Ex Libris Bibliothecæ de Grandcour.

42/648b/23

ENCYCLOPÉDIE
OU
DICTIONNAIRE RAISONNÉ
DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES MÉTIERS.

TOME DIX-SEPTIEME.

VEN = ZZU

AXD 31 : 17 (1771)

5003175
314546

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M. ** de l'Académie Royale des Sciences & des Belles-Lettres de Pruſſe; & quant à la *PARTIE MATHÉMATIQUE*, par M. ** de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de celle de Pruſſe, & de la Société Royale de Londres.

Tantum ſeries juncturaque pollet,
Tantum de medio ſumptis accedit honoris! HORAT.

TOME DIX-SEPTIEME.

Seconde Edition enrichie de notes, & donnée au Public

*PAR M. ***.*

M. DCC. LXXI. [1771]

AVEC APPROBATION.

VÉNÉRIEN, adj. ce qui appartient à Vénus. *Voyez* VÉNUS. Acte *vénérien*, eſt la copulation ou le commerce charnel des deux ſexes. *Voyez* COÏT & GÉNÉRATION. Il eſt ainſi appellé à cauſe de Vénus qui paſſoit pour la déeſſe de l'amour.

Les plaiſirs *vénériens* ſont les plaiſirs de l'amour. Les remedes *vénériens*, c'eſt-à-dire qui excitent à l'amour, s'appellent autrement *aphrodiſiaques*, &c.

VÉNÉRIENNE, *maladie* VÉNÉRIENNE, *lues venerea*, *vérole* ou *groſſe vérole*, eſt une maladie contagieuſe, qui ſe contracte par une humeur impure, reçue ordinairement dans le coït; & ſe manifeſte par des ulceres & des douleurs aux parties naturelles & ailleurs. *Voyez* VÉROLE.

On dit communément que cette maladie parut pour la premiere fois en Europe en 1493. D'autres néanmoins veulent qu'elle ſoit beaucoup plus ancienne, & prétendent que les anciens l'ont connue, mais ſous d'autres noms.

Becket en particulier, a tâché de montrer qu'elle eſt la même choſe que ce que nos ancêtres appelloient la *lepre*; & qui dans pluſieurs anciens écrits anglois, dans des chartres, &c eſt nommée *brenning* ou *burning*, c'eſt-à-dire *brûlure* ou *incendie*.

Cet auteur pour prouver ſon opinion, a recherché les actes concernant les mauvais lieux qui ſe tenoient anciennemment ſous la juriſdiction de l'évêque de Vincheſtre. *Voyez* MAUVAIS LIEUX.

Dans des conſtitutions touchant ces mauvais lieux, & qui ſont datées de l'an 1162, il eſt ordonné entre autres choſes, „ que tout teneur de mauvais lieu ne „ pourra garder aucune femme qui ſoit attaquée de „ la maladie dangereuſe appellée *burning* „. Et dans un autre manuſcrit de vélin, qui eſt préſentement ſous la garde de l'evêque de Vincheſtre, & qui eſt daté de 1430, il eſt encore ordonné, „ que tout teneur de mauvais lieu ne pourra garder chez lui „ aucune femme attaquée de la maladie appellée *bren* „ *ning*; mais qu'il la mettra dehors, ſous peine de „ payer au ſeigneur une amende de 100 ſchelins „. *Voyez* BRÛLURE.

Becket pour confirmer ſon ſentiment, cite une deſcription de la maladie, tirée d'un manuſcrit de Jean Arden, écuyer & chirurgien du roi Richard II. & du roi Henri IV. Arden définit la maladie appellée *brenning*, une certaine chaleur interne, & une excoriation de l'uretre.

Cette définition ſuivant la remarque de Becket, donne une parfaite idée de ce qu'on appelle une *chaudepiſſe*; elle s'accorde avec les dernieres & les plus exactes découvertes anatomiques, & elle eſt exempte de toutes les erreurs où Plateurs, Rondelet, Bartholin, Wharton & d'autres écrivains modernes ſont tombés au ſujet de cette maladie. *Voyez* CHAUDEPISSE & GONORRHÉE.

Quant à l'idée que la lepre eſt la même choſe que la *vérole*, il faut convenir que beaucoup de ſymptomes de ces deux maladies ſe reſſemblent aſſez; cependant on ne ſauroit faire grand fond là-deſſus. *Voy.* LEPRE.

C'eſt une tradition commune, que la *maladie vénérienne* parut pour la premiere fois dans l'armée françoiſe qui étoit campée devant Naples, & qu'elle fut cauſée par quelques alimens mal-ſains. Delà vient que les François la nomment *maladie de Naples*, & les Italiens *mal françois*.

Mais d'autres remontent beaucoup plus haut, & croient qu'elle n'eſt autre choſe que l'ulcere horrible dont Job fut attaqué. C'eſt pourquoi dans un miſſel imprimé à Veniſe en 1542, il y a une meſſe à l'honneur de S. Job, pour ceux qui ſont guéris de cette maladie parce qu'on croyoit qu'ils avoient été guéris par ſon interceſſion.

Mais l'opinion la plus commune parmi les plus habiles médecins, eſt que la *maladie vénérienne* vient originairement des Indes occidentales, & que les Eſpagnols l'apporterent des îles de l'Amérique, où elle étoit fort commune avant que les Eſpagnols y euſſent jamais mis le pié. Delà vient que les Eſpagnols la nomment *ſarva des India*, ou *las buvas*. Herrera dit néanmoins que les Eſpagnols porterent cette maladie au Mexique, au lieu de l'avoir apportée de ce pays-là.

Liſter & d'autres prétendent qu'elle doit ſa premiere origine à une ſorte de ſerpent dont on aura été mordu, ou dont on aura mangé la chair. Il eſt certain que les hommes qui ont été piqués du ſcorpion, ſont fort ſoulagés par le coït; mais Pline aſſure que les femmes en ſont fort incommodées; ce qui prouve bien que la maladie vient originairement de quelque perſonne ainſi empoiſonnée.

Liſter ajoute qu'il n'y a pas lieu de douter que la *maladie vénérienne* ne ſoit venue d'une pareille cauſe; car lorſqu'un homme a été mordu de quelque bête venimeuſe, la verge devient extrèmement tendue, le malade attaqué de ſatyriaſis ne reſpire que le coït, la nature ſemblant demander cela pour remede;

Mais ce qui guérit les hommes ainſi mordus, ſe trouve pernicieux aux femmes, qui par ce moyen ſont infectées du venin, & le communiquent aux autres hommes qui ont commerce avec elles; & c'eſt ainſi que la maladie s'eſt répandue.

Les premiers ſymptomes qui ſurviennent ordinairement après qu'on a eu affaire avec une perſonne infectée, ſont une chaleur, une enflure & une inflammation de la verge, ou de la vulve, avec une ardeur d'urine,

Le ſecond & le troiſieme jour il ſurvient d'ordinaire une gonorrhée, appellée autrement *chaudepiſſe*, qui au bout de quelques jours eſt ſuivie d'une chaude-piſſe cordée. *Voyez* GONORRHÉE & CORDÉE.

Quelquefois néanmoins il n'y a point de gonorrhée; mais le virus pénetre dans les aines à-travers la peau, & il y vient des bubons ou poulains, avec les puſtules malignes dans toutes les parties du corps. *Voyez* BUBON.

Quelquefois auſſi il vient au ſcrotum & au périné des ulceres calleux appellés *chancres*. D'autres fois il vient entre le prépuce & le gland un ulcere calleux & carcinomateux: & dans quelques-uns les teſticules ſe tuméfient. *Voyez* CHANCRES.

Ajoutez à cela de violentes douleurs nocturnes, des nodus, des chaleurs à la paume de la main & à la plante des piés; & de-là des gerſures, des excoriations, des condylomes, &c. autour du fondement; les chûtes de poil; des taches rouges, jaunes ou livides; l'enrouement, le relâchement, & l'éroſion de la luette; des ulceres au palais, & au nez, des tintemens d'oreille, la ſurdité, l'aveuglement, la gratelle, la conſomption, &c. Mais tous ces ſymptomes attaquent rarement la même perſonne.

Sydenham obſerve que la *maladie vénérienne* ſe communique par la copulation, l'alaitement, le tact, la ſalive, la ſueur, la mucoſité des parties naturelles, la reſpiration; & qu'elle ſe manifeſte premierement dans les parties où elle eſt reçue. Lorſque le virus eſt reçu avec le lait de la nourrice, il ſe manifeſte ordinairement par des ulceres de la bouche.

Le traitement varie ſuivant la différence des ſymptomes & des degrés de la maladie. Pour ce qui eſt du premier degré qui eſt la gonorrhée virulente, *Voyez* CHAUDE-PISSE & GONORRHÉE.

Voici la méthode du docteur Pitcairn. Après avoir fait vomir deux ou trois fois, il ordonne le mercure doux deux fois par jour, durant quelques jours. Lorſque la bouche fait mal, il laiſſe le mercure doux pendant trois ou quatre jours, & il purge de deux jours l'un. Dès que la bouche ne fait plus de mal, il recommence l'uſage du mercure doux, & ainſi alternativement, juſqu'à ce que les ſymptomes ceſſent. *Voyez* MERCURE.

On tient communément que la ſalivation mercurielle eſt le ſeul remede efficace pour la *maladie vénérienne* confirmée. Cependant il y a des gens qui croient que les frictions mercurielles, données en petite quantité & de loin-à-loin ſans exciter la ſalivation, non-ſeulement ſont moins fâcheuſes & moins dan-

dangereuſes, mais encore réuſſiſſent mieux dans cette maladie que la ſalivation. *Voyez* Salivation.

Sydenham dit qu'il faut ſaliver tout de ſuite, ſans aucune évacuation préliminaire, ni préparation quelconque. Voici quelle eſt ſa méthode. Il ordonne un onguent, fait avec deux onces de ſain-doux & une once de mercure crud. Il veut que le malade ſe frotte lui-même les bras & les jambes trois ſoirs de ſuite avec le tiers de cet onguent, mais ſans toucher les aiſſelles, ni les aînes, ni l'abdomen. Après la troiſieme friction, les gencives s'enflent d'ordinaire, & la ſalivation ſurvient. Si elle ne vient pas aſſez-tôt, il ordonne huit grains de turbith minéral dans de la conſerve des roſes rouges; ce qui produit le vomiſſement, & enſuite la ſalivation. Si après cela elle diminue avant que les ſymptomes ayent entierement diſparu, il la ranime par une doſe de mercure doux. La diete & le régime ſont les mêmes que pour la purgation.

Les fumigations mercurielles peuvent être de quelque utilité dans le traitement de la *maladie vénérienne*. *Voyez* Fumigation.

Les ſauvages de l'Amérique ſont fort ſujets à la *maladie vénérienne*,, mais ils ont des ſecrets pour s'en débarraſſer qui ſont, dit-on, beaucoup plus ſûrs & moins dangereux que les frictions mercurielles, ou que les préparations du mercure que l'on emploie ordinairement pour la guériſon de ces maux. M. Kalm, de l'académie royale de Suede, ayant voyagé dans cette partie du monde, eſt parvenu à découvrir le remede dont ces peuples ſe ſervent, & qu'ils cachoient avec le plus grand ſoin aux Européens. Ils emploient pour cet effet la racine d'une plante que M. Linnæus a décrite ſous le nom de *lobelia*, & que Tournefort appelle *rapuntium americanum, flore dilute cæruleo*, en françois la *cardinale bleue*. On prend cinq ou ſix de ces racines, ſoit fraîches, ſoit ſéchées, on en fait une décoction dont on fait boire abondamment au malade le matin & dans le cours de la journée. Cette boiſſon purge à proportion de la force de la décoction, que l'on fait moins forte lorſqu'elle agit trop vivement. Le malade s'abſtient pendant la cure, des liqueurs fortes & des alimens trop aſſaiſonnés; ordinairement en obſervant ce régime, il eſt guéri en quinze jours ou trois ſemaines. On ſe ſert de la même décoction pour laver les ulceres *vénériens* qui peuvent s'être formés ſur les parties de la génération. Les ſauvages deſſechent auſſi ces ulceres avec une racine ſéchée & pulvériſée que l'on répand ſur la partie affligée; cette racine eſt celle d'une plante, que M. Linnæus appelle *geum, floribus nutantibus, fructu oblongo, ſeminum cauda molli plumoſa, flora ſuecicæ, p.* 424; c'eſt la même que G. Bauhin déſigne ſous le nom de *caryophyllata aquatica, nutante flore*, 331; en françois *benoite de riviere*.

Lorſque le malade a fait uſage pendant quelques jours de la décoction de la *lobelia* décrite ci-deſſus, ſans que l'on apperçoive aucun changement, on prend quelques racines d'une plante, que M. Gronovius appelle *ranunculus, foliis radicalibus, reniformibus, crenatis, caulinis, digitatis, petiolatis*, Gronovii *flos virginana* 166; en françois *renoncule de Virginie*. Après avoir lavé ces racines, on en met une petite quantité dans la décoction de *lobelia*; mais il faut en uſer avec précaution, de peur d'exciter des irritations, des purgations trop vives & des vomiſſemens. Toutes ces plantes ſe trouvent en Europe, ou peuvent s'y multiplier avec facilité.

M. Kalm nous apprend que d'autres ſauvages d'Amérique ſe ſervent avec encore plus de ſuccès pour la même maladie de la décoction d'une racine déſignée par M. Linnæus ſous le nom de *ceanothus*, ou de *celaſtus inermis, foliis ovatis ſerratis, trinerviis, Hort. Clifford* 73, & *Gronovii flor. virginiana* 25. Cette plante eſt plus difficile à avoir que les autres; cependant il y en a des piés au jardin royal des plantes; M. Bernard de Juſſieu ſoupçonne que cette racine eſt la même qu'une racine inconnue qui lui fut donnée il y a quelques années, & dont la décoction guériſſoit en trois jours les gonorrhées les plus invétérées; jamais il n'a pu découvrir le lieu natal de cette racine ſi efficace quelque peine qu'il ſe ſoit donné pour cela: ce ſavant botaniſte croit que le *ceanothus* eſt la plante appellée *evonymus novi belgii, corni fæminæ foliis, Commelin. hort. Amſtel. I. p.* 167. *tom. LXXXVI.* M. Kalm dit que cette décoction eſt d'un beau rouge, & ſe fait de même que celle de la *lobelia*. Il nous dit que lorſque le mal eſt fort enraciné, on joint à la décoction du *ceanothus* celle du *rubus, caule aculeato, foliis ternatis, Linnæi flor. ſuecica* 410. c'eſt le *rubus vulgaris fructu nigro* de G. Bauhin, 479. en françois *ronce*. M. Kalm aſſûre de la façon la plus poſitive qu'il n'y a point d'exemple qu'un ſauvage n'ait point été ſoulagé & parfaitement guéri de la vérole la plus invétérée en faiſant uſage de ces remedes. *Voy.* les *mémoires de l'académie de Stockholm, année* 1750.

VENERIS LACUS, (*Géog. anc.*) Pline, *l. XXXII. c. ij.* parle de ce lac qu'il place à Hiérapolis de Syrie. C'étoit, ſelon Lucien, *lib. de dea Syria*, un étang fort poiſſonneux, dans la ville même, près du temple de Junon. On y trouvoit de grands poiſſons qui avoient chacun leur nom. J'en ai vu un pluſieurs fois, dit Lucien, qui portoit ſur l'aîleron de l'épine du dos un petit ouvrage d'or qu'on y avoit appliqué. On prétend, ajoute-t-il, ce que je n'ai pas vérifié, que cet étang a deux cens braſſes de profondeur; il y a au milieu un autel de pierre, qu'on diroit qui ſe remue vraiſſemblablement, parce qu'il eſt élevé ſur des colonnes qui ſont au fond de l'eau. Cet autel étoit toujours encenſé par des perſonnes qui y abordoient à toute heure à la nage pour leurs dévotions. On y célébroit auſſi de grandes fêtes, qu'on appelloit *les deſcentes du lac*. On y portoit tous les dieux, & Junon la premiere, de peur que Jupiter n'enviſageât devant elle les poiſſons: elle le devançoit donc, & le prioit de ſe retirer, ce qu'il faiſoit à la fin, après avoir un peu conteſté. Voilà bien Lucien qui plaiſante de toutes les ſuperſtitions de ſon tems. (*D. J.*)

Veneris Portus, (*Géog. anc.*) port de la Gaule narbonnoiſe, ſur la côte de la mer Méditerranée. Pomponius Méla, *l. II. c. v.* le marque entre les promontoires des Pyrénées, au voiſinage & au nord de Cervaria. Ce port étoit fameux à cauſe d'un temple de Vénus qui y étoit bâti. C'eſt ajourd'hui le port Vendres.

2°. *Veneris Portus*, port d'Italie, dans la Ligurie. L'itinéraire d'Antonin le met entre *Segeſta* & *Portus Delphini*, à trente milles du premier de ces lieux, & à dix-huit milles du ſecond. Ce port, qui étoit aux confins de l'Etrurie, conſerve encore préſentement ſon ancien nom; on l'appelle *Porto-Venere*.

3°. *Veneris Portus*, port d'Egypte, ſur la côte du golfe arabique. Après le promontoire *Drepanum* vient, ſelon Ptolomée, *l. IV. c. v. Myoshormus*, autrement *Muris-Statio*, fameux entrepôt, qui fut appellé enſuite *Magnus-Portus*, enfin *Portus-Veneris*. Strabon, *l. XVI.* fait auſſi mention de ces différens noms. (*D. J.*)

Veneris Æneadis templum, (*Géog anc.*) 1°. Denys d'Halicarnaſſe, *l. I. cap. l.* dit qu'on nommoit ainſi le temple que les Troïens bâtirent à l'honneur de Vénus, lorſqu'ils furent arrivés ſur la côte de l'Epire, & qu'ils eurent pris terre dans la péninſule appellée *Leucas*. Du tems de Denys d'Halicarnaſſe, ce temple étoit dans une petite île, entre la ville & l'iſthme de cette péninſule qui avoit été creuſée. 2°. Le même Denys d'Halicarnaſſe nous apprend que les Troyens éleverent un autre temple du même nom dans l'Epire, ſur le promontoire d'Actium. Ils y bâtirent auſſi le temple des grands dieux; & ces deux temples ſubſiſtoient encore de ſon tems.

Veneris Arsinoes fanum, (*Géogr. anc.*) temple d'Egypte, ſur le promontoire Zephirium, entre Canope & Alexandrie, ſelon Strabon, *l. XVII. p.* 800.

VENERSBOURG *ou* WANERSBOURG, (*Géog. mod.*) petite ville de Suede, dans la Weſtrogothie, ſur le lac Vener. (*D. J.*)

VENETI, (*Géog. anc.*) il faut diſtinguer les *Veneti* de la Gaule, des *Veneti* d'Italie.

1°. Les *Venetes* de la Gaule celtique ou lyonnoiſe, dans l'Armorique, habitoient la péninſule au-deſſus des Namuetes: Céſar, *l. III. Bell. Gall. c. x.* appelle leur pays *Venetia*; je dis *leur pays*, car il ne leur donne aucune ville; mais il dit que ces peuples avoient un grand avantage ſur toutes les côtes des cités armoriques, à cauſe de leur habileté dans la marine, & de leurs vaiſſeaux qui alloient naviger dans la Grande-Bretagne. Il ajoute que comme la ſituation de la plûpart de leurs bourgades étoit ſur les extrémités des petites langues de terre avancées dans la mer, on n'en pouvoit approcher ni par terre, quand le flux de la haute mer venoit à s'enfler ſur la côte, ce qui arrive tous les jours deux fois en douze heures; ni par mer, parce que la marée ſe retirant,

tirant, laiſſoit les vaiſſeaux embarraſſés ſur la vaſe & ſur le ſable; de ſorte que ces deux obſtacles empêchoient d'aſſieger ces bourgades, On ſait qu'encore aujourd'hui il y a pluſieurs villes en Bretagne dans cette ſituation; telles ſont Vanes, Hennebon, Blavet, Quimperlay, Concarneau, Breſt & autres, que le flux de la mer baigne en partie lorſqu'elle eſt haute, & laiſſe à ſec quand elle eſt baſſe.

Les *Venetes* d'Italie habitoient à l'orient des Euganéens, & s'étendoient juſqu'à la mer, depuis la derniere embouchure du Pô près de Ravennes, juſqu'aux confins des Carni, aujourd'hui la Carniole, dans le Frioul.

Les *Venetes* du Hénetes d'Italie, paroiſſent tirer leur origine de peuplades illyriennes qui entrerent en Italie dans le cours du ſeizieme ſiecle avant Jeſus-Chriſt.

Ces *Venetes* ou Henetes ſe conſerverent long-tems ſans aucun mélange avec d'autres nations, & nous devons les diſtinguer des Liburnes, quoique Virgile, qui s'exprimoit en poëte, les confonde enſemble.

Hérodote, *l. V.* nous atteſte l'origine illyrienne de ces *Venetes*, voiſins d'Adria, dont *Patavium* ou Padoue étoit la capitale.

Strabon dit, que ſelon quelques auteurs, les Hénetes d'Italie étoient une colonie de *venetes* de la gaule: mais cette opinion avoit été d'avance réfutée par Polybe, qui nous les donne pour une nation beaucoup plus ancienne dans le pays que les Gaulois, & parlant une langue toute différente, quoiqu'ayant avec eux quelques traits de conformité, ſur-tout par rapport à l'habillement. Tite-Live en parle ſur le même ton. Ces *Venetes* étoient toujours en guerre avec les Gaulois, & par cette raiſon, ils firent de très-bonne heure alliance avec les Romains: ils contribuerent même à ſauver Rome, par une diverſion qui força les Gaulois à en lever le ſiege, pour aller défendre leur propre pays.

Les Grecs ont fort connu les *Venetes*, ils avoient quelques colonies ſur leurs côtés, où ils porterent, entr'autre culte, ceux de la Diane de Calydon, & de la Junon d'Argos.

La tradition de la colonie troïenne d'Antenor, étoit vraiſſemblablement fondée ſur la reſſemblance du nom des *Venetes* avec celui des Hénetes de l'Aſie mineure, dont parle Homere, mais aucun monument n'a pu ſervir à l'appuyer. Le nom de *Patavium*, qu'on ſuppoſe bâtie par Anténor, tient beaucoup de celui de Patavio, ville de la Pannonie, ſur le Drave: Cluvier, qui veut, à cauſe de la reſſemblance du ſon, que le nom de *Patavium* ſoit le même que celui des Bataves, ſitués à l'embouchure du Rhéin, ne ſonge pas que ſuivant l'obſervation de Polybe, les *Vénetes* parloient un autre langage que les Celtes, & que Patavium ſubſiſtoit long-tems avant l'invaſion des Gaulois.

Au reſte, l'ancienne Venetia eſt aujourd'hui le Frioul, le Vicentin, & toute la partie maritime de l'état de Veniſe, qui borde le fond du golfe adriatique. (*D. J.*)

VENETICÆ INSULÆ, (*Géog. anc.*) ou *Venetorum inſulæ*, île ſur la côte occidentale de la Gaule lyonnoiſe. Pline, *l. IV. c. xix.* dit qu'elles ſont en grand nombre. On ne doute point qu'on ne veuille parler des îles qui ſont ſur la côte de la province de Bretagne, preſque toutes déſertes & inutiles. La ſeule remarquable eſt Belle-Isle, priſe par les Anglois dans cette derniere guerre, & qu'ils n'ont rendue qu'à la paix. (*D. J.*)

VENETS, ſ. m. *terme de Pêche*; c'eſt le nom que l'on donne dans quelques endroits au filet dont on forme les bas-parcs. *Voyez* Parcs.

VENEUR, ſ. m. c'eſt ainſi qu'on appelle en général le chaſſeur de certaines bêtes, comme le cerf, le chevreuil, le loup; il faut qu'un *veneur* ſache s'il veut prendre un cerf à force, qu'il y a une maniere de parler au chien quand il chaſſera le cerf, toute différente de celle qu'on doit obſerver lorſqu'il pourſuit un ſanglier ou autre bête noire: dans le premier cas, on crie & l'on ſonne hautement, & d'un ton qui réjouit; & dans le ſecond, on parle au chien rudement; on l'excite par des cris furieux. Le *veneur* en lançant un cerf, ou autre pareille bête, doit crier à ſon chien *voile-ci, vai avant;* mais lorſque c'eſt un ſanglier, ou autres animaux de cette nature, & qui mordent, il doit parler en pluriel, & dire *voilez-ci, allez avant*. *Voyez* Venerie.

Veneur (le grand) de France, officier du roi, qui a la ſurintendance de la vénérie, & prête ferment entre les mains de ſa majeſté. Depuis Geffroi, maître *veneur* du roi, en 1231, ſous S. Louis, juſqu'à M. le duc de Penthievre, qui occupe aujourd'hui cette charge, on compte trente-ſix grands *veneurs*.

VÉNÉZUELA, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique méridionale. Elle eſt bornée au ſeptentrion par la mer du Nord, au midi par la nouvelle Grenade, au levant par la province de Cumana, & au couchant par celle de Rio de la Hacha, ſur un golfe de même nom. Le terroir produit en quelques endroits deux recoltes. Cette province a été découverte en 1499, par Alphonſe Ojéda qui avoit ſur ſon bord Améric Veſpuce, riche marchand florentin. Sa capitale ſe nomme *Macaraïbo*, dont la *longitude* eſt 309. *latit.* 10. 12.

Ojéda & Veſpuce ayant découvert en Amérique par les onze degrés de latitude ſeptentrionale, un grand golfe, le nommerent *Vénézuela*, ou *petite Veniſe*, à cauſe d'un village qu'ils y trouverent bâti ſur pilotis, dans des petites îles, avec des eſpeces de ponts de communication de l'une à l'autre.

Quelques années après, le facteur royal Jean d'Amquez eut ordre, en 1527, d'aller s'y établir avec 60 hommes qu'on lui donna. Il débarqua à l'endroit où Ojéda avoit trouvé cette bourgade, bâtie à la maniere de Veniſe, au milieu d'une langue; & il s'allia avec Manauré, cacique puiſſant, ce qui lui facilita l'exécution des ordres dont il étoit chargé. Il bâtit la ville de Coro dans une ſituation très-avantageuſe, & il ſe rendit maître ſans beaucoup de peine de toute cette belle province, comme auſſi des îles de Curacao ou Coraçol, d'Otuba, & de Bonayre, qui ne ſont qu'à 14 lieues.

Les Velſes, riches marchands d'Augsbourg, qui avoient fait de grandes avances à Charles-Quint, ayant oui parler de *Vénézuela*, comme d'un pays abondant en or, en obtinrent de cet empereur le domaine à titre de paiement, pendant un tems limité, & à de certaines conditions. Ils confierent l'exécution de leur entrepriſe à un allemand nommé *Affinger*, qui arriva à *Vénézuela*, en 1529, avec trois navires qui portoient quatre cens hommes de pié; mais cette colonie périt bientôt, parce qu'Affinger au-lieu de gagner l'amitié des Indiens, ne ſongea qu'à ſatisfaire ſon avarice par toutes ſortes d'actions barbares, ce qui revolta les peuples qui le tuerent, & lui couperent la tête, juſte récompenſe de ſes cruautés. (*D. J.*)

VENGEANCE, (*Droit naturel.*) peine qu'on fait ſouffrir à ſon ennemi, ſoit par raiſon, ſoit par reſſentiment d'une offenſe qu'on en a reçue.

La *vengeance* eſt naturelle; il eſt permis de repouſſer une véritable injure, de ſe garantir par-là des inſultes, de maintenir ſes droits, & de venger les offenſes où les lois n'ont point porté de remede; ainſi la *vengeance* eſt une ſorte de juſtice; mais j'entends la voix des ſages, qui me diſent qu'il eſt beau de pardonner, qu'on doit de l'indulgence à ceux qui nous ont manqué en des choſes légeres, & du mépris à ceux qui nous ont réellement offenſés: l'homme qui a profité des lumieres de tous les ſiecles, condamne tout ce qui n'eſt que pure *vengeance*; celles qui partent d'une ame baſſe & lâche, il les abhorre, & les compare à des fleches honteuſement tirées pendant la nuit. Enfin il eſt démontré que les perſonnes d'un eſprit vindicatif reſſemblent aux ſorciers, qui font des malheureux, & qui à la fin ſont malheureux eux-mêmes; je conclus donc que c'eſt une grande vertu d'oppoſer la modération à l'injuſtice qu'on nous a faite. (*D. J.*) (1)

(1) Quoique Ciceron & pluſieurs autres auteurs n'aient fait aucune diſtinction de la *Vengeance* & la défenſe, comme il paroît par la définition que nous a laiſſé cet illuſtre orateur & philoſophe dans le 2 liv. *de invent.*; cependant les plus habiles métaphyſiciens y trouvent une grande différence, parce qu'ils ne voient dans la défenſe qu'une action, par laquelle l'homme ſe défend lui-même & ſes biens des injures & violences d'autrui. Au lieu que la *Vengeance* a pour objet la reparation d'un tort injuſtement fait, & la punition du Malfaiteur. En un mot, l'homme ſe met par la défenſe à-l'abri du coup qui le menaçoit; & par la *vengeance* il ſe dedommage

VENGEUR DU SANG, (*Critique ſacrée.*) la loi de Moïſe permettoit au *vengeur* du ſang, qui devoit être le plus proche parent ou héritier d'une perſonne tuée par quelque cas fortuit, de *venger* ſon ſang; c'eſt-à-dire, que ſi ce parent trouvoit le meurtrier involontaire hors des bornes de l'aſile, il lui étoit permis par la loi de le tuer ſans autre façon; encore même que le malheureux homicide eût été déclaré innocent par les juges, l'héritier du ſang *ne ſera point coupable de meurtre*, dit le législateur, *Nombre, c. xxv. v. 27.*

Il ne s'enſuit point de-là néanmoins, que ce *vengeur* du ſang, en tuant à ſon tour l'homicide involontaire, fût innocent devant le tribunal de la conſcience, devant Dieu, & ſelon le droit naturel; mais Moïſe avoit jugé à propos, par des raiſons politiques, d'accorder l'impunité au *vengeur* du ſang devant les juges civils; ainſi ces mots, *il ne ſera point coupable de meurtre*, veulent dire ſeulement, *les juges civils ne pourront pas le condamner comme meurtrier*. Apparemment que le législateur regardoit dans ce cas particulier, qu'il y avoit de la faute du mort, qui auroit dû ne pas ſortir des bornes de l'aſyle, comme la loi l'avoit défendu pour de très-bonnes raiſons; il n'ignoroit donc pas la loi, enſorte que pour ne point s'expoſer aux malheurs qui en pouvoient réſulter, il devoit auparavant, pour ſe mettre à couvert de la loi, faire dans l'aſyle même, & ſans en ſortir, ſon accommodement avec le plus proche parent, ou l'héritier de celui qu'il avoit tué par malheur, & fort involontairement. (*D. J.*)

VENIAT, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) terme latin uſité dans le diſcours françois pour exprimer l'ordre qui eſt donné à quelqu'officier de juſtice, ſoit par ſon ſupérieur ou par le roi même pour venir en perſonne rendre compte de ſa conduite. *Voyez* LETTRE DE CACHET. (*A*)

VENICNIUM PROMONTORIUM, (*Géog. anc*) promontoire de l'Hybernie, ſur la côte ſeptentrionale de l'île, entre le *promontorium Borcum*, & l'embouchure de la riviere *Vidua*, ſelon Ptolomée, *l. II. c. ij.* Camden croit que c'eſt aujourd'hui *Rameshead.* (*D. J.*)

VÉNIEL, PÉCHÉ, (*Théol.*) les théologiens catholiques définiſſent le *péché véniel*, un péché qui affoiblit en nous la grace ſanctifiante, quoiqu'il ne nous l'ôte pas, telle qu'une legere impatience, un murmure, un doute involontaire contre la foi, *&c.*

La confeſſion des *péchés véniels* n'eſt pas abſolument néceſſaire, mais elle eſt fort utile ſoit pour humilier, ſoit pour purifier de plus en plus le pécheur. Ce qui caractériſe le *péché véniel*, & le différencie du péché mortel; c'eſt quand ſa matiere eſt legere, ou que le conſentement de la volonté eſt imparfaite.

Les prétendus réformés rejettent cette diſtinction de péchés mortels & *véniels*, & ſoutiennent que tous les péchés, quelque griefs qu'ils ſoient, ſont *véniels*, c'eſt-à-dire, *pardonnables*; or tout cela n'eſt qu'une diſpute de mots; car les catholiques conviennent également qu'il n'y a point de péchés irrémiſſibles. Mais les proteſtans ajoutent que tous les péchés quelque legérs qu'ils puiſſent être, ſont mortels, parce qu'ils offenſent tous Dieu. Doctrine également oppoſée à la religion, qui dicte que les plus juſtes ne ſont pas exempts des fautes de foibleſſe & d'infirmité; & à la raiſon qui démontre que tous les péchés ne ſont pas égaux, ainſi que le prétendoient les ſtoïciens. *Voyez* STOÏCIEN.

VÉNILIE, ſ. f. (*Mythol.*) *Venilia*, nymphe, femme de Daunus, & ſœur d'Amate, mere de Lavinie, qui eut Turnus pour fils, ſelon Virgile. *Vénilie*, dit Varron, eſt l'eau qui vient baigner la riviere. (*D. J.*)

VÉNIMEUX, VÉNÉNEUX, (*Synon.*) on dit l'un & l'autre; les ſcorpions & les viperes ſont des bêtes *vénéneuſes* ou *venimeuſes*; on tire des remedes des ſerpens les plus *venimeux* ou les plus *vénéneux*.

Vénimeux ſe dit ſeul dans le figuré; une langue *venimeuſe*, pour médiſante. *Venimeux* dans le propre eſt beaucoup plus en uſage que *vénéneux*.

Selon l'académie, *venimeux* ne ſe dit proprement que des animaux, ou des choſes auxquelles ces animaux ont communiqué leur venin; & *vénéneux* ne ſe dit ordinairement que des plantes; la chenille eſt *venimeuſe*; la ciguë eſt *vénéneuſe*. (*D. J.*)

VENIR, v. n. (*Gram.*) ſe tranſporter d'un lieu où l'on eſt dans un autre. Voilà ſon acception la plus commune. Il en eſt beaucoup d'autres, comme il paroît par les exemples ſuivans. *Venir* ſe dit d'un lieu où l'on n'eſt pas, à celui où l'on eſt, & *aller* ſe dit du lieu où l'on eſt au lieu où l'on n'eſt pas. *Viendrez-vous* à notre campagne. *Venez* à la promenade avec nous. L'orage *vient* de ce côté. Il *vient* du vent par cette ouverture. Il lui eſt *venu* mal aux yeux. Il en eſt *venu* à-bout, quoique la choſe fût difficile. Je ne ſais comment cette penſée me *vint*. Cette affaire *vint* aux oreilles du prince. La mort, la mort, il en faut *venir*-là. Il en *vint* à un tel point d'inſolence, qu'il fallut la réprimer. Je *viens* de chez lui. Il *vient* de me parler. Il *vient* d'être expédié. Cela *vient* à vue d'œil. On *vient* au monde avec la pente au mal. Cet ouvrage eſt bien *venu*. La mode en *vient*. Les blés *viennent* mal en cet endroit. La raiſon ne lui *viendra* jamais. Cette nouvelle *vient* de bon lieu. Il m'eſt *venu* un bon lot. Il *vient* à mourir au moment où l'on en avoit beſoin. *Venez* au fait. Il en *vinrent* aux mains. Ce ſecours me *vient* à-propos, *&c.*

VENISE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, capitale de la république, & ſur le golfe de même nom, au centre des Lagunes, à 1 lieue de la Terre-ferme, à 33 de Ravenne, à 40 au nord-eſt de Florence, à 50 au levant de Milan, à 87 au nord de Rome, & à 95 de Vienne en Autriche. *Long.* ſuivant Caſſini, 30. 11. 30. *lat.* 45. 25. & *Long.* ſuivant Maufredi, 30. 12. 45. *lat.* 45. 33.

Elle doit ſa naiſſance aux malheurs dont l'Italie fut affligée dans le cinquieme ſiecle, par les ravages des Goths & des Viſigoths. Quelques familles de Padoue ſe retirerent à Rialto: les autres îles des Lagunes devinrent enſuite le refuge de ceux qui ſe déroberent aux fureurs d'Attila dans le ſac d'Aquilée, & de quelques villes des environs, que le roi des Huns détruiſit; les miſérables reſtes de toutes ces villes peuplerent les îles des Lagunes, & y bâtirent les cabanes, qui furent les fondemens de la ſuperbe *Veniſe*, aujourd'hui l'une des plus belles, des plus conſidérables, & des plus puiſſantes villes de l'Europe.

De

---

mage des torts qu'il a reçu. Il eſt permis à un chacun de ſe defendre honnêtement; mais il n'eſt permis à perſonne de ſe venger que par la voye de l'autorité publique, qui ſeule à reçu de Dieu & de la ſociété la faculté de punir les coupables, de venger les outrages que font les méchans, d'obliger chaque membre de la ſociété à obſerver les lois, & de ne bleſſer les droits de qui que ce ſoit. Il eſt certain que ſe venger de cette maniere, c'eſt une eſpece de juſtice que l'on ſe rend, pourvu qu'en ſe vengeant on n'ait pas préciſément en vue la perte de l'offenſeur, mais ſeulement ſon amendement, & le bien de ſon prochain en le portant par l'exemple à s'abſtenir de mal faire, ou le rétabliſſement du bon ordre que le coupable avoit troublé par ſa mauvaiſe conduite. Mais ſi le deſir de ſe venger partoit de la haine que l'offenſé a ordinairement coutume de nourrir dans ſon cœur contre l'offenſeur, cette *vengeance* ſeroit contraire à la nature auſſi bien qu'à la révélation divine qui nous apprend à aimer notre ſemblable, quoique notre ennemi juré. Cet amour que Jeſus Chriſt porta à un ſi haut degré de perfection tant par ſa doctrine que par ſes exemples, eſt le caractere diſtinctif de ſes vrais imitateurs, & celui qu'exige le lien de la ſociété parmi les Chrétiens, fort ſupérieur à tous ceux qu'ait jamais pu inventer la politique humaine, ou la législation philoſophique, pour établir d'une maniere infaillible parmi les hommes cette ſociété, en la quelle la nature même à transformé le genre humain. Notre divin legislateur fut ſi jaloux de ce lien de la ſociété, qui provient du mutuel amour des membres qui la conſtituent, que pour le conſerver il établit certains préceptes dans ſa legislation, qui ſemblent tout-à-fait exceder la poſſibilité de les obſerver, comme ils l'excederoient en effet, ſi on conſideroit la nature humaine en elle-même, dépourvue de ce ſecours de grace divine, que Dieu accorde à tout le monde pour obſerver les dits préceptes, parmi leſquels tient le premier rang celui de pardonner ſincerement à notre prochain les offenſes qu'on en a reçu; de faire du bien à qui nous fait du mal; de prier pour ceux-mêmes qui nous perſécutent = *ego autem dico vobis: diligite inimicos veſtros, benefacite his qui oderunt vos, & orate pro perſequentibus & calumniantibus vos, ut ſitis filii patris veſtri qui in cœlis eſt. Math. v.* 43. S. Paul précha cette même doctrine qu'on voit dans ſes lettres aux Ephéſiens & aux Coloſſiens. Pour remplir l'obligation que J. Chriſt nous a impoſé ſur cette matiere, il ne ſuffit donc pas de pardonner les petites offenſes, de mépriſer ceux qui réellement nous ont offenſés, & d'uſer ſimplement de modération pour l'injuſtice qui nous a été faite. Il faut auſſi aimer ſincerement, de cœur & d'affection ceux qui nous ont offenſé que ce ſoit en des choſes legeres, ou en des choſes graves. Il ne ſuffit pas pour faire un bon chrétien, de s'abſtenir de la *vengeance* & d'éviter d'offenſer ſes ennemis, mais on doit auſſi en cas de beſoin les ſecourir, leur faire & ſouhaiter toute ſorte de bien. Cela n'empêche pas qu'on ne puiſſe remedier par une juſte punition aux deſordres que cauſe leur méchanceté, & de reparer les torts qu'ils peuvent nous avoir fait. (*W*)

De quelque endroit qu'on y aborde, ſoit du côté de la terre-ferme, ſoit du côté de la mer, l'aſpect en eſt toujours également ſingulier. On commence à l'appercevoir de quelques milles de loin, comme ſi elle flottoit ſur la ſurface de la mer, & environnée d'une forêt de mâts de vaiſſeaux & de barques, qui laiſſent peu-à-peu diſtinguer ſes principaux édifices, & en particulier ceux du palais & de la place de ſaint Marc.

Cette ville eſt toute bâtie ſur pilotis, & a été fondée non-ſeulement dans les endroits où la mer parut au commencement découverte, mais encore où l'eau avoit beaucoup de profondeur, afin qu'en rapprochant par ce moyen un grand nombre de petites îles qui environnoient celle de Rialto, qui étoit la principale, & les joignant par des ponts, on pût en former le vaſte corps de la ville, dont la grandeur, la ſituation & la majeſté extérieure font un effet admirable. Tout le monde connoît les beaux vers de Sannazar à la gloire de *Veniſe*, & elle a eu raiſon de les graver ſur le marbre.

Viderat Adriacis Venetam Neptunus in undis
Stare urbem, & toto dicere jura mari:
I, nunc tarpeias, quantumvis Jupiter arces
Objice, & illa tui mœnia Martis, ait.
Si Tiberim Pelago confers, urbem aſpice utramque,
Illam homines dices, hanc poſuiſſe deos.

Quoique *Veniſe* ſoit ouverte de toutes parts, ſans portes, ſans murailles, ſans fortifications, ſans citadelle & ſans garniſon; elle eſt cependant une des plus fortes places de l'Europe. On y compte environ cent cinquante mille habitans, ſoixante-douze paroiſſes dont les égliſes ſont fort petites, une trentaine de couvens de religieux, & au-moins autant de monaſteres de religieuſes, outre pluſieurs confrairies de pénitens, qu'on appelle *écoles*. Elle contient un aſſemblage prodigieux des plus beaux tableaux de la peinture; elle poſſede tous ceux de Tintoret, de Paul Véronèſe, & les plus précieux ouvrages du Titien.

Un très-grand nombre de canaux qui donnent de toutes parts entrée dans la ville, & la traverſent en tous les ſens, la diviſent en une ſi grande quantité d'îles, qu'il y a des maiſons ſeules entourées d'eau des quatre côtés; mais s'il n'y a point d'endroits à *Veniſe* où l'on ne puiſſe aborder en gondole, il n'y en a guere auſſi où l'on ne puiſſe aller à pié, par le moyen de plus de quatre cens ponts, qui procurent la communication d'un grand nombre de petites rues qui percent la ville, & de pluſieurs quais qui bordent les canaux.

Il eſt vrai que la plûpart de ces quais ſont ſi peu larges, que deux perſonnes ont de la peine à paſſer de front; les plus ſpacieux n'ont ni appui, ni baluſtrades, & ſont coupés vis-à-vis de chaque maiſon par des marches qui deſcendent dans les canaux, afin de pouvoir entrer commodément dans les gondoles, & en ſortir.

Ces fréquentes deſcentes qu'on appelle des *rives*, étréciſſent ſi fort ces quais, que les paſſans ſont obligés, ſur-tout pendant la nuit, de ſe ranger près des maiſons, pour ne pas s'expoſer à tomber dans l'eau. La profondeur du grand canal eſt conſidérable; mais celle des autres canaux n'eſt que de 5 à 6 piés, lorſque par la marée l'eau eſt à ſa plus grande hauteur.

A l'égard des ponts, la plûpart ſont de pierre & de brique, & ils ſont ſi délicatement bâtis, que l'arche n'a ordinairement que 8 pouces d'épaiſſeur. Les bords & le milieu ſont de chaînes de pierre dure, & aſſez élevés pour donner paſſage aux gondoles & aux grandes barques, qui vont inceſſamment par les canaux. On y monte de chaque côté par quatre ou cinq marches d'une pierre blanche, qui approche de la nature du marbre, & qui devient ſi gliſſante, que pendant la pluie & la gelée, il eſt difficile de s'empêcher de tomber; & comme ces ponts n'ont point de garde-fous, la chûte n'eſt pas peu dangereuſe.

Rien ne contribue davantage à la beauté de *Veniſe*, que ſon grand canal, qui a près de 2 milles de longueur, & 50 à 60 pas de largeur. Comme il fait pluſieurs retours dans le milieu de la ville, on le traverſe ſouvent deux à trois fois pour aller en gondole par le chemin le plus court d'un côté de la ville à l'autre. Son eau eſt toujours aſſez belle à cauſe de ſa profondeur, & du courant du flux & du reflux: les galeres & les grandes barques chargées y trouvent aſſez de fonds. Il eſt bordé des plus beaux palais; mais outre qu'il lui manque un quai continué d'un bout à l'autre, les palais qui le bordent ſont entremêlés de petites maiſons qui les déparent.

Ce grand canal qui partage *Veniſe* en deux parties preſque égales, n'a que le ſeul point de Rialto qui ſe trouve au centre de la ville; c'eſt un pont fort large, & tout bâti de pierres de taille auſſi dures que le marbre; il a couté 250000 ducats; mais comme l'incommodité ſeroit trop grande pour les habitans, ſi l'on étoit obligé d'aller chercher le pont toutes les fois qu'on veut paſſer d'un côté de la ville à l'autre, il y a de diſtance en diſtance dans toute la longueur du canal, des gondoliers établis par la police, pour porter les paſſans à un prix réglé en quelqu'endroit qu'ils veulent aller.

Toutes les rues ſont pavées de briques, miſes ſur le côté; & comme il n'y paſſe ni carroſſes, ni chevaux, ni charrettes, ni traînaux, on y marche fort commodément. Les bouts de chaque rue ont été tenus aſſez larges, & on a ménagé un grand nombre de petites places, outre celle que chaque égliſe a devant ſon portail.

On a pratiqué dans toutes ces places, des citernes publiques d'eau de pluie, qui ſe ramaſſe dans des gouttieres de pierre placées au haut des maiſons, & tombe par des tuyaux dans les éponges des citernes. Ceux qui veulent avoir encore de meilleure eau & en plus grande quantité, en envoient remplir des bateaux dans la Brente, & la font jetter dans leurs citernes, où elle ſe purifie & devient très-bonne à boire.

Le place de S. Marc fait du côté de la mer, le plus bel aſpect de *Veniſe*. Il y a toujours vis-à-vis de cette place une galere armée, prête à défendre le palais dans quelque émotion populaire. Elle ſert encore à l'apprentiſſage des forçats, dont on équipe les galeres de la république. Cette place eſt fermée du côté de l'orient par le palais ducal de S. Marc, qui eſt un gros bâtiment quarré, enrichi de deux portiques l'un ſur l'autre. On voit au premier étage de ce palais, un grand nombre de chambres dans leſquelles s'aſſemblent autant de différens magiſtrats pour y rendre la juſtice. La premiere rampe du ſecond étage conduit aux appartemens du doge; la ſeconde mene aux ſalles du college de prégadi, du ſcrutin, du conſeil des dix, des inquiſiteurs d'état, & du grand-conſeil; les murailles ſont tapiſſées çà & là de tableaux des maîtres de l'école Lombarde, & d'autres célébres peintres.

L'égliſe de S. Marc eſt proprement la chapelle du doge, & on y fait toutes les cérémonies ſolemnelles. Cette égliſe eſt collégiale, & n'a aucune juriſdiction au dehors. Les vingt-ſix chanoines qui la compoſent, ainſi que le primicier ou le doyen du chapitre, ſont à la nomination du doge; c'eſt toujours une noble vénitien qui eſt pourvû de la dignité de primicier, dont le revenu eſt d'environ 5000 ducats, ſans une abbaye qu'on y joint ordinairement.

L'égliſe de S. Marc eſt remarquable par ſes richeſſes qu'on appelle communément le *tréſor* de *Veniſe*; cependant il faut diſtinguer le tréſor de l'égliſe, du tréſor de la république. Les reliques font le tréſor de l'égliſe; & parmi ces reliques, on voit des châſſes d'or & d'argent enrichies de pierreries, avec une bonne quantité d'argenterie pour l'uſage & pour l'ornement de l'autel.

Dans un lieu joignant celui où l'on garde les reliques, on voit les richeſſes du tréſor de la république, arrangées ſur les tablettes d'une grande armoire, dont le fonds eſt de velours noir, pour les faire éclater davantage. Une baluſtrade dans laquelle ſe tient le procurateur qui en a les clés, empêche qu'on ne puiſſe approcher d'aſſez près pour y atteindre de la main. Les richeſſes de ce tréſor conſiſtent en corcelets d'or, couronnes d'or, pierres précieuſes de toute eſpece, la couronne ducale, quantité de vaſes d'agate, de cornaline, *&c.*

La république avoit autrefois dans ſon tréſor des richeſſes beaucoup plus conſidérables, entr'autres une chaîne d'or qu'on étendoit le long du portique du palais, & douze à quinze millions d'or monnoyé qu'on étaloit aux yeux du peuple dans certains jours de ſolemnités, mais la guerre de Candie a épuiſé & le prix de la chaîne, & les douze ou quinze millions d'or monnoyé.

L'arſenal de *Veniſe* eſt le fondement des forces de l'état. Son enceinte eſt fermée de murailles, flanquées

quées de petites tours. On fabrique dans cette enceinte les vaiſſeaux, les galeres, & les galéaſſes. Les ſalles de l'arſenal ſont remplies de toutes ſortes d'armes, pour les troupes de terre & de mer. Sous ces mêmes ſalles ſont des magaſins ſéparés qui contiennent toutes ſortes d'attirail & d'équipage de guerre. L'arſenal ſe gouverne comme une petite république. On y fait bonne garde, & les ouvriers y travaillent ſous l'autorité de trois nobles vénitiens, qui réſident dans l'arſenal, & qu'on ne change que tous les trois ans. La république entretient ordinairement trois ou quatre cens ouvriers dans ſon arſenal pendant la paix.

Outre les avantages que *Veniſe* partage avec les autres villes maritimes, elle en retire encore un particulier de ſa ſituation au milieu des lagunes, qui ſont comme le centre où aboutiſſent diverſes rivieres, entr'autres le Pô, l'Adige, la Brente, la Piave, & quantité de canaux que la république a fait creuſer pour le commerce étranger, commerce ſans lequel *Veniſe* ſeroit bientôt miſérable, & qui même eſt à préſent réduit à celui d'Allemagne & de Conſtantinople: mais la banque de *Veniſe* dont le fonds eſt fixé à cinq millions de ducats, conſerve encore ſon crédit.

Les Vénitiens, ſuivant la coutume fanfaronne d'Italie, ont donné une deſcription ſuperbe de leur capitale, ſous le titre de *Splendor orbis Venetiarum*, 2. vol. in-fol. avec figures. Craſſo (Lorenzo) a de ſon côté publié en italien les éloges des hommes de Lettres nés à *Veniſe*; cette bibliographie parut en 1666, en 2. *vol. in*-4°. Il eſt certain que *Veniſe* a produit depuis la renaiſſance des Lettres des ſavans diſtingués en tout genre; on en jugera par mon triage.

Entre les papes natifs de cette ville, j'y trouve Eugene IV. Paul II. & Alexandre VIII.

Eugene IV. appellé auparavant *Gabrieli Condolmerio*, étoit d'une famille obſcure; il fut élu cardinal en 1408, & pape en 1431, pendant la tenue du concile de Bâle. Les peres de ce concile déclarerent que le pontife de Rome n'avoit ni le droit de diſſoudre leur aſſemblée, ni même celui de la transférer. Sur cette déclaration Eugene pour marquer ſa puiſſance, ordonna la diſſolution du concile, en convoqua un nouveau à Ferrare, & enſuite à Florence, où l'empereur grec, ſon patriarche, & pluſieurs des prélats grecs, ſignerent le grand point de la primatie de Rome. Dans le tems qu'Eugene rendoit ce ſervice aux Latins en 1439; le concile de Bâle le dépoſa du pontificat, & élut Amédée VIII. duc de Savoie, qui s'étoit fait hermite à Ripaille par une dévotion que le Poggio eſt bien loin de croire réelle. Cet anti-pape prit le nom de *Félix V.* & dix ans après, il donna ſon abdication, qui lui procura de Nicolas V. un indult par lequel le pape s'engage de ne nommer à aucun bénéfice conſiſtorial dans ſes états, ſans le conſentement du ſouverain; Eugene mourut en 1447. (1)

Paul II. en ſon nom Pierre Barbo, neveu par ſa mere d'Eugene IV. ſuccéda à Pie II l'an 1464, & mourut d'apopléxie l'an 1471, à 54 ans. Platine qu'il avoit dépouillé de tous ſes biens, & mis deux fois très-injuſtement en priſon, ne l'a point ménagé dans ſes écrits. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que ce pape n'aimoit pas les gens de Lettres, & qu'il ſupprima le collége des abbréviateurs, compoſé des plus beaux eſprits de Rome: *Humanitatis ſtudia ita oderat, ut ejus ſtudioſos uno nomine hæreticos appellaret*. Il étendit la bulle des cas réſervés aux papes, beaucoup plus loin que ſes prédéceſſeurs, afin de s'enrichir davantage. Il obligea les cardinaux de ſigner toutes les bulles ſans leur en donner aucune connoiſſance. Il envoya en France en 1467, le cardinal d'Arras, pour faire vérifier au parlement les lettres-patentes, par leſquelles le roi Louis XI. avoit aboli la pragmatique-ſanction; mais le procureur général & l'univerſité de Paris s'oppoſerent à cet enregiſtrement. C'eſt encore Paul II. qui par une bulle du 19 Avril 1470, réduiſit le jubilé à 25 ans, en eſpérance, dit Du-Pleſſis Mornay, de jouir de cette foire l'an 1475; mais ce fut ſon ſucceſſeur Sixte IV. qui en tira le profit.

Alexandre VIII. en ſon nom Pierre Ottoboni, ſuccéda à 79 ans au pape Innocent XI. en 1689, & mourut deux ans après. Il avoit en mourant fait deux choſes; 1°. fulminé une bulle contre l'aſſemblée du clergé de France, tenue en 1682, & 2°. diſtribué à ſes neveux tout ce qu'il avoit amaſſé d'argent. Ce dernier trait de ſa vie fit dire à Paſquin, qu'il auroit mieux vallu pour l'Egliſe être ſa niece que ſa fille.

Paſſons aux ſavans nés à *Veniſe*: je trouve d'abord les Barbaro; & ſi leur famille n'eſt pas une des vingt-quatre nobles, elle eſt du-moins la plus illuſtre dans les Lettres.

Barbarus, (François) réunit les ſciences au maniment des affaires d'état; en même tems qu'il rendit de grands ſervices à ſa patrie, il traduiſit du grec la vie d'Ariſtide & de Caton, après avoir donné ſon ouvrage *de re uxoria*; il mourut l'an 1454.

La même année naquit ſon petit-fils Barbarus (*Hermolaus*) un des ſavans hommes de ſon ſiecle. Les emplois publics dont il fut chargé de très-bonne heure auprès de l'empereur Frédéric, & de Maximilien ſon fils, ne le détournerent point de l'étude. Il traduiſit du grec pluſieurs ouvrages d'Ariſtote, ainſi que Dioſcoride, qu'il mit au jour avec un docte commentaire. Il étoit ambaſſadeur de *Veniſe* auprès d'Innocent VIII. lorſque le patriarche d'Aquilée vint à mourir. Auſſi-tôt le pape lui conféra cette place, qu'il eut l'imprudence d'accepter ſans le conſentement de ſes ſupérieurs; la république fut irritée, le bannit, & confiſqua ſes biens. Cependant il n'étudia jamais avec tant d'application que depuis que ſa patrie l'eut maltraité. Sa diſgrace nous a procuré le meilleur de ſes ouvrages, ſon édition de Pline, publiée l'an 1492; il y corrigea près de cinq mille paſſages; il a rompu la glace, & s'il a ſouvent fait des plaies à ſon auteur, il l'a auſſi très-ſouvent rétabli; il mourut à Rome l'an 1493.

Barbarus (Daniel) mort en 1569, à l'âge de 41 ans, avoit été ambaſſadeur en Angleterre, & fut un des peres du concile de Trente. Il a donné *la prattica della perſpectiva*, Veniſe 1559; & il mit au jour dans la même ville l'an 1567 un commentaire ſur Vitruve. Il étoit en même tems ſi prévenu pour Ariſtote, qu'il lui auroit volontiers prêté ſerment de fidélité, s'il n'avoit pas été chrétien.

Bembo (Pierre) en latin *Bembus*, noble vénitien, l'un des plus polis écrivains du xvj. ſiecle, naquit en 1470. Il parut beaucoup à la cour du duc de Ferrare. & à celle du duc d'Urbin, qui étoient alors le rendez-vous des plus beaux eſprits. Léon X. le nomma ſon ſecrétaire avec Sadolet, avant que de ſortir du conclave, où il fut promu à la papauté. Paul III. le créa cardinal en 1538, & lui donna un evêché; il mourut l'an 1547, dans ſa 77 année; Jean de la Caza a écrit ſa vie.

Son premier livre eſt un traité latin, *de monte Ætna*, qui parut l'an 1486: à l'âge de vingt-ſix ans, il écrivit *gli Azolani*, qui ſont des diſcours d'amour, ainſi nommés, parce qu'on ſuppoſe qu'ils furent faits dans le château d'Azolo. Ils ont été traduits en françois en 1545; on le blâme juſtement d'avoir donné cet ouvrage, & d'autres poeſies encore plus licentieuſes, que Scaliger appelloit *élegantiſſimas obſcenitates*. Nous parlerons de ſon hiſtoire de *Veniſe* à l'article de cette république.

Egnatio (Jean-Baptiſte) en latin *Egnatius*, célebre humaniſte du xvj. ſiecle, étoit diſciple d'Ange Politien. Il enſeigna les Belles-Lettres dans *Veniſe* ſa patrie avec une réputation extraordinaire, & n'obtint que dans une âge décrépit la démiſſion de ſon emploi; mais on lui conſerva une penſion de deux cens écus de rente, *ducentos aereos nummos*, & ſes biens furent affranchis de toutes ſortes d'impôts. Il laiſſa ſa petite fortune, ſa belle bibliotheque, ſon cabi-

(1) Les motifs qui porterent le Pontife Eugene IV. à tranſporter le Concile de Bâle à Ferrare, ſont trop connus à quiconque eſt en partie informé des actes de ce concile & de l'hiſtoire écléſiaſtique de ce ſiecle. Nous nous diſpenſerons de les rapporter ici pour juſtifier la conduite de ce Pontife, que l'auteur de cet article voudroit faire paſſer pour un ambitieux & homme à faire pompe de ſa puiſſance. Mais ſi on fait reflexion que le Diplome d'Eugene IV, par lequel il diſſout ce concile, fut donné le 18. decembre 1431, & que la ſeconde ſeſſion où il fut arrêté que le Pontife Romain n'avoit par droit de diſſoudre l'aſſemblée de ce concile, fut tenue deux mois après, ſavoir le 17 fevrier 1432; il eſt aiſé de voir que ce qu'on dit dans le preſent article, de ce Pape, ne ſauroit ſe ſoutenir. *Voyez* le Diplome de cette translation de Pie II. & Didim Payra pag. 40. (W)

cabinet de medailles, & ſa collection d'antiques, à trois illuſtres familles de *Veniſe*: il mourut en 1553, âgé de 80 ans.

Ses ouvrages ſont 1°. *de romanis principibus vel Cæſaribus, libri tres*. L'abbé de Marolles a traduit ce livre en françois l'an 1664, 2°. *de Origine Turcarum*, 3°. *obſervationes in Ovidium*; 4°. *Interpretamenta in familiares epiſtolas Ciceronis*; 5°. *de exemplis illuſtrium virorum*, &c. Mais il parloit mieux qu'il n'écrivoit, & ne mérite pas dans ſes livres la qualité de cicéronien qu'on lui a donnée.

Corradus rapporte un fait aſſez curieux ſur la facilité de ſon élocution. Egnatius étant ſur le point de finir une harangue, vit entrer le nonce du pape dans l'auditoire; il recommença ſon diſcours, le répeta tout différemment, & avec encore plus d'éloquence que la premiere fois: de ſorte que ſes amis lui conſeillerent de continuer ſes harangues, ſes leçons, & de ne plus écrire.

Paul & Alde Manuce, on fait beaucoup d'honneur à leur patrie par leur érudition. Le premier né en 1512, fut nommé par Pie IV. chef de l'Imprimerie apoſtolique; il mourut en 1574, à 62 ans. On a de lui, 1°. une édition eſtimée, des œuvres de Cicéron avec des notes & des commentaires; 2°. des épîtres en latin & en italien; 3° les traités *de legibus romanis*; *de dierum apud Romanos veteres ratione*; *de ſenatu romano*; *de civitate romana*; *de comitiis Romanorum*.

Manuce (Alde) dit *le jeune*, fils de Paul, & petit-fils d'Alde Manuce, le premier imprimeur de ſon tems, ſurpaſſa la réputation de ſon pere. Il vint à Rome, où il enſeigna les humanités, mais avec ſi peu de profit, qu'il fut obligé pour vivre de vendre la magnifique bibliotheque que ſon pere, ſon ayeul, & ſes grands-oncles, avoient recueillie avec un ſoin extrème, & qui, dit on, contenoit quatre-vingt mille volumes. Il mourut en 1597, ſans autre récompenſe que les éloges dûs à ſon mérite. Ses ouvrages principaux, ſont des commentaires ſur Cicéron, & ſur l'art poétique d'Horace, *de quæſitis per epiſtolas libri tres*; *Commentarius de orthographia Tractatus de notis veterum*, & d'autres livres ſur les Belles-Lettres en latin & en italien.

Fra-Paolo Sarpi (Marco) que nous nommons en françois *le pere Paul*, eſt un des hommes illuſtres dont *Veniſe* a le plus des raiſons de ſe glorifier. Il naquit en 1552, & montra dès ſon enfance deux qualités qu'on voit rarement réunies, une mémoire prodigieuſe, & un jugement exquis; il prit l'habit de ſervite en 1566, & s'appliqua profondément à l'étude des langues, de l'Hiſtoire, du Droit canon, & de la Théologie; enſuite il étudia la Philoſophie expérimentale, & l'Anatomie. Il fut tiré de ſon cabinet pour entrer dans les affaires politiques, à l'occaſion du fameux différend qui s'éleva entre la republique de *Veniſe*, & la cour de Rome, au ſujet des immunités eccléſiaſtiques.

Le pere Paul choiſi par la république pour ſon théologien, & l'un de ſes conſulteurs, prit la plume pour la défenſe de l'état, & écrivit une piece ſur l'excommunication. Cette piece a paru en françois ſous le titre de *droit des ſouverains*, défendu contre les excommunications, *&c.* mais dans l'italien, elle eſt intitulée: *Conſolation de l'eſprit pour tranquilliſer les conſciences de ceux qui vivent bien, contre les frayeurs de l'interdit publié par Paul V*. Il mit au jour pluſieurs écrits à l'appui de cet ouvrage, & fit un traité ſur l'immunité des lieux ſacrés dans l'étendue de la domination vénitienne.

Il eut la plus grand part au traité de l'interdit publié au nom des ſept théologiens de la république, dans lequel on prouve en dix-neuf propoſitions, que cet interdit étoit contre toutes les lois, que les eccléſiaſtiques ne pouvoient y déférer avec innocence, & que les ſouverains en devoient abſolument empêcher l'exécution. La cour de Rome le fit citer à comparoître; au-lieu d'obeir, il publia un manifeſte pour prouver l'invalidité de la citation.

Le différend entre la république de *Veniſe* & le pape, ayant été terminé en 1607, le pere Paul fut compris dans l'accomodement; mais quelques mois après, il fut attaqué en rentrant dans ſon monaſtere, par cinq aſſaſſins qui lui donnerent quinze coups de ſtilets, dont il n'y en eut que trois qui le bleſſerent dangereuſement, deux dans le col & un au viſage.

Le ſenat ſe ſépara ſur le champ à la nouvelle de cet attentat, & la même nuit les ſénateurs ſe rendirent au couvent des ſervites, pour les ordres néceſſaires aux panſemens du malade. On ordonna qu'il ſeroit viſité chaque jour par les magiſtrats de ſemaine, outre le compte que les médecins viendroient en rendre journellement au ſénat. On décerna des récompenſes à quiconque indiqueroit les aſſaſſins, ou tueroit quelqu'un qui voudroit attenter déſormais à la vie du pere Paul on découvriroit quelque conſpiration contre ſa perſonne. Enfin après ſa gueriſon, le ſénat lui permit de ſe faire accompagner par des gens armés, & pour augmenter ſa ſûreté, lui aſſigna une maiſon près de S. Marc. La république créa chevalier Aquapendente qui l'avoit guéri, & lui fit préſent d'une riche chaîne & d'une médaille d'or. C'eſt ainſi que le ſénat montra l'intérêt qu'il prenoit à la conſervation de ce grand homme, & lui-même prit le parti de vivre plus retiré du monde qu'il n'avoit encore fait.

Dans ſa retraite volontaire, il écrivit ſon hiſtoire immortelle du concile de Trente, dont il avoit commencé à recueillir les matériaux depuis très-longtems. Cette hiſtoire fut imprimée pour la premiere fois à Londres en 1619, *in-fol.* & dédiée au roi Jaques I, par l'archevêque de Spalato. Elle a été depuis traduite en latin, en anglois, en françois, & en d'autres langues; le pere le Courayer en a donné une nouvelle traduction françoiſe, imprimée à Londres en 1736, en deux volumes *in-fol.* & réimprimée à Amſterdam la même année, en deux volumes *in-4°.* c'eſt une traduction précieuſe.

Le ſtyle & la narration de cet ouvrage ſont ſi naturels & ſi mâles, les intrigues y ſont ſi bien développées, & l'auteur a ſemé par-tout des réflexions ſi judicieuſes, qu'on le regarde généralement comme le plus excellent morceau d'hiſtoire d'Italie. Fra-Paolo a été très-exactement informé des faits, par les archives de la république de *Veniſe*, & par quantité de mémoires de prélats qui s'étoient trouvés à Trente.

Le cardinal Palavicini n'a remporté d'approbation que celle de la cour de Rome. Il s'aviſa trop tard de nous fabriquer l'hiſtoire du concile de Trente, & ſa conduite nous a diſpenſé d'ajouter foi à ſes diſcours. Il eſt vrai qu'il nous parle des archives du Vatican, qu'on lui a communiquées, mais c'eſt une affaire dont on croit ce que l'on veut, ſur-tout quand les pieces ne ſont pas publiques; ajoutez que les ſources du Vatican ne ſont pas des ſources fort pures. Le ſtyle pompeux du Palavicini tombe en pure perte, & la maniere dont il traite Fra-Paolo, ne lui a pas acquis des ſuffrages. On dit qu'en échange des fautes réelles, il a ſaiſi celles d'impreſſion, pour en faire des erreurs à l'auteur.

Le nom de Paolo étoit devenu ſi fameux dans toute l'Europe, que les étrangers venoient en Italie pour le voir; que deux rois tâcherent par des offres fort avantageuſes, de l'attirer dans leurs états; & que divers princes lui firent l'honneur de lui rendre viſite. Je ne dois point oublier dans ce nombre le prince de Condé, qui étant journellement admis aux délibérations du ſénat, obtint de ce corps la permiſſion de voir & d'entretenir le fameux ſervite, qui s'occupoit dans ſon couvent de choſes plus importantes que d'affaires monaſtiques.

Je ſai bien que le cardinal du Perron dit en parlant du pere Paul, „ je n'ai rien trouvé d'éminent „ dans ce perſonnage, & n'ai rien vu en lui que de „ commun „; mais ce jugement ſur un homme ſi ſupérieur en toutes choſes à celui qui le tenoit, eſt inepte, ridicule, plein de malignité & de fauſſeté.

Paolo mourut couvert de gloire le 14 Janvier 1623. âgé de 71 ans, ayant conſervé ſon jugement & ſon eſprit juſqu'au dernier ſoupir; il ſe leva, s'habilla lui même, lut, & écrivit comme de coutume la veille de ſa mort. On lui fit des funérailles très-diſtinguées. Le ſénat lui éleva un monument, & Jean-Antoine Vénério, patrice vénitien, compoſa l'épitaphe qu'on y grava. Quoique pluſieurs rois & princes ſouhaitaſſent d'avoir ſon portrait, il s'excuſa conſtamment de ſe faire peindre, & même il le refuſa à ſon intime ami Dominique Molini.

Mais voici ce qu'écrivit le chevalier Henri Wotton, dans ſa lettre du 17 Janvier 1637, au docteur Collins profeſſeur en théologie à Cambridge. „ Puiſ„ que je trouve une bonne occaſion, Monſieur, ſi „ peu de tems après celui où les amis ont coutume

„ de

„ de ſe faire de petits préſens d'amitié, permettez-
„ moi de vous envoyer en guiſe d'étrennes, une
„ piece qui mérite d'avoir une place honorable chez
„ vous, c'eſt le portrait au naturel de fameux pere
„ Paul, ſervite, que j'ai fait tirer par un peintre
„ que je lui envoyai, ma maiſon étant voiſine de
„ ſon monaſtere. J'y ai depuis mis au bas un titre
„ de ma façon, *Concilii tridentini eviſcerator*: vous
„ verrez qu'il a une cicatrice au viſage, qui lui eſt
„ reſtée de l'aſſaſſinat que la cour de Rome a tenté,
„ un ſoir qu'il s'en retournoit à ſon couvent: (*reliquiæ wottonianæ*) „.

Fra-Paolo, dit le P. Courayer, à l'imitation d'Eraſme, de Caſſander, de M. de Thou, & autres grands hommes, obſervoit de la religion romaine, tout ce qu'il en pouvoit pratiquer ſans bleſſer ſa conſcience; & dans les choſes dont il croyoit pouvoir s'abſtenir par ſcrupule, il avoit ſoin de ne point ſcandaliſer les foibles. Egalement éloigné de tout extrême, il déſapprouvoit les abus des Catholiques, & blamoit la trop grande chaleur des Proteſtans. Il déſiroit la réformation des papes, & non leur deſtruction; il en vouloit à leurs abus, & non à leur place; il étoit ennemi de la ſuperſtition, mais il adoptoit les cérémonies; il s'aſſerviſſoit ſans répugnance à l'autorité de l'égliſe dans toutes les choſes de rit & de diſcipline, mais il ſouhaitoit auſſi qu'on les rectifiât; il haïſſoit la perſécution, mais il condamnoit le ſchiſme: il étoit catholique en gros, & proteſtant en détail; il abhorroit l'inquiſition comme le plus grand obſtacle aux progrès de la vérité. Enfin il regardoit le réformation comme le ſeul moyen d'abaiſſer Rome, & l'abaiſſement de Rome, comme l'unique voie de faire refleurir la pureté de la religion.

Sa vie a été donnée par le pere Fulgence, & par le pere le Courayer: on peut y joindre ſon article, qui eſt dans le dictionnaire hiſtorique & critique de M. Chaufepié. M. Amelot de la Houſſaye a traduit avec des remarques le traité des bénéfices eccléſiaſtiques de Fra-Paolo. Il y a une traduction angloiſe du même ouvrage, par Thomas Jenkins, lord-maire d'Yorck, avec une nouvelle vie du pere Paul, par M. Lockman, Londres 1736, *in* 8°. Les lettres de Fra-Paolo ont été traduites de l'italien en anglois, par M. Edouard Brown, & cette traduction a paru à Londres en 1693. *in*-8°.

Paruta (Paul), célebre écrivain politique du ſeizieme ſiecle, naquit à *Veniſe* en 1540. paſſa par toutes les grandes charges de ſa patrie, fut honoré de pluſieurs ambaſſades, & mourut procurateur de S. Marc, l'an 1598, âgé de 59 ans. M. de Thou fait un grand éloge de Paruta: c'étoit, dit-il, un homme d'une rare éloquence, & qui démêloit avec beaucoup d'adreſſe les affaires les plus embarraſſées. *Vir rara in explicandis negotiis ſolertia & eloquentia; quas virtutes variis legationibus in Italia..... exercuit, & ſcriptis quæ magno in pretio inter prudentiæ civilis ſectatores merito habentur, conſignavit*.

L'ouvrage de Paruta, intitulé *della perfezione della vita politica, libri tre*, parut à *Veniſe* en 1579, *in fol*. 1586, *in*-12. 1592, *in*-4°. outre pluſieurs autres éditions. Il a été traduit en françois par Gilbert de la Broſſe, ſous le titre de *perfection de la vie politique*, Paris 1682, *in*-4°. Il y en a auſſi une traduction angloiſe, par Henri Cary, comte de Monmouth, imprimée à Londres en 1657, *in*-4°.

Un autre de ſes ouvrages eſt: *Diſcorſi politici, ne i quali ſi conſiderano diverſi fatti illuſtri e memorabili di principi e di republiche antiche e moderne, diviſi in due libri*. Veniſe 1599, *in*-4°. Genes 1600, *in*-4°. & Veniſe 1629, *in* 4°. Samuel Sturmius en a donné une traduction latine à Brême en 1660, *in*-12. Le premier livre contient quinze diſcours qui roulent ſur la forme des anciens états; le ſecond en renferme dix, qui traitent des affaires de la république de *Veniſe*, & des choſes arrivées dans les derniers tems. Cet ouvrage & le précédent ont mérité à l'auteur la qualité d'excellent politique.

Je parlerai de ſon hiſtoire de *Veniſe*, en italien, à la fin de l'article de cette république; c'eſt aſſez de dire ici qu'on peut puiſer dans tous les ouvrages de cet hiſtoriographe, des maximes judicieuſes & pleines d'équité pour le gouvernement des états. De-là vient que Boccalini le repréſente enſeignant la politique, & les vertus morales ſur le parnaſſe. Le pere Niceron a donné ſon article dans les *Mémoires des hommes illuſtres, tom. XI. p.* 288.

Ramuſio (Jean-Baptiſte), fut employé par la république de *Veniſe*, pendant quarante ans, dans les affaires, & mourut à Padoue l'an 1557, âgé de 72 ans. Il a publié trois volumes de navigations décrites par divers auteurs. Le premier contient la deſcription de l'Afrique; le ſecond comprend l'hiſtoire de la Tartarie; le troiſieme concerne les navigations au nouveau monde. Le total renferme un recueil d'anciens voyages eſtimés.

Triviſano (Bernard), naquit à *Veniſe* en 1652, & s'avança par ſon mérite aux dignités de ſa patrie. Il mourut en 1720, âgé à-peu-près de 69 ans. Son ouvrage le plus conſidérable parut à *Veniſe* en 1704, *in*-4°. ſous le titre de *Meditazioni filoſofiche*, dont Bayle parle avec éloge. Cet auteur, dit-il, n'a point trouvé d'autre voie pour ſe tirer d'embarras ſur la prédeſtination, que d'élever au-deſſus des nues, les privileges de la liberté humaine. *Voyez* de plus grands détails dans le *Giorn. de' letter. tom. XXXIV. pag.* 4. *& ſuiv.*

Aux hommes illuſtres dans les lettres, dont *Veniſe* eſt la patrie, j'ajoute une dame célebre qui reçut le jour dans cette ville vers l'an 1363, je veux parler de Chriſtine de Piſan, ſur laquelle la France a des droits. J'aurois dû commencer ma liſte par cette dame, mais elle couronnera l'article de *Veniſe*, & l'embellira beaucoup, graces au détail de ſa vie, que j'emprunterai d'un mémoire de M. Boivin le cadet, inſéré dans le *Recueil de littérature, tom. II. in*-4°. *pag.* 704.

Thomas Piſan, pere de Chriſtine, né à Boulogne en Italie, étoit le philoſophe le plus renommé, & peut-être le plus habile de ſon ſiecle. Il vint à *Veniſe*, s'y maria, & y fut aggregé au nombre des ſénateurs. Il y vivoit honorablement dans le tems que ſa femme lui donna une fille qui fut nommée Chriſtine; mais la célébrité du pere devint ſi grande, qu'on le ſollicita de la part des rois de France & de Hongrie, de s'attacher à leur ſervice, & l'on lui offrit des conditions fort avantageuſes, en conſidération de ſon profond ſavoir.

Thomas Piſan ſe détermina pour la France, tant à cauſe du mérite perſonnel de Charles le Sage, & de la magnificence de ſa cour, que par le déſir de voir l'univerſité de Paris; cependant il ne ſe propoſa d'abord que de paſſer un an dans cette capitale, & laiſſa ſa femme & ſes enfans à Boulogne.

Le roi fut charmé de le voir, & ayant connu ſon mérite, lui donna une place dans ſon conſeil. Ce prince, bien-loin de conſentir qu'il retournât au bout d'un an en Italie, voulut abſolument qu'il fit venir ſa famille en France, & qu'il s'y établit pour y vivre honorablement des bienfaits dont il avoit deſſein de le combler. Thomas obéit, & ſa famille paſſa en France. La femme & les enfans de cet aſtronome, habillés magnifiquement à la lombarde, parurent devant le roi qui les reçut très-gracieuſement dans ſon château du louvre, un jour du mois de Décembre (vers l'an 1368), fort peu de tems après leur arrivée.

Chriſtine qui pouvoit avoir alors environ cinq ans, fut élevée à la cour en fille de qualité, & ſon pere cultiva ſon eſprit par l'étude des lettres humaines. Elle fut recherchée en mariage dans ſa premiere jeuneſſe, par pluſieurs perſonnes, mais un jeune homme de Picardie, nommé Etienne Caſtel, qui avoit de la naiſſance, du ſavoir, & de la probité, l'emporta ſur tous ſes rivaux. Il épouſa Chriſtine qui n'avoit encore que quinze ans; & bientôt après il fut pourvu de la charge de notaire & ſecrétaire du roi, qu'il exerça avec honneur, aimé & conſideré du roi Charles V. ſon maître.

Chriſtine fut fort ſatisfaite du choix que ſon pere avoit fait d'un tel gendre. Voici de quelle maniere elle s'exprime, parlant elle-même de ſon mariage.
„ A venir au point de mes fortunes, le tems vint
„ que je approchoie l'aage auquel on ſeult les filles
„ aſſener de mari; tout fuſſe-je ancore aſſez jeunet-
„ te, nonobſtant que par chevaliers, autres nobles,
„ & riches clercs, fuſſe de pluſieurs demandée, (&
„ cette vérité ne ſoit de nul réputée ventence: car
„ l'auctorité de l'onneur & grant amour que le roy
„ à mon pere démontroit, eſtoit de ce cauſe, non
„ mie valeur). Comme mondit pere reputaſt cellui
„ plus valable, qui le plus ſcience avec bonne mœurs
„ avoit; ainſi un jone eſcolier gradué, bien né, &
„ de nobles parents de Picardie, de qui les vertus
„ paſſoient la richece, à cellui qu'il réputa comme
„ propre fils, je fus donnée. En ce cas ne me plains-
„ je

„ je de fortune: car à droit eſlire en toutes conve-
„ nables graces, ſi comme autrefois ai dit, à mon
„ gré mieux ne voulſiſſe. Cellui, pour ſa ſouffiſan-
„ ce, toſt après noſtre ſuſdit bon prince, qui l'ot
„ agréable, lui donna l'office, comme il fut vaquant,
„ de notaire, & ſon ſecrétaire à bourſes & à ga-
„ ges, & retint de ſa cour très-amé ſerviteur.

La félicité des nouveaux époux ne fut pas longue. Le roi Charles mourut l'an 1380, âgé de 44 ans. L'aſtronome déchut de ſon crédit: on lui retrancha une grande partie de ſes gages; le reſte fut mal payé. On peut juger de l'eſtime que Charles faiſoit de cet officier par les penſions qu'il lui donnoit. Thomas étoit payé tous les mois de cent francs de gages, c'eſt-à-dire, ſi je ne me trompe, de près de 700 liv. par rapport à la monnoie d'aujourd'hui. Ses livrées & les gratifications qu'il recevoit n'alloient à guere moins; & par-deſſus tout cela, on lui faiſoit encore eſpérer un fonds de terre de 500 livres de revenu (3500 liv. de notre tems), pour lui & pour ſes héritiers; l'aſtronomie, & particulierement celle que l'on nomme *judiciaire*, étoit à la mode dans ces tems-là, où la plûpart des princes, même ceux qui avoient de la piété, étoient tellement prévenus en faveur de cette ſcience ſuperſtitieuſe, qu'ils n'entreprenoient rien de conſidérable qu'après l'avoir conſultée.

La vieilleſſe, accompagnée de chagrins & d'infirmités, mit au tombeau Thomas Piſan quelques années après la mort du roi ſon bienfaiteur. Etienne du Caſtel, gendre de Thomas, ſe trouva le chef de ſa famille. Il la ſoutenoit encore par ſa bonne conduite & par le crédit que ſa charge lui donnoit, lorſqu'il fut emporté lui-même par une maladie contagieuſe en 1389, à l'âge de 34 ans. Chriſtine qui n'en avoit alors que vingt-cinq, demeura veuve chargée de trois enfans & de tous les embarras d'un gros ménage. „ Or me convint, dit-elle, mettre main à
„ œuvre, ce que moi nourrie en délices & migno-
„ temens n'avoïe appris, & être conduiſareſſe de la
„ nef demourée en la mer ourageuſe ſans patron;
„ c'eſt à ſavoir le déſolé mainage hors de ſon lieu
„ pays. A donc m'eſſourdirent angoiſſes de toutes
„ pars. Et comme ce ſoient les més des veufves,
„ plais & procès m'avironérent de tous lez; & ceux
„ qui me devoient m'aſſaillirent, afin que ne m'avan-
„ çaſſe de leur rien demander „.

Le veuvage de Chriſtine fut effectivement tranverſé d'une infinité de ſoins & de diſgraces. Elle en paſſa les premieres années à la pourſuite des procès qu'elle fut obligée d'intenter contre les débiteurs de mauvaiſe foi, ou de ſoutenir contre des chicaneurs qui lui faiſoient d'injuſtes demandes. Enfin après avoir couru long-tems de tribunal en tribunal ſans obtenir juſtice, rébutée par les groſſes pertes qu'elle faiſoit tous les jours, & laſſe de mener une vie ſi contraire à ſon inclination, elle prit le parti de ſe renfermer dans ſon cabinet, & ne chercha plus de conſolation que dans la lecture des livres que ſon pere & ſon mari lui avoient laiſſés.

Elle-même nous apprend dans ſon ſtyle agréable & naïf, de quelle maniere elle ſe conduiſit pour ſe remettre à l'étude. „ Ne me pris pas, dit-elle, com-
„ me préſomptueuſe aux parfondeſſes des ſciences
„ obſcures, *&c.* Ains, comme l'enfant, que au pre-
„ mier on met à l'*a*, *b*, *c*, *d*, me pris aux hiſtoires
„ anciennes des commencemens du monde; les hiſtoi-
„ res des Ebrieux, des Aſſiriens, & des principes des
„ ſignouries, procédant de l'une en l'autre, deſſen-
„ dant aux Romains, des François, des Bretons, &
„ autres pluſieurs hiſtoriographes: après aus déduc-
„ tions des ſciences, ſelon ce que en l'eſpace du tems
„ y eſtudia en pos comprendre: puis me pris aus li-
„ vres des poëtes „.

Elle ajoute que le ſtyle & les fictions poëtiques lui plûrent extrèmement. „ A donc, dit-elle, fus-
„ je aiſe, quand j'os trouvé le ſtyle à moi natu-
„ rel, me délitant en leurs ſoubtiles couvertures,
„ & belles matieres, mutiées ſous fictions délita-
„ bles & morales; & le bel ſtyle de leurs met-
„ tres & proſe, deduite par belle & polie rhéto-
„ rique „.

Inſtruite ſuffiſamment de l'hiſtoire & de la fable, & ſe ſentant capable de produire quelque choſe d'elle-même, elle ſuivit ſon génie, & ſe mit à la compoſition en l'année 1399, étant âgée de 35 ans. Six ans après, elle publia le livre intitulé, *viſion de Chriſtine*, dans lequel elle aſſûre qu'elle avoit déja compoſé quinze volumes. „ Depuis l'an 1399, dit-elle,
„ que je commençay juſques à ceſtui 1405, ouquel
„ encores je ne ceſſe compilés en ce tandis quinze
„ volumes principaulx, ſans les autres particuliers
„ petis dictiez, leſquieulx tous enſemble contiennent
„ environ LXX quayers de grans volume, comme
„ l'expérience en eſt magnifeſte.

Ses premiers ouvrages furent ce qu'elle appelle de *petits dictiés*, c'eſt-à-dite de petites pieces de poéſie, des balades, des lais, des virelais, des rondeaux. Elle avoit commencé à en faire dès le tems même de ſes procès & des plus grands embarras de ſon veuvage. La balade où elle ſe plaint de ce que les princes ne la daignent entendre eſt de ces tems-là. C'eſt elle-même qui nous l'apprend dans le récit de ſes bonnes & de ſes mauvaiſes fortunes, où elle dit encore expreſſément qu'au milieu de ſes adverſités & de ſes plus cruels chagrins elle ne laiſſoit pas de faire des vers: „ Ne m'avoit ancores tant grévée for-
„ tune que ne fuſſe, dit-elle, accompagnée des
„ muſettes des poëtes.... Icelles me faiſoient rimer
„ complainter plourables, regraitant mon ami mort,
„ & le bon tems paſſé, ſi comme il appert au com-
„ mencement de mes premiers dictiés ou principe de
„ mes cent balades, & meiſmement pour paſſer tems
„ & pour aucune gayeté attraire à mon cuer doulou-
„ reux, faire dis amoureux & gays d'autruy ſente-
„ ment, comme je dis en un mien virelay „.

Ce fut apparemment à l'occaſion de ces *dis amoureux* que la médiſance publia par-tout que cette veuve étoit véritablement folle d'amour. Il eſt vrai que dans ces petites pieces que Chriſtine avoue, il y en a de fort tendres, & que ſi elle n'avoit eû ſoin d'avertir ſes lecteurs, que les ſentimens qu'elle y exprime ne ſont pas les ſiens, mais ceux d'autrui, il n'y auroit perſonne qui n'y fût trompé.

Les mauvais diſcours que l'on fit d'elle à ce ſujet lui donnerent du chagrin, comme elle le témoigne dans le troiſieme livre de ſa *viſion*. „ Ne fu il pas
„ dit de moy par toute la ville que je amoie par
„ amours, dit-elle. Je te jure m'ame, que icellui ne
„ me cognoiſçoit, ne, ne ſavoit que je eſtoie: ne fu
„ onques homme ne créature née qui me veiſt en pu-
„ blic, ne en privé, en lieu où il fut.... Et de ce
„ me ſoit Dieu teſmoing que je dis voir..... Dont
„ comme celle qui ignocent me ſentoie aucune fois,
„ quand on me le diſoit m'en troubloie, & aucune
„ fois m'en ſouſrioye, diſant, Dieu & icelluy & moi
„ ſavons bien qu'il n'en eſt rien „.

Chriſtine eut donc beaucoup à ſouffrir de la médiſance qui attaquoit ſa réputation; mais elle put ſe conſoler par ſon innocence & par le ſuccès de ſes ouvrages. Les premieres productions de ſa muſe lui aquirent l'eſtime non-ſeulement des François, mais des étrangers. Le comte de Saliſbury, favori de Richard II. roi d'Angleterre, étant venu en France, à l'occaſion du mariage de ce prince avec Iſabelle, fille de Charles VI. fit connoiſſance avec Chriſtine, dont les ouvrages lui avoient plû: comme il aimoit la poéſie, & faiſoit lui-même des vers, *gracieux chevalier*, *aimant dictiez*, *& lui-même gracieux dicteur*, cette conformité de goût fit qu'il conçut beaucoup d'affection pour Chriſtine; & lui voyant un fils qu'elle cherchoit à placer, il lui offrit de l'emmener avec lui en Angleterre, & de la faire élever avec le ſien. Chriſtine y conſentit, & ſon fils, pour lors âgé de treize ans, paſſa en Angleterre avec ce ſeigneur anglois en 1398.

A quelque tems de-là, Richard fut détrôné par Henri de Lancaſtre. & le comte de Saliſbury fut décapité, *pour ſa grant loyauté vers ſon droit ſeigneur*. Cependant Henri qui venoit d'uſurper la couronne, vit les *dictiés* & autres ouvrages que Chriſtine avoit envoyés au comte de Saliſbury; il en en fut ſi content, qu'il chercha dès-lors tous les moyens d'attirer à ſa cour cette illuſtre veuve. Ecoutons la raconter ce fait elle-même dans ſon charmant langage.

„ A donc très-joyeuſement priſt mon enfant vers
„ lui, & tint chierement & en très-bon eſtat. Et de
„ fait par deux de ſes héraulx, notables hommes ve-
„ nus par-deçà, Lencaſtre & Faucon, rois d'armes,
„ me manda moult à certes, priant & promettant
„ du bien largement que par-delà je allaſſe. E com-
„ me de ce, je ne fuſſe en rien temprée, conſidérant
„ les choſes comme elles étoient, diſſimulé tant que
„ mon fils puſſe avoir diſant grant mercis, & que
„ bien à ſon commandement eſtoie: & à brief par-
„ ler, tant fils à grant peine & de mes livres me con-

„ ſta, que congié ot mondit fils de me venir quérir „ par-deçà pour mener là, qui ancore n'y vois. Et „ ainſi reffuſay l'eſchoite de icelle fortune pour moy „ & pour lui, parce que je ne puis croire que fin de „ deſloyal viengne à bon terme. Or fut joyeuſe de „ voir cil que je amoie, comme mort le m'euſt ſeul „ fils laiſſié, & trois ans ſans lui os eſté „.

Si Chriſtine avoit été d'humeur à quitter la France, elle auroit trouvé des établiſſemens dans plus d'une cour étrangere; mais elle aima mieux demeurer dans ce pays, où d'ailleurs elle étoit conſidérée par tous les princes du royaume. Elle s'attacha d'abord d'une façon toute particuliere à Philippe, duc de Bourgogne, qui lui donna des marques réelles de ſon eſtime en prenant à ſon ſervice le fils aîné de cette dame nouvellement revenu d'Angleterre, & en lui fourniſſant à elle-même pendant quelque tems de quoi ſoutenir ſon état; mais elle perdit ce protecteur en 1404; & *ſa mort*, dit-elle, *fut le renouvellement des navreures de mes adverſités*.

La réputation qu'elle s'étoit acquiſe & la faveur des grands ne l'avoient pourtant pas miſe à ſon aiſe. La mauvaiſe foi de ſes débiteurs & la perte de pluſieurs procès l'avoient réduite en un état où elle avoit beſoin non-ſeulement de protection, mais de ſecours. Elle avoit à ſa charge une mere âgée, un fils hors de place, & de pauvres parentes. Elle dit qu'*elle étoit trois fois double*, c'eſt-à-dire qu'elle avoit ſix perſonnes ſur les bras. Avec tout cela elle avoue qu'elle conſervoit un reſte d'ambition fondée ſur le ſouvenir de ſa naiſſance & de ſon ancien état, & que ſa plus grande crainte étoit de découvrir aux yeux du public le délabrement de ſes affaires. „ Si te promets, dit-elle à dame Philoſophie, que mes ſem„ blans & abis, peu apparoit entregens le faiſſel de „ mes ennuys; ains ſoubs mantel fourré de gris & „ ſoubs ſurcot d'eſcarlate n'ont pas ſouvent renou„ vellée, mais bien gardé, avoie eſpreſſes fois de „ grands friçons; & en beau lit & bien ordené, de „ males nuis: mais le repas eſtoit ſobre, comme il „ affiere à femme vefve, & toutes fois vivre con„ vient „.

Au reſte quelque ſoin qu'elle prît de cacher ſon indigence, il étoit impoſſible que l'on ne s'en apperçût; & c'eſt, à ce qu'elle aſſûre, ce qui lui faiſoit le plus de peine, lorſqu'elle étoit obligée d'emprunter de l'argent, même de ſes meilleurs amis. „ Mais „ quand il convenoit, dit-elle, que je feiſſe aucun „ emprunt où que ſoit pour eſchever plus grant in„ convénient, beau ſire dieux, comment honteuſe„ ment à face rougie, tant fuſt la perſonne de mon „ amiſtié, le requeroïe, & encore aujourd'hui ne „ ſuis garie de cette maladie, dont tant ne me gre„ veroit, comme il me ſemble, quant faire le meſtent, „ un acès de fievre „.

Chriſtine étoit âgée de 41 ans lorſqu'elle ſe plaignoit ainſi des diſgraces de la fortune; cependant elle éprouvoit des conſolations dans ſes adverſités. De trois enfans que ſon mari lui avoit laiſſés, il lui reſtoit un fils & une fille, tous deux également recommandables par les qualités du corps & de l'eſprit; c'eſt du-moins l'idée qu'elle en donne en faiſant leur éloge. „ N'as-tu pas un fils, lui dit dame Philoſophie, „ auſſi bel & gracieux, & bien moriginés, & tel que „ de ſa jonece, qui paſſe pas vingt ans du tems qu'il „ a eſtudié en nos premieres ſciences & grammaire, „ on ne trouveroit en rhétorique & poétique lan„ gage, naturellement à luy propice, gaires plus „ aperte & plus ſoubtil que il eſt, avec le bel enten„ dement & bonne judicative que il a „.

Parlant enſuite de ſa fille, elle fait dire à dame Philoſophie: „ Ton premier fruit eſt une fille donnée „ à Dieu & à ſon ſervice, rendue par inſpiration di„ vine, de ſa pure voulonté, oultre ton gré, en l'é„ gliſe & noble religion des dames à Poiſſy, où elle, „ en fleur de jonece & très-grant beauté, ſe porte „ tant noblement en vie contemplative & dévotion, „ que la joye de la relacion de ſa belle vie ſouvente „ fois te rend grand reconfort „. Ce paſſage nous apprend que la fille de Chriſtine étoit l'aînée de ſon fils, & qu'elle avoit pris le voile contre le gré de ſa mere. Peut-être le mauvais état des affaires de ſa famille avoit-il contribué à lui faire embraſſer ce parti.

Changea-t-il ce triſte état des affaires de famille? c'eſt ce que nous ignorons. Nous voudrions apprendre que le fils fit un bon mariage, & que Chriſtine fut heureuſe ſur la fin de ſes jours; car outre qu'elle étoit aimable de caractere, elle réuniſſoit aux graces de l'eſprit, les agrémens de la figure. Nous ſavons qu'elle étoit bien faite, & qu'elle avoit l'art de ſe mettre avec beaucoup de goût.

Les portraits que nous avons de Chriſtine dans quelques-uns de ſes livres enluminés de ſon tems, s'accordent avec l'idée qu'elle-même a eu ſoin de nous donner de ſa phyſionomie, lorſqu'entre les avantages dont elle reconnoît qu'elle eſt redevable au Créateur, elle met celui „ d'avoir corps ſans nulle „ difformité & aſſez plaiſant, & non maladis, mais „ bien complexionné „.

De toutes les miniatures où elle eſt repréſentée, la plus parfaite, au jugement de M. Boivin, eſt celle qui ſe trouve dans le manuſcrit 7395, à la tête du livre intitulé, *la cité des dames*.

On y voit une dame aſſiſe ſous un dais, la tête penchée ſur la main gauche, & le coude appuyé ſur un bureau. Elle a le viſage rond, les traits réguliers, le teint délicat & aſſez d'embonpoint. Ses yeux ſont fermés, & elle paroît ſommeiller. Sa cuëffure eſt une eſpece de cul-de-chapeau, bleu ou violet, en pain-de ſucre, ombragé d'une gaze très-déliée, qui étant relevée tout-au-tour, laiſſe voir à nud le viſage, & ne cache pas même les oreilles. Une chemiſe extrémement fine, dont on n'apperçoit que le haut & qui eſt un peu entr'ouverte, couvre ſuffiſamment les épaules & la gorge. Une robe bleue brodée d'or par le bas, & doublée de feuille-morte, s'ouvre ſur le ſein, comme aujourd'hui les manteaux de femme, & laiſſe entrevoir un petit corſet de couleur de pourpre bordé d'un paſſement d'or.

Il ne me reſte plus qu'à indiquer les ouvrages de Chriſtine en vers & en proſe. Voici d'abord la liſte de ſes poéſies: cent balades, lais, virelais, rondeaux; jeux à vendre, ou autrement vente d'amours; autres balades; l'épître au dieu d'amours; le débat des deux amans; le livre des trois jugemens; le livre du dit de Poiſſy; le chemin de lonc eſtude; leſdits moraulx, ou les enſeignemens que Chriſtine donne à ſon fils; le roman d'Othéa, ou l'épiſtre d'Othéa à Hector; le livre de mutacion de fortune.

Ses œuvres en proſe ſont 1°. l'hiſtoire du roi Charles le Sage, qu'elle écrivit par ordre du duc de Bourgogne; 2°. la viſion de Chriſtine; 3°. la cité des dames; 4°. les épiſtres ſur le roman de la Roſe; 5°. de livre des faits d'armes & de chevalerie; 6°. inſtruction des princeſſes, dames de cour, & autres lettres à la reine Iſabelle en 1405; 7°. les proverbes moraulx & le livre de prudence. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VENISE, *république de* (*Hiſt. mod.*) c'eſt d'une retraite de pêcheurs que ſortit la ville & la république de *Veniſe*. Ces pêcheurs chaſſés de la terre ferme par les ravages des barbares dans le v. ſiecle, ſe refugierent à Rialto; port des Padouans, & ils bâtirent des cabanes qui formerent une petite bourgade que Padoue gouverna par des tribuns. Attila ayant dévaſté Padoue, Pavie, Milan, & détruit la fameuſe Aquilée, les miſérables reſtes de ces villes acheverent de peupler toutes les îles des Lagunes, celles du bord de la mer, & particulierement le Lido de Malamoque. Comme il ne reſtoit plus à ces peuples aucune eſpérance de retourner dans leurs habitations, ils penſerent à s'en conſtruire de plus aſſurées, & tirerent pour ce deſſein les pierres & le marbre des palais démolis en terre ferme; chaque île à l'exemple de Rialto, établit pour ſa police des tribuns particuliers.

En 709, les tribuns des douze principales îles des Lagunes, jugeant qu'il étoit neceſſaire de donner une nouvelle forme au gouvernement des îles qui s'étoient extraordinairement peuplées, réſolurent de ſe mettre en république, & d'élire quelqu'un d'entre eux pour en être le chef; mais comme ils reconnoiſſoient qu'ils ne pouvoient en uſer de la ſorte contre le droit que la ville de Padoue s'arrogeoit dans ces lieux où ils avoient été chercher leur ſureté, ils obtinrent de l'empereur Léon, ſouverain de tout le pays, & du pape Jean V. la permiſſion d'élire leur prince, auquel ils donnerent le nom de *duc* ou de *doge*. Le premier qu'ils élurent s'appelloit *Paul-Luce Anafeſte*.

Il n'y avoit point encore de ville de *Veniſe*; Héraclée dont il ne reſte aujourd'hui que quelques ruines, fut le premier ſiege de cette nouvelle république; enſuite les doges réſiderent à Malamoque & à Rialto, où Pepin roi d'Italie, donna aux habitans cinq milles quarrés d'étendue en terre ferme, avec

une pleine liberté de traſiquer par terre & par mer. Le même Pepin voulut que l'île de Rialto jointe aux îles d'alentour, portât le nom de Veniſe, *Venetiæ*, qui étoit alors celui de toute la côte voiſine des Lagunes.

Telle a été l'origine du nom & de la république de *Veniſe*, dont la néceſſité du commerce procura bientôt la grandeur & la puiſſance. Il eſt vrai qu'elle payoit un manteau d'étoffe d'or aux empereurs, pour marque de vaſſalité; mais elle acquit la province d'Iſtrie par ſon argent & par ſes armes.

Les Vénitiens devenant de jour en jour une république redoutable, il fallut dans les croiſades s'adreſſer à eux pour l'équipement des flottes; ils y gagnerent des richeſſes & des terres. Ils ſe firent payer dans la croiſade contre Saladin 85000 marcs d'argent pour tranſporter ſeulement l'armée dans le trajet, & ſe ſervirent de cette armée même pour s'emparer des côtes de la Dalmatie, dont leur doge prit le titre. La Méditerranée étoit couverte de leurs vaiſſeaux, tandis que les barons d'Allemagne & de France bâtiſſoient des donjons, & opprimoient les peuples.

Gènes rivale de *Veniſe* lui fit la guerre, & triompha d'elle ſur la fin du xiv. ſiecle; mais Gènes enſuite déclina de jour en jour, & *Veniſe* s'éleva ſans obſtacle juſqu'au tems de Louis XII. & de l'empereur Maximilien, intimidant l'Italie, & donnant de la jalouſie aux autres puiſſances qui conſpirerent pour la détruire. Preſque tous les potentats ennemis les uns des autres, ſuſpendirent leurs querelles, pour s'unir enſemble à Cambrai contre *Veniſe*. Jamais tant de rois ne s'étoient ligués contre l'ancienne Rome. *Veniſe* étoit auſſi riche qu'eux tous enſemble. Elle ſe confia dans cette reſſource, & ſur-tout dans la déſunion qui ſe mit bientôt entre tant d'alliés. Il ne tenoit qu'à elle d'appaiſer Jules II. principal auteur de la ligue; mais elle dédaigna de demander cette grace, & elle oſa attendre l'orage. C'eſt peut-être la ſeule fois qu'elle ait été téméraire.

Les excommunications plus mépriſées chez les Vénitiens qu'ailleurs, furent la déclaration du pape. Louis XII. envoya un hérault d'armes annoncer la guerre au doge. Il redemanda le Crémonois qu'il avoit cédé lui-même aux Vénitiens, quand ils l'avoient aidé à prendre le Milanois. Il revendiquoit le Breſſan, Bergame, & d'autres terres ſur leſquelles il n'avoit aucun droit. Il appuya ſes demandes à la tête de ſon armée, & détruiſit les forces vénitiennes à la célebre journée d'Agnadel, près de la riviere d'Adda. Alors chacun des prétendans ſe jetta ſur ſon partage; Jules II. s'empara de toute la Romagne, & pardonna aux Vénitiens qui, revenus de leur premiere terreur, réſiſtoient aux armes impériales. Enfin il ſe ligua avec cette république contre les François qui le méritoient, & cette ligue devint funeſte à Louis XII.

Sur la fin du même ſiecle, les Vénitiens entrerent avec le pape & le roi d'Eſpagne Philippe II. dans une croiſade contre les Turcs. Jamais grand armement ne ſe fit avec tant de célérité. Philippe II. fournit la moitié des frais; les Vénitiens ſe chargerent des deux tiers de l'autre moitié, & le pape fournit le reſte. Dom Juan d'Autriche, ce célebre bâtard de Charles-quint, commandoit la flotte. Sébaſtien Veneiro étoit général de la mer pour les Vénitiens. Il y avoit eu trois doges dans ſa maiſon, mais aucun d'eux n'eut autant de réputation que lui. Les flottes ottomanes & chrétiennes ſe rencontrerent dans le golfe de Lépante, où les chrétiens remporterent une victoire d'autant plus illuſtre, que c'étoit la premiere de cette eſpece; mais le fruit de cette bataille n'aboutit à rien. Les Vénitiens ne gagnerent aucun terrein, & les Turcs reprirent l'année ſuivante le royaume de Tunis.

Cependant la *république de Veniſe* jouiſſoit depuis la ligue de Cambrai d'une tranquillité intérieure qui ne fut jamais altérée. Les arts de l'eſprit étoient cultivés dans la capitale de leur état. On y goûtoit la liberté & les plaiſirs; on y admiroit d'excellens morceaux de peinture, & les ſpectacles y attiroient tous les étrangers. Rome étoit la ville des cérémonies, & *Veniſe* la ville des divertiſſemens; elle avoit fait la paix avec les Turcs après la bataille de Lépante, & ſon commerce quoique déchu, étoit encore conſidérable dans le Levant; elle poſſédoit Candie, & pluſieurs îles, l'Iſtrie, la Dalmatie, une partie de l'Albanie, & tout ce qu'elle conſerve de nos jours en Italie.

Au milieu de ſes proſpérites elle fut ſur le point d'être détruite en 1618, par une conſpiration qui n'avoit point d'exemple depuis la fondation de la république. L'abbé de S. Réal qui a écrit cet événement célebre avec le ſtyle de Salluſte, y a mêlé quelques embelliſſemens de roman; mais le fond en eſt très-vrai. *Veniſe* avoit eu une petite guerre avec la maiſon d'Autriche ſur les côtes de l'Iſtrie. Le roi d'Eſpagne Philippe III. poſſeſſeur du Milanès, étoit toujours l'ennemi ſecret des Vénitiens. Le duc d'Oſſone viceroi de Naples, dom Pedre de Tolede gouverneur de Milan, & le marquis de Bedemar ſon ambaſſadeur à *Veniſe*, depuis cardinal de la Cueva, s'unirent tous trois pour anéantir la république. Les meſures étoient ſi extraordinaires, & le projet ſi hors de vraiſſemblance, que le ſénat tout vigilant & tout éclairé qu'il étoit, ne pouvoit en concevoir de ſoupçon; mais tous les conſpirateurs étant des étrangers de nations différentes, le ſénat inſtruit de tout par pluſieurs perſonnes, prévint les conjurés, & en fit noyer un grand nombre dans les canaux de *Veniſe*. On reſpecta dans Bedemar le caractere d'ambaſſadeur, qu'on pouvoit ne pas ménager; & le ſénat le fit ſortir ſecrétement de la ville, pour le dérober à la fureur du peuple.

Veniſe échappée à ce danger, fut dans un état floriſſant juſqu'à la priſe de Candie. Cette république ſoutint ſeule la guerre contre l'empire turc pendant près de 30 ans, depuis 1641 juſqu'à 1669. Le ſiege de Candie, le plus long & le plus mémorable dont l'hiſtoire faſſe mention, dura près de 20 ans; tantôt tourné en blocus, tantôt ralenti & abandonné, puis recommencé à pluſieurs repriſes, fait enfin dans les formes deux ans & demi ſans relâche, juſqu'à ce que ce monceau de cendres fût rendu aux Turcs avec l'île preſque toute entiere, en 1669.

Veniſe s'épuiſa dans cette guerre; le tems étoit paſſé où elle s'enrichiſſoit aux dépens du reſte de l'Europe, par ſon induſtrie & par l'ignorance des autres chrétiens. La découverte du paſſage de cap de Bonne-Eſpérance avoit détourné la ſource de ſes richeſſes. En un mot, ce n'étoit plus cette république qui dans le xv. ſiecle avoit excité la jalouſie de tant de rois: elle leur eſt encore moins redoutable aujourd'hui. La ſeule politique de ſon gouvernement ſubſiſte; mais ſon commerce anéanti, lui ôte preſque toute ſa force; & ſi la ville de *Veniſe* eſt par ſa ſituation incapable d'être domptée, elle eſt par ſa foibleſſe incapable de faire des conquêtes. *Eſſai ſur l'hiſtoire générale* par M. de Voltaire, *t. I. II. III. IV. V.*

On ne manque pas d'auteurs ſur l'hiſtoire de cette république: voici les principaux par ordre des tems.

1°. *Juſtiniani* (Bernardo), mort procurateur de S. Marc, l'an 1489, dans la 82 année de ſon âge, a fait le premier l'hiſtoire de *Veniſe* intitulée, *de origine urbis Venetiarum, rebuſque ejus, ab ipſa ad quadringenteſimum uſque annum geſtis hiſtoria*. Veniſe 1492 *in fol.* & dans la même ville en 1534 *in-fol.* Cette hiſtoire eſt diviſée en quinze livres, & va juſqu'à l'an 809. Elle a été traduite en italien par Louis Domenichi, & imprimée en cette langue à *Veniſe* en 1545, & en 1608 *in-8°.* avec une table des matieres.

2°. *Sabellicus* (Marc-Antoine Coccius) né ſur le milieu du xv. ſiecle, à Viſcovaro bourg d'Italie dans la Sabine, fut appellé par le ſénat de *Veniſe* pour deux emplois honorables & lucratifs; l'un étoit celui d'écrire l'hiſtoire de la république, l'autre d'enſeigner les belles-lettres. Il s'acquitta mieux du dernier que du premier, car ſon ouvrage hiſtorique, *rerum Venetarum hiſtoriæ*, fut rempli de flateries & de menſonges: c'eſt qu'il étoit payé pour être ſincere & exact à l'égard de ſes écoliers, & pour ſe garder de l'être à l'égard des narrations. Scaliger remarque que Sabellicus avoit avoué lui-même que l'argent des Vénitiens étoit la ſource de ſes lumieres hiſtoriques.

3°. *Suazzarini* (Dominico), contemporain de Sabellicus, écrivit l'hiſtoire de *Veniſe* beaucoup plus abrégée, & tâcha d'imiter le ſtyle de Tacite.

4°. Le cardinal *Bembo* fut nommé par la république en 1530, pour en écrire l'hiſtoire. On voulut qu'il la commençât où Sabellicus l'avoit finie (environ l'an 1486), & qu'il la continuât juſque à ſon tems. Cet intervalle comprenoit 44 années; il ne remplit point cet intervalle, car il termina ſon ouvrage à la mort de Jules II. Cette hiſtoire eſt diviſée en douze livres,

livres, & fut imprimée à *Veniſe* l'an 1551, & contrefaite la même année à Paris, chez Michel Vaſcoſan *in*-4°. On en donna une nouvelle édition à Bâle, l'an 1567, en trois volumes *in*-8°. avec les autres œuvres de l'auteur. Il ne put tirer aucun profit du travail d'André Navagiero, qui avoit eu avant lui la même commiſſion, mais qui ordonna en mourant qu'on brûlât tous ſes écrits.

Quoique Bembus ait été l'une des meilleures plumes latines du xvj. ſiecle, il faut avouer qu'il a montré trop d'affectation à ne ſe ſervir dans ſes écrits, & ſur tout dans ſon hiſtoire, que des termes de la pure latinité. On rit de lire dans cet auteur, qu'un pape avoit été élu par la faveur des dieux immortels, *deorum immortalium beneficiis*, Il aimoit cette expreſſion; car il rapporte dans un autre endroit que le ſénat de *Veniſe* écrivit au pape: „ Fiez-vous aux dieux „ immortels dont vous êtes le vicaire ſur la terre„, *uti fidat diis immortalibus quorum vicem gerit in terris*.

Après cela, on ne doit point s'étonner qu'il ſe ſoit ſervi du mot de *déeſſe*, en parlant de la ſainte Vierge. C'eſt dans une lettre où Leon X. reproche aux habitans de Recanati d'avoir donné de mauvais bois pour le bâtiment de Notre-Dame de Lorette, & leur commande d'en donner de meilleur, " de peur, dit-„ il, qu'il ne ſemble que vous vous ſoyez mocqué „ de nous & de la déeſſe même „, *ne tum nos, tum etiam deam ipſam, inani lignorum inutilium donatione luſiſſe videamini*.

Les termes que le chriſtianiſme a conſacrés, comme *fides, excommunicatio*, ont paru barbares à cet écrivain; il a mieux aimé ſe ſervi de *perſuaſio* pour *fides*, & de *aqua & igne interdictio*, pour *excommunicatio;* mais l'hiſtoire de *Veniſe* de Bembo mérite encore plus la critique du côté de la bonne foi, comme Bodin l'a prononcé dans ſa méthode ſur l'hiſtoire.

5°. *Paruta*, né à *Veniſe* en 1540, & mort procurateur de S. Marc en 1598, comme je l'ai déjà dit en parlant de la ville de *Veniſe*, a publié entre autres ouvrages, une grande hiſtoire de *Veniſe*, intitulée *Iſtoria veneziana, lib. xij.* Veniſe, 1605, 1645, & 1704. *in*-4°. En qualité d'hiſtoriographe de la république, il fut chargé de continuer l'hiſtoire du cardinal Bembo qui avoit fini à l'anné 1513, année de l'élévation de Leon X. au pontificat. Il en écrivit le premier livre en latin, pour ſe conformer à Bembo, mais il changea de deſſein dans la ſuite, & compoſa ſon ouvrage tout en italien. Cet ouvrage contient en douze livres tout ce qui eſt arrivé de plus conſidérable à la république depuis l'an 1513 juſqu'en 1552. Il a été joint au recueil des hiſtoriens de *Veniſe*, publié en 1718 ſous ce titre général: *Iſtorici delle Coſe veneziane, i quali hanno ſcritto per publico decreto*. Henri Cary a traduit l'hiſtoire de Paruta en anglois; & ſa traduction a été imprimée à Londres en 1658 *in* 4°.

Moroſini (André) né à *Veniſe* en 1558, & mort dans les grands emplois de ſa patrie l'an 1618 à 60 ans, a fait une hiſtoire latine de la république, qui parut ſous ce titre: *Hiſtoria Veneta ab anno* 1521; *ad annum* 1615. *Venetiis* 1603, *in-fol.* Cette hiſtoire eſt une continuation de celle de Paruta.

7°. *Nani* (Jean-Baptiſte), noble vénitien, fut honoré des premiers emplois de la république, & chargé par le ſénat de continuer l'hiſtoire de la république. Il diviſa ſon ouvrage en deux parties; & imprimoit la ſeconde, lorſqu'il mourut en 1678 âgé de 62 ans. La premiere partie a été traduite en françois, & imprimée en Hollande en 1702 en quatre volumes *in*-12. L'ouvrage eſt intéreſſant; mais l'auteur dans tout ce qui concerne ſa patrie, a plus ſuivi les ſentimens naturels que la vérité de l'hiſtoire; on en a fait une nouvelle édition en 1720, & elle entre dans le recueil des hiſtoriens de *Veniſe*.

8°. Le dernier écrivain de cette hiſtoire eſt le ſénateur Diedo, dont l'ouvrage intitulé, *Storie della republica di Venezia*, a paru à *Veniſe* en 1751 en deux volumes *in*-4°.

Les François, à qui les langues latine & italienne ſont inconnues, peuvent lire Amelot de la Houſſaye, hiſtoire du gouvernement de *Veniſe;* S. Diſdier, deſcription de la république de *Veniſe;* l'abbé Laugier, hiſtoire de *Veniſe*, depuis la fondation juſqu'à nos jours. Paris, 1762. en cinq vol. *in*-12. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.

VENISE, *gouvernement de*, (*Droit. polit.*) ce gouvernement dont les Vénitiens cachent aux étrangers le régime avec tant de ſoin, commença en 709 par ſe mettre en république avec un chef auquel on donna le nom de *duc* ou *doge*. Ces princes de la république ayant ſans ceſſe augmenté leur puiſſance, les principaux citoyens réſolurent enfin de la modérer. S'étant aſſemblés dans l'égliſe de S. Marc, ils établirent en 1172 un conſeil indépendant, & créerent douze tribuns qui pourroient s'oppoſer aux ordonnances du prince. Ces tribuns eurent encore le droit d'élire chaque année quarante perſonnes par quartier, pour compoſer le grand conſeil qu'on venoit de créer, de ſorte qu'il étoit de deux cens quarante citoyens, la ville de *Veniſe* étant diviſée en ſix quartiers; & comme ce conſeil ſe renouvelloit tous les ans, chacun avoit eſpérance d'y entrer.

L'ordre de ce gouvernement dura cent dix-ſept ans, c'eſt-à-dire juſqu'en 1289, que le doge Pierre Gradenigo entreprit de changer entierement la face de la république, d'établir une véritable ariſtocratie, en fixant à perpétuité le grand conſeil à un nombre de citoyens & à leurs deſcendans. Il fit paſſer à la Quarantie criminelle, qui eſt une chambre ſouveraine de quarante juges, un decret portant que tous ceux qui avoient compoſé le grand conſeil des quatre années précédentes, ſeroient balotés dans cette chambre, & que ceux qui auroient douze balles favorables, compoſeroient eux & leurs deſcendans le grand conſeil à perpétuité.

La nobleſſe vénitienne eſt diviſée en différentes claſſes. La premiere comprend les familles des douze tribuns qui furent les électeurs du premier doge, & qui ſe ſont preſque toutes conſervées juſqu'à préſent. A ces douze maiſons qu'on appelle *électorales*, on en a joint douze autres, dont l'ancienneté va preſque de pair avec les douze premieres; mais toutes ſont extrémement déchues de leur ancien éclat par le luxe & la pauvreté.

La ſeconde claſſe de la nobleſſe vénitienne ſe trouve compoſée des nobles qui ont pour titre le tems de la fixation du grand conſeil, & dont les noms étoient écrits dès ce tems-là dans le livre d'or, qui eſt le catalogue qu'on fit alors de toutes les familles de la nobleſſe vénitienne. On met au rang de cette nobleſſe du ſecond ordre les trente familles qui furent aggrégées à la nobleſſe en 1380, parce qu'elles avoient ſecouru la république de ſommes conſidérables pendant la guerre contre les Génois.

Dans la troiſieme claſſe de la nobleſſe vénitienne on comprend environ quatre-vingt familles qui ont acheté la nobleſſe moyennant cent mille ducats, dans le beſoin d'argent où la république ſe trouva réduite par la derniere guerre de Candie. On ne fit aucune diſtinction entre les perſonnes qui ſe préſenterent, c'eſt-a-dire, depuis le gentil-homme de terre-ferme juſqu'à l'artiſan. Cette troiſieme ſorte de nobleſſe vénitienne ne fut point d'abord employée dans les grandes charges de la république. On lui préféroit les nobles d'ancienne origine.

Les citadins qui ſont les bonnes familles des citoyens vénitiens, compoſent un ſecond état entre la nobleſſe & le peuple. On diſtingue deux ſortes de citadins: les premiers le ſont de naiſſance, étant iſſus de ces familles, qui avant la fixation du grand-conſeil avoient la même part au gouvernement qu'y a préſentement la nobleſſe vénitienne. Le ſecond ordre des citadins eſt compoſé de ceux qui ont par mérite ou par argent obtenu ce rang dans la république. Les uns & les autres jouiſſent des mêmes privileges. La république fait ſemblant d'honorer les vrais citadins, & leur donne toutes les charges qu'on tient au-deſſous d'un noble vénitien. La dignité de grand-chancelier eſt le plus haut degré d'élévation où puiſſe prétendre un citadin. Le rang & la grandeur de cette charge en rendroit la fonction digne d'un des premiers ſénateurs, ſi la république jalouſe de ſon autorité, n'avoit réduit cet emploi au ſeul exercice des choſes où la charge l'oblige, ſans lui donner ni voix, ni crédit, dans les tribunaux où il a la liberté d'entrer,

La dignité de grand-chancelier, celle de procurateur de S. Marc & celle du doge ſont les ſeules qui ſe donnent à vie. *Voyez* les *mots* DOGE & PROCURATEUR *de S. Marc*.

Comme la république a voulu conſerver dans l'ordre extérieur de ſon gouvernement une image de la monarchie, de l'ariſtocratie & de la démocratie, elle a repréſenté un prince ſouverain dans la perſonne de

ſon

ſon doge: une ariſtocratie dans le prégadi ou le ſénat, & une eſpece de démocratie dans le grand-conſeil, où les plus puiſſans ſont obligés de briguer les ſuffrages; cependant le tout ne forme qu'une pure ariſtocratie.

Une des choſes à quoi le ſénat s'eſt appliqué avec grand ſoin, a été d'empêcher que les princes étrangers n'euſſent aucune connoiſſance de ſes délibérations ni de ſes maximes particulieres; & comme il eût été plus facile à la cour de Rome qu'a aucune autre d'en venir à-bout, & même de former un parti conſidérable dans le ſénat, par le moyen des eccléſiaſtiques, la république ne s'eſt pas ſeulement contentée de leur en interdire l'entrée, elle n'a même jamais ſouffert que la juriſdiction eccléſiaſtique ordinaire ſe ſoit établie dans ſes états avec la même autorité que la plûpart des princes lui ont laiſſé prendre, & elle a exclu tous les eccléſiaſtiques, quand même ils ſeroient nobles vénitiens, de tous les conſeils & de tous les emplois du gouvernement.

Le ſénat ne nomme aucun vénitien au pape pour le cardinalat, afin de ne tenter aucun de ſes ſujets à trahir les intérêts de la république, par l'eſpérance du chapeau. Il eſt vrai que l'ambaſſadeur de *Veniſe* propoſe au pape les ſujets de l'état qui méritent cet honneur, mais il fait ſes ſollicitations comme ſimple particulier, & ne forme aucune demande au nom du ſénat. Auſſi le cardinalat n'eſt pas à *Veniſe* en auſſi grande conſidération qu'il l'eſt ailleurs.

Le patriarche de *Veniſe* eſt élu par le ſénat; il ne met à la tête de ſes mandemens, que *N.... divina miſeratione* Venetiarum *patriarcha*, ſans ajouter, comme les autres prélats d'Italie, *ſanctæ ſedis apoſtolicæ gratia*.

Soit encore que la république ait eu deſſein d'ôter aux eccléſiaſtiques les moyens d'avoir obligation à d'autres ſupérieurs, qu'au ſénat, ſoit qu'elle n'ait eu d'autre vue que de maintenir l'ancien uſage de l'égliſe, elle a laiſſé l'élection des curés à la diſpoſition des paroiſſiens, qui doivent choiſir celui des prêtres habitués de la même paroiſſe qui leur paroît le plus digne. Tous ceux qui poſſedent des maiſons en propre dans l'étendue de la paroiſſe, nobles, citadins & artiſans, s'aſſemblent dans l'égliſe, dans le terme de trois jours après la mort du curé, & procedent à l'élection par la pluralité des voix, faute de quoi la république nomme un curé d'office.

Il eſt vrai que l'inquiſition eſt établie à *Veniſe*; mais elle y eſt du-moins ſous des conditions qui diminuent l'atrocité de ſa puiſſance. Elle eſt compoſée à *Veniſe* du nonce du pape, du patriarche de *Veniſe* toujours noble vénitien, du pere inquiſiteur toujours de l'ordre de S. François, & de deux principaux ſénateurs qui ſont aſſiſtans, & ſans le conſentement deſquels toutes les procédures ſont nulles, & les ſentences hors d'état d'être miſes à exécution.

L'héréſie eſt preſque la ſeule matiere dont l'inquiſition de *Veniſe* ait droit de connoître; les déſordres qui ſuivent l'héréſie, ou qui peuvent l'entretenir, ont des juges ſéculiers qui prennent connoiſſance de ces matieres. Tous ceux qui font profeſſion d'une autre religion que de la catholique, ne ſont point ſoumis à l'inquiſition; & depuis le catalogue des livres défendus, qui fut dreſſé lorſque la république reçut l'inquiſition, il n'eſt point permis au ſaint office d'en cenſurer d'autres que ceux que la république elle-même cenſure. Outre cela, le ſénat entretient deux docteurs qu'on appelle *conſulteurs d'état*, l'un religieux, & l'autre ſéculier, qui ſont chargés d'examiner les bulles, les brefs & les excommunications qui viennent de Rome, & qu'on ne reçoit jamais ſans l'approbation de ces deux docteurs.

Le college, le prégadi & le grand conſeil font mouvoir l'état. Le college eſt compoſé du doge, de ſes ſix conſeillers, des trois chefs de la quarantie criminelle, des ſix ſages-grands, de cinq ſages de terre-ferme, & des cinq ſages des ordres, en tout vingt-ſix perſonnes, *Voyez* Doge, Quarantie, Sages-grands, *&c.*

Mais toute l'autorité de la république eſt partagée entre le ſénat ou le prégadi (dont il faut conſulter l'article en particulier) & le grand-conſeil. Le premier regle ſouverainement les affaires d'état; le ſecond diſpoſe abſolument de toutes les magiſtratures. Il a droit de faire de nouvelles lois, d'élire les ſénateurs, de confirmer les élections du ſénat, de nommer à toutes les charges, de créer les procurateurs de S. Marc, les podeſtats & les gouverneurs qu'on envoie dans les provinces; enfin le grand-conſeil eſt l'aſſemblée générale des nobles, où tous ceux qui ont vingt-cinq ans, & qui ont pris la veſte, entrent avec le droit de ſuffrage. De même tous les membres du college, ceux du conſeil des dix, les quarante juges de la quarantie-criminelle, & tous les procurateurs de S. Marc entrent au prégadi, de ſorte que ſon aſſemblée eſt d'environ 280 membres, dont une partie a voix délibérative, & le reſte n'y eſt que pour écouter.

Le conſeil des dix prend connoiſſance des affaires criminelles qui arrivent entre les nobles, tant dans la ville que dans le reſte de l'état. *Voyez* Dix *conſeil des*.

Le tribunal des inquiſiteurs d'état eſt compoſé de trois membres, qui ſont deux ſénateurs du conſeil des dix, & un des conſeillers du doge. Ce tribunal fait frémir, & par ſa puiſſance, & parce que les exécutions de ce tribunal ſont auſſi ſecretes que leur jugement. *Voyez* Inquisiteurs *d'état*.

Pour prévenir les déſordres du luxe, le gouvernement de *Veniſe* a établi des magiſtrats appellés *ſopra-proveditori alle pompe*. Ce ſont des ſénateurs du premier ordre, qui par des ordonnances ſeveres ont réglé la table, le train & les habits de la nobleſſe vénitienne.

La république prend auſſi connoiſſance des affaires générales & particulieres des religieux & des religieuſes. Elle a établi à cet effet trois ſénateurs avec une autorité fort étendue ſur la diſcipline extérieure des couvens; ces trois magiſtrats ont un capitaine de sbirres qui viſite les parloirs, outre quantité d'eſpions gagés; mais cette ſévérité apparente eſt plutôt par montre d'un gouvernement exact, & pour empêcher les ſuperieurs eccléſiaſtiques de s'en mêler, que pour guérir un mal qui ne leur paroît pas moins néceſſaire que peu capable de remede, la jeune nobleſſe vénitienne faiſant un de ſes plus grands plaiſirs du commerce qu'elle entretient avec les religieuſes.

La république gouverne les états de terre-ferme par des nobles qu'elle y envoie, avec les titres de podeſtats, provéditeurs, gouverneurs, *&c.* Elle envoie auſſi quelquefois dans les provinces trois des premiers ſénateurs, auxquels elle donne le nom d'*inquiſiteurs de terre-ferme*, & qui ſont chargés d'écouter les plaintes des ſujets contre les gouverneurs, & de leur rendre juſtice; mais tout cela n'eſt qu'une pure oſtentation.

Il réſulte de la connoiſſance du gouvernement de *Veniſe*, que c'eſt une ariſtocratie deſpotique, & que la liberté y regne moins que dans pluſieurs monarchies. Ce ſont toujours ſous différens noms des magiſtrats d'un même corps, des magiſtrats qui ont les mêmes principes, les mêmes vues, la même autorité, exécuteurs des lois & légiſlateurs en même tems. Il n'y a point de contrepoids à la puiſſance patricienne, point d'encouragement aux plébéïens, qui à proprement parler, ſont ſous le joug de la nobleſſe, ſans eſpérance de pouvoir le ſecouer. (*Le chevalier* de Jaucourt.)

Venise, *état de*, (*Géog. mod.*) l'état de la république de *Veniſe* ſe partage en quatorze provinces, dont il y en a ſix vers le midi; ſavoir le Dogado ou duché de *Veniſe*, le Padouan, le Vicentin, le Véroneſe, le Breſſan & le Bergamaſc. Le Crémaſque eſt au midi du Breſſan, & la Poléſine de Rovigo eſt au ſud du Creſcentin. Les quatre ſuivantes ſont à ſon nord du midi au ſeptentrion: ſavoir la Marche Tréviſane, le Feltrin, le Bellunèſe & le Cadorin. A l'orient de celle-ci ſont le Frioul, qui lui eſt contigu, & l'Iſtrie ſur le golfe de *Veniſe*, preſque vis-à-vis le Ferrarois. Le Dogado s'étend en long depuis l'embouchure du Lizouzo juſqu'à celle de l'Adige, & comprend les îles des Lagunes, de *Veniſe*, de Muran, & tout le quartier qui eſt vers la côte du golfe, depuis Carvazere juſqu'à Grado, ainſi que pluſieurs îles qui ſont aux environs de la capitale. (*D. J.*)

Venise *terre de*, (*Hiſt. nat.*) *bolus veneta*, nom d'une terre d'un beau rouge, qui s'emploie dans la peinture ſous le nom de *rouge de Veniſe*. M. Hill obſerve que cette terre n'eſt point bolaire, mais une ochre très-fine, douce au toucher, d'un rouge preſque auſſi vif que celui du minium, & qui colore fortement les doigts. Cette terre eſt d'un goût aſtringent, & ne fait point effervefcence avec les acides. On la tire de Carinthie d'où elle paſſe par les mains des Venitiens qui la falſifient, & qui la débitent au reſte de l'Europe pour la peinture. *voyez* Hill's, *natural hiſtory of foſſils*.

VÉNITIENS NOBLES, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme à Veniſe les chefs de la république, parmi leſquels on choiſit le doge, les procurateurs de S. Marc, les provéditeurs, les ambaſſadeurs & tous ceux qui doivent remplir les fonctions les plus importantes de l'état. On diviſe les *nobles vénitiens* en trois claſſes: la premiere eſt celle des *nobles* qu'on nomme *elettorali*; dans cette claſſe ſont les douze plus anciennes familles de la république. La ſeconde claſſe eſt celle des familles qui ont été admiſes aux privileges de la nobleſſe depuis l'an 1380. Enfin la troiſieme claſſe eſt celle des *nobles* qui ont acquis la nobleſſe pour de l'argent; on dit qu'il en coute cent mille ducats pour obtenir cette diſtinction. On diſtingue à Veniſe les *nobles de terre-ferme* qui habitent la partie du continent qui eſt ſujette à la république; ces derniers ne ſont point ſi conſidérés que les *nobles de Veniſe* qui ſont en poſſeſſion de la ſouveraineté. (1)

VÉNITIENNE, ſ. f. (*Soierie.*) étoffe d'abord fabriquée à Veniſe, & enſuite imitée en France. Il y en a d'unies, de façonnées, avec de l'or & de l'argent, ou ſeulement avec de la ſoie; c'eſt une eſpece de gros-de-tours, dont la tiſſure eſt extrémement fine.

VENLO, (*Géograph. mod.*) ville des Pays-bas, dans le haut quartier de la province de Gueldre, ſur la rive droite de la Meuſe, à 4 lieues au-deſſus de Ruremonde.

Venlo tire ſon nom des deux mots flamands *veen* & *loo*, qui ſignifient *terre marécageuſe* & *baſſe*. C'étoit un petit bourg que Rénaud, duc de Gueldre, entoura de murailles en 1343, & lui donna le titre de *ville*. Elle a été priſe & repriſe pluſieurs fois dans toutes les guerres des Pays-bas. Enfin par le traité de Barriere, l'empereur l'a cédée aux Etats-généraux en toute propriété & ſouveraineté. On y compte trois à quatre mille habitans, qui ſont preſque tous catholiques, & qui jouiſſent de l'exercice public de leur religion; ce ſont pour la plûpart des petits marchands, bateliers, voituriers, & de ſemblables profeſſions, partagés en petits corps de métiers.

Le commerce étoit autrefois très-floriſſant dans cette ville, mais il eſt extrémement déchu depuis le partage du haut-quartier de Gueldre, entre quatre différentes puiſſances. Ce partage a donné lieu à l'établiſſement de pluſieurs péages ſur la Meuſe, dont le nombre, & les droits qu'on y fait payer, ont cauſé la ruine du trafic.

La monnoie regne à *Venlo* ſur le pié de celle des pays voiſins, comme Clèves, Juliers, & autres, & en Allemagne.

La police y a été réglée par la réſolution de L. H. P. du 25 Mai 1726. L'état entretient à *Venlo* un receveur pour la perception du verponding. L'amirauté de Rotterdam y a auſſi ſes officiers; & les Etats-généraux ont établi dans cette ville un conſeil ſupérieur, pour juger les cauſes civiles qui ſeroient portées par reviſion, ou en premiere inſtance, tant de la ville que tout le diſtrict ſous leur domination. *Long.* 23. 38. *lat.* 51. 22.

C'eſt à *Venlo* que Guillaume, duc de Clèves, demanda pardon à genoux à l'empereur Charles-Quint pour s'être révolté contre lui en 1543. C'eſt auſſi dans cette même place qu'on fit le premier eſſai des bombes, expérience fatale, qui depuis a été ſi funeſte à une infinité de belles villes. Il y a encore un autre événement digne de remarque par rapport à *Venlo*; c'eſt que les Eſpagnols, dans le deſſein de détruire le commerce que les Hollandois entretenoient avec l'Allemagne par le Rhein, entreprirent en 1627. de faire un canal pour détourner ce fleuve, & le joindre à la Meuſe. Le canal commençoit au-deſſous de Rheinberg, paſſoit à l'abbaye de Campen à Gueldre; puis après avoir coupé la petite riviere du Niers, il devoit ſe rendre dans la Meuſe à *Venlo*. Il auroit eu 18 lieues d'étendue; & on l'avoit déja appellé le *nouveau Rhein*, ou la *Foſſe eugénienne*, du nom de l'infante Iſabelle Eugénie, *&c.* On commença d'y travailler le 21 Septembre; mais cet ouvrage fut abandonné la même année, ou parce que l'Eſpagne ne jugea pas à-propos de continuer la dépenſe, ou parce qu'elle prévit que ce canal n'auroit pas l'effet qu'elle attendoit.

Je connois deux ſavans célebres dont *Venlo* eſt la patrie, Goltzius & Puteanus.

Goltzius (Hubert,) naquit dans cette ville en 1526, & mourut à Bruges, en 1583, à 57 ans. C'eſt un excellent antiquaire, qui voyagea dans toute l'Europe pour chercher les preuves de l'hiſtoire par les médailles; & par-tout ſon mérite lui ouvrit les cabinets des curieux. Il n'étoit pas ſeulement antiquaire, mais deſſinateur, peintre & graveur. Comme il craignoit qu'on ne laiſſât gliſſer dans ſes ouvrages des fautes qu'on eût pu lui imputer, il établit dans ſa maiſon une imprimerie, dans laquelle il faiſoit imprimer ſes livres, les corrigeant lui-même avec beaucoup de ſoin. Il a publié ſur les médailles deux livres précieux; 1°. *Siciliæ & magnæ Græciæ Numiſmata*. 2°. *Theſaurus rei antiquariæ*. On l'avoit ſoupçonné d'avoir impoſé au public ſur pluſieurs médailles, mais M. Vaillant a pris ſa défenſe, & lui a rendu la juſtice qu'il méritoit, après un examen des plus approfondis.

Outre les deux ouvrages dont nous venons de parler, on a encore de Goltzius d'autres bons livres ſur l'hiſtoire romaine, & en particulier, 1°. *vita & res geſtæ Auguſti, Antuerpiæ*, 1644, avec des commentaires de Nonnius. 2°. *Imperatorum imagines à C. Julio Cæſare ad Carolum Quintum, ex veteribus numiſmatibus*. 3°. *Faſti magiſtratuum & triumphorum Romanorum, ab urbe condita uſque ad Auguſti obitum*.

Puteanus (Erycius), naquit à *Venlo* en 1574, paſſa en Italie l'an 1597, & fut nommé profeſſeur en l'éloquence de Milan, l'an 1601. La ville de Rome l'agrégea en 1603, au nombre de ſes citoyens & de ſes patriciens. Il ſe rendit à Louvain l'an 1606, pour y ſuccéder à la chaire que Juſte-Lipſe avoit occupée avec tant de gloire. Il s'acquit beaucoup de conſidération dans les Pays-bas, & y poſſéda le titre d'hiſtoriographe du roi d'Eſpagne, & celui de conſeillier de l'archiduc Albert. Il mourut l'an 1646, âgé de 72 ans.

C'étoit un homme d'érudition, & qui entretenoit un prodigieux commerce de lettres. Elles ont été recueillies avec ſes autres œuvres, & imprimées à Louvain en 1662, en V. tomes *in*-8°. Son *ſtatera belli & pacis*, fit beaucoup de bruit & penſa le ruiner. L'auteur conſeilloit la paix, & faiſoit voir que la continuation de la guerre nuiroit infiniment aux Eſpagnols.

Il s'expliqua nettement ſur les avantages que les ennemis avoient déja remportés, & ſur les victoires qu'ils pouvoient attendre. C'étoit un livre d'un tout autre tour que celui de ceux qui, pour animer leur nation à continuer la guerre, lui étalent mille deſcriptions artificieuſes de ſes forces, & de la foibleſſe de l'ennemi.

L'événement juſtifia que Puteanus ne ſe trompoit pas; car ſi l'Eſpagne avoit conclu la paix avec les Provinces-unies l'an 1633, elle ſe ſeroit épargnée bien des dépenſes, des malheurs & des pertes. Je conviendrois cependant que l'hiſtoriographe du prince, ne médita pas aſſez dans cette occaſion ſur les belles paroles de Salluſte, qu'il mit au commencement de ſon livre, & qui lui montroit ſagement les raiſons pour leſquelles il eſt dangereux de donner conſeil aux rois. *Scio ego*, dit l'hiſtorien romain, *quam difficile atque aſperum factu ſit, conſilium dare regi, aut imperatori; poſtremo cuiquam mortali, cujus opes in excelſo ſunt: quippe cum & illis conſultorum copiæ adſint; neque de futuro quiſquam ſatis callidus, ſatiſque prudens ſit*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VENNONÆ, (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de la Muraille à *Portus Rutupis*, entre *Maudveſſedum* & *Bennavenna*, à douze milles du premier de ces lieux, & à dix-ſept milles du ſecond. Sur cela M. Veſſeling remarque, que les Anglois conviennent que *Vennonæ* ou *Venonæ*, doit être cherchée aux environs de Cleyceſter, lieu où deux chemins milliaires ſe joignoient, & par où on alloit de Lindum à Londres. On prétend que le terrein des environs eſt le plus élevé de toute la Grande-Bretagne, & qu'on y avoit des ſources, d'où naiſſent des rivieres qui coulent de différens côtés. Cambden, qui lit *Vennonæ* & *Bennones*, veut que le nom moderne ſoit *Benfordbridge*. (*D. J.*)

VENNONII ou VENII, (*Géog. anc.*) peuples de la Rhéthie; Dion Caſſius, *l. LIV. p.* 538. les met au nombre des peuples des Alpes, qui prirent les armes contre les Romains, & furent vaincus par Publius Silius. Ce ſont les *Vinnones* de Ptolomée, *l. II. c. xij.* & les *Venones* de Strabon, *l. IV. p.* 204. Ce ſont auſſi les *Vennonetes* de Pline, *l. III. c. xx.* qui les nomme entre

(1) *Voyez* ma note: Inquiſiteurs d'état. (*D*)

entre les peuples qui furent ſubjugués par Auguſte, (*D. J.*)

VENOSA, (*Géog. mod.*) en latin *Venuſia*, ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Baſilicate, ſur une petite riviere, au pié de l'Apennin, avec un évêché ſuffragant d'Acereuza. Elle a titre de principauté. *Long.* 33. 28. *latit.* 40. 46.

Luca (Jean-Baptiſte), qui devint cardinal, étoit né à *Venoſa* de parens obſcurs, & mourut en 1683, âgé de 66 ans. Il a mis au jour une relation de la cour de Rome, *relatio curiæ romanæ*, où il traite amplement de toutes les congrégations, tribunaux & autres juriſdictions de cette cour. (*D. J.*)

VENOSTES, (*Géogr. anc.*) peuples des Alpes, ſelon Pline, *l. III. c. xx.* Ils furent du nombre de ceux qu'Auguſte ſubjuga, & leur nom ſe trouve dans l'inſcription du trophée des Alpes. Ils habitoient, ſelon le P. Hardouin, dans la vallée où l'Adige prend ſa ſource, & qu'on nomme préſentement *Val-Venoſca*. (*D. J.*)

VEN-PI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom d'une montagne de la Chine, ſituée dans la province de Quey-Chen, au midi de la capitale, appellée *Quey-yang-fu*; elle a, dit-on, exactement la forme d'un cône iſocele.

VENREDI, ſ. m. (*Calendrier.*) ce mot ſe trouve dans Nicod pour *vendredi*, terme fort commun parmi le peuple de Champagne; c'eſt auſſi comme il faudroit parler, ſelon la remarque du même Nicod, qui ajoute, que ce mot eſt compoſé de deux mots corrompus, *vener*, qui eſt pris de *Venus* en latin, & de *di*, qui eſt tiré de *dies*, jour de Vénus, *dies Veneris*, qui eſt le ſixieme jour de la ſemaine; les eccléſiaſtiques le nomment *ſexta feria*. Il faudroit donc dire *venredi*; mais le françois, pour rendre la prononciation plus aiſée, interpoſe la conſonne *d*. L'italien dit *venerdì*, & l'eſpagnol *viernes*; d'un autre côté le languedocien, & le peuple voiſin retournent ce mot, & diſent *divendres*. (*D. J.*)

VENT, ſ. m. (*Phyſ.*) une agitation ſenſible dans l'air, par laquelle une quantité conſidérable d'air eſt pouſſée d'un lieu dans un autre.

Les *vents* ſont diviſés en permanens, reglés, & variables, en généraux & particuliers.

Les vents *permanens ou conſtans*, ſont ceux qui ſoufflent toujours du même côté; il y a un de ces *vents* extrèmement remarquable entre les tropiques, lequel ſouffle conſtamment de l'eſt à l'oueſt, & qu'on apppelle *vent* général alizé. *Voyez* ALIZÉ.

Les vents *reglés ou périodiques*, ſont ceux qui reviennent conſtamment dans de certains tems. Tels ſont les *vents* de terre & de mer qui ſoufflent de la terre à la mer ſur le ſoir, & de la mer à la terre le matin. Tels ſont encore les *vents* alizés, changeans & particuliers, qui dans certains mois de l'année ſoufflent d'un côté, & qui ſoufflent du côté oppoſé dans les autres mois. Par exemple, les *vents* appellés *mouſſons*, qui ſont ſud-eſt depuis Octobre juſqu'en Mai, & nord-oueſt depuis Mai juſqu'en Octobre, entre la côte de Zanguebar & l'île de Madagaſcar. *Voyez* MOUSSON.

Les vents *variables*, ſont ceux qui ſoufflent, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, & qui commencent ou ceſſent ſans aucune regle, ſoit pat rapport aux lieux, ſoit par rapport aux tems. Tels ſont les *vents* obſervés dans l'intérieur de l'Angleterre, quoique quelques-uns paroiſſent ſuivre certaines heures, comme le *vent* d'oueſt qui eſt aſſez fréquent ſur le ſoir, le *vent* du ſud dans la nuit, & le *vent* du nord le matin. *Voyez* TEMS.

Le vent *général* eſt celui qui ſouffle dans le même tems & du même côté, ſur une partie conſidérable de la terre & pendant la plus grande partie de l'année. Il n'y a de *vent* à qui on donne ce nom, que le *vent* général alizé.

Ce *vent* a cependant des interruptions, car 1°. dans les terres on ne s'en apperçoit preſque pas, à cauſe qu'il eſt rompu par les montagnes, *&c.* 2°. en mer auprès des côtes, il eſt auſſi détourné par les vapeurs, les exhalaiſons & les *vents* particuliers qui viennent de terre; enſorte qu'on ne le peut guere regarder comme général, qu'en pleine mer; 3°. & en plaine mer même, il eſt ſujet à être altéré par les nuages pouſſés des autres régions.

Les vents *particuliers* renferment tous les autres, excepté les *vents* généraux alizés.

Les *vents* particuliers d'un petit canton ſont appellés *vents topiques*, tel eſt le *vent* du nord au côté occidental des Alpes, qui ne s'étend que ſur environ deux lieues de long & beaucoup moins en largeur.

L'hiſtoire des *vents* eſt aſſez bien connue par les ſoins de pluſieurs phyſiciens qui ont voyagé ou qus ſe ſont appliqués dans leur pays pendant pluſieur. années à la connoiſſance de ce méteore. M. Muſchenbroëck a donné ſur ce ſujet une diſſertation fort curieuſe à la fin de ſes *Eſſais de phyſique;* où il fait entrer non-ſeulement tout ce qu'il a obſervé lui-même, mais encore tout-ce qu'il a pû recueillir des écrits de M. Halley, de M. Derham, *&c.* mais il s'en faut bien que nous ſoyons autant inſtruits touchant les cauſes; j'entends les plus éloignées, celles qui occaſionnent les premiers mouvemens dans l'atmoſphere: car on ſait en général que les *vents* viennent immédiatement d'un défaut d'équilibre dans l'air, c'eſt-à-dire de ce que certaines parties ſe trouvant avoir plus de force que les parties voiſines, s'étendent du côté où elles trouvent moins de réſiſtance. Mais quelle eſt la cauſe qui produit ce défaut d'équilibre; c'eſt ce qu'on ne ſait encore que très-imparfaitement: nous allons cependant rapporter les principales opinions des Philoſophes ſur cette matiere.

Cauſe phyſique des vents. Quelques philoſophes, comme Deſcartes, Rohault, rapportent le *vent* général au mouvement de rotation de la terre, & tirent tous les *vents* particuliers de ce *vent* général. L'atmoſphere, diſent-ils, enveloppe la terre & tourne autour d'elle, mais elle ſe meut moins vîte que la terre; de ſorte que les points de la terre qui ſont, par exemple, ſitués ſous l'équateur, ſe meuvent plus vîte d'occident en orient, que la colomne d'air qui eſt au-deſſus. C'eſt pourquoi ceux qui habitent ce grand cercle doivent ſentir continuellement une eſpece de réſiſtance dans l'atmoſphere, comme ſi l'atmoſphere ſe mouvoit à leur égard d'orient en occident.

Ce qui ſemble confirmer cette hypothèſe, c'eſt que les *vents* généraux n'ont guere lieu qu'entre les tropiques, c'eſt-à-dire dans les latitudes où le mouvement diurne eſt le plus prompt.

Mais on en voit aiſement l'inſuffiſance par les calmes conſtans de la mer Atlantique vers l'équateur, par les *vents* d'oueſt qui ſoufflent à la côte de Guinée; & les mouſſons d'oueſt périodiques dans la mer des Indes ſous l'équateur.

D'ailleurs, l'air étant adhérent à la terre par la force de la gravité, a dû avec le tems acquérir la même viteſſe que celle de la ſurface de la terre, tant à l'égard de la rotation diurne, qu'à l'égard du mouvement annuel autour du ſoleil qui eſt environ trente fois plus conſidérable. En effet, ſi la couche d'air voiſine de nous ſe mouvoit autour de l'axe de la terre avec moins de viteſſe, que la ſurface du globe qui lui eſt contiguë, le frottement continuel de cette couche contre la ſurface du globe terreſtre, l'obligeroit bientôt à faire ſa rotation en même tems que le globe; par la même raiſon la couche voiſine de celle-ci en ſeroit entraînée, & obligée à faire ſa rotation dans le même tems; de ſorte que la terre & ſon atmoſphere parviendroit fort promptement à faire leur rotation dans le même tems autour de leur axe commun, comme ſi l'un & l'autre ne faiſoient qu'un ſeul corps ſolide; par conſéquent, il n'y auroit plus alors de *vents* alizés.

C'eſt ce qui a engagé le docteur Halley à chercher une autre cauſe qui fût capable de produire un effet conſtant, & qui ne donnant point de priſe aux mêmes objections, s'accordât avec les propriétés connues de l'eau & de l'air, & avec les lois du mouvement des fluides. M. Halley a cherché cette cauſe, tant dans l'action des rayons du ſoleil ſur l'air & ſur l'eau, pendant le paſſage continuel de cet aſtre ſur l'Océan, que dans la nature du ſol & la ſituation des continens voiſins. Voici une idée générale de ſon explication.

Suivant les lois de la ſtatique, l'air qui eſt le moins rarefié par la chaleur & qui eſt conſéquemment le plus peſant, doit avoir un mouvement vers celui qui eſt plus rarefié, & par conſéquent plus léger: or, quand le ſoleil parcourt la terre par ſon mouvement diurne apparent, ou plutôt quand la terre tourne ſur ſon axe, & préſente ſucceſſivement toutes ſes parties au ſoleil, l'hémiſphere oriental ſur lequel le ſoleil a déja paſſé, contient un air plus chaud & plus rarefié que l'hémiſphere occidental; c'eſt pourquoi cet air plus rarefié doit en ſe dilatant, pouſſer vers l'occident l'air qui le précede, ce qui produit un *vent* d'eſt.

C'eſt ainſi que le *vent* général d'orient en occident peut

peut être formé dans l'air ſur le grand Océan. Les particules de l'air agiſſant les unes ſur les autres, s'entretiennent en mouvement juſqu'au retour du ſoleil, qui leur rend tout le mouvement qu'elles pouvoient avoir perdu, & produit ainſi la continuité de ce *vent* d'eſt.

Par le même principe, il s'enſuit que ce *vent* d'eſt doit tourner vers le nord dans les lieux qui ſont au ſeptentrion de l'équateur, & tourner au contraire vers le ſud dans les lieux qui ſont plus méridionaux que l'équateur; car près de la ligne l'air eſt beaucoup plus rarefié qu'à une plus grande diſtance, à cauſe que le ſoleil y donne à plomb deux fois l'année, & qu'il ne s'éloigne jamais du zénith de plus de 23 degrés; & à cette diſtance, la chaleur qui eſt comme le quarré du ſinus de l'angle d'incidence n'eſt guere moindre, que lorſque les rayons ſont verticaux. Au lieu que ſous les tropiques, quoique le ſoleil y frappe plus long-tems verticalement, il y eſt un tems conſidérable à 47 degrés de diſtance du zénith, ce qui fait une ſorte d'hiver dans lequel l'air ſe refroidit aſſez pour que la chaleur de l'été ne puiſſe pas lui donner le même degré de mouvement que ſous l'équateur; c'eſt pourquoi l'air qui eſt vers le nord & vers le ſud étant moins rarefié, que celui qui eſt au milieu, il s'enſuit que des deux côtés, l'air doit tendre vers l'équateur. *Voyez* Chaleur.

La combinaiſon de ce mouvement avec le premier *vent* général d'eſt, ſuffit pour rendre raiſon des phénomenes des *vents* généraux alizés, leſquels ſouffleroient ſans ceſſe & de la même maniere, autour de notre globe, ſi toute ſa ſurface étoit couverte d'eau comme l'Océan atlantique & éthiopique. Mais comme la mer eſt entrecoupée par de grands continens, il faut avoir égard à la nature du ſol & à la poſition des hautes montagnes. Car ce ſont les deux principales cauſes qui peuvent altérer les regles générales des *vents*. Il ſuffit, par exemple, qu'un terrein ſoit plat, bas, ſablonneux, tels qu'on nous rapporte que ſont les deſerts de Lybie, pour que les rayons du ſoleil s'y mêlent & échauffent l'air d'une maniere ſi prodigieuſe, qu'il ſe faſſe continuellement un courant d'air, c'eſt-à-dire, un *vent* de ce côté là.

On peut rapporter à cette cauſe, par exemple, le *vent* des côtes de Guinée, qui porte toujours vers la terre, & qui eſt oueſt au lieu d'être eſt; car on imagine bien quelle doit être la chaleur prodigieuſe de l'intérieur de l'Afrique, puiſque les ſeules parties ſeptentrionales ſont d'une chaleur ſi conſidérable, que les anciens avoient cru que tout l'eſpace renfermé entre les tropiques ne pouvoit pas être habité. *Voyez* Zone & Torride.

Il ne ſera pas plus difficile d'expliquer les calmes conſtans qui regnent dans certaines parties de l'Océan atlantique vers le milieu; car dans cet eſpace qui eſt également expoſé aux *vents* d'oueſt vers la côte de Guinée, & aux *vents* alizés d'eſt, l'air n'a pas plus de tendance d'un côté que de l'autre, & eſt par conſéquent en équilibre. Quant aux pluies qui ſont fréquentes dans ces mêmes lieux, elles ſont encore aiſées à expliquer, à cauſe que l'atmoſphere diminuant de poids par l'oppoſition qui eſt entre les *vents*, l'air ne ſauroit retenir les vapeurs qu'il reçoit. *Voyez* Pluie.

Comme l'air froid & denſe doit à cauſe de ſon excès de peſanteur preſſer l'air chaud & raréfié, ce dernier doit s'élever par un courant continuel & proportionnel à ſa raréfaction; & après s'être ainſi élevé, il doit pour arriver à l'équilibre, ſe répandre & former un courant contraire; en ſorte que par une ſorte de circulation le *vent* alizé de nord-eſt doit être ſuivi d'un *vent* de ſud-oueſt. *Voyez* Courant, Courant, inférieur, *&c.*

Les changemens inſtantanés d'une direction à celle qui lui eſt oppoſée, qu'on voit arriver dans le *vent* lorſqu'on eſt dans les limites des *vents* alizés, ſemblent nous aſſûrer que l'hypothèſe précédente n'eſt pas une ſimple conjecture; mais ce qui confirme le plus cette hypothèſe, c'eſt le phénomene des mouſſons qu'elle explique aiſément, & qu'on ne ſauroit guere comment expliquer ſans ſon ſecours. *Voyez* Moussons.

Suppoſant donc la circulation dont nous venons de parler, il faut conſidérer que les terres qui touchent de tous les côtés à la mer ſeptentrionale des Indes, telles que l'Arabie, la Perſe, l'Inde, *&c.* ſont pour la plûpart au-deſſous de la latitude de 30d, & que dans ces terres, ainſi que dans celles de l'Afrique, qui ſont voiſines de la Méditerranée, il doit y avoir des chaleurs exceſſives, lorſque le ſoleil eſt dans le tropique du cancer; qu'au contraire l'air doit y être aſſez tempéré lorſque le ſoleil s'approche de l'autre tropique, & que les montagnes voiſines des côtes ſont, ſuivant qu'on le rapporte, couvertes de neige, & capables par conſéquent de refroidir conſidérablement l'air qui y paſſe. Or de-là il ſuit que l'air qui vient, ſuivant la regle générale du nord-eſt à la mer des Indes, eſt quelquefois plus chaud, & quelquefois plus froid que celui qui par cette circulation retourne au ſud-oueſt, & par conſéquent il doit arriver tantôt que le *vent*, ou courant inférieur, vienne du nord-eſt, & tantôt du ſud-oueſt.

Les tems où les mouſſons ſoufflent, font voir ſuffiſamment qu'ils ne ſauroient avoir d'autre cauſe, que celle qu'on vient d'expoſer; car en Avril lorſque le ſoleil commence à réchauffer ces contrées vers le nord, les mouſſons ſud-oueſt ſe levent & durent tout le tems de la chaleur, c'eſt-à-dire, juſqu'en Octobre; le ſoleil s'étant alors retiré, & l'air ſe refroidiſſant dans les parties du nord, tandis qu'il s'échauffe dans les parties du ſud, les *vents* de nord-eſt commencent & ſoufflent pendant tout l'hiver juſqu'au retour du printems; & c'eſt ſans doute par la même raiſon, que dans les parties auſtrales de la mer des Indes, les *vents* de nord-oueſt ſuccedent à ceux de ſud-eſt, lorſque le ſoleil approche du tropique du capricorne. *Voyez* Marée.

Voilà l'idée générale de l'explication de M. Halley; quelque ingénieuſe qu'elle ſoit, il ſemble qu'elle eſt un peu vague, & qu'elle manque de cette préciſion néceſſaire pour porter dans l'eſprit une lumiere parfaite; cependant la plûpart des phyſiciens l'ont adoptée; mais ces ſavans ne paroiſſent pas avoir penſé à une autre cauſe générale des *vents*; qui pourroit être auſſi conſidérable que celle qui provient de la chaleur des différentes parties de l'atmoſphere. Cette cauſe eſt la gravitation de la terre & de ſon atmoſphere vers le ſoleil & vers la lune, gravitation qui produit le flux & reflux de la mer, comme tous les Philoſophes en conviennent aujourd'hui, & qui doit produire auſſi néceſſairement dans l'athmoſphere un flux & reflux continuel.

Cette hypothèſe ou cette explication de la cauſe des *vents* généraux a cet avantage ſur celle de M. Halley, qu'elle donne le moyen de calculer aſſez exactement la viteſſe & la direction du *vent*, & par conſéquent de s'aſſurer ſi les phénomenes répondent aux effets que le calcul indique: au lieu que l'explication de M. Halley ne peut donner que des raiſons fort générales des différens phénomenes des *vents*, &, comme nous l'avons déjà dit, aſſez vagues. Car, quoiqu'on ne puiſſe nier que la différente chaleur des parties de l'atmoſphere ne doive y exciter des mouvemens, c'eſt à-peu-près à quoi ſe bornent nos connoiſſances ſur ce ſujet. Il paroît difficile de démontrer en rigueur de quel côté ces mouvemens doivent être dirigés.

Au contraire, ſi on calcule dans l'hypothèſe de la gravitation les mouvemens qui doivent être excités dans l'atmoſphere par l'action du ſoleil & de la lune, on trouve que cette action doit produire ſous l'équateur un *vent* d'eſt perpétuel; que ce *vent* doit ſe changer en *vent* d'oueſt dans les zones tempérées, à quelque diſtance des tropiques; que ce *vent* doit changer de direction ſelon le plus ou le moins de profondeur des eaux de la mer; que les changemens qu'il produit dans le barometre doivent être peu conſidérables, *&c.* Nous ne pouvons donner ici que les réſultats généraux que le calcul donne ſur ce ſujet; ceux qui voudront en ſavoir davantage, pourront avoir recours à quelques diſſertations où cette matiere a été plus approfondie, & qui ont été compoſées à l'occaſion du ſujet propoſé par l'académie des ſciences de Berlin, pour l'année 1746.

Le mouvement de la terre autour de ſon axe, peut auſſi être regardé ſous un autre aſpect comme une autre cauſe des *vents*; car l'atmoſphère ſe charge & ſe décharge continuellement d'une infinité de vapeurs & de particules hétérogenes; de ſorte que les différentes colonnes qui la compoſent, ſouffrent continuellement une infinité de variations, les unes étant plus denſes, les autres plus rares. Or l'atmoſphère tournant avec la terre autour de ſon axe, ſes parties tendent ſans ceſſe à ſe mettre en équilibre, & y ſeroient effectivement, ſi l'atmoſphère demeuroit toujours dans le même état. Mais comme ces parties

ſont

ſont continuellement altérées dans leur peſanteur & leur denſité, leur équilibre ne ſauroit ſubſiſter un moment; il doit être continuellement rompu, & il doit s'en ſuivre des *vents* variables preſque continuels. Des exhalaiſons qui s'amaſſent & qui fermentent dans la moyenne région de l'air, peuvent encore occaſionner des mouvemens dans l'atmoſphère; c'eſt la penſée de M. Homberg & de pluſieurs autres ſavans; & ſi les *vents* peuvent naître de cette cauſe, comme il eſt probable, on ne doit point être ſurpris qu'ils ſoufflent par ſecouſſes & par bouffées; puiſque les fermentations auxquelles on les attribue, ne peuvent être que des exploſions ſubites & intermittentes. Ces fermentations arrivent très-fréquemment dans les grottes ſoûterraines par le mélange des matieres graſſes, ſulphureuſes, & ſalines qui s'y trouvent: auſſi pluſieurs auteurs ont-ils attribué les *vents* accidentels à ces ſortes d'éruptions vaporeuſes. Connor rapporte qu'étant allé viſiter les mines de ſel de Cracovie, il avoit appris des ouvriers & du maître même, que des recoins & des ſinuoſités de la mine, il s'éleve quelquefois une ſi grande tempête, qu'elle renverſe ceux qui travaillent & emporte leurs cabanes. Gilbert, Gaſſendi, Scheuchzer, font mention d'un grand nombre de cavernes de cette eſpece, d'où il ſort quelquefois des *vents* impétueux, qui prenant leur naiſſance ſous terre, ſe répandent dans l'atmoſphere, & y continuent quelque tems.

On ne ſauroit donc douter qu'il ne ſorte des *vents* de la terre & des eaux: il en ſort des antres, des gouffres, des abîmes. Il en naît un en Provence de la montagne de Malignon, lequel ne s'étend pas plus loin que le penchant de la montagne. Il en naît un autre dans le Dauphiné, près de Nilfonce, lequel s'étend aſſez peu; l'on voit quelquefois en plein calme les eaux de la mer ſe friſer tout-d'un-coup autour d'un navire; avant que les voiles s'enflent, les flots ſe former en ſillons, ſe pouſſer les uns les autres vers un certain côté; puis on ſent le ſouffle du *vent*. Or comment ſe forment ces ſortes de *vents*? Pour le comprendre, on peut comparer les creux ſoûterrains à la cavité d'un éolipyle, les chaleurs ſoûterraines à celles du feu, ſur lequel on met l'éolipyle & les fentes de la terre, les antres, les ouvertures, par où les vapeurs peuvent s'échauffer, au trou de l'éolipyle; mettez ſur le feu un éolipyle, qui contienne un peu d'eau; bien-tôt l'eau s'évapore, les vapeurs ſortent rapidement, forcées de paſſer en peu de tems d'un grand eſpace par un petit, pouſſent l'air; & cette impreſſion rapide fait ſentir une eſpece de *vent* de même que les fermentations, les chaleurs ſoûterraines, font ſortir bruſquement de certains endroits de la terre & des eaux, comme d'autant d'éolipyles de grands amas de vapeurs ou d'exhalaiſons. Ces exhalaiſons, ces vapeurs élancées violemment, chaſſent l'air ſelon la direction qu'elles ont reçue en ſortant de la terre ou des eaux.

L'air chaſſé violemment communique ſon mouvement à l'air antérieur; de-là ce courant ſenſible d'air, en quoi conſiſte le vent; de-là ce flux ſucceſſif d'air, qui ſemble imiter le mouvement des flots, & fait les bouffées. En effet, quelquefois lorſque le tems eſt ſerein, & l'air tranquille, ſur la Garonne proche de Bordeaux, dans le lac de Genève, & dans la mer, on voit des endroits bouillonner tout-à-coup, & dont les bouillonnemens ſont ſuivis de *vents* impétueux, de furieuſes tempêtes. Qu'eſt-ce qui produit les typhons, ces *vents* ſi redoutables dans les mers des Indes? Les vapeurs & les exhalaiſons ſoûterraines, car avant les typhons, les eaux de la mer deviennent tiedes; on ſent une odeur de ſoufre, & le ciel s'obſcurcit. *M. Formey*.

On cite encore l'abaiſſement des nuages, leurs jonctions, & les groſſes pluies, comme autant de cauſes qui font naître ou qui augmentent le *vent*: & en effet, une nuée eſt ſouvent prête à fondre par un tems calme, lorſqu'il s'éleve tout-d'un-coup un *vent* impétueux; la nuée preſſe l'air entre elle & la terre, & l'oblige à s'écouler promptement.

Cette agitation violente de l'air forme un *vent* qui dure peu, mais impétueux. Ces ſortes de *vents* ſont ſuivis ordinairement de pluies, parce que les nuées, dont la chûte les produit, ſe reſolvent en gouttes dans leur chûte. Quelquefois les mariniers apperçoivent au-deſſus d'eux une nuée qui paroît d'abord fort petite, parce qu'elle eſt fort élevée, mais qui ſemble s'élargir peu-à-peu, parce qu'elle deſcend & s'approche, & dont la chûte ſur la mer eſt accompagnée de pluie, d'orage, & de tempête.

La hauteur, la largeur, & la ſituation des montagnes, retrécit quelquefois le paſſage des vapeurs & de l'air agités, & cauſe par-là de l'accélération dans leur mouvement. Ce mouvement devient ſenſible, & c'eſt un *vent* réel; auſſi quand les vaiſſeaux paſſent le long de la côte de Gènes, où il y a de hautes montagnes, & qu'ils ſont vis-à-vis de quelques vallées dont la direction regarde la mer, on ſent un *vent* conſidérable qui vient des terres. *M. Formey*.

Comme quelques auteurs modernes ont cru pouvoir pouſſer la théorie des *vents* au point d'y appliquer les regles des Mathématiques, nous allons donner au lecteur une idée de leur travail, avec quelques remarques.

Lois de la production des vents. Si le reſſort de l'air eſt affoibli dans quelque lieu plus que dans les lieux voiſins, il s'élevera un *vent* qui traverſera le lieu où eſt cette moindre élaſticité. *Voyez* Air & Elasticité.

Car, puiſque l'air fait effort par ſon élaſticité pour s'étendre de tous les côtés, il eſt clair que ſi cette élaſticité eſt moindre dans un lieu que dans un autre, l'effort de l'air le plus élaſtique ſurpaſſera celui de l'air qui l'eſt moins, & que par conſéquent l'air le moins élaſtique réſiſtera avec moins de force que celui qui eſt preſſé par une plus grande force élaſtique; en ſorte que cet air moins élaſtique ſera chaſſé de ſa place par l'air le plus élaſtique.

2°. Or comme le reſſort de l'air augmente proportionnellement au poids qui le comprime, & que l'air plus comprimé eſt plus denſe que l'air moins comprimé, tous les *vents* iront du lieu où l'air eſt le plus denſe dans ceux où il eſt le plus rare.

3°. L'air le plus denſe étant ſpécifiquement plus peſant que le plus rare, toute légéreté extraordinaire de l'air produira néceſſairement un vent extraordinaire, ou une tempête. Il n'eſt donc pas étonnant qu'on s'attende à un orage, lorſqu'on voit baiſſer conſidérablement le barometre. *Voyez* Barometre.

4°. Si l'air vient à être ſoudainement condenſé dans quelqu'endroit, & ſi cette altération eſt aſſez grande pour affecter le barometre, il y aura un *vent* qui ſoufflera.

5°. Mais comme l'air ne ſauroit être condenſé ſoudainement, qu'il n'ait été auparavant raréfié conſidérablement; l'air ſera agité du *vent* lorſqu'il ſe refroidira après avoir été violemment échauffé.

6°. De la même maniere ſi l'air vient à être ſoudainement raréfié, ſon reſſort ſera ſoudainement augmenté, ce qui le fera couler auſſitôt vers l'air contigu, ſur lequel n'agit point la force raréfiante. Enſorte que dans ce cas, le *vent* viendra de l'endroit où l'air ſera ſoudainement raréfié.

7°. Le ſoleil dont la force pour raréfier l'air eſt connue, doit avoir une grande influence ſur la production des *vents*. Ces dernieres lois de la production des *vents*, ne paroiſſent pas s'accorder trop bien avec les premieres; par ces dernieres, on prétend ſans doute expliquer comment la chaleur du ſoleil doit faire mouvoir l'atmoſphere d'orient en occident, & par celles qu'on a données d'abord, il ſembleroit qu'on pourroit expliquer de même comment le ſoleil feroit mouvoir l'atmoſphere dans un ſens contraire, ſi en effet elle ſe mouvoit ainſi. Telle eſt la nature de preſque toutes les explications que les phyſiciens eſſayent de donner des différens phénomenes de la nature; elles ſont ſi vagues & ſi peu préciſes, qu'elles pourroient ſervir à rendre raiſon de phénomenes tout contraires. *V.* Chaleur, Raréfaction.

8°. Il ſort pour l'ordinaire des caves, un vent qui eſt plus ou moins fort ſuivant les circonſtances.

On connoît par expérience les *vents* qui s'élevent, ou les changemens qui leur arrivent, par le moyen des girouettes qui ſont au-deſſus des maiſons; mais on ne connoît par ce moyen que les *vents* qui ſoufflent à la hauteur où ces girouettes ſont placées, & M. Wolf aſſure d'après des obſervations de pluſieurs années, que les *vents* plus élevés qui pouſſent les nuages, ſont différens de ceux qui font tourner les girouettes. M. Derham de ſon côté, a fait des remarques qui ne s'éloignent pas de celle-là. *Phyſic. Théol. l. I. c. ij.*

Cet auteur rapporte qu'en comparant pluſieurs ſuites d'obſervations faites en Angleterre, en Irlande, en Suiſſe, en Italie, en France, dans la nouvelle Angleterre, *&c.* on trouve que les *vents* qui ſouf-

ſoufflent dans ces différens pays, ne s'accordent gueres communément, excepté lorſqu'ils ſont d'une violence extraordinaire, & qu'ils ſoufflent pendant un tems conſidérable du même côté, & plus, ſuivant lui, lorſque ces *vents* ſont au nord ou à l'eſt, que dans les autres points. Il remarque encore que les *vents* qui ſont violens dans un lieu, ſont ſouvent foibles ou moderés dans un autre; ſuivant que ce ſecond lieu eſt plus ou moins éloigné du premier. *Phil. Tranſ. n°.* 267. & 321.

Lois de la force & de la viteſſe du vent. Le *vent* n'étant autre choſe qu'une agitation dans l'air, c'eſt-à-dire dans un fluide ſujet aux mêmes lois que les autres, ſa force pourra s'eſtimer exactement. „ Ainſi „ la raiſon de la peſanteur ſpécifique de l'air à celle „ d'un autre fluide, étant donnée avec l'eſpace que „ ce fluide pouſſé par la preſſion de l'air, décrit dans „ un tems donné; on pourra trouver l'eſpace que „ l'air pouſſé par la même force, décrira dans le „ même tems, en employant la regle ſuivante „.

1°. La peſanteur ſpécifique de l'air eſt à celle de tout autre fluide, en raiſon renverſée du quarré de l'eſpace que ce fluide, pouſſé par une force quelconque, parcourt dans un tems donné, au quarré de l'eſpace que l'air décrit dans le même tems, en vertu de la même impulſion. Suppoſant donc que la proportion de la peſanteur ſpécifique de cet autre fluide à celle de l'air, ſoit celle de b à c, & que l'eſpace parcouru par ce même fluide, ſoit $ſ$, tandis que celui qui eſt parcouru par l'air dans le même tems, eſt nommé x, on aura par cette regle $x = \sqrt{(bſ^2 : c)}$ ainſi ſi l'on veut que l'eau pouſſée par une force donnée, faſſe deux piés dans une ſeconde de tems, on aura $s = 2$, la peſanteur ſpécifique de l'eau étant ſuppoſée à celle de l'air, comme 970 à 1, b ſera 970, & $c = 1$, ce qui donnera $x = \sqrt{(970 \cdot 4)} = \sqrt{3880} = 623$ piés. Dans ce cas la vîteſſe du *vent* ſera à celle de l'eau mue par la même force, comme 623 à 2, ou ce qui revient au même, lorſque l'eau fera 2 piés dans une ſeconde, l'air en fera 623.

2°. Il ſuit de la même formule que $s = \sqrt{(cx^2 : b)}$ c'eſt-à-dire que l'eſpace parcouru dans un tems donné, par un fluide, en vertu d'une impreſſion quelconque, ſe trouve, en prenant d'abord la quatrieme proportionnelle à trois nombres dont les deux premiers expriment le rapport des peſanteurs ſpécifiques des deux fluides, & dont le troiſieme exprime l'eſpace parcouru par le *vent*, dans le tems donné; & en prenant enſuite la racine quarrée de cette quatrieme proportionnelle.

M. Mariote ayant trouvé par différentes expériences qu'un vent paſſablement fort fait parcourir à l'air 24 piés dans une ſeconde, on trouvera l'eſpace que l'eau pouſſée par la même force que l'air parcourroit dans le même tems, en faiſant $c = 1$, $x = 28$, $b = 970$, car on aura alors s, où l'eſpace cherché $= \sqrt{(576 : 970)} = \frac{311}{31}$.

3°. La vîteſſe du *vent* étant donnée, on déterminera la preſſion capable de produire cette vîteſſe, par la regle ſuivante: l'eſpace parcouru par le *vent*, dans une ſeconde de tems, eſt à la hauteur qu'un fluide devroit avoir dans un tube vuide, pour avoir une preſſion capable de donner cette viteſſe, dans la raiſon compoſée de la peſanteur ſpécifique de ce fluide, à celle de l'air, & du quadruple de la hauteur qu'un corps parcourt en tombant pendant une ſeconde, à cet eſpace dont on vient de parler, parcouru par l'air dans une ſeconde.

Pluſieurs phyſiciens ont eſſayé de meſurer la vîteſſe des *vents*, en lui donnant à emporter de petites plumes & d'autres corps légers; mais les expériences qu'on a faites ſur ce ſujet, s'accordent fort peu entre elles. M. Mariotte prétend que la vîteſſe du *vent* le plus impétueux, eſt de 32 piés par ſeconde. M. Derham la trouve environ deux fois plus grande.

Il a fait ſes expériences avec des plumes légeres, & de la ſemence de piſſenlis, que le vent emporta avec la même rapidité que l'air même. Il fit en 1705, le 11 Août, un furieux orage qui renverſa preſque tout un moulin à vent. Le *vent* qui ſouffloit alors, parcouroit 66 piés d'Angleterre dans une ſeconde, & par conſéquent 45 milles d'Angleterre dans l'eſpace d'une heure; mais l'orage extraordinaire de 1703. fut encore plus furieux, puiſqu'alors le *vent* parcouroit 50 à 60 milles en une heure. Ces *vents* rapides ont quelquefois tant de force qu'ils renverſent preſque des rocs entiers, & qu'ils déracinent des arbres de 100 & 200 ans, quelque gros qu'ils puiſſent être.

Il y a au-contraire d'autres *vents* dont le cours eſt ſi lent qu'ils ne ſauroient dévancer un homme à cheval; d'autres ont une vîteſſe médiocre, & ne parcourent que dix milles d'Angleterre par heure. *M. Formey.*

La force du vent ſe détermine par une machine particuliere qu'on appelle *anemometre*, laquelle étant miſe en mouvement par le moyen d'ailes ſemblables à celles d'un moulin à *vent*, éleve un poids qui s'écartant de plus en plus du centre du mouvement, en gliſſant le long d'un bras creuſé en gouttiere & adapté ſur l'aiſſieu des voiles, réſiſte d'autant plus qu'il eſt plus élevé, juſqu'à ce que devenant en équilibre avec la force du *vent* ſur les voiles, il en arrête le mouvement. Une aiguille fixée ſur le même axe à angle droit avec les bras, montre en s'élevant ou en en deſcendant, la force du *vent* ſur une eſpece de cadran diviſé en degrés. *Voyez* ANEMOMETRE.

On trouvera dans le *traité du navire* de M. Bouguer, la deſcription d'anemometre, que cet habile géometre a inventé, & auquel nous renvoyons. Ce n'eſt autre choſe qu'un morceau de carton appliqué à un peſon d'Allemagne. M. Poleni a auſſi donné la deſcription d'un inſtrument ſemblable, dans la piece qui a remporté le prix de l'académie en 1733.

Qualités & effets du vent. 1°. „ Un *vent* qui vient „ du côté de la mer, eſt toujours humide, & de „ plus froid en été & chaud en hiver, à moins que „ la mer ne ſoit gelée: ce qui peut ſe prouver ainſi „. Il s'éleve continuellement une vapeur de la ſurface de toute eau, & cette vapeur eſt beaucoup plus conſidérable qu'on ne peut l'imaginer lorſque l'eau eſt expoſée à l'action des rayons du ſoleil; c'eſt un fait qu'il eſt aiſé de reconnoître, en expoſant à l'air un vaſe rempli d'eau, & en remarquant que l'eau diminue ſenſiblement au-bout d'un aſſez petit eſpace de tems. *Voyez* VAPEUR.

De-là il ſuit que l'air qui eſt au-deſſus de la mer eſt chargé de beaucoup de vapeurs: or les *vents* qui viennent du côté de la mer, balayant & ramaſſant ces vapeurs, doivent être par conſéquent humides.

De plus en été l'eau s'échauffe moins que la terre par l'action des rayons du ſoleil; au-lieu qu'en hiver l'eau de la mer eſt plus chaude que la terre, qui eſt ſouvent couverte de glace & de neige: or comme l'air qui eſt contigu à un corps, partage ſon degré de froid ou de chaud, il s'enſuit que l'air contigu à la mer eſt plus chaud en hiver que celui qui eſt contigu à la terre; & que le même air eſt réciproquement plus froid en été. On peut dire encore que les vapeurs que l'eau exhale en hiver, étant plus chaudes que l'air dans lequel elles s'élevent, ainſi qu'on le peut juger par la condenſation de ces vapeurs qui les rend viſibles auſſitôt qu'elles s'élevent dans l'air; il faut que ces vapeurs échauffent continuellement la partie de l'atmoſphere qui eſt au-deſſus de la mer, & en rendent la chaleur plus conſidérable que dans celle qui eſt au-deſſus de la terre; mais en été les rayons du ſoleil réfléchis de la terre dans l'air, étant en bien plus grand nombre que ceux qui ſont réfléchis de l'eau dans l'air, l'air contigu à la terre échauffé par une plus grande quantité de rayons que celui qui eſt contigu à la mer, ſera par conſéquent plus chaud. De tout-celà il s'enſuit que les *vents* de mer produiſent des tems épais & couverts, & des brumes.

2°. „ Les *vents* qui viennent des continens ſont „ toujours ſecs, chauds en été, & froids en hiver „: car comme il s'éleve beaucoup moins de vapeurs de la terre que de l'eau, il faut auſſi que l'air qui eſt au-deſſus des terres ſoit beaucoup moins chargé de vapeurs que celui qui eſt au-deſſus des mers. D'ailleurs les vapeurs ou exhalaiſons qui s'élevent de la terre, par les grands degrés de chaleur, ſont beaucoup plus déliées & moins ſenſibles que celles qui viennent de l'eau. Il faut donc que le *vent* qui vient du continent amene peu de vapeur, & qu'il ſoit par conſéquent ſec. De plus la terre étant plus échauffée dans l'été, que ne l'eſt l'eau, quoique expoſée aux mêmes rayons du ſoleil, il faut donc que l'air qui eſt contigu à la terre, & par conſéquent le *vent* qui vient de terre, ſoit plus chaud que celui qui vient de la mer: on verroit de la même maniere que les *vents* de terre doivent être plus froids en hiver que les *vents* de mer; & on verroit auſſi que ces mêmes *vents*

de

de terre, en hiver, doivent rendre le tems froid, clair & ſec. *Voyez* Tems.

Quoi qu'il en ſoit, les *vents* du nord & du ſud, qui ſont communément eſtimés les cauſes des tems froids & des tems chauds, doivent être plutôt regardés, ſuivant M. Derham, comme les effets du froid & du chaud de l'atmoſpere: car nous voyons fréquemment un *vent* chaud de ſud ſe changer ſubitement en un *vent* de nord, s'il ſurvient de la neige ou de la grêle; & de même le *vent* qui eſt au nord, dans une matinée froide, ſe changer en *vent* de ſud quand le ſoleil a échauffé la terre, & retourner enſuite ſur le ſoir au nord ou à l'eſt, lorſque la terre ſe refroidit. *Voyez à l'article* du Barometre, les effets du *vent* ſur le barometre.

La nature qui ne fait rien d'inutile, ſait mettre les *vents* à profit: ce ſont eux qui tranſportent les nuages, pour arroſer les terres, & qui les diſſipent enſuite pour rendre le beau tems; leurs mouvemens purifient l'air, & la chaleur ainſi que le froid ſe tranſmettent d'un pays à un autre. Quelquefois auſſi les *vents* nous ſont nuiſibles, comme lorſqu'ils viennent d'un endroit mal ſain, ou lorſqu'ils apportent des graines de mauvaiſes plantes dans des endroits où on deſireroit qu'il n'en crût point. Quel ſecours ne tirons-nous pas des moulins à *vent*, pour moudre le grain, extraire l'huile des ſemences, fouler les draps, *&c.* De quelle utilité le *vent* n'eſt il pas à la navigation? le ſecours du *vent* eſt ſi commode, & ſes avantages ſont ſi bien connus, que nous nous en procurons ſouvent quand nous en manquons: le forgeron ſe ſert d'un ſoufflet pour allumer ſon feu; le boulanger nettoie ſon blé en le faiſant paſſer devant une eſpece de roue, qui en agitant l'air, chaſſe la pouſſiere, *&c.*

Vent, *dans la Navigation*, eſt l'agitation de l'air conſidérée comme ſervant à faire mouvoir les navires. *Voyez* Navigation.

La diviſion des *vents* dans la Navigation eſt relatitive aux points de l'horiſon d'où ils ſoufflent, en cardinaux & collatéraux.

Les *vents* cardinaux ſont ceux qui ſoufflent des points cardinaux, c'eſt-à-dire de l'eſt, de l'oueſt, du nord & du ſud. *Voyez* Cardinal.

Les *vents* collatéraux ſont ceux qui ſont entre les *vents* cardinaux. Le nombre de ces *vents* eſt infini, ainſi que les points d'où ils ſoufflent. Mais il n'y en a qu'un petit nombre qu'on conſidere dans la pratique, ou plûtôt auxquels on ait donné des noms particuliers.

Les Grecs ne conſidérerent d'abord que les quatre *vents* cardinaux; ils y joignirent enſuite quatre autres *vents* collatéraux. Quant aux Romains, ils ajouterent aux quatre *vents* cardinaux vingt *vents* collatéraux, auxquels ils donnerent des noms particuliers qu'on trouve dans Vitruve.

Les modernes dont la navigation eſt beaucoup plus perfectionnée que celle des anciens, ont donné des noms à vingt-huit des *vents* collatéraux qu'ils partagent en principaux & ſecondaires; diviſant enſuite les ſecondaires en premiere & ſeconde eſpece. *Voy.* Rhumbs. Les noms françois des rhumbs & des *vents* collatéraux principaux ſont compoſés des noms cardinaux, & ſont toujours précédés de nord ou de ſud.

Les noms des *vents* collatéraux ſecondaires du premier ordre ſont compoſés des noms des cardinaux & des principaux collatéraux dont ils ſont voiſins. Ceux du ſecond ordre ſont compoſés des noms des cardinaux ou principaux collatéraux voiſins, en y ajoutant le nom du cardinal ou du collatéral principal le plus proche précédé du mot *quart*. Les Latins avoient donné des noms particuliers à chacun de ces *vents*. On trouvera tous ces noms dans la table ſuivante.

Noms des rhumbs de vent.

François.	Latins & Grecs.	Diſtance du nord.
1. *Nord.*	*Septentrio*, ou boreas.	0°. 0'.
2. Nord-quart-nord-eſt.	Hyperboreas, hypaquilo gallicus.	11. 15.
3. Nord-nord-eſt.	Aquilo.	22. 30.
4. Nord-eſt-quart-nord-eſt.	Meſoboreas, meſaquilo ſupernas.	33. 45.
5. *Nord-eſt.*	*Arcta peliotes, bora peliotes, græcus.*	45.
6. Nord-eſt-quart-eſt.	Hypocatias.	56. 15.
7. Eſt-nord-eſt.	Cæſias, helleſpontius.	67. 30.
8. Eſt-quart-nord-eſt.	Meſocæſias, carbas.	78. 45.
		de l'eſt.
9. *Eſt.*	*Solanus, ſubſolanus, apeliotes.*	0°. 0'.
10. Eſt-quart-ſud-eſt.	Hypeurus, *ou* hypereurus.	11. 15.
11. Eſt-ſud-eſt.	Eurus, *ou* Volturnus.	22. 30.
12. Sud-eſt-quart-eſt.	Meſeurus.	33. 45.
13. *Sud-eſt.*	*Notapeliotes, Euroauſter.*	45.
14. Sud-eſt-quart-ſud.	Hypophœnia.	56. 15.
15. Sud-ſud-eſt.	Phænix, phænicias, leuco-notus, gangeticus.	67. 30.
16. Sud-quart-ſud-eſt.	Meſophænix.	78. 45.
		du ſud.
17. *Sud.*	*Auſter, notus, meridies.*	0°. 0'.
18. Sud-quart-ſud-eſt.	Hypolibonotus, alſanus.	11. 15.
19. Sud-ſud-oueſt.	Libonotus, notolybicus, auſtro-africus.	22. 30.
20. Sud-oueſt-quart-ſud.	Meſolibonotus.	33. 45.
21. *Sud-oueſt.*	Noto-zephyrus, noto-lybicus, africus.	45.
22. Sud-oueſt-quart-oueſt.	Hypolibs, hypefricus, ſubveſperus.	56. 15.
23. Oueſt-ſud oueſt.	Libs.	67. 30.
24. Oueſt-quart-ſud-oueſt.	Meſolibs, mezozephyrus.	78. 45.
		de l'oueſt.
25. *Oueſt.*	*Zephyrus, favonius, occidens.*	0°. 0'.
26. Oueſt-quart-nord-oueſt.	Hypergeſtes, hypocorus.	11. 15.
27. Oueſt-nord oueſt.	Argeſtes, caurus, corus-japix.	22. 30.
28. Nord-oueſt-quart-oueſt.	Meſargetes, meſocorus.	33. 45.
29. *Nord-oueſt.*	Zephyro-boreas, boro-lybicus, olymbias.	45.
30. Nord-oueſt-quart-nord.	Hypocircius, hypo-thraſcias, ſcirem.	56. 15.
31. Nord-nord-oueſt.	Circius-thraſcias.	67. 30.
32. Nord-quart-nord-oueſt.	Meſo-circius.	78. 45.

Les noms anciens joints ici aux modernes, à la maniere du p. Riccioli, ne ſont pas préciſément les mêmes que ceux que les anciens avoient donnés aux *vents*; mais ce ſont ſeulement les noms qui ſuivant leurs dénominations doivent exprimer les *vents* des modernes. Car la diviſion des anciens n'étant pas la même que la nôtre, les noms dont ils ſe ſont ſervis ne peuvent pas exprimer exactement nos *vents*.

Quant aux vrais noms anciens des *vents* qui, ſuivant Vitruve, ſont au nombre de vingt-quatre, ils ſont tous expoſés dans la table ſuivante.

Noms des *vents*.	Diſtances du nord.	Noms des *vents*.	Diſtances de l'oueſt.
1. *Septentrio.*	0°. 0'.	7. Salanus.	0°. 0'.
2. Gallicus.	15	8. Ornithias.	15
3. Supernas.	30	9. Cæcias.	30
4. Aquilo.	45	10. Eurus.	45
5. Boreas.	60	11. Volturnus.	60
6. Carbas.	75	12. Euronotus.	75
Noms des *vents*.	**Diſtances au ſud.**	**Noms des *vents*.**	**Diſtances de l'eſt.**
13. Auſter.	0°. 0'.	19. Favonius.	0°. 0'.
14. Alſanus.	15	20. Eteſiæ.	15
15. Libonotus.	30	21. Circius.	30
16. Africus.	45	22. Caurus.	45
17. Subveſper.	60	23. Corus.	60
18. Argeſtes.	75	24. Thraſcias.	75

Quant à l'uſage des *vents* dans la Navigation, *voy.* Navigation, Rhumb, *&c.*

Vent, (*Marine.*) c'eſt un mouvement de l'air, qui a des directions différentes, & qui ſert par-là à pouſſer les vaiſſeaux à quelque endroit de la terre qu'ils veuillent aller. C'eſt donc une connoiſſance eſſentielle pour les marins que celle des *vents*. Auſſi tous les navigateurs intelligens ſe ſont attachés à les obſerver dans leurs voyages, & à en tenir compte: & voici un précis du fruit de leurs obſervations.

1°. Entre les tropiques, le *vent* d'eſt ſouffle pendant tout le cours de l'année, & ne paſſe jamais le nord-eſt ou ſud-eſt.

2°. Hors les tropiques on trouve des *vents* variables, qu'on appelle *vents de paſſages*, dont les uns ſoufflent tous d'un même côté, & dont les autres ſont périodiques, & ſoufflent pendant ſix mois d'un certain côté, & pendant les ſix autres mois d'un autre côté.

côté. On donne à ceux-ci le nom particulier de *mouſſons*. Dans le grande mer du Sud, dans la partie de la mer des Indes qui eſt au ſud de la ligne, dans une partie de la mer du nord, & dans la mer Ethiopique, le *vent* d'eſt ſouffle toujours depuis 30 deg. de latit. boréale, juſqu'à 30 deg. de latit. méridionale; mais il eſt plus méridional au ſud de l'équateur, ſavoir ſur l'eſt-ſud-eſt, & plus ſeptentrional au nord de l'équateur, à environ eſt-nord-eſt.

Ceci doit s'entendre du *vent* de paſſage qui regne en pleine mer; car à la diſtance de 150 ou 200 milles des côtes, le *vent* de paſſage ſouffle dans la grande mer du Sud, du côté de l'oueſt de l'Amérique méridionale; ce qui eſt cauſé vraiſſemblablement en partie par les côtes, & en partie par ces hautes montagnes qu'on appelle les *Andes*. Du côté de l'eſt des côtes ce *vent* ſouffle juſqu'auprès du rivage, & il ſe mêle même avec les *vents* des côtes. Enfin au nord de la mer Indienne regne le *vent* ordinaire de paſſage, depuis Octobre juſqu'en Avril, & il eſt diamétralement oppoſé dans les autres mois.

3°. Le long de la côte de Pérou & de Chili, regne un *vent* de ſud, de même que le long de la côte de Monomotapa & de celle d'Angola, il y a preſque toujours aux environs de la côte de la Guinée un *vent* de ſud-oueſt.

4°. On diviſe les *vents* qui ſoufflent près des côtes, en *vents* de mer, & en *vents* de terre. Le *vent* de mer s'éleve en pluſieurs endroits ſur les 9 heures du matin, & il augmente toujours juſqu'à midi; après quoi il décroît juſqu'à 3 heures après midi, où il ceſſe entierement: ce *vent* ſouffle droit ſur la côte lorſque le tems eſt ſerain. Les *vents* de terre les plus forts ſe font ſentir dans les baies profondes, & preſque point, ou fort peu, dans les côtes élevées.

5°. Les grandes tempêtes, les *vents* violens & momentanés, & encore ceux qui ſoufflent de tous côtés, que les marins appellent *travades* ou *ouragans*; & les *vents* qui accompagnent les orages, n'entrent point dans l'hiſtoire des *vents*, parce qu'ils ne ſont point de longue durée.

Ce n'eſt point ici le lieu de rechercher la cauſe des *vents*; il faut recourir pour cela à l'article *vent* du *Diction. univerſel de mathématique & de phyſique*, où l'on trouvera le titre des ouvrages qui contiennent des connoiſſances plus détaillées ſur le météore qui vient de faire le ſujet de cet *article*. *Voyez* encore les *articles* ſuivans à l'égard des noms des *vents*. *Voyez* ROSE DE VENT. *Voyez Marine, Pl. XXI. fig* 3. Les noms des 32 rumbs des *vents* de la bouſſole.

Vent aliſé, nom qu'on donne au *vent* qui ſouffle entre les tropiques, preſque toujours du même côté; ſavoir depuis le nord-eſt juſqu'à l'eſt, au nord de la ligne; & depuis le ſud-eſt juſqu'à l'eſt, au ſud de la ligne.

Vent arriere, on appelle ainſi le *vent* dont la direction ne fait qu'une même ligne avec celle du vaiſſeau.

Vent d'amont, *vent* d'orient qui vient de terre: on l'appelle ſur les rivieres *vent ſolaire* ou *vent équinoxial*.

Vent d'aval, *vent* malfaiſant qui vient de la mer & du ſud; c'eſt auſſi l'oueſt & le nord-oueſt.

Vent de bouline, c'eſt un *vent* dont la direction fait un angle aigu avec la route du vaiſſeau, *Voyez* ALLER A LA BOULINE.

Vent de quartier, nom qu'on donne au *vent* qui eſt perpendiculaire à la route du vaiſſeau.

Vent en pouppe, voyez *vent arriere*.

Vent en pouppe largue la ſoute, cela ſignifie que le *vent* étant bon de bouline, on peut donner des vivres à l'équipage comme à l'ordinaire, ſuppoſé qu'on en eût retranché.

On dit encore que le *vent en pouppe* fait trouver la mer unie, parce qu'on ne ſent point alors de l'agitation de la mer.

Vent largue, nom d'un *vent* qui fait un angle obtus avec la route. *Voyez* LARGUE.

Vent routier, *vent* qui ſert pour aller & pour venir en un même lieu.

Vents variables, ce ſont des *vents* qui changent & qui ſoufflent tantôt d'un côté, tantôt d'un autre.

On appelle encore ſur mer *vent à pic*, un *vent* qui n'a point de direction déterminée; & on dit que le *vent* eſt au ſoleil, lorſqu'il n'y a point de *vent*.

Vent, au plus près de, terme de *Marine*. *Voy.* ALLER *au plus près du vent*.

VENT, (*Critique ſacrée.*) ἄνεμος; ce mot, outre ſa ſignification ordinaire, déſigne les parties de la terre d'où les *vents* ſoufflent. Les anges aſſembleront les élus des *quatre vents*, c'eſt-à-dire d'un bout du monde à l'autre, *Matth. xxiv.* 31. Les *vents* dans *Zach. vj.* 5. marquent les quatre monarchies qui ſe ſont ſuccédées; comme les *vents* regnent ſucceſſivement dans l'air, ils ſe prennent figurément pour des ennemis puiſſans: *Inducam quatuor* ventos *à quatuor plagis cœli. Jérém. xlix.* 35. c'eſt-à-dire je ferai fondre de toutes parts des ennemis ſur les Elamites. Enfin *ventus urens*, un *vent* brûlant, dénote un malheur inopiné, *Job. xxvij.* 21. *Paſcere ventum*, c'eſt prendre des peines utiles. *Seminare ventum*, c'eſt perdre ſon travail. *Obſervare ventum*, c'eſt laiſſer échapper l'occaſion par trop de circonſpection. (*D. J.*)

VENT, (*Phyſiolog.*) les *vents* qui ſortent ſoit par la bouche, ſoit par l'anus, ſont de l'air que ces viſceres chaſſent de leur cavité, en ſe mettant dans une contraction aſſez forte, pour ſurmonter les puiſſances qui s'oppoſent à la ſortie des matieres contenues dans ces cavités. Ces puiſſances ſont deux ſphincters, dont l'un ferme l'orifice ſupérieur de l'eſtomac, & l'autre l'anus. Quant à ce qui concerne les *vents*, comme maladie, *Voyez* FLATUOSITÉ. (*D. J.*)

VENT, (*Maréchal.*) avoir du *vent*, ſe dit d'un cheval qui commence à devenir pouſſif. *Porter le nez au vent*, ou *porter au vent*, c'eſt la même choſe. *Voy.* PORTER.

VENT DU BOULET, c'eſt *dans l'artillerie*, la différence qu'on obſerve entre le calibre de la piece & celui du boulet, afin qu'il y entre facilement & qu'il en ſorte de même, ſans cauſer beaucoup de frottement dans l'ame du canon; ce qui rallentiroit le mouvement du boulet, & uſeroit le métal de la piece trop promptement. *Voyez* BOULET.

VENT, (*Jardinage*) le *vent* eſt l'élément le plus nuiſible aux jardins, c'eſt une agitation violente de l'air. Les Jardiniers & les Vignerons en craignent de pluſieurs ſortes.

Il y a le *vent* d'amon, celui d'aval, de galerne, de biſe, les *vents* roux & ceux du nord.

Le *vent* d'amon eſt un *vent* de terre, il vient d'orient ou du levant.

Celui d'aval ou d'abas eſt ſon oppoſé, c'eſt un *vent* de mer; il vient d'occident ou du couchant, & eſt très-malfaiſant.

Le *vent* de galerne vient d'orient, & eſt très-froid; il gele ordinairement les vignes & les fruits; les Italiens l'appellent *greco*, il ſouffle entre l'orient & le ſeptentrion.

Le *vent* de biſe eſt un *vent* froid & ſec, qui gele les vignes & perd les fleurs. Il regne dans le fort de l'hiver, & ſouffle entre l'eſt & le ſeptentrion: ſur l'Océan on l'appelle *nord*, & les Italiens le nomment la *tramontana*, ainſi le *vent* du nord & celui de biſe ſont les mêmes.

Le roux-*vent* ou le *vent*-roux eſt un *vent* froid & ſec, que les Jardiniers craignent beaucoup dans le mois d'Avril, parce qu'il gâte les jets tendres des arbres fruitiers, ce qui fait recoquiller leurs feuilles.

Les modernes diſtinguent les quatre *vents* cardinaux en trente-deux parties égales ou rumbs, ce qui regarde plus la navigation que l'agriculture & le jardinage.

On dit encore en parlant des arbres, un arbre à *plein vent*, c'eſt-à-dire en plaine campagne ou iſolé dans un verger.

VENT, *terme de Fauconnerie*, aller contre le *vent* ſe dit quand l'oiſeau vole, ayant le bec tourné du côté du *vent*; aller vau le *vent*, c'eſt quand il a le balai ou queue tournée contre le *vent*; bander le *vent* ſe dit de l'oiſeau, quand il tient les chemins & fait la creſſerelle; chevaucher le *vent*, tenir le bec au *vent*, c'eſt quand l'oiſeau réſiſte au *vent* ſans tourner la queue; prendre le haut-*vent* ſe dit quand l'oiſeau vole au-deſſus du *vent*; *vent* léger, c'eſt celui qui eſt doux, gracieux & propre pour bien voler; *vent* clair eſt celui qui ſouffle lorſque le tems eſt beau & ſerain.

VENTS, (*Mythologie.*) les *vents* nuiſibles étoient, ſelon Héſiode, fils des géans Typhéus, Aſtréus & Perſée; mais les *vents* favorables, ſavoir Notus, Borée & Zéphire, étoient enfans des dieux. Homere & Virgile établiſſent le ſéjour des *vents* aux îles Eoliennes. C'eſt là, dit le poëte latin, que dans un antre vaſte & profond Eole tient tous les *vents* enchaînés, tandis que les montagnes qui les renferment retentiſſent au-loin de leurs fureurs; s'ils n'étoient ſans

ceſſe retenus, ils confondroient bien-tôt le ciel, la terre, la mer & tous les élémens.

L'antiquité païenne ſacrifioit aux *vents* pour ſe les rendre favorables. Hérodote le dit des Perſes. Xénophon rapporte dans l'expédition du jeune Cyrus, que le *vent* du nord cauſant un grand dommage à l'armée, un devin conſeilla de lui ſacrifier; on obéit, & le *vent* ceſſa. Pauſanias raconte qu'on voyoit près de l'Aſope une montagne conſacrée aux *vents*, & qu'un prêtre y faiſoit chaque année des ſacrifices pour appaiſer leurs violences. Les Troyens étant prêts à s'embarquer, Anchiſe, pour ſe rendre les *vents* propices, immole une brebis noire aux *vents* orageux, & une blanche aux aimables zéphirs. Séneque aſſûre qu'Auguſte étant dans les Gaules, dédia un temple au *vent* Circéus; c'eſt le *vent* d'oueſt ou quart de nord-oueſt, que les Gaulois honoroient particulierement, dans la croyance qu'ils lui devoient la ſalubrité de l'air. Enfin on a découvert en Italie divers autels conſacrés aux *vents*. (*D. J.*)

VENTA, (*Géog. anc.*) ce mot, dans la Géographie, ſignifie une *taverne* ou une *hôtellerie* dans la campagne. Il y en a un bon nombre en Eſpagne, & ſur-tout dans la Caſtille où elles ſont ſituées ſur les grands chemins, & généralement très-mauvaiſes, (*D. J.*)

VENTA-BELGARUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de *Regnum* à Londres, entre *Clauſentum* & *Calleva Atrebatum*, à dix milles du premier de ces lieux, & à vingt-deux milles du ſecond. Ptolomée, *l. II. c. iij.* qui a connu cette ville, la donne auſſi aux Belges.

Céſar, *l. V. bel. gal. c. xij.* nous apprend pourquoi on trouve des Belges, des Atrébates, *&c.* dans la grande Bretagne. La partie intérieure de la Bretagne, dit-il, eſt habitée par des peuples qui y étant paſſés du pays des Belges ou dans le deſſein de butiner ou de faire la guerre, s'appellent preſque tous des noms des cités où ils ont pris naiſſance; & après avoir guerroyé dans le pays, ils y ſont demeurés, & y ont commencé à cultiver les terres. *Venta* fut la capitale des Belges établis dans la grande Bretagne; & c'eſt aujourd'hui la ville de Wincheſter. Son évêque ſe trouve appellé *Wentanus*, parce que la ville eſt nommée *Wenta* par Osberne, *in vita S. Elphegi*, *c. ij.* & par divers autres écrivains. (*D. J.*)

VENTA ICENORUM, (*Géogr. anc.*) ville de la grande Bretagne. Il y a dans l'itinéraire d'Antonin une route qui conduit de *Venta Icenorum* à Londres, qui en étoit à cent trente-huit milles; & on y compte trente-deux milles de *Venta-Icenorum* à *Sitomagum*. Ptolomée, *l. II. c. iij.* nomme cette ville *Venta-Simenorum*; mais il faut ſans doute lire *Icenorum;* car il eſt conſtant que les *Iceni* ont été une nation puiſſante dans la grande Bretagne. En effet Tacite, *ann. l. XII c. xxxj.* l'appelle *Valida gens*: de ſorte qu'il ne ſeroit pas naturel que Ptolomée, qui donne juſqu'aux noms des bourgs de la grande Bretagne, eût paſſé ſous ſilence celui d'un peuple conſidérable. Comme le manuſcrit de Ptolomée de la bibliotheque palatine dit Ἰμένους au-lieu de Σιμένους, c'eſt une nouvelle raiſon qui autoriſe le changement de Σιμένους en Ἰχένους.

On voit aujourd'hui les ruines de cette ville dans Norfolckshire ſur le bord de la riviere Wentfar, près d'un lieu nommé *Caſter*. Ces ruines occupent trente acres d'étendue; & l'on y a déterré quelques médailles. Un peu plus haut, il y a vers la ſource de la riviere un vieux retranchement quarré de vingt-quatre acres d'étendue, qu'on croit être les reſtes de quelques ouvrages des Romains, (*D. J.*)

VENTA-SILURUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne, Il en eſt fait mention dans l'itinéraire d'Antonin, qui la marque ſur la route d'*Iſca* à *Calliva*, entre *Iſca* & *Abone*, à neuf milles du premier de ces lieux, & à pareille diſtance du ſecond.

Quoique cette ville ait perdu toute ſa ſplendeur, puiſqu'on n'en découvre que les ruines, elle ne laiſſe pas de conſerver encore ſon ancien nom. On l'appelle *Caer Gwent*, c'eſt-à-dire *Urbs-Venta*; *Caër* & *Cuir*, dans la langue bretonne, ſignifioit *une ville* ou *un château*.

On croit avec beaucoup de vraiſſemblance que Chepſtow, dans le comté de Monmouths, s'eſt agrandi des ruines de la ville de *Venta-Silurum*, qui étoit la capitale de la province, & qui lui donnoit même ſon nom; car ce pays a été long-tems appellé *Guent Wenſtland*.

Elle étoit ſituée à quatre milles de Chepſtow, en tirant vers le ſud-oueſt. On y voit encore les reſtes des murailles qui avoient environ mille pas de tour, & l'on y a déterré divers monumens d'antiquité, comme des pavés à la moſaïque & des médailles.

On trouve dans l'hiſtoire qu'il y a eu dans cette ville une académie, où S. Tathay, breton, fut appellé pour enſeigner. (*D. J.*)

VENTAIL, ſ. m. (*Menuiſ.*) c'eſt une piece de bois mobile, compoſée d'une ou de deux feuilles d'aſſemblage, qui ſert à fermer une porte ou une croiſée; on le nomme auſſi *battant*. (*D. J.*)

VENTEAU, ſ. m (*Archit. hydraul.*) c'eſt un aſſemblage de charpente qui ſert à fermer la porte d'une écluſe, Cette charpente eſt compoſée 1°. d'un chaſſis formé d'un poteau tourillon, arrondi du côté de ſon chardonnet; d'un poteau buſqué, ayant une de ſes faces taillées en chanfrein pour ſe joindre à la pointe du buſc avec l'autre *venteau*; & de deux entretoiſes principales, l'une en-haut, l'autre en-bas. 2°. De pluſieurs autres entretoiſes intermédiaires ſervant à fermer la carcaſſe du *venteau*. 3°. D'un nombre de fils & de bracons qui ſervent à lier & à appuyer les entretoiſes. 4°. De montans formant le guichet pratiqué dans chaque *venteau*, qu'on ferme d'une vanne ou ventail à couliſſe. 5°. Du bordage, dont toute cette carcaſſe eſt revêtue extérieurement. *Voy.* l'*Architecture hydraulique de* M. Belidor, *t. III. l. I. c. xiij.* (*D. J.*)

VENTE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt un contrat par lequel une perſonne cede à une autre quelque choſe qui lui appartient, moyennant un certain prix que l'acquéreur en paye au vendeur.

Ce contrat eſt du Droit des gens, & l'un des plus anciens qui ſoit uſité.

L'uſage des échanges eſt cependant plus ancien que celui des *ventes* proprement dites: car avant que l'on connût la monnoie, tout le commerce ſe faiſoit par échange; celui qui avoit du grain, en donnoit pour avoir des veaux, moutons, *&c.* & ainſi du reſte. Mais celui qui avoit beſoin d'une choſe, n'ayant pas toujours de ſon côté quelque choſe qui convînt à celui qui pouvoit lui fournir celle qui lui étoit néceſſaire, ont fit choix d'une matiere dont la valeur publique & conſtante pût ſervir à faciliter les échanges, en la rendant propre à être échangée contre toute ſorte de choſes, ſelon la quantité que l'on mettroit de cette matiere, qui eſt ce que l'on a appellé *or & argent monnoyé*; de ſorte qu'il eſt vrai de dire que l'uſage de la monnoie a été inventé pour faire ce que l'on appelle une *vente* proprement dite, c'eſt-à-dire une *vente* à prix d'argent.

On comprend pourtant quelquefois ſous le terme de *vente* différentes ſortes d'aliénations, telles que le bail à cens ou emphytéotique, le bail à *vente*, la dation en payement, *&c.* mais communément l'on n'entend par le terme de *vente* que celle *dite & faite à prix d'argent*.

Pour former une *vente* proprement dite, il faut que trois choſes ſe rencontrent; ſavoir la choſe qui fait l'objet de la *vente*, qu'il y ait un prix fixé à la choſe vendue, & que le conſentement des deux parties intervienne pour former le contrat.

Le prix de la *vente* eſt arbitraire à l'égard de l'acheteur; mais il y a un prix réel à l'égard du vendeur, & qui dépend de l'eſtimation lorſque le vendeur ſe prétend léſé. *Voyez* LÉSION.

La *vente* s'accomplit cependant par le ſeul conſentement, quoique la choſe vendue ne ſoit pas encore délivrée, ni le prix payé.

Le conſentement pour la *vente* d'une choſe mobiliaire peut ſe donner verbalement & ſans écrit, & tout peut ſe conſommer de la main-à-la-main; mais pour la *vente* d'un immeuble, il faut que le conſentement reſpectif ſoit donné par écrit ſous ſeing privé ou devant notaire.

Toutes perſonnes en général peuvent vendre & acheter, à-moins qu'il n'y ait quelque incapacité particuliere qui empêche l'un de vendre, ou l'autre d'acheter; comme les mineurs qui ne peuvent vendre leurs immeubles ſans néceſſité & ſans certaines formalités; les gens de main-morte, qui ne peuvent ſans lettres-patentes acquérir des immeubles autres que des *ventes* ſur le roi ou ſur le clergé, les dioceſes, pays d'états, villes ou communautés.

On peut auſſi vendre toutes ſortes de choſes, pourvu qu'elles ne ſoient pas hors du commerce, comme les choſes ſaintes ou les marchandiſes prohibées; on

peut

peut même vendre une choſe incertaine, comme un coup de filet.

Entre les choſes corporelles, les unes ſe vendent en gros & en bloc; d'autres ſe vendent au nombre, au poids, à la meſure.

Dans toutes les *ventes*, outre les engagemens qui y ſont exprimés, il y en a encore d'autres, dont les uns ſont une ſuite naturelle de la *vente*; les autres dérivent de la diſpoſition des lois, coutumes & uſages.

Les engagemens du vendeur ſont de délivrer la choſe vendue, quand même le contrat n'en diroit rien; de garder & conſerver la choſe juſqu'à la délivrance; d'en garantir la jouiſſance à l'acquéreur; de déclarer les défauts de la choſe vendue, s'il les connoît, & de la reprendre ſi elle a des vices & des défauts qui en rendent l'uſage inutile ou trop incommode à l'acquéreur, ou d'en diminuer le prix s'il y a lieu, ſoit que ces défauts fuſſent connus ou non au vendeur.

La delivrance des choſes mobiliares vendues ſe fait ou par la remiſe de la main-à-la-main, en les faiſant paſſer du pouvoir du vendeur en celui de l'acheteur, ou par la délivrance des clés ſi les choſes vendues ſont gardées ſous clé, ou par la ſeule volonté du vendeur & de l'acheteur, ſoit que la remiſe ne puiſſe en effet être faite, ou que l'acheteur eût déja la choſe vendue en ſa poſſeſſion à quelque autre titre, comme d'*emprunt* ou de *dépôt*.

La délivrance d'un immeuble vendu ſe fait par le vendeur en ſe dépouillant de la poſſeſſion de cet immeuble, & le laiſſant à l'acheteur, ou bien en lui remettant les titres s'il y en a, ou les clés ſi c'eſt un lieu clos, ou en mettent l'acheteur ſur les lieux, ou en les lui montrant & conſentant qu'il ſe mette en poſſeſſion, ou enfin en ſe réſervant par le vendeur l'uſufruit, ou en reconnoiſſant que s'il poſſede, ce n'eſt plus que précairement.

Quand le vendeur eſt véritablement le maître de la choſe qu'il vend, l'acheteur, au moyen de la délivrance, en devient pleinement le maître, avec le droit d'en jouir & diſpoſer, en payant le prix ou donnant au vendeur les ſûretés qui ſont convenues,

Celui qui a acheté de bonne foi de quelqu'un qui n'étoit pas propriétaire, ne le devient pas lui-même, à-moins qu'il n'ait acquis la preſcription; mais comme poſſeſſeur de bonne foi, il fait toujours les fruits ſiens.

Lorſqu'une même choſe eſt vendue à deux différens acheteurs, le premier à qui elle a été délivrée, eſt préféré, quoique la *vente* faite à l'autre fût antérieure.

La délivrance doit être faite au tems porté par le contrat; ou s'il n'y a point de tems fixé, elle doit être faite ſans délai; & faute de la faire à tems, le vendeur doit indemniſer l'acheteur du préjudice qu'il a pû ſouffrir de ce retardement.

La *vente* une fois conſentie, s'il ne dépend plus du vendeur de l'annuller en refuſant de faire la délivrance, ni de l'acheteur en refuſant de payer le prix, chacun doit remplir ſes engagemens.

Le premier engagement du vendeur conſiſte à payer le prix dans le tems, le lieu & les eſpeces convenues.

Faute du payement du prix lorſqu'il eſt exigible, le vendeur peut retenir la choſe vendue, il peut même demander la réſolution de la *vente*, & l'acheteur doit les intérêts de ce prix du jour qu'il eſt en retard de payer.

Le prix de la *vente* peut porter intérêt ou par convention, ou en vertu d'une demande ſuivie de condamnation, ou par la nature de la choſe vendue, lorſqu'elle produit des fruits ou autres revenus.

Le contrat de *vente* eſt ſuſceptible de toutes ſortes de clauſes & conditions, ſoit ſur le ſort des arrhes ſi l'acquéreur en donne, ſoit ſur le payement du prix, ſoit ſur la réſolution de la *vente*: on peut ſtipuler que le vendeur aura la liberté de reprendre la choſe dans un certain tems, qui eſt ce que l'on appelle *faculté de rachat* ou *remeré*; on peut auſſi ſtipuler que la *vente* ſera réſolue faute du payement.

Tant que la *vente* n'eſt point accomplie, ou que le vendeur eſt en demeure de délivrer la choſe, la perte ou diminution qui ſurvient eſt à la charge du vendeur; mais la *vente* étant une fois accomplie, la perte eſt à la charge de l'acheteur.

Dans les *ventes* des choſes qui doivent être livrées au nombre, au poids ou à la meſure, les changemens qui arrivent avant la livraiſon regardent l'acheteur, car juſque-là il n'y a point de *vente* parfaite.

Un contrat de *vente* peut être nul par quelque vice inhérent à la *vente*, comme s'il y a dol forcément, par exemple, quand on a vendu une choſe volée; la *vente* peut auſſi être annullée par l'événement de quelque condition, dont on l'avoit fait dépendre; par la révocation que font les créanciers du vendeur, ſi elle a été faite en fraude, par le retrait féodal, ou lignager, par une faculté de rachat, par un pacte réſolutoire, enfin par le conſentement mutuel du vendeur & de l'acheteur.

Il eſt permis au vendeur qui ſouffre une léſion d'outre-moitié, de faire reſcinder la *vente*.

Pour régler le juſte prix, on eſtime la choſe eu égard au tems de la *vente*; & s'il réſulte de l'eſtimation que la choſe a été vendue au-deſſous de la moitié de ſa valeur, il eſt au choix de l'acquéreur de payer le ſupplément du juſte prix, ou de ſouffrir que le vendeur ſoit reſtitué contre la *vente*.

Il peut arriver que l'acheteur ſoit évincé de la choſe vendue, ou troublé dans ſa poſſeſſion par quelqu'un qui prétend avoir quelque droit ſur la choſe; en l'un ou l'autre cas, il a ſon recours de garantie contre le vendeur. *Voyez* GARANTIE.

Le vendeur étant obligé de déclarer les défauts de la choſe qu'il vend; lorſqu'il ne les a pas déclarés, il y a lieu à la redhibition ou réſolution de la *vente*, lorſque le défaut eſt tel que l'acheteur n'eût pas acquis s'il en avoit eû connoiſſance. *Voyez* REDHIBITION.

Si le défaut n'eſt pas capable de rompre la *vente*, il y a ſeulement lieu à la diminution du prix. *Voyez* au digeſte les titres *de contrat. empt. de actionibus empti*, & au code *de pacti, de reſcind. vendit. de rebus alienandis vel non*. Deſpeiſſes, *tit. de l'achat*, Donat. *tit. du contrat de vente*, & les *mots* ACHAT, ACHETEUR, ACQUISITION, ADJUCATION, CONTRAT, DATION EN PAYEMENT, ÉCHANGE, VENDEUR. (*A*)

VENTE A L'AMIABLE, eſt celle qui ſe fait de gré-à-gré, & non par autorité de juſtice.

VENTE DE BOIS, on entend par ce terme non-ſeulement la *vente* proprement dite d'un bois, mais auſſi la coupe qui eſt vendue, & le canton ou emplacement dans lequel ſe fait cette coupe. *Voyez* BOIS, COUPE.

VENTE A LA CHANDELLE *ou* A L'EXTINCTION DE LA CHANDELLE. *Voyez* ci-après VENTE A L'EXTINCTION, *&c.*

VENTE PAR DECRET, eſt l'adjudication d'un immeuble qui ſe vend par autorité de juſtice, après les formalités d'un decret. *Voyez* ADJUDICATION, CRIÉES, DECRET, SAISIE RÉELLE.

VENTE A L'ENCAN, eſt celle qui ſe fait par enchere en juſtice; ce terme vient du latin, *in quantum*, dont on ſe ſervoit pour demander aux enchériſſeurs à combien ils mettroient la choſe; c'eſt pourquoi dans certains endroits l'on dit encore *inquant*, *inquanter*. *Voyez* ENCHERE.

VENTE A L'ESSAI, eſt celle qui eſt faite ſous condition que ſi la choſe vendue ne convient pas à l'acheteur, il pourra la rendre au bout d'un certain tems *Voyez* la *loi* 3. *ff de contrat. empt.*

VENTE A L'EXTINCTION DE LA CHANDELLE. *Voy.* CHANDELLE ÉTEINTE.

VENTE A L'EXTINCTION DES FEUX, eſt la même choſe que *vente à l'extinction de la chandelle*. *Voyez* CHANDELLE ÉTEINTE.

VENTE A FACULTÉ DE RACHAT, *voyez* FACULTÉ DE RACHAT, RACHAT & REMERÉ.

VENTE A LA FOLLE-ENCHERE, *voyez* ADJUDICATION, ENCHERE, FOLLE ENCHERE.

VENTE FORCÉE, eſt celle qui ſe fait par autorité, de juſtice, telles que la *vente* ſur une ſaiſie-exécution, la *vente* par decret ou ſur trois publications. Elle eſt oppoſée à *vente* volontaire. *Voyez* EXÉCUTION, CRIÉES, DECRET, SAISIE RÉELLE.

VENTE EN FRANCS DENIERS, eſt celle dont le prix doit être délivré en entier au vendeur, & ſans aucune déduction, ce qui ſe ſtipule dans les coutumes où le vendeur eſt chargé de payer les droits ſeigneuriaux.

VENTE IMAGINAIRE, étoit une *vente* fictive qui ſe pratiquoit chez les Romains dans certains actes, comme dans les teſtamens appellés *per æs & libram*, où le teſtateur feignoit de vendre ſa famille, & faiſoit venir un acheteur, appellé *emptor familiæ*, qui

étoit celui qu'il inſtituoit ſon héritier. *Voyez* TESTAMENT *per æs & libram*.

VENTE SANS JOUR ET SANS TERME, eſt celle qui eſt faite ſous la condition d'être payé comptant du prix de la choſe vendue.

VENTE JUDICIAIRE, eſt celle qui eſt faite en jugement, c'eſt-à-dire, par autorité de juſtice: ce titre convient principalement aux adjudications qui ſe font par le juge, plutôt qu'aux *ventes* qui ſe font par le miniſtere d'un huiſſier. *Voyez* VENTE FORCÉE.

VENTE JUDICIELLE, eſt la même choſe que *vente judiciaire*.

VENTE AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR, eſt celle qui ſe fait ſur des encheres, & où l'adjudication eſt faite au profit de celui qui a offert le plus haut prix. *Voyez* ADJUDICATION & ENCHERES.

VENTE A PRIX D'ARGENT, eſt celle qui eſt faite moyennant une ſomme d'argent qui eſt réellement payée pour la *vente*, à la différence de certaines *ventes* qui ſe font en paiement de quelque choſe, ou dont le prix eſt compenſé avec quelqu'autre objet.

VENTE SUR TROIS PUBLICATIONS, eſt la *vente* que l'on fait en juſtice d'un immeuble ſans formalité de criées, & ſur trois publications ſeulement, ce que l'on permet ainſi, lorſque les biens ne peuvent ſupporter toutes les formalités d'un decret. *Voyez* le *tit. de la vente des immeubles par decret*.

VENTE PUBLIQUE, eſt celle qui ſe fait par autorité de juſtice. *Voyez* DECRET, SAISIE EXÉCUTION, SAISIE-RÉELLE.

VENTE RÉCELÉE ET NON-NOTIFIÉE, eſt celle qui n'a pas été déclarée au ſeigneur féodal dans le tems porté par la coutume, pour raiſon de quoi l'acquéreur encourt une amende. *Voyez l'article* 33. *de la coutume de Paris*.

VENTE SIMULÉE, eſt celle qui n'eſt pas ſérieuſe, & qui n'eſt faite en apparence que pour tromper quelqu'un.

VENTE VOLONTAIRE, eſt celle que le vendeur fait de ſon bon gré, & ſans y être contraint par perſonne; elle eſt oppoſée à la *vente* forcée. *Voy.* DECRET, VENTE FORCÉE.

VENTE POUR L'UTILITÉ PUBLIQUE, eſt une *vente* forcée que les particuliers ſont obligés de faire, lorſque le bien public le demande, comme quand on ordonne qu'une maiſon ſera priſe pour agrandir une égliſe, ou pour conſtruire des murailles, foſſés & autres fortifications d'une ville. *Voyez* le Bret, *tr. de la ſouver. liv. IV. ch. x*.

VENTES, (*Juriſpr.*) ce terme ſe prend pour le droit qui eſt dû au ſeigneur pour la *vente* d'un bien tenu de lui en roture. *Voyez* LODS ET VENTES.

VENTE ET DEVOIRS, c'eſt-à-dire les droits & devoirs dûs au ſeigneur pour la *vente*.

VENTES ET GANTS, ce ſont les lods & le droit que l'on paie au ſeigneur pour la ſaiſie ou miſe en poſſeſſion. *Voyez* le *gloſſ.* de M. de Lauriere au mot *gants*; la coutume de Tours, *art.* 112.

VENTES ET HONNEURS; ces termes ſont joints dans quelques coutumes pour exprimer les droits dûs au ſeigneur pour la vente d'un héritage.

VENTES ET ISSUES, ſont des doubles droits de *ventes* dûs l'un par le vendeur, pour la permiſſion de vendre; l'autre pour le ſeigneur, pour la permiſſion d'acquérir: il s'en trouve de ſemblables en quelques endroits des provinces d'Anjou & Maine; mais ces droits ne ſont pas établis par la coutume, ils ſont ſeulement autoriſés, lorſque le ſeigneur eſt fondé en titres. *Voyez* la coutume d'Anjou, *art.* 156. celle du Maine, *art.* 174. & Bodreau ſur cet article.

Lods & ventes, ſont les droits dûs au ſeigneur pour la *vente* d'un héritage roturier. *Voyez* LODS.

VENTE *de coupes de bois*, (*Eaux & Forêts.*) coupe de bois d'un certain nombre d'arpens qui ſe fait chaque année dans une forêt après la *vente*. On dit mettre une forêt en coupe ou *vente* réglée. (*D. J.*)

VENTE *par recépage*, (*Eaux & Forêts.*) ces ſortes de *ventes* ſont celles qui ſe font dans les forêts gâtées par délits ou par incendie, ou de jeunes taillis qui ont été exceſſivement abroutis par la gelée ou par les beſtiaux. Cette *vente* eſt une des ſept ventes dont il eſt parlé dans les ordonnances des eaux & forêts. Les autres ſont la *vente* des taillis, la *vente* des baliveaux ſur taillis, les *ventes* par éclairciſſement, celle par piés d'arbres, la futaie & les bois chablis. (*D. J.*)

VENTE USÉE, (*Eaux & Forêts.*) on appelle *vente uſée*, celle dont le tems eſt paſſé lorſque l'adjudicataire doit avoir coupé & enlevé le bois qui lui a été vendu. Les maîtres particuliers font les récollemens des *ventes uſées* dans nos forêts, bois & buiſſons, ſix ſemaines après le tems de coupe, & vuidange expirés. (*D. J.*)

VENTER, (*Marine.*) cela ſignifie qu'il fait du vent.

VENTEUX, adj. ſe dit *en Médecine* de différentes choſes.

1°. On dit qu'un aliment eſt *venteux*, c'eſt-à dire, qu'il contient beaucoup d'air, qui venant à ſe raréfier par la chaleur de la digeſtion diſtend l'eſtomac & les inteſtins, & produit par ce moyen des vents qui s'échappent par en-haut ou par en-bas; on fait ce reproche aux légumes, aux pois, aux féves.

2°. On dit une colique *venteuſe*, c'eſt-à-dire, une douleur de l'eſtomac ou des inteſtins, produite par un air raréfié qui diſtend le diametre d'une partie du canal inteſtinal ou de l'eſtomac, & qui occaſionne une compreſſion & un étranglement des nerfs, un engorgement dans les vaiſſeaux d'où naiſſent des inflammations; des tranchées.

3°. On dit qu'un remede eſt *venteux*, tels ſont les remedes légumineux, comme la caſſe, & autres de cette nature; en général tout aliment & tout médicament *venteux* veulent être interdits aux gens délicats, & dont les fibres ſont trop ſuſceptibles de vibration & d'irritation.

VENTIER, ſ. m. (*Eaux & Forêts.*) marchand de bois qui achete des forêts, & qui les fait exploiter; il eſt ainſi nommé des ventes qu'il ouvre, & établit ſur les lieux de l'exploitation. (*D. J.*)

VENTILATEUR, ſ. m. (*Phyſiq.*) machine par le moyen de laquelle on renouvelle l'air dans les lieux où ce renouvellement eſt néceſſaire.

Le premier projet d'une ſemblable machine fut lu dans une aſſemblée de la ſociété royale de Londres, au mois de Mai 1741. Au mois de Novembre ſuivant M. Triewald, ingénieur du roi de Suede, écrivit à M. Mortimer, ſecrétaire de la ſociété royale, qu'il avoit inventé une machine propre à renouveller l'air des entreponts les plus bas des vaiſſeaux, & dont la moindre pouvoit, en une heure de tems puiſer 36172 piés cubiques d'air.

Cet ouvrage, imprimé par ordre du roi de Suede, & récompenſé d'un privilege excluſif accordé à l'auteur, porte que la machine qui en fait le ſujet, eſt également propre à pomper la mauvais air des vaiſſeaux & des hôpitaux. La même idée eſt venue, à-peu-près dans le même tems à deux perſonnes fort éloignées l'une de l'autre.

Le célebre M. Hales, un des grands phyſiciens de ce ſiecle, & l'un des mieux intentionnés pour le bien public, a inventé un *ventilateur* d'un uſage preſque univerſel, M. Demours, médecin de Paris, en a traduit en françois la deſcription. Paris, *in*-12. 1744.

Le *ventilateur* de M. Hales eſt compoſé de deux ſoufflets quarrés de planches, qui n'ont point de panneaux mobiles, comme les ſoufflets ordinaires, mais ſeulement une cloiſon tranſverſale, que l'auteur nomme diaphragme, attachée d'un côté par des charnieres au milieu de la boîte, à diſtance égale des deux fonds ou panneaux, & mobile de l'autre, au moyen d'une verge de fer viſſée au diaphragme, laquelle verge eſt attachée à un levier, dont le milieu porte ſur un pivot; de maniere que lorſqu'un des diaphragmes baiſſe, l'autre hauſſe, & ainſi alternativement. A chaque ſoufflet il y a quatre ſoupapes, tellement diſpoſées, que deux s'ouvrent en-dedans, deux en-dehors. Deux donnent entrée à l'air, & deux ſont deſtinées à la ſortie. Il eſt aiſé de concevoir que celles qui donnent entrée à l'air s'ouvrent en-dedans, & les autres en-dehors. La partie de chaque ſoufflet où ſe trouvent les ſoupapes qui ſervent à la ſortie de l'air, eſt enfermée dans une eſpece de coffre placé au-devant des ſoufflets, vis-à-vis l'endroit ou les endroits, où l'on veut introduire l'air nouveau, ce qui ſe fait par le moyen de tuyaux mobiles adaptés au coffre, qu'on alonge tant qu'on veut, en y ajoutant de nouveaux, & par conſéquent que l'on conduit où l'on veut.

Il ne faut être ni médecin, ni phyſicien pour connoître la néceſſité de la bonne conſtitution de l'air & de ſon renouvellement. Inveſtis de toutes parts par ce fluide actif & pénétrant, qui s'inſinue au-dedans de nous-mêmes par différentes voies, & dont le reſſort

ſort eſt ſi néceſſaire au jeu de nos poumons & à la circulation de nos liqueurs, pourrions-nous ne nous pas reſſentir de ſes altérations. L'humidité, la chaleur, les exhalaiſons dont il ſe charge diminuent ſon reſſort, & la circulation du ſang s'en reſſent. Rien n'eſt donc plus avantageux que de trouver le moyen de corriger ces défauts. S'ils ſont préjudiciables aux perſonnes en ſanté, combien ne ſont-ils pas plus nuiſibles à celles qui ſont malades, & ſur-tout dans les hôpitaux? Auſſi ſe ſert-on du *ventilateur* avec ſuccès dans l'hôpital de Wincheſter. Pour peu qu'on ait fréquenté les ſpectacles, on ſait les accidens auxquels les ſpectateurs ſont expoſés, lorſque les aſſemblées y ſont nombreuſes, ſoit par rapport à la tranſpiration qui diminue le reſſort de l'air, ou aux lumieres qui l'échauffent. L'expédient d'ouvrir les loges, le ſeul qu'on ait imaginé juſqu'aujourd'hui, eſt fort à charge à ceux qui les rempliſſent. Un *ventilateur* n'en entraîneroit aucun, & en le faiſant jouer de tems-en-tems, il produiroit un effet ſi conſidérable, qu'en dix ou douze minutes, on pourroit, d'une maniere inſenſible, renouveller entierement l'air de la comédie françoiſe. Cet inſtrument peut procurer dans les ſalles des ſpectacles un autre avantage preſque auſſi utile, On peut, par ſon moyen, en échauffer l'air, ſans avoir beſoin des poëles, que bien des ſpectateurs ne peuvent ſupporter.

On peut introduire le *ventilateur* dans les mines les plus profondes, pour en pomper l'air mal ſain. M. Hales diſtingue d'après les ouvriers qui travailloient aux mines de Desbishire, quatre eſpeces de vapeurs qui s'élevent des mines. La premiere, qui rend la flamme des lumieres orbiculaire, & la fait diminuer par degrés; cauſe des défaillances, des convulſions, des ſuffocations. La ſeconde eſt appellée *odeur de fleur de pois*. La troiſieme eſpece ſe reſſemble en maniere de globe couvert d'une pellicule, qui, venant à s'ouvrir, laiſſe échaper une vapeur qui ſuffoque les ouvriers; & la quatrieme eſt une exhalaiſon fulminante, de la nature de celle de la foudre, laquelle venant à s'enflammer, produit par ſon exploſion les effets de ce météore. *Voyez* Exhalaison.

Il ne faut introduire l'air dans les hôpitaux, que d'une maniere lente & imperceptible, & cela le plus près du platfond qu'il ſoit poſſible, en ſorte que l'iſſue pour l'air mal ſain ſoit auſſi pratiquée dans le platfond.

La tranſpiration des plantes leur rendant l'air des ſerres auſſi préjudiciable que l'eſt aux hommes un air chargé de leur tranſpiration, la même machine peut, être employée pour les ſerres.

Comme on peut faire uſage du *ventilateur* en tout tems, il mérite ſans contrédit la préférence ſur la voile, dont on ſe ſert ordinairement pour éventer les vaiſſeaux, parce qu'elle fait trop d'effet quand le vent eſt fort, trop peu dans le calme, & que l'on ne ſe ſert pas de la voile à éventer quand le vaiſſeau fait voile. Or on ne peut douter que les vapeurs abondantes de la tranſpiration, jointes à celles qui s'élévent de l'eau qui croupit toujours à fond de cale, avec quelque ſoin qu'on pompe, ne demandent un continuel renouvellement d'air; mais ce renouvellement eſt encore bien plus néceſſaire dans les vaiſſeaux neufs, où les exhalaiſons de la ſeve rendent l'air renfermé bien plus à craindre. Il ne faut pourtant point s'attendre que l'eau croupiſſante ne donne point d'odeur, en ſe ſervant du *ventilateur*; mais on peut y remédier en partie, en y jettant ſouvent de nouvelle eau de mer.

La principale objection qu'on faſſe contre le *ventilateur*, eſt tirée du ſurcroît de travail qu'impoſe la néceſſité de le faire jouer; mais M. Hales prouve que quand il faudroit le faire agir continuellement, chacun de ceux de l'équipage n'auroit tous les cinq jours qu'une demi-heure de travail. Or cet inconvénient eſt-il comparable aux avantages qui en reviennent à tous ceux qui ſont dans le vaiſſeau? mais il s'en faut de beaucoup qu'on ſoit aſſervi à ce ſurcroît de travail pendant une demi-heure tous les cinq jours. Quel mal au-reſte quand il ſeroit plus conſidérable? l'exercice eſt le préſervatif du ſcorbut, & le ſcorbut la perte des matelots.

La néceſſité de procurer du renouvellement d'air aux vaiſſeaux, n'eſt pas difficile à prouver. Les vapeurs qui s'exhalent du corps humain, ſont très-corruptibles, & ce ſont elles qui cauſent ſouvent des maladies dans les priſons. Combien ne doivent-elles pas être plus nuiſibles dans un vaiſſeau où il y a beaucoup plus de monde? il ſort ſuivant le calcul de M. Hales, plus d'une livre d'humidité par l'expiration, dans l'eſpace de vingt-quatre heures. Les expériences du même phyſicien prouvent que huit pintes d'air non renouvellé, ſe chargent de tant d'humidité en deux minutes & demie, qu'il n'eſt plus propre à la reſpiration. Or cinq cens hommes d'équipage tranſpireront par jour 4245 livres. On peut conclure de là combien peu l'air chargé de ces vapeurs eſt propre à être reſpiré. Cependant la reſpiration eſt néceſſaire à la circulation du ſang & du chyle, en leur fourniſſant les principes actifs, qui leur ſont néceſſaires. Il eſt vrai que le vinaigre répandu dans les vaiſſeaux, des draps qu'on y étend après les en avoir imbibés, font un bon effet, en corrigeant les parties alkalines de la tranſpiration; mais il n'eſt pas poſſible que le vinaigre les corrige toutes; l'air perdra donc une partie de l'élaſticité qui le rend ſi néceſſaire à la reſpiration, & par conſéquent c'eſt faire une choſe nuiſible à la ſanté, que de s'étudier avec tant de ſoin à avoir des chambres chaudes & bien cloſes.

Rien n'échappe aux attentions de M. Hales. La ſoute aux biſcuits ne communiquant point avec les autres endroits du vaiſſeau, dont ſon *ventilateur* a renouvellé l'air, il en deſtine un petit, uniquement pour renouveller celui de la ſoute, & fait voir par l'expérience & le calcul, qu'une heure ſuffit pour introduire dans la ſoute un air entierement nouveau. Il faut ſeulement prendre garde de choiſir un tems ſec & ſerain.

Comme l'introduction d'un air nouveau ne détruit par les calendres, les vers & les fourmis qui ſont en grand nombre dans les vaiſſeaux, ſur-tout dans les pays chauds, le *ventilateur* vient encore au ſecours: on peut par ſon moyen introduire dans la ſoute des vapeurs & du ſouffre enflammé. Il eſt encore aiſé de concevoir que le *ventilateur* eſt également propre à entretenir la ſécheresſe de la poudre à canon; mais un de ſes principaux avantages eſt de purifier le mauvais air de l'archipompe du vaiſſeau, qui ſuffoque quelquefois ceux qui ſont obligés d'y deſcendre.

On a imaginé bien dés moyens de conſerver le blé, pour l'empêcher de s'échauffer, & le préſerver des inſectes, mais il n'y en a aucun que le *ventilateur* ne ſurpaſſe. Il n'eſt queſtion que d'y faire entrer de nouvel air, qui force celui qui a croupi entre les grains, de céder ſa place à un plus frais; pour cet effet, on latte le plancher de diſtance en diſtance, & l'on cloue ſur les lattes une toile de crin, ou des plaques de tole percées de trous, & en introduiſant de l'air au deſſous des toiles ou toles, au moyen de *ventilateur*, on oblige l'air croupiſſant de céder la place à celui qu'on introduit. Si l'on a deſſein de faire mourir les inſectes, leſquels, ce qu'il faut remarquer, s'engendrent d'autant moins que le grain eſt tenu plus frais, on y fait paſſer un air chargé des vapeurs du ſouffre allumé: on en fait autant pour préſerver tous les autres grains des mêmes accidens; & ce qu'il y a de très-remarquable, c'eſt qu'en introduiſant de nouvel air pur, on emporte aiſément l'odeur du ſoufre, la vapeur de ce minéral s'arrête à l'écorce, & n'altere le grain en aucune maniere, comme pluſieurs expériences le prouvent. Le *ventilateur* ſéche auſſi très-promptement le blé mouillé, ſans qu'il ſoit dur ſur la meule, comme celui qui a été ſéché au fourneau. On peut faire uſage de cet inſtrument dans les années humides, où la récolte n'a point été faite dans un tems favorable, ou lorſqu'on ſera obligé d'avoir recours à l'eau pour emporter en lavant, la rouille ou la nielle qui infectent le grain. D'ailleurs le goût de relent que prend le blé, ne venant que de ce qu'il s'échauffe par l'humidité, en l'emportant au moyen du *ventilateur*, on le garantira de ce défaut qui n'eſt pas ſans doute indifférent pour la ſanté. La ſeule attention eſt d'introduire dans le blé un air ſec, ſoit par la diſpoſition naturelle, ſoit que l'art vienne au ſecours, en le puiſant dans quelque étuve, ou autre endroit échauffé. Le *ventilateur* a encore un avantage pour la conſervation du blé, c'eſt qu'on eſt diſpenſé d'avoir des greniers ſi vaſtes, puiſqu'on peut mettre le blé à une épaiſſeur beaucoup plus conſidérable que ſi l'on ne faiſoit point uſage de cette machine. D'où ſuit un ſecond avantage, c'eſt que l'état, ou chaque particulier, peut prévenir les diſettes, en amaſſant des blés dans les années abondantes, ſans

courir riſque de voir gâter les magaſins. Tels ſont les principaux uſages du *ventilateur*, mais il y en a encore divers autres, qui ont bien leur mérite, & ſur leſquels on peut conſulter l'ouvrage même, ou du moins l'extrait qu'en a donné le *Journal des ſavans*, dans le mois de Novembre 1744. *Cet article nous a été donné par* M. Formey.

VENTILATION, ſ. f. (*Gramm. & Juriſprud.*) eſt l'eſtimation particuliere que l'on fait de chacun des objets compris dans une même vente, & qui ont été vendus pour un ſeul & même prix.

Le cas le plus ordinaire de la *ventilation* eſt lorſque pluſieurs héritages, relevans de différens ſeigneurs, ont été vendus par un même contrat & pour un même prix, la *ventilation* eſt néceſſaire pour fixer les droits dûs à chaque ſeigneur à proportion de la valeur des héritages qui ſont mouvans de lui.

La *ventilation* ſe fait en eſtimant ſéparément chaque héritage, eu égard au prix total de la vente.

Dans les adjudications par decret, la *ventilation* ſe fait aux dépens des ſeigneurs; mais dans les ventes volontaires, quand la *ventilation* n'eſt pas faite par le contrat, les différens ſeigneurs ſont en droit chacun de la demander, & en ce cas elle ſe fait aux dépens de l'acquéreur, parce que c'eſt à lui à s'imputer de n'avoir pas fait fixer dans le contrat le prix particulier de ce qui relevoit de chaque ſeigneur, afin que chacun pût connoître à quoi montoient ſes droits.

Dans le cas où la *ventilation* eſt faite par le contrat, les ſeigneurs ne ſont pas pour cela obligés de s'y tenir, s'ils prétendent qu'elle ſoit frauduleuſe & qu'on ait rejetté la plus forte partie du prix ſur certains objets, ſoit pour empêcher le retrait de ces héritages, ſoit pour diminuer les droits de quelques-uns des ſeigneurs; mais dans ce cas celui qui demande une autre *ventilation* doit en avancer les frais: & ſi par l'événement de la nouvelle *ventilation*, il ſe trouve que celle qui étoit portée au contrat ne ſoit pas juſte, & qu'il paroiſſe de la fraude, les frais de la nouvelle *ventilation* doivent être à la charge de l'acquéreur.

La nouvelle *ventilation* peut ſe faire à l'amiable entre les parties, ou par experts, comme quand elle eſt ordonnée par juſtice.

La loi *ſi plura ff. de ædil. edict.* Tronçon, ſur Paris, *art.* 29. *Voyez* Baſnage, ſur la coutume de Normandie, *art.* 271. la coutume d'Orléans, *art.* 9. & Billecoq, en ſon *traité des fiefs*, *p.* 138. *Voyez* les *mots* Droits seigneuriaux, Estimation, Fief, Seigneur. (*A*)

VENTILLER, v. n. *terme de Charpenterie*, c'eſt mettre des doſſes ou de bonnes planches de quelques pouces d'épais pour retenir l'eau. (*D. J.*)

VENTOLIER, adj. *en Fauconnerie*, ſe dit de l'oiſeau de proie qui ſe plait au vent & s'y laiſſe emporter; il ſe dit auſſi de celui qui bande le bec au vent, qui chevauche au vent ſans tourner la queue, & qui réſiſte au vent le plus violent.

VENTOTENE, (*Géog. mod.*) petite île de la mer Tyrrhénienne, en-deçà de Terracine, & à côté de l'île Ponza. C'eſt la *Pandataria* des anciens. (*D. J.*)

Ventouse, (*Méd. thérap.*) *cucurbita, cucurbitula*, eſpece de coupe ou de vaſe dont on a trouvé anciennement que la figure approche de celle d'une courge, & qu'on emploie en médecine comme un épiſpaſtique ou remede véſicatoire des plus efficaces. *Voyez* Vésicatoire.

Les *ventouſes* peuvent être de pluſieurs matieres comme de pluſieurs formes en ne prenant celles-ci que pour autant de modes de la premiere; il y en avoit autrefois d'argent, de cuivre, de verre, de corne, *&c.* Ces derniers s'appelloit *cornicula*, mais on n'emploie guere plus aujourd'hui que celles de cuivre, celles d'argent ayant même été rejettées du tems d'oribaſe; par le défaut de ſe trop échauffer, *qui vehementer igniuntur*, *rejicimus* (*Voyez* Oribaſe, *med. collect. lib VII chap. xvj.*). & les autres n'étant pas propres à réſiſter à la violence du feu; celles de verre pourroient néanmoins être encore employées dans le cas où il feroit important de fixer la quantité de ſang qu'on veut extraire par ce remede. Quant à la forme, il y en a qui ſont plus ou moins rondes, plus ou moins larges ou hautes, dont la pointe eſt plus ou moins aiguë, ou plus ou moins obtuſe, *&c.* Les *ventouſes* des Egyptiens reſſemblent preſque a de petits cors ou cornets. *Voyez* la figure & la deſcription dans Proſper Alpin, *de med. egypt. lib. II. c. xiij.* A l'égard de la maniere d'appliquer les *ventouſes*, *voyez* Ventouse, (*Chirurgie*)

L'effet des *ventouſes* eſt 1°. en rompant l'équilibre entre les organes, d'occaſionner une augmentation de ton ou de vie dans la partie qui y attire les humeurs, & la conſtitue tumeur: ce qui ſe rapporte aſſez aux phénomènes de l'inflammation, 2°. d'attirer méchaniquement au-dehors par une eſpece de ſuction les humeurs deja ramaſſées par le premier effet.

On diviſe communément les *ventouſes* en ſeches, inanes & en ſcarifiées, *&c.* L'une & l'autre eſpece ont été employées de tout tems en medecine, & dans preſque toutes les maladies. Nous ne ſaurions mieux conſtater l'antiquité & l'efficacité de ce remede que par un paſſage d'Hérodicus qui vivoit avant Hippocrate, & qu'Oribaſe nous a conſervé dans ſes *collections med.* liv. VII. chap. xvij. *Cucurbitula materiam quæ in capite eſt, evacuare poteſt, itemque dolorem ſolvere, inflammationem minuere, inflationes diſcutere, appetitum revocare, imbecillem exolutumque ſtomachum roborare, animi defectiones amovere, quæ in profundo ſunt ad ſuperficiem traducere, fluxiones ſiccare, ſanguinis eruptiones cohibere, menſtruas purgationes provocare, facultates corruptionis effectrices attrahere, rigores ſedare, circuitus ſolvere, a propenſione in ſomnum excitare, ſomnum conciliare, gravitates levare; atque hæc quidem quæque his ſimilia præſtare cucurbitularum uſus poteſt*, A ce magnifique éloge des propriétés des *ventouſes* on peut ajouter qu'Hippocrate & les autres anciens en parlent d'après leurs expériences comme les remedes les plus propres à détourner le ſang d'une partie ſur une autre, & en général à produire des révulſions & évacuations très-utiles. On ſait avec quel ſuccès ce pere de la médecine s'en ſervoit, en les appliquant ſur les mamelles, pour arrêter les hémorrhagies de l'uterus. Les méthodiques ont rempli de ces remedes leur regle ciclique ou leur traitement par *diatritos*; ils les comptoient parmi leurs principaux *métaſyncritiques* ou recorporatifs; en conſéquence ils en appliquoient dans certaines maladies, comme la phréneſie, non-ſeulement ſur la tête & ſur toutes les parties voiſines, mais encore ſur les feſſes, ſur le bas-ventre, ſur le dos & ſur les hypocondres. Aretée eſt encore un des médecins qui ſe ſoit le plus ſervi de ces remedes, & avec le plus de méthode, ſur-tout dans les maladies aiguës. Dans la pleuréſie, par exemple, il veut qu'on emploie les *ventouſes*; mais après le ſeptieme jour & non avant, ce qui eſt remarquable; ,, car, dit-il, les maladies qui exigent ,, l'application des *ventouſes* avant le ſeptieme jour, ,, n'ont pas une marche tranquille. *Non enim placidi morbi ſunt quicumque ante ſeptimum cucurbitam requirunt*. Les méthodiques ne les appliquoient non plus qu'après le cinq ou le ſeptieme. Notre auteur demande enſuite que la *ventouſe* ſoit faite d'argille, qu'elle ſoit légere, & d'une grandeur & forme à pouvoir couvrir tout l'eſpace qu'occupe la douleur; il veut qu'on excite beaucoup de flamme dans la *ventouſe*, pour qu'elle ſoit bien chaude avant l'extinction du feu. Le feu éteint, il faut ſcarifier & tirer autant de ſang que les forces du malade pourront le permettre; on répandra ſur les endroits ſcarifiés du ſel avec du nitre, qui à la vérité ſont des ſubſtances piquantes, mais ſalutaires. Si le malade eſt vigoureux & d'un bon tempérament, il convient d'employer le ſel, non pas immédiatement ſur la plaie, mais de le répandre ſur du linge arroſé d'huile qu'on étendra enſuite ſur l'endroit ſcarifié. Le ſecond jour il eſt à-propos d'appliquer une ſeconde *ventouſe* au même endroit, celle-ci ayant un avantage réel ſur la premiere, en ce qu'elle ne tire pas du corps le ſang ou l'aliment, *alimentum*, mais ſimplement de la ſanie, & que par cette raiſon elle ménage plus les forces. *Voyez morb. acut. lib. I. cap. x. de curat. pleurit.*

Quelques autres nations éloignées, outre les peuples orientaux, ſont encore en poſſeſſion des *ventouſes*. Chez les Hottentots, ,, pour les coliques & ,, les maux d'eſtomac, leur remede ordinaire eſt l'ap- ,, plication des *ventouſes*. Ils ſe ſervent d'une corne ,, de bœuf dont les bords ſont unis. Le malade ſe cou- ,, che à-terre ſur le dos, pour s'abandonner au mé- ,, decin qui commence par appliquer ſa bouche ſur ,, le ſiege du mal, & par ſucer la peau; enſuite il y ,, met la corne, & l'y laiſſe juſqu'à ce que la partie ,, qu'elle couvre, devienne inſenſible; il la retire

„ alors pour faire deux inciſions de la longueur d'un „ pouce; & la remettant au même lieu, il l'y laiſſe „ encore juſqu'à ce qu'elle tombe remplie de ſang: „ ce qui ne manque point d'arriver dans l'eſpace de „ deux heures. *Voyez hiſt. génér. des voyages, tom. XVIII. liv. XIV.*

Les *ventouſes* ſont encore très-bonnes pour attirer au-dehors le venin des morſures des animaux. Dans la plûpart des maladies ſoporeuſes elles ſont recommandées par des auteurs tant anciens que modernes. Rhasès ſe vante d'avoir guéri le roi Hamet, fils de Hali, qui étoit tombé en apoplexie, en lui faiſant appliquer une *ventouſe* au col. *Voyez* dans Foreſtus *pag.* 523. Elles ont quelquefois réuſſi dans les apoplexies avec paralyſie, appliquées à la feſſe du côté oppoſé à la partie affectée. Les *ventouſes* ſont encore bonnes entre les deux épaules & au-deſſous de l'ombelic dans le *cholera morbus;* mais il faut avoir l'attention de les changer de tems-en-tems, crainte qu'elles ne cauſent de la douleur, & n'excitent des veſſies ſur la peau, ainſi que l'a noté Aretée, & après lui pluſieurs modernes. *Voyez* de Heers, *obſ. med.*

Les *ventouſes* ont beaucoup perdu de leur ancienne célébrité; il eſt pourtant d'habiles médecins de nos jours qui les emploient avec ſuccès. *Cet article eſt de M.* Fouquet, *docteur en médecine de la faculté de Montpellier*.

Ventouse, ſ. f. (*Hydr.*) eſt un tuyau de plomb élevé & branché à un arbre un pié ou deux plus haut que le niveau du réſervoir, afin que la *ventouſe* ne dépenſe pas tant d'eau, quand les vents en ſortant de la conduite la jettent en-haut. De cette maniere il n'y a que les vents qui ſortent; les *ventouſes* ſont les ſeuls moyens de ſoulager les longues conduites, & d'empêcher les tuyaux de crever.

On ſoude encore une *ventouſe* ſur le tuyau deſcendant d'un réſervoir; alors les vents y rejettent l'eau par le bout recourbé du tuyau.

Les *ventouſes* renverſées ne ſont plus d'uſage; ce ſont de petites ſoupapes renverſées & ſoudées ſur le bout d'un tuyau, de ſorte que les vents les faiſoient hauſſer & baiſſer, & elles perdoient beaucoup d'eau, on ne les employoit que pour éviter d'élever des tuyaux au niveau du réſervoir. (*K*)

Ventouse, ſ. f. (*Méchan. des cheminées.*) c'eſt le nom qu'on donne à une eſpece de ſoupirail pratiqué ſous la tablette ou aux deux angles de l'âtre d'une cheminée, pour chaſſer la fumée. Ce ſoupirail eſt un trou fait en trapèſe, pratiqué au milieu de l'âtre, qu'on ferme avec une porte de tole, qui s'ouvre en-dehors au moyen de deux eſpeces de gonds dans leſquels elle tourne. L'air de dehors vient de cette trape, comme il entre dans ces cellules, & forme en ſortant un ſoufflet qui donne ſur les charbons, & qui les allume quelque peu embraſés qu'ils ſoient. Ce ſoupirail doit donc allumer aiſément & promptement le feu, & empêcher par-là la fumée. C'eſt auſſi-là tout ſon uſage. Ce ſoupirail appellé *ſoufflet*, parce qu'il en fait l'office, eſt de l'invention de M. Perrault. (*D. J.*)

Ventouse *d'aiſance*, (*Archit.*) bout de tuyau de plomb ou de poterie, qui communique à une chauſſée d'aiſance, & qui ſort au-deſſus du comble pour donner de l'air frais & nouveau au cabinet d'aiſance, & en diminuer par-là la mauvaiſe odeur; c'eſt une fort bonne invention. (*D. J.*)

Ventouse, ſ. f. (*Verrerie.*) ce mot ſe dit dans les fours à verre, de chacune des ſix ouvertures ou ouvreaux où ſont placés les pots à fondre ou à cueillir. (*D. J.*)

VENTOUSER, (*terme de Chirurgie.*) opération qui a pour objet d'attirer le ſang & les humeurs vers la peau, & de tirer du ſang dans certains cas.

On prend une petite cucurbite de verre, connue ſous le nom de *ventouſe*; on raréfie l'air dans la cavité de ce vaiſſeau, en y introduiſant la flamme d'une lampe ou celle d'un peu d'eſprit-de-vin allumé, puis on applique ſur le champ la ventouſe ſur la partie qu'on veut *ventouſer*.

La maniere la plus ordinaire de procurer la raréfaction de l'air, eſt d'attacher quatre petites bougies ſur un morceau de carte taillé en rond; on allume ces bougies, & l'on place cette eſpece de chandelier ſur la partie qu'on couvre avec la ventouſe. On ne l'appuie fermement ſur la peau qu'après que l'air a été bien échauffé & raréfié. Lorſque la ventouſe porte exactement, les bougies s'éteignent, & la tumeur s'éleve. Il eſt à-propos de frotter la partie qu'on peut *ventouſer*, avec une ſerviette chaude, afin d'y attirer le ſang. Dès que la ventouſe eſt appliquée, on la couvre d'une ſerviette chauffée, afin d'entretenir plus long-tems la chaleur.

Les ventouſes ſont ſeches ou humides. On nomme *ventouſe ſeche* celle après laquelle on ne fait point de ſcarifications; elle a pour objet de procurer la tranſpiration, & d'attirer les humeurs du centre à la circonférence. Quand on inciſe le lieu *ventouſé*, les ventouſes ſont appellées *humides* ou *ſcarifiées*. Celles-ci ſont conſidérées comme les vicaires ou ſubſtituts de la ſaignée; ce qui eſt fort en uſage en Allemagne où la ſaignée n'eſt pas ſi fréquente qu'en France. Pour avoir du ſang des ſcarifications, il faut appliquer de nouveau la ventouſe, & en réitérer l'application juſqu'à ce qu'on ait tiré la quantité de ſang néceſſaire. L'opération finie, on eſſuie bien tout le ſang, on lave la partie avec du vin tiede; on applique enſuite un emplâtre deſſicatif tel que celui de ceruſe.

On recommande les ventouſes ſur les épaules dans les affections ſoporeuſes contre les maux de tête invétérés, les fluxions habituelles ſur les yeux, qui ont réſiſté à tous les autres ſecours. On applique auſſi les ventouſes ſur la région des reins, dans le lumbago, ou douleurs rhumatiſantes de cette partie, *&c.*

Les Anglois *ventouſent* ſans feu. Au lieu de rarefier l'air enfermé dans la ventouſe par le moyen de la chaleur, on le fait en pompant avec une ſeringue appliquée à un orifice ſupérieur de la ventouſe pratiquée exprès. La tumeur ſe forme comme dans l'application de la ventouſe échauffée. Voici la raiſon de ce phénomène. L'air enfermé dans la ventouſe étant rarefié, la partie ſe trouve déchargée d'une grande partie de l'air qui la preſſoit, & de celui qui preſſe tout le reſte du corps; en conſéquence de quoi le ſang & les humeurs dilatent les vaiſſeaux, & forment une tumeur vers la partie *ventouſée*, où il y a moins de réſiſtance que par-tout ailleurs.

Les anciens appliquoient des ventouſes aux mamelles pour arrêter les regles, & aux cuiſſes pour les provoquer, ſur le nombril pour la colique, ſur la tête pour relever la luette, *&c.* Ils croyoient auſſi que l'application d'une ventouſe ſur le nombril étoit capable de retenir l'enfant dans la matrice, & de retarder un accouchement qui auroit menacé d'être prématuré, *&c.* (*Y*)

VENTRE, (*Anat.*) en latin *venter*, en grec κοιλία. Le *ventre* chez les anatomiſtes modernes, veut dire dans ſa ſignification la plus étendue, une cavité remarquable où ſont contenus quelques-uns des principaux viſceres. A prendre ce mot dans ce ſens, tout le corps eſt diviſé en trois *ventres*, dont l'inférieur s'appelle communément *l'abdomen;* celui du milieu *thorax*, & le ſupérieur *la cavité de le tête.*

Hippocrate appelle le thorax le *ventre ſupérieur*, ἡ ἄνω κοιλίη, & nomme l'abdomen le *ventre inférieur*, ἡ κάτω κοιλίη. Mais d'autres fois lorſqu'il parle de la laxité ou de la conſtriction du bas-*ventre*, il nomme κοιλίη, les affections des gros boyaux; & dans un endroit du quatrieme épidem. le mot κοιλίη, eſt employé pour ſignifier les excrémens des inteſtins.

Ventre *du cheval*, (*Maréchal.*) ſes mauvaiſes qualités ſont de deſcendre trop bas, ce qu'on appelle *ventre de vache* ou *ventre avalé*.

Ventre, (*Critique ſacrée.*) ce mot ſe prend pour le fond de quelque choſe, *Jon. ij.* 3. & au figuré pour le cœur, l'ame. Vous connoitrez la beauté de la ſageſſe, lorſque vous la garderez au fond de votre cœur, *in ventre tuo, xxij.* 18. Les fruits du *ventre, fructus ventris*, ce ſont les enfans: vous aurez pour héritier de votre trône, *unum de fructu ventris*, un de vos fils, *Pſ. cxxxj.* 11. (*D. J.*)

Ventre, *terme d'artiller.*, qui ſe dit d'un canon lorſqu'il eſt couché à terre ſans affut. Ainſi un canon eſt ſur le *ventre* lorſqu'il n'a point d'affut.

Ventre, c'eſt dans le mortier la partie proche de ſa culaſſe, qui s'appuie ſur le couſſinet de l'affut. *Voyez* Mortier. (*Q*)

Ventre de cheval, (*Chimie.*) les Chimiſtes n'entendent autre choſe par ce mot que le fumier récent. On trouve auſſi quelquefois dans leurs livres à la place de cette expreſſion, celle de *bain de fumier*. Ils ſe ſervent de la chaleur qui s'excite naturellement dans le fumier, pour exécuter quelques opérations, & principalement des digeſtions. *Voyez* Digestion, (*Chimie.*)

Ce ſont principalement les Alchimiſtes qui exécutent leurs longues digeſtions à la chaleur du *ventre de cheval*.

Il eſt aſſez connu que les fours à faire éclorre des poulets, propoſés par M. de Reaumur, s'échauffent par la chaleur du fumier ou du *ventre de cheval*. On entend encore par *ventre de cheval*, un appareil plus compliqué, dans lequel le vaiſſeau qui contient le fumier eſt adapté à un bain-marie, ou à un bain de vapeurs. Celui-là ſert aux mêmes uſages, ſavoir aux digeſtions faites principalement dans des vues alchimiques. (*b*)

Ventre, (*Juriſp.*) ce terme en droit, a différentes ſignifications.

Quelquefois par là l'on entend la mere d'un enfant, comme quand on dit que le *ventre* affranchit, & que la verge annoblit, *partus ſequitur ventrem*.

Quelquefois par le terme de *ventre* on entend l'état d'une femme ou fille enceinte. On ordonne l'inſpection du *ventre* par des matrones, pour vérifier ſi une femme ou fille eſt enceinte.

Quelquefois enfin ce terme *ventre* ſe prend pour l'enfant dont une femme ou fille eſt enceinte. On donne un curateur au *ventre* lorſqu'il s'agit des intérêts de l'enfant conçu & non encore né, ou pour veiller ſur la mere & ſur l'enfant, ſoit de crainte qu'il n'y ait ſuppoſition de part, ou pour empêcher que la mere ne faſſe périr ſon fruit, ou qu'elle ne dérobe la connoiſſance de ſon accouchement & ne détourne ſon enfant. *Voyez* au digeſte le tit. *de inſpiciendo ventre*, & ci-devant *les mots* Curateur au ventre, Inspection, Matrone. (*A*)

Ventre, ſ. m. (*Architect.*) bombement d'un mur trop vieux, foible ou chargé, qui boucle & qui eſt hors de ſon à-plomb. Ainſi quand un mur eſt en cet état, on dit qu'il fait *ventre*, & qu'il menace ruine. (*D. J.*)

Ventre, *ou gorge*, (*Hydraul.*) on appelle ainſi une fondriere entre deux montagnes, qui ſe rencontre dans la conduite des eaux, & qu'on eſt obligé de traverſer pour raccorder les différens niveaux des montagnes, & donner à l'eau un écoulement naturel. (*K*)

Ventre, *terme de Potier d'étain*, c'eſt la partie du milieu d'un vaſe, comme d'une pinte, qui eſt un peu plus groſſe, plus large & plus élevée que les autres parties. (*D. J.*)

Ventre, *terme de Tourneur*, ſorte de planchette de bois, que le tourneur met devant ſon eſtomac lorſqu'il veut planer ou percer du bois; on le nomme auſſi *poitrail*. (*D. J.*)

VENTRICULE, *ventriculus*, comme qui diroit *petit ventre en Anat.* eſt un diminutif de *ventre*, & ſignifie une cavité plus petite que celle que nous entendons par un *ventre*, ou plutôt une partie d'un *ventre*, ou une moindre cavité contenue dans une plus grande. *Voyez* Ventre.

Ventricule eſt auſſi un nom qu'on donne par excellence à l'eſtomac. *Voyez* Estomac.

Quant à l'*action du* ventricule *dans le vomiſſement*, *Voyez* Vomissement.

Ventricule, *ardeur du ventricule*. *Voyez* Ardeur.

Les *ventricules* du cœur ſont les deux cavités qui ſe rencontrent dans ſon corps muſculeux, dont l'une eſt épaiſſe & ferme, l'autre mince & mollaſſe. On donne communément à ce dernier le nom de *ventricule droit*, & à l'autre celui de *ventricule gauche*; quoique ſuivant leur ſituation naturelle le *ventricule* droit eſt antérieur, & le gauche poſtérieur.

Chacun de ces *ventricules* eſt ouvert à la baſe par deux orifices, dont l'un répond à une des oreillettes, & l'autre à l'embouchure d'une groſſe artere. Le *ventricule* droit s'abouche avec l'oreillette du même côté, & avec le tronc de l'artere pulmonaire. Le *ventricule* gauche s'abouche avec l'oreillette gauche, & avec le gros tronc de l'aorte. On trouve vers le contour de ces orifices pluſieurs pellicules mobiles, que les Anatomiſtes appellent *valvules*, dont quelques-unes s'avancent dans les *ventricules* ſous le nom de *valvules triglochines*, & les autres dans les gros vaiſſeaux ſous le nom de *valvules ſémilunaires*. *Voyez* Valvule sémilunaire, *&c.*

Les *ventricules* ont leur ſurface interne fort inégale; on y trouve quantité d'éminences & de cavités. Les éminences les plus conſidérables ſont des allongemens charnus fort épais, qu'on appelle *colonnes*. A l'extrémité de ces colonnes charnues ſont attachés pluſieurs cordages tendineux, qui par l'autre bout tiennent aux valvules triglochines. *Voy.* Cœur.

On a auſſi donné le nom de *ventricule* à quatre cavités particulieres du cerveau, dont deux appellées *les ventricules latéraux*, beaucoup plus longues que larges, avec très-peu de profondeur, ſéparées l'une de l'autre par une cloiſon tranſparente, ſont immédiatement ſituées ſous la voûte médullaire; on les nomme auſſi *ventricules antérieurs* ou *ſupérieurs du cerveau*. Le troiſieme *ventricule* eſt un canal particulier, ſitué au bas de l'épaiſſeur des couches des nerfs optiques, & directement au-deſſous de leur union; ce canal s'ouvre en-devant dans l'entonnoir, & ſous l'ouverture commune antérieure où il communique avec les *ventricules* latéraux. Il s'ouvre en-arriere ſous l'ouverture commune poſtérieure, & communique avec le quatrieme *ventricule*, qui eſt une cavité oblongue qui ſe termine en-arriere comme le bec d'une plume à écrire, ſituée ſur la ſurface ſupérieure de la portion poſtérieure de la moële alongée. *Voyez* Moële alongée, Cerveau, *&c.*

Ventricule, *maladies du*, (*Médec.*) un ſuc membraneux, muſculeux, ouvert par deux orifices, doué d'un mouvement aſſez fort, & qui lui eſt particulier, ſitué dans la partie moyenne ſupérieure du ventre, & ſuſpendu au diaphragme où il eſt attaché, eſt ce qu'on nomme le *ventricule*. Il répand quantité d'humeur ſalivaire, appellée *ſuc gaſtrique*, & beaucoup de mucoſité. Il reçoit les alimens qu'on a pris, les digere, & les conduit par le pylore dans le duodenum.

Conſéquemment à ſa conſtruction & à ſes différentes fonctions, il eſt expoſé à beaucoup de maladies, dont pluſieurs ont un titre particulier, comme la nauſée, le vomiſſement, les rots, l'ardeur, la ſatiété, le dégoût, la cacochylie ou l'amas de mauvaiſes humeurs, la cardialgie, & les maladies qui ont rapport à la faim & à la digeſtion.

Le *ventricule* chargé d'une trop grande quantité d'alimens, a beſoin d'être évacué par le vomiſſement méchanique, ou bien il faut que de lui-même il ſe débarraſſe peu-à-peu de ce qui le ſurcharge. Après cette opération, on évitera dans la ſuite de tomber dans le même excès de nourriture: mais s'il contient de la mucoſité, de la pituite, ou quelqu'autre humeur tenace, il faut avoir recours aux réſolutifs ſtomachiques, en même tems qu'aux doux purgatifs; ſi la maladie réſiſte à l'uſage de ces remedes, on tentera les vomitifs. S'il y a dans le *ventricule* des matieres putrides, rances, bilieuſes, l'uſage des acides ſavonneux eſt excellent; après cela, on évacuera les matieres viciées par les ſelles, ou par le vomiſſement. Quand il ſe trouve dans le *ventricule* des corps étrangers, comme le calcul, on doit avoir recours aux diſſolvans; les mercuriels tueront les vers; mais s'il y a du ſang ou du pus contenu dans la capacité de ce viſcere, il eſt à-propos d'uſer de doux minoratifs, crainte d'irriter l'ulcere, ou d'occaſionner une nouvelle effuſion de ſang. Lorſque le *ventricule* eſt gonflé par des vents, on vient à-bout de les diſſiper par les remedes généraux propres à cette maladie.

La trop grande compreſſion du *ventricule*, s'évanouit inſenſiblement, lorſque la cauſe qui la produiſoit, ne ſubſiſte plus; la contuſion, la piquure & les bleſſures de cette partie ſont dangereuſes; la nature ſeule en peut procurer la guériſon; mais il faut que ceux qui ſe trouvent dans ces cas, ſe contentent d'une diete très-ménagée.

Dans la trop grande dilatation & la hernie du *ventricule*, on évitera ſoigneuſement de trop manger; on tentera de guérir, ou du-moins de diminuer ces ſortes de maladies par l'uſage des remedes corroborans. Quand après une trop longue abſtinence le *ventricule* s'eſt reſſerré, on vient à-bout de lui rendre ſa capacité ordinaire, par des alimens doux & des boiſſons ſemblables qu'on augmentera par degré. La corroſion & l'excoriation du *ventricule* ſe guérit ſouvent par de doux antiſeptiques. La cure de l'hémorrhagie de cette partie, appartient à l'article du vomiſſement de ſang. L'inflammation, le rhumatiſme, l'éréſipele qui viennent attaquer le *ventricule*, ſe connoiſſent par la fievre & la cardialgie, accompagnées d'ardeur & d'anxiété autour de la région de ce viſcere, & par l'augmentation du mal à chaque fois que le malade prend des alimens, mal qui lui ſemble auſſi grand, que ſi on lui brûloit l'eſtomac. On traite cette maladie, en faiſant un uſage moderé des boiſſons & des reme-

remedes antiphlogiſtiques, & en évitant les vomitifs & les purgatifs dont on avoit uſé auparavant.

Les ulceres du *ventricule* veulent ſouvent des remedes balſamiques, joints aux alimens liquides & mucilagineux. Le relâchement, l'humidité, & l'hydropiſie de ce viſcere demandent les corroborans, les échauffans & les ſtomachiques long-tems continués.

Pour guérir la langueur, la foibleſſe, la peſanteur, le froid de cette partie, maladies qui dénotent l'affoibliſſement de ſon mouvement vital, il eſt ſemblablement néceſſaire de recourir aux ſtomachiques, aux corroborans, & aux échauffans. Si l'ardeur du *ventricule* n'eſt pas cauſée par des acres contenus dans ſa cavité, il la faut modérer de même que dans l'inflammation. Comme l'anxiété procede de différentes cauſes, elle exige auſſi différens traitemens. Enfin, lorſque le *ventricule* eſt agité de fortes convulſions ſympathiques, on les calmera par les antiſpaſmodiques, & les anodins donnés en même tems à petite doſe. (*D. J.*)

Ventricule *des oiſeaux*, (*Anat. comparée.*) le *ventricule*, ou pour me ſervir quelquefois de l'expreſſion la plus ordinaire, l'eſtomac des oiſeaux eſt placé tout autrement qu'il ne l'eſt dans les autres animaux; il eſt preſque joint au dos, enfermé de ce côté par l'os des reins, & tellement recouvert en-devant par les inteſtins, que lorſqu'on fend par une inciſion les tégumens du ventre, depuis ce qu'on nomme le *brechet* juſqu'à l'anus, on apperçoit ces derniers qui ſe préſentent ſans qu'on puiſſe découvrir que très-difficilement l'eſtomac qui eſt deſſous.

Cette poſition du *ventricule* donne aux oiſeaux la facilité la plus grande de couver, puiſque les parties qui doivent poſer preſque immédiatement ſur les œufs ou ſur les petits, ſont des parties molles capables de ſe prêter ſans danger à la compreſſion qu'elles doivent éprouver; ce qui n'arriveroit pas ſi l'eſtomac, ſurtout après qu'ils auroient mangé, étoit obligé d'eſſuyer cette compreſſion.

D'un autre côté, cette même ſtructure exige que les petits ſoient couvés après qu'ils ſont éclos; leur eſtomac qui n'eſt alors défendu de l'impreſſion de l'air, que par une lame d'os fort mince, & preſque cartilagineuſe, perdroit trop vîte la chaleur néceſſaire pour la digeſtion, ſi l'incubation ne la lui rendoit de tems en tems.

Les obſervations de M. Hériſſant lui ont appris, que l'eſtomac du coucou étoit placé d'une façon toute différente. En diſſéquant un de ces oiſeaux, il fut bien étonné de trouver après l'ouverture du ventre, des morceaux de viande crue, au lieu des inteſtins qu'il s'attendoit d'y voir: il ſoupçonna d'abord que ces morceaux de viande avoient été portés dans cet endroit par quelque ouverture accidentelle faite au *ventricule*; mais les ayant enlevés ſans rien déranger, il vit qu'ils étoient dans ce viſcere; qu'il étoit placé ſi fort en avant, qu'il l'avoit ouvert avec les tégumens, & qu'il recouvroit les inteſtins; au lieu que dans les autres oiſeaux il en eſt recouvert.

La capacité de ce *ventricule* égaloit celle d'un moyen œuf de poule; il eſt garni en-dedans de plis dans leſquels on trouve une matiere gélatineuſe; l'entrée de l'œſophage eſt fermée comme l'ouverture d'une bourſe; on trouve au-deſſus beaucoup de grains glanduleux régulierement arrangés, qui, quand on les exprime, rendent de la liqueur. L'ouverture du pylore ou l'entrée de l'inteſtin, étoit auſſi pliſſée ſur ſes bords; mais ce que cet eſtomac avoit de plus particulier, c'étoit d'être adhérent par un tiſſu cellulaire à toutes les parties qui l'environnoient. Cette conformation parut ſi ſinguliere à M. Hériſſant, qu'il ſoupçonna que l'oiſeau qu'il avoit diſſéqué pouvoit bien être monſtrueux; mais la diſſection de pluſieurs autres de la même eſpece lui ayant toujours préſenté la même ſtructure, il fallut enfin la regarder comme conſtante.

De cette poſition de l'eſtomac, il ſuit qu'il eſt auſſi difficile au coucou de couver ſes œufs & ſes petits, que cette opération eſt facile aux autres oiſeaux; les membranes de ſon eſtomac chargées du poids de ſon corps, & comprimées entre les alimens qu'elles renferment & des corps durs, éprouveroient une compreſſion douloureuſe & très-contraire à la digeſtion.

Il ſuit encore de la ſtructure de ce volatile, que ſes petits n'ont pas le même beſoin d'être couvés que ceux des autres oiſeaux, leur eſtomac étant plus à l'abri du froid ſous la maſſe des inteſtins; & c'eſt peut-être la raiſon pour laquelle le coucou donne toujours ſes petits à élever à de très-petits oiſeaux.

Mais pour revenir au *ventricule* des oiſeaux en général, les Phyſiciens remarquent qu'il eſt compoſé de quatre muſcles en-dehors, & en-dedans d'une membrane dure, calleuſe, & raboteuſe; laquelle eſt diſpoſée de telle maniere, qu'elle fait comme deux meules, que les muſcles pouſſent à pluſieurs repriſes pour leur faire écraſer les ſemences; or l'épaiſſeur de la membrane calleuſe n'empêche pas, que lorſqu'elle eſt preſſée tout-à-l'entour par les muſcles, ſes côtés ne s'approchent aiſément pour comprimer ce qu'elle contient, parce qu'elle eſt toute pliſſée; cette membrane ſert d'antagoniſte aux muſcles qui la laiſſent agir, lorſqu'étant relâchés, leur action ceſſe. Mais afin de rendre l'action de ces muſcles & de cette membrane calleuſe plus efficace, les oiſeaux mêlés parmi les ſemences, aident à broyer les parties les plus dures de la nourriture.

Les autruches qui avalent des morceaux de fer ne le font pas pour s'en nourrir, ainſi que les anciens le penſoient; elles les prennent pour s'en ſervir à broyer la nourriture dans leur eſtomac: car elles avalent indifféremment tout ce qu'elles rencontrent de dur & de ſolide. Bien loin que ces volatiles ſe nourriſſent de métaux, on a reconnu par expérience à Verſailles, qu'ils meurent quand ils en ont beaucoup avalé; la diſſection a fait voir, que les doubles que les autruches avoient avalés, s'étoient changés en verd-de-gris par le frottement mutuel de ces doubles, que l'on y trouva uſés ſeulement par les endroits où ils ſe pouvoient toucher.

A proportion que la nourriture particuliere à chaque oiſeau eſt différente, la préparation, les organes qui y ſont deſtinés, de même que ceux qui ſervent à la coction, ſont auſſi différens. Dans le genre des oiſeaux, ceux qui vivent de chair ont bien moins de parties pour ces uſages, que ceux qui vivent de ſemences. Les aigles, les vautours, les cormorans, les onocrotales, n'ont qu'un *ventricule* ſimplement membraneux & renforcé de quelques fibres charnues; mais auſſi ces oiſeaux ne ſe ſervent point de cailloux pour broyer leur nourriture.

Enfin, la variété du *ventricule* des oiſeaux ſe trouve bien marquée entre ceux qui vivent de grain, & ceux qui ſont deſtinés à ſe nourrir de proie; l'eſtomac des derniers eſt ſans géſier, tout membraneux, & aſſez ſemblable à celui de l'homme; autre animal rapace, qui vit de fruits, de chair, de poiſſon, & de coquillage. Le *ventricule* des chats huants eſt un peu tendineux, comme s'il ſervoit indifféremment à digérer la chair & autre nourriture que cet oiſeau peut attraper. (*D. J.*)

VENTRIERE, (*Architect.*) c'eſt une groſſe piece de bois équarrie qu'on met devant une rangée de pal-planches, afin de mieux couvrir un ouvrage de maçonnerie, ſoit contre l'effort du courant de l'eau, ſoit contre la pouſſée des terres. (*D. J.*)

Ventriere, (*ouvrage de Bourrelier.*) c'eſt la ſangle dont on ſe ſert pour élever des chevaux, quand on veut les embarquer, ou les tenir ſuſpendus. (*D. J.*)

Ventriere, (*Maréchal.*) partie du harnois du cheval de train, fait d'une longe de cuir, qui empêche que le harnois ne tombe, & qui paſſe ſous le ventre.

VENTRILOQUE, ſ. m. (*Médecine.*) ce nom eſt formé des deux mots latins *venter*, ventre, & *loqui*, parler; il répond au grec ἐγγαστρίμυθος; on s'en ſert en médecine pour déſigner des malades qui parlent la bouche fermée, & ſemblent tirer les paroles de leur ventre *Galen. in exeſ. voc. Hyppocr.* Hippocrate fait mention de ces ſortes de malades (*epidem. lib. V. & VII.*) il dit qu'on entend dans leur poitrine des ſons très-diſtincts, ſemblables à ceux que rendent certaines devinereſſes inſpirées par Python; *voyez l'artitle ſuivant* Ventriloque, (*art divinat.*) & il attribue cet effet aux coliſions de l'air qui en traverſant les bronches, rencontre des matieres viſqueuſes, épaiſſes, qui s'oppoſent à la ſortie. Salomon Reiſelius parle d'un célebre buveur célibataire, âgé de 36 ans, nommé *André Stocklin*, qui étoit plus exactement *ventriloque*; cet homme déjà ſujet à bien d'autres incommodités, ſentoit depuis 6 ans des bruits aſſez conſidérables dans ſon ventre, aſſez analogues au ſifflement des viperes; ſes domeſtiques qui entendoient ce bruit, ne doutoient pas qu'il ne fût produit par quelque animal; le malade rapportoit ces ſons au-deſſous de l'eſtomac,

tomac, & quelquefois il le ſentoit monter juſqu'au cardia, ce qui lui excitoit des douleurs très-vives: ce bruit augmentoit après qu'il avoit mangé des alimens doux, & les amers le diſſipoient: cet homme étant mort, & ſon cadavre ouvert, on trouva les inteſtins & l'eſtomac ſi diſtendus par les vents, qui, à la moindre preſſion, rendoient un ſon aſſez ſenſible, à-peu-près ſemblable à celui qui ſe faiſoit entendre dans cet homme vivant (*ephemer. natur. curioſ. decad. II. ann. vij. obſerv.* 13.) Il n'eſt pas difficile de trouver la raiſon de ces phénomenes; le bruit étoit évidemment produit par les inteſtins diſtendus, lorſqu'ils rouloient l'un ſur l'autre, ou qu'il ſurvenoit quelque ſpaſme; & ſi ce ſpaſme s'étendoit juſqu'à l'orifice ſupérieur de l'eſtomac, l'air n'ayant plus d'iſſue, diſtendoit ce viſcere, occaſionnoit une colique venteuſe, excitoit la douleur; les corps doux ou muqueux ſont ceux qui contiennent le plus d'air, & qui en laiſſent échaper une très-grande quantité lorſqu'ils viennent à fermenter, ils ſont les ſujets les plus propres à prendre promptement le mouvement de fermentation; ainſi il n'eſt pas étonnant que l'uſage des alimens de cette nature en produiſant beaucoup de vents ait reveillé & animé ces bruits; les amers ont moins d'air, ſont très-peu diſpoſés à entrer en fermentation, ils l'arrêtent plutôt, ſur-tout ceux qui, comme le houblon, l'abſinthe, le quinquina, *&c.* contiennent une ſubſtance extractive, analogue à la réſine ſoluble dans l'eau & l'eſprit-de-vin, & qui peuvent fournir par-là même aux liqueurs fermentées, la partie que Becher appelle la *ſubſtance moyenne;* auſſi les amers ſont-ils généralement regardés comme d'excellens carminatifs, oppoſés à la génération des vents, & propres à les détruire.

Les malades *ventri-loques* ſont très-rares; s'il s'en préſentoit, on pourroit, en profitant de l'obſervation précédente, déterminer facilement le genre de remedes qu'il faudroit employer, & le régime convenable.

VENTRI-LOQUE, (*Art divinat.*) devinereſſes connues auſſi ſous les noms d'*engaſtri menthes* & *engaſtri mantes*, qu'on croyoit rendre des oracles par le ventre; *voyez fœſius œconom. hippocrat.* Cette eſpece de divination eſt appellée par Ariſtophane ευρυκλεους μαντεια, à cauſe d'un certain Eurycle, qui étoit bien decidement *ventriloque*, & qui étoit affiché pour devin à Athènes; cependant elle paroît avoir été particuliérement réſervée aux pythoniſſes, auxquelles on donnoit indiſtinctement ce nom, & celui de *ventriloque:* les traducteurs de l'ancien & du nouveau Teſtament ont toujours rendu εγγαστριμυθοι ou *ventri-loque* par pythoniſſe. *Voyez* ce *mot*. Telle étoit celle dont il eſt parlé (*reg. lib. I. cap.* 28.) qui évoque l'ombre de Samuël à la priere de Saül. Telle eſt auſſi, ſuivant S. Auguſtin (*de doctr. chriſtian. cap. xxiij. lib. II.*) cette femme dont il eſt queſtion (*act. apoſtol. c. xvj.*) qui étoit inſpirée par Python.

On doit diſtinguer deux façons de rendre les oracles par le ventre, pour faire accorder les auteurs qui ont écrit ſur les *ventri loques*; les uns ont aſſuré avec Cicéron (*de divinat. lib. II.*) qu'elles recevoient le démon dans leur ventre, d'où elles tiroient les réponſes qu'elles rendoient par la bouche; ils nous repréſentent la *pythoniſſe* de Delphes montée ſur le trépié, écartant les jambes, & attirant par en-bas l'eſprit fatidique, enſuite pénétrée de cet eſprit, entrant en fureur & répandant les oracles. Suivant d'autres, ces devinereſſes prophétiſoient, la bouche fermée, faiſant avec le ventre certains bruits qui ſignifioient tout ce que le ſpectateur crédule & intéreſſé vouloit; c'eſt à ces *ventri-loques* que Hippocrate compare les malades dont nous avons parlé. *Voyez l'article précedent* VENTRI LOQUE, *Médecine*.

Il y a auſſi des *ventri-loques*, ſuivant Tertullien, qui rendoient les oracles par les parties de la génération; un auteur moderne a dans un badinage ingénieux métamorphoſé les femmes en *ventri loques* de cette eſpece: Cælius Rhodiginus aſſure avoir vu une femme qui l'étoit réellement. *cap. x. lib. VIII.*

Adrien Turnebus rapporte qu'un homme qui couroit les pays, pouvoit, ſans remuer les levres, faire un bruit aſſez conſidérable, & proferer diſtinctement quelques paroles, & qu'il tiroit beaucoup d'argent de tous ceux qu'un phénomene auſſi ſingulier attiroit après lui. (*m*)

VENTZA, (*Géog. mod.*) bourgade de l'Albanie, ſur le bord méridional du golfe de Larta, vis-à-vis de la Préviſa. C'eſt, ſelon Sophien, l'ancienne *Anactorium*. (*D. J.*)

VENUE, ſ. f. (*Gram. & Jardinage.*) on dit d'un bel arbre, bien droit, qu'il eſt d'une belle *venue*.

VÉNUS, ſ. f. (*Aſtronom.*) l'une des planetes inférieures. On la repréſente par ce caractere ♀. *Voy.* PLANETE.

Vénus eſt aiſée à reconnoître par ſon éclat & ſa blancheur, qui ſurpaſſent celles de toutes les autres planetes. Sa lumiere eſt ſi conſidérable, que lorſqu'on la reçoit dans un endroit obſcur, elle donne une ombre ſenſible.

Cette planete eſt ſituée entre la Terre & Mercure. Elle accompagne conſtamment le Soleil; & ne s'en écarte jamais de plus de 47 degrés. Lorſqu'elle précede le Soleil, c'eſt-à-dire, lorſqu'elle va en s'en éloignant, on l'appelle *Phoſphore*, ou *Lucifer*, ou *l'étoile du matin*. Lorſqu'elle ſuit le Soleil, & qu'elle ſe couche après lui, on la nomme *Heſperus* ou *Veſper*, ou *étoile du ſoir*. *Voyez* PHOSPHORUS, *&c.*

Le demi-diametre de *Vénus* eſt celui de la Terre, comme 10 à 19; ſa diſtance du Soleil eſt la $\frac{723}{1000}$ partie de celle de la Terre au Soleil. Son excentricité eſt de $\frac{5}{1000}$ de ſa moyenne diſtance, l'inclinaiſon de ſon orbite de 3°. 23′. *Voyez* INCLINAISON, EXCENTRICITÉ.

Le tems de ſa révolution dans ſon orbite eſt de 224 jours 17 heures; & ſon mouvement au-tour de ſon axe ſe fait en 23 heures. *Voy.* PÉRIODE & RÉVOLUTION.

Le diametre de *Vénus* vu du Soleil, ſelon M. le Monnier, ne ſeroit que d'environ 15″. Lorſque cette planete s'approche le plus de la Terre, ſon diametre apparent eſt de 85′. Or la diſtance de *Vénus* périgée eſt à la diſtance moyenne de la Terre au Soleil, à peu-près comme 21 eſt à 82. Donc ſi *Vénus* venoit à ſe trouver au centre du Soleil, elle ne paroîtroit plus que ſous un angle de 21″ 46‴; d'où il ſuit que le diametre apparent de *Vénus* eſt à celui du Soleil, comme 1 à 84 environ.

Vénus a des phaſes comme la Lune, qu'on peut appercevoir avec le téleſcope; & ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que le tems où elle jette le plus de lumiere, n'eſt pas celui où elle eſt pleine, c'eſt au-contraire dans le croiſſant; ce qui vient de ce qu'elle ſe trouve dans ce cas beaucoup plus proche de la Terre, que dès qu'elle eſt pleine. Au-lieu que quand elle eſt pleine, elle eſt éloignée de la Terre le plus qu'il eſt poſſible; enſorte que ſa diſtance devenant alors trop grande, fait que la force de la lumiere par rapport à la Terre, diminue en plus grande raiſon que la quantité de lumiere qu'elle reçoit du ſoleil n'augmente. Le plus grand éclat de *Vénus* n'arrive donc pas (*fig. 49. aſtron.*) lorſque *Vénus* eſt au point *A*, & qu'elle eſt pleine par rapport à la Terre qui eſt en *T*; mais lorſque cette planete eſt environ au point *O* de ſon orbite, où elle paroît en croiſſant, *rmq* étant ſa partie éclairée par le Soleil, & *mq* la partie que l'on voit de la Terre.

Je ſuppoſe, par exemple, que *Vénus* ſoit quatre fois plus proche de la Terre au point *O*, que lorſqu'elle étoit en *A*; il eſt évident qu'une même partie du diſque lumineux de *Vénus* ſera ſeize fois plus grande; ainſi, quoique nous ne puiſſions appercevoir, lorſque *Vénus* eſt en *O*, qu'environ la quatrieme partie de ſon diſque éclairé; il eſt cependant vrai de dire, que ſon éclat eſt bien plus augmenté, à cauſe de ſa proximité, qu'il ne doit être affoibli par la perte que nous faiſons d'une partie du diſque.

Si l'on veut connoître plus préciſément quelle doit être la ſituation de *Vénus*, pour qu'elle nous paroiſſe dans ſon plus grand éclat, on peut voir dans les Tranſactions philoſophiques, *n°.* 349. la ſolution que le célebre aſtronome M. Halley a donnée de ce problème. Ce ſavant mathématicien a démontré que cela arrive ſoit avant, ſoit après la conjonction inférieure, lorſque l'élongation de *Vénus* au Soleil eſt d'environ 40 degrés; c'eſt-à-dire lorſque l'angle *TSO* eſt d'environ 40 degrés: on n'apperçoit alors que la quatrieme partie environ du diſque de *Vénus*; mais cette planete eſt alors ſi brillante, qu'on la voit en plein jour à la vue ſimple, lors même que le Soleil eſt dans les plus grandes hauteurs ſur l'horiſon. Il n'y a rien aſſurement de plus digne de notre attention, ni de plus étonnant que cette lumiere & la route de *Vénus*, qui même, quoiqu'elle ne lui

ſoit

ſoit pas propre (puiſque ce n'eſt qu'une lumiere empruntée du Soleil qu'elle nous réfléchit), eſt néanmoins ſi vive, & lancée avec tant de force, qu'elle eſt ſupérieure à celle de Jupiter & de la Lune, lorſque ces planetes ſont à pareille diſtance, c'eſt-à-dire à même degré d'élongation du Soleil. Car ſi on compare leur lumiere à celle de *Vénus*, à la vérité celle-ci devroit paroître moins conſidérable, parce que leurs diametres apparens ſurpaſſent celui de *Vénus*. Mais d'un autre côté la lumiere de Jupiter ou de la Lune paroît ſi foible, qu'elle n'étincelle jamais, ſur-tout celle de Jupiter, qui tire un peu ſur la couleur du plomb; au-lieu que *Vénus* lance une lumiere vive & éclatante, qui ſemble nous éblouir preſque à chaque inſtant.

M. de la Hire, en 1700, vit avec un téleſcope de 16 piés des montagnes ſur *Vénus*, qu'il jugea plus grandes que celle de la Lune. *Voyez* LUNE.

MM. Caſſini & Campani, dans les années 1665 & 1666, découvrirent des taches ſur le diſque de *Vénus*, par le moyen deſquelles on a déterminé le mouvement que cette planete a autour de ſon axe. *Voy.* TACHE, *&c.*

Vénus paroît quelquefois ſur le diſque du Soleil, comme une tache ronde. *Voyez* PASSAGE.

L'année prochaine, 1761 (ceci eſt écrit en Juillet 1760), elle doit paſſer ainſi ſur le diſque du Soleil, & M. Halley a fait voir qu'au moyen de cette obſervation on pourroit avoir la parallaxe du Soleil à une cinquieme partie près, pourvu que l'obſervation en ſoit faite ſelon les circonſtances que cet auteur marque. On trouve le détail de ces circonſtances, & l'explication de la méthode de M. Halley dans les inſtitutions aſtronomiques de M. le Monnier, ainſi qu'une méthode pour déterminer l'orbite de *Vénus* par l'obſervation de ſon paſſage ſur le Soleil, méthode qui a été donnée à l'académie en 1677, par M. Picard.

En 1672 & en 1686, par M. Caſſini, avec un téleſcope de 54 piés, crut voir un ſatellite à cette planete, & qui en étoit diſtant d'environ les $\frac{3}{5}$ du diametre de *Vénus*. Ce ſatellite avoit les mêmes phaſes que *Vénus*; mais ſans être bien terminé. Son diametre ſuppoſoit à peine le quart de celui de *Vénus*.

M. Gregory regarde comme plus que probable que c'étoit véritablement un ſatellite de *Vénus* qu'on apperçoit rarement, à cauſe que ſa ſurface peut être couverte de taches, & n'être point propre à renvoyer les rayons de lumiere. Il dit à cette occaſion, que ſi le diſque de la Lune étoit par-tout comme il paroit dans les taches, on ne la verroit point du tout à la diſtance où eſt *Vénus*.

Ce qui eſt ſurprenant, c'eſt que quelques recherches que M. Caſſini ait faites depuis en divers tems pour achever une découverte de ſi grande importance, il n'a jamais pu y réuſſir, & nul autre aſtronome dans l'eſpace de 54 ans n'a pu voir ce phénomene après lui, non pas même M. Bianchini ſi célebre par les découvertes ſur la planete de *Vénus*, pour leſquelles il a employé d'excellentes lunettes de Campani, de plus de 100 piés de longueur.

Enfin, en 1641 M. Short, écoſſois, revit ou crut revoir ce même ſatellite, ſi c'en eſt un, avec les mêmes apparences que M. Caſſini a décrites. Mais cette nouvelle apparition du ſatellite de *Vénus* n'a pas été de plus longue durée que les deux premieres. L'obſervation avoit été faite à Londres le 3 Novembre 1740; & au mois de Juin ſuivant M. Short n'avoit encore pu revoir le ſatellite prétendu. Il apperçut d'abord comme une petite étoile fort proche de *Vénus*, dont il détermina la diſtance à *Vénus*. Prenant enſuite une meilleure lunette, il vit avec une agréable ſurpriſe que la petite étoile avoit une phaſe, & la même phaſe que *Vénus*; ſon diametre étoit un peu moins que le tiers de celui de *Vénus*, ſa lumiere moins vive, mais bien terminée. M. Short le vit pendant une heure avec différens téleſcopes, juſqu'à ce que la lumiere du jour ou du crépuſcule le lui ravit entierement. Les deux obſervations de M. Caſſini n'avoient guere duré qu'une heure non plus.

Si c'eſt là un ſatellite de *Vénus*, il devient encore plus difficile de déterminer quel peut être l'uſage des ſatellites. Seroit-ce de ſuppléer, pour ainſi dire, à la lumiere que les planetes ne reçoivent pas du ſoleil? Mais voilà une planete plus proche du ſoleil que nous, & qui en a un auſſi gros que notre Lune; d'ailleurs Mars ne paroît point avoir de ſatellite, quoiqu'il ſoit plus éloigné du ſoleil que la Terre. *Voyez l'hiſtoire de l'acad.* 1741.

Les phénomenes de *Vénus* démontrent la fauſſeté du ſyſteme de Ptolomée, puiſque ce ſyſtème ſuppoſe que l'orbite de *Vénus* enveloppe celle de la Terre, & qu'elle eſt placée entre le Soleil & Mercure. Car il ſuit de ce ſyſtème qu'elle ne devroit jamais paroître au-delà de la diſtance qui eſt entre nous & le Soleil, ce qui arrive cependant ſouvent, ainſi que toutes les obſervations s'accordent à le prouver. *Voyez* SYSTEME, TERRE, *&c.*

L'orbite de *Vénus* n'eſt pas dans le même plan que l'écliptique; mais elle eſt, comme on l'a dit, inclinée à ce plan, avec lequel elle fait un angle de 3 degrés environ.

La poſition du nœud de cette planete, & le vrai mouvement de ce nœud, ne ſauroient être mieux déterminés que par le paſſage de *Vénus* ſur le Soleil qu'on attend en 1761. Le mouvement de ce nœud, dont M. de la Hire a publié diverſes obſervations en 1692, a cependant été déjà calculé; mais les aſtronomes ſont fort peu d'accord entr'eux ſur ce ſujet (*O*)

VÉNUS, (*Aſtron.*) les curieux feront bien de lire ſur la planete de *Vénus*, l'ouvrage de *Bianchini* (François) mis au jour à Rome, en 1728, *in-fol.* ſous ce titre: *Heſperi & phoſphori phænomena, ſive obſervationes circa planetam venerem, &c.* c'eſt-à-dire, nouveau phénomene de la planete de *Vénus*, ou la deſcription de ſes taches, le tournoyement ſur ſon axe en vingt-quatre jours & huit heures, le paralléliſme du même axe, & la parallaxe de cette planete, dédié à Dom Juan V. roi de Portugal.

M. de Fontenelle, *hiſt. de l'acad. des Sc. an.* 1729. remarque que *Vénus* eſt très-difficile à obſerver, autant & de la maniere dont il le faudroit pour en apprendre tout ce que la curioſité aſtronomique demanderoit.

M. Bianchini commença par la recherche de la parallaxe de cette planete, & il trouva qu'elle étoit de 24 ſecondes. Cependant, il ne faut pas trop compter encore ſur cette obſervation: ſelon l'hiſtorien de l'académie, c'eſt plutôt la maniere de trouver la parallaxe de *Vénus*, qui eſt enfin trouvé par M. Bianchini, que ce n'eſt cette parallaxe même. Il fut plus heureux dans l'obſervation, encore plus importante, des taches de *Vénus*, qu'il fit en 1626; il les vit, & les diſtingua aſſez nettement pour y établir, ſelon lui, vers le milieu du diſque, ſept mers, qui ſe communiquent par quatre détroits, & vers les extrémités deux autres mers ſans communication avec les premieres; les parties qui ſembloient ſe détacher du contour de ces mers, il les appella promontoires, & en compta huit, & il impoſa des noms à ces mers, à ces détroits, & à ces promontoires. Les aſtronomes ſe ſervent du privilege des célebres navigateurs qui font des découvertes de terres inconnues, auxquelles ils impoſent des noms.

M. Bianchini a déterminé auſſi l'axe de la rotation de *Vénus*, & ſa rotation même, qu'il a fixée à vingt-quatre jours & huit heures. Enfin une découverte remarquable & plus certaine qu'il a faite, eſt celle du paralléliſme conſtant de l'axe de *Vénus* ſur ſon orbite, pareil à celui que Copernic fut obligé de donner à la terre. Je me borne à indiquer ces découvertes du ſavant Italien: ceux qui aiment les détails ſur ces matieres, & qui ſouhaiteront d'être inſtruits des différentes obſervations qu'il a faites ſur ce ſujet, peuvent avoir recours à ce qu'en a dit M. de Fontenelle, & aux curieux extraits qu'on a donné de l'ouvrage de M. Bianchini, dans la bibliotheque Italique, où l'on trouvera même par-ci par-là, des remarques qui ſont intéreſſantes pour ceux qui aiment l'aſtronomie. (*D. J.*)

VÉNUS, (*Mythol.*) déeſſe de l'amour:

Tu dea, tu rerum naturam tota gubernas,
Nec ſine te quicquam dias in luminis oras,
Exoritur, neque fit lætum, nec amabile quicquam.

C'eſt Lucrece qui invoque en ces mots cette déeſſe ſi célebre dans l'antiquité payenne. Homere la dit fille de Jupiter & de Dioné. Héſiode la fait naître près de Cythere; mais voici les traits ſous leſquels les poëtes l'ont dépeinte.

Accompagnée de ſon fils Cupidon, des jeux, des ris, des graces, & de tout l'attirail de l'amour, elle fit ſur la terre les délices des hommes, & celles des

Dieux, quand les Heures chargées du ſoin de ſon éducation la conduiſirent dans l'Olympe. Elle étoit alors montée ſur un char, traîné par deux colombes, dans une nuée d'or & d'azur. Elle avoit cette éclatante beauté, cette vive jeuneſſe, & ces graces tendres qui ſéduiſent tous les cœurs; ſa démarche étoit douce & légere comme le vol rapide d'un oiſeau qui fend l'eſpace immenſe des airs.

Jamais elle ne faiſoit un pas ſans laiſſer après elle une odeur d'ambroiſie qui parfumoit tous les environs; elle ne pouvoit même ni parler, ni remuer la tête ſans repandre une odeur délicieuſe dont l'air d'alentour étoit embaumé. C'eſt le prince des poëtes latins qui nous le dit, & on doit l'en croire:

Avertens roſea cervice refulſit,
Ambroſiæque comæ divinum vertice odorem
Spiravere.

Ses cheveux flottoient tantôt ſur ſes épaules découvertes, & tantôt étoient négligemment attachés par derriere avec une treſſe d'or; ſa robe avoit plus d'éclat que toutes les couleurs dont Iris ſe paroit dans ſes plus beaux jours; elle étoit quelquefois flottante, & quelquefois nouée par cette divine ceinture ſous laquelle paroiſſoient les graces.

Qui ne connoît ce reſte ou cette ceinture myſtérieuſe de la déeſſe, qu'Homere ſemble lui avoir dérobée, pour la mieux décrire. *In eo delireamenta omnia incluſa erant. Ibi inerat amor, inerat deſiderium, inerat & amantium colloquium; inerat & blandi loquentia quæ furtim mentem prudentium ſubripit.* Là ſe trouvoient tous les charmes, les attraits les plus ſéduiſans, l'amour diverſifié ſous mille formes enchantereſſes, les deſirs renaiſſans ſans ceſſe, les amuſemens délicats & voluptueux, les entretiens ſecrets, les innocentes ruſes, & cet heureux badinage qui gagne l'eſprit & le cœur des perſonnes mêmes les plus raiſonnables. En un mot le ceſte de *Vénus* avoit tant de vertu pour inſpirer la tendreſſe, que Junon fut obligée de l'emprunter le jour qu'elle voulut gagner les faveurs du maître du monde, en ſe trouvant avec lui ſur le mont Ida.

Il ne faut pas s'étonner qu'à cette peinture qu'on nous fait de *Vénus*, les dieux ne fuſſent quelquefois éblouis de ſa beauté ſuprème, comme le ſont les yeux des foibles mortels, quand Phébus, après une longue nuit, vient les éclairer par ſes rayons. Jupiter lui-même ne pouvoit voir les beaux yeux de cette déeſſe mouillés de larmes, ſans en être extrèmement ému. Enfin elle tenoit ſous ſon empire preſque tous les héros du monde, & la plûpart des immortels.

La roſe, le myrthe appartiennent à la déeſſe de Paphos. Les cygnes, les colombes & les moineaux ſont ſes oiſeaux favoris; les uns ou les autres ont l'honneur de tirer ſon char; & ſouvent on les voit ſur ſa main.

Voilà l'idée que les poëtes, les peintres, & les ſculpteurs, nous donnent de la mere de l'amour; les monumens nous font voir cette divinité ſortant du ſein de la mer, tantôt ſoutenue ſur une belle coquille par deux tritons, & tenant ſes grands cheveux; tantôt montée ſur un dauphin & eſcortée des Néréïdes. Selon cette opinion, elle étoit ſurnommée *Epipontia*, *Anadiomene*, *Aphrodite*, *Tritonia*, &c.

Platon diſtingue deux *Vénus*, la céleſte, & la mere de Cupidon. Cicéron en admet quatre principales: la premiere, dit-il, eſt fille du Ciel & du Jour, de laquelle nous avons vu un temple en Elide; la ſeconde eſt née de l'écume de la Mer; la troiſieme, fille de Jupiter & de Dioné, eût Vulcain pour mari; la quatrieme, née de Syria & de Tyrus, s'appelle *Aſtarté*, elle épouſa Adonis.

Pauſanias dit qu'il y avoit chez les Thébains trois ſtatues de *Vénus*, faites du bois des navires de Cadmos; la premiere étoit de *Vénus* céleſte, qui marquoit un amour pur; la ſeconde étoit de *Vénus* la populaire, qui marquoit un amour déréglé; & la troiſieme de *Vénus* préſervatrice, qui détournoit les cœurs de la ſenſualité.

Mais de toutes ces *Vénus* dont les mythologiſtes font mention, c'eſt la *Vénus Anadiomène*, qui s'eſt attirée preſque tous les hommages des Grecs & des Romains. C'eſt elle dont l'hiſtoire a été chargée de la plûpart des galanteries éclatantes, comme de celles de Mars. Cependant, ſi nous en croyons plusieurs modernes, il n'a jamais exiſté d'autre *Vénus* qu'Aſtarté, femme d'Adonis, dont le culte fut mêlé avec celui de la planete de ce nom. Ce culte paſſa de Phénicie dans les îles de la Grece, & ſur-tout dans celle de Cythère, aujourd'hui Cérigo, où elle eut le premier temple. Les Phéniciens l'avoient érigé en ſon honneur, lorſqu'ils donnerent à cette île de l'Archipel le nom de *Cythère*, c'eſt-à-dire des *rochers*, parce que cette île en eſt environnée.

Les autres lieux ſpécialement conſacrés à *Vénus*, étoient Gnide, Idalie, aujourd'hui *Dalion*, Amathonte nommée de nos jours *Limiſſo*, & la ville de Paphos dans l'île de Chypre, qu'on appelle à préſent *Baſta*. Dans tous ces endroits les temples de *Vénus* ouverts à la licence de l'amour, apprirent à ne pas reſpecter la pudeur. Oh *Vénus*, dit un payen, j'ai brûlé comme d'autres, de l'encens ſur vos autels; mais maintenant revenu à moi-même, je déteſte cette infâme molleſſe avec laquelle les habitans de vos îles, célebrent vos myſteres & vos fêtes. *V.* VÉNUS *fête de*, (*Littérat.*)

Je n'oublierai pas de parler de ſes temples; les poëtes ont enrichi leurs ouvrages des noms de cette déeſſe; ils l'appellent *Aphrodite*, *Amathuſia*, *Callipyga*, *Aurea*, *Cypris*, *Cythérée*, *Dionée*, *Cnidienne*, *Myrtea*, *Paphienne*, *&c.* Elle eſt ſurnommée *Ridens*, *Philoméïdes*, *Gelariſa*, autant d'épithetes de ſon goût pour les ris & les jeux.

Enée apporta de Sicile en Italie une ſtatue de *Vénus* Erycine. On lui fit bâtir depuis un temple à Rome avec de magnifiques portiques, hors de la porte colline; ce nom fut donné à la déeſſe, parce qu'elle étoit révérée ſur le mont Erix en Sicile, qui eſt aujourd'hui *monte ſan Juliano*, dans le val de Mazara, proche de Trepano, ou plutôt la déeſſe & la montagne prirent ce nom d'un roi Erix, fils de *Vénus* & de Buté.

Praxitèle fit deux ſtatues de *Vénus*, l'une vêtue, que ceux de Cos acheterent; & l'autre nue, qu'il vendit aux Cnidiens. Le roi Nicomède voulut acheter cette derniere à un prix immenſe, mais les Cnidiens refuſerent ſes offres. La beauté de cette ſtatue attiroit un concours de gens qui venoient de tous côtés pour l'admirer.

Entre les ſtatues de *Vénus* qui nous reſtent, la plus belle eſt la *Vénus* de Médicis; on en a fait *l'article*. La *Vénus* de M. Maffei ſemble ètre faite pour ce paſſage de Térence, *ſine Cerere & Baccho friget Venus*. Elle eſt accompagnée de deux cupidons, tenant un Thyrſe entouré de pampres & couronné d'épis de blé. Elle a trois fleches dans ſa main droite, pour marquer peut-être qu'elle décoche plus ſûrement ſes traits quand Cérès & Bacchus ſont de la partie. On ſait que les Spartiates repréſentoient *Vénus* armée, & cette idée qui enchantoit l'un & l'autre ſexe, ne pouvoit convenir qu'à Lacédémone. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VÉNUS *Anadiomène*, (*Peint. ant.*) ce tableau étoit le chef-d'œuvre d'Apelles. *Vénus* étoit peinte ſortant toute nue du ſein de la mer, & c'étoit ſur le modele de la belle concubine d'Alexandre, dont ce peintre admirable devint ſi tendrement épris en la peignant dans cet état, qu'Alexandre par une généroſité auſſi eſtimable qu'aucune de ſes victoires, ne put s'empêcher de la lui donner; *magnus animo, major imperii ſui, nec minor hoc facto, quam victoria aliqua*, dit Pline, *l. XXXV. c. x.* Auguſte mit dans le temple de Jules Céſar, ce magnifique tableau. *Voyez* l'article *d'Apelles* au *mot* PEINTRES *anciens*. (*D. J.*)

VÉNUS *Victrice*, (*Mythol.*) cette déeſſe fut ainſi nommée par les poëtes, en conſéquence du prix de la beauté qu'elle remporta ſur Pallas & ſur Junon; elle eſt repréſentée ayant le bras appuyé ſur un bouclier, tenant une victoire de la main droite, & ſon ſceptre de la main gauche; d'autres fois elle eſt repréſentée tenant de la main droite un morion, au-lieu de la victoire, & tenant de la gauche la pomme que lui adjugea l'amoureux Paris; auſſi lui promit-elle pour récompenſe une des plus belles femmes du monde, & elle lui tint ſi bien ſa parole, qu'elle le favoriſa de tout ſon pouvoir dans l'enlevement d'Hélene.

VÉNUS *la voilée*, (*Mythologie.*) Plutarque parle d'un temple dédié à *Vénus la voilée*. On ne ſauroit, dit-il, entourer cette déeſſe de trop d'ombres, d'obſcurité & de myſteres. Cette idée eſt auſſi vraie qu'ingénieuſe. La pudeur eſt ſi néceſſaire aux plaiſirs, qu'il faut la conſerver même dans les tems deſtinés à la per-

perdre. Le voile eſt une maniere délicate d'augmenter les charmes & d'enrichir les appas; ce qu'on dérobe aux yeux, leur eſt rendu par la libéralité de l'imagination. Liſez ſur ce ſujet les réflexions ſemées çà & là dans la *nouvelle Héloyſe*; elles ſont pleines d'eſprit & de délicateſſe. (*D. J.*)

VÉNUS *Uranie*, (*Mythologie.*) ou la *Vénus* céleſte, étoit fille du Ciel & de la Lumiere; c'eſt elle, ſelon les anciens, qui animoit toute la nature.

Lucrece l'invoque au commencement de ſon ouvrage, & en fait un portrait qui contient toutes ſes qualités,

Æneadum genitrix, hominum divumque voluptas
Alma Venus, *cœli ſubter labentia ſigna*
Concelebras, per te quoniam genus omne animantum
Concipitur, viſuque exortum lumina ſolis, &c.

Cette *Vénus Uranie* n'inſpiroit que des amours chaſtes, au-lieu que la *Vénus* terreſtre préſidoit aux plaiſirs ſenſuels.

On voit à Cythere, dit Pauſanias, un temple de *Vénus Uranie*, qui paſſe pour le plus ancien & le plus célebre de tous les temples que *Vénus* ait dans la Grece. Elle avoit à Elis un autre temple de ſa ſtatue d'or & d'ivoire, ouvrage de Phidias. On repréſentoit cette déeſſe ayant un pié ſur une tortue pour remarquer la modeſtie qui lui étoit propre, car, ſelon Plutarque, la tortue étoit le ſymbole de la retraite. Les Perſes, au rapport d'Hérodote, tenoient des Aſſyriens & des Arabes le culte qu'ils rendoient à *Uranie*, c'étoit la lune; les Arabes l'adoroient ſous le nom de *Melitta*, & leur *Dionyſius* étoit le ſoleil, (*D. J.*)

VÉNUS *de Médicis*, (*Sculpt. antiq*) ſtatue antique de marbre blanc, haute de cinq piés. Elle a pris ſon nom de Coſme de Médicis, qui fit l'acquiſition de ce chef-d'œuvre de l'art.

C'eſt, diſent les curieux qui l'ont vue dans le palais ducal de Florence, le plus beau corps & le plus bel ouvrage du monde. Cette incomparable ſtatue a la tête un peu tournée vers l'épaule gauche; elle porte la main droite au-devant de ſon ſein, mais à quelque diſtance; de l'autre main elle cache, & cependant ſans y toucher, ce qui fait la diſtinction des deux ſexes. Elle ſe panche doucement, & ſemble avancer le genou droit, afin de ſe cacher mieux s'il lui eſt poſſible. La pudeur & la modeſtie ſont peintes ſur ſon viſage avec une douceur, un air de jeuneſſe, une beauté & une délicateſſe inexprimables. Son bras rond & tendre s'unit inſenſiblement à ſa belle main. Sa gorge eſt admirable, &, pour tout dire, ſi le vermillon & la voix ne manquoient à cette ſtatue, ce ſeroit une parfaite imitation de la plus belle nature. (*D. J.*)

VÉNUS, *fêtes de*, (*Antiq. rom.*) les fêtes de *Vénus* commençoient le premier jour du mois d'Avril, qui pour celà ſe nommoit *menſis Veneris*. Les jeunes filles faiſoient des veillées pendant trois nuits conſécutives; elles ſe partageoient en pluſieurs bandes, & l'on formoit dans chaque bande pluſieurs chœurs. Le tems s'y paſſoit à danſer & à chanter des hymnes en l'honneur de la déeſſe. Un ancien a dit en parlant de ces fêtes:

Jam tribus choros videres
Feriatos noctibus
Congreges inter catervas
Ire per ſaltus tuos,
Floreas inter coronas
Myrteas inter caſas.

„ Vous verriez pendant trois nuits une aimable jeuneſſe, libre de tout autre ſoin, ſe partager en pluſieurs bandes, y former des chœurs, ſe répandre dans vos bocages, ſe couronner de guirlandes de fleurs, s'aſſembler ſous des cabanes ombragées de myrte „. Le même auteur y fait trouver auſſi les graces & les nymphes: mais Horace ſemble avoir mis de la diſtinction dans les fonctions de toutes ces déeſſes. Les nymphes & les graces entrent dans les danſes; mais *Vénus* qui eſt, pour ainſi dire, la reine du bal, ouvre la fête, forme l'aſſemblée; diſtribue la jeuneſſe en différens chœurs, & leur donne le mouvement, *choros ducit*. Les fleurs nouvelles, & ſur-tout le myrte conſacré à la déeſſe, y étoient employés. L'ancienne hymne en fait mention en pluſieurs endroits.

Cras amorum copulatrix
Inter umbras arborum
Implicat caſas virentes
E flagello myrteo.

„ Demain *Vénus* doit réunir les amours. Elle dreſſera des tentes de verdure avec des branches de myrte.

Ipſa nympha diva lucos
Juſſit ire myrteos,

„ *Vénus* aſſemble les nymphes dans les boſquets de myrte.

Floreas inter coronas,
Myrteas inter caſas.

„ Parmi des guirlandes de fleurs, ſous des cabanes ombragées de myrte „. Voilà comme on célébroit les fêtes de *Vénus*. (*D. J.*)

VÉNUS, (*Art. numiſmat.*) les médailles nous préſentent deux *Vénus*; la céleſte & celle de Paphos. La *Vénus* céleſte ou uranie, figure ſur les médailles avec ſon aſtre, ou avec le ſoleil, dans une poſture modeſte; l'inſcription eſt *Venus cœleſtis*. Les courtiſanes qui vouloient contrefaire les ſages, ſe défendoient par *Vénus* uranie; mais c'eſt ſous la figure de *Vénus* paphienne que Julia, fille de Titus, & Fauſtine la jeune ſe trouvent repéſentées ſur quelques-unes de nos médailles. Dans les médailles de cette eſpece, *Vénus* eſt dépeinte preſque nue, appuyée ſur une colonne, avec le caſque, & les armes de Mars dans les mains. L'inſcription porte *Veneri victrici* ou *Veneri genitrici*.

Il y a dans Athénée des vers de Philémon, comique grec, où il explique la raiſon qui porta Solon, à permettre des courtiſanes à Athènes, & à faire bâtir un temple à *Vénus* la populaire, avec l'inſcription Ἀφροδίτῃ τῇ πανδήμῳ, ce n'eſt pas néanmoins la ſeule mere des amours qui fut appellée du nom de πανδήμος; le pere & le roi du ciel eut auſſi cette épithete, mais dans un ſens plus noble & plus digne d'un dieu. (*D. J.*)

VÉNUS, (*Jeux de haſard des Romains.*) les Latins nommoient aux oſſelets *vénus* ou *venerius jactus* le coup qui arrivoit quand toutes les faces des oſſelets étoient différentes. Ce coup déclaroit le roi du feſtin; c'eſt pour cela qu'Horace dit, *ode VII. lib. II.*

Quem venus *arbitrum*
Dicet bibendi.

Voyons au ſort celui que *vénus* établira roi de la table. Le même coup étoit appellé *baſilicus*, *coies* & *ſuppus*. (*D. J.*)

VÉNUS, *pierre de*, (*Hiſt. nat.*) *gemma veneris*, nom donné par quelques auteurs à l'améthyſte. *Voyez cet article.*

VÉNUS, (*Chimie.*) les Chimiſtes ont ſouvent déſigné le cuivre par le mot de *vénus*, c'eſt ainſi qu'on dit du vitriol de *vénus*, au-lieu de dire du *vitriol cuivreux*, &c. *Voyez* CUIVRE.

VÉNUS, (*Médecine.*) le plaiſir de *vénus* pris à propos ou à contre-tems, n'eſt point indifférent pour affermir ou pour détruire la ſanté; car il eſt certain, par l'expérience, que la ſemence retenue cauſe dans le corps un engourdiſſement, & produit quelquefois des déſordres terribles dans le ſyſtème nerveux. D'ailleurs la ſemence doit être bien ménagée, étant la partie la plus ſubtile du ſang. L'éjection de la ſemence demande un tempérament ſain & vigoureux, parce qu'elle épuiſe les forces & affoiblit les perſonnes. De-là vient qu'Hippocrate répondit ſi ſagement au ſujet du tems qu'il falloit uſer du coït: c'eſt, dit-il, quand on eſt d'humeur à s'affoiblir; ainſi les perſonnes foibles ou trop jeunes, ou trop vieilles, & les convaleſcentes doivent s'en abſtenir. On ne doit pas non plus uſer de ces plaiſirs après une forte application d'eſprit ou de longues veilles, parce que ce ſont des cauſes qui affoibliſſent déja le corps par elles-mêmes; outre que le coït eſt bon aux perſonnes robuſtes & ſaines, il eſt ſalutaire lorſque l'eſtomac eſt vuide, que l'on tranſpire bien, qu'on a bien dormi, uſé de bains, & pris des alimens nourriſſans & faciles à digérer, *&c.* mais le coït eſt plus favorable au printems que dans toute autre ſaiſon. Pour le réitérer ſouvent, on doit éviter les excès dans le boire &

le

le manger, la faim, les travaux, l'étude exceſſive, les ſaignées, les veilles, les purgations, & tout ce qui peut affoiblir ou détruire les forces.

Celſe dit que le coït eſt avantageux lorſqu'il n'eſt point ſuivi de langueur, ni de douleur, qu'alors au-lieu de diminuer les forces, il les augmente. On doit s'en abſtenir après le repas, le travail ou les veilles. La modération ſur ce point eſt importante: on doit là-deſſus conſulter ſon tempérament. Selon Celſe, on doit s'en abſtenir l'été, parce qu'il peut cauſer une trop grande commotion; & l'expérience apprend que le coït enleve les maladies, & qu'il en peut produire d'autres. Le coït eſt ſalutaire aux femmes cachéctiques & dont les regles ſont ſupprimées, parce que la ſemence rend aux ſolides & aux fluides leur premiere qualité; car, ſelon Hippocrate, le coït échauffe le ſang & facilite le flux menſtruel, d'autant que la ſuppreſſion arrive en conſéquence de l'étroiteſſe & de la contraction des vaiſſeaux de l'utérus. *Hoffman*.

Nombre d'auteurs citent des expériences de perſonnes qui ont ruiné leur ſanté par l'uſage immodéré de ce plaiſir; & Celſe, déja cité, dit que pendant la ſanté on doit ménager les ſecours aſſûrés contre beaucoup de maladies; ſouvent des maladies légeres en elles-mêmes deviennent ſérieuſes & funeſtes, parce que le corps ſe trouve malheureuſement épuiſé par l'uſage immodéré des plaiſirs de *venus*.

VENUSIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans les terres, aux confins de la Pouille & de la Lucanie: Ptolomée, *l. III. c. j.* la donne aux *Peucentini*, & Pline, *l. III. c. xj.* aux *Daunici*; l'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de Milan à la Colomne.

C'étoit une ville des Samnites, dont ils furent dépoſſédés par les Romains dans les guerres qu'ils eurent avec ces peuples; enſuite, de peur qu'ils ne la repriſſent, & que ce paſſage ne leur donnât la facilité de faire de nouvelles incurſions juſque dans le Latium, ils y envoyerent une colonie romaine, pour tenir en bride la Lucanie d'un côté, & la Pouille de l'autre; Venuſe ſe nomme aujourd'hui *Venoſa*, & elle eſt dans la Baſilicate.

Horace, le prince des lyriques latins, naquit à *Venuſe*, l'an de Rome 689, ſous le pontificat de L. Aurele Cotta II. & de L. Manlius Torquatus II. Il mourut l'an 746, ou huit ans avant Jeſus-Chriſt, à l'âge de près de 57 ans, & environ un mois avant Mécénas.

Il étoit d'un caractere aimable, deſintéreſſé, plein de douceur pour ſes valets, & d'affection pour ſes amis. Auguſte l'appelloit *Homuncio lepidiſſimus*; ennemi de la ſuperſtition, il ſe mocquoit des idoles, des ſonges, & des miracles. Il fit à Athènes ſa philoſophie, & y apprit la morale par raiſonnement & par principes: étudiant ſur-tout les auteurs grecs, il a ſu le premier imiter leurs poéſies, & quelquefois les ſurpaſſer; plein de juſteſſe pour le choix des mots & des figures, il rend agréable tout ce qu'il dit, & peint tout ce qu'il touche, par des images vraies, & naturelles. Son génie ne ſe laſſe point à la fin de ſes grandes pieces; & ſa verve lyrique s'éleve quelquefois à un degré ſublime; j'en donnerai pour exemple les deux ſtrophes ſuivantes, *Ode* 34. *l. I.* qui ſont de la plus grande beauté.

. . . . *Namque Dieſpiter*
Igni coruſco nubila dividens,
Plerumque per purum tonantes
Egit equos, volucremque currum:
Quo bruta tellus, & vaſta flumina,
Quo Styx, & inviſi horrida Tænari
Sedes, Atlanteuſque finis
Concutitur. Valet ima ſummis
Mutare, & inſignia attenuat deus,
Obſcura promens; hinc apicem rapax
Fortuna cum ſtridore acuto
Suſtulit, hic poſuiſſe gaudet.

„ Oui, c'eſt un dieu qui perce les nues par des „ feux étincelans; c'eſt lui qui pouſſant dans les airs „ ſes foudroyans courſiers, fait rouler ſon rapide „ char, dont il épouvante toute la nature: l'énor„ me maſſe de la terre en reſſent de violentes ſecouſ„ ſes; les fleuves épars dans la vaſte étendue de ſon „ enceinte, en ſont troublés; l'atlas eſt ébranlé d'un „ bout à l'autre; le Styx & l'affreux Tenare, ſéjour „ redouté des humains, ſont remplis d'effroi: par„ lons ſérieuſement. Les dieux peuvent, quand ils „ le voudront, abaiſſer celui-ci, élever celui-là; „ obſcurcir la gloire la plus éclatante, produire au „ grand jour un mérite inconnu; j'en conviens. Mais „ je ſai auſſi qu'ils ſe déchargent toujours de ce ſoin „ ſur la fortune, qui avec un bruiant fracas, arra„ che le faîte de la grandeur, & le transporte ail„ leurs, ſans d'autre raiſon que le plaiſir de conten„ ter ſon caprice „.

Horace a dit de lui, *creſcam laude recens*: croître en réputation, & conſerver toujours la fleur de la nouveauté, voilà les plus riches dons des muſes! Mais ce n'eſt pas fauſſement qu'Horace ſe les eſt promis car encore aujourd'hui ſes ouvrages conſervent une fleur nouvelle, comme s'ils avoient en eux-mêmes, une ame exempte de vieilleſſe. Auſſi ſes écrits feront les délices des gens de bien, tant que la poéſie latine ſubſiſtera dans le monde. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VENZONE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans le Frioul, au pays de la Carnia, ſur la rive gauche du Tajamento, proche ſon confluent avec la Fella. (*D. J.*)

VEPILLUM, (*Géogr. anc.*) ville de l'Afrique propre; Ptolomée, *l. IV. c. iij.* la marque au nombre des villes qui étoient au midi de Carthage, entre les fleuves *Bagradus* & *Triton*. (*D. J.*)

VEPRES, ſ. f. plur. (*Hiſt. eccléſ.*) dans l'Egliſe romaine, c'eſt une partie de l'office divin ou du breviaire qu'on chante ou qu'on recite le ſoir ou l'après-dînée. Les *vêpres*, ainſi nommées du mot *veſpere*, ſoir, ſont compoſées de cinq pſeaumes avec leurs antiennes, un capitule, une hymne, le cantique *magnificat*, avec une antienne & un *oremus*. On diſtingue pour les fêtes premieres & ſecondes *vêpres*; les premieres *vêpres* ſont celles qu'on chante la veille, & les ſecondes celles qui ſe diſent le jour même de la fête; ſuivant le rit eccléſiaſtique, les fêtes commencent aux premieres *vêpres*, & ſe terminent aux ſecondes.

Cet office paroît avoir été inſtitué dans l'Egliſe dès la premiere antiquité: l'auteur des conſtitutions apoſtoliques, *livre VIII. chap. xxv.* parlant du pſeaume 141, l'appelle τον επιλυχνιον ψαλμον, *pſeaume qu'on récitoit à la lueur des lampes*, parce qu'on le chantoit à *vêpres*. Il fait auſſi mention de pluſieurs autres prieres, actions de graces, *&c.* que l'évêque récitoit alors ou ſur le peuple aſſemblé, ou avec les fideles. Il rapporte auſſi l'hymne ou la priere du ſoir, προσευχη, & υμνος του λυχνιου, dont S. Baſile nous a conſervé quelques fragmens dans ſon livre, *de Spiritu Sancto*, *c. xxj.* Il y a apparence qu'on y chantoit encore d'autres pſeaumes; Caſſien dit que les moines d'Egypte y recitoient douze pſeaumes; qu'on y joignoit deux lectures ou leçons, l'une de l'ancien, & l'autre du nouveau Teſtament; qu'on entremêloit les pſeaumes de prieres, & qu'on terminoit le dernier par la doxologie. Dans les égliſes de France, on diſoit auſſi juſqu'à douze pſeaumes entremêlés de capitules ſemblables à nos antiennes; & enfin, dans celles-ci, auſſi-bien que dans celles d'Eſpagne, on terminoit les *vêpres* par la récitation de l'oraiſon dominicale, comme il paroît par le IV. concile de Tolede, *Cant.* 9. & par le III. d'Orléans, *c. xxix.* ceux qui ont traité des offices divins, diſent que les *vêpres* ont été inſtituées pour honorer la mémoire de la ſépulture de Jeſus-Chriſt ou de ſa deſcente de la croix. C'eſt ce que porte la gloſe, *veſpera deponit*. Bingham, *orig. eccléſ. tom V. lib. XIII.*

VÊPRES SICILIENNES, (*Hiſt. mod*) époque fameuſe dans l'hiſtoire de France; c'eſt le nom qu'on a donné au maſſacre cruel qui ſe fit en Sicile de tous les François, en l'année 1282 le jour de Pâques, & dont le ſignal fut le premier coup de cloche qui ſonna les *vêpres*.

Quelques-uns prétendent que cet événement tragique arriva la veille de Pâques; d'autres le jour de l'Annonciation; mais la plûpart des auteurs le mettent le jour même de Pâques. On attribue ce ſoulevement à un nommé *Prochité* cordelier; dans le tems que Charles d'Anjou premier de ce nom, comte de Provence, & frere de S. Louis, régnoit ſur Naples & Sicile. Le maſſacre fut ſi général, qu'on n'épargna pas même les femmes ſiciliennes enceintes du fait des François.

On a donné à-peu-près dans le même ſens le nom de *matines françoiſes*, au maſſacre de la S. Barthélemy en 1572; & celui de *matines de Moſcou*, au carnage

nage que firent les Moſcovites de Démétrius & de tous les Polonois ſes adhérens qui étoient à Moſcou, le 27 Mai 1600, à ſix heures du matin, ſous la conduite de leur duc Choutski.

VER, ſ. m. (*Gram.*) petit animal rampant, qui n'a ni vertebres ni os, qui naît dans la terre, dans le corps humain, dans les animaux, dans les fruits, dans les plantes, *&c.* Il y en a un grand nombre d'eſpece. *Voyez les articles ſuivans.*

VER AQUATIQUE, (*Inſectologie.*) ce *ver* n'a guere que ſept ou huit lignes de longueur; il ſemble cependant qu'il compoſe lui ſeul une claſſe, du-moins ne connoît-on point de claſſe d'animaux ſous laquelle on le puiſſe ranger.

Les animaux terreſtres vivent ſur la terre, les aquatiques dans l'eau, & les amphibies tantôt ſur la terre, & tantôt dans l'eau. Celui-ci a les deux extrémités de ſon corps aquatiques; ſa tête & ſa queue ſont toujours dans l'eau, & le reſte de ſon corps eſt toujours ſur terre; auſſi ſe tient-il ſur le bord des eaux tranquilles, une eau agitée ne lui conviendroit pas; auſſi-tôt que l'eau le couvre un peu plus que nous venons de dire, il s'éloigne; ſi au contraire l'eau le couvre moins, il s'en approche dans l'inſtant.

Il eſt compoſé comme pluſieurs inſectes de différens anneaux; il en a onze entre la tête & la queue; ils ſont tous à-peu-près ſphériques, & reſſemblent à des grains de chapelet, enfilés les uns auprès des autres. De plus, il eſt preſque toujours plié en deux comme un ſyphon, & marche dans cette ſituation; & ce qui eſt de plus particulier, c'eſt que le milieu de ſon corps avance le premier vers l'endroit dont l'animal s'approche; de ſorte que c'eſt l'anneau qui eſt au milieu du coude, qui va le premier; ce n'eſt pas par un mouvement vermiculaire qu'il marche de la ſorte.

Il a des jambes fort petites à la vérité, & elles ſont encore une de ſes ſingularités, car elles ſont attachées à ſon dos; d'où il ſuit qu'il eſt continuellement couché ſur le dos, & que ſa bouche eſt tournée en-haut; ce qui lui eſt fort commode pour attirer la proie dont il ſe nourrit: outre quatre petits crochets dont ſa bouche eſt entourée, il a deux autres petites parties faites en maniere de loupe qu'il agite continuellement dans l'eau; & cette petite agitation entretient un mouvement dans l'eau, qui fait que les petits corps qui y nagent, viennent d'aſſez loin ſe rendre dans ſa bouche; lorſqu'il a attiré un morceau convenable, il avance la tête, il le ſaiſit avidement, & l'avale.

Quoi que tout ce qu'il prend de cette maniere ſoit fort petit, il mange beaucoup, proportionnellement à ſa groſſeur; car, continuellement il y a de petits corps qui entrent dans ſa bouche, parmi leſquels ſe trouvent pluſieurs petits inſectes qui nagent ſur l'eau.

Outre les mouvemens dont nous avons parlé, ce *ver* en peut exécuter encore deux autres par le moyen de ſes jambes; il peut ſe mouvoir de côté, parce qu'elles ne ſont pas ſeulement mobiles de devant en arriere, elles le ſont auſſi de gauche à droite, & de droite à gauche. Il fait quelquefois uſage de ces deux mouvemens, lorſqu'il veut aller dans des endroits peu éloignés de celui où il eſt. Il ſe meut parallélement à ſes deux parties pliées; mais s'il veut marcher à reculons, ou faire aller ſa tête & ſa queue les premieres, ſes jambes ne ſauroient lui ſervir; il n'a pour ſe mouvoir dans ce ſens que ſon mouvement vermiculaire; auſſi ſe meut-il de la ſorte plus rarement & plus difficilement. Lorſqu'il eſt entierement plongé dans l'eau, il s'y étend tout de ſon long & nage comme les autres *vers*, en ſe pliant à différentes repriſes.

La deſcription de cet animal nous a paru ſi merveilleuſe, qu'on ne croit pas s'être trop étendu; en effet, il paroît extraordinaire que la tête & la queue de cet animal vivant dans l'eau, le reſte de ſon corps vive ſur la terre, qu'il ait les jambes ſur le dos, & que lorſqu'il marche naturellement, il faſſe avancer le milieu de ſon corps comme les autres animaux font avancer leur tête. *Mém. de l'acad. des Sciences, année* 1714. (*D. J.*)

VER A QUEUE DE RAT, (*Inſectolog.*) inſecte aquatique dont il faut dire un mot, à cauſe de ſa queue qui le diſtingue de tous les autres inſectes; cette queue, quoique plus grande que l'animal, n'eſt cependant que l'étui d'une autre queue beaucoup plus longue, qui s'y trouve repliée ſur elle-même, & qui entre juſque dans le corps du *ver*. Cette derniere queue eſt le conduit de ſa reſpiration. Il s'éleve juſqu'à la ſurface de l'eau pour prendre l'air; & tandis qu'il ſe tient lui-même au fond, il peut faire parvenir ſa queue juſqu'à cette ſurface, lors même qu'il ſe trouve à cinq pouces de profondeur: de ſorte qu'il peut allonger ſa queue près de cinq pouces; ce qui eſt une longueur bien conſidérable pour un inſecte dont le corps eſt tout au plus long de 7 à 8 lignes. (*D. J.*)

VER-A-SOIE, (*Science microſcop.*) le *ver-à-ſoie* eſt un animal dont chaque partie, ſoit dans l'état de *ver*, ſoit dans celui de mouche, mérite quelques regards; mais comme Malpighi & Leuwenhoek ont examiné cet inſecte très-attentivement, & qu'ils ont publié leurs obſervations avec les figures anatomiques qui les développent, je renvoie les curieux à ces obſervations, & à celles qu'ils feront eux-mêmes. C'eſt aſſez d'avertir ici ceux qui veulent s'engager à de plus grandes recherches, de ne pas négliger la peau que les *vers-à-ſoie* quittent trois fois avant que de filer; car les yeux, la bouche, les dents, les ornemens de la tête ſe diſtinguent encore mieux dans la peau abandonnée, que dans les animaux même. Une bonne obſervation des changemens du *ver-à-ſoie*, de l'état de chenille à celui de nymphe, ou de chryſalide, & delà à celui de teigne ou de papillon, peut donner une idée générale des changemens de toutes les chenilles, quoiqu'il y ait quelques petites différences dans la maniere. Swammerdam aſſure qu'en y faiſant bien attention, on pourroit tracer & diſtinguer le papillon ſous chacune de ces formes, qui n'en ſont que les différentes couvertures ou habillemens.

Si l'on preſſe la queue du *ver-à-ſoie* mâle, on trouvera de petits animalcules dans ſon *ſemen*, plus longs que larges; leur longueur eſt d'environ le demi-diametre d'un cheveu. M. Bakker dit qu'ayant pris un *ver-à-ſoie* mâle, qui ne faiſoit que de ſortir de ſon état de teigne, & ayant preſſé pluſieurs fois & doucement ſa queue, il en ſortit dans une minute de tems, une petite goutte de liqueur blanche, tirant ſur le brun. Il mit promptement cette goutte ſur un talc qui étoit prêt à la recevoir; il la délaya avec un peu d'eau qu'il avoit échauffée dans ſa bouche à ce deſſein, & il fut agréablement ſurpris d'y voir quantité de petits animaux qu'elle contenoit, & qui y nageoient avec vigueur: mais pour réuſſir dans cette expérience, il faut la faire avant que la teigne ait été accouplée avec ſa femelle. (*D. J.*)

VER A TUYAU, eſpece particuliere de *vers* marins qui donnerent une terrible allarme à la Hollande dans les années 1731 & 1732, en rongeant les piliers, digues, vaiſſeaux, *&c.* de quelques-unes des Provinces-unies.

Les plus gros & les mieux formés que M. Maſſuet ait vus, avoient été envoyés de Staveren, ville de la Friſe, renfermés dans une groſſe piece de bois, qui étoit preſqu'entierement rongée; voici comment il les décrit.

Ces *vers* ſont un peu plus longs que le doigt du milieu, & ont le corps beaucoup plus gros qu'une plume d'oie. La queue eſt moins groſſe que le reſte du corps, & le cou eſt encore plus mince que la queue. Ils ſont d'un gris-cendré, & on leur remarque quelques raies noires, qui s'étendent vers la queue. Leur peau eſt toute ridée en certains endroits, & forme quelquefois de groſſes côtes qui regnent depuis le cou juſqu'à l'endroit où le corps commence à ſe rétrecir. Leur tête, où l'on ne diſtingue aucune partie, eſt renfermée entre deux coquilles qui forment enſemble comme un bourrelet. Une membrane les joint l'une à l'autre par derriere, & les attache en même tems à la tête. Par devant elles ſont ſéparées, & un peu recourbées en dedans.

Lorſqu'on les examine de près, on voit qu'elles ont à l'extrémité intérieure une eſpece de bouton extrèmement petit, qui eſt de même ſubſtance que le reſte de la coquille. Elles ont encore toutes les deux une entaille, qui ne ſemble être faite que pour donner lieu à la tête de pouvoir s'étendre, & s'élargir ſur les côtés. En effet, le ſommet de la tête eſt tout à découvert & de figure oblongue, de maniere que les deux bouts qui ont le plus d'étendue, répondent directement aux deux entaillures. On voit encore de chaque côté au bas, ou au défaut du bourrelet, une ſorte d'alongement un peu arrondi, & tourné vers le dos; telle eſt la forme du caſque.

Mais il y a encore quelque choſe de bien remarqua-

quable dans ces inſectes. Ce ſont deux petits corps blanchâtres & fort durs, placés aux deux côtés de trois fibres charnues, par leſquelles la queue finit. Ces corps ſont à-peu-près de la longueur de ces fibres, qu'ils compriment & qu'ils tiennent comme aſſujetties au milieu d'eux. Ils ſont attachés à un pédoncule fort délié & aſſez court, qui part comme les fibres de l'extrémité de la queue. Ils ſont un peu applatis & de figure oblongue. On voit à leur extrémité une échancrure qui repréſente aſſez bien un *v* renverſé. Chacun de ces petits corps ou *appendices* eſt compoſé de deux lames, entre leſquelles on apperçoit dans le fond de l'échancrure un trou qui pénetre juſqu'aux pédoncules. Ce conduit forme entre les deux lames une eſpece de concavité, qui fait qu'elles paroiſſent un peu relevées en dehors. On conçoit aiſément par la maniere dont ces corps ſont taillés, qu'ils doivent être fourchus; auſſi le ſont-ils vers leur extrémité. Ils ſont même fort durs, fermes, & d'une ſubſtance pareille à celle des yeux d'écreviſſe: c'eſt du moins ce qui paroit lorſqu'on les a réduits en poudre. Ils ne perdent rien de leur volume après la mort du *ver*, quoique le reſte du corps ſe réduiſe preſque à rien lorſqu'on le fait ſécher.

Un corps auſſi mou & auſſi foible que l'eſt celui des *vers* en queſtion, avoit beſoin de quelque enveloppe particuliere qui le mît à l'abri de toutes les injures des corps étrangers. Auſſi étoient-ils tous renfermés dans des tuyaux de figure cylindrique, blanchâtres, quelquefois aſſez minces, d'autres fois fort durs & fort épais. La ſuperficie interne de ces tuyaux étoit beaucoup plus liſſée que l'externe, qui paroiſſoit raboteuſe en certains endroits. Ils ſembloient faits de la même matiere qui compoſe les premieres lames de la ſurface interne des écailles d'huitres; mais ils ſont ordinairement moins dures, & ſe briſent plus aiſément. Ceux des gros *vers* étoient toujours beaucoup plus épais & plus fermes que ceux des petits.

Dans un grand nombre de ces tuyaux on pouvoit introduire une groſſe plume d'oie.

Lorſque le bois n'étoit pas encore fort endommagé, ils étoient pour la plupart diſpoſés ſelon le fil du bois; mais aux endroits où le bois ſe trouvoit entierement vermoulu, on en trouvoit qui étoient placés de biais, en travers & preſque en tous ſens.

La formation de ces tuyaux s'explique comme celle des coquilles, qui ſont la demeure des limaçons. Tous les animaux de quelque eſpece qu'ils ſoient, tranſpirent; il ſort de leur corps par une infinité de petits vaiſſeaux excrétoires une humeur plus ou moins ſubtile; & qui eſt différente ſelon la nature de chaque eſpece d'animaux: cette excrétion ſe fait à chaque inſtant.

Les vaiſſeaux qui portent cette matiere hors du corps, ſe voient preſque toujours à l'aide d'un microſcope: on les découvre même ſans le ſecours de cet inſtrument, dans la plupart des limaçons. Lorſque cette humeur eſt portée hors des vaiſſeaux, on la remarque ſouvent ſur la ſuperficie du corps, où elle s'arrête en abondance. Celle des limaçons & des *vers à tuyau* eſt épaiſſe, viſqueuſe & fort tenace. Au lieu de s'évaporer en l'air comme celle des autres animaux, elle s'arrête autour du *ver*, & forme inſenſiblement une enveloppe dont il eſt lui-même le moule. Cette enveloppe eſt d'abord extrèmement mince; mais avec le tems de nouvelles parties qui s'exhalent du corps du *ver*, s'entaſſent les unes ſur les autres, & forment de cette maniere diverſes couches qui rendent le tuyau & plus épais, & plus ferme qu'il n'étoit dans ſa premiere origine. *Voyez* l'ouvrage de M. Maſſuet intitulé, *Recherches intéreſſantes ſur l'origine, la formation*, &c. *de diverſes eſpeces de vers à tuyau qui infectent les vaiſſeaux, les digues*, &c. *de quelques-unes des Provinces-unies*.

Ver-de-fil, ſ. m. (*Hiſt. nat. des inſect.*) en latin *ſeta*; *ver* aquatique & terreſtre, de la groſſeur d'un *fil* ou d'une ſoie. Les chenilles en nourriſſent quelquefois dans leurs entrailles, & l'on a vu telle chenille longue d'un pouce, fournir de ces *vers* qui ont pluſieurs pouces de longueur, & qui ne ſont pas à beaucoup près ſi gros que la chanterelle d'un violon. Ce *ver* reſſemble tellement à une corde de boyau, qu'à moins de l'avoir vu remuer, on auroit de la peine à ſe perſuader que ce fût un animal. (*D. J.*)

Ver de Guinée, maladie à laquelle les negres ſont ſujets. C'eſt un corps étranger, eſpece de *ver* de la groſſeur d'un gros fil, ayant quelquefois pluſieurs aunes de longueur. Il croît entre cuir & chair, s'inſinuant inſenſiblement dans toutes les parties du corps, où il occaſionne des enflures & des douleurs, moins vives à la vérité qu'elles ne ſont fatiguantes & ennuyeuſes.

Ce mal ne doit point être négligé. Auſſitôt qu'un negre en eſt ſoupçonné, il faut le faire baigner & le viſiter attentivement; & ſi l'on s'apperçoit de quelque élévation en forme de bubon ſur la partie tuméfiée, on juge (comme le diſent les negres) que la tête du *ver* eſt dans cet endroit. Alors on y applique un emplâtre ſuppuratif pour ouvrir le bubon, & découvrir la cauſe du mal. En effet, on remarque au milieu de la plaie une eſpece de petit nerf, qui n'a guere plus d'apparence qu'un gros fil blanc. Il s'agit de le tirer en dehors avec beaucoup d'adreſſe & de patience, pour ne pas le rompre, car il s'enſuivroit des accidens fâcheux.

Le moyen le plus en uſage dans toute l'Amérique, eſt de lier cette extrémité apparente avec une ſoie ou un fil, dont on laiſſe pendre les deux bouts de trois ou quatre pouces, pour les rouler bien doucement autour d'un petit bâton ou d'une carte roulée. Pour peu qu'on ſente de réſiſtance, il faut arrêter ſur le champ, & frotter la plaie avec un peu d'huile, appliquant pardeſſus la carte une compreſſe qu'on aſſujettit ſur la partie avec un bandage médiocrement ſerré. Vingt-quatre heures après on recommence l'opération, continuant de rouler le nerf, en pratiquant à chaque fois qu'il réſiſte le même traitement dont on vient de parler.

Cette opération eſt delicate & longue, mais très-ſûre. Lorſque le prétendu *ver* eſt ſorti; il ne s'agit plus que de guérir la plaie ſuivant les méthodes ordinaires; enſuite on purge le malade qui recouvre ſes forces & ſon embonpoint en fort peu de tems.

L'origine de ce mal (que les Eſpagnols nomment *culebrilla*, petit ſerpent) n'eſt pas bien connue. Les moins ignorans en attribuent la cauſe à la malignité des humeurs, dépoſées & fixées dans quelque partie du tiſſu cellulaire.

D'autres, ſans aucun fondement, croient que le *ver de Guinée* ſe forme par l'inſertion d'un petit inſecte, répandu dans l'air ou dans l'eau de certaines rivieres. Si cela étoit, pourquoi les hommes blancs, & les negres créols qui ſe baignent ſouvent, ne ſeroient-ils pas infectés de cette vermine auſſi fréquemment que le ſont les negres boſſals ou étrangers, venus de la côte d'Afrique dans les terres de l'Amérique? Il y a cependant quelques exemples de negres créols attaqués de ce mal; mais ils ſont très-rares, & l'on peut conjecturer que dès leur naiſſance ils en avoient déjà contracté le principe de parens africains.

J'ai auſſi connu en Amérique, quelques blancs qui dans l'île de Curaçao & ſur la côte de Carthagene, avoient été guéris de la *culebrilla*; ils prétendoient n'en avoir reſſenti les effets qu'après s'être baignés dans des eaux ſtagnantes. Si ce fait eſt véritable, il prouve en faveur de ceux qui admettent l'inſertion des inſectes.

Ver de terre, (*Inſectolog.*) le *ver de terre*, quelque vil & mépriſable qu'il paroiſſe, ne laiſſe pas d'être pourvu de tous les organes dont il a beſoin. Ses inteſtins & ſes articulations ſont merveilleuſement formées; ſon corps n'eſt qu'une enchaînure de muſcles circulaires; leurs fibres, en ſe contractant, rendent d'abord chaque anneau plus renflé, & s'étendant enſuite, les rendent plus longs & plus minces: ce qui contribue à faire que l'inſecte pénetre plus aiſément dans la terre.

Son mouvement, lorſqu'il rampe, eſt ſemblable à celui qu'on voit faire à un fil quand après l'avoir étendu, on en lâche un des bouts; le bout relâché eſt attiré par celui que l'on tient. Il en eſt a-peu-près de même du *ver*. Il s'étend & s'accroche par les inégalités de ſa partie antérieure; & ſa partie poſtérieure ayant lâché priſe, le *ver* ſe raccourcit, & ſon bout poſtérieur s'approche de l'autre.

Ce qui facilite ce mouvement élaſtique, eſt que ces *vers* ont à la partie antérieure des crochets par où ils s'accrochent à leur partie poſtérieure. En faiſant des efforts, comme pour ſe redreſſer lorſqu'ils ſe ſont pliés en double, ces crochets lâchent tout-à-coup priſe, & cauſent ces élancemens par leſquels l'inſecte ſaute d'un lieu à un autre. *Lyonnet*. (*D. J.*)

Ver luisant, (*Inſectolog.*) petit inſecte remarquable pour briller dans l'obſcurité. Nos auteurs le nomment *pyrolampis*, *cicendela fœmina volans*; & cette derniere dénomination eſt fort juſte; car il n'y a que le *ver* femelle qui brille dans l'obſcurité; le mâle ne brille point du tout.

Autre ſingularité: la femelle ne ſe transforme jamais, & le mâle ſubit un changement de forme total; c'eſt un ſcarabée aîlé, & ſa femelle un inſecte rampant à ſix jambes, qui n'a preſque aucun rapport avec le mâle.

Le corps de celui-ci eſt oblong & un peu plat; ſes aîles ſont plus courtes que ſon corps; ſa tête eſt large & plate; ſes yeux ſont gros & noirs.

La femelle marche lentement, & a beaucoup de reſſemblance à la chenille; ſa tête eſt petite, applatie, pointue vers le muſeau, dure & noire; ſes trompes ſont petites, & ſes jambes de médiocre longueur, ſon corps eſt plat & formé de douze anneaux, au lieu que le corps du mâle n'en a que cinq; ſa couleur eſt brune avec une moucheture de blanc ſur le bas du dos.

On trouve ſouvent le *ver luiſant* pendant le jour; mais dans la nuit on le diſtingue aiſément de tout autre inſecte par la clarté brillante qu'il jette près de la queue, & cette clarté ſort du deſſous du corps; c'eſt cette lueur qui inſtruit le mâle de quel côté il doit voler; d'ailleurs ce phare qui guide le mâle au lieu où eſt ſa femelle, n'eſt pas toujours allumé, dit quelque part M. de Fontenelle. Parlons plus ſimplement: les *vers* femelles ne luiſent que dans les tems chauds, qui ſont peut-être ceux que la nature a deſtinés à leur accouplement.

On peut voir ſur cet inſecte les obſervations de Richard Waller dans les Tranſactions philoſophiques. Il eſt fort bien repréſenté dans le théatre des inſectes de Mouflet.

On a parlé du ſcarabée luiſant du Bréſil au *mot* Cucuio, & nous parlerons de celui de Surinam au mot *viéleur*, qui eſt le nom que les Hollandois lui ont donné; *voyez* donc Viéleur. (*D. J.*)

Ver-Macaque, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) le *ver* appellé dans les Indes orientales *culebrilla*, chez les Maynas *ſuglacuru*, eſt le même qu'on nomme à Cayenne *ver-macaque*, c'eſt-à-dire *ver-ſinge*; ſa tête & ſa queue, diſent quelques-uns de nos auteurs, ſont extraordinairement minces & pointues; ſon corps eſt très-délié, & a pluſieurs pouces de long; cet animal ſe loge entre cuir & chair, & y excite une tumeur de la groſſeur d'une feve. On ſe ſert d'onguent émollient pour amollir cette tumeur, & préparer une iſſue à la tête de l'inſecte; quand on peut l'avoir au-dehors, on tâche de le lier avec un fil, pour tirer l'inſecte tout entier hors de la tumeur, en le roulant ſur un petit morceau de bois enduit de quelque graiſſe. M. de la Condamine deſſina à Cayenne l'unique qu'il ait vu, & a conſervé ce *ver* dans l'eſprit-de-vin. On prétend, ajoute-t-il, qu'il naît dans la plaie faite par la piquure d'une ſorte de mouſtique ou de maringouin; mais l'animal qui dépoſe l'œuf, n'eſt pas encore connu. (*D. J.*)

Ver palmite, ſ. m. (*Hiſt. nat. Inſectolog.*) inſecte très-commun dans pluſieurs des îles Antilles provenant d'un ſcarabé gros à-peu-près comme un hanneton, noir comme du jayet, armé d'une trompe très-dure un peu courbée en-deſſous; il paroît avoir l'odorat ſubtil & l'œil perçant; car à peine un palmier eſt-il abattu, qu'on le voit s'aſſembler par troupes, & s'introduire dans l'intérieur de l'arbre pour y dépoſer ſes œufs qui écloſent en peu de tems, & produiſent un *ver*, lequel ayant acquis toute ſa force, & de la groſſeur du doigt, & long environ de deux pouces, d'une forme ramaſſée, couvert d'une peau blanche un peu jaunâtre, aſſez ferme & pliſſée; ſa tête eſt preſque ronde & très-dure, étant couverte d'une eſpece de caſque couleur de marron foncé, dont la partie inférieure ſe termine par deux fortes mâchoires en forme de pinces; ce *ver* tire ſa nourriture de la ſubſtance du palmier, en cheminant devant lui juſqu'au tems de ſa transformation; alors il s'enveloppe dans les fibres de l'arbre, ſe dépouille de ſa peau, & ſe change en une belle chryſalide très-délicate & très-blanche, mais qui brunit auſſi-tôt qu'on lui fait prendre l'air; au bout de douze ou quinze jours, cette chryſalide s'ouvre, les fibres ligneuſes dont elle étoit enveloppée, s'écartent, & laiſſent échapper le ſcarabé noir dont on a parlé, qui cherche auſſitôt à s'accoupler & à produire un nouveau *ver*.

Les *vers palmites* pris dans leur groſſeur parfaite, font un mets dont les habitans de la Martinique & ceux de la Grenade ſont très-friands; ils les noyent dans du jus de citron, les lavent bien, les enfilent dans des brochettes de bois dur, & les font rôtir devant un feu de charbon; l'odeur que ces *vers* exhalent en cuiſant, flatte l'odorat, & invite à y goûter; mais leur figure modere un peu l'appétit de ceux qui n'en ont jamais mangé. La peau du *ver palmite* eſt mince, croquante, renfermant un peloton d'une graiſſe plus fine que celle du chapon, très-agréable à voir & d'un très-bon goût.

Ver solitaire, *voyez* Tænia.

Vers marins, *terme de pêche* uſité dans le reſſort de l'amirauté de Saint-Valeri-en-Somme; ſortes de *vers* que l'on ramaſſe après avoir foui le ſable découvert par la baſſe-mer, & qui ſervent d'appât aux lignes ou cordes des pêcheurs.

Les pêcheurs de Saint-Valery qui font dans des gobelettes la pêche à la ligne armée d'épines au lieu d'ains de fer, emportent chacun dix pieces, & le garçon ou le mouſſe cinq pour ſa part: ce qui donne cinquante-cinq pieces d'aplets & une téſure de 5300 braſſes; les piles qu'ils nomment *peilles*, au bout deſquelles eſt l'épinette, ſont frappées de demi-braſſe en demi-braſſe, & n'ont qu'environ chacune vingt ponces de longueur: ce qui donne pour chaque téſure ou cours d'apletre de l'équipage d'une goblette, plus de 700 épinettes ou hameçons de bois; on les amorce avec des *vers marins* fort abondans à cette côte; ces mêmes filets ſervent auſſi amorcés de même à la pêche à pié.

Ce ſont ordinairement les femmes & les filles qui vont défouir les *vers marins* avec une mauvaiſe petite bêche; elles font ce travail lorſque la marée s'eſt entierement retirée, & qu'elle eſt au plus bas; elles connoiſſent la différente qualité de ces vers par les traînées qu'ils font ſur le ſable en s'y enfouiſſant: ce que les pêcheurs nomment *chaſſe de vers*. Les *vers* noirs qui ſont gros comme le petit doigt, ſont les plus recherchés; les *vers* rouges qu'ils nomment *verotis*, ſont les moins eſtimés, & on ne s'en ſert qu'au défaut des autres.

Outre les *vers* que ces femmes pêchent pour les ains de leurs maris; elles en vendent encore beaucoup aux pêcheurs du bourg d'Ault, du Treport & de Dieppe, qui les viennent acheter de leurs mains. Les pêcheurs de Saint-Valery ont eu ſouvent de grandes diſcuſſions avec les pêcheurs de Crotoy & de Rotionville qui ſont placés par le travers de leurs côtes, ſur les reſſorts de l'amirauté d'Abbeville, au ſujet de cette petite pêche ſur les ſables du reſſort de cette derniere amirauté, l'embouchure de la Somme étant fort variable, & laiſſant de cette maniere les ſables d'un reſſort ſouvent d'une marée à l'autre, ſur celui qui lui eſt oppoſé & voiſin.

Vers, *terme de chaſſe*, ce ſont des *vers* qui s'engendrent l'hiver entre la nape & la chair des bêtes fauves, qui ſe coulent & vont le long du col aux cerfs, aux daims & aux chevreuils entre le maſſacre & le bois, pour leur ronger & leur faciliter à mettre bas leurs têtes.

Vers, maladie des oiſeaux de proie; on connoit que les oiſeaux ont des *vers*, lorſqu'ils ſont pareſſeux, que leurs émeus ne ſont ni purs ni blancs, & qu'ils remuent leur balai de côté & d'autre; ces *vers* qui ſont extrèmement déliés, s'attachent au goſier, autour du cœur, du foie & des poumons. Pour les faire mourir, faites prendre aux oiſeaux un bole gros comme une feve de poudre d'agaric ou d'aloës, mêlée avec de la corne de cerf brûlée & du dictamne blanc, incorporant le tout enſemble avec quantité ſuffiſante de miel roſat; quand les oiſeaux ont pris ce médicament, il faut les porter ſur le poing, & ne les point quitter qu'ils n'aient rendu leurs émeus, après quoi on leur donne un pât bon & bien préparé.

Vers, *qui naiſſent dans le corps humain*; ils ſe trouvent ou dans les inteſtins, y compris l'eſtomac, ou hors des inteſtins. Les *vers* qui naiſſent hors des inteſtins ſont de diverſes eſpeces, ou plutôt ſe réduiſent ſous différentes claſſes, ſelon les lieux où ils naiſſent.

On en compte de dix ſortes; ſavoir, les encéphales, les pulmonaires, les hépatiques, les cardiaires, les ſanguins, les véſiculaires, les ſpermatiques, les helcophages, les cutanés, & les umbilicaux, ſans compter les vénériens. Les *vers* des inteſtins ſont de

trois ſortes, les ronds & longs, les ronds & courts, & les plats. Les ronds & longs s'engendrent dans les inteſtins grêles, & quelquefois dans l'eſtomac; les ronds & courts dans le rectum, & s'appellent *aſcarides*. Les plats ſe nourriſſent ou dans les pylores de l'eſtomac, ou dans les inteſtins grêles, & ſe nomment *tænia*. Voyez *Tænia*. Les *vers* qui s'engendrent dans le corps de l'homme, tant ceux des inteſtins, que ceux qui viennent aux autres parties, prennent ſouvent des figures monſtrueuſes en vieilliſſant.

Les *encéphales*, ils naiſſent dans la tête, où ils font ſentir de ſi violentes douleurs, qu'ils cauſent quelquefois la fureur. Il y en a de quatre ſortes, les encéphales proprement dits, qui viennent dans le cerveau; les rinaires, qui viennent dans le nés; les auriculaires, qui viennent dans les oreilles, & les dentaires qui viennent aux dents.

Les encéphales proprement dits ſont rares; mais il y a certaines maladies où ils régnent, & l'on a vu des fievres peſtilentielles ne venir que de-là. Celle qui fit tant de ravage à Benevent, & dont preſque tout le monde mouroit, ſans qu'on pût y apporter aucun remede, en eſt un grand témoignage Les médecins s'aviſerent enfin d'ouvrir le corps d'un malade, qui étoit mort de cette contagion, & ils lui trouverent dans la tête un petit *ver* vivant, tout rouge & fort court; ils eſſayerent divers remedes ſur ce *ver*, pour découvrir ce qui le pourroit tuer: tout fut inutile, excepté le vin de mauve, dans quoi on fit bouillir des raiforts; on n'en eut pas plutôt jetté deſſus que le *ver* mourut. On donna enſuite de ce remede à tous les autres malades, & ils échapperent preſque tous.

Les *rinaires* ou *naſicoles*, s'engendrent dans la racine du nés. Ils ſortent quelquefois d'eux-mêmes par les narines; quelquefois ils font tomber en fureur les malades. Ceux qui ont lu Fernel, ſavent l'hiſtoire de ce ſoldat, qui mourut le vingtieme jour de ſa maladie, après être devenu furieux, & dans le nés duquel on trouva après ſa mort deux vers velus, longs comme le doigt, qui s'y étoient engendrés. Ambroiſe Paré nous a donné la figure de ces *vers*. Kerkring, dans ſes *obſervat. anatomiq.* donne encore la figure d'un *ver* velu & cornu, qui ſortit du nés d'une femme à Amſterdam, le 21 Septembre 1668, & qu'il conſerva vivant juſqu'au 3 Octobre, ſans lui rien donner à manger. Il ajoute une choſe remarquable, c'eſt que ce *ver* en produiſit un autre avant que de mourir. Il ſort auſſi ſouvent par le nés des *vers*, qui n'ont point été engendrés dans cette partie, mais qui viennent des inteſtins, comme nous l'expliquerons après.

Les *auriculaires* s'engendrent dans les oreilles. Qu'il y en ait, c'eſt un fait dont l'expérience ne permet pas de douter, & dont M. Andry dit avoir vu pluſieurs exemples. Une jeune fille âgée de dix ans, & malade d'écrouelles, avoit une douleur violente à l'oreille droite; cette partie ſuppuroit de tems en tems, & quelquefois devenoit ſourde. M. Andry y employa divers remedes, dont le peu de ſuccès lui fit ſoupçonner qu'il y avoit des *vers*. L'événement juſtifia ſon ſoupçon, car y ayant fait appliquer un onguent, qu'il fit compoſer à ce deſſein, il en ſortit un fort grand nombre de *vers* extrémement petits, dont pluſieurs étoient vivans.

Ces *vers* étoient jaunes, un peu longs, & ſi menus, que ſans la grande quantité qui les faiſoit remarquer, à peine auroit-il pu les diſtinguer. Tharantanus dit avoir vu ſortir de l'oreille d'un jeune homme malade d'une fievre aiguë, deux ou trois *vers* qui reſſembloient à des graines de pin. Panarolus parle d'un malade, qui après avoir été tourmenté d'une violente douleur dans l'oreille, rendit par cette partie, enſuite d'une injection qui y fut faite avec du lait de femme, pluſieurs *vers* ſemblables à des mites de fromage, après quoi la douleur ceſſa. Kerkring donne encore la figure de cinq *vers*, qu'un homme rendit par l'oreille, en 1663, dans un bourg nommé *Quadich*, leſquels ſont faits comme des cloportes, ſi ce n'eſt qu'ils n'ont que dix piés,

Les *dentaires* qui s'engendrent aux dents, ſe forment d'ordinaire ſous une croute amaſſée ſur les dents par la malpropreté; ce *ver* eſt extrèmement petit, & a une tête ronde, marquée d'un point noir, le reſte du corps long & menu, à-peu-près comme ceux du vinaigre; ce que M. Andry a obſervé par le microſcope dans de petites écailles qu'un arracheur de dents enleva de deſſus les dents d'une dame, en les lui nettoyant. Il n'y avoit preſque point de ces écailles qui fût ſans quelques *vers*. Ce *vers* rongent les dents peu-à-peu, y cauſent de la puanteur, mais ne font pas ſentir de grandes douleurs; car c'eſt une erreur de s'imaginer que les violens maux de dents ſoient cauſés par les *vers*.

Les pulmonaires. Ces *vers* qui ſe forment dans les poumons ſont rares, mais cependant il s'en trouve; & Fernel dit en avoir vu des exemples. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que des malades en ont jetté quelquefois en touſſant, qui étoient tellement enveloppés dans des crachats, qu'on ne pouvoit douter qu'ils vinſſent d'ailleurs que de la poitrine, comme le remarque Braſſavolus. De ces *vers* les uns reſſemblent à des moucherons, d'autres ſont faits comme des pignons, & d'autres comme de petites punaiſes,

Les hépatiques. Ils ſe trouvent dans le foie; mais tous les médecins ne conviennent pas qu'ils s'y forment, parce que la bile du foie doit empêcher les *vers* de s'engendrer dans cette partie. Cependant comme le foie eſt ſujet à des hydropiſies dans leſquelles il eſt ſouvent plus plein d'eau que de fiel, il n'eſt pas impoſſible qu'il ne s'y engendre alors des *vers*, & ce n'eſt guere auſſi que dans ces occaſions qu'il eſt arrivé d'y en trouver.

Les cardiaires. Il y en a de deux ſortes; les cardiaires proprement dits, & les péricardiaires. Les premiers ſont dans le cœur, & les autres dans le péricarde. Il y a eu des peſtes où l'on trouvoit de ces *vers* dans la plûpart des corps qu'on ouvroit. Ils cauſent de grandes douleurs; & quelquefois des morts ſubites. Sphererius rapporte qu'un gentilhomme de Florence s'entretenant un jour avec un étranger dans le palais du grand-duc de Toſcane, tomba mort tout-d'un-coup; que comme on craignit qu'il n'eût été empoiſonné, on l'ouvrit, & on lui trouva un *ver* vivant dans la capſule du cœur. On demandera peut-être comment il peut y avoir des vers dans une partie qui eſt dans un ſi grand mouvement que le cœur; mais il ſuffit de faire reflexion à la ſtructure de ce muſcle, pour connoître que cela eſt très-facile. On ſait qu'à la baſe du cœur ſont deux cavités faites en cul-de-ſac, l'une à droite, l'autre à gauche, que l'on appelle les *ventricules*; que ces ventricules ſont remplis de petites colonnes charnues produites par les fibres droites du cœur, & ont pluſieurs enfoncemens, & pluſieurs petites fentes qui rendent la ſurface interne de ces mêmes ventricules rude & inégale. Or c'eſt dans ces inégalités que ces *vers* ſont retenus, non-obſtant le mouvement continuel du ſang qui entre & qui ſort.

Les ſanguins. Ils ſe trouvent dans le ſang, & ſortent quelquefois par les ſaignées, comme l'aſſurent Rhodius, Riolens, Ettmuller, avec pluſieurs autres auteurs. M. Andry dit auſſi qu'il l'a vu arriver en deux occaſions; il rapporte que M. de Saint-Martin, fameux chirurgien à Paris, lui a atteſté que ſaignant un malade, & le ſang s'étant arrêté tout-à-coup, il remarqua, en écartant les levres de l'ouverture, un corps étranger, qui en bouchoit le paſſage; qu'il fit faire auſſi-tôt un léger détour au bras, & qu'en même tems il vit ſortir avec le ſang qui s'élança violemment, un *ver* cornu de la longueur d'un perce-oreille. M. Daval, docteur de la faculté de médecine de Paris, a auſſi dit à M. Andry avoir vu pluſieurs fois des *vers* ſortir par les ſaignées. Les *vers* qui s'engendrent dans le ſang, ne ſont pas toujours de même figure; cependant ceux qu'on y trouve le plus ordinairement, ſe reſſemblent aſſez, & la maniere dont ils ſont faits mérite bien d'être remarquée. Leur corps eſt figuré comme une feuille de mirthe, & tout parſemé de filamens ſemblables à ceux qu'on remarque ſur les feuilles paiſſantes des arbres; ils ont ſur la tête une eſpece d'évent, comme en ont les baleines, par lequel ils rejettent le ſang dont ils ſe ſont gorgés. Ces même *vers* ſe remarquent dans le ſang des autres animaux; & pour les voir il faut prendre des foies de veaux ou de bœufs, tout récemment tirés des corps, les couper en petits morceaux, puis les jetter dans de l'eau & les y bien broyer avec la main; on en verra ſortir alors avec le ſang, pluſieurs *vers*, qui auront un mouvement fort ſenſible, ſi ces foies ſont bien frais. Ces ſortes de *vers* ſont connus aux payſans du Languedoc, qui les appellent *valberes*, du nom d'une herbe qui paſſe chez eux pour produire dans le corps beaucoup de vermine. *Voyez* Borel, *obſerv. de phyſ. & de médec.* Il eſt à remarquer que ces *vers* ſont blancs, & non rouges;

ce qui paroît d'abord extraordinaire, puiſqu'il ſemble qu'ils devroient être de la couleur du ſang, mais ce qui les rend blancs, eſt qu'ils ſe nourriſſent de chyle, & non de ſang; car quoique le ſang paroiſſe tout rouge, il eſt rempli d'une infinité de parties blanches & chyleuſes, qui n'ont pas encore eu le tems de ſe changer en ſang: or ce ſont ſans doute ces petites parties dont les *vers* ſe nourriſſent.

Les veſiculaires. Ils ſe trouvent dans la veſſie & dans les reins, & ſortent avec l'urine. Il y en a de pluſieurs figures différentes. Tulpius parle d'un *ver* qui fut rendu par la veſſie, lequel étoit long & rond comme ceux des inteſtins, & rouge comme du ſang. Il y en a d'autres où l'on découvre un nombre preſque innombrable de piés, une queue pointue, marquée d'un point noir au bout, & une tête large, avec deux petites éminences aux deux côtés, le deſſus du corps rond & liſſe, & le ventre raboteux. Un médecin d'Amſterdam, dont parle Tulpius, en jetta douze de cette ſorte en urinant, leur figure reſſembloit à celle des cloportes. Louis Duret, après une longue maladie, en rendit par les urines de ſemblables, comme le rapporte Ambroiſe Paré. On en voit d'autres qui n'ont que ſix piés, trois de chaque côté vers la tête, & qui du reſte ſont tout blancs & aſſez ſemblables à des mites de fromage. Il y en a d'autres qui reſſemblent à des ſangſues, à cela près qu'ils ont deux têtes comme les chenilles, l'une à un bout, l'autre à l'autre. Ces *vers* vivent quelquefois aſſez long-tems après être ſortis, pourvu qu'on les tienne dans de l'eau tiede, comme on fit celui dont parle Balduinus Ronſeus, lequel fut conſervé vivant plus de ſept mois par ce moyen. Il y en a d'autres qui ſont faits comme des eſpeces de ſauterelles. Le comte Charles de Mansfeld, malade d'une fievre continue à l'hôtel de Guiſe, en jetta par les urines un ſemblable. Il y a des perſonnes en ſanté dont les urines ſont toutes pleines de *vers*.

Les ſpermatiques: ils exiſtent dans la ſemence; mais il ne faut pas les confondre avec les deſtructeurs de notre corps, puiſqu'ils ſont au contraire les principes de nos ſemblables & le germe de la propagation. *Voyez* GÉNÉRATION.

Les helcophages: ils naiſſent dans les ulceres, dans les tumeurs, dans les apoſtumes. Les grains de la petite verole en ſont quelquefois tout remplis. Les charbons, les bubons peſtilentiels en contiennent un grand nombre; les chairs gangrenées en ſont toutes pleines. Hauptman rapporte qu'un de ces *vers* ayant été mis ſur du papier, après avoir été tiré d'une partie gangrenée, en produiſit ſur le champ cinquante autres, ainſi qu'on le remarqua par le microſcope. Ambroiſe Paré parle d'un *ver* velu qui avoit deux yeux & deux cornes avec une petite queue fourchue, lequel fut trouvé dans une apoſtume à la cuiſſe d'un jeune homme. Le fameux Jacques Guillemeau tira lui-même ce *ver*, & le donna à Ambroiſe Paré, qui le conſerva vivant plus d'un mois, ſans lui rien donner à manger.

Les cutanés: ils naiſſent ſous la peau entre cuir & chair. Il y en a de pluſieurs ſortes: les principaux ſont les crinons, les cirons, les bouviers, les ſoies & les toms. Les crinons ſont ainſi appellés, parce que quand ils ſortent, ils reſſemblent à de petits pelotons de crin. Ces *vers* viennent aux bras, aux jambes, & principalement au dos des petits enfans, & font ſécher leur corps de maigreur, en conſumant le ſuc qui eſt porté aux parties. Divers modernes font mention de ces *vers* qui ont été inconnus aux anciens. Etmuller en a donné une deſcription étendue & des figures exactes. Ces *vers*, ſelon qu'ils paroiſſent dans le microſcope, ont de grandes queues, & le corps gros. Les crinons n'attaquent guere que les enfans à la mamelle. Ils s'engendrent d'une humeur excrémenteuſe arrêtée dans les pores de la peau, & qui eſt aſſez ordinaire à cet âge. Le ciron eſt un *ver* qui paſſe pour le plus petit des animaux, & on le nomme ainſi, parce que la cire eſt ſujette à être mangée de cet animal, quand elle eſt vieille. Le ciron ſe traîne ſous la peau, qu'il ronge peu-à-peu; il y cauſe de grandes démangeaiſons & de petites ampoules, ſous leſquelles on le trouve caché quand on le pique. On a découvert par le microſcope toutes les parties du ciron; il a ſix piés placés deux-à-deux près de la tête, avec lequel il fait de longs ſillons ſous la peau. Ce *ver* a été connu des anciens, & Ariſtote en parle *Hiſt. anim. l. V. c. xxxj.* Les bouviers ſont ainſi nommés, parce que les bœufs y ſont quelquefois ſujets. Ces *vers* ſe traînent ſous la peau comme les cirons; mais ils ſont plus gros, & cauſent des démangeaiſons preſque univerſelles. Ils ſortent ſouvent d'eux-mêmes, & percent la peau en divers endroits. La maladie qu'il cauſe, s'appelle *paſſio bovina;* elle a beſoin d'un prompt ſecours, ſans quoi il en peut arriver de fâcheux accidens.

Les *ſoies* ſont des *vers* qui ne ſe voient point dans ces pays, mais qui ſont communs dans l'Ethiopie & dans les Indes: ils reſſemblent à de petits cordons de ſoie torſe, & naiſſent ordinairement dans les jambes & aux cuiſſes. Ils ſont d'une longueur extraordinaire, les uns ayant une aune, les autres deux, les autres trois, & quelquefois quatre. Les negres d'Afrique y ſont fort ſujets, & les Américains contractent cette maladie par la contagion des negres qu'ils fréquentent: elle ſe communique même ſouvent à ceux qui ne ſont ni américains, ni africains. Ces *vers* cauſent des douleurs de tête & des vomiſſemens; mais quand on en eſt délivré, on ſe porte bien. Lorſqu'ils ſont en état d'être tirés, on le connoît par une petite apoſtume, qui ſe forme à l'endroit où aboutit une des extrémités du *ver*; on perce alors cette apoſtume, & puis on prend un petit morceau de bois rond, long de la moitié du doigt & fort menu, auquel on tortille d'abord ce qui ſe préſente; enſuite on tourne ce bois comme une bobine, & le corps du *ver* ſe roule à l'entour comme du fil qu'on devideroit. On s'y prend de la ſorte de peur de le rompre, parce que ce *ver* eſt fort délié, & qu'il y a du danger à ne le pas tirer en entier; car la partie qui reſte, cauſe des fievres dangereuſes. Ce *ver* a deux têtes, l'une à un bout, l'autre à l'autre, comme certaines chenilles; & ce qui eſt remarquable, c'eſt qu'il y a toujours une de ces deux têtes qui eſt comme morte; tandis que l'autre paroît vivante. Il vient à la cuiſſe des chardonnerets un *ver* preſque ſemblable. *Spigelius* dit en avoir vu un à la cuiſſe d'un des ces oiſeaux, lequel avoit un pié de long. Cette étendue paroît incroyable; mais la maniere dont le *ver* étoit ſitué doit ôter tout étonnement, ſavoir en zig-zag. C'eſt ainſi que *Spigelius* l'a remarqué, & c'eſt à-peu-près de la même maniere que ſont diſpoſés ceux qui viennent aux jambes des Ethiopiens. Celui des chardonnerets eſt mince, comme une petite corde de luth; lorſqu'il eſt parfait & qu'il commence à ſe mouvoir, il perce la peau, & ſort quelquefois de lui-même; le plus ſouvent l'oiſeau le tire avec ſon bec. Enfin les *toms* ſont de petits *vers* qui viennent aux piés, où ils cauſent des tumeurs douloureuſes, groſſes comme des feves. On n'en voit que dans cette partie de l'Amérique, qui eſt aux Indes occidentales. *Thevet* rapporte, dans ſon *hiſtoire de l'Amérique*, que lorſque les Eſpagnols furent dans ce pays-là, ils devinrent fort malades de ces ſortes de *vers* par pluſieurs tumeurs; ils y trouvoient dedans un petit animal blanc, ayant une petite tache ſur le corps. Les habitans du pays ſe guériſſent de ce *ver* par le moyen d'une huile qu'ils tirent d'un fruit, nommé *hibout*, lequel n'eſt pas bon à manger; ils conſervent cette huile dans de petits vaiſſeaux faits avec des fruits appellés chez eux *carameno*; ils en mettent une goutte ſur les tumeurs, & le mal guérit en peu de tems.

Les ombilicaux. Ce ſont des *vers* que l'on dit qui viennent au nombril des enfans, & qui les font ſouffrir beaucoup, leur cauſent une maigreur conſidérable, & les jettent dans une langueur univerſelle: les levres paliſſent, la chaleur naturelle diminue, & tout le corps tombe dans l'abattement. On n'a point d'autre ſigne de ce *ver*, ſinon qu'ayant lié ſur le nombril de l'enfant un goujon, on trouve le lendemain une partie de ce poiſſon rongée; on en remet un autre le ſoir, & l'on réitere la choſe juſqu'à trois ou quatre fois, tant pour s'aſſurer du ſéjour du *ver*, que pour l'attirer par cet appât; enſuite on prend la moitié d'une coquille de noix, dans laquelle on mêle un peu de miel, de la poudre de cryſtal de Veniſe & de ſabine; on applique cette coquille ſur le nombril, le *ver* vient à l'ordinaire, & attiré par le miel, mange de cette mixtion qui le fait mourir; après quoi on fait avaler à l'enfant quelque médicament abſterſif pour entraîner le *ver*. M. Andry dit qu'il auroit beaucoup de penchant à traiter ce *ver* de fable, ſans le témoignage d'Etmuler & de Sennert, qui lui font ſuſpendre ſon jugement. Le premier aſſure que Michael a guéri de ce *ver* pluſieurs enfans, en obſervant la méthode que nous venons de dire.

Le ſecond rapporte auſſi l'autorité d'un témoin oculaire, qui eſt Bringgerus, lequel dit qu'une petite fille de ſix mois, ayant une fievre qu'on ne pouvoit guérir, la mere ſoupçonna que c'étoit un *ver* au nombril, & réuſſit à l'en faire ſortir.

Les vénériens. Ce ſont des *vers* que l'on prétend ſe trouver dans preſque toutes les parties du corps de ceux qui ſont attaqués de la maladie vénérienne.

Figures monſtrueuſes. Les uns deviennent comme des grenouilles, les autres comme des ſcorpions, les autres comme des lézards; aux uns il pouſſe des cornes, aux autres il pouſſe une queue fourchue, aux autres une eſpece de bec comme à des oiſeaux; d'autres ſe couvrent de poils & deviennent tout velus; d'autres ſe revêtent d'écailles & reſſemblent à des ſerpens. Toutes ces figures ſe développent lorſqu'ils vieilliſſent. Or comme la barbe ne ſort à l'homme qu'à un certain âge; que les cornes ne pouſſent à certains animaux que quelque tems après leur naiſſance; que les fourmis prennent des aîles avec le tems; que les vieilles chenilles ſe changent en papillons; que le *ver* à ſoie ſubit un grand nombre de changemens, il n'y a pas lieu de s'étonner que les *vers* du corps de l'homme puiſſent prendre en vieilliſſant toutes ces figures extraordinaires qu'on y remarque quelquefois. Cela n'arrive que par un ſimple accroiſſement de parties qui rompent la peau dont l'inſecte eſt couvert, & que les Naturaliſtes appellent *nymphe*. Ceux qui voudront ſavoir quels ſont les effets des *vers* dans le corps humain, les ſignes de ces *vers*, les remedes qu'on doit employer contre eux, *&c* n'ont qu'à lire le traité de M. Andry, *de la génération des* vers *dans le corps de l'homme*.

Ver, (*Critiq. ſacrée.*) σκώληξ; l'Ecriture compare l'homme à cet inſecte rampant, pour marquer ſa baſſeſſe & ſa foibleſſe. Job, *xxv. 6: le ver qui ne meurt point*, Marc, *ix.* 43, eſt une expreſſion métaphorique qui déſigne les remords toujours renaiſſans d'une conſcience criminelle. (*D. J.*)

VER SACRUM, (*Hiſt. anc.*) printems ſacré: expreſſion qui ſe trouve dans les anciens hiſtoriens latins & dans quelques monumens antiques, & ſur la ſignification de laquelle les ſavans ſont partagés. M. l'abbé Couture penſoit que par *ver ſacrum* on devoit entendre le vœu qu'on faiſoit dans les grandes calamités, d'immoler aux dieux tous les animaux nés dans un printems; & il ſe fondoit ſur ce qu'après la bataille de Traſimene & la mort du conſul C. Flaminius, la république romaine conſternée voua aux dieux *un printems ſacré*, c'eſt-à-dire, comme il fut déterminé par un decret du ſénat, tout le bétail qui ſeroit né depuis le premier jour de Mars juſqu'au dernier d'Avril incluſivement.

M. Boivin a cru que par *ver ſacrum* il falloit entendre les colonies qui ſous la protection des dieux ſortoient de leur pays pour aller s'établir dans un autre: ce qu'il fonde ſur l'autorité de Pline, qui parlant des Picentins, dit qu'ils deſcendoient des Sabins qui avoient voué un printems ſacré, c'eſt-à-dire qui les avoient envoyés en colonie, *Picentini orti ſunt a Sabinis, voto vere ſacro*, & ſur celle de S. Jerôme, qui ſur l'an 596 de la chronique d'Euſebe, dit que les Lacédémoniens fonderent la ville d'Héraclée en y envoyant un *ver ſacrum: Lacedemonii* ver ſacrum *Heracliam deſtinantes urbem condunt*. Denys d'Halicarnaſſe, Strabon, Plutarque & pluſieurs autres anciens & modernes paroiſſent favorables à ce dernier ſentiment.

M. Leibnitz avoit expliqué dans le même ſens le mot *ver ſacrum* trouvé ſur des monumens déterrés dans l'égliſe de Paris, des colonies des Gaulois, que Belloveſe & Sigoveſe conduiſirent autrefois dans la Germanie & dans l'Italie. *Mém. de l'acad. tom. III.*

VERA, (*Géog. anc.*) 1°. nom d'une ville de Médie, ſelon Strabon, qui dit qu'Antoine s'en empara dans ſon expédition contre les Parthes; 2°. nom d'un fleuve de la Gaule, ſelon Ortelius. (*D. J.*)

Vera, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, au royaume de Grenade, proche la riviere de Guadalmaçar, ſur les confins du royaume de Murcie. Quelques-uns la prennent pour la *Virgi* des anciens. *Long.* 16. 20. *latit.* 36. 40. (*D. J.*)

Vera, *la*, (*Géog. mod.*) riviere des états du turc, en Europe. Elle prend ſa ſource vers les confins de la Bulgarie, & ſe décharge dans le golfe de Salonique. Cette riviere que M. de Lisle nomme *Calico*, & qu'on appelle auſſi *Verataſer*, eſt priſe pour le *Chidorus* des anciens. (*D. J.*)

VÉRACITÉ, (*Morale.*) la *véracité* ou vérité morale dont les honnêtes gens ſe piquent, eſt la conformité de nos diſcours avec nos penſées; c'eſt une vertu oppoſée au menſonge.

Cette vertu conſiſte à faire enſorte que nos paroles repréſentent fidelement & ſans équivoque nos penſées à ceux qui ont droit de la connoître, & auxquels nous ſommes tenus de les découvrir, en conſéquence d'une obligation parfaite ou imparfaite, & cela, ſoit pour leur procurer quelque avantage qui leur eſt dû, ſoit pour ne pas leur cauſer injuſtement du dommage.

La *véracité* en fait de conventions, s'appelle communément *fidélité*; elle conſiſte à garder inviolablement ſes promeſſes & ſes contrats; c'eſt l'effet d'une même diſpoſition de l'ame de s'engager & de vouloir tenir ſa parole; mais il n'eſt pas permis de tenir une convention contraire aux lois naturelles; car en ce cas elles rendent illicite l'engagement. (*D. J.*)

VERA-CRUZ *ou* VERA-CRUX, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, ſur le golfe du Mexique. Elle eſt petite, pauvre & habitée par peu d'eſpagnols, qui pour la plûpart ſont mariniers ou facteurs. Toutes les flottes qui arrivent d'Europe dans la nouvelle Eſpagne, mouillent dans ce port; & dès que les flottes ſont parties, tous les blancs ſe retirent dans les terres à cauſe du mauvais air qu'on reſpire dans cette ville. Elle éprouva en 1742 un tremblement de terre qui abattit une partie des murs. *Long.* 278. 45. *latit.* 19. 10. (*D. J.*)

VERAGRI, (*Géog. anc.*) peuple des Alpes, dont le chef-lieu eſt nommé *Octodurus* ou *Octodorus*, par Céſar, *l. III. Bel. Gal. c. j.* ce qui fait que Pline, *l. III. c. xxx.* donne à tout le peuple, ou du-moins à une partie, le nom d'*Octurenſes*.

Octodurus qui, ſelon le ſentiment de la plûpart des géographes, eſt aujourd'hui *Martigni* ou *Martignach*, ſe trouvoit dans la vallée Pennine, qui dans la ſuite donna ſon nom aux *Veragri* de Céſar & de Pline; car ils ſont appellés *Vallenſes* dans la notice de la province des Alpes graïennes & pennines.

Cellarius, *géogr. ant. l. II. c. iij.* croit que l'on doit placer les *Veragri* dans la Gaule narbonnoiſe, ainſi que les *Seduni* & les *Nantuates*; & il en donne deux raiſons: premierement, parce que Céſar, au commencement du *III. livre* de ſes commentaires, les joint avec les Allobroges, depuis les confins deſquels ils s'étendoient, juſqu'aux plus hautes Alpes; en ſecond lieu, parce que Ptolomée marque tous ces peuples dans l'Italie, quoiqu'ils habitaſſent au-delà des Alpes pennines. Si donc, ajoute Cellarius, ils étoient placés entre les Allobroges & les Alpes pennines, deſorte qu'ils pouvoient en quelque maniere être regardés comme habitans d'Italie, on ne peut point les joindre avec les Helvétiens, & les comprendre dans la Gaule belgique; mais on doit les laiſſer dans la narbonnoiſe, qui étoit entre l'Italie & la Belgique, du côté des Helvétiens. (*D. J.*)

VERAGUA, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique ſeptentrionale. Elle eſt bornée au levant par celle de Coſta Ricca, & au couchant par celle de Panama, le long de la mer du Nord & de la mer du Sud. Elle a environ 50 lieues du levant au couchant, & 24 du midi au nord. Le pays eſt montueux, & en quelque ſorte impénétrable par l'abondance de ſes bois. Il eſt riche en mines; ſon terroir eſt aſſez fertile en mahis. Criſtophe Colomb découvrit cette province en 1492; & les Eſpagnols y envoyerent enſuite des colonies. Le gouverneur demeure dans la ville de la Conception. On fond & on rafine l'or dans celle de Santa-Fé, & les officiers du roi y ont leurs commis. (*D. J.*)

VERA-PAZ *ou* VERA-PAX, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne. Elle eſt bornée au nord par l'Yucatan, au midi par la province de Soconuſco, au levant par celle de Honduras, & au couchant par celle de Chiapa. Elle a environ 30 lieues de longueur & de largeur. C'eſt un pays affreux par ſes hautes montagnes, par ſes profondes vallées, par ſes précipices & par ſes épaiſſes forêts. Il eſt coupé de quantité de rivieres. Les Eſpagnols n'y ont que des bourgades, où ils ſont entremêlés avec les ſauvages. (*D. J.*)

VERAS, ſ. m. (*Meſure de longueur.*) eſpece d'aune dont on ſe ſert en Portugal pour meſurer les longueurs des draps, & autres étoffes. Elle eſt de quelque choſe moindre que l'aune de France; en-ſorte

que

que cent ſix *véras* de Liſbonne ne ſont que cent aunes de Paris.

VERAT, *voyez* MAQUEREAU.

VERBAL, LE, adj. (*Gram.*) *qui eſt dérivé du verbe*. On appelle ainſi les mots dérivés des verbes; & il y a des noms *verbaux* & des adjectifs *verbaux*. Cette ſorte de mots eſt principalement remarquable dans les langues tranſpoſitives, comme le grec & le latin, à cauſe de la diverſité des régimes.

J'ai démontré, ſi je ne me trompe, que l'infinitif eſt véritablement nom: *voyez* INFINITIF; mais c'eſt, comme je l'ai dit, un nom verbe, & non pas un nom *verbal*: je penſe qu'on doit ſeulement appeller noms *verbaux* ceux qui n'ont de commun avec le verbe que le radical repréſentatif de l'attribut, & qui ne conſervent rien de ce qui conſtitue l'eſſence du verbe, je veux dire, l'idée de l'exiſtence intellectuelle, & la ſuſceptibilité des tems qui en eſt une ſuite néceſſaire. Il eſt donc évident que c'eſt encore la même choſe du ſupin que de l'infinitif; c'eſt auſſi un nom verbe, ce n'eſt pas un nom *verbal*. *Voyez* SUPIN.

Par des raiſons toutes ſemblables, les participes ne ſont point adjectifs *verbaux*; ce ſont des adjectifs verbes, parce qu'avec l'idée individuelle de l'attribut qui leur eſt commune avec le verbe, & qui eſt repréſentée par le radical commun, ils conſervent encore l'idée ſpécifique qui conſtitue l'eſſence du verbe, c'eſt-à-dire, l'idée de l'exiſtence intellectuelle caractériſée par les diverſes terminaiſons temporelles. Les adjectifs *verbaux* n'ont de commun avec le verbe dont ils ſont dérivés, que l'idée individuelle mais accidentelle de l'attribut.

En latin les noms *verbaux* ſont principalement de deux ſortes: les uns ſont terminés en *io*, gén. *ionis*, & ſont de la troiſieme déclinaiſon, comme *viſio*, *actio*, *tactio*; les autres ſont terminés en *us*, gén. *ûs*, & ſont de la quatrieme déclinaiſon, comme *viſus*, *pactus*, *actus*, *tactus*. Les premiers expriment l'idée de l'attribut comme action, c'eſt-à-dire, qu'ils énoncent l'opération d'une cauſe qui tend à produire l'effet individuel déſigné par le radical; les ſeconds expriment l'idée de l'attribut comme acte, c'eſt-à-dire qu'ils énoncent l'effet individuel déſigné par le radical ſans aucune attention à la puiſſance qui le produit: ainſi *viſio* c'eſt l'action de voir, *viſus* en eſt l'acte; *pactio* ſignifie l'action de traiter ou de convenir, *pactus* exprime l'acte ou l'effet de cette action; *tactio*, l'action de toucher ou le mouvement néceſſaire pour cet effet, *tactus*, l'effet même qui réſulte immédiatement de ce mouvement, *&c. Voyez* SUPIN.

Il y a encore quelques noms *verbaux* en *um*, gén. *i*, de la ſeconde déclinaiſon, dérivés immédiatement du ſupin, comme les deux eſpeces dont on vient de parler; par exemple, *pactum*, qui doit avoir encore une ſignification différente de *pactio* & de *pactus*. Je crois que les noms de cette troiſieme eſpece déſignent principalement les objets ſur leſquels tombe l'acte, dont l'idée tient au radical commun: ainſi *pactio* exprime le mouvement que l'on ſe donne pour convenir; *pactus*, l'acte de la convention, l'effet du mouvement que l'on s'eſt donné; *pactum*, l'objet du traité, les articles convenus. C'eſt la même différence entre *actio*, *actus* & *actum*.

Les adjectifs *verbaux* ſont principalement de deux ſortes, les uns ſont en *ilis*, comme *amabilis*, *flebilis*, *facilis*, *odibilis*, *vincibilis*; les autres en *undus*, comme *errabundus*, *ludibundus*, *vitabundus*, *&c.* Les premiers ont plus communément le ſens paſſif, & caractériſent ſur-tout par l'idée de la poſſibilité, comme ſi *amabilis*, par exemple, vouloit dire par contraction *ad amari ibilis*, en tirant *ibilis* de *ibo*, *&c.* Les autres ont le ſens actif, & ſe caractériſent par l'idée de la fréquence de l'acte, comme ſi *ludibundus*, par exemple, ſignifioit *ſæpe ludere* ou *continuo ludere ſolitus*.

Il peut ſe trouver une infinité d'autres terminaiſons, ſoit pour les noms, ſoit pour les adjectifs *verbaux*: *voyez* Voſſii *anal. ij.* 32. & 33. mais j'ai cru devoir me borner ici aux principaux dans chaque genre; parce que l'Encyclopédie ne doit pas être une grammaire latine, & que les eſpeces que j'ai choiſies ſuffiſent pour indiquer comment on doit chercher les différences de ſignification dans les dérivés d'une même racine qui ſont de la même eſpece; ce qui appartient à la grammaire générale.

Mais je m'arreterai encore à un point de la grammaire latine qui peut tenir par quelque endroit aux principes généraux du langage. Tous les grammairiens s'accordent à dire que les noms *verbaux* en *io* & les adjectifs *verbaux* en *undus* prennent le même régime que le verbe dont ils ſont dérivés. C'eſt ainſi, diſent-ils, qu'il faut entendre ces phraſes de Plaute (*Amphitr. I. iij.*) *quid tibi hanc curatio eſt rem?* (Aulul. *III. Redi.*) *ſed quid tibi nos tactio eſt?* (Trucul. *II. vij.*) *quid tibi hanc auditio eſt, quid tibi hanc notis eſt?* Cette phraſe de T. Live (*xxv.*) *Hanno vitabundus caſtra hoſtium conſuleſque, loco edito caſtra poſuit*; & celles-ci d'Apulée, *carnificem imaginabundus*, *mirabundi beſtiam*. Les réflexions que j'ai à-propoſer ſur cette matiere paroîtront peut-être des paradoxes: mais comme je les crois néanmoins conformes à l'exacte vérité, je vais les expoſer comme je les conçois: quelque autre plus habile ou les détruira par de meilleures raiſons, ou les fortifiera par de nouvelles vues.

Ni les noms *verbaux* en *io*, ni les adjectifs *verbaux* en *undus*, n'ont pour régime direct l'accuſatif.

1°. On peut rendre raiſon de cet accuſatif, en ſuppléant une prépoſition: *curatio hanc rem*, c'eſt *curatio propter hanc rem*; *nos tactio*, c'eſt *in nos* ou *ſuper nos tactio*; *hanc auditio*, *hanc notio*, c'eſt *erga hanc auditio*, *circa hanc notio*; *vitabundus caſtra conſuleſque*, ſuppl. *propter*; *carnificem imaginabundus*, ſuppl. *in* (ayant ſans ceſſe l'imagination tournée ſur le bourreau); *mirabundi beſtiam*, ſuppl. *propter*. Il n'y a pas un ſeul exemple pareil que l'on ne puiſſe analyſer de la même maniere.

2°. La ſimplicité de l'analogie qui doit diriger partout le langage des hommes, & qui eſt fixée immuablement dans la langue latine, ne permet pas d'aſſigner à l'accuſatif une infinité de fonctions différentes; & il faudra bien reconnoître néanmoins cette multitude de fonctions diverſes, s'il eſt régime des prépoſitions, des verbes relatifs, des noms & des adjectifs *verbaux* qui en ſont dérivés; la confuſion ſera dans la langue, & rien ne pourra y obvier. Si l'on veut s'entendre, il ne faut à chaque cas qu'une deſtination.

Le nominatif marque un ſujet de la premiere ou de la troiſieme perſonne: le vocatif marque un ſujet de la ſeconde perſonne; le génitif exprime le complément déterminatif d'un nom appellatif: le datif exprime le complément d'un rapport de fin: l'ablatif caractériſe le complément de certaines prépoſitions: pourquoi l'accuſatif ne ſeroit-il pas borné à déſigner le complément des autres prépoſitions?

Me voici arrêté par deux objections. La premiere, c'eſt que j'ai conſenti de reconnoître une ablatif abſolu & indépendant de toute prépoſition: *voyez* GÉRONDIF: la ſeconde, c'eſt que j'ai reconnu l'accuſatif lui-même, comme régime du verbe actif relatif; *voyez* INFINITIF. L'une & l'autre objection doit me faire conclure que le même cas peut avoir différens uſages, & conſéquemment que j'étaie mal le ſyſtème que j'établis ici ſur le régime des noms & des adjectifs *verbaux*.

Je réponds à la premiere objection, que, par rapport à l'ablatif abſolu, je ſuis dans le même cas que par rapport aux futurs: j'avois un collegue, aux vues duquel j'ai ſouvent dû ſacrifier les miennes: mais je n'ai jamais prétendu en faire un ſacrifice irrévocable; & je déſavoue tout ce qui ſe trouvera dans le VII. tome n'être pas d'accord avec le ſyſtème dont j'ai répandu les diverſes parties dans les volumes ſuivans.

On ſuppoſe (*art.* GÉRONDIF) que le nom mis à l'ablatif abſolu n'a avec les mots de la propoſition principale aucune relation grammaticale; & voilà le ſeul fondement ſur lequel on établit la réalité du prétendu ablatif abſolu. Mais il me ſemble avoir démontré (RÉGIME, *art.* 2.) l'abſurdité de cette prétendue indépendance, contre M. l'abbé Girard, qui admet un régime libre: & je m'en tiens, en conſéquence, à la doctrine de M. du Marſais, ſur la néceſſité de n'enviſager jamais l'ablatif, que comme régime d'une prépoſition. *Voyez* ABLATIF & DATIF.

Pour ce qui eſt de la ſeconde objection, que j'ai reconnu l'accuſatif comme régime du verbe actif relatif; j'avoue que je l'ai dit, même en plus d'un endroit: mais j'avoue auſſi que je ne le diſois que par reſpect pour une opinion reçue unanimement, & penſant que je pourrois éviter cette occaſion de choquer un préjugé ſi univerſel. Elle ſe préſente ici d'une maniere inévitable; je dirai donc ma penſée ſans détour: *l'accuſatif n'eſt jamais le régime que d'une prépoſi-*

poſition; & celui qui vient après le verbe actif relatif, eſt dans le même cas: ainſi *amo Deum*, c'eſt *amo ad Deum*; *doceo pueros grammaticam*, c'eſt dans la plénitude analytique *doceo ad pueros circa grammaticam, &c.* voici les raiſons de mon aſſertion.

1°. L'analogie, comme je l'ai déjà dit, exige qu'un même cas n'ait qu'une ſeule & même deſtination: or l'accuſatif eſt indubitablement deſtiné, par l'analogie latine, a caractériſer le complément de certaines prépoſitions; il ne doit donc pas ſortir de cette deſtination, ſurtout ſi l'on peut prouver qu'il eſt toujours poſſible & raiſonnable d'ailleurs de l'y ramener. C'eſt ce que je vais faire.

2°. Les grammairiens ne prétendent regarder l'accuſatif comme régime que des verbes actifs, qu'ils appellent *tranſitifs*, & que je nomme *relatifs* avec pluſieurs autres: ils conviennent donc tacitement que l'accuſatif déſigne alors le terme du rapport énoncé par le verbe; or tout rapport eſt renfermé dans le terme antécédent, & c'eſt la prépoſition qui en eſt, pour ainſi dire, l'expoſant, & qui indique que ſon complément eſt le terme conſéquent de ce rapport.

3°. Le verbe relatif peut être actif ou paſſif: *amo* eſt actif, *amor* eſt paſſif; l'un exprime le rapport inverſe de l'autre: dans *amo Deum*, le rapport actif ſe porte vers le terme paſſif *Deum*; dans *amor a Deo*, le rapport paſſif eſt dirigé vers le terme actif *Deo*: or *Deo* eſt ici complément de la prépoſition *a*, qui dénote en général un rapport d'origine, pour faire entendre que l'impreſſion paſſive eſt rapportée à ſa cauſe; pourquoi, dans la phraſe active, *Deum* ne ſeroit-il pas le complément de la prépoſition *ad*, qui dénote en général un rapport de tendance, pour faire entendre que l'action eſt rapportée à l'objet paſſif?

4°. On ſupprime toujours en latin la prépoſition *ad*, j'en conviens; mais l'idée en eſt toujours rappellée par l'accuſatif qui la ſuppoſe, de même que l'idée de la prépoſition *à* eſt rappellée par l'ablatif, lorſqu'elle eſt en effet ſupprimée dans la phraſe paſſive, comme *compulſi ſiti* pour *à ſiti*. D'ailleurs cette ſuppreſſion de la propoſition dans la phraſe active n'eſt pas univerſelle: les Eſpagnols diſent *amar à Dios*, comme les Latins auroient pu dire *amare ad Deum*, (être en amour pour Dieu), & comme nous aurions pu dire *aimer à Dieu*. Eh, ne trouvons-nous pas l'équivalent dans nos anciens auteurs? *Et pria A ſes amis que cil roulet fut mis ſur ſon tombel* (que cette inſcription fût miſe ſur ſon tombeau): *Dict.* de Borel, *verb.* roulet. Que dis-je? nous conſervons la prépoſition dans pluſieurs phraſes, quand le terme objectif eſt infinitif; ainſi nous diſons *j'aime à chaſſer*, & non pas *j'aime chaſſer*, quoique nous diſions ſans prépoſition *j'aime la chaſſe*; *je commence à raconter*, *j'apprends à chanter*, quoiqu'il faille dire, *je commence un récit*, *j'apprends la muſique*.

Tout ſemble donc concourir pour mettre dans la dépendance d'une prépoſition l'accuſatif qui paſſe pour régime du verbe actif relatif; l'analogie latine des cas en ſera plus ſimple & plus informe; la ſyntaxe du verbe actif ſera plus rapprochée de celle du verbe paſſif, & elle doit l'être, puiſqu'ils ſont également relatifs, & qu'il s'agit également de rendre ſenſible de part & d'autre la relation au terme conſéquent; enfin les uſages des autres langues autoriſent cette eſpece de ſyntaxe, & nous en trouvons des exemples juſques dans l'uſage préſent de la nôtre.

Je ne prétends pas dire que, pour parler latin, il faille exprimer aucune prépoſition après le verbe actif; je veux dire ſeulement que, pour analyſer la phraſe latine, il faut en tenir compte, & à plus forte raiſon après les noms & les adjectifs *verbaux*. (*E. R. M. B.*)

Verbal, (*Gram. & Juriſprud.*) eſt ce qui ſe dit de vive voix & ſans être mis par écrit.

On appelle cependant *procès-verbal* un acte rédigé par écrit, qui contient le rapport ou relation de quelque choſe; mais on l'appelle *verbal*, parce que cet écrit contient le récit d'une diſcuſſion qui s'eſt faite auparavant verbalement, en quoi le procès-*verbal* differe du procès par écrit, qui eſt une diſcuſſion où tout ſe déclare par écrit. *Voyez* Procès.

Appel verbal eſt celui qui eſt interjetté d'une ſentence rendue à l'audience: on l'appelle *verbal*, parce qu'anciennement il falloit appeller de la ſentence *illico*, ſur le champ, ce qui ſe faiſoit devant le juge.

Requête verbale; on a donné ce nom à certaines requêtes d'inſtruction, qui ſe faiſoient autrefois en jugement & de vive voix; on les a depuis rédigées par écrit pour débarraſſer l'audience de cette foule de requêtes qui conſumoient tout le tems ſans finir aucune cauſe. (*A*)

VERBANUS LACUS, (*Géog. anc.*) lac d'Italie, dans la Tranſpadane. Strabon, *liv. IV. p.* 209. lui donne 400 ſtades de longueur, & un peu moins de 150 ſtades de largeur. Il ajoute que le fleuve Ticinus le traverſe, & Pline, *l. II. ch. ciij.* dit la même choſe. C'en eſt aſſez pour faire voir qu'ils entendent parler du lac appellé préſentement *Lago-Maggiore*, au-travers duquel paſſe le Téſin. (*D. J.*)

VERBASCUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante que l'on appelle vulgairement en françois *mollaine* ou *bouillon-blanc*; c'eſt ſous ce dernier nom qu'on en trouvera les caracteres dans cet ouvrage. Tournefort diſtingue quinze eſpeces de bouillon-blanc, dont la plus commune eſt à grandes fleurs jaunes, *verbaſcum latifolium, luteum*, *I. R. H.* 146.

Cette plante croît à la hauteur de 4 ou 5 piés; ſa tige eſt couverte de laine; ſes feuilles ſont grandes, molles, velues, cotonneuſes, blanches; les unes éparſes à terre, les autres attachées alternativement à leur tige. Ses fleurs ſont des roſettes à cinq quartiers, jointes les unes aux autres en touffe, & de couleur jaune; il leur ſuccede quand elles ſont tombées, des coques ovales, lanugineuſes, pointues, diviſées en deux loges, où l'on trouve de petites ſemences anguleuſes & noires. Cette plante eſt une des meilleures herbes émollientes de la Médecine. (*D. J.*)

VERBE, ſ. m. (*Gram.*) en analyſant avec la plus grande attention les différens uſages du *verbe* dans le diſcours, *voyez* Mot, *art. I.* j'ai cru devoir le définir, *un mot qui préſente à l'eſprit un être indéterminé, déſigné ſeulement par l'idée générale de l'exiſtence ſous une relation à une modification*.

L'idée de *mot* eſt la plus générale qui puiſſe entrer dans la notion du *verbe*; c'eſt en quelque ſorte le genre ſuprème; toutes les autres parties d'oraiſon ſont auſſi des mots.

Ce genre eſt reſtraint à un autre moins commun, par la propriété de *préſenter à l'eſprit un être*: cette propriété ne convient pas à toutes les eſpeces de mots; il n'y a que les mots déclinables, & ſuſceptibles ſurtout des inflexions numériques: ainſi l'idée générique eſt reſtrainte par-là aux ſeules parties d'oraiſon déclinables, qui ſont les noms, les pronoms, les adjectifs, & les *verbes*; les prépoſitions, les adverbes, les conjonctions, & les interjections s'en trouvent exclus.

C'eſt exclure encore les noms & les pronoms, & reſtraindre de plus en plus l'idée générique, que de dire que le verbe *eſt un mot qui préſente à l'eſprit un être indéterminé*; car les noms & les pronoms préſentent à l'eſprit des êtres déterminés. *Voy.* Nom & Pronom. Cette idée générique ne convient donc plus qu'aux adjectifs & aux *verbes*; le genre eſt le plus reſtraint qu'il ſoit poſſible, puiſqu'il ne comprend plus que deux eſpeces; c'eſt le genre prochain. Si l'on vouloit ſe rappeller les idées que j'ai attachées aux termes de *déclinable* & d'*indéterminatif*, *voyez* Mot; on pourroit énoncer cette premiere partie de la définition, en diſant que le verbe *eſt un mot déclinable indéterminatif*: & c'eſt apparemment la meilleure maniere de l'énoncer.

Que faut-il ajouter pour avoir une définition complette? Un dernier caractere qui ne puiſſe plus convenir qu'à l'eſpece que l'on définit; en un mot, il faut déterminer le genre prochain par la différence ſpécifique. C'eſt ce que l'on fait auſſi, quand on dit que le verbe *déſigne ſeulement par l'idée générale de l'exiſtence ſous une relation à une modification*: voilà le caractere diſtinctif & incommunicable de cette partie d'oraiſon.

De ce que le *verbe* eſt un mot qui préſente à l'eſprit un être indéterminé, ou ſi l'on veut, de ce qu'il eſt un mot déclinable indéterminatif; il peut, ſelon les vûes plus ou moins préciſes de chaque langue, ſe revêtir de toutes les formes accidentelles que les uſages ont attachées aux noms & aux pronoms, qui préſentent à l'eſprit des ſujets déterminés: & alors la concordance des inflexions correſpondantes des deux eſpeces de mots, ſert à déſigner l'application du ſens vague de l'un au ſens précis de l'autre, & l'identité actuelle des deux ſujets, du ſujet indéterminé exprimé par le *verbe*; & du ſujet déterminé énoncé par le nom ou par le pronom. *Voyez* Identité

TITÉ. Mais comme cette identité peut preſque toujours s'appercevoir ſans une concordance exacte de tous les accidens, il eſt arrivé que bien des langues n'ont pas admis dans leurs *verbes* toutes les inflexions imaginables relatives au ſujet. Dans les *verbes* de la langue françoiſe, les genres ne ſont admis qu'au participe paſſif; la langue latine & la langue grecque les ont admis au participe actif; la langue hébraïque étend cette diſtinction aux ſecondes & troiſiemes perſonnes des modes perſonnels. Si l'on excepte le chinois & la langue franque, où le *verbe* n'a qu'une ſeule forme immuable à tous égards, les autres langues ſe ſont moins permis à l'égard des nombres & des perſonnes; & le *verbe* prend preſque toujours des terminaiſons relatives à ces deux points de vûe, ſi ce n'eſt dans les modes dont l'eſſence même les exclut: l'infinitif, par exemple, exclut les nombres & les perſonnes, parce que le ſujet y demeure eſſentiellement indéterminé; le participe admet les genres & les nombres, parce qu'il eſt adjectif, mais il rejette les perſonnes, parce qu'il ne conſtitue pas une propoſition. *Voyez* INFINITIF PARTICIPE.

L'idée différencielle de l'exiſtence ſous une relation à une modification, eſt d'ailleurs le principe de toutes les propriétés excluſives du *verbe*.

I. La premiere & la plus frappante de toutes, c'eſt qu'il eſt en quelque ſorte, l'ame de nos diſcours, & qu'il entre neceſſairement dans chacune des propoſitions qui en ſont les parties intégrantes. Voici l'origine de cette prérogative ſinguliere.

Nous parlons pour tranſmettre aux autres nos connoiſſances; & nos connoiſſances ne ſont rien autre choſe que la vûe des êtres ſous leurs attributs: ce ſont les réſultats de nos jugemens intérieurs. Un jugement eſt l'acte par lequel notre eſprit apperçoit en ſoi l'exiſtence d'un être, ſous telle ou telle relation à telle ou telle modification, Si un être a véritablement en ſoi la relation ſous laquelle il exiſte dans notre eſprit; nous en avons une connoiſſance vraie: mais notre jugement eſt faux, ſi l'être n'a pas en ſoi la relation ſous laquelle il exiſte dans notre eſprit. *Voyez* PROPOSITION.

Une propoſition doit être l'image de ce que l'eſprit apperçoit par ſon jugement; & par conſéquent elle doit énoncer exactement ce qui ſe paſſe alors dans l'eſprit, & montrer ſenſiblement un ſujet déterminé, une modification, & l'exiſtence intellectuelle du ſujet ſous une relation à cette modification. Je dis *exiſtence intellectuelle*, parce qu'en effet, il ne s'agit primitivement, dans aucune propoſition, de l'exiſtence réelle qui ſuppoſe les êtres hors du néant; il ne s'agit que d'une exiſtence telle que l'ont dans notre entendement tous les objets de nos penſées, tandis que nous en occupons. Un *cercle quarré*, par exemple, ne peut avoir aucune exiſtence réelle; mais il a dans mon entendement une exiſtence intellectuelle, tandis qu'il eſt l'objet de ma penſée, & que je vois qu'*un cercle quarré eſt impoſſible*: les idées abſtraites & générales ne ſont & ne peuvent être réaliſées dans la nature; il n'exiſte réellement, & ne peut exiſter nulle part *un animal en général* qui ne ſoit ni homme, ni brute; mais les objets de ces idées factices exiſtent dans notre intelligence, tandis que nous nous occupons pour en découvrir les propriétés.

Or c'eſt préciſément l'idée de cette exiſtence intellectuelle ſous une relation à une modification, qui fait le caractere diſtinctif du *verbe*; & de-là vient qu'il ne peut y avoir aucune propoſition ſans *verbe*, parce que toute propoſition, pour peindre avec fidélité l'objet du jugement, doit exprimer entr'autres choſes, l'exiſtence intellectuelle du ſujet ſous une relation à quelque modification, ce qui ne peut être exprimé que par le *verbe*,

De-là vient le nom *emphatique* donné à cette partie d'oraiſon. Les Grecs l'appelloient ῥῆμα; mot qui caractériſe le pur matériel de la *parole*, puiſque ῥέω, qui en eſt la racine, ſignifie proprement *fluo*, & qu'il n'a reçu le ſens *dico* que par une catachreſe métaphorique, la bouche étant comme le canal par où s'écoule la parole, & pour ainſi dire, la penſée dont elle eſt l'image. Nous donnons à la même partie d'oraiſon le nom de *verbe*, du latin *verbum*, qui ſignifie encore la *parole* priſe matériellement, c'eſt-à-dire en tant qu'elle eſt le produit de l'impulſion de l'air chaſſé des poumons & modifié, tant par la diſpoſition particuliere de la bouche, que par les mouvement ſubits & inſtantanés des parties mobiles de cet organe. C'eſt Priſcien (*lib.* VIII. *de* verbo *init.*) qui eſt le garant de cette étymologie: *VERBUM à verberatu aëris dicitur, quod commune accidens eſt omnibus partibus orationis*. Priſcien a raiſon; toutes les parties d'oraiſon étant produites par le même méchaniſme, pouvoient également être nommées *verba*, & elles l'étoient effectivement en latin: mais c'étoit alors un nom générique, au lieu qu'il étoit ſpécifique quand on l'appliquoit à l'eſpece dont il eſt ici queſtion: *Præcipue in hac dictione quaſi proprium ejus accipitur qua frequentius utimur in oratione*. (*Id. ib.*) Telle eſt la raiſon que Priſcien donne de cet uſage: mais il me ſemble que ce n'eſt l'expliquer qu'à demi, puiſqu'il reſte encore à dire pourquoi nous employons ſi fréquemment le *verbe* dans tous ces diſcours.

C'eſt qu'il n'y a point de diſcours ſans propoſition; point de propoſition qui n'ait à exprimer l'objet d'un jugement; point d'expreſſion de cet objet qui n'énonce un ſujet déterminé, une modification également déterminée, & l'exiſtence intellectuelle du ſujet ſous une relation à cette modification; or c'eſt la déſignation de cette exiſtence intellectuelle d'un ſujet qui eſt le caractere diſtinctif du *verbe*, & qui en fait entre tous les mots, le *mot* par excellence.

J'ajoute que c'eſt cette idée de l'*exiſtence intellectuelle*, qu'entrevoit l'auteur de la *grammaire générale* dans la ſignification commune à tous les *verbes*, & propre à cette ſeule eſpece, lorſqu'après avoir remarqué tous les défauts des définitions donnés avant lui, il s'eſt arrêté à l'idée d'*affirmation*. Il ſentoit que la nature du *verbe* devoit le rendre néceſſaire à la propoſition; il n'a pas vû aſſez nettement l'idée de l'*exiſtence intellectuelle*, parce qu'il n'eſt pas remonté juſqu'à la nature du jugement intérieur; il s'en eſt tenu à l'*affirmation*, parce qu'il n'a pris garde qu'à la propoſition même. Je ferai là-deſſus quelques obſervations aſſez naturelles.

1°. L'*affirmation* eſt un acte propre à celui qui parle; & l'auteur de la *grammaire générale* en convient lui-même. *Part. II c. xiij. édit.* 1756.) „ Et „ l'on peut, dit-il, remarquer en paſſant que l'*affirmation*, en tant que conçue, pouvant être auſſi „ l'attribut du *verbe*, comme dans *affirmo*, ce *verbe* „ ſignifie deux *affirmations*, dont l'une regarde la „ perſonne qui parle, & l'autre la perſonne de qui „ on parle, ſoit que ce ſoit de ſoi-même, ſoit que „ ce ſoit d'un autre. Car quand je dis, *Petrus affirmat*, *affirmat* eſt la même choſe que *eſt affirmans*; „ & alors *eſt* marque MON AFFIRMATION, ou le jugement que je fais touchant Pierre; & *affirmans*, „ l'*affirmation* que je conçois & que j'attribue à Pierre „. Or, le *verbe* étant un mot déclinable indéterminatif, eſt ſujet aux lois de la concordance par raiſon d'identité, parce qu'il déſigne un ſujet quelconque ſous une idée générale applicable à tout ſujet déterminé qui en eſt ſuſceptible. Cette idée ne peut donc pas être celle de l'*affirmation*, qui eſt reconnue propre à celui qui parle, & qui ne peut jamais convenir au ſujet dont on parle, qu'autant qu'il exiſte dans l'eſprit avec la relation de convenance à cette maniere d'être, comme quand on dit, *Petrus affirmat*.

2° L'*affirmation* eſt certainement oppoſée à la *négation*: l'une eſt la marque que le ſujet exiſte ſous la relation de convenance à la maniere d'être dont il s'agit; l'autre, que le ſujet exiſte avec la relation de diſconvenance à cette maniere d'être. C'eſt à-peu-près l'idée que l'on en prendroit dans l'*Art de penſer*. (*Part. II. ch. iij.*) Je l'étendrois encore davantage dans le grammatical, & je dirois que l'*affirmation* eſt la ſimple poſition de la ſignification de chaque mot, & que la *négation* en eſt en quelque maniere la deſtruction. Auſſi l'*affirmation* ſe manifeſte aſſez par l'acte même de la parole, ſans avoir beſoin d'un mot particulier pour devenir ſenſible, ſi ce n'eſt quand elle eſt l'objet ſpécial de la penſée & de l'expreſſion; il n'y a que la négation qui doit être exprimée. C'eſt pour cela même que dans aucune langue, il n'y a aucun mot deſtiné à donner aux autres mots un ſens affirmatif; parce qu'ils le ſont tous eſſentiellement; il y en a au contraire, qui les rendent négatifs, parce que la négation eſt contraire à l'acte ſimple de la parole, & qu'on ne la ſuppléeroit jamais ſi elle n'étoit exprimée: *malè*, *non malè*; *doctus*, *non doctus*; *audio*, *non audio*. Or, ſi tout mot eſt affirmatif par nature, comment l'*affirmation* peut-elle être le caractere diſtinctif du *verbe*?

3°. On doit regarder comme incomplette, & conſéquemment comme vicieuſe, toute définition du *verbe* qui n'aſſigne pour objet de ſa ſignification, qu'une ſimple modification qui peut être compriſe dans la ſignification de pluſieurs autres eſpeces de mots: or, l'idée de l'*affirmation* eſt dans ce cas, puiſque les mots *affirmation*, *affirmatif*, *affirmativement*, *oui*, expriment l'*affirmation* ſans être *verbes*.

Je ſais que l'auteur a prévû cette objection, & qu'il croit la réſoudre en diſtinguant l'*affirmation* conçue, de l'*affirmation* produite, & prenant celle-ci pour caractériſer le *verbe*. Mais, j'oſe dire, que c'eſt proprement ſe payer de mots, & laiſſer ſubſiſter un vice qu'on avoue. Quand on ſuppoſeroit cette diſtinction bien claire, bien préciſe, & bien fondée; le beſoin d'y recourir pour juſtifier la définition générale du *verbe*, eſt une preuve que cette définition eſt au-moins louche, qu'il falloit la rectifier par cette diſtinction, & que peut-être l'eût-on fait, ſi l'on n'avoit craint de la rendre d'ailleurs trop obſcure.

4°. L'auteur ſentoit très-bien lui-même l'inſuffiſance de ſa définition, pour rendre raiſon de tout ce qui appartient au *verbe*. C'eſt, ſelon lui, *un mot dont le* PRINCIPAL USAGE *eſt de deſigner l'affirmation.... l'on s'en ſert encore pour ſignifier d'autres mouvemens de notre ame,... mais ce n'eſt qu'en changeant d'inflexion & de mode, & ainſi nous ne conſidérons le* VERBE *dans tout ce chapitre*, (*c. xiij. Part. II. éd.* 1756.) *que ſelon ſa principale ſignification; qui eſt celle qu'il a à l'indicatif. Il faut remarquer*, dit-il ailleurs, (*ch. xvij.*) *que quelquefois l'infinitif retient l'affirmation, comme quand je dis*, ſcio malum eſſe fugiendum; *& que ſouvent il la perd & devient nom, principalement en grec & dans la langue vulgaire, comme quand on dit*.... je veux boire, *volo bibere*. L'infinitif alors ceſſe d'être *verbe*, ſelon cet auteur; & par conſéquent, il faut qu'il avoue que le même mot avec la même ſignification, eſt quelquefois *verbe* & ceſſe quelquefois de l'être. Le participe dans ſon ſyſtème, eſt un ſimple adjectif, parce qu'il ne conſerve pas l'idée de l'*affirmation*.

Je remarquerai à ce ſujet que tous les modes, ſans exception, ont été dans tous les tems réputés appartenir au *verbe*, & en être des parties néceſſaires; que tous les grammairiens les ont diſpoſés ſyſtématiquement dans la conjugaiſon; qu'ils y ont été forcés par l'unanimité des uſages de tous les idiomes, qui en ont toujours formé les diverſes inflexions par des générations régulieres entés ſur un radical commun; que cette unanimité ne pouvant être le reſultat d'une convention formelle & réfléchie, ne ſauroit venir que des ſugeſtions ſecretes de la nature, qui valent beaucoup mieux que toutes nos réflexions; & qu'une définition qui ne peut concilier des parties que la nature elle-même ſemble avoir liées, doit être bien ſuſpecte à quiconque connoît les véritables fondemens de la raiſon.

II. L'idée de l'exiſtence intellectuelle ſous une relation à une modification, eſt encore ce qui ſert de fondement aux différens modes du *verbe*, qui conſerve dans tous ſa nature, eſſentiellement indeſtructible.

Si par abſtraction, l'on enviſage comme un être déterminé, cette exiſtence d'un ſujet quelconque ſous une relation à une modification; le *verbe* devient nom, & c'en eſt le mode infinitif. *Voyez* INFINITIF.

Si par une autre abſtraction, on enviſage un être indéterminé, déſigné ſeulement par cette idée de l'exiſtence intellectuelle, ſous une relation à une modification, comme l'idée d'une qualité faiſant partie accidentelle de la nature quelconque du ſujet; le *verbe* devient adjectif, & c'en eſt le mode participe. *Voyez* PARTICIPE.

Ni l'un ni l'autre de ces modes n'eſt perſonnel, c'eſt-à-dire qu'ils n'admettent point d'inflexions relatives aux perſonnes, parce que l'un & l'autre expriment de ſimples idées; l'un, un être déterminé par ſa nature; l'autre, un être indéterminé déſigné ſeulement par une partie accidentelle de ſa nature; mais ni l'un ni l'autre n'exprime l'objet d'un jugement actuel, en quoi conſiſte principalement l'eſſence de la propoſition & du diſcours. C'eſt pourquoi les perſonnes ne ſont marquées ni dans l'un ni dans l'autre, parce que les perſonnes ſont dans le *verbe* des terminaiſons qui caractériſent la relation du ſujet à l'acte de la parole. *Voyez* PERSONNE.

Mais ſi l'on emploie en effet le *verbe* pour énoncer actuellement l'exiſtence intellectuelle d'un ſujet déterminé ſous une relation à une modification, c'eſt-à-dire s'il ſert à faire une propoſition, le *verbe* eſt alors uniquement *verbe*, & c'en eſt un mode perſonnel.

Ce mode perſonnel eſt direct, quand il conſtitue l'expreſſion immédiate de la penſée que l'on veut manifeſter; tels ſont l'indicatif, l'impératif, & le ſuppoſitif, *voyez ces mots*. Le mode perſonnel eſt indirect ou oblique, quand il ne peut ſervir qu'à conſtituer une propoſition incidente ſubordonnée à un antécédent; tels ſont l'optatif & le ſubjonctif. *Voy. ces mots*.

Il eſt évident que cette multiplication des aſpects ſous leſquels on peut enviſager l'idée ſpécifique de la nature du *verbe*, ſert infiniment à en multiplier les uſages dans le diſcours, & juſtifier de plus en plus le nom que lui ont donné par excellence les Grecs & les Romains, & que nous lui avons conſervé nous-mêmes.

III. Les tems dont le *verbe* ſeul paroît ſuſceptible, ſuppoſent apparemment dans cette partie d'oraiſon, une idée qui puiſſe ſervir de fondement à ces métamorphoſes & qui en rendent le *verbe* ſuſceptible. Or il eſt évident que nulle autre idée n'eſt plus propre que celle de l'exiſtence à ſervir de fondement aux tems, puiſque ce ſont des formes deſtinées à marquer les diverſes relations de l'exiſtence à une époque. *Voyez* TEMS.

De-là vient que dans les langues qui ont admis la déclinaiſon effective, il n'y a aucun mode du *verbe* qui ne ſe conjuge par tems; les modes imperſonnels comme les perſonnels, les modes obliques comme les directs, les modes mixtes comme les purs: parce que les tems tiennent à la nature immuable du *verbe*, à l'idée générale de l'exiſtence.

Jules-Céſar Scaliger les croyoit ſi eſſentiels à cette partie d'oraiſon, qu'il les a pris pour le caractere ſpécifique qui la diſtingue de toutes les autres: *tempus autem non videtur eſſe affectus* VERBI, *ſed differentia formalis propter quam* VERBUM *ipſum* VERBUM *eſt*. (*de cauſ. L. L. lib. V. cap. cxxj.*) Cette conſidération dont il eſt aiſé maintenant d'apprécier la juſte valeur, avoit donc porté ce ſavant critique à définir ainſi cette partie d'oraiſon: VERBUM *eſt nota rei ſub tempore*. (*ibid. cap. cx.*)

Il s'eſt trompé en ce qu'il a pris une propriété accidentelle du *verbe*, pour l'eſſence même. Ce ne ſont point les tems qui conſtituent la nature ſpécifique du *verbe*; autrement il faudroit dire que la langue franque, la langue chinoiſe, & apparement bien d'autres, ſont deſtituées de *verbes*, puiſqu'il n'y a dans ces idiomes aucune eſpece de mot qui y prenne des formes temporelles; mais puiſque les *verbes* ſont abſolument néceſſaires pour exprimer les objets de nos jugemens, qui ſont nos principales & peut-être nos ſeules penſées; il n'eſt pas poſſible d'admettre des langues ſans *verbes*, à moins de dire que ce ſont des langues avec leſquelles on ne ſauroit parler. La vérité eſt qu'il y a des *verbes* dans tous les idiomes; que dans tous ils ſont caractériſés par l'idée générale de l'exiſtence intellectuelle d'un ſujet indéterminé ſous une relation à une maniere d'être; que dans tous en conſéquence, la déclinabilité par tems en eſt une propriété eſſentielle; mais qu'elle n'eſt qu'en puiſſance dans les uns, tandis qu'elle eſt en acte dans les autres.

Si l'on veut admettre une métonymie dans le nom que les grammairiens allemands ont donné au *verbe* en leur langue, il y aura aſſez de juſteſſe: ils l'appellent *das zeit-wort*; le mot *zeit-wort* eſt compoſé de *zeit* (tems), & de *wort* (mot), comme ſi nous diſions *le mot du tems*. Il y a apparence que ceux qui introduiſirent les premiers cette dénomination, penſoient ſur le *verbe* comme Scaliger; mais on peut la rectifier, en ſuppoſant, comme je l'ai dit, une métonymie de la meſure pour la choſe meſurée du tems pour l'exiſtence.

IV. La définition que j'ai donnée du *verbe*, ſe prête encore avec ſuccès aux diviſions reçues de cette partie d'oraiſon; elle en eſt le fondement le plus raiſonnable, & elle en reçoit, comme par réflexion, un ſurcroît de lumiere qui en met la vérité dans un plus grand jour.

1°. La premiere diviſion du *verbe* eſt en *ſubſtantif* & en *adjectif*; dénominations auxquelles je voudrois que l'on ſubſtituât celles d'*abſtrait* & de *concret*. *Voy.* SUBSTANTIF, *art. II.*

Le *verbe* ſubſtantif ou abſtrait eſt celui qui déſigne par l'idée générale de l'exiſtence intellectuelle, ſous une relation à une modification quelconque, qui n'eſt point compriſe dans la ſignification du *verbe*, mais qu'on exprime ſéparément; comme quand on dit, *Dieu* EST *éternel*, *les hommes* SONT *mortels*.

Le *verbe* adjectif ou concret eſt celui qui déſigne par l'idée générale de l'exiſtence intellectuelle ſous une relation à une modification déterminée, qui eſt compriſe dans la ſignification du *verbe*; comme quand on dit, *Dieu* EXISTE, *les hommes* MOURRONT.

Il ſuit de ces deux définitions qu'il n'y a point de *verbe* adjectif ou concret, qui ne puiſſe ſe décompoſer par le *verbe* ſubſtantif ou abſtrait *être*. C'eſt une conſéquence avouée par tous les grammairiens, & fondée ſur ce que les deux eſpeces déſignent également par l'idée générale de l'exiſtence intellectuelle; mais que le *verbe* adjectif renferme de plus dans ſa ſignification l'idée acceſſoire d'une modification déterminée, qui n'eſt point compriſe dans la ſignification du *verbe* ſubſtantif. On doit donc trouver dans le *verbe* ſubſtantif ou abſtrait, la pure nature du *verbe* en général; & c'eſt pour cela que les philoſophes enſeignent qu'on auroit pu, dans chaque langue, n'employer que ce ſeul *verbe*, le ſeul en effet qui ſoit demeuré dans la ſimplicité de la ſignification originelle & eſſentielle, ainſi que l'a remarqué l'auteur de la *grammaire générale*. (*Part. II. chap. xiij. édit.* 1756.)

Quelle eſt donc la nature du VERBE *être*, ce *verbe* eſſentiellement fondamental dans toutes les langues? Il y a près de deux cens ans que Robert Etienne nous l'a dit, avec la naïveté qui ne manque jamais à ceux qui ne ſont point préoccupés par les intérêts d'un ſyſtème particulier. Après avoir bien ou mal-à-propos diſtingué les *verbes* en actifs, paſſifs, & neutres, il s'explique ainſi: (*Traité de la grammaire françoiſe*, *Paris* 1569. *pag.* 37.) „ Oultre ces „ trois ſortes, il y a le *verbe* nommé ſubſtantif, qui „ eſt *eſtre*: qui ne ſignifie *action* ne *paſſion*, mais ſeu„ lement il dénote l'*eſtre* & *exiſtence* ou *ſubſiſtance* „ d'une chaſcune choſe qui eſt ſignifiée par le nom „ joinct avec lui: comme *je ſuis*, *tu es*, *il eſt*. Tou„ tesfois il eſt ſi néceſſaire à toutes actions & paſ„ ſions, que nous ne trouverons *verbes* qui ne ſe „ puiſſent reſouldre par luy „.

Ce ſavant typographe, qui ne penſoit pas à faire entrer dans la ſignification du *verbe* l'idée de l'*affirmation*, n'y a vu que ce qui eſt en effet l'idée de l'*exiſtence*; & ſans les préjugés, perſonne n'y verroit rien autre choſe.

J'ajoute ſeulement que c'eſt l'idée de l'exiſtence intellectuelle, & je me fonde ſur ce que j'ai déja allégué, que les êtres abſtraits & généraux, qui n'ont & ne peuvent avoir aucune exiſtence réelle, peuvent néanmoins être, & ſont fréquemment ſujets déterminés du *verbe* ſubſtantif.

Mais je ne déguiſerai pas une difficulté que l'on peut faire avec aſſez de vraiſſemblance contre mon opinion, & qui porte ſur la propriété qu'a le VERBE *être*, d'être quelquefois ſubſtantif ou abſtrait, & quelquefois adjectif ou concret: quand il eſt adjectif, pourroit-on dire, outre ſa ſignification eſſentielle, il comprend encore celle de l'exiſtence; comme dans cette phraſe, *ce qui* EST *touche plus que ce qui* A ÉTÉ, c'eſt-à-dire, *ce qui* EST EXISTANT *touche plus que ce qui* A ÉTÉ EXISTANT: par conſéquent on ne peut pas dire que l'idée de l'exiſtence conſtitue la ſignification ſpécifique du *verbe* ſubſtantif, puiſque c'eſt au contraire l'addition acceſſoire de cette idée déterminée qui rend ce même *verbe* adjectif.

Cette objection n'eſt rien moins que victorieuſe, & j'en ai déja préparé la ſolution, en diſtinguant plus haut l'exiſtence intellectuelle & l'exiſtence réelle, *Etre* eſt un *verbe* ſubſtantif, quand il n'exprime que l'exiſtence intellectuelle; quand je dis, par exemple, *Dieu* EST *tout-puiſſant*, il ne s'agit point ici de l'exiſtence réelle de Dieu, mais ſeulement de ſon exiſtence dans mon eſprit ſous la relation de convenance à la toute-puiſſance; ainſi *eſt*, dans cette phraſe, eſt ſubſtantif. *Etre* eſt un *verbe* adjectif, quand à l'idée fondamentale de l'exiſtence intellectuelle, on ajoute acceſſoirement l'idée déterminée de l'exiſtence réelle; comme *Dieu* EST, c'eſt-à-dire, *Dieu* EST EXISTANT RÉELLEMENT, ou *Dieu eſt préſent à mon eſprit avec attribut déterminé de l'*EXISTENCE RÉELLE.

Quoique le VERBE *être* puiſſe donc devenir adjectif au moyen de l'idée acceſſoire de l'exiſtence réelle, il ne s'enſuit point que l'idée de l'exiſtence intellectuelle ne ſoit pas l'idée propre de ſa ſignification ſpécifique. Que dis-je? il s'enſuit au-contraire qu'il ne déſigne par aucune autre idée, quand il eſt ſubſtantif, que par celle de l'exiſtence intellectuelle; puiſqu'il exprime néceſſairement *l'exiſtence ou ſubſiſtance d'une chaſcune choſe qui eſt ſignifiée par le nom joinct avec lui*; que cette exiſtence n'eſt réelle que quand *être* eſt un *verbe* adjectif; & qu'apparemment elle eſt au-moins intellectuelle quand il eſt ſubſtantif, parce que l'idée acceſſoire doit être la même que l'idée fondamentale, ſauve la différence des aſpects, ou que le mot eſt le même dans les deux cas, hors la différence des conſtructions.

Il faut obſerver que cette réflexion eſt d'autant plus pondérante, qu'elle porte ſur un uſage univerſel & commun à toutes les langues connues & cultivées, & qu'on ne s'eſt aviſé dans aucune de changer le *verbe* ſubſtantif en adjectif, par l'addition acceſſoire d'une idée déterminée autre que celle de l'exiſtence réelle, parce qu'aucune autre n'eſt ſi analogue à celle qui conſtitue l'eſſence du *verbe* ſubſtantif, ſavoir l'exiſtence intellectuelle. Dans tous les autres *verbes* adjectifs, le radical du ſubſtantif eſt détruit, il ne paroît que celui de l'idée acceſſoire de la modification déterminée; & les ſeules terminaiſons rappellent l'idée fondamentale de l'exiſtence intellectuelle, qui eſt un élément néceſſaire dans la ſignification totale des *verbes* adjectifs.

2°. Les *verbes* adjectifs ſe ſoudiviſent communément en actifs, paſſifs, & neutres. Cette diviſion s'accommode d'autant mieux avec la définition générale du *verbe*, qu'elle porte immédiatement ſur l'idée acceſſoire de la modification déterminée qui rend concret le ſens des *verbes* adjectifs; car un *verbe* adjectif eſt actif, paſſif ou neutre, ſelon que la modification déterminée, dont l'idée acceſſoire modifie celle de l'exiſtence intellectuelle, eſt une action du ſujet, ou une impreſſion produite dans le ſujet ſans concours de ſa part, ou ſimplement un état qui n'eſt dans le ſujet ni action ni paſſion. *Voyez* ACTIF, PASSIF, NEUTRE, RELATIF, *art. I.*

Toutes les autres diviſions du *verbe* adjectif, ou en abſolu & relatif, ou en augmentatif, diminutif, fréquentatif, inceptif, imitatif, *&c.* ne portent pareillement que ſur de nouvelles idées acceſſoires ajoutées à celle de la modification déterminée qui rend concret le ſens du *verbe* adjectif; & par conſéquent elles ſont toutes conciliables avec la définition générale, qui ſuppoſe toujours l'idée de cette modification déterminée.

Après ce détail où j'ai cru devoir entrer, pour juſtifier chacune des idées élémentaires de la notion que je donne du *verbe*, détail qui comprend, par occaſion, l'examen des définitions les plus accréditées juſqu'à préſent; celle de P. R. & celle de Scaliger; je me crois aſſez diſpenſé d'examiner les autres qui ont été propoſées; ſi j'ai bien établi la mienne, les voilà ſuffiſamment refutées, & je ne ferois au-contraire qu'embarraſſer de plus en plus la matiere, s'il reſte encore quelque doute ſur ma définition. Je n'ajouterai donc plus qu'une remarque pour achever, s'il eſt poſſible, de répandre la lumiere ſur l'enſemble de toutes les idées que j'ai réunies dans la définition générale du *verbe*.

La *grammaire générale* dit que c'eſt *un mot dont le principal uſage eſt de ſignifier l'affirmation*. Cette idée de l'*affirmation*, que j'ai rejettée, n'eſt pas la ſeule choſe que l'on puiſſe reprocher à cette définition, & en y ſubſtituant l'idée que j'adopte de l'*exiſtence intellectuelle*, je définirois encore mal le *verbe*, ſi je diſois ſimplement que c'eſt *un mot dont le principal uſage eſt de ſignifier l'exiſtence intellectuelle*, ou même plus briévement & avec plus de juſteſſe, *un mot qui ſignifie l'exiſtence intellectuelle*. Cette définition ne ſuffiroit pas pour expliquer tout ce qui appartient à la choſe définie; & c'eſt un principe indubitable de la plus ſaine logique, qu'une définition n'eſt exacte qu'autant qu'elle contient clairement le germe de toutes les obſervations qui peuvent ſe faire ſur l'objet défini. C'eſt pourquoi je dis que le *verbe* eſt *un mot déclinable indéterminatif qui déſigne ſeulement par l'idée générale de l'exiſtence intellectuelle, ſous une relation à une modification*.

Je ſais bien que cette définition ſera trouvée longue par ceux qui n'ont point d'autre moyen que la toiſe, pour juger de la briéveté des expreſſions;

mais

mais j'oſe operer qu'elle contentera ceux qui n'exigent point d'autre briéveté que de ne rien dire de trop. Or:

1°. Je dis en premier lieu que c'eſt *un mot déclinable*, afin d'indiquer le fondement des formes qui ſont communes au *verbe*, avec les noms & les pronoms; je veux dire les nombres ſur-tout, & quelquefois les genres.

2°. Je dis un mot déclinable *indéterminatif*; & par là je poſe le fondement de la concordance du *verbe*, avec le ſujet déterminé auquel on l'applique.

3°. J'ajoute qu'il *déſigne par l'idée générale de l'exiſtence*, & voila bien nettement l'origine des formes temporelles, qui ſont excluſivement propres au *verbe*, & qui expriment en effet les diverſes relations de l'exiſtence à une époque.

4°. Je dis que cette *exiſtence* eſt *intellectuelle*; & par-là je prépare les moyens d'expliquer la néceſſité du *verbe* dans toutes les propoſitions, parce qu'elles expriment l'objet intérieur de nos jugemens; je trouve encore dans les différens aſpects de cette idée de l'*exiſtence intellectuelle*, le fondement des modes dont le *verbe*, & le *verbe* ſeul, eſt ſuſceptible.

5°. Enfin je dis *l'exiſtence intellectuelle ſous une relation à une modification*: & ce dernier trait, en facilitant l'explication du rapport qu'a le *verbe* à l'expreſſion de nos jugemens objectifs, donne lieu de diviſer le *verbe* en ſubſtantif & adjectif, ſelon que l'idée de la modification y eſt indéterminée ou expreſſément déterminée; & de ſoudiviſer enſuite les *verbes* adjectifs en actifs, paſſifs, ou neutres, en abſolus ou relatifs, *&c*, ſelon les différences eſſentielles ou accidentelles de la modification déterminée qui en rend le ſens concret.

J'oſe donc croire que cette définition ne renferme rien que de néceſſaire à une définition exacte, & qu'elle a toute la briéveté compatible avec la clarté, l'univerſalité & la proprieté qui doivent lui convenir; clarté qui doit la rendre propre à faire connoître la nature de l'objet défini, & à en expliquer toutes les propriétés eſſentielles ou accidentelles: univerſalité qui doit la rendre applicable à toutes les eſpeces compriſes ſous le genre défini, & à tous les individus de ces eſpeces, ſous quelque forme qu'ils paroiſſent: propriété enfin, qui la rend incommunicable à tout ce qui n'eſt pas *verbe*. (*B. E. R. M.*)

Verbe, ſ. m. (*Théolog.*) terme conſacré dans l'Ecriture, & parmi les théologiens, pour ſignifier le fils unique de Dieu, ſa ſageſſe incréée, la ſeconde perſonne de la ſainte Trinité, égale & conſubſtantielle au pere.

Il eſt à remarquer que dans les paraphraſes chaldaïques des livres de Moïſe, ce *Verbe* qui eſt appellé par les Grecs λογος, & par les Latins *ſermo* ou *verbum*, eſt nommé *memra*, & l'on prétend avec fondement que les auteurs de ces paraphraſes ont voulu déſigner ſous ce terme le fils de Dieu, la ſeconde perſonne de la ſainte Trinité: or leur témoignage eſt d'autant plus conſidérable qu'ayant vêcu avant Jeſus-Chriſt, ou du tems de Jeſus-Chriſt, ils ſont des témoins irréprochables du ſentiment de leur nation ſur cet article; dans la plupart des paſſages où ſe trouve le nom ſacré de *Jehovah*, ces paraphraſtes ont ſubſtitué le nom de *Memra* qui ſignifie le *Verbe*, & qui differe du *Pitgama* qui en chaldéen ſignifie *le diſcours*; & comme ils attribuent au *Memra* tous les attributs de la divinité, on en infere qu'ils ont cru la divinité du *Verbe*.

En effet c'eſt ſelon eux le *Memra* qui a créé le monde; c'eſt lui qui apparut à Abraham dans la plaine de Mambré, & à Jacob au ſommet de Béthel. C'étoit ce même *Verbe* qui apparut à Moïſe ſur le mont Sinaï, & qui donna la loi aux Iſraélites. Tous ces caracteres & pluſieurs autres où les paraphraſtes emploient le nom de *Memra*, déſignent clairement le *Dieu tout-puiſſant*, & les Hébreux eux-mêmes ne le déſignoient que par le nom *Jéhovah*; ce *Verbe* étoit donc Dieu, & les Hébreux le croyoient ainſi du tems que le targum a été compoſé. *Voyez* Targum.

Le *Memra* répond au *cachema*, ou à la ſageſſe dont parle Salomon dans le livre des *proverbes* & dans celui de la *ſageſſe*, où il dit que Dieu a créé toutes choſes par ſon *Verbe*, *omnia in Verbo tuo feciſti*, & qu'il appelle la parole toute puiſſante de Dieu, *omnipotens ſermo tuus*.

Philon, fameux juif qui a vêcu du tems de Jeſus-Chriſt, & qui avoit beaucoup étudié Platon, ſe ſert à-peu-près des mêmes manieres de parler. Il dit par exemple, *lib. de mundi opificio*, que Dieu a créé le monde par ſon *Verbe*, que le monde intelligible n'eſt autre que le *Verbe* de Dieu qui créa le monde, que ce *Verbe* inviſible eſt la vraie image de Dieu. Les Platoniciens, pour marquer le Créateur de toutes choſes, ſe ſervoient quelquefois du mot λογος, qui eſt employé dans ſaint Jean pour ſignifier le *Verbe éternel*. Les Stoïciens s'en ſervoient auſſi contre les Epicuriens qui ſoutenoient que tout étoit fait au haſard & ſans raiſon, au-lieu que les Platoniciens & les Stoïciens pretendoient que tout avoit été fait par le λογος ou la raiſon, & la ſageſſe divine. Au reſte, c'eſt par ſurabondance de droit que nous citons ces philoſophes & Philon lui-même; car on doute avec raiſon que les Platoniciens, les Stoïciens, & Philon, aient entendu par ce terme le *Verbe* de Dieu, & Dieu lui-même, de la maniere que nous l'entendons, & les Ecritures ſeules nous fourniſſent aſſez de preuves convaincantes de la divinité du *Verbe*.

L'autorité des paraphraſtes embaraſſe les nouveaux Ariens; pour l'éluder Grotius a prétendu que Dieu avoit produit, ſelon les Juifs, un être ſubalterne, dont il ſe ſervit pour la création de l'Univers; mais cet être qui crée, quel qu'il ſoit, eſt néceſſairement Dieu, puiſqu'il n'y a que Dieu qui ait ce pouvoir, & le targum l'attribue à *Memra* ou au *Verbe*. M. le Clerc écrivant ſur le premier chapitre de S. Jean, dit à-peu-près la même choſe, & ſoutient que Philon dans tout ce qu'il a dit du λογος, ne regarde pas le *verbe* comme une perſonne diſtincte, mais qu'il en fait un ange & un principe inférieur à la divinité; mais les orthodoxes ne ſe croient pas obligés à conformer leurs idées à celles de Philon, ou à les juſtifier. Ils ne font pas profeſſion de le prendre pour guide en matiere de foi, ils s'en rapportent à ce qu'en a dit l'apôtre S. Jean dans ſon évangile, dans ſa premiere épitre, & dans ſon apocalypſe, où mieux inſtruit de la divinité du *Verbe* que Philon, & par des lumieres dont celui-ci ne fut jamais favoriſé, il nous a dévoilé la nature du *Verbe*, ſur-tout lorſqu'il a dit: *au commencement étoit le* Verbe, *& le* Verbe *étoit avec Dieu, & le* Verbe *étoit Dieu. Il étoit au commencement avec Dieu: toutes choſes ont été faites par lui, & rien de ce qui a été fait, n'a été fait ſans lui*, &c.

Les Ariens ont nié la divinité & la conſubſtantialité du *Verbe*, mais leurs erreurs ont été condamnées par les conciles, & entre autres par celui de Nicée, qui ont fixé le langage de l'Egliſe ſur cette importante matiere: elles ont été renouvellées dans le ſeizieme ſiecle, par Servet Socin, & leurs diſciples connus ſous le nom d'*antitrinitaires*. *Voy.* Ariens, Servetistes, Sociniens, Unitaires.

Le *Verbe* eſt engendré du Pere éternel, & cela de toute éternité, parce que le pere n'a pu être un ſeul inſtant ſans ſe connoître, ni ſe connoître ſans produire un terme de cette connoiſſance, qui eſt le *Verbe*. Le *Verbe* procede donc du Pere, par voie de connoiſſance & d'entendement. Les théologiens diſent qu'il procede de la connoiſſance de l'eſſence divine, & de ſes attributs abſolus, & non-ſeulement de la connoiſſance que le pere a de lui-même & de ſa nature, mais encore de celle de lui-même & du S. Eſprit, & enfin de celle des choſes poſſibles & des choſes futures, parce qu'il eſt l'image de toutes ces choſes, auſſi-bien que de la nature divine. *Voy.* Fils, Génération, Pere, Trinité, Personne, Procession, *&c.*

VERBERATION, ſ. f. (*Phyſiq.*) eſt un terme uſité par quelques auteurs, pour exprimer la cauſe du ſon, qui vient d'un mouvement de l'air frappé de différentes manieres par les différentes parties du corps ſonore qui a été mis en mouvement. *Voyez* Son.

Ce mot eſt formé du latin *verbero*, je frappe *Chambers*.

VERBERIE, (*Géog. mod.*) bourg de France dans la Picardie, ſur le bord de l'Oiſe, à 4 lieues de Senlis: & à égale diſtance de Compiegne. Il eſt connu par trois conciles qui s'y ſont tenus; l'un en 853, le deuxieme l'an 863, & le troiſieme l'an 869. Ce bourg a une égliſe paroiſſiale, ainſi qu'une fontaine d'eaux minérales, froides, inſipides, & qui participent d'un ſel ſemblable au ſel commun. (*D. J.*)

VERBEUX, adj. (*Gram.*) qui dit peu de choſes en beaucoup de paroles. Montagne eſt un des premiers qui aient employé ce mot. Il dit: „ à bien-

„ vien-

„ vienner, à prendre congé, à ſaluer, à préſenter „ mon ſervice, & tels complimens *verbeux* des „ lois cérémonieuſes de notre civilité; je ne con- „ nois perſonne ſi ſottement ſtérile de langage que „ moi „.

VERBIAGE, ſ. m. (*Gram.*) amas confus de paroles vuides de ſens. Il y a bien du *verbiage* aux yeux de la logique & du bon ſens. Il y a peu de poëtes que les regles ſéveres de la poéſie n'aient fait *verbiager* quelquefois.

VERBINUM, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule belgique, dans le pays des *Veromandui*. L'itinéraire d'Antonin la place ſur la route de *Bagacum Nerviorum* à *Durocortorum Remorum*, entre *Duronum* & *Catuſiacum*, à 10 milles de la premiere de ces places, & à 6 de la ſeconde. Le nom moderne de *Verbinum* eſt *Vervins*. (*D. J.*)

VERBOQUET, ſ. m. (*Méchan.*) contre-lien, ou cordeau qu'on attache à l'un des bouts d'une piece de bois ou d'une colonne, & au gros cable qui la porte, pour la tenir mieux en équilibre, & pour empêcher qu'elle ne touche à quelque ſaillie ou échafaud, & qu'elle ne tournoie quand on la monte. On dit auſſi *virebouquet*, parce que la corde fait tourner la piece dans le ſens que l'on veut. (*D. J.*)

VERCEIL, (*Géog. mod.*) en latin *Vercellæ*; ville d'Italie dans le Piémont, ſur les confins du Milanès, au confluent de la Seſſia & de la Cerva, à 15. lieues au ſud-oueſt de Milan, & à égale diſtance au nord-eſt de Turin. Elle eſt la capitale d'une ſeigneurie de ſon nom, & eſt honorée d'un ſiege épiſcopal. On y voit pluſieurs couvens de l'un & de l'autre ſexe. Son hôpital eſt un des beaux d'Italie; ſes rues ſont larges; ſes fortifications ſont régulieres, & compoſent quatorze baſtions tous revêtus: cependant les François prirent cette ville en 1704. Elle a eu différens maîtres, après avoir été libre & république; enfin elle tomba ſous la domination des ducs de Milan, & delà ſous celle des ducs de Savoie qui la poſſedent aujourd'hui. *Long.* 25. 43. *lat.* 45. 19.

Baranzano, (Redemptus), religieux, a été dans le xvij. ſiecle l'un des premiers de ſon pays, qui ait oſé s'écarter de la route d'Ariſtote en philoſophant. Cependant la Mothe le Vayer rapporte que ce bon barnabite l'avoit aſſuré pluſieurs fois, & toujours ſous le bon plaiſir de Dieu, qu'il ſe feroit revoir à lui, s'il partoit le premier de ce monde. Il ne tint pas ſa parole, quoiqu'il ſoit mort plus de 40 ans avant M. le Vayer; & il vérifia la ſentence de Catulle, *Epigr. iij.*

Qui nunc it per iter tenebricoſum,
Illuc unde negant redire quemquam.

Pantalion, auteur preſqu'inconnu du xv. ſiecle, naquit à *Verceil*; il devint premier médecin de Philibert I. quatrieme duc de Savoie, vers l'an 1470. Il a fait un livre *de lacticiniis*, imprimé à Lyon en 1525. *in* 4°. (*D. J.*)

VERCELLÆ, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans la Tranſpadane. Ptolomée, *l. III. c. j.* la donne aux peuples *Libici*. Pline, *l. III. c. xvij.* dit qu'elle devoit ſon origine aux *Salyi* ou *Salluvii*. Tacite, *Hiſt. l. I. c. lxx.* la met au nombre des municipes les mieux fortifiées de la Tranſpadane.

Selon l'itinéraire d'Antonin qui la nomme *Vercellis* & *Vergellenorum*, elle étoit ſur la route de Milan à Vienne, en paſſant les Alpes grayennes, entre Novarre & Ivrée, à 16 milles de la premiere de ces places, & à 33 de la ſeconde.

S. Jerome, *Epiſt. xvij.* écrit auſſi *Vercellis*. Il la place dans la Ligurie au pié des Alpes, & dit qu'elle étoit puiſſante autrefois; mais que de ſon tems elle étoit à demi ruinée, & n'avoit qu'un petit nombre d'habitans. Cette ville conſerve encore ſon ancien nom: on l'appelle préſentement *Verceil*. *Voyez* VERCEIL. (*D. J.*)

VERCHERE, ſ. f. (*Juriſp.*) *vercheria*; terme uſité dans quelques provinces, comme en Auvergne, pour exprimer un verger, ou lieu planté d'arbres & de légumes. Quelques-uns ont cru mal-à-propos que *verchere* ſignifioit un fonds donné en dot à une fille, ſous prétexte que dans quelques anciennes chartes il eſt parlé de *vercheres* qui avoient été données en dot, le terme *verchere* déſignant la qualité de la culture du bien, & non le titre auquel il eſt donné. *Voyez le gloſſaire de* Ducange au mot *vercheria*, & à la lettre *B*, au mot *berbicaria*, article *vercheria*. (*A*)

VERD, adj (*Optiq.*) eſt une des couleurs primitives des rayons de lumieres. *Voyez* COULEUR, RAYON & LUMIERE.

S'il tombe de l'urine, du jus de citron, ou de l'eſprit de vitriol ſur un ruban *verd*, il devient bleu, parce que ces liqueurs mangent tellement le jaune qui entre dans cette couleur, qu'il n'y reſte plus que le bleu. *Voyez* BLEU, JAUNE, *&c. Chambers*.

VERD, (*Phyſiq.*) il y a des écrivains fort diſtingués, qui ont regardé comme un effet de la providence, le ſoin qu'elle a eu de tapiſſer la terre de *verd*, plutôt que toute autre couleur, parce que le *verd* eſt un ſi juſte mélange du clair & du ſombre, qu'il réjouit & fortifie la vûe, au-lieu de l'affoiblir ou de l'incommoder. Delà vient que pluſieurs peintres ont un tapis *verd* pendu tout auprès de l'endroit où ils travaillent, pour y jetter les yeux de tems en tems, & les délaſſer de la fatigue que leur cauſe la vivacité des couleurs. Toutes les couleurs, dit Newton, qui ſont plus éclatantes, émouſſent & diſſipent les eſprits animaux employés à la vûe; mais celles qui ſont plus obſcures ne leur donnent pas aſſez d'exercice, au lieu que les rayons qui produiſent en nous l'idée du *verd*, tombent ſur l'œil dans une ſi juſte proportion, qu'ils donnent aux eſprits animaux tout le jeu néceſſaire, & par ce moyen ils excitent en nous une ſenſation fort agréable. Que la cauſe en ſoit tout ce qu'il vous plaira, on ne ſauroit douter de l'effet, & c'eſt pour cela même que les Poëtes donnent le titre de *gai* à cette couleur. (*D. J.*)

VERD, ſ. m. (*Teinturerie.*) le *verd* des Teinturiers n'eſt pas une couleur ſimple, mais elle ſe fait du mélange de deux des couleurs qu'on appelle *ſimples* ou *primitives*. C'eſt de l'union du jaune & du bleu que ſe ſont toutes les ſortes de *verd* qu'on donne aux étoffes déja fabriquées, ou aux ſoies, laines, fils & cotons qu'on met à la teinture, pour en fabriquer. Les principaux *verds* que produit ce mélange, ſuivant le plus ou le moins qu'on met de chacune de ces deux couleurs, ſont:

Le *verd* jaune,	Le *verd* molequin,
Le *verd* naiſſant,	Le *verd* brun,
Le *verd* gai,	Le *verd* de mer,
Le *verd* d'herbe,	Le *verd* obſcur,
Le *verd* de laurier,	Le *verd* celadon,
Le *verd* de chou,	Le *verd* de perroquet.

Il n'eſt pas poſſible de rapporter tous les différens *verds* que peut produire la teinture, ne dépendant que du teinturier d'en faire à ſon gré de nouvelles, en augmentant ou diminuant la doſe de l'une & de l'autre couleur primitive, avec leſquelles il les compoſe. Les couleurs d'olive, depuis les plus brunes juſque aux plus claires, ne ſont que du *verd* rabattu avec de la racine, ou du bois jaune, ou de la ſuie de cheminée.

Tout *verd* doit être premierement teint en bleu, puis rabattu avec bois de campêche & verdet, & enſuite gaudé, n'y ayant aucun ingrédient dont on puiſſe ſe ſervir ſeul pour teindre en *verd*. On appelle *verd naiſſant*, cette couleur vive & agréable qui reſſemble à celle qu'ont les feuilles des arbres au printems; on la nomme auſſi *verd gai* & *verd* d'*émeraude*. Le *verd de mer* eſt la couleur dont paroît la mer quand elle eſt vue de loin; elle tire un peu ſur le bleu, ou comme on dit en *terme de Teinture*, elle eſt *plus lavée que le verd gai*. Le *verd brun* tire ſur le noir, auſſi en eſt-il mêlé pour le brunir. L'urine, le jus de citron, & l'eſprit de vitriol, déteignent les *verds*, & les rendent bleus, leur acide conſommant le jaune de la gaude. (*D. J.*)

VERD *de Corroyeur*, (*Corroyerie.*) il eſt compoſé de gaude, dont il faut une botte ſur ſix ſeaux d'eau, à quoi l'on ajoute, après que le tout a bouilli ſix heures à petit feu, quatre livres de *verd*-de-gris. (*D. J.*)

VERD D'AZUR, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques perſonnes à la pierre appellée communément *lapis armenus*.

VERD DE MONTAGNE, (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi qu'on nomme une ſubſtance minérale, de la couleur du *verd*-de-gris artificiel, qui eſt formée par la nature, & qui ſe montre dans les ſouterrains de quelques mines de cuivre. On l'appelle auſſi *ærugo nativa*, *ochra cupri viridis*, *chryſocolla viridis*, *viride montanum*. Ce n'eſt autre choſe que du cuivre mis en diſſolution dans le ſein de la terre. Sa couleur verte

varie pour les nuances, & eſt tantôt plus, tantôt moins foncée. Le *verd de montagne* varie auſſi pour la conſiſtance & la figure; il y en a qui eſt comme de la terre, tandis que d'autre eſt plus compacte & feuilleté, & quelquefois ſolide comme la malachite. Le *verd de montagne* eſt quelquefois en petites houppes ſoyeuſes, & formé d'un aſſemblage de petites ſtries ou d'aiguilles, comme dans la mine de cuivre ſoyeuſe de la Chine. D'autres fois cette ſubſtance eſt en globules, & en petits points répandus dans de la pierre: c'eſt une vraie mine de cuivre.

La Hongrie fournit, dit-on, le plus beau *verd de montagne*, il ſe trouve ordinairement joint avec une terre calcaire, qui fait effervescence avec les acides; l'action de feu lui fait perdre ſa couleur. Cependant cette regle n'eſt point générale, & M. Pott a trouvé du *verd de montagne* ſur qui les acides n'agiſſoient point. En effet, la couleur verte du cuivre peut ſe joindre avec des terres de différentes natures.

Le *verd de montagne* eſt une couleur qui s'emploie dans la peinture.

Verd de Prata, (*Hiſt. nat.*) en italien *verde di Prata*. Nom donné à un marbre d'un *verd* tirant ſur le jaune, rempli de veines bleuâtres ſuivant les uns, & de veines rouges ſuivant d'autres. Son nom vient de *Prata* en Toſcane, d'où on le tire.

Verd antique, (*Hiſt. nat.*) les Italiens appellent *verde antico* ou *verd antique*, un marbre *verd*, rempli de taches ou de veines blanches: les anciens l'appelloient *marmor Tiberium* ou *marmor Auguſtum*: il venoit d'Egypte, d'où ces empereurs l'avoient fait venir.

Verd moderne, (*Hiſt. nat.*) on nomme ainſi un marbre *verd*, rempli de taches & de veines blanches & noires, que les Italiens nomment *verde moderno*, *o cipollino moderno*, ou *verde meſchio*, *cipollacio pardiglio*, *bigio antico*. Il eſt d'un *verd* pâle, très-dur, prend très-bien le poli; il ſe trouve en Italie. Scheuchzer dit qu'il ſe trouve un marbre *verd*, mêlé de veines & de taches noires, pourpres & blanches, dans le canton de Berne en Suiſſe. On trouve auſſi un marbre *verd* tacheté de blanc & de noir, à Brieg en Siléſie. *Voyez* d'Acoſta, *natural hiſtory of foſſils*.

Verd-de-gris, *ou* Verdet, (*Chimie.*) on entend ſous cette dénomination toute rouille verte ou bleue, qui ſe forme ſur tous les vaiſſeaux & inſtrumens qui ſont faits de cuivre ou d'autres compoſitions métalliques non malléables, où le cuivre entre, & qui ſont connues ſous différens noms, comme *laiton*, *bronze*, *ſimilor*, &c. dont on ſe ſert dans les arts pour faire une infinité de machines.

Cette rouille qu'on appelle *verdet* ou *verd de-gris*, & qui ſe forme ſur ces différens inſtrumens, eſt une diſſolution de cuivre, que preſque tous les diſſolvans tant aqueux, huileux, acides, ſalins, *&c.* attaquent.

Ce n'eſt pas de ce *verd-de-gris* que j'ai à parler dant cet article; c'eſt de celui qui ſe prépare depuis pluſieurs ſiecles à Montpellier, où il forme une branche de commerce très-conſidérable.

Depuis très-long-tems, les habitans de la ſeule ville de Montpellier étoient en poſſeſſion de préparer tout le *verd-de-gris* que les étrangers demandoient; & les perſonnes qui le fabriquoient, s'imaginoient qu'on n'en pouvoit faire que dans cette ſeule ville. On leur a démontré le contraire, comme on le verra dans la ſuite de cet article. Depuis pluſieurs années, on en fabrique dans les villes & villages des environs de Montpellier.

Je vais donner le détail de tout ce qui concerne l'art de faire le *verd-de-gris*, & de tout ce qui concourt à faire cette opération, d'après les mémoires que j'ai donnés, qui ſont imprimés dans le volume des années 1750, 1753 de l'académie royale des Sciences.

Pour traiter cette matiere avec ordre, nous examinerons le cuivre qu'on emploie, & la maniere dont on le prépare; les vaiſſeaux de terre dont on ſe ſert; la nature du vin, le choix qu'on en doit faire, & la maniere de préparer les grappes ou raffles. Nous rapporterons enſuite ſcrupuleuſement la maniere dont on s'y prend pour faire cette opération.

Le cuivre dont on ſe ſert pour faire le *verd-de-gris*, ſe tire de Suede par la voie d'Hambourg. Il eſt en plaques circulaires de 20 à 21 pouces de diametre; ſon épaiſſeur eſt d'une demi-ligne à peu de choſe près; chaque plaque eſt du poids de quatre livres & demie juſqu'à ſix.

On retire de chaque plaque circulaire par le moyen du ciſeau 28 lames, auxquelles les chauderonniers donnent en les coupant différentes figures; les unes ont celle d'un parallélogramme; les autres ont deux angles droits & un côté curviligne. Ces figures différentes ſont très-utiles pour l'arrangement des lames dans les vaſes.

On bat chaque lame en particulier ſur une enclume, pour corriger les inégalités que le ciſeau peut avoir laiſſées ſur les bords, & pour polir leur ſurface, afin que la diſſolution ſe faſſe plus uniformément, & qu'on puiſſe les racler plus commodément; ces lames ſont du poids de deux onces juſqu'à quatre onces & demie.

Quelques particuliers préparent les lames neuves de cuivre avant de s'en ſervir; cette préparation conſiſte à les enſevelir pendant trois ou quatre jours dans du *verd-de-gris*. Ils aſſurent que par cette préparation elles ne s'achauffent pas tant, lorſqu'elles ſont mêlées avec les grappes, & que la diſſolution s'en fait mieux. D'autres n'emploient point cette méthode qu'ils regardent comme inutile; il eſt vrai que les lames ſe diſſolvent ſans cette préparation, mais non pas ſi aiſément; ainſi je penſe qu'il convient de les préparer de cette façon lorſqu'elles ſont neuves; l'acide ſurabondant qui eſt dans le *verdet*, dans lequel on les enſevelit, les pénetre, & par-là facilite la diſſolution. Ce qui prouve ultérieurement l'utilité de cette préparation, c'eſt que les lames qui ont déjà ſervi ſe rouillent plutôt, parce qu'elles ont été pénétrées par l'acide du vin dans les opérations antérieures.

Les vaiſſeaux dont on ſe ſert pour faire le *verd-de-gris*, ſont des eſpeces de jare ou d'urne, qu'on appelle dans la langue vulgaire du pays *oule*, c'eſt-à-dire *pot*. Si on ne prépare ces vaiſſeaux, ils perdent le vin qu'on y met. Cette préparation conſiſte à les faire bien tremper huit ou dix jours dans de la *vinaſſe*, ou dans du vin ſi on n'avoit point de vinaſſe.

Ils ſont de poterie, mais mal cuite; & quand ces pots ont été bien pénetrés par la vinaſſe, on les lave avec la même liqueur, pour détacher & emporter quelques parties tartareuſes qui s'étoient attachées aux parois; après ils ſont très-propres pour faire le *verd-de gris*.

L'expérience a appris que plus ces vaſes ont ſervi, plus ils ſont propres à cette préparation; mais après un certain tems on a ſoin de les écurer exactement avec du ſable & de la vinaſſe, pour emporter les parties graſſes mucilagineuſes qui par des opérations réitérées s'attachent à leurs parois.

Ces vaiſſeaux de terre ſont d'une grandeur différente; on ne ſçauroit là-deſſus établir rien de poſitif. Communément ils ont ſeize pouces de hauteur, quinze pouces ou environ de diametre à la partie la plus large; leur ouverture eſt de douze pouces ou environ, autour de laquelle regne un rebord courbé en-dedans, qui a un pouce & demi de largeur.

On range dans ces vaiſſeaux cent lames de cuivre, plus ou moins; il eſt de l'intérêt du particulier d'y en placer beaucoup; par-là il conſomme moins de vin.

Tous les vins ne ſont pas également propres à faire le *verd-de-gris*. Les vins verds, aigres & moiſis, comme auſſi ceux qui ſont doux donnent peu de *verd-de-gris*. Les vins blancs en général ſont moins propres à faire cette préparation, que les vins rouges de bonne qualité; les premiers en ſe décompoſant comme les vins doux, engraiſſent ou graiſſent les grappes & les vaſes: on ne demande pas que les vins aient une belle couleur, il ſuffit qu'ils n'aient pas les qualités que nous venons d'indiquer, mais il faut qu'ils aient du feu (comme parlent les particuliers) c'eſt-à-dire qu'ils ſoient ſpiritueux: auſſi tout l'eſſai qu'ils font du vin pour connoître s'il eſt propre pour cette opération, conſiſte à le faire brûler; celui qui brûle le mieux eſt toujours préféré, & lorſqu'il ne brûle point, on le rejette. Plus un vin rouge donne d'eau-de-vie, plus il eſt propre pour le *verd-de gris*; ainſi quand le particulier qui en fait emploie de bon vin rouge, qui brûle bien & qui eſt bien ſpiritueux, il doit être aſſuré d'avoir une bonne recolte de *verdet*, pourvû que les autres cauſes qui concourent à cette opération ne ſoient point dérangées dans leur action, comme nous l'expoſerons dans la ſuite de cet article. C'eſt donc principalement du choix du vin que dépend le ſuccès de cette préparation.

Les vins de Saint-George, de Saint-Drezery & de quel-

quelqu'autres terroirs des environs de Montpellier, ſont extrèmement renommés: ſi on n'aimoit pas mieux les reſerver pour les boire, ce qui eſt plus avantageux à tous égards, on pourroit les employer pour le *verd-de-gris*, ils donneroient pour chaque vaſe deux livres & juſqu'à trois livres de *verdet*, pourvû que toutes les autres cauſes fuſſent d'ailleurs dans l'état convenable.

Les grappes ou rafles demandent des préparations avant de les employer: on les ramaſſe dans le tems des vendanges. La premiere préparation conſiſte à les faire bien ſécher au ſoleil; il faut avoir ſoin de les remuer de tems en tems, pendant qu'elles ſont expoſées à l'air, & prendre garde qu'il ne pleuve deſſus: ſi on négligeoit ces précautions, on les verroit bien-tôt noircir, elles deviendroient peu propres à faire aigrir le vin, & il faudroit abſolument les rejetter, comme le pratiquent en pareil cas les femmes qui font du *verdet*. Lorſque les grappes ſont parfaitement ſéches, on les ſerre au haut de la maiſon: je ferai remarquer, que lorſqu'on ſerre les grappes ſéchées au ſoleil, il ne faut pas ſe mettre dans un endroit où il y ait de l'huile, & moins encore, comme le font par mégarde quelques particuliers, les envelopper dans des draps qui ont été imbibés d'huile (tels ſont ceux qui ont ſervi à ſerrer les olives avant de les porter au moulin), parce qu'elles s'engraiſſent, & deviennent peu propres à l'opération que nous allons décrire, comme auſſi on ne doit point employer des vaiſſeaux de terre qui ont contenu quelque corps gras ou huileux; ils s'engraiſſent auſſi-bien que les grappes. La ſeconde préparation conſiſte à fouler ces grappes de vin, comme on va l'expoſer ſur le champ.

Procédé dont on ſe ſert aujourd'hui pour faire le verd-de-gris. On prend une certaine quantité de grappes bien ſéchées au ſoleil, & on les fait tremper pendant huit ou dix jours dans de la vinaſſe, par cette macération, elles acquierent environ le double de leur poids: au défaut de vinaſſe, on peut les faire macérer dans du vin. Cette premiere opération, & toutes celles qui ſuivent ſe font à la cave; quelques particuliers en petit nombre les font au rez-de-chauſſée, & en d'autres lieux plus élevés. Voyez les *mémoires de l'acad. royale des Scienc. année* 1753. *pag.* 626.

Les grappes étant bien pénétrées de vinaſſe ou de vin, on les laiſſe égoutter un moment ſur une corbeille; enſuite en les mêlant bien, on en forme un peloton qu'on met dans le vaſe de terre; chaque peloton contient environ deux livres de grappes ſéches, qui imbibées peſent environ quatre liv. on verſe par-deſſus trois pots de vin qui équivalent à quatre pintes de Paris. On appelle cette manœuvre dans le pays, *aviner*; on a ſoin de retourner ces grappes ſens-deſſus-deſſous, pour qu'elles ſoient bien humectées par le vin; on couvre enſuite le vaſe d'un couvercle, qui eſt fait avec les ronces & la paille de ſeigle, qui a un pouce d'épaiſſeur, & autour duquel il y a un rebord, afin qu'il ferme exactement le vaiſſeau.

J'ajouterai, que quand on ne met pas les grappes tout-à-la-fois dans le vaſe, on les remue mieux, & que lorſqu'on fait le mélange de vin & des grappes, il faut les bien battre enſemble, juſqu'à faire écumer le vin; mais on ne peut bien faire cette manœuvre qu'avec la moitié de grappes qui entrent dans chaque vaſe. Dès qu'on a battu dans un vaiſſeau la moitié du vin & des grappes ſuffiſant pour le charger, on agite de même l'autre moitié de vin & de rafles dans un ſecond; après quoi on met les grappes de ce ſecond dans le premier pour achever de le charger.

Toutes les grappes qui entrent dans un vaſe ayant été bien pénétrées par le vin, la fermentation ſe fait beaucoup mieux; cette agitation rapide, communiquée au vin, favoriſant ſa décompoſition.

Pluſieurs particuliers qui font du *verdet*, remuent les grappes au bout de deux, trois, quatre, cinq & ſix jours, ſuivant que la ſaiſon plus ou moins froide, & le vin plus ou moins ſpiritueux les preſſent; c'eſt pour empêcher qu'elles ne s'échauffent trop; la fermentation acide commençant alors, la chaleur dénote que le vin ſe décompoſe. Ils obſervent de tenir les pots bien bouchés, afin que la fermentation ne ſe faſſe pas trop vîte: d'autres au contraire, trouvent cette manœuvre défectueuſe, parce qu'elle interrompt le mouvement inteſtin qui s'excite dans le vin par le moyen des grappes, & fait perdre ce premier eſprit qui s'eſt développé par ce mouvement: c'eſt par cette ſeule raiſon que la plûpart ne remuent plus les grappes après avoir aviné; la fermentation n'étant point troublée & ſe faiſant par degrés, on ne perd rien de l'eſprit & de l'acide le plus volatil qui eſt le véritable diſſolvant du cuivre.

Parmi ceux qui manœuvrent de cette maniere, les uns quand ils apperçoivent que la fermentation eſt en bon train, les autres quand elle tire vers ſa fin, mettent les grappes ſur deux morceaux de bois, dont chacun ordinairement eſt un parallélépipede de 10 pouces de longueur, d'un pouce 3 lignes de largeur, & de 7 lignes d'épaiſſeur. Ils placent ces deux morceaux de bois en forme de croix, à 1 ou 2 pouces de diſtance de la ſuperficie du vin changé en vinaſſe: la plûpart attendent que la grande chaleur des grappes ſoit paſſée; ils les laiſſent dans cette ſituation trois ou quatre jours pour faire, diſent-ils, monter l'eſprit; au bout de ce tems ils couvent, c'eſt-à-dire qu'ils regardent les grappes de raiſins comme prêtes à recevoir les lames de cuivre, & ont ſoin d'ôter du vaſe la vinaſſe & les morceaux de bois.

Les perſonnes qui s'adonnent à cette préparation reconnoiſſent de pluſieurs manieres le point de la fermentation, & je vais donner celles qui me paroiſſent le plus eſſentielles. Ce ſont des femmes qui font toute la manœuvre de cette opération; elles diſent que quand il y a une eſpece de roſée qui ne recouvre que les grappes, placées vers le milieu de la couche ſupérieure, & qui ne paroît point ſur les autres grappes de la même couche qui ſont autour de la paroi du vaſe; cette roſée eſt une marque que la fermentation eſt au point deſiré, & qu'on doit ſaiſir cet inſtant pour ranger les lames de cuivre; car ce tems manqué, l'acide & l'eſprit le plus pénétrant, & le plus volatil, qui eſt le principal agent de la diſſolution de ce métal, ſe diſſipent.

Mais quoique ces attentions ſuffiſent pour connoître le point de fermentation néceſſaire à l'opération que nous décrivons, ce que je vais dire des moyens employés pour connoître mieux le point requis de la fermentation acide, de maniere à ne pas s'y tromper, eſt d'une extrème importance, puiſqu'il ne s'agit pas moins que de déterminer avec préciſion le moment auquel on doit mettre les grappes avec les lames de cuivre. On reconnoit que la fermentation eſt au degré requis & qu'il faut couver, à une pellicule extrèmement mince qui ſe forme à la ſurface du vin changé en vinaſſe (l'on dit alors que le vin eſt couvert). Je ne puis mieux comparer cette pellicule qu'à celles qui ſe forment dans les ſources d'eaux minérales vitrioliques ferrugineuſes; tous les chimiſtes ſavent qu'il s'en forme dans toutes les liqueurs qui ſont ſujettes à paſſer à la fermentation acide. On ne peut bien appercevoir cette pellicule que quand les grappes ſont ſuſpendues ſur des morceaux de bois; pour la bien voir, il faut d'abord plonger la main dans le vaſe, & ſe faire jour par un de ſes côtés, après quoi l'on prend doucement les dernieres grappes qui ſont les plus voiſines de la ſuperficie du vin, & avec le ſecours d'une chandelle allumée on diſtingue très-bien la pellicule lorſqu'elle eſt formée; autrement les grappes étant mêlées avec le vin, pour peu qu'on les remue, elles la détruiſent; & il eſt preſque impoſſible de l'appercevoir. La méthode que je viens de rapporter, eſt plus exacte qu'aucune autre; c'eſt par elle qu'on s'aſſure que le vin ne donne plus de cet acide uni à la partie inflammable qui s'éleve & s'attache aux grappes, & qui étant le premier diſſolvant du cuivre, influe eſſentiellement ſur la réuſſite de l'opération.

Voici un autre moyen pour reconnoître quand la fermentation eſt finie: on va viſiter de tems-en-tems les pots de *verdet*, on ôte le couvercle; & ſi on apperçoit que le deſſous eſt mouillé, c'eſt une marque que le vin ſe décompoſe, & qu'il ſe fait alors une vraie diſtillation; l'humidité du couvercle augmente par degrés, & dure plus ou moins de tems, à proportion de la bonté du vin & du degré de chaleur qui le preſſe. Dès que le deſſous du couvercle eſt ſec, après cette grande humidité, on peut être aſſuré que le vin a ceſſé de fournir, en ſe décompoſant, le diſſolvant volatil du cuivre, & que les grappes ſont prêtes pour le couvage.

Voici encore un autre indice non moins aſſuré que ceux que je viens de rapporter, pour reconnoître le moment précis où il faut couver. On met ſur les grappes une plaque de cuivre chauffée, poſée de

plat à un des côtés du vaſe, & qu'on couvre de grappes; elle ſe change en ſix heures de tems en un verd d'éméraude; & au bout de deux jours on découvre ſur la partie verte de cette lame, quelques taches blanchâtres qui indiquent ſûrement, comme je l'ai éprouvé, que la fermentation a atteint le degré requis.

Le nombre des jours ne décide rien pour cette fermentation; la ſaiſon, l'air, la qualité du vin l'accélerent plus ou moins; en été, elle eſt parfaite dans trois juſqu'à dix jours, tandis qu'en hiver il faut douze, quinze, vingt jours & quelquefois davantage.

Dans cette fermentation, les grappes ſe chargent des parties du vin qui ont la propriéte de diſſoudre le cuivre. Quand elles en ſont bien chargées, & qu'on le reconnoît aux ſignes que nous avons donnés, on rejette le vin qui eſt devenu vinaſſe (c'eſt-à-dire un foible vinaigre). On laiſſe égoutter un moment les grappes ſur une corbeille en les melant bien; puis on les range dans les vaſes couche par couche avec les lames de cuivre qu'on a fait chauffer, obſervant que la premiere & la derniere couche ſoient de grappes; enſuite on couvre le vaiſſeau avec le même couvercle.

Lorſqu'on a ainſi rangé les lames de cuivre avec les grappes, on les laiſſe pendant trois ou quatre jours, & quelquefois davantage; on a ſoin cependant de les viſiter de tems-en-tems pour reconnoître le moment où l'on doit retirer les lames de cuivre. On les retire lorſqu'on apperçoit ſur celles qui ont verdi, des points blancs qui ne ſont qu'une cryſtalliſation, comme nous le dirons. Les particuliers qui font du *verd de gris*, diſent qu'alors les lames ſe cotonnent. Le mot *cotonner* eſt encore un terme de l'art. Lorſqu'on apperçoit ces points blancs, il faut tout-de-ſuite retirer du vaſe les lames de cuivre; ſi on les y laiſſe plus long-tems, toute la partie verte ſe détache des lames, tombe dans le vaſe, & s'attache ſi intimement aux grappes, qu'il eſt fort difficile de la recueillir.

Quand on examine attentivement les grappes qui ont ſervi à cette préparation, & que les particuliers font ſécher à cauſe qu'elles ſont trop graſſes, on y voit des parties de *verd-de-gris* qui viennent de ce qu'on a laiſſé les lames trop long-tems avec les grappes dans les vaſes.

Il faut remarquer que les grappes qui ont ſervi, ne demandent plus la préparation qu'on fait aux neuves: préparation qui, comme on l'a déja dit, conſiſte à les faire tremper dans de la vinaſſe ou dans du vin. Cette préparation ſeroit néceſſaire ſi les grappes s'étoient engraiſſées; dans ce cas, après les avoir fait ſécher, on les prépare comme ſi elles n'avoient jamais ſervi. Nous avons dit que les grappes s'engraiſſent lorſqu'elles ſont enduites d'une huile mucilagineuſe, qui eſt un des plus grands obſtacles de la formation du *verd-de-gris*; ſur quoi je remarquerai ici en paſſant, qu'on doit être fort attentif à ne point ſerrer les grappes dans les endroits où il y a de l'huile, & à ne les point envelopper dans les linges qui en ont été imbibés; comme auſſi il ne faut jamais mettre des ſubſtances graſſes, huileuſes, dans les pots qui doivent ſervir à cette opération.

Les femmes connoiſſent ſi fort le dommage que l'huile peut porter à leur travail, qu'elles ne deſcendent jamais avec une lampe dans les caves où elles préparent le *verd-de-gris*; elles ſe ſervent de chandelle; une ſeule goutte d'huile qui ſeroit tombée par mégarde dans le vaſe leur feroit perdre le produit de ce vaſe. L'expérience d'une dame de cette ville, qui fait faire une grande quantité de *verd de-gris*, prouve inconteſtablement ce fait. Un domeſtique qui portoit du vin à la cave dans un grand chauderon, y laiſſa tomber une lampe pleine d'huile; on ne s'apperçut de cet accident qu'après avoir mis du vin dans pluſieurs vaſes; lorſqu'on voulut juger du degré de fermentation, on trouva les grappes & les vaſes engraiſſés au point qu'on fut obligé de jetter le vin & les grappes, & de faire écurer les pots.

Je reviens à la ſuite de l'opération: dès que les lames ſe cotonnent, on les tire du vaſe, & on les range ſur un de leurs côtés à un coin de la caſe, où on les laiſſe pendant trois ou quatre jours (cela s'appelle mettre au relais). Elles ſe ſechent pendant ce tems-là; alors on les trempe par leurs côtés dans la vinaſſe; mais la plûpart les trempent aujourd'hui avec l'eau, de maniere qu'il n'y ait que leur extrémité qui y ſoit plongée; on les laiſſe égoutter en les tenant quelque tems ſuſpendues; puis on les range dans leur premier ordre pour les faire ſécher, & on renouvelle à trois repriſes cette manœuvre, en obſervant de mettre huit jours d'une trempe à l'autre. Lorſque les lames de cuivre ſont ſeches, quelques-uns les trempent dans du vin; d'autres, comme je l'ai déja dit, les trempent dans l'eau; par-là ceux-ci ont un *verd-de-gris* plus humide, plus peſant, moins adhérent à la lame, & conſervent même leurs lames, qui ſont moins rongées par l'acide du vin affoibli par l'eau. Le *verd-de-gris* ainſi nourri eſt moins coloré & inférieur à l'autre, pour les différens uſages auxquels on l'emploie: c'eſt ce qui a déterminé M. l'intendant de la province à défendre cette manœuvre par une ordonnance où il enjoint de ſe ſervir du vin ou de vinaſſe pour humecter les lames: c'eſt ce qu'on appelle vulgairement *nourrir le verd-de-gris*.

Lorſque les plaques de cuivre ſont au relais, pluſieurs particuliers les enveloppent d'une toile fort claire mouillée d'un peu de vin, & d'autres les arroſent de tems-en-tems, & les entourent de grappes.

Les tems du relais & de la nourriture du *verd-de-gris* eſt ordinairement de 24 à 30 jours. Le ſeul coup-d'œil décide de ſa perfection, qui eſt plus ou moins avancée, ſelon que la diſſolution du cuivre a été plus ou moins parfaite. Cette opération dépend de tant de circonſtances, qu'il ſeroit trop long de les rapporter dans cet article. Je renvoie mes lecteurs au ſecond mémoire que j'ai donné ſur le *verd de-gris*. *Mémoires de l'acad. royale des Sciences de Paris*, *année* 1753.

Au relais, la matiere diſſoute ſe gonfle, s'étend & forme une eſpece de mouſſe unie, verte, qu'on racle ſoigneuſement avec un couteau émouſſé: cette mouſſe s'appelle *verd-de-gris* ou *verdet*.

Dès qu'on a exactement raclé les lames, les uns les expoſent à l'air libre pour les faire ſécher; les autres les font ſécher & chauffer dans un fourneau fait exprès qu'ils ont à leur cave, & les préparent par-là pour une ſeconde opération.

Les lames de cuivre, par les diſſolutions réitérées, perdent conſidérablement de leur maſſe, & deviennent peu propres à cette opération, non qu'elles ne ſoient aiſées à diſſoudre, mais parce qu'étant réduites en lames extrèmement minces, elles ne peuvent plus être raclées ſans ſe plier & ſe rompre par quelqu'un de leurs côtés; alors on les vend aux Chaudronniers qui les fondent pour leur uſage.

Nous remarquerons que quand on fait du *verd-de-gris*, il ne faut pas ſe contenter d'avoir le nombre de lames de cuivre qui peuvent être contenues dans les vaſes, il faut en avoir un pareil nombre de réſerve; ainſi chaque pot contenant cent lames de cuivre, il faut, pour faire un pot de *verd-de-gris*, avoir deux cens lames, pour deux pots quatre cens lames, & de cette façon les vaiſſeaux & les grappes ne reſtent pas oiſifs, & on fait dans le même tems une plus grande quantité de *verdet*. Voici la maniere dont il faut procéder, quand on a tiré les lames du vaſe, & qu'on les a miſes au relais; on verſe tout-de-ſuite trois pots de vin ſur les grappes pour préparer une nouvelle fermentation; lorſque cette fermentation eſt au point requis, on place dans le même vaſe les cent lames de cuivre qu'on a réſervées, que l'on retire, & que l'on met au relais quand elles ſont couvertes de *verdet*; alors on verſe de nouveau du vin ſur les grappes, pour préparer une nouvelle diſſolution.

On obſervera encore que quand on fait une grande quantité de *verd-de-gris*, comme certains particuliers qui en ont juſqu'à cinq cens pots, il faut mettre dans de grandes auges ou dans de grands tonneaux, à un coin de la cave, toute la vinaſſe qu'on a tirée des vaſes (nous avons dit quel étoit l'uſage de cette vinaſſe, ſoit pour faire macérer les grappes, ſoit pour imbiber les pots neufs, ou pour tremper les lames quand elles ſont au relais, ou pour pétrir le *verdet*.

On ne jette la vinaſſe que quand elle eſt devenue claire, & qu'elle n'a preſque plus de force.

Les particuliers après avoir raclé & ramaſſé le *verd-de-gris*, le mettent dans des ſacs de toile, & le portent au poids du roi devant l'inſpecteur, pour juger s'il eſt de la qualité requiſe, c'eſt-à-dire s'il n'eſt pas trop humide, s'il n'eſt point mêlé avec de corps étrangers; puis ils le vendent à des marchands commiſſionnaires, qui le préparent avant de l'envo-

yer. Pour cet effet ils font pêtrir le *verd-de-gris* dans de grandes auges avec de la vinaſſe, & enſuite ils le font mettre dans des ſacs de peau blanche qu'on expoſe à l'air pour les faire ſécher; cette matiere pêtrie & ſerrée dans ces ſacs s'y durcit à un tel point, qu'elle ne forme qu'une ſeule maſſe. On range enſuite ces ſacs dans de grand tonneaux avec de la paille; on les y ſerre & preſſe bien, & on les envoie dans différens pays, & principalement en Hollande.

Huit onces de *verd-de-gris*, tel qu'on le porte aux marchands, & préparé avec le cuivre neuf, & mouillé pendant qu'il étoit au relais avec la vinaſſe, expoſé au ſoleil pendant trois ou quatre jours, juſqu'à ce qu'il ait pu ſe mettre en poudre, ont été réduites à quatre onces par la perte qu'elles ont faite de l'eau ſurabondante que contient l'acide du vin & d'un peu d'huile inflammable. Ces quatre onces miſes dans une cornue de verre à laquelle on avoit ajuſté un ballon, ayant été diſtillées au feu de ſable, j'en ai retiré un eſprit acide qui a peſé deux onces & demie d'une odeur forte & nauſeabunde, paroiſſant huileux; cet acide eſt ce que les chimiſtes appellent *l'acide radical* ou *eſprit de vénus*, qui eſt extrèmement concentré, le cuivre lui communiquant une odeur déſagréable, & me ſemble encore plus de volatilité. Ce vinaigre ou acide radical eſt un bon diſſolvant de terres abſorbantes. J'ai retiré de ce qui a reſté dans la cornue, & qui peſoit une once & demie par le moyen du flux noir & expoſé au feu de forge pendant une heure dans un creuſet bien fermé, un bouton de cuivre qui a peſé une once deux gros: ce qui démontre que huit onces de *verd-de-gris* préparé comme je l'ai dit plus haut, contiennent en diſſolution une once & deux gros de cuivre.

On appelle *verdet diſtillé* les cryſtaux retirés d'une teinture bien chargée de *verd-de-gris* ordinaire faite dans l'eſprit de vinaigre, filtrée, évaporée & cryſtalliſée (cette diſſolution s'appelle *teinture de vénus*). Ces cryſtaux qui forment pour l'ordinaire des lozanges ou des rhombes, ſont de toute beauté & fort tranſparens. On m'a aſſuré qu'on les fabriquoit à Grenoble, & que l'artiſte en faiſoit un ſecret, & qu'il avoit beaucoup gagné à cette préparation. On ſait que tout dépend dans la plûpart des opérations chimiques, d'un tour de main que le bon chimiſte praticien attrape par le long uſage de travailler. Je penſe que tout le myſtere de cette opération eſt de diſſoudre dans du bon vinaigre diſtillé le plus de *verdet* que faire ſe pourra, de bien filtrer cette diſſolution, & de la faire évaporer lentement dans un vaiſſeau de verre un peu large à la chaleur de l'atmoſphere, & de la laiſſer cryſtalliſer dans le même endroit, & prendre bien garde qu'il n'y tombe des ordures. J'ai réuſſi moi-même à avoir de cette maniere de très-beaux cryſtaux. Les chimiſtes appellent ces cryſtaux *cryſtaux de vénus* ou *de verdet*; les peintres & les marchands leur ont donné le nom de *verdet deſtillé*; ils ſont fort employés dans la peinture tant à la détrempe qu'à l'huile. A la détrempe on les emploie mêlés avec le ſucre candi pour illuminer des eſtampes, ſurtout celles où il y a beaucoup de feuillages. A l'huile il eſt employé avec ſuccès pour donner un beau verd aux chaiſes à porteur & autres meubles. Sa couleur eſt durable; ſeulement elle noircit un peu avec le tems.

L'emploi du *verd-de-gris* qu'on prépare à Montpellier ſe borne pour l'uſage de la Médecine à l'extérieur; les Chirurgiens s'en ſervent quelquefois comme d'un eſcarotique pour manger les chairs qui débordent & qui ſont calleuſes, en en ſaupoudrant la partie malade. Dans ce cas il faut que le *verdet* ſoit bien ſec & réduit en poudre pour qu'il agiſſe, ayant perdu alors toute ſon eau ſurabondante; on l'emploie encore avec ſuccès dans les collyres officinaux pour les yeux. Il entre dans le collyre de Lanfranc, dans le baume verd de Metz, dans l'onguent égyptiac & des apôtres, & dans les emplâtres divins & *manus Dei*.

La grande conſommation du *verd-de-gris* ſe fait pour la teinture & la peinture; en France on l'emploie beaucoup pour peindre en vert à l'huile les portes & les fenêtres des maiſons de campagne. On s'en ſert encore dans les maiſons pour peindre les portes & certains meubles; mais le grand emploi du *verdet* ſe fait en Hollande & dans quelques autres pays du Nord. Les Hollandois s'en ſervent pour peindre en vert toutes les portes & les murs de clôture de leurs jardins qui ſont faits tout en bois tant à la ville qu'à la campagne. La quantité de *verd-de-gris* que nous envoyons dans ce pays eſt prodigieuſe; on m'a aſſuré que le grand uſage qu'on fait encore en Hollande du *verd-de-gris*, c'eſt pour teindre les chapeaux en noir. Enfin, un fameux teinturier de cette ville m'a dit qu'il n'employoit le *verd-de-gris* qu'à une ſeule teinture, ſavoir pour teindre en noir les étoffes de laines. C'eſt une choſe bien particuliere, que les Chimiſtes ayent ignoré juſqu'aujourd'hui que le *verd-de-gris* qui eſt un ſel neutre, & qui a pour baſe le cuivre, donne le noir aux étoffes, & qu'ils ayent été perſuadés qu'il n'y avoit que le fer qui peut donner un beau noir. J'ai remarqué moi-même que l'encre ordinaire tenue un certain tems dans un écritoire de cuivre, devenoit plus noire; même le noir des chauderons de cuivre eſt auſſi fort brillant & fort beau.

On ſe ſert encore du *verdet* ordinaire comme du *verdet* diſtillé pour colorer des eſtampes, du papier, *&c.* Voici la maniere dont on le prépare: on fait diſſoudre du *verd-de-gris* dans une diſſolution de cryſtal de tartre faite avec l'eau de pluie. Cette diſſolution de crême de tartre diſſout très-bien le *verd-de-gris*, & les deux diſſolutions colorent très-bien le papier, & lui donnent quand il eſt bien ſec un luiſant qui paroît brillanté; cela vient du tartre qui s'eſt cryſtalliſé ſur le papier, & le verd eſt plus ou moins foncé, ſelon qu'on a chargé la diſſolution du tartre de *verd-de-gris*. *Article de M.* Montet, *maître apoticaire, & membre de la ſociété royale des Sciences de Montpellier.*

Verd d'iris, (*Arts.*) eſpece d'extrait qu'on tire de l'iris à fleurs bleues, *iris vulgaris violacea hortenſis & ſylveſtris*, & qui ſert à peindre en miniature; cette couleur tendre peut ſe faire de la maniere ſuivante.

Cueillez de grand matin avant le lever du ſoleil des plus belles fleurs d'iris, ſéparez-en la partie extérieure qui eſt verte & ſatinée, & ne vous ſervez que de cette partie. Pilez-la dans un mortier de verre, verſez enſuite par-deſſus quelques cueillerées d'eau dans laquelle vous aurez fait fondre un peu d'alun & de gomme; broyez bien le tout enſemble, juſqu'à ce que votre eau ait la couleur & la conſiſtence néceſſaire; enſuite paſſez ce jus dans un linge fort, mettez-le dans des coquilles, & laiſſez-le ſécher à l'ombre. (*D. J.*)

Verd de vessie, (*Arts.*) pâte dure qu'on prépare avec le fruit de nerprun.

Pour faire cette pâte, on écraſe les baies du nerprun quand elles ſont noires & bien mûres; on les preſſe, & l'on en tire le ſuc qui eſt viſqueux & noir; on le met enſuite évaporer à petit feu ſans l'avoir fait dépurer, & l'on y ajoute un peu d'alun de roche diſſout dans de l'eau, pour rendre la matiere plus haute en couleur & plus belle; on continue un petit feu ſous cette liqueur, juſqu'à ce qu'elle ait pris une conſiſtence de miel; on la met alors dans des veſſies de cochon ou de bœuf qu'on ſuſpend à la cheminée, ou dans un autre lieu chaud, & on l'y laiſſe durcir pour la garder; les Teinturiers & les Peintres s'en ſervent.

On doit choiſir le *verd de veſſie* dur, compact, peſant, de couleur verte, brune ou noire, luiſant extérieurement; mais qui étant écraſé ou pulvériſé, devienne tout-à fait verd, & d'un goût douçâtre.

Verd, (*Maréchal.*) on appelle ainſi l'herbe verte que le cheval mange dans le printems; *mettre un cheval au verd*, c'eſt le mettre pâturer l'herbe pendant le printems; *donner le verd*, *voyez* Donner.

Verd, *en termes de Blaſon*, ſignifie la couleur verte. *Voyez* Verd & Couleur. On l'appelle *verd* dans toutes les armoiries de ceux qui ſont au-deſſous du degré des nobles; mais dans les armoiries des nobles, on l'appelle *émeraude*, & dans celles des rois, on l'appelle *vénus*.

Dans la Gravûre on le marque par des diagonales ou des hachures qui prennent de l'angle dextre du chef à l'angle ſeneſtre de la pointe. *Voyez les Pl. de Blaſon.*

En France les hérauts d'armes lui donnent le nom de *ſynople*.

Verd *bonnet*, (*Juriſprud.*) *voyez ci-devant* Bonnet verd, & Banqueroute, Banqueroutier. (*A*)

Verds et Bleus, (*Hiſt. rom.*) on nomma *verds & bleus*, deux partis qui régnoient à Rome, & qui tiroient leur origine de l'affection que l'on prend

dans

dans les théatres pour de certains acteurs plutôt que pour d'autres. Dans les jeux du cirque, les chariots dont les cochers étoient habillés de *verd*, diſputoient le prix à ceux qui étoient habillés de bleu, & chacun y prenoit intérêt avec paſſion. Suétone rapporte que Caligula attaché à la faction des *verds*, haïſſoit le peuple, parce qu'il applaudiſſoit à l'autre parti.

Ces deux factions qui ſe répandirent dans toutes les villes de l'empire, étoient plus ou moins furieuſes à proportion de la grandeur des villes, c'eſt-à-dire, de l'oiſiveté d'une grande partie du peuple. On voit ſous Juſtinien les habitans de Conſtantinople divisés avec acharnement pour les *bleus* ou les *verds*.

Mais les diviſions toujours néceſſaires dans un gouvernement républicain pour le maintenir, ne pouvoient être que fatales à celui des empereurs; parce qu'elles ne produiſoient que le changement du ſouverain, & non le rétabliſſement des lois, & la ceſſation des abus.

Juſtinien qui favoriſa les *bleus*, & refuſa toute juſtice aux *verds*, aigrit les deux factions, & par conſéquent les fortifia. Pour prendre une idée de l'eſprit de ces tems-là, il faut voir Théophanes, qui rapporte une longue converſation qu'il y eut au théatre entre les *verds* & l'empereur.

Ces deux factions allerent juſqu'à anéantir l'autorité des magiſtrats: les *bleus* ne craignoient point les lois, parce que l'empereur les protégeoit contre elles; les *verds* ceſſerent de les reſpecter, parce qu'elles ne pouvoient plus les défendre.

Tous les liens d'amitié, de parenté, de devoir, de reconnoiſſance, furent ôtés; les familles s'entredétruiſirent; tout ſcélérat qui voulut faire un crime, fut de la faction des *bleus*; tout homme qui fut volé ou aſſaſſiné, fut de celle des *verds*. *Grandeur des Romains*.

VERDELLO, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les Italiens à un marbre verd.

Ils donnent auſſi ce nom à une pierre verte plus dure que le marbre, dont les orfévres d'Italie ſe ſervent pour toucher ou eſſayer l'or & l'argent. *Voyez* TOUCHE, *pierre de*.

VERDERE, *voyez* VERDIER.

VERDEREULE, *voyez* VERDIER.

VERDERIE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) office de verdier ou gruyer, officier prépoſé pour la conſervation des eaux & forêts. *Voyez ci-après* VERDIER. (*A*)

VERDET *ou* VERD-DE-GRIS, (*Teint.*) *Voyez* VERD-DE-GRIS.

VERDEUR, VERDURE, (*Gram. franç.*) *verdeur* ſignifie proprement la *ſeve* qui eſt dans les plantes, & l'âpreté des fruits qui ne ſont pas dans leur maturité.

On dit du vin fait de raiſins qui n'étoient pas bien mûrs, *qu'il a de la verdeur*; pour *verdure*, il ſignifie d'ordinaire la couleur verte des plantes; la *verdure* des prés; la *verdure* des feuilles. Ce mot ſe prend auſſi pour les plantes & les herbes mêmes; ſe coucher ſur la *verdure*; joncher les rues de *verdure*; des ouvrages de *verdure*.

On appelle encore *verdure* une tapiſſerie de payſages où le verd domine, & qui repréſente principalement des arbres; *voilà une charmante verdure*.

Les jardiniers appellent *verdures*, les plantes dont la bonté & l'uſage conſiſtent dans la feuille, comme l'oſeille, le perſil, *&c.*

Verdeur ſe dit au figuré de la vigueur de la jeuneſſe. On voit quelques vieillards qui ont encore de la *verdeur* (*D. J.*)

VERDIER, VERDRIER, VERDUN, VERDEREULE, VERDERE, BRUYAN, BRUAN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) *chloris*, Aldrovand. Wil. Oiſeau à-peu-près de la groſſeur du moineau, il a cinq pouces ſix lignes de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & neuf pouces d'envergure; la longueur du bec eſt de ſix lignes & demie; les aîles étant pliées, s'étendent un peu au-delà du milieu de la longueur de la queue. La tête, la face ſupérieure & les côtés du cou ſont d'un verd d'olive mêlé d'un peu de cendré; il y a de chaque côté de la tête entre le bec & l'œil, une tache d'une couleur cendrée foncée. Les plumes du croupion, du deſſus de la queue, de la poitrine, de la gorge & de la face inférieure du cou, ſont d'un verd d'olive tirant ſur le jaune. Le haut du ventre & les jambes ont une couleur jaune, le bas-ventre eſt d'un bleu mêlé d'une légere teinte de jaune. Les plumes du deſſous de la queue ont une couleur jaune mêlée de cendré; celle de la face inferieure des aîles, & le bord de chaque aîle vers le pli qui répond à celui du poignet ſont jaunes. Les neuf premieres grandes plumes des aîles ont les barbes extérieures jaunes, & les barbes intérieures, & l'extrémité noirâtres; dans toutes les autres le côté extérieur eſt cendré, & le côté intérieur a une couleur noirâtre, à l'exception du bord, qui eſt blanchâtre: les petites plumes des aîles ſont d'un verd d'olive mêlé de cendré. La queue eſt compoſée de douze plumes, & un peu fourchue, parce que les ſix plumes du milieu ſont plus courtes que les autres. Les ſix du milieu ont une couleur noirâtre, à l'exception du bord extérieur qui eſt d'un verd d'olive, & de l'extrémité qui eſt cendrée; les trois autres de chaque côté ſont jaunes à leur origine, enſuite noirâtres & cendrées à l'extrémité, elles ont le tuyau noir à leur origine.

La femelle differe du mâle par ſes couleurs; elle a la tête, la face ſupérieure du cou & le dos gris, cependant l'origine de chaque plume tire un peu ſur le verd d'olive; cette couleur n'eſt pas apparente, quand les plumes ſont couchées les unes ſur les autres; les plumes du croupion & du deſſus de la queue ſont d'un verd d'olive tirant ſur le jaune: la gorge, la face inférieure du cou, la poitrine, les côtés du corps & les jambes ont une couleur griſe claire. Les plumes du ventre & du deſſous de la queue ſont d'un blanc mêlé d'une légere teinte de jaune; la face inférieure & le bord des aîles ont une couleur jaune: les neuf premieres grandes plumes des aîles ſont noirâtres, à l'exception du bord extérieur, qui eſt d'un jaune verdâtre, & de l'extrémité qui a une couleur cendrée; les autres ont le côté extérieur & l'extrémité gris, & le côté intérieur noirâtre: les petites plumes des aîles ſont d'un verd d'olive tirant ſur le jaune, à l'exception de celles du premier rang, dont les intérieures ſont griſes, & les extérieures ont une couleur noirâtre. Les plumes de la queue ſont de même couleur que celles du mâle. Cet oiſeau niche dans les buiſſons.

On donne auſſi le nom de *verdier* à un oiſeau connu ſous le nom de *bruant*. *Voyez* BRUANT.

VERDIER, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) *viridarius* ou *virillarius*, eſt un officier prépoſé pour la conſervation des eaux & forêts.

Quelques-uns prétendent que ces ſortes d'officiers ont été appellés *verdiers*, *viridarii*, *quaſi viridariorum curæ præpoſiti*, les forêts étant les plus beaux vergers de la France.

Mais il eſt plus vraiſſemblable qu'ils furent nommés *viridarii*, ſoit à cauſe de la verdure des forêts dont ils avoient la garde, ſoit parce que pour être reconnus, ils avoient coutume de porter à leurs chapeaux ou chaperons, une petite branche, ou des feuilles de chêne verd.

Il eſt parlé de ces officiers dans les capitulaires de Louis de Debonnaire & de Lothaire, où il eſt dit que les rois ont droit de tiers & danger dans les forêts de Normandie, dont la redevance conſiſte en coupe de bois, glandée, paſcage, droit de grurie, & autres émolumens; & que pour empêcher que l'on ne fraudât ces droits, on a inſtitué des gruyers, verdiers, gardes & autres; *inſtituti ſunt gruarii, virillarii, cuſtodes ſilvarii aliique quibus ſilvarum procuratio demandata*.

Les *verdiers* ont auſſi été appellés *gruyers*, *ſegrayers*, *foreſtiers*, *châtelains*, *maitres ſergens*, *maitres-gardes*, ſelon l'uſage des tems & des lieux: on les appelle encore en quelques endroits *verdiers*, en d'autres *gruyers*; & c'eſt ſous ce nom que l'ordonnance des eaux & forêts les déſigne.

Les anciennes ordonnances nomment tous ces officiers également & comme exerçans les mêmes fonctions: quelquefois les gruyers ſont nommés les premiers de tous les *verdiers*.

On les a appellés *châtelains*, parce que c'étoient ordinairement les châtelains ou concierges des châteaux, qui avoient auſſi la garde des forêts & dépendances.

Ils ſont auſſi appellés *maitres ſergens* ou *maitres-gardes*, comme étant prépoſés au-deſſus de tous les ſergens & gardes des forêts.

Dans les provinces de Normandie, Touraine & Bretagne les verderies ou offices de *verdiers*, ainſi que ceux des ſergens à garde avoient été inféodées par le roi; mais comme les propriétaires en négligeoient

geoient les fonctions, elles ont été ſupprimées par arrêt du conſeil, & lettres-patentes du mois d'Août 1669.

Suivant une ordonnance de Philippe V. du 2 Juin 1319, les *verdiers* ou *maîtres-ſergens* faiſoient les livraiſons de bois aux uſagers; & par une autre ordonnance de Philippe le Bel, du 20 Avril 1309, on voit que les *verdiers* de Normandie devoient apporter au bailli leur compte & les parties de leurs exploits un mois devant l'échiquier; & que faute de le faire, ils perdoient leurs gages de ce terme. C'étoit le vicomte qui devoit taxer les amendes, & les *verdiers* étoient obligés de donner caution aux baillifs pour leur recette, ſans quoi elle leur étoit ôtée.

Dans les autres provinces ils rendoient compte au maître des eaux & forêts des livraiſons par eux faites aux uſages.

Rogeau, en ſon indice des droits royaux, a ſuppoſé que le *verdier* étoit en plus grande charge que les maîtres-ſergens & gardes, en quoi il s'eſt trompé, étant le même office qui a reçu différens noms, ſelon l'uſage de chaque pays. *Voyez* le *tit. ix.* de l'ordonnance des eaux & forêts, & le *mot* GRUYERE. (*A*)

VERDILLON, ſ. m. (*Haute-liſſerie.*) c'eſt la partie du métier ou chaſſis des tapiſſiers-hauteliſſiers, à laquelle s'attachent par en-haut & par en-bas, les fils de la chaîne des tapiſſeries de haute-liſſe. Le *verdillon* eſt double, & chaque rouleau ou enſuble a ſon *verdillon* enchâſſé dans une longue rainure, qui eſt de la longueur des rouleaux. (*D. J.*)

VERDIR, v. act. *terme de Relieur*; c'eſt mettre du verd de gris ſur la tranche d'un livre, & le brunir quand il eſt ſec.

VERDISO, (*Géog. mod.*) petite ville de la Romanie, ſur la mer Noire, entre Stagnara & Siſopoli. On la prend pour être l'ancienne *Peronticum*. (*D. J.*)

VERDON, LE, (*Géog. mod.*) riviere de France, en Provence. Elle prend ſa ſource dans les Alpes, paſſe à Colmar, & ſe jette dans la Durance, à Pertuis.

VERDON, *terme de riviere;* quand un batelier arrive dans une île, il dit à ſon camarade, *hape le verdon*, pour dire, *prends-toi au bois*.

VERDORE, *voyez* LORIOT.

VERDOYANTE, (*Mytol.*) Cérès avoit un temple à Athènes ſous le nom de Cérès la *Verdoyante*, épithète qui convient aſſez à la déeſſe des moiſſons. (*D. J.*)

VERDRIER, *voyez* VERDIER.

VERDUN, *voyez* VERDRIER.

VERDUN, (*Géog. mod.*) en latin *Verunum*, *Veronum*, *Verodunum*, *Viridunum*, *Virununo*, *&c.* ville de France, capitale du Verdunois, ſur la Meuſe, qui la coupe en deux parties, à 10 lieues au couchant de Metz, à 18 au ſud-oueſt de Luxembourg, & à 64 au levant de Paris. Elle eſt partagée en ville haute, ville baſſe, & ville neuve. On y compte neuf paroiſſes, & environ quinze mille habitans; mais c'eſt un poſte important, ſoit pour défendre l'entrée du royaume du côté de la Champagne, ſoit pour ſervir de place d'armes au haut de la Meuſe: auſſi l'a-t-on fortifié avec ſoin, & le maréchal de Vauban a fait de la citadelle une place réguliere.

L'évêché de *Verdun* eſt ſous la métropole de Trèves dès l'an 410, & rapporte environ cinquante milles livres de rente. Le diocèſe de cet évêché renferme 192 paroiſſes,

Le gouverneur de Metz commande auſſi à *Verdun*, où il y a pourtant un gouverneur particulier, qui eſt en même tems gouverneur de la citadelle, & jouit de dix mille liv. d'appointemens. *Long.* 22. 56. *lat.* 49. 9.

L'itinéraire d'Antonin eſt le premier ancien monument où l'on trouve *Verdun;* mais cette ville a été célebre depuis l'établiſſement des François dans les Gaules, & elle a fait toujours partie du royaume d'Auſtraſie, tant ſous les rois Mérovingiens, que ſous les Carlovingiens. Othon premier conquit Metz, Toul & avec le reſte du royaume de Lorraine. Ce prince & ſes ſucceſſeurs établirent à *Verdun* des comtes qui relevoient des empereurs. Les habitans de cette ville ſe mirent ſous la protection du roi Henri II. l'an 1552. Enfin par la paix de Munſter, Louis XIV. fut reconnu ſouverain de la ville de *Verdun* & de l'évêché, en conſéquence de la ceſſion que l'empereur & l'empire lui en avoient fait dans le traité de Veſtphalie. Depuis ce tems-là, Clément IX. a donné un indult perpétuel l'an 1669 aux rois de France, pour nommer toujours à l'évêché de *Verdun*, & aux bénéfices conſiſtoriaux. Si vous deſirez de plus grands détails, liſez l'hiſtoire de la ville de *Verdun* par Rouſſe, Paris 1745, *in*-4°.

Picard (Benoît) capucin, a laiſſé en manuſcrit une hiſtoire de cette ville, où naquit (Nicolas) Pſeaume, qui quoique fils d'un ſimple laboureur, devint évêque de ſa patrie. Il aſſiſta en cette qualité au concile de Trente à la ſuite du cardinal de Lorraine, & mourut en 1575. Il a le premier mis au jour les decrets de ce fameux concile; mais ce ſont les délibérations ſecrettes des congrégations dont on eſt curieux, car les actes publics ſont connus de tout le monde.

Joly (Claude), prédicateur célebre, naquit en 1610, dans le diocèſe de *Verdun*, ſe diſtingua par ſes prédications, fut curé de S. Nicolas des Champs à Paris, devint évêque d'Agen, & mourut en 1678, à 68 ans.

On a fait pluſieurs éditions de ſes prônes qui ſont eſtimés. Ils ſont en huit volumes *in*-12. & l'on en eſt redevable à *Richard* (Jean), natif de *Verdun*, lequel ſe fit recevoir avocat, & ne s'occupa que de l'éloquence de la chaire. Il a compoſé lui-même plus de vingt volumes *in*-12. de ſermons ou diſcours ſur la morale chrétienne, outre un dictionnaire moral, ou de la ſcience univerſelle de la chaire. Il mourut à Paris en 1719 âgé de plus de 75 ans. La maniere de prêcher de M. Joly étoit très-pathétique, car il n'écrivoit que le commencement, la diviſion, & les chefs de ſes prônes, & s'abandonnoit enſuite aux mouvemens de ſon cœur. Les libertins qui avoient intérêt de le décrier, comparoient ſes talens avec ceux de Moliere, & diſoient que Moliere étoit plus grand prédicateur, & M. Joly plus grand comédien.

VERDUN, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Viridunum caſtrum* ou *Viridunus;* petite ville de France dans la Bourgogne, au confluent du Doux & de la Saone, à 3 lieues de Châlons, avec titre de comté. Elle députe aux états de la province alternativement avec les villes de la Breſſe châlonoiſe. *Long.* 21. 30, *latit.* 46. 50. (*D. J.*)

VERDUN, (*Géog. mod.*) ville ou bourg de France dans le bas Armagnac, ſur la Garonne, à 5 lieues au-deſſous de Toulouſe, élection de Riviere-*Verdun*. Cette place étoit conſidérable du tems des Albigeois, & on la qualifioit alors du titre de *nobile caſtrum*; aujourd'hui c'eſt une pauvre bicoque.

VERDUN, *riviere de*, (*Géog. mod.*) la Riviere ou pays de *Verdun*, eſt un canton de la baſſe Gaſcogne, ſitué entre la Garonne & l'Armagnac: ce petit pays appartenoit au comte de Toulouſe. Il prend ſon nom de *Verdun*, qui eſt le ſiege de la juſtice. On appelle ce canton *Riviere de Verdun*, parce qu'il eſt ſitué & compris entre les trois rivieres de Garonne, de Save & de Gimone. (*D. J.*)

VERDUNOIS, LE, (*Géog. mod.*) petite province ou pays de France. Il touche à la Champagne du côté de l'occident, & ſe trouve enclavé de tous les autres côtés dans la Lorraine. Il fait partie du gouvernement militaire de Metz, s'étend le long de la Meuſe, & eſt peuplé de bourgs & de villages; mais il n'a d'autre ville que Verdun. (*D. J.*)

VERDURE, ſ. f. (*Gramm.*) il ſe dit de la couleur verte dont la nature a peint preſque toutes les plantes, ſur-tout lorſqu'elles commencent à croître.

VERDURE D'HIVER, (*Botan.*) nom vulgaire de l'eſpece de pyrole, nommée par Tournefort *pyrola rotundifolia, major*. *Voyez* PYROLE. (*D. J.*)

VERDURE, *colonnade de*, (*Décoration de jardin.*) c'eſt une ſuite de colonnes faite avec des arbres, & de la charmille à leur pié. L'orme eſt de tous les arbres le plus propre à cet uſage. On choiſit dans une pepiniere des ormes mâles, hauts, menus & rameux le long de la tige, & on les plante ſans leur couper la tête, avec toutes leurs ramilles. Ces ramilles ſe conduiſent & s'élaguent dans la forme d'une colonne. On les dépouille de 4 ou 5 piés de haut pour les faire monter, & on garnit le bas de la colonne de charmille & d'ormeaux, pour figurer la baſe & le ſocle. Le chapiteau ſe forme & ſe taille ſur les branches de l'orme. Pour la corniche & l'entablement, on ſe ſert de branches échappées de la paliſſade du fond, qu'on arrange ſur des perches traverſant d'un bout à l'autre, & portées par d'autres perches, ſur leſquelles on attache toutes les petites branches

de

de l'orme deſtiné à former la colonne, en les contraignant avec de l'oſier à prendre le ſens que l'on veut. Dans le bas & tout le long des colonnes, on fait une petite banquette de charmille à la hauteur du piédeſtal. Enfin au-deſſus de chaque colonne s'éleve une boule ou vaſe compoſé de branches d'ormes qui ſert d'ornement.

Il y a dans les jardins de Marly au bas de la premiere terraſſe, en deſcendant du château, vers la grande piece d'eau, une *colonnade de verdure*; elle eſt placée ſur une ligne droite. Ses colonnes ont environ 10 piés de haut ſur 3 de tour, y compris un pié de chaque bout pour les baſes, chapiteaux & filets qui y ſont marqués. Le piédeſtal de chaque colonne a un pié & demi, & la corniche un pié de haut. Le tout eſt couronné de différens vaſes compoſés de petites branches artiſtement rangées, & taillées proprement. (*D. J.*)

VERESIS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie dans le Latium. Strabon, *l. V. p.* 239. dit qu'il couloit aux environs de Preneſte.

VERETUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans la Meſſapie ou Calabre, aux confins des *Salentini*, ſelon Strabon, *l. VI. p.* 281. On la nomme aujourd'hui *Sancta Maria di Vereto*. (*D. J.*)

VERGADELLE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) poiſſon de mer qui ſe pêche en Languedoc, & auquel on a donné le nom de *vergadelle*, parce qu'il a ſur le corps des traits ſemblables à des verges, comme la ſaupe qui n'en differe qu'en ce qu'il eſt moins large & plus petit. *Voyez* Saupe. Rondelet, *Hiſt. nat. des poiſſons*, *I. part. l. V. ch. xxiij. Voyez* Poisson.

VERGÆ, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie. Tite-Live, *l. XX. c. xix.* la met chez les Brutiens. Gabriel Barri & Holſtenius conjecturent avec aſſez de vraiſſemblance que c'eſt aujourd'hui *Rogiano*, bourg de la Calabre citérieure ſur l'Iſauro. (*D. J.*)

VERGAAR, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne dans le Guipuſcoa, au bord de la Deva, entre Placentia & Montdragon. (*D. J.*)

VERGE, ſ. f. (*Gramm.*) bâton menu; branches menues détachées des arbres; baguette; inſtrument de correction; meſure; partie de machine, *&c.* Voy. *les articles ſuivans*.

Verge, (*Critiq. ſacrée.*) ῥάβδος, en grec; ce mot marque une branche d'arbre, *Geneſ. xxx.* 41. un bâton de voyageur, *Luc. ix.* 3. la houlette d'un paſteur, *Pſ. xxij.* 4. les inſtrumens dont Dieu ſe ſert pour châtier les hommes, *Pſ. lxxxviij.* 32. Ce mot ſignifie encore un ſceptre, *Eſth. v.* 2. un dernier enfant, un rejetton, *Iſ. xj.* 1. un peuple, *Pſ. lxxiij.* 2. La *verge de Moïſe* eſt le bâton dont il ſe ſervoit pour conduire ſes troupeaux. *Voyez Exod. iv.* La *verge d'Aaron* eſt le bâton de ce grand-prêtre. *Voyez Nom. xvij.* (*D. J.*)

Verge a berger, (*Botan.*) nom vulgaire de la plante nommée *dipſacus ſativus* par les Botaniſtes, & dont on a donné les caracteres au *mot* Chardon *à Bonnetier*. (*D. J.*)

Verge dorée, *virga aurea*; genre de plante à fleurs radiées, dont le diſque eſt compoſé de pluſieurs fleurons; la couronne eſt formée au contraire de demi-fleurons ſoutenus par des embryons, & contenus dans un calice écailleux. Les embryons deviennent dans la ſuite des ſemences garnies d'une aigrette. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les fleurs naiſſent en grand nombre à l'extrémité de petites branches. Tournefort, *inſt. rei herb. Voy.* Plante.

Des vingt-neuf eſpeces de ce genre de plante, nous ne dirons qu'un mot de la commune, *virga aurea vulgaris latifolia*, *I. R. H.* 484. Sa racine eſt genouillée, traçante, brune, fibreuſe, blanchâtre, d'un goût aromatique; elle pouſſe une ou pluſieurs tiges, à la hauteur de trois piés, droites, fermes, rondes, cannelées, & remplies d'une moëlle fongueuſe; ſes feuilles ſont oblongues, alternes, pointues, velues, dentelées en leurs bords, d'un verd noirâtre; ſes fleurs ſont radiées & diſpoſées en épis le long de la tige, de couleur jaune dorée, ſoutenue chacune par un calice compoſé de pluſieurs feuilles en écailles, avec cinq étamines capillaires; à ſommets cylindriques. Il leur ſuccede des ſemences oblongues, couronnées chacune d'une aigrette. Cette plante croît fréquemment dans les bois & les bruyeres, aux lieux montagneux, ſombres & incultes; elle fleurit en Juillet & Août. (*D. J.*)

Verge d'or, (*Mat. méd.*) *verge d'or* à larges feuilles, ou grande *verge* dorée; & *verge d'or* à feuilles étroites, ou petite *verge* dorée.

On trouve les feuilles & les fleurs de ces deux plantes, en une quantité conſidérable, dans les vulnéraires de Suiſſe ou faltranck, *Voyez* Faltranck. On les emploie auſſi quelquefois ſeules en infuſion théiforme, à titre de remedes vulnéraires aſtringens. Ces remedes ſont regardés auſſi comme de bons diurétiques, fondans, déſobſtruans; & quelques médecins les recommandent à ce titre, dans les menaces d'hydropiſie, la gravelle, & les autres maladies des reins & de la veſſie. Les feuilles de la *verge d'or* entrent dans l'eau vulnéraire & dans l'eau générale de la pharmacopée de Paris.

Verge, (*Anat.*) la figure, la ſituation, la grandeur de cette partie unique, ſont aſſez connues; il faut y remarquer:

1°. La cuticule & la peau, qui ſont les tégumens communs.

2°. Le prépuce, qui eſt la peau repliée qui couvre le gland; à ſa partie inférieure il y a un petit frein: on trouve dans ces deux endroits des glandes que Tyſon a appellées *glandes odoriférantes*.

3°. La tunique propre, qui eſt forte & tendineuſe, & qui renferme le reſte de la ſubſtance du membre viril; cette tunique eſt quelquefois double; dans l'entre-deux ſe trouve la ſubſtance celluleuſe qui paroit quand on la gonfle & qu'on la fait ſécher.

4°. Les corps caverneux ou ſpongieux, qui ſont la plus grande partie du membre viril; ils viennent de l'os pubis, de chaque côté; ils ſe joignent enſuite & s'étendent juſqu'au gland; ſi l'on y injecte de l'eau, ou ſi on les gonfle, le membre viril ſe roidit.

5°. La cloiſon qui eſt entre les deux corps caverneux, laquelle eſt plus épaiſſe à la partie poſtérieure, & eſt percée comme un crible.

6°. Le ligament ſuſpenſoire de Véſale, lequel attache le membre viril aux os pubis.

7°. Les muſcles, qui ſont au nombre de ſix.

8°. Les premiers ſont les érecteurs, ils viennent des os iſchion, & finiſſent de chaque côté aux corps caverneux.

9°. Les ſeconds ſont les accélérateurs; ils viennent du ſphincter de l'anus; ils embraſſent la partie poſtérieure de l'urethre, finiſſent de chaque côté aux corps caverneux, & reſſerrent l'urethre.

10°. Les troiſiemes ſont les muſcles tranſverſes; ils viennent des os iſchion, & finiſſent à l'origine de l'urethre qu'ils dilatent.

Véſale a le premier décrit par lettres, le muſcle ſuſpenſeur; Caſſerius enſuite, & Cowper parfaitement. Ce dernier s'étoit propoſé de donner un ouvrage ſur la ſtructure du *penis*, qu'il n'a point exécuté; mais Ruyſch y a ſuppléé par de belles découvertes.

Je tire le rideau ſur les moyens honteux & toujours nuiſibles, que quelques jeunes débauchés emploient pour plaire à des femmes auſſi perdues qu'ils le ſont. Leur groſſiere & ſtupide brutalité, n'a pour tout ſuccès que de triſtes remords. Je me contenterai ſeulement d'obſerver en anatomiſte, que cette partie peut reſter plus petite qu'à l'ordinaire, lorſqu'on lie le cordon ombilical trop près du ventre; alors il arrive qu'on raccourcit non-ſeulement l'ouraque, mais on produit encore une contraction dans les vaiſſeaux ſanguins de cet organe, par la trop grande extenſion des arteres ombilicales, dont ils tirent quelquefois leur origine: or dans ce cas fortuit, on prive cette partie du ſang dont elle a beſoin pour ſon développement & pour ſon uſage.

Il n'y a point d'homme qui ait deux *verges*; mais Saviard a vû un enfant qui vint au monde privé de cette partie, & qui avoit ſeulement en ſon lieu & place, une petite éminence un peu applatie, ſemblable au croupion d'une poule, au-deſſus & à côté de laquelle il y avoit une chair fongueuſe, de la largeur d'un écu, & de l'épaiſſeur d'un travers de doigt, ronde & élevée; l'ombilic n'étoit pas au milieu du ventre, où il ſe trouve ordinairement, mais au-deſſus & tout-auprès de cette chair fongueuſe. La petite éminence qui tenoit lieu de *verge*, étoit percée de deux petites ouvertures par où l'urine ſortoit.

Quoique cette obſervation ſoit ſinguliere, elle n'eſt pas unique; j'en connois d'autres exemples cités dans Panarolli, *Obſerv. V.* dans Scléuchius. *l. IV. p.* 523. dans Van-der-Wiell, *cent.* 2. *obſervat.* 32. & dans Borellus, *obſerv.* 19. (*D. J.*)

Verge, (*amputation de la*) opération de chirurgie par laquelle on retranche le membre viril, attaqué

qué de ſphacèle ou de cancer. L'amputation de la *verge*, & la cure que cette opération exige, n'ont pas été juſqu'ici conſidérées ſous le point de vue le plus ſimple; l'art a des progrès à attendre des réflexions que la combinaiſon de pluſieurs faits peut ſuggérer. Scultet, qui avoit connu à Padoue un homme à qui l'on avoit coupé le membre viril avec ſuccès, fit cette opération en 1635, à un bourgeois de la ville d'Ulm, à l'occaſion de la gangrene dont cette partie étoit attaquée. Il coupa dans le vif avec un biſtouri, arrêta l'hémorragie avec le fer ardent, & mit une cannule dans le canal de l'urethre pendant la cure, qui a été heureuſe & de peu de durée. La chirurgie de nos jours, devenue plus douce dans ſes moyens, rejettera d'abord l'uſage du feu dans ce cas, à moins que la mortification n'ait fait des progrès au-delà de la partie qu'on peut amputer, mais alors ce ne ſera pas dans la crainte de l'hémorrhagie qu'on emploieroit ce moyen, mais dans l'intention de brûler des chairs gangréneuſes, & empêcher le progrès de la pourriture.

Ruiſch parle dans la trentieme de ſes *obſervations anatomiques & chirurgicales*, de l'amputation de la *verge* à un payſan qui y avoit un cancer ulceré de la groſſeur du poing: on introduiſit une ſonde par l'urethre dans la veſſie, on lia fortement le membre viril au-deſſus du mal, avec un cordon aſſez mince, mais très-fort; cette ligature fut très-douloureuſe: le lendemain on fit une ſeconde ligature, pour avancer la mortification de la partie affectée: on ne fit l'amputation que le cinquieme jour, lorſque la partie fut tombée tout-à-fait en ſphacele: on laiſſa la ſonde dans la veſſie encore pendant un ou deux jours. Après la guériſon, on a donné à cet homme un tuyau d'ivoire qu'il ajuſtoit au-bas du ventre, lorſqu'il vouloit rendre ſon urine, de peur de mouiller ſes habits.

L'opération de Ruiſch a été fort longue & fort douloureuſe; la ſection avec un inſtrument tranchant eſt l'affaire d'un clin d'œil; la méthode de Scultet eſt donc préférable, & l'on ne voit pas ſur quelle raiſon Ruyſch a pu fonder le procedé qu'il a tenu. Il a été ſuivi en 1743. à l'hôpital de Florence, dans un cas où la néceſſité de l'amputation n'étoit pas trop prouvée: quoi qu'il en ſoit, on ſe détermina à lier la partie ſur une cannule d'argent; les douleurs furent fort vives; la partie ne tomba que le neuvieme jour; le malade fut parfaitement guéri le vingt-troiſieme: on mit dans l'extrémité de l'urethre un petit bourdonnet un peu dur, de figure conique. Ruyſch ſupprima la ſonde deux jours après la chute des chairs gangrenées; elle étoit abſolument néceſſaire dans l'uſage de la ligature, par laquelle on a étranglé la partie pendant cinq jours; on s'en eſt paſſé dans tout le reſte de la cure. Scultet s'en eſt ſervi. J'ai employé cette cannule pendant les premiers jours du traitement d'un homme qui s'étoit mutilé dans un délire mélancolique. Le bleſſé foible & tranquille, n'en étoit point incommodé, mais lorſque les forces furent un peu rétablies, le jet de l'urine chaſſoit la cannule; je l'ai ſupprimé le huitieme jour; le malade levoit l'appareil quand il vouloit uriner, & il n'y a eu aucun inconvénient de cette part. Fabrice d'Aquapendente recommande d'engager un petit tuyau de plomb dans le conduit de l'urine, après l'amputation de la *verge*. J'ai reconnu que cette précaution étoit ſuperflue; c'eſt ſeulement dans les derniers jours de la cure, qu'il eſt à propos de mettre une petite bougie dans l'orifice, pour qu'il ne ſe fronce pas; l'urine en ſeroit dardée plus loin, mais par un jet plus fin & il y a de l'inconvénient à une trop grande diminution du diametre du canal à ſon extrémité. A l'égard du tuyau d'ivoire que Ruyſch a conſeillé à ſon malade après ſa guériſon; il eſt de l'invention d'Ambroiſe Paré, qui en donne la figure & la deſcription au *chap. ix.* de ſon trente-troiſieme livre. J'ai vu faire à l'hôpital militaire de Metz, l'amputation de la *verge* près du ventre, par mon pere, il y a plus de vingt-cinq ans, à un tambour du régiment de Lyonnois: on lui fit faire une cannule de cuivre; ſemblable à celle que Paré recommande; c'étoit un aqueduc dont il ſe ſervoit pour piſſer dans les rues. Paré ne la propoſe même que pour cette circonſtance, en diſant que ceux qui ont entierement perdu la *verge* juſqu'au ventre, ſont en peine lorſqu'ils veulent uriner, & ſont contraints de s'accroupir comme les femmes. Cette néceſſité n'eſt pas démontrée. Le canal de l'urethre n'a point d'action pour chaſſer l'urine. *L'amputation de la verge* ne retranche aucune des parties qui ſervent à l'expulſion de ce liquide: le malade que j'ai guéri piſſe en jet à une aſſez grande diſtance du corps; il eſt ſeulement obligé d'eſſuyer les dernieres gouttes, inconvénient dont l'uſage de la canule ne le diſpenſeroit pas. (*Y*)

Verge, ſ. f. *terme de Bedeau d'égliſe*, c'eſt un morceau de baleine plat, large d'un bon doigt & un peu plus, long d'environ deux piés & demi, & ferré d'argent, que le bedeau porte à la main quand il fait la fonction de bedeau. (*D. J.*)

Verges, ſ. f. pl. *en Phyſique*, météore que l'on appelle autrement *columellæ & funes tentorii*. C'eſt un aſſemblage de pluſieurs rayons de lumiere, qui repréſentent comme des cordes tendues.

On croit que ce météore vient des rayons du ſoleil, qui paſſent par certaines fentes, ou au moins par les endroits les plus minces d'un nuage plein d'eau: il ſe fait voir principalement le matin & le ſoir, & il n'y a preſque perſonne qui ne l'ait obſervé très-ſouvent au coucher du ſoleil, lorſque cet aſtre eſt près de l'horiſon & caché dans des nuages qui ne ſont pas trop obſcurs: on voit ſouvent ſortir de ces nuages, comme une traînée de rayons blancs qui s'étendent juſqu'à l'horiſon, & qui occupent quelquefois un aſſez grand eſpace. *Chambers*.

Verge d'Aaron, *en Phyſique*, *voyez* Baguette divinatoire.

Verge, (*Juriſprud.*) eſt une meſure pour les longueurs, qui ſert à meſurer & compter la contenue des héritages, de même qu'en d'autres pays on compte par perches, cordes, chaînées, meſures, &c. la longueur de la *verge* eſt différente ſelon les pays.

La *verge* commune d'Artois, pour la meſure des lieues, eſt de vingt piés & onze pouces chacun, mille *verges* font une lieue; la meſure des terres labourables, qu'on appelle la *petite meſure*, eſt de cent *verges* ou perches pour arpent; la *verge* de cent vingt piés d'Artois, le pié de onze pouces, mais préſentement le pié y eſt de douze pouces; la meſure du bois, appellée la *grande meſure*, eſt de cent *verges*, la *verge* de cent vingt-un piés, & le pié de onze pouces artois. *Voyez* l'auteur des *notes ſur Artois*, *art.* 6.

Au bailliage d'Hedin un journal ne contient que ſoixante deux *verges* & demie. *Ibid.*

En Flandre la *verge* & la meſure de terre montent à un cinquieme plus que celle d'Artois. *Ibid.*

Dans la coutume de Clermont en Beauvoiſis, on compte les terres labourables par muids; à Clermont & aux environs, dans la ſeigneurie de Sacy, le grand Gournay, la Neuville en Hez, & Milly, le muid contient douze mines, chaque mine ſoixante *verges*, chaque *verge* vingt-deux piés de onze pouces de longueur, *art.* 234 & 235. En la chatellenie de Bulle, locale de Clermont, la mine eſt de cinquante *verges*, la *verge* de vingt-quatre piés de onze pouces, *art.* 236. En la ſeigneurie de Conty, on compte par journeux au-lieu de mines, chaque journeux contient cent *verges* de vingt quatre piés chacune, *art.* 237. Dans la ſeigneurie de Remy, la mine a quatre-vingt *verges*, à vingt-deux piés & un tiers de pié par *verge*, *art.* 239. Dans la même coutume de Clermont, les aires où ſe font les lins, en la ville & paroiſſe de Bulles, ſe meſurent par mine, chaque mine a douze *verges* de vingt-quatre piés, *art.* 240. Dans la même coutume de Clermont, les bois, vignes, jardins, & prés, communément ſe meſurent par arpens; l'arpent eſt en quelques lieux de cent *verges* à vingt-ſix piés pour *verge*. En d'autres lieux il n'y a que ſoixante & douze *verges* pour un arpent, *art.* 141. (*A*)

Verge, ſ. f. (*Jaugeage.*) eſpece de jauge, ou d'inſtrument propre à jauger ou meſurer les liqueurs qui ſont dans les tonneaux, pipes, barriques, &c. on donne auſſi le nom de *verge* à la liqueur meſurée; ainſi on dit trente *Verges* de vin; la *verge* de liqueur eſt eſtimée trois pots & demi, quelque peu moins; la *verge* a pluſieurs noms, ſuivant les divers lieux & pays où elle eſt en uſage. (*D. J.*)

Verge *rhinlandique*, ſ. f. (*Meſure de longueur.*) c'eſt une meſure qui répond à deux de nos toiſes, ou à douze de nos piés, & qui eſt ſouvent employée dans la fortification par les ingénieurs hollandois. (*D. J.*)

Verge, ſ. f. la meſure des longueurs dont on ſe ſert en Eſpagne & en Angleterre pour meſurer les étoffes. C'eſt une eſpece d'aune. La *verge* d'Eſpagne,

gne, qui eſt particulierement en uſage à Séville, ſe nomme en quelques lieux *bara*; elle contient dix-ſept vingt-quatriemes de l'aune de Paris; enſorte que les vingt-quatre *verges* d'Eſpagne, font dix-ſept aunes de Paris, ou dix-ſept aunes de Paris font vingt-quatre *verges* d'Eſpagne. La *verge* d'Angleterre ſe nomme *yard*. *Voyez* YARD. (*D. J.*)

VERGE D'OR, *voyez* ARBALESTRILLE.

VERGE DE GIROUETTE, (*Marine.*) *verge* de fer qui tient le fût de la girouette ſur le haut du mât.

VERGE DE L'ANCRE, (*Marine.*) partie de l'ancre qui eſt contenue depuis l'organeau juſqu'à la croiſée. *Voyez* ANCRE.

VERGE DE POMPE, (*Marine.*) *verge* de fer ou de bois, qui tient l'appareil de la pompe.

VERGE DE FUSÉE, ſ. f. *terme d'Artificier*, c'eſt un long bâton auquel on attache la fuſée qui doit monter. Il eſt fait d'un bois léger & ſec pour les petites fuſées, & celles qui ſont de moyenne grandeur; ſon poids eſt depuis une juſqu'à deux livres: on lui donne ſept fois la longueur des fuſées, leſquelles ont ſept fois le diametre de leur ouverture. La même proportion peut avoir lieu à l'égard des fuſées plus grandes, à moins que le bâton ne ſoit plus fort à proportion. Les artificiers proportionnent ainſi l'épaiſſeur de cette *verge*; ils lui donnent en haut $\frac{1}{6}$ du diametre de la fuſée, & $\frac{1}{6}$ en bas. *Voy. l'artillerie* de Simienowitz. (*D. J.*)

VERGE, ſ. f. *terme de Balancier*, autrement *fléau*; c'eſt un long morceau de cuivre, de fer ou de bois, le plus ordinairement de buis, ſur lequel ſont marquées les diverſes diviſions de la balance romaine ou peſon. Cette *verge* a deux ſortes de diviſions, l'une d'un côté pour ce qu'on appelle *le fort*, & l'autre à l'oppoſite pour ce qu'on nomme *le foible*. (*D. J.*)

VERGE, ſ. f. (*Ferranderie.*) ce mot ſe dit des morceaux de fer longs & menus, ordinairement ronds, que les Marchands-de-fer vendent aux Serruriers, ce qui s'appelle du fer en *verges*. Cette ſorte de fer s'emploie ordinairement pour faire des tringles, des clés, des pitons, & autres légers ouvrages de Serrurerie. (*D. J.*)

VERGES, *chez les ouvriers à la navette*, ce ſont des baguettes qui ſervent à ſéparer & à tenir ouverts les fils de la chaîne des étoffes & des toiles. Ces *verges* ſont faites pour l'ordinaire de bois de coudrier dont on a enlevé l'écorce. Il faut quatre de ces *verges* dans les métiers à gaze, & ſeulement deux dans tous les autres métiers.

VERGE, *terme d'Horlogerie*, VERGE DE BALANCIER *ou* VERGE DES PALETTES, *voyez les Planches d'Horlogerie*, eſt une tige ſur laquelle eſt enarbré le balancier d'une montre, & qui porte deux petites palettes dans leſquelles engrenent les dents de la roue de rencontre. *Voyez* ÉCHAPPEMENT, MONTRE, PALETTE.

Verge du pendule; c'eſt la partie du pendule appliqué à l'horloge, qui s'étend depuis les reſſorts, la ſcie ou le point de ſuſpenſion juſqu'au-bas de la lentille qu'elle ſoutient par le moyen d'un écrou.

Cette *verge* doit avoir une force raiſonnable; trop groſſe, elle fait monter le centre d'oſcillation du pendule, d'où réſultent de plus grandes réſiſtances de la part de l'air & du point de ſuſpenſion; trop foible, au contraire les vibrations occaſionnent en elle de petits frémiſſemens qui alterent ſenſiblement le mouvement du pendule.

Des effets du froid & du chaud ſur la verge *du pendule*. Windelinus s'apperçut le premier que les différens degrés de chaleur & de froid, dilatant plus ou moins la *verge* d'un pendule, occaſionnoient quelques irrégularités dans le mouvement de l'horloge où il étoit appliqué. On fut long-tems ſans ajouter foi à ſa découverte, mais l'expérience & la perfection où l'on porta par après les horloges à pendule confirmerent ſi bien l'exiſtence des erreurs qu'il avoit fait remarquer, que depuis on a eu recours à divers moyens pour les faire évanouir. *Voyez* THERMOMETRE.

L'expédient le plus ſimple qu'on puiſſe employer pour diminuer ces erreurs, eſt ſans doute de choiſir les matieres ſur leſquelles la chaleur produit le moins d'effet pour en compoſer la *verge* du pendule; cette *verge* doit donc être d'acier, métal qui s'alonge le moins à la chaleur. Dans les ſeuls cas où l'on craindra quelqu'influence magnétique ſur le pendule, il ſera à-propos d'en faire la *verge* de laiton ou de quelqu'autre matiere qui n'en ſoit point ſuſceptible. C'eſt apparemment pour cette raiſon que M. Graham a mis une *verge* de laiton à la pendule qu'il a faite pour MM. du nord,

L'expérience a cependant fait voir que les craintes étoient peu fondées. M. de Maupertuis, dans ſon livre de la *figure de la terre*, rapporte qu'ayant ſubſtitué à la lentille d'une pendule de M. le Roy un globe de fer, il n'en étoit réſulté dans la marche de l'horloge, allant à Paris ou à Pello, que la ſeule différence d'une demi-ſeconde en douze heures, ce qui eſt trop peu de choſe pour pouvoir être attribué à une cauſe particuliere, ſur-tout ſi l'on conſidere qu'il avoit fallu ôter & remettre ce globe pluſieurs fois, & que des lentilles d'étain & d'autres métaux ſubſtituées de la même façon avoient produit de plus grandes différences.

Pour connoître à quel point les *verges* de laiton ſont défectueuſes, & combien il a été néceſſaire que la pendule de M. Graham ſoit tombée entre les mains d'obſervateurs auſſi exacts, il ſuffit de lire ce qui eſt rapporté, *pag.* 167. & 169, du livre que je viens de citer, l'auteur y dit entr'autres choſes qu'il falloit jour & nuit avoir l'œil ſur les thermometres, pour entretenir un égal degré de chaleur dans le lieu où la pendule étoit ſituée, & qu'il falloit encore avoir ſoin que les thermometres & la pendule fuſſent à une égale diſtance du feu, & ſe trouvaſſent à la même hauteur.

Quelques horlogers ont propoſé de faire les *verges* de pendule avec un bois dur, tel que l'ébene, le bois de fer, le noyer, le buis, &c. Le bois, diſent-ils, éprouve à la vérité des changemens conſidérables dans ſa largeur, mais il n'en ſouffre aucun ſelon la longueur de ſes fibres, ſoit qu'on le trempe dans l'eau, qu'on l'expoſe au feu, ou même qu'on le frappe avec un marteau, comme on fait pour alonger un morceau de métal. Leur ſentiment paroît confirmé par ce que rapporte M. de Maupertuis dans ſon livre *de la figure de la terre*, voici ce qu'il dit des perches de ſapin, dont MM. du nord firent uſage pour meſurer leur baſe.

„ Nos perches une fois ajuſtées (ce ſont ſes termes), le changement que le froid pouvoit apporter à leur longueur n'étoit pas à craindre, nous avions remarqué qu'il s'en falloit beaucoup que le froid & le chaud cauſaſſent ſur la longueur des meſures de ſapin, des effets auſſi ſenſibles que ceux qu'ils produiſent ſur le fer. Toutes les obſervations que nous avons faites ſur cela nous ont donné des variations preſqu'inſenſibles, & quelques expériences me feroient croire que les meſures de bois, au-lieu de racourcir au froid comme celles de métal, s'y alongent au contraire; peut-être un reſte de ſeve qui étoit encore dans ces meſures ſe glaçoit-il lorſqu'elles étoient expoſées au froid, & les faiſoit-il participer à la propriété des liqueurs dont le volume augmente lorſqu'elles ſe gelent „.

Ce ſont apparemment de ſemblables expériences qui ont porté M. Graham à faire les *verges* de ſes pendules de bois. Mais une remarque eſſentielle à faire ſur ce ſujet, c'eſt que ſi le bois ne change pas ſenſiblement de longueur par le froid & le chaud, il ne laiſſe pas de ſe voiler, & cela quelque épaiſſeur qu'on lui donne: c'eſt une expérience que font tous les jours les architectes, qui ſont obligés de faire redreſſer de tems en tems leurs regles qui ſe fauſſent même dans leur largeur, ou ſur le champ: il ſuit de-là qu'une *verge* de bois pouvant ſe voiler, n'eſt point encore une matiere propre pour former les *verges* d'une pendule.

D'autres artiſtes penſent que le froid & le chaud ne peuvent produire les mêmes différences ſur des *verges* d'égale longueur, à-moins qu'ils ne ſoient proportionnels à la groſſeur de chacune d'elles. Raiſonnant ſur ce faux principe, ils s'imaginent pouvoir ſe diſpenſer de recourir aux compenſations ordinaires, en faiſant la *verge* de leur pendule extrèmement maſſive, de ſix livres, par exemple. Ils prétendent qu'étant alors environ douze fois plus groſſe que les autres, la chaleur l'alongera auſſi douze fois moins. Il n'eſt pas difficile de faire voir qu'en cela ils tombent dans une grande erreur. Une maſſe de métal, quelle que ſoit ſa groſſeur, n'étant qu'un grand nombre de lames très-minces appliquées les unes ſur les autres; toute la différence qui ſe rencontre dans une

groſſe

groſſe & une petite *verge*, ne conſiſte que dans une quantité plus ou moins grande de ces lames; ainſi, ſelon cette loi de la nature, qu'un corps chaud à côté d'un autre qui l'eſt moins, ne ceſſe de lui communiquer de ſa chaleur que quand ils ſont tous deux arrivés au même degré, il eſt évident que deux *verges* de même longueur & d'un même métal, l'une foible, l'autre forte, s'alongeront également par un même degré de chaleur; puiſque ce ſont les particules ignées qui cauſent l'alongement, & qu'elles ſont dans le corps en raiſon des lames infiniment petites qui le compoſent. Tous les Phyſiciens conviennent de ce que j'avance, & leur ſentiment eſt parfaitement d'accord avec l'expérience. Voici comme s'exprime à ce ſujet M. Derham, *Tranſactions philoſophiques*, *année* 1736.

„ Je fis en 1716 & 1717. des expériences pour „ connoître les effets de la chaleur & du froid ſur „ des *verges* de fer dont la longueur approchoit le „ plus qu'il étoit poſſible, de celles qui battent les „ ſecondes. Je choiſis des *verges* rondes d'environ „ un quart de pouce de diametre, & d'autres quar- „ rées d'environ trois quarts de pouce; les effets „ furent abſolument les mêmes ſur toutes ces *verges*.

L'avantage qu'on peut retirer des groſſes *verges*, n'eſt donc pas qu'elles s'allongeront moins que les autres; mais qu'elles employeront un peu plus de tems à s'allonger, ce qui certes n'eſt pas d'un grand ſecours. Car ſi d'un côté la chaleur allonge plutôt la *verge* foible, de l'autre quand le froid revient, elle retourne plutôt à ſon premier état.

Ces groſſes *verges* ſeroient d'ailleurs fort défectueuſes; elles chargeroient beaucoup le point de ſuſpenſion, ſans que le régulateur en eût plus de force; l'air leur oppoſeroit auſſi une bien plus grande réſiſtance, vû 1°. leur groſſeur & leur longueur, car l'air réſiſteroit d'autant plus à leur mouvement & à celui de leur lentille, que les arcs qu'elles décriroient feroient partie d'un plus grand cercle.

De-là naîtroient deux deſavantages; premierement l'horloge en ſeroit plus ſujette aux erreurs provenantes des différentes denſités du milieu; ſecondement, une plus grande réſiſtance de l'air détruiſant néceſſairement une plus grande quantité de mouvement, les reſtitutions de la force motrice deviendroient plus conſidérables, & l'horloge en ſeroit plus ſuſceptible des erreurs qui en réſulteroient par les altérations ou augmentations de cette force.

Verge, *terme de Jardinage*, ſe dit du bois de la vigne qui eſt encore appellé *ſarment*.

Verge, *terme de Maréchal;* on appelle ainſi le manche d'une eſpece de fouet de cocher, qui a peu de touche.

Verge de fer, *terme de Serrurier*, baguette de fer quarrée qu'on attache le long des panneaux de vîtres, qui ſert à les tenir en état avec des liens de plomb, & qui eſt cloué avec des pointes, l'une à un bout, l'autre à l'autre. (*D. J.*)

Verge, inſtrument du métier des *étoffes de ſoie;* la *verge* eſt une broche de bois, ronde & bien unie, on s'en ſert à divers uſages pour le métier des étoffes de ſoie; elles ſont toutes de la longueur de 2 piés & $\frac{1}{2}$ environ.

Verge de fer, ſ. f. *terme de Tapiſſier*, morceau de fer rond & délié, en forme de grande baguette, qu'on accroche avec des pitons à chaque colonne de lit, & où on enfile les rideaux par le moyen des anneaux. Les Serruriers appellent cette *verge*, une *tringle*. (*D. J.*)

Verges, *terme de Tiſſerand;* ce ſont deux baguettes de bois rondes, qui paſſent entre les fils de la chaîne, de maniere que le fil qui paſſe ſur la premiere, paſſe ſous la ſeconde, & ainſi de ſuite; au moyen de quoi les fils de la chaîne ſe croiſent dans l'eſpace qui eſt entre les deux *verges*. Ces deux *verges* ſont rapprochées le plus près qu'il eſt poſſible l'une de l'autre, par le moyen de deux crochets qui les joignent aux deux côtés de la chaîne. Les *verges* ſervent à contenir les fils de la chaîne & les tenir bandés, ce qui facilite la croiſure qu'opere le mouvement des lames.

Verge, *chez les Tourneurs*, eſt une piece du tour, dont on ſe ſert pour tourner en l'air ou en figures irrégulieres; c'eſt une piece de fer, longue & quarrée qui traverſe l'arbre tout entier, & qui porte & joint enſemble le mandrin, les deux canons, la piece ovale & la boîte de cuivre. Cette *verge* a des trous de diſtance en diſtance, pour y arrêter ces pieces avec des clavettes. *Voyez* Tour.

Verge de huau, *terme de Chaſſe*, eſt une baguette d'oiſelier un peu longue, garnie de quatre piquets auxquels on attache les aîles d'un milar appellé *huau*.

Verge de meute; c'eſt une baguette garnie de trois piquets avec des ficelles, auxquelles on attache un oiſeau vivant, qui étant lié s'appelle *meute*.

Verge, *en terme de Vitrerie*. *Voyez* Lingotiere. Les *verges* de fer dont on ſe ſert pour maintenir les vitres, ſe clouent par les deux bouts aux chaſſis, & s'attachent dans le milieu aux panneaux, avec des liens aux attaches de plomb.

Verge de fer ſervant à couper le verre, eſt une *verge* de fer rouge qu'on poſe ſur le verre qu'on veut couper, & mouillant ſeulement le bout du doigt avec de la ſalive que l'on met ſur l'endroit où la verge a touché, il s'y forme une *langue*, c'eſt-à-dire une fente que l'on conduit avec la *verge* rouge où l'on veut; c'eſt ainſi qu'on coupe le verre de telle figure qu'on deſire.

VERGÉ, adj. *terme de Commerce*, ce qui a été meſuré avec la verge, ſoit qu'on la conſidere comme meſure de longueur, ſoit qu'on la prenne pour un inſtrument de jauge.

On dit dans le premier ſens qu'une étoffe, une piece de drap a été *vergée*, & qu'elle a tant de verges, & dans le ſecond, qu'une pipe, barique ou autre futaille a été vergée, & qu'elle contient tant de verge. *Voyez* Verge.

VERGEAGE, ſ. m. *terme de Meſurage;* c'eſt le meſurage des toiles, rubans, étoffes, *&c.* qui ſe fait avec cette meſure des longueurs que l'on nomme *verge*, laquelle eſt d'uſage en Eſpagne, & en Angleterre.

Vergeage ſe dit auſſi du jaugeage ou meſurage que l'on fait des tonneaux & futailles, avec un inſtrument ou ſorte de jauge que l'on appelle *verge*. (*D. J.*)

VERGÉE, ſ. f. *terme d'Arpentage*, eſt une meſure de 240 piés.

VERGELLUS, (*Géog. anc.*) torrent ou fleuve d'Italie, dans la Pouille, au voiſinage du lieu où ſe donna la bataille de Cannes. Ce torrent eſt fameux dans l'hiſtoire, à cauſe du pont qu'Annibal y éleva avec les corps des Romains, pour faire paſſer ſon armée Valere-Maxime, *l. IX. c. ij.* & Florus, *l. II. c. vj.* rapportent cette circonſtance qu'il ne faut pas prendre à la lettre. Silius Italicus, *l. VIII. verſ.* 670. a parlé de ce prétendu pont d'Annibal, & en même tems du fleuve Aufidus; non qu'il veuille dire, que ce pont fût ſur l'Aufidus, ce que ſa grandeur n'auroit pas permis; mais parce qu'on y jetta divers cadavres des Romains:

> . . . . *Pons eſſe cadentum*
> *Corporibus ſtruitur; tacituſque cadavera fundit*
> *Aufidus*.

VERGENTUM, (*Géogr. anc.*) ville de l'Eſpagne Bétique. Pline, *l III. c. j.* dit qu'elle étoit ſurnommée *Julii-Génius*, ſans doute, parce que les habitans la mirent ſous la protection du génie de Jules Ceſar. *Vergentum*, ſelon le P. Hardouin, eſt aujourd'hui Gelves, ou Guelva dans l'Andalouſie, entre la Guadiana & le Guadalquivir, vers l'embouchure d'une petite riviere qui ſe jette dans l'Océan. (*D. J.*)

VERGEOISE, ſ. f. ſont *parmi les Rafineurs*, les ſucres que produiſent les ſirops des bâtardes. *Voy.* Batardes. Quand la matiere eſt cuite, on la raſſemble dans un rafraîchiſſoir, où on la mouve avec précaution, parce que l'excès l'épaiſſiroit au point d'empêcher les ſirops d'en ſortir. On les met dans les formes appellées *bâtardes*, que l'on a eu ſoin d'eſtamper. *Voyez* Estamper. On les monte enſuite, on les détape. *Voy.* Monter & Détaper. On les met ſur le pot. On les perce avec une prime de trois pouces de long, & d'une ligne & demie de diametre vers ſon manche. Après quelques jours, on les perce avec une prime plus groſſe. *Voy.* Prime. Cette ſeconde fois ſuffit, quand la matiere eſt bonne. Quand elle eſt trop foible, on réitere l'opération, tant qu'on le juge néceſſaire. Ce n'eſt qu'à force de chaleur qu'on vient à bout de faire couler les ſirops, même dans l'été il faut faire du feu exprès. Quand les *vergeoiſes* ont égoutté pendant quelque tems ſans être couvertes, on les loche; mais comme l'âcreté des matieres les attache aux formes,

on ne peut les locher en les ſecouant ſimplement, c'eſt pourquoi on ſe ſert d'une ſpatule large de deux pouces, & longue de trois ſans ſon manche, pour piquer ce ſucre dans les formes & l'en faire tomber dans des baquets, enſuite on en fait des fondus.

VERGER, une étoffe, une toile, *&c.* C'eſt la meſurer avec la meſure des longueurs, qu'on appelle *verge*. *Voyez* VERGE.

Verger une barrique, un tonneau, un muid. C'eſt les jauger avec la verge. *Voyez* VERGE. *Dictionn. de commerce.*

VERGER, ſ. m. (*Jardin.*) jardin planté d'arbres fruitiers à plein vent. On appelle *ceriſaye*, celui qui n'eſt planté que de ceriſiers; *prunelaye*, de pruniers; *pommeraye*, de pommiers, *&c.* (*D. J.*)

VERGETTE, ſ. f. *en terme de Vergettier*, eſt un uſtencile de ménage qui ſert à nettoyer les meubles & les habits. On lui donne encore le nom de *broſſe*, qui pourtant ne ſignifie pas tout-à-fait la même choſe que *vergette*; mais comme il eſt d'uſage preſque par tout de confondre ces deux termes, nous ne les ſéparerons point, & nous n'en ferons ici qu'un article.

Il ſe fait des *vergettes* de pluſieurs matieres, de diverſes formes, & pour différens uſages. On y employe de trois ſortes de matieres, de la bruyere, du chiendent & du poil, en ſoie de ſanglier, qu'on tire de Moſcovie, d'Allemagne, de Lorraine, de Danemarck. *Voyez* ces trois matieres différentes chacune à leur article.

Il y en a de rondes, de quarrées, ſans manche, à manche, de doubles & même de triples; quelques-unes ſont garnies d'une manicle, à l'uſage des cochers; d'autres d'une courroye de pié, à l'uſage des frotteurs; enfin il y a des broſſes à décroter de deux eſpeces; celles de la premiere eſpece ſont les plus fortes & les plus courtes, & ſe nomment proprement *décrotoires*, les autres ſont les plus fines; les plus douces, ont le poil plus long, & ſe nomment *poliſſoires*.

De toutes ces *vergettes*, il y en a qui ſervent de peigne pour la tête aux enfans, ou de ceux qui ſe ſont fait raſer les cheveux. Celles-ci aux habits, aux meubles; celles là pour panſer les chevaux, nettoyer les carroſſes & frotter les planchers; enfin, il y en a auſſi qui ſervent pour balayer, & qu'on appelle pour cela *balais de poil*.

De toutes ces *vergettes*, il n'y a que celles pour la tête des enfans qu'on faſſe d'une maniere différente de celle des autres qu'on fabrique toutes de cette façon. En pliant le poil en deux & en le faiſant entrer à force, par le moyen d'une ficelle qui prend le poil au milieu, dans des trous d'une petite planche de hêtre mince, ſur laquelle cette ficelle ſe lie fortement. Quand tous les trous ſont remplis, on coupe la ſoie égale & unie avec des gros ciſeaux, ou des forces.

VERGETTE, adj. m. *terme de Blaſon*, ce mot ſignifie un pal retréci, qui n'a que la troiſieme partie de ſa largeur. Sublet des Noyers porte d'azur au pal breteſſé d'or, chargé d'une *vergette* de ſable; quand l'écu eſt rempli de pals, depuis dix & au-delà, on dit qu'il eſt *vergette*. (*D. J.*)

VERGETTES, ſ. f. pl. (*terme de Boiſſelier.*) cercles de bois ou de métal, qui ſervent à ſoutenir & à faire bander les peaux dont on couvre le tambour.

VERGETTÉ, *en terme de Blaſon*, ſe dit d'un écu rempli de peaux, depuis dix & au-delà.

VERGETTIER, ſ. m. (*Art méc.*) eſt l'ouvrier qui fait & vend les vergettes de toutes eſpeces & de plumes, les houſſoirs, *&c.*

La communauté des *Vergettiers* eſt fort ancienne à Paris. Leurs anciens ſtatuts de 1485, ſous le regne de Charles VIII. paroiſſent tirés d'autres plus anciens encore.

Ils ont des nouveaux réglemens, qui ſur le viſé du roi au châtelet, furent autoriſés & confirmés par lettres-patentes de Louis XIV. du mois de Septembre 1659.

C'eſt par eux que leur communauté continue d'être gouvernée. Ils n'ont reçu d'autres changemens que celui que toutes les communautés d'arts & de métiers ont ſouffert en 1717, par l'incorporation & l'union des charges crées en titre d'office, pendant les longues guerres du regne de Louis XIV; comme de jurés en 1691, d'auditeurs des comptes en 1694 & de tréſoriers-receveurs des deniers communs en 1704; mais toutes ces charges ne regardent point la diſcipline des communautés, & ne font qu'augmenter les droits de réception & de viſite.

Il y a dans la communauté des *Vergettiers* un doyen, deux jurés. Ceux-ci par élection, & celui-là par droit d'ancienneté de jurande. Le doyen préſide aux aſſemblées & y recueille les voix dans les délibérations. Les jurés font les viſites, reçoivent les brevets, donnent des lettres de maîtriſe, & aſſignent le chef-d'œuvre.

Nul maître n'eſt reçu à la jurande, qu'il n'ait adminiſtré les affaires de la confrairie. L'élection des jurés ſe fait tous les ans d'un d'eux, en ſorte qu'ils ſont en charge chacun pendant deux ans.

L'apprentiſſage chez les *Vergettiers*, eſt de cinq ans, & les maîtres ne peuvent obliger qu'un apprenti dans l'eſpace de dix années.

Les veuves de maîtres jouiſſent des privileges de la maitriſe, ſi elles ne ſe remarient point; mais elles ne peuvent point faire d'apprenti.

Ceux qui ont paſſé par la jurande, ſont ſujets à viſite comme les autres maîtres. Les archives, ou le coffre des papiers eſt mis chez le nouveau juré. Ce coffre a trois clés, que le doyen, l'ancien juré & l'ancien adminiſtrateur de la confrairie, partagent entre eux.

Les *Vergettiers* peuvent vendre des ſoies de porc, de ſanglier, du rouge d'Angleterre, des bouis, des compas à l'uſage des Cordonniers, des Bourreliers.

Si la propreté eſt comme on n'en peut guere douter, eſſentiellement néceſſaire à la ſanté, & pour relever & ſoutenir les graces du corps, l'art des *Vergettiers* ne peut être que très-utile à la ſociété; mais l'uſage univerſel qu'on fait de ſes ouvrages, en fait mieux l'éloge que ce que je pourrois en dire ici.

VERGILIA, (*Géog. anc.*) 'Ουεργιλία; ville de l'Eſpagne tarragonoiſe: elle étoit dans les terres, ſelon Ptolomée, *l. II. c. vj.* qui la donne aux Baſtitains. (*D. J.*)

VERGILIES, (*Mythol.*) *Vergiliæ*, conſtellations qui annoncent le printems: ce ſont au dire des Poëtes, les filles d'Atlas, que les Grecs appellent *Pleiades*, & les Latins *Vergiliæ*.

VERGINIUS OCEANUS, (*Géog. anc.*) 'Ουεργίνιος ὠκεανὸς; Ptolomée donne ce nom à la partie de l'Océan qui baigne la côte méridionale de l'Irlande, & les provinces de l'oueſt de l'Angleterre. Il ne l'étend point entre la côte orientale de l'Irlande, & la côte occidentale de la grande-Bretagne; ce détroit, ſelon lui, eſt l'Océan hibernique, ou la mer d'Irlande. Cependant preſque tous les géographes modernes font deux ſynonymes de l'*Océan virginien*, & de la *mer d'Irlande*.

Cette mer de tout tems a paſſé pour fort orageuſe, & cette réputation n'eſt pas abſolument ſans fondement; car la mer d'Irlande ſont deux marées oppoſées, dont l'une vient du ſud, & l'autre vient du nord; & elles ſe rencontrent à la hauteur de la baie de Carlingford. Ces deux marées contraires ſe choquant avec violence, doivent émouvoir conſidérablement la mer, & empêcher qu'elle ne ſoit tranquille dans le tems que le choc ſe fait; & lorſqu'on navige d'un bout du détroit à l'autre, ſi dans la premiere partie on a eu une marée favorable, on en rencontre enfin une autre qui eſt oppoſée, & qui doit tout au moins retarder le cours du vaiſſeau.

Il eſt cependant certain que cette mer n'eſt ni auſſi orageuſe, ni par conſéquent auſſi périlleuſe qu'on voudroit le perſuader. On n'y remarque point de tempêtes qu'on ne ſente en même tems les vents qui les cauſent; & il ne s'y fait pas plus de naufrages qu'ailleurs. C'eſt l'ordinaire par tout pays que durant l'hiver la mer ſoit dangereuſe près des côtes, parce qu'on y eſt expoſé à de grands coups de vent, d'autant plus fâcheux que les nuits ſont longues & obſcures. Ainſi cela n'eſt pas particulier à la mer d'Irlande.

Le fonds de cette mer n'eſt que ſable partout, excepté dans quelques endroits où il eſt limoneux, & dans la baie de Wicklo où il eſt rocher. La marée ſe fait ſentir le long des terres au ſud & au nord; mais du côté de l'orient près des terres, elle ſe fait de l'oueſt à l'eſt, & le reflux deſcend de l'eſt à l'oueſt.

La mer d'Irlande, ſelon Ortelius, qui cite H. Lhuyd, eſt appellée *Mor-weridh*, dans la langue bretonne; & *canal de S. George* par les Anglois. Cependant M. de Liſle ne donne le nom de *canal de S. George*, qu'au golfe qui ferme l'embouchure de la Saverne. (*D. J.*)

VERGLAS, ſ. m. (*Phyſiq.*) eſt le nom qu'on donne à la glace qui s'attache aux pavés, & qui rend le marcher très-difficile. *Voyez* GLACE & GELÉE.

VERGOTUR, (*Géogr. mod.*) petite ville de la Tartarie ruſſe, à 50 lieues au couchant méridional de Tumen, entre les montagnes Semoy-Poyas, que M. Witſen prend pour les monts Ryphées des anciens. (*D. J.*)

VERGUE, ſ. f. (*Marine.*) piece de bois, longue, arrondie; une fois plus groſſe par le milieu que par les bouts; poſée quarrément par ſon milieu ſur le mât vers les racages, & qui ſert à porter la voile. *Voyez* VAISSEAU.

On donne communément à la grande *vergue* les ſept ſeiziemes parties de la longueur & de la largeur du vaiſſeau; à celle de miſaine, les ſix ſeptiemes de la longueur de celle-ci; à la *vergue* d'artimon, une longueur moyenne entre la grande *vergue* & celle de miſaine; & l'on donne à celle d'artimon les cinq huitiemes de la grande *vergue*. On détermine à-peu-près de même les *vergues* des huniers, des perroquets, *&c.* de ſorte que la *vergue* du grand hunier a les quatre ſeptiemes de la grande *vergue*; la *vergue* du petit hunier les quatre ſeptiemes parties de la *vergue* de miſaine; la *vergue* de foule la longueur de celle du grand hunier. Enfin on proportionne les *vergues* d'artimon de beaupré aux *vergues* qui ſont deſſous; de même que la *vergue* du grand hunier eſt proportionnée à la grande *vergue*.

On dit *être vergue à vergue*, lorſque deux vaiſſeaux ſont flanc à flanc; de ſorte que leurs *vergues* ſont ſur la même ligne. *Voyez figure marine*, *Pl. fig.* 1. & *fig.* 2. où l'on a marqué toutes les *vergues* & leur ſituation.

VERGUE A CORNE, *Voyez* CORNE A VERGUE.

VERGUE DE FOULE, c'eſt une *vergue* où il n'y a point de voile, & qui ne ſert qu'à border la voile du perroquet d'artimon.

VERGUE EN BOUTTE HORS, *vergue* dont le bout eſt appuyé au pié du mât, dans les ſemelles & autres bâtimens ſemblables, & qui prend la voile en-travers juſqu'au point d'en-haut, lequel eſt parallele celui qui eſt amarré au haut du mât. Le tour de la *vergue*, excepté le côté qui eſt amarré au mât, n'eſt ſoutenu que par les ralingues.

VERGUE TRAVERSÉE, *vergue* poſée de biais, & qui eſt trop halée au vent.

VERGUNNI, (*Géog. anc.*) peuples des Alpes, du nombre de ceux qui furent ſubjugués par Auguſte. Ils ſont nommés dans l'inſcription qui fut miſe ſur le trophée des Alpes, & que Pline, *l. III. c. xx.* nous a conſervé. On trouve des traces du nom de ce peuple dans *Vergons* au diocèſe de Sénez. (*D. J.*)

VERHEYEN, *muſcle de*, (*Anat.*) *Verheyen* profeſſeur royal d'anatomie & de chirurgie dans l'univerſité de Louvain, naquit en 1644 au bourg de Waas dans la paroiſſe de Varbrock. Son pere étoit laboureur. Il mourut en 1711 d'une fievre aiguë. Il a publié une anatomie du corps humain. Il y a des muſcles releveurs des côtes qui portent ſon nom. *Voyez* RELEVEUR.

VERHOLE, ſ. m. (*Marine.*) on appelle ainſi au Havre-de-Grace, un renvoi d'eau qui ſe fait vers l'embouchure de la Seine, lorſque la mer eſt à la moitié ou aux deux tiers du montant,

VERIA, (*Géog. mod.*) *ou* BERIA, petite ville d'Eſpagne au royaume de Grenade, aux environs de Montril. On l'appelloit autrefois *Baria* Elle a été célebre parce qu'elle faiſoit anciennement la ſéparation entre la Bétique & la Tarragonoiſe. (*D. J.*)

VERIA, (*Géog. anc.*) contrée des états du turc en Europe, dans la Macédoine, au nord de la Janna. Elle s'étend d'orient en occident, depuis le golfe de Salonique, juſqu'aux confins de l'Albanie, & prend ſon nom de ſa capitale appellée *Cara-Veria*.

VERJAGE, ſ. m. (*Manufact.*) ce mot ſe dit des étoffes de ſoie unies, comme ſont les velours, les ſatins & les taffetas non façonnés. Il ſe dit auſſi des draps, ſerges ou autres étoffes de laine, dont les fils de la chaîne ou de la trame ne ſont pas d'une égale filure & d'une même teinture, ce qui raie & *verge* la piece quelquefois dans toute ſa longueur & largeur, & quelquefois ſeulement en de certains endroits. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

VÉRICLE, ſ. m. (*Joaillerie.*) on appelle *véricles* des pierreries fauſſes, contrefaites avec du verre ou du cryſtal. Les ſtatuts des Orfevres portent qu'il ne leur eſt pas permis de tailler des diamans de *véricle*, ni de les mettre en or ou en argent. Cette partie de leurs ſtatuts n'eſt plus obſervée; l'on fait quantité de fauſſes pierres montées en or, & ſi bien imitées & miſe en œuvre, que les habiles joailliers y ſont quelquefois trompés. (*D. J.*)

VÉRIDIQUE, adj. (*Gramm.*) qui aime la vérité, qui la dit avec plaiſir, qui s'eſt fait une habitude de cette vertu. Il y a peu d'hommes *véridiques*.

VÉRIFICATEUR, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt celui qui examine ſi une choſe eſt juſte & véritable. Il y a eu autrefois des conſeillers *vérificateurs* des défauts. *Voyez au mot* CONSEILLERS.

En fait d'écriture, il y a des experts *vérificateurs*. *Voyez* COMPARAISON *d'écritures*, ECRITURE, ECRIVAIN, EXPERT, VÉRIFICATION. (*A*)

VÉRIFICATION, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt l'action d'examiner ſi une choſe eſt véritable ou réguliere.

Vérification d'une citation; c'eſt lorſqu'on la confronte avec le texte, pour voir ſi elle eſt fidelle.

Vérification d'un défaut ou *d'une demande*, c'eſt lorſqu'on examine ſi les concluſions de la demande ſont juſtes & bien fondées.

VÉRIFICATION D'ÉCRITURE, eſt l'examen que l'on fait d'une écriture privée pour ſavoir de quelle main elle eſt; ou bien l'examen d'une piece authentique, contre laquelle on s'eſt inſcrit en faux, pour connoître ſi elle eſt vraie ou fauſſe.

La *vérification d'une écriture privée* ſe fait lorſque celui contre lequel on veut ſe ſervir de cet écrit, refuſe de reconnoître ſon écriture ou ſignature, ou qu'il ne convient pas que l'écrit ſoit d'un tiers auquel on l'attribue.

Cette *vérification* peut ſe faire en trois manieres. 1°. Par deux témoins oculaires qui dépoſent avoir vu écrire & ſigner la perſonne, & qui reconnoiſſent l'écrit pour être le même qu'ils ont vu faire. 2°. Par la dépoſition de témoins qui dépoſent connoître l'écriture de celui dont il s'agit, & qu'ils lui en ont vu faire de ſemblables. 3°. Par comparaiſon d'écritures, laquelle ſe fait toujours par experts.

Quand une piece eſt arguée de faux, la *vérification* s'en fait par comparaiſon d'écritures par le miniſtere d'experts nommés à cet effet.

La *vérification d'écriture* a lieu tant en matiere civile, qu'en matiere criminelle.

Elle ſe fait toujours devant le juge où le procès principal eſt pendant.

Ceux qui ont eu la mauvaiſe foi de nier leur écriture ou ſignature, doivent, ſuivant les ordonnances, en cas de *verification*, être condamnés au double des ſommes portées en leurs promeſſes, & en de groſſes amendes envers le roi & la partie. *Voyez* l'ordonnance de Villers-Cotterets *article* 93; celle de Rouſſillon, *article* 8; la déclaration du moins de Décembre 1684; l'ordonnance de 1667, *titre des compulſoires*; l'ordonnance criminelle, *titre* 8, & l'ordonnance du faux; le *traité de la preuve par comparaiſon d'écrit* de M. le Vayer Me. de Requêtes; Danty, *de la preuve par témoins*, & *le traité* de Bligny. *Voyez* auſſi les *mots* COMPARAISON D'ÉCRITURE, ÉCRITURE, EXPERT, FAUX, RECONNOISSANCE. (*A*)

VÉRIFICATION *d'un édit*, *déclaration*, ou *ordonnance*, eſt lorſque le tribunal auquel une nouvelle loi eſt adreſſée pour l'enregiſtrer, vérifie ſi elle eſt en la forme qu'elle doit être, *Voyez* ENREGISTREMENT.

VÉRIFICATION *d'une ſignature*, eſt quand on examine ſi une ſignature eſt vraie ou fauſſe; on vérifioit autrefois les ſignatures de cour de Rome. *Voy.* SIGNATURE. (*A*)

VÉRIFIER, v. act. (*Gram.*) rechercher ſi une choſe eſt vraie; on *vérifie* une écriture, un fait, une citation; les prophéties ſe *vérifient* où ſe démentent par le fait.

VÉRIN, ſ. m. (*Méchanique.*) machine en maniere de preſſe, compoſée de deux fortes pieces de bois, poſées horiſontalement, & de deux groſſes vis, qui font élever un pointal enté ſur le milieu de la piece de deſſus. Cette machine ſert à reculer des jambes en ſurplomb, à reculer des pans de bois, & à charger de groſſes pierres dans les charrettes. (*D. J.*)

VÉRINE, (*Géog. mod.*) village de l'Amérique méridionale, dans la province de Vénézuela, au voiſinage de Caracos. Les Eſpagnols ont une plantation dans ce village fameux par ſon tabac, qui paſſe pour le meilleur du monde. (*D. J.*)

VÉRITABLE, adj. (*Gram.*) qui eſt conforme à la vérité; la choſe eſt vraie; rien n'eſt plus *véritable;* il ſe dit des perſonnes; c'eſt un homme vrai ou *véritable*; il eſt quelquefois ſynonyme à *réel;* la vraie délicateſſe, le *véritable* amour,

VÉRITÉ, (*Log.*) toute idée, conſidérée en elle-même, eſt vraie, c'eſt-à-dire qu'elle repréſente exactement ce qu'elle repréſente, ſoit que ce qu'elle offre à l'eſprit exiſte ou non. Pareillement toute choſe, conſiderée en elle-même, eſt vraie, c'eſt-à-dire qu'elle eſt ce qu'elle eſt: c'eſt ce que perſonne ne révoquera en doute; mais quelle utilité pourroit-il y avoir à enviſager la *vérité* ſous cette face? Il faut conſidérer la *vérité* relativement à nos connoiſſances: conſiderée ſous ce point de vue, on peut la définir *une conformité de nos jugemens avec ce que ſont les choſes*: en ſorte que ce qu'elles ſont en elles-mêmes, ſoit préciſément ce que nous en jugeons.

Si la *vérité* eſt une conformité de notre penſée avec ſon objet, elle eſt donc une particularité ou circonſtance de notre penſée; elle en eſt donc dépendante, elle ne ſubſiſte donc point par elle-même. S'il n'y avoit point de penſées & de connoiſſances au monde, il n'y auroit point de *vérité;* mais comment cela peut-il s'accorder avec ce que les philoſophes ont dit de plus beau touchant la nature des *vérités* éternelles? ne craignez rien pour les *vérités* éternelles. Comme Dieu eſt un eſprit qui ſubſiſte néceſſairement, & qui connoît de toute éternité; c'eſt auſſi en lui que les *vérités* ſubſiſteront eſſentiellement, éternellement, & néceſſairement; mais par-là elles ne ſe trouveront pas indépendantes de la penſée, puiſqu'elles ſont la penſée de Dieu même; laquelle eſt toujours conforme à la réalité des choſes. Mais, direz-vous, quand je détruirois dans ma penſée toutes les intelligences du monde, ne pourrois-je pas toujours imaginer la *vérité?* La *vérité* eſt donc indépendante de la penſée. Point-du-tout; ce que vous imagineriez alors ſeroit juſtement une abſtraction, & non une réalité. Vous pouvez par abſtraction penſer à la *vérité* ſans penſer à aucune intelligence; mais réellement il ne peut y avoir de *vérité* ſans penſée, ni de penſée ſans intelligence; ni d'intelligence ſans un être qui penſe, & qui ſoit une ſubſtance ſpirituelle. A force de penſer par abſtraction à la *vérite*, qui eſt une particularité de la penſée, on s'accoutume à regarder la *verité* comme quelque choſe d'indépendant de la penſée & de l'eſprit; à peu près comme les enfans trouvent dans un miroir la répréſentation d'un objet, indépendante des rayons de la lumiere, dont néanmoins elle n'eſt réellement qu'une modification.

L'objet avec lequel notre penſée eſt conforme, eſt de deux ſortes; ou il eſt interne, ou il eſt externe; c'eſt-à-dire, ou les choſes auxquelles nous penſons ne ſont que dans notre penſée: ou elles ont une exiſtence réelle & effective, indépendante de notre penſée. De-là, deux ſortes de *vérités*, l'une interne & l'autre externe, ſuivant la nature des objets. L'objet de la *vérité* interne eſt purement dans notre eſprit, & celui de la *vérité* externe eſt non-ſeulement dans notre eſprit, mais encore il exiſte effectivement & réellement hors de notre eſprit, tel que notre eſprit le conçoit. Ainſi toute *vérité* eſt interne, puiſqu'elle ne ſeroit pas *vérité* ſi elle n'étoit pas dans l'eſprit; mais une *vérité* interne n'eſt pas toujours externe. En un mot la *vérité* interne eſt la conformité d'une de nos idées avec une autre idée, que notre eſprit ſe propoſe pour objet: la *vérité* externe eſt la conformité de ces deux idées réunies & liées enſemble, avec un objet exiſtant hors de notre eſprit, & que nous voulons actuellement nous repréſenter.

Il faut obſerver que nous jugeons des objets ou par voie de principe, ou par voie de conſéquence. J'appelle *jugement par voie de principe*, une connoiſſance qui nous vient immédiatement des objets, ſans qu'elle ſoit tirée d'aucune connoiſſance antérieure ou précédente. J'appelle *jugement par voie de conſéquence*, la connoiſſance que notre eſprit agiſſant ſur lui-même, tire d'une autre connoiſſance, qui nous eſt venue par voie de principe.

Ces deux ſortes de jugemens ſont les deux ſortes de *vérités* que nous avons indiquées, ſavoir la *vérité* externe, & la *vérité* interne. Nous appellerons la premiere *vérité objective*, ou de *principe;* & l'autre, *vérité logique*, ou de *conſéquence*. Ainſi *vérité* objective, de principe, extérne, ſont termes ſynonymes; de même que *vérité* interne, logique, de conſéquence, ſignifient préciſément la même choſe. La premiere eſt particuliere à chacune des ſciences, ſelon l'objet où elle ſe porte; la ſeconde eſt le propre & particulier objet de la logique.

Au reſte comme il n'eſt nulle ſcience qui ne veuille étendre ſes connoiſſances par celle qu'elle tire de ſes principes, il n'en eſt aucune auſſi où la logique n'entre, & dont elle ne faſſe partie; mais il s'y trouve une différence ſinguliere: ſavoir, que les *vérités* internes ſont immanquables & évidentes, au-lieu que les *vérités* externes ſont incertaines & fautives. Nous ne pouvons pas toujours nous aſſurer que nos connoiſſances externes ſoient conformes à leurs objets, parce que ces objets ſont hors de nos connoiſſances mêmes & de notre eſprit: au-lieu que nous pouvons diſcerner diſtinctement, ſi une idée ou connoiſſance eſt conforme à une autre idée ou connoiſſance; puiſque ces connoiſſances ſont elles-mêmes l'action de notre eſprit, par laquelle il juge intimement de lui-même & de ſes opérations intimes; c'eſt ce qui arrive dans les mathématiques, qui ne ſont qu'un tiſſu de *vérités* internes, où ſans examiner ſi une *vérité* externe eſt conforme à un objet exiſtant hors de notre eſprit, on ſe contente de tirer d'une ſuppoſition qu'on s'eſt miſe dans l'eſprit, des conſéquences qui ſont autant de démonſtrations. Ainſi l'on demontre que le globe de la terre étant une fois dans l'équilibre, pourroit être ſoutenu ſur un point mille & mille fois plus petit que la pointe d'une aiguille, mais ſans examiner ſi cet équilibre exiſte ou n'exiſte pas réellement, & hors de notre eſprit.

La *vérité* de conſéquence étant donc la ſeule qui appartiennent à la logique, nous ceſſerons d'être ſurpris comment tant de logiciens ou de géometres habiles ſe trouvent quelquefois ſi peu judicieux: & comment des volumes immenſes ſont en même tems un tiſſu de la meilleure logique & des plus grandes erreurs: c'eſt que la *vérité* logique & interne ſubſiſte très-bien ſans la *vérité* objective & externe; ſi donc les premieres *vérités* que la nature & le ſens commun nous inſpirent ſur l'exiſtence des choſes, ne ſont la baſe & le fondement de nos raiſonnemens, quelque bien liés qu'ils ſoient, & avec quelque exactitude qu'ils ſe ſuivent, ils ne ſeront que des paralogiſmes & des erreurs. Je vais en donner des exemples.

Qu'il ſoit vrai une fois que la matiere n'eſt autre choſe que l'*étendue*, telle que ſe la figure Deſcartes; tout ce qui ſera étendu ſera matiere: & dès que j'imaginerai de l'étendue, il faut néceſſairement que j'imagine de la matiere: d'ailleurs ne pouvant m'abſtenir quand j'y penſe, d'imaginer de l'étendue au-delà même des bornes du monde, il faudra que j'imagine de la matiere au-delà de ces bornes: ou pour parler plus nettement, je ne pourrai imaginer des bornes a monde; n'y pouvant imaginer des bornes, je ne pourrai penſer qu'il ſoit ou puiſſe être fini, & que Dieu ait pu le créer fini.

De plus, comme j'imagine encore, ſans pouvoir m'en abſtenir quand j'y penſe, qu'avant même la création du monde il y avoit de l'étendue; il faudra néceſſairement que j'imagine qu'il y avoit de la matiere avant la création du monde: & je ne pourrai imaginer qu'il n'y ait pas toujours eu de la matiere, ne pouvant imaginer qu'il n'y ait pas eu toujours de l'étendue; je ne pourrai imaginer non plus que la matiere ait jamais commencé d'exiſter, & que Dieu l'ait créée.

Je ne vois point de traité de géométrie qui contienne plus de *vérités* logiques, que toute cette ſuite de conſéquences à laquelle il ne manque qu'une *vérité* objective ou de principe pour être eſſentiellement la *vérité* même.

Autre exemple d'évidences *vérités* logiques. S'il eſt vrai qu'un eſprit entant qu'eſprit, eſt incapable de produire aucune impreſſion ſur un corps, il ne pourra lui imprimer aucun mouvement; ne lui pouvant imprimer aucun mouvement, mon ame qui eſt un eſprit, n'eſt point ce qui remue ni ma jambe ni mon bras; mon ame ne les remuant point, quand ils ſont remués, c'eſt par quelqu'autre principe: cet autre principe ne ſauroit être que Dieu. Voilà autant de *vérités* internes qui s'amenent les unes les autres d'elles-mêmes, comme elles en peuvent encore amener pluſieurs auſſi naturellement, en ſuppoſant toujours le même principe; car l'eſprit entant qu'eſprit, étant incapable de remuer les corps, plus un eſprit ſera eſprit, plus il ſera incapable de remuer les corps: de même que la ſageſſe entant que ſageſſe, étant inca-

pable de tomber dans l'extravagance, plus elle eſt ſageſſe, & plus elle eſt incapable de tomber dans l'extravagance. Ainſi donc un eſprit infini ſera infiniment incapable de remuer les corps, Dieu étant un eſprit infini, il ſera dans une incapacité infinie de remuer mon corps, Dieu & mon ame étant dans l'incapacité de donner du mouvement à mon corps, ni mon bras ni ma jambe ne peuvent abſolument être remués, puiſqu'il n'y a que Dieu & mon ame à qui ce mouvement puiſſe s'attribuer. Tout ceci eſt néceſſairement tiré de ſon principe par un tiſſu de *vérités* internes. Car enfin ſuppoſé le principe d'où elles ſont tirées, il ſera très-vrai que le mouvement qui ſe fait dans mon bras, ne ſauroit ſe faire, bien qu'il ſoit très-évident qu'il ſe fait.

Quelque étranges que puiſſent paroître ces conſéquences, cependant on ne peut trouver des *vérités* internes mieux ſoutenues, chacune dans leur genre; & celles dont nous venons de rapporter des exemples, peuvent faire toucher au doigt toute la différence qui ſe trouve entre la *vérité* interne ou de conſéquence, & la *vérité* externe ou de principe; elles peuvent auſſi nous faire connoître comment la logique dans ſon exercice s'étend à l'infini, ſervant à toutes les ſciences pour tirer des conſéquences de leurs principes, au lieu que la logique dans les regles qu'elle preſcrit, & qui la conſtituent un art particulier, eſt en elle-même très-bornée. En effet elle n'aboutit qu'à tirer une connoiſſance d'une autre connoiſſance par la liaiſon d'une idée avec une autre idée.

Il s'enſuit de-là que toutes les ſciences ſont ſuſceptibles de démonſtrations auſſi évidentes que celles de la géométrie & des mathématiques, puiſqu'elles ne ſont qu'un tiſſu de *vérités* logiques, en ce qu'elles ont d'évident & de démontré. Elles ſe rencontrent bien avec des *vérités* externes; mais ce n'eſt point de-là qu'elles tirent leur vertu démonſtrative; leurs démonſtrations ſubſiſtent quelquefois ſans *vérité* externe.

Ainſi la géométrie démontre-t-elle, comme nous l'avons déja dit; qu'un globe mille fois plus grand que la terre peut ſe ſoutenir ſur un eſſieu moins gros mille fois qu'une aiguille; mais un globe & une aiguille, tels que la géométrie ſe les figure ici, ne ſubſiſtent point dans la réalité: ce ſont de pures abſtractions que notre eſprit ſe forme ſur des objets.

Admirons ici la réflexion de quelques-uns de nos grands eſprits: *il n'eſt de ſcience*, diſent-ils, *que dans la géométrie & les mathématiques*. C'eſt dire nettement, il n'eſt de ſcience que celle qui peut très-bien ſubſiſter ſans la réalité des choſes, mais par la ſeule liaiſon qui ſe trouve entre des idées abſtraites que l'eſprit ſe forme à ſon gré. On trouvera à ſon gré de pareilles démonſtrations dans toutes les ſciences.

La phyſique démontrera, par exemple, le ſecret de rendre l'homme immortel. Il ne meurt que par les accidens du dehors ou par l'épuiſement du dedans; il ne faut donc qu'éviter les accidens du dehors, & réparer au-dedans ce qui s'épuiſe de notre ſubſtance, par une nourriture qui convienne parfaitement avec notre tempérament & nos diſpoſitions actuelles. Dans cette abſtraction, voilà l'homme immortel démonſtrativement & mathématiquement; mais *c'eſt le globe de la terre ſur une aiguille*.

La morale démontrera de ſon côté le moyen de conſerver dans une paix inaltérable tous les états du monde. La démonſtration ne ſe tirera pas de loin. Tous les hommes ſe conduiſent par leur intérêt: l'intérêt des ſouverains eſt de ſe conſerver mutuellement dans l'intelligence; cet intérêt eſt manifeſte par la multiplication qui ſe fait pendant la paix, & des ſujets du ſouverain, & des richeſſes d'un état. Le moyen d'entretenir cette intelligence eſt également démontré. Il ne faut qu'aſſembler tous les députés des ſouverains dans une ville commune, où l'on conviendra d'en paſſer à la pluralité des ſuffrages, & où l'on prendra des moyens propres à contraindre le moindre nombre de s'accorder au plus grand nombre; mais *c'eſt le globe ſur l'aiguille*. Prenez toutes ces *vérités* par leur abſtraction & ſans les circonſtances dont elles ſont accompagnées dans la réalité des choſes: ce ſont-là autant de démonſtrations équivalentes aux géométriques.

Mais les unes & les autres, pour exiſter dans la pratique, ſuppoſent certains faits. Si donc l'expérience s'accorde avec nos idées, & la *vérité* externe avec la *vérité* interne, les démonſtrations nous guideront auſſi ſûrement dans toutes les ſciences par rapport à leur objet particulier, que les démonſtrations de géométrie par rapport aux démonſtrations ſur l'étendue.

Il n'eſt point de globe parfait qui ſe ſoutienne ſur la pointe d'une aiguille; & la *vérité* géométrique ne ſubſiſte point au-dehors, comme elle eſt dans la préciſion que forme notre eſprit à ce ſujet. Cette préciſion ne laiſſe pas d'être d'uſage même au-dehors, en montrant que pour faire ſoutenir un globe ſur un axe le plus menu il faut travailler à faire le globe le plus rond, le plus égal de toutes parts, & le plus parfait qui puiſſe être fabriqué par l'induſtrie humaine.

Il n'eſt point auſſi dans la nature aucune ſorte de nourriture ſi conforme à notre tempérament & à nos diſpoſitions actuelles, qu'elle répare exactement tout ce qui dépérit de notre ſubſtance; mais plus la nourriture dont nous uſons approche de ce caractere, plus auſſi toutes choſes demeurant égales d'ailleurs, notre vie ſe prolonge.

Eu un mot, qu'on me garantiſſe des faits, & je garantis dans toutes les ſciences des démonſtrations géométriques, ou équivalentes en évidence aux géométriques: pourquoi? parce que toutes les ſciences ont leur objet, & tous les objets fourniſſent matiere à des idées abſtraites qui peuvent ſe lier les unes avec les autres: c'eſt ce qui fait la nature des *vérités* logiques, & le ſeul caractere des démonſtrations géométriques. *Voyez* la *Logique* du pere Buffier.

Quand on demande s'il y a des *vérités*, cela ne fait aucune difficulté par rapport aux *vérités* internes: tous les livres en ſont remplis; il n'y a pas juſqu'à ceux qui ſe propoſent pour but d'anéantir toutes les *vérités* tant internes qu'externes. Accordez une fois à Sextus Empiricus que toute certitude doit être accompagnée d'une démonſtration, il eſt évident qu'on ne peut être ſûr de rien, puiſque dans un progrès à l'infini de démonſtrations, on ne peut ſe fixer à rien. Toute la difficulté roule ſur les *vérités* externes. *Voyez* les premiers principes.

VÉRITÉ *métaphyſique* ou *tranſcendentale;* on appelle ainſi l'ordre qui regne dans la variété des diverſes choſes, tant ſimultanées que ſucceſſives, qui conviennent à l'être. *Voyez l'article* ORDRE, où nous remarquons que ce qui diſtingue la veille du ſommeil, c'eſt l'ordre qui regne dans les événemens vrais & réels de la veille; au-lieu que les ſonges forgent des combinaiſons où il n'y a ni *vérité* ni réalité, parce qu'elles ſont deſtituées de raiſon ſuffiſante, & qu'elles ſuppoſent même la coexiſtence des choſes contradictoires. La *vérité* qui réſulte de l'ordre & qui coïncide preſque avec lui, convient donc à tout être, à Dieu, au monde, entant qu'on l'enviſage comme une unité, & à tout individu exiſtant dans le monde, homme, arbre, *&c*.

Tout être eſt donc vrai. Cette *vérité* eſt intrinſeque à l'être, & ne dépend point de nos connoiſſances. Ce n'eſt pas comme en logique, où l'on appelle *vrai* ce qui eſt tel qu'il nous paroît. Quand je dis, par exemple, voilà un lingot de véritable or, la *vérité* n'a lieu qu'au cas que ce lingot ſoit effectivement ce que j'affirme qu'il eſt; mais cette *vérité* eſt plutôt celle du jugement que celle de l'être même. Le lingot n'eſt pas tel que vous dites, mais il n'en a pas moins ſa *vérité tranſcendentale;* c'eſt une maſſe réelle qui ne ſauroit être autre qu'elle eſt, & dont l'eſſence & les attributs ſont liés par des raiſons ſuffiſantes.

Les deux grands principes, l'un de contradiction, l'autre de raiſon ſuffiſante, ſont la ſource de cette *vérité* univerſelle, ſans laquelle, il n'y auroit point de *vérité* logique dans les propoſitions univerſelles, & les ſingulieres elles-mêmes ne ſeroient vraies que dans un inſtant: car ſi un être n'eſt pas tellement ce qu'il eſt & qu'il ne puiſſe être autre choſe, comment puis-je former les notions des genres & des eſpeces, & compter ſur elles? Ces qualités & ces attributs que j'ai ſéparés comme fixes & invariables, ne ſont rien moins que tels; tout être eſt indifférent à tout autre attribut, il en reçoit & il en perd ſans raiſon ſuffiſante. Ce n'eſt donc qu'en ſuppoſant la *vérité* des êtres, c'eſt-à-dire l'immutabilité de leur eſſence, & la permanence de leurs attributs, qu'on peut les ranger dans ces claſſes génériques & ſpécifiques, dont la néceſſité eſt indiſpenſable pour former le moindre raiſonnement. Les propriétés des nombres & des figures ne ſeroient pas plus conſtantes. Peut-être que

demain

demain deux & deux feront cinq, & qu'un triangle aura quatre angles: par-là toutes les ſciences perdroient leur unique & inébranlable fondement.

Vérité éternelle, (*Logiq. Métaphyſiq. Morale.*) c'eſt une propoſition générale & certaine, qui dépend de la convenance, ou de la diſconvenance qui ſe rencontre dans des idées abſtraites.

Les propoſitions qui en découlent, ſont nommées *vérités éternelles*, non pas à cauſe que ce ſont des propoſitions actuellement formées de toute éternité, & qui exiſtent avant l'entendement qui les forme en aucun tems; ni parce qu'elles ſont gravées dans l'eſprit, d'après quelque modele qui ſoit quelque part, & qui exiſtoit auparavant: mais parce que ces propoſitions étant une fois formées ſur des idées abſtraites, en ſorte qu'elles ſoient véritables, elles ne peuvent qu'être toujours actuellement veritables, en quelque tems que ce ſoit, paſſé ou à venir, auquel on ſuppoſe qu'elles ſoient formées une autre fois par un eſprit en qui ſe trouvent les idées dont ces propoſitions ſont compoſées: car les noms étant ſuppoſés ſignifier toujours les mêmes idées, & les mêmes idées ayant conſtamment les mêmes rapports l'une avec l'autre, il eſt viſible que des propoſitions qui étant formées ſur des idées abſtraites, ſont une fois véritables, doivent être néceſſairement des *vérités éternelles*.

Ainſi ayant l'idée de Dieu & de moi-même, celle de crainte & d'obéiſſance; cette propoſition: les hommes doivent craindre Dieu & lui obéir, eſt une *vérité éternelle*, parce qu'elle eſt veritable à l'égard de tous les hommes qui ont exiſté, qui exiſtent, ou qui exiſteront.

Ce ſont des *vérités éternelles* que les rapports d'équité antérieurs à la loi poſitive qui les établit, comme par exemple, que ſuppoſé qu'il y eût des ſociétés d'hommes raiſonnables, il ſeroit juſte de ſe conformer à leurs lois; que s'il y avoit des êtres intelligens qui euſſent reçu quelque bienfait d'un autre être, ils devroient en avoir de la reconnoiſſance; qu'un être intelligent qui a fait du mal à un être intelligent, mérite de recevoir le même mal, & ainſi du reſte. (*D. J.*)

Vérité fondamentale, (*Logiq. Métaphyſiq.*) nos eſprits ſont ſi lents à pénétrer le fond des objets de leurs recherches, qu'il n'y a point d'homme qui puiſſe connoître toutes les *vérités* de ſon art. Il eſt donc ſage de ſe fixer aux queſtions les plus importantes, & de négliger les autres qui nous éloignent de notre but principal.

Tout le monde ſait combien de tems la jeuneſſe perd à ſe remplir la tête de choſes la plûpart inutiles. C'eſt à peu-près, comme ſi quelqu'un qui veut devenir peintre, s'occupoit à examiner les fils des différentes toiles ſur leſquelles il doit travailler, & à compter les ſoies des pinceaux dont il doit ſe ſervir pour appliquer ſes couleurs; mais il ſuffit ſans doute d'inſinuer, que toutes les obſervations qui ne contiennent rien d'intéreſſant, & qui n'aident pas à pouſſer nos connoiſſances plus loin, doivent être négligées.

Il y a en échange des *vérités fondamentales* dont il faut nous occuper, parce qu'elles ſervent de baſe à pluſieurs autres. Ce ſont des *vérités* fécondes, qui enrichiſſent l'eſprit, & qui ſemblables à ces feux céleſtes, qui roulent ſur nos têtes, outre l'éclat qui leur eſt naturel, & le plaiſir qu'il y a de les contempler, répandent leur lumiere ſur bien d'autres objets qu'on ne verroit pas ſans leur ſecours. Telle eſt cette admirable découverte de M. Newton, que tous les corps peſent les uns ſur les autres; découverte qu'on peut regarder comme la baſe de la Phyſique, & qui a donné à ce beau génie, les moyens de prouver au grand étonnement de tous les Philoſophes, l'uſage merveilleux de ce principe, pour entendre le ſyſtème de notre tourbillon ſolaire.

En fait de morale, le précepte de Jeſus-Chriſt, qui nous ordonne d'aimer notre prochain, eſt une *vérité* ſi capitale pour la conſervation des ſociétés humaines, qu'elle ſuffit toute ſeule, pour nous déterminer dans la plûpart des cas qui regardent les devoirs de la vie civile. Ce ſont des *vérités* de cette nature, qu'on peut nommer *fondamentales*, & que nous devrions rechercher ou pratiquer avec ardeur. (*D. J.*)

Vérité métaphysique, (*Métaphyſiq.*) on entend par *vérité métaphyſique*, l'exiſtence réelle des choſes conforme aux idées auxquelles nous avons attaché des mots pour déſigner ces choſes; ainſi connoître la *vérité*, dans le ſens métaphyſique, c'eſt appercevoir les choſes telles qu'elles ſont en elles-mêmes, & en juger conformément à leur nature; mais comme le grand jour convient moins aux jeux du théatre que la lumiere, ainſi la *vérité* plait moins que l'erreur à la plûpart des hommes, cependant quelle que ſoit leur foible vue, ou leurs affections dépravées, l'amant de la *vérité*, qui la recherche, qui la connoît, & qui en jouit, poſſede le plus grand bien auquel on puiſſe aſpirer ici-bas. Il eſt beau de conſidérer du haut d'un mont eſcarpé, les erreurs & les égaremens des foibles mortels; pourvû qu'on les regarde d'un œil compatiſſant; & non pas d'un œil orgueilleux. C'eſt du pic de cette montagne qu'on apprend pourquoi la *vérité*, fille du ciel, tombe flétrie ſous le poids des chaînes de la ſuperſtition. (*D. J.*)

Vérité morale, (*Morale*) conformité de la perſuaſion de notre eſprit avec la propoſition que nous avançons, ſoit que cette propoſition ſoit conforme à la réalité des choſes ou non. *Voyez* Véracité. (*D. J.*)

Vérité, (*Critiq. ſacrée.*) en grec ἀλήθεια; ce mot a divers ſens particuliers dans l'Ecriture, qu'il faut développer. Il ſe prend pour la juſtice de Dieu: tu m'as humilié dans ta juſtice, *in veritate tua*, *pſ.* 118. 75. Pour la loi divine: la loi de l'Eternel ſera mépriſée ſur la terre, *proſternetur veritas in terra*, Daniel, *viij.* 12. Pour l'intelligence qui paroît dans un ouvrage: *opus textile viri ſapientis judicio & veritate præditi*. Eccléſ. *xxv.* 12. Le rational étoit un ouvrage tiſſu par un homme habile & intelligent dans ſon art. Pour la charité, la clémence, la miſéricorde, *I. Cor. v.* 8. & *Prov. xx.* 28. La garde des rois eſt la miſéricorde & la vérité, ἐλεημοσύνη καὶ ἀλήθεια. Ainſi faire, pratiquer la *vérité*, *I. Cor. xij.* 6, c'eſt faire de bonnes œuvres, des œuvres de miſéricorde; celui qui fait bien, ὁ ποιῶν ἀλήθειαν, Jean, *iij.* 21, c'eſt-à-dire celui qui eſt juſte, miſéricordieux; Jeſus-Chriſt dit qu'il eſt la *vérité* & la vie, Jean, *xiv.* 6, non-ſeulement parce que ſa doctrine eſt vraie, & qu'elle conduit au bonheur, mais parce qu'elle reſpire la juſtice & l'humanité.

Enfin le ſens le plus ordinaire du mot *vérité* dans l'Ecriture, eſt ce qui eſt oppoſé à l'erreur & aux fauſſes opinions en matiere de religion; ſur quoi je me contenterai de rapporter un beau paſſage de Tertullien. „ La *vérité*, dit ce pere de l'Egliſe, n'eſt point „ ſujette à la preſcription; ni la longueur du tems, „ ni l'autorité de perſonne ne peuvent rien contr'el„ le; c'eſt de ſemblables ſources, que des coutumes „ qui doivent leur naiſſance à l'ignorance, à la ſim„ plicité, à la ſuperſtition des hommes, acquérant „ de la force par l'uſage, s'élevent inſenſiblement „ contre la *vérité*; mais notre ſeigneur a pris le „ nom de *vérité* & non pas de coutume. Si ſa doc„ trine a toujours été la *vérité*, que ceux qui l'ap„ pellent une *nouveauté*, nous diſent ce qu'ils enten„ dent par ce qui eſt ancien. On n'attaque bien les „ les héréſies, continue-t-il, qu'en prouvant qu'elles „ ſont contraires à la vérité. (*D. J.*)

Vérité, (*Antiq. égypt.*) nom de la pierre précieuſe que portoit au col le chef-juge des Egyptiens. Nous apprenons de Diodore de Sicile, *l. I. p.* 48, que le tribunal où l'on rendoit la juſtice parmi les Egyptiens, n'étoit pas moins célebre par la ſageſſe des magiſtrats, que l'aréopage d'Athènes & le ſénat de Lacédémone. Il étoit compoſé de trente juges, ſous un préſident qu'ils choiſiſſoient eux mêmes, & à qui l'on donnoit le nom de *chef-juge* ou de *chef de la juſtice*. Il portoit au cou une chaîne d'or à laquelle étoit ſuſpendue une pierre précieuſe qu'on appelloit la *vérité*, ſoit qu'effectivement elle en portât l'empreinte, ſoit qu'elle n'en fût que le ſymbole. Ce ſénat étoit repréſenté ſur un des murs du ſuperbe monument ou tombeau qu'on avoit élevé à Thèbes en l'honneur du roi Oſymandias. Les juges y étoient ſans mains, pour marquer qu'ils ne devoient pas être ſenſibles à l'intérêt, & pour montrer que leur chef ne devoit ſe propoſer dans ſes jugemens d'autre regle que la *vérité*. Il regardoit fixement cette pierre qu'il avoit ſur la poitrine. *Antiq. égyp.* de M. de Caylus, *tom. I.* (*D. J.*)

Vérité; (*Mithol.*) en grec ἀλήθεια; les payens ont déifié la *vérité*, en la faiſant fille du tems ou de Saturne pris pour le tems, & mere de la juſtice & de la vertu. Pindare dit que la *vérité* eſt fille du ſouverain des dieux. On la repréſente comme une jeune vierge d'un port noble & majeſtueux, couverte d'une

robe d'une extrème blancheur. Quelqu'un a dit qu'elle ſe tenoit ordinairement cachée au fond d'un puits, pour exprimer la difficulté qu'il y a de la découvrir. Apelles, dans ſon fameux tableau de la calomnie, perſonnifia la *vérité*, ſous la figure d'une femme modeſte laiſſée à l'écart; c'eſt une idée bien vraie & bien ingénieuſe. (*D. J.*)

Vérité, (*Peint.*) ce terme s'emploie en peinture pour marquer l'expreſſion propre du caractere de chaque choſe, & ſans cette expreſſion il n'eſt point de peinture. (*D. J.*)

VERIURES, VERGEURES *ou* VERJULES, (*terme de Papeterie.*) ſont de petites tringles de bois ou de laiton, ſur leſquelles on lie les fils plus menus qui font les formes. *Voyez nos figures dans les Pl. de Papeterie*.

VERJUS, ſ. m. (*Agriculture.*) gros raiſin qu'on nomme autrement *bourdelas*, qui ne murit jamais parfaitement, ou plutôt qui dans ſa plus grande maturité conſerve toujours un acide qui empêche qu'on n'en puiſſe faire du vin. Ceux qui le cultivent en France, le ſoutiennent ordinairement ſur des treilles à cauſe de la peſanteur des grappes que le ſarment ne pourroit porter ſans cet appui. Quand ce raiſin eſt mûr, on en fait d'excellentes confitures; mais ſon plus grand uſage eſt d'en tirer cette liqueur que l'on appelle *verjus*. (*D. J.*)

Verjus, (*Liqueur.*) liqueur que l'on tire du bourdelas ou *verjus*; on en fait auſſi avec des raiſins doux & propres à faire du vin lorſqu'ils ſont encore acides, & comme on dit encore, en *verjus*. Le *verjus* ſert beaucoup pour l'aſſaiſonnement des viandes & des ragouts; il entre auſſi dans la préparation de quelques remedes, & les marchands épiciers-ciriers s'en ſervent pour purifier leur cire. (*D. J.*)

Verjus, (*Mat. méd. des anciens.*) en grec ὀμφάκιον. Les anciens avoient coutume d'expoſer les raiſins non mûrs au ſoleil pendant quelques jours, & d'en exprimer enſuite le jus dans de grandes cuves, où l'on le laiſſoit à découvert juſqu'à ce qu'il fût épaiſſi en conſiſtance de robe. Dioſcoride en faiſoit un grand uſage, & le recommande avec du miel pour le relâchement des amygdales, de la luette & des gencives. De ce même *verjus* ils en compoſoient un vin d'uſage dans les maladies peſtilentielles. Tout cela étoit aſſez ſenſé. (*D. J.*)

VERLE, ſ. f. (*terme de Jaugeur.*) eſpece de jauge ou inſtrument qui ſert à jauger les tonneaux & futailles remplies de liqueur ou propres à les contenir. (*D. J.*)

VERLUCIO, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la place ſur la route d'Ica à Calleva, entre *Aquæ ſolis* & *Cunetio*, à quinze milles du premier de ces lieux, & à vingt milles du ſecond. On veut que cette place ſubſiſte encore aujourd'hui; mais on ne s'accorde pas ſur ſa ſituation. Les uns prétendent que c'eſt *Weſtbury*; d'autres diſent *Hedington*, d'autres *Leckham*, & d'autres *Varmiſter*. (*D. J.*)

VERMANDOIS, le, (*Géog. mod.*) pays de France, en Picardie. Il eſt borné au nord par le Cambreſis, au midi par le Noyonnois, au levant par la Thiérache, & au couchant par le Santerre. Ce pays eſt un des premiers bailliages du royaume, dont le ſiege eſt à Laon. Sa coutume eſt ſuivie dans beaucoup d'autres bailliages. Il abonde en grains & en lin. La riviere de Somme y prend ſa ſource & le traverſe; il a pour capitale la ville de Saint-Quentin.

Le *Vermandois* comprend une partie du terrein occupé autrefois par les *Veromandui*, dont il a emprunté le nom. Il étoit beaucoup plus étendu ſous les célebres comptes de *Vermandois*, qui étoient les plus puiſſans vaſſaux de la couronne, à la fin de la ſeconde race & au commencement de la troiſieme. Ils deſcendoient de Bernard, roi d'Italie, petit-fils naturel de Charlemagne. Ils étoient encore comtes de Troies, de Meaux & de Roucy. Cette illuſtre maiſon étant tombée en quenouille, Philippe Auguſte réunit le *Vermandois* à la couronne, & donna des terres en échange à Eléonore, comteſſe de Saint-Quentin.

Pierre de la Ramée, connu ſous le nom de *Ramus*, profeſſeur au college royal à Paris, étoit né en 1515 dans un village du *Vermandois*. Il vint tout jeune chercher les moyens de gagner ſa vie à Paris, & faute d'autres reſſources, il ſe mit valet au college de Navarre; mais il fit de grands progrès dans les études, & fut reçu maître-ès-arts, en ſoutenant le contraire de la doctrine d'Ariſtote ſur différentes propoſitions. Il s'en tira très-bien, & l'envie lui prit d'examiner à fond toute la philoſophie de ce prince de l'école: ce fut la ſource de ſes malheurs; il s'attira beaucoup d'ennemis par ſes ouvrages contre Ariſtote.

Les affaires qu'on lui ſuſcita dans la ſuite, ſous prétexte qu'il ſuivoit les opinions des Proteſtans, l'obligerent de ſe cacher tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre. Enfin il fut aſſaſſiné en 1572 pendant le maſſacre de la S. Barthelemy, par de meurtriers que ſon ennemi Jacques Charpentier, docteur en médecine & profeſſeur royal, envoya pour le tuer; ſon corps indignement traité par les écoliers de ce profeſſeur, fut jetté dans la Seine.

Il a fondé de ſon propre bien la chaire de mathématique qui porte ſon nom au college royal. Il nous reſte de lui un traité *de militia Cæſaris*, un livre *de moribus veterum Gallorum*, & quelques autres ouvrages, qui ſont à la vérite très-imparfaits, mais qu'on doit regarder comme le crépuſcle du jour que Deſcartes fit luire enſuite pour les ſciences. Le plus illuſtre des diſciples de Ramus fut le cardinal d'Oſſat, lequel a même écrit étant jeune, un ouvrage pour la défenſe de ſon maître; & cet ouvrage honorable au diſciple fut imprimé à Paris chez Wechel en 1564 *in*-8°. (*D. J.*)

VERMANTON *ou* VERMENTON, (*Géog. mod.*) petite ville de France, en Bourgogne, ſur la riviere de Cure, dans l'Auxerrois, à cinq lieues au midi d'Auxerre. C'eſt une prevôté royale, qui députe aux états de Bourgogne alternativement avec les autres villes de l'Auxerrois. *Longit.* 21. 16. *latit.* 47. 40. (*D. J.*)

VERMEIL. ſ. m. (*terme de Doreur en détrempe.*) c'eſt une compoſition faite de gomme gutte, de vermillon & d'un peu de brun-rouge mêlés enſemble, & broyés avec du vernis de Veniſe & de l'huile de térébenthine; quelquefois ce *vermeil* ſe fait avec la ſeule lacque fine ou le ſeul ſang de dragon appliqué en détrempe, ou même à l'eau ſeule. Les Doreurs s'en ſervent pour jetter un éclat d'orfévrerie ſur leurs ouvrages; c'eſt la derniere façon qu'ils leur donnent.

Vermeil doré, ſ. m. (*Orfévrerie.*) les Orfevres nomment ainſi les ouvrages d'argent qu'ils dorent au feu avec de l'or amalgamé. (*D. J.*)

VERMEILLE, (*Hiſt. nat.*) nom que quelques Lapidaires donnent à une pierre d'un rouge cramoiſi très-foncé que quelques-uns regardent comme un grenat. On prétend qu'elle ne perd point ſa couleur dans le feu.

VERMEJO *ou* BERMEJO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans la Biſcaye propre, avec un port ſur un bord de l'Océan. Le terroir du lieu eſt chargé d'orangers. (*D. J.*)

VERMELAND *ou* WERMELAND, (*Géog. mod.*) province de Suede dans les terres. Elle eſt bornée au nord par la Dalécarlie, au midi par le lac Vener, au levant par la Weſtmanie & la Néricie, & au couchant par la Norwege. Elle peut avoir environ vingt lieues du midi au nord, & quarante du levant au couchant. C'eſt un pays coupé d'un grand nombre de lacs & de marais. Philipſtad eſt la capitale. (*D. J.*)

VERMICELLI, ſ. m. (*Mets d'Italie.*) c'eſt une pâte faite de fine fleur de farine & d'eau, & réduite en petits filets de figure de vers, par le moyen d'eſpece de ſeringues percées de petits trous. On fait ſécher ces filets, & on les garde; ils ſont ordinairement blancs, quoiqu'il y en ait auſſi de jaunes, qu'on rend tels en y ajoutant du ſafran ou des jaunes d'œufs; quelquefois on y met du ſucre, pour les rendre plus agréables. Cette ſorte de mets eſt plus d'uſage en Italie qu'en France; on en mange en potage.

On donne pluſieurs autres formes à la pâte du *vermicelli*, car on l'applatit, & on l'étend en rubans larges de deux doigts. On en fait auſſi des petits bâtons, gros comme des tuyaux de plume, qu'on appelle *macaroni*. On réduit quelquefois en petit grains de la groſſeur des ſemences de moutarde. Enfin les Italiens en forment des eſpeces de grains de chapelet, qu'ils appellent *patres*. Tous les mets de cette eſpece conviennent à un pays auſſi chaud que l'eſt l'Italie. (*D. J.*)

VERMICULAIRE, eſt un nom que l'on donne à tout ce qui a quelque reſſemblance à des vers. *Voyez* Vers.

Les anatomiſtes en particulier donnent ce nom au mouvement des inteſtins, & à certains muſcles du corps. *Voyez* Intestins, &c.

Le mouvement *vermiculaire* ou périſtaltique des inteſtins ſe fait par la contraction de leurs fibres de haut en bas; comme le mouvement antipériſtaltique ſe fait par la contraction de leurs fibres de bas en haut. *Voyez* PÉRISTALTIQUE.

La contraction qui arrive dans le mouvement périſtaltique, que d'autres appellent *vermiculaire*, parce qu'il reſſemble aux mouvemens des vers, n'affecte pas toutes les parties des inteſtins à la fois, mais une partie après l'autre.

VERMICULAIRES, *en Anatomie*, eſt le nom que l'on donne à deux éminences du cervelet ſituées près du quatrieme ventricule du cerveau; elles ſe nomment en latin, *proceſſus* ou *apophyſes vermiformes*. *Voyez* CERVEAU & APOPHYSES.

Vermiculaires, eſt auſſi le nom que l'on donne à quatre muſcles de chaque main & de chaque pié, qui tirent les doigts & les orteils vers les pouces & le gros orteil. On les nomme auſſi *lumbricaux*. *Voy.* LUMBRICAUX.

VERMICULAIRE BRULANTE, (*Botan.*) eſpece de petite joubarbe à fleur jaune, nommée par Tournefort, *ſedum parvum, acre, flore luteo*. *Voyez* JOUBARBE. (*D. J.*)

VERMICULÉ, *terme de Sculpture;* le travail *vermiculé*, eſt un ouvrage ruſtiqué avec certains entrelas gravés avec la pointe, de-ſorte que cela repréſente comme des chemins faits par les vers.

VERMICULITES, (*Hiſt. nat.*) ce ſont des corps marins pétrifiés, qui reſſemblent à des vers entortillés les uns dans les autres; on les nomme auſſi *helmintolites*, mais plus communément *tuyaux vermiculaires*. Voyez *ces articles*.

VERMIFORMES, appendices *vermiformes*, (*en Anatomie.*) nom de deux avances mitoyennes du cervelet; l'une antérieure & ſupérieure qui regarde en-devant, & l'autre poſtérieure & inférieure qui va en arriere.

On les appelle *vermiformes*, parce qu'elles reſſemblent à un gros bout de vers de terre.

VERMIFUGE, (*Médec. & Mat. méd.*) nom général donné aux différens remedes vantés en médecine dans les cas où il s'agit d'expulſer, ou de faire mourir les vers qui ſe trouvent dans le corps humain, ſurtout dans l'eſtomac & les entrailles. Expoſons en peu de mots, d'après Hoffman, ce qu'il faut penſer de ces différens remedes, & quelles ſont les précautions à obſerver en uſant des uns ou des autres.

On compte ordinairement au nombre des *vermifuges* les acides, tels que le ſuc de citron, d'orange, de limon, de groſeille, d'épine-vinette & de grenade; le phlegme & l'eſprit de vitriol; la crême de tartre, le vin tartareux du Rhin, & le vinaigre; tous ces remedes ne ſont de ſaiſon, que lorſqu'il y a complication de chaleur, d'ardeur contre nature, & de commotion fébrile; alors non-ſeulement ils corrigent la chaleur, mais ils réſiſtent puiſſament à la putréfaction, & détournent la malignité dangereuſe des ſymptômes.

On met dans la claſſe des *vermifuges* les amers, tels que l'abſynthe, la petite centaurée, le ſcordium, le trefle de marais, la rue, & plus encore les amers qui ont une qualité purgative, tels que l'aloès, la rhubarbe, la coloquinte, & les trochiſques d'Alhandal. Quoique ces remedes ne détruiſent pas abſolument les vers, attendu qu'il s'en engendre non-ſeulement dans la rhubarbe & l'abſynthe, mais encore, comme l'a remarqué Hildanus, *Cent. I. obſ.* 160. dans la véſicule du fiel, cependant on ne ſauroit nier que les amers ne ſoient efficaces contre ces ſortes d'animaux; en effet, d'une part ils corrigent par leur qualité balſamique la matiere crue dont les vers ſe nourriſſent, & de l'autre en ſtimulant les fibres des inteſtins, ils évacuent quelquefois les humeurs corrompues en même tems que les vers: joignez à cela qu'ils rétabliſſent l'énergie de la bile, qui dans les enfans, & dans les autres perſonnes d'une conſtitution humide, eſt, pour l'ordinaire, la cauſe immédiate des vers.

On regarde encore comme des *vermifuges* les ſubſtances huileuſes; leur efficacité paroît être conſtatée par une expérience de Redi, qui nous apprend que les inſectes reſtent vivans, après qu'on les a plongés dans différentes autres liqueurs; mais qu'ils meurent promptement dès qu'ils baignent dans l'huile. On peut par cette raiſon donner contre les vers des ſubſtances huileuſes, telles que l'huile d'olives, l'huile de navette, & l'huile d'amandes douces; mais alors il faut donner à la fois une grande quantité d'huile pour eſperer de tuer tous les vers répandus dans les inteſtins. On doit donc plutôt adminiſtrer les ſubſtances huileuſes dans les violens ſymptômes que cauſent les vers, parce qu'elles relâchent les tuniques des inteſtins ſpaſmodiquement contractées, les défendent & les oignent d'un mucilage, moyennant quoi on peut après cela adminiſtrer avec plus de ſûreté les remedes purgatifs.

Les ſubſtances ſalines ſont auſſi vantées comme de bons *vermifuges*, tant parce qu'elles détruiſent le tiſſu tendre de ces animaux, que parce qu'en ſtimulant les inteſtins, elles en procurent l'évacuation, ſur-tout ſi les ſels ſont diſſous dans une ſuffiſante quantité d'eau. Ceci eſt vrai des ſels neutres, amers, tels que ceux de Glauber, d'Epſom, de Sedlidtz, d'Egra, & de Carlsbath, qui pris dans un véhicule approprié, & pendant un eſpace de tems conſidérable, produiſent d'excellens effets, ſur-tout dans les jeunes perſonnes, incommodées de l'eſpece de vers appellés *tenia*, & des vers larges; parce qu'on ne les détruit pas ſi bien par les purgatifs, qui produiſent des ſpaſmes, que par les ſels & les eaux ſalines.

Il eſt certain que les ſels de l'eſpece vitriolique, ont eu long-tems la réputation d'être de bons *vermifuges*: & les eaux de Pyrmont qui contiennent un vitriol ſubtil de Mars, ſont très-bonnes pour la cure des *tenia*, & des vers ſpiraux.

S'il y a des remedes utiles pour quelques cas, c'eſt aſſûrement pour celui où il eſt queſtion de faire mourir & chaſſer les vers. Les meilleurs pour cet effet, ſont parmi les gommes, l'aſſa-fætida, le ſagapenum, l'opopanax, & la myrrhe; parmi les plantes, la tanéſie, le ſcordium & l'abſynthe; parmi les racines bulbuſes, les différentes ſortes d'oignons & d'ail; parmi les fruits, les amandes ameres, & l'huile qu'on en exprime; la barbotine, la graine du cataputia, & autres de même nature: on peut mêler ces ſortes de remedes avec les autres, pour un ſuccès plus aſſuré.

Mais il reſte un autre ſpécifique beaucoup plus efficace, tiré du regne minéral, qui eſt le vif-argent, lequel eſt ſingulierement mortel aux vers, & détruit leur mouvement vital, ſans qu'on puiſſe expliquer ſon effet par des principes mécaniques.

On donne le mercure doux bien préparé ſans purgatif, ou avec un purgatif tel que le diagrede, la ſcammonée ſulphurée, la réſine de jalap; on donne auſſi l'éthiops minéral fait d'un mélange exact de ſoufre & de vif-argent; Hoffman donnoit le vif-argent bien dépuré, & long-tems broyé avec du ſucre-candi, en faiſant précéder ce remede des préparations néceſſaires.

On recommande dans les mémoires d'Edimbourg, *t. V.* la poudre d'étain pour les vers grêles ou longs, & on en parle comme d'un excellent *vermifuge* pour les vers cucurbutins. On emploie auſſi ce remede contre le tænia ou ver plat, qui eſt ſi difficile à détruire; voici la recette de ce *vermifuge*; on pulvériſe bien ſoigneuſement une once & demie d'étain fin; on mêle cette poudre paſſée par un tamis avec huit onces de melaſſe; on purge d'abord le malade; enſuite le jour ſuivant on lui donne à jeun la moitié de cette compoſition, le lendemain la moitié de l'autre moitié, & le troiſieme jour on donne le reſte.

Il faut s'abſtenir de tous les remedes mercuriels & des draſtiques, en cas d'une bile âcre répandue dans les inteſtins. On peut joindre les topiques aux *vermifuges* internes deſtinés pour les enfans; ces topiques ſont des épithèmes préparés avec de l'abſynthe, du fiel de bœuf, de l'aloès, de la coloquinte, du ſuc de petite centaurée, & de l'huile de fleur de ſpic; on applique les épithèmes ſur la région épigaſtrique & ſur l'ombilicale. (*D. J.*)

VERMILLER, v. neut. (*Vénerie.*) c'eſt lorſque les bêtes noires ſuivent du boutoir la trace des mulots pour dénicher leur magaſin, on dit auſſi vriller, & ſi le ſanglier a fait ſes boutes dans les prés ou fraîcheurs, cela s'appelle *vermiller*.

VERMILLON, (*Chimie.*) maſſe rouge, peſante, compacte, friable, parſemée de lignes argentées ou brillantes, compoſée de ſoufre & de vif-argent, unis enſemble par l'art de la Chimie.

Le *vermillon* après avoir été broyé long-tems ſur le porphyre ſe réduit en poudre très-fine, & d'une des plus belles couleurs rouges qu'il y ait au monde; lorſqu'en broyant le *vermillon* on y mêle de l'eau de gom-

gomme gutte avec un peu de ſafran, ou empêche le *vermillon* de noircir; & c'eſt-là le rouge que les femmes mettent ſur leur viſage. (*D. J.*)

VERMILLONNER, *en terme de Doreur ſur bois*, ſe dit de l'action de mettre une couleur de vermillon & de bleu d'Inde, ſur une piece d'ouvrage dorée & brunie. Cette couleur releve l'éclat de l'or, & lui donne un plus beau luſtre.

Une fig. Pl. du Doreur repréſente une ouvriere qui *vermillonne*.

VERMISSEAU, ſ. m. (*Gram.*) petit ver de quelqu'eſpece que ce ſoit.

VERMISSEAU DE MER, (*Conchyliol.*) en latin *vermiculus marinus*, *vermiculus tubulatus*; nom d'un genre de coquille de la claſſe des univalves. En voici les caracteres: c'eſt une coquille de mer faite en forme du tuyau, droit, ondé, contourné, courbé, arrondi, *&c.* Ces coquilles ſont nommées *vermiſſeaux de mer*, à cauſe de l'animal qui l'habite, & qui eſt toujours une ſorte de ver.

Dans la claſſe des *vermiſſeaux de mer* qui ſont diſpoſés en ligne droite & ondée, on diſtingue les eſpeces ſuivantes. 1°. L'eſpece nommée l'*orgue* couleur de pourpre, en latin *tabularia purpurea*, que pluſieurs auteurs croient être une eſpece de corail, & c'eſt en réalité un aſſemblage de vermiſſeaux de mer. *Ferrante imperato, l. XXVII.* décrit ainſi les *vermiſſeaux* qui compoſent la maſſe que l'on appelle l'orgue pourpre. *Tubulara purpurea è conſiſtenza marina compoſta di piccioli tubuli ordinatamente accoſtati inſieme, di color vivo puniceo, concavi, è liſſi di dentro, fuori uniti da alcune traverſe cruſte diſpoſte con eguale intervallo; ſi ſtima madre, ove ſi concreino animal marini nel modo che le api, nelle favi, da alcuni è numerata trà gl'Alcionii.* 2°. L'orgue d'un rouge pâle; 3°. le *vermiſſeau* nommé le *grand tuyau d'orgue*; 4°. le *vermiſſeau* liſſe & poli; 5°. le *vermiſſeau* ſtrié, & cannelé; 6°. le *vermiſſeau* à profondes ſtries & cannelures.

Dans la claſſe des *vermiſſeaux* contournés & courbés, nous avons les eſpeces ſuivantes; 1°. les *vermiſſeaux* en boyau; cette eſpece forme toujours une maſſe qui imite l'aſſemblage des boyaux; 2°. les *vermiſſeaux* ondés de différentes manieres; 3°. les *vermiſſeaux* finiſſant en vis tortillé; 4°. les *vermiſſeaux* ridés & de couleur brune.

Dans la claſſe des *vermiſſeaux* diſpoſés en pluſieurs ronds ou cercles, on compte les ſuivans; les *vermiſſeaux* faits en vers de terre; 2°. les *vermiſſeaux* faits en tuyau à cloiſon, avec un ſyphon; cette eſpece eſt diviſée intérieurement en un certain nombre de cellules, avec un ſyphon de communication qui s'étend par-tout; 3°. les *vermiſſeaux* adhérens à la vaſe des rochers; 4°. les *vermiſſeaux* adhérens aux huîtres; 5°. ceux qui adhérent aux moules; 6°. ceux qui s'attachent aux buccins; 7°. les *vermiſſeaux* faits en réſeau, & tirant ſur le roux; 8°. les *vermiſſeaux* fauves & tortillés; 9°. les *vermiſſeaux* blancs, & couleur de roſe.

Il ne faut pas confondre les *vermiſſeaux de mer* avec les tuyaux de mer appellés *dentales* & *antales*. Ces derniers ſont toujours ſeuls, & rarement voit-on les *vermiſſeaux* en petit nombre. Bonanni les compare à des ſerpens de mer entrelacés confuſément; ils s'attachent aux rochers, & à la carene des vaiſſeaux. En effet, ils ſont ſi intimement joints enſemble, qu'ils ne paroiſſent qu'une maſſe confuſe. C'eſt ce qui les a fait mettre parmi les multivalves; mais quoiqu'on le trouve en ſociété, & pour ainſi dire par colonies, il ne faut pas moins les conſiderer comme ſeuls & détachés de leurs voiſins, avec leſquels ils ne ſont joints qu'accidentellement; enfin, puiſque l'on convient que chaque ver a ſon tuyau & ſon trou indépendant, il paroît que cette coquille ſera régulierement placée parmi les univalves.

On compte deux ſortes de *vermiſſeaux* habitans de ces coquilles: ceux qui reſtent dans le ſable ſans coquilles ni tuyaux, tels que ſont ceux qui habitent les bancs de ſable, & dont le travail eſt ſi ſingulier: ils ne ſont qu'une ligne plus élevés que la vaſe; chaque ver a ſon trou qui eſt une eſpece de tuyau fait de grains de menus ſables, ou de fragmens du coquillage liés avec leur glu: leur nombre eſt prodigieux, & cauſe de la ſurpriſe. Les ſeconds ſont ceux qui s'attachent enſemble à tous les corps, & qui ne cherchent qu'un point d'appui. Le même ſuc gluant qui forme leurs coquilles ſert à leur adhéſion: il ſe forme de leurs différens replis des figures & des monceaux, tels qu'en feroient pluſieurs vers de terre entrelacés. Mais il faut entrer dans de plus grands détails, pour expliquer comment ces coquilles ſe courbent & ſe collent enſemble.

On peut diviſer les *vermiſſeaux de mer* en tuyaux faits de divers grains de ſable, ou de fragmens de coquillage; & en tuyaux d'une matiere ſemblable à celle des coquilles. Il y a encore des vers dont les tuyaux ſont d'une ſubſtance molle, mais nous n'en parlerons pas ici.

Les *vermiſſeaux* dont les tuyaux ſont de coquilles, ſont tantôt collés ſur le ſable, tantôt ſur les pierres, & tantôt ſur les coquilles de divers autres coquillages. Leurs tuyaux ſont ronds, & d'une figure approchante de la conique, je veux dire ſeulement que vers leur origine, ils ſont moins gros qu'à leur extrémité. Dans le reſte leur figure eſt différente dans preſque chaque *vermiſſeau* différent. Non-ſeulement ces tuyaux prennent la courbure de la ſurface du corps ſur lequel ils ſont collés, mais outre cela ils forment diverſes figures, ou diverſes courbures auſſi différentes les unes des autres, que le ſont les différentes figures, que prend ſucceſſivement un ver de terre en mouvement.

Pour entendre comment ces tuyaux de coquilles ſe collent ſi exactement ſur la ſurface des corps où ils ſont appliqués, il faut conſidérer que l'animal, quelque petit qu'il ſoit, & peu après ſa naiſſance eſt couvert par une coquille. Dès-lors que cet animal commence à croître, ſa coquille ceſſe de le couvrir tout entier, une petite partie du corps qui n'eſt plus enveloppé, ſort alors par l'ouverture de la coquille. C'eſt de cette partie que s'échappe un ſuc pierreux & gluant, qui venant à s'épaiſſir, forme un nouveau morceau de coquille autour de l'animal.

Ceci ſuppoſé, il eſt clair que ſi la partie qui abandonne l'ancienne coquille, & qui lui ajoute de nouvelles bandes, s'applique ſur quelques corps, comme elle le fait dans les vers qui rampent continuellement: il eſt clair, dis-je, que la même glu qu'elle fournira pour unir entre elles les particules qui compoſent le nouveau morceau de coquille, que cette même glu attachera la nouvelle coquille au corps que touchoit la partie découverte de l'animal. De-ſorte que ſi en croiſſant cette partie ſuit toujours la ſurface de ce corps, & y décrit des lignes courbes, la coquille en croiſſant ſuivra la même ſurface, elle y ſera collée dans toute ſon étendue.

C'eſt ainſi ſans doute que les coquilles des *vermiſſeaux de mer* ſe collent ſur les différens corps, ſur leſquels ces *vermiſſeaux* ſe ſont trouvés peu après leur naiſſance.

Les *vermiſſeaux de ver* qui ne ſont point couverts de coquilles, paſſent auſſi leur vie dans un même trou. Ils demeurent dans le ſable, comme nos vers de terre demeurent dans la terre. Le ſuc qui s'échape de leur corps n'eſt pas en aſſez grande quantité, ou n'a pas aſſez de conſiſtance pour leur former une coquille. Mais il eſt aſſez viſqueux pour coller enſemble les grains de ſable, & les fragmens de coquille qui les entourent; il fait la jonction d'une eſpece de mortier ou de ciment qui lie enſemble, comme autant de petites pierres, les grains de ſable, & les petits morceaux de coquille.

L'animal qui habite ces tuyaux, eſt d'une figure aſſez ſinguliere; il n'a guere qu'un pouce de longueur, & il n'a que quelques lignes de diametre. L'extrémité de ſa tête eſt plate, ronde ou circulaire; elle eſt diviſée en trois parties: celle du milieu eſt un peu ovale, & les deux autres forment des zones circulaires. *Voyez* les *mém. de l'acad. des Sciences*, *année* 1711. (*D. J.*)

VERMOULU, adj. (*Jardinage.*) eſt un bois attaqué des vers, non-ſeulement dans l'obier, mais même dans le cœur. Un tel bois n'eſt bon à rien.

VERNACULAIRE, (*Maladies.*) eſt un mot qui s'applique à tout ce qui eſt particulier à quelque pays. *Voyez* LOCAL, *&c.*

C'eſt pour cela que les maladies qui regnent beaucoup dans quelque pays, province ou canton, ſont quelquefois appellées *maladies vernaculaires*, mais plus communément *maladies endémiques*. *Voyez* ENDÉMIQUE *&* MALADIE.

Telles ſont de plica polonica, le ſcorbut, le tarentiſme, *&c.*

VERNAL, adj. (*Phyſiq. & Aſtron.*) ſe dit de ce qui appartient à la ſaiſon du printems. *Voyez* PRINTEMS.

Signes vernaux ſont ceux que le ſoleil parcourt durant la ſaiſon du printems, ſavoir le Bélier, le Taureau, les Gemeaux. *Voyez* Signe.

Equinoxe vernale eſt celui qui arrive lorſque le ſoleil commence à monter de l'équateur vers le pole du nord. *Voyez* Équinoxe.

Section vernale eſt l'endroit où l'écliptique coupe l'équateur, & où commencent les ſignes *vernaux*. On l'appelle autrement *ſection du printems*, premier point du Bélier ou d'aries. *Chambers*.

VERNE, (*Jardinage.*) *voyez* Aulne.

VERNAGE, ſ. f. (*Jardinage.*) eſt une portion de terrein plantée en vernes ou aulnes. *Voyez* Vernes *ou* Aulnes.

VERNEUIL, (*Géog. mod.*) ville de France, dans la Normandie, vers les frontieres du Perche, au diocèſe d'Evreux, ſur la gauche de l'Oure, à 18 lieues au midi de Rouen, & à 24 au ſud-oueſt de Paris. Le roi Charles VII. l'enleva aux Anglois en 1449; & depuis ce tems-là elle a fait partie du duché d'Alençon. L'élection de *Verneuil* comprend cent trente-deux paroiſſes. Le commerce des habitans conſiſte en grains, en draperies & en bonneteries. *Longitude*, ſuivant Caſſini, $18^d. 35'. 45''$. *latit.* $48^d. 44'. 10''$.

2°. *Verneuil*, autre petite ville de France, dans le Bourbonnois, à ſix lieues de Moulins, avec titre de *châtellenie*. *Long.* $20^d. 48'$. *latit.* $46^d. 17'$. (*D. J.*)

VERNIS de la Chine, (*Arts étrangers.*) gomme qu'on tire par inciſion & qu'on applique avec art ſur le bois pour le conſerver, & lui donner un éclat durable.

Un ouvrage d'un bois *vernis* doit être fait à loiſir. Un été ſuffit à-peine pour donner à l'ouvrage de *vernis* toute la perfection qu'il doit avoir. Il eſt rare que les Chinois ayent de ces ſortes d'ouvrages de prêts, preſque toujours ils attendent l'arrivée des vaiſſeaux pour y travailler, & ſe conformer au goût des européens.

Ce que c'eſt que le vernis *chinois*. Le *vernis* que les Chinois nomment *tſi*, eſt une gomme rouſſâtre qui découle de certains arbres par des inciſions que l'on fait à l'écorce juſqu'au bois, ſans cependant l'entâmer. Ces arbres ſe trouvent dans les provinces de Kiang-ſi & de Se-tchuen: ceux du territoire de Kantcheou, ville des plus méridionales de la province de Kiang-ſi, donnent le *vernis* le plus eſtimé.

Son choix. Pour tirer du *vernis* de ces arbres, il faut attendre qu'ils ayent 7 ou 8 ans. Celui qu'on en tireroit avant ce tems-là ne ſeroit pas d'un bon uſage. Le tronc des arbres les plus jeunes dont on commence à tirer le *vernis*, a plus d'un pié de circuit. On dit que le *vernis* qui découle de ces arbres vaut mieux que celui qui découle des arbres plus vieux, mais qu'ils en donnent beaucoup moins.

Arbre d'où découle le vernis. Ces arbres dont la feuille & l'écorce reſſemblent aſſez à la feuille & à l'écorce du frêne, n'ont jamais guere plus de 15 piés de hauteur; la groſſeur de leur tronc eſt alors de deux piés & demi de circuit, ils ne portent ni fleurs, ni fruits: voici comme ils ſe multiplient.

Sa culture. Au printems quand l'arbre pouſſe, on choiſit le rejetton le plus vigoureux, qui ſorte du tronc & non pas des branches; quand ce rejetton eſt long d'environ un pié, on l'enduit par le bas de mortier fait de terre jaune. Cet enduit commence environ deux pouces au-deſſous du lieu où il ſort du tronc, & deſcend au deſſous quatre ou cinq pouces; ſon épaiſſeur eſt au-moins de trois pouces. On couvre bien cette terre, & on l'enveloppe d'une natte qu'on lie avec ſoin pour la défendre des pluies & des injures de l'air. On laiſſe le tout dans cet état depuis l'équinoxe du printems juſqu'à celui d'automne. Alors on ouvre tant-ſoit-peu la terre pour examiner en quel état ſont les racines que le rejetton a coutume d'y pouſſer, & qui ſe diviſent en pluſieurs filets; ſi ces filets ſont de couleur jaunâtre ou rouſſâtre, on juge qu'il eſt tems de ſéparer le rejetton de l'arbre, on le coupe adroitement ſans l'endommager, & on le plante. Si ces filets ſont encore blancs, c'eſt ſigne qu'ils ſont trop tendres, ainſi on recouvre l'enduit de terre comme il étoit auparavant, & on differe au printems ſuivant à couper le rejetton pour le planter. Mais ſoit qu'on le plante au printems ou en automne, il faut mettre beaucoup de cendres dans le trou qu'on a préparé, ſans quoi les fourmis dévoreroient les racines encore tendres, ou du-moins en tireroient tout le ſuc, & les feroient ſécher.

Saiſon du vernis. L'été eſt la ſeule ſaiſon où l'on puiſſe tirer le *vernis* des arbres; il n'en ſort point pendant l'hiver, & celui qui ſort au printems & en automne eſt toujours mêlé d'eau.

Sa récolte. Pour tirer le *vernis* on fait pluſieurs inciſions de niveau à l'écorce de l'arbre au-tour du tronc, qui ſelon qu'il eſt plus ou moins gros, peut en fournir plus ou moins. Le premier rang des inciſions n'eſt éloigné de terre que de ſept pouces. A la même diſtance plus haut ſe fait un ſecond rang d'inciſions, & ainſi de ſept en ſept pouces juſqu'aux branches qui ont une groſſeur ſuffiſante.

On ſe ſert pour faire ces inciſions d'un petit couteau fait en demi-cercle. Chaque inciſion doit être un peu oblique de bas-en-haut, auſſi profonde que l'écorce eſt épaiſſe, & non pas davantage; celui qui la fait d'une main, a dans l'autre main une coquille dont il inſere auſſi-tôt les bords dans l'inciſion autant qu'elle peut y entrer. Ces coquilles ſont plus grandes que les plus grandes coquilles d'huitres qu'on voie en Europe. On fait ces inciſions le ſoir, & le matin on va recueillir ce qui a coulé dans les coquilles; le ſoir on les inſere de nouveau dans les inciſions, & l'on continue de la même maniere juſqu'à la fin de l'été.

Ce ne ſont point d'ordinaire les propriétaires de ces arbres qui en tirent le *vernis*, ce ſont des marchands qui, dans la ſaiſon, traitent avec les propriétaires, moyennant cinq ſous par pié. Ces marchands louent des ouvriers auxquels ils donnent par mois une once d'argent tant pour leur travail que pour leur nourriture. Un de ces ouvriers ſuffit pour cinquante piés d'arbre.

Précaution néceſſaire à la récolte du vernis. Il y a des précautions à prendre pour garantir les ouvriers des impreſſions malignes du *vernis*. Il faut avoir préparé de l'huile de rabette, où l'on aura fait bouillir une certaine quantité de ces filamens charnus qui ſe trouvent entremêlés dans la graiſſe des cochons, & qui ne ſe fondent point quand on fait le ſaindoux. Lorſque les ouvriers vont placer ces coquilles aux arbres, ils portent avec eux un peu de cette huile dont ils ſe frottent le viſage & les mains le matin; lorſqu'après avoir recueilli le *vernis*, ils reviennent chez les marchands, ils ſe frottent encore plus exactement de cette huile.

Après le repas, ils ſe lavent tout le corps avec de l'eau chaude, dans laquelle on a fait bouillir de l'écorce extérieure & hériſſée de chataignes, de l'écorce de bois de ſapin, du ſalpêtre cryſtalliſé, & d'une herbe qui eſt une eſpece de blette qui a du rapport au tricolor. Toutes ces drogues paſſent pour être froides.

Chaque ouvrier remplit de cette eau un petit baſſin, & s'en lave en particulier; ce baſſin doit être d'étain.

Dans le tems qu'ils travaillent près des arbres, ils s'enveloppent la tête d'un ſac de toile qu'ils lient autour du cou où il n'y a que deux trous vis-à-vis des yeux. Ils ſe couvrent le devant du corps d'une eſpece de tablier fait de peau de daim paſſée, qu'ils ſuſpendent au cou par des cordons, & qu'ils arrêtent par une ceinture; ils ont auſſi des bottines de la même matiere, & aux bras des gants de peau fort longs.

Vaſes pour la récolte. Quand il s'agit de recueillir le *vernis*, ils ont un vaſe fait de peau de bœuf attaché à leur ceinture; d'une main ils dégagent les coquilles, & de l'autre ils le raclent avec un petit inſtrument de fer, juſqu'à ce qu'ils en ayent tiré tout le *vernis*. Au bas de l'arbre eſt un panier où on laiſſe les coquilles juſqu'au ſoir. Pour faciliter la récolte du *vernis*, les propriétaires des arbres ont ſoin de les planter à peu de diſtance les uns des autres.

Attelier du vernis. Le marchand tient prêt un grand vaſe de terre ſur lequel eſt un chaſſis de bois ſoutenu par quatre piés, à-peu-près comme une table quarrée dont le milieu ſeroit vuide; ſur le chaſſis eſt une toile claire arrêtée par les quatre coins avec des anneaux. On tient cette toile un peu lâche, & on y verſe le *vernis*. Le plus liquide s'étant écoulé de lui-même, on tord la toile pour faire couler le reſte. Le peu qui demeure dans la toile ſe met à part, on le vend aux droguiſtes parce qu'il eſt de quelque uſage dans la médecine. On eſt content de la récolte, lorſque dans une nuit mille arbres donnent vingt livres de *vernis*.

Maladie qu'il occaſionne. Il en coûte cher aux ouvriers qui recueillent le *vernis*, quand ils négligent de prendre les précautions néceſſaires dont nous venons de parler. Le mal qui les attaque commence par des eſpeces de dartres qui leur couvrent en un jour le viſage & le reſte du corps: bien-tôt le viſage du malade ſe bouffit, & ſon corps qui s'enfle extraordinairement, paroît tout couvert de lepre.

Pour guérir un homme attaqué de ce mal, on lui fait boire d'abord quelques écuellées de l'eau droguée dont les ouvriers ſe ſervent pour prévenir ces accidens. Cette eau le purge violemment. On lui fait enſuite recevoir une forte fumigation de la même eau, en le tenant bien enveloppé de couvertures, moyennant quoi l'enflure & la bouffiſſure diſparoiſſent; mais la peau n'eſt pas ſi-tôt ſaine; elle ſe déchire en pluſieurs endroits, & rend beaucoup d'eau. Pour y remedier on prend de cette eſpece de blette qui a du rapport au tricolor: on la ſeche & on la brûle: puis on en applique la cendre ſur les parties du corps les plus maltraitées. Cette cendre s'imbibe de l'humeur âcre qui ſort des parties déchirées; la peau ſe ſeche, tombe, & ſe renouvelle.

Propriétés du vernis. Le *vernis* de la Chine, outre l'éclat qu'il donne aux moindres ouvrages auxquels on l'applique, a encore la propriété de conſerver le bois & d'empêcher que l'humidité n'y pénetre. On peut y répandre tout ce qu'on veut de liquide en paſſant un linge mouillé ſur l'endroit, il n'y reſte aucun veſtige, pas même l'odeur de ce qui y a été répandu. Mais il y a de l'art à l'appliquer, & quelque bon qu'il ſoit de ſa nature, on a encore beſoin d'une main habile & induſtrieuſe pour le mettre en œuvre. Il faut ſur-tout de l'adreſſe & de la patience dans l'ouvrier pour trouver ce juſte tempérament que demande le *vernis*, afin qu'il ne ſoit ni trop liquide, ni trop épais, ſans quoi il ne réuſſiroit que médiocrement dans ce travail.

Manieres de l'appliquer. Le *vernis* s'applique en deux manieres; l'une qui eſt ſimple, ſe fait immédiatement ſur le bois. Après l'avoir bien poli, on paſſe deux ou trois-fois de cette eſpece d'huile que les Chinois appellent *tong-yeou*: quand elle eſt bien ſeche, on applique deux ou trois couches de *vernis*. Si on veut cacher toute la matiere ſur laquelle on travaille, on multiplie le nombre des couches de *vernis*, & il devient alors ſi éclatant qu'il reſſemble à une glace de miroir. Quand l'ouvrage eſt ſec, on y peint en or & en argent diverſes ſortes de figures, comme des fleurs, des hommes, des oiſeaux, des arbres, des montagnes, des palais, *&c.* ſur leſquels on paſſe encore une légere couche de *vernis*, qui leur donne de l'éclat, & qui les conſerve.

L'autre maniere qui eſt moins ſimple, demande plus de préparation; car elle ſe fait ſur une eſpece de petit maſtic qu'on a auparavant appliqué ſur le bois. On compoſe de papier, de filaſſe, de chaux & de quelques autres matieres bien battues, une eſpece de carton qu'on colle ſur le bois, & qui forme un fond très-uni & très-ſolide, ſur lequel on paſſe deux ou trois fois de l'huile dont nous avons parlé, après quoi l'on applique le *vernis* à différentes couches qu'on laiſſe ſécher l'une après l'autre. Chaque ouvrier a ſon ſecret particulier qui rend l'ouvrage plus ou moins parfait, ſelon qu'il eſt plus ou moins habile.

Moyens de rétablir le vernis. Il arrive ſouvent qu'à force de répandre du thé ou des liqueurs chaudes ſur des uſtenſiles de *vernis*, le luſtre s'en efface parce que le *vernis* ſe ternit & devient jaune; le moyen de lui rendre le noir éclatant qu'il avoit, eſt de l'expoſer une nuit à la gelée blanche, & encore mieux de le tenir quelque tems dans la neige. *Obſervations curieuſes ſur l'Aſie*; & du Halde, *deſcription de la Chine*. (*D. J.*)

Vernis du Japon, (*Art exotique*.) l'arbre qui donne le véritable *vernis du Japon* s'appelle *uruſi*; cet arbre produit un jus blanchâtre, dont les Japonois ſe ſervent pour vernir tous leurs meubles; leurs plats, leurs aſſiettes de bois qui ſont en uſage chez toutes ſortes de perſonnes, depuis l'empereur juſqu'au payſan; car à la cour, & à la table de ce monarque, les uſtenſiles verniſſés ſont préférés à ceux d'or & d'argent. Le véritable *vernis* eſt une eſpece particuliere au Japon; il croît dans la province de Fingo & dans l'île de Tricom; mais le meilleur de tous eſt celui de la province de Jamatto.

Cet arbre a peu de branches; ſon écorce eſt blanchâtre, raboteuſe, ſe ſéparant facilement: ſon bois eſt très-fragile, & reſſemble à celui du ſaule; ſa moëlle eſt très-abondante; ſes feuilles ſemblables à celles du noyer, ſont longues de huit à neuf pouces, ovales & terminées en pointe, point découpées à leur bord, ayant au milieu une côte ronde, qui regne dans toute leur longueur juſqu'à la pointe, & qui envoie de chaque côté juſqu'au bord pluſieurs moindres nervures. Ces feuilles ont un goût ſauvage, & quand on en frotte un panier elles le teignent d'une couleur noirâtre; les fleurs qui naiſſent en grappe des aiſſelles des feuilles, ſont fort petites, d'un jaune verdâtre, à cinq pétales, un peu longs & recourbés. Les étamines ſont en pointes & très-courtes auſſi-bien que le piſtil qui eſt terminé par trois têtes. L'odeur de ces fleurs eſt douce & fort gracieuſe, ayant beaucoup de rapport à celle des fleurs d'orange. Le fruit qui vient enſuite a la figure & la groſſeur d'un pois chiche: dans ſa maturité il eſt fort dur & d'une couleur ſale.

L'arbre du *vernis* qui croît dans les Indes, & que Kæmpfer juge être le véritable anacarde eſt tout-à-fait différent de l'uruſi du Japon. A Siam on l'appelle *toni-rack*, c'eſt-à-dire l'arbre du rack. Il ſe tire de la province de Corſama & du royaume de Cambodia; on en perce le tronc d'où il ſort une liqueur appellée *nam-rack*, c'eſt-à-dire jus de rack; il croît & porte du fruit dans la plûpart des contrées de l'Orient; mais on a obſervé qu'il ne produit point ſon jus blanchâtre à l'oueſt du Gange, ſoit à cauſe de la ſtérilité du terroir, ou par l'ignorance des gens du pays qui ne ſavent pas la maniere de le cultiver.

La compoſition du *vernis japonois* ne demande pas une grande préparation; on reçoit le jus de l'uruſi après qu'on y a fait une inciſion, ſur deux feuilles d'un papier fait exprès, & preſque auſſi mince que des toiles d'araignées. On le preſſe enſuite avec la main pour en faire couler la matiere la plus pure; les matieres groſſieres & hétérogènes demeurent dans le papier; puis on mêle dans ce jus environ une centieme partie d'une huile appellée *toi*, faite du fruit d'un arbre nommé *kiri*, & on verſe le tout dans des vaſes de bois qui ſe tranſportent où l'on veut.

Le *vernis* s'y conſerve parfaitement, ſi ce n'eſt qu'il ſe forme à la ſuperficie une eſpece de croute noirâtre que l'on jette. On rougit le *vernis* quand on veut avec du cinabre de la Chine, ou avec une eſpece de terre rouge, que les Hollandois portoient autrefois de la Chine au Japon, & que les Chinois y portent préſentement eux-mêmes; ou enfin avec la matiere qui fait le fond de l'encre du pays: le jus du *vernis*, tant de celui du Japon que de celui de Siam, a une odeur forte qui empoiſonneroit ceux qui l'emploient, leur cauſeroit de violens maux de tête, & leur feroit enfler les levres, s'ils n'avoient ſoin de ſe couvrir la bouche & les narines avec un linge, quand ils le recueillent. On trouvera la deſcription & la figure de l'arbre du *vernis* des Indes dans les *Aménités exotiques* de Kæmpfer; il n'y a rien d'aſſez particulier pour l'ajouter ici. (*D. J.*)

Vernis d'ambre jaune, (*Chimie*.) c'eſt une diſſolution d'ambre à petit feu, enſuite pulvériſé & incorporé avec de l'huile ſeche. Le docteur Shaw nous indique le procédé de ce *vernis*.

Prenez, dit-il, quatre onces d'ambre jaune, mettez-les dans un creuſet, & faites-les fondre préciſément au juſte degré de chaleur qui convient à cette ſubſtance, c'eſt-à-dire à très-petit feu. Quand la matiere ſera en fuſion, verſez-la ſur une plaque de fer; lorſqu'elle ſera refroidie vous réduirez l'ambre en poudre, & vous y ajouterez deux onces d'huile ſeche (c'eſt-à-dire d'huile de ſemence de lin préparée ou épaiſſie par un peu de litharge avec laquelle on l'aura fait bouillir), & une pinte d'huile de térébenthine; faites enſuite fondre le tout enſemble & vous aurez du *vernis*.

Cette méthode de faire le *vernis d'ambre* a été regardée juſqu'à préſent comme un ſecret, dont un très-petit nombre de perſonnes étoient inſtruites; cependant il mérite qu'on le rende public, parce que ce procédé peut nous diriger, dans la conduite des moyens propres à perfectionner l'art des *vernis*, & particulierement celui du Japon, ou dans la maniere de diſſoudre l'ambre, d'où dépend la perfection de pluſieurs arts, tels en particulier que l'art des embaumemens. On perfectionneroit beaucoup en effet ce dernier, ſi l'on pouvoit parvenir à con-

ſer-

ſerver le corps humain dans une eſpece d'enveloppe tranſparente d'ambre, comme nous voyons les mouches, les araignées, les ſauterelles, *&c.* qu'on conſerve de cette maniere dans la plus grande perfection.

Pour parvenir à ce but, du-moins par approximation, on a ſubſtitué utilement à l'ambre une belle réſine cuite juſqu'à la conſiſtence de colophone, ou ſous la forme d'une ſubſtance tranſparente & compacte, quoique fragile; on fait diſſoudre cette réſine à une chaleur douce, & l'on y trempe enſuite à pluſieurs repriſes ſucceſſivement les corps de quelques inſectes, par ce moyen ils ſont revêtus de colophone. Cette ſubſtance en effet reſſemble en quelque façon à l'ambre, il faut ſeulement avoir ſoin de la préſerver du contact de la pouſſiere ſi l'on veut lui conſerver ſa tranſparence.

Si l'on pouvoit diſſoudre l'ambre ſans diminuer ſa tranſparence, ou en former une maſſe conſidérable, en uniſſant par le moyen de la fuſion pluſieurs morceaux enſemble, ce procédé tendroit non-ſeulement à perfectionner l'art des embaumemens, mais parviendroit à rendre l'ambre une matiere d'uſage dans pluſieurs circonſtances, au-lieu de bois, de marbre, de glace, d'argent, d'or, & d'autres métaux; car alors on pourroit en faire aiſément différentes eſpeces de vaiſſeaux & d'inſtrumens.

Notre expérience pouſſe encore plus loin la découverte, & nous apprend que l'ambre contient une certaine partie viſqueuſe, aqueuſe ou mucilagineuſe. En conſéquence il exige ordinairement qu'on le faſſe évaporer à un très-grand degré de chaleur avant que de pouvoir ſe diſſoudre aiſément dans l'huile, avec laquelle il forme enſuite une ſubſtance d'une nature compoſée de celle d'une huile, d'une gomme, & d'une réſine. L'huile éthérée de térébenthine ne la diſſoudroit même pas à-moins qu'elle ne fût épaiſſie, & qu'on ne l'eût rendue propre à ce deſſein par le moyen d'une huile ſeche. Il paroît donc évidemment d'après ces obſervations, que l'ambre n'eſt pas ſeulement réſineux, mais auſſi mucilagineux; ainſi lorſqu'on voudra tenter de fondre enſemble de petits morceaux d'ambre pour en former une ſeule maſſe, on fera bien de conſidérer cette ſubſtance comme une réſine mucilagineuſe, & par conſéquent propre à ſe diſſoudre; 1°. dans une huile épaiſſie par une évaporation préalable de ſes parties aqueuſes, ou par la deſtruction de ſa portion la plus mucilagineuſe; 2°. il eſt poſſible de la diſſoudre en la faiſant bouillir dans une leſſive de ſel de tartre ou de chaux vive, ou dans quelque autre ſubſtance plus âcre & plus alkaline encore; 3°. & que le digeſteur paroit très-propre à diſſoudre cette ſubſtance réſineuſe & mucilagineuſe par le moyen d'une huile par expreſſion qu'on ajoute à l'ambre qu'on a d'abord réduit en poudre ſubtile. On empêche enſuite l'une & l'autre de brûler par l'interpoſition de l'eau; nous recommandons ſur-tout dans cette opération, une digeſtion lente & modérée, plutôt qu'un très-grand degré de chaleur. L'expérience que nous venons de donner indique donc trois différentes méthodes pour diſſoudre l'ambre ſans détruire conſidérablement ſa texture, ou du-moins nous met en état de pouvoir lui rendre ſa premiere forme, & d'en faire une eſpece d'ambre par une opération très-utile. Shaws, *Eſſais chimical*. (*D. J.*)

Vernis, *terme d'Imprimeur*, compoſition de térébenthine & d'huile de noix ou de lin, cuits ſéparément, puis mêlés & incorporées l'une avec l'autre, dont ils font leur encre à imprimer, en la broyant avec du noir de fumée. (*D. J.*)

Vernis *à la bronze*, (*Peint.*) on le compoſe en prenant une once de *gomme-laque plate*, qu'on réduit en poudre très-fine, & qu'enſuite on met dans un matras de verre de Lorraine qui tienne trois demi-ſeptiers, *voyez* Matras; alors on verſe par-deſſus un demi-ſeptier d'eſprit-de-vin, & l'on bouche le matras, le laiſſant repoſer quatre jours durant pour laiſſer diſſoudre la gomme laque; il faut néanmoins pendant ce tems-là remuer le matras, comme en rinçant, quatre ou cinq fois par jour, afin d'empêcher que la gomme laque ne ſe lie en une maſſe, & ne s'attache aux parois du matras. Mais ſi au bout de ces quatre jours la gomme n'eſt pas diſſoute, on mettra le matras ſur un petit bain de ſable, à un feu très-doux, *voyez* Bain de sable; pour la faire diſſoudre entierement, & lorſque la laque ſera diſſoute, le *vernis* ſera fait. En mettant l'eſprit-de-vin ſur la gomme qui eſt dans le matras, vous le verſerez peu-à-peu, afin qu'il pénetre mieux la poudre, & de tems-en-tems il faut ceſſer de verſer l'eſprit-de-vin & remuer le matras en rinçant, & continuer juſqu'à ce qu'on y ait mis tout l'eſprit-de-vin, pour qu'il ſoit bien mêlé avec la gomme laque.

Vernis *pour les plâtres*, prenez quatre gros du plus beau ſavon, & quatre gros de la plus belle cire blanche dans une pinte d'eau. L'on met l'eau ſur les cendres chaudes, l'on ratiſſe le ſavon & la cire que l'on fait fondre dans cette eau dans un vaſe neuf & verniſſé: on y trempe le plâtre en le ſoutenant un moment; un quart-d'heure après, on le retrempe de même; cinq ou ſix jours après, lorſqu'il eſt entierement ſec, on le polit en frottant avec un doigt enveloppé de mouſſeline. Ce *vernis* ne fait aucune épaiſſeur, & conſerve au plâtre ſa blancheur.

Vernis *de plomb*, (*Arts.*) on fait le *vernis de plomb* en jettant du charbon pilè dans du plomb bien fondu, & en les remuant long-tems enſemble. On en ſépare le charbon en le lavant dans l'eau, & le faiſant ſécher. Les Potiers de terre ſe ſervent du *vernis du plomb* ou de plomb minéral pulvériſé, pour vernir leurs ouvrages. On voit par une lampe verniſſée, que M. de Caylus a fait graver dans ſes antiquités, que les anciens ont connu l'art de *vernir* avec le plomb les ouvrages de terre, comme nous le faiſons aujourd'hui. Il eſt vrai qu'il y a peu d'exemples de leurs connoiſſances dans cette matiere; mais celle-là ſuffit pour prouver que les anciens ont connu un très-grand nombre de pratiques des arts, que pluſieurs modernes leur ont refuſées. (*D. J.*)

Vernis, ſ. m. (*Poterie de terre.*) eſpece d'enduit brillant que l'on met ſur les ouvrages de poterie, & ſur ceux de fayance. Le plomb ſert à la verniſſure de la premiere, & la potée pour verniſſer l'autre. (*D. J.*)

VERNISSÉ, adj. (*Verniſſeur*,) ce qui eſt enduit de vernis; on le dit auſſi des ouvrages de poterie & de fayance qui ont reçu le plomb fondu & la potée.

VERNISSER, v. act. *terme de Poterie*, chez les Potiers de terre, c'eſt donner à la poterie avec de l'alquifoux, ou bien du plomb fondu, une eſpece de croute ou d'énduit liſſe ou brillant. On dit pareillement *verniſſer* la fayance, ce qui ſignifie ſe *ſervir* de la potée pour lui donner l'émail. (*D. J*)

VERNISSON, le, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, en Orléanois. Elle prend ſa ſource auprès de Gien, & tombe dans le Loing un peu au-deſſus de Montargis. (*D. J.*)

VERNISSURE, ſ. f, application du vernis. *Voy. ce mot*,

VERNODURUM, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Gaule narbonnoiſe, ſelon Pline, *l. III. c. iv.* C'eſt la Tet qui arroſe Perpignan. (*D. J.*)

VERNON ou VERNON-SUR-SEINE, (*Géogr. mod.*) ville de France, en Normandie, ſur la gauche de la Seine, dans une plaine, à 6 lieues au levant d'Evreux, à 7 au ſud-oueſt de Giſors, & à 10 au-deſſus de Rouen.

Cette ville a eu ſes ſeigneurs particuliers juſqu'à ce que Philippe en ait fait l'acquiſition, & depuis lors les rois de France ont pluſieurs fois donné *Vernon* en apanage aux reines. Il a enſuite fait partie du bailliage de Giſors, qui fut cédé avec le duché de Chartres & pluſieurs autres terres, par François I. à Renée de France, ducheſſe de Ferrare. Le tout paſſa à la fille de la ducheſſe Renée-Anne d'Eſt, qui épouſa en ſecondes noces le duc de Nemours; & c'eſt par-là que le comté de Giſors vint à cette maiſon de Savoie. Louis XIV. réunit le total au domaine, mais dans la ſuite il donna Giſors & ſes dépendances en apanage, avec le titre de *vicomte*, à ſon petit-fils le duc de Berry, qui mourut ſans enfans avant le roi ſon ayeul l'an 1714.

Il y a à *Vernon* une égliſe collégiale, un hôpital, & pluſieurs couvens. Elle eſt bien peuplée, a de bonnes murailles, des foſſés profonds, un gouverneur, un maire, & un college où l'on enſeigne les humanités. Son bailliage eſt dans le reſſort du préſidial d'Andely. Son commerce conſiſte principalement en blé, toiles & couvertures de laine.

C'eſt à Vern, jadis château royal entre Paris & Compiegne, & non pas à *Vernon*, que ſe tint en 755 un concile national ſous le regne de Pepin, pour la diſcipline eccléſiaſtique, pour les droits de l'Egliſe,

& pour les immunités en faveur des pélerins. *Long.* 19. 8. *latit.* 49. 4. (*D. J.*)

VERNOSOLA, (*Géog. anc.*) lieu de la Gaule aquitanique, ſur la route de Tarbes à Toulouſe, entre *Aquæ-Siccæ* & Toulouſe, à quinze milles de chacun de ces lieux. On croit que c'eſt aujourd'hui Vernoux, bourg entre Rieux & Toulouſe, élection de Cominges, & à une lieue de la Garonne. (*D. J.*)

VEROLAMIUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route du retranchement à *Portus-Rutupis*, entre *Durocobrivæ* & *Sulloniacæ*, à douze milles du premier de ces lieux, & à neuf milles du ſecond. Tout le monde convient que cette ancienne ville étoit près de S. Albans, qui s'eſt accrue de ſes ruines. Tacite, *an. l. XIV. c. xxxiij.* donne à *Varolamium* le titre de *municipe*. C'étoit, ſelon Dion Caſſius, *l. LX. p.* 779. la capitale des *Catuellani*, que Ptolomée, *l. II. c. iij.* appelle *Catyenchlani*, & auxquels il donne la ville *Violanium* qui eſt la même que *Verolamium*.

Cette ville, l'une des premieres & des plus conſidérables colonies romaines dans la grande Bretagne, fut premierement ruinée par les Bretons dans le ſoulevement de la reine Boodicia; mais elle ſe rétablit bientôt, & elle devint plus puiſſante que jamais. Elle fut ruinée une ſeconde fois durant les guerres des Saxons & des Bretons, & elle ne ſe releva pas de cette chûte.

On voit encore les veſtiges des anciennes murailles, & des foſſés qui ont douze cens ſoixante-dix pas de circuit. On a trouvé dans ces mazures quantité de monumens, comme des médailles, des petites figures d'or & d'argent, des colonnes, des pavés de moſaïque, des ſouterreins, & autres choſes ſemblables. Il paroît outre cela qu'elle étoit ſituée ſur une grande route pavée autrefois par les légions romaines; & que les Saxons nommerent *Vatling-Streat*. Ces peuples s'étant rendus maîtres de *Verolamium*, l'appellerent *Watlingaceſter*, à cauſe du grand chemin dont il vient d'être parlé. Depuis on lui donna le nom de *Werlamceſter*, & de-là vient qu'encore aujourd'hui on lui donne communément celui de *Werlam*.

En 429, on tint à *Verolamium* un concile, où ſaint Germain évêque d'Auxerre, & ſaint Loup évêque de Troyes, furent appellés de France pour aider à éteindre l'héréſie pélagienne, qui recommençoit à être goutée dans les égliſes de la grande Bretagne. Ce fut auprès de *Verolamium*, ſelon le vénérable Bede, *hiſt. eccleſ. l. I c. vij.* que S. Albans ou S. Albin ſouffrit le martyre le 10 des calendes de Juillet. Dans la ſuite, les habitans s'étant convertis, fonderent un magnifique monaſtere à l'honneur de ce ſaint; & c'eſt ce monaſtere qui a donné l'origine & le nom au bourg de S. Albans. (*D. J.*)

VÉROLE, PETITE, (*Hiſt. de la Médecine.*) il ne s'agit ici que de l'hiſtorique de cette étrange maladie, qui eſt aujourd'hui répandue dans tout le monde connu, & qui ſaiſit tôt ou tard toutes ſortes de perſonnes, ſans avoir égard au climat, à l'âge, au ſexe, ni au tempérament du malade. Soit que les ravages de cette maladie procedent de la violence qui lui eſt propre, ou des mauvaiſes méthodes dont on ſe ſert pour la traiter, elle ne cede point à la peſte par les déſaſtres qu'elle cauſe.

On a tout lieu de préſumer que la *petite vérole* a été inconnue aux Grecs & aux Romains, puiſqu'aucun médecin de ce tems-là ne nous en a laiſſé la deſcription. Des auteurs tels qu'Hippocrate, Aretée, Celſe, Cœlius l'Africain, & Soranus d'Epheſe, qui réuſſiſſoient ſi bien dans les deſcriptions des maladies, qu'on peut les regarder plutôt comme des peintures achevées que comme des hiſtoires, car les anciens n'excelloient pas moins dans les deſcriptions que dans la poéſie, la ſculpture & la peinture, n'auroient pas négligés de nous parler de la *petite vérole*, ſi elle eût exiſté de leur tems. Il peut cependant ſe faire qu'elle ait été connue dans quelques autres parties du monde, & il s'eſt trouvé des médecins qui l'ont fait naître dans les Indes pour la tranſporter dans l'Arabie.

On ſait ſeulement que les Arabes l'apporterent en Egypte lorſqu'ils en firent la conquête ſous le calife Omar; qu'elle ſe répandit avec eux dans tous les lieux où ils porterent leurs armes, leur religion & leur commerce, ſavoir dans l'Egypte, dans la Syrie, la Paleſtine, la Perſe, la Lycie, le long des côtes de l'Afrique, & de-là en Eſpagne, d'où elle paſſa avec les Européens dans toutes les autres parties du monde connu. Rhazès, ſyrien de naiſſance, arabe d'origine, & mahométan de religion, qui vivoit dans le neuvieme ſiecle, eſt le premier de tous les auteurs qui nous reſtent, qui ait traité de cette maladie avec exactitude. Il faut lire pour s'en convaincre l'extrait qu'en a fait l'illuſtre Freind, & dont il nous ſuffira de donner le précis les plus abrégé.

Rhazès, qui écrivoit dans l'ardent climat de la Perſe, obſerve que la *petite vérole* y eſt plus épidémique au printems qu'en automne. Les enfans & les adultes y ſont les plus ſujets; les vieillards en ſont rarement attaqués, à-moins que la ſaiſon ne ſoit fort contagieuſe. Les corps qui abondent en humeurs prennent aiſément l'infection, & les tempéramens ſecs en ſont attaqués le plus violemment. Rhazès nomme en ſyriaque la petite-vérole *chaſpé*; le mot *caphe* ou *capheph* en arabe ſignifie une *éruption de puſtules*.

Les ſymptomes qui précedent cette maladie ſont, ſelon le médecin arabe, une fievre aiguë, un mal de tête violent, des douleurs dans les lombes, la ſécheresſe de la peau, la difficulté de reſpirer; les yeux deviennent rouges; on ſent des picotemens par tout le corps; on eſt agité de ſonges affreux durant le ſommeil; enfin on a des maux de cœur avec des envies de vomir. Il nomme *ſublimia* les puſtules qui s'élevent en pointe, & *lata* celles qui ſont larges & plates, comme dans la *petite vérole* confluente.

Rhazès s'étend beaucoup ſur les pronoſtics de la *petite vérole*. Si, dit-il, l'éruption ſe fait aiſément, que les puſtules viennent bien à maturation, & que la fievre ceſſe, il n'y a point de danger; il en eſt de même quand les puſtules ſont groſſes, diſtinctes, en petit nombre, mûriſſant bien, & ne cauſant au malade ni oppreſſion, ni chaleur immodérée.

Mais ſi les puſtules ſont creſſées, cohérentes, ſe répandant comme des herpes, rongeant la peau, & ne contenant point de matiere, c'eſt une eſpece de *petite vérole* très-maligne, ſur-tout ſi la fievre augmente après l'éruption, & qu'alors de nouvelles puſtules viennent encore à ſortir.

Si l'éruption, continue-t-il, ſe fait le premier jour de la maladie, cela marque trop d'impétuoſité dans les humeurs; ſi elle arrive le troiſieme jour, c'eſt un meilleur ſigne; & ſi c'eſt le ſeptieme jour, la maladie eſt encore plus heureuſe.

Quand les puſtules ſont fort petites, dures, de couleur violette, verte, d'un rouge noirâtre, c'eſt un mauvais préſage. Si les puſtules continuent dans cet état, que la fievre ne diminue pas, & qu'elle ſoit accompagnée de ſyncopes ou de palpitations, on ne doit attendre qu'une prompte mort.

La méthode curative vient enſuite. Rhazès conſeille de ſaigner d'abord ou d'appliquer les ventouſes. La chambre doit être tenue fraîche, & tout le régime conſiſter dans une diete acide & rafraîchiſſante. La tiſane d'orge doit être la nourriture. Les rafraîchiſſans & les acides ſeront proportionnés à l'ardeur plus ou moins grande de la maladie. Si le ventre eſt reſſerré, il faut le tenir libre par quelques infuſions laxatives, qu'on prendra deux fois par jour. Lorſque les puſtules ſont toutes ſorties on fera recevoir au malade les vapeurs de l'eau. Il uſera pour délayans d'eaux d'orge, de grenade, de melon, & autres ſemblables liqueurs tempérées. Si l'oppreſſion eſt fort grande, il conſeille le bain d'eau tiede pour procurer l'éruption. Il preſcrit les opiats lorſque le malade ne peut pas dormir, ou qu'il eſt attaqué d'une diarrhée ſur la fin de la maladie. Il conſeille auſſi d'avoir recours aux remedes calmans, lorſqu'il paroît quelques ſymptomes terribles qui empêchent les puſtules de venir à ſuppuration.

Sur le déclin de la maladie, lorſque la nature étoit prête à ſuccomber ſous le poids de la matiere morbifique, il ſe ſervoit dans ce cas de néceſſité de la ſaignée, & de la purgation pour ſecourir le malade.

Il faut convenir que cette deſcription eſt ſi fidele, que depuis le tems de Rhazès juſqu'au nôtre on n'a preſque rien découvert de nouveau à ajouter à la bonne pratique des Arabes. On a au-moins un millier d'auteurs qui ont publié des ouvrages ſur cette maladie ſans aucune utilité pour le public, ou plutôt au grand détriment du public, car on ne peut dire combien de malades ont été tués par les cordiaux &

les

les irritans qui ont été mis en uſage, ſoit pour accélérer l'éruption, ſoit pour l'amener à ſuppuration après qu'elle étoit faite.

Enfin Sydenham prit la nature pour guide, & détruiſit par ſa conduite la durée de ſi longues erreurs. Sa deſcription de la maladie eſt d'une vérité & d'une élégance qu'on ne ſauroit trop admirer. Il ſut prédire les dangers qu'il étoit incapable d'éviter, & indiqua les écueils où lui & les autres avoient échoué.

On peut comparer à cet égard Sydenham avec le lord Verulam, un des plus exacts obſervateurs de la nature qui ait jamais été; non-content des découvertes ſurprenantes qu'il avoit faites, il marqua le plan que ceux qui viendroient après lui devoient ſuivre, pour continuer avec ſuccès l'hiſtoire naturelle, étant impoſſible à un homme ſeul, vu la brièveté de la vie, de recueillir tous les matériaux que la nature fournit pour en compoſer un corps d'hiſtoire. Le fameux Boyle commença où l'autre avoit fini, & vint à bout d'exécuter le plan que le premier philoſophe avoit laiſſé.

Sydenham qui avoit déja fait tant de découvertes ſur la *petite vérole*, regardoit cette maladie comme une vraie fievre inflammatoire, & chaque puſtule comme un phlegmon; il gouvernoit très-bien ſon malade juſqu'à l'approche de la fievre ſecondaire; mais lorſque celle-ci venoit à augmenter, que la matiere étoit mal digérée, que le viſage ſe deſenfloit, que les crachats s'épaiſſiſſoient & s'arrêtoient, alors ſemblable à un prophete, il annonçoit le danger dont le malade étoit menacé, ſans pouvoir le prévenir malgré toute l'étendue de ſon ſavoir en cette partie.

Helvetius introduiſit enſuite la purgation dans le dernier état de la *petite vérole*, ce qui eſt, ſelon moi, un des meilleurs moyens dont on puiſſe ſe ſervir pour appaiſer la fievre. Il eſt vrai que ce médecin admit la purgation ſans ſavoir pourquoi, mais Freind démontra les raiſons de cette méthode, & en établit la néceſſité par la théorie & l'expérience.

Enfin Boerhaave écrivit expreſſément ſur cette maladie avec ſa ſagacité ordinaire; il en développa la nature & le traitement qui lui convient. Ce qu'il ajoute ſur ce traitement eſt bien remarquable, *vulgata quippe methodo*, dit-il, *nullus niſi ſponte emergit*: ſi quelqu'un échappe par la méthode que l'on ſuit ordinairement, c'eſt plutôt à la nature qu'il en eſt redevable, qu'aux efforts de celui qui le traite. Ce jugement me paroît ſi vrai, que je ne doute point que les Médecins qui voudront parler de bonne foi, n'en conviennent avec franchiſe. (*Le chevalier* DE *Jaucourt*.)

VÉROLE PETITE, (*Médec.*) maladie fort commune parmi les enfans, & qui attaque auſſi les adultes dans tous les âges; elle eſt ordinaire en France, en Angleterre & dans d'autres pays.

Cette maladie paroît ſur la peau, qu'elle couvre de puſtules: ſon origine eſt incertaine, on ne trouve pas que l'on en ait fait mention avant les Médecins arabes, elle reſſemble beaucoup à la rougeole; deſorte qu'il eſt difficile de les diſtinguer pendant les trois premiers jours.

L'une & l'autre procede d'un ſang impur & chargé de miaſme putride; le levain de la rougeole eſt plus âcre & plus ſubtil, plus chaud & plus bilieux; on prétend que l'une & l'autre ne reviennent pas, quand une fois on les a eues, mais l'expérience démontre le contraire en France.

Quant à la façon dont ſe produit cette maladie, les uns, comme d'Olæus, veulent que nous apportions ſa cauſe avec la naiſſance, & qu'elle ne ſe manifeſte que quand elle a eu occaſion de ſe développer; on ajoute que preſque tous les hommes ont la *petite vérole*, & qu'il n'y en a peut-être pas un entre mille qui lui échappé.

Drak compare la *petite vérole* à la lepre des Arabes, & prétend que c'eſt une lepre paſſagere & critique produite par une ſéroſité ſaline, qui excite une fievre au moyen de laquelle le ſang ſe dépure.

Il y a deux eſpeces de *petite vérole*, la diſtincte & la confluente; dans la premiere, les puſtules ſont ſéparées & une à une; dans la ſeconde, les puſtules ſe touchent, & ſont entaſſées de façon qu'elles ne forment qu'une croute.

M. Sydenham obſerve que la *petite vérole* diſtincte & réguliere, commence par un tremblement & une froideur ſuivis d'une grande chaleur, de douleur de tête & du dos, de vomiſſement, d'aſſoupiſſement & ſouvent d'accès épileptiques, les éruptions arrivent ordinairement le quatrieme jour. Les puſtules paroiſſent d'abord au viſage, enſuite au col, puis à la poitrine, au commencement elles ſont rougeâtres, puis elles augmentent & blanchiſſent par degré, l'onzieme jour l'enflure & l'inflammation du viſage s'évanouiſſent, & les puſtules commencent à ſe flétrir, c'eſt environ ce tems qu'eſt la fin du tems critique & dangereux; alors les puſtules commencent à ſe ſécher, & vers le quinzieme jour, elles paroiſſent diminuer & commencent à tomber, & alors on croit qu'il n'y a plus de danger.

La *petite vérole* diſtincte ſuit cette tournure, à moins qu'il ne ſurvienne des cours de ventre ou d'autres ſymptomes qui dérangent le cours ordinaire de la maladie.

La *petite vérole* confluente a les mêmes ſymptomes, mais dans un degré plus violent, les puſtules paroiſſent ordinairement le troiſieme jour, non pas ſéparées comme dans la précédente, mais les unes dans les autres, & à la fin elles paroiſſent comme une petite pellicule blanchâtre ſur toute la peau; & tout le corps, & ſur-tout la tête ſont conſidérablement enflés; enſuite cette pellicule devient noirâtre; cette eſpece de *petite vérole* eſt accompagnée dans les adultes, de ſalivation, & de diarrhée dans les enfans; la ſalivation vient ſouvent immédiatement après l'éruption, mais la diarrhée vient plutôt. Cette eſpece de *petite verole* eſt bien plus dangereuſe, elle eſt ordinairement compliquée avec le pourpre & le charbon, elle emporte ſouvent les malades le onzieme jour.

Cette maladie eſt épidémique, commence au printems, augmente vers l'été, & ſe ralentit vers l'automne, & recommence de nouveau vers le commencement ou le milieu, & la fin de l'hiver ſuivant.

On la diviſe après M. Morton, en quatre tems; 1°. la préparation que l'on nomme la *couve* ou l'*ébullition*; c'eſt le premier tems de l'infection.

2°. L'éruption qui dure quatre jours, comme le premier tems & où les puſtules pouſſent ſucceſſivement, à commencer par le viſage, enſuite le col, puis la poitrine, & enfin partout le corps; il faut remarquer que les éruptions ſe font au-dedans comme au-dehors.

3°. La ſuppuration ou les grains s'arrondiſſent, s'élevent, blanchiſſent & muriſſent, & enſuite ſe rempliſſent de pus, & ſe couvrent d'une croute plus ou moins ſale & terne.

4°. Le deſſéchement ou les puſtules ſe flétriſſent & s'affaiſſent, ſe deſſéchent, tombent, & laiſſent à leur place une cavité ſuperficielle & rouge qui reſte encore long-tems après que tous les ſymptomes ont diſparu.

Il y a quatre degrés de malignité; 1°. quand les puſtules ſont univerſellement confluentes & entaſſées; 2°. particulierement confluentes, 3°. diſtinctes, mais très-petites & cohérentes, bordées de noir ou d'un rouge vif & enflammé; 4°. lorſque les puſtules ſont diſtinctes, mais avec éruption pétéchiale, le pourpre ou le millet.

Cauſes; comme cette maladie attaque dans tous les âges les hommes & les femmes, les enfans & les vieillards, & qu'elle ſurvient dans différens pays tout à-la-fois, il paroît qu'elle vient par contagion, & qu'elle ſe gagne par communication d'une perſonne qui l'a eu auparavant; les voies qui ſervent à communiquer cette eſpece de contagion ſont l'air, qui s'en charge & qui la porte avec lui dans la bouche, le nez & les poumons, l'éſophage, l'eſtomac, les inteſtins, & dans ce même tems la contagion n'a pas encore beaucoup de partie venimeuſe; mais elle ſe fomente dans nos humeurs, au moyen des crudités ou de la corruption qui s'y trouvent, & ce venin peut ſe garder long-tems ſans ſe manifeſter.

La cauſe éloignée ſera donc une infection qui nous eſt tranſmiſe, ou qui eſt développée en nous-mêmes. On ne ſait en quoi elle conſiſte, elle a du-moins beaucoup d'analogie avec nos humeurs & la lymphe qui ſe ſépare dans les glandes de la peau; eſt-ce une humeur analogue à la lepre? eſt-ce un virus que nous apportons en naiſſant; c'eſt ce qu'on ne peut décider.

Les cauſes occaſionnelles peuvent être; 1°. quelque altération ou quelque changement dans l'air, puiſque la *petite verole* arrive plus fréquemment vers le printems, & qu'elle eſt en Europe comme ailleurs, plus épidémique & plus mortelle dans des tems particuliers, & ſur-tout vers le printems. 2°. La

2°. La peur qui ſe fait plus ſentir qu'il n'eſt facile de l'exprimer; on ne ſait que trop par expérience, quel eſt l'effet des paſſions ſur le corps & nos humeurs. La peur a cauſé la *petite vérole* à des perſonnes qui s'étoient trouvées, ſans y penſer ou s'y attendre, dans des endroits où il y avoit des malades attaqués de *petite vérole*.

4°. Par les indigeſtions, les crudités, la pourriture des premieres voies, l'uſage des liqueurs trop chaudes, qui alkaliſent & putréfient, ou fondent le ſang.

Toutes ces cauſes ſuffiront pour déterminer un levain contraire à produire ſon effet, & à ſe développer.

Symptomes. Lorſqu'une fois ce levain s'eſt manifeſté, il eſt ſuivi des ſignes ſuivans; l'horreur, le friſſon, la fievre aiguë & inflammatoire, une chaleur brûlante & continuée, les yeux brillans, étincelans, & larmoyans, différentes douleurs qui attaquent la tête, le dos, les extrémités, & ſur-tout l'eſtomac; car il ſurvient des cardialgies, des foibleſſes, des nauſées, des vomiſſemens, ce qui eſt ſur-tout ordinaire aux enfans, une inquiétude, un engourdiſſement, une ſomnolence, un aſſoupiſſement.

Ces ſymptomes ſe compliquent avec d'autres qui appartiennent à différentes maladies, telles que la douleur de côté, la toux, le crachement de ſang, la reſpiration gênée, tremblante & convulſive, une ſtupeur avec un embarras dans la tête, des ſoubreſauts dans les tendons, un météoriſme dans le bas-ventre, une dureté dans les différentes régions, une colique inflammatoire, des ſuppreſſions d'urine, des teneſmes, d'autres fois le dévoiement & la dyſlenterie ſe mettent de la partie, & empêchent l'éruption, ou font rentrer le venin au-dedans, lorſqu'il étoit déja ſorti par les pores de la peau.

Prognoſtic. Plus la *petite vérole* paroît de bonne heure dans le printems, & plus l'air eſt diſpoſé à favoriſer la maladie, plus elle devient dangereuſe.

2°. La confluente eſt dangereuſe tant dans les enfans, que dans le adultes; & plus dans ceux-ci que dans ceux là. Mais le danger eſt bien plus grand s'il y a ſuppreſſion d'urine, nauſées, délire, tâches de pourpre, cryſtalline, urine ſanglante.

3°. Le phthialiſme ou la ſalivation s'arrêtant ſubitement, & ne revenant pas dans les 24 heures, marque un grand danger; mais cela n'a lieu que dans la confluente, & encore dans les adultes. Dans cette eſpece le malade n'eſt pas hors de danger avant le 20e jour.

4°. Si la *petite vérole* eſt diſtincte, ronde groſſe, que les puſtules s'empliſſent & croiſſent en pointe par le bout; ſi le vomiſſement, le mal de tête, la fievre ceſſent ou diminuent beaucoup après l'éruption; ſi d'ailleurs le malade a l'eſprit tranquille & ſans appréhenſion, le danger eſt ordinairement paſſé vers le dixieme jour. Les convulſions ſont fort dangereuſes.

En général lorſque la *petite vérole* ſuit quelque débauche ou excès, ſoit de liqueurs, ſoit d'alimens, ſoit autrement, elle eſt fort dangereuſe & mortelle pour l'ordinaire.

Traitement. Les ſentimens ſont fort partagés ſur cette matiere; le vulgaire veut que l'on donne les cordiaux pour aider l'éruption; les médecins ſenſés, tels que Boërhaave & autres, regardent cette maladie comme inflammatoire, & veulent qu'on la traite comme telle. Mais ce traitement doit varier ſelon les eſpeces, les tems, & les degrés que l'on diſtingue dans la *petite vérole*. Sur quoi il faut ſe reſſouvenir de ce que nous avons dit en parlant des fievres éruptoires.

Dans le premier tems, qui eſt celui de la couve ou de l'ébullition, on doit généralement ſaigner pour détendre & relâcher la peau, & aider l'éruption; mais on ſaignera moins que dans une inflammation ordinaire. On ordonnera enſuite un émétique ou un purgatif dans le deſſein d'évacuer les premieres voies, ou des lavemens légérement purgatifs.

La boiſſon ſera délayante, humectante; les bouillons ſeront légers & peu nourriſſans pour ne pas augmenter la fievre. *Voyez* Inflammation.

Dans le deuxieme tems, on aidera l'éruption par une légere tiſane de ſcorzonaire, de lentilles, de dompte-venin, ou autre, ou de l'eau rougie, ou de la corne de cerf bouillie.

L'air ſera tempéré: le malade prendra des bouillons moins légers.

Dans le troiſieme tems on aidera la ſuppuration par la continuation du même régime; on pouſſera encore plus par la peau au moyen de légers diaphorétiques.

Enfin ſur la fin on pouſſera par de plus forts ſudorifiques: la nourriture ſera plus forte. On pourra alors détourner une partie de l'humeur par les ſelles.

On doit purger après que les croûtes ſont tombées, ou lorſqu'elles commencent à tomber; & cela à pluſieurs repriſes, pour empêcher le reflux de la matiere purulente au-dedans. On employera des tiſanes déterſives, balſamiques & fortifiantes; on ordonnera des linimens déterſifs ſur les puſtules, ou une ſimple onction avec l'onguent roſat, ou la pommade ſimple.

La meilleure façon pour empêcher les boutons de creuſer eſt de ne les pas toucher, ou de les piquer légérement afin d'en évacuer le pus, & qu'il ne corrode pas la peau par-deſſous les croûtes.

On ne peut abſolument donner de regles générales ſur le traitement de la *petite vérole*; comme ſa cauſe nous eſt inconnue, on ne peut à cet égard ſeul la traiter que par empyriſme: les ſymptomes ſeuls nous donnent des indications. On voit des malades périr après la ſaignée; on en voit beaucoup qui en reviennent ſans ſaignée, ni autres préparations.

M. Freind & d'autres ſont pour la ſaignée; les Allemans ſaignent peu. Allaharavius dans le premier degré de la *petite vérole*, preſcrit la ſaignée juſqu'à défaillance & juſqu'à l'évanouiſſement. M. Liſter a trouvé que dans la *petite vérole maligne* le ſang eſt exceſſivement tendre & friable, en ſorte que la plume la plus molle diviſeroit facilement ſes globules.

Etmuller dit que l'on doit avoir par-deſſus tout une attention particuliere à l'haleine, à la reſpiration & à la voix; & que quand ces deux choſes ſont bonnes, c'eſt un bon ſigne. Il ajoute que la fiente de cheval eſt un excellent médicament, en ce qu'il provoque la ſueur, & qu'il garantit la gorge.

Le vulgaire eſt dans un préjugé que toutes les boiſſons doivent être rouges, à cauſe de la chaleur qu'on prétend être ſeule néceſſaire dans cette maladie.

Quelques auteurs ont propoſé les mercuriaux dans le commencement, en établiſſant une analogie entre la groſſe & la *petite vérole*.

Inoculation. On nous a apporté des Indes & de la Mingrelie, une autre méthode de traiter la *petite vérole*, qui eſt l'*inoculation*. Elle conſiſte à donner la *petite vérole*, en communiquant ſon venin à un malade en lui faiſant entrer le pûs d'une puſtule vérolique, par quelque ouverture qu'on lui fait à la peau, ou en lui mettant dans le nez un grain de ce levain qui ſoit aſſez conſidérable: on traite enſuite le malade méthodiquement. *Voyez* Inoculation.

Petite vérole volante. Cette maladie a beaucoup de rapport avec la *petite vérole* vraie; mais elle eſt bien plus légere, plus ſuperficielle. On y remarque les quatre tems comme dans la vraie, quoique moins marqués. Ceux qui nient que l'on puiſſe avoir cette maladie deux fois, diſent que la *verole volante* n'arrive que par un défaut d'éruption ſuffiſante de *petite vérole*, au moyen de quoi il reſte encore ſuffiſamment de levain pour produire une nouvelle éruption, & que la *petite vérole* vraie détruit les glandes & le tiſſu de la peau quand elle eſt abondante, ce qui l'empêche de revenir. Cette raiſon ne peut avoir lieu lorſque la *petite vérole* eſt médiocre, & qu'on n'en voit que quelques grains qui pouſſent çà & là.

On penſe donc communément que cette derniere eſt cauſée par un reſte de levain de *petite vérole* qui n'a pu ſe faire jour, ou qui n'a pas eu aſſez de force n'ayant pas trouvé de cauſes occaſionnelles aſſez énergiques pour produire la *petite vérole* vraie. Cette matiere étant dans le ſang, ſoit dès la naiſſance, ſoit par une communication contagieuſe, y reſte & n'y produit pas ſes effets autant que dans une autre occaſion, faute d'y trouver des cauſes qui aident ſon développement & ſon exaltation. La force particuliere du tempérament, la qualité louable des humeurs feront que les pointes du virus ſeront émouſſées ou engagées, & perdront leur énergie. Si donc une cauſe de la *petite vérole*, mais affoiblie ou moins énergique, exiſte dans le ſang, elle pourra à l'occaſion de l'air, ou d'une légere fermentation dans les humeurs, produire quelques effets légers, ou achever la dépuration de l'humeur virulente qui ne s'étoit pas faite d'abord; elle ſe ſéparera du ſang, & paroîtra ſous la forme de *petite vérole volante*.

Il

Il arrivera delà qu'une perſonne qui aura eu la *petite vérole* vraie, pourra encore avoir la *petite vérole volante*; & que d'autres qui n'auront point eu la premiere, auront cependant la ſeconde.

Le traitement de cette *vérole volante* doit être le même que de la vraie, à quelque petite différence près. Ainſi on ſaignera moins, on purgera moins, on ordonnera une diete moins ſévere. *Voyez* PETITE VÉROLE VRAIE.

La *petite vérole volante*, ainſi que l'autre, laiſſent ſouvent des reliquats ou ſuites fâcheuſes; ſur quoi il faut remarquer que cela vient d'une dépuration imparfaite de l'humeur qui étoit trop abondante, & qui s'eſt jettée ſur différentes parties, comme il arrive dans quelques perſonnes qui reſtent aveugles, d'autres ſont eſtropiées, d'autres tombent dans la phthiſie & le maraſme. *Voyez ces articles*.

Le vrai moyen de prévenir tous ces déſordres, c'eſt d'aider la nature & d'achever ce qu'elle n'a pu faire elle ſeule, je veux dire que l'on doit employer les purgatifs, les apéritifs, les fondans mercuriaux, les bains, les ſudorifiques, les eaux minérales, le lait, & enfin tous les ſecours qui ſont indiqués pour détourner la conſomption imminente, ou des maladies chroniques dont on craint les ſuites & la longueur. *Voyez* CHRONIQUE. *Voyez* PHTISIE.

Le lait coupé avec les ſudorifiques, l'exercice, le changement d'air, & enfin les nourritures louables, avec un régime convenable, ſeront d'excellens prophilactiques contre la phthiſie imminente à la ſuite d'une *petite vérole*, ou mal traitée, ou rentrée, ou qui ſera mal ſortie.

VÉROLE, *groſſe*, maladie vénérienne. *Voyez* VÉNÉRIEN.

Pour former un traité de la *maladie vénérienne*, voici le plan qu'il faudroit ſuivre.

Maladie vénérienne inflammatoire chronique. La premiere comprend la gonorrhée, les chancres *vénériens*, *tumores teſtium*, *inflammatos*: *bubones qui ſuppurantur*, *vel non ſuppurantur*: *faucium vel penduli palatini*, *oſſium naſi*, *cranii ulcera depaſcentia*, *cariem*: *artuum dolores nocturnos*: *univerſæ cutis morbos inflammatorios*: *mariſcas*, *hemorrhoïdes tumentes inflammatas*.

Je ne traiterai préſentement ni de la cauſe, ni de la guériſon de cette premiere eſpece.

Je communiquerai ſeulement mes penſées & obſervations, & celles de pluſieurs auteurs ſur la *maladie vénérienne* chronique.

On l'obſerve dans le corps humain produite par trois cauſes.

La premiere: les reliquats de cette maladie qui n'a pas été guérie radicalement, ce qui arrive très-ſouvent.

La ſeconde: les différentes manieres de contracter cette maladie, les conſtitutions foibles par le tempérament, par l'âge, ou par les infirmités.

La troiſieme: les enfans iſſus de peres infectés de la même maladie.

La pratique conſtante dans la guériſon de la *maladie vénérienne* nous montre que très-rarement elle eſt parfaite, & principalement dans le ſexe; les praticiens gémiſſent de ne pouvoir guérir radicalement dans les femmes les gonorrhées *vénériennes*, & quelquefois dans les hommes. Quand la *maladie vénérienne* eſt tellement avancée, qu'elle attaque la gorge ou le *ſcrotum* avec des tumeurs dans les cordons, & que les malades ont été guéris par la ſalivation ou par autres compoſitions mercurielles, il arrive rarement qu'ils ſoient guéris radicalement; quelquefois les médecins en ſont la cauſe, ordinairement les malades, & bien ſouvent le degré exalté du virus vérolique.

Dans la ſuppoſition même que celui qui a été infecté par la maladie vénérienne, ait été parfaitement guéri, il eſt conſtant que ſon corps reſtera toujours plus foible & plus ſuſceptible de recevoir ce virus, qu'il n'étoit avant l'infection. Le mercure détruit toujours cette huile animale, cet humide radical, cauſe de l'élaſticité & vigueur de nos fibres.

Le corps dans cet état de foibleſſe reſte diſpoſé à contracter le virus vérolique à la prochaine cohabitation avec une perſonne infectée.

Il eſt à remarquer que celui qui a été infecté de *petite verole ſuppuratoire*, ne gagnera point cette maladie, quoiqu'il ſoit inoculé avec le même virus, comme le docteur Matty l'a expérimenté en ſon propre corps, & que ceux qui ont été affectés de la maladie vénérienne, gagneront cette maladie autant de fois qu'ils cohabiteront avec des perſonnes vérolées: ſigne certain, ou que la maladie vénérienne ne ſe guerit pas ſi radicalement que la *petite verole*, ou que ces deux virus ſont d'une nature tout-à-fait différente.

L'expérience nous enſeigne chaque jour que toutes les perſonnes qui cohabitent avec une femme infectée, ne gagnent pas ſon mal, au moins en apparence. Si la perſonne la plus ſaine & robuſte en eſt infectée, la nature agira avec toutes ſes forces à chaſſer & à dompter le *ſtimulum* vénérien; elle produira chaleur, douleur dans la partie; il ſe formera de nouveaux fluides, à l'aide deſquels ſe domptera le virus, qui finalement ſera chaſſé, & le malade ſouvent, avec l'aide de l'art ou ſans ſon ſecours, reſtera guéri; quelquefois auſſi il ſe formera un ulcere ou une inflammation qui ſe terminera en pus.

Mais celui qui foible par ſa conſtitution, par ſon âge, ou par d'autres maladies, aura cohabité avec une femme gâtée, ne reſſentira rien; le virus entrera dans le corps, attaquera le plus intime & le plus ſubtil, y reſtera, & ne viendra à ſe manifeſter que par la ſuite du tems, & par des ſignes qui ſont les mêmes qui caractériſent les maladies chroniques.

Ceux qui contractent cette maladie dans ces dernieres circonſtances, par les voies naturelles ou par *libidines vagas*, ne reſſentent aucun de ces ſignes qui caractériſent la maladie vénérienne inflammatoire; au contraire ils ſentent quatre ou cinq jours après, une laſſitude, une peſanteur, principalement dans les reins, quelques vertiges, une reſpiration de tems-en-tems gênée; ils deviennent triſtes, le viſage pâle; quelques jours après il paroit un ou quelques boutons ſur le viſage, des ophthalmies plus ou moins inflammatoires, mais ſans ardeur ni douleur, auſſi rares qu'aux véritables.

Par la ſuite du tems les digeſtions de l'eſtomac deviennent lentes & imparfaites; on y ſent du poids, des vents, quelquefois des douleurs; à d'autres ce ſont des tranchées dans le ventre, qui ordinairement eſt pareſſeux; cet état alors eſt ſi analogue avec la maladie hypocondriaque, hyſtérique ou de vapeurs, qu'il faut un médecin bien expérimenté pour reconnoître ces ſortes de ſymptomes, & aller à leur véritable cauſe.

Cette maladie invétérée a produit l'épilepſie, la manie, la cataracte, la ſurdité & les polypes du nez & d'autres parties du corps humain.

C'eſt auſſi de cette maniere que cette maladie dans des telles circonſtances infecte le genre nerveux, & toute l'étendue de la membrane celluleuſe où réſident les liqueurs les plus fines & les plus actives de notre corps.

Mais cette maladie ſe manifeſte par d'autres ſignes tels qu'ils ſeroient produits par les maladies ſimples qui naiſſent du dérangement de la bile & du ſang.

Il paroit une jauniſſe plus ou moins foncée; à d'autres, crachement de ſang, douleur de poitrine, ſans la moindre toux au commencement.

Dans les pays méridionaux cette maladie ſe montre ſouvent par phthiſie, qui ſe termine par une diarrhée mortelle; les frictions mercurielles données avec modération ſont le remede qui les guérit parfaitement.

Bien ſouvent on eſt attaqué d'aſthme convulſif; ordinairement alors les gencives ſont pâles, & tout l'intérieur de la bouche & la gorge même, ou de la couleur du ſang de bœuf parſémée de points comme de ſuif, les gencives quelquefois tumefiées & rongées; bien ſouvent douleurs de dents qui pourriſſent peu-à-peu.

Si ceux qui ont contracté cette maladie, ſont plus robuſtes, & que leur genre de vie les oblige à s'exercer, alors tout le mal ſe montre dans la ſuperficie du corps.

Les rhumatiſmes, les ſciatiques, la goutte aux genoux & au pié, plus comme un œdeme, que comme une inflammation; avec ces maladies naiſſent toutes les maladies de la peau depuis les éphelides juſqu'aux *impetigines* (dartres). On a vu les ongles devenir ſi raboteux, ſi épais & ſi difformes, que les mains en étoient inutiles.

Dans ces conſtitutions l'effet principal du virus vénérien eſt d'endurcir la bile dans la veſſie du fiel, & l'urine dans les reins; il s'y forme des pierres & de la gravelle. & il n'y a que le mercure accompagné d'autres remedes légerement purgatifs qui en ſoit le véritable remede.

On

On a obſervé une difficulté opiniatre d'avaler, même les liquides, & les remedes mercuriels ont ſeuls pu vaincre ce terrible ſymptome.

Mais dans le ſexe cette ſorte de virus vénérien eſt plus terrible, tant par les embarras de le guérir, que par le ravage qu'il y cauſe.

Il produit, comme dans les hommes, tous les ſymptomes des maladies hypocondriaques, les fleurs blanches des différentes couleurs; on a vu après la mort les ovaires pourris ou pleins d'idatides; il ſe forme des polypes dans le vagin & dans l'uterus, des tumeurs dans les mamelles, dans le tems encore qu'elles ſont réglées, & quoiqu'irrégulierement, quelquefois avec des tranchées inſupportables avant de paroître. Les migraines & tous les maux des glandes engorgées ont montré bien ſouvent que ces dérangemens provenoient de la cauſe mentionnée.

S'il étoit permis de rélever ici dans la langue vulgaire tous les maux que cauſent à l'eſpece humaine les iniquités qui ſe commettent en contractant cette maladie, je pourrois augmenter malheureuſement leur catalogue; mais en faveur des médecins je citerai un paſſage de Levinus Lemnius, *de occultis naturæ min. Antuerpiæ* 1574, p. 174 & 175, dans lequel on verra que les ſoupçons ci-deſſus indiqués ſont fondés ſur l'obſervation de 200 ans.

Tres ſunt morbi inter ſe affines & cognati, non tam lethales, quam fœdi, ac contagioſi, quorum alter in alterum tranſit, ac permutatur: lues venerea, ſeu morbus gallicus, elephanthiaſis, ſeu vulgaris lepra, quæ in ſcrophis grando dicitur, quorum genus eſt icteritia nigra. Hi ſuperioribus annis intolerandis modis homines excarnificabant, nunc prorſus miteſcere cœperunt, minuſque infeſti ſunt.....

Et il continue, en parlant ainſi de la maladie vénérienne.

Semper tamen veſtigia inhæreſcunt, veteriſque morbi reliquiæ reliquuntur, quæ ſi in pulmonem *decumbunt,* raucos *illos eſſe, atque* anheloſos *perſpicis. Si in articulos* podagræ, *ac chiragræ, & quæ ſubinde recurrit* iſchiatico dolore *obnoxios. Sic* omnes ficoſi articulari morbo *laborant. At non omnes podagrici, aut coxendicis cruciatu affecti, morbi gallici labe affecti ſunt: quod ſi in extimam cutem ſuffunditur humorum colluvies,* ſcabra cute *afficiuntur, ac* corticoſa lychenibus, impetigne, mentagra, *ac porrigine deformati, non ſine capillorum defluvio*, &c.

On peut très-facilement prévoir les maladies des enfans nés de parens attaqués & tourmentés de la maladie vénérienne chronique. Si ces victimes de la lubricité ſont aſſez bien conſtitués pendant les premieres années de leurs enfance, il leur ſort par la ſuperficie de tout le corps, & particulierement par toute la tête, de ces excrétions & croutes qui ſuintent une matiere âcre & corroſive, ſi dangereuſe à guérir ou à ſupprimer.

S'ils ſont foibles & avec aſſez de vigueur pour vivre de la troiſieme juſqu'à la neuvieme année, ils ſont attaqués du *rachitis;* du *ſpina ventoſa*, *ſcrophules*, & *exoſtoſes*.

A l'âge de puberté paroiſſent les toux, les *raucedines*, les crachemens de ſang, qui ſe terminent par la phthiſie & la mort; le lait & les bouillons de tortues ſont inutiles dans les maladies de génération infectée.

Généralement ces enfans ſont nés pour punir les peres de leur lubricité, *per libidines vagas:* ils ſont ſpirituels, aimables & careſſans; mais ils ſont nés pour mourir au plus tard dans l'âge de l'adoleſcence, puiſque rarement ils paſſent à l'âge de 28 ans,

Toutes ces expériences & raiſonnemens ſeroient inutiles, s'il ne contribuoient point à ſoulager la miſere humaine, & comme cet ouvrage eſt deſtiné pour le bien des mortels en ſociété, ou hors de ces pénibles avantages; on communiquera le remede connu juſqu'a préſent, le plus utile pour vaincre ces maux.

℞ *Mercur. puriſſimi crudi*, ℥ *iv; mellis puriſſ.* ℥ *ſem. terantur mortario ferreo ad extinctionem, ſubinde adde, camphoræ*, ʒ *iv; butyri cacao*, ℥ *viii, vel axungiœ porcinæ; terantur ſimul per lxx horas jugiter. Fricentur tibiæ ad talos uſque cum uncia ſemiſſe ſingulis noctibus poſt tenuiſſimam cœnam: craſtina die ad meridiem uſque bibat ad libram decocti ſarſæ parillæ, jejuno ſtomacho: prandeat ex aſſis carnibus juniorum animalium: ſub his pergat per menſes, vel tandiu donec ſymptomata evaneſcant.*

Plerumque oris fluxus ſalivalis frictiones non ſuccedunt: accidit tamen aliquando: tunc, vel intermittendæ frictiones, vel alvus aperta ſervatur, avertitur fluxus.

Dum ſub his degit corpus ita ſit ab humiditate, frigore tutum, ut perſpiratio auctior diu noctuque fiat. Quæ hic deſiderari, à perito medico facillime in uſum adhiberi poterunt. Mémoire de M. le docteur Sanchez, tel qu'il nous l'a communiqué.

VÉROLI, (*Géog. mod.*) en latin *Verulæ*, ville d'Italie dans la campagne de Rome, ſur les confins du royaume de Naples, au pié de l'Apennin, à 20 lieues au ſud eſt de Rome, avec un évêché qui ne releve que du pape. *Long.* 31. 6. *lat.* 41. 38.

Palearius (Aonius), l'un des plus vertueux, des plus malheureux hommes de lettres, & en même tems l'un des bons écrivains du xvj. ſiecle, étoit né à *Veroli*. Il s'acquit l'eſtime des ſavans de ce tems-là, par ſon poëme, *De immortalitate animarum*, imprimé à Lyon en 1536 *in*-16. Sa réputation & ſon éloquence lui attirerent des envieux, qui pour le perdre, le diffamerent comme un impie. Ils l'accuſerent d'avoir écrit en faveur des Proteſtans, & contre l'inquiſition. Pie V. voulut ſignaler le commencement de ſon pontificat par le ſupplice d'un hérétique; Palearius fut choiſi, & condamné à être pendu, étranglé, & brûlé l'an 1566: cette horrible ſentence fut exécutée ſans aucune miſéricorde. Outre ſon poëme de l'immortalité de l'ame, on a de lui d'autres pieces en vers & en proſe, dont la meilleure édition eſt celle de Weſtein à Amſterdam, en 1696 *in*-8°.

Sulpitius (Jean), ſurnommé *Verulanus* du nom de *Véroli* ſa patrie, floriſſoit ſur la fin du xv. ſiecle. Il cultiva les belles-lettres avec ſuccès. Il fit imprimer Végèce, & publia le premier Vitruve; ce que M. Perrault n'auroit pas dû ignorer. C'eſt encore Sulpitius qui a rétabli l'uſage de la muſique ſur le théatre. Rome qui l'avoit comme perdue, pour donner à la déclamation des acteurs ce que les Grecs donnoient au chant & à l'harmonie, la vit reparoître vers l'an 1480, par les ſoins & le génie de Sulpitius. Il commença par donner au peuple le plaiſir de la muſique des opéra ſur des théatres mobiles; enſuite il en amorça le pape & les cardinaux; enfin ſon invention fut goûtée de tout le monde, & ce goût ſe ſoutiendra long-tems. (*D. J.*)

VEROMANDUI, (*Géog. anc.*) *Viromandui*, *Veromandi*, & dans Ptolomée Ρομανδυὶς; peuples de la Gaule belgique, ſelon Pline, *l. IV. c. xvij.* Ils habitoient au midi des Nerviens, au nord des Sueſſones, dont ils étoient ſéparés par la riviere d'Oiſe, à l'orient des *Ambiani*, & au couchant de la forêt d'Ardenne. On juge que leur pays étoit d'une petite étendue, parce que Céſar, *bel. gal. l. II. c. iv.* dit qu'ils ne promirent que dix mille hommes pour la guerre commune contre les Romains, tandis que les *Sueſſones* & les *Nervii* promirent de fournir chacun cinquante mille hommes.

Le pays conſerve encore préſentement le nom de ſes peuples. On l'appelle le *Vermandois*. (*D. J.*)

VEROMETUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne. Elle eſt placée par l'itinéraire d'Antonin ſur la route de Londres à Lindum, entre *Ratæ* & *Maridunum*, à treize milles de chacun de ces lieux. Cette même ville dans la route d'Yorck à Londres, eſt nommée *Vernemetum*. Quelques-uns ont voulu que ce fût préſentement *Willonghby*; mais Camden & d'autres géographes ſoutiennent que c'eſt *Bourrowhill*.

L'auteur des délices d'Angleterre dit, *p.* 376: à deux ou trois milles au midi de *Bonton-lazera*, entre *Burrow-hill* & *Ead Burrow*, s'éleve une colline fort roide & eſcarpée de toutes parts, à la réſerve du côté du ſud-eſt, où elle eſt acceſſible. On y voit au ſommet les débris d'une ville ancienne, qu'on juge être *Vernemetum*. Il y a un double foſſé & une enceinte de murailles qui occupe environ dix-huit acres d'étendue. On pourroit croire qu'il y avoit dans ce lieu quelque temple fameux dédié à quelque divinité payenne, parce que *Vernemetum*, en vieux gaulois, ſignifie un *grand temple*.

Il y a long-tems que cette remarque eſt faite. On la doit à Fortunat, *l. I. carm.* 9, qui explique ainſi le nom de *Vernemetum*.

Nomine Vernemetis *voluit vocitare vetuſtas;*
Quod quaſi fanum ingens gallia lingua refert.
(*D. J.*)

VERONA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, ſur l'Adige, dans les terres, aux confins de l'ancienne Rhétie. Elle fut fondée, ſelon Pline, *l. III. c. xix.* par les Rhétiens & par les Euganéens en commun; mais Tite-Live, *l. V. c. xxxv.* fait entendre qu'elle fut bâtie par une troupe de gaulois, qui après avoir paſſé les Alpes ſous la conduite d'Elitovius, s'établirent, *ubi nunc*, dit-il, *Brixia ac* Verona *urbes ſunt*. Tout cela néanmoins peut ſe concilier, en diſant que *Verone* dont les commencemens aux Rhétiens & aux Euganéens, & que les Gaulois s'étant emparés du Breſſan, ſe rendirent enſuite maîtres du Véronèſe. Martial, *l. XIV. epigr.* 195, parle de *Verone* comme d'une ville conſidérable.

Tantum magna ſuo debet Verona *Catullo*,
Quantum parva ſuo Mantua Virgilio.

Tacite qui lui donne le nom de *colonie romaine*, fait l'éloge de ſa beauté & de ſon opulence. Cn. Pompeius Arabo, pere du grand Pompée, avoit été le conducteur de la colonie, qui fut renouvellée ſous Gallien, & honorée du titre de *colonia auguſta*. Un double arc-de-triomphe, qui a été autrefois une des portes de la ville, conſerve l'inſcription ſuivante:

Colonia Auguſta Verona Nova Gallieniana
Valeriano II. & Lucilio Conſ.
Muri Veronenſium Fabricati ex die III.
Non. April.
Dedicati Pr. Non. Decembris
Jubente Sanctiſſimo Gallieno. Aug. N.

Les habitans de cette ville ſont communément appellés *Veronenſes* par les anciens auteurs; cependant on a d'anciennes inſcriptions où ils ſont nommés *Verones*.

Verone fut heureuſe ſous les empereurs; mais elle éprouva de triſtes malheurs lors de la chûte de l'empire d'Occident, & elle a ſouffert depuis pluſieurs révolutions qui l'ont dépouillée de toute ſon ancienne ſplendeur.

Elle fut pillée par Attila, & poſſédée ſucceſſivement par Odoacre, roi des Herules, par Théodoric, roi des Gots, & par ſes ſucceſſeurs juſqu'à Totila, par les Lombards, par Charlemagne & par ſa poſtérité; mais lorſque ſes deſcendans perdirent l'empire, il s'éleva pluſieurs ſeigneurs qui tâcherent de ſe rendre ſouverains dans pluſieurs villes d'Italie. Cela dura juſqu'à Othon I. qui réunit à l'empire divers états qui en avoient été détachés. *Verone* rentra alors dans la maſſe; mais elle reçut le pouvoir d'élire ſes magiſtrats; de ſorte qu'elle étoit proprement une république libre ſous le nom de *ville impériale*.

Cet état dura juſqu'à ce qu'Actiolin ſe fût emparé de la puiſſance ſouveraine: ce qui ne ſe fit qu'avec beaucoup d'effuſion de ſang. Il jouit de la tyrannie trente-trois ans, & mourut l'an 1269. Après cela les Véronois élurent pour général Martin de l'Eſcale, & ſe trouverent ſi bien de ſa conduite, qu'ils les créerent dictateur perpétuel.

Ses deſcendans commanderent dans *Verone* avec beaucoup de réputation, & en furent créés princes par l'empereur l'an 1310. Ils ſe rendirent formidables par leurs conquêres, & furent chaſſés de *Verone* l'an 1387. par Jean Galéas, duc de Milan. Ils y rentrerent l'an 1404; mais ils ne la garderent guere; car les Vénitiens s'en emparerent l'an 1409, & la poſſedent encore.

Cette ville ſe glorifia d'avoir produit des ſavans illuſtres depuis la renaiſſance des lettres, & ſous l'ancienne Rome, Catulle, Cornelius Nepos, Macer, Vitruve & Pline le naturaliſte.

Catulle (Caïus Valerius Catulus) naquit l'an 666 de Rome; & quoique S. Jérôme le faſſe mourir l'an 696, à l'âge de trente ans, il pouſſa ſa carriere au-moins dix ans de plus. Il ne fut pas gratifié des biens de la fortune; cependant ſon eſprit fin & délicat le fit rechercher de tous les grands de Rome. Ses poéſies plaiſent par une ſimplicité élégante, & par des graces naïves que la ſeule nature donne à ſes favoris. Il imagina le vers hendécaſyllabe, qui eſt ſi propre à traiter les petits ſujets; mais il en abuſa pour y ſemer des obſcénités qui révoltent la pudeur. Il devoit d'autant mieux s'en abſtenir, que c'eſt dans la peinture des ſentimens honnêtes que ſa muſe excelle. Il a l'art de nous attendrir, & il eſt parvenu à nous faire partager la vive douleur qu'il témoigne de la mort de ſon frere que nous n'avons jamais connu (*épigr.* 67, 69, 202.) Admirateur de Sapho, il tranſporta ou imita dans ſes poéſies pluſieurs morceaux de celles de l'amante de Phaon.

Il ſavoit bien auſſi, quand il le vouloit, aiguiſer des vers ſatyriques: témoin ſon épigramme des deux adulteres, Céſar & Mamurra. Cette épigramme a paſſé juſqu'à nous, & elle eſt fort bonne, parce qu'elle peint les mœurs de ſon ſiecle.

Conſule Pompeio primum duo, Cinna, ſolebant
Mæchi. Illi ah! facto conſule nunc iterum
Manſerunt duo, ſed creverunt millia in unum
Singula; fæcundum ſemen adulterio.

„ *Cinna*, ſous le premier conſulat de Pompée on „ ne voyoit à Rome que deux adulteres: ces deux-„ là même furent encore ſeuls ſous le ſecond con-„ ſulat; mais depuis lors chacun d'eux en a produit „ des mille; leur adultere a été fecond. „.

Cette piece ayant paru dans une conjoncture critique pour Céſar, il ne déguiſa point qu'il en recevoit un grand tort; mais il ſe contenta d'obliger le poëte à lui faire ſatisfaction, & le ſoir même il l'invita à ſouper.

Nous n'avons pas toutes les œuvres de Catulle, & entr'autres ſon poëme dont parle Pline, *l. XXVIII. c. ij.* ſur les enchantemens pour ſe faire aimer, ſujet que Théocrite avoit traité avant lui. La premiere édition des œuvres de Catulle parut à Veniſe en 1488 avec les commentaires d'Antoine Parthenius. Scaliger en donna une nouvelle dans laquelle il corrigea pluſieurs paſſages avec autant de ſagacité que d'érudition. Enfin les deux meilleures éditions ſont celles de Grævius à Utrecth en 1680, & d'Iſaac Voſſius à Leyde en 1684.

Macer (Emilius) vivoit vers l'an de Rome 738, & mourut en Aſie, ſelon S. Jérôme. Il écrivit ſur les ſerpens, les plantes & les oiſeaux, au rapport de Quintilien. Il fit encore un poëme de la ruine de Troie pour ſervir de ſupplément à l'iliade d'Homere. Ovide parle ſouvent des ouvrages de ce poëte; ils ſont tous perdus; car le poëme des plantes que nous avons ſous le nom de Macer, n'eſt pas de celui qui vivoit du tems d'Auguſte, & c'eſt d'ailleurs un livre fort médiocre.

Si Cornelius Nepos n'eſt pas de *Verone*, il étoit du-moins du territoire de cette ville, puiſqu'il naquit à Hoſtilie, ſelon Catulle, qui pouvoit en être bien informé. Cet hiſtorien latin floriſſoit du tems de Jules-Céſar, étoit des amis de Cicéron & d'Atticus, & vécut juſqu'à la ſixieme année de l'empire d'Auguſte. Il avoit composé ſes vies des hiſtoriens grecs; car il en fait mention dans celle de Dion, en parlant de Philiſtus. Ce qu'il dit dans la vie de Caton & d'Annibal, prouve auſſi qu'il avoit écrit les vies des capitaines & des hiſtoriens latins; enfin il avoit laiſſé d'autres ouvrages qui ſont perdus. Nous n'avons plus de lui que les vies des plus illuſtres généraux d'armée de la Grece & de Rome, dont il n'a pas tenu à Æmilius Probus de s'attribuer la gloire. On prétend qu'ayant trouvé cet ouvrage de Nepos, il s'aviſa de le donner ſous ſon nom, pour s'inſinuer dans les bonnes graces de Théodoſe; mais la ſuite des tems a dévoilé cette ſupercherie.

On a deux traductions françoiſes des vies des capitaines illuſtres de Cornelius Nepos: l'une du ſieur de Claveret, publiée en 1663, l'autre toute moderne de M. le Gras, alors de la congrégation de l'oratoire, imprimée à Paris en 1729, *in*-12; mais nous aurions beſoin d'une nouvelle traduction plus élégante, plus travaillée, & qui fût embellie de ſavantes notes hiſtoriques & critiques, afin que l'hiſtorien latin devint un ouvrage répandu dans toutes les bibliotheques des gens de goût, qui aiment à s'inſtruire de la vie des hommes célebres de l'antiquité.

Vitruve (Marcus Vitruvius Pollio) vivoit ſous le regne d'Auguſte, vers le commencement de l'ere chrétienne. Savant dans la ſcience des proportions, il mit au jour un excellent ouvrage d'architecture diviſé en dix livres, & les dédia au même empereur. Cet ouvrage eſt d'autant plus précieux, que c'eſt le ſeul en ce genre qui nous ſoit venu des anciens. Nous en avons une belle traduction françoiſe enrichie de notes par M. Claude Perrault, dont la premiere édition parut à Paris en 1673, *fol.* & la ſeconde en 1684, chez Coignard.

Pline (Caïus Plinius ſecundus) vit le jour ſous l'empire de Tibere, l'an 774 de Rome, qui eſt le 20e de l'ere chrétienne, & mourut ſous Titus, âgé de 56 ans. Ce grand homme eſt de tous les écrivains du monde celui que l'Encyclopédie a cité le plus. Il intéreſſe ſingulierement l'humanité par ſa fin tragique, & les ſavans de l'univers par ſes écrits, qui ſont dans les arts & dans les ſciences les monumens les plus précieux de toute l'antiquité. Pline le jeune nous a donné dans une de ſes lettres (*lettre* 5, *l. III.*) l'hiſtoire des ouvrages de ſon oncle, & dans une autre lettre (*lettre* 16, *l. VI.*) la relation de ſa mort. Je lis ces deux lettres pour la vingtieme fois, & je crois devoir les tranſcrire ici toutes entieres; les gens de goût verront bien qu'il n'en falloit rien retrancher.

A Marcus. Vous me faites un grand plaiſir de lire avec tant de paſſion les ouvrages de mon oncle, & de vouloir les connoître tous, & les avoir tous. Je ne me contenterai pas de vous les indiquer, je vous marquerai encore dans quel ordre ils ont été faits. C'eſt une connoiſſance qui n'eſt pas ſans agrémens pour les gens de lettres.

Lorſqu'il commandoit une brigade de cavalerie, il a compoſé un livre de l'art de lancer un javelot à cheval; & dans ce livre l'eſprit & l'exactitude ſe font également remarquer; il en a fait deux autres de la vie de Pomponius Secundus, dont il avoit été ſingulierement aimé, & il crut devoir cette marque de reconnoiſſance à la mémoire de ſon ami. Il nous en a laiſſé vingt autres des guerres d'Allemagne, où il a renfermé toutes celles que nous avons eu avec les peuples de ces pays. Un ſonge lui fit entreprendre cet ouvrage. Lorſqu'il ſervoit dans cette province, il crut voir en ſonge Druſus Néron, qui après avoir fait de grandes conquêtes, y étoit mort. Ce prince le conjuroit de ne le pas laiſſer enſeveli dans l'oubli.

Nous avons encore de lui trois livres intitulés *l'homme de lettres*, que leur groſſeur obligea mon oncle de partager en ſix volumes. Il prend l'orateur au berceau, & ne le quitte point, qu'il ne l'ait conduit à la plus haute perfection. Huit livres ſur les façons de parler douteuſes. Il fit cet ouvrage pendant les dernieres années de l'empire de Neron, où la tyrannie rendoit dangereux tout genre d'étude plus libre & plus élevé. Trente & un pour ſervir de ſuite à l'hiſtoire qu'Aufidius Baſſus a écrite. Trente-ſept de l'hiſtoire naturelle, Cet ouvrage eſt d'une étendue, d'une érudition infinie, & preſque auſſi varié que la nature elle-même.

Vous êtes ſurpris, comme un homme, dont le tems étoit ſi rempli, a pu écrire tant de volumes, & y traiter tant de différens ſujets, la plûpart ſi épineux, & ſi difficiles. Vous ſerez bien plus étonné, quand vous ſaurez qu'il a plaidé pendant quelque-tems, & qu'il n'avoit que cinquante-ſix ans quand il eſt mort. On ſait qu'il en a paſſé la moitié dans les embarras, que les plus importans emplois, & la bienveillance des princes lui ont attirés. Mais c'étoit une pénétration, une application, une vigilance incroyable. Il commençoit ſes veilles aux fêtes de Vulcain, qui ſe célébroient ordinairement au mois d'Août, non pas pour chercher dans le ciel des préſages, mais pour étudier. Il ſe mettoit à l'étude en été dès que la nuit étoit tout-à-fait venue; en hiver, à une heure du matin, au plûtard à deux, ſouvent à minuit. Il n'étoit pas poſſible de moins donner au ſommeil, qui quelquefois le prenoit & le quittoit ſur les livres.

Avant le jour il ſe rendoit chez l'empereur Veſpaſien, qui faiſoit auſſi un bon uſage des nuits. De-là, il alloit s'acquitter de ce qu'il lui avoit été ordonné. Ses affaires faites, il retournoit chez lui; & ce qui lui reſtoit de tems, c'étoit encore pour l'étude. Après le diner (toujours très-ſimple & très-léger, ſuivant la coutume de nos peres), s'il ſe trouvoit quelques momens de loiſir, en été il ſe couchoit au ſoleil. On lui liſoit quelque livre, il en faiſoit ſes remarques & ſes extraits; car jamais il n'a rien lu ſans extrait. Auſſi avoit-il coutume de dire, qu'il n'y a ſi mauvais livres, où l'on ne puiſſe apprendre quelque choſe.

Après s'être retiré du ſoleil, il ſe mettoit le plus ſouvent dans le bain d'eau froide. Il mangeoit un morceau, & dormoit très-peu de tems. Enſuite, & comme ſi un nouveau jour eût recommencé, il reprenoit l'étude juſqu'au tems de ſouper. Pendant qu'il ſoupoit, nouvelle lecture, nouveaux extraits, mais en courant.

Je me ſouviens qu'un jour le lecteur ayant mal prononcé quelques mots, un de ceux qui étoient à table l'obligea de recommencer. Quoi! ne l'avez-vous pas entendu? (dit mon oncle). Pardonnez-moi (répondit ſon ami). Et pourquoi donc (reprit-il) le faire répeter? Votre interruption nous coûte plus de dix lignes. Voyez ſi ce n'étoit pas être bon ménager du tems.

L'été il ſortoit de table avant que le jour nous eût quitté, en hiver, entre ſept & huit: & tout cela, il le faiſoit au milieu du tumulte de Rome, malgré toutes les occupations que l'on y trouve, & le faiſoit, comme ſi quelque loi l'y eût forcé. A la campagne le ſeul tems du bain étoit exempt d'étude: je veux dire le tems qu'il étoit dans l'eau, car pendant qu'il en ſortoit, & qu'il ſe faiſoit eſſuyer, il ne manquoit point de lire ou de dicter.

Dans ſes voyages, c'étoit la ſeule application: comme ſi alors il eût été plus dégagé de tous les autres ſoins, il avoit toujours à ſes côtés ſon livre, ſes tablettes & ſon copiſte. Il lui faiſoit prendre ſes gants en hiver, afin que la rigueur même de la ſaiſon ne pût dérober un moment à l'étude. C'étoit par cette raiſon, qu'à Rome il n'alloit jamais qu'en chaiſe.

Je me ſouviens qu'un jour il me cenſura de m'être promené. Vous pouviez, dit-il, mettre ces heures à profit. Car il comptoit pour perdu, tout le tems que l'on n'employoit pas aux ſciences. C'eſt par cette prodigieuſe aſſiduité, qu'il a ſu achever tant de volumes, & qu'il m'a laiſſé cent ſoixante tomes remplis de ſes remarques, écrites ſur la page & ſur le revers en très-petits caracteres; ce qui les multiplie beaucoup. Il me contoit, qu'il n'avoit tenu qu'à lui, pendant qu'il étoit procureur de Céſar en Eſpagne, de les vendre à Larcius Licinius, quatre cens mille ſeſterces, environ quatre vingt mille livres de notre monnoie; & alors ces mémoires n'étoient pas tout-à-fait en ſi grand nombre.

Quand vous ſongez à cette immenſe lecture, à ces ouvrages infinis qu'il a compoſés; ne croiriez vous pas, qu'il n'a jamais été ni dans les charges, ni dans la faveur des princes? Mais quand on vous dit tout le tems qu'il a ménagé pour les belles-lettres; ne commencez-vous pas à croire, qu'il n'a pas encore aſſez lu & aſſez écrit? Car d'un côté, quels obſtacles les charges & la cour ne forment-elles point aux études? Et de l'autre que ne peut point une ſi conſtante application? C'eſt donc avec raiſon que je me mocque de ceux qui m'appellent *ſtudieux*, moi qui en comparaiſon de lui, ſuis un franc fainéant. Cependant je donne à l'étude tout ce que les devoirs & publics & particuliers me laiſſent de tems. Eh! qui, parmi ceux-mêmes qui conſacrent toute leur vie aux belles-lettres, pourra ſoutenir cette comparaiſon; & ne pas rougir, comme ſi le ſommeil & la molleſſe partageoient ſes jours?

Je m'apperçois que mon ſujet m'a emporté plus loin que je ne m'étois propoſé. Je voulois ſeulement vous apprendre ce que vous deſiriez ſavoir, quels ouvrages mon oncle a compoſés. Je m'aſſure pourtant, que ce que je vous ai mandé ne vous fera guere moins de plaiſir que leur lecture. Non-ſeulement cela peut piquer encore davantage votre curioſité; mais vous piquer vous-même d'une noble envie de faire quelque choſe de ſemblable. Adieu.

A Tacite.

Vous me priez de vous apprendre au vrai, comment mon oncle eſt mort, afin que vous en puiſſiez inſtruire la poſterité. Je vous en remercie; car je conçois que ſa mort ſera ſuivie d'une gloire immortelle, ſi vous lui donnez place dans vos écrits. Quoiqu'il ait péri par une fatalité, qui a déſolé de très-beaux pays, & que ſa perte, cauſée par un accident mémorable, & qui lui a été commun avec des villes & des peuples entiers, doive éterniſer ſa mémoire: quoiqu'il ait fait bien des ouvrages qui dureront toujours, je compte pourtant que l'immortalité des vôtres contribuera beaucoup à celle qu'il doit attendre. Pour moi, j'eſtime heureux ceux à qui les dieux ont accordé le don, ou de faire des choſes dignes d'être écrites, ou d'en écrire de dignes d'être lues: & plus heureux encore ceux qu'ils ont favoriſés de ce double avantage. Mon oncle tiendra ſon rang en-

tre les derniers, & par vos écrits, & par les ſiens; & c'eſt ce qui m'engage à exécuter plus volontiers des ordres que je vous aurois demandés.

Il étoit à Miſene, où il commandoit la flotte. Le 23 d'Août, environ une heure après midi, ma mere l'avertit qu'il paroiſſoit un nuage d'une grandeur & d'une figure extraordinaire. Après avoir été couché quelque tems au ſoleil, ſelon ſa coutume, & avoir bu de l'eau froide, il s'étoit jetté ſur un lit où il étudioit. Il ſe leve & monte en un lieu d'où il pouvoit aiſément obſerver ce prodige. Il étoit difficile de diſcerner de loin de quelle montagne ce nuage ſortoit. L'événement a découvert depuis que c'étoit du mont Véſuve. Sa figure approchoit de celle d'un arbre, & d'un pin plus que d'aucun autre; car après s'être élevé fort haut en forme de tronc, il étendoit une eſpece de branches. Je m'imagine qu'un vent ſouterrain le pouſſoit d'abord avec impétuoſité, & le ſoutenoit. Mais ſoit que l'impreſſion diminuât peu-à-peu, ſoit que ce nuage fût affaiſſé par ſon propre poids, on le voyoit ſe dilater & ſe répandre. Il paroiſſoit tantôt blanc, tantôt noirâtre, & tantôt de diverſes couleurs, ſelon qu'il étoit plus chargé ou de cendre, ou de terre.

Ce prodige ſurprit mon oncle, qui étoit très-ſavant; & il le crût digne d'être examiné de plus près. Il commande que l'on appareille ſa frégate légere; & me laiſſe la liberté de le ſuivre. Je lui répondis que j'aimois mieux étudier; & par hazard il m'avoit lui-même donné quelque choſe à écrire. Il ſortoit de chez lui ſes tablettes à la main, lorſque les troupes de la flotte qui étoient à Rétine, effrayées par la grandeur du danger (car ce bourg eſt préciſement ſur Miſene, & on ne s'en pouvoit ſauver que par la mer), vinrent le conjurer de vouloir bien les garantir d'un ſi affreux péril. Il ne changea pas de deſſein, & pourſuivit avec un courage héroïque, ce qu'il n'avoit d'abord entrepris que par ſimple curioſité. Il fait venir des galeres, monte lui-même deſſus, & part, dans le deſſein de voir quel ſecours on pouvoit donner non-ſeulement à Rétine, mais à tous les autres bourgs de cette côte, qui ſont en grand nombre, à cauſe de ſa beauté. Il ſe preſſe d'arriver au lieu d'où tout le monde fuit, & où le péril paroiſſoit plus grand; mais avec une telle liberté d'eſprit, qu'à meſure qu'il appercevoit quelque mouvement, ou quelque figure extraordinaire dans ce prodige, il faiſoit ſes obſervations, & les dictoit.

Déja ſur ces vaiſſeaux voloit la cendre plus épaiſſe & plus chaude, à meſure qu'ils approchoient. Déja tomboient autour d'eux des pierres calcinées & des cailloux tout noirs, tout brûlés, tout pulvériſés par la violence du feu. Déja la mer ſembloit refluer, & le rivage dévenir inacceſſible par des morceaux entiers de montagnes dont il étoit couvert; lorſqu'après s'être arrêté quelques momens, incertain s'il retourneroit, il dit à ſon pilote, qui lui conſeilloit de gagner la plaine mer; la fortune favoriſe le courage. Tournez du côté de Pomponianus,

Pomponianus étoit à Stabie, en un endroit ſéparé par un petit golfe, que forme inſenſiblement la mer ſur ces rivages qui ſe courbent. Là, à la vue du péril qui étoit encore éloigné, mais qui ſembloit s'approcher toujours, il avoit retiré tous ſes meubles dans ſes vaiſſeaux, & n'attendoit, pour s'éloigner, qu'un vent moins contraire. Mon oncle, à qui ce même vent avoit été très-favorable, l'aborde, le trouve tout tremblant, l'embraſſe, le raſſure, l'encourage; & pour diſſiper par ſa ſécurité la crainte de ſon ami, il ſe fait porter au bain.

Après s'être baigné, il ſe met à table, & ſoupe avec toute ſa gaieté, ou (ce qui n'eſt pas moins grand) avec toutes les apparences de ſa gaieté ordinaire. Cependant on voyoit luire de pluſieurs endroits du mont Véſuve de grandes flammes & des embraſemens, dont les ténebres augmentoient l'éclat.

Mon oncle, pour raſſurer ceux qui l'accompagnoient, leur diſoit, que ce qu'ils voyoient brûler, c'étoit des villages que les payſans allarmés avoient abandonnés, & qui étoient demeurés ſans ſecours. Enſuite il ſe coucha, & dormit d'un profond ſommeil; car comme il étoit puiſſant, on l'entendoit ronfler de l'antichambre.

Mais enfin la cour par où l'on entroit dans ſon appartement, commençoit à ſe remplir ſi fort de cendres, que pour peu qu'il eût reſté plus long-tems, il ne lui auroit plus été libre de ſortir. On l'éveille. Il ſort & va ſe joindre à Pomponianus, & les autres qui avoient veillé. Ils tiennent conſeil, & déliberent s'ils ſe renfermeront dans la maiſon, ou s'ils tiendront la campagne: car les maiſons étoient tellement ébranlées par les fréquens tremblemens de terre, que l'on auroit dit qu'elles étoient arrachés de leurs fondemens, & jettées tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, & puis remiſes à leurs places. Hors de la ville la chute des pierres, quoique légeres & deſſéchées par le feu, étoit à craindre.

Entre ces périls on choiſit la raſe campagne. Chez ceux de ſa ſuite, une crainte ſurmonta l'autre; chez lui, la raiſon la plus forte l'emporta ſur la plus foible. Ils ſortent donc, & ſe couvrent la tête d'oreillers attachés avec des mouchoirs: ce fut toute la précaution qu'ils prirent contre ce qui tomboit d'enhaut.

Le jour recommençoit ailleurs: mais dans le lieu où ils étoient, continuoit une nuit la plus ſombre & la plus affreuſe de toutes les nuits, & qui n'étoit un peu diſſipée que par la lueur d'un grand nombre de flambeaux, & d'autres lumieres. On trouva bon de s'approcher du rivage, & d'examiner de près ce que la mer permettoit de tenter; mais on la trouva fort groſſe & fort agitée d'un vent contraire. Là, mon oncle ayant demandé de l'eau, & bû deux fois, ſe coucha ſur un drap qu'il fit étendre. Enſuite des flammes qui parurent plus grandes, & une odeur de ſouffre, qui annonçoit leur approche, mirent tout le monde en fuite. Il ſe leve appuyé ſur deux valets, & dans le moment tombe mort. Je m'imagine qu'une fumée trop épaiſſe le ſuffoqua d'autant plus aiſément qu'il avoit la poitrine foible, & ſouvent la reſpiration embarraſſée.

Lorſque l'on commença à revoir la lumiere (ce qui n'arriva que trois jours après) on retrouva au même endroit ſon corps entier, couvert de la même robe qu'il portoit, quand il mourut, & dans la poſture plutôt d'un homme qui repoſe, que d'un homme qui eſt mort. Pendant ce tems ma mere & moi nous étions à Miſene: mais cela ne regarde plus votre hiſtoire. Vous ne voulez être informé que de la mort de mon oncle. Je finis donc, & je n'ajoute plus qu'un mot. C'eſt que je ne vous ai rien dit, ou que je n'aye vû, ou que je n'aye appris dans ces momens, où la vérité de l'action qui vient de ſe paſſer n'a pu encore être altérée. C'eſt à vous de choiſir ce qui vous paroîtra plus important.

Il y a bien de la différence entre écrire une lettre, ou une hiſtoire; entre écrire pour un ami, ou pour la poſtérité, Adieu.

De tous les écrits de Pline l'ancien, il ne nous reſte que ſon hiſtoire naturelle, ouvrage immenſe par ſon objet, & par ſon exécution; mais l'auteur eſt encore plus eſtimable par la beauté de ſon eſprit, par ſa maniere de penſer grande & forte, & par les traits lumineux qui brillent dans cet ouvrage. Le coloris de ſon pinceau ne paſſera jamais dans aucune traduction.

Cependant la deſtinée de ce grand écrivain, eſt que tout le monde l'admire, & que perſonne n'ajoute foi à ſes récits; mais pour le juſtifier en deux mots, il n'a eu aucun intérêt à s'abuſer lui-même, & à tromper ſon ſiecle, ni les ſiecles ſuivans. J'ajoute qu'on découvre tous les jours des faits que l'on regardoit dans les écrits comme d'agréables imaginations qu'il avoit rapportées tout-au-plus ſur la foi de gens auxquels il avoit trop déféré.

L'édition que le p. Hardouin a donnée de ce bel ouvrage, eſt le fruit d'un grand travail, d'un don de conjectures ſouvent heureux, d'une lecture prodigieuſe, & d'une fidelité de mémoire ſurprenante. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.

VÉRONE, (*Géog. mod.*) en latin *Verona*. *Voyez* ce mot.

On ſait que *Vérone* eſt une ville d'Italie dans l'état de Veniſe, capitale du Véronèſe, ſur l'Adige, à 25 lieues à l'oueſt de Veniſe, à 8 au nord-eſt de Mantoue, & à 16 au midi de Trente. *Longit.* 28. 30. *latit.* 45. 23.

Vérone eſt une des fortes places d'Italies; les murailles ſont garnies de baſtions, outre trois châteaux qui les défendent. Son évêché eſt ſuffragant d'Udine; l'air de cette ville eſt très doux, & les vivres y ſont à bon marché; mais elle eſt dépeuplée, les maiſons mal bâties, les rues étroites, & les habitans fort pauvres.

Cette ville cependant conſerve encore quelques reſtes d'antiquité, théatre, amphithéatre, étuves,

bains, aqueducs, colonnes, & arcs de triomphes, qui ſont autant de monumens de ſon ancienne ſplendeur, & des ravages des Barbares.

L'amphithéatre de *Vérone* eſt plus entier de tous ceux qu'on connoiſſe en Europe; on prétend qu'il a été bâti ſous Auguſte. Il eſt de forme ovale, de moyenne grandeur, & fait de pierres quarrées; on voit à la face du dehors pluſieurs colonnes, quelques reſtes de ſtatues, & autres pieces de marbre, dont les portiques étoient revêtus en ouvrage dorique, ionique, corinthien, le tout d'une hauteur exceſſive. On comptoit dans cet amphithéatre quatre rangées de portiques & de colonnes entremêlées de ſtatues de nymphes. Dix-huit grandes portes y donnoient entrée, & il y avoit quarante-deux rangs de degrés, où vingt-quatre mille perſonnes pouvoient demeurer aſſiſes, pour y voir les ſpectacles. Le mur extérieur eſt tout déſolé; il n'en reſte que ſept tréſmeaux; Panvinus rapporte qu'il fut abattu par un tremblement de terre en 1583; mais on a un peu réparé les bancs, à meſure que le tems les a voulu détruire.

Il y en avoit du tems de Miſſon quarante-quatre, & il ajoute qu'il a compté cinq cens trente pas dans le tour du plus élevé, & deux cens cinquante au plus bas. Antoine Deſgodetz architecte a écrit que le diametre de l'arène ſur la longueur, eſt de deux cens trente-trois piés, meſure de France; que l'autre diametre ſur la largeur eſt de cent trente-ſix piés huit pouces: que l'épaiſſeur du bâtiment, ſans le corridor extérieur, eſt de cent piés quatre pouces; & qu'avec chaque épaiſſeur du mur & du corridor aux deux bouts de l'amphithéatre, il eſt de cent-vingt piés dix pouces; de ſorte que la longueur du tout eſt de quatre cens ſoixante & quatorze piés, huit pouces. Chaque degré a près d'un pié & demi de haut, & à-peu-près vingt-ſix pouces de large; l'élévation du tout, eſt de quatre-vingt-treize piés, ſept pouces & demi.

On voit encore à *Vérone* les veſtiges d'un arc de triomphe, érigé en l'honneur de Marius, après la victoire qu'il remporta dans le territoire de cette ville. C'eſt en cet endroit, ſelon la commune opinion, que paſſoit la voie Emilienne qui conduiſoit d'Arimini à *Vérone*, & à Aquilée. Il y reſte un arc de marbre qui fut autrefois conſacré à Jupiter, & tout proche, ſont les débris d'un temple; mais les curieux de tout ce qui concerne cette ville, trouveront de quoi ſe ſatisfaire dans l'hiſtoire de *Vérone* par Muratori, Veniſe, 1732, *in-fol.* & *in*-8°. en 4. vol. avec figures, ainſi que dans la *chronica della città di Verona, deſcritta da Pietro Zaguſta, in* Verona, 1745, *in*-4°. 2. vol.

Cette ville ſe glorifie d'avoir produit ſous l'ancienne Rome, Pline le naturaliſte, Vitruve, Catulle, & Cornelius Nepos, dont j'ai parlé ſous le mot *Verona;* elle n'a pas été ſtérile en ſavans depuis le retour des Belles-Lettres. J'en vais nommer quelques-uns dont elle eſt la patrie; Bianchini, Boſſus, Fracaſtor, Guarini, Panvini, Noris, Scaliger, & Paul Emile.

Bianchini (François) phyſicien & mathématicien, naquit dans cette ville en 1662, & mourut en 1729, à 67 ans. On a de lui une édition d'Anaſtaſe le bibliotheque, & quelques diſſertations de phyſique.

Boſſus (Matthieu) mérite un rang parmi les hommes illuſtres en vertu & en ſavoir, du xv. ſiecle. Il naquit à *Vérone* l'an 1427, & mourut à Padoue en 1502, à 75 ans; il compoſa pluſieurs livres de morale & de piété, entre autres celui *de immoderato mulierum cultu*, imprimé à Strasbourg, en 1509, *in*-4°. mais on répondit à ſon ouvrage, & les dames trouverent un apologiſte qui plaida leur cauſe avec autant d'eſprit que de ſavoir. Les femmes aimeront toujours d'être parées; S. Jérome appelle le beau ſexe *philocoſmon*, le ſexe amateur de la parure; & il ajoute qu'il ſavoit beaucoup de femmes de la plus grande vertu qui ſe paroient pour leur ſeule ſatisfaction, ſans avoir deſſein de plaire à aucun homme. ,, L'affection des femmes, dit-il à *Démétrius*, eſt fort imparfaite; car lorſque vous étiez dans le ſiecle, vous aimiez les choſes du ſiecle; comme de blanchir votre viſage, de relever votre teint avec du vermillon, de friſer vos cheveux, & d'orner votre tête de cheveux étrangers. L'objet de la paſſion & de la folie des dames de qualité, continue-t-il, eſt de rechercher la richeſſe des diamans, la blancheur des perles pêchées au fond de la mer rouge, le beau verd des émeraudes, & l'éclat des rubis ,, Nos ſaints Jéromes diſent que c'eſt toujours la même choſe, & nous avons vu dans quelque autre article, que ce goût naturel au ſexe eſt fort excuſable.

Fracaſtor (Jérome) poëte & médecin du xvj. ſiecle, mourut d'apoplexie en 1553, à 71 ans; ſa patrie lui fit élever une ſtatue en 1559. Ses ouvrages ont été imprimés à Padoue en 1735, 2. *vol. in*-4°. mais ſon poëme intitulé *Syphilis*, méritoit ſeul cet honneur.

Fratta (Jean) poëte italien véronois, du xvj. ſiecle. On a de lui des églogues médiocres, & un poëme héroïque, intitulé *la Maltéide*, auquel le Taſſe connoit ſon ſuffrage; mais la poſtérité ne l'a point confirmé.

Guarini, natif de *Vérone*, a été l'un des premiers qui ont rétabli le Belles-Lettres dans l'Italie au xv. ſiecle. Il mourut à Ferrare en 1460; ſa traduction d'une partie de Strabon, étoit bonne pour le tems; mais ſon nom a été encore plus illuſtré par ſon petit fils, auteur du *Paſtor-Fido*, poëme paſtoral, qu'Aubert le Mire a mis plaiſamment au nombre des livres de piété, croyant que c'étoit un traité théologique des devoirs des paſteurs.

Panvini (*Onuphre*) religieux de l'ordre de ſaint Auguſtin, dans le xvj. ſiecle, étoit ſavant littérateur, comme il paroît par ſes ouvrages ſur les faſtes conſulaires, les fêtes & les triomphes des Romains; mais il n'oſoit avouer qu'il ignoroit quelque choſe par ſa préſomption d'avoir des lumieres dont les autres manquoient. Il inventoit des inſcriptions & des monumens dont il ſervoit à autoriſer ſes ſentimens, ou ſes rêveries. Cette fraude découverte, a décrié ſes ouvrages, qui auroient été eſtimables, s'il eut eu moins d'imagination, & ſur-tout s'il eût eu de la bonne foi; il eſt mort en 1578, âgé d'environ 40 ans.

Noris (Henri) l'un des ſavans hommes du xvj. ſiecle, s'éleva par ſon mérite au cardinalat. Il dut cette dignité à Innocent XII. qui l'employa en 1702 à la réformation du calendrier. Il mourut à Rome en 1704, à 73 ans; toutes ſes œuvres ont été recueillies, & imprimées à *Vérone* en 1729, en 5 vol. *in-fol.* On eſtime beaucoup ſon traité ſur les époques des Syro-Macédoniens, ainſi que ſon hiſtoire pélagienne, dont il donna la quatrieme édition en 1702. Quand ce dernier ouvrage parut pour la premiere fois, il fut déféré au tribunal de l'inquiſition, qui heureuſement étoit tout dévoué à l'auteur; en ſorte que ce livre non-ſeulement ſortir de l'examen ſans flétriſſure, mais le pape Clément X. honora Noris du titre de qualificateur du ſaint office. Ses ennemis revinrent à la charge en 1692, & attaquerent encore ſon hiſtoire pélagienne, mais ſans ſuccès; tous les témoignages des examinateurs lui furent ſi favorables, que ſa ſainteté pour marquer à l'auteur ſon eſtime particuliere, le nomma conſulteur de l'inquiſition, membre de toutes les congrégations, & bibliothécaire du Vatican.

Scaliger (Jules-Céſar) critique, poëte, médecin, philoſophe, & l'un des plus habiles hommes du xvj. ſiecle, naquit en 1484, au château de Ripa, dans le territoire de *Vérone*. Il ſe diſoit deſcendu des princes de l'Eſcale ſouverains de *Vérone*, & qui s'y rendirent formidables par leurs conquêtes; mais la gloire de la naiſſance de Scaliger lui fut conteſtée, & les lettres de naturalité qu'il obtint en France, ſont entierement contraires à ſa prétention, vu qu'il n'y eſt qualifié que médecin natif de *Vérone*: on trouvera ces lettres dans le dictionnaire de Bayle, au *mot* VÉRONE.

Scaliger eſt mort à Agen le 21 Octobre 1558, à 75 ans; ſon traité de l'art poëtique, ſon livre des cauſes de la langue latine, & ſes exercitations contre Cardan, ſont ſes trois ouvrages les plus eſtimés. On remarque en général dans tous les écrits de cet auteur beaucoup de génie, de critique, & d'érudition, mais auſſi beaucoup de vanité & d'eſprit ſatyrique. Son fils Scaliger (Joſeph-Juſte) marcha ſur ſes traces; le ſurpaſſa même en érudition, mais non pas en génie.

Emilio (Paolo) en latin *Æmilius Paulus*, (nom que nous avons franciſé en celui de Paul Emile), étoit un ſavant de *Verone*, dont la réputation ſe répandit au-delà des monts. Le cardinal de Bourbon l'attira dans ce royaume ſous le regne de Louis XII. & lui fit donner un canonicat de la cathédrale de Paris, où il fut enterré l'an 1529. On l'engagea à faire

en

en latin l'hiſtoire des rois de France, & il s'appliqua à ce travail avec un grand ſoin: il y employa bien des années, ſans avoir pu mettre la derniere main au dixieme livre qui devoit comprendre les commencemens du regne de Charles VIII. C'étoit un homme difficile ſur ſon travail, & qui trouvoit toujours quelque choſe à corriger.

Son hiſtoire s'étend depuis Pharamond juſqu'à l'an 1488, qui eſt le cinquieme du regne de Charles VIII. Le dixieme livre fut trouvé parmi ſes papiers en aſſez mauvais état; un parent de l'auteur ſe donna le ſoin de l'arranger, & de le mettre en ordre.

Les éditions de cet ouvrage ſont en aſſez grand nombre; la premiere contenoit neuf livres, & parut avant l'année 1539; la ſeconde en 1539; elle fut ſuivie par celles de 1544, de 1550, de 1555, de 1566, de 1576, toutes chez le même Vaſcoſan. On en fit auſſi une édition à Bâle en 1601 *in fol.* il y en a pluſieurs verſions françoiſes; les unes ſont completes, & les autres incompletes.

Juſte Lipſe porte de l'hiſtoire de Paul Emile un jugement fort avantageux, quoique mêlé de quelques traits de cenſure. On ne peut nier que cette hiſtoire ne ſoit généralement parlant bien écrite; & l'auteur n'avoit alors en France aucun rival dans la belle latinité; mais ſes harangues ſont controuvées à plaiſir, & déplacées dans pluſieurs endroits, où il fait parler des barbares doctement & éloquemment, comme auroient parlé les anciens Romains. On peut encore lui reprocher d'être trop diffus ſur les matieres étrangeres, & trop ſerré ſur ſon principal ſujet. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VÉRONESE LE, *ou* LE VÉRONOIS, (*Géogr. mod.*) contrée d'Italie, dans l'état de Veniſe. Elle eſt bornée au nord par le Trentin, au midi par le Mantouan, au levant par le Padouan & le Vicentin, au couchant par le Breſſan. Son étendue du nord au ſud eſt d'environ quarante milles, & de trente deux de l'eſt à l'oueſt: c'eſt un pays arroſé de ſources & de ruiſſeaux; il eſt très-fertile en blé, en vin, en fruits, & en huile; ſes principales villes ſont *Vérone* capitale, Peſchiera, & Garde. (*D. J.*)

VÉRONIQUE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *veronica*, genre de plante, à fleur monopétale, en roſette profondément découpée; le piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou au milieu de la fleur, & il devient dans la ſuite un fruit membraneux & diviſé en deux loges; ce fruit renferme des ſemences qui ſont minces dans quelques eſpeces, & épaiſſes dans d'autres. Tournefort, *inſt. rei herb. Voy.* PLANTE.

Quoique Tournefort compte quarante-trois eſpeces de *véronique*, & qu'il y en ait plus d'une employée en médecine, nous décrirons ſeulement la commune, *veronica mas, vulgatiſſima*, I. R. H. 143. en anglois *the male ſpeed-well*.

Sa racine eſt déliée, fibreuſe, ſerpentante, & vivace. Elle pouſſe pluſieurs tiges menues, longues, rondes, nouées, & couchées ordinairement ſur la ſurface de la terre; ſes feuilles naiſſent oppoſées deux à deux le long de ſes tiges, aſſez ſemblables à celles du prunier, velues, dentelées en leurs bords, d'un goût amer & âcre.

Ses fleurs ſont diſpoſées en maniere d'épi, comme celles de la germandrée, petites, de couleur bleuâtre, quelquefois blanches, avec deux étamines de même couleur, à ſommets oblongs; chacune d'elles eſt une roſette à quatre quartiers; quand cette fleur eſt tombée, il lui ſuccede un fruit en cœur, partagé en deux bourſes ou loges, qui contiennent pluſieurs ſemences menues, rondes, noirâtres.

Cette plante croît aux lieux incultes, ſecs, pierreux, ſur les côteaux, dans les bois & dans les bruyeres; elle fleurit en été.

Dans le ſyſtème de Linnæus, la *véronique* eſt un genre diſtinct de plante, comme dans Tournefort; voici ſes caracteres. Le calice eſt diviſé en quatre ſegmens, étroits, pointus, & ſubſiſtans après la chute de la fleur; la fleur eſt monopétale, en forme de tube cylindrique, & à-peu-près de la longueur du calice; ce tube eſt applati dans ſa poſition, & ſe diviſe à l'extrémité en quatre quartiers de figure ovale; les étamines ſont deux filets très-étroits dans le fond, & panchés vers le ſommet; les boſſettes des étamines ſont oblongues; le piſtil a le germe applati; le ſtile eſt un filet panché & de la longueur des étamines; le ſtigma eſt ſimple, le fruit eſt une capſule turbinée, taillée en cœur, & plate au ſommet; il contient deux loges partagées en quatre cloiſons, & pleines d'un grand nombre de ſemences arrondies. Linnæi, *gen. plant. p.* 4. (*D. J.*)

VÉRONIQUE, (*Mat. méd.*) on emploie en médecine pluſieurs eſpeces de *véronique*, parmi leſquelles celle que les botaniſtes appellent *véronique mâle*, ou *thé de l'Europe* (*veronica mas, ſupina & vulgatiſſima*, C. B. P. & *inſt. rei herb. veronica vulgatior folio rotundiore* J. B.) eſt la plus uſitée, cette plante eſt une de celles que les pharmacologiſtes, tant anciens que modernes, ont pris en affection, on ne ſait pas trop pourquoi, à laquelle ils ont attribué un grand nombre de vertus ſingulieres, propres, uniques; quoique cette plante ne puiſſe être regardée que comme un ſimple altérant, & même des moins actifs, & qu'il exiſte dans la nature un très-grand nombre de plantes dont l'analogie médicamenteuſe avec la *véronique*, eſt à-peu-près démontrée. Ces plantes ſont entre autres, preſque toutes les labiées de Tournefort, & principalement la germandrée, l'ivette, la ſauge, la menthe, le pouliot, le lierre terreſtre, l'hyſope, le ſtechas, la bétoine, *&c.*

La *véronique* eſt aromatique; elle donne une eau diſtillée, bien parfumée, mais point d'huile eſſentielle, ſelon le rapport de M. Cartheuſer.

Ce ne ſont que les feuilles de cette plante qui ſont d'uſage en médecine; elles ont un goût amer-aromatique & légerement âpre.

La nature de ces principes & l'obſervation concourent à prouver que les magnifiques éloges donnés à la *véronique* doivent être reſtreints à attribuer à cette plante la qualité légerement tonique, ſtomachique, diaphorétique, foiblement emménagogue, propre à aromatiſer les boiſſons aqueuſes, chaudes, qu'on a coutume de prendre abondamment dans les rhumes, certaines maladies d'eſtomac, certaines coliques inteſtinales ou rénales, les rhumatiſmes légers, *&c.* & à corriger la fadeur & la qualité trop relâchante de ces boiſſons: pour cet effet on emploie ſes feuilles fraîches, ou plus communément ſeches, à la doſe de deux ou trois pincées par pinte d'eau, & on en fait une infuſion théiforme. Cette infuſion peut auſſi s'employer utilement à couper le lait de chevre ou de vache. *Voyez* LAIT, *&c.*

Mais il faut toujours ſe reſſouvenir qu'il n'eſt prouvé par aucun fait que cette plante ſoit plus efficace, ni dans les cas que nous venons de citer, ni dans aucun autre, que celles que nous avons nommées plus haut. Une des maladies à laquelle la *véronique* eſt regardée comme éminemment appropriée, c'eſt l'enrouement & ſon degré extrème, l'extinction de voix. Nous ne la croyons pas plus ſpécifique dans ce cas, que dans tous les autres.

L'eau diſtillée de *véronique* eſt une de celles qu'on emploie ordinairement comme excipient dans les potions hyſteriques; & elle eſt en effet propre à cet uſage, mais ſeulement comme les eaux diſtillées de la même claſſe; elle paſſe pour bonne contre le calcul; ce n'eſt preſque pas la peine de rapporter & de réfuter de pareils préjugés.

Quant à l'uſage exterieur de la *véronique*, on l'emploie quelquefois dans les vins & dans les lotions aromatiques.

Les feuilles de *véronique* entrent dans l'eau vulnéraire, le baume vulnéraire, le mondificatif d'ache, *&c.* & ſon ſuc dans l'emplâtre opodeltock. (*b*)

VÉRONIQUE FEMELLE, (*Mat. med.*) *Voyez* VELVOTE.

VÉRONIQUE, ſ. f. terme formé de *vera-icon*, vraie image: on l'applique aux portraits ou repréſentations de la face de notre Seigneur Jeſus-Chriſt, imprimée ou peinte ſur des mouchoirs.

Les *véroniques* ou ſaintes faces ſont des imitations d'un célebre original, que l'on conſerve avec beaucoup de vénération dans l'égliſe de S. Pierre à Rome, & que quelques-uns croient avoir été le mouchoir qui ſervit à couvrir le viſage de Jeſus-Chriſt dans le ſépulcre.

Il eſt bon en effet d'obſerver que le nom de *véronique* ſe donne uniquement à ces mouchoirs qui ne repréſentent autre choſe que la face du Sauveur, car pour les linges qui repréſentent tout ſon corps, comme celui de Beſançon, où l'on voit toute la partie antérieure de ſon corps en longueur, & celui de Turin qui fait voir la partie poſtérieure auſſi-bien que l'antérieure, comme ayant enveloppé & couvert le corps tout entier; on les appelle *ſuaires*.

Le premier ouvrage où il ſoit fait mention de la *véronique*, eſt un cérémonial compilé en 1143, & dédié au pape Céleſtin, par Benoît, chanoine de S. Pierre: on n'y a pas marqué le tems qu'elle fut apportée à Rome.

Des peintres répréſentent quelquefois la *véronique* ſoutenue par les mains d'un ange, mais plus communément par celles d'une femme, que le commun du peuple s'imagine avoir été une ſainte, nommée *véronique* Quelques-uns ſe ſont imaginés qu'il pouvoit y avoir eu une femme juive de ce nom à Jéruſalem, qui préſenta ſon mouchoir à notre Seigneur comme on le menoit au Calvaire, pour eſſuyer ſon viſage tout couvert de ſang & de ſueur, & que l'image de ſa face s'y imprima miraculeuſement.

De la poſſibilité de ce miracle, on paſſa bientôt à ſoutenir la réalité de l'exiſtence de cette femme, nommée *Bérénice* ou *Véronique*, & l'on voit dans les voyages que Bernard de Bredemback, doyen de Mayence, fit à la Terre-ſainte, en 1483, & qui furent imprimés en 1502. qu'il n'y avoit pas encore long-tems qu'on avoit trouvé à Jéruſalem la véritable maiſon de *Véronique*; d'autres ont cru que cette femme étoit l'hémorhoïſſe de l'Evangile, & l'ont en conſéquence invoquée pour la guériſon du mal dont Jeſus-Chriſt l'avoit délivrée. C'eſt ce qui ſe pratique particulierement à S. Gilles de Valenciennes, où l'on appelle communément cette ſainte; *ſainte Venice*, diminutif du génitif *Veronicæ*.

Mais il n'y en a rien, ni dans les anciens martyrologes, ni dans le romain, ce qui a fait penſer à M. de Tillemont que tout ce qu'on en avance eſt deſtitué de fondement.

VÉRONIS, *ou* VÉRONÉEZ, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, dans le duché de Rézau, ſur le haut d'une montagne, proche la riviere de *Véronis* qu'on paſſe ſur un pont, avec une citadelle. Elle contient quatre à cinq mille habitans. *Longitude* 60. 6. *latitude* 53. 15. (*D. J.*)

VERQUEUX, ſ. m. pl. *terme de Pêche*, ce ſont les mêmes filets que les pêcheurs du reſſort de l'amirauté de Caudebec, & de la riviere de Seine, nomment *aloſieres* ou *rets verqueux*, ou *brions*. Voici la maniere dont les pêcheurs de Bayonne ſe ſervent de ces filets qui ſont tramaillés.

Les pêches fraîches & communes que font ces pêcheurs, ſont celles des filets nommés *brions*, rets de trente mailles, ces ſortes de filets ſervent depuis Bayonne à la mer, juſqu'au delà de la barre; les pêcheurs à cet effet ont une eſpece de petits bateaux pêcheurs qu'ils nomment *tilloles*, & dont la conſtruction eſt particuliere, ils n'ont ni quille ni gouvernail, ainſi ils étoient dans le cas d'être ſupprimés en exécution de l'article vingt-ſix de la déclaration du 23 Avril 1726, mais ſur la repréſentation que les officiers de l'amirauté ont faite, ſur la ſolidité reconnue de ces bateaux, & ſur le beſoin qu'on en a pour piloter les bâtimens & les navires qui entrent & qui ſortent hors du port de cette ville, ces tilloles ont été conſervées.

On ne peut trouver de meilleures & de plus ſûres chaloupes pour naviguer dans l'Adoure, & même aller à la mer lorſqu'elle n'eſt pas émue de tempêtes; quelque rapides que ſoient les courans, un ſeul homme ordinairement en fait toute le manœuvre, ſe tenant debout, ramant d'une main, & gouvernant de côté, de l'autre main, avec une deuxieme rame; les tilloliers ſont en cela ſi habiles, qu'ils évitent ſûrement tout ce qui les pourroit embarraſſer, & il nous a été aſſuré que de mémoire d'homme, il ne leur étoit arrivé d'accident; la tillolle qui eſt d'une forte conſtruction, a ſes bords fort hauts, eſt de la forme de gondolles, & peut tenir juſqu'à dix à douze perſonnes; quelquefois on y ajoute deux autres avirons, mais celui qui gouverne ſe ſert toujours des deux ſiens.

Quand les pêcheurs font la pêche dans la riviere, ils ſont ordinairement deux tilloliers, & trois lorſqu'ils la font à la mer; ces chaloupes ont ordinairement ſeize piés de l'arriere à l'avant; elles reſſemblent à une navette coupée; ſa largeur au milieu eſt de cinq piés ſur le fond, & de quatre ſeulement ſur le haut, & la hauteur du creux de l'avant, aux deux tiers vers l'arriere, eſt depuis deux piés à deux piés & demi; les pêcheurs y mettent un mât au milieu, avec une voile quarrée, longue, ſur deux vergues, une en-haut & l'autre en-bas, plus longues ſous le vent pour en pouvoir prendre davantage.

En pêchant, les filets ſe jettent toujours à basbord, ſe relevent de même, & la voile qui eſt aſſez large ſert de ceux à la tillole.

Outre les pêches qui ſe font avec des filets, les pêcheurs ont encore des manioles & des berteauts, borgnes, ou renards.

Les rets que les pêcheurs de Bayonne nomment *brions*, ſont les mêmes que ceux que les pêcheurs de la riviere de Seine nomment *aloſiers verqueux*, & *rets verquans*, pour la pêche des aloſes; mais ils en different en ce qu'ils n'ont qu'un ſeul filet, au-lieu que ceux des pêcheurs normands en ont deux l'un ſur l'autre; c'eſt de même un ret tramaillé, de ſoixante braſſes de long, ſur environ une braſſe & demie de chute. Les pêcheurs font avec ce filet la pêche du colac ou de l'aloſe, des ſaumons, & des loubines, eſpece de bars; un pêcheur & un garçon ſuffiſent ſeuls dans une tillole pour faire la pêche; le bout du ret eſt ſoutenu à fleur d'eau par des calbaces qui ſervent de bouées, il dérive à la ſurface de l'eau, ſoutenu de flottes de liége avec un peu de plomb pour le bas, pour qu'il ne cale que de ſa hauteur; quelquefois la pêche ſe fait depuis Bayonne juſqu'à la barre; quelquefois auſſi, de beau tems, & dans l'eſpérance d'une bonne pêche, ils vont en mer au-delà de la barre.

Cette pêche a lieu depuis le mois de Février juſqu'en Juin, mais pour la faire avec ſuccès, il faut qu'il y ait des eaux blanches, c'eſt-à-dire de celles qui tombent des monts Pyrénées, ce que recherchent ſur-tout les ſaumons, dont la pêche eſt aujourd'hui fort ſtérile, eu égard à l'abondance avec laquelle on la faiſoit autrefois.

Les trameaux ou hameaux des brions, que les pêcheurs baſques nomment l'*eſmail*, ont la maille de ſept pouces dix lignes en quarré, & la toile, nappe, flue ou ret du milieu, qu'ils nomment *la charte*, a deux pouces, & deux pouces une ligne en quarré; ainſi ces ſortes de rets ſont plus ſerrés & moins ouverts que ceux dont ſe ſervent les pêcheurs de la Seine, pour faire dans la même ſaiſon, la même pêche.

VERQUINTE, ſ. m. *en terme de Rafineur*, n'eſt autre choſe que le ſucre gras que l'on trouve dans la tête des vergeoiſes, que l'on fond comme elles. *Voy.* VERGEOISES.

VERRAT, *voyez* COCHON.

VERRE, (*Hiſt. des arts & Littérat*) le haſard pere de tant de découvertes, l'a été vraiſſemblablement de celle du *verre*, matiere dure, fragile, tranſparente, liſſe, incorruptible, & qu'aucune ſubſtance ne peut altérer. Le feu ſeul auquel elle doit ſa naiſſance, pourroit avoir des droits ſur elle; il a au-moins le pouvoir de lui faire changer de forme, comme il a eu celui de la préparer par la fuſion de ſable, de pierres vitrifiables & de ſel alkali.

Ce corps ſingulier, ſi l'on en croit le conte de Pline, ſe forma pour la premiere fois de lui-même en Egypte. Des marchands qui traverſoient la Phénicie, allumerent du feu ſur les bords du fleuve Bélus pour faire cuire leurs alimens. La néceſſité de former un appui pour élever leurs trépiés, leur fit prendre au défaut de pierres, des mottes de natrum mêlées de ſable, qu'ils trouverent ſur le rivage. La violence de la chaleur que ce mélange éprouva, le vitrifia bientôt, & le fit couler comme un ruiſſeau enflammé; mais ce flot brillant & écumeux ayant pris en ſe refroidiſſant une forme ſolide & diaphane, indiqua déjà 1000 ans avant la naiſſance de J. C. la maniere groſſiere de faire le *verre*, qu'on a depuis ſi ſingulierement perfectionnée.

Joſephe, *l. II. c. ix.* de la guerre des Juifs, raconte des choſes merveilleuſes du ſable de ce fleuve Bélus dont parle Pline. Il dit que dans le voiſinage de cette riviere, il ſe trouve une eſpece de vallée de figure ronde, d'où l'on tire du ſable qui eſt inépuiſable pour faire du *verre*, & que ſi l'on met du métal dans cet endroit, le métal ſe change ſur le champ en *verre*. Tacite, *liv. V.* de ſes hiſtoires, rapporte la choſe plus ſimplement. „ Le Bélus, dit-il, „ ſe jette dans la mer de Judée; l'on ſe ſert du ſable „ qui ſe trouve à ſon embouchure pour faire du *verre*, parce qu'il eſt mêlé de nitre, & l'endroit d'où „ on le tire quoique petit, en fournit toujours „. Apparemment que le vent reportoit ſans ceſſe dans cette vallée le ſable qui ſe trouvoit ſur les hauteurs voiſines.

Quelques auteurs prétendent qu'il eſt parlé du *verre* dans le livre de Job, *ch. xxviij. verſ.* 17. où la

ſageſſe eſt comparée aux choſes les plus précieuſes, & où il eſt dit, ſelon la vulgate, *l'or & le* verre *ne l'égalent point en valeur*. Mais c'eſt S. Jérome qui a le premier jugé à propos de traduire par verre, *vitrum*, le mot de l'original qui veut dire ſeulement tout ce qui eſt beau & tranſparent. Pluſieurs verſions ont traduit ce terme par *diamant*, d'autres par *bérille*, d'autres par *hyacinthe*, & d'autres par *cryſtal*: chacun a imaginé ce qu'il connoiſſoit de plus beau dans la nature pour le joindre à l'or. Mais comme il n'eſt point parlé de *verre* dans aucun autre endroit de l'ancien Teſtament, tandis qu'il en eſt ſouvent parlé dans le nouveau, comme dans les épitres de S. Paul, de S. Jacques, & dans l'apocalypſe, il eſt vraiſſemblable que les anciens écrivains ſacrés ne connoiſſoient point cette matiere, qui leur eût fourni tant de comparaiſons & d'allégories.

Selon d'autres ſavans, Ariſtophane a fait mention du *verre* par le mot grec ὕαλος, qu'on trouve, *act. II. ſc. j.* de ſes Nuées. Il introduit ſur la ſcène Sthrepſiade qui ſe moque de Socrate, & enſeigne une méthode nouvelle de payer de vieilles dettes; c'eſt de mettre entre le ſoleil & le billet de créance, une belle pierre tranſparénte que vendoient les droguiſtes, & d'effacer par ce moyen les lettres du billet. Le poëte appelle cette pierre ὕαλος, que nous avons traduit par le mot *verre*; mais ce mot ne ſe trouve point pris dans ce ſens par Heſychius. On entendoit jadis par ce terme le cryſtal; & c'eſt en ce ſens que le ſcholiaſte d'Ariſtophane le prenoit: le même mot déſignoit auſſi une eſpece d'ambre jaune & tranſparent.

Ariſtote propoſe deux problèmes à réſoudre ſur le *verre*. Dans le premier, il demande quelle eſt la cauſe de la tranſparence du *verre*; & dans le ſecond, pourquoi on ne peut pas le plier. Ces deux problèmes d'Ariſtote, s'ils ſont de lui, ſeroient les monumens les plus anciens de l'exiſtence du *verre*; car ſi cette ſubſtance eût été connue avant le tems d'Ariſtote, elle eût donné trop de matiere à l'imagination des poëtes ou orateurs grecs, pour qu'ils euſſent négligé d'en faire uſage.

Lucrece eſt le premier des poëtes latins qui ait parlé du *verre*, & de ſa tranſparence. Il dit, *liv. IV. verſ.* 602.

Niſi recta foramina tranant
Qualia ſunt vitri.

Et *liv. VI. verſ.* 98.

Atque aliud per ligna, aliud tranſire per aurum,
Argentoque foras, aliud vitro*que meare.*

Pline, *l. XXXVI. c. xxvj.* prétend que Sidon eſt la premiere ville qui ait été fameuſe par ſa verrerie; que c'eſt ſous Tibere qu'on commença à faire du *verre* à Rome, & qu'un homme fut mis à mort pour avoir trouvé le ſecret de rendre le *verre* malléable; mais ce dernier fait eſt une chimere que la ſaine phyſique dément abſolument. Qu'on ne m'oppoſe point en faveur de la malléabilité du *verre*, les témoignages de Pétrone, de Dion Caſſius & d'Iſidore de Séville, car ils n'ont fait que copier l'hiſtorien romain, en ajoutant même à ſon récit des circonſtances de leur invention. Il ne faut donc les regarder que comme les échos de Pline, qui plus ſage qu'eux, avoue lui-même que l'hiſtoire qu'il rapporte avoit plus de cours que de fondement. Peut-être que ſon *verre* flexible & malléable étoit de la lune cornée, qui quelquefois prend l'œil d'un beau *verre* jaunâtre, & devient capable d'être travaillée au marteau.

Ce qu'il y a de certain, c'eſt que la Chimie n'a point fait de découverte depuis celle des métaux, plus merveilleuſe & plus utile que la découverte du *verre*. Quels avantages n'en a-t-elle pas retirés? C'eſt le *verre*, dit très-bien le traducteur de Schaw, qui a fourni à cet art les inſtrumens qui lui ont donné les moyens d'extraire, de décompoſer & de recompoſer des ſubſtances qui, ſans ce ſecours, fuſſent reſtées inconnues faute de vaiſſeaux où l'on pût exécuter les opérations. Les vaiſſeaux de terre & de grès ne ſauroient même ſuppléer à ceux de *verre* dans pluſieurs circonſtances, parce que les premiers ſe fendent très-aiſément lorſqu'ils ſont expoſés à une chaleur conſidérable; au lieu que les vaiſſeaux de *verre* ſont moins ſujets à cet inconvénient, pourvû qu'on ait ſoin de ne donner le feu que par degrés. Le pouvoir qu'ont les acides de diſſoudre preſque tous les corps métalliques, eût donc reſtraint la Chimie dans des bornes trop étroites. La connoiſſance du *verre* a étendu ſes limites, en fourniſſant de nouveaux moyens méchaniques pour multiplier les objets de ſes recherches.

De tous les ouvrages de *verre* nous n'en connoiſſons que trois dont l'antiquité faſſe mention, je parle d'ouvrages publics, & d'ouvrages ſi conſidérables qu'on a de la peine à y ajouter foi.

Scaurus, dit Pline, fit faire pendant ſon édilité un théatre, dont la ſcène étoit compoſée de trois ordres. Le premier étoit de marbre; celui du milieu étoit de *verre*, eſpece de luxe que l'on n'a pas renouvellé depuis; & l'ordre le plus élevé étoit de bois doré.

Le ſecond monument public de *verre* eſt tiré du *VII. liv. des Récognitions* de Clément d'Alexandrie, où l'on lit que S. Pierre ayant été prié de ſe tranſporter dans un temple de l'île d'Aradus, pour y voir un ouvrage digne d'admiration (c'étoit des colonnes de *verre* d'une grandeur & d'une groſſeur extraordinaires), ce prince des apôtres y alla accompagné de ſes diſciples, & admira la beauté de ces colonnes, préférablement à d'excellentes ſtatues de Phidias dont le temple étoit orné.

Le troiſieme ouvrage de *verre* célebre dans l'antiquité, étoit l'admirable ſphere ou globe céleſte, inventé par Archimede, & dont Claudien a fait l'éloge dans l'épigramme ſuivante qui eſt fort jolie.

Jupiter in parvo cum cerneret æthera vitro,
Riſit, & ad ſuperos talia dicta dedit.
Huccine mortalis progreſſa potentia curæ?
Jam meus in fragili luditur orbe labor.
Jura poli, rerumque fidem legemque virorum
Ecce Syracuſius tranſtulit arte ſenex.
Incluſus variis famulatur ſpiritus aſtris
Et vivum certis motibus urget opus.
Percurrit proprium mentitus ſignifer annum,
Et ſimulata novo Cynthia menſe redit.
Jamque ſuum volvens audax induſtria mundum,
Gaudet, & humana ſidera mente regit.
Quid falſo inſontem tonitru Salmonea miror?
Æmula naturæ parva reperta manus.

La ville de Sidon inventa l'art de faire des *verres* noirs à l'imitation du jayet; les Romains en incruſtoient les murs de leurs chambres, afin, dit Pline, de tromper ceux qui y venoient pour s'y mirer, & qui étoient tout étonnés de n'y voir qu'une ombre.

Le même hiſtorien nous apprend que ſous l'empire de Néron, on commença à faire des vaſes & des coupes de *verre* blanc tranſparent, & imitant parfaitement le cryſtal de roche; ces vaſes ſe tiroient de la ville d'Alexandrie, & étoient d'un prix immenſe.

Enfin nous apprenons du même Pline, que les anciens ont eu le ſecret de peindre le *verre* de différentes couleurs, & de l'employer à imiter la plûpart des pierres précieuſes.

Mais pluſieurs ſiecles ſe ſont écoulés avant que le *verre* ait atteint ce degré de perfection auquel il eſt aujourd'hui parvenu. C'eſt la Chimie qui a ſoumis ſa compoſition & ſa fuſion à des regles certaines; ſans parler des formes ſans nombre qu'elle a ſçu lui donner, & qui l'ont rendu propre aux divers beſoins de la vie. Combien n'a-t-elle pas augmenté ſa valeur & ſon éclat par la variété des couleurs dont elle a trouvé le ſecret de l'enrichir, à l'aide des métaux auxquels on juge à propos de l'allier? Combien d'utiles inſtrumens de Phyſique ne fait-on pas avec le *verre*? Tantôt en lui donnant une forme convexe, cette ſubſtance devient propre à remédier à l'affoibliſſement d'un de nos organes les plus chers; d'autres fois l'art porte ſes vûes ſur des ſujets plus vaſtes & nous fait lire dans les cieux. Lui donne-t-on une forme concave? le feu céleſte ſe ſoumet à ſa loi, il lui tranſmet ſon pouvoir dans ſa plus grande force, & les métaux entrent en fuſion à ſon foyer. Veut-on imiter la nature dans ſes productions les plus cachées, le *verre* fournit des corps qui à la dureté près, ne cedent en rien à la plupart des pierres précieuſes.

Cette ſubſtance tranſparente a porté de nouvelles lumieres dans la nouvelle phyſique. Sans le *verre* l'illuſtre Boyle ne fût jamais pervenu à l'invention de cet inſtrument ſingulier, à l'aide duquel il a démontré

tré tant de vérités, & imaginé un ſi grand nombre d'expériences qui l'ont rendu célebre, & dans ſa patrie & chez l'étranger. Enfin pour dire quelque choſe de plus, c'eſt par le priſme que Newton a anatomiſé la lumiere, & a dérobé cette connoiſſance aux intelligences céleſtes qui ſeules l'avoient avant lui.

Non contens de tous ces avantages, les Chimiſtes ont pouſſé plus loin leurs recherches & leurs travaux ſur le *verre*. Ils ont cru avec raiſon, que l'art de la verrerie n'étoit pas à ſon dernier période, & qu'il pouvoit encore enfanter de nouveaux prodiges. En effet, en faiſant un choix particulier des matieres propres à faire le *verre*, en en ſéparant tous les corps étrangers, en réduiſant enſuite celles qu'on a choiſies dans un état preſque ſemblable à la porphyriſation, & en lui faiſant ſubir un degré de chaleur plus conſidérable que pour le *verre* ordinaire ils ont trouvé le moyen d'en former un d'une qualité très-ſupérieure, quoique de même genre. Le poli moëlleux (ſi l'on peut s'exprimer ainſi), dont il eſt ſuſceptible par l'extrême fineſſe des parties qui le compoſent; ſa tranſparence portée à un ſi haut point de perfection, que nous ne pourrions pas croire que ce fût un corps ſolide, ſi le toucher ne nous en aſſuroit, ſont de cette eſpece de *verre* une claſſe abſolument ſéparée du *verre* dont on ſe ſert ordinairement.

Quelque parfaites que fuſſent les glaces dans cet état, elles pouvoient acquérir encore; l'art n'avoit pas épuiſé ſon pouvoir ſur elles. Il s'en eſt ſervi pour les enrichir par un don plus précieux que tous les autres qu'elles poſſédoient déjà. La nature nous avoit procuré de tout tems l'avantage de multiplier à nos yeux des objets uniques, & même notre propre image; mais nous ne pouvions jouir de cette création ſubite que ſur le bord d'une onde pure, dont le calme & la clarté permettent aux rayons du ſoleil de ſe refléchir juſqu'à nos yeux ſous le même angle ſous lequel ils étoient dardés. L'art en voulant imiter le cryſtal des eaux, & produire les mêmes effets, les a ſurpaſſés. La Chimie par un mélange de mercure & d'étain, répandu également & avec ſoin ſur la ſurface extérieure des glaces, leur donne le moyen de rendre fidélement tous les corps qui leur ſont préſentés. Cette faculté miraculeuſe ne diminue rien de leurs autres qualités, ſi ce n'eſt la tranſparence. Veniſe fut long-tems la ſeule en poſſeſſion du ſecret de faire les glaces; mais la France a été ſon émule, & par ſes ſuccès a fait tomber dans ſes mains cette branche de commerce.

Le *verre* tel qu'on vient de le décrire dans les différens états dont il eſt ſuſceptible, pouvoit encore en ſe déguiſant ſous la forme d'un vernis brillant & poli, fournir aux arts un moyen de s'étendre ſur des objets de pur agrément dans leur principe, mais que le luxe a rendus depuis un ſiecle une branche de commerce conſidérable; on voit bien que je veux parler de la porcelaine chinoiſe, que les Européens ont tâché d'imiter par de nouvelles manufactures éclatantes, non par la nature de la pâte, mais par la nobleſſe de leurs contours, la beauté du deſſein, la vivacité des couleurs, & le brillant de la couverte. (*Le chevalier* DE *Jaucourt*.)

Verre, (*Lunetier*.) comme la bonté des lunettes d'approche dépend de celle des *verres* qu'on emploie dans leur conſtruction, je vais parler du choix que l'on doit faire, de la matiere du *verre*, auſſi-bien que de la maniere de la préparer.

On doit choiſir le *verre* pur, net & bien égal dans ſa ſubſtance, ſans flamoſités ni bouillons conſidérables, le moins coloré qu'il eſt poſſible, & ſur-tout ſans ondes, ſinuoſités, nuages, ni fumées, qui le rendroient, quelque bien travaillé qu'il fût, abſolument inutile à la conſtruction de l'oculaire. Mais, comme on ne peut connoître, ſi le *verre* a les qualités requiſes lorſqu'il eſt brut, l'artiſte doit avoir ſoin de le découvrir & de le polir au-moins groſſierement des deux côtés, s'il ne veut s'expoſer à un travail inutile.

Je ſuppoſe donc le *verre* régulierement tranſparent, découvert & poli des deux côtés, comme ſont les fragmens des miroirs de Veniſe ou autres, on les examinera de la maniere ſuivante. Premierement, on l'expoſera au ſoleil, recevant ſes rayons au travers ſur un papier blanc, qui fera clairement paroître les filets, les fibres ſineuſes & les autres inégalités qui peuvent y être. On regardera enſuite au-travers quelque objet médiocrement proche & élevé ſur l'horiſon, comme peut être quelque pointe de clocher; hauſſant & baiſſant le *verre* devant l'œil & conſidérant avec attention, ſi dans ce mouvement, l'objet ne paroît point ondoyant au-travers du *verre*; car ſi cela étoit, il ne pourroit point ſervir à l'oculaire; & le *verre* pour être bon, doit nonobſtant ce mouvement, rendre toujours l'apparence de l'objet parfaitement ſtable & ſans aucun mouvement. On conſidérera en ſecond lieu, ſa couleur, qui doit être extrèmement légere & ſans corps; les bonnes couleurs du *verre* ſont celles qui tirent ſur l'eau vinée, ſur le bleu, ſur le verd, ou même ſur le noir; mais toujours ſans corps. Le verd ou couleur d'eau marine eſt la plus ordinaire: on connoît la bonté de toutes ces couleurs, en mettant tous ces différens *verres* ſur un papier blanc; car celui qui le repréſentera bien nettement & naïvement, ſans colorer ſa blancheur, ſera le meilleur. Il faut enſuite examiner, ſi le *verre* qu'on veut travailler eſt également épais par tout, ce que l'on connoîtra avec un compas à pointes recourbées; cette précaution eſt ſur-tout néceſſaire aux *verres* dont on veut faire des objectifs, à la préparation & au travail deſquels on ne ſauroit apporter trop d'exactitude. Suppoſé que le *verre* n'ait pas une égale épaiſſeur partout, il faut l'y mettre avant que de lui donner aucune forme ſphérique, la choſe étant impoſſible après, ſur-tout lorſqu'on le travaille à la main libre & coulante.

Après avoir examiné les *verres*, comme on vient de dire, on les coupera d'une grandeur proportionnée au travail qu'on en veut faire; obſervant, s'il s'y trouve quelques petits points ou ſoufflures, de les éloigner toujours du centre le plus qu'il ſera poſſible; l'on mettra pour cet effet un peu de maſtic ſur ces pieces de *verre* dans un lieu convenable pour y poſer la pointe d'un compas, avec lequel on tracera une circonférence avec une pointe de diamant pour le couper enſuite plus rondement. L'on tiendra les objectifs aſſez grands, pour qu'ils aient plus de conduite ſur la forme. A l'égard des *verres* de l'œil, il faut en faire quelque diſtinction: car pour les grands oculaires de deux *verres*, on les fera auſſi larges, que l'épaiſſeur du *verre* & ſa diaphanéité pourront le permettre; les plus larges ſont les plus commodes. Mais pour les oculaires compoſés de pluſieurs convexes, la grande largeur n'y eſt point utile, & encore moins l'épaiſſeur, ſans laquelle on ne ſauroit leur donner une grande largeur. Il ſuffira communément, ſelon la différente longueur des oculaires, qu'ils aient de largeur en diamettre, depuis 8 pour les petits, juſqu'à 18 lignes pour les plus longs, de 10 à 12. piés. il convient auſſi de les rogner au grugeoir ou à la pincette bien rondement ſur le trait du diamant fait au compas; car cette rondeur ſervant de premiere conduite à l'ouvrage, eſt le fondement de l'eſpérance qu'on peut avoir de bien réuſſir au travail.

La ſeconde choſe dans laquelle conſiſte la préparation du *verre* au travail, eſt à le bien monter ſur la molette, *voyez* Molette. Pour cet effet, on fera fondre le maſtic dont on veut ſe ſervir; & pendant ce tems-là, l'on mettra les molettes de cuivre ou de métal ſur le feu, pour leur donner quelque médiocre degré de chaleur, afin que le maſtic s'y attache plus fortement. L'on dreſſera enſuite ces molettes, leur plate-forme en deſſus; & l'on remplira leur canal tout-à-l'entour de ce maſtic fondu, qu'on y laiſſera à demi refroidir, pour y en ajouter de mol autant qu'il ſera néceſſaire pour égaler la ſuperficie de leur plate-forme, ſur laquelle il ne doit point y en avoir du tout. On s'accommodera donc proprement à la main, à l'épaiſſeur d'un demi pouce tout-à-l'entour, en y laiſſant un eſpace vuide, comme un petit foſſé d'environ deux lignes, tant en largeur qu'en profondeur entre le bord de la plate-forme, pour empêcher qu'il ne la touche. Le maſtic doit cependant toujours ſurmonter la plate-forme de la hauteur d'une bonne ligne. Pour y appliquer maintenant le *verre*, on le chauffera médiocrement, de même que le maſtic, ſur lequel on l'aſſeoira enſuite bien adroitement; l'y preſſant également avec la main, juſqu'à ce que ſa ſuperficie touche exactement celle du bord de la plate-forme de la molette, & qu'elle paroiſſe bien juſte. Cela fait, on renverſera la molette ſur une table bien droite, & on laiſſera refroidir le *verre* & le maſtic ſous ſon poids. On remarquera que la largeur du *verre* peut bien excéder quelque peu celle du maſtic de la molette; mais la molette ne doit jamais excéder la largeur du *verre* au-dedans de ſon biſeau.

biſeau. Le maſtic doit auſſi toujours recevoir toute la circonférence extérieure du *verre* bien uniment, afin que le grès ou mordant ne puiſſe point s'y arrêter, & qu'on puiſſe entierement s'en débarraſſer en la lavant.

Pour travailler néanmoins avec aſſurance, & ne point expoſer les bons *verres* aux premieres atteintes trop rudes du mordant; on préparera auſſi des *verres* de rebut, que l'on montera ſur des molettes ſemblables de cuivre ou de métal. Et quoique ces *verres* ne doivent ſervir que d'épreuve, comme pour égaler le mordant ſur la forme, avant que d'y expoſer le bon *verre*, & lorſqu'ayant diſcontinué pour un tems l'on veut ſe remettre au travail, pour connoître s'il n'eſt point tombé des ſaletés ſur la forme, qui le pût gâter; ils doivent cependant être montés proprement ſur leur maſtic, pour qu'il ne s'y attache aucune ſaleté que l'eau ne puiſſe ôter; car autrement, loin de ſervir à conſerver les bons *verres*, ils pourroient ſouvent les gâter, en apportant des ordures ſur la forme; c'eſt pourquoi on doit les tenir auſſi proprement que les bons *verres*.

La troiſieme choſe néceſſaire pour préparer le *verre* au travail, c'eſt un biſeau qu'on doit y faire tout-autour. Car quoique le *verre*, juſque ici préparé, ſoit déja rondement coupé au grugeoir ſur le trait du diamant, il a néanmoins encore beſoin d'être exactement arrondi, avant que d'être expoſé ſur la forme qu'on veut lui donner.

Pour donner donc ce biſeau au *verre*, l'on prendra la forme de la plus petite ſphere appellée *débordoir*, repréſentée, *fig. Pl. du Lunetier*, dans laquelle ce *verre* pourra entrer d'environ un demi pouce, l'affermiſſant bien avec du maſtic ſur une table ſolide, qui ne doit point excéder la hauteur commode, pour avoir la liberté entiere du mouvement du corps dans le travail; & ayant mis des grais du premier degré de groſſeur dans cette forme avec un peu d'eau, on y travaillera les bords du *verre*, l'appuyant d'abord ferme, & obſervant de la main, s'il n'y porte point en baſcule. On fera parcourir à ce *verre*, le preſſant en tournant contre la forme, toute ſa ſuperficie concave, pour ne la point décentrer, & l'uſer également & régulierement; & lorſqu'on verra le biſeau approcher de la largeur qu'on veut lui donner, on ne changera plus le grès de la forme pour qu'il s'adouciſſe, on en ôtera même peu-à-peu pour l'adoucir plus promptement, car il n'eſt pas néceſſaire de le conduire par cet adouciſſement au poli, & il ſuffit qu'il le ſoit médiocrement pourvû qu'il ait l'angle bien vif. Ce biſeau achevé, on lavera bien ce *verre* auſſi-bien que le maſtic de la molette, l'eſſuyant d'un linge bien net & le mettant dans un lieu propre & hors de danger. On remettra enſuite d'autre grès dans la même forme, pour donner de même le biſeau au *verre* d'épreuve; on le lavera de même, le tenant auſſi proprement que le bon, & on nettoyera la forme dont on s'eſt ſervi.

Maniere de travailler le verre, *& de le conduire ſur la forme à la main libre & coulante*. Le *verre* étant entierement préparé comme on vient de dire, juſqu'à être monté ſur ſa molette, on affermira la platine qui doit ſervir à le former ſur une table de hauteur convenable & placée bien horiſontalement; & après avoir mis deſſus du grès de la premiere forme, peu néanmoins à la fois, c'eſt-à-dire autant ſeulement qu'il en faut pour couvrir ſimplement ſa ſuperficie, & l'avoir également étendu avec le pinceau; on commencera par y paſſer le *verre* d'épreuve pour l'égaler. On conduira ſa molette en tournant, par circulations fréquentes; premierement, tout-autour de ſa circonférence; puis en deſcendant tout-autour du centre, & ſur le centre même; & enſuite remontant de même doucement, & par le même chemin vers la circonférence. Ce *verre* d'épreuve ayant ainſi parcouru toute la ſuperficie de la forme, & tout le grès ayant paſſé deſſous; on l'ôtera pour y mettre le bon *verre* & l'y travailler. J'en fais voir la conduite dans la figure par la deſcription de pluſieurs lignes circulaires, qui ſe tenant continument, repréſentent aſſez bien l'ordre qu'on doit obſerver, en donnant le premier mouvement au *verre* ſur la forme.

La circonférence *a b c d* repréſente la ſuperficie d'une forme de 10 pouces de diametre, qui peut ſervir pour les objectifs des oculaires de 20, 25 & 30 piés de longueur. Elle eſt également diviſée par 18 cercles, qui y marquent le chemin du *verre* par l'ordre des caracteres qui y ſont décrits. Ayant mis le *verre* ſur la partie ſuperieure *a* de la forme, on le conduira ſur la demi-circonférence *a e* juſqu'à ſon centre *f*; depuis lequel, au-lieu de conduire le *verre* par l'autre demi-circonférence *f* 3 5 *a* du même cercle, s'en éloignant un peu vers la gauche, on le conduira par la demi-circonférence *f g h*, recommençant un autre cercle en *f*, que l'on continuera par ſon autre demi-circonférence *h i* juſqu'au centre *f*, duquel on recommencera de même une nouvelle circonférence *ſ k l*, que l'on continuera de *l* par *m* en *f*, pour de-là commencer le cercle *f n o p*, & enſuite *f q r ſ*, puis *ſ t n x*; & conduiſant ainſi le *verre* ſucceſſivement à-peu-près par tous ces cercles, juſqu'à ce qu'on lui ait fait parcourir toute la ſuperficie de la forme; on en recommencera une nouvelle de la même maniere, réitérant continuellement ce mouvement, juſqu'à ce que le *verre* ſoit parfaitement formé. En travaillant de même, on conſervera la figure ſpherique de la forme, qui ſans cela ſeroit bientôt altérée.

Le *verre* étant ſuffiſamment preſſé ſur la forme par le poids de la molette, il eſt inutile de le preſſer davantage de la main, & il ſuffit de la couduire bien également & fermement d'un train continu & non entrecoupé. C'eſt pourquoi il ſuffit de le diriger d'une ſeule main, tenant la molette de façon que tous les doigts appuyant ſur la doucine de ſa plate-bande *bc*, le ſommet ou globe de la molette, ſe trouve environ ſous le doigt du milieu. Voilà ce qui concerne ſon premier mouvement; mais il ne ſuffit pas pour le former parfaitement, il faut encore lui en donner un autre qui ne doit pas être local comme le premier, mais ſur l'axe de ſa molette. Conduiſant donc celle-ci circulairement, comme j'ai dit, il la faut encore en même tems tourner continuellement entre les doigts, comme ſur un axe propre de la molette, qui la traverſant, tomberoit perpendiculairement ſur la forme par le centre de ſa ſuperficie & de la ſphéricité du *verre*; afin que ſi la main, par quelque défaut naturel, preſſoit la molette plus d'un côté que de l'autre, cet effort ſoit également partagé dans ſon effet ſur toute la circonférence du *verre*; & qu'étant ſupplée par ce ſecond mouvement, il ne cauſe aucun obſtacle à la formation parfaite du *verre*.

Comme le grès étant trop affoibli par le travail n'agit plus que fort lentement ſur le *verre*; lorſqu'on le ſentira foible, l'on en changera, & y en mettant de nouveau, on l'égalera de même que la premiere fois avec le *verre* d'épreuve. Continuant enſuite le travail du bon *verre* ſur ce nouveau grès, l'on réitérera de le changer juſqu'à ce que le *verre* approche d'être entierement atteint de la forme. Car alors ſans le plus changer, on achevera de le former & de l'adoucir avec ce même grès, s'il y en a ſuffiſamment, ſinon on y en ajoutera d'autre du même degré de force que l'on aura conſervé. On l'égalera toujours parfaitement avec le *verre* d'épreuve avant d'y commettre le bon; pour éviter qu'il ne rencontre quelque grain moins égal, qui pourroit le gâter lorſqu'il eſt à la veille d'être entierement formé; on continuera donc de travailler ce *verre* avec ce grès affoibli, qui ne fera plus que l'adoucir, juſqu'à ce qu'on ſente à la main qu'il ne travaille plus: alors nettoyant le *verre*, on examinera s'il n'a point de défauts importans qu'il ait pu contracter dans le travail, comme des filandres, ou des traits conſidérables, ou des flancs qui ſe ſoient ouverts dans un lieu déſavantageux, comme près du centre; car dès qu'on apperçoit de ſemblables défauts ſans paſſer plus avant, ce qui ſeroit du tems & du travail perdu, il faut les ôter, remettant du grais ſur la forme du degré de force qu'on jugera néceſſaire pour cet effet, & le retravailler de nouveau, comme on a dit, juſqu'à ce qu'on ait ôté le défaut, & qu'on puiſſe le reconduire de même par l'adouciſſement du poli.

Peu importe que l'on faſſe ce travail à grès ſec ou humide; mais ſi l'on a travaillé à ſec, il faudra pour perfectionner l'adouciſſement du *verre*, bien nettoyer la forme & les *verres*, tant le bon que celui d'épreuve, pour qu'il n'y reſte ni grain, ni ordure, & mettre enſuite ſur la forme un peu de grès de la derniere fineſſe, que l'on humectera d'un peu d'eau, & ſur lequel on travaillera d'abord le *verre* d'épreuve, juſqu'à ce qu'on ſente ce grès dans la douceur qu'il doit avoir pour perfectionner l'adouciſſement du bon *verre* qu'on mettra deſſus pour l'achever avec attention & patience: je dis *avec patience*, parce que le *verre* ſe polit d'autant plus régulierement, ſûrement

& promptement qu'il eſt plus parfaitement adouci. Il ne faut donc pas penſer qu'il ſoit ſuffiſamment adouci, qu'il ne paroiſſe à-demi poli en ſortant de deſſus la forme.

Pour bien adoucir un *verre*, il faut avoir ſoin de ne laiſſer ſur la forme qu'autant de grès qu'il en faut pour la couvrir ſimplement, & en ôter même de tems-en-tems en nettoyant les bords, tant de la forme, que de la molette, où ſe jette & s'arrête ordinairement ce qu'il y a de moins délicat & de moins propre pour l'adouciſſement du *verre*; & lorſqu'on ſentira le grès s'épaiſſir & ſe rendre en conſiſtence trop forte, l'on y mettra par-fois quelques gouttes d'eau, prenant garde d'éviter l'autre extrémité, qui eſt de le rendre trop fluide; car cela empêcheroit la molette de couler doucement ſur la forme, & l'y arrêtant rudement pourroit gâter le *verre*. Il faut donc tenir un milieu en cela, & la prudence de l'artiſte expert lui enſeignera cette température. On ne doit pas ſe fier ſimplement à la vue pour reconnoître ſi un *verre* eſt parfaitement adouci; mais avant que de déſiſter du travail, il faut le bien eſſuyer, l'examiner une ſeconde fois avec un *verre* convexe qui puiſſe en faire voir tous les defauts, & remarquer ſur-tout s'il eſt ſuffiſamment adouci. Car ſouvent, faute de cette précaution, on reconnoît trop tard, après que le *verre* eſt poli, qu'encore qu'il parût parfaitement adouci à l'œil, il ne l'étoit pourtant pas, y reſtant un défaut notable & qui apportera toujours obſtacle à ſa perfection, qui eſt qu'encore que le *verre* ſoit parfaitement formé, l'oculaire n'en ſera jamais bien clair, les objets y paroiſſant comme violés d'un crêpe fort léger. Que ſi après avoir apporté cette diligence dans l'examen du *verre*, on le trouve parfaitement adouci & capable de recevoir le poli, on le lavera de même que la forme, & on le mettra dans un lieu où il ne puiſſe point ſe caſſer.

Maniere de polir les verres *à la main libre & coulant*. C'eſt ici le principal écueil auquel tous les artiſans font naufrage, & pour ne point m'arrêter à remarquer leurs défauts, qu'il ſera facile de découvrir en comparant leur façon de travailler avec celle que j'indique, je dirai ſeulement qu'ils ſe contentent de polir ſur un morceau de cuir, d'écarlate ou d'autre drap bien doux & uni, droitement tendu ſur un bois plat, après l'avoir enduit de potée détrempée avec de l'eau, ſur laquelle ils frottent fortement le *verre* des deux mains, ſans ſe régler dans ce travail important que par la ſimple vue: auſſi n'eſt-il pas étonnant qu'aucun ne réuſſiſſe dans la forme des *verres* des grands oculaires, & encore moins des moyens & des petits. Voici quelle eſt ma maniere de polir les *verres*. Je tends un cuir bien doux & d'épaiſſeur aſſez égale ſur un chaſſis rond, de grandeur convenable pour contenir la forme qui m'a ſervi à former & adoucir le *verre* objectif ſur lequel j'ai fait épreuve; de façon que ce cuir ainſi tendu touche tout-à-l'entour les bords de la forme, à deſſein d'en pouvoir faire comme d'une forme coulante par l'impreſſion que la peſanteur de la molette, aidée de la main, y fait de ſon *verre* déja ſphériquement travaillé, en la pouſſant & retirant d'une extrémité de la circonférence de la forme, paſſant par ſon centre à ſon extrémité oppoſée; par ce moyen le bord de la molette ou de ſon *verre*, touchant continuellement le fond de la concavité de la forme dans ce mouvement, & formant par ce moyen comme une ſection de zone ſphérique concave, ce *verre* s'y polit pourvu qu'on le conduiſe méthodiquement & avec adreſſe ſur la potée ou le tripoli. Cette expérience m'ayant réuſſi ſur ce cuir, j'en ai fait pluſieurs autres ſur de la futaine fine d'Angleterre, ſur du drap fin de Hollande, ſur de la toile de lin, ſur de la toile de ſoie, ſur du taffetas & ſur du ſatin, fortement tendus ſur ce chaſſis, & toutes m'ont réuſſi comme je deſirois. Quant à la conduite de la molette & de ſon *verre* ſur ce poliſſoir; après avoir humecté celui-ci d'eau de potée d'étain aſſez épaiſſe, & bien également ſur une largeur égale de chaque côté du centre de la forme, un peu plus que de l'étendue du demi-diametre du *verre* qu'on veut polir, & d'une extrémité de ſa circonférence à l'autre; on poſera deſſus le *verre* d'épreuve, & tenant la molette à deux mains, les extrémités des doigts appuyées ſur la doucine de ſa plate-bande, on la preſſera fortement deſſus, en ſorte qu'elle faſſe toucher ce cuir, toile, *&c.* quoique fortement bandée, à la ſuperficie concave de la forme, pouſſant en même tems droitement d'un bord à l'autre la molette, & la retirant de même, un peu en tournant ſur ſon axe à chaque fois; on lui fera parcourir de cette maniere cinq ou ſix tours ſur tout l'eſpace du poliſſoir qui eſt imbu de potée pour voir s'il n'y a point de grain ou de ſaleté qui puiſſe gâter le bon *verre* & le rayer, ce qu'on ſent aiſément à la main, outre le criſſement qu'on entend; on les aura, s'il s'en trouve, l'endroit étant facile à remarquer en y paſſant le *verre*. Le poliſſoir étant aſſuré de la ſorte, on y mettra le bon *verre* pour le polir, le pouſſant & le retirant de même fortement & vivement, & conduiſant droitement la molette d'un bord à l'autre de la forme; mais obſervant à chaque tour & retour de tourner un peu la molette entre les doigts ſur ſon propre axe, pour que ſa peſanteur, qui ne peut être ici que très-utile, quand elle ſeroit double ou triple evidée de la main, lui faſſe toujours toucher la ſuperficie de la forme. On remettra auſſi de tems-en-tems de la potée ſur le poliſſoir, l'éprouvant à chaque fois comme on a fait la premiere, pour garantir le bon *verre* des accidens qui pourroient le gâter; & l'on continuera ce travail juſqu'à ce que le *verre* ſoit parfaitement poli.

Conſtruction d'une machine ſimple pour concaver les formes, & travailler ſphériquement les verres *convexes*. L'on voit dans la figure de cette machine le tour *ABCDE* perpendiculairement, mais très-ſolidement appliqué par le moyen de deux fortes vis *FG* contre l'un de ſes montans *VG*; la roue *M* d'environ trois piés de diametre eſt montée bien horiſontalement ſur ſon axe *IH*, quarrément coudé en *KL*, & perpendiculairement élevé dans le milieu de deux traverſes *xy*, & de deux montans *ou* de la machine. Dans le montant poſtérieur *o* eſt inſéré un arc de bois d'if ou de frêne bien fort, & à la hauteur du coude *KL* de l'axe de la roue *M*. A l'oppoſite ſur l'autre montant *GV*, eſt accommodée la double poulie *QR*. Les deux petites pieces ſéparément dépeintes *N*, ſont faites de la ſorte pour embraſſer le coude de l'axe *K* de la roue *M*; étant enſuite rivées & jointes en une ſeule, comme en *KL*. Cette même piece *N* porte une corde à chacune de ſes extrémités, dont l'une eſt attachée en *P* à celle de l'arc *OP*, & l'autre à l'oppoſite à un clou derriere l'une des poulies *Q*, ſur laquelle elle fait ſeulement un demi-tour. La marche *TV* eſt auſſi garnie de ſa corde dans un ſens contraire à la premiere *QN*, elle y eſt attachée à un clou en *R*, afin que preſſant du pié la marche *TV* pour faire mouvoir par ce moyen les deux poulies *QR* ſur leur même axe; dans le même tems que la marche tire en-bas la corde *RV* (faiſant remonter par ce mouvement le clou *R* de ſa poulie, elle faſſe en même tems baiſſer le clou oppoſé de l'autre poulie, & par conſéquent tirer la corde *QN* & le coude *K* de l'axe *HI* de ſa roue *M*), la corde *PK* attirée par ce moyen, faſſe auſſi bander l'arc *OP*, & que de cette maniere, le pié ceſſant de preſſer la marche *TV*, & la laiſſant remonter; l'arc *OP*, qui retournera dans le même tems dans ſon repos, tirera à ſoi le coude de l'axe *HI*, & faſſe retourner la roue *M*. Mais cette roue étant alternativement agitée par la traction réciproquement continue de la marche & de l'arc, & tournant de cette maniere toujours du même ſens, fera auſſi mouvoir, par le moyen de ſa corde *PQSR*, l'arbre du tour *ABCD*, ſur la fuſée *s* duquel elle eſt fortement tendue, d'un même ſens & continument; & par conſéquent auſſi la forme *E* qui y eſt montée. Tenant donc maintenant la molette du *verre* ſur la forme mue de la ſorte continument, on pourra la conduire très-commodément, des deux mains libres. On remarquera que les deux clés *xy* ſervent à bander & débander la corde de la roue *M* lorſqu'on veut travailler ou diſcontinuer le travail.

Verre, *en Optique*, eſt le nom qu'on donne aux lentilles de *verre*, deſtinées à corriger les défauts de la vue, ou à l'aider. *Voyez* Lentille. Cependant on donne plus particulierement le nom de *lentille* aux *verres* convexes des deux côtés, & on appelle en général les autres du nom de *verre*.

Dans les formules générales que l'on donne pour trouver le foyer des *verres* convexes des deux côtés, on néglige preſque toujours l'épaiſſeur de la lentille, & on trouve que pour avoir le point de réunion des rayons paralleles, il faut faire comme la ſomme des demi-diametres des convexités eſt à un des deux demi-diametres, ainſi l'autre diametre eſt à la diſtance

du

du point de concours ou foyer au *verre*; d'où l'on voit que ſi le *verre* eſt formé de deux convexités égales, le point de concours eſt à la diſtance d'un demi-diametre, c'eſt-à-dire à-peu-près au centre de la convexité.

On détermine aiſément les lieux des foyers ſoit réels, ſoit virtuels d'un *verre* de figure quelconque, par le moyen d'une formule algébrique générale pour un *verre* convexe des deux côtés, & de différentes convexités. Dans cette formule entrent la diſtance de l'objet au *verre*, la raiſon des ſinus d'incidence & de réfraction, les demi-diametres des convexités, & la diſtance du foyer à la lentille eſt exprimée par une équation qui renferme ces quantités différentes avec l'épaiſſeur de la lentille. Comme cette épaiſſeur eſt ordinairement fort petite, on la néglige en effaçant dans l'équation tous les termes où elle ſe rencontre; ce qui rend ces formules plus ſimples. Ainſi ayant une lentille de *verre* convexe des deux côtés, dont l'objet ſoit éloigné à la diſtance y, a étant le rayon de la convexité qui regarde l'objet, b le rayon de l'autre convexité, z la diſtance du foyer à cette convexité, le foyer étant ſuppoſé de l'autre côté de la lentille par rapport à l'objet, & enfin le rapport des ſinus d'incidence & de réfraction de l'air dans le *verre* étant ſuppoſé égal au rapport de 3 à 2, on trouve $z = \frac{2aby}{ay + by - 2ab}$.
Si l'on veut que le rayons tombent paralleles, il n'y a qu'à ſuppoſer l'objet infiniment éloigné, ou y infini, & on a pour lors le terme $-2ab$ nul par rapport à $ay + by$: de ſorte que $z = \frac{2aby}{ay+by} = \frac{2ab}{a+b}$; ce qui s'accorde avec la regle que nous avons donnée ci-deſſus pour le foyer des *verres* convexes des deux côtés.

Si le côté tourné vers l'objet eſt plan, alors on peut le regarder comme une portion de ſphere d'un rayon infini, ce qui donne a infini, & $z = \frac{2aby}{ay - 2ab} = \frac{y - 2b}{2by}$; & ſi on ſuppoſe outre cela y infini, c'eſt-à-dire que les rayons tombent paralleles ſur une lentille plane convexe, on aura $z = \frac{2by}{y} = 2b$.

Lorſque la formule qui exprime la valeur de z eſt négative, c'eſt une marque que le foyer eſt du même côté du *verre* que l'objet, c'eſt-à-dire que les rayons ſortent divergens de la lentille & n'ont qu'un foyer virtuel.

Lorſqu'une des faces de la lentille eſt ſuppoſée concave, il n'y a qu'à faire négatif le rayon de cette face; & ſi elles ſont toutes deux concaves, on fera négatifs les deux rayons. Ainſi par exemple, ſi on veut avoir le foyer des rayons qui tombent paralleles ſur une lentille plane concave, on n'a qu'à faire y & a infinies, & b négatif, ce qui donne $z = -\frac{2aby}{ay} = -2b$, & la lentille a un foyer virtuel. On voit par ce peu d'exemples, comment on peut déduire de la formule générale tout ce qui concerne le foyer des *verres* de figure quelconque. *Voyez* Foyer. (*O*)

Verre a facettes, *en Optique*, eſt un *verre* ou une lentille qui fait paroître le nombre des objets plus grand qu'il n'eſt en effet. *Voyez* Lentille.

Ce *verre* appellé auſſi *polyhedre*, eſt formé de différentes ſurfaces planes, inclinées les unes aux autres, à-travers leſquelles les rayons de lumiere venant d'un même point, ſouffrent différentes réfractions, de maniere que ſortant de chaque ſurface du *verre* ils viennent à l'œil ſous différentes directions, comme s'ils partoient de différens points; ce qui fait que le point d'où ils ſont partis eſt en pluſieurs lieux à-la-fois, & paroit multiplié. *Voyez* Réfraction; pour les phénomenes de ces ſortes de *verres*, *voyez* Polyhedre. *Chambers*.

Verre lenticulaire; (*Invent. des arts*, *Dioptrique*, &c.) les *verres lenticulaires* ſont propres à aider les vues affoiblies. Les premieres traces de leur découverte remontent d'une façon bien avérée à la fin du treizieme ſiecle; mais la maniere dont ſe fit cette découverte nous eſt abſolument inconnue, & l'on n'a guere plus de lumieres ſur le nom de ſon inventeur. Il eſt néanmoins aſſez vraiſſemblable que ce furent les ouvrages de Bacon & de Vitellio qui lui donnerent naiſſance. Quelqu'un chercha à mettre en pratique ce que ces deux auteurs avoient dit ſur l'avantage qu'on pouvoit tirer des ſegmens ſphériques, pour aggrandir l'angle viſuel, en les appliquant immédiatement ſur les objets. A la vérité ils s'étoient trompés à cet égard; mais il ſuffiſoit d'en tenter l'expérience pour faire la découverte qu'ils n'avoient pas ſoupçonnée; car il eſt impoſſible de tenir un *verre lenticulaire* à la main, & de l'appliquer ſur une écriture ſans appercevoir auſſi-tôt qu'il groſſit les objets bien davantage quand ils en ſont à un certain éloignement, que quand ils lui ſont contigus.

Perſonne n'a plus ſavamment diſcuté la nouveauté des *verres lenticulaires* ou *verres* à lunettes, que M. Molineux dans ſa dioptrique. Il y prouve par un grand nombre d'autorités laborieuſement recherchées, qu'ils n'ont commencé à être connus en Europe que vers l'an 1300.

Si l'on conſidere le ſilence de tous les écrivains qui ont vécu avant la fin du treizieme ſiecle ſur une invention auſſi utile, on pourra refuſer de reconnoître qu'elle eſt d'une date qui ne va pas au-delà de cette époque, quoique quelques ſavans prétendent que les lunettes étoient connues des anciens. On a été juſqu'à forger des autorités pour étayer cette prétention; on a cité Plaute, à qui l'on fait dire dans une de ſes pieces, *cedo vitrum*; *neceſſe eſt* conſpicillo *uti*; mais malheureuſement ce paſſage qui décideroit la queſtion en faveur des anciens, ne ſe trouve nulle part. Divers curieux ont pris la peine de le chercher dans toutes les éditions connues de Plaute, & n'ont jamais pû le rencontrer. Ces recherches réïtérées & ſans effet donnent le droit de dire, que le paſſage en queſtion eſt abſolument controuvé.

On rencontre à la vérité dans deux autres endroits de Plaute (*Frag. de ſa com. du médecin*, & dans la *Ciſtellana*), le terme de *conſpicillum*, mais il n'y a aucun rapport avec un *verre* à lunette, & il paroit devoir s'expliquer par des jalouſies, d'où l'on apperçoit ce qui ſe paſſe au-dehors ſans être apperçu.

Pline, *Hiſt. nat. l. VIII. ch. xxxiij.* racontant la mort ſubite du médecin Caius Iulius, parle encore d'un inſtrument appellé *ſpecillum*; mais c'eſt ſans aucune raiſon qu'on l'interprete par un *verre lenticulaire*; ce mot ſignifie une ſonde; & ſi l'on prétendoit par les circonſtances du paſſage, que ce fût un inſtrument optique, il faudroit l'entendre d'une ſorte de petit miroir, ou d'un inſtrument à oindre les yeux comme dans Varron.

Il y a une ſcene d'Ariſtophane qui fournit quelque choſe de plus ſpécieux, pour prouver que les anciens ont été en poſſeſſion des *verres lenticulaires*. Ariſtophane introduit dans ſes nuées, *acte II. ſcene j.* une eſpece d'imbécille nommé *Strepſiade*, faiſant part à Socrate d'une belle invention qu'il a imaginée pour ne point payer ſes dettes. „ Avez-vous vû, „ dit-il, chez les droguiſtes, la pierre tranſparente „ dont ils ſe ſervent pour allumer du feu? Veux-tu „ dire le *verre*, dit Socrate? Oui, répond Strepſiade. „ Eh bien, voyons ce que tu en feras, réplique Socrate. Le voici, dit l'imbécille Strepſiade: quand „ l'avocat aura écrit ſon aſſignation contre moi, je „ prendrai ce *verre*, & me mettant ainſi au ſoleil, je „ fondrai de loin toute ſon écriture „. Quel que ſoit le mérite de cette plaiſanterie, ces termes *de loin*, ἀποτέρωθεν, indiquent qu'il s'agiſſoit d'un inſtrument qui brûloit à quelque diſtance, & conſéquemment que ce n'étoit point une ſeule ſphere de *verre* dont le foyer eſt très-proche, mais un *verre lenticulaire* qui a l'eſſieu plus éloigné.

A cette autorité on joint celle du ſcholiaſte grec ſur cet endroit; il remarque qu'il s'agit d'un „ *verre* „ rond & épais, τροχοειδής, fait exprès pour cet uſage, qu'on frottoit d'huile, que l'on échauffoit, & „ auquel on ajuſtoit une meche, & que de cette maniere le feu s'y allumoit „. Cette explication quoiqu'inintelligible en quelques points, ſemble prouver, dit-on, que le ſcholiaſte entend parler d'un *verre* convexe,

Mais je réponds d'abord que ce paſſage du ſcholiaſte eſt une énigme; outre qu'un *verre* rond & épais qu'on frottoit d'huile, que l'on échauffoit, & auquel on ajuſtoit une meche, ne déſigne en aucune maniere nos *verres lenticulaires*, faits pour aider la vue. J'ajoute enſuite que le paſſage d'Ariſtophane n'eſt pas plus déciſif; & s'il étoit permis de prêter une explication fine à ce paſſage d'un poëte plein d'eſprit, je dirois, que puiſque le deſſein de ſa piece eſt de ridiculiſer Socrate, il ne pouvoit mieux remplir ſon but qu'en mettant dans la bouche

che de Strepſiade un propos auſſi ſtupide que celui de prendre un *verre* avec lequel il fondroit l'écriture de ſon avocat, & faiſant en même tems approuver cette idée ruſtique par le philoſophe éleve d'Anaxagore.

Enfin on peut raſſembler un grand nombre de paſſages qui juſtifient que les anciens n'ont point connu les *verres lenticulaires*, & d'un autre côté on a des témoignages certains qu'ils n'ont commencé à être connus que vers la fin du treizieme ſiecle.

C'eſt dans l'Italie qu'on en indique les premieres traces. M. Spon, dans ſes *Recherc. d'antiq. diſſ.* 16. rapporte une lettre de Redi à Paul Falconieri, ſur l'inventeur de lunettes. Redi allegue dans cette lettre une chronique manuſcrite, conſervée dans la bibliotheque des freres prêcheurs de Piſe; on y lit ces mots: *Frater Alexander Spina, vir modeſtus & bonus, quæcumque vidit & audivit facta, ſcivit & facere*: occularia *ab aliquo primo facta & communicare nolente, ipſe fecit, & communicavit corde hilari, & volente*: ce bon pere mourut en 1313 à Piſe.

Le même Redi poſſédoit dans ſa bibliotheque un manuſcrit de 1299, qui contenoit ces paroles remarquables: *Mi trovo così gravoſo d'anni, che non avrei valenza di leggere e di ſcrivere ſenza vetri appellati* occhiali, *trovati novellamente per commodità de' poveri vecchi, quando affiebolano di vedere*; c'eſt-à-dire „ Je me vois ſi accablé d'années, que je ne „ pourrois ni lire ni écrire ſans ces *verres* appellés „ *occhiali* (lunettes) qu'on a trouvés depuis peu pour „ le ſecours des pauvres vieillards dont la vue eſt affoiblie „.

Le dictionnaire de la Cruſca nous fournit encore un témoignage que les lunettes étoient d'une invention récente au commencement du quatorzieme ſiecle. Il nous apprend au mot *occhiali*, que le frere Jordan de rivalto, dans un ſermon prêché en 1305, diſoit à ſon auditoire, qu'il y avoit à peine vingt ans que les lunettes avoient été découvertes, & que c'étoit une des inventions les plus heureuſes qu'on pût imaginer.

On peut ajouter à ces trois témoignages ceux de deux médecins du quatorzieme ſiecle, Gordon & Gui de Chauliac. Le premier qui étoit docteur de Montpelier, recommande dans ſon *lilium Medicinæ*, un remede pour conſerver la vûe. „ Ce remede eſt d'une „ ſi grande vertu, dit-il, qu'il feroit lire à un „ homme décrépit de petites lettres ſans lunettes „. Gui de Chauliac, dans ſa *grande Chirurgie*, après avoir recommandé divers remedes de cette eſpece ajoute, “ que s'ils ne produiſent aucun effet il faut „ ſe réſoudre à faire uſage de lunettes „.

Mais ſi le tems de leur invention eſt aſſez bien conſtaté, l'inventeur n'en eſt pas moins inconnu: cependant M. Manni le nomme *Salvino degli armati*, dans une diſſertation ſur ce ſujet, qu'on trouvera dans le *raccolta d'opuſcoli ſcientif. e Philolog. t. IV. Venet.* 1739. Il prétend en avoir la preuve priſe d'un monument de la cathédrale de Florence, avant les réparations qui y ont été faites vers le commencement du dix-ſeptieme ſiecle. On y liſoit, dit-il, cette épitaphe: *Quì giace Salvino d' Armato degl' armati di Firenze, inventor delli occhiali*, &c. *MCCCXVII.* C'eſt donc-là, ſelon M. Manni, ce premier inventeur des lunettes qui en faiſoit myſtere, & auquel le frere Aleſſandro di Spina arracha ſon ſecret pour en gratifier le public. Montucla, *Hiſt. des Math.* (*D. J.*)

Verre tourné, (*Arts.*) c'eſt-à-dire *verre* travaillé au tour ou au touret.

Pline, *l. XXXVI. c. xxvj.* a donné une deſcription également élégante & conciſe des différentes façons dont les anciens préparoient le *verre*; & dans ce nombre il parle du *verre* qu'on tournoit de ſon tems, ou qu'on travailloit au tour, *torno teritur*. Il ajoute qu'on le gravoit comme de l'argent, *argenti modo cælatur*. M. de Caylus, dans ſon recueil d'antiquités, a rapporté des preuves de la premiere opération dont parle Pline, & des exemples de la ſeconde qui ſe pratique toujours. Enfin il a inſéré dans le même ouvrage la maniere de tourner le *verre*, que lui a communiquée M. Majauld, docteur en Médecine; nous allons auſſi la tranſcrire mot-à-mot dans cet ouvrage.

On ne parvient, dit M. Majauld, à tourner un corps quelconque, que par des moyens propres à ſes différentes qualités. Les bois, la pierre, les métaux ne peuvent être tournés qu'avec des outils d'acier plus ou moins trempés, ſelon que le corps que l'on veut travailler eſt plus ou moins dur. Le *verre*, matiere plus ſeche & plus caſſante, ne pourroit être travaillé au tour que difficilement avec ces ſortes d'outils. On ne ſauroit enlever des copeaux du *verre* pour le rendre rond; ce n'eſt qu'en l'uſant ſur le tour, qu'il eſt poſſible de le tourner. Convaincu de cette vérité par l'exemple que fournit l'art de travailler le *verre* en général, M. Majauld a fait tourner ſelon les mêmes principes, deux gobelets de cryſtal factice, ſur un deſquels on a formé de petites moulures très-déliées qui produiſent un fort bel effet.

Pour y parvenir, on maſtiqua ſur un mandrin de bois un gobelet de cryſtal pris d'un flacon, dont on avoit coupé la partie ſupérieure, parce qu'on ne trouve pas des gobelets auſſi épais que le ſont les flacons. Après l'avoir fait monter ſur un tour en l'air, & l'avoir mis auſſi rond de tous les ſens qu'il fut poſſible (car quelque rond que paroiſſe un *verre* ſoufflé, il ne l'eſt jamais entierement, & les bords ne ſe trouvent pas perpendiculaires au fond), on eſſaya de le dégroſſir au ſable de grès avec un outil de bois dur; mais comme le travail languiſſoit, on ſubſtitua du gros émeril au ſable, ce qui fit beaucoup mieux; cependant le *verre* ne ſe trouvoit pas rond, & l'outil pouvoit en être la cauſe.

Pour y remédier, on fondit d'autres outils compoſés d'un alliage de plomb & d'une partie d'étain. Ces nouveaux outils exerçant une réſiſtance plus forte, & toujours plus égale que ceux de bois, produiſirent un effet favorable, & le *verre* fut plutôt & plus exactement rond. Mais l'outil par le travail formoit une boue dangereuſe pour l'ouvrier. On ſait que le plomb infiniment diviſé, en s'inſinuant par les pores de la peau, enfante des maladies très-graves, & les ouvriers qui ne travaillent que l'étain pur, ne courent pas les mêmes riſques. On fondit donc des outils de ce métal qui réuſſirent encore mieux que ceux dans leſquels il entroit du plomb, parce qu'étant d'une matiere plus dure, ils étoient encore moins expoſés à perdre leur forme.

Ayant enfin dégroſſi les grandes parties avec le gros émeril & les outils d'étain, on fit des moulures avec de petits outils de cuivre; ceux d'étain minces, tels qu'il les faut pour cet ouvrage, perdoient leur forme en un inſtant, & ne pouvoient tracer des petites parties bien décidées, telles qu'elles doivent être pour former des moulures. On travailla enſuite à effacer les gros traits avec un émeril plus fin; on ſe ſervit d'autres fois d'un troiſieme émeril en poudre encore plus fin, pour effacer les traits du ſecond, uſant toujours des outils d'étain pour les grandes parties, & de cuivre pour les moulures.

Enfin l'ouvrage étant parfaitement adouci (car il eſt impoſſible de détruire les traits du premier émeril qu'avec le ſecond, & ceux du ſecond qu'avec le troiſieme), on ſe ſervit de pierre de ponce entiere, laquelle ayant reçu une forme convenable au travail, & ſervant d'outil & de moyen pour uſer, effaça entierement le mat du *verre* travaillé par le troiſieme émeril. Cette pierre qui paroît fort tendre, ne laiſſe pas cependant de mordre ſur le *verre*. Il eſt même important de choiſir la plus légere pour cette opération; elle n'a pas de ces grains durs que l'on trouve dans la pierre ponce compacte, qui pourroient rayer l'ouvrage, & faire perdre dans un inſtant le fruit du travail de pluſieurs jours. Alors il ne fut plus queſtion que de donner le poli au *verre*; on le fit avec la potée d'étain, humectée d'huile, appliquée ſur un cuir de vache propre à faire des ſemelles d'eſcarpin, & le cuir collé ſur des morceaux de bois de forme convenable à l'ouvrage.

Lorſqu'on travaillera le *verre* avec l'émeril ou avec la ponce, on ne manquera pas d'humecter l'un & l'autre avec de l'eau commune. Il ne faut ni noyer, ni laiſſer les matieres trop ſeches; ſi on les noyoit trop, le lavage feroit perdre l'émeril, parce que l'eau l'entraîneroit; ſi on laiſſoit l'émeril trop ſec, il ne formeroit qu'une boue trop épaiſſe pour mordre.

La préparation de l'émeril n'eſt pas de peu d'importance pour la perfection de ce travail. Le gros émeril que l'on trouve chez les marchands, eſt en poudre ſi inégale & ſi groſſiere, qu'il ſeroit impoſſible de s'en ſervir tel qu'il eſt. Les parties de l'émeril dans cet état formeroient des traits, qui s'ils n'expoſoient pas le *verre* au riſque d'être coupé, prepareroient du-moins un travail proportionné à leur profondeur: inconvénient qu'il faut éviter, ſi l'on ne veut ſe mettre dans le cas d'être obligé de doubler ou de tripler le tems qu'il faut pour tourner le *verre*.

Toute la préparation de l'émeril conſiſte à le broyer dans un mortier de fer, & à enlever par le lavage, de l'émeril en poudre plus ou moins fine, ainſi qu'on le pratique dans les manufactures des glaces.

On prendra du gros émeril tel qu'il ſe vend chez les marchands; car leur émeril fin eſt communément de l'émeril qui a ſervi, & qui eſt altéré par les matieres, au travail deſquelles il a déja été employé; il ſe vend ſous le nom de *potée d'émeril*. On mettra ce gros émeril dans un mortier de fer; on l'humectera d'eau commune, & on le broyera juſqu'à ce que les plus gros grains aient été écraſés: ce qui ſe ſentira aiſément ſous le pilon. On verſera dans le mortier une quantité d'eau ſuffiſante pour en emplir les trois quarts, en délayant bien tout l'émeril qui ſera au fond. Après avoir laiſſé repoſer l'eau un inſtant, on en verſera environ les deux tiers dans une terrine verniſſée; on broyera de nouveau ce qui ſera précipité au fond du mortier, on le lavera comme la premiere fois, & l'on répétera cette manœuvre juſqu'à ce qu'on apperçoive qu'il ne reſte plus qu'un tiers, ou environ, de l'émeril dans le mortier.

Cet émeril ne ſera pas en poudre bien fine; mais il n'aura plus les grains dangereux qu'il avoit auparavant; il ſera propre à commencer l'ouvrage; car, ainſi que je l'ai déja dit, les *verres* ſoufflés étant trop peu ronds, il faut pour les ébaucher, une matiere qui les ronge avec une force proportionnée à leur inégalité. On agitera enſuite l'eau de la terrine chargée d'émeril; on laiſſera repoſer cette eau pendant une minute; on en verſera en inclinant doucement, les deux tiers dans un autre vaſe verniſſé. On lavera encore l'émeril de la premiere terrine, afin d'en enlever les parties les plus fines, en verſant toujours de même l'eau après l'avoir agitée, & laiſſé repoſer comme la premiere fois. On laiſſera précipiter ces deux ſortes d'émeril; on jettera l'eau qui les ſurnagera; l'émeril de la premiere terrine ſera de la ſeconde fineſſe, & celui de la ſeconde ſera l'émeril le plus fin. La potée d'étain contient ſouvent des grains durs, qui peuvent rayer le *verre* au lieu de le polir; il ſeroit bon conſéquemment de la préparer comme l'émeril, en n'en faiſant cependant que d'une ſorte. Si on vouloit uſer du tripoli de Veniſe, on le prépareroit comme la potée d'étain; il donne un très-beau poli au *verre*.

Le choix du maſtic n'eſt point indifférent; il faut qu'il ſoit de nature à pouvoir être adhérent au *verre*. Les ouvriers compoſent ordinairement leur maſtic fin avec la colophone, la poix blanche, la poix noire & le rouge-brun d'Angleterre. Ils combinent ces ingrédiens, de façon qu'ils font un tout plus dur que mol. Si le maſtic eſt trop mol, le *verre* en s'échauffant pendant le travail, ſeroit expoſé à ſe déjetter; il ſeroit difficile de le remettre rond, & le travail deviendroit très-imparfait; il eſt donc important qu'il ſoit un peu dur. On fait chauffer le maſtic & le *verre* pour le maſtiquer; on les fera chauffer de même inſenſiblement pour l'enlever de deſſus le mandrin; mais s'il reſtoit du maſtic attaché au *verre*, il faudroit l'humecter d'huile, le faire chauffer de nouveau; alors le maſtic pénétré par l'huile deviendra liquide & s'enlevera aiſément, en l'eſſuyant avec un linge.

Le maſtic dont on vient de donner la recette, eſt très-bon; mais il arrive que lorſque l'on eſſuie le *verre* pour en enlever le maſtic diſſous par l'huile, les grains de rouge-brun d'Angleterre qui ſont mordans, le rayent. Il vaudroit donc mieux faire entrer le blanc d'Eſpagne au lieu du rouge-brun; le *verre* ne ſeroit point expoſé aux mêmes inconvéniens, & le maſtic n'en auroit pas moins les mêmes propriétés.

Il ſeroit aſſez difficile de déterminer la forme des outils; elle dépendra de celle que l'on aura deſſein de donner à l'ouvrage. Il ne peut être ici queſtion de burins, de gouges, des planes, ni d'aucun de ceux dont on ſe ſert pour le bois, la pierre & les métaux. Il ne faut pour les grandes parties que des eſpeces de lingots ronds, ovales, quarrés, proportionnés à la grandeur de l'ouvrage. On leur donnera la forme néceſſaire avec une lime ou une rape. On prendra des lames de cuivre rouge d'une ligne d'épaiſſeur, & de trois à quatre lignes de large pour travailler les moulures. On leur donnera auſſi une forme convenable à l'ouvrage. A meſure qu'elles s'uſeront, on renouvellera leur forme. Il eſt important de la conſerver, ſi l'on veut parvenir à faire des moulures exactes & bien décidées.

Un particulier témoin des opérations que l'on vient de détailler, conſeilla de ſe ſervir des pierres à aiguiſer les outils d'acier, au lieu d'étain & de cuivre chargé d'émeril; il eſt en effet très-poſſible de tourner le *verre* avec ces ſortes de pierres; mais l'opération ſeroit plus lente, parce qu'il n'y a point de corps, ſi l'on excepte le diamant, qui mord ſur le *verre* comme l'émeril. Les curieux qui voudront faire des eſſais dans ce genre, jugeront par l'expérience lequel des deux moyens doit être préferé.

On comprend qu'il ſeroit également poſſible de travailler un bloc de *verre*, & de le former à ſa volonté; mais il eſt plus prompt, plus commode & plus avantageux d'exécuter ces projets ſur une matiere ſoufflée & tenue fort égale, ce qui eſt une préparation pour le mettre ſur le tour.

Au reſte les Romains connoiſſoient toutes les fineſſes de cette pratique, comme on le voit par des monumens de leur induſtrie qui nous reſtent. Ils avoient auſſi l'uſage de gravure ſur la platerie de *verre*. Ainſi, comme Pline l'aſſure, les anciens tournoient le *verre*, & le gravoient comme de l'argent. (*D. J.*)

Verre, (*maniere de deſſiner ſur le*, (*Arts*.) nous allons indiquer la maniere de deſſiner ſur le *verre*, & d'y appliquer l'or & l'argent, communiquée par M. Majauld, docteur en médecine, à M. le comte de Caylus, & que nous tranſcrirons de ſon beau recueil d'antiquités, *t. III. p.* 193. où le *n°.* 11. préſente un *verre* ſur lequel l'or & l'argent ſont également employés. C'eſt le buſte d'une jeune perſonne dans lequel les traits du viſage, les cheveux, les bandes de la robe ſont à fond d'argent, qui déſignent de la broderie.

Ce petit monument, ſelon M. Majauld, eſt formé par deux couches de *verre*, dont l'un eſt ſans couleur, & l'autre bleu tranſparent un peu foncé: ces deux *verres* ſont ſoudés au feu, & ne font qu'un morceau; à travers de la couche blanche; on voit un buſte bien deſſiné en or & en argent, dont le travail fini & recherché eſt d'autant plus brillant que le fond eſt obſcur.

La ſimplicité de cette compoſition paroîtroit n'offrir aucune difficulté pour ſon imitation; il ſembleroit qu'il ne ſeroit queſtion que de mettre de l'or & de l'argent en feuille ou en poudre, entre deux *verres*; d'y fixer ces métaux avec un mordant; d'enlever avec une pointe, l'or ou l'argent qui ne doit pas entrer dans la compoſition du ſujet qu'on veut deſſiner, & de faire fondre les deux *verres* pour les ſouder; c'eſt en effet à cette manœuvre que ſe réduit l'opération; cependant toute ſimple qu'elle paroît être, elle offre de grandes difficultés: il importe donc en les levant de mettre les artiſtes en état d'exécuter facilement des ouvrages ſemblables.

Du choix du verre. On ne peut indiſtinctement employer toute ſorte de *verres* pour exécuter le travail dont il eſt queſtion. L'inégalité de la ſurface de ceux qui n'ont été que ſoufflés & enſuite applatis, y met un obſtacle inſurmontable: car lorſqu'on applique ces ſortes de *verres* l'un contre l'autre, & qu'on les ſoude au feu, l'air qui ſe trouve entre les deux à raiſon des inégalités forme des bulles qui ne peuvent s'échaper, & produiſent un effet très-déſagréable: il eſt donc important, pour que les deux plaques ſe ſoudent partout & en même tems, d'employer des *verres* dont la ſurface ſoit très-plane, afin que ſe touchant également, toutes les parties puiſſent ſe ſouder en même tems. Il faut remarquer encore, qu'il y auroit de l'inconvénient à employer des *verres* trop épais, par la raiſon que plus le volume de *verre* eſt conſidérable, plus il eſt expoſé à ſe rompre en ſe refroidiſſant, ſi on ne prend des précautions relatives à ſa maſſe. En un mot, plus un *verre* eſt épais, plus il faut que le paſſage du chaud au froid ſoit inſenſible: il faut même quelquefois des journées entieres pour faire refroidir des maſſes de *verre* d'un certain volume. La glace polie n'ayant point les inégalités dont on vient de parler, eſt inconteſtablement le *verre* le plus convenable à cette opération. On en coupera deux morceaux de même grandeur, l'un de glace de couleur, & l'autre de glace blanche tranſparente, le tout, s'il eſt poſſible, ſans fil & ſans bulle. On appliquera l'or & l'argent ſur la glace de couleur de la façon dont nous le dirons, après avoir fait quelques réflexions ſur leurs préparations.

Du choix de l'or & de l'argent, & de leur préparation

vation. Il eſt important que l'or & l'argent ſoient très-purs pour cette opération: le cuivre qui ſert quelquefois d'alliage à ces métaux en ſe brûlant, leur donneroit une teinte noire qui affoibliroit leur brillant.

On peut employer l'or & l'argent en feuilles ou en poudre: cependant les métaux employés en poudre ſont plus ſolides, & ſe travaillent avec plus de facilité que lorſqu'ils ſont employés en feuilles; car ſi on emploie des feuilles épaiſſes, la pointe dont on ſe ſert pour enlever le métal ſuperflu au deſſein, & tracer les hachures qui forment les ombres, arrache la feuille, & ne fait que des traits babocheux. Si au contraire la feuille eſt trop mince, elle ne peut réſiſter au feu, ſi l'artiſte ne prend la précaution de ne donner qu'un degré de chaleur qui puiſſe amollir le *verre* ſans fondre l'or.

Les moyens de mettre l'or & l'argent en poudre ſont connus; cependant on les rapportera, pour éviter la peine aux artiſtes d'en faire la recherche dans les auteurs qui en ont écrit.

On prendra des feuilles d'or battu très-mince; on les mettra ſur une pierre à broyer; on y joindra une ſubſtance gluante, telle que le miel bien pur, du ſirop très-clarifié fait avec le ſucre & l'eau, ou bien une diſſolution de gomme arabique; on broyera le tout pour diviſer les feuilles en molécules très-fines, & pendant long-tems, ſi l'on veut qu'elles le ſoient bien.

Lorſque l'on ſuppoſera qu'elles ſont aſſez broyées, on s'en aſſurera ou en mettant une petite partie ſur l'ongle ou ſur la main; ſi on n'apperçoit aucune portion des feuilles, & que le tout ſoit converti dans une poudre très-fine, on l'enlevera de deſſus la pierre, on le mettra dans un vaſe de fayence ou de *verre*, on verſera deſſus une grande quantité d'eau très-limpide pour diſſoudre le ſirop ou la gomme; on laiſſera précipiter l'or, & quand il ſera parfaitement précipité, on verſera doucement l'eau qui ſurnagera la poudre d'or; on repaſſera encore de l'eau ſur cette poudre, pour enlever tout ce qui lui eſt étranger, par le même moyen qu'on a d'abord employé: enfin on répétera le même lavage autant qu'il le faudra, pour qu'il ne reſte exactement que le métal: alors on le laiſſera ſécher pour l'employer, comme on le verra plus bas: l'argent ſe prépare de la même maniere.

On peut encore mettre l'or en poudre en l'amalgamant avec le mercure, & ſuivre auſſi le même procédé pour y réduire l'argent; car il s'amalgame très-bien avec le mercure.

Maniere d'employer l'or & l'argent ſoit en feuilles, ſoit en poudre. L'or & l'argent ſoit en feuilles, ſoit en poudre, s'aglutinent au *verre* par des mordans: le ſuc d'ail très-connu pour opérer cet effet, ne convient que pour le métal en feuilles: on frotte le *verre* avec une gouſſe d'ail, & auſſitôt on y applique une feuille d'or ou d'argent, de façon qu'elle ne faſſe ni pli, ni ride. Lorſque le mordant eſt ſec, ce qui arrive promptement, on peut travailler ſur l'or & ſur l'argent, comme on le dira dans un moment. L'huile d'aſpic dont les émailleurs ſe ſervent peut être auſſi employé pour attacher ſur le *verre* l'or & l'argent en feuilles; ce mordant eſt cependant plus propre pour appliquer l'or & l'argent en poudre; on peut même aſſurer qu'il eſt le meilleur de ceux que l'on peut employer.

On fait uſage de la gomme arabique pour appliquer l'or ſur la porcelaine, mais elle eſt plus ſujette à ſe bourſouffler au feu que l'huile d'aſpic.

On prendra donc de l'huile d'aſpic un peu épaiſſie, pas tout-à-fait autant que celle dont ſe ſervent les émailleurs. On en étendra avec une broſſe ſur le *verre* de couleur, une couche très-légere, mais très-égale: on examinera avec une loupe s'il n'y eſt pas reſté du poil, & s'il ne s'eſt point attaché de pouſſiere: en ce cas on enleveroit les corps étrangers avec la pointe d'une aiguille, & l'on paſſeroit encore la broſſe pour étendre la couche du mordant; il s'y attachera, & avec un pinceau neuf à longs poils, on paſſera pluſieurs fois légérement ſur la totalité pour attacher l'or ou l'argent au mordant, & les rendre très-unis. Enſuite avec de l'encre médiocrement chargée de noir de fumée, on deſſinera le ſujet qu'on veut repréſenter; & l'on enlevera le métal avec une pointe pour découvrir le fond, & faire les hachures deſtinées à prononcer les ombres: en un mot, on fera ſur l'or & ſur l'argent avec la pointe ce que l'on fait pour deſſiner ſur le papier, ou pour graver ſur le cuivre.

Si l'on veut employer de l'or & de l'argent pour exécuter un ſujet ſemblable à celui qui a donné lieu à ces recherches, on pourra appliquer l'argent ſur l'or, ſoit en poudre, ſoit en feuilles: cependant il y auroit à craindre que l'or ne perçât à travers les feuilles ou la poudre d'argent: il eſt donc plus convenable d'enlever l'or avec la pointe, ou avec tout autre inſtrument que l'on imaginera convenir à ce travail, avant que d'appliquer le mordant propre à recevoir l'argent.

Lorſque le deſſein ſera terminé, il faudra expoſer le *verre* au feu ſous une mouffle dans un forneau d'émailleur pour diſſiper le mordant qui a ſervi à haper l'or & l'argent ſurtout ſi l'on emploie l'huile d'aſpic, & faire éprouver au *verre* une chaleur aſſez forte pour que le métal s'attache au *verre*, ſans qu'il ſe déforme. Si le métal n'étoit point adhérent au *verre*, on ſeroit expoſé à gâter l'ouvrage, en appliquant le *verre* blanc ſur le *verre* de couleur, car il ſeroit impoſſible de placer le *verre* blanc ſur le *verre* de couleur ſans quelque frottement capable de déranger le travail.

On vient de dire qu'il falloit diſſiper le mordant avant que d'appliquer le *verre* blanc, ſurtout ſi l'on a employé de l'huile d'aſpic; ſans cette précaution, le mordant répandroit en ſe brûlant une fumée entre les deux *verres* qui ſaliroit l'or & l'argent. Il faut auſſi que le mordant ſoit diſſipé à une chaleur très-lente & graduée, ſans quoi en ſe bourſoufflant par une chaleur d'abord trop vive, il formeroit une quantité prodigieuſe de petites veſſicules, qui en ſe crevant feroient autant de trous, & rendroient par conſéquent l'ouvrage fort deſagréable.

Il arrive quelquefois que le verre ſe bourſouffle lorſqu'il eſt expoſé au degré de chaleur néceſſaire pour attacher l'or au *verre*, parce qu'il ſe trouve de l'air entre le centre du *verre* & le corps ſur lequel il eſt appliqué, ce qui pourroit embarraſſer l'artiſte, lorſqu'il voudroit appliquer le *verre* blanc ſur le *verre* de couleur. On évitera cet inconvénient par le choix du corps ſur lequel on doit mettre le *verre* pour l'expoſer au feu ſous la mouffle.

On peut ſe ſervir d'une plaque de fer très-plane & très-unie des deux lignes d'épaiſſeur ou environ: on la fera rouiller également partout, afin que le blanc d'Eſpagne délayé dans de l'eau, dont on la couvrira exactement, retienne mieux le blanc d'Eſpagne, qui fera un corps intermédiaire entre le *verre* & le fer, & empêchera que le *verre* ne s'attache au fer.

On pourroit mettre le *verre* ſur un fond de tripoli, qui eſt une terre crétacée; mais l'air contenu dans les interſtices des molécules du tripoli, expoſeroit quelquefois le *verre* à ſe bourſouffler, comme on la dit plus haut; la plaque de fer mérite par conſéquent la préférence.

Quand l'or ſera fixe ſur le *verre* de couleur, on pourra lui donner beaucoup de brillant par le moyen du bruniſſoir: on pourroit même produire une variété agréable en ne le bruniſſant que de certaines parties; par ce moyen l'or mat & l'or bruni, l'argent mat & l'argent bruni fourniroient, pour ainſi dire, quatre couleurs, & ce mélange de parties égales de poudre d'or & de poudre d'argent, pourroit encore en donner deux autres.

Alors on placera le *verre* blanc ſous celui de couleur, on le portera ſous la mouffle dans le fourneau d'émailleur toujours ſur la plaque de fer couverte du blanc d'Eſpagne, & par un feu gradué on échauffera le *verre* juſqu'à ce qu'il le ſoit aſſez; pour que les deux morceaux puiſſent ſe ſouder: dans cet état, on le retirera du feu, & on le preſſera avec un autre fer très-chaud, auſſi blanchi, pour l'applatir s'il étoit tortué, ou ſi quelques bulles d'eau en ſe raréfiant, avoient formé quelques véſicules entre les deux *verres*. Il faudra faire refroidir le *verre* inſenſiblement, comme on l'a déja dit, pour éviter la fracture que pourroit cauſer le paſſage trop ſubit de l'air chaud à l'air froid.

Il eſt fort difficile de fixer la chaleur qu'il faut donner au *verre* pour le fondre au degré néceſſaire à cette opération. La pratique donnera de meilleures leçons que les préceptes que l'on pourroit écrire: on peut dire en général, que lorſqu'on appercevra que les bords du *verre* ſont devenus mouſſes de tranchants qu'ils étoient le *verre* eſt alors dans l'état de fuſion néceſſaire.

Si l'on paſſe ce degré de chaleur, le *verre* eſt expoſé à ſe ramaſſer en maſſe informe, & l'on perd en un inſtant le fruit de ſon travail.

Quelque précaution que l'on ait pu prendre pour conſerver l'uni & le poli des ſurfaces, l'un & l'autre ſe trouvent cependant détruits par les petites inégalités du blanc d'Eſpagne qui s'impriment ſur le *verre*. Il faut donc uſer & repolir les ſurfaces.

Ce genre de travail eſt très-beau, & de plus très-ſolide; les moyens de l'exécuter ſont plus ſimples & moins difficiles que ceux de l'émail, puiſqu'en effet cette opération n'a beſoin au plus que de deux feux. Il y a lieu de croire d'ailleurs qu'il eſt aiſé de pouſſer cette manœuvre à une plus grande perfection.

VERRE A BOIRE, ſ. m. (*Verrerie.*) c'eſt un vaſe fait de ſimple *verre* ou de cryſtal, ordinairement de la forme d'un cône renverſé, dont on ſe ſert pour boire toutes ſortes de liqueurs. Le *verre* a trois parties, le calice le bouton & la patte, qui ſe travaillent ſéparément. Rien n'eſt plus induſtrieux que l'art de les ſouffler, d'en ouvrir deux des trois, & de les joindre à la troiſieme; mais ce travail ne ſe peut comprendre que par la vue. (*D. J.*)

VERRE *propre à faire l'opération de la ventouſe*, *voyez* VENTOUSE.

VERRE DE RUSSIE, *vitrum ruthenicum*, *vitrum muſcoviticum*, *glacies mariæ*, (*Hiſt. nat.*) l'on a donné ce nom à un talc très-blanc, tranſparent comme du *verre*, qui ſe partage en feuilles très-minces, que l'on trouve en Ruſſie & en Sibérie, & que l'on emploie dans ces pays pour faire les vîtres des fenêtres. Cette pierre a toutes les propriétes du talc, c'eſt-à dire qu'elle ſort du feu ſans ſouffrir aucune altération, & les acides n'ont aucune priſe ſur elle.

Cette eſpece de talc ſe trouve ſur-tout en Sibérie, dans le voiſinage des rivieres de Witim & de Mama; on appelle dans ce pays *sliudniki* ceux qui s'occupent à aller chercher le *verre de Ruſſie*; quand ils ſont dans des endroits où l'on ſoupçonne qu'il y en a, ils commencent par mettre le feu aux herbes & aux brouſſailles des environs, afin de dépouiller le terrein, pour que le ſoleil en frappant deſſus leur faſſe découvrir ce talc qui eſt luiſant. Il ſe trouve par lames ou tables engagées dans une roche fort dure, qui eſt un quartz jaunâtre mêlé de ſpath; c'eſt peut-être une eſpece de faux granite. Ce talc n'eſt point en couches ſuivies ni par filons, on en trouve des lames répandues ſans ordre. Ces lames ont quelquefois trois à quatre piés en quarré, & quelques pouces d'épaiſſeur. La dureté du rocher dont ces pauvres ouvriers ne peuvent point venir à bout faute d'inſtrument, & parce qu'ils ne ſavent pas le faire ſauter avec de la poudre, fait qu'ils ne vont point chercher le talc bien avant: d'ailleurs M. Gmelin conjecture que ce talc a peut-être beſoin du contact de l'air pour ſa formation.

Le talc le plus eſtimé eſt celui qui eſt blanc & tranſparent comme de l'eau de roche; on ne fait pas ſi grand cas de celui qui eſt verdâtre. On a auſſi égard pour le prix à la grandeur des morceaux; l'on en trouve quelquefois qui ont trois à quatre piés en quarré. Le plus beau talc ou *verre de Ruſſie* ſe paye ſur les lieux juſqu'à un ou deux roubles (de cinq juſqu'à dix francs) la livre. Le commun, qu'on appelle *tſchetwenaja*, & qui n'a qu'environ un demi-pié en quarré, ſe paye de 8 à 10 roubles le *pud*, c'eſt-à-dire 40 livres. Le talc de la plus mauvaiſe qualité & qui eſt encore au-deſſous de la qualité ſuſdite ſe débite ſur le pié d'un rouble & demi ou de deux roubles le dup, c'eſt-à-dire de 7 livres 10 ſols à 10 livres argent de France; ce dernier eſt deſtiné pour faire des vitres communes, & on l'attache aux fenêtres avec du fil.

Quand on veut débiter le *verre de Ruſſie*, on fend les larmes en pluſieurs feuillets plus minces, avec un couteau à deux tranchans, ce qui ſe fait aiſément; cependant on donne une certaine épaiſſeur à ces feuillets, pour que le *verre* ait plus de conſiſtence.

Quand ce talc eſt de la belle eſpece, il n'y a point de *verre* qui ſoit auſſi pur & auſſi tranſparent. On ne connoît point d'autres vitres en Ruſſie. On l'emploie auſſi pour faire les vitres des vaiſſeaux de la flotte, parce qu'elles ſont moins ſujettes à ſe caſſer par l'ébranlement des ſalves de la cannonade. Cependant ce *verre* s'altere & ſe ternit à l'air, & il eſt difficile à nettoyer lorſqu'elle a été ſali par la fumée & la pouſſiere. Ces détails ſont tirés du *voyage de Sibérie* de M. Gmelin, publié en allemand, *tome II.* On trouve encore du talc de cette eſpece dans la Carélie & près d'Archangel, mais il n'eſt point ſi beau que celui de Sibérie.

C'eſt d'un talc ſemblable dont ſe ſervent quelques religieuſes d'Allemagne pour mettre à des petits reliquaires au lieu de *verre*, & c'eſt ce qui l'a fait appeller *glacies mariæ*, en allemand *marienglas*, qui doit être regardé comme un vrai talc, & non comme un gypſe, comme quelque auteurs l'ont prétendu. *Voyez* MARIÆ GLACIES.

VERRÉE, ſ. f. *terme de Pharmacie*, qui exprime un remede liquide, dont la doſe peut ſe boire d'un ſeul trait. On ordonne pluſieurs *verrées*, lorſque le remede a beſoin d'être étendu dans un grand véhicule, alors ſon effet eſt plus énergique, les purgatifs & les martiaux donnés de cette façon ſont moins pernicieux, ils agiſſent plus doucement, cauſent moins de tranchée, & deviennent plus ſalutaires quant à l'évacuation ou l'effet que l'on en attend.

VERREGINUM ou VERRUGO, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie, dans le Latium, au pays des Volſques, ſelon Diodore de Sicile, *lib. IV. cap. c.* Tite-Live, *lib. IV. cap. xlj.* & Valere Maxime, *lib. III. cap. ij.* On ne ſait pas au juſte la ſituation de cette ville. Tite-Live dit que le conſul Sempronius, après avoir livré bataille aux Volſques avec quelque deſavantage, ramena ſon armée par la voie Lavicane; & Valere Maxime écrit que cette bataille fut donnée auprès de *Verrugo*; mais comme Tite-Live, *l. IV. c. xxxix.* ajoute que le conſul, en ſe retirant, ne prit pas le plus court chemin, il n'eſt pas poſſible de fixer la vraie ſituation de cette ville. On ſait ſeulement qu'elle ne devoit pas être éloignée du pays des Œques, parce que de la forteresſe de Carvente que les Œques avoient envahie, l'armée fut ramenée à *Verrugo*. Cette derniere place avoit été fortifiée par les Romains, pour ſervir de barriere contre les courſes des Volſques par qui elle fut priſe plus d'une fois. (*D. J.*)

VERRERIE, ſ. f. (*Art. méchan.*) l'art de la *verrerie* eſt celui de faire ce corps tranſparent & fragile, que nous appellons *verre*, & d'en former différens ouvrages.

Il y a un verre qui convient à chaque ouvrage.

A l'occaſion de chacun de ces ouvrages, nous donnerons la maniere de faire le verre qui leur eſt propre à chacun.

Cet article aura donc autant de diviſions qu'il y a d'uſine de *verrerie*. Or il y a

1°. La *verrerie* en bouteilles & en charbon.
2°. La différence des *verreries* en bois & des *verreries* en charbon.
3°. La *verrerie* à vitre ou en plats.
4°. La glacerie qui forme deux ſubdiviſions.
La glacerie en glaces coulées, avec tous les arts qui y tiennent.
La glacerie en glaces ſoufflées.
5°. La *verrerie* en cryſtal.

Ces différens articles s'éclairciront les uns par les autres.

VERRERIE EN BOUTEILLES EN CHARBON, les matieres à faire le verre ſont la cendre nouvelle, la charée, ou la cendre leſſivée & la ſoude, que l'on appelle *varech*, & le ſable, la cendre nouvelle ou fine ſe ramaſſe dans les villes & dans les campagnes circonvoiſines.

Il en eſt de même de la cendre leſſivée.

Pour la ſoude ou varech, elle ſe fait ſur les côtes de la Normandie, avec une herbe ſaline, qu'on appelle *kaly*. Cette herbe croît ſur les rochers, ſur les pierres, au bord de la mer. On la ramaſſe au mois de Juin; on la répand au ſoleil pour la faire ſécher. Puis on fait des foſſes, au fond deſquelles on place quelques pierres; on allume du feu dans ces foſſes, & l'on jette ſur ce feu de ces herbes ſéchées qui s'enflamment; on continue d'en jetter, à meſure qu'elles ſe conſument. Leurs cendres ſe réduiſent en maſſe. Dans la maſſe de ces cendres, on trouve des pierres: ces pierres ont été ramaſſées avec l'herbe; mais la plus grande partie y a été mêlée frauduleuſement par ceux qui font le varech: car le varech ſe vend à la livre, & la pierre en augmente le poids.

Le ſable ſe prend dans la terre, les montagnes, les rivieres & les mers.

Les cendres nouvelles ou fines ſont plus ou moins fortes en ſels, ſelon les bois d'où elles ſont provenues.

nues. Les bois durs, comme le chêne, le hêtre, le charme, *&c.* les donnent excellentes pour l'uſage des *verreries*. Les bois blancs les donnent moins bonnes, les cendres en ſont légeres & ſpongieuſes: la différence des contrées influe auſſi ſur la qualité des cendres. On mêle beaucoup d'ordures à celles qui ſe font dans les maiſons, en balayant les chambres à feu; d'ailleurs ceux qui font métier de les ramaſſer, les gâtent encore en y ajoutant du ſable ou d'autres matieres étrangeres, pour en augmenter la meſure; les cendres de fougere, d'épines, d'orties, *&c.* ſont fort bonnes.

Dans toute *verrerie* où l'on ſe ſert de charbon de terre, il faut des caves, dans leſquelles l'air puiſſe entrer & paſſer librement à-travers la grille, & la braiſe du charbon qui eſt au-deſſus. L'action de cet air augmentera conſidérablement l'ardeur du feu. Les caves doivent répondre aux ſoufflets dont elles font les fonctions, leur longueur, largeur & hauteur, ſelon le plan: on les conſtruit ou de pierres ou de briques.

Les piliers ſervent à ſoutenir la voute, ſur laquelle le four eſt conſtruit.

On donne le nom de *grille* à cet aſſemblage de barres de fer qui forment le fond du foyer, & ſur leſquelles on fait le feu. Il y en a quatre ou cinq à diſcrétion; on les appelle *barres de travers* ou *dormans:* elles ſervent à ſoutenir les barres mobiles. Ces barres dernieres ſont mobiles, afin que l'on puiſſe plus aiſément dégager la grille, & faire paſſer les crayers ou mâchefer ou mouſſe.

Crayers ou *mouſſe*. C'eſt la cendre du charbon que la violence de la chaleur convertit en une eſpece de verre ou de matiere vitrifiée en forme de croute; cette croute couvre la grille, & étoufferoit le four en empêchant l'air de traverſer la grille, ſi l'on n'avoit le ſoin de l'en dégager.

Dégager la grille. C'eſt ſéparer à coup de barres les crayers qui s'attachent aux ſieges, & les nettoyer de cette croute en la rompant.

On appelle *ſieges* deux bancs ſolides ſur leſquels ſont poſés les pots; ils ſont conſtruits de la même matiere dons on s'eſt ſervi pour l'intérieur du four.

Foyer. C'eſt l'eſpace d'entre les deux ſieges, dont la grille forme le fond. Il eſt terminé par les tonnelles: c'eſt le vaſe ou le baſſin à contenir l'échauffage.

Tonnelles. Ce ſont deux arcades par leſquelles on fait entrer les pots neufs, & ſortir les pots caſſés: elles terminent le foyer, & ſervent auſſi à introduire le charbon dont on nourrit le feu par le moyen des tiſonniers.

Tiſonniers. Ce ſont deux trous pratiqués dans les murailles qui ferment les tonnelles, par leſquels on jette le charbon à pelletées.

Chambres. Il y a autant de chambres que de pots; elles ſont pratiquées dans les murailles du four & au niveau des ſieges pour la commodité de tourner les pots, quand ils ſeront caſſés; elles ont ſix pouces de largeur ſur huit de hauteur.

Les ouvroirs ſont des trous par leſquels on remplit les pots, & l'on tire la matiere dont on fait la marchandiſe; il y en a autant que de pots.

Lunettes. Il y en a ſix; quatre aux arches à pots, & deux aux arches à cendriers. Ce ſont des trous par leſquels paſſe le feu du four dans les arches. On les a pratiquées pour attremper les pots, cuire les matieres. Les lunettes des arches à pots ont ſept pouces en quarré, & celles des cendriers ſix pouces & demi.

Les corniers. Ce ſont au-dedans du four les quatre coins des ſieges aux lunettes des arches à pots.

Couronne, calotte ou *voûte*. C'eſt la partie ſupérieure du four: elle eſt maſſive & faite de briques compoſées d'un ſable dur à fondre, avec la terre glaiſe qui réſiſte au feu, ou bien avec la terre dont on fait les pots.

Chemiſe ou *demi-chemiſe*. C'eſt le revêtement de la couronne. Il eſt de la même terre dont on s'eſt ſervi pour les briques de la couronne: il doit avoir quatre pouces d'épaiſſeur. Il faut que cette terre ſoit molle, & de la même trempe que les briques. Quand je dis que les briques de la couronne n'ont que quatre pouces d'épaiſſeur, je parle de l'ordinaire, car rien n'empêche de leur en donner cinq, ou ſix, ou ſept, *&c.*

Arche à pot. Il y a quatre de ces arches aux quatre coins du four. On y met attremper les pots: elles ſont échauffées par la chaleur du four, qui y entre par les lunettes.

Attremper un pot. Pour attremper un pot, on bouche ou l'on marge avec le margeoir la lunette de l'arche à pot. On met ſur trois petits piliers ou ſur ſix moitiés de briques, dont deux moitiés forment chaque pilier, le fond du pot à attremper. On l'enferme dans l'arche par une légere maçonnerie faite de tuiles ou plaques de terre, ſelon qu'on jugera à propos. Cela fait, on tient d'abord le pot dans une chaleur modérée, plus ou moins de tems, ſelon qu'il étoit plus ou moins ſec. Il reſte dans ce premier état environ ſept ou huit heures; puis on retire le margeoir d'environ deux pouces, & le pot reſte dans ce ſecond état environ le même tems. On retire le margeoir encore un peu: & on laiſſe encore de l'intervalle; & un troiſieme retirement du margeoir, & ainſi de ſuite juſqu'à ce que le margeoir ſoit entierement retiré; on laiſſe le pot dans ce dernier état en pleine chaleur huit, dix, ou douze heures. Après leſquelles on jette du charbon par un trou pratiqué à la maçonnerie; & à meſure qu'il ſe conſume, on en jette davantage, obſervant de le remuer de tems en tems avec un ferret. Lorſque l'arche ſera blanche, la chaleur aura été aſſez pouſſée; le pot ſera attrempé, on le tirera de l'arche, & on le tranſportera dans le four.

Arches-cendrieres, On donne ce nom à deux arches pratiquées au-deſſus des glaies à recuire les matieres.

La glaie. C'eſt ainſi qu'on appelle la partie de la voûte, compriſe depuis l'extérieur des deux tonnelles, & entre les arches à pots, juſqu'à l'extrémité du revêtement du four.

Margeoir. C'eſt une tuile faite avec de la bonne terre, c'eſt-à-dire du ciment & des épluchages de terre à pot, dont on bouche les lunettes des arches à pot, quand on veut donner le feu à attremper les pots.

Fourneau ou *arche* à recuire les bouteilles. Il y en a quatre, une à chaque coin de la hale: elles ſont faites de briques ordinaires.

Caſſette. Eſpece de boîte faite ou de brique ou de pierre, à mettre refroidir les cannes, & à conſerver les meules qui s'en détachent. Il y en a quatre, chaque ouvrier a la ſienne. *Voyez la Planche*.

Place. C'eſt l'endroit du four élevé de chaque côté d'environ quatorze pouces au-deſſus de l'aire de la halle, où meſſieurs travaillent.

Loge. Trou pratiqué au-travers du four, & formant une ſeule ouverture avec la chambre. Son uſage eſt de loger les pots caſſés. Il y en a ſix. *Voyez le plan du four*.

Tour. Petite muraille à environ dix-huit pouces de l'ouvroir, à laquelle le crochet eſt ſcellé; elle ſert à garantir l'ouvrier de la chaleur.

Crochet. Machine de fer poſée ou attachée autour, & à la même diſtance de l'ouvroir, dans laquelle l'ouvrier poſe ſa canne à chauffer la paraiſon, & à mettre la cordeline ſur l'embouchure de la bouteille.

Terre à pot. C'eſt une terre blanchâtre ou griſe, ou couleur de ſouris, ſans mélange d'autres couleurs; la terre jaune, rouge ne ſont pas bonnes. On épluche ſoigneuſement cette terre de toute ordure; on prend une partie de cette terre épluchée qu'on met dans une arche pour la bien cuire. Quand elle eſt bien cuite, on la tranſporte au moulin. On la paſſe au tamis, au ſortir du moulin, dans un bagne ou un poinçon. Enſuite on fait moudre de la terre graſſe auſſi épluchée, & on la fait paſſer par le même tamis dans un autre bagne ou poinçon; puis on prend une meſure de terre graſſe, & une de ciment ou de la terre cuite; ainſi meſure pour meſure de chaque ſorte, autant qu'on en peut délayer à-la-fois dans un ange où l'on marche la terre. Cet auge a ſix-piés de longueur, quatre piés & demi en largeur, & dix pouces de profondeur; penchant un peu endehors, formant un angle au fond d'environ cent cinq degrés; de planches de chêne d'un pouce d'épaiſſeur. On y fait le mélange, dont j'ai parlé ci-deſſus, en bien retournant la terre; puis on y fait un creux, dans lequel on verſe de l'eau; cette eau ſert à détremper les terres auxquelles on donne la conſiſtence du pain, puis on marche le mélange à pié nud. Marcher la terre, c'eſt, après l'avoir répandue ſur le fond de l'auge, la fouler avec le pié pendant un certain tems; au bout duquel, on en releve

ſa moitié qu'on met ſur l'autre; alors une moitié de l'auge ſe trouve vuide & l'autre pleine: on recommence à marcher ou fouler ou étendre la terre vers la partie vuide. Après cette manœuvre, on commence à élever la terre vers le bout vuide avec une petite pelle de bois, en prenant à chaque fois environ huit ou dix livres, & on la jette par rang ſur le même fond d'un à l'autre côté; quand on a fait un rang de motte, on le marche bien, & on continue la même opération ſur toute la terre juſqu'à ce qu'elle ſoit bien liante, alors on la met en maſſe ou ballons, & l'on en fait des pots.

Pots. Ce ſont des creuſets faits avec la terre préparée comme nous venons de dire. Ils ſont grands ou petits, à diſcrétion; ils ont la forme de cône tronqué, d'un pouce & demi d'épaiſſeur, plus ou moins, au fond; mais cette épaiſſeur va en diminuant à meſure qu'on monte, enſorte que le bord a un pouce & neuf lignes ou plus d'épaiſſeur. Mais il faut que l'épaiſſeur ſoit partout plus ou moins grande, ſelon la quantité de matiere qu'on veut qu'ils contiennent; les uns les veulent ronds, les autres les veulent ovales, de maniere que le diametre en haut ſoit de ving-huit pouces & l'autre de vingt-cinq.

Fonceau. Eſpece de table ſur laquelle on fait le pot; il en faut cinquante ou ſoixante, chacune de trente-un ou deux pouces en quarré, faite de pluſieurs planches jointes & clouées ſur deux morceaux de chevrons, & les coins arrondis; ſur ces ſoixante, deux doivent être de trente-trois pouces en quarré. On fait le fond du pot ſur ceux-ci, dont un doit être couvert d'une toile groſſiere.

Batte ou *pilon*. Morceau de bois en forme de cône tronqué, de ſix pouces de longueur & de ſix pouces de diametre par un bout, & de cinq pouces de diametre par l'autre bout, garni d'un manche de deux piés de long; le bout de ſix pouces eſt couvert d'une toile groſſiere, on s'en ſert pour faire le fond du pot.

Maillet ou *battoire*. Ce maillet reſſemble à celui du menuiſier, & l'on s'en ſert pour battre & former le contour du pot: il faut que la batte & le maillet ſoient couverts de toile.

Moulin. Machine compoſée d'une meule de pierre ou de fer ou de fonte: de cinq piés trois pouces de diametre ſur quatorze pouces d'épaiſſeur, percé d'un trou dans le milieu, de huit pouces huit lignes de diametre, dans lequel on met un eſſieu, à l'extrémité duquel on met un cheval qui fait tourner la meule qui broye les terres. A côté de cette machine on a deux coffres placés à côté l'un de l'autre, dans leſquels on paſſe la terre graſſe & le ciment. Il y a des *verreries* dans leſquelles on pile la terre; pour cet effet on ſe ſert d'auges faits de troncs de chêne, qui ont environ vingt-deux à vingt-quatre pouces en quarré; on les creuſe. On laiſſe aux côtés environ quatre pouces d'épaiſſeur, & aux bouts ſept pouces. On garnit le dedans de tole de moyenne épaiſſeur, dont on revêtit les côtes & les bouts. Pour le fond il faut qu'il ſoit couvert de barres de fer plat, de ſix lignes d'épaiſſeur, bien cramponées au fond. On a des pilons ou maillets d'environ vingt pouces de longueur, dont l'un des bouts a ſix pouces de diametre, & l'autre quatre pouces ſix lignes; le gros bout en eſt garni de cloux à ferrer les chevaux, placés bien près les uns des autres.

Maniere de faire les pots. Il faut des chambres bien à l'abri de la pluie, & deux bancs, un de dix-huit pouces de hauteur, & de trois pouces moins larges que les fonceaux; on prend le fonceau qui eſt couvert de toile groſſiere; on le poſe ſur un de ces bancs, le côté couvert de toile en-haut. Les uns prennent un bâton de terre à pot & le poſent au milieu du fonceau, prennent la batte ou le pilon, l'applatiſſent à coup de batte, ajoutent de la terre, & continuent la même manœuvre juſqu'à ce que la terre qui doit faire le fond du pot ait ſept ou huit pouces de largeur de plus que la meſure du fond, obſervant que l'épaiſſeur ſoit la même par-tout, & que la ſurface de cette terre ſoit bien unie; on applique la meſure du fond priſe en dehors ſur la terre ainſi battue, & ſi l'on trouve que la terre déborde la meſure de trois pouces, cet excédent ſuffit.

On prend enſuite un autre fonceau, on le place ſur l'autre banc qui doit être à côté du premier fonceau; on parſeme ou l'on ſaupoudre ce fonceau de terre à pot qui ne ſoit point mouillée. On renverſe le fond du pot qui eſt ſur le premier fonceau, ſur ce ſecond ainſi ſaupoudré, obſervant que la diſtance des bords du fond aux bords du fonceau ſoit la même par-tout. Pour renverſer il faut être deux; l'un prend les deux manches du fonceau d'un côté, & l'autre en fait autant de l'autre côté; ils poſent enſemble un côté du fonceau ſur le bord de l'autre; ils élevent l'autre côté, & lorſque le fonceau ſur lequel eſt la terre & qu'il s'agit de renverſer, forme un angle droit avec l'autre fonceau, on laiſſe le premier fonceau, & des mains d'enbas dont on le tenoit, on retient la terre ſur laquelle on les place, & l'on acheve de renverſer. Le premier renverſement fait, le premier fonceau ſe détache & laiſſe le ſecond ſur le ſecond fonceau.

On prend la meſure pour le fond en-dedans, & l'on commence à relever la terre par les bords tout-autour de cette meſure. Pour cet effet on applique le plat de la main gauche ſur les limites de la meſure du fond, & avec la droite on éleve la terre qui eſt au-delà de ces limites, perpendiculairement tout-autour, on ſe ſert enſuite du maillet pour la redreſſer, obſervant de lui conſerver l'épaiſſeur convenable.

On fait enſuite des rouleaux de terre d'environ ſix ou ſept pouces de longueur, ſur deux pouces de diametre, un peu pointus par les bouts. On prend ces rouleaux de la main droite, & l'on place le plat de la gauche contre le côté du pot en-dehors, & l'on attache le rouleau en-dedans vis-à-vis la main gauche, en le ſerrant d'un petit tour de poignet, & avec le doigt de devant, & l'on continue cette manœuvre ſur toute la longueur du rouleau, appliquant en même tems le pouce de la main gauche ſur le rouleau, preſſé par l'index de la droite; ces trois mouvemens ſe font ſucceſſivement. A meſure que le rouleau avance le long du côté du pot, il faut avancer la main gauche & la tenir toujours correſpondante à la main droite, le pouce de la main gauche étant toujours preſſé contre la partie du rouleau qui monte, & la tenant ſerrée.

Le rouleau étant ainſi poſé, il y aura à la partie inférieure un filet qui débordera; on applanira ce filet avec le pouce, en commençant où le rouleau finit. On unira pareillement tout le fonceau avec le doigt de devant recourbé, en commençant au commencement du rouleau, & en avançant le doigt vers ſoi, gliſſant ce doigt recourbé depuis le bout du rouleau le premier attaché juſqu'à l'autre bout, obſervant de faire toujours ſuivre la main gauche appliquée en-dehors; cela fait, on poſe un autre rouleau à l'extrémité du premier, puis un troiſieme, juſqu'à ce que le tour du pot ſoit achevé. On recommence enſuite un ſecond tour, puis un troiſieme; on avance ainſi les côtés du pot, & on les éleve à un bon pouce de plus que le pot ne doit avoir de hauteur; ce pouce dont le pot eſt monté d'au-delà de ſa meſure ſe renverſe en-dedans; il y en a qui font leurs pots ſans bords renverſés.

Pour renverſer le bord on prend une latte de quatre pouces ou environs plus longue que le côté du pot, & de dix lignes en quarré; on marque ſur la latte la hauteur du pot. En cet endroit on paſſe un clou qui la traverſe de deux pouces; on applique enſuite l'autre bout de la latte perpendiculairement ſur le fonceau; on fait entrer la pointe du clou dans la ſurface du pot, puis tenant d'une main un des bouts de la latte, & l'autre bout de l'autre main, on fait tout le tour du pot: il eſt évident que la pointe y fera une coupure circulaire dont le plan ſera parallele à celui du fond.

Après quoi renverſez le bord en-dedans; que ce bord promine en-dedans d'un demi-pouce; humectez vos mains d'un peu d'eau, & les appliquant ſur cette prominence, abattez-la; uniſſez tout le tour du pot, & faites enſorte qu'il ſoit par-tout de la même épaiſſeur en tout ſon contour.

Le printems eſt la meilleure ſaiſon pour faire des pots; on en fait dans les autres, mais en hiver il faut les garantir de la gelée par la fumée, ſoit du bois, ſoit du charbon: en été la trop grande chaleur eſt ſujette à les faire fendre ou fêler.

Fours. Il s'en fait de deux ſortes; les uns d'une bonne terre glaiſe, la même dont on uſe pour les pots; on y peut employer les épluchures de terre à pot, mais pour le premier établiſſement il faut faire cuire une bonne quantité de terre, moudre enſuite, paſſer au tamis groſſier, & ſelon que la terre glaiſe eſt graſſe ou maigre, y ajouter plus ou moins de ciment ou terre cuite. Il faut ſi elle eſt trop graſſe y

ajouter un peu plus de ciment; le mélange s'en fait comme pour les terres à pots, on l'humecte, & on le jette dans un coin; l'on continue juſqu'à ce qu'on ait de quoi faire la moitié d'un four. On la laiſſe enſuite s'imbiber pendant quelques jours, puis on la retourne avec des pelles, & on la remarche juſqu'à ce qu'elle ſoit liante; alors on en conſtruit le four tout d'une maſſe, ou l'on en fait des briques; les briques ſont préférables à la maſſe.

L'autre ſorte de four ſe fait avec la terre glaiſe & le ſable; mais il eſt preſqu'impoſſible de preſcrire des regles pour ſa compoſition, parce que la terre peut être plus ou moins graſſe, le ſable plus ou moins dur, ou plus ou moins fondant, ou plus ou moins pur ou mêlé de matiere étrangere. Si l'on trouvoit du grès dont le grain fût blanc & brillant, on ne riſqueroit rien à s'en ſervir: il faudroit le réduire en ſable & le paſſer au tamis. Pour faciliter cette manœuvre, on mettra recuire les morceaux de grès, & cette préparation en facilitera le broyement.

Pour ſavoir ſi la qualité du ſable eſt dure ou tendre, il faut prendre cinq meſures de ſable & deux de terre graſſe moulue, les mêlanger, humecter & pétrir avec les mains, en faire une brique, & mettre cette brique, quand elle ſera bien ſeche, dans une arche à pot, avec un pot ſi on a occaſion d'en faire recuire un. Cette brique s'attrempera avec le pot; quand on levera le pot pour le ſubſtituer à un autre, faites prendre la brique avec une ſpatule, & qu'on la place ſur les bords de deux pots; on en connoîtra la qualité au bout de deux jours; ſi elle ſe fond, ou la terre ou le ſable ne valoit rien; mais ſi l'on eſt ſûr que la terre eſt bonne, c'eſt une marque que le ſable eſt ou trop tendre, ou trop mêlé de beaucoup de terre étrangere.

Pour ſavoir s'il y a parmi le ſable des matieres terreſtres, prenez-en une pinte; mettez-là dans une terrine verniſſée qui contiendra ſix ou ſept pintes; verſez deſſus de l'eau claire; remuez le ſable avec les mains pendant quelque tems, autant qu'il faut pour que la terre ſe détache du ſable; laiſſez repoſer le tout environ une minute, puis verſez l'eau par inclinaiſon dans une autre terrine verniſſée de la même grandeur que l'autre; remettez encore de l'eau claire ſur le ſable, & réitérez la même manœuvre juſqu'à ce que l'eau vienne pure; laiſſez repoſer l'eau trouble dans l'autre terrine, quand cette eau ſera claire, verſez-la doucement par inclinaiſon; faites évaporer le reſtant de l'eau, & vous aurez la quantité de terre qu'il y avoit dans une pinte de ſable Le ſable ainſi lavé peut être plus ou moin dur; s'il étoit un peu tendre, on en mêlangeroit trois meſures avec une meſure de terre graſſe; mais s'il étoit dur, cela vaudroit mieux pour faire la brique. Lorſque le ſable eſt tendre, mais non mêlé de matieres terreſtres; lorſqu'il a le grain tranſparent, quelle que ſoit d'ailleurs la couleur, il ſera bon pour le verre à voute ordinaire. Quand vous avez le ſable qui convient, faites'en un mêlange de cinq meſures contre deux de terre graſſe; mêlez comme ci-deſſus, & achevez l'opération.

Pour faire les briques, les bien faire, & épargner le tems & mieux conſtruire le four, il faut en avoir de pluſieurs dimenſions; il en faut pour les murailles, pour les tiſonniers, les lits de champ, pour la couronne on la voute, *&c.*

Le moule pour les murailles doit avoir dix-neuf pouces de longueur, huit pouces & demi de largeur, & cinq & demi de profondeur dans œuvre pour les tiſonniers, vingt & un pouces de longueur, huit pouces & demi de largeur, quatre pouces de profondeur d'un côté, & de l'autre une quantité déterminée par la coupe du tiſonnier.

L'arcade du tiſonnier doit être le ſegment d'un cercle plus grand que celui dont le diametre en feroit la largeur, entre les murailles en haut. Voici le moyen de trouver ce ſegment, ſi l'on veut procéder méthodiquement & avoir en même tems la coupe de la brique, & par conſéquent l'autre côté du moule pour l'arcade du tiſonnier. Prenez une ficelle de huit à neuf piés, frottez-la avec de la craie comme font tous les charpentiers, & ſur une grande table ou ſur un plancher, que quelqu'un fixe la ligne ſur le plancher avec le doigt; faites-en autant, laiſſant entre votre doigt & celui de qui vous aide, environ quatre piés; qu'enſuite l'un des deux bande la corde, & lui faſſe tracer une ligne blanche en la baiſſant. Prenez ſur cette ligne, la largeur du tiſonnier qui eſt de 30 pouces en hauteur *bb*; entre les points *bb*, coupez cette ligne *bb* en deux parties égales par la ligne *ee* au point *F*; prenez du point *F* ſur la perpendiculaire *Fe*, la partie *FG* de dix pouces qui ſoit la hauteur de l'arcade; cherchez le centre *n* du cercle qui doit paſſer par les trois points donné *b G b* derriere ce cercle. Prenez les parties *ba*, *bb*, de huit pouces & demi, & du même centre *n*, décrivez l'arc *oo*, & tirez les lignes *r p*; *x p* donnera la largeur du moule. Il faut opérer de la même façon pour trouver le centre & la coupe de la couronne, & en avoir les briques.

Le moule pour le lit de champ doit être proportionné à la largeur du four, par exemple, ſi le four avoit ſept piés & demi de largeur, il en faut prendre le tiers; & que le moule ait trente-un pouces & demi en longueur, huit pouces & demi en largeur, & que les côtés ſoient de quatre pouces & demi de profondeur. Le ſapin qui eſt ſans nœuds, eſt bon pour faire ces moules.

Quand on a les moules que tout charpentier de campagne peut faire, les dimenſions étant données, on travaillera aux briques. Pour faire les briques, on fait porter la terre à les faire dans une chambre dont le plancher ſoit uni; on lave bien le moule en dedans; on l'eſſuie avec un chiffon, puis on le poudre avec du ſable ſec & paſſé au tamis. On le poſe ſur le plancher; on prend quatre morceaux de terre, & on les jette dans les quatre coins; on remplit enſuite le fond du moule; on marche enſuite ſur la terre à piés nuds, ayant ſoin de bien fouler la terre dans les coins avec le talon. On jette de nouveau de la terre dans le moule; on la foule comme auparavant; on continue juſqu'à ce qu'il ſoit plein; on a ſoin de repouſſer le moule contre le plancher, car il fera effort pour ſe lever tandis qu'on foulera; puis on enleve la terre qui déborde le moule, & l'on en ſépare le ſuperflu avec le fil de cuire, & qui a deux petits bâtons liés à chaque bout pour le mieux tenir dans les mains. En raſant avec cet outil les bords du moule de l'un à l'autre bout, cela fait avec une petite planche plus longue que la largeur du moule, taillée en coûteau, on acheve de mettre la brique de niveau avec les bords du moule. On prend le moule diagonalement; on tient le moule qui laiſſe la brique ſeule; on le repoudre de ſable, & l'on travaille à une nouvelle brique.

Quand les briques ſont un peu ſeches, comme on s'en aſſurera en les tâtant, & qu'on les trouve un peu dures, on les dreſſe ſur le champ, ayant ſoin de les placer bien à-plomb.

Mais cette manœuvre ne ſuffira pas: pour ſe ſervir des briques, il faut qu'elles ſoient repaſſées; pour cet effet, on a une boîte de trente-deux à trois pouces de long ſur neuf de large, & ſix & demi de haut; ouverte par les deux bouts, comme on voit en *b*, faite de chêne, d'un pouce d'épaiſſeur, le fond plus fort, & les côtés bien cloués. Il faut avoir huit lattes de la même longueur que la boëte, & d'environ deux pouces de largeur; quant à l'épaiſſeur, il faut que deux de ces lattes ayent un pouce & demi, deux un pouce, deux un demi-pouce, deux trois lignes. On met deux de ces lattes à plat ſur le fond de la boîte, l'une à un des côtés & l'autre à l'autre côté, & on les prend de l'épaiſſeur qui convient à l'eſpece de briques à paſſer. Exemple: ſi l'on veut paſſer ou rendre unie une brique pour la muraille du four, elle doit avoir cinq pouces & demi d'épaiſſeur lorſqu'elle eſt nouvellement faite; mais en ſe ſechant, elle prend retrait, & perd de ſon épaiſſeur. On prend des lattes de ſix lignes d'épaiſſeur, on les met dans la boëte; on y poſe auſſi la brique de maniere que la ſurface la plus unie ſoit en bas; puis avec une barre quarrée de neuf à dix lignes d'épaiſſeur que l'on tient entre ſes mains, & que l'on applique ſur les bords de la boîte; à un des bouts de la brique, on tire & racle la brique en tirant à ſoi la barre qui enleve l'excédant de la brique; cela fait, on répete la même opération à toutes les briques.

Il faut que le four ſoit conſtruit ſelon la largeur des pots; mais il y a ici une remarque à faire, c'eſt que ceux qui font un nouvel établiſſement, & qui ont à employer de la terre dont on n'a point encore fait uſage, doivent la compoſer comme celle des pots, en faire quelques tuiles d'environ ſix pouces de longueur ſur quatre de largeur & un d'épaiſſeur; quand elles ſeront ſeches, en prendre bien exactement

ment le meſure, l'attremper doucement, la faire mettre dans un four ou dans une forge à ſerrurier, & lui donner enſuite la chaleur d'un four à verre en fonte, la garder à cette chaleur pendant quelque tems ; ſi l'épreuve ſe fait dans un four, qu'elle y reſte vingt-quatre heures au plus. Il faut enſuite la retirer, la laiſſer refroidir, la remeſurer & comparer ſes premieres dimenſions avec celle-ci. Si l'on trouve que le retrait ſoit de trois lignes, & ſi l'on ſuppoſe qu'un pot ſec doive avoir trente pouces de hauteur ſur trente de diametre, on trouvera ſes dimenſions avant le retrait ou après; on dira, ſix pouces eſt à trois lignes de diminution, comme trente pouces à ſa diminution. On aura la diminution du contour de la maniere ſuivante: on dira; 7, 22, 30, à la circonférence du pot 94 $\frac{2}{7}$; & enſuite, 6 pouces ſont à 3 lignes comme 94$\frac{2}{7}$ à 45, d'où l'on voit que le diametre ſera retréci de 15 lignes; ainſi quand les pots ſont de 30 pouces de hauteur & bien ſecs, il faut qu'un four ait les dimenſions ſuivantes.

Meſures du four en toutes les parties.

Il aura en quarré 7 piés 4 pouces.

La grille en long 7 piés 10 pouces, en larg. 1 pié 4 pouces, haut aux ſieges, 2 piés 9 pouces.

Largeur des chambres, 6 pouces, hauteur huit pouces.

Hauteur des ſieges aux ouvroirs, 2 piés 5 pouces.

Hauteurs & largeurs des ſieges, 10 pouces.

Hauteur des murs des ſieges, 3 piés 11 pouces.

Hauteur de la grille à la couronne, 9 piés.

Hauteur de la grille aux lunettes des arches cendrieres, 6 piés 7 pouces.

Largeur des lunettes, 6 pouces $\frac{1}{2}$.

Hauteur des ſieges aux lunettes des arches à pot, 2 piés 11 pouces.

Largeur des lunettes, 7 pouces.

Hauteur de la grille au centre de la tonnelle, 3 p. 3 pouces.

Longueur de la tonnelle, 2 piés 7 pouces.

Ces dimenſions ſont pour le charbon qui donne beaucoup de flammes ſans donner beaucoup d'ardeur à ſa braiſe; mais pour le charbon d'Angleterre, ou de S. Etienne en Forez, ou celui dont la braiſe eſt ardente, le four pour le même pot ne doit pas avoir de la grille à la hauteur de la couronne plus de 7 piés; mais il vaut mieux que la couronne ſoit trop haute que trop baſſe.

Pour le charbon qui donne moins de flamme que de chaleur, le four aura en quarré 8 piés.

Longueur de la grille, 1. 4.

Hauteur de la grille aux ſiéges, 2. 6.

Largeur des chambres, 6 pouces.

Hauteur des chambres, 8 pouces.

Hauteur des ſiéges aux ouvroirs, 2 piés 7 pouces.

Hauteur & largeur des ouvroirs, 10 pouces.

Hauteur des murs des ſiéges, 4 piés.

Hauteur de la grille à la couronne, 7 piés 6 pouces.

Hauteur de la grille aux lunettes des arches cendrieres, 6 piés 6 pouces.

Largeur des lunettes, 6 pouces & demi.

Hauteur des ſiéges aux lunettes des arches à pots, 3 piés 3 pouces.

Largeur des lunettes, 7 pouces.

Hauteur de la grille au centre de la tonnelle, 3 piés, 1 pouce.

Largeur de la tonnelle, 2 piés 8 pouces & demi.

Lit de champ; c'eſt le dernier rang de briques poſées ſur leur champ qui termine la hauteur des ſiéges.

Quand on voudra conſtruire la hale pour une *verrerie* à bouteilles ou à cryſtal; il ne faudra pas que le fond de la cave ſoit plus de trois piés & demi plus bas que la ſurface du champ, parce que le four ne chaufferoit pas ſi bien; & l'on ſeroit plus de tems à faire la fonte & à rafiner le verre: on perdroit du tems, & l'on conſumeroit du charbon; en voici la raiſon.

Les portes des caves ayant trois piés & demi de hauteur ſur la ſurface du champ, l'air y entrera avec plus de violence, que ſi les portes étoient auſſi baſſes que la ſurface du champ; car dans ce dernier cas, le vent n'y entreroit qu'à meſure qu'il y ſeroit attiré par le foyer, & agiroit lentement ſur le chauffage; au lieu que dans le premier, ſon cours ſeroit encore accéléré de ſon poids, ce qui le feroit paſſer avec plus de viteſſe à-travers la grille, enflammer plus rapidement le charbon qui eſt deſſus, & rendre la chaleur plus grande.

Quand on aura tracé le four ſelon le plan, on poſera le premier rang de briques, la ſurface brute en en-bas; la ſurface unie en deſſus. Il faut que le deſſus de ce premier rang ſoit uni & de niveau partout; enſuite on travaillera à la tonnelle, en plaçant ou commençant un ſecond rang ſur le rang déja poſé. On eſt deux à poſer une brique, parce que ne s'agiſſant pas ſeulement de la poſer, mais de l'appliquer bien exactement ſur la brique qui eſt en-deſſous; il faut les frotter l'une contre l'autre juſqu'à ce que les inégalités de l'une & de l'autre diſparoiſſent; on connoîtra ſi leur application ſe fait dans toutes leurs ſurfaces en balayant & en conſidérant ſi elles ont frotté l'une & l'autre par tout. Il faut frotter juſqu'à ce que le frottement ſoit ſenſible ſur les deux ſurfaces entieres, On place enſuite une autre brique de la même maniere, & l'on acheve ce rang.

Mais pour lier ces briques, il faut du mortier; on le fait avec la raclure des briques; on la ramaſſe; on la paſſe au tamis; on a une cuve qu'on remplit à moitié d'eau claire; on l'agite avec un bâton; cependant un autre y répand la raclure paſſée; l'un ſeme & l'autre tourne juſqu'à ce que le tout ait la conſiſtence d'une bouillie claire. Cela fait, on répand ſur le premier lit ou ſur les premieres briques frottées, de ce mortier; on l'égaliſe avec une truelle; on poſe enſuite les ſecondes briques frottées, les agitant & frottant juſqu'à ce qu'elles commencent à s'attacher & à prendre; on leur donne l'aſſiette qui leur convient; on prend un morceau de planche qu'on poſe deſſus; on frappe quelques coups de marteau ſur la planche; cela aſſure la brique & fait ſortir l'excès de mortier qu'on ôte la truelle; on opere de la même maniere pour la brique qui doit ſuivre, c'eſt-à-dire, qu'on la poſe ſans mortier; qu'on la frotte contre celle de deſſous; qu'on fait joindre ſes côtés avec l'autre poſée; que pour cet effet on uſe de la ſcie; on frappe ſur le côté avec le marteau; on applique la planche, *&c.* quant au ſecond lit, on commence par frotter toutes les briques du premier, avant que d'aſſeoir une ſeule des briques.

On n'aura pas beſoin d'un ceintre pour faire la couronne; car chaque brique étant une fois poſée avec le mortier, on ne la ſépareroit pas ſans la briſer. Au lieu de travailler en-dehors à faire la couronne, on fait un échafaut en-dedans, & l'on conduit la conſtruction de la voûte, comme nous allons dire. Comme la courbe de la voûte eſt un ſegment ou une portion du cercle dont le diametre ſera plus long que la largeur du four, il en faut chercher le centre, qu'on trouvera, comme on l'a dit, pour la coupe des briques; & la diſtance du centre à la circonférence ſera la ligne qui ſervira à conduire la voûte.

La muraille du four étant élevée à la hauteur convenable, il faut prendre une planche dont la longueur ſoit juſte la longueur du four, & qui ſoit percée dans ſon milieu d'un trou à recevoir une petite corde qu'on noue par les deux bouts; que la longueur de la corde depuis le trou juſqu'à ſon nœud, ſoit égale à la ligne trouvée ci-deſſus pour la coupe des briques; que depuis ce premier nœud juſqu'à l'extrémité de la corde, il y ait un pié d'excédent; que la planche ſoit poſée horiſontalement; que le trou correſponde au centre du four comme dans ces deux figures; *a* eſt la planche, *bb* les murailles du four, *c* le centre, *d* la corde, *e* le nœud, *h* l'autre nœud, *iiii* le ſegment ou demi-cercle, dont la planche repréſente une partie du diametre; *c h* eſt la corde qui ſervira à conduire l'ouvrage, ou la couronne.

oo, Les chambres ou loges.

p, La tonnelle ou le tiſonnier.

rr, Les lunettes ou arches à pots.

x, Les lunettes ou arches à cendrier.

tt, Les ouvreaux.

vu, Les ſiéges.

zzzz, Les murailles du four.

yyyy, La couronne.

F, La grille; *EABGD*, figure intérieure de la voûte, où l'on voit comment chaque rang de briques ſe joignent, & la figure qu'elles forment aux angles.

 Lorſ-

Lorſqu'on commence la voûte, il faut préſenter une brique de voûte au point *B* ou *C* ou *D*, ou *A*; puis prendre la corde à la main & avancer le nœud *h* juſqu'à cette brique; de maniere que ſon côté faſſe angle droit avec elle; & ainſi des autres briques en tous ſens. Cet angle droit des briques avec la corde, & la longueur de la corde, déterminent ſi parfaitement la poſition des briques, qu'en ſe conformant à ces deux regles, on conſtruira exactement la voûte, comme nous venons de l'indiquer. On finit par mettre la clé *o*, & l'on unit la voûte en-dedans en la rielant; ſi l'on rempliſſoit les coins, la voûte deviendroit ronde; ce qui ſe peut pratiquer.

Le four & les ſiéges étant achevés en-dedans, & les ouvreaux taillés, on commencera à conſtruire les quatre arches à pots, ſous les planchers deſquelles on fait une petite voûte, avec une ouverture; c'eſt-là qu'on fait ſécher le ſable. Tous ces ouvrages s'achevent avec la brique commune; on n'a qu'à bien ſuivre le plan, & le ſuivre avec exactitude, il ſuffiroit à un maçon habile pour travailler une *verrerie*, ſans en avoir jamais vu.

Dans les *verreries* en bois, il y en a qui ſe ſervent de la charrée avec un peu de cendres fines: on n'en peut pas faire autant dans les *verreries* à charbon, parce que dans celles en bois, on tiſe toujours preſque comme ſi l'on étoit en fonte, & c'eſt-là ce qui empêche le verre de venir ambité. Mais ſi dans les *verreries* à charbon, l'on tiſoit pour garantir le verre de venir ambité, la pouſſiére du charbon tomberoit ſur le verre; elle le feroit bouillir, & les bouillons où petites veſſies occaſionnées de cette maniere, gâteroient les marchandiſes; & d'un autre côté, ſi l'on n'étoit pas aſſidu à tiſer, le verre viendroit ambité. Car, comme il n'y a pas beaucoup de ſel dans ces cendres, on n'y met pas beaucoup de ſable; ainſi il faut donner feu continuellement.

Ambité. Le verre eſt ambité, quand il eſt mol, quand il n'y a pas aſſez de ſable; alors il vient plein de petits boutons; le corps du verre en eſt parſemé; les marchandiſes qui s'en font ſont comme pourries, & caſſent facilement; il faut alors le raſiner, & perdre à cette manœuvre du tems & du charbon.

Dans toute *verrerie*, ſoit en bois, ſoit en charbon, il eſt à ſouhaiter qu'elles ſoient à portée d'avoir de la ſoude de varech; cela épargnera bien du chauffage, & l'on fondra plus vîte; ce qui ne ſera pas d'un petit avantage aux fabriquans.

Il y a des *verreries* où l'on ſe ſert de cendres fines ſeulement; quand elles ſont bonnes, elles portent plus de ſable: ſi au contraire elles ſont moins bonnes, elles en porteront moins; & ſi elles ſont mauvaiſes, elles n'en porteront point du tout.

Les ſables ont des qualités ſi différentes, qu'il y en a qui fond facilement; d'autre qui eſt dur; mais il n'y en a point qui ne puiſſe ſe réduire en verre en lui donnant du fondant. La diverſité qui ſe trouve tant dans les ſables que dans les autres matieres, empêche qu'on ne puiſſe donner une compoſition fixe.

Au reſte, voici comment on peut s'y prendre pour en trouver une bonne. Si l'on établiſſoit une *verrerie* à côté d'une autre, on n'auroit qu'à tâcher d'avoir de leur compoſition. Mais ſi l'établiſſement ſe fait dans un endroit où toutes les matieres ſoient inconnues, pour lors il faudra préparer une douzaine de petits creuſets plats, comme on voit *fig. a*, compoſés de bonne terre à pot. Quand la halle & le four ſeront conſtruits, & avant qu'on ait fait mettre le feu aux tonnelles pour faire ſécher & chauffer le four, il faut prendre quelques pots félés, comme on ne manquera pas d'en trouver dans la chambre aux pots; placer deux de ces pots dans le four, ſur les ſiéges, un de chaque côté, devant le trou du milieu; il faut que ces pots ſoient renverſés, & le cul en-haut. Cependant on fera paſſer les cendres & le ſable, ſi-tôt que le four ſera devenu chaud, & que les arches cendrieres commenceront à rougir; alors on fera mettre dans ces arches autant de cendres qu'elles en pourront contenir; ſe réſervant toutefois autant de places qu'il ſera néceſſaire, pour les retourner; les cendres étant bien cuites, on les retirera des arches, & on les mettra dans un endroit pavé de briques, juſqu'à ce qu'elles ſoient refroidies. On fera pareillement ſécher & paſſer le ſable; après quoi on formera les huit différentes compoſitions ſuivantes, qu'on mettra ou dans huit terrines, ou dans la même terrine; mais chaque compoſition à part.

On mettra ſix ou huit de ces petits creuſets deſſus les pots renverſés, de maniere qu'on puiſſe les retirer en mettant un ferret dans le trou de leurs manches. On fera enſuite mettre les pots dans les arches pour les attremper; puis faire mettre le feu aux tonnelles; cependant, comme nous avons dit, on fera paſſer les cendres, &c.

Prenez de la cendre cuite ſeule, trois fois plein un des petits creuſets, & mettez ce creuſet à part avec étiquette.

Prenez de la cendre cuite, ſept fois plein une chopine; mettez ces cendres dans la terrine; prenez de plus une chopine de ſable, que vous ajouterez aux ſept chopines de cendres dans la terrine, & que vous mêlerez bien, puis vous mettrez ce mélange à part avec une étiquette.

Prenez ſix meſures de cendres & une meſure de ſable; mettez-les dans la terrine après les avoir bien mélangées; placez le mélange à part, avec une étiquette.

Prenez cinq meſures de cendre & une de ſable, mêlez & mettez à part.

Prenez quatre meſures de cendre & une de ſable, mêlez & mettez à part.

Et ainſi de ſuite, vous aurez:

nº. 1. cendres.
nº. 2. 8. cendre, 1. ſable.
nº. 3. 7. cendre, 1. ſable.
nº. 4. 6. cendre, 1. ſable.
nº. 5. 5. cendre, 1. ſable.
nº. 6. 4. cendre, 1. ſable.
nº. 7. 3. cendre, 1. ſable.
nº. 8. 2. cendre, 1. ſable.

Cela fait, quand le four ſera devenu blanc, faites porter toute cette compoſition au four; puis faites retirer un des creuſets, & rempliſſez-le de la compoſition nº. 1. & faites-le remettre au four ſur le fond du pot, & faites-en autant pour toutes les compoſitions. Arrangez-les de façon que vous puiſſiez les reconnoître.

Au bout de quatre heures prenez une cordeline; c'eſt une petite tringle de fer; faites-en recourber le bout d'environ cinq pouces; faites-la chauffer au four, & plongez-la ſubitement dans l'eau, ſeulement pour en ôter la fumée, & pendant qu'elle eſt chaude, eſſayez tous vos creuſets les uns après les autres, & voyez ſi la matiere eſt fondue: ſi elle eſt fondue, retirez le nº. 1. & le rempliſſez de la même compoſition, & le remettez au four; & ainſi de tous les autres: faites fondre & affiner, ce que vous connoitrez en plongeant la cordeline dans les creuſets; ſi la matiere fait un fil ſans aucun grumeau, ce dont vous vous aſſurerez en paſſant le fil de verre entre les bouts du doigt index & le pouce; ſi vous ne ſentez point de grumeau, vous conclurez que la matiere eſt affinée. Si toutes les matieres ſont fondues & affinées, celle qui donnera le fil de verre le plus épais ſera la meilleure: faites chauffer une canne; retirez ce creuſet, mettez-le ſur le fil de l'ouvreau; cueillez à deux ou trois repriſes: ſi au troiſieme coup vous en avez ſuffiſamment ſur la canne, ſoufflez: ſi le verre ſoufflé eſt fin, la compoſition eſt bonne. Cueillez un ſecond morceau dans le même creuſet, puis un troiſieme, en un mot autant que vous pourrez; quand ces morceaux ſeront un peu froids, applatiſſez-les ſur le marbre; laiſſez-les encore un peu refroidir; remettez-les dans l'ouvroir juſqu'à ce qu'ils ſoient prêts à couler; alors retirez-les, laiſſez-les derechef refroidir comme auparavant, & les remettez dans l'ouvreau, & lorſqu'ils ſe remettront en fuſion, retirez-les encore, & les laiſſez refroidir tout-à-fait: quand ils ſeront froids, voyez ſi le verre en eſt blanc ou non: s'il n'eſt pas blanc, c'eſt ſigne qu'il eſt bon, & peut-être qu'on y peut ajouter un peu de ſable; mais s'il eſt blanchâtre, c'eſt une marque qu'il y faut abſolument ôter du ſable, & qu'il y en a trop.

Quand par vos eſſais vous aurez une compoſition bonne, faites-en avec votre cendre cuite & votre ſable; retirez vos pots félés quand vous ferez déboucher vos tonnelles, pour leur en ſubſtituer d'autres.

Il en faut faire autant avec le varech; on écraſera la ſoude, on en prendra une meſure ſur laquelle on mettra une meſure de ſable, ou une meſure & demie de ſable, ou deux meſures, ou deux meſures & demie; ce dernier mélange fera le verre un peu blanc; quand on a trouvé la doſe de varech & de ſable, on prend de la chaux ou de la cendre fine; on

y ajoute

y ajoute autant de ſable que le varech en peut porter; on mêle bien le tout, on met ce mélange dans l'arche cendriere, & l'on répand deſſus le varech en morceaux: il ſe fondra, & en tournant, agitant la matiere à recuire, elle ſe mêlera avec cette matiere.

La *taraiſon* eſt une eſpece de tuile faite d'argille, dont on ſe ſert pour retrécir l'ouvroir, ſelon que les marchandiſes ſont grandes ou petites.

Tuilette, eſpece de tuile dont on ſe ſert pour boucher l'ouvroir au milieu, & faire paſſer la flamme par les deux côtés.

Canne, morceau de fer d'environ quatre piés huit pouces de long, en forme de canne, percé dans toute ſa longueur d'un trou, de deux lignes de diametre ou environ.

Cordeline, tringle de fer, d'environ quatre piés huit pouces de longueur, que l'ouvrier prend d'une main, & qu'il trempe chaude dans le pot, pour en tirer de quoi faire la cordeline qui entoure l'embouchure de la bouteille; ce qui ſe fait en attachant le petit teton qui pend, & tournant en même tems la canne de la main gauche.

Molette, morceau de fer plat, d'environ un pié de longueur, dont l'ouvrier ſe ſert pour enfoncer le cul de la bouteille, & en glacer le col pour la faire dépaſſer de la canne.

Pincette, morceau de fer plat recourbé en deux, & ponitu à chaque bout, dont on ſe ſert pour arracher les pierres du cueillage,

Ferre, machine de fer, ou eſpece de pince dont on ſe ſert pour façonner la cordeline, & faire l'embouchure de la bouteille,

Ciſeaux, ils n'ont rien de particulier: on s'en ſert pour couper le verre, quand on veut mettre une anſe à quelque vaiſſeau.

Marbre ou *mabre*, plaque de fer de fonte, de dixhuit pouces de longueur ſur douze de largeur, aux environs d'un pouce d'épaiſſeur, ſur laquelle le paraiſonier fait la paraiſon; elle eſt placée ſur un billot.

Paupiere, plaque de fonte comme le marbre, de huit ou neuf lignes d'épaiſſeur; elle eſt placée à terre, & c'eſt là-deſſus que le maître ſouffle & forme la paraiſon, avant de la mettre dans le moule.

Moule, ce moule eſt fait de cuivre jaune; il a la forme d'un cone tronqué, dont le milieu du fond ſeroit percé d'un petit trou d'environ deux lignes d'épaiſſeur: le maître y met la paraiſon pour lui donner la derniere façon. *fig. C.* le moule renverſé où l'on voit le trou. *fig. D*, moule coupé dont on fait l'intérieur; il eſt un peu concave au fond. Pour le moule d'une pinte de Paris, il faut que le diametre en-haut ſoit de quatre pouces & quatre lignes, & le diametre en bas à la ligne *e*, juſqu'à la ligne en-haut *f*, de 3 pouces 6 lignes; & de la ligne *e* juſqu'au fond, de 8 lignes, Il y a auſſi les moules à mouler les chopines; ils ſont façonnés comme les moules de pintes, mais ils ſont plus petits; il faut que le diametre *f* ſoit de 3 pouces & 6 lignes; le diametre *e* d'en-bas, de 3 pouces & une ligne, & il faut qu'ils aient l'un & l'autre ſix lignes d'épaiſſeur.

Baquet, c'eſt une petite cuve qu'on remplit d'eau, & dans laquelle on rafraîchit les cannes.

Cachere, place pratiquée ſur une petite muraille contigue aux fils des ouvreaux, ou remettement du four, dans laquelle le maître ſépare la bouteille de la canne; le col de la bouteille étant glacé, il poſe le corps dans la cachere, & tenant ſes deux mains étendues, il preſſe de la main gauche le milieu de la canne, & tenant la main droite à l'extrémité de la canne, il leve cette extrémité, & donne en même tems une ſecouſſe de la main gauche; cette ſecouſſe ſépare la bouteille de la canne; il tourne le cul de la bouteille de ſon côté, puis il y applique la partie du cou qui reſte attachée à la canne, & met le col au crochet, pour y appliquer la cordeline.

Banc, ſiege ſur lequel le maître s'aſſied pour faire l'embouchure.

Crochet, tringle de fer de neuf lignes de diametre, courbe & pointu par le bout, avec lequel le fouet arrange les bouteilles dans le four à recuire; il y a d'autres crochets dont on ſe ſert pour mettre les pots dans le four; ils ont ſept piés & demi.

Fer à macler le verre, quand le four eſt un peu refroidi, le verre devient dans le pot quelquefois cordelé; alors on prend le fer à macler: on le fait rougir dans le four, & l'on en pouſſe le bout au fond du pot au-travers du verre, & l'on enleve le verre de bas en haut pendant quelque tems, en le remuant avec ce fer à macler.

Verre cordelé, le four étant un peu froid, il y aura dans le pot une partie du verre qui deviendra un peu plus dure que l'autre; & lorſqu'on a cueilli le verre avec la canne, on prend de l'un & de l'autre; mais quand la bouteille eſt ſoufflée on voit dedans comme de la ficelle, tantôt groſſe, tantôt menue; comme ces cordes ſont d'une qualité différente de l'autre partie de la bouteille, elles feront caſſer la bouteille; elles ſont à-peu-près de la nature des larmes qui tombent de la couronne du four dans le verre, qu'il faut ôter pour empêcher les bouteilles de caſſer.

Ferret à écremer, fer dont on ſe ſert pour ôter les pierres & les ordures qui ſe trouvent ſur la ſurface du verre dans les pots, avant que de commencer à faire les bouteilles.

Larmes, on appelle de ce nom des gouttes qui tombent de la couronne, dans les tems de la fonte; le four étant en grande chaleur, les ſels volatils s'élevent des matieres, & vont frapper contre la couronne; & comme ces ſels ſont extrèmement ſubtils & pénétrent un peu dans la ſurface de la couronne, elle ſe réſout en verre, dont il tombe quelques gouttes dans les pots; mais comme la matiere de ce verre eſt beaucoup plus dure à fondre que celle des pots, elle ne ſe mêle jamais avec elle, & on l'apperçoit dans le cueillage comme des pierres.

Buche, ou grande barre à mettre les pots. Elle à quatorze piés de long ſur deux pouces & trois lignes d'épaiſſeur, pendant la longueur de la partie quarrée; depuis la partie quarrée elle va en diminuant juſqu'au bout, ou elle doit avoir un pouce & demi de diametre. La partie quarré a ſix piés & demi de longueur: on s'en ſert pour placer le pot dans le four.

Rouleau. Barre ronde dans toute ſa longueur qui eſt d'environ cinq piés quatre pouces, & ſon diametre de ſix lignes. On y remarque un bouton au milieu qui ſert d'appui à la grande barre, quand on met le pot ſur le ſiege.

Crochets. Il en faut trois de peur qu'ils ne ſe caſſent. Ils ont neuf piés & demi de longueur, onze lignes de diametre; les coins en doivent être rabattus; ce qui les rend à huit pans.

Grand crochet. C'eſt une barre dont on ſe ſert à l'ouvroir pour lever & tirer le pot ſur le ſiege & le placer comme il convient. Il a dix piés de long ſur un pouce dix lignes d'épais.

Bodée. Morceau de bois d'environ trois ou quatre pouces d'épaiſſeur ſur deux piés quatre pouces de longueur, & d'environ dix pouces de largeur avec un pié, On fait gliſſer une barre dans une échancrure pratiquée à la partie ſupérieure pour dégager & nettoyer la tonnelle.

Pelle. Il en faut de différentes ſortes, mais une de quatorze pouces de longueur ſur douze de largeur: les bords repliés, de même que celui où eſt la douille. Il en faut une petite de cinq pouces & demi de large ſur ſix pouces de long.

Barre à porter. Inſtrument qui ſert à tranſporter le pot de l'anſe dans la tonnelle.

Bâton à porter. Bâton de quatre piés de longueur & d'environ quatre pouces de diametre au milieu, un courbé au milieu; il ſert à porter le pot au tiſonnier ou la tonnelle.

Brouettes. On s'en ſert pour enlever les immondices, & porter le charbon, *&c.*

Outils de la cave. Perches. Il en faut quatre. Deux ſont placées environ vingt pouces au-deſſous de la grille, une à chaque bout, & les deux autres dix pouces plus bas. Elles ſervent à ſoutenir la barre dont le tiſeur ſe ſert pour dégager la grille. Elles rendront ce travail beaucoup plus facile aux tiſeurs.

On n'a pas cet uſage en France. Il faut les placer, comme on voit *fig. a*. Le quarré vers la muraille d'un côté, ou le pillier qui ſoutient une partie de la grille.

Grande barre à dégager. Elle a onze piés de longueur ſur quatorze lignes d'épaiſſeur, où elle eſt quarrée. La partie équarrie a vingt-deux pouces de long; le reſte eſt arrondi. Les tiſeurs ſe ſervent de cette barre pour dégager la grille & mettre le four en fonte.

Petite barre à dégager. Elle n'a que ſept piés de long. On ſe ſert de celle-ci, quand on ne peut ſe ſervir de l'autre, & alternativement.

Fourche. Tringle de fer d'environ ſix piés de long ſur dix pouces de diametre. On s'en ſert pour avancer ou reculer une barre de la grille.

Outils de tiſeurs. *Eſtraquelle* ou *pelle à enfourner*. Elle a ſept piés & demi de longueur. Les tiſeurs s'en ſervent à tirer la matiere cuite des arches cendrieres, & la porter aux ouvreaux, où on la renverſe dans les pots. Il en faut cinq. Les pelles auront neuf pouces de largeur & un pié de longueur, & quatre pouces de profondeur.

Poesle, dont on ſe ſert pour tirer le *verre* des pots caſſés. Elle a ſix piés de longueur. Le manche en eſt rond & égal par-tout, de trois lignes & un pouce. Le baſſin a ſept pouces de diametre.

Rable. Eſpece de rateau dont on ſe ſert pour arranger la braiſe dans le four, & pour y en tirer, lorſqu'on veut mettre les pots. Il a onze piés & demi de longueur. Le manche en eſt égal par-tout, d'environ dix lignes de diametre. Il en faut auſſi de ſept piés. La plaque qui eſt au bord a ſix pouces & demi de long.

Pelle à remuer ou recuire les cendres. Elle a dix piés de long. Le manche en eſt rond, égal par-tout, de treize lignes de diametre. On change la matiere d'un côté de l'arche à l'autre à pluſieurs repriſes, afin que les matieres ſulphureuſes ſe conſument. On connoîtra que cela eſt fait, lorſque l'arche étant aſſez chaude pour cuire la cendre, on y appercevra plus d'étincelle en la remuant.

Pelle à tiſer. Elle a ſept pouces de long ſur cinq & demi de large, emmanchée de bois. Le manche eſt de deux piés quatre pouces de long.

Balai pour nettoyer à-l'entour du four & dans les places où l'on fait la compoſition.

Braſſarts. Ils ſont faits de deux vieux chapeaux paſſés l'un dans l'autre. On en ôte le deſſus, & l'on paſſe le bras droit à travers juſqu'au coude. Ces braſſarts ſervent à poſer le manche des pelles qui eſt chaud quand on tranſporte avec ces pelles de la matiere des arches dans le pot.

Maître tiſeur. Son office eſt de remplir les pots, comme les autres; mais de plus de faire la compoſition, & de prendre garde que le verre ſoit fin, avant que de quitter le four, & de veiller à ce que les autres tiſeurs faſſent leur devoir.

Fonte. C'eſt la compoſition, qui miſe dans les pots, ſe vitrifie par l'ardeur du feu, & devient propre aux ouvrages qu'on en fait.

Compagnons tiſeurs. Leur office eſt de chauffer le four; d'entrer le charbon; de vuider les immondices de la cave, & de nettoyer la halle de celles qui s'y ſont amaſſées pendant la fonte.

Deux tamiſeurs. Leur office eſt de faire ſécher la charrée quand on s'en ſert, le ſable; de paſſer les cendres fines. On ſe ſert de tamis travaillés au métier avec du laiton. Il en eſt de même pour les autres matériaux; ces tamis ſe font à Strasbourg & en Angleterre.

Meſſieurs qui font les bouteilles. Il y en a quatre. Leur office dans quelques *verreries*, eſt de faire la paraiſon, & de ſouffler les bouteilles; dans d'autres ils prennent la paraiſon du *paraiſonnier* au ſortir de l'ouvroir; de ſouffler & de former la bouteille, & faire ſon embouchure.

Serviteurs ou *garçons*. Il y en a quatre. Leur office eſt de cueillir le dernier coup du cueillage, puis de le mettre entre les mains du maître. Si c'eſt le maître qui fait la paraiſon, le garçon fait l'embouchure; ſi le maître fait l'embouchure, le garçon fait la paraiſon, & la chauffe à l' ouvroir.

Gamins. Petits garçons dont l'office eſt de chauffer les cannes; de cueillir deux, trois ou quatre coups de verre ſur la canne, & de porter les bouteilles aux fourneaux à recuire.

Tiſeur. Son office eſt d'avoir ſoin que le four ne ſoit ni trop froid, ni trop chaud; car ſi le four eſt trop chaud, le verre deviendra mou, & l'on aura de la peine à le cueillir; & s'il eſt froid, le verre deviendra dur & ambité.

Fouet. C'eſt le nom de celui qui arrange les bouteilles dans le fourneau, & a ſoin de les tenir dans une chaleur convenable, ni trop froides, ni trop chaudes; ſi le fourneau eſt trop froid, les bouteilles péteront, s'il eſt trop chaud elles s'applatiront. C'eſt auſſi le fouet qui défourne les bouteilles; il eſt aidé dans ce travail par les gamins.

Recuire ou *anneler*. C'eſt entretenir les fourneaux dans une chaleur convenable. La journée étant finie, ou les pots étant vuides, on y laiſſe mourir le feu, & les marchandiſes ſe refroidiſſent peu-à-peu.

Défourner. C'eſt tirer les marchandiſes du four, quand elles ſont aſſez cuites ou aſſez froides.

Macler. Lorſque le verre eſt devenu cordelé, on prend le *fer à macler*, on le chauffe, on s'en ſert enſuite pour mêler le verre dur avec celui qui eſt plus mol.

Raffiner. On raffine en *verrerie*, quand le verre étant devenu ambité, pendant qu'on le travaille, le tiſeur eſt contraint de mettre le four en fonte, & de rendre au verre par la chaleur ſa bonne qualité.

Ecremer. C'eſt dans les *verreries* à bouteilles, l'ouvrage des ſerviteurs. On prend le ferret à écrêmer, on en chauffe le bout; on cueille du verre à quatre à cinq coups on l'applatit ſur le mabre; quand il eſt un peu froid, on fait paſſer le ferret ſur la ſurface du verre par ſa partie plate, en ſuivant le tour du pot, & l'on entraîne les pierres qui y ſurnagent; on recommence cette manœuvre juſqu'a ce qu'on n'apperçoive plus de pierres. Ces pierres viennent en plus grande partie de la ſoude ou varech quand on s'en ſert; quand on ne s'en ſert point elles viennent d'accident; elles ſe ſont apparemment mêlées avec les matieres en les tranſportant de place en place.

Mettre les pots dans les arches. On va à la chambre aux pots, on en prend un à la fois; on le met ſur une civiere; on le porte au four, puis dans chaque arche à pot on place trois petits piliers ſur leſquels on poſe le pot, de maniere que la chaleur puiſſe paſſer en-deſſous & ſécher le fond. S'il étoit poſé à plat, le fond du pot étant plus long-tems à chauffer que le reſte, pourroit péter. On les enferme ordinairement d'une légere muraille de briques; mais trois tuiles ou plaques de terre ſuffiront. On bouche l'arche en un moment avec ces tuiles; on les débouche auſſi facilement. Il faut que ces tuiles aient été miſes à cuire avec les pots, & aient été faites de ciment & d'épluchages de terre à pot.

Mettre le feu aux tiſonniers ou *tonnelles*. Aux environs d'un pié à l'extérieur des tonnelles, on allume un petit feu à chaque tonnelle. On continue ce feu pendant deux jours, en l'augmentant peu à peu, & en l'avançant vers les tonnelles. Le troiſieme & quatrieme jour on l'avance encore un peu en-dedans des tonnelles; & l'on continue cette manœuvre en augmentant le feu, & en l'avançant juſqu'à ce qu'on ſoit arrivé au milieu du four ſur la grille. A l'extérieur de la tonnelle on fait une petite muraille de briques ſans mortier, pour boucher la tonnelle à meſure que le feu ou la braiſe y monte. On force ainſi la chaleur à paſſer dans le four; & d'ailleurs on peut approcher plus aiſément pour y mettre du charbon. Quand le feu eſt pouſſé au milieu, on laiſſe attremper le four pendant l'eſpace de deux jours. Puis on deſcend dans la cave, & à chaque bout de la grille on fait avec une barre deux trous, au travers de la bourbe; on fait tomber les pouſſieres & les cendres, juſqu'à ce qu'elles ſoient ſuivies de la braiſe rougeâtre. Alors l'air ſe portera par ces trous, & le four ſe chauffera à vûe d'œil. Mais il faut avoir ſoin que le charbon couvre les trous qu'on a faits: on y travaillera par la tonnelle. Cinq heures après on élargit les trous, & l'on continue de tems en tems à dégager la grille, juſqu'à ce qu'enfin elle ſoit entierement dégagée: alors le four entrera en fonte. On continuera ainſi trente ou trente-ſix heures avant que de mettre les pots. La premiere fois qu'on allume le feu, il faut laiſſer les lunettes des arches ouvertes; il faut que les arches ſoient attrempées auſſi-bien que les pots. Il ne faut pas oublier de mettre dans les arches à pots à cuire, les margeoirs à marger les lunettes, lorſque les pots ſont levés.

Lever les pots. C'eſt les tranſporter des arches à pots dans le four ſur les ſieges. Pour cet effet, on défait la muraille, ou on débouche la tonnelle; on ôte les immondices, puis on place la bodée à une diſtance du tiſonnier d'environ trois piés. Deux tiſeurs, ou un ſeul ſelon le beſoin, dégagent les crayers ou mouſſes qui ſont attachés à la tonnelle, & l'on écarte la braiſe afin d'avoir un paſſage libre ſous les pots; on ôte la bodée & les immondices de la glaie. Cependant il y a un autre tiſeur qui écarte les braiſes qui ſont au-devant du pot dans l'arche, de maniere que l'on puiſſe le mettre ſur le côté. Cela fait, on débouche la bouche de l'arche, ſi elle eſt

bou-

bouchée de briques ordinaires en tirant en bas ce qui la bouche; ce qu'on éloigne enſuite avec les pelles. Mais ſi elle a été bouchée avec des plaques, deux hommes le ferret à la main, mettant le bout de cet inſtrument dans les trous des deux plaques du haut, les enlevent avec le crochet, & les mettent à côté; puis en font autant à la plaque d'en-bas.

On place le bâton à porter au-deſſous & tout proche de la plaque; puis un homme tenant les bouts des ferrets peſe deſſus, fait balancer la plaque, l'en tire & la met à côté. Cela fait, un tiſeur poſe un crochet contre le bord du pot en haut, & le pouſſe pour le dégager, & un autre tiſeur pouſſe le pilier de devant qui ſoutient le pot par un des côtés; puis celui à la bûche aborde, met le crochet ſur le bord du pot, l'accroche & le baiſſe; un autre avec un autre crochet, ſoutient le pot & le fait tomber doucement. Quand le pot eſt ſur le côté, on place à chaque côté un crochet, & l'on le tire ainſi jusqu'à ce que le bord du pot ſoit d'environ trois ou quatre pouces hors de la bouche de l'arche. Alors on place la barre à porter au fond du pot, & deux tiſeurs avec le bâton à porter, ſe placent ſous la barre, poſent le bâton au milieu, & levent la barre juſqu'à ce qu'elle touche le côté ſupérieur du pot au fond. Puis un homme placé au bout de la barre à porter, fait balancer le pot; & ces deux hommes portent ainſi le pot & le placent dans la tonnelle. On ne le laiſſe pas là; un autre homme a le rouleau tout prêt, il le place horiſontalement à-travers la glaie, environ quatre pouces plus bas que les ſieges, dans deux fentes pratiquées à la muraille de la glaie. Alors on uſe de la bûche ou grande barre à porter; on la poſe ſur le rouleau. Deux tiſeurs leurs crochets à la main, accrochent le rouleau, l'empêchent de rouler, pendant que l'on gliſſe le bout de la grande barre au fond du pot qui eſt dans la tonnelle. Alors on balance le pot; on pouſſe la grande barre, & le rouleau roule avec ceux qui conduiſent le pot dans le four. Enſuite on tire la grande barre hors du pot, & l'on en applique le bout au-deſſus du bord qui eſt ſur la braiſe; on le pouſſe, on le fait entrer aſſez avant pour qu'en le dreſſant, le pot ne puiſſe gliſſer: il y a même un autre homme à l'ouvroir avec un crochet qui le ſoutient. Quand il eſt ſur ſon fond, on y paſſe le bout de la grande barre, & deux hommes placés à l'ouvroir; l'un avec la barre à crochet, à lever les pots qu'il place ſur le bord du pot, le crochet en-dedans, accroche le bord renverſé du pot; & l'autre ayant le bout de ſa barre poſée contre les parois du pot en-dehors, environ huit ou neuf pouces au-deſſous du bord. Alors le ſignal ſe donne pour lever le pot, & ceux qui ſont au grand ouvreau balancent & élevent le pot à la hauteur des ſieges perpendiculairement; puis celui qui tient le grand crochet à l'ouvroir, tire le pot ſur le ſiege & l'arrange comme il doit être: s'il y a encore d'autres pots à mettre, on répete la même manœuvre. Cela fait, on bouche le tiſonnier & l'on marge les lunettes; & l'on garde le four dans une chaleur douce, afin que le pot s'attrempe auſſi dans le four; & l'on réchauffe le four très-doucement à l'intervalle d'environ une ou deux heures ſelon l'exigence. Quand le four ſera aſſez chaud, alors on commencera à renfourner la matiere dans les pots. Quatre tiſeurs, chacun avec ſon eſtraquelle, prennent les matieres dans les arches cendrieres, les portent & les mettent dans les pots; ils continuent juſqu'à ce que les pots ſoient remplis à comble; alors ils bouchent l'ouvroir avec la tuilette, & mettent le four en fonte.

Dans l'eſpace de ſix ou ſept heures, cette matiere ſera fondue, & l'on remplit encore les pots de la même maniere; & trois ou quatre heures après, on repétera la même choſe juſqu'à ce que les pots ſoient pleins de verre, puis on le rafine; cela étant fait, les tiſeurs ont fini leur journée. Le tiſeur qui aura ſoin du four pendant qu'on fait les bouteilles, en a ſoin encore le ſoir; il deſcend dans les caves; il arrange les barres & les craïers; enſorte que la grille ne puiſſe avoir de trous, puis il commence à faire la braiſe.

Torcher la grille. On prend de la bourbe avec un peu d'argille & de paille; on les mêle enſemble; & lorſque les barres de traverſe ou dormans ſont arrangés, on jette cette bourbe partout, de l'épaiſſeur de 3 ou 4 pouces; & on la preſſe & ſerre avec le pié, afin de bien fermer toute entrée à l'air.

Faire la braiſe. Pour faire la braiſe, le tiſeur prend le grand rable: il en paſſe le bout dans le tiſonnier & égaliſe la braiſe partout, ou le charbon qui eſt déja dans le four; puis avec la pelle à tiſer, il jette trois, quatre ou cinq pelletées de charbon dans le four: puis il va à l'autre tiſonnier, en fait autant, revient au premier, juſqu'à ce qu'il ait rempli le foyer aux deux cinquiemes. Alors, il le laiſſe dans cet état environ un quart-d'heure, juſqu'à ce que le charbon ait pris feu; puis il recommence le même ouvrage juſqu'à ce que la braiſe ſoit faite. Quand la braiſe eſt faite, le foyer en eſt rempli d'environ trois quarts de la hauteur de la grille. Alors les ouvriers ſont appellés à venir travailler; mais pendant qu'on fait la braiſe, les garçons ſont occupés à dreſſer les cannes.

Dreſſer les cannes. Si elles ſont nouvellement raccommodées par le maréchal, alors il les met dans l'ouvroir juſqu'à ce qu'elles ſoient preſque blanches. Il met enſuite le bout qui eſt blanc dans l'eau qui refroidit les parties qui ſe levent, & qu'il ratiſſe pour les en détacher, puis il cueille ce verre ſur le bout & ſouffle, afin que le verre n'entre pas dans la canne & n'en puiſſe boucher le trou, puis il met la canne dans la caſſette. Quant aux cannes qui ont déjà ſervi; on les réchauffe auſſi dans le four: quand elles ſont chaudes, on ôte le bouchon de verre qui eſt dans le bout de la canne, ou avec les pincettes, ou bequettes ou marteau. Si la canne eſt crochue, on la redreſſe, puis on coule le verre au bout; on le ſouffle comme ci-deſſus, & on met les cannes dans la caſſette quand elles ſont froides; elles ſont dreſſées & propres à ſervir.

Alors le gamin ou petit garçon fait la taraiſon, & le grand garçon la met avec un ferret devant l'ouvroir, & retrécit l'ouvroir, ſelon les marchandiſes à faire, c'eſt-à-dire s'il faut des chopines; le trou ſera plus petit que s'il falloit des pintes, *&c.* puis le garçon écrème le verre; & toute la place étant bien arroſée & bien balayée, on commence à travailler.

Le petit garçon met une canne dans l'ouvroir à chauffer; & quand elle eſt aſſez chaude, il commence à cueillir.

Cueillir le verre; c'eſt plonger le bout de la canne dans le verre d'environ 3 pouces, ce que le petit garçon fait; puis il la retire, & laiſſe refroidir un peu le verre. Pendant que le verre ſe refroidit, il tourne la canne ſur elle-même, & fait rouler le verre ſur la canne; ſans cette manœuvre le verre tomberoit à terre. Puis il l'y replonge encore & la retire; il refait la même choſe, quatre, cinq ou ſix fois, ſelon que le verre eſt dur ou mol; puis le grand garçon le prend & cueille le dernier coup; puis ou lui ou le maître, commence à en faire la paraiſon.

Paraiſon. Faire la paraiſon; c'eſt poſer la partie du cueillage qui eſt vers la main ſur le tranchant du côté gauche du marbre; pancher ſon corps vers le côté droit; tourner la canne; la tirer vers ſoi; trancher le verre juſqu'au bord de la canne; puis le poſer ſur le plat du marbre; ſans pancher le corps ni vers un côté, ni vers l'autre du marbre; baiſſer la canne & le corps un peu vers la terre; ſerrer un peu le bout de la canne où eſt le verre contre le marbre; rouler ſur elle le verre tranché en la tournant; ſe lever tout droit; poſer le bout du verre ſur le plat de marbre; avoir la canne à la bouche, tenue de la main droite vers la bouche, & de la main gauche étendue; ſouffler en la tournant, & faire gonfler le verre; lui faire prendre à-peu-près la forme d'un œuf; poſer enſuite le bout de la canne ſur le tranchant du marbre, & trancher ou marquer le col tenant ſon corps dans la même attitude que quand on a tranché le verre: voilà ce qu'on appelle *faire la paraiſon*.

Lorſque la paraiſon eſt faite, ſi c'eſt le garçon qui l'a faite, il la porte à l'ouvroir, & poſe la canne ſur le crochet, la tournant plus vîte, à meſure que la paraiſon devient plus chaude. Quand la paraiſon eſt aſſez chaude, il la retire; le maître ouvrier la reprend, le poſe ſur le paupoire, & la ſouffle autant qu'il convient pour être miſe dans le moule; quand elle y eſt miſe, il la pouſſe contre le fond du moule en la ſoufflant, & tournant toujours la canne juſqu'à ce qu'il voye la bouteille formée ſelon ſa volonté. Alors il la retire du moule, la fait oſciller, &, par ce mouvement, lui met le cul en haut; puis il met le bout froid de la canne ſur le paupoire, la tenant toujours de la main gauche & toujours la tournant,

Il prend la molette avec la main droite, & avec la partie pointue de cet inſtrument il enfonce le cul. Après quoi il prend une goutte d'eau au bout de la molette, il en touche le col de la bouteille, il la porte enſuite au crochet; là d'une ſecouſſe il ſépare le col de la partie qui reſte à la meule; on entend par *meule* le *verre* qui reſte à la canne, après que la bouteille en eſt ſéparée.

Cette ſéparation faite, il tourne le cul de la bouteille de ſon côté, & y attache le bout de la canne. Il place enſuite la canne dans le crochet; il la tient de la main gauche; cependant il prend la cordeline de la droite, il en plonge le bout dans le verre, la retire & attache à l'extrémité du col de la bouteille le verre qui pend de la cordeline, tournant la canne juſqu'à ce que le fil de verre rencontre l'extrémité attachée, alors il les joint, & en retirant avec promptitude la cordeline, le fil de verre ſe ſépare & rompt de lui-même. Il poſe enſuite la bouteille dans l'ouvroir, il faut chauffer l'embouchure; quand l'embouchure eſt chaude, il retire la bouteille, la porte au banc, il s'aſſied, prend le fer, il en donne du côté plat un ou deux coups contre l'embouchure; il embraſſe la cordeline avec ces deux jambes de fer; cependant il tourne toujours la canne, il en met une ou toutes les deux dans l'embouchure pour l'arrondir: cela fait, il la donne au grand garçon, quand il en prend la paraiſon, & le grand garçon la donne au gamin lorſqu'il en prend le cueillage, & celui-ci la porte au fourneau pour recuire.

Nous avons donné dans nos figures les coupes & les plans de deux *verreries*, l'une à l'angloiſe, & l'autre à la françoiſe. Nous allons maintenant en faire la comparaiſon, afin de rendre cet ouvrage auſſi utile qu'il eſt poſſible. On ſait que tout chauffage, ſoit de charbon, ſoit de bois, étant allumé, ſi l'on empêchoit l'air de s'y porter, il ne tarderoit pas à s'éteindre. Mais ſi fermant tout accès d'ailleurs à l'air, on ne lui permettoit d'attaquer la ſuperficie allumée du chauffage que par un endroit, par en-bas, par exemple, par-deſſous le charbon & le bois, ne laiſſant en-haut qu'une ſeule ouverture, par laquelle la fumée & la flamme s'échapperoient, de maniere qu'il y eût, pour ainſi dire, une circulation perpétuelle d'air de bas-en-haut; cet air circulant entrera avec plus de violence, & ſe hâtera vers la porte ſupérieure avec plus de force que dans toute autre hypothèſe ou conſtruction. Et dans le cas où la continuité & la violence de la chaleur contribueroit à la perfection de l'ouvrage, il y auroit beaucoup à gagner à établir une pareille circulation, en donnant au fourneau la forme qui pourroit la procurer. Faiſons maintenant l'application de ces principes aux *verreries* de France & d'Angleterre.

Il paroît par nos deſſeins qui ſont faits avec la derniere exactitude, que les *verreries* françoiſes ſont bâties quarrées; qu'elles ſont terminées par quatre murs perpendiculaires; qu'elles ſont couvertes de tuiles à claire voie & comme les maiſons ordinaires; que quand on y eſt en fonte, les portes en ſont ouvertes, ainſi que les fenêtres, qu'on y eſt contraint par la néceſſité d'uſer de l'air extérieur & froid, pour chaſſer, pour diſſiper la fumée, & l'emporter par la cheminée; que cet air a accès par un grand nombre d'ouvertures, tant par en-bas que par en-haut; que par conſéquent l'air qui eſt dans la partie ſupérieure de la halle n'eſt guere moins froid que l'air extérieur; que la fumée y nage; que même ſouvent elle deſcend juſqu'en-bas, la hauteur des toits n'étant pas fort conſidérable; que les tiſeurs en ſont incommodés; que par conſéquent l'évacuation n'eſt pas rapide; que l'air ou n'entre pas avec violence par la grille, ou perd promptement cette violence; que l'air n'eſt pas fort raréfié dans la halle; qu'il ſeroit donc à ſouhaiter qu'on le raréfiât, & que la conſtruction qui remédieroit à cet inconvénient, remédiât auſſi aux autres. Or c'eſt ce qu'opere la conſtruction des *verreries* angloiſes.

Les halles à l'angloiſe ſont conſtruites comme on voit dans nos Planches. Elles ſont faites ou de brique ou de pierre, mais toujours de brique dans les endroits où la flamme ſe joue. Les fondemens ont trois piés d'épaiſſeur; au-deſſus des arcades, l'épaiſſeur n'eſt que de ſeize pouces, puis l'épaiſſeur diminue encore, & les murs finiſſent par n'avoir que neuf pouces d'épaiſſeur. Dans ces halles, quand on eſt en fonte, toutes les portes & fênetres en ſont fermées, il n'y a d'ouverture libre que celle de la cheminée: cette cheminée étant plus large en bas qu'en haut, l'air n'entre qu'avec plus de violence; & comme tout eſt bien clos pendant la fonte, l'air ne s'y refroidit point, il y eſt perpétuellement dans une extrème raréfaction; mais plus la raréfaction ſera grande, plus l'air extérieur s'y portera avec impétuoſité, s'il y a accès & s'il n'y a qu'un ſeul accès. Or les choſes ſont ainſi, l'air n'a qu'un accès dans les halles, c'eſt en entrant par les caves, & en ſe portant vers la grille. Qu'on juge donc avec quelle vîteſſe il court à cette grille, combien il ſoufflera le chauffage allumé qu'elle ſoutient, quelle ardeur il donnera à la flamme, & combien la chaleur du four en ſera augmentée! L'expérience faite, la fonte s'y fait en deux tiers moins de tems que dans les halles à la Françoiſe, & il ne faut pas s'en étonner; on penſe bien encore que les tiſeurs n'y ſont pas incommodés de la fumée. Mais on dira peut-être, on ne peut obtenir ces avantages de la violence de l'air ſans que la conſommation du charbon n'en ſoit plus prompte: il en faut convenir; mais ce que l'on gagne en chaleur, l'emporte ſur ce qu'on dépenſe en bois dans des tems égaux, & l'on brûle dans une *verrerie* angloiſe $\frac{1}{5}$ moins de charbon que dans une *verrerie* françoiſe; d'ailleurs on épargne $\frac{1}{9}$ du tems: mais quand on n'épargneroit que $\frac{1}{5}$ du tems & que $\frac{1}{7}$ de charbon; ſi l'on ſuppoſe qu'une *verrerie* françoiſe ſoit quinze heures en fonte, la *verrerie* angloiſe n'y ſera que douze heures. Comme on travaille en France fêtes & dimanches, ou ſept jours de la ſemaine, on gagnera donc dans une *verrerie* angloiſe par ſemaine ſept fois trois ou vingt-une heures, & ſept fois un cinquieme de charbon. On brûle ordinarement à Seve 90 quintaux de cbarbon par jour, c'eſt-à-dire qu'une *verrerie* à l'angloiſe n'en conſommera que 72 quintaux. Si nous ſuppoſons qu'on travaille dans ces deux halles différentes quarante ſemaines chaque année, & que chaque journée dans chaque *verrerie* faſſe 1600 bouteilles. La *verrerie* à la françoiſe aura ſix journées par ſemaine, ou 168 heures, & l'angloiſe au contraire fera ſes ſix ſemaines en 147 heures. Voyez l'avantage qui réſulte de ces différences en faveur de la *verrerie* angloiſe. Six journées ou 9600 bouteilles en 147 heures, & en quarante ſemaines ou 275 journées, à raiſon de 1600 bouteilles par journées, donnent 440000: voilà pour l'angloiſe.

Six journées ou 9600 en 168 heures, & quarante ſemaines ou 240 journées, à raiſon de 1600 bouteilles, donnent 384000, différence en faveur de l'anglois 56000.

Donc ſi l'on gagne 4 livres par cent de bouteilles, l'anglois aura de bénéfice ſur cela ſeul 2240 livres.

Mais dans la ſuppoſition que la *verrerie* de Seve conſume 90 quintaux de charbon chaque journée, & par conſéquent dans quarante-cinq ſemaines & cinq jours, ou 2750 journées; & ſuppoſons que ce charbon coute 20 ſols le quintal ou les 100 livres, le charbon coutera à Seve 24750.

Mais l'anglois ne conſumera que 72 quintaux par jour ou $\frac{1}{5}$ de moins chaque journée, & 275 journées dans quarante ſemaines, ce qui donnera 19800.

Donc il épargnera en charbon 4950, & en total 7190 livres.

Mais, dira-t-on, la halle angloiſe coutera plus à conſtruire que la françoiſe. En apparence, j'en conviens. Dans celle-ci, il faudra des tuiles, des lattes; la charpente ſe ſéchera, il faudra, la renouveller. La halle angloiſe une fois faite, elle n'a plus beſoin de rien; tout bien conſidéré, elle coutera moins.

Difference des verreries en bois & des verreries en charbon. Il y a peu de choſe dans ce que nous avons dit des *verreries* en bois qui ne convienne aux *verreries* en charbon. La manutention eſt la même. La marchandiſe ſe fait de la même façon. Les termes de l'art ne changent point. Les tiſeurs ont ſeulement plus d'occupation dans les *verreries* en bois, que dans les *verreries* en charbon. Ils ſont continuellement ſur pié, & vont ſans ceſſe de l'un à l'autre tiſonner, fournir du bois au four. On a ſoin que le bois ſoit bien ſec. Pour cet effet, il y a une charpente au-deſſus du four qu'on appelle la *roue*, où l'on fait ſécher les billettes.

Billettes. Ce ſont des morceaux de bois fendu menu d'environ 18 pouces de longueur; il y a des *verreries*

verreries où l'on fait commerce de bois & de verre. Les troncs de chêne s'emploient en charpente; les pelles ſe font de hêtre, on met en ſabots le bois qui y eſt propre; & l'on garde pour la *verrerie* le branchage, s'il eſt gros comme le pouce.

La compoſition eſt de cendres fines ou de charrée mêlée avec la ſoude & le ſable. Les eſſais ſe font ici, comme dans la *verrerie* à charbon.

Dans les fours en bois, on débraiſe pour mettre en fonte. Au lieu que dans ceux à charbon, on dégage la grille.

Débraiſer. Lorſque les verreries ont fini leur journée; le tiſeur débouche une partie de la tonnelle, & avec un rable de 12 à 13 piés de longueur, on tire la braiſe du four, puis la craſſe qui eſt dans la foſſe; cette craſſe vient en partie de la matiere qui eſt tombée entre les pots & le fil de l'ouvroir. Cette matiere eſt vitrifiée par la chaleur & coule des ſieges dans la foſſe; en partie, des cendres que la flamme emporte, qui tombent dans la foſſe, & qui ſe mêlant avec le verre fondu, forme une craſſe.

Dans les *verreries* en bois, on cuit les bouteilles dans les arches à pot; au lieu que dans celles à charbon, elles ſont cuites dans les fourneaux, conſtruits à chaque coin de la halle. Ces fourneaux ne laiſſent pas de conſumer beaucoup de charbon: au lieu que dans les fours en bois, c'eſt le four qui chauffe les arches, d'où il s'enſuit quelqu'épargne. Auſſi-tôt que les verriers ont fini leur journée; on pouſſe le margeoir devant la lunette de chaque arche, ce qui empêche le paſſage du feu; au bout de huit à neuf heures, on défourne la marchandiſe, alors on rebouche l'arche, & l'on retire le margeoir. Le feu paſſe par les lunettes, & les arches ſont échauffées.

Defourner. Lorſque les marchandiſes ſont recuites, & aſſez froides pour être expoſées à l'air, on les retire, & on les met dans la brouette pour être portées au magaſin.

Les fours à bouteilles en bois n'ont ordinairement que quatre pots; on en verra toutes les dimenſions par les profils.

Atre. Ce ſont deux ou un morceau de grès d'environ 5 piés de longueur, 2 piés & demi de largeur, & d'environ 15 pouces d'épaiſſeur, placés au fond du foyer, entre les deux ſieges, creuſés au milieu d'environ 2 pouces, & deſtinés à recevoir & à conſerver les matieres vitrifiées qui tombent des pots, lorſqu'ils ſe caſſent ou qu'ils ont été trop remplis.

Arches. Il y en a ſix, *Voyez* VERRE A VÎTRE.

Bonichon. C'eſt un trou qui communique aux lunettes des arches à pot. Ils font les fonctions de ventouſes; comme l'on cuit les bouteilles dans les arches à pot; dès qu'on a quitté le travail, on marge la lunette pour empêcher le feu d'entrer, & laiſſer refroidir les bouteilles. Cependant comme la flamme ne peut paſſer par les lunettes, le four ſeroit étouffé, ſi l'on n'ouvroit le bonichon.

VERRERIE A VÎTRES, *ou* EN PLATS. On verra par les plans, que le four & les pots ont la même figure, que les fours en glaces ſoufflées, & que ceux des *verreries* en bouteilles à charbon. Avec cette différence qu'il n'y a point de cave, & qu'il y a un grand ouvroir où l'on ouvre la boſſe pour en faire un plat ou une table.

Leur compoſition eſt faite de charrée, de ſable, de varech ou de ſoude, qui vient des côtes de la Normandie. Quant aux doſes; prenez trois cens livres de charrée ſeche & paſſée au tamis; deux cens de ſable, & deux cens de varech. S'il s'agit d'un nouvel établiſſement & que les qualités des matieres ſoient inconnues; dans ce cas, on aura recours aux eſſais, & ils ſe feront ainſi que nous l'avons indiqué dans la *verrerie* en bouteilles.

On met les matieres recuire dans l'arche à cendres, ainſi qu'on a dit pour les bouteilles; c'eſt auſſi la même manœuvre pour la fonte. Mais comme il entre dans la compoſition du verre à vître plus de varech, que dans le verre à bouteille, afin de le rendre plus doux & plus facile à travailler; quand elle commencera à ſe rafiner, & qu'il s'élevera à la ſurface du verre liquide, dans le pot, un ſel qui y ſurnagera comme de l'eau; on l'enlévera avec la poche. La grande partie de varech ne ſe fixe pas; le ſel en étant très-volatil; tellement que ſi on négligeoit d'ôter ce ſel, il s'en iroit preſque tout en fumée, ainſi qu'on le voit dans les *verreries* à vître, par la grande fumée blanche qui ſort des ouvroirs, lorſque le verre eſt bien fondu & commence à s'affiner.

Lorſque les matieres ſont cuites dans les arches; (on ſuppoſe que la halle, le four, les arches & le reſte eſt comme nous avons dit de la *verrerie* en bouteilles). On met dans les pots, on tiſe & on rafine. On allume des fourneaux à recuire les plats. Il y a au fond de ces fourneaux une ou deux plaques de fer de fonte, concaves & placées au bout contre le derriere du fourneau, & l'autre vers la bouche. Les fourneaux étant chauds, ainſi que le four & le verre affiné; le maître tiſeur a ſoin d'écremer le verre, on appelle alors les gentilshommes. Les cannes ou felles ſont toutes dreſſées.

On commence par chauffer une felle, le cueilleur la prend, & il en plonge le bout dans le verre environ de trois pouces & demi, en tournant dans le verre la felle. Il la retire doucement pour faire couper ou partir le fil de verre, ainſi que nous le dirons dans les glaces. Il porte enſuite la felle au baquet à rafraîchir; il la poſe & ſe ſoulage pendant que le verre ſe refroidit. Il repete enſuite la même choſe en couvrant le premier cueillage, en cinq repriſes; plus ou moins, ſelon que le verre eſt dur ou mol, il acheve le cueillage entier, qui doit avoir la forme d'un œuf.

Si le cueilleur n'eſt qu'un apprentif, il ne cueille que quatre coups, & le gentilhomme boſſier prend la felle & cueille le cinquieme coup ou la derniere fois. Il porte la felle au baquet, la laiſſe rafraîchir & refroidir un peu le cueillage, puis il va au marbre ou à la table de fonte, & en tournant le cueillage ſur ce marbre, il lui fait la pointe. Il baiſſe la main pour cet effet, paſſe le verre ſur le marbre, le roule, le releve & ſe tenant debout, met l'embouchure de la felle dans ſa bouche, ſouffle, fait gonfler la maſſe de verre, tourne la felle, la fait aller & venir d'un bout du marbre à l'autre, lui donne la forme qu'on voit *dans nos Planches*; puis il la porte à l'ouvroir pour la réchauffer. Il poſe la felle ſur une barre qui eſt tout contre l'ouvroir & en travers. A meſure que la matiere ſe réchauffe, il tourne la main plus vîte. Quand elle eſt aſſez chaude, il la retire, retourne au marbre, donne un petit coup ſur la pointe, l'émouſſe un peu, roule un ou deux tours ſur le marbre, met la felle ſur le tranchant du marbre, & poſant la pointe ſur la barre ronde, il tourne & ſouffle en même tems pour faire la boudine, *voyez nos Pl.* le verre ſe gonfle, il continue de ſouffler; & quand le verre ne peut plus ſe gonfler, parce qu'il eſt froid, alors on le porte au grand ouvroir, on poſe la felle dans le crochet & l'on tourne comme ci-devant. On le retire enſuite, on le porte à la barre, comme on voit *dans nos Pl.* On ſouffle en pouſſant la pointe, le bouton ou la boudine contre la barre, toujours tournant la felle & continuant de ſouffler, juſqu'à ce que le verre ait la groſſeur convenable, on revient alors au grand ouvroir, & pouſſant la bouteille loin dans le four, en la tournant toujours dans le même ſens; à meſure qu'elle ſe chauffe, l'un de ſes diametres s'alonge aux dépens de l'autre; elle s'applatit. On la retire alors, on la leve en l'air, on la porte & on la poſe ſur la barre, *voyez nos fig.* On ſouffle un peu dans le cas que la partie où eſt la boudine ſoit enfoncée; on la préſente au gentilhomme qui l'ouvre, *voyez nos Pl.* & la poſe enſuite ſur la barre à trancher, & avec le fer, il fait couler quelques gouttes d'eau ſur le col: il frappe enſuite quelques coups ſur la felle, la bouteille s'en ſépare; il la retourne & attache à ſa partie poſtérieure le pontil qui y prend, parce qu'il eſt chargé de verre. Le pontil tient à la boudine, on la reporte en cet état à l'ouvroir, où on laiſſe rechauffer le col pendant quelque tems, parce qu'il eſt froid & plus épais que le reſte. A meſure qu'il ſe réchauffe, on l'avance de plus en plus dans le four; on l'en tire enſuite & l'on donne avec l'embouchure un coup contre une plaque ou planche pour la rendre unie, on la préſente enſuite au fouet, *voyez nos Planches*, qui met dans l'embouchure applatie la planche aiguiſée; l'ouvrier tourne la piece, la preſſe en même tems contre la planche qui la fait ouvrir environ d'un pié. Il remet enſuite le tout dans le grand ouvroir, & à meſure que la piece ſe réchauffe, il tourne plus rapidement; les bords s'étendent peu à peu. Quand l'ouvrage eſt aſſez chaud, l'ouvrier le retire ſubitement de l'ouvroir, leve un peu les mains en l'air; de ſorte que le pontil faſſe à-peu-près avec l'horiſon un angle de trois ou quatre degrés, puis il tourne de toute ſa force; à meſure que la piece s'ouvre, l'ouvrier baiſſe les mains, s'appro-

che de l'ouvroir; la piece par ce moyen s'étend & devient preſque unie. Il la retire alors de l'ouvroir, la laiſſe un peu refroidir, il la porte & la poſe enſuite ſur la pelote, *Voyez nos Planches & nos fig.* La fourchette eſt placée de maniere que la pelote paſſe à-travers. Il tient le pontil ferme de la main gauche, il a ſoin de ſoutenir le poids du pontil; car s'il le laiſſoit porter ſur le plat, il en ſeroit caſſé. De la main droite, il donne un coup contre le bout du pontil qui eſt en l'air; le pontil ſe ſépare, il le poſe contre le mur ou le donne au tiſſeur; & avec un braſſant à la main, il prend la fourchette par le manche, la leve, la tenant elle & le plat, paralleles à l'horiſon, puis il met le plat dans la bouche de l'arche. *Voyez nos Pl. & nos fig.* puis le pouſſe & le place de maniere que le bord de devant touche ou les plats déja dreſſés, s'il y en a, ou le mur s'il n'y en a point. Alors un fouet prend une petite fourche, accroche le bout au bord de l'aire le plus éloigné, celui qui eſt vers la bouche de l'arche pour la tenir ferme. L'ouvrier alors retire la fourchette, de maniere que ſes bouts ſoient environ à 3 ou 4 pouces en-deça de la boudine; puis le fouet place les bouts de ſa fourchette contre le bord de la piece qui eſt déja dreſſée, & qui ſe ſoutient, pendant que l'ouvrier dreſſe l'autre piece. Sans ces précautions, la piece dreſſée tomberoit & entraîneroit les autres; car il eſt évident qu'en levant le plat pour le dreſſer, ſon bord inférieur appuiera contre le bord inférieur de la piece déja dreſſée, & fera pancher ſon bord ſupérieur. Mais en plaçant la fourchette comme nous avons dit, cet effet n'aura plus lieu; l'ouvrier levera la piece ſans danger, & la placera contre les autres. Il la ſoutient dans cet état, tandis que le fouet retire ſa fourchette, enſuite il retire la ſienne. *Voyez nos Pl. & nos fig.* Quand le fourneau eſt plein, on le bouche, on le laiſſe refroidir 2 ou 3 jours. Quand les plats ſont froids, on entre dans le fourneau, & l'on prend le plat par les bords; on le rétire, on l'amene juſqu'à la bouche du fourneau, d'où on le place au lieu où il doit refroidir, puis on le porte au magaſin pour être vendu.

Art de la glacerie. De tous les arts auxquels la *verrerie* a donné naiſſance, celui qui certainement doit tenir un des premiers rangs, eſt celui de faire des glaces. C'eſt de lui qu'on tire un des ornemens le plus noble des appartemens, & la matiere la plus propre à faire des miroirs, tant par uniformité de la réflexion, que par la facilité à produire cette réflexion, au moyen de l'étamage.

La glace eſt une ſurface de verre bien plane & bien tranſparente, qui doit laiſſer paſſer l'image des objets, ſans rien changer ni à leur couleur, ni à leur figure.

Les glaces ſe fabriquent de deux manieres, par le ſouflage, ou par le coulage; il ne ſera queſtion ici que du coulage, comme de la maniere la plus avantageuſe & la plus en uſage.

L'art de la glacerie eſt ſuſceptible de deux manieres de l'enviſager; ou comme phyſiciens, dans la vue de connoître les phénomenes qui s'y rencontrent à chaque pas; ou comme négociant & marchand de glaces. Il me paroît même que dans un art marchand tel que celui-ci, il eſt bon de réunir les deux points de vue, parce que l'artiſte doit diriger les opérations du fabriquant pour faire beau, & le fabriquant obligé de vendre, doit régler l'artiſte dans ſes recherches pour lui inſpirer l'économie, ſeul moyen de faire un grand débit.

Voici l'ordre que je ſuivrai quant à la matiere.

1°. La poſition des lieux & l'emplacement propres à établir une fabrique de glaces.

2°. Les matieres en tout genre néceſſaires à la belle fabrication.

3°. La connoiſſance des terres, & la maniere de les travailler.

4°. La conſtruction des fours de fuſion & la fabrication des pots.

5°. La recuiſſon & l'atrempage des fours & des creuſets.

6°. La préparation des matieres vitrifiables, & leur choix;

7°. La maniere d'extraire les ſels de ſoude.

8°. Les compoſitions.

9°. L'opération de friter, & la conſtruction des fours à frite.

10°. La préparation du bois propre au tiſage, & la maniere de tiſer.

11°. Les opérations de la glacerie, & la deſcription de divers outils.

12°. Les carquaiſes, & la recuiſſon des glaces.

13°. Les apprêts.

14°. L'étamage.

La poſition des lieux & l'emplacement propre à établir une glacerie. Une des principales attentions que doive avoir l'édificateur d'une glacerie, attention d'où naît un des plus grands biens de l'affaire, c'eſt le choix de la poſition & de l'emplacement de la fabrique.

Trois choſes dirigent naturellement un pareil choix; la facilité de ſe procurer les matieres propres, tant à la fabrication qu'aux apprêts, le prix de la main-d'œuvre, & l'aiſance des importations & exportations.

Un pays pauvre, mais peuplé, couvert de forêts, abondant en carrieres de ſable blanc & pur, de pierres à chaux, d'argille bien homogene, de terre propre à faire des briques & des pierres, tant à bâtir que de ſciage, avoiſinant quelque riviere navigable, ou quelque canal de communication; un tel pays, dis-je, paroîtroit fait exprès, & deſtiné par la nature à l'établiſſement d'une glacerie.

Dans une pareille poſition, on ſeroit ſûrement dans le cas de ne pas manquer de matériaux: la main-d'œuvre ne pourroit y être qu'à très-bas prix, & les frais ni de l'impoſition des matieres éloignées, comme ſoude, manganeze, *&c.* ni de l'exportation de marchandiſes fabriquées n'y ſeroient conſidérables, rien n'étant à ſi bon marché que les voitures d'eau.

Au reſte, il eſt difficile qu'une contrée réuniſſe tous les avantages poſſibles; mais il faut lés connoître tous, & choiſir celle où on rencontre le plus grand nombre.

La contrée où l'on pourroit former une fabrique de glaces étant une fois choiſie, la premiere recherche à faire ſeroit l'emplacement de l'établiſſement, & ſa diſpoſition. Il faut pour cet objet un terrein plein, uni & aſſez étendu pour qu'on ne ſoit pas borné, quant aux limites. Il eſt néceſſaire auſſi qu'il paſſe dans l'enceinte de la manufacture un courant d'eau aſſez conſidérable pous faire aller un moulin propre à écraſer les matieres qui ont beſoin de l'être, comme ciment, ſoude, *&c.* la même eau ſerviroit à laver le ſable, & il ne ſeroit pas mal qu'elle fût diſpoſée de maniere qu'on pût en amener une partie dans la halle ou attelier de fabrication, tant pour donner la facilité de rafraîchir les outils, que pour abreuver les ouvriers, qui pendant des travaux ſi chauds & ſi pénibles, n'ont point de plus grand ſoulagement.

A l'égard de la diſpoſition particuliere des atteliers, c'eſt à l'artiſte qui connoît l'eſpace néceſſaire à toutes les opérations, & qui ſait combien la facilité y eſt eſſentielle; c'eſt; dis-je, à lui à s'arranger en conſéquence. Je me contenterai de dire ici en général, qu'on doit avoir attention, autant qu'il eſt poſſible, de ſe mettre au large pour toutes les parties de la fabrication: point de plus grand mal que la gêne dans une pareille affaire.

Les matieres en tout genre néceſſaires à la fabrication. Tant de matériaux ſont néceſſaires à l'établiſſement & à l'entretien d'une glacerie, & il en faut de tant de ſortes, qu'il n'eſt pas aiſé de les détailler; il eſt d'ailleurs à craindre qu'on ne manque d'exactitude & de clarté dans un pareil examen, à moins qu'on ne ſe faſſe une maniere nette & ſimple d'enviſager les choſes.

Il y a trois objets qui demandent chacun leurs matériaux, & qui me paroiſſent les raſſembler tous; les conſtructions, la fabrication & les apprêts; je ne parle point ici de l'étamage, j'en traiterai à part à la ſuite des apprêts.

Dans ma premiere diviſion, je fais entrer les pierres à bâtir, les bois de charpente, les bois de charronnage, les planches, les tuiles à couvrir ou ardoiſes, ou arciens, relativement au pays que l'on habite; les briques & les outils propres à employer les matériaux que je viens d'énoncer. On ne trouvera que très-peu de choſe ſur cet objet dans la ſuite de ce diſcours, & ſeulement autant qu'il en ſera beſoin pour éclairer les autres parties; 1°. parce que celle-ci n'intéreſſe que par le beſoin où l'on eſt de ſe loger; 2°. parce que le terrein néceſſaire étant une fois déterminé & pris, la bâtiſſe ne regarde pas plus le glacier que le maître maçon; 3°. parce que le nom-

bre de perſonnes connoiſſent ces ſortes de matieres.

Dans ma ſeconde diviſion, je renferme tout ce qui eſt néceſſaire à l'attelier de fabrication, que nous appellerons déſormais *halle*. On y comprend la terre ou argille propre à conſtruire les fours de fuſion, & les vaſes ſervant à contenir le verre; les matieres qui entrent dans la compoſition du verre, comme ſables, ſoudes, ou en général fondans, chaux, manganeze, azur; les fers & cuivres néceſſaires à la conſtruction & à l'entretien des outils de la halle; les matieres combuſtibles, charbon ou bois.

Ma troiſieme diviſion renferme ce qui eſt eſſentiel aux apprêts, comme pierres de ſciage, plâtre, ſable gros & fin, émeril, potée, liſiere, bois propre à faire des outils. Il n'eſt pas beſoin de rien dire de plus ici de diverſes matieres contenues dans les deux dernieres diviſions; la ſuite du diſcours donnera des éclairciſſemens détaillés ſur chacune d'elles en particulier, tant pour la maniere de les connoître, que pour celle de les employer.

Des terres & de la maniere de les travailler. On n'a pû penſer à faire du verre, ſans s'être procuré auparavant une matiere aſſez réfractaire, pour réſiſter ſans ſe calciner & ſans ſe fondre à l'action du feu violent néceſſaire à la fuſion du verre & à ſon affinage, dans la vue d'en conſtruire le lieu du feu, & les vaſes ſervant à contenir le verre.

La matiere la plus réfractaire qu'on connoiſſe juſqu'au préſent, eſt ſans contredit l'argille; elle ne fond que très-difficilement après un tems très-long, (*a*) & n'eſt nullement ſujette à la calcination. L'argille eſt aſſez connue, & on en fait uſage dans un aſſez grand nombre d'arts, pour qu'il fût inutile d'en citer les propriétés; cependant pour plus grande exactitude, nous dirons un mot des marques diſtinctives qui la caractériſent.

L'argille eſt une terre ſavonneuſe au toucher, fort compacte, & compoſée de parties très-fines: on ne les voit jamais ſous la forme de grains, comme le ſable qui compoſe une terre de grès, mais en pouſſiere; elle ne fait efferveſcence avec aucun acide. Une des propriétés qui caractériſe le mieux l'argille, c'eſt qu'elle pétille & ſe déſunit au feu à-peu-près comme le ſel marin qu'on y jette. Cette propriété fait naître deux queſtions, l'une ſur la cauſe de ce pétillement, l'autre ſur les précautions à prendre pour l'éviter, puiſqu'il ſuffiroit pour empêcher de faire uſage de l'argille.

L'argille, ainſi que tous les autres corps, renferme des parties, ſelon quelques-uns aqueuſes, ſelon d'autres, d'air. Lorſqu'elle ſe trouve expoſée à l'action du feu, ces particules tendent à ſe raréfier, mais elles ne peuvent le faire à cauſe de la compacité de l'argille, ſans écarter les parties de l'argille; & comme ces parties ne ſauroient s'écarter auſſi vîte que la dilatation des particules, ſoit d'eau, ſoit d'air, l'exigeroit, elles ſe ſéparent avec bruit & crépitation.

Le pétillement venant de la compacité de l'argille, le moyen d'empêcher ce pétillement ſeroit de diminuer cette même compacité, ou ce qui eſt la même choſe, d'augmenter les pores de l'argille au moyen de quelque intermede; par exemple, en paîtriſſant l'argille avec ſable, on réuſſiroit très-bien à rendre l'argille plus poreuſe, & à empêcher le pétillement, & on en feroit un corps très-ſolide & très-dur: mais une autre difficulté ſe rencontre ici; ſi on employoit le mélange de ſable & d'argille à la conſtruction d'un four ou des vaiſſeaux propres à renfermer du verre, le contact du verre en fuſion diſpoſeroit les parties de ſable avec leſquelles il a de l'affinité à ſe joindre à lui, conſéquemment à ſe vitrifier, & la déperdition des vaſes s'enſuivroit bientôt après.

L'argille déjà brûlée, ou *ciment*, n'a pas le même inconvénient, & elle a plus d'analogie avec la nature de l'argille même, puiſque lorſque le mélange a été quelque tems expoſé au feu, il eſt de la même nature dans toutes ſes parties. L'argille n'eſt plus différente du ciment étant devenue ciment elle-même, & le compoſé eſt bien plus homogene que ne l'auroit été le mélange de la terre & du ſable, qui, ne changeant jamais au feu, ne peut être analogue à la terre avant l'action du feu, ni le devenir par cette même action.

Le mélange de l'intermede à l'argille eſt ſi néceſſaire, que ſi l'on faiſoit une brique ou un vaſe un peu épais d'argille paîtrie pure, jamais ſa compacité ne permettroit à l'humidité qu'elle renfermeroit, de ſe diſſiper aſſez librement pour ne pas occaſionner des fentes, qu'on appelle communément *gerſures*.

Dans un établiſſement déja formé, les démolitions de fours & les vieux pots procurent du ciment pour fournir à la fabrication & compoſition des terres; mais dans un établiſſement nouveau où on n'a pas les mêmes reſſources, on eſt obligé de brûler de la terre exprès pour faire du ciment.

Il y a diverſes manieres d'en faire: on peut brûler la terre en l'expoſant au feu en morceaux tels qu'on les apporte de la carriere; mais j'aimerois mieux la mouler & la façonner en briques minces après l'avoir paîtrie; la laiſſer ſécher & cuire dans cet état, préciſément comme on cuit la brique, & voici mes raiſons. Tous les morceaux de terre étant de la même épaiſſeur, ſe cuiſent également, au lieu que de la premiere maniere, les morceaux plus épais ſe cuiroient plus difficilement que les minces. On pourroit à la vérité obvier à cet inconvénient, en caſſant les morceaux & les réduiſant tous à-peu-près à la même groſſeur; mais outre la grande quantité de pouſſiere qu'on diſſiperoit, & qui ſeroit une vraie perte, ſi, par la propriété de l'argille, quelques morceaux un peu plus petits que les autres venoient à éclater, ils ſe réduiroient en parties aſſez inſenſibles, pour être difficilement recueillies.

Quant à la proportion qu'il faut mettre entre la terre & le ciment, on ne ſauroit donner de regle exacte; elle dépend de la qualité de la terre que l'on a à employer; celle qui eſt plus compacte, qui a plus de tenacité, & qu'on dit vulgairement être plus *graſſe*, demande plus de ciment; celle qui eſt moins tenace ou plus *maigre*, en exige moins. Il faut éviter avec autant de ſoin de mettre trop de ciment, que d'en mettre trop peu; le trop de ciment rend la terre maigre à l'excès, & fait perdre beaucoup de leur ſolidité aux ouvrages qui en ſont conſtruits, les parties manquant de ce gluten qui les unit & dont l'argille abonde.

Les artiſtes ſont fort partagés dans leurs opinions ſur l'eſpece de ciment qu'on doit mélanger à l'argille; les uns veulent du gros ciment, dans la vue d'occaſionner une plus prompte ſéchereſſe en laiſſant des pores plus ouverts; d'autres ſentant qu'il y a une grande difficulté à mélanger également du ciment de cette ſorte, & à le répandre uniformement dans la terre, ont crû obvier à cet inconvénient ſans abandonner l'avantage des grands pores, en employant du ciment de moyenne fineſſe; d'autres enfin employent du ciment le plus fin qu'il leur eſt poſſible. Ce dernier parti me paroît le plus avantageux; en effet, plus le ciment ſera diviſé en grand nombre de parties, plus il ſera aiſé qu'il s'en trouve dans toutes les parties de l'argille; le mélange en ſera plus égal, la ſéchereſſe plus uniforme, les gerſures moins fréquentes & moins à craindre.

On trouve des argilles de bien des couleurs: les plus pures & celles dont on fait le plus communément uſage, ſont la blanche & la griſe; la rouge renferme une baſe martiale qui lui ôte preſque en total ſa qualité de réfractaire. La premiere opération qu'on faſſe ſubir à l'argille, c'eſt de la priver des parties hétérogenes qu'elle peut contenir: celle qu'on y obſerve le plus communément ſont les parties ferrugineuſes qui ſe manifeſtent par leur couleur rouge ou jaune, ſemblable à celle de la rouille des terres d'autre nature que l'argille, comme une ſorte de ſablon: les yeux ſeuls ſuffiſent pour ſe convaincre de l'exiſtance de ces deux corps étrangers. Preſque toutes les argilles renferment un acide qui ſe manifeſte très-bien au goût: qu'on détrempe de l'argille dans l'eau, & qu'après avoir laiſſé clarifier l'eau, on la goûte, on lui trouvera un goût acide & déſagréable, qui pourroit même être nuiſible juſqu'à un certain point aux animaux qui feroient uſage de cette eau.

On pourroit, par des diſtillations, obtenir l'acide contenu dans l'argille, & par-là déterminer ſa nature; mais une pareille recherche ſeroit inutile à mon

(*a*) La grande diminution d'épaiſſeur des pots lorſqu'ils ont été long tems dans un four; le vernis qui couvre leur ſurface extérieure, ainſi que l'intérieur du four, les gouttes de verre coloré qui découlent d'un vieux four, & qu'on appelle communément *larmes*, tout cela prouve que l'argille cede à l'action du feu & fond en partie.

ſujet, il me ſuffit de ſavoir qu'il exiſte un acide quelconque dans l'argille, pour ne pas ignorer que cet acide peut nuire, & pour chercher à le bannir. Il y a auſſi des argilles qui renferment des pirites, & même en grand nombre.

L'épluchage prive aſſez bien la terre des parties colorées qui la tachent, & des terres étrangeres. Pour parvenir à cet épluchage, on caſſe le bloc de terre avec des marteaux armés d'un tranchant, & on les réduit en petits morceaux de la groſſeur à-peu-près d'une noix; lorſqu'on apperçoit des taches ou des terres de différente nature, on les ôte avec le tranchant du marteau, ou avec la pointe d'un couteau. Il eſt à remarquer que pour procéder à l'épluchage, il eſt néceſſaire que la terre ſoit ſeche, parce qu'alors la différence entre la terre pure & les parties étrangeres eſt plus ſenſible que lorſque l'argille eſt humide.

Lorſqu'on ſe contente de l'épluchage, & que l'on ne cherche pas à bannir l'acide; on met la terre à tremper ou à fondre dès qu'elle eſt épluchée dans des caiſſes larges & peu profondes, c'eſt-à-dire qu'on la couvre d'eau. On la laiſſe dans cet état le tems néceſſaire pour qu'elle ſoit aſſez imbibée & également dans toutes ſes parties. Après que la terre eſt ſuffiſamment trempée, on épuiſe l'eau qui reſtoit encore dans la caiſſe, on y ajoute le ciment; après quoi des hommes entrent dans la caiſſe, & pétriſſent la terre avec les piés (ce qu'on appelle la *marcher* ou la *corroyer*), juſqu'à ce qu'elle ſoit bien mêlée avec le ciment, & qu'il n'y ait aucune partie qui ne ſe ſente du mélange. Lorſque la terre a été bien pétrie ou corroyée, elle a reçu toutes ſes façons, & il ne manque plus que de l'employer.

On appelle *marron* dans la fabrication des terres, un morceau d'argille plus dur que le reſte de la terre, & qui n'a pas de liaiſon avec elle. Le marron peut venir de deux cauſes; ſoit de l'état où étoit l'argille, lorſqu'on l'a miſe à tremper, ſoit de la maniere dont on l'a marchée.

Lorſque la premiere cauſe a lieu, faiſons une remarque aſſez ſinguliere, & qu'il eſt aiſé de vérifier par l'expérience. Un morceau d'argille humide a beau tremper, il ne ſe fond jamais également; il reſte toujours des parties qui n'ont pas été diſſoutes: ces parties ſont plus dures que le reſte de la terre, & voilà le marron. Il eſt aiſé d'éviter cet inconvénient en ne mettant l'argille à fondre que lorſqu'elle eſt bien ſeche.

Lorſqu'un morceau d'argille n'a pas été écraſé par les piés des ouvriers, & conſéquemment n'a pas reçu le même mélange de ciment que les autres parties de terre; il reſte plus dur, ſes parties étant moins maigres, plus cohérantes, & voilà le marron.

Diſons un mot de la maniere de marcher la terre, & l'on entendra par-là aiſément les moyens d'éviter les marrons. Les ouvriers diſpoſent la terre dans la caiſſe de maniere qu'il y ait une petite partie de la caiſſe vuide dans un bout; enſuite ils portent leur talon chacun dans le milieu de la caiſſe; & prenant une portion de terre, ils l'écraſent ſous leur talon, & en forment un bourrelet dans le vuide de la caiſſe; rarement leur talon à eux, en faiſant la même manœuvre, le bourrelet occupe toute la largeur de la caiſſe. Ils continuent à écraſer la terre & à en former des bourrelets, juſqu'à ce qu'ils ſoient à l'extrémité de la caiſſe; alors s'ils ont été de droite à gauche, ils s'en retournent de gauche à droite, écraſant les bourrelets qu'ils ont faits, & en en faiſant de nouveaux, & ainſi de ſuite juſqu'à parfait mélange du ciment. J'ai raiſonné comme s'il n'y avoit que deux ouvriers; s'il y en avoit davantage, ils n'en agiroient pas moins ſur les mêmes principes.

On conçoit très-bien qu'il n'y aura point de marrons, ſi toutes les parties de terre paſſent ſous le talon des ouvriers; & pour cet effet, 1°. qu'il n'y ait jamais dans la caiſſe une quantité d'argille telle que les hommes ne puiſſent toucher le fond de la caiſſe; 2°. que la terre ne ſoit mouillée qu'autant qu'il le faut, pour que les ouvriers puiſſent l'écraſer; lorſqu'elle l'eſt davantage, elle devient gliſſante, & s'échappe de deſſous les piés ſans être écraſée; 3°. que les ouvriers faſſent leurs bourrelets petits, en prenant peu de terre à la fois.

Tout ce que nous avons dit juſqu'ici ne touche point à la maniere de chaſſer l'acide; ſa qualité de ſel le rendant miſcible à l'eau, on l'expulſera de l'argille en faiſant la lotion de cette même argille. Voici la maniere dont certaines perſonnes s'y ſont priſes. Ils ont réduit en *coulis* (*b*) l'argille ſur laquelle ils avoient à opérer, & enſuite l'ont laiſſé dépoſer, ont décanté l'eau claire, & en ont remis de nouvelle avec laquelle ils ont fait un nouveau coulis, & ont répeté cette opération juſqu'à cinq ou ſix fois. Après ce travail la terre ne peut qu'être exempte de tout acide. Mais combien toutes ces opérations ne rendent-elles pas la fabrication des terres chere & longue? L'argille détrempée à ce point n'eſt pas de longtems en état d'être compoſée & marchée; je ſuis perſuadé que ſix ſemaines ou deux mois ſuffiroient à peine pour mettre une battée (*c*) néceſſaire & requiſe; conſéquemment pour préparer les terres abſolument néceſſaires, il faudroit des bâtimens inouis, une main-d'œuvre prodigieuſe & des frais immenſes.

Il me ſemble qu'il ſuffiroit de faire paſſer l'argille par deux ou trois eaux, ſans en faire de coulis; il faut au contraire, par les raiſons énoncées ci-deſſus, l'éviter autant qu'il eſt poſſible; on y parviendra, en verſant l'eau doucement, la faiſant même paſſer au-travers d'un tamis pour qu'elle ne tombe pas toute au même point; par ce moyen on ne cauſera aucune agitation dans la terre, & on ne lui donnera pas la moindre diſpoſition à faire du coulis; car on ſait par expérience qu'on ne peut faire du coulis qu'en remuant & agitant la terre après qu'elle eſt fondue. La moindre quantité de terre dans la plus grande d'eau, tant qu'elle ne ſeroit pas agitée, ne feroit rien de plus que ſe fondre, & n'en deviendroit guere plus molle. On ne répandra donc ſur la terre que l'eau qu'il faudra pour la couvrir en entier. Lorſque l'eau y aura paſſé un certain tems, on la décantera, & on y en mettra d'autre qu'on décantera encore; & lorſqu'on aura fait deux ou trois fois cette opération, la terre ſera encore dans un état propre à recevoir le ciment & à être marchée.

Lorſque l'on a à travailler de la terre remplie de pirites, on les ſépare très-bien, en réduiſant la terre en coulis. Les pirites ſe dépoſent au fond, & on décante le coulis dans d'autres vaſes où on le laiſſe dépoſer. Quoique cette opération entraîne, comme nous l'avons dit, à des grands frais, dans le cas où elle ſeroit abſolument indiſpenſable, on la rendroit beaucoup moins couteuſe, en la faiſant en très grand, c'eſt-à-dire, réduiſant à la fois & dans le même vaiſſeau, grande quantité de terre en coulis, & ſe mettant toujours en avance de terre prête à marcher, de coulis à même de ſécher, de coulis fait, & de terre prête à réduire en coulis.

La conſtruction des fours de fuſion & la fabrication des pots. Rien n'a été plus arbitraire juſqu'aujourd'hui que la maniere de faire des fours, & la forme qui leur eſt convenable. Chacun s'en rapporte ſur cela aux idées vraies ou fauſſes qu'il s'eſt faites. Pluſieurs croyent que la forme eſt aſſez indifférente quant à la chaleur; & leur raiſon eſt que le four étant un milieu de feu, il eſt peu important de quelle forme ſoit ce milieu, pourvu qu'il ſoit milieu de feu; & puiſque d'ailleurs il paroît naturel de penſer que l'on peut porter tout eſpace ſoit quarré, ſoit rond, ſoit oblong, *&c.* à une même degré de chaleur. Cet avis ne ſeroit pas le mien; je ſerois plus porté à croire qu'en réuniſſant tous les objets, c'eſt-à-dire la forme du four & la diſpoſition des courans d'air, on feroit de meilleur ouvrage, & on devroit s'attendre à un plus heureux ſuccès.

J'ai, en traitant ces fours, deux choſes à détailler. 1°. la maniere de les conſtruire quant à la main-d'œuvre & à l'emploi des materiaux; 2°. la forme qu'on a coutume de leur donner.

Il y a nombre de moyens pratiquables pour parvenir à la conſtruction d'un four; faire des briques ordinaires avec la terre préparée, comme nous l'avons dit ci-deſſus, les laiſſer ſécher, & les faire cuire, après quoi on bâtit le four: ce ſeroit, on le ſent, très-poſſible; mais 1°. il ſeroit à craindre que la liaiſon qu'on mettroit entre les briques, ne ſupportât pas l'action du feu, comme les briques elles-mêmes, & que ces mortiers, en prenant retraite, ne laiſſaſſent les joints trop conſidérables; alors lorſque la ſur-

(*b*) *Coulis* n'eſt autre coſe que (ſi l'on peut s'exprimer ainſi) une teinture d'argille, un lait d'argille, en un mot une petite quantité d'argille, fondue dans une grande quantité d'eau.

(*c*) On appelle *battée* la quantité d'argille, qu'on peut marcher dans la même caiſſe.

ſurface des briques viendroit à ſe vitrifier, chaque coin ſeroit une ſource de larmes, & il en pleuvroit dans le fourneau; 2°. la retraite des mortiers nuiroit à la ſolidité de l'ouvrage, en dérangeant la liaiſon des briques; 3°. les paremens des briques étant autant de ſurfaces droites, dérangeroient l'exactitude de la courbe, qu'on donneroit pour former au four; en outre, ſi l'on ſe trompoit dans la conſtruction, il ne ſeroit poſſible de rectifier ſon ouvrage qu'en le recommençant. On éviteroit une grande partie de ces deſagrémens, en employant l'argille molle, ayant ſeulement la dureté & la conſiſtence néceſſaires pour la rendre propre à être travaillée. Lorſque le four ſeroit parachevé, s'il y avoit des parties trop ſurbaiſſées, on en ſeroit quitte en coupant les portions excédentes, au lieu de démolir; tout comme s'il y avoit des parties trop élevées, en ajoutant de la terre également molle, on pourroit remédier au *deficit*.

Il y a des maîtres de *verrerie* qui ſe contentent dans leurs conſtructions de ſe faire apporter la terre en tas auprès d'eux, en prenant des portions qu'ils roulent dans leurs mains, & dont ils font des eſpeces de ſauciſſons connus ſous le nom de *patons*, environ de cinq à ſix pouces de diametre ſur un pié de long, & donnent à leur four la forme qu'ils veulent, en mettant ces patons les uns ſur les autres, ou à côté des autres, ſelon le beſoin, & les uniſſant par la compreſſion. Une attention eſſentielle qu'ils doivent avoir, c'eſt de poſer leurs patons, d'abord par un bout, & de les appliquer enſuite ſucceſſivement d'un bout à l'autre, en appuyant depuis le commencement de l'opération juſqu'à la fin. On met en pratique cette façon de faire, dans la vue de chaſſer l'air, qui ne manqueroit pas de ſe loger entre les patons, ſi on les appliquoit les uns ſur les autres immédiatement & ſans précaution, & qui outre qu'il gêneroit, comme intermede, l'union des parties du four, pourroit nuire par ſa dilatation lorſqu'il ſentiroit l'action du feu.

Voici une autre maniere de bâtir les fours bien plus commode & bien plus en uſage. Moulez votre terre en tuiles (*d*) d'échantillons propres à chaque partie du four, & qui ſoient diſtinguées par le nom de chacune de ces parties. Lorſque ces tuiles ſont à un degré de dureté, tel que l'on puiſſe les rabattre ſans les écraſer, c'eſt-à-dire, qu'elles ſont mi-ſeches, on les emploie.

On commence par bien nettoyer la place où on a à les poſer; enſuite on la mouille avec du coulis, qui ſert de mortier dans toute cette bâtiſſe: après quoi on poſe la tuile, non ſans l'avoir raclée avec ſoin dans tous ſes paremens pour éviter les faletés & les corps étrangers, ainſi qu'une ſurface un peu trop ſeche qui empêcheroit la tuile de bien s'unir avec le reſte de la maçonnerie. La tuile poſée, on l'aſſure & on l'arrange en ſa place par de légers coups de *batte* (*e*). Lorſque l'on a une aſſiſe de tuiles dépoſée, on en forme une ſeconde par-deſſus, après avoir ratiſſé les nouvelles tuiles, mouillé le lieu où l'on a à les placer, avec un balai trempé dans le coulis. On rebat avec un peu de force la ſeconde aſſiſe pour l'unir à la premiere, & ainſi de ſuite juſqu'à l'entiere confection du fourneau.

Lorſque le four eſt fini, on coupe les *bavûres* des tuiles, c'eſt-à-dire les parties de la terre que la preſſion de la batte auroit forcé de déborder; ſi l'on retrouſſoit ces mêmes parties ſur les parois du four, elles ne pourroient jamais s'unir aſſez immédiatement auxdits parois, pour ne pas ſe détacher, & devenir une ſource de pierres.

L'inſtrument avec lequel on recoupe les parties du four, qui en ont beſoin, s'appelle *gouge*. C'eſt un outil de fer d'environ deux piés de manche, pour pouvoir le tenir à deux mains, & travailler avec force. Au bout du manche ſe trouve une petite plaque de fer quarrée, qui eſt vraiment la *gouge*; elle a environ trois à quatre pouces de large ſur à-peu-près autant de long, & elle eſt armée d'un tranchant aceré. La gouge peut être plate ou ronde. La plate ſert à recouper les endroits étendus en ſurface, & eſt terminée par ſes deux côtés par un rebord de trois à quatre lignes. La ronde ſert à recouper dans les lieux concaves; on enleve par ſon moyen de plus petites ou de plus grandes parties, comme les circonſtances l'exigent, par la propriété qu'elle a de ne toucher la ſurface à recouper, qu'en un nombre de points tel qu'on le veut, & ſuivant le beſoin. La figure donnera tous les éclairciſſemens deſirables ſur la forme des gouges. *Voyez les Pl. & leur explic. Pl. V. G g.*

Si on eſt obligé d'interrompre la conſtruction d'un four, lorſqu'on la reprend, il eſt prudent de racler les ſurfaces de l'ouvrage déja fait antérieurement, & de les humecter, pour qu'elles puiſſent s'unir avec les tuiles plus humides qu'elles, qu'on y appliqueroit.

Lorſqu'un four eſt totalement conſtruit & recoupé, il faut être inceſſamment occupé à le rebattre, pour prévenir les gerſures, en reſſerrant les parties de l'argille à meſure qu'elles ſe ſéparent; pour augmenter de plus en plus l'union des parties en les rapprochant, & enfin pour hâter la ſéchereſſe. On ne voit pas au premier coup d'œil le *quomodo* de ce troiſieme avantage; cependant ſi l'on veut y réfléchir, on ſentira bientôt qu'un corps ne ſe deſſeche que par la diſſipation des parties humides. Ces parties, en ſe diſſipant, quittent l'intérieur pour ſe porter à la ſurface, & le rebattage les chaſſe, comme la preſſion chaſſe l'eau de l'éponge qui la contient. Le rebattage eſt encore utile, ſi l'on ſe trouve en danger de quelque gelée légere, par le mouvement où il met les parties.

Lorſqu'un four eſt parfaitement ſec, on le recuit & on l'attrempe; mais ce n'eſt pas ici le lieu de parler de cette opération.

La grandeur du four & ſa capacité ſont néceſſairement relatives à la meſure des pots qu'il doit contenir, & la meſure des pots l'eſt au pié ſur lequel on veut monter la fabrication. Plus les pots ſont grands, plus ils contiennent de matiere & plus on peut fabriquer; mais auſſi plus le four doit être grand. Il eſt à remarquer qu'il y a certaines meſures que l'on ne doit pas paſſer, pour la facilité de la chauffe, & pour ne pas augmenter la dépenſe en bois en plus grande raiſon que la fabrication. Il y a, par exemple, bien peu ou même point de différence dans l'emploi du bois, entre un four de ſept piés & un de huit; mais ſi l'on excédoit de beaucoup la meſure ordinaire, on ſeroit ſujet à mécompte, & il ſeroit à craindre que la chauffe ne fût difficile; car ſi l'on mettoit beaucoup de bois à la fois, il charbonneroit, fumeroit & chaufferoit mal; ſi l'on en mettoit moins, il ſe réduiroit en flamme avec trop de précipitation, ſe diſſiperoit trop tôt pour que le tiſeur eût le tems d'en remettre de nouveau, & le four ſeroit en danger de jeûner.

Dans les manufactures qui donnent le plus grand produit, on s'eſt contenté de faire le géométral des fours, quarré, de huit piés ſur chaque face. On voit en *A* (*fig.* 1. *Pl. VI.*) le quarré du four dans les dimenſions que nous venons d'indiquer. Le quarré *A* eſt formé ordinairement d'une pierre de grès dure, placée ſur une fondation ſolide plus ou moins profonde, ſuivant la qualité du terrein ſur lequel on bâtit. Ce grès 1, 2, 3, 4, doit avoir environ trois piés de large & dix piés de long, pour empiéter d'un pié ſous chaque tonnelle *B*, dont nous donnerons bientôt la deſcription.

Les côtés du grès 1, 2, 3, 4, c'eſt-à-dire les eſpaces *abde* & *fgbk* ſont remplis en maſſif de grès ordinaire travaillé en mortier d'argille pure. Il ſeroit ſans doute meilleur de faire tout le maſſif du quarré *A* du four en argille compoſée de ciment; le verre qui tombe indiſpenſablement dans le four, corroderoit moins l'âtre; mais le four ſeroit incomparablement plus long à ſécher & à mettre en état de ſervice.

On voit en *B* & *B* (*même figure*) le géométral d'ouvertures connues ſous le nom de *tonnelles*. On appelle ce géométral communément *âtre des tonnelles*. L'âtre des tonnelles eſt ordinairement un peu élevé au-deſſus du plan du four, par exemple de quatre pouces, pour que lorſqu'il a coulé du verre dans le four, il n'aille pas auſſitôt ſur l'âtre des tonnelles, où il gêneroit la chauffe; car c'eſt-là que ſe fait le

(*d*) Nous parlerons de divers échantillons de tuiles, lorſque nous connoîtrons les diverſes parties du four.

(*e*) La batte eſt un inſtrument de bois, ayant une ſurface convexe pour aller dans les parties concaves, ou une ſurface plane pour aller dans les lieux dont la ſuperficie eſt plane. Quant à la longueur, elle eſt relative au lieu où l'on a à travailler. La batte a un manche de cinq à ſix pouces; elle ſert à rebattre les diverſes parties du four, lorſqu'il eſt conſtruit pour empêcher les gerſures occaſionnées par la ſéchereſſe; & dans le tems de la conſtruction, à battre ſur les tuiles pour en augmenter l'union.

le feu. Les tonnelles ſont d'une largeur de trois piés, ceintrées à une pareille élévation. Quant à la longueur *fi* de la tonnelle, elle ſuffit à trente pouces. On peut voir en *B* (*fig.* 1, 2, *Pl. VIII.*) les élévations & les ceintres des tonnelles.

Les parois du four ont dix pouces ou un pié d'épaiſſeur, & s'appellent *embaſſure*: ſi l'on les conſidere en entier depuis le plan géométral du four, juſqu'au commencement de la couronne. Si on ne les conſidere que depuis le lieu où ſont poſés les pots, elles prennent le nom de *mormues*.

Sur le quarré *A* du four, s'élevent deux banquettes deſtinées à poſer les vaſes néceſſaires, & qu'on appelle *ſieges*.

Les ſieges ſont élevés de vingt-huit pouces (comme *H l*, *fig.* 1 & 2. *Pl. VIII.*), au-deſſus du quarré du four; la baſe des ſieges eſt de 45°. de large, la ſurface ſur laquelle poſent les pots, d'environ trente pouces, & le ſiege eſt terminé par un plan incliné depuis ſon pié juſqu'à ſa ſurface ſupérieure. On voit ce talud exprimé en *Q* (*fig.* 2. *Pl. VI.*), ainſi que la baſe du ſiege en *abfe*, & ſa ſurface ſupérieure en *abdc*. La plus grande largeur du ſiege, tant à la baſe qu'au-deſſus, eſt néceſſaire pour donner plus de ſolidité au ſiege obligé de ſoutenir un poids conſidérable, & qui eſt dans le cas d'être rongé par le verre qui ſe répand à ſon pié. Il eſt, je crois, inutile de dire qu'il y a deux ſieges dans le four, l'un de chaque côté, & s'étendant d'une tonnelle à l'autre.

L'eſpace *G* qui ſe trouve entre le pié des deux ſieges (*fig.* 2. *Pl. VI.*), eſt dit *âtre du four*.

On doit donner un peu plus de largeur au ſiege à la place des cuvettes, parce que deux cuvettes l'une devant l'autre occupent plus d'eſpace que le fond d'un pot. Il faut auſſi échancrer un peu le talud exprimé par *Q* (*fig.* 2. *Pl. VI.*), au ſiege à cuvette, parce que les pots paſſant par cet endroit, lorſqu'on les met dans le four, l'entre-deux des ſieges y doit être relatif au diametre deſdits pots.

On appelle en général *ouvreau*, toutes les ouvertures pratiquées au four pour facilité du travail. Les quatre repréſentées en plan en *C*, *C*, *C*, *C*, *fig.* 1. *Pl. VI.*), & en élévation en *C*, *C*, (*fig.* 1. *Pl. VIII.*), dont le géométral eſt à niveau des ſieges, s'appellent *ouvreaux à cuvettes*, parce que c'eſt par ces ouvertures qu'on introduit dans le four les vaſes nommés *cuvettes*, & qu'on les en tire. La largeur des ouvreaux à cuvette, & leur hauteur, ſont relatives à la largeur & à la hauteur des cuvettes: comme on leur donne ordinairement ſeize pouces dans ces deux dimenſions, l'ouvreau a environ dix-huit pouces de large; quant à la hauteur, le milieu de la voute eſt élevé d'environ vingt à vingt-un pouces au-deſſus du ſiege, & les piés droits ont environ dix-huit pouces d'élévation; la ſurface plane qui fait le bas des ouvreaux, ſe peut très-bien diſtinguer par le nom d'*âtre des ouvreaux*.

On voit en *DE* (*fig.* 1. *Pl. VI.*) des plaques de fonte deſtinées à préſenter à la cuvette lorſqu'on la tire du four, un chemin ferme, ſur lequel elle puiſſe gliſſer; ces plaques prennent depuis l'ouvreau, & ſont aſſez longues pour qu'on puiſſe mener les cuvettes juſques hors toute la bâtiſſe du four, afin d'éviter la gêne dans l'emploi des outils.

Les parois du four ſe montent droits, depuis le ſiege juſqu'à la hauteur des pots, c'eſt-à-dire, environ juſqu'à trente ou trente-un pouces, & les angles du four ſont ſenſibles juſqu'à la même élévation. Quelques conſtructeurs ont imaginé & pratiqué d'arrondir les angles du four, depuis les ouvreaux à cuvette; mais cette conſtruction ne peut être que nuiſible, parce que à moins d'une extrème attention à pouſſer la cuvette bien avant ſur le ſiege, un de ſes coins ſe trouveroit ſous l'arrondiſſement du coin du four, qui ne pourroit manquer d'y répandre une pluie de larmes.

Lorſque les parois du four ſont élevés à la hauteur convenable, c'eſt-là que commence la voute, qu'on appelle communément *la couronne*; à la naiſſance de la couronne, ſe trouve le bas d'ouvertures connues ſous le nom d'*ouvreaux d'en-haut*, qui ſuivent dans leur élevation, la courbe de la voute: il y a ſix ouvreaux d'en-haut, trois au-deſſus de chaque ſiege; nous ne parlerons que des trois d'un ſeul côté, ce que nous en dirons devant s'entendre également des trois autres: leur largeur & leur hauteur commune ſont d'environ dix pouces ou un pié; ils ſont voutés en plein ceintre. *Voyez* les ouvreaux d'en haut en coupe horiſontale, en *O*, *P*, *O*, (*fig.* 2. *Pl. VI.*) Dans la coupe longitudinale du four en *O*, *P*, *O*, (*fig.* 1. *Pl. VIII.*) & en élévation extérieure (*fig.* 2. *Pl. VII.*) le nom d'ouvreau du milieu que porte *P*, déſigne ſuffiſamment ſa place; il partage le côté du four en deux également; quelques-uns appellent cet ouvreau, *ouvreau à enfourner*, tirant ce nom de l'uſage qu'ils lui donnent.

Les ouvreaux *OO*, ſont nommés *ouvreaux à tréjeter*, ſervant à cette opération, comme nous le dirons par la ſuite: leur place doit être telle qu'on puiſſe travailler aiſément dans le pot & dans les cuvettes: on voit (*fig.* 2. *Pl. VI.*) la maniere dont ſont diſpoſés les divers vaſes ſur le ſiege; le point du milieu de l'ouvreau *O*, doit être placé de maniere que ſi l'on tiroit une ligne de ce point à celui du milieu de l'ouvreau qui eſt immédiatement vis-à-vis de lui, cette ligne fût tangente à la circonférence du pot *M*; par cette diſpoſition, la moitié de l'ouvreau donneroit ſur le pot, l'autre moitié au-deſſus des cuvettes: or la diſtance *Pb* du milieu de l'ouvreau à enfourner, au coin du four = 48 pouces; le diametre du pot, = 30 pouces; donc *Ob* = 18 pouces: il faut donc placer le milieu de l'ouvreau à trejetter, à 18 pouces du coin du four.

A-peu-près à la même hauteur que les ouvreaux d'en-haut, ſe trouvent quatre ouvertures *R*, *R*, *R*, *R*, dont on voit le géométral, la direction (*fig.* 2, *Pl. VI.*), & l'orifice dans l'intérieur du four (*fig.* 2. *Pl. VIII.*), ces ouvertures s'appellent *lunettes*, & ſervent à communiquer le feu du fourneau dans les quatre petits fours qui y ſont joints, & qu'on nomme *arches*: les lunettes ſont rondes, & ont de quatre à ſix pouces de diametre; leur orifice dans le four vû leur direction oblique, ſe préſente en une forme ovale, & a de ſix à huit pouces de grand diametre; le point du milieu de l'orifice en dedans du four eſt environ à dix pouces de la ligne du milieu du four; par cette poſition, s'il ſe détachoit de la lunette quelques ſaletés, comme larmes, pierres, &c. elles tomberoient entre les deux ſieges, c'eſt-à dire dans un lieu où elles ne pourroient nuire. Quant à l'ouverture de la lunette dans l'arche, rien n'en détermine la place, ſi ce n'eſt l'attention qu'on doit faire qu'elle dirige le feu vers le milieu de l'arche, pour que tout l'eſpace en ſoit plus uniformément échauffé.

L'élévation du four, depuis le plan géométral juſqu'au point culminant de la voute = 8 piés, comme la largeur & la longueur du four.

Toute l'étendue du four, au-deſſus des ouvreaux & des lunettes, eſt ce qu'on appelle *la couronne*: rien de plus indéterminé que la courbe que l'on donne à la voute ou couronne; ſi l'on parvenoit à connoître celle *ABFDE* formée par la coupe latitudinale du four, c'eſt-à-dire, ſa ſection par un plan vertical paſſant par le milieu des ouvreaux à enfourner (*fig.* 1.), & celle *abdrfgh* (*fig.* 2.) formée par la coupe du four en long, ou d'une tonnelle à l'autre; ces deux courbes connues détermineront la forme de la couronne.

On pourroit faire la forme de la couronne d'un four de fuſion, purement circulaire, & alors tout ſe réduiroit à faire paſſer un arc de cercle *AGHCKIE*, par les points *A*, *E*, & le point *C* qui fait l'élévation du four.

Nous avons déja dit quelque choſe des larmes qui ſe détachent de la couronne, & la définition que nous en avons donnée ſuffit pour faire connoître combien elles peuvent nuire: ces larmes tendent à ſe détacher de la voute dans une direction verticale: on ſe débarraſſeroit d'une grande partie de cet inconvénient, en formant une nouvelle route aux larmes, & s'oppoſant à leur chute perpendiculaire; le cercle ne peut remplir cet objet, faiſant changer trop ſouvent de route aux larmes (*f*), & ne leur préſentant une inclination ni aſſez uniforme, ni aſſez rapide, pour les déterminer.

Il faut donc néceſſairement tracer la courbe de maniere qu'elle faſſe mieux le plan incliné. Voici la méthode de quelques conſtructeurs. Ils choiſiſſent un point *L* ſur la ligne du milieu du four (*fig.* 1.), élevé de dix pouces au deſſus des ſieges; au point *L* ils tracent la ligne *MN*, tel que *ML* = *LN* = dix pouces;

(*f*) On ſe repréſente le cercle comme un *poligone* d'une infinité de côtés.

ces; enſuite plaçant le compas en *M*, du rayon *ME*, ils tracent l'arc *EDF*, & du point *N*; avec le rayon *AN*, ils tracent l'arc *ABF*, qui coupe le premier en *F*; & ils ont pour la courbe totale de leur couronne *ABFDE*; chaque partie *ABF*, *FDE*, de la courbe, préſente aux larmes qui s'y formeroient une pente plus rapide que la courbe *CKIE*, puiſque *FDE* approche plus de la ligne verticale *OE*; mais la réunion des deux parties de la couronne en *F*, rendroit la voute plus élevée qu'il ne faudroit, puiſque la hauteur eſt déterminée en *C*. Pour obvier à cet inconvénient, lorſqu'on eſt parvenu à une certaine élévation en *Q* & en *R*, c'eſt-à-dire qu'il n'y a plus guere que dix-huit pouces de la couronne à fermer, on ramene les deux parties de la courbe juſqu'à ce qu'elles ſe joignent en *C*, & alors il ſe forme une arrête qu'on voit régner de *C* en *S*, c'eſt-à-dire qu'elle va d'une tonnelle à l'autre: elle a de *F* en *C* aux environs de trois pouces, diminue à meſure qu'elle approche de la tonnelle, & s'efface entierement vers *S*; par ce moyen, les larmes qui ſe trouvent de *Q* en *E*, & de *R* en *A*, ſont ſollicitées à aller vers *E* & *A*, par l'inclinaiſon des plans *QDE* & *RBA*, par la force attractive de ces portions de four, ſans compter la viſcoſité des larmes elles-mêmes, qui les retient & combat leur chûte. De *R* en *C*, & de *Q* en *C*, les larmes ſont conduites par l'inclinaiſon de la voute, juſqu'à l'arrête qui leur ſert pour-ainſi dire de gouttiere, & les détermine à tomber entre les deux ſieges.

Une difficulté de cette méthode, c'eſt l'opération de trouver avec exactitude les points *M*, *N*, au moyen de la poſition de la ligne *MN*. On pourroit obvier à cette difficulté, en prenant des centres remarquables, & qui exiſtaſſent dans quelque partie du four: par exemple, les bords *T*, *X*, des ſieges, me paroitroient aſſez propres à ſervir de centres. Des points *T*, *X*, avec les rayons *TA* & *XE*; tracez les arcs *AYZ*, & *E&Z*, qui ſe coupent en *Z* qu'eſt-ce qui empêcheroit de prendre cette nouvelle courbe *AYZ&E*, pour génératrice d'une couronne du four? elle s'éleveroit moins au-deſſus de la vraie hauteur de four, & conſéquemment on ſeroit moins obligé à en décliner pour former l'arrête en *C*; la nouvelle courbe donneroit à la vérité aux larmes une pente moins rapide, mais le plan incliné ſeroit plus uniforme, *CX&E* approchant plus de la ligne droite *EC*, que *CQDIE*; un avantage de plus dans la nouvelle conſtruction, c'eſt que la capacité du four en eſt diminuée: on a de moins les figures *XDE&x*, & *yBAYy*.

Quant à la courbe formée par la coupe longitudinale, & qu'on voit (*fig.* 2.), elle n'eſt pas différente de celle de la figure premiere que nous venons de décrire; le four ayant toutes ſes dimenſions égales: ſeulement en adoptant la derniere courbe dont nous avons parlé, comme les bords des ſieges que nous avons pris pour centres, ne ſe trouvent pas dans cette coupe-ci, où l'on voit un des ſieges 1, 2, dans ſa longueur: je chercherai pour centre, des points *x*, *t*, ſemblablement poſés, c'eſt-à-dire autant diſtans du point *k*, qui fait le milieu du four à cette hauteur, que les points *X*, *T*, de la *fig.* 1. l'étoient du milieu du four. Il ſera néanmoins néceſſaire, comme il n'y a point d'arrête à former dans cette coupe, de trouver un autre moyen de réduire la voute à la juſte hauteur, en *l*, au lieu du point *i*, où la réunion des deux parties de la courbe la porteroit: pour cet effet du point *k* milieu du four comme centre, & de l'ouverture *lk*, tracez l'arc *dlf* qui coupe en *d* & *f*, les arcs *bgi* & *abi*, & votre couronne réduite à la hauteur donnée, prendra la forme *abdfgh*.

Connoiſſant à préſent les diverſes parties d'un four, c'eſt le moment de dire un mot des diverſes tuiles qu'on emploie à leur conſtruction. L'embaſſure ſe conſtruit ordinairement avec des tuiles quarrées, de dix pouces ou un pié ſur chaque face, & environ deux pouces d'épais: on voit le géométral en *E*, & le perſpectif en *e* du moule de ces tuiles (*Pl. IV.*). Le pié droit des tonnelles ſe monte avec des tuiles de vingt pouces ſur dix, & deux pouces d'épais; les tuiles qui ſervent à former la voute de la tonnelle, ont environ ſix lignes d'épaiſſeur de plus à un côté qu'à l'autre, & celles qui font le ceintre des tonnelles ont environ trois pouces d'épais d'un côté, ſur un ou un & demi de l'autre: les tuiles de couronne ont dix pouces, ou un pié de long, ſur environ ſix pouces de large en un bout, & environ cinq en l'autre, & environ deux pouces d'épaiſſeur en un bout, & un & demi en l'autre. Les ſieges ſe font avec des tuiles qu'on poſe de champ les unes à côté des autres; le côté qui poſe ſur l'âtre a quarante-cinq pouces; le côté qui joint l'embaſſure, & qui fait la hauteur de la tuile ſur ſon champ, eſt de vingt-huit pouces, hauteur du ſiege, & le côté qui ſe trouve au haut de la tuile, & qui fait partie de la largeur du ſiege en ſa face ſupérieure, eſt de trente pouces, l'épaiſſeur eſt de deux pouces: on voit aiſément que les dimenſions de la tuile de ſiege, ſont relatives à celles qu'on veut donner aux ſieges. *Voyez Pl. IV.* les moules de ces diverſes tuiles.

Au reſte il eſt certain qu'avec le même échantillon de tuiles on pourroit conſtruire un four en entier: on n'auroit qu'à les recouper relativement aux lieux où l'on voudroit les placer.

Le ſiege eſt la ſeule partie du four, qu'il y auroit un grand danger à conſtruire avec un autre échantillon que le ſien. Il arrive quelquefois que les pots qu'on eſt dans le cas d'ôter du four, tiennent fortement au ſiege, par la vitrification du cul du pot, & de la ſurface du ſiege: or ſi le ſiege étoit compoſé de tuiles d'embaſſure, entaſſées les unes ſur les autres, & non de grandes tuiles ſur leur champ, il ſeroit à craindre qu'en faiſant effort pour détacher le pot, on n'emportât des morceaux du ſiege.

Lorſque le four eſt fini de conſtruire & qu'il eſt bien ſec, on le revêtit d'une nouvelle maçonnerie en briques, ſoit ordinaires ſoit blanches (*g*), tant pour faciliter le ſervice, que pour augmenter la ſolidité du four & le préſerver des injures du dehors.

La maçonnerie *lmno* (*Pl. VI. fig.* 1.) en briques ordinaires, qui revêtit le mormue entre les deux ouvreaux à cuvette, a environ vingt pouces d'épaiſſeur, elle forme un relais *lq*, *ap*, d'environ un pouce ou un pouce & demi, comme l'arche en forme un *rs*, *tx*, pour donner la facilité de poſer la tuile dont nous verrons qu'on bouche l'ouvreau à cuvette. Les côtés *ml*, *no*, ne font pas une embraſure droite, en tombant perpendiculairemeut ſur *qp*, comme feroit la ligne *zl*; une telle poſition ne pourroit manquer de gêner le mouvement des outils qui doivent travailler à l'ouvreau à cuvette; l'inclinaiſon des lignes *lm*, *no*, n'a d'autre regle qui l'établiſſe, que l'exacte connoiſſance que le conſtructeur doit avoir des outils & de leur uſage.

La maçonnerie dont nous venons de parler a deux piés d'élévation en *DE* (*fig.* 2. *Pl. VII.*): on place à cette hauteur des plaques de fonte qui regnent de *G* en *H*; ces plaques ſont fort utiles aux opérations qui ſe paſſent aux ouvreaux d'en-haut: elles ont vingt pouces de large, relativement à l'épaiſſeur de la maçonnerie ſur laquelle elles poſent, & en leur ſuppoſant un pouce, ou un pouce & demi d'épaiſſeur, il reſte encore près de cinq pouces de la plaque à l'ouvreau.

Sur les plaques s'élevent des piliers ou ſortes de contreforts: ils me ſembleroient aſſez bien nommés *éperons*. Je ne leur connois d'autre utilité que de fortifier la maçonnerie: on en voit le géométral en *ghik*, & *mnol* (*Pl. VII. fig.* 2.) & l'élévation en *IK*, *LM*, (*Pl. VII. fig.* 2.). Quant à la place des éperons, les points *k*, *m* (*Pl. VI. fig.* 2.), ſont déterminés par les relais *qk*, *mr*, qu'on doit laiſſer aſſez grands pour placer avec facilité la piece dont nous verrons qu'on ferme l'ouvreau; les côtés *kg*, *ml*, des éperons, ſont perpendiculaires au côté du four, parce que les outils que l'on emploie par l'ouvreau *P*, n'ayant pas beſoin de grands mouvemens, peuvent ſe paſſer de l'eſpace qu'on ſe procureroit, en écartant davantage l'un de l'autre les points *l*, *g*. Il n'en eſt pas de même des ouvreaux à trejetter *O*; comme on a à y manier des outils qui demandent du mouvement, on incline la ligne *hi* pour avoir l'embraſure *hs* plus évaſée: le point *i* eſt déterminé par la longueur qu'on doit donner à la ligne *i&*, comme le point *k* l'a été par la ligne *kq*; au reſte les éperons s'avancent juſqu'à environ quatre à cinq pouces du bord des plaques, & ont environ quatre pouces de largeur en *gh*, *ol*; l'élévation des éperons eſt déterminée par l'élévation du revêtement de la couronne, qui l'eſt par la hauteur des arches, dans la vue que le deſſus du

(*g*) Les briques blanches ſont compoſées de terre à four & de ciment; elles ne different des tuiles qui ſervent à la conſtruction de four qu'en ce qu'elles ſont faites avec moins de ſoin, & qu'on les emploie cuites.

du four & celui des arches faſſent une planimétrie.

Communément le deſſus du four eſt tel qu'une perpendiculaire abaiſſée de l'avancement *cd* (*fig.* 2. *Pl. VIII.*) tombe ſur le bord de la plaque, & conſéquemment s'avance plus que les ouvreaux, de la même quantité que le bord extérieur de la plaque: on appelle cet avancement *ſourcilier* (*h*), & on le garnit de tôle, qu'on charge de mortier d'argille commune, mêlée de foin, qu'on appelle communément *torchis*. On voit par-là que l'éperon prenant à quatre ou cinq pouces du bord des plaques, doit laiſſer ſaillir le ſourcilier d'environ quatre ou cinq pouces; le ſourcilier eſt élevé d'environ neuf piés & demi au-deſſus de l'aire de la halle.

Depuis l'ouvreau on gagne le ſourcilier, par un plan incliné, exprimé en coupe par *ef* (*fig.* 2. *Pl. VIII.*) & une élévation par *ef*, *ef*, *ef* (*fig.* 2. *Pl. VII.*) ce plan incliné eſt confondu dans la nomination *ſourcilier*; mais comme je crois intéreſſant de donner des noms différens aux différentes parties d'un tout, j'appellerai dans la ſuite ce plan incliné *talud*. On peut faire l'éperon & le talud en terre à four, dans les lieux touchés immédiatement par la flamme; quant au ſurplus, rien n'empêche de le bâtir en briques ordinaires.

On revêtit la couronne du four d'une ſeconde calotte, appliquée immédiatement ſur la couronne, conſtruite de briques blanches & de mortier d'argille; cette ſeconde calotte s'appelle *chemiſe:* au-deſſus de la chemiſe on fait ſimplement un maſſif ordinaire, qu'on éleve juſqu'à la hauteur des arches, & qu'on couvre de torchis.

Pieces de four. Lorſqu'on chauffe le four, on eſt obligé de boucher les ouvreaux, en tout ou en partie, ſuivant le beſoin. Le trop grand nombre d'ouvertures & leur grandeur ne pourroient que refroidir le four & le rendre difficile à échauffer. Les ouvreaux à cuvette, qui ſont les plus grands, & qui ſeroient par cette raiſon les plus nuiſibles, ſont fermés en total & hermétiquement, c'eſt-à-dire *margés*, au moyen d'une tuile cuite compoſée d'argille & de ciment, dite *d'ouvreau à cuvette*; la tuile a vingt ou vingt-un pouces de large, & environ trois pouces de ceintre, ce qui lui donne environ vingt-quatre pouces de hauteur. On peut en voir le moule (*Pl. X. fig.* 8.) & le géométral (*P. VIII. fig.* 1.) la tuile ſe poſe contre l'ouvreau, & pour empêcher totalement la flamme de paſſer entre la tuile & les piés droits de l'ouvreau, on garnit cet eſpace de torches ou mélange de foin & de mortier roulé ſur terre, en forme de ſauciſſons (*i*)

Les ouvreaux d'enhaut ne ſont jamais margés; ils ſervent de ſoupiraux & établiſſent le courant d'air; mais il ne faut pas s'imaginer que l'on les laiſſe totalement ouverts; dans ce cas le volume d'air extérieur qui donneroit à l'ouvreau étant trop conſidérable par rapport à celui qui pouſſe la flamme dans le four par la tonnelle (diſpoſée comme elle doit être pour chauffer), le combattroit & ſe feroit paſſage dans le four, qu'il ne manqueroit pas de refroidir. Pour obvier à cet inconvénient, on bouche les ouvreaux en partie avec des pieces qu'on y applique; on en a de plus ou moins grandes, ſuivant que l'on deſire plus ou moins d'ouverture. Lorſqu'on veut faire des ſoupiraux capables de produire un grand feu, on applique aux ouvreaux des pieces de dix à douze pouces de large, ſur autant de long, dont on peut voir le moule (*fig.* 10. *ou* 11. *Pl. X.*) & le géométral (*fig. t Pl. VIII.*) & on les appelle ſimplement *tuiles*. Lorſqu'on ne fait plus de feu & qu'il ne s'agit que de fermer paſſage à l'air extérieur pour conſerver la chaleur qui eſt déja dans le four, & empêcher ſa diminution trop precipitée; on met au-lieu de la tuile une piece de douze ou treize pouces de large, ſur autant de long, qu'on appelle *plateau*; on peut en voir le géométral (*Pl. VIII. fig. p*) & le moule (*fig.* 9. *Pl. X.*) Les pieces d'ouvreau d'en-haut ſont percées d'un ſeul trou, dans lequel on paſſe un inſtrument de fer, d'environ quatre piés de long, qu'on nomme *ferret*, lorſqu'on veut boucher ou déboucher les ouvreaux. *Voyez* les diverſes ſortes de ferrets, *Pl. XVIII.* en *AB*, *CD*. Un ſeul trou ſuffit pour ces pieces, leur poids n'étant pas auſſi conſidérable que celui des tuiles des ouvreaux à cuvettes. C'eſt ſous les tonnelles qu'on fait le feu; mais comme ces ouvertures ſont les plus conſidérables d'un four, il eſt d'autant plus eſſentiel de les diminuer; pour s'oppoſer à l'accès de l'air extérieur & au refroidiſſement.

La tonnelle diſpoſée pour la chauſſe prend le nom de *glaie*, & les pieces qui compoſent la glaie s'appellent *pieces de glaie*. Pour faire la glaie (*fig.* 3. *Pl. VIII.*) on prend le milieu de la tonnelle, & de ce milieu prenant huit pouces de chaque côté en *li* & *li*, on place bien à plomb deux pieces *J* nommées *joues*, ayant quatre pouces de large, quatre pouces d'épais, & ſeize pouces de long. *Voyez* les joues à part en *E*, *E*, (*même Pl.*) & leur moule, *Pl. X. fig.* 5. ſur les deux joues, on place une piece *C*, de quatre pouces de large, ſur quatre pouces d'épaiſſeur, & vingt-quatre pouces de long, qu'on nomme *chevalet*, & qu'on peut voir à part *même Pl.* en *e*, & ſon moule *Pl. X. fig.* 7. ce qui forme une ouverture quarrée de ſeize pouces ſur chaque face, que nous appellons *grand trou de la glaie* ou *bas de la glaie*. Au milieu du chevalet on forme un trou *T*, de quatre pouces quarrés, par lequel on jette le bois, & qu'on appelle par cette raiſon *tiſar*. Le bas de la glaie eſt diviſé en deux par une piece *S*, qu'on appelle *chio*; on peut le voir à part en *S* (*même planche*), & ſon moule *Pl. X. fig.* 6. Le chio a quatre pouces d'épais, & environ dix-ſept pouces de 1 en 2, ſur autant de 3 en 4; on le poſe devant le grand trou de la glaie, & on l'unit au chevalet & aux joues avec du mortier. Le chio eſt percé d'un trou pour le prendre avec le ferret. Lorſqu'on a beſoin de boucher les ouvertures formées par le chio, on en vient à bout au moyen de deux pieces de fonte *M*, *M*, qu'on peut voir à part en *m*, *m* (*k*) *même planche*. Tout le reſte de la glaie, depuis les joues juſqu'au pié droit de la tonnelle, & depuis le tiſar juſqu'au ceintre, eſt bâti en briques ordinaires ou en morceaux d'échantillon de quatre pouces de large ſur autant de long. Il eſt, je crois, inutile de dire, que les pieces tant de la glaie que des ouvreaux ſont en terre à four; on peut voir à côté de la *fig.* 3. *Pl. VIII.* le géométral de la glaie.

Je ne parlerai pas de la conſtruction des fours de glacerie propres à être chauffés en charbon; je ne connois pas de manufactures de cette eſpece qui emploie cette ſorte de chauffe; mais d'autres *verreries* chauffent bien en charbon, leurs fours ſont connus, & ſi l'on étoit obligé de chauffer de même pour faire des glaces, on pourroit imiter leur conſtruction en les adaptant aux manœuvres de la glacerie.

Nous avons déjà eu occaſion de parler des arches *F*, *F*, *F*, *F*, (*Pl. VI. fig.* 1.) c'eſt ici le lieu d'en dire quelque choſe de plus détaillé. Des quatre arches, trois ſont deſtinées à y recuire les pots & les cuvettes, & la quatrieme à y conſerver une certaine quantité de matiere prête à être enfournée dans les pots. C'eſt d'après ces différens uſages que l'on doit regler la forme des arches & diriger leur conſtruction. Les côtés *ac*, *de* des arches ſont divergens entr'eux, tellement qu'il y a environ quarante-quatre pouces de *a* en *d*, tandis que $ce = 7$ piés $\frac{1}{2}$. Cette divergence exiſte dans la vûe de faciliter les mouvemens des grands outils, que nous détaillerons par la ſuite en parlant des diverſes opérations.

Lorſque l'on ne veut mettre que trois pots dans les arches, il ſuffit de faire $ac = 8$ piés ou 8 piés & demi. Quant aux côtés *cf*, on pourroit le faire parallele aux côtés *dg* du four; mais dans ce cas on rendroit les arches trop grandes, ſans rien ajouter à leur capacité intérieure. On pourroir changer *cf* en *cb*, de maniere que *cb* fût perpendiculaire à *ac*; mais il eſt viſible qu'on perdroit beaucoup de la capacité de l'arche. Pour prévenir, autant qu'il eſt poſſi-

(*h*) Le ſourcillier eſt deſtiné à retenir la flamme, & en s'oppoſant à ce qu'elle s'éleve, l'empêcher de faire incendie.

(*i*) Les tuiles des ouvreaux & cuvettes ſont percées de deux troux, ſervant à les prendre pour boucher & déboucher l'ouvreau, avec un *cornard*, inſtrument de fer long d'environ quatre piés, & armé de deux pointes qu'on paſſe dans les trous de la tuile. Un ſeul trou ſuffiroit pour prendre la tuile; mais on en met un ſecond, parce que ſi le trou n'étoit pas bien au milieu de la tuile, ſon poids la feroit pancher à droite ou à gauche, & on auroit peine à la poſer devant l'ouvreau; danger qu'on évite en perçant la tuile de deux trous. *Voyez* le *cornard*, *fig.* 2. *Pl. XIX.*

(*k*) Ces pieces ſont connues ſous le nom de *margeoirs*,

poſſible, les inconveniens des poſitions *ef*, *ch*, prenons-en une moyenne *cg*. Si vous voulez ſavoir la longueur de *cg*, diſpoſez dans une place unie ou ſur un papier, au moyen d'une échelle, diſpoſez, dis-je, trois fonds de pot, de maniere qu'ils tiennent le moins de place poſſible, ſans cependant qu'on puiſſe être gêné. Figurez votre arche relativement à l'eſpace néceſſaire aux pots, aux épaiſſeurs des murs, & à la largeur de la gueule, & vous trouverez *cg* = 9 piés $\frac{1}{2}$ ou environ. La courbe que prend le côté *xg* eſt reglée par l'eſpace néceſſaire aux outils qui travaillent aux ouvreaux à cuvettes.

Pour donner moins de largeur aux arches, on pratique le plan coupé *il*, qui diminue de *lg* le côté *cg*.

On monte les arches juſqu'à la hauteur d'environ trente pouces, en maſſif, qu'on peut conſtruire ſans inconvénient en pierres à bâtir ordinaires. A cette élévation de trente pouces ſe trouve le pavé de l'arche qu'on fait en briques ordinaires ſur leur plat. La forme intérieure de l'arche eſt reglée par l'emplacement des trois fonds de pot, 4, 4, 4 (*Pl. VI. fig.* 2.)

On laiſſe au-devant des arches à pots une ouverture dont on voit le géométral en *F* (*Pl. VI. fig.* 2.) & l'élévation en *F* (*Pl. VII. fig.* 3.) Cette ouverture s'appelle *gueule de l'arche*; & ſert au paſſage des pots, ſoit pour les mettre dans l'arche, ſoit pour les en tirer: elle a environ quarante-deux pouces de large ſur autant d'élévation, & eſt voutée en ceintre très-ſurbaiſſé.

La gueule de l'arche eſt fermée par une porte de tôle, communément appellée *ferraſſe de l'arche*, qui s'abaiſſe ſur la gueule au moyen d'un boulon *a b* (*fig.* 3. *Pl. VII.*) autour duquel la ferraſſe tourne comme ſur une charnier. Lorſqu'on veut ouvrir l'arche, la ferraſſe eſt retenue dans la poſition horiſontale par un crochet fixé pour cet effet aux bois de la roue, lieu au-deſſus du four pour ſécher le bois, dont nous allons bien-tôt donner la deſcription.

Sur le même plan que les gueules des arches ſe trouve une ouverture *S*. (*Pl. VI. fig.* 2.) connue ſous le nom de *bonnard*. Le bonnard n'a d'autre uſage que de ſervir de tiſar pour chauffer les arches, lors de la recuiſſon. Nous avons déja eu occaſion de dire, que le feu du four communiquoit dans les arches au moyen des lunettes *R*; mais il ne ſeroit pas aſſez fort pour terminer la recuiſſon, & on y ajoute par la chauffe des bonnards. Le bonnard a environ dix pouces de large & dix pouces d'élévation, vouté à plein ceintre, *fig.* 2. *Pl. VII.*

On ſépare le lieu où va le bois qu'on jette par le bonnard, du reſte de l'intérieur de l'arche, par un petit mur 5, 6, appellé *clair-voie*, épais de quatre pouces, & bâti de briques arrangées comme on le voit en *je*, à côté de la *fig.* 2. *Pl. VI.*

L'élévation de la voute de l'arche eſt d'environ cinquante-deux pouces, & les piés droits d'environ trente ou trente-deux.

Il y a quelque différence entre l'arche à matiere & celle à pots. Dans la premiere il n'y a point de bonnard, la gueule ſuffit à vingt pouces de large, n'étant deſtinée à paſſer que des pelles.

Il eſt mieux de paver l'arche à matiere en fonte qu'en briques, à cauſe des parties de celles-ci qui pourroient ſe détacher. La lunette qui communique le feu du four dans cette arche, eſt un peu moins large que celle des arches à pots, ne ſervant qu'à tenir les matieres ſeches; or pour être dans cet état elles ont beſoin de beaucoup moins de feu que les pots pour recuire.

L'arche à matiere ſe ferme par une plaque de tôle poſée ſur des gonds. Au-deſſus de la porte eſt une petite cheminée d'environ quatre pouces quarrés, qui faiſant courant d'air, donne de l'action au feu de la lunette, & ſert de ſortie aux fumées qui pourroient en venir.

Les arches ſont conſtruites en briques ordinaires; l'épaiſſeur de leurs parois n'a rien qui la regle que la ſolidité de la bâtiſſe.

Au-deſſus de la voute de l'arche on éleve un maſſif qui donne pour hauteur totale environ neuf piés & demi; on couvre le deſſus des arches de torchis comme le deſſus du four.

Tout ce que nous avons dit juſqu'ici prouve, que l'air de la halle étant au niveau des ouvreaux à cuvette, doit être plus haute que le bas de la glaie ou l'âtre des tonnelles, de toute la hauteur des ſiéges. Il faut s'attacher à rendre cette pente la plus douce qu'on peut, depuis le devant des arches, pour faciliter l'uſage des inſtrumens à roues, qu'on emploie dans ce lieu.

Les arches ſont réunies par une voute *c d e* (*fig.* 3. *Pl. VII.*) qui étant élevée d'environ quatre piés au-deſſus du ceintre de la tonnelle, ſuit la pente du terrein. On remarque en *fg* au-devant de la voute *cde*, une eſpece de ſourcilier qui n'eſt pas d'une utilité aſſez marquée pour qu'on ne pût bien s'en paſſer. Le deſſous de la voute que nous venons de décrire, l'entre-deux des arches, eſt connu ſous le nom de *glaie*, qui appartient proprement, comme nous l'avons dit, à la bâtiſſe dont on forme la tonnelle; pour éviter l'équivoque & diſtinguer les divers lieux par divers noms; j'appellerai celui-ci *antre du tiſeur*.

Au-deſſus du four & de ſes arches eſt un lieu qu'on appelle *la roue*; c'eſt un aſſemblage de pieces de charpente (*Pl. IX.*) diſpoſé par l'intervalle des chevrons qui le compoſent, à recevoir le bois dont on chauffe le four, & deſtiné à l'y faire ſécher.

La longueur de la roue eſt déterminée & eſt relative à l'emplacement qu'on a, vis-à-vis de chaque glaie. Quant à la largeur, elle eſt déterminée par celle du four. Il ne faut pas que la roue avance trop au-deſſus des ouvreaux, le feu pourroit y prendre. Les extrémités de la roue ſont ſoutenues par des chevalets repréſentés en face en *BB*, *BB* (*Pl. III. fig.* 1.) & en profil en *H*, *H* (*fig.* 2. *même Pl.*) Des cubes *D* de dix huit pouces ſur chaque dimenſion, ſupportent la roue, ſur le deſſus du four & des arches. On éleve les pilles de bois ſur la roue juſqu'à la hauteur d'environ ſept ou huit piés; un chemin *ABCD* regne d'un bout à l'autre de la roue, & donne la commodité de la charger.

Chaque partie de la roue a ſa dénomination particuliere. On appelle *devantures*, les parties qui ſont au-deſſus des ouvreaux, *coin* ce qui ſe trouve au-deſſus des arches, & *culée* ce qui eſt compris depuis le devant des arches juſqu'au chevalet de la roue.

Le four conſtruit, la fabrication des vaſes néceſſaires eſt le premier objet qui ſe préſente. On connoit dans l'art de couler des glaces deux ſortes de vaſes, ſavoir les pots ou creuſets & les cuvettes. Les pots ſervent à contenir le verre pendant ſa fuſion, & pendant qu'il ſe met dans l'état de fineſſe où il doit être pour en former des glaces; les cuvettes ſont des creuſets portatifs, où l'on tranſvaſe le verre prêt à être travaillé, pour pouvoir le tirer du four avec facilité.

Les pots des glaciers ſont des cônes tronqués & renverſés. La grandeur du pot eſt relative, comme nous l'avons déja dit, au pié ſur lequel on veut monter la fabrication. Celle-ci peut être aſſez avantageuſe avec des pots de vingt-huit ou trente pouces de diametre en-bas, de trente ou trente-deux pouces de diametre en-haut, & d'environ trente pouces d'élévation: l'épaiſſeur eſt d'environ trois pouces dans le cul, & de deux pouces dans la fleche. (*l*)

Il y a deux manieres de faire des pots, en moule ou à la main. Dans les deux méthodes on commence par former le cul du pot ſur un plan *B*, aſſez ſemblable à un fond de tonneau, qu'on appelle *fonceau*. Le fonceau eſt cloué ſur une eſpece de civiere pour pouvoir le manier avec aiſance (*Pl. V. B.*) Quant à ſon diametre, il eſt reglé par celui qu'on veut donner au cul du pot.

Pour former le cul du pot, on jette la terre ſur le fonceau avec force, pour qu'il ne reſte aucun vuide entre le fonceau & le cul du pot. On paſſe & repaſſe pluſieurs fois les ongles & le deſſus des doigts ſur la terre, dans la vue d'en approcher les parties, de la rendre plus compacte, ſur-tout de donner paſſage aux particules d'air qui ſeroient reſtées engagées dans la terre, & qui ne pourroient que nuire comme corps étranger, & comme corps ſuſceptible de dilatation.

Lorſque le cul du pot eſt fait dans l'épaiſſeur convenable, ſi on veut le monter en moule, on poſe ſur le fonceau le moule *A*, *Pl. V.* qui n'eſt autre choſe que

(*l*) On appelle *fleche* dans un pot la partie du pot depuis le cul juſqu'au haut, comme on appelle *jable* la jonction du cul à la fleche.

que des douves de tonneau, reliées en-haut & en-bas de deux cercles de fer léger qui les retiennent. Le moule ſe ferme & s'ouvre au moyen d'une charniere, & tient fermé par deux clavettes exprimées dans la figure. On ſent très-bien que le moule doit avoir de dedans en-dedans la meſure que l'on veut donner au pot de dehors en-dehors.

Lorſque le moule eſt placé, le potier preſſe les bords du cul du pot juſqu'à ce que la terre touche le moule: c'eſt cette opération qui fait l'union du cul du pot à ſa fleche, & qui forme le jable (*m*). Le potier prend enſuite de la terre, dont il forme des patons, il poſe ſes patons tout-autour du moule avec les mêmes précautions que nous avons indiquées en parlant des conſtructions de four. Sur cette premiere aſſiſe, il en poſe une ſeconde, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce qu'il ait atteint le haut du moule, inſtant où le pot eſt fini. Alors le potier n'eſt occupé qu'à l'unir en-dedans, en ôtant avec le doigt les parties qui débordent, & paſſant deſſus la main mouillée. L'ouvrier doit pour la ſolidité de ſon ouvrage appuyer de ſon mieux ſes patons, tant ſur ceux d'au-deſſous que contre le moule. La maniere dont il poſe ſes patons eſt encore pour lui un ſujet de grande attention; il ne doit pas le poſer, *ſtratum ſuper ſtratum*, mais de maniere qu'en approchant du moule ils faſſent la lame de couteau. Le paton ſupérieur fera la moitié de l'épaiſſeur, tandis que l'autre moitié ſera formée par le paton inférieur: leur profil ſera *cbd* celui du paton inférieur, & *abc* celui du ſupérieur. Il y aura, ce me ſemble, plus de liaiſon de cette façon que ſi les patons ne faiſoient que poſer l'un ſur l'autre, comme *abcd*, *cdef*.

Le potier à la main agit comme le potier en moule, avec la différence que n'ayant rien qui appuie ſon ouvrage, comme le potier en moule, il eſt obligé de travailler ſa terre un peu plus dure. S'il apperçoit que la terre ſoit un peu trop molle, il la laiſſe raffermir, & diſcontinue ſon travail. En commençant un pot, il place le fonceau ſur un eſcabeau dans la vue de hauſſer ſon ouvrage, & de travailler plus à ſon aiſe, & il baiſſe l'eſcabeau à meſure qu'il éleve ſon pot.

Le potier à la main en poſant ſon paton met la main gauche en-dedans du pot. Elle lui ſert d'un point d'appui, au moyen duquel il eſt en état de ſerrer les parties de ſon pot, & de lui donner autant de conſiſtance & de denſité qu'un potier en moule.

Les cuvettes ſont des vaſes quarrés: elles ſont dans le même cas que les pots, on les fait de même en moule ou à la main. Les moules à cuvettes ne ſont autre choſe que quatre planches quarrées qui s'aſſemblent à mortaiſes, *Pl. V. fig. C, D.*

La grandeur des cuvettes dépend de la capacité des pots & du nombre des cuvettes, qu'on veut que contienne chaque pot. Il ſeroit aiſé de déterminer géométriquement la capacité des pots, & par-là même les dimenſions des cuvettes. Mais ſi on ſuivoit en cela l'exactitude géométrique, on ſeroit en danger d'errer dans pratique. Le verre étant une matiere viſqueuſe & gluante, il s'en attache autour du pot en tréjettant, une certaine quantité qui eſt aſſez long-tems à couler juſqu'au fond du pot pour faire défaut dans l'opération. L'expérience nous apprend qu'un pot tel que nous les avons déja décrits, contient ſix cuvettes de ſeize pouces ſur chaque face de dehors en dehors, & ſeulement trois de vingt-ſix ſur ſeize: on voit le moule de la premiere en *C*, & celui de la ſeconde en *D*, *Pl. V.*

La manutention pratiquée pour faire des cuvettes eſt la même que pour faire des pots. On forme ſeulement les coins de la cuvette qui doivent être des angles droits, avec une petite équerre de fer qu'on paſſe intérieurement de bas en-haut. Les cuvettes n'ont pas beſoin d'une auſſi grande épaiſſeur que les pots.

Les pots & les cuvettes en ſéchant ſe détachent du moule; & lorſqu'ils en ſont parfaitement détachés, on démonte le moule, ce qu'on appelle *démouler* les pots & les cuvettes. Lorſque la cuvette eſt démoulée, on forme avec de la terre qu'on y applique dans ſa longueur & au milieu de ſa hauteur deux feuillures d'environ 2 pouces de large, & ſix lignes de profondeur. On détermine ces deux dimenſions au moyen d'une regle qu'on poſe au côté de la cuvette, & autour de laquelle le potier place ſa terre.

Ces deux couliſſes ſont connues ſous le nom de *ceintures des cuvettes*, & ſervent à les prendre avec les outils que nous décrirons dans la ſuite.

On doit avoir le ſoin de rebattre les pots & les cuvettes, juſqu'à ce que la terre devienne trop dure pour céder à l'action de la batte. On voit en *E*, *E*, *E*, *F*, les diverſes ſortes de battes dont on ſe ſert.

On doit avoir le plus grand ſoin de procurer aux pots & aux cuvettes un deſſéchement égal, & point trop précipité: l'humidité contenue dans la terre ne pourroit ſe diſſiper ſi promptement, ſans occaſionner des gerçures. Je ne ſache pas d'autre précaution à prendre pour parvenir à ce but, que de tenir les pots & les cuvettes dans un lieu aſſez chaud, pour éviter la gelée dans les ſaiſons qui pourroient en faire courir le danger; aſſez renfermé pour être à l'abri des coups de vent, & tel qu'on n'ait pas à y craindre le hâle de l'été. Le deſſéchement eſt à la vérité long dans de tels endroits, mais il y eſt preſque ſûr: lorſque les pots & les cuvettes ſont bien ſecs, on coupe extérieurement l'angle que forme la jonction du fond & de la fleche, pour donner priſe aux pinces avec leſquelles on remue quelquefois ces vaſes, ce qu'on appelle *chanfreindre* les pots & les cuvettes.

De la recuiſſon & l'attrempage des fours & des creuſets. Un four, quelque forme qu'on lui donne, ne ſauroit être employé ſans préparation, & cette préparation conſiſte à l'amener par degrés, pour ainſi dire, inſenſibles au degré de chaleur qu'il doit ſubir dans ſon travail. Si l'on expoſoit tout-à-coup un four à l'action d'un feu violent, cette ſeule conduite ſeroit une raiſon ſuffiſante pour ſa deſtruction, l'humidité renfermée dans l'argille ne manqueroit pas de faire des ravages d'autant plus conſidérables que le feu ſeroit plus fort; les parties du four étant expoſées trop précipitamment au feu, éclateroient plutôt que d'obéir à ſon action; & par toutes ces raiſons, la ſolidité en ſeroit non-ſeulement expoſée, mais indubitablement anéantie. Cette action d'amener le four par une chaleur graduée au point où il doit être, eſt ce qu'on appelle *attrempage & recuiſſon d'un four*.

On confond ſouvent dans le langage ordinaire *attrempage & recuiſſon*; je ne crois cependant pas *qu'attremper* & *recuire* ſoient ſynonymes. Il me ſemble *qu'attremper* exprime l'opération de monter peu-à-peu & avec ménagement la chaleur du four, & que *recuire* eſt chauffer quelque tems avec le dernier degré de feu, pour achever de faire prendre au four la retraite dont il eſt ſuſceptible. Selon ma définition, la recuiſſon ſeroit la ſuite de l'attrempage, l'attrempage à ſon plus haut degré, en un mot, la perfection & le point définitif de l'attrempage.

On ne ſauroit prudemment expoſer un four à l'attrempage, ſans qu'il ſoit auſſi ſec que l'air extérieur peut le ſécher à lui ſeul. Il ſeroit dans cet état bien moins ſuſceptible des ravages de l'humidité, en contenant beaucoup moins, & celle qui y étoit s'étant évaporée fort lentement.

Il eſt cependant très-difficile d'avoir un four à ce degré de ſécher eſſe, parce que vu l'épaiſſeur de ſa maſſe, je ſuis convaincu qu'un an ſuffiroit à peine pour le deſſécher au point néceſſaire à l'attrempage, encore faudroit-il qu'il fût bâti dans un lieu bien ſec ſur des fondations bien exemptes d'humidité, & qu'on travaillât ſous un climat favorable; car il eſt clair que toutes ces choſes entrent en compte dans les conditions du deſſéchement d'un four.

On peut deſſécher un four artificiellement d'une maniere auſſi ſûre & bien plus prompte, mais on doit avoir attention de faire long-tems à une diſtance de lui un feu peu violent, & dont il ne reçoive de chaleur, pour ainſi dire, que celle de la fumée. On ſent par les dangers qu'on courroit, en faiſant trop de feu, juſqu'à quel point il faut porter le ménagement & le ſcrupule dans ce deſſéchement artificiel.

On peut commencer à allumer le feu, dont nous venons de parler, vis-à-vis des deux tonnelles un mois ou ſix ſemaines après ſon entiere confection, & alors un intervalle de trois ou quatre mois ſuffit, depuis la conſtruction finie juſqu'à la fin de la recuiſſon. On peut compter, ſi l'on veut, le tems du deſſéchement artificiel dans l'attrempage, & alors on ſera environ deux mois à attremper ou recuire. Si on avoit à attremper un four bien ſec, un attrem-

page

(*m*) Le jable eſt la jonction du cul du pot à ſa fleche, & la flech renferme toutes le parties du pot, depuis le cul juſqu'à ſon bord ſupérieur.

page bien ſoigné pourroit durer une douzaine ou une quinzaine de jours; ſa recuiſſon parfaite ſeroit l'affaire de cinq ou ſix jours de plus, & on auroit ſon four recuit dans les environs de trois ſemaines.

Voici comme on s'y prend ordinairement pour conduire le feu avec gradation lors de l'attrempage, en ſuppoſant le four bien ſec. On allume d'abord le feu à l'entrée de deux autres, & même en-dehors avec du gros bois. Après l'avoir laiſſé long-tems en cet endroit, pour que le four en ait été autant échauffé qu'il eſt poſſible qu'un tel feu l'échauffe à cette diſtance, on l'approche un peu davantage de la tonnelle, & on le laiſſe en ſa nouvelle place encore un certain tems. On l'approche de nouveau, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce qu'il ſoit ſous la tonnelle, c'eſt-à-dire dans l'intérieur même du four. On chauffe ſous la tonnelle toute ouverte encore quelque tems avec du gros bois: après quoi on fait la glaie; mais on chauffe ſans mettre chio par le bas de la glaie, en le bouchant ſeulement d'une ferraſſe: on met le chio, & on chauffe avec du petit bois par le tiſar. C'eſt alors qu'on fait grand feu & qu'on termine la recuiſſon.

On met les plateaux aux ouvreaux pendant l'attrempage, le feu ne devant pas être violent, & les courans d'air étant conſéquemment inutiles; mais à la recuiſſon, on ſubſtitue les tuiles aux plateaux.

Les arches ſe recuiſent très-bien, ſans ajouter de nouveaux ſoins. On n'a qu'à fermer les arches, laiſſer les lunettes débouchées; & lorſque les arches ſont auſſi rouges qu'elles peuvent le devenir par le feu des lunettes, on finit par les chauffer quelque tems au moyen du bonnard. Enſuite on les refroidit par gradation, en commençant par ſupprimer le feu du bonnard, margeant la lunette, & ouvrant enfin le devant des arches.

Toutes les précautions pratiquées lors de la recuiſſon d'un four, & le tems néceſſaire à cette opération reçoivent néceſſairement des modifications & des changemens relativement aux eſpeces de terre qu'on emploie aux pays qu'on habite, au climat ſous lequel on vit.

Il n'eſt pas beſoin d'ajouter que pour faire un bon attrempage on doit avoir autant de ſoin d'empêcher que le feu pendant l'opération ne tombe, c'eſt-à-dire ne paſſe promptement d'un degré de feu à un moindre; que l'on doit en avoir, de ne pas donner tout-à-coup un feu trop violent, non-ſeulement par le riſque qu'on courroit ſi le four paſſoit ſubitement du chaud au froid, mais encore par le danger où l'on s'expoſeroit de nouveau en remontant le feu.

Quelques ſoins que l'on prenne de ménager l'attrempage, il eſt impoſſible d'anéantir totalement l'effet de la retraite des terres, & conſéquemment d'éviter tout-à-fait les gerçures; mais il eſt intéreſſant de réparer ce déſaſtre le mieux qu'il eſt poſſible: le chanvrage & le coulis ſont les moyens uſités en pareil cas. On inſinue dans les gerçures, avec la lame d'un couteau, des filaſſes roulées dans l'argille, ce qu'on appelle *chanvrer*. Si les gerçures ſont peu profondes, ou dans une poſition telle que le coulis qu'on y feroit paſſer, n'y reſtât pas, ou n'y reſtât que très-difficilement, on remplit en entier la gerçure de filaſſe. Si au contraire la gerçure eſt telle qu'en en bouchant un côté on pût y retenir du coulis, on place une filaſſe dans le lieu par où pourroit s'échapper le coulis, & on remplit tout le vuide avec un coulis un peu épais. Telles ſont les gerçures des ſieges. Comme preſque toutes ſont les joints des tuiles qui s'ouvrent plus ou moins, on chanvre le talud du ſiege pour retenir le coulis, & on coule par le deſſus du ſiege. D'autres rempliſſent les vuides des ſieges avec du ſable pur, après avoir chanvré le talud; cette maniere a des avantages. Le ſable plus coulant remplit mieux les moindres interſtices; & n'étant pas ſuſceptible de retraite, la réparation a moins à craindre de l'action du feu. Le ſeul danger de cette méthode ſeroit que le contact du verre qui tomberoit ſur les ſieges, ne diſpoſât le ſable à la fuſion; mais le riſque diminue, ſi l'on obſerve combien le ſable eſt inſinué profondement dans l'intérieur du ſiege, & combien il eſt enveloppé de parties du ſiege qui, étant argilleuſes, lui font un rempart contre le verre.

Tous les artiſtes conviennent aſſez généralement de la néceſſité de chanvrer, mais ils différent beaucoup ſur le tems de cette opération. Les uns attrempent leur four & le font rougir, le font enſuite refroidir par gradation, en margeant toutes les ouvertures & les démargeant peu-à-peu, chanvrent & procedent à rechauffer ce qui eſt vraiment un ſecond attrempage. Voici les raiſons ſur leſquelles ils fondent leur méthode. Après un grand feu, diſent-ils, la terre a pris à-peu-près toute la retraite dont elle eſt ſuſceptible, & on réparera conſéquemment bien mieux les gerçures, puiſqu'elles ſont toutes déclarées. Leur principe eſt vrai, mais, pour éviter un inconvénient, ils tombent dans de bien plus conſidérables; 1°. ils courent le riſque de deux attrempages, au-lieu d'un ſeul; 2°. ils perdent du tems; 3°. que font-ils en échauffant & refroidiſſant leur four pluſieurs fois? Ils font paſſer ſes parties ſucceſſivement d'un état de contraction à un état de dilatation, & *vice verſâ*; ce qui ne peut ſe faire ſans déranger la poſition relative de ces mêmes parties, & ſans altérer leur union.

D'autres artiſtes ſentant tous ces inconvéniens, ont fait chauffer leur four, mais non juſqu'à le rougir, ont arrêté enſuite leur attrempage, ont chanvré & ont recommencé à attremper. Ils ont eu moins de riſque à courir, ayant pouſſé moins loin le premier attrempage, ils ont perdu moins de tems, & le four a été en un moindre danger. A la vérité leur four eſt moins bien réparé & à un plus grand feu, il ſe déclare des gerſures qui n'avoient encore pû paroître: mais c'eſt une croix du métier, qui eſt bien plus aiſée à ſupporter que les maux auxquels s'expoſent les premiers. Le ſecond parti eſt donc le meilleur: il n'eſt cependant qu'un palliatif, il laiſſe ſubſiſter les mêmes inconveniens, & ne fait que les diminuer. On éviteroit tous les inconveniens, de la premiere méthode par une troiſieme, qui conſerveroit à la vérité le deſagrément de la ſeconde. Ce ſeroit de prendre pour chanvrer le moment de l'attrempage où un ouvrier pourroit encore entrer & ſe tenir dans le four, & où il ne pourroit ſouffrir le moindre degré de chaleur de plus. On chanvreroit ſans ceſſer d'attremper, on ne courroit riſque ni de deux attrempages, ni de diverſes températures, & on ne perdroit aucun tems (*n*).

J'ai vu des maîtres de *verrerie* s'aviſer de mettre les pots verds dans le four avant la recuiſſon de celui-ci, & de les attremper & recuire en même tems qu'ils attrempoient & recuiſoient leur four. Cette methode a réuſſi à quelques-uns; conſéquemment il n'y a pas moyen de douter qu'elle ne ſoit pratiquable, mais elle expoſe à des dangers. Lorſque le pot a reçu un certain degré de feu, une diminution de chaleur qui ne feroit rien au four à cauſe de ſon épaiſſeur, cauſeroit la perte totale du pot. Au reſte, quand cette maniere de recuire les pots ſeroit prouvée être la meilleure, comme on uſe plus de pots que l'on ne recuit de fours, on ſeroit forcé d'en mettre une autre en pratique. Voici l'ordinaire. On place les pots dans l'arche, comme on le voit dans la *fig.* 2. *Pl. VI.* en faiſant attention que les pots ſoient bien ſecs, l'arche froide, & la lunette bien bouchée; la diſpoſition & l'arrangement des pots dans l'arche dépendent de la connoiſſance qu'on a de la manœuvre uſitée, pour tirer les pots de l'arche après leur recuiſſon. La ſeule obſervation que font ceux qui les placent, c'eſt de ne pas gêner cette manœuvre, & en même tems de ne pas approcher les pots de la clairevoie, de peur que le premier coup de feu ſortant de la lunette ne les louche & ne les endommage (*o*).

Lorſque les pots ſont placés dans l'arche, on la laiſſe quelque tems ouverte; en cas que ſa température ne ſoit pas ſemblable à celle de laquelle ſortent les pots. On bâtit enſuite le devant de l'arche, ce

(*n*) On ſera peut être étonné que ce ſoit de filaſſe qu'on ſe ſerve pour raccommoder l'intérieur d'un four. Il paroit impoſſible qu'une matiere auſſi combuſtible puiſſe ſubſiſter dans un milieu auſſi ardent; mais la terre dont elle eſt enveloppée ſe cuiſant autour d'elle, elle ne fait que charbonner, ne ſe conſume pas, & on la retrouve dans cet état á la démolition d'un four. Quelques ſubſiſtances minérales qu'on mit à cet uſage, elles n'y ſeroient pas à beaucoup-près ſi propres: il ſeroit difficile d'en trouver qui ne fuſſent détruites par la calcination ou par la fuſion.

(*o*) On éleve les pots ſur des briquetons, pour que le feu puiſſe toucher le cul en-dehors, comme la fleche, & d'ailleurs pour pouvoir, en ôtant un des briquetons, faire pencher le pot du côté qu'on le veut.

ce qu'on appelle en terme de métier, *faire l'arche*, faire *la glaie de l'arche*. On laiſſe ſeulement une eſpace ouvert au haut de la gueule de l'arche pour établir le courant d'air, lorſqu'on la chauffera: on diſpoſe le bas de la glaie de l'arche, de maniere qu'on puiſſe aiſément y pratiquer une petite ouverture pour voir l'état des pots, lorſqu'on le deſire. Après que les pots ont été quelque tems dans l'arche faite, on démarge la lunette; mais il faut le faire avec beaucoup de précaution. On ſe contente de faire tomber par le bonnard, avec l'inſtrument qu'on appelle *grand mere* (*Pl. XIX. fig. I.*) un peu du mortier qui retient l'eſpece de plateau nommé *margeoir*, qui bouche la lunette; à une autre occaſion, on en fait tomber une plus grande partie. On opere de même juſqu'à ce que rien ne retienne le margeoir, & l'on donne par ce moyen le feu le plus doucement qu'il eſt poſſible; lorſque le margeoir eſt tout-à-fait décollé de la lunette, on l'en écarte de maniere, qu'il y ait environ trois lignes entre la lunette & lui, ce qu'on appelle *détacher le margeoir*. On l'écarte toujours de même par gradations inſenſibles, juſqu'à ce qu'il touche la clair-voie; alors on repouſſe le margeoir plus loin que la lunette, de devant laquelle on l'ôte, c'eſt à compter de ce moment que la lunette fait ſur les pots, tout l'effet qu'on peut en attendre. Lorſque ſon feu a commencé à faire changer de couleur à l'arche, on allume le bonnard. D'abord on y jette une buche de gros bois, qu'on y laiſſe prendre ſeule; on augmente le feu peu-à-peu, & enfin on le pouſſe le plus fort qu'on peut. On doit avoir attention de ſuivre le bonnard avec régularité, & de ne pas laiſſer tomber le feu; encore moins, ſi par haſard il tombe, doit-on le remonter trop précipitamment.

Pendant toute la recuiſſon des pots, les ferraſſes que nous avons dit s'abaiſſer ſur le devant de l'arche, reſtent abattues. La recuiſſon totale dure environ ſept jours, on peut même la faire en cinq, mais il faut alors des pots bien ſecs, & beaucoup d'exactitude. La recuiſſon eſt d'autant plus parfaite, que la chaleur de l'arche, lorſqu'on en retire les pots, eſt plus approchant de celle du four; ils s'apperçoivent moins du changement de température en entrant dans le four, ſur-tout ſi on a pris la précaution de diminuer un peu le feu de celui-ci. La recuiſſon ſe termine en réchauffant le four avec précaution, & le remontant par degrés.

Tous les pots de quelque terre qu'ils ſoient conſtruits, ont beſoin de ſouffrir un très-grand feu avant qu'on les rempliſſe de matiere vitrifiable: il eſt bon qu'ils prennent, ſans être genés, la retraite dont ils ſont ſuſceptibles. Si on rempliſſoit le pot, avant qu'il eût pris ſa retraite, il ne tendroit pas moins à la prendre, il ne pourroit le faire avec régularité, & également empêché par le verre qu'il contiendroit, & cette retraite gênée occaſionneroit ſans contredit, dérangement de parties, déchirement, déſunion.

Lorſque les pots ſont recuits, on ne ſait guere leur bon ou mauvais état, que par l'inſpection. On cherche cependant à en juger par le ſon en frappant légerement le haut de la fleche, avec le crochet *à tirer les larmes* (*Pl. XXII. fig.* 1.) ce qu'on appelle *ſonder les pots*; c'eſt ainſi qu'on juge au ſon, ſi une cloche eſt félée ou non. Rien n'eſt ſi équivoque que cette indication; des mauvais pots ſonnent quelquefois très-bien, & il arrive que des bons pots ſonnent mal.

Il en eſt de la recuiſſon des cuvettes, comme de celle des pots; on la conduit de même, & elle eſt ſujette aux mêmes inconvéniens. On pratique en faiſant la glaie de l'arche à cuvette, une ouverture ſemblable aux ouvreaux à cuvette, on la tient margée avec une tuile, & c'eſt par-là qu'on tire les cuvettes de l'arche.

Il faut trois choſes pour une bonne recuiſſon, le ménagement du feu, la ſéchereſſe de l'arche, & la ſechereſſe des pots.

Le ménagement du feu. On en a déja vû les raiſons.

La ſécherefſe de l'arche. Lorſqu'elle eſt humide, les vapeurs qui s'élevent du pavé frappant le cul du pot, déja chaud, le détériorent néceſſairement, le font gercer, & vont quelquefois même juſqu'à le détacher de la fléche.

La ſéchereſſe des pots. Un pot peu ſec peut à toute rigueur ſe recuire à force de précautions: mais il eſt continuellement en danger. J'en ai vû qui paroiſſoient très-bien recuits, & dont l'intérieur n'avoit ſeulement pas changé de couleur. Les ſurfaces étoient recuites, & l'humidité s'étoit trouvée retenue dans le milieu & comme concentrée. Or, qu'arrive-t-il? A quelque coup de feu un peu plus violent, elle cherche à forcer les barrieres qui la retiennent, & le pot périt.

Lorſqu'un pot eſt manqué à la recuiſſon, je ne lui connois que deux ſortes de défauts, les *gerçures* & les *calcinures*, à-moins que par un coup de feu trop ſubit, il n'ait éclaté en nombre de morceaux. Les gerçures ſont de deux ſortes; les unes vont de haut en-bas, & les autres parallelement au cul du pot. Elles ſont toutes les effets d'une humidité trop promptement diſſipée: mais les ſecondes, qui ſe trouvent dans le ſens des patons, joignent à cette raiſon celle de la mal-façon dans la conſtruction du pot; c'eſt une preuve que le potier n'a pas fait tout ce qu'il auroit dû, pour joindre bien parfaitement ſes patons. Les gerçures ſont quelquefois occaſionnées par l'air, qui eſt reſté entre les patons & que l'ouvrier a négligé d'en faire ſortir.

Les gerçures attaquent toute l'épaiſſeur du pot, & conſéquemment un pot gercé eſt abſolument hors de ſervice. Il n'en eſt pas de même de ce que j'appelle *calcinures*; elles n'ont point de route fixe ſur la ſurface du pot; elles ont l'air, ſi l'on me permet la comparaiſon, des lignes qui déſignent une carte géographique. Elles ne touchent ordinairement que la ſuperficie, & ne pénétrent que très-rarement l'intérieur.

Il eſt imprudent de s'expoſer au ſervice de pareils pots; mais dans de grands beſoins j'ai vû des pots attaqués de calcinures durer long-tems.

Je regarde les calcinures comme l'effet d'un corps froid, qui a touché le pot lorſqu'il étoit chaud, mais qui ne l'a pas touché aſſez long-tems pour nuire aux parties du milieu.

On conſerve des pots ou des cuvettes tous recuits dans les arches, mais on s'expoſe à un nouveau danger en ramenant l'arche par degrés, de ſa grande chaleur au ſimple feu de la lunette. On pourroit s'en garantir en laiſſant toujours le bonnard allumé, ce qui ſeroit une dépenſe de bois trop conſidérable, ſi l'on étoit obligé de l'entretenir long-tems.

Choix des matieres vitrifiables, & leur préparation. A l'exception des chaux métalliques, aucune ſubſtance ne ſe vitrifie ſeule & ſans mélange, par la ſimple action du feu. Le ſable lui-même qu'on regarde communément comme la baſe du verre, ne change point de nature par l'action du feu le plus violent, lorſqu'il eſt pur. Des expériences occaſionnées par le haſard ont appris, que le ſable mêlé à des ſubſtances alkalines fondoit, & faiſoit du verre. Les cendres des végétaux, qui contiennent beaucoup d'alkali fixe, ont ſervi de fondans; la ſoude a été employée de préférence, comme la cendre qui contient le meilleur alkali, & elle a été la ſeule en uſage dans les glaceries. Le mélange du ſable & de la ſoude faiſant un verre verd qui colore de même les objets qu'on regarde au-travers; on y a additionné de la *manganeze*, ſubſtance minérale, dont la propriété eſt de colorer le verre en rouge & d'être volatile. Elle aide par ſon évaporation à la diſſipation du principe colorant, & lorſque la doſe n'en eſt pas aſſez forte pour qu'il en reſte trop après la fuſion & l'affinage, elle donne au verre un œil diaphane & animé, fort agréable.

Ayant une fois déterminé quelle ſubſtance devoit entrer dans la confection du verre, il a fallu ſe décider par les obſervations des phénomenes, ſur les meilleures eſpeces de ces ſubſtances.

On a remarqué que le ſable coloré donnoit au verre une couleur déſagréable: on a obſervé, que le ſable fin fondoit avec plus de facilité que le gros. Par ces conſidérations, on s'eſt déterminé pour le ſable fin & blanc. Celui qui en un certain volume préſente un œil azuré, n'eſt pas moins bon.

Lorſqu'on a été déterminé pour les qualités du ſable, on a cherché les moyens de lui donner ces qualités, ou du-moins de les lui procurer à un degré plus éminent. Le ſable ne peut être coloré que de deux manieres, ou par le mélange d'argille impure, ou dans les parties propres qui le conſtituent. Les parties argilleuſes ſont aſſez bien emportées par la lotion: voici comme on s'y prend pour laver le ſable; on remplit un baquet d'eau, & on paſſe du

ſable dans l'eau avec le tamis (*p*) *fig.* 3. *Pl. X.* garnie de poignées de fer. Par ce moyen le ſable reçoit en tombant dans l'eau une agitation aſſez conſidérable, & très-propre à en favoriſer la lotion. Lorſqu'il y a une certaine quantité de ſable dans le baquet, on l'agite & on la retourne avec une palette, exprimée (*fig.* 1. *Pl. X.*) & emmanchée d'un manche de bois. L'eau ſe colore en ſe chargeant des parties argilleuſes, qui étoient auparavant combinées avec le ſable; on la verſe & on la renouvelle; on remue de même le ſable dans la nouvelle eau, qu'on renouvelle encore, lorſqu'elle eſt ſalie, & on en agit de la ſorte juſqu'à ce que l'eau reſte claire. Alors le ſable eſt ſuffiſamment lavé. Les dimenſions des outils propres à cette opération n'ont rien qui les décide exactement; il faut ſeulement qu'ils ſoient d'une longueur commode pour le ſervice. Quant à la palette, elle reſſemble fort à une petite bêche de jardin, & n'eſt pas mal dans les proportions de la figure.

Lorſque le ſable eſt coloré dans ſes propres parties, la lotion n'y remédie pas. Alors on diſſipe le principe colorant, en expoſant le ſable à l'action d'un feu capable de l'évaporer. Communément on ne fait ſubir cette opération au ſable, que quand il eſt mélangé avec la ſoude; nous en dirons un mot en parlant des frites.

Les ſoudes n'ont d'autre qualité déſirable, que celle de contenir beaucoup d'alkali, & de le contenir d'une bonne nature. Celles d'alicante ſont les meilleures qu'on connoiſſe, & les plus en réputation. Celles de Sicile en approchent beaucoup; celles de Carthagène ſont moins bonnes, en ce qu'elles contiennent des ſels neutres; non-ſeulement inutiles, mais même nuiſibles à la fuſion, & à l'affinage. Celles de Languedoc qu'on cultive aux Isles Sainte-Marie, & dans le diocèſe de Narbonne, ſont aſſez bonnes. Elles ſont connues dans ce pays ſous le nom de *ſaticor*. Le verre qui en réſulte parvient rarement à un affinage bien parfait; il eſt cependant marchand.

On entend communément par *ſoude*, la cendre du *kali majus cochleato*, plante marine la plus propre à être brûlée pour l'uſage des verreries. On cultive cette plante avec grand ſoin dans les pays de bonne ſoude, & on lui fait recevoir autant de façons qu'au froment.

Il eſt inutile d'entrer dans la deſcription de la plante; elle ne peut ſervir au maître de *verrerie*, que lorſqu'elle eſt brûlée, & il lui ſuffit d'en connoître la bonne qualité dans cet état. Nous dirons cependant un mot de la maniere dont on fait l'incinération des plantes.

On a obſervé que les cendres des plantes ſeches ne contiennent pas autant d'alkali, que celles des plantes qui ne le ſont qu'autant qu'il le faut pour pouvoir brûler; & que plus les cendres des plantes renferment de phlogiſtique, plus il s'y trouve d'alkali; comme on voit que le charbon en contient plus que les cendres ordinaires. Ce ſont ces obſervations qui doivent diriger dans la maniere de faire l'incinération des plantes. Brûlons-les mi-ſeches, & ne les brûlons pas à l'air libre; le phlogiſtique ſe diſſiperoit avec trop de facilité; & d'ailleurs l'acide que l'air ne manqueroit pas d'y apporter, ſe combineroit avec l'alkali, & formeroit des ſels neutres.

Voici comme on s'y prend pour brûler les plantes. On fait dans la terre un trou repréſentant un cône renverſé; on tapiſſe le tour du cône de plantes, & on fait du feu au ſommet. Celui qui ſert cette eſpece de fourneau, poſe des herbes ſur le feu & en remet de nouvelles autour du cône. Il en agit toujours de même juſqu'à ce que le trou ſoit preſque plein de cendres. Alors on les remue à-peu-près comme on remue la chaux qu'on éteint; & les ſels qui y ſont contenus, fondus par l'action du feu, forment une ſorte de pâte. Lorſqu'on en eſt à ce point, on couvre le trou de terre, & les cendres qu'on y laiſſe quelque tems refroidir, parviennent à ſe coaguler & à former un corps ſolide aſſez dur pour obliger de le caſſer avec une maſſe, lorſqu'il s'agit de le tirer du fourneau.

(*p*) Le tamis peut être de crin ou de fils d'archal très ſerrés. Il eſt intéreſſant qu'il ſoit aſſez fin, pour que les parties hétérogenes, qui pourroient être mêlées au ſable, reſtent dans le tamis, ayant moins de diſpoſition que le ſable, à paſſer au-travers.

On pourroit faire ces ſortes de fourneaux en briques ou en grès, & on ſeroit même alors dans le cas de ménager au ſommet du cône un courant d'air propre à favoriſer l'action du feu. Je préférerois la conſtruction en grès, cette matiere étant plus analogue que la brique à la compoſition du verre, & les parties qui s'en détacheroient, étant conſéquemment moins dangereuſes.

La bonne ſoude contient ordinairement la moitié de ſel. Elle n'eſt jamais parfaitement connue, que par l'expérience de la fuſion après ſon mêlange avec le ſable. Voici cependant les marques auxquelles on ſe rapporte. On regarde comme la meilleure ſoude, la plus noire, la plus peſante, & celle dont le goût eſt le plus âcre, le plus cauſtique, en un mot, le plus alkali.

On ne fait ſubir à la ſoude d'autre préparation, lorſqu'on l'emploie en nature, que de l'écraſer au bocart, la tamiſer bien fin pour favoriſer ſon mélange avec les autres matieres, & la priver de ſon principe colorant, par la calcination qu'elle éprouve lors de la fritte; opération que nous détaillerons dans la ſuite.

La manganeze ſe tire de Piémont ou de Suiſſe. Celle de Piémont eſt bien meilleure: j'en ai employé de Suiſſe, qui donnoit au verre un rouge pâle & deſagréable. La manganeze forme des maſſes noires, qui préſentent lorſqu'on les caſſe des grains fins & brillans, comme ceux de l'acier. On regarde comme la meilleure, la plus noire, & celle à laquelle on ne remarque point de taches. Elle ne reçoit d'autre préparation, que celle d'être épluchée avec des marteaux tranchans (à-peu-près comme on épluche la terre), pour la priver de certaines parties ferrugineuſes qui ſe manifeſtent par la couleur rouge; on l'écraſe enſuite au bocart, & on la tamiſe au tamis le plus fin, pour la mêler aux autres matieres.

On fait entrer auſſi dans les compoſitions du verre, des morceaux de glace, communément appellés *caſſons*. On doit avoir attention qu'ils ſoient de belle couleur & analogues, s'il eſt poſſible, à la compoſition dont on ſe ſert. Des caſſons de mauvaiſe couleur la communiqueroient aux glaces, dans la fabrication deſquelles ils entreroient; & des caſſons de denſité différente de celle des glaces qu'on auroit intention de faire, ne pourroient que gâter le mêlange & occaſionner un défaut d'union dans les parties. On doit auſſi ſe donner le plus grand ſoin pour enlever aux caſſons les défauts qui ſeroient ſuſceptibles de reſter les mêmes après la nouvelle fuſion (telles ſont les larmes & les pierres), & à enlever les ſaletés qui ſe trouveroient ſur la ſurface deſdits caſſons. Un épluchage bien exact ſert à bannir les larmes & les pierres, comme auſſi à ſéparer le verre de mauvaiſe couleur, & la lotion ôte les ſaletés de la ſurface. On lave les caſſons en les mettant dans un panier, (*fig.* 4. *Planch. X.*) dont le fond eſt fait à-peu-près comme celui des cazerets, où l'on met à égoutter le fromage. On remue le panier plein de caſſons, le tenant par l'anſe, à-peu-près comme on tourne un tamis. On peut employer les caſſons ſeulement épluchés & lavés; mais communément on leur fait ſubir une autre opération: on les calcine, c'eſt-à-dire qu'on les fait rougir dans un four exprès pour cet uſage, fait comme nous décrirons dans la ſuite les fours à fritte. On les remue avec un *rable*, outil qu'on trouve repréſenté en 4, 8, 6, 7 (*Pl. XII. vignette*), & dont nous donnerons une plus exacte deſcription en parlant des frittes. Lorſque les caſſons ſont bien rouges, on les entaſſe ſur le devant du four avec le rable; on les prend avec des pelles de tôle, telles que *K H* (*Planc. XVIII.*) qui ont un pié de long en *M N* ſur environ huit ou dix pouces de large en *L G* & quatre pouces de rebord en *I M* (*q*) emmanchées d'un manche d'environ ſept pieds, dont trois & demi *G O* en fer, & trois & demi *O H* en bois; & on éteint les caſſons rouges dans l'eau. Le refroidiſſement ſubit qu'ils éprouvent, les fait caſſer & les réduit en petites parties; on a par-là l'avantage de pouvoir les mêler plus parfaitement aux autres matieres, dont la combinaiſon produit le verre. Les caſſons calcinés prennent le nom de *calcin*, & c'eſt dans cet état qu'on les emploie.

Le mêlange du calcin à la compoſition du verre, donne des avantages. Comme c'eſt une matiere qui a déjà

(*q*) On unit en *P Q S R* géométral de ces pelles.

a déja été fondue & affinée & qui eſt déjà verre; elle diſpoſe les autres à la vitrification; elle abrege leur affinage, & leur donne plus de conſiſtance & de liaiſon que n'en auroit du verre neuf; c'eſt-à-dire, dans lequel il ne ſeroit entré aucun calcin. Je dirois, ſi on me permettoit l'expreſſion, que par le moyen du calcin la compoſition eſt plutôt *verre*, & l'eſt plus parfaitement. En outre, on met de cette maniere à profit les rognures des glaces qu'on a été obligé de récuire.

Il nous reſte à dire un mot d'une autre maniere de compoſer, qui eſt moins anciennement en uſage que celle dont nous venons de parler.

La ſoude eſt compoſée de ſel alkali fixe, vulgairement appellé *ſalin* qui eſt ſeul le *fondant*, & d'une baſe calcaire. On a pris le parti d'extraire le ſel de la ſoude, & au lieu de la terre calcaire qui étoit combinée avec le ſel, à laquelle eſt attachée la plus grande quantité de principe colorant (comme on le remarque à ſa couleur noire après l'extraction); de la proportion de laquelle le fabriquant n'eſt jamais le maître; on emploie de belle chaux, la plus blanche & la plus pure qu'on pût trouver. L'artiſte a du-moins l'avantage d'être maître de la proportion de ſa chaux.

On peut employer la chaux éteinte: dans ce cas on ſeroit obligé de la laiſſer ſécher pour la paſſer au tamis fin. On évite cette longueur en n'y jettant que l'eau qu'il faut pour la faire tomber en efflореſcence & réduire en pouſſiere les morceaux un peu gros. On peut même pour moins d'embarras, la laiſſer fuſer à l'air, & en paſſer la pouſſiere au travers d'un tamis pour la faire ſervir aux compoſitions. Il y auroit peut-être alors des morceaux qui a la vérité ne fuſeroient qu'imparfaitement, à-moins d'un très-long tems; mais on auroit toujours le premier moyen & en outre dans un établiſſement de cette importance on trouveroit d'autres uſages aux chaux de rebut, comme les batiſſes, les recrépis, *&c.*

On remarque que les glaces dont le verre a été compoſé en ſel, ſont plus tranſparentes que celles dont il a été compoſé en ſoude.

Maniere d'extraire les ſels de ſoude. La qualité des ſels d'être miſcibles à l'eau, fournit le moyen le plus ſimple de les ſéparer de la baſe calcaire, avec laquelle ils ſe trouvent combinés dans la ſoude.

Qu'on jette dans l'eau la ſoude bien pulvériſée & paſſée par un tamis fin, & qu'on l'agite pour aider à la diſſolution; la laiſſant repoſer enſuite, la baſe calcaire ne manquera pas de ſe précipiter, & l'eau de reſter claire, chargée de l'alkali qui étoit renfermé dans la ſoude. Alors en faiſant évaporer l'eau, on obtiendra l'alkali. L'opération en entier s'appelle *extraction de l'alkali*. Elle doit être dirigée par les phénomenes qu'on a eu occaſion d'obſerver, & par les expériences déjà faites, tournant toujours ſes vues du côté de la prompte extraction & de l'économie ſur-tout celle du tems.

Après que nous aurons parlé de l'opération en elle-même, nous parlerons des divers moyens employés à la faire, & de différentes machines à extraire.

Pour obtenir une plus grande quantité de ſalin dans un même tems, ce qui eſt en effet perfectionner & abréger l'opération, il faut que l'eau avec laquelle on a leſſivé la ſoude, ſoit plus chargée de ſel, ou, pour parler d'une maniere plus analogue au langage ordinaire, il faut que la leſſive ſoit plus forte. Mais il y a une qualité de ſel au-de-là de laquelle l'eau n'en ſauroit diſſoudre davantage; ce qu'on appelle *ſon point de ſaturation*. On eſtime qu'il faut environ huit livres d'eau pour une livre de ſoude d'*Alicante*. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait des modifications relativement aux diverſes eaux: on doit donc chercher à ſaturer l'eau avant d'en commencer l'évaporation.

Lorſqu'on en eſt à ce point, voici les phénomenes qu'on a obſervés, & d'après leſquels il eſt à-propos de régler l'évaporation.

Si l'eau s'évapore lentement & à un feu léger, l'alkali qui en réſulte, renferme beaucoup de ſels neutres; ſi elle s'évapore à petits bouillons, le ſalin eſt plus pur; ſi elle s'évapore à gros bouillons, on gagne la promptitude dans l'opération.

J'ai oui dire à quelques perſonnes qui ſe donnoient pour habiles glaciers, que l'alkali obtenu par l'évaporation à gros bouillons, étoit plus groſſier que celui qu'on obtenoit par l'évaporation à petits bouillons; c'eſt-à-dire qu'il renfermoit des parties calcaires, provenant de la baſe de la ſoude. Il me ſemble avoir des raiſons de douter de ces différences. Comment après l'évaporation peut-il reſter des parties calcaires, ſi la leſſive a été bien clarifiée? & ſi elle ne l'a pas bien été, comment dix pintes de leſſive évaporées à petits bouillons, juſqu'à ſiccité bien parfaite, laiſſeront-elles moins de baſe calcaire mêlée à l'alkali, que dix pintes de la même leſſive évaporées à gros bouillons juſqu'au même degré de ſiccité? La baſe renfermée dans les dix premieres pintes aura-t-elle reçu, par l'évaporation à petits bouillons, la propriété d'être volatile, pour ne plus s'y trouver après l'evaporation? On ſent combien il ſeroit abſurde de le penſer.

Il eſt bien plus aiſé de concevoir comment il peut y avoir plus ou moins de ſels neutres, mêlés à l'alkali ſuivant les diverſes manieres de faire l'évaporation. L'air a bien plus de facilité à communiquer de l'acide à la leſſive, lorſqu'elle s'évapore à un feu très-léger, & qu'elle n'eſt pas dans ce mouvement violent de dilatation & d'expanſion qu'elle communique à l'atmoſphere environnant, & qui doit tendre à éloigner les corps étrangers.

D'après ce raiſonnement, l'alkali qui réſulte de l'évaporation à gros bouillons doit être plus exempt de ſels neutres, que tout autre. Cette raiſon, jointe à la promptitude de l'opération, doit faire préférer l'évaporation à gros bouillons.

Toutes les diverſes machines à extraire le ſalin, ne conſiſtent qu'en vaſes qui ſervent, les uns à faire la diſſolution, les autres à évaporer. Elles ne different que dans la diſpoſition deſdits vaſes pour la commodité du ſervice, l'exactitude de l'extraction, & l'économie des alimens du feu.

Il y a des regles qui naiſſent de la choſe, & qui doivent être communes à toutes les machines. Par exemple, on doit faire les vaſes de diſſolution plus profonds que les autres, pour pouvoir y leſſiver une plus grande quantité de ſoude; & ceux d'évaporation plus larges, afin que donnant à l'eau une ſurface plus étendue, l'évaporation en ſoit plus prompte. Ceux-ci ont moins beſoin de profondeur que les premiers. On ſent bien que les vaſes ne peuvent être que de métal, & parmi les métaux, que de fer ou de cuivre. On eſt obligé de bannir ce dernier, parce que l'alkali le corrode & le détruit en peu de tems. On emploie très-bien la fonte, ainſi que le fer; mais on a des obſervations à faire. Le feu calcine le fer, ainſi que tous les métaux imparfaits, & fait caſſer la fonte aſſez aiſément. Comment ſe mettre à l'abri de ces inconvéniens? par l'attention ſcrupuleuſe de ne laiſſer jamais les chaudieres ſans eau. Mais d'un autre côté, comment obtenir le ſalin ſi l'on ne peut pouſſer l'évaporation juſqu'à ſiccité? Lorſque l'eau a aſſez bouilli pour paſſer de beaucoup le point de ſaturation, on la tranſporte dans d'autres chaudieres, où l'on entretient une chaleur bien moindre, ſouvent même avec de ſimples braiſes. L'eau entretenue chaude, continue à s'évaporer, plus lentement à la vérité; mais elle ne laiſſe pas de s'épaiſſir encore. D'ailleurs elle a été trejettée, contenant plus d'alkali qu'elle n'en peut tenir en diſſolution; au moyen de quoi l'alkali ſuperflu tombe au fond, & on doit avoir ſoin de l'en retirer tout de ſuite avec des écumoires de fer, d'environ ſix pouces ſur chaque face. Le ſel chauffant de plus près, & touchant le fond de la chaudiere, ne manqueroit pas de s'y ſécher, d'y former croûte, & le fond de la chaudiere ſe calcineroit néceſſairement n'étant plus touché par l'eau. On voit par-là que les dernieres chaudieres, comme ſous le nom de *chaudieres de réduction*, ſont les plutôt gâtées: c'eſt un inconvénient du métier, auquel je ne vois pas trop comment remédier.

Si l'on vient à arrêter l'extraction, il y a toujours quelques eaux de reſte; mais il n'eſt pas mauvais d'avoir déjà de la leſſive prête, lorſqu'on recommence à extraire. Si l'on ceſſe pour ne recommencer jamais, on s'expoſe au riſque de pouſſer la derniere évaporation juſqu'à ſiccité.

La figure quarrée eſt en quelque maniere adoptée pour les chaudieres de *ſalines* (*r*). C'eſt la plus favorable à la diſpoſition des chaudieres, & même à leur conſtruction; ſur-tout ſi elles ſont en fer. Car dans ce cas on les forme de tôles clouées les unes à côté des autres, & il eſt bien plus aiſé de plier des feuil-

(*r*) On appelle *ſaline* en glacerie l'attelier d'extraction.

feuilles de tôle à angles droits, pour faire les coins, que de leur donner la forme ronde, ou toute autre.

On voit dans la *Planche III.* une machine d'extraction aſſez commode. La grandeur des chaudieres dépend de la quantité de ſel qu'on veut fabriquer. Plus la chaudiere de diſſolution eſt grande, plus on peut y leſſiver de cendres; plus la chaudiere d'évaporation a d'étendue, plus l'évaporation en eſt conſidérable; & enfin plus la chaudiere de réduction peut contenir d'eau réduite, plus on y recueille de ſel. Ainſi nous ne parlerons pas des dimenſions, nous nous contenterons de décrire les diverſes machines, & la maniere de s'en ſervir. Nous dirons ſeulement que dans les machines les mieux conſtruites, & les mieux ſervies, on n'extrait guere dans 24 heures que 500 p. à 700 p. de ſel.

Dans la machine exprimée *Pl. III.* on a fait les trois chaudieres de même meſure, c'eſt-à-dire de 8 piés ſur 4; elles different par la profondeur. *D* 1 à 18 pouces, *D* 2 & *D* 3 ont de 8 à 12 pouces. Elles ſont poſées ſur trois fourneaux d'une inégale hauteur, de telle ſorte que le bas de la chaudiere *D* 1 ſoit à niveau du haut de *D* 2, & de même pour *D* 2 & *D* 3, afin de pouvoir faire paſſer l'eau de l'une dans l'autre avec facilité, au moyen de robinets, ſi l'on veut s'éviter la peine de la tranſvaſer avec des poches ou cuilleres.

Il faut que la maçonnerie de la chaudiere *D* 1, quoique la plus haute, ne le ſoit pas aſſez pour gêner le travail dans ladite chaudiere. La hauteur de *B* 1 ſera ſuffiſante de 2 piés 6 pouces; celles de *B* 2 & *B* 3 ſont décidées par la condition que nous avons miſe à la poſition des chaudieres. Suppoſant que les chaudieres *D* 2, *D* 3, ayent 8 pouces de rebord; *B* 2 = 30 po — 8 = 22 & *B* 3 = 22 po — 8 = 14 pouces. Si l'on vouloit donner à *B* 3 & *B* 2 plus d'élévation ce ne pourroit être qu'en exhauſſant *B* 1; & alors comme la hauteur de *B* 1 pourroit devenir incommode au ſervice de la chaudiere *D* 1, on en ſeroit quitte pour exhauſſer le terrein vers la face *ab*, & faire le ſervice de ce côté. Les dimenſions des fourneaux en longueur & largeur, ſont déterminées par celles des chaudieres. Chaque fourneau eſt ſéparé par un petit mur d'entrefend; & il eſt inutile de dire que toute cette maçonnerie doit être conſtruite en pierres bien propres à réſiſter à l'action du feu, ou en briques. On pratique des tiſars *CCC*, d'environ 18 pouces d'ouverture, à l'un des bouts des fourneaux, & des cheminées *EEE* à l'autre bout, pour établir le courant d'air.

On fait la diſſolution dans la chaudiere *D* 1; on évapore dans la chaudiere *D* 2, & *D* 3 ſert de chaudiere de réduction. Il eſt difficile cependant qu'une ſeule chaudiere de réduction ſuffiſent à une évaporante, ou dans ce cas la beſogne va un peu plus lentement. L'évaporante *D* 2 ayant beſoin du plus grand feu, il eſt naturel de l'allumer au tiſar *C* 2, & dans ce cas je ſerois d'avis de pratiquer un cendrier d'environ 5 piés de profondeur, au-deſſous du tiſar *C* 2, pour recevoir les braiſes, & en même tems pour favoriſer la combuſtion. Si l'on chauffoit en charbon de terre, on ſubſtitueroit une grille aux barreaux qui ſervent à ſoutenir le bois, & on feroit le cendrier un peu plus profond. Il faudroit que la deſcente au cendrier néceſſaire pour en ôter les braiſes, n'eût que la largeur du tiſar, afin de laiſſer encore aſſez de place pour le ſervice de la chaudiere *D* 2 (*s*). Les tiſars *C* 1 & *C* 3, deſtinés ſeulement à contenir des braiſes, n'ont beſoin ni de cendrier, ni d'une auſſi grande ouverture. Il ſuffiroit, je crois, qu'elle eût un pié, & au moyen des cheminées le courant d'air ſeroit aſſez conſidérable pour conſerver un certain tems les braiſes dans toute leur ardeur. On pourroit même s'en paſſer en faiſant dans chaque mur d'entrefend, une ouverture par laquelle il paſſeroit une portion du feu du tiſar *C* 2, qui tiendroit lieu des braiſes avec leſquelles on chauffe les fourneaux *B* 1, *B* 3. Il ſeroit à craindre, à la vérité, que le feu ne fût trop violent pour les chaudieres *D* 1, *D* 3, qui en ont beſoin de peu; celle de réduction, pour les raiſons ci-deſſus énoncées, & celle de diſſolution, parce que l'eau tiede favoriſe à la vérité, ſon uſage: mais la moindre ébullition ſuffiroit pour empêcher l'eau de ſe clarifier.

Il ſeroit aiſé de remédier à cet inconvénient au moyen de ſoupapes, placées à cet effet: une démonſtration me fera entendre. Soit *abcd* leur mur qui ſépare le fourneau *B* 1 du fourneau *B* 2, *e* le trou de communication du feu. Je voudrois qu'entre deux barreaux de fer, *gh*, *lm*, faiſant feuillure, ou deux feuillures formées en maçonnerie, fût placée une taule *ſ* quarrée, qu'on pût mouvoir de dehors, le long de la feuillure, au moyen du manche *fi* qu'on feroit paſſer par un flan *n*, pratiqué au mur du fourneau. En pouſſant la tôle juſqu'à moitié du trou, on le diminue d'autant, & conſéquemment la chaleur doit diminuer, ne paſſant par la communication que la moitié du feu qui y paſſoit auparavant. On peut de même diminuer le feu des $\frac{3}{4}$, *&c.* Il ſeroit poſſible de marquer toutes ces gradations ſur la partie du manche qui ſort du fourneau.

La ſoude, une fois leſſivée, on la met dans des caſes *FFFF*, où on l'arroſe d'une certaine quantité d'eau, pour éviter la perte du peu d'alkali qui y ſeroit demeuré. On la laiſſe égoutter dans des baſſins *GGGG*, faits au-deſſous des caſes; & l'eau qui tombe dans les baſſins n'étant pas encore aſſez ſaturée pour en faire l'évaporation, on l'emploie à faire la diſſolution de la nouvelle ſoude, qu'on a miſe dans la chaudiere de diſſolution. La ſoude totalement privée de ſon ſel, prend le nom de *marc de ſoude*.

Les caſes ainſi que les baſſins, ſont conſtruits en maçonnerie.

Lorſqu'on retire le ſel de la chaudiere de réduction, on le met ſur un ou pluſieurs égouttoirs de tôle, qui donnent dans ladite chaudiere par un bout, & qui ſont percés par ce même bout. On les diſpoſe en pente pour favoriſer leur opération, aſſez déſignée par le nom qu'ils portent. Le ſel qu'on y dépoſe, ſe décharge dans la chaudiere du peu d'eau qu'il a conſervée; & lorſque l'egouttoir eſt plein, on porte le ſel avec des pelles, ſemblables à celles que nous avons décrites en parlant de la calcination des caſſons; on le porte, dis-je, dans des caſes *HHHH*, deſtinées à le ſécher & à le conſerver ſec au moyen du tiſar *I* pratiqué deſſous, & dans lequel on met de la braiſe.

Rien ne détermine les dimenſions des égouttoirs & des caſes à recevoir, tant le marc que le ſel, que la quantité de matiere qu'on deſire que les unes & les autres contiennent. Dans la *Planche III.* l'égouttoir a 5 piés de long, ſur 4 de large, & un pié de rebord (*Voyez* le plan de l'égouttoir *oprq*, & ſon rebord *ſtxy*) & les cauſes ont 6 pié ſur 4.

Un artiſte qui s'eſt fait un nom, & qui a fait même époque dans la glacerie, il y a quelques années, gagnant la confiance plus par l'oſtentation de ſon ſavoir, & la magnificence de ſes expreſſions, que par ſa ſcience dans l'art, quoiqu'il ne manque pas d'ailleurs de connoiſſances phyſiques, a donné à la manufacture royale de S. Gobin, une nouvelle machine à extraire, dont on voit le détail *Pl. IV.* Sa machine eſt en fer de tôles fortes, clouées à côté l'une de l'autre. Le but de l'inventeur étoit de faire la diſſolution & l'évaporation dans un même vaſe, de faire même le fourneau de la même piece; au moyen de quoi, ſans avoir beſoin de maçonnerie que celle du maſſif propre à ſoutenir la machine, on devoit travailler.

Il fit un coffre de tôle dont on voit le géométral en *ABCD*, *fig.* 1. de 10 piés de long, ſur 4 piés de large, avec la précaution de ne pas fermer ſon coffre du côté qui devoit porter à terre, comme on le voit par la *fig.* 4. exprimant l'élévation du coffre avant qu'on y ait cloué le devant, & deſtinée à faire ſentir que le coffre de cette machine à extraction, n'eſt autre choſe qu'un parallélépipede creux auquel il manque un de ſes grands côtés.

On fait au-devant du coffre en *EF*, une ouverture de 18 pouces de large, & de 18 pouces de haut, faiſant office de tiſar. Le coffre doit avoir 4 piés d'élévation (*Voyez HGKI*, *fig.* 3. & 4.) on en voit le perſpectif, *fig.* 2. Il eſt deſtiné à ſervir de fourneau au moyen du tiſar *ef*, pratiqué à une des extrémités, & des cheminées *gh* conſtruites à l'autre extrémité, poſant les barreaux du tiſar en *ef*, d'un bout a l'autre du coffre, ſur une maçonnerie préparée à cette intention; il faut pratiquer un cendrier au-deſſous, comme dans la machine décrite ci-deſſus.

(*s*) On forme ordinairement le tiſar avec une ferraſſe, ce qui favoriſe la combuſtion, parce que l'air n'ayant paſſage que par le cendrier, ſouffle le feu par-deſſous & lui donne plus d'activité.

Si l'on adapte un rebord *HLMN*, *fig.* 3. d'un pié de hauteur à l'entour du coffre, & à ſa partie ſupérieure, on forme une chaudiere dont le deſſus du coffre fait le fond. Si l'on cloue des tôles *PO* au bas du coffre & tout-à-l'entour dans une poſition divergente, de maniere qu'au haut du coffre, la diſtance *QO* = dix-huit pouces, cette nouvelle partie de la machine s'appelle ſes *aîles*. Le tiſar empêche de continuer les aîles au-devant du coffre. On doit les faire monter aſſez haut pour que quand elles ſont pleines d'eau, la cloueure qui joint le rebord au coffre, puiſſe être mouillée, & qu'elle ne ſe reſſente pas du mauvais effet du feu. On ſoutient le poids des aîles par une maçonnerie *PRO*.

Voici l'uſage de la machine que nous venons de decrire. On met à diſſoudre dans les aîles; lorſque l'eau eſt qualifiée, on la trejette dans la chaudiere pratiquée au-deſſus du coffre, où elle s'évapore avec aſſez de facilité, & d'où on la fait paſſer dans une chaudiere de réduction conſtruite à part, & placée à côté de la grande machine. Le reſte de la manœuvre eſt comme nous l'avons indiqué pour l'autre maniere d'extraire.

On me permettra de faire ſentir les inconvéniens de cette machine, d'après l'uſage aſſez long que j'en ai fait, & les obſervations les plus exactes. 1°. Une telle machine eſt plus chere que toute autre, vû la quantité de fer néceſſaire à ſa conſtruction. 2°. S'il arrive un accident à une partie quelconque de la machine, toutes les autres lui ſont liées, de maniere que l'accident devient commun à toutes, & qu'elles ſont toutes également hors de ſervice. 3°. Il eſt impoſſible d'obtenir de la leſſive claire dans les aîles, parce qu'elles chauffent preſqu'auſſi fort que l'évaporante. On peut à la vérité remédier à cet inconvénient, en revêtant l'intérieur du coffre du côté des aîles d'une maçonnerie; mais autre difficulté: ſi la machine vient à perdre ſon eau, comment le fabricateur au-travers de la maçonnerie, jugera-t-il du lieu par où peche ſa machine, & de la raiſon de l'accident? 4°. Lorſque la ſoude eſt dépoſée au fond des aîles, comment l'en tirer au-travers d'un volume d'eau, qui eſt plus conſidérable à meſure qu'on approche du haut, & qui par l'agitation qu'on lui imprime, fait tomber le plus ſouvent ce qu'on avoit déja pris dans la pelle? On peut, à la vérité, diminuer le feu, & laiſſer l'eau des aîles plus baſſe: alors on n'a d'autres reſſources, pour empêcher la machine de ſe gâter, que de diligenter l'opération, & de chercher plus à la faire vîte, qu'à la faire bien.

Quelque ſoin qu'on ait d'avoir des inſtrumens adaptés par leur forme au bas des aîles, pour pouvoir fouiller par-tout, & de détacher la ſoude du fond avec des outils piquans, on ne ſauroit la tirer toute bien exactement, & ce qui en reſte, à force de ſentir l'action du feu, ſe coagule, ſe durcit, & empêche l'eau de toucher le fond des aîles & le bas du coffre, au moyen de quoi il eſt très-difficile d'empêcher cette partie de ſe calciner. On ſent très-bien que ſi l'on veut faire uſage de cette machine, on ſera obligé de hauſſer le terrein tout-au-tour pour pouvoir faire le ſervice; autrement quatre piés de coffre & un pié de rebord feroient une hauteur à laquelle aucun homme ne pourroit travailler.

Voici la deſcription d'une troiſieme maniere d'extraire, meilleure, à mon avis, que les deux précédentes: elle n'a aucun des inconveniens de la ſeconde, & par elle l'opération eſt plus parfaite que par la premiere machine, & le marc de ſoude moins ſujet à conſerver encore des ſels.

Soient *AAAB*, *fig.* 2. *Pl. II.* quatre chaudieres, dont trois *A*, *A*, *A*, de quatre piés ſur quatre piés, & *B* de cinq & demi ſur quatre, & toutes d'un pié à quinze pouces de profondeur, diſpoſées ſur une maçonnerie conſtruite en gradin, comme dans la *Pl. III.* avec la différence que le fourneau va de la premiere chaudiere à la quatrieme ſans ſéparation, & qu'au lieu que le fond de *A1* ſoit au niveau du bord de *B*, il eſt d'environ quatre pouces au-deſſus. De cette maniere le marc de ſoude ſe trouve plus bas que les robinets, & on n'a pas à craindre qu'il en paſſe avec la leſſive. La chaudiere *B* eſt élevée ſur ſon fourneau de trente pouces au-deſſus de terre. La hauteur des bords des chaudieres *A* regle l'élévation des maçonneries, ſur leſquelles elles ſont poſées; ainſi en leur ſuppoſant à toutes un pié de bord, dont quatre pouces ſont au-deſſus du bord de la chaudiere inférieure; *A* 1 ſera de trente-huit pouces au-deſſus de terre; *A* 2 ſera élevée de quarante-ſix pouces, & *A* 3 de cinquante-quatre. La maçonnerie a ſix piés de large tandis que les chaudieres n'en ont que quatre.

On pratique un tiſar de dix-huit pouces en *E*, à un des bouts du fourneau, ſous la chaudiere la plus baſſe qui ſert d'évaporante, *fig.* 1. 3 & 4. Le lieu du feu n'occupe que la longueur de la chaudiere *B*, & on y forme un cendrier de même largeur que le tiſar, *fig.* 2. comme dans les machines dont il a été queſtion ci-deſſus, plaçant le barreaux du tiſar *a*, *a*, *a*, *a*.

La *fig.* 3. exprime la maniere dont eſt conſtruit le tiſar dans l'intérieur du fourneau. La maçonnerie eſt à plomb de *b* en *c*, de la hauteur d'un pié, & elle va de *c* en *d* joindre le bord de la chaudiere.

La *fig.* 2. nous fait connoître la conſtruction du fourneau ſous les chaudieres *A*. A l'extrémité *e* du tiſar on forme un petit relais *ef* de ſix pouces pour terminer le tiſar, & de *f* on conſtruit en maçonnerie en talud *fg*, dans la vue de diminuer la capacité du fourneau, & de diriger la chaleur ſous les chaudieres *A*. Le talud *fg* eſt tel que *gh* = *fi*, c'eſt-à-dire que la diſtance du talud à la chaudiere *B*, eſt la même que celle du talud à la chaudiere *A* 3. On voit en *l* un trou d'environ huit pouces ſur chaque face, pratiqué pour faire courant d'air, & auquel il ne ſeroit pas mal d'adapter une cheminée. Lorſqu'on s'apperçoit que le feu devient trop fort ſous les chaudieres *A*, on peut le modérer autant qu'on veut, en bouchant le trou *l*, au moyen d'une ſoupape pareille à celle de la *Pl. III.* On voit, dans la *fig.* 4. la diſpoſition de la maçonnerie à l'extérieur du côté du tiſar.

Quant au ſervice de la machine, le voici. On fait la diſſolution dans la chaudiere *A* 1, & l'évaporation dans la chaudiere *B*. Lorſque la ſeconde a été diſſoute en *A* 1, on la fait paſſer en *A* 2, ou on lui fait ſubir une nouvelle diſſolution; de *A* 2 elle paſſe en *A* 3, où on la diſſout encore. Lorſqu'elle ſort de *A* 3. on peut la jetter ſans courir riſque de la moindre perte. Toutes ces opérations n'alongent point le travail, & n'entraînent pas à plus de dépenſe. Elles ſe font, pour ainſi dire, à feu & à tems perdu, l'extraction roule en entier ſur les chaudieres *A* 1 & *B*, elles doivent même travailler plus vîte que de toute autre maniere. Au-lieu de faire la diſſolution avec de l'eau pure & claire, on la fait avec celle qu'on prend dans la chaudiere *A* 2, qui eſt bien plutôt ſaturée, ayant déja les parties ſalines dont elle s'eſt chargée dans les chaudieres *A* 2 & *A* 3: ainſi *A* 3 eſt la ſeule qui reçoive l'eau pure des baſſins *D*. L'eau de *A* 3 fait la diſſolution de *A* 2, & l'eau de *A* 2 fait la diſſolution de *A* 1.

Le terrein doit être diſpoſé avec ſoin au-tour des chaudieres *A*, *A*, *A B*, ſans quoi on ne pourroit travailler dans les chaudieres *A* 2 & *A* 3, cette derniere ſur-tout étant à quatre piés & demi de terre.

La réduction ſe fait dans quatre chaudieres *C*, *C*, *C*, *C*, placées ſur des fourneaux, dont on voit l'élévation du côté du tiſar, *fig.* 5. On les chauffe, comme dans la ſeconde méthode que nous avons donnée, & on y pratique des petites cheminées, ne fût-ce que des ſimples ouvertures, à l'oppoſite du tiſar.

Il nous reſte encore une méthode d'extraction à décrire, mais comme elle exige quelque connoiſſance de la purification des ſels, nous allons commencer par en dire un mot.

Purifier les ſels, ne peut être autre choſe que les priver des parties hétérogenes qu'ils contiennent. Ils ne peuvent contenir que du marc de ſoude, des ſels neutres ou une trop grande quantité de principe colorant. Pour en ſéparer le marc de ſoude, il n'y auroit qu'à leur faire ſubir une nouvelle diſſolution. Le marc de ſoude ſe dépoſeroit, on décanteroit l'eau claire, & on l'évaporeroit. Ce moyen doubleroit les dépenſes; ainſi il n'y faut pas penſer. On doit ſeulement tâcher d'extraire avec tant d'exactitude, qu'il ne ſe trouve point de marc de ſoude combiné avec le ſel, ou du-moins qu'il ne s'y en trouve que très-peu.

Je ne vois pas de moyen de ſéparer les ſels neutres de l'alkali, ſi ce n'eſt la fuſion. Ne pouvant, comme l'alkali, entrer dans la conſtitution du verre, ils ſe manifeſtent au-deſſous du creuſet ſous une forme liquide, & on eſt le maître de les enlever. Mais comme dans cet inſtant il n'eſt plus tems de penſer à purifier le ſel, que d'ailleurs les ſels neutres ne ſe mêlant pas à la ſubſtance du verre, ne peuvent nuire

à ſa qualité, à-moins que d'être en grande quantité, ne penſons qu'à bannir le principe colorant.

On ne doit entendre par *calcination* des ſels, que l'*opération* par laquelle on les délivre de leur principe colorant. Nous avons vu précédemment que l'on ne fait ſubir la calcination à la ſoude (qui cependant en a bien plus beſoin que le ſel), que dans l'opération de la fritte; à plus forte raiſon, me dira-t-on, ſeroit-il poſſible de ne calciner le ſel que dans la même conjoncture. Auſſi n'exige-t-on pas que la calcination particuliere des ſels ſoit abſolument parfaite, on ſent néanmoins que plus elle aura été pouſſée loin, moins la fritte aura de beſogne à faire, & mieux, & plutôt elle ſera faite.

On met le ſel dans un four pareil à ceux que nous verrons en parlant des frittes. On le chauffe d'abord fort doucement pour diſſiper peu-à-peu ſon humidité; ſi on le mettoit en mouvement tout-à-coup par un feu violent; il s'en manifeſteroit plus qu'il ne pourroit s'en diſſiper; le ſel en ſeroit diſſous & liquéfié, & demeureroit dans cet état juſqu'à ce que toute ſon humidité fût diſſipée; alors il s'accrocheroit au pavé du four, & ne pourroit que s'y détériorer, c'eſt ce qu'on appelle *la fuſion aqueuſe*. Il faut prévenir la fuſion aqueuſe en chauffant d'abord doucement, & retournant le ſel avec des inſtrumens appellés *rables*, dont on trouvera la deſcription & l'uſage en parlant des frittes, pour qu'il chauffe également dans toutes ſes parties. On ne court aucun riſque de pouſſer le feu, & de chauffer avec force, lorſqu'on s'apperçoit de l'entiere évaporation des parties humides; ce qu'on connoit à la diminution des fumées, à leur ceſſation totale, & lorſqu'avec le rable on ne ſent rien de gras ni de pâteux dans le ſel. Le coup d'œil de l'expérience fait connoître mieux que toute autre choſe, la fin de la calcination. Au ſurplus, je ſuis d'avis qu'on doit la continuer tant qu'on s'apperçoit que le ſel change de couleur, & qu'il prend une nuance plus approchante du blanc. Lorſqu'il a été aſſez de tems chauffé ſans faire voir aucun changement, pour donner occaſion de penſer qu'il n'en recevra plus, il ſeroit inutile de pouſſer plus loin l'opération, puiſque d'ailleurs la fritte fait ce qui pourroit reſter à faire.

La calcination eſt plus ou moins parfaite, plus ou moins aiſée, relativement à la qualité du ſel. L'alkali pur ſe calcine bien plus vîte & bien mieux que lorſqu'il contient des ſels neutres, & la couleur eſt bien plus blanche après la calcination.

Dans tous les atteliers que nous avons décrits ci-deſſus, il eſt néceſſaire de faire la calcination dans un four exprès: dans celui qui nous reſte à décrire, le même feu qui fait l'évaporation fait auſſi la calcination. Voici le détail de cette nouvelle maniere. On fait la diſſolution dans des baſſins à l'eau froide. La leſſive eſt plus claire que lorſqu'on diſſout avec de l'eau chaude, l'eau n'ayant pas ce mouvement que lui donne l'action du feu, & qui, pour peu qu'il ſe trouve fort, l'empêche de ſe clarifier. Mais, me dira-t-on, l'eau froide diſſout moins de ſel que la chaude; dès-lors la leſſive ne ſera pas aſſez forte, & conſéquemment rendra moins à l'opération. La diſpoſition des chaudieres obvie à cette difficulté. On fait paſſer la leſſive dans la chaudiere *A*, *Pl. V. fig.* 1. qui eſt échauffée légerement par le feu du tiſar. L'eau s'y évapore en partie, diminue de quantité, & celle qui reſte tenant en diſſolution tout le ſel qui étoit répandu dans une plus grande quantité d'eau, ſe trouve ſaturée lorſqu'on la trejette dans la chaudiere d'évaporation *B*. Celle *A* ne me paroîtroit pas mal nommée *chaudiere de préparation*. Après une évaporation ſuffiſante, on fait paſſer l'eau dans la chaudiere de réduction *C*, & pour la ſuite on en agit comme à l'ordinaire.

Les chaudieres *A*, *C* ont quatre piés ſur quatre, & *B* en a ſept ſur quatre; elles ont toutes un pié de rebord. Elles ſont placées à la même hauteur ſur une bâtiſſe de quatre piés. Le feu eſt allumé ſous l'évaporante *B*, au moyen du tiſar *T*, de dix-huit pouces de large, qu'on conſtruit le plus près qu'on peut de la préparatoire *A*. On fait un cendrier *E* à l'ordinaire, *fig.* 2. ſous le tiſar, dont on place les barreaux, un pié au-deſſous du ſol. On voit dans cette *figure* la diſpoſition du fourneau.

La maçonnerie eſt montée à-plomb de *l* en *f*, hauteur d'un pié, & elle fait de *f* en *g* juſqu'à la hauteur d'un pié, un talud incliné de telle ſorte que *f m* = ſix pouces. De *h* en *i* le talud eſt plus roide, monte juſqu'à l'élévation de dix-huit pouces, & au point *i* commence un autre talud, qui va de *i* en *n*, de maniere que *n o* = huit pouces. Ce talud eſt fait dans la même vue que celui qu'on remarque, *Pl. II.* ſous les chaudieres *A*. On fait de *n* en *o* une ouverture de ſix pouces ſur chaque face, qu'on peut diminuer à volonté pour diminuer le feu ſi l'on en a beſoin.

Au moyen de la perpendiculaire *g m*, on a de *m* en *p* ſous la chaudiere de réduction un pavé ſur lequel on peut faire la calcination. La gueule de cette eſpece de fourneau de calcination eſt ſur le côté *p s*, & eſt ſemblable pour la forme à la gueule des fours à fritte que nous décrirons bien-tôt. Le terrein eſt diſpoſé en cet endroit de maniere que ladite gueule & le pavé ſoient à une hauteur commode pour le travail. *Voyez l'élévation fig.* 3. Au-deſſus de la gueule on fait une cheminée, tant pour recevoir les fumées, que pour favoriſer la combuſtion.

Des compoſitions. L'état du four dans lequel on a à travailler, regle la proportion des matieres dans les compoſitions; s'il ne chauffe pas aſſez bien pour diſſiper la manganeſe, il faut néceſſairement la mettre en petite doſe; s'il ne fond pas facilement, la proportion du fondant devra être un peu plus forte. Lorſqu'on emploie de la ſoude en nature, on réuſſit aſſez bien en combinant parties égales de ſoude & de ſable; quant à la manganeſe, j'en mets quatre livres ſur mille livres de ſoude & de ſable, ſi je crois pouvoir les diſſiper: ſi après l'opération le verre ſe trouve trop rouge, j'en mettrai moins dans la ſuite; ſi l'affinage (*t*) du verre eſt trop long, j'augmente la quantité de calcin, & l'on ſent en effet que plus on ajoûtera dans une compoſition de matieres qui a été affinée, plus l'affinage du tout ſera prompt. Je ne puis donner de regle exacte ſur les proportions des matieres qui entrent dans la compoſition, je me contenterai d'en indiquer diverſes qui ont toutes fait de beau verre; mais on pourroit en trouver beaucoup d'autres qui feroient auſſi beau en général; lorſque toutes les matieres ont été bien calcinées, il eſt difficile de faire du verre de mauvaiſe couleur, ſur-tout en employant du calcin qui ſoit lui-même de beau verre; ſi au contraire on ſe négligeoit dans les calcinations, il eſt bien difficile que le verre ne ſoit pas jaune.

Les effets de chaque matiere, ſur-tout quand on travaille en ſalin, doivent entrer dans les conſidérations à faire pour les compoſitions; le ſalin mis en trop grande quantité ne ſe combine pas tout aux matieres auxquelles il a été mêlé; l'alkali ſuperflu ſe manifeſte au-deſſus du verre, ſe mêle au bain du *ſel de verre* (*u*), rend l'évaporation du ſel de verre plus difficile, & conſéquemment retarde l'opération; au ſurplus il eſt regardé comme donnant au verre une couleur verte; la chaux eſt regardée comme colorant le verre en jaune, lui donnant un défaut de ſolidité, & le rendant friable & caſſant; la manganeſe en trop grande quantité répand trop de rouge dans le verre, & lorſqu'il y en a trop peu, le verre eſt d'un verd léger que l'on diſtingue aiſément des verds qui viennent d'autre cauſe, & les verriers diſent alors que le verre eſt *bas en couleur*. Le calcin donne au verre du corps & de la facilité, tant à la fonte qu'à l'affinage: quant à la couleur, il donne au verre celle qu'il a; ſi c'eſt du bon calcin, de bonne couleur, il donnera cette qualité au verre dans la compoſition duquel il entrera; ſi au contraire il eſt de couleur déſagréable, il en donne à toute la maſſe du verre une nuance moindre à la vérité que celle qu'il a lui-même, mais qui ne laiſſe cependant pas d'être fâcheuſe. Le ſable n'eſt pas conſidéré comme donnant aucune qualité, ni bonne ni mauvaiſe, c'eſt par rapport à lui que les autres matieres ſont employées, il eſt la baſe du verre; une trop grande quantité rendroit cependant le verre plus difficile à fondre.

D'après toutes ces conſidérations, on peut travailler

(*t*) *Affiner du verre*, c'eſt à force de feu le dénuer de tous les points ou bouillons qu'il renferme, & qui ſont formés par la dilatation de l'air contenu dans les diverſes matieres; c'eſt, pour ainſi dire, chaſſer tout l'air qui y étoit renfermé. C'eſt ce point d'affinage qu'on regarde comme un des points de perfection des glaces.

(*u*) *Sel de verre*, ce ſont les divers ſels neutres qui étoient contenus dans les matieres, après qu'ils ont été fondus.

ler avec ſuccès; mais la difficulté de la choſe, c'eſt que tout eſt relatif, & n'eſt qu'une affaire de comparaiſon; telle compoſition ſera excellente dans un four, qu'on n'oſeroit entreprendre dans un autre. Mais, me dira-t-on, en ſuivant les mêmes conſtructions, n'aura-t-on pas toujours le même four? J'en conviens, mais ce four n'eſt pas toujours dans le même état; en vieilliſſant, il perd ſes qualités. Alors un artiſte habile obſerve les phénomenes avec ſoin, cherche à en voir la raiſon, & tâche de ſe conduire en conſéquence.

Lorſqu'on emploie du ſalin où il y a beaucoup de ſels neutres, il faut une chauffe bien plus forte par la néceſſité de diſſiper ceux-ci, que ſi l'alkali avoit été bien pur; il y a une infinité de nuances qui s'apperçoivent par l'expérience, & de petites attentions qu'il eſt impoſſible de rendre ici.

Lorſqu'on compoſe en ſoude, me dira-t-on, ſi la chaux fait jaune, le verre doit bien tenir de cette couleur, puiſque de cette maniere il y a plus de chaux que de toute autre, vu la baſe calcaire de la ſoude. On remédie à cet inconvénient en mêlant de l'azur à la compoſition. La chaux fait jaune, l'azur bleu, l'union de ces deux couleurs produit le vert, & cette nouvelle nuance étant corrigée par la manganeſe, le verre ſe trouve à un aſſez bon ton de couleur; il ne faut pas mettre beaucoup d'azur; il ſeroit à craindre que la nuance ne fût trop forte, & cette couleur eſt fort difficile à diſſiper; une once par pot ſuffit.

Voici des exemples de compoſitions employées dans deux fours, dont l'un chauffoit mal, & l'autre chauffoit fort bien; dans le premier, on compoſa pendant quelque tems dans ces proportions 240 p. ſalin, 300 p. ſable, 40 p. chaux, 25 onces manganeſe, 267 p. calcin. Avec cette compoſition, les affinages étoient longs, & l'on fondoit avec peine, quoiqu'il y eût plus de ſalin qu'il n'en auroit fallu pour peu que le four eût pû chauffer. On augmenta la doſe du calcin de 100 p. ſur la même quantité des autres matieres; on n'augmenta pas la doſe de la manganeſe, parce qu'elle ne ſe diſſipoit pas auſſi aiſément qu'on auroit deſiré.

Cette nouvelle compoſition de 300 p. ſable, 40 p. chaux, 240 p. ſalin, 25 onces manganeſe, & 367 p. calcin, parut avoir aſſez de corps pour ſoutenir une augmentation de chaux, & d'ailleurs la chaux étant une ſubſtance alkaline, ne pouvoit pas nuire à la fuſion; on compoſa donc de cette maniere 240 p. ſalin. 300 p. ſable, 50 p. chaux, 25 onces manganeſe, 367 p. calcin.

Toutes ces compoſitions firent de beau verre; mais on va voir combien elles ſont différentes de celles dont on ſe ſervit dans le four qui chauffoit bien.

La bonne ou la mauvaiſe chauffe contribue beaucoup à la bonne fabrication; le travail eſt bien plus prompt, plus ſuivi, plus ſatisfaiſant, & les phénomenes plus aiſés à obſerver par leur régularité, lorſque l'on a affaire à un feu violent. Le ſervice d'un mauvais four eſt toujours ruineux, quelque ſoin que ſe donne l'artiſte pour en tirer tout le parti poſſible, même lorſqu'il réuſſit; parce qu'il met infiniment plus de tems pour faire le même ouvrage, que s'il avoit bon feu, & conſéquemment beaucoup plus de dépenſes.

Voyons les compoſitions de la *réveillée* (*x*) du bon four. Les premieres furent de 203 p. ſalin, 282 p. ſable, 33 p. chaux, 293 p. calcin, & 19 onces manganeſe. S'appercevant que le four chauffoit aſſez pour fondre avec moins de ſalin, affiner avec moins de calcin, & diſſiper plus de manganeſe, on compoſa avec 202 p. ſalin, 282 p. ſable, 33 p. chaux, 282 p. calcin, 22 onces manganeſe. Ce fut par les mêmes raiſons de facilité de fonte, qu'on diminua encore le ſalin, & l'aiſance qu'on avoit à diſſiper la manganeſe, en fit augmenter la doſe. On compoſa ſur le pié de 200 p. ſalin, 310 p. ſable, 33 p. chaux, 282 p. calcin, & 24 onces manganeſe. Le four vint à diminuer de force, on diminua le ſable, on augmenta le calcin, on rendit la proportion de la manganeſe relative à ces nouveaux changemens.

On ſent très-bien que l'on auroit fait une ſottiſe ſi l'on avoit travaillé dans le premier four les compoſitions de celui-ci, & réciproquement, car comparant les deux ci-à-côté, où le ſable eſt en même doſe.

	Calcin.	Salin.	Sable.	Chaux.	Manganeſe.	
Premier four.	367...	240...	300...	30...	25 onces...	958 p. 7 onc. poids total.
Seconde four.	282...	200...	300...	33..,	23 onces...	826 p. 7 onc. poids total.

Dans le premier four, 200 p. ſalin n'auroient pû fondre 300 p. de ſable, & on n'auroit pû affiner avec ſi peu de calcin.

Voilà tout ce que je crois pouvoir dire ſur cet objet: la relation de l'état du four, avec les proportions des matieres, jettant tant de vague ſur cette partie, & y ayant, comme on vient de voir, tant de combinaiſons propres à faire du beau verre, en ſuppoſant qu'on ait eu toutes les attentions néceſſaires pour les calcinations.

L'action de réunir & mélanger toutes les matieres propres à faire du verre, eſt connue ſous le nom d'*aſſemblage*; ainſi *aſſembler* ou *faire l'aſſemblage*, ſignifie en terme de métier, mêler & réunir les matieres néceſſaires à la compoſition du verre.

Lorſque l'aſſemblage eſt fait, on fait ſubir à la compoſition l'opération de la fritte que nous allons détailler, ainſi que les fours où elle ſe fait, & les outils employés à la faire. Il eſt néceſſaire de prêter à cette deſcription d'autant plus d'attention, que les fours à calciner les ſels & les caſſons, ſont les mêmes que ceux que nous allons décrire.

Ce que c'eſt que fritter, & la conſtruction des fours à fritte. L'opération de *fritter* conſiſte à faire ſubir aux matieres aſſemblées une calcination générale & parfaite; c'eſt pour ainſi dire, la perfection de toutes les calcinations particulieres, une récapitulation des calcinations antérieures, & ſi l'on veut me paſſer le terme, elle eſt deſtinée à mettre les matieres au même ton de calcination. On ſent combien cette opération eſt utile; par elle toutes les parties hétérogenes qui ſe trouvent volatiles ont occaſion de ſe diſſiper; ainſi c'eſt à elle qu'on doit l'entiere expulſion du principe colorant, & conſéquemment la belle couleur des glaces: c'eſt auſſi à elle qu'on doit le mélange parfait & intime des matieres qui conſtituent le verre: par elle la manganeſe ſe répand dans toutes les parties de la compoſition, & acquiert une ſorte d'adhérence à ces parties, qui la fait entrer dans la compoſition du verre; car on a éprouvé qu'en mêlant la manganeſe à la compoſition après que celle-ci avoit été frittée, & l'expoſant à la fuſion ſans faire ſubir l'opération de la fritte à la manganeſe elle-même, la propriété volatile de cette derniere matiere en occaſionnoit l'évaporation avant qu'elle pût ſe mêler aux parties du verre & les colorer; dès-lors l'effet qu'on en attendoit ſe trouvoit nul.

La fritte eſt une opération indiſpenſable, comme il eſt évident par les avantages que nous venons de lui reconnoitre. Il en eſt un cependant, qui, quoique très-conſidérable, n'en entraîne pas la néceſſité: c'eſt la perfection de la calcination. Il eſt certain que l'on auroit cette raiſon de moins de faire des frittes, ſi l'on rendoit les calcinations particulieres auſſi-bien faites qu'il fût poſſible; mais d'un autre côté, l'attention particuliere & ſuivie qu'il faudroit avoir pour la calcination de chaque matiere en particulier, répandroit beaucoup de minuties dans une beſogne qui en eſt déja aſſez pleine par elle-même; encore courroit-on le riſque d'avoir des calcinations inégales, & conſéquemment de faire de mauvais ouvrage: quelques glaciers qui ont voulu ſe diſpenſer de fritter, ont été obligés d'abandonner ce projet, ne le rempliſſant qu'à leur perte.

Nous dirons d'abord un mot de la maniere dont ſe comporte la compoſition lorſqu'on la chauffe, des précautions avec leſquelles on la chauffe, des qualités & propriétés qu'elle acquiert par la fritte; enſuite nous décrirons les fours à fritte, & l'emploi des outils néceſſaires à fritter.

Lorſque la fritte eſt enfournée, il ne faut pas faire éprouver tout-à-coup un feu violent; cette conduite expoſeroit à l'accident de la fuſion aqueuſe. On chauffe donc d'abord foiblement pour donner le tems à l'humidité de ſe diſſiper lentement; la fritte fume & s'amollit, c'eſt dans cet inſtant qu'il faut la remuer avec force pour l'empêcher de devenir plus molle, en aidant à l'évaporation de ſon humidité; lorſ-

(*x*) *Reveillée*, tems de la durée d'un four.

lorſque la fritte ne fume plus, & qu'elle redevient friable, on peut pouſſer la calcination à un grand feu en remuant ſouvent la fritte. Cette précaution eſt abſolument néceſſaire, 1°. pour donner lieu à toutes les parties de ſe calciner également, 2°. pour obvier à la diſpoſition qu'a la fritte de ſe réunir en morceaux (*y*), il faut empêcher que la fritte ne ſe prenne avant qu'on la regarde comme finie, ce qu'on reconnoît lorſqu'après avoir paſſé la fuſion aqueuſe, & avoir été chauffée quelque tems on n'apperçoit plus aucun changement dans ſa couleur ni en général dans ſon état.

Après que la fritte eſt finie, on y jette la quantité de calcin qu'on juge convenable; on ne fait pas ſubir au calcin tout le tems de la fritte; 1°. parce qu'il n'a abſolument beſoin que d'être mêlé à la fritte, & qu'il ne faut que très-peu de tems pour celà; 2°. de peur que cette matiere qui a déja été fondue, & qui a plus de propenſion à la vitrification que les autres, ne vînt à fondre en tout ou en partie, & ne dérangeât pour cet accident l'opération de la fritte.

Il eſt néceſſaire pour la facilité du *frittier*, (*z*) & pour l'aiſance de l'opération, de ne pas mettre une grande quantité de fritte dans le four; plus il y en aura, moins il ſera aiſé de la remuer & d'expoſer toutes ſes parties au feu: (*a*) huit ou neuf cens livres de fritte ſuffiſent dans un four de dix piés de diametre.

Les ſentimens ſont partagés ſur la fritte; les uns veulent qu'on la laiſſe prendre en morceaux les plus gros qu'il eſt poſſible; les autres veulent au contraire qu'elle ſoit priſe le moins qu'il ſe peut; je ſerois volontiers de l'avis de ces derniers, & voici mes raiſons. 1°. La fritte reſtant en petites parties, reçoit une calcination bien plus parfaite & plus générale que lorſqu'elle ſe prend. Dans ce dernier cas, les parties intérieures ne reſſentent plus l'action du feu. 2°. Le mélange du calcin eſt bien plus uniforme; lorſqu'on laiſſe prendre la fritte, il y a des morceaux où il n'y a point de calcin; d'autres ne ſont autre choſe que du calcin. 3°. Lorſqu'on enfourne la fritte dans le creuſet pour faire du verre, ſi elle eſt en gros morceaux, la chûte d'un de ceux-ci peut caſſer le creuſet, ce qu'on ne riſque pas lorſque la fritte n'eſt pas priſe.

Les qualités auxquelles on reconnoît de bonnes frittes, ſont la belle couleur d'un blanc un peu rouge, la légereté & la poroſité; ces deux dernieres propriétés prouvent que l'on n'a pas négligé de remuer la fritte, & que par-là on a aidé autant qu'on a pu à ſa *calcination*, puiſqu'elle n'a pû ſe coaguler aſſez pour acquérir une denſité un peu conſidérable.

On doit avoir ſoin d'éplucher la fritte avec le plus grand ſcrupule, pour en ſéparer les dégradations du four qui auroient pû y tomber, & les autres parties hétérogenes qui par haſard s'y rencontreroient.

Les compoſitions faites en ſoude, ſont bien plus longues & bien plus difficiles à fritter que celles qu'on fait en ſalin, la raiſon en eſt bien ſenſible; la ſoude renferme beaucoup de principe colorant, & n'a ſubi aucune opération qui pût l'en priver, comme le ſalin qui a paſſé par une premiere calcination; auſſi ſe conduit-on bien différemment pour travailler les compoſitions en ſoude, que pour fritter des compoſitions en ſalin. On fritte les premieres deux fois; la premiere tient lieu de la calcination que ſubit le ſalin avant d'être employé; on fritte cette fois ſans manganeſe: on défourne la compoſition, on l'écraſe ſi elle eſt priſe, on y ajoute la manganeſe, & on la remet au four où elle ſubit une ſeconde fritte d'environ quatre heures, qu'on appelle *repaſſée*. Les frittes en ſel ſont environ le même tems à ſe faire, & ne ſont conſéquemment que des ſortes de repaſſées.

La premiere fois qu'on enfourne les compoſitions en ſoude, elles ſubiſſent environ huit heures de chauffe.

On voit dans la Planche XII. les plans & coupes des fours à fritte en uſage; le pavé du four préſente une ſurface ronde *A* de cinq piés de rayon; il eſt fait en briques poſées de champ comme nous avons vu, qu'étoit le pavé des arches à pots.

Le pavé *A* eſt élevé ſur un maſſif en bonne pierre de la hauteur de trente pouces. (*Fig.* 2 & 3. *même planche*.) Le four eſt ouvert d'une gueule *B* deſtinée au travail; elle a dix-huit ou vingt pouces de large, & eſt ceintrée à plein ceintre. On laiſſe à gueule le moins d'épaiſſeur qu'il eſt poſſible, & ſeulement celle qu'il faut pour la ſolidité du four: on forme un relai *txyz* de ſix pouces qu'on place de maniere que *tz* = quatre piés, & au-deſſus duquel on forme un ceintre de pareille hauteur, qu'on trouve exprimé en *zek* &. (*fig.* 4, *Pl. XIII.*) Le relai *tx* (*Planche XII, fig.* 1.) donne lieu de poſer une tôle ou ferraſſe devant le four quand on en a beſoin, & ſon éloignement de la gueule donne la facilité d'atteindre toutes les parties du four avec le rable. C'eſt auſſi pour cette facilité que quelquefois on ôte au four la forme circulaire de 2 en 1, & on lui fait prendre la forme 1, 3, 2. On place à la gueule du four une plaque de fonte *ef* qui s'engage de chaque côté ſous la maçonnerie, & qui déborde un peu le maſſif; lorſque la fritte eſt faite, on la fait tomber dans un baſſin *MN* pratiqué depuis le pié droit *F* de la cheminée juſqu'au tiſar, dans la vue d'y laiſſer refroidir la fritte: ce baſſin eſt d'une largeur de trois piés; la plaque *ef* empêche par ſa poſition la fritte de toucher le maſſif en tombant. La voute du four eſt élevée du rayon de ſon aire, c'eſt-à-dire, de cinq piés; on peut la concevoir formée par la partie *BTS* 4 qui a tourné au tour du diametre *B* 4 juſqu'à ce qu'elle ait été s'appliquer ſur la partie *B* 54.

De quelque maniere qu'on coupe le four, par la ligne *mn*, ou par la ligne *cd*, comme dans les figures 2, 3, la courbe que ſa voûte préſentera, ſera toujours la même, le four n'étant qu'une demi-ſphere, dont le rayon eſt de cinq piés.

Le four à fritte eſt chauffé par le tiſar *ED* de dix-huit pouces de large & d'environ ſept piés de long. Le tiſar peut être indifféremment à droite ou à gauche de la gueule du four, ſuivant l'emplacement que l'on a. Laiſſant un pié pour l'épaiſſeur 2 6 des murs du four, le tiſar ſe trouve à ſix piés de la ligne *cd*, & ſa ligne du milieu conſéquemment à ſix piés neuf pouces.

Le tiſar eſt dirigé parallelement à la ligne *cd*.

Si l'on conſidere le devant du maſſif du four déſigné par la ligne 78, on verra que le tiſar eſt plus enfoncé d'environ un pié, & que l'ouverture *C* depuis le four juſqu'au pié droit *F* de la cheminée, eſt de deux piés, au moyen de quoi on a de chaque côté du tiſar un relais 9, 10, 11, 12, pour placer la porte qui ſert de fermeture au tiſar. Les barreaux du tiſar ſont élevés de deux piés au-deſſus de terre (*qr. fig.* 2, *Pl. XII.*): ce qui les place à ſix pouces au-deſſous du pavé. Le ceintre du tiſar eſt élevé de deux piés au-deſſus des barreaux. Les barreaux du tiſar ſont bien plus ſolides lorſqu'on les fait en bonne fonte, que lorſqu'on les fait en fer.

Le feu du tiſar ſe communique dans le four par une ouverture *ST* (*fig.* 1. *Pl. XII.*) d'environ cinq piés de large, & prenant à l'extrémité *D* du tiſar. L'ouverture commence à ſix pouces au-deſſus du pavé (*fig.* 3. *Pl. XII.*); les barreaux du tiſar & par conſéquent le feu ſe trouvent environ à un pié au-deſſous de l'ouverture, & par-là on évite le danger de faire tomber des charbons dans la fritte, en jettant du bois dans le tiſar ou en l'y remuant.

On peut regarder l'ouverture *ST* comme une maniere d'entonnoir, puiſque du côté du four elle a la hauteur du four, & du côté du tiſar, celle du tiſar, qui eſt bien moindre. Cette diſpoſition en entonnoir paroît la plus favorable pour déployer la flamme dans le four & lui donner plus d'étendue. Le cendrier a environ cinq piés de profondeur au-deſſous des barreaux du tiſar; il s'avance d'un pié plus que le tiſar, c'eſt-à-dire en 8, 14, à l'alignement du devant du four.

On voit (*fig.* 4, *Pl. XIII.*) la maniere dont on diſpoſe le devant d'un four à fritte pour pouvoir y travailler. De chaque côté de la gueule du four on place une barre de fer verticale, telle que 1, 2, 3, 4. Elles ſont l'une & l'autre retenues par d'autres barres engagées dans la maçonnerie, & dont il ne ſort que les bouts 1, 2, 3, 4, formés en anneau. Les barres verticales ſont armées de crochets élevés d'en-

(*y*) Le ſalin fondu, ou plutôt tendant à ſe fondre, forme un gluten & la liaiſon par laquelle la fritte ſe réunit en morceaux, ce que les gens du métier appellent *ſe prendre*.

(*z*) Ouvrier chargé de faire la fritte.

(*a*) Nous dirons la maniere de remuer la fritte en parlant du rable.

d'environ ſix pouces au-deſſus de la plaque du devant du four. On poſe ſur ces crochets une barre horiſontale *x y*, garnie de chevilles, & connue ſous le nom de *barre du four à fritte*.

On pratique une cheminée au-devant des fours à fritte pour recevoir les fumées. Les piés droits en ſont placés, l'un au tiſar, l'autre à l'extrémité opposée du baſſin *MN* (*voyez FF, Pl. XII.*). La cheminée a trois piés de profondeur, & ſon manteau eſt élevé de ſix piés au-deſſus de terre (*fig.* 4, *Pl. XIII*). Il ſeroit à craindre qu'il ne tombât par le tuyau de la cheminée, des ſaletés, comme ſuie, *&c.* dans le baſſin *MN*, où la fritte demeure un peu de tems. On prévient cet inconvénient en dirigeant le tuyau au-deſſus du tiſar juſqu'où le baſſin ne s'étend pas; mais ce remede n'eſt qu'un palliatif; il peut tomber des ordures du manteau comme du tuyau, & alors elles iroient néceſſairement dans le baſſin. Il n'y auroit qu'à abattre la fritte dans un coffre de tôle poſé ſur des roulettes; dès que la fritte ſeroit abattue, on la retireroit de deſſous le manteau de la cheminée, & on la laiſſeroit refroidir en ſûreté.

Au-deſſus du four à fritte, on pratique un appartement bien propre *i*, (*fig.* 2 & 3, *Pl. XII.*) qu'on remplit de ſable lavé, pour l'y faire ſécher; l'appartement *i* s'appelle *ſablonette*.

On ſe ſert auſſi de fours à fritte double (*Pl. XIII.*). Ceux-ci ne ſont point différens de ceux que nous venons de décrire: c'eſt ſimplement deux de ces derniers conſtruits à côté l'un de l'autre, préſentant leur devant *HI, HI* (*Pl. XIII. fig.* 1.) ſur la même ligne, communiquant par les ouvertures *BC*, *BC*, au même tiſar *FG*, qui leur eſt commun, & qui au lieu d'avoir ſa gueule ſur la même face que celles des fours, l'a en *E*, ſur la face opposée; au moyen de ce four double, il n'eſt beſoin que du même feu pour faire deux frittes à la fois.

Lorſqu'un four à fritte eſt achevé de conſtruire, on a toujours le ſoin de le chauffer par degrés, pour l'attremper & le recuire, avant de le faire travailler.

La vignette de la Planche XII. repréſente l'opération de la fritte, ou, ſi vous voulez, les frittiers en action. Ils ont derriere eux des matieres toutes aſſemblées dans les caiſſes de bois 1, 2, portées ſur des roulettes. Les dimenſions de ces caiſſes n'ont rien qui les décide; elles doivent ſeulement contenir au-moins ce qu'on met à chaque fois dans le four, c'eſt-à-dire une fritte, & elles ne doivent pas être aſſez grandes pour que le frittier ſeul ne les puiſſe remuer avec facilité & ſans embarras, en s'aidant ſeulement du levier.

Lorſque le frittier veut enfourner ſa fritte, il ôte la barre de ſon four, approche ſa caiſſe, prend ſa matiere avec une pelle repréſentée en 3, & garnie d'un manche de trois piés, & la jette en tas dans le four, recule ſa caiſſe pour obtenir la place néceſſaire à ſon travail, & replace ſa barre dans la poſition où elle doit être lorſqu'il travaille. Alors il prend le rable qu'on voit entre les mains du frittier, dans la vignette de la Planche XII. auſſi bien qu'en 45, 67.

Le rable eſt l'inſtrument le plus intéreſſant à connoître dans cette partie: c'eſt l'uſage qu'on en fait, qui rend la fritte mieux ou plus mal faite; il eſt deſtiné à la remuer. C'eſt une longue barre de fer au bout de laquelle on ajoute une patte *abcd*, faiſant angle droit avec la barre qu'on appelle communément *manche du rable*. On poſe le rable ſur la barre du devant du four, qui lui ſert de point d'appui; ou le place entre deux des chevilles qu'on remarque ſur la barre pour l'empêcher de gliſſer & de changer mal-à-propos de poſition. Les dimenſions du rable ſont relatives au four dans lequel on fritte. Si le four a dix piés de diametre, le rable doit avoir environ quinze ou ſeize piés de manche. Quant à la patte, plus les frittes qu'on enfournera ſeront fortes, plus elle devra être longue de *a* en *b*, pour pouvoir aller juſqu'au pavé; car c'eſt *bc* qui touche le pavé. Il n'eſt pas beſoin que la patte du rable ſoit fort large de *b* en *c*; il ſuffit qu'elle le ſoit aſſez pour que le rable ait de l'aſſiette ſur le pavé, & qu'il ne change pas de poſition au moindre obſtacle. Un rable à fritte ne me paroîtroit pas mal en proportion, ayant *ab* = neuf pouces, & *bc* = ſix pouces. On met un petit manche de bois au bout du rable pour le tenir avec facilité.

Le rable a deux mouvemens: du devant du four au fond, & réciproquement, & de droite à gauche comme de gauche à droite. Dans le premier, le rable poſe ſur le côté *bc*, & le frittier le pouſſe devant lui juſqu'au fond du four, & trace un ſillon dans la matiere qu'il a eu bien ſoin d'étendre ſur tout le pavé du four. Il porte enſuite la patte de ſon rable deux pouces à côté de l'endroit où elle étoit, & tirant à lui il forme un autre ſillon, & ainſi de ſuite. Cette opération s'appelle *labourer la fritte*. Elle tend à faire paſſer au-deſſus les parties qui étoient au-deſſous, pour lui faire éprouver plus immédiatement l'action du feu; lorſque les parties que le frittier vient d'expoſer au feu, ont été un peu chauffées, il recommence & fait revenir deſſus celles qu'il avoit fait paſſer deſſus, & il opere de même juſqu'à la fin de la fritte.

Le ſecond mouvement du rable tend, comme le premier, à changer la diſpoſition des parties de fritte dans le four. Le rable ne poſe plus ſur *bc*, mais ſur ſon côté *ab*. Le frittier met le manche de ſon rable d'abord à la premiere cheville, & il le remue de droite à gauche, & de gauche à droite. Il fait la même manœuvre en plaçant le rable à chaque cheville pour atteindre toutes les parties du four. Point de maniere plus favorable de préſenter ſouvent au feu différentes parties, & point de moyen plus propre à empêcher la fritte de prendre. Cette manœuvre s'appelle *rizeler la fritte*. C'eſt par ces deux manutentions ſouvent répetées, qu'on parvient à faire éprouver à la fritte une calcination égale & uniforme dans toutes ſes parties. Le rable ſert auſſi à abattre la fritte dans le baſſin lorſqu'elle eſt faite.

Il eſt néceſſaire que le frittier ait auprès de lui pluſieurs rables, pour en changer lorſque celui dont il ſe ſert, vient à ſe trop échauffer.

De la préparation du bois propre au tiſage, & de la maniere de tiſer. Rien de plus deſirable pour la bonne fabrication qu'une chauffe violente, ſoutenue & bien entendue; rien conſéquemment de plus important que le bon tiſage. Nous entendons par *tiſage*, l'action de chauffer le four. La bonté du tiſage dépend de trois cauſes: de la qualité du bois qu'on emploie, de la maniere dont s'y prend l'ouvrier, & de ſa vigilance. Le fabricateur n'eſt pas reſponſable de cette derniere condition; elle ne dépend pas de lui, mais les deux premieres tiennent immédiatement à ſa capacité. De toutes les eſpeces de bois, celles qui, en faiſant plus de flamme, produiſent le plus de chaleur, ſont ſans contredit le hêtre & le frêne & particuliérement le premier. Dans bien des pays de forêts, ces deux bois font, pour ainſi dire, une eſpece à part diſtinguée par le nom de *foyard*, qu'on donne à l'un & à l'autre. Différens des bois blancs, comme le tremble, le ſapin, *&c.* ils produiſent preſque auſſi peu de braiſe, & font une flamme active & animée, au lieu de la flamme pâle & languiſſante des bois blancs. Les chênes, de quelque eſpece qu'ils ſoient, ne peuvent entrer en comparaiſon avec le hêtre pour l'uſage des *verreries*; ils charbonnent beaucoup & produiſent peu de flamme, ainſi que peu de chaleur. Les arbres fruitiers ſauvageons qu'on trouve aſſez communément dans les bois, peuvent encore ſervir paſſablement au tiſage.

Ces conſidérations ont déterminé à choiſir le hêtre de préférence à tout autre bois, pour le tiſage; on a cherché enſuite la maniere de façonner ce bois, la plus favorable à ſa prompte & parfaite combuſtion. On a regardé comme la meilleure, la méthode de refendre les pieces de hêtre, & d'en faire des morceaux d'environ quatre ou ſix pouces de tour, ou, ſi on veut, tels que l'on puiſſe les embraſſer entre le pouce & le doigt du milieu. Voici les obſervations qui ont engagé à prendre ce parti. 1°. La plupart des morceaux ſont privés de l'écorce qui les empêcheroit de s'enflammer auſſi promptement que le cœur du bois le fait. 2°. Le bois ſans écorce ſeche bien mieux. 3°. Le tiſeur ayant à employer du petit bois, meſure & regle bien mieux la quantité qu'il croit devoir en mettre dans ſon four. Le hêtre ainſi façonné prend le nom de *billete*. La longueur de la billette eſt réglée par la conſtruction du four dans lequel on la brûle. Dans celui que nous avons décrit, le milieu du tiſar ſe trouve à vingt-deux pouces au-deſſus de l'âtre des tonnelles, & le haut à vingt-quatre. La bonne longueur du bois ſera donc d'environ vingt-ſept pouces; par ce moyen une billette jettée dans le four pourra toucher d'un bout à l'âtre des tonnelles, & de l'autre au tiſar, & demeurer par-là dans une poſition preſque droite, qui ſera plus favorable à la combuſtion, que ſi la billette tomboit à plat ſur l'âtre des tonnelles.

On a eſſayé de tiſer avec de la charbonnette ou bois de charbonnage, qui eſt façonné dans les branches des gros arbres ou dans la cime des taillis. La charbonnette quoique de même groſſeur que la billette, fait bien moins bon feu, & il y a bien des raiſons pour cela. 1°. On ſait que le bois des branches eſt incomparablement moins bon que le bois de tronc. 2°. La charbonnette eſt toute couverte d'une écorce qui lui conſerve ſon humidité plus long-tems, & qui empêchant le feu d'agir immédiatement ſur le bois, en retarde la combuſtion & le fait charbonner.

A toutes les précautions poſſibles & uſitées pour ſe procurer de belle & bonne billette, ajoutez celle de ne l'employer que très-ſeche, & vous aurez le meilleur aliment du feu qu'il ſoit poſſible: la billette encore humide produit beaucoup de fumée, peu de chaleur, & brûle difficilement.

On ne peut obtenir une chauffe bien exacte que par l'exactitude du tiſeur & ſa bonne beſogne. Il doit mettre du bois dans ſon four d'une maniere bien réglée, n'en laiſſer jamais manquer, & en même tems n'en pas mettre trop; car s'il en mettoit une quantité trop conſidérable, il ne s'enflammeroit pas aſſez vîte, le four ſeroit engorgé, il paroîtroit beaucoup de fumée, & on chaufferoit mal. On a imaginé un moyen de regler la chauffe, en aſſujettiſſant le tiſeur à des mouvemens toujours les mêmes, qui puiſſent produire l'effet qu'on deſire, ſans exiger nulle combinaiſon d'un être qui très-ſouvent n'en eſt pas capable. On l'oblige de tourner d'un pas égal à l'entour du four, pendant tout le tems de ſon travail, & chaque fois qu'il paſſe devant chaque glaie, il eſt tenu de mettre dans le tiſar une même quantité de billettes. Le pas d'un bon tiſeur eſt tel, qu'il fait la valeur de ſept lieues pendant les ſix heures qu'il travaille. Le nombre des billettes qu'il jette dans chaque tiſar, doit être tel, qu'il finiſſe de ſe conſumer lorſque le tiſeur revient au même tiſar. Le four s'engorgeroit & *boucanneroit* (*b*), ſi le bois étoit plus long-tems à ſe conſumer, au contraire il jeûneroit, & le feu manqueroit d'aliment, ſi le bois étoit conſumé avant que le tiſeur fût à même d'en mettre d'autre. C'eſt ce juſte milieu qu'il faut chercher avec le plus grand ſoin.

L'uſage du rable eſt la plus grande difficulté du travail du tiſeur. On trouve le plan de cet inſtrument dans le bas de la Planche XVIII en *k c*. Le rable du tiſeur reſſemble par la figure au rable à fritte, mais il eſt beaucoup plus léger & plus court. Il a huit piés de manche, ſavoir ſix piés de *k* en *d* en fer, & deux de *d* en *c* en bois. La patte du rable a quatre pouces de 1 en 2, & autant de 2 en 3. Le rable du tiſeur eſt deſtiné à débarraſſer l'âtre des tonnelles, des braiſes qui s'y dépoſent, & qui ne manqueroient pas d'intercepter le courant d'air, en bouchant les deux ſoupiraux du bas de la glaie: c'eſt cet uſage du rable qui décide ſa longueur. En lui donnant huit piés, l'âtre des tonnelles en a deux & demi; il reſtera donc en-dehors cinq piés ou cinq piés & demi de manche, pour manier l'inſtrument. L'ouvrier met ſa main droite en *c*, & la gauche plus avant ſur le manche du rable. Dans le mouvement de cet outil, la main gauche du tiſeur lui ſert, pour ainſi dire, de point d'appui, & ſa droite dirige ſon opération. Il inſinue ſon rable ſucceſſivement par chacune des ouvertures du bas de la glaie, le porte juſqu'à l'extrémité de la tonnelle, & retirant à lui, il dégage de braiſe le devant de ſes ſoupiraux. Il a ſur-tout attention de bien tenir libres les environs des joues; comme elles ſont placées chacune du côté d'un des ſieges, cette précaution ne peut que diriger le feu vers cette partie où il eſt le plus intéreſſant qu'il porte ſon action. Par cette manœuvre que le tiſeur eſt obligé de répéter fréquemment, & qu'on connoit ſous le nom de *rabler*, il ne fait qu'entretenir le même courant d'air; il n'ôte pas toute la braiſe de ſon four. Cette opération ſeroit trop longue, pour qu'étant répétée, elle ne nuiſît à la chauffe. Lorſque le tiſeur eſt abſolument gêné par la braiſe, & qu'il veut la vuider, il recherche avec ſon rable tous les endroits de l'âtre des tonnelles, & retire en-dehors toute la braiſe qu'il y rencontre: ce qu'on appelle *débraiſer*. Pendant le débraiſage on doit toujours tiſer avec force, pour ne pas donner au four le tems de ſe refroidir. A peine le tiſeur a-t-il fini de débraiſer, qu'on prend les braiſes avec une pelle de tôle *z a* (*Pl. XVIII.*) plate & large, connue ſous le nom de *pelle à débraiſer*. On les met dans un coffre de tôle *T*, monté ſur un petit brancard & une petite roue, couvert du couvercle *X*, & connu ſous le nom de *brouette à braiſes*, & on les mene hors de la halle. Dès que les braiſes ſont enlevées, le tiſeur doit avoir pour premier ſoin de donner avec ſon rable un même arrangement, au-devant de chaque ſoupirail, au peu de braiſes qui reſtent, pour ne pas diminuer un ſoupirail plus que l'autre, & ne pas rendre les deux courans d'air inégaux. Il doit avoir la même attention chaque fois qu'il rable, pour la diſpoſition des braiſes qu'il amene en retirant ſon outil. Les braiſes ſont diſpoſées au-devant de la glaie, comme 1, 5, 6, *fig.* 3, *Planche VIII.*

(*b*) Terme du métier, ſignifiant *fumer avec force*.

Il exiſte une autre maniere de rable *e f g h*, (*Planche XVIII.*) qu'on nomme communément *grand rable*. Son uſage eſt de nettoyer le bas du four par une ſeule tonnelle, d'un bout à l'autre. Auſſi a-t-il dix piés de manche de fer, de *e* en *f*, & ſix en bois de *g* en *h*, qu'on y ajoute, pour le tenir ſans brûler. Sa patte *e i m l*, a environ un pié de *e* en *i*, ou de *l* en *m*; & ſeulement environ trois pouces de *i* en *m*: lorſqu'on s'en ſert, il poſe ſur *e i*, ou *l m*; on ſent, que pour employer le grand rable, il faut aumoins que le chio ſoit ôté, & le bas de la glaie ouvert.

A préſent que nous tenons toutes les connoiſſances primordiales, c'eſt-à-dire, que nous conoiſſons les matieres néceſſaires à la fabrication des glaces; que nous ſavons les préparer, & les rendre par la fritte, propres à faire du beau verre; que nous ſavons faire des creuſets & des fours, recuire les uns & les autres, & que nous venons d'apprendre à chauffer ces mêmes fours; c'eſt le lieu de conſidérer la ſuite des opérations, par laquelle on parvient à donner au verre, la forme de glaces: & en raiſonnant ſur ces opérations, nous décrirons en même tems, les outils propres a chacune d'elles.

Opérations de la glacerie, & deſcription de divers outils. La premiere opération à faire dans la glacerie, c'eſt de remplir les pots de matiere. C'eſt en même tems la plus ſimple; elle eſt déſignée par le mot *enfourner*. On débouche celui des ouvreaux d'en-haut, qui donne ſur le pot qu'on veut enfourner. Il ſeroit peut-être plus commode de déboucher l'ouvreau du milieu; parce que, donnant ſur deux pots, on ne ſeroit obligé de déboucher que deux ouvreaux pour enfourner les quatre pots; au lieu qu'en enfournant par l'ouvreau à tréjetter, on eſt obligé de les déboucher tous quatre, l'un après l'autre. L'uſage de l'ouvreau d'en-haut & le tems d'enfourner, excitent une queſtion parmi les Artiſtes; mais comme il faut connoître le travail entier pour l'entendre, ce n'eſt pas ici le lieu d'en parler.

Toute l'opération d'enfourner conſiſte à prendre de la matiere dans l'arche avec une pelle *K H*, *Planche XVIII.* & à la porter dans le pot par l'ouvreau. La ſeule précaution qu'exige cette opération, c'eſt d'être faite avec propreté & célérité.

Quant à la propreté, ne rempliſſez pas trop les pelles, pour qu'il ne tombe pas de matiere ni par terre, ni dans le four; introduiſez-les légerement dans l'ouvreau, ſans en toucher ni l'arbre ni les parois, & ne les renverſez que quand vous êtes immédiatement au-deſſus du pot (*c*). Lorſqu'il tombe de la matiere ſur l'âtre de l'ouvreau, ratiſſez-la avec un inſtrument, (*fig.* 3, bas de la page 20) qu'on appelle *graton*. Il reſſemble aſſez à un rable, dont la patte, qui eſt proprement le *graton*, eſt beaucoup plus mince, & a trois pouces, ſur un pouce & demi. On y adapte un manche d'environ huit piés, pour donner à l'ouvrier la facilité de s'en ſervir, ſans ſe brûler.

Pour ce qui regarde la promptitude de l'opération d'enfourner; elle conſiſte à ne laiſſer jamais l'ouvreau

(*c*) Si l'ouvrier étoit obligé de porter ſa pelle pleine, du même effort juſqu'en-dedans du four, il lui ſeroit difficile d'être aſſez aſſuré de l'exactitude de ſon bras, pour entrer ſans toucher l'ouvreau. Auſſi met-on devant l'ouvreau un parallélipipede de fonte, auquel on donne le nom de *barre*, de quatre pouces ſur ſix, pour qu'il domine un peu l'ouvreau. L'ouvrier y appuie un inſtant ſa pelle avant de l'introduire; pour prendre ſes dimenſions avec ſûreté; & la même barre ſert de point d'appui au manche de ſa pelle, quand il la renverſe.

vreau vuide de pelle. On voit dans la vignette de la *Planche XVIII.* l'opération faite avec aſſez de vivacité; l'ouvrier 1 remplit ſa pelle à l'arche; l'ouvrier 2 porte la ſienne à l'ouvreau; l'ouvrier 3 enfourne; l'ouvrier 4 va à l'arche, chercher de la matiere, & les ouvriers 5, 6, attendent que l'arche ſoit libre, pour remplir leurs pelles. On m'obſervera peut-être, que les ouvriers 1, 2, 3, 4, ſuffiroient pour enfourner, car il pourroit y en avoir toujours un à l'arche l'autre à l'ouvreau; un troiſieme en y allant, & le quatrieme en revenant, comme ils ſont dans la vignette. Conſéquemment 5, 6, ſeroient inutiles, & on pourroit le diſpenſer de les employer. Mais ſi l'on fait attention, que la moindre circonſtance, en retardant le plus petit mouvement des ouvriers 1, 2, 3, 4, peut retarder l'opération; que, d'ailleurs, ce danger eſt inévitable, par la néceſſité de déboucher & reboucher, comme de *gratoner* l'ouvreau; on conviendra que la préſence des ouvriers 5, 6, n'eſt pas inutile. Il ſeroit poſſible, m'objectera-t-on, de diminuer le tems de l'opération; en faiſant enfourner des deux côtés du four en même tems. On doit ſentir, que les enfourneurs, vu leur grand nombre, ſeroient obligés d'attendre long- tems à l'arche; ce qui nuiroit beaucoup à la diligence qu'on demande, & le four ouvert des deux côtés, ne pourroit qu'éprouver un refroidiſſement conſidérable.

Une obſervation eſſentielle lorſqu'on enfourne, c'eſt d'enfourner également, c'eſt-à-dire, de ne pas mettre plus de matiere dans un pot que dans l'autre.

Il ne ſuffit pas d'enfourner une fois pour remplir le pot; les parties de la matiere qu'on a enfournées, ſe fondant, ſe rapprochent les unes des autres, & occupent moins d'eſpace: conſéquemment le pot qui étoit à comble, quand on a fini d'enfourner, eſt fort éloigné d'être plein après quelques heures de chauffe. On fait tirer des *larmes* (*d*) ou eſſais de verre avec le crochet (*Planche XXII. figure* 1.); lorſqu'on connoît que le bain de verre ne baiſſera plus, on enfourne de nouveau. Avant que d'enfourner une ſeconde fois; il faut laiſſer venir le verre au plus haut point de perfection qu'il eſt poſſible. On laiſſe évaporer tout le ſel de verre, & on attend que les points qui paroiſſent dans le verre ſoient diſſipés, du-moins en plus grande partie. Ces points ne ſont autre choſe, que l'air renfermé dans le verre, qui ſe dilate par l'action du feu. Dans les premieres larmes, ils ſont imperceptibles; ils deviennent plus gros, plus ouverts; l'air qui les forme ayant reçu un plus grand degré de dilatation. Ils prennent alors le nom de *bouillons*: enfin, ils gagnent la ſurface du bain du verre & ſe diſſipent: le verre eſt dit plus fin, à meſure qu'il renferme moins de ces points ou bouillons.

On ſent combien il eſt intéreſſant que le verre ſoit fin, ou à-peu-près, avant d'enfourner une ſeconde fois; l'air renfermé dans le bas du bain de verre, a bien moins de peine à gagner le haut, que ſi le pot étoit plein: en agiſſant toujours de même, la totalité du verre contenu dans le pot, eſt bien plutôt affinée, & en état d'être travaillée, que ſi l'on ſe preſſoit de renfourner, après avoir ſimplement fondu la matiere qui avoit été d'abord enfournée. Par la méthode que nous venons d'indiquer, lorſque la derniere fonte (*e*) eſt faite, on n'a plus à affiner que cette derniere fonte, qui ordinairement eſt peu conſidérable.

On fait communément trois fontes; j'en ai fait quelquefois quatre. Le nombre en eſt relatif à la qualité des matieres que l'on emploie: ſi elles contiennent beaucoup de ſel de verre, il occupe une place qui ſe trouve vuide après ſa diſſipation, & il faut un plus grand nombre de fontes.

Le ſel de verre eſt quelquefois ſi abondant, qu'il eſt néceſſaire de l'ôter de deſſus le pot avec des poches, pour ne pas perdre le tems à attendre ſa parfaite diſſipation. On ſe ſert de poches de fer; celles de cuivre ſeroient trop tôt déteriorées: on inſinue les poches dans l'ouvreau à tréjetter: on les plonge dans le pot d'où on les retire pleines de ſel de verre. Il faut avoir attention de ne pas dépoſer ce ſel dans un lieu mouillé; l'humidité le fait élancer au loin, lorſqu'il eſt encore fluide; & ceux qui ſont auprès peuvent en être incommodés. On doit donc par la même raiſon, ne les toucher non plus qu'avec des poches ſeches.

La derniere fonte faite, il n'y a plus qu'à chauffer avec violence, pour affermir la maſſe entiere du verre, & en même tems pour diſſiper la manganeſe ſuperflue, & n'en laiſſer que ce qui eſt néceſſaire à la bonne couleur du verre.

La manganeſe ſe manifeſte ordinairement dès la premiere fonte; elle diminue un peu dans l'intervalle de la premiere à la ſeconde; elle redevient un peu plus forte lorſqu'on a fait la ſeconde; elle diminue encore dans l'intervalle de la ſeconde à la troiſieme; elle ſe manifeſte de nouveau après la troiſieme; & lorſque c'eſt la derniere, elle va en diminuant, juſqu'à ce que le verre ſoit bon à travailler. Au reſte, la couleur de la manganeſe ne regle point du tout le tems des fontes: que le verre ſoit plus ou moins haut en couleur, on enfourne toujours, lorſque le verre eſt jugé aſſez fin, & que le ſel eſt diſſipé.

Lorſque le verre eſt fin, qu'il ne joue plus, c'eſt-à-dire, qu'il ne change pas d'état, & que la couleur n'eſt pas trop haute, il eſt tems de le travailler. Pour cet effet, il faut le faire paſſer dans les cuvettes pour pouvoir le tranſporter avec facilité; mais il eſt néceſſaire de nettoyer auparavant les vaſes dans leſquels on doit tranſvaſer le verre; d'autant plus que celui qui y eſt reſté des opérations précédentes, a perdu la couleur qu'il avoit à force d'être chauffé, eſt différent en qualité du nouveau verre qu'on mettroit dans les cuvettes, & ne ſe mêleroit pas aſſez intimement à lui, pour ne pas cauſer des différences fâcheuſes dans la couleur des diverſes parties de glaces qui en ſeroient formées, & ne pas les parſemer de veines plus baſſes en couleur les unes que les autres. Les dégradations, les larmes, qui tombent quelquefois de la couronne dans les cuvettes, exigent auſſi la précaution de les nettoyer. L'opération par laquelle on y parvient eſt connue ſous le nom de *curage*.

Avant de procéder au curage, on nettoie la halle, & ſur-tout les environs du four, où ſe doit faire l'opération. On a au coin de chaque arche du côté de l'ouvreau, un baquet plein d'eau propre. Ces ſortes de baquets ſont ordinairement cerclés en fer, & garnis de tôle légere autour de leur bord, pour empêcher qu'ils ne ſoient brûlés par le verre qui y tombe toujours pendant le curage. On démarge l'ouvreau à cuvette, c'eſt-à-dire, qu'on ôte les torches qui garniſſoient le tour de la tuile; on ſe ſert pour cela de la *grand'mere*, *Planche XIX. fig.* 1. C'eſt un inſtrument de fer aſſez mince, de la longueur d'environ trois piés, fait par le bout *b* comme le bout d'un ferret, & préſentant à l'autre extrémité *a*, une petite dent d'environ un pouce. On inſinue la dent de la grand'mere à quelques parties de la torche, & tirant à ſoi, on arrache les torches en entier tout-autour de la tuile. Lorſque l'ouvreau eſt démargé, on enleve le débris des torches avec le rabot, (*fig.* 5.) inſtrument de bois formé comme on le voit dans la figure. Après avoir raboté le deſſous de l'ouvreau, on acheve de le nettoyer au moyen du balai, (*fig.* 6.) qu'on paſſe auſſi ſur le ceintre de l'ouvreau, pour en faire tomber les parties de torches qui y ſeroient encore attachées.

Lorſqu'on n'a bouché qu'avec une tuile, on ne peut balayer ſous le ceintre de l'ouvreau qu'après avoir ouvert le four; & alors on eſt en danger de faire tomber ſoi-même des ſaletés dans les cuvettes; mais bouchez avec deux tuiles l'une devant l'autre, & margez ſur la ſeconde. Après le démargement & le rabotage, on n'a qu'à ôter la ſeconde tuile, & on pourra balayer le haut de l'ouvreau & ſes piés droits ſans danger, à la faveur de la premiere. Après avoir balayé on débouche, c'eſt-à-dire, qu'on ôte la derniere tuile avec le cornard, & le four paroît ouvert. S'il y a quelque choſe ſur l'âtre de l'ouvreau, qui demande à être arraché, & qui faſſe réſiſtance, on le gratonne; s'il pend quelque larme au ceintre de l'ouvreau, on l'enleve auſſi avec le graton.

Il arrive quelquefois que le cul de la cuvette tient

(*d*) On tire des larmes en plongeant le bout du crochet dans le verre; & lorſqu'on la retiré hors du four, on profite du tems où le verre qui eſt reſté attaché au bout du crochet eſt encore chaud, pour en former une goutte par l'agitation qu'on donne au bout du crochet, & cette goutte eſt *la larme*.

(*e*) On appelle *fonte* la quantité de matiere qu'on enfourne à chaque fois; *faire la premiere fonte*, c'eſt enfourner une premiere fois; *une ſeconde fonte*, c'eſt enfourner une ſeconde fois, *&c.*

au ſiege ſoit par le verre qui eſt tombé ſur le ſiege, ſoit par la vitrification des deux ſurfaces. On détache la cuvette du ſiege, au moyen de la pince, (*fig. vij.*) ce qu'on appelle *élocher la cuvette*, d'où la figure 7, prend le nom de *pince à élocher*.

Lorſque la cuvette eſt élochée, on la prend avec le chariot à tenaille, que l'on voit en géométral & en profil. (*fig.* 8. & 9.) Cet inſtrument mérite bien que nous nous arrêtions un moment à ſa deſcription.

Le chariot à tenaille, ce ſont deux branches de fer *BGHI*, *CGKL* qui ſe croiſent en *G* où elles ſont arrêtées comme les branches d'une paire de ciſeaux, ayant la liberté de s'écarter ou ſe reſſerrer. Les branches ſont portées en *G* ſur un eſſieu & des roues. Les branches ſont contournées, de maniere que lorſqu'elles ſont à l'endroit où elles font tenaille, elles prennent la forme quarrée *KLIH* d'une cuvette. La tenaille eſt un peu plus reſſerée de *I* en *L*, que de *K* en *H*.

Les proportions du chariot à tenaille, c'eſt-à-dire, l'ouverture de la tenaille, la longueur de l'inſtrument de *G* en *I*, ou en *L*, la longueur de l'eſſieu & le rayon des roues, tout cela eſt relatif à la meſure des cuvettes & au four, & la longueur *GB* l'eſt à celle qu'on a donnée à *GI* ou *GL*. On donne aux roues un peu moins d'un pié de rayon, pour pouvoir les faire paſſer ſous les plaques des ouvreaux d'en haut. Les moyeux ſont à environ vingt-quatre pouces l'un de l'autre. Quant à la diſtance de *G* au bout de la tenaille, il faut qu'elle ſoit ſuffiſante pour aller prendre la cuvette du devant, & c'eſt ſur cela qu'on ſe regle. Le point *G* ne peut approcher de l'ouvreau de plus près, que le rayon des roues = onze pouces: l'ouvreau a douze pouces d'épaiſſeur; la premiere cuvette a ſeize pouces, comptons lui en dixhuit, pour ſa diſtance, tant du ceintre de l'ouvreau, que de la cuvette du devant, & ſuppoſons qu'on pince celle-ci de ſept pouces, c'eſt-à-dire, qu'on avance la tenaille de ſept pouces dans la ceinture: $GM = 11 + 12 + 18 + 7 = 48$ pouces $= 4$ piés. On a donné quatre piés ſix pouces dans la figure à *GM* pour plus de facilité. Les extrémités *L*, *I* de la tenaille finiſſent en s'amincíſſant. On fixe les tenailles au degré d'ouverture qu'on veut, au moyen d'une clavette, qu'on met dans les divers trous d'un morceau de fer *EF*, que j'appelle *clé* & qui paſſe au-travers d'une des branches *GC* de la tenaille.

A l'extrémité des bras *GB*, *GC* du chariot, ſont placés des poignées *AB*, *CD* = environ neuf pouces, pour placer les mains des deux ouvriers deſtinés à conduire le chariot. On fait *GB* = cinq piés deux pouces.

On voit dans la figure 9, que les branches des tenailles, en approchant des poignées, prennent une courbure, qui met leſdites poignées à une élévation plus conſidérable, & plus commode aux ouvriers.

Pour bien mener le chariot à tenaille, un des deux ouvriers, doit preſſer ſur les poignées, pour enlever la cuvette de terre, & l'autre doit pouſſer ou tirer le chariot, ſuivant le lieu où il veut le mener.

Il eſt inutile de prendre les cuvettes bien avant dans la ceinture; il eſt ſuffiſant qu'on les tienne aſſez, pour que leur poids ne les faſſe pas échapper. L'action de prendre la cuvette avec les tenailles du chariot, eſt dite *embarrer* la cuvette.

Lorſque la cuvette eſt ſuffiſamment & aſſez ſurement embarrée, on la tire du four & on la poſe ſur une ferraſſe, auprès d'un des baquets. Alors deux ouvriers s'approchent de la cuvette, avec un inſtrument tel que la *fig.* 3 montre (*p.* 19.) qu'on appelle *grapin*.

Le grapin a ſix piés de longueur; il préſente en *d*, une ſurface plate & tranchante, qui a deux pouces & demi de *d* en *e*; on appelle *de* le foulon. A l'autre extrémité, eſt une patte, à-peu-près ſemblable à celle du graton, & ayant ſeulement environ un pouce de *c* en *f*, & environ deux pouces & demi de *c* en *g*. La patte du grapin eſt ordinairement de cuivre pour plus de propreté. Par-là on n'eſt pas ſujet aux pailles, dont le fer eſt quelquefois taré, & auxquelles peut ſe prendre le verre.

On fouille avec la patte du grapin, dans le fond de la cuvette, on en enleve tout le verre, qu'on jette à chaque fois dans le baquet. Un des cureurs ſe trouvant, par la poſition, trop loin pour jetter dans le baquet, on lui préſente une petite poche de cuivre, qu'on voit *fig.* 10, *Pl. XIX.* connue ſous le nom *de poche du gamin*, du nom qu'on donne communément au petit ouvrier qui la préſente. Le cureur remplit la poche du gamin, qui va enſuite la mettre dans le baquet. S'il y a beaucoup de verre dans la cuvette, on en ôte la plus grande partie, avec la poche du gamin, avant d'employer le grapin. S'il y a dans la cuvette quelque corps qui réſiſte, & qui ſoit collé au paroi de la cuvette, les deux cureurs placent leurs foulons de côtés oppoſés, & font effort l'un contre l'autre pour le détacher. Lorſque la cuvette eſt curée, les deux ouvriers qui étoient au chariot à tenailler, la replacent au four, comme ils l'en avoient ôtée, on rebouche & on remarge. Lorſqu'il y a deux cuvettes dans un ouvreau, tandis qu'on cure celle de la tuile, d'autres ouvriers tirent celle du devant, & on la cure au baquet de l'autre arche. Celle des deux cuvettes qui eſt achevée de curer la premiere, ſe place devant, & la ſeconde à la tuile.

On répete la même opération aux quatre ouvreaux, pour curer toutes les cuvettes.

La deſcription que nous avons faite des divers outils propres au curage, a peut-être fait perdre un peu de vûe, la ſuite de l'operation. Remettons-la ſous les yeux par une courte récapitulation. On démarge, on rabote les torches, on enleve la premiere tuile, on balaye l'ouvreau, on débouche, on gratone l'âtre de l'ouvreau, on éloche la cuvette, on la prend avec le chariot à tenaille, on la mene auprès du baquet, on la cure, on la replace dans le four; les deux cuvettes replacées, on rebouche, & enfin l'on remarge.

Cette opération exige beaucoup de promptitude, tant pour éviter le refroidiſſement du four, que pour empêcher le verre contenu dans la cuvette, de ſe durcir en refroidiſſant, & de ſe refuſer à l'action du grapin. Le ſeul moyen de ſe procurer la diligence néceſſaire, c'eſt de faire enſorte que les actions particulieres des ouvriers ſe ſuccedent avec ordre & vivacité; d'avoir deux chariots à tenaille, pour tirer du four la ſeconde cuvette, dès que la premiere eſt auprès du baquet. Par ce moyen les deux cuvettes ſe trouvent curées preſque au même inſtant.

Une raiſon qui doit encore engager à curer avec vivacité, c'eſt que la cuvette ſortant d'un lieu trés-chaud, ne pourroit que ſouffrir de la nouvelle température qu'on lui fait eſſuyer, ſi on l'y laiſſoit trop long-tems expoſée; & quand elle auroit le bonheur de refroidir ſans perir, elle ne pourroit éviter ſa perte en rentrant dans le four.

Lorſqu'on replace une cuvette, les ouvriers qui menent chariot à tenaille, connus ſous le nom *de placeurs de cuvettes*, font bien de ne laiſſer toucher la cuvette au ſiege, que quand elle eſt exactement à ſa place. Si elle touche avant, ils ſont obligés de débarrer & de pouſſer le jable de la cuvette, avec les extrémités de la tenaille; mais la même raiſon qui oblige d'élocher la cuvette, l'empêche de gliſſer ſur le ſiege. Auſſi avant de mettre la cuvette à l'ouvreau, jette-t-on ſur le ſiege quelques billettes, ſur leſquelles la cuvette gliſſe ſans effort.

On voit dans la vignette le curage aſſez bien detaillé; 3, 3, expriment les cureurs en action: l'un recherche le verre dans le cuvette, l'autre en met dans la poche du gamin; & les placeurs de cuvettes 5, 5, attendent qu'ils aient achevé de curer leur cuvette, pour la replacer. Pendant que ceux-ci eurent, d'autres placeurs de cuvettes 2, 2, ſont occupés à en embarer une autre, tandis que l'ouvrier 1 l'éloche.

Lorſque toutes les cuvettes ſont bien curées, ce ſeroit le moment du tréjetage; mais le four ayant été chauffé avec force, depuis la premiere fonte, le verre ſe trouve dans un état de trop grande fluidité, pour le prendre avec la poche, ſans en répandre; on dit alors que le verre eſt trop mou. Il eſt aiſé de le corriger de defaut, en laiſſant refroidir le four, c'eſt-à-dire, en ne tiſant plus. Mais comme le four pourroit ſouffrir du contact de l'air extérieur, & d'un trop prompt refroidiſſement, on le marge, c'eſt-à-dire, qu'on met aux ouvreaux d'en haut, les plateaux, au lieu de tuiles, & que le tiſeur bouche les ſoupiraux de ſa glaie, avec ſes margeoirs. La ceſſation du tirage s'appelle *la cérémonie*, & l'action de ceſſer de tiſer eſt dite *arrêter le verre*, ou *faire la cérémonie*.

Le tems de la cérémonie eſt relatif à la fluidité du verre: plus il eſt fluide quand on l'arrête, plus il eſt de tems à parvenir au degré de conſiſtance où il doit être pour tréjetter, plus auſſi la cérémonie doit être longue.

Après

Après la cérémonie, on fait encore précéder le trajétage de l'opération connue ſous le nom d'*écrémer*. Son nom ſeul déſigne qu'elle conſiſte à enlever la ſurface ſupérieure du verre, pour ne pas mettre dans les cuvettes les ſaletés qui ſeroient tombées de la couronne, comme pierres, larmes, *&c.*

La figure 2. (*Pl. XX.*) repréſente le *pontil*, outil avec lequel on écreme. C'eſt une barre de fer de ſix piés de long de *a* en *d*, qui préſente une partie *ab*, de huit ou neuf pouces, large d'environ deux, & épaiſſe d'environ ſix lignes. On fait chauffer le bout *ab* du pontil, pour que le verre s'y attache mieux: on le fait paſſer par l'ouvreau à tréjetter, & on le promene légerement ſur la ſurface du pot; lorſque le pontil eſt enveloppé de verre, on le tire de l'ouvreau, en le tournant, pour ne pas laiſſer tomber le verre, & l'écrémeur arrange ſon *coup de verre* (*f*), au tour du pontil, en appuyant ſucceſſivement chacune des faces de cet outil, ſur une plaque de fonte diſpoſée ſur un baquet; il retourne à l'ouvreau & acheve d'écrémer ſon pot. S'il lui fait prendre plus de deux coups de verre, il ſe conduit toujours de même.

On voit dans la vignette de la Planche XX. en 1, un écrémeur dans l'action d'écrémer; & en 2, un autre écrémeur arrangeant ſon coup de verre au-tour de ſon pontil.

L'écrémage eſt immédiatement fuivi du tréjettage.

L'opération de tréjetter conſiſte à prendre du verre dans le pot, avec la poche, (*fig. iv. Pl. XX.*) & à le mettre dans la cuvette à côté. La poche eſt de cuivre, & eſt emmanchée d'un manche de fer de ſix piés neuf pouces, ou ſept piés de long. Le diametre de la poche eſt réglé par la largeur de l'ouvreau à tréjetter. Par rapport au four que nous avons décrit, la poche peut avoir neuf ou dix pouces de diametre, y compris l'épaiſſeur, & on peut lui donner quatre ou cinq pouces de profondeur. Lorſque le tréjeteur fait paſſer ſa poche dans l'ouvreau, ſoit en entrant, ſoit en ſortant, il doit avoir attention de renverſer ſa poche, en cas qu'il tombât des ſaletés du ceintre de l'ouvreau.

Lorſque le tréjetteur prend du verre dans le pot, il eſt placé un peu du côté de l'arche, & lorſqu'il veut renverſer ſa poche dans la cuvette, il ſe place plus du côté de l'ouvreau du milieu. On peut voir ces poſitions dans la vignette de la Planche XXI.

Lorſque le tréjetteur veut porter au-deſſus de la cuvette ſa poche pleine de verre, il doit éviter avec ſoin de laiſſer au-tour de la poche des bavures de verres: elles tomberoient dans le four entre le pot & la cuvette, & feroient une perte réelle. C'eſt dans cette circonſtance que les barres que nous avons placées ſur les plaques des ouvreaux d'en haut, ſont bien utiles. Elles ſervent d'un point d'appui, au moyen du quel le tréjeteur fait rentrer les bavures dans la poche, par un coup ſec qu'il donne, en portant en bas la queue de ſa poche, & la tournant dans ſa main à droite ou à gauche, ſuivant la poſition des bavures.

Il faut avoir attention de rafraîchir ſouvent les poches, parce que, ſi elles s'échauffoient trop, le verre s'y attacheroit; la poche courroit elle-même riſque de ſe gâter. Il ſuffit d'avoir pris deux pochées de verre, avec une poche, pour devoir prudemment la porter dans un des baquets placés au coin des arches.

L'ouvrier qui tréjette ne peut juger bien ſainement lui-même de l'état de ſon ouvrage; mais il eſt averti par ceux qui regardent de l'autre côté du four par l'ouvreau oppoſé. Le moyen d'accélerer le tréjettage, c'eſt d'avoir continuellement une poche à l'ouvreau. Deux tréjetteurs ſuffiſent pour cela; tandis que l'un tréjette, l'autre rafraîchit.

On ne débouche ordinairement qu'un ouvreau de chaque côté du four. Dans la vignette, on a repréſenté les deux ouvreaux du même côté débouchés, pour mettre ſous les yeux tous les inſtans de l'opération. On voit les quatre tréjetteurs en action; 1 prend du verre dans le fond du pot; 2 verre dans la cuvette, celui qu'il a pris; 3 rafraîchit ſa poche, & 4 retourne à l'ouvreau.

La poche eſt le ſeul inſtrument néceſſaire pour le tréjetage, lorſque le four eſt garni de tous ſes pots; mais s'il y avoit un pot de caſſé, & qu'on fût obligé de remplir les cuvettes qui lui correſpondent du verre des autres pots, il faudroit donner au tréjeteur des aides, pour porter ſa poche pleine. Les aides du tréjeteur ſe ſerviroient de l'inſtrument (*Pl. XX. fig.* 5.), on le connoît ſous le nom de *gambier*. C'eſt une barre de fer d'environ quarante pouces. Il y a au milieu du gambier, une échancrure *e*, dans laquelle on loge le manche de la poche auprès de la cueillere, & deux ouvriers portent le gambier, l'un de *e* en *f*, & de l'autre de *e* en *g*.

Dans la vue de diminuer le nombre d'ouvriers, on peut employer, ſi l'on veut, le crochet (*fig.* 6. *même Planche*), pour tenir lieu de gambier. Cet outil ne demande l'emploi que d'un ouvrier, d'où on peut le nommer *gambier à une main*.

D'après le mouvement que l'on fait éprouver au verre pendant le tréjetage, il ne peut que ſe reſſentir de l'agitation, & il eſt en effet rempli de bulles, de bouillons, qu'il n'avoit pas lorſqu'on l'a arrêté. Il eſt néceſſaire de rechauffer avec force, pour lui rendre ſon état de fineſſe: ce tems de nouvelle chauffe, & l'action de remettre le verre dans ſon premier état, ſont dits *faire revenir le verre dans les cuvettes*.

Lorſque le verre eſt bien revenu, ce qu'on connoît à l'inſpection de larmes tirées des cuvettes, il ne faut penſer qu'à couler. *Couler* eſt l'opération par laquelle on donne au verre la forme de glaces.

Immédiatement après la revenue du verre, il ſeroit trop mou pour le travailler avec facilité: on lui donne de la conſiſtance par une petite cérémonie.

L'opération de couler eſt trop compliquée pour décrire les outils, à meſure que nous en trouverons l'uſage, comme nous avons faits dans les précédentes: ainſi nous prendrons le parti de décrire tous les outils, & on en verra l'uſage en décrivant l'opération.

Il y a trois eſpeces d'outils employés pour la coulée; les uns ſont deſtinés à tirer la cuvette du four, & à la mener au lieu de l'opération; les ſeconds concourent à la formation de la glace; les troiſiemes ſervent à la pouſſer dans le four deſtiné à la recuire & à l'y placer.

Nous comptons parmi les premiers, la *pince à élocher*, la *grande pince*, les *grands crochets*, le *ferret*, le *charriot à ferraſſe*. Parmi les ſeconds, le *ſabre*, le *grapin*, la *poche de gamin*, le *bulai*, la *table*, les *tringles*, le *rouleau*, les *tenailles*, la *potence*, la *croix à eſſayer la table*, les *mains*, & enfin parmi les derniers le *procureur*, la *pelle*, le *grillot*, l'*ygrec*, la *grande croix*.

On connoît la pince à élocher.

La grande pince, *fig.* 7. *Pl. XX.* eſt une groſſe barre de fer arrondie par le haut, formant un talon en *h*, pour avoir occaſion de s'en ſervir, comme de lévier, & préſentant une partie platte de *h* en *i*, que j'appellerois volontiers *la pelle de la pince*. La grande pince a environ 7 piés de *h* en *l*, & ſa pelle environ un pié de long ſur trois pouces de large, & demi-pouce d'épaiſſeur.

Le grand crochet, *fig.* 8. *Pl. XX.* eſt moins gros, que la grande pince, eſt arrondi dans le haut, comme elle, & a onze piés de long, & ſix ou huit pouces de crochet.

On connoît le ferret.

Le chariot à ferraſſe, dont on voit le géométral, *fig.* 9. *Pl. XX.* & le profil auſſi-bien que le perſpectif, *fig.* 1. & 2. *Pl. XXI.* ſert à voiturer les cuvettes pleines du four à la carquaiſe (*g*), & à les ramener vuides.

L'outil dont nous entreprenons la deſcription conſiſte en deux barres de fer *mn*, *on*, qui ſe réuniſſent en une ſeule, en *np*, connue ſous le nom de *queue du chariot*. Au-bout de la queue du chariot ſont deux poignées pour les mains de deux ouvriers, comme dans le chariot à tenaille.

Les branches *mn*, *no* ſe prolongent en *s* & en *r* 3 pour y fixer une tole ou ferraſſe *txyz*, ſur laquelle on poſe la cuvette. La grandeur de la ferraſſe eſt relative avec celle des cuvettes, pour pouvoir tranſporter de grandes cuvettes de 26 pouces ſur 16; on en donne à la ferraſſe 24 ſur 18.

La longueur de la ferraſſe détermine l'écartement des branches du chariot en *mo*; on lui donne ordinairement 18 pouces.

Le

(*f*) On appelle *coup de verre* ce que l'écrémeur prend de verre au bout de ſon pontil à chaque fois.

(*g*) Fourneau de recuiſſon.

Le charriot à ferraſſe eſt monté ſur des roues de fer de deux piés de diametre. L'écartement des branches regle la longueur de l'eſſieu. Il a environ 33 pouces d'un moyeu à l'autre.

Les branches du chariot doivent être pliées, comme on le voit dans le profil, *fig.* 1. *Pl. XXI.* de maniere que la partie *ro* qui porte la ferraſſe touche terre; que la partie *mn* qui poſe ſur l'eſſieu ſe trouve à une hauteur de terre à-peu-près égale au rayon de la roue, & que la queue *np* en ſe courbant en-haut, mette les poignées à une hauteur commode aux ouvriers.

Le chariot a huit piés de long dans ſon géométral, des poignées à l'extrémité de la ferraſſe.

L'eſſieu eſt placé environ à 40 pouces du côté de la ferraſſe.

Du point *m*, *fig.* 1. *Pl. XXI.* ſur chaque branche du chariot part une branche de fer bien plus mince, qui s'éleve en faiſant l'arc environ à 10 pouces au-deſſus des branches du charriot, & qui à 10 pouces de l'eſſieu ſe réunit en 1, *fig.* 9. *Pl. XX.* avec celle *&* 1. qui part de l'autre branche, pour s'aller attacher enſemble en 2, ſur la queue du chariot: ces deux petites branches ſe préſentent, comme on le voit, *fig.* 2. *Pl. XXI.* en *q*, 1, 2, & *&*, 1, 2,

Lorſqu'on veut faire marcher le charriot, deux ouvriers appuyent ſur les poignées pour enlever la cuvette de terre, & deux autres paſſent un de chaque côté du charriot, mettent une main ſur 1, 2, & l'autre en 1 *q*, ou *&* 1, ſuivant le côté où ils ſe trouvent placés, & pouſſent devant eux le chariot.

Parmi les outils de la ſeconde eſpece, nous connoiſſons déjà le grapin, la poche du gamin & le balai.

Le ſabre eſt un outil qu'on voit, *fig.* 1. *Pl. XXIII.* il a 4 piés de long; le bout *ab* eſt la partie qui ſert: c'eſt une plaque de cuivre, qui a environ 6 pouces de long ſur deux de large, avec la forme qu'on lui remarque dans la figure. Le bout *ab* du ſabre s'emmanche dans un manche de fer *bc*, qui à ſon tour eſt emmanché dans un manche de bois *cd*. On voit, *fig.* 2. *Pl XXIII.* la maniere dont toutes les parties du ſabre ſont unies. Le manche de fer préſente une feuillure 1, 2, dans laquelle la lame de cuivre s'engage, & où elle eſt fixée par des cloux qui paſſent au-travers du tout. Le manche de fer a à ſon autre extrémité une lame qui s'engage dans une feuillure 3, 4, pratiquée au manche de bois.

La table eſt ſans contredit un des outils les plus importans de la glacerie; c'eſt un ſolide de cuivre, qui préſente une ſurface ſupérieure *OPQR*, *fig.* 3. *Pl. XIV.* bien unie & exempte d'inégalités. La longueur & la largeur de la table dépendent de la grandeur des glaces qu'on veut y travailler. On n'en a pas fait dont les dimenſions paſſaſſent dix piés ſur ſix. L'épaiſſeur de la table eſt relative à ſes autres dimenſions; plus la table ſera grande, plus auſſi il faudra qu'elle ſoit épaiſſe: celle dont nous donnons le plan a 4 pouces d'épaiſſeur, *fig.* 4.

Il faut avoir ſoin de faire chauffer la table avant l'opération, parce que le contact d'un corps auſſi froid cauſeroit des accidens, qui entraîneroient néceſſairement la perte de la glace; auſſi a-t-on l'attention de couvrir la table de braiſes long-tems avant de travailler.

Quelques artiſtes croyent utile de faire la table un peu creuſe au milieu, parce que, diſent-ils, la chaleur du verre qu'on y verſe dilate le cuivre; & comme cette dilatation trouve plus de réſiſtance à la ſurface inférieure qu'à la ſupérieure, toute ſon action ſe fait ſentir à la ſurface ſupérieure, & principalement dans le milieu où le flot du verre eſt le plus immédiatement. Ce milieu ſe bombe, ce qui doit néceſſairement diminuer l'épaiſſeur de la glace dans le milieu. C'eſt pour rendre le bombement de la table moins ſenſible, qu'ils ſe ſont déterminés à en creuſer le milieu.

On obſerve ſur cela 1°. que le plus grand obſtacle qu'on puiſſe apporter à la dilatation, c'eſt l'épaiſſeur de la table: plus elle ſera épaiſſe, moins il ſera aiſé de l'échauffer à un point auſſi nuiſible. 2°. Que pour creuſer avec ſureté, il faudroit ſavoir exactement de quelle quantité la table unie & bien à la regle ſe bombe par la chaleur. 3°. Qu'en creuſant la table il peut arriver qu'on la rende plus mince au milieu qu'ailleurs, & alors au-contraire elle ſeroit plus ſuſceptible qu'auparavant du mauvais effet de la chaleur. D'après toutes ces obſervations, je préférerois de mettre la ſurface de ma table bien à la regle, & j'y ajouterois la précaution de la bien polir pour éviter les inégalités.

La table eſt portée ſur un pié connu ſous le nom de *chaſſis de la table* dont on voit le détail, *Pl. XV.* La *fig.* 4. nous repréſente la maniere dont s'uniſſent à mortaiſes & à tenons les quatre pieces de bois qui forment le chaſſis. Les extrémités *GH*, *KI*, ſont diſpoſées pour recevoir; la premiere, une ſeule roue de fonte, qu'on y arrête au moyen d'un boulon paſſant par le trou *L*, & prenant la roue par ſon centre, & la ſeconde *KI*, deux roues en *M*, *N*. On voit en *EF* une piece de bois qui traverſe le chaſſis pour en augmenter la force, & qui va juſqu'en *CD*; on l'a laiſſée en *F* ſans la prolonger, parce qu'elle auroit empêché de voir d'autres détails plus intéreſſans du chaſſis. Les trois roues deſtinées au tranſport de la table ont environ 20 ou 22 pouces de diametre, ſur 5 ou 6 pouces d'épaiſſeur; & la hauteur des roues, celle du chaſſis, l'épaiſſeur de la table priſes enſemble, doivent porter la ſurface ſupérieure de celle-ci, au niveau du pavé des carquaiſes; auſſi voit-on dans les *fig.* 1, 2, 3, *Pl. XV.* que la ſurface ſupérieure de la table eſt à 30 pouces au-deſſus du ſol de la halle.

Quant à l'uſage des roues, ſi l'on veut faire ſuivre à la table ſa même route, ſans changer ſa direction, ni ſa poſition; faites avancer la roue ſeule, & les deux roues de l'autre côté, avec la même viteſſe. Si vous voulez lui faire changer de poſition, fixez la roue ſeule *E fig.* 3. & autour de cette roue comme centre, faites tourner les deux roues *F*, *F*, *fig.* 1. en faiſant la révolution plus ou moins entiere, vous ſerez le maître de changer plus ou moins la direction de votre table, & de lui donner celle que vous voudrez.

On fait un chemin en piece de bois, tout autour de la halle, pour la facilité du tranſport de la table.

On met entre la table & le chaſſis des barres de fer, d'eſpace en eſpace, de *AB* en *CD*, pour ſoutenir également le poids de la table.

Les tringles qu'on voit en *XY*, *ST*, *fig.* 3. *Pl. XIV.* ſont de fer. Elles ſont deſtinées à être placées ſur la table, ſur laquelle on répand le verre, & à ſupporter le rouleau qui l'applatit. Les tringles reglent donc l'épaiſſeur de la glace par la leur, & la largeur de la glace par l'eſpace *SX*, qu'on laiſſe entr'elles. La tringle eſt arrêtée en *S* ou en *X*, par un petit crochet qui appuie contre l'épaiſſeur de la table, & qui empêche la tringle d'être entraînée par le mouvement du rouleau. On donne aux tringles l'épaiſſeur qu'on veut donner aux glaces. On en a même pluſieurs paires de diverſes épaiſſeurs, étant obligés de donner plus ou moins d'épaiſſeur aux glaces, ſuivant qu'on veut en faire de plus ou moins grandes. L'épaiſſeur des tringles ordinaires eſt de 4 à 6 lignes. La ſurface 1, 2, ſur laquelle poſe le rouleau a environ un pouce de large; on ſent que les tringles doivent avoir la longueur de la table.

Le nom ſeul du *rouleau* déſigne ſa forme. C'eſt un cylindre de cuivre creux repréſenté en *az*. Il eſt deſtiné à appuyer ſur le verre & à l'applatir. Le rouleau a environ 10 pouces de diametre, & un pouce & demi d'épaiſſeur. Quant à la longueur, elle eſt égale à la longueur de la table. Dans la *fig.* 5. *Pl. XIV.* le rouleau eſt repréſenté ouvert pour en faire voir l'intérieur. Au milieu en *M* & à 6 pouces des extrémités en *O* & en *P*, ſont trois triangles de fer battu, qu'on a engagés dans le rouleau en le fondant, & qui ſont percés chacun d'un trou quarré, qui doit ſe trouver dans l'axe du cylindre. Par les trois triangles on fait paſſer une barre de fer bien juſte au trou qui devient l'axe du rouleau.

Pour ſe ſervir du rouleau, on a deux poignées de fer, *fig.* 6. *&* 7. de deux piés de long, arrondies, & dans leſquelles s'engagent les bouts de l'axe, comme des tenons dans leurs mortaiſes.

Lorſque le rouleau n'eſt pas ſur la table, il eſt poſé ſur un chevalet de bois repréſenté *fig.* 5. *Pl. XV.* Le chevalet doit être le plus approchant qu'il eſt poſſible, de la hauteur de la table. Par ce moyen, lorſque le rouleau tombe de la table ſur le chevalet, il le dégrade moins, tombant de moins haut; & lorſqu'on veut remettre le rouleau ſur la table, on le fait avec plus de facilité, ayant à le porter à une moindre élévation. Le chevalet repréſenté en perſpective, *fig.* 5. & en élévation par un des bouts, *fig.* 6. a deux piés de hauteur.

On peut s'aider pour relever le rouleau de l'outil, *fig*. 2. *Pl. XXX.* qui n'eſt autre choſe qu'une pince de ſept piés & demi, préſentant en *ab* un talon de dix-huit pouces, & en *a* un crochet, qui s'engageant à un boulon *d* placé à chaque côté de la table pour ſervir de point d'appui, agit comme levier du ſecond genre. On appelle cet outil *bras à lever le rouleau*. *Voy.* le bras en action, *fig*. 3. *Pl. XXX.*

Lorſqu'on a à voiturer le rouleau dans divers endroits de la halle, on ſe ſert d'un chariot qui, de ſon uſage, prend le nom de *chariot à rouleau*. On le voit en géométral, *fig*. 3, *Pl. XVI.* en profil, *fig*. 2. & en perſpective, *fig*. 1.

Ce ſont deux branches *AC*, *DF*, paralleles, qui préſentent de *A* en *B* & de *D* en *E* des parties courbes, comme *de*, *fig*. 2. ayant 10 pouces de *d* en *e*, & 5 pouces de profondeur, & formant conſéquemment des demi-cercles capables de retenir le rouleau. Les branches *AC*, *DF*, *fig*. 3. vont ſe réunir en *G*, pour n'en former qu'une *GH*, qu'on nomme *queue du chariot*, à l'extrémité de laquelle ſont de *k* en *i* des poignées pour placer les mains des ouvriers, comme dans les autres chariots, dont nous avons donné la deſcription.

Les branches du chariot à rouleau ſont portées ſur des roues de fer *LM*, *NO*, de 30 pouces de diametre. La longueur de l'eſſieu dépend de l'écartement des branches *AC*, *DF*, qui me paroît ſuffiſant, à 30 pouces, pour porter un rouleau de 6 piés; car en le prenant bien au milieu, il débordera de chaque côté des branches du chariot de 21 pouces, la partie la plus conſidérable ſera entre leſdites branches, & par conſéquent le rouleau ſera poſé avec ſûreté. La longueur de l'eſſieu connue, ainſi que la largeur des roues & la grandeur des moyeux, il y aura environ 4 piés d'un moyeu à l'autre, c'eſt-à-dire, pour largeur totale de la machine. Il faut mettre le rouleau le plus près de l'eſſieu qu'il ſe pourra, c'eſt-à-dire, faire les bras *BC*, *EF*, du levier les plus courts qu'il ſera poſſible, pour augmenter la force des ouvriers qui ſeront en *KI*. Le rayon de la roue = 15 pouces: pour que le rouleau n'empêche pas celle-ci de tourner, faiſons *FE*, ou *BC* = 16 pouces.

On donne de longueur au chariot depuis l'eſſieu juſqu'aux poignées environ 8 piés. Le point de réunion *G* des branches eſt environ à 4 piés de l'eſſieu, & il reſte à-peu-près 4 piés de queue.

De *C* & *F* s'élevent deux branches, *CP*, *FP*, qui ſe réuniſſent en *P*, en une ſeule qui s'attache en *G*. Ces branches ſemblables à celles que nous avons fait obſerver au chariot à ferraſſe, ſervent comme dans celui-ci à placer les mains des ouvriers qui pouſſent le chariot.

Les tenailles ſont un inſtrument propre à prendre la cuvette, & la renverſer ſur la table. Ce n'eſt autre choſe qu'un cadre de fer, qu'on fait juſte à la meſure des cuvettes qu'on veut prendre: au moyen de quoi on eſt obligé d'avoir deux tenailles, l'une pour les petites cuvettes, l'autre pour les grandes. On voit, *fig*. 1. *Pl. XIV.* une petite tenaille: tout ce que nous en dirons doit s'entendre de même de la grande tenaille, *fig*. 2,

Le cadre *HILK* a 16 pouces de *H* en *I*, & ſeulement 15 de *I* en *L*, pour ſerrer la cuvette avec plus de force. Le cadre eſt ouvert au milieu du côté *HK*, & deux branches *QB*, *RC* y ſont ajoutées de telle ſorte, que la partie *CRKLSG*, tournant ſur une charniere *G*, s'approche plus ou moins de l'autre partie *QHIO* du cadre, & ſe fixe à l'ouverture deſirée au moyen d'une clé *EF*, & d'une clavette. De *G* en *P*, il n'eſt beſoin que d'une branche.

Aux extrémités de la tenaille, on forme des poignées *PM*, *PN*, *AB*, *CD*, de huit pouces; la charniere *G* eſt à un pié du cadre.

La branche *GP*, doit être telle que *QPZ*, que la largeur de la table, & on le ſentira ſi on conçoit le mouvement de la tenaille.

Suppoſé qu'on veuille couvrir la table entiere de verre, on commence à en verſer du côté *PQ* (*fig*. 3.) & on continue juſqu'au côté *OR*, en faiſant parcourir à la cuvette toute la largeur de la table; de cette maniere, le côté *HK* de la tenaille donne ſur le bord *OR* de la table.

Si les poignées *MP*, *PN*, étoient trop près de la cuvette pour qu'elles ne puſſent ſe trouver au-delà de *PQ* (*fig*. 3.), les mains de l'ouvrier ſe trouveroient immédiatement au-deſſus du verre, & il ſe brûleroit. On fait donc pour éviter ce danger *QP* = ſix piés & demi (*fig*. 1.). Il n'eſt pas beſoin que *OB*, *SC*, ſoient auſſi longs, parce que lorſqu'on commence à verſer en *PQ* (*fig*. 3.), il n'y a point de verre ſur la table: le verſeur qui eſt en *AB*, *CD* (*fig*. 1.), ne court pas danger de ſe bruler, en avançant un peu ſes bras ſur la table; & lorſque la cuvette eſt au bord *OR* (*fig*. 3.), l'ouvrier eſt bien éloigné du flot de verre: on fait donc *BQ* = environ trois piés & demi, par ce moyen *BO* a environ cinq piés, & la tenaille entiere eſt un inſtrument d'environ dix piés.

A ſix pouces en 1, 2, 3, 4, de *O*, *S*, *Q*, *R*, les branches de tenailles ſont arrondies & un peu déprimées; c'eſt-là que s'attachent les chaines qui ſuſpendent les tenailles: car on ſent bien que deux hommes ne pourroient ſoutenir le poids d'une cuvette pleine, s'ils n'étoient aidés.

Il eſt, je crois, inutile de dire que l'on prend la cuvette dans la ceinture, avec le cadre de la tenaille.

On voit (*fig*. 2. *Pl. XVII.*) la maniere dont eſt ſuſpendue la tenaille; ſes collets, 1, 2, 3, 4, ſont embraſſés par des chaines qui vont s'attacher à trois piés au-deſſus des tenailles en 5, 6, 7, 8, aux extrémités des petits fleaux 5, 6, 7, 8, qui ont environ huit pouces de longueur; 5, 6, 7, 8, s'ajuſtent par leur milieu aux extrémités *y*, *x*, de la branche *xy* qui a environ trente pouces de long; elle eſt immobile dans ſa poſition, retenue par la piece verticale *tg* = 18 pouces, qui eſt fixe au milieu de *xy*, & ſoutenue par les arcs-boutans *tA*, *tB*

A l'extrémité *t* de la piece *tg* eſt un trou dans lequel peut être reçu le crochet *a* (*fig*. 1.)

Le bout *t* de *tg*, s'inſere dans le trou *s*, pratiqué au milieu de la tôle *opqr*, dans la même forme que la branche *tg*, pour que *t*, *y* entre comme un tenon dans ſa mortaiſe: par ce moyen le trou *t* ſe trouve au-deſſus de la ferraſſe.

La tôle *opqr* a environ quatre piés ſur près de deux, & ſert à couvrir la cuvette pour empêcher qu'il n'y tombe des ſaletés.

La potence (*fig*. 1. *Pl. XVII.*) eſt une piece de bois *ZC*, arrondie & garnie en fer à ſon extrémité *C*. *C* s'engage dans un collier *ab* de fer qui l'arrête à une piece de charpente, & lui laiſſe la liberté de tourner.

A l'extrémité *Z* eſt un pivot de fonte ſur lequel la potence tourne: on fait agir le pivot dans un crapeau, ou maniere de trou pratiqué dans une piece de fonte qu'on met à niveau du terrein.

A la hauteur d'environ quatre piés eſt fixé un cric conſiſtant en un pignon, une roue dentée, & un treuil, où s'enveloppe une corde; au moyen d'une manivelle on fait tourner le pignon qui engrene dans la roue, & la faiſant tourner, fait envelopper autour du treuil la corde, qui ſe développe ſi l'on tourne en ſens contraire. La manivelle ſe trouve à environ trois piés au-deſſus du terrein.

Deux piés au-deſſous de l'extremité *C* eſt une poulie *c*, ſur laquelle paſſe la corde.

De *i* en *h* eſt un bras de fer deſtiné à recevoir une autre poulie *g*, ſur laquelle la corde paſſe encore, pour aller accrocher la tenaille: la poulie *g* eſt en quelque ſorte le point de ſuſpenſion de la tenaille: la fonction du bras *hi*, eſt par conſéquent de porter ce point de ſuſpenſion à la diſtance qu'on deſire, par exemple à huit piés, comme dans la figure, ce bras doit être tel que la corde paſſant ſur les deux poulies ait une poſition horiſontale: la branche *lm*, n'a d'autre uſage que de retenir le bras *hi* dans ſa poſition.

On fait ordinairement la hauteur totale de la potence = 18 piés: au reſte plus la potence ſera haute, plus on aura de facilité à verſer la cuvette ſur la table: car ſoit (*fig*. 3. *Pl. XIV.*) la potence placée vis-à-vis le milieu de la table, & à trois piés de diſtance de celle-ci; ſi le point de ſuſpenſion eſt à huit piés de la potence, c'eſt-à-dire, ſi le bras de la potence a huit piés du point &, comme centre d'un rayon de huit piés, tracez l'arc 3, 4, 5, 6, ce ſeroit celui que décriroit la cuvette ſur la table, ſi on l'abandonnoit à ſa peſanteur, & qu'on fit tourner la potence; mais en verſant après l'avoir menée en *P*, on la conduit le long de *OR*: on lui fait donc conſtamment quitter la poſition à laquelle l'entraîne ſa peſanteur, & on aura bien plus d'avantage pour combattre cette peſanteur, ſi le point de ſuſpenſion eſt élevé, ou ſi la potence eſt haute.

La potence, telle que nous venons de la décrire, n'eſt pas un outil d'un tranſport aiſé. Lorſqu'on veut la changer de place, on la dégage du collier qui la tient par en-haut, & tandis que des ouvriers la maintiennent dans ſa poſition perpendiculaire, en la ſoutenant avec des bâtons *de*, qui y ſont fixés, d'autres engagent le pivot *z* entre les deux dents *AB*, *BC*, de l'inſtrument dont on voit le géométral (*fig.* 5. *Pl. XXIII.*), le profil (*fig.* 4.), & le perſpectif (*fig.* 3.), on appelle cet outil *chariot à potence:* ce n'eſt qu'une barre de fer de ſept piés de long, préſentant à un des bouts deux parties *AB*, *CB*, que je nomme *dents du chariot*, qui ont environ cinq pouces de *A* en *B*, ou de *C* en *B*, & qui demeurent écartées d'environ trois à quatre pouces: à l'autre extrémité ſont deux poignées *EF*, *EG*, pour poſer les mains des ouvriers. Le chariot à potence eſt élevé ſur des roulettes de fonte, de quatre pouces de rayon, & l'eſſieu, en y comprenant les deux moyeux, a environ dix-huit pouces, & eſt placé de maniere par rapport au reſte du chariot, que DA ou $DC = 8$ pouces, tandis que $DE = 6$ piés 4 pouces: on voit combien les ouvriers qui ſont en *FG*, ont de force pour enlever le pivot hors de ſon crapeau.

Lorſque le pivot eſt entre les dents du chariot, les ouvriers qui ſont aux poignées tirent le chariot à eux, ou le pouſſent devant eux, ſuivant le lieu où on deſire de mener la potence, tandis que ceux qui ſont aux bâtons *de* de la potence, la ſoutiennent perpendiculairement au terrein.

La croix à eſſuyer la table eſt réprésentée (*fig.* 2. *Pl. XXII.*); ſon nom déſigne ſon uſage, ce n'eſt qu'un morceau de bois joint en croix à l'extrémité d'un manche *AB*; on entoure de ligne le bâton *CD*, qui eſt en croix au bout de *AB*, $CD = 36$ pouces, $AB =$ près de dix piés, pour que l'ouvrier chargé de cet outil puiſſe porter *CD* à l'extrémité de la table, étant à l'autre extrémité, & en ramenant *CD* à lui, il eſſuye la table & en ôte toute les ſaletés, cette opération ſe fait immédiatement avant de verſer le verre ſur la table.

La main (*fig.* 3. *Pl. XXII.* eſt un inſtrument de cuivre ou de fer, deſtiné à accompagner le rouleau dans ſon mouvement, pour empêcher le verre de déborder par-deſſus les triangles, par la preſſion du rouleau, la partie *EHIK* qui eſt vraiment la main, a ſix pouces de large ſur environ huit de long & neuf lignes d'épaiſſeur. La courbarre *EH* ſert à bien entourer le rouleau, pour qu'il ne paſſe pas de verre entre le rouleau & la main; la main avec ſon manche a ſix piés de long; le manche eſt de même matiere que la main, juſqu'en *F*, c'eſt-à-dire l'eſpace de trois piés, & il ſe joint à un manche de bois *FG*, auſſi de trois piés, de la même maniere que nous avons expliqué l'emmanchement du ſabre.

Il eſt inutile de dire qu'il doit y avoir deux mains, une à côté de chaque tringle: on peut voir l'action des mains dans la *Planche XXIV.* où ſont repréſentés la table, le rouleau, les tringles, les mains, & la croix de linge, prêts à travailler, & la cuvette ſuſpendue au-deſſus de la table dans l'inſtant où l'on va la renverſer.

Il ne nous reſte à décrire que les outils de la troiſieme eſpece.

Le procureur (*fig.* 2. *Pl. XIX*), eſt un outil de fer, de ſix piés de long, à un des bouts duquel eſt une patte abſolument ſemblable à celle d'un grapin; il ſert lorſque la glace eſt faite à lui former, en repliant ſon extrémité, un bourrelet connu ſous le nom de *tête de la glace*, par lequel on puiſſe la prendre pour la pouſſer dans la carcaiſe, & pour l'y placer.

La pelle eſt l'inſtrument qui ſert à pouſſer la glace dans la carcaiſe (*fig.* 5. *Pl. XXII.*); c'eſt une plaque de fer battu *LNMO*, qui a environ quarante pouces de *N* en *M*, & trois pouces de *N* en *L*; à la plaque *LNMO*, on joint un rebord *LQPO* de deux pouces, tel que par une de ſes extrémités *MOP*; la pelle ſe préſente ſous la forme *rst*.

Au milieu de *LO*, on adapte un manche en fer *RS* de 18 pouces, auquel on en joint un autre de bois $ST = 8$ piés 6 pouces, ce qui donne à l'inſtrument la longueur de dix piés, qui lui eſt néceſſaire pour accompagner la glace juſqu'à la gueule de la carcaiſe.

Lorſqu'on veut pouſſer une glace, on fait paſſer la partie *NLOM* ſous la glace; le rebord *LQPO* faiſant reſiſtance contre la tête de la glace, on n'a qu'à pouſſer la pelle pour paſſer la glace en même-tems.

Le grillot n'eſt autre choſe qu'une piece de bois, d'environ deux ou trois pouces d'équarriſſage, avec laquelle on appuie ſur la tête de la glace, en même-tems que la pelle la pouſſe pour l'empêcher de ceder à l'effort de ceux qui pouſſent, & de laiſſer paſſer la pelle deſſous. Le grillot doit avoir au-moins huit piés de long.

L'y grec (*fig.* 6. *Pl. XXII*), ſert à donner à la glace dans la carcaiſe, la poſition que l'on croit convenable; ce n'eſt qu'un crochet de fer *ab* de deux pouces, avec lequel on prend la tête la glace lorſqu'on veut la tirer, & avec lequel on peut auſſi la pouſſer, ſi l'on en a beſoin; l'y grec a une pointe *ac* au-deſſus du crochet, auſſi de deux pouces; le manche eſt tout de fer & a environ quinze piés.

Lorſqu'on a pouſſé la glace dans la carcaiſe, autant que peut le faire l'y grec, & qu'on l'a bien diſpoſée, on acheve de la mettre en place, avec un outil nommé *la grande croix* (*fig.* 1. *Pl. XXV.*) ce n'eſt qu'un morceau de fer 1. 2. qui a un pié de long ſur quatre pouces de haut, & un pouce d'épaiſſeur. Il eſt emmanché d'un manche aſſez long pour atteindre l'extrémité de la carcaiſe.

L'uſage de la grande croix eſt difficile, parce qu'à moins que cet outil ne ſoit bien exactement au milieu de la tête de la glace, il la fait tourner, & il eſt impoſſible de l'amener bien droit à la place qu'on lui deſtine: on ſeroit plus ſûr de ſon opération, ſi on ſubſtituoit à la grande croix une pelle de la même forme que celle que nous avons décrite, mais qui n'eût que dix-huit pouces, & qui prendroit le nom de *grande pelle*, de la longueur de ſon manche.

Voilà tous les inſtrumens néceſſaires à la coulée: on va en voir l'uſage dans la deſcription de l'opération.

La coulée eſt précédée du *rabotage de la carcaiſe*, dont nous avons négligé de parler. Il conſiſte à faire paſſer d'un bout à l'autre de la carcaiſe & pluſieurs fois, un rabot de bois dont on voit le géométral (*fig.* 2. *Pl. XXV.*) & le perſpectif (*fig.* 3. *même Planche*), auſſi-bien que le manche qui eſt en fer juſqu'en *H*, & en bois de *K* en *I*.

Cet outil eſt connu ſous le nom de *grand rabot*. Le rabotage ôte les ſaletés qui ſeroient ſur le pavé de la carcaiſe, & en unit les inégalités.

Nous nous ſervirons pour décrire la coulée, des quatre vignettes des *Planc. XXII. XXIII. XXIV. XXV.* où on a choiſi les inſtans les plus intéreſſans de l'opération.

Lorſqu'on eſt prêt à couler, on débouche l'ouvreau à cuvette, & on ſe met en devoir de tirer la cuvette pleine hors du four. Pour cet effet, un ouvrier au moyen de la pince à élocher, donne paſſage ſous la cuvette à la grande pince, dont un autre fait paſſer la partie *hi* (*fig.* 7. *Pl. XX.*) entre le ſiege & la cuvette.

Les deux crochets paſſent derriere la cuvette, chacun d'un côté, & aident l'action de l'ouvrier menant la grande pince qui, en tirant ſon outil, tire auſſi la cuvette qui y poſe; la grande pince & les crochets menent donc la cuvette le long de la plaque *DE* (*fig.* 1. *Pl. VI.*), juſque ſur la ferraſſe du chariot qu'on a diſpoſée au-bout de la plaque.

Un ouvrier ſouleve un peu la cuvette avec un ferret, dont il ſe ſert comme d'un levier du ſecond genre, & par cette action donne à la grande pince la liberté de ſe retirer; le ferret lui-même ſe dégage de deſſous la cuvette, qui alors ſe trouve placée à plat ſur la ferraſſe.

Les ouvriers qui tiennent les poignées du chariot, aidés de quelques autres, menent la cuvette auprès de la carquaiſe.

On peut voir (*vignette de la Pl. XXII.*), en 1, l'action de la grande pince; en 2, 2, 2, 2, celle des grands crochets; & en 3, 3, les ouvriers qui ſont aux poignées du chariot.

Lorſque la cuvette eſt arrivée auprès de la carquaiſe, on l'écreme pour ôter toutes les ſaletés qui ſe trouveroient ſur la ſurface du verre; les ouvriers 1, 2, (*vignette de la Pl. XXIII.*) paſſent chacun d'un côté de la cuvette, tenant chacun un ſabre; ils croiſent leurs ſabres pour atteindre un bord de la cuvette qui leur eſt oppoſé, ne pouvant voir le verre au bord qui eſt de leur côté; dans cet état, ils paſſent légerement le côté *ab* (*fig.* 1. *Pl. XXIII.*) de leur ſabres, d'un bout à l'autre de la cuvette, & enlevent toute la ſurface du verre; lorſque le verre qu'ils ont enlevé eſt ſur le bord de la cuvette, deux ouvriers 3, 4, le recueillent avec des grappins, & le mettent

dans la poche que préſente le gamin 5, pendant que les ouvriers 1, 2, 3, 4, 5, ſont occupés à l'écremage de la cuvette, d'autres 6, 7, le ſont à prendre la cuvette par ſa ceinture avec les tenailles.

Après que la cuvette eſt écremée, l'ouvrier qui eſt à la manivelle, c'eſt-à-dire celui qui fait agir le cric, l'enleve de terre juſqu'à la hauteur de la table; dès que la cuvette a quitté la terre, un ouvrier en balaye le cul, & les grappineurs grattant l'extérieur du jable & des parois, en détachent le verre qui y ſeroit par hazard tombé en écrémant.

On ſuppoſe les tringles diſpoſées ſur la table, à la largeur qu'on veut donner à la glace, le rouleau déja ſur la table prêt à agir.

Quand la cuvette eſt à la hauteur requiſe, l'ouvrier 12 (*vignette de la Pl. XXIV.*), paſſe la croix de linge d'un bout à l'autre de la table; les ouvriers 1, 2, prennent les poignées des tenailles, & renverſent ſur la table le verre contenu dans la cuvette, en commençant à une tringle, & finiſſant à l'autre, comme nous l'avons déja indiqué. Les rouleurs 3, 4, pouſſent le rouleau de la gueule de la carquaiſe à l'autre bout de la table, avec un mouvement bien égal & bien ſoutenu, & à meſure qu'ils avancent, les verſeurs font faire à leur cuvette le même chemin, avec le même mouvement: le teneur de manivelle 1, 1, eſt attentif à tenir la cuvette toujours à la même hauteur, pour ne pas occaſionner une agitation & une vacillation qui ne pourroient être que très-nuiſibles. Les ouvriers 5, 6, ont chacun *une main*, qu'ils diſpoſent une à côté de chaque tringle, comme nous l'avons dit en parlant de cet inſtrument, & ils ſuivent le mouvement du rouleau: à côté des verſeurs ſont les deux grapineurs 7, 8, qui par leur poſition ſont appellés *grappineurs de devant*; ils ſont attentifs au verre qui ſort de la cuvette, pour en enlever les larmes ou pierrer, ou autres défauts accidentels. Lorſque la glace eſt coulée, c'eſt-à-dire que la cuvette eſt vuide, & que les rouleurs ont laiſſé retomber le rouleau ſur le chevalet, les grappineurs 9, 10, qui par leur poſition derriere les rouleurs, ſe nomment *grappineurs de derriere*, de deux coups ſecs qu'ils donnent à chaque extrémité de la tringle, la détachent de la glace, & par-là même ils ſéparent la bavure qui a paſſé malgré la main, par-deſſus la tringle; enſuite ils font tomber la bavure dans une auge qui eſt à leurs piés à côté de la table; pendant ce même inſtant le teneur de manivelle abaiſſe la cuvette vuide ſur la ferraſſe du chariot, on ôte les tenailles de la ceinture, on ramene la cuvette au four, & on la replace avec le chariot à tenaille.

Dès que les tringles ſont détachées, on fait la tête de la glace; on paſſe la pelle deſſous, & les ouvriers 1, 2, 3, la pouſſent, *vignette de la Pl. XXV.* Les grappineurs de devant leur aident en poſant la pâte de leur grappin derriere la pelle, & pouſſant. Les ouvriers 6, 7, appuient ſur la tête de la glace avec le grillot, & les deux grappineurs de derriere 8, 9, ſe tiennent à l'ouverture de la carquaiſe prêts à redreſſer la glace, ſi elle venoit à tourner d'une maniere qui gênât ſon entrée dans la carquaiſe.

Lorſque la glace eſt enfournée, après l'avoir laiſſé un peu ſur le devant de la carquaiſe pour lui laiſſer prendre plus de dureté, on la range avec l'y grec, & on la pouſſe enſuite avec la grande croix ou la grande pelle le plus avant qu'on peut dans la carquaiſe.

Lorſqu'on a coulé toutes les cuvettes, on marge bien exactement toutes les ouvertures de la carquaiſe, & on remplit de nouveau les cuvettes. On laiſſe revenir le verre, & on fait une ſeconde coulée dans une ſeconde carquaiſe chauffée pour cet effet. Après la ſeconde coulée, on tréjette de nouveau, & on coule une troiſieme fois; car la dimenſion des pots eſt telle, qu'ils fourniſſent ſuffiſamment de verre pour trois coulées.

L'aſſemblage de toutes les opérations & le tems qui s'écoule depuis la premiere fonte juſqu'à la troiſieme coulée, prend le nom d'*enfournement*.

Après la derniere coulée, on chauffe avec force une demi-heure, pour faire couler au fond de la cuvette le verre qui étoit demeuré aux parois, & on cure de nouveau. Ce ſecond curage eſt abſolument néceſſaire, car le verre qu'on laiſſeroit dans les cuvettes juſqu'à la fin de l'enfournement ſuivant, perdroit ſa couleur, & ſe détérioreroit à un point exceſſif.

Les artiſtes ſont partagés dans leurs opinions ſur le tems de faire la premiere fonte. Les uns veulent que ce ſoit dès que les pots ſont vuides, c'eſt-à-dire immédiatement après le dernier tréjettage, & ils prétendent par-là gagner le feu de la revenue du verre par lequel la fonte avance d'autant. Les autres prétendent que le feu eſſuyant des changemens pendant les opérations, la fonte eſt chauffée trop inégalement, & ſe retarde plutôt que d'avancer, en conſéquence ils n'enfournent qu'après le ſecond curage, c'eſt-à-dire lorſqu'il n'y a plus d'opérations à faire. En employant la premiere maniere d'enfourner, il eſt indiſpenſable de le faire par les ouvreaux du milieu. On ſeroit en danger de laiſſer tomber de la fritte dans les cuvettes pleines, ſi on enfournoit par les ouvreaux à tréjetter.

La premiere opération qui ſe préſente après la coulée, c'eſt celle de *défourner les glaces*, c'eſt-à-dire de les tirer hors de la carquaiſe après le refroidiſſement parfait de celle-ci.

Prenant la tête de la glace avec un crochet, *fig.* 1. *P. XXVI.* on la tire ſur le devant de la carquaiſe, qu'on a mis à la regle auparavant. Lorſque la glace eſt ſur le devant du four, on ôte la pouſſiere qui eſt deſſus, on applique une équerre, *fig.* 3. à la bande de la glace (*h*); on y ajuſte la regle graduée, *fig.* 2. pour avoir une longueur capable d'occuper toute la largeur de la glace; on fait paſſer le diamant à rabot *fig.* 10. le long de la regle, & par-là on coupe la ſurface ſuperieure de verre.

Le *diamant à rabot* eſt un vrai diamant brut, monté au-deſſous, & bien au milieu d'un parallélépipede de buis, garni d'une plaque de cuivre. Le parallélépipede a environ deux ou trois pouces de long ſur ſix ou neuf lignes de haut, & autant de large. Au milieu de la ſurface ſupérieure s'éleve perpendiculairement une petite branche de cuivre d'environ deux pouces de long, ſervant à fixer le diamant dans la main de l'ouvrier.

Lorſque le diamant a coupé la ſurface de la glace, on frappe avec le petit marteau, *fig*, 5. immédiatement au-deſſous du trait, on le fait ouvrir, & on lui fait pénétrer toute l'épaiſſeur de la glace.

Pendant qu'on ouvre le trait, un ouvrier ſoutient la tête de la glace pour que ſon poids ne la faſſe pas ſéparer trop promptement.

Lorſque la tête de la glace eſt ſeparée avec des pinces, *fig.* 8. appellées *pinces à égruger*, on ôte les inégalités que pourroit avoir laiſſées le trait de diamant auſſi-bien que *les langues*, c'eſt à-dire les endroits où l'ouverture du trait, au-lieu de le ſuivre, auroit tendu à entrer plus avant dans la glace.

Après toutes ces opérations, un ouvrier tire la glace par la tête, (j'appelle *tête* dans cet endroit le lieu où elle étoit), & trois ouvriers de chaque côté la prennent par la bande, à méſure qu'elle ſort de la carquaiſe, ſans hauſſer ni baiſſer les uns plus que les autres. Lorſque la glace eſt entierement dehors, & ne touche plus à rien, les ouvriers 2, 4, 6, *vignette de la Pl. XXVI.* baiſſent leur bande juſqu'à ce qu'elle poſe ſur deux *coëtes*, *fig.* 9. qu'on diſpoſe une vers chaque tête, & qui ne ſont autre choſe que des morceaux de bois quarrés, dont on rembourre une des faces. Les ouvriers 3, 5, 7, qui tiennent l'autre bande, la ſoutiennent pendant que 2, 4, 6, baiſſent, & dès que la bande de ces derniers touche au coëte 3, 5, 7, en levant la leur, donnent à la glace la poſition verticale. L'ouvrier 1, qui eſt à la tête de la glace, ſuit avec ſes bras le mouvement des bandes, & même le regle.

Lorſqu'on a mis la glace dans cette poſition, on l'enleve au moyen de *bricoles*, *fig.* 7. dont on met une vers chaque extrémité de la glace, & une troiſieme au milieu, ſi la glace eſt bien grande.

La *bricole* n'eſt qu'un angle garni de cuir au milieu, ayant une poignée de bois à chaque extrémité. Le tout enſemble a environ quatre piés de long.

On fait poſer la glace ſur le cuir du milieu de la bricole, & un homme de chaque côté de la glace prend une des poignées. C'eſt lorſque tous les ouvriers tiennent les poignées de leurs bricoles qu'ils enlevent la glace en la ſerrant de leurs épaules, pour l'empêcher de vaciller, & qu'ils la portent au magaſin du brut, où on doit la viſiter, l'examiner & l'équarrir.

La miſe des pots dans le four eſt une opération aſ-

ſez

(*h*) C'eſt la partie qui touchoit à la tringle.

ſez compliquée pour exiger la même précaution que nous avons priſe pour la coulée, de décrire tous les outils néceſſaires à l'opération avant de décrire l'opération elle même.

Il ſembleroit naturel d'avoir décrit la miſe des pots avant aucune autre opération, parce que ſans pots il eſt impoſſible d'en faire aucune. Mais la miſe des pots ne s'eſt pas préſentée la premiere à mon imagination; d'ailleurs elle eſt de ſaiſon dans tous les tems, car il eſt inévitable qu'on n'ait dans une réveillée nombre de pots à remplacer.

L'opération de mettre un pot préſente trois inſtans; 1°. celui auquel on le retire de l'arc; 2°. celui auquel on l'introduit dans le four; 3°. celui auquel on le place ſur le ſiege. Les outils qui ſervent à la premiere partie de l'opération ſont le *ſergent*, le *moïſe*, les *deux grands crochets*, le *balai* & le *grand chariot*, ce dernier fait ſeul la ſeconde partie de l'opération. Enfin pour la troiſieme, on emploie la *fourche*, les *grands crochets*, la *dent de loup*, la *barre d'équerre*, les *deux barres croches* & le *rable du tiſeur*.

Le *ſergent* eſt, par rapport à l'arche, ce qu'eſt, par rapport au four à fritte, la barre du devant du four. C'eſt une barre de fer qu'on place devant la gueule de l'arche à diverſes hauteurs, ſuivant le beſoin, au moyen de divers crochets diſpoſés à chaque côté de la gueule de l'arche.

Le ſergent ſert de point d'appui au moïſe dans ſon action.

Le *moïſe* eſt un inſtrument de fer, reſſemblant beaucoup pour la forme au cornard, *Pl. XXVII. fig.* 4. mais bien plus fort & plus long. Sa longueur doit être au-moins de douze piés. Ses cornes ont environ dix pouces de long, & ſont écartées d'environ cinq ou ſix pouces.

On connoît les deux grands crochets.

Le *grand chariot* eſt un des inſtrumens le plus conſidérable de la glacerie; on diroit à ſa forme que c'eſt un grand moïſe, emmanché dans un manche de bois & monté ſur des roues. On voit le géométral du grand chariot, *fig.* 1. *Pl. XXVIII.* & le profil, *fig.* 2. même *Planche*.

Les cornes *a b c b*. du chariot, ont environ vingt pouces de long, & s'écartent d'un pié de *a* en *c*; depuis le bout des cornes, juſqu'à l'endroit *d* où commence le manche, il y a quatre piés de diſtance. En *d*. la barre de fer s'emmanche dans un manche de bois, portant environ ſix pouces d'équarriſſage, & fortifié de deux viroles, l'une en *d*, & l'autre en *e*, où finit le prolongement de *a d* dans l'intérieur du bois. On garnit même quelquefois l'eſpace *d e* de tôle.

Le manche du grand chariot a environ onze piés & demi de *d* en *f* & de *A* en *B*. A l'extrémité *B*, eſt un anneau où place ſes mains l'ouvrier qui dirige le mouvement du chariot. En *g g g* ſont trois boulons de fer, diſtans entr'eux d'environ dix-huit pouces, ainſi que le premier *g i* de l'extrémité *B*. Les boulons paſſent de neuf pouces de chaque côté du manche du chariot, & ſont deſtinés à placer les mains des ouvriers qui menent cet outil.

Les roues ſur leſquelles eſt monté le grand chariot, doivent le porter à une hauteur propre à travailler dans l'arche avec facilité. Auſſi leur donnet-on environ quatre piés de diametre; & on les fait en bois pour éviter l'exceſſive peſanteur qu'elles auroient, ſi on les faiſoit en fer comme celles des autres chariots. On place l'eſſieu ſur le manche à environ trois pieds de *d* deſorte qu'il reſte environ 8 piés de *h* en *B*, partie connue ſous le nom de *queue du chariot*.

Quant à la longueur de l'eſſieu, elle dépend de la largeur de l'autre ſous lequel le chariot eſt obligé d'aller. Dans les fours tels que nous les avons décrits, on peut très-bien ſe ſervir du grand chariot avec un eſſieu d'environ quatre piés.

On voit dans le profil (*fig.* 2.) que la queue du chariot ſe courbe en haut pour la facilité des ouvriers.

Parmi les outils qui ſervent à la troiſieme partie de l'opération, celui qui y contribue le plus eſt la fourche dont on voit le géométral, *Planc. XXIX. fig.* 1. & le profil *fig* 2. La fourche reſſemble au grand chariot. Les cornes en ſont à-peu-près auſſi longues mais elles ſont moins écartées, *AB* valant environ dix pouces.

Comme elle travaille dans le four & que quelquefois elle met un pot en place par la tonnelle la plus éloignée, on lui donne ſept piés de *N* ou *B* en *C*. Elle eſt emmanchée dans un manche de bois, ſemblable à celui du grand chariot.

Les roues ont environ deux piés de diametre, les cornes de la fourche n'ayant beſoin d'être élevées que juſqu'à la hauteur du ſiege. On gagne par-là l'avantage de faire entrer les roues mêmes ſous la tonnelle, ſi on a beſoin: c'eſt auſſi pour ſe conſerver cette facilité, que l'eſſieu n'a guere que vingt-ſept pouces.

L'eſſieu eſt placé en *E* à environ un pié de *C*; & on fait la queue de la fourche $EFGH = 11$ piés: ce qui donne à l'inſtrument entier dix-neuf piés de long.

La queue de la fourche eſt garnie d'un anneau à ſon extrémité *N*, comme celle du grand chariot; & les trois boulons ſont ſemblablement poſés dans les deux outils.

La *dent-de-loup*. (*fig.* 3. *Pl. XXVII.*) eſt une barre de fer, légere, ayant douze piés de long & formant à une de ſes extrémités un crochet d'environ deux de 1 en 2. Le crochet eſt tel que 1, 3 = deux pouces ainſi que 1, 4.

La barre d'équerre (*fig.* 2. *Pl. XXVII.*) eſt une barre de fer ayant dix piés & demi de long, pliée à angle droit à une de ſes extrémités, où elle forme un crochet *ab* de vingt-un pouces.

Les *barres croches* ſont des pinces telles que (*fig.* 1. *Pl. XXVII.*) d'environ huit piés & demi de long & ayant une petite courbure en approchant d'une de leurs extrémités.

Lorſqu'on a à placer un pot dans le four, on commence par lever la ferraſſe qui forme l'arche, & on abat les glaies tant de l'arche que du four. On débarraſſe avec ſoin les débris des glaies pour que la manœuvre n'en ſoit pas gênée: on place le ſergent au-devant de l'arche, enſuite on pouſſe un peu le pot avec les cornes du moïſe, appuyé ſur le ſergent; & l'on profite de cet inſtant pour ôter avec un des grands crochets de deſſous le pot un des briquetons ſur leſquels il poſe, dans la vue de faire pencher le pot du côté de la gueule de l'arche. Alors les grands crochets tirent le pot par le haut de la fleche pour le renverſer, le coucher, ſi l'on peut ainſi dire, ſur le pavé de l'arche, ce qu'on appelle *abattre le pot*. Moïſe ſe met en-dedans du pot pour le ſoutenir, crainte qu'il ne ſoit abattu trop vivement & qu'il ne frappe contre le pavé de l'arche. On voit dans les ouvriers 1, 2, 3 (*Pl. XXVIII. vignette*) l'action de moïſe & des deux grands crochets.

Lorſque le pot eſt abattu, plaçant les crochets à ſon jable, on l'attire doucement ſur le devant de l'arche, de maniere qu'il préſente ſon ouverture à la gueule de l'arche, & on ôte le ſergent. Alors on balaie le pot pour en ôter la pouſſiere, & en ſavoir le bon ou mauvais état.

On approche le grand chariot dont on enfonce les cornes juſqu'au fond du pot. On ſouleve un peu le pot; & lorſqu'il eſt ainſi chargé ſur les cornes du chariot, retirant celui-ci en arriere, on retire le pot hors de l'arche.

Le chariot eſt conduit par neuf hommes, un au bout de la queue qui dirige le mouvement de l'outil & la manœuvre; deux à chacun des trois boulons, & un à chaque roue pour les retenir, les accélérer ou changer la direction du chariot, en retenant l'une plus que l'autre.

On mene le chariot ſous l'autre & on approche le pot de la tonnelle avec un mouvement bien réglé, les ouvriers qui ſont aux roues oppoſant leurs efforts à la pente du terrein; à meſure qu'on approche de la tonnelle ſans toucher à l'âtre, aux piés droits, ni au ceintre; on le pouſſe aſſez avant pour que le bord ſupérieur ait paſſé le ceintre de la tonnelle; alors on retire le chariot, & on amene la fourche.

On paſſe les cornes de la fourche ſous le bord du pot, & on le releve entre les deux ſieges. La dent-de-loup qu'on fait paſſer par le tiſar de l'autre glaie, accroche le bord du pot de ſon côté, le maintient droit & l'empêche de s'abattre de nouveau. L'action de la dent-de-loup donne à la fourche le tems de prendre le pot par le jable. On l'enleve juſqu'à la hauteur du ſiege ſur lequel on fait poſer le bord de ſon cul. Alors la dent-de-loup devenue inutile, ſe retire.

La barre d'équerre paſſe par l'ouvreau à trejetter correſpondant au pot qu'on place, entre dans le pot, & les ouvriers qui s'en ſervent peuvent, en tirant à eux, ſoutenir le pot que ſa peſanteur entraîneroit entre les deux ſieges.

Pendant l'action de la barre d'équerre la fourche abandonne le pot, & le reprenant plus loin du ſiege, eſt en état de le porter plus avant: la fourche abandonne encore le pot, & la barre d'équerre le ſoutient; ainſi de ſuite, juſqu'à ce qu'il ſoit aſſez avant ſur le ſiege pour s'y ſoutenir de lui-même. Alors l'action de la barre d'équerre devient nulle, & c'eſt le moment de mettre en œuvre les deux barres croches.

L'une paſſe par l'ouvreau du milieu, & toutes deux agiſſant comme leviers, favoriſent l'action de la fourche, en appellant le pot au mormue (*i*).

Le pot eſt bien placé lorſqu'il coupe l'ouvreau du milieu par la moitié, & qu'il ne laiſſe de diſtance entre lui & le mormue, que l'épaiſſeur d'un rable de tiſeur.

Lorſqu'on retire un pot du four, c'eſt préciſément la même opération que lorſqu'on l'y met: ſeulement les outils agiſſent en ordre & en ſens contraires. La fourche travaille la premiere, & au lieu de pouſſer le pot au mormue, elle l'attire entre les ſieges. La dent-de-loup au lieu de le ſoutenir, le pouſſe pour l'abattre, *&c.*

Dès qu'on a pris dans l'arche les pots dont on a eu beſoin, s'il en reſte encore on refait l'arche, & on laiſſe baiſſer le feu par gradation, juſqu'à ce qu'il ſoit réduit à celui de la lunette.

On a auſſi le plus grand ſoin de refaire promptement la glaie du four, d'abord que l'opération eſt finie.

L'opération de mettre des cuvettes neuves au four eſt bien moins compliquée. (*Pl. XXX. vignette*). On tire la cuvette ſur le devant de l'arche avec les grands crochets; on la met ſur une pelle de tôle, & un homme tenant la queue de la pelle, aidé d'un gambier, la porte à l'ouvreau, la poſe ſur la plaque; le chariot à tenaille la prend & la place.

On peut auſſi porter la cuvette en mettant les cornes de moïſe au fond de la cuvette, & portant le moïſe lui-même chargé de la cuvette, juſque ſur la plaque on poſe la cuvette.

A la vérité, on ne peut alors poſer la cuvette ſur ſon cul, mais on l'y retourne en la ſoutenant avec tel outil que ce puiſſe être, pour empêcher qu'elle ne tombe avec trop de force ſur la plaque.

Lorſqu'on a pris dans l'arche les cuvettes dont on a beſoin pour conſerver celles qui reſtent, on replace la tuile de l'arche, on la marge, & on reduit le feu à celui de la lunette.

Le verre qui ſe répand dans le four, ſoit lors des opérations, ſoit par la caſſe de quelques vaſes, ſe ſallit, & devient jaune ou noir par le mélange des cendres. Il prend alors le nom de *picadil*. Lorſque le picadil eſt trop abondant, il va juſques ſur l'âtre des tonnelles, & gêne la chauffe. Alors on prend le parti de le tirer hors du four, & c'eſt la ſeule opération qui nous reſte à décrire.

On ouvre une tonnelle, on puiſe dans le bain de picadil avec des poches de fer (*fig.* 4. *Pl. XXXI.*) qui ont ſix pouces de diametre ſur environ autant de profondeur, & environ onze piés de manche. On vuide la poche ſous l'antre au devant de la tonnelle qu'on croiſe d'une buche un peu groſſe, pour empêcher le picadil de céder à la pente du terrein & de redeſcendre dans le four.

Il ſeroit impoſſible de manier les poches à picadil ſi on n'avoit un point d'appui. On emploie pour cet uſage le *danzé*, inſtrument dont on voit le géométral *fig.* 1. *Pl. XXXI.* le perſpectif *fig.* 2. & le profit *fig.* 3. Je ne doute pas qu'un homme intelligent au moyen du danzé, ne ſe paſſât de beaucoup d'autres outils.

Le danzé n'eſt autre choſe qu'un cadre de fer *ABCD* de dix-huit pouces ſur chaque face, (*fig.* 1.) ſur les côtés *AB*, *CD*, duquel s'élevent deux triangles auſſi de fer *EFG*, (*fig.* 3.) de quinze pouces de haut, percés de deux trous 1, 2. Le trou 1. (*fig.* 3.) eſt deſtiné à faire paſſer une traverſe *ab* (*fig.* 2.) qui n'a d'autre uſage que de fortifier la conſtruction de l'outil. Par le trou 2 (*fig.* 3.) paſſe une autre traverſe *df* (*fig.* 2.) qui eſt véritablement le point d'appui, & ſur laquelle poſe le manche de la poche. La branche *ghk* ſert à donner plus de force au danzé.

Lorſque la poche s'échauffe on va la rafraichir dans un baquet avec l'aide d'un gambier.

Quand on n'a plus de picadil à tirer, on gratte avec des rables l'âtre de la tonnelle pour le bien nettoyer, & pour empêcher que le verre qui s'y ſeroit attaché pendant l'opération n'y reſte.

On finit par prendre le danzé avec des crochets par le triangle, ou la branche *gbk*, & le tirant hors de l'antre, on entraîne avec lui la maſſe de picadil qui l'entoure. Elle eſt quelquefois ſi conſidérable, que l'on ne pourroit jamais vaincre ſa peſanteur, ſi les ouvriers ne réuniſſoient leurs éfforts par des crics, comme on le pratique pour certaines opérations de marine.

L'opération de tirer du picadil eſt fort bien repréſentée dans la vignette de la *Pl. XXXI.* L'ouvrier 1 ramene ſa poche pleine de picadil, les ouvriers 2, 3, lui tiennent un gambier prêt pour l'inſtant où il voudra porter ſa poche à rafraîchir. L'ouvrier 4 rafraîchit ſa poche, & les porteurs de gambier 5, 6, qui lui ont aidé à la porter au baquet, attendent qu'il ſoit prêt à la rapporter au four.

Il y a des outils de glacerie qui ſervent aſſez ſouvent, & qui ne tiennent à aucune opération; tels ſont *la houlette, le diable* & *le gros diable*.

La houlette, *fig.* 1. *Pl. XXX.* préſente à une de ſes extrémités une partie plate de ſix pouces de large ſur environ neuf de long, que j'appelle *pelle de la houlette*. Le manche de l'outil a environ dix-huit piés de long. La houlette ne ſert guere que dans le cas de quelque réparation de four. On poſe une tuile ou une torche ſur la pelle de la houlette, & appuyant le manche ſur le danzé, on la fait entrer dans le four par la tonnelle ou l'ouvreau à cuvette, relativement au lieu où l'on a à réparer, & on porte la tuile à la place qu'on veut.

Le diable, *fig. Pl. XXVII* eſt une pince forte d'environ ſept piés de long, à laquelle je ne connois d'autre uſage, que d'élocher les pots lorſqu'on eſt à même de les ôter du four. Cette opération ſe fait par l'ouvreau à cuvette, & on doit avoir attention, quand un pot eſt éloché, d'introduire un briqueton, ou quelqu'autre intermede entre le pot & le ſiege, pour empêcher qu'ils ne ſe recollent.

Le gros diable eſt un inſtrument *fig.* 5. *Pl. XXVII.* long d'environ douze piés, s'amincissant & faiſant tranchant à une de ſes extrémités. Il fait office du belier des anciens lorſqu'on a quelque choſe à arracher ou à dégrader dans le four. On appuie le gros diable ſur le danzé, & on le pouſſe avec force & accélération contre la partie à détruire, qu'on frappe avec le tranchant du gros diable.

La recuiſſon des glaces n'eſt abſolument autre choſe que leur refroidiſſement gradué & inſenſible. C'eſt le paſſage de l'état de chaleur où eſt le verre dans l'inſtant de la coulée, à un refroidiſſement parfait. On ne parviendroit jamais à avoir des glaces entieres ſi on les laiſſoit refroidir à l'air libre. Le contact immédiat de l'air feroit ſur elles un effet de même ſorte que celui de l'eau ſur les canons rouges. Cette contraction ſubite, à laquelle les parties des glaces n'auroient pas le tems de ſe prêter, en causeroit la ſéparation forcée, & les glaces éprouveroient une maniere de calcination.

C'eſt par cette raiſon que l'on pouſſe les glaces dans un four ſi-tôt après les avoir coulées. Ces fours prennent de leur uſage le nom de *fours de recuiſſon*, qui leur eſt générique avec tous ceux qui, en *verrerie*, font la même fonction de recuire. Ceux qui ſont deſtinés à le recuiſſon des glaces coulées, ſont particulierement nommés *carquaiſes*. On chauffe la carquaiſe quelque tems avant de couler; & il faut, lors de cette opération, qu'elle ſoit rouge de feu dans toutes ſes parties; autrement on manqueroit ſon but, & les glaces qu'on y enfourneroit ne trouvant pas un milieu aſſez relatif à l'état où elles ſeroient dans cet inſtant, ne pourroient manquer de ſouffrir les mêmes inconvéniens que ſi elles reſtoient à l'air libre.

Il y a auſſi un danger conſidérable à couler dans une carquaiſe trop chaude. La glace au-lieu de prendre une certaine conſiſtence qui puiſſe favoriſer l'uſage des outils avec leſquels on eſt obligé de la tou-

(*i*) On voit, *Pl. XXIX. vignette*, l'action de la fourche, des barres, croches, & de la barre d'équerre.

toucher, s'amollit. Elle ſe refoule lorſqu'on la pouſſe avec l'y grec, ſoit avec la grande pelle, comme elle s'étend en la tirant avec le crochet de l'y grec.

La *Pl. XXXII.* préſente le détail d'une carquaiſe & de toutes les parties; le pavé de la carquaiſe eſt poſé ſur un maſſif à la même hauteur que la table, afin que la glace paſſant de l'un ſur l'autre, voyage ſur le même plan. Le pavé doit être droit & uni; car la glace étant molle lorſqu'on l'y met, elle recevroit toutes les impreſſions que lui donneroit la forme du pavé: auſſi toutes les fois qu'on eſt à même de couler dans une carquaiſe, a-t-on le ſoin de préſenter la regle à ſon pavé dans tous les tems avant de la chauffer.

Le pavé d'une carquaiſe eſt fait en briques poſées de champ. On ne les unit pas avec du mortier; mais on ſe contente de les poſer ſur du ſable bien paſſé, dont on diſpoſe une couche entr'elles & le maſſif, dans la vue que ſi le feu fait jouer le pavé, au-lieu de le gauchir en entier (ce qu'il ne manqueroit pas de faire, ſi toutes les briques ſe tenoient), il ſe contente de faire élever telle ou telle brique qui peut ceder à l'action du feu ſans en entraîner d'autres, & ſans dégrader totalement le pavé. Les briques tiennent dans leur poſition par le ſimple ſoutien de celles qui ſont à côté. On remplit leurs joints de ſable; & pour égaliſer la ſurface du pavé, on le couvre auſſi d'une légere couche de ſable.

Les dimenſions du pavé de la carquaiſe dépendent de la quantité & de la grandeur des glaces qu'on ſe propoſa d'y mettre. En ſuppoſant qu'on veuille y placer huit glaces de petites cuvettes, *fig. Pl.XXXII.* la longueur ſera ſuffiſante de ving-trois piés entre les tiſars ſur une largeur de douze piés, ou en comprenant toute l'entendue de la carquaiſe de *a* en *b* de dedans en-dedans, elle aura de long vingt-huit piés ſur douze de large.

Vû l'etendue de cette eſpece de fourneau, on chauffe par les deux extrémites au moyen de deux tiſars placés un à chaque bout.

A l'une des extrémités eſt une gueule *D*, *fig.* 1, par laquelle on fait entrer les glaces dans la carquaiſe. L'ouverture de cette gueule eſt proportionnée à la largeur des glaces qu'on fabrique. Si l'on fait des glaces de ſix piés de large, il faut au-moins que la gueule en ait ſept, comme dans la *figure*. Il eſt inutile que le ceintre de la gueule ſoit bien haut, il ſuffit que dans ſon milieu il s'éleve à un pié, comme dans les *figures* 3 & 4. L'extrémité où eſt placée la gueule de la carquaiſe eſt dite *devant de la carquaiſe*.

La gueule s'étendent à ſept piés de *b* en 1, il reſte cinq piés juſqu'à l'autre parois de la carquaiſe de 1 en 3, on prend la partie 3, 2 = 18 pouces pour l'ouverture du tiſar de devant, & il reſte 1, 2 = 3 piés & demi pour l'épaiſſeur de la maçonnerie, qui eſt entre la gueule de la carquaiſe, & celle du tiſar. Cette maçonnerie a beſoin d'une certaine force étant deſtinée à ſoutenir l'effort des voûtes, tant de la gueule de la carquaiſe que du tiſar. A la diſtance 3, 4 = 6 pouces du devant de la carquaiſe, on forme des relais 4, 5, 6, 7, = 3 pouces chacun, pour placer la porte du tiſar, au moyen de quoi le tiſar, au lieu où l'on forme les piés droits qui doivent ſoutenir la voûte, a un pié de largeur ou d'ouverture de 5 en 6, & quinze pouces de long de 5 en 8; bien entendu que l'eſpace de 3 en 8 eſt occupé par la maçonnerie qui ſépare le tiſar d'avec le cendrier qu'on pratique au-deſſous, comme on peut le voir par les *figures* 3, 4, qui expriment les élévations tant intérieures qu'extérieures du devant de la carquaiſe. On voit dans ces mêmes *figures* que le tiſar eſt ceintré à environ quinze pouces d'élévation. Le tiſar depuis le point 8 s'avance encore de deux piés & demi dans l'intérieur de la carquaiſe. Le tiſar entier s'avance donc de quatre piés trois pouces dans la carquaiſe; les barreaux du tiſar qui commencent en 8 ſont d'environ huit pouces, au-deſſous de 8 & du pavé du four, pour empêcher les braiſes de tomber ſur ce pavé. La maçonnerie qui ſe trouve entre le tiſar de devant & la gueule de la carquaiſe, avance de trois piés de 2 en 9, dans la carquaiſe; l'épaiſſeur de la gueule 1 *f* = un pié, & de *f* en *x* la maçonnerie fait avec *f* 1 un angle tel que *x f* = deux piés & demi.

Le tiſar qui ſe trouve à l'autre extrémité de la carquaiſe, & qu'on appelle *le tiſar de derriere*, eſt fait comme celui de devant, avec la différence qu'il eſt placé au milieu de la carquaiſe. Il a dix-huit pouces de large & cinq piés de long du devant de ſa gueule à ſon extrémité. Pour qu'il n'avance pas trop dans la carquaiſe, on lui fait déborder le devant de ladite carquaiſe de deux piés & demi, au moyen de quoi faiſant le mur de la carquaiſe de deux piés & demi d'épais, le tiſar ne prendra rien de l'intérieur. On fortifie le tiſar d'une maçonnerie de deux piés d'épaiſſeur de chacun de ſes côtés. Le tiſar ou ſa maçonnerie occupera donc cinq piés & demi de la largeur de la carquaiſe. Il reſtera donc trois piés trois pouces de chaque côté du tiſar. La voûte du tiſar forme l'entonnoir en approchant de la carquaiſe, *fig.* 2. du-moins quant à la hauteur, puiſqu'à la gueule elle n'a que dix-huit pouces d'élévation, & à l'extrémité elle a environ trois piés.

A côté du tiſar ſont deux ouvertures *EE*, *fig.* 1, d'un pié trois pouces de large. On forme un petit relai à leur entrée pour les fermer d'une tuile. Ces ouvertures s'appellent *lunettes* des carquaiſes, ou par quelques-uns *gueulettes*. Elles ſervent à faire paſſer des outils pour ranger les glaces, ſi par haſard elles ont pris une mauvaiſe poſition à l'extrémité de la carquaiſe. C'eſt pour favoriſer cet uſage que la lunette s'aggrandit vers l'intérieur de la carquaiſe où elle a trois piés de large. La voûte de la lunette eſt à plein ceintre, & augmente d'élévation comme la lunette a augmenté de largeur. La lunette eſt placée au milieu de *y d*, partie de la largeur de la carquaiſe qui reſte de chaque côté du tiſar; on voit en *fig.* 5 & 6. la vue tant intérieure qu'extérieure du derriere de le carquaiſe.

La voûte de la carquaiſe prend dans ſa longueur la forme qu'on remarque dans ſa coupe longitudinale, *fig.* 2. Il eſt inutile qu'elle ſoit bien elevée; ce feroit même nuiſible, en ce qu'on auroit un eſpace trop conſidérable à échauffer. Aux deux extrémités la voûte a environ trois piés de hauteur, & elle va en exhauſſant juſqu'au milieu, qui a environ quatre piés, & où eſt la plus grande élévation.

Quant à la forme que prend la voûte dans la coupe latitudinale, on voit par les ſigures 4 & 6. que rien ne reſſemble plus à une anſe de panier. Les parois de la carquaiſe ne forment preſque pas des piés droits, la voute commence preſque ſur le pavé.

Au-deſſus de la voûte de la carquaiſe on forme en maſſif une planimétrie, qui ſe trouve élevée à environ douze piés de terre; on la couvre de torchis, comme le deſſus du four de fuſion, & la ſéchereſſe du lieu en fait un excellent magaſin de pots prêts à attremper.

Ou éleve le mur du devant des carquaiſes à la hauteur convenable pour s'en ſervir à ſoutenir la charpente de la halle.

Les glaciers ſont partagés dans leurs opinions au ſujet des carquaiſes. Les uns veulent qu'elles ſoient ouvertes de pluſieurs trous ou cheminées dans la voute: on en met ordinairement une au milieu de la carquaiſe, & deux à chaque extrémité. Les autres prétendent que de pareilles cheminées ne peuvent que nuire. Selon les premiers, les cheminées qui reſtent bien bouchées pendant tout le tems de la chauffe, & qu'on ouvre auſſi-tôt que l'opération eſt finie, hâtent le refroidiſſement de la carquaiſe, & mettent les glaces en état d'en être plutôt tirées. Cette même raiſon alléguée pour, eſt tournée contre par les ennemis des cheminées. En effet, comment, diſent-ils, peut-on regarder comme gradué un refroidiſſement qu'on cherche à preſſer par quel moyen que ce puiſſe être? La maniere de raiſonner des derniers me paroit plus relative à la définition que nous avons donnée de la recuiſſon des glaces: j'ai cependant fait de très-bonnes recuiſſons dans les carquaiſes à cheminées.

La définition de la recuiſſon conduit néceſſairement à faire marger toutes les ouvertures de la carquaiſe d'abord après la coulée, & à les démarger enſuite peu-à-peu, à-peu-près comme on démarge la lunette d'une arche.

On appelle les parois de la carquaiſe *mormues de la carquaiſe*.

La bonté de la recuiſſon ſe reconnoit à la coupe. Une glace mal recuite ſe coupe difficilement, le diamant y prend mal: lorſqu'il y prend, le trait s'ouvre avec peine, quelquefois même la glace ſe caſſe & ſe met en pieces avant que le trait ſoit ouvert, & lorſqu'il ſe détache de la glace quelques morceaux qu'on tient avec la main, elle en eſt repouſſée à-peu-près comme elle le ſeroit par un reſſort qui ſe débande-

roit

roit contre elle. Je ne vois pas d'autre raiſon de ce phénomène, ſi ce n'eſt que la glace ayant été refroidie plus promptement qu'il n'eût été convénable, ſes parties ont ſouffert un degré ſubit de contraction, qui en a fait comme des petits reſſorts bandés. Par le coup de diamant ou les efforts que l'on fait pour l'ouvrir on rompt les petits reſſorts à une des extrémités, & dès-lors on s'expoſe à toute leur violence, ils ſe débandent ſubitement, & ſuivant leur direction ils font un effet différent; quelquefois la glace éclate, quelquefois le coup de diamant s'ouvre dans toute ſa longueur, avec une rapidité incroyable.

Il ſe préſente à la recuiſſon des glaces des phénomènes étonnans; mais outre que ce n'eſt pas ici le moment d'entrer dans ce detail, comme l'explication que je chercherois à en donner pourroit devenir ſyſtématique, je me réſerverai d'expoſer ma façon de penſer ſur cet objet, dans une autre occaſion.

Des apprêts. Lorſque les glaces ſont recuites & qu'on les a tirées de la carquaiſe, il ne faut plus pour les mettre en état de vente que les reduire à l'épaiſſeur convenable & les polir, ce qu'on appelle *les apprêter*.

Avant que d'apprêter les glaces, on les équarrit, pour s'épargner la peine & la dépenſe de travailler les parties qui les empêchent d'avoir la forme quarrée, la ſeule reçue dans le commerce, & qui par-là deviennent inutiles.

Il ſeroit ſuperflu d'entrer dans le détail de la maniere dont on coupe les glaces pour les équarrir, ni dans la deſcription des outils qui ſervent à cette opération; on en doit être ſuffiſamment inſtruit par ce que nous avons dit de la façon dont on coupe les têtes des glaces, ſur le devant de la carquaiſe.

Pour faire un bon équarriſſage, on doit avoir deux attentions; 1°. de ſe conſerver le plus grand volume; 2°. & de retrancher les défauts qui pourroient occaſionner, ou caſſe de la glace pendant le travail, ou difficulté de vente.

Une précaution que l'on ne doit pas négliger, c'eſt que la table ſur laquelle on poſe à plat les glaces à équarrir ſoit bien de niveau & à la regle, afin que la glace portant ſur tous ſes points, éprouve le coup de marteau ſans ſe caſſer.

On couvre la table d'une légere couche de ſable, pour que la glace brute, y gliſſe avec facilité, lorſqu'on veut ou la pouſſer ou la retirer, ou la tourner d'une bande à l'autre; ſans cette précaution on auroit beaucoup de peine, le brut étant fort peſant.

La table à équarrir doit être d'une hauteur à laquelle on puiſſe travailler avec facilité; on la fait ordinairement de vingt-ſix pouces d'élévation. Il eſt inutile qu'elle ſoit auſſi longue ni auſſi large que les glaces qu'on a à équarrir, la bande qu'on coupe étant toujours hors de la table. Une table de quatre vingt-dix pouces ſur ſoixante, ſuffit pour y réduire les glaces les plus grandes à leur juſte volume.

Le moment le plus difficile de l'opération d'équarrir, eſt celui où on couche la glace ſur la table, ſur-tout ſi elle eſt grande.

On commence par la poſer de champ contre la table, de maniere qu'elle s'appuie également par-tout ſur le bord de celle-ci; enſuite deux hommes la prennent, un à chaque bout, l'enlevent d'un égal mouvement, ſans lui faire quitter la table, & tendent à la poſer ſur celle-ci. Pendant ce tems un troiſieme les favoriſe, en ſoutenant la bande de la glace qui quitte la terre, & un quatrieme de l'autre côté de la table préſente ſes bras à la bande qui penche vers la table, pour la ſoutenir & l'empêcher de poſer trop vîte ou inégalement, & même de vaciller.

Lorſque les glaces ſont équarries, c'eſt le moment de leur faire ſubir le premier apprêt, connu ſous le nom général de *douci*, qui cependant n'appartient proprement qu'à certains inſtans de ce travail.

Les apprêts des glaces ſont un vrai traité de frottement, c'eſt par lui que tout s'y fait.

On commence par marquer les défauts que l'on remarque dans la glace à travailler, & que l'on croit pouvoir être emportés avec la partie qu'on eſt obligé d'uſer, pour réduire le morceau à ſon épaiſſeur; enſuite on ſcelle la glace ſur une pierre bien droite & bien unie; nous allons raiſonner comme ſi c'étoit une petite glace, ou au-moins une glace de moyen volume.

La pierre ſur laquelle on ſcelle, doit être proportionnée au volume de la glace que l'on ſcelle, & ſi elle déborde elle doit le faire à-peu-près de la même quantité de toutes parts.

Cette pierre eſt ordinairement placée dans une caiſſe de bois, qui la déborde de quatre ou cinq pouces ſur toutes ſes faces, au-deſſus des bords de laquelle elle eſt élevée par deux ou trois travelots ſur leſquels elle poſe: la caiſſe eſt toujours pleine d'eau, parce que l'eau eſt néceſſaire à ce travail; le tout eſt poſé ſur des piliers de pierre, a une hauteur telle, que l'ouvrier puiſſe atteindre avec le bras à toutes les parties de la glace, dans la ſuppoſition que nous avons déja faite, qu'elle étoit de moyen volume.

La pierre avec ſa caiſſe prennent le nom de *banc*, & les bancs ſervant à ſceller les moyens volumes ſe nomment *bancs de moilons*, parce que l'outil employé par l'ouvrier dans ce cas eſt connu ſous le nom de *moilon*, comme nous le dirons par la ſuite.

Le ſcellage conſiſte ſimplement à tamiſer ſur la pierre du plâtre cuit avec un tamis bien fin, & le paîtrir avec de l'eau propre, ce qu'on appelle *le gacher*. Lorſque le plâtre eſt bien gaché, qu'on le ſent par-tout également délayé, & qu'on l'a répandu ſur toute la ſurface de la pierre, on y poſe d'abord une bande de la glace, & on laiſſe baiſſer peu-à-peu l'autre bande, juſqu'à ce que la glace ſoit à plat ſur la pierre, après quoi on remue un peu la glace ſur le plâtre, pour en inſinuer également ſous toutes ſes parties, & pour qu'il n'y en ait aucune qui porte à faux; enſuite on la place, on la laiſſe en repos, le plâtre ſeche, ſe prend, & la glace eſt ferme & ſolide; on fait des bords de plâtre autour de la glace pour conſerver ceux de cette derniere & la fixer encore plus fermement en ſa place; on nettoye le reſte du banc, ainſi que la ſurface de la glace, qui eſt alors en état bien convenable pour être travaillée.

Une aſſez bonne précaution à prendre pour la perfection du ſcellage, c'eſt dès que la glace eſt poſée ſur le plâtre, d'y monter & de piétiner deſſus, c'eſt-à-dire marcher ſur toutes ſes parties, en faiſant gliſſer ſes piés à côté l'un de l'autre. Par cette manœuvre on chaſſe les particules d'air qui pourroient être reſtées entre la glace & la pierre, & on contribue encore à diſtribuer également le plâtre ſous la glace.

Dès que la glace eſt ſcellée, l'ouvrier commence à diſpoſer les outils qui lui ſont néceſſaires pour la travailler; ils ſont en très-petit nombre.

Il ſcelle une petite glace ſur une pierre mince, place cette glace ſur celle de ſon banc (k), & poſe deſſus une molette qui s'y applique bien immédiatement.

La molette. Ce n'eſt qu'une petite pierre quarrée fort mince, encadrée dans un cadre de bois d'environ trois ou quatre pouces de hauteur, qu'on remplit de plâtre. A chaque coin de la molette & à ſa ſurface ſupérieure eſt une pomme de bois. L'ouvrier prend ſucceſſivement ces pommes, & par cette manœuvre fait tourner la molette, & conſéquemment la petite glace à laquelle elle eſt immédiatement appliquée, & qui poſe ſur la levée. (l)

Les *figures* donneront ſur les formes des outils & ſur la maniere de les employer, les éclairciſſemens qu'on pourroit deſirer.

L'ouvrier répand du ſable à gros grains, ou pour parler plus ſimplement, du gros ſable ſur ſa levée, avec une palette, petit outil de bois, plat, déſigné aſſez par ſon nom. Il mouille un peu ſon ſable, & fait tourner ſa molette ſur tous les endroits de la levée. Les parties du ſable uſent les parties de la glace, & diminuent les inégalités. Lorſque le ſable eſt uſé lui-même, on eſſaye la levée, & on remet de nouveau ſable, ce qu'on appelle *donner une nouvelle touche*.

Si la levée eſt uſée par le ſable, la glace qui roule deſſus, & qui par cette raiſon eſt appellée *deſſus*, s'uſe auſſi, & s'apprête en même tems. Le deſſus s'uſe même plutôt que la levée, étant moins grand; car il doit toujours être tel qu'il puiſſe tourner entre la main de l'ouvrier, & ſon corps; auſſi emploie-t-on pluſieurs deſſus pour apprêter une ſeule levée.

On doit avoir toujours attention de ne pas travailler brut contre brut; les inégalités ſeroient trop conſidérables, & pourroient occaſionner des caſſes.

La molette du douciſſeur, dont nous venons de donner l'uſage, eſt l'inſtrument le plus leger qu'on mette ſur une levée, & il ſert ſeulement à *acheminer*

la

(k) Surface contre ſurface.

(l) *Levée*, glace ſcellée ſur le banc.

la levée, c'eſt-à-dire, à ôter les inégalités les plus conſidérables. Lorſque l'ouvrier s'apperçoit que ſon deſſus roule bien & uniment ſur la levée, à la molette il ſubſtitue le *moilon* (*m*), qui ne differe du premier outil que par ſa grandeur & par ſon poids. On place le moilon ſur de plus grands deſſus; & on le fait travailler, comme la molette, conduiſant le deſſus ſur toute la levée; eſſuyant la levée avec une éponge; dès que la touche de ſable eſt uſée, & remettant une nouvelle touche.

Lorſque l'on n'apperçoit plus aucun endroit brut ſur la levée, on dit qu'elle eſt *debruite*, & lorſqu' elle eſt à la regle, on la dit *dreſſée*.

Lorſque le deſſus eſt aſſez diminué d'épaiſſeur, on le change, & on a toujours attention de travailler les premiers les deſſous les moins grands.

Quand la levée eſt atteinte d'un côté, c'eſt-à-dire qu'on a fait diſparoître les défauts auxquels on s'appliquoit, & qu'on la juge aſſez diminuée d'épaiſſeur, on la deſcelle, c'eſt-à-dire qu'on la décolle de deſſus le plâtre.

Avant que de deſceller, on uſe la derniere touche de gros ſable plus que les autres, dans la vue de rendre égale par-tout la piquure que le gros ſable laiſſe ſur la glace.

Pour parvenir au deſcellage, on commence par défaire les bord. On inſinue la lame de deux couteaux entre la pierre & la glace; de telle ſorte que les couteaux ſoient du même côté, & ne ſoient pas aſſez diſtans entr'eux pour contredire dans leur action. On donne par-là paſſage à l'air au-deſſous de la glace, & on continue la même manœuvre tout-au-tour de la levée, juſqu'à ce que l'on la voie abſolument détachée de la pierre. Il ſuffit, ſur-tout quand une glace eſt grande, de la décoller de la pierre en un grand nombre d'endroits, & alors l'ouvrier, en la tirant ou en la pouſſant avec force, acheve de l'arracher de deſſus le plâtre.

Lorſque la glace eſt deſcellée, on l'enleve de deſſus la pierre, & on nettoie bien la levée & la pierre. Enſuite on la reſcelle de la maniere que nous avons indiquée, mettant ſur le plâtre le côté atteint, & on travaille à ſon tour le côté brut, en manœuvrant comme on a fait pour le premier côté.

A ce ſecond ſcellage il eſt inutile de piétiner ſur la levée; la ſurface qui touche le plâtre, étant aſſez unie pour le toucher également par-tout ſans cette précaution.

Après que le ſecond côté a été paſſé au gros ſable, la glace eſt l'épaiſſeur qui convient à ſon volume, & en même tems elle eſt autant exempte de défauts que le travail peut la rendre. Il ne s'agit plus que d'enlever la piquure groſſiere que le gros ſable a laiſſée ſur les ſurfaces.

Pour cet effet on ſubſtitue au gros ſable du ſable plus fin, connu ſous le nom de *ſable doux*, & on en paſſe juſqu'à ce que l'on ne remarque plus aucune piquure de gros ſable; alors on doucit le ſable doux, c'eſt-à-dire que l'on en uſe la derniere touche juſqu'à ce que l'on s'apperçoive qu'elle ne peut plus faire aucun effet, dans la vue d'en rendre la piquure générale égale par-tout, & en même tems moins forte & plus fine; après quoi il n'exiſte plus d' autres défauts dans la levée que la piquure de ſable doux.

On la corrige en paſſant au lieu de ſable doux, de l'*émeril* groſſier.

Il eſt inutile de dire que l'on a continuellement le ſoin d' eſſuyer la levée avec une éponge propre, avant que de mettre une nouvelle touche, ſoit de ſable doux, ſoit d'émeril.

Lorſque l'on ne reconnoît plus à la glace de piquure de ſable doux, on doucit l'émeril, comme l'on a fait le ſable doux.

On corrige la piquure du premier émeril en en paſſant d'une ſeconde eſpece plus fine que la premiere, qu'on doucit auſſi lorſqu'elle a abſolument effacé la piquure du premier émeril. Enfin on rectifie le ſecond émeril par un troiſieme encore plus fin que le ſecond, que l'on travaille comme les deux premiers. Alors ce côté a reçu toutes les préparations qui dépendent du douciſſeur.

On deſcelle la levée, pour paſſer au ſable doux & aux émerils, le côté qui étoit ſur le plâtre, & qui n'avoit encore reçu que du gros ſable. Lorſque les deux côtés ont été ainſi travaillés, il eſt queſtion de les polir.

On connoit aſſez l'émeril, pour que je me diſpenſe d'en parler fort au long; je dirai ſeulement un mot de la maniere dont on en obtient de plus ou moins fin.

On le met dans un vaſe où on le délaie dans de l'eau; on laiſſe enſuite repoſer l'eau quelque tems. Les parties les plus groſſieres & les plus peſantes tombent au fond, & celles qui ſont plus fines, ſont encore retenues par l'eau. On tranſvaſe celle-ci dans un autre vaiſſeau, où l'on la laiſſe repoſer plus long-tems. Alors les parties plus fines ſe dépoſent à leur tour, & l'on a de l'émeril de deux eſpeces. Si l'on en veut d'une troiſieme, on délaie le ſecond, & en agiſſant, comme l'on a déja fait, on a encore un nouvel émeril plus fin que les deux premiers.

Pendant que les émerils ſont encore humides, on les façonne en boules communément nommées *pelotes*, dont on frotte ſur les levées, lorſqu'on s'en ſert.

Je ne me ſuis étendu ſur la deſcription d'aucun outil, n'y en ayant aucun aſſez compliqué pour que l'inſpection de la figure ne ſuffiſe.

On conduit le travail des deſſus comme celui des levées, ne les employant à paſſer du ſable doux que lorſqu'ils ont aſſez paſſé au gros ſable, *&c.*

Il y a quelque différence entre la travail des grandes glaces & celui des petites. Les premieres ſe ſcellent ſur de très-grandes pierres, ſur leſquelles on peut en aſſembler pluſieurs. Deux ouvriers travaillent ſur ces bancs.

Le ſcellage eſt de même; il demande ſeulement des précautions plus exactes, parce qu'on a à manier des morceaux plus conſidérables. Les moilons ne ſervent qu'à paſſer quelques touches de gros ſable ſur les joints des glaces, qu'on a ſcellées enſemble pour les égaliſer & les unir. On ſubſtitue au moilon une table ſur laquelle on ſcelle le deſſus; mais comme les deſſus de ces ſortes de levées ſont fort grands, & conſéquemment difficiles à manier, on poſe le deſſus ſur la levée, & on ſcelle la table ſur le deſſus, au lieu de ſceller le deſſus ſur la table. On a attention que ladite table ne déborde pas le deſſus plus d'un côté que de l'autre.

Les planches qui forment la table, ſont réunies par des travelots ſur leſquels elles ſont clouées. A chaque extrémité de ladite table ſont deux chevilles par leſquelles les ouvriers la prennent, tant pour l'enlever de deſſus la levée, que pour deſceller le deſſus; & vers chaque bout de la table ſont deux courbes de bois percées chacune d'un trou. Sur cette table eſt poſée une roue de bois léger, qui a ordinairement 104 pouces de diametre, & eſt compoſée de dix raies & de dix jantes. Il y a deux entreraies, un de chaque côté du moyeu, percés de trous, de maniere qu'on puiſſe arrêter les entreraies, & conſéquemment la roue, à la table par une cheville qui paſſe par les trous de l'entreraie & des courbes de la table, connues ſous le nom de *cabriolets*.

La figure donnera tous les éclairciſſemens neceſſaires ſur la forme des roues & de leurs tables.

Un ouvrier, à chaque extrémité du banc, tire la roue à lui, & la pouſſe réciproquement à ſon camarade; & tous deux enſemble la font tourner ſur la levée: ce qui fait, comme on ſent, l'effet du moilon, de paſſer ſur toutes les parties de la glace, & de s'appliquer ſur celles qui en ont le plus beſoin, en tournant plus long-tems la roue deſſus.

Si l'on veut dans certains cas augmenter le frottement, on charge la roue de pierres.

Les bancs ſur leſquels on travaille avec la roue, prennent le nom de *bancs de roues*.

Le deſcellage eſt, pour les ouvriers & la roue, le même que pour les moilonneurs; il n'y a que celui du deſſus qui differe. Comme on a ſcellé la table ſur le deſſus, de même on deſcelle la table & non le deſſus, qui reſte ſur la levée.

Pour cet effet on tire la table à un bout du banc, de maniere que les deux chevilles de la table débordent le banc. Un ouvrier prend leſdites chevilles, & ſoutient la table, tandis qu'un autre paſſe les couteaux entre le deſſus & la table, & commence à les décoller l'un de l'autre. L'on continue à enlever la table par petites ſecouſſes, pour la détacher peu-à-peu du deſſus. Si l'on a peine à y réuſſir, l'on poſe les couteaux ailleurs, & on fait de nouvelles tentatives.

(*m*) On met entre la pierre de deſſus & le moilon deux liſieres de drap.

Lorſque la table eſt abſolument ſéparée du deſſus, on la retourne de maniere que chacun de ſes bouts préſente ſes chevilles de chaque côté de la levée, & prenant la table par les chevilles, on l'enleve de deſſus la levée.

Lorſque les glaces ont reçu toutes les préparations que nous venons d'expliquer, & qu'elles ſont parfaitement doucies, il ne reſte plus qu'à leur donner la ſurface unie & diaphane qui leur convient. Ce ſecond apprêt eſt connu ſous le nom de *poli*.

Du poli. Avant que de polir les glaces, on vérifie ſi elles ſont effectivement bien quarrées, s'il ne reſte pas quelqu'un des défauts qu'on eſpéroit d'emporter au douci, & qui exigeroit réduction; enfin s'il n'y a pas ſur les bords des défauts de douci que l'art du poliſſeur ne puiſſe corriger, & qu'il eſt néceſſaire de couper; en un mot, on leur fait ſubir un ſecond équarriſſage.

Pour proceder au poli, on ſcelle la glace ſur une pierre proportionnée par ſon volume à celui de la glace. Auparavant l'inſpecteur chargé de diriger le travail des ouvriers, viſite la glace, & avec du marc de potée, il marque en rouge la ſurface de la glace au-deſſous des défauts, 1°. parce que l'on les voit mieux ſur de la couleur, que s'ils étoient ſeulement ſur un fond blanc tel que le plâtre; 2°. pour que l'ouvrier ſoit inſtruit plus aiſément du lieu où ils ſont, & s'y applique comme il convient, & enfin pour que l'on puiſſe juger plus aiſément du poli que ſur un fond tout blanc.

Les bancs de poli ne ſont autre choſe que des pierres bien droites & unies, montées ſeulement ſur des tréteaux. On n'a pas beſoin d'eau dans ce travail, comme au douci; c'eſt pourquoi les pierres ne ſont pas dans des caiſſes.

La premiere choſe qu'ait à faire le poliſſeur, c'eſt de corriger les défauts du douci qu'il remarque, avec des outils qui prennent les parties de la glace plus en détail que ceux du douciſſeur; & avec leſquels il puiſſe s'appliquer aux moindres défectuoſités.

Pour cet effet il frotte la glace d'émeril, & avec un petit morceau de glace de huit pouces ſur cinq, dont on arrondit les quatre coins, & qu'on nomme *pontil*, il conduit ſon émeril ſur toutes les parties de la glace, dont il mouille légerement la ſurface pour aider le paſſage du pontil.

Lorſqu'il ne faut que perfectionner le douci, il paſſe ſimplement & également le pontil ſur toute la ſurface de la glace. S'il y a en des endroits des défauts plus marqués, comme acrocs, filandres, déchirages, tous provenant du frottement de quelques corps dur & tranchant, ſur la ſurface de la glace, il paſſe ſur ces endroits des touches particulieres qu'on appelle pour cette raiſon *touches à part*. L'ouvrier doit avoir attention, en paſſant des touches à part, de parcourir aſſez d'eſpace, pour ne pas creuſer la ſurface de la glace, & par-là diminuer ſon épaiſſeur en une partie plus qu'en une autre.

Lorſque les défauts ſont emportés, il paſſe des touches générales, pour rendre la ſurface d'autant plus égale, & enfin lorſqu'il juge n'avoir plus beſoin de paſſer d'émeril, il le doucit.

Il n'eſt, je crois, pas beſoin de dire que ſi le poliſſeur a été obligé d'employer du premier émeril, il faut qu'il le corrige avec du ſecond, & ainſi de ſuite.

Après avoir paſſé ſon émeril, le poliſſeur laiſſe ſécher ſa glace, pour voir s'il ne reſte aucun défaut qui l'empêche de polir; s'il ne trouve rien de défectueux, il prend ſon *poliſſoir*, outil de bois de ſept pouces & demi de long ſur quatre pouces & demi de large, & neuf lignes d'épaiſſeur, traverſé dans ſa largeur & au milieu de ſa longueur, d'un manche qui déborde d'environ trois ou quatre pouces de chaque côté. Au milieu du manche eſt un trou ovale reſſemblant aſſez à l'orbite de l'œil. Le deſſous du poliſſoir eſt garni de liſieres de drap. On frotte le drap du poliſſoir avec de la potée en bâton, qui n'eſt autre choſe que le *caput mortuum* de l'eau-forte, préparé pour cet uſage; & on le mouille en le frottant d'une broſſe trempée dans l'eau. On poſe le poliſſoir ainſi frotté ou, en terme de métier, *graiſſé*, ſur un coin de la glace, & on le pouſſe devant ſoi auſſi loin qu'on a la force de le faire, en appuyant deſſus ſuivant un des bords de la glace, & ne paſſant le poliſſoir que ſur une partie de la glace. La partie qu'on polit, s'appelle *tirée*. La tirée prend la forme d'un éventail, n'ayant que la largeur du poliſſoir au coin de la glace, & ayant un pié ou quinze pouces de large à ſon autre extrémité.

Lorſque le poliſſoir eſt ſec, à force de le frotter ſur la glace, on le graiſſe de nouveau & on le ſeche encore. L'action de ſécher le poliſſoir eſt dite, *faire une ſéchée*; ainſi lorſqu'on dit, *qu'une tirée à été polie en deux ou trois ſéchées*, on entend par-là qu'on a graiſſé & ſéché le poliſſoir deux ou trois fois. Lorſqu'une tirée eſt parfaitement polie, on en fait une autre à côté; c'eſt-à-dire amenant toujours le poliſſoir ſur le même coin, & travaillant à côté de la premiere tirée un eſpace pareil, & dans la même forme.

On a ſoin que la ſeconde tirée empiette ſur la premiere, pour égaliſer le poli, & pour qu'on ne puiſſe diſtinguer les ſéparations des tirées. Après la ſeconde tirée, on en polit une troiſieme, auſſi de ſuite, juſqu'au bord qui eſt perpendiculaire au premier où l'on a commencé. Alors on dit, *que l'on a un coin de poli*; & lorſqu'on a pouſſé le poliſſoir de 30 ou 36 pouces ſur la glace, ce coin conſiſte en un quart de cercle, qui a pour centre le coin de la glace, & pour rayon 30 ou 36 pouces.

Ordinairement un coin ſe polit en quatre ou cinq tirées: on fait la même opération aux quatre coins.

Si les tirées ne ſe ſont pas croiſées, & qu'il reſte des endroits de la glace que le poliſſoir n'ait pas touchées, on fait d'autres tirées dans le milieu de la glace, dirigées de la maniere la plus favorable pour atteindre tous les endroits non polis. Si les tirées des coins ſe ſont croiſées, le lieu de leur jonction eſt néceſſairement moins poli que le reſte des coins, & on s'y applique plus immédiatement.

Lorſque toutes les parties de la glace ſont à-peu-près au même degré de poli, on doit porter toute ſon attention à égaliſer le poli, & à mêler les divers chemins du poliſſoir. Pour cet effet, on fait des ſéchées ſur chaque bande de la glace, parallélement aux têtes (*n*), & d'une tête à l'autre: on en agit de même aux têtes parallélement aux bandes. Enfin on mouille d'eau de potée la ſurface entiere de la glace, qu'on ſeche enſuite avec le poliſſoir. Les ſéchées en bandes & en têtes dont nous avons parlé, ſont connues ſous le nom de *recoupage*, & la derniere ſéchée, où on mouille toute la ſurface de la glace, eſt dite *ſéchée d'eau*.

Le poliſſeur ſeroit très-fatigué s'il étoit obligé de tirer de ſes bras tout le frottement de ſon poliſſoir; pour le ſoulager on lui a donné une *fleche*, qui n'eſt autre choſe qu'un morceau de bois verd d'environ ſix piés, qu'on courbe à force. A l'un des bouts eſt un *bouton* qui entre dans l'œil du poliſſoir; à l'autre bout eſt un *clou* qui fixe la fleche à un plancher, diſpoſé environ à 24 pouces au-deſſus du banc. La fleche appuyée par ſon reſſort contre le plancher, fait arc-boutant contre le poliſſoir, & l'ouvrier n'a preſque plus qu'à faire gliſſer ce dernier.

Lorſqu'il y a des endroits où le frottement du poliſſoir ne ſuffit pas, on y ſubſtitue un autre outil, connu ſous le nom de *brulot*, abſolument ſemblable au poliſſoir, à l'exception que le brulot n'a environ que 2 pouces ou 2 pouces & demi de largeur.

Quand un côté de la glace eſt poli, on la deſcelle, & on la reſcelle pour polir le ſecond côté. On rougit en entier le côté poli, parce que le poli du ſecond côté ſeroit bien plus difficile à appercevoir, la glace ayant déja de la tranſparence, & le fond blanc du plâtre offrant par cette raiſon une réflexion bien plus difficile qu'auparavant. On marque à l'ouvrier les défauts de ce côté, en les renfonçant d'une ligne blanche, qu'on forme en ôtant en ces endroits le rouge dont on avoit couvert toute la ſurface.

Après qu'on a deſcellé une glace, tant au douci qu'au poli, on racle le plâtre qui reſte ſur la pierre, avec l'inſtrument nommé *riflard*, qu'on peut voir dans la *figure*.

Une des pratiques ingénieuſes de l'attelier du poli, c'eſt le ſcellage des numeros. Comme ils ſont tous de trop petit volume pour être travaillés ſeuls, on eſt obligé d'en aſſembler un certain nombre; mais ils ſont de différentes épaiſſeurs, & l'un débordant au-deſſus l'autre, il ſeroit impoſſible de les travailler en même tems. Alors on prend le parti de les aſſembler ſur une glace doucie, qu'on appelle *modele*.

On fait gliſſer les numeros ſur le modele, de maniere qu'il ne reſte point d'air entre les deux ſurfaces

(*n*) On appelle *tête de la glace* les deux plus petits côtés, & *bandes* les deux plus longs.

ces, au moyen de quoi le ſimple poids de l'atmoſphere les retient collés au modele. Les ſurfaces des numeros ſont néceſſairement bien à la regle du côté du modele, & la différence des inégalités d'épaiſſeur ne ſe fait ſentir que de l'autre côté, qu'on met ſur le plâtre lorſqu'on ſcelle. En ôtant le modele, la ſurface ſur laquelle on a à travailler ſe trouvera parfaitement unie. Le ſeul effet qui réſultera des épaiſſeurs inégales, ſera qu'il y aura ſous tel numero, plus ou moins de plâtre que ſous tel autre.

Après que les glaces ſont polies, on les nettoye, on les molette, & c'eſt la derniere opération du fabriquant.

Ce dernier apprêt qui eſt très-peu conſidérable, conſiſte à rectifier le poli, c'eſt-à-dire à corriger les défauts qu'on remarque au poli en regardant la glace poſée ſur un tapis noir, ou gros-bleu, & éclairée par un jour tombant obliquement ſur elle.

On ſe ſert pour cet effet d'un petit outil de bois, d'environ 4 pouces de long, ſur 2 pouces de large, & autant d'épaiſſeur, garni de liſieres, ou encore mieux de chapeau, & légérement graiſſé de potée: cet outil s'appelle *molette*.

Pour graiſſer la molette, on la frotte ſur un verre, qu'on tient ſcellé ſur une pierre mince qu'on mouille avec la broſſe, & qu'on frotte de potée: ce verre dans cet état s'appelle *moletoir*.

On paſſe la molette avec force ſur les endroits qu'on apperçoit moins bien polis que les autres, juſqu'à ce que le nuage qu'on y voyoit ſoit diſſipé.

La glace ayant reçu toutes ces façons, eſt dans le cas d'être étamée; & c'eſt l'uſage le plus avantageux qu'on puiſſe en faire.

L'étamage eſt l'opération la plus ſimple, & en même tems la plus utile. On ſe ſert pour étamer d'une pierre bien droite & bien unie, entourée d'un cadre de bois, qui préſente au tour de trois côtés de la pierre, une petite rigolle, percée à deux des coins. Cette eſpece de table eſt tellement diſpoſée ſur les piés qui la ſoutiennent, qu'on peut à volonté la mettre de niveau, ou lui donner de la pente du côté où ſont les trous.

On commence d'abord par bien nettoyer la glace à étamer; enſuite ſur la dite table bien de niveau, on étend une feuille d'étain battu; de maniere qu'il n'y reſte pas le moindre pli; on répand après cela du mercure ſur la feuille d'étain, & diſpoſant une bande de papier ſur le bord de la table juſqu'à la feuille, du côté où il n'y a point de rigole, & où le cadre ne déborde par la pierre, on fait gliſſer la glace, d'abord ſur le papier, & enſuite ſur le mercure, dans la vue que ſa ſurface ne prenne point de ſaletés dans le trajet.

On charge la glace de pierres pour qu'elle touche plus immédiatement à le feuille d'étain, & que le mercure ſuperflu en ſorte avec plus de facilité. C'eſt pour cette derniere raiſon que l'on penche la table, lorſque la glace eſt chargée. Le mercure ſuperflu coule dans la rigole, & ſe décharge par les trous qui y ſont pratiqués dans des baſſins de bois.

On ſent très-bien l'action du mercure dans l'étamage: il forme avec l'étain un amalgame qui s'unit à une des ſurfaces de la glace, & reflêchit les rayons de lumiere.

Lorſqu'on juge l'étamage aſſez parfait & ſolide, on décharge la glace, & on la poſe ſur des égouttoirs de bois, dont on rend la pente plus ou-moins rapide, à volonté & ſur leſquels elle acheve de perdre le mercure ſuperflu qui pourroit lui reſter.

L'inſpection des *figures* rendra clair ce que nous venons de dire, tant des apprêts, que de l'étamage.

Tel eſt l'art de faire des glaces, qui eſt ſans contredit une des branches les plus utiles & les plus agréables de la *verrerie*. Je ſouhaite que ce que j'en ai dit ſoit aſſez clair pour en convaincre le lecteur; & je ferois trop heureux ſi je pouvois animer les artiſtes, plus inſtruits, à communiquer leurs obſervations & leurs travaux. *Cet article des glaces coulées eſt de M. Alut le fils.*

Glaces ſoufflées. Le cryſtal étant affiné, les cannes ou felles dreſſées, les baquets remplis d'eau, la place arroſée & balayée, & le fourneau bien chaud, on appelle les ouvriers, on commence par cueillir. Pour cet effet, on chauffe un peu la felle, on plonge le bout dans le cryſtal à la profondeur de deux ou trois pouces, on tourne la felle pendant que le bout en eſt dans le cryſtal liquide, on la retire doucement afin que le fil qu'elle entraîne puiſſe ſe ſéparer & ne ſoit point amené ſur le fil de l'ouvroir; on la porte au baquet, on la rafraîchit avec de l'eau, on laiſſe refroidir ce premier cueillage; on le répete en cette maniere autant de fois qu'il eſt néceſſaire, ſelon la grandeur de la glace qu'on ſe propoſe de ſouffler l'avant dernier cueillage. Lorſque la matiere cueillie eſt un peu froide, on la ſouffle à deſſein de l'élargir, & de prendre au dernier coup plus de cryſtal: ce cueillage s'appelle *la poſte*. Quand elle eſt aſſez froide, on la replonge encore en tournat la felle dans le cryſtal; on la retire en baiſſant la main doucement, afin de faire ſéparer le fil, & arrondir le cueillage; cela fait, on va au baquet rafraîchir la canne ou felle; le paraiſonnier la prend enſuite, & la porte au marbre ou à la table: c'eſt une plaque de fer de fonte, il la roule en la ſoufflant en même tems, & lui donnant la forme appellée *paraiſon*, qu'on voit *dans nos Pl.*

Quelquefois la paraiſon devient plus mince d'un côté que de l'autre; alors on continue à tourner cette partie mince ſur le marbre ou ſur la table qui la refroidit, & ſoufflant en même tems, l'autre partie épaiſſe cede, & l'égalité ſe rétablit.

Cela fait, on va au baquet rafraîchir la felle, puis on la porte à l'ouvroir pour réchauffer la paraiſon égaliſée; quand elle y eſt, on la tourne d'abord doucement, mais on augmente de vîteſſe à meſure qu'elle s'amollit. Quand la paraiſon eſt aſſez chaude, on la retire pour la faire alonger; ſi elle eſt bien lourde, deux ouvriers ou paraiſonniers ſoutiennent la felle en l'air, & donne lieu à la paraiſon de s'alonger; on ſouffle à meſure qu'elle s'alonge, afin de lui donner le diametre qu'il faut, puis on la remet à l'ouvroir pour la réchauffer, obſervant comme auparavant de tourner d'autant plus vîte, qu'elle s'amollit davantage. Quand elle eſt aſſez chaude, on la retire, on acheve de l'alonger juſqu'au point convenable; on poſe la feuille ſur un tréteau; un autre ouvrier, avec un poinçon & un maillet, y pratique un trou; cela fait, on la reporte à l'ouvroir, mais on n'en rechauffe qu'environ la moitié; quand elle eſt chaude, on revient au tréteau, & un autre ouvrier, avec le procello, met d'abord la pointe de cet inſtrument dans le trou fait avec le poinçon; on tourne la felle, & comme le procello eſt à reſſort, le trou s'élargit peu-à-peu; quand toute l'ouverture eſt faite, on reporte à l'ouvroir, on réchauffe comme auparavant, on revient, on monte ſur la chaiſe; alors un ouvrier avec un ciſeau fend la piece juſqu'à la moitié. On deſcend de deſſus la chaiſe, on va au treteau, un autre ouvrier avec le pontil, l'attache à la piece; puis avec un fer trempé dans l'eau, dont on poſe le bout ſur la piece & d'où il en tombe ſur elle quelque goutte, prépare la ſéparation de la feuille qui ſe fait d'un petit coup qu'on lui donne. La piece ſéparée de la felle, on la porte avec le pontil à l'ouvroir, pour la chauffer comme auparavant. On revient au treteau, on acheve d'ouvrir le trou avec le procello; un ouvrier alors monte ſur la chaiſe, & avec un ciſeau on acheve de fendre. Un autre ouvrier s'approche avec une pelle; on poſe la piece ſur cette pelle, on détache le pontil de la piece par un petit coup: l'ouvrier à la pelle la prend, la porte dans l'arc à applatir.

La chaleur de l'arche commence à l'amollir; on poſe la piece ſur la table à applatir, l'ouvrier prend le fer à applatir, c'eſt une tringle de fer d'environ 10 ou 11 piés de long, & il renverſe un des bords de la piece vers la table, enſuite l'autre; puis avec la poliſſoire il frotte la glace par-tout pour la rendre unie; enſuite on pouſſe la glace ſous l'arcade, afin de la faire entrer ſous le fourneau à recuire. A meſure qu'elle ſe refroidit, on la pouſſe vers le fond du fourneau; quand elle eſt encore plus froide, c'eſt-à-dire, qu'il n'y plus de riſque qu'elle ſe plie; on la dreſſe, & entre chaque ſept ou huit pieces ainſi dreſſées, on met la barre de travers pour les empêcher de courber. Sans ces barres, les pieces poſeroient les unes ſur les autres, & plieroient: quelquefois la glace eſt ſi grande, qu'on ne peut pas la dreſſer; alors on la retire de l'arche, on la prend ſur une pelle, & on la met dans le fourneau. Le fourneau étant plein, on le bouche, on marge, & on le laiſſe refroidir, mais on a grand ſoin de tenir le fourneau dans une chaleur convenable; trop chaud, les pieces plieroient; trop froid, elles ſe couperoient difficilement avec le diamant, & ſeroient trop ſujettes à caſſer: quand elles ſont froides on les retire, & on les emmagaſine.

Il y a deux ſortes de pontils; le travers en étant un peu chaud, on les trempe dans le métal, ils s'en couvrent, on les laiſſe refroidir, puis on les attache à la piece.

Verreries en cryſtal. Les fours de ces *verreries* ſont ronds, *Voyez* les plans & les profils. Ils ſont faits en maſſe ou avec de la brique préparée exprès; leur interieur & leur extrérieur ſont revétus de briques ordinaires: on voit par le profil qu'il y a trois voûtes, une plus baſſe, qui eſt le foyer où il y a une grille fait de terre, ſur laquelle on place le bois à brûler; & au lieu de tirer la braiſe par le tiſonnier, on remarque une petite porte au fond du foyer qui eſt à cet uſage. C'eſt par-la qu'on fait paſſer la braiſe dans une cave, quand il y en a trop. Cette voûte eſt percée d'une lunette qui donne paſſage à la flamme dans la ſeconde voûte où les pots ſont placés autour de la lunette. Cette ſeconde voûte eſt pareillement percée d'une lunette qui donne paſſage à la flamme dans l'arche ou dans la troiſieme voûte, dans laquelle on met recuire les marchandiſes; ſi ceux qui conſtruiſent ces fours, ſe ſervoient de la méthode que nous avons expliquée dans la *verrerie* à bouteilles en charbon, pour faire & préparer leurs briques ſelon les voûtes de leur four, ils abrégeroient beaucoup leur travail dans la conſtruction; car on peut déterminer les dimenſions des moules, de maniere qu'on n'auroit rien à tailler. On voit qu'au lieu de faire les faces du moule rectilignes, il faudroit qu'ils ſuiviſſent la courbure des voûtes, obſervant encore que les briques ſe retréciſſent, & que par conſéquent ſi l'on veut avoir un four de ſix piés en diametre, il faut faire les moules comme pour un four de ſix piés quatre pouces.

On fait les pots à la main ou dans un moule. Ils ont ordinairement 2 piés 2 ou 3 pouces de largeur, ſur 16 pouces de haut.

Quoiqu'il y ait huit pots dans ces fours, on ne travaille qu'à deux, trois ou quatre, & cela ſelon les nombres des ouvriers qu'on a, & ſelon les marchandiſes qu'on fait. Il y a deux ouvriers qui travaillent dans le même pot, auquel il y a deux ouvroirs, à-moins qu'on ne faſſe de groſſes pieces; dans ce cas il n'y a qu'un ouvrier au même pot. Les autres pots ſont pour fondre & raffiner la matiere. A meſure qu'elle ſe raffine & qu'on en a beſoin, on la traſie d'un pot dans un autre avec la poche ou la cueillere, & cela ſans la retirer du four.

Traſier le verre ou le cryſtal, c'eſt prendre la poche ou la cueillere, la tremper dans l'eau, ſi elle eſt ſale, la laver & la plonger dans le cryſtal liquide; & quand ſon baſſin en eſt plein, le renverſer dans les autres pots.

Quand ce pot eſt vuide, on le remplit de rechef de ſa fritte, pour être raffinée & tenue prête à être traſiée.

Dans ces fours, qu'il y ait ſix, ſept à huit pots, il faut autant d'arcades qu'il peut y avoir de pots. C'eſt par ces arcades qu'on fait entrer les pots dans le four, & non pas, comme dans les autres *verreries*, par la tonnelle. Quand ils ſont cuits, on les prend ſur une planche, & on les porte, comme on voit dans les figures. On bouche le devant des arcades avec des torches faites de la même terre que le four. *Voy*. TORCHE, VERRERIE *à bouteilles*.

Nous avons dit que les pots étoient faits à la main ou au moule; mais nous ajoutons qu'on a le même ſoin à éplucher la terre.

On fait dans les *verreries* dont nous traitons, outre le cryſtal, le verre blanc, le verre commun, les verres de couleurs, & les émaux.

Il ſemble qu'on doive au haſard la rencontre de la premiere compoſition du cryſtal, que les Chimiſtes ont enſuite perfectionnée. Car c'eſt à eux qu'on a l'obligation de ces belles couleurs que l'on pratique au cryſtal, qui imitent ſi bien les pierres précieuſes, avec la matiere & l'emploi de leurs teintures qui ſe tirent des métaux & des minéraux.

Les premieres ou élémentaires matieres du cryſtal ſont le ſalpêtre, le ſel de ſoude, la potaſſe, le ſable blanc & cryſtallin, ou le caillou noir ou pierre à fuſil réduit en poudre; ce qui n'eſt pas difficile. Faites rougir ce caillou au feu, jettez-le dans de l'eau fraîche, & il deviendra aiſé à piler. Mais j'avertis qu'on ne s'en ſert guere, quoi-qu'il faſſe le plus beau cryſtal. On aime mieux employer le ſable qu'on trouve tout pulvériſé, que de perdre du tems & de la peine à pulvériſer le caillou.

Quand on ſe ſert du ſalpêtre ſeulement, on ne fait point de fritte; on prend du ſalpêtre qu'on mêle avec le ſable ou caillou réduits en poudre, autrement appellé *tarce*, & on met le tout dans les pots: mais ſi l'on emploie le ſel de ſoude, il faut faire une fritte.

On prendra dans l'*art de la verrerie* la maniere de tirer le ſel de ſoude. Cet auteur qui ne ſavoit rien du tout de l'art de la *verrerie*, a tiré ce qu'il peut y avoir de bon dans ſon livre d'un auteur italien, appellé *Nery*, & d'un auteur anglois appellé *Merret*.

Le ſel de ſoude bien purifié donnera un très-beau cryſtal,

Il faut obſerver que les compoſitions qu'on donnera du cryſtal, quoiqu'elles réuſſiſſent dans les *verreries* où elles ſont en uſage, il ne s'enſuit pas qu'elles aient le même ſuccès ailleurs. Car les ſels peuvent être plus ou moins forts, les ſables plus ou moins fondans. Cela ſuffit pour faire manquer: mais pour s'aſſurer de ſon fait, il faut recourir aux épreuves. Prenez cinq ou ſix livres de compoſition, mettez-les dans un petit creuſet: procédez du reſte comme dans les eſſais pour la *verrerie* en bouteille; quand la matiere ſera rafinée, ſi le cryſtal ſe trouve trop tendre ou trop mol, il faut ajouter un peu de ſable. S'il eſt dur & qu'il ne fonde pas, il en faut conclure que les ſels ſont foibles, ou que le ſable eſt très-dur; & pour y remédier, il faut ou ajouter du ſel, ou ôter du ſable.

On peut compter ſur les compoſitions ſuivantes.

Prenez cent livres de ſalpêtre, cent cinquante livres de ſable blanc, pur & net, & où il n'y ait point de matieres terreſtres, & dont on s'aſſurera, comme dans la *verrerie* à bouteilles. Ajoutez deux livres d'arſenic blanc; faites en bien le mélange, rafinez, & quand la matiere ſera affinée, cueillez, ſoufflez une piece qui ait l'épaiſſeur d'un écu de France. Si le papier paroît à-travers ce morceau de cryſtal froid, comme à la vue, ſans perdre de ſa blancheur, le cryſtal eſt comme il doit être. Mais ſi vous appercevrez quelque teinture verdâtre, prenez de l'arſenic blanc, pilez-le: prenez-en plus ou moins, ſelon que le cryſtal ſera plus ou moins verdâtre: mettez-le dans un cornet de papier, & le gliſſez enſuite dans le trou d'une barre de fer, qu'on appelle *le quarre;* & plongez enſuite cette barre au fond du pot; levant cette barre d'une main, & éloignant le viſage le plus que vous pourrez, afin d'éviter la vapeur, remettez cette barre; & lui faites faire le tour du pot; continuez cette manœuvre juſqu'a ce que la barre ſoit rouge: retirez alors la barre; & au bout de deux ou trois heures, vous appercevrez du changement en mieux dans votre cryſtal. Mais pour lui donner encore plus de pureté, tirez-le hors du pot avec la poche ou la cueillere; faites-le couler dans de l'eau fraſche, dont vous remplirez des baquets. Quand il ſera froid, relevez-le de-là; remettez le dans les pots; refondez-le, & vous aurez un cryſtal plus pur.

Autre compoſition avec la mine de plomb. Prenez deux cens cinquante livres de minium ou de mine de plomb, cent livres de ſable; ajoutez cela à la compoſition précédente, avec trois livres d'arſenic blanc; mêlez-bien; faites fondre.

Faites les obſervations précédemment indiquées; ſi vous avez des groiſils ou morceaux de cryſtal caſſé; ajoutez les à la compoſition avant que de la mêler dans les pots.

Autre compoſition avec le ſel de ſoude. Le ſel de ſoude étant fait, comme on verra à l'article des glaces; prenez de ce ſel reduit en poudre cent cinquante liv. deux cens vingt-ſept livres de ſable blanc, ou caillou, ou tarce; ajoutez cinq livres de manganeſe en poudre tres-fine; mêlez; faites paſſer par un crible de peau: mêlez encore; mettez le tout dans la carquaiſe, & faites-en un fritte, comme nous avons dit aux glaces.

La manganeſe de Piémont eſt la meilleure. Faites-la bien rougir au feu, puis jettez-la dans de l'eau fraîche; retirez-la; faites-la ſécher; quand elle ſera ſeche, pilez, paſſez à un tamis de ſoie, & elle ſera préparée & prête à l'uſage.

Quand la fritte ſera faite, plus long-tems vous la garderez, meilleure elle ſera.

Quand vous voudrez vous en ſervir, vous remarquerez ſi le cryſtal qu'elle donnera ſera fin, ou s'il aura quelque teinture verdâtre; & vous ajouterez de la manganeſe en poudre plus ou moins, ſelon que le cryſtal ſera plus ou moins verd ou obſcur; pour cela vous vous ſervirez du quarré. Vouz laiſſerez raffiner;

ner; & vous acheverez de le rendre net, en le coulant dans l'eau.

Quand je dis qu'on ſe ſert du quarré, c'eſt de la maniere ſuivante. Vous répandrez la manganeſe ſur la ſurface du cryſtal avec une cueillere, vous mêlerez enſuite avec le quarré. Il y en a qui font faire le bout rond à cet inſtrument; mais il n'en eſt pas plus commode pour cela.

Autre compoſition qui ne donnera pas un beau cryſtal, mais un beau verre blanc. Prenez de la ſoude d'Alicante pilée, & paſſée au tamis de ſoie, parce que cette ſoude étant mêlée de pierre, il eſt bon que la pouſſiere en ſoit très-menue, afin que cette pierre ſe fonde plus facilement. Prenez deux cens livres de cette ſoude ainſi paſſée, cinquante livres de ſel de nitre, deux cens ſoixante-quinze livres de ſable, dix onces de manganeſe en poudre; mêlez; faites une fritte. Quand vous emploirez cette fritte, remarquez quand le cryſtal ſera en fuſion, s'il n'eſt pas un peu bleuâtre ou verd; dans le cas où cela ſeroit, ajoutez de la manganeſe ſelon le beſoin; & dans vos eſſais, ſi vous trouvez le cryſtal un peu rouge, c'eſt bon ſigne; cette rougeur paſſera: ſi cette rougeur eſt trop foncée, jettez dans les pots quelques livres de groiſils de cryſtal; cette addition mangera la rougeur. Si le pot étoit trop plein, il en faudroit ôter avec la poche pour faire place au groiſil.

Obſervation. Quand le cryſtal ſera en fuſion, on appercevra à ſa ſurface un ſel, qu'on appelle *ſel de verre*; il ne faut pas ôter ce ſel trop tôt, mais ſeulement quand la matiere eſt bien fondue, & qu'en le tirant avec un ferret chaud on s'apperçoit que le verre commence à s'affiner. On enleve ce ſel avec la poche, mais non pas entierement. Il faut bien prendre garde qu'il n'y ait de l'eau dans la cueillere, cela feroit ſauter le ſel avec grand bruit, & l'on riſqueroit d'avoir le viſage brûlé, & même les yeux crevés.

Beau verre commun. Prenez cent livres de ſoude en poudre, cent cinquante livres de cendre de fougere, cent quatre-vingt-dix de ſable, ſix onces de manganeſe; mêlez, calcinez, mettez le tout chaud dans le pot; rafinez, mêlez à cela les collets de verre blanc, c'eſt-à-dire, le reſtant de verre qui tenoit au bout des cannes, & qu'on conſervoit dans la caſſette; on ne les a point employés ni avec le cryſtal, ni avec le beau verre blanc, parce que les pailles de fer qui s'y attachent auroient nourri le cryſtal.

Les verres à boire ſe font avec la cendre de fougere ſeulement & le ſable, mêlés enſemble & calcinés.

Remarquez que pour tout beau verre & cryſtal, il faut laver le ſable quand il n'eſt pas pur.

Cryſtal avec la potaſſe. Prenez cent ſoixante livres de ſable, cent quatre de potaſſe la plus pure, dix livres de craie purifiée, cinq onces de manganeſe; mêlez; faites fondre; rafinez: ſi le cryſtal eſt obſcur, faites-le couler dans l'eau; refondez, & vous aurez un cryſtal qui ne le cédera point à celui de Bohème.

Mais obſervez de n'employer de la craie que bien blanche, ſeche & pilée groſſierement; mettez-la enſuite dans une cuve avec de l'eau propre; remuez juſqu'à ce qu'elle ſoit diſſoute; laiſſez-la repoſer ſept à huit minutes; verſez l'eau par inclinaiſon; cette eau emportera la plus pure; laiſſez repoſer cette eau; la craie ſe précipitera; vous la ferez ſécher dans des vaiſſeaux non-vernis.

Avant que de commencer à travailler, on dreſſera les cannes, on écrémera comme dans la *verrerie*. On ôtera les pierres qui ſe trouveront dans l'ecrémure avec les pincettes.

On commence par prendre ou cueillir du cryſtal avec la canne, qui eſt un peu chaude, & dont le ſerviteur met le bout dans le cryſtal. Il tourne la canne, le verre s'y attache; s'il n'en a pas pris d'un premier coulage autant qu'il en faut, il réitere la même opération: puis le marbre étant bien propre, il roule deſſus la matiere cueillie, il ſouffle; ſi la piece eſt figurée, cannelée, à pattes, il la ſouffle dans un moule de cuivre; puis il marque le col avec un fer; ſi c'eſt une caraffe, il la donne à l'ouvrier qui la réchauffe dans l'ouvroir; puis la mettant dans un moule de bois, il la ſouffle de la groſſeur qu'elle doit avoir; il en enfonce enſuite le cul avec les pincettes; il glace, c'eſt-à-dire qu'il ſépare la caraffe de la canne: il attache au cul le pontil: il réchauffe le col à l'ouvroir; puis il s'aſſied ſur le banc, & avec le fer il façonne le col, en le tournant & appliquant le fer en-dedans & en-dehors; roulant toujours le pontil. L'ouvrage étant achevé, on le met dans l'arche ou ſous la troiſieme voûte pour y recuire. Le tireur le reprend enſuite avec une fourche, & le met dans la ferraſſe, & quand la ferraſſe eſt pleine, le tireur la fait deſcendre, & il en ſubſtitue une autre à ſa place. Cette autre eſt enchaînée à la premiere: il continue la même manœuvre juſqu'à ce que tout ſoit plein: il ôte enſuite les marchandiſes, porte la ferraſſe, la remet dans l'arche; ainſi cette ferraſſe circule continuellement.

VERRES, MUSIQUE DES, (*Arts*.) on a imaginé depuis quelques années de produire à l'aide des *verres* une nouvelle eſpece d'harmonie, très-flatteuſe pour l'oreille.

On prétend que c'eſt un anglois nommé *Puckeridge*, qui en eſt l'inventeur; cependant cette méthode eſt connue depuis long-tems en Allemagne. L'inſtrument dont on ſe ſert pour cet effet eſt une boîte quarrée oblongue, dans laquelle ſont rangés & fixés pluſieurs *verres* ronds de différens diametres, dans leſquels on met de l'eau en différentes quantités. En frottant avec le doigt mouillé ſur les bords de ces *verres*, qui ſont un peu rentrans, on en tire des ſons très-doux, très-mélodieux & très-ſoutenus; & l'on eſt parvenu à jouer de cette maniere des airs fort agréables.

Les Perſans ont depuis fort long-tems une façon à-peu-près ſemblable de produire des ſons; c'eſt en frappant avec de petits bâtons ſur ſept coupes de porcelaine remplies d'une certaine quantité d'eau, ce qui produit des accords.

VERRIER, ſ. m. (*Communauté*.) il y a Paris une communauté de marchands *verriers*, maîtres couvreurs de flacons & bouteillers en oſier, fayance, & autres eſpeces des marchandiſes de *verre*. Ce ſont ces marchands qu'on appelle communément *fayanciers*, parce qu'ils font un grand commerce de cette ſorte de vaiſſelle de terre, dont l'invention vient de Faenza, petite ville d'Italie.

Les plus anciens ſtatuts qu'on ait de cette communauté avoient été accordés par lettres-patentes de Henri IV. du 20 Mars 1600, vérifiées en parlement le 12 Mai ſuivant. Les nouveaux ſtatuts ſont de 1658. La Mare, *traité de la police*. (*D. J.*)

VERRIER, *terme de Vannier*, c'eſt un ouvrage d'oſier fait en quarré ou en ovale, à un, à deux ou trois étages, & dont on ſe ſert pour mettre les verres.

VERRIERES, ſ. f. (*Jardinage*.) ce ſont de petites ſerres conſtruites de planches, & couvertes pardeſſus, & par devant de chaſſis de verres qui ſe ferment régulierement; on les étend ſur une planche de terre pour y élever les ananas & les plantes délicates. Les Anglois s'en ſervent communément, & on en voit auſſi au jardin du roi à Paris. Ces *verrieres* garantiſſent les jeunes plantes des froids & des pluies froides du printems.

VERROTERIE, ſ. f. (*Comm.*) menue marchandiſe de verre ou de cryſtal, qu'on trafique avec les ſauvages de l'Amérique, & les noirs de la côté d'Afrique.

VERROU *ou* VERROUIL, ſ. m. (*Serrur.*) piece de menus ouvrages de ſerrurerie, qu'on fait mouvoir, dans des crampons ſur une platine de tole ciſelée ou gravée pour fermer une porte. Il y a des *verroux* à grande queue, avec bouton ou poignée tournante pour les grandes portes & fenêtrages; & des petits, qu'on nomme *targettes*, attachés avec des crampons ſur des écuſſons pour les guichets des croiſées. Ces targettes ſont les unes à bouton, & s'attachent en ſaillie; & les autres à queue recourbée endedans, avec bouton, & entaillées dans les battans des volets, afin que ces volets puiſſent ſe doubler facilement. Il y a encore des *verroux* à panache.

Des verroux à pignons qui ſe ferment à clé par le dehors, ils ſont montés ſur une platine comme le *verrou* d'une targette, avec des crampons; la partie ſupérieure eſt dentée pour recevoir le pignon; au-deſſus eſt un foncet, dont les piés ſont fixés ſur la platine. Au milieu du foncet, on a percé un trou; un autre trou pareil a été percé ſur la platine. C'eſt là que paſſe un arbre qui porte le pignon qui doit faire mouvoir le *verrou*. La partie de l'arbre doit être vers la platine de longueur ſuffiſante pour affleurir la porte en-dehors, & avoir une forme ou quarrée ou triangulaire, comme on la donne aux bro-

ches des ſerrures des coffres forts, lorſqu'elles entrent dans la forure faite à la tige d'une clé ſans panneton. *Des verroux plats* qui ne ſont pas montés ſur platine, mais qu'on poſe ſur les portes avec deux crampons à pointes ou à pattes. *Des verroux montés ſur platine ou à reſſort*, qui en effet montés ſur platine, ſont fixés par deux crampons, entre leſquels on place le reſſort, ou une queue.

Selon M. Ménage, le mot *verrou* vient du latin *veruculus*, qui a la même ſignification. (*D. J.*)

VERRUE, (*Chirurg.*) par le vulgaire *poireau*, en latin *verruca*.

Les *verrues* ſont de petites excroiſſances ou tubercules brunâtres qui viennent ſur pluſieurs parties du corps, mais plus ordinairement ſur le viſage & ſur les mains.

Elle varient pour la forme & pour la groſſeur. Les unes ſont groſſes & plates, d'autres menues, d'autres reſſemblant à une poire pendante par la queue. On ne les extirpe pas pour la douleur ou le danger, mais pour la difformité qu'elles cauſent, ſur-tout lorſqu'elles ſont placées ſur des endroits viſibles, comme le viſage, le cou ou les mains de femmes belles d'ailleurs. Quoiqu'on cite une infinité de remedes, les uns ſympathiques, d'autres purement ſuperſtitieux & frivoles, dont on vante l'efficacité; il n'y a rien de plus ſûr ni de plus prompt que la main du chirurgien. Voici les principales méthodes qu'il emploie.

Celle qui mérite le premier rang eſt la ligature: on la pratique pour les *verrues* qui ſont menues du côté de la racine, & en quelque maniere pendantes; on paſſe autour de la *verrue* un crin de cheval, ou un fil de ſoie ou de chanvre qu'on ſerre bien fort. La *verrue* privée par le retréciſſement de ſes vaiſſeaux, des ſucs qui la nourriſſoient, ſe deſſeche & tombe.

Un autre moyen eſt d'employer un inſtrument de chirurgie, embraſſant la *verrue* avec un crochet ou une pince, & de la ſéparer enſuite bien adroitement avec des ciſeaux; on applique après cela pendant quelques jours la pierre infernale, ou quelques autres remedes corroſifs; afin que s'il reſtoit une portion de la racine qui pût pouſſer un nouveau tubercule, elle ſe trouve détruite.

Si les *verrues* ſont d'une groſſeur extraordinaire, il faut avoir recours aux corroſifs; & afin que ces remedes puiſſent bientôt conſumer la partie ſaillante, on commence par couper la ſommité dure du tubercule avec un raſoir, ou une paire de bons ciſeaux; cela fait, on applique de tems en tems ſur la plaie de l'huile de tartre par défaillance, ou quelque eſprit acide, dont le plus doux eſt l'eſprit de ſel. Si l'on ne réuſſit pas, on ſubſtituera des remedes plus forts, par exemple, de l'eſprit ou de l'huile de vitriol, de l'eau-forte ou du beurre d'antimoine.

Pour les *verrues* tendres & molettes, on vient quelquefois à bout de les emporter ſimplement, en les frottant ſouvent avec le ſuc jaune de la grande chélidoine ou le lait d'éſule.

Mais il faut apporter bien de la précaution dans l'uſage des corroſifs autour des paupieres ou des yeux, de crainte qu'il n'en entre dans l'œil, & que la vue n'en ſoit éteinte. Il faut auſſi avoir attention que les parties adjacentes au tubercule ne ſoient point endommagées par le corroſif. Pour cet effet, il convient d'environner le *verrre* d'un anneau ciré ou d'une emplâtre perforé dont la *verrue* ſorte, au moyen de quoi on la pourra cautériſer ſans riſque pour les parties circonvoiſines. On veut appliquer le corroſif pluſieurs fois par jour. On détruira par la même méthode les autres tubercules, & toutes les difformités cutanées de même eſpece.

La quatrieme façon d'extirper les *verrues* eſt d'y appliquer un fer rouge de la largeur du tubercule, de maniere qu'il pénetre juſqu'au fond de la racine. Il eſt vrai qu'il n'y a point de méthode plus violente; mais il faut avouer auſſi que, ſi la douleur eſt aiguë, c'eſt l'affaire d'un moment. On applique ſur l'endroit cautériſé du baſilicon ou de l'onguent digeſtif, & par-deſſus une emplâtre refrigérative, comme, par exemple, l'emplâtre de frai de grenouille. On ne ſauroit exprimer combien cette méthode eſt efficace en ce que ces excroiſſances détruites ne reviennent jamais.

Il y a une cinquieme méthode qui eſt ſeulement particuliere aux empiriques, c'eſt de frotter d'abord & d'échauffer le tubercule avec quelque onguent mollient, puis de l'arracher & de l'emporter de vive force avec le pouce & l'index. Mais outre que cette méthode eſt fort douloureuſe, elle eſt fort ſouvent inutile, la *verrue* repouſſant ordinairement de ſa racine qui n'a pas été exactement arrachée.

Enfin nous ne devons pas manquer d'obſerver qu'il ſe voit quelquefois, ſur-tout au viſage, aux levres, & près des yeux une eſpece de *verrues* livides ou bleuâtres, qui ſemblent tendre à un carcinome ou à un cancer; il faut laiſſer ces ſortes de *verrues* telles qu'elles ſont, plutôt que d'en tenter l'extirpation; car dès qu'elles ont été irritées par la main du chirurgien, elles dégénerent en carcinome, & font enfin périr le patient d'une maniere déplorable. *Heiſter*. (*D. J.*)

VERRUE DES PAUPIERES, (*Méd. Chirurg.*) maladie des paupieres. Voici ce qu'en dit Maître-Jean, le meilleur auteur à conſulter.

On ſait que les *verrues* ſont des prolongations des fibres nerveuſes, & des vaiſſeaux qui rampent ſous l'épiderme; ces prolongations forment de petites excroiſſances ou de petites tumeurs qui s'élevent au-deſſus de la peau, & qui attaquent les paupieres, comme beaucoup d'autres parties du corps. Elles naiſſent ou ſur leur ſuperficie extérieure ou ſur l'intérieure, ou ſur leur bord; de-là les différentes eſpeces de *verrues* des paupieres, ſur leſquelles nous allons entrer dans quelque détail.

La *verrue* des paupieres qui a la baſe ou racine grêle & longue, & une tête plus large & de médiocre grandeur, appellée par les Grecs *acrochordon*, vient plus ſouvent ſur la ſuperficie extérieure ou au bord des paupieres. C'eſt la premiere eſpece de *verrue* pendante, nommée par les Latins *verruca penſilis*.

Celle qui eſt appellée thymale (*thymus*) à cauſe qu'elle reſſemble en figure & en couleur à la tête du vrai thym blanc de Candie ou *verrue porale*, pour ſa reſſemblance à la tête d'un porreau. ſeconde eſpece de *verrue pendante*, eſt une petite éminence charnue pareillement étroite, mais plus courte par le bas & large par le haut, âpre, inégale ou crevaſſée pardeſſus, couleur blanchâtre ou rougeâtre, & ſans douleur quand elle eſt benigne; quand elle eſt maligne, cette éminence eſt plus grande, plus dure, plus âpre, de couleur livide, ſanieuſe, douloureuſe lorſqu'on la touche ou qu'on y applique des remedes. Elle ſe forme plutôt en la partie intérieure des paupieres, & quelquefois auſſi en l'extérieure. Quand cette *verrue* eſt petite, elle retient le nom de *thymale*; & quand elle eſt fort grande, on l'appelle un fic *ficus* en latin, συχωσις en grec, à cauſe de ſa reſſemblance à une figue.

Celle qui a la baſe large, nommée par les Latins *verruca ſeſſilis*, qu'on peut appeller *fourmilliere*, du mot grec *myrmecia*, & du latin *formica*, parce que par le grand froid elle cauſe des douleurs qui imitent le picotement des fourmis, eſt une éminence de la peu élevée, ayant la baſe large & qui diminue vers le haut; cette *verrue* eſt caleuſe, quelquefois noire, & le plus ſouvent rougeâtre ou blanchâtre; elle a pluſieurs petites éminences ſemblables aux grains d'une mûre, d'ou vient qu'on appelle auſſi *meurale* ou *morale*. Elle vient aſſez ordinairement à la partie intérieure des paupieres. Voilà les trois eſpeces de *verrues* qui arrivent le plus communément dans ces parties. Je n'ai rapporté leurs différens noms, qu'afin qu'on les puiſſe connoître dans les auteurs.

Les *verrues* extérieures ſont plus ſeches plus fermes, moins ſujettes à ſaigner, quoique crevaſſées, & ſouvent elles ſont preſque de la couleur de la peau, particulierement quand elles ne ſont pas chancreuſes; quand elles attaquent la ſuperficie intérieure des paupieres, elles ſont humides, molaſſes, ſujettes à ſaigner au moindre attouchement; quelquefois purulentes, à cauſe qu'elles s'échauffent & s'ulcerent aiſément par l'humidité du lieu & le frottement fréquent des paupieres, leur groſſeur le plus ſouvent n'excede pas celle d'un pois, & leur couleur eſt ordinairement d'un rouge blanchâtre.

Les *verrues* pendantes ont des vaiſſeaux à leur baſe qui les abreuvent, & qui ſont ſi conſidérables, eu égard à leur peu de volume, que lorſqu'on les extirpe, il en ſort du ſang aſſez abondamment. Quelquefois elles tombent, ſe diſſipent & ſe guériſſent d'elles-mêmes, particulierement celles qui viennent en la partie intérieure des paupieres, & qui renaiſſent aſſez ſouvent; quelquefois même les unes & les autres s'en-

s'enflamment, s'abſcedent ou s'ulcerent; & quelquefois auſſi, après être tombées, abſcédées ou ulcérées leur racine reſtante ſe groſſit inſenſiblement & ſe convertit en une tumeur skirrheuſe.

La premiere eſpece, quand on l'extirpe, ne laiſſe aucune racine, & par conſéquent ne revient point; mais la ſeconde eſpece, à cauſe d'une petite racine ronde & quelquefois filamenteuſe qui reſte enfoncée dans la chair, eſt ſujette à germer de nouveau, à-moins qu'on ne conſomme cette petite racine.

Les *verrues* à baſe large rarement guériſſent, ſi on ne les panſe, & même ſouvent on ne les peut diſſiper; & quand leur baſe eſt fort large, on ne les peut couper ſans qu'il y reſte un ulcere, dont les ſuites ſeroient fâcheuſes: c'eſt pourquoi on ne coupe que celles dont la baſe n'a pas plus d'étendue que leur corps.

Les *verrues* malignes & chancreuſes ne guériſſent point par les remedes, & il eſt très-rare qu'elles guériſſent par l'opération quand leurs racines ſont groſſes & dures, & qu'elles rampent en pluſieurs endroits de la paupiere, à-moins qu'on n'emporte la piece qui les contient, encore cette opération eſt fort ſuſpecte.

On diſſipe ou emporte les *verrues* des paupieres par les remedes ou par l'opération. Les remedes ne conviennent qu'aux *verrues* de leur ſuperficie extérieure, l'œil ne pouvant ſouffrir de tels remedes, ſi on vouloit s'en ſervir pour les *verrues* intérieures; & l'opération convient également aux extérieures & aux intérieures.

Les remedes diſſipent & emportent les *verrues* en deſſéchant & abſorbant l'humeur qui les nourrit, ce qui fait qu'elles s'attrophient enſuite & s'évanouiſſent. De ces remedes les uns agiſſent ſi lentement, qu'à peine s'apperçoit-on de leurs effets; les remedes lents ſont le ſuc laiteux de piſſenlit, le ſuc de chicorée verrucaire, de geranium robertianum, de pourpier, de millefeuille, *&c.* mais les autres remedes agiſſent plus puiſſamment, comme le ſuc de racines de grande chélidoine, la poudre de ſabine, *&c.* Il faut préférer ces derniers, &, pour s'en ſervir, on doit incorporer la poudre de ſabine avec un peu de miel, pour en oindre les *verrues* trois ou quatre fois par jour, ou les oindre de même du ſuc de chélidoine juſqu'à ce qu'elles diſparoiſſent. Mais on les détruit plus promptement par les remedes cauſtiques, je veux dire en les touchant légerement avec l'eau-forte, l'eſprit-de-vitriol, l'eau de ſublimé, ou bien on peut employer la liqueur ſuivante.

Prenez du verdet, de l'alun & du ſel commun, une dragme de chacun, du vitriol romain & du ſublimé corroſif, de chacun une demi-dragme; pilez ces choſes, & les faites bouillir dans quatre onces de pluie; filtrez la liqueur, & la conſervez dans une phiole pour vous en ſervir comme deſſus: prenez bien garde qu'il n'entre d'aucun de ces remedes dans l'œil.

L'opération qui eſt le plus sûr moyen & le plus prompt pour emporter les *verrues* conſidérables des paupieres, ſoit extérieures ou intérieures, ſe fait en deux manieres, ou en les liant ou en les coupant. La ligature convient aux deux eſpeces de *verrues* pendantes, quand elles ſont en-dehors des paupieres ou à leurs extrémités: on les lie d'un nœud de chirurgien le plus près de la peau qu'on peut, avec un fil de ſoie ou de lin; ce nœud ſe fait en paſſant deux fois l'extrémité du fil par l'anneau qu'on forme d'abord, & par ce moyen on le ſerre quand on veut, de jour à autre, juſqu'à ce que la *verrue* ſoit tombée. S'il reſte quelque petite racine, on la conſomme en la touchant avec quelques-unes des eaux cauſtiques ſuſdites, pour empêcher qu'elle ne repullule; enſuite on deſſeche l'ulcere reſtant ou avec l'onguent de tuthie, ou quelque collyre deſſicatif.

La ligature ne ſe pratique point pour les intérieures, parce que le fil ſeroit un corps étranger qui incommoderoit trop l'œil; ainſi on les coupe. Pour le faire, on prend avec le pouce & le doigt indice de la main gauche le bord de la paupiere, on la renverſe, & avec des ciſeaux qu'on tient de l'autre main, on coupe les *verrues* tout près de la peau, ſoit qu'elles ſoient à baſe large ou à baſe étroite; on laiſſe enſuite abaiſſer la paupiere, & le ſang s'arrête preſque toujours de lui-même; s'il tardoit à s'arrêter, on feroit couler dans l'œil quelques gouttes d'un collyre fait avec quinze grains de vitriol blanc, & un ſcrupule de bol de levant lavé, diſſout dans deux onces d'eau de plantain, rendue fort mucilagineuſe par l'infuſion de la gomme arabique ou tragacanth. On deſſeche enfin l'ulcere avec un collyre deſſicatif.

On coupe auſſi les *verrues* extérieures des paupieres & celles qui pendent à leurs bords de la même maniere que les intérieures; & pour le faire plus sûrement, on étend avec deux doigts la paupiere, & on les tranche avec la pointe des ciſeaux; ſi le ſang ne s'arrête pas, on ſe ſert d'une poudre faite avec une partie de vitriol romain calciné, deux parties de gomme arabique, & trois parties de bol de levant; on en met un peu ſur un plumaceau qu'on applique ſur la plaie, & que l'on contient avec les doigts juſqu'à ce que le ſang ſoit arrêté. On applique enſuite deſſus un petit emplâtre de diapalme, une compreſſe, & le bandage ordinaire qui finiſſent la cure. (*D. J.*)

VERRUE, (*Conchyl.*) terme à-peu-près ſynonyme à *boſſe* ou *tubercule*; il faut ſeulement remarquer que les *verrues* ſont des tubéroſités plus inégales, plus poreuſes & plus petites. (*D. J.*)

VERRUE, (*Jardinage.*) eſt une eſpece de boutons qui vient ſur l'écorce des arbres; c'eſt une excroiſſances de matiere, une abondance de la ſeve qui ſe porte plus ſur une branche que ſur une autre.

VERS, (*Poéſie.*) un *vers* eſt un diſcours, ou quelque portion d'un diſcours, dont toutes les ſyllabes ſont réglées, ſoit pour la quantité qui les rend breves ou longues, ſoit pour le nombre qui fait qu'il y en a plus ou moins; quelquefois même elles le ſont pour l'un & pour l'autre. Il y a des *vers* latins dont les ſyllabes ſont réglées pour la quantité & pour le nombre: comme l'aſclépiade, l'hendécaſyllabe. Il y en a qui ne le ſont que pour la quantité ſeulement, comme pour les héxametres. Les *vers* françois ne le ſont que pour le nombre des ſyllabes.

On ſait que les latins nommerent ainſi le *vers*, parce qu'il ramene toujours les mêmes nombres, les mêmes meſures, les mêmes piés; ou ſi l'on veut, parce, quand on l'a écrit, fût-on au-milieu de la page, on reccommence la ligne. Il appellent *verſus*, tout ce qui eſt mis en ligne; ce qui par-là faiſoit ordre.

Une meſure eſt une eſpace qui contient un ou pluſieurs tems. L'étendue du tems eſt d'une fixation arbitraire. Si un tems eſt l'eſpace dans lequel on prononce une ſyllabe longue, un demi-tems ſera pour la ſyllabe breve. De ces tems & de ces demi-tems ſont compoſées les meſures: de ces meſures ſont compoſés les *vers*, & enfin de ceux-ci ſont compoſés les poëmes. *Voyez* donc POEME, & ſes différentes eſpeces; *voyez* POÉSIE, VERS (*Poëſie du*) POETE, VERSIFICATION, *&c.* car il ne s'agit ici que de la définition des *vers* en général; les détails ſont réſervés à chaque article particulier.

J'ajouterai ſeulement qu'avant Hérodote, l'hiſtoire ne s'écrivoit qu'en *vers* chez les Grecs. Cet uſage étoit très-raiſonnable, car le but de l'hiſtoire eſt de conſerver à la poſtérité le petit nombre de grands hommes qui lui doivent ſervir d'exemple. On ne s'étoit point encore aviſé de donner l'hiſtoire d'une ville en pluſieurs volumes *in-folio*; on n'écrivoit que ce qui en étoit digne, que ce que les peuples devoient retenir par cœur, & pour aider la mémoire on ſe ſervoit de l'harmonie des *vers*. C'eſt par cette raiſon que les premiers philoſophes, les légiſlateurs, les fondateurs des religions, & les hiſtoriens étoient poëtes. (*D. J.*)

VERS FRANÇOIS, (*Poéſie françoiſe.*) aſſemblage d'un certain nombre de ſyllabes qui finiſſent par des rimes, c'eſt-à-dire, par un même ſon à la fin des mots.

C'eſt ſeulement par le nombre des ſyllabes, & non par la qualité des voyelles longues ou breves, qu'on a déterminé les différentes eſpeces de *vers* françois. Le nombre des ſyllabes eſt donc ce qui fait toute la ſtructure de nos *vers*; & parce que ce nombre de ſyllabes n'eſt pas toujours égal en chaque genre de *vers*; cela a donné occaſion de nommer nos *vers* les uns maſculins & les autres féminins.

Le *vers* maſculin a une ſyllabe moins que le féminin, & ſe termine toujours ou par un *e* clair, comme *beauté*, *clarté*, ou par quelque ſyllabe que ce ſoit qui ne finiſſe point par un *e* muet.

On nomme *vers* féminin celui dont la derniere voyelle du dernier mot eſt un *e* muet ou obſcur, ainſi que l'*e* de ces mots, *ouvrage*, *prince*; ſoit qu'après cet *e* il y ait une *s*, comme dans tous les pluriels des noms *ouvrages*, *princes*, &c. ou *nt*, comme

en

en de certains tems des pluriers des verbes *aiment*, *déſirent*, &c.

L'*e* obſcur ou féminin ſe perd au ſingulier quand il eſt ſuivi d'un mot qui commence par une voyelle, & alors il eſt compté pour rien, comme on le peut remarquer deux fois dans le *vers* qui ſuit.

Le ſexe aime à jouir d'un peu de liberté,
On le retient fort mal avec l'auſterité.

Moliere.

Mais il arrive autrement lorſqu'il eſt ſuivi d'une conſonne, ou qu'il y a une *s* ou *nt* à la fin, alors il ne ſe mange & ne ſe perd jamais, en quelque rencontre que ce ſoit.

Son teint eſt compoſé de roſes & de lis...
Ils percent à grands coups leurs cruels ennemis.

Racan.

Il faut encore remarquer que le nombre des ſyllabes ſe prend auſſi par rapport à la prononciation, & non à l'ortographe; de cette maniere le *vers* ſuivant n'a que douze ſyllabes pour l'oreille, quoiqu'il en offre aux yeux dix-neuf.

Cache une ame agitée, aime, oſe, eſpere & crains.

Quoiqu'on prétende communément que notre poëſie n'adopte que cinq eſpeces différentes de *vers*, ceux de ſix, de ſept, de huit, & de dix ſyllabes appellés *vers* communs, & ceux de douze qu'on nomme *aléxandrins*; cette diviſion n'eſt pas néanmoins trop juſte, car on peut faire des *vers* depuis trois ſyllabes juſqu'à douze; il eſt vrai que les *vers* qui ont moins de cinq ſyllabes, loin de plaire, ennuient par leur monotonie; par exemple, ceux-ci de M. de Chaulieu ne ſont pas ſupportables.

Grand Nevers,
Si les vers
Découloient,
Jailliſſaient,
De mon fonds,
Comme ils font
De ton chef;
De rechef,
J'aurois jà
De pié çà
Répondu, &c.

Les *vers* de cinq ſyllabes ne ſont pas dans ce cas, & peuvent avoir lieu dans les contes, les fables, & autres petites pieces où il s'agit de peindre des choſes agréables avec rapidité. On peut citer pour exemple les deux ſtrophes ſuivantes tirées d'une épitre moderne aſſez connue.

Telle des ſaiſons
La marche éternelle;
Des fleurs, des moiſſons,
Des fruits, des glaçons,
Le tribut fidele,
Qui ſe renouvelle
Avec nos deſirs,
En changeant nos plaines,
Fait tantôt nos peines,
Tantôt nos plaiſirs.

Cédant nos campagnes
Aux tyrans des airs,
Flore & ſes compagnes
Ont fait ces déſerts;
Si quelqu'une y reſte,
Son ſein outragé,
Gémit ombragé
D'un voile funeſte;
Et la nymphe en pleurs
Doit être modeſte
Juſqu'au tems des fleurs.

Les *vers* de ſix ſyllabes ſervoient autrefois à des odes, mais aujourd'hui on les emploie volontiers dans les petites pieces de poëſie & dans les chanſons.

Cher ami, ta fureur
Contre ton procureur
Injuſtement s'allume;
Ceſſe d'en mal parler;
Tout ce qui porte plume,
Fut créé pour voler.

Les *vers* de ſept ſyllabes ont de l'harmonie, ils ſont propres à exprimer les choſes très-vivement; c'eſt pourquoi ils ſervent à compoſer de fort belles odes, des ſonnets, & plus ordinairement des épîtres, des contes & des épigrammes;

Matelot, quand je te dis
Que tu ne mets en lumiere
Que des livres mal écrits,
Qu'on envoye à la beurriere,
Tu t'emportes contre moi;
Et même avec inſolence?
Ah, mon pauvre ami, je voi
Que la vérité t'offenſe!

Benſerade a fait une fable en quatre *vers* de cette meſure.

Le ſerpent rongeoit la lime;
Elle diſoit cependant:
Quelle fureur vous anime,
Vous qui paſſez pour prudent?

Les *vers* de huit ſyllabes, auſſi-bien que ceux de douze, ſont les plus anciens *vers* françois, & ils ſont encore fort en uſage. On les emploie ordinairement dans les odes, dans les épîtres, les épigrammes, mais rarement dans les balades & les ſonnets.

Ami, je vois beaucoup de bien
Dans le parti qu'on me propoſe;
Mais toutefois ne preſſons rien.
Prendre femme eſt étrange choſe:
Il y faut penſer mûrement
Sages gens en qui je me fie,
M'ont dit que c'eſt fait prudemment
Que d'y ſonger toute ſa vie.

Maucroix.

On ſe ſert d'ordinaire des *vers* communs, ou de dix ſyllabes dans les épîtres, les balades, les rondeaux, les contes, & rarement dans les poëmes, les odes, les élégies, les ſonnets & les épigrammes. Le repos de ces *vers* eſt à la quatrieme ſyllabe quand elle eſt maſculine, ſinon il ſe fait à la cinquieme, qui doit être toujours un *e* muet au ſingulier, pour ſe perdre avec une voyelle ſuivante; mais il n'importe que le repos de ces *vers*, ni des *vers* alexandrins finiſſe le ſens, il faut ſeulement que ſi le ſens va au-delà, il continue ſans interruption juſqu'à la fin du *vers*.

Tel d'un Séneque ... affecte la grimace,
Qui feroit bien ... le Scaron à ma place.

Les *vers* que nous appellons alexandrins ſont nos plus grands *vers*, ils ont douze ſyllabes étant maſculins, & treize étant féminins, avec un repos au milieu, c'eſt-à-dire, après les ſix premieres ſyllabes. Ce repos doit être néceſſairement la fin d'un mot, ou un monoſyllabe ſur lequel l'oreille puiſſe agréablement s'arrêter. Il faut de plus qu'il ſe faſſe ſur la ſixieme ſyllabe quand elle eſt maſculine, ou ſur la ſeptieme quand elle eſt féminine; mais alors cette ſeptieme peut être d'un *e* muet au ſingulier, pour ſe perdre avec une voyelle ſuivante. Ex.

Au diable ſoit le ſexe.... il damne tout le monde.

Mol.

Un poëte à la cour.... fut jadis à la mode.
Mais des fous aujourd'hui.... c'eſt le plus incommode.

Deſpreaux.

On compoſe les fables de toutes ſortes de *vers*, & la Fontaine l'a bien prouvé.

Pour ce qui regarde les chanſons, comme c'eſt l'uſa-

l'uſage de mettre une rime à toutes les cadences ſenſibles d'un air, on eſt obligé d'y employer des tronçons de *vers* qui ne ſont point ſujets à l'exactitude des regles; néanmoins on obſerve aujourd'hui de n'y point mettre de *vers* de neuf ni d'onze ſyllabes, s'il faut nommer cela des *vers*. On aime mieux employer de petits bouts rimés lorſqu'ils ont quelque grace.

Finiſſons par une remarque générale de l'abbé du Bos ſur les *vers françois*. Je conviens, dit-il, qu'ils ſont ſuſceptibles de beaucoup de cadence & d'harmonie. On n'en peut guere trouver davantage dans les *vers* de nos poëtes modernes, que Malherbe en a mis dans les ſiens; mais les *vers* latins ſont en ce genre infiniment ſupérieurs aux *vers françois*. Une preuve ſans conteſtation de leur ſupériorité, c'eſt qu'ils touchent plus, c'eſt qu'ils affectent plus que les *vers françois*, ceux des François qui ſavent la langue latine. Cependant l'impreſſion que les expreſſions d'une langue étrangere font ſur nous, eſt bien plus foible que l'impreſſion que font ſur nous les expreſſions de notre langue naturelle. Dès que les *vers* latins font plus d'impreſſion ſur nous que les *vers françois*, il s'enſuit que les *vers* latins ſont plus parfaits & plus capables de plaire que les *vers* françois. Les *vers* latins n'ont pas naturellement le même pouvoir ſur une oreille françoiſe qu'ils avoient ſur une oreille latine; & ils ont plus de pouvoir que les *vers françois* n'en ont ſur une oreille françoiſe. (*D. J.*)

Vers blancs, noms que les Anglois donnent aux *vers* non rimés, mais pourtant compoſés d'un nombre déterminé de ſyllabes que quelques-uns de leurs poëtes ont mis à la mode; tels ſont ceux-ci de Milton dans le Paradis perdu, *liv. I.*

. . . . Round he throws his baleful yes
That witneſs'd huge affliction and diſmay,
Mix'd with obdorate pride, and ſtedfaſt hate,
At once, as far as angels ken, he views
The diſmal ſituation waſte and wild, &c.

où l'on voit que les finales n'ont aucun rapport de conſonnance entr'elles. Les Italiens ont auſſi des *vers* blancs, & M. de la Mothe avoit tenté de les introduire dans la poëſie françoiſe, & d'en bannir la rime, qui s'eſt maintenue en poſſeſſion de nos *vers*.

Vers enjambé. (*Poëſie françoiſe*) *vers* dont le ſens n'eſt point achevé, & ne finit qu'au milieu ou au commencement de l'autre; c'eſt en général un défaut dans la poëſie françoiſe, parce qu'on eſt obligé de s'arrêter ſenſiblement à la fin du *vers* pour faire ſentir la rime, & qu'il faut que la pauſe du ſens & celle de la rime concourrent enſemble. Pour cet effet, notre poëſie veut qu'on termine le ſens ſur un mot qui ſerve de rime, afin de ſatisfaire l'eſprit & l'oreille; on trouve cependant quelquefois des exemples de *vers enjambés* dans les pieces dramatiques de nos plus grands poëtes; mais l'enjambement ſe permet dans les fables, & y peut être agréablement placé.

Quelqu'un fit mettre au cou de ſon chien qui mordoit
Un bâton en travers: — lui ſe perſuadoit
Qu'on l'en eſtimoit plus, — quand un chien vieux
& grave,
Lui dit: on mord en traitre auſſi ſouvent qu'en brave.

La Fontaine en fournit auſſi cent exemples qui plaiſent, & entr'autres celui-ci:

Un aſtrologue un jour ſe laiſſa cheoir
Au fond d'un puits. On lui dit: pauvre bête,
Tandis qu'à peine à tes piés tu peux voir,
Penſes-tu lire au-deſſus de ta tête?

Quoique ce ſoit une faute en général de terminer au milieu du *vers* le ſens qui a commencé dans le *vers* précédent, il y a des exceptions à cette regle qui ne partent que du génie; c'eſt ainſi que Deſpreaux fait dire à celui qui l'invite à dîner, *Sat.* 3.

N'y manquez pas du moins, j'ai quatorze bouteilles
D'un vin vieux . . . . Boucingo n'en a point de pareilles.

La poëſie dramatique permet que la paſſion ſuſpende l'hémiſtiche, comme quand Cléopatre dit dans Rodogune.

Où ſeule & ſans appui contre mes attentats,
Je verrois . . . . mais, ſeigneur, vous ne m'écoutez pas.

L'exception a encore lieu dans le dialogue dramatique, lorſque celui qui parloit eſt coupé par quelqu'un, comme dans la même tragédie de Rodogune, elle dit à Antiochus, *act. IV. ſc.* 1.

Eſt-ce un frere! Eſt-ce vous dont la témérité
S'imagine . . . . .

Antiochus.

Appaiſez ce courroux emporté.

Quand le dialogue eſt ſur la ſcène, chaque récit doit finir avec un *vers* entier, à moins qu'il n'y ait occaſion de couper celui qui parle, ou que le tronçon de *vers*, par où l'on finit, ne comprenne un ſens entier & ſéparé par un point de tout ce qui a précédé. Ainſi dans la ſcène III. du quatrieme acte d'Andromaque, Oreſte acheve un récit de cette ſorte:

De Troie en ce pays réveillons les miſeres,
Et qu'on parle de nous, ainſi que de nos peres.
Partons, je ſuis tout prêt.

Cet hémiſtiche ne tient à rien; & Hermione finiſſant, ſa réponſe eſt interrompue avant la fin du *vers*.

Courez au temple, il faut immoler. . . .

Oreſte.

Qui?

Hermione.

Pyrrhus.

Tout cela non-ſeulement eſt dans les regles, mais c'eſt un dialogue plein de beautés. (*D. J.*)

Vers gligonique, (*Poëſie lat.*) *vers* latin de trois meſures préciſes, & qui eſt compoſé d'un ſpondée, & de deux dactiles.

Dulce eſt déſipĕre in lŏcŏ. (*D. J.*)

Vers pentamètre, (*Poëſie.*) *voyez* Pentamètre, Elégiaque, Elégie, *&c.*

C'eſt aſſez de remarquer en paſſant que les anciens ignoroient eux-mêmes qui a été le premier auteur du *vers pentametre*, enſorte qu'il n'eſt pas à préſumer qu'on ait aujourd'hui plus de lumieres ſur cette queſtion qu'on en avoit du tems d'Horace; tout ce qu'on en a dit depuis, n'a d'autre fondement que des paſſages d'auteurs mal-entendus: c'eſt ainſi qu'on cite Terentianus Maurus, comme en attribuant la gloire à Callinus, au-lieu que cet auteur rapporte ſeulement l'opinion de quelques grammairiens qui déféroient à ce poëte d'Ephèſe, l'honneur de l'invention du *vers pentametre*. Il eſt certain que cette invention eſt fort ancienne, puiſque Mimnerme lui donna la perfection, & que pour l'avoir rendu plus doux & plus harmonieux, il mérita le ſurnom de Ligyſtade. Le ſavant Shuckford fait remonter ſi haut l'invention du *vers pentametre* ou élégiaque, qu'il la découvre chez les Hébreux; & ſans perſuader ſa chimere à perſonne, il juſtifie à tout le monde qu'il a beaucoup de connoiſſance de la langue hébraïque. (*D. J.*)

Vers politique, (*Littérat.*) eſpece de *vers* grec du moyen âge.

Les ſavans ne ſont point d'accord ſur la nature des *vers* nommés *politiques*: la plûpart eſtiment que ce ſont des *vers* qui approchent fort de la proſe, dans leſquels la quantité n'eſt point obſervée, & où l'on n'a égard qu'au nombre des ſyllabes & aux accens. Ils ſont de quinze ſyllabes, dont la 9e commence un nouveau mot, & la 14e doit être accentuée; tels ſont les *chiliades* de Tzetzès, grammairien grec du 12e ſie-

ſiecle. Vigneul Marville parlant de cette eſpece de *vers*, adopte le ſentiment de Lambécius. „ Il pré-„ tend qu'il faut entendre par *verſus politici* les *vers* „ ou les chanſons qui ſe chantoient par les rues. *Po-„ licitos vocatos arbitror, quod vulgo Conſtantinopoli „ per compita canerentur* πόλιν *enim* κατ' ἐξοχὴν, *& ſer-„ monis contractionem Conſtantinopolim appellant, „ meretrices publicæ à Græcis recentioribus politicæ „ vocantur* „. (*D. J.*)

Vers saphique, (*Poéſ. greq. & latine.*) eſpece de *vers* inventé par Sapho, & qui prit faveur chez les Grecs & les Latins; le *vers ſaphique* eſt de onze ſyllabes ou de cinq piés, dont le premier, le quatrieme & le cinquieme ſont trochées; le ſecond eſt un ſpondée, & le troiſieme un dactyle. On met ordinairement trois *vers* de cette nature dans chaque ſtrophe qu'on termine par un *vers* adonique, compoſé d'un dactyle & d'un ſpondée. (*D. J.*)

Vers serpentins. (*Belles-lettres.*) Ce ſont des *vers* qui commencent & finiſſent par le même mot, comme.

Ambo florentes ætatibus, arcades ambo.

Vers tautogrammes. (*Poéſie.*) On nomme ainſi ces *vers* dont tous les mots commencent par la même lettre. Nous ne comprenons pas aujourd'hui que cette barbarie du goût ait pu plaire à perſonne. (*D. J.*)

Vers coupés. (*Poéſie.*) On appelle ainſi de petits *vers* françois de quatre & ſix ſyllabes qui riment au milieu du *vers*, & le plus ſouvent contiennent le contraire de ce qui eſt exprimé dans le *vers* entier. En voici deux exemples tirés des bigarrues du ſieur des Accords.

Premier exemple.

Je ne veux plus —— *La meſſe fréquenter,*
Pour mon repos —— *C'eſt choſe très-louable:*
Des Huguenots —— *Les prêches écouter*
Suivre l'abus —— *C'eſt choſe miſérable, &c.*

Second exemple.

Je n'ai aimé onc —— *Anne ton acquaintance;*
A te deplaire —— *Je guiers inceſſamment*
Je ne veux onc —— *A toi prendre alliance,*
Ennui te faire —— *Eſt tout mon penſement.*

J'ai vu quantité de ſtrophes en *vers coupés* contre les Jéſuites; mais cet ouvrage, ennemi de la ſatyre, recuſe de pareilles citations; d'ailleurs ces ſortes de jeux de mots ſont d'un bien mauvais goût. (*D. J.*)

Vers lettrisé, (*Poéſie.*) on nomme *vers lettriſés*, ceux dont tous les mots commencent par la même lettre. Les auteurs grecs & latins les ont appellés *paranæmes*, de παρὰ ὅμοιος, *id eſt juxta ſimilis*, c'eſt-à-dire, *auprès* & *ſemblable:* en voici des exemples.

Maxima multa minax minitatur maxima muris.
At tuba terribili tonitru taratantara tranſit
O Tite, tute tati tibi tanta tyranne tuliſti.

Un allemand nommé *Petrus Porcius*, autrement *Petrus Placentius*, a fait un petit poëme, dans lequel il décrit *Pugnam porcorum*, en 350 *vers*, qui commencent tous par un *P*. Un autre allemand, nommé *Chriſtianus Pierius*, a publié un poëme ſacré intitulé, *Chriſtus crucifixus*, d'environ mille *vers*, dont tous les mots commencent par *C*.

Currite caſtalides, Chriſto comitante, camenæ,
Concelebraturæ cunctorum carmine certum
Confugium collapſorum, concurrite, cantus.

Je ne ſache que les begues qui puiſſent tirer quelque profit de la lecture à haute voix de pareils ouvrages. (*D. J.*)

Vers de passages, (*Poéſie.*) on nomme ainſi des *vers* foibles dans une ſtrophe: il y en a beaucoup dans les odes de Malherbe. On n'exigeoit pas encore de ſon tems, que les poéſies fuſſent toujours compoſées, pour ainſi dire, de *beautés contiguës*: quelques endroits brillans ſuffiſoient pour faire admirer toute une piece. On excuſoit la foibleſſe des autres *vers*, qu'on regardoit ſeulement comme étant faits pour ſervir de liaiſon aux premiers; & on les appelloit, ainſi que nous l'apprenons des mémoires de l'abbé de Marolles, des *vers de paſſages*.

Il eſt des ſtrophes dans les œuvres de Deſportes & de Bertaut, comparables à tout ce qui peut avoir été fait de meilleur depuis Corneille; mais ceux qui entreprennent la lecture entiere des ouvrages de ces deux poëtes ſur la foi de quelques fragmens qu'ils ont entendu réciter, l'abandonnent bien-tôt. Les livres dont je parle, ſont ſemblables à ces chaînes de montagnes, où il faut traverſer bien des pays ſauvages pour trouver une gorge riante. (*D. J.*)

Vers rhopaliques, (*Poéſie.*) *rhopalique* vient de ῥόπαλον, *une maſſue*; on donne ce nom à des *vers* qui commencent par un mot monoſyllabe, & continue graduellement par des mots toujours plus grands les uns que les autres, juſqu'au dernier qui eſt le plus grand de tous, de même qu'une maſſue commence par une queue aſſez foible, & va en augmentant juſqu'à la tête qui eſt le plus gros bout. Ce n'eſt que par haſard qu'on trouve dans les Poëtes quelques exemples de *vers rhopaliques*; on cite ſeulement ce *vers* d'Homere, & le ſuivant qui eſt latin.

Ω' μάκαρ Α'τρείδη μοιρηγενὲς 'λβιοδαίμων.
Spes Deus æterne eſt ſtationis conciliator.

(*D. J.*)

Vers, *Poéſie du*, (*Art poëtique.*) la *poéſie du vers* eſt la couleur, le ton, la teinte, qui conſtituent la différence eſſentielle du *vers* d'avec la poéſie.

On voit des *vers* qui ont la meſure & le nombre des piés, qui ont les figures & les tours poétiques, outre cela de la nobleſſe, de la force, de la grace, de l'élévation, & qui cependant n'ont point ce goût, cette ſaveur qu'on trouve dans ce qui eſt réellement *vers*. Nous le ſentons ſur tout dans la poéſie françoiſe, dont nous ſommes plus en état de juger que de toute autre. Qu'on attache des rimes & la meſure à la proſe toute poétique de Télémaque, on n'a point pour cela des *vers*: on ſent le ton proſaïque qui perce à-travers les autours de la Poéſie. Il y a plus: un *vers* de Moliere eſt *vers* chez lui, & il ſera proſe dans Corneille; celui de Corneille ſera *vers* dans le dramatique, & ceſſera de l'être dans l'épique.

Ce n'eſt point l'inverſion qui conſtitue l'eſſence du *vers*, comme le prétend le pere du Cerceau; car ſi cela étoit, de trente *vers* de nos meilleurs poëtes, il s'en trouveroit à peine cinq qui euſſent ce caractere prétendu eſſentiel. L'inverſion n'eſt qu'un ſel du ſtyle poétique, qui doit être jetté avec diſcrétion de tems-en-tems pour ſoutenir l'attention de l'eſprit, & prévenir le dégoût. Diſons donc qu'un *vers* eſt poétique, quand l'expreſſion meſurée a une élévation, une force, un agrément dans les mots, les tours, les nombres, qu'on ne trouve point dans le même genre lorſqu'il eſt traité en proſe; en un mot, quand elle montre la nature annoblie, enrichie, parée, élevée au-deſſus d'elle-même.

La proſe a des mots, des tours, de l'harmonie; la *poéſie du vers* a tout cela, mais elle l'a dans un degré beaucoup plus parfait, toutes les fois qu'elle le peut. Dans la langue grecque, elle ſe fabriquoit à elle-même des mots nouveaux: elle changeoit, transformoit, étendoit, reſſerroit à ſon gré les mots d'uſage: elle alloit juſqu'à dire, „ les mortels parlent „ ainſi; mais voici comme diſent les dieux „. Chez les Latins, elle oublie l'ordre & la marche de la proſe; elle emprunte des tours étrangers; elle fait un compoſé ſingulier des choſes qui ſont communes, afin de s'élever au-deſſus du ton vulgaire. Dans l'une & dans l'autre langue, elle ſe forge des chaînes, au milieu deſquelles elle fait gloire de conſerver tant d'aiſance & de liberté, qu'on y reconnoît plutôt la puiſſance d'une divinité que les efforts de quelque mortel.

Enfin, c'eſt pour s'élever à cette ſphere qui eſt au-deſſus de l'humanité, que dans la langue françoiſe, elle s'eſt aſſujettie à ſymmétries, des conſonnances concertées entre l'eſprit & l'oreille, qu'elle employe des mots qui ne ſont qu'à elle ſeule, qu'elle bruſque les conſtructions, *&c. Cours de Belles-Lettres.* (*D. J.*)

Vers, envers, (*Gramm. franç.*) *vers* eſt pour le lieu, *verſus*; *envers*, pour les perſonnes, *erga vers* Paris, *envers* Dieu. On dit *ſe tourner vers Dieu*, pour dire, *avoir ſon recours à lui:* on dit auſſi, *envoyer un ambaſſadeur* vers *quelqu'un*. Quand

Quand *où* eſt pronom relatif, il eſt mal de le joindre à *vers*, comme le lieu *vers* où il alloit, il faut dire *vers* lequel il alloit. (*D. J.*)

VERSAILLES, (*Géog. mod.*) ville de l'île de France, à quatre lieues au couchant de Paris. Ce n'étoit autrefois qu'un prieuré, dépendant de S. Magloire; c'eſt à préſent une ville aſſez conſidérable, où l'on arrive de Paris, de Sceaux & de Saint-Cloud par trois longues avenues, & où la plûpart des ſeigneurs de la cour ont fait bâtir des hôtels. Il y a dans cette ville deux paroiſſes, dont les peres de la miſſion ſont curés. *Long.* 19. 50. 38. *lat.* 48. 48. 16. Parlons du château.

En 1630, Louis XIII. acheta pour 20 mille écus la terre de *Verſailles*, & y fit bâtir un petit château pour loger ſes équipages de chaſſe. Ce n'étoit encore proprement qu'une maiſon de campagne, que Baſſompierre appelle le *chétif château* de *Verſailles* Louis XIV. trouva la maiſon de campagne à ſon gré; il fit de la terre une ville, & du petit château un célebre palais, un abîme de dépenſe, de magnificence, de grand & de mauvais goût, préférant une ſituation des plus ingrates, baſſe, & couverte de brouillards, à celle qu'offre S. Cloud ſur la Seine ou Charenton au confluent des deux rivieres.

Mais il eut encore été plus déſirable, dit un hiſtorien moderne, que ce monarque eut préféré ſon Louvre & ſa capitale à ſon nouveau palais, que le duc de Créqui nommoit plaiſamment *un favori ſans mérite*. Si la poſtérité admire avec reconnoiſſance ce qu'on a fait de grand pour le public, la critique ſe joint à l'étonnement quand on voit ce que Louis XIV. a fait de ſuperbe, & de défectueux pour ſon habitation. La deſcription de cette habitation remplit cinquante-ſix colonnes *in-folio* dans la Martiniere, & un volume *in*-12. dans Piganiol de la Force.

On ne peut que regretter les 8 millions de rente qui formerent en trois repriſes, un emprunt de 160 millions perdus à la conſtruction de *Verſailles*, & qui pouvoient être ſi ſagement employés à pluſieurs ouvrages utiles & néceſſaires au royaume. On connoît ce qu'un des nos poëtes lyriques a dit de cette entrepriſe de Louis XIV. lorſqu'on y travalloit encore:

Pour la troiſieme fois du ſuperbe Verſailles
Il faiſoit aggrandir le parc délicieux:
Un peuple malheureux de ſes vaſtes murailles
Creuſoit le contour ſpacieux.
Un ſeul centre un vieux chène appuyé ſans mot dire,
Sembloit à ce travail ne prendre aucune part.
A quoi rêves-tu-là, dit le prince? Hélas, ſire,
Répond le champêtre vieillard:
Pardonnez, je ſongeois que de votre héritage
Vous avez beau vouloir élargir les confins:
Quand vous l'agrandiriez trente fois davantage,
Vous aurez toujours des voiſins.

(*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

VERSASCHA, (*Géog. mod.*) vallée d'Italie, au bailliage de Locarno; elle fait une communauté qui a ſon gouvernement à part. (*D. J.*)

VERCHE-REVIER, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire *riviere-fraiche*; nom d'une riviere de la Laponie ſuédoiſe. Elle entre dans la Laponie moſcovite, & ſe jette enfin dans la mer Blanche. (*D. J.*)

VERSE, adj. (*Géometr.*) le ſinus *verſe* d'un arc en trigonométrie, eſt un ſegment du diametre d'un cercle, compris entre l'extrémité inférieure d'un ſinus droit, & l'extrémité inférieure de l'arc. *Voyez* SINUS & CONVERSE. Ainſi le ſegment *DE*, *Pl. de Trig. fig.* 1. eſt le ſinus *verſe* de l'arc *AE*. (*E*)

Le ſinus *verſe* d'un angle eſt donc l'excès du rayon ou ſinus total ſur le coſinus. *Voyez* COSINUS.

VERSÉ, *en terme de Blaſon*, ſe dit des glands, pommes de pin, croiſſans.

Arlande en Dauphiné, d'azur au croiſſant *verſé* d'or ſur une toile d'argent.

VERSEAU, (*Conſt.*) *aquarius*. Le *verſeau* eſt le onzieme ſigne du Zodiaque, en comptant depuis Aries ou le bélier. Il donne ſon nom à la onzieme partie de ce cercle. *Voyez* SIGNE & CONSTELLATION. Le ſoleil parcourt le *verſeau* dans le mois de Janvier. On déſigne cette conſtellation par ce caractere ♒. *Voyez* CARACTERE.

Les poëtes ont feint que c'étoit Ganimede que Jupiter ſous la forme d'un aigle, enleva & tranſporta,

diſent-ils, aux cieux, pour lui ſervir d'échanſon, à la place d'Hebé & de Vulcain; & c'eſt de-là que cette conſtellation s'appelle le *verſeau*. D'autres prétendent que ce nom lui vient, de ce que le tems eſt ordinairement pluvieux, lorſqu'elle paroît ſur l'horiſon.

Les étoiles qui forment cette conſtellation ſont, ſelon le catalogue de Ptolomée, au nombre de 45; ſelon celui de Tycho, au nombre de 40, & ſelon le catalogue Britannique, au nombre de 99. *Chambers*.

VERSEAU, (*Littérat.*) nous avons un paſſage de Manilius ſur le *verſeau*, *lib. IV. v.* 259. trop curieux pour ne pas le rapporter ici.

Ille quoque inflexa fontem qui projicit urna,
Cognatas tribuit juvenilis aquarius *artes*,
Cernere ſub terris undas, inducere terris,
Ipſaque converſis aſpergere fluctibus aſtra.

C'eſt-à-dire „ le *verſeau*, ce ſigne, qui panché ſur „ ſon urne, en fait ſortir des torrens impétueux, in- „ flue ſur les avantages que nous procure la condui- „ te des eaux: c'eſt à lui que nous devons l'art de „ connoître les ſources cachées dans le ſein de la ter- „ re, & c'eſt lui qui nous apprend à les élever à ſa „ ſurface & à les élancer vers les cieux, où elles „ ſemblent ſe mêler avec les aſtres.

Ce paſſage nous prouve les connoiſſances des anciens dans l'hydraulique, & que ce n'eſt point au ſiecle de Louis XIV. qu'on doit l'art des eaux jailliſſantes, comme M. Perrault l'a imaginé. (*D. J.*)

VERSEIL, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, dans le haut Languedoc, à quatre lieues au levant de Toulouſe, avec titre d'archiprêtré. (*D. J.*)

VERSER, v. act. (*Gram.*) c'eſt vuider un vaiſſeau d'un fluide qui y eſt contenu. *Voyez* à boire. *Verſez* par inclination, ou décantez. Les évangeliſtes n'accuſent pas unanimement Hérode d'avoir *verſé* le ſang des innocens. Que l'eſprit-ſaint *verſe* ſur vous ſa grace ſantifiante. *Verſer* ſe prend dans des ſens très-différens; on dit qu'un caroſſe a *verſé*; que les blés ſont *verſés*, lorſqu'ils ont été battus de l'orage; qu'un homme eſt *verſé* dans l'hiſtoire, dans les lettres, lorſqu'il s'en eſt occupé long-tems & avec ſuccès.

VERSET, ſ. m. (*Critique ſacrée.*) petit article ou portion d'un chapitre de l'Ecriture-ſainte. On ſait que toute la bible eſt actuellement diviſée par chapitres, & les chapitres par *verſets*; mais on demande avec curioſité, quand cette diviſion en *verſets* & en chapitres a commencé, tant dans les bibles hébraïques, que dans celles de nos langues modernes. Nous allons diſcuter cette queſtion avec un peu d'étendue, à cauſe des choſes inſtructives qu'elle renferme.

Les cinq livres de la loi ont été anciennement partagés en 54 ſections, & chaque ſection fut diviſée en *verſets*, nommés par les Juifs *péſumkim*. Nos bibles hébraïques les marquent par deux points à la fin, qu'on appelle à cauſe de cela *ſoph-paſuk*, c'eſt-à-dire la fin du *verſet*. Si ce n'eſt pas Eſdras qui eſt l'auteur de cette diviſion, comme on le croit communément, du-moins ce ne peut pas être long-tems après lui qu'elle s'eſt introduite: car il eſt conſtant qu'elle eſt fort ancienne. Il y a beaucoup d'apparence qu'elle a été inventée pour l'uſage des Targumiſtes, ou des interpretes chaldéens. En effet, quand l'hébreu ceſſa d'être la langue vulgaire des Juifs, & que le Chaldéen eut pris ſa place, ce qui arriva au retour de la captivité de Babylone, on liſoit au peuple premierement l'original hébreu; & enſuite un interprete traduiſoit en chaldéen ce qui venoit de ſe lire en hébreu, afin que tout le monde l'entendît parfaitement, & cela ſe faiſoit à chaque période.

Pour diſtinguer donc mieux ces périodes, & faire que le lecteur ſût où s'arrêter à chaque pauſe, & l'interprete juſqu'où devoit aller ſa traduction; il falloit néceſſairement quelques marques. La regle étoit que dans la lecture de la loi, le lecteur devoit lire un *verſet*; & l'interprete le traduire en chaldaïque; dans celle des prophetes, le lecteur en devoit lire trois de ſuite, & l'interprete les traduire auſſi de ſuite. Cela prouve manifeſtement la diſtinction de l'Ecriture en verſets dans les ſynagogues, après la captivité de Babylone.

D'abord on ne la faiſoit qu'à la loi, car juſqu'au tems des Macchabées, on n'y liſoit que la loi; dans la ſuite on étendit cette diſtinction juſqu'aux prophetes & aux hagiographes mêmes, ſur-tout lorſqu'on

commença à lire auſſi les prophetes en public. C'eſt-là vraiſſemblablement la maniere dont s'eſt introduite la diſtinction des *verſets* dans l'Ecriture. Mais on ne mettoit pas alors les nombres à ces *verſets*. Ils ſont encore aujourd'hui diſtingués dans les bibles hébraïques communes par les deux points l'un ſur l'autre, qu'on appelle *ſoph-paſuk*, comme on la dit plus haut.

Il eſt fort vraiſſemblable que la diſtinction des *verſets* dans les livres conſacrés à l'uſage des ſynagogues, ſe faiſoit par des lignes; & ce qui confirme cette penſée, qu'autrefois chaque *verſet* de la bible hébraïque faiſoit une ligne à part; c'eſt que parmi les autres nations de ce tems-là, on appelloit *vers*, les lignes des auteurs en proſe, auſſi bien que celles des poëtes. Ainſi par exemple l'hiſtoire remarque, que les ouvrages de Zoroaſtre contenoient deux millions de vers, & ceux d'Ariſtote quatre cens quarante-cinq mille deux cent ſoixante & dix, quoique l'un & l'autre n'aient rien écrit qu'en proſe. Nous voyons tout de même qu'on meſuroit les ouvrages de Cicéron, d'Origene, de Lactance, & d'autres encore, par le nombre de vers qu'ils contenoient; c'eſt-à-dire de lignes. Pourquoi donc les *verſets* de la bible, n'auroient-ils pas été de même eſpece, je veux dire des lignes aſſez grandes pour une période? Il eſt vrai cependant que la vûe ſe perdoit dans ces longues lignes, que ce n'étoit qu'avec peine qu'on retrouvoit le commencement de la ligne ſuivante, & qu'on s'y méprenoit ſouvent en revenant à la même ou en ſautant à une trop éloignée; quoi qu'il en ſoit, cette incommodité ne détruit point l'antiquité des *verſets*, que nous avons démontrée.

La diviſion de l'Ecriture en chapitres, telle que nous l'avons, eſt de bien plus fraîche date. Il n'y a que les pſeaumes qui ont été de tout tems diviſés comme aujourd'hui; car S. Paul, dans ſon ſermon à Antioche en Piſidie, cite le pſeaume ſecond, *act. xiij.* 33. Mais pour tout le reſte de l'Ecriture, la diviſion actuelle en chapitres eſt inconnue à toute l'antiquité. Les bibles greques parmi les chrétiens avoient leurs τιτλοι & leurs κεφαλαια. Mais c'étoient plutôt des ſommaires que des diviſions, & quelque choſe de fort différent de nos chapitres. Pluſieurs de ces eſpeces de diviſions ne contenoient qu'un fort petit nombre de *verſets*: & quelques-uns n'en avoient qu'un ſeul. Les ſavans qui l'attribuent à Etienne Langton, archevêque de Cantorbery, ſous le regne du roi Jean & ſous celui d'Henri III. ſon fils, ſe trompent; le véritable auteur de cette invention, eſt Hugues de Sancto-Caro, qui de ſimple dominicain devint cardinal; & qui ayant été le premier de cet ordre qui ſoit parvenu à cette dignité, porte communément le nom de cardinal Hugues. Voici l'occaſion, l'hiſtoire & le progrès de cette affaire.

Ce cardinal Hugues, qui vivoit environ l'an mil deux cent cinquante, & mourut en mil deux cent ſoixante-deux, avoit beaucoup étudié l'Ecriture-ſainte. Il avoit même fait un commentaire ſur toute la bible. Cet ouvrage l'avoit comme obligé d'en faire une concordance dont l'invention lui eſt dûe, car celle qu'il fit ſur la vulgate, eſt la premiere qui ait paru. Il comprit, qu'un indice complet des mots & des phraſes de l'Ecriture, ſeroit d'une très-grande utilité pour aider à la faire mieux entendre; & auſſitôt ayant formé ſon plan, il employa quantité de moines de ſon ordre, à ramaſſer les mots, & à les ranger dans leur ordre alphabétique: & avec le ſecours de tant de perſonnes, ſon ouvrage fut bientôt achevé. Il a été retouché & perfectionné depuis par pluſieurs mains, & ſur-tout par Arlot Thuſcus, & par Conrard Halberſtade. Le premier étoit un franciſcain, & l'autre un dominicain, qui vivoient tous deux vers la fin du même ſiecle.

Mais comme le principal but de la concordance étoit de faire trouver le mot aiſément ou le paſſage de l'Ecriture dont on a beſoin; le cardinal vit bien qu'il étoit néceſſaire, premierement de partager les livres en ſections, & enſuite ces ſections en plus petites parties par des ſubdiviſions; afin de faire des renvois dans la concordance, qui indiquaſſent préciſément l'endroit même, ſans qu'il fût beſoin de parcourir une page entiere; comme juſqu'alors chaque livre de l'Ecriture étoit tout de ſuite dans les bibles latines, ſans aucune diviſion; il auroit fallu parcourir quelquefois tout un livre, avant de trouver ce qu'on vouloit; ſi l'indice n'eût cité que le livre. Mais avec ces diviſions & les ſubdiviſions, on avoit d'abord l'endroit qu'on cherchoit. Les ſections qu'il fit; ſont nos chapitres, qu'on a trouvés ſi commodes, qu'on les a toujours conſervés depuis. Dès que ſa concordance parut, on en vit ſi bien l'utilité, que tout le monde voulut en avoir, & pour en faire uſage, il fallut mettre ſes diviſions à la bible qu'on avoit, autrement ſes renvois ſi commodes n'auroient ſervi de rien. Voilà l'origine de nos chapitres, dont l'uſage eſt univerſellement reçu par-tout où il y a des bibles dans l'Occident.

Il faut remarquer que la ſubdiviſion en *verſets*, telle que nous l'avons aujourd'hui, n'étoit pas encore connue, car la ſubdiviſion de Hugues étoit d'une autre eſpece. Il partageoit ſa ſection ou ſon chapitre en huit parties égales, quand il étoit long; & quand il étoit court, en moins de parties; & chacune de ces parties étoit marquée par les premieres lettres de l'alphabet en capitales à la marge; *A*, *B*, *C*, *D*, *E*, *F*, *G*, à diſtance égale, l'une de l'autre. En un mot, la diviſion de nos *verſets* eſt une diviſion plus moderne qui n'eſt venue parmi nous que quelques ſiecles après; l'origine en eſt dûe aux juifs. Voici comment.

Vers l'an 1430, il y avoit parmi les juifs de l'Occident, un fameux rabbin, que les uns nomment *rabbi Mardochée Nathan*; d'autres même lui donnent l'un & l'autre de ces noms, comme s'il avoit d'abord porté le premier, & enſuite l'autre. Ce rabbin ayant beaucoup de commerce avec les chrétiens, & entrant ſouvent en diſpute avec leurs ſavans ſur la religion, s'apperçut du grand ſervice qu'ils tiroient de la concordance latine du cardinal Hugues, & avec quelle facilité, elle leur faiſoit trouver les paſſages dont ils avoient beſoin. Il goûta ſi fort cette invention, qu'il ſe mit auſſi-tôt à en faire une hébraïque, pour l'uſage des juifs. Il commença cet ouvrage l'an 1438. & il fut achevé l'an 1445, de ſorte qu'il y mit juſtement ſept ans. Cet ouvrage ayant paru à-peu-près lorſque l'art d'imprimer fut trouvé, il s'en eſt fait depuis pluſieurs impreſſions.

L'édition qu'en a donné Buxtorf le fils à Bâle, l'an 1632, eſt la meilleure, car ſon pere avoit beaucoup travaillé à la corriger & la rendre complette; & le fils y ayant encore ajouté ſes ſoins pour la perfectionner, il la publia alors avec tout ce que ſon pere & lui y avoient fait; de ſorte que c'eſt à bon droit qu'elle paſſe pour le meilleur ouvrage de cette eſpece. En effet, c'eſt un livre ſi utile à ceux qui veulent bien entendre le vieux Teſtament dans l'original, qu'on ne ſauroit s'en paſſer; outre que c'eſt la meilleure concordance; c'eſt auſſi le meilleur dictionnaire qu'on ait pour cette langue.

Rabbi Nathan, en compoſant ce livre, trouva qu'il étoit néceſſaire de ſuivre la diviſion des chapitres que le cardinal avoit introduite; & cela produiſit le même effet dans les bibles hébraïques, que l'autre avoit produit dans les latines: c'eſt-à-dire que tous les exemplaires écrits ou imprimés pour les particuliers, l'ont adopté. Car ſa concordance ayant été trouvée très-utile par ceux à l'uſage de qui il la deſtinoit, il falloit bien qu'ils accommodaſſent leur bible à ſa diviſion, pour pouvoir en tirer cette utilité; puiſque c'étoit ſur cette diviſion qu'étoient faits les renvois de ſa concordance; ainſi les bibles hébraïques prirent auſſi la diviſion en chapitres. Mais Nathan qui avoit juſque-là ſuivi la méthode du cardinal, ne jugea pas à-propos de la ſuivre pour la ſubdiviſion par ces lettres *A*, *B*, *C*, &c. à la marge. Il enchérit ſur l'inventeur, & en imagina une bien meilleure qu'il a introduite, & c'eſt celle des *verſets*.

Quoique nous ayons juſtifié que la diſtinction des *verſets* ſoit fort ancienne, on ne s'étoit pas aviſé juſqu'à Nathan, de mettre des nombres à ces *verſets*. Ce fut ce ſavant rabbin qui le pratiqua le premier pour ſa concordance. En effet, comme ſes renvois rouloient tous ſur le livre, le chapitre, & le *verſet*, il falloit bien que les *verſets* fuſſent marqués par ces nombres, auſſi bien que les chapitres; puiſque ce n'étoit qu'à l'aide de ces nombres, qu'on trouvoit le paſſage qu'il falloit, comme on le voit dans des concordances angloiſes, & particulierement dans celle de Newman, qui eſt je crois la meilleure de toutes.

C'eſt donc Nathan qui eſt l'inventeur de la méthode généralement reçue à préſent, de mettre des nombres aux *verſets* de chapitres, & de citer par *verſets*; au lieu qu'avant lui, on n'indiquoit l'endroit du chapitre que par les lettres miſes à égale diſtance à la marge. En cela il eſt original: dans tout le reſte il n'a fait que ſuivre le cardinal Hugues. Il faut ſeule-

ment

ment obſerver, que pour ne pas trop charger ſa marge, il ſe contentoit de marquer ſes *verſets* de cinq en cinq; & c'eſt ainſi que cela s'eſt toujours pratiqué depuis dans les bibles hébraïques, juſqu'à l'édition d'Athias juif d'Amſterdam, qui dans deux belles & correctes éditions qu'il a données de la bible hébraïque en 1661 & en 1667 a fait deux changemens à l'ancienne maniere.

Premierement, comme les *verſets* n'étoient que de cinq en cinq: de ſorte que pour trouver un *verſet* entre deux, il falloit avoir la peine de compter entre ces deux nombres; Athias a marqué tous les *verſets*. Secondement, il a introduit aux *verſets* nouvellément marqués, l'uſage de nos chiffres communs qui nous ſont venus des Indes, & n'a laiſſé les lettres hebraïques qui ſervent de chiffre, qu'à chaque cinquieme *verſet*, comme elles y étoient auparavant. Au reſte, de toutes les bibles hebraïques, cette ſeconde édition d'Athias eſt la plus correcte qui ait jamais paru depuis qu'on imprime; & en même tems la plus commode pour l'uſage.

Quand Rabbi Nathan eut une fois montré ſa maniere de compter des *verſets*, & de les citer, on vit d'abord que cette méthode valoit mieux que celle des lettres à la marge, dont on s'étoit ſervi juſques là. Auſſi Vatable ayant fait imprimer une bible latine, avec les chapitres ainſi diviſés en *verſets*, & ces *verſets* marqués par des nombres; ſon exemple a été ſuivi dans toutes les éditions poſtérieures, ſans aucune exception: & tous ceux qui ont fait des concordances, & en général tous les auteurs qui citent l'Ecriture, l'ont citée depuis ce tems-là par chapitres & par *verſets*.

Les juifs donc ont emprunté des chrétiens la diviſion des chapitres, & les chrétiens ont emprunté d'eux dans la ſuite celle des *verſets*: ainſi les uns & les autres ont contribué à rendre les éditions du vieux Teſtament beaucoup plus commodes pour l'uſage ordinaire qu'elles ne l'étoient autrefois.

Robert Etienne, dans la ſuite, diviſa auſſi les chapitres du nouveau Teſtament en *verſets*, pour la même raiſon que R. Nathan l'avoit fait au vieux, c'eſt-à-dire, pour faire une concordance greque à laquelle il travailloit, & qui fut enſuite imprimée par Henri ſon fils; c'eſt ce dernier qui nous apprend cette particularité dans la préface.

Depuis ce tems-là on s'eſt bien accoutumé à mettre ces chapitres & ces *verſets* à toutes les bibles, & à ne citer point autrement dans tout l'occident; que non-ſeulement les bibles latines, mais les greques, & celles de toutes nos langues modernes, ne s'impriment pas autrement. La grande utilité de ces diviſions, dès qu'elles ont paru, a emporté tous les ſuffrages. Voilà les époques de la diviſion reçue de l'Ecriture ſainte en chapitres & en *verſets*, établie avec quelque exactitude en faveur de ceux qui déſirent d'en être inſtruits. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VERSIFICATION, (*Belles lettres.*) l'art ou la maniere de conſtruire des vers: ce mot ſignifie auſſi le ton & la cadence des vers. *Voyez* VERS.

On entend ordinairement par *verſification* ce que le poëte fait par ſon travail, par art & par regle, plutôt que par ſon invention, par génie & par enthouſiaſme. La matiere de la *verſification* conſiſte en ſyllabes longues & breves, & dans les piés que compoſent ces ſyllabes. Sa forme eſt l'arrangement de ces piés en vers corrects, nombreux & harmonieux. Mais ce n'eſt encore là que le mérite d'un ſimple traducteur, ou d'un homme qui auroit mis en vers la guerre de Catilina écrite par Salluſte; on ne lui donneroit pas pour cela le nom de poëte. *Voyez* POETE, CADENCE, QUANTITÉ, RYTHME, *&c.*

C'eſt donc avec raiſon qu'on diſtingue ces ſimples matieres d'avec la haute poéſie, & qu'on les appelle *verſification*. *Voyez* POÉSIE.

En effet il y a preſque autant de différence entre la grammaire & la rhétorique, qu'il s'en trouve entre l'art de faire des vers & celui d'inventer des poëmes; ainſi l'on ne doit confondre la *verſification* ni avec ce qu'on nomme *la poéſie des choſes*, ni avec ce qu'on appelle *la poéſie du ſtyle*.

On pourroit n'ignorer rien des regles concernant la conſtruction des vers, ſçavoir exactement les noms, les définitions & les qualités propres à chaque genre de poéſie, ſans mériter pour cela le nom de *poëte*, toutes ces connoiſſances n'étant que l'extérieur & l'écorce de la poéſie, comme il ne ſuffit pas pour être éloquent de ſçavoir les préceptes de la rhétorique. C'eſt le génie qui diſtingue le poëte du verſificateur. *Princip. pour la lect. des poëtes, tom. I. pag.* 1 *&* 2.

Les regles de la *verſification* greque & latine ſont contenues dans les méthodes appellées *proſodies*, nous avons ſur la poéſie françoiſe pluſieurs ouvrages, entre autres le traité du P. Mourgues, & celui de l'abbé de Chalons.

VERSINE, ſ. f. (*Com.*) meſure des grains dont on ſe ſert en quelques lieux de la Savoie. La *verſine* d'Aiguebelle peſe quarante-deux livres, poids de marc. *Dictionn. de comm.*

VERSION, ſ. f. (*Gram.*) interprétation littérale de quelque ouvrage.

VERSIONS *de l'Ecriture*, (*Critiq. ſacrée.*) on peut diſtinguer les *verſions* de l'écriture en langues mortes & vivantes.

Quant aux langues mortes, on a dejà parlé dans cet ouvrage au *mot* BIBLE, des *verſions* arabes, arméniennes, chaldaïques, éthiopiennes, gothiques, hébraïques & perſanes. On a indiqué ſous le même mot les éditions greques & latines.

On a parlé des polyglottes au *mot* POLYGLOTTE; quant à ce qui concerne le travail d'Origene, on en a traité au *mot* ORIGENE *Héxaples*, & de celui de S. Jérôme au *mot* VULGATE.

Pour les *verſions* greques en particulier, *voyez* VERSIONS GREQUES & SEPTANTE.

Pour la *verſion* ſyriaque, *voyez* VERSION SYRIAQUE.

Pour la *verſion* ſamaritaine, *voyez* PENTATEUQUE SAMARITAIN, & SAMARITAINS CARACTERES.

Pour les paraphraſes chaldaïques, *voyez* TARGUM.

Quant aux traductions de l'Ecriture en langues vivantes, elles ne doivent pas beaucoup nous arrêter, parce qu'elles changent perpétuellement avec le langage.

Luther eſt le premier qui ait fait une *verſion* de l'Ecriture en allemand ſur l'hébreu; enſuite Gaſpard Ulenberg en mit au jour une nouvelle pour les catholiques, à Cologne en 1630

Les Anglois avoient une *verſion* de l'Ecriture en anglo-ſaxon, dès le commencement du huitieme ſiecle. Wiclef en fit une ſeconde, enſuite Tindal & Coverdal, en 1526 & 1530.

La plus ancienne traduction françoiſe de la bible eſt celle de Guiars de Moulins, chanoine; elle eſt de l'an 1294, & a été imprimée en 1498.

La premiere *verſion* italienne eſt de Nicolas Malhermi, faite ſur la vulgate, & miſe au jour en 1471.

Les Danois ont une *verſion* de l'Ecriture dans leur langue en 1524. Celle des Suédois fut faite par Laurent Petri, archevêque d'Upſal, & parut à Holm en 1646.

Mais ceux qui voudront connoître à fond tout ce qui concerne les *verſions* de l'Ecriture, ne manqueront pas de ſecours.

Ils peuvent donc conſulter R. Elias Levita; épiphanes *de ponder. & menſur.* Hieronimi *commentaria*: Antonius Caraffa; Kortholdus *de variis bibliot. edit.* & Lambert Roi. Parmi les françois, le P. Morin, *exercit. biblicæ*; Dupin, *bibliotheq. des aut. eccleſ.* Simon, *hiſt. du vieux & du nouveau Teſtament*; Calmet, *dict. de la bible*; & Lelong, *bible ſacrée*; enfin on trouvera à puiſer chez les Anglois des inſtructions encore plus profondes, en liſant Uſſerius, Procock, Pearſon, Prideaux, Grabe, Wower, *de græc. & latin. bibliot. interpret.* Mill. in N. T. Waltoni *prolegomena*, Hodius *de textib. biblior.* Origen. &c. (*D. J.*)

VERSIONS *greques du v. T.* (*Critiq. ſacrée.*) on en diſtingue quatre: celle des ſeptante, d'Aquila, de Théodotion & de Symmaque. Pour ce qui regarde celle des ſeptante, la meilleure de toutes & la plus ancienne, nous en avons fait un article à part. *Voyez* SEPTANTE.

Nous remarquerons ſeulement ici, qu'à meſure que cette *verſion* gagnoit du crédit parmi les chrétiens, elle en perdoit parmi les juifs, qui ſongerent à en faire une nouvelle qui leur fût plus favorable. Celui qui s'en chargea fut Aquila, juif proſélyte, natif de Sinope ville du Pont. Il avoit été élevé dans le paganiſme, & dans les chimeres de la magie & de l'aſtrologie. Frappé des miracles que faiſoient de ſon tems les chrétiens, il embraſſa le chriſtianiſme, par le même motif que Simon le magicien, dans l'eſpérance de parvenir à en faire auſſi; mais voyant qu'il

n'y réuſſiſſoit pas, il reprit la magie & l'aſtrologie. afin de paſſer à ſon tour pour un grand homme. Ceux qui gouvernoient l'égliſe, lui remontrerent ſa faute; mais il ne voulut pas ſe rendre à leurs remontrances: on l'excommunia. Là-deſſus il prit feu, & renonçant au chriſtianiſme, il embraſſa le judaïſme, fut circoncis, & alla étudier ſous le rabin Akiba, le plus fameux docteur de la loi de ce tems-là; il fit de ſi grands progrès dans la langue hébraïque & dans la connoiſſance des livres ſacrés, qu'on le trouva capable d'exécuter la *verſion* de l'Ecriture; il l'entreprit effectivement, & en donna deux éditions.

La premiere parut la 12e année de l'empire d'Adrien, l'an de J. C. 128. Enſuite il la retoucha, & publia ſa ſeconde édition qui étoit plus correcte. Ce fut cette derniere que les juifs helléniſtes reçurent; & ils s'en ſervirent par-tout dans la ſuite, au-lieu de celle des ſeptante. De-là vient qu'il eſt ſouvent parlé de cette *verſion* dans le talmud, & jamais de celle des ſeptante.

Enſuite on s'alla mettre en tête, qu'il ne falloit plus lire l'Ecriture dans les ſynagogues, que conformément à l'ancien uſage, c'eſt-à-dire, l'hébreu premierement, & puis l'explication en chaldéen; & l'on allégua les decrets des docteurs en faveur de cet uſage. Mais comme il n'étoit pas aiſé de ramener les juifs helléniſtes à des langues qu'ils n'entendoient point, après avoir eu ſi longtems l'Ecriture dans une langue qui leur étoit en quelque maniere naturelle;

Cette affaire cauſa tant de fracas, que les empereurs furent obligés de s'en mêler. Juſtinien publia une ordonnance, qui ſe trouve encore parmi les nouvelles conſtitutions, portant permiſſion aux juifs de lire l'Ecriture dans leurs ſynagogues dans la *verſion* grecque des ſeptante, dans celle d'Aquila, ou dans quelle autre langue il leur plairoit, ſelon les pays de leur demeure. Mais les docteurs juifs ayant réglé la choſe autrement, l'ordonnance de l'empereur ne ſervit de rien, ou de fort peu de choſe; car bientôt après les ſeptante & Aquila furent abandonnés, & depuis ce tems-là, la lecture de l'Ecriture s'eſt toujours faite dans leurs aſſemblées en hébreu & en chaldéen.

Peu de tems après Aquila, il parut deux autres *verſions* du vieux Teſtament: l'une par Théodotion, qui floriſſoit ſous l'empereur Commode, & la ſeconde par Symmaque qui vivoit ſous Severe & Caracalla. Le premier, ſelon quelques-uns, étoit de Sinope dans le Pont, & ſelon d'autres d'Epheſe. Ceux qui tâchent de concilier ces contradictions, prétendent qu'il étoit né dans la premiere de ces villes, & qu'il demeuroit dans la ſeconde.

Pour Symmaque, il étoit ſamaritain, & avoit été élevé dans cette ſecte; mais il ſe fit chrétien de la ſecte des Ebionites, & Théodotion l'ayant été auſſi on a dit de tous deux qu'ils étoient proſélytes juifs. Car les Ebionites approchoient de la religion des juifs, & ſe croyoient toujours obligés de garder la loi de Moïſe; de ſorte qu'ils ſe faiſoient circoncire, & obſervoient toutes les autres cérémonies de la religion judaïque. Auſſi les chrétiens orthodoxes leur donnoient ordinairement le nom de juifs. De-là vient que les deux traducteurs dont il s'agit, ſont quelquefois traités de juifs par les anciens auteurs eccléſiaſtiques, mais ils n'étoient qu'ébionites.

L'un & l'autre entreprit la *verſion* par le même motif qu'Aquila, c'eſt-à-dire, tous les trois pour corrompre le vieux Teſtament, Aquila en faveur des juifs, & les deux autres en faveur de leur ſecte. Tous trois s'accordent parfaitement à donner au texte le tour qu'il leur plait, & à lui faire dire ce qu'ils veulent pour les fins qu'ils ſe propoſent. On ne convient pas tout-à-fait laquelle de ces deux *verſions* fut faite avant l'autre. Dans les héxaples d'Origene, celle de Symmachus eſt placée la premiere, d'où quelques-uns concluent qu'elle eſt la plus ancienne. Mais ſi cette maniere de raiſonner étoit concluante, on prouveroit auſſi par-là que ſa *verſion* & celle d'Aquila étoient toutes deux plus anciennes que celle des ſeptante; car elles ſont toutes deux rangées avant celle-ci dans l'ordre des colonnes. Irénée cite Aquila & Théodotion, & ne dit rien de Symmachus; ce qui paroît prouver qu'elle n'exiſtoit pas de ſon tems.

Ces trois traducteurs ont pris des routes différentes Aquila s'attachoit ſervilement à la lettre, & rendoit mot à mot autant qu'il pouvoit, ſoit que le genie de la langue dans laquelle il traduiſoit, ou le ſens du texte le ſouffriſſent, ou ne le ſouffriſſent pas. De-là vient qu'on a dit de cette *verſion* que c'étoit plutôt un bon dictionnaire, pour trouver la ſignification d'un mot hébreu, qu'une explication qui découvre le ſens du texte. Auſſi S. Jérome le loue ſouvent pour le premier, & le blâme pour le moins auſſi ſouvent pour le ſecond.

Symmachus prit la route oppoſée, & donna dans l'autre extrémité; il ne ſongeoit qu'à exprimer ce qu'il regardoit comme le ſens du texte, ſans avoir aucun égard aux mots; & ainſi il fit plûtôt une paraphraſe qu'une *verſion* exacte.

Théodotion prit le milieu, & ne ſe rendit pas eſclave des mots, ni ne s'en écarta pas trop non plus. Il tâchoit de donner le ſens du texte par des mots grecs qui répondiſſent aux hébreux, autant que le génie de deux langues le lui permettoit. C'eſt, à mon avis, ce qui a fait croire à quelques ſavans, qu'il avoit vécu après les deux autres; parce qu'il évite les deux défauts dans leſquels ils étoient tombés. Mais pour cela il n'eſt pas beſoin qu'il les ait vûs, le bon ſens ſeul peut lui avoir donné cette idée juſte d'une bonne *verſion*. La ſienne a été la plus eſtimée de tout le monde, hormis des juifs qui s'en ſont toujours tenus à celle d'Aquila, tant qu'ils ſe ſont ſervis d'une *verſion* greque.

Cette eſtime fit que quand les anciens chrétiens s'apperçurent que la *verſion* de Daniel des ſeptante étoit trop pleine de fautes pour s'en ſervir dans l'égliſe, ils adopterent pour ce livre celle de Théodotion; & elle y eſt toujours demeurée. Et par la même raiſon, quand Origene dans ſon héxaple eſt obligé de ſuppléer ce qui manque aux ſeptante, qui ſe trouve dans l'original hébreu, il le prend ordinairement de la *verſion* de Théodotion. Le même Origene l'a miſe dans ſa tétraple, avec la *verſion* d'Aquila, celle de Symmaque & les ſeptante. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VERSION *ſyriaque de l'Ecriture*, (*Critique ſacrée*.) c'eſt une des *verſions* orientales des plus précieuſes de l'Ecriture ſainte: ce qui m'engage de lui donner un article particulier.

Cette *verſion* fut faite ou du tems même des apôtres, ou fort peu de tems après, pour les égliſes de Syrie où elle eſt encore en uſage, ainſi qu'une ſeconde *verſion* ſyriaque faite environ ſix cens ans après la premiere.

Les Maronites & les autres chrétiens de Syrie vantent beaucoup l'antiquité de la vieille; ils prétendent qu'une partie a été faite par ordre de Salomon, pour Hiram, roi de Tyr, & le reſte qui contient tous les livres écrits depuis Salomon, par ordre d'Abgar, roi d'Édeſſe, qui vivoit du tems de notre Seigneur. La principale preuve qu'ils en donnent, c'eſt que S. Paul dans le iv. chapitre de ſon épître aux Ephéſiens, *v.* 8. en citant un paſſage du *pſ.* 68. 18, ne le cite pas ſelon la verſion des ſeptante ni ſelon l'hébreu; mais ſelon la *verſion ſyriaque*; car c'eſt la ſeule où il ſe trouve comme il le cite. Par conſéquent, diſent-ils, cette *verſion* étoit faite avant lui. Les termes de ce paſſage, tels que S. Paul les cite, ſont; *il a mené captive une grande multitude de captifs, & il a donné des dons aux hommes*. Cette derniere partie n'eſt ni ſelon les ſeptante ni ſelon l'hébreu, mais ſeulement ſelon la *verſion ſyriaque*; car ſelon les deux premieres, S. Paul eût dit: *& il a reçu des préſens ou des dons pour les hommes*. Il ne ſe trouve dans le pſeaume, comme S. Paul le cite, que dans la *verſion ſyriaque*.

Il eſt bien certain que cette *verſion* eſt fort ancienne, comme Pocock l'a prouvé dans la préface de ſon commentaire ſur Michée. Il y a même beaucoup d'apparence qu'elle eſt faite dans le premier ſiecle, & que ſon auteur eſt un chrétien, juif de nation, qui ſavoit très-bien les deux langues; car elle eſt fort exacte, & rend avec plus de juſteſſe le ſens de l'original, qu'aucune autre qui ſe ſoit jamais faite du nouveau Teſtament avant la reſtauration des lettres dans ces derniers ſiecles. Ainſi comme c'eſt la plus ancienne de toutes; excepté les ſeptante & la paraphraſe chaldaique d'Onckelos ſur la loi, & celle de Jonathan ſur les prophetes, c'eſt auſſi la meilleure de toutes celles des anciens, en quelque langue que ce ſoit. Ce dernier éloge lui convient même auſſi bien pour le nouveau Teſtament que pour le vieux.

C'eſt pourquoi de toutes les anciennes *verſions* que conſultent les Chrétiens pour bien entendre l'Ecriture du vieux ou du noveau teſtament, il n'y en a point dont on tire tant de ſecours que de cette vieille

le *verſion ſyriaque*, quand on la conſulte avec ſoin, & qu'on l'entend bien. Le genie de la langue y contribue beaucoup; car comme c'étoit la langue maternelle de ceux qui ont écrit le nouveau Teſtament, & une dialecte de celle dans laquelle le vieux nous a été donné; il y a quantité de choſes dans l'un & dans l'autre, qui ſont plus heureuſement exprimées dans cette *verſion*, qu'elles ne le ſauroient être en aucune autre. (*D. J.*)

Version *angloiſe de la Bible*, (*Hiſt. des verſions de la Bible*) elle fut faite au commencement du regne de Jaques I. & par ſes ordres. Il écrivit à ce ſujet une lettre en date du 22 Juillet de la ſeconde année de ſon regne, au docteur Whitgift, archevêque de Cantorbery, pour encourager & avancer cette traduction.

Il informe ce prélat qu'il a nommé cinquante quatre habiles gens pour cet ouvrage, parmi leſquels il remarque qu'il y en a pluſieurs qui ne poſſedent point du tout de bénéfices, ou qui n'en poſſedent que de très-petits, qui ſont, dit ſa majeſté, fort au-deſſous de leur mérites, à quoi nous-même ne ſommes pas en état de remédier dans l'occaſion. Il charge donc l'archevêque d'écrire en ſon nom, tant à l'archevêque d'Yorck, qu'aux évêques de la province de Cantorbery, que lorſqu'il viendra à vaquer quelque prébende ou cure marquées dans le livre des taxes, l'une & l'autre de vingt livres ſterlings au-moins, ſoit à leur nomination ou de quelqu'autre perſonne quelle qu'elle ſoit, ils n'y admettront aucun ſujet, „ ſans nous informer, dit-il, de la vacance „ ou du nom du patron (ſi le bénéfice n'eſt pas à „ leur nomination), afin que nous puiſſions recom-„ mander tel habile homme que nous jugerons digne „ d'en être pourvu.... Ayant nous-mêmes pris les „ meſures pour les prébendes & bénéfices qui ſont à „ notre diſpoſition „.

Le roi charge auſſi ce prélat d'engager tous les évêques à s'informer eux-mêmes quels ſont les habiles gens qui ſe trouvent dans leurs diocèſes, ſurtout ceux qui ſont particulierement verſés dans les langues hébraïque & grecque, & qui ont fait une étude particuliere de l'Ecriture-ſainte, ſoit pour éclaircir ce qu'il y a d'obſcur dans les expreſſions de l'original hébreu ou grec, ſoit pour lever les difficultés ou corriger les fautes de l'ancienne *verſion* angloiſe, „ que nous avons, dit-il, donné ordre d'exa-„ miner à fond & de corriger. Nous ſouhaitons qu' „ on leur écrive, & qu'on les charge très expreſſé-„ ment, en leur faiſant connoître notre volonté, „ qu'ils envoyent leurs obſervations de ce genre à „ M. Pivelie, notre profeſſeur en hébreu à Cam-„ bridge, ou au docteur Harding, notre profeſſeur „ en hébreu à Oxford, ou au docteur Andrews, „ doyen de Weſtminſter, pour les communiquer à „ leurs confreres, afin que de cette maniere on ait „ le ſecours des lumieres de tous les ſavans qui ſe „ trouvent dans l'étendue de notre royaume, pour „ la *verſion* que nous avons projettée „.

Le docteur Fuller nous apprend que le roi prit ſoin de recommander aux traducteurs d'obſerver les regles ſuivantes: 1°. de ſuivre & de changer auſſi peu que l'original le permettoit, la bible qu'on liſoit ordinairement dans les égliſes, appellée communément *la bible des évêques*; 2°. de conſerver les anciens termes eccléſiaſtiques, comme celui de l'*égliſe*, & de ne le point rendre par celui d'*aſſemblée*, *&c.* 2°. de retenir les noms des prophetes, des écrivains ſacrés, & les autres qui ſont dans l'Ecriture, le plus qu'il ſe pourroit ſelon l'uſage vulgaire; 4°. lorſqu'un mot auroit diverſes ſignifications, de ſuivre celle que les plus illuſtres peres y ont donnée, lorſqu'elle s'accorderoit avec le ſens du paſſage & avec l'analogie de la foi; 5°. de ne changer la diviſion des chapitres que le moins qu'il ſe pourroit, & lorſque la néceſſité le demanderoit; 6°. de ne point faire de notes marginales, ſinon pour expliquer les mots hébreux ou grecs, qu'on ne pourroit exprimer dans le texte que par une circonlocution; 7°. de mettre en marge les renvois néceſſaires aux autres endroits de l'Ecriture; 8°. que tous les membres d'une des compagnies travaillaſſent ſur le même ou ſur les mêmes chapitres, & qu'après les avoir mis chacun en particulier dans le meilleur état qu'il leur ſeroit poſſible, ils confrontaſſent leur travail, pour décider ce qu'ils jugeroient devoir conſerver; 9°. qu'après qu'une des compagnies auroit ainſi achevé un livre, elle l'envoyât aux autres pour être mûrement examiné, ſa majeſté ſouhaitant qu'on y regardât de près; 10°. que ſi dans cette révition il ſe trouvoit quelque choſe ſur quoi les examinateurs doutaſſent, ou fuſſent d'un avis différent des traducteurs, ils en informaſſent ceux-ci, en leur indiquant le paſſage & les raiſons de leur avis: que s'ils ne pouvoient s'accorder, la déciſion ſeroit renvoyée à l'aſſemblée générale qui ſe tiendroit à la fin de l'ouvrage, compoſée des principaux de chaque compagnie; 11°. que lorſqu'on douteroit du ſens de quelque paſſage obſcur, on écriroit expreſſément à quelque habile homme à la campagne pour en avoir ſon avis; 12°. que chaque évêque écriroit à ſon clergé pour l'informer de cet ouvrage, & pour enjoindre à ceux qui ſeroient verſés dans les langues, & qui auroient travaillé en ce genre, d'envoyer leurs obſervations à Weſtminſter, à Cambridge ou à Oxford; 13°. que les préſidens de Weſtminſter ſeroient le doyen & celui de Cheſter: & dans les deux univerſités, les profeſſeurs royaux en hébreu & en grec; 14°. qu'on ſe ſerviroit des *verſions* de Tindal, de Matthieu, de Coverdale, de Whitchurch & de Genève, lorſqu'elles ſeroient plus conformes à l'original que la bibles des évêques.

Outre cela pour faire d'autant mieux obſerver la quatrieme regle, le vice-chancelier de chacune des univerſités devoit nommer, de l'avis des chefs, trois ou quatre des plus anciens & des plus graves théologiens, de ceux qui n'avoient point de part à la traduction, pour être réviſeurs de ce qui ſeroit traduit tant de l'hébreu que du grec.

L'ouvrage fut achevé au bout de quatre ans, & on envoya trois copies de toute la bible de Cambridge, Oxford & Weſtminſter, à Londres, après quoi ſix nouveaux commiſſaires revirent toute la beſogne, avant que de la mettre ſous preſſe. (*D. J.*)

Version *du vieux Teſtament en eſpagnol*, (*Hiſt. crit. eccléſ.*) *verſion* faite de l'hébreu en eſpagnol dans le ſeizieme ſiecle par Abraham Uſque, juif portugais, & non chrétien, comme M. Arnauld ſe l'étoit perſuadé.

Cette *verſion* a été imprimée pour la premiere fois à Ferrare en 1553. Elle répond tellement mot pour mot au texte hébreu, qu'on a de la peine à l'entendre, outre qu'elle eſt écrite dans un vieil eſpagnol, qu'on ne parloit que dans les ſynagogues.

L'auteur de la préface aſſure qu'on a ſuivi, autant qu'il a été poſſible, la *verſion* de Pagnin & ſon dictionnaire; mais le P. Simon croit qu'il n'a parlé de cette maniere que pour empêcher les inquiſiteurs de traiter cette *verſion* comme hérétique.

Il y a de l'apparence qu'Abraham Uſque aura fait uſage de quelques anciennes gloſes de juifs eſpagnols: ce qui rend ſa traduction entierement barbare & inintelligible.

Le compilateur (car ce n'eſt qu'une eſpece de compilation) étoit tellement perſuadé de la difficulté qu'il y avoit à traduire l'Ecriture-ſainte, qu'il a cru être obligé de marquer avec des étoiles un grand nombre de paſſages où le ſens lui paroiſſoit douteux & incertain. Mais ceux qui ont fait réimprimer cette *verſion* en l'an 1630 avec quelques corrections, ont retranché la meilleure partie de ces étoiles, au lieu qu'on les devoit plutôt augmenter.

Cette traduction ne peut être utile qu'à des juifs eſpagnols, ſi ce n'eſt qu'on s'en veuille ſervir comme d'un dictionnaire, pour traduire à la lettre les mots hébreux. Elle peut même ſervir de grammaire parce que les noms & les verbes y ſont auſſi traduits ſelon la rigueur grammaticale.

Le traducteur n'eſt pas néanmoins parvenu à cette grande exactitude qu'il s'étoit propoſée, & il ne paroît pas avoir toujours bien rencontré dans le choix des rabbins qu'il ſuit; car il a laiſſé pluſieurs endroits que l'on pourroit traduire encore plus exactement, tant ſelon le ſens que ſelon la grammaire. Il s'attache tantôt à la paraphraſe chaldaique, tantôt à Kimhi ou à Raſci, tantôt à Aben-Ezra ou à quelque autre rabbin; mais il ne le fait pas avec diſcernement. Ajoutez que cette grande exactitude grammaticale ne s'accorde pas toujours avec le ſens, il ne l'a pas même attrappée; car il l'a retranché en divers paſſages, & par-là il a entierement bouleverſé leſens de ces paſſages. (*D. J.*)

VERSO, ſ. m. (*Gramm. & Juriſprud.*) terme latin qui ſignifie le revers de quelque choſe. Il eſt demeuré en uſage dans la pratique du palais du tems que

que l'on rédigeoit les actes en latin, pour exprimer le revers d'un feuillet. Le deſſus s'appelle le *recto* du feuillet, & le deſſous *verſo*, parce que pour le voir, il faut tourner le feuillet. *Voyez* FEUILLET & *RECTO*. (*A*)

VERSOIX, LA, (*Géog. mod.*) ou la *Verſoy*, petite riviere de France, au pays de Gex. Elle a ſa ſource dans la montagne de Gex, baigne le bourg de Verſoy, auquel elle donne ſon nom, & ſe perd dans le lac de Genève. (*D. J.*)

VERT, LE, (*Géog. mod.*) nom de deux petites rivieres de France, l'une en Béarne, l'autre dans le Quercy. La premiere naît dans la vallée de Barretons, & ſe jette dans le Gave au-deſſous d'Oleron. La ſeconde a ſa ſource dans un village de ſon nom, & tombe dans le Lot, près de Cahors. (*D. J.*)

VERTABIET, ſ. m. (*Religion armén.*) c'eſt ainſi que l'on nomme les docteurs de la religion chez les Arméniens. Ces *vertabiets*, dit M. de Tournefort, qui font tant de bruit parmi les Arméniens, ne ſont pas véritablement de grands docteurs; mais ce ſont les plus habiles gens du pays, ou du moins ils paſſent pour tels.

Pour être reçu à ce degré éminent, il ne faut pas avoir étudié la théologie pendant de longues années, il ſuffit de ſavoir la langue arménienne littérale, & d'apprendre par cœur quelque ſermon de leur grand maître Grégoire Athenaſi, dont toute l'éloquence brilloit dans les blaſphèmes qu'il vomiſſoit contre l'égliſe romaine. La langue littérale eſt chez eux la langue des ſavans, & l'on prétend qu'elle n'a aucun rapport avec les autres langues orientales; c'eſt ce qui la rend difficile. C'eſt un grand mérite chez eux d'entendre cette langue; elle ne ſe trouve que dans leurs meilleurs manuſcrits.

Les *vertabiets* ſont ſacrés, mais ils diſent rarement la meſſe, & ſont proprement deſtinés pour la prédication; leurs ſermons roulent ſur des paraboles mal imaginées, ſur des paſſages de l'Ecriture mal entendus & mal expliqués, & ſur quelques hiſtoires, vraies ou fauſſes, qu'ils ſavent par tradition. Cependant ils les prononcent avec beaucoup de gravité, & ces diſcours leur donnent preſque autant d'autorité qu'au patriarche: ils uſurpent ſur-tout celle d'excommunier. Après s'être exercés dans quelques villages, un ancien *vertabiet* les reçoit docteurs avec beaucoup de cérémonies, & leur met entre les mains le bâton paſtoral, La cérémonie ne ſe paſſe pas ſans ſimonie, car le degré de docteur étant regardé parmi eux comme un ordre ſacré, ils ne font aucun ſcrupule de le vendre, de même que les autres ordres. Ces docteurs ont le privilege d'être aſſis en prêchant, & de tenir le bâton paſtoral; au lieu que les évêques qui ne ſont pas *vertabiets* prêchent debout.

Les *vertabiets* vivent de la quête que l'on fait pour eux après le ſermon; & cette quête eſt conſidérable, ſur-tout dans les lieux où les caravanes ſe repoſent. Ces prédicateurs gardent le célibat, & jeûnent fort rigoureuſement les trois quarts de l'année; car ils ne mangent alors ni œufs, ni poiſſon, ni laitage.

Quoiqu'ils parlent dans leurs ſermons moitié langue littérale, & moitié langue vulgaire, ils ne laiſſent pas ſouvent de prêcher en langue vulgaire, pour mieux ſe faire entendre; mais la meſſe, le chant de l'égliſe, la vie des ſaints, les paroles dont on ſe ſert pour l'adminiſtration des ſacremens, ſont en langue littérale. (*D. J.*)

VERTACOMACORI, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule narbonnoiſe. Il faiſoit partie des *Vocontii*. Pline, *l. III. c. xvij.* dit que les *Vertacomacori* fonderent la ville de Novare en Italie, au duché de Milan. (*D. J.*)

VERTE, ſ. f. (*Comm.*) eſt un des noms que l'on donne en quelques lieux à la jauge, ou inſtrument propre à jauger les tonneaux, pipes, muids, barils, & autres futailles deſtinées à renfermer des liqueurs, pour connoître leur capacité, & la quantité de meſures que chacune contient. *Voyez* JAUGE. *Dict. de Comm.*

Verte ſignifie auſſi les meſures eſtimées & jaugées avec la *verte*; cette pipe contient ſoixante *vertes*. Id. *Ibid.*

VERTÉBRAL, LE, adj. *en Anatomie*, ce qui a rapport aux vertebres. *Voyez* VERTEBRE.

L'artere *vertébrale* prend ſon origine de la partie poſtérieure de la ſous-claviere, elle s'engage dans le canal formé par les apophyſes tranſverſes des ſept vertebres du col, & forme lorſqu'elle eſt parvenue entre la premiere & la ſeconde, un contour remarquable pour aller gagner le tronc de l'apophyſe tranſverſe de la premiere vertebre, d'où étant ſortie, elle forme un nouveau contour pour aller paſſer dans le crâne par le grand trou occipital, & ſe diſtribuer au cervelet, au cerveau, &c. *Voyez* SOUS-CLAVIERE, CERVEAU, &c.

Cette artere fournit dans ſon trajet pluſieurs branches, dont les plus remarquables ſont l'artere occipitale poſtérieure, l'artere baſilaire, l'artere auditive, l'artere méningée, les deux arteres ſpinales. *Voyez* BASILAIRE, AUDITIVE, &c. La veine *vertébrale* eſt celle qui accompagne cette artere.

VERTÉBRAUX, MUSCLES, (*Anatom.*) on nomme *muſcles vertébraux*, des muſcles qui ne ſont attachés qu'aux vertebres; leur action contribue principalement aux mouvemens des parties qui ſe trouvent le long de l'épine du dos.

Ces ſortes de muſcles ont toujours paru très-difficiles à bien diſſéquer & à décrire avec netteté, même aux plus célebres anatomiſtes, principalement ceux du dos. Tous ces muſcles ſont très-compoſés, multipliés & entrelacés, de maniere qu'il faudroit en faire un nombre beaucoup plus grand que celui des vertebres, ou les réduire à un trop petit nombre de muſcles longs, & entrecoupés en différens endroits.

Sténon, pour en faciliter la connoiſſance, auſſi-bien que la diſſection & la deſcription, s'eſt aviſé de les ranger de la maniere ſuivante.

Il appelle en général *muſcles vertébraux*, ceux qui ne ſont attachés qu'aux vertebres; il les diſtingue tous en droits & en obliques. Les droits, ſelon lui, ſont ceux qui ſont paralleles à la moëlle de l'épine; c'eſt-à-dire ceux dont la direction eſt longitudinale. Les obliques, ſont ceux qui ſont placés obliquement entre les apophyſes épineuſes & les apophyſes tranſverſes.

Il diviſe les droits en mitoyens & en latéraux. Les mitoyens ſont attachés aux apophyſes épineuſes; & les latéraux aux tranſverſes. Il fait encore une diviſion de tous ces muſcles en ſimples, & en compoſés. Les ſimples ſont bornés à deux vertebres; les compoſés ſont attachés à pluſieurs.

Il diſtingue deux ſortes d'obliques; les uns montent des apophyſes tranſverſes aux épineuſes en s'approchant; les autres montent des apophyſes épineuſes aux tranſverſes en s'écartant. Il appelle ceux de la premiere ſorte, *ad medium vergentes*; & les autres, *a medio recedentes*. Pour ſe conformer à cette expreſſion de l'auteur, on pourroit par des termes empruntés de l'optique, appeller *convergens* les premiers de ces muſcles, & *divergens* les autres. Il ajoute enfin, que parmi les premiers il y en a beaucoup, qui d'une ſeule apophyſe tranſverſe, montent à pluſieurs apophyſes épineuſes tranſverſaires, & qu'il y en a auſſi qui de pluſieurs tranſverſes, montent à une ſeule épineuſe.

Selon cette idée, on applique aſſez bien aux *muſcles vertébraux* les anciens termes *d'épineux*, de *tranſverſaires* & de *demi-épineux*; en appellant *épineux* ceux qui ſont ſeulement attachés aux apophyſes épineuſes; *tranſverſaires* ceux qui le ſont aux ſeules apophyſes tranſverſes; & *demi-épineux* ceux qui ne ſont attachés que par un bout aux apophyſes épineuſes. On exprime mieux à-préſent par des termes compoſés, les deux ſortes de *vertébraux* obliques, en nommant les uns *tranſverſaires épineux*, & les autres *épineux tranſverſaires*

Il eſt encore bon, & même néceſſaire, de retenir le nom général de *vertébraux droits*, *obliques*, &c. car quoique les termes que je viens de rapporter conviennent très-bien aux obliques poſtérieurs, ils ne conviennent pas aux obliques antérieurs, parce que ceux-ci ſont attachés en partie au corps des vertebres, & non pas aux apophyſes épineuſes.

On peut appeller *petits vertébraux*, ceux qui ſont ſimples, ou bornés à deux vertebres voiſines; & *grands*, ceux qui ſont compoſés & s'étendent à pluſieurs vertebres, & nommer les uns *grands & petits épineux*, & les autres *grands & petits tranſverſaires*: on donne auſſi à ces petits muſcles le nom d'*inter-épineux* & d'*inter-tranſverſaires*. Il y a de petits obliques qui ne paroiſſent atteindre préciſément ni aux apophyſes épineuſes, ni aux tranſverſes, mais s'attacher comme entre-deux; on pourroit les nommer ſimplement *inter-vertébraux*.

Outre ces *muſcles vertébraux* proprement dits, il y

en

en a d'autres qui ſervent au mouvement des vertebres, & qui n'y ſont attachés qu'en partie. Quelques anciens ont appellé ceux-ci *demi-épineux*, comme n'étant attachés qu'à moitié à l'épine du dos, & ils ont nommés *épineux* ceux qui y ſont tout-à-fait attachés: dans ce ſens, on pourroit nommer les uns *vertébraux* ſeulement, & les autres *demi-vertébraux*.

Parmi les *vertébraux* proprement dits, il y en a qui par leurs attaches, paroiſſent être communs au cou, au dos & aux lombes. Pour les diſtinguer M. Winslow rapporte au cou, non-ſeulement ceux qui ſont uniquement attachés aux vertebres du cou, mais encore ceux dont les attaches ſupérieures ſont à la derniere de ces vertebres, quoique leurs autres attaches ſoient toutes aux vertebres du dos: il obſerve la même choſe par rapport aux lombes.

Tous ces muſcles varient beaucoup dans leurs attaches & leurs communications réciproques; ils ſont quelquefois ſi fort confondus par ces ſortes de communications, qu'on a de la peine à les démêler quand on n'eſt pas au fait. Ils ſont en général plus aiſés à développer dans les enfans que dans les adultes, & dans les adultes que dans les vieillards. (*D. J.*)

VERTÉBRAUX, les nerfs *vertebraux*, c'eſt-à-dire ceux qui partent de la moëlle épiniere, ſont au nombre de trente paires, dont il y en a qu'on regarde comme appartenans au col, parce qu'ils tirent leur origine de la partie de la moëlle ſituée dans le canal des vertebres du col, & on les appelle par cette raiſon *nerfs cervicaux*; d'autres au dos, qu'on appelle *dorſaux*; d'autres aux lombes qu'on appelle *lombaires*; & enfin d'autres à l'os ſacrum, nommés *ſacrés*. *Voyez* CERVICAL, DORSAL, LOMBAIRE & SACRÉ, *&c.*

Les ligamens *vertébraux* ſont tous ceux qui uniſſent les vertebres entre elles. *Voyez* LIGAMENT.

VERTEBRE, ſ. f. (*Anatom.*) pieces oſſeuſes dont pluſieurs ſont articulées de ſuite le long de l'épine, & forment la compoſition de la troiſieme partie du ſquelette de l'homme.

L'épine eſt ordinairement compoſée de vingt-quatre *vertebres*, pieces mobiles appuyées ſur l'os ſacrum. Il y a ſept *vertebres* pour le col, nommées *cervicales*, douze pour le dos, cinq pour les lombes.

Elles ſont de ſubſtance ſpongieuſe, recouvertes d'une petite lame compacte, avec un cartilage épais entre le corps de chaque *vertebre*; un grand trou ſe trouve au milieu de chacune pour le paſſage de la moëlle: elles ont quatre échancrures, enſorte que les *vertebres* étant appliquées les unes ſur les autres, ces échancrures forment des trous par où s'échappent latéralement vingt-quatre paires de nerfs.

On remarque dans chaque *vertebre* ſon corps & ſes apophyſes: les apophyſes poſtérieures ſont nommées *épineuſes*, & les latérales *tranſverſes*; celles qui ſont deſſus & deſſous des latérales, ſont appellées *obliques*; ces dernieres ſervent à articuler les *vertebres* les unes avec les autres. Le corps des *vertebres* a une face ſupérieure & une inférieure; les faces des apophyſes obliques ſont couvertes de cartilage.

Les pieces oſſeuſes de l'épine ſe diviſent en vraies & fauſſes *vertebres*. Les vraies *vertebres* ſont, comme nous l'avons dit, les vingt-quatre os ſupérieurs de l'épine ſur leſquels roulent la plûpart des mouvemens du tronc de nos corps: les fauſſes *vertebres* compoſent l'os ſacrum.

Le corps des *vertebres* eſt épais, ſpongieux; ſa partie antérieure eſt convexe en devant, concave par-derriere, horiſontale & plane pour l'ordinaire en deſſus & en deſſous. Leurs ſurfaces antérieures & poſtérieures ont pluſieurs trous remarquables à leur partie externe plate & mince, tant pour affermir la connexion des ligamens, que pour donner paſſage aux vaiſſeaux dans leur ſubſtance cellulaire.

Entre les corps de deux *vertebres* contiguës eſt interpoſée une certaine ſubſtance qui tient une ſorte de milieu entre la nature du ligament & celle du cartilage. Cette ſubſtance eſt formée de fibres courbes & concentriques. Celles du centre ſont molles & pleines d'une liqueur glaireuſe; raiſon pour laquelle les anciens appelloient cette ſubſtance *ligament muqueux*. Elle eſt fortement attachée aux ſurfaces horiſontales des corps des *vertebres*, & ſert par conſéquent non-ſeulement à éloigner les os les uns des autres, & à les tenir plus ſerrés ſans qu'ils ſe rompent, mais auſſi à les attacher les uns aux autres; en quoi elle eſt ſecondée par un ligament membraneux qui tapiſſe toute leur ſurface concave, & en outre par un autre ligament encore plus fort qui revêt leur ſurface antérieure convexe.

Nous pouvons établir comme une regle générale à laquelle il y a peu d'exceptions, que les corps des *vertebres* ſont plus petits & plus ſolides en haut, mais en deſcendant plus gros & plus ſpongieux, & que les cartilages logés dans leurs intervalles ſont plus épais & les ligamens qui les environnent plus forts à proportion de la groſſeur des *vertebres*, & de la quantité de mouvement qu'elles ont à faire; cette diſpoſition fait que les plus grands fardeaux ſont ſupportés ſur une baſe plus large & mieux aſſurés, & que le milieu du corps eſt en état de ſuffire à des mouvemens conſidérables, ce qui eſt un fort grand avantage pour nous.

Les articulations des véritables *vertebres* ſont doubles; leurs corps ſont joints par ſynchondroſe, & leurs apophyſes obliques ſont articulées par la troiſieme ſorte de ginglyme; d'où il paroît que leur centre de mouvement change ſelon les différentes poſitions du tronc: ainſi quand nous nous courbons en-devant, la partie ſupérieure qui eſt unie porte entiérement ſur le corps des *vertebres*; ſi au contraire nous nous plions en-arriere, ce ſont les proceſſus obliques qui la ſupportent: ſi nous nous penchons ſur un côté, alors nous portons ſur les proceſſus obliques de ce côté ſur une partie des corps des *vertebres*; & lorſque nous nous tenons droit, nous portons à-la-fois & ſur les corps & ſur les proceſſus obliques.

Les *vertebres* au tems de la naiſſance n'ont pour l'ordinaire que trois parties oſſeuſes unies par des cartilages: ſavoir, les corps qui ne ſont pas encore tout-à-fait oſſifiés; un os long & courbé de chaque côté, ſur lequel on voit un petit commencement de pont oſſeux, les proceſſus obliques complets, les proceſſus tranſverſes; les lames obliques commencées, & point encore de proceſſus ſpinal; ce qui fait que les tégumens ne ſont point expoſés à être bleſſés par les extrémités aiguës de ces apophyſes épineuſes, comme ils le ſeroient s'il y avoit des pointes oſſeuſes, tandis que l'enfant eſt dans la matrice dans une attitude courbée, ou lors de la preſſion qu'il éprouve pendant l'accouchement.

Les *vertebres* du col nommées *cervicales*, ſont les ſept *vertebres* d'en-haut, qu'on diſtingue aiſément des autres par les marques ſuivantes.

Elles ſont toutes, excepté la premiere, d'une longueur à-peu-près égale. Leurs corps ſont plus ſolides que ceux des autres & applatis ſur la partie antérieure pour faire place à l'œſophage; cet applatiſſement vient peut-être de la preſſion que ce conduit fait deſſus, & de l'action des muſcles longs du cou droits, & des antérieurs. La ſurface poſtérieure qui eſt plate auſſi, eſt ordinairement inégale, & donne naiſſance à de petites apophyſes où les ligamens ſont attachés. La ſurface ſupérieure des corps de chaque *vertebre*, forme un creux au moyen d'une apophyſe mince & ſituée de biais, qui s'éleve de chaque côté; la ſurface inférieure eſt creuſée d'une maniere différente de la premiere, car le bord poſtérieur s'éleve un peu, & l'antérieur eſt prolongé conſidérablement. C'eſt par-là que les cartilages d'entre cet os ſont fermement unis, & que l'articulation d'une *vertebre* avec la ſuivante, eſt fortement aſſurée.

Les cartilages d'entre ces *vertebres* ſont plus épais, du-moins par rapport à leur volume que ceux qui appartiennent aux *vertebres* du thorax, parce qu'ils ſont deſtinés à un plus grand mouvement. Ils ſont auſſi plus épais à leur partie antérieure; ce qui eſt la raiſon pour laquelle les *vertebres* avancent davantage en devant, à meſure qu'elles vont en deſcendant.

Les apophyſes obliques de cet os du cou méritent plus juſtement ce nom que celles de toutes les autres *vertebres*. Elles ſont ſituées en biais. Les apophyſes tranſverſes ſont figurées tout autrement que celles des autres os de l'épine; car outre le proceſſus commun qui s'éleve d'entre les apophyſes obliques de chaque côté, il y en a un ſecond qui ſort du côté du corps des *vertebres*: tous deux après avoir laiſſé un trou circulaire pour le paſſage des arteres & des veines cervicales, s'uniſſent enſemble & ſont conſidérablement creuſés à leur partie ſupérieure, ayant les côtés élevés pour défendre les nerfs qui paſſent dans le creux; enfin chaque côté ſe termine par une pointe en bouton pour l'inſertion des muſcles.

La ſubſtance des *vertebres* cervicales, ſur-tout de leurs corps, n'eſt pas ſi poreuſe ni ſi tendre que celle des deux autres claſſes de *vertebres*.

Juſques-là, toutes les *vertebres* cervicales ſe reſſemblent; mais outre ces caracteres communs elles en ont de particuliers, ſur-tout la premiere & la ſeconde qui les différencient des autres.

La premiere à cauſe de ſon uſage qui eſt de ſoutenir le globe de la tête, a le nom d'*atlas;* quelques auteurs l'ont auſſi appellée *épiſtrophée* à cauſe de ſon mouvement de rotation ſur la *vertebre* ſuivante.

L'atlas, différente en cela des autres *vertebres* de l'épine, n'a point de corps; mais elle a en place une arcade oſſeuſe, laquelle dans ſa partie antérieure convexe a une petite élévation où les muſcles longs du cou ſont inſérés. L'atlas n'a point auſſi d'apophyſe épineuſe; mais il a en place une large arcade oſſeuſe afin que les muſcles qui paſſent ſur cette *vertebre* en cet endroit, ne ſoient point bleſſé lorſque la tête ſe porte en-arriere. Les proceſſus inférieurs ſont larges & tant-ſoit-peu creuſés, enſorte que cette premiere *vertebre*, différente en cela des ſix autres, reçoit en-deſſus & en deſſous les os avec leſquels elle eſt articulée. Dans les enfans nouveaux-nés, l'atlas n'a que les deux parties latérales d'oſſifiées, l'arcade intérieure qui tient lieu du corps, n'étant encore que cartilagineuſe.

La ſeconde *vertebre* du cou s'appelle *dentée* à cauſe de l'apophyſe odontoïde qu'elle a à la partie ſupérieure de ſon corps. Quelques auteurs l'appellent *épiſtophrée*, mais mal-à-propos: cette dénomination étant plus propre à déſigner la premiere qui ſe meut ſur celle-ci comme ſur ſon axe.

Le corps de cette *vertebre* eſt d'une figure à-peu-près pyramidale, ſa partie inférieure étant large & évaſée, ſur-tout en-devant, à l'endroit où il entre dans le creux de la *vertebre* inférieure; au lieu que ſa partie ſupérieure a un proceſſus de forme quarrée, avec une petite pointe qui s'éleve du milieu; c'eſt cette pointe qu'on a imaginé reſſembler à une dent, & qui a fait donner à cette *vertebre* le nom de *dentée*.

Cette ſeconde *vertebre*, lors de la naiſſance, conſiſte en quatre apophyſes oſſeuſes; car outre les trois que j'ai dit être communes à toutes les *vertebres*, l'apophyſe odontoïde de cet os commence à s'oſſifier au milieu, & à ſe joindre comme un appendix au corps de l'os. C'eſt la raiſon pour laquelle les ſages-femmes doivent mettre des têtieres aux enfans nouveaux-nés, pour empêcher que leur tête ne ſe porte trop en arriere, juſqu'à ce que les muſcles aient atteint une force ſuffiſante pour n'avoir plus rien à craindre de ce mouvement dangereux.

Une fois inſtruits de l'articulation de la premiere & de la ſeconde *vertebre*, il nous eſt plus aiſé de concevoir les mouvemens ſur ou avec la premiere *vertebre*. La tête ſe meut en-devant & en arriere ſur la premiere *vertebre*, au lieu que l'atlas fait ſa rotation ſur la ſeconde *vertebre*.

Le mouvement rotatoire de la tête nous eſt utile pour bien des uſages, en nous donnant la facilité d'appliquer avec beaucoup de promptitude les organes de nos ſens ſur les objets; d'ailleurs il étoit à-propos que l'axe de rotation fût en cet endroit, car s'il eût été bien loin de la tête, lorſque la tête ſe ſeroit écartée à quelque diſtance de la ligne perpendiculaire à cette petite jointure mobile; comme elle auroit acquis par cet écartement un long levier, à chaque tour qu'elle auroit fait inconſidérément, elle auroit rompu les ligamens qui l'attachent avec les *vertebres*; ou-bien il auroit fallu que ces ligamens fuſſent beaucoup plus forts qu'ils ne doivent être, pour pouvoir être attachés à d'auſſi petits os. Ce mouvement circulaire ne pourroit pas non plus ſans danger ſe faire ſur la premiere *vertebre*, parce que la partie immobile de la moëlle allongée en eſt ſi proche, qu'à chaque tour le commencement de la moëlle allongée, auroit été en danger d'être offenſé par la compreſſion qui ſe ſeroit faite ſur ſes tendres fibriles. En un mot, il eſt aiſé de ſe convaincre par toutes ces obſervations, que la promptitude du mouvement circulaire de la tête nous eſt d'un grand uſage, & que cette ſeconde *vertebre* du cou eſt tout-à-fait propre par ſa ſtructure & ſa ſituation, à être l'axe de ce mouvement. Les autres *vertebres* du cou ne demandent aucun détail. Paſſons aux douze *vertebres* dorſales.

Leurs corps ſont d'une groſſeur mitoyenne entre ceux des *vertebres* du cou, & ceux des lombaires. Ils ſont plus convexes pardevant, que ceux des autres claſſes, applatis ſur les côtés par la preſſion des côtes qui y ſont inſérées dans des petites cavités.

Cette applatiſſement des côtes qui donne à ces *vertebres* la figure d'un demi-ovale, eſt avantageux en ce qu'il procure une plus ferme articulation aux côtes, facilite la diviſion de la trachée-artere à un petit angle, & garantit les autres gros vaiſſeaux dans leurs cours de l'action des organes vitaux. La partie poſtérieure de ces corps eſt plus concave que dans deux autres claſſes. Leurs ſurfaces ſupérieures ſont toutes horiſontales, & ont leurs bords garnis d'épiphyſes, qui, ſelon Fallope, ne ſont autre choſe que quelques parties des ligamens qui s'y rendent, leſquelles ſont devenues oſſeuſes.

Les cartilages placés entre les corps de ces *vertebres*, ſont plus minces que dans les autres *vertebres* vraies, & contribuent à la concavité de cette portion de l'épine vers ſa partie antérieure.

De plus, les corps des quatre *vertebres* dorſales ſupérieures s'écartent de la regle des autres *vertebres* qui deviennent plus groſſes à meſure qu'elles vont en deſcendant; car la premiere de ces quatre eſt la plus groſſe, & les trois autres inférieures vont en appétiſſant par degrés, pour donner à la trachée artere & aux gros vaiſſeaux la facilité de ſe partager à petits angles.

La derniere claſſe des *vertebres* vraies eſt celle des cinq lombaires, qu'on peut diſtinguer des autres *vertebres* par les marques ſuivantes.

1°. Leurs corps, quoique d'une forme circulaire à leur partie antérieure, ſont un peu oblongs d'un côté à l'autre; ce qui peut être occaſionné par la preſſion des gros vaiſſeaux & des viſceres.

2°. Les cartilages d'entre ces *vertebres* ſont les plus épais de tous, & rendent l'épine convexe en-dedans de l'abdomen, leur plus grande épaiſſeur étant de ce côté-là.

3°. Les proceſſus obliques ſont forts & profonds; les proceſſus tranſverſes ſont petits, longs, & tournés en en-haut, pour donner un mouvement aiſé à chaque os; les proceſſus épineux ſont forts, étroits & horiſontaux.

4°. Le canal qui contient la moëlle ſpinale eſt plus large en cet endroit qu'au dos.

De toute ce qui précede, on peut déduire les uſages des *vertebres* vraies, & les réduire à ce petit nombre de chefs; nous faire tenir une poſture droite, donner un mouvement ſuffiſant & ſûr à la tête, au cou, & au tronc du corps dans toutes les occaſions néceſſaires; enfin ſupporter & défendre les viſceres, & les autres parties molles.

Après avoir conſidéré la ſtructure des *vertebres* & leurs attaches, c'eſt ici le lieu de remarquer quelle attention la nature a priſe pour qu'on ne puiſſe les ſéparer que très-difficilement; car leurs corps ſont tellement engagés les uns dans les autres, qu'il n'eſt pas poſſible qu'ils ſe déplacent d'aucune maniere, comme dans les *vertebres* du cou, ou-bien ces corps ſont appuyés ſur tous les côtés, comme celles du dos le ſont par les côtes, où les ſurfaces du contact, ſont ſi larges, & leurs ligamens ſi forts, qu'ils en rendent la ſéparation preſque impraticable; telles ſont celles des lombes, tandis que la profondeur de l'articulation des proceſſus obliques ſont exactement proportionnés à la quantité de mouvemens que les autres parties de l'os lui permettent, ou que les muſcles font faire.

Cependant comme ces proceſſus obliques ſont petits, & par conſéquent incapables d'aſſurer l'union autant que des corps plus larges, ils céderont les premiers à une force disjonctive. Mais auſſi leur dislocation n'eſt pas à beaucoup près d'une ſi pernicieuſe conſéquence; quoique leur déplacement occaſionne le tiraillement des muſcles, des ligamens, & de la moëlle ſpinale même. Mais ſi c'étoit le corps de la *vertebre* qui fût dérangé de ſa place, la moëlle ſpinale ſeroit totalement comprimée, & entierement détruite.

Les fauſſes *vertebres* compoſent la pyramide inférieure de l'épine: elles ſont avec raiſon diſtinguées des autres par l'épithete de *fauſſes*, parce que, quoique chacune d'elles reſſemble aux véritables *vertebres* par la figure, cependant aucune n'eſt d'un pareil uſage pour le mouvement du tronc du corps, toutes ſont intimément unies, excepté à un endroit; où eſt une jointure mobile, ce qui fait qu'on diviſe communément les *vertebres* fauſſes en deux os, l'os ſacrum

crum & le coccyx. *Voyez* Coccyx & Sacrum os.

Finiſſons par obſerver que les *vertebres* ſont ſujettes comme les autres os, à des jeux de la nature; je m'arrêterai pour exemple, aux ſeules *vertebres* du dos. J'ai dit qu'il y en a douze, cependant on en trouve quelquefois onze, & quelquefois treize dans des hommes forts, grands, avec autant de côtes de chaque côté.

Leurs apophyſes épineuſes ne ſont point fourchues à l'extrémité; cependant Tulpius, médecin illuſtre, & bourguemeſtre d'Amſterdam, rapporte les avoir vu toutes fourchues dans un ſujet.

Enfin les petites cavités avec leſquelles les éminences des côtes s'attachent aux *vertebres* du dos, ne ſe trouvent pas toutes aux mêmes endroits; quelquefois cette jonction ſe fait à la partie inférieure, d'autrefois à la partie ſupérieure, & d'autrefois aux corps de la *vertebre*.

M. Poupart ayant ouvert le cadavre d'un particulier âgé de cent ans, il trouva que les neuf *vertebres* inférieures dorſales ne compoſoient qu'un ſeul os; les apophyſes tranſverſes à droite & à gauche étoient incruſtées d'une matiere oſſeuſe blanche, dernier période de la nature; tel un vieil arbre avant que de périr, offre un tronc ſec, couvert d'une écorce blanchâtre, où la ſeve ne ſe porte plus. (*Le chevalier* de Jaucourt.)

VERTEL, ſ. m. (*Com.*) on nomme ainſi à Heydelberg, dans le Palatinat, la meſure des liquides qu'on appelle *fertel*, dans tout le reſte de l'Allemagne. *Voy.* Fertel.

Le *vertel* eſt encore une meſure de grains dont on ſe ſert à Anvers. Trente-deux *vertels* & demi d'Anvers font dix-neuf ſeptiers de Paris. *Diction. de Commerce.*

VERTELLE, ſ. f. (*Salines.*) eſpece de bonde, comme celle d'un étang, qui ſert à fermer les varaignes dans les marais ſalans.

Ces varaignes ſont des ouvertures que l'on fait aux digues, pour introduire l'eau de la mer dans les réſervoirs pour s'y échauffer, fermenter & ſe convertir en ſel; & comme il faut que ces ouvertures puiſſent s'ouvrir & ſe fermer à diſcrétion pour laiſſer entrer l'eau & la retenir, cela ſe fait avec la *vertelle*. (*D. J.*)

VERTE-MOUTE, ſ. f. (*Droit coutumier de France.*) c'eſt un droit que les ſeigneurs qui ont des fours banaux dans la Normandie exigent en eſpece pour la mouture du blé qui n'a pas été moulu dans leurs moulins.

Terrein, Beraud & Baſnage ont fait mention de ce droit. Ceux qui ſont reſſéans, c'eſt-à-dire domiciliés, dans l'étendue de la bannalité, ayant fait leur recolte de grains, ne peuvent les enlever, & les faire tranſporter dans une grange ſituée hors du fief, ſans laiſſer 16 gerbes pour le droit de *verte-moute*. Beraud rapporte un arrêt qui l'a ainſi jugé. Baſnage en cite un autre encore plus étrange. Il fut jugé en 1541 que les étrangers qui avoient acheté du blé dans le marché du ſeigneur, ne pouvoient pas l'enlever ſans payer le droit de *verte-moute*, quoi qu'ils fuſſent domiciliés hors de la bannalité. De tels arrêts n'ont été donnés que pour établir la ſervitude, & détruire le commerce d'un pays. (*D. J.*)

VERTENELLE, ſ. f. (*Gram. & Mar.*) pentures & gonds, ou charnieres doubles, qui tiennent le gouvernail ſuſpendu à l'étambot, & ſur leſquelles il ſe meut.

VERTERELLES, ſ. f. (*Serrur.*) pieces de fer en forme d'anneaux qu'on fiche dans une porte pour faire couler & retenir le verrouil des ſerrures à boſſe.

VERTERIS, (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de *Blatum Bulgium* à *Caſtra Exploratorum*, entre *Brovonacis* & *Lavatris*, à 13 milles du premier de ces lieux, & à 14 milles du ſecond. C'étoit la réſidence d'un préfet, ſelon la notice des dignités de l'empire; mais ce n'eſt plus aujourd'hui qu'un village à 2 milles de l'Eden & connu ſous le nom de *Burgh*, autrement *Burghupon Steenmore*, ſelon Camden. (*D. J.*)

VERTES-DIXMES, (*Juriſprudence.*) *voyez au mot* Dixme *l'article* Dixme-verte & Dixme-menue.

VERTEUIL, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans l'Angoumois, ſur la Charente, dans une belle ſituation, avec titre de baronie.

Verteuil, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Guienne, au pays de Médoc, dans le diocèſe de Bordeaux, entre la Gironne & la mer, avec une abbaye d'hommes de l'ordre de S. Auguſtin.

VERTHES, (*Géog. mod.*) montagne de la baſſe-Hongrie, connue autrefois ſous le nom de *mont Clipeorum*. Elle eſt entre Gran & Albe-royale; & les Allemands l'appellent *Schiltperg*. (*D. J.*)

VERTICAL, adj. (*Géomet.*) ſe dit en général, de ce qui eſt perpendiculaire à l'horiſon, ou, pour parler d'une maniere plus vulgaire, de ce qui eſt à-plomb.

Ce mot vient du latin *vertex*, ſommet, parce qu'une ligne tirée par le ſommet de notre tête, & par la plante de nos piés, eſt toujours perpendiculaire à l'horiſon. (*O*)

Vertical, cercle *vertical*, (*Aſtronomie.*) eſt un grand cercle de la ſphere paſſant par le zénith *Z*, par le nadir, *N*, (*Planche aſtron. fig. 6.*) & par un autre point donné de la ſurface de la ſphere, comme *B*. *Voyez* Cercle & Sphere.

Les cercles verticaux ſont auſſi appellés *azimuths*. *Voyez* Azimuth. Le méridien d'un lieu quelconque eſt un vertical. *Voyez* Méridien. Tous les cercles *verticaux* ſe coupent mutuellement au zénith & au nadir. *Voyez* Zénith & Nadir,

L'uſage des cercles *verticaux* eſt de meſurer la hauteur des aſtres & leur diſtance du zénith, qui ſe comptent ſur ces cercles mêmes, & de meſurer les amplitudes eſtives & occaſes par la diſtance de ces cercles au méridien. *Voyez* Hauteur, Amplitude, *&c.*

Le premier *vertical* eſt celui qui coupe perpendiculairement le méridien, il paſſe par les points équinoctiaux.

Le *vertical* du ſoleil eſt celui qui paſſe par le centre du ſoleil au moment d'une obſervation. Il eſt d'un grand uſage dans la Gnomonique pour trouver la déclinaiſon du plan ſur lequel on veut tracer un cadran.

Le plan *vertical* dans la perſpective eſt un plan perpendiculaire au plan géométral; le plan *vertical* paſſe par l'œil, & coupe le plan du tableau à angle droit. *Voyez* Plan.

Le *vertical*, dans les coniques, eſt un plan paſſant par le ſommet du cône, & parallele a quelque ſection conique.

La ligne *verticale*, dans les coniques, eſt une ligne droite tirée ſur un plan *vertical*, & paſſant par le ſommet du cône.

Cadran vertical, eſt un cadran ſolaire fait ſur un plan *vertical* ou perpendiculaire à l'horiſon.

On l'appelle de plus *oriental* ou *occidental*, ou *méridional*, ou *ſeptentrional*, s'il ſe trouve expoſé directement à l'un des quatre points cardinaux, *&c.*

Lorſque les cadrans ne ſont pas expoſés directement à l'un des quatre points *verticaux*, on les appelle *déclinans*.

Et ſi leurs plans ne ſont pas exactement *verticaux*, on dit qu'ils ſont *inclinés*.

Le point *vertical en Aſtronomie*, eſt la même choſe que le zénith.

Un aſtre eſt dit *vertical*, lorſqu'il paſſe au zénith d'un lieu.

La ligne *verticale* dans la *Gnomonique*, eſt la ligne qui marque la ſection du plan du cadran, & d'un cercle *vertical*, c'eſt-à-dire, d'un plan perpendiculaire à l'horiſon.

Pour tracer cette ligne ſur un plan quelconque, la meilleure maniere eſt de laiſſer pendre un fil à plomb auprès du plan, & de marquer deux points de ſon ombre ſur le plan donné, enſuite tirer une ligne par ces deux points. *Voyez* Gnomonique. *Chambers.*

VERTICALEMENT, ad. (*Phyſiq. & Méchan.*) on dit qu'une choſe eſt placée *verticalement*, lorſqu'elle eſt placée à plomb, ou perpendiculairement à l'horiſon, de maniere qu'elle ne penche pas plus d'un côté que de l'autre.

Tous les corps peſans tombent *verticalement*, ou tendent à deſcendre *verticalement*: ainſi un fil à plomb ſe met toujours *verticalement*; auſſi s'en ſert-on pour déterminer la ſituation des choſes qu'on veut placer ou *verticalement* ou horiſontalement.

VERTICILLE, ſ. m. (*Botan.*) c'eſt le bord des cercles des fleurs ou des feuilles qui environnent les tiges ou les branches des plantes, ainſi appellé à cauſe de ſa reſſemblance avec le *verticillum* ou le bord d'un fuſeau ou d'une bobine. (*D. J.*)

VERTICILLÉES, *en Botanique*, eſt le nom que l'on donne à certaines plantes dont les fleurs ſe trouvent mêlées avec de petites feuilles qui viennent en forme de peſon, appellé en latin *verticillum*, autour des articulations de la tige; telles ſont le pouliot, le marrube, *&c.*

Le caractere particulier de ce genre de plantes, ſelon M. Ray, eſt que leurs feuilles viennent par paires ſur la tige, l'une juſtement vis-à-vis de l'autre: que la fleur eſt monopétale, mais ayant ordinairement une eſpece de levre, ou reſſemblant un peu à un caſque: que chaque fleur a quatre ſemences, auxquelles le calice de la fleur ſert de capſule ſéminale.

Le même auteur fait deux eſpeces de ces plantes *verticillées*: la premiere eſpece comprend les plantes appellées en latin *fructicoſæ*, c'eſt-à-dire *vivaces.* Celles-ci ſe diviſent encore en celles qui ont une fleur unie, comme le chamædrys commun, le teucrium, & le marum ſyriacum; & en celles qui ont une fleur avec une levre, & que l'on nomme à cauſe de cela *fleur labiée*; ou une fleur qui reſſemble un peu à un caſque, & que l'on nomme *flos galeatus*; comme le ſtœchas, l'hyſſope, le romarin, la ſarriette, le marum commun, le thym commun, & le polium montanum.

La ſeconde eſpece comprend les plantes *herbacées*, ou celles qui ne ſont pas vivaces; comme les menthes, la vervene, le dictame de Crete, l'origan, la marjolaine, le baſilic, l'hormin, le galéopſis, le népéta, la bétoine, la prunelle, le ſtachys, le clinopodium vulgare, le lamium, le moluca, le lierre terreſtre, le galériculata, la calamanthe, la méliſſe, le marrube commun, le noir, & l'aquatique, le chamæpitys, le ſcrodonia, le ſcordium, la bugle, le ſyderitis, la cardiaca.

Fleurs VERTICILLÉES, *voyez l'article* FLEUR.

VERTICITÉ, (*Phyſiq.*) Ce terme de phyſique eſt employé pour exprimer la poſition & ſituation d'une choſe qui tend & regarde d'un certain côté. La *verticité* de l'aiguille aimantée eſt de tendre du nord au ſud. Si l'on fait rougir un morceau de fer, & qu'on le poſe du nord au ſud pour le faire refroidir, il acquiert par cette opération la même *verticité* que l'aimant ou l'aiguille aimantée; mais ſi vous le faites rougir une ſeconde fois, & que vous le faſſiez refroidir dans une autre poſition, comme de l'eſt à l'oueſt, il perd alors ſa premiere *verticité*, & en acquiert une nouvelle qui le fait tendre de l'orient à l'occident. (*D. J.*)

VERTICORDIA, (*Mythol.*) c'étoit à Vénus, ainſi nommée, qu'appartenoit chez les Romains, à ce que prétend Ovide, le ſoin de la converſion des femmes qui n'avoient pas mérité par une chaſte conduite l'amitié de leurs maris. (*D. J.*)

VERTIGE, ſ. m. (*Médecine.*) maladie qui tire ſon nom & ſon caractere du mouvement en cercle, & de l'agitation diverſe qui paroît à ceux qui en ſont affectés, tranſporte les objets environnans, & même leur propre corps; ce nom eſt emprunté du latin *vertigo*, qui eſt dérivé de *vertere*, tourner. Le nom de δῖνος que les Grecs ont donné à cette maladie a la même ſignification étymologique, il vient de δινεῖν, qui ſignifie auſſi *tourner*, *mouvoir en rond*, *gyrare*. Mais non-ſeulement les yeux ſont trompés par la fauſſe apparence de cette prétendue rotation, ſouvent ils ſont en outre privés de leur action, il ſemble qu'un voile épais les enveloppe, la vue s'obſcurcit, & le malade riſque dans ces momens de tomber s'il n'eſt ſoutenu. Lorſque la vue ne ſe perd pas tout-à-fait, des petits corpuſcules, des piés de mouches paroiſſent voler autour des yeux; les Grecs ont appellé ce *vertige* σκοτόδινοι, *vertige ténébreux*.

On peut diſtinguer deux principales eſpeces de *vertige*, relativement à l'action des cauſes qui le produiſent, aux ſymptômes particuliers qui les caractiſent, & aux différens remedes qui leur conviennent. Il y a des cauſes qui portent toute leur action ſur le cerveau, partie immédiatement affectée dans cette maladie. Le *vertige* qui leur donne naiſſance, eſt appellé *idiophatique*, il eſt précédé par des douleurs de tête, & entraîne à ſa ſuite différentes léſions dans les organes des ſens intérieurs ou extérieurs; il a ſur-tout pour ſymptome familier les bourdonnemens & tintemens d'oreille; il eſt d'ailleurs plus conſtant, plus opiniâtre, moins intermittent, & les paroxiſmes ſont longs & fréquens; la moindre cauſe, la plus légere contention d'eſprit les renouvelle. D'autres cauſes agiſſant loin du cerveau ſur différentes parties, & principalement ſur l'eſtomac, n'occaſionnent le *vertige* que par le rapport ou la ſympathie que les diverſes communications des nerfs établiſſent entre les parties affectées & le cerveau. C'eſt alors le *vertige* ſympathique qui eſt accompagné de quelques ſymptomes propres à la partie qui peche, des envies de vomir, vomiſſement, dégoût, langueur d'eſtomac lorſque ce viſcere eſt en défaut, & qui eſt outre cela plus ordinairement périodique, & a des intervalles très-longs qui ne ceſſent que par quelque indigeſtion, ou par quelqu'autre derangement d'eſtomac.

Les cauſes qui produiſent le *vertige* ſont entiérement multipliées dans les différens auteurs qui ont traité de cette maladie; le détail qu'ils en ont donné peut être exact, mais il n'eſt nullement méthodique. Il y a une diſtinction importante qui leur a échappé, & qui peut ſeule répandre de l'ordre & de la clarté ſur ce grand nombre de cauſes qu'ils ont confuſément expoſées; ils auroient dû appercevoir que les unes excitoient avec plus ou moins de promptitude le dérangement du cerveau qui donne naiſſance au *vertige*; que d'autres mettoient cette diſpoſition en jeu, & qu'il y en avoit enfin qui n'excitoient qu'un *vertige* momentané nullement maladif.

Dans la premiere claſſe, on pouvoit compter les paſſions d'ames trop vives ou trop languiſſantes, long-tems ſoutenues, des études forcées, ſur-tout immédiatement après le repas; de grandes contentions d'eſprit, des débauches vénériennes exceſſives, l'uſage immodéré du vin & des liqueurs fortes & ſpiritueuſes, des hémorragies abondantes, des ſuperpurgations, des douleurs de tête opiniâtres, la ſuppreſſion des excrétions, ſur-tout ſanguines, enfin un vice héréditaire du cerveau; ces cauſes donnent lieu au *vertige* idiopathique: elles ſont ſecondées ſuivant l'obſervation d'Hippocrate, par la mauvaiſe température d'une ſaiſon pluvieuſe, continuellement infectée par des vens du ſud, ou d'un hyver rigoureux: l'âge avancé y contribue beaucoup. *Aphor.* 17, 23 *&* 31. *lib. III.* On peut ajouter à ces cauſes les bleſſures à la tête, les fractures ou les contuſions des os, & ſur-tout du pariétal, les épanchemens de ſang ou de pus dans le cerveau, *&c.* Le *vertige* ſympathique dépend plus communément d'un vice de l'eſtomac qui peut être produit & entretenu par toutes les cauſes qui donnent des indigeſtions, *voyez* ce mot; par des mauvais ſucs croupiſſans dans ce viſcere & les inteſtins, & ſur-tout par un amas de matieres bilieuſes. L'uſage imprudent de l'ivraye, de la ciguë, & quelques plantes narcotiques, comme le ſtramonium, *&c.* ſont des cauſes aſſez efficaces du *vertige* ſympathique; les légumes, les corps farineux, vappides, produiſent auſſi quelquefois le même effet. Plus rarement les affections du poumon, du foie, de la rate, des inteſtins & de la matrice donnent lieu au *vertige*: on a auſſi obſervé que la cauſe pouvoit ſe trouver dans quelque membre, & monter comme chez quelques épileptiques, ou plutôt paroître monter en excitant la ſenſation d'un vent léger un peu froid qui de ces parties parviendroit à la tête.

Lorſque la diſpoſition au *vertige* eſt formée, que la maladie eſt décidée, ſouvent les ſymptomes ſont excités ſans qu'il ſoit beſoin d'aucune autre nouvelle cauſe pour les déterminer; d'autres fois cette diſpoſition lente exige pour ſe manifeſter d'être miſe en jeu; c'eſt à quoi ſe réduit l'effet des cauſes que nous renfermons dans la ſeconde claſſe. De ce nombre ſont les moindres contentions d'eſprit, les paſſions d'ame ſubites, un bruit violent, des cris aigus, *&c.* pour le *vertige* idiopathique, & pour celui qui eſt ſympathique, un excès dans le boire ou le manger, l'uſage de quelques mets indigeſtes, une abſtinence trop longue, en un mot quelque dérangement d'eſtomac. En général des odeurs fortes, une lumiere éclatante, le paſſage ſubit d'un endroit obſcur dans un lieu trop éclairé, la vue trop long-tems appliquée ſur un même objet, ou dirigée ſur des corps mûs avec rapidité ou en cercle, une toux opiniâtre, un mouvement trop prompt tel que celui qu'on fait lorſqu'étant aſſis, on ſe leve vite; le bain, le mouvement d'une voiture, d'un bateau, *&c.* Toutes ces actions indifférentes pour des ſujets ſains, excitent le *vertige* idiopathique ou ſympathique dans ceux qui ſont mal diſpoſés.

Le troiſieme ordre des cauſes comprend celles qui donnent le *vertige* momentané aux perſonnes qui n'y ont aucune diſpoſition, & qui à plus forte raiſon renouvelle le paroxiſme dans les autres; telles ſont l'agitation de ſon propre corps en cercle, ſur-tout lorſqu'on a les yeux ouverts. Perſonne n'ignore que lorſqu'on a les yeux fermés, à moins qu'on ne tourne avec rapidité ſur ſoi-même, & qu'on ne décrive un très-petit cercle, on ne riſque pas d'avoir le *vertige*, & c'eſt cette obſervation qui a introduit la coutume de boucher les yeux des animaux qu'on occupe à faire aller les moulins, les puits à roue, à battre le blé dans certains pays, & enfin aux divers travaux qui exigent qu'ils décrivent toujours un cercle; mais on a l'attention néceſſaire de ne pas faire le cercle trop petit, ſoit pour donner au levier plus de longueur & par conſéquent plus de force, ſoit auſſi ſans doute pour empêcher que ces animaux bien-tôt attaqués du *vertige* ne tombent engourdis; & c'eſt dans ce cas que les aveugles peuvent être ſujets au *vertige*, même momentané: ils ne ſont point exempts de celui qui eſt réellement maladif, produit par des vices internes, & il n'eſt pas néceſſaire d'y voir pour l'éprouver, puiſqu'il n'eſt pas rare que les malades en reſſentent des atteintes étant couchés, & même endormis; s'imaginent tourner avec leur lit, & tranſportés tantôt en haut, tantôt en bas, & *ſans-deſſus-deſſous* comme on dit. Les autres cauſes de cette claſſe, ſont la ſituation de la tête penchée vers la terre pendant trop long-tems, les regards portés de deſſus une hauteur conſidérable ſur un précipice effrayant, ſur une multitude innombrable de perſonnes mûes en divers ſens, & ſur-tout en rond, ſur un fleuve rapide ou ſur une mer agitée, *&c.* Il n'eſt perſonne qui ne ſoit à ces aſpects ſaiſis du *vertige*, & qui ne courre le danger de tomber s'il ne ſe retire promptement, ou s'il ne ferme les yeux à l'inſtant.

Telles ſont les diverſes cauſes apparentes que l'obſervation nous apprend, produire, déterminer & exciter ordinairement le *vertige*. Soumiſes au témoignage des ſens, elles ſont certainement connues, mais leur maniere d'agir cachée dans l'intérieur de la machine, eſt un myſtere pour nous. Réduits pour le percer à la foible & incertaine lueur du raiſonnement plus propre à nous égarer qu'à nous conduire, nous n'avons que l'alternative de garder le ſilence, ou de courir le riſque trop certain de débiter inutilement des erreurs & des abſurdités; tel eſt le ſort des auteurs qui ont voulu haſarder des explications; toujours différens les uns des autres, ſe combattant, ſe vainquant mutuellement, ils n'ont fait prouver la difficulté de l'entrepriſe, & marquer par leur naufrage les écueils multipliés ſans même les épuiſer. Après toutes leurs diſſertations frivoles, il n'en a pas moins été obſcur comment agiſſent les cauſes éloignées du *vertige*, quel eſt leur méchaniſme, quel effet il en réſulte, de quelle nature eſt le dérangement intérieur qui doit être la cauſe prochaine du *vertige*, où eſt ſon ſiege, s'il eſt dans les humeurs des yeux, dans les membranes, dans les vaiſſeaux, dans les nerfs ou dans le cerveau. Je n'entreprends point de répondre à ces queſtions, d'eſſayer de diſſiper cette obſcurité, je laiſſe ces recherches frivoles à ceux qui ſont plus oiſifs & plus curieux d'inutilité; je remarquerai ſeulement que le *vertige* étant une dépravation dans l'exercice de la viſion, il faut néceſſairement que les nerfs qui ſervent à cette fonction ſoient affectés par des cauſes intérieures de la même façon qu'ils le ſeroient par le mouvement circulaire des objets extérieurs, & que cette affection doit avoir différentes cauſes dans le *vertige* idiopathique, dans le *vertige* ſympathique, & dans le *vertige* momentané; que dans le premier, le dérangement eſt ſûrement dans le cerveau; & dans le dernier il n'eſt que dans la rétine.

Les obſervations cadavériques confirment ce que nous venons de dire au ſujet du *vertige* idiopathique, & découvrent quelques cauſes cachées dans la cavité du crâne; Bauhin & Plater rapportent, qu'un homme après avoir eu pendant pluſieurs années un *vertige* preſque continuel, & ſi fort qu'il le retenoit toujours au lit, tomba dans une affection ſoporeuſe qui, s'augmentant peu-à-peu, devint le ſommeil de la mort. A l'ouverture de la tête, on trouva tous les ventricules & les anfractuoſités du cerveau remplis d'une grande quantité d'eau, les arteres preſqu'entierement endurcies & obſtruées. Scultetus fait mention d'un homme qui ayant reçû un coup ſur le devant de la tête, qui avoit laiſſé une contuſion peu conſidérable que quelques remedes diſſiperent, fut pendant plus d'un an tourmenté de *vertige*, & malgré tous les remedes mourut, après ce tems, apoplectique; en examinant le cerveau, il vit une eſpece de follicule de la groſſeur d'un œuf de poule, rempli d'eau & de petits vers qui étoit placé ſur le troiſieme ventricule qu'il comprimoit. Il obſerva la même cauſe de *vertige* & de mort dans deux brebis. J. Scultet, *chirurg. armamentor. obſerv.* 10. *&* 11. la même obſervation s'eſt préſentée pluſieurs fois ſur ces animaux fort ſujets au *vertige*, & une ſeule fois ſur l'homme à Rolfinkius, *Diſſert. anat. lib. I. cap. xiij.* Wepfer dit auſſi avoir trouvé dans une geniſſe attaquée de *vertige*, une veſſie plus groſſe qu'un œuf de poule qui occupoit le ventricule gauche, & l'avoit extrèmement diſtendu; le même auteur rapporte que dans un quartier de la Suiſſe, les bœufs ſont très-ſujets à cette maladie, & pour les en délivrer, les bouviers leur donnent un coup de marteau ſur la tête entre les cornes, & ſi par le ſon que rend le crâne, ils croient s'appercevoir que cette partie eſt vuide, ils y font un trou avec une eſpece de trépan & y introduiſent une plume; ſi en ſuçant ils tirent de l'eau de ces véſicules, l'opération ſera heureuſe; ſi au contraire, les veſicules trop profondes ne laiſſent pas venir de l'eau par la ſucion; ils jugent que la ſanté ne peut revenir, & en conſéquence ils font aſſommer le bœuf par le boucher qu'ils ont toujours préſent à cette opération. On rencontre ſouvent, ſelon le même auteur, dans les chevaux, les bœufs attaqués de *vertige*, des hydatides plus ou moins étendues. Wepfer, *de apoplex. pag.* 69. Bartholin obſerva dans un bœuf toute la ſubſtance du cerveau noire comme de l'encre & dans une entiere diſſolution. Ce vice étoit porté à un plus haut degré dans la partie gauche, coté vers lequel le bœuf fléchiſſoit plus communément la tête. *Actor. mediç. ann.* 1671. *obſ.* 33.

Tous ces dérangemens ſenſibles obſervés dans le cerveau, ne nous inſtruiſent pas de la nature du vice particulier, qui dérobé à nos ſens, excite plus prochainement le *vertige*; mais ils nous font connoître qu'il y a réellement des *vertiges* idiopatiques, & que par conſéquent, ceux qui ont prétendu qu'ils dépendoient tous de l'affection de l'eſtomac ſe ſont trompés en généraliſant trop leurs prétentions; nous pouvons encore juger de ces obſervations, que le *vertige* n'eſt pas une maladie auſſi legere & auſſi peu dangereuſe, qu'on le croit communément & que l'aſſure Willis. *Vertigo*, dit-il inconſidérément, *& ſe ſatis eſt tutus morbus.* (*de morb. ad anim. corpor.*) Lorſqu'il a ſon ſiege dans le cerveau, outre qu'il eſt extrèmement difficile à guérir, il riſque auſſi d'occaſionner la mort, & il dégénere ſouvent en affection ſoporeuſe dont il eſt un des ſignes avant-coureurs les plus aſſurés: „ Attendez vous, dit Hippocrate, à voir ſurvenir l'apoplexie, l'épilepſie, ou „ la léthargie à ceux qui ſont attaqués de *vertige*, & „ qui en même tems ont des douleurs de tête, tintement d'oreille, ſans fievre, la voix lente & embarraſſée, & les mains engourdies; *coac. prænot.* „ *cap. iv. n°.* 2. Les *vertiges* occaſionnés par des hémorroïdes peu apparentes, ajoute dans un autre „ endroit cet excellent obſervateur, annoncent une „ paralyſie légere & longue à ſe former, la ſaignée „ peut la diſſiper, cependant ces accidens ſont toujours très-fâcheux, *coac. prænot. cap. xij. n°.* 21. „ Les fievres *vertigineuſes*, dit le même auteur, ſont „ toujours de très-mauvais caractére, ſoit qu'elles „ ſoient accompagnées de la paſſion iliaque, ſoit auſſi „ qu'elles n'aient pas à leur ſuite ce ſymptôme dangereux „; *ibid. cap. iij. n°.* 1. Le *vertige* dégénere ſouvent en mal de tête opiniâtre, & réciproquement il lui ſuccéde quelquefois lorſque le *vertige* eſt récent; quoiqu'il ſoit idiopathique, on peut en eſpérer la guériſon, ſur-tout s'il doit ſa naiſſance à quelque cauſe évidente qu'on puiſſe aiſément combattre, la nature le diſſipe quelquefois elle-même, ſuivant l'obſervation d'Hippocrate, en excitant une hémorragie du nez. *Vertigines ab initio ſanguinis è naribus fluxio ſolvit.* (*coac. prænot. cap. xiij. n°.* 16.) Le *vertige* ſympathique eſt beaucoup moins grave & moins dangereux que l'autre, les dérangemens d'eſtomac ſont bien plus faciles à guérir que ceux de la tête; lorſqu'il ſe rencontre avec un défaut d'appétit l'amertume de la bouche & la cardialgie, il eſt une indication preſſante de l'émétique, *Hippocr. aphor.* 18. *lib. IV.* Enfin le *vertige* momentané ne

peut

peut pas paſſer pour maladie, il n'a d'autre danger que d'occaſionner une chûte qui peut être funeſte, danger qui lui eſt commun avec les autres eſpeces. Le *vertige* ténébreux paroît indiquer que la maladie eſt plus forte & plus enracinée.

La même obſcurité qui enveloppe l'aitiologie de cette maladie, ſe trouve répandue ſur le traitement qui lui convient; en conſéquence, chacun a imaginé des méthodes curatives conformes à ſes idées théoriques, & comme il arrive dans les choſes où l'on n'entend rien, le charlataniſme a gagné, & chaque auteur eſt devenu proclamateur de quelque ſpécifique qu'il a donné, comme très-approprié dans tous les cas; Mayerne faiſoit un ſecret du *calamus aromaticus*, infuſé dans du vin blanc ou de la bierre; un médecin allemand débitoit des pilules qui paroiſſoient au goût, contenir du ſucre de ſaturne & de la térébenthine; Théodor. de Mayerne, *prax. medic. lib. I.*

Hartmann vantoit l'efficacité du cinabre naturel, auquel d'autres préféroient le cinabre d'antimoine; la poudre de paon a été célébrée par Craton Borellus, Schroder & Willis, qui lui attribuoit le ſuccès d'une poudre, compoſée avec la racine & les fleurs de pivoine mâle, dans laquelle il la faiſoit entrer & qu'il délayoit dans du caffé, ou dans un verre de décoction de ſauge ou de romarin; il y en a qui ont regardé & vendu comme un remede aſſuré & prompt, le cerveau de moineaux, d'autres l'eſſence de cicogne; un danſeur de corde dont parle *Joannes Michaël*, débitoit aux malades crédules de la poudre d'écureuil, comme un remede merveilleux; quelques-uns ont propoſé comme très-efficace l'huile de buis, recommandant d'en frotter les pouls (les carpes), les tempes, le palais, le col & la plante des piés; ces applications extérieures ont été variées à l'infini, & il n'y a pas juſqu'à la poudre de vers-à-ſoie qu'on n'ait conſeillé de répandre ſur le ſommet de la tête; enfin, l'on n'a pas oublié les amuletes, application bien digne de ceux qui l'ordonnent & de ceux qui ont la bêtiſe de s'en ſervir.

Sans m'arrêter à faire la critique de tous ces arcanes prétendus ſpécifiques, & à prouver que la plûpart ſont des remedes indifférens, inefficaces, *fatua*, uniquement propres à duper le vulgaire ſottement crédule, ou même quelquefois dangereux, & que les autres pour avoir réuſſi dans certains cas, ne doivent pas être regardés comme des remedes généraux; je remarquerai qu'on doit varier le traitement des *vertiges* ſuivant ſes différentes eſpeces; les cauſes qui l'ont produit, le tempérament & la conſtitution propre du malade; en conſéquence dans le *vertige* idiopathique, il eſt quelquefois à-propos de faire ſaigner le malade, ſur-tout lorſqu'il eſt ſanguin, & qu'on craint une attaque d'apoplexie; il faut le purger ſouvent, le dévoiement eſt la criſe la plus avantageuſe dans les maladies de la tête, l'art doit ici ſuppléer au défaut de la nature; s'il y a eu quelque excrétion ſupprimée, il ne faut attendre la guériſon que de ſon rétabliſſement; ſi le *vertige* eſt un effet d'épuiſement ſurvenu à des débauches, à des hémorragies, ſuperpurgations, *&c.* les ſecours moraux & diététiques, les remedes légerement cordiaux, reſtaurans, toniques, ſont les plus appropriés, lorſqu'il eſt occaſionné par trop d'application, de travail, *&c.* Le principal remede conſiſte à retrancher une grande partie de l'étude, & à diſſiper beaucoup le malade, *&c.* du reſte, dans toutes ces eſpeces de *vertige*, on peut inſiſter ſur tous ces remedes céphaliques, aromatiques, ſur les décoctions, les poudres, les conſerves, les extraits de romarin, de menthe, de *calamus aromaticus*, de coriandre, de pivoine, de fleurs de tilleul, de ſauge, *&c.* on peut auſſi avoir recours, ſi ces remedes ſont inſuffiſans, aux véſicatoires, au ſeton, au cautere que Mayerne conſeille d'appliquer ſur l'os pariétal; dans le *vertige* ſympathique dépendant de l'affection de l'eſtomac, il faut ſuivant le précepte d'Hippocrate, avoir recours à l'émétique, le réitérer, de même que les purgatifs cathartiques, faire ſouvent couler la bile par des pilules cholagogues, & fortifier enfin ce viſcere par les ſtomachiques, amers, aloëtiques, *&c.* de ſon côté, le malade doit par un régime convenable ſe procurer de bonnes digeſtions, & ſoigneuſement éviter toute ſorte d'excès. (*m*)

VERTIGO, *terme de Manege*, les maréchaux appellent ainſi des tournoyemens de tête qui arrivent à un cheval, & qui dégénerent en *folie*.

Cela vient ſouvent de ce qu'on met un cheval trop-tôt au pâturage, avant qu'il ſoit refroidi; pourlors comme il porte ſa tête bien baſſe pour manger, les mauvaiſes humeurs s'y engendrent, & attaquant le cerveau, ſont la cauſe prochaine de cette maladie. Elle vient auſſi quelquefois de ce que le cheval a trop travaillé dans la chaleur, ce qui lui enflamme le ſang, *&c.* & quelquefois des mauvaiſes odeurs qui ſont dans l'écurie; pour avoir trop mangé, *&c.*

Les ſymptomes de cette maladie ſont l'obſcurciſſement de la vue, des étourdiſſemens, le larmoyement des yeux, *&c.* à la longue, la douleur qu'il reſſent l'oblige à frapper de la tête contre la muraille, à la fourrer dans la litiere, à ſe lever & ſe coucher bruſquement, *&c.*

Il y a différentes manieres de guérir cette maladie, mais toutes commencent par la ſaignée.

VERTU, (*Ord. encyclop. Mor. Polit.*) il eſt plus ſûr de connoître la *vertu* par ſentiment, que de s'égarer en raiſonnemens ſur ſa nature; s'il exiſtoit un infortuné ſur la terre, qu'elle n'eût jamais attendri, qui n'eût point éprouvé le doux plaiſir de bien faire, tous nos diſcours à cet égard ſeroient auſſi abſurdes & inutiles, que ſi l'on détailloit à un aveugle les beautés d'un tableau, ou les charmes d'une perſpective. Le ſentiment ne ſe connoit que par le ſentiment; voulez-vous ſavoir ce que c'eſt que l'humanité? fermez vos livres & voyez les malheureux: lecteur, qui que tu ſois, ſi tu as jamais goûté les attraits de la *vertu*, rentre un inſtant dans toi-même, ſa définition eſt dans ton cœur.

Nous nous contenterons d'expoſer ici quelques réflexions détachées, dans l'ordre où elles s'offriront à notre eſprit, moins pour approfondir un ſujet ſi intéreſſant, que pour en donner une légere idée.

Le mot de *vertu* eſt un mot abſtrait, qui n'offre pas d'abord à ceux qui l'entendent, une idée également préciſe & déterminée; il déſigne en général tous les devoirs de l'homme, tout ce qui eſt du reſſort de la morale; un ſens ſi vague laiſſe beaucoup d'arbitraire dans les jugemens; auſſi la plûpart enviſagent-ils la *vertu* moins en elle-même, que par les préjugés & les ſentimens qui les affectent; ce qu'il y a de ſûr c'eſt que les idées qu'on s'en forme dépendent beaucoup des progrès qu'on y a fait; il eſt vrai qu'en général les hommes s'accorderoient aſſez ſur ce qui mérite le nom de *vice* ou de *vertu*, ſi les bornes qui les ſéparent étoient toujours bien diſtinctes; mais le contraire arrive ſouvent: de-là ces noms de *fauſſes vertus*, de *vertus outrées*, *brillantes*, ou *ſolides*; l'un croit que la *vertu* exige tel ſacrifice, l'autre ne le croit pas: Brutus, conſul & pere, a-t-il dû condamner ſes enfans rébelles à la patrie? la queſtion n'eſt pas encore unanimement décidée; les devoirs de l'homme en ſociété ſont quelquefois aſſez compliqués & entremêlés les uns dans les autres, pour ne pas s'offrir auſſitôt dans leur vrai jour; les *vertus* mêmes s'arrêtent, ſe croiſent, ſe modifient; il faut ſaiſir ce juſte milieu en-deçà ou en-delà duquel elles ceſſent d'être, ou perdent plus ou moins de leur prix; là, doit s'arrêter votre bienfaiſance, ou la juſtice ſera bleſſée; quelquefois la clémence eſt *vertu*, d'autres fois elle eſt dangereuſe; d'où l'on voit la néceſſité des principes ſimples & généraux, qui nous guident & nous éclairent; ſur-tout il faut juger des actions par les motifs, ſi l'on veut les apprécier avec juſteſſe; plus l'intention eſt pure, plus la *vertu* eſt réelle. Eclairez donc votre eſprit, écoutez votre raiſon, livrez-vous à votre conſcience, à cet inſtinct moral ſi ſûr & ſi fidelle, & vous diſtinguerez bientôt la *vertu*, car elle n'eſt qu'une grande idée, ou plutôt qu'un grand ſentiment. Nos illuſions à cet égard ſont rarement involontaires, & l'ignorance de nos devoirs eſt le dernier des prétextes que nous puiſſions alléguer. Le cœur humain, je l'avoue, eſt en proie à tant de paſſions, notre eſprit eſt ſi inconſéquent, ſi mobile, que les notions les plus claires ſemblent quelquefois s'obſcurcir; mais il ne faut qu'un moment de calme pour les faire briller dans tout leur éclat; quand les paſſions ont ceſſé de mugir, la conſcience nous fait bien parler d'un ton à ne pas s'y méprendre; le vulgaire à cet égard eſt ſouvent plus avancé que les philoſophes, l'inſtinct moral eſt chez lui plus pur, moins altéré; on s'en impoſe ſur ſes devoirs à force d'y réfléchir, l'eſprit de ſyſtème s'oppoſe à celui de vérité, & la raiſon ſe trouve accablée ſous la multitude des raiſonnemens. „ Les „ mœurs & les propos des payſans, dit Montagne,

,, je les trouve communément plus ordonnés, ſelon
,, la préſcription de la vraie philoſophie, que ne
,, ſont ceux des philoſophes.

On n'ignore pas que le mot de *vertu* répondoit dans ſon origine, à celui de *force* & de *courage;* en effet il ne convient qu'à des êtres qui, foibles par leur nature, ſe rendent forts par leur volonté; ſe vaincre ſoi-même, aſſervir ſes penchans à ſa raiſon, voilà l'exercice continuel de la *vertu;* nous diſons que Dieu eſt bon & non pas vertueux, parce que la bonté eſt eſſentielle à ſa nature, & qu'il eſt néceſſairement & ſans effort ſouverainement parfait. Au reſte, il eſt inutile d'avertir que l'honnête homme & l'homme vertueux ſont deux êtres fort différens; le premier ſe trouve ſans peine, celui-ci eſt un peu plus rare; mais enfin qu'eſt-ce que la *vertu?* en deux mots c'eſt *l'obſervation conſtante des lois qui nous ſont impoſées, ſous quelque rapport que l'homme ſe conſidere*. Ainſi le mot générique de *vertu* comprend ſous lui pluſieurs eſpeces, dans le détail deſquelles il n'eſt pas de notre objet d'entrer. *Voyez* dans ce Diction. les divers articles qui s'y rapportent, & en particulier, *droit naturel*, *morale*, *devoirs*. Obſervons ſeulement que quelque nombreuſe que puiſſe être la claſſe de ces devoirs, ils découlent tous cependant du principe que nous venons d'établir; la vertu eſt une, ſimple & inaltérable dans ſon eſſence, elle eſt la même dans tous les tems, tous les climats, tous les gouvernemens; c'eſt la loi du Créateur qui donnée à tous les hommes, leur tient par-tout le même langage: ne cherchez donc pas dans les lois poſitives, ni dans les établiſſemens humains, ce qui conſtitue la *vertu;* ces lois naiſſent, s'alterent, & ſe ſuccédent comme ceux qui les ont faites; mais la *vertu* ne connoit point ces variations, elle eſt immuable comme ſon Auteur. En vain nous oppoſe-t-on quelques peuples obſcurs, dont les coutumes barbares & inſenſées ſemblent témoigner contre nous; en vain le ſceptique Montagne ramaſſe-t-il de toutes parts des exemples, des opinions étranges, pour inſinuer que la conſcience & la *vertu* ſemblent n'être que des préjugés qui varient ſelon les nations; ſans le réfuter en détail, nous dirons ſeulement que ces uſages qu'il nous allegue, ont pu être bons dans leur origine, & s'être corrompus dans la ſuite; que d'inſtitutions nous paroiſſent abſurdes, parce que nous en ignorons les motifs? ce n'eſt pas ſur des expoſés ſouvent infideles, que des obſervateurs philoſophes doivent fonder leur jugement. Le vol autoriſé par les lois, avoit à Lacédémone ſon but & ſon utilité, & l'on en concluroit mal qu'il fût un crime chez les Spartiates ou qu'il ne l'eſt pas ailleurs: quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que par tout l'homme déſintéreſſé veut eſſentiellement le bien; il peut s'égarer dans la voie qu'il choiſit, mais ſa raiſon eſt au-moins infaillible, en ce qu'il n'adopte jamais le mal comme mal, le vice comme vice, mais l'un & l'autre ſouvent comme revêtus des apparences du bien & de la vertu. Ces ſauvages par exemple, qui tuent leurs malades, qui tranchent les jours de leurs peres lorſqu'ils ſont infirmes & languiſſans, ne le font que par un principe d'humanité mal entendu, la pitié eſt dans leur intention & la cruauté dans leurs moyens. Quelle que ſoit la corruption de l'homme, il n'eſt point d'aſſez affreux pour ſe dire intrépidément à lui-même: ,, je
,, m'abandonne au crime, à l'inhumanité, comme à
,, la perfection de ma nature; il eſt beau d'aimer le
,, vice & de haïr la *vertu*, il eſt plus noble d'être
,, ingrat que reconnoiſſant ,,. Non, le vice en lui-même eſt odieux à tous les hommes; il en coute encore au méchant le plus réſolu pour conſommer ſes attentats, & s'il pouvoit obtenir les mêmes ſuccès ſans crime, ne doutons pas qu'il héſitât un inſtant. Je ne prétends point juſtifier les illuſions, les fauſſes idées que les hommes ſe font ſur la *vertu;* mais je dis que malgré ces écarts, & des apparentes contradictions, il eſt des principes communs qui les réuniſſent tous; que la *vertu* ſoit aimable & digne de récompenſe, que le vice ſoit odieux & digne de punition, c'eſt une vérité de ſentiment à laquelle tout homme eſt néceſſité de ſouſcrire. On a beau nous oppoſer des philoſophes, des peuples entiers rejettant preſque tous les principes moraux, que prouveroit-on par-là, que l'abus ou la négligence de la raiſon, à moins qu'on ne nie ces principes parce qu'ils ne ſont pas innés, ou tellement empreints dans notre eſprit, qu'il ſoit impoſſible de les ignorer, de les enviſager ſous des aſpects divers? d'ailleurs ces peuples qui n'ont eu aucune idée de la *vertu*, tout auſſi obſcurs que peu nombreux, de l'aveu d'un auteur fort impartial (Bayle), les regles des mœurs ſe ſont toujours conſervées par-tout où l'on a fait uſage de la raiſon: ,, y a-t-il quelque nation, diſoit le
,, plus éloquent des philoſophes, où l'on n'aime pas
,, la douceur, la bonté, la reconnoiſſance, où l'on
,, ne voie pas avec indignation les orgueilleux, les
,, malfaiteurs, les hommes ingrats ou inhumains ?,,
Empruntons encore un inſtant les expreſſions d'un auteur moderne, qu'il n'eſt pas beſoin de nommer:
,, Jettez les yeux ſur toutes les nations du monde,
,, parcourez toutes les hiſtoires, parmi tant de cul-
,, tes inhumains & biſarres, parmi cette prodigieuſe
,, diverſité de mœurs, de caracteres, vous trouverez
,, par-tout les mêmes idées de juſtice & d'honnête-
,, té, par-tout les mêmes notions du bien & du mal.
,, Le paganiſme enfanta des dieux abominables, qu'
,, on eût puni ici-bas comme des ſcélérats, & qui
,, n'offroient pour tableau du bonheur ſuprême, que
,, des forfaits à commettre, & des paſſions à conten-
,, ter, mais le vice armé d'une autorité ſacrée, deſ-
,, cendoit envain du ſéjour éternel, l'inſtinct moral
,, le repouſſoit du cœur des humains. En célébrant
,, les débauches de Jupiter, on admiroit la continen-
,, ce de Xénocrate; la chaſte Lucrèce adoroit l'im-
,, pudique Vénus; l'intrépide Romain ſacrifioit à la
,, Peur, il invoquoit le dieu qui mutila ſon pere, &
,, mouroit ſans murmure de la main du ſien; les plus
,, mépriſables divinités furent ſervies par les plus
,, grands hommes; la ſainte voix de la Nature, plus
,, forte que celle des dieux, ſe faiſoit reſpecter ſur
,, la terre, & ſembloit releguer dans les cieux le
,, crime avec les coupables ,,.

Cependant ſi la *vertu* étoit ſi facile à connoître, d'où viennent, dit-on, ces difficultés en certains points de morale? que de travaux pour fixer les limites qui ſéparent le juſte & l'injuſte, le vice & la *vertu!* conſiderez la forme de cette juſtice qui nous gouverne, c'eſt un vrai témoignage de notre foibleſſe, tant il y a de contradictions & d'erreurs. 1°. L'intérêt, les préjugés, les paſſions, jettant ſouvent d'épais nuages ſur les vérités les plus claires; mais voyez l'homme le plus injuſte lorſqu'il s'agit de ſon intérêt; avec quelle équité, quelle juſteſſe il décide, s'il s'agit d'une affaire étrangere! tranſportons-nous donc dans le vrai point de vue, pour diſcerner les objets; recueillons-nous avec nous mêmes, ne confondons point l'œuvre de l'homme avec celle du Créateur, & nous verrons bien-tôt les nuages ſe diſſiper, & la lumiere éclater du ſein des tenebres. 2°. Toutes les ſubtilités des caſuiſtes, leurs vaines diſtinctions, leurs fauſſes maximes, ne portent pas plus d'atteinte à la ſimplicité de la *vertu*, que tous les excès de l'idolatrie à la ſimplicité de l'Être éternel. 3°. Les difficultés qui ſe préſentent dans la morale ou le droit naturel, ne regardent pas les principes généraux, ni même leurs conſéquences prochaines, mais ſeulement certaines conſéquences éloignées, & peu intéreſſantes en comparaiſon des autres; des circonſtances particulieres, la nature des gouvernemens, l'obſcurité, les contradictions des lois poſitives, rendent ſouvent compliquées des queſtions claires en elles-mêmes; ce qui démontre ſeulement que la foibleſſe des hommes eſt toujours empreinte dans leurs ouvrages. Enfin la difficulté de réſoudre quelques queſtions de morale, ſuffira-t-elle pour ébranler la certitude des principes & des conſéquences les plus immédiates? c'eſt mal raiſonner contre des maximes évidentes, & ſur-tout contre le ſentiment, que d'entaſſer à grands frais des objections & des difficultés; l'impuiſſance même de les reſoudre ne prouveroit au fond que les bornes de notre intelligence. Que de faits démontrés en phyſique, contre leſquels on forme des difficultés inſolubles!

On nous fait une objection plus grave; c'eſt, diſent-ils, uniquement parce que la *vertu* eſt avantageuſe, qu'elle eſt ſi univerſellement admirée: eh! cela ſeul ne prouveroit-il pas que nous ſommes formés pour elle? puiſque l'auteur de notre être qui veut ſans doute nous rendre heureux, a mis entre le bonheur & la *vertu*, une liaiſon ſi évidente & ſi intime, n'eſt-ce pas la plus forte preuve que celle-ci eſt dans la nature, qu'elle entre eſſentiellement dans notre conſtitution? Mais quels que ſoient les avantages qui l'accompagnent, ce n'eſt pas cependant la ſeule cauſe de l'admiration qu'on a pour elle; peut-on croire en effet, que tant de peuples dans tous les

tems

tems & dans tous les lieux, ſe ſoient accordés à lui rendre des hommages qu'elle mérite, par des motifs entierement intéreſſés, enſorte qu'ils ſe ſoient crus en droit de mal faire, dès qu'ils l'ont pû ſans danger? N'eſt-on pas plus fondé de dire, qu'indépendamment d'aucun avantage immédiat, il y a dans la *vertu* je ne ſai quoi de grand, de digne de l'homme qui ſe fait d'autant mieux ſentir, qu'on médite plus profondement ce ſujet? Le devoir & l'utile ſont deux idées très-diſtinctes pour quiconque veut réfléchir, & le ſentiment naturel ſuffit même à cet égard; quand Themiſtocle eut annoncé à ſes concitoyens que le projet qu'il avoit formé leur aſſerviroit dans un inſtant la Grece entiere, on ſait l'ordre qui lui fut donné de le communiquer à Ariſtide, dont la ſageſſe & la *vertu* étoient reconnues; celui-ci ayant déclaré au peuple, que le projet en queſtion étoit véritablement utile, mais auſſi extrèmement injuſte, à l'inſtant les Athéniens, par la bouche deſquels l'humanité s'expliquoit alors, défendirent à Themiſtocle d'aller plus loin: tel eſt l'empire de la *vertu*, tout un peuple de concert rejette ſans autre examen un avantage infini, par cela ſeul qu'il ne peut l'obtenir ſans injuſtice. Qu'on ne diſe donc pas que la *vertu* n'eſt aimable, qu'autant qu'elle concourt à nos intérêts préſens, puiſqu'il n'eſt que trop vrai qu'elle eſt ſouvent dans ce monde oppoſée à notre bien, & que tandis que le vice adroit fleurit & proſpere, la ſimple *vertu* ſuccombe & gémit; & cependant en devient-elle alors moins aimable? ne ſemble-t-il pas au contraire, que c'eſt dans les revers & les hazards qu'elle eſt plus belle, plus intéreſſante? loin de rien perdre alors de ſa gloire, jamais elle ne brille d'un plus pur éclat que dans la tempête & ſous le nuage; oh qui peut réſiſter à l'aſcendant de la *vertu* malheureuſe? quel cœur farouche n'eſt pas attendri par les ſoupirs d'un homme de bien? Le crime couronné fait-il tant d'impreſſion ſur nous; oui, je t'abjure, homme ſincere, dis dans l'intégrité de ton cœur, ſi tu ne vois pas avec plus d'enthouſiaſme & de vénération, Regulus retournant à Carthage, que Sylla proſcrivant ſa patrie; Caton pleurant ſur ſes concitoyens, que Céſar triomphant dans Rome; Ariſtide priant les dieux pour les ingrats Athéniens, que le ſuperbe Coriolan inſenſible aux gémiſſemens de ſes compatriotes? Dans la vénération que Socrate mourant m'inſpire, quel intérêt puis-je prendre que l'intérêt même de la *vertu*? Quel bien me revient-il à moi, de l'héroïſme de Caton ou de la bonté de Titus? ou qu'ai-je à redouter des attentats d'un Catilina, de la barbarie d'un Neron? cependant je déteſte les uns, tandis que j'admire les autres, que je ſens mon ame enflammée s'étendre, s'aggrandir, s'élever avec eux. Lecteur, j'en appelle à toi-même, aux ſentimens que tu éprouves, lorſqu'ouvrant les faſtes de l'hiſtoire, tu vois paſſer devant toi les gens de bien & les méchans; jamais aſ-tu envié l'apparent bonheur des coupables, ou plutôt leur triomphe n'excita-t-il pas ton indignation? Dans les divers perſonnages que notre imagination nous fait rêvetir, as-tu deſiré un inſtant d'être Tibere dans toute ſa gloire, & n'aurois-tu pas voulu mille fois expirer comme Germanicus, avec les regrets de tout l'Empire, plutôt que de régner comme ſon meurtrier ſur tout l'univers? On va plus loin (l'eſprit humain ſait-il s'arrêter?) „ la *vertu* eſt, dit-„ on, purement arbitraire & conventionnelle, les „ lois civiles ſont la ſeule regle du juſte & de l'in-„ juſte, du bien & du mal; les ſouverains, les lé-„ giſlateurs ſont les ſeuls juges à cet égard; avant „ l'établiſſement des ſocietés, toute action étoit indif-„ férente de ſa nature „. *Rép.* On voit que ce noir ſyſtème de Hobbes & de ſes ſectateurs ne va pas à moins qu'à renverſer tous les principes moraux ſur leſquels cependant repoſe, comme ſur une baſe inébranlable, tout l'édifice de la ſociété; mais n'eſt-il pas auſſi abſurde d'avancer, qu'il n'y a point de lois naturelles antérieures aux lois poſitives, que de prétendre que la vérité dépend du caprice des hommes, & non pas de l'eſſence même des êtres, qu'avant qu'on eût tracé de cercle, tous ſes rayons n'étoient pas égaux? Bien loin que la loi poſitive ait donné l'être à la *vertu*, elle n'eſt elle-même que l'application plus ou moins directe de la raiſon ou de la loi naturelle, aux diverſes circonſtances où l'homme ſe trouve dans la ſociété; les devoirs du bon citoyen exiſtoient donc avant qu'il y eût de cité, ils étoient en germe dans le cœur de l'homme, ils n'ont fait que ſe développer. La reconnoiſſance étoit une *vertu* avant qu'il y eût des bienfaiteurs, le ſentiment ſans aucune loi l'inſpira d'abord à tout homme qui reçut des graces d'un autre; tranſportons-nous chez les ſauvages les plus près de l'état de nature & d'indépendance, que nul commerce, nulle ſociété ne lie, ſuppoſons l'un d'entre eux qu'un autre vient arracher à une bête féroce prête à le dévorer; dira-t-on que le premier ſoit inſenſible à ce bienfait, qu'il regarde ſon libérateur avec indifférence, qu'il puiſſe l'outrager ſans remords? qui l'oſeroit affirmer ſeroit digne d'en donner l'exemple. Il eſt prouvé que la pitié eſt naturelle à l'homme, puiſque les animaux mêmes ſemblent en donner des ſignes; or ce ſentiment ſeul eſt la ſource de preſque toutes les *vertus* ſociales, puiſqu'il n'eſt autre choſe qu'une identification de nous-mêmes avec nos ſemblables, & que la *vertu* conſiſte ſur-tout à réprimer le bas intérêt & à ſe mettre à la place des autres.

Il eſt donc vrai que nous avons en nous-mêmes le principe de toute *vertu*, & que c'eſt d'après ce principe que les légiſlateurs ont dû partir, s'ils ont voulu fonder un établiſſement durable. Quelle force en effet reſteroit-il à leurs lois, ſi vous ſuppoſez que la conſcience, le ſentiment du juſte & de l'injuſte ne ſont que de pieuſes chimeres, qui n'ont d'efficace que par la volonté du ſouverain? Voyez que d'abſurdités il faut digérer dans vos ſuppoſitions; il s'enſuivroit que les rois qui ſont entr'eux en état de nature, & ſupérieurs aux lois civiles, ne pourroient commettre d'injuſtice, que les notions du juſte & de l'injuſte ſeroient dans un flux continuel comme les caprices des princes, & que l'état une fois diſſous, ces notions ſeroient enſevelies ſous ſes ruines. La *vertu* n'exiſtoit pas avant l'établiſſement des ſociétés; mais comment auroient-elles pu ſe former, ſe maintenir, ſi la ſainte loi de la nature n'eût préſidé, comme un heureux génie, à leur inſtitution & à leur maintien, ſi la juſtice n'eût couvert l'état naiſſant de ſon ombre? Par quel accord ſingulier preſque toutes les lois civiles ſe fondent-elles ſur cette juſtice, & tentent-elles à enchaîner les paſſions qui nous en écartent, ſi ces lois pour atteindre leur but, n'avoient pas dû encore une fois ſuivre ces principes naturels, qui, quoi qu'on en diſe, exiſtoient avant elles?

„ La force du ſouverain, dites-vous, la conſtitu-„ tion du gouvernement, l'enchaînement des inté-„ rêts, voilà qui ſuffit pour unir les particuliers, & „ les faire heureuſement concourir au bien géné-„ ral, *&c.*

Pour réfuter ce ſentiment, eſſayons en peu de mots de montrer l'inſuffiſance des lois pour le bonheur de la ſociété, ou, ce qui eſt la même choſe, de prouver que la *vertu* eſt également eſſentielle aux états & aux particuliers; on nous pardonnera cette digreſſion, ſi c'en eſt une; elle n'eſt pas du-moins étrangere à notre ſujet. Bien loin que les lois ſuffiſent ſans les mœurs & ſans la *vertu*, c'eſt de celles-ci au contraire qu'elles tirent toute leur force & tout leur pouvoir. Un peuple qui a des mœurs, ſubſiſteroit plutôt ſans lois, qu'un peuple ſans mœurs avec les lois les plus admirables; la *vertu* ſupplée à tout; mais rien ne peut la ſuppléer: ce n'eſt pas l'homme qu'il faut enchaîner, c'eſt ſa volonté; on ne fait bien que ce qu'on fait de bon cœur; on n'obéit aux lois qu'autant qu'on les aime; car l'obéiſſance forcée que leur rendent les mauvais citoyens, loin de ſuffire, ſelon vos principes, eſt le plus grand vice de l'état; quand on n'eſt juſte qu'avec les lois, on ne l'eſt pas même avec elles: voulez-vous donc leur aſſurer un empire auſſi reſpectable que ſûr, faites-les régner ſur les cœurs, ou, ce qui eſt la même choſe, rendez les particuliers vertueux. On peut dire avec Platon qu'un individu repréſente l'état, comme l'état chacun de ſes membres; or il ſeroit abſurde de dire que ce qui fait la perfection & le bonheur de l'homme, fût inutile à l'état, puiſque celui-ci n'eſt autre choſe que la collection des citoyens, & qu'il eſt impoſſible qu'il y ait dans le tout un ordre & une harmonie qu'il n'y a pas dans les parties qui le compoſent. N'allez donc pas imaginer que les lois puiſſent avoir de force autrement que par la *vertu* de ceux qui leur ſont ſoumis; elles pourront bien retrancher des coupables, prévenir quelques crimes par la terreur des ſupplices, remédier avec violence à quelques maux préſens; elles pourront bien maintenir quelque tems la même forme & le même gouvernement; une machine montée marche encore malgré le déſordre & l'imperfection de ſes reſſorts; mais cette exiſtence précaire au-

ra plus d'éclat que de ſolidité; le vice intérieur percera par-tout; les lois tonneroient en vain; tout eſt perdu. *Quid vanæ proficiunt leges ſine moribus?* Quand une fois le bien public n'eſt plus celui des particuliers, quand il n'y a plus de patrie & de citoyens, mais ſeulement des hommes raſſemblés qui ne cherchent mutuellement qu'à ſe nuire, lorſqu'il n'y a plus d'amour pour la modération, la tempérance, la ſimplicité, la frugalité, en un mot, lorſqu'il n'y a plus de *vertu*, alors les lois les plus ſages ſont impuiſſantes contre la corruption générale; il ne leur reſte qu'une force nulle & ſans réaction; elles ſont violées par les uns, éludées par les autres; vous les multipliez en vain; leur multitude ne prouve que leur impuiſſance: c'eſt la maſſe qu'il faudroit purifier: ce ſont les mœurs qu'il faudroit rétablir; elles ſeules font aimer & reſpecter les lois: elles ſeules font concourir toutes les volontés particulieres au véritable bien de l'état: ce ſont les mœurs des citoyens qui le remontent & le vivifient, en inſpirant l'amour plus que la crainte des lois. C'eſt par les mœurs qu'Athènes, Rome, Lacédémone ont étonné l'univers, ces prodiges de *vertu* que nous admirons ſans les ſentir; s'il eſt vrai que nous les admirons encore, ces prodiges étoient l'ouvrage des mœurs; voyez auſſi, je vous prie, quel zele, quel patriotiſme enflammoit les particuliers; chaque membre da la patrie la portoit dans ſon cœur; voyez quelle vénération les ſénateurs de Rome & ſes ſimples citoyens inſpiroient à l'ambaſſadeur d'Epire, avec quel empreſſement les autres peuples venoient rendre hommage à la *vertu* romaine, & ſe ſoumettre à ſes lois. Ombres illuſtres des Camilles & des Fabricius, j'en appelle à votre témoignage; dites-nous par quel art heureux vous rendîtes Rome maîtreſſe du monde & floriſſante pendant tant de ſiecles; eſt ce ſeulement par la terreur des lois ou la *vertu* de vos concitoyens? Illuſtre Cincinnatus, revole triomphant vers tes foyers ruſtiques, ſois l'exemple de ta patrie & l'effroi de ſes ennemis; laiſſe l'or aux Samnites, & garde pour toi la *vertu*. O Rome! tant que tes dictateurs ne demanderont pour fruit de leurs peines que des inſtrumens d'agriculture, tu régneras ſur tout l'univers. Je m'égare; peut-être la tête tourne ſur les hauteurs. Concluons que la *vertu* eſt également eſſentielle en politique & en morale, que le ſyſtème dans lequel on fait dépendre des lois tous les ſentimens du juſte & de l'injuſte, eſt le plus dangereux qu'on puiſſe admettre, puiſqu'enfin, ſi vous ôtez le frein de la conſcience & de la religion pour n'établir qu'un droit de force, vous ſappez tous les états par leurs fondemens, vous donnez une libre entrée à tous les déſordres, vous favoriſez merveilleuſement tous les moyens d'éluder les lois & d'être méchans, ſans ſe compromettre avec elles; or un état eſt bien près de ſa ruine quand les particuliers qui le compoſent, ne craignent que la rigueur des lois.

Il s'offre encore à nous un problème moral à réſoudre: les athées, demande-t-on, peuvent-ils avoir de la *vertu*, ou, ce qui eſt la même choſe, la *vertu* peut elle exiſter ſans nul principe de religion?

On a répondu à cette queſtion par une autre: un chrétien peut-il être vicieux? Mais nous devons quelque éclairciſſement à ce ſujet; abrégeons.

J'obſerve d'abord que le nombre des véritables athées n'eſt pas ſi grand qu'on le croit; tout l'univers, tout ce qui exiſte, dépoſe avec tant de force à cet égard, qu'il eſt incroyable qu'on puiſſe adopter un ſyſtème réfléchi & ſoutenu d'athéiſme, & regarder ſes principes comme évidens & démontrés; mais en admettant cette triſte ſuppoſition, on demande ſi des Epicures, des Lucreces, des Vanini, des Spinoſa peuvent être vertueux; je réponds qu'à parler dans une rigueur métaphyſique, des hommes pareils ne pourroient être que des méchans; car, je vous prie, quel fondément aſſez ſolide reſtera-t-il à la *vertu* d'un homme qui méconnoit & viole les premiers de ſes devoirs, la dépendance de ſon créateur, ſa reconnoiſſance envers lui? Comment ſera-t-il docile à la voix de cette conſcience, qu'il regarde comme un inſtinct trompeur, comme l'ouvrage des ouvrages, de l'éducation; ſi quelque paſſion criminelle s'empare de ſon ame, quel contrepoids lui donnerons-nous, s'il croit pouvoir la ſatisfaire impunément & en ſecret? Des conſiderations purement humaines le retiendront bien extérieurement dans l'ordre & la bienſéance; mais ſi ce motif lui manque, & qu'un intérêt preſſant le porte au mal; en vérité, s'il eſt conſéquent, je ne vois pas ce qui peut l'arrêter.

Un athée pourra bien avoir certaines vertus relatives à ſon bien-être; il ſera tempérant, par exemple, il évitera les excès qui pourroient lui nuire; il n'offenſera point les autres par la crainte des répréſailles, il aura l'extérieur des ſentimens & des vertus qui nous font aimer & conſiderer dans la ſociété; il ne faut pour cela qu'un amour de ſoi-même bien entendu. Tels étoient, dit-on, Epicure & Spinoſa, irréprochables dans leur conduite extérieure; mais, encore une fois, dès que la vertu exigera des ſacrifices & des ſacrifices ſecrets, croit-on qu'il y ait peu d'athées qui ſuccombaſſent? Helas! ſi l'homme le plus religieux, le plus pénétré de l'idée importante de l'Etre ſuprême, le mieux convaincu d'avoir pour témoin de ſes actions ſon créateur, ſon juge; ſi, dis-je, un tel homme réſiſte encore ſi ſouvent à de tels motifs, s'il ſe livre ſi facilement aux paſſions qui l'entraînent, voudroit-on nous perſuader qu'un athée ne ſera pas moins ſcrupuleux encore? Je ſai que les hommes trop accoutumés à penſer d'une maniere, & à agir d'une autre, ne doivent point être jugés ſi rigoureuſement ſur les maximes qu'ils profeſſent; il ſe peut donc qu'il y en ait dont la croyance en Dieu ſoit fort ſuſpecte, & qui cependant ne ſoient pas ſans *vertus*, j'accorde même que leur cœur ſoit ſenſible à l'humanité, à la bienfaiſance, qu'ils aiment le bien public, & voudroient voir les hommes heureux; que conclurons nous de-là? c'eſt que leur cœur vaut mieux que leur eſprit: c'eſt que les principes naturels, plus puiſſans que leurs principes menteurs, les dominent à leur inſu; la conſcience, le ſentiment les preſſe, les fait agir en dépit d'eux, & les empêche d'aller juſqu'où les conduiroit leur ténébreux ſyſtème.

Cette queſtion aſſez ſimple en elle-même eſt devenue ſi délicate, ſi compliquée par les ſophiſmes de Bayle & ſes raiſonnemens artificieux, qu'il faudroit pour l'approfondir paſſer les bornes qui nous ſont preſcrites. *Voy.* dans ce Dictionnaire le *mot* ATHÉES, & l'ouvrage de Warburton ſur l'union de la morale, de la religion, & de la politique dont voici en deux mots le précis.

Bayle affirme que les athées peuvent connoître la différence du bien & du mal moral, & agir en conſéquence. Il y a trois principes de *vertu*, 1°. la conſcience; 2°. la différence ſpecifique des actions humaines que la raiſon nous fait connoître; & 3°. la volonté de Dieu. C'eſt ce dernier principe qui donne aux préceptes moraux le caractere de devoir, d'obligation ſtricte & poſitive, d'où il réſulte qu'un athée ne ſauroit avoir une connoiſſance complette du bien & du mal moral, puiſque cette connoiſſance eſt poſtérieure à celle d'un Dieu légiſlateur, que la conſcience & le raiſonnement, deux principes dont on ne croit pas l'athée incapable, ne concluent rien cependant en faveur de Bayle, parce qu'ils ne ſuffiſent pas pour déterminer efficacement un athée à la vertu, comme il importe eſſentiellement à la ſociété. On peut connoître en effet la différence du bien & du mal moral, ſans que cette connoiſſance influe d'une maniere obligatoire ſur nos determinations; car l'idée d'obligation ſuppoſe néceſſairement un être qui oblige, or quel ſera cet être pour l'athée?

La raiſon; mais la raiſon n'eſt qu'un attribut de la perſonne obligée, & l'on ne peut contracter avec ſoi-même. La raiſon en général; mais cette raiſon générale n'eſt qu'une idée abſtraite & arbitraire, comment la conſulter, où trouver le dépôt de ſes oracles, elle n'a point d'exiſtence réelle, & comment ce qui n'exiſte pas peut-il obliger ce qui exiſte? L'idée de morale pour être complette renferme donc néceſſairement les idées d'obligation, de loi, de légiſlateur & de juge. Il eſt évident que la connoiſſance & le ſentiment de la moralité des actions ne ſuffiroit pas, comme il importe, ſur-tout pour porter la multitude à la vertu; le ſentiment moral eſt ſouvent trop foible, trop délicat; tant de paſſions, de préjugés conſpirent à l'énerver, à intercepter ſes impreſſions, qu'il eſt facile de s'en impoſer à cet égard; la raiſon même ne ſuffit pas encore; car on peut bien reconnoître que la *vertu* eſt le ſouverain bien, ſans être porté à la pratiquer; il faut qu'on s'en faſſe une application perſonnelle, qu'on l'enviſage comme partie eſſentielle de ſon bonheur; & ſur-

tout ſi quelque intérêt actif & préſent nous ſollicite contr'elle, on voit de quelle importance eſt alors la croyance d'un Dieu légiſlateur & juge, pour nous affermir contre les obſtacles. Le deſir de la gloire, de l'approbation des hommes retiendra, dites-vous, un athée; mais n'eſt-il pas auſſi facile, pour ne rien dire de plus, d'acquérir cette gloire & cette approbation par une hypocriſie bien ménagée & bien ſoutenue, que par une vertu ſolide & conſtante? Le vice ingénieux & prudent n'auroit-il pas l'avantage ſur une *vertu* qui doit marcher dans un ſentier étroit, dont elle ne peut s'écarter ſans ceſſer d'être; un athée ainſi convaincu qu'il peut être eſtimé à moins de frais, content de ménager ſes démarches extérieures, ſe livrera en ſecret à ſes penchans favoris, il ſe dédommagera dans les ténebres de la contrainte qu'il s'impoſe en public, & ſes vertus de théatre expireront dans la ſolitude.

Qu'on ne nous diſe donc pas que les principes ſont indifférens, pourvu qu'on ſe conduiſe bien, puiſqu'il eſt manifeſte que les mauvais principes entraînent tôt ou tard au mal; on l'a déjà remarqué, les fauſſes maximes ſont plus dangereuſes que les mauvaiſes actions, parce qu'elles corrompent la raiſon même, & ne laiſſent point d'eſpoir de retour.

Les ſyſtèmes les plus odieux ne ſont pas toujours les plus nuiſibles, on ſe laiſſe plus aiſément ſéduire, lorſque le mal eſt coloré par les apparences du bien; s'il ſe montre tel qu'il eſt, il revolte, il indigne, & ſon remede eſt dans ſon atrocité même; les méchans ſeroient moins dangereux, s'ils ne jettoient ſur leur difformité un voile d'hypocriſie; les mauvais principes ſe répandroient moins, s'ils ne s'offroient ſous l'appas trompeur d'une excellence particuliere, d'une apparente ſublimité. Il faut eſperer que l'athéiſme décidé n'aura pas beaucoup de proſélytes; il eſt plus à craindre qu'on ne s'en laiſſe impoſer par les brillantes, mais fauſſes idées que certains philoſophes nous donnent ſur la *vertu*, & qui ne tendent au fond qu'à un athéiſme plus rafiné, plus ſpécieux: „ la *vertu*, nous diſent-ils, n'eſt autre choſe que l'amour „ de l'ordre & du beau moral, que le deſir conſtant „ de maintenir dans le ſyſtème des êtres ce concert „ merveilleux, cette convenance, cette harmonie, „ qui en fait toute la beauté, elle eſt donc dans la „ nature bien ordonnée, c'eſt le vice qui en trouble „ les rapports, & cela ſeul doit décider notre „ choix; car, ſachez, ajoutent-ils, que tout motif „ d'intérêt, quel qu'il ſoit, dégrade & avilit la *vertu*; „ il faut l'aimer, l'adorer généreuſement & ſans eſpoir; „ des amans purs, déſintéreſſés ſont les ſeuls „ qu'elle avoue, tous les autres ſont indignes d'elle.

Projicit ampullas & ſeſquipedalia verba.

Tout cela eſt & n'eſt pas. Nous avons déjà dit après mille autres, que la *vertu* par elle-même étoit digne de l'admiration & de l'amour de tout être qui penſe, mais il faut nous expliquer; nous n'avons point voulu la fruſtrer des récompenſes qu'elle mérite, ni enlever aux hommes les autres motifs d'attachement pour elle; craignons de donner dans les piéges d'une philoſophie menſongere, d'abonder en notre ſens, d'être plus ſages qu'il ne faut. Ces maximes qu'on nous étale avec pompe ſont d'autant plus dangereuſes, qu'elles ſurprennent plus ſubtilement l'amour-propre, on s'applaudit en effet de n'aimer la *vertu* que pour elle; on rougiroit d'avoir dans ſes actions des motifs d'eſpoir ou de crainte, faire le bien dans ces principes, avoir Dieu remunérateur préſent à ſon eſprit, lorſqu'on exerce la bienfaiſance & l'humanité, on trouve là je ne ſai quoi d'intéreſſé, de peu délicat; c'eſt ainſi qu'on embraſſe le phantome abſtrait qu'on ſe forge, c'eſt ainſi qu'on ſe dénature à force de ſe diviniſer.

Je ſuppoſe d'abord, gratuitement peut-être, que des philoſophes diſtingués; un Socrate, un Platon, par exemple, puiſſent par des méditations profondes s'élever à ces grands principes, & ſur-tout y conformer leur vie, qu'ils ne ſoient animés que par le deſir pur de s'ordonner le mieux poſſible, relativement à tous les êtres, & de conſpirer pour leur part à cette harmonie morale dont ils ſont enchantés; j'applaudirai, ſi l'on veut, à ces nobles écarts, à ces généreux délires, & je ne déſavoûrai point le diſciple de Socrate, lorſqu'il s'écrie, que la vertu viſible & perſonifiée exciteroit chez les hommes des tranſports d'amour & d'admiration; mais tous les hommes ne ſont pas des Socrates & des Platons, & cependant, il importe de les rendre tous vertueux; or ce n'eſt pas ſur des idées abſtraites & métaphyſiques qu'ils ſe gouvernent, tous ces beaux ſyſtèmes ſont inconnus & inacceſſibles à la plûpart; & s'il n'y avoit de gens de bien que ceux qu'ils ont produit, il y auroit aſſurément encore moins de *vertu* ſur la terre. Il ne faut pas avoir fait une étude profonde du cœur humain pour ſavoir que l'eſpoir & la crainte ſont les plus puiſſans de ſes mobiles, les plus actifs, les plus univerſels de ſes ſentimens, ceux dans leſquels ſe réſolvent tous les autres; l'amour de ſoi-même, ou le deſir du bonheur. L'averſion pour la peine eſt donc auſſi eſſentielle à tout être raiſonnable que l'étendue l'eſt à la matiere; car, je vous prie, quel autre motif le feroit agir? Par quel reſſort ſeroit-il remué? Comment s'intéreſſeroit pour les autres celui qui ne s'intéreſſeroit pas pour lui-même?

Mais s'il eſt vrai que l'intérêt, pris dans un bon ſens, doit être le principe de nos déterminations, l'idée d'un Dieu rémunérateur eſt donc abſolument néceſſaire pour donner une baſe à la *vertu*, & engager les hommes à la pratiquer. Retrancher cette idée, c'eſt ſe jetter, comme nous l'avons dit, dans une ſorte d'athéiſme, qui pour être moins direct, n'en eſt pas moins dangereux. Affirmer que Dieu, le plus juſte & le plus ſaint de tous les êtres, eſt indifférent ſur la conduite & ſur le ſort de ſes créatures; qu'il voit d'un œil égal le juſte & le méchant, qu'eſt-ce autre choſe que de l'anéantir, au moins par rapport à nous; de rompre toutes nos relations avec lui? c'eſt admettre le dieu d'Epicure, c'eſt n'en point admettre du tout.

Si la *vertu* & le bonheur étoient toujours inſéparables ici bas, on auroit un prétexte plus ſpécieux pour nier la néceſſité d'une autre économie, d'une compenſation ultérieure, & le ſyſtème que nous combattons offriroit moins d'abſurdités; mais le contraire n'eſt que trop prouvé. Combien de fois la *vertu* gémit dans l'opprobre & la ſouffrance! que de combats à livrer! que de ſacrifices à faire! que d'épreuves à ſoutenir, tandis que le vice adroit obtient les prix qui lui ſont dûs, en ſe frayant un chemin plus large, en recherchant avant tout ſon avantage préſent & particulier! La conſcience dira-t-on, le bon témoignage de ſoi. Ne groſſiſſons point les objets, dans des circonſtances égales le juſte eſt moins heureux, ou plus à plaindre que le méchant; la conſcience fait pencher alors la balance en ſa faveur; s'il eſt en proie à l'affliction, elle en tempere bien les amertumes. Mais enfin elle ne le rend point inſenſible, elle n'empêche point qu'il ne ſoit en effet malheureux; elle ne ſuffit donc point pour le dédommager, il a droit de prétendre à quelque choſe de plus, la *vertu* n'eſt point quitte envers lui; on lutteroit en vain contre le ſentiment, la douleur eſt toujours un mal, la coupe de l'ignominie eſt toujours amere, & les dogmes pompeux du portique, renouvellés en partie par quelques modernes, ne ſont au fond que d'éclatantes abſurdités. Cet homme eſt tyranniſé par une paſſion violente, ſon bonheur actuel en dépend; vainement la raiſon combat, ſa foible voix eſt étouffée par les éclats de la paſſion. Dans les principes que vous admettez, par quel frein plus puiſſant pouvez-vous la réprimer? Ce malheureux tenté de ſortir de ſa miſere par des moyens coupables, mais ſûrs; ſéduit, entrainé par des tentations délicates, ſera-t-il bien retenu par la crainte de troubler je ne ſai quel concert général, dont il n'a pas même l'idée? Que d'occaſions dans la ſociété de faire ſon bonheur aux dépens des autres, de ſacrifier ſes devoirs à ſes penchans, ſans s'expoſer à aucun danger. ſans perdre même l'eſtime & la bienveillance de ſes ſemblables, intéreſſés à cette indulgence par des raiſons faciles à voir! Dites-nous donc, philoſophes, comment ſoutiendrez-vous l'homme dans les pas les plus gliſſans? Hélas! avons-nous trop de motifs pour être vertueux, que vous vouliez nous enlever les plus puiſſans & les plus doux? Voyez d'ailleurs quelle eſt votre inconſéquence, vous prétendez nous rendre inſenſibles à nos propres avantages, vous exigez que nous ſuivions la *vertu* ſans nul retour ſur nous-mêmes, ſans nul eſpoir de récompenſe, & après nous avoir ainſi dépouillés de tout ſentiment perſonnel, vous voulez nous intéreſſer dans nos actions au maintien d'un certain ordre moral, d'une harmonie univerſelle qui nous eſt aſſurément plus é-

trangere que nous-mêmes? Car enfin les grands mots n'offrent pas toujours des idées juſtes & préciſes. Si la *vertu* eſt aimable, c'eſt ſans doute parce qu'elle conſpire à notre bonheur, à notre perfection qui en eſt inſéparable; ſans cela, je ne conçois pas ce qui nous porteroit à l'aimer, à la cultiver. Que m'importe à moi cet ordre ſtérile? que m'importe la *vertu* même, ſi l'un & l'autre ne font jamais rien à ma félicité? L'amour de l'ordre au fond, n'eſt qu'un mot vuide de ſens, s'il ne s'explique dans nos principes; la *vertu* n'eſt qu'un vain nom, ſi tôt ou tard elle ne fait pas complétement notre bonheur: telle eſt la ſanction des lois morales, elles ne ſont rien ſans cela. Pourquoi dites-vous que les méchans, les Nérons, les Caligula, ſont les deſtructeurs de l'ordre? ils le ſuivent à leur maniere. Si cette vie eſt le terme de nos eſpérances, toute la différence qu'il y a entre le juſte & le méchant, c'eſt que le dernier, comme on l'a dit, ordonne le tout par rapport à lui; tandis que l'autre s'ordonne relativement au tout. Mais quel mérite y a-t-il de n'aimer la *vertu* que pour le bien qu'on en eſpere? Le mérite aſſez rare de reconnoître ſes vrais intérêts, de ſacrifier ſans regret tous les penchans qui leur ſeroient contraires, de remplir la carriere que le créateur nous a preſcrite, d'immoler, s'il le faut, ſa vie à ſes devoirs. N'eſt-ce donc rien que de réaliſer le juſte imaginaire que Platon nous offre pour modele, & dont il montre la *vertu* couronnée dans une autre vie? Faut-il donc pour être vertueux, exiger comme vous un ſacrifice auſſi contradictoire, que le ſeroit celui de tous nos avantages préſens, de notre vie même, ſi nous n'étions enflammés par nul eſpoir de récompenſe? Auſſi les hommes de tous les tems & de tous les lieux, ſe ſont-ils accordés à cet égard; au milieu même des ténebres de l'idolatrie, nous voyons briller cette vérité que la raiſon plus que la politique, a fait admettre. *Sois juſte & tu ſeras heureux: ne te preſſe point d'accuſer la* vertu, *de calomnier ton auteur; tes travaux que tu croyois perdus, vont recevoir leur récompenſe; tu crois mourir, & tu vas renaître: la* vertu *ne t'aura point menti*.

Diſtinguez donc avec ſoin deux ſortes d'intérêts, l'un bas & malentendu, que la raiſon réprouve & condamne; l'autre noble & prudent, que la raiſon avoue & commande. Le premier toujours trop actif eſt la ſource de tous nos écarts; celui-ci ne peut être trop vif, il eſt la ſource de tout ce qu'il y a de beau, d'honnête & de glorieux. Ne craignez point de vous deshonorer en deſirant avec excès votre bonheur; mais ſachez le voir où il eſt: c'eſt le ſommaire de la *vertu*. Non, Dieu de mon cœur, je ne croirai point m'avilir en mettant ma confiance en toi; dans mes efforts pour te plaire, je ne rougirai point d'ambitionner cette palme d'immortelle gloire que tu daignes nous propoſer; loin de me dégrader, un ſi noble intérêt m'enflamme & m'aggrandit à mes yeux: mes ſentimens, mes affections me ſemblent répondre à la ſublimité de mes eſpérances, mon enthouſiaſme pour la *vertu* n'en devient que plus véhément; je m'honore, je m'applaudis des ſacrifices que je fais pour elle, quoique certain qu'un jour elle ſaura m'en dédommager. O *vertu*, tu n'es plus un vain nom, tu dois faire eſſentiellement le bonheur de ceux qui t'aiment: tout ce qu'il y a de félicité, de perfection & de gloire eſt compris dans ta nature, en toi ſe trouve la plenitude des êtres. Qu'importe ſi ton triomphe eſt retardé ſur la terre, le tems n'eſt pas digne de toi; l'éternité t'appartient comme à ſon auteur. C'eſt ainſi que j'embraſſe le ſyſtème le plus conſolant, le plus vrai, le plus digne du créateur & de ſon ouvrage; c'eſt ainſi que j'oſerai m'avouer chrétien juſque dans ce ſiecle, & la folie de l'Evangile ſera plus précieuſe pour moi, que toute la ſageſſe humaine.

Après avoir preſſé cette derniere obſervation qui nous a paru très-importante, rentrons encore un moment dans la généralité de notre ſujet. 1°. C'eſt ſouvent dans l'obſcurité que brillent les plus ſolides *vertus*, & l'innocence habite moins ſous le dais que ſous le chaume; c'eſt dans ces réduits que vous mépriſez, que des ames vulgaires exercent les devoirs les plus pénibles avec autant de ſimplicité que de grandeur; c'eſt-là que vous trouverez avec étonnement les plus beaux modèles pour connoître la *vertu*; il faut deſcendre plutôt que monter, mais nous avons la plûpart des yeux ſi imbécilles, que nous ne voyons l'héroïſme que ſous la dorure.

2°. Nous l'avons déja dit, la *vertu* n'eſt qu'un *grand ſentiment* qui doit remplir toute notre ame, dominer ſur nos affections; ſur nos mouvemens, ſur notre être. On n'eſt pas digne du nom de *vertueux* pour poſſéder telle ou telle *vertu* facile que nous devons à la nature plus qu'à la raiſon, & qui d'ailleurs ne gêne point nos penchans ſecrets. Les *vertus* ſont ſœurs, en rejetter une volontairement, c'eſt en effet les rejetter toutes, c'eſt prouver que notre amour pour elles eſt conditionnel & ſubordonné, que nous ſommes trop lâches pour leur faire des ſacrifices, on peut dire que c'eſt préciſément la *vertu* que nous négligeons qui eût fait toute notre gloire, qui nous eût le plus honoré à nos propres yeux, qui nous eût mérité ce titre de *vertueux* dont nous ſommes indignes malgré l'exercice de toutes les autres *vertus*.

3°. Aſpirez donc ſans réſerve à tout ce qui eſt honnête; que vos progrès, s'il eſt poſſible, s'étendent en tout ſens; ne capitulez point avec la *vertu*; ſuivez la nature dans ſes ouvrages, ils ſont tout entiers en proportion dans leur germe, elle ne fait que les développer; vous de même n'oubliez rien pour mettre en vous l'heureux germe de la *vertu*, afin que votre exiſtence n'en ſoit qu'un développement continuel.

4°. Au lieu de charger vos enfans de cette multitude de devoirs arbitraires & minucieux, de les fatiguer par vos triviales maximes, formez les à la *vertu*; ils ſeront toujours aſſez polis, s'ils ſont humains, aſſez nobles, s'ils ſont vertueux; aſſez riches, s'ils ont appris à modérer leurs deſirs.

5°. Une *vertu* de parade qui ne jette que des éclats paſſagers, qui cherche le grand jour, les acclamations, qui ne brille un inſtant que pour éblouir & pour s'éteindre, n'eſt pas celle qu'il faut admirer. La véritable *vertu* ſe ſoutient avec dignité dans la vie la plus retirée, dans les plus ſimples détails, comme dans les poſtes les plus éminens; elle ne dédaigne aucun devoir, aucune obligation quelque légere qu'elle puiſſe paroître: elle remplit tout avec exactitude, rien n'eſt petit à ſes yeux. On dit que les héros ceſſent de l'être pour ceux qui les environnent, s'ils étoient vraiement vertueux, ils ſeroient à l'abri de ce reproche.

6°. La *vertu* n'eſt qu'une heureuſe habitude qu'il faut contracter, comme toute autre, par des actes réitérés. Le plaiſir d'avoir bien fait augmente & fortifie en nous le deſir de bien faire; la vue de nos bonnes actions enflamme notre courage, elles ſont autant d'engagemens contractés avec nous-mêmes, avec nos ſemblables, & c'eſt ici plus que jamais que ſe vérifie la maxime, *il faut avancer ſans ceſſe ſi l'on ne veut rétrograder*.

7°. La *vertu* a ſes hypocrites comme la religion, ſachez vous en défier; ſur-tout ſoyez ſincere avec vous même, indulgent pour les autres, & ſévere pour vous. La plus belle des qualités eſt de connoître celles qui nous manquent; on vous eſtimera ſouvent par ce qui doit faire en ſecret votre honte, tandis qu'on vous reprochera ce qui fait peut-être votre gloire. Sans mépriſer l'approbation des hommes, ne vous meſurez point ſur elle; votre conſcience eſt le ſeul juge compétent, c'eſt à ſon tribunal intérieur que vous devez être abſous ou condamné.

8°. Ne troublez point dans vos *vertus* l'ordre moral qui doit y regner.

Le bien général eſt un point fixe dont il faut partir pour les apprécier avec juſteſſe: on peut être bon ſoldat, bon prêtre & mauvais citoyen. Telles *vertus* particulieres concentrées dans un corps deviennent des crimes pour la patrie: les brigands pour être juſtes entr'eux en ſont-ils moins des brigands? Conſultez donc avant tout la volonté générale, le plus grand bien de l'humanité; plus vous en approcherez, plus votre *vertu* ſera ſublime, & réciproment, *&c*.

O vous enfin, qui aſpirez à bien faire, qui oſez prétendre à la *vertu*, cultivez avec impreſſement ces hommes reſpectables qui marchent devant vous dans cette brillante carriere; c'eſt à l'aſpect des chef-d'œuvres des Raphaëls & des Michel-Anges que les jeunes peintres s'enflamment & treſſaillent d'admiration; c'eſt de même en contemplant les modèles que l'hiſtoire ou la ſociété vous préſente, que vous ſentirez votre cœur s'attendrir & brûler de deſir de les imiter.

Terminons cet article, trop long ſans doute pour ce qu'il eſt, mais trop court pour ce qu'il devroit être. *Voyez* VICE. *Article de M.* ROMILLY *le fils*.

Ces obſervations ſur la vérité nous ont été envoyées

trop tard pour être placées ſous ce mot: elles ſont de M. le chevalier de Seguiran. Nous n'avons pas voulu qu'elles fuſſent perdues pour cet ouvrage, & nous les ajoutons ici après l'article vertu. *Le vrai eſt le principe du bon; le vrai & le bon produiſent le beau.* VÉRITÉ, BONTÉ, BEAUTÉ ſont des idées qui s'aſſocient merveilleuſement. *Vérité*, ce mot ſi redoutable aux tyrans & ſi conſolant pour les malheureux; ce mot que l'ambition & le fanatiſme on écrit en caracteres de ſang ſur leurs étendards pour captiver la crédulité par l'enthouſiaſme, mérite par l'importance du ſens qui lui eſt attaché, les plus profondes réflexions du philoſophe.

Seule immobile dans l'immenſité des ſiecles, la *vérité* ſe ſoutient par ſa propre force; les préjugés ſe ſuccedent autour d'elle, & s'entre-détruiſent comme les paſſions ſociales qui leur ont donné l'être.

Le ſage courageux qui les brave a également à redouter le mépris inſultant de ces grands de convention qui ne doivent qu'à l'opinion la ſupériorité ſur leurs ſemblables, & la vengeance ſourde, mais horrible de ces tyrans des eſprits, qui ne regnent qu'à la faveur des erreurs qu'ils accréditent. La noire jalouſie ne laiſſe à Socrate mourant pour la *vérité*, que la gloire pure & déſintéreſſée d'un bienfait ſans reconnoiſſance.

La *vérité* s'offre à nos recherches ſous un aſpect différent dans les divers ordres de nos connoiſſances, mais toujours elle eſt caractériſée par les idées fondamentales d'*exiſtence* & d'*identité*.

En métaphyſique ce ſont les attributs qui conſtituent un être quelconque; en mathématique, c'eſt l'affirmation ou la négation d'identité entre deux quantités abſtraites; en phyſique, c'eſt l'exiſtence des ſubſtances, des ſenſations, de la force & de la réaction; dans l'ordre moral, c'eſt la loi qui dirige l'exercice de nos facultés naturelles. La *vérité* de caractere eſt le noble reſpect de ſoi, qui croiroit en ſe déguiſant aux yeux d'autrui, perdre le droit précieux de s'eſtimer ſoi-même. Souveraine dans les arts comme dans les ſciences, la fable même n'a droit de plaire que quand elle ſoumet ſa marche aux lois de la *vérité*.

De la vérité métaphyſique. Ne tirons point du profond oubli auquel ils ſont juſtement condamnés, les mots barbares & vuides de ſens qui étoient toute la métaphyſique du péripatétiſme moderne; un génie créateur a diſſipé ces ténèbres, & levé d'une main hardie le voile qui enveloppoit les premiers principes des choſes: quelques étincelles avoient précédé cette maſſe de lumiere, mais Leibnits a poli les diamants bruts que les anciens avoient puiſé dans le ſein générateur de la nature. Un principe également ſimple & fécond lui a ſervi de fil; *rien ne peut exiſter ſans raiſon ſuffiſante*. Ce trait de lumiere qui éclaire toutes les ſciences, porte ſpécialement ſa clarté ſur l'objet que je traite.

Pour éclairer & convaincre, il faut ſuivre pas-à-pas la progreſſion des idées, & ſacrifier à la préciſion dans une matiere où le ſens vague des mots laiſſe peu de priſe à l'exactitude du raiſonnement.

D'après les expériences métaphyſiques de Loke ſur les idées matrices auxquelles il a réduit nos connoiſſances par une exacte analyſe, il faut ſuppoſer qu'elles doivent leur origine à nos ſenſations; le deſir de ſe rappeller tous les individus & l'embarras de la multiplicité force à les diviſer en certaines claſſes par les différences & les reſſemblances; on ſent qu'ici le premier pas ſeul à couté; l'abſtraction la plus ſimple eſt un effort plus étonnant de l'eſprit humain que l'abſtraction la plus compliquée. A force de compoſer, on eſt parvenu à l'idée de pure ſubſtance, & enfin à l'idée infiniment ſimple d'*eſſéité*. Arrivés à ce point, les philoſophes ont conſtruit à leur gré dans l'eſpace chimérique que le délire de la réflexion avoit créé; ils ont oublié que l'abſtraction étoit l'ouvrage de l'eſprit, qu'il n'exiſtoit dans la nature que des individus, que ſi un homme étoit moins diſſemblable à un homme qu'un ours, il en étoit tout auſſi diſtinct. Ils ont appellé leurs abſtractions les eſſences des choſes, ont caractériſé les eſſences par la poſſibilité, la poſſibilité par la compatibilité des attributs; mais interrogés quelle compatibilité d'attributs l'eſprit peut appercevoir dans l'idée infiniment ſimple & généraliſée d'*eſſéité*; ils ſe ſont apperçus qu'ils n'avoient réuſſi qu'à éloigner la difficulté pour y rétomber. Semblables au ſophiſte indien, qui preſſé de dire ſur quoi s'appuyoit la tortue immenſe qui portoit l'éléphant qui ſoutenoit la terre, répondit que c'étoit un myſtere.

Revenons à la nature: tout compoſé ſuppoſe des compoſans, puiſqu'il en eſt le réſultat; donc tout compoſé ſe réſout en êtres ſimples. La conſéquence la plus immédiate de la ſimplicité des ſubſtances, eſt la ſimplicité des eſſences; outre que la décompoſition à l'infini répugneroit également dans l'un & l'autre cas. Or les idées ou eſſences ſimples n'exiſtent pas dans le néant, car le rien n'a point de propriétés; elles ne ſont pas non-plus une pure abſtraction, puiſqu'elles ſont la vraie repréſentation des ſubſtances ſimples; leur *vérité* métaphyſique eſt donc la raiſon ſuffiſante de leur *eſſéité* dans le ſens que l'une n'eſt plus diſtincte de l'autre, par la raiſon ſans replique que dans le dernier anneau de la chaîne, la cauſe & l'effet doivent néceſſairement ſe confondre, & qu'à ce point l'être réſulte de ſa nature.

La noble ſimplicité de ce principe, ſa ſuffiſance à expliquer tous les problèmes métaphyſiques & phyſiques, doit convaincre tous les eſprits. Malheur & mépris à la foibleſſe d'ame qui fait rejetter un principe lumineux par l'oppoſition des conſéquences aux opinions reçues. Faudra-t-il donc vieillir dans l'enfance des préjugés, ou plutôt dans l'épouvante des puiſſans qui les accréditent? Etres puſillanimes, vous dégradez la nobleſſe indépendante de la raiſon pour vous faire des motifs de credibilité de la crainte ou de l'eſpérance!

De la vérité mathématique. Newton à Londres, & Leibnits à Leipſick, calculoient l'infini géométrique, parvenoient aux mêmes réſultats par une même méthode diverſement preſentée, s'éclairoient & ne ſe contrediſoient point. Dans la même ville, l'altier courtiſan, l'inſolent millionaire, l'humble manœuvre raſſemblés dans le réduit d'un philoſophe, & interrogés ſur le ſens du mot *décence*, diſputent & ne s'entendent pas. C'eſt que les géometres parlent tous une même langue; mais les hommes, en traitant de la morale, ne prononcent que les mêmes ſons, leurs idées varient ſuivant le mode & le degré d'oppoſition de l'intérêt de chaque individu de l'intérêt général.

Le mathématicien ſuppoſe une quantité phyſique abſtraite, la définit d'après la ſuppoſition, affirme la définition, & le défini réciproquement l'un de l'autre. Auſſi les ſpeculations ne ſeroient-elles qu'une ſcience de mots, ſi réduit aux ſuppoſitions rigoureuſes, l'à-peu-près n'exiſtoit pas dans la nature. Mais de l'application des principes mathématiques, il réſulte quelquefois dans la phyſique des approximations ſi voiſines de la préciſion, que la différence eſt nulle pour l'expérience & l'utilité.

J'ai dit *quelquefois*; car il faut diſtinguer les occaſions où le géometre phyſicien peut calculer la quantité phyſique & l'effet de la force dominante, ſans alliage des circonſtances où ſes ſpéculations ſont ſubordonnées à la nature des ſubſtances, & aux inégalités qui réſultent dans l'apperçu de l'effet général de l'action des cauſes immédiates. Après avoir calculé en méchanique l'effet de la peſanteur & la force de l'élaſticité, le géometre attend pour fixer ſon réſultat, que l'expérience l'inſtruiſe de l'effet de la reſiſtance des milieux, de la contraction & de la dilatation des métaux, des frottemens, *&c.* & ſouvent il a décidé à l'académie ce que l'artiſte dément avec raiſon dans ſon attelier. Voyez les liqueurs dans de grands canaux ſe ſoumettre aux lois de l'équilibre; que la nature ſemble violer dans les tubes capillaires. C'eſt qu'ici l'inégalité des parois unis ſeulement en apparence devient plus efficace par le rapprochement: l'attraction latérale balance la force centrale; l'air s'échappe avec moins de facilité, l'eſprit humain humilié voit ſes efforts échouer contre le jeu le plus léger de la nature; il ſemble ne pouvoir braver la difficulté que dans l'éloignement.

Alors voyez par quelle longue ſérie de conſéquences il va appliquer ſes principes avec certitude. Il meſure la diſtance des planetes, & diſſipe les frayeurs qu'inſpiroient à l'ignorance leurs périodiques interpoſitions; il dirige la courſe, & preſcrit la forme de ces bâtimens agités qui uniſſent les deux mondes pour le malheur de l'un & la corruption de l'autre; il diviſe en portions égales la meſure commune de nos plaiſirs & de nos peines. L'eſprit dans des points auſſi éloignés ou des circonſtances auſſi compliquées, auroit-il apperçu ſans peine que le tout eſt plus grand

que

que ſa partie ou égal à toutes ſes parties priſes enſemble? *&c.* Il faut donc ſoigneuſement diſtinguer en mathématique la ſimplicité évidente de la vérité, de la difficulté de la méthode.

De la vérité phyſique. Les vérités phyſiques ſont garanties par le ſens intime, quand elles ſont calculées d'après les impreſſions des objets extérieurs ſur nos ſens, ou d'après les effets immédiats de nos ſenſations. S'il s'éleve deux opinions oppoſées, la contradiction n'eſt que dans les mots, & naît de la diverſité d'impreſſion que le même objet fait ſur deux organes différens.

Mais ſi trompant les intentions de la ſage nature, qui ne nous avoit formés que pour jouir, nous voulons connoître: ſi non contens d'éprouver les effets, nous cherchons à approfondir les cauſes & à développer la nature des ſubſtances, tout devient conjecture & ſyſtème; le moyen ceſſe d'être proportionné à nos recherches. Inutiles théoriciens, oſez vous en plaindre, après avoir marqué du ſceau de l'évidence les connoiſſances de premier beſoin que devoit la nature à la curioſité & au ſuperflu.

La vérité phyſique ſe réduit donc à la réalité de nos ſenſations, à l'action & à la réaction des ſubſtances ſimples.

Mais nos ſenſations ſont-elles produites par les objets extérieurs, ou ceux-ci ne ſont-ils que des phénomènes intellectuels, que l'ame réaliſe hors d'elle-même par une propenſion invincible? Barclay a bravé l'opinion générale, & ſoutenu le dernier ſentiment,

1°. Parce qu'il n'y a nulle conſéquence forcée de nos ſenſations à l'exiſtence des objets extérieurs, elles peuvent être produites en nous par l'opération de l'être ſuprème; elles peuvent être auſſi une ſuite de notre nature.

2°. Il eſt abſurde de tranſporter à des êtres compoſés les modifications quelconques d'un être ſimple; or toutes nos ſenſations ſont des modifications ſucceſſives de notre ame.

3°. La ſenſation de l'étendue devient contradictoire quand elle eſt réaliſée hors de notre ame. On démontre pour & contre la diviſibilité à l'infini des ſubſtances ſuppoſées étendues. N'eſt-il pas clair que la diviſibilité à l'infini n'eſt conſéquente qu'à l'idée abſtraite de la ſenſation de l'étendue, & que les preuves de Leibnits ne portent que ſur les ſubſtances réelles?

4°. Les différences qu'on obſerve entre l'état de rêve & celui de reveil, ne détruiſent point l'argument que tire Barclay de l'illuſion des ſonges, Qu'il y ait plus ou moins d'ordre dans nos ſenſations, il n'eſt pas moins inconteſtable que pendant le ſommeil l'ame les éprouve en l'abſence des objets extérieurs. Ils n'en ſont donc pas la cauſe. D'ailleurs à quel archétipe primitif pouvons-nous comparer les modifications de notre ame, pour juger de leur liaiſon? le déſordre apparent du rêve n'eſt-il pas relatif à l'ordre prétendu du reveil? or celui-ci qui peut le garantir?

Croyons donc avec Barclay, que nos ſenſations n'ont, ni ne peuvent avoir nulle ſorte d'analogie repréſentative avec les objets extérieurs; mais ne doutons pas que les ſubſtances ſimples douées de force, n'agiſſent & ne réagiſſent continuellement les unes ſur les autres, & que cette action toute différente de nos ſenſations en eſt cependant la cauſe. Comment concevoir ſans cela la liaiſon néceſſaire qui forme la chaîne de tous les êtres, & d'où naît la belle harmonie de la nature.

J'ai inſiſté ſur une queſtion oiſeuſe, mais abſtraite, par la ſeule néceſſité de ne laiſſer aucun vuide. Que fait au bonheur des hommes l'exiſtence ou la non-exiſtence des corps? La félicité ne réſulte-t-elle pas de la maniere dont on eſt intérieurement affecté? La puiſſance & la bonté du ſouverain de la nature ſeroit-elle moins démontrée par l'ordre de nos ſenſations que par celui qui régne dans les objets extérieurs?

De la vérité morale. Ici tout devient intéreſſant. Le cœur d'un philoſophe ſenſible s'ouvre au plaiſir de démontrer aux humains que la félicité de tous par chacun eſt le ſeul & doux hommage qu'exige la nature, & que les préceptes de la *vertu* ne different pas des moyens d'être heureux.

Ceux qui pour expliquer la loi primitive, eurent recours aux relations eſſentielles, aux ſentimens innés, aux cris intérieurs de la conſcience, cederent au deſir d'éblouir par l'impuiſſance d'éclairer. C'eſt dan la volonté de l'homme & dans ſa conſtitution qu'i faut chercher le principe de ſes devoirs. Les préceptes moraux ſenſibles à tous doivent porter avec eux-mêmes leur ſanction, faire par leur propre force le bonheur de qui les obſerve, & le malheur de qui les viole.

Je conſidere l'homme iſolé au milieu des objets qui l'entourent. Il eſt averti d'en uſer par l'inſtinct du beſoin, il y eſt invité par l'attrait du plaiſir. Mais dans la jouiſſance de ces biens, l'excès ou la privation ſont également nuiſibles; placé entre la douleur & le plaiſir, l'organe du ſentiment preſcrit à l'homme l'utile tempérance à laquelle il doit ſe ſoumettre.

Si comparant un homme à un homme, je parviens à un état de ſociété quelconque, mes idées ſe généraliſent; la ſphere de la loi primitive s'étend avec le deſir & l'eſpoir d'une félicité plus grande; je vois la nature prompte à ſe développer, toujours perſuaſive, quand elle préſente à nos ames l'image ſéduiſante du bonheur: elle forme & reſſerre la chaîne qui lie enſemble tous les humains.

L'homme eſt attendri par le malheur de l'homme; il ſe retrouve dans ſon ſemblable ſouffrant, & l'eſpoir d'un ſecours utile le rend lui-même ſecourable: ſemences précieuſes de la ſenſibilité.

En violant les droits d'autrui, il autoriſe autrui à violer les ſiens; la crainte ſalutaire qui le retient, eſt le germe de la juſtice.

Le pere revit dans ſes enfans, & leur prodigue dans un âge tendre les ſecours dont il aura beſoin, quand la vieilleſſe & les infirmités lui auront ravi la moitié de ſon être. Ainſi ſe reſſerent les doux nœuds de la tendreſſe filiale & paternelle.

Abrégeons d'utiles détails. Pratiquer toutes les *vertus*, ou choiſir avec ſoin tous les mouvemens d'être ſolidement heureux, c'eſt la même choſe. Telle eſt ſans ſophiſme & ſans obſcurité la vraie loi de nature. Le bonheur qui en réſulte pour qui l'obſerve, eſt la ſanction de la loi, ou, en termes plus ſimples, le motif preſſant de ſe ſoumettre. Par ces principes tout s'éclaircit, & la verité morale devient ſuſceptible d'un calcul exact & précis. J'en aſſigne les données, d'une part, dans le bien phyſique de l'être ſenſible, de l'autre, dans les relations que la nature a établies entre lui & les êtres qui l'entourent.

Mais le forcené s'avance: *je ne puis être heureux que par le malheur de mon ſemblable: je veux jouir de ſa femme, violer ſes filles, piller ſes greniers.* Le philoſophe: „ mais tu autoriſe ton ſemblable à t'accabler des mêmes maux dont tu les menaces „. Le forcené: *N'importe, je veux me ſatisfaire; je ne puis être heureux qu'à ce prix; n'as tu pas dit que telle étoit la loi de nature?* Le philoſophe: „ Eh bien, acheve, & que ton ſort juſtifie mes paroles „.

Le forcené ſourit de fureur & de dédain, mais dans le cours de ſes attentats, le citoyen outragé, ou le glaive des lois, vengent la nature, & le monſtre n'eſt plus.

De la vérité dans les beaux arts. Avant qu'il exiſtât des académies ou des arts poétiques, Homere, Apelle & Phidias inſtruits & guidés par la nature, avoient fait regner dans leurs productions deux ſortes de *vérités*; la premiere d'effet & de détail, qui donne l'exiſtence & la vie à chaque partie; la ſeconde d'entente générale & d'enſemble, qui donne à chaque perſonnage l'action & l'expreſſion relatives au ſujet choiſi. Il ne ſuffit pas que dans le tableau ou la ſcene du ſacrifice d'Iphigénie, mon œil voie une princeſſe, une reine, un guerrier, un grand-prêtre, des grouppes de ſoldats; il faut que Chalcas, l'œil terrible & le poil hériſſé, plein du dieu vengeur qui l'agite, tienne ſous le coûteau ſacré une victime innocente, qui, levant les yeux & les mains vers le ciel, craint de laiſſer échapper un murmure; il faut que Clitemneſtre pâle & défigurée, ſemble avoir perdu par la douleur la force d'arracher ſa fille aux dieux barbares qui l'immolent; il faut que l'artiſte déſeſpérant de peindre l'accablement d'Agamemnon, lui faſſe couvrir ſon viſage de ſes mains; il faut que chaque ſoldat, à ſa maniere, paroiſſe gémir ſur le ſort d'Iphigénie, & accuſer l'injuſtice des dieux. Après cette eſquiſſe rapide, quelle ame froide & mal organiſée oſeroit, en voyant l'exemple, demander la raiſon du précepte.

L'application s'en fait aiſément en peinture & en ſculpture; en poéſie, la magie de l'expreſſion pittoreſque, eſt la *vérité* de detail. La *vérité* de relation

tion & d'enſemble conſiſte dans la correſpondance des paroles, des ſentimens & de l'action, avec le ſujet. Phedre, en entrant ſur la ſcene, ne dit point qu'une douleur ſombre & cachée lui fait voir avec horreur tout ce qui l'entoure, mais elle exprime cette haine, ſuite néceſſaire d'un ſentiment profond & malheureux. *Que ces vains ornemens, que ces voiles me peſent*, &c. Partout dans le rôle ſublime le ſentiment ſe développe, jamais il ne s'annonce.

Ce principe fondamental s'étend juſqu'aux plus légers détails. Voulez vous rendre une chanſonnette intéreſſante, choiſiſſez un ſujet; faites diſparoître l'auteur pour ne laiſſer voir que le perſonnage, ſans quoi l'intérêt ceſſe avec l'illuſion.

Chaque ſous-diviſion effleurée de cet article pourroit devenir le ſujet d'un ouvrage intéreſſant. Reſſerré par d'étroites bornes, on n'a oſé ſe livrer aux détails; un champ vaſte s'eſt ouvert, on a à peine tracé quelques lignes pour diriger la courſe des génies ſublimes qui oſeront le parcourir.

VERTUS, anges du premier chœur de la troiſieme hiérarchie. *Voyez* ANGE & HIÉRARCHIE.

On appelle ainſi ces anges à cauſe du pouvoir de faire des miracles, & de fortifier les anges inférieurs dans l'exercice de leurs fonctions, qui leur eſt attribué par les peres & les théologiens qui ont traité des anges.

VERTU, (*Langue franç.*) ce mot ſe prend ſouvent dans notre langue pour déſigner la pudeur, la chaſteté. Madame de Lambert écrivoit à ſa fille: „ Cette *vertu* ne regarde que vous; il y a des femmes „ qui n'en connoiſſent point d'autre, & qui ſe perſuadent qu'elle les acquitte de tous les devoirs de „ la ſociété. Elles ſe croient en droit de manquer „ à tout le reſte, & d'être impunément orgueilleuſes & médiſantes. Anne de Bretagne, princeſſe „ impérieuſe & ſuperbe, faiſoit payer bien cher ſa „ *vertu* à Louis XII. Ne faites point payer la vôtre „. (*D. J.*)

VERTU, (*Critiq. ſacrée.*) ce mot a pluſieurs ſens. Il ſignifie la force & la valeur, *Pſ. xxx.* 11. les miracles & les dons ſurnaturels, *Mat. vij.* 22. la ſainteté qui nous rend agréables à Dieu & aux hommes, *II. Pierre j.* 5. *Vertu* ſe prend au figuré pour l'arche d'alliance, qui faiſoit la force d'Iſraël, *Pſ. lxxvij.* 61. pour la puiſſance céleſte, *Pſ. cij.* 21. pour de grands avantages; ceux qui ſe ſont nourris des biens, des *vertus* du ſiecle à venir, ne retomberont point dans leurs péchés, *Heb. vj.* 5. (*D. J.*)

VERTU, (*Mythol.*) le culte le plus judicieux des payens étoit celui qu'ils rendoient à la *Vertu*, la regardant comme la cauſe des bonnes & grandes actions qu'ils honoroient dans les hommes. La *Vertu* en général étoit une divinité qui eut à Rome des temples & des autels. Scipion le deſtructeur de Numance, fut le premier qui conſacra un temple à la *Vertu*; mais c'étoit peut-être auſſi à la Valeur, qui s'exprime en latin communément par le mot de *virtus*. Cependant il eſt certain que Marcellus fit bâtir deux temples, l'un proche de l'autre; le premier à la *Vertu* (priſe dans le ſens que nous lui donnons en françois); & le ſecond à l'Honneur; de maniere qu'il falloit paſſer par le temple de la *Vertu* pour aller à celui de l'Honneur. Cette noble idée fait l'éloge du grand homme qui l'a conçue & exécutée. Lucien dit, que la Fortune avoit tellement maltraité la *Vertu*, qu'elle n'oſoit plus paroitre devant le trône de Jupiter: c'eſt une image ingénieuſe des ſiecles de corruption. (*D. J.*)

VERTUEUX HOMME, VICIEUX HOMME, (*Morale.*) un *homme vertueux* eſt celui qui a l'habitude d'agir conformément aux lois naturelles & à ſes devoirs. Un *homme vicieux* eſt celui qui a l'habitude oppoſée. Ainſi pour bien juger de ces deux caracteres, on ne doit pas s'arrêter à quelques actions particulieres & paſſageres; il faut conſidérer toute la ſuite de la vie, & la conduite ordinaire d'un homme. L'on ne mettra donc pas au rang des hommes *vicieux*, ceux qui par foibleſſe ou autrement, ſe ſont quelquefois laiſſés aller à commettre quelque action condamnable; ceux-là ne méritent pas non plus le titre d'hommes *vertueux*, qui dans certains cas particuliers, ont fait quelque acte de vertu. Une vertu parfaite à tous égards, ne ſe trouve point parmi les hommes; & la foibleſſe inſéparable de l'humanité, exige qu'on ne les juge pas à toute rigueur.

Comme l'on avoue qu'un homme *vertueux* peut commettre par foibleſſe quelques actions injuſtes, l'équité veut auſſi que l'on reconnoiſſe qu'un homme qui aura contracté l'habitude de quelques vices, peut cependant en certains cas faire de bonnes actions, reconnues pour telles, & faites comme telles. Diſtinguons avec autant de ſoin les degrés de méchanceté & de vice, que ceux de bonté & de vertu.

C'eſt épargner & reſpecter la nature humaine, que de ne pas relever les défauts des grands hommes, parce que cette nature ne produit guere d'original, qu'on puiſſe prendre pour un modele achevé de ſageſſe & de vertu. (*D. J.*)

VERTUGADIN, ſ. m. (*Jardin.*) glacis de gazon en amphitéatre, dont les lignes qui le renferment ne ſont point paralleles.

Le mot *vertugadin* vient de l'eſpagnol *verdugado*, qui ſignifie le bourlet du haut d'une jupe, auquel cette partie d'un jardin reſſemble. (*D. J.*)

VERTUMNALES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) fêtes inſtituées à Rome en l'honneur du dieu Vertumne. On n'eſt pas d'accord ſur leur origine, que quelques-uns rapportent à ce que ce dieu prenant telle forme qu'il vouloit, & ayant été ainſi nommé du latin *vertere*, changer, ces fêtes ſe célébroient dans le tems d'une foire ou marché fameux, où l'on faiſoit divers échanges de marchandiſes. D'autres ont dit qu'on les célébroit au mois d'Octobre, parce que l'automne étant le tems où l'on recueille les fruits, on y rendoit graces de leur recolte à Vertumne qu'on croyoit y préſider.

VERTUMNE, (*Mythol.*) *Vertumnus*; dieu des jardins & des vergers, étoit en honneur chez les Etruſques, d'où ſon culte paſſa à Rome. Ovide décrit les amours de Pomone & de *Vertumne*, & les différentes formes que ce dieu prit pour ſe faire aimer de ſa nymphe. „ Combien de fois, dit-il, caché „ ſous un habit qui l'auroit fait prendre pour un „ moiſſonneur, parut-il devant Pomone chargé de „ gerbes de blé? Quelquefois la tête couronnée de „ foin, on auroit imaginé qu'il venoit de faucher „ quelque pré; ou l'aiguillon à la main, il reſſembloit „ à un bouvier qui venoit de quitter la charrue. Lorſqu'il portoit une ſerpe, on auroit cru que c'étoit „ un véritable vigneron. S'il avoit une échelle ſur „ ſes épaules, vous euſſiez-dit qu'il alloit cueillir des „ pommes. Avec une épée, il paroiſſoit être un ſoldat; & la ligne à la main, un pêcheur. Ce fut à la „ faveur de tant de déguiſemens, qu'il eut ſouvent le „ plaiſir de paroitre devant Pomone, & de contempler tous ſes charmes. Enfin il réſolut de ſe métamorphoſer en vieille. D'abord ſes cheveux devinrent blancs, & ſon viſage ſe couvrit de rides; il „ prit une coëffure qui convenoit à ce déguiſement, „ & entra déguiſé de cette maniere dans le jardin de „ Pomone „. Ce fut le ſeul moyen qui lui réuſſit.

On croit que *Vertumne*, dont le nom ſignifie *tourner, changer*, marquoit l'année & ſes variations. On avoit raiſon de feindre que le dieu prenoit différentes figures pour plaire à Pomone, c'eſt-à-dire pour amener les fruits à leur maturité. Ovide lui-même donne lieu à cette conjecture, puiſqu'il dit que ce dieu prit la figure d'un laboureur, celle d'un moiſſonneur, celle d'un vigneron, & enfin celle d'une vieille femme, pour déſigner par-là les quatre ſaiſons, le printems, l'été, l'automne & l'hiver.

Vertumne avoit un temple à Rome près du marché, ou de la place où s'aſſembloient les marchands, parce que *Vertumne* étoit regardé comme un des dieux tutélaires des marchands. *Vertumnus*, dit un ancien ſcholiaſte, *deus eſt præſes vertendarum rerum, hoc eſt, vendendarum, ac emendarum*.

On célébroit au mois d'Octobre une fête en l'honneur de ce dieu, appellée *vertumnalia*. Il étoit repréſenté ſous la figure d'un jeune homme, avec une couronne d'herbes de différentes eſpeces, & un habit qui ne le couvroit qu'à demi, tenant de la main gauche des fruits, & de la droite une corne d'abondance.

Vertumne étoit, ſelon les commentateurs d'Ovide, un ancien roi d'Etrurie, qui par le ſoin qu'il avoit pris de la culture des fruits & des jardins, mérita après ſa mort d'être mis au rang des dieux. (*D. J.*)

VERTUS. (*Géog. mod.*) ville de France, dans la Champagne, élection de Châlons, à ſix lieues au ſud-oueſt de Châlons, & à trente au nord-eſt de Paris, avec titre de comté-pairie, & juſtice royale. Cette ville eſt dans une plaine, au pié d'une montagne. Elle a dans ſon enceinte une collégiale & deux abba-

abbayes, l'une de bénédictins de la congrégation de S. Vanne, & l'autre de chanoines réguliers. *Long.* 21. 42. *latit.* 48. 53. (*D. J.*)

VERUCINI ou *VERRUCINI*, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule narbonnoiſe, ſelon Pline, *l. III. c. iv.* Le p. Hardouin croit qu'ils habitoient le quartier de la Provence où ſe trouve aujourd'hui Verignon. (*D. J.*)

VERVE, ſ. f. (*Poéſie.*) c'eſt une vive repréſentation de l'objet dans l'eſprit, & une émotion du cœur proportionnée à cet objet; moment heureux pour le génie du poëte, où ſon ame enflammée, comme d'un feu divin, ſe repréſente avec vivacité ce qu'il veut peindre, & répand ſur ſon tableau cet eſprit de vie qui l'anime, & ces traits touchans qui nous ſéduiſent & nous raviſſent.

Cette ſituation de l'ame n'eſt pas facile à définir; & les idées qu'en donnent la plûpart des auteurs, paroiſſent plutôt ſortir d'une imagination échauffée que d'un eſprit réfléchi. A les en croire, tantôt c'eſt une viſion céleſte, une influence divine, un eſprit prophétique: tantôt c'eſt une ivreſſe, une extaſe, une joie mêlée de trouble & d'admiration, en préſence de la divinité. Ont-ils deſſein par ce langage emphatique de relever les arts & de dérober aux prophanes les myſteres des muſes? Pour nous, écartant ce faſte allégorique qui nous offuſque, conſidérons la *verve* telle qu'elle eſt réellement.

La divinité qui inſpire les poëtes quand ils compoſent, eſt ſemblable à celle qui anime les héros: dans ceux-ci, c'eſt l'audace, l'intrépidité naturelle animée par la préſence même du danger; dans les autres c'eſt un grand fond de génie, une juſteſſe d'eſprit exquiſe, une imagination féconde, & ſur tout un cœur plein d'un feu noble, & qui s'allume aiſément à la vue des objets. Ces ames privilégiées prennent fortement l'empreinte des choſes qu'elles conçoivent, & ne manquent jamais de les reproduire avec un nouveau caractere d'agrément & de force qu'elles leur communiquent. Voilà la ſource de la *verve* ou de l'enthouſiaſme. Ses effets ſont faciles à comprendre, ſi l'on ſe rappelle qu'un artiſte obſervateur puiſe dans la nature tous les traits dont ſes imitations peuvent être compoſées; il les tire de la foule, les aſſemble, & s'en remplit. Bientôt ſon feu s'allume à la vue de l'objet; il s'oublie; ſon ame paſſe dans les choſes qu'il crée; il eſt tour-à-tour Cinna, Auguſte, Phedre, Hyppolite: & ſi c'eſt la Fontaine, il eſt le loup & l'agneau, le chêne & le roſeau. C'eſt dans ces tranſports qu'Homere voit les chars & les courſiers des dieux: que Virgile entend les cris affreux de Phlégias dans les ténebres infernales: & qu'ils trouvent l'un & l'autre des choſes qui ne ſont nulle part, & qui cependant ſont vraies.

Poeta cum tabulas cepit ſibi,
Quærit quod nuſquam eſt gentium, reperit tamen.

Voilà la *verve:* voilà l'enthouſiaſme: voilà le dieu qui fait les vrais peintres, les muſiciens & les poëtes (*D. J.*)

VERUE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans le Piémont, au comté d'Aſti, ſur une colline, près du Pô, entre Caſal & Turin, aux confins du Montferrat. Elle eſt bien fortifiée, & appartient au roi de Sardaigne. *Long.* 25. 40. *latit.* 45. 6. (*D. J.*)

VERVEILLE, ſ. f. (*terme de Fauconnerie.*) petite plaque qu'on attache aux piés des oiſeaux de proie, & ſur laquelle plaque ſont empreintes les armes du ſeigneur, pour faire reconnoître l'oiſeau. (*D. J.*)

VERVEINE, VERVENE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *verbena*; genre de plante à fleur monopétale, labiée dont la levre ſupérieure eſt droite & découpée ordinairement en deux parties, & l'inférieure en trois, de façon que cette fleur paroît au premier coup d'œil compoſée de cinq pieces. Le piſtil ſort du calice, il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & entouré de quatre embrions qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences minces & oblongues; elles rempliſſent preſque toute la capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les fleurs naiſſent le plus ſouvent en gril ſans être diſpoſées en rond, & qu'elles ſont réunies quelquefois en une ſorte de tête. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

La *verveine* commune, *verbena vulgaris, cæruleo flore*, *I. R. H.* 200, eſt la principale des huit eſpeces de Tournefort. Sa racine eſt oblongue, un peu moins groſſe que le petit doigt, garni de quelques fibres, blanche, d'un goût tirant ſur l'amer. Elle pouſſe des tiges hautes d'un pié & demi, anguleuſes ou quarrées, dures, un peu velues, quelquefois rougeâtres & rameuſes. Ses feuilles ſont oblongues, oppoſées deux-à-deux, découpées profondément, ridées, d'un verd plus foncé deſſus que deſſous, d'un goût amer & deſagréable.

Ses fleurs naiſſent en épi long & grêle, petites, formées en gueule, ordinairement bleues, quelquefois blanchâtres; chacune eſt un tuyau évaſé par le haut & découpé en cinq parties preſque égales, avec quatre petites étamines dans le milieu, à ſommets recourbés. Quand cette fleur eſt tombée, le calice qui eſt fait en cornet, devient une capſule remplie de quatre ſemences jointes enſemble, grêles & oblongues. Cette plante croît aux lieux incultes, comme auſſi le long des chemins, contre les haies & contre les murs; elle fleurit en été, quelquefois même en automne. *Voyez* VERVEINE, (*Littérature.*) (*D. J.*)

VERVEINE, (*Mat. méd.*) il n'y a pas de plante que les anciens aient tant recommandée que celle-ci, en qualité de vulnéraire; ils l'ont regardée comme capable de chaſſer les corps étrangers: ce qui lui a fait donner le nom de *herba vulneraria*. Il n'y a pas non plus de plante dont ils aient fait un plus grand uſage dans les ſacrifices: ce qui l'a fait appeller *herba ſacra*, herbe ſainte, *e menſa Jovis*, table de Jupiter; on en répandoit ſur les autels, & on s'en ſervoit à les eſſuyer. Il n'y a pas de plante non plus ſur laquelle les magiciens aient fait plus de contes ridicules. Si, par exemple, ont dit quelques-uns d'entr'eux, on décrit un cercle autour de cette plante, & qu'on la cueillie de la main gauche avant d'avoir vu le ſoleil ou la lune, on ſera heureux dans tout ce qu'on entreprendra; mais ſi on la cueille de la droite, tout arrivera de travers. On lit dans quelques auteurs que ſi on fait mâcher de cette herbe aux enfans, leurs dents viendront ſans douleur. On la dit bonne auſſi contre les convulſions & contre les charmes. Quelques-uns eſtiment la racine de *verveine* bonne à être portée en amulette contre les tumeurs ſcrophuleuſes; & il faut qu'elle ſoit attachée au col de la main d'une vieille.

La *verveine* eſt apéritive, déterſive, fortifiante & fébrifuge. Les feuilles infuſées dans du vin ſont bonnes dans la chloroſe & dans la jauniſſe. La poudre des feuilles eſt bonne pour l'hydropiſie, & le ſuc guérit les fievres intermittentes. Une infuſion des feuilles faite en maniere de thé eſt bonne dans la paſſion hyſtérique.

Les feuilles pilées & appliquées en forme de cataplaſme, ſont un très-bon réſolutif dans les douleurs de côté & dans la pleureſie. Le peuple croit que cette application attire en-dehors le ſang dont l'arrêt cauſe ces maux. L'eau diſtillée de cette plante, auſſi bien que ſon ſuc, guérit l'inflammation des yeux, eſt bonne dans les plaies, augmente le lait des nourrices, briſe & chaſſe la pierre de la veſſie, & donne du ſoulagement dans la colique venteuſe. *Extrait du dictionnaire de médecine de* James.

Nous ne croyons pas inutile de donner de tems en tems quelques échantillons de la maniere des pharmacologiſtes tant anciens que modernes. Au reſte il n'y a qu'à prendre les aſſertions poſitives ſur les vertus de cette plante pour le ſimple énoncé de ſes uſages ou pour les prétentions des auteurs, & l'on aura ce que nous ſavons de plus réel ſur cette plante.

Ses feuilles entrent dans l'eau vulnéraire, la poudre contre la rage, & l'emplâtre de bétoine, & les ſommités fleuries de l'huile de ſcorpion compoſée, *&c.* (*b*)

VERVEINE, (*Littér.*) cette plante étoit chez les Romains fort en uſage dans leurs cérémonies religieuſes; on en balayoit les autels de Jupiter; on ſe préſentoit dans les temples couronné de *verveine*; on tenoit à la main de ſes feuilles lorſqu'il falloit appaiſer les dieux. Quand il s'agiſſoit de chaſſer des maiſons les malins eſprits, on faiſoit des aſperſions d'eau luſtrale tirée de la *verveine*.

Il faut cependant remarquer que les Latins appelloient *verbenæ*, *verbena*, *verbernaca*, *hierabotane*, non-ſeulement la *verveine*, mais en général diverſes ſortes d'herbes, de branches, de feuilles d'arbres vertes, & cueillies dans un lieu ſacré. Ils s'en ſervoient pour les couronnes des héraults d'armes lorſ-

qu'on

qu'on les envoyoit annoncer la paix ou la guerre. C'eſt pourquoi Térence a dit:

En ara, hinc ſume verbenas *tibi.*

„ Prenez des herbes ſacrées de cet autel „. Et Horace, *ode II. l. IV. verſ.* 7:

Ara caſtis
Vincta verbenis.

„ L'autel eſt environné d'herbes ſacrées „; car il ne s'agit pas ici de la ſeule *verveine*.

Il n'en étoit pas de même des Druïdes, ils étoient entêtés des prétendues vertus de la *verveine* en particulier; ils ne la cueilloient qu'en y mêlant beaucoup de ſuperſtitions; ce devoit être à la pointe du jour, au moment que la canicule ſe levoit, & après avoir offert à la Terre un ſacrifice d'expiation; cette plante paſſoit chez eux comme un ſouverain remede pour guérir toutes ſortes de maladies, mais de plus comme un moyen de réconcilier les cœurs que l'inimitié avoit aliénés. (*D. J.*)

VERVELLES, (*terme de riviere.*) eſpeces de gonds placés dans la quille d'un bateau foncet, auxquelles le gouvernail eſt accroché.

Vervelle, (*terme de Fauconnerie.*) c'eſt une eſpece de petit anneau ou de plaque qu'on attache au pié de l'oiſeau de proie, où ſont les armes du ſeigneur à qui l'oiſeau appartient.

VERVEUX, CLIVETS, RAFLES, ENTONNOIRS, RENARD, *termes ſynonymes de Pêche*, c'eſt une ſorte de filet rond qui va toujours en pointe, l'ouverture de ce filet eſt faite d'un demi cercle & d'une traverſe par le bas; pluſieurs cercles qui vont toujours en diminuant ſe ſoutiennent ouverts; il y a à l'entrée un filet qui prend de l'ouverture du *verveux* & diminue comme un entonnoir; c'eſt par le bout de ce filet, que l'on nomme *le goulet*, qu'entrent dans le *verveux* les poiſſons qui y ſont conduits, & d'où ils ne peuvent plus ſortir, parce que le goulet ſe dilate quand le poiſſon ſe préſente pour entrer, & pour que le goulet demeure toujours en état, il eſt ſoutenu par quatre ou ſix petites ficelles qui le font toujours reſter dans le milieu du *verveux*.

Pour conduire le poiſſon dans ce piege, il y a deux filets, un de chaque côté, que l'on nomme *les ailes*, & qui ſont d'inégales longueurs; ces filets ſont garnis de flots par le haut, & chargés de pierres par le bas: le même filet dans les rivieres eſt garni de plomb au-lieu de pierres.

Quand on veut mettre le *verveux* ou *rafle* à la mer on le place dans un endroit convenable; on amarre le bout du filet à une groſſe pierre que l'on appelle *cabliere*, au moyen d'un bout de corde attachée à chaque cercle du *verveux*, & dont le nombre eſt proportionné à ſa longueur; il y a de même comme au bout, une cabliere ou groſſe ralingue amarrée à chaque bout de la traverſe de l'ouverture; & au-haut du demi-cercle de l'ouverture, il y a un fort cordage de quelques braſſes de long, dont le bout qui tire cet engin & le fait tenir debout, eſt frappé ſur une groſſe pierre. Le corps du *verveux* à ſon ouverture peut avoir environ quatre piés de haut & huit piés de large; les bouts des deux filets qui forment les aîles entourent toute cette ouverture, afin que le poiſſon qu'ils conduiſent dans cet inſtrument n'en puiſſe échapper: on met auſſi une groſſe cabliere à chaque bout des ailes; on place le *verveux* le bout à la mer, & l'ouverture du côté de terre, & ſi la marée, par exemple, ſe porte à l'oueſt, l'aîle du côté de l'eſt doit être plus courte que celle du côté de l'oueſt, la premiere aura huit braſſes, & la ſeconde ſeize ou dix-huit; plus ou moins, ſelon que l'on le juge convenable pour arrêter le poiſſon qui ſe trouve à la côte après la pleine mer & le conduire dans le *verveux*; les aîles ſont pour cet engin le même effet que les chaſſes pour les parcs & pêcheries; ces ailes ont environ une braſſe de haut comme les tramaux: on prend dans le *verveux* de toutes ſortes de poiſſons tant plats que ronds, & on fait cette pêche toute l'année; elle ne peut être interrompue que par les tempêtes qui faiſant rouler & venir à la côte les groſſes pierres auxquelles le *verveux* eſt amarré, déchirent & briſent ces ſortes d'inſtrumens.

Les mailles qui compoſent le corps, le goulet, & les aîles du *verveux*, ſont de divers calibres, & de fils de différentes groſſeurs; les mailles du corps ont environ dix-huit lignes; celles du goulet ont quinze lignes; celles des aîles ſont de l'échantillon des ſeines ou mailles des harengs, & ont environ treize lignes. Le peu de dépenſe que coute un pareil inſtrument, & la facilité de s'en ſervir, a excité grand nombre de pêcheurs riverains à s'en ſervir. *Voyez* la *fig.* 4. *Pl. IV. de Pêche*.

Il y a encore une autre ſorte de *verveux* en uſage dans le reſſort de l'amirauté de Dieppe. Ce *verveaux* a des aîles de bas clayonnage & piquets; cette ſorte de *verveux* eſt différente de ceux en uſage dans le reſſort de l'amirauté de Saint-Valeri en Caux; la tonne eſt ſemblable à celle de ces premiers; la queue ou extrémité eſt de même amarrée ſur un fort piquet; mais les aîles, pannes ou côtés, ſont montées ſur de petits piquets, d'environ quatre piés de hauteur au plus.

Les pêcheurs commencent à reconnoître qu'ils peuvent s'en ſervir avec autant de ſuccès que de leurs anciens parcs de clayes & autres filets qui ont tous été détruits. Les *verveux* dont ſe ſervent les pêcheurs à la mer de ces deux reſſorts, ont la queue ou l'extrémité arrêtée ſur un fort piquet avec les aîles, pannes ou côtés, montées ſur de petits piquets d'environ quatre piés au plus de hauteur: pour faciliter aux poiſſons l'entrée dans le *verveux*, qui a de même un ou pluſieurs goulets, on met au pié des côtés une petite levée de cailloutage, & quelques pouces de clayonnage; l'ouverture des aîles peut avoir vingt à vingt-cinq braſſes de largeur expoſée à la côte, & comme cette nouvelle pêcherie eſt de même ſédentaire, il n'y a que les gros vents & les tempêtes qui puiſſent empêcher ces pêcheurs de les tendre.

Les pêcheurs de Saint-Valeri en Caux ont inventé différentes ſortes de *verveux* depuis la défenſe de ſe ſervir des filets trainans, & la ſuppreſſion des pêcheries excluſives ſans titres de la qualité preſcrite par l'ordonnance. Autrefois ces pêcheurs ne ſe ſervoient point de ces inſtrumens, mais depuis quelque tems ils en ont fait de neuf différentes manieres, que leur induſtrie leur a ſuggerées. Il y a les tonnelles ou *verveux* ſimples pierrés; les mêmes arrêtés ſur pieux ou piquets; ceux qui ont une jambe, panne ou bras flotté; les mêmes dont la jambe eſt montée ſur piquets; ceux qui ont la jambe ou côté formé en demi cercle, tant flotté que non flotté; les tonnelles avec deux jambes en demi-cercle flottés; celles qui ſont établies de même, mais le tout monté ſur piquets; les *verveux* avec jambes & chaſſe au milieu comme aux parcs; enfin les mêmes inſtrumens non flottés avec jambes & chaſſes, & couverts à l'entrée de la tonnelle.

Tous ces *verveux* ſe peuvent reduire à deux eſpeces, en pêcheries variables & en pêcheries ſédentaires.

Les *verveux* ſimples, qui ſont les premiers que les pêcheurs ont imaginés, ſont les véritables *verveux* des rivieres; on les établit aux bords des pêcheries; c'eſt un ſac de ret tenu ouvert au moyen de quatre, cinq & ſix cercles qui vont toujours en diminuant juſqu'à l'extrémité du ſac, au bout duquel eſt une corde que le pêcheur amarre ſur une groſſe roche pour tenir le *verveux* tendu, l'ouverture qui eſt toujours expoſée à la côte, eſt en forme de demi-cercle, arrêtée par une traverſe de corde; aux deux coins du demi-cercle de l'entrée eſt une autre corde que l'on arrête auſſi ſur la roche de même que celles qui ſont de chaque côté des cercles; au milieu du demi-cercle de l'entrée du *verveux* eſt une autre corde que le pêcheur nomme *raban*; en roidiſſant cette derniere, le *verveux* ſe tient droit & ne peut varier; elle eſt arrêtée ordinairement ſur une groſſe roche, ou à un piquet de bois, ou à une cheville de fer, à la volonté des pêcheurs qui arrêtent de même ſouvent la queue du *verveux*; celui-ci eſt variant, & ſe peut changer à volonté.

La deuxieme ſorte de *verveux* ou *tonnelle* eſt formée de la même maniere; elle differe de ceux de la premiere eſpece en ce qu'au lieu que l'ouverture, les cercles & le bout ſont arrêtés & frappés ſur des pierres ou des roches qui ſe trouvent ſur le lieu où les pêcheurs veulent tendre; ces derniers y ſont arrêtés par de petits pieux ou piquets qui ſaiſiſſent le *verveux*, ou auxquels cet inſtrument eſt amarré, de maniere qu'il y reſte ſtable & immobile, ce qui eſt d'autant plus néceſſaire que les *verveux* ſe placent (dans le reſſort de l'amirauté de Dieppe) le long des roches qui ſont au pié des falaiſes, où la briſe eſt toujours violente.

La troiſieme eſpece de tonnelles eſt celle où le corps de *verveux* eſt établie comme à la premiere eſpece, mais à laquelle les pêcheurs ont ajouté une jambe, aile ou côté, bras tendu flotté & pierré, de la même maniere que l'on tend les tramaux, les cibaudieres & bretelieres flottées; ce côté ou jambe eſt expoſé à la marée, afin de conduire dans la tonnelle le poiſſon que le flot amene à la côte; ce filet eſt de l'eſpece des rets varians, parce que le pêcheur le place où il lui plaît, le pouvant changer à ſon gré dans toutes les marées.

Les tonnelles de la quatrieme eſpece ſont les mêmes que les précédentes, à la différence qu'elles ne ſont point flottées; le corps du *verveux*, & la jambe ou bras ſont arrêtés ſur des piquets de la même maniere que les rets de bas parcs; ce *verveux* eſt une pêcherie ſédentaire; ce qui contribue le plus à arrêter tout ce qui ſe préſente dans le filet, eſt un clayonnage de quelques pouces au bas de la jambe, que quelques pêcheurs de Dieppe y ont ajouté; ce qui ne doit point être permis parce qu'il pourroit retenir le poiſſon du premier âge, qui vient le premier à la côte à la marée, & qui ne s'en retourne que lorſque la baſſe mer le force à s'en retourner.

La cinquieme ſorte de *verveux* eſt la même que la précédente, le corps du *verveux*, ou la tonnelle eſt comme à la premiere; il n'a ſemblablement qu'une ſeule jambe, panne ou côté expoſé à la marée; il differe du précédent en ce que la jambe eſt formée en demi-cercle, que les pêcheurs montent ſur piquets, ou qu'ils flottent ſuivant le terrein où la tonnelle eſt placée.

A la ſixieme eſpece des *verveux*, cet inſtrument a deux jambes, ailes ou pannes; il forme une pêcherie plus parfaite que les premieres; on le tend flotté; l'aile du côté d'où vient la marée à la côte, eſt toujours plus courte que l'autre, afin de donner une entrée plus libre au poiſſon qui y arrive de flot; ces jambes forment une eſpece d'équerre, dont l'ouverture de l'angle eſt ſuivant la nature du terrein ſur lequel la pêche ſe fait; les lieux les plus convenables ſont les petits coudes où la marée tombe avec plus de rapidité.

La ſeptieme eſpece des tonnelles ou *verveux* eſt droite ou en demi-cercle; le *verveux* & les jambes ſont montés ſur piquets; on peut regarder ces ſortes de tonnelles ainſi établies, comme des bas parcs, tournées ou fourrées, dont la pointe de la pêcherie expoſée à la mer, eſt garnie d'une tonnelle ou gonne; les pêcheurs des Greves du mont Saint Michel, ont de ſemblables pêcheries; elles pourroient bien avoir donné lieu à l'établiſſement de ces ſortes de tonnelles dont commencent à ſe ſervir les pêcheurs des côtes de Caux.

La huitieme eſpece de *verveux* ou tonnelle a deux jambes ou pannes droites ou en demi-cercle, & dans le milieu de l'intervalle une chaſſe comme les parcs de bois & de filets; cette chaſſe va du pié de la côte juſqu'à l'entrée ou l'embouchure de la tonnelle; ainſi que tous les autres filets de la pêcherie elle eſt montée ſur pieux ou piquets; il n'y a aucun inconvénient de lui laiſſer la hauteur de cinq à ſix piés au-deſſus du terrein; elle a le même effet qu'aux parcs, en conduiſant dans la tonnelle le poiſſon qui entre dans la pêcherie; celle-ci eſt complette, & peut pêcher avec autant & plus de ſuccès que les parcs, & il eſt certain que tous les poiſſons qui ſont aſſez grands pour ne pouvoir paſſer au-travers des mailles, n'en peuvent échapper quand ils y ſont une fois reſtés au juſſant.

La neuvieme eſpece de tonnelle eſt la même que la précédente; l'induſtrie du pêcheur y a ajouté encore un filet, pour fermer l'entrée de la tonnelle; il prend du bout des pannes ou côtés qui joignent le *verveux*, dont il augmente de cette maniere l'embouchure: on le lace également ſur la chaſſe, avec cette précaution. Les pêcheurs empêchent que les bars & les mulets qui ſont dans la pêcherie ne ſe puiſſent évader en franchiſſant au-deſſus du filet, comme ces ſortes de poiſſons ont l'inſtinct de le faire.

On prend dans les *verveux*, de toutes eſpeces de poiſſons, également des poiſſons plats & des poiſſons ronds, des raies, des ſolles, des barbues, des carrelets & limandes, auſſi-bien que des mulets, des rougets, des petites morues, & de toutes autres eſpeces.

Verveux volant *ou* bertaut, *terme de Pêche*, ſorte de *verveux*. *Voyez* Verveux. La pêche avec le bertaut ou *verveux* dans la riviere de Ladour, dans le reſſort de l'amirauté de Bayonne, ſe fait de la même maniere que dans la Seine & aux côtes de Bretagne, mais la manœuvre en eſt différente.

Lorſque les pêcheurs baſques veulent tendre leur bertaut, ils ont un petit piquet pointu, amarré avec un bout de corde, au bout ou à la queue de cet inſtrument, dont le ret qui le forme eſt tenu ouvert au moyen de pluſieurs cercles, & dont l'embouchure eſt en demi-cercle, comme l'entrée d'un four; ainſi tendu par une traverſe, ils mettent ce petit piquet ainſi préparé dans le gros bout d'une perche, creuſé à cet effet, pour enfoncer le pieux où ils veulent placer leur bertaut; enſuite ils tendent le corps du bertaut, en paſſant une perche au-travers de deux annelets de corde frappés l'un au haut du demi cercle, & l'autre au-deſſous; au milieu de la traverſe le pêcheur enfonce cette perche à la main; & ſi elle ne lui paroît pas ſuffiſamment arrêtée, il acheve de l'affermir avec le gros bout de ſa perche creuſe.

Il y a une autre ſorte de bertaut, qu'on appelle *verveux volant*, qui ſe tend de deux manieres différentes: la premiere eſt le bertaut pierré, pour cela les pêcheurs mettent aux deux bouts du demi-cercle qui forme l'entrée une groſſe pierre, & une au milieu de la traverſe de corde qui eſt à l'ouverture; le *verveux* qui a pluſieurs goulets a quatre & cinq cercles pour le tenir ouvert; il y a de même à la queue une pierre, mais pour empêcher que le courant ne l'emporte, le pêcheur plante ſur le fond un petit piquet où eſt amarrée une corde, qui eſt à l'extrémité de la queue du *verveux*.

L'autre maniere de tendre le *verveux* eſt avec trois perches, deux de front, & éloignées l'une de l'autre de la grandeur de l'ouverture des aîles ou côtés du bout du *verveux*, qui reſte ainſi arrêté par ces trois piquets ou petits pieux.

Les mailles des ſacs des *verveux* ont 12 lignes en quarré.

VERVIERS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans l'évêché de Liege, aux confins du duché de Limbourg, ſur la riviere de Weſe, environ à ſix lieues de Liege, vers le levant. *Long.* 23. 50. *latit.* 47. 40. (*D. J.*)

VERVINS, (*Géogr. mod.*) ville de France, dans la Picardie, en Thiérache, au voiſinage de Laon, entre la Chapelle au nord, & Marle au midi, ſur une hauteur. Henri IV. & Philippe II. roi d'Eſpagne, y conclurent un traité de paix, l'an 1598. Elle commerce en blé. *Long.* 21. 35. *latit.* 49. 51.

Leſcarbot (Marc) naquit à *Vervins* en 1550, & mourut à Paris l'an 1625, à 75 ans. Il a publié une hiſtoire de la nouvelle France, où il avoit ſéjourné quelque tems; cet ouvrage imprimé à Paris en 1611, eſt aſſez agréable, parce que l'auteur y a entremêlé des remarques de littérature. Il ſuivit en Suiſſe Pierre de Caſtille ambaſſadeur de Louis XIII. & comme il ſe plaiſoit à donner des relations des pays où il voyageoit, il fit le tableau de célui-ci en vers héroïques, & le publia en 1618. La plus ample édition de ſes œuvres, eſt celle de Paris, en 1652. *in*-4°. (*D. J.*)

VERULÆ, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans le Latium, au pays des Herniques. Florus, *l. I. c. xj.* qui fait mention de cette ville, dit: *de Verulis & Bovillis, pudet, ſed triumphavimus*. Frontin *de Colonis*, la met au nombre des colonies romaines. C'eſt la ville *Verulanum* de Tite-Live, *l. IX. c. xlij.* Elle conſerve encore préſentement ſon ancien nom. On l'appelle *Veroli*; ſes habitans ſont nommés *Verulani* par Pline, *l. III. c. v.* (*D. J.*)

VERU MONTANUM, ſ. m. *en Anatomie*, eſt une eſpece de petite valvule, ſituée à l'endroit où les conduits éjaculatoires ſe rendent dans l'urethre. *Voyez* Valvules, Urethre, *&c.*

Son uſage eſt d'empêcher l'urine, lorſqu'elle coule par l'urethre, d'entrer dans ces conduits, & de ſe mêler avec la ſemence. *Voy.* Urine, *&c.*

VESBOLA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, au voiſinage des monts Cérauniens. Denys d'Halicarnaſſe, *l. I. c. xiv.* qui la donne aux Aborigenes, dit qu'elle étoit à environ 60 ſtades de *Trebula*, & à 40 de *Suna*. Sylburge ſoupçonne que ce pourroit être *Sueſſula*. (*D. J.*)

VESCE *ou* VESSE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *vicia*; genre de plante à fleur papilionacée: le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite une ſilique qui renferme des ſemences arrondies ou anguleuſes. Aj-

joutez aux caracteres de ce genre que les feuilles naiſſent par paires ſur une côté, & qu'elles ſont terminées par une main. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* Plante.

De trente eſpeces de *veſce* que compte Tournefort ſous ce genre de plante, nous dirons un mot de la noire & de la blanche.

La *veſce* noire, *vicia ſativa vulgaris, ſemine nigro, I. R. H.* 396, a la racine déliée, fibreuſe, annuelle: elle pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur d'environ deux piés, cannelées, velues, creuſes, ſes feuilles ſont oblongues, étroites, plus larges par le bout, cotonneuſes, attachées au nombre de dix ou douze, par paire, ſur une côte que termine une main avec laquelle elle s'accroche aux plantes voiſines. Ses fleurs ſont légumineuſes, purpurines ou bleuâtres, ſoutenues par un cornet dentelé. Quand ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des gouſſes velues, applaties, compoſées de deux coſſes, remplies de ſemences preſque rondes & noires, d'un goût déſagréable. Cette plante ſe ſeme dans les champs, ſoit ſéparément, ſoit mêlée avec les pois & l'avoine pour la nourriture des chevaux, & autres bêtes de charge, ſurtout dans la diſette de foin.

La *veſce* blanche, *vicia ſativa, alba, I. R. H.* 397, eſt caractériſée par Linnæus, ſous le nom de *vitia leguminibus erectis, petiolis polyphillis, foliolis acumine emarginatis, ſtipulis dentatis, Hort. Cliffort*. Ses feuilles varient beaucoup, les unes étant en cœur, & les autres longues & étroites. Sa fleur eſt ſimple ou double, mêlée de taches purpurines, portée ſur un court pédicule. Ses gouſſes different auſſi de celles de la *veſce* ordinaire; elles ſont remplies de ſemences, quelquefois au nombre de neuf, toutes blanches, ou un peu purpurines, ou bigarrées, ou d'un verd pâle, approchantes par leur figure, leur groſſeur, & leur couleur des pois verds. On cultive cette plante dans les champs, comme la précédente; on en a fait du pain en tems de famine, mais c'eſt un pain de difficile digeſtion. Elle ſert de nourriture ordinaire aux pigeons. (*D. J.*)

Vesce, (*Agricult.*) le fourrage de la *veſce* eſt une des bonnes nourritures qu'on puiſſe donner aux chevaux, bœufs, vaches & moutons, ſoit en verd, ou fané & gardé pour l'hiver. Il les engraiſſe, & procure beaucoup de lait aux vaches.

La *veſce* vient aiſément dans toutes ſortes de terres, & où l'on peut enſuite mettre des pois & autres légumes, quand la *veſce* eſt dépouillée; mais il ne faut pas la ſemer auprès de la vigne, verger, ou plan que l'on veuille conſerver, parce que la *veſce* attire à ſoi toute la nourriture des plantes voiſines, quoiqu'elle engraiſſe plutôt un fonds que de l'uſer. On en met environ ſix boiſſeaux pour enſemencer un arpent de terre, & on doit l'avoir façonné, comme pour l'orge.

Elle vient en grande abondance dans les terres graſſes & meubles; mais on ne s'aviſe guere d'en mettre dans les meilleures terres. Il faut obſerver que le froid, la roſée & l'humidité ſont très-contraires à ce grain, & le font pourrir bien vîte; c'eſt pourquoi on ne doit le ſemer que tard, par un beau tems, & deux ou trois heures après le lever du ſoleil; il n'en faut ſemer qu'autant qu'on en peut couvrir le même jour avec la herſe. Quand elle eſt ſemée dans un fonds bien façonné, elle vient ſans ſoins, & ne veut point être ſarclée.

Il y a des années ſi ſeches, que quoique la *veſce* ſoit bien levée, cependant elle ne pouſſe plus à cauſe de la ſéchereſſe. Pour qu'elle faſſe ſa production, il lui faut de l'eau tous les dix jours, principalement quand elle eſt dans une terre ſablonneuſe; & dans ces cas, on ne recueille que le tiers ou la moitié de la ſemaille. Ainſi la prudence exige qu'on en garde pour trois ans. Elle eſt auſſi bonne à ſemer au bout de ce terme que la premiere année, pourvu qu'on ait eu ſoin de la remuer de tems à autre.

Il y en a qui ſement de l'avoine parmi la *veſce*; en ce cas, il faut les mettre à égale meſure, & les bien mêler. La *veſce* en monte plus haut, & dès le 15 Mai on fauche ce grain mêlangé; pour le donner aux chevaux & aux beſtiaux.

Dans les pays plus chauds que le nôtre, comme en Languedoc, en Provence, en Italie, on fait par an deux recoltes de *veſce*, & on la ſeme à deux tems différens. Le premier eſt en Septembre, & c'eſt ſeulement pour avoir du fourrage; on met ſept boiſſeaux de *veſce* par arpent. La deuxieme ſemaille ſe fait au commencement de Février; on ne met que ſix boiſſeaux par arpent, & c'eſt pour avoir de la graine. Ces deux ſemailles ſe font aſſez ſouvent en terre qui n'a point eu ſes labours, c'eſt-à-dire, qu'on ſe contente ſeulement d'ouvrir la terre avec le ſoc, d'y jetter la ſemence, & de la couvrir avec la herſe; mais c'eſt une mauvaiſe méthode, car il ne faut jamais épargner un premier labour.

Ceux qui ne font point deux ſemailles de *veſce* par an, l'une pour avoir du fourrage, l'autre pour en avoir le grain, recueillent en verd une partie de leur *veſce* pour la nourriture de leurs beſtiaux, & ils laiſſent le reſte mûrir en pié ſur le champ, pour ſe procurer de la graine. (*D. J.*)

Vesce noire & Vesce blanche, (*Matiere méd. & Diete.*) la farine des ſemences de ces deux plantes s'emploie quelquefois dans les cataplaſmes avec les autres farines réſolutives, ou en leur place, & principalement au-lieu de la ſemence d'ers. *Voyez* Ers & Farines résolutives.

La graine de cette plante, qui eſt légumineuſe, n'a aucune qualité malfaiſante qui pût empêcher d'en uſer comme aliment dans les cas d'extrème diſette; mais il ne faudroit pas penſer à en faire du pain, comme il eſt rapporté que les payſans en firent dans quelques provinces 1709: en général les ſemences légumineuſes ne donnent pas une farine propre à être reduite ſur cette forme. *Voyez* Pain. Il faudroit tâcher de ramollir celle-ci par une longue cuite dans l'eau, & la réduire enſuite en purée, ou du-moins l'écraſer groſſierement; on pourroit encore la moudre, & en faire des bouilliers avec la farine. (*b*)

Vesce sauvage, (*Botan.*) nom vulgaire de l'eſpece de geſſe nommée par Tournefort, *lathyrus repens, tuberoſus*. *Voyez* Gesse. (*D. J.*)

Vesce-de-loup, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *lycoperdon*; genre de plante qui approche beaucoup de celui du champignon. Il y a des eſpeces de *veſce-de-loup* qui ſont dures & charnues, & qui étant rompues répandent une pouſſiere très-fine. Tournefort, *I. R. H. Voyez* Plante.

C'eſt une ſorte de champignon nommé par Tournefort *lycoperdon vulgaire, I. R. H.* 563. & *fungus rotundus, orbicularis*, par C. B. P. 374.

C'eſt une eſpece de champignon, un peu arrondi, environ de la groſſeur d'une noix, membraneux, & dont le pédicule n'eſt preſque point apparent. Quand il eſt jaune, il eſt couvert d'une peau blanchâtre & cendrée, comme compoſée de pluſieurs grains, renfermant d'abord une pulpe molle, blanche ou verdâtre; moëlleuſe dans la ſuite, délicate, fine, ſpongieuſe, livide, & comme enfumée. Cette pulpe en ſe corrompant, ſe change en une fine pouſſiere, ſeche, félide & aſtringente: quand alors on la preſſe légérement avec le pié, elle pete, & jette en maniere de fumée une odeur très-puante.

Il y a une autre eſpece de *veſce-de-loup* qui devient groſſe comme la tête, qui eſt enveloppée d'une membrane aſſez ferme, de couleur blanche, cendrée d'abord, livide avec le tems, d'une ſubſtance flexible & délicate. Quand cette *veſce de-loup* eſt ſeche, elle eſt ſi légere qu'elle ne peſe pas plus d'une once. Elle s'appelle *lycoperdum alpinum, maximum, cortice lacero, I. R. H.* 563; *fungus maximus, rotundus, pulverulentus*, I. B. B. 848. Cette derniere eſpece croît dans les Alpes, en Allemagne & en d'autres lieux. (*D. J.*)

Vesce de loup, (*Scienc. microſc.*) la pouſſiere ou ſemence de *veſce-de loup* étant écraſée, paroît à la vûe ſimple comme une fumée ou vapeur; mais lorſqu'on l'examine avec une des plus fortes lentilles (car autrement on ne peut pas la diſtinguer), elle ſemble être un nombre infini de petites globules d'une couleur orangée, un peu tranſparens, & dont le diametre n'eſt pas au-deſſus de la cinquantieme partie du diametre d'un cheveu; en ſorte que le cube de la largeur d'un cheveu ſeroit égal à cent vingt-cinq mille de ces globules. Dans d'autres eſpeces de *veſces-de-loup* les gloubles de pouſſiere ſont d'une couleur plus obſcure, & ont chacun une petite tige ou queue pour pénetrer aiſément dans la terre. *Voyez* les *Tranſact. philoſoph.* n°. 284.

Il eſt encore probable que le mal qu'elles font aux yeux, vient de ces tiges pointues, qui piquent & bleſſent la cornée.

Muys rapporte qu'un enfant malicieux ayant fait crever une *veſce de loup* auprès des yeux de ſon camarade, la pouſſiere qui en ſortit lui occaſionna une

ſi grande enflûre & inflammation, avec des douleurs très-vives & une grande décharge de larmes, qu'il ne put pas les ouvrir de pluſieurs jours, quoiqu'on lui eût appliqué tous les remedes convenables. (*D.J.*)

VESCE-DE-LOUP, (*Médecine.*) eſpece de champignon généralement reconnue pour malfaiſante, & dont on ne fait par conſéquent aucun uſage à l'intérieur, ni à titre d'aliment, ni à titre de remede.

La *veſce-de-loup* eſt dangereuſe auſſi à l'extérieur; car ſi on la manie imprudemment, en ſorte que ſa pouſſiere, ou ſa ſubſtance ſéchée & réduite en poudre, puiſſe atteindre les yeux, elle produit des ophthalmies très-graves.

La *veſce-de-loup* eſt comptée parmi les remedes ſtiptiques les plus puiſſans. En Allemagne tous les chirurgiens en gardent après en avoir ôté la pouſſiere; ils les font deſſécher, & ils les réduiſent en poudre qu'ils emploient pour arrêter le ſang, & pour deſſécher les ulceres. Ce remede n'eſt point uſité chez nous. (*b*)

VESCIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans l'Auſonie. Cluvier, *Ital. ant. l. III. c. x.* place cette ville & le territoire *Veſcinus*, entre le mont Maſſicus & le fleuve Liris. Tite-Live fait mention de cette ville & de ſon territoire en pluſieurs endroits, par exemple, *l. VIII. c xj.* & *l. X. c. xxj.* (*D. J.*)

VESCITANIA REGIO, (*Géog. anc.*) contrée de l'Eſpagne tarragonoiſe, & qui faiſoit partie du pays des Ilergetes, ſelon Pline, *l. III. c. iij.* Les Oſcenſes hâbitoient une partie de cette contrée.

VESELIZE, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Veſelium*; petite ville de France dans la Lorraine, chef-lieu du comté de Vaud mont; ſur la riviere de Brenon, à 7 lieues au ſud-oueſt de Nanci. *Long.* 23. 44. *latit.* 48. 25. (*D. J.*)

VESENTINI, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie dans la Toſcane, ſelon Pline, *l. III, c. v.* Ils habitoient ſur le bord du lac Volſinien, appellé préſentement *Lago di Bolſena*. Il n'y a pas de doute que leur ville ou leur bourgade, ſe nommoit autrefois *Veſentium* ou *Viſentium*, & que ce nom ſe conſerve encore aujourd'hui dans celui de *Biſentio*, où l'on a trouvé une ancienne inſcription avec ces mots: *Virtuti Viſent. ſacr.*

VESERIS, (*Géog. anc.*) les anciens nomment ainſi le lieu où fut donnée la fameuſe bataille des Romains contre les Latins, où P. Decius Mus ſe dévoua aux Manes, pour le ſalut de l'armée romaine.

Ce lieu étoit dans la Campanie, dans les plaines qui ſont au pié du mont Véſuve. Aurelius Victor, *in P. Decio patre, & in T. Manlio Torquato*, dit que *Veſeris* étoit un fleuve; mais comme les autres hiſtoriens ſe contentent de dire *ad Veſerim* ou *apud Veſerim*, cela n'a pas empêché Cluvier, & quelques modernes, de ſoutenir que *Veſeris* étoit une bourgade, outre qu'on ne trouve dans ce quartier aucun fleuve conſidérable que le *Sebethum*, le *Sarnnum* & le *Veſtinum*. (*D. J.*)

VESICAIRE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *veſicaria*; genre de plante dont la fleur eſt en forme de croix, & compoſée de quatre pétales; le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit, ou une eſpece de veſſie qui contient des ſemences le plus ſouvent arrondies. Tournefort, *I. R. H. coroll.* *Voyez* PLANTE.

VESICATOIRES *ou* VESSICATOIRES, (*Méd. thérapeutique & Matiere médicale.*) en latin *veſicatoria*, *veſicantia*, remedes topiques ainſi appellés de leur effet le plus connu qui conſiſte à exciter des veſſies ſur la peau. Ce terme qui ne paroît pas bien ancien dans l'art, déſigne non-ſeulement les *véſicatoires* proprement dits, qu'on emploie, ſous forme d'emplâtre, dans la pratique journaliere; mais il s'étend encore à tous les *acres*, *irritans*, *ſtimulans*, *excitans*, *cauſtiques*, &c. qui appliqués à la ſurface du corps, ou même dans quelque cavité cenſée continue à cette ſurface, y excitent plus ou moins vîte des rougeurs, des tumeurs, de légeres inflammations des veſſies, des démangeaiſons, des eſcharres, &c. C'eſt par alluſion à ces effets qu'on a cru pouvoir déduire d'une vertu brûlante ou ignée, que les *véſicatoires* ſont déſignés chez quelques auteurs ſous le titre générique de πυρωτικα, *pytratica*, *urentia*, &c. *Voyez* Sennert, Balliou, & *autres*.

Les premieres vues médicinales qui ſe ſont préſentées dans l'uſage des *véſicatoires*, & la circonſtance de leur application au-dehors, leur ont fait donner plus anciennement le nom de ἐπισπαστικα, ἑλκτικα *epiſpaſtica*, en latin *attrahentia*, *tractoria* ou *revellentia*, &c. qui ſignifient remedes attirans du dedans au dehors, ou du centre à la circonférence, remedes révulſifs, &c. & qui dans le langage particulier des méthodiques, eſt converti en celui de μετασυγκριτικα *metaſyncritica*, *evocantia ex alto*, c'eſt-à-dire, ſuivant l'interprétation même de Theſſalus, *remedes qui procurent un changement dans tout le corps, ou dans une partie ſeulement*; remedes rétabliſſant ou changeant l'état des pores, ſuivant d'autres méthodiques de la doctrine d'Aſclepiades; *quæ meatuum miſcelæ corporis ſtatum præter naturam habentem tranſmutat*, dit encore Galien en parlant de la *métaſyncriſe*; & qu'enfin Cælius Aurelianus traduit par *recorporativa*, remedes récorporatifs, &c. C'eſt dans cette derniere acception très-générale, que nous prenons le mot de *veſicatoires* dans cet article.

Les ſubſtances reconnues de tout tems pour *veſicatoires* ſont, du regne végétal, la *graine de moutarde*, le *gingembre*, le *poivre*, l'*ail*, l'*oignon*, le *tapſia*, la *pyretre*, le *laſerpitium*, le *lepidium*, le *creſſon*, la *renoncule*, le *flammula jovis*, le *clematitis ureus*, le *burſa paſtoris*, l'*ortie*, la *racine d'arum*, les *figues*, l'*euphorbe*; le *tabac*, le *ſagapenum*, &c. divers ſucs comme ceux de *thitimale*, de *concombre ſauvage*, &c. pluſieurs huiles odorantes, &c. le regne animal fournit les cantharides, les fourmis, quelques fientes, comme celle de pigeon ramier, le crotin de chevre, la fiente de bœuf & ſon fiel. Suivant Hippocrate, (*de locis in homine*, *pag.* 424. Foëſ.) les chairs du limaçon, les corps entiers des jeunes animaux récemment égorgés, &c. & l'on tire du regne minéral les ſels acides & alkalis, l'alun en plume, le nitre, l'*adarcé*, la chaux-vive, les cendres de la lie du vin & du vinaigre, le ſavon, le mercure ſublime corroſif, & quelques autres préparations métalliques.

Conformément aux idées des Galeniſtes ſur les degrés de la vertu échauffante de ces remedes, on a fait pluſieurs claſſes de compoſitions pharmaceutiques *veſicatoires*, qu'on a ſpécifiées par les titres de *rubefians*, de *dropans*, de *ſinapiſmes* & de *cauſtiques*. Ces compoſitions ſont ainſi rangées dans les livres anciens de matiere médicale, ſuivant l'ordre d'activité qui les diſtingue entre elles; quoique néanmoins, pour la plûpart, elles puiſſent être ſuccédanées les unes des autres, puiſqu'elles ne different que par des degrés d'énergie; différence qui, à l'égard des plus foibles, ſe peut compenſer juſqu'à un certain point, ou par la plus grande durée de leur application, ou par une augmentation dans les doſes.

On diviſe ordinairement l'effet des *véſicatoires* en effet général, & en effet particulier; le premier c'eſt-à-dire, le plus étendu, celui dont le médecin doit principalement s'occuper, eſt en opérant ſur toute la machine d'y occaſionner un changement ſalutaire, tel qu'on peut l'obtenir des *toniques* & des *altérans*; cet effet ſe préſente encore ici ſous deux faces; 1°. les *veſicatoires* agiſſent ainſi que les toniques & les altérans d'une maniere occulte, ce qui acheve de rendre les caracteres de ces trois ſortes de remedes parfaitement identiques; mais leur action étant ſouvent manifeſtée par des évacuations, des métaſtaſes, & autres phénomenes à la portée des ſens, ils ceſſent pour lors de ſe tant reſſembler avec les altérans & les toniques, pour ſe confondre avec les *évacuans* qu'ils ſuppléent même utilement quelquefois, ſuivant l'opinion de beaucoup d'auteurs. Dans l'un & l'autre cas, l'action des *véſicatoires* eſt toujours en raiſon du degré de leur activité, laquelle eſt néanmoins ſubordonnée au genre de la maladie, & à pluſieurs autres circonſtances dépendantes du ſujet ſur lequel ces remedes agiſſent, & qui ne ſauroient ſe rapporter qu'à l'être animé ou corps vivant. L'état de médicament ainſi conſtaté dans les *véſicatoires*, il en réſulte que c'eſt à pluſieurs titres qu'ils appartiennent à la matiere médicale.

Le ſecond effet, ou l'effet particulier des *véſicatoires* eſt purement local, c'eſt-à-dire, qu'il ſe borne à la partie ſur laquelle on les applique; il conſiſte à modifier les ſolides & les fluides de cette partie, de maniere que ceux-ci en deviennent plus propres à être jettés au-dehors par l'action rétablie ou augmentée des premiers; il peut encore aller dans pluſieurs de ces remedes, juſqu'à altérer très-ſenſiblement le tiſſu même de la partie. Par toutes ces circonſtances, on voit que les *véſicatoires* ſont encore du reſſort de la matiere médicale externe où ils s'identifient en quelque façon avec les *diſcuſſifs*, les *réſolutifs*, les *ſcep-*

ſceptiques ou *pourriſſans*, les *épulotiques* ou *cicatriſans*, les *eſcarotiques*, & autres remedes ou ſecours chirurgicaux dont les propriétés individuelles ne ſont point incompatibles avec la vertu *épiſpaſtique*, ſuivant cette remarque de Galien, que les vertus qui ſont particulieres à différens corps, ne laiſſent pas que de ſe rapprocher par des analogies ou des reſſemblances dans leurs effets; *vicinæ ſibi virtutes ſunt eorum quæ in alio latent, attractix & attractorum digeſtrix, nam quæ trahunt etiam nonnihil omnino diſcutiunt, & quæ diſcutiunt pariter trahunt*. Mais il eſt important d'obſerver définitivement à l'égard de certains de ces effets particuliers ou locaux; 1°. qu'il ſeroit peut-être mieux de les appeller phyſiques ou chimiques; 2°. qu'il en eſt parmi eux qui ne ſauroient ſe paſſer que ſur le vivant, comme, par exemple, les eſcarres; 3°. qu'il en eſt d'autres qui peuvent avoir également lieu ſur le cadavre & ſur le vivant, tels que certains cauſtiques. *Voyez* CAUSTIQUE.

Après les idées générales que nous venons d'expoſer ſur les *véſicatoires*, il n'eſt ſans doute perſonne qui ne s'apperçoive qu'une foule d'autres agens médicinaux doit entrer naturellement dans le ſyſtème entier de ces remedes; on compte donc encore parmi les *veſicatoires*, les *frictions*, les *ventouſes*, les *fonticules*, les *ſetons*, les *ligatures*, les *bains chauds*, les *flagellations*, les *acupunctures*, les *uſtions*, & une infinité d'autres remedes analogues qu'on pourroit fort bien ranger ſous chacune des quatre compoſitions pharmaceutiques, dont il a été deja queſtion, comme ſous les chefs d'autant de claſſes particulieres, *&c.*

Les *véſicatoires* ſeront donc pour nous dans cet article l'aſſemblage, le corps entier, le tréſor de tous les moyens que la médecine emploie à l'extérieur, dans la vue d'extraire, ou d'attirer à la ſurface du corps, ou de détourner d'une partie ſur une autre, tout ce qui peut nuire à la conſervation de la ſanté, ou s'oppoſe à ſon rétabliſſement. C'eſt dans cette acception générale que le mot *veſicatoire* doit être pris indifféremment avec celui d'*épiſpaſtique* dans le courant de cet article, à l'exception des cas où nous en fixerons autrement la valeur, par quelque ſpécification particuliere.

Le ſyſtème des *véſicatoires* ainſi généraliſé a fourni de tous les tems à la grande médecine, c'eſt-à-dire, à celle qui penſe & qui eſt capable en elle-même de ces traits de génie qu'on appelle des *coups de maître*, a fourni, dis-je, les reſſources les plus étendues, & les ſuccès les plus frappans. Les conjectures font remonter l'origine de ces remedes juſqu'à l'antiquité fabuleuſe où elle ſe perd avec les premieres traces de la médecine. Tout ce qu'on peut avoir de poſitif là-deſſus, ſe rapporte à l'inſtitution de la gymnaſtique médicinale par Herodicus, de qui les hiſtoriens racontent qu'il employoit les frictions ſeches, les fomentations chaudes, *&c.* dans certaines maladies; *voyez dans l'hiſt. de la méd. par* le Clerc; mais comme il ne nous eſt rien parvenu des ouvrages de cet auteur d'où l'on puiſſe tirer aucune regle ou aucun précepte ſur cette maniere; il paroît que l'époque d'une application raiſonnée de ces ſecours médicinaux doit être fixée aux beaux jours de la médecine greque.

Hippocrate diſciple d'Herodicus a témoigné tant d'eſtime pour la médecine gymnaſtique qu'il s'eſt fait ſoupçonner d'avoir envié à ſon maître la gloire de cette invention; à la vérité, il faut convenir qu'avec le caractere de ſimplicité & de beauté naturelle qui eſt particulier à cette médecine, elle devoit avoir bien des attraits pour un génie de la trempe de celui d'Hippocrate; auſſi ce célebre reformateur a-t-il conſidérablement enchéri ſur tous ceux qui ont pû l'avoir précédé dans cette carriere; ſa pratique roule quelquefois toute ſur les cautériſations, les frictions, les fomentations, & autres épiſpaſtiques dont il ne ceſſe de vanter l'uſage, & avec leſquelles il opéroit des cures merveilleuſes.

Après Hippocrate, les médecins qui ont fait le plus d'honneur à la médecine des *véſicatoires*, ſont les méthodiques; ſemblables en quelque façon, comme l'a dit ingénieuſement un moderne, à un *poſtulatum* de Deſcartes qui n'admet que le mouvement & la matiere. *Voy. theſ. aquit. minor. aquæ*. Leur théorie bornée au *ſtrictum* & au *laxum* n'admet également que deux eſpèces de remedes qui ſe rapportent, quant aux vertus, à ces deux genres d'affection dans les ſolides; ce ſont là comme les deux poles de leur pratique; mais ce qui paroîtra ſurprenant, c'eſt que les *épiſpaſtiques* occupent la plus grande place dans ces deux eſpeces de remedes, quoique ſuivant les principes généraux de cette ſecte, ils duſſent être reſtreints au genre du relachement ou du *laxum*. Cette contradiction eſt ſauvée par leur façon d'interpréter les propriétés des *véſicatoires*; ſelon eux, la vertu de ces remedes eſt non-ſeulement d'ouvrir & de rétablir leurs pores, mais encore de ramolir & de rareſier, en tant que participante du feu; ils penſoient d'ailleurs que le *ſtrictum* & le *laxum* peuvent ſe trouver tous deux à la fois dans une même maladie; ainſi ils ſe ſervoient indifféremment des *métaſyncritiques* dans les maladies, ſoit internes, ſoit externes des deux genres; dans quelques maladies phlegmoneuſes, par exemple, ils employoient à titre de *métaſyncritique* ou *véſicatoire* les aſtringens, quoiqu'ils miſſent ces maladies dans le genre du *ſtrictum*; dans les vieux ulceres, dans les cicatrices malfaites qu'ils plaçoient dans ce dernier genre, ils appliquoient des ſinapiſmes, tout comme dans les ulceres du genre oppoſé; ce qui étoit pourtant ſubordonné à l'obſervation des tems dans les maladies, & à d'autres objets de pratique ſur leſquels il paroît qu'ils étoient fort verſés. *Voyez* Proſp. Alpin, *de med. meth. c. xv.*

Toutes les autres ſectes anciennes qui ont eu quelque réputation, ont cultivé cette branche de la thérapeutique, & depuis au milieu de l'éruption des ſyſtèmes qui ont été les fléaux particuliers réſervés à la Médecine, il paroît que le traitement par les *véſicatoires* s'eſt conſtamment ſoutenu dans les alternatives de célébrité & de diſcrédit inſéparables des révolutions des tems & des eſprits, ſans qu'on puiſſe dire qu'il ait jamais été entiérement abandonné. Ce traitement peut donc être regardé dans l'hiſtoire des variations de l'art, comme un des fils précieux qui ont conſervé une communication utile entre la médicine ancienne & la moderne, ou qui ont empêché qu'il ne ſe ſoit fait entr'elles une véritable ſciſſion. Un préjugé non moins favorable encore à l'inſtitution naturelle & irrévocable de la médecine *épiſpaſtique*, & qui en achevera l'éloge, c'eſt que pluſieurs nations d'hommes ſauvages n'en ont jamais connu d'autre; que parmi les nations policées, les Chinois, les Japonois ſont depuis long-tems en poſſeſſion des ſecours les plus rafinés de cette eſpece, & qu'enfin il en eſt dérivé chez les habitans de nos campagnes, & chez les gens du peuple dans nos villes, comme autant de médecines domeſtiques qui ne ſont pas ſans ſuccès, & dont la tradition s'eſt conſervée religieuſement dans ſa pureté originale à travers les générations & les ſiecles.

Il eſt tems maintenant de propoſer quelques réflexions ſur l'action & les effets des *véſicatoires* qui éclairent plus immédiatement les principaux phénomenes pratiques de cette médecine; nous choiſirons pour cet effet les ouvrages d'Hippocrate, & ceux de quelques autres médecins qui l'ont ſuivi dans ſes principes & dans ſa pratique, comme les plus propres à nous fournir les lumieres les plus pures & les plus étendues ſur cette matiere: ainſi donc après avoir deja parlé du goût de ce pere de la médecine pour les épiſpaſtiques, il nous paroît à propos d'ajouter qu'il ne faudroit pas croire que toutes les connoiſſances qu'il avoit acquiſes ſur l'adminiſtration des remedes, il les tint uniquement d'un empiriſme froid & borné, mais qu'il les devoit encore aux élans d'un génie vraiment philoſophique, rectifiés par tout ce que peuvent donner de ſagacité une expérience conſommée, & l'habitude de méditer profondément ſur la nature. Voici par exemple une des maximes de ce grand homme la plus capable de nous découvrir le point d'où il eſt parti, & de nous faire pénetrer ultérieurement dans ſes vues; il dit en parlant du traitement des maladies de la poitrine: *pars verò ex carne per medicamenta & potiones diffunditur, & per calefactoria extrinſecus admota, adeo ut morbus per totum corpus ſpargatur*. Voy. *liv. I. de mor. ſect.* 5. *pag.* 459. *Fœzius*; c'eſt-à-dire qu'Hippocrate penſoit que lorſque la maladie eſt fixée dans un organe, il convient pour l'emmener à guériſon de la répandre dans toutes les parties du corps, ſoit par l'uſage des remedes internes, ſoit par l'application des *épiſpaſtiques*. Celſe a dit encore dans le même ſens, *atque interdum natura quoque adjuvat; ſi ex anguſtiore ſede vitium tranſit in latiorem*. Voy. *de fauc. morb. cap. IV.*

Cette intention de généraliſer la maladie, d'en affoiblir le foyer en l'étendant ou le diſtribuant ſur tous les organes, eſt peut-être le plus beau canon pratique que nous ayons en médecine. Le grand point eſt de ſavoir la maniere dont Hippocrate concevoit cette diſtribution: il eſt clair qu'il étoit en cela inſpiré par tout ce qu'il connoiſſoit des propriétés de l'intelligence active & ſubtile qui préſide aux fonctions de l'animal, & qu'il appelloit *nature* ou *principe*, & par tout ce qui lui revenoit de ſon expérience journaliere. Il ſavoit en premier lieu que cette intelligence s'étoit originairement tracée dans le corps un cercle d'opérations dans lequel elle ſe mouvoit en portant ſur tous les points du cercle le ſentiment & la vie, & jettant des filets de communication dans les intervalles d'un point à l'autre, enſorte que la maladie pouvoit être regardée comme un obſtacle, un nœud qui arrêtoit ce période d'opérations, & qu'il n'étoit queſtion pour le rétablir que de rappeller le *principe* ſur tous les points de la ſphere. Or c'eſt ce qu'on obtient toutes les fois que l'activité ou les forces du *principe* augmentent aſſez pour vaincre ou réſoudre l'obſtacle; mais en quoi conſiſte cette augmentation des forces de la nature? dans la fievre. C'eſt ainſi que ſuivant notre auteur & l'obſervation de tous les ſiecles, la fievre réſout le ſpaſme, *febris ſpaſmum ſolvit*; ainſi la douleur qui n'eſt peut-être qu'un ſpaſme plus ramaſſé ou plus concentré, eſt détruite par le même agent, *quibus jecur vehementer dolet, iis ſuccedens febris dolorem ſolvit, Aphor. liv. VII. pag* 160. Maintenant la fievre peut être ou *ſpontanée* ou *artificielle*: la premiere doit être entiérement ſur le compte de la nature, ou de ſon *autocratie*; la ſeconde eſt un produit de l'art. Cet art, Hippocrate né pour le former, en varioit à l'infini les reſſources au moyen des deux *épiſpaſtiques* univerſels; ſavoir, la *douleur* & la *chaleur*. Il avoit remarqué que le plus ſouvent là où il y a douleur, il y a maladie, *ubi dolor, ibi morbus*, qu'une douleur plus forte l'emportoit ſur une moindre, que la douleur attiroit & fixoit la maladie ſur l'endroit douloureux; „ car, dit-il, ſi avant que la maladie ſoit „ déclarée on a ſenti de la douleur dans une par„ tie, c'eſt-là même que la maladie ſe fixera „. Il croyoit donc que la douleur diſpoſoit la partie à appeller & à ſe charger de la maladie, par conſéquent qu'une douleur produite par art, plus vive que la naturelle, en diminuant ou anéantiſſant celle-ci, étoit capable de faire tout-au-moins une diverſion ſalutaire, un déplacement de la maladie, laquelle, chemin faiſant, s'il eſt permis d'ainſi parler, pouvoit encore être altérée ça & là par les différens organes, & devenir par ce moyen générale. A l'égard de la chaleur, il avoit également éprouvé que la chaleur *attire*; cela eſt par tout dans ſes ouvrages. Le *pan quo calet attrahit* y revient à chaque page; il dit plus expreſſément encore au ſujet de la vertu *attractive* ou attirante communiquée par la chaleur aux parties, *membrum per caliditatem trahit ad ſeipſum a vicinis venis ac carnibus pituitam ac bilem, lib. I. de morb.* Il ſavoit encore que la chaleur portée à un certain degré, produiſoit la douleur; & quant à ces attractions d'humeurs, il les expliquoit par l'énergie & la mobilité du *grand principe*, qui, ſuivant l'axiome ſi connu, ſe porte d'une extrémité du corps à l'autre extrémité, *&c.* D'un autre côté, il étoit le témoin infatigable des guériſons imprévues qu'opéroit la nature par des éruptions cutanées, des parotides, des ulceres actuellement ſuppurans, *&c.* C'étoit donc par une analogie toute ſimple qu'Hippocrate étoit conduit à employer les dolorifiques & les échauffans externes pour réveiller ou pour rappeller la nature lorſqu'elle s'engourdiſſoit, ou qu'elle ne pouvoit plus ſuffire elle-même. Tel eſt à-peu-près le plan général de la conduite d'Hippocrate dans l'uſage des *véſicatoires*, qu'il ne faut jamais perdre de vue dans l'eſtimation rationelle de ces remedes. Ainſi donc en réſumant ce qui vient d'être dit, il eſt un principe qui anime le corps. Les épiſpaſtiques ſont deux; ſavoir, la *douleur* & la *chaleur*; ils ſont univerſels & abſolus, la douleur ſe décompoſe en faveur de l'art en une infinité d'intermédiaires qui peuvent être autant d'*épiſpaſtiques* depuis la douleur poſitive ou abſolue juſqu'au ſentiment le plus voiſin du plaiſir. L'art trouve les mêmes reſſources dans la chaleur dont les nuances depuis la plus légere fievre juſqu'au feu deſtructif, forment une ſérie des mêmes remedes. La douleur & la chaleur ſont des modifications du *grand principe* qui a ſon ſiege dans les nerfs dont il eſt l'élément ſenſitif, comme les autres particules de matieres en ſont les élémens phyſiques. La douleur & la chaleur ſe produiſent & ſe détruiſent mutuellement. Les *véſicatoires* ne ſont que les agens excitatifs du *grand principe*; car la cauſe efficiente de la chaleur & de la douleur eſt en nous comme le ſentiment des couleurs eſt en nous; au moyen de cette vertu communicative, l'action de la chaleur & de la douleur peut s'étendre d'un point de la ſurface du corps à tout le *grand principe*, comme l'embraſement peut arriver à toute une maſſe combuſtible par une étincelle. C'eſt encore une fois ſous cet aſſemblage d'idées ſublimes qu'on peut ſe repréſenter le génie d'Hippocrate occupé de la médecine *épiſpaſtique*, en dirigeant toutes les branches & en mouvant tous les reſſorts. Maintenant avec l'avance de ces préceptes élémentaires, il eſt bien facile de concevoir que l'action des *véſicatoires* ſur les corps, conſiſte à exciter la fievre au moyen de ce *principe* qui n'eſt autre choſe que la ſenſibilité & la mobilité des nerfs. *Voyez* SENSIBILITÉ. Lorſqu'on applique un *épiſpaſtique* ſur une partie, ſon effet ſenſible eſt d'en augmenter les oſcillations nerveuſes, qui, ſi elles ſont pouſſées trop loin, produiront la fievre, accéléreront le mouvement des liqueurs, & les entraîneront ſuivant les déterminations de la nature ou celles de l'art, s'il eſt plus fort qu'elle. Pour avoir une idée de ces déterminations, il faut les conſidérer dans l'état naturel, ſe portant alternativement du centre du corps à la circonférence, & de la circonférence au centre, au moyen de l'antagoniſme de la peau avec les organes internes, & roulant ſuivant les mêmes directions, les divers ſucs contenus entre cette circonférence & le centre dont elles jettent au-dehors une partie ſous la forme de ſueur & de tranſpiration. Ces déterminations ont été appellées par quelques auteurs *forces centripetes*, & *forces centrifuges*. Voyez *Offman*. Augmentez la puiſſance dans un des *antagoniſtes*, dans la peau, par exemple, & les déterminations ſeront vers la peau; il en arrivera de même en ne l'augmentant que dans la plus petite ſurface poſſible de cet organe externe; car chaque fibrile nerveuſe étant dans une oſcillation continuelle, ſuivant des expériences ingénieuſes qui ont été faites depuis peu (*Voy. Specim. phiſiolog. de perpet. fibrar. muſcul. palpit. Joſeph. Ludov. Roger*, dont le jeune auteur méritoit par ſes talens une plus longue vie.) elle eſt ſuſceptible par l'augmentation de ſon oſcillation & de ſa ſenſibilité part culiere, de devenir un point fébrile; ce point s'agrandiſſant de plus en plus, formera un centre fiévreux, avec *érection* des nerfs & des vaiſſeaux de la partie, d'où partiront des eſpeces de courans qui gagneront tout le corps, & ſe rapporteront continuellement à ce centre comme à une ſource d'action & de force, en y entraînant avec eux une partie des humeurs détournés des autres organes, ce qui occaſionnera une eſpece de plethore locale, & en conſéquence l'élévation ou tumeur de la partie; cette maniere d'expliquer ainſi par l'action vitale la formation de pareilles tumeurs, eſt autoriſée par une obſervation que tout le monde peut faire; c'eſt que les tumeurs inflammatoires s'affaiſſent après la mort, & que ſi l'on fait une inciſion à la partie qui étoit tumeur dans le vivant, on la trouve farcie & engorgée d'une quantité exceſſive de ſang par comparaiſon avec les autres parties, quoiqu'elle fût avant l'ouverture au même niveau. (*Voyez* recherches anatomiq. ſur les glandes, *pag.* 480). Ces phénomenes ſont quelquefois produits *ſponte* dans un organe intérieur, qui dès ce moment doit être regardé comme converti en une eſpece de ventouſe. L'abord du ſang dans cet organe peut en rendre les vaiſſeaux variqueux, & avoir mille autres ſuites funeſtes; dans ce cas, lorſqu'on applique immédiatement ſur la partie, ou tout auprès, certains *véſicatoires*, tels que les ſcarifications, les ſetons, *&c.* on obtient une dérivation immédiate des humeurs qui engorgeoient la partie; ainſi dans les violens maux de tête, les anciens ſaignoient quelquefois très-utilement à la veine du front, aux veines de derriere l'oreille, dans les vertiges, aux ranines dans certains maux de gorge, *&c.* ce qui revient à nos ſetons, ſcarifications, *&c.* mais qui ne voit pas que les effets ſecondaires des *véſicatoires* dans ces occaſions ſont purement méchaniques ou *paſſifs*, & doivent être ſoigneuſement diſtingués des premiers qu'on pourroit appeller *actifs*.

Quant aux déterminations des humeurs, en conſéquence de ces diſpoſitions particulieres dans les ſolides d'une partie, on reclameroit vainement contre elles les lois générales de la circulation; ces lois ſont renverſées en grande partie par l'obſervation & par l'expérience. Baillou a remarqué ſur un jeune hæmophtyſique des pulſations aux hypocondres, provenant du ſang qu'on ſentoit ſe porter en haut, comme ſi on l'eût conduit avec la main. *Voyez lib. I. des épidémies*. On entend dire tous les jours à des mélancoliques que le ſang leur monte du bas ventre à la tête, qu'ils le ſentent monter & s'arrêter à la région lombaire, *&c.* L'anatomie démontre encore un nombre prodigieux d'anaſtomoſes, de réſeaux vaſculaires, dans leſquels on ne ſauroit admettre la circulation d'après la théorie commune. La conſtitution & l'arrangement des cellules du tiſſu muqueux forment encore une forte préſomption contre ces lois générales. *Voyez* la-deſſus *les recherches ſur le pouls*, *c. xxj*. Enfin l'on s'eſt convaincu par des expériences bien faites, du reflux du ſang vers le cerveau, par les troncs veineux de la poitrine, dans le tems de l'expiration. *Voyez Mémoires de l'académie des Sciences*, de l'année 1749. Il paroît donc que les argumens tirés d'après les oſcillations nerveuſes en conſéquence des phénomenes de la ſenſibilité des parties, doivent autrement éclairer la théorie de la dérivation & de la révulſion, que les hypothèſes des humoriſtes, dont les principes ont été d'ailleurs démontrés faux par des médecins & des phyſiciens illuſtres. *Voyez* les *commentaires ſur Heiſter*.

A l'égard de la formation des veſſies par l'application des epiſpaſtiques, il eſt hors de doute que la contraction de la partie de la peau expoſée à l'action irritante du *véſicatoire*, influe pour beaucoup dans ce phénomene. Cette contraction aidée des ſucs propres à la partie, & alterés par l'âcreté ou cauſticité des *véſicatoires*, ou de la portion de ſueur & de tranſpiration arrêtée par le topique, ſépare la peau de la cuticule ou épiderme, & l'eſpace formé pour lors entre elles demeure rempli de ces ſucs qui s'y accumulent de plus en plus. On voit donc que l'effet actif, cet effet propre à l'animal ou au corps vivant, concourt en grande partie à produire ces veſſies, & qu'il faut bien ſe garder de le confondre avec la contraction qui arrive méchaniquement à un cuir ou à un parchemin en l'approchant du feu; erreur dans laquelle ont été entraînés pluſieurs grands hommes, par l'arbitraire de la théorie qui a cette malheureuſe commodité de ſe prêter à toutes ſortes d'idées.

Avant de quitter cette matiere, il convient de dire un mot de l'action des *véſicatoires*, par rapport au département de chaque organe, en vertu de cette ſympathie, de ce *conſenſus général* qu'Hipocrate a ſi bien obſervé. Quelques auteurs pleins de grandes vues ont travaillé très-heureuſement ſur ce ſujet; ils ont conſtaté beaucoup de choſes, en ont fait connoître de nouvelles, mais ils en ont montré beaucoup plus encore dans le lointain, qu'on ne parviendra jamais à acquérir qu'après des expériences réiterées; il ſeroit ſans doute bien important de ſavoir quel eſt l'organe qui correſpond le plus à l'organe affecté; quelle utilité n'en réſulteroit-il pas pour le choix de parties, dans l'application des *véſicatoires!* Hippocrate a dit *ſi caput doluerit, ad pectus, deinde ad præcordia, tum demum ad coxam procedit*. La propagation de la douleur juſqu'à ce dernier organe, ne prouve-t-elle pas une correſpondance de celui-ci avec les deux autres? cela n'a pas non plus échappé à quelques maîtres de l'art; on verra dans le détail, qu'ils appliquoient ſouvent avec ſuccès des *véſicatoires* ſur le haut de la cuiſſe, dans les maladies dont le ſiege eſt cenſé établi dans la région de l'eſtomac. Ce que nous ſavons de merveilleux ſur l'étendue du département de ce dernier, devroit nous animer à la découverte de ce qui nous manque de connoiſſances ſur les autres. Vanhelmont ſe foule le pié, il éprouve dans l'inſtant même les affections d'eſtomac les plus violentes, qui ne ceſſent qu'après le rétabliſſement de la partie. On lit dans le chancelier Bacon, *ſi pollex pedis dextri ex oleo ungatur, in quo cantharides ſunt diſſolutæ, mirabilem facit erectionem*. Vide *in bibliothec. pharmaceut. medic.* Manget, *lib. I.* Les livres des obſervateurs ſont pleins d'exemples de cette nature.

Les maladies dans leſquelles on a coutume d'employer les *véſicatoires*, ſont principalement les maladies chroniques; j'entens celles dont l'art peut entreprendre la guériſon; celles-ci ſont fondées 1°. ſur des affections purement nerveuſes; 2°. ſur de pareilles affections occaſionnées par une matiere qu'on peut croire enfoncée bien avant dans la ſubſtance même du nerf ou des parties; 3°. enfin ſur une indiſpoſition du tiſſu cellulaire qui ſe trouve abreuvé d'humeurs qui détruiſent de plus en plus ſon reſſort & celui des organes; ce dernier cas revient à ce que les anciens appelloient *intempérie froide* Voici d'ailleurs comment Galien s'explique ſur les indications de ces remedes, au chapitre *de evacuantibus ex alto auxiliis, in omnibus diuturnis affectionibus, cum nihil profuerint ulla auxilia, evocantem ex alto curationem metaſyncriticam a methodicis appellatam.... facere plerique ſolent; ego vero ubi intemperies quædam humida & frigida in affectis partibus eſt, aut obtuſus aut ſtupidus ſenſus, adhibeo ipſis pharmaca ex ſinapi aut thapſia & ſimilibus confecta: at in ſiccis & calidis affectionibus non adhibeo*; mais en nous en tenant à notre premiere diviſion des maladies chroniques, on peut dire en général que c'eſt ici le cas plus que jamais, d'exciter la fievre, ſuivant le fameux précepte d'Hippocrate, *vetuſtos morbos primum recentes facere oportet; de locis in homine, cap. xiij*. Dans le premier genre des maladies nerveuſes, c'eſt-à-dire dans celles qui ſont ſans matiere, les *véſicatoires* capables de produire les plus fortes & les plus promptes révolutions, doivent être employés; ainſi la fureur, au rapport d'Hippocrate, emporte l'épilepſie, *furor magnum morbum* (*ſic enim comitialem vocant*), *ſolvit, de morbis vulgar. ſect. v.* Ainſi l'on voit des manies, des fievres intermittentes opiniâtres, guéries par une converſion violente & ſubite dans le ton des nerfs occaſionnée par la terreur, l'ivreſſe, & autres moyens analogues. L'hiſtoire de ce qui arriva au fameux Boerhaave, dans l'hopital de Harlem, en eſt une autre preuve. Dans le ſecond genre des maladies, c'eſt-à-dire lorſque quelque matiere bleſſe les nerfs ou l'organe, il eſt bon de recourir aux épiſpaſtiques propres à réſoudre les ſpaſmes intérieurs cauſés par le délétere, ou à faire une puiſſante révulſion de celui-ci au-dehors; ces remedes conviennent dans la goutte, la ſciatique, la ſurdité, *&c.* ils s'étendent encore à beaucoup d'accidens qui ſurviennent dans les maladies aiguës, & dont il ſera queſtion au chapitre des *véſicatoires proprement dits*; leur ſuccès ſe manifeſte ordinairement par des évacuations copieuſes plus ou moins lentes, par des tumeurs, des abſcès, *&c.* Juſqu'ici, l'action des *véſicatoires* dans ces deux genres, paroît appartenir à l'effet que nous avons appellé *actif*; mais il eſt encore à propos d'obſerver à l'égard du ſecond, que ſouvent il arrive qu'une petite portion d'humeurs viciées va & vient du noyau du corps à ſa ſurface, & ne ſe fixe que pour un tems ſur les organes de l'un & de l'autre; c'eſt ce qu'on remarque dans quelques dartres, quelques éruptions exanthémateuſes, quelques ulceres périodiques, *&c.* dont la diſparition eſt quelquefois auſſi dangereuſe pour le malade, que leur retour lui eſt favorable; alors on ſent que ſuivant que l'humeur eſt rentrée dans le corps, ou ſe trouve rejettée actuellement à ſa ſurface, l'effet des *véſicatoires* peut être *actif* ou *paſſif*, & qu'on doit en varier le choix d'après ces indications. Baillou parle d'un homme à qui le bras étoit devenu tout noir, par une métaſtaſe qui ſe portoit de tems-en-tems à cette partie; lorſque cette noirceur diſparoiſſoit, l'homme tomboit dans la démence; on fut d'avis de ſacrifier la partie affectée de cette noirceur; ce qui ayant été fait, l'homme fut entierement guéri. *l. V. tom. III. lib. paradicm.* Dans le troiſieme genre de maladies chroniques, comme dans les œdemes, les leucophlegmaties, les hydropiſies, les chloroſes, *&c.* les *véſicatoires* doivent être plus doux; & quant à leur effet, il paroît mêlé de l'actif & du méchanique: car il eſt vraiſſemblable que le ſeul poids de la maſſe du liquide épanché ne ſuffit pas toujours pour l'évacuer par l'ouverture faite; on en trouve un exemple dans les journaux des maladies qui ont regné à Breslaw en 1700. *Veſicatoria in corporibus ſucci plenis, plethoricis & nimia humorum copia repletis, interdum fere nulla evacuatio fuit ſecuta; cujus rei ratio in nimia fluidi copia quæritur cum certum ſit ad excretionem præter apertos poros, debitam fibrarum reſiſtentiam, motum proportionatum, inſimul debitam requiri fluidi copiam.* Vide *in actis erudit. anno* 1702.

Il ſe préſente ici maintenant une queſtion aſſez intéreſſante, ſavoir s'il eſt indifférent pour ces effets que nous avons appellés *actifs*, de ſe paſſer ou non

avec

avec ſolution de continuité dans la partie. Nous croyons que dans bien des cas, dans tous ceux même où il ne s'agit que de corriger une inverſion du ton du ſyſtème nerveux, l'intégrité de la peau, ſa réaction ſur les autres organes, nous paroît néceſſaire pour la marche réguliere des oſcillations nerveuſes: ainſi, per exemple, dans les amputations on voit que l'équilibre entre les organes, ne ſe rétablit qu'après la formation d'une cicatrice épaiſſe qui ſupplée toute la portion de la pe. : emportée avec le membre; ainſi l'eſcarre peut ſuppléer avantageuſement à la peau dans les uſtions, ſans compter que l'effet de ces derniers remedes eſt principalement eſtimé par ſa violence & ſa promptitude; il faut en dire autant de tous les autres effets prompts & momentanés. On ne ſauroit donc trop s'attacher à reconnoître le genre de la maladie, avant de prononcer ſur le choix des épiſpaſtiques, ne fût-ce que pour éviter au malade le déſagrément d'une plaie ou d'une cicatrice, qui paroiſſent tout-au-moins inutiles dans les maladies ſans matiere.

Tout ce qu'on peut noter des autres précautions à prendre en général dans l'adminiſtration des *véſicatoires*, ſe réduit 1°. à ſaigner ou à purger auparavant le malade, ſi le cas l'exige: car les épiſpaſtiques étant récorporatifs, c'eſt-à-dire propres à faire circuler la limphe nutritive, il pourroit en réſulter des accidens fâcheux; plus vous remplirez, dit Hippocrate, les corps impurs, & plus vous vous expoſerez à leur nuire. 2°. Il ne faut pas appliquer ces remedes ſur les organes délicats. 3°. Les doſes en doivent être proportionnées à l'âge & au tempérament du malade, à la nature de la maladie, *&c.* 4°. Il convient de ne pas les employer au commencement des maladies aiguës, ſi vous en exceptez quelques-unes, comme l'apoplexie qui même à la rigueur, pourroit n'être pas comptée parmi ces dernieres.

Galien nous a encore laiſſé là-deſſus des préceptes généraux qui paroiſſent confirmer en partie ce que nous diſions au ſujet du choix des *véſicatoires*. ,, C'eſt, ,, dit cet auteur, lorſque les parties les plus exté- ,, rieures ſe trouvent dans un état ſain, & que ce ,, qui doit être évacué eſt profondément caché dans ,, les organes les plus internes, il convient d'augmen- ,, ter ou de donner plus d'intenſité à la chaleur du ,, médicament épiſpaſtique, crainte que cette chaleur, ,, avant de parvenir à ces organes, n'ait trop perdu ,, de ſa force, & il n'y a aucun riſque que cela cau- ,, ſe aucun dommage aux parties externes, puiſqu'el- ,, les ſont ſuppoſées ſaines. Deux choſes ſont donc ,, à conſidérer dans l'uſage des médicamens âcres & ,, des médicamens chauds, ſavoir, les parties exter- ,, nes qui doivent ſupporter l'activité des épiſpaſtiques ,, & les internes qui ont beſoin de ces remedes; ,, *ſummæ partes quæ tolerant, & profundæ quæ egent.* ,, Vide *lib. art medic. cap. lxxxv.* Le même auteur ,, veut encore que lorſqu'il eſt queſtion d'échauffer ,, promptement, on ait recours aux remedes qui ,, produiſent la chaleur au moindre contact du corps, ,, & la répandent avec la même célérité dans toutes ,, les parties; mais ſi c'eſt un membre refroidi qu'il ,, ſoit beſoin de réchauffer, il y faut employer des ,, *épiſpaſtiques* dont l'effet ſoit plus lent & plus ,, long. ,, *Voy. lib. VI. ſimpl. cap. de zing.* C'en eſt aſſez pour le général des *véſicatoires*, auquel on ne ſauroit d'ailleurs rien ajouter ſans anticiper ſur les détails particuliers où ces matieres nous paroiſſent plus convenablement placées, & dont nous allons nous occuper tout de ſuite dans l'ordre déja indiqué.

Des rubéſians. C'eſt un effet inſéparable de l'action des *véſicatoires*, que d'exciter des rougeurs ſur la peau, ou d'être *rubéſians*; ainſi d'après cette conformité générale d'effet, il ſemble qu'ils devroient tous être réduits à une ſeule & même claſſe qui ſeroit celle-ci: mais la plus grande ou la moindre énergie des uns comparés aux autres, mettant, ainſi que nous l'avons déja remarqué, des diſtinctions réelles dans leurs effets, les auteurs ont cru devoir établir un ordre de progreſſion dans l'énumération de ces remedes, d'après l'eſtimation graduelle qu'on a faite de leurs vertus. Les *rubéſians* doivent donc être dans l'ordre pharmaceutique des individus de remedes ſpécifiés, par cette qualité ſenſible que nous avons dit être commune à tous les *véſicatoires*, de rougir la peau, & qui ſont capables d'ailleurs des autres effets épiſpaſtiques dans un moindre degré; enſorte que c'eſt la premiere nuance de la vertu *véſicatoire* priſe en total, par laquelle les remedes ſont caractériſés; les anciens ont appellé ces remedes φοινιγμὸς, *phœnigmi*, phœnigmes; les ſubſtances ou les drogues qu'on y emploie ſont les mêmes que celles de la plûpart des autres *véſicatoires*, quoiqu'il y en ait parmi elles qu'on déſigne pour être plus particulierement rubéſiantes, telles que la ſemence de creſſon, la fiente de pigeon ramier, le ſtaphiſaigre, l'*iberis*, &c. Dans la compoſition des *rubéſians*, les anciens n'employoient pas ces ſubſtances pures, mais on obſervoit d'en émouſſer la cauſticité ou l'âcreté par des ingrédiens, comme les huiles, & principalement les graiſſes parmi leſquelles on avoit grand ſoin de choiſir, d'après les préjugés des tems, celles de lion, de léopard, d'hienne, d'oie, *&c.* ou par des préparations qui tiennent à des vûes chimiques & qu'on a pratiquées très-anciennement, comme de faire macerer dans du vinaigre la graine de moutarde, qui eſt une des principales matieres de ces remedes; ou enfin par la médiocrité des doſes & quelques circonſtances dans les mélanges. Au moyen de cette correction, l'activité d'un *véſicatoire* proprement dit étoit réduite à celle de *rubéſiant*, qui néanmoins par un long ſéjour ſur une partie, pouvoit faire l'office du premier, de même qu'un *ſinapiſme* ou tel autre puiſſant *véſicatoire* pouvoit n'être que *rubéſiant*, en abrégeant la durée de ſon application; d'où il eſt clair que l'état de *rubéſiant* dans ces remedes dépendant quelquefois de cette meſure de tems, on pourroit encore les définir, des *véſicatoires* réduits à la ſeule vertu de produire des rougeurs, ſoit par les correctifs dans la compoſition & dans les doſes, ſoit par le tems qu'on laiſſe à leur action. Les *rubéſians* ſont des compoſitions pharmaceutiques particulieres auxquelles on a donné ſpécialement le nom de *rubéſians*; ils peuvent être ſous pluſieurs formes; les plus ordinaires ſont l'emplâtre, le cataplaſme, le liniment, *&c.*

Tous les anciens depuis Hippocrate ont fait beaucoup d'uſage de ces remedes: on trouve dans Myrepſus, *ind. medec. c. vij.* la formule d'un emplâtre *rubéſiant* appellé *anthemeron* de l'invention d'Aſclepiade, donné pour un remede ſouverain dans les hydropiſies; les myrobolans, la litharge, le nitre, le vinaigre, la réſine, *&c.* entrent dans la compoſition de ce remede. Aëtius donne encore l'*iberis* ou le *cardamum* mêlé avec du ſain doux, comme un *rubéſiant* très-utile recommandé par Archigene, Voyez *Tetr.* 1. *ſerm.* 3. *c. clxxxiv.* les médicamens appellés *acopes* fourniſſent encore des *rubéſians* dans pluſieurs maladies chroniques. Voyez *Galien, de comp. medic. lib. VII.* les cataplaſmes en donnent également de très-bons; *voyez* ſur-tout dans G. *ibid. p.* 927. le cataplaſme pour les pleurétiques intitulé *Pharmianum*; dans Arætée, *liv. II. c. v. de curat. profluv. ſerm.* un cataplaſme *rubéſiant*, qui en rougiſſant la peau, y produiſoit encore des taches appellées *ionthos*; ce dernier remede eſt une compoſition de bois de laurier. Paul-d'Ægine, *de re med. l. VIII. c. xix.* donne d'après Alexandre, la formule d'un liniment *rubéſiant* où entre l'encre à écrire, *ex atramento ſcriptorio*, & qui eſt très-vanté dans les migraines. Quelques modernes ont employé les cantharides, le saindoux, le ſavon, le ſel, *&c.* dans les *rubéſians*; voyez *J. Heurnius, method. ad prax.* Wepfer propoſe contre la migraine, à titre de *rubéſiant* très-leger, un morceau de veau rôti & trempé dans l'eſprit-de-vin, où l'on aura fait macérer de la graine de moutarde. *l. V. obſerv.* 53. V. Muſgraw. *de arthritide* pour des *rubéſians* employés dans la goutte. On pourroit compter parmi ces remedes l'emplâtre de *caranna* que Sydenham a fait appliquer avec ſuccès à la plante des piés, dans le *chorea ſancti Viti*, voyez *Sydenh. op. p.* 180. quelques onguens, quelques huiles odorantes, & quelques poudres, le même que le *diacopregias* de Cœlius Aurelianus, qui n'eſt que la poudre de crotin de chevre, délayée dans du vinaigre ou du *poſca*, peuvent paſſer pour *rubéſians*.

Les *rubéſians* conviennent, outre les maladies dont nous avons déja parlé dans les ophtalmies, les *vertiges*, la léthargie, les angines & dans quelques affections des reins, *voyez* dans Oribaſe. Duret obſerve néanmoins qu'on ne doit faire uſage des *phœnigmes* dans la léthargie, qu'autant que le malade ſe trouve enſeveli dans un ſommeil profond & continu, ou qu'il eſt aſſoupi au point de ne pouvoir être autrement excité; car, dit-il, *ubi vigiliarum viciſſitudo eſt per* ἔκλαμψιν, *id eſt micationem caloris febrilis, tutus*

non

non eſt phænigmorum & ſinapiſmorum uſus. *Voyez* dans Hollier, *p.* 61. *de morb. intern. lib. I. cap. de lethatg.* On peut inférer de ce paſſage qu'en général dans le cas de chaleur febrile, il n'eſt pas prudent de faire uſage de ces remedes.

Les *rubéfians* ſont ordinairement avec les *dropaces*, les précurſeurs des ſinapiſmes, c'eſt-à-dire qu'avant d'en venir aux ſinapiſmes, on emploie d'abord les premiers pour préparer la partie. Par cette derniere raiſon, ces remedes entrent encore dans la méthode ancienne de traiter certaines plaies.

Les *rubéfians* peuvent s'appliquer ſur preſque toutes les parties du corps, ce qui eſt un privilege commun à tous les topiques d'une vertu foible. Leur effet conſiſte à mordre légerement ſur la peau, à y exciter de l'irritation, de la chaleur, &'à produire quelques petites révulſions. Les anciens avoient coutume après l'adminiſtration de ces remedes, de laver le malade, ou de le mettre dans le bain, ou enfin de frotter la partie avec des huiles chaudes.

Les fomentations, (*voyez l'article* FOMENTATIONS, *Médecine thérapeutique*, *&c.*) tant ſeches qu'humides, ſont de bons épiſpaſtiques rubéfians, en relâchant les pores, comme diſoient les anciens, en redonnant du ton à la peau & au tiſſu cellulaire par un léger *ſtimulus* des nerfs; elles procurent des révulſions très-utiles dans les tranſpirations & ſueurs arrêtées, dans le tetanos, les fievres exanthémateuſes, comme la petite vérole, dans les angines, *&c.* Les anciens employoient ordinairement dans les vertiges les fomentations ſur toute la tête; mais avec la précaution de ne pas y employer des matieres qui euſſent une mauvaiſe odeur. Mercatus, *de febr. peſtil. & malig. l. VIII. pag.* 459. recommande, pour attirer la matiere des bubons peſtilentiels, les fomentations avec des éponges imbibées d'une décoction de plantes aromatiques & un peu âcres. Les anciens faiſoient encore des fomentations ſur les plaies qu'ils vouloient amener à ſuppuration, avec des ſachets de lin remplis de fiente de pigeon ou d'excrément de chien réduit en poudre. (*Voyez dans Aræteé paſſim.*) Les vapeurs de certaines plantes aromatiques, conduites par un tuyau dans différentes cavités du corps, ſont des fomentations très-uſitées par Hippocrate dans quelques maladies des femmes. Les jeunes animaux ouverts ou fendus par le milieu du corps, & appliqués encore tout chauds ſur une partie, ſont des eſpeces de fomentations rubéfiantes qu'on a ſouvent employées avec ſuccès; Arculanus *Comment. in lib. IX. Rhaſ. c.* 141. attribue éminemment cette vertu *épiſpaſtique rubéfiante* aux lézards appliqués à demi-morts ſur les parties; il prétend même que ce remede eſt capable d'en extraire les corps étrangers qui peuvent s'y être plantés ou introduits.

Les fomentations s'appliquent comme *rubéfians* ſur tous les endroits du corps, excepté, ſuivant Galien, la région præcordiale, où il ſeroit à craindre qu'elles n'attiraſſent les ſuperfluités du corps ſur le foie ou ſur quelqu'autre viſcere voiſin: mais on peut ſe mettre à l'abri de ce danger, en purgeant auparavant le malade, ſuivant la pratique d'Hippocrate, qui avec cette précaution ne faiſoit point difficulté, dans le traitement des fievres, d'appliquer de pareils remedes ſur cette région. *V. de rat. vict.* Il eſt prudent néanmoins de ne pas employer des fomentations trop chaudes ſur les hippochondres dans quelques maladies de la tête, ſur-tout dans la phrénéſie. *Voyez* Alexandre de Tralles, *lib. I. c. xiij. de phrenit.*

Les épithemes, (*Voyez* EPITHEMES, *Pharmac.*) & toutes les variations de ces remedes, comme les *écuſſons*; *&c.* ſont encore de *rubéfians* qu'on emploie avec ſuccès contre les douleurs de côté dans la pleuréſie, quelques palpitations du cœur, & un grand nombre d'autre affections. On a quelquefois obtenu avec ces remedes des révulſions très-utiles dans des fievres opiniâtres. Boyle raconte qu'il s'eſt guéri d'une fievre continue violente qui avoit tenu contre toutes ſortes de remedes, en s'appliquant au poignet un mélange de ſel, de houblon & de raiſins de Corinthe. Les Egyptiens, au rapport de Proſper Alpin, ſe guériſſent des fievres intermittentes, en s'attachant aux poignets, une heure avant l'accès, un épitheme d'ortie broyée de ſel ou de nitre. *Vid. de med. ægypt. pag.* 319. On lit dans les Commentaires des Aphoriſmes de Boerhaawe par M. Vanſwieten, qu'un payſan guériſſoit les fievres intermittentes, en mettant dans la main, & y fixant par un bandage de la pulpe de renuncule. *V. tom. III. pag.* 519. & 520.

Les briques chaudes, les murailles des fours, *&c.* ſont encore autant de *rubéfians* épiſpaſtiques ou d'épithemes chauds. A l'égard de l'application des épithemes, ils ont cela de particulier, que d'ordinaire on ne les applique que ſur les parties du milieu du corps, *mediis partibus*, comme ſur le foie, la rate, *&c.*

Les cucuphes, (*Voyez* CUCUPHE, *Pharmac.*) procurent encore comme *rubéfians* de très-grands ſoulagemens dans les ſurdités, les foibleſſes des nerfs, les abolitions de mémoire, les douleurs de tête continuelles, *&c.*

Les bains chauds, (*Voyez* BAINS *Med.*) ſoit naturels, ſoit médicinaux, ſont parmi les *epiſpaſtiques rubéfians* des remedes ſalutaires qu'on peut employer dans l'état ſain comme dans l'état malade. Ils conviennent principalement dans quelques amaigriſſemens, dans quelques maladies aiguës, dans les excrétions de la peau arrêtées, & dans beaucoup d'autres indiſpoſitions de cet organe. Dans ces derniers cas même, ils ſont très-ſouvent préférables aux remedes internes, ainſi que l'ont éprouvé pluſieurs praticiens, & que le dit Hippocrate à l'occaſion d'un nommé Simon, *dans le cinquieme livre des épidem. ſect.* 2. Voici ce paſſage: *latas puſtulas non admodum pruriginoſas, quales Simon hyeme habebat, qui cum ad ignem inungeretur aut calida lavaretur juvabatur; vomitus non juvabant*. *Les bains de vapeurs* peuvent encore être regardés comme des bains chauds, de l'utilité la plus reconnue dans bien des maladies; ils ſont quelquefois d'autant plus efficaces, que ces vapeurs ſont chargées de quelque principe ſubtil qui s'éleve par l'uſtion de certaines ſubſtances aromatiques. S'il faut en croire Zacutus Luſitanus, il croît ſur les montagnes du Pérou une plante graminée que les naturels appellent *iche*, dont la vapeur a la vertu d'attirer le reſte de mercure qui peut ſe trouver dans le corps de ceux qui viennent d'être traités de la vérole, enſorte que ces perſonnes ſuent exactement le mercure qui leur ſort par toute la peau en forme d'effloreſcence; *quare ægri intra Conopæum, hujus paleæ fumo, ſenſim ac ſine ſenſu ſudoris in modum per totam corporis ſuperficiem mercurium exſudant. Vid. pran. medic. admirab. lib II. pag.* 75 *obſer.* 137. Il ne manque à ce fait qu'un peu plus de vraiſemblance pour mettre les vapeurs de cette plante au rang des *épiſpaſtiques rubéfians* les plus merveilleux. Les bains de fourmis, lés bains de ſable, les aſperſions avec du ſel, du nitre, les inſolations, *&c.* ſont encore comme autant de bains chauds qui doivent être comptés parmi les puiſſans *rubéfians*. Ici reviennent également les Semi-bains *ſemicupium*, l'*inſeſſion*, *inſeſſus* qui en eſt une eſpece, le *ſtillicidium*, l'*irrigation*, &c. *V. paſſim* dans Hippocrate, Celſe, Galien, Cœlius-Aurelianus, Proſper Alpin, *de med. mithod.* & autres. *Voyez encore tous ces mots*.

Le *pediluvium* ou bain des piés, c'eſt encore un *rubéfiant* de l'eſpece des derniers que nous venons de nommer; il eſt renommé par les révulſions ſalutaires qu'il opere dans les maladies quelquefois les plus déſeſpérées. Cette grande efficacité eſt fondée ſur la correſpondance admirable des piés avec toutes les cavités du corps. Les phénomenes de cette correſpondance, nous oſons l'avancer, doivent être pour le praticien une ſource féconde d'indications relatives à la température des piés dans les maladies: qu'on liſe là-deſſus Hippocrate *de rat. vict. in acut. ſect. jv. pag.* 398. & parmi les modernes, Baglivi *de fib. mot. lib. I. c. x.* Combien de mélancholiques, de vaporeux, de perſonnes tourmentées de vomiſſemens habituels, qui euſſent reçu d'un bain des piés un ſoulagement qu'on n'a jamais penſé à leur procurer, faute d'attention à ces principes!

Quant aux précautions à obſerver dans l'adminiſtration de toutes ſortes de bains en général, la premiere eſt que nous avons dit une fois pour toutes, devoir toujours aller avec l'uſage des *véſicatoires*, c'eſt de pourvoir à quelques évacuations préalables; en ſecond lieu les *corps impurs* ne ſont pas faits pour les bains, *corpora impura non balneanda;* enfin il eſt des cas qu'il faut avoir bien ſoin de diſtinguer, ou ſuivant cet autre précepte *du* V*e* *& VII liv. épidem.* d'Hipocrate, l'eau chaude appliquée aux piés peut être nuiſible aux yeux & au cerveau. *Voy.* encore PEDILUVIUM, ou l'*article* BAIN, *Med.*

Les frictions, ces reſſources ſimples & heureuſes occupent parmi les *rubéfians* une place très-diſtinguée. Tout ce qui peut intéreſſer la curioſité du médecin dans l'hiſtoire de ces remedes, méritant d'être con-

nu,

nu, & ſe trouvant renfermé dans une diſſertation de M. Loelhoeffel, imprimée à Leyde au mois de Juin 1732: nous allons tranſcrire ici la plus grande partie de l'extrait qu'on en trouve dans le journal des ſavans de Février 1734.

„ Hippocrate établit différentes frictions de la peau, „ l'une forte & l'autre douce, l'une continue & l'autre „ qui ſe fait à diverſes repriſes. La premiere, ſelon „ lui, durcit le corps, la ſeconde l'amollit, la troi- „ ſieme l'exténue, & la quatrieme rétablit ce qui en „ s'en eſt diſſipé de trop. La premiere ne convient „ pas aux gens ſecs & d'un tempérament chaud, mais „ eſt très-propre aux perſonnes d'une conſtitution hu- „ mide & froide; la ſeconde eſt nuiſible à ceux qui „ ont la chair lâche, & convient à ceux qui l'ont „ remplie d'obſtructions & de duretés; la troiſieme fait „ du bien aux perſonnes repletes; & la quatrieme „ beaucoup de tort à celles qui n'ont ni trop, ni „ trop peu d'humeurs.

„ Les médecins qui ſont venus après Hippocrate „ ont établi d'autres différences dans la friction, par „ rapport aux lieux & aux autres circonſtances; les „ unes ſe font en plein air, les autres dans la cham- „ bre; les unes à l'ombre, les autres au ſoleil; les „ unes dans un lieu chaud, les autres dans un lieu „ froid, les unes dans le bain, les autres devant ou „ après le bain; les unes avec de l'huile, les autres „ ſans huile; les unes avec les mains ſimplement, les „ autres avec des linges; & celles-ci avec des linges „ rudes ou avec des linges doux.

„ Ils ont encore diſtingué les frictions, par rapport „ aux différens ſens dans leſquels elles ſe pratiquoient; „ les unes ſe faiſoient de haut en bas, les autres de „ bas en haut; les unes en ligne directe; les autres en „ ligne oblique; les unes abſolument en-travers, les „ autres un peu moins horiſontalement; toutes diffé- „ rences qui leur ont paru ſi eſſentielles à obſerver, „ qu'ils ont crû devoir les expoſer par une figure qui „ eſt celle ci jointe, & qui ſe voit dans Galien *lib. II. de ſanitate*.

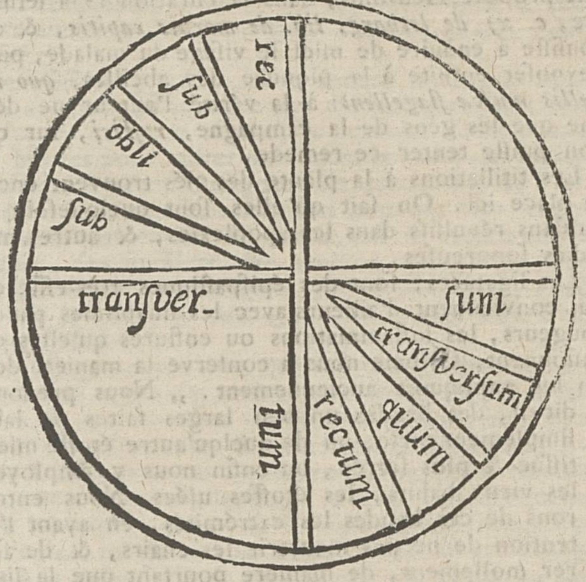

„ Ce dernier prétend qu'en faiſant les frictions en „ ces différens ſens, & les faiſant exactement, tou- „ tes les fibres des muſcles s'en reſſentent. Quelques „ médecins de ſon tems croyoient que la friction qui „ ſe faiſoit tranſverſalement reſſerroit les parties, & „ leur procuroit de la fermeté; que celle au contrai- „ re qui ſe faiſoit en ligne directe les raréfioit, & „ les relâchoit: mais Galien les accuſe en cela d'igno- „ rance.

„ Pluſieurs ont voulu déterminer le nombre des „ frictions qu'il falloit faire dans chaque maladie, „ mais Celſe rejette cette penſée comme abſurde, & „ remarque que c'eſt ſur les forces, ſur le ſexe & „ ſur l'âge des malades que ce nombre doit ſe régler; „ enſorte premierement que ſi le malade eſt bien „ foible, c'eſt aſſez de cinquante frictions, & que s'il „ a beaucoup de force, on en fait faire juſqu'à deux „ cens; ſecondement, que ſi c'eſt une femme, il en „ faut moins que ſi c'eſt un homme, troiſiemement, „ que les enfans & les vieillards n'en peuvent pas „ ſouffrir un auſſi grand nombre que les perſonnes „ d'un âge médiocre.

„ Notre auteur paſſe ici aux frictions qui ſont en „ uſage chez les Egyptiens; ils font les unes avec les „ mains enduites de ſéſame, les autres avec des lin- „ ges cruds, & les autres avec des lambeaux d'étoffe „ de poil de chevre (*on peut encore en faire avec de l'amianthe*). Quant à celles qu'ils pratiquent avec „ des linges, voici ce qu'ils obſervent; ils font aſ- „ ſeoir le malade dans un ſiege haut, & lui frottent „ trois à quatre fois tout le devant du corps, com- „ mençant par les piés, les jambes, les cuiſſes, con- „ tinuant par le ventre & les côtés, & finiſſant par „ le haut du tronc & par les bras, ſans excepter les „ doigts qu'ils frottent avec un ſoin extrême les uns „ après les autres. Après avoir ainſi paſſé en revue „ tout le devant du corps, ils font étendre le mala- „ de tout de ſon long, le ventre contre terre, & pro- „ cedent de la même maniere à la friction de cette par- „ tie du corps, la friction faite, ils en recommen- „ cent d'autres avec l'étoffe de poil de chevre.

„ Les Indiens orientaux employent les frictions „ contre pluſieurs maladies, & principalement con- „ tre une eſpece de paralyſie à laquelle ils ſont ſu- „ jets, & qui leur cauſe un tremblement général de „ tout le corps. Ce ſont des frictions fortes & dou- „ loureuſes; ils ſe ſervent du même remede contre „ une ſorte de convulſion qui leur eſt familiere, la- „ quelle leur reſſerre tellement le goſier, qu'ils ne „ peuvent ni boire, ni manger, & les emporte en „ peu de jours, après leur avoir fait ſouffrir des tour- „ mens inexplicables.

„ Les Indiens occidentaux, & ſur-tout les Braſi- „ liens, ne connoiſſent preſque d'autres remedes que „ la friction contre les maladies chroniques; ils com- „ mencent par frotter tout le bas-ventre, ſi la mala- „ die eſt cauſée par des embarras dans cette partie; „ mais ſi elle vient d'obſtructions qui ſoient dans la „ tête ou dans la poitrine, ils pratiquent la friction „ ſur tout le corps généralement, en y employant „ l'huile de tabac ou de camomille, dans laquelle ils „ ont fait macérer un peu d'encens.

„ Les dames d'Egypte, comme l'écrit Proſper Al- „ pinus, dans ſon livre *de medecina Egyptior. c. viij.* „ ont recours à certaines frictions douces pour s'em- „ pêcher de maigrir; l'auteur rapporte ſur le même „ ſujet, l'uſage qui s'obſerve en certains endroits d'A- „ lemagne pour engraiſſer les cochons; on les lave „ d'abord avec de l'eau pour en attendrir la peau, „ puis on leur fait pluſieurs frictions, *&c.*

M. Loelhoeffel donne encore la maniere dont il eſt d'avis qu'on adminiſtre les frictions dans les maladies qui dépendent d'une diſpoſition cachochimique; il veut en priemier lieu qu'on faſſe la friction de tout le corps trois ou quatre fois par jour, & qu'on frotte principalement l'épine & le bas-ventre; en ſecond lieu que le malade, après avoir été frotté, porte une chemiſe de groſſe toile, & que cette chemiſe ait été paſſée à la fumée de quelques herbes ou de quelques gommes aromatiques; il croit que la friction peut ſuppléer quelquefois à la ſaignée pour donner certaines déterminations au ſang; pour cela on fait des frictions ou de la tête aux piés, ou des piés à la tête, ſoit directement, ſoit obliquement. Les frictions tranſverſales peuvent encore ſervir à rappeller le ſang d'une partie ſur une autre, ſelon la partie où on les commence, & celle où on le finit, *&c.*

Les frictions conviennent dans l'hydropiſie, l'anaſarque, le rachitis, l'épilepſie, les maux de tête, *&c.* Elles ſont propres ſur-tout à rétablir la diſtribution du ſuc nourricier dans les corps maigres & exténués; en redreſſant ou érigeant, pour ainſi dire, le ſyſtème des nerfs, & par une ſuite de cette érection dilatant les vaiſſeaux & les cellules du tiſſu muqueux; c'eſt Hippocrate qui nous l'apprend en ces termes, *quæ natura ſolida ſunt dum fricantur in ſe coguntur, cava vero angeſcunt.* Voyez *de rat. vict. in acutiſ. lib. II. ſect. iv. pag.* 364. Du reſte, ce ſont toujours à-peu-près les mêmes précautions dans l'adminiſtration de ces remedes que dans l'adminiſtration des autres.

En conſidérant ainſi les frictions par le frottement irritant procuré aux ſolides, il ſemble qu'on pourroit y joindre les promenades circulaires, droites, obliques, les geſtations, & autres ſecours de la gymnaſtique mis en uſage par les anciens, pour procurer des révulſions favorables.

L'électricité, en l'adoptant avec le degré de certitude & de vraiſſemblance que peut lui donner ce qu'on a dit juſqu'ici des guériſons opérées par ce moyen, mérite d'être déſignée dans cette claſſe. *Voy.* ÉLECTRICITÉ, *Médecine.*

Des dropaces. Les dropaces & les différentes compoſitions de ces remedes qu'on trouve chez les auteurs, ſont des épiſpaſtiques un peu plus forts que ceux de la claſſe précédente. On les emploie dans les vomiſſemens habituels, les digeſtions pareſſeuſes, le flux cæliaque, les paralyſies, & généralement dans toutes les maladies où peuvent convenir les ſynapiſmes que nous avons dit qu'ils précédoient conjointement avec les rubéfians proprement dits. Le dropace a néanmoins cela de particulier qu'on le réapplique quelquefois après le ſinapiſme.

Ces remedes ſont confondus par les auteurs avec les pications & les pſylothres.

Le tondre & le raſer ſont encore des épiſpaſtiques de cette claſſe. Les anciens les employoient très-ſouvent dans la vue d'augmenter la tranſpiration de la tête, ou d'en attirer les humeurs en-dehors; dans beaucoup de cas ils regardoient comme un remede très-puiſſant de faire raſer la tête à contrepoil. *Voy.* dans Oribaſe, *de tonſura & de raſione*, *c. xv.* quelques-uns veulent encore qu'on raſe la tête dans la phréneſie: mais tous les auteurs ne ſont pas d'accord ſur ce point. *Voyez* dans Foreſtus, *l. II. pag.* 408. on peut juger de l'impreſſion de ce remede ſur les tégumens de la tête par la chaleur, le coloris de ſanté & l'embonpoint momentané du viſage qui arrive à bien des perſonnes, immédiatement après s'être fait faire la barbe,

On raſoit anciennement les parties pour les préparer à l'opération des topiques tels que les emplâtres, les fomentations, les ventouſes, *&c.* On raſe encore la tête dans les ophtalmies, & avant de ſcarifier.

Le raſer de la tête mérite des conſidérations particulieres dans certaines maladies, en ce que quelques auteurs ont obſervé que ce remede portoit ſur la veſſie.

L'avulſion des poils des aiſſelles & de la levre ſupérieure dans quelques cas, peut encore être rangée parmi les épiſpaſtiques de cette claſſe.

Des ſinapiſmes. Ces remedes, ou du-moins les compoſitions qui portent le nom de *ſinapiſmes*, ont été pour les anciens, ce que ſont pour les modernes les *véſicatoires* proprement dits, ou emplâtres *véſicatoires*, que nous trouverons à la fin de cette claſſe; leur vertu eſt réellement *véſicatoire*, c'eſt-à dire, âcre & piquante au point d'exciter quelquefois aſſez promtement des veſſies ſur la peau. *Voyez* SINAPISME.

Les anciens principalement Aræteé, ont fait le plus grand uſage des ſinapiſmes dans un nombre infini de maladies.

On emploie ordinairement ces remedes dans les maladies ſoporeuſes, les vertiges, les céphalalgies, les ſyncopes, *&c. Voyez* dans Aræteé *paſſim*, & on les applique ſur preſque tous les endroits du corps. Les méthodiques à l'exemple de Theſſalus appliquoient très-utilement encore les ſinapiſmes autour des ulceres provenant d'une cachexie dans la partie. *Voyez* Proſper Alpin. *de med. method.*

On peut rapporter au ſinapiſme tous les médicamens âcres, irritans, *&c.* donnés dans le deſſein de faire des révulſions des parties ſupérieures aux inférieures; tel eſt l'emplâtre diaſcordon ou fait des ails, les préparations avec des oignons, des figues ſeches, *&c.* appliqués ſur les jambes & aux autres parties du corps.

Les lavemens âcres & irritans appartiennent également au ſinapiſme; car attendu la continuité de la cavité des inteſtins avec la ſurface du corps, on peut regarder ces derniers remedes comme topiques. Aræteé les recommande pour faire révulſion de la tête vers le bas dans la phrénéſie. *Voyez c. de phrenetid.* Zacutus Luſitanus dit s'en être ſervi avec ſuccès dans la dyſſenterie. *Obſerv* 20. *lib. II.*

Les illitions de l'anus avec des linimens âcres, ſont de ce nombre, de même que les glands ou ſuppoſitoires, quelques peſſaires: l'application de l'ail pur ſur ces parties, que tout le monde ſait être un ſtratageme uſité dans bien des occaſions pour ſe procurer la fievre, *&c.*

Les maſticatoires, les apophlegmatiſans, les collutoires piquans, âcres, les errhins, ſur-tout le tabac (qui par parentheſe ne ſauroit être un remede pour la plûpart de ceux qui ſans aucune incommodité ſe ſont condamnés à cette eſpece de véſicatoire continuel) ſont encore de cette claſſe.

Les urtications conviennent avec les ſinapiſmes par les rougeurs, les enflures, les demangeaiſons qu'elles excitent de même que par les autres effets ultérieurs; elles ſont quelquefois très-efficaces dans les autres effets ultérieurs; elles ſont quelquefois très-efficaces dans les apoplexies, les léthargies, *&c.* Celſe en recommande l'uſage dans la paralyſie, *voyez c. xxvij.* Aræteé, dans la curation de la léthargie les employoit ſur les jambes. *Voyez* Aræteé, *de curat. morb. acut. l. I. c. ij. de curat. lethary.* Elles peuvent encore être fort utiles dans les gales répercutées, *&c.* mais en général, il faut prendre garde de ne pas les employer ſur les articulations.

On pourroit joindre ici les remedes employés par les anciens ſous le nom d'*empaſma*, *empaſmata*, qui procuroient des fortes démangeaiſons. *Voyez Oribas. med. collect. l. X. c. xxxj. Voyez* URTICATION.

Les flagellations & les verbérations de toutes eſpeces; elles étoient anciennement très en uſage dans les amaigriſſemens, les maladies ſoporeuſes, & dans beaucoup d'autres cas. On pratiquoit cette opération avec de petites verges légerement enduites de quelque matiere qui aidât au ſtimulus du fouet, comme la poix, & on ceſſoit de frapper, lorſque les chairs commençoient à ſe tuméfier. Les anciens avoient pouſſé le rafinement ſur l'adminiſtration de ces remedes juſqu'à faire pluſieurs eſpeces de flagellations qui étoient autant de modes, autant de diminutifs de la flagellation proprement dite; telle étoit leur *epicruſis* ou *catacruſis*. Il y avoit même à Rome une ſorte de gens qui reviennent à nos bâteleurs ou à nos charlatans (*mangones*), qui faiſoient métier d'appliquer les flagellations ſur les enfans en charte. Galien nous en rapporte un exemple, *ad hunc modum*, dit-il, *mango quidam proxime nates pueri fame conſumptas, brevi auxit, percuſſu mediocri quotidie uſus, aut ſaltem alternis diebus*. Voyez *method. med. lib. XIV. c. xvj.* Pline nous apprend encore qu'on fouette utilement dans la rougeole avec des branches de ſureau. *Boa appellatur morbus papularum cum rubent corpora, ſambuci ramo verberantur*. Voy. *hiſtor. nat.* Ici peut également convenir l'expédient que propoſe Heurnius, dans la curation de la léthargie, *c. xj. de letharg. lib. de morbis capitis*, & qui conſiſte à enduire de miel le viſage du malade, pour l'expoſer enſuite à la piquure des abeilles, *quo roſtellis muſcæ flagellent*: à la vérité l'auteur ne déſigne que les gens de la campagne, *ruſtici*, ſur qui l'on puiſſe tenter ce remede.

Les titillations à la plante des piés trouvent encore place ici. On ſait qu'elles ſont quelquefois de puiſſans révulſifs dans les apoplexies, & autres maladies ſoporeuſes.

Les ligatures, ſont des épiſpaſtiques très-efficaces qui conviennent d'ailleurs avec les ſinapiſmes par les rougeurs, les inflammations ou enflures qu'elles occaſionnent. Oribaſe nous a conſervé la maniere dont on les appliquoit anciennement. „ Nous prenons, „ dit-il, des bandes un peu larges faites de laine „ ſimplement torſe, ou de quelqu'autre étoffe mieux „ tiſſue & plus ſerrée, ou enfin nous y employons „ les vieux habits, les étoffes uſées. Nous entourons de ces bandes les extrémités, en ayant l'attention de ne pas meurtrir les chairs, & de ſerrer mollement, de maniere pourtant que la ligature ſoit ſerrée; ce qui ſe fera toujours bien ſi les „ bandes ſont larges, & d'une étoffe douce: mais „ après la ſeconde compreſſion, il faut ſerrer encore davantage; & il n'y a pas à craindre de bleſſer les chairs qui ne ſeront jamais que comprimées. „ Le meilleur ſigne pour reconnoître que la compreſſion eſt bien faite, c'eſt lorſque les chairs qui „ ſont autour des parties comprimées, s'élevent & „ deviennent rouges; alors en nous reglant ſur le „ battement des vaiſſeaux, nous ſerrons de plus en plus, & prenons bien garde que les parties ne „ s'engourdiſſent, & de ne point occaſionner de douleur. *Voyez med. collut. l. X. c. xviij.*

Les *ligatures* ſe varient ſuivant les maladies & l'intention du médecin; dans les hœmophtiſies, Aræteé recommande de lier les piés au-deſſus des malléoles juſqu'au genou; & les mains, depuis tout le bras juſqu'au coude. *Voyez de curat. acut. morb. l. II. c. ij.* Dans la dyſſenterie, Aætius propoſe de lier fortement avec des bandes larges les bras du malade, à commencer depuis le haut de l'*humerus*, juſqu'à l'extrémité des doigts. *Voyez lettr. III. ſerm. j. c. xlj.* Les méthodiques employoient les ligatures ſur les articulations, ſur les bras & les cuiſſes, dans

la vûe de détourner le ſang dans les hémorrhagies. *Voyez* Proſper Alpin, *de med. method. l. XII. c. iv.* Eraſiſtrate eſt d'avis qu'en pareil cas on les faſſe aux aînes & aux aiſſelles. Celſe, & après lui le rabbin Moïſe, 5 *aphor.* veulent que dans les céphalalgies, la tête ſoit promptement ſerrée avec des bandes. *Voy.* dans Mercurialis, *c. xvij. pag.* 95. *de affectibus capitis.*

Les *ligatures* s'emploient encore dans les léſions, ou abolitions de mémoire, dans beaucoup de vices des fonctions de l'eſtomac, & de quelques autres organes. Un homme ſur qui on avoit inutilement tenté pendant quinze jours, toutes ſortes de remedes pour lui arrêter le hoquet, fut enfin guéri en lui ſerrant fortement les hypocondres & l'eſtomac avec une ſerviette. *Voyez* Aquitan. *minor. aq. pag.* 23. Les ligatures ſeroient donc encore des eſpeces de toniques ?

Les *ligatures*, ou liens dolorifiques, n'ont pas moins de ſuccès lorſqu'il s'agit des révulſions dans les hémorrhagies, ou dans le flux immodéré de quelques autres humeurs. Foreſtus rapporte là-deſſus une obſervation qui paroitra d'autant plus ſinguliere que le remede, à ce qu'il prétend, fut enſeigné par une femme. C'eſt à l'occaſion d'un flux de ſemence chez quelque noble. *Quando dormitum ibat nobilis, ligabat filum vel chordulam ad collum, quæ chordula deſcendebat uſque ad collum virgæ, & cum ea virgam ligabat, non multum ſtringendo, & quando in ſomno inflabatur & erigebatur membrum, propter ligaturam illius chordulæ dolorem virgæ incurrebat, & ſic excitabatur ut ſemen in ſomno non rejiceret, & ita fuit curatus.* Voyez *de penis ac virgæ vitiis, l. XXVI. obſer.* 17. On peut rapporter ici les ligatures au prépuce, pratiquées par les méthodiques. *Voyez* Proſper Alpin, *de med. method. l. XII. c. iv.* les *diſtorſions des doigts*, & généralement tous les dolorifiques employés à titre d'*épipaſtiques* ou *attirans*.

Les *ventouſes*, elles élevent la peau en tumeur, & y occaſionnent des veſſies ſi on les laiſſe trop ſéjourner ſur la partie. Ce ſont de puiſſans épipaſtiques dans l'apoplexie, la frénéſie, les cardialgies & pluſieurs autres maladies. *Voyez* VENTOUSES, (*Médecine.*)

Les *ſuctions, ſuctus*, ſont encore miſes par quelques auteurs, au nombre des épiſpaſtiques; tels ſont les ſuçons de toute eſpece, la pratique des Pſylles & des Marſes pour attirer au-dehors le venin des plaies. Quelques auteurs y joignent les extractions de l'air, du pus & autres matieres qui peuvent être contenues dans des cavités du corps, par le moyen des ſeringues, des ſoufflets, *&c.* dont on voit que les effets ſont purement méchaniques. *Voyez* Mercatus, *l. II. de rect. præſid. art. med. uſu, l. II. c. viij. Voy.* SUCTION, (*Médec.*)

Les *ſangſues* peuvent être regardées comme des eſpeces de ventouſes, elles ſont révulſives par le ſtimulus de leur morſure ou de leur ſuction; elles procurent en même tems des dérivations très-utiles. Zacutus Luſitanus parle d'une femme qui étant tombée dans une violente épilepſie, à la ſuite d'un accouchement laborieux, qui avoit été ſuivi d'une ſuppreſſion des regles, fut guérie par l'application de trois ſangſues à la vulve. *Voyez page* 6. *obſ.* 26. On a vu depuis quelques exemples de guériſons de cette nature. Les ſangſues appliquées à la marge de l'anus, font encore beaucoup de bien dans la ſuppreſſion du flux hémorrhoïdal. *Voyez* SANGSUE.

Les *véſicatoires proprement dits*, ou *les emplâtres véſicatoires*. Voici les premiers épiſpaſtiques modernes, ceux qu'il arrive aſſez ſouvent à nos praticiens d'employer, & dont on ne fait peut-être pas toujours aſſez d'uſage. Ce que nous avons dit juſqu'à préſent des autres *véſicatoires* en particulier, ne pouvant être regardes, par l'oubli où la plupart de ces remedes ſont tombés, que comme un hiſtorique acceſſoire de l'expoſition de ceux-ci, nous devons donc étendre cette expoſition à tous les détails qui peuvent intéreſſer la partie de ces remedes la plus eſſentiellement utile à connoître, c'eſt-à-dire la partie qui concerne la pratique; c'eſt ce que nous allons tâcher de faire en rapprochant & abrégeant, le plus qu'il ſe pourra, les faits qui autrement nous meneroient trop au-delà des bornes déja aſſez étendues de cet article.

Nous avons obſervé au commencement, que le nom de *véſicatoire* n'étoit pas bien ancien. Rolfinck eſt, ſi je ne me trompe, le premier ou un des premiers qui s'en ſoient ſervis pour déſigner cette eſpece particuliere d'*épiſpaſtique*. Mais l'uſage de ces remedes a une date plus ancienne; elle peut ſe rapporter au tems d'Archigene, qui comme on le voit par un fragment qu'on trouve ſous ſon nom dans Aetius, a très-parfaitement connu les *véſicatoires* avec cantharides. „ Nous nous ſervons, dit Archigene, dans „ ce fragment, d'un cataplaſme où entrent les can„ tharides, lequel fait des merveilles toutes les fois „ que par des petits ulceres qu'il excite, il coule pen„ dant long-tems de la ſanie „. *Voyez* Aetius, *tetr. ſerm. ij. ch. l.* Aræté, & quelques autres, ont encore fait uſage des mêmes remedes dans leur pratique. A l'égard d'Hippocrate qui a parlé de ces inſectes ou mouches, comme propres à des médicamens internes, & qui d'ailleurs les employoit dans quelques peſſaires; il ne paroît pas qu'il leur ait connu la propriété d'être *véſicatoires* au-dehors. Cette introduction des cantharides dans les épiſpaſtiques ne changea pourtant rien à la dénomination de *ſinapiſme* que les anciens leur ont toujours conſervée, à l'exception de quelques auteurs, comme Dioſcoride, Alexandre de Tralles, *&c.* qui ont quelquefois donné à cette ſorte de ſinapiſmes le nom de διακανθαριδων, *diacantharidon*. Rien n'empêche donc qu'on ne rapporte aux *véſicatoires proprement dits*, la plupart des choſes de pratique qu'on trouve ſur les *véſicatoires* anciens avec addition de cantharides.

Les *véſicatoires* que nous employons aujourd'hui ſont formés d'un emplâtre dont la compoſition eſt variée dans preſque tous les auteurs, mais ſur laquelle on peut s'en tenir à la formule ſuivante, qu'on trouve dans la pharmacopée de Paris, ſous le titre d'*emplâtre épiſpaſtique*, ſavoir, prenez de poudre de cantharide, quatre onces, de poudre d'euphorbe quatre dragmes, de la poix de Bourgogne, & de térébenthine, de chacun ſix onces, de cire jaune deux onces; faites fondre la cire, la térébenthine, & la poix, & après les avoir retirés du feu, mêlez-y les poudres en remuant juſqu'à ce que le tout ſoit réduit en conſiſtence d'emplâtre. Il eſt encore fait mention dans le même livre d'une pâte épiſpaſtique employée comme *véſicatoire*, & qui eſt compoſée, ſavoir, de levain très-fort deux onces, de poudre de cantharides, trois dragmes; mêlangez le tout enſemble pour en faire un emplâtre. Cette derniere compoſition eſt plus foible que la précédente: mais on peut y ſuppléer en augmentant la doſe de la poudre des cantharides; cette augmentation eſt même très-utile dans toutes les compoſitions des *véſicatoires*, lorſqu'on veut obtenir un effet plus prompt de l'adminiſtration de ces remedes, & elle n'exige que l'attention de veiller, s'il eſt permis d'ainſi parler, le *véſicatoire*, pour que ſon action n'aille pas trop loin. On peut encore ajouter l'euphorbe aux cantharides, ainſi que le recommande Riviere, pour donner plus d'activité aux *véſicatoires*. La précaution de n'employer que le tronc des cantharides, c'eſt-à-dire, d'en rejetter les piés & les ailes, ſuivant le précepte d'Hippocrate, ne paroît pas fondée; auſſi la plûpart des modernes emploient-ils le corps entier de ces inſectes, ſans qu'il en réſulte aucun inconvénient.

L'effet des cantharides eſt éminemment actif ou propre au corps vivant; car elles n'agiſſent point ſur les cadavres. „ Les *véſicatoires*, dit le célebre auteur des *recherches ſur le pouls*, „ donnent une ſe„ couſſe générale au genre nerveux; ils excitent une „ diſpoſition inflammatoire; ils fixent le courant des „ humeurs & les traînées irrégulieres des oſcillations; „ ils donnent du reſſort à tout le parenchime des „ parties dans leſquelles ſéjourne le ſuc nourricier, „ *&c.* „ *Voyez page* 307. *des recherches.* Tous ces effets ſe déduiſent naturellement de la théorie que nous avons déjà expoſée. Baglivi a donné ſur cette matiere un ouvrage qui ne ſauroit être trop étudié; l'auteur y dit, entre autres choſes, que lorſque dans la pleureſie la difficulté de cracher & de reſpirer ſurviennent, il convient d'appliquer ſans différer des *véſicatoires* aux jambes. Il aſſure que d'un grand nombre de malades qu'il a vu traiter par cette méthode dans un fameux hôpital d'Italie, il en eſt peu qui ſoient morts. A une expérience détaillée qui porte par-tout l'empreinte de la vérité & de la candeur, Baglivi a l'avantage de joindre la dialectique la plus forte qu'il dérive de quelques paſſages du pere de la Médecine, principalement de celui-ci. „ Dans les „ maladies de poitrine, les tumeurs qui ſurviennent „ aux jambes ſont d'un bon ſigne, & il ne peut

„ rien arriver de plus favorable, ſur-tout ſi cela ſe „ fait après un changement dans les crachats „. *In pulmoniis quicunque tumores fiunt ad crura boni, nec potuit aliud quidquam melius accidere, præſertim ſi mutato ſputo ſic appareant*, liv. II. prognoſt. 67. Le génie de la nature conduiſoit donc ici Baglivi, comme nous avons vu qu'il avoit conduit Hippocrate dans la découverte & l'emploi de la plûpart des remedes épiſpaſtiques. Il eſt encore un fait d'obſervation que Baglivi ajoute comme un complément de preuves à tout ce qu'il dit pour établir l'excellence de ſa pratique; c'eſt qu'après l'application des *véſicatoires*, il a toujours vu les cours de ventre s'arrêter au grand ſoulagement des malades; ce qui eſt également conforme à ce que nous apprend Hippocrate, „ que les „ cours de ventre qui ſurviennent dans les pleuréſies ſont preſque toujours funeſtes; car les crachats „ en ſont ſupprimés, la difficulté de reſpirer en eſt „ augmentée, & le malade après peu de jours ou „ meurt, ou tombe dans une maladie cronique „.

Sur toutes ces raiſons, l'illuſtre italien conclut très-à-propos contre ceux qui emploient ſans ménagement les purgatifs dans le commencement des pleuréſies: *hinc clarè patet*, dit-il, *quantum à veritate aberrent, qui prætextu minerationis cachochymiæ vel aliarum hujuſmodi nugarum, ſtatim in principio pleuritidum purgantia exhibent tanto ægrorum detrimento*, page 656. chap. iij. *de commod. ab uſu veſicantium*. On peut ajouter à ces témoignages de Baglivi ſur les avantages de l'adminiſtration des *véſicatoires* dans les maladies de poitrine, celui de Willis qui s'eſt également exercé ſur le même ſujet, & qui ſe cite lui-même dans ſon ouvrage, pour n'avoir jamais trouvé de plus grand ſoulagement à une toux violente qui le tourmentoit habituellement, que l'application des *véſicatoires*. Voici ſes propres paroles: *fateor me ſæpius tuſſi immani cum ſputo copioſo & craſſo, (cui originaliter ſum obnoxius) correptum; a nullo alio remedio plus quam a veſicatoriis juvamen recepiſſe; itaque ſoleo dum iſte affectus urget*, 1°. *ſuper vertebras cervicis, dein ulcuſculis ibi ſanatis infra aures, ac poſtea ſi opus videbitur ſuper hæmoplatea medicamina*, ἐφελκούμενα, *applicare*. Vide *ſect*. 3. *cap. iij de veſicatoriis*.

Outre les effets généraux dont nous avons parlé, les *véſicatoires* influent ſingulierement ſur les pouls; (*voyez recherches ſur le pouls, page* 348.) on le trouve ordinairement toujours plus dur qu'auparavant peu de tems après l'application des *véſicatoires*; c'eſt une obſervation qu'avoit déja fait Baglivi; mais il ſe developpe ſenſiblement quelques heures après, & c'eſt ordinairement un heureux préſage. L'application de ces remedes entraîne ſouvent encore des ſoubreſauts des tendons, des mouvemens convulſifs dans les membres, des ſueurs copieuſes, des ardeurs d'urine, des piſſemens de ſang, *&c.* (*Voyez* Baglivi, *parag. iij. de uſu & abuſu veſicantium, pag*. 653.) On obſerve également que ces remedes affectent quelquefois la veſſie: les anciens faiſoient prendre en conſéquence du lait aux malades afin de les prémunir contre cet accident; & quelques modernes ſuivent encore cette pratique. (*Voyez* Huxam, *eſſai ſur les fiévres*) mais on préfere plus communément le camphre. Il eſt encore des diſpoſitions dans les ſujets relatives peut-être encore au tems de la maladie qui peuvent varier les effets de ces remedes: nous ne ſaurions mieux le prouver que par le morceau ſuivant de l'hiſtoire des maladies qui regnerent en 1700. à Breslau, conſignée dans les actes des érudits de l'année 1701, *de ophtalmia hoc aiunt, quod membrum collegii hujus digniſſimum appoſito circa aurem ſiniſtram in loco oculo affecto vicino*, VESICATORIO, *duplex damnum percepit; quam primum cantharides virtutem ſuam exercuiſſent, ſaporem in ore ſentire ſibi viſus eſt xibetho analogum, qui, quoad veſicatoria eodem in loco relinquebantur, perdurabat, & nauſeam creabat; dolor in dies, imo horas ſingulas, veſicis humorem plorantibus, exacerbebatur, & lippitudo adeo augebatur ut ſingulis momentis oculus aquam ſtillaret. Qua re permotus veſicantia poſt triduum ex eo loco in pedem ſiniſtrum transferebat, ex quo duplex iterum enaſcebatur obſervatio, quod intra nicthemeri ſpatium, veſica emplaſtro etiam fortiſſimo, vix excitari potuerit propter ſerum ad ſuperiora verſum; quod quamprimum veſicæ in pede ſtillare incipiebant in momento quaſi dolor oculi remitteret*. A l'égard du panſement des *véſicatoires, voyez* VÉSICATOIRES, *Chirurgie*.

En général, les *véſicatoires* s'emploient utilement (outre les maladies de poitrine dont nous avons déja parlé) contre les douleurs de tête, les ophthalmies, les fluxions ſur les dents, ſur les oreilles, l'épilepſie, la catalepſie, les phrénéſies ſymptomatiques, les petites véroles dont l'éruption eſt lente & difficile, dans les fievres pourpreuſes, dans les douleurs rhumatiſmales, les douleurs ſciatiques, dans la goutte, *&c.* Ils ſont encore bons dans les fievres peſtilencielles, quoique quelques auteurs ne les approuvent pas dans ces maladies, *Voyez* Proſper Alpin, *de medicina méthodica*.

Riviere les recommande beaucoup dans ces dernieres fievres, de même que dans les malignes, & il ne ſe borne pas à un ſeul *véſicatoire*, mais il veut qu'on en mette juſqu'à cinq à la fois ſur différentes parties du corps. *Voyez de febribus, ſect. iij. caput j.* Dans quelques douleurs de tête ou d'oreilles, ces remedes ont encore l'avantage de pouvoir être appliqués ſans nuire à la coction & à la ſuppuration des matieres comme le font les ſaignées, qui dans un pareil cas furent funeſtes à l'homme d'Halicarnaſſe dont parle Hippocrate. Enfin, dans tous les cas où l'on a les ſolides à revivifier, pour ainſi dire, à remonter toute la machine, à en évacuer les féroſités épanchées qui ſont trop éloignées des couloirs, ou qui ne peuvent pas y être pouſſées par des ſolides qui ont perdu leur reſſort, que le pouls eſt foible & intermittent, les *véſicatoires* peuvent faire beaucoup de bien.

Ils ſont également utiles pour procurer des révulſions très-favorables dans quelques maladies chirurgicales. Celſe dit que lorſque l'humeur formant le cal dans les fractures eſt trop copieuſe, il convient d'appliquer au membre oppoſé un *ſinapiſme*, c'eſt-à-dire, un *véſicatoire*, pour y attirer une partie de cette humeur. *Voyez liv. VIII. chap. x.*

On applique les *véſicatoires* à-peu-près ſur toutes les parties du corps, en évitant de les placer ſur les organes délicats. Les Anglois les prodiguent ordinairement, ils en couvrent quelquefois toute la tête; quelques autres médecins de cette nation appliquent ces remedes ſur le côté même de la douleur dans les pleuréſies, & ils y employent un *véſicatoire* de la largeur de la main. M. Pringle ajoute même que ſi *on l'applique à tout autre endroit, il peut augmenter la maladie, mais en agiſſant directement ſur la partie, il réſoud l'obſtruction & écarte par-là la fievre*. Voyez *malad. des armées, tom. I. pag.* 222. Voilà une aſſertion qui n'eſt pas tout-à-fait conforme à celle de Baglivi, & que nous laiſſons à diſcuter aux praticiens; il paroît cependant vraiſſemblable que la fievre générale qu'excitent les *véſicatoires* peut atteindre de partout les obſtructions dont parle M. Pringle, principalement quand l'application du remede ſe fait ſur des parties qui correſpondent à l'organe affecté; or la correſpondance des extrémités avec la poitrine eſt tous les jours confirmée dans la pratique par des enflures aux jambes dans les pleuréſies, les péripneumonies, les phthiſies, *&c.* Il ſemble d'ailleurs que cette derniere méthode fait moins de violence à la nature, qu'il eſt toujours prudent & utile de ſuivre & de ménager; on ne voit donc pas comment elle pourroit augmenter la maladie, ſans parler de l'écartement de la fievre, que M. Pringle paroît avoir à cœur, & dont beaucoup de grands médecins croyent la préſence néceſſaire, au moins durant quelque tems, pour la coction des matieres & leur expectoration.

Les contre-indications de l'application des *véſicatoires* ſont les bleſſures à la tête, accompagnées de vomiſſemens, & de la perte des ſens, la préference ou la menace des convulſions, le délire, la fievre aiguë, l'état de groſſeſſe, l'écoulement des menſtrues, *&c.* certains tempéramens chauds & ardens. *Voyez* Baglivi, *cap. ij. §. 2. de uſu & abuſu veſicant.* Baglivi ajoute le climats chauds, comme ceux de Rome, mais il paroît que cette crainte eſt vaine; il n'y a dans ce cas qu'à modérer la doſe des cantharides. C'eſt avec cette précaution qu'on les employe tous les jours dans quelques provinces méridionales du royaume où les chaleurs ne ſont guere moins vives qu'en Italie. Outre ces cas indiqués par Baglivi dans les maladies de poitrine qui ſe manifeſtent par une douleur fixe & une eſpece d'engourdiſſement, les *véſicatoires* ſont mortels ſuivant Hippocrate, *dolor in pectore fixus cum corpore malum denuntiat; hi ſi ſuborta febre exeſtuant, celeriter mortem oppetunt*. Voyez *prædictor. lib. I.*

ſect.

ſect. ij. Les *véſicatoires* ſont encore contre-indiqués dans les hydropiſies avec infiltration de tout le tiſſu cellulaire, par le riſque que les ulceres produits par ces remedes ne tournent en gangrene. Il faut autant qu'on le peut ne pas attendre l'extrémité pour employer les *véſicatoires* dans quelques maladies aiguës; il faut ſurtout ne pas les appliquer ſans avoir préalablement conſulté pluſieurs ſymptomes qui doivent décider ſur le choix de la partie où doit ſe faire cette application. Il eſt par exemple de la derniere importance de regarder aux hypocondres; *Voy.* là-deſſus Hippocrate, *prædict. lib. I. ſect. ij.* de pareilles négligences, lorſqu'elles arrivent, deshonorent l'art & l'ouvrier; c'eſt la marque la plus complette du vuide & du faux des médecines routinieres.

Des cauſtiques. Les *cauſtiques* compoſent la claſſe des épiſpaſtiques les plus actifs, & dont les effets ſont le plus marqués. *Voyez* Caustique, *Chimie & Médecine.*

Les fonticules ou *cauteres.* Ces épiſpaſtiques ſont du nombre de ceux dont nous avons dit que les effets étoient mixtes par la raiſon qu'ils évacuent les matieres ſéreuſes contenues dans le tiſſu cellulaire, par une dérivation méchanique, aidée d'un petit ſtimulus dans les nerfs qui favoriſe cette évacuation. Vanhelmont, qui avec ſon enthouſiaſme ordinaire a déclamé *debachatus*, comme le dit M. de Vanſwieuten contre les *cauteres*, apporte des raiſons qui méritent qu'on prenne la peine de les lire. Il prétend qu'on ſe trompe ridiculement de prendre pour un écoulement de la matiere morbifique le peu de ſéroſité ou de ſanie que fournit un *cautere* dans les maladies chroniques; que cette ſéroſité n'eſt qu'une petite portion de lymphe nutritive portée au fonticule, où elle ſe mêle à d'autres ſucs, s'épaiſſit & s'altere avec eux par le ſéjour & la chaleur, *&c.* Que lui Vanhelmont a fait fermer ou cicatriſer plus de mille *cauteres*, ſans qu'il en ſoit arrivé le moindre mal: (*voyez* Vanhelmont, *de cauterio*, pag. 237.) ces prétentions peuvent être outrées, mais du moins doiventelles engager le médecin à ne pas ordonner légerement ces ſortes de remedes. Il eſt toujours vrai cependant que les *cauteres* font quelquefois beaucoup de bien, ſurtout dans certaines maladies ſéreuſes de la tête. *Voyez* Charles Piſon, *de morb. cap. ij. colluvie feroſa.* L'exemple de perſonnes guéries par des *fonticules* ouverts *ſponte* aux aines, ont fait dire à beaucoup d'auteurs très-celebres que ces remedes étoient utiles dans le vérole. *Voyez* Zacutus Luſitanus. *lib. II. obſ.* 131. qui parle d'une pareille guériſon opérée par ces *fonticules* ſpontanés aux aînes. *V,* encore Cappivacius *de lue venerea.* Mercatus *de eodem morbo, lib. I. & lib. II. cap. j.*

Les effets des *fonticules* ſont lents & longs; ils conviennent à pluſieurs maladies, comme les douleurs ſciatiques, la goutte, les rhumatiſmes, *&c.* quant à la maniere d'appliquer ces remedes, *voyez* Fonticule, *Chirurgie.* Mercatus obſerve à ce propos qu'il ne convient pas d'ouvrir des *cauteres* ſur le haut de la cuiſſe lorſque la douleur ſciatique vient d'une congeſtion de ſang veineux, mais bien lorſqu'elle eſt produite par un engorgement de *mucus* ou de ſerum dans l'articulation devenue foible. *Voyez de recto pra. art. med. uſu, lib. I.*

Les ſetons. Ces épiſpaſtiques ſont plus efficaces que les fonticules; ils produiſent des dérivations conſidérables dans beaucoup de maladies de tête: des grands praticiens les ont employés avec beaucoup de ſuccès contre des ophtalmies rebelles, il en eſt même, comme Charles Piſon, *tom. I. de curandis & cognoſcendis morbis*, qui approuvent les ſetons au ſcrotum dans l'hydropiſie, à l'imitation d'Hippocrate qui faiſoit faire des inciſions dans la même maladie à ces parties, & frotter les inciſions avec du ſel. On ſe ſert utilement dans quelques provinces contre les ſurdités, les maux d'oreilles, les migraines & autres maladies de la tête, d'une eſpece de ſeton qui conſiſte en un petit brin de *timælea* ou garou qu'on paſſe dans un trou de l'oreille qui a été percée à cet effet. On laiſſe ce brin de *timælea* ainſi lardé dans le bout de l'oreille, & la cauſticité de ce petit morceau de bois procure un écoulement ſalutaire qu'on entretient auſſi long-tems qu'il en eſt beſoin; du reſte ce dernier remede ſe rapporte preſque entiérement à celui dont parle Columelle, & que cet auteur propoſe contre les maladies peſtilencielles des beſtiaux. *Voyez* d'ailleurs Seton.

Les *uſtions.* Ce ſont les plus violens & les plus prompts épiſpaſtiques; il eſt étonnant combien les anciens en ont fait uſage dans la plûpart des maladies. *Voyez* Ustion, *Méd.* On peut joindre ici le *moxa* ou le duvet d'armoiſe, employés dans les *uſtions* par quelques nations étrangeres, *voyez* Moxa & la poudre à canon enflammée ſur les parties. La maniere de ſe guérir des engelures en les expoſant à un feu vif, peut encore paſſer pour une eſpece d'*uſtion.*

L'acupuncture. C'eſt une ſorte d'épiſpaſtique très en uſage au Japon & à la Chine, & que les peuples de ce pays ſubſtituent à la ſaignée. Cet article ayant été oublié, nous tâcherons de rappeller ici tout ce qu'il y a de plus intéreſſant dans cette méthode. L'acupuncture conſiſte à faire ſur tout le corps quantité de petites plaies au moyen d'inſtrumens pointus dont on pique toute l'habitude du corps, en les enfonçant aſſez avant dans les chairs. Le docteur Guillaume Then-Rhine a donné à la ſuite d'une diſſertation ſur la goutte, imprimée à Londres en 1683; une eſpece de tableau de cette opération avec les inſtrumens qu'on y emploie; voici à-peu-près ce qu'en dit le journal des Savans du mois de Mars de l'année 1684.

„ On pique preſque toutes les parties du corps dans „ un nombre infini de maladies qu'il eſt inutile de dé„ tailler ici; la conſtitution de ces parties n'eſt pas „ moins la regle de la maniere dont on doit faire „ cette piquure, que de la profondeur qu'il faut ob„ ſerver; ainſi l'on pique moins avant les parties ner„ veuſes; & l'on enfonce davantage dans celles qui „ ſont charnues. Les perſonnes foibles doivent être „ piquées au ventre, & les robuſtes au dos; quel„ quefois l'on ne fait ſimplement qu'enfoncer l'ai„ guille, ſouvent on la tourne entre les doigts pour „ la faire entrer avec moins de douleur; & dans „ quelques autres rencontres l'on frappe doucement „ avec une eſpece de petit marteau d'ivoire, d'ébe„ ne, ou de quelqu'autre matiere un peu dure, *voy.* „ la *fig.* 1. on tient l'aiguille l'eſpace de trente reſ„ pirations, qui eſt une maniere de compter uſitée par „ les Médecins de ce pays; mais ſi le malade ne le „ peut ſupporter, on la retire d'abord & on la ren„ fonce une ſeconde fois, & même pluſieurs autres „ ſi c'eſt un mal opiniâtre. Ce qu'ils obſervent en„ core, eſt que le malade ſoit à jeun lors de cette „ opération; l'aiguille ſur-tout doit être d'or ou du„ moins d'argent, & jamais d'aucun autre métal; & „ pour s'en ſervir utilement dans toutes les occa„ ſions, il faut qu'elle ſoit fort aiguë, ronde, lon„ gue, & tournée en vis le long du manche, com„ me la figure le repréſente, *voyez* la *fig* 2. voyez „ encore ſur cette opération Kœmpfer, *in amæn.* „ *exot.* „

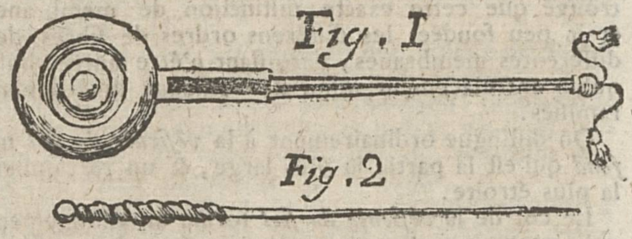

Fig. I

Fig. 2

L'effet de ces piquures eſt de former pluſieurs noyaux inflammatoires, de réveiller les nerfs du tiſſu muqueux ou cellulaire qui ſe trouvent engourdis, & de déterminer au moyen de cette irritation donnée à la peau les oſcillations nerveuſes vers cet organe, leſquelles y entraînent quelquefois des dépôts critiques, *&c.* Zacutus Luſitanus rapporte, que dans le royaume du Pérou & en Afrique, on pique les parties avec des couteaux brûlans & pointus dans les ſtupeurs ou engourdiſſemens des membres; l'auteur dit même avoir guéri de cette maniere un jeune homme, voyez *l. I. pag.* 231. on pourroit joindre à cet exemple ce que Valeſius raconte d'un médecin qui guérit un ſeigneur apoplectique, dont les veines ne ſe trouverent point aſſez apparentes pour qu'on pût le ſaigner, en lui faiſant appliquer des ſangſues ſur preſque toute l'habitude du corps, *voyez* dans Foreſtus, *p.* 23.

La ſaignée. Elle ne produit ordinairement que des dérivations locales; cependant elle eſt quelquefois accompagnée de phénomenes qui peuvent la faire regarder comme révulſive, ſans doute que pour lors ces phénomenes ſont dûs au *ſtimulus* que cauſe la piquure

quure de la lancette: par exemple, Baillou, *tom. III. lib. paradicmatum*; *pag.* 437. raconte qu'un médecin de Marſeille ayant, ſelon la methode des anciens, fait ouvrir la veine entre le doigt annulaire & le petit doigt à un homme qui avoit le ſievre quarte, cet homme fut guéri par cette ſaignée, mais qu'il en eut durant une année entiere ſa main comme livide. *V.* SAIGNÉE.

Il en eſt de même des *ſcarifications* proprement dites, c'eſt-à-dire de celles qui ſont pratiquées par quelques peuples, comme les Egyptiens, & qu'on ne fait qu'après avoir frictionné la partie; il eſt évident que ces remedes ſont des *épiſpaſtiques* dont l'effet eſt combiné de l'*actif* & du *mixte*. *Voyez* SCARIFICATIONS.

Tels ſont les différens objets qui compoſent le tableau de la médecine *épiſpaſtique* & dans lequel, ſuivant quelques auteurs, pourroient encore entrer pluſieurs autres eſpeces de remedes, comme les ceintures de *burſa paſtoris* ou de feuilles d'ellebore noir, qui portées ſur la chair nue arrêtent les hémorrhoïdes, au rapport de Theop. Bonnet, *de med. ſeptentr. collat.* les décoctions de dictamen, qui priſes intérieurement, paſſent pour avoir la vertu de pouſſer au-dehors les corps étrangers implantés dans la ſubſtance des parties, *&c. Article de M. H.* FOUQUET, *doct. en Médecine, de la faculté de Montpellier.*

VESICULE, ſ. f. *en Anatomie*, eſt un duminutif de veſſie, & ſignifie une petite *veſſie*. *Voyez* VESSIE & VESSIE URINAIRE.

Les poumons ſont compoſés de *véſicules* ou de lobules veſſiculaires qui reçoivent l'air par les bronches, & non pas ſeulement l'air mais auſſi la pouſſiere, *&c. Voyez* LOBULE & POUMONS.

Il y a dans le corps différentes parties qui portent ce nom.

VÉSICULE *du fiel*, *veſicula fellis* ou *ciſtula fellis*, eſt un vaiſſeau oval & membraneux qui reſſemble à une poire par ſa figure & par ſon volume, & qui eſt ſitué dans la partie concave du foie. *Voyez* FOIE.

Elle eſt adhérente au foie par ſes membranes dont l'externe lui eſt commune avec le foie. La partie inférieure qui pend hors du foie, eſt poſée ſur le pylore ou orifice inférieur de l'eſtomac.

On reconnoît ordinairement cinq membranes à la *véſicule de fiel*, une externe ou commune qui vient du péritoine; une interne du côté que la *véſicule* eſt adhérente au foie, & qui vient de la capſule de la veine-porte & du conduit biliaire. Et trois propres dont la premiere eſt vaſculeuſe; la ſeconde muſculaire, & la troiſieme glanduleuſe.

Mais le docteur Drake ayant examiné au microſcope un morceau d'une *véſicule du fiel* déſſechée, a trouvé que cette exacte diſtinction de membranes étoit peu fondée; les différens ordres de fibres des différentes membranes, paroiſſant n'être autre choſe qu'un entrelacement infini de vaiſſeaux diverſement ramifiés.

On diſtingue ordinairement à la *véſicule du fiel* un *fond* qui eſt la partie la plus large, & un *col*, qui eſt la plus étroite.

Le col de la *véſicule du fiel* forme un allongement qui ſe termine par un canal nommé *conduit cyſtique* ou *biliaire*, lequel environ à deux pouces de diſtance de la *véſicule*, ſe joint au conduit hépatique; & tous deux ainſi réunis forment le conduit commun. *Voy.* CONDUIT, *&c.*

L'uſage de la *véſicule du fiel* eſt de recevoir la bile après qu'elle a été ſéparée dans les glandes du foie, & de la décharger dans le duodenum par le conduit commun.

La bile qui ſe trouve dans la *véſicule*, eſt plus jaune, plus épaiſſe, plus amere & plus âcre que celle du conduit biliaire. *Voyez* BILE.

VÉSICULES *adipeuſes*. *Voyez l'article* ADIPEUX.

VÉSICULE DU FIEL, *maladie de la*, (*Medec.*) 1°. Le réſervoir de la bile attaché au foie, qui reçoit une humeur particuliere duement élaborée, qui la conſerve pour le tems convenable; qui lui communique ſon amertume & ſa couleur jaune; qui la conduit enſuite par le canal cyſtique dans le canal commun, & de-là dans le duodenum; cette partie, dis-je, a ſes maladies particulieres.

2°. Lorſqu'elle eſt comprimée par le gonflement du foie ou de l'eſtomac, elle ne ſe remplit point de la bile qui eſt ſi néceſſaire à notre ſanté; il faut en détruire la cauſe pour y porter remede. S'il arrive qu'elle ſoit bleſſée ou qu'elle ſe rompe, elle répand la bile dans la cavité du bas-ventre; c'eſt un malheur incurable. L'obſtruction qu'elle éprouve par une bile trop tenace ou pétrifiée, la fait enfler conſidérablement, produit des anxiétés, la jauniſſe, la fievre, & autres maladies qu'on ne peut guérir qu'en détruiſant la cauſe par les délayans, les ſavonneux, les fondans. Quand la *véſicule du fiel* eſt attaquée d'inflammation, elle ſe reſſerre, & ne permet à la bile ni d'y entrer ni d'en ſortir. Il faut remédier à cette inflammation dans ſon principe; l'irritation de ſes nerfs produit un ictere qui ſe diſſipe & renaît. Dans le traitement de cet accident il convient d'employer les antiſpaſmodiques. (*D. J.*)

VÉSICULES SÉMINALES, (*Anatom.*) Ce ſont des corps mous, blanchâtres, noueux, longs de trois ou quatre travers de doigt, larges d'un & moins épais que larges d'environ les deux tiers, ſitués obliquement entre le rectum & la partie inférieure de la veſſie, de telle maniere que leurs extrémités ſupérieures ſont à quelque diſtance l'une de l'autre, & leurs extrémités inférieures unies entre celles des vaiſſeaux déférans dont ils imitent l'obliquité & la courbure.

Ils ſont d'une rondeur irréguliere à la partie ſupérieure, & ſe retréciſſent par degrés en deſcendant vers le bas. Par l'union de leurs extrémités inférieures, ils forment une eſpèce de fourche dont les branches ſont larges & courbées comme des cornes de bélier. Ces extrémités ſont fort étroites, & forment un petit cou qui paſſe derriere la veſſie vers ſon col & continue ſon cours dans la rainure des proſtates, par la ſubſtance de la portion contiguë à l'urethre, juſqu'à ce que ſes extrémités percent la caroncule.

La ſubſtance interne des *véſicules* eſt pliſſée & diſtinguée en quelque façon en différentes capſules par la tournure des plis. Leur ſurface externe eſt couverte d'une membrane fine qui ſert de bord aux plis, & eſt une vraie continuation de la ſubſtance cellulaire du péritoine. On peut aiſément dépliſſer les *véſicules*, & redreſſer leurs tortuoſités; par ce moyen, on les rend plus larges que dans leur état naturel.

Leur ſubſtance interne eſt veloutée, glanduleuſe, & fournit perpétuellement un fluide particulier qui exalte, ſubtiliſe & perfectionne la ſemence qu'elles reçoivent des vaiſſeaux déférans, & dont elles ſont les réſervoirs pour un certain tems. *Winslow.* (*D. J.*)

VÉSICULES SEMINALES, *maladies des* (*Médec.*) 1°. Les deux *véſicules* qui, attachées poſtérieurement au col de la veſſie, reçoivent des vaiſſeaux déférans la ſemence, & qui en ſe comprimant l'envoient dans l'urethre, ſe nomment *véſicules ſéminales*.

2°. Elles ſont le plus ſouvent le ſiege de la maladie vénérienne, puiſqu'elles produiſent une gonorrhée virulente. La caroncule de ces parties venant à ſe tuméfier, donne lieu à la ſuppreſſion de l'urine ou à la difficulté de l'écoulement de cette liqueur. Pour traiter cette maladie, on introduit dans le canal de l'urethre une tente balſamique à la faveur d'une bougie, toutes les fois qu'il faut uriner. Si l'orifice de l'émonctoire ſe trouve relâché, ou la caroncule rongée, conſumée, il ſurvient une gonorrhée ſuivie d'un épuiſement conſidérable. On a recours pour la guérir aux injections conſolidantes & à l'introduction d'un tente balſamique. Il convient outre cela d'appliquer ſur la partie des cataplaſmes capables de fortifier. (*D. J.*)

VESLE, LA, (*Géog. mod.*) en latin *Vidula*, nom commun à deux petites rivieres de France, l'une en Champagne, l'autre en Breſſe. La premiere prend ſa ſource à deux lieues de Châlons, & ſe jette dans l'Aiſne. La ſeconde traverſe la Breſſe toute entiere, & va tomber dans la Saone par deux embouchures, à quelques lieues au-deſſous de Mâcon. (*D. J.*)

VESLY, *ou* VEILLY, (*Géog. mod.*) petite ville de l'île de France, dans le Soiſſonnois, ſur la riviere d'Aiſne, à quatre lieues au-deſſous de Soiſſons, & à huit de Rheims; elle ſe trouve nommée en latin *Velliacum*, *Valliacum*, & *Villiacum*. En 1379, le roi Charles V. donna cette ville à l'égliſe de Rheims, en échange de Mouzon. (*D. J.*)

VESONTIO, ou *VISONTIO*, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule Belgique, chez les Séquamniens. Elle étoit déja très-conſidérable du tems de Céſar, *Bel. Gal. l. I. c. xxxviij.* qui l'appelle *oppidum maximum Sequanorum*. Dion Caſſius, *l. XXXVIII. p.* 8. & l'itinéraire d'Antonin, connoiſſent auſſi cette ville ſous

le nom de *Viſontio*. Elle eſt marquée dans cet itinéraire ſur la route de Milan à Strasbourg, en prenant par les Alpes graiennes, entre *Ariorica* & *Veladuturum*, à ſeize milles du premier de ces lieux, & à vingt-deux milles du ſecond.

Cette ville eſt nommée *Viſontium* par Ptolomée, *l. II. c. xix.* & *Viſontii* ou *Biſontii*, par Amien Marcellin, *l. XV. c. ij.* qui dans un autre paſſage écrit *Veſuntium*, & au *l. XX. c. x. Biſantio*, d'ou l'on a fait le nom moderne *Beſançon*.

Auſone nous apprend que *Viſontio* avoit une école municipale, & des profeſſeurs de rhétorique. On a des médailles d'Auguſte & de Galba, ſur leſquelles on lit: *Mun. Viſontium*; mais le pere Hardouin & Cellarius jugent que c'eſt une médaille de la ville de *Viſontium* en Eſpagne, dans le pays des Péleudones. Dans la notice des Gaules, la ville *Viſontio* a le titre de métropole, & eſt appellée *civitas Veſontienſium*. (*D. J.*)

VÉSOUL, ſ. m. (*Sucrerie.*) ſuc provenant des cannes à ſucre qui ont été écraſées au moulin; c'eſt au moyen de pluſieurs opérations & d'une forte cuiſſon dans les différentes chaudieres d'une ſucrerie, le *véſoul* prend la conſiſtance néceſſaire pour former le ſucre. Ce ſuc de cannes après avoir été purifié dans la ſeconde chaudiere, & paſſé au-travers d'un linge propre dans des taſſes de porcelaines, y ajoutant un peu de jus de citron, ſe prend chaud; c'eſt une excellente boiſſon, délicieuſe au goût & très-ſaine; elle facilite l'expectoration, aide à la tranſpiration, & provoque le ſommeil; les dames du pays s'en regalent le ſoir avant de ſe coucher; elles en prennent auſſi dans le cours de la journée, y mêlant quelquefois de la farine de manioc ce qui forme un brouet un peu épais, qu'elles appellent *cauſſe-caye* ou *cauſſe caille*, dont on a parlé en ſon lieu.

VESOUL, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Véſulum*, *Veſolum*, *caſtrum Veſolenſe*; ville de France dans la Franche-Comté, au baillage d'Amont, à deux lieues de la Saone, au nord de Beſançon, & à ſeize au couchant de Montbelliard; elle eſt au pié d'une montagne, proche la riviere de Dargeon. Il y a dans cette ville un college, & deux monaſteres de filles. *Véſoul* a été cédée à la France par le traité de Nimegue, en 1679. *Long.* 23. 50. *lat.* 47. 38. (*D. J.*)

Vesoul, *Motte de*, (*Géog. mod.*) montagne de France dans la Franche-Comté, au bailliage d'Amont, près la ville de *Veloul*, qui eſt ſituée au pié. Cette montagne qui eſt faite en pain de ſucre, peut avoir une demi-lieue de circuit par le bas; & on auroit peine à la monter en une heure. Il y a plus des trois quarts de cette motte en vignobles; l'autre partie donne de l'herbe ou du blé. (*D. J.*)

VESPASIÆ, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie, au haut d'une montagne, à ſix milles de Murſia, ſur le chemin de cette ville à Spolette. Suétone, *l. VII.* dit qu'on y voyoit divers monumens, qu'on donnoit pour des preuves de l'ancienneté & de la nobleſſe de la famille veſpaſienne. (*D. J.*)

VESPER, ſ. m. (*Littérat.*) l'étoile de Vénus au point du jour, eſt appellée *eous* & *lucifer*, étoile du matin; le ſoir elle change de nom, & prend celui de *veſper*, *noctifer*, étoile du ſoir; c'eſt pour cela que Catulle appelle l'étoile du matin *veſper mutato nomine*, l'étoile du ſoir qui a changé de nom.

Nocte latent fures, quos idem ſæpe revertens,
Veſpere, mutato comprendis nomine eoſdem.

„ Les voleurs ſe cachent pendant la nuit, & ſou-
„ vent l'étoile du ſoir qui a changé de nom, les
„ ſurprend le matin.

On a blamé Horace d'avoir employé en commun, *ode jx. l. II.* le mot *veſper*, pour ſignifier l'étoile qui paroît la premiere au coucher du ſoleil, & qui diſparoît la derniere à ſon lever. Il eſt vrai que nous venons de dire qu'elle ne s'appelle proprement *veſper*, que le ſoir; & que le matin elle prend le nom d'*eous* ou de *lucifer*; mais eſt-il raiſonnable de vouloir aſſujettir les poëtes à ces préciſions? Ont-ils toujours tellement diſtingué les différens noms qui conviennent à la ſœur d'Apollon, ſelon ſes différentes fonctions, qu'ils n'ayent jamais pris l'un pour l'autre? N'ont-ils jamais confondu ceux d'Apollon lui-même, ceux de Junon, & des autres divinités qui avoient pluſieurs ſemblables dénominations? C'eſt une liberté dont les poëtes ſont en poſſeſſion de tout tems, & qui ſuffit pour juſtifier Horace en particulier, ſoit dans cette occaſion, ſoit dans toute autre pareille. (*D. J.*)

VESPERIE, ſ. f. dans la faculté de médecine de Paris, eſt un acte public, mais non pas une thèſe comme quelques-uns l'ont dit, qui ſe fait dans les écoles inférieures de médecine la veille du jour auquel on doit recevoir un nouveau docteur; cet acte ſe fait le matin à dix heures, à la différence des *veſperies* de ſorbonne, qui ſe font le ſoir. Il a deux parties, la premiere eſt une queſtion de médecine que le préſident de l'acte propoſe au licentié, auquel il doit le lendemain donner le bonnet de docteur; cette queſtion eſt diviſée en deux membres, le licencié en réſout un, & un docteur qui aſſiſte à l'acte en robe rouge, réſout l'autre membre de la queſtion; ce qui ſe fait fort brievement. La ſeconde partie de l'acte, & qui en fait le principal objet, eſt un diſcours oratoire que prononce le préſident, ſur les devoirs de la profeſſion de médecin, dont il fait ſentir les avantages & les difficultés, en adreſſant toujours la parole au licencié; outre le docteur qui préſide, & celui qui agite un des points de la queſtion, il eſt d'uſage que le doyen & le cenſeur aſſiſtent à cet acte, en leurs places ordinaires, en robes noires & chaperon rouge, & qu'il y ait de plus douze autres docteurs vêtus de même, leſquels ſont choiſis ſuivant l'ordre du catalogue, & obligés d'aſſiſter à cet acte, ſous peine de quarante ſols d'amende; cet acte eſt annoncé par des billets imprimés, intitulés *pro veſperiis magiſtri*. . . . avec l'indication du jour & de l'heure, & au-bas eſt marquée la queſtion qui doit être propoſée; par exemple:

An vinum remenſe { *acuat ingenium.* / *corpori noceat.* }

VESPERTINUS, adj. ſe dit quelquefois dans les auteurs latins d'aſtronomie, d'une planete que l'on voit deſcendre vers l'occident après le coucher du ſoleil.

VESPRIM, *ou* VESPRIN, Comté de, (*Géog. mod.*) comté de la baſſe Hongrie, entre le Danube & la Drave. Il eſt borné au nord par le comté de Javarin; à l'orient par ceux de Pilliz & d'Albe; au midi partie par le lac de Balaton, partie par le comté de Simig; & à l'occident par le comté de Sawar. Il tire ſon nom de ſa capitale. (*D. J.*)

Vesprim, *ou* Vesprin, (*Géog. mod.*) en allemand *Weisbrun*; ville de la baſſe Hongrie, capitale du comté de même nom, vers la ſource de la Sarwize, ſur le lac de Balaton, à 5 milles au couchant d'Albe-royale, & à 11 au ſud-oueſt de Strigonie, dont ſon évêché eſt ſuffragant. L'évêque eſt chancelier des reines de Hongrie, & a le droit de les couronner. *Long.* 36. 4. *lat.* 47. 16.

VESSIE, (*Anat.*) la *veſſie* eſt une eſpece de poche membraneuſe & charnue, capable de dilatation & de reſſerrement, ſituée au bas de l'abdomen, immédiatement derriere la ſymphiſe des os pubis, vis-à vis l'inteſtin rectum. La lame ſupérieure du péritoine entoure la partie poſtérieure de la *veſſie*.

Sa figure eſt ronde & oblongue, aſſez ſemblable à une bouteille renverſée: elle n'eſt pas toujours d'une groſſeur égale dans le même ſujet; car elle s'étend beaucoup quand elle eſt remplie d'urine, & elle s'affaiſe ſous l'os pubis quand elle eſt vuide.

La *veſſie* eſt placée dans les hommes ſur l'inteſtin droit, & dans les femmes entre la matrice, le vagin & l'os pubis.

On conſidere deux parties à la *veſſie*, qui ſont ſon fond & ſon cou: ſon fond eſt la partie ſupérieure la plus ample; & ſon cou eſt ſa partie antérieure étroite, quoiqu'il y ait des auteurs qui diſent que la *veſſie* eſt plutôt plus groſſe vers ſon cou que vers ſon fond, à cauſe de la grande preſſion de l'urine quand nous ſommes debout.

Elle eſt compoſée de quatre membranes: la premiere eſt la commune & l'extérieure, que le péritoine lui fournit: la ſeconde membrane eſt celluleuſe; on y trouve ordinairement de la graiſſe: la troiſieme eſt muſculeuſe, tiſſue de fibres charnues, ſolides, aſſez épaiſſes, diſpoſées en ligne droite, par rapport à la *veſſie*, & d'une façon irréguliere par rapport à tout le corps: la quatrieme membrane eſt nerveuſe, & douée d'un ſentiment très-exquis; elle eſt ridée, pour faciliter la dilatation de la *veſſie*, & pourvue de petites glandes qui paroiſſent quelquefois vers le cou: ces

glan-

glandes ſéparent une eſpece de mucoſité qui émouſſe les pointes des ſels de l'urine.

Le fond de la *veſſie* eſt attaché à l'ombilic par l'ouraque, aux arteres ombilicales, qui dégénerent en ligamens après la naiſſance de l'enfant, & à l'os pubis par le moyen du péritoine.

Outre les attaches de la *veſſie* dont nous venons de parler, elle eſt encore jointe par ſon cou, à la partie honteuſe de l'homme & de la femme au moyen de l'urethre, qui eſt le canal par lequel ſort l'urine dans les deux ſexes. La *veſſie* a de plus deux ouvertures internes, ſituées à ſa partie poſtérieure proche de ſon cou, qui ſont formées par l'entrée des ureteres, & au moyen deſquels l'urine coule continuellement dans ſa cavité; mais les ureteres avant que de pénétrer la tunique intérieure, ſe gliſſent entre les membranes de la *veſſie*, & ne s'ouvrent que vers ſon cou.

Pour empêcher que l'urine ne s'écoule involontairement de la *veſſie*, la nature a entouré le cou de la *veſsie* de fibres charnues, obliques & circulaires, qui ſont ſituées ſous ſa membrane extérieure, & qui font l'office d'un ſphincter, juſqu'à ce que, tant par la quantité que par l'âcreté de l'urine, & par la contraction de la tunique muſculeuſe de la *veſsie*, auſſibien que par l'action des muſcles du bas-ventre & du diaphrame, la contraction du ſphincter ſoit forcée, & que l'urine ſoit obligée de s'échapper.

L'uſage de la *veſsie* eſt donc de recevoir & de contenir l'urine, qui lui eſt apportée par les ureteres, & de s'en décharger de tems en tems, ſelon le beſoin.

Les arteres de la *veſsie* lui ſont en général fournies par les arteres hypogaſtriques ou iliaques internes; en particulier elles font de côté & d'autre des rameaux de l'artere ſciatique, de l'artere épigaſtrique & même de l'artere ombilicale; les veines viennent de celles qui portent les mêmes noms que ces arteres.

Les nerfs de la *veſsie* naiſſent des nerfs cruraux, & même des grands nerfs ſympathiques, par le moyen de la communication de ces nerfs avec les nerfs cruraux. Il lui en vient auſſi du plexus meſentérique inférieur.

On trouvera dans les *Comment. de l'acad. de Petersbourg, tom. V.* une repréſentation de la figure & de la ſituation de la *veſsie* urinaire de l'homme, ſupérieure à celles qu'on voit communément dans les ouvrages d'anatomie. Il faut paſſer maintenant à quelques obſervations particulieres.

1°. Jean Guinther, natif d'Andernac, a le premier décrit & remarqué le muſcle nommé le *ſphincter de la veſsie;* il lui donne la fonction de fermer cette poche, & de ſe reſſerrer en tous ſens après l'évacuation de l'urine.

2°. Les muſcles qui ſervent à exprimer l'urine, & à chaſſer par leur action ce qui en reſte dans la *veſsie*, prennent leur origine de la partie ſupérieure externe de l'urethre, s'avancent juſqu'au périnée, où ils ſemblent devenir tendineux, & s'inſerent finalement à la racine de l'urethre; d'où l'on voit la raiſon de leur action, laquelle action eſt diſtincte dans les vieillards: c'eſt pourquoi ils ne rendent qu'avec peine les dernieres gouttes d'urine, & même quelquefois le ſéjour de cette humeur dans l'urethre, leur cauſe une éroſion douloureuſe.

3°. Aquapendente a remarqué que l'urine eſt ſupprimée, lorſque la tunique muſculeuſe de la *veſsie*, ne peut expulſer cette liqueur par ſon trop grand relâchement. La même choſe arrive par une grande quantité d'urine qui étend fortement les fibres de cette tunique, & dilate la *veſsie*, au point de l'empêcher de pouvoir ſe reſſerrer, pour chaſſer l'urine. Dans ces deux accidens, il n'y a que la ſonde qui puiſſe ſoulager le malade; c'eſt ainſi qu'Ambroiſe Paré guérit un jeune homme qui tomba dans une ſuppreſſion d'urine pour l'avoir retenu trop long-tems; mais une ſemblable ſuppreſſion fut la cauſe de la mort du célebre Tycho-Brahé.

4°. On ne peut gueres nier qu'il n'y ait quelque communication entre le nombril, la *veſſie* & la verge, car Hilden rapporte avoir vu des particuliers qui étant attaqués de ſtrangurie, éprouvoient un grand ſoulagement quand on leur oignoit le nombril de ſuif fondu.

5°. Comme le cou de la *veſſie* eſt fortement attaché à l'inteſtin droit dans les hommes, cette connexion eſt cauſe que dans l'opération de la taille au petit appareil, lorſque l'opérateur fait l'inciſion trop baſſe, il bleſſe l'inteſtin, d'où il arrive que l'urine s'écoule par l'anus, & que les gros excrémens ſortent par la plaie.

6°. Dans les femmes la *veſſie* eſt fort adhérente à la partie antérieure du vagin, & cette adhérence occaſionne quelquefois de fâcheux accidens dans l'accouchement, & même dans la ſuite un écoulement involontaire d'urine; Mauriceau en cite des exemples. Pour remédier à cet écoulement involontaire d'urine, les gens de l'art conſeillent de ſe ſervir d'un peſſaire aſſez gros, fait en forme de globe ovale, percé de deux trous oppoſés, que l'on introduit dans le vagin, & qui bouche exactement l'ouverture de communication.

7°. Fabrice de Hilden rapporte, *Centur.* I. *obſervat.* 68. avoir tiré une pierre de la *veſſie* par le vagin, à l'occaſion d'un ulcere cauſé par la peſanteur & par l'inégalité de la ſurface de la pierre; il dilata cet ulcere premierement avec le doigt, enſuite avec un petit biſtouri, & puis finalement avec des inſtrumens convenables introduits dans la *veſſie*, il tira la pierre qui étoit de la groſſeur d'un œuf de poule.

8°. J'ai dit ci-deſſus que les ureteres percent la tunique extérieure de la *veſſie*; & qu'avant de pénétrer juſqu'à l'intérieure, ils ſe gliſſent entre les membranes de la *veſſie*; & ne s'ouvrent que vers ſon cou. C'eſt dans cet intervalle que de petites pierres ſorties du rein, s'arrêtent, s'augmentent & cauſent quelquefois un ulcere, qui fait ſouffrir aux graveleux des douleurs très-aiguës. Quand elles ſont conſidérables, on peut les toucher en introduiſant le doigt dans l'anus aux hommes, & aux filles non déflorées, & dans le vagin aux femmes; ce qui réuſſit encore mieux quand on introduit en même tems une ſonde dans la *veſſie*, afin de comprimer la pierre par en haut, pendant qu'on l'approche par en bas.

9°. Il me reſte un problème à propoſer ſur ce réſervoir muſculeux & membraneux de l'urine, qu'on nomme la *veſſie*. Eſt-il sûr qu'on l'ait quelquefois trouvé double? Les obſervations qu'on cite me ſont ſuſpectes: on a pu s'y tromper aiſément, & prendre pour une double *veſſie* des ureteres devenus très-gros, comme il arrive ſouvent, à cauſe des obſtacles qu'a rencontré l'urine pour ſe rendre dans le ſac urinaire. Cependant le fait qu'allegue Coiter eſt une forte autorité, parce que cet ancien anatomiſte qui voyageoit beaucoup pour s'inſtruire dans ſon art, & qui ſuivoit les armées pour avoir l'occaſion de connoître le corps humain par un grand nombre de diſſections, rapporte qu'il ſe trouva deux *veſſies* dans le corps d'une fille de 35 ans, toutes deux pleines d'urine, & que les ureteres s'inſéroient dans une ſeule de ces *veſſies*, de laquelle l'urine paſſoit dans l'autre. Mais enfin comme cet exemple eſt unique, il ne leve point mon doute. En effet, des appendices, des cavités, des culs-de-ſacs continués à la *veſſie* urinaire, ſont des jeux de la nature dans cette partie, dont on trouve quelques exemples dans les livres d'anatomiſtes. On a vu des *veſſies* diviſées par deux cloiſons, & vraiſſemblablement ce ſont ces diviſions de *veſſies*, que Coiter a pris pour une double *veſſie*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VESSIE, *maladies de la*, (*Médec.*) 1°. ce ſac membraneux ſi ſuſceptible de dilatation & de contraction, adhere à la partie antérieure & inférieure du ventre, couché dans les hommes ſur l'inteſtin rectum, & dans les femmes ſur le vagin ou la matrice, recevant l'urine des ureteres après ſa ſecrétion pour la faire ſortir dehors par le canal de l'uretre, ſe nomme la *veſſie*; elle eſt douée d'un ſentiment exquis, enduite intérieurement d'une humeur mucilagineuſe, & munie de vaiſſeaux ſanguins & de nerfs; conſéquemment à ſa ſituation, ſa conſtruction & l'urine qu'elle contient, elle eſt expoſée à de triſtes maladies de différentes eſpeces.

2°. La *veſſie* déplacée & tombée dans les bourſes cauſe une ſuppreſſion d'urine; cet état demande l'opération de la main pour être remiſe dans ſa place & y être maintenue à la faveur d'un bandage; mais ſi la formation du ſac herniaire eſt latérale, enſorte qu'il ſoit double, il eſt difficile de s'en appercevoir hormis après la mort.

3°. Quand la *veſſie* eſt devenue épaiſſe, caleuſe, ou qu'elle s'eſt endurcie à la ſuite de la pierre, & qu'elle donne lieu à une incontinence d'urine, c'eſt un mal incurable. Si même elle a acquis une forte extenſion, ou qu'elle ſe ſoit relâchée après une trop grande rétention d'urine, elle n'a plus la force d'é-

vacuer cette liqueur, puiſqu'il faut la maintenir quelque tems vuide après y avoir indroduit la ſonde. L'inflammation de cette partie ſuivie de ſuppreſſion d'urine eſt une choſe cruelle, on tâchera d'y porter remede par l'application des antiphlogiſtiques ordinaires. La rupture, la bleſſure ou la coupure de la *veſſie* dans la lithotomie, d'où il arrive que l'urine tombe dans le ventre ou hors du corps par le moyen d'une fiſtule, ne peut ſe conſolider que par ſon adhérence avec les parties voiſines. L'irritation intérieure qu'elle éprouve dans le cas d'une pierre empêche ſouvent de découvrir cette pierre par la ſonde, où les dartres qui y ſurviennent ont coutume de donner lieu à une incontinence d'urine dont l'écoulement eſt ſemblable à du ſon. Il eſt néceſſaire dans ce dernier cas de faire des injections balſamiques & antiſeptiques. Mais ſi la *veſſie* ſe trouve excoriée avec une rétention d'urine accompagnée de douleur, il faut uſer de boiſſons adouciſſantes & d'injections mucilagineuſes.

4°. La douleur de la *veſſie* qui vient du calcul, de l'acrimonie ou du défaut de la mucoſité, d'une métaſtaſe, d'une inflammation, d'un ulcere qu'on reconnoît par l'évacuation du pus, eſt toujours d'un mauvais préſage; le traitement doit être relatif à la connoiſſance de la cauſe. L'hémorrhagie donne quelquefois lieu à un piſſement de ſang qui, devenant grumeleux, s'oppoſe à la ſortie de l'urine; on y remédie par l'uſage des délayans ſavonneux & en introduiſant la ſonde dans la *veſſie*.

5°. Le ſphacele du ſphincter, ou la paralyſie qui produit l'incontinence d'urine eſt une maladie incurable. La convulſion de cette partie, ſuivie de ſuppreſſion d'urine, demande les antiſpaſmodiques.

6°. La mucoſité qui oint la ſurface interne de la *veſſie* devenue plus tenace, donne une urine filamenteuſe avec un ſédiment muqueux, ou bouche le conduit urinaire. Son acrimonie ou ſon défaut occaſionne quelquefois tantôt une douloureuſe rétention d'urine, tantôt ſon incontinence, quelquefois encore elle eſt la ſource de la formation du calcul.

7°. Mais ſi la pierre s'engendre dans la *veſſie*, ſon principe pour l'ordinaire ſe trouve dans les reins; enſuite ce calcul paſſant par les ureteres dans la *veſſie*, devient conſidérable par de nouvelles incruſtations journalieres, ſa génération doit être prévenue, s'il eſt poſſible, par les meilleurs moyens. Le calcul, quoique peu conſidérable dans ſon origine, demande l'uſage des remedes approuvés en Angleterre par un acte du parlement, les mucilagineux & les onctueux; ſi par malheur ces remedes n'ont pas été capables de détruire la pierre, il faut recourir à l'operation & au plus habile lithotomiſte.

8°. La *veſſie* qui ſe trouve comprimée dans les femmes enceintes, ſoit par le fœtus, ſoit par la conſtipation, ſoit par une humeur dans le voiſinage, ſe guérit en remédiant aux accidens, & en attendant l'accouchement de la malade. (*D. J.*)

Vessie, *hernie de* (*Chirurgie*) cet accident eſt aſſez rare pour que M. Méry ait cru qu'il ne pouvoit être qu'un vice de conformation; en effet la raiſon qui l'a frappé eſt très-propre à frapper tout le monde. La *veſſie* pleine d'urine eſt trop groſſe pour paſſer par les anneaux par où un inteſtin paſſe, ſa figure ne le permet point, & elle eſt trop fortement attachée de tous côtés pour pouvoir tomber accidentellement dans le ſcrotum; cependant les habiles chirurgiens penſent aujourd'hui que la *hernie de veſſie* peut, auſſi-bien que celle d'inteſtin ou d'épiploon, avoir des cauſes accidentelles, ſavoir la ſuppreſſion d'urine & les groſſeſſes. Voici les preuves qu'en donne M. Petit dans les *Mémoires de l'académie des Sciences, année 1717*.

Ce n'eſt pas, dit-il, dans le tems où la ſuppreſſion d'urine dilate exceſſivement la *veſſie* qu'elle peut paſſer par les anneaux, elle y eſt certainement moins diſpoſée que jamais; mais c'eſt dans ce tems-là qu'elle prend des diſpoſitions à y paſſer lorſqu'elle ſe ſera vuidée. Elle eſt élargie & applatie par la ſuppreſſion ce que montre l'ouverture de ceux qui ſont morts de cette maladie. De plus, la vieilleſſe ſeule ou la foibleſſe de conſtitution ſuffiſent pour donner cette figure à la *veſſie*. Dans la ſuppreſſion, les malades ſentent qu'elle eſt pouſſée avec force contre les anneaux par les muſcles du bas-ventre & de la poitrine. Quand on urine dans l'état naturel, la *veſſie* rapproche ſes parois du côté de ſon col par la contraction de ſes fibres charnues; mais dans l'état contre nature, les fibres qui ont perdu leur reſſort en peuvent plus replacer la *veſſie* de cette maniere, ni détruire la figure qu'elle a priſe, ou l'effet de l'impulſion qu'elle a reçue vers les anneaux. D'ailleurs les anneaux ſont affoiblis par la grande dilatation que la ſuppreſſion d'urine a cauſée à toute cette région & par conſéquent ils ſont moins en état de s'oppoſer à la *veſſie* qui tend à y entrer. Tous ces accidens ſouvent renouvellés peuvent produire la hernie dont il s'agit.

La portion de la *veſſie* engagée dans un anneau & qui forme la hernie, eſt toujours néceſſairement au-deſſus de la portion qui reſte à-peu-près en ſa place naturelle, & les deux communiquent enſemble. Si la communication eſt libre, toute la tumeur ſe vuide quand le malade urine, & elle ſe vuide ſans bruit, parce qu'il n'y a point d'air dans la *veſſie*, comme il y en a dans les inteſtins. Si la communication n'eſt pas libre, c'eſt-à-dire, s'il y a étranglement, le malade n'a qu'à preſſer ſa tumeur avec la main, toute l'urine contenue dans la portion ſupérieure de la *veſſie* ſe vuide dans l'inférieur, & toute la tumeur diſparoît, ce qui eſt un ſigne certain de cette ſorte de hernie.

Elle eſt donc caractériſée par les difficultés d'uriner, on rend alors par l'uretre une partie de l'urine, & un moment après il en ſort autant; on prend différentes ſituations pour s'en délivrer, & l'on eſt ſouvent obligé de preſſer la tumeur & de la relever en-haut, afin d'uriner plus commodément.

Toutes ces différentes manieres de ſe ſoulager du poids de l'urine ne viennent que par l'étranglement de la *veſsie*, qui la partage comme en deux: tout auſſi-tôt que la premiere s'eſt vuidée, il faut changer de ſituation, ou preſſer la ſeconde tumeur, pour faciliter l'écoulement de l'urine qu'elle contient, & l'engager à ſortir par l'uretre.

Dans la hernie d'inteſtin où il y a étranglement, la cauſe du retour des matieres contenues dans les inteſtins vers l'eſtomac, & par conſéquent du vomiſſement, eſt fort évidente. Dans la *hernie de veſſie* avec étranglement, le vomiſſement eſt rare, foible, & ne vient que tard. M. Petit a remarqué qu'il eſt ſuivi du hoquet, au-lieu que dans l'autre hernie il en eſt précédé.

La fluctuation & la tranſparence doivent être des ſignes communs à la *hernie de veſsie* & à l'hydrocele, puiſque de part & d'autre c'eſt de l'eau renfermée dans un ſac membraneux.

Les groſſeſſes fréquentes peuvent auſſi être une cauſe de la *hernie de veſsie*. On ſait que dans les derniers mois l'enfant appuie ſa tête contre le fond de la *veſsie*, qui ne pouvant plus, lorſqu'elle ſe remplit d'urine, s'élever du côté de l'ombilic, eſt obligée de s'étendre à droite & à gauche, & de former deux eſpeces de cornes diſpoſées à s'introduire dans les anneaux, d'autant plus facilement qu'ils ſont affoiblis par l'extenſion violente que ſouffrent toutes les parties du bas-ventre; les faits qui fondent cette idée ſont vérifiés par les cadavres de femmes qui ſont mortes avancées dans leur groſſeſſe, ou peu de tems après l'accouchement.

La *hernie de veſsie* peut être compliquée avec celle d'inteſtin ou d'épiploon, & il eſt même aſſez naturel que la premiere, quand elle eſt forte, produiſe la ſeconde; car alors la *veſsie*, engagée fort avant dans un anneau, tire après elle la portion de la tunique interne du péritoine qui la couvre par derriere, & cette portion forme un cul-de-ſac où l'inteſtin & l'épiploon peuvent enſuite s'engager facilement.

En voilà aſſez pour faire appercevoir à ceux qui y feront réflexion, & ſur-tout aux anatomiſtes, tout ce qui appartient à la *hernie de veſsie*, ſoit ſimple, ſoit compliquée, & même pour leur donner lieu d'imaginer les précautions & les attentions que demandera l'opération chirurgicale. M. Petit a pouſſé tout cela dans de plus grands détails qu'il n'eſt pas poſſible de ſuivre ici. (*D. J.*)

Vessie, *plaies de la*, (*Chirurgie*) quoiqu'Hippocrate ait regardé les *plaies de la veſsie* comme mortelles, & qu'il ait dit, *tract. de morb. l. I. c. iij.* qu'elles ne pouvoient point ſe refermer, nous ſommes aujourd'hui convaincus que la *veſsie* que l'on inciſe dans l'opération de la pierre ſe referme & ſe guérit.

Nous ſavons auſſi qu'elle peut être percée par une balle d'arme à feu, ſans que le malade périſſe. Si, par

par bonheur dans ce moment, la *veſsie* ſe trouve pleine d'urine, la guériſon eſt encore plus heureuſe. On a vu des perſonnes heureuſement rétablies chez qui la balle & autres corps étrangers étoient reſtés dans la *veſsie*, ce qui eſt preſque une preuve qu'elle étoit alors pleine d'urine. Dans ce cas, après avoir fait à la plaie extérieure ce qui y convient, M. le Dran penſe qu'il n'eſt pas hors de propos de mettre un algali par l'uretre, afin que l'urine s'écoule ſans ceſſe; car ſi la *veſsie* ſe remplit, cela écartera ſes parois & les levres de la *plaie;* alors l'urine pourra s'infiltrer dans le tiſſu cellulaire qui l'entoure, ce qui peut y cauſer des abſcès & autres accidens; au-lieu que l'état ſain de ce tiſſu cellulaire eſt ce qui contribue le plus à faire la réunion de la *veſsie*.

De tous les malades à qui il étoit reſté des corps étrangers dans la *veſſie*, les uns les ont rendus par l'uretre avec l'urine avant qu'ils ſe fuſſent incruſtés de gravier, & les autres ont eu la pierre qu'il a fallu dans la ſuite extraire par l'opération ordinaire. Alors on a trouvé que ces corps étrangers, comme balles, morceaux d'étoffe, *&c.* faiſoient le noyau de la pierre.

Mais quoique les *plaies de la veſsie* & même celles du fond de cet organe ne ſoient pas abſolument mortelles, les obſervations heureuſes ſur ce ſujet ſont néanmoins fort rares, & cette conſidération nous engage d'en citer deux exemples rapportés dans l'*hiſtoire de l'académie des Sciences*, *année* 1725; l'un de ces faits a été envoyé de Suiſſe avec des atteſtations.

Un maçon de Lauſane, âgé de 25 ans, reçut en 1724 un coup de fuſil dans le bas-ventre; la balle, qui peſoit une once, entra dans la partie gauche de l'abdomen, à un pouce de l'os pubis & à deux doigts de la ligne blanche, perçant le bas du muſcle droit, l'artere épigaſtrique, le fond de la *veſsie* & de l'os ſacrum dans leurs parties latérales gauches, & elle ſortit à trois doigts à côté & au-deſſus de l'anus. Les tuniques des vaiſſeaux ſpermatiques du côté gauche furent bleſſées, ce qui attira une inflammation au teſticule gauche & au ſcrotum. Le déchirement de la *veſsie* fut conſidérable, puiſque l'urine ne coula plus que par les plaies. Il n'y eut cependant aucun inteſtin d'offenſé, ni aucun gros nerf; mais le malade eut de grandes hemorrhagies pendant quelques jours, vomiſſemens, diarrhées, inſomnies, délire, fievre continue; en un mot, tant de fâcheux ſymptomes qu'on craignoit à chaque inſtant pour ſa vie. On fit des remedes internes & externes, & en particulier des injections dans la *veſsie*; ces injections procurerent la diſſolution d'un ſang coagulé, qui s'oppoſoit à la ſortie naturelle de l'urine; enfin le malade ſe rétablit au bout de ſept ſemaines.

La ſeconde obſervation heureuſe d'une guériſon de *plaie de la veſsie* eſt de M. Morand. Un ſoldat des invalides ayant reçu un coup de fuſil à l'hypogaſtre, qui perçoit le fond de la *veſsie*, y porta long-tems la balle perdue; après la guériſon parfaite de ſa plaie, il vint à être incommodé d'une grande difficulté d'uriner, on le ſonda & on lui trouva la pierre. Il fut taillé au grand appareil, & on lui tira une aſſez groſſe pierre, qui avoit pour noyau la bale entrée par la plaie du fond de la *veſsie*, & autour de laquelle s'étoient incruſtées les matieres fournies par les urines. Le malade néanmoins guérit très-bien. Il a donc eu deux cicatrices à la *veſsie*, une à ſon fond par le coup de feu, l'autre à ſon col par l'opération de la taille, & les deux plaies par conſéquent ſe ſont également bien fermées. C'eſt ſur de ſemblables obſervations que l'on a entrepris de faire l'opération de la pierre au haut appareil, différent du grand appareil, comme ſavent les gens du métier. (*D. J.*)

Vessie aérienne des poissons, (*Ichthyographie.*) les poiſſons ſe ſoutiennent dans l'eau & deſcendent au fond par le moyen d'une *veſsie* pleine d'air deſtinée à cet uſage. Ils ont leur queue & leurs nageoires compoſées de peau ſoutenues de longues arrêtes, enſorte qu'elles peuvent ſe reſſerrer & s'élargir pour frapper davantage d'eau d'un ſens que d'un autre; ce mouvement leur ſert à avancer & à ſe tourner de tous les côtés; mais comme la légéreté de leur corps qui les ſoutient, pourroit les empêcher de deſcendre au fond de l'eau quand il eſt néceſſaire, la nature a trouvé un expédient admirable; elle leur a donné le moyen de rendre leur corps léger ou peſant, à proportion qu'il le doit être pour deſcendre au fond, ou pour remonter au-deſſus de l'eau; leur corps étant capable de devenir plus ample par la dilatation, ou moins ample par la compreſſion, il eſt rendu ou plus léger ou plus peſant; par la raiſon que les corps deſcendent dans l'eau quand leur volume a plus de peſanteur que l'eau n'en a dans un pareil volume; il eſt même étonnant combien il faut peu d'augmentation ou de diminution au volume pour produire cet effet.

On peut néanmoins comprendre aiſément ce phenomène par l'exemple d'une machine hydraulique connue, dans laquelle une figure d'émail monte & deſcend dans un tuyau de verre rempli d'eau, ſelon que l'on comprime plus ou moins l'eau, en appuyant deſſus avec le pouce; car cette petite figure étant creuſe & pleine d'air, & ayant moins de peſanteur que l'eau n'en a dans un pareil volume, elle nage ſur l'eau, & ne deſcend au fond que quand par le preſſement on fait entrer l'eau dans la petite figure par un trou qu'on y a laiſſé; alors l'eau, qui eſt un corps qui n'eſt pas capable de ſe reſſerrer, comprimant l'air qui eſt enfermé dans la petite figure, diminue le volume de toute la petite figure dont cet air enfermé fait une partie; & lorſqu'on ceſſe de comprimer l'eau, cet air reſſerré dans la cavité de la petite figure, reprend ſon premier volume par la vertu de ſon reſſort. Or il eſt certain que cette diminution de volume de la petite figure, cauſée par ce qu'on peut y faire entrer d'eau par la compreſſion du pouce, eſt très-peu de choſe, & cependant eſt capable de la faire deſcendre.

On ſait par expérience que l'homme nage plus aiſément ſur le dos que ſur le ventre; & il n'eſt pas difficile de juger que cela n'arrive que parce que lorſqu'on nage ſur le ventre, on eſt obligé de tenir hors de l'eau toute la tête, qui peſe par ſa matiere & ne ſoutient pas par ſon volume, comme quand on nage ſur le dos. Par la même raiſon, l'eau ne ſoutient pas ſi bien les animaux maigres que ceux qui ſont gras & charnus, parce que la chair & la graiſſe ſont des corps qui n'ont pas tant de peſanteur, à proportion de leur volume, que les os & la peau. Ainſi le corps des femmes doit ordinairement nager plus aiſément ſur l'eau que celui des hommes.

La *veſsie* qui ſe trouve remplie d'air dans beaucoup de poiſſons, eſt faite pour cet uſage. Dans pluſieurs poiſſons, comme dans l'aloſe, cette *veſſie* a un conduit fort délié, qui s'attache au ventricule, & par lequel apparemment elle reçoit l'air dont elle eſt pleine. Dans d'autres poiſſons, comme dans la morue, cette *veſsie* n'a point ce conduit; mais on lui trouve en-dedans une chair glanduleuſe, qui paroît être deſtinée à la ſéparation de l'air, ou à la raréfaction de quelque ſubſtance aérienne. L'une & l'autre eſpece de *veſsie* a cela de commun, que l'air dont elle eſt enflée, n'en ſort point, quelque compreſſion qu'on faſſe.

Pour ce qui eſt des poiſſons où la *veſsie aérienne* ne ſe trouve point, il faut croire qu'ils ont quelque air enfermé autre part, qui étant reſſerré par la compreſſion des muſcles, fait diminuer le volume de tout le corps, & le fait aller à fond: & que cet air retournant à ſon premier état, redonne au corps ſon premier volume, & le fait monter ſur l'eau; cette conjecture eſt d'autant plus vraiſſemblable, que l'eau dans laquelle les poiſſons ſont plongés, empêchant par ſa froideur & par ſon épaiſſeur que leur corps ne tranſpire, peut aiſément retenir de l'air enfermé dans des eſpaces qui rendent leur chair ſpongieuſe.

Il y a des tortues qui vont dans l'eau & ſur terre; elles ont un poumon, qui outre l'uſage général qu'il peut avoir dans d'autres animaux, a encore celui-ci dans les tortues, c'eſt qu'il leur tient lieu des *veſsies* des poiſſons; il en eſt pourtant différent, en ce que l'air enferme dans les *veſsies* des poiſſons, ſemble demeurer toujours en même quantité; & il eſt conſtant que celui qui eſt dans les poumons des tortues, en ſort & y entre, ſelon le beſoin qu'elles peuvent avoir d'en augmenter ou d'en diminuer la quantité; on a obſervé que quand les tortues entrent dans l'eau, elles pouſſent de l'air par leur gueule & par leurs narines, ainſi qu'il paroît par les bulles d'air qu'elles font ſortir, dès que leur tête eſt plongée dans l'eau.

Il y a diverſes ſortes de poiſſons qui meurent aſſez vite dans le vuide; mais les anguilles ne laiſſent pas d'y vivre aſſez long-tems; la plûpart enflent, tombent ſur le dos, les yeux leur ſortent de la tête; mais auſſi-tôt qu'on fait rentrer l'air, elles tombent au fond

de

de l'eau: cela vient de ce que les poiſſons qui peuvent nager en-haut & en-bas, ont dans leurs entrailles une petite *veſsie*, que n'ont pas ceux qui ſe tiennent toujours au fond de l'eau, comme ſont les poiſſons plats, ou ceux qui ſont couverts d'une écaille dure ou de quelque eſpece de croute cartilagineuſe.

Il n'y a point de doute que cette petite *veſsie* ne ſerve à tenir les poiſſons en équilibre avec l'eau, à quelque profondeur qu'ils ſe tiennent, car dès que cette *veſsie* devient plus petite, le poiſſon deſenfle, & devient par conſéquent plus peſant dans l'eau, de ſorte qu'il peut alors y enfoncer & y reſter en balance; ſi au contraire cette petite *veſsie* vient à ſe dilater, le poiſſon devient plus léger.

Lors donc que le poiſſon fait effort pour deſcendre au fond de l'eau, il peut faire ſortir une petite bulle d'air, à l'aide d'un muſcle qu'a la *veſsie*, ou bien il peut reſſerrer la *veſsie* par le moyen des muſcles du ventre, de ſorte que par-là il devient plus petit & plus peſant; veut-il remonter, il dilate les muſcles du ventre, & alors ſa *veſsie* ſe gonfle ſur le champ, & il devient plus léger; d'un autre côté, comme l'air qui eſt renfermé dans la *veſsie*, rencontre continuellement moins de réſiſtance de la part de l'eau, dont la hauteur & le poids diminuent, cet air ne ceſſe alors de ſe raréfier de plus en plus, à meſure que le poiſſon monte.

Quant aux poiſſons qui ſont toujours au fond de l'eau, une ſemblable *veſsie* leur eſt inutile, & c'eſt pour cela qu'ils n'en ont point; ou peut-être ſe trouvent-ils dans la néceſſité de ramper toujours au fond de l'eau, parce que cette *veſsie* leur manque. (*D. J.*)

VESSIE *de mer*, (*Botan. Marine.*) eſpece d'holothure couvert d'un cuir rude, & que le vent jette ſur le rivage de la mer.

La *veſsie de mer* eſt ordinairement oblongue, ronde dans ſon contour, & émouſſée par les deux bouts, mais plus par l'un que par l'autre; elle eſt compoſée d'une ſeule membrane tranſparente, ſemblable à ces demi-globes qui s'élevent ſur la ſuperficie des eaux dans un tems de groſſe pluie. Cette membrane a deux ſortes de fibres: les unes circulaires, & les autres longitudinales, leſquelles ont un mouvement de contraction & d'élaſticité.

La veſſie de mer eſt vuide, mais enflée comme un balon plein de vent; elle a à ſon extrémité la plus aiguë un peu d'eau claire que contient une eſpece de cloiſon tendue comme la peau d'un tambour.

Il regne le long du dos de la *veſsie* une autre membrane mince, déployée en maniere de voile, ondée ſur les bords, & ſemblable à une crête pliſſée. Cette membrane ſert de voile à la *veſsie* pour naviger; elle la ſoutient ſur l'eau tandis que le vent la porte ſur le rivage.

Le deſſous de la *veſsie* eſt comme couvert de pluſieurs jambes fort courtes, reſſemblant à des vermiſſeaux entrelacés les uns dans les autres, & articulés par de petits anneaux circulaires. Toutes ces fibres forment des houpes pendantes, & tranſparentes comme le cryſtal de roche.

On ne ſauroit déterminer la véritable couleur des *veſsies* ou holothures; on y voit, comme dans des boules de ſavon, une confuſion de bleu, de violet & de rouge ſi bien mêlés enſemble, qu'on ne peut diſcerner la couleur prédominante. Ces *veſsies* cauſent au reſte de violentes cuiſſons lorſqu'on les touche, parce qu'elles ſont toutes couvertes de petits piquans. On trouve ces *veſsies* en pluſieurs endroits ſur les bords de la mer, particulierement dans les anſes ſablonneuſes, après qu'il a fait un grand vent. (*D. J.*)

VESSIGON ſ. m. (*Maréchal.*) les maréchaux appellent ainſi une tumeur molle qui vient à droite & à gauche du jarret du cheval. Voici la meilleure maniere de la guérir.

Ayez une aiguille d'argent courbe, enfilez-la avec un gros fil, faites-la rougir par le bout, frottez le fil avec de l'onguent de ſcarabeus, & paſſez l'aiguille toute rouge au-travers du *veſsigon* de bas-en-haut. Pour la paſſer plus facilement, il faut auparavant couper le cuir avec une lancette dans l'endroit où l'on veut la faire entrer, & dans celui par lequel on veut la faire reſſortir; après avoir paſſé l'aiguille, ôtez-la, liez les deux bouts du fil en-dehors, refrottez le ſeton toutes les vingt-quatre heures avec le même onguent juſqu'à ce que le fil ſorte de lui-même; il coupera le cuir qui eſt entre les deux ouvertures; & ſans y faire autre choſe, le *veſsigon* & la plaie ſe guériront; il convient même d'y mettre le feu, quand il ne ſeroit pas vieux; mais lorſqu'il l'eſt, il n'y a que ce moyen qui puiſſe y remédier, encore ne réuſſit-il pas toujours.

VESSIR, v. n. (*terme d'Eſſayeur.*) ce mot ſe dit des vents que le feu & l'air font ſortir, lorſque tirant l'eſſai, on ne le laiſſe pas refroidir inſenſiblement. (*D. J.*)

VEST & DEVEST, (*Juriſprud.*) eſt l'acte par lequel le ſeigneur démet le vendeur de la poſſeſſion qu'il avoit d'un héritage, pour en revêtir l'acquéreur; car *veſt* ſignifie *poſſeſsion*, & *deveſt*, *dépoſſeſsion*; c'eſt pourquoi l'on devroit dire *deveſt & veſt*, parce que l'acte de *deveſt* doit précéder. C'eſt la même choſe que *déſaiſine* & *ſaiſine*. On appelle *coutumes de veſt & deveſt* celles dans leſquelles l'acquéreur ne peut prendre poſſeſſion, ſans y être autoriſé par le ſeigneur qui lui donne la ſaiſine ou poſſeſſion, & l'inveſtit de la propriété de l'héritage. *Voyez* les coutumes de Reſbets, Chauny, Laon, Châlons, Reims, Ribermont, Sedan, Auxerre, Cambray, Beauqueſne & ci-devant le *mot* COUTUMES DE SAISINE. (*A*)

VESTA, ſ. f. (*Mytholog.*) une des plus grandes déeſſes du paganiſme, ſans pourtant être trop connue; c'eſt par cette raiſon qu'Ovide voulant la placer dans ſes faſtes, lui dit: „ déeſſe, quoiqu'il ne „ ſoit pas permis aux hommes de vous connoître, „ il faut pourtant que je parle de vous „.

Ceux qui ont pénétré le plus avant dans la religion des philoſophes pythagoriciens, prétendent que par *Veſta* ils entendoient l'univers, à qui ils attribuoient une ame, & qu'ils honoroient comme l'unique divinité, tantôt ſous le nom de τὸ πάν, qui ſignifie *le tout*, tantôt ſous le nom de μονάς, c'eſt-à-dire l'*unité*. Telle étoit, diſent-ils, la ſignification myſtérieuſe de *Veſta*, quoique le vulgaire l'adorât comme la déeſſe de la terre & du feu.

La fable reconnoit deux déeſſes du nom de *Veſta*: l'une mere, & l'autre fille de Saturne. La premiere étoit la Terre, & ſe nommoit tantôt *Cibele*, & tantôt *Palès*, & la ſeconde étoit le Feu; c'eſt cette derniere qu'Horace appelle *æterna Veſta*, en l'honneur de laquelle le religieux Numa bâtit un temple à Rome, & conſacra à ſon culte quelques vierges romaines, pour entretenir ſur ſes autels un feu perpétuel afin, dit Florus, que cette flamme protectrice de l'empire, veillât ſans ceſſe à l'imitation des aſtres, *ut ad ſimulacrum cæleſtium ſiderum, cuſtos imperii flamma vigilaret.*

Anciennemment chez les Grecs & les Romains, il n'y avoit d'autre image ou ſymbole de *Veſta*, que ce feu gardé ſi religieuſement dans ſes temples; & quand on fit depuis des ſtatues de *Veſta*, elles repréſentoient *Veſta*, la Terre, plutôt que *Veſta*, le Feu; mais il y a beaucoup d'apparence qu'on les confondit enſuite. Une des manieres ordinaires de repreſenter la déeſſe étoit en habit de matrone, tenant de la main droite un flambeau ou une lampe, & quelquefois un *palladium* ou une petite victoire. Les titres qu'on lui donne dans les médailles, & ſur les anciens monumens, ſont *Veſta* l'heureuſe, la mere, la ſainte l'éternelle, *&c.* Nous avons parlé de ſes temples, & nous nous étendrons beaucoup ſur les veſtales, ſes prêtreſſes.

Le culte de *Veſta* & du feu fut apporté de Phrygie en Italie par Enée & les autres troïens qui y aborderent. Virgile obſerve qu'Enée avant que de ſortir du palais de ſon pere, avoit retiré le feu du foyer ſacré.

Æternumque adytis effert penetralibus ignem.

Æneid. *l. II.*

Auſſi chaque particulier prit-il ſoin dans la ſuite d'entretenir le feu de *Veſta* à la porte de ſa maiſon; & c'eſt de-là, ſelon Ovide, qu'eſt venu le nom de *veſtibule*. Quoi qu'il en ſoit, les Troïens & les Phrygiens eux-mêmes avoient reçu le culte du feu des autres peuples de l'Orient.

Le nom de *Veſta* eſt ſynonyme à celui du *feu* appellé par les Grecs ἑστία, *mutatâ aſpiratione in V*, par les Chaldéens & les anciens Perſes, *Aveſta*. C'eſt auſſi ſans doute, ſi nous en croyons le ſavant Hyde, ce qui engagea Zoroaſtre de donner à ſon fameux livre ſur le culte du feu, le nom d'*Aveſta*, comme qui diroit, *la garde du feu*. (*D. J.*)

VESTALE, ſ. f. (*Hiſt. rom.*) *veſtalis*; *perpetuos ſervans ignes, & canæ colens penetralia veſtæ*; fille vierge romaine, qui chez les Romains, étoit conſacrée toute jeune au ſervice de Veſta, & l'entretien perpétuel du feu de ſon temple.

Celui de tous les législateurs qui donna le plus d'éclat à la religion dont il jetta les fondemens, & qui jugea que le ſacerdoce étoit inſéparable de la royauté, fut Numa Pompilius. Il tint d'une main ferme le ſceptre & l'encenſoir, porta l'un dans le palais des rois, & poſa l'autre dans le temple des dieux. Mais entre ſes établiſſemens religieux, le plus digne de nos regards, eſt ſans doute celui de l'ordre des *veſtales*. Il m'eſt aiſé d'en tracer l'hiſtoire, au-moins d'après l'abbé Nacal, & de contenter ſur ce ſujet la curioſité d'un grand nombre de lecteurs.

L'ordre des *veſtales* venoit originairement d'Albe, & n'étoit point étranger au fondateur de Rome. Amulius après avoir dépouillé ſon frere Numitor de ſes états, crut à la maniere des tyrans, que pour jouir en liberté de ſon uſurpation, il n'avoit pas d'autre parti à prendre que de ſacrifier toute ſa race. Il commença par Egeſte, le fils de ce malheureux roi, qu'il fit aſſaſſiner dans une partie de chaſſe, où il penſa qu'il lui ſeroit facile de couvrir ſon crime. Il ſe contenta cependant de mettre Rhéa Silvia, ou Ilie, ſa niece, au nombre des *veſtales*, ce qu'il entreprit de faire d'autant plus volontiers, que non-ſeulement il ôtoit à cette princeſſe, les moyens de contracter aucune alliance dont il pût craindre les ſuites, mais que d'ailleurs ſur le pié que l'ordre des *veſtales* ſe trouvoit à Albe, c'étoit placer d'une maniere convenable une princeſſe même de ſon ſang.

Cette diſtinction que l'ordre des *veſtales* avoit eu dans ſon origine, le rendit encore plus vénérable aux Romains, dont les yeux ſe portoient avec un reſpect tout particulier ſur l'établiſſement d'un culte, qui avoit long-tems ſubſiſté chez leurs voiſins avec une grande dignité.

Il ne faut donc pas enviſager l'ordre des *veſtales* romaines, comme un établiſſement ordinaire qui n'a eu que de ſes foibles commencemens, que la piété hazarde quelquefois, & qui ne doivent leur ſuccès qu'aux caprices des hommes, & aux progrès de la religion. Il ne ſe montra à Rome qu'avec un appareil auguſte. Numa Pompilius s'il en faut croire quelques auteurs, recueillit & logea les *veſtales* dans ſon palais. Quoi qu'il en ſoit, il dota cet ordre des deniers publics, & le rendit extrèmement reſpectable au peuple, par les cérémonies dont il chargea les *veſtales*, & par le vœu de virginité qu'il exigea d'elles. Il fit plus, il leur confia la garde du palladium, & l'entretien du feu ſacré qui devoit toujours brûler dans le temple de *Veſta*, & étoit le ſymbole de la conſervation de l'empire.

Il crut, ſelon Plutarque, ne pouvoir dépoſer la ſubſtance du feu qui eſt pure & incorruptible, qu'entre les mains de perſonnes extrèmement chaſtes, & que cet élément qui eſt ſtérile par ſa nature, n'avoit point d'image plus ſenſible que la virginité. Ciceron a dit, que le culte de Veſta ne convenoit qu'à des filles dégagées des paſſions & des embarras du monde. Numa défendit qu'on reçût aucune *veſtale* au-deſſous de ſix ans, ni au-deſſus de dix, afin que les prenant dans un âge ſi tendre, l'innocence n'en pût être ſoupçonnée, ni le ſacrifice équivoque.

Quelque diſtinction qui fût attachée à cet ordre, on auroit peut-être eu de la peine à trouver des ſujets pour le remplir, ſi l'on n'eût pas été appuyé de l'autorité & de la loi. La démarche devenoit délicate pour les parens, & outre qu'il pouvoit y entrer de la tendreſſe & de la compaſſion, le ſupplice d'une *veſtale* qui violoit ſes engagemens, deshonoroit toute une famille. Lors donc qu'il s'agiſſoit d'en remplacer quelqu'une, tout Rome étoit en émotion, & l'on tâchoit de détourner un choix où étoient attachés de ſi étranges inconveniens.

On ne voit rien dans les anciens monumens, dit Aulugelle, touchant la maniere de les choiſir, & ſur les cérémonies qui s'obſervoient à leur élection, ſi ce n'eſt que la premiere *veſtale* fut enlevée par Numa. Nous liſons que la loi *papia* ordonnoit au grand pontife, au défaut de *veſtales* volontaires, de choiſir vingt jeunes filles romaines, telles que bon lui ſembleroit, de les faire toutes tirer au ſort en pleine aſſemblée, & de ſaiſir celle ſur qui le ſort tomberoit. Le pontife la prenoit ordinairement des mains de ſon pere, de l'autorité duquel il l'affranchiſſoit, & l'emmenoit alors comme priſe de bonne guerre, *veluti bello abducitur*.

Numa avoit d'abord fait les premieres cerémonies de la réception des *veſtales*, & en avoit laiſſé ſes ſucceſſeurs en poſſeſſion; mais après l'expulſion des rois, cela paſſa naturellement aux pontifes. Les choſes changerent dans la ſuite: le pontife recevoit des *veſtales* ſur la préſentation des parens ſans autre cérémonie, pourvû que les ſtatuts de la religion n'y fuſſent point bleſſés. Voici la formule dont uſoit le grand pontiſe à leur réception, conſervée par Aulugelle, qui l'avoit tirée des annales de Fabius Pictor: *Sacerdotem.* veſtalem. *quæ ſacra. faciat. quæ. Jovi. fiet. ſacerdotem.* veſtalem. *facere. pro. populo. Romano. quiritibuſque. ſit. ei. quæ. optima. lege. fovit. ita. te. Amata. capio.* Le pontife ſe ſervoit de cette expreſſion *amata*, à l'égard de toutes celles qu'il recevoit, parce que ſelon Aulugelle, celle qui avoit été la premiere enlevée à ſa famille, portoit ce nom.

Si tôt qu'on avoit reçu une *veſtale*, on lui coupoit les cheveux, & on attachoit ſa chevelure à cette plante ſi renommée par les fictions d'Homere appellée *lotos*, ce qui dans une cérémonie religieuſe où tout devoit être myſtérieux, étoit regardé comme une marque d'affranchiſſement & de liberté.

Numa Pompilius n'inſtitua que quatre *veſtales*. Servius Tullius en ajouta deux, ſelon Plutarque. Denis d'Halycarnaſſe & Valere Maxime, prétendent que ce fut Tarquinius Priſcus qui fit cette augmentation. Ce nombre ne s'accrut, ni ne diminua pendant toute la durée de l'empire: Plutarque qui vivoit ſous Trajan, ne compte que ſix *veſtales*. Sur les médailles de Fauſtine la jeune, & de Julie, femme de Severe, on n'en repréſente que ſix. Ainſi le témoignage de S. Ambroiſe qui fait mention de ſept *veſtales*, ne doit point preſcrire contre les preuves contraires à ſon récit.

Les prêtreſſes de Veſta établies à Albe, faiſoient vœu de garder leur virginité pendant toute leur vie. Amulius, dit Tite-Live, ſous prétexte d'honorer ſa niece, la conſacra à la déeſſe Veſta, & lui ôta toute eſpérance de poſtérité par les engagemens d'une virginité perpétuelle. Numa n'exigea au contraire des *veſtales* qu'une continence de trente années, dont elles paſſeroient les dix premieres à apprendre leurs obligations, les dix ſuivantes à les pratiquer, & le reſte à inſtruire les autres, après quoi elles avoient liberté de ſe marier; & quelques-unes prirent ce parti.

Au bout des trente années de réception, les *veſtales* pouvoient encore reſter dans l'ordre, & elles y jouiſſoient des privileges & de la conſidération qui y étoient attachés; mais elles n'avoient plus la même part au miniſtere. Le culte de Veſta avoit ſes bienſéances auſſi bien que ſes lois; une vieille *veſtale* ſéoit mal dans les fonctions du ſacerdoce; la glace des années n'avoit nulle des convenances requiſes avec le feu ſacré; il falloit proprement de jeunes vierges, & même capables de toute la vivacité des paſſions, qui puſſent faire honneur aux myſteres.

Tandem virgineam faſtidit Veſta ſenectam.

On s'attacha à chercher aux *veſtales* des dédommagemens de leur continence; on leur abandonna une infinité d'honneurs, de graces & de plaiſirs, dans le deſſein d'adoucir leur état & d'illuſtrer leur profeſſion; on ſe repoſa pour leur chaſteté ſur la crainte des châtimens, qui quelqu'effrayans qu'ils ſoient, ne ſont pas toujours le plus ſûr remede contre l'emportement des paſſions. Elles vivoient dans le luxe & dans la molleſſe; elles ſe trouvoient aux ſpectacles dans les théatres & dans le cirque; les hommes avoient la liberté d'entrer le jour chez elles, & les femmes à toute heure; elles alloient ſouvent manger dans leur famille. Une *veſtale* fut violée, en rentrant le ſoir dans ſa maiſon, par de jeunes libertins qui ignoroient, ou prétendirent ignorer qui elle étoit. De-là vint la coutume de faire marcher devant elles un licteur avec des faiſceaux pour les diſtinguer par cette dignité, & pouvoir prévenir de ſemblables déſordres.

Sous prétexte de travailler à la réconciliation des familles, elles entroient ſans diſtinction dans toutes les affaires; c'étoit la plus ſûre & la derniere reſſource des malheureux. Toute l'autorité de Narciſſe ne put écarter la *veſtale* Vibidia, ni l'empêcher d'obtenir de Claude que ſa femme fût ouïe dans ſes dé-

ſen-

fenſes; ni les débauches de l'impératrice, ni ſon mariage avec Silius, du vivant même de Céſar, n'empêcherent point la *veſtale* de prendre fait & cauſe pour elle; en un mot, une prêtreſſe de Veſta ne craignit point de parler pour Meſſaline.

Leur habillement n'avoit rien de triſte, ni qui pût voiler leurs attraits, tel au-moins que nous le voyons ſur quelques médailles. Elles portoient une coëffe ou eſpece de turban, qui ne deſcendoit pas plus bas que l'oreille, & qui leur découvroit le viſage; elles y attachoient des rubans que quelques-unes nouoient par-deſſous la gorge; leurs cheveux que l'on coupoit d'abord, & que l'on conſacroit aux dieux, ſe laiſſerent croître dans la ſuite, & reçurent toutes les façons & tous les ornemens que purent inventer l'art & l'envie de plaire.

Elles avoient ſur leur habit un rochet de toile fine & d'une extrème blancheur, & par-deſſus une mante de pourpre ample & longue, qui ne portant ordinairement que ſur une épaule, leur laiſſoit un bras libre retrouſſé fort haut.

Elles avoient quelques ornemens particuliers les jours de fête & de ſacrifices, qui pouvoient donner à leur habit plus de dignité, ſans lui ôter ſon agrément. Il ne manquoit pas de *veſtales* qui n'étoient occupées que de leur parure, & qui ſe piquoient de goût, de propreté & de magnificence. Minutia donna lieu à d'étranges ſoupçons par ſes airs, & par ſes ajuſtemens profanes. On reprochoit à d'autres l'enjouement & l'indiſcretion des diſcours. Quelques-unes s'oublioient juſqu'à compoſer des vers tendres & paſſionnés.

Sans toutes ces vanités & ces diſſipations, il étoit difficile que des filles à qui l'eſpérance de ſe marier n'étoit pas interdite, & que les lois favoriſoient en tant de manieres, qui malgré les engagemens de leur état recueilloient quelquefois toute la fortune de leur maiſon, priſſent le goût de la retraite, qui ſeul étoit capable de les maintenir dans le genre de vie qu'elles avoient embraſſé ſans le connoître. Tout cela cependant n'empêchoit pas que leurs fautes ne tiraſſent à d'extrêmes conſéquences.

La négligence du feu ſacré devenoit un préſage funeſte pour les affaires de l'empire; d'éclatans & de malheureux événemens que la fortune avoit placés à-peu-près dans le tems que le feu s'étoit éteint, établirent ſur cela une ſuperſtition qui ſurprit les plus ſages. Dans ces cas, elles étoient expoſées à l'eſpece de châtiment dont parle Tite-Live, *cæſa flagro eſt veſtalis*, par les mains mêmes du ſouverain pontife. On les conduiſoit donc pour les punir dans un lieu ſecret où elles ſe dépouilloient nues. Les pontifes à la vérité prenoient toutes les précautions pour les ſouſtraire dans cet état à tous autres regards qu'aux leurs.

Aprés la punition de la *veſtale*, on ſongeoit à rallumer le feu; mais il n'étoit pas permis de ſe ſervir pour cela d'un feu matériel, comme ſi ce feu nouveau ne pouvoit être qu'un préſent du ciel: du-moins, ſelon Plutarque, n'étoit-il permis de le tirer que des rayons mêmes du ſoleil à l'aide d'un vaſe d'airain, au centre duquel les rayons venant à ſe réunir, ſubtiliſoient ſi fort l'air qu'ils l'enflammoient, & que par le moyen de la réverbération, la matiere ſeche & aride dont on ſe ſervoit, s'allumoit auſſi-tôt.

Le ſoin principal des *veſtales* étoit de garder le feu jour & nuit; d'où il paroît que toutes les heures étoient diſtribuées, & que les *veſtales* ſe relevoient les unes après les autres. Chez les Grecs le feu ſacré ſe conſervoit dans des lampes où on ne mettoit de l'huile qu'une fois l'an; mais les *veſtales* ſe ſervoient de foyers & de rechaux ou vaſes de terre, qui étoient placés ſur l'autel de Veſta.

Outre la garde du feu ſacré, les *veſtales* étoient obligées à quelques prieres, & à quelques ſacrifices particuliers, même pendant la nuit. Elles étoient chargées des vœux de tout l'empire, & leurs prieres étoient la reſſource publique.

Elles avoient leurs jours ſolemnels. Le jour de la fête de Veſta, le temple étoit ouvert extraordinairement, & on pouvoit pénétrer juſqu'au lieu même où repoſoient les choſes ſacrées, que les *veſtales* n'expoſoient qu'après les avoir voilées, c'eſt-à-dire, ces gages ou ſymboles de la durée & de la félicité de l'empire romain; ſur leſquels les auteurs ſe ſont expliqués ſi diverſement. Quelques-uns veulent que ce ſoit l'image des grands dieux. D'autres croyent que ce pouvoit être Caſtor & Pollux, & d'autres Apollon & Neptune. Pline parle d'un dieu particulierement révéré des *veſtales*, qui étoit le gardien des enfans & des généraux d'armées. Pluſieurs, ſelon Plutarque, affectant de paroître plus inſtruits des choſes de la religion que le commun du peuple, eſtimoient que les *veſtales* conſervoient dans l'intérieur du temple, deux petits tonneaux, dont l'un étoit vuide & ouvert, l'autre fermé & plein, & qu'il n'y avoit qu'elles ſeules à qui il étoit permis de les voir; ce qui a quelque rapport avec ceux dont parle Homere, qui étoient à l'entrée du palais de Jupiter, dont l'un étoit plein de maux, & l'autre de biens. Diſons mieux que tout cela, c'étoit le palladium même que les *veſtales* avoient ſous leur garde.

Il ſuffiſoit pour être reçue *veſtale*, que d'un côté ni d'un autre, on ne fût point ſorti de condition ſervile, ou de parens qui euſſent fait une profeſſion baſſe. Mais quoique la loi ſe fût relâchée juſque-là, il y a toujours lieu de penſer que le pontife avoit plus en vue les filles d'une certaine naiſſance, comme ſujets plus ſuſceptibles de tous les honneurs attachés à un ordre qui étoit, pour ainſi dire, à la tête de la religion. Une fille patricienne qui joignoit à ſon caractere de *veſtale* la conſidération de ſa famille, devenoit plus propre pour une ſociété de filles, chargées non-ſeulement des ſacrifices de Veſta, mais qui jouoient le plus grand rôle dans les affaires de l'état.

Elles jouiſſoient de la plus haute conſidération. Auguſte lui-même jura que ſi quelqu'une de ſes nieces étoit d'un âge convenable, il la préſenteroit volontiers pour être reçue *veſtale*. Il faut regarder comme un effet de l'eſtime des Romains pour la condition de *veſtale*, l'ordonnance dont nous parle Capito Atéius, qui en excluoit toute autre qu'une romaine.

Dès que le choix de la *veſtale* étoit fait, qu'elle avoit mis le pié dans le parvis du temple, & étoit livrée aux pontifes, elle entroit dès-lors dans tous les avantages de ſa condition, & ſans autre forme d'émancipation ou changement d'état, elle acquéroit le droit de teſter, & n'étoit plus liée à la puiſſance paternelle.

Rien de plus nouveau dans la ſociété, que la condition d'une fille qui pouvoit teſter à l'âge de ſix ans; rien de plus étrange qu'une pleine majorité du vivant même du pere, & avant le nombre d'années que les lois donnent à la raiſon. Elle étoit habile à la ſucceſſion au ſortir des *veſtales*, où elle portoit une dot dont elle diſpoſoit ſelon ſa volonté. Leur bien reſtoit à la maiſon ſi elles mouroient ſans teſtament: elles perdoient à la vérité le droit d'hériter *ab inteſtat*. Une *veſtale* diſpoſoit même de ſon bien ſans l'entremiſe d'un curateur: ce qu'il y avoit de biſarre en cela, c'eſt que cette prérogative dont on vouloit bien gratifier des vierges ſi pures, avoit été juſques-là le privilege des femmes qui avoient eu au-moins trois enfans.

Il y a apparence que dans les premiers tems le reſpect des peuples leur tint lieu d'une infinité de privileges, & que les vertus des *veſtales* ſuppléoient à tous ces honneurs d'établiſſement, qui leur furent accordés dans la ſuite, ſelon le beſoin & le zèle du peuple romain.

Ce fut dans ces tems ſi purs que la pitié d'Albinus ſe ſignala à leur égard. Les Gaulois étoient aux portes de Rome, & tout le peuple dans la conſternation; les uns ſe jettent dans le capitole pour y défendre, ſelon Tite-Live, les dieux & les hommes; ceux d'entre les vieillards qui avoient obtenu les honneurs du triomphe & du conſulat, s'enferment dans la ville pour ſoutenir par leur exemple le commun du peuple.

Les *veſtales* dans ce deſordre général, après avoir délibéré ſur la conduite qu'elles avoient à tenir à l'égard des dieux & des dépouilles du temple, en cacherent une partie dans la terre près de la maiſon du ſacrificateur, qui devint un lieu plus ſaint, & qui fut honoré dans la ſuite juſqu'à la ſuperſtition; elles chargerent le reſte ſur leurs épaules, & s'en alloient, dit Tite-live, le long de la rue qui va du pont de bois au janicule.

Cet Albinus, homme plébéïen, fuyoit par le même chemin avec ſa famille, qu'il emmenoit ſur un chariot. Il fut touché d'un ſaint reſpect à la vue des *veſtales*; il crut que c'étoit bleſſer la religion que de laiſſer des prêtreſſes, &, pour ainſi dire, des dieux même à pié; il fit deſcendre ſa femme & ſes enfans, & mit à la place non-ſeulement les *veſtales*, mais ce

qui ſe trouva de pontifex avec elles: il ſe détourna de ſon chemin, dit Valere Maxime, & les conduiſit juſqu'à la ville de Céré, où elles furent reçues avec autant de reſpect, que ſi l'état de la république avoit été auſſi floriſſant qu'à l'ordinaire. La mémoire d'une ſi ſainte hoſpitalité, ajoute l'hiſtorien, s'eſt conſervée juſqu'à nous: c'eſt de-là que les ſacrifices ont été appellés *cérémonies*, du nom même de la ville; & cet équipage vil & ruſtique où il ramaſſa ſi à-propos les *veſtales*, a égalé ou paſſé la gloire du char de triomphe le plus riche & le plus brillant.

On a lieu de croire que dans cet effroi des *veſtales*, le ſervice du feu ſacré ſouffrit quelque interruption. Elles ſe chargerent de porter par-tout le culte de Veſta, & d'en continuer les ſolemnités tant qu'il y en auroit quelqu'une qui ſurvivroit à la ruine de Rome; mais il ne paroît point que dans la conjoncture préſente elles euſſent pourvu au foyer de Veſta, ni que cette flamme fatale ait été compagne de leur fuite. Peut-être eût-il été plus digne d'elles d'attendre tout événement dans l'intérieur de leur temple, & au milieu des fonctions du ſacerdoce. La vue d'une troupe de prêtreſſes autour d'un braſier ſacré, dans un lieu juſque-là inacceſſible, recueillies ainſi au milieu de la déſolation publique, n'eût pas été moins digne de reſpect & d'admiration, que l'aſpect de tous ces ſénateurs qui attendoient la fin de leur deſtinée aſſis à leur porte avec une gravité morne, & revêtus de tous les ornemens de leur dignité. Peut-être auſſi eurent-elles raiſon de craindre l'inſolence des barbares, & des inconvéniens plus grands que l'extinction même du feu ſacré.

Quoi qu'il en ſoit, l'action d'Albinus devint à la poſtérité une preuve éclatante & du reſpect avec lequel on regardoit le *veſtales*, & de la ſimplicité de leurs mœurs: elles ignoroient encore l'uſage de ces marques extérieures de grandeur qui ſe multiplierent ſi fort dans la ſuite: ce ne fut que ſous les triumvirs qu'elles commencerent à ne plus paroître en public qu'accompagnées d'un licteur. Les faiſceaux que l'on porta devant elles imposerent au peuple, & l'écarterent ſur leur route. Il manquoit à la vérité à cette diſtinction une cauſe plus honorable; l'honneur eût été entier s'il n'eût pas été en même tems une précaution contre l'emportement des libertins, & ſi au rapport de Dion Caſſius, ce nouveau reſpect n'eût pas été déterminé par le violement d'une *veſtale*.

Ce fut apparemment dans ce tems-là que les préſéances furent réglées entre les *veſtales* & les magiſtrats. Si les conſuls ou les préteurs ſe trouvoient ſur leur chemin, ils étoient obligés de prendre une autre route; ou ſi l'embarras étoit tel, qu'ils ne puſſent éviter leur rencontre, ils faiſoient baiſſer leurs haches & leurs faiſceaux devant elles, comme ſi dans ce moment ils euſſent remis entre leurs mains l'autorité dont ils étoient revêtus, & que toute cette puiſſance conſulaire ſe fût diſſipée devant des filles, qui avoient été chargées des plus grands myſteres de la religion par la préférence même des dieux, & qui tenoient, pour ainſi dire, de la premiere main, les reſſources & la deſtinée de l'empire.

On les regardoit donc comme perſonnes ſacrées, & à l'abri de toute violence, du-moins publique. Ce fut par-là que l'entrepriſe des tribuns contre Claudius fut rompue. Comme il triomphoit malgré leur oppoſition, ils entreprirent de le renverſer de ſon char au milieu même de la marche de ſon triomphe. La *veſtale* Claudia ſa fille avoit ſuivi tous leurs mouvemens. Elle ſe montra à-propos, & ſe jetta dans le char, au moment même que le tribun alloit renverſer Claudius: elle ſe mit entre ſon pere & lui, & arrêta par ce moyen la violence du tribun, retenu alors malgré ſa fureur par cet extrème reſpect qui étoit dû aux *veſtales*, & qui ne laiſſoit à leur égard qu'aux pontifes ſeuls la liberté des remontrances, & des voies de fait: ainſi, l'un alla en triomphe au capitole, & l'autre au temple de Veſta; & on ne put dire à qui on devoit le plus d'acclamations, ou à la victoire du pere, ou à la piété de la fille.

Le peuple étoit ſur le caractere des *veſtales* dans une prévention religieuſe, dont rien n'eût pu le dépouiller. Ce n'étoit pas ſeulement le dépôt qui leur étoit confié qui avoit établi cette prévention, mais une infinité de marques extérieures d'autorité & de puiſſance.

Quelle impreſſion ne devoit point faire ſur lui cette prérogative ſi ſinguliere, de pouvoir ſauver la vie à un criminel qu'elles rencontroient ſur leur chemin, lorſqu'on le menoit au ſupplice? La ſeule vue de la *veſtale* étoit la grace du coupable. A la vérité elles étoient obligées de faire ſerment qu'elles ſe trouvoient là ſans deſſein, & que le haſard ſeul avoit part à cette rencontre.

Elles étoient de tout tems appellées en témoignage & entendues en juſtice, mais elles n'y pouvoient être contraintes. Pour faire plus d'honneur à la religion, elles étoient bien aiſes qu'on les crût ſur une dépoſition toute ſimple, ſans être obligées de jurer par la déeſſe Veſta, qui étoit la ſeule divinité qu'elles pouvoient atteſter; ce qui arrivoit en effet très-rarement, parce que par-là, on écartoit tous les autres témoignages, & qu'il ne ſe trouvoit perſonne qui voulût aller contre le rapport & le ſerment des *veſtales*.

Il y avoit une loi qui puniſſoit de mort ſans rémiſſion quiconque ſe jetteroit ſur leur char, ou ſur leur litiere, lorſqu'elles iroient par la ville; elles aſſiſtoient aux ſpectacles, où Auguſte leur donna une place ſéparée vis-à-vis celle du préteur. La grande *veſtale*, *veſtalis maxima*, portoit une bulle d'or.

Numa Pompilius qui dans leur inſtitution, les avoit dotées de deniers, comme nous l'avons déja obſervé, aſſigna des terres particulieres ſelon quelques auteurs, ſur leſquelles il leur attribua des droits & des revenus. Dans la ſuite des tems, elles eurent quantité de fondations & de legs teſtamentaires, en quoi la piété des particuliers étoit d'autant plus excitée, que le bien des *veſtales* étoit une reſſource aſſurée dans les néceſſités publiques.

Auguſte qui s'appliqua particulierement à augmenter la majeſté de la religion, crut que rien ne contribueroit davantage au déſſein qu'il avoit, que d'accroître en même tems la dignité & le revenu des *veſtales*. Mais outre les donations communes à tout l'ordre, on faiſoit encore des dons particuliers aux *veſtales*. Quelquefois c'étoit des ſommes d'argent conſiderables. Cornelia, ſelon Tacite, ayant été miſe à la place de la *veſtale* Scatia, reçut un don de deux mille grands ſeſterces, environ deux cens mille livres, par un arrêt qui fut rendu à l'occaſion d'une élection nouvelle d'un prêtre de Jupiter. Il y en avoit de plus opulentes les unes que les autres, & qui par conſéquent étoient en état de ſe diſtinguer par un plus grand nombre d'eſclaves, & de ſe montrer en public avec plus de faſte, & de mieux ſoutenir au-dehors la dignité de l'ordre.

A certains jours de l'anneé, elles alloient trouver le roi des ſacrifices, qui étoit la ſeconde perſonne de la religion: elles l'exhortoient à s'acquitter ſcrupuleuſement de ſes devoirs, c'eſt-à-dire, à ne pas négliger les ſacrifices, à ſe maintenir dans cet eſprit de modération que demandoit de lui la loi de ſon ſacerdoce, à ſe tenir ſans ceſſe ſur ſes gardes, & à veiller toujours ſur le ſervice des dieux.

Elles interpoſoient leur médiation pour les reconciliations les plus importantes & les plus délicates, & elles entroient dans une infinité d'affaires indépendantes de la religion.

La condition des *veſtales* étoit trop brillante, pour ne pas engager quelques grands par goût & par vanité à tenter quelque avanture dans le temple de Veſta. Catilina & Néron, hommes dévoués à toutes les actions hardies & criminelles, ne furent pas les ſeuls qui entreprirent de les corrompre. Parmi celles que la vivacité des paſſions, le commerce des hommes, ou leurs recherches trop preſſantes, jetterent dans l'incontinence; il y en a eu quelques-unes de trop indiſcretes, & qui ne ſe ménageant point aſſez à l'extérieur, donnerent lieu de le ſoupçonner, & d'approfondir leur conduite: quelques autres ſe conduiſirent avec tant de précaution & de myſtere, que leur galanterie, pour nous ſervir des termes de Minutius-Felix, fut ignorée même de la déeſſe Veſta.

Les pontifes étoient leurs juges naturels; la loi ſoumettoit leur conduite à leurs perquiſitions ſeules; c'étoit le ſouverain pontife qui prononçoit l'arrêt de condamnation. Il ordonnoit à l'aſſemblée du conſeil; il avoit droit d'y préſider, mais ſon autorité n'avoit point lieu ſans une convocation ſolemnelle du college des pontifes.

On ne s'en tint pas toujours cependant aux jugemens qui avoient été rendus par le conſeil ſouverain des pontifes, le tribun du peuple avoit droit de faire ſes repréſentations, & le peuple de ſon autorité caſſoit les arrêts où il ſoupçonnoit que les ordonnances

pou-

pouvoient avoir été bleſſées, & où la brigue & la cabale lui paroiſſoient avoir part.

On gardoit dans la procédure une infinité de formalités : on ſuivoit tous les indices, on écoutoit les délateurs, on les confrontoit avec les accuſées, on les entendoit elles-mêmes pluſieurs fois, & lorſque l'arrêt de mort étoit rendu, on ne le leur ſignifioit point d'abord ; on commençoit à leur interdire tout ſacrifice & toute participation aux myſteres : on leur défendoit de faire aucune diſpoſition à l'égard de leurs eſclaves, & de ſonger à leur affranchiſſement, parce qu'on vouloit les mettre à la queſtion pour en tirer quelques éclairciſſemens & quelques lumieres : car les eſclaves devenus libres par leur affranchiſſement, ne pouvoient plus être appliqués à la torture. Quelques-unes furent admiſes à des preuves ſingulieres de leur innocence, & placerent leur derniere reſſource dans la protection de leur déeſſe.

„ C'eſt une choſe mémorable, dit Denis d'Hali-
„ carnaſſe, que les marques de protection que la
„ déeſſe a quelquefois données à des *veſtales* fauſſe-
„ ment accuſées ; choſe à la vérité qui paroît incro-
„ yable, mais qui a été honorée de la foi des Ro-
„ mains, & appuyée par les témoignages des au-
„ teurs les plus graves. . . . Le feu s'étant éteint
„ par l'imprudence d'Emilia, qui s'étoit repoſée du
„ ſoin de l'entretenir ſur une jeune *veſtale* qui n'é-
„ toit point encore faite à cette extrème attention
„ que requéroit le miniſtere, toute la ville en fut
„ dans le trouble & dans la conſternation ; le zèle
„ des pontifes s'alluma ; on crut qu'une *veſtale* im-
„ pure avoit approché le foyer ſacré ; Emilie, ſur
„ qui le ſoupçon tomboit, & qui en effet étoit re-
„ ſponſable de la négligence de la jeune *veſtale*, ne
„ trouvant plus de conſeil ni de reſſource dans ſon
„ innocence, s'avança en préſence des prêtres & du
„ reſte des vierges, & s'écria en tenant l'autel em-
„ braſſé : O Veſta, gardienne de Rome, ſi pendant
„ trente années j'ai rempli dignement mes devoirs,
„ ſi j'ai traité tes myſtères ſacrés avec un eſprit
„ pur & un corps chaſte, ſecoure-moi maintenant,
„ & n'abandonne point la prêtreſſe ſur le point
„ de périr d'une maniere cruelle ; ſi au-contraire
„ je ſuis coupable, détourne & expie par mon ſup-
„ plice, le déſaſtre dont Rome eſt ménacée. Elle
„ arrache en même-tems un morceau du voile qui
„ la couvroit ; à peine l'avoit-elle jetté ſur l'au-
„ tel, que les cendres froides ſe réchauffent, & que
„ le voile fut tout enflammé, *&c.* „ Ce ne fut pas là le ſeul miracle dont l'ordre des *veſtales* s'eſt prévalu pour la juſtification de ſes vierges.

Numa qui avoit tiré d'Albe les myſteres & les cérémonies des *veſtales*, y avoit pris auſſi les ordonnances & les lois qui pouvoient regarder cet ordre religieux, ou du moins en avoit conſervé l'eſprit. Une *veſtale* tombée dans le déſordre, y devoit expirer ſous les verges. Numa déclara également dignes de mort celles qui auroient violé leur pudicité, mais il preſcrivit une peine différente ; il ſe contenta de les faire lapider ſans aucune forme ni appareil de ſupplice. Séneque, dans ſes controverſes, nous parle d'une *veſtale* qui pour avoir ſouillé ſa pureté, fut précipitée d'un rocher. Cette *veſtale*, ſelon lui, ſur le point d'être précipitée, invoqua la déeſſe, & tomba même ſans ſe bleſſer, quelque affreux que fût le précipice, ou plutôt elle ne tomba point, elle en deſcendit, & ſe retrouva preſque dans le temple.

Malgré cet événement, où la protection de Veſta étoit ſi marquée, on ne laiſſa pas de la vouloir ramener ſur le rocher, & de lui vouloir faire ſubir une ſeconde fois la peine qui avoit été portée contre elle : on traita ſon invocation de ſacrilege : on ne crut pas qu'une *veſtale* punie pour le fait d'incontinence, pût nommer la déeſſe ſans crime : on enviſagea cette action comme un ſecond inceſte ; le feu ſacré ne parut pas moins violé ſur le rocher, qu'il l'avoit été entre les autels : on regarda comme un ſurcroit de punition qu'elle n'eût pu mourir ; la providence des dieux, en la ſauvant, la réſervoit à un ſupplice plus cruel ; c'eſt envain qu'elle s'écrie que puiſque ſa cauſe n'a pu la garantir du ſupplice, le ſupplice du-moins doit la défendre contre ſa propre cauſe. Quelle apparence que le ciel l'eût ſecourue ſi tard, ſi elle eût été innocente ? on veut enfin qu'elle ait violé le ſacerdoce, ſans quoi il ſeroit permis de dire que les dieux auroient eux-mêmes violé leur prêtreſſe.

Parmi les différens avis que Séneque avoit ramaſſés à cette occaſion, il n'y en eut que très-peu de favorables à la *veſtale*. Mais ſi cet exemple de châtiment, dans la bouche d'un déclamateur, ne tire point à conſéquence pour établir les eſpeces de ſupplices qui ſervoient à la punition des *veſtales*, du-moins nous découvre-t-il dans quel eſprit, & avec quelle prévention les Romains regardoient en elles le crime d'incontinence, & juſqu'où ils pouſſoient la ſévérité à cet égard. Domitien châtie diverſement quelques-unes de ces malheureuſes filles ; il laiſſa à deux ſœurs de la maiſon des Ocellates, la liberté de choiſir leur genre de mort.

C'eſt à Tarquin, qui avoit déja fait quelques changemens dans l'ordre des *veſtales*, que l'on rapporte l'inſtitution du ſupplice dont on les puniſſoit ordinairement, & qui conſiſtoit à les enterrer vives. La Terre & Veſta n'étoient qu'une même divinité ; celle qui a violé la Terre, diſoit-on, doit être enterrée toute vivante ſous la terre.

Quam violavit, in illa
Conditur, & Tellus Veſtaque numen idem eſt.

Le jour de l'exécution étant venu, toutes les affaires tant publiques que particulieres étoient interrompues, toute la ville étoit dans l'appréhenſion & dans le mouvement ; toutes les femmes étoient éperdues, le peuple s'amaſſoit de tous côtés & ſe trouvoit entre la crainte & l'eſpérance ſur les affaires de l'empire, dont il attachoit le bon & le mauvais ſuccès au ſupplice de la *veſtale*, ſelon qu'elle étoit bien ou mal jugée. Le grand prêtre, ſuivi des autres pontifes, ſe rendoit au temple de Veſta ; là, il dépouilloit la *veſtale* coupable de ſes ornemens ſacrés, qu'il lui ôtoit l'un après l'autre ſans cérémonie réligieuſe, & il lui en préſentoit quelques-uns qu'elle baiſoit.

Ultima virgineis tum flens dedit oſcula vittis.

C'eſt alors que ſa douleur, ſes larmes, ſouvent ſa jeuneſſe & ſa beauté, l'approche du ſupplice, l'eſpece du crime peut-être, excitoient des ſentimens de compaſſion, qui pouvoient balancer dans quelques-uns les intérêts de l'état & de la religion. Quoi qu'il en ſoit, on l'étendoit dans une eſpece de biere, où elle étoit liée & enveloppée de façon que ſes cris auroient eu de la peine à ſe faire entendre, & on la conduiſoit dans cet état depuis la maiſon de Veſta, juſqu'à la porte Colline, auprès de laquelle, en dedans de la ville, étoit une bute ou éminence qui s'étendoit en long, & qui étoit deſtinée à ces ſortes d'exécutions ; on l'appelloit à cet effet, le champ exécrable, *agger & ſceleratus campus* : il faiſoit partie de cette levée qui avoit été conſtruite par Tarquin, & que Pline traite d'ouvrage merveilleux, mais dont le terrein, par une biſarrerie de la fortune, ſervoit à la plûpart des jeux & des ſpectacles populaires, auſſi-bien qu'à la cruelle inhumation de ces vierges impures.

Le chemin du temple de Veſta à la porte Colline, étoit aſſez long, la *veſtale* devoit paſſer par pluſieurs rues, & par la grande place. Le peuple, ſelon Plutarque, accouroit de tous côtés à ce triſte ſpectacle, & cependant il en craignoit la rencontre & ſe détournoit du chemin ; les uns ſuivoient de loin, & tous gardoient un ſilence morne & profond. Denis d'Halicarnaſſe admet à ce convoi funeſte les parens & les amis de la *veſtale* ; ils la ſuivoient, dit-il, avec larmes, & lorſqu'elle étoit arrivée au-lieu du ſupplice, l'exécuteur ouvroit la bierre, & délioit la *veſtale*. Le pontife, ſelon Plutarque, levoit les mains vers le ciel, adreſſoit aux dieux une priere ſecrete, qui apparemment regardoit l'honneur de l'empire qui venoit d'être expoſé par l'incontinence de la *veſtale* ; enſuite il la tiroit lui-même, cachée ſous des voiles, & la menoit juſqu'à l'échelle qui deſcendoit dans la foſſe où elle devoit être enterrée vive. Alors il la livroit à l'exécuteur, après quoi il lui tournoit le dos, & ſe retiroit bruſquement avec les autres pontifes.

Cette foſſe formoit une eſpece de caveau ou de chambre creuſée aſſez avant dans la terre : on y mettoit du pain, de l'eau, du lait, & de l'huile : on y allumoit une lampe, on y dreſſoit une eſpece de lit au fond. Ces commodités & ces proviſions étoient myſtérieuſes, on cherchoit à ſauver l'honneur de la religion juſque dans la punition de la *veſtale*, & on

cro-

croyoit par-là ſe mettre à portée de pouvoir dire qu'elle ſe laiſſoit mourir elle-même. Sitôt qu'elle étoit deſcendue, on retiroit l'échelle, & alors avec précipitation, & à force de terre, on combloit l'ouverture de la foſſe au niveau du reſte de la levée.

Sanguine adhuc vivo terram ſubitura ſacerdos.

Etoit-elle de bout, aſſiſe, ou couchée ſur l'eſpece de lit dont nous venons de parler; c'eſt ce qui ne ſe décide pas clairement. Juſte Lipſe, ſur ces paroles, *lectulo poſitu*, ſemble décider pour cette derniere poſition.

Tel étoit le ſupplice des *veſtales*. Leur mort devenoit un evénement conſidérable par toutes les circonſtances dont elle étoit accompagnée; elle ſe trouvoit liée par la ſuperſtition à une infinité de grands événemens, qui en étoient regardés comme la ſuite. Sous le conſulat de Pinarius & de Furius, le peuple, dit Denis d'Halycarnaſſe, fut frappé d'une infinité de prodiges que les devins rejetterent ſur les diſpoſitions criminelles avec leſquelles s'exerçoit le miniſtere des autels. Les femmes ſe trouverent affligées d'une maladie contagieuſe, & ſur-tout les femmes groſſes; elles accouchoient d'enfants morts, & périſſoient avec leur fruit; les prieres, les ſacrifices les expiations, rien n'appaiſoit la colere du ciel; dans cette extrémité, un eſclave accuſa la *veſtale* Urbinia de ſacrifier aux dieux pour le peuple, avec un corps impur. On l'arracha des autels, & ayant été miſe en jugement, elle fut convaincue & punie du dernier ſupplice.

Il paroît qu'en recueillant les noms de ces malheureuſes filles, qui ſe trouvent répandus en différens auteurs, quelque modique que paroiſſe ce nombre, on peut s'y réduire avec confiance, & arrêter là ſes recherches. Ce n'eſt pas qu'on veuille aſſurer que le nombre des libertines n'ait été plus grand, mais à quelques eſclaves près, les délateurs étoient rares, & le caractere des *veſtales* trouvoit de la protection.

Voici les noms des *veſtales* qui furent condamnées, & que l'hiſtoire nous a conſervés. Pinaria, Popilia, Oppia, Minutia, Sextilia, Opinia, Floronia, Caparonia, Urbinia, Cornelia, Marcia, Licinia, Emilia, Mucia, Veronilla, & deux ſœurs de la maiſon des Ocellates. Quelques unes d'entre-elles eurent le choix de leur ſupplice, d'autres le prévinrent, & trouverent le moyen de s'évader ou de ſe donner la mort. Caparonia ſe pendit, au rapport d'Eutrope; Floronia ſe tua cruellement. Ce dernier parti fut pris par quelques-uns de ceux qui les avoient débauchées. L'amant d'Urbinia, ſelon Denis d'Halicarnaſſe, n'attendit pas les pourſuites du pontife, il ſe hâta de s'ôter lui-même la vie.

Depuis l'établiſſement de l'ordre des *veſtales*, juſqu'à ſa décadence, c'eſt-à-dire depuis Numa Pompilius juſqu'à Théodoſe, il s'eſt paſſé au rapport des chronologiſtes environ mille ans. L'eſprit embraſſe facilement ce long eſpace de tems, & le même coup d'œil venant à ſe porter ſur tous les ſupplices des *veſtales*, & à les rapprocher en quelque ſorte les uns des autres, on ſe ferme une image effrayante de la ſévérité des Romains à cet égard; mais en examinant les faits plus exactement, & en les plaçant chacun dans leur tems, peut-être étoit-ce beaucoup ſi chaque ſiecle ſe trouvoit chargé d'un événement ſi terrible, dont l'exemple ne ſe renouvella vraiſſemblablement que pour ſauver encore aux yeux du peuple, l'honneur des lois & de la religion.

L'ordre des *veſtales* étoit monté du tems des empereurs au plus haut point de conſidération où il pût parvenir; il n'y avoit plus pour elles qu'à en-deſcendre par ce droit éternel des révolutions qui entraînent les empires & les religions.

Le chriſtianiſme qui avoit long-tems gémi ſous les empereurs attachés au culte des dieux, devint triomphant à ſon tour. La religion monta pour ainſi dire ſur le trône avec les ſouverains, & le zele qu'elle leur inſpira, ſuccéda à celui qui avoit animé contre elle leurs prédéceſſeurs: on ſe porta par degrés à la deſtruction de l'idolatrie: on ne renverſa d'abord que certains temples: on interrompit enſuite les ſacrifices, l'auguration, les dédicaces, & enfin on mutila les idoles qui avoient été les plus reſpectées.

L'honneur du paganiſme n'étoit plus qu'entre les mains des *veſtales*; un préjugé antique fondé ſur une infinité de circonſtances ſingulieres, continuoit à impoſer de leur part; le reſpect des dieux s'affoibliſſoit, & la vénérarion pour la perſonne des *veſtales*, ſubſiſtoit encore: on n'oſoit les attaquer dans l'exercice de leurs myſteres; le ſénat ne ſe fût pas rendu volontiers aux intentions du prince, il fallut le tâter long tems, & le préparer par quelque entrepriſe d'éclat.

Sous l'empire de Gratien, les *veſtales* n'attendirent plus de ménagement de la part des chrétiens, quand elles virent que ce prince avoit démoli l'autel de la Victoire, qu'il ſe fut ſaiſi des revenus deſtinés à l'entretien des ſacrifices, & qu'il eut aboli les privileges & les immunités qui étoient attachés à cet autel, elles crurent bien qu'il n'en demeureroit pas là. L'événement juſtifia leur crainte, Gratien caſſa leurs privileges; il ordonna que le fiſc ſe ſaiſiroit des terres qui leur étoient léguées par les teſtamens des particuliers. La rigueur de ces ordonnances leur étoit commune avec tous les autres miniſtres de l'ancienne religion. Ceux des ſénateurs qui étoient encore attachés au paganiſme, en murmurerent publiquement; ils voulurent porter leurs plaintes au nom du ſénat; Symmaque fut député vers l'empereur, mais on lui refuſa l'audience; il fut obligé de s'en tenir à une requête très-bien dreſſée, dont ſaint Ambroiſe empêcha le ſuccès.

A peine les ordonnances de Gratien contre les prêtreſſes de Veſta, avoient-elles été exécutées, que Rome ſe trouva affligée de la famine. On ne manqua pas de l'attribuer à l'abolition des privileges des *veſtales*; les peres s'appliquerent à combattre les raiſonnemens qu'on fit à cet égard, & vinrent à bout d'éluder les remontrances de Symmaque. Il oſa noblement repréſenter aux empereurs qu'il y auroit plus de décence pour eux à prendre ſur le fiſc, ſur les dépouilles des ennemis, que ſur la ſubſiſtance des *veſtales*; mais toutes ſes repréſentations ne ſervirent qu'à montrer une fermeté dangereuſe dans un homme tel que lui. Il ſentoit bien qu'on vouloit perdre les *veſtales*; elles étoient prêtes à ſe réduire au titre ſeul de leurs privileges, & à accepter les plus dures conditions, pourvu qu'on les laiſſât libres dans leurs myſteres.

L'oppoſition des nouveaux établiſſemens qui paroiſſoient ne vouloir ſe maintenir que par la ſingularité des vertus, entraînoit inſenſiblement le goût du peuple, & le détachoit de toute autre conſidération. L'ambition, & peut-être encore *auri ſacra fames*, acheverent les progrès de la religion chrétienne. Les dépouilles des miniſtres de l'ancienne religion étoient devenues des objets très-conſidérables, de ſorte qu'au rapport d'Ammien Marcellin, le luxe des nouveaux pontifes égala bientôt l'opulence des rois.

Sous le regne de Théodoſe, & ſous celui de ſes enfans, on porta le dernier coup au ſacerdoce payen par la confiſcation des revenus. La diſpoſition qui en fut faite, eſt clairement énoncée dans une des conſtitutions impériales, où Théodoſe & Honorius joignent à leur domaine tous les fonds deſtinés à l'entretien des ſacrifices, confirment les particuliers dans les dons qui leur ont été faits, tant par eux-mêmes que par leurs prédéceſſeurs, & aſſurent à l'égliſe chrétienne la poſſeſſion des biens qui lui avoient été accordés par des arrêts.

Les *veſtales* traînerent encore quelque tems dans l'indigence & dans la douleur, les débris de leur conſidération.

L'ordre s'en étoit établi dès la fondation de Rome; l'accroiſſement de ſes honneurs avoit ſuivi le progrès de la puiſſance romaine; il s'étoit maintenu pendant long-tems avec dignité, ſa chûte même eut quelque choſe d'illuſtre. Elle fut le prélude de la ruine & de la diſperſion de la plus célebre nation du monde, comme ſi les deſtinées euſſent réglé le cours de l'un par la durée de l'autre, & que le feu ſacré de Veſta eût dû être regardé comme l'ame de l'empire romain.

Il eſt vrai que nous avons dans le chriſtianiſme pluſieurs filles vierges nommées *religieuſes*, & qui ſont conſacrées au ſervice de Dieu; mais aucun de leurs ordres ne répond à celui des *veſtales*: la différence à tous égards eſt bien démontrée.

Nos religieuſes detenues dans des couvens, forment une claſſe de vierges des plus nombreuſes; elles ſont pauvres, recluſes, ne vont point dans le monde, ne ſont point dotées, n'héritent, ne diſpoſent d'aucun bien, ne jouiſſent d'aucune diſtinction perſonnelle, & ne peuvent enfin ni ſe marier, ni changer d'état.

L'ordre des *veſtales* de tout l'empire romain n'étoit compoſé que de ſix vierges. Le ſouverain pontife ſe montroit fort difficile dans leur reception; & comme il falloit qu'elles n'euſſent point de défaut naturel, le choix tomboit conſéquemment ſur les jeunes filles douées de quelque beauté. Richement dotées des deniers publics, elles étoient encore majeures avant l'âge ordinaire, habiles à ſuccéder, & pouvoient teſter de la dot qu'elles avoient apportée à la maiſon.

Elles ſortoient néceſſairement de l'ordre avant l'âge de 40 ans, & avoient alors la liberté de ſe marier. Pendant leur état de *veſtale*, elles n'avoient d'autres ſoins que de garder tour-à-tour le feu de Veſta; & cette garde ne les gênoit guere. Leurs fêtes étoient autant de jours de triomphe. Elles vivoient d'ailleurs dans le grand monde avec magnificence. Elles étoient placées avec la premiere diſtinction, à toutes les eſpeces de jeux publics; & le ſénat crut honorer Livie de lui donner rang dans le banc des *veſtales*, toutes les fois qu'elle aſſiſteroit aux ſpectacles.

Aucune d'elles ne montoit au capitole qu'en une litiere, & avec un nombreux cortege de leurs femmes & de leurs eſclaves. Rien ne toucha davantage Agrippine que la permiſſion qu'elle obtint de Néron, de jouir de la même grace. En un mot, nos religieuſes n'ont aucun des honneurs mondains dont les *veſtales* étoient comblées. Continuons de le prouver par de nouveaux faits qui couronneront cet article.

Une ſtatue fut déférée à la *veſtale* Suffétia, pour un champ dont elle gratifia le peuple, avec cette circonſtance, que ſa ſtatue ſeroit miſe dans le lieu qu'elle choiſiroit elle-même: prérogative qui ne fut accordée à aucune autre femme.

Les *veſtales* étoient employées dans les médiations les plus délicates de Rome, & l'on dépoſoit entre leurs mains les choſes les plus ſaintes. Leur ſeule entremiſe réconcilia Sylla à Céſar; ce qu'il avoit refuſé à ſes meilleurs amis, il l'accorda à la priere des *veſtales*. Leur ſollicitation l'emporta ſur ſes craintes, & ſur ſes preſſentimens mêmes. „ Sylla, dit Suétone, ſoit par inſpiration, ſoit par conjecture, „ après avoir pardonné à Céſar, s'écria devant tout „ le monde, qu'on pouvoit s'applaudir de la grace „ qu'on venoit de lui arracher, mais que l'on sût „ au moins que celui dont on avoit ſi fort ſouhaité „ la liberté, ruineroit le parti des plus puiſſans de „ Rome, de ceux mêmes qui s'étoient joints avec „ les *veſtales* pour parler en ſa faveur; & qu'enfin „ dans la perſonne de Céſar, il s'élevoit pluſieurs „ Marius „.

Une ſi grande déférence pour les *veſtales* dans un homme tel que Sylla, & dans un tems de troubles, où les droits les plus ſaints n'étoient point à l'abri de ſa violence, renchériſſoient en quelque ſorte ſur cet extrême reſpect des magiſtrats pour les *veſtales*, devant leſquelles, comme je l'ai remarqué, ils avoient accoutumé de baiſſer les faiſceaux. Cet eſprit d'injuſtice & de cruauté qui regna dans les proſcriptions, reſpecta toujours les *veſtales*; le génie de Marius & de Sylla trembloit devant ce petit nombre de filles.

Elles étoient dépoſitaires des teſtamens & des actes les plus ſecrets; c'eſt dans leurs mains que Céſar & Auguſte remirent leurs dernieres volontés. Rien n'eſt égal au reſpect religieux qui s'étoit généralement établi pour elles. On les aſſocioit, pour ainſi dire, à toutes les diſtinctions faites pour honorer la vertu. Elles étoient enterrées dans le dedans de la ville, honneur rarement accordé aux plus grands hommes, & qui avoit produit la principale illuſtration des familles Valeria & Fabricia.

Cet honneur paſſa même juſqu'à ces malheureuſes filles qui avoient été condamnées au dernier ſupplice. Elles furent traitées en cela comme ceux qui avoient mérité l'honneur du triomphe. Soit que l'intention du légiſlateur eût été telle, ſoit que le concours des circonſtances eût favoriſé cet événement, on crut avoir trouvé dans le genre de leur mort le moyen de concilier le reſpect dû à leur caractere, & le châtiment que méritoit leur infidélité. Ainſi la vénération qu'on leur portoit, ſurvivoit en quelque ſorte à leur ſupplice. En effet, il étoit ſuivi d' une crainte ſuperſtitieuſe, laquelle donna lieu aux prieres publiques qui ſe faiſoient tous les ans ſur leurs tombeaux, pour en appaiſer les ombres irritées, (*Le Chevalier* DE *Jaucourt*.)

VESTALIES, ſ. f. pl. (*Mythol.*) *veſtalia*; fête que les Romains célébroient le 5 avant les ides de Juin, c'eſt-à-dire le 9 de ce mois, en l'honneur de la déeſſe Veſta. On faiſoit ce jour des feſtins dans les rues, & on choiſiſſoit des mêts, qu'on portoit aux veſtales pour les offrir à la déeſſe. On ornoit les moulins de bouquets & de couronnes; c'étoit la fête des boulangers. Les dames romaines ſe rendoient à pié au temple de Veſta, & au capitole où il y avoit un autel conſacré à Jupiter *piſtor*, c'eſt-à-dire, protecteur des grains de la terre. On remarque dans l'hiſtoire que Brutus ſe rendit maître de l'Eſpagne le jour de cette fête, & que M. Craſſus fut défait par les Parthes dans ce même jour. (*D. J.*)

VESTE, ſ. f. (*Gram.*) vêtement qui ſe porte ſous le juſtaucorps ou l'habit; il a des manches, des baſques & des poches, & ſe boutonne; mais il ne deſcend que juſqu'au-deſſus du genou.

Veste *de Mahomet*, nom que les Francs donnent au préſent que le grand ſeigneur envoie tous les ans à la Meque lors de la caravane.

VESTIAIRE, ſ. m. (*Hiſt. monaſtiq.*) du latin *veſtis*, habit. C'eſt un lieu joignant une égliſe où l'on garde les habits & ornemens ſacerdotaux, les vaſes ſacrés l'argenterie qui ſert à décorer les autels ou au ſacrifice. *Voyez* Sacristie & Trésor.

Vestiaire ſe dit auſſi parmi les religieux, de ce qui concerne leurs habits; certaines communautés donnent telle ou telle ſomme à chaque religieux pour ſon *veſtiaire*.

VESTIBULE, ſ. m. (*Archit.*) lieu couvert qui ſert de paſſage à divers appartemens d'une maiſon, & qui eſt le premier endroit où l'on entre.

Il y a deux ſortes de *veſtibules*, les uns ſont fermés du côté de l'entrée par des arcades accompagnées de chaſſis de verre, & les autres ſont ſimples, garnis de colonnes ou pilaſtres, qui en les décorant, ſervent à ſoutenir le mur de face. Les premiers *veſtibules* ſont ordinairement ornés de colonnes ou de pilaſtres qui bordent des niches circulaires, dans leſquelles on met des figures. On diſpoſe auſſi des ſtatues dans les angles ou au milieu, & ces ornemens forment la décoration d'un *veſtibule*. On peut avoir un modele de cette décoration dans la Planche 78 du traité de la décoration des édifices, *tom. II.*

Chez les anciens, le *veſtibule* étoit un grand eſpace vuide devant l'entrée d'une maiſon: ils l'appelloient *atrium propatulum* & *veſtibulum*, parce qu'il étoit dédié à la déeſſe Veſta, d'où Martinius fait dériver ce mot, qui ſignifie *veſtæ ſtabulum*. La raiſon que donne de cela cet auteur, eſt qu'on s'y arrêtoit avant que d'entrer; & comme les anciens avoient coutume de commencer leurs ſacrifices publics par ceux qu'ils offroient à cette déeſſe, c'étoit auſſi par le *veſtibule* qui lui étoit conſacré, qu'ils commençoient à entrer dans la maiſon. *Voyez* Vesta.

On appelle encore improprement *veſtibule* une eſpece de petit antichambre qui ſert d'entrée à un médiocre appartement:

Voici les différentes eſpeces de *veſtibules* proprement dits.

Veſtibule à aîles. Veſtibule qui outre le grand paſſage du milieu couvert en berceau, eſt ſéparé par des colonnes, des aîles ou bas côtés, plafonnés de ſofites, comme le *veſtibule* du palais Farnèſe à Rome, ou voûtés comme celui du gros pavillon du Louvre.

Veſtibule en périſtyle. Veſtibule diviſé en trois parties avec quatre rangs de colonnes iſolées. Tel eſt le *veſtibule* du milieu du château de Verſailles.

Veſtibule figuré. Veſtibule dont le plan n'eſt pas contenu entre quatre lignes droites, ou une ligne circulaire; mais qui par des retours forme des avant-corps & des arriere-corps de pilaſtres & de colonnes avec ſymmétrie; tel eſt le *veſtibule* du château de Maiſons.

Veſtibule octoſtyle rond. Veſtibule qui a huit colonnes adoſſées comme le *veſtibule* du Luxembourg à Paris, ou iſolées comme celui de l'hôtel de Beauvais, qui ont l'une & l'autre leurs colonnes doriques.

Veſtibule ſimple. C'eſt un *veſtibule* qui a ſes faces oppoſées également, décorées d'arcades, vraies ou feintes; tels ſont les *veſtibules* du palais des Tuileries à Paris, & de l'hôtel-de-ville de Lyon.

Veſtibule tétraſtyle. Veſtibule qui a quatre colonnes iſolées & reſpectives à des pilaſtres ou à d'autres colonnes engagées; tel eſt le *veſtibule* de l'hôtel royal des Invalides. *Daviler.* (*D. J.*)

VESTIGES, TRACES. (*Synon.*) Les *veſtiges* ſont les reſtes de ce qui a été dans un lieu; les *traces* ſont des marques de ce qui y a paſſé. On connoît les *veſtiges*; on ſuit les *traces*. On voit les *veſtiges* d'un vieux château: on remarque les *traces* d'un cerf ou d'un ſanglier.

Veſtiges ne ſe dit qu'au pluriel; *trace* ſe dit indifféremment au ſingulier & au pluriel. Il n'y a point d'artifices que les ſcélérats ne mettent en uſage pour cacher la *trace* ou les *traces* de leurs cruautés; enfin *trace* paroît d'un uſage plus étendu que *veſtiges*, ſoit en propre, ſoit au figuré; il eſt auſſi plus beau en poéſie.

Mais l'ingrate à mon cœur reprit bientôt ſa place.
De mes feux mal-éteints je reconnus la trace. *Racine.*

(*D. J.*)

VESTINI, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie; ils habitoient dans l'Abbruze ſur les deux bords de l'Aternus, depuis la ſource de ce fleuve juſqu'à la mer. Tite-Live, Polybe, Pline & Ptolomée en font mention. (*D. J.*)

VESTRY, (*Hiſt. mod. d'Angl.*) c'eſt le nom qu'on donne à l'aſſemblée des marguilliers & autres principaux paroiſſiens qui s'aſſemblent dans la ſacriſtie, pour y décider, & y régler tout ce qui concerne les ornemens, les réparations & les changemens qu'il convient de faire dans les égliſes dont ils ſont membres. (*D. J.*)

VESULUS MONS, (*Géog. anc.*) montagne d'Italie, & l'une de celles qui forment les Alpes. C'eſt dans cette montagne, ſelon Pomponius Mela, *l. II. c. iv.* & Pline, *l. III. c. xvj*, que le Pô prend ſa ſource; elle s'éleve extrêmement haut, & elle conſerve encore ſon ancien nom; car on la nomme le *Mont viſoul.* Servius dit que Virgile (*Georg. l. II. v.* 224.) a voulu parler de cette montagne dans ces vers, ſous le nom de *Veſevus*.

Talem dives arat Caputa, & vicina Veſevo,
Ora jugo, & vacuis Clanius non æquus Acerris.

Mais le ſentiment de Servius ne peut ſe ſoutenir; car outre que Virgile ne parle dans cet endroit que de lieux de la Campanie, on ne trouvera pas que le mont *Veſulus* ait été jamais appellé *Veſevus*, au lieu que Virgile n'eſt pas le ſeul qui ait donné au mont *Veſuve* celui de *Veſevus*.

2°. *Veſulus mons*, montagne d'Italie dans la Pouille, ſelon Vibius Sequeſter. Ortelius croit que c'eſt cette montagne que Virgile ſurnomme *Pinnifer* au dixieme livre de l'Eneïde. (*D. J.*)

VESUNA, (*Géog. anc.*) *Veſunna*, *Veſſuna*, *Veſonnai*; cette ville, l'ancienne capitale des *Petrocorii*, prit ſous le bas-empire le nom de ſon peuple: c'eſt la ville de Perigueux, qui ayant été ruinée pluſieurs fois, conſerve à peine les traces de ſa premiere étendue & de ſon ancienne ſplendeur: on y voit quelques inſcriptions, *tutelæ aug. veſunæ ſecundus ſote F. dic.* des reſtes d'un amphithéatre, *locus arenarum Petragore*. Epitom. épiſcop. *Petragor.* Biblioth. labb. t. II. p. 739, & de quelques autres monumens anciens, & une tour d'un ouvrage curieux qui conſerve le nom de la ville, la tour de la Viſone; elle eſt dans l'ancienne ville qu'on appelle la Cité, à l'occident de la nouvelle. (*D. J.*)

VÉSUVE, (*Géog. mod.*) montagne d'Italie au royaume de Naples, dans la terre de Labour, fameuſe par ſes incendies & par les feux & les cendres qu'elle jette en abondance. On l'appelle dans le pays *Veſuvio*, & *Monte di ſomma*, à cauſe d'un château de ce nom qui étoit bâti tout auprès.

Ce n'eſt que depuis le regne de la famille Flavienne, c'eſt-à-dire, depuis Veſpaſien, que le mont *Véſuve* a été nommé dans les auteurs l'émule du mont Ætna. Tous les écrivains qui en ont parlé auparavant font l'éloge de ſa beauté, de la fertilité de ſes campagnes, & de la magnificence des maiſons de plaiſance bâties aux environs: ceux qui ſont venus depuis l'ont dépeint comme un goufre de flammes, de feu & de fumée. Pline le jeune, *l. VI. epiſt. xvj.* en décrivant l'embraſement de cette montagne ſi fatale à ſon oncle par la curioſité qui le porta à s'approcher trop près pour examiner ce prodige, dit que ſon oncle a péri par une fatalité qui a déſolé de très-beaux pays, & que ſa perte a été cauſée par un accident mémorable, qui ayant enveloppé des villes & des peuples entiers, doit éterniſer ſa mémoire.

Cette redoutable montagne eſt ſituée au milieu d'une plaine, environ à huit milles de la ville de Naples en tirant vers le midi oriental. Les quatre premiers milles ſe font entre pluſieurs bons villages, en ſuivant le bord de la mer: ces endroits ſont bien cultivés, & ne paroiſſent pas avoir jamais été expoſés aux ravages du volcan, encore que cela leur ſoit ſouvent arrivé.

La baſe de cette montagne peut avoir environ dix lieues de circuit, & vers les deux tiers de ſa hauteur, elle ſe partage en deux pointes diſtantes l'une de l'autre d'environ 500 toiſes; la plus ſeptentrionale ſe nomme *Somma*, & l'autre eſt à proprement parler le *Véſuve*. Il eſt vraiſſemblable que ces deux pointes n'étoient autrefois qu'une ſeule montagne qui s'eſt diviſée par les différentes éruptions peu-à-peu, & à la ſuite de pluſieurs ſecouſſes éloignées les unes des autres.

Pour arriver au volcan, on commence à monter à un village nommé *Réſina*, à cinq quarts de lieue de Naples; & quoique le chemin ſoit rude, on peut cependant ſe ſervir de mulets. Après avoir traverſé environ trois quarts de lieue de pays fertile & bien cultivé, on rencontre une eſpece de plaine remplie de gros éclats de pierres, de torrens immenſes de ces matieres ſemblables à du fer, ou à du verre fondu que le volcan a répandu dans ſes éruptions, & entre-coupée de ravines profondes qui ſont autant de précipices. Cette plaine traverſée, on arrive enfin au pié de cette partie de la montagne qui prend la forme d'un cône tronqué; alors il faut quitter néceſſairement les mulets, & grimper à pié le long de cette montagne, aidé ſi l'on veut par des payſans qui gagnent leur vie à rendre ce ſervice aux curieux. Cette partie du trajet eſt la plus difficile, le terrein n'étant compoſé que des cendres que le volcan a vomies dans le tems de ſes éruptions, & d'éclats de pierres très-aigus, toujours prêts à rouler ſous les piés.

Le ſommet du *Véſuve* eſt élevé au-deſſus du golfe de 595 toiſes. Ce ſommet n'eſt ni une pointe, ni une plaine, mais une eſpece de trémie ou de baſſin d'une figure un peu ovale, dont le grand diametre dirigé à-peu-près de l'eſt à l'oueſt, peut avoir un peu moins de 300 toiſes, & dont la profondeur eſt de 80 ou 100 toiſes. On peut librement ſe promener ſur la circonférence de ce baſſin, dont le fond paroît rempli d'une matiere brune à-peu-près horiſontale, qui cependant offre en pluſieurs endroits des monticules & des crevaſſes, & paroît interrompu par de grandes cavités: ce ſont-là les bouches du volcan par leſquelles il ſort en tout tems une épaiſſe fumée qui s'apperçoit de très-loin. Il vient quelquefois des coups de vent qui chaſſent tout-d'un-coup cette fumée tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, ce qui permet alors de voir le haut de l'ouverture.

Dans le tems où le volcan eſt tranquille, on peut ſe hazarder à deſcendre dans le fond du baſſin; mais il y a de l'imprudence à pouſſer ſi loin ſa curioſité; outre que ſans cela on peut découvrir les bouches du volcan dont il ſort preſque continuellement des jets de vapeurs & de flammes qui emportent avec eux des maſſes de ces mêmes matieres fondues, dont le volcan répand des fleuves dans ſes grandes éruptions, ces jets de flammes ſont accompagnés d'un fracas qui égale les grands coups de tonnerre, & dans l'intervalle d'un élancement à l'autre, on entend dans l'intérieur de la montagne une eſpece de mugiſſement, on ſent que la montagne s'ébranle ſous les piés, & ſes tremblemens ſont preſque toujours ſubits. Enfin, rien n'eſt plus dangereux que d'être au bord de ce précipice, lorſque ce terrible volcan, dit poétiquement le chevalier Blackmore.

His fiery roots with ſubterraneous waves
Diſturbed within, does in convulſion roar,
And caſts on high his undigeſted oar;
Diſcharges maſſy ſurfeit on the plains,
And empties all his rich metallich veins;
His ruddy intrails, cinders, pitchy ſmoke;
And intermingled flames, the ſun beams choak.

Mais ſi les éruptions du *Véſuve* font un ſpectacle terrible, ſi même les ſeules approches de cette montagne

tagne annoncent ſes ravages, le territoire qui en eſt à peu de diſtance ſe trouve d'une bonté merveilleuſe, & du côté de l'orient la montagne eſt chargée de vignes qui donnent ces fameux vins que nous nommons *gréco malateſta, lachrima chriſti*.

Les phyſiciens prétendent que les eſpeces de cendres que jette le *Véſuve* dans la plaine venant à ſe diſſoudre peu-à-peu, & à s'incorporer avec le terroir, l'engraiſſent & contribuent beaucoup à ſa fertilité; les ſouterrains de cette contrée élaborent les ſucs de la terre, & l'air dont elle eſt environnée dans un heureux degré de chaleur, la défend du froid des hivers.

Il arrive donc à ce mont affreux de procurer quelque bien à cette belle province au milieu de ſes cruautés; mais l'on doit convenir que les faveurs qu'il lui fait, ne ſont pas comparables aux fureurs qu'il exerce, puiſque dans les tranſports de ſa rage, il attaque tout enſemble, l'air, la terre & la mer, & porte partout la crainte, la déſolation & la mort. Ajoutez que ſes ravages ſont longs, & qu'ils ne ſe répétent que trop ſouvent, comme le prouve la liſte de ſes différentes éruptions rapportées dans l'hiſtoire depuis le regne de Titus. *Voy.* l'article ſuivant, Vésuve. *Eruptions du* (Hiſt. des volcans.) (*Le chevalier* de Jaucourt.)

Vésuve, *éruptions du* (*Hiſt. des volcans.*) la plûpart des phyſiciens penſent que le mont *Véſuve* n'a pas vomi les flammes de ſon ſein ſous l'empire de Titus pour la premiere fois, & que des ſiecles plus anciens ont été témoins de ce terrible évenement, dont les époques ſe ſont perdues dans le long repos où cette montagne étoit reſtée. Silius Italicus qui vivoit du tems de Néron, dit, *l. XVII. v.* 597. que le *Véſuve* avoit cauſé quelquefois des ravages ſur mer & ſur terre: voici comme il en parle:

> *Sic ubi vi cæca tandem devictus, ad aſtra*
> *Evomuit paſtos per ſæcla Veſuvius ignes,*
> *Et pelago & terris fuſa eſt vulcania peſtis.*
> *Videre Eoi, monſtrum admirabile, feces,*
> *Lanigeros cinere auſonio caneſcere lucos.*

Le diſcours de Silius Italicus eſt appuyé du ſuffrage de Strabon, qui s'explique ainſi: „ Au-deſſus „ de ces lieux eſt le mont *Véſuve* extrèmement fer„ tile, ſi vous exceptez ſon ſommet qui eſt totale„ ment ſtérile, & qui paroît d'un terrein couleur de „ cendre; on y voit même des cavernes remplies de „ pierres de la même couleur, & comme ſi elles „ avoient été brulées & calcinées par le feu; d'où „ l'on pourroit conjecturer que ces lieux ont été „ autrefois enflammés, & qu'il y avoit en cet en„ droit un volcan qui n'a ceſſé que lorſque les ma„ tieres inflammables ont été conſumées. Peut-être „ que c'eſt cela même qui eſt la fertilité des lieux „ voiſins, comme on a dit des environs de Catane, „ que le terrein de ce lieu, mêlé des cendres du „ mont Ætna, étoit devenu un excellent vignoble; „ car les matieres, pour être ainſi enflammées, doi„ vent avoir une graiſſe qui les rend propres à la „ production des fruits „.

Ce paſſage d'un auteur exact, & qui vivoit longtems avant l'évenement arrivé ſous l'empire de Titus, prouve deux choſes; l'une qu'il étoit aiſé de reconnoître qu'il y avoit eu autrefois un volcan ſur le *Véſuve*, mais qui s'étoit éteint faute de matiere; l'autre, que ce ſavant géographe ignoroit en quel tems cette montagne avoit jetté des flammes. Diodore de Sicile dit auſſi que le *Véſuve* laiſſoit voir des marques d'anciens volcans. Tous les autres auteurs n'ont point connu d'embraſement de cette montagne avant celui qui fit périr Pline, Herculanum & Pompéii.

Cet incendie à jamais mémorable, arriva l'an 79 de l'ere chrétienne, & commença le vingt-quatrieme d'Août, ſur les ſept heures du matin, après avoir été précédée pendant la nuit par des tremblemens de terre. Dion Caſſius aſſure que dans cette affreuſe éruption du *Véſuve*, une grande quantité de cendres & de matieres ſulphureuſes, furent emportées par le vent, non-ſeulement juſqu'à Rome, mais encore audelà de la Méditerranée. Les oiſeaux furent ſuffoqués dans les airs, & les poiſſons périrent dans les eaux infectées du voiſinage. La mer ſembloit s'engloutir elle-même, & être repouſſée par les ſecouſſes de la terre.

Le ſecond incendie du *Véſuve*, dont Xiphilin a donné la deſcription, arriva ſous l'empire de Septime Sévere, l'an 203; le troiſieme ſe fit voir en 462, Anicius étant empereur d'Occident, & Léon I. empereur d'Orient. Dans le quatrieme, arrivé en 512 ſous Théodoric roi d'Italie, le *Véſuve* roula dans la campagne des cendres & des torrens de ſable, à la hauteur de pluſieurs piés. Le cinquieme embraſement parut en 685, ſous Conſtantin III. le ſixieme en 993. Dans le ſeptieme arrivé en 1036, des torrens de feu liquide ſortirent de la cime & des flancs du *Véſuve*. Dans le huitieme, qui ſe fit en 1049, l'on vit tomber un torrent de bitume qui roula juſqu'à la mer, & ſe pétrifia dans les eaux. La neuvieme éruption arriva en 1138, & la dixieme en 1139; la onzieme parut long-tems après en 1306, & la douzieme en 1500.

Le treizieme incendie du *Véſuve*, l'un des plus terribles & des plus fameux dont l'hiſtoire ait parlé, arriva le 16 Décembre 1631. Le torrent de matiere enflammée qui ſortit des flancs de la montagne, ſe répandit de différens côtés, & porta par-tout la terreur. On prétend que le port de Naples reſta un moment à ſec, pendant que la montagne vomiſſoit ſes laves de toutes parts. Ce fait eſt atteſté par les deux inſcriptions qui en furent dreſſées & placées, l'une ſur le chemin qui va à Portici, & l'autre ſur celui qui conduit à Torre del Greco, où l'on croit que Pompéii eſt engloutie.

La quatorzieme éruption ſe fit en 1660, ſans être annoncée par aucun bruit, ni accompagnée d'aucune pluie de cendres. Les incendies arrivés en 1682, 1694, 1701, 1704, 1712, & 1730, n'ont rien eu de particulier; mais je donnerai des détails curieux ſur l'incendie de l'année 1717, & c'eſt par où je terminerai cet article.

La quantité de matieres que fit ſortir du *Véſuve* le vingt-deuxieme incendie qui parut en 1737, montoit, ſi l'on en croit le calcul de d. Franciſco Serrao, à 319 658 161 piés cubes de Paris. Le degré de chaleur que devoit avoir cette maſſe enflammée, n'eſt pas moins conſidérable; l'éruption ſe fit le 20 de Mai, & la matiere fut brûlante extérieurement juſqu'au 25, & intérieurement juſqu'en Juillet. Le *Véſuve* ne ceſſa pendant trois jours de jetter des torrens de cendres, des pierres, & des fleches enflammées. Vous trouverez le détail de cette éruption, dans les *Tranſact. philoſoph. n°.* 455. *ſect. j.*

Le vingt-troiſieme & le vingt-quatrieme incendie du volcan ſont arrivés, l'un en 1751, & l'autre le 17 Décembre 1754. Dans ce dernier, on a vu la montagne s'ouvrir vers les deux tiers de ſa hauteur, & laiſſer échapper deux laves ou torrens de matieres bitumineuſes par deux endroits différens, une des laves coulant vers Trécaſe, & l'autre du côté d'Ottajano, avec une grande rapidité. Cette eruption, tantôt plus, tantôt moins forte, ne finit qu'au mois d'Avril de l'année ſuivante.

Les principaux phénomènes obſervés dans les embraſemens du *Véſuve*, ſont la liquéfaction, la coction, & la calcination des corps contenus dans les entrailles du volcan; les flammes en ſortent impétueuſement avec de la fumée, du ſoufre, du bitume, des cendres, du ſable, des corps ſpongieux & ſalins, des pierres ponces, des pierres naturelles, des écumes, des pyrites, du talc, des marcaſſites, *&c.*

Il me reſte à extraire la deſcription donnée par M. Edward Berkley dans les *Tranſact. philoſ. n°.* 354. de l'éruption du *Véſuve* arrivée en 1717, & qu'il obſerva pendant toute ſa durée.

Le 17 Avril 1717, je parvins, dit-il, avec beaucoup de peine au ſommet du mont *Véſuve*, où je vis une ouverture conſidérable remplie de fumée qui cachoit aux yeux ſa profondeur. On entendoit dans cet horrible goufre un bruit ſemblable au mugiſſement des vagues, & quelquefois comme un bruit de tonnerre accompagné d'éclats. Etant remonté le 5 Mai dans le même lieu, je le trouvai tout différent de ce que je l'avois vu, & je pus appercevoir le goufre qui paroiſſoit avoir environ un mille de circonférence, & cinquante toiſes de profondeur. Il s'étoit formé depuis ma derniere viſite, une montagne conique dans le milieu de cette embouchure. On y voyoit deux ouvertures ou foyers, l'un jettoit du feu avec violence, & lançoit par intervalles avec un bruit terrible un grand nombre de pierres enflammées, à la hauteur de quelques centaines de piés; ces pierres retomboient perpendiculairement dans l'entonnoir, dont elles augmentoient le monticule conique. L'autre trou étoit rempli d'une matiere enflammée & liquide ſemblable à celle qu'on voit dans le fourneau d'une

d'une verrerie, qui s'élevoit par ondes comme les vagues de la mer, avec un bruit violent & interrompu. Le vent nous étant favorable, continue M. Berkley, nous eumes le loiſir d'examiner ce ſpectacle ſurprenant pendant plus d'une heure & demie; & nous remarquâmes que toutes les bouffées de fumée, de flammes, & de pierres brûlantes, ſortoient d'un des trous, tandis que la matiere liquide couloit de l'autre.

Dans la nuit du 7, on entendit à Naples un bruit effrayant qui dura juſqu'au lendemain, & qui ébranloit les vitres des maiſons de la ville. Depuis lors, il ſe déborda une quantité prodigieuſe de matieres fondues qui ſe répandit en torrens le long de la montagne. Le 9 & le 10 l'éruption recommença avec plus de furie, & avec un bruit ſi terrible, qu'on l'entendoit de l'autre côté de Naples, à quelques milles de diſtance.

Epris de curioſité d'approcher de la montagne, nous débarquâmes, ajoûte M. Berckley, à Torre del Greco. Le mugiſſement du volcan ne faiſoit que croître, à meſure que nous en approchions. Depuis le rivage juſqu'au volcan, il nous tomboit perpétuellement des cendres ſur la tête. Toutes ces circonſtances, augmentées par le ſilence de la nuit, formoient un ſpectacle le plus extraordinaire & le plus capable d'effrayer, à meſure que nous approchions. Pour s'en former une idée, qu'on imagine un vaſte torrent de feux liquides, qui rouloit du ſommet le long de la montagne, & qui dans ſa fureur, renverſoit tout ce qui ſe rencontroit ſur ſon paſſage, les vignobles, les oliviers, les figuiers, les maiſons; le ruiſſeau le plus large, ſembloit avoir un demi-mille d'étendue. Le courant de ſoufre ôtoit dans l'éloignement la reſpiration; le Véſuve lançoit avec mugiſſement de grandes bouffées de flammes, des colonnes de feu, & des pierres brûlantes, qui s'élevoient perpendiculairement à perte de vûe au-deſſus du ſommet de la montagne.

Le 12, les cendres & la fumée obſcurciſſoient le ſoleil, & les cendres tomboient juſques dans Naples. Les 15, la plûpart des maiſons de la ville en furent couvertes. Le 17, la fumée diminua beaucoup. Le 18, tout ceſſa; la montagne parut entierement tranquille, & l'on ne vit plus ni flammes, ni fumée.

Les curieux peuvent conſulter ſur les éruptions de ce terrible volcan, les *Tranſact. philoſoph.* les *Mém. de l'acad. des ſciences, ann.* 1750; l'*Hiſtoire des phénomenes des embraſemens du* Véſuve, par Caſtera, *Paris*, 1741, *in*-12. avec fig. & ſur-tout *Storia è fenomeni del Veſuvio eſpoſti dal* P. D. Gio. Maria della Torre, *in Napoli* 1755, *in*-4°. avec fig. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VESUVIUS, (*Géog. anc.*) en françois le *mont Véſuve*, ou le *Véſuve*, dont nous avons déjà parlé fort au long. Nous remarquerons ſeulement ici que Pomponius Méla, Pline l'ancien, Pline le jeune, Tite-Live, Tacite, Valere-Maxime, & autres hiſtoriens romains, écrivent tous *Veſuvius*. Suétone néanmoins dit *Veſevus*, ainſi que Virgile, *Georg. l. II. v.* 224. & Lucrece, *l. VI. v.* 744. Martial, *Epigram. l. IV.* dit *Veſuvius*; enfin Stace, *Silv. l. IV. carm.* 4. *v.* 79. & Silius italicus, *l. XVII. v.* 597. diſent *Vesbius*. (*D. J.*)

VETEMENS, ſ. m. (*Gram.*) on comprend ſous cette dénomination tout ce qui ſert à couvrir le corps, à l'orner, ou le défendre des injures de l'air. La culotte, le chapeau, le bas, l'habit, la veſte, ſont autant de parties du *vêtement*.

VÊTEMENT *des Hébreux*, (*Critique ſacrée.*) les anciens prophetes de ce peuple étoient couverts de peaux de chevre & de brebis. Les peaux d'animaux ont fait les premiers habits des hommes; Héſiode conſeille qu'à l'approche de la ſaiſon du froid, on couſe enſemble des peaux de bouc avec des nerfs de bœuf pour ſe garantir de la pluie. Les Grecs ont nommé ce *vêtement* διφθέρα, & Théocrite βαίτα; les Latins l'ont appellé *peau de berger*, *paſtoritia pellis*. Tel étoit le *vêtement* d'Elie, d'Eliſée, & d'Ezechiel; les premiers ſolitaires en firent uſage.

Les particuliers chez les Hébreux portoient une tunique de lin, qui couvroit immédiatement la chair, & par-deſſus une grande piece d'étoffe en forme de manteau; & ces deux habits faiſoient ce que l'Ecriture appelle *mutatorias veſtes*. C'étoient ceux que Nahaman portoit en préſent au prophete Eliſée: de plus les Hébreux pour ſe diſtinguer des autres peuples, attachoient aux quatre coins de leur manteau, des houpes de couleur d'hyacinthe, & une bordure au-bas; Moïſe lui-même en fit une loi, *nomb. xv.* 38. On voit par l'évangile que Jeſus-Chriſt portoit de ces ſortes de franges: „ Si je touche ſeulement „ la frange, κράσπεδον, de votre habit, dit l'hémor- „ roïſſe „, *Matth. xiv.* 36.

Quand les Hébreux ſe furent répandus, ils prirent les habillemens en uſage dans les pays où ils demeuroient; les riches préféroient, ainſi que les autres peuples, les habits blancs à tout autre. L'auteur de l'Eccléſiaſte, *ix.* 18. dit que ceux qui veulent vivre agréablement, doivent toujours avoir des habits blancs. Le blanc, dit Philon convient à l'honnêteté; le mêlange des couleurs eſt de miſe pour les *vêtemens* militaires; mais à l'égard des hommes pacifiques & lumineux, le blanc ſeul leur eſt propre: de-là vient que les anges ſont repréſentés vêtus de blanc, *Matth. xxviij.* 2. *Actes j.* 10. les ſaints dans la gloire ſont vêtus de même. Auſſi les premiers chrétiens préférerent cette couleur à toute autre; mais ils ne s'en tinrent pas-là en fait d'habits. (*D. J.*)

VÊTEMENT *de Babylone*, (*Critique ſacrée.*) Achan fils de Carmi, de la tribu de Juda, s'étant trouvé à la priſe de Jéricho, cacha quelques portions du butin, & confeſſa lui-même qu'il avoit détourné entre autres choſes, un riche *vêtement de Babylone*, Joſué, *c. vij.* 14. Il y a dans l'hébreu un *vêtement de ſcinhar*; Aquila dit στολὴν βαβυλωνικήν, *un habillement long de Babylone*, Symmaque, ἐνδύμα Σεννάρ, *vêtement de ſennar*, les Séptante, ψιλὴν ποικίλην, *un vêtement bigarré*, ou *de diverſes couleurs*. Babylone étoit ſituée dans la plaine de Scinhar, ainſi que portent nos verſions, *Gen. xj.* 2. Nous trouvons Σεννάρ τῆς βαβυλωνίας, dans Hyſtiée de Milet, *Singara*, dans Ptolomée & dans Pline, & *Singarana*, dans Sextus Rufus.

Les *vêtemens de Babylone* étoit célebres parmi les anciens; l'Ecriture diſtingue quelquefois ceux qu'elle nomme *adoret*, par l'épitethe de *velus*; ce qui pourroit faire croire qu'ils reſſembloient aux tapis de Turquie, dont la fabrique eſt fort ancienne, & vient originairement d'orient. Moïſe compare Eſaü à un *adoret*, ou *vêtement* de poil, *Gen. xxv.* 26. & Zacharie, *xiij.* 4. dit, que les prophetes à venir, *ne ſeront plus vêtus d'une manteline velue* pour tromper.

Il paroît par d'autres paſſages, que cette eſpece d'habillement étoit quelquefois magnifique, & que les princes en portoient. C'eſt ainſi que le roi de Ninive ſe dépouilla de ſa robe ou de ſon *adoret*, & ſe couvrit d'un ſac, à la prédication de Jonas. *Jonas, iij.* 6. Joſephe dit, que le *vêtement* qu'Achan déroba étoit un *habillement royal*, tout tiſſu d'or, *l. V. c. j.*

Les anciens conviennent tous, que ces habillemens babyloniens étoient de diverſes couleurs; mais quelques écrivains croient qu'on les fabriquoit ainſi de différentes couleurs; d'autres qu'on les brodoit; d'autres enfin, qu'ils étoient peints: Silius Italicus eſt du ſentiment des premiers;

Veſtis ſpirantes referens ſub tegmine vultus,
Quæ radio cælat Babylon.

L. XIV.

Martial favoriſe la penſée de ceux qui ſont pour la broderie:

Non ego prætulerim Babylonica picta ſuperbè
Texta, Semiramia quæ variantur acu.

L. VIII. Epigr. 28.

Pline ſemble être de la derniere opinion: *Colores diverſos picturæ intexere Babylon maxime celebravit, & nomen impoſuit,* l. VIII. c. xlviij. & Apulée, *Florid. l. I.* s'exprime de la même maniere. La vulgate nomme ce *vêtement pallium, coccineum, un manteau,* ou *une robe d'écarlate*; ce qui ne paroît guere conforme aux termes de l'original. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VÊTEMENT *des Chrétiens*, (*Hiſt. eccléſ.*) dès que le Chriſtianiſme eût fait des progrès chez les gens du monde, les conſeils des apôtres ne furent plus écoutés ſur la parure. Jeſus-Chriſt, ſelon S. Luc, *vii. v.* 25. diſoit noblement à ſes diſciples: „ Ceux „ qu'on voit vêtus d'habits riches, ſont dans les pa- „ lais terreſtres, où regnent les fauſſes idées du beau „ & de la gloire, la flatterie, & l'encens „. L'expreſ-

ſion

ſion μαλακοῖς, dont ſe ſert S. Matthieu, *xj.* 8. déſigne tout ce qui ſent la délicateſſe en matiere de meubles d'habits, & de lits plus mollets que le ſommeil; mais vainement S. Pierre, *I. Ep. iij* 3. & S. Paul *I. Tim. j.* 9. condamnerent l'attachement à la parure dans les femmes; elles ne purent quitter cet uſage, & firent ſuccéder les ajuſtemens ſomptueux aux ſimples habits blancs qu'elles trouvoient trop modeſtes. Les peres de l'Egliſe fulminerent contre ces excès, & la plûpart employerent pour les cenſurer des termes & des idées outrées. Quelques-uns néanmoins ſe contenterent de repréſenter qu'il vaudroit mieux laiſſer ces habits chargés de fleurs ſemblables à un parterre, à ceux qui ſe ſont initiés aux myſteres de Bacchus; & qu'il falloit abandonner les broderies d'or & d'argent aux acteurs de théatre; mais S. Clément d'Alexandrie, eſt celui de tous qui a parlé avec le plus de bon ſens contre le luxe des *vètemens*. Il ne condamne que les déréglemens en ce genre, & ne voit point de néceſſité à un chrétien, de retrancher tout à-fait la coutume d'avoir dans l'occaſion un habit riche. Il eſt permis, dit-il, à la femme de porter un plus bel habit que celui des hommes; mais il ne faut pas qu'il bleſſe la pudeur, ni qu'il ſente la molleſſe. *Pædag. l. III. p.* 245.

Les payens, & même leurs poëtes comiques, n'avoient pas été plus heureux que les peres, à tenter d'arracher du cœur des femmes, le goût de la parure. On peut voir dans Ariſtophane, une deſcription de l'appareil de leurs ajuſtemens avec les noms biſarres qu'on leur donnoit, & qui peuvent exercer long-tems les littérateurs les plus conſommés dans la langue grécque; tout cela n'a ſervi de rien; c'eſt une entrepriſe à abandonner. *Voyez* Coeffure, Nennin Habits, Souliers, Sandales, Jarretieres, Periscalés, *&c.* (*D. J.*)

VETERA, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule belgique; Ptolomée, *l. II. c. ix.* la place dans les terres, à la gauche du Rhin, entre Batavodurum, & Legio Trigeſima Ulpia, au midi de la premiere de ces places, & au nord de la ſeconde. Le mot *vetera*, ſous-entend néceſſairement celui de *caſtra*; il ne peut avoir été donné à ce lieu, que parce que dans la ſuite, on établit un nouveau camp dans le même quartier; & il paroît Tacite, *Annal. l. I. c. xlv.* Hiſt. *l. IV. c. xviij. & xxj.* que ce lieu étoit déjà ainſi nommé dès le tems d'Auguſte: on croit que *Vetera* eſt aujourd'hui *Santen*. (*D. J.*)

VÉTÉRAN, (*Art milit. des Romains.*) ſoldat qui avoit fini ſon tems de ſervice: ce tems marqué par les lois romaines, étoit depuis dix-ſept ans juſqu'à quarante-ſix, & chez les Athéniens juſqu'a quarante ans; un ſoldat *vétéran* eſt appellé dans les auteurs latins *miles veteranus*.

L'uſage de ce mot ne s'eſt introduit que vers la fin de la république; mais ſon origine doit être rapportée à la premiere diſtribution que Servius Tullius fit du peuple romain en claſſes & en centuries, & où il diſtingua les centuries des vieillards, de celles des jeunes gens; il appella les compagnies qu'il forma des uns *centuriæ juniorum*, & celles qu'il forma des autres, *centuriæ ſeniorum*. Ceux-ci qui étoient de vieux ſoldats furent deſtinés à la garde de la ville; au-lieu que le partage des autres étoit d'aller chercher l'ennemi, & de lui porter la guerre dans ſon propre pays: cette diſpoſition ſubſiſta fort long-tems.

Après que les Romains eurent reculés leurs frontieres, les vieux ſoldats qui dans les commencemens défendoient les murs & les environs de Rome, furent employés à la garde du camp, pendant que la jeuneſſe combattoit en pleine campagne; ou s'il s'agiſſoit d'une action générale, ils étoient à la troiſieme ligne ſous le nom de *triarii*.

Le peuple romain s'étant fort multiplié, & réuſſiſſant toujours dans les guerres qu'il portoit au-dehors, l'amour de la patrie & la gloire du ſervice militaire fourniſſoient des hommes au-delà du beſoin; & il n'y avoit rien qui s'accordât plus aiſément par les magiſtrats que la diſpenſe d'aller à la guerre, & le congé d'en revenir.

Alors les ſoldats qui avoient ſervi quelques années, étoient appellés *veteres*, anciens, non pour avoir fait un certain nombre de campagnes, mais pour n'être pas confondus avec ceux qui ne faiſoient que d'entrer dans le ſervice, & qui étoient appellés par les Latins *novitii*, *tirones*. Quand les hiſtoriens, long-tems après même, parlent des vieilles troupes, ils le font encore dans les mêmes termes, & confondent *veteres*, & *veterani*. Le nom de *vétéran* n'emportoit alors ni diſpenſe bien marquée, ni avantage bien conſidérable.

Dans la ſuite tous les Romains furent obligés de ſervir pendant un nombre déterminé des campagnes, après leſquelles ils étoient déclarés *vétérans*, & ne pouvoient être contraints à reprendre les armes que dans les plus preſſans beſoins de la république.

Mais l'amour du butin, les liaiſons d'amitié, les relations de dépendance ou de clientele, les eſpérances de protection, la reconnoiſſance des bienfaits, les ſollicitations des commandans, rappelloient ſouvent les *vétérans* du ſein de leur retraite aux armées, & leur faiſoient entreprendre encore pluſieurs campagnes de ſurérogation. Ces *vétérans* qui reprenoient ainſi le métier de la guerre, ſont appellés par les écrivains du bon ſiecle, *evocati*; ils avoient leurs étendards & leurs commandans particuliers.

Les récompenſes des *vétérans* étoient peu de choſe dans les premiers tems de la république romaine: ce n'étoit que quelques arpens de terre dans un pays étranger, qui ſous le nom de *colonie*, éloignoient un homme pour toujours de la vue de ſa patrie, de ſa famille, & de ſes amis. Auſſi étoit-ce un préſent qui ne ſe faiſoit pas moins à ceux qui n'étoient jamais ſortis de Rome, & qui n'avoient jamais ceint le baudrier, qu'à ceux qui avoient dévoué toute leur jeuneſſe à la défenſe ou à la gloire de l'état; mais enfin, les récompenſes des *vétérans* devinrent immenſes. Tiberius Gracchus leur fit diſtribuer les tréſors d'Attale, qui avoit nommé le peuple romain ſon héritier. Auguſte voulant ſe les concilier, fit un reglement pour aſſurer leur fortune par des récompenſes pécuniaires; & preſque tous ſes ſucceſſeurs augmenterent leurs privileges. (*D. J.*)

On donne encore aujourd'hui en France le nom de *vétérans* aux officiers qui ont rempli un poſte pendant vingt ans, & qui jouiſſent des honneurs & des privileges attachés à leur charge, même après qu'ils s'en ſont démis.

Un conſeiller *vétéran* ou honoraire a voix ou ſéance aux audiences, mais non pas dans les procès par écrit. Un ſecrétaire du roi acquiert par la vétérance le droit de nobleſſe pour lui & ſes enfans. Quand au bout de vingt ans de poſſeſſion d'une charge, on veut en conſerver les privileges, il faut obtenir des lettres de vétérance.

VETERES les, (*Géog. mod.*) peuple d'Afrique dans la Guinée, ſur la côte d'or. Leur pays eſt borné au nord par les Compas, au midi par la mer, au levant par le royaume de Goméré, & au couchant par le pays des Quaqua. Ils habitent des cabanes bâties ſur pilotis, & s'occupent de la pêche pour ſubſiſter; ils vont tout nuds, & n'ont que de petites pagnes d'écorce d'arbres pour couvrir leur nudité. (*D. J.*)

VÉTÉRINAIRE, ſ. f. (*Gram.*) c'eſt l'art de la maréchallerie; il vient du mot latin *veterinarius* qui ſignifie *maréchal*.

VETILLE, ſ. f. (*Terme d'Artiſicier.*) l'artificier appelle ainſi les petits ſerpenteaux qu'on fait avec des cartes à jouer, dont le cartouche n'a pas plus de trois lignes de diametre intérieur; ſi leur diametre eſt plus grand, une ſeule carte ne ſuffit pas pour le cartouche, il en faut deux ou trois. (*D. J.*)

Vetille, ſ. f. (*Filerie.*) c'eſt dans un rouet à filer un petit anneau de corne par où paſſe le fil. (*D. J.*)

Vetille, ſ. f. (*Quincaillerie.*) petit inſtrument fait de deux branches de cuivre percées en pluſieurs endroits, par où paſſent pluſieurs petites broches ou anneaux qu'on ne peut ouvrir ni fermer, ſans ſçavoir le ſecret de cet entrelacement. (*D. J.*)

VETIR, v. act. (*Gram.*) couvrir d'un vêtement; on dit il faut être vêtu ſuivant la ſaiſon, il faut ſe *vêtir* modeſtement & ſelon ſon état.

VETO, (*Hiſt. rom.*) formule célebre conçue en ce ſeul mot, & qu'employoit tout tribun du peuple, lorſqu'il s'oppoſoit aux arrêts du Sénat, & à tout acte des autres magiſtrats.

C'étoit un obſtacle invincible à toute propoſition, que l'oppoſition d'un ſeul tribun, dont le pouvoir & le privilege à cet égard conſiſtoit en ce ſeul mot latin *veto*, je l'empêche; terme ſi puiſſant dans la bouche de ces magiſtrats plébéiens, que ſans être obligés de dire les raiſons de leur oppoſition, il ſuffiſoit pour arrêter également les réſolutions du ſénat, & les propoſitions des autres tribuns.

La

La force de cette oppoſition étoit ſi grande, que quiconque n'y obéiſſoit pas, fût-il même conſul, pouvoit être conduit en priſon; ou ſi le tribun n'en avoit pas la force, il le citoit devant le peuple comme rebelle à la puiſſance ſacrée, & cette rébellion paſſoit pour un grand crime. *Voyez* Tribun *du peuple*. (*Gouvern. rom.*) (*D. J.*)

VETRALLA, (*Géog. mod.*) bourgade d'Italie, dans l'état de l'Égliſe, au patrimonie de S. Pierre, à neuf milles au midi de Viterbe, & à quatre milles au couchant de Ronciglione. On croit communément que c'eſt l'ancien *Forum Caſſii*; mais le lieu qui tient la place de *Forum Caſſii*, eſt à quelque diſtance de-là, & ſe nomme vulgairement *S. Mariæ Forcaſſi*. (*D. J.*)

VETTAGADOU, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbriſſeau des indes orientales qui produit des baies; ſes fleurs ſont à cinq petales, blanchâtres & ſans odeur; les baies ſont rondes, d'un rouge pâle, contiennent cinq noyaux ou graines ſolides & triangulaires. Cet arbre eſt toujours verd, & porte du fruit deux fois l'année.

VETTES, *terme de Pêche* uſité dans le reſſort de l'amirauté de Poitou, ou des ſables d'Olonne; ce ſont des rets que l'on tend des deux manieres, flottés & ſedentaires pour la pêche des orphies ou aiguillettes; on peut les regarder comme une eſpece de ceux que les pêcheurs de la Manche, tant en la haute qu'en la baſſe-Normandie, nomment *Warnettes*, *Marſaiques* & *Haranguieres*; leur manœuvre ne peut rien avoir d'abuſif; c'eſt celle des pêcheurs aux harangs avec leurs ſeines dérivantes, elles reſtent auſſi à fleur d'eau, ſans cependant dériver à la marée.

Les pieces de ces rets ont depuis quinze juſqu'à vingt braſſes de long, & une braſſe de chûte; les flottes ſont afilées & non amarrées ſur la ligne de la tête du ret, & le pié eſt chargé de braſſe en braſſe d'une bague de plomb peſant environ une once chacune, pour le cabler & le tenir étendu. Il faut pour employer ce filet un petit bateau; on amarre ſur un petit cablot de ſept à huit braſſes de long, une pierre environ du poids de quarante livres, elle empêche la dérive, & il faut de neceſſité que le filet ſoit toujours à fleur d'eau, parce que les pêcheurs le tendent ſur des fonds qui ont au-plus trois à quatre braſſes de profondeur, & qui ſont couverts de roches ſur leſquelles le ret ſe déchireroit s'il venoit à y toucher; au bout forin du filet eſt une bouée de bois de ſapin ou de linge.

Les *vettes* reſtent à l'eau deux à trois fois vingt-quatre heures, cependant les pêcheurs viennent de tems à autres les viſiter pour en retirer les poiſſons qui s'y trouvent pris; ce ſont ordinairement des grandes aiguilles ou orphies; on y prend auſſi quelquefois de grands ſardines ou ſeclans, & même des maquereaux; mais l'objet de la pêche eſt celle des orphies pour ſervir de boîte aux hameçons des pêcheurs à la ligne.

Cette eſpece de pêche ſe fait de jour & de nuit; elle commence ordinairement au mois de Mars; & dure juſqu'à la fin de Juillet, après quoi on fait ſécher les *vettes* pour ne s'en ſervir que l'année ſuivante. Les tems les plus favorables pour cette pêche à la côte de l'Isle-Dieu ſont les vents d'O. S. O. d'O. & de S. O.

Les mailles des *vettes* ſont de trois eſpeces, les plus larges ont dix lignes en quarré, les autres neuf lignes, & les plus ſerrées n'ont que huit lignes; quant à l'établiſſement de ce filet, & à ſa manœuvre, il ne peut qu'être avantageux & ſans abus.

VETTONIANA, (*Géog. anc.*) ville de la Vindélicie, ſelon l'itinéraire d'Antonin. Cluvier prétend que c'eſt aujourd'hui Winten, bourgade de la Baviere, ſur le Danube, près d'Ingolſtad. (*D. J.*)

VETTONS les, (*Géog. anc.*) *Vettones*, peuples de la Luſitanie; Ptolomée, *l. II. c. v.* les place dans les terres, & leur donne pluſieurs villes, comme Salmantica, Auguſtobriga, Ocellum, *&c.* La plûpart des exemplaires latins liſent *Vergones*, pour *Vettones*; c'eſt une faute. Appien, *de bel. Hiſp.* Strabon, *l. III. p.* 139. & Pline, *l. IV. c. xxij.* écrivent tous *Vettones*.

Les *Vettons* habitoient au-milieu du pays, le long des frontieres de la Luſitanie; ils étoient ſi ſimples, qu'ayant vû des officiers romains faire quelques tours de promenade, ils crurent qu'ils étoient hors de leur bon ſens; ils ne pouvoient s'imaginer qu'il y eût du délaſſement à un pareil exercice, & ils allerent civilement leur offrir leurs bras pour les conduire dans leurs tentes. (*D. J.*)

VETU, adj. m. (*terme de Blaſon.*) ce mot ſe dit lorſque l'écu eſt rempli d'un quarré poſé en loſange dont les quatre pointes touchent les bords; alors ce quarré tient lieu de champ, & les quatre cantons qui reſtent aux quatre flancs du quarré, donnent à l'écu la qualité de *vêtu*, parce que cette figure eſt compoſée du chappé par le haut, & du chauſſé par le bas. *Meneſtrier*. (*D. J.*)

VETULONIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Toſcane: Ptolomée, *l. III. c. j.* la marque dans les terres; Silius Italicus la nomme *Vetulonia*, & Pline, *l. II. c. ciij.* appelle ſes habitans *Vetulonii* & *Vetulonienſes*, *l. III. c. v.* Les ruines de cette ville retiennent l'ancien nom; car on les appelle encore aujourd'hui *Vetulia*. (*D. J.*)

VETURE, VETEMENT, (*Juriſpr.*) ou Habillement, en droit on ſe ſert auſſi de ce mot dans un ſens métaphorique: ainſi la *vêture* d'une terre ſignifie *le blé dont une terre eſt vêtue ou couverte*.

Vêture, ſignifie auſſi *la poſſeſſion*, ou *la ſaiſine*. *Voyez* Possesion & Saisine.

Dans ce ſens-là, c'eſt un terme emprunté des feudiſtes, chez qui l'inveſtiture ſignifie *la formalité de mettre quelqu'un en poſſeſſion d'un héritage par la verge*, & *vêture* ſignifie ici *la poſſeſſion même*. *Voy.* Investiture.

Vêture dans un ſens plus littéral, ſignifie *la priſe d'habit* dans un monaſtere, par un poſtulant à l'état de religieux. En ce ſens un acte de *vêture*, eſt un acte qui exprime l'année, le jour & la maiſon où un religieux a pris l'habit de ſon ordre. *Voyez* Religieux.

Vêture, ſ. f. (*Gram. & Juriſpr.*) eſt la même choſe que *vêt* ou *ſaiſine*; l'acte de *vêture* eſt l'acte de miſe en poſſeſſion de l'acquereur par le ſeigneur ou par ſa juſtice. *Voyez ci-devant coutumes de ſaiſine*, & le mot Vêt & Dévet.

Vêture, (*acte de*,) ſignifie *l'acte* par lequel on donne à un poſtulant l'habit du monaſtere dans lequel il va être admis à commencer ſon noviciat; c'eſt ce que l'on appelle autrement la *priſe d'habit*, ſuivant la déclaration du 9 Avril 1716; il doit y avoir dans les maiſons religieuſes deux regiſtres pour inſérer les actes de *vêture*, noviciat & profeſſion; ces regiſtres doivent être cotés par le premier & dernier, & paraphés ſur chaque feuille par le ſupérieur ou la ſupérieure, leſquels doivent être autoriſés à cet effet par un acte capitulaire, qui doit être inſéré au commencement du regiſtre.

Les actes de *vêture* doivent être en françois, écrits de ſuite & ſans aucun blanc, & ſignés ſur les deux regiſtres par tous ceux qui les doivent ſigner, & ce en même tems qu'ils ſont faits.

On doit y faire mention du nom, ſurnom & âge de celui ou celle qui prend l'habit de la profeſſion, noms, qualités & domicile de ſes pere & mere, du lieu de ſon origine & du jour de l'acte, lequel doit être ſigné, tant par celui ou celle qui prend l'habit, que par le ſupérieur ou la ſupérieure, par l'évêque ou autre perſonne eccléſiaſtique qui fait la cérémonie, & par deux des plus proches parens ou amis qui y ont aſſiſté.

Les regiſtres des *vêtures*, noviciats & profeſſions doivent ſervir pendant 5 années, au bout deſquels on apporte un des deux doubles du regiſtre au greffe du ſiege royal du reſſort.

Il eſt au choix des parties intéreſſées de lever des extraits de ſes actes ſur le regiſtre qui eſt au greffe, ou ſur celui qui demeure entre les mains du ſupérieur ou de la ſupérieure. *Voyez* Monastere, Noviciat, Proffession, Religieux, Sœurs. (*A*)

VETUSTÉ, ſ. f. (*Gram.*) ce mot a été fait de *vetus*, vieux. Ainſi on dit ce bâtiment tombe de *vetuſté*.

VEVAY, (*Géog. mod.*) bailliage de Suiſſe, au canton de Berne, dans le pays Romand, près du lac de Genève; ce bailliage tire ſon nom de ſa capitale. (*D. J.*)

Vevay, (*Géog. mod.*) en latin *Vibiſcus*, & en allemand Vivius; petite ville de Suiſſe, dans le canton de Berne, au pays Romand, ſur le bord du lac de Genève, à 16 lieues au ſud-oueſt de Berne, & à demi-lieue du pié des Alpes. Il eſt fait mention de cette ville des Antonin, cependant on n'y trouve point de monumens d'antiquité; mais en échange elle eſt aujourd'hui floriſſante. *Long.* 24. 36. *lat.* 46. 27. (*D. J.*)

VEVAYSE, LA (*Géog. mod.*) riviere de Suiſſe, dans le pays Romand. Cette riviere, ou plutôt ce torrent impétueux deſcend des montagnes des Alpes, coule aux environs de *Vevay*, & y fait de grands ravages, changeant de tems en tems ſon lit, & rongeant les terres dans leſquelles il ſe déborde par des crues ſubites & imprévues. En 1701 il ſappa par les fondemens, les murailles des jardins de *Vevay*, qui tomberent toutes entieres, au lieu de s'écrouler par pieces. On n'a point encore trouvé les moyens de briſer en toutes occaſions le cours de ce torrent. (*D. J.*)

VEUDRE, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourg de France, dans le Bourbonnois, ſur le bord de l'Allier, à 7 lieues de Moulins.

VEUF, ſ. m. (*Gram.*) homme qui a perdu ſa femme. *Veuve*, femme qui a perdu ſon mari.

VEULE, adj. (*Gram.*) qui eſt mou, pliant & foible. On dit une branche *veule*. Je me ſens *veule*; ou tems *veule*; une ſerge *veule*; une étoffe *veule*.

VEUVE, *chez les Hébreux*, (*Critiq. ſacrée.*) parlons d'abord des *veuves* de leurs ſacrificateurs, & nous viendrons enſuite à celles des laïques.

Si la fille d'un ſacrificateur dévenoit *veuve*, & n'avoit point d'enfans, elle retournoit dans la maiſon de ſon pere, où elle étoit entretenue des prémices, comme ſi elle étoit encore fille; mais ſi elle avoit des enfans, fils ou filles, elle demeuroit avec ſes enfans qui étoit obligés d'en avoir ſoin.

Il y avoit deux ſortes de *veuves*: les unes par la mort de leurs maris, & les autres par le divorce. Il étoit permis aux ſimples ſacrificateurs d'épouſer des *veuves*, pourvû qu'elles fuſſent *veuves* par la mort de leur mari, mais non par le divorce. La raiſon que Philon en allegue, c'eſt que la loi ne veut pas que les ſacrificateurs aient des occaſions de procès & de querelles, & qu'en épouſant des *veuves* dont les maris ſont vivans, on ne peut guere éviter leur mécontentement, leur jalouſie.

Quant à ce qui regarde les *veuves* des laïques, la loi avoit réglé que la femme qui n'avoit point eu d'enfans de ſon mari, épouſeroit le frere de l'époux décédé, afin de lui ſuſciter des enfans qui héritaſſent de ſes biens, & qui fiſſent paſſer ſon nom & ſa mémoire à la poſtérité. Si cet homme refuſoit d'épouſer la *veuve* de ſon frere, celle-ci s'en alloit à la porte de la ville s'en plaindre aux anciens, qui faiſoient appeller le beau-frere, & lui propoſoient de la prendre pour femme; s'il perſiſtoit dans ſon refus, la *veuve* s'approchoit de lui, & en préſence de tout le monde, elle lui ôtoit ſon ſoulier, & lui crachoit au viſage, en diſant: c'eſt ainſi que ſera traité celui qui ne veut pas rétablir la maiſon de ſon frere. *Deut. xxv.* 5. 10.

Les motifs de cette loi étoient 1°. de conſerver les biens de la même famille, 2°. de perpétuer le nom d'un homme; & la loi ne ſe bornoit pas ſeulement au beau-frere, elle s'étendoit aux parens plus éloignés de la même ligne, comme on le voit par l'exemple de Booz, qui épouſa Ruth au refus d'un parent plus proche. Nous voyons cet uſage pratiqué avant la loi par Thamar, qui épouſa ſucceſſivement Her & Onan, fils de Juda, & qui après la mort de ces deux freres, devoit encore épouſer Séla, leur cadet.

Enfin ſi la *veuve* ne trouvoit point de mari, ou ſe trouvoit par l'âge hors d'état d'avoir des enfans, la loi pourvoyoit à ſa ſubſiſtance, & ordonnoit d'en avoir un grand ſoin, *Exod. xxij.* 22. c'eſt pourquoi le mot de *veuve* ſe prend quelquefois dans le vieux Teſtament pour toute perſonne qui doit être protegée. Le ſeigneur affermira l'héritage de la *veuve*, *Prov. xv.* 25. c'eſt-à-dire, défendra les foibles contre la violence des forts qui les oppriment. (*D. J.*)

VEUVE, *chez les premiers chrétiens*, (*Critiq. ſacrée.*) les *veuves* de la primitive égliſe formoient une eſpece d'ordre; car on les regardoit comme des perſonnes eccléſiaſtiques, & on s'en ſervoit à diverſes fonctions qui ne convenoient pas à des hommes. Il y eut donc bientôt un veuvat, comme il y eut diaconat. Des le ſecond ſiecle de Jeſus-Chriſt, c'étoit une ſorte d'ordre & d'honneur eccléſiaſtique que celui des *veuves*; & c'eſt ce que Tertullien appelle *placer dans le veuvat*; l'évêque conféroit cette eſpece d'ordre; & Tertullien prétend que S. Paul a défendu de recevoir dans cet ordre, d'autres *veuves* que celles qui ont été femmes d'un ſeul mari. Je ſais pourtant, ajoute-t-il (*de virgin. valend. cap. ix.*), que dans un certain endroit on a introduit dans le veuvat, une vierge qui n'avoit pas encore vingt ans. Voilà déjà un bel exemple de l'ambition des vierges & de complaiſance des évêques. Il faut ſavoir que ces *veuves*, auſſi bien que les vierges, avoient dans l'égliſe des places diſtinctives, des places d'honneur. Il faut encore ſavoir que ces *veuves* avoient une ſorte d'inſpection ſur les autres femmes.

Platon, *de legib. lib. VI.* deſiroit qu'on choisît dans une république un certain nombre de femmes de probité & de vertu, qui euſſent une ſorte de magiſtrature & d'inſpection ſur les mariages, avec le droit de s'informer des femmes, ſi tout ſe paſſoit dans le commerce le plus ſecret (c'eſt-à-dire le commerce conjugal), ſelon les loix & conformement au but de l'inſtitution du mariage, qui eſt la procréation des enfans. Le même philoſophe fixe l'âge de ces *veuves* à 40 ans, & veut que les magiſtrats les choiſiſſent. Elles devoient aller dans les maiſons des jeunes femmes s'informer de ce qui s'y paſſoit, leur donner des inſtructions, leur faire des remontrances, & ſi elles ſe montroient refractaires recourir aux magiſtrats & aux lois.

S. Paul ne veut admettre au rang des *veuves* qui devoient être employées dans l'égliſe, que celles qui auroient atteint l'âge de ſoixante ans; il veut qu'elles aient eu des enfans, & qu'elles les aient bien élevés, afin, dit Tertullien, qu'inſtruites par l'expérience de toutes les affections de meres & de femmes, elles ſoient propres à les aider de leurs conſeils & de leurs conſolations, comme ayant paſſé elles-mêmes par les mêmes épreuves. De telles *veuves* étoient dignes de reſpect, comme S. Paul le recommande à Timot. *v.* 3. Honorez, dit-il, les *veuves* qui ſont vraiment *veuves*, qui ont logé des étrangers, qui ont conſolé les affligés, & qui ont ſuivi toute bonne œuvre; que de telles *veuves*, & non d'autres, ſoient entretenues aux dépens des fideles, *verſets* 10 & 16. (*D. J.*)

VEUVE, (*Droit.*) dans quelques anciens auteurs tels que Bouteiller, ſignifioit que le prince les avoit en ſa garde, & auſſi que l'évêque les avoit en ſa protection ſpéciale, au cas que le juge laïc ne leur rendît pas bonne juſtice.

Le droit de *veuve* s'entend auſſi dans quelques coutumes, de certains effets que la *veuve* a droit d'emporter pour ſon uſage, tels que ſes habits, ſes bijoux, ſon lit, ſa chambre. *Voyez* la coutume de Lallene ſous Artois, celle de Lille, celle de Malines.

La *veuve* qui vit impudiquement pendant l'année du deuil, perd ſon douaire; & même ſi elle convole à de ſecondes noces pendant cette premiere année du veuvage, elle perd les avantages qu'elle tenoit de ſon premier mari. *Voyez* AVANTAGE. (*A*)

VEUVE, (*Mythol.*) Junon avoit un temple à Stymphale en Arcadie, ſous le nom de *Junon la veuve*, en mémoire d'un divorce qu'elle avoit fait avec Jupiter, après lequel elle ſe retira, dit-on, à Stymphale. (*D. J.*)

VEUVETÉ, ſ. f. (*Juriſprud.*) terme uſité dans quelques anciennes coutumes, & ſingulierement dans celle de Normandie, qui eſt ſynonyme à *viduité*. *Voyez* ce dernier.

VEXALA, (*Géog. anc.*) golfe de la grande Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. iij.* le marque ſur la côte occidentale, entre le golfe *Sabriana* & le promontoire d'Hercule. C'eſt préſentement Juelmouth, ſelon Camden. (*D. J.*)

VEXATION, ſ. f. (*Gram.*) on vexe par toutes ſortes de contraintes ou d'exactions injuſtes, ſoit qu'on n'ait pas le droit de demander, ſoit qu'on demande trop.

VEXILLUM, (*Art milit. des Romains.*) les Romains ſe ſervoient indifféremment des mots *ſignum* & *vexillum* pour déſigner toutes ſortes d'enſeignes; néanmoins le mot *vexillum* dénotoit 1°. d'une maniere expreſſe, les enſeignes des troupes de cavalerie, que nous nommons dans notre langue *étendarts*, *guidons*, *cornettes*; 2°. il déſignoit encore les enſeignes des troupes fournies par les alliés de Rome; 3°. il ſe trouve quelquefois employé pour exprimer les enſeignes de l'infanterie romaine. (*D. J.*)

VEXIN, LE, (*Géog. mod.*) pays de France, avec titre de comté. On le diviſe en *Vexin* françois & en *Vexin* normand. *Voyez* VEXIN-FRANÇOIS & VEXIN-NORMAND. (*D. J.*)

VEXIN-FRANÇOIS, LE, (*Géog. mod.*) pays de France,

ee, dans la province de l'île de France. Il eſt ainſi nommé pour le diſtinguer du *Vexin*-normand, qui en fut démembré par le roi Louis IV. Ce pays eſt borné à l'orient par la riviere d'Oyſe, au midi par celle de Seine, au couchant par celle d'Epte, qui le ſépare du *Vexin*-normand, & au ſeptentrion par le Beauvaiſis. On y remarque Pontoiſe, capitale, Magny, Chaumont, Mante, Meulan, Poiſſy, Saint-Germain, Montfort-l'Amaury, Dreux & autres lieux.

Le premier comte du *Vexin-françois* s'appelloit *Louis*. Il vivoit ſous le regne de Louis d'Outremer, & épouſa Eldegarde de Flandre, qui le fit pere de Gautier I. Celui-ci fut aïeul de Dreux I. qui s'allia avec Edith, ſœur de S. Edouard, roi d'Angleterre. Sa poſtérité étant éteinte, le *Vexin* fut uni à la couronne. Depuis ce tems-là, Louis le jeune le donna en dot à Marguerite ſa fille, en la mariant avec Henri, fils de Henri II. ſecond roi d'Angleterre; mais après que Richard II. eut répudié Alix, ſœur de Philippe Auguſte, ce pays fut incorporé de nouveau à la couronne.

Abelli (Louis) naquit au *Vexin françois* en 1604. Il ſuccéda à M. de Péréfixe dans l'évêché de Rodez, qu'il quitta pour ſe retirer à Paris dans la maiſon de S. Lazare, où il mourut l'an 1691, âgé de 88 ans.

Il a écrit pluſieurs ouvrages qui ſont aujourd'hui très-mépriſés. La moëlle théologique, *medulla theologica*, lui a fait donner ironiquement par Deſpréaux (*lutrin. chant. IV.*) le titre de *moëlleux*.

Alain touſſe, & ſe leve; Alain ce ſavant homme,
Qui de Bauny vingt fois a lu toute la ſomme,
Qui poſſede Abelli, qui ſait tout Raconis,
Et même entend, dit on, le latin d'à Kempis....
Etudions enfin, il en eſt tems encore;
Et pour ce grand projet, tantôt dès que l'aurore
Rallumera le jour dans l'onde enſeveli,
Que chacun prenne en main le moëlleux Abeli.
Ce conſeil imprévu de nouveau les étonne:
Sur-tout le gras Evrard d'épouvante en friſſonne...

(*D. J.*)

C'eſt auſſi au *Vexin-françois* que naquit en 1568 Pierre du Moulin, fameux théologien calviniſte. Il fut miniſtre à Charenton, & entra en cette qualité auprès de Catherine de Bourbon, princeſſe de Navarre, ſœur du roi Henri IV. mariée en 1599 avec Henri de Lorraine, duc de Bar. Du Moulin refuſa en 1619 une chaire de théologie que l'univerſité de Leyde lui offrit, & accepta la chaire de Sedan que le duc de Bouillon lui donna. Il fut employé dans les affaires les plus importantes de ſon parti. Ses ouvrages, en grand nombre, roulent ſur les controverſes, & par cette raiſon même n'ont plus de cours aujourd'hui, quoiqu'il y regne beaucoup d'art & d'eſprit.

Pierre du Moulin ſon fils aîné devint chanoine de Cantorberi, où il mourut en 1684, âgé de 84 ans. Son livre intitulé *la paix de l'ame*, eſt également eſtimé des Catholiques & des Proteſtans; la meilleure édition eſt celle de Genève en 1729, *in*-8°.

Louis & Cyrus du Moulin, freres de ce dernier, le premier médecin, & l'autre miniſtre proteſtant, ſont auſſi auteurs de quelques ouvrages. (*D. J.*)

Vexin normand, *le*, (*Géogr. mod.*) pays de France, dans la Normandie, dont les principales villes ſont Rouen, Giſors, Andely, Ecouy, *&c.* Le *Vexin normand* eſt beaucoup plus fertile que le *Vexin* françois. Le roi Louis IV. le démembra de la couronne de France en faveur des Normands. Geoffroi & Henri II. roi d'Angleterre le donnerent au roi Louis le Jeune, pour les frais de la guerre qu'il avoit fait à Etienne comte de Boulogne. Marguerite de France, fille du roi Louis, le porta en dot au fils aîné de Henri II. roi d'Angleterre: mais ce prince étant mort ſans enfans, Henri II. ſon pere ne voulut point rendre le *Vexin* au roi, prétendant qu'il étoit de l'ancien domaine du duché de Normandie. Sur ce refus, Philippe-Auguſte lui déclara la guerre en 1198; & par le traité qui fut conclu entr'eux, Henri II. lui rendit le *Vexin*.

L'un des plus polis & des plus aimables poëtes françois du dernier ſiecle, *Chaulieu* (Guillaume Anfrie de) naquit en 1639 dans le *Vexin normand*, au château de Fontenay qu'il a immortaliſé par ces beaux vers.

Fontenay, lieu délicieux,
Où je vis d'abord la lumiere;
Bientôt au bout de ma carriere,
Chez toi je joindrai mes ayeux.

Muſes, qui dans ce lieu champêtre
Avec ſoin me fites nourrir;
Beaux arbres qui m'avez vu naître,
Bientôt vous me verrez mourir.

L'abbé de Chaulieu (car il étoit abbé d'Aumale) avoit une converſation charmante, & fit pendant ſa vie les délices des perſonnes de goût & de la premiere diſtinction. Ses poéſies fourmillent des beautés hardies & voluptueuſes; la plûpart reſpirent la liberté, le plaiſir, & une philoſophie dégagée de toute crainte après la mort. On ſait comme il s'exprime ſur ce ſujet.

Plus j'approche du terme, & moins je le redoute:
Sur des principes sûrs mon eſprit affermi,
Content, perſuadé, ne connoît plus le doute:
Des ſuites de ma fin je n'ai jamais frémi.

L'avenir ſur mon front n'excite aucun nuage,
Et bien-loin de craindre la mort,
Tant de fois battu de l'orage,
Je la regarde comme un port
Où je n'eſſuierai plus tempête, ni naufrage.

Eleve de Chapelle, voluptueux, délicat, il ne ſe fit jamais un tourment de l'art de rimer. Ses vers négligés ſont faciles, pleins d'images & d'harmonie. Les ſentimens du cœur y ſont exprimés avec feu. Il charme le lecteur lors même qu'il l'entretient de ſes maux & des incommodités qui accompagnent ſa vieilleſſe.

En vain la nature épuiſée
Tâche à prolonger ſagement,
Par le ſecours d'un vif & fort tempéramment,
La trame de mes jours que les ans ont uſée;
Je m'apperçois à tout moment
Que cette mere bienfaiſante,
Ne fait plus d'une main tremblante
Qu'étayer le vieux bâtiment
D'une machine chancelante.
Tantôt un déluge d'humeur,
De ſucs empoiſonnés inonde ma paupiere;
Mais ce n'eſt pas aſſez d'en perdre la lumiere,
Il faut encor que ſon aigreur
Dans d'inutiles yeux me forme une douleur,
Qui ſerve à ma vertu de plus ample matiere.

La goutte d'un autre côté
Me fait depuis vingt ans un tiſſu de ſouffrance!
Que fais je en cette extrémité?
J'oppoſe encor plus de conſtance
A cette longue adverſité,
Qu'elle n'a de perſévérance;
Et m'accoutumant à ſouffrir,
J'apprends que la patience
Rend plus légers les maux que l'on ne peut guérir.

Au milieu cependant de ces peines cruelles,
De notre triſte hiver, compagnes trop fidelles,
Je ſuis tranquille & gai. Quel bien plus précieux
Puis-je eſpérer jamais de la bonté des dieux!
Tel qu'un rocher, dont la tête
Egalant le mont Athos,
Voit à ſes piés la tempête
Troubler le calme des flots;
La mer autour bruit & gronde;
Malgré ſes émotions,
Sur ſon front élevé regne une paix profonde,
Que tant d'agitations,
Et que les fureurs de l'onde
Reſpectent à l'égal du nid des alcyons.

On voit par cette ſublime comparaiſon que les maux ne prenoient rien ſur la beauté de ſon génie.

L'abbé de Chaulieu a fait lui-même ſon portrait à la priere de M. de la Fare, ſon intime ami, qui le lui avoit demandé. Je voudrois fort pouvoir l'inſérer ici tout entier, car le lecteur s'apperçoit bien que je cherche à le délaſſer de la ſechereſſe purement géo-

gra-

graphique ; & pour preuve de ma bonne volonté, voici les premiers traits de ce tableau, qui, dit l'abbé du Bos, durera plus long tems qu'aucun de ceux du Titien.

O toi, qui de mon ame es la chere moitié,
Toi, qui joins la délicateſſe
Des ſentimens d'une maîtreſſe
A la ſolidité d'une sûre amitié !
La Fare, il faut bientôt que la barque cruelle
Vienne rompre de ſi doux nœuds,
Et malgré nos cris & nos vœux,
Bientôt nous eſſuirons une abſence éternelle.
Chaque jour je ſens qu'à grands pas
J'entre dans ce ſentier obſcur & difficile,
Qui me va conduire là bas
Rejoindre Catulle & Virgile.

Là ſous des berceaux toujours verds,
Aſſis à côté de Lesbie;
Je leur parlerai de tes vers
Et de ton aimable génie;
Je leur raconterai comment
Tu recueillis ſi galamment
La muſe qu'ils avoient laiſſée;
Et comme elle ſut ſagement,
Par la pareſſe autoriſée,
Préférer avec agrément
Au tour brillant de la penſée,
La vérité du ſentiment.
Et l'exprimer ſi tendrement,
Que Tibulle encor maintenant
En eſt jaloux dans l'Eliſée.

Mais avant que de mon flambeau
La lumiere me ſoit ravie,
Je vais te crayonner un fantaſque tableau
De ce que je fus en ma vie.
Puiſſe à ce fidele portrait
Ta tendre amitié reconnoître
Dans un homme fort imparfait
Un homme aimé de toi, qui mérita de l'être.

Après la mort de M. Perrault, l'abbé de Chaulieu ſollicita cette place à l'académie françoiſe, mais il abandonna ſes ſollicitations en faveur de M. le cardinal de Rohan. Il finit ſes jours à Paris en 1720, à 84 ans. Ses œuvres conſiſtent en épîtres, odes, ſtances, épigrammes, madrigaux, chanſons, *&c.* La meilleure édition eſt celle de 1751, par M. de Saint-Marc. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VEZ-CABOULI, (*Hiſt. nat. Bot.*) racine médicinale qui croît dans les Indes orientales; on en fait uſage dans la teinture.

VEZELAY, (*Géog. mod.*) en latin du bas-âge *Verziliacum*, *Vizeliacum*, *Viceliacum*, &c. petite ville de France, dans le Morvan, ſur la croupe d'une montagne, aux confins du Nivernois & de l'Auxerrois, & près de la riviere de Cure. Elle eſt à 4. lieues au couchant d'Avalon, à 5. au nord de Corbigny, & à 10 au ſud-eſt d'Auxerre, dans le diocèſe d'Autun.

Vezelay doit ſes commencemens à une abbaye fondée au ix. ſiecle ſous Charles le Chauve, & ſéculariſée en 1538 ſous le regne de François I. L'abbé eſt ſeigneur de la ville, & la juſtice ordinaire s'y rend en ſon nom. Il y a dans cette place bailliage, élection, grenier à ſel, maréchauſſée; & les cordeliers y ont un couvent. *Long.* 21. 25. *latit.* 47. 29.

„ C'eſt à *Vezelay* que fut dreſſé un échaffaut dans „ la place publique l'an 1146 pour y prêcher la ſe- „ conde croiſade. Saint Bernard, fondateur de Cler- „ vaux, fut l'organe de ce nouveau dépeuplement. „ Il parut dans cette place publique de *Vezelay* à „ côté de Louis le Jeune, roi de France. Il parla „ d'abord, & le roi parla enſuite. Tout ce qui étoit „ préſent prit la croix. Louis la prit le premier des „ mains du fondateur de Clervaux, qui étoit alors „ l'oracle de la France & de l'Europe „.

C'eſt encore à *Vezelay* qu'eſt né en 1519, d'une très-bonne famille de pere & de mere, le célebre Théodore de Beze. Il étudia à Orléans ſous Wolmar, qui lui inſpira ſes ſentimens de religion. Il vint l'an 1539 à Paris, où l'attendoit une riche ſucceſſion qui combattit pendant quelque tems le projet qu'il avoit formé de ſe retirer dans les pays étrangers. Les plaiſirs de Paris & les honneurs qu'on lui préſentoit n'étoufferent point cette réſolution. Il ſe rendit à Lauſanne où il profeſſa le grec, & donna des leçons ſur le nouveau Teſtament pendant neuf ou dix ans. Il s'établit à Genève l'an 1559, & devint collegue de Calvin dans l'égliſe & dans l'académie.

On ſait qu'il aſſiſta au colloque de Poiſſy, & Catherine de Médicis voulut qu'après la clôture de ce colloque, Beze étant françois, reſtât dans ſa patrie. Il prêcha ſouvent chez la reine de Navarre & chez le prince de Condé. Il ſe trouva même comme miniſtre à la bataille de Dreux. Il fit enſuite ſa cour à l'amiral de Coligni, & ne retourna à Genève qu'après la paix de 1563. Il aſſiſta au ſynode de la Rochelle en 1571. Le prince de Condé le fit venir auprès de lui à Strasbourg l'an 1574, pour négocier avec le prince Caſimir, ce qui montre que Beze ſavoit faire autre choſe que des leçons & des livres.

Les incommodités de la vieilleſſe commencerent à l'attaquer l'an 1597; cependant cette même année il fit des vers pleins de feu contre les jéſuites qui avoient répandu le bruit de ſa mort dans la religion romaine; mais ſes derniers vers furent une *votiva gratulatio* à Henri IV. après l'accueil qu'il en reçut auprès de Genève au mois de Décembre 1600. Il ne mourut qu'en 1605, âgé de 86 ans.

C'étoit un homme d'un mérite extraordinaire, & qui rendit de très-grands ſervices à ſon parti. Sixte V. tint deux conférences, pour délibérer des moyens d'ôter aux proteſtans l'appui & le ſoutien qu'ils avoient en la perſonne de Beze. Il eſt glorieux pour ce miniſtre de le repréſenter comme un homme qui troubloit le repos du pape.

Ses poéſies intitulées *juvenilia*, quoiqu'imprimées à Paris l'an 1548, avec privilege du parlement, donnerent lieu à de grandes calomnies contre l'auteur. Elles conſiſtent en ſilves, en élégies, en épitaphes, en tableaux (*icones*) & en épigrammes. On ne peut nier que ces poéſies ne contiennent des vers trop libres, & peu conformes à la chaſteté des muſes chrétiennes; mais c'eſt un écart de la jeuneſſe de Beze, dont il demanda pardon à Dieu & au public. Il travailla à les ſupprimer autant que ſes ennemis travaillerent à les faire vivre; & quand il conſentit, à l'âge de 78 ans, que l'on en fît une nouvelle édition, ce fut pour empêcher qu'on n'y inſérât les vers qui pouvoient cauſer le moindre ſcandale. S'il avoit eû la ſageſſe de retracter également ſon traité *de hæreticis à magiſtratu puniendis*, il eût ſervi utilement à la cauſe générale, en annobliſſant ſon caractere de miniſtre de l'évangile. (*Le chev.* DE JAUCOURT.)

VEZERE, LA, (*Géog. mod.*) riviere de France. Elle a ſa ſource aux confins du bas-Limouſin & de la Marche, & devient navigable à trois lieues de Brive, élection de Périgueux. (*D. J.*)

VEZOUZE, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de Lorraine. Elle prend ſa ſource aux monts de Voſge, & ſe rend dans la Meurte, une lieue au-deſſus de Luneville. (*D. J.*)

U F

UFENS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans le nouveau Latium. Au-lieu d'*Ufens*, Feſtus écrit *Oufens*, & dit qu'il donna le nom à la tribu *Oufentina*. Il coule à l'Orient des marais Pomptins, & ſe jette dans la mer, ce que Virgile, *Æneid. l. VII. verſ.* 802. explique de la ſorte.

. . . . *Geliduſque per imas*
Quærit iter valles, atque in mare conditur Ufens.

Les eaux d'un fleuve qui coule dans des marais, ne peuvent pas être bien claires: auſſi Silius Italicus, *l. VIII. verſ.* 381. dit-il:

. . . . *Et atro*
Liventes cæno per ſquallida turbidus arva,
Cogit aquas Ufens, *atque inficit æquora limo.*

Claudien, *in probini & olybrii, conſ. verſ.* 257. nous fait entendre que ce fleuve ſerpente beaucoup.

. . . . *Tardatuſque ſuis erroribus* Ufens.

Quelques-uns l'appellent préſentement *Baldino* ou *Baudino*; mais on le nomme plus communément *Aufente*.

2°. *Ufens*, fleuve d'Italie, dans la Gaule Ciſpadane,

ſelon Tite-Live, *l. V. c. xxxv.* Les anciennes éditions, auſſi-bien que quelques-unes des modernes, portent *Utens*, au-lieu de *Ufens*. Cluvier, *ital. ant. l. I. c. xxij.* eſt pour la premiere de ces deux manieres d'écrire. Il ajoute que ce fleuve arroſe la ville de Ravenne du côté du nord, & qu'on le nomme aujourd'hui *Montone*. (*D. J.*)

U G

UGENTO, (*Géogr. mod.*) ville d'Italie, qu'on peut mieux appeller *village*, au royaume de Naples, dans la terre d'Otrante, à 10 milles au ſud-eſt de Gallipoli, & à 12 au ſud-oueſt de Caſtro, avec un évêché ſuffragant d'Otrante. *Long.* 35. 52. *latit.* 40. 10. (*D. J.*)

UGLIS *ou* UGLITZ, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, au duché de Roſtow, ſur le Volga. Cette ville eſt renommée par le malheur de Démétrius, fils de czar Jean-Baſile. Ce jeune prince, âgé ſeulement de neuf ans, y fut tué par les ordres de Boris, ſon beau-frere, dans la confuſion d'un incendie qui conſuma une partie de la ville. Deux impoſteurs, dans la ſuite, prirent l'un après l'autre le nom de *Démétrius*, & ſe dirent *fils de Jean-Baſile*, ce qui cauſa de grands troubles dans l'état. (*D. J.*)

UGOCZ, (*Géog. mod.*) ville de la haute Hongrie, dans le comté de même nom, ſur une petite riviere qui ſe jette dans la Teiſſe. *Long.* 41. 28. *latit.* 48. 27. (*D. J.*)

UGOGNA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au duché de Milan, à 10 milles à l'occident du lac de la Garde, ſur le Toſa. (*D. J.*)

UGRA, (*Géog. mod.*) riviere de l'empire ruſſien. Elle prend ſa ſource dans le duché de Smolensko, ſépare le duché de Moskow de celui de Sévérie, & ſe jette enfin dans l'Occa. (*D. J.*)

U H

UHEBEHASON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) c'eſt un arbre d'Amérique, nommé, par C. Bauhin, *arbor braſſicæ folio, excelſiſſima Americana*. Il eſt d'une hauteur & d'une groſſeur ſurprenante, ſes branches s'entrelacent les unes dans les autres; ſes feuilles ſont ſemblables à des feuilles de chou. Ses rameaux portent un fruit d'un pié de long. Une infinité d'abeilles trouvent leur nourriture dans ce fruit, & leur logement dans les creux de l'arbre, & où elles font leurs rayons & préparent leur miel. (*D. J.*)

V I

VIA, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Eſpagne tarragonoiſe, ſelon Ptolomée, *l. II. c. vj.* C'eſt peut-être aujourd'hui la riviere *Ulla*, dans la Galice. (*D. J.*)

VIADANA, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade d'Italie dans le Mantouan ſur le Pô, à ſept milles de Caſal-maggiore. Quelques ſavans prennent ce bourg pour l'ancienne *Vitellianum*.

VIADUS ou *VIADRUS*, (*Géog. anc.*) fleuve de la Germanie, qui prenoit ſa ſource dans l'ancienne Suévie, & ſe perdoit dans la mer Suévique, appellée autrement *le golfe Codanus*.

Les Romains connoiſſoient peu la Germanie de ce côté-là. Pline ne parle que de deux fleuves au-delà de l'Elbe, ſavoir la Viſtule & le Guttalus. Ptolomée double le nombre, & marque le *Chaluſus*, le *Suevus*, le *Viadrus* & la Viſtule. Par *Viadrus* ou *Viadus*, il faut entendre le même fleuve, ſavoir l'Oder, que les Sarmates qui ont habité durant pluſieurs ſiecles ſur ſes bords, appelloient *Odora* ou *Odera*.

La difficulté eſt de ſavoir ſi le *Suevus* de Ptolomée & le *Guttalus* de Pline & de Solin, ſont le même fleuve que le *Viadus* ou *Viadrus*, ce qui eſt très-probable. L'Oder, comme on ſait, a trois embouchures formées par les îles Wollin & d'Uſedom, & dont celle qui eſt du côté de l'occident, ſert auſſi d'embouchure à la *Pene*, qui lui donne ſon nom: celle du milieu s'appelle *Suine* ou *Suene*, nom qui approche aſſez de celui de *Suevus*; & la troiſieme qui eſt à l'orient, eſt appellée *Diwenow*.

Ainſi le *Viadus* ou *Viadrus*, le *Suevus*, le *Guttalus* & l'*Odera* ſeroient la même riviere, c'eſt-à-dire l'*Oder* des modernes. (*D. J.*)

VIAGE, ſ. m. (*Gram. & Juriſp.*) vieux terme de coutume, qui ſignifie quelquefois la vie, & quelquefois l'uſufruit ou jouiſſance que quelqu'un a d'une choſe ſa vie durant. *Voyez les coutumes de Hainaut, Mons, Tours, Lodunois, Anjou, Maine, Poitou, Bretagne*, & le *gloſ.* de Lauriere au mot *viage*. (*A*)

VIAGER, adj. (*Gramm. & Juriſp.*) ſe dit de ce qui ne doit durer que pendant la vie d'une perſonne, comme un don ou douaire *viager*, une rente ou penſion *viagere*.

On dit d'un homme qu'il n'a que du *viager*, lorſqu'il n'a pour tout bien que des rentes & penſions *viageres*.

On appelle *réparations viageres* ou *uſufruitieres*, les réparations d'entretenement dont les uſufruitiers ſont tenus, ce qui comprend toutes réparations autres que les groſſes. *Voyez* RÉPARATION. *Voyez auſſi* DOUAIRE, ALIMENT, PENSION, RENTE VIAGERE. (*A*)

VIAIRE, ſ. m. (*Gramm. & Juriſp.*) dans quelques coutumes ſignifie une penſion viagere. Chaumont, *art.* 33.

Dans quelques anciens titres, viaires, *viarius*, eſt pris pour le ſeigneur voyer ou bas juſticier. Viaire, *viaria*, eſt pris pour *voirie*, qu'on appelle auſſi *veherie, baſſe juſtice, vicomté*.

Ailleurs *viaria* eſt pris pour *vouerie*, ou *advouerie, advocatie*. *Voyez* ADVOUÉ. *Voyez auſſi le gloſſ.* de Ducange au mot *viarius* & *viaria*. (*A*)

VIALES DII, (*Mythol.*) ou ſimplement *Viales* ou *Semitales*; nom générique que les Romains donnoient à pluſieurs divinités, qu'ils ſuppoſoient préſider à la ſureté des chemins dans les voyages. Tel étoit Mercure ſur terre, d'où lui vient dans les inſcriptions le nom de *Viacus*. Tel étoit Hercule ſurnommé Ἀλεξικακος. Tels étoient ſur mer Caſtor & Pollux. Suétone nous apprend qu'Auguſte fixa les ſacrifices qu'on leur adreſſoit en public, à deux jours de l'année. On élevoit leurs effigies dans les carrefours, & c'étoit-là qu'on leur rendoit des hommages. Les mêmes dieux ont encore été appellés *Tutelini* & *Tutanei*. C'eſt d'eux que Virgile parle dans le *VII. l.* de l'Eneide, *v.* 135.

Frondenti tempora ramo
Implicat, & geniumque loci, primamque deorum
Tellurem, nymphas, & adhuc ignota precatur
Numina.

Je lis *numina* au lieu de *flumina*, qui ſe trouve dans nos éditions; & peut-être ai je tort. (*D. J.*)

VIALIS, (*Mythol.*) Mercure étoit ſurnommé *Vialis*, parce qu'il préſidoit aux chemins. On donnoit auſſi le nom de *Viales* aux pénates & aux mânes. (*D. J.*)

VIANA, (*Géog. anc.*) ville de la Rhétie. Ptolomée, *l. II. c. xij.* la marque dans les terres, parmi les villes qui étoient au midi du Danube; ſon nom moderne eſt *Wangen*. (*D. J.*)

VIANA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne dans la Navarre, capitale d'une principauté de même nom, avec titre de cité, ſur la gauche de l'Elbe, vis-à-vis de Logrogno, à 12 lieues au ſud-oueſt de Pampelune. Ses environs abondent en blé, en vin, en fruits & en gibier. *Long.* 15. 32. *latit.* 42. 27.

VIANA, *de Foz de Lima*, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans la province d'entre Duero-e-Minho, à l'embouchure de la riviere de Lima, à 3 lieues au ſud-eſt de Caminha, & à 6 à l'oueſt de Braga. Elle eſt la capitale d'une comparça ou juriſdiction. Le gouverneur & le commandant de la province y font leur ſéjour. La citadelle a ſon gouverneur particulier. Son port eſt bon. *Long.* 8. 45. *latit.* 41. 30. (*D. J.*)

VIANDE, ſ. f. (*Gram.*) chair des animaux deſtinés à la nourriture de l'homme, comme le bœuf, le mouton, le veau; on dit de la *viande* blanche & de la *viande* noire, de la groſſe *viande* & de la *viande menue*; le veau, les poulets ſont *viandes* blanches, le lievre, le cerf, le ſanglier ſont *viandes* noires; le gibier eſt *viande* menue; la *viande* de bœuf eſt groſſe *viande*.

VIANDE, (*critiq. ſacr.*) la loi de Moïſe défendit aux hébreux de manger la *viande* avec le ſang & la graiſſe des victimes qu'on brûloit toujours par cette raiſon ſur l'autel. Ce peuple n'étoit pas fort délicat ſur l'aſſaiſonnement de ſes *viandes*. Il les faiſoit ou rotir comme l'agneau paſcal, *Exod. xij.* 18. ou cuire au pot; on lit à ce ſujet dans le *I. livre des Rois ij.* 13.

ij. 13. que les enfans d'Eli tiroient de la chair de la marmite pour la faire cuire à leur fantaiſie. Nous ignorons quel étoit le ragoût que Rébecca ſervit à Iſaac; nous ſavons ſeulement qu'elle le fit tel qu'il l'aimoit. *Geneſ. xxvji.* 4.

Il n'étoit pas permis aux hébreux de manger des animaux réputés impurs, ni de la chair d'un animal mort de lui-même, ni de celle d'un animal étouffé, ſans qu'on en eût fait couler le ſang, ni même de l'animal qui avoit été mordu par quelque bête; quiconque en mangeoit par mégarde, étoit ſouillé juſqu'au ſoir, & obligé de ſe purifier. Ils avoient auſſi grand ſoin d'ôter le nerf de la cuiſſe des animaux dont ils vouloient manger, à cauſe du nerf de Jacob deſſéché par l'Ange. *Gen. xxxij.* 32. Au-reſte les Juifs ont toujours obſervé fort exactement la défenſe de manger du ſang, ou d'un animal étouffé. Cet uſage ſubſiſta longtems dans l'égliſe chrétienne, & devroit peut-être ſubſiſter toujours, parce qu'il a été proſcrit conjointement avec la défenſe d'un péché contre les bonnes mœurs, & que la défenſe de ce péché n'eſt pas à tems; enfin, parce que la défenſe en a été faite par les apôtres mêmes éclairés du ſaint-Eſprit. „ Il a ſemblé bon, diſent-ils, au ſaint-Eſprit „ & à nous, de ne vous impoſer que ces choſes *né-* „ *ceſſaires*; ſavoir, que vous vous abſteniez des cho- „ ſes ſacrifiées aux idoles, & de ſang, & de choſes „ étouffées, & de paillardiſe; & ſi vous gardez ces „ choſes, vous ferez bien. *Act. xv.* 28. & 29, & *xxj.* 25. (*D. J.*)

Viandes *immolées aux Idoles*; (*Critiq. ſacr.*) il y avoit chez les Hebreux certains ſacrifices, dans leſquels on n'offroit qu'une partie de la victime ſur l'autel; tout le reſte appartenoit à celui qui fourniſſoit l'hoſtie, & il le mangeoit, le donnoit aux malades, aux pauvres, ou le vendoit. C'étoit pareillement la coutume chez les payens, que ceux qui préſentoient aux dieux des victimes, en faiſoient des feſtins dans les portiques du temple, où ils régaloient les prêtres & leurs amis de tout ce qui reſtoit des victimes, dont une partie étoit ſeulement conſumée par le feu; mais ceux qui n'étoient pas libéraux, après avoir brûlé à l'honneur des dieux ce qui leur appartenoit, & avoir donné aux ſacrificateurs leur portion, faiſoient vendre au marché tout le reſte, ou en nourriſſoient leur famille. Vopiſcus raconte que l'avarice de l'empereur Tacite étoit ſi baſſe, qu'il faiſoit emporter chez lui tout ce qui reſtoit des victimes qu'il offroit en ſacrifice, pour en nourrir ſa famille; auſſi Théophraſte repréſentant le caractere d'un avare, n'a pas oublié de dire, que lorſqu'il marie ſa fille, il fait vendre au marché tout ce qui n'a pas été conſumé des victimes qu'il a été obligé d'offrir. Les prêtres de leur côté vendoient auſſi les offrandes, & le reſte de la chair des victimes qu'ils ne pouvoient conſommer.

L'uſage des *viandes* de victimes ſacrifiées aux idoles excita une diſpute ſérieuſe du tems des apôtres. Pluſieurs chrétiens perſuadés que la diſtinction des *viandes* pures & impures, ne ſubſiſtoit plus, depuis que le Sauveur du monde avoit aboli les cérémonies légales, & procuré la liberté aux fideles, achetoient & mangeoient indifféremment ces *viandes*, ſans aucun ſcrupule. D'autres chrétiens plus ou moins éclairés, étoient offenſés de cette conduite de leurs freres, & la traitoient d'impiété & de paganiſme; ils croyoient que les démons habitoient dans les idoles, & qu'ils infectoient la chair des victimes qui leur étoient offertes, de même que le vin dont on faiſoit des libations à leur honneur; de ſorte que par le moyen de la chair de ces victimes, & de ce vin, les démons paſſoient dans les perſonnes qui en mangeoient ou qui en buvoient.

Cette différence d'opinion alla juſqu'à cauſer du ſcandale, & S. Paul crut être obligé de l'arrêter. Il commença par déclarer dans ſa *I. Epitre aux Corinthiens*, *ch. x.* 25. que l'idole n'eſt rien; enſuite il décida ſur ce principe, que l'on pouvoit manger de tout ce qui ſe vend à la boucherie, ſans s'informer d'où il venoit, & que quand on ſe trouvoit à la table d'un payen, il ne falloit point faire de ſcrupule de manger de tout ce qui y étoit ſervi; cependant l'apôtre ajoute d'abord après, qu'il eſt néceſſaire d'obſerver les lois de la prudence & de la charité, & d'éviter de faire de la peine aux ames foibles, enfin, il veut que ſi quelqu'un ſe ſcandaliſe de voir un chrétien manger des *viandes immolées*, il faut abſolument qu'il s'en abſtienne, de peur de bleſſer la conſcience de ſon frere.

Il paroît par l'Hiſtoire eccléſiaſtique que S. Paul eut bien de la peine à convertir les chrétiens ſcrupuleux, ſur leur idée que c'étoit mal fait de manger des *viandes* qu'on avoit une fois ſacrifiées aux idoles Il y eut même pluſieurs peres de l'égliſe qui bornerent la propoſition de l'apôtre; *mangez de tout*, c'eſt-à-dire, de tout *ce qui eſt permis*, *hormis les* viandes *ſacrifiées aux idoles*. *Mangez de tout*, dit Clément d'Aléxandrie, excepté ce qui a été défendu dans l'Epitre catholique des apôtres. Il veut parler de la lettre que les apôtres écrivirent aux égliſes, & qui contient les decrets du Concile de Iéruſalem. *Act. xv.* 24.

Auſſi ce ſavant pere ne croyoit pas qu'il fût permis de manger ni du ſang, ni des choſes étouffées, ni des *viandes ſacrifiées aux idoles*. Il y eût plus; on fit un crime aux Gnoſtiques d'avoir mangé des victimes ſacrifiées aux idoles; ils devoient pourtant paſſer pour innocens, s'ils en uſoient comme S. Paul l'avoit permis, & avec les précautions qu'il recommande. (*D. J.*)

VIANDEN, (*Géog. mod.*) en latin barbare *Vianda*, en allemand *Wyenthal*; ville des Pays-bas, dans le duché de Luxembourg, capitale du comté du même nom, ſur la riviere d'Our ou d'Uren qui la partage en deux, à 10 lieuës au nord du Luxembourg. Ses habitans font commerce de draps & de tannerie. *Long.* 23. 47. *latit.* 49. 56.

Vianden, *Comté de*, (*Géog. mod.*) comté des Pays-bas, au duché de Luxembourg. Ce comté qui eſt très-ancien, a pour chef-lieu une ville de ſon nom, & eſt diviſé en ſix mayeries, qui renferment près de cinnquante hameaux. Philippe II, roi d'Eſpagne confiſqua ce comté qui appartenoit à Guillaume de Naſſau, & le donna à Pierre Erneſt de Manfelt, gouverneur de la province de Luxembourg. Après ſa mort arrivée en 1604, le comté de *Vianden* retourna au prince d'Orange. Enfin en 1701, par la mort de Guillaume III. roi d'Angleterre, la ſucceſſion a été diſputée par pluſieurs prétendans. (*D. J.*)

VIANDER, v. n. (*Vener.*) c'eſt aller à la pâture; il ſe dit du cerf, & autres animaux de la même eſpece.

VIANDIS, ſ. m. *terme de chaſſe*; ce ſont les pâtures des bêtes fauves.

VIANE, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans le Languedoc, recette de Caſtres, vers les confins du Rovergue, à ſix lieues à l'orient de la ville de Caſtres, ſur la riviere d'Agout. (*D. J.*)

VIANEN, (*Géog. mod.*) & par les François *Viane*; ville des Pays-bas dans la Hollande, ſur le Leck aux confins de la ſeigneurie d'Utrecht, à 2 lieues d'Utrecht, preſque au-milieu entre Nimegue & Rotterdam.

Cette ville a été détachée du comté de Culembourg ſur la fin du treizieme ſiecle, & fut bâtie en 1290 par un ſeigneur de Culembourg: enſuite elle appartint à Henri de Brederode, un des chefs de la révolution qui fit perdre la Hollande à Philippe II. Les comtes de la Lippe jouiſſoient dans le dernier ſiecle de la ſeigneurie de *Vianen*, qu'ils vendirent aux états de Hollande.

Il y a à *Viane* un grand-bailli qui en exerce la juriſdiction au nom du ſouverain. Cette ville ſert d'azile aux marchands dont les affaires ont mal réuſſi & c'eſt un azile aſſuré avec la ſauve-garde du ſouverain. Le château de *Vianen* eſt un très-beau bâtiment, & dans la plus belle ſituation de château qu'il y ait en Hollande. *Long.* 22. 34. *latit.* 52. 3.

VIATEUR, (*Antiq. rom.*) bas-officier chez les Romains; les viateurs, *viatores*, étoient des eſpeces de meſſagers d'état que le ſénat envoyoit dans les maiſons de campagne, pour avertir les ſénateurs des jours où ils devoient s'aſſembler extraordinairement. Ils ſervoient encore à cet uſage les conſuls, les préteurs & les tribuns du peuple en particulier.

Les gouverneurs des provinces en accordoient aux ſénateurs des primieres familles, lorſqu'ils étoient dans leur gouvernement, pour leur ſervir de cortege. Mais lorſqu'un *viateur* étoit chargé de porter à quelqu'un les decrets du Sénat & du peuple, & qu'il le trouvoit en négligé, il commençoit par lui dire, avant toutes choſes, qu'il devoit s'habiller. C'eſt pourquoi le *viateur* nommé pour annoncer à Lucius Quintius Cincinnatus, que le ſénat & le peuple romain l'avoient déclaré conſul & dictateur, le pria de ſe vêtir, *cui* viator, *vela corpus*, *inquit*, *ut proferam ſenatûs populique romani mandata*, auſſi-tôt

Cincinnatus dit à ſa femme Racilie de lui apporter ſes habits qui étoient dans ſa chaumiere, afin de ſe mettre décemment pour écouter les ordres de la république. (*D. J.*)

VIATIQUE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) c'étoit chez les Romains non-ſeulement la ſomme ou les appointemens que la république donnoit aux magiſtrats qu'elle envoyoit dans les provinces pour ſubvenir aux frais de leur voyage; mais encore on donnoit ce nom aux habits, eſclaves, meubles que l'état leur fourniſſoit pour paroître avec dignité. Du tems d'Auguſte on convertit le tout en une ſomme d'argent, ſur laquelle les magiſtrats étoient eux-mêmes obligés de pourvoir à toute la dépenſe. Tacite en fait mention dans le premier livre des annales, *chap. xxxvij. viaticum amicorum ipſiusque Cæſaris*. Il parle là des appointemens qu'on accorda à Germanicus & aux officiers de ſa ſuite; mais on n'a point de détail précis ſur les ſommes auxquelles ſe montoient ces appointemens, on préſume qu'elles étoient réglées ſur le rang & la dignité des perſonnes; on donnoit auſſi le même nom à la paye des officiers & ſoldats qui étoient à l'armée.

Parmi les religieux on appelle encore *viatique* la ſomme que la regle de l'ordre accorde à chacun d'eux lorſqu'ils ſont en voyage, ou qu'ils vont en miſſion. *Voyez* MISSION.

Quelques-uns ont encore nommé *viatique* le denier, piece d'or, d'argent, ou de cuivre, que les anciens avoient coutume de mettre dans la bouche des morts, pour payer le paſſage à Charon.

VIATIQUE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) ſacrement qu'on adminiſtre aux mourans, pour les diſpoſer au paſſage de cette vie à l'autre. Les peres & les conciles ont donné ce nom à trois ſacremens que l'on donnoit aux mourans pour aſſurer leur ſalut; ſavoir le *baptême*, l'*euchariſtie*, & la *pénitence*. Le baptême à l'égard des cathécumenes; S. Gregoire, S. Baſile, Balſamon, & les autres auteurs grecs, l'appellent en ce ſens ἐφόδιον, c'eſt-à-dire *viatique*. L'euchariſtie pour les fideles qui étoient dans la communion de l'égliſe, & ſouvent à l'égard des pénitens qui avoient reçu l'abſolution. La pénitence ou abſolution, à l'égard de ceux qu'on réconcilioit à l'article de la mort. Aujourd'hui le nom de *viatique* ne ſe prend plus que dans le ſecond ſens, c'eſt-à-dire pour l'euchariſtie adminiſtrée à ceux qui ſont en danger de mort. On ne l'accorde point en France aux criminels condamnés & conduits au ſupplice pour leurs crimes.

VIATKA *ou* WIATKA, (*Géog. mod.*) province de l'empire ruſſien dans la Moſcovie ſeptentrionale. Elle eſt bornée au nord par la Permie, au midi par le royaume de Caſan, au levant par la contrée de Sloutka, au couchant par les pays des Czerémiſſes & la grande forêt des Zyranni. Cette province abonde en miel & en cire. On en tire auſſi quantité de pelleteries. *Viatka* eſt la capitale. (*D. J.*)

VIATKA, (*Géog. mod.*) ville épiſcopale de l'empire ruſſien dans la province du même nom, ſur une petite riviere qui ſe rend dans celle de *Viatka*. Elle eſt munie d'un château pour la garantir des incurſions des Tartares. *Long.* 69. 48. *latit.* 58. 24. (*D. J.*)

VIATKA, *la*, (*Géog. mod.*) riviere de l'empire ruſſien dans la province à laquelle elle donne ſon nom. Elle a ſa ſource au-deſſus de Seſtakof, entre dans le royaume de Cazan, & ſe perd dans la riviere de Kama. (*D. J.*)

VIAUR, LE, (*Géog. mod.*) ou comme diſent les Gaſcons *le Biaur;* riviere de France en Languedoc. Elle prend ſa ſource dans le Rouergue, qu'elle ſépare de l'Albigeois, & ſe rend dans l'Avéiron. (*D. J.*)

VIBINATES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, dans la Pouille, ſelon Pline, *l. III. c. xj.* Leur ville eſt nommée ἰβώνιον par Polybe; c'eſt aujourd'hui *Bevino*, dans la Capitanate. (*D. J.*)

VIBO, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, chez les Brutiens. L'itinéraire d'Antonin qui écrit *Vibo*, *Vibona*, ou *Vinoba*, ſuivant les différentes leçons des manuſcrits, place cette ville ſur la route de Rome, à la Colonne, en prenant par la voie appienne. Son territoire eſt appellé *ager vibonenſis*, & ſon golfe *ſinus vibonenſis*, par Ciceron *ad Attic. l. VII. epiſt.* 6. c'eſt l'*Hipponiates ſinus* de Ptolomée. (*D. J.*)

VIBORD, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt la partie du vaiſſeau, compriſe depuis les porte-haubans juſqu'au plat-bord.

VIBRATION, ſ. f. *en Méchanique*, eſt le mouvement régulier & réciproque d'un corps, par exemple d'un pendule, qui étant ſuſpendu en liberté, balance tantôt d'un côté, tantôt d'un autre.

Si on éloigne le poids d'un pendule de ſon repos, il retombe par ſa peſanteur; & avec la vîteſſe qu'il a acquiſe, il monte de l'autre côté juſqu'à la même hauteur, d'où ſa peſanteur le fait retomber encore, & ainſi de ſuite. *Voyez* PENDULE.

Les auteurs méchaniciens ſe ſervent du mot *oſcillation* au-lieu de *vibration*. *Voyez* OSCILLATION.

Les *vibrations* du même pendule ſont toutes à-peu-près iſochrones, c'eſt-à-dire ſe font en des tems égaux, du-moins ſous le même climat; car du côté de l'équateur, on trouve qu'elles ſont un peu plus lentes. *Voyez* PENDULE.

Les *vibrations* d'un pendule plus long, durent plus de tems que celles d'un plus court, & cette différence eſt en raiſon ſoudoublée de leurs longueurs. Ainſi un pendule de trois piés de long, fera dix *vibrations* tandis qu'un autre de neuf pouces de longueur en fera vingt: car les longueurs de ces deux pendules ſont entre elles comme 36 pouces, à 9 pouces, c'eſt-à-dire comme 4 à 1, & la raiſon ſoudoublée de ces longueurs, ou ce qui eſt la même choſe, le rapport des racines quarrées eſt celui de 2 à 1; donc les tems des *vibrations* ſeront comme 2 eſt à 1, ainſi le premier pendule mettra une fois plus de tems que le ſecond à faire une *vibration*; par conſéquent il ne fera que 10 *vibrations* tandis que l'autre en fera 20.

On exprime la même choſe d'une autre maniere, en diſant que le nombre des *vibrations* des pendules dans un tems donné, eſt en raiſon réciproque ſoudoublée de leurs longueurs. Ainſi dans l'exemple précédent, le nombre des *vibrations* du premier pendule, dans un certain tems, eſt au nombre des *vibrations* du ſecond pendule dans le même tems, comme 1 eſt à 2, c'eſt-à-dire comme la racine de neuf longueur du ſecond pendule, eſt à la racine de 36 longueur du premier pendule.

M. Mouton, prêtre de Lyon, a fait un traité pour montrer qu'au moyen du nombre connu des *vibrations* d'un pendule donné dans un certain tems, on pourroit établir par-tout le monde une meſure commune, & fixer les différentes meſures qui ſont en uſage parmi nous, de maniere qu'on pourroit les recouvrer ſi par haſard il arrivoit un tems où elles fuſſent perdues, comme il eſt arrivé à la plûpart des anciennes meſures, que nous ne connoiſſons que par conjecture. *Voyez* MESURE.

On ſe ſert auſſi du mot de *vibrations* pour exprimer en général tout mouvement d'un corps qui va alternativement en ſens contraires: par exemple, une corde à boyau tendue, étant frappée avec un archet, fait des *vibrations*; le reſſort ſpiral des montres fait des *vibrations*, *&c.* En général tout corps fait des *vibrations*, lorſqu'il eſt éloigné par quelque agent d'un point où il eſt retenu en repos par quelque autre agent: car quand le corps eſt éloigné de ſon point de repos, l'action du premier agent tend à l'y faire revenir; & quand il eſt arrivé à ce point de repos, la vîteſſe qu'il a acquiſe, le fait paſſer au-delà, juſqu'à-ce que l'action réiterée du premier agent, lui ait fait perdre toute ſa vîteſſe, après quoi il revient à ſon point de repos, repaſſe au-delà de ce même point, en vertu de la vîteſſe qu'il a acquiſe pour y revenir enſuite, & ainſi de ſuite, de maniere que ſans la réſiſtance de l'air & les frottemens, ces *vibrations*, ou ces allées & venues alternatives dureroient toujours.

Les *vibrations* d'une corde tendue, ou d'un reſſort, viennent de ſon élaſticité. Les *vibrations* de la même corde également tendue, quoique d'une longueur inégale, ſont iſocrones, c'eſt-à-dire ſe font en des tems égaux, & les quarrés des tems des *vibrations*, ſont entre eux en raiſon inverſe des puiſſances par leſquelles elles ſont également tendues. *Voyez* CORDE, ELASTICITÉ, *&c.*

Les *vibrations* d'un reſſort, ſont auſſi proportionnelles aux puiſſances par leſquelles il eſt bandé; elles ſuivent les mêmes lois que celles de la corde & du pendule, & par conſéquent ſont iſocrones. *Voyez* RESSORT.

VIBRATION, eſt auſſi employé en phyſique, *&c.* pour exprimer différens autres mouvemens réguliers & alternatifs. On ſuppoſe que les ſenſations ſe font par le moyen du mouvement de *vibration* des nerfs, qui part des objets extérieurs, & eſt continué juſqu'au cerveau, *Voy.* SENSATION, VISION, NERF, *&c.* M. Newton ſuppoſe que les différens rayons de lumiere font des *vibrations* de différentes vîteſſes, qui

ex-

excitent les ſenſations de différentes couleurs, à-peu-près de la même maniere que les *vibrations* de l'air excitent les ſenſations de différens ſons, à proportion de leurs vîteſſes. *Voyez* COULEUR, SON, *&c.*

Suivant le même auteur, la chaleur n'eſt qu'un accident de la lumiere, occaſionné par les rayons qui excitent un mouvement de *vibration* dans un milieu ſubtil & éthéré, dont tous les corps ſont pénétrés. *Voyez* MILIEU & CHALEUR.

Au moyen des *vibrations* de ce même milieu, M. Newton explique les accès alternatifs de facile réflexion & de facile tranſmiſſion des rayons. *Voyez* LUMIERE, RAYON, RÉFLEXION, *&c.*

On a obſervé dans les *Tranſactions philoſophiques*, que le papillon dans lequel le ver-à-ſoie eſt transformé, fait 130 *vibrations* ou mouvemens de ſes aîles, dans l'accouplement. *Chambers*.

VIBRATO, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure. Elle ſort des environs d'Aſcoli, & ſe jette dans le golphe de Veniſe. (*D. J.*)

VIC, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, en Catalogne, ſur une petite riviere qui ſe rend dans le Ter, dans une plaine fertile, à 10 lieues au nord-eſt de Barcelone, à 14 au couchant de Gironne, & à 119 au nord-eſt de Madrid. Cette ville eſt l'*Auſonia* des anciens, & elle étoit autrefois la capitale des Auſétains; mais elle fut ruinée au ix. ſiecle; elle s'eſt rétablie depuis, & a été décorée d'un évêché qui vaut ſix mille ducats de revenu. *Long.* 19. 52. *latit.* 41. 50. (*D. J.*)

VIC-DE-BIGORRE, (*Géog. mod.*) ou ſimplement *Vic*, petite ville de France, dans la Gaſcogne, au diocèſe de Tarbes, recette du comté de Bigorre, à trois lieues au nord de Tarbes, ſur le ruiſſeau de Sèches. C'étoit autrefois la réſidence des comtes de Bigorre. (*D. J.*)

VIC EN CARLADES *ou* VIC-SUR-LA-CÉRE, (*Géog. mod.*) bourg de France, en Auvergne ſur la Cére, & le chef-lieu du comté de Carladès. Ce bourg eſt conſidérable, & fréquenté par les eaux minérales de ſa fontaine, qu'on y va boire au mois de Septembre.

Cette fontaine minérale eſt au pié du Cantal, & à la tête d'une prairie. On la nomme dans le pays la *Font-Salade*, c'eſt-à-dire la *fontaine-ſalée*. En effet ſes eaux contiennent beaucoup de ſel; car une pinte d'eau minérale de *Vic* produit deux dragmes d'un ſel nitreux alkali & fixe. Comme il s'amaſſe beaucoup de rouille au fond des cuves de pierre où l'on met de cette eau, il faut qu'elle contienne en même tems des parties ferrugineuſes, qui demeurent mêlées avec ce ſel, de même qu'elle demeure avec le ſel de tartre calciné, & elles ne ſe ſéparent qu'après que l'eau a long-tems ſéjourné dans des cuves de pierre. (*D. J.*)

VIC-LE-COMTE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la baſſe-Auvergne, au nord de Clérmont, & près d'Iſſoire.

Le nom de Vic-le-comte, *Vicus comitis*, en latin barbare, a été donné à cette petite ville, parce que les derniers comtes d'Auvergne y eurent leur réſidence, après avoir été réduits dans des bornes fort étroites par la confiſcation que Philippe Auguſte fit des biens du comte Gui, dont le fils Guillaume n'obtint qu'une fort petite portion. Louis XIV. céda *Vic-le-comte* avec la baronnie de la Tour, aux ducs de Bouillon pour une partie de la récompenſe de la principauté de Sedan. *Long.* 20. 55. *latit.* 45. 32.

Vic-le-comte eſt connu des médecins françois par les fontaines minérales, qui ſont à demi-lieue de cette ville, ſur le bord de l'Allier. La plus fréquentée de ces fontaines s'appelle la *fontaine du Cornet*; l'eau en eſt un peu tiede, limpide, preſque ſans odeur, d'un aigre pâteux, & un peu vineux; elle fait avec la noix de galle une teinture de rouge fort brun, & un rouge un peu violet avec la teinture de tourneſol. La fontaine dite *de la roche* eſt froide, plus forte que celle du Cornet, & caſſe les bouteilles dans le tranſport; elle a encore le deſavantage d'être ſouvent inondée par les eaux de la riviere. Les eaux de la fontaine de Sainte-Marguerite ſont froides, & plus agréables à boire que celles du Cornet. La quatrieme fontaine eſt une ſource chaude qui ſort ſous un gravier par petits bouillons. Toutes ces quatre ſources n'ont point encore été examinées ni analyſées avec un peu de ſoin. (*D. J.*)

VIC FEZENSAC, (*Géog. mod.*) en latin *Fidentia*, petite ville de France, dans le bas-Armagnac, ſur la Douze, au diocèſe d'Auch, avec une collégiale. (*D. J.*)

VICAIRE, ſ. m. (*Gram. Hiſt. & Juriſprud.*) *vicarius*, eſt celui qui fait les fonctions d'un autre, qui *alterius vices gerit*.

Ce titre fut d'abord uſité chez les Romains; on le donnoit aux lieutenans du préfet du prétoire, comme on le dira ci-après.

On donna depuis dans les Gaules ce titre aux lieutenans des comtes & à pluſieurs ſortes d'officiers qui faiſoient les fonctions d'un autre, ainſi qu'on va l'expliquer dans les ſubdiviſions ſuivantes.

VICAIRES *des abbés*, ſont ceux que les abbés titulaires ou commendataires commettent pour les aider & ſuppléer dans leurs fonctions, à l'exemple des *vicaires* généraux des évêques.

L'ordonnance d'Orléans, *art.* 5, porte que les abbés & curés qui tiennent pluſieurs bénéfices par diſpenſe, ou réſident en l'un de leurs bénéfices requérant réſidence & ſervice actuel, ſeront excuſés de la réſidence en leurs autres bénéfices, à la charge toutefois qu'ils commettront *vicaires*, perſonnes de ſuffiſance, bonne vie & mœurs, à chacun deſquels ils aſſigneront telle portion du revenu du bénéfice qui puiſſe ſuffire pour ſon entretenement; autrement cette ordonnance enjoint à l'archevêque ou évêque diocéſain d'y pourvoir, & aux juges royaux d'y tenir la main.

Ce n'eſt pas ſeulement dans le cas d'abſence & de non-réſidence que les abbés ont des *vicaires*, ils en ont auſſi pour les aider dans leurs fonctions. *Voyez* ABBÉ.

VICAIRE *amovible*, eſt celui qui eſt révocable *ad nutum*, à la différence des *vicaires* perpétuels; tels ſont les *vicaires* des curés & ceux des évêques; on les appelle auſſi quelquefois par cette raiſon *vicaires temporels*, parce qu'ils ne ſont que pour autant de tems qu'il plait à celui qui les a commis. *Voy.* VICAIRE PERPETUEL & VICAIRE TEMPOREL.

VICAIRES APOSTOLIQUES, ſont des *vicaires* du ſaint ſiege, qui font les fonctions du pape dans les égliſes ou provinces éloignées, que le ſaint pere a commis à leur direction. L'établiſſement de ces ſortes de *vicaires* eſt fort ancien.

Avant l'inſtitution de ces *vicaires*, les papes envoyoient quelquefois des légats dans les provinces éloignées pour voir ce qui s'y paſſoit contre la diſcipline eccléſiaſtique, & pour leur en faire leur rapport; mais le pouvoir de ces légats étoit fort borné; l'autorité des légations qu'on appella *vicariats apoſtoliques*, étoit plus étendue.

L'évêque de Theſſalonique, en qualité de *vicaire* ou de légat du ſaint ſiege, gouvernoit onze provinces; il confirmoit les métropolitains, aſſembloit les conciles, & décidoit toutes les affaires difficiles.

Le reſſort de ce vicariat fut beaucoup reſtraint lorſque l'empereur Juſtinien eut obtenu du pape Vigile un vicariat du ſaint ſiege en faveur de l'évêque d'Acride, ville à laquelle il fit porter ſon nom; ce vicariat fut entierement ſupprimé lorſque Léon l'iſaurien eut ſoumis toute l'Illyrie au patriarche d'Antioche.

Le pape Symmaque accorda de même à S. Céſaire, archevêque d'Arles, la qualité de *vicaire* & l'autorité de la légation ſur toutes les Gaules.

Cinquante ans après le pape Vigile donna le même pouvoir à Auxanius & à Aurélien, tous deux archevêques d'Arles.

Pelage I. le continua à Sabandus.

S. Grégoire le grand le donna de même à Virgile, évêque d'Arles, ſur tous les états du roi Childebert, & ſpécialement le droit de donner des lettres aux évêques qui auroient un voyage à faire hors de leur pays, de juger des cauſes difficiles, avec douze évêques, & de convoquer les évêques de ſon vicariat.

Les archevêques de Rheims prétendent que S. Remi a été établi *vicaire* apoſtolique ſur tous les états de Clovis; mais ils ne ſont point en poſſeſſion d'exercer cette fonction.

Les légats du pape, quelque pouvoir qu'ils aient reçu de lui, ne ſont toujours regardés en France que comme des *vicaires* du pape, qui ne peuvent rien décider ſur certaines affaires importantes, ſans un pouvoir ſpécial exprimé dans les bulles de leur légation. *Voyez* LÉGAT.

Le pape donne le titre de *vicaire apoſtolique* aux évêques qu'il envoie dans les miſſions orientales, tels

que les évêques françois qui ſont préſentement dans les royaumes de Tunquin, de la Cochinchine, Siam & autres. *Voyez* MISSIONS. *Voyez* Fevret & d'Héricourt.

VICAIRE *ou* CHAMPION, étoit celui qui ſubſtituoit quelqu'un & ſe battoit pour lui en duel, ou pour ſubir à ſa place quelqu'autre épreuve du nombre de celles qu'on appelloit *purgation vulgaire*, telles que celles de l'eau froide ou de l'eau bouillante, du feu, du fer ardent, de la croix, de l'euchariſtie, *&c.* Hincmar, archevêque de Reims, parlant du divorce de Lothaire, roi de Lorraine, avec Thietberge, dit qu'à défaut de preuve, le *vicaire* de la reine ſe préſenta pour ſubir l'épreuve de l'eau bouillante dont il ſortoit ſans aucun mal. *Voyez* DUEL, CHAMPION, COMBAT, CHAMP CLOS, ÉPREUVE, PURGATION VULGAIRE.

CHANOINES-VICAIRES, ſont des ſemi-prébendés ou des bénéficiers inſtituées dans certaines égliſes cathédrales pour chanter les grandes meſſes & autres offices: ce qui leur a fait donner le nom de *chanoines-vicaires*, parce qu'ils faiſoient en cela les fonctions des chanoines. *Voyez* le *gloſſ.* de du Cange au mot *vicarius*, à l'article *vicarii dicti beneficiarii*, &c.

VICAIRE DU COMTE *ou* VICOMTE, eſt celui qui fait la fonction du comte. Sous la premiere & la ſeconde race de nos rois, on donnoit le titre de *vicaire* en général à tous ceux qui rendoient la juſtice au lieu & place, ſoit d'un comte ou de quelque autre juge. Il y avoit des *vicaires* dans chaque canton. Les *vicaires* des comtes ne jugeoient que les affaires légeres; la connoiſſance de celles qui étoient plus importantes, & des cauſes criminelles étoit réſervée au comte: ce qui donne lieu de croire que la moyenne & baſſe juſtice appellées quelquefois *viaria* ont tiré de ces officiers leur nom & leur origine

Ils ſont appellés en quelques endroits *miſſi dominici*, par rapport aux comtes qui les députoient dans les différens cantons de leurs gouvernemens; & en conſéquence ils étoient obligés de ſe trouver avec eux aux plaids généraux des comtes.

Ils étoient auſſi chargés du ſoin de lever les tributs chacun dans leurs diſtricts, comme ont fait depuis les maires des villes qui paroiſſent deſcendre de ces *vicaires*.

Il eſt fait mention de ces *vicaires* dans la loi des Viſigoths, dans la loi ſalique; la loi des Lombards dans les capitulaires, les formules de Marculphe.

Ces *vicaires* des comtes ſont les mêmes qu'on appelle ailleurs *vicomtes*, & en quelques endroits *viguiers*. *Voyez* VICOMTE, VIGUIER.

VICAIRES DES CURÉS, ſont des prêtres deſtinés à ſoulager les curés dans leurs fonctions, & à les ſuppléer en cas d'abſence, maladie ou autre empêchement.

La premiere inſtitution de ces ſortes de *vicaires*, eſt preſque auſſi ancienne que celle des curés.

L'hiſtoire des vj. & vij. ſiecles de l'égliſe nous apprend que quand les évêques appelloient auprès d'eux dans la ville épiſcopale les curés de la campagne diſtingués par leur mérite, pour en compoſer le clergé de leur cathédrale; en ce cas les curés commettoient eux-mêmes des *vicaires* à ces paroiſſes dont ils étoient abſens, & cet uſage étoit autoriſé par les conciles.

Le ſecond canon du concile de Mende, tenu vers le milieu du vij. ſiecle, en a une diſpoſition préciſe.

Le concile de Latran en 1215, *canon* 32, dit en parlant d'un curé ainſi appellé dans l'égliſe cathédrale: *idoneum ſtudeat habere vicarium canonicè inſtitutum*.

Les différentes cauſes pour leſquelles on peut établir des *vicaires* dans les paroiſſes, ſont. 1°. Quand le curé eſt abſent, l'évêque en ce cas eſt autoriſé par le droit des decrétales à commettre un *vicaire*. L'ordonnance d'Orléans confirme cette diſpoſition. 2°. Quand le curé n'eſt pas en état de la deſſervir, ſoit à cauſe de quelque infirmité ou de ſon inſuffiſance, le concile de Trente autoriſe l'évêque à commettre un *vicaire*. 3°. Quand la paroiſſe eſt de ſi grande étendue & tellement peuplée, qu'un ſeul prêtre ne ſuffit pas pour l'adminiſtration des ſacremens & du ſervice divin; le même concile de Trente autoriſe l'évêque à établir dans ces paroiſſes le nombre de prêtres qui ſera néceſſaire.

C'eſt aux évêques qu'il appartient d'inſtituer de nouveaux *vicaires* dans les lieux où il n'y en a pas; ils peuvent en établir un ou pluſieurs, ſelon l'etendue de la paroiſſe & le nombre des habitans.

Pour ce qui eſt des places de *vicaires* déja établies lorſqu'il y en a une vacante, c'eſt au curé à ſe choiſir un *vicaire* entre les prêtres approuvés par l'évêque, & à l'évêque à lui donner les pouvoirs néceſſaires pour prêcher, confeſſer; il peut les limiter pour le tems & le lieu, & les lui retirer lorſqu'il le juge à-propos. Le curé peut auſſi renvoyer un *vicaire* qui ne lui convient pas.

La portion congrue des *vicaires*, eſt de 150 livres lorſqu'ils ne ſont pas fondés.

Les *vicaires* avoient autrefois dans certaines coutumes le pouvoir de recevoir les teſtamens, concurremment avec les curés; mais ce pouvoir leur a été ôté par la nouvelle ordonnance des teſtamens.

Voyez le concile de Narbonne en 1531, Rheims en 1564, le concile de Trente, l'ordonnance d'Orléans, *art.* 5. la coutume de Paris, *art.* 290. Van-Eſpen, Boich, Fagnan, Gerſon, Catelan.

VICAIRES DES ELECTEURS. *Voyez* ci-après à la fin de *l'article* des *vicaires* de l'empire.

VICAIRES DE L'EMPIRE, ſont des princes qui repréſentent l'empereur d'Allemagne, & qui exercent ſes fonctions en cas d'abſence ou au autres empêchemens, ou après ſa mort en cas d'interregne.

Anciennement les empereurs & les rois des Romains nommoient ces *vicaires* dont la fonction n'étoit qu'à vie, & quelquefois même limitée à un certain tems & à une certaine étendue de pays.

Mais par ſucceſſion de tems, cette dignité & fonction ſont devenues héréditaires.

La fonction des *vicaires* de l'empire n'a lieu que quand il n'y a pas de roi des Romains, en effet le roi des Romains, lorſqu'il y en a un, eſt le *vicaire* général & perpétuel de l'empire.

Il y a trois autres princes, qui au défaut du roi des Romains, exercent les fonctions de *vicaire de l'empire*, ſavoir l'électeur Palatin, l'électeur de Baviere, & l'électeur de Saxe; mais les deux premiers n'ont entre eux deux qu'un même vicariat qu'ils ſont convenus d'exercer alternativement.

Le vicariat de Baviere ou du Palatin s'étend dans la Souabe, la Franconie, la Baviere & tous les pays où paſſe le Rhin, & dans les provinces d'Italie & autres qui ſont ſoumiſes à l'empire.

Le vicariat de Saxe comprend les provinces où le droit ſaxon eſt obſervé; les duchés de Brunſwik & de Lunebourg, de Poméranie, de Mekelbourg & de Brême, & tous les autres pays ſitués dans les cercles de la haute & baſſe-Saſſe, quoique le droit commun y ſoit en uſage.

Les *vicaires de l'empire* exercent leur pouvoir chacun ſéparément dans les provinces de leur diſtrict, ſi ce n'eſt dans la chambre impériale de Wetzlar où l'on met dans les actes les noms des deux *vicaires* enſemble, à cauſe que la juſtice y eſt adminiſtrée au nom de tous les états de l'empire.

Les *vicaires de l'empire* ſont la fonction des anciens comtes palatins qui adminiſtroient la juſtice dans l'empire au nom de l'empereur; ſavoir le comte palatin du Rhin, & le comte palatin de Saxe.

Leurs principales fonctions conſiſtent à nommer aux bénéfices, dont la nomination appartient à l'empereur, préſenter aux chapitres des égliſes cathédrales ou collégiales, & aux abbayes, des perſonnes capables pour remplir la premiere chanoinerie ou dignité, ce que l'on appelle en Allemagne *droits de premieres prieres*, & qui revient à-peuprès à ce qu'on appelle en France, *droits de joyeux avénement*.

Ce ſont eux auſſi qui adminiſtrent les revenus de l'empire, & qui en diſpoſent pour les affaires publiques; ils reçoivent les fois & hommages des vaſſaux de l'empire, donnent l'inveſtiture des fiefs, excepté des principautés & autres grands états dont l'inveſtiture eſt réſervée à l'empereur ſeul, lequel à ſon avénement confirme tout ce que les *vicaires* ont fait pendant l'interregne: néanmoins ceux qui ont fait la foi & hommage à un des *vicaires* de l'empire, ſont obligés de la renouveller à l'empereur.

Le roi de Bohème, l'électeur de Baviere, ceux de Saxe, de Brandebourg & le comte Palatin, ont auſſi chacun des *vicaires* nés héréditaires pour les grandes charges de la couronne impériale, qui ſont attachées à leur électorat. Ces *vicaires* ſont les fonctions en la place de ceux qu'ils repréſentent à l'excluſion de leurs embaſſadeurs; ils ſont inveſtis de ces *vicaries* par l'empereur. *Voyez* Heiſſ. *hiſt. de l'empire*, du Cange, *gloſſ. lat.* la Martiniere.

VICAIRE DE L'ÉVÊQUE, eſt celui qui exerce ſa juriſdiction; les évêques en ont de deux ſortes, les uns pour la juriſdiction volontaire qu'on appelle *vicaires généraux* ou *grandes vicaires*, & quelquefois auſſi des *vicaires forains*; les autres pour la juriſdiction contentieuſe, qu'on appelle *official*. *Voyez* VICAIRE FORAIN, GRAND VICAIRE, OFFICIAL.

VICAIRE-FERMIER, étoit celui auquel un curé ou autre bénéficier à charge d'ames, donnoit à ferme un bénéfice qu'il ne pouvoit conſerver, & que néanmoins il retenoit ſous le nom de ce fermier. Dans le concile qui fut convoqué à Londres par Otton, cardinal légat en 1237, les 1e, 8e, 9e & 10e decret, eurent pour objet de réprimer deux ſortes de fraudes que l'on avoit inventées pour garder enſemble deux bénéfices à charge d'ames. Celui qui étoit pourvu d'une cure comme *perſonne*, c'eſt-à-dire, curé en titre, en prenoit encore une comme *vicaire*, de concert avec la *perſonne* à qui il donnoit une modique rétribution; ou bien il prénoit à ferme perpétuelle à vil prix le revenu de la cure. Ces abus étoient devenus ſi communs, qu'on n'oſa les condamner abſolument; on ſe contenta de donner à ferme les doyennés, les archidiaconés & autres dignités ſemblables, ou les revenus de la juriſdiction ſpirituelle & de l'adminiſtration des ſacremens. Quant aux vicaireries, on défendit d'y admettre perſonne qui ne fût prêtre ou en état de l'être aux premiers quatre-tems. *Voyez* le chap. *ne clerici vel monachi vices ſuas*, &c. qui eſt un canon du concile de Tours. Le canon *præcipimus* 21. *quæſt*. 2.

VICAIRE FORAIN, eſt un *vicaire* d'un évêque ou autre prélat, qui n'a de pouvoir que pour gouverner au-dehors du chef-lieu, & quelquefois dans une partie ſeulement du territoire ſoumis à la juriſdiction du prélat, comme le grand *vicaire* de Pontoiſe, qui eſt un *vicaire forain* de l'archevêque de Rouen. *Voy.* VICAIRE GÉNÉRAL.

On entend auſſi quelquefois par *vicaire forain*, le doyen rural, parce qu'il eſt en cette partie le *vicaire* de l'évêque pour un certain canton. *Voyez* DOYEN RURAL.

Grand VICAIRE *ou* VICAIRE GÉNÉRAL, eſt celui qui fait les fonctions d'un évêque ou autre prélat.

Les *grands-vicaires* ou *vicaires généraux* des évêques, ſont des prêtres qu'ils établiſſent pour exercer en leur nom leur juriſdiction volontaire, & pour les ſoulager dans cette partie des fonctions de l'épiſcopat.

Il eſt parlé dans le ſexte des *vicaires généraux* de l'évêque, ſous le titre *de officio vicarii*. Boniface VIII. les confond avec les officiaux, comme on fait encore dans pluſieurs pays: auſſi ſuppoſe-t-on dans le ſexte que la juriſdiction volontaire & la contentieuſe ſont réunies en la perſonne du *vicaire général* de l'évêque.

Mais en France, les évêques ſont dans l'uſage de confier leur juriſdiction contentieuſe à des officiaux, & la volontaire à des *grands-vicaires*.

Quand la commiſſion du *grand vicaire* s'étend ſur tout le diocèſe ſans reſtriction, on l'appelle *vicaire général*; mais quand il n'a reçu de pouvoir que pour gouverner certaines parties du diocèſe, on l'appelle *vicaire général forain*.

L'évêque n'eſt pas obligé de nommer des *grands-vicaires*, ſi ce n'eſt en cas d'abſence hors de ſon évêché, ou en cas de maladie ou autre empêchement légitime, ou bien à cauſe de l'éloignement de la ville épiſcopale; & enfin s'il y a diverſité d'idiômes dans différentes parties de leur diocèſe.

La commiſſion de *grand-vicaire*, doit être par écrit, ſignée de l'évêque & de deux témoins, & inſinuée au greffe des inſinuations eccléſiaſtiques du diocèſe, à peine de nullité des actes que feroit le *grand vicaire*.

Pour être *grand vicaire*, il faut être prêtre, gradué, naturel françois ou naturaliſé.

Les réguliers peuvent être *grands-vicaires*, pourvu que ce ſoit du conſentement de leur ſupérieur.

L'ordonnance de Blois défend à tous officiers des cours ſouveraines & autres tribunaux, d'exercer la fonction de *grand vicaire*.

Il y a néanmoins un cas où l'évêque peut, & même doit nommer pour ſon *grand-vicaire*, *ad hoc*, un conſeiller clerc du parlement; ſavoir, lorſqu'on y fait le procès à un eccléſiaſtique, afin que ce *vicaire* procede à l'inſtruction, conjointement avec le conſeiller laïc qui en eſt chargé.

L'évêque ne peut établir de *grand-vicaire*, qu'après avoir obtenu ſes bulles, & avoir pris poſſeſſion; mais il n'eſt pas néceſſaire qu'il ſoit déja ſacré.

Il eſt libre à l'évêque d'établir un ou pluſieurs *grands vicaires* Quelques-uns en ont quatre & même plus. L'archevêque de Lyon en a juſqu'à douze.

Les *grands-vicaires* ont tous concurremment l'exercice de la juriſdiction volontaire, comme délégués de l'évêque; il y a cependant certaines affaires importantes qu'ils ne peuvent décider, ſans l'autorité de l'évêque; telles que la collation des bénéfices dont ils ne peuvent diſpoſer, à-moins que leurs lettres n'en contiennent un pouvoir ſpécial.

L'évêque peut limiter le pouvoir de ſes *grands-vicaires*, & leur interdire la connoiſſance de certaines affaires pour leſquelles ils ſeroient naturellement compétens.

Le *grand-vicaire* ne peut pas déléguer quelqu'un pour exercer ſa place.

On ne peut pas appeller du *grand-vicaire* à l'évêque, parce que c'eſt la même juriſdiction; mais ſi le *grand-vicaire* excede ſon pouvoir ou en a abuſé, l'évêque peut le déſavouer: par exemple, ſi le *grand-vicaire* a conféré un bénéfice à une perſonne indigne, l'évêque peut le conférer à un autre dans les ſix mois.

Il eſt libre à l'évêque de révoquer ſon *grand-vicaire* quand il le juge à-propos, & ſans qu'il ſoit obligé de rendre aucune raiſon; il faut ſeulement que la révocation ſoit par écrit & inſinuée au greffe du diocèſe, juſques-là les actes faits par le *grand-vicaire* ſont valables à l'égard de ceux qui les obtiennent; mais le *grand-vicaire* doit s'abſtenir de toute fonction, dès que la révocation lui eſt connue.

La juriſdiction du *grand-vicaire* finit auſſi par la mort de l'évêque, ou lorſque l'évêque eſt transféré d'un ſiege à un autre, ou lorſqu'il a donné ſa démiſſion entre les mains du pape.

S'il ſurvient une excommunication, ſuſpenſe ou interdit contre l'évêque, les pouvoirs du *grand-vicaire* ſont ſuſpendus juſqu'à ce que la cenſure ſoit levée. *Voyez* les *mémoires du clergé*, la *bibliotheque canonique*, les *définitions canoniques*, d'Héricour, Fuet, la Combe.

VICAIRE, *haut-*, eſt un titre que l'on donne vulgairement aux eccléſiaſtiques qui deſſervent en qualité de *vicaires* perpétuels les canonicats que certaines égliſes poſſédent dans une cathédrale, comme à Notre-Dame de Paris, où il y a ſix de ces *vicaires* perpétuels, ou *hauts vicaires*

VICAIRE HÉRÉDITAIRE; il y a des *vicaires* ſéculiers en titre d'office qui ſont héréditaires, tels que les *vicaires* de l'empire. *Voyez ci-devant* VICAIRES DE L'EMPIRE.

VICAIRE *ou* HOMME VIVANT ET MOURANT; quelques coutumes qualifient l'homme vivant & mourant de *vicaire*, parce qu'en effet il repréſente la perſonne du vaſſal. *Voyez* FIEF, FOI, HOMMAGE, HOMME VIVANT ET MOURANT.

VICAIRE DE JESUS-CHRIST, c'eſt le titre que prend le pape, comme ſucceſſeur de ſaint Pierre. *Voyez* PAPE.

VICAIRE LOCAL, eſt un grand-*vicaire* de l'évêque, dont le pouvoir n'eſt pas général pour tout le diocèſe, mais borné à une partie ſeulement. *Voyez* VICAIRE FORAIN.

On peut auſſi donner la qualité de *vicaire local* au *vicaire* d'un curé, lorſque ce *vicaire* n'eſt attaché par ſes fonctions qu'à une portion de la paroiſſe. *Voyez* VICAIRE AMOVIBLE.

VICAIRE NÉ, eſt celui qui jouit de cette qualité, comme étant attachée à quelque dignité dont il eſt revêtu; tels ſont les *vicaires* de l'Empire, tels ſont auſſi les prieurs de ſaint Denis en France & de ſaint Germain-des-prés à Paris, leſquels ſont grands-*vicaires* nés de l'archevêque de Paris, en vertu de tranſactions omologuées au parlement l'un pour la ville de Saint Denis, l'autre pour le fauxbourg de Saint-Germain de la ville de Paris; l'archevêque ne peut les revoquer, tant qu'ils ont la qualité de prieur de ces deux abbayes. *Lois eccléſiaſtiques* de Dhéricourt. (*A*)

VICAIRE PERPÉTUEL, c'eſt celui dont la fonction n'eſt point limitée à un certain tems, mais doit durer toute ſa vie; tels ſont les *vicaires* de l'empire, les *vicaires nés* de certains prélats, les eccléſiaſtiques qui deſſervent un canonicat pour quelque abbaye, ou autres égliſes, dans une cathédrale.

On

On donne auſſi le titre de *vicaire perpétuel* aux curés qui ont au-deſſus d'eux quelqu'un qui a le titre & les droits de curé primitif.

L'établiſſement des *vicaires perpétuels* des curés primitifs eſt fort ancien; les lois de l'égliſe & de l'état l'ont ſouvent confirmé.

Avant le concile de Latran, qui fut tenu ſous Alexandre III. les moines auxquels on avoit abandonné la regie de la plûpart des paroiſſes ceſſerent de les deſſervir en perſonne, s'efforçant d'y mettre des prêtres à gage.

A leur exemple les autres curés titulaires donnerent leurs cures à ferme à des chapelains ou *vicaires* amovibles, comme ſi c'euſſent été des biens profanes, à la charge de certaines preſtations & coutumes annuelles, & de prendre d'eux tous les ans une nouvelle inſtitution.

Ces eſpeces de vicariats amovibles furent défendus par le ſecond concile d'Aix, ſous Louis le Débonnaire, par le concile romain, ſous Grégoire VII. par celui de Tours, ſous Alexandre III. par celui de Latran, ſous Innocent III. & par pluſieurs autres papes & conciles, qui ordonnent que les vicaires choiſis pour gouverner les paroiſſes ſoient perpétuels, & ne puiſſent être inſtitués & deſtitués que par l'évêque; ce qui s'entend des vicaires qui ſont nommés aux cures dans leſquelles il n'y a point d'autres curés qu'un curé primitif, qui ne deſſert point lui-même ſa cure.

Le concile de Trente, *ſeſſ. vij. ch. vij.* laiſſe à la prudence des évêques de nommer des *vicaires perpétuels*, ou des *vicaires* amovibles dans les paroiſſes unies aux chapitres ou monaſteres; il leur laiſſe auſſi le ſoin de fixer la portion congrue de ces *vicaires*.

L'article 24 du réglement des réguliers veut que toutes communautés régulieres exemptes, qui poſſédent des cures, comme curés primitifs, ſoient tenus d'y ſouffrir des *vicaires perpétuels*, leſquels ſeront établis en titre par les évêques, auxquels *vicaires* il eſt dit qu'il ſera aſſigné une portion congrue, telle que la qualité du bénéfice & le nombre du peuple le requerra.

Les ordonnances de nos rois ſont auſſi formelles pour l'établiſſement des *vicaires perpétuels*, notamment les déclarations du mois de Janvier 1686, celle de Juillet 1690, & l'*art.* 24 de l'édit du mois d'Avril 1695.

Les *vicaires perpétuels* peuvent prendre en tous actes la qualité du curé, ſi ce n'eſt vis-à-vis du curé primitif.

La nomination des *vicaires* amovibles, chapelains, & autres prêtres appartient au *vicaire perpétuel*, & non au *curé primitif*.

La portion congrue des *vicaires perpétuels* eſt de 300 livres. *Voyez* les *mémoires du clergé*, le *journal des audiences*, *tome IV. l. IV. c. xv.* Duperray, d'Héricourt, & le *mot* CURÉ PRIMITIF.

VICAIRE DU PRÉFET DU PRÉTOIRE; c'étoit le lieutenant d'un des préfets du prétoire, qui étoit commis pour quelque province en particulier: il tiroit ſon autorité de l'empereur directement, auquel il adreſſoit directement ſes avis; ſa juriſdiction ne différoit de celle du préfet qu'en ce que celui-ci avoit plus de province ſoumiſes à ſa juriſdiction. Les Romains avoient de ces *vicaires* dans preſque toutes les provinces par eux conquiſes, dans les Gaules, en Eſpagne, en Afrique, & dans l'Orient. *Voyez* la *juriſprud. françoiſe* de Helo, & les *mots* PRÉFET, PRÉTOIRE.

VICAIRE PROVINCIAL *ou* LOCAL, eſt le *vicaire* d'un évêque ou autre prélat, qui n'eſt commis par lui que pour un certain canton.

Les curés peuvent auſſi avoir des *vicaires* locaux. *Voyez ci-devant* VICAIRE LOCAL.

VICAIRE DU SAINT SIEGE, eſt la même choſe que *vicaire* apoſtolique. *Voyez* LÉGAT & VICAIRE APOSTOLIQUE.

VICAIRE *ou* SECONDAIRE; c'eſt un ſecond prêtre deſtiné à ſoulager le curé dans ſes fonctions. *Voyez* VICAIRE AMOVIBLE, VICAIRE DES CURÉS.

SOUS-VICAIRE, eſt un prêtre établi par les curés ſous le *vicaire*, pour l'aider lui & ſon *vicaire* dans ſes fonctions curiales. Un curé peut avoir pluſieurs *ſous-vicaires*.

VICAIRE TEMPOREL, eſt celui qui eſt nommé pour un tems ſeulement. *Voyez* VICAIRE AMOVIBLE.

VICO-VICAIRE, eſt la même choſe que ſous-*vicaire*. *Voyez* Fevret & l'*article ſous*-VICAIRE. (*A*)

VICAPOTA, ſ. f. (*Mythol.*) déeſſe de la victoire. Ce mot eſt compoſé de *vinco*, je vains, & de *pote*, puiſſance.

VICE, ſ. m. (*Droit naturel*, *Morale*, &c.) c'eſt tout ce qui eſt contraire aux lois naturelles, & aux devoirs.

Comme le fondement de l'erreur conſiſte dans de fauſſes meſures de probabilité, le fondement du *vice* conſiſte dans les fauſſes meſures du bien; & comme ce bien eſt plus ou moins grand, les *vices* ſont plus ou moins blâmables. Il en eſt qui peuvent être pour ainſi dire compenſés, ou du-moins cachés ſous l'éclat de grandes & brillantes qualités. On rapporte qu'Henri IV. demanda un jour à un ambaſſadeur d'Eſpagne, quelle maîtreſſe avoit le roi ſon maître? L'ambaſſadeur lui répondit d'un ton pédant, que ſon maître étoit un prince qui craignoit Dieu, & qui n'avoit d'autre maîtreſſe que la reine. Henri IV. qui ſentit ce reproche, lui répartit avec un air de mépris, ſi ſon maître n'avoit pas aſſez de vertus pour couvrir un *vice*.

Les *vices* qui peuvent être ainſi cachés ou couverts, doivent provenir plus du tempérament & du caractere naturel que du moral; ils doivent être en même tems des écarts accidentels, des paſſions, des ſurpriſes de l'homme. Lorſqu'ils arrivent rarement, & qu'ils paſſent vîte, ils peuvent être cachés, comme des taches dans le ſoleil, mais ils n'en ſont pas moins des taches. Si on ne les corrige, ils ne ceſſent d'être taches, ils répandent une ombre générale, & obſcurciſſent la lumiere qui les abſorboit auparavant.

Voyez dans Racine comme Hippolyte répond à ſon gouverneur, *act I. ſcene j.* c'eſt un morceau qu'on ne ſe laiſſe pas d'admirer. Il dit à Théramene que ſon ame s'échauffoit au récit des nobles exploits de ſon pere quand il lui en faiſoit l'hiſtoire; mais, continue-t-il, quand tu me parlois de faits moins glorieux,

Ariane aux rochers contant ſes injuſtices,
Phédre enlevée enfin ſous de meilleurs auſpices;
Tu ſais comme à regret, écoutant ce diſcours,
Je te preſſois ſouvent d'en abreger le cours;
Heureux ſi j'avois pu ravir à la mémoire
Cette indigne moitié d'une ſi belle hiſtoire.
Et moi-même à mon tour je me verrois lié?
Et les dieux juſques-là m'auroient humilié?
Dans mes lâches ſoupirs d'autant plus mépriſable,
Qu'un long amas d'honneurs rend Théſée excuſable,
Qu'aucuns monſtres par moi domptés juſqu'aujourd'hui,
Ne m'ont acquis le droit de fallir comme lui.

Les défauts qu'on trouve dans la vie des grands hommes, ſont comme ces petites taches de rouſſeur qui ſe rencontrent quelquefois ſur un beau viſage, elles ne le rendent pas laid, mais elle l'empêchent d'être d'une beauté parfaite: ſi cela eſt, que doit-on penſer de ces gens qui ſont tous couverts de taches vicieuſes; j'aurois cent choſes à dire là-deſſus, d'après les moraliſtes, mais je me contenterai de rapporter une ſeule réflexion de Montagne, homme du monde, & qu'on peut croire en ces matieres. Cette réflexion eſt dans le *l. III. c. ij. de ſes eſſais*.

„ Il n'eſt *vice*, dit-il, véritablement *vice* qui n'offenſe, & qu'un jugement entier n'accuſe: car il a „ de la laideur, & incommodité ſi apparente, qu'à „ l'aventure, ceux-là ont raiſon, qui diſent qu'il eſt „ principalement produit par beſtile ignorance; tant „ eſt-il mal-aiſé d'imaginer, qu'on le cognoiſſe ſans „ le hayr. La malice hume la plûpart de ſon propre venin, & s'en empoiſonne. Le *vice* laiſſe comme un ulcere en la chair, une répentance en l'ame, qui toujours s'eſgratigne, & s'enſanglante elle-même. (*D. J.*)

L'uſage a mis de la différence entre un *défaut* & un *vice*; tout *vice* eſt *défaut*, mais tout *défaut* n'eſt pas *vice*. On ſuppoſe à l'homme qui a un *vice*, une liberté qui le rend coupable à nos yeux; le défaut tombe communément ſur le compte de la nature; on excuſe l'homme, on accuſe la nature. Lorſque la philoſophie diſcute ces diſtinctions avec une exactitude bien ſcrupuleuſe, elle les trouve ſouvent vuides de ſens. Un homme eſt-il plus maître d'être puſillanime, voluptueux, colere en un mot, que louche, boſſu ou boiteux? Plus on accorde à l'organiſation

à l'édu-

à l'éducation, aux mœurs nationales, au climat, aux circonſtances qui ont diſpoſé de notre vie, depuis l'inſtant où nous ſommes tombés du ſein de la nature, juſqu'à celui où nous exiſtons, moins on eſt vain des bonnes qualités qu'on poſſede, & qu'on ſe doit ſi peu à ſoi-même, plus on eſt indulgent pour les défauts & les *vices* des autres; plus on eſt circonſpect dans l'emploi des mots vicieux & vertueux, qu'on ne prononce jamais ſans amour ou ſans haine, plus on a de penchant à leur ſubſtituer ceux de malheureuſement & d'heureuſement nés, qu'un ſentiment de commiſération accompagne toujours. Vous avez pitié d'un aveugle; & qu'eſt-ce qu'un méchant, ſinon un homme qui a la vue courte, & qui ne voit pas au-delà du moment où il agit?

VICE, (*Hiſt. mod.*) eſt un terme qui entre dans la compoſition de pluſieurs mots, pour marquer le rapport de quelque choſe ou de quelque perſonne qui en remplace une autre.

En ce ſens, *vice* eſt un mot originairement latin dérivé de *vices* que les Romains joignoient avec le verbe *gerere*, pour exprimer agir au lieu ou à la place d'un autre.

VICE-AMIRAL, eſt en Angletere un des trois principaux officiers des armées navales du roi, lequel commande la ſeconde eſcadre, & qui arbore ſon pavillon ſur le devant de ſon vaiſſeau, qui porte auſſi le nom de *vice amiral*. Nous avons en France deux *vice-amiraux*, l'un du ponent, & l'autre du levant; le premier commande ſur l'Océan, & l'autre ſur la Méditerranée. Il ſont ſupérieurs à tous les autres officiers généraux de la marine, & ſubordonnés à l'amiral. *Voyez* AMIRAL & ARMÉE NAVALE.

VICE CHAMBELLAN, nommé auſſi *ſous chambellan* dans les anciennes ordonnances, eſt un officier de la cour immédiatement au deſſous du lord chambellan, en l'abſence duquel il commande aux officiers de la partie de la maiſon du roi qu'on appelle *la chambre au premier*. *Voyez* CHAMBELLAN.

VICE CHANCELIER d'une univerſité, eſt un membre diſtingué qu'on élit tous les ans pour gouverner les affaires en l'abſence du chancelier, dans les univerſités d'Angleterre. On l'appelle dans celle de Paris *ſous-chancelier*, & ſa fonction eſt de donner le bonnet aux docteurs & aux maitres-ès-arts, en l'abſence du chancelier. *Voyez* CHANCELIER & UNIVERSITÉ.

VICE-CONSUL, (*Comm.*) officier qui fait les fonctions de conſul, mais ſous les ordres de celui-ci, ou en ſon abſence.

Il y a pluſieurs échelles du lévant, & quelques places maritimes de l'Europe, où la France & les autres nations n'entretiennent que des *vice-conſuls*, ce qui dépend ordinairement du peu d'importance du lieu & du commerce qu'on y fait. *Voyez* CONSUL.

VICE-DOGE, eſt un conſeiller ou ſénateur, noble vénitien, qui repréſente le doge, lorſque celui-ci eſt malade ou abſent; & qu'on choiſit afin que la république ne demeure jamais ſans chef. Mais ce *vice-doge* n'occupe jamais le ſiege ducal, ne porte point la couronne, & n'eſt point traité de *ſéréniſſime*. Cependant les miniſtres étrangers en haranguant le corps des ſénateurs, donnent au *vice doge* le titre de *prince ſéréniſſime*. Il fait toutes les fonctions du doge, & répond aux ambaſſadeurs en demeurant couvert, comme le chef de la république. *Voyez* DOGE.

VICE-GÉRENT eſt un vicaire, un député, un lieutenant. *Voyez ces termes à leur place*. En France nous avons des *vice-gérents* dans les officialités: ce ſont des eccléſiaſtiques choiſis par l'évêque, pour tenir la place de l'official en cas d'abſence ou de maladie. *Voyez* OFFICIAL.

VICE LÉGAT eſt un officier que le pape envoie à Avignon, ou dans quelqu'autre ville pour y faire la fonction de gouverneur ſpirituel & temporel, quand il n'y a point de légat ou de cardinal qui y commande. Toute la Gaule narbonnoiſe, comme le Dauphiné, la Provence, *&c.* a recours au *vice-légat* d'Avignon pour toutes les expéditions eccléſiaſtiques, de même maniere que les autres provinces de France s'adreſſent à Rome. *Voyez* LÉGAT.

VICE ROI eſt le gouverneur d'un royaume, qui y commande au nom du roi avec une autorité ſouveraine. Dans le tems que Naples & la Sicile étoient ſoumiſes à l'Eſpagne, elle y envoyoit des *vice-rois*. La cour de Vienne lorſqu'elle étoit en poſſeſſion de ces pays, les gouvernoit auſſi par des *vice-rois*. Le gouverneur général d'Irlande a le titre de *vice-roi*, & l'Eſpagne le donne auſſi à ceux qui gouvernent en ſon nom le Mexique & le Pérou.

VICE-SEIGNEUR eſt un vicomte, un shérif, ou un vidame. *Voyez ces mots*.

VICE-SEIGNEUR d'une abbaye ou d'une égliſe, en droit civil & canon, eſt un avocat ou advoué, c'eſt-à-dire un défenſeur ou protecteur de l'abbaye ou de l'égliſe. *Voyez* ADVOUÉ,

VICE-SEIGNEUR de l'évêque, en droit canon, eſt un commiſſaire ou vicaire général de l'évêque *Voyez* COMMISSAIRE.

VICEGRARD, (*Géog. mod*) *ou* VISEGRARD *ou* VIZZEGRARD, autrement PLIDENBURG. Son nom latin eſt ſelon quelques-uns, *Vetus-Salina*; ville de la baſſe Hongrie, ſur la droite du Danube, à 3 milles au-deſſus de Grau, entre cette ville & Bude, avec un château bâti ſur le haut d'un rocher. Les Turcs la prirent en 1605, & le duc de Lorraine la leur enleva en 1684 *Long.* 36. 45. *lat.* 47. 32. (*D. J.*)

VICENCE, (*Géog. mod.*) en italien *Vicenza*, en latin *Vicetia*, *Vicentia*, *Vicenta*, *Vicentia civitas*; ville d'Italie dans l'état de Veniſe, capitale du Vicentin, ſur le Bacciglione. Elle eſt ſituée dans un terroir des plus fertiles, à 18 milles au nord-oueſt de Padoue, à 30 au nord-eſt de Vérone, à 40 à l'eſt de Breſſe, & à égale diſtance de Feltri.

Cette ville a 4 milles de circuit. On y compte 57 égliſes, dont 14 ſont paroiſſiales, 17 deſſervies par des religieux, & 12 qui appartiennent à des monaſteres de filles. Elle eſt arroſée des rivieres Bacciglione & Rorone, outre quelques ruiſſeaux qui apportent de grandes commodités aux habitans, pour faire tourner des moulins à papier, apprêter la ſoie, exprimer l'huile d'olive, & pour conduire les bateaux en différens endroits de la ville qui a doubles murailles.

Les plus remarquables des ſept places de *Vicence*, ſont celles des environs du palais public & du dôme La maiſon-de-ville eſt un bel édifice par la hardieſſe de l'architecture. La tour de ſon horloge eſt ſurprenante par ſa hauteur. Les lieux de plaiſance des environs de cette ville ſont agréables par leur ſituation entre de petits vallons, où tout croît en abondance, & ſur-tout la vigne qui porte le vin le plus eſtimé de tout l'état. Le couvent du mont Béric a une égliſe qui dans ſa petiteſſe paſſe pour une des plus riches d'Italie. *Long.* de *Vicence* 29. 10. *lat.* 45. 30.

Cette ville eſt une des plus anciennes de l'Europe, car il y avoit plus de 200 ans qu'elle avoit été bâtie quand les gaulois ſénonois l'aggrandirent. Les Romains lui donnerent le droit de bourgeoiſie romaine, de cité & de république, & elle s'eſt vue ſous la protection de Brutus & de Cicéron. Elle perdit beaucoup de ſon luſtre dans la décadence de l'empire, & elle a ſouffert depuis un grand nombre de révolutions. Les Lombards s'en rendirent les maîtres, & enſuite elle eut pendant quelque tems ſes ducs & ſes comtes. L'empereur Barberouſſe la réduiſit à l'eſclavage; mais elle eut le bonheur de ſecouer le joug, & de ſe joindre à Milan, & de conclure la ligue fameuſe des villes de Lombardie. Fréderic II. déſola cette ville, qui ſe vit obligée de ſe jetter entre les bras des Vénitiens. Maximilien la leur enleva en 1509, & 7 ans après elle fut rendue à la république qui l'a toujours poſſédée depuis.

Cette ville a produit trois hommes célebres, chacun dans leur genre; Pacius, Palladio & Triſſino.

Pacius (Jules), chevalier de S. Marc, philoſophe & juriſconſulte, naquit à *Vicence* en 1550, & goûta de bonne heure les opinions des Proteſtans, en liſant leurs ouvrages par curioſité. On lui fit un crime de cette lecture, & on le menaça de la priſon; il en prit l'épouvante, ſe rendit en Allemagne & delà en Hongrie, où il enſeigna le droit pour ſubſiſter. Pacius vint enſuite en France, & il y profeſſa à Sedan, à Niſmes, à Montpellier (où il eut pour diſciple M. de Peireſc), à Aix, & à Valence. On lui offrit des chaires de droit à Leyde, à Piſe & à Padoue. Il préféra cette derniere ville, mais par l'inconſtance de ſon humeur il revint à Valence, où il mourut en 1635, à 85 ans. Le P. Nicéron a fait ſon article dans les *Mém.* des homm. illuſt. *tom. XXXIX. pag.* 272. Pacius a publié divers ouvrages de droit qui ſont eſtimés. Ses traductions de quelques œuvres d'Ariſtote, ne le ſont pas moins. On met au nombre de ſes principaux ouvrages: 1°. *Methodicorum ad Juſtinianeum codicem libri tres, & de contractibus libri ſex*,

Lyon 1606 *in-fol.* 2°. *Synopſis, ſeu œconomia juris utriuſque*. Lyon 1616 *in-fol.* & Straſbourg 1620 *in-fol.* 3°. *Corpus juris civilis* Genève 1580. *in-fol.* 4°. *De dominio maris Adriatici*. Lyon 1619 *in-8°.*

Palladio (André), natif de *Vicence*, célebre & ſavant architecte du xv. ſiecle, étudia les monumens antiques de Rome, & déterra par ſon génie, les véritables regles d'un art qui avoient été corrompues par la barbarie des Goths. Il nous a laiſſé un excellent traité d'architecture, diviſé en 4 livres, qu'il mit au jour en 1570. Rolland Friart l'a traduit en françois. Palladio embellit Veniſe & *Vicence* de pluſieurs beaux édifices, & mourut l'an 1580. Il avoit eu pour maître le Triſſino dont nous allons parler, & qui réuniſſoit plus d'un talent.

Triſſino (Jean-Georges), naquit à *Vicence* d'une famille noble & ancienne, l'an 1478. Il cultiva les belles-lettres, la poéſie, les mathématiques, & l'architecture, dont il apprit les élemens à Palladio, qui devint dans la ſuite un ſi grand maître en ce genre.

Triſſino dans ſon ſéjour à Rome, compoſa ſa tragédie de *Sophonisbe*, que Léon X. fit repréſenter avec beaucoup de pompe, d'autant que c'étoit la premiere tragédie en langue italienne. Elle fut imprimée en 1524 *in-4°*. Son poëme épique, ſous le titre de *La Italia liberata da goti*, parut en 1547. J'ai parlé de cet ouvrage au *mot* Poëme *épique*.

Le Triſſino avoit d'autres talens que celui de poëte; il étoit propre à traiter de grandes affaires, & il ſe conduiſit avec beaucoup d'adreſſe & de bonheur dans les négociations que lui confierent Leon X. Clément VII. Maximilien & Charles Quint; mais lorſqu'il revint à *Vicence*, il trouva ſa famille remplie de troubles & de diviſions. Un fils qu'il avoit eu de ſon premier mariage, s'étoit emparé du bien de ſa mere, & de la maiſon de ſon pere, par une ſentence des procurateurs de S. Marc. Triſſino vivement affligé de l'ingratitude de ce fils, & de l'injuſtice de la république, ſe bannit de ſon pays, & fit à ſon départ les vers touchans que voici.

Quæramus terras alio ſub cardine mundi,
Quando mihi eripitur fraude paterna domus;
Et fovet hanc fraudem Venetum ſententia dura,
Quæ nati in patrem comprobat inſidias;
Quæ natum voluit confectum ætate parentem,
Atque ægrum antiquis pellere limitibus.
Chara domus valeas, dulceſque valete penates;
Nam miſer ignotos cogor adire lares.

Il ne ſurvécut pas long-tems à ſes chagrins, étant mort à Rome l'année ſuivante 1550, âgé de 72 ans. L'édition de toutes les œuvres du Triſſin, a été donnée par le marquis Maffei, à Vérone en 1729, en 2 vol. *in-fol.* (*Le Chevalier* de Jaucourt.)

VICENNAL, adj. (*Hiſt. anc.*) dans l'antiquité ſignifioit une choſe qu'on renouvelloit tous les vingt ans.

Telle eſt l'acception la plus uſitée de ce mot. Car c'eſt ainſi qu'on nommoit les jeux, fêtes ou réjouiſſances qu'on donnoit à l'occaſion de la vingtieme année du regne du prince.

On trouve grand nombre de médailles avec cette inſcription *vicenalia vota*, c'eſt-à-dire les vœux que le peuple faiſoit à cette occaſion, pour la ſanté de l'empereur & pour l'aggrandiſſement de l'empire.

Dans les médailles de Tacite, de Gallien & de Probus, ces vœux étoient exprimés par ces caracteres *VOT. X. & XX.* Dans celles de Galere Maximien, par ceux-ci, *VOT. X. M. XX.* Dans celles de Conſtantin, de Valentinien & de Valens, par ces caracteres, *VOT. X. MULT. XX.* Dans celles de Dioclétien, de Julien, de Théodoſe, d'Arcadius par ces mêmes mots, *VOT. X. MULT. XX.* Dans celles de Conſtance par ceux-ci, *VOT. X. SIC. XX.* Celles du jeune Licinius portent *VOT. XII. FEL. XX.* & quelques-unes de Conſtantin *VOT. XV. FEL. XX.*

M. Ducange dit à l'égard de ces médailles votives, qu'Auguſte ayant feint de vouloir quitter l'empire, accorda par deux fois aux prieres du ſénat de continuer à gouverner pour dix ans, & qu'on commença à faire chaque décennale des prieres publiques, des ſacrifices & des jeux pour la conſervation des princes, que dans le bas empire on en fit de cinq ans en cinq ans. C'eſt pourquoi dans le bas empire, depuis Dioclétien, on trouve ſur des médailles *VOTIS. V. XV. &c.* Le premier chiffre marque le nombre des années où l'on répétoit les vœux vicennaux, & le ſecond chiffre les mêmes vœux vicennaux qui avoient toujours retenu leur premier nom exprimé par *XX. Voyez* Vœux, Médailles votives.

On appelloit encore chez les Romains vicennales, *vicennalia*, des fêtes funéraires qu'on célébroit le vingtieme jour après le décès d'une perſonne.

VICENTE, san, (*Géogr. mod.*) petite ville de l'Amérique méridionale, dans le Bréſil, ſur la côte de la mer du nord. (*D. J.*)

Vicente, *ſan*, ou *la* Barquera, (*Géog. mod.*) petite ville maritime d'Eſpagne, dans la Biſcaye.

Vicente, *ſan*, *de la* Sonciera, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans la Caſtille, province de Rioxa. (*D. J.*)

Vicente, san, *la capitainerie de*, (*Géog. mod.*) les François diſent *S. Vincent*; province ou capitainerie maritime du Bréſil. Elle eſt bornée au nord & à l'orient par celle de Rio Janeïro, & le Paraguai la borne au nord-oueſt. Sa capitale lui donne ſon nom; elle eſt ſituée ſur l'île de Los-Santos, à 40 lieues de Rio-Janéiro, avec un port. *Latit. auſtrale*, ſuivant le Jarric, 24. (*D. J.*)

VICENTIN, le, (*Géog. mod.*) contrée d'Italie, dans l'état de Veniſe. Elle eſt bornée au nord par le Trentin; au midi, par le Padouan; au levant, par le Tréviſan; & au couchant, par le Véroneſe. Elle peut avoir 40 milles du nord au ſud, & 33 de l'eſt à l'oueſt, dont le tout ne contient qu'environ cent cinquante mille ames. L'air qu'on y reſpire eſt ſain; tout le pays eſt baigné de rivieres, de ſources d'eau vive, de ruiſſeaux & de petits lacs. Les collines, auſſi fertiles qu'agréables, portent de fort bon vin, les plaines du bétail & les montagnes des carrieres d'excellentes pierres à bâtir. Vicence eſt la capitale.

VICETIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Gaule tranſpadane, ſur le petit *Medoacus*. Les auteurs latins, comme Pline, *l. III. c. xix.* Tacite, *hiſt. l. III. c. viij* écrivent *Vicetia*; mais Ptolomée, *l. III. c. j.* lit *Vicenta*, la table de Peutinger *Vicetia*, & l'itinéraire d'Antonin *Vicentia civitas*. Cet itinéraire la place entre Vérone & Padoue, à 33 milles de la premiere de ces villes, & à 37 milles de la ſeconde. C'étoit un municipe. Tacite, *hiſt. l VIII. c. viij.* le dit clairement. Cette ville s'appelle préſentement *Vicenza* en italien, & en françois *Vicence*. *Voyez ce mot*.

Q. Rhemmius *Palemon*, fils d'un eſclave, mais célebre grammairien, étoit natif de *Vicetia*. Il enſeigna à Rome avec une réputation extraordinaire ſous Tibere & Claudius. Juvenal en parle avec éloge. Il ne nous reſte que des fragmens de ſes écrits.

VICHI, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Bourbonnois, ſur la droite de l'Allier, à 16 lieues de Moulins, à 6 de Gannat, avec châtellenie, un corps de ville, un grenier à ſel, une égliſe paroiſſiale, & une maiſon de Céleſtins; cependant cette petite ville n'eſt connue que par ſes eaux minérales & par ſes bains, ſur leſquels on peut conſulter leur article dans ce *dictionnaire* & les *mémoires de l'académie des Sciences*. *Long.* 21. 8. *lat.* 46. 2. (*D. J.*)

VICICILI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) oiſeau du Mexique, qui eſt appellé *tomincios* au Pérou. Il paroît par ſa deſcription être le même que celui que les voyageurs françois ont appellé l'*oiſeau mouche* ou *le colibri*. On dit qu'il n'a pas le corps plus gros qu'une guêpe; ſon bec eſt long & délié, il voltige ſans ceſſe autour des fleurs ſans prendre du repos; ſon plumage eſt auſſi fin que le duvet, & varié de différentes couleurs très-agréables. On dit qu'il s'endort ou s'engourdit ſur quelque branche au mois d'Octobre, & ne ſe réveille qu'au mois d'Avril.

VICIÉ, VICIÉE, adj. (*Commerce.*) ce qui a quelque tace, quelque défaut. *Voyez* Tare.

Ce terme, dans le commerce, ſe dit des marchandiſes qui n'ont pas été bien fabriquées, ou à qui il eſt arrivé quelqu'accident dans l'apprêt, ou enfin qui ſe ſont gâtées dans le magaſin ou dans la boutique, enſorte qu'elles ſont hors de vente. Un drap *vicié*, du vin *vicié*; ce terme eſt générique, & comprend toutes les tares & défauts qu'une marchandiſe peut avoir. *Dict. de Comm.*

VICIEUX, adj. (*Gramm.*) qui a quelque vice. *Voy.* Vice.

Vicieux, (*Maréchal.*) un cheval *vicieux* eſt celui qui a de ſortes fantaiſies, comme de ruer & de mordre.

VICINOVIA, (*Géog. anc.*) nom latin donné par Gregoire de Tours, *l. V. c. xxvj.* & *l. X. c. ix.* à la Vilaine, riviere de France, qui prend ſa ſource aux confins du Maine, & qui vient ſe perdre dans la mer, vis-à-vis Belle-Isle. Ptolomée nomme cette riviere *Vidiana* (*D. J.*)

VICISSITUDES, (*Phyſiq. & Morale.*) il n'eſt pas poſſible d'écrire ce mot ſans y joindre les belles réflexions du chancelier Bacon, ſur les *viciſſitudes* céleſtes & ſublunaires.

La matiere, dit ce grand homme, eſt dans un mouvement perpétuel, & ne s'arrête jamais. Elle produit les *viciſſitudes* ou les mutations dans les globes céleſtes; mais il n'appartient pas à nos foibles yeux de voir ſi haut. Si le monde n'avoit pas été deſtiné de tout tems à finir, peut-être que la grande année de Platon auroit produit quelque effet, non pas en renouvellant les corps individus, car c'eſt une folie & même une vanité à ceux qui penſent que les corps céleſtes ont de grandes influences ſur chacun de nous en particulier, mais en renouvellant le total & la maſſe des choſes. Peut-être que les cometes influent un peu ſur cette maſſe entiere; mais elles paroiſſent ſi rarement, & nous en ſommes ſi loin, qu'il eſt impoſſible de faire des obſervations ſur leurs effets. Des *viciſſitudes* céleſtes, paſſons à celles qui concernent la nature humaine.

La plus grande *viciſſitude* qu'on doit conſidérer parmi nous eſt celle des religions & des ſectes; car ces ſortes de phénomenes dominent principalement ſur l'eſprit des hommes, & on les voit toujours en but aux flots du tems.

Les changemens qui arrivent dans la guerre roulent principalement ſur trois points; ſur le lieu où la guerre ſe fait, ſur la qualité des armes & ſur la diſcipline militaire. Les guerres anciennement paroiſſoient venir principalement de l'orient à l'occident. Les Perſes, les Aſſyriens, les Arabes, les Scythes qui tous firent des invaſions étoient des Orientaux. Il eſt rare que ceux qui habitent bien avant vers le midi ayent envahi le ſeptentrion. On remarque une choſe, que lorſqu'il y a dans le monde peu de nations barbares, & qu'au contraire preſque toutes ſont policées, les hommes ne veulent point avoir d'enfans, à-moins qu'ils ne prévoient qu'ils auront de quoi fournir à leur ſubſiſtance & à leur entretien. C'eſt à quoi regardent aujourd'hui preſque toutes les nations, excepté les Tartares; & en ce cas, il n'y a pas à craindre des inondations & des tranſplantations. Mais lorſqu'un peuple eſt très-nombreux & qu'il multiplie beaucoup, ſans s'embarraſſer de la ſubſiſtance de ſes deſcendans, il eſt abſolument néceſſaire qu'au bout d'un ou de deux ſiecles il ſe débarraſſe d'une partie de ſon monde, qu'il cherche des habitations nouvelles, & qu'il envahiſſe d'autres nations. C'eſt ce que les anciens peuples du Nord avoient accoutumé de faire, en tirant au ſort entre eux pour décider quels reſteroient chez eux, & quels iroient chercher fortune ailleurs.

Lorſqu'une nation belliqueuſe perd de ſon eſprit guerrier, qu'elle s'adonne à la molleſſe & au luxe, elle peut être aſſurée de la guerre; car de tels états pour l'ordinaire deviennent riches pendant qu'ils dégenerent: & le deſir du gain, joint au mépris qu'on a de ſes forces, invite & anime les autres nations à les envahir.

Les armes fleuriſſent dans la naiſſance d'un état; les lettres dans ſa maturité, & quelque tems après les deux enſemble; les armes & les lettres, le commerce & les arts méchaniques dans ſa décadence. Les lettres ont leur enfance, & enſuite leur jeuneſſe, à laquelle ſuccede l'âge mûr, plus ſolide & plus exact; enfin elles ont une vieilleſſe; elles perdent leur force & leur vigueur, il ne leur reſte que du babil.

C'eſt ainſi que tout naît, s'accroît, change & dépérit, pour recommencer & finir encore, ſe perdant & ſe renouvellant ſans ceſſe dans les eſpaces immenſes de l'éternité. Mais il ne faut pas contempler plus au long la *viciſſitude* des choſes, de peur de ſe donner des vertiges. Il ſuffit de ſe rappeller que le tems, les déluges & les tremblemens de terre ſont les grands voiles de la mort qui enſeveliſſent tout dans l'oubli. (*D. J.*)

VICKESLAND, *ou* VICKSIDEN, (*Géog. mod.*) en latin *Wickia* contrée de la Norwege, au gouvernement de Bahus, dans ſa partie ſeptentrionale.

VICO-AQUENSE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Labour, proche la mer; ſon évêché fondé dans le treizieme ſiecle, eſt ſuffragant de Sorrento. La ville à été bâtie par Charles II. roi de Naples, ſur les ruines d'*Æqua*. *Long.* 31, 55. *latit.* 40, 40. (*D. J.*)

VICOMTE, ſ. m. (*Gram. Hiſt. & Juriſprud.*) *vice-comes*, ſignifie en général celui qui tient la place de comte, *quaſi vice comitis*, *ſeu vicem comitis gerens*.

Quoique le titre de comte fût uſité chez les Romains, & que quelques auteurs comparent les *vicomtes* à ces commiſſaires ou députés que chez les Romains on appelloit *legati proconſulum*, il eſt certain néanmoins que l'on ne connoiſſoit point chez eux le titre de *vicomte*, lequel n'a commencé à être uſité qu'en France.

Les comtes des provinces avoient ſous eux les comtes des villes: par exemple le comte de Champagne avoit pour ſes pairs les comtes de Joigny, Retel, Brienne, Portien, Grandpré, Roucy, & Braine; quelques-uns y ajoutent Vertus.

Ces comtes des villes n'étoient point qualifiés de *vicomtes*.

Il y avoit cependant certaines provinces où le comte avoit ſous lui, ſoit dans ſa ville capitale, ſoit dans les principales villes de ſon gouvernement, des *vicomtes*, au-lieu de comtes particuliers, comme le comte de Poitiers; ce comté étant compoſé de quatre *vicomtés*, qui ſont Châtelleraut, Thouars, Rochechouart, & Broſſe.

Il y a encore beaucoup de ſeigneuries qui ont le titre de *vicomtés*, & principalement en Languedoc, en Guyenne, & ailleurs.

Les comtes qui avoient le gouvernement des villes étant chargés tout-à-la-fois du commandement des armes & de l'adminiſtration de la juſtice, & étant par leur état beaucoup plus verſés dans l'art militaire que dans la connoiſſance des lettres & des lois, ſe déchargeoient des menues affaires de la juſtice ſur des vicaires ou lieutenans, que l'on appella *vicomtes* ou *viquiers*, *quaſi vicarii*, & auſſi *châtelains*, ſelon l'uſage de chaque province.

Il y a apparence que l'on donna le titre de *vicomte* ſingulierement à ceux qui tenoient dans les villes la place du comte, ſoit que ces villes n'euſſent point de comte particulier, ſoit que les comtes de ces villes n'y fiſſent pas leur demeure ordinaire, ou enfin pour ſuppléer en l'abſence & au défaut du comte; auſſi ces ſortes de *vicomtes* tenoient-ils à-peu-près le même rang que les comtes, & étoient beaucoup plus que les autres vicaires ou lieutenans des comtes que l'on appelloit *viquiers*, *prevôts*, ou *châtelains*.

De ces *vicomtes*, les uns étoient mis dans les villes par le roi même, comme gardiens des comtés; ſoit en attendant qu'il y eût mis un comte, ſoit pour y veiller indéfiniment en l'abſence & au défaut du comte qui n'y réſidoit pas; les autres étoient mis dans les villes par les ducs ou comtes de la province, comme dans toutes les villes de Normandie, où il y eut des *vicomtes* établis par les ducs.

L'inſtitution des *vicomtes* remonte juſqu'au tems de la premiere race; il en eſt fait mention dans le *chap. xxxvj.* de la loi des Allemands, laquelle fut, comme l'on ſait, publiée pour la premiere fois, par Thierry ou Théodoric, fils de Clovis, & roi de Metz & de Thuringe; ils y ſont nommés *miſſi comitum*, parce que c'étoient des commiſſaires nommés par les comtes pour gouverner en leur place, ſoit en leur abſence, ſoit dans des lieux où ils ne réſidoient pas; on les ſurnommoit *miſſi comitum*, pour les diſtinguer des commiſſaires envoyés directement par le roi dans les provinces & grandes villes que l'on appelloit *miſſi dominici*. Dans la loi des Lombards il ſont nommés *miniſtri comitum*; ils tenoient la place des comtes dans les plaids ordinaires & aux grandes aſſiſes ou plaids généraux, appellés *mallum publicum*.

Dans les capitulaires de Charlemagne, ces mêmes officiers ſont nommés *vicarii comitum*, comme qui diroit *lieutenans des comtes*; ils étoient au-deſſus des centeniers.

On les appella auſſi *vice comites*, d'où l'on a fait en françois le titre de *vicomtes*.

Ils étoient d'abord élus par les comtes mêmes, le comte de chaque ville étoit obligé d'avoir ſon *vicom-*

te ou lieutenant, & comme le pouvoir du comte s'étendoit non-ſeulement dans la ville, mais auſſi dans tout le canton ou territoire dépendant de cette ville, le pouvoir que le *vicomte* avoit en cette qualité s'étendoit auſſi dans la ville & dans tout ſon territoire.

Cependant en général la compétence des comtes étoit diſtincte de celle de leur *vicomtes* ou lieutenants: les premiers connoiſſoient des cauſes majeures, les *vicomtes* jugeoient en perſonnes les affaires légeres; de-là vient ſans doute qu'encore en pluſieurs lieux, la juſtice vicomtiere ne s'entend que de la moyenne juſtice, & qu'en Normandie les juges appellés *vicomtes*, qui tiennent la place des prevôts, ne connoiſſent pas des matieres criminelles.

Mais en l'abſence ou autre empêchement du comte, le *vicomte* tenoit les plaids ordinaires du comte, & même préſidoit aux plaids généraux.

La fonction du comte embraſſant le gouvernement & le commandement militaire auſſi-bien que l'adminiſtration de la juſtice; celle du *vicomte* s'étendoit auſſi à tous les mêmes objets au défaut du comte.

Vers la fin de la ſeconde race, & au commencement de la troiſieme, les ducs & comtes s'étant rendus propriétaires de leurs gouvernemens, qui n'étoient auparavant que de ſimples commiſſions; les *vicomtes* à leur exemple firent la même choſe.

Les offices de *vicomtes* furent inféodés, de même que les offices de ducs, de comtes, & autres; les uns furent inféodés par le roi directement, les autres ſous-inféodés par les comtes.

Les comtes de Paris qui avoient ſous eux un prevôt pour rendre la juſtice, avoient auſſi un *vicomte*, mais pour un objet différent; ils ſous-inféoderent une partie de leur comté à d'autres ſeigneurs qu'on appella *vicomtes*, & leur abandonnerent le reſſort ſur les juſtices enclavées dans la *vicomté*, & qui reſſortiſſoient auparavant à la prevôté. Une des fonctions de ces *vicomtes*, étoit de commander les gens de guerre dans la vicomté, droit dont le prevôt de Paris jouit encore en partie, lorſqu'il commande la nobleſſe de l'arriere-ban.

Le *vicomte* de Paris avoit auſſi ſon prevôt pour rendre la juſtice dans la vicomté, mais on croit que s'il exerçoit la juſtice, c'étoit militairement, c'eſt-à-dire ſur le champ, & par rapport à des délits qui ſe commettoient en ſa préſence; dans la ſuite la vicomté fut réunie à la prevôté.

Préſentement en France, les *vicomtes* ſont des ſeigneurs dont les terres ſont érigées ſous le titre de *vicomte*.

En Normandie les *vicomtes* ſont des juges ſubordonnés aux baillifs, & qui tiennent communément la place des prevôts. Loiſeau prétend que ces *vicomtes* ſont les juges primitifs des villes; mais Baſnage fait voir qu'en Normandie, comme ailleurs, les comtes furent les premiers juges, qu'ils avoient leurs *vicomtes* ou lieutenans, & que quand les comtes ceſſerent de faire la fonction de juge, les ducs de Normandie établirent à leur place des baillifs, auxquels les *vicomtes* ſe trouverent ſubordonnés de même qu'ils l'étoient aux comtes; il croit pourtant que les *vicomtes* furent ainſi appellés *tanquam vicorum comites*, comme étant les juges des villes.

En quelques villes de Normandie, l'office de maire eſt réuni à celui de *vicomte*, comme à Falaiſe & à Bayeux.

En quelques autres il y a des prevôts avec les *vicomtes*, comme dans le bailliage de Giſors.

La coutume de Normandie, *tit. de juriſdict. art.* 5. porte qu'au *vicomte*, ou ſon lieutenant, appartient la connoiſſance des clameurs de haro civilement intentés; de clameur de plege pour choſe roturiere; de vente & dégagement de biens, d'interdits entre roturiers, d'arrêts, d'exécutions, de matiere de namps, & des oppoſitions qui ſe mettent pour iceux namps, de dations de tutelle & curatelle de mineurs, de faire faire les inventaires de leurs biens, d'ouir les comptes de leurs tuteurs & adminiſtrateurs, de *vendue* des biens desdits mineurs; de partage de ſucceſſion, & des autres actions perſonnelles, réelles, & mixtes, en poſſeſſoire & propriété, enſemble de toute matiere de ſimple desrene entre roturiers, & des choſes roturieres, encore que eſdites matieres échée, vue & enquête. *Voyez* Brodeau *ſur Paris*; Loiſeau, *des ſeigneuries*; Baſnage, & les autres commentateurs de la coutume de Normandie, ſur l'*article* 5. du *tit. de juriſdict.* & le *mot* COMTE, COMTÉ, & ci-après le VICOMTÉ. (*A*)

VICOMTE DES AIDES, il eſt parlé des *vicomtes des aides* dans une ordonnance de Charles VII. du premier Mars 1388. qui porte que les tréſoriers ne pourront voir les états des grenetiers & receveurs & *vicomtes des aydes*, avant la rendue de leurs comptes.

M. Secouſſe croit qu'il y a faute en cet endroit, & qu'il faut lire *grenetiers & receveurs des aides & vicomtes*, parce que, dit-il, les *vicomtes* qui recevoient les revenus ordinaires du roi, ne ſe mêloient point de la levée des aides.

Cependant il n'eſt pas étonnant que l'on ait appellé *vicomtes des aides* ceux qui faiſoient la recette des aides, de même que l'on appelloit *vicomtes du domaine* ceux qui faiſoient la recette du domaine; il eſt parlé de ces *vicomtes des aides* dans Monſtrelet, *vol. I. ch. xcix. Voyez* auſſi le gloſſaire de M. de Lauriere, au mot *vicomte*.

VICOMTE DU DOMAINE, étoit celui qui faiſoit au lieu du comte la recette du domaine, de même que les *vicomtes des aides* faiſoient la recette des aides. *Voyez* Monſtrelet, *ch. xcix* du premier volume, Lauriere au mot *vicomte*, & le *mot* VICOMTE DES AIDES.

VICOMTE DE L'EAU, eſt un juge établi en la ville de Rouen, lequel ſe qualifie conſeiller du roi, *vicomte de l'eau* à Rouen, juge politique, civil & criminel par la riviere de Seine, & gardes des étalons, poids, & meſures de la ville.

Sa juriſdiction s'étend tant en matiere civile que criminelle, ſur les rivieres de Seine & d'Eure, chemins & quais le long desdites rivieres, depuis la pierre du poirier au-deſſous de Caudebec, juſqu'au ponteau de Blaru, au-deſſus de Vernou, faiſant la ſéparation de la Normandie d'avec le pays de France. *Voyez* l'*hiſt. de la ville de Rouen*, *édit. de* 1738. le *coutumier général* des anciens droits dûs au roi, qui ſe perçoivent au bureau de la vicomté de Rouen, & le *recueil d'arrêts du parlement de Normandie*, de M. Froland.

VICOMTE EXTRAORDINAIRE, étoit celui qui étoit commis extraordinairement pour la recette du domaine, ou bien pour la recette des aides, leſquelles ne ſe levoient autrefois qu'extraordinairement; il en eſt parlé dans une ordonnance de Charles VI. du 3 Avril 1388. *Voyez* VICOMTE DES AIDES, & VICOMTE ORDINAIRE.

VICOMTE FERMIER, étoit celui qui tenoit à ferme la recette de quelque vicomté; il eſt parlé des *vicomtes fermiers* du vicomté d'Abbeville, dans des lettres de Charles V. du 9. Mai 1376. *Voyez* le *recueil des ordonnances de la troiſieme race*.

VICOMTE ORDINAIRE étoit celui qui étoit chargé de la recette du domaine, ou bien on les appelloit *ordinaires*, parce que la recette du domaine étoit ordinaire, à la différence de celle des aides, qui ne ſe tenoit qu'extraordinairement. *Voyez* l'ordonnance de Charles VI. du 3 Avril avant Pâques 1383.

VICOMTE-RECEVEUR, dans la plûpart des anciennes ordonnances, les *vicomtes* ſont appellés *vicomtes* ou *receveurs*, ou bien *vicomtes & receveurs*, parce qu'ils étoient alors chargés de faire la recette du domaine dans l'étendue de leur vicomté. *Voyez* VICOMTES DES AIDES & DU DOMAINE.

Sous-VICOMTE eſt le nom que l'on donne en quelques endroits au lieutenant du *vicomte* comme chez les Anglois. *Voyez* Cowel, Spelman.

VICOMTÉ, ſ. f. (*Gram & Juriſp.*) ce terme a trois ſignifications différentes; il ſe prend 1°. pour la dignité de vicomte qui eſt celui qui tient la place d'un comte; 2°. pour une terre érigée ſous le titre de *vicomté*; 3°. pour un tribunal érigé ſous le titre de *vicomté*, & où la juſtice eſt rendue par un juge appellé *vicomte*. *Voyez* ci-devant le mot VICOMTE.

VICOMTÉ ADVOURIE *ou* VOULVIE VOURIE, ces termes ſont employés comme ſynonymes en pluſieurs occaſions. *Voyez* le *Gloſſaire* de du Cange au mot *vice comitatus*.

VICOMTÉ, *impôt*, les droits de *vicomtés* ſont comptés au nombre des *impôts* dans une ordonnance de Charles régent du royaume du mois d'Août 1359; c'étoit apparemment un droit que les vicomtes étoient chargés de recevoir, & qui ſe payoit à la recette de la *vicomté*.

VICOMTIER, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) ſignifie ce qui appartient au vicomté.

Sei-

Seigneur *vicomtier* eſt celui qui a la moyenne juſtice. *Voyez* les coutumes de Ponthieu, Artois, Amiens, Montreuil, Beauqueſne, Vimes, Lille, Heſdin, *&c.*

Juſtice vicomtiere eſt la moyenne juſtice. *Voyez* les coutumes citées dans l'alinéa précédent.

Ces *vicomtiers* ſont ceux dont la connoiſſance appartient à la juſtice *vicomtiere*.

Chemins *vicomtiers* ſont les chemins non royaux qui ſont ſeulement d'un bourg à un autre, ou d'un village. Ils ont été ainſi appellés, parce qu'ils tendent *de vico ad vicum*. *Voyez* au mot CHEMIN.

Voyez auſſi ci-devant les mots VICOMTE & VICOMTÉ.

VICOVARO, (*Géog. mod.*) bourg d'Italie dans la Sabine, à trois milles au nord du Teverone, & à neuf au nord oriental de Tivoli.

Sabellicus (Marc-Antoine Coccius) naquit dans ce bourg l'an 1436, & lui donna le premier nom de *Vicus Varronis*, pour le rendre plus célebre, au lieu qu'il s'appelloit auparavant *Vicus Valerius*. Sabellicus a fait pluſieurs ouvrages qui ont été recueillis en 1560 à Bâle, en 4 vol. in-fol. Il mourut en 1506 à 70 ans d'une maladie honteuſe, comme Jove l'a dit en proſe, & Latomus en vers dans l'épitaphe qu'il lui a faite.

In venere incerta tamen hic contabuit, atque
Maluit italicus gallica fata pati.

Il témoigna en mourant que comme auteur il avoit la même tendreſſe que les peres qui ſentent plus d'amitié pour les plus infirmes de leurs enfans, que pour les mieux conſtitués; car il recommanda l'impreſſion d'un manuſcrit qui n'étoit pas capable de lui faire honneur, & que Egnatius, ſon collegue, mit au jour à Strasbourg en 1508, ſous le titre de *Marci Antonii Coccii ſabellici exemplorum libri decem, ordine elegantiæ & utilitate præſtantiſſimi*; cependant malgré ce titre faſtueux, jamais livre ne mérita mieux que celui-ci, qu'on lui appliquât cette penſée de Pline: *inſcriptiones propter quas vadimonium deſeri poſſit At cum intraveris, dii, deæque, quam nihil in medio invenies!*

Ses autres ouvrages ſont 1°. *Rapſodiæ hiſtoriarum enneades*; eſpece d'hiſtoire univerſelle qui ne vaut pas grand-choſe. Paul Jove dit que c'eſt un ouvrage où les matieres ſont ſi preſſées, qu'elles n'y paroiſſent que comme des points. 2°. *Rerum venetarum hiſtoriæ*, livre plein de flatteries & de menſonge. 3°. *De vetuſtate Aquileiæ libri ſex*, &c. On peut voir ſon article dans les *mém. des homm. illuſt.* du Pere Niceron, *tom. XII p.* 144, *& ſuiv.* (*D. J.*)

VICTIMAIRE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) c'étoit chez les anciens un miniſtre ou ſerviteur des prêtres, un bas officier des ſacrifices dont la fonction étoit d'amener & de délier les victimes, de préparer l'eau, le couteau, les gâteaux & toutes les autres choſes néceſſaires pour les ſacrifices.

C'étoit auſſi à eux qu'il appartenoit de terraſſer, d'aſſommer ou d'égorger les victimes; pour cet effet ils ſe plaçoient auprès de l'autel, nuds juſqu'à la ceinture, & n'ayant ſur la tête qu'une couronne de laurier. Ils tenoient une hache ſur l'épaule ou un couteau à la main, & demandoient au ſacrificateur s'il étoit tems de frapper la victime, en diſant, *ago ne?* frapperai-je. C'eſt de là qu'on les a appellés *agones*, *cultellarii* ou *cultrarii*. Quand le prêtre leur avoit donné le ſignal, ils tuoient la victime, ou en l'aſſommant avec le dos de leur hache, ou en lui plongeant le couteau dans la gorge; enſuite ils la dépouilloient, & après l'avoir lavée & parſemée de fleurs, ils la mettoient ſur l'autel: ils avoient pour eux la portion miſe en réſerve pour les dieux, dont ils faiſoient leur profit, l'expoſant publiquement en vente à quiconque vouloit l'acheter. Ce ſont ces viandes offertes aux idoles dont il eſt parlé dans les épîtres de S. Paul ſous le nom d'*Idolotyta*, & qu'il étoit défendu aux chrétiens de manger. *Voy.* SACRIFICES.

VICTIME HUMAINE, (*Hiſt. des ſuperſtit. relig.*)

Sæpius olim
Relligio peperit ſceleroſa, atque impia facta.

Lucret. *l. I. v.* 83.

„ Depuis long-tems la religion ſuperſtitieuſe a pro-
„ duit des actions impies & déteſtables „. La principale eſt certainement les ſacrifices humains faits aux dieux pour leur plaire, ou pour les appaiſer. L'hiſtoire nous offre tant de faits contraires à la nature, qu'on ſeroit tenté de les nier s'ils n'étoient prouvés par des autorités inconteſtables: la raiſon s'en étonne; l'humanité en frémit: mais comme après un mûr examen la critique n'oppoſe rien aux témoins qui les atteſtent, on eſt réduit à convenir en gémiſſant qu'il n'y a point d'action atroce que l'homme ne puiſſe commettre quand le cruel fanatiſme arme ſa main.

C'eſt lui qui dans Raba, ſur les bords de l'Arnon
Guidoit les deſcendans du malheureux Ammon,
Quand à Moloc leur dieu, des meres gémiſſantes,
Offroient de leurs enfans les entrailles fumantes.
Il dicta de Jephté le ſerment inhumain:
Dans le cœur de ſa fille il conduiſit ſa main.
C'eſt lui qui de Calcas ouvrant la bouche impie,
Demanda par ſa voix la mort d'Iphigénie.
France, dans tes forêts il habita long-tems;
A l'affreux Teutâtes il offrit ton encens!
Tu n'as pas oublié ces ſacrés homicides,
Qu'à tes indignes dieux préſentoient des druides.
Dans Madrid, dans Lisbonne, il allume ces feux;
Ces buchers ſolemnels, où des Juifs malheureux
Sont tous les ans en pompe envoyés par des prêtres,
Pour n'avoir point quitté la foi de leurs ancêtres.

Henriade, *chant.* I.

Cette peinture poétique eſt tirée des annales de l'hiſtoire qui nous apprennent que les autels des dieux furent autrefois ſouillés preſque en tous lieux par le ſang innocent des hommes. La certitude de cet uſage eſt trop bien établie pour qu'on puiſſe en douter. En matieres de faits, les raiſonnemens ne peuvent rien contre les autorités: les différentes ſciences ont chacune leur façon de procéder à la recherche des vérités qui ſont de leur reſſort, & l'hiſtoire, comme les autres, a ſes démonſtrations. Les témoignages unanimes d'auteurs graves, contemporains, deſintéreſſés, dont on ne peut conteſter ni la lumiere ni la bonne foi, conſtituent la certitude hiſtorique; & ce ſeroit une injuſtice d'exiger d'elles des preuves d'une eſpece différente. Les auteurs dont les témoignages concourent à prouver cette immolation des *victimes humaines*, ſe préſentent en foule. Ce ſont Manethon, Sanchoniaton, Hérodote, Pauſanias, Joſephe, Philon, Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnaſſe, Strabon, Cicéron, Céſar, Tacite, Macrobe Pline, Tite-Live, enfin la plûpart des poëtes grecs & latins.

De toutes ces dépoſitions jointes enſemble, il réſulte que les Phéniciens, les Egyptiens, les Arabes, les Chananéens, les habitans de Tyr & de Carthage, les Perſes, les Athéniens, les Lacédémoniens, les Ioniens, tous les Grecs du continent & des isles, les Romains, les Scythes, les Albanois, les Germains, les anciens Bretons, les Eſpagnols, les Gaulois; & pour paſſer dans le nouveau monde, les habitans du Méxique ont été également plongés dans cette affreuſe ſuperſtition: on peut en dire ce que Pline diſoit autrefois de la magie, qu'elle avoit parcouru toute la terre, & que ſes habitans, tous inconnus qu'ils étoient les uns aux autres, & ſi différens d'ailleurs d'idées & de ſentimens, ſe réunirent dans cette pratique malheureuſe; tant il eſt vrai qu'il n'y a preſque point eu de peuples dans le monde dont la religion n'ait été inhumaine & ſanglante!

Comment a-t-elle pu devenir meurtriere? Rien n'étoit plus louable & plus naturel que les premiers ſacrifices des payens; ils n'offroient à leurs dieux que du laurier ou de l'herbe verte; leurs libations conſiſtoient dans de l'eau tirée d'une claire fontaine, & qu'on portoit dans des vaſes d'argille. Dans la ſuite on employa pour les offrandes de la farine & des gâteaux qu'on paîtriſſoit avec un peu de ſel, & qu'on cuiſoit ſous la cendre. Inſenſiblement on joignit à ces offrandes quelques fruits de la terre, le miel, l'huile & le vin; l'encens même n'étoit point encore venu des bords de l'Euphrate, ni le coſtus de l'extrémité de l'Inde, pour être brûlés ſur les autels; mais quand l'uſage des ſacrifices ſanglans eut ſuccédé, l'effuſion du ſang des animaux occaſionna l'immolation des *victimes humaines*.

On ne ſait pas qui le premier oſa conſeiller cette bar-

barbarie; que ce ſoit Saturne, comme on le trouve dans le fragment de Sanchoniation; que ce ſoit Lycaon; comme Pauſanias ſemble l'inſinuer, ou quelqu'autre enfin qu'on voudra, il eſt toujours ſûr que cette horrible idée fit fortune. *Tantus fuit pertubatæ mentis, & ſedibus ſuis pulſæ furor, ut ſic dii placarentur, quemadmodum ne homines quidem ſæviunt*, dit à merveille S. Auguſtin, *de civit. Dei*. l. VI. c. x. Telle étoit l'extravagance de ces inſenſés, qu'ils penſoient appaiſer par des actes de cruauté, que les hommes même ne ſauroient faire dans leurs plus grands emportemens.

L'immolation des *victimes humaines* que quelques oracles vinrent à preſcrire, faiſoit déjà partie des abominations que Moïſe reproche aux Amorrhéens. On lit auſſi dans le Lévitique, *c. xx.* que les Moabites ſacrifioient leurs enfans à leur dieu Moloch.

On ne peut douter que cette coutume ſanguinaire ne fût établie chez les Tyriens & les Phéniciens. Les Juifs eux-mêmes l'avoient empruntée de leurs voiſins: c'eſt un reproche que leur font les prophetes, & les livres hiſtoriques de l'ancien Teſtament fourniſſent plus d'un fait de ce genre. C'eſt de la Phenicie que cet uſage paſſa dans la Grece, & de la Grece les Pélages la porterent en Italie.

On pratiquoit à Rome ces affreux ſacrifices dans des occaſions extraordinaires, comme il paroit par le témoignage de Pline, *l. XXVIII. c. ij.* Entre pluſieurs exemples que l'hiſtoire romaine en fournit, un des plus frappans arriva dans le cours de la ſeconde guerre punique. Rome conſternée par la défaite de Cannes, regarda ce revers comme un ſigne manifeſte de la colere des dieux, & ne crut pouvoir les appaiſer que par un ſacrifice humain. Après avoir conſulté les livres ſacrés, dit Tite-Live, *l. XXII. c. lvij.* on immola les *victimes* preſcrites en pareil cas. Un gaulois & une gauloiſe, un grec & une greque furent enterrés vifs dans une des places publiques deſtinée depuis long-tems à ce genre de ſacrifices ſi contraires à la religion de Numa. Voici l'explication de ce fait ſingulier.

Les décemvirs ayant vu dans les livres ſibyllins que les Gaulois & les Grecs s'empareroient de la ville, *urbem occupaturos*, on imagina que pour détourner l'effet de cette prédiction, il falloit enterrer vifs dans la place publique un homme & une femme de chacune de ces deux nations, & leur faire prendre ainſi poſſeſſion de la ville. Toute puérile qu'étoit cette interprétation, un très-grand nombre d'exemples nous montre que les principes de l'art divinatoire admettoient ces ſortes d'accommodemens avec la deſtinée.

Tite-Live nomme ce barbare ſacrifice *ſacrum minime romanum*; cependant il ſe répéta ſouvent dans la ſuite. Pline, *l. XXX. c. j.* aſſure que l'uſage d'immoler des *victimes humaines* au nom du public, ſubſiſta juſqu'à l'an 95 de Jeſus-Chriſt, dans lequel il fut aboli par un ſénatus-conſulte de l'an 657 de Rome; mais on a des preuves qu'il continua dans les ſacrifices particuliers de quelques divinités, comme, par exemple, de Bellone. Les édits renouvellés en différens tems par les empereurs, ne purent mettre un frein à cette fureur ſuperſtitieuſe; & à l'égard de cette eſpece de ſacrifice humain preſcrit en conſéquence des vers ſibyllins, Pline avoue qu'il ſubſiſtoit toujours, & aſſure qu'on en avoit vu de ſon tems des exemples, *etiam noſtra ætas vidit*.

Les ſacrifices humains furent moins communs chez les Grecs; cependant on en trouve l'uſage établi dans quelques cantons; & le ſacrifice d'Iphigénie prouve qu'ils furent pratiqués dans les tems héroïques, où l'on ſe perſuada que la fille d'Agamemnon déchargeroit par ſa mort, l'armée des Grecs des fautes qu'ils avoient commiſes.

Et caſta inceſte, nubendi tempore in ipſo,
Hoſtia concideret mactatu mæſta parentis.

Lucret. *l. I. v.* 99, 100.

„ Cette chaſte princeſſe tremblante au pié des autels y fut cruellement immolée dans la fleur de „ ſon âge par l'ordre de ſon propre pere „.

Les habitans de Pella ſacrifioient alors un homme à Pélée; & ceux de Ténuſe, ſi l'on en croit Pauſanias, offroient tous les ans en ſacrifice une fille vierge au génie d'un des compagnons d'Ulyſſe qu'ils avoient lapidé.

On peut aſſurer, ſur la parole de Théophraſte, que les Arcadiens immoloient de ſon tems des *victimes humaines*, dans les fêtes nommées *lycæa*. Les *victimes* étoient preſque toujours des enfans. Parmi les inſcriptions rapportées de la Grece par M. l'abbé Fourmont, eſt le deſſein d'un bas-relief trouvé en Arcadie, & qui a un rapport évident à ces ſacrifices.

Carthage, colonie phénicienne, avoit adopté l'uſage de ſacrifier des *victimes humaines*, & elle ne le conſerva que trop long-tems. Platon, Sophocle & Diodore de Sicile le déclarent en termes formels. N'auroit-il pas mieux valu pour les Carthaginois, dit Plutarque, *de ſuperſtitione*, avoir Critias ou Diagoras pour légiſlateurs, que de faire à Saturne les ſacrifices de leurs propres enfans, par leſquels ils prétendent l'honneur? La ſuperſtition, continue-t-il, armoit le pere contre ſon fils, lui mettoit en main le couteau dont il devoit l'égorger. Ceux qui étoient ſans enfans, achetoient d'une mere pauvre la *victime* du ſacrifice; la mere de l'enfant qu'on immoloit, devoit ſoutenir la vue d'un ſi affreux ſpectacle ſans verſer de larmes; ſi la douleur lui en arrachoit, elles perdoit le prix dont on étoit convenu, & l'enfant n'en étoit pas plus épargné. Pendant ce tems tout rétentiſſoit du bruit des inſtrumens & des tambours; ils craignoient que les lamentations de ces fêtes ne fuſſent entendues.

Gélon, roi de Syracuſe, après la défaite des Carthaginois en Sicile, ne leur accorda la paix qu'à condition qu'ils renonceroient à ces ſacrifices odieux de leurs enfans. *Voy.* le recueil de M. Barbeyrac, *art.* 112. C'eſt-là ſans doute le plus beau traité de paix dont l'hiſtoire ait parlé. Choſe admirable! dit M. de Monteſquieu. Après avoir défait trois cens mille carthaginois, il exigeoit une condition qui n'étoit utile qu'à eux, ou plutôt il ſtipuloit pour le genre humain.

Remarquons cependant que cet article du traité ne pouvoit regarder que les carthaginois établis dans l'île, & maîtres de la partie occidentale du pays; car les ſacrifices humains ſubſiſtoient toujours à Carthage. Comme ils faiſoient partie de la religion phénicienne, les loix romaines qui les proſcrivirent longtems après, ne purent les abolir entierement. En vain Tibere fit périr dans les ſupplices les miniſtres inhumains de ces barbares cérémonies, Saturne continua d'avoir des adorateurs en Afrique; & tant qu'il en eut, le ſang des hommes coula ſecrettement ſur ſes autels.

Enfin les témoignages poſitifs de Céſar, de Pline, de Tacite & de pluſieurs autres écrivains exacts ne permettent pas de douter que les Germains & les Gaulois n'aient immolé des *victimes humaines*, nonſeulement dans des ſacrifices publics, mais encore dans ceux qui s'offroient pour la guériſon des particuliers. C'eſt inutilement que nous voudrions laver nos ancêtres d'un crime, dont trop de monumens s'accordent à les charger. La néceſſité de ces ſacrifices étoit un des dogmes établis par les Druïdes, fondés ſur ce principe, qu'on ne pouvoit ſatisfaire les dieux que par un échange, & que la vie d'un homme étoit le ſeul prix capable de racheter celle d'un autre. Dans les ſacrifices publics, au défaut des malfaiteurs, on immoloit des innocens, dans les ſacrifices particuliers on égorgeoit ſouvent de hommes qui s'étoient dévoués volontairement à ce genre de mort.

Il eſt vrai que les payens ouvrirent enfin les yeux ſur l'inhumanité des pareils ſacrifices. Un oracle, dit Plutarque, ayant ordonné aux Lacédémoniens d'immoler une vierge, & le ſort étant tombé ſur une jeune fille nommée *Hélene*, un aigle enleva le couteau ſacré, & le poſa ſur la tête d'une géniſſe qui fut ſacrifiée à ſa place.

Le même Plutarque rapporte que Pélopidas, chef des Thébains, ayant été averti en ſonge, la veille d'une bataille contre les Spartiates, d'immoler une vierge blonde aux manes des filles de Scedaſus, qui avoient été violées & maſſacrées dans ce même lieu; ce commandement lui parut cruel & barbare; la plûpart des officiers de l'armée en jugerent de même, & ſoutinrent qu'une pareille oblation ne pouvoit être agréable au pere des dieux & des hommes, & que s'il y avoit des intelligences qui priſſent plaiſir à l'effuſion du ſang humain, c'étoient des eſprits malins qui ne méritoient aucun égard. Une jeune cavale rouſſe s'étant alors offerte à eux, le devin Théocrite décida que c'étoit-là l'hoſtie que les dieux demando-

doient. Elle fut immolée, & le ſacrifice fut ſuivi d'une victoire complette.

En Egypte, Amaſis ordonna qu'au lieu d'hommes on offrît ſeulement des figures humaines. Dans l'île de Chypre Diphilus ſubſtitua des ſacrifices de bœufs aux ſacrifices d'hommes.

Hercule étant en Italie, & entendant parler de l'oracle d'Apollon, qui diſoit:

Καὶ κεφαλὰς αἵδῃ. καὶ τῷ πάτρι πέμπετε φῶτα.

fit entendre au peuple & aux prêtres, que les termes équivoques de l'oracle ne devoient pas les abuſer, que κεφαλὰς déſignoient des têtes de cire connues depuis ſous le nom d'*oſcilla*, & φωτὰ des flambeaux, qui devinrent enſuite un des principaux ornemens de la fête des ſaturnales.

Au reſte, cette coutume de l'immolation des *victimes humaines*, qui ſubliſta ſi long-tems, ne doit pas plus nous étonner de la part des anciens payens, que de la part des peuples d'Amérique, où les Eſpagnols la trouverent établie. Dans cette partie de la Floride voiſine de la Virginie, les habitans de cette contrée offroient au Soleil des enfans en ſacrifice.

Quelques peuples du Mexique ayant été battus par Fernand Cortès, lui envoyerent des députés avec trois ſortes de préſens, pour obtenir la paix. Seigneurs, lui dirent ces trois députés, voilà cinq eſclaves que nous t'offrons; ſi tu es un dieu qui te nourriſſes de chair & de ſang, ſacrifie-les; ſi tu es un dieu débonnaire, voilà de l'encens & des plumes; ſi tu es un homme, prens ces oiſeaux & ces fruits.

Les voyageurs nous aſſurent que les ſacrifices humains ſubſiſtent encore en quelques endroits de l'Aſie. Il y a des inſulaires dans la mer orientale, dit le p. du Halde, qui vont tous les ans pendant la ſeptieme lune, noyer une jeune vierge en l'honneur de leur principale idole.

L'Europe ne connoit aujourd'hui d'autres ſacrifices humains que ceux que l'inquiſition ordonne de tems en tems, & qui font frémir la nature; mais il faut ſe flatter que ſi quelque jour l'Angleterre ſe trouve en guerre avec l'Eſpagne, ſon amour du bien public lui dictera d'imiter Gélon, & de ſtipuler pour premiere condition du traité de paix, „ que les *auto-da-fé* ſeront abolis dans toutes les poſſeſſions eſpagnoles du vieux & du nouveau monde „. Il ſera plus facile encore au roi de la grande Bretagne d'inſérer la même clauſe dans le premier traité d'alliance & de commerce qu'il pourra renouveller avec ſa majeſté portugaiſe. (*Le chevalier* DE *Jaucourt*.)

Victime, (*Antiq. rom.*) en latin *victima*, parce que *vincta percuſſa cadebat*, ou parce que *vincta ad aras ducebatur*.

La *victime* étoit la principale partie des ſacrifices payens; voici quelques légers détails ſur ce ſujet.

Lorſque toutes les cérémonies du ſacrifice étoient faites, on amenoit la *victime* ſans être liée, parce qu'il falloit que l'on crût qu'elle alloit librement & ſans contrainte à la mort. Le ſacrificateur commençoit à faire l'épreuve de la *victime*, en lui verſant de l'eau luſtrale ſur la tête, & en lui frottant le front avec du vin, ſelon la remarque de Virgile.

Frontique injungit vina ſacerdos.

On égorgeoit enſuite l'animal; on en examinoit toutes les parties; on les couvroit d'un gâteau fait avec de la farine ou du ſel: ce que Servius a exprimé ſur le vj. livre de l'Enéide par ces mots: *mactatus eſt taurus vino, molaque ſalſa*.

Après avoir allumé le feu qui devoit conſumer la *victime*, on la jettoit dans ce feu ſur un autel. Tandis qu'elle ſe conſûmoit, le pontife & les prêtres faiſoient pluſieurs effuſions de vin autour de l'autel, avec des encenſemens & autres cérémonies.

On n'immoloit pas indifféremment toutes ſortes de *victimes*; il y en avoit d'affectées pour certaines divinités. Aux unes on ſacrifioit un taureau, aux autres une chevre, *&c.* Les *victimes* des dieux infernaux étoient noires, ſelon le témoignage de Virgile, dans le troiſieme livre de ſon Enéide.

Quatuor hic primum nigrantes terga juvencos Conſtituit.

On immoloit aux dieux les mâles, & aux déeſſes les femelles. L'âge des *victimes* s'obſervoit exactement; car c'étoit une choſe eſſentielle pour rendre le ſacrifice agréable.

Entre les *victimes*, les unes étoient ſacrifiées, pour tâcher d'avoir par leurs entrailles la connoiſſance de l'avenir; les autres pour expier quelque crime par l'effuſion de leur ſang, ou pour détourner quelque grand mal dont on étoit menacé. Elles étoient auſſi diſtinguées par des noms particuliers.

Victimæ præcidaneæ, étoient celles qu'on immoloit par avance; ainſi dans Feſtus *præcidanea porca*, une truie immolée avant la récolte.

Bidentes, les uns veulent que l'on nomma ainſi toutes ſortes de bêtes à laine; les autres, les jeunes brebis.

Injuges, les bêtes qui n'avoient pas été miſes ſous le joug, comme dit Virgile, *l. IV.* de ſes georgiques.

Et intacta totidem cervice juvencos.

Eximiæ, les *victimes* que l'on ſéparoit du troupeau, pour être plus dignes d'être immolées, *à grege exerata*. Le même Virgile dit, *Georg. l. IV.*

Quatuor eximios præſtanti corpore tauros.

Succidaneæ; ce ſont les *victimes* qu'on immoloit dans un ſecond ſacrifice, pour réparer les fautes que l'on avoit faites dans un précédent.

Ambarvales; *victimes* qu'on ſacrifioit dans les proceſſions qui ſe faiſoient autour des champs.

Prodiguæ, celles qui, ſelon Feſtus, étoient entiérement conſumées.

Piaculares, celles qu'on immoloit pour expier quelque grand crime.

Harnigæ; on appelloit ainſi, ſelon Feſtus, les *victimes* dont les entrailles étoient adhérentes.

Medialis victima, étoit une brebis noire que l'on immoloit l'après-dîner.

Probata; on examinoit, comme on l'a dit, la *victime* avant que de l'immoler; & quand elle étoit reçue, on la nommoit *probata hoſtia*; on la conduiſoit enſuite à l'autel: ce que l'on appelloit *ducere hoſtiam*. Ovide, *éleg.* 13, *v.* 13:

Ducuntur niveæ, populo plaudente, juvencæ.

On lui mettoit au cou un écriteau, ou étoit le nom de la divinité à laquelle on alloit immoler; & l'on remarquoit attentivement ſi elle réſiſtoit, ou ſi elle marchoit ſans peine; car l'on croyoit que les dieux rejettoient les *victimes* forcées.

On penſoit encore que ſi la *victime* s'échappoit des mains des ſacrificateurs, & s'enfuyoit, c'étoit un mauvais augure qui préſageoit quelque malheur. Valere Maxime, *l. VIII. c. vj.* obſerve que les dieux avoient averti Pompée par la fuite des *victimes*, de ne ſe point commettre avec Céſar. On obſervoit enfin ſi la *victime* pouſſoit des cris & des mugiſſemens extraordinaires, avant que de recevoir le premier coup de la main du ſacrificateur. (*D. J.*)

Victime artificielle, (*Littérat.*) c'étoit une *victime* factice, faite de pâte cuite, imitant la figure d'un animal, & qu'on offroit aux dieux, quand on n'avoit point de *victimes* naturelles, ou qu'on ne pouvoit leur en offrir d'autres. C'eſt ainſi que, ſelon Porphyre, Pythagore offrit un bœuf de pâte en ſacrifice: Athénée rapporte de même, qu'Empédocle diſciple de Pythagore, ayant été couronné aux jeux olympiques, diſtribua à ceux qui étoient préſens, un bœuf fait de myrrhe, d'encens, & de toutes ſortes d'aromates. Pythagore avoit tiré cette coutume d'Egypte, où elle étoit fort ancienne, & où elle ſe pratiquoit encore du tems d'Hérodote. (*D. J.*)

VICTOIRE, ſ. f. (*Art. milit.*) c'eſt l'événement heureux d'un combat, ou le gain d'une bataille; c'eſt l'action la plus brillante d'un général, lorſqu'elle eſt le fruit de ſes diſpoſitions & de ſes manœuvres, & qu'il peut dire comme Epaminondas, *j'ai vaincu les ennemis*. *Voyez* Tactique.

Ce qui fait le prix & la gloire d'une *victoire*, ce ſont les obſtacles qu'il a fallu ſurmonter pour l'obtenir. *Ce ne ſont pas toujours*, dit M. Deſolard, *les victoires du plus grand éclat, qui produiſent les grandes gloires, & qui illuſtrent le plus la réputation des grands capitaines, mais la maniere de vaincre*, c'eſt-à-dire, l'art avec lequel on a fait combattre les troupes, le nombre, & la valeur de celles de l'ennemi, & les talens du général que l'on a vaincu. Lorſque

la

la *victoire* n'eſt dûe qu'à la ſupériorité du nombre des troupes, à leur bravoure, & au peu d'art & d'intelligence du général oppoſé, elle ne peut produire qu'une gloire médiocre; *à vaincre ſans péril, on triomphe ſans gloire*. Il faut donc que la *victoire*, pour illuſtrer véritablement le général, ſoit attribuée à ſes bonnes diſpoſitions, à la ſcience de ſes manœuvres, à la maniere dont il a ſu employer ſes troupes, & que d'ailleurs il ait eu en tête un général habile, à-peu-près égal en force. Comme ces circonſtances concourent rarement enſemble, il s'enſuit que toutes les *victoires* ne ſont pas également glorieuſes. Auſſi n'eſt-ce point le gain d'une ſeule bataille qui fait la réputation des généraux; mais la continuité des ſuccès heureux; parce qu'on ſuppoſe qu'ils ſont le fruit des talens & de la ſcience militaire. Il y a eu des généraux, tels que le fameux amiral de Coligny & le prince d'Orange, Guillaume III. roi d'Angleterre, qui, ſans avoir gagné de batailles, n'en ont pas moins été régardés comme de grands capitaines, & qui l'étoient effectivement. Ils commandoient, au-moins le premier, des troupes dont ils n'étoient point abſolument les maîtres; ils avoient différens intérêts à concilier, différens chefs avec leſquels il falloit ſe concerter; ce qui eſt ſuſceptible de bien des inconvéniens dans le commandement des armées; mais la maniere dont ils ſe tiroient de leurs défaites, mettoit leurs talens militaires dans le plus grand jour; de-là cette réputation juſtement acquiſe & méritée de grands capitaines.

Nous avons obſervé, *article* BATAILLE, que M. le maréchal de Puyſegur penſoit que les batailles étoient aſſez ſouvent la reſſource des généraux peu intelligens, qui ſe ſentant incapables de ſuivre un projet de guerre ſans combattre, riſquoient cet événement au haſard de ce qui pouvoit en arriver. Des généraux de cette eſpece peuvent gagner des batailles, ſans que leur gloire en ſoit plus grande.

Le gain d'une bataille ou la *victoire* étant toujours incertaine, & la perte des hommes toujours très-conſidérable, la prudence & l'humanité ne permettent de ſe livrer à ces ſortes d'actions que dans le cas de néceſſité abſolue, & lorſqu'il eſt impoſſible de faire autrement ſans s'expoſer à quelque inconvénient fâcheux. Lorſqu'on le peut, on n'eſt point excuſable de haſarder la vie de tant de braves ſoldats, dont la perte eſt irréparable.

Cependant la plupart des généraux d'armée, dit M. de Folard, n'y font pas aſſez d'attention. ,, Il
,, ſemble qu'ils comptent pour rien la vie de leurs
,, ſoldats & de leurs officiers: qu'ils ſoient aſſom-
,, més par milliers, n'importe; ils ſe conſolent de
,, leur perte s'ils peuvent réuſſir dans leurs entre-
,, priſes executées ſans conduite ou ſans néceſſité.
,, Auguſte ne put ſe conſoler de la défaite de ſes
,, légions taillées en pieces en Allemagne. Il ſentit
,, ſi vivement cette perte, qu'il s'écrioit à tout mo-
,, ment, *Varrus, rens-moi mes légions*, & Varrus
,, avoit péri avec elles; tant il reconnoiſſoit qu'il n'eſt
,, pas au pouvoir des plus grands princes de rétablir
,, une infanterie d'élite qu'on vient de perdre; on ne
,, la recouvre pas avec de l'argent.

,, Il y a un art de ménager la vie des troupes, mais
,, il s'eſt perdu avec M. de Turenne. Il y en a un
,, autre de les rendre invincibles, de former de bons
,, officiers, & des hommes capables d'être à la tête
,, des armées par l'excellence de la diſcipline mili-
,, taire: ſeroit-il enterré avec les Romains? Ne ſe-
,, roit-il pas plus aiſé de le reſſuſciter, que de trou-
,, ver des gens aſſez dociles pour approuver ce qui
,, n'eſt pas ſorti de leur tête?

,, Le général Banier, qui étoit ſans contredit un
,, des plus grands guerriers de ſon ſiecle, ne penſoit
,, jamais à aucun deſſein tant ſoit peu conſidérable,
,, qu'il ne ſongeât en même tems à ménager la vie
,, des ſoldats. Il déteſtoit les voies meurtrieres, &
,, blâmoit hautement les généraux qui ſacrifioient
,, tout à leur réputation. Il ſe vantoit de n'avoir ja-
,, mais haſardé ni formé aucune entrepriſe, ſans une
,, raiſon évidente. Encore que Céſar dans la guerre
,, d'Afranius, fût aſſuré de la *victoire*, il ne voulut
,, jamais haſarder une bataille contre lui, pour épar-
,, gner la vie de ſes troupes, que lorſqu'il s'apperçut
,, que l'armée ennemie tiroit à ſa ruine, lui ayant
,, non-ſeulement coupé les vivres, mais encore l'eau;
,, il la réduiſit enfin par une ſage circonſpection, à
,, mettre les armes bas ,,. *Comment. ſur Polybe, tome IV. page* 411.

Ce qui peut, ſuivant M. le maréchal de Puyſegur, contribuer à la *victoire*, c'eſt l'avantage de la ſituation des lieux pour attaquer & pour ſe défendre; la ſupériorité du nombre; la force dans l'ordre de bataille; le ſecret de faire combattre à-la fois un plus grand nombre de troupes que l'ennemi ne peut le faire; le plus de courage dans les troupes, & le plus d'art pour combattre. *Quand ces différentes parties ſe trouvent réunies, on peut*, dit cet illuſtre maréchal, *être aſſuré de la victoire:* mais elles ſe trouvent ſouvent partagées; d'ailleurs il eſt peu de généraux qui ne faſſent des fautes plus ou moins importantes, qui donnent beaucoup d'avantage à l'ennemi qui ſait en profiter, & qui décident quelquefois de la *victoire*. En effet, ſelon M. de Turenne, *il arrive ſouvent à la guerre aux capitaines les plus expérimentés, des accidens ſur leſquels on auroit raiſon de diſcourir beaucoup, ſi l'expérience ne faiſoit pas voir que les plus habiles ſont ceux qui font le moins de fautes;* fautes que, comme il l'obſerve, il eſt plus aiſé de remarquer que de prévenir. Céſar lui-même n'en eſt pas toujours exempt; c'eſt ce que M. le maréchal de Puyſegur entreprend de démontrer dans ſon livre de l'art de la guerre, *tome II. cap. xj. art.* 4.

Il n'eſt pas rare de voir des *victoires* équivoques, ou que les deux parties s'attribuent également; mais le tems & les ſuites font bien-tôt découvrir quel eſt le parti qui eſt véritablement victorieux. Chez les Grecs le ſuccès des batailles n'étoit pas également incertain. L'armée qui redemandoit ſes morts, s'avouoit vaincue; alors l'autre avoit le droit d'élever un trophée pour ſervir de monument de ſa *victoire*.

Lorſque la *victoire* eſt acquiſe, il y a un art de ſavoir en profiter, & d'en tirer tous les avantages qui peuvent en réſulter. Peu de généraux ſavent cet art ou veulent en profiter. Tout le monde ſait ce que Maherbal dit à Annibal, voyant que ce grand homme ne marchoit point à Rome après la bataille de Cannes. *Vincere ſcis, Annibal, ſed* victoriâ *uti neſcis*. On a fait le même reproche à Guſtave Adolphe, après le gain de la bataille de Léipzic, de n'avoir pas marché à Vienne dans l'étonnement où cette bataille avoit jetté la cour impériale.

Il eſt certain que pour peu qu'on donne de loiſir à l'ennemi vaincu; il peut, avec des ſoins & de la diligence, réparer ſes pertes, faire revenir le courage à ſes ſoldats, à ſes alliés, & trouver le moyen de reparoître pour arrêter ou ſuſpendre les progrès du victorieux. Mais il eſt vraiſſemblable que dans le moment de ſatisfaction que produit une *victoire*, on s'en trouve pour ainſi dire enivré; que comme on n'a pû compter abſolument ſur cet événement, les meſures qu'il faut prendre pour en tirer tout le fruit poſſible, ne ſe préſentent pas d'abord à l'eſprit. D'ailleurs, on ignore ſouvent la grandeur & l'importance de la *victoire*, la perte qu'elle a cauſée à l'ennemi, & quel eſt le découragement & la diſperſion de ſon armée. On vient d'acquérir une très-grande gloire; on craint de la compromettre par de nouvelles entrepriſes dont le ſuccès ne paroît pas aſſuré. Telles ſont peut-être, les différentes conſidérations qui empêchent quelquefois de tirer des *victoires*, tous les avantages qui devroient en réſulter. Lorſqu'on eſt bien informé de tout ce qui concerne l'ennemi & qu'on veut agir contre lui, on trouve qu'il n'eſt plus tems. Les eſprits ſont revenus de leur premiere frayeur, l'ennemi a reçu de nouveaux ſecours; ſes ſoldats diſperſés ſont raſſemblés ſous leurs drapeaux. Alors, s'il n'eſt point aſſez fort pour tenter de nouveau l'événement d'un combat, au-moins peut-il le ſoutenir dans un bon poſte, ou ſous la protection du canon de l'une de ſes places. Par-là, on ſe trouve arrêté & gèné dans toutes les opérations qu'on voudroit faire, & il arrive que la *victoire* ne produit guere d'autre avantage que le gain du champ de bataille, & la gloire, ſi l'on veut, d'avoir battu l'ennemi. On n'éprouve point cet inconvénient lorſqu'on pourſuit, comme le dit M. le maréchal de Saxe, l'armée ennemie à toute outrance & qu'on s'en defait pour une bonne fois; *mais bien des généraux*, dit-il, *ne ſe ſoucient pas de finir la guerre ſi tôt*.

Immédiatement après la bataille, ou dès que la *victoire* eſt aſſurée, le général fait partir un officier de remarque avec une lettre pour apprendre au ſouverain l'heureux ſuccès du combat, & l'inſtruire fort en gros, des principales circonſtances de l'action. Vingt ou trente heures après, on fait partir un ſe-

cond

cond officier avec une relation plus détaillée, où l'on marque la perte qu'on a faite & celle de l'ennemi.

La politique ne permet pas toujours d'employer l'exacte vérité à cet égard dans les relations que l'on rend publiques. Il eſt aſſez ordinaire d'y diminuer ſa perte & d'augmenter celle de l'ennemi; mais comme chaque parti publie des relations du même combat, il eſt aiſé, en les comparant les unes avec les autres, de juger à-peu-près de la vérité.

Nous obſerverons à cette occaſion, qu'une relation bien faite, bien claire & bien préciſe, fait juger avantageuſement des talens du général. Si elle eſt mal dirigée & mal conçûe, on a de la peine à croire qu'il ait eu des idées bien nettes de ſa beſogne. Cette ſorte de travail, au reſte, ne doit être fait que par lui ſeul. Ce ne doit point être l'ouvrage d'un ſecrétaire, mais de celui qui a été l'ame de toute l'action. On a vû des relations, qui bien entendues, imputoient elles-mêmes des fautes d'inadvertance à ceux qui les avoient fait dreſſer. Avec un peu d'habitude de penſer & d'écrire, on n'agraveroit pas au-moins ſes fautes, en les avouant ſans s'en appercevoir. Qu'il nous ſoit permis de citer ici une relation qui nous a paru répondre à la beauté de l'action; c'eſt celle de la bataille de Berghen.

Il eſt du devoir du victorieux après la bataille, de retirer les bleſſés du champ de bataille, de les faire conduire dans les hôpitaux, & de veiller à ce qu'ils ſoient bien traités. On doit avoir également ſoin de ſes ſoldats & de ceux de l'ennemi; c'eſt un devoir que preſcrit l'humanité, & qu'on n'a pas beſoin de recommander aux généraux françois. On fait auſſi enterrer les morts le lendemain de la bataille, afin qu'ils n'infectent point l'air par leur corruption.

Pendant que les gens commandés pour cette opération y procédent, on ſuit l'ennemi, & on le fait harceler autant qu'on le peut par différens détachemens de l'armée qui le pourſuivent, juſqu'à ce qu'il ait pris quelque poſition où il ſoit dangereux de le forcer.

Ce qui doit caractériſer une *victoire* complette & en être la ſuite, c'eſt l'attaque des places de l'ennemi. Le gain de pluſieurs *victoires*, dit M. le chevalier de Folard, ne ſert de rien, s'il n'eſt ſuivi de la priſe des forteresses ennemies. Ce n'eſt que par-là qu'on peut compter ſur un établiſſement ſolide dans le pays ennemi, ſans quoi une ſeule défaite peut faire perdre les avantages de pluſieurs *victoires*.

Quel que ſoit le brillant d'une *victoire*, on ne doit pas s'en laiſſer éblouir, & ſe livrer à ce qu'elle a de flateur, ſans ſonger aux ſuites d'une défaite.

Polybe fait ſur ce ſujet les réfléxions ſuivantes, par leſquelles nous terminerons cet article.

„ La plûpart des généraux & des rois, dit cet au-
„ teur célebre lorſqu'il s'agit de donner une batail-
„ le générale, n'aiment à ſe repréſenter que la gloi-
„ re & l'utilité qu'ils tireront de la *victoire*; ils ne
„ penſent qu'à la maniere dont ils en uſeront avec
„ chacun, en cas que les choſes réuſſiſſent, ſelon
„ leurs ſouhaits: jamais ils ne ſe mettent devant les
„ yeux les ſuites malheureuſes d'une défaite; jamais
„ ils ne s'occupent de la conduite qu'ils devront
„ garder dans les revers de fortune; & cela parce
„ que l'un ſe préſente de ſoi-même à l'eſprit, & que
„ l'autre demande beaucoup de prévoyance. Cepen-
„ dant cette négligence à faire des refléxions ſur les
„ malheurs qui peuvent arriver, a ſouvent été cau-
„ ſe que des chefs, malgré le courage & la valeur
„ des ſoldats, ont été honteuſement vaincus, ont
„ perdu la gloire qu'ils avoient acquiſe par d'autres
„ exploits, & ont paſſé le reſte de leurs jours dans
„ la honte & dans l'ignominie. Il eſt aiſé de ſe con-
„ vaincre, qu'il y a un grand nombre de généraux
„ qui ſont tombés dans cette faute, & que c'eſt aux
„ ſoins de l'éviter, que l'on reconnoît ſur-tout com-
„ bien un homme eſt différent d'un autre. Le tems
„ paſſé nous en fournit une infinité d'exemples. *Hiſt.*
de Polybe, *liv. XI. ch. j. Voyez* Bataille, Guerre & Retraite. (*Q*)

Victoire actiaque, (*Hiſt. rom.*) *actiaca victoria*; victoire qu'Auguſte, ou pour mieux dire ſon général, remporta ſur Marc-Antoine auprès du cap de la ville d'Actium. Ce prince pour rendre recommandable à la poſtérité la mémoire de cet événement, fit bâtir la ville de Nicopolis. Il agrandit le vieux temple d'Apollon, où il conſacra les roſtres des navires ennemis; enfin il y augmenta la magnificence des jeux ſolemnels nommés *actiaques*, qui ſe donnoient de cinq ans en cinq ans à la maniere des jeux olympiques.

Victoire, *jeux de la*, (*Antiq. greq. & rom.*) on appelloit *jeux de la victoire*, les jeux publics célebrés aux réjouiſſances faites à l'occaſion d'une *victoire*. Les auteurs grecs les nomment ἐπινίκαιοι ἀγῶνες, les *jeux de la victoire*, ou ἐπινίκιος ἑορτὴ, *fête de la victoire*, & les inſcriptions latines *ludos victoriæ*. Les Romains à l'imitation des Grecs, célebrerent les fêtes & les *jeux de la victoire*, qui ſe faiſoient d'abord après les jeux capitolins, Auguſte après la bataille d'Actium, Septime Severe après la défaite de Peſcenius Niger. La ville de Tarſe fit frapper à cette occaſion des médaillons ſur leſquels on voit les ſymboles des jeux publics, & l'inſcription greque qui ſignifioit *jeux de la victoire*, célébrés en l'honneur de Septime Severe, ſur le modele des jeux olympiques de la Grece.

L'an 166, Lucius Vérus revint à Rome de ſon expédition contre les Parthes, le ſénat lui décerna, & à Marc-Aurele, les honneurs du triomphe; les deux empereurs firent leur entrée triomphante dans Rome, vers le commencement du mois d'Août de la même année; la cérémonie fut ſuivie de jeux & de ſpectacles magnifiques, du nombre deſquels furent les *jeux de la victoire* ἐπινίκια, mentionnés ſur le marbre de Cyzique. On éleva dans Rome pluſieurs monumens, en mémoire des victoires des armées romaines ſur les Parthes. Les médailles nous en ont conſervé la plûpart des deſſeins, je n'en rappelle qu'un ſeul gravé au revers d'un beau médaillon de bronze, de Lucius Vérus; ce prince y eſt repréſenté offrant la *victoire* à Jupiter Capitolin, & couronné par la ville de Rome. La célébration des jeux fut de la derniere magnificence; un pancratiaſte Corus y combattit, & y gagna un prix en or. La ville de Theſſalonique fit graver ſur ſes monnoies les ſymboles des *jeux de la victoire*, qui furent célébrés en réjouiſſance des *victoires* que Gordien Pie remporta ſur les Perſes. Nous avons un marbre de Cyzique qui nous apprend qu'on célébra à Rome des *jeux de la victoire*, ſous le regne de Marc-Aurele. (*D. J.*)

Victoire, (*Mythol. & Littérat.*) les Grecs perſonnifierent la *Victoire*, & en firent une divinité qu'ils nommerent Νίκη; Varron la donne pour fille du Ciel & de la Terre; mais Héſiode avoit eu une idée plus ingénieuſe, en la faiſant fille du Styx & de Pallante. Tous les peuples lui conſacrerent des temples, des ſtatues & des autels.

Les Athéniens érigerent dans leur capitale un temple à la *Victoire*, & y placerent ſa ſtatue ſans aîles, afin qu'elle ne put s'envoler hors de leurs murs; ainſi que les Lacédémoniens avoient peint Mars enchaîné, afin, dit Pauſanias, qu'il demeurât toujours avec eux. A ce même propos, on lit dans l'Anthologie, deux vers qui ſont écrits ſur une ſtatue de la *Victoire*, dont les aîles furent brûlées par un coup de foudre. Voici le ſens de ces vers. „ Rome, reine
„ du monde, ta gloire ne ſauroit périr, puiſque la
„ *Victoire* n'ayant plus d'aîles, ne peut plus te quit-
„ ter.

Les Romains lui bâtirent le premier temple durant la guerre des Samnites, ſous le conſulat de L. Poſthumius, & de M. Attilius Régulus. Ils lui dédierent encore, ſelon Tite-Live, un temple de Jupiter très-bon, après la déroute de Cannes, pour ſe la rendre propice; enfin dans le ſuccès de leurs armes contre les Carthaginois & les autres peuples, ils multiplierent dans Rome, & dans toute l'Italie le nombre des autels à ſa gloire. Sylla victorieux, établit des jeux publics en l'honneur de cette divinité.

On la repréſentoit ordinairement comme une jeune déeſſe avec des aîles, tenant d'une main une couronne de laurier, & de l'autre une palme: quelquefois elle eſt montée ſur un globe, pour apprendre qu'elle domine ſur toute la terre. Domitien la fit repréſenter avec une corne d'abondance. Les Egyptiens la figuroient ſous l'emblème d'un aigle, oiſeau toujours victorieux dans les combats qu'il livre aux autres oiſeaux.

Nous avons encore un aſſez grand nombre de ſtatues de la *Victoire*, dans les divers cabinets d'antiquités; ce ſont en petit des copies, dont les originaux embelliſſoient les temples & les places de Rome. On en trouvera quelques repréſentations dans M. de la Chauſſe, le P. Montfaucon, & autres antiquaires. On n'offroit en ſacrifice à cette divinité, que les fruits de la terre, c'eſt qu'elle les conſomme. Une *Victoire* poſée ſur une proue de navire, déſigne une *victoire* navale. Ce ſont de nos jours celles qui ſont les plus glorieuſes & les plus utiles.

C'eſt à l'Angleterre qu'appartiennent ces ſortes de triomphes. (*D. J.*)

VICTOIRE, (*Iconol.*) on la repréſente communément aſſiſe ſur un trophée d'armes, ayant des aîles, & tenant une couronne de laurier d'une main, & de l'autre une branche de palmier. *Voyez* VICTOIRE, *Mythol.*

VICTOIRE, (*Art numiſm.*) la figure de la *Victoire*, eſt un des types les plus fréquens ſur les médailles de tous les empereurs. Elle y eſt repréſentée en cent manieres différentes; on y voit ſouvent avec elle le bouclier, tantôt ſuſpendu à une colonne, tantôt entre les mains de la déeſſe, & les mots abrégés S. P. Q. R. quelquefois en légende ſur le contour de la médaille, quelquefois gravés ſur le bouclier même. Nous avons entre les conſécrations d'Auguſte, une médaille, où, d'un côté, eſt la tête d'Auguſte, avec la légende *divus Auguſtus pater*; au revers, la *Victoire*, ſans autre légende que S. C. Dans une autre médaille de cet empereur, on voit la *Victoire* gravée ſur le revers, ayant le pié ſur un globe, les aîles étendues comme pour voler, portant de ſa main droite une couronne de laurier, & de ſa gauche l'étendart du prince. Dans une troiſieme médaille du même empereur, on voit la *Victoire* aſſiſe ſur les dépouilles des ennemis, ayant un trophée planté devant elle, & portant un bouclier, avec ces mots *victoria Auguſti*. Sur le revers d'une médaille d'argent de L. Hoſtilius, la *Victoire* ſe trouve dépeinte portant d'une main le caducée, qui eſt la verge de paix de Mercure, & de l'autre un trophée des dépouilles des ennemis. Voilà la vraie *Victoire*, digne d'éloges. (*D. J.*)

VICTOIRE *de S. Michel ſur le diable*, (*Peinture.*) fameux tableau de Raphaël. Dans les conférences de l'académie de peinture recueillies par Félibien, la premiere traite des perfections du deſſein & de l'expreſſion de cet admirable tableau. J'y renvoie les curieux. Ils y trouveront en même tems d'excellentes remarques, qui ne peuvent qu'être utiles aux gens de l'art, & très-agréables aux amateurs, ſurtout s'ils ont ſous les yeux quelque eſtampe choiſie du tableau. Mais pour doubler le plaiſir, il faut y joindre la deſcription ſublime que Milton fait du combat & de la *victoire de S. Michel ſur le diable*, dans ſon *paradis perdu*, *paradiſe loſt. Book vj. v.* 300, *&c.*

For likeſt Gods they ſeem'd,
Stood they or mov'd, in ſtature, motion, arms,
Fit to decide the empire of great Heanv'n.
Now wav'd their fiery ſwords, and in the air
Made horrid circles; two broad ſuns their shields
Blaz'd oppoſite, while expectation ſtood
In horror: from each hand with ſpeed retir'd,
Where erſt was thickeſt fight, th'angelic throng;
And leſt large field, unſafe within the wind
Of ſuch commotion: ſuch as (to ſet forth
Great thinhs by ſmall) if natur's concord broke,
Among the conſtellations ware were ſprung.
Two planeſt rushing from aſpect malign
Of fierceſt oppoſition, in mid-sky,
Should combat, and their jarring ſphears confound...

„ Ils reſſembloient à des dieux, ſoit qu'ils ſe tinſſent de pié ferme, ſoit qu'ils allaſſent en avant; „ leur ſtature, leurs mouvemens, & leurs armes, „ montroient qu'ils étoient propres à décider du „ grand empire du ciel. On les voyoit tourner avec „ une rapidité incroyable leurs épées flamboyantes, „ qui traçoient par les airs d'horribles ſpheres de „ feu. Leurs boucliers, tels que deux grands ſoleils, „ reſplendiſſoient vis-à-vis l'un de l'autre. Ce grand „ ſpectacle ſuſpendit le mouvement des deux partis, „ ſaiſis d'horreur, *&c*...

Je donne le reſte à traduire aux plus habiles.

VICTOIRE, (*Sculpt. antiq.*) petite ſtatue d'or, d'ivoire, & autres matieres, que les anciens mettoient ordinairement dans la main de leurs idoles. Il y en avoit entr'autres une fort belle que Verrès avoit détachée à Enna d'une grande ſtatue de Cérès. Il en avoit ôté pluſieurs autres d'un ancien temple de Junon bâti ſur le promontoire de Malte. Denys l'ancien ne ſe faiſoit point auſſi de ſcrupule d'enlever de ſemblables petites *victoires* d'or que les dieux tenoient à la main, & qu'à l'entendre ils lui préſentoient eux-mêmes. Je ne les prends pas, diſoit-il, je les accepte. C'eſt être doublement coupable, de voler les dieux, & d'en rire. (*D. J.*)

VICTORIA, (*Géog. anc.*) 1°. ville de la Grande-Bretagne, que Ptolomée, *l. II. c. iij.* donna aux Danii; c'eſt préſentement Caer-Guich, ſelon Camden; 2°. ville de la Mauritanie céſarienne; Marmol dit qu'on la nomme aujourd'hui *Agobel*.

VICTORIÆ JULIOBRIGENSIUM PORTUS, (*Géog. anc.*) port de l'Eſpagne citérieure. Pline, *liv. III. ch. xx.* qui y met une ville de même nom, la donne aux Vardules. C'eſt aujourd'hui Saint-Andero, appellé par Mariana, *Sancti Emederrii portus*.

VICTORIAT, ſ. m. *terme d'antiquaire*; le P. Hardouin nomme ainſi deux médailles conſulaires d'argent, au revers d'une victoire aſſiſe, ſous laquelle eſt le mot *victrix*. Elles ſont gravées à l'année 1681 du journal des ſavans. (*D. J.*)

VICTORIEUX, adj. (*Gramm.*) qui a remporté la victoire. On dit, un prince *victorieux*, une armée *victorieuſe*. Jeſus-Chriſt eſt demeuré *victorieux* du vieux ſerpent, du péché, de la mort & de l'enfer; un raiſonnement *victorieux*, une piece *victorieuſe*, une grace *victorieuſe*.

VICTUAILLES, ſ. f. (*Gramm.*) terme de commerce de mer, qui ſignifie les *vivres* ou *proviſions de bouches* qu'on embarque dans un vaiſſeau. *Diction. de commerce*.

VICTUAILLEUR, ſ. m. *terme de Commerce de mer*, celui qui fournit les victuailles ou vivres d'un vaiſſeau marchand. *Voyez* VICTUAILLES.

VICTUMVIÆ, (*Géog. mod.*) entrepôt ou lieu de marché en Italie, dans la Ciſpadane. Tite-Live, *l. XXI. c. lvij.* dit que les Romains avoient fortifié ce lieu durant la guerre qu'ils avoient eue avec les Gaulois, & les peuples des environs s'y étoient rétirés comme dans un lieu de ſûreté. Annibal ayant pris *Victumviæ*, pilla & ruina entierement ce lieu. (*D. J.*)

VICUS, (*Géog. anc.*) ce nom latin, qui ſignifie dans ſon origine une *rue*, un *quartier*, s'eſt donné dans la ſuite en géographie, avec des épithetes diſtinctives, à des villages, à des bourgs & à pluſieurs lieux aſſez conſidérables, dont voici des exemples.

Vicus-Apollonos, lieu d'Egypte au-delà du Nil, entre Thèbes & Coptos, ſelon Antonin.

Vicus-Aquarius, lieu de l'Eſpagne tarragonoiſe, ſur la route d'Aſturica à Sarragoce.

Vicus-Auguſti, nom de deux lieux de l'Afrique propre, l'un ſur la route d'Hippone à Carthage, l'autre ſur la route de Carthage, à Sufetula.

Vicus Cuminarius, lieu de l'Eſpagne tarragonoiſe, chez les Carpétains; on croit que c'eſt aujourd'hui Santa-Crux de le Zarza.

Vicus-Julius, il y a deux lieux de ce nom, l'un dans la Gaule lyonnoiſe, que M. de Valois croit être la ville d'Aire; l'autre dans la Gaule belgique, que Cluvier penſe être Germersheim.

Vicus-novus, lieu d'Italie dans l'Umbrie ſur la route de Rome à Adria.

Vicus-Valerius, lieu d'Italie dans le Latium; Ortelius dit que c'eſt aujourd'hui Vicovaro.

Vicus Varianus, lieu d'Italie, ſur la route d'Aquilée à Boulogne. Cluvier penſe que c'eſt aujourd'hui Vigo. (*D. J.*)

VIDAME, ſ. m. (*Gram. Hiſt. & Juriſprud.*) *vice dominus ſeu vice domnus*, eſt celui qui repréſente & tient la place de l'évêque; il a été ainſi appellé, parce que l'évêque étoit appellé par excellence *dominus*, ou par contraction *domnus*, & qu'en viel françois *dame* ou *dom* ſignifioit auſſi *monſieur*.

La fonction des *vidames* étoit d'exercer la juſtice temporelle des évêques, de ſorte que les *vidames* étoient à leur égard à-peu-près ce que les vicomtes étoient à l'égard des comtes, avec cette différence néanmoins que ſous un même comte il y avoit pluſieurs vicomtes, & que ceux-ci n'avoient pas la plénitude de l'adminiſtration de la juſtice; au-lieu que dans chaque évêché il n'y a qu'un ſeul *vidame*, lequel tient en fief la juſtice temporelle de l'évêque, & qu'il a la haute, moyenne & baſſe juſtice.

Mais comme les vicomtes de ſimples officiers qu'ils étoient ſe firent ſeigneurs, les *vidames* changerent auſſi leur office en fief relevant de leur évêque.

En effet on ne connoît point de *vidame* en France qui ne releve de quelque évêque, ou qui ne ſoit annexé & réuni au temporel d'un évêché, comme le *vidame* de Beauvais appellé préſentement le *vidame de Gerberoy*, qui a été réuni à l'évêché de Beauvais.

Il eſt même à remarquer que la plûpart des *vidames*

mes ont pris leur nom des villes épiſcopales, quoique leurs ſeigneuries en ſoient ſouvent fort éloignées, tels que les *vidames* de Reims, d'Amiens, du Mans, de Chartres, & autre. *Voyez* Ducange au mot *advocati*, les *recherches* de Paſquier, Loyſeau *des ſeigneuries & ci après* VIDAMÉ. (*A*)

VIDAMÉ, (*Juriſp.*) en l'office de vidame, il s'entend auſſi du diſtrict ou territoire dans lequel il exerce ſa juriſdiction. *Voyez ci devant* VIDAME. (*A*)

VIDE-COQ, *voyez* BECASSE.

VIDELLE, ſ. f. *terme de Pâtiſſier*, c'eſt un petit inſtrument de métal compoſé d'une petite roulette & d'un manche, dont les Pâtiſſiers ſe ſervent pour couper leur pâte en longs filets, pour couvrir ou ſervir d'ornemens à diverſes pieces de four. (*D. J.*)

VIDIMER, v. act. (*Gram. & Juriſprud.*) ancien terme de pratique que l'on diſoit pour collationner la copie d'un acte à ſon original. Ce terme vient de ces mots, *vidimus certas litteras*, que l'on mettoit ſur les copies collationnées. *Voyez ci-après* VIDIMUS. (*A*)

VIDIMUS, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud*) terme latin conſacré dans l'ancien uſage pour exprimer un tranſcrit ou copie de piece que l'on faiſoit pour ſuppléer l'original, en faiſant mention en tête de ce tranſcrit que l'on en avoit vu l'original, dont la teneur étoit telle que la copie qui étoit après tranſcrite.

On appelloit ces tranſcrits ou copies des *vidimus*. parce qu'ils commençoient par ces mots, *vidimus certas literas quarum tenor ſequitur*.

Ces *vidimus* faiſoient la même foi lorſqu'ils étoient ſcellés, nous avons pluſieurs anciennes ordonnances qui le déclarent expreſſément.

L'uſage de cette locution *vidimus* n'eſt pas bien conſtant, ni bien uniforme avant le xiv. ſiecle.

Quelques-uns de ces *vidimus* étoient en françois, d'autres en latin; la forme de ce dernier varioit au commencement, on mettoit quelquefois *inſpeximus*, ou bien *notum facimus nos vidiſſe litteras*, on le fixa enfin à cette forme ordinaire, *vidimus certas litteras*, &c.

On trouve dans le recueil des ordonnances de la troiſieme race, *tome I. p* 20. un *vidimus* donné par Philippe le Long en 1320, ſur un autre *vidimus* de Philippe le Bel de l'an 1296, celui-ci commençoit par ces mots: *Philippus*, &c. *notum facimus nos vidiſſe, tenuiſſe & intellexiſſe quoddam inſtrumentum*, &c.

Le roi n'étoit pas le ſeul qui donnât de *vidimus*; les princes & grands du royaume & les autres perſonnes publiques en donnoient pareillement chacun en ce qui les concernoit; le prevôt de Paris mettoit ſon *vidimus* aux expéditions de lettres royaux qui étoient enregiſtrées au regiſtre des bannieres, & le *vidimus* avoit le même effet qu'aujourd'hui la collation des ſecrétaires du roi. On ne voit point que les actes de la juriſdiction fuſſent ſujets au *vidimus*. *Voyez* le *gloſſ.* de Ducange, le *recueil des ordonnances de la troiſieme race*, Imbert, Joly, & le *mot* COPIE COLLATIONNÉE. (*A*)

VIDIN, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la Bulgarie, ſur la droite du Danube, à 65 lieues au ſud-eſt de Belgrade, avec un archevêché du rit grec. Les Turcs ſont les maîtres de cette ville depuis 1689, qu'ils la reprirent ſur les Impériaux. *Long.* 42. 4. *latit* 44. 8. (*D. J.*)

VIDOMNE, ſ. m. (*Hiſt. de Genève*) titre & dignité que poſſédoit un ſeigneur dans la ville de Genève, ſes fonctions répondoient à celles des vidames de France. Les *vidomnes* de Genève avoient été inſtitués pour défendre les biens temporels, de l'égliſe & de l'évêque. Les comtes de Savoie, après avoir tenté ſans ſuccès toutes ſortes de moyens pour ſe rendre ſouverains du Genevois, prirent le parti d'acheter le *vidomnat* de la république. Amédée V. en traita avec Guillaume de Conflans qui en étoit évêque, & il fit exercer cette juriſdiction par un lieutenant qui ſe nommoit *vidomne*. Enfin les Genevois, tyranniſés par les ducs de Savoie & par leur propre évêque Pierre de la Beaune, formerent des conſeils dans leur ville à l'imitation des cantons de Berne & de Fribourg, avec leſquels ils avoient fait alliance le 7 Novembre 1529. L'un de ces conſeils, qui étoit celui des deux-cens, réſolut d'établir à perpétuité une nouvelle cour de juſtice; il la compoſa d'un lieutenant & de quatre aſſeſſeurs, qu'on a depuis nommés *auditeurs*, pour que ce tribunal tînt lieu de celui de *vidomne*, dont le nom & l'office ſeroit aboli pour toujours. Ce projet a été ſi bien exécuté, que depuis ce tems-là on n'a plus entendu parler de *vidomne* à Genève. (*D. J.*)

VIDOTARA, (*Géog. anc.*) golfe de la grande Bretagne. Ptolomée, *lib. II. cap. iij.* le marque ſur la côte ſeptentrionale, entre *Rherigonius Sinus* & *Clota Æſtuarium*.

Ce golfe, nommé *Riacius lacus* par Buchanan, n'eſt pas, comme Ptolomée dit, ſur la côte ſeptentrionale, mais ſur la côte occidentale de l'Ecoſſe, dans la province de Carrik. Du tems de Ptolomée, la poſition de la partie ſeptentrionale de la grande Bretagne, appellée depuis l'*Ecoſſe*, n'étoit pas connue: on croyoit qu'elle s'étendoit de l'oueſt à l'eſt, au-lieu qu'elle s'étend du midi au nord.

L'auteur des *délices de la grande Bretagne*, *p.* 1185. obſerve que Ptolomée parlant des deux golfes qui font la preſqu'île de Mull, appellée l'un *Rherigonius Sinus* & l'autre *Vidotara*, marquant par le premier de ces noms le golfe de Glen-Luce, & par le ſecond celui de Rian; mais Buchanan & quelques autres après lui ont prétendu que ces noms étoient renverſés, & que *Rherigonius ſinus* devoit ſignifier le *golfe* ou le *lac de Rian*. (*D. J.*)

VIDOURLE, LA, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Vidurlus*, petite riviere de France au Languedoc. Elle naît dans le diocèſe d'Alais, & ſe perd dans l'étang de Thau, à trois lieues de Montpellier. (*D. J.*)

VIDRUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Germanie, dans Ptolomée. Spener obſerve que la branche occidentale de l'Elms s'appelloit anciennement *Vider* ou *Wider*. (*D. J.*)

VIDUA, (*Géog anc.*) fleuve de l'Hibernie. Ptolomée, *l. II. c. ij.* place l'embouchure de ce fleuve ſur la côte ſeptentrionale, entre le promontoire *Venienium* & l'embouchure du fleuve *Argita*. Le nom moderne de ce fleuve eſt *Crodagh*, ſelon Camden. (*D. J.*)

VIDUCASSIUM CIVITAS, (*Géog. anc.*) ancienne ville des Gaules, & la capitale des peuples Vadiocaſſes ou Badiocaſſes. La plûpart des commentateurs ne ſachant ce qu'étoit devenue cette ville, ont penſé que les *Viducaſſes* de Pline étoient les mêmes que les Vadiocaſſes ou Badiocaſſes que cet auteur nomme immédiatement après, & qui ſont ceux de Bayeux, peu éloignés de-là; mais la découverte que l'on fit en 1704 du véritable endroit où cette ancienne ville étoit ſituée, doit faire changer de langage.

Il y a à deux lieues de Caën en baſſe Normandie un village qu'on appelle *Vieux*, où l'on trouve depuis long-temps une ſi grande quantité de reſtes d'antiquité, que le ſavant M. Huet, ancien evêque d'Avranches, auteur des origines de Caën, n'a pas douté que les Romains n'euſſent eu en ce lieu-là un camp conſidérable: il avoit même cru que le nom de *Vieux* pouvoit venir de *Vetera Caſtra*, comme celui de Coutances, ville peu éloignée, vient de *Conſtantia Caſtra*, qui s'eſt toujours conſervé dans les titres du pays.

Enfin en 1704, l'intendant de la province eut la curioſité d'examiner de près ces ruines, dont les plus apparentes étoient un aqueduc, un reſte de chauſſée, quelques débris de colonnes, des fragmens d'inſcriptions, *&c.* Il fit fouiller aux environs, & découvrit ainſi pluſieurs autres édifices dont les fondations étoient encore entieres. Entre ces édifices, le plus remarquable eſt un gymnaſe, avec des bains, dont la diſpoſition, l'étendue & toutes les dépendances ſont conformes aux regles de Vitruve.

Ces témoignages d'une ancienne ville ſe trouverent confirmés par les inſcriptions que l'on déterra parmi ſes ruines, & par celles qui avoient déja été découvertes aux environs. Elles ſont preſque toutes d'une eſpece de marbre rouge veiné, dont la carriere ſubſiſte encore à *Vieux*. Dans ces inſcriptions, & ſur-tout dans celle qui, ſuivant la traduction du pays, fut tranſportée de *Vieux* à Thorigny du tems de François I. par les ſoins de Joachim de Martignon, il eſt parlé de la ville des Viducaſſiens, *civitas Viducaſſium*, que l'on trouve auſſi nommée dans Ptolomée, & dont Pline fait mention dans le dénombrement des peuples de la ſeconde Lyonnoiſe, *Parrhiſii*, *Trecaſſes*, *Andegavi*, *Viducaſſes* ou *Vadiocaſſes*, ſuivant d'anciens manuſcrits.

La plus conſidérable de ces inſcriptions eſt certainement celle qu'on a tranſportée de *Vieux* au château de Thorigny. Elle ſe trouve dans les mélanges d'antiquités de M. Spon, à qui elle avoit été communiquée. C'eſt une baſe de marbre de cinq piés de haut ſur deux de large, dont les trois faces ſont écrites. La premiere qui manque dans M. Spon, apprend que cette baſe ſoutenoit la ſtatue d'un P. Sennius. Solemnis, originaire de la ville des *Viducaſſiens*, à qui les trois provinces des Gaules avoient d'un commun conſentement déféré cet honneur dans ſa ville, où l'on avoit aſſigné pour cela un certain eſpace ſous le conſulat d'Annius Pius & de Proculus, qui tombe à l'an de Rome 992, qui eſt celui où l'empereur Maximien fut tué à Aquilée.

Treſ. Prov. Gall.
Primo. V. Monum. In Sua Civitate
Poſuerunt Locum Ordo Civitatis
Vidue. Libenter Ded. P. XVIIII.
An. Pio Et Proculo Coſ.

En voici une qui eſt écrite ſur une baſe quarrée & taillée en forme d'autel.

Deo Marti
C. Victorius
Felix Pro Se Et
Junio Filio Suo
Et Maternæ Vic-
toris Conjugis
Meæ V. S. L. M. Diale
Et Baſſo Coſ. Idibus
Martis.

On a remarqué que le mot *meæ* de cette inſcription a ſans doute été mis au-lieu de *ſuæ* pour éviter l'équivoque, & que *dialis* le premier des deux conſuls, nommé dans l'inſcription, ne ſe trouve point dans les faſtes qui nous reſtent, où l'on voit des conſuls du nom de *Baſſus* ſous Néron, ſous Sévere, ſous Valerien, ſous Gallien & ſous Conſtantin. Dialis fut apparemment un de ces conſuls ſubſtitués, *conſules ſuffecti*, qui ſont preſque toujours omis dans les faſtes.

On a trouvé dans les ruines de la ville des *Viducaſſiens* pluſieurs médailles antiques du haut & du bas empire, depuis les premiers Céſars juſqu'aux enfans du grand Conſtantin, d'où il eſt naturel de conclure que cette ville des *Viducaſſiens* n'a été entierement détruite ou abandonnée que dans le quatrieme ſiecle par quelque révolution, dont l'hiſtoire a négligé de nous inſtruire.

La plus rare de ces médailles eſt greque. Le jeune Diaduménien y eſt repréſenté avec cette inſcription, Μ. ΟΠΕΛ. ΔΙΑΔΟΥΜΕΝΙΑΝΟΣ. On voit au revers le philoſophe Héraclite avec cette légende, ΗΡΑΚΛΕΙΤΟΣ ΣΦΕΣΙΩΝ.

Toutes les médailles de Diaduménien ſont rares, mais les médailles greques de ce prince ſont encore plus rares que les latines, & le revers de celle-ci eſt unique. Il reſteroit à ſavoir ſi c'eſt par l'océan des bords duquel la ville des *Viducaſſiens* étoit ſi proche, ou ſi c'eſt à-travers l'eſpace immenſe des terres que les peuples de cette contrée entretenoient commerce avec les Grecs. Peut-être que la curioſité a ſuffi pour faire paſſer des monnoies de l'Aſie à une des extrémités de l'Europe, quand ces deux parties du monde étoient preſque ſoumiſes à la même domination.

Au reſte M. l'Abbé Belley croit que l'ancien nom de la ville des *Viducaſſes* étoit *Arigenus* dont parle Ptolomée, & que la table théodocienne appelle de même. La cité de Bayeux, *civitas Bajocaſſium*, contenoit dans le bas empire le territoire des peuples bajocaſſes & des peuples *viducaſſes*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VIDUITÉ, ſ. f. (*Gram. & Juriſpr.*) eſt l'état de veuvage, c'eſt-à-dire l'état d'une perſonne qui ayant été mariée, & ayant perdu ſon conjoint, n'a point encore paſſé à un autre mariage.

La condition de demeurer en *viduité* peut être impoſée à quelqu'un par celui qui fait une libéralité; mais elle n'empêche pas abſolument celui à qui elle eſt impoſée de ſe remarier, il eſt ſeulement déchu en ce cas des avantages qui ne lui étoient faits que ſous la condition de demeurer en *viduité*.

Année de viduité ſe prend quelquefois pour l'an du deuil que les femmes ſont obligées de garder après la mort de leurs maris, ſous peine d'être déchues des avantages qu'ils leur ont faits. *Voyez* DEUIL, NÔCES, SECONDES NÔCES, PEINE DE L'AN DU DEUIL.

On entend auſſi par *année* ou *droit de viduité*, en pays de droit écrit, un droit établi en faveur de la femme ſurvivante, qui conſiſte en une certaine ſomme d'argent qu'on lui adjuge, tant pour les intérêts de ſa dot mobiliaire que pour les alimens qui lui ſont dûs, aux dépens de la ſucceſſion de ſon mari, pendant l'année du deuil. *Voyez* le *traité des gains nuptiaux*, *chap. xij*.

Dans la coutume de Normandie, il y a une autre ſorte de droit de *viduité*, qui eſt particulier à cette province; il conſiſte en ce que, ſuivant l'*article* 382. de cette coutume, le mari ayant un enfant né vif de ſa femme, jouit par uſufruit, tant qu'il ſe tient en *viduité*, de tout le revenu qui appartenoit à ſa femme lors de ſon décès, encore que l'enfant ſoit mort avant la diſſolution du mariage; mais ſi le pere ſe remarie, il ne jouit plus que du tiers du revenu de ſa femme décédée. *Voyez* les commentateurs ſur cet *article*. (*A*)

VIE, ſ. f. (*Phyſiolog.*) c'eſt l'oppoſée de la mort, qui eſt la deſtruction abſolue des organes vitaux, ſans qu'ils puiſſent ſe retablir, enſorte que la plus petite *vie* eſt celle dont on ne peut rien ôter, ſans que la mort arrive; on voit que dans cet état délicat, il eſt difficile de diſtinguer le vivant du mort; mais prenant ici le nom de *vie* dans le ſens commun, je la définis un mouvement continuel des ſolides & des fluides de tout corps animé.

De ce double mouvement continuel & réciproque, naît la nutrition, l'accroiſſement auquel ſuccede le décroiſſement & la mort. *Voyez* tous ces *mots*. C'eſt aſſez de dire ici que de ce mouvement réſulte la diſſipation des parties aqueuſes, mobiles, fluides, le reſte devient impropre à circuler, & fait corps avec le tuyau qu'il bouche. Ainſi l'épaiſſiſſement des humeurs, l'oſſification des vaiſſeaux, ſont les triſtes mais néceſſaires effets de la *vie*. La phyſiologie démontre comment la machine ſe détruit par nuances, ſans qu'il ſoit poſſible de l'empêcher par aucun remede, & l'auteur des caracteres en a fait un tableau d'après nature. Le voici:

Irene ſe tranſporte à grands frais en Epidaure, voit Eſculape dans ſon temple, & le conſulte ſur tous ſes maux. D'abord elle ſe plaint qu'elle eſt laſſe & recrue de fatigue; & le dieu prononce que cela lui arrive par la longueur du chemin qu'elle vient de faire; elle dit qu'elle eſt le ſoir ſans appetit; l'oracle lui ordonne de diner peu; elle ajoute qu'elle eſt ſujette à des inſomnies; & il lui preſcrit de n'être au lit que pendant la nuit; elle lui demande pourquoi elle devient peſante, & quel remede; l'oracle répond qu'elle doit ſe lever avant midi, & quelquefois ſe ſervir de ſes jambes pour marcher: elle lui déclare que le vin lui eſt nuiſible; l'oracle lui dit de boire de l'eau; qu'elle a des indigeſtions; & il ajoute qu'elle faſſe diette: ma vue s'affoiblit, dit Irene; prenez des lunettes, dit Eſculape: je m'affoiblis moi-même, continue-t-elle, je ne ſuis ni ſi forte ni ſi ſaine que j'ai été; c'eſt, dit le dieu, que vous vieilliſſez: mais quel moyen de guérir de cette langueur? le plus court, Irene, c'eſt de mourir, comme ont fait votre mere & votre ayeule.

Vous trouverez le commentaire de ce tableau au *mot* VIEILLESSE. (*D. J.*)

VIE, *durée de la vie*, (*Arithm. polit.*) M. Derham tire des différentes *durées de la vie*, au commencement du monde, après le déluge, & de notre tems, un argument en faveur de la Providence divine. D'abord après la création, où il n'y avoit au monde qu'un ſeul homme & qu'une ſeule femme, l'âge ordinaire fut de neuf cens ans & plus; immédiatement après le déluge, où il y avoit trois perſonnes pour renouveller le monde, il ne lui fut accordé qu'un âge moins long, & de ces trois patriarches il n'y a eu que Sem qui ſoit arrivé à cinq cens ans; dans le ſecond ſiecle du monde nous ne voyons perſonne qui ait atteint deux cens quarante ans; dans le troiſieme, preſque perſonne qui ſoit parvenu à deux cens ans; le monde, ou au moins une partie, étant alors ſi bien peuplée qu'on y avoit déja bâti des villes & formé des établiſſemens à d'aſſez grandes diſtances les uns des autres. Peu-à-peu, & à meſure que les peuples ſe ſont accrus en nombre, la durée de la *vie* a diminué juſqu'à devenir enfin de 70 ou 80 ans, & elle a reſté à ce degré depuis Moïſe.

L'auteur trouve que par ce moyen le monde n'a dû être jamais ni trop, ni trop peu peuplé, mais qu'il doit être né à-peu-près autant de perſonnes qu'il en eſt mort.

La durée ordinaire de la *vie* de l'homme a été la même dans tous les âges, depuis que le monde a achevé de ſe peupler; c'eſt une choſe que l'hiſtoire ſacrée & l'hiſtoire profane prouvent également. Pour n'en point rapporter d'autres preuves, Platon a vêcu quatre-vingt un ans, & on le regardoit comme un vieillard, & les exemples de longues *vies* que Pline produit comme très-extraordinaires, *l. VII. c. xlviij.* peuvent pour la plûpart ſe rencontrer dans les hiſtoires modernes, & en particulier dans l'hiſtoire naturelle du docteur Plott. Il parle entr'autres de douze vaſſaux d'un même ſeigneur, qui à eux douze faiſoient plus de mille ans, pour ne rien dire du vieux Parrk qui a vêcu cent cinquante-deux ans neuf mois, ni de H. Jenkins, de Yorkshire, qui vêcut cent ſoixante neuf ans, ni de la comteſſe de Demonde, ou de M. Tekleſtone, tous deux Irlandois, & qui paſſerent l'un & l'autre cent quarante ans. *Chambers*.

Vers la fin du dernier ſiecle, M. Guillaume Petit, Anglois, avoit eſſayé d'établir l'ordre de la mortalité des hommes par le moyen des regiſtres mortuaires de Londres & de Dublin; mais comme ces deux villes ſont très-commerçantes, un grand nombre d'étrangers viennent s'y établir & y meurent; ce qui fait que les regiſtres mortuaires de ces villes ne peuvent ſervir à établir l'ordre de la mortalité générale du genre humain, parce qu'il faudroit, s'il étoit poſſible, un endroit d'où il ne ſortît perſonne, & où il n'entrât aucun étranger. Le docteur Haley avoit choiſi la ville de Breslaw pour compoſer une table des probabilités de la *vie* humaine, par la raiſon qu'il ſort, ou du-moins qu'alors il ſortoit peu de monde de cette ville, & qu'il y venoit peu d'étrangers. Il avoit déduit pluſieurs uſages de cette table, entre autres la maniere de déterminer la valeur des rentes viageres ſimples. M. Simpſon a fait imprimer à Londres, en 1742. un ouvrage ſur la même matiere; mais il eſt parti d'après une table établie ſur l'ordre de la mortalité des habitans de Londres; ce qui fait qu'on doit peu compter ſur les conſéquences qu'il en tire, à cauſe des raiſons que nous avons indiquées tout-à-l'heure. M. Kerſeboom a travaillé ſur le même ſujet, & a fait plus de recherches qu'aucun autre; il a compoſé une table pour établir l'ordre de mortalité des provinces de Hollande & de Weſt-friſe, par des obſervations faites depuis près d'un ſiecle. *Voyez* MORTALITÉ.

Cependant ce que nous avons de plus achevé dans ce genre, c'eſt l'ouvrage de M. de Parcieux, de la ſociété royale de Montpellier, intitulé, *Eſſai ſur les probabilités de la durée de la vie humaine*, Paris 1745. *in-4°.* Ce dernier auteur a été beaucoup plus loin que tous les précédens, & il eſt en particulier le premier qui ait fait l'application de l'ordre de mortalité aux tontines ſimples, & à celles qui ſont compoſées. Il y a de grands avantages à déterminer exactement l'ordre de mortalité; lorſqu'un état ou des particuliers veulent ſe charger de rentes viageres, il faut que le prêteur, comme l'emprunteur, ſachent ce qu'ils doivent donner équitablement aux rentiers de différens âges. La matiere n'eſt pas moins intéreſſante pour ceux qui achetent des maiſons ou d'autres biens à *vie*; & enfin pour ceux qui font quelques penſions, & qui veulent examiner quel fonds ils donnent. Parmi les diverſes manieres d'établir l'ordre de mortalité, M. de Parcieux a préféré de ſe ſervir des deux tontines qui ont été créées, l'une en Décembre 1689, & l'autre en Février 1696. Cette tontine avoit été diviſée en différentes claſſes, pour différens âges de cinq ans en cinq ans. Tous les enfans depuis un an juſqu'à cinq excluſivement, compoſoient la premiere claſſe; les enfans depuis cinq juſqu'à dix, la ſeconde claſſe; & ainſi de ſuite. M. de Parcieux en a formé une table, & dans une des colonnes, il a placé ceux qui ſont morts chaque année, & dans une autre il indique le nombre qui reſte de cette claſſe, à meſure que les ſurvivans acquerent un âge plus avancé; connoiſſant le nombre de morts qu'il y a eu dans le courant de chaque année, il eſt facile de marquer ceux qui vivent au commencement de l'année ſuivante. Après avoir ainſi diſpoſé dans les diverſes claſſes, & pour les différens âges, ceux qui mouroient & ceux qui vivoient, l'auteur a cherché les rapports moyens ſelon leſquels ſont morts tous les rentiers dans les différens âges, & dans toutes les différentes claſſes. Pour y parvenir il a fallu placer dans une colonne, tout ce qu'il y avoit eu de rentiers vivans du même âge, comme de vingt ans ou de vingt-cinq ans, *&c.* & dans une autre colonne ce qu'il y en reſtoit cinq ans après; & prenant la ſomme totale de part & d'autre, la comparaiſon indique ce qu'il y a de perſonnes vivantes dans toutes les claſſes, cinq ans après & cinq ans auparavant; enfin repetant la même opération pour chaque luſtre, on parvient à l'ordre moyen de mortalité qu'on cherchoit. Il eſt vrai que cet ordre de mortalité établi pour les rentiers, ne doit pas être pris en rigueur pour celui de tout le monde indiſtinctement; mais outre qu'il ſera toujours appliquable à tous les rentiers, c'eſt qu'il faudra ſuivre le même principe, lorſqu'on voudra déterminer l'ordre de mortalité de tous les hommes.

Les rapports moyens de mortalité étant trouvés, & pour toutes les claſſes, M. de Parcieux a ſuppoſé un nombre de perſonnes, comme 1000, toutes ayant l'âge de trois ans, & il a cherché par le calcul, combien il en devoit reſter à l'âge de ſept ans, de douze, de dix-ſept, de vingt-deux, *&c.* de cinq en cinq ans; puis il en a formé une table. Les rapports qu'il indique ſont un peu plus grands que ceux des tables de Mrs. Halley & Kerſeboom; mais ſi l'on y fait attention, on s'appercevra qu'il en doit être ainſi, parce que l'ordre moyen qu'établit M. de Parcieux, eſt d'après les tontiniers, qui ſont pour la plûpart des gens que l'on a choiſis, & que M. de Parcieux a ſuppoſé que ces mille perſonnes étoient des enfans de trois ans, qui ont par conſéquent échappé à un grand nombre de dangers auquel la premiere enfance eſt ſujette. Au contraire, l'ordre moyen de mortalité, trouvé par ceux que nous venons d'indiquer, eſt pour tous les hommes pris indifféremment; il doit en mourir un plus grand nombre. Il réſulte encore de cette théorie quantité de conſéquences utiles & agréables, dans le détail deſquelles nous ne ſaurions entrer. Ceux qui n'ont pas l'ouvrage même de M. de Parcieux, pourront recourir à l'extrait qu'en donne le journal des ſavans, dans le mois de Février 1745. *art.* 5.

M. de Parcieux nous donne dans ſon ouvrage la table ſuivante, qui contient la comparaiſon de toutes celles qui ont été faites ſur la durée de la *vie* des hommes.

TABLE

TABLE Comparaiſons des différentes tables qui ont été faites pour montrer l'ordre de mortalité du genre humain, ou les probabilités que les perſonnes de chaque âge ont de vivre juſqu'à un autre âge.

Ages.	Ordre établi par M. Smart, ſur les regiſtres mortuaires de Londres, & rectifié par M. Simpſon.				Ordre établi par M. Halley, ſur les regiſtres mortuaires de Breslau.				Ordre établi par M. Kerſeboom ſur les rentiers viagers de quelques villes de la Hollande; & autres obſervations.				Ordre établi par l'auteur ſur les liſtes des tontines de 1689 & 1696.			
	Morts de chaque âge.	Perſonnes vivantes à chaque âge.	Vies moyennes. ans.	mois.	Morts de chaque âge.	Perſonnes vivantes à chaque âge.	Vies moyenne. ans.	mois.	Morts de chaque âge.	Perſonnes vivantes à chaque âge.	Vies moyennes. ans.	mois.	Morts de chaque âge.	Perſonnes vivantes à chaque âge.	Vies moyennes. ans.	mois.
0	410	1280	19	4					275	1400	34	6				
1	170	870	27	3	145	1000	33	6	50	1125	41	9				
2	6	700	32	9	47	855	38	0	45	1075	42	8				
3	35	635	35	0	38	798	39	9	37	1030	43	6	30	1000	47	8
4	20	600	36	0	28	760	40	9	29	993	44	2	22	970	48	1
5	16	580	36	3	22	732	41	3	17	964	44	5	18	948	48	3
6	13	564			18	710			17	947	44	3	15	930	48	2
7	10	551			12	692			17	930	44	0	13	915	48	0
8	9	541			10	680			9	913	43	9	12	902	47	8
9	8	532			9	670			9	904	43	3	10	890	47	4
10	7	524	34	11	8	661	40	5	9	895	42	8	8	880	46	10
11	7	517			7	553			8	886	42	2	6	872	46	3
12	6	510			6	646			8	878	41	7	6	866	45	8
13	6	504			6	640			7	870	40	11	6	860	44	11
14	6	498			6	634			7	863	40	3	6	854	44	2
15	6	492	32	1	6	628	37	6	7	856	39	7	6	848	43	6
16	6	486			6	622			7	849	38	11	7	842	42	10
17	5	480			6	616			7	842	38	3	7	835	42	2
18	6	474			6	610			7	835	37	7	7	828	41	6
19	6	468			6	604			9	826	36	11	7	821	40	10
20	7	462	28	11	6	598	34	2	9	817	36	3	8	814	40	3
21	7	455			6	592			8	808	35	7	8	806	39	7
22	7	448			6	586			8	800	35	0	8	798	39	0
23	7	441			6	580			9	792	34	5	8	790	38	5
24	8	434			6	574			11	783	33	10	8	782	37	9
25	8	426	26	2	7	567	30	11	12	772	33	3	8	774	37	2
26	8	418			7	560			13	760	32	8	8	766	36	7
27	8	410			7	553			12	747	32	1	8	758	35	11
28	8	402			7	546			12	735	31	6	8	750	35	4
29	9	394			8	539			12	723	31	0	8	742	34	8
30	9	385	23	9	8	531	27	11	12	711	30	6	8	734	34	1
31	9	376			8	523			12	699	30	1	8	726	33	5
32	9	367			8	515			12	687	29	8	8	718	32	10
33	9	358			8	507			10	675	29	3	8	710	32	2
34	9	349			9	499			10	665	28	10	8	702	31	6
35	9	340	21	6	9	490	25	0	10	655	28	4	8	694	30	11
36	9	331			9	481			10	645	27	10	8	686	30	3
37	9	322			9	472			10	635	27	3	7	678	29	7
38	9	313			9	463			0	625	26	8	7	671	28	11
39	10	304			9	454			10	615	26	1	7	664	28	2
40	10	294	19	5	9	445	22	4	9	605	25	6	7	657	27	6
41	10	284			9	436			9	596	24	10	7	650	26	9
42	10	274			10	427			9	587	24	2	7	643	26	1
43	9	264			10	417			9	578	23	6	7	636	25	4
44	9	255			10	407			9	569	22	11	7	629	24	7
45	9	246	17	10	10	397	19	8	10	560	22	4	7	622	23	11
46	9	237			10	387			10	550	21	9	8	615	23	2
47	8	228			10	377			10	540	21	2	8	607	22	5
48	8	220			10	367			12	530	20	7	9	599	21	9
49	8	212			11	357			11	518	20	0	9	590	21	1
50	8	204	15	10	11	346	17	3	12	507	19	5	10	581	20	5

Ages.	Ordre établi par M. Smart, ſur les regiſtres mortuaires de Londres, & rectifié par M. Simpſon.				Ordre établi par M. Halley, ſur les regiſtres mortuaires de Breslau.				Orde établi par M. Kerſeboom, ſur les rentiers viagers de quelques villes de la Hollande, & autres obſervations.				Ordre établi par l'auteur ſur les liſtes des tontines de 1689. & 1696.			
	Morts de chaque âge.	Perſonnes vivantes à chaque âge.	Vies moyennes. ans.	mois.	Morts de chaque âge.	Perſonnes vivantes à chaque âge.	Vies moyennes. ans.	mois.	Morts de chaque âge.	Perſonnes vivantes à chaque âge.	Vies moyennes. ans.	mois.	Morts de chaque âge.	Perſonnes vivantes à chaque âge.	Vies moyennes. ans.	mois.
51	8	196			11	335			13	495	18	10	11	571	19	9
52	8	188			11	324			12	482	18	4	11	560	19	1
53	8	180			11	313			12	470	17	10	11	549	18	6
54	7	172			10	302			12	458	17	3	12	538	17	10
55	7	165	14	0	10	292	14	10	12	446	16	9	12	526	17	3
56	7	168			10	282			13	434	16	2	12	514	16	8
57	7	151			10	272			13	421	15	8	13	502	16	0
58	7	144			10	262			13	408	15	2	13	489	15	5
59	7	137			10	252			13	395	14	7	13	476	14	10
60	7	130	12	2	10	242	12	5	13	382	14	1	13	463	14	3
61	6	123			10	232			13	369	13	7	13	450	13	8
62	6	117			10	222			13	356	13	1	14	437	13	0
63	6	111			10	212			14	343	12	7	14	423	12	5
64	6	105			10	202			14	329	12	1	14	409	11	10
65	6	99	10	2	10	192	9	11	14	315	11	7	15	395	11	3
66	6	93			10	182			14	301	11	1	16	380	10	8
67	6	87			10	172			14	287	10	7	17	364	0	1
68	6	81			10	162			14	273	10	1	18	347	9	7
69	6	75			10	152			14	259	9	7	19	329	9	1
70	5	69	8	6	11	142	7	7	14	245	9	2	19	310	8	8
71	5	64			11	131			14	231	8	8	20	291	8	2
72	5	59			11	120			14	217	8	2	20	271	7	9
73	5	54			11	109			14	203	7	9	20	251	7	4
74	4	49			10	98			14	189	7	3	20	231	6	11
75	4	45	6	9	10	88	5	7	15	175	6	10	19	211	6	6
76	3	41			10	78			15	160	6	5	19	192	6	1
77	3	38			10	68			15	145	6	0	19	173	5	9
78	3	35			9	58			15	130	5	8	18	154	5	4
79	3	32			8	49			15	115	5	4	18	136	5	0
80		29	4	8	7	41	4	6	13	100	5	0	17	118	4	0
81					6	34			12	87	4	9	16	101	4	5
82					5	28			11	75	4	5	14	85	4	1
83					3	23			9	64	4	1	12	71	3	10
84						20	3	6	10	55	3	8	11	59	3	6
85									9	45	3	4	10	48	3	2
86									8	36	3	1	9	38	2	11
87									7	28	2	10	7	29	2	8
88									6	21	2	7	6	22	2	4
89									5	15	2	5	5	16	2	0
90									3	10	2	2	4	11	1	9
91									2	7	2	0	3	7	1	6
92									2	5	1	9	2	4	1	3
93									1	3	1	6	1	2	1	0
94									1	2	1	0	1	1	0	6
95									1	1	0	6		0	0	0
96										0						
97																
98																
99																
100																

Explication de cette table. Les nombres 1, 2, 3, 4, *&c.* juſqu'à 100, qu'on trouve dans la premiere colone de la table, marquent les âges pour toutes les autres colonnes de la table.

La largeur de chacune des grandes colonnes qui ont pour titre *ordre établi*, *&c.* eſt diviſée en trois autres petites colonnes. Les nombres de la premiere de ces trois colonnes, montrent l'ordre moyen de mortalité du nombre de perſonnes qu'on voit au haut de chaque colonne du milieu, ſelon les différentes obſervations que chaque auteur a eues; les autres nombres de chaque colonne du milieu, montrent la quantité de perſonnes qui reſtent à chaque âge; ainſi, ſelon M. Halley, qui eſt l'auteur du ſecond ordre de 1000 perſonnes, qu'il ſuppoſe dans l'âge courant d'une année, il en doit communément mourir 145 pendant la premiere année, 57 pendant la ſeconde année, 38 pendant la troiſieme année, & ainſi de ſuite, comme on le voit dans la colonne des morts de chaque âge. Par-là, des 1000 perſonnes qu'il ſuppoſe à l'âge d'un an, il ne doit communément reſter que 855 à l'âge de deux ans, que 798 à l'âge de trois ans, que 732 à l'âge de cinq ans, & ſeulement la moitié ou environ à l'âge de 34 ans. M. Kerſeboom, auteur du troiſieme ordre, prétend que de 14000 enfans naiſſans, il n'y en a que 11025 qui arrivent à

l'âge

l'âge d'un an complet, 1075 à l'âge de deux ans, 964 à l'âge de cinq ans, *&c.*

Et ſelon l'ordre moyen établi d'après les liſtes des tontines, de 1000 rentiers qui ont l'âge de trois ans, il en meurt 30 pendant la premiere année, 22 pendant la ſeconde, & ainſi du reſte, comme le montre la colonne des morts de chaque âge de cet ordre; par-là il n'en reſte que 948 à l'âge de cinq ans, que 880 à l'âge de dix ans, que 734 à l'âge de trente ans, *&c.* d'où l'on tire les probabilités qu'il y a qu'un rentier d'un âge déterminé ne mourra pas dans un tems donné.

Selon M. de Parcieux, l'ordre de mortalité de M. de Kerſeboom peut ſervir de regle pour la mortalité du monde indiſtinctement, & le ſien pour la mortalité des rentiers à *vie*.

M. de Parcieux ayant fait un recueil de plus de 3700 enfans nés à Paris, a trouvé que leur vie moyenne n'eſt que de 21 ans & 4 mois, en y comprenant les fauſſes couches, & de 23 ans & 6 mois, ſi on ne les compte pas; c'eſt vraiſſemblablement de toute la France l'endroit où la *vie* moyenne eſt la plus courte.

J'ai remarqué, dit M. de Parcieux, & on pourra le remarquer comme moi lorſqu'on voudra y faire attention, qu'à Paris les enfans des gens riches ou aiſés, y meurent moins en général que ceux du bas peuple. Les premiers prennent des nourrices dans Paris ou dans les villages voiſins, & ſont tous les jours à portée de voir leurs enfans, & les ſoins que la nourrice en prend; au lieu que le bas peuple qui n'a pas le moyen de payer cher, ne peut prendre que des nourrices éloignées, les peres & meres ne voient leurs enfans que quand on les rapporte; & en général il en meurt un peu plus de la moitié entre les mains des nourrices, ce qui vient en grande partie du manque de ſoins de la part de ces femmes.

M de Parcieux a auſſi donné les tables de la *durée de la vie* des religieux, & ces tables font connoître que les religieux vivent un peu plus à préſent qu'ils ne vivoient autrefois; que les religieux de Ste Génevieve vivent un peu moins en général que les bénédictins; & que les religieuſes vivent plus que les religieux; ce qui paroît confirmer ce que dit M. Kerſéboom, qu'un nombre quelconque de femmes vivent plus entr'elles qu'un pareil nombre d'hommes, ſelon le rapport de 18 à 17.

Tout le monde croît, continue M. de Parcieux, que l'âge de 40 à 50 ans eſt un tems critique pour les femmes: je ne ſai s'il l'eſt plus pour elles que pour les hommes, ou plus pour les femmes du monde que pour les religieuſes; mais quant à ces dernieres, on ne s'en apperçoit point par leur ordre de mortalité comparé aux autres.

On remarquera encore en comparant les ordres de mortalité des religieux à celui des rentiers, & à celui de M. Kerſeboom, que c'eſt un faux préjugé de croire que les religieux & religieuſes vivent plus que les gens du monde.

Il y a de vieux religieux à la vérité, mais bien moins qu'on ne croit; c'eſt un fait qu'on ne ſauroit conteſter, ſans nier l'exactitude de leurs nécrologes. L'ouvrage de M. de Parcieux étoit déjà ſous la preſſe & bien avancé, lorſque M le curé de S. Sulpice de Paris a fait imprimer l'état des baptêmes & morts de ſa paroiſſe pour les 30 dernieres années.

,, On voit par cet état que dans l'eſpace de 30 ans, il eſt mort dans la paroiſſe de S. Sulpice dix-ſept filles, femmes mariées ou veuves, à l'âge de 100 ans, & qu'il n'y eſt mort que cinq hommes du même âge; qu'il y eſt mort neuf femmes à l'âge de 99 ans, & ſeulement trois hommes; dix femmes à l'âge de 98 ans, & point d'hommes: enfin il y eſt mort cent vingt-ſix femmes, & ſeulement quarate-neuf hommes au-delà de 90 ans. Les femmes vivent donc plus long-tems que les hommes, ainſi que l'a remarqué M. Kerſeboom, & qu'on a dû le conclure par l'ordre de mortalité des religieuſes, comparé à ceux des religieux.

,, Le nombre total des hommes, c'eſt-à-dire garçons & hommes mariés ou veufs, eſt moindre que celui des femmes de trois cent quatre-vingt-quatorze, & il y a avant l'âge de 10 ans neuf cent quatre-vingt-ſeize garçons morts plus que de filles. Les nombres des femmes qui ſont mortes dans les autres âges, doivent donc être plus grands que ceux des hommes; il arrive pourtant qu'il y a encore plus de garçons morts entre 10 & 20 ans, que de filles ou femmes. Il ne paroît pas par cet état qu'il y ait entre 10 & 20 ans, un âge plus critique pour les filles que pour les garçons.

,, Il y a dix mille cent trente-ſept femmes & huit mille ſept cent cinquante-un hommes morts après l'âge de 30 ans. Si les nombres des femmes mortes à chaque âge en particulier, étoient proportionnés à ceux des hommes, eu égard aux deux ſommes totales dix mille cent trente-ſept & huit mille ſept cent cinquante-un, qui reſtent à mourir après l'âge de 30 ans, il devroit y avoir deux mille cinq cent cinquante-ſix femmes mortes depuis 30 ans juſqu'à 45 ans, & il n'y en a que deux mille trois cent quinze; il devroit y en avoir trois mille quarante-deux depuis l'âge de 45 ans juſqu'à ſoixante, & il n'y en a que deux mille quatre cent quarante-deux. On n'apperçoit pas plus ici qu'auparavant qu'il y ait entre 30 & 60 ans un âge plus critique pour les femmes que pour les hommes, au contraire, à en juger par cet état, il ſeroit bien plus critique pour les hommes que pour les femmes.

,, Le nombre total des garçons morts eſt plus grand que celui des filles, parce qu'il y a bien plus de garçons qui ne ſe marient pas que de filles; d'ailleurs la paroiſſe de S. Sulpice eſt remplie d'une quantité prodigieuſe d'hôtels ou grandes maiſons, où il y a beaucoup plus de domeſtiques garçons que filles.

,, On voit dans cet état moins d'hommes mariés morts, que de femmes mariées, parce qu'il y a bien plus d'hommes qui ſe marient deux ou trois fois que de femmes; les premiers ſont beaucoup plus ſujets que les dernieres à ſe trouver veufs dans un âge peu avancé à cauſe des ſuites de couches, & parce qu'ils trouvent bien plus aiſément à ſe remarier que les femmes veuves, ſur tout ſi elles ſont chargées d'enfans: auſſi y voit-on plus de femmes veuves que d'hommes veufs.

,, Il y a plus de femmes mariées mortes avant l'âge de 20 ans, que d'hommes mariés; cela doit être par deux raiſons: 1°. on marie bien plus de filles avant l'âge de 20 ans que de garçons: 2°. les ſuites de couches ſont, comme je l'ai déja dit pluſieurs fois, très-fâcheuſes aux femmes qui ne nouriſſent pas leurs enfans. Les deux mêmes raiſons ſubſiſtent juſqu'à 30 ans & même juſqu'à 45 ans, ſur-tout la derniere, parce qu'il s'agit ici de femmes mortes dans une paroiſſe de Paris; mais elle ne ſeroit pas recevable, ou elle ſeroit du moins bien foible à l'égard des femmes qui nourriſſent leurs enfans.

,, Il paroît ainſi qu'on a du le ſentir, ou le conclure de ce que j'ai dit ci-devant, qu'on vit plus long-tems dans l'état de mariage, que dans le célibat. Le nombre des garçons qui ſont morts depuis l'âge de 20 ans, eſt un peu plus de la moitié de la ſomme des hommes mariés & veufs morts depuis le même âge de 20 ans, il n'y a cependant que ſix garçons qui aient paſſé l'âge de 90 ans, & il y a quarante-trois hommes mariés ou veufs qui ont paſſé le même âge. Le nombre de filles qui ſont mortes depuis l'âge de 20 ans, eſt preſque le quart de la ſomme des femmes mariées ou veuves mortes depuis le même âge; il n'y a cependant que quatorze filles qui aient paſſé l'âge de 90 ans, & il y a cent douze femmes mariées ou veuves qui ont été au-delà du même âge.

,, Pendant les 30 mêmes années, il a été baptiſé dans la paroiſſe de S. Sulpice 69600 enfans, dont 35531 garçons, & 34069 filles; ce qui eſt à très-peu de choſe prés, comme 24 eſt à 23.

,, Depuis 1720 il a été baptiſé à Londres année commune, 17600 enfans par an, ou environ, & il eſt mort 26800 perſonnes. Là le nombre des morts ſurpaſſe de beaucoup celui des naiſſances; & au contraire il y a Paris plus de baptêmes que de morts; car année commune il a été baptiſé dans la paroiſſe de S. Sulpice 2320 enfans, & il n'y eſt mort que 1618 perſonnes. Il eſt vrai que par l'état général qu'on imprime tous les ans pour toutes les paroiſſes de Paris, on ne trouve pas une ſi grande différence; mais il y a toujours plus de naiſſances que de morts, puiſque ſelon ces états on baptiſe à Paris, année commune, 18300 enfans ou environ, & il n'y meurt que 18200 perſonnes. Au reſte, ces états ont été faits avec trop

,, peu

„ peu de ſoin pour qu'on doive y compter„.

On peut voir un plus grand détail dans l'ouvrage que M. de Parcieux nous a donné ſur ce ſujet, & auquel nous renvoyons nos lecteurs, après en avoir extrait tout ce qui précede. L'auteur a donné une ſuite de cet ouvrage en 1760, dans laquelle on trouve encore d'autres tables de mortalité; l'une d'après les regiſtres d'une paroiſſe de campagne, & l'autre d'après les dénombremens faits en Suede. M. Dupré de S. Maur, de l'académie françoiſe, fait actuellement ſur ce ſujet de grandes recherches qu'il ſe propoſe, dit-on, de publier un jour, & c'eſt d'après ces recherches déja commencées depuis pluſieurs années, que M. de Buffon nous a auſſi donné une table de mortalité dans le *III. vol. in*-4°. de ſon *Hiſt. naturelle*, qui eſt entre les mains de tout le monde. C'eſt pour cela que nous ne tranſcrivons pas ici cette table. *Voyez* MORTALITÉ & ARITHMÉTIQUE POLITIQUE.

VIE MORALE, (*Philoſoph.*) on appelle *vie morale*, celle qui s'étend avec gloire au-delà du tombeau.

La comparaiſon de la briéveté de cette *vie* mortelle, avec l'éternité d'une *vie morale* dans le ſouvenir des hommes, étoit familiere aux Romains, & a été chez eux la ſource des plus grandes actions. Le chriſtianiſme mal entendu, a contribué à faire perdre ce noble motif, ſi utile à la ſociété. Il eſt pourtant vrai que l'idée de vivre glorieuſement dans la mémoire de la poſtérité, eſt une choſe qui flatte beaucoup dans le tems qu'on vit réellement. C'eſt une eſpece de conſolation & de dédommagement de la mort naturelle à laquelle nous ſommes tous condamnés. Ce miniſtre d'état, ce riche financier, ce ſeigneur de la cour, périront entierement lorſque la mort les enlevera. A peine ſe ſouviendra-t-on d'eux au bout de quelques mois? A peine leur nom ſera-t-il prononcé? Un homme célebre au contraire, ſoit à la guere, ſoit dans la magiſtrature, ſoit dans les ſciences & les beaux arts, n'eſt point oublié. Les grands du monde qui n'ont que leur grandeur pour apanage, ne vivent que peu d'années. Les grands écrivains de monde au contraire, ſont immortels; leur ſubſtance eſt par conſéquent bien ſupérieure à celle de toutes les créatures périſſables. *Quo mihi rectius videtur*, dit Salluſte, *ingenii quam virium opibus gloriam quærere & quoniam* vita *ipſa qua fruimur brevis eſt, memoriam noſtri quam maximè longam efficere*. Telle eſt auſſi la penſée de Virgile.

Stat ſua cuique dies: breve & irreparabile tempus
Omnibus eſt vitæ; *ſed famam extendere factis,*
Hoc virtutis opus!

(*D. J.*)

VIE, (*Morale.*) ce mot ſe prend en morale pour la *vie* civile & les devoirs de la ſociété, pour les mœurs, pour la durée de notre exiſtence, *&c.*

La *vie* civile eſt un commerce d'offices naturels, où le plus honnête homme met davantage; en procurant le bonheur des autres, on aſſure le ſien.

L'ordre des devoirs de la ſociété eſt de ſavoir ſe conduire avec ſes ſupérieurs, ſes égaux, ſes inférieurs; il faut plaire à ſes ſupérieurs ſans baſſeſſe; montrer de l'eſtime & de l'amitié à ſes égaux; ne point faire ſentir le poids de ſon rang ou de ſa fortune à ſes inférieurs.

Les mœurs douces, pures, honnêtes entretiennent la ſanté, donnent des nuits paiſibles, & conduiſent à la fin de la carriere par un ſentier ſemé de fleurs.

La durée de notre exiſtence eſt courte, il ne faut pas l'abréger par notre déréglement, ni l'empoiſonner par les frayeurs de la ſuperſtition. Conduits par la raiſon, & tranquilles par nos vertus:

Attendons que la Parque
Tranche d'un coup de ciſeau
Le fil du même fuſeau,
Qui devide les jours du peuple & du monarque;
Lors ſatisfaits du tems que nous aurons vécu,
Rendons graces à la nature,
Et remettons-lui ſans murmure,
Ce que nous en avons reçu.

Quand l'ame n'eſt pas ébranlée par un grand nombre de ſenſations, elle s'envole avec moins de regret; le corps reſte ſans mouvement, on jette de la terre deſſus, & en voilà pour une éternité. (*D. J.*)

VIE *privée des Romains*, (*Hiſt. romaine.*) nous entendons par ce mot la *vie* commune que les particuliers au-deſſus du peuple menoient à Rome pendant le cours de la journée. La *vie privée* de ce peuple a été un point un peu négligé par les compilateurs des antiquités romaines, tandis qu'ils ont beaucoup écrit ſur tous les autres ſujets.

Les mœurs des Romains ont changé avec leur fortune. Ils vivoient au commencement dans une grande ſimplicité. L'envie de dominer dans les patriciens, l'amour de l'indépendance dans les plébéiens occupa les Romains de grands objets ſous la république; mais dans les intervalles de tranquillité, ils ſe donnoient tout entiers à l'agriculture. Les illuſtres familles ont tiré leurs ſurnoms de la partie de la *vie* ruſtique qu'ils ont cultivée avec les plus de ſuccès, & la coutume de faire ſon principal ſéjour à la campagne prit ſi fort le deſſus, qu'on inſtitua des officiers ſubalternes nommés *viateurs*, dont l'unique emploi étoit d'aller annoncer aux ſénateurs les jours d'aſſemblée extraordinaire. La plûpart des citoyens ne venoient à la ville que pour leurs beſoins & les affaires du gouvernement.

Leur commerce avec les Aſiatiques corrompit dans la ſuite leurs mœurs, introduiſit le luxe dans Rome, & les aſſujettit aux vices d'un peuple qu'ils venoient d'aſſujettir à leur empire. Quand la digue fut une fois rompue, on tomba dans des excès qui ne firent qu'augmenter avec le tems, les eſclaves furent chargés de tout ce qu'il y avoit de pénible au-dedans & au-dehors. On diſtingua les eſclaves de ville des eſclaves de la campagne: ceux-ci l'étoient pour la néceſſité, ceux-là pour le luxe, & on eut récours à des concuſſions pour fournir à des profuſions immenſes.

Les Romains ont eté 450 ans ſans connoître dans la journée d'autre diſtinction que le matin, le midi & le ſoir. Ils ſe conformerent dans la ſuite aux cadrans introduits par Papirius Curſor & par Martius Philippus, pour la diſtinction des heures, que Scipion Naſica marqua le premier par l'écoulement de l'eau. Ils avoient communément des eſclaves, dont l'unique emploi étoit d'obſerver les heures. Il y en avoit douze au jour, tantôt plus longues, tantôt plus courtes, ſelon la diverſité des ſaiſons. Les ſix premieres étoient depuis le lever du ſoleil juſqu'à midi: les ſix dernieres depuis midi juſqu'à la nuit.

La premiere heure étoit conſacrée aux devoirs de la religion.

Les temples étoient ouverts à tout le monde, & ſouvent même avant le jour pour les plus matineux, qui y trouvoient des flambeaux allumés. Ceux qui ne pouvoient pas aller au temple, ſuppléoient à ce devoir dans leur oratoire domeſtique, où les riches faiſoient des offrandes, pendant que les pauvres s'acquittoient par de ſimples ſalutations.

Au ſurplus, on ne doit point s'étonner de ce que leurs prieres étant ſi courtes, il leur falloit cependant pour cela une heure, & quelquefois plus. Le grand nombre de beſoins réels ou imaginaires, la multiplicité des dieux auxquels il falloit s'adreſſer ſéparément pour chaque beſoin, les obligeoit à bien des pélérinages, dont ceux qui ſavoient adorer en eſprit & en vérité, étoient affranchis.

Mais cette premiere heure n'étoit pas toujours pour les dieux ſeuls. Souvent la cupidité & l'ambition y avoient meilleure part que la piété. Elle étoit employée, ainſi que la ſeconde heure, à faire des viſites aux gens de qui on eſpéroit des graces ou des bienfaits.

Pour la troiſieme heure, qui répondoit à nos neuf heures du matin, elle étoit toujours employée aux affaires du barreau, excepté dans les jours que la religion avoit conſacrés, ou qui étoient deſtinés à des choſes plus importantes que les jugemens, telles que les comices. Cette occupation rempliſſoit les heures ſuivantes juſqu'à midi ou la ſixieme heure, ſuivant leur maniere de compter.

Ceux qui ne ſe trouvoient point aux plaidoyeries comme juges, comme parties, comme avocats ou comme ſolliciteurs, y aſſiſtoient comme ſpectateurs & auditeurs, & pendant la république, comme juges des juges mêmes. En effet, dans les procès particuliers, comme ils ſe plaidoient dans les temples, il n'y avoit guere que les amis de ces particuliers qui s'y trouvaſſent; mais quand c'étoit une affaire où le

public étoit intéreſſé, par exemple, quand un homme au ſortir de ſa magiſtrature, étoit accuſé d'avoir mal gouverné ſa province, ou mal adminiſtré les deniers publics, d'avoir pillé les alliés, ou donné quelque atteinte à la liberté de ſes concitoyens, alors la grande place où les cauſes ſe plaidoient, étoit trop petite pour contenir tous ceux que la curioſité ou l'eſprit de patriotiſme y attiroit.

Si ces grandes cauſes manquoient (ce qui arrivoit rarement depuis que les Romains furent en poſſeſſion de la Sicile, de la Sardaigne, de la Grece, de la Macédoine, de l'Afrique, de l'Aſie, de l'Eſpagne & de la Gaule), on n'en paſſoit pas moins la troiſieme, la quatrieme & la cinquieme heure du jour dans les places, & malheur alors aux magiſtrats dont la conduite n'étoit pas irréprochable; la recherche les épargnoit d'autant moins, qu'il n'y avoit aucune loi qui les en mit à couvert.

Quand les nouvelles de la ville étoient épuiſées, on paſſoit à celles des provinces, autre genre de curioſité qui n'étoit pas indifférente, puiſque les Romains regardoient les provinces du même œil qu'un fils de famille regarde les terres de ſon pere; & d'ailleurs elles étoient la demeure fixe d'une infinité de chevaliers romains qui y faiſoient un commerce auſſi avantageux au public, que lucratif pour eux particuliers.

Quoique tous les citoyens, généralement parlant, donnaſſent ces trois heures à la place & à ce qui ſe paſſoit, il y en avoit cependant de bien plus aſſidus que les autres. Horace les appelle *forenſes*, Plaute & Priſcien *ſubbaſilicani*, & M. Cœlius écrivant à Cicéron, *ſubroſtrani* ou *ſubroſtrarii*. Les autres moins oiſifs s'occupoient ſuivant leur condition, leur dignité & leurs deſſeins. Les chevaliers faiſoient la banque, tenoient regiſtres des traités & des contrats Les prétendans aux charges & aux honneurs mendioient les ſuffrages. Ceux qui avoient avec eux quelque liaiſon de ſang, d'amitié, de patrie ou de tribu, les ſénateurs mêmes de la plus haute conſidération, par affection ou par complaiſance pour ces candidats, les accompagnoient dans les rues, dans les places, dans les temples, & les recommandoient à tous ceux qu'ils rencontroient; comme c'étoit une politeſſe chez les Romains d'appeller les gens par leur nom & par leur ſurnom, & qu'il étoit impoſſible qu'un candidat ſe fût mis tant de différens noms dans la tête, ils avoient à leur gauche des nomenclateurs qui leur ſuggéroient tous les noms des paſſans.

Si dans ce tems-là quelque magiſtrat de diſtinction revenoit de la province, on ſortoit en foule de la ville pour aller au-devant de lui, & on l'accompagnoit juſque dans ſa maiſon, dont on avoit pris ſoin d'orner les avenues de verdure & de feſtons. De même, ſi un ami partoit pour un pays étranger, on l'eſcorroit le plus loin qu'on pouvoit, on le mettoit dans ſon chemin, & l'on faiſoit en ſa préſence des prieres & des vœux pour le ſuccès de ſon voyage & pour ſon heureux retour.

Tout ce qu'on vient de dire, s'obſervoit auſſi bien pendant la république que ſous les Céſars. Mais dans ces derniers tems il s'introduiſit chez les grands ſeigneurs une eſpece de manie dont on n'avoit point encore vu d'exemple. On ne ſe croyoit point aſſez magnifique, ſi l'on ne ſe donnoit en ſpectacle dans tous les quartiers de la ville avec un nombreux cortege de litieres précédées & ſuivies d'eſclaves leſtement vêtus. Cette vanité coutoit cher; & Juvenal qui en a fait une ſi belle deſcription, aſſure qu'il y avoit des gens de qualité & des magiſtrats que l'avarice engageoit à groſſir la troupe de ces indignes courtiſans.

Enfin venoit la ſixieme heure du jour, c'eſt-à-dire midi; à cette heure chacun ſongeoit à ſe retirer chez ſoi, dinoit légérement, & faiſoit la méridienne.

Le perſonnage que les Romains jouoient après dîner, étoit auſſi naturel, que celui qu'ils jouoient le matin, étoit composé. C'étoit chez eux une coutume preſque générale de ne rien prendre ſur l'après-midi pour les affaires, comme de ne rien donner de la matinée aux plaiſirs. La paume ou le ballon, la danſe, la promenade à pié ou en char rempliſſoient leur après-midi. Ils avoient des promenoirs particuliers & de publics, dans leſquels les uns paſſoient quelques heures en des converſations graves ou agréables, tandis que les autres s'y donnoient en ſpectacle au peuple avec de nombreux corteges, & que les jeunes gens s'exerçoient dans le champ de Mars à tout ce qui pouvoit les rendre plus propres au métier de la guerre.

Vers les trois heures après-midi, chacun ſe rendoit en diligence aux bains publics ou particuliers. Les poëtes trouvoient là tous les jours un auditoire à leur gré, pour y débiter les fruits de leurs muſes. La diſpoſition même du lieu étoit favorable à la déclamation. Tout citoyen quel qu'il fût, manquoit rarement aux bains. On ne s'en abſtenoit guere que par pareſſe & par nonchalance, ſi l'on n'étoit obligé de s'en abſtenir par le deuil public ou particulier.

Horace qui fait une peinture ſi naïve de la maniere libre dont il paſſoit ſa journée, ſe donne à lui-même cet air d'homme dérangé qu'il blame dans les autres poëtes, & marque aſſez qu'il ſe ſoucioit peu du bain.

Secreta petit loca, balnea vitat.

La mode ni les bienſéances ne me gênent point, dit-il, je vais tout ſeul où il me prend envie d'aller, je paſſe quelquefois par la halle, & je m'informe de ce que coutent le blé & les légumes. Je me promene vers le ſoir dans le cirque & dans la grande place, & je m'arrête à écouter un diſeur de bonne avanture, qui débite ſes viſions aux curieux de l'avenir. De-là je viens chez moi, je fais un ſouper frugal, après lequel je me couche & dors ſans aucune inquiétude du lendemain. Je demeure au lit juſqu'à la quatrieme heure du jour, c'eſt-à-dire juſqu'à dix heures, *&c.*

Vers les quatre heures après-midi que les Romains nommoient *la dixieme heure du jour*, on alloit ſouper. Ce repas laiſſoit du tems pour ſe promener & pour vaquer à des ſoins domeſtiques. Le maître paſſoit ſa famille & ſes affaires en revue, & finalement alloit ſe coucher. Ainſi finiſſoit la journée romaine. (*D. J.*)

VIES, (*Hiſtoire.*) on appelle *vies*, des hiſtoires qui ſe bornent à la *vie* d'un ſeul homme, & dans leſquelles on s'arrête autant ſur les détails de ſa conduite particuliere, que ſur le maniement des affaires publiques, s'il s'agit d'un prince ou d'un homme d'état.

Les anciens avoient un goût particulier pour écrire des *vies*. Pleins de reſpect & de reconnoiſſance pour les hommes illuſtres, & conſidérant d'ailleurs que le ſouvenir honorable que les morts laiſſent après eux, eſt le ſeul bien qui leur reſte ſur la terre qu'ils ont quitté, ils ſe faiſoient un plaiſir & un devoir de leur aſſurer ce foible avantage. Je prendrois les armes, diſoit Cicéron, pour défendre la gloire des morts illuſtres, comme ils les ont priſes pour défendre la *vie* des citoyens. Ce ſont des leçons immortelles, des exemples de vertu conſacrés au genre humain. Les portraits & les ſtatues qui repréſentent les traits corporels des grands hommes, ſont renfermés dans les maiſons de leurs enfans, & expoſés aux yeux d'un petit nombre d'amis; les éloges placés par des plumes habiles repréſentent l'ame même & les ſentimens vertueux. Ils ſe multiplient ſans peine; ils paſſent dans toutes les langues, volent dans tous les lieux, & ſervent de maîtres dans tous les tems.

Cornelius Nepos, Suétone & Plutarque ont préféré ce genre de récit aux hiſtoires de longue haleine. Ils peignent leurs héros dans tous les détails de la *vie*, & attachent ſurtout l'eſprit de ceux qui cherchent à connoître l'homme. Plutarque en particulier a pris un plan également étendu & intéreſſant. Il met en parallele les hommes qui ont brillé dans le même genre. Chez lui Cicéron figure à côté de Démoſthène, Annibal à côté de Scipion. Il me peint tour-à-tour les mortels les plus éminens de la Grece & de Rome; il m'inſtruit par ſes réflexions, m'étonne par ſon grand ſens, m'enchante par ſa philoſophie vertueuſe, & me charme par ſes citations poétiques, qui, comme autant de fleurs, émaillent ſes écrits d'une agréable variété.

„ Il me fait converſer délicieuſement dans ma re-
„ traite gaie, ſaine & ſolitaire, avec ces morts illuſ-
„ tres, ces ſages de l'antiquité révérés comme des
„ dieux, bienfaiſans comme eux, héros donnés à
„ l'humanité pour le bonheur des arts, des armes &
„ de la civiliſation. Concentré dans ces penſées mo-
„ trices de l'inſpiration, le volume antique me tom-
„ be des mains; & méditant profondément, je crois
„ voir s'élever lentement, & paſſer devant mes yeux
„ ſurpris ces ombres ſacrées, objets de ma véné-
„ ration.

„ Socrate d'abord, demeure ſeul vertueux dans

„ un

,, un état corrompu; ſeul ferme & invincible, il brava la rage des tyrans, ſans craindre pour la *vie* ni pour la mort, & ne connoiſſant d'autres maîtres que les ſaintes lois d'une raiſon calme, cette voix de Dieu qui retentit intérieurement à la conſcience attentive.

,, Solon, le grand oracle de la morale, établit ſa république ſur la vaſte baſe de l'équité; il ſut par des lois douces réprimer un peuple fougueux, lui conſerver tout ſon courage & ce feu vif par lequel il devint ſi ſupérieur dans le champ glorieux des lauriers, des beaux arts & de la noble liberté, & qui le rendit enfin l'admiration de la Grece & du genre humain.

,, Lycurgue, cette eſpece de demi-dieu, ſévérement ſage, qui plia toutes les paſſions ſous le joug de la diſcipline, ôta par ſon génie la pudeur à la chaſteté, choqua tous les uſages, confondit toutes les vertus, & mena Sparte au plus haut degré de grandeur & de gloire.

,, Après lui s'offre à mon eſprit Léonidas, ce chef intrépide, qui s'étant dévoué pour la patrie, tomba glorieuſement aux Thermopiles, & pratiqua ce que l'autre n'avoit qu'enſeigné.

,, Ariſtide leve ſon front où brille la candeur, cœur vraiment pur, à qui la voix ſincere de la liberté, donna le grand nom de juſte: reſpecté dans ſa pauvreté ſainte & majeſtueuſe, il ſoumit au bien de la patrie, juſqu'à ſa propre gloire, & accrut la réputation de Thémiſtocle, ſon rival orgueilleux.

,, J'apperçois Cimon ſon diſciple couronné d'un rayon plus doux; ſon génie s'élevant avec force, repouſſa au loin la molle volupté: au-dehors il fut le fléau de l'orgueil des Perſes; au-dedans il étoit l'ami du mérite & des arts; modeſte & ſimple au milieu de la pompe & de la richeſſe.

,, Périclés, tyran déſarmé, rival de Cimon, ſubjugua ſa patrie par ſon éloquence, l'embellit de cent merveilles; & après un gouvernement heureux, finit ſes jours de triomphe, en ſe conſolant de n'avoir fait prendre le manteau noir à aucun citoyen.

,, Je vois enſuite paroître & marcher penſifs, les derniers hommes de la Grece ſur ſon déclin, héros appellés trop tard à la gloire, & venus dans des tems malheureux: Timoléon, l'honneur de Corinthe, homme heureuſement né, egalement doux & ferme, & dont la haute généroſité pleure ſon frere dans le tyran qu'il immole.

,, Pélopidas & Epaminondas, ces deux thébains égaux aux meilleurs, dont l'héroïſme combiné éleva leur pays à la liberté, à l'empire, & à la renommée.

,, Le grand Phocion, dans le tombeau duquel l'honneur des Athéniens fut enſeveli; Severe comme l'homme public, inexorable au vice, inébranlable dans la vertu; mais ſous ſon toit illuſtre, quoique bas, la paix & la ſageſſe heureuſe adouciſſoient ſon front; l'amitié ne pouvoit être plus douce, ni l'amour plus tendre.

,, Agis le dernier des fils du vieux Lycurgue, fut la généreuſe victime de l'entrepriſe, toujours vaine de ſauver un état corrompu; il vit Sparte même perdue dans l'avarice ſervile.

,, Les deux freres achaiens fermerent la ſcène: Aratus qui ranima quelque tems dans la Grece la liberté expirante.

,, Et l'aimable Philopæmen, le favori & le dernier eſpoir de ſon pays, qui ne pouvant en bannir le luxe & la pompe, ſut le tourner du côté des armes; ſimple & laborieux à la campagne, chef habile & hardi aux champs de Mars.

,, Un peuple puiſſant, race de héros, paroît dans le même payſage pour m'offrir des pieces de compuraiſon, & me mettre en état de juger le mérite entre les deux premieres nations du monde.

,, Il me ſemble que le front plus ſevere de ce dernier peuple, n'a d'autre tache qu'un amour exceſſif de la patrie, paſſion trop ardente & trop partiale. Numa, la lumiere de Rome, fut ſon premier & ſon meilleur fondateur, puiſqu'il fut celui des mœurs. Le roi Servius poſa la baſe ſolide ſur laquelle s'éleva la vaſte république qui domina l'univers. Viennent enſuite les grands & véritables conſuls.

,, Junius Brutus, dans qui le pere public du haut de ſon redoutable tribunal, fit taire le pere privé.

,, Camille, que ſon pays ingrat ne put perdre, & qui ne ſut venger que les injures de ſa patrie.

,, Fabricius, qui foule aux piés l'or ſéducteur.

,, Cincinnatus, redoutable à l'inſtant où il quitta ſa charue.

,, Coriolan, fils ſoumis, mari ſenſible, coupable ſeulement d'avoir pris le parti des Volſques contre les Romains.

,, Le magnanime Paul Emile rend la liberté à toutes les villes de Macédoine.

,, Marcellus défait les Gaulois, & s'empare de Syracuſe en pleurant la mort d'Archimede.

,, Et toi ſur-tout Régulus, victime volontaire de Carthage, impétueux à vaincre la nature, tu t'arraches aux larmes de ta famille pour garder ta foi, & pour obéir à la voix de l'honneur.

Les *vies* du philoſophe de Chéronée, offrent encore à mes réflexions, ,, Marius fuyant, & ſe cachant dans les marais de Minturne; Sylla ſon ſucceſſeur, dont l'abdication noble, hardie, ſenſée, vertueuſe, rendit ſon nom célebre dans Rome juſqu'à la fin de ſa vie.

,, Les Gracches doués du talent de la parole, ſont pleins de feu, & d'un eſprit d'autorité des tribuns qui leur fut fatal; eſprit toujours turbulent, toujours ambitieux, toujours propre à produire des tyrans populaires.

,, Lucullus eſt malheureux de n'être pas mort dans le tems de ſes victoires.

,, Scipion, ce chef également brave & humain, parcourt rapidement tous les différens degrés de gloire ſans tache; ardent dans la jeuneſſe, il ſut enſuite gouter les douceurs de la retraite avec les muſes, l'amitié, & la philoſophie.

,, Sertorius, le premier capitaine de ſon tems, tout fugitif qu'il étoit, & chef de barbares en terre étrangere, tient tête à toutes les forces de la république, & périt par l'aſſaſſinat d'une de ſes créatures.

,, Cicéron, ta puiſſante éloquence arrêta quelque tems le rapide deſtin de la chute de Rome!

,, Caton, tu es la vertu même, dans les plus grands dangers!

,, Et toi malheureux Brutus, héros bienfaiſant, ton bras tranquille, pouſſé par l'amour de la liberté, plongea l'épee romaine dans le ſein de ton ami! Voilà les hommes dont Plutarque a fait le tableau! (*D. J.*)

VIES DES SAINTS, (*Hiſt. eccléſiaſtique.*) *voy.* LÉGENDE.

Ajoutez ici avec l'auteur de l'*eſprit des lois*, que ſi les *vies des ſaints* ne ſont pas véridiques ſur les miracles, elles fourniſſent du-moins de grands éclairciſſemens ſur l'origine des ſervitudes, de la glèbe, & des fiefs: d'ailleurs les menſonges qui s'y trouvent peuvent apprendre les mœurs & les lois du tems, parce qu'ils ſont relatifs à ces mœurs & à ces lois. On lit, par exemple, dans les *vies des ſaints*, que Clovis donna à un ſaint perſonnage la puiſſance ſur un territoire de ſix lieues de pays, & qu'il voulut qu'il fût libre de toute juriſdiction quelconque. Il eſt vraiſſemblable que ce trait d'hiſtoire eſt une fauſſeté, mais elle nous prouve que les menſonges ſe rapportent aux mœurs & aux lois du tems, & ce ſont ces mœurs & ces lois qu'il faut chercher dans la lecture des *vies des ſaints*. (*D. J.*)

VIE, (*Juriſprud.*) en cette matiere ſe diſtingue en *vie naturelle* & *vie civile*.

On entend par *vie naturelle* le cours de la *vie* ſelon la nature.

La *vie civile* eſt l'état que tient dans l'ordre politique, celui qui n'en eſt pas déchu par quelque changement arrivé dans ſa perſonne: ce changement arrive ou par ingreſſion en religion, ou par quelque peine qui emporte mort civile. C'eſt en conſéquence de la *vie civile*, que le citoyen jouit des droits qui ſont émanés de la loi, & dont ceſſe de jouir celui qui eſt mort civilement. *Voyez* CITÉ, MORT, PROFESSION RELIGIEUSE. (*A*)

VIE, VIVRE, VIVANT, (*Crit. ſacr.*) l'Ecriture parle au propre & au figuré de la *vie* du corps & de celle de l'ame, de la *vie* temporelle & de la vie éternelle. La *vie* temporelle étoit la récompenſe de l'obſervation de l'ancienne loi. Le ſeigneur eſt appellé le *Dieu vivant*, parce que lui ſeul vit eſſentiellement. Le *Seigneur eſt vivant*, eſt une formule de ſerment par la *vie de Dieu*; laquelle formule ſe trouve ſouvent dans l'Ecriture. Vous jurerez

rez en vérité, ſelon votre conſcience & en juſtice; *le Seigneur eſt vivant*, dit Jérémie, *iv*. 2. *La terre des vivans*, par rapport à ceux qui ſont morts, c'eſt le monde; dans le ſens ſpirituel, c'eſt le ciel où la mort ne regne plus.

Les eaux *vivantes*, ſont les eaux pures, les eaux de ſource, *Lévitiq*. 14.

Jeſus-Chriſt eſt la *vie*, parce que la pratique de ſes préceptes nous conduit à une *vie* heureuſe. (*D. J.*)

VIE, *la*, (*Géog. mod.*) nom commun à deux petites rivieres de France, l'une dans la haute Normandie, l'autre dans le bas-Poitou. La premiere a ſa ſource au pays d'Auge, & ſe jette dans la Dive. La ſeconde née au deſſus de Poire-ſur Roche, ſe perd dans la mer. (*D. J.*)

VIEIL, VIEUX, adj. (*Gram.*) qui eſt depuis long-tems, & qui touche à la fin de ſa durée. Un *vieil* homme, un *vieil* habit, un *vieux* cheval. C'eſt un homicide, à la maniere de Platon, que de careſſer une *vieille*. On eſt *vieux* à ſoixante ans; décrépit à quatre-vingt. Il y a de *vieilles* hiſtoires, qui n'en ſont pas plus vraies, quoiqu'on les répete ſans ceſſe; de *vieux* bons mots que tout le monde ſait, & qui ſont la proviſion d'eſprit des ſots; de *vieux* manuſcrits qu'on ne conſulte plus; peu de *vieilles* paſſions; beaucoup de *vieux* livres, qu'on ne lit guere, quoique ſouvent une page de ces *vieux* livres ait plus de ſubſtance que tout un volume nouveau, on parle auſſi d'un bon *vieux* tems qu'on regrette, & ces regrets prouvent du-moins qu'on eſt mécontent de celui qui court; de *vieilles* amitiés; un *vieux* langage dont notre jargon académique n'eſt qu'un ſquelette; de *vieux* capitaines qui ſavoient leur métier, & dont nous avons bon beſoin, &c.

VIEIL DE LA MONTAGNE, *terme de relation*; quelques-uns diſent *vieux de la montagne*; & d'autres *vieillards de la montagne*; nom du prince ou ſultan des Iſmaéliens de l'Iraque perſienne, que les muſulmans appellent *Molahedah*, impies & ſchiſmatiques, dont les ſujets ſe dévouoient, pour aſſaſſiner ceux que leur prince tenoit pour ſes ennemis.

Le premier *vieil de la montagne* fut Haſſan-Sabah, qui environ l'an de l'hégire 493, qui eſt l'an de J. C. 1099, fonda la ſeconde branche des Iſmaéliens de Perſe, que nos hiſtoriens ont nommés les *aſſaſſins*, par corruption du mot *arvacides*; les chefs de ces cantons de la Syrie ſe vantant d'être deſcendus de l'illuſtre Arſace, qui fonda l'empire des Parthes, environ 245 ans avant J. C. cependant les ſujets de ce prince iſmaélien cantonnés dans les montagnes de la Syrie, ne ſont connus dans l'hiſtoire de nos croiſades que ſous le nom d'*aſſaſſins*.

Guillaume de Neubourg raconte un fait particulier d'un des princes de ces montagnards de l'Iraque perſienne. Conrard, marquis de Montferrat, fut aſſaſſiné en 1191, lorſqu'il ſe promenoit dans la place publique de la ville de Tyr; les uns accuſerent le prince de Torone de cet aſſaſſinat, les autres l'imputerent à Richard, roi d'Angleterre: mais le *vieil de la montagne* ayant ſu l'injuſte ſoupçon que l'on avoit contre ces deux princes, écrivit une lettre pour la juſtification de l'un & de l'autre, déclarant qu'ayant été offenſé par le marquis de Montferrat, il l'avoit averti de lui faire la ſatisfaction qui lui étoit dûe, mais que ce ſeigneur ayant négligé cet avertiſſement, il avoit envoyé quelques-uns de ſes ſatellites, qui en lui ôtant la vie, s'étoient rendus dignes de récompenſe. On peut juger par cette lettre de la barbarie du *vieil de la montagne*; mais on jugera de ſa politeſſe par le préſent qu'il fit au roi ſaint Louis, lorſqu'il étoit dans Acre. *Voyez* à ce ſujet Joinville, & les *obſervations* de du Cange ſur cet hiſtorien. (*D. J.*)

VIEILLARD, ſ. m. (*Morale.*) homme qui eſt parvenu au dernier âge de la vie, qu'on appelle la *vieilleſſe*.

Les *vieillards*, dit Horace, ſont aſſiégés de mille défauts. Une malheureuſe avarice les tourmente ſans ceſſe pour amaſſer du bien, & leur défend d'y toucher; la timidité les glace, & les rend comme perclus; ils n'eſperent que foiblement, ils temporiſent continuellement, ils n'agiſſent que lentement; toujours allarmés ſur l'avenir, toujours plaintifs & difficiles, panégyriſtes ennuyeux du tems paſſé, cenſeurs ſéveres, & ſurtout grands donneurs d'avis aux jeunes gens.

Multa ſenem circumveniunt incommoda: vel quod
Quærit, & inventis miſer abſtinet, ac timet uti;
Vel quod res omnes timide, gelideque miniſtrat,
Dilator, ſpe longus, iners, paviduſque futuri,
Difficilis, querulus, laudator temporis acti
Se puero, cenſor caſtigatorque minorum.

Cette peinture eſt auſſi belle que vraie: *multa ſenem circumveniunt incommoda*, un *vieillard* eſt aſſiégé de maux. *Dilator*, il n'a jamais aſſez délibéré. *Spe longus*, ou ſi vous voulez *lentus*, il n'eſpere que foiblement, il eſt long à concevoir des eſpérances; *iners*, il ne ſait pas ſe remuer; *paviduſque futuri*, il eſt toujours allarmé ſur l'avenir, il tremble que le néceſſaire lui manque; *querulus*, de mauvaiſe humeur; *laudator temporis acti*, il ne vante que le tems paſſé; enfin pour finir de peindre les *vieillards*; entiers dans le paſſé, ils en conſervent toujours une idée agréable, parce que c'étoit le tems de leurs plaiſirs; & toujours occupés d'eux,

Racontent ce qu'ils ont été,
Oubliant qu'ils vont ceſſer d'être.

Un *vieillard* qui tient le timon de l'état, trouve preſque toujours des difficultés, voit des dangers partout, délibére éternellement, a des craintes & des remords avant le tems, ne mene jamais une affaire juſqu'où elle doit aller, & compte pour une fortune complette le plus petit ſuccès. Qu'un juſte mélange de ces excès réduits à la modération qui fait les vertus, mettroit un excellent tempérament dans les affaires du gouvernement!

Tout *vieillard* en général doit penſer à la retraite. Il eſt un tems de ſe retirer, comme il eſt un tems de paroître.

Un *vieillard* infirme & chagrin ne ſauroit guere ſe montrer dans le monde, que pour être un objet de compaſſion ou de raillerie: il faut alors laiſſer jouir la jeuneſſe des avantages du bel âge; il faut ſe reduire aux plaiſirs tranquilles de la lecture, ménager la complaiſance de ceux qui veulent bien nous ſouffrir, & ne chercher leur converſation qu'autant que nous en avons beſoin, pour tempérer la ſolitude, juſqu'à ce que nous paſſions pour toujours dans celle du tombeau. Si nous étions ſages, dit Saint-Evremont, notre dégoût répondroit à celui qu'on a pour nous, car dans l'inutilité des conditions, où l'on ne ſe ſoutient que par le mérite de plaire, la fin des agrémens doit être le commencement de la retraite. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VIEILLARD, (*Médecine.*) les *vieillards* ſont ſujets à nombre de maladies qui leur ſont particulieres par le défaut de tranſpiration; les reins, le bas-ventre, les articulations, & le cerveau, ſont attaqués d'une humeur âcre qui demande à être évacuée & adoucie; nous allons dire ce que conſeille Aetius ſur le régime des *veillards*.

La vieilleſſe eſt naturellement froide & ſeche; ſon effet ordinaire eſt de refroidir & de deſſécher le tempérament; mais lorſque la chaleur abandonne par degré les parties du corps, lorſqu'une grande ſéchereſſe s'en empare, elles ſont moins propres à leurs fonctions; leurs actions s'éxécutent d'une maniere plus languiſſante, & l'animal perd de ſa groſſeur, de ſa force, & de ſon embonpoint. Lorſque la ſécheresſe eſt pouſſée à un certain degré, les rides lui ſuccedent; elles ſont précédées de la maigreur & de la foibleſſe des membres, & ſur-tout des jambes & des piés; celui donc qui aura étudié les cauſes du ſec & du froid, & leurs remedes ſera un excellent médecin pour les *vieillards*; il ſaura que ces deux qualités doivent être combattues par des choſes qui humectent & échauffent, tels que ſont les bains chauds d'eau douce, l'uſage du bon vin, les alimens capables de fortifier & d'humecter, la promenade ou la geſtation, qu'il ne faut point pouſſer juſqu'à laſſitude; il fera trois repas par jour; il goûtera ſur les trois heures avec du bon pain & du miel clarifié, le meilleur qu'il pourra l'avoir; à ſept heures, après la friction & les exercices convenables à cet âge, qu'il prenne le bain, & qu'il ſoupe; que ſa nourriture principale à dîner ſoit de choſes qui relachent le ventre, comme des ſalades de bettes & de mauve; il ſe nourrira de poiſſons de mer, pêchés aux environs des rochers, qu'il ſe repoſe après ſes repas, & qu'il faſſe enſuite un peu d'exercice; il ne mange-

ge-

gera point de poiſſon à ſouper; que ſes alimens du ſoir ſoient d'un bon ſuc, de difficile corruption, comme le poulet, ou quelque autre volaille bouillie dans de l'eau ſeulement, ou ſans ſauce.

Le vin eſt excellent pour les *vieillards*, parce qu'il eſt reſtaurant, cordial, échauffant; mais de plus en ce qu'il purge la ſéroſité du ſang par les urines. Or cette évacuation devient plus néceſſaire dans les *vieillards*, ſur-tout ceux qui abondent en ſuperfluités aqueuſes & ſéreuſes, Aetius Tetrab, I. *Serm. IV. chapitre xxx*.

Cet ancien avoit une idée excellente du régime des *vieillards*; cependant on peut dire que les bains ne paroiſſent pas fort indiqués; attendu que la foibleſſe naturelle à cet âge, & le défaut de chaleur qui l'accompagne, contreindiquent ces remedes, qui ne font qu'affoiblir encore davantage.

Les frictions ſont ici fort bien indiquées; les ſueurs étant ſupprimées par la roideur des fibres & l'oblitération des pores, il faut y ſuppléer ſoit par les frictions, ſoit par les diurétiques, qui pouſſant par les urines, préviennent les accès de léthargie, d'apoplexie, & autres maux qui ſont produits par le reflux de la ſéroſité âcre ſur les viſceres & ſur les parties nobles; telles que le cerveau, le poumon, & les viſceres du bas-ventre; les diurétiques ſuppléent en cela au défaut de tranſpiration, & rétabliſſent les fonctions dans leur premier état.

Comme les diurétiques pourroient ne pas ſuffire, on doit évacuer par les ſelles les humeurs ſurabondantes; la purgation eſt donc indiquée dans les *vieillards*; elle détourne les humeurs du cerveau & de la poitrine; elle les pouſſe par les couloirs des inteſtins. D'ailleurs la liberté du ventre rend la circulation plus libre dans le bas-ventre, & empêche le ſang de ſe porter en trop grande quantité dans le cerveau. Cependant il faut éviter de cauſer le dévoiement & l'arrêter peu-à-peu, lorſqu'il eſt venu.

Enfin, comme les *vieillards* ſont fort tourmentés de la goutte, du ſcorbut, de paralyſie, de rhumatiſme, il faut avoir égard aux indications de ces maladies, & ne point aller contre le but principal; car ſi on venoit à repercuter la goutte, le rhumatiſme, & les taches du ſcorbut, il ſeroit à craindre de voir ſurvenir des inflammations des viſceres, & de ne pouvoir rappeller la goutte au ſiége qu'elle occupoit auparavant. *Voyez* AGE & TEMPÉRAMENT.

VIEILLE BRIOUDE, (*Géog. mod.*) bourg que Piganiol qualifie de *ville de France*, dans le Dauphiné d'Auvergne, ſur la riviere d'Allier, au voiſinage de Brioude. Il y a dans ce bourg une maiſon de chanoines réguliers. (*D. J.*)

VIEILLE-D'OR, (*Mythologie*) les peuples qui habitoient près du fleuve Obi adoroient une déeſſe ſous le nom de la *Vieille-d'or*, au rapport d'Hérodote. On croit que c'étoit la terre qu'ils avoient pour objet de leur culte. Elle rendoit des oracles, & dans les fléaux publics, on avoit une extrème confiance en ſa protection. (*D. J.*)

VIEILLESSE, (*Phyſiolog.*) le dernier âge de la vie; M. de Voltaire le peint ainſi:

C'eſt l'âge où les humains ſont morts pour les plaiſirs
Où le cœur eſt ſurpris de ſe voir ſans deſirs.
Dans cet état il ne nous reſte
Qu'un aſſemblage vain de ſentimens confus,
Un préſent douloureux, un avenir funeſte,
Un triſte ſouvenir d'un bonheur qui n'eſt plus.
Pour comble de malheurs, on ſent de la penſée
Se déranger tous les reſſorts.
L'eſprit nous abandonne, & notre ame éclipſée
Perd en nous de ſon être & meurt avant le corps.

Mais comment arrive cet affreux dépériſſement de toute notre machine? C'eſt ce que je vais indiquer d'après l'auteur de l'*hiſtoire naturelle de l'homme*.

Le dépériſſement, dit-il, eſt d'abord inſenſible; il ſe paſſe même un long terme avant que nous nous appercevions d'un changement conſidérable; cependant nous devrions ſentir le poids de nos années, mieux que les autres ne peuvent en compter le nombre; & comme ils ne ſe trompent pas de beaucoup ſur notre âge, en le jugeant pas les changemens extérieurs, nous devrions nous tromper encore moins ſur l'effet intérieur qui les produit, ſi nous nous obſervions mieux, ſi nous nous flattions moins, & ſi dans tout les autres ne nous jugeoient pas toujours beaucoup mieux que nous ne nous jugeons nous-mêmes.

Lorſque le corps a acquis toute ſon étendue en hauteur & en largeur par le dévéloppement entier de toutes ſes parties, il augmente en épaiſſeur; le commencement de cette augmentation eſt le premier point de ſon dépériſſement, car cette extenſion n'eſt pas une continuation de dévéloppement ou d'accroiſſement intérieur de chaque partie, par leſquels le corps continueroit de prendre plus d'étendue dans toutes ſes parties organiques, & par conſéquent plus de force & d'activité; mais c'eſt une ſimple addition de matiere ſurabondante qui enfle le volume du corps, & le charge d'un poids inutile. Cette matiere eſt la graiſſe qui ſurvient ordinairement à 35 ou 40 ans, & à meſure qu'elle augmente, le corps a moins de légereté & de liberté dans ſes mouvemens; il n'acquiert de l'étendue qu'en perdant de la force & de l'activité.

Les os & les autres parties ſolides du corps ayant pris toute leur extenſion en longueur & en groſſeur, continuent d'augmenter en ſolidité; les ſucs nourriciers qui y arrivent, & qui étoient auparavant employés à en augmenter le volume par le dévéloppement, ne ſervent plus qu'à l'augmentation de la maſſe; les membranes deviennent cartilagineuſes, les cartilages deviennent oſſeux, toutes les fibres plus dures, la peau ſe deſſeche, les rides ſe ſuccedent peu-à-peu, les cheveux blanchiſſent, les dents tombent, le viſage ſe déforme, le corps ſe courbe, &c.

Les premieres nuances de cet état ſe font appercevoir avant quarante ans; elles croiſſent par degrés aſſez lents juſqu'à ſoixante, par degrés plus rapides juſqu'à ſoixante-dix. La caducité commence à cet âge de ſoixante-dix ans; elle va toujours en augmentant; la décrépitude ſuit, & la mort termine ordinairement avant l'âge de quatre-vingt-dix ans la *vieilleſſe* & la vie.

Lorſque l'os eſt arrivé à ſon dernier période, lorſque les périoſtes ne fourniſſent plus de matiere ductile, alors les ſucs nourriciers ſe dépoſent dans l'intérieur de l'os, il devient plus ſolide, plus maſſif & ſpécifiquement plus peſant; enfin la ſubſtance de l'os eſt avec le tems ſi compacte, qu'elle ne peut plus admettre les ſucs néceſſaires à cette eſpece de circulation qui fait la nutrition de ſes parties; dès lors cette ſubſtance de l'os doit s'altérer, comme le bois d'un vieil arbre s'altere, lorſqu'il a une fois acquis toute ſa ſolidité. Cette altération dans la ſubſtance même des os eſt une des premieres cauſes qui rendent néceſſaire le dépériſſement de notre corps.

Plus la force du cœur eſt grande & agit long-tems, plus le nombre des vaiſſeaux diminue, & plus les ſolides ſont forts; d'où il arrive que la force des ſolides devient immenſe dans l'extrème *vieilleſſe*; enfin les canaux trop réſiſtans ne peuvent être étendus davantage par les liquides, toutes les parties doivent tomber dans une oſſification ſans remede. On a bien raiſon de ſe moquer de ces charlatans, qui ſe vantent de pouvoir écarter cette oſſification par des élixirs fortifians. La méthode de Médée qui, par des alimens & des bains émolliens, nourriſſoit, humectoit les corps deſſéchés, étoit au-moins une idée plus raiſonnable.

Les cartilages qu'on peut regarder comme des os mous, reçoivent, ainſi que les os, des ſucs nourriciers qui en augmentent peu-à-peu la denſité, à meſure qu'on avance en âge; & dans la *vieilleſſe*, ils ſe durciſſent preſque juſqu'à l'oſſification, ce qui rend les mouvemens des jointures du corps tres-difficiles, & doit enfin nous priver de l'uſage de nos membres extérieurs.

Les membranes dont la ſubſtance a bien des choſes communes avec celle des cartilages, prennent auſſi à meſure qu'on avance en âge plus de denſité & de ſéchereſſe; celles, par exemple, qui environnent les os, ceſſent d'être ductiles dès que l'accroiſſement du corps eſt achevé, c'eſt-à-dire dès l'âge de dix-huit à vingt ans; elles ne peuvent plus s'étendre, elles commencent à augmenter en ſolidité qui s'accroît à meſure qu'on vieillit; il en eſt de même des fibres qui compoſent les muſcles & la chair; plus on vit, plus la chair devient dure.

Il eſt donc vrai qu'à meſure qu'on avance en âge, les os, les cartilages, les membranes, la chair, & toutes les fibres du corps acquierent de la ſéchereſſe & de la ſolidité: toutes les parties ſe retirent, tous les mouvemens deviennent plus lents, plus difficiles; la

la circulation des fluides ſe fait avec moins de liberté, la tranſpiration diminue, la digeſtion des alimens devient lente & laborieuſe, les ſucs nourriciers ſont moins abondans, & ne pouvant être reçus dans la plûpart des fibres devenues trop ſolides, ils ne ſervent plus à la nutrition. Ainſi la ſeve de l'homme manque aux lieux qu'elle arroſoit.

La *vieilleſſe* arrive encore néceſſairement par la dégénération des fluides contenus dans le corps humain, & dont l'influence ſur ſon économie n'eſt pas une vérité douteuſe; ces liqueurs n'étant que des parties paſſives & diviſées ne font qu'obéir à l'impulſion des ſolides, dont leur mouvement, leur qualité, & même leur quantité dépendent. Dans la *vieilleſſe*, le calibre des vaiſſeaux ſe reſſerre, les filtres ſecrétoires s'obſtruent, le ſang, la lymphe & les autres humeurs doivent par conſéquent s'épaiſſir, s'altérer, s'extravaſer, & produire tous les vices des liqueurs qui menent à la deſtruction. Telles ſont les cauſes du dépériſſement naturel de la machine. Les muſcles perdent leur reſſort, la tête vacille, la main tremble, les jambes chancellent; l'ouïe, la vue, l'odorat s'affoibliſſent, & le toucher même s'émouſſe.

Impitoyablement flétrie, reconnoiſſez-vous dans cet état cette beauté raviſſante à qui tous les cœurs adreſſoient autrefois leurs vœux? Triſte à l'aſpect d'un ſang glacé dans ſes veines, comme les poëtes peignent les nayades dans le cours arrêté de leurs eaux! Combien d'autres raiſons de gémir pour celle chez qui la beauté eſt le ſeul préſent des dieux! Une tête griſe a ſuccédé à ces cheveux d'un noir de geais, naturellement bouclés, qui tantôt flottoient ſur des épaules d'albâtre, & tantôt ſe jouoient ſur une belle gorge qui n'eſt plus. Ces yeux qui diſoient tant de choſes ſont ternes & muets. Le corail de ces levres a changé de couleur; ſa bouche eſt dépouillée de ſon plus bel ornement; aucune trace de cette taille légere, ſi bien proportionnée, & de ce teint qui le diſputoit aux lis & aux roſes; cette peau ſi douce, ſi fine & ſi blanche n'offre aux regards qu'une foule d'écailles, de plis & de replis tortueux. Hélas, tout chez elle s'eſt changé en rides preſque effrayantes! le cerveau affaiſſé ſur lui-même ne laiſſe paſſer que lentement ces rayons d'intelligence & de génie qui cauſoient votre admiration! Telle eſt la décrépitude du dernier âge.

Cependant que ce triſte hiver n'alarme point ceux dont la vie s'eſt paſſée dans la culture de l'eſprit, dans la bienfaiſance & dans la pratique de la vertu! Leurs cheveux blancs ſont reſpectables. Leurs écrits, leurs belles actions le ſont encore davantage. C'eſt à ces gens-là, ſi rares ſur la terre, que la brillante & floriſſante jeuneſſe doit des égards, des hommages & des autels. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VIEILLESSE, (*Morale*.) la *vieilleſſe* languiſſante, ennemie des plaiſirs, ſuccédant à l'âge viril, vient rider le viſage, courber le corps, affoiblir les membres, tarir dans le cœur la ſource de la joie, nous dégoûter du préſent, nous faire craindre l'avenir, & nous rendre inſenſible a tout, excepté à la douleur. Ce tems ſe hâte, le voilà qui arrive; ce qui vient avec tant de rapidité eſt près de nous, & le préſent qui s'enfuit eſt déja bien loin, puiſqu'il s'anéantit dans le moment que j'écris ce petit nombre de réflexions, & ne peut plus ſe rapprocher.

La longue habitude tient la *vieilleſſe* comme enchaînée; elle n'a plus de reſſources contre ſes défauts; ſemblable aux arbres dont le tronc rude, noueux s'eſt durci par le nombre des années, & ne peut plus ſe redreſſer; les hommes à un certain âge ne peuvent preſque plus ſe plier eux-mêmes contre certaines habitudes qui ont vieilli avec eux, & qui ſont entrées juſques dans la moëlle de leurs os. Souvent ils les connoiſſent, mais trop tard; ils gémiſſent en vain, & la tendre jeuneſſe eſt le ſeul âge où l'homme peut encore tout ſur lui-même pour ſe corriger. „ On s'envieillit des ans, dit Montagne, ſans „ s'aſſagir d'un pouce; on va toujours en avant, mais „ à reculons. Il feroit beau être vieil, continue-t-il, „ ſi nous marchions, vers l'amendement; mais le „ marcher de cet âge eſt celui d'un yvrogne, titubant, vertigineux; c'eſt l'homme qui marche vers „ ſon décroit „.

On doit cependant ſe conſoler des rides qui viennent ſur le viſage, puiſqu'elles ſont l'effet inévitable de notre exiſtence. Dans l'adverſité, les peines de l'eſprit & les travaux du corps font vieillir les hommes avant le tems. Dans la proſpérité, les délices d'une vie molle & voluptueuſe les uſent encore davantage. Ce n'eſt qu'une vie ſobre, modérée, ſimple, laborieuſe, exempte de paſſions brutales, qui peut retenir dans nos membres quelques avantages de la jeuneſſe, leſquels, ſans ces précautions, s'envolent promptement ſur les aîles du tems.

C'eſt une belle choſe qu'une *vieilleſſe* étayée ſur la vertu. Caſtricius ne voulant point permettre qu'on donnât des ôtages au conſul Cnéïus Carbon, celui-ci crut l'intimider, en lui diſant qu'il avoit pluſieurs épées; & moi pluſieurs années, répondit Caſtricius. Une pareille réponſe a été faite par Solon à Piſiſtrate, par Confidius à Jules Céſar, & par Ceſellius aux trimvirs. Ils ont tous voulu faire voir, en parlant ainſi, que quelques années de vie qu'on avoit encore à parcourir ne valoient pas la peine de faire naufrage au port. (*Le chev.* DE JAUCOURT.)

VIELLESSE, (*Mytholog.*) elle étoit, ſelon Héſiodore, fille de l'Erébe & de la Nuit. Athénée prétend qu'elle avoit un temple à Athènes. (*D. J.*)

VIELITSKA, *montagne de*, (*Géog. mod.*) montagne de Pologne, dans le Palatinat de Cracovie. Cette montagne eſt une vaſte ſaline qui contient deux ou trois lieues de pays; elle fournit abondamment du ſel de roche, qu'on taille comme des colomnes de pierre, & qu'on tire comme d'une carriere. Deux à trois cens ouvriers ont leurs habitations dans la concavité de cette carriere, d'où l'on ne ſort, & où l'on ne deſcend que par une machine ſuſpendue à un gros cable, attaché à une grue au-deſſus de l'ouverture de cet abîme. (*D. J.*)

VIELLE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) poiſſon de mer, qui eſt une eſpece de tourd, & qui a de très-belles couleurs; il ne differre du canus, pour la forme du corps, qu'en ce qu'il eſt plus alongé & plus large; il reſſemble à la daurade, par la courbure des dents & par le nombre & la poſition des nageoires. *Voyez* CANUS & DAURADE. Les levres de la *vielle* ſont groſſes & ridées; la nageoire de la queue n'eſt pas fourchue, elle a un couleur rouge avec des taches noires; le dos eſt noir en entier; le ventre a une couleur livide; les nageoires qui ſe trouvent près des ouies ont une couleur d'or; la nageoire du dos & celle de l'anus ſont jaunes & ont des taches noires & des taches bleues; les yeux ſont grands & ronds; & les côtés de la tête ont de très-belles couleurs: la chair de ce poiſſon eſt tendre & friable. *Voyez* TOURD, Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons*, *l. VI. c. vj. Voyez* POISSON.

VIELLE, ſ. f. (*Luth.*) eſt un inſtrument à cordes, compoſé de deux parties principales; la table & le manche, ſur lequel ſont les chevilles qui tendent les cordes. Ces chevilles ont été primitivement au nombre de quatre ſeulement; deux d'un des côtés du manche, deux de l'autre côté. Il n'y avoit que quatre cordes non plus, deux deſquelles s'appelloient *les bourdons*, qu'on mettoit à l'uniſſon ou à l'octave. Les deux autres cordes s'étendent tout le long du manche, & font la fonction de monochorde, rendant toutes ſortes de ſons par le moyen des marches. On peut multiplier à la *vielle* le nombre des cordes, des touches, & des marches, tant que l'on voudra. Si l'on a ſix bourdons qui faſſent l'octave, la douzieme, la quinzieme, la dix-ſeptieme, & la dix-neuvieme, on variera l'harmonie à l'infini, en appliquant ou approchant ceux qu'on voudra de la roue qui ſert d'archet aux bourdons & aux autres cordes. Il faut que cette roue-archet ſoit bien polie, & frottée de colophane. Chaque marche du clavier de la *vielle* a deux petits morceaux de bois perpendiculaires; on les nomme *touches*: les touches ſervent à toucher deux cordes à-la-fois; ces deux cordes ſont à l'uniſſon; les touches ſont preſſées en-deſſous du clavier par les doigts de la main gauche, & appliquées à l'archer ou à la roue; la main droite conduit la manivelle. Lorſque les doigts ceſſent de pouſſer les touches, elles s'éloignent d'elles-mêmes des cordes, retombent & ne les preſſent plus. Le clavier dans ſon entier reſſemble à une petite caiſſe élevée ſur la table; c'eſt dans cette caiſſe que ſont logées les branches des marches & leurs touches. Elle eſt antée & collée ſur la table ſous laquelle eſt le corps concave; un couvercle la couvre & cache le clavier; la roue a auſſi le ſien; il y a un chevalet, proche de la roue; il a ſes coches un peu plus baſſes que la ſurface ſupérieure de la roue; deux autres chevalets placés de côté ſervent à limiter la longueur des cordes de bourdon; cet inſtrument a ſon ouie placée à l'extrémité inférieure

rieure à l'un des angles; les cordes portent de petits flocons de coton à l'endroit où elles touchent la roue; c'eſt un moyen d'adoucir le frottement & le ſon; la manivelle de la roue eſt à l'extrémité de l'inſtrument oppoſée au chevalet; la roue eſt ſuſpendue partie dans le corps concave de l'inſtrument, partie hors de ce corps.

Les inſtrumens à vent ont leur coup de langue; les inſtrumens à archet leur coup d'archet; la *vielle* ſon coup de poignet, qui ſe donne ſur la premiere croche de deux en deux; les notes d'agrément s'exécutent ſur le même tour de roue, de la valeur de la note avec laquelle elles ſont liées.

Dans les cas où la ronde forme la meſure, il y a deux tours de roue pour la ronde, ou quatre tours; les tours de roue varient ſelon la meſure, le mouvement, le caractere de l'air, & la nature des notes qui ſe trouvent dans le courant de la piece.

Il y a des *vielles* faites en corps de luth, & d'autres en corps de guitarre; les premieres ont plus de force; les ſecondes ont plus de douceur.

Le clavier eſt compoſé de treize touches noires, & de dix blanches; ſon étendue ordinaire eſt de deux octaves, du *ſol* à vuide, au *ſol* d'en-haut.

L'inſtrument s'accorde en *C ſol ut* & en *G ré ſol*; les deux ſeuls tons dans leſquels il joue.

Pour l'accorder en *C ſol ut*, majeur ou mineur, on met les deux chanterelles à l'uniſſon, & leur ſon eſt un *ſol*; la trompette s'accorde à la quinte au-deſſous des chanterelles, & le ſon qu'elle rend eſt *ut*; la mouche s'accorde à l'octave au-deſſus des chanterelles, & à la quarte au-deſſous de la trompette, & donne *ſol*; le petit bourdon s'accorde à l'octave au-deſſous de la trompette, & à la quinte au-deſſous de la mouche, & ſonne *ut*; on ne ſe ſert pas du gros bourdon en *C ſol ut*.

Pour l'accorder en *G ré ſol*, majeur ou mineur; les deux chanterelles ſonneront *ſol*; la trompette ſonnera *ré*, quinte de *ſol*; la mouche comme en *C ſol ut*; le gros bourdon, le ſeul dont on ſe ſert, ſonne l'octave *ſol* au-deſſous de la mouche, & la double octave au-deſſous des chanterelles.

On appelle *chanterelles*, les deux ſeules cordes qui paſſent dans le clavier; les autres cordes ne ſont que pour l'accord; la trompette eſt la corde poſée ſur un petit chevalet, à laquelle eſt attachée une autre petite corde très-fine, répondante à une petite cheville que l'on tourne plus ou moins, ſelon qu'on veut faire battre la trompette; la mouche eſt la corde au-deſſus de la trompette; le petit bourdon, la corde filée en laiton la plus fine; le gros bourdon ou la groſſe mouche, la corde filée en laiton la plus groſſe.

On donne ſix cordes filées en laiton aux *vielles* en corps de luth, & quatre aux *vielles* en corps de guitarre.

Pour l'accord des ſix cordes de laiton, les deux premieres, ou les plus fines, ſonneront l'uniſſon des chanterelles; les deux moyennes, la tierce au-deſſous des fines; & les deux groſſes, la quinte au-deſſous des fines, & la tierce au-deſſous des moyennes.

Pour l'accord des quatre cordes de laiton, les deux fines fourniſſent l'uniſſon des chanterelles; la moyenne, la tierce au-deſſous des fines; & la groſſe, la quinte au-deſſous des fines, & la tierce au deſſous de la moyenne.

La *vielle* a ſon doigter, ſur lequel on peut conſulter l'ouvrage de M. Bouin, imprimé chez Ballard.

Le mouvement de la roue ſe diviſe en un tour entier, en deux demi-tours, en deux quarts & un demi-tour; en un demi-tour & deux quarts; en trois quarts liés; en trois quarts détachés; en quatre quarts; en huit huitiemes; en trois tiers égaux, & en deux quarts & un demi; diviſion qui a rapport aux valeurs des notes.

Les coups de poigner dépendent ſouvent du caractere de la piece & du goût du muſicien.

Les cadences ſe font toutes du premier doigt qui bat la note au-deſſus de celle ſur laquelle la cadence eſt marquée, & qui eſt touchée par le ſecond doigt.

Les autres agrémens ſuivent les lois ordinaires des autres inſtrumens. *Voyez nos Planches de Lutherie.*

VIELLE, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade de France dans la Gaſcogne, au Turſan, & ſur le ruiſſeau de Bas. (*D. J.*)

VIELLEUR, ſ. m. (*Hiſt. nat. Inſectol. exotiq.*) notre ver luiſant eſt bien inférieur à celui de Surinam, qui mérite d'ailleurs d'être connu à cauſe de la ſingularité de ſon caractere, ſuivant la deſcription qu'en fait mademoiſelle Mérian.

Cet animal, dans ſon état rampant, doit avoir en grand une forme approchante de celle qu'ont dans le même état, nos ſauterelles priſes en petit; on lui voit pareillement une longue trompe, dont il ſe ſert pour ſucer les fleurs de grenades, & cette trompe lui reſte toute ſa vie.

Après s'être défait d'une peau, il change de forme & paroît ſous celle d'une grande mouche verte, qui reſſemble en gros à la cigale; ſon vol eſt alors très-rapide, & le bruit qu'il fait de ſes aîles imite le ſon d'une vielle, ce qui lui a fait donner en cet état le nom de *liereman* ou *vielleur*.

Quoique ſelon le cours ordinaire de la nature, un inſecte après être devenu aîlé ne ſubiſſe plus de changement; celui-ci, ſuivant le témoignage des Indiens, que mademoiſelle Mérian dit avoir en partie vérifié par ſa propre expérience, ſubit encore une derniere transformation qui le rend lumineux, & lui donne le nom de *lautarendraeger*, ou de *porte-lanterne*.

Dans cette transformation, & d'autres changemens plus légers qui arrivent à ſon corps & à ſes aîles, il lui ſort du devant de la tête une veſſie très-longue, colorée de traces rougeâtres & verdâtres, tranſparente de jour, & qui répand de nuit une lumiere à laquelle on peut lire un caractere aſſez petit.

Cet animal, ſuivant la repréſentation qu'on en donne, eſt bien alors long de quatre pouces, & ſa veſſie occupe plus du quart de cette longueur.

Avant que mademoiſelle Mérian connût la qualité lumineuſe de cet inſecte, les Indiens lui en apporterent pluſieurs qu'elle renferma dans une grande boëte. Effrayée la nuit du bruit ſingulier qu'elle entendit dans cette boëte, elle ſe leva, fit allumer une chandelle, & alla voir ce que ce pouvoit être; elle ouvrit la boëte, & auſſitôt il en ſortit comme une flamme qui redoubla ſon émotion; elle jetta à terre cette boëte, qui répandit un nouveau trait de lumiere à chaque animal qui en ſortoit. On conçoit que cette frayeur ne dura pas long-tems, & qu'ayant bientôt fait place à l'admiration, on ne négligea rien pour rattrapper des animaux ſi extraordinaires, qui s'étoient prévalu de la peur qu'ils avoient cauſée, pour prendre l'eſſort. (*D. J.*)

VIENNA, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule narbonnoiſe, ſur le Rhône, & la capitale des Allobroges, ſelon Strabon, *l. IV.* Il en eſt parlé dans Céſar, *bel. gal. l. VII c. ix.* Pomponius Méla, *l. III. c. v.* la met au nombre des villes les plus opulentes, & Pline, *l. III. c. iv.* lui donne le titre de colonie. Elle eſt marquée dans Ptolomée, *l. II. c. x.* comme la ſeule ville des Allobroges; mais c'eſt que ce géographe s'eſt contenté de donner le nom de la capitale de ce peuple. Elle étoit encore opulente du tems d'Auſone, qui en a parlé ainſi, *in arelat.*

Accolit alpinis opulenta Vienna *colonis.*

Les belles lettres étoient cultivées à *Vienne*, & on s'y faiſoit un plaiſir de lire les vers des poëtes de Rome. Nous en avons une preuve dans ceux de Martial, *l. VII. epigr.* 88. *de ſuis libris*, qui ſe félicite de ce que ſes ouvrages ſont lus à *Vienne* des grands & des petits:

Fertur habere meos, ſi vera eſt fama, libellos,
Inter delicias pulchra Vienna *ſuas.*
Me legit omnis ibi ſenior, juveniſque, puerque,
Et coram tetrico caſta puella viro.
Hoc ego maluerim quam ſi mea carmina cantent,
Qui Nilum ex ipſo protinus ore bibunt.
Quam meus hiſpano ſi me Tagus impleat auro,
Paſcat & Hybla meas, paſcat Hymettus apes.

Dans le moyen âge, la ville de *Vienne* ne fut pas moins célébre, puiſqu'elle devint la métropole d'une province des Gaules à laquelle elle donna ſon nom. Séneque, *in ludo mortis Claudii, Imp.* dit qu'elle eſt à ſeize milles de Lyon. Dans le tréſor de Goltzius, on trouve une médaille de Néron avec ces mots: *Vienna leg. VII. Claudiana. Voyez* VIENNE *en Dauphiné.* (*D. J.*)

VIENNE, *métal de*, (*Métallurgie.*) c'eſt une compoſition ou un alliage métallique qui ſe fait à *Vienne* en Autriche, & qui reſſemble aſſez à de l'argent. Cet alliage ſe fait avec du fer, de l'étain, de l'arſenic, & un peu de laiton ou de cuivre jaune.

Vienne, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, capitale de l'Autriche, ſur la droite du Danube, au confluent de la petite riviere de *Vienne* dont elle prend le nom, à 8 lieues au couchant de Presbourg, à 210 au ſud-oueſt d'Amſterdam, à 260 lieues au nord-oueſt de Conſtantinople, à 408 au nord-eſt de Madrid, & à 270 au ſud-eſt de Paris.

Cette ville ſituée à ſix milles des frontieres de Hongrie, a été connue autrefois ſous les noms d'*Ala-Flaviana*, *Caſtra-Flaviana*, *Juliobona*, *Vindobona*, & enſuite *Vindum*. Elle peut en quelque façon être regardée comme la capitale de l'Allemagne, car elle eſt depuis long-tems la réſidence ordinaire des empereurs; cependant elle n'en eſt pas plus belle; toute environnée de murailles, de baſtions, & de foſſés, elle n'a point l'agrément de ces villes dont les avenues charment par la variété des jardins, des maiſons de plaiſance, & des autres ornemens extérieurs qui ſont les fruits d'une heureuſe ſituation, que la ſécurité de la paix porte avec ſoi. On ne connoît dans *Vienne* qu'un petit nombre de beaux hôtels; ceux du prince Eugene, de Lichtenſtein, & de Caprara. Le palais impérial eſt un des plus communs, & rien n'y repréſente la majeſté du maître qui l'habite; il n'a pour tout jardin qu'un petit enclos ſous les fenêtres du ſallon de l'impératrice, où l'on plante quelques fleurs, & où on tient un peu de verdure; les appartemens en ſont bas & étroits, les platfonds couverts de toiles peintes, & les planchers d'ais de ſapin; enfin le tout eſt auſſi ſimple que s'il avoit été bâti pour de pauvres moines. Les fauxbourgs ont plus d'apparence que la ville, parce que depuis le dernier ſiege par les Turcs, ils ont été rebâtis tout à neuf.

Vienne n'a point de ces grandes rues, qui font la beauté d'une ville; la rue même qui aboutit à la cour, n'eſt ni plus grande, ni plus large que les autres; la ſeule place du marché neuf eſt paſſable, à cauſe des bâtimens nouveaux ou renouvellés qui l'environnent. L'égliſe métropolitaine eſt d'une architecture gothique, décorée en-dehors & en-dedans d'ornemens arabeſques de pierre. En échange la nouvelle égliſe des jéſuites eſt d'un beau deſſein. Les autres moines religieux, les dominicains, les auguſtins, les bénédictins, & les cordeliers, ont auſſi des égliſes dans la ville, mais elles n'ont rien de remarquable.

L'archevêché de *Vienne* a été érigé en 1721, l'univerſité fut fondée en 1365, par Albert III. archiduc d'Autriche; mais l'édifice particulier des écoles eſt miſérable, & d'ailleurs ce ſont les jéſuites qui occupent preſque toutes les chaires.

Les habitans de *Vienne* ſont un mélange de plusieurs nations, Italiens, Allemands, Bohémiens, Hongrois, François, Lorrains, Flammands, qui joints aux juifs font le négoce, & travaillent à différens métiers. L'air eſt aſſez mal-ſain dans cette ville, ce qui peut provenir en partie de la malpropreté des rues qu'on ne nettoie point, & de la quantité de boues & d'ordures que la police ne fait point enlever. *Long.* ſuivant Caſſini, 33. 23. *latit.* 48. 14. & ſuivant Harris, *long.* 34. 21. 30. *latit.* 48. 14.

Vienne n'oubliera pas ſitôt le ſiege mémorable qu'elle eſſuya en 1683. En voici l'hiſtoire abregée d'après M. l'abbé Coyer. Ce ſiege fut entrepris par Kara Muſtapha, général des forces ottomanes. Toujours aimé de la ſultane Validé, après avoir auſſi gagné le cœur de Mahomet IV. il avoit épouſé ſa fille. Jamais l'ambition & l'orgueil, deux paſſions qui dévoroient Kara Muſtapha, ne trouverent un champ plus vaſte pour être aſſouvies. Il ne ſe propoſoit pas moins, après s'être rendu maître de *Vienne*, que de pourſuivre la conquête de l'occident, ayant ſous ſes ordres plus de trois cens mille hommes, trente & un bachas, cinq ſouverains, & trois cens pieces de canon.

Il s'avance par la rive droite du Danube, paſſe la Save & la Drave, fait mine d'en vouloir à Raab, tandis qu'il détache cinquante mille tartares ſur la route de *Vienne*. Le duc de Lorraine Charles V. dont le nom doit être cité parmi ceux des grands capitaines, & qui commandoit les troupes impériales, eſſuie un échec à Pétronel, & à peine a-t-il le tems de gagner *Vienne*, où il jette une partie de ſon infanterie pour renforcer la garniſon. Il prend poſte dans l'île de Léopolſtat, formée par le Danube au nord de la ville. Les tartares au nombre de cinquante mille, arrivoient en même tems du côté du midi.

On vit alors un de ces ſpectacles qui ſont faits pour inſtruire les ſouverains & attendrir les peuples, lors même que les ſouverains n'ont pas mérité leur tendreſſe. Léopold, le plus puiſſant empereur depuis Charles-quint, fuyant de ſa capitale avec l'impératrice ſa belle-mere, l'impératrice ſa femme, les archiducs, les archiducheſſes, une moitié des habitans ſuivant la cour en déſordre. La campagne n'offroit que des fugitifs, des équipages, des chariots chargés de meubles juſqu'à Lintz, capitale de la haute Autriche.

Cette ville où l'on portoit la frayeur, ne parut pas encore un aſyle aſſuré; il fallut ſe ſauver à Paſſaw; on coucha la premiere nuit dans un bois où l'impératrice, dans une groſſeſſe avancée, apprit qu'on pouvoit repoſer ſur de la paille à cauſe de la terreur. Dans les horreurs de cette nuit on appercevoit la flamme qui conſumoit la baſſe-Hongrie, & s'avançoit vers l'Autriche.

L'empereur, dès les premiers excès de cette irruption, payoit bien cher ſes violences contre la Hongrie, & le ſang de ſes ſeigneurs qu'il avoit répandu. Il n'avoit pu ſe perſuader que Kara Muſtapha laiſſant derriere lui pluſieurs bonnes places, telles que Raab & Comore, ſe portât ſur *Vienne*: Jean Sobieski mieux inſtruit, comme le ſont toujours les princes qui font la guerre par eux-mêmes, l'en avoit inutilement averti. (1)

Vienne étoit devenue ſous dix empereurs conſécutifs de la maiſon d'Autriche, la capitale de l'empire romain en occident; mais bien différente de l'ancienne Rome pour la grandeur en tout genre, & pour le nombre des citoyens, elle n'en comptoit que cent mille,

(1) On ne ſauroit ſans ſe rendre coupable de la plus grande injuſtice & animoſité, taxer d'emporté & de ſanguinaire le grand Leopold I. le meilleur & le plus clément des empereurs que l'auguſte maiſon d'Autriche ait eu, pour gouverner ſes vaſtes états & l'empire chrétien de l'Occident. Perſone n'ignore les conſpirations & rebellions que les Hongrois tramerent contre leur naturel & légitime ſouverain, ce même Léopold, ſous le prétexte ſpecieux de vouloir ſoutenir le droit de leur patrie, tandiſque l'infâme monſtre de l'héréſie dont étoient déjà infectés la plûpart de ces peuples, en fut la principale cauſe, ne pouvant, ſous le regne d'un ſi pieux & catholique Monarque, étendre ſon empire ſur la ruine total de la Réligion catholique de ce royaume. Ces traitres, rebelles à Dieu & à leur maître, feignant d'expoſer à leur ſouverain les maux dont ils étoient injuſtement accablés, convoquerent une aſſemblée générale qu'ils tinrent en 1662 à Nayſol, où il fut arrêté de ſoulever tout le royaume. L'Empereur mit tout en uſage, épuiſa même tous les moyens que peuvent inſpirer la clémence & la douceur d'un Souverain envers ſes ſujets pour ramener à leurs devoirs tous ces rebelles qui s'étoient revoltés contre ſa Majeſté imperiale, mais ce fut en vain. Il s'apperçût que c'étoient les hérétiques qui étoient les auteurs de cette odieuſe trâme, pour arborer les étendards de leur liberté de conſcience, ſi contraire à la religion catholique. C'eſt pourquoi il ſe détermina à leur accorder quatre-vingt dix-neuf égliſes, pour y faire les fonctions de leur abominable religion, contre la reſiſtence de tout le clergé catholique qui ne l'avoit pas approuvé. Cependant, au-lieu de les appaiſer & de les faire rentrer en eux-mêmes ce privilege ne fit que les irriter d'avantage. Par une publique & ſolemnelle élection, ils prirent pour un des chefs de leur rebellion le plus infâme & le plus grand ſcélérat des hommes pervers, Eméric Tekel; ils deployerent l'étendard de l'infidelité & de l'héréſie, il chaſſerent de Caſſovie & d'autres villes, tous les Catholiques qui les poſſedoient & s'en emparerent de vive force. L'invincible Léopold fit à ces impies de nouvelles inſtances en les invitant de ſe rendre à leurs devoirs, uſant tous les moyens qu'eſt capable de ſuggerer une bonté toute paternelle; mais les trouvant plus que jamais fermes & roidis dans leurs criminelles entrépriſes, il fut forcé d'en venir aux armes & à la force pour les reduire. Si ce grand monarque fut obligé de faire perir les comtes François Nadaſti, Pierre de Zrin & Frangipani, n'y fut-il pas forcé par les énormes crimes de léſe-majeſté & de rebellion, dont leurs lettres propres & autres écrits faits de leurs propres mains font foi & contiennent l'aveu de leur propre condamnation? Eſt ce qu'ils n'attenterent pas plus d'une fois à la vie de leur propre maître? ne firent-ils pas pour cela des traités avec le Turc? Ne projetterent-ils pas de lui livrer les principales places de l'Hongrie? Le bruit courut, il n'y a pas de doute, même de ce tems-là, dans pluſieurs cours d'Europe, que ces Meſſieurs n'étoient coupables d'autres crimes que d'avoir voulu défendre les droits de leur patrie; juſque là que le Souverain Pontife s'interpoſa pour eux auprès de l'empereur. Mais à-peine ces cours & le Pape furent-ils informés de leurs forfaits, qu'ils furent contraints d'avouer que la clémence dont l'empereur avoit uſé à leur égard, n'avoit été que trop grande, s'étant contenté de les faire ſimplement mourir, ſans leur avoir fait ſouffrir des plus grands tourmens avant leur mort. Liſez les hiſtoires des revolutions d'Hongrie & les actions glorieuſes de Léopold I., & vous verrez que c'eſt à tort qu'on impute à ce Monarque d'avoir uſé de violence contre l'Hongrie, & d'avoir repandu le ſang de ſes ſeigneurs. (*W*)

mille, dont les deux tiers habitoient des fauxbourgs ſans défenſe. Soliman avoit été le premier des empereurs turcs qu'on eut vu marcher à *Vienne*, en 1529; faiſant trembler à-la-fois l'Europe & l'Aſie; mais il n'oſa ſe commettre contre Charle-quint qui venoit au ſecours avec une armée de quatre-vingt mille hommes. Kara Muſtapha qui ne voyoit qu'une poignée d'ennemis, ſe flattoit d'être plus heureux, & il commença ſans crainte le ſiege de cette ville. Les Allemands ſont braves ſans doute, mais ils ne ſe ſont jamais préſentés aux portes de Conſtantinople, comme les Turcs à celles de *Vienne*.

Le comte de Staremberg, homme de tête & d'expérience, gouverneur de la ville, avoit mis le feu aux fauxbourgs: cruelle néceſſité, quand il faut brûler les maiſons des citoyens qu'on veut défendre! Il n'avoit qu'une garniſon de ſeize mille hommes. On arma les étudians, & ils eurent un médecin pour major.

Cependant le ſiege ſe pouſſoit avec vigueur. L'ennemi s'empara de la contreſcarpe après vingt-trois jours de combat; l'eſpérance de tenir encore longtems diminua. Les mines des Turcs, leurs attaques continuelles, la garniſon qui ſe détruiſoit, les vivres qui s'épuiſoient, tout donnoit la plus vive inquiétude. On s'occupoit ſans ceſſe à éteindre le feu que les bombes & les boulets rouges portoient dans la ville, tandis que les dehors tomboient en éclats.

Dans cette conjoncture déſeſperée Sobieski arrive avec ſon armée à cinq lieues au-deſſus de Vienne. L'électeur de Baviere âgé de dix-huit ans, amenoit douze mille hommes. L'électeur de Saxe en conduiſoit dix mille. Toute l'armée chrétienne compoſoit environ ſoixante & quatorze mille hommes; Sobieſki délivra l'ordre de bataille, & après avoir examiné les diſpoſitions de Kara Muſtapha, il dit aux généraux allemands: „ cet homme eſt mal campé, c'eſt „ un ignorant dans le métier de la guerre; nous le „ battrons certainement „. Il prophétiſa juſte; la plaine qu'occupoient les Turcs, devint le théatre d'un triomphe que la poſtérité aura peine à croire. Le butin fut immenſe; les Allemands & les Polonois s'enrichirent. On retourna contre les janiſſaires qui étoient reſtés dans les travaux du ſiege; on ne les trouva plus, & *Vienne* fut libre.

Cette ville au reſte n'eſt pas la ville d'Allemagne la plus féconde en hommes de lettres, & il ne ſeroit pas difficile d'en découvrir la raiſon. Cette ville a ſeulement produit quelques hiſtoriographes, & c'eſt à-peu-près tout.

Je mets *Gualdo* (Galéaſſo) au nombre des hiſtoriens originaires de *Vienne*. Il a décrit en ſeize livres les guerres des empereurs d'Allemagne, depuis 1630 juſqu'en 1640. Cet ouvrage parut à Boulogne en 1641, à Génève en 1643, & à Veniſe en 1644; mais depuis ce tems-là il eſt tombé dans l'oubli.

Inchofer (Melchior) né à *Vienne* l'an 1584, entra dans la ſociété des jéſuites en 1607, & mourut en 1648. Il a donné un volume des annales eccléſiaſtiques du royaume d'Hongrie, & publia en 1630 un livre dans lequel il ſoutint que la lettre de la bienheureuſe vierge Marie au peuple de Meſſine eſt très-authentique. On lui attribue un mémoire ſur la réformation de ſon ordre. On le croit auſſi généralement auteur d'un livre contre le gouvernement des jéſuites, intitulé *Monarchia ſolypſorum*. Ce livre a été publié en Hollande en 1648 avec une clé des noms déguiſés. On en a une traduction françoiſe imprimée en 1722 avec des notes & quelques pieces ſur le même ſujet. Ses autres ouvrages ont fait moins de rumeur. On trouve en général aſſez d'érudition dans ſes écrits, mais beaucoup de crédulité, peu de choix & de critique.

L'empereur Léopold eſt mort à *Vienne* en 1705. „ Ce prince né vertueux étoit ſans talens; l'ambi„ tion qui régla toutes ſes démarches, étoit plutôt „ une paſſion du conſeil de *Vienne*, qu'une paſſion „ qui lui fût propre. L'empereur ſon fils hérita de „ ſes miniſtres, comme de ſes domaines & des di„ gnités; & ſon conſeil continua d'agir ſous ſon nom, „ comme il avoit fait ſous le nom de Léopold „. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*.)

VIENNE, (*Géog. mod.*) ville de France, dans le Dauphiné, ſur le bord oriental du Rhône, à 5 lieues au midi & au-deſſous de Lyon, à 15 au nord-oueſt de Grenoble, & à 108 au ſud-eſt de Paris.

Cette ville eſt dans une vilaine ſituation, reſſerrée par des montagnes qui ſemblent la vouloir noyer dans le Rhône; d'ailleurs il faut toujours monter ou deſcendre; les rues ſont étroites, mal percées, & les maiſons mal bâties. La métropole eſt un ouvrage gothique. L'archevêché de *Vienne* eſt fort ancien; car du tems d'Euſebe, Lyon & *Vienne* étoient les deux plus illuſtres métropoles des Gaules.

L'archevêque de cette ville prend conſéquemment le titre de primat des Gaules, & a pour ſuffragans les évêques de Valence, de Die, de Grenoble, de Viviers, *&c.* Son revenu eſt d'environ vingt-quatre mille livres. Le chapitre eſt compoſé de vingt chanoines, au nombre deſquels les dauphins ſe faiſoient autrefois aggréger.

Outre le chapitre de l'égliſe métropolitaine, il y en a trois autres à *Vienne*; celui de S. Pierre eſt compoſé d'un abbé & de vingt-quatre chanoines, qui ſont obligés de faire preuve de nobleſſe de trois quartiers. *Vienne* ne manque pas d'autres égliſes ni de couvens. Les peres de l'oratoire ont le ſéminaire.

Le quinzieme concile général s'eſt tenu dans cette ville l'an 1311, par ordre de Clément V. pour la ſuppreſſion de l'ordre des Templiers. Philippe le bel qui pourſuivoit cette ſuppreſſion, ſe rendit à *Vienne* accompagné de ſon frere & de ſes trois fils, dont l'aîné étoit roi de Navarre.

Le commerce de cette ville eſt peu de choſe; il conſiſte en vins & ſoies. Des ouvriers allemands y avoient établi une fabrique de fer-blanc qui méritoit beaucoup d'attention & de protection; mais on l'a négligée, & elle ne ſubſiſte plus. *Long.* 22. 30. *lat.* 45. 33.

Vienne déja célebre du tems de Jules Céſar, connue de Strabon, de Pomponius Méla, de Ptolomée, de Velleius Paterculus, de Pline & de preſque tous les hiſtoriens, n'eſt plus rien aujourd'hui. On prétend que Tibere y envoya une colonie nombreuſe, que l'empereur Claude y établit une eſpece de ſénat, qui étoit apparemment le prétoire du vicaire des Gaules, d'où elle prit le nom de *ſénatorienne* que lui donnent quelques auteurs. On ſait auſſi que ſous Dioclétien elle devint la métropole de cette partie des Gaules, qui de ſon nom fut appellée *Gaule viennoiſe*. Enfin les Romains l'avoient extrèmement embellie. Mais ſoit par les guerres, ſoit par le zele deſtructeur des premiers chrétiens, il n'y a point de ville dont les hommes aient moins reſpecté les monumens, & dans laquelle le bouleverſement paroiſſe plus complet. On ne fouille guere la terre ſans découvrir des richeſſes affligeantes par le peu d'inſtructions qu'on en retire, & Chorier lui-même en convient.

Le monument que l'on voit dans la plaine en ſortant de la ville de *Vienne* pour aller en Provence, eſt le ſeul qui ſe ſoit en partie conſervé; il mérite l'attention des curieux par ſa forme & par ſa bâtiſſe. C'eſt une pyramide ſituée entre le Rhône & le grand chemin; l'architecture n'en eſt point correcte, mais la conſtruction en eſt ſinguliere. Cette pyramide eſt élevée ſur un maſſif conſtruit ſolidement en grandes pierres dures de la qualité de celles qu'on tire aujourd'hui des carrieres du Bugey, ſur les bords du Rhône. Cette fondation ſupporte un corps d'architecture quarrée, dont chaque angle eſt orné d'une colonne engagée, & chaque face eſt percée d'une arcade. Les murs couronnés d'un entablement peu correct, ſupportent la pyramide, dont la hauteur eſt d'environ quarante-deux piés; mais on ne ſait point en l'honneur de qui ce monument a été érigé.

Rufinus, (Trebonius) qui floriſſoit ſous l'empire de Trajan naquit à *Vienne*, où il exerça le duumvirat. Pline le jeune en parle comme d'un homme très-diſtingué. Il abolit dans ſa patrie les jeux où les athlètes s'exerçoient tous nuds à la lutte. On lui en fit un crime, & l'affaire fut portée à Rome devant l'empereur; mais Rufin plaida ſa cauſe avec autant de ſuccès que d'éloquence.

Je connois entre les modernes nés à *Vienne*, Nicolas *Chorier*, avocat, mort l'an 1692, à 83 ans. On eſtime l'hiſtoire générale du Dauphiné qu'il a publiée en deux volumes *in-fol.* Mais il n'a reſpecté ni le public ni lui-même, en compoſant & en publiant le livre infame, *de arcanis amoris & Veneris*, dont le prétendu original eſpagnol paſſe ſous le nom d'Aloiſia Sigæa. La vie de Chorier n'a que trop répondu aux maximes qu'il a débitées dans cet ouvrage également obſcène & odieux.

Gentillet (Innocent) né dans la même ville au xvj. ſiecle, fit bruit par l'ouvrage qu'il intitula *le*

bureau du concile de Trente, auquel eſt montré qu'en pluſieurs points icelui concile eſt contraire aux anciens conciles & canons, & à l'autorité du roi. Cet ouvrage parut l'an 1586 *in-8°*, & a été reimprimé pluſieurs fois depuis.

La Faye (Jean-Elie Leriget de) naquit à *Vienne* l'an 1671, entra au ſervice, & mourut capitaine aux gardes l'an 1718, âgé de 47 ans. Il s'étoit attaché à l'étude de la la méchanique, & fut reçu à l'academie royale des Sciences en 1716. L'année ſuivante il lui donna deux mémoires imprimés dans le volume de 1717, & qui roulent ſur la formation des pierres de Florence, tableaux naturels de plantes, de buiſſons, quelquefois de clochers & de châteaux.

On peut regarder Hugues de *Saint-Cher*, dominiquain du xiij. ſiecle, comme né à *Vienne*; car l'égliſe collégiale qui lui eſt dédiée, eſt aux portes de cette ville, lieu de ſa naiſſance. Il devint provincial de ſon ordre, fut nommé cardinal par Innocent IV. & mourut en 1263. Son principal ouvrage eſt une concordance de la bible, qui eſt la premiere que l'on ait; & quoiqu'elle ſoit fort médiocre, a cependant l'obligation à l'auteur d'avoir le premier imaginé le plan d'un ouvrage qu'on a perfectionné, & dont les théologiens ne peuvent ſe paſſer. (*D. J.*)

Vienne, *la*, (*Géog. mod.*) en latin *Vingenna*, riviere de France. Elle prend ſa ſource aux confins du bas Limoſin & de la Marche, traverſe une partie du Poitou, ſans y porter aucun avantage, n'eſt navigable qu'au-deſſus de Châtelleraud, reçoit enſuite la Creuſe dans ſon ſein, & ſe jette dans la Loire, à Cande en Touraine. (*D. J.*)

Vienne, *une*, ſ. f. (*terme de Fourbiſſeur.*) eſpece de lame d'épée qu'on fait à Vienne en Dauphiné, & dont elle a retenu le nom; les *viennes* ne ſont pas ſi eſtimées que les olindes, parce qu'elles n'ont pas tant de vertu élaſtique, qu'elles ne ſont pas ſi bien vuidées, & qu'elles reſtent dans le pli qu'on leur a donné; mais auſſi elles ne ſont pas ſi ſujettes à caſſer: il y a des gens qui à cauſe de cela préferent une *vienne* à une olinde, lorſqu'elle joint à une grande ſoupleſſe beaucoup de reſſort. (*D. J.*)

VIENNOIS, le, (*Géogr. mod.*) pays de France, dans le Dauphiné, & qui prend ſon nom de Vienne ſa capitale. Il eſt borné au nord par la Breſſe & le Bugey, au midi par le Valentinois, au levant par la Savoie, & au couchant par le Rhône. Il comprend les bailliages particuliers de Vienne, de Grenoble, de Saint-Marcellin, & la juriſdiction de Romans. Le *Viennois* a eu autrefois des ſeigneurs particuliers qui poſſédoient le plat pays, & qui ont pris dans la ſuite le nom de *dauphins*. (*D. J.*)

VIENNOISE, (*Etoffe.*) cette étoffe nouvellement inventée differe du doubleté, en ce que le deſſein contient des ſujets plus grands, ſoit en feuilles, ſoit en fleurs. Le poil ſeul fait la figure de cette étoffe, parce qu'il n'y a que ce même poil qui ſoit paſſé dans le corps: ce qui fait qu'il faut qu'il ſoit ourdi relativement à la figure contenue dans le deſſein. La chaine qui doit faire le corps de l'étoffe, eſt ourdie à l'ordinaire d'une quantité de 3200 fils, ce qui fait 40 portées ſimples ou doubles, ſuivant le degré de qualité que l'on veut donner à l'étoffe. Le poil eſt de 40 portées ſimples de différentes couleurs pour former des fleurs différentes. On paſſe deux fils à chaque maillon du corps, conſéquemment il faut 1600 maillons pour contenir ces fils, qui ſont diſpoſés de façon que tous les deux fils de la chaine il s'en trouve deux de poil. Cette étoffe eſt ourdie également avec des fils de couleur, comme les tafferas rayés qui forment des bandes larges & étroites. Dans les bandes larges on fait ſerpenter une tige de fleurs & de feuilles larges d'une ſeule couleur, tandis que dans les petites raies le mélange des fils de poil différens forment de petits fleurons qui ſerpentent comme la tige des grandes fleurs. Or comme les fleurs & feuilles grandes ou petites ne ſont paſſées dans aucune liſſe, mais ſeulement dans le corps, & qu'elles ne ſont compoſées que du poil, ſi une partie de fleur portoit un pouce, deux ou trois de hauteur, le poil qui la forme n'étant arrêté en aucune façon, badineroit ſur l'étoffe, & formeroit une figure très-deſagréable à l'endroit de l'étoffe, de même que le poil qui ne travailleroit pas par-deſſous ou à-l'envers, parce que l'endroit ordinairement eſt deſſus; il faut que l'ouvrier ait le ſoin de faire tirer tous les huit ou dix coups tout le poil, qui parce ce moyen ſe trouve lié deſſous par le coup de navette qu'il paſſe ſur le coup de fond, en faiſant lever les deux liſſes de quatre dans leſquelles la chaine eſt paſſée; de même pour lier le poil deſſus, l'ouvrier paſſe ſur les deux autres liſſes un coup de navette, ſans qu'il ſoit beſoin de tirer aucune corde; ce qui fait que le poil qui fait figure à l'endroit, ſe trouvant ſous la trame du coup de navette qui a paſſé eſt arrêté de ce côté, de même qu'il l'eſt à-l'envers lorſque tout le poil eſt tiré.

Dans les étoffes de cette eſpece, comme dans quelques autres, les fils de la chaine ſont paſſés dans les liſſes à *coup tors*, c'eſt le terme; c'eſt-à-dire deſſus & deſſous la boucle d'une même maille du remiſſe ou de chacune des liſſes qui le compoſent, de façon que la même liſſe peut faire lever & baiſſer le même fil, ſelon que le cas l'exige; auſſi pour faire mouvoir ces liſſes, il n'eſt beſoin ni de carqueron, ni d'aleron, ni de carrete; par conſequent les quatre liſſes ſe trouvant ſuſpendues de deux-en-deux au bout d'une corde, à droite & à gauche, qui eſt paſſée ſur une poulie, de façon que pour faire l'ouverture de la moitié de la chaine pour paſſer la navette, il n'eſt beſoin que de deux eſtrivieres, leſquelles attachées en-bas aux deux liſſes qui doivent baiſſer en foulant la marche, le même mouvement qui fait baiſſer chaque liſſe, fait lever en même tems celle qui lui eſt attachée, au moyen de la corde qui eſt à cheval ſur la poulie, & qui les tient toutes les deux.

Comme dans ce genre d'étoffe il eſt trop fatiguant pour celui qui tire, de faire lever tout le poil pour le lier, attendu le poids du plomb & des cordages, l'auteur du mémoire a fait paſſer tout le poil ſur deux liſſes de dix portées chacune à l'ordinaire (ou pourroit le mettre ſur une, mais elle ſeroit un peu ſerrée); & au moyen d'une baſcule attachée au plancher en guiſe d'aleron, & une marche qui y ſeroit adhérente, l'ouvrier foulant la marche feroit lever tout le poil, lorſqu'il ſeroit queſtion de le lier, afin de l'arrêter ou de le lier; au moyen de cette méthode, l'ouvrier ſe trouve très-ſoulagé, & l'ouvrage va plus vite.

VIERDEVAT, ſ. m. (*Comm.*) meſure pour les grains, dont les détailleurs ſe ſervent à Amſterdam. Il faut quatre *vierdevats* pour le ſchepel, quatre ſchepels pour le mudde, & vingt ſept muddes pour le laſt. Au-deſſous du *vierdevat* ſont les kops, & il en faut huit pour un *vierdevat*, *Voyez* Mudde, Last, &c. *Dict. de Commerce*.

VIERG, ſ. m. (*Hiſt. d'Autun.*) nom dont on qualifie le premier magiſtrat de la ville d'Autun; cette magiſtrature répond à celle de maire, qu'on appelle *viguier*, en Languedoc; Céſar parle honorablement de cette dignité au premier & au ſeptieme livre de la guerre des Gaules, & il donne au magiſtrat nommé *vierg* le nom de *vergobretus*, d'où eſt venu celui de *vierg*, & peut-être celui de *viguier*. Paradin tire l'étymologie de *vergobretus*, des deux mots celtiques, *verg* & *bret*, qui déſignent le haut exécuteur. D'autres la tirent d'un ancien mot gaulois, qui ſignifie la *pourpre*, parce que le premier magiſtrat d'Autun en étoit revêtu, comme le ſont encore aujourd'hui les ſix conſuls du Puy-en-Vélay. Quoi qu'il en ſoit, il eſt conſtant que du tems de Céſar, le *vierg*, ou ſouverain magiſtrat d'Autun, avoit une puiſſance abſolue de vie & de mort ſur tous les citoyens; ce magiſtrat étoit annuel. A préſent on l'élit pour deux ans, & il a encore de grands privileges; il eſt toujours le premier des maires aux états de Bourgogne; & ſi celui de Dijon le préſide, ce n'eſt que par la prééminence de la ville & du lieu. (*D. J.*)

VIERGE, f. f. (*Gramm.*) fille qui n'a jamais eu commerce avec aucun homme, & qui a conſervé la fleur de ſa virginité. *Voyez* Virginité.

Vierge, *chez les Hébreux*, (*Critiq. ſacrée.*) le mot hébreu ſignifie une *perſonne cachée*, parce que les filles qui n'étoient pas mariées, demeuroient dans des appartemens ſéparés & ne ſortoient que voilées, ſans paroître jamais à découvert, excepté devant leurs proches parens; c'eſt l'uſage de tous les pays orientaux. C'étoit chez les juifs une eſpece d'opprobre pour une fille, de n'être pas mariée, de-là vient que la fille de Jephté va pleurer ſa virginité ſur les montagnes. *Juges xj.* 37.

Il ne faut pas croire que dans le nouveau Teſtament, les Apôtres ayent élevé l'état du célibat des filles au-deſſus de celui de leur mariage. Quand S. Paul dit, 1. *Cor. vij.* 38. que celui qui marie ſa fille fait bien, mais que celui qui ne la marie point fait

mieux; c'eſt que, ſuivant la remarque d'Epiphane, comme il y avoit dans ce tems-là peu de chrétiens, & tous fort pauvres, il étoit encore plus à-propos de garder ſa fille, que de la marier à un payen ou à un juif; cependant, ajoute l'apôtre, ſi le pere craint encore d'être deshonoré par ſa fille, en la laiſſant venir dans un âge avancé ſans la marier, qu'il la marie, à celui qui ſe préſentera. *Epiph. hæres. c. lxj. p.* 519. (*D. J.*)

VIERGE *chez les premiers chrétiens*, (*Critiq. ſacrée.*) παρθένος le célibat auquel une *vierge* ſe dévoue, commença de prendre faveur dès le ſecond ſiecle. Les chrétiens ſe glorifioient déja d'avoir pluſieurs hommes & filles qui profeſſoient la continence. Les faux actes de Paul & de Thecle qui couroient alors, y contribuerent beaucoup. Il paroît par le livre de Tertullien, *de velandis virginibus*, que de ſon tems les filles faiſoient déja vœu de chaſteté; elles n'étoient pas enfermées dans des maiſons, cette précaution n'eſt venue que dans la ſuite des tems; mais elles ne portoient point de voile, & tandis que les femmes mariées ne paroiſſoient jamais en public ſans voile, les filles avoient droit, & ne manquoient pas de paroître dans les temples & ailleurs le viſage découvert. Elles étoient inſtallées dans la profeſſion de *vierges* par une eſpece de conſécration. On les produiſoit à l'égliſe; & là en préſence des fideles, elles déclaroient leur deſſein; alors l'évêque inſtruiſoit toute l'aſſemblée, qu'une telle fille ſe dévouoit à demeurer *vierge* le reſte de ſa vie. On les combloit pour cette action, d'honneurs & de bienfaits.

Cependant le ſévere Tertullien ne fait pas trop l'éloge de ces *vierges* de ſon tems; il les repréſente beaucoup moins modeſtes que les femmes mariées. Non ſeulement elles ſe montroient en public ſans voile, mais extrêmement ajuſtées & parées, ſe donnant tout le ſoin poſſible d'étaler leur beauté, mieux coëffées, mieux chauſſées qu'aucune femme, conſultant ſoigneuſement leur miroir, uſant du bain pour être encore plus propres. Ce pere de l'Egliſe va même juſqu'à ſoupçonner qu'elles mettoient du fard; nous devons citer ici ſes propres paroles: *Vertunt capillum, & in acu laſciviore comam ſibi inſerunt, crinibus a fronte diviſis.... Jam & concilium formæ a ſpeculo petunt, & faciem moroſiorem lavacro macerant, forſitan & aliquo eam medicamine interpolant, pallium intrinſecus jactant, calceum ſtipant multiformem, plus inſtrumenti ad balnea deferunt*, cap. xij. *de velandis virginibus*. Nos religieuſes ne connoiſſent point cet attirail de luxe: elles ſont pauvres, cloîtrées, & trop ſouvent forcées à faire des vœux malgré elles. (*D. J.*)

VIERGE *ſainte, la*, (*Hiſt. & critiq. ſacrée.*) c'eſt ainſi qu'on nomme par excellence la mere de Notre-Seigneur. Les hommes naturellement cherchent toujours à joindre aux idées ſpirituelles de leur culte, des idées ſenſibles qui les flattent, & qui bientôt après étouffent les premieres. Voilà l'origine du culte de la *ſainte Vierge*. Lorſque le peuple d'Ephèſe eut appris que les peres du concile avoient décidé, qu'on pouvoit appeller la *Ste Vierge*, mere de *Dieu*, il fut tranſporté de joie, il baiſoit les mains des évêques, il embraſſoit leurs genoux; tout retentiſſoit d'acclamations; toutes les meres étoient comblées d'aiſe. Tel eſt l'effet du penchant naturel des peuples pour les choſes ſenſibles qui entrent dans ſes dévotions. Le titre de *mere de Dieu*, qu'on donna la premiere fois dans ce concile à la *Ste Vierge*, étoit une relation qui s'accommodoit aux idées groſſieres dont ils étoient remplis. Auſſi dès-lors on rendit des hommages ſinguliers à la *mere de Dieu*; toutes les aumônes étoient pour elle, & dans certains tems Jeſus-Chriſt notre rédempteur n'avoit aucune offrande. (1)

En France, pays plus éclairé que l'Eſpagne, il y a ſix égliſes métropolitaines & trente-trois cathédrales, dédiées à la *mere de Dieu*. Chaque roi à ſon avénement à la couronne, fait préſent à Notre-Dame de Boulogne ſur mer, d'un cœur d'or, valant 6 mille livres. Louis XIII. en 1638 conſacra ſa perſonne, ſa famille royale & ſon royaume à la *Ste Vierge*, par un vœu dont il ordonna la publication dans toute la France. Le chœur de Notre-Dame de Paris achevé par Louis XIV. eſt l'effet de ce vœu ſolemnel; enfin, c'eſt à ce culte, que ſont dûes tant de proceſſions ſolemnelles en l'honneur de la *mere de Dieu*, & où aſſiſtent les corps les plus illuſtres des villes où elles ſe font. (*D. J.*)

VIERGE *ſainte*, (*Peint.*) tous les Peintres ſe ſont exercé à l'envie à faire des tableaux de la *Ste Vierge*; & pluſieurs d'eux ont pris leurs maîtreſſes pour modele. Raphaël qu'on doit mettre de ce nombre, a perfectionné la nature, en peignant une multitude de *Vierges*, qui ſont d'une beauté admirable; mais ſon chef-d'œuvre, au jugement de tous les connoiſſeurs, eſt celui du palais Ghigi, repréſentant la *Ste Vierge*, tenant l'enfant Jéſus par la main, & Joſeph qui s'approche pour le baiſer. (*D. J.*)

VIERGE, (*Aſtronomie.*) nom d'une conſtellation d'un des ſignes du zodiaque dans lequel le ſoleil entre au commencement d'Août.

Les étoiles de la conſtellation de la *Vierge*, ſuivant le catalogue de Ptolomée, ſont au nombre de 32, ſuivant celui de Tycho de 39, & ſuivant le catalogue britannique, de 89.

VIERGE, *la*, (*Mythol.*) ce ſigne du zodiaque où le ſoleil entre au mois de Septembre, eſt chez les poëtes, la maiſon de Mercure. Héſiode diſoit que la *Vierge* étoit fille de Jupiter & de Thémis; Aratus la prétendoit fille d'Aſtrée & de l'Aurore. Hygin ſoutient que c'eſt Erigone fille d'Icare, & d'autres que c'eſt Cérès. (*D. J.*)

VIERGE, *la*, (*Iconolog.*) les uns ont cru qu'elle étoit Cérès, Manilius dit Iſis, la même que la Cérès des Grecs ou Erigone. D'autres auteurs ont penſé que la *Vierge* étoit déeſſe de la juſtice. Les orientaux donnent auſſi à ce ſigne le nom de la *Vierge*; les Arabes l'appellent *Eladari*, qui ſignifie une *vierge*; les Perſans la nomment *ſecdeidos de darzama* qu'on traduit par *virgo munda puella*.

Sur les monumens anciens & modernes, la *Vierge* tient tantôt un épi, & tantôt une balance; quelquefois elle eſt repréſentée avec les attributs de la paix, portant d'une main une branche d'olivier, & de l'autre un caducée.

On ne connoît preſque qu'une pierre gravée du cabinet du roi, & un camée du cabinet de M. le duc d'Orléans, où la *Vierge* ſoit repréſentée avec la licorne. C'étoit une opinion preſque générale que la licorne naturellement ſauvage & féroce ne pouvoit être priſe que par une fille *vierge*. La licorne que les naturaliſtes modernes regardent comme un animal fabu-

(1) Bien long-tems avant le concile d'Ephèſe contre l'impie Neſtorius, l'égliſe catholique rendoit un culte religieux à la Mere de Dieu. Comme le dogme catholique par lequel l'on croit que la *Vierge* Marie a été *mere de Dieu*, ne tire pas ſon origine du concile d'Ephéſe, puiſque ce fut la croyance des premiers fideles dès le berceau même de l'égliſe, comme en tire la ſienne l'autre dogme, par lequel il eſt de foi que Jeſus-Chriſt nôtre Seigneur contient deux natures, humaine & divine, communiquées & unies enſemble dans la ſeule perſonne du Verbe, & que par une opération ineffable du Saint Eſprit il avoit pris dans le ſein de Marie un vrai corps, & qu'il étoit né d'elle comme un autre homme, y ayant été conçu, non par une opération naturelle, mais par une vertu divine. Comment l'égliſe entiere auroit-elle foudroyé contre Neſtorius, comme un hérétique manifeſte, ſi elle n'avoit été généralement perſuadée que la très-Sainte *Vierge* étoit *mere de Dieu*? Eſt ce qu'on n'examina pas dans ce concile ce qu'avoient penſé & écrit à ce ſujet les peres les plus illuſtres de l'égliſe? Oui, ſans doute. S. Grégoire de Naziance en rend un témoignage authentique en ces termes: *Si quis non Dei genitricem Mariam æſtimat ſine Deitate eſt*. Le grand Baſile dans ſa 25. homelie *de humana Chriſti generatione* appella θεοτοκον la *Vierge* mere; & avant lui Origene lui avoit donné le même nom dans ſon premier tome ſur la lettre aux Romains, au rapport de Socrate *lib.* 7. *cap.* 32. Mais nous en avons une preuve bien plus poſitive dans S. Cyrille d'Alexandrie, qui nous aſſure que tous les Chrétiens croyoit à la *Vierge* Marie comme *mere de Dieu* dans ſon VIII. livre contre Julien, où il rapporte que ce prince apoſtat ſe mocquoit ordinairement des Chrétiens, de ce qu'ils appelloient *mere de Dieu* la *Vierge* Marie. θεότοκον δὲ ὑμεῖς ἐν παντὶ Μαρίαν καλοῦντες. Mais vous ne ceſſez pas d'appeller Marie *mere de Dieu*. On peut voir le ſentiment des plus anciens peres de l'égliſe dans Petau *lib.* 5. *de incarnat. cap.* 16. dans Noé d'Alexandrie *diſſert.* 23. *in eccleſiaſt. hiſt. ſæculi* 5. *Edition. Lucana*; dans Jean Laurent Berti *lib.* 26. *de Theologicis diſciplinis cap.* 14 Il n'eſt donc pas vrai que la *Vierge* Marie commença à avoir le nom de *mere de Dieu* dans le concile d'Ephéſe, puiſqu'il y fut ſeulement condamné Neſtorius comme auteur de nouveaux & faux dogmes qu'il repandoit dans l'égliſe, & le peuple y applaudit, en s'écriant que la vérité catholique avoit triomphé contre ſon indigne adverſaire. Il eſt encore moins vrai que le culte rendu à la *Sainte Vierge* ait commencé dans ce Concile, puiſqu'on le lui rendoit long-tems auparavant dans la primitive égliſe. Les offrandes & oblations qu'on fait à l'honneur de notre-Dame, ont pour objet principal & abſolu ſon divin fils que les fideles entendent honorer par ces offrandes qu'ils font à l'honneur de ſa très-Sainte Mere. (*W*)

fabuleux, étoit repréſentée par les anciens comme le ſymbole de la pureté, & c'eſt d'après une ancienne tradition ſans doute, que la *Vierge*, ſigne du zodiaque, a été repréſentée ſur quelques monumens ſous l'image d'une fille qui prend une licorne. (*D. J.*)

VIERGE SALIENNE, (*Antiq. rom*) prêtreſſe de la ſuite des Saliens; ces ſortes de femmes portoient des eſpeces d'habits de guerre avec des bonnets élevés comme les Saliens, & les aidoient dans leurs ſacrifices. *Voyez* Roſinus, *l. III. c. vj.*

VIERGE, *ile des*, (*Géog. mod.*) c'eſt un amas de petites îles & de rochers ſitués en Amérique, dans la partie du nord-oueſt & du nord-oueſt quart de nord des îles Antilles, à l'orient de celle de S. Jean de Portorico; les principales ſont S. Thomas, S. Jean, Paneſton ou la grande *Vierge*, Anegade, Sombrero & pluſieurs autres. *Voyez* S. THOMAS, SOMBRERO & l'épithete SAINT ou SAINTE, Les paſſages qui ſe trouvent entre ces îles ſervent de débouquement aux vaiſſeaux qui retournent des Antilles en Europe, lorſqu'étant contrariés par les vents & les courans, ils ne peuvent débouquer entre Nieves & Mont-Serate.

On ne croit pas hors de propos d'avertir ici que le mot *débouquer* s'emploie dans ces parages pour dire *franchir* un détroit, & s'éloigner des terres, afin de pouvoir cingler en haute-mer. Sur les côtes d'Europe on dit *décaper*, ſe mettre au large des caps.

VIERRADEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, au cercle de baſſe-Saxe, vers les confins de la Poméranie, dans la Marche de Brandebourg, ſur la Welſe, Elle a été priſe & repriſe pluſieurs fois dans les guerres du dernier ſiecle. (*D. J.*)

VIERLET *ou* VIERTELLE, ſ. m. (*Com.*) nom que les Hollandois donnent à une ſorte de jauge ou inſtrument qui ſert à jauger les tonneaux ou futailles à liqueurs pour découvrir la quantité des meſures qu'elles renferment. Ces meſures ſont auſſi appellées du nom de cet inſtrument *viertel* ou *viertelle*. *Voy.* JAUGE.

VIERTEL, qu'on appelle auſſi *vierge*, eſt une meſure à laquelle on vend les eaux-de-vie à Amſterdam. Chaque *viertel* eſt de ſix mingles & un cinquieme de mingle, ce qui fait un peu plus de deux pintes de Paris, à raiſon de deux pintes par mingle. Le *viertel* pour le vin eſt de ſix mingles juſtes. *Voyez* MINGLE. *Diction. de Comm.*

VIERUEDRUM, *Géogr. anc*) promontoire de la Grande-Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. v.* le place entre les promontoires *Taruedum* & *Veruvium*. Il ſemble de-là, que ce promontoire doit être un cap entre Hoya & Dunsby. (*D. J.*)

VIERZON, (*Géog. mod.*) en latin *Brivodurum*, *Virzo*, *Virzio*, *Viriſio*, *Virzonum*; ville de France, dans le Berry, ſur les rivieres d'Eure & du Cher, à 8 lieues au nord-oueſt de Bourges, & à 43 au ſud-oueſt de Paris. Il y a dans cette petite ville des capucins, des religieuſes hoſpitalieres, & des chanoineſſes du S. Sépulcre. *Vierzon* étoit un ſimple château dans le x. ſiecle, qui eut des ſeigneurs particuliers. François I. réunit cette place au domaine. (*D. J.*)

VIESTI, (*Géog mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Capitanate, ſur le golfe de Veniſe, au pié du mont Gargan, à 12 lieues au nord-eſt de Manfredonia, dont ſon évêché releve. Pluſieurs géographes prétendent que c'eſt l'*Apaneſtæ* de Ptolomée, *l. III. c. j.* D'autres penſent que cette pauvre ville a été bâtie des ruines de l'ancienne *Merinum*. *Long.* 33. 52. *latit.* 41. 56.

VIEUSSENS, *valvule de*, (*Anatom.*) *Vieuſſens* de Montpellier a ſuivi les traces de Willis; il s'eſt appliqué particulierement à l'anatomie du cerveau, & on a donné ſon nom à la grande valvule du cerveau qui regne depuis la partie inférieure des teſtès juſqu'à l'endroit où les cuiſſes du cervelet ſe ſéparent l'une de l'autre.

VIEUX, ANCIEN, ANTIQUE, (*Synon.*) ils enchériſſent l'un ſur l'autre; ſavoir, *antique* ſur *ancien*, & *ancien* ſur *vieux*.

Une mode eſt *vieille* quand elle ceſſe d'être en uſage: elle eſt *ancienne* lorſque l'uſage en eſt entierement paſſé: elle eſt *antique*, lorſqu'il y a déja longtems qu'elle eſt *ancienne*.

Ce qui eſt récent n'eſt pas *vieux*. Ce qui eſt nouveau n'eſt pas *ancien*. Ce qui eſt moderne n'eſt pas *antique*.

La *vieilleſſe* regarde particulierement l'âge. L'*ancienneté* eſt plus propre à l'égard de l'origine des familles. L'*antiquité* convient mieux à ce qui a été dans des tems fort éloignés de ceux où nous vivons.

On dit *vieilleſſe* décrépite, *ancienneté* immémorable, *antiquité* reculée.

La *vieilleſſe* diminue les forces du corps, & augmente les lumieres de l'eſprit. L'*ancienneté* fait perdre aux modes leurs agrémens, & donne de l'éclat à la nobleſſe. L'*antiquité* faiſant périr les preuves de l'hiſtoire en affoiblit la vérité, & fait valoir les monumens qui ſe conſervent,

Notre langue a des uſages particuliers qui nous apprennent à ne pas confondre en parlant ou en écrivant *vieux* avec *ancien*; on ne dit pas il eſt mon *ancien*; pour dire préciſément il eſt plus âgé que moi, *Ancien* a rapport au tems & au ſiecle. C'eſt pourquoi on dit, Ariſtote eſt plus *ancien* que Cicéron, & au contraire, on dit que Cicéron étoit plus *vieux* que Virgile, parce qu'il avoit plus d'âge, & qu'il vivoit dans le même ſiecle, Nous diſons une maiſon *ancienne*, quand on parle d'une famille, une *vieille* maiſon quand on parle d'un bâtiment. On dit preſque également d'*anciennes* hiſtoires, & de *vieilles* hiſtoires, d'*anciens* manuſcrits ou de *vieux* manuſcrits; mais on ne dit pas de même de *vieux* livres ou d'*anciens* livres, De *vieux* livres ſont des livres uſés & gâtés par le tems: & d'*anciens* livres, ſont des livres faits par des auteurs de l'antiquité. (*D. J.*)

VIEUX, (*Critique ſacrée.*) on dit le *vieux* Teſtament par oppoſition au nouveau Teſtament. Le *vieil homme* marque dans le ſens moral, les vices qui naiſſent d'une nature corrompue. Le *vieux levain*, c'eſt la méchanceté nuiſible aux autres, avec laquelle ſaint Paul nous défend de célebrer la pâque, & nous ordonne de revêtir la charité & la bonté, *I. cor. v.* 8.

VIF, VIVACITÉ, (*Gram françoiſe.*) ces deux mots, outre leurs anciennes ſignifications en ont de nouvelles qui ſont élégantes. On a toujours dit, un eſprit *vif*, une imagination *vive*, une couleur *vive*; mais on dit aujourd'hui une perſonne *vive*, un brave homme qui eſt fort *vif* ſur tout ce qui regarde ſon honneur. On dit encore une joie *vive*, une reconnoiſſance *vive*, une attention *vive*, des manieres *vives*. Enfin on varie ce mot de cent façons différentes.

Il en eſt de même de *vivacité*. L'ancien uſage eſt pour *vivacité* d'eſprit, *vivacité* de teint, *vivacité* de couleurs; mais l'uſage moderne s'étend plus loin. J'ai là-deſſus une *vivacité* incroyable, diſons-nous aujourd'hui, en parlant d'une choſe qu'on a fort à cœur.

Vivacité ſe prend quelquefois pour *tendreſſe* & pour *paſſion*; il avoit la même *vivacité* & les mêmes ſoins pour elle; avec quelle *vivacité* ne s'intéreſſoit-il pas à ſa conſervation.

Vivacité ſe dit au pluriel également; il eſt colere & emporté, mais ce ne ſont que des *vivacités*. (*D. J.*)

VIF, adj. *vivement*, *vivace*; ce mot *en Muſique*, marque un mouvement gai, *vif*, animé, & une exécution hardie & pleine de feu. (*s*)

VIF, (*Archit.*) c'eſt le tronc ou le fuſt d'une colonne, comme auſſi la partie de la pierre qui eſt ſous le bouzin. Ainſi on dit qu'un moilon, une pierre, ſont ébouzinés juſqu'au *vif*, quand on en a atteint le dur avec la pointe du marteau. (*D J.*)

VIF DE L'EAU, *ou* HAUTE MARÉE, (*Marine.*) c'eſt le plus grand accroiſſement de la marée, qui arrive deux fois le jour, de 12 heures en 12 heures. *Voyez* FLUX & REFLUX, & MARÉES.

VIF, (*Arts méchaniq.*) épithete qu'on donne à un attelier, quand il y a un grand nombre d'ouvriers qui s'empreſſent à faire leurs ouvrages.

VIF-ARGENT, *Voyez* MERCURE.

VIF-GAGE, ſ. m. (*Gramm. & Juriſp.*) eſt un contrat pignoratif, où le gage s'acquitte de ſes iſſues, c'eſt-à-dire où la valeur des fruits eſt imputée ſur le ſort principal de la ſomme, pour ſureté de laquelle le gage à été donné.

Le *vif-gage* eſt oppoſé au *mort-gage* *Voyez* GAGE & MORT-GAGE, ENGAGEMENT, CONTRAT PIGNORATIF (*A*)

VIGANS, ſ. m. pl. (*Draperie.*) gros draps que les François envoient à Conſtantinople, à Smirne, & dans quelques autres Echelles du levant. Ce ſont des eſpeces de pinchinas, dont le petit peuple ſe ſert au Levant à faire des veſtes de deſſous pour l'hiver. On en fait auſſi une ſorte de manteaux de pluie, que les Turcs portent toujours, quand ils vont en campagne.

VIGEVANO, (*Géog. mod.*) VIGERANO, VIGERO, en latin *Vigevanum* ou *Viglebanum*; ville d'Italie au duché de Milan, capitale du Vigévanaſe ou Vigévanois, ſur le Téſin, à 7 lieues au ſud-eſt de Novare, & à 8 lieues au ſud-oueſt de Milan. Elle a un château bâti ſur un rocher. Son évêché établi en 1530, eſt ſuffragant de Milan. *Long.* 26. 23. *lat.* 45. 16. (*D. J.*)

VIGIE, ſ. f. (*Hydrographie.*) les *vigies* ſont des bancs de rocailles, ou des ſommets de rochers iſolés au milieu de la mer, hors de la vue des terres, à des diſtances conſidérables des côtes. Ces dangers ſont d'autant plus à craindre pour les vaiſſeaux, que leur peu d'étendue & leur médiocre élévation ne permettent pas de les appercevoir de loin; d'ailleurs il n'eſt guere poſſible de fixer leur véritable ſituation en longitude. Pluſieurs cartes hydrographiques marquent des *vigies* qui n'exiſtent pas, ſelon le rapport de quelques navigateurs, qui prétendent avoir paſſé dans le lieu même où ces *vigies* ſont marquées; cela n'eſt pas facile à prouver, attendu l'inexactitude des moyens dont on eſt obligé de ſe ſervir pour eſtimer la route, & le point fixe d'un vaiſſeau ſur mer. Au reſte, un géographe ſera moins blâmable de placer ſur ſes cartes quelques danger douteux, que d'en obmettre de réels.

VIGIES, (*Marine.*) noms que donnent les eſpagnols de l'Amérique aux ſentinelles de mer & de terre.

VIGIER, v. n. (*Marine.*) c'eſt faire ſentinelle. *Vigier une flotte*, c'eſt croiſer ſur une flotte.

VIGILANT, VIGILANCE, (*Gramm. & Morale.*) attention particuliere à quelque événement ou ſur quelqu'objet. Le grand intérêt donne de la *vigilance*. La *vigilance* eſt eſſentielle à un général. Sans la *vigilance*, le philoſophe bronchera quelquefois; le chrétien ne fera pas un pas ſans tomber.

VIGILES ou VEILLE, ſ. f. (*Hiſt. eccléſ.*) terme de calendrier eccléſiaſtique, qui ſignifie le jour qui précede une fête. *Voyez* FETE & VEILLE.

Le jour civil commence à minuit, mais le jour eccléſiaſtique ou canonique commence vers les quatre heures du ſoir, ou vers le coucher du ſoleil, & finit le lendemain à pareille heure. *Voyez* JOUR.

C'eſt pourquoi la collecte pour chaque dimanche ou fête, ſe dit, ſelon l'uſage de l'Egliſe, de l'office du ſoir ou des vêpres du jour précédent, vers l'heure où commence le jour eccléſiaſtique.

Cette premiere partie des jours conſacrés à la religion, qui commençoient ainſi dès le ſoir de la veille, étoit employée par les premiers chrétiens à chanter des hymnes, & à pratiquer d'autres actes de dévotion; & comme ces exercices de piété ne finiſſoient ſouvent que fort avant dans la nuit, on les appelloit *veilles* ou *vigiles*. *Voyez* VEILLES.

Ces *vigiles* s'alongerent ſucceſſivement au point que tout le jour qui précédoit la fête, fut appellé à la fin *vigile*.

Forbes attribue l'origine des *vigiles* à une coutume de l'ancienne égliſe, ſuivant laquelle les fideles de l'un & l'autre ſexe s'aſſembloient la veille de Pâques pour prier & veiller enſemble, en attendant l'office qu'on faiſoit de grand matin, en mémoire de la réſurrection de J. C. Cette pratique eſt encore en uſage en France dans pluſieurs dioceſes.

Tertullien dans le livre qu'il adreſſe à ſa femme, obſerve que dans la ſuite les chrétiens firent la même choſe à d'autres fêtes; mais comme il s'y étoit gliſſé des abus, ces *veilles* furent défendues par un concile tenu en 1322, & à leur place on inſtitua des jeûnes qui juſqu'à préſent ont retenu le nom de *vigiles*. Ce ſont les jours qui précedent immédiatement les fêtes les plus ſolemnelles, celles des apôtres & de quelques martyrs; ce qui varie ſuivant les divers uſages des dioceſes.

VIGILES eſt auſſi *en terme de Breviaire*, le nom qu'on donne aux matines & aux laudes de l'office des morts, qu'on chante ſoit devant l'inhumation d'un mort, ſoit pour un obit ou ſervice. Les *vigiles* ſont à trois, ou neuf leçons, ſelon qu'elles ſont compoſées d'un ou de trois nocturnes. *Voyez* NOCTURNE.

VIGINTIVIRAT, LE, (*Hiſt. rom.*) on comprenoit ſous ce nom le emplois de vingt officiers chargés reſpectivement de la monnoie, du ſoin des priſons, de l'exécution des criminels, de la police des rues, & du jugement de quelques affaires civiles. Perſonne ne pouvoit être exempt de ces emplois, ſans une diſpenſe du ſénat. Quand Auguſte monta ſur le trône, il voulut auſſi qu'avant que d'obtenir la queſture qui étoit le premier pas dans la carriere des honneurs, on eût rempli les fonctions du *vigintivirat*; mais on fut bien plus curieux de ſe trouver dans l'antichambre de l'empereur, que d'exercer la queſture; & le *vigintivirat* devint l'office de gens de la lie du peuple. (*D. J.*)

VIGINTIVIRS, COLLEGE DES, (*Hiſt. rom.*) ce college étoit compoſé des magiſtrats inférieurs ordinaires, nommés les *triumvirs monétaires*, les *triumvirs capitaux*, les *quatuorvirs nocturnes* & les *décemvirs*. Tous ces officiers avoient chacun leurs fonctions particulieres. *Voyez* leurs articles pour en être inſtruit. (*D. J.*)

VIGNAGE, ſ. m. (*Gramm. & Juriſprud.*) ancien terme qui ſignifioit un droit que le ſeigneur percevoit ſur les marchandiſes & beſtiaux qui paſſoient dans ſa ſeigneurie. Il en eſt parlé dans la ſomme rurale au chapitre du *fiſc* & des *amendes*. *Voyez* le *gloſſ.* de M. de Lauriere. (*A*)

VIGNE, ſ. f. *vitis*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſé de pluſieurs pétales diſpoſés en rond; le piſtil ſort du milieu de cette fleur; il eſt entouré d'étamines, qui font tomber ordinairement les pétales, & il devient dans la ſuite une baie molle, charnue & pleine de ſuc; elle renferme le plus ſouvent quatre ſemences, dont la forme approche de celle d'une poire. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Tournefort diſtingue vingt une eſpece de ce genre de plante, entre leſquelles nous décrirons la *vigne commune* cultivée, parce que ſa deſcription ſe rapporte à toutes les autres eſpeces.

Cette plante, nommée *vitis vinifera* par C. B. P. 299. J. B. 2 67. Raii, *hiſt.* 1613. a la racine longue, peu profonde, ligneuſe, vivace. Elle pouſſe un arbriſſeau qui s'éleve quelquefois à la hauteur d'un arbre, & dont la tige eſt mal faite, tortue, d'une écorce brune, rougeâtre, crevaſſée, portant pluſieurs ſarmens longs munis de mains ou vrilles qui s'attachent aux arbres voiſins, aux charniers ou aux échalas. Ses feuilles ſont grandes, belles, larges, preſque rondes, inciſées, vertes, luiſantes, un peu rudes au toucher, d'un goût aſtringent. Ses fleurs naiſſent dans les aiſſelles des feuilles, petites, compoſées chacune de cinq pétales, diſpoſées en rond, réunies par leur pointe, de couleur jaunâtre, odorantes, avec autant d'étamines droites à ſommets ſimples.

Lorſque les fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des baies rondes ou ovales, ramaſſées & preſſées les unes contre les autres, en groſſes grappes, vertes & aigres dans le commencement, mais qui en mûriſſant prennent une couleur blanche, rouge ou noire, & deviennent charnues, pleines d'un ſuc doux & agréable; chaque baie renferme ordinairement dans une ſeule loge cinq ſemences ou pepins oſſeux en cœur, plus pointus par un bout que par l'autre.

Cette plante ſe cultive dans les pays chauds & tempérés; elle s'éleve un peu de tems à une grande hauteur, ſi l'on n'a ſoin de l'arrêter en la taillant, elle croît même juſqu'à ſurmonter les plus grands ormes, elle fleurit en été, & ſes fruits ou raiſins mûriſſent en automne. Il n'y a guere de plante qui ſoit plus durable; l'étendue qu'elle occupe eſt étonnante, car on a vu des maiſons couvertes des branches d'une ſeule ſouche.

Nous préférons la *vigne*, diſoit autrefois Columelle à tous les autres arbres & arbriſſeaux du monde, non-ſeulement pour la douceur de ſon fruit, mais auſſi pour la facilité avec laquelle elle s'éleve; elle répond à la culture & aux ſoins des hommes preſque en tout pays, à-moins qu'il ne ſoit ou trop froid ou trop brûlant, en plaines, en coteaux, en terre forte ou légere & meuble, graſſe ou maigre, humide ou ſeche. Selon Pline, les terreins ne different pas plus entr'eux que les eſpeces de *vignes* ou de raiſins; mais il ſeroit impoſſible de reconnoître aujourd'hui dans les noms modernes ceux de l'antiquité qui y répondent, parce que les anciens n'ont point caractériſé les diverſes eſpeces de *vignes* dont ils parloient, ni les fruits qu'elles portoient. (*D. J.*)

VIGNE, (*Agriculture.*) la terre qui convient mieux aux *vignes* pour avoir de bon vin, eſt une terre pierreuſe ou à petit cailloutage, ſituée ſur un coteau expoſé au midi ou au levant. Il eſt vrai que la *vigne* n'y dure pas ſi long-tems que dans une terre un peu forte, & qui a plus de corps. Les terres graſſes & hu-

& humides ne ſont point propres pour la *vigne*, le vin qui y croît n'eſt pas excellent, quelles que ſoient les années chaudes & hâtives qui puiſſent ſurvenir.

Pour les terres ſituées ſur des coteaux expoſés au couchant, il n'en faut guere faire de crus pour y élever des *vignes*; quoique ces *vignes* ſoient bien cultivées & fumées, leur fruit mûrit d'ordinaire imparfaitement. Quant aux coteaux expoſés au nord, il n'y faut jamais planter de la *vigne*, parce qu'on n'y recueilleroit que du verjus.

La *vigne* ſe multiplie de croſſettes & de marcottes. Pour avoir de bonnes croſſettes, il faut en taillant la *vigne* les prendre ſur les jets de la derniere année, & que ces croſſettes aient à l'extrémité d'en-bas du bois de deux ans. On ne prend pas les croſſettes ſur la ſouche de la *vigne*, parce qu'elles ont en cet endroit des yeux plats & éloignés les uns des autres. On connoît la bonté des croſſettes & du plant enraciné quand le dedans du bois eſt d'un verd-clair; s'ils ſont d'un verd-brun, il faut les rejetter.

On plante la *vigne* de pluſieurs manieres. Les uns prennent une pioche ou une bèche, avec laquelle, le long d'un cordeau qu'ils ont tendu de la piece de terre qu'ils veulent mettre en *vigne*, ils font une raie de terre d'un bout à l'autre, & enſuite un autre en continuant juſqu'à ce que la terre ſoit toute tracée. Il ſuffit dans une terre ſeche & ſablonneuſe de donner à ces raies deux piés ſix pouces de diſtance; mais dans une terre plus ſubſtancielle, ces raies doivent avoir entre elles plus des trois piés.

Ces raies étant faites, ils creuſent un rayon d'un pié & demi en quarré, & autant en profondeur, & dont le côté droit a pour bornes à droite ligne la moitié de la raie, le long de laquelle on creuſe le rayon. Cela fait, ils prennent deux croſſettes ou deux marcotes, ils les poſent en biaiſant, l'une à un des coins du rayon, & l'autre à l'autre; puis couvrant auſſi-tôt ces croſſettes, ils abattent dans le rayon la ſuperficie de la terre voiſine; ce rayon n'eſt pas plutôt rempli qu'ils en commencent un autre, & continuent ainſi juſqu'à la fin. Cette maniere de planter s'appelle *planter à l'angelot*.

Pour avoir de bon plant enraciné, il ſuffit qu'il paroiſſe à chacun trois ou quatre racines. Si l'on veut que ce plant reprenne heureuſement, il faut le planter avec tous les ſoins poſſibles; mais on ſe ſert plutôt de croſſettes pour faire un grand plan de *vigne* que de marcottes. Il eſt des pays où ces croſſettes ſont appellés *chapons*, quand il y a du bois de l'année précédente, & *poules* quand il n'y a que du bois de l'année.

On a une autre maniere de planter la *vigne* qu'on appelle *planter au bas*; voici comment elle ſe pratique. Après que le vigneron a trouvé ſon alignement, qui eſt ce qui le dirige & ce qu'il ne doit point perdre de vue, il creuſe groſſierement un trou de ſeize ou dix-ſept pouces, qui ſe termine en ſe retréciſſant dans le fond, & dont l'entaille du côté & le long de la raie eſt taillée avec art. Ce trou étant fait, on prend une croſſette, on l'y met en biaiſant; puis mettant le pié deſſus, on abat la terre dedans ce trou qu'on remplit groſſierement, après cela on porte devant le pié qu'on avoit derriere; puis creuſant un autre trou, on y plante encore une autre croſſette de même qu'on vient de le dire, ainſi du reſte juſqu'à la fin de l'alignement, & juſqu'à ce que toute la piece de terre ſoit plantée.

On peut commencer à planter dès le mois de Novembre, principalement dans les terres légeres & ſablonneuſes. Pour les terres fortes, on ne commencera, ſi l'on veut, qu'à la fin de Février, & lorſque l'eau de ces terres ſera un peu retirée.

Rien n'eſt plus aiſé que de marcotter la *vigne*. Pour y réuſſir, il faut choiſir une branche de *vigne* qui ſort directement de la ſouche avant que la *vigne* commence à pouſſer. On fait en terre un trou profond de treize à quatorze pouces, dans lequel on couche doucement cette branche ſans l'éclater, de maniere que la plus grande partie étant enterrée, l'extrémité d'en-haut en ſorte de la longueur de quatre ou cinq pouces ſeulement. La partie qui eſt enterrée eſt celle qui prend racine; lorſqu'on eſt aſſûré que la marcotte eſt enracinée, on la ſépare de la ſouche, ce qui ſe fait au mois de Mars de l'année ſuivante. On ſe ſert de marcottes pour planter ailleurs & garnir quelques places vuides, & on marcotte ordinairement les muſcats, les chaſſelas & autres raiſins curieux.

Il y a encore un autre moyen de multiplier la *vigne* qui ſe fait par les provins, c'eſt-à-dire en couchant le ſep entier dans une foſſe qu'on fait au pié; puis on en choiſit les ſarmens les plus beaux qu'on épluche bien. On les place tout de ſuite le long du bord de la foſſe qui s'aligne aux autres ſeps. Cela fait, & tous ces ſarmens étant bien couchés, on les couvre de terre, & on laiſſe paſſer l'extrémité environ à ſix ou huit pouces de haut. C'eſt par les bourgeons qui y ſont qu'on voit le bon ou mauvais ſuccès de ſon travail. On peut provigner la *vigne* depuis la S. Martin juſqu'au mois de Mai.

Soit que la *vigne* ſoit plantée de croſſettes ou autrement, on ne lui laiſſe point manquer de façons ordinaires. On commence d'abord par la tailler. Rien n'eſt plus néceſſaire & utile à la *vigne* que la taille; ſans elle le fruit que cette plante produiroit n'auroit pas la groſſeur ni la qualité de celui dont la taille auroit été faite comme il faut. Voici ce qu'on peut obſerver ſur la taille de le *vigne*.

Il faut d'abord en examiner le plus ou moins de force, afin de la tailler plus ou moins court. On doit charger les ſeps qui ont beaucoup de gros bois, c'eſt-à-dire, leur laiſſer deux corſons ou recours, ou vietes, comme on dit en certains pays. Il faut que cette charge ne cauſe point de confuſion, & comme il faut que les ſeps vigoureux ſoient taillés de cette maniere, auſſi doit-on laiſſer moins de courſons aux ſeps qui ont moins de force.

Quand on taille la *vigne*, il ne faut aſſeoir ſa taille que ſur les beaux ſarmens qu'elle a pouſſés; le tems de faire ce trevail eſt le mois de Février, ou plutôt même ſi le tems le permet. La *vigne* doit être taillée quinze jours avant qu'elle commence à pouſſer.

Sous le mot de *vigne*, on entend ici celle qu'on cultive dans les jardins, ainſi que celles qu'on plante dans la campagne. Les premieres principalement, quand elles ſont expoſées au midi, veulent être taillées au plutôt. Il y a des vignerons qui commencent à tailler leurs *vignes* avant la fin de l'hiver. Ils laiſſent pour cela tout de leur longueur les ſarmens ſur leſquels ils veulent aſſeoir leur taille, ſauf après l'hiver à les couper convenablement; cette méthode avance leur travail.

Il faut quand on taille la *vigne*, laiſſer environ deux doigts de bois au-deſſus du dernier bourgeon, & faire enſorte que l'entaille ſoit du côté oppoſé à ce bourgeon, de crainte que les larmes qui ſortent par cette plaie ne la noient. On doit retrancher toutes les menues branches qui croiſent ſur un ſep, elles n'y font qu'apporter de la confuſion.

On doit en taillant la *vigne* ôter du pié les ſeps de bois qui lui ſont inutiles, & que la preſſe du vigneron y auroit laiſſé l'année précédente, dans le tems de l'ébourgeonnement. Lorſque le tronc d'une *vigne* eſt bien nettoyé, il eſt plus aiſé à tailler que quand il ne l'eſt pas. Dans la plus grande partie de la Bourgogne on met en perches les *vignes* quand elles ont quatre ans, qui eſt ordinairement le tems qu'elles commencent à donner du fruit en abondance.

Lorſque la *vigne* ne fait que commencer à pouſſer, & qu'elle vient à geler en bourre, on peut eſpérer qu'elle pourra produire huit ou dix jours après (ſi l'air s'échauffe), quelques arrieres bourgeons, dans chacun deſquels il y aura un ou deux raiſins; c'eſt pourquoi on ſe donnera bien de garde de couper d'abord le bois de cette *vigne* gelée, ni d'y donner aucun labour. Il n'y faudra toucher que lorſque le tems ſera adouci.

Mais quand la *vigne* a été tout-à-fait gelée, & qu'il n'y a plus d'eſpérance qu'elle donne d'arrieres-bourgeons, il faut couper tout le bois ancien & nouveau, & ne laiſſer ſeulement que les ſouches. Cette opération renouvelle entierement une *vigne*; ſi cependant la gelée vient fort tard, c'eſt-à-dire, depuis la fin de Mai juſqu'au 15 de Juin, on ne coupera aucun bois, parce que la ſaiſon étant pour lors avancée, la *vigne* ne manque pas de repouſſer quantité de nouveaux bourgeons, qui cependant ne donnent que du bois pour cette année.

La *vigne* étant taillée & échaladée, on ſonge à lui donner les labours qui lui conviennent, plus dans les terres fortes que dans les terres légeres, & ſelon l'uſage du pays. Le premier labour dans les terres fortes ſe donne depuis la mi-Mars, juſqu'à la mi-Avril, lorſque la terre permet de le faire; & dans les terres pierreuſes & légeres, on donne ce premier labour 15 jours plus tard.

Le

Le ſecond labour, qu'on appelle *biner*, doit ſe donner par un beau tems, s'il eſt poſſible, & avant que la *vigne* ſoit en fleur, ou on attendra qu'elle ſoit tout-à-fait dehors. Le troiſieme labour qu'on appelle *rebiner* ou *tiercer*, ne ſe doit donner que lorſque le verjus eſt tout formé, & des plus gros. Dans les *vignes* auxquelles on donne quatre labours, il faut commencer plutôt qu'on a dit à donner le premier, & ſuivre après, ſelon que la terre l'exigera, & que les mauvaiſes herbes pouſſeront.

Il y a des pays où l'on n'échalade les *vignes* qu'après le premier labour; d'autres où cela ſe fait incontinent après la taille; puis on baiſſe le ſarment, c'eſt-à-dire, on attache le ſarment à l'échalas en le courbant.

Il ne ſuffit pas de donner à la *vigne* tout le travail dont on vient de parler, il faut encore l'ébourgeonner, l'accoler, l'amender, & la rueller. Quand on fera l'ébourgeonnement, il faut abattre en pié tous les nouveaux bois qu'on juge pouvoir être préjudiciables au ſep. Si le ſep eſt jeune, & qu'il ait pouſſé fort peu ſur la tête, on a lieu d'eſpérer que l'année ſuivante il y aura de gros bois; c'eſt pourquoi il faut abattre toute la nouvelle production. Si le ſep eſt vieux, il faut ôter tous les jets qui y ſont, à la réſerve de la plus belle branche qu'on laiſſera.

En Bourgogne, où les *vignes* ſont en perches, on les ébourgeonne juſqu'au coude du ſep, c'eſt-à-dire, juſqu'à l'endroit où nait le bois qui produit le fruit. Il ne faut pas manquer à la fin de Juin d'accoler les ſarmens que la *vigne* a pouſſés; ſi on ne les accoloit pas, le moindre vent qui dans la ſuite viendroit à ſouffler, les feroit preſque tous caſſer, outre que cela cauſeroit de la confuſion dans la *vigne*, & empêcheroit de la labourer.

Quand la *vigne* eſt accolée, on en coupe l'extrémité des ſarmens à la hauteur de l'échalas. Ce travail eſt très-utile, puiſqu'il empêche que la ſeve ne ſe conſomme en pure perte.

Outre tous les travaux dont on vient de parler, & qu'on doit donner à la *vigne*, il eſt bon encore de l'amender, pour la faire pouſſer avec vigueur; on l'amende avec du fumier. Un autre expédient qui n'eſt pas moins utile, eſt de terrer la *vigne*. *Voyez* TERRER.

C'eſt ordinairement depuis le mois de Novembre juſqu'en Février que ce travail ſe fait, tant que le tems permet qu'on puiſſe entrer dans les *vignes*. La nouvelle terre miſe au pié des ſeps les fait pouſſer avec vigueur, à cauſe que le génie de la *vigne* étant toujours de prendre racine du côté de la ſuperficie de la terre, il arrive qu'à meſure qu'elle en prend, la terre devient rare deſſus, & s'épuiſe des ſels qui doivent former ſon ſuc nourricier. On connoît qu'une *vigne* a beſoin d'être terrée & fumée quand elle commence à jaunir, & qu'elle ne donne que de chetives productions.

Ce n'eſt pas tout, il faut avoir ſoin de provigner la *vigne*, c'eſt-à-dire, de la renouveller de tems en tems par de nouveaux provins, quand on y voit des places vuides. On ſait qu'on nomme *provins* une branche de *vigne* qu'on couche & qu'on couvre de terre, afin qu'elle prenne racine, & donne des nouvelles ſouches.

Pour réuſſir à provigner la *vigne*, deux choſes ſont eſſentielles: premierement la bonne eſpece de raiſin & le beau bois, ſans quoi il vaut autant laiſſer les places vuides, que ſe ſervir pour les remplir d'un ſep qui n'auroit pas ces deux avantages, ou qui manqueroit de l'une ou de l'autre.

Après le choix d'un ſep tel qu'il eſt à ſouhaiter, on l'épluche de toutes les branches chifones qui ont pu y croître, & des vrilles qui y viennent ordinairement; puis faiſant une foſſe en quarré, à commencer tout près le ſep qu'on veut provigner, plus ou moins longue, ſelon que le permettent les branches de la *vigne*, ou ſelon qu'on veut que cette foſſe s'étend, eu égard toujours à la longueur des branches & à la largeur du vuide qui eſt à remplir. Cette foſſe étant creuſée d'un pié & demi environ dans terre, on ébranle tout doucement le ſep en le mettant du côté de la foſſe, où il faut qu'il ſoit couché avec ſes branches: cela ſe fait après pluſieurs légeres ſecouſſes ſans endommager les racines, non pas cependant ſans quelque torture de la part du ſep, qu'on courbe malgré lui.

Quand cette branche eſt couchée où on veut qu'elle ſoit, ſi c'eſt une *vigne* moyenne, on range dans cette foſſe tellement les branches de ce ſep, qu'elles regardent toujours à droite ligne les ſeps qui ſont au-deſſous & au-deſſus d'elles: puis étant placées ainſi, ſoit en les ayant courbées pour les forcer de venir où on les deſire, ſoit en les ayant miſes comme d'elles-mêmes, on remplit le trou où elles ſont de la ſuperficie de la terre. Cela fait, on taille l'extrémité des branches à deux yeux au-deſſus de la terre, puis on les laiſſe là juſqu'à ce qu'ils pouſſent. Tel ouvrage n'eſt pas celui d'un apprentif vigneron, puiſque même les plus habiles tombent quelquefois dans l'inconvénient de perdre entierement leur ſep, quelque précaution dont ils aient uſé en faiſant cette opération.

Dans les terres fortes, terres légeres ou pierreuſes, les provins s'y peuvent faire depuis le mois de Novembre juſqu'au mois d'Avril. Dans les terres humides, ils réuſſiſſent mieux, lorſqu'on ne les fait qu'au commencement du printems juſqu'à la fin d'Avril.

Si c'eſt dans un jardin qu'on plante la *vigne*, on n'y met guere que des raiſins choiſis & rares, comme les muſcats, les chaſſelas, & autres; quand on peut en avoir de beaux, bons & hâtifs, il faut planter au midi quelques marcottes contre le mur, entre quelques arbres fruitiers en maniere d'eſpalier, les tailler & cultiver.

Il convient d'obſerver pour avoir de bons muſcats, qu'il ne faut pas les fumer, vu que l'engrais donne trop de vigueur à la *vigne*, & qu'elle produiroit le raiſin plus verd & moins hâtif. On obſerve auſſi de mettre plutôt en mur expoſé au levant qu'au couchant les *vignes* qui viennent des pays étrangers, & dont les fruits ont peine à mûrir en France, parce qu'ils ſont meilleurs, & qu'ils mûriſſent plutôt que lorſqu'ils ſont au midi; pour la taille de ces *vignes*, on la fait après la ſaint Martin auſſi-tôt que le fruit eſt cueilli.

Si on eſt curieux des raiſins qui ſoient rares, on peut greffer la *vigne* en fente, ce qui ſe fait comme aux arbres, excepté qu'il faut mettre la greffe dans la terre, chercher le bel endroit du pié de la *vigne*, & le couper trois ou quatre pouces au-deſſous de la ſuperficie de la terre, afin que ſe collant à ſon pié, elle prenne en même tems racine du collet; enfin pour avoir d'excellens raiſins, il faut les greffer ſur muſcats, dont la ſeve eſt plus douce & plus relevée. Le bon tems de greffer la *vigne*, eſt lorſqu'elle eſt en ſeve. Si le pié de la *vigne* eſt gros, on peut y mettre deux greffes bord-à-bord, & quand le pié eſt jeune, moëlleux, & un peu plus gros que la greffe, on la met dans le milieu de la *vigne*.

Ces généralités peuvent ſuffire: on trouvera les détails dans un traité de la culture de la *vigne*, publié dernierement à Paris en deux volumes *in*-12; mais il faut remarquer que cette culture n'eſt pas la même dans les diverſes provinces de ce royaume; & comme elle eſt abandonnée à des vignerons ignorans, qui ſuivent de pere en fils une routine aveugle, on juge aiſément qu'elle eſt ſuſceptible de beaucoup d'amélioration. (*D. J.*)

VIGNE, (*Mat. méd. & Diete.*) cette plante que l'on appellera, ſi l'on veut *arbre* ou *arbriſſeau*, fournit à la pharmacie ſa ſeve, ſes jeunes pouſſes, ſes bourgeons, ſes feuilles & la cendre de ſes ſarmens; ſon fruit que tout le monde connoît ſous le nom de *raiſin*, a des uſages pharmaceutiques & diététiques trop étendus, pour ne pas en traiter dans un *article* diſtinct. *Voyez* RAISIN.

Les pleurs ou la ſeve de la *vigne* que l'on ramaſſe au printems, eſt regardée comme apéritive, diurétique & propre contre la gravelle étant priſe intérieurement par verrées. Cette liqueur eſt regardée auſſi comme très-utile dans les ophtalmies, les petits ulceres des paupieres & la foibleſſe de la vue, ſi on en baſſine fréquemment les yeux; l'une & l'autre de ces propriétés paroît avoir été accordée à cette liqueur aſſez gratuitement.

Les anciens médecins & quelques modernes ont ordonné le ſuc des feuilles ou celui des jeunes pouſſes de *vigne*, qui eſt d'une ſaveur aigrelette aſſez agréables dans les devoiemens; ce remede ne vaut pas mieux, peut-être moins que les autres ſucs acidules végétaux, tels que ceux de citron, d'épine-vinette, de groſeille, *&c.* qui ſont quelquefois indiqués dans cette maladie.

C'eſt un remede populaire & fort uſité que la leſſive de cendre de ſarment ou branches de *vigne* con-

tre l'œdème, la leucophlegmatie, l'hydropiſie; mais les principes medicamenteux dont cette leſſive eſt chargée, ſont des êtres très-communs, & point-du-tout propres à la *vigne*.

C'eſt ici un ſel lixiviel purgatif & diurétique, comme ils le ſont tous. *Voyez* Sel lixiviel. (*b*)

Vigne blanche, (*Mat. méd.*) *voyez* Bryone.

Vigne de Judée, (*Botan.*) ou *douce-amere*; ce ſont deux noms vulgaires de l'eſpece de morelle, appellée par Tournefort, *ſolanum ſcandens*. *Voy.* Morelle. (*D. J.*)

Vigne sauvage, (*Botan.*) *vitis ſylveſtris*, *ſeu labruſca*, C. B. P. eſpece de *vigne* qui croît ſans culture au bord de chemins, & proche des haies; ſon fruit eſt un fort petit raiſin qui, quand il mûrit, devient noir, mais il ne mûrit guere que dans les pays chauds. (*D. J.*)

Vigne sauvage, (*Botan. exot.*) *voyez* Pareira-brava.

Vigne-vierge, (*Jardinage.*) *bryonia*; ce nom lui vient de Virginie en Amérique: cette plante eſt vivace, & ſe multiplie de plants enracinés. Elle approche de la coulevrée, & a comme elle des tenons pour s'attacher par-tout, & ſert à couvrir des murs & de berceaux de treillage Sa feuille & ſa fleur ſont à-peu-près les mêmes, & rougiſſent ſur la fin de l'automne; on remarque qu'elle ne porte point de fruit.

Vigne, *fruit de la*, (*Critiq. ſacr.*) dans S. Matt. *xxvj*. 29. γεννήμα τῦ ἀμπέλυ. Il eſt auſſi appellé *le ſang de la vigne*, Eccl. *xxxjx*. 32. Deutéron. *xxxij*. 14. Pindare le nomme ἀμπέλυ δρόσος, *la roſée de la vigne*, & Philon, ἀμπέλυ κάρπος, *le fruit de la vigne*. Jeſus-„ Chriſt, c'eſt Clément d'Alexandrie qui parle, *Pæd.* „ *lib. II. p.* 158. montre que ce fut du vin qu'il „ bénit, lorſqu'il dit à ſes diſciples, je ne boirai plus „ de ce fruit de *vigne*, c'étoit donc du vin que le „ Seigneur bûvoit; ſoyez perſuadé que Jeſus-Chriſt „ a béni le vin quand il dit: prenez, bûvez; ceci „ eſt mon ſang, le ſang du vin. L'Ecriture, dit plus „ haut ce pere de l'Egliſe, *p.* 156. nomme le vin, „ *le ſymbole myſtique du ſang ſacré* „. *Rem. de* M. de Beauſobre. (*D. J.*)

VIGNERON, ſ. m. (*Gramm.*) celui qui s'entend & s'occupe de la culture de la vigne.

VIGNETTE, ſ. f. *terme d'Imprimerie*, on entend par *vignette*, les ornemens dont on décore les impreſſions. Elles ſont fort en uſage au commencement d'un ouvrage, à la tête d'un livre, d'une préface, & d'une épître dédicatoire. Les *vignettes* ſont des deſſeins variés & de grandeur proportionnée au format. Ces gravures ſe font ſur bois & ſur cuivre. Il eſt une troiſieme ſorte de *vignettes* qui ſe font à l'imprimerie; pour cet effet elles ſont fondues de même que les lettres: chaque corps de caractere, dans une Imprimerie bien montée, a un caſſeau de *vignettes* qui lui eſt propre, c'eſt-à-dire qui eſt de la même force; au moyen de quoi un ouvrier compoſiteur, artiſte en ce genre, avec du goût, peut à même de toutes ces pieces différentes, mais dont il y a nombre de chacune, compoſer une *vignette* très-variée & d'un très-beau deſſein. On ſe ſert de ces mêmes pieces pour compoſer les paſſe partout & les fleurons compoſés à l'Imprimerie. *Voyez* Passe-partout, Fleurons. *&c.*

VIGNOBLE, ſ. m. (*Agricult.*) eſt un lieu planté de vignes. *Voyez* Vigne.

VIGNUOLA *ou* VIGNOLA, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie dans le Modénois, ſur le Panaro, aux confins du Boulonois. (*D. J.*)

VIGO, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne dans la Galice, ſur la côte de l'Océan, à 3 lieues au ſud-oueſt de Redondillo, & à 106 au nord-oueſt de Madrid, avec un bon port de mer, dans lequel les Anglois prirent ou coulerent à fond les galions d'Eſpagne en 1702. La campagne des environs eſt des plus fertiles. *Long.* 9. 14. *latit.* 42. 3. (*D. J.*)

VIGOGNE, ſ. f. (*Zoolog.*) *camelus*, *ſeu camelo congener*, *pacos dictum*, Ray. *ovis peruana*, *pacos dicta*, Marg. animal de la grandeur d'une chevre & de la figure d'une brebis, qui ſe trouve dans les montagnes du Pérou depuis Arica juſqu'à Lima. Les Eſpagnols l'appellent ordinairement *vicunna*, dont nous avons fait *vigogne*. Il ne faut pas le confondre avec le lamas ou l'alpague, deux autres animaux qui lui reſſemblent aſſez.

La *vigogne* a le pié fourchu comme le bœuf, il porte ſa tête comme le chameau, qu'il a aſſez ſemblable à celle de cet animal; il va aſſez vîte, & s'apprivoiſe facilement.

Les plus grands, qui quelquefois le deviennent autant qu'une petite géniſſe, ou qu'un âne de grandeur moyenne, ſervent au tranſport des vins, des marchandiſes & autres fardeaux, pouvant porter cinq arroues qui reviennent à 125 livres peſant de France.

Ce ſont des animaux de compagnie, & ils vont toujours ou par troupeaux ou par caravanes; ils ſervent ordinairement à porter dans les vignes de la gouaclit qui eſt de la fiente d'oiſeaux ſauvages, dont on ſe ſert pour engraiſſer les terres dans le Pérou.

La laine de *vigogne* eſt brune ou cendrée, quelquefois mêlée d'eſpace en eſpace de taches blanches. *Voyez* Vigogne, (*Lainage.*)

Lorſque les Péruviens veulent prendre & chaſſer ces animaux, ils s'aſſemblent le plus grand nombre qu'ils peuvent pour les pouſſer à la courſe, & en faiſant de grand cris dans des paſſages étroits qu'ils ont auparavant reconnus, & où ils ont tendu leurs filets. Ces filets ne ſont que de ſimples cordes attachées à quelques pieux de trois ou quatre piés de haut, deſquels pendent de diſtance en diſtance des morceaux de drap ou de laine. Les *vigognes* effrayés à cette vue, s'arrêtent ſans penſer à forcer ou franchir ce léger obſtacle, à-moins que quelques lamas plus hardis ne leur montrent l'exemple, & alors les Péruviens ou les tuent à coups de fleches, ou les arrêtent en vie avec des lacs de cuir. Frezier, *voyage de la mer du Sud*. (*D. J.*)

Vigogne, *laine*, ſ. m. (*Lainage.*) elle vient du Pérou qui eſt le ſeul lieu au monde où l'on trouve l'animal qui la porte, & dont elle a emprunté le nom. Les rois d'Eſpagne ont ſouvent tenté inutilement d'y faire tranſporter de ces ſortes d'animaux, dans l'eſpérance de les faire peupler, & de rendre par-là leur laine plus commune & moins chere, en épargnant les frais, & évitant les riſques de la mer; mais ſoit faute de pâturages qui leur conviennent, ſoit que le climat ne leur ſoit pas propre, ils y ſont toujours morts; en ſorte que depuis long-tems les Eſpagnols ont abandonné ce deſſein.

La laine de *vigogne* eſt de trois ſortes, la fine, la carmeline ou bâtarde, & le pelotage; la derniere eſt très-peu eſtimée; elle s'appelle de la ſorte, parce qu'elle vient en pelotes. Toutes trois néanmoins entrent dans les chapeaux qu'on appelle *vigogne*, mais non pas ſeules; il faut néceſſairement les mêler avec du poil de lapin, ou partie poil de lapin; & partie poil de lievre. (*D. J.*)

VIGORTE, ſ. f. (*Artillerie*) c'eſt un modele ſur lequel on entaille le calibre des pieces d'artillerie. (*D. J.*)

VIGOTS DE RACAGE, (*Marine*) *Voyez* Bigots.

VIGUERIE, ſ. f. (*Gram & Juriſp.*) *vicaria*, eſt la juriſdiction du viguier; elle a pris ſon nom du titre de viguier qui eſt un mot corrompu du latin *vicarius*. Ces vicaires ou viguiers, qui étoient les lieutenans des comtes, furent par ſucceſſion de tems appellés dans certain pays *vicomtes*; ailleurs ils retinrent le nom de *vicarii*, & en françois *viguiers*, d'où leur office & juriſdiction a été appellée *viguerie*.

Il y avoit pourtant, à ce que l'on croit, quelque différence entre les viguiers & vicomtes, en ce que les viguiers n'ayant pas le commandement des armées, & ne s'étant pas rendus ſeigneurs & propriétaires de leur *viguerie* ou diſtrict, ils demeurerent ſimples officiers, de maniere qu'ils ne tiennent d'autre rang que celui des prevôt & châtelain.

Il y a encore pluſieurs *vigueries* dans le reſſort du parlement de Toulouſe. *Voyez* Ragueau. Paſquier; Ducange, & le *mot* Viguier. (*A*)

VIGUEUR, ſ. f. (*Gramm.*) grande force; il ſe dit des hommes; des plantes, & des animaux, de l'ame & du corps, des membres & des qualités. Il eſt dans la *vigueur* de l'age. Bacon eſt plein d'idées *vigoureuſes*. Lorſque les lois ſont ſans *vigueur*, les mauvaiſes actions ſans châtimens, les bonnes ſans récompenſe; il faut que l'anarchie s'introduiſe, & que les peuples tombent dans l'aviliſſement & le malheur. Quelques actions de *vigueur* de la part d'un prince intelligent & ferme, ſuffiſent pour relever un état chancelant. Il y a peu d'auteurs qui aient plus de *vigueur* dans le ſtyle, que Montagne. Les plantes ſur la fin de l'été ſont ſans *vigueur*. La *vigueur* du corps & de l'eſprit eſt rare ſous les climats très-chauds.

VIGUIER, ſ. m. (*Gram. & Juriſp.*) *vicarius*, & par corruption *vigerius*, eſt le lieutenant d'un comte. C'eſt le même office qu'on appelle ailleurs *vicomte*, *prevôt*, *châtelain*. Les titres de *viguier* & de *viguerie* ſont uſités principalement dans le Languedoc. *Voyez* VIGUERIE. (*A*)

VIHERS, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans l'Anjou, avec titre de comté, ſur un étang, à cinq lieues de Montrouil-Bellay. *Long.* 17. 8. *latit.* 47. 10. (*D. J.*)

VIKIL, ſ. m. (*Commerce.*) nom que les Perſans donnent aux commis qu'ils tiennent dans les pays étrangers pour la facilité de leur commerce. C'eſt ce que nous appellons *commiſſionnaires* ou *facteurs*. *V.* COMMISSIONNAIRE & FACTEUR. *Diction. de comm.*

VIL, adj. (*Gram.*) c'eſt celui qui a quelque mauvaiſe qualité, ou qui a commis quelque mauvaiſe action, qui marque dans ſon ame de la puſillanimité, de l'intérêt ſordide, de la duplicité, de la lâcheté; il y a des vices qui ſe font abhorrer, mais qui ſuppoſant quelque énergie dans le caractere, n'aviliſſent pas. Comme ce ſont les uſages, les coutumes, les préjugés, les ſuperſtitions, les circonſtances mêmes momentanées qui décident de la valeur morale des actions; il y a telle action *vile* chez un peuple, indifférente ou même peut-être honorable chez un autre; telle action qui étoit *vile* chez le même peuple, dans un certain tems, & qui a ceſſé de l'être; la morale n'eſt guere moins en viciſſitude chez les hommes, & peut-être dans un même homme, que la plûpart des autres choſes de la nature ou de l'art; *multa renaſcentur, multa cecidere cadentque quæ nunc ſunt in honore*. C'eſt ce qu'on peut dire des vertus & des vices nationaux, comme des mots. Tacite nous apprend que les Romains regardoient les Juifs, le peuple de Dieu, celui qu'il s'étoit choiſi, pour lequel tant de miracles s'étoient opérés, comme la partie la plus *vile* des hommes.

VILAIN, adj. (*Gram.*) laid, mal-propre, incommode, qui a quelque qualité qui cauſe du dégoût ou du mépris: on dit un *vilain* tems, un *vilain* chemin, un *vilain* animal, une *vilaine* action, un *vilain* diſcours: on dit auſſi quelquefois un *vilain* tout court, d'un homme poſſedé d'une avarice ſordide.

VILAIN, *en Fauconnerie*, on appelle oiſeau *vilain*, celui qui ne ſuit le gibier que pour la cuiſine, qu'on ne peut affaiter ni dreſſer, tels que ſont les milans & les corbeaux, qui ne chaſſent que pour les poulets.

VILAINE LA, *ou* LA VILLAINE, (*Géogr. mod.*) en latin *Vicinovia*, & par Ptolomée *Vidiana;* riviere de France. Elle prend ſa ſource aux confins du Maine, & après avoir baigné Vitry, Rennes, & autres lieux, elle ſe perd dans la mer, vis-à-vis de Belle-Iſle. (*D. J.*)

VILANELLE, ſ. f. ſorte de danſe ruſtique, dont l'air doit être gai, & marqué d'une meſure très-ſenſible. Le fond en eſt ordinairement un couplet aſſez ſimple, ſur lequel on fait enſuite pluſieurs doubles & variations. *Voyez* DOUBLES, VARIATIONS. (*S*)

VILEBREQUIN, ſ. m. (*Outil d'ouvriers.*) outil qui ſert à percer, trouer ou forer diverſes matieres dures, comme le bois, le marbre, & la pierre, même quelques métaux.

Le *vilebrequin* eſt compoſé de quatre pieces, de la poignée, du fuſt ou de la manivelle, de la boîte, & de la meche, la meche eſt de fer acéré, un peu creuſe en forme d'une gouge, & amorcée par le bout. La boîte eſt de bois ou de fer, ſuivant que la monture du *vilebrequin* eſt de l'un ou de l'autre; elle eſt percée par en-bas pour y mettre la queue de la meche; le fuſt ou la manivelle qui a la figure d'un arc, eſt attaché d'un bout ſolidement à la boîte, & de l'autre à la poignée du *vilebrequin;* mais par cette derniere extrémité elle eſt mobile. Une grande quantité d'ouvriers & d'artiſans ſe ſervent du *vilebrequin*, mais entre autres les charpentiers, les menuiſiers, & les ſerruriers: la monture des *vilebrequins* de ceux-ci eſt de fer; celle des autres eſt de bois. (*D. J.*)

VILEBREQUIN, ſ. m. (*outil d'Arquebuſier.*) ce *vilebrequin* ſert aux arquebuſiers pour poſer une meche & pour forer des trous dans du bois. Il n'a rien de particulier, & reſſemble aux *vilebrequins* des menuiſiers, ſerruriers, *&c.*

VILEBREQUIN, ſ. m. (*Charpenterie.*) c'eſt un outil qui ſert à percer le bois, & à autres choſes, par le moyen d'un petit fer qui a un taillant arrondi appellé *meche*, & qu'on fait entrer en le tournant avec une une manivelle de bois ou de fer. (*D. J.*)

VILEBREQUIN, ſ. m. (*Horlog.*) outil propre à faire tourner les égaliſſoirs, (*D. J.*)

VILEBREQUIN, ſ. m. *terme de Layetier*, les *vilebrequins* dont ſe ſervent les maîtres layetiers leur ſont particuliers. Ils ont un manche long & finiſſant en pointe, en forme de tariere un peu creuſe en-dedans. La commodité de cette ſorte de *vilebrequin* conſiſte en ce que avec la même meche qu'on enfonce plus ou moins, on fait des trous de toutes grandeurs. (*D. J.*)

VILLA, (*Géog. anc.*) nom latin qui ſignifie une *maiſon de campagne*, une *ferme*, une *métairie*. Les anciens s'en ſont auſſi ſervis pour déſigner une *bourgade*, ou un *village*. On lit dans Auſone:

Villâ *lucani tum potieris aco*.

Ammien Marcellin écrit *melanthiada villam cæſarianam*, en parlant de Mélanthias, village à cent quarante ſtades de Conſtantinople: Eutrope, en parlant de la mort de l'empereur Antonin Pie, dit qu'il mourut *apud Lorium villam ſuam*, à douze milles de Rome. Aurélius Victor, Eutrope, & Caſſiodore, appellent *Acyronem villam publicam*, le lieu voiſin de Nicomédie, dans lequel mourut l'empereur Conſtantin. Or *Melanthias*, *Lorium*, *Acyro*, & *Lucaniacum*. étoient des villages. Ils s'étoient ſans doute formés auprès de quelque maiſon de campagne, dont ils avoient retenu le nom.

Dans les titres du moyen âge, on remarque qu'il y avoit ſouvent dans un petit pays pluſieurs de ces *villæ*, & dans une *villa*, pluſieurs parties nommées *aloda*, ou *aleux*, qu'on louoit aux payſans. Ces *villæ*, ou maiſons de campagne, ont donné commencement à une infinité de villes, de bourgs, & de hameaux, dont les noms commencent ou finiſſent par *ville*. C'eſt ce qui a donné pareillement l'origine au mot françois *village*, comme ſi on eût voulu déſigner par ce mot, un nombre de maiſons bâties auprès d'une *villa*, ou maiſon de campagne. (*D. J.*)

VILLA, (*Lang. lat.*) *villa*, chez les Romains, ſignifioit une métairie, une maiſon de campagne proportionnée aux terres qui en dépendoient, une maiſon de revenu; *villa*, parce qu'on apportoit là les fruits, dit Varron; mais dans la ſuite, ce nom paſſa aux maiſons de plaiſance, qui loin d'avoir du revenu, coutoient immenſement d'entretien.

On changea les prés en jardins,
En parterres ſes champs fertiles,
Les arbres fruitiers en ſtériles,
Et les vergers en boulingrins.

(*D. J.*)

VILLA FAUSTINI, (*Géograph. anc.*) lieu de la grande-Bretagne: l'itinéraire d'Antonin le marque ſur la route de Londres à Lugullum, entre *Colonia* & *Iciani*, à trecente-cinq milles de la premiere de ces places, & à vingt-quatre milles de la ſeconde. On croit communément que Bury, à ſept milles à l'orient de Neumarket, eſt le lieu que les Romains nommoient *Fauſtini villa*. Le roi Edmond y ayant été inhumé, ce lieu prit le nom *d'Edmund's-Bury*; & depuis on s'eſt contenté de dire ſimplement *Bury*. Il y a néanmoins quelques écrivains qui veulent que Dummow ſoit *Villa Fauſtini*. (*D. J.*)

VILLA HADRIANI, (*Géog. anc.*) maiſon de plaiſance de l'empereur Hadrien, ſur le chemin de Tivoli à Freſcati: on en voit les maſures, en ſe détournant un peu à la gauche, & c'eſt ce que les payſans du quartier appellent *Tivoli-vecchio*. L'empereur Hadrien avoit bâti cette maiſon de campagne d'une maniere des plus galantes, ayant imité en divers endroits le lycée, le prytanée, le portique, le canope d'Egypte, *&c.* Il y avoit auſſi bâti une muraille, où l'on avoit le ſoleil d'un côté, & l'ombre de l'autre; c'eſt-à-dire qu'il l'avoit diſpoſée du levant au couchant. Il y avoit encore dans ce lieu deux ou trois temples; tout cela eſt détruit. Les ſtatues d'Iſis de marbre noir qu'on voit au palais *de Maximis* à Rome, ont été tirées de ce lieu. (*D. J.*)

VILLA BORGHESE, (*Géog. mod.*) maiſon de plaiſance en Italie, à deux milles de Rome, & qui prend ſon nom de la famille à laquelle elle appartient. On la nomme auſſi quelquefois *vigne-Borghèſe*. C'eſt un lieu très-agréable, qui ſeroit digne d'être habité par un grand prince.

La maiſon eſt preſque toute revêtue en dehors de bas-reliefs antiques, diſpoſés avec tant de ſymmétrie, qu'on les croiroit avoir été faits exprès, pour être placés comme ils ſont. Entre le grand nombre de ſtatues, dont les appartemens de ce petit palais ſont remplis, on admire principalement le gladiateur, la Junon de porphire, la louve de Romulus, d'un fin marbre d'Egypte; les buſtes d'Annibal, de Séneque, & de Pertinax, l'Hermaphrodite, & le vieux Silène qui tient Bacchus entre ſes bras: le David frondant Goliath, l'Enée qui emporte Anchiſe, & la métamorphoſe de Daphné, ſont trois pieces modernes du cavalier Bernin, qui méritent d'être miſes au rang des premieres.

On ſait auſſi que ce palais eſt rempli de peintures rares des modernes. Le S. Antoine du Carache, & le Chriſt mort de Raphaël, ſont regardés comme les deux principaux morceaux. Si toutes les magnificences qu'on peut voir ailleurs ne ſont pas ici ſi ſplendidement étalées, on y trouve des beautés plus douces & plus touchantes; des beautés tendres & naturelles, qui font plus naître d'amour, ſi elles n'inſpirent pas tant de reſpect. Enfin comme Rome eſt la ſource des ſtatues & des ſculptures antiques, il faut que le reſte du monde cede en cela au palais de la famille de Borghèſe. On ne peut rien ajouter à la beauté de ſes promenades; il y a un parc, des grottes, des fontaines, des volieres, des cabinets de verdure, & une infinité de ſtatues antiques & modernes. (*D. J.*)

Villa de Condé, (*Géog. mod.*) petite ville de Portugal, dans la province d'Entre Duero-e-Minho, ſur la droite; & à l'embouchure de la riviere d'Ave, entre Barcelos & Porto, avec un petit port. Ses habitans vivent de la pêche. *Long.* 9. 20. *latit.* 41. 10. (*D. J.*)

Villa del spiritu santo, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, province de Guaxaca, à 90 lieues d'Antequera, à 3 lieues de la mer; elle a été bâtie en 1522 par Gonſalve de Sandoval. (*D. J.*)

Villa di san Domenico, (*Géog. mod.*) monaſtere de dominiquains, au royaume de Naples, dans la terre de Labour, à trois milles d'Arpino, dans une île que forme le Fibrino, avant que de ſe joindre au Gariglan,

L'article des couvens n'entre point dans ma géographie; mais il faut ſavoir que c'eſt ici le lieu natal de Cicéron, & que le portique de l'orateur de Rome a paſſé à des moines qui ne le connoiſſent pas. Des inquiſiteurs ignorans, ſuperſtitieux, inutiles au monde, habitent donc aujourd'hui la maiſon de plaiſance du conſul qui ſauva la république, du beau génie qui répandit dans l'univers les lumieres de la raiſon, de la morale & de la liberté. (1)

C'étoit une des maiſons de campagne où Cicéron ſe retiroit volontiers pour s'y délaſſer du poids des grandes affaires de l'état. La clarté & la rapidité de la riviere, la fraîcheur de ſes eaux, ſa chute en caſcade dans le Liris, l'ombre & la verdure du terrein qu'elle arroſoit, planté d'allées de peupliers ſur tous les bords, nous donne l'idée d'une perſpective champêtre des plus agréables. Quand Atticus la vit pour la premiere fois, il en fit plus de cas que des maiſons de plaiſance les plus vantées de l'Italie, déclarant qu'il en préféroit les beautés naturelles à la magnificence de leurs dorures, de leurs marbres, & de leurs canaux artificiels. Voulez-vous, diſoit cet ami à Cicéron, que nous allions nous entretenir dans l'île de Fibrinus qui fait mes délices? Je le veux bien, répondoit Cicéron; j'aime, comme vous, cet endroit, parce que c'eſt ma patrie & celle de mon frere.... Nous en ſommes ſortis. J'y vois un peuple vertueux, des ſacrifices ſimples, & quantité de choſes qui me rappellent la mémoire de mes ancêtres. Je vous dirai de plus que c'eſt mon pere qui a pris ſoin de rebâtir cette maiſon de campagne, & que c'eſt ici qu'il a paſſé preſque toute ſa vie dans l'étude, & dans le repos que requeroit l'état de ſa ſanté valétudinaire. *De legibus, dialog.* 21. *c. j. ij. iij.* (*D. J.*)

Villa-franca, (*Géog. mod.*) nom commun à quelques villes d'Eſpagne.

1°. Ville d'Eſpagne, dans la Caſtille vieille, ſur la Tormès, au voiſinage de Pegnaranda. Il ſe fabrique de bons draps dans cette petite ville, que quelques géographes prennent pour l'ancienne *Manliana*.

2°. Ville d'Eſpagne, dans le royaume de Léon, aux confins de la Galice. Cette ville médiocrement grande eſt ſituée dans une vallée au milieu de hautes montagnes.

3°. Petite ville d'Eſpagne, dans le Guipuſcoa, ſur l'Oria, entre Ségura & Toloſa. (*D. J.*)

Villa-franca de Panades, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, dans la Catalogne, capitale d'une viguerie, à quatre lieues au nord-eſt de Tarragone. Elle eſt fermée de murailles. C'eſt la *Carthago Pœnorum* des anciens. Elle fut bâtie par les Carthaginois qui ſervirent en Eſpagne ſous la conduite d'Amilcar. Dom Pedro, roi d'Arragon, y finit ſes jours l'an 1285. *Long.* 19. 22. *latit.* 41. 18. (*D. J.*)

Villa-franca, (*Géog. mod.*) petite place de Portugal, dans l'Eſtramadure, ſur la rive gauche du Tage, entre Santaren & Lisbonne. Son territoire eſt fertile en pâturages, & nourrit une grande quantité de troupeaux. (*D. J.*)

Villa franca, (*Géog. mod.*) petite ville de l'île Saint-Michel, l'une des Açores; elle eſt ſituée ſur la côte méridionale de l'île. (*D. J.*)

Villa-hermosa, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, au royaume de Valence, ſur un ruiſſeau qui ſe perd dans la riviere de Milas, à 15 lieues au nord de Valence. Elle a titre de duché érigé l'an 1470. *Long.* 17. 22. *latit.* 40. 21. (*D. J.*)

Villa ludovisia, (*Géog. mod.*) maiſon de plaiſance, en Italie, au voiſinage de Rome. Elle eſt ſituée ſur une hauteur, & appartient à la maiſon Ludoviſio, dont elle a pris le nom. Elle eſt fort connue par une belle collection de tableaux des grands maîtres, du Guide, du Titien, de Raphaël, de Michel-Ange & du Carache. On y remarque en particulier les ſtatues de Junius Brutus, de Néron, de Domitien, un bas-relief curieux de la tête d'Olympias, mere d'Alexandre, les buſtes de Séneque & de Cicéron; mais la piece dont les connoiſſeurs font le plus de cas, & qu'ils eſtiment ſingulierement, eſt celle d'un gladiateur mourant, admirable morceau de ſculpture qu'on a tranſporté au palais Chigi. *Voy.* Gladiateur expirant. (*D. J.*)

Villa major, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, au royaume d'Arragon, près de Sarragoſſe dans un terroir ſec & aride. (*D. J.*)

Villa-Mergelina, (*Géog. mod.*) maiſon de plaiſance, en Italie, au bord de la mer, près de la ville de Naples, du côté du fauxbourg qu'on appelle *Chiaia*. Frédéric, roi de Naples, en fit préſent au poëte Sannazar, qui prit auſſi le nom d'*Actius Sincerus*, à la ſollicitation de ſon ami Jovianus Pontanus. Sannazar aimoit fort cette maiſon, & il eut tant de chagrin lorſqu'elle fut ruinée par Philibert, prince d'Orange, général de l'armée de Charles V. qu'il abandonna ce lieu aux religieux ſervites, qui ont là une égliſe ſous l'invocation de la ſainte Vierge.

Le tombeau de ce poëte eſt derriere le maître-autel de cette égliſe; il eſt tout entier de marbre blanc choiſi. Son buſte qui eſt au-deſſus, & qu'on dit être fait d'après nature, eſt repréſenté avec une couronne de laurier.

Il y a un excellent bas-relief, où l'on voit pluſieurs figures de ſatyres & de nymphes qui jouent. Ce bas-relief eſt accompagné de deux grandes ſtatues de marbre, l'une d'Apollon, & l'autre de Minerve. Comme quelques perſonnes ont été ſcandaliſées de voir des ſtatues prophanes dans une égliſe, & ſur le tom-

beau

(1) La maniere dont parle l'auteur de cet article ſur la religion des Dominicains, fait bien voir l'eſprit de partialité & de prévention contre cet illuſtre corps. Il ſeroit donc inutile de lui propoſer tant de grands hommes célebres en tout genre de littérature que ce grand Ordre a donné au monde pour faire fleurir les ſciences les plus ſublimes. Quoique cela ne ſoit pas ſans doute inconnu à ce ſavant auteur, il a eu le courage d'avancer qu'ils n'ont jamais connu Virgile. Les célebres orateurs & les excellens Ecrivains qui ſont ſortis de cette illuſtre compagnie, juſtifient clairement leur conduite ſur les études, & rabattent évidemment les reproches injuſtes qu'on leur fait. Il eſt étonnant que cet auteur montre tant d'animoſité contre les inquiſiteurs de la foi, qui ne furent inſtitués que pour refréner l'indigne monſtre de l'héréſie, & pour conſerver la religion inviolable. S'ils font leur devoir, il n'y a que ceux qui voudroient introduire une irreligion générale & un libertinage univerſel qui ſoient capables de leur donner des qualifications injurieuſes, mais Dieu veille avec eux à la defenſe de la religion catholique & de l'Egliſe. (W)

beau d'un poëte chrétien, leurs noms ont été ridiculement changés; l'on a donné à Apollon celui de David, & à Minerve celui de Judith. Ces ſtatues, & le reſte de ce mauſolée, qui paſſe pour une des belles choſes du royaume de Naples, ſont de la main de Santa Croce. On croit que Sannazar n'eſt mort qu'en 1532, quoique ſon épitaphe porte 1530. Elle eſt conçue en ces termes:

Da ſacro cineri flores; hic ille Maroni
Sannazarus, muſa proximus, ut tumulo.
Vix. ann. LXXII. A. M. D. XXX.

(*D. J.*)

Villa de Mose, (*Géog. mod*) petite ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, au gouvernement & ſur la rive droite de Tabaſco, à environ douze lieues de ſon embouchure. Elle eſt preſque toute habitée par des indiens. (*D. J.*)

Villa-nova-d'Asti, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans le Piémont, au territoire de Quiers, entre Turin & Aſti. (*D. J.*)

Villa-nueva, (*Géog. mod.*) bourg (*oppidum*) d'Aragon, qui n'eſt connu que pour avoir donné la naiſſance à Michel Servet (*Michaël Serveto*) l'an 1509. Ce ſavant homme méritoit de jouir d'une gloire paiſible, pour avoir connu long-tems avant Harvey la circulation du ſang; mais il négligea l'étude d'un art qu'on exerce ſans crainte, pour embraſſer des opinions dangereuſes, & qui par l'intolérance de ſon ſiecle, penſerent lui couter la vie à Vienne en Dauphiné, & le conduiſirent à Genève ſur le bucher, où à la pourſuite directe & indirecte de Calvin, il expira au milieu des flammes le 27 Octobre 1553, ſans parler & ſans rétracter ſes opinions

Il ſeroit ſuperflu de donner la vie de Servet; & nous en ſommes bien diſpenſés par une foule d'auteurs qui l'ont écrite. Ainſi les curieux pourront conſulter la bibliotheque angloiſe de M. de la Roche, *tom. II. hiſtoria Michaëlis Serveti*, par M. d'Allworden, dans la bibl. raiſon. *tom. I.* d'Artigni, nouv. mémoir. d'hiſt. de critiq. *&c. tom. II.* Nicéron, mémoir. des homm. illuſt. *tom. XI.* Schelhorn, *amænit. litter. tom. XIV.* & M. de Chauffepié, *dict. hiſtor.*

Mais la requête préſentée par Servet dans ſa priſon le 22 Août 1553, aux ſyndics & petit conſeil de Genève, nous a paru une piece trop intéreſſante pour obmettre de la tranſcrire ici. Cette requête étoit conçue en ces termes.

A mes très-honorés ſeigneurs, meſſeigneurs les ſyndics & conſeil de Genève. ,, Supplie humblement Mi-
,, chel Servetus accuſé, mettant en faict que c'eſt
,, une nouvelle invention ignorée des apôtres & di-
,, ſciples, & de l'égliſe ancienne, de faire partie cri-
,, minelle pour la doctrine de l'Ecriture ou pour que-
,, ſtions procédantes d'icelle. Cela ſe montre premie-
,, rement aux actes des apôtres, *c. xviij. & xix.* où
,, tels accuſateurs ſont déboutés & renvoyés aux é-
,, gliſes, quand n'y a autre crime que queſtions de la
,, religion. Pareillement, du tems de l'empereur
,, Conſtantin le grand, où il y avoit grandes héréſies
,, des Ariens, & accuſations criminelles, tant du
,, côté de Athanaſius, que du côté de Arrius, ledit
,, empereur, par ſon conſeil, & conſeil de toutes
,, les égliſes, arreſta que ſuyvant la ancienne doc-
,, trine, teles accuſations n'avi0nt point de lieu,
,, voyre quand on ſeroyt un héritique comme eſtoyt
,, Arrius. Mais que toutes leurs queſtions ſeriont dé-
,, cidées par les égliſes, & que cetila que ſeroit con-
,, vencu ou condamné par icelles, ſi ne ſe voloyt
,, réduire, par repentance, ſeroyt banni. La quiele
,, punition a eſté de tout temps obſervée en l'ancien-
,, ne égliſe contre les hérétiques, comme ſe preuve
,, par mille aultres hiſtoires & authorités des doc-
,, teurs. Pourquoy, meſſeigneurs, ſuivant la doctri-
,, ne des apôtres & diſciples, qui ne permirent onc-
,, ques tieles accuſations, & ſuyvant la doctrine de
,, l'ancienne égliſe, en laquiele teles accuſations ne
,, eſtiont poynt admiſes, requiert ledict ſuppliant
,, être mis dehors de la accuſation criminelle.

,, Secondement meſſeigneurs, vous ſupplie conſi-
,, dérer, que n'a point offenſé en voſtre terre ni ail-
,, leurs, n'a point été ſédicieux ni perturbateur. Car
,, les queſtions que lui tracte, ſont difficiles, & ſeu-
,, lement dirigées à gens ſçavans, & que de tout
,, le temps que a été en Allemagne, n'a jamais
,, parlé de ces queſtions que à Oecolampadius, Bu-
,, cerus, & Capito. Auſſi en France n'en ha jamais
,, parlé à home. En voltre que les Anabaptiſtes ſé-
,, dicieux contre les magiſtrats, & que voliont faire
,, les choſes communes, il les a toujours répreuvé
,, & répreuve. Dont il conclut, que pour avoir
,, ſans ſédicion aulcune, miſes en avant certaines que-
,, ſtions des anciens docteurs de l'Egliſe, que pour
,, cela ne doyt aulcunement être détenu en accuſa-
,, tion criminelle.

,, Tierſement, meſſeigneurs, pour ce qu'il eſt é-
,, tranger, & ne ſait les coſtumes de ce pays, ni
,, comme il faut parler, & procéder en jugement,
,, vous ſupplie humblement lui donner un procu-
,, reur, lequiel parle pour luy. Ce feſant, farez bien,
,, & nôtre ſeigneur proſpérera votre république: fait
,, en votre cité de Genève, le 22 d'Aoſt 1553 ,,.
Michel Servetus de Villeneufve en ſa cauſe propre.

Sans diſcuter les faits que Servet allegue contre les lois pénales, & qui ſont d'une grande force, il eſt certain qu'il avoit raiſon de ſe plaindre de ce qu'on l'avoit empriſonné à Genève; il n'étoit point ſujet de la république; il n'avoit point violé les lois, & par conſéquent meſſieurs de Genève n'avoient aucun droit ſur lui: ce qu'il avoit fait ailleurs, n'étoit pas de leur reſſort; & ils ne pouvoient ſans injuſtice arrêter un étranger qui paſſoit par leur ville, & qui s'y tenoit tranquille; enfin, il étoit équitable d'accorder à un tel priſonnier un avocat pour défendre ſa cauſe. On connoît les vers ſuivans & nouveaux d'un génevois ſur les opinions de Servet, & la conduite du magiſtrat de Genève qui le fit brûler:

Servet eut tort, il fut un ſot
D'oſer dans un ſiecle falot
S'avouer anti-Trinitaire;
Mais notre illuſtre atrabilaire
Eut tort d'employer le fagot
Pour convaincre ſon adverſaire,
Et tort notre antique ſénat
D'avoir prêté ſon miniſtere
A ce dangereux coup d'état.
Quelle barbare inconſéquence;
O malheureux ſiecle ignorant!
On condamnoit l'intolérance
Qui déſoloit toute la France
Et l'on étoit intolérant.

Voici les ouvrages de Servet; ſon Ptolomée parut à Lyon en 1535, en un volume *in-folio*; il y a fait des corrections importantes dans la verſion de Pirckheymher, avec le ſecours des anciens manuſcrits; mais il n'a pas revu avec le même ſoin les deſcriptions qui accompagnent les cartes géographiques. Il donna une ſeconde édition de ſon Ptolomée en 1541; cette ſeconde édition qui eſt enſevelie dans l'oubli, a été imprimée à Vienne par Gaſpard Trechſel, & l'auteur la dédia à Pierre Palmier, archevêque de cette ville, qui l'honoroit de ſa protection; cette ſeconde édition eſt magnifique, mais rare.

Il fit imprimer a Paris, *ſyruporum univerſa ratio, ad Galeni cenſuram diligenter expoſita*, &c. Michaele Villanovano *autore*, 1537. *in-8°.* Veniſe, 1545, & Lyon, 1546.

En 1542, il prit ſoin à Lyon de l'édition d'une bible imprimée par Hugues de la Porte, à laquelle il joignit des notes marginales, & mit une préface ſous le nom de *Villa-Novanus*. Cette bible eſt très-rare, & a pour titre: *Biblia ſacra, ex Sanctis Pagnini translatione, ſed & ad hebraicæ linguæ amuſſim ita recognita, & ſcholiis illuſtrata, ut plane nova editio videri poſſit*, Lugduni, 1542, *in-fol.* On voit dans la préface que Servet eſtimoit que les prophéties ont leur ſens propre & direct dans l'hiſtoire du tems où elles ont été prononcées & qu'elles ne regardent Jeſus-Chriſt, qu'autant que les faits hiſtoriques qui y ſont marqués, figuroient les actions de notre Sauveur; ou même que ces prophéties ne pouvoient s'appliquer à Jeſus-Chriſt que dans un ſens ſublime & relevé. Il prétend auſſi que le fameux oracle des lxx. ſemaines de Daniel, regarde Cyrus, ſes ſucceſſeurs, & Antiochus.

Servet avoit publié en 1531, un petit ouvrage ſur la Trinité; & l'année ſuivante, il en mit au jour un ſecond ſur la même matiere. Ces deux ouvrages ſe trouvent encore joints dans quelques exemplaires qui en reſtent; le premier étoit intitulé: *de Trinitatis erroribus, libri ſeptem, per* Michaelem Serveto, *alias* Reves, *ab Aragonia Hiſpanum*, année 1531. Il con-

contient 119 feuillets *in*-8°. le lieu de l'impreſſion n'eſt pas marqué; mais on ſait que c'eſt Haguenau. Cet ouvrage eſt fort rare, parce qu'on travailla partout à le ſupprimer, & qu'on en brûla quantité d'exemplaires à Francfort, & ailleurs. En recueillant ceux qui reſtent encore aujourd'hui dans les bibliotheques de l'Europe, je crois qu'on n'en trouveroit guere plus de douze.

En 1532, Servet fit imprimer à Haguenau ſon ſecond traité contre la Trinité, ſous ce titre: *Dialogorum de Trinitate, libri duo; de Juſtitia regni Chriſti, capitula quatuor, per* Michaelem Serveto, *alias* Reves, *ab Aragonia Hiſpanum*, 1532. Ce traité ne contient que ſix feuilles *in*-8°. il retracte dans l'avertiſſement pluſieurs choſes qu'il avoit dites dans ſon premier traité: ce n'eſt pas qu'il ait changé d'avis ſur la doctrine de la Trinité; mais c'eſt qu'il trouvoit ſon premier ouvrage très-imparfait: *Non quia alia ſunt*, dit-il, *ſed quia imperfecta*... *Quod autem ita barbarus, confuſus, & incorrectus prior liber prodierit, imperitiæ meæ, & typographi incuriæ adſcribendum ſit*. Cependant ceux qui ont vu ce ſecond ouvrage, conviennent qu'il n'eſt pas mieux écrit, ni plus clair, ni plus méthodique que le premier. L'opinion de Servet, ſur la doctrine de la Trinité, eſt obſcure, mal digérée, peu intelligible, & fort différente de celle de Lælius Socin, & de ſes diſciples.

Son ouvrage intitulé, *Chriſtianiſmi reſtitutio*, parut en 1553: c'eſt un *in*-8°. de 734 pages, qui s'imprima très-ſecretement; les uns diſent qu'on en tira 800 exemplaires, & d'autres 1000, qui furent tranſportés à Lyon en partie, chez Pierre Merrin, & en partie chez Jean Frellon. Ce livre eſt ſi rare, qu'on en trouveroit à peine trois exemplaires dans le monde. M. de Boze en poſſédoit un, & j'ignore où ſont les autres: j'ai vu cet ouvrage manuſcrit en un gros volume *in*-4°. dans la belle bibliotheque de M. Tronchin, *le fils d'Eſculape*; car il mérite cet éloge par ſes lumieres en Médecine; mais le détail que M. de Chauffepié a donné de ce manuſcrit dans ſon dictionnaire hiſtorique, eſt d'une exactitude qui ne laiſſe rien à deſirer ſur la connoiſſance de cet ouvrage: j'y renvoye le lecteur. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VILLA-NOVA DE CERVERA, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans la province d'entre Duero-e-Minho, ſur la rive gauche du Minho, vers ſon embouchure, aux confins de la Galice; elle eſt très-fortifiée. (*D. J.*)

VILLA-NUEVA DE LOS INFANTES, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans la nouvelle Caſtille, à trois lieues au nord-oueſt de Montiel. (*D. J.*)

VILLA-POZZI, (*Géog. mod.*) bourg d'Italie, dans l'île de Sardaigne, ſur la riviere de Sépus, à douze lieues au nord eſt de Cagliari; on prend cette bourgade pour la *Saralapis* de Ptolomée, *l. III. chap. iij.* (*D. J.*)

VILLA-RÉAL, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, au royaume de Valence, ſur le bord de la riviere de Milles ou de Mijarès, à une lieue de la mer, & à quatre au nord d'Alménara. Cette ville a été ſaccagée, brûlée & raſée par le général de las Torrès en 1706, parce qu'elle avoit embraſſé le parti de l'archiduc. *Long.* 17. 45. *latit.* 40. (*D. J.*)

VILLA-RÉAL, *Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, dans la province de Tra-los-Montes, au confluent des rivieres de Corgo & de Ribera, avec titre de marquiſat. Elle n'a que deux paroiſſes. (*D. J.*)

VILLA-RUBIA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans la nouvelle Caſtille, près du Tage au midi, au nord-eſt de Tolede. *Long.* 14. 18. *lat.* 39. 55. (*D. J.*)

VILLA-RUBIA DE LOS-OJOS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne dans la nouvelle Caſtille. Le ſurnom de *Los-Ojos* lui a été donné parce qu'elle eſt ſituée près des *Ojos* de la guadiana, c'eſt-à-dire près des petits lacs que cette riviere forme en ſortant de deſſous la terre, après avoir diſparu durant quelque eſpace de chemin.

VILLA-VICIOSA, (*Géog. mod.*) ou plutôt *Villa-Viſoza*, c'eſt-à-dire *vallée agréable à voir;* ville de Portugal dans la province d'Alentéjo, à 8 lieues au ſud-oueſt d'Elvas, & à 35 au ſud-eſt de Liſbonne. Cette ville eſt fortifiée à la moderne, & a droit de députer aux états; elle renferme deux égliſes paroiſſiales, huit couvens, & à peine deux mille ames. Les ducs de Bragance y ont autrefois réſidé, & par cette raiſon c'eſt un propre du roi de Portugal. Il y a dans le faux-bourg de cette ville un temple, qui étoit anciennement conſacré à Proſerpine, comme il paroît par l'inſcription ſuivante qu'on y a trouvée.

Proſerpinæ ſervatrici,
C. Vettius, Syvinus
Pro. Eunoide. Plautilla
Conjuge. Sibi Reſtituta
V. S. A. L. P.

Ces dernieres lettres ſignifient, *votum ſolvens animo libens poſuit*. Le terroir de *Villa-Vicioſa* a des carrieres d'un beau marbre verd, & eſt très-fertile en toutes ſortes de denrées. *Long.* 10. 13. *latit.* 38. 37. (*D. J.*)

VILLAC, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la Carinthie, ſur la droite de la Drave, à 6 lieues au ſud-oueſt de Clagenfurt. Il y a près de cette ville deux bains naturels, en réputation. Ce ſont des eaux à demi chaudes, d'un goût aigrelet qui n'eſt pas déſagréable. Ils ſont couverts, & on s'y baigne avec ſa chemiſe & ſes caleçons comme en Autriche. *Long.* 31. 23. *lat.* 46. 49. (*D. J.*)

VILLAGARCIA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne dans le royaume de Léon. Les jéſuites y ont un college & un noviciat; & les bénédictins y ont un prieuré conventuel. (*D. J.*)

VILLAGE, ſ. m. (*Gramm. & Hiſt. mod.*) aſſemblage de maiſons ſituées à la campagne; qui pour la plupart ſont occupées par des fermiers & payſans, & où ſe trouve ordinairement une paroiſſe, & point de marché.

Le mot eſt françois, & dérive de vil, *vilis*, bas, chérif, mépriſable; ou plutôt du latin *villa*, ferme ou métairie.

La privation d'un marché diſtingue un *village* d'un bourg, comme la privation d'une égliſe paroiſſiale diſtingue un hameau d'un *village*. *Voyez* BOURG & HAMÉAU.

Village, chez les Anglo-Saxons ſignifioit la même choſe que *villa* chez les Romains, c'eſt-à-dire une *ferme* ou *métairie* avec les bâtimens qui en dépendent, pour ſerrer les grains & les fruits. Dans la ſuite il commença à ſignifier un *manoir*; enſuite une partie de la paroiſſe, & enfin la paroiſſe même. *Voy.* PAROISSE.

Delà vient que dans pluſieurs anciens livres de droit, les mots de *village* & de *paroiſſe* ſont employés indiſtinctement, & c'eſt en conſéquence que Fortefene, *de laudibus leg. ang.* dit que les limites des *villages* ne ſont point marquées par des maiſons, rues, ni murailles, mais par un grand circuit de terre dans lequel il peut ſe trouver divers hameaux, étangs, bois, terres labourables, bruieres, vignes, &c.

Fleta met cette différence entre une manſion ou habitation, un *village*, un manoir, que l'habitation peut conſiſter dans une ou pluſieurs maiſons; mais il faut qu'il n'y ait qu'un ſeul domicile, & qu'il n'y en ait point d'autres dans le voiſinage; car lorſqu'il y a d'autres maiſons contiguës à ce domicile, on doit l'appeller *village*; & qu'un manoir peut conſiſter en un ou pluſieurs *villages*. *Voyez* MANSION & MANNOIR.

Afin que les *villages* fuſſent mieux gouvernés, on a permis aux ſeigneurs fonciers de tenir toutes les trois ſemaines, une aſſiſe, de tenir une cour fonciere. *Voyez* COUR FONCIERE.

VILLAGES, *les quatre*, (*Géog. mod.*) communauté du pays des Griſons, dans la ligue de la Caddée. Elle eſt au midi de Coire, & tire ſon nom de *quatre villages* paroiſſiaux qui la compoſent. Chacun de ces *quatre villages* a une juſtice inférieure pour le civil; mais les appels & les cauſes criminelles ſe portent devant le tribunal des douze juges, choiſis des *quatre villages*. (*D. J.*)

VILLAIN, *voyez* MEUNIER.

VILLAIN, (*Juriſprud.*) du latin *villanus*; ſignifie *roturier*. Cette qualité eſt oppoſée à celle de *noble*, c'eſt pourquoi Loiſel en ſes *inſtitutes*, dit que *villains* ne ſavent ce que valent éperons.

Quelquefois *villain* ſe prend pour *ſerf*, *mortaillable*, homme de *ſerve condition*.

Fief villain ſignifie *accenſement* ou tenue en roture. *Voyez* CENS, FIEF, NOBLE, ROTURIER.

Homme villain c'eſt le roturier ou le ſerf.

Rente villaine, eſt celle qui n'eſt pas tenue noblement & en fief. *Voyez le gloſſ.* de Lauriere.

Villain ferment, c'eſt ainſi que les blaſphemes ſont appellés dans les anciennes ordonnances.

Villain ſervice, eſt la tenure roturiere ou ſerve.

Villain tenement eſt l'héritage tenu roturierement, ou à des conditions ſerviles. (*A*)

Villain, (*Hiſt. d'Anglet.*) ſous le regne des Anglo-Saxons, il y avoit en Angleterre deux ſortes de *villains;* les uns qu'on nommoit *villains en gros*, étoient immédiatement aſſujettis à la perſonne de leur ſeigneur, & de ſes héritiers; les autres étoient les *villains du manoir ſeigneurial*, c'eſt-à-dire appartenans & étant annexés à un manoir. Il n'y a préſentement aucun *villain* dans la grade-Bretagne, quoique la loi qui les regarde n'ait point été révoquée. Les ſucceſſeurs des *villains*, ſont les vaſſaux (*copy-holders*), ou plutôt (*copy-hobders*), qui malgré le tems qui les a favoriſés à tant d'autres égards, retiennent encore une marque de leur premiere ſervitude: la voici. Comme les *villains* n'étoient point reputés membres de la communauté, mais portion & acceſſoire des biens du propriétaire, ils étoient par-là exclus de tout droit dans le pouvoir légiſlatif; or il eſt arrivé que leurs ſucceſſeurs ſont encore privés du droit de ſuffrage dans les élections, en vertu de leur vaſſelage. (*D. J.*)

Villain, (*ancien terme de monnoie.*) autrefois à la place du remede de loi & du remede de poids, il y avoit une ordonnance qui permettoit de faire ſur le poids d'un marc un certain nombre d'eſpeces plus ou moins peſantes que le poids reglé par l'ordonnance. Celles qui peſoient plus étoient appellées *villains forts;* & celles qui peſoient moins, étoient nommées *villains foibles*. On trouve des ordonnances qui ſelon les cas, permettoient un remede de quatre *villains* forts, & de quatre *villains* foibles par marc.

VILLALPANDA, (*Géog. mod.*) ou VILLALPANDO, ville d'Eſpagne au royaume de Léon, à 4 lieues au nord de Toro, entre Zimora & Benavente, dans une plaine agréable & fertile. Il y a dans cette ville un vieux palais des connétables de Caſtille. *Long.* 12. 9. *lat.* 41. 34. (*D. J.*)

VILLARICA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, ſur la côte du golfe du Mexique, dans la province de Tlaſcala, avec un port. C'eſt en partie l'entrepôt du commerce de l'ancienne & de la nouvelle Eſpagne. (*D. J.*)

Villarica, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale dans le Chili, ſur le bord du lac Malahauquen, à 16 lieues au ſud-eſt de la ville impériale, & à 25. de la mer du Sud. *Long.* 308. 12. *lat. mérid.* 39. 33.

VILLE, ſ. f. (*Architect. civil.*) aſſemblage de pluſieurs maiſons diſpoſées par rues, & fermées d'une clôture commune, qui eſt ordinairement de murs & de foſſés. Mais pour définir une *ville* plus exactement, c'eſt une enceinte fermée de murailles, qui renferme pluſieurs quartiers, des rues, des places publiques, & d'autres édifices.

Pour qu'une *ville* ſoit belle, il faut que les principales rues conduiſent aux portes; qu'elles ſoient perpendiculaires les unes aux autres, autant qu'il eſt poſſible, afin que les encoignures des maiſons ſoient à angles droits; qu'elles aient huit toiſes de large, & quatre pour les petites rues. Il faut encore que la diſtance d'une rue à celle qui lui eſt parallele, ſoit telle qu'entre l'une & l'autre il y reſte un eſpace pour deux maiſons de bourgeois, dont l'une a la vue dans une rue, & l'autre dans celle qui lui eſt oppoſée. Chacune de ces maiſons doit avoir environ cinq à ſix toiſes de large, ſur ſept à huit d'enfoncement, avec une cour de pareille grandeur: ce qui donne la diſtance d'une rue à l'autre de trente-deux à trente-trois toiſes. Dans le concours des rues, on pratique des places dont la principale eſt celle où les grandes rues aboutiſſent; & on décore ces places en conſervant une uniformité dans la façade des hôtels ou maiſons qui les entourent; & avec des ſtatues & des fontaines. Si avec cela les maiſons ſont bien bâties, & leurs façades décorées, il y aura peu de choſes à deſirer.

M. Bélidor donne dans ſa *Science des ingénieurs*, *l. IV. c. viij.* la maniere de diſtribuer les rues dans les *villes* de guerre; diſtribution qui étant ſubordonnée à la fortification de la place, eſt un ouvrage d'architecture militaire que nous ne traitons point ici; mais Vitruve mérite d'être conſulté, parce qu'il donne ſur l'architecture des *villes* d'excellens conſeils. Cet habile homme, *l. I. c. vj.* veut qu'en les bâtiſſant on ait principalement égard à ſept choſes.

1°. Que l'on choiſiſſe un lieu ſain, qui pour cela doit être élevé, ſelon lui, afin qu'il ſoit moins ſujet aux brouillards. 2°. Que l'on commence par conſtruire les murailles & les tours; 3°. qu'on trace enſuite les places des maiſons, & qu'on prenne les alignemens des rues; la meilleure diſpoſition, ſelon lui, eſt que les vents n'enfilent point les rues. 4°. Qu'on choiſiſſe la place des édifices communs à toute la *ville*, comme les temples, les places publiques, & qu'on ait égard en cela à l'utilité & à la commodité du public. Ainſi ſi la *ville* eſt un port de mer, il faut que la place publique, ſoit près de la mer: ſi la *ville* eſt éloignée de la mer, il faudra que la place ſoit au milieu: que ſa grandeur ſoit proportionnée au nombre des habitans, & qu'elle ait en large les deux tiers de ſa longueur, 5°. Que les temples ſoient diſpoſés de telle ſorte, que l'autel ſoit tourné à l'orient; qu'ils ayent en largeur la moitié de leur longueur. 6°. Que le tréſor public, la priſon & l'hotel-de-ville, ſoient ſur la place. 7°. Que le théâtre ſoit bâti dans un lieu ſain, que les fondemens en ſoient bien ſolides, que ſa hauteur ne ſoit point exceſſive de peur que la voix ne ſe perde; que les entrées & les ſorties ſoient ſpacieuſes & en grand nombre; que chacune ait un dégagement, & qu'elles ne rentrent pas l'une dans l'autre: toutes ces remarques ſont fort judicieuſes. (*D. J.*)

Villes, *fondation des*, (*Antiq. grecq. & rom.*) Denis d'Halicarnaſſe obſerve, que les anciens avoient plus d'attention de choiſir des ſituations avantageuſes, que de grands terreins pour *fonder leurs villes*. Elles ne furent pas même d'abord entourées de murailles. Ils élevoient des tours à une diſtance reglée; les intervalles qui ſe trouvoient de l'une à l'autre tour, étoient appellés μεσοπύργον ou μεταπύργον; & cet intervalle étoit retranché & défendu par des chariots, par des troncs d'arbres, & par de petites loges, pour établir les corps-de-gardes.

Feſtus remarque, que les Etruriens avoient des livres qui contenoient les cérémonies que l'on pratiquoit à la fondation des *villes*, des autels, des temples, des murailles & des portes; & Plutarque dit, que Romulus voulant jetter les fondemens de la *ville* de Rome fit venir de l'Etrurie, des hommes qui lui enſeignerent de point en point toutes les cérémonies qu'il devoit obſerver, ſelon les formulaires qu'ils gardoient pour cela auſſi religieuſement que ceux qu'ils avoient, pour les myſteres & pour les ſacrifices.

Denis d'Halicarnaſſe rapporte encore, qu'au tems de Romulus, avant que de rien commencer qui eût rapport à la *fondation d'une ville*, on faiſoit un ſacrifice après lequel on allumoit des feux au-devant des tentes, & que pour ſe purifier, les hommes qui devoient remplir quelque fonction dans la cérémonie, ſautoient par-deſſus ces feux; ne croyant pas que s'il leur reſtoit quelque ſouillure, ils puſſent être employés à une opération à laquelle on devoit apporter des ſentimens ſi reſpectueux. Après ce ſacrifice, on creuſoit une foſſe ronde, dans laquelle on jettoit enſuite quelques poignées de la terre du pays d'où étoit venu chacun de ceux qui aſſiſtoient à la cérémonie, à deſſein de s'établir dans la nouvelle *ville*, & on méloit le tout enſemble.

La foſſe qui ſe faiſoit du côté de la campagne à l'endroit même où l'on commençoit à tracer l'enceinte, s'appelloit chez les Grecs ὄλυμπος, à cauſe de ſa figure ronde, & chez les Latins *mundus*, pour la même raiſon. Les prémices & les différentes eſpeces de terre que l'on jettoit dans cette foſſe, apprenoient quel étoit le devoir de ceux qui devoient avoir le commandement dans la *ville*. Ils étoient engagés à donner toute leur attention à procurer aux citoyens les ſecours de la vie, à les maintenir en paix avec toutes les nations dont on avoit raſſemblé la terre dans cette foſſe, ou à n'en faire qu'un ſeul peuple.

On conſultoit en même tems les dieux pour ſavoir ſi l'entrepriſe leur ſeroit agréable, & s'ils approuveroient le jour que l'on choiſiſſoit pour la mettre à exécution. Après toutes ces précautions, on traçoit l'enceinte de la nouvelle *ville* par une traînée de terre blanche qu'ils honoroient du nom de *terre pure*.

Nous

Nous liſons dans Strabon, qu'au defaut de cette eſpece de terre, Alexandre le grand traça avec de la farine, l'enceinte de la *ville* de ſon nom qu'il fit bâtir en Egypte. Cette premiere opération achevée, les Etruriens faiſoient ouvrir un ſillon auſſi profond qu'il étoit poſſible avec une charrue dont le ſoc étoit d'airain. On atteloit à cette charrue un taureau blanc & une géniſſe de même poil. La géniſſe étoit ſous la main du laboureur qui étoit lui-même à côté de la *ville*, afin de renverſer de ce même côté les mottes de terre que le ſoc de la charrue tourneroit du côté de la campagne. Tout l'eſpace que la charrue avoit ouvert étoit inviolable, *ſanctum*. On élevoit de terre la charrue aux endroits qui étoient deſtinés à mettre les portes de la *ville*, pour n'en point ouvrir le terrein.

Voici ce que ces cérémonies avoient de myſtérieux. La profondeur du ſillon marquoit avec quelle ſolidité on devoit travailler à la fondation des murs pour en aſſurer la ſtabilité & la durée. Le ſoc de la charrue étoit d'airain, pour indiquer l'abondance & la fertilité que l'on deſiroit procurer à la nouvelle habitation. Ceux qui ſont initiés aux myſteres de la cabale, ſavent à quel titre les deſcendans des freres de la Roſe-Croix ont conſacré l'airain à la déeſſe Vénus. On atteloit à la charrue une géniſſe & un taureau: la géniſſe étoit du côté de la *ville*, pour ſignifier que les ſoins du ménage étoient ſur le compte des femmes, dont la fécondité contribue à l'agrandiſſement de la république; & le taureau, ſymbole du travail & de l'abondance, qui étoit tourné du côté de la campagne, apprenoit aux hommes que c'étoit à eux de cultiver les terres, & de procurer la ſureté publique par leur application à ce qui ſe pouvoit paſſer au-dehors. L'un & l'autre de ces animaux devoit être blanc, pour engager les citoyens à vivre dans l'innocence & dans la ſimplicité des mœurs, dont cette couleur a toujours été le ſymbole. Tout le terrein où le ſillon étoit creuſé paſſoit pour être inviolable, & les citoyens étoient dans l'obligation de combattre juſqu'à la mort pour défendre ce que nous appellons ſes *murailles*; & il n'étoit permis à perſonne de ſe faire un paſſage par cet endroit-là. Le prétendre, c'étoit un acte d'hoſtilité; & ce fut peut-être ſous le ſpécieux prétexte de cette profanation, que Romulus ſe défit de ſon frere, qu'il ne croyoit pas homme à lui paſſer la ruſe dont il s'étoit ſervi, lorſqu'ils conſulterent les dieux l'un & l'autre, pour ſavoir ſous les auſpices duquel des deux la *ville* ſeroit fondée.

Les ſacrifices ſe renouvelloient encore en différens endroits, & l'on marquoit les lieux où ils s'étoient faits, par des pierres que l'on y élevoit, *cippi*; il y a apparence que c'étoit à ces endroits-là même que l'on bâtiſſoit enſuite les tours. On y invoquoit les dieux ſous la protection deſquels on mettoit la nouvelle *ville*, & les dieux du pays, *patrii indigetes*, connus chez les Grecs ſous le nom de χθόνιοι, ἐπίγειοι, ἐγχώριοι, πατρῷοι, *&c.* Le nom particulier de ces dieux tutelaires devoit être inconnu au vulgaire.

Ovide nous a conſervé en termes magnifiques la formule de la priere que Romulus adreſſa aux dieux qu'il vouloit intéreſſer dans ſon entrepriſe:

Vox fuit hæc regis: condenti, Jupiter, urbem,
Et genitor Mavors, Veſtaque mater ades.
Quosque pium eſt adhibere deos, advertite cuncti.
Auſpicibus vobis hoc mihi ſurgat opus.
Longa ſit huic ætas, dominæque potentia terræ:
Sitque ſub hâc oriens occiduuſque dies.

Lorſque la charrue étoit arrivée au terrein qui étoit marqué pour les portes, on élevoit le ſoc, comme s'il y eût eu quelque choſe de myſtérieux & de ſacré dans l'ouverture du ſillon qui eût pu être profané. Ainſi les portes n'étoient point regardées comme *ſaintes*, parce qu'elles étoient deſtinées au paſſage des choſes néceſſaires à la vie, & au tranſport même de ce qui ne devoit pas reſter dans la *ville*.

Les lois ne permettoient pas que les morts fuſſent enterrés dans l'enceinte de *villes*. Sulpicius écrit à Cicéron qu'il n'a pu obtenir des Athéniens que Marcellus fût inhumé dans leur *ville*; & cette ſeule conſidération ſuffiſoit alors pour faire regarder les portes comme funeſtes. Cet uſage ayant changé, les portes de *ville* dans la ſuite furent regardées comme ſaintes même dans le tems que l'on enterroit encore les morts hors des *villes*.

On a déja obſervé que l'on avoit ſoin de renverſer du côté de la *ville*, les mottes que le ſoc de la charrue pouvoit avoir tournées du côté de la campagne: ce qui ſe pratiquoit pour apprendre aux nouveaux citoyens qu'ils devoient s'appliquer à faire entrer dans leur *ville* tout ce qu'ils trouveroient audehors qui pourroit contribuer à les rendre heureux, & à les faire reſpecter des peuples voiſins, ſans rien communiquer aux étrangers de ces choſes, dont la privation pourroit apporter quelque dommage à leur patrie. *Voyez* Pomærium.

Après les cérémonies pratiquées à la fondation des murailles des *villes*, on tiroit dans leur enceinte toutes les rues au cordeau: ce que les Latins appelloient *degrumare vias*. Le milieu du terrein renfermé dans l'enceinte de la *ville* étoit deſtiné pour la place publique, & toutes les rues y aboutiſſoient. On marquoit les emplacemens pour les édifices publics, comme les temples, les portiques, les palais, *&c.*

Il faut obſerver encore que les Romains célébroient tous les ans la fête de la *fondation de leur ville* le 11 des calendes de Mai, qui eſt le tems auquel on célébroit la fête de *Palès*. C'eſt ſous l'empereur Hadrien que nous trouvons la premiere médaille précieuſe qui en fut frappée, comme la légende le prouve l'an 874 de la fondation de Rome, c'eſt-à-dire la 121ᵉ année de l'ere chrétienne, & qui ſert d'époque aux jeux plébéïens du cirque inſtitués en cette même année-là par ce prince. On ne peut mieux orner cet article que par les vers d'Ovide, qui décrivent toute la cérémonie dont on vient de parler en proſe.

Opta dies legitur, quâ mœnia ſignet aratro.
Sacra Palis ſuberant: inde movetur opus.
Foſſa fit ad ſolidum, fruges jaciuntur in ima
Et de vicino terra petita ſolo.
Foſſa repletur humo, plenæque imponitur aræ.
Et novus accenſo funditur igne focus.
Inde premens ſtivam deſignat mœnia ſulco:
Alba jugum niveo cum bove vacca tulit.

Il y avoit enfin des expiations publiques pour purifier les *villes*. La plûpart avoient un jour marqué pour cette cérémonie: elle ſe faiſoit à Rome le 5 de Février. Le ſacrifice qu'on y offroit ſe nommoit *amburbale* ou *amburbium*, ſelon Servius, & les victimes que l'on y employoit *amburbiales*, au rapport de Feſtus. Outre cette fête, il y en avoit une tous les cinq ans pour expier tous les citoyens de la *ville*, & c'eſt du mot *luſtrare*, expier, que cet eſpace de tems a pris le nom de *luſtre*. Il y avoit encore d'autres occaſions où ces expiations ſolemnelles étoient employées, comme il arriva lorſque les Tarquins furent chaſſés, ainſi que nous l'apprenons de Denis d'Halicarnaſſe. Ce n'étoit pas ſeulement les *villes* entieres qu'on ſoumettoit à l'expiation, on l'employoit pour des lieux particuliers lorſqu'on les croyoit ſouillés; celle de carrefours ſe nommoit *compitalia*. *Voy.* tous ces *mots*.

Les Athéniens avoient pouſſé auſſi loin que les Romains leurs cérémonies en ce genre. Outre le jour marqué pour l'expiation de la *ville*, ils avoient établi des expiations pour les théatres & pour les lieux où ſe tenoient les aſſemblées publiques.

L'antiquité portoit un ſi grand reſpect aux fondateurs de *villes*, que pluſieurs furent mis au rang des dieux. Les *villes* étoient auſſi très-jalouſes de leurs époques. Celles qui étoient conſtruites autour des temples étoient dévouées au ſervice du dieu qui y étoit adoré.

Les *villes* célebres de l'antiquité qui ont fourni des monumens aux premiers hiſtoriens, furent Thèbes, Memphis, Ninive, Babylone, Sidon, Tyr, Carthage, *&c.*

Si les poëtes s'étoient contentés de nous apprendre le nom des grands hommes qui ont fondé ces premieres *villes*, & les cérémonies religieuſes qui s'obſervoient dans ces occaſions, on auroit ſouvent appris des traits d'hiſtoire que les annales des peuples n'ont pas toujours conſervés, & on préféreroit de ſimples vérités au merveilleux qu'ils ont ſouvent répandu ſur ce ſujet. Les prodiges, les oracles & les ſecours viſibles des dieux accompagnent toujours dans leurs récits ces ſortes d'entrepriſes. Ce ne ſont point de ſimples ouvriers qui bâtiſſent la citadelle de Corinthe; elle eſt, ſelon eux, l'ouvrage des Cyclopes

clopes, & la lyre d'Amphion met ſeule les pierres en mouvement pour s'arranger d'elles-mêmes autour de la *ville* de Thèbes. Nous avons laiſſé ce merveilleux qui caractériſe la poéſie, & nous avons cherché ſimplement dans les hiſtoriens quelles étoient les cérémonies que la religion & la politique avoient introduites chez les Romains lorſqu'ils jettoient les fondemens de leurs *villes*. La religion avoit pour objet d'entretenir l'union entre les nouveaux citoyens par le culte des dieux, & la politique travailloit à les mettre en ſûreté contre la jalouſie des peuples voiſins, à qui les nouveaux établiſſemens donnent toujours de l'ombrage. (*D. J.*)

VILLE, (*Juriſprud.*) on diſtingue relativement au droit public pluſieurs ſortes de *villes*.

VILLES ABONNÉES, ſont celles où la taille eſt fixée à une certaine ſomme pour chaque année. *Voyez* ABONNEMENT & TAILLE.

VILLES ANSÉATIQUES d'Allemagne ou de la hanſe Teutonique, ſont des *villes* impériales libres & d'autres municipales d'Allemagne, alliées enſemble pour le commerce. *Voyez* ANSE.

VILLES D'ARRÊT, ſont celles dont les bourgeois & habitans jouiſſent du privilege de faire arrêt ſur la perſonne & les biens de leurs débiteurs forains, ſans obligation, ni condamnation. Paris, par exemple, eſt *ville d'arrêt*, ſuivant l'*article* 173. *de la coûtume*.

VILLE *baptice*, *baſtiche*, *batiche* ou *bateiche*, *baſtelereche*, *batelereſche*, *bateilleche*, c'étoit une *ville* qui n'avoit point de commune ni de murailles de pierre, & qui n'étoit défendue que par des tours & châteaux de bois, qu'on appelloit *baldreſcha* & *baſtrecha*, en françois *breteſche*, *breteque*. Quelques-uns croient que ce nom de *villes baſtiches* vient de *baſtite*, *baſtide* ou *baſtille*, qui ſignifioit autrefois une *tour quarrée* flanquée aux angles de tourelles, le tout en bois; d'autres que *ville bateilleche* étoit celle qui étoit en état de batailler, c'eſt-à-dire de ſe défendre au moyen des fortifications dont elle étoit revêtue. *Voyez* la *coûtume* de Guiſe de l'an 1279, le *gloſſaire* de Thaumaſſiere, à la ſuite des *coûtumes* de Beauvaiſis, & le *mot* BRETECHE.

Bonnes VILLES, c'étoient celles qui avoient une commune & des magiſtrats jurés, & auxquelles le roi avoit accordé le droit de bourgeoiſie, avec affranchiſſement de taille & autres impoſitions. *Voyez* Bruſſelles, *uſage des fiefs*. On trouve des exemples de cette qualification donnée à pluſieurs villes dès l'an 1314. Le roi la donne encore à toutes les grandes *villes* dans ſes ordonnances, édits, déclarations & lettres-patentes.

VILLE CAPITALE, eſt la premiere & principale *ville* d'un état ou d'une province ou pays. Paris eſt la capitale du royaume, Lyon la capitale du Lyonnois, &c.

VILLE CHARTRÉE, eſt celle qui a une charte de commune & affranchiſſement. *Voyez* VILLE DE COMMUNE & DE LOI.

VILLE DE COMMERCE, *voyez ci-après*.

VILLE DE COMMUNE, eſt celle qui a droit de commune, c'eſt-à-dire de s'aſſembler. *Voyez* VILLE DE LOI.

VILLE ÉPISCOPALE, eſt celle où ſe trouve le ſiege d'un évêché. *Voyez* ÉVÊCHÉ.

VILLES FORESTIERES, on a donné ce nom à quatre *villes* d'Allemagne, à cauſe de leur ſituation vers l'entrée de la Forêt-noire, ſavoir Rhinfeld, Sekingen, Lauffenbourg & Waldshut.

VILLES IMPÉRIALES, ſont celles qui dépendent de l'Empire. *Voyez* EMPIRE.

VILLE JURÉE, quelques-uns penſent que l'on donnoit ce nom aux *villes* qui avoient leurs magiſtrats propres élus par les bourgeois, & qui avoient enſuite prêté ſerment au roi; en effet en pluſieurs endroits ces officiers s'appellent jurats, *jurati*, à cauſe du ſerment qu'ils prêtent.

D'autres tiennent que *ville jurée* eſt celle où il y a maîtriſe ou jurande pour les arts & métiers, parce qu'anciennement en France il n'y avoit que certaines bonnes *villes* où il y eût certains métiers jurés, c'eſt-à-dire ayant droit de corps & communauté, en laquelle on entroit par ſerment, leſquelles *villes*, à cette occaſion, étoient appellées *villes jurées*; mais par édit d'Henri III. de l'an 1581, confirmé & renouvellé par un autre édit d'Henri IV. en 1597, toutes les *villes* du royaume ſont devenues *villes jurées*. *Voyez* Loyſeau en ſon *traité des offices*, *l. V. ch. vij. n.* 77. & les *mots* ARTS, JURANDE, MAîTRISE, MÉTIER, RÉCEPTION, SERMENT.

VILLE LIBRE, *voyez plus haut*.

VILLE DE LOI, eſt celle qui a droit de commune, & ſes libertés & franchiſes. Dans une confirmation, des privileges de la *ville* de Lille en Flandre, du mois de Janvier 1392, on voit que le procureur des échevins, bourgeois & habitans de cette *ville*, obſerva que cette *ville* étoit *ville de loi*, & qu'ils avoient corps & commune, cloche, ſcel, ferme (ou authentique), lois, coutumes, libertés & franchiſes anciennes appartenans à corps & commune de bonne *ville*. *Voyez* le *tome VII. des ordonn. de la troiſieme race*.

Quelquefois par *ville de loi* on entend une *ville* où il y a maîtriſe pour le commerce, & les arts & métiers, ce qui ſuppoſe toujours une *ville de commune*.

VILLE MARCHANDE, *villa mercatoria*, *pundinaria*, n'eſt pas ſimplement celle où le commerce eſt floriſſant, mais celle qui jouit du droit de foire & de marché. *Voyez* FLETA,

VILLE DE COMMERCE, *ville marchande*, c'eſt une *ville* où il ſe fait un grand trafic & négoce de marchandiſes & denrées, ſoit par mer, ſoit par terre, ſoit par des marchands qui y ſont établis, ſoit par ceux qui y viennent de dehors. On donne auſſi le même nom aux *villes* où il ſe fait des remiſes d'argent & des affaires conſidérables par la banque & le change. Paris, Lyon, Rouen, Bordeaux, Orléans, S. Malo, Nantes, la Rochelle, Marſeille ſont des *villes* les plus marchandes de France. Londres d'Angleterre, Amſterdam & Rotterdam de Hollande, Cadix d'Eſpagne, Lisbonne de Portugal, Dantzik de la Pologne, Archangel de la Ruſſie, Smyrne & le Caire du levant. &c.

VILLE D'ENTREPÔT, c'eſt une *ville* dans laquelle arrivent des marchandiſes pour y être déchargées, mais non pour y être vendues, & d'où elles paſſent ſans être deballées aux lieux de leur deſtination, en les chargeant ſur d'autres voitures par eau ou par terre. *Voyez* ENTREPÔT,

VILLE FRANCHE, ſe dit en général d'une *ville* libre & déchargée de toutes ſortes d'impôts; mais par rapport au commerce, il s'entend d'une *ville* aux portes, ou ſur les ports de laquelle toutes les marchandiſes, ou ſeulement quelques-uns ne payent aucun droit d'entrée ou de ſortie, ou n'y ſont ſujettes ſeulement qu'en entrant ou ſeulement qu'en ſortant. *Voyez* PORT FRANC.

VILLE, ſignifie quelquefois non tous les habitans, mais ſeulement les magiſtrats municipaux qui compoſent ce qu'on appelle le *corps de ville*, & qui veillent à la police, à la tranquillité & au commerce des bourgeois, comme les bourguemeſtres en Hollande, en Flandres & dans preſque toute l'Allemagne, les maires & aldermans en Angleterre, les jurats & capitouls en quelques *villes* de France, les prevôts des marchands & échevins à Paris & à Lyon. *Voy.* tous les noms de ces dignités, & autres ſemblables ſous leurs titres particuliers. *Dict. de comm.*

VILLES LIBRES *ou* VILLES IMPÉRIALES, (*Hiſt. mod.*) en Allemagne, ce ſont des *villes* qui ne ſont ſoumiſes à aucun prince particulier, mais qui ſe gouvernent, comme les républiques, par leurs propres magiſtrats. *Voyez* EMPIRE.

Il y avoit trois *villes* libres, *liberæ civitates*, même ſous l'ancien empire romain: telles étoient les *villes* auxquelles l'empereur, de l'avis ou du conſentement du ſénat, donnoit le privilege de nommer leurs propres magiſtrats, & de ſe gouverner par leurs propres lois. *Voyez* CITÉS.

VILLE SACRÉE, (*Littérat.*) les princes ou les peuples conſacroient à une divinité un pays, une *ville*, ou quelqu'autre lieu. Cette conſécration, ἀφιέρωσις, ſe faiſoit par un decret ſolemnel: une *ville* ainſi ſacrée étoit regardée comme ſacrée, ἱερὰ, & on ne pouvoit ſans crime en violer la conſécration.

Souvent une partie du territoire d'une *ville* étoit deſtinée à l'entretien du temple de la divinité & de ſes miniſtres, & ce territoire étoit ſacré, χώρα ἱερά.

Les princes ou les peuples, pour augmenter l'honneur & le culte de la divinité, déclaroient que la *ville* étoit non-ſeulement ſacrée, ἱερὰ, mais encore qu'elle étoit inviolable, ἄσυλος. Ils obtenoient des nations étrangeres que ce droit ou privilege, ἀσυλία, ſeroit exactement obſervé. Le roi Seleucus Callinicus écrivit aux rois, aux princes, aux *villes*

& aux

& aux nations, & leur demanda de reconnoître le temple de Vénus Stratonicide à Smyrne comme inviolable, & la *ville* de Smyrne comme *ſacrée* & inviolable.

Les monumens de la *ville* de Téos en Ionie, publiés par Chishull, dans ſes *antiquités aſiatiques*, nous donnent des détails intéreſſans ſur la maniere dont ce privilege, ἀσυλία, étoit reconnu par les étrangers. La *ville* de Téos rendoit un culte particulier à Bacchus, & la fait repréſenter ſur un grand nombre de ſes médailles. Les Téiens, vers l'an 559 de Rome, 195 avant Jeſus-Chriſt, déclarerent par un decret ſolemnel que leur *ville* avec ſon territoire, étoit *ſacrée* & inviolable. Ils firent confirmer leur decret par les Romains, par les Etoliens & par pluſieurs *villes* de l'île de Crete. On rapporte, d'après les inſcriptions, les decrets de confirmation donnés par ces différens peuples.

Semblablement Démétrius Soter, roi de Syrie, dans ſa lettre au grand-prêtre Jonathas & à la nation des juifs déclara la *ville* de Jéruſalem, avec ſon territoire, *ſacrée*, inviolable & exemte de tributs. Vaillant a donné la liſte des *villes ſacrées* de l'antiquité, on peut le conſulter. (*D. J.*)

VILLE METROPOLITAINE, chez les Romains, c'étoit la capitale d'une province; parmi nous, c'eſt une *ville* où eſt le ſiege d'une métropole ou égliſe archiépiſcopale. *Voyez* MÉTROPOLE & ARCHEVÉCHÉ.

VILLES MUNICIPALES, *municipia*, étoient chez les Romains des *villes* originairement libres, qui, par leurs capitulations, s'étoient rendues & adjointes volontairement à la république romaine, quant à la ſouveraineté ſeulement, gardant néanmoins leur liberté en ce que le fond de ces *villes* n'appartenoit point à la république, & qu'elles avoient leurs magiſtrats & leurs lois propres. *Voyez* Aulugelle & Loyſeau, *des ſeign.*

Parmi nous, on entend par *ville municipale* celle qui a ſes magiſtrats & ſes lois propres.

VILLE MURÉE, on entend par ce terme une *ville* qui eſt fermée de murailles, ou du-moins qui l'a été autrefois: ces *villes* ſont à certains égards diſtinguées des autres; par exemple, pour poſſéder une cure dans une *ville murée*, il faut être gradué. *V.* CURE. Dans les *villes* & bourgs fermés, on ne peut employer aux teſtamens que des témoins qui ſachent ſigner. *Ordonnance des teſtamens*.

VILLE DE PAIX, c'étoit celle où il n'étoit pas permis aux ſujets d'uſer du droit de guerre, ni de ſe venger de leur adverſaire. Paris jouiſſoit de ce privilege, & étoit une des *villes de paix*, comme il paroît par une commiſſion du 26 Mai 1344. *Voyez* le *gloſſaire* de M. de Lauriere.

VILLE DE RÉFUGE, eſt celle où le criminel trouve un aſyle. Dieu avoit établi ſix *villes de réfuge* parmi les Iſraélites. Thébes, Athènes & Rome jouiſſoient auſſi du droit d'aſyle. Il y a encore des *villes* en Allemagne qui ont conſervé ce droit. *Voyez* ASYLE.

VILLE ROYALE, eſt celle dont la ſeigneurie & juſtice appartiennent au roi, & dans laquelle il y a juſtice royale ordinaire.

VILLE SEIGNEURIALE, eſt celle dont la ſeigneurie & juſtice ordinaire appartiennent à un ſeigneur particulier, quand même il y auroit quelque juriſdiction royale d'attribution, comme une élection, un grenier à ſel.

VILLE-COMTAL, (*Géog. mod.*) miſérable bicoque, que quelques géographes nomment petite ville de France, dans le Rouergue, à quatre lieues de Rodes. (*D. J.*)

VILLE-DIEU, (*Géog. mod.*) nom commun à pluſieurs bourgs de France; mais le principal eſt un gros bourg de ce nom en Normandie, au diocèſe de Coutances, dont il eſt à ſept lieues. Il eſt remarquable par une commanderie de Malthe fondée par Richard III. roi d'Angleterre, & par ſon commerce en poëleries, commerce ancien. Cénalis, évêque d'Avranches au xvj. ſiecle, écrit dans un de ſes ouvrages: *habet conſtantia civitas, ſub ſua hierarchica ditione. Theopolim, gallice*, Ville-Dieu, *municipium in fabricandis æneis vaſis, fabrili arte omni ex parte addictum. Caldarios artifices vocant.* (*D. J.*)

VILLE-FORT, (*Géog. mod.*) bourg que nos géographes appellent ville dans le Languedoc, au diocèſe d'Uzès; ce bourg eſt néanmoins un grand paſſage & la clé des Cévennes & du Languedoc. (*D. J.*)

VILLE-FRANCHE, (*Géog. mod.*) ville de France, capitale du Beaujolois, entre Lyon & Mâcon, à 5 lieues de la premiere, & à 6 de la ſeconde; elle eſt ſur le Morgon, qui ſe perd dans la Saône, à une lieue au-deſſous. Cette ville fut fondée par Humbert IV. ſire de Beaujeu, vers le commencement du xij. ſiecle; elle eſt aujourd'hui fortifiée de murailles & de foſſés: c'eſt le chef-lieu d'une élection & d'un grenier-à-ſel; elle a une bonne collégiale érigée en 1681. *Long.* 22. 24. *latit.* 45. 58.

Morin (Jean-Baptiſte) né à *Ville-Franche* en Beaujolois, l'an 1583, s'entêta de l'aſtrologie judiciaire: ce qui lui donna accès chez les grands & chez les miniſtres. Il obtint une chaire de profeſſeur en mathématiques à Paris, & une penſion de deux mille livres du cardinal Mazarin. Il publia pluſieurs ouvrages ſur la vaine ſcience dont il étoit épris; cependant il n'eut pas la ſatisfaction de voir imprimée ſon *aſtrologia gallica*, qui lui avoit couté trente ans de travail, & qui ne parut qu'en 1661. Il attaqua le ſyſtème d'Epicure & celui de Copernic; tout le monde ſe moqua de lui, & le regarda comme un fou; c'eſt le jugement qu'en porte avec raiſon Gui Patin. On fit voir à Morin qu'il ſe trompoit dans ſes horoſcopes, & qu'il n'avoit point trouvé le problème des longitudes, comme il s'en flattoit. On avoit raiſon; mais il fut trop mépriſé des gens des lettres, car il ne manquoit ni de génie ni d'habileté. Il mourut l'an 1656, à 73 ans. (*D. J.*)

VILLE-FRANCHE, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade de France, dans le Bourbonnois, élection de Montluçon, à quatre lieues de Montluçon, ſur les ruiſſeaux de Hauterive & de Beſſemoulin. Il y a un chapitre dans cette bourgade. (*D. J.*)

VILLE-FRANCHE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le haut Languedoc, au diocèſe d'Alby; c'eſt maintenant une bourgade qui ſubſiſte ſeulement par ſes foires. (*D. J.*)

VILLE-FRANCHE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Rouſſillon, capitale du Conflant, au pié des Pyrénnées, ſur la Tet, à 9 lieues au ſud-oueſt de Perpignan, à 10 au nord-eſt de Puycerda, & à 180 de Paris. Elle fut fondée en 1092 par Guillaume Raymond, comte de Cerdaigne. Sa poſition eſt entre deux montagnes très-hautes, & ſi voiſines l'une de l'autre, qu'il n'y a entre-deux qu'un chemin pour le paſſage d'une charrette. La Tet y coule comme un torrent. Cette place a été cédée à la France avec toute le Rouſſillon en 1659, par la paix des Pyrénées. Louis XIV. y a fait élever un château où l'on tient un commandant & un état major. *Long.* 20. *lat.* 42. 23. (*D. J.*)

VILLE-FRANCHE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Rouergue, capitale de la baſſe-Marche, ſur l'Avérion, à 8 lieues au couchant de Rodès, à 12 au ſud-eſt de Cahors. Elle a été bâtie au xij. ſiecle, à-peu près dans le même tems que Montauban; c'eſt aujourd'hui la deuxieme ville du Rouergue, le chef-lieu d'une élection, & elle contient environ cinq mille habitans; elle à un college dirigé par les PP. de la doctrine chrétienne, un chapitre, une chartreuſe & quelques couvens. Son commerce conſiſte en toiles de chanvre qu'on débite à Toulouſe & à Narbonne. *Long.* 19. 47. *latit.* 44. 22. (*D. J.*)

VILLE-FRANCHE *de Panata*, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourg de France, dans le Rouergue, ſur le ruiſſeau de Dordon, près du Tarn, à 4 lieues au midi de Rodes, & à 5 au nord-oueſt de Milhau. *Long.* 19. 40. *latit.* 44. 13. (*D. J.*)

VILLE-FRANCHE, (*Géog. mod.*) petite ville, ou pour mieux dire, bourgade de France, dans la Champagne, au pays d'Argonne, ſur la Meuſe, à une lieue au-deſſus de Stenay. François I. l'avoit fortifiée comme Frontiere; mais on a raſé depuis les fortifications. (*D. J.*)

VILLE-FRANCHE, (*Géog. mod.*) petite ville du comté du Nice, ſur la côte de la Méditerranée, au pié d'une montagne, & au fond d'une baie qui peut avoir deux milles de profondeur. Cette petite ville eſt à demi ruinée. Elle eſt à une lieue au nord-eſt de Nice, & à trois au ſud-oueſt de Monaco. *Long.* 25. 4. *latit.* 43. 40, & la variation de ſix degrés nord-oueſt. (*D. J.*)

VILLE-MAUR, (*Géog. mod.*) petite ville de France, en Champagne, élection de Chaumont, avec un chapitre. Elle a été érigée en duché en 1650. (*D. J.*)

VILLE-MURE (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le haut Languedoc, aux confins de l'Albigeois, ſur le Tarn, à quatre lieues de Montauban. Il ſe

livra un grand combat près de cette ville l'an 1592, entre les royaliſtes & le parti de la ligue. Scipion, duc de Joyeuſe, y périt dans le Tarn. *Long.* 19. 2. *lat.* 44. 7. (*D. J.*)

Ville-Neuve, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de Suiſſe, dans le canton de Berne, au pays Romand, dans le bailliage de Vevay, anciennement *Penni-Lucus*. Elle eſt ſituée à la tête du lac de Genève, & près de l'endroit où le Rhône ſe jette dans ce lac. Scheuchzer cite une inſcription à demi-effacée qu'on voyoit ſur un marbre; cette inſcription portoit: *Victori. Aug. Nitio. Gemina. Iullia. Niti.* Il y a dans ce bourg un hôpital fondé par Amé V. comte de Savoie, en 1246. Les Bernois y entretiennent un hoſpitalier. (*D. J.*)

Ville-Neuve, (*Géog. mod.*) nom commun à pluſieurs petites villes ou bourgs de France: voici les principales.

1°. *Ville-neuve d'Agénois*, une petite ville de France en Agénois, ſur le Lot. Elle a une juſtice royale, & un pont qui eſt le ſeul qu'il y ait ſur la riviere de Lot, dans la généralité de Bourdeaux.

2°. *Ville-neuve d'Avignon*, petite ville de France, dans le bas Languedoc, recette d'Uzès, au bord du Rhône, au pié du mont Saint-André, & à l'oppoſite de la ville d'Avignon.

3°. *Ville neuve de Bergue*, petite ville de France, dans le Languedoc, recette de Viviers, ſur le torrent d'Ibie. Cette petite ville eſt le ſiege d'un des bailliages & de la maîtriſe particuliere du Vivarais.

4°. *Ville neuve Saint-George*, bourg de l'île de France, ſur la Seine, dans la Brie françoiſe, à quatre lieues au-deſſus de Paris, & à trois de Corbeille, entre l'une & l'autre ville.

5°. *Ville-neuve-le-Roi*, petite ville de France, dans la Champagne, élection de Sens, ſur l'Yonne, à trois lieues au-deſſus de Sens, & à quatre au nord de Joigny. On nomme autrement cette petite place, *Ville-neuve-l'Archevêque*.

Sevin (François), de l'académie des Inſcriptions, y prit naiſſance en 1682. Il entra dans l'état eccléſiaſtique, & fit en 1728, par ordre du roi, un voyage à Conſtantinople pour y rechercher des manuſcrits. Il en rapporta une belle collection, & obtint la place de garde des manuſcrits de la bibliotheque du roi, dont il a donné deux volumes. Il étoit depuis long-tems de l'académie des Inſcriptions & belles-lettres. Cette académie a fait imprimer dans ſes mémoires tous les ouvrages qu'il y liſoit, & preſque tous entiers; le nombre en eſt conſidérable. Il eſt mort à Paris en 1741.

6°. *Ville-neuve la-Guyart*, ville de France, dans la Champagne, élection de Sens, aux frontieres du Gâtinois. Cette petite ville eſt ſituée ſur l'Yonne, où elle a un pont.

Ville maritime, (*Géog. mod.*) on nomme *villes maritimes*, celles qui ſont ſituées ſur le bord de la mer, ou à une diſtance peu conſidérable de la mer. Platon prétend que la bonne foi ne regne pas ordinairement dans les *villes maritimes*, & il en apporte la raiſon: *maris vicinitas, cum mercibus & pecuniis cauponando civitas repleatur, doloſi animi inſtabiles & infidos mores parit: unde parum & ipſa ad ſe ipſam & ad gentes alias fidem & amicitiam colit.* Les mœurs ne ſont donc plus telles que dans le ſiecle de Platon; car il n'y a pas de ville où (choſes d'ailleurs égales) il y ait plus de probité & de bonne foi que dans les villes où le négoce fleurit, parce que la droiture & la bonne foi ſont l'ame du commerce. (*D. J.*)

Villes forestieres, (*Géog. mod.*) *villes* d'Allemagne, au cercle de Suabe, ſur le bord du Rhin. Il y en a quatre: deux à la droite de ce fleuve, & deux à la gauche, entre le canton de Schaffouſe à l'orient, le canton de Berne au midi & le canton de Bâle au couchant. Ces quatre *villes foreſtieres* ſont Waldshutt, Lauffenbourg, Seckingen & Rheinfeld. (*D. J.*)

Villes impériales *d'Allemagne*, (*Géog. mod.*) *Voyez* Impériales villes.

Villes *impériales du Japon*, (*Géog. mod.*) on entend ſous ce nom dans le Japon les *Gokoſto*, c'eſt-à-dire les cinq *villes* maritimes qui ſont du domaine de l'empereur, & appartiennent à la couronne.

Ces cinq *villes* ſont *Miaco*, dans la province de Jamaſyra, & la demeure de l'empereur eccléſiaſtique héréditaire; *Jedo*, dans la province de Muſaſi: *Oſacca*, dans la province de Setz: *Sakai*, dans la province de Jaſſumi: & *Nagazaki*, dans celle de Fiſen.

Les quatre premieres ſont ſituées dans la grande île de Niphon, & la derniere dans l'île de Kinsju. Toutes ces *villes* ſont conſidérables par leur abondance & par leurs richeſſes: ce qui provient de la fertilité de leur terroir, de leurs manufactures, des marchandiſes que l'intérieur du pays leur fournit, & de divers autres avantages conſidérables, comme de la réſidence des deux cours impériales & de l'affluence des étrangers, entre leſquels on remarque une grande quantité de princes & de ſeigneurs qui s'y rendent avec une nombreuſe ſuite.

Chacune des *villes impériales* a deux gouverneurs ou lieutenans généraux, que leurs inférieurs nomment *tonoſama*, c'eſt-à-dire, *ſeigneur, ſupérieur* ou *prince*. Ils commandent tour-à-tour; & tandis que l'un eſt au lieu de ſon gouvernement, l'autre fait ſon ſéjour à Jedo à la cour de l'empereur, juſqu'à ce qu'il ait ordre de s'en retourner, & d'aller relever ſon collegue. Ce dernier va alors à la cour d'où ſon ſucceſſeur eſt parti. La ſeule *ville* de Nagaſaki a trois gouverneurs. On l'a réglé ainſi depuis l'année 1688, pour la ſûreté d'une place auſſi importante, & pour mieux veiller ſur la conduite des nations étrangeres qui ont la permiſſion d'y trafiquer; deux de ces gouverneurs réſident à la ville, tandis que le troiſieme eſt à la cour. Les deux gouverneurs qui ſont à Nagaſaki, y commandent conjointement; mais ils préſident tour-à-tour de deux mois en deux mois. Kæmpfer, *hiſt. du Japon, l. IV. c. j. & ij.* (*D. J.*)

VILLENA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne dans la nouvelle Caſtille, & chef-lieu d'un marquiſat qui comprend encore les bourgades de Chincilla & d'Albacete. (*D. J.*)

VILLENAGE, droit de, (*Hiſt. mod.*) c'étoit un droit que les ſeigneurs s'étoient arrogés dans les ſiecles de barbarie, de vendre les uns aux autres leurs *villains* ou payſans, qu'ils regardoient comme une eſpece d'eſclaves. Ce droit regnoit en Allemagne, en France, en Angleterre, en Ecoſſe, & ailleurs. Nous liſons qu'en Angleterre dans l'année 1102. ſous le regne d'Henri I. le concile national fulmina par le xix canon, des anathemes contre cet uſage, qui ne laiſſa pas de ſe maintenir encore long-tems. Il en reſte encore des traces dans quelques coutumes de France. (*D. J.*)

Villenage, ſ. m. *terme de Coutume*, tenue de rentes ou d'héritages ſous ſervitude, ou ſervice abject. *Villenage* n'eſt point *mancipatio*, puiſqu'on voit dans pluſieurs auteurs que l'on appelloit *villenagium*, quand une perſonne de condition ſerve étoit miſe en liberté, & devenoit vilain ou roturier, & quand de libre il devenoit ſerf. Ainſi le terme latin eſt *villenagium*.

On appelloit *villenage*, la tenure ſous un ſervice vil & abject, comme de porter & charroyer les fiens hors du manoir, ou de la cité de ſon ſeigneur, dit Rageau.

Tenir en villenage; c'eſt, ſelon Galand, dans ſon *traité du franc-aleu*, tenir en cenſive & en roture, & M. du Cange a remarqué que le libre comme le ſerf, pouvoit tenir en *villenage*.

Tenir en villenage privilégié, c'étoit tenir du prince & être attaché à l'heritage ſous un certain ſervice, ſans pouvoir en être chaſſé.

Tenir en pur villenage, c'étoit poſſeder un héritage ſous un ſervice arbitraire, & à la volonté du ſeigneur, enſorte que le tenant ne ſavoit pas le ſoir ce qu'il devoit faire le lendemain. Voilà quels étoient nos tems de barbarie. (*D. J.*)

VILLENAUX, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourg de France, dans la Champagne, élection de Troyes.

VILLEPINTE, (*Géog. mod.*) bourg dépeuplé, que nos géographes nomment petite ville de France dans le haut Languedoc, au diocèſe de Saint-Paul. (*D. J.*)

VILLEPREUX, (*Géog. mod.*) petite ville ou plutôt bourgade de l'île de France, dans le Hurepois, à deux lieues de Verſailles. (*D. J.*)

VILLERS-COTERETS, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Villeriæ ad cotiam*; bourg de l'île de France, dans le Valois, à ſix lieues de Soiſſons, & à trois de Creſpy. Le nom de *Coterets*, corrompu de *côte de Rets*, lui eſt venu de ſa ſituation dans la forêt de Rets. Ce lieu dépend de la maiſon d'Orléans. Il eſt remarquable 1°. pour ſa paroiſſe, que deſſervent des religieux prémontrés, qui y ont une ab-

abbaye en regle; 2°. par le château que les ducs de Valois, de la maiſon royale, y ont bâti; 3°. par la forêt qui a environ trois lieues d'étendue, & qui contient plus de vingt-quatre mille arpens. La prevôté, du *Villers-coterets* reſſort au bailliage de Creſpy, & c'eſt un gouvernement particulier du gouvernement de l'île de France. (*D. J.*)

VILLEUSE, *tunique des inteſtins*, (*Anat.*) on appelle autrement cette membrane des inteſtins, la *tunique veloutée*. *Voyez* VELOUTÉE, *tunique* (*Anat.*) (*D. J.*)

VILLICUS, (*Littér.*) quelques commentateurs de Juvénal expliquent le mot *villicus* par celui de *cuſtos*, le même que *præfectus* ou gouverneur. Les autres prétendent que Juvenal emploie ſatyriquement le terme de *villicus*, dans ſa quatrieme ſatyre, pour marquer que la cruauté & la tyrannie de Domitien, avoient rendu la ville de Rome ſi déſerte & ſi dépeuplée par le meurtre d'une infinité de perſonnes de qualité, que l'on pouvoit alors la regarder plutôt comme une ferme ou maiſon de campagne de ce prince, que comme la ville capitale du monde, & il paroît que ces derniers entrent mieux que les autres dans l'eſprit de ce poëte.

Il eſt vrai cependant que *villicus* eſt un terme latin vague, qui veut dire *gardien*, *intendant*, *maître*, *gouverneur*; mais ce terme vague eſt déterminé par ce qui ſuit: ainſi Catulle a dit *villicus ærarii*, pour le garde du tréſor, ou l'intendant des finances. Juvenal appelle *villicus urbis*, le gouverneur de la ville. Horace *villicus ſylvarum*, maître des eaux & forêts, ou intendant des bois. On trouve même dans les anciennes inſcriptions *villicus ab alimentis*, intendant des vivres, & *villicus a plumbo*, celui qui a ſoin de fournir le plomb pour un bâtiment; mais il n'eſt pas moins vrai que le mot *villicus* mis ſeul, ſignifie un *fermier*, un *métayer*, ainſi que *villica* veut dire une *fermiere*. De *villicus*, les Latins ont fait le mot *villicor*, avoir une ferme, ou métairie, & *villicatio*, l'adminiſtration d'une ferme ou d'une métairie; tous ces termes ſont dérivés de *villa*, ferme, métairie, maiſon de campagne. (*D. J.*)

VILLINGEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la forêt Noire, entre les ſources du Danube & du Necker, bâtie par les comtes de Zéringen; elle obéit enſuite à ceux de Furſtemberg, & préſentement elle appartient à la maiſon d'Autriche. (*D. J.*)

VILLOUNA, ſ. m. (*Hiſt. mod. Culte.*) c'eſt le nom que les Péruviens, avant la conquête des Eſpagnols, donnoient au chef des prêtres ou ſouverain pontife du ſoleil; il étoit du ſang royal, ainſi que tous les prêtres qui lui étoient ſubordonnés; ſon habillement étoit le même que celui des grands du royaume.

VILLUZKA, *ou* VÉLICA, (*Géog. mod.*) lieu fameux dans la Pologne, au palatinat de Cracovie, à ſix milles de la ville de ce nom, & d'où l'on tire une quantité ſurprenante de ſel. Cette vaſte ſaline fut découverte en 1252. & a été creuſée très-profondément pour en tirer le ſel. M. le Laboureur a fondé dans cette mine, une eſpece de ville policée, avec des rues, des maiſons, des habitans, des prêtres, des juges; cette prétendue ville eſt toute fabuleuſe; il n'y a dans cette carriere qu'un petit nombre de miſérables qui y travaillent à tailler du ſel, que les Polonois, les Siléſiens, les Moraviens, les Hongrois, les Autrichiens, *&c.* viennent acheter. (*D. J.*)

VILOTTES, ſ. f. (*Jardinage.*) ce ſont de petites meules dans leſquelles on ramaſſe d'abord le foin après être fanné, pour en former enſuite de grandes meules.

VILS, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, au duché de Baviere; elle prend ſa ſource au voiſinage de Landshut, & va ſe perdre dans le Danube, au-deſſous de Vilshoven. (*D. J.*)

VILUMBRI, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, que Ptolomée, *l. III. c. j.* dit être plus orientaux que les Umbres, & plus occidentaux que les Sabins. Leur pays doit être aujourd'hui le duché de Spolette. (*D. J.*)

VILVORDE, (*Géog. mod.*) ville des Pays-Bas, dans le Brabant, au quartier de Bruxelles, à deux lieues de cette ville, ſur le canal, & à la même diſtance de Malines. Elle eſt traverſée par la riviere de Senne. Il y a un hopital, un beguinage, un château où le châtelain fait ſa demeure, & quelques couvens. Les dominicains y enſeignent les humanités. *Long.* 22. 4. *latit.* 50. 48. (*D. J.*)

VIMAIRE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) vieux terme dérivé du latin, *vis major*, qui ſignifie *force majeure*; il ſe trouve dans quelques coutumes & anciennes ordonnances, & eſt encore uſité en matiere d'eaux & forêts, en parlant des arbres abattus par *vimaire* ou force majeure. *Voyez* FORCE MAJEURE.

VIMEU, LE, *ou* LE VIMEUX, (*Géog. mod.*) en latin *Vimemacus*, ou *Pagus Vimacenſis*, canton de France, dans la Picardie, & qui fait partie du Ponthieu. Il s'étend depuis la Somme juſqu'à la Breſle. Il comprend S. Valery, Gamaches, Crotroy, & quelques autres lieux. La prevôté de *Vimeux* établie à Oiſemont, eſt compoſée d'un préſident, d'un procureur du roi, d'un ſubſtitut, & d'un greffier. (*D. J.*)

VIMINACIUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne tarragonoiſe, ſelon Ptolomée, *l. II. c. vj* qui la place dans les terres, & la donne aux *Vaccæi*. L'itinéraire d'Antonin, dont les manuſcrits écrivent *Viminocium* ou *Viminatium*, marque cette ville ſur la route d'Aſtorga à Tarragone, entre *Palentia* & *Lacobriga*, à 14 milles du premier de ces lieux, & à 31 milles du ſecond.

VIMINATIUM, (*Géog. anc.*) ville de la haute Mæſie: Ptolomée, *l. III. c. ix.* qui la nomme *Viminatium Legio*, la met ſur le bord du Danube. D'anciennes médailles de l'empereur Gordien, donnent à cette ville le nom de *colonie*: on y lit ces mots, *Col. Vim. P. M. S. An. I.* & dans d'autres, *An. II. III. IV.* Le même titre lui eſt donné dans une ancienne inſcription trouvée à Gradiſca, & rapportée par Gruter, *p.* 371. *n°.* 5.

Aurelio Conſtancio. Eq. R.
Del. Col. Vim.

L'itinéraire d'Antonin, dont la plûpart des manuſcrits liſent *Viminacium*, place cette ville ſur la route du mont d'Or, à Conſtantinople, entre *Idenminacum* & *Municipium*, à 24 milles du premier de ces lieux, & à 18 milles du ſecond.

Procope, *ædif. l. IV. c. v.* dit que l'empereur Juſtinien fit rebâtir une ancienne ville nommée *Viminacium*, qui avoit été ruinée. Elle ſe trouvoit au-delà d'un fort, que le même empereur avoit fait élever à 8 milles de Sigedon; & quand on étoit ſorti de *Viminatium*, on rencontroit ſur le bord du Danube trois forts, Picine, Cupe, & Nova, qui ne conſiſtoient autrefois qu'en une tour. Niger veut que le nom moderne ſoit *Vidin*. (*D. J.*)

VIN, & FERMENTATION VINEUSE, (*Chimie.*) la fermentation vineuſe ou ſpiritueuſe eſt regardée comme la premiere eſpece de fermentation. Les autres eſpeces ſont la fermentation acéteuſe, & la putréfaction. *Voyez* VINAIGRE & PUTRÉFACTION.

Perſonne n'a mieux éclairci que Stahl les phénomenes de la fermentation: il l'a définie un mouvement inteſtin imprimé par un fluide aqueux à un compoſé d'un tiſſu lâche, qui diviſe les parcelles de ce compoſé, les expoſe à des chocs très-multipliés, & les réſout en leurs principes, dont il forme de nouvelles combinaiſons.

Il faut d'abord conſidérer dans la fermentation proprement dite, les parties ſalines, huileuſes & terreſtres des ſucs muqueux des végétaux qui fermentent.

On eſt fondé à croire, que les parties ſalines de ces ſucs ſont acides, parce que les fruits qui ne ſont pas murs, ont une ſaveur acide auſtere, qui s'efface lorſque l'acide s'enveloppe dans les ſucs gras, ou lorſque les fruits muriſſent; parce qu'il n'exiſte point d'alkali naturel, qui ne ſoit le produit du feu, ou de la putréfaction: enfin parce que les ſucs diſpoſés à la fermentation vineuſe donnent par la diſtillation une liqueur acide d'autant plus abondante, que la partie graſſe de ces ſucs aura été plus ſoigneuſement extraite.

Le principe gras ou huileux de ces ſucs peut ſe démontrer non-ſeulement par leur odeur & leur ſaveur; mais encore parce qu'on en diſtille une plus grande quantité d'huile, à meſure que ces ſucs ont acquis plus de maturité, & donnent plus de ſubſtance ſpiritueuſe par la fermentation. Cette huile eſt tenue & volatile; mais elle ne doit pas l'être trop. Les aromates, & les plantes balſamiques ne ſont pas propres à la fermentation ſpiritueuſe, parce que leur huile déliée & expanſible ne ſe combine pas aſſez étroitement avec les autres principes.

Les ſels acides ne peuvent être intimement unis

avec les huiles, qu'au moyen d'une longue digeſtion; mais ils s'y lient beaucoup plus facilement par l'intermede des terres, avec leſquelles ils font des ſels cryſtalliſés, ou déliqueſcens; en même tems, ces acides embarraſſés par l'addition des huileux retiennent moins fortement les terreux; & ce mélange forme une ſubſtance muqueuſe ou *gluten*, qui eſt beaucoup moins viſqueux dans les ſujets de la fermentation proprement dite, que dans ceux de la putréfaction.

L'ordre ſuivant lequel les différentes eſpeces de fermentation ſe ſuccedent dans les matieres qui en ſont ſuſceptibles, ne peut avoir lieu pour les corps dans la compoſition deſquels un principe l'emporte extrémement ſur les autres. C'eſt ainſi que les ſucs des citrons, & ceux des fruits acerbes dégénerent d'abord en moiſiſſure. L'excès du principe terreſtre dans les parties ligneuſes des végétaux s'oppoſe à ce que leur mixtion ſoit diſſoute. Les aromates pour être propres à la fermentation vineuſe ont beſoin d'être depouillés par la diſtillation de leurs huiles ſurabondantes.

On voit par les exemples des réſines artificielles & du ſavon, ou ſel huileux de Starkey, que les mélanges des huiles avec le ſel approchent de la conſiſtance ſolide: comme l'acide pur adhere bien plus fortement à la terre qu'à l'eau, il doit ſe lier preſque ſous une forme ſeche avec le principe terreux qui exiſte dans les huiles, ſuivant les expériences de Kunkel. Ces raiſons & l'exemple des grains, prouve que l'eau n'entre pas eſſentiellement dans la mixtion des corps qui peuvent fermenter: mais elle eſt l'inſtruction du mouvement de fermentation. Elle s'attache à la partie ſaline du mixte, ou à la partie terreuſe ſubtile qui a le plus d'affinité avec l'élément ſalin; elle les ſépare des parties plus groſſieres & purifie de plus en plus la liqueur qui fermente.

Le fluide aqueux qui produit cet effet par ſon rapport avec les corpuſcules ſalins, & par l'agitation que lui imprime un degré de chaleur modéré, ne doit pas être trop ſubtil. C'eſt pourquoi l'eſprit-de-vin très-rectifié ne diſſout point le ſucre, & lorſqu'il agit ſur le miel & les grains, il extrait plutôt une portion de ces ſubſtances. Les huiles n'excitent point la fermentation, parce que les molécules huileuſes qui leur ſont analogues ſont retenues dans le tiſſu des mixtes par un plus grand nombre de molécules terreſtres & ſalines, & d'ailleurs ne peuvent entraîner celles-ci, qui ſont plus & moins mobiles.

La fermentation ne demande pas abſolument le contact immédiat de l'air libre. Elle a lieu quoique plus tard & plus difficilement dans des vaiſſeaux bien fermés, & même, ſuivant Stahl, dans des vaiſſeaux dont on a pompé l'air, pourvu qu'ils ſoient aſſez grands. Boerhaave dit cependant qu'il ne peut le faire de mouvement de fermentation dans la machine pneumatique, lorſqu'on en a retiré l'air élaſtique.

Il n'eſt pas douteux que l'air a beaucoup d'influence dans la fermentation, car les variations du chaud & du froid extérieur accélerent ou affoibliſſent beaucoup le mouvement de fermentation. Ainſi, il eſt avantageux pour l'égalité des progrès de la fermentation, que la maſſe qu'on fait fermenter ſoit conſidérable; & on obſerve que les liqueurs fermentées ſont plus fortes & plus pénétrantes, lorſqu'elles ont été préparées dans des grands tonneaux.

Mais il paroît certain que l'eau ſeule eſt l'inſtrument immédiat de la fermentation. Celle-ci eſt également arrêtée par l'excès ou le défaut de fluide aqueux. On fait du *vin* doux en rempliſſant de mout auſſitôt qu'il eſt foulé, un tonneau bien relié, qu'on bondonne & qu'on met pendant quinze jours dans l'eau, qui doit baigner par-deſſus; de même une humidité ſurabondante empêche la putréfaction. *Voyez* PUTRÉFACTION. D'un autre côté, Stahl rapporte, qu'un *vin* concentré ſe conſerva pendant pluſieurs années, quoique le vaiſſeau où il étoit contenu ne fût qu'à demi-plein.

Les liqueurs qui fermentent jettent des vapeurs très-ſubtiles, dont il faut modérer l'éruption pour rendre les liqueurs plus parfaites. Ces vapeurs ſe répandent avec un effort, qui ſe fait ſentir dans des eſpaces beaucoup plus grands que ceux que remplit l'expanſion des vapeurs de l'acide vitriolique ſulphureux de l'eau-forte, de l'eſprit de ſel fumant, qu'on retire du mercure ſublimé. Ces exhalaiſons forment dans les celliers, comme un nuage qui éteint la flamme des chandelles. Les effets pernicieux de cette vapeur ſur les animaux qui la reſpirent, ſont plus funeſtes, ſuivant Boerhaave, que ceux d'aucun autre poiſon. Elle leur cauſe une mort ſoudaine, ou des maladies très-graves du cerveau & des nerfs ſans apparence d'humeur morbifique, ou de léſion des viſceres.

Comme les animaux ſont affectés de la même maniere par la fumée des corps gras à demi-brûlés, ou des charbons allumés dans un lieu étroit; Stahl en a inféré avec vraiſſemblance, que ces vapeurs ſont des parties graſſes de la liqueur qui fermente, extrémement atténuées, & jointes à des parcelles d'eau. Il a fort bien connu que l'élaſticité de ces vapeurs, n'eſt point inhérente à leurs ſubſtances ſulphureuſes, puiſque l'action même du feu ne peut la développer dans cette ſubſtance. Mais il a prétendu que cette ſubſtance devoit ſon reſſort au commerce de l'air extérieur, & il s'eſt jetté dans une explication vague & inſuffiſante.

Beccher avoit penſé que ces vapeurs ne ſont ni ſalines, ni ſulphureuſes, parce qu'il ne put les condenſer en appliquant au bondon d'un gros tonneau plein de mout qui fermentoit un alembic avec ſon réfrigerant. Il a comparé ces eſprits à ceux qui naiſſent du mélange de l'huile de tartre avec des eſprits corroſifs, durant le tems de l'efferveſcence. *Voyez* GAS.

En réflechiſſant ſur cette analogie propoſée par Beccher, on eſt porté à croire, que pour achever la belle théorie de Stahl ſur la fermentation, il faut y ſuppléer par celle de M. Venel ſur les efferveſcences. *Voyez* EFFERVESCENCE. L'eau qui diſſout les ſujets de la fermentation ſpiritueuſe compoſés d'huile, de ſel & de terre, fait une précipitation de l'air combiné chimiquement avec ces principes. Cet air, à meſure qu'il ſe dégage, étant intercepté par les parties viſqueuſes de la liqueur, y produit une ébullition d'autant plus forte, qu'il rencontre plus de terre muqueuſe: mais s'il trouve des parties huileuſes, pures, il les atténue prodigieuſement, les entraîne, & les éleve en vapeurs élaſtiques. On voit pourquoi les ſujets de la fermentation ſpiritueuſe étant expoſés à un feu nud, ne donnent point de vapeurs ſemblables. Si Stahl eût connu les expériences de Hales, il n'eût pas parlé de ces vapeurs d'une maniere ſi obſcure & ſi incertaine. *Voyez* la *ſtatique des végétaux*, *exp*. 55 & 57, L'efferveſcence eſt cauſée par l'air principe de la compoſition des corps, dont il eſt détaché par l'action des acides ſur les particules terreuſes, qui ne ſont pas réunies en de trop grandes maſſes. Ainſi, les *vins* qui ont trop bouilli ſont auſteres, & moiſiſſent bientôt, parce qu'il s'y eſt développé trop d'acide. L'addition des terres maigres, comme la craie, par exemple, arrête l'ébullition d'une liqueur qui fermente, parce qu'elles embarraſſent les acides, & ſont très-peu analogues aux parties graſſes & huileuſes de la liqueur pour ſe ſéparer avec les feces; l'ébullition a toujours lieu dans la bierre forte, & dans les *vins* ſpiritueux, tant que ces liqueurs ſe conſervent; lorſqu'on les verſe, on voit ſurnager une écume légere, qui eſt la marque d'une fermentation ſubite, & lorſqu'elles coulent auſſi tranquillement que l'eau ou l'huile pure, elles ſont ſur le point de ſe gâter. Les corps gras & huileux ne renferment pas aſſez de ſel & de terre dans leur mixtion. C'eſt pourquoi les *vins* qui ſont plus huileux en Eſpagne & en Italie bouillent beaucoup moins que les *vins* des pays ſeptentrionaux.

La fermentation ne produit de chaleur ſpontanée que dans ces corps terreux, dont la ſubſtance graſſe eſt pour la plus grande partie épaiſſe & bitumineuſe. Mais le mouvement inteſtin dont eſt agitée une liqueur qui fermente, quelque fort qu'il ſoit, n'eſt pas plus favorable à l'atténuation des molécules de cette liqueur, qu'à leur complication. Il reſte donc à conſiderer les nouvelles combinaiſons que la fermentation fait naître des principes qu'elle a diviſés.

La partie graſſe réſineuſe d'une liqueur qui fermente, comme plus mobile, forme d'abord à la ſurface une croute, où naiſſent de tems-en-tems des crevaſſes, qui ſont auſſi-tôt réparées. Cette croûte contribue à rendre la fermentation plus parfaite. Elle eſt enfin entrainée au fond par l'écume & les floccons de pouſſiere qui s'y attachent durant la forte agitation de la liqueur, après que le bouillonnement en a diſſout les parties huileuſes. La ſubſtance graſſe & la tartareuſe entrent dans la compoſition des feces, qui ſont néanmoins formées principalement des parties les plus terreſtres de la liqueur qui fermente,

lorſque ces parties terreſtres ſont ſéparées des parties ſalines, & empêchées de s'y rejoindre par l'eſprit vineux.

Cet eſprit, à-meſure qu'il ſe forme par l'intermede de ſes parties graſſes, enveloppe les parties terreuſes de la liqueur, & émouſſe les acides. Ainſi le *vin*, qui en commençant à fermenter a une acidité auſtere, étonne les dents, & ronge même les métaux les moins ſolubles, s'adoucit dans la ſuite, & il eſt bien plutôt mitigé par l'addition de l'eſprit-de-vin pur (en obſervant néanmoins avec Beccher qu'une trop grande quantité d'eſprit-de-vin ajoutée, arrêteroit la fermentation). Dans la préparation que faiſoit Beccher de ce qu'il appelloit *la ſubſtance moyenne du vin*, le tartre étoit précipité par le même principe. On ſait que les acides minéraux dulcifiés par l'eſprit-de-vin ont beaucoup moins de priſe ſur les terres; & que cet eſprit rectifié étant verſé ſur une diſſolution de vitriol, précipite un très-grand nombre de parties vitrioliques ſous une forme cryſtalline.

Il eſt remarquable que la lie a une conſiſtence épaiſſe & mucilagineuſe, tant qu'elle renferme dans ſa mixtion le *vin* ou la ſubſtance ſpiritueuſe; mais dès que cette ſubſtance eſt détachée par coction, la lie devient aſſez liquide, & après avoir été exprimée, elle donne par la diſtillation de l'eſprit volatil, ou du ſel urineux, & beaucoup d'huile. Par une ſeconde coction on en retire un tartre fort blanc & fort pur.

La mixtion vineuſe eſt accomplie dans le mout qui a fermenté par la précipitation de la lie. La ſéparation de ce marc ſalin, gras & limoneux laiſſe une liqueur qui a un goût légérement acide, pénétrant, qu'on trouve moins épaiſſe au goût & au tact, & qui a acquis beaucoup de tranſparence & de fluidité.

La tranſparence des *vins* en aſſure la durée; étant trop épais, ils moiſiſſent facilement, ſur-tout les *vins* nouveaux, qu'on ne ſoutire pas aſſez tôt au printems de la lie qui s'en eſt ſéparée pendant l'hiver. D'un autre côté les *vins* qu'on ſoutire trop tôt dégénerent aiſément, s'ils ne ſont aſſez forts; parce que la lie, qui a les mêmes principes que le *vin*, eſt un ſédiment ménagé par la nature, pour que cette liqueur en y puiſant répare les pertes qu'elle fait par l'évaporation, tandis qu'elle fermente encore.

La lie ne donne point de ſel volatil urineux qu'après avoir été expoſée à l'action du feu, ou à la putréfaction. Ce ſel urineux ne pourroit ſubſiſter dans la lie ſéparément de l'acide du tartre; leur union formeroit un ſel ſoluble, qui ſeroit entraîné par l'eau; mais on ne retire de la lie du *vin* qu'un ſel acide tartareux, dont la fermention dégage une grande quantité daus les ſubſtances végétales, où il exiſtoit déja tout formé. De plus Stahl a rendu très-probable que la fermentation en produit beaucoup de tout pareil; puiſque la combinaiſon d'eau & de terre qui a produit ce ſel naturel dans les raiſins, *voyez* Sel, ſemble avoir été le réſultat d'un mouvement de fermentation. En effet, il ne paroît pas que ce ſel ait été rapporté dans le fruit par les racines de la vigne, puiſqu'il auroit été plutôt abſorbé par la terre poreuſe du vignoble. Il n'eſt pas vraiſſemblable qu'il y ait pénétré en forme de vapeurs, ni qu'il ait été reçu de l'atmoſphere par imbibition, puiſqu'on voit ſouvent paroître après un mois de tems ſec une quantité prodigieuſe de raiſins qui ſont très acides, avant que d'être mûrs.

On ne peut douter que ce ſel n'ait pénétré par les racines de la vigne, malgré la qualité poreuſe & abſorbante du terroir qu'oppoſe Stahl; puiſqu'il y a apparence que l'huile ſuit cette route, quoiqu'elle ſoit un mixte plus compoſé & moins pénétrant que l'eau. En effet, on a obſervé que la trop grande quantité de fumier dans un vignoble, rend le *vin* mol & fade, & facile à graiſſer. On eſt parvenu à faire prendre à un ſep de vigne l'odeur de l'anis. Un bon vin de Moſelle doit avoir le goût de l'ardoiſe, parce qu'on engraiſſe les vignes qui donnent ces *vins* avec des ardoiſes, qu'on a laiſſé expoſées à l'air, juſqu'à ce qu'elles fuſſent reduites à une eſpece d'argile ou de terre graſſe. Les vignobles d'Hocheim auprès de Mayence enferment dans leur ſein des charbons foſſiles, qui peuvent être cauſe que les *vins* de ce terroir approchent du ſuccin par le goût & par l'odeur. Hoffman, *diſſ. de natura vini Rhenani, n°.* 24. Les braſſeurs ont trouvé que l'orge venu dans les champs couverts de fumier de brebis, produit une biere, dont la ſenteur & le goût ſont extraordinaires & vicieux, principalement ſi le fumier de champ a été mêlé avec des excrémens humains, comme on le pratique en quelques endroits. *Voy.* là-deſſus Kenkel *de appropriatione, p.* 89. l'acide du tartre, dont la conſiſtence eſt ſeche, & qui eſt difficilement ſoluble dans l'eau, eſt le dernier produit que développe la fermentation vineuſe. Le *vin* du Rhin ne poſe du tartre ſur les parois des vaiſſeaux qui le contiennent, qu'après qu'il a laiſſé tomber au fond la lie muqueuſe & terreſtre. Les *vins* d'Eſpagne ne laiſſent point de tartre dans leurs vaiſſeaux, parce qu'il eſt enveloppé dans ces *vins* d'une trop grande quantité de ſubſtance huileuſe & tenace.

Le degré de conſiſtance qui eſt propre à chaque liqueur fermentée, dépend de l'union de ces principes, & du concours du principe aqueux qui le combine intimement avec eux, après avoir été l'inſtrument de la fermentation. C'eſt pourquoi on ne pourroit enlever toute l'humidité que renferment le *vin* & le vinaigre, ſans altérer extrémement ces liqueurs, quoiqu'on pût en retirer enſuite de la lie, du tartre, de l'eſprit ardent avec ſon phlegme eſſentiel.

Les *vins* des pays humides ſont chargés d'une eau plus abondante, qu'il n'eſt néceſſaire pour étendre leurs principes. On les dépouille de cette eau ſuperficielle en les concentrant par la gelée; par ce procédé dont Stahl paſſe pour l'inventeur, mais qui eſt connu depuis long-tems, comme on peut voir dans Vanhelmont au commencement du traité *tartari vini hiſtoria:* on donne au *vin*, ainſi qu'au vinaigre une odeur très-pénétrante & une ſaveur très-forte; & en garantiſſant ces liqueurs concentrées d'une chaleur ou d'une agitation violente, elles réſiſtent aux changemens des ſaiſons, & peuvent durer des ſiecles.

Dans une année pluvieuſe, non-ſeulement le *vin* eſt plus aqueux, mais encore l'humidité exceſſive du mout en augmentant la fermentation, produit un *vin* plus auſtere & plus acide. C'eſt par une raiſon ſemblable qu'on fait cuire le mout des *vins* de Malvoiſie & de Crete, comme Bellon nous l'apprend; ceux dont on n'auroit pas fait ainſi évaporer l'humidité ſuperflue, ne pourroient paſſer la mer ſans s'aigrir. De même en Eſpagne & dans les pays chauds, pour modérer la fermentation du mout, on en prend une partie, qu'on reduit par la coction au tiers ou au quart, évitant qu'elle ne contracte une odeur de brûlé, & on la diſtribue ſur le reſte du mout, pour y diminuer la proportion de l'humidité. C'eſt ainſi que les *vins* d'Hongrie ont une qualité ſpiritueuſe moins piquante, & conſervent très-long-tems leur douceur; parce qu'on l'extrait avec des raiſins qu'on a laiſſé à demi ſécher ſur leurs ſouches par l'ardeur du ſoleil, ou qu'on en fait chauffer le mout, juſqu'à le faire bouillir. Hofman, *diſſ. de vini Hungarici natura, &c. n°.* 20 *& in obſ. chim.*

Les *vins* gras ſe conſervent beaucoup plus long-tems que les *vins* clairs, mais ils peuvent être trop gras dans les années ſeches & hâtives, par la trop grande maturité du raiſin. Il arrive alors que le *vin* ſe graiſſe, c'eſt-à-dire file quand on veut le vuider; comme s'il y avoit de l'huile, c'eſt une maladie du *vin*, qui paſſe au-bout de quelques mois, même ſans le déplacer: ſans doute parce que la fermentation qui ſe renouvelle quand l'eau eſt ſéparée de l'huile, porte à la ſurface de la liqueur les parties terreſtres & ſalines, & les recombine de nouveau avec les parties graſſes: ce qui confirme ma conjecture, c'eſt que le *vin* ſe dégraiſſe plutôt, lorſqu'on le met à l'air, qu'en le laiſſant dans la cave, & qu'on emploie pour le dégraiſſer de l'alun, du ſable chaud, & autres ingrédiens qu'on ajoute avec le *vin*, en remuant & tournant le tonneau.

Rien n'eſt plus déciſif pour la qualité des *vins*, que la rapidité ou la lenteur des progrès de la fermentation; lorſqu'elle eſt trop impétueuſe, ce qui arrive ſi la ſaiſon de la vendange eſt plus chaude qu'à l'ordinaire, il ſe forme dans la liqueur beaucoup de concrétions groſſieres, ou de feces, elle devient foible & acide. Lorſque le *vin* a fermenté un tems convenable, il a un piquant ſans acidité, qui eſt moins l'objet du goût, proprement dit, que du tact fin dans la langue, qu'il fait comme frémir légerement. Beccher conſeille, pour rendre le *vin* plus fort, de le faire fermenter long-tems, c'eſt-à-dire lentement; ce qu'on gagne par une fermentation lente, c'eſt d'empêcher l'éruption des vapeurs ſulphureuſes élaſtiques, qui s'exhalent de la liqueur. Stahl imagine que ces vapeurs enlevent beaucoup de ſubſtan-

ſtances ſpiritueuſes, parce qu'elles approchent de la nature de l'air, de la même maniere que les vapeurs aqueuſes, qui en ſortant des éolipiles, peuvent ſouffler le feu; mais il eſt plus ſimple de penſer, comme il le dit auſſi, que ces vapeurs ſulphureuſes ſont néceſſaires pour la mixtion des eſprits du *vin*. En effet pour rendre le *vin* plus ſpiritueux, on y ajoute, tandis qu'il fermente, des aromates qui ſont propres à réparer ſes pertes par leurs parties volatiles, ſalines, & huileuſes.

On ſe ſert de différens moyens pour modérer la fermentation: on place le mout dans des lieux ſouterrains où le froid eſt tempéré; on le met dans des tonneaux dont la courbure & la forme contraignent les vapeurs ſulphureuſes à retomber pluſieurs fois dans la liqueur qui les abſorbe avant que de pouvoir s'échapper par le trou du bondon, & les oblige à ſe combiner avec l'eau; c'eſt par le même principe qu'avant d'entonner la bierre, lorſque le levain eſt mûr, on frappe avec une longue perche ſur la groſſe écume qui ſe forme à la ſuperficie, & on la fait rentrer dans la liqueur, ce qu'on appelle *battre la guilloire*. *Voyez* Brasserie.

Boerhaave aſſure que le mélange du blanc d'œuf empêche l'éruption des eſprits du *vin*, & le fait fermenter plus long-tems. On parvient au même but, en couvrant la ſurface du moût d'eſprit de *vin*, ou d'huile; ce moût donne un *vin* beaucoup plus fort & plus agréable; pour arrêter la fermentation des liqueurs, il ſuffit d'environner les vaiſſeaux qui les contiennent de vapeurs ſulphureuſes, qui pénétrent dans ces vaiſſeaux par les pores du bois: on n'aura pas de peine à ſe perſuader cette pénétration, ſi l'on conſidere que le tonnerre fait tourner le *vin*, & que le cidre ſe fait mieux & ſe conſerve plus long-tems dans les futailles où il y a eu depuis peu de l'huile d'olive.

Il ne nous reſte plus qu'à parler de l'eſprit de *vin*, dont nous n'avons pas encore traité pour ne pas interrompre ce que nous avions à dire ſur le *vin*. Les principes expoſés plus haut, ſemblent ſuffire pour l'explication des détails où nous ne pouvons entrer ſur le *vin*: nous ajouterons ſeulement que ſi on vouloit reproduire une liqueur fermentée en mêlant tous les principes qu'on en retire, on n'y réuſſiroit pas; ce qui prouve que ces principes ont ſouffert en ſe ſéparant une altération qui ne leur permet pas de ſe combiner de nouveau.

Eſprit-de-vin. Deux ſentimens partagent les chimiſtes ſur l'origine de l'*eſprit-de-vin*. Boerhaave croit qu'une portion déterminée de chaque matiere qui fermente, ne peut donner par la fermentation qu'une certaine quantité d'eſprit ardent; il remarque que le réſidu d'une matiere dont on a enlevé l'eſprit ardent quoiqu'il ait conſervé beaucoup d'huile, ne peut fermenter une ſeconde fois, ni donner de nouvel eſprit & qu'on ne peut retirer des eſprits, ardent du tartre quoiqu'il renferme beaucoup d'huile inflammable & très-pénétrante, Ces obſervations ſont autant d'inductions contre le ſentiment de Beccher & de Stahl, qui regardent l'*eſprit-de-vin* comme un produit de la fermentation.

Beccher préparoit avec du limon & des charbons un eſprit inſipide, qui étant mêlés à une certaine proportion d'eſprit de vinaigre, ſe changeoit en eſprit ardent. Stahl a regardé l'*eſprit-de-vin* comme un réſultat de la fermentation, dans laquel l'eau eſt intimement mêlée à l'huile par l'intermede d'un ſel acide très-ſubtil. Il ſe fonde ſur ce que les baies de genievre écraſées, dont on a ramolli le tiſſu muqueux dans une eau chargée de ſel commun, étant expoſées au feu, donnent aſſez d'huile tenue, & point d'eſprit ardent: au-lieu que d'une égale quantité de ces baies qu'on a fait fermenter avec la levure de bierre, on ne retire plus, par la diſtillation, que fort peu d'huile, mais bien une quantité conſidérable d'eſprit: on trouve la même choſe dans le moût & dans la farine de froment expoſée au feu avant & après la fermentation. Après avoir ſéparé l'huile des graines aromatiques, on en retire beaucoup moins d'eſprit ardent: la préſence de l'acide dans l'*eſprit-de-vin* eſt démontrée, parce que tous les compoſés qui ne peuvent tourner à l'acide, ne donnent point d'eſprit ardent, & parce que l'*eſprit-de-vin* étant rediſtillé pluſieurs fois ſur du ſel de tartre, ou des cendres gravelées, le réſidu après l'évaporation fournit les mêmes cryſtaux que le ſel de tartre joint à l'eſprit volatil de vitriol: cryſtalliſation unique, par laquelle Stahl a déterminé bien plus préciſément la nature de ce ſel, que les auteurs qui le diſent une terre foliée de tartre. Van-Helmont, & Boerhaave après lui, ont retiré le principe aqueux de l'*eſprit-de-vin*, en le diſtillant ſur du ſel de tartre.

Les chimiſtes modernes ont ſuivi le ſentiment de Stahl ſur la mixtion de l'*eſprit-de-vin*, & M. Baron a bien refuté Cartheuſer, qui prétend que l'*eſprit-de-vin* n'eſt que de l'eau unie au phlogiſtique, & qu'il ne contient ni huile ni acide.

M. Vogel (*inſt. chim. p.* 167.) dit que ſans l'autorité de Gmelin, qui le rapporte, il douteroit fort que les Tartares, en Sibérie, retirent un eſprit ardent du lait de vache, ſans y ajouter de ferment; mais Stahl (*fund. chim. part. alleman. pag.* 188.), dit qu'il n'y a point de doute que le lait aigre qui ſert à faire le beurre, ne puiſſe donner un eſprit, puiſqu'il eſt d'une nature moyenne entre les ſubſtances végétales & animales, & puiſqu'il eſt le ſeul parmi celles-ci qui ſubiſſe la fermentation acéteuſe.

On n'a vu encore perſonne qui pût retirer de l'eſprit ardent d'autres ſubſtances que de celles qui ſont préparées par la nature; mais Stahl remarque que ce n'eſt point parce que la végétation ſeule peut produire des concrets qui ſont propres à la fermentation ſpiritueuſe, mais ſeulement parce que leur tiſſu doit être intimément pénétré d'un huile tenue.

Il eſt remarquable que le caractere ſpécifique de l'huile *végétale*, peut ſe faire appercevoir dans l'eſprit ardent; c'eſt ainſi qu'on retrouve l'odeur de ſureau, dans l'eſprit qu'on retire de ſes baies, après les avoir fait fermenter.

Il eſt très-probable qu'il ſe forme une grande quantité d'eſprit ardent dans les fermentations ſpiritueuſes, d'autant plus qu'il eſt difficile qu'il ſe faſſe aucune diſſolution qui ne ſoit bientôt ſuivie d'une nouvelle recompoſition; cependant il eſt vraiſſemblale qu'il exiſtoit un principe ſpiritueux dans les raiſins, puiſqu'on a vu qu'étant pris avec excès, ils cauſoient une eſpece d'ivreſſe aux perſonnes d'un tempérament foible.

Il paroît que l'eſprit ardent ne doit ſa qualité enivrante qu'à ces vapeurs ſulphureuſes expanſibles, dont nous avons beaucoup parlé. Il faut attribuer à la même cauſe, l'aſſoupiſſement qui ſuit l'uſage des eaux de Spa, comme l'aſſure de Heers, & M. de Leinbourg; c'eſt auſſi ce qui rend la boiſſon des eaux acidules, pernicieuſe dans les maladies internes de la tête, comme Wepfer l'a obſervé plus d'une fois. M. le Roi, célebre profeſſeur de Montpellier, a obſervé qu'il eſt aſſez dans la vapeur des puits méphitiques, pour teindre en rouge la teinture de tourneſol, qu'on y expoſe. *Voyez* Moffetes.

Le premier eſprit ardent qu'on retire du *vin*, s'appelle *eau-de-vie*, & ce n'eſt que par une nouvelle diſtillation qu'on obtient l'*eſprit-de-vin* pris ſelon l'acception vulgaire: on retire des lies du *vin* beaucoup d'*eſprit-de-vin*, dans lequel le principe huileux eſt plus abondant, ſuivant la remarque de M. Pott. On peut voir dans la *Chimie allemande de* Stahl, un procedé qu'il a imaginé pour faire cette diſtillation plus avantageuſement.

Après qu'on a retiré l'*eſprit-de-vin*, la diſtillation continuée donne une aſſez grande quantité de phlegme acide légerement ſpiritueux, & laiſſe une huile épaiſſe, d'un odeur déſagreable; on trouve dans le *caput mortuum* brulé, de l'alkali fixe.

L'*eſprit-de-vin* prend le nom d'*alcohol*, après avoir été rectifié, ou dépouillé de ſon phlegme par pluſieurs diſtillations: on le regardoit autrefois comme très-pur, lorſqu'il ſe conſumoit entierement par l'inflammation, ſans laiſſer d'humidité; ou lorſque à la fin de ſa combuſtion il mettoit feu à la poudre à canon ſur laquelle on l'avoit verſé; mais M. Boerhaave a remarqué que la flamme peut chaſſer, dans ces épreuves, les parcelles d'eau que l'*eſprit-de-vin* renferme; c'eſt pourquoi il a propoſé un moyen beaucoup plus ſûr de reconnoître la pureté de l'*eſprit-de-vin*; c'eſt de le mêler avec le ſel de tartre fortement deſſéché, & de faire chauffer ce mélange, après l'avoir ſecoué à une chaleur un peu inférieure au degré qui feroit bouillir l'*eſprit-de-vin*; ſi l'alkali n'eſt point humecté par-là, c'eſt une preuve certaine que l'*eſprit-de-vin* eſt très-pur. *Voyez* la *chimie* de Boerhaave, *tom. II. p.* 127.

Non-ſeulement on rectifie l'*eſprit-de-vin* par des diſtillations repetées, mais encore en le faiſant digérer ſur de l'alkali bien ſec. Il me paroît remarquable

ble que l'*eſprit-de-vin* ainſi alkaliſé, a une ſaveur & une odeur beaucoup plus douce que celui qui eſt rectifié par la diſtillation. Cela ne viendroit-il point de ce que les parties huileuſes de l'*eſprit-de-vin* ſont beaucoup plus rapprochées par la premiere eſpece de rectification? on peut encore rectifier l'*eſprit-de-vin*, en le faiſant digérer ſur du ſel marin décrépité & bien ſec: on le rend d'abord beaucoup plus pénétrant, en le rectifiant ſur de la chaux vive; mais ſi l'on repete trop ſouvent cette derniere rectification, on décompoſe l'*eſprit-de-vin*, & on le réduit en phlegme: on connoit la propriété qu'a la chaux de décompoſer en partie toutes les ſubſtances huileuſes.

L'*eſprit-de-vin* extrait la partie reſineuſe des végétaux, & donne outre les teintures des réſines & des bitumes, diverſes teintures métalliques, ſalines, aſtringentes, *&c.* il eſt un des excipients des plus uſités des préparations pharmaceutiques. *Voyez* TEINTURE. Il ne peut diſſoudre les graiſſes, ni les huiles exprimées, mais il diſſout très-bien, ſur-tout lorſqu'il eſt rectifié, les baumes & les huiles eſſentielles; cela dépend, ſuivant M. Macquer *Mém. de l'acad. des Sciences*, 1745.), du principe acide qui eſt ſurabondant dans les huiles eſſentielles, & beaucoup plus enveloppée dans les huiles graſſes.

La ſolubilité reſpective des différentes huiles eſſentielles dans l'*eſprit-de-vin*, dépend de la ténuité des parties intégrantes de ces huiles, comme Hoffman l'a prouvé dans ſes obſervations chimiques, *l. I. obſ.* 2. Le même auteur a fort bien remarqué, que ſi l'on diſtille les diſſolutions de ces huiles dans l'*eſprit-de-vin*, elles donnent à cet eſprit leurs ſaveurs & leurs odeurs ſpécifiques; mais que la meilleure partie de ces huiles reſte au fond du vaiſſeau & ne peut en être chaſſée qu'après avoir pris une qualité empyreumatique, ce qui doit s'entendre ſur-tout des huiles plus peſantes que l'eau; par conſéquent il y a un deſavantage conſidérable à diſtiller les eſpeces aromatiques avec l'*eſprit de vin*, qui par ſa volatilité a beaucoup moins de proportion que l'eau avec les huiles. *idem. ibi. obſ.* 12.

L'*eſprit-de-vin* aiguiſé avec le ſel ammoniac, ou avec le ſel ſecret de Glaubert, peut extraire les ſoufres des métaux. Hoffman aſſure que l'*eſprit-de-vin* digeré & cohobé ſur le précipité du mercure diſſout dans l'eau forte, eſt un très-bon menſtrue de ſubſtances métalliques. Suivant les expériences de Stahl & de Pott, on peut avec de l'*eſprit-de-vin* extraire la couleur du vitriol de cuivre, de maniere que cette couleur ne ſauroit être développé même par les eſprits volatils.

On peut conſulter ſur les ſels qui ſe diſſolvent en partie dans l'*eſprit-de vin* qu'on a fait bouillir, la diſſertation de M. Pott ſur la diſſolution des corps, *ſection* 10. mais M. Pott n'auroit pas dû dire ſans reſtriction, que l'*eſprit-de vin* diſſout les différens ſels ammoniacaux: car ſuivant la remarque d'Hoffman (*Obſ. chim. l. II. obſ.* 5.), l'*eſprit-de-vin* diſſout parfaitement les ſels neutres formés de l'union du ſel volatil ammoniac, avec l'eſprit de nitre, ou l'eſprit de ſel; mais il ne peut diſſoudre le ſel qui réſulte de la combinaiſon de ce ſel volatil, avec l'huile de vitriol.

On dulcifie les eſprits acides par l'*eſprit-de vin*, en mêlant enſemble ces liqueurs, qu'on prend très-pures, en les faiſant digerer à froid pendant un jour ou deux, & en diſtillant à un feu doux, & avec précaution.

Le mélange des trois parties d'*eſprit-de-vin*, avec une partie d'eſprit de vitriol, eſt un aſtringent fort employé, qui porte le nom d'*eau de Rabel*; ſi l'on fait digérer le mélange de l'acide vitriolique avec un *eſprit-de vin* qui ait été tenu long-tems en digeſtion ſur des ſubſtances végétales aromatiques, on a l'élixir de vitriol de Mynſicht.

On ſait que l'éther vitriolique eſt un des produits de la diſtillation du mélange de l'*eſprit-de-vin*, & de l'acide vitriolique. Il ſemble que l'éther n'eſt autre choſe que le principe huileux de l'*eſprit-de-vin* ſéparé par l'intermede de l'acide vitriolique. *Voyez* ETHER. D'autres chimiſtes penſent que l'éther eſt formé par la combinaiſon de l'acide vitriolique & de l'*eſprit-de-vin*. M. Vogel (*inſt. chim.* §. 486.), veut prouver ce dernier ſentiment, parce que ſi l'on diſtille un mélange d'eau & d'éther, on en retire un phlegme acide, & qu'on diminue la quantité de l'éther à meſure qu'on répete cette opération, parce que le mélange d'éther avec l'huile de tartre par défaillance, donne un ſel neutre; enfin parce qu'on retire de l'éther, joint à l'eau de chaux, une très-petite quantité d'huile, & que le réſidu préſente une huile de vitriol très-âcre, & une ſubſtance qui a l'air gypſeux; mais ces phénomenes peuvent être produits par la décompoſition du principe huileux de l'*eſprit-de-vin*: on ſait que cette décompoſition a lieu en partie, quand on déphlegme l'*eſprit-de-vin* par la chaux, ou par les alkalis fixes.

Quand on a retiré tout l'éther par l'opération décrite à l'*article* ETHER; en continuant la diſtillation, on obtient un phlegme acide, & une huile beaucoup plus peſante que l'éther, qu'on appelle *huile douce de vitriol*. Cette huile réſulte effectivement de la combinaiſon de l'acide vitriolique avec l'huile de l'*eſprit-de-vin*, qui dulcifie cet acide, & qui acquiert de la peſanteur en s'y uniſſant: on voit que cette huile a beaucoup de rapport avec la teinture qu'Angeſala a nommée *extrait anodin de vitriol*.

Il reſte au fond de la cornue une liqueur bitumineuſe épaiſſe, que M. Beaumé a analiſée par une très-longue filtration, à travers une bouteille de grès moins cuit qu'il ne l'eſt ordinairement; ſeul moyen par lequel il a pu ſéparer la matiere graſſe de l'*eſprit-de-vin*, tenue en diſſolution par une ſurabondance d'acide vitriolique; il en a retiré ſucceſſivement diverſes liqueurs, dont l'examen lui a fait voir qu'une partie de l'acide vitriolique eſt tellement altérée, qu'elle ſe rapproche beaucoup des acides végétaux, & qu'une autre partie de cet acide ſe rapproche de la nature de l'acide marin. Le réſidu de l'éther après la filtration, étant mêlé avec des alkalis fixes, ou de la leſſive de ſavonniers, donne toujours du bleu de Pruſſe, qui paroît auſſi quand on fait du tartre vitriolé avec le ſel de tartre, & avec ce même réſidu pris avant la filtration. M. Beaumé a prouvé que cette fécule bleue n'eſt autre choſe que la portion du fer que contient toujours l'acide vitriolique, convertie en bleu de Pruſſe. *Voyez* le mémoire de M. Beaumé, dans le *troiſieme tome des mémoires étrangers*, approuvés par l'académie des Sciences.

A la fin de l'opération de l'éther, il ſe ſublime auſſi un corps concret analogue au ſoufre, mais qui peut n'être qu'un ſel vitriolique ſulphureux. M Pott prétend, *diſ. chim. tom. I. pag.* 445. que le *caput mortuum*, que donne l'opération de l'éther, après qu'on en a dégagé par l'eau un acide vitriolique, reſſemble parfaitement au réſidu de l'huile de vitriol, traitée avec ſes huiles. En effet il eſt très-vraiſſemblable qu'à la fin de l'operation de l'éther, les principes mêmes de l'acide vitriolique, & de l'huile de l'*eſprit-de vin* peuvent être décompoſés, ſoit qu'il ſe ſublime en véritable ſoufre, ſoit par la ſeule production de l'acide ſulphureux.

On purifie l'éther en y verſant un peu d'huile de tartre par défaillance, qui abſorbe l'acide ſulphureux contenu dans les liqueurs, qu'on retire avec l'éther. Lorſqu'on fait l'éther ſuivant le procédé de M. Hellot, avec l'intermede de la terre glaiſe ordinaire, on ne voit paroître ni le phlegme ſulphureux, ni l'huile douce de vitriol, ni le réſidu bitumineux. M. Pott croit avec beaucoup de vraiſſemblance, que dans le procédé de M. Hellot, la terre bolaire n'eſt attaquée par l'acide vitriolique, que parce qu'elle s'alkaliſe; il a obſervé, que les lotions de cette terre, après qu'elle a ſervi à l'opération de l'éther, donnent des véritables cryſtaux d'alun. *Voyez ſa Lithologie, to. I. page* 110.

Il me ſemble qu'on eſt d'autant plus fondé à penſer que l'éther n'enleve l'or & le mercure de leurs diſſolutions, que par ſon affinité avec l'acide nitreux depuis que M. Beaumé a fait voir dans ſa diſſertation ſur l'éther, *pag.* 143. *& ſuivantes*, que l'éther vitriolique ſe décompoſe par ſon mêlange avec l'acide nitreux, & forme une eſpece de faux éther nitreux. *Voyez* ſur le véritable éther nitreux, *l'article* ETHER, ſur l'éther marin, *l'article* MARIN (*ſel*) & ſur l'éther acéteux, l'*article* VINAIGRE.

Autres principes des vins. Nous nous ſommes aſſez étendus ſur l'acide tartareux, & ſur l'eſprit inflammable, qui ſont les principaux produits de la fermentation vineuſe; mais pour connoître parfaitement la nature du *vin*, il eſt à-propos d'y conſidérer encore avec Hoffman, *liv. I. obſ. chim.* 25. outre le phlegme, & le principe aérien, qui y eſt contenu, une ſubſtance ſulphureuſe, & comme viſqueuſe, qu'on obſerve ſur-tout dans les *vins* de Frontignan, d'Eſpagne, & d'Hongrie; ce principe huileux eſt

d'au-

d'autant plus abondant, que les *vins* ſont d'une couleur plus foncée.

Les *vins* rouges reçoivent leur couleur des enveloppes des grains de raiſins, dont l'acide du moût extrait & exalte la partie colorante. Ils doivent leurs qualités aſtringentes à ces enveloppes, & aux pepins du raiſin ſur leſquels ils ſéjournent longtems.

Les *vins* rouges diſtillés, & évaporés juſqu'à conſiſtence d'extrait, acquirent une couleur très-chargée, & une ſaveur très-aſtringente, qu'ils peuvent communiquer à une grande quantité d'eau. Quand on verſe une ſuffiſante quantité d'huile de tartre par défaillance ſur un *vin* rouge, ou ſur ſon extrait obtenu par l'évaporation: le mêlange ſe trouble, prend une couleur brune, & dépoſe un ſédiment. Ce qui prouve, que la beauté de ſa couleur rouge dépendoit en grande partie de l'acide, qui l'exaltoit. De plus, quand on mêle de l'huile de tartre par defaillance avec la partie acide du *vin* du Rhin qui reſte après la diſtillation & l'évaporation, il ſe fait une effervescence violente & écumeuſe, occaſionnée; parce que cet extrait renferme beaucoup de ſoufre & de principe viſqueux, que les parties aériennes qui y ſont contenues élevent en bulles pour ſe dégager.

L'air qu'on voit s'échapper en forme de bulles du *vin* que l'on tranſvaſe, eſt contenu en grande quantité dans les *vins* qui ont fermenté librement; ils donnent à ceux-ci plus de fineſſe, plus de légéreté, & il les rend plus ſalubres que ceux dont on a arrêté à deſſein la fermentation, en bouchant exactement les vaiſſeaux qui les renfermoient, quoiqu'ils ne fuſſent qu'à demi-pleins. Il eſt aiſé d'imaginer, après ce que nous avons dit au commencement de cet article, que la fermentation n'eſt arrêtée alors, que parce que l'air renfermé dans les vaiſſeaux à demi-pleins, perd trop de ſon élaſticité par les vapeurs de la liqueur qui fermente, pour pouvoir en favoriſer long-tems la fermentation. Ce qui eſt encore plus clair, ſi l'on fait attention à un fait rapporté par Hoffman, *diſſert. de nat. vini rhen.* n°. 28. que le ſoufre & l'eſprit-de *vin* ne peuvent s'enflammer dans un air qui ſéjourne dans un tonneau, où il eſt corrompu & chargé des exhalaiſons d'un *vin* éventé.

On ne s'attend pas que nous rapportions tous les uſages pharmaceutiques du *vin* & de l'eſprit-de *vin*; on peut trouver une longue liſte de ces uſages dans la table des médicamens ſimples, qui eſt à la tête de la pharmacopée de Paris: nous nous arrêterons ſeulement aux uſages diététiques de ces liqueurs.

On peut conſulter ſur ceux de l'eſprit-de-*vin*, l'*article* LIQUEURS SPIRITUEUSES, en obſervant toute-fois que dans ces liqueurs, ſans compter la correction du ſucre, il eſt à peine par ſa diſtillation en état d'eau-de-vie; le *kyriſch waſſer* cependant eſt preſque un eſprit-de-*vin* pur. Les liqueurs qu'on appelle *taffia*, *rum*, *rach*, &c. ſont des eſprits-de-*vin*; tous les eſprits ardens ſont les mêmes lorſqu'ils ſont bien dépurés, ſoit qu'on les retire du *vin*, du ſarment, du ſucre, *&c.* ainſi eſprit-de-*vin* eſt ſynonyme à eſprit ardent.

M. Hales explique la nature pernicieuſe des liqueurs fortes diſtillées, parce qu'il a obſervé que la viande crue ſe durcit dans ces liqueurs; effet, qu'il attribue à des ſels cauſtiques & mal-faiſans qui ont une *polarité* particuliere, ne ſeroit-ce point pour le dire en paſſant, à ces parties ſalines de l'eſprit de-*vin*, qu'il faudroit attribuer l'augmentation de chaleur indiquée par le thermometre, qui réſulte du mêlange de l'eau avec l'eſprit-de-*vin*, ſuivant les obſervations de Boerhaave & de Schevenké?

VIN, (*Diete & Matiere médicale.*) Hoffman a donné à la fin de ſa diſſertation *de præſt vini rhen. in med.* de détails très-inſtructifs ſur l'utilité du *vin* dans pluſieurs maladies. Il a enſeigné même en plus d'un endroit à varier l'eſpece du *vin*, que l'on preſcrit, ſuivant la nature des maladies qu'on a à traiter.

On ſait que le *vin* étoit la panacée d'Aſclépiade, & que cet enthouſiaſte auſſi célebre qu'ignorant, ordonnoit également l'uſage du *vin* aux phrénétiques pour les endormir, & aux léthargiques pour les réveiller; quelque mépris que mérite Aſclépiade, on ne peut qu'approuver un précepte que Galien nous a conſervé de ce médecin, *T. V. éd gr. Baſ. pag.* 323. c'eſt de donner du *vin* pour diſſiper les roideurs qui ſe font ſentir après les grandes évacuations. C'étoit dans la même vue qu'Hippocrate conſeilloit de boire du *vin* pur de tems-en-tems, & même avec quelque excès, pour ſe remettre d'une grande fatigue.

Dioſcoride & Avicenne après Hippocrate, ont dit qu'il étoit utile pour la ſanté de boire quelquefois juſqu'à s'enivrer, il eſt aſſez naturel de penſer, que pour affermir ſa conſtitution, on pourroit ſe permettre, quoique rarement, des excès autant dans le boire que dans le manger, ſi l'on ne conſidéroit ces dérégleméns que d'un coup d'œil philoſophique; la ſecte rigide des Stoïciens regardoit l'ivreſſe comme néceſſaire pour remédier à l'abattement & aux chagrins, qui ſont des maladies de l'ame.

L'uſage du *vin* & des liqueurs ſpiritueuſes eſt beaucoup plus ſalutaire dans les climats chauds, que dans les pays froids. On a fort bien remarqué à l'*article* CLIMAT, que les payſans des provinces méridionales, qui ſont occupés des travaux les plus pénibles, ne trempent point leurs *vins* en été, mais ſeulement en hiver; ce qui eſt contraire à la théorie reçue, qui prétend que les pertes que le ſang fait, doivent être réparées par une boiſſon aqueuſe. Il me ſemble qu'une théorie mieux fondée démontreroit que c'eſt à la chaleur du climat & de la ſaiſon qu'eſt dûe la diſpoſition que les corps & le ſang ſur-tout ont par leur mixtion même à ſe putréfier; que la boiſſon abondante de l'eau ne peut être alors que très-dangereuſe, entant qu'elle favoriſe la fermentation putride; mais que cette fermentation eſt puiſſamment prévenue par l'acide du *vin*.

Divers auteurs anciens avoient écrit des traités entiers ſur l'article de préparer & d'améliorer les *vins*. Pour ne pas rendre cet *article* trop long, nous n'avons rien dit des moyens qu'ils employoient; mais on pourra s'en inſtruire en liſant Columelle, Pline, & les Géoponiques; on y trouvera des pratiques ſingulieres, propres à fournir des vues utiles, & même à confirmer la théorie de la fermentation vineuſe.

VIN, (*Hiſt. des boiſſons ſpiritueuſes.*) ſuc tiré du raiſin après la fermentation. La qualité propre du *vin*, quand on en uſe modérément, eſt de réparer les eſprits animaux, de fortifier l'eſtomac, de purifier le ſang, de favoriſer la tranſpiration, & d'aider à toutes les fonctions du corps & de l'eſprit; ces effets ſalutaires ſe font plus ou moins ſentir, ſelon le caractere propre de chaque *vin*. La conſiſtance, la couleur, l'odeur, le goût, l'âge, la ſéve, le pays, l'année, apportent ici des différences notables.

Des qualités des vins en conſiſtance, couleur, odeur, ſaveur, âge, ſéve. 1°. Quant à la conſiſtance, le *vin* eſt ou gros ou délicat, ou entre les deux; le gros *vin* contient peu de phlegme, & beaucoup de ſoufre groſſier, de terre & de ſel fixe; en ſorte que les principes qui le compoſent, ſont portés avec moins de facilité au cerveau, & s'en dégagent avec plus de peine, quand ils y ſont parvenus. Cette ſorte de *vins* convient à ceux qui ſuent facilement, ou qui font un grand exercice; à ceux que le jeûne épuiſe, & qui ont peine à ſupporter l'abſtinence.

Le *vin* délicat renferme beaucoup de phlegme, peu de ſoufre, & quelques ſels volatils; ce qui le rend moins nourriſſant, mais plus capable de délayer les ſucs, de ſe diſtribuer aux différentes parties du corps, & d'exciter les évacuations néceſſaires; c'eſt pourquoi il eſt propre aux convaleſcens, & à ceux dont les viſceres ſont embarraſſés par des obſtructions; pourvu toutefois que ce *vin* n'ait point trop de pointe, comme il arrive à quelques-uns.

Le *vin* qui tient le milieu entre le gros & le délicat, n'eſt ni trop nourriſſant, ni trop diurétique, & il convient à un très-grand nombre de perſonnes.

2°. Quant à la couleur, le *vin* eſt ou blanc ou rouge, & le rouge eſt ou paillet ou couvert.

Les *vins* blancs contiennent un tartre plus fin; les rouges en ont un plus groſſier; les premiers ſont plus actifs; les ſeconds le ſont moins, & nourriſſent davantage: en un mot, les *vins* blancs picotent plus que les autres; ce qui eſt cauſe qu'ils pouſſent par les urines; mais ils peuvent à la longue incommoder l'eſtomac & les inteſtins, en les dépouillant trop de leur enduit.

Il y a des *vins* rouges qui tirent ſur le noir; ceux-là renferment plus de tartre que d'eſprit; ils ſont aſtringens & plus capables de reſſerrer que d'ouvrir; le *vin* paillet ou clairet, tient beaucoup du *vin* blanc; mais il eſt moins fumeux & plus ſtomacal.

3°. A l'égard de l'odeur, les *vins* qui en ont une agréable, qui eſt ce qu'on appelle *ſentir la framboiſe*, ſont plus ſpiritueux que les autres; ils réparent plus promptement les forces, & contribuent plus efficacement à la digeſtion: auſſi conviennent-ils mieux aux vieillards. Il y a des *vins* qui ont une odeur de fût; d'autres qui ſentent le pouſſé; d'autres le bas, tous *vins* mal-faiſans.

4°. Pour ce qui eſt de la ſaveur, les uns ſont doux, les autres auſteres; les autres participent de l'un & de l'autre: il y en a enfin qui ſont acides; d'autres qui ſont âcres.

Les *vins* doux ſont tels, parce que dans le tems qu'ils ont fermenté, leurs parties ſulphureuſes ont été moins ſubtiliſées par l'action des ſels; en ſorte que ces ſoufres groſſiers embarraſſant les pointes de ces mêmes ſels, les empêchent de piquer fortement la langue; c'eſt pourquoi les *vins* doux cauſent moins d'irritation, & conviennent par conſéquent à ceux qui ſont ſujets à touſſer, ou qui ont des chaleurs de reins. Ils nourriſſent beaucoup; ils humectent, & ils lâchent; mais il en faut boire peu; ſans quoi ils font des obſtructions par leurs parties groſſieres; le *vin* bourru ſur-tout, eſt de cette nature. Ces ſortes de *vins* au reſte n'enivrent guere; ce qui vient de ce que les eſprits en ſont trop concentrés; mais il y en a qui avec cette douceur, autrement appellée *liqueur du vin*, ont beaucoup de piquant; & ceux-là ſont plus apéritifs, parce que leurs ſoufres ont été plus coupés, & plus diviſés par les pointes des ſels.

Les *vins* rudes & auſteres ont des ſels groſſiers, plus capables d'embarraſſer les parties où ils ſont portés, que de les pénétrer; ce qui eſt cauſe qu'ils ſont fort aſtringens, & qu'ils reſſerrent l'eſtomac & les inteſtins. Ces *vins* nourriſſent peu, & n'attaquent guere la tête; mais comme ils ſont extrèmement ſtiptiques, il y a peu de conſtitutions auxquelles ils conviennent.

Les *vins* qui tiennent le milieu entre le doux & l'auſtere, ſont les plus agréables; & en même tems les plus ſains; ils fortifient l'eſtomac & ſe diſtribuent aiſément.

Il y a des *vins* qui n'ont que du piquant, & dont ce piquant tire ſur l'amertume; ceux-là ſont à craindre aux bilieux, & à tous les tempéramens ſecs.

5°. Par rapport à l'âge, le *vin* eſt vieux ou nouveau, ou de moyen âge. Le nouveau parmi nous, eſt celui qui n'a pas encore paſſé deux ou trois mois; le vieux, celui qui a paſſé un an; & le *vin* de moyen âge, celui qui ayant paſſé le quatrieme mois, n'a pas encore atteint la fin de l'année.

Le *vin* nouveau eſt de deux ſortes, ou tout nouvellement fait, ou fait depuis un mois ou deux. Le premier étant encore verd, & ſe digérant à peine, produit des diarrhées & quelquefois des vomiſſemens, & peut donner lieu à la génération de la pierre; le ſecond a les qualités du premier dans un moindre degré.

Les *vins* de moyen âge, c'eſt-à-dire, qui ayant plus de quatre mois, n'ont pas encore un an, ſont bons, parce que leurs principes ont eu aſſez de tems pour ſe mêler intimement les uns avec les autres, & n'en ont pas eu aſſez pour ſe déſunir; c'eſt en cela que conſiſte leur point de maturité.

Le *vin* vieux qui avance dans la deuxieme année, commence à dégénérer: plus il vieillit alors, & plus généralement il perd de ſa bonté. Celui d'un an, autrement dit d'une feuille, eſt encore dans ſa vigueur; mais les *vins* de quatre & cinq feuilles, que quelques perſonnes vantent tant, ſont des *vins* uſés, dont les uns ſont inſipides, les autres amers, ou aigres; ce qui dépend de la qualité qu'ils avoient auparavant: car les *vins* forts deviennent amers en vieilliſſant, & les foibles s'aigriſſent.

Chez les anciens, un *vin* paſſoit pour nouveau les cinq premieres années; il étoit de moyen âge les cinq autres, & on ne le regardoit comme vieux que lorſqu'il avoit dix ans; encore s'en buvoit-il qui ne commençoit à être de moyen âge qu'à quinze ans. Quelques auteurs font même mention de *vins* qui avoient cent & deux cens feuilles. Mais il faut remarquer que les anciens pour conſerver leurs *vins* ſi long-tems, les faiſoient épaiſſir juſqu'à conſiſtance de miel, quelquefois même juſqu'à leur laiſſer prendre une telle dureté, en les expoſant à la fumée dans des outres ou peaux de boucs, qu'on étoit obligé pour ſe ſervir de ces *vins*, de les raper avec un couteau. Souvent auſſi par une certaine façon qu'on leur donnoit pour les empêcher de ſe gâter, quand ils étoient encore aſſez clairs, on les laiſſoit s'épaiſſir d'eux-mêmes avec le tems. Tous ces *vins* épais contractoient dans la ſuite une amertume inſupportable; mais comme en s'épaiſſiſſant ils ſe réduiſoient à une fort petite quantité, & qu'en même tems ils étoient ſi forts, qu'on s'en ſervoit pour donner goût aux autres; ils ſe vendoient extrèmement cher. Leur amertume & leur épaiſſeur étoient cauſe qu'il falloit employer beaucoup d'eau, tant pour les délayer que pour rendre leur goût ſupportable.

Il eſt facile de juger qu'une once de ces *vins* délayée dans une pinte d'eau y conſervoit encore de ſa vertu; auſſi y en avoit-il dans leſquels il falloit mettre vingt parties d'eau ſur une de *vin*.

6°. Quant à la ſeve qui eſt ce qui fait la force du *vin*, on diſtingue le *vin* en vineux & en aqueux. Le premier eſt celui qui porte bien de l'eau, & le ſecond celui qu'un peu d'eau affoiblit. Le *vin* vineux nourrit davantage; l'aqueux nourrit moins. Le premier eſt ſujet à troubler la tête; le ſecond eſt plus ami du cerveau, & convient mieux aux gens de lettres.

A l'égard du pays, nous avons les *vins* de Grece, d'Italie, d'Eſpagne, d'Allemagne & de France.

Des vins de Grece, d Italie, d'Eſpagne, d'Allemagne & de France. Les *vins* de Crete & de Chypre ſont les deux *vins* de Grece le plus généralement eſtimés.

Le meilleur *vin* d'Italie eſt celui qui croît au pié du mont Véſuve, & qui eſt vulgairement appellé *lacrima Chriſti*. Il eſt d'un rouge vif, d'une odeur agréable, d'une ſaveur un peu douce, & il paſſe aiſément par les urines.

Une des plus renommés après celui-là, eſt le *vin* d'Albano: il y en a de rouge & de blanc. Ils conviennent l'un & l'autre aux ſains & aux infirmes; ils facilitent la reſpiration, & excitent les urines.

Le *vin* de Monte-Fiaſcone ne cede point à celui d'Albano pour l'excellence du goût.

Le *vin* de Vicence, capitale d'un petit pays appellé le *Vicentin* dans l'état de Veniſe, eſt un vin innocent dont les goutteux boivent ſans en reſſentir aucune incommodité.

Les *vins* de Rhétie, qui croiſſent dans la vallée Télivienne, ſont riches & délicieux; ils ſont rouges comme du ſang, doux, & laiſſent un goût quelque peu auſtere ſur la langue.

Les *vins* qu'on nous envoie d'Eſpagne, ſont non-ſeulement différens des autres par la qualité qu'ils tiennent du climat, mais encore par la maniere dont on les fait; car on met bouillir ſur un peu de feu le ſuc des raiſins dès qu'il a été tiré, puis on le verſe dans des tonneaux, où on le laiſſe fermenter; mais comme il a été dépouillé par le feu d'une partie conſidérable de ſon phlegme, ce qui a empeché les ſels de ſe développer aſſez par la fermentation pour pouvoir diviſer exactement les parties ſulphureuſes, il arrive que les ſoufres n'en ſont qu'à demi raréfiés, & qu'embarraſſant les pointes des ſels, ils ne leur laiſſent que la liberté de chatouiller doucement la langue: ce qui eſt cauſe que ces ſortes de *vins* ont une conſiſtance de ſirop & de goût fort doux; mais l'uſage fréquent en eſt dangereux. Ces *vins* ne ſe doivent boire qu'en paſſant & en fort petite quantité, ſeulement pour remédier à certaines indiſpoſitions d'eſtomac, que l'uſage commun des *vins* ordinaires eſt quelquefois incapable de corriger.

On compte entre les excellens *vins* d'Eſpagne, le *vin* de Canarie, qui croît aux environs de Palma. Le *vin* de Malvoiſie eſt fait avec de gros raiſins ronds, & ſe conſerve ſi long-tems, qu'on peut le tranſporter dans toutes les parties du monde. Le *vin* de Malaga eſt beaucoup plus gras que celui de Canarie. Le *vin* d'Alicante, dans le royaume de Valence, eſt rouge, épais, agréable au goût, & fortifie l'eſtomac. Celui auquel on donne communément le nom de *tinto*, ou de *vin couvert*, ne differe en rien du précédent.

L'Allemagne n'eſt pas également fertile en bons *vins*, il n'y a que la partie méridionale; & l'on voit même en conſultant la carte, que toutes les régions ſituées à plus de 51 degrés d'élévation du pole, ſont ſtériles en bons *vins*, parce que dans les pays voiſins du ſeptentrion, l'air eſt moins ſubtil, la terre moins remplie de ſoufre, & le ſoleil trop foible.

Entre les *vins* d'Allemagne, ceux du Rhin & de la Moſelle tiennent le premier rang. Ils renferment

un

un ſoufre très-fin, & un acide très-délié, beaucoup d'eſprit éthéré, une ſuffiſante quantité de phlegme, & très-peu de terre: ce qui les rend ſains & diurétiques.

On dira peut-être qu'ils contiennent beaucoup d'acide tartareux, comme on le reconnoit par la diſtillation, & que par conſéquent ils doivent être ennemis des nerfs; mais il faut remarquer que l'acide du *vin* du Rhin n'eſt point un acide groſſier, un acide fixe & corroſif, mais un acide de toute une autre nature par le mélange d'un ſoufre ſubtil qui le corrige; car il n'y a rien qui adouciſſe & qui modifie plus les acides que le ſoufre. D'ailleurs, s'il y a de l'acide dans le *vin* du Rhin, cet acide même en fait le mérite; car il ſert à en briſer les ſoufres, qui ſans cela ſe porteroient avec trop de violence dans le ſang, & pourroient troubler les fonctions. Les *vins* de Hongrie contiennent au lieu d'acide tartareux, des parties extrèmement ſubtiles & ſpiritueuſes, qui ſont propres à rétablir les forces, & à détruire les humeurs crues du corps: ce ſont des *vins* ſingulierement eſtimés.

Les principaux *vins* de France ſont ceux d'Orléans, de Bourgogne, de Gaſcogne, de Languedoc, de Provence, d'Anjou, de Poitou, de Champagne, *&c.*

Les *vins* d'Orléans ſont vineux & agréables; ils n'ont ni trop ni trop peu de corps; ils fortifient l'eſtomac; mais ils portent à la tête, & ils enivrent aiſément. Pour les boire bons, il faut qu'ils ſoient dans leur ſeconde année.

Les *vins* de Bourgogne ſont la plûpart un peu gros, mais excellens. Ils ont pendant les premiers mois quelque choſe de rude, que le tems corrige bientôt. Ils ſont nourriſſans; ils fortifient l'eſtomac, & portent peu à la tête.

Les *vins* de Gaſcogne ſont gros & couverts, peu aſtringens néanmoins. Ils ont du feu ſans porter à la tête, comme les *vins* d'Orléans. Ceux de Grave qui croiſſent auprès de Bordeaux, & qu'on nomme ainſi à cauſe du gravier de leur terroir, ſont fort eſtimés, quoiqu'ils aient un goût un peu dur. Le *vin* rouge de Bordeaux eſt auſtere; il fortifie le ton de l'eſtomac; il ne trouble ni la tête ni les opérations de l'eſprit; il ſoufre les trajets de mer, & ſe bonifie par le tranſport; c'eſt peut-être le *vin* de l'Europe le plus ſalutaire.

Les *vins* d'Anjou ſont blancs, doux & fort vineux. Ils ſe gardent aſſez long-tems, & ſont meilleurs un peu vieux.

Les *vins* de Champagne ſont très-délicats: ce qui eſt cauſe qu'ils ne portent preſque point d'eau, & nourriſſent peu. Ils exhalent un odeur ſubtile qui réjouit le cerveau. Leur goût tient le milieu entre le doux & l'auſtere. Ils montent aiſément à la tête, & paſſent facilement par les urines. Ceux de la côte d'Aï ſont les plus excellens.

Les *vins* de Poitou ont de la réputation par le rapport qu'ils ont avec les *vins* du Rhin; mais ils ſont plus cruds.

Les *vins* de Paris ſont blancs, rouges, gris, paillets, foibles & portant peu l'eau.

Les *vins* de Roanne flattent le goût; ils croiſſent ſur des côteaux, dont la plûpart regardent ou l'orient ou le midi: ce qui ne peut que les rendre excellens.

Les *vins* de Lyon qui croiſſent le long du Rhône, connus ſous le nom de *vins de rivage*, ſont vigoureux & exquis. Ceux de Condrieux ſur-tout ſont loués pour leur bonté.

Les *vins* de Frontignan, de la Cioutat, de Canteperdrix, de Riveſalte, ſont comparables aux *vins* de Saint-Laurent & de Canarie. Ils ne conviennent point pour l'uſage ordinaire, & ils ne ſont bons que lorſqu'il s'agit de fortifier un eſtomac trop froid, ou de diſſiper quelque colique cauſée par des matieres crues & indigeſtes. On en uſe auſſi par régal, comme on uſe des *vins* d'Eſpagne.

Ces vins contiennent une grande quantité de ſels, beaucoup de ſoufre & peu de phlegme; ce qui vient de la facon qu'on donne au raiſin dont on les fait. On en tord la grappe avant de la cueillir, & on la laiſſe ainſi quelque tems ſe cuire à l'ardeur du ſoleil, qui enleve une bonne partie de l'humidité; enſorte que leur ſuc trop dépouillé de ſon phlegme ne peut enſuite fermenter entierement; d'où il arrive qu'il retient une douceur & une épaiſſeur à-peu-près ſemblable à celle des *vins* d'Eſpagne.

Pour ce qui eſt de l'année, il faut y avoir beaucoup d'égard, ſi l'on veut juger ſainement de la qualité d'un *vin*. Celui de Beaune, par exemple, demande une ſaiſon bien chaude. Le premier eſt ſujet à s'engraiſſer quand les chaleurs ont été grandes, & le ſecond demeure verd après un été médiocre; il en eſt de même des autres *vins;* mais le détail en ſeroit inutile.

Des principes des vins. Les *vins* different les uns des autres par rapport au goût, à l'odeur & aux autres vertus, ſelon la proportion & le mélange des élemens qui les conſtituent. Ceux qui contiennent une grande quantité d'eſprit inflammable, enivrent & échauffent; mais ceux en qui les parties phlegmatiques ou tartareuſes aigrelettes dominent, ſont laxatifs & diurétiques, & n'affectent pas aiſément la tête. Les *vins* qui contiennent une grande quantité de ſubſtance oléagineuſe & ſulphureuſe, comme ſont tous les *vins* vieux, ſont d'un jaune extrèmement foncé, d'un goût & d'une odeur forte; & comme ils ne tranſpirent pas aiſément, ils reſtent long-tems dans le corps, & le deſſechent.

On trouve encore dans les *vins* qui n'ont pas ſuffiſamment fermenté, ſur-tout dans ceux de Frontignan, de Canaries & de Hongrie, un autre élement ou principe eſſentiel, ſavoir une ſubſtance douce, oléagineuſe, tempérée & viſqueuſe, qui les rend non-ſeulement agréables au goût, mais encore nutritifs & adouciſſans.

Il y a des *vins* qui contiennent un ſoufre doux & ſubtil, au lieu que les autres n'ont qu'un ſoufre groſſier moins agréable au goût. Les *vins* de Hongrie, par exemple, & du Rhin contiennent un eſprit beaucoup plus agréable, & un ſoufre plus doux & plus ſubtil que ceux de France; de-là vient que l'odeur ſeule du *vin* du Rhin, lorſqu'il eſt vieux & de bonne qualité, ranime les eſprits.

Le principe tartareux varie auſſi, ſelon les *vins*: les uns, comme ceux de Provence, contiennent une grande quantité de tartre groſſier, & les autres, comme celui du Rhin, un tartre plus délié; quelques-uns, comme ceux de Marſeille, contiennent un tartre nitreux légérement amer: ce qui les rend laxatifs & diurétiques.

La couleur des *vins* dépend du principe oléagineux & ſulphureux qui ſe réſout & ſe mêle intimément avec leurs parties, à l'aide du mouvement fermentatif inteſtin; d'où il ſuit qu'elle doit être d'autant plus foncée, que le *vin* contient une plus grande quantité d'huile.

Tous les *vins* rouges en général ont un goût & une vertu aſtringente, non-ſeulement à cauſe qu'on les laiſſe long-tems infuſer avec les pellicules rouges du raiſin, mais encore avec leurs pepins, dont le goût eſt manifeſtement aſtringent; auſſi extraient-ils le principe aſtringent de ces deux ſubſtances pour ſe l'approprier.

Du climat, ſoleil & autres cauſes qui contribuent à la bonté des vins. Les pays ſitués entre le 40 & le 50 degré de latitude, comme la Hongrie, l'Eſpagne, le Portugal, l'Italie, la France, une grande partie de l'Allemagne, l'Autriche, la Tranſylvanie, & une grande partie de la Grece, produiſent les meilleurs *vins*, parce que ces régions ſont beaucoup plus expoſées au ſoleil que les autres.

L'expérience prouve encore que les *vins* qui croiſſent ſur des montagnes ſituées ſur les bords des rivieres, ſont les meilleurs; car la bonté des *vins* ne dépend pas ſeulement de l'influence du ſoleil, mais auſſi de la nourriture que les raiſins reçoivent. Or comme les montagnes ſont expoſées à la roſée, qui eſt beaucoup plus abondante aux environs des rivieres que par-tout ailleurs, & que celle-ci renferme une eau ſubtile & un principe éthéré, il n'eſt pas étonnant qu'elle fourniſſe une nourriture convenable pour les vignes. Les vignes ont encore beſoin de pluie; car les roſées ne ſuffiſent pas pour les nourrir.

La nature du terroir contribue beaucoup à la bonté du *vin;* l'on obſerve que les meilleurs ne croiſſent point dans les terres graſſes, argilleuſes, groſſieres & noirâtres, mais dans celles qui abondent en pierres, en ſable, en craie; car ces dernieres, quoique ſteriles en apparence, conſervent long-tems la chaleur du ſoleil, qui échauffe les racines des vignes, & donne moyen à la nourriture de ſe diſtribuer dans toutes les parties de la plante.

Ajoutez à cela que les eaux qui circulent dans ces ſortes de terreins, s'atténuent, ſe filtrent, & ſe dé-

barraſſent de leurs parties les plus groſſieres, au moyen de quoi le ſuc nourricier de la plante devient plus pur.

On ne doit donc pas douter que la nature du ſoleil ne contribue infiniment à varier les goûts du *vin*, & à lui donner une qualité bonne ou malfaiſante, puiſque des cantons ſitués ſur la même montagne, également expoſés au ſoleil, & qui portent des vignes de même eſpece, produiſent des *vins* tout-à-fait différens par rapport à la ſalubrité, au goût & à la qualité. La ſalubrité des *vins* de Tokai & de Hongrie dépend de la ſubtilité de la nourriture que les vignes reçoivent, auſſi bien que le ptincipe aérien & éthéré qui ſe mêle avec leur ſuc.

Des effets du vin pris immodérément & modérément. Tout *vin* eſt compoſé de ſel, de ſoufre, d'eſprit inflammable, d'eau, de terre, & ce n'eſt qu'aux diverſes proportions & aux divers mélanges de ces principes qu'il faut attribuer les différentes qualités des *vins*. Ceux de ces principes qui dominent le plus dans tous les *vins*, ſont le ſel & l'eſprit; l'eſprit qui eſt le principe le plus actif, fait la principale vertu des *vins*: c'eſt ce qui les rend capables de donner de la vigueur, d'aider à la digeſtion, de réjouir le cerveau, de ranimer les ſucs; mais comme le propre de cet eſprit eſt de ſe raréfier dans les différentes parties où il ſe porte, & d'y faire raréfier les liqueurs qu'il y trouve, il arrive que lorſqu'il eſt en trop grande abondance, il dilate les parties outre meſure: ce qui fait qu'elles n'agiſſent plus avec la même aiſance qu'auparavant; enſorte que l'équilibre qui regne entre les ſolides & les fluides, doit ſe déranger; c'eſt ce qu'on voit arriver à ceux qui boivent trop de *vin*; leur tête appeſantie, leurs yeux troubles, leurs jambes chancelantes, leurs délires ne prouvent que trop ce déſordre; mais ſans boire du *vin* juſqu'à s'expoſer à ces accidens, il arrive toujours lorſqu'on en boit beaucoup, que les membranes & les conduits du cerveau plus tendus qu'ils ne doivent être, tombent enfin par cet effort réitéré dans un relâchement qui ne leur permet plus de reprendre d'eux-mêmes leur premiere action: ce qui doit néceſſairement interrompre les ſecrétions, & porter beaucoup de dommage au corps & à l'eſprit. Mais le *vin* pris avec modération eſt une boiſſon très-convenable à l'homme fait. Il aide à la digeſtion des alimens, répare la diſſipation des eſprits, réſout les humeurs pituitaires, ouvre les paſſages des urines, corrige la bile, augmente la tranſpiration & la chaleur naturelle trop languiſſante.

Le grand froid gele les vins. Tout le monde ſait qu'il n'y a point de *vin* qui ne gele par l'âpreté du froid. Sans parler de l'année 1709, dont quelques perſonnes peuvent encore ſe ſouvenir, l'hiſtoire des tems antérieurs nous en fournit bien d'autres exemples.

En 1543 Charles V. voulant reprendre Luxembourg que François I. lui avoit enlevé, le fit aſſiéger dans le fort de l'hiver, qui étoit, dit Martin du Bellay, *l. X. fol.* 478. le plus extrème qu'il fût, vingt ans au précédent. Le roi ne voulant en façon quelconque perdre rien de ſa conquête, dépêcha le prince de Melphes pour aller lever le ſiege. Les gelées, ajoute-t-il, furent ſi fortes tout le voyage, qu'on départoit le *vin* de munition à coups de coignée, & ſe débitoit au poids, puis les ſoldats le portoient dans des paniers.

Philippe de Comines, *l. II. c. xiv.* parlant d'un pareil froid arrivé de ſon tems, en 1469, dans le pays de Liege, dit expreſſément, que par trois jours fut départi le *vin*, qu'on donnoit chez le duc pour les gens de bien qui en demandoient, à coups de coignée, car il étoit gelé dedans les pipes, & falloit rompre le glaçon qui étoit entier, & en faire des pieces que les gens mettoient en un chapeau ou en un panier, ainſi qu'ils vouloient.

Ovide parle d'un ſemblable événement de ſon tems; voici les termes.

Nudaque conſiſtunt formam ſervantia teſtæ
Vina, *nec hauſta meri, ſed data fruſtra bibunt.*

Triſt. *l. III. éleg. x. vers* 23.

Le *vin* glacé retient la forme du tonneau, & ne ſe boit pas liquide, mais diſtribué en morceaux.

On ne ſavoit pas alors qu'un jour la Chimie tenteroit de perfectionner les *vins*, par le moyen de la gelée; c'eſt une expérience très-curieuſe, imaginée par Stahl, & ſur laquelle *Voyez* Vin, *Chimie*. (*Le chevalier* de Jaucourt.)

Vin, (*Chimie.*) *Méthode pour faire des* vins *artificiels*. La chimie enſeigne l'art de changer en *vin* le ſuc naturel des végétaux.

Prenez une centaine de grappes de raiſin de Malaga non écrâſé, avec environ 28 pintes d'eau de ſource froide; mettez le tout dans un vaiſſeau de bois, ou dans un tonneau à moitié couvert, placé dans un lieu chaud, afin que ce qu'il contient puiſſe y fermenter pendant quelques ſemaines. Après quoi vous trouverez que l'eau qui aura pénétré à travers la peau des raiſins, aura diſſout leur ſubſtance intérieure, douce & ſucrée, & s'en ſera chargée comme un menſtrue; vous verrez auſſi un mouvement intérieur dans les parties de la liqueur, qui ſe manifeſtera par un nombre infini de petites bulles, qui s'éléveront à la ſurface avec un ſifflement conſidérable. Quand la fermentation ſera finie, cette liqueur deviendra du *vin* effectif; dont on pourra juger aiſément par ſon goût, ſon odeur & ſes effets. Elle dépoſera au fond du tonneau une grande quantité de ſédiment groſſier & terreſtre, connu ſous le nom de *lie*, différent de l'enveloppe ou de la peau, & des ſables qui ſe trouvent autour des raiſins.

Cette expérience eſt univerſelle, & indique la méthode générale pour faire, par la fermentation, des *vins* de toute eſpece, & toutes les autres liqueurs ou boiſſons ſpiritueuſes.

En effet, avec un léger changement dans les circonſtances, on peut l'appliquer à la braſſerie de la biere faite avec le malt; à l'hydromel fait avec le miel; au cidre & au poiré qu'on fait avec des pommes & des poires.

On fait auſſi de la même maniere des *vins* qu'on appelle *arti ciels*, avec des ceriſes, des groſeilles, des raiſins de Corinthe, des baies de ſureau, des mûres ſauvages, des oranges, & pluſieurs autres fruits; des ſucs de certains arbres, comme le bouleau, l'érable, le ſycomore, *&c.* & de meilleur encore, du jus de canne de ſucre, de ſon ſirop, ou du ſucre même avec de l'eau. Tous les ſucs de ces végétaux, après avoir bien fermenté, fourniſſent conformément à leurs différentes natures, du *vin* auſſi pur que les grappes les plus abondantes des meilleurs vignobles.

Pour former de ces différens ſucs un *vin* parfait, la regle eſt de les faire évaporer, s'ils ſont naturellement trop clairs & trop légers, juſqu'à ce qu'ils deviennent ſemblables au ſuc des raiſins; on peut faire cette expérience très-aiſément, par le moyen du peſe-liqueur ordinaire. Cet inſtrument montre évidemment la force de la diſſolution; car en général, tout ſuc ou diſſolution végétale eſt regardée comme ſuffiſamment chargée pour faire un *vin* très-fort, quand elle ſoutient un œuf frais à ſa ſurface.

La chimie nous enſeigne à imiter les marchands de *vin*, en ôtant au ſuc du raiſin preſque toute ſa douceur, ou ſon acidité, pour rendre les *vins* d'une meilleure qualité; ceux même de Canarie, des montagnes d'Andalouſie ou d'Oporto: on falſifie ſouvent ces *vins* dans le tranſport, quoique la baſe de tous ſoit le ſuc du raiſin.

Ce ſuc examiné & conſidéré chimiquement, n'eſt cependant autre choſe qu'une grande quantité de ſuc réel, diſſous dans l'eau avec un certain montant propre au ſuc du raiſin, conformement à la nature du *vin*. Cette obſervation nous ſert à établir comme un axiome, & le réſultat d'un examen exact & ſuivi, qu'une ſubſtance ſucrée eſt la baſe de tous les *vins*; car le ſucre n'eſt pas particulier à la canne de ſucre, puiſqu'on en retire auſſi du raiſin: on en trouve même ſouvent des grains aſſez gros dans les raiſins ſecs, particulierement dans ceux de Malaga lorſqu'ils ont été quelque tems enfermés, & preſſés les uns contre les autres; on y trouve auſſi du ſucre candi, une effloreſcence ſucrée, & des grains de ſucre effectifs.

On fait en France une confiture connue ſous le nom de *réſiné*, en évaporant ſimplement le ſuc du raiſin, juſqu'à ce qu'il ſoit capable de ſe coaguler par le froid; & lorſqu'il eſt dans cet état, on en uſe comme d'un ſucre mollaſſe. Il en eſt de même du malt, ou moût de bierre qu'on peut employer de la même façon, ainſi que les ſucs doux de tous les végétaux, qui fourniſſent du *vin* par la fermentation.

Nous pouvons tirer de ces expériences, des regles pour obtenir la matiere eſſentielle des *vins* ſous une

forme concrete, ſoit en la faiſant bouillir, ſoit par quelqu'autre moyen, de maniere qu'on la conſerve ſans qu'elle s'aigriſſe, pendant pluſieurs années. De cette façon on pourroit faire des *vins*, des vinaigres & des eaux-de-vie de toute eſpece, même dans les pays où l'on ne cultive point de vignes. Cette découverte nous éclaire auſſi ſur la nature réelle & les uſages de la fermentation ſpiritueuſe & acide.

Pour confirmer encore davantage cette découverte, prenez 250 livres de ſucre royal; mettez les dans une cuve tenant deux muids; rempliſſez-la d'eau de ſource, juſqu'à 16 pintes ou environ du bord; mettez-la enſuite dans un lieu chaud, ou dans un cellier; ajoutez-y 3 ou 4 livres de levure de biere fraîche, faite ſans houblon, ou plutôt d'écume de *vin* nouveau: la liqueur en peu de mois fermentera, & produira de fort bon *vin* ſans couleur & ſans odeur; mais ſuſceptible de prendre l'une ou l'autre, telle qu'on voudra la lui donner. Par exemple, avec la teinture de tourneſol on en fera du *vin* rouge, & avec un peu d'huile eſſentielle on lui donnera l'odeur qu'on jugera à-propos. Cette expérience a été tentée avec ſuccès, & peut ſervir de méthode pour faire des *vins* dans les colonies de l'Amérique, & partout ailleurs où il croît beaucoup de ſucre. Ces *vins* pourroient le diſputer en bonté aux *vins* de France, d'Italie & d'Eſpagne, ſi la nature de la fermentation étoit parfaitement connue; on pourroit même abréger ce procédé avec le tems, & l'on en retireroit encore d'autres avantages.

L'uſage de cette expérience peut devenir utile au commerce, & aux beſoins ordinaires de la vie. Elle nous apprend d'abord que la ſubſtance qui fermente dans chaque matiere ſuſceptible de fermentation, eſt très-peu de choſe en comparaiſon de la quantité de *vin* qu'elle fournit. Nous voyons, par exemple, que quatre livres de raiſins peuvent être délayées dans huit pintes d'eau, y fermenter, & faire encore un *vin* aſſez fort. Cependant les raiſins eux-mêmes contiennent une grande quantité d'eau, outre leur ſubſtance ſucrée, cette ſubſtance devient du ſucre effectif, lorſqu'elle eſt réduite ſous une forme ſeche. Si on veut connoître exactement la nature, les uſages & les moyens de perfectionner la fermentation ſpiritueuſe & acide, on ne ſauroit mieux faire que de choiſir le ſucre pour la matiere de ſes expériences. Son analyſe démontre évidemment les principes eſſentiels à cette opération. Ces principes paroiſſent être un ſel acide, une huile & de la terre, unis ſi intimement enſemble, qu'ils ſont capables de ſe diſſoudre parfaitement dans l'eau.

Recompoſition du vin. Comme on peut recompoſer le vinaigre avec ſon réſidu, on peut pareillement faire la recompoſition du *vin* après qu'il a perdu ſon eſprit par la diſſolution. On exécute l'une & l'autre recompoſition par le moyen d'un nouveau bouillonnement, ou d'une légere fermentation. Si l'opération dans ces deux cas, eſt faite par un artiſte habile la recompoſition doit être exacte. Pour la bien faire dans l'une ou l'autre de ces circonſtances, il faut avoir ſoin d'employer une ſubſtance intermédiaire qui leur ſoit propre, c'eſt-à-dire que cette ſubſtance doit être ſuſceptible de fermentation, ou même dans un état de fermentation actuelle. Par exemple, un peu du *vin* nouveau, du ſucre, le jus des grappes de raiſins, *&c.* parce que ces matieres venant à travailler dans la liqueur, ſaiſiſſent ſes parties aqueuſes ſpiritueuſes & ſalines, de maniere à les mêler enſemble, ſelon l'ordre ou l'arrangement qui leur convient: c'eſt de ces circonſtances que dépend la perfection des *vins* & vinaigres. On n'a pas encore examiné juſqu'ici avec aſſez de ſoin juſqu'où pouvoit s'étendre cette méthode de recompoſition.

Procédé pour réduire les ſucs des végétaux dans un état propre à fournir du vin. Paſſons à la méthode de réduire les ſucs des végétaux dans un état propre à fournir du *vin*, du vinaigre, de l'eau de-vie; à faire du moût ou du *vin* doux, auſſi bon que le naturel, capable de fermenter à volonté, de bouillir, & de ſe clarifier de maniere à pouvoir en faire du *vin*, du vinaigre & des eſprits inflammables.

Prenez trois livres de ſucre blanc en pain, bien épuré de ſon ſirop; faites-les fondre dans trois pintes d'eau pure; ajoutez-y enſuite, lorſqu'elle bouillira, une demi-once de bon tartre de *vin* du Rhin pulvériſé: il s'y diſſoudra bientôt avec une effervescence marquée, & communiquera à la liqueur une acidité agréable: ôtez pour lors de deſſus le feu le vaiſſeau qui la contiendra, & laiſſez-la refroidir. Vous aurez par ce procédé un moût qui à tous égards ſera parfaitement ſemblable au ſuc naturel & doux d'un raiſin blanc qui n'auroit point d'odeur. Après que ce ſuc a été bien purifié & ſoutiré pluſieurs fois de ſon ſédiment, ſi l'on falſifioit ce moût artificiel, c'eſt-à-dire qu'on le mutât, ou qu'on le fumât avec du ſucre brûlant, il feroit un moût parfait auquel l'artiſte pourroit donner l'odeur & le goût qu'il voudroit.

Cette expérience eſt ſi importante, qu'elle mériteroit preſque un traité exprès pour expliquer les uſages auxquels elle peut être propre. Elle fournit un grand nombre d'inſtructions pour perfectionner l'art de faire l'hydromel, le moût, le *vin*, le vinaigre & les eſprits inflammables. Elle nous en donne auſſi de très-utiles pour connoître la nature des ſucs doux & aigres des végétaux, & la façon de les imiter par le moyen de l'art.

Cette expérience fut d'abord faite d'après l'analyſe du ſuc du raiſin avant qu'il eût fermenté. Ce ſuc ne paroît aux ſens qu'une ſubſtance ſucrée, diſſoute dans l'eau avec l'addition d'un acide tartareux. Cette obſervation eſt pleinement confirmée par l'examen que la Chimie en a fait. Il étoit donc fort aiſé de concevoir que ſi le tartre qui eſt le ſel naturel du *vin*, ou de tout autre ſuc doux tiré des végétaux, après qu'ils ont ſubi la fermentation, pouvoit être diſſout par le moyen de l'art dans un mélange convenable d'eau & de ſucre, ce compoſé auroit une parfaite reſſemblance avec le vin ordinaire. Dans l'eſſai qu'on en fit, on trouva que le tartre pouvoit ſe diſſoudre, de maniere à communiquer au ſucre une acidité agréable, & à imiter dans un grand degré de perfection le ſuc doux & naturel des végétaux, ſans avoir à la vérité leur odeur particuliere. L'expérience qu'on en a faite ſert par conſéquent à nous faire découvrir en quoi conſiſte la nature, l'uſage & la perfection de l'art de faire des liqueurs douces.

Par une liqueur douce nous entendons un ſel végétal quelconque, ſoit qu'on l'ait obtenu par le moyen du ſucre ou du raiſin, ſoit qu'on l'ait retiré de quelqu'un de nos fruits, ou de quelque fruit étranger. On ajoute ce ſuc aux *vins* à deſſein de les rendre meilleurs. Nous voyons par cette définition que l'art de faire ces liqueurs pourroit acquérir un grand degré de perfection en faiſant uſage de ſucre bien épuré, parce que c'eſt une ſubſtance douce extrèmement ſaine. Cette méthode ſeroit préferable à ces mélanges ſans nombre de miel, de raiſin, de ſirop, de cidre, *&c.* dont les diſtillateurs fourniſſent les marchands de *vin* pour augmenter ou perfectionner leurs *vins*. En effet, en mettant du ſucre purifié dans du *vin* foible, il le fait fermenter de nouveau, le rend meilleur, & lui donne le degré convenable de forces & d'eſprits; ſi le *vin* qu'on veut perfectionner d'après cette méthode, eſt naturellement piquant, il ne faut point ajouter de tartre au ſucre; il n'eſt à propos de ſe ſervir de tartre que lorſque le *vin* eſt trop doux ou trop fade.

L'expérience préſente n'eſt pas moins utile pour perfectionner l'art du moût. Nous deſirerions donc que les commerçans fiſſent réflexion que par-tout où l'on tranſporte du ſucre, l'on y porte en même tems du moût, du *vin*, du vinaigre & de l'eau-de-vie ſous une forme ſolide; c'eſt-à-dire la matiere qui conſtitue ces ſubſtances, puiſqu'en ajoutant ſimplement de l'eau au ſucre, on peut préparer promptement ces différentes liqueurs. En effet, il n'eſt nullement neceſſaire que le ſucre ſoit tranſporté & vendu ſous une forme liquide pour en faire du moût, du *vin*, *&c.* parce qu'il eſt très-aiſé d'y ajouter du tartre & de l'eau dans quelque port que ce ſoit que l'on débarque.

Notre expérience nous enſeigne auſſi un moyen de perfectionner l'art de faire du *vin* en réduiſant la ſubſtance qui le compoſe à un très-petit volume pour en faire du moût, en y joignant de l'eau à meſure qu'on en auroit beſoin dans quelque climat que ce pût être; on pourroit enſuite teindre ce moût ou l'impregner de la couleur & de l'odeur qu'on jugeroit à propos; après quoi on le feroit fermenter pour en faire du *vin* de toutes les eſpeces poſſibles. C'eſt ainſi qu'on peut mêler quelques gouttes d'huile eſſentielle de muſcade ou de canelle avec du ſucre de la maniere dont on fait *l'oleo-ſaccharum*; ſi on jette enſuite ce mélange ſur notre moût artificiel, le *vin* acquerra une odeur & un goût très-agréable. On peut encore retirer une huile eſſentielle de la lie de quelque *vin* en particulier & l'introduire dans notre

moût artificiel de la même maniere qu'on vient de le décrire, alors le *vin* prendra l'odeur & le montant du *vin* naturel que cette lie aura fourni, ſans les mauvaiſes qualités qu'elle peut avoir contractées dans le tonneau: en effet, le moût artificiel n'a point de montant, ni de couleur qui lui ſoit propre, mais il les acquiert promptement, & l'on peut lui communiquer l'un ou l'autre à volonté par le moyen de l'art.

Cette expérience peut encore nous conduire plus loin, & devenir très-utile en nous donnant une méthode pour faire du *vin* concentré, très-fort, capable de donner du corps en peu de tems à des *vins* foibles; ou pour faire promptement du *vin* dans un beſoin preſſant où l'on en manqueroit, en le mêlant ſimplement avec de l'eau.

De la clarification des vins. Il y a pluſieurs moyens de clarifier les liqueurs vineuſes qui ont ſubi la fermentation, afin de les rendre promptement limpides & propres aux différens uſages de la vie.

Prenez une once de belle colle de poiſſon réduite en poudre groſſiere; faites-la diſſoudre en la faiſant bouillir dans une pinte d'eau; lorſqu'elle ſera diſſoute, ôtez-la de deſſus le feu; laiſſez-la refroidir, & vous aurez une gelée épaiſſe: prenez pour lors un peu de cette gelée, fouettez-la avec des verges dans une petite portion du *vin* que vous ayez deſſein de clarifier, juſqu'à ce qu'elle ſoit toute en écume; après quoi jettez cette mouſſe dans le tonneau, agitez-la pendant quelque tems afin qu'elle ſe mêle bien avec le *vin*; enſuite bouchez bien le tonneau avec ſon bondon, & le laiſſez en repos. Par cette méthode le *vin* devient clair ordinairement en huit ou dix jours.

Ce procédé convient mieux aux *vins* blancs qu'aux *vins* rouges. Les marchands de *vin* emploient communément le blanc d'œuf fouetté, & le mêlent enſuite avec leurs *vins* de la même maniere qu'on a indiqué pour la colle de poiſſon. Telles ſont les deux methodes ordinaires pour clarifier les *vins*.

La raiſon phyſique de cette clarification eſt que les ſubſtances qu'on emploie à cet uſage ſont viſqueuſes ou gélatineuſes: par ce moyen elles ſe mêlent aiſément avec la lie & les ordures légeres qui flottent dans le *vin;* elles forment auſſi une maſſe ſpécifiquement plus peſante que le *vin*; cette maſſe traverſe tout le liquide, va à fond, & emporte avec elle, comme une eſpece de filet, toutes les parties hétérogenes qu'elle a rencontrées dans ſon chemin. Mais quand le *vin* eſt extrèmement fort, de façon que ſa gravité ſpécifique ſe trouve plus conſidérable que la maſſe formée par le blanc d'œuf, ou la colle de poiſſon jointe avec la lie, cette maſſe s'eleve à la ſurface & flotte ſur le *vin*, ce qui produit le même effet.

Le principal inconvénient de cette méthode eſt ſa lenteur; car il lui faut une ſemaine au moins, pour avoir ſon effet, & quelquefois quinze jours, ſelon que le tems ſe trouve plus ou moins favorable, nébuleux, clair, venteux ou calme, ce qui pourroit être la matiere d'une obſervation ſuivie; mais les marchands de *vin* auroient ſouvent beſoin d'un procédé qui rendît leurs *vins* propres à être bûs en très-peu d'heures; il y en a certainement un lequel n'eſt connu que d'un petit nombre de perſonnes qui en font un très-grand ſecret: peut-être ne dépend-il que de l'uſage prudent d'un eſprit-de-*vin* tartariſé joint aux ſubſtances ordinaires propres à la clarification. Ces ſubſtances n'y ſervent même que d'acceſſoire, & on leur ajoute du gypſe ou de l'albâtre calciné, comme le principal agent: on remue bien le tout enſemble dans le *vin* pendant une demi-heure, après quoi on le laiſſe repoſer.

On peut employer de même le lait écumé pour clarifier tous les *vins* blancs, les eaux-de-vie d'Arrack & les eſprits-de-*vin* foibles; mais on ne peut pas s'en ſervir pour les *vins* rouges, parce qu'il leur enleve leur couleur. Ainſi en mettant quelques pintes de lait bien écumé dans un muid de *vin* rouge, il précipitera auſſi-tôt la plus grande partie de ſa couleur, & la liqueur deviendra beaucoup plus pâle, ou même plus blanche. C'eſt par cette raiſon qu'on fait quelquefois uſage de ce procédé pour convertir en *vin* blanc du *vin* rouge qui eſt trop piquant, parce que ce petit degré d'acidité ne s'y apperçoit pas tant. Cette propriété du lait ſert encore pour les *vins* blancs, à qui le tonneau a communiqué une couleur brune, ou qu'on a fait bouillir promptement avant qu'ils euſſent fermenté; car dans ce cas, l'addition d'un peu de lait écumé, précipite auſſi-tôt la couleur brune, & rend le *vin* preſque limpide, on lui donne ce que les marchands de *vin* appellent une *blancheur d'eau*. Cette limpidité eſt ce qu'on deſire le plus dans les pays étrangers, tant dans les *vins* blancs que dans les eaux-de-vie.

Il eſt à propos d'obſerver ici que tous les *vins*, les liqueurs maltées, & les vinaigres qui ont été faits avec ſoin, & dont la qualité eſt parfaite dans leur eſpece, ſe clarifient d'eux-mêmes en les laiſſant ſimplement en repos; s'ils ne s'éclairciſſent pas dans une eſpace de tems raiſonnable, c'eſt une marque qu'ils ſe gâtent, c'eſt-à-dire qu'ils ſont trop aqueux, ou trop acides, ou trop alkalins, ou qu'ils tendent à la putréfaction, ou qu'ils ont quelqu'autre défaut ſemblable. Tous ces cas peuvent proprement s'appeller les maladies des *vins*, dont nous parlerons. Il y a des remedes convenables pour ces maladies, qu'il faut employer, afin qu'ils ſe clarifient enſuite naturellement.

Des moyens de colorer les vins en rouge. Voici la méthode de colorer, ſans employer d'autres *vins*, les *vins* blancs en *vins* rouges, & de redonner de la couleur aux *vins* rouges qui l'ont perdu par la trop grande vieilleſſe.

Prenez quatre onces de ce qu'on appelle communément *drapeau de tourneſol*; mettez-les dans un vaiſſeau de terre, verſez deſſus une pinte d'eau bouillante, couvrez bien le vaiſſeau, & laiſſez-le refroidir: après cela paſſez la liqueur dans un filtre, vous la trouverez d'un rouge très-foncé, tirant un peu ſur le pourpre; en mêlant une petite portion de cette liqueur dans une grande quantité de *vin* blanc, elle lui communiquera une belle couleur rouge brillante.

On peut mêler cette teinture avec de l'eau-de-vie ou avec du ſucre, pour en faire un ſirop propre à être conſervé. Le procédé ordinaire des marchands de *vin* en gros & des cabaretiers eſt de faire infuſer ces drapeaux à froid dans le *vin* qu'ils veulent colorer, pendant l'eſpace d'une nuit au plus: alors ils les tordent avec les mains. Mais l'inconvénient de cette méthode eſt qu'elle donne au *vin* un goût deſagréable, ou ce qu'on appelle vulgairement le *goût de drapeau*. Par cette raiſon, les *vins* colorés paſſent ordinairement parmi les connoiſſeurs pour des *vins* preſſés. En effet ils ont tous généralement le goût de drapeau.

La méthode de faire infuſer les drapeaux dans de l'eau bouillante n'eſt pas ſujette à cet inconvenient, parce que l'eau ſe charge de l'excès de la teinture qui pourroit préjudicier au *vin*. Si l'on en fait un ſirop ou qu'on la mêle avec de l'eau-de-vie, il en réſulte le même effet, parce que la couleur eſt délayée ou affoiblie; par ce moyen il n'y a qu'une très-petite portion de cette couleur (la juſte doſe dont on a beſoin) qui ſoit employée avec une très-grande quantité des autres ſubſtances qu'on y ajoute.

On voit partout ce que nous venons de dire, que la méthode de colorer les *vins* eſt ſujette à de grands inconvéniens dans les climats qui ne fourniſſent point de ce raiſin rouge, qui donne un jus couleur de ſang, dont on ſe ſert ſouvent pour teindre les *vins* de France. A ſon défaut, les marchands de *vins* font quelquefois uſage du ſuc de baie de ſureau ou de bois de campêche à Oporto, quand leurs *vins* ne ſont pas naturellement aſſez rouges, car il ſemble qu'il faut qu'ils ayent cette couleur pour pouvoir les vendre.

La couleur qu'on obtient par le moyen de notre expérience n'eſt pas proprement celle du *vin* d'Oporto, mais celle des *vins* de Bordeaux: elle ne convient pas ſi bien aux *vins* de Portugal; auſſi les marchands de *vins* des pays étrangers ſont-ils ſouvent fort embarraſſés, faute de couleur qui ſoit propre à leurs *vins* rouges dans les mauvaiſes années. Nous leurs conſeillons dans ce cas de faire uſage d'un extrait en faiſant bouillir un bâton de laque dans l'eau: il donne à l'eau une belle couleur rouge qui n'eſt pas forte chere, & qui peut être la véritable couleur du *vin* d'Oporto. Si cette méthode ne leur reuſſit pas, on pourroit eſſayer de faire une eſpece de laque avec des raiſins de teinte. La cochenille pourroit encore être employée à cet uſage, quoiqu'elle perde cependant un peu de ſa couleur lorſqu'on la mêle avec des *vins* acides. Les baies de ſureau donnent une couleur aſſez paſſable, mais elles communiquent aux *vins* une odeur deſagréable.

Le procédé de cette expérience réuſſiroit toujours très-bien, ſi l'on pouvoit avoir la couleur pure, ou qu'on la mît dans les tonneaux ſans le drapeau qui l'accompagne; car il eſt très-aiſé d'éteindre ſa grande vivacité ou ſa couleur pourpre par l'addition d'un peu de ſucre brûlé, de rob de prunelle ſauvage, de rob de chêne, de rob de *vin*, ou de quelqu'autre couleur approchante de celle du tan, pour imiter la vraie couleur du *vin* d'Oporto.

De la concentration des vins par la gelée. Un art moins connu & très-curieux eſt celui de concentrer par la gelée des *vins*, des vinaigres & des liqueurs fortes faites avec le malt; & par cette concentration ou condenſation on vient à bout de perfectionner ces ſortes de liqueurs potables; en voici la méthode ſelon quelques curieux.

Prenez une pinte de *vin* rouge ordinaire d'Oporto, mettez-la dans une bouteille plate bien bouchée, placez enſuite cette bouteille dans un mélange compoſé d'une partie de ſel marin, & de deux parties de neige ou de glace pilée, la partie la plus aqueuſe du *vin* ſe gelera promptement; après quoi vous retirerez très-aiſément les parties du *vin* les plus épaiſſes, les plus colorées & les plus ſpiritueuſes, en inclinant ſimplement la bouteille.

Cette expérience, telle que nous venons de la décrire, eſt trop prompte, de façon que les parties du *vin* les plus épaiſſes & les plus précieuſes peuvent être ſaiſies & retenues dans la glace. Ainſi pour la bien exécuter, il faut employer le froid naturel de la gelée en hiver. Par ce moyen, les *vins*, les vinaigres & les liqueurs de malte peuvent ſe réduire à une quatrieme de leur volume ordinaire ſans aucune perte de leurs parties eſſentielles. L'eau inutile, ou même nuiſible, étant ſéparée par cette voie, laiſſe toutes les parties ſpiritueuſes du *vin* extrèmement ſaines, & capables de ſe conſerver parfaites pendant pluſieurs années, comme on l'a éprouvé pluſieurs fois. Par un uſage & une application prudente de cette expérience, il eſt aiſé de concevoir les grands avantages qu'on pourroit en retirer pour le commerce des *vins*.

Par des moyens convenables & un peu d'adreſſe qu'on acquiert aiſément par l'expérience, on peut à très-peu de frais réduire, ſuivant cette méthode, une grande quantité de petits *vins* à une moindre de *vins* beaucoup plus forts, de maniere à augmenter leur valeur à proportion qu'on diminuera leur volume. On peut auſſi en réïterant l'opération pluſieurs fois ſe procurer des *vins* extrèmement forts & ſpiritueux, ou même une vraie quinteſcence pour perfectionner les *vins* les plus foibles.

Dans cette vue, il eſt à propos de ſe reſſouvenir que les pays de vignobles qui ſont montagneux, ſont ſouvent couverts de neige, & que par ce moyen on pourroit employer la congélation artificielle dans le tems même de la vendange. Nous n'indiquons cependant cet expédient que pour donner une idée ſuffiſante de cette méthode, & pour introduire une branche nouvelle & utile au commerce; car il n'eſt pas plus difficile de concentrer le ſuc des grappes avant la fermentation & ſur les lieux mêmes, que de concentrer le *vin* après qu'il a fermenté.

On peut encore ajouter que l'art de la congélation peut auſſi ſe perfectionner par un uſage convenable d'eau & de ſel ammoniac; on retireroit aiſément l'un & l'autre enſuite quand on n'en auroit plus beſoin, mais il paroît qu'il faudroit encore quelque choſe de plus pour porter cette expérience à ſa perfection, avec tous les avantages qu'on en peut retirer.

Des maladies des vins & de leurs remedes. Les liqueurs vineuſes ſont du nombre de celles qui s'altéreroient ou ſe putréfieroient très-promptement, ſi elles n'étoient conſervées avec ſoin après leur fermentation, ſur-tout ſi, par quelque grande commotion occaſionnée par la chaleur, la connexion la plus intime des parties ſpiritueuſes avec les molécules ſalines & mucilagineuſes, ou même avec les particules aqueuſes, étoit dérangée ou interrompue, parce qu'il arriveroit que toute la liqueur ſe tourneroit en vinaigre ou en une ſubſtance viſqueuſe, corrompue & putride. Si au contraire on conſerve ſoigneuſement en repos une liqueur quelconque qui a fermenté & qu'on la mette à l'abri des injures de l'air extérieur, elle demeurera long-tems dans un état ſain & incorruptible, comme on le voit tous les jours dans les *vins* & dans les liqueurs faites avec le malt.

Toutes ces liqueurs fermentées réſiſteroient encore plus long-tems aux changemens de tems & aux différentes ſaiſons de l'année, chaudes ou froides, & à l'humidité de l'air ſi capable de produire la fermentation, ſi on en ſéparoit l'eau ſuperflue par le moyen de l'art, de façon que la liqueur pût être concentrée par elle-même; dans cet état, elle pourroit ſe conſerver inaltérable pendant pluſieurs années, malgré les chaleurs de l'été & le froid de l'hiver.

Quand on fait l'analyſe chimique de ces liqueurs, la premiere partie qui monte eſt l'eſprit inflammable, enſuite le flegme mêlé d'acide & d'huile eſſentielle; il reſte après au fond de l'alembic une matiere épaiſſe ou le rob du *vin*: ce rob dégagé de ſon humidité ſuperflue, ſe conſerve très-bien; il a beaucoup de tartre; mais la ſimple mixtion de ces différentes parties unies enſemble ne redonne point la liqueur primitive; il eſt donc prouvé que ces ſubſtances étoient précédemment unies enſemble d'une maniere particuliere qui a été dérangée ou détruite dans l'action de la ſéparation. Il falloit d'ailleurs que chacune de ces productions eût reçu une nouvelle eſpece d'altération particuliere dans cette ſéparation qui les empêchât de ſe réunir comme auparavant, à moins qu'on n'y ajoutât une ſubſtance propre intermédiaire, ou qu'on ne les fît fermenter de nouveau.

On peut donc conclure des principes que nous venons d'établir que le *vin* naturel conſiſte en beaucoup d'eau, une certaine quantité d'eſprit inflammable, un peu d'huile eſſentielle, une juſte proportion de ſel acide jointe à une ſubſtance mixte ou au *rob*, que Becher appelle *ſubſtance moyenne du vin*. Quand ces différentes parties demeurent conſtamment unies enſemble dans une juſte proportion, le *vin* eſt pourlors dans ſon état de perfection; mais lorſque leur connexion ſe trouve lâche, ou que quelqu'une de ces parties eſt défectueuſe en elle-même ou ſurabondante, alors le *vin* eſt imparfait & ſujet à des changemens & à des altérations qui peuvent le rendre fort mauvais. Ces obſervations nous apprennent le véritable fondement de ce qu'on peut appeller avec raiſon le bon ou le mauvais état des *vins*.

On voit évidemment qu'une grande quantité d'eau entre néceſſairement dans la compoſition du *vin* ordinaire par la préparation des *vins* artificiels, & la congélation des naturels; mais quoique cette grande quantité d'eau ſoit néceſſaire à la fermentation, & ſerve à la porter à ſa perfection, non-ſeulement elle n'eſt pas eſſentielle aux *vins*, mais tellement étrangere & nuiſible, qu'elle rend les *vins* ſuſceptibles d'une altération, dont ils n'auroient pas été capables ſans elle. On peut en conclure que le préſervatif le plus ſouverain, pour tous les *vins* en général, eſt de les priver de leur eau ſuperflue pour les rendre inaltérables, à-moins de quelque accident imprévu & extraordinaire. En effet ce remede eſt ſi efficace, qu'on n'a plus beſoin d'aucun autre, & que les *vins* les plus aqueux & les plus foibles peuvent par ce moyen devenir durables & acquérir du corps.

La difficulté qu'on peut trouver dans l'uſage de ce puiſſant remede, eu égard à la grande quantité de *vins* qui en ont beſoin, doit cependant faire regarder, comme plus commode & plus facile, une autre méthode qu'on emploie quelquefois: elle conſiſte à ſe ſervir d'eſprit-de-*vin* rectifié dans une aſſez grande proportion, pour qu'il puiſſe prévenir tous les changemens que les *vins* pourroient ſubir, & conſerver ſes parties eſſentielles comme une eſpece de baume; mais quand le mal eſt invétéré, l'eſprit-de-*vin* tout ſeul n'eſt pas ſuffiſant, à-moins qu'il ne ſoit joint à quelqu'autre ſubſtance qui puiſſe donner du corps & de la force aux *vins*. Ainſi il eſt à propos d'avoir toujours une certaine quantité de *vin* toute prête: il faut auſſi que ce *vin* ſoit aſſez fort pour redonner le mouvement de fermentation: d'excellent eſprit-de-*vin* qu'on ajoute enſuite dans une juſte proportion ne peut produire qu'un très-bon effet, principalement ſi le tout eſt fortifié par un peu d'huile eſſentielle de *vin*, qui n'eſt jamais parfaite dans les *vins* qui ſont trop aqueux. Cette maladie étant une des principales dans les *vins*, ou du-moins celle à laquelle toutes les autres doivent leur origine, il peut être à propos de donner ici un procédé qu'on a trouvé très-propre pour remédier à cet accident.

Prenez une once d'huile eſſentielle de *vin* très-parfaite; mêlez-la par la trituration avec une livre de ſucre bien ſec, pour en faire un *oleo-ſaccharum*;

diſ-

diſſolvez enſuite cet *oleo-ſaccharum* dans huit pintes de *vin* le plus fort, auquel vous ajouterez huit pintes de l'eſprit-de-*vin* le mieux rectifié, de maniere qu'ils puiſſent être bien incorporés enſemble: la doſe de ce mêlange doit être proportionnée au beſoin qu'en a le *vin* qu'on veut rétablir dans ſon premier état; mais ordinairement la moitié de la doſe exprimée plus haut, ſuffit pour un muid & demi de *vin*.

Il y a encore une autre maladie des *vins*, qui eſt l'oppoſée de celle que nous venons de décrire, c'eſt lorſqu'on les a trop privés de leur humidité aqueuſe. Ce manque d'eau les rend, pour ainſi dire, ſecs & même brûlés, ſi l'on peut ſe ſervir de ce terme. Il eſt vrai que cet accident ne ſauroit arriver que lorſqu'on fait concentrer le *vin*: cette opération rapproche en effet ſes parties eſſentielles à un tel degré qu'il n'eſt plus propre à boire, juſqu'à ce qu'on les ait ſéparées en les délayant dans quelqu'autre liquide, mais l'eau ne doit pas être employée ſeule, de crainte de rendre le *vin* fade & plat. La meilleure façon dans ce cas eſt de prendre du *vin* foible & ſans goût, auquel on communique le degré de force qu'on veut.

Une maladie des *vins* fort commune, c'eſt de s'aigrir, mais voici la méthode pour raccommoder les *vins* aigres.

Prenez une bouteille de *vin* rouge de Portugal qui commence à s'aigrir: jettez dedans une demi-once ou environ d'eſprit-de-*vin* tartariſé; ſecouez enſuite la bouteille pour bien mêler l'eſprit-de-*vin* dans la liqueur, après quoi vous la laiſſerez repoſer pendant quelques jours, & vous la trouverez au bout de ce tems évidemment adoucie.

Cette expérience dépend entierement de la connoiſſance des acides & des alkalis; les meilleurs *vins* ont naturellement un peu d'acidité, quand elle prévaut, ils ſont piquans, & tendent à devenir dans l'état de vinaigre; mais en y introduiſant avec prudence de bon ſel alkali, tel que celui dont on a imbibé l'eſprit-de-*vin*, en le faiſant digérer ſur du ſel de tartre, ſuivant la méthode de préparer l'eſprit-de-*vin* tartariſé, il a le pouvoir par lui-même, d'ôter au *vin* ſa trop grande acidité quoique l'eſprit-de-*vin* y contribue auſſi, & à d'autres égards, il ſert beaucoup à la conſervation des *vins*; ſi on faiſoit cette opération avec grand ſoin, les *vins* qui tournent à l'aigre pourroient ſe rétablir tout-à-fait, & reſter dans cet état pendant quelque tems, de maniere à pouvoir les débiter. On peut ſe ſervir de la même méthode pour les liqueurs faites avec le malt lorſqu'elles ſont trop âpres, ou qu'elles tournent à l'aigre, & qu'elles ſont ſur le point de ſe convertir en vinaigre.

On fait ſouvent uſage d'un expédient de la même nature, à-peu-près pour rétablir les petites bieres qui ſont devenues aigres. On y ajoute un peu de chaux, ou de coquille d'huitre miſe en poudre, parce que la chaux & les coquilles d'huitres étant des alkalis terreux, ôtent immédiatement la trop grande acidité de la liqueur, & font avec elle une effervefcence qui lui donne une force & une vivacité conſidérable, ſi on la boit avant que l'effervefcence ſoit totalement finie; mais pour la faire durer plus long-tems, il vaut mieux jetter la chaux ou les coquilles d'huitres dans le tonneau où eſt la liqueur, & la boire d'abord, ſans quoi elle ſe gâteroit infailliblement ſi on la gardoit long-tems.

Dans les cas où les *vins* ne ſe clarifient pas promptement d'eux-mêmes, l'addition d'un peu d'eſprit-de-*vin* tartariſé en accélere l'effet, ou bien on peut faire uſage d'un remede généralement bon pour tous les *vins* qui ſont trop foibles & trop aqueux. Pour cet effet, prenez un eſprit inflammable pur & ſans goût, tiré de ſucre; faites-le digerer ſur une dixieme partie de ſel de tartre bien pur & bien ſec pendant trois jours; après cela, vous décanterez la liqueur, & vous la verſerez ſur dix fois ſa quantité d'un *vin* aſſez fort pour fermenter de nouveau: enſuite en verſant ſix ou huit pintes de cette liqueur, elle perfectionnera & clarifiera en peu de tems un muid & demi de *vin* ordinaire.

Axiomes & conſéquences de ce diſcours. 1°. Il eſt poſſible de rapprocher tous les *vins* & tous les vinaigres à la conſiſtance d'un ſyrop épais, puiſque leur matiere premiere qui n'eſt que du ſucre eſt ſous une forme ſolide, & qu'on peut les condenſer par la gelée à un degré conſidérable de force & d'épaiſſiſſement.

2°. On pourroit introduire un nouvel art pour fournir les pays étrangers d'un ſyrop fort chargé, ou d'un extrait en petit volume pour en faire des *vins*, des bieres, des vinaigres, & des eſprits inflammables dans tous les pays du monde avec un très-grand avantage. Cette obſervation mérite toute l'attention des colonies qui cultivent le ſucre, & celle de leurs ſouverains.

3°. Tous leurs ſucs doux & aigres, tels que ceux des fruits d'été, comme les ceriſes, les groſeilles, *&c.* conſiſtent en une ſubſtance ſucrée & tartareuſe, ou pour parler en termes plus poſitifs, en un ſucre actuel, & un tartre fluide effectif. Cette obſervation peut nous ſervir de regle pour perfectionner ces ſucs naturels dans les mauvaiſes années, & même les imiter par le moyen de l'art, comme auſſi de produire des *vins*, des vinaigres, & des eaux de vie ſans leurs ſecours, par-tout où l'on pourra avoir du ſuc & du tartre.

4°. Il y a une grande affinité entre le ſucre & le tartre, puiſque non-ſeulement ils exiſtent enſemble, & ſont mêlés intimement dans tous les ſucs doux & aigres des végétaux, mais paroiſſent auſſi ſe convertir très-promptement l'un en l'autre réciproquement; en effet, les ſucs acides & aigres des fruits qui ſont encore verds, deviennent ſucrés en muriſſant.

5°. On fait les différentes eſpeces de *vins* & d'eau-de-vie ſans nombre que nous connoiſſons, en ajoutant ſimplement quelque plante odorante, ou l'huile eſſentielle de ces *vins* au moût, naturel ou artificiel, pendant le tems de la fermentation. Il en eſt de même, proportion gardée, de la couleur des *vins*, qu'on peut, avec des matieres colorantes, teindre en bleu, en verd, en jaune, ou en toute autre couleur, s'il eſt néceſſaire, auſſi-bien qu'en blanc ou en rouge.

6°. L'agent phyſique dans la clarification des *vins* & des autres liqueurs fermentées, eſt une ſubſtance viſqueuſe qui ſe ſaiſit des particules groſſieres & les fait couler à fond, ou les éleve à la ſurface du liquide: par ce moyen, elles ſe ſéparent, & ne ſe mêlent point avec le reſte de la liqueur. C'eſt ſur ce fondement qu'on pourroit peut-être découvrir quelques méthodes plus parfaites pour clarifier, que celles qui ſont connues juſqu'ici.

7°. La méthode de colorer des *vins* rouges artificiels, peut être perfectionnée, par l'uſage prudent d'une teinture de tourneſol ſans drapeau, ou d'un extrait de laque ordinaire, *&c.* mais particulierement par une teinture faite avec de la peau de raiſin rouge, ou bien avec une laque particuliere, tirée du raiſin de teinte. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VIN *muſté*, (*Chimie*.) on nomme ainſi le moût qu'on clarifie en le laiſſant quelque tems en repos; on le ſoutire enſuite; après quoi on le verſe dans des tonneaux ſoufrés, c'eſt-à-dire imprégnés de la vapeur du ſoufre brûlé; par ce procédé on conſerve le moût ſans craindre qu'il ſe gâte & qu'il puiſſe entrer en fermentation. C'eſt une belle choſe que la fermentation qu'éprouve le moût, c'eſt-à-dire le ſuc du raiſin, avant que d'être changé en *vin*; l'auteur du diſcours préliminaire des leçons de chimie du docteur Shaw, a peint ce phénomene avec des couleurs agréables & brillantes, ce qui n'eſt pas ordinaire en Chimie.

Le ſuc groſſier des raiſins, dit-il, s'affine & ſe ſubtiliſe par un mouvement qui s'excite de lui-même dans toutes les molécules de la liqueur fermentante. Ce mouvement les diviſe chacune en particulier, les recombine enſemble, & les ſépare enſuite pour les réunir de nouveau. Dans ce choc, & dans cette union réciproque, les diverſes parties du tout empruntent mutuellement les unes des autres, ce qui leur manque, & forment enfin un nouveau compoſé, dont les principes & produits different entierement du premier. Un ſuc épais & trouble ſe change en une liqueur claire & tranſparente. Sa couleur louche & indéciſe, prend de l'éclat & du brillant. Son goût fade & doucereux ſe tourne en force, & de preſque inodore qu'il étoit, il acquiert le parfum le plus exquis. C'eſt ainſi que le moût transformé en *vin*, produit cet eſprit ſubtil & inflammable, dont on n'apperçoit même aucun veſtige, avant que la nature lui eût imprimé le mouvement, qui ſeul pourroit lui donner ſon dernier degré de perfection.

Cette liqueur, toute admirable qu'elle eſt, eſt capable de ſe conſerver ſans ſe corrompre pendant pluſieurs années, pourvû qu'on la tienne dans un vaiſ-

ſeau fermé, & dans un endroit frais; abandonnée à elle-même, & expoſée à l'air extérieur, elle perd cependant bien-tôt tous les avantages qu'elle avoit reçus de la nature; ſa couleur brillante, ſon odeur ſuave, ſa ſaveur agréable, & ſur-tout cet eſprit inflammable qui formoit ſon caractere diſtinctif. Elle pâlit, elle ſe trouble, elle prend un goût & une odeur acides, & ſi on la laiſſe en cet état ſans y apporter de remede, elle paſſe à la putréfaction. Il ſemble que la nature ait épuiſé tout ſon pouvoir dans la fermentation ſpiritueuſe, & qu'elle n'ait plus rien à offrir aux hommes après un tel préſent. Impuiſſante & fatiguée, elle ne fait plus que décroître, & nous donne dans une de ſes opérations les plus parfaites, l'image de la vie humaine (*D. J.*)

Vin, (*Littérat.*) les Romains dans le tems de leurs richeſſes, étoient très-curieux des grands *vins* du monde. Les noms des meilleurs *vins* de leur pays, après ceux de la Campanie, ſe tiroient du cru des vignobles; tel étoit le *vin* de Setines, de Gaurano de Fauſtianum, d'Albe, de Sorrento, qui du tems de Pline, étoient des *vins* recherchés.

Entre les *vins* Grecs, ils eſtimoient ſur-tout le *vin* de Maronée, de Thaſe, de Cos, de Chio, de Leſbos, d'Icare, de Smyrne, *&c.* Leur luxe les porta juſqu'à rechercher les *vins* d'Aſie, de la Paleſtine, du mont-Liban, & autres pays éloignés.

Mais il faut remarquer que les Romains tiroient leurs *vins* les plus précieux de la Campanie, aujourd'hui la terre de Labour, province du royaume de Naples: tous les autres *vins* d'Italie n'approchoient point de la bonté de ces derniers. Le Falerne & le Maſſique venoient de vignobles plantés ſur des collines tout-au-tour de Mondragon, au pié duquel paſſe le Garigliano, anciennement nommé *Iris*. Mais Athénée remarque qu'il y avoit deux ſortes de *vins* de Falerne; l'un étoit doux & avoit beaucoup de liqueur; l'autre étoit rude & gros. Pline, *liv. XIV. ch. viij.* fait la même obſervation ſur le *vin* d'Albe, auquel il donne le troiſieme rang parmi les grands *vins* d'Italie; il y avoit, dit-il, un *vin* d'Albe douçâtre & l'autre rude; en vieilliſſant, le premier acquéroit de la fermeté, & l'autre de la douceur, alors ils étoient excellens. Le *vin* de Cæcube, auſſi priſé que le bon Falerne, croiſſoit dans la terre de Labour, ainſi que le *vin* d'Amiela & de Fundi, près de Gaïete; le *vin* de Sueſſa tiroit ſon nom d'un terroir maritime du royaume de Naples; le Calenum, d'une ville de la terre de Labour; il en étoit ainſi de pluſieurs autres que cette province fourniſſoit à la ville de Rome.

Ces *vins* qui étoient excellens de leur nature, acquéroient encore en vieilliſſant un degré de perfection auquel aucun autre *vin* d'Italie ne pouvoit atteindre. Ces derniers *vins* nommés par les Grecs *oligophora*, & par les Latins *paucifera*, ſe conſervoient aiſément dans les lieux frais. Pareillement ceux que les Grecs nommoient *polyphora* & les Latins *vinoſa*, devenoient plus vigoureux & plus ſpiritueux par la chaleur. Les *vins* qui ſe conſervoient par le froid abondoient en flegme, & les derniers *vins* en eſprits. C'eſt pour cela qu'ils acquéroient de la force par la chaleur, & qu'on les préparoit d'une maniere particuliere.

Les Romains mettoient leurs tonneaux pleins de *vin* aqueux dans des endroits expoſés au nord, tels que ce que nous appellons aujourd'hui des *caves*. Ils mettoient au-contraire les tonneaux pleins de *vins* ſpiritueux dans des endroits découverts expoſés à la pluie, au ſoleil, & à toutes les injures du tems. La premiere eſpece de *vins* ſe conſervoit ſeulement deux ou trois ans dans ces endroits frais; & pour le garder plus long-tems, il falloit les porter dans des endroits plus chauds. Nous apprenons de Pline, que plus le *vin* eſt fort, plus il s'épaiſſit par la vieilleſſe. C'eſt en effet ce que nous voyons arriver de nos jours aux *vins* d'Eſpagne.

Galien parle de *vins* d'Aſie, qui mis dans de grandes bouteilles, qu'on pendoit au coin des cheminée, acquéroient par l'évaporation & par la fumée, la dureté du ſel. Ariſtote dit que les *vins* d'Arcadie ſe ſéchoient tellement dans les outres, qu'on les en tiroit par morceaux qu'il falloit fondre dans l'eau pour la boiſſon.

Voici la maniere dont les Romains faiſoient leurs *vins*. Ils mettoient dans une cuve de bois le moût qui couloit des grappes de raiſin après qu'elles avoient été bien foulées auparavant. Dès que ce *vin* avoit fermenté quelque tems dans la cuve, ils en rempliſſoient des tonneaux, dans leſquels il continuoit ſa fermentation; pour aider ſa dépuration, ils y jettoient du plâtre, de la craie, de la pouſſiere de marbre, du ſel, de la réſine, de la lie de nouveau *vin*, de l'eau ſalée, de la myrrhe, des herbes aromatiques, *&c.* chaque pays ayant ſon mélange particulier, & c'eſt-là ce que les Latins appelloient *conditura vinorum*.

Ils laiſſoient ce *vin* ainſi préparé dans les tonneaux juſqu'à l'année ſuivante, quelquefois même deux ou trois ans, ſuivant la nature du *vin* & du crû; enſuite ils le ſoutiroient dans de grandes jattes de terre verniſſées en-dedans de poix fondue; on marquoit ſur le dehors de la cruche le nom du vignoble & celui du conſulat ſous lequel le *vin* avoit été fait. Les Latins appelloient le ſoutirage du *vin* de leurs tonneaux dans des vaiſſeaux de terre, *diffuſio vinorum*.

Ils avoient deux ſortes de vaiſſeaux pour leurs *vins*; l'un ſe nommoit *amphore*, & l'autre *cade*; l'amphore étoit de forme quarrée ou cubique à deux anſes, & contenoit deux urnes, environ quatre-vingt pintes de liqueur; ce vaiſſeau ſe terminoit en un cou étroit, qu'on bouchoit avec de la poix & du plâtre pour empêcher le *vin* de s'éventer; c'eſt ce que Pétrone nous apprend en ces mots: *amphoræ vitreæ diligenter gypſatæ, allatæ ſunt, quarum in cervicibus pittacia erant affixa, cùm hoc titulo:*

Falernum opimianum annorum centum.

„ On apporta de groſſes bouteilles de verre bien „ bouchées, avec des écriteaux ſur les bouchons, „ qui contenoient ces paroles: *vin de Falerne de cent* „ *feuilles, ſous le conſulat d'Opimius.* „ Le cade, *cadus*, avoit à peu-près la figure d'une pomme de pin; c'étoit une eſpece de tonneau qui contenoit une moitié plus que l'amphore. On bouchoit bien ces deux vaiſſeaux, & on les mettoit dans une chambre du haut de la maiſon expoſée au midi; cette chambre s'appelloit *horreum vinarium, apotheca vinaria*, le cellier du *vin*. Comme ce fut depuis le conſulat de L. Opimius, c'eſt-à-dire depuis 633, que les Romains ſe mirent en goût de boire des *vins* vieux, il fallut multiplier les celliers dans tous les quartiers de Rome pour y mettre les *vins* en garde & à demeure.

Nous venons de voir que Pétrone parle de *vins* de cent feuilles, mais Pline dit qu'on en buvoit preſque de deux cens ans, qui par la vieilleſſe avoient acquis la conſiſtence du miel. *Adhuc* vina *ducentis fere annis jam in ſpeciem redacta mellis aſperi; etenim hæc natura* vini *in vetuſtate eſt, lib. XIV. cap. jv.* Ils délayoient ce *vin* avec de l'eau chaude pour le rendre fluide, & enſuite ils le paſſoient pour la chauſſe; c'eſt ce qui ſe nommoit, *ſaccatio vinorum*.

Turbida ſollicito tranſmittere cæcuba *ſacco.*

Martial.

Ils avoient cependant d'autres *vins* qu'ils ne paſſoient point par la chauſſe; tel étoit le *vin* de Maſſique, qu'ils ſe contentoient d'expoſer à l'air pour l'épurer. Horace nous l'apprend, *ſat. IV. liv. II. v.* 52.

Maſſica ſi cœlo ſupponas vina *ſereno,*
Nocturna, ſi quid craſſis eſt, tenuabitur aura,
Et decedet odor nervis inimicus: at illa
Integrum perdunt lino vitiata ſaporem.

„ Expoſez le *vin* de Maſſique au grand air dans un „ beau tems; non-ſeulement le ſerein de la nuit le „ clarifiera, mais il emportera encore ſes eſprits fu„ meux qui attaquent les nerfs; au-lieu que ſi vous „ le paſſez dans une chauſſe de lin, il perdra toute „ ſa qualité „.

Ils bonifioient le *vin* du Surrentum en le mettant ſur de la lie de *vin* de Falerne douçâtre, pour adoucir ſon aprêté; car c'etoit un *vin* rude, & qui du tems de Pline, avoit déja beaucoup perdu de ſa réputation.

Les Grecs mêloient de l'eau de mer dans tous les *vins* qu'ils envoyoient à Rome des îles de l'Archipel, & c'eſt ainſi qu'ils apprêtoient les *vins* de Chio, dont les Romains étoient fort curieux. Caton, au rapport de Pline, avoit trouvé le ſecret de contrefaire ce dernier *vin*, à tromper les plus fins gourmets.

Le pere Hardouin a eu tort de mettre le *vin* de

Crète

Crète au nombre des excellens *vins* grecs recherchés par les Romains; il cite pour le prouver une médaille des Cidoniens où Bacchus paroît couronné de pampre. Les Bizantins n'en ont-ils pas fait auſſi frapper une ſemblable aux têtes de Bacchus & de Géta avec de groſſes grappes de raiſin; cependant le *vin* de Conſtantinople n'a jamais paſſé pour bon: mais le *vin* de Crete n'étoient certainement pas en réputation chez les Romains, du-moins ſous le ſiecle d'Auguſte. Il ne l'étoit pas plus ſous le regne de Trajan: Martial, *liv. I. épigr.* 103. l'appelloit alors *vindemica Cretæ, mulſum pauperis*; & Juvenal, *ſat. XIV. v.* 270. le nombre *pingue paſſum Cretæ*; car il ſe faiſoit de raiſins cuits au ſoleil, dont on exprimoit une liqueur graſſe, épaiſſe & douçâtre.

Je ſais bien que les *vins* de Candie ſont aujourd'hui en réputation, mais nous voyons qu'ils ne l'ont pas toujours été. Les qualités des terres ne ſont pas toujours les mêmes, & la culture y apporte ſouvent des changemens. Pas un des anciens n'a loué le *vin* de Ténédos, qui eſt de nos jours un délicieux muſcat de l'Archipel. Combien de vignobles renommés dans l'antiquité ſont tombés dans le mépris ou dans l'oubli? On ne connoît plus le *vin* de Maronée, ſi vanté du tems de Pline. Strabon trouvoit le *vin* de Samos déteſtable, c'eſt aujourd'hui un muſcat excellent. D'autres *vins* inconnus aux anciens ont pris leur place; ou, ſi l'on veut, les goûts ont changé; car nous ne ſerions pas curieux aujourd'hui d'eau de mer dans aucun des *vins* grecs.

Mais un goût qui ſubſiſte toujours, eſt de frapper les *vins* de glace. Les Romains le faiſoient auſſi, & aimoient ſur-tout à jetter de la neige dans leurs *vins*, & à paſſer la liqueur par une eſpece de couloir d'argent, que le juriſconſulte Paul appelle *colum vinarium*.

De plus grands détails ſur cette matiere me meneroient trop loin. Je renvoie donc les curieux au ſavant ouvrage de Baccius, *de naturali* vinorum *hiſtoria: de* vinis *Italiæ, & de conviviis antiquorum, lib. VII. Romæ*, 1596, *in-fol. & Francof*. 1607, *in-fol.* (*Le chev.* DE JAUCOURT.)

VIN SCILLITIQUE, *voyez* SCILLE, (*Mat. méd.*)

VIN DE CHIOS, (*Littérat.*) *Arviſium vinum*, le meilleur vin de toute la Grece, au jugement des anciens, & qui par cette raiſon mérite un *article* particulier. Théopompe, dans Athénée, *Deipn. l. I.* dit que ce fut Œnepion fils de Bacchus, qui apprit aux habitans de Chios à cultiver la vigne; que ce fut dans cette île que ſe but le premier *vin* roſé, & que ſes habitans montrerent à leurs voiſins la maniere de faire le bon *vin*. Virgile caractériſe de *nectar* celui de Chios: le *vin* de Chios, dit-il, le vrai nectar des dieux, ne ſera point épargné:

Vina novum fundam calathis Arviſia nectar.

Eglog. V. v. 71.

Arviſia eſt mis là pour *Chia*, du nom du promontoire de cette île, nommé *Arviſium*; mais il ſemble qu'il vaut mieux lire *Ariuſia*, qu'*Arviſia*, comme le prétend Caſaubon; en effet, Strabon, *l. XIV. pag.* 645. parlant de l'île de Chio dit: la contrée Ariuſienne qui produit le meilleur vin de la Grece, Ἡ Ἀριουσία χώρα οἶνον ἄριστον φέρουσα τῶν ἑλληνικῶν. Ce que nous appellons préſentement *v* conſonne tenoit lieu de l'*u* voyelle & de l'*v* conſonne, du tems de Cicéron, comme l'ont prouvé le pere Mabillon, Gronovius & autres ſavans.

Le quartier nommé *Arviſium* étoit oppoſé à la partie de l'île nommée *Pſyra*. Pline, *l. XIV. chap. vij. xjv & xv.* parle avec éloge des *vins* de Chios, *Arviſia* ou *Ariuſia vina*, & cite Varron, le plus ſavant des romains, pour prouver qu'on l'ordonnoit à Rome dans les maladies de l'eſtomac. Varron rapporte auſſi qu'Hortenſius en avoit laiſſé plus de dix mille pieces à ſon héritier. Céſar, ajoute Pline, en regaloit ſes amis dans ſes triomphes; & dans les feſtins qu'il donnoit au grand Jupiter & aux autres divinités; mais Athénée entre dans un plus grand détail ſur la nature & ſur les qualités des *vins de Chios*: ils aident, dit-il, à la digeſtion, ils engraiſſent, ils ſont bienfaiſans, & on n'en trouve point de ſi agréables ſur tous ceux du quartier d'Ariuſe, où l'on en fait de trois ſortes, continue cet auteur; l'un a tant-ſoit-peu de cette verdeur qui ſe convertit en ſeve, moëlleux, nourriſſant, & paſſant aiſément; l'autre qui n'eſt pas tout-à-fait ſans liqueur, engraiſſe, & tient le ventre libre; le dernier participe de la délicateſſe & de la vertu des autres.

La culture de la vigne des anciens habitans de Chios, n'eſt point tombée dans l'oubli; les Sciotes modernes cultivent la vigne ſur les coteaux, & fourniſſent de leur *vin* aux îles voiſines. Ils coupent les raiſins dans le mois d'Août, les font ſécher pendant huit jours au ſoleil, les foulent enſuite, & les laiſſent cuver dans des celliers bien fermés. Pour faire le meilleur *vin*, ils mêlent parmi les raiſins noirs une eſpece de raiſins blancs, qui ſont comme le noyau de pêche, ῥοδάκινον, *perſicum*; mais pour faire le nectar, qui porte encore aujourd'hui le même nom, on emploie à Scio une autre ſorte de raiſin, dont le grain a quelque choſe de ſtiptique, & qui le rend difficile à avaluer.

Les vignes les plus eſtimées ſont celles de Meſta, d'où les anciens tiroient ce nectar; on en recherche les croſſettes, & Meſta eſt comme la capitale de ce fameux quartier de l'île, que les anciens appelloient *Arioùſia*. Il eſt vrai que la plûpart de nos voyageurs n'aiment point le nectar moderne de Scio, ils le trouvent très-dur & très-âpre; mais c'eſt que le goût des hommes, qui au fond n'eſt qu'un objet de mode, change ſans ceſſe; ou que le nectar de Scio a beſoin de paſſer la mer, & d'être gardé long-tems pour perdre ſon âpreté.

Quoi qu'il en ſoit, les anciens préféroient les *vins de Chios* à tous les autres *vins* grecs; & par conſéquent il eſt aiſé de comprendre pourquoi l'on voit dans Goltzius, *de inſul. græc. tab.* 15 & 16. des grappes de raiſin ſur quelques médailles de Chios. On y voit auſſi de ces cruches, nommées *diota*, pointues par le bas, & à deux anſes vers le cou; cette figure étoit propre pour en faire ſéparer la lie, qui ſe précipitoit toute à la pointe, après qu'on les avoit enterrées; enſuite on en pompoit le vin: mais il n'eſt pas ſi aiſé de rendre raiſon pourquoi l'on repréſentoit des ſphinx ſur les revers de ces médailles, ſi ce n'eſt que le ſphinx eût ſervi de ſymbole aux habitans de Chios, de même que la chouette aux Athéniens. (*D. J.*)

VIN DE LA PALESTINE, (*Critiq. ſacrée.*) il y avoit dans la Paleſtine pluſieurs bons vignobles. L'Ecriture loue les vignes de Sorec, de Sébama, de Jazer, d'Abel; les auteurs profanes parlent avec éloge des *vins* de Gaza, dont nous avons fait un article à part, des *vins* de Sarepta, du Liban, de Saron, d'Aſcalon, de Tyr.

Dulcia Bacchi
Munera quæ Sarepta ferax, quæ Gaza crearat.

Vin de Chelbon: Ezéchiel, *ch. xxvij. verſ.* 18. parle de ce *vin* exquis, & que l'on vendoit aux foires de Tyr. Ce *vin* eſt auſſi fort connu des anciens; Athenée, Strabon & Plutarque en font mention; ils l'appellent *Chalibonium vinum*. On le faiſoit à Damas, & les Perſes y avoient exprès planté des vignes, dit Poſidonius cité dans Athenée. Cet auteur ajoute que les rois de Perſe n'en uſoient point d'autre.

Vin du Liban; les *vins* des côtes les mieux expoſées du Liban étoient eſtimés. Cependant on croit que le texte hébreu du prophete Ozée, *ch. xiv. v.* 8. vin *du Liban*, marque du *vin* odorant, du *vin* où l'on a mêlé de l'encens, ou d'autres drogues pour le rendre plus agréable au goût & à l'odorat: les *vins* odoriférans étoient fort recherchés des Hébreux.

Le *vin de palmier* eſt celui que la vulgate appelle *ſicera*, & qui ſe fait du jus de palmier; il eſt très-commun dans tout l'Orient. Le *vin* récent de palmier eſt doux comme le miel; quand on le conſerve quelque tems, il enivre comme du *vin* de raiſin.

Le *vin de droiture* dont il eſt parlé dans le Cantique des cantiques, eſt un bon *vin*, un *vin* droit; c'eſt une qualité qu'Horace aime ſur toute autre.

Generoſum & lene requiro,
Quod curas abigat, quod cum ſpe divite manat
In venas animumque meum; quod verba miniſtret;
Quod me, Lucanæ juvenem commendet amicæ.

Liv. I. épiſt. xv.

„ Je veux, dit-il, du *vin* qui ait du corps ſans
„ avoir rien de rude; qui coulant dans mes veines,

ban-

„ banniſſe les ſoucis de mon eſprit, porte dans mon „ cœur les plus riches eſpérances, & mette ſur ma „ langue les graces de la parole „. (*D. J.*)

VIN DE MARCHÉ, (*Juriſp.*) appellé auſſi *pot-de-vin*, eſt une ſomme que l'acquéreur paye au vendeur, pour lui tenir lieu de ce qu'il lui en auroit coûté pour boire enſemble en concluant le marché.

Quelques coutumes conſiderent les *vins* du marché ou de vente, comme faiſant partie du prix, & décident en conſéquence qu'il en eſt dû des lods au ſeigneur, telles ſont les coutumes de Chaumont & de Vitry.

Cependant ſuivant l'uſage le plus général, ces *vins* ne font pas partie du prix, tel eſt le ſentiment de Loiſel, de Dumolin & de Carondas, à moins que le contraire ne fût ſtipulé, ou que ces *vins* ne fuſſent conſidérables.

Mais ils entrent toujours dans les loyaux couts, comme les autres frais de contrat que le retrayant eſt obligé de rembourſer à l'acquéreur. *Voyez* LODS & VENTES, LOYAUX COUTS, & POT-DE-VIN. (*A*)

VIN DE MESSAGER, eſt un droit qui eſt dû à la partie qui a obtenu gain de cauſe avec dépens, lorſque cette partie demeure hors du lieu où eſt le ſiege de la juriſdiction dans laquelle elle a été obligée de plaider.

Ce droit eſt ainſi appellé, parce qu'avant l'établiſſement des poſtes & meſſageries publiques c'étoit ce que l'on donnoit pour la dépenſe des meſſagers, ou commiſſionnaires particuliers que l'on envoyoit ſur les lieux, ſoit pour charger un procureur, ſoit pour faire quelque autre choſe néceſſaire pour l'inſtruction d'une affaire.

Préſentement ce qu'on alloue dans la taxe des dépens, ſous le titre de *vins de meſſager*, eſt pour tenir lieu de rembourſement des ports de lettres que la partie a reçues de ſon procureur, & des ports de lettres & papiers qu'elle a été obligée d'envoyer à ſon procureur, & dont elle doit lui tenir compte.

On alloue un *vin de meſſager*, 1°. pour charger un procureur de l'exploit introductif.

2°. L'on en alloue auſſi pour tous les actes dont il eſt néceſſaire qu'un procureur inſtruiſe ſon client.

3°. Dans toutes les occaſions où il y a des débourſés à faire, autres que ceux de procédures du procureur, comme pour conſigner l'amende, payer les honoraires des avocats, lever des ſentences & arrêts.

4°. Lorſqu'il s'agit de charger un avocat pour plaider, ſoit contradictoirement ou par défaut.

5°. Pour donner avis à la partie que ſon affaire eſt appointée.

6°. Pour faire juger une affaire appointée lorſqu'elle eſt en état.

Tous ces *vins de meſſager* ſe reglent à un taux plus ou moins fort, ſelon l'objet des actes dont il s'agit, & la diſtance des lieux. Pour connoître à fond tout ce détail, il faut voir le réglement du 26 Août 1665. (*A*)

VIN MUET, (*Hiſt. des arts.*) *vin* fait avec du moût, dont on empêche la fermentation au moyen du ſoufre. Pour cet effet, à meſure que le moût coule du preſſoir, on en met une certaine quantité dans des barriques, où l'on fait brûler du ſoufre. En quelques endroits, comme ſur la Dordogne, on y ajoute du ſucre brut; enſuite on le braſſe à force juſqu'à ce qu'il ne donne aucun ſigne de fermentation. Il faut y revenir pluſieurs fois, & à chaque fois on diminue la quantité de ſoufre. Enfin on le laiſſe bien repoſer & on le ſoutire. Ce moût devient clair comme de l'eau-de-vie, & conſerve toujours ſa douceur. Il n'eſt point mal-ſain, & même peut être utile dans pluſieurs maladies du poumon; cependant on en fait principalement uſage pour bonifier les *vins* auxquels l'année n'a pas été favorable; car quelques pots de ce *vin muet*, jettés dans une barrique de *vin* trop verd, le rendent potable; & c'eſt un mélange non-ſeulement innocent, mais très bien imaginé. (*D. J.*)

VIN DE GAZA, (*Littérat.*) *vin* célebre de Paleſtine. Grégoire de Tours parle pluſieurs fois du *vin de Gaza* en Paleſtine, *vina Gazatina*. Il raconte entre autres choſes à ce ſujet, que la femme d'un ſénateur de Lyon, offroit régulierement à chaque meſſe qu'elle faiſoit célébrer pour ſon mari, un ſeptier de ce *vin*; & qu'elle s'apperçut un jour en communiant ſous les deux eſpeces, que le ſoudiacre qui ſervoit à l'autel prenant ſans doute pour lui le *vin de Gaza*, en avoit ſubſtitué d'autre. On ne ſera point étonné de trouver du *vin* de Paleſtine en France ſous la premiere race, ſi l'on ſe ſouvient que des-lors les habitans de Syrie venoient y commercer (*D. J.*)

VINS GRECS, (*Agricult.*) il paroît que les Romains étoient beaucoup plus curieux que nous ne le ſommes des *vins grecs* en général, & de certains *vins grecs* en particulier. J'avoue que le mahométiſme a preſque fait abandonner la culture des vignes dans les lieux où il s'eſt établi; j'avouerai même que le ſol a pu changer de nature; mais il faut auſſi convenir que les goûts des hommes ſont encore plus variables. Strabon trouvoit le *vin* de Samos déteſtable; & nous le mettions dans le dernier ſiecle au rang des excellens muſcats. Aucun ancien n'a loué le *vin* de Ténédos, qui paſſoit il n'y a pas long-tems pour le meilleur de l'Archipel; le *vin* de Chypre autrefois mépriſé, fait aujourd'hui nos délices en France. Les fameux vignobles d'Alexandrie, d'Egypte, ne produiſent plus de *vins* de notre goût; ils ſont tombés dans l'oubli: cependant perſonne n'ignore le cas que faiſoient les anciens du *vin* Maréotique; les vignobles de ce *vin* d'Alexandrie étoient alors ſi excellens, que cette ville eſt repréſentée dans une médaille d'Adrien, ſur le ſymbole d'une femme qui tient du blé d'une main, & une vigne de l'autre. Nous ne priſons guere les *vins* de Scio, que les Romains eſtimoient ſingulierement, & que Caton, ſelon Pline, trouva le ſecret de contrefaire au point de tromper les plus fameux gourmets. Dans tous les *vins* qui ſe tranſportoient des îles de l'Archipel, les anciens y mêloient de l'eau de mer, pour corriger leur trop grande force & leur trop grande rudeſſe. On ſuit encore cet uſage aujourd'hui, & voici la maniere dont ils font leurs *vins* par tout l'Archipel.

Chaque particulier a un réſervoir de la grandeur qu'il juge à propos, quarré, bien maçonné, revêtu de ciment; mais tout découvert, On foule les raiſins dans ce réſervoir, après les y avoir laiſſé ſécher pendant deux ou trois jours; à meſure que le moût coule par un trou de communication, dans un baſſin qui eſt au bas du réſervoir, on remplit de ce moût des outres que l'on porte à la ville: on les vuide dans des futailles, ou dans de grandes cruches de terre cuite, enterrées juſqu'à l'ouverture, dans leſquelles ce *vin* nouveau bout tout à ſon aiſe ſans marc; on y jette trois ou quatre poignées de plâtre, ſuivant la grandeur de la piece; ſouvent on y ajoute une quatrieme partie d'eau douce, ou d'eau ſalée, ſelon la commodité des lieux. Après que le *vin* a ſuffiſamment cuvé, on bouche les vaiſſeaux avec du plâtre gâché. (*D. J.*)

VIN *de haut pays*, (*Commerce.*) ce ſont les *vins* de toutes ſortes de crûs, qui ſe recueillent au-deſſus de S. Macaire, qui eſt à 7 lieues au-deſſus de Bordeaux. On les nomme ainſi pour les diſtinguer de ceux qui ſe font dans la ſénéchauſſée de Bordeaux, qu'on appelle *vins de ville*. (*D. J*)

VIN, (*Critique ſacrée.*) on employoit ordinairement cette liqueur pure dans les ſacrifices que l'on offroit au Seigneur; mais l'uſage en étoit défendu aux prêtres pendant qu'ils étoient dans le tabernacle occupés au ſervice de l'autel, *Lévit. x.* 9. Ce mot ſe prend par métaphore pour la vengeance de Dieu, *Jérém. xxv.* 15. & pour les biens temporels, *Cantiq. j.* 1. *ubera tua meliora ſunt vino*.

Entre tous les *vins* de l'Idumée, le plus eſtimé étoit celui du Liban dont parle Oſée, *xiv.* 8. Il croiſſoit ſur certains côteaux de cette montagne.

Vin de myrrhe, *myrrathum vinum*, Marc, *xv.* 23. étoit une ſorte de liqueur qui ſe donnoit aux ſuppliciés pour leur cauſer une ſorte d'ivreſſe, & amortir en eux le ſentiment de la douleur. *Voyez* MYRRHE.

Vin parfumé, *conditum* vinum, *vin* qu'on aromatiſoit avec des parfums pour le rendre plus agréable; il en eſt parlé dans le Cantiq. *viij.* 2.

Vin des libations, *vinum libaminum*, c'étoit du *vin* pur, choiſi, qu'on verſoit ſur les victimes dans les ſacrifices au Seigneur.

Vin de compunction, *vinum compunctionis*, déſigne dans les Pſeaumes, les châtimens de Dieu qui produiſent l'amendement du pécheur.

Convivium vini, *Eccléſ. xxxj.* 42. marque un feſtin, un repas de ſolemnité, où l'on n'épargne pas la dépenſe du *vin*.

Le *vin de la condamnation*, ainſi nommé dans Amos, peut s'entendre du *vin* aſſoupiſſant qu'on donnoit aux criminels condamnés à mort.

Mais quant au *vin* dont parle Zacharie, *iv.* 17.

vinum germinans mulieres, c'eſt une expreſſion métaphorique que je n'ai pas le bonheur d'entendre. (*D. J.*)

VINADE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt un droit dû au ſeigneur par ſes ſujets pour voiturer ſon vin: la *vinade* entiere eſt de deux paires de bœufs & une charrette, à la difference de la bouade ou vouade, qui n'eſt que d'une paire de bœufs, ou une charrette. *Voyez* les coutumes d'Auvergne & de la Marche, Ragueau au mot *vinade*. (*A*)

VINAGE, ſ. m. (*Gram. & Juriſpr.*) a différentes ſignifications.

Il ſe prend quelquefois pour un droit dû au lieu du cens ſur les vignes, lequel ſe paie à bord de cuve, & le détenteur ne peut tirer ſon vin ſans avoir payé le droit.. A Angers & dans quelques autres lieux, ce droit a été converti en argent.

Quelquefois *vinage* ſignifie le *paſſage* d'une denrée ou marchandiſe par la terre ou ſeigneurie d'autrui.

Il ſe prend auſſi pour un droit qui ſe paie au ſeigneur par des communautés & territoires en blé, vin ou argent, en conſéquence de quoi les ſeigneurs font réparer les ponts & paſſages: le roi en a pluſieurs de cette eſpece au comté de Marle.

Il ſe prend encore pour un droit qui ſe leve ſur le vin, & pour des redevances en vin, & quelquefois ſpécialement pour un droit ſur le vin preſſuré.

Enfin, dans quelques anciens titres ce terme ſignifie *réjouiſſance* & *bonne-chere*. *Voyez* le *gloſſaire* de Ragueau avec les notes de M. de Lauriere. (*A*)

VINAIGRE & Fermentation acéteuse, (*Chimie.*) on donne ce nom au vin lorſqu'il a été expoſé à une ſeconde fermentation qui en développe les parties ſalines, & on peut l'étendre à toutes les autres liqueurs qui ont ſubi la fermentation acéteuſe.

L'eſprit ardent, qui dans une liqueur vineuſe empêche par ſon interpoſition la réunion des parties graſſes de cette liqueur, & qui les ſépare des parties ſalines, eſt détaché en grande quantité de la mixtion de cette liqueur dans la fermentation acéteuſe. Il ſe combine en partie avec un acide groſſier, ou bien il laiſſe échapper l'huile atténuée dont il avoit été formé par la fermentation ſpiritueuſe; & cette huile prenant une conſiſtance épaiſſe, ſe lie avec la terre muqueuſe, & tombe dans le ſédiment, ou forme les feces du *vinaigre;* enfin, ſi la fermentation ſe continue trop long-tems, il ſe fait de nouvelles tranſpoſitions de principes qui facilitent la deſtruction des parties ſalines, & leur réſolution en terre, qui eſt le principal effet de la putréfaction.

La concentration du *vinaigre* par la gelée le rend plus durable en le déphlegmant, & en lui faiſant dépoſer une grande quantité de ſubſtance épaiſſe & viſqueuſe. Cette ſubſtance eſt très-ſuſceptible de diverſes combinaiſons qui hâteroient la putréfaction. La principale utilité de cette concentration eſt de déphlegmer le *vinaigre*, & de faire qu'il ſe conſerve davantage: de même que le reſidu d'un bon *vinaigre* diſtillé par l'ébullition, demeure long-tems ſans ſe corrompre, parce qu'on en a ôté le principe aqueux, qui eſt le principal inſtrument du mouvement de fermentation; on peut conſulter ſur le *vinaigre* concentré par la glace un mémoire de M. Geoffroy l'apotiquaire, dans les *mémoires de l'académie des Sciences, année* 1729. On a employé avec ſuccès la même méthode pour ſéparer les huiles diſtillées de leur phlegme, & pour les obtenir parfaitement pures.

Becher croit, avec raiſon, qu'on n'obtient qu'un *vinaigre* foible & imparfait, lorſque par une coction lente on fait évaporer l'eſprit du vin qu'on veut changer en *vinaigre*. Il regarde les parties ſulphureuſes, comme eſſentielles dans le *vinaigre*, auſſi-bien que les parties ſalines, & il penſe que c'eſt par le défaut de la méthode ordinaire de faire le *vinaigre*, que nous n'obſervons point dans cette liqueur la même vertu déterſive & modérément échauffante, que lui attribuent les anciens.

Becher voulant prouver que du vin qui n'auroit rien perdu de ſa partie ſpiritueuſe par évaporation, peut ſe changer en *vinaigre;* rapporte qu'ayant expoſé à la digeſtion du vin mis dans une bouteille, dont il avoit fait fondre le goulot, il en retira, quoique plus tard qu'il n'auroit fait, par le procédé ordinaire, un *vinaigre* très-fort & très-durable. Cela eſt confirmé par une expérience curieuſe de M. Homberg. Celui-ci attacha au cliquet d'un moulin une bouteille pleine de vin exactement fermée. Le ſeul mouvement de ce cliquet changea dans trois jours ce vin en bon *vinaigre*. Voyez *l'hiſtoire de l'acad. des Sciences année* 1700. *obſ. phyſ. iv.*

Si on expoſe à une chaleur qui n'aille pas juſqu'au degré de l'ébullition une bouteille d'un cou très-étroit remplie de bon vin, il ne s'en élevera pas la moindre vapeur. Si tout-à-coup on laiſſe ce vin ſe refroidir conſidérablement, la ſaveur auſtere qu'il acquiert, & ſon prompt changement en *vinaigre*, démontrent que la chaleur a diſſous la mixtion intime de l'eſprit ardent avec la ſubſtance graſſe & tartareuſe. C'eſt ce qu'on verra clairement, ſi l'on conſidere que le mélange de l'eſprit-de-vin avec l'eſprit de nitre acquiert une ſaveur vineuſe auſtere & comme aſtringente, lorſqu'on le tient pendant quelques heures à une digeſtion très-douce: mais ſi on unit ces eſprits par la diſtillation, cette ſaveur auſtere ſe diſſipe: l'acidité qui reſte n'eſt preſque pas ſenſible, & eſt remplacée par une acreté fort adoucie, quoique très-pénétrante.

On ſait que le *vinaigre* le plus fort ſe fait des vins les plus ſpiritueux; il ſe corrompt lorſqu'on le voiture par eau, ſuivant l'obſervation de Becher, parce qu'il eſt fort affoibli par les exhalaiſons aqueuſes qui le pénétrent. Boerhaave nous apprend qu'on retire une liqueur inflammable par la diſtillation d'un *vinaigre* fait depuis peu; mais que cette diſtillation ne donne plus qu'une vapeur aqueuſe, lorſque ce même *vinaigre* a été gardé plus d'un an dans des vaiſſeaux bien fermés.

Wallerius aſſure qu'en diſtillant le *vinaigre* au bain-marie, il paſſe une liqueur ſpiritueuſe, que l'acide le plus concentré paroît enſuite, & qu'il reſte au fond de la cornue une liqueur épaiſſe, brune, & inflammable; mais rien ne prouve mieux la préſence d'une liqueur inflammable dans le *vinaigre*, que ce qu'on obſerve dans la zone torride, où le ſuc exprimé des cannes à ſucre s'aigrit dans 24 heures, ſi on en differe la coction, & lorſqu'on le cuit après ce tems, il en ſort un eſprit ardent qui, s'il eſt trop abondant s'enflamme, & met le feu aux maiſons où on prépare le ſucre.

M. Pott penſe que le *vinaigre* diſtillé ne contient point d'eſprit-de-vin, ſur-tout lorſqu'on l'a déphlégmé. Il reconnoît que lorſqu'on a diſſout quelque corps dans l'acide du *vinaigre*, ne fût-ce qu'une terre alkaline, on retire à la fin une portion de liqueur inflammable; mais, dit-il, ce n'eſt point un eſprit-de-vin qui exiſtât dans le *vinaigre*, c'eſt plutôt une portion de la matiere graſſe du *vinaigre*, qui étant atténuée par ſon acide, devient avec lui diſſoluble dans l'eau. M. Pott prouve que cet eſprit-de-vin eſt un nouveau produit, parce que dans la diſtillation des matieres qui le produiſent, il paſſe après le phlegme. Mais en général le phlegme paſſe toujours avant l'eſprit dans la diſtillation du *vinaigre*. Il eſt probable que cela vient, comme le dit Becher, de la ſurcharge des parties ſalines qui adherent à cet eſprit. Becher croit, avec beaucoup de vraiſſemblance, que dans la fermentation qui donne au vin l'acidité qui lui eſt propre, les parties ſulphureuſes de la liqueur raréfient les parties ſalines les plus ſubtiles, auxquelles elles s'uniſſent; mais qu'un nouveau degré de chaleur venant à raréfier auſſi les autres parties ſalines, celles-ci étant en plus grande quantité que les ſulphureuſes, les enveloppent & forment le *vinaigre*. Il eſt bon de remarquer avec Boerhaave, que la fermentation aceteuſe demande un degré de chaleur particulier, & très-ſupérieur à celui de la fermentation du moût & de la biere.

Becher explique très-bien comment on retire par la diſtillation un eſprit ardent du ſucre de Saturne, dans lequel l'enveloppe ſaline de cet eſprit demeure retenue.

Cependant l'hypothèſe de M. Pott peut être recevable, puiſqu'il eſt certain que dans le ſel des coraux préparé avec du *vinaigre* diſtillé, le *vinaigre* ſe ſépare non-ſeulement de ſa partie huileuſe, mais que ces parties inflammables peuvent encore devenir volatiles, & prendre par la concentration une couleur rouge. *Voyez* Mender, *traité ſur les teintures d'antimoine*, n°. 47. 48.

Nous n'avons rien à ajouter ſur la nature & les propriétés du *vinaigre*, & nous renvoyons là-deſſus à ce qui a été dit dans l'*article* Végetal, *acide*.

Les chimiſtes appellent *vinaigre radical*, celui dont on vient de parler; ſavoir, celui qui eſt retiré par la diſtillation exécutée à la ſeule violence du feu, & ſans intermede, des ſels neutres acéteux, ſoit à baſe

terreuſe, ſoit à baſe alkaline fixe, ſoit à baſe métallique. Celui qu'on retire par ce moyen du ſel de Saturne, eſt connu dans l'art ſous le nom *d'eſprit de Saturne*; & celui qu'on retire du verdet, ſous celui *d'eſprit de Venus*.

Le *vinaigre* concentré par ce moyen, qui eſt le plus efficace qu'il ſoit poſſible d'employer, eſt appellé *radical*, parce que cette concentration eſt regardée comme abſolue. On peut aſſurer qu'au-moins eſt-elle très-conſidérable, car le phlegme qui noie l'acide dans le *vinaigre*, même le plus fort ou le plus concentré, n'eſt point admis dans la formation des ſels acéteux; & que leur eau de cryſtalliſation pouvant être d'ailleurs facilement diſſipée, avant qu'on procede à la diécriſe réelle de ces ſels, il eſt clair qu'il eſt poſſible d'obtenir par ce procédé un acide de *vinaigre* très-concentré.

VINAIGRE, (*Art méchaniq.*) la maniere de faire le *vinaigre* a été long-tems un ſecret parmi les marchands qui font profeſſion de le faire & de le vendre: on dit que ceux qui étoient reçus dans ce corps s'obligeoient par ſerment de ne point révéler le ſecret: ce qui n'a point empêché que les Tranſactions philoſophiques, & d'autres écrits modernes n'en aient parlé très-ſavamment.

Maniere de faire le vinaigre de cidre. Le cidre qu'on deſtine à cette opération, pour laquelle on peut prendre le plus mauvais, doit être tiré d'abord au clair dans un autre vaiſſeau ſur lequel on jette enſuite une certaine quantité de moût.

On expoſe le tout au ſoleil, ſi le tems le permet, & au bout de ſept ou de neuf jours on peut l'ôter du ſoleil. *Voyez* CIDRE.

Maniere de faire le vinaigre de bierre. Prenez une ſorte de bierre moyenne, bien ou mal houblonnée, & après qu'elle a bien fermenté, & qu'elle s'eſt éclaircie, mettez-y un peu de rapé, ou de calotes de raiſins, que l'on garde ordinairement pour cette opération; mêlez le tout enſemble dans une cuve, attendez que le rapé ſoit au fond; tirez la liqueur au clair; verſez-la dans un tonneau, & expoſez le au plus fort du ſoleil, en couvrant ſeulement le trou du bondon d'une tuile ou pierre platte; au bout de trente ou quarante jours vous aurez de bon *vinaigre*, dont on pourra ſe ſervir auſſi-bien que de celui qui eſt fait du vin, pourvu qu'il ſoit bien rafiné, & qu'il ne ſente point le relent.

Autre maniere. Sur chaque gallon d'eau de ſource mettez trois livres de raiſin de Malaga, jettez le tout dans une jarre, que vous expoſerez à la plus forte chaleur du ſoleil depuis le mois de Mai juſqu'à la ſaint Michel. Enſuite preſſurez bien le tout, & verſez la liqueur dans un tonneau relié de cerceaux de fer, pour empêcher qu'il ne creve: immédiatement après le preſſurage, la liqueur paroîtra extrémement épaiſſe & trouble; mais elle s'éclaircira dans le tonneau, & deviendra auſſi tranſparente que le vin: laiſſez-la dans cet état pendant trois mois, avant de la ſoutirer, & vous aurez un *vinaigre* excellent.

Maniere de faire le vinaigre *de vin*. Mettez dans une liqueur vineuſe une certaine quantité de ſes propres lies, fleurs, ou levures, avec le tartre réduit auparavant en poudre, ou bien avec les rafles ou tiges du corps végétable dont on a tiré le vin, leſquels ont preſque la même vertu que ſon tartre; mettez, & remuez ſouvent, le tout dans un vaiſſeau qui a renfermé auparavant du *vinaigre*, ou qui a été du tems dans une place chaude & remplie de l'odeur du *vinaigre*; la liqueur commencera à fermenter de nouveau, concevra de la chaleur, s'aigrira par degrés, & tournera bientôt après en *vinaigre*.

Les ſujets éloignés de la fermentation acétique, ſont les mêmes que ceux de la fermentation vineuſe; mais ſes ſujets immédiats ſont toutes ſortes de jus végétables, après qu'ils ont une fois ſubi la fermentation qui les a réduits en vin: car il eſt abſolument impoſſible de faire du *vinaigre* de la plûpart des jus cruds de raiſins ou d'autres fruits mûrs, ſans qu'ils aient paſſé auparavant par la fermentation vineuſe.

Les levains propres à faire du *vinaigre*, ſont 1°. les lies de tous les vins acides; 2°. les lies de *vinaigre*; 3°. du tartre pulvériſé, & ſur-tout celui de vin du Rhin, ou ſa crême ou ſon cryſtal; 4°. le *vinaigre* lui-même; 5°. un vaiſſeau de bois que l'on a bien rinſé avec du *vinaigre*, ou qui en a renfermé pendant long-tems; 6°. du vin qui a été ſouvent mêlé avec ſa propre lie; 7°. les rejettons des vignes, & les rafles des grapes de raiſins, de groſeilles, de ceriſes, ou d'autres fruits d'un goût piquant & acide; 8°. du levain de boulanger, après qu'il s'eſt aigri; 9°. toutes ſortes de levures compoſées de celle ci-deſſus mentionnées.

Le *vinaigre* n'eſt point une production de la nature, mais une créature de l'art; car le verjus, les jus de citrons, limons, & autres ſemblables acides naturels, ne s'appellent que fort improprement des *vinaigres naturels*, puiſqu'en les diſtillant, on n'en tire que de l'eau inſipide; au-lieu qu'en diſtillant le *vinaigre*, on en tire un eſprit acide.

Maniere de faire le vinaigre *en France, qui eſt différente de celle ci-deſſus*. On prend deux tonneaux de bois de chêne, les plus grands ſont les meilleurs: on les ouvre par le fond d'en-haut, & on place dans l'un & dans l'autre une grille de bois, environ à un pié de diſtance du fond d'en-bas: ſur ces grilles on met d'abord des rejettons ou des coupures de vignes, & enſuite les tiges des branches ſans grappes ni pepins, juſqu'à ce que la pile vienne à un pié de diſtance du bord ſupérieur du tonneau: alors on emplit de vin un des deux tonneaux juſqu'au bord, & on n'emplit l'autre qu'à moitié: enſuite on puiſe de la liqueur dans le tonneau plein, pour remplir celui qui n'étoit plein qu'à moitié: on repete tous les jours la même opération, en verſant la liqueur d'un tonneau dans l'autre, de ſorte que chacun ſe trouve alternativement plein juſqu'au bout; & plein à moitié; après avoir continué cette opération pendant deux ou trois jours, il s'éleve un degré de chaleur dans le tonneau qui pour lors n'eſt plein qu'à moitié, & cette chaleur s'augmente ſucceſſivement pendant pluſieurs jours, ſans que dans tout cet intervalle, la même choſe arrive dans le tonneau qui eſt plein, & dont la liqueur reſte toujours froide: dès que la chaleur vient à ceſſer dans le tonneau qui n'eſt plein qu'à moitié, c'eſt une marque que le *vinaigre* eſt fait; ce qui dans l'été arrive au boût de quatorze ou quinze jours, à compter de celui que l'on a commencé l'opération; mais en hiver la fermentation eſt plus lente, de ſorte qu'on eſt obligé de l'avancer par les poëles, ou par d'autres chaleurs artificielles.

Quand le tems eſt exceſſivement chaud, il faut verſer la liqueur du tonneau plein, dans l'autre deux fois par jour, autrement elle s'échaufferoit trop, & la fermentation ſeroit trop violente, de ſorte que ſes parties ſpiritueuſes viendroient à s'évaporer, & qu'au lieu de *vinaigre*, on ne trouveroit que du vin éventé.

Il faut que le vaiſſeau plein demeure toujours ouvert, mais on doit mettre ſur l'autre un couvercle de bois, afin de mieux arrêter & fixer les parties ſpiritueuſes dans le corps de la liqueur; car autrement elles s'échapperoient aiſément dans la chaleur de la fermentation. Le tonneau qui n'eſt qu'à moitié plein paroît s'échauffer plutôt que l'autre, parce que la liqueur y étant en plus petite quantité, elle participe davantage à l'effet ou fermentation que produiſent les tiges & rejettons de vigne, outre que la pile étant montée fort haut, & ſe trouvant à ſec, elle conçoit plus aiſément de la chaleur que celle qui trempe, & communique cette chaleur au vin qui eſt au fond du tonneau.

VINAIGRE, (*Médecine*.) le *vinaigre* eſt très-utile il réſiſte à la putréfaction, il ne peut nuire par ſon âcreté qui eſt émouſſée par les huiles; c'eſt une liqueur ſi pénétrante qu'elle ſe fraie un paſſage à travers les corps les plus épais, il agit avec efficacité ſur nos humeurs & nos vaiſſeaux, ſur-tout lorſqu'il eſt aidé par la chaleur naturelle & par le mouvement vital; en ſe mêlant avec nos humeurs, il y produit différens effets merveilleux.

Il rafraîchit efficacement dans les fievres produites par une bile âcre, par les ſels trop exaltés, par la putréfaction des humeurs, ou par les piquures ou morſures des bêtes vénimeuſes; il appaiſe la ſoif qui accompagne ces maladies; de-là vient que Dioſcoride & Hippocrate recommandent ſi fort le *vinaigre* dans le cas dont nous parlons, ſur-tout lorſqu'on l'addoucit avec le miel. Le *vinaigre* eſt un remede contre l'ivreſſe; l'oxycrat eſt excellent dans les maladies externes, dans l'éréſipele, les démangeaiſons, les ardeurs de la peau; on en a vu de bons effets dans les ſyncopes, dans les vomiſſemens, ſoit en le flairant, ſoit en le prenant intérieurement; il conviene dans les mouvemens convulſifs; Hippocrate & Galien l'ordonnent aux hypochondriaques; rien n'eſt meilleur contre la pourriture & la corruption des hu-

humeurs, & pour arrêter le progrès de la gangrene.

On voit qu'il conſerve fort bien les ſubſtances animales, au milieu des chaleurs exceſſives de l'été; il atténue le ſang & ſes concrétions polypeuſes ſi on le fait chauffer avec lui, il eſt dès lors un grand remede dans les fievres aiguës, ardentes, malignes, dans la peſte, la petite vérole, la lepre, & autres maladies ſemblables; il eſt plus ſalutaire & moins nuiſible dans ces cas, que les alkalis volatils, qui augmentent le mouvement & la raréfaction du ſang; de-là vient que le *vinaigre* eſt un grand préſervatif contre la peſte. Sylvius de Léboé, s'en ſervoit avec ſuccès dans ces cas, comme d'un ſel volatil huileux. On ne connoit pas de ſudorifique plus puiſſant pour occaſionner des ſueurs abondantes dans la peſte, & dans les autres maladies malignes; cependant il fait plus de bien aux perſonnes d'un tempérament chaud & bilieux, qu'à celles dont la conſtitution eſt atrabilaire, & il eſt très-nuiſible aux mélancoliques, mais il ſoulage ſpécialement dans le hoquet, & dans les maladies ſpaſmodiques il l'emporte ſur les alkalis volatils.

Le *vinaigre* appliqué extérieurement eſt atténuant diſcuſſif; répercuſſif, antiphlogiſtique, & bon dans les inflammations, les éréſypeles; la vapeur du *vinaigre* jetté ſur un caillou calciné juſqu'à rougeur, eſt excellente contre le ſkirrhe.

Dioſcoride fait de grands éloges du *vinaigre*, qui ſelon lui, rafraîchit & reſſerre, fortifie l'eſtomac, excite l'appétit, arrête le flux de ſang, ſoulage dans le gonflement des glandes, les éréſipeles & les demangeaiſons de la peau; il guérit les catarrhes, & l'aſthme, étant mêlé avec le miel & pris chaudement: on l'emploie dans l'eſquinancie, le relâchement de la luette, & contre le mal de dents qu'il appaiſe étant gardé chaud dans la bouche.

Tous les effets du *vinaigre* ci-deſſus décrits viennent de ce qu'il agit comme un ſel volatil huileux, & non comme un acide pur, d'ailleurs ſon action eſt différente de celle des acides minéraux, car il contient beaucoup moins d'acide.

Un fait des plus ſinguliers, qui paroît d'abord prouver l'action de coaguler, que l'on attribue au *vinaigre*, eſt l'uſage habituel qu'en font certaines filles qui ont les pâles couleurs; mais ſi on examine attentivement l'effet qu'il produit chez elles, on ſe déſabuſera du préjugé que l'on avoit conçu: car il devient ſtomachique, ſtimulant, & atténuant chez elles, d'autant que l'on en voit en qui l'uſage habituel du *vinaigre* eſt d'une grande utilité pour les ranimer parmi les foibleſſes fréquentes que la chloroſe leur attire; il ne faut pas non plus s'étonner ſi dans la plûpart des maladies peſtilentielles, & dans la malignité de l'air, on éprouve de ſi grands avantages des *vinaigres* médicinaux, dont nos anciens, plus attentifs aux faits & à l'expérience que nous, faiſoient tant d'uſage.

VINAIGRE des *quatre voleurs*, c'eſt ainſi qu'il eſt décrit dans la pharmacopée de Paris. Prenez ſommités récentes de grande abſynthe, de petite abſynthe, de romarin, de ſauge, de rue, de chacun une once & demie; fleurs de lavande ſeche, deux onces; ail, deux onces; acorus vrai, cannelle, gérofle, noix muſcade, deux gros; bon *vinaigre*, huit livres; macerez à la chaleur du ſoleil, ou au feu de ſable, dans un matras bien bouché, pendant deux jours, exprimez fortement & filtrez, & alors ajoutez camphre diſſous dans l'eſprit de vin, demi-once.

Le nom de cette compoſition lui vient de ce qu'on prétend que quatre voleurs ſe préſerverent de la contagion pendant la derniere peſte de Marſeille, quoiqu'ils s'expoſaſſent ſans ménagement, en uſant de ce *vinaigre* tant intérieurement qu'extérieurement; & beaucoup de gens croient encore que c'eſt une bonne reſſource contre l'influence de l'air infecté des hôpitaux, *&c.* que de tenir aſſidument ſous le nez un flacon de ce *vinaigre*. (*b*)

VINAIGRE *ſel du*, (*Science microſcop.*) le microſcope fait voir que le *vinaigre* doit ſon acrimonie à une multitude de ſels oblongs, quadrangulaires, qui y flottent; chacun de ces ſels s'appétiſſant depuis le milieu, & terminé par deux pointes extremement fines; ces ſels étant d'une petiteſſe ſinguliere, ne peuvent guere ſe découvrir, à moins qu'on n'expoſe pendant quelques heures à l'air, une ou deux gouttes de *vinaigre*, afin d'en évaporer les parties les plus aqueuſes. Si l'on infuſe des yeux d'écreviſſe dans le *vinaigre*, il ſe fait une effervefcence qui, quand elle eſt finie, ſe trouve avoir changé totalement la figure des ſels; car pour lors leurs pointes aiguës paroiſſent rompues, & on les voit en différentes formes quarrées.

Les ſels des vins préſentent différentes figures dans les vins de différentes eſpeces; ceux-là même qui approchent du *vinaigre*, ont leurs pointes plus émouſſées; quelques-uns ont la figure d'un bateau, d'autres reſſemblent à un fuſeau, d'autres à une navette de tiſſerand, & d'autres ſont quarrés; enfin ils offrent au microſcope une grande variété de différentes formes. (*D. J.*)

VINAIGRE, (*Critiq. ſacrée.*) ce vin aigri de ſoi-même, ou que l'on fait aigrir à deſſein, étoit d'uſage chez les orientaux pour ſe rafraîchir dans les grandes chaleurs; c'eſt pour cela que Booz dit à Ruth, „ verſez dans votre boiſſon quelques gouttes de *vinaigre* „; mais ce terme ſe prend quelquefois métaphoriquement pour affliction, & c'eſt aſſez la coutume des prophetes de peindre les maux de la vie, ſoit par quelque breuvage, ſoit par quelque aliment amer, ou piquant. (*D. J.*)

VINAIGRERIE, ſ. f. (*Art diſtill.*) petit bâtiment faiſant partie des établiſſemens où l'on fabrique le ſucre; c'eſt proprement un laboratoire ſervant au travail & à la diſtillation de l'eau-de-vie tirée des debris du ſucre que l'on a mis en fermentation. *Voy.* TAFIA.

VINAIGRIER, ſ. m. (*Art méchaniq.*) ouvrier qui fait & qui vend du vinaigre. La communauté des *vinaigriers* de Paris eſt fort ancienne. Elle fut érigée en jurande en 1394, & ſes ſtatuts de ce tems ont ſouffert depuis ce tems bien des augmentations, mutations & altérations juſqu'en 1658, qui eſt la date de leurs derniers ſtatuts.

Suivant ces ſtatuts, le nombre des jurés eſt fixé à quatre, dont on en élit deux tous les ans, le 20 Octobre, à la place des deux plus anciens qui ſortent de charge.

Il n'y a que les maîtres qui ont ſept ans de réception, qui puiſſent obliger un apprentif. Nul ne peut être reçu à la maîtriſe qu'il n'ait fait quatre ans d'apprentiſſage, & ſervi les maitres pendant deux ans en qualité de compagnon, & qu'il ne prenne chef-d'œuvre des jurés, à la réſerve des fils de maîtres, qui ſont diſpenſés de ces formalités, & qui ſont admis ſur une ſimple expérience.

Les veuves jouiſſent de tous les privileges des maîtres, tant qu'elles ſont en viduité, à l'exception des apprentifs qu'elles ne peuvent point obliger.

Les ouvrages & marchandiſes que les maîtres *vinaigriers* peuvent faire & vendre, excluſivement à tous les maîtres des autres communautés, ſont les vinaigres de toutes ſortes, le verjus, la moutarde & les lies ſeches & liquides. A l'égard des eaux-de-vie & l'eſprit-de-vin qu'il leur eſt permis de diſtiller, elles leur ſont communes avec les diſtillateurs, limonadiers & autres.

VINAIGRIER, ſ. m. (*Orfévrerie*, *Verrerie*, &c.) c'eſt une ſorte de petit vaſe de vermeil doré, d'argent, d'étain, de fayance, de cryſtal, *&c.* où l'on met du vinaigre qu'on ſert ſur table. Il eſt compoſé d'un corps, d'un couvercle, d'une anſe, d'un biberon & d'un pié. (*D. J.*)

VINALES, ſ. f. pl. (*Hiſt. anc.*) fêtes très-célebres inſtituées par les anciens latins, & qu'on faiſoit à Rome deux fois l'année en l'honneur de Jupiter, pour obtenir une vendange adondante.

La premiere ſe célébroit au commencement de Mai, & la ſeconde le 19 d'Août. Celle-ci s'appelloit *vinalia ruſtica*. Elle avoit été inſtituée à l'occaſion de la guerre des Latins contre Mezence, dans le cours de laquelle ce peuple voua à Jupiter une libation de tout le vin qu'on recueilleroit cette année-là. Comme au tems de la ſeconde on célébroit auſſi à Rome la dédicace d'un temple de Vénus, quelques auteurs ont prétendu que les *vinales* ſe faiſoient auſſi en l'honneur de cette déeſſe; mais Varron, *liv. V.* & Feſtus ſur le mot *ruſtica*, diſtinguent ces deux cérémonies, & diſent expreſſément que les *vinales* étoient un jour conſacré à Jupiter & non à Vénus.

On prenoit grand ſoin de les célébrer dans tout le Latium. En certains endroits c'étoient les prêtres qui faiſoient d'abord publiquement les vendanges. Le *flamen dialis* commençoit la vendange, & après avoir donné ordre qu'on recueillît le vin, il ſacrifioit à Jupiter un agneau femelle. Dans le tems qui ſe paſſoit depuis que la victime étoit découpée, & que

les entrailles étoient données au prêtre pour les poſer ſur l'autel, le flamen commençoit à recueillir le vin. Les lois ſacrées tuſculanes défendoient de voiturer du vin dans la ville avant qu'on eût obſervé toutes ces cérémonies. Enfin on ne goûtoit point de vin nouveau, qu'on n'en eût fait auparavant des libations à Jupiter.

VINASSE, ſ. f. (*Arts.*) terme d'arts; on appelle *vinaſſe* une liqueur trouble qui provient d'un vin à demi-aigre, & en même tems privé de ſa couleur & de ſon odeur ſpiritueuſe; cette liqueur trouble ſert à la préparation du verd-de-gris. La *vinaſſe* récente diſtillée dans une cornue de verre au feu de ſable, fournit un eſprit ardent en moindre quantité que le vin, & un acide qui rougit aſſez promptement la teinture de violettes. La *vinaſſe* vieille, qui a ſervi à la préparation des rafles, pour faire du verd-de-gris, & qu'on rejette enſuite comme inutile, ne donne preſque plus d'eſprit ardent, & fournit un acide de plus foible que la *vinaſſe* récente. (*D. J.*)

VINCENNES, (*Géog. mod.*) maiſon royale, dans l'île de France, à une lieue de Paris, du côté de l'orient, avec un parc qui a plus de 1400 arpens d'étendue, & qui eſt en face du château.

Vincennes eſt nommé *Vicenæ*, *Vicena*, *Vicennæ* par les écrivains du xij. ſiecle, enſuite on a dit *Vulceniæ*; l'étymologie de tous ces mots eſt inconnue. Les uns prétendent que ce ſéjour favori de Charles V. avoit été appellé *Vicenæ*, parce qu'il étoit éloigné de vingt ſtades de Paris, *quod vicenis, ſeu viginti ſtadiis abeſſet ab urbe Lutetia*. D'autres diſent que *Vicennes* vient de la bonté de l'air qui rend la vie ſaine; & comme quelqu'un pourroit croire que cette étymologie n'eſt qu'une froide alluſion de quelque écrivain moderne, nous remarquerons que le nom *vie-ſaine*, au lieu de *Vincenes*, ſe trouve dans un abrégé manuſcrit de l'hiſtoire de France compoſé en 1498, & c'eſt le manuſcrit de la bibliotheque du roi n°. 2154 *in*-4°.

Dès l'an 1270, il y avoit à *Vincennes* une maiſon royale, *manerium regale*, batie vraiſſemblablement par Philippe Auguſte. La tour de *Vincennes* fut commencée ſous Philippe de Valois l'an 1337, & Charles V. l'acheva. François I. & Henri II. firent élever une autre tour vis-à-vis le donjon. Enfin Louis XIII. commença le nouveau bâtiment, qui ne fut achevé qu'au commencement du regne de Louis XIV. Le tout eſt compoſé de pluſieurs tours quarrées, dont la plus haute appellée le *donjon*, deſtinée aux priſonniers d'état, a ſon foſſé particulier & ſon pont-levis.

Quelques-uns de nos rois, Louis X. dit *Huttin*, Charles le bel, Charles V. & Charles IX. ont fini leurs jours au château de *Vincennes*.

Louis dit *Huttin* y mourut le 5 Juin 1316, ſoit de poiſon, ſoit pour avoir bu à la glace après s'être échauffé. Il ne regna que deux ans, étant parvenu à la couronne l'an 1314, âgé de 23 ou 25 ans (car on n'eſt pas d'accord ſur cette date). Le mot *huttin* eſt un vieux mot qui ſignifie *mutin* & *querelleur*. Je ne ſais pas pourquoi on donna cette épithete à ce prince. Il fit une loi bien importante, & qui lui eſt glorieuſe: il défendit, ſous quelque prétexte que ce pût être, & ſous la peine du quadruple & d'infamie, de troubler les laboureurs dans les travaux, de s'emparer de leur bien, de leurs perſonnes, de leurs inſtrumens de labourage, de leurs bœufs, &c.

Charles IV. dit le bel mourut auſſi dans le château de *Vincennes* au mois de Février 1328, âgé de 33 ans, après ſix ans de regne. C'eſt le premier roi de France qui ait accordé les décimes au pape. Ce prince, dit du Tillet, a été ſévere juſticier, en gardant le droit à un chacun; mais il n'eut jamais de talent pour les hautes entrepriſes, & de même que ſes freres, ſans avoir rien fait ni pour ſes peuples, ni pour la gloire, il laiſſa l'état accablé de dettes.

Charles V. finit ſa carriere le 16 Septembre 1380, au château de Beauté dans le bois de *Vincennes*, âgé de 44 ans, après ſeize ans de regne. On dit qu'il mourut d'un poiſon lent; mais ſa mauvaiſe conſtitution étoit le véritable poiſon qui le tua. Sa prudence ou ſa dexterité lui fit donner le ſurnom de *ſage*, & la valeur de du Gueſclin fit réuſſir les armes de ce monarque. Son regne eſt une époque mémorable dans l'hiſtoire des lettres. „ Ce prince, dit Chriſtine de „ Piſan, avoit été inſtruit en lettres moult ſuffiſamment „. Ce fut vers ſon regne, ſelon Paſquier, que les chants royaux, balades, rondeaux & paſtorales commencerent d'avoir cours; c'eſt en effet à ſon tems que commence, pour ne plus s'interrompre, la chaîne de nos poëtes françois. Froiſſart faiſoit des vers ſous le regne de ce prince; Charles d'Orléans, pere de Louis XII. nous a laiſſé un recueil manuſcrit de ſes poéſies; à ſa mort François Villon avoit 33 ans, & Jean Marot, pere de Clément, étoit né. *Henault*.

Au reſte on fait monter les tréſors qu'amaſſa Charles V. juſqu'à la ſomme de dix ſept millions de livres de ſon tems. Il eſt certain qu'il avoit prodigieuſement accumulé, & que tout le fruit de ſon économie fut ravi & diſſipé par ſon frere le duc d'Anjou, dans ſa malheureuſe expédition de Naples.

Charles IX. finit auſſi ſes jours au château de *Vincennes* le 30 Mai 1574, âgé de 24 ans. M. de Cipierre avoit été ſon gouverneur, lorſqu'il n'étoit encore que duc d'Orléans; quand il devint roi, on joignit à M. de Cipierre le prince de la Roche-ſur-Yon. Il eut pour précepteur Jacques Amiot.

Il avoit rendu ſon nom odieux à toute la terre dans un âge où les citoyens de ſa capitale ne ſont pas encore majeurs. La maladie qui l'emporta eſt très-rare. Son ſang couloit par tous les pores. Cet accident dont il y a quelques exemples, eſt la ſuite, ou d'une crainte exceſſive, ou d'une paſſion furieuſe, ou d'un tempérament violent & atrabilaire. Il paſſa dans l'eſprit des peuples, & ſur-tout des proteſtans, pour l'effet de la vengeance divine: opinion utile, ſi elle pouvoit arrêter les attentats de ceux qui ſont aſſez puiſſans & aſſez malheureux pour n'être pas ſoumis au frein des lois *Voltaire*.

Une choſe bien ſinguliere, c'eſt que c'eſt ſous le regne de Charles IX. regne rempli de meurtres & d'horreurs, que furent faites nos plus ſages lois & les ordonnances les plus ſalutaires à l'ordre public, qui ſubſiſtent encore aujourd'hui dans la plus grande partie de leurs diſpoſitions. On en fut redevable au chancelier de l'Hôpital, dont le nom doit vivre à jamais dans la mémoire de ceux qui aimeront la juſtice. Ce qui eſt auſſi extraordinaire, c'eſt que ce même prince, que tous les hiſtoriens nous peignent comme violent & cruel, & qui s'avoua l'auteur de la S. Barthelemi, aima cependant les ſciences & les lettres, ſe plut & réuſſit aux arts, qui adouciſſent l'ame, & nous a même laiſſé des preuves de ſon talent pour la poéſie; auſſi ce prince n'avoit-il pas toujours été le même: ce fut, dit Brantôme, le maréchal de Retz, florentin, qui le pervertit du tout, & lui fit oublier & laiſſer toute la belle nourriture que lui avoit donné le brave Cipierre. *Henault*.

Enfin c'eſt à *Vincennes* qu'en 1661 mourut à 58 ans, le cardinal Mazarin, gouverneur de ce château, dans lequel il laiſſa huit millions de livres en or; le marc d'argent qui vaut aujourd'hui 50 francs, étoit alors à 27 livres. On s'eſt plu à faire le parallele des cardinaux Mazarin & de Richelieu. Je dirai ſeulement ici que tous deux ſe ſont reſſemblés en amaſſant de grandes richeſſes, & ne cherchant qu'à venger leurs injures particulieres, & en préférant l'illuſtration de la place à celle de la vertu, l'autorité & la puiſſance à la gloire de faire paſſer leurs noms en bénédiction à la poſtérité. Ils l'ont laiſſé haï, odieux & déteſté. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VINCENT SAINT, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, dans la province de l'Aſturie, au couchant de Santillano, avec un petit port. (*D. J.*)

VINCENT *Saint*, (*Géog. mod.*) ou *ſan Vicente*, île d'Afrique, une de celles du Cap-verd, entre l'île de Saint-Antoine au nord-oueſt, & Sainte-Lucie au ſud-eſt. Elle eſt montagneuſe & déſerte. (*D. J.*)

VINCENT *Saint*, (*Géog. mod.*) capitainerie du Bréſil. *Voyez* VINCENT *ſan*, (*Géog. mod.*)

VINCENT *Saint*, (*Géog. mod.*) île de l'Amérique ſeptentrionale, une des Antilles, au midi de celle de Sainte-Lucie, à 6 lieues de l'île des Barbades, & à 12 de la Grenade. Elle peut avoir dix-huit lieues de tour; elle eſt fort hachée, pleine de hautes montagnes couvertes de bois; c'eſt-là le centre des ſauvages Caraïbes & des Negres fugitifs. *Long.* 316. 40. *latit.* 13. (*D. J.*)

VINDANA, (*Géog. anc.*) port de la Gaule lyonnoiſe, ſelon Ptolomée, *l. II. c. viij.* C'eſt le port de la ville de Vannes. (*D. J.*)

VINDAS, ſ. m. (*Méch.*) n'eſt autre choſe qu'un tour ou treuil, dont l'axe eſt perpendiculaire à l'horiſon. On l'appelle autrement *cabeſtan*. *Voy.* TOUR, TREUIL & CABESTAN. (*O*)

VINDELICIE, (*Géog. anc.*) *Vindelicia*, en grec Οὐινδελικία; les latins diſoient communément par une élégance de la langue, *Vindelici* pour *Vindelicia*, c'eſt-à-dire qu'ils appelloient alors le pays du nom de la nation.

La *Vindelicie* eſt une contrée de l'Europe au nord des Alpes, & au midi du Danube. On prétend que ce nom eſt formé de ceux de deux fleuves qui arroſent la contrée, & dont l'un qui mouille la ville d'Auſbourg, à la gauche, étoit appellée *Vinde*, & l'autre qui la mouille à la droite ſe nommoit *Lycus*.

Strabon, *l. IV.* dit que les Rhétiens & les *Vindeliciens* habitoient près des Salaſſes la partie des montagnes qui regardent l'orient, & tournent vers le midi; qu'ils étoient limitrophes des Helvétiens & des Boïens; que les Rhétiens s'étendoient juſqu'à l'Italie, au-deſſus de Vérone & de Côme, & que les *Vindeliciens* & les Noriques occupent l'extrémité des montagnes du côté du nord. Les Rhétiens, ſelon le même géographe, ne touchoient au lac de Conſtance que dans un petite partie de ſon bord, ſavoir entre le Rhin & Bregentz. Les Helvétiens & les *Vindeliciens* occupoient une plus grande partie du bord de ce lac, & même les *Vindeliciens* poſſédoient Bregentz.

L'ancienne *Vindelicie* avoit le Danube au nord; du côté de l'orient, l'Inn (l'*Ænus*) la ſéparoit du Norique; du côté de l'occident, elle s'étendoit depuis le lac de Conſtance juſqu'au Danube; du côté du midi, les *Vindeliciens* poſſédoient des plaines montueuſes à l'extrémité des Alpes, & les Rhétiens habitoient les plus hautes Alpes juſqu'à l'Italie. Augſbourg (*Auguſta Vindelicorum* étoit une des principales villes des *Vindeliciens*. L'hiſtoire romaine nous apprend que ces peuples ayant préſenté la bataille à Druſus l'an de Rome 739, il les défit, & reçut pour cette victoire les honneurs de la préture. Velſer place cette action dans les campagnes du Leck.

Lorſque la *Vindelicie* eut été ſubjuguée par les Romains, cette contrée ne forma plus un province particuliere, mais fut jointe à la Rhétie; & depuis lors toute la contrée qui ſe trouve renfermée entre le lac de Conſtance, le Danube, l'Inn & les pays des *Carni*, des Vénetes & des Inſubres, fut preſque toujours appellée *Rhœtia* ou *provincia Rhœtiæ*; de façon néanmoins que les Rhétiens & les *Vindeliciens* demeuroient deux peuples ſéparés, quoique dans une même province. C'eſt pour cela que Tacite, *Germ. c. xlj* qualifie Augsbourg, *Auguſta Vindelicorum*, *ſplendidiſſima Rhœtiæ provinciæ, colonia* (*D J.*)

VINDELICIENS, ſ. m. pl. *Vindelici*, (*Hiſt. anc. & Géogr.*) peuple de Germanie qui du tems des Romains habitoit les bords du Danube, & dont le pays s'étendoit juſqu'aux ſources du Rhin. Leur pays occupoit les provinces connues aujourd'hui ſous le nom de l'*Autriche*, la *Stirie*, la *Carinthie*, le *Tirol*, la *Baviere*, &c. leur capitale étoit *Auguſta Vindelicorum*, c'eſt à-dire *Augsbourg*.

VINDÉMIALES, (*Antiq. greq. & rom.*) fête des vendanges en l'honneur de Bacchus. On y vantoit ſes préſens; on célébroit des jeux en ſon honneur dans les carrefours & les villages de la Grece, où un bouc étoit le prix de la victoire. Les acteurs animés par la liqueur bacchique ſautoient à-l'envi ſur des outres frottés d'huile.

Les Latins emprunterent des Grecs ces mêmes jeux. On les voyoit dans les villages réciter des vers burleſques, & couverts de maſques barbouillés de lie, tantôt chanter les louanges du dieu du vin, tantôt attacher à des pins des eſcarpolettes pour s'y balancer hommes & femmes. On portoit par-tout la ſtatue reſpectable du fils de Sémelé, que ſuivoit en proceſſion une foule de peuple.

Cependant Virgile, dont j'emprunte cette peinture, ſemble ne pas faire autant de cas des dons de Bacchus que de ceux de Cérès, de Palès & de Pomone. Penſerons-nous que ſes préſens, dit le poëte, ſoient plus chers aux hommes que les autres préſens de la nature! Que de deſordres a cauſé ce dieu par ſes largeſſes! Que de crimes n'a-t-il pas fait commettre! Autrefois il arma les centaures, & fit périr dans l'ivreſſe Rhétus, Pholus & le vaillant Hylée armé d'un broc de vin, dont il menaçoit de terraſſer les Lapithes.

Quid memorandum æque Baccheia dona tulerunt
Bacchus, & ad culpam cauſas dedit; ille furentes
Centauros letho domuit, Rhœtumque, Pholumque,
Et magno Hylæum Lapithis cratere minantem.

Georg. *lib. II. verſ.* 454.

Mais Virgile n'entend pas qu'on néglige le culte & les honneurs que méritoit Bacchus pour ſes bienfaits; célébrons, dit-il, ſes louanges par des vers tels que nos peres les chantoient; offrons-lui des baſſins chargés de fruits & de gâteaux; enfin conduiſons à ſes autels un bouc ſacré, & que les entrailles fumantes de la victime ſoient rôties avec des branches de coudrier.

Ergo rite ſuum Baccho dicemus honorem
Carminibus patriis, lanceſque & liba feremus;
Et ductus cornu ſtabit ſacer hircus ad aram,
Pinguiaque in verubus torrebimus exta coturnis.

Georg. *lib. II. verſ* 393.

Après tout, c'eſt la reconnoiſſance qui fit inſtituer dans le paganiſme des jours ſolemnels pour célébrer les dieux auxquels ils ſe croyoient redevables de leur recolte. De-là viennent en particulier les chants de joie qu'ils conſacroient au dieu des vendanges. Ses fêtes qui arrivoient en l'automne, lorſque tous les travaux champêtres étoient finis dans un tems fait pour jouir, furent beaucoup plus célebres que celles des autres dieux, parce que le plaiſir des adorateurs ſe trouvoit lié avec la gloire du dieu qu'on adoroit. Enfin, après avoir chanté le dieu du vin, on chanta bientôt celui de l'amour; ces deux divinités avoient trop de liaiſon pour être long-tems ſéparées par des cœurs ſenſibles. (*D J*)

VINDERIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Hibernie. Ptolomée, *l. II. c. ij.* marque l'embouchure de ce fleuve ſur la côté orientale de l'île entre le promontoire *Iſamnium* & l'embouchure du fleuve *Logia*. C'eſt aujourd'hui, ſelon Camden, Bay of Knocfergus. (*D. J.*)

VINDICATIF, adj. (*Gram.*) celui qui eſt enclin à la vengeance. Je ne voudrois pas appeller *vindicatif* celui qui ſe rappelle facilement l'injure qu'il a reçue; car il y a des hommes qui ſe ſouviennent très bien, qui n'oublient même jamais les torts qu'on a avec eux, & qui ne s'en vengent point, qui ne ſont point tourmentés par la rancune & le reſſentiment; c'eſt une affaire purement de mémoire. Ils ont l'inſulte qui leur eſt propre, préſente à l'eſprit à-peu-pres comme celle qu'on a faite à un autre, & dont ils ont été témoins. Il y a donc dans l'eſprit de vengeance quelque choſe de plus que la mémoire de l'injure. Je penſe qu'au moment de l'injure le reſſentiment n'aît plus ou moins vif; dans cet état du reſſentiment, les organes intérieurs ſont affectés d'une certaine maniere; nous le ſentons au mouvement qui s'y produit. Si cette affection dure, tient long-tems, ſi elle paſſe, mais qu'elle reprenne facilement; ſi elle reprend avec plus de force qu'auparavant; voilà ce qui conſtituera le *vindicatif*. *Mutatis mutandis*, appliquez les mêmes idées à toutes les autres paſſions, & vous aurez ce qu'on appelle le *caractere dominant*. C'eſt un tic des organes intérieurs, vice qu'il eſt très-dangereux de prendre, qu'on peut contracter de cent manieres différentes, auquel la nature diſpoſe & qu'elle donne même quelquefois. Lorſqu'elle le donne, il eſt impoſſible de s'en défaire; c'eſt une affection des organes intérieurs, qu'il n'eſt pas plus poſſible de changer que celle des organes extérieurs; on ne refait pas plus ſon cœur, ſa poitrine, ſes inteſtins ſon eſtomac, les fibres paſſionnées, que ſon front, ſes yeux ou ſon nez. Celui qui eſt colere par ce vice de conformation, reſtera colere; celui qui eſt humain, tendre, compatiſſant, reſtera tendre, humain, compatiſſant; celui qui eſt cruel & ſanguinaire, trouvera du plaiſir à plonger le poignard dans le ſein de ſon ſemblable, aimera à voir couler le ſang, ſe complaira dans les tranſes du moribond, & repaîtra ſes yeux des convulſions de ſon agonie. Si l'on a vu des hommes prendre des caracteres tout oppoſés à ceux qu'ils avoient ou paroiſſoient avoir naturellement, c'eſt que le premier qu'ils ont montré n'étoit que ſimulé, ou que peut-être il eſt poſſible que les organes intérieurs aient d'abord la confor-

mation qui donne telle paſſion dominante, tel fond de caractere; qu'en s'étendant, qu'en croiſſant avec l'âge, ils prennent cette conformation habituelle qui rend le caractere différent, ou même qui donne un caractere oppoſé. Il en eſt ainſi des organes extérieurs: tel enfant dans ſes premieres années eſt beau, & devient laid; tel autre eſt laid, & devient beau.

VINDICATION, ſ. f. (*Gramm. & Juriſprud.*) chez les anciens auteurs latins ſignifioit *vengeance*; il eſt employé en ce ſens par Cicéron de *inventione*.

Mais en Droit, le terme de *vindication* ſignifie l'action réelle, par laquelle on réclamoit le droit que l'on avoit ſur une choſe, à la différence des actions perſonnelles, que l'on appelloit *condictions*.

La *vindication*, c'eſt à-peu-près la même choſe que ce que nous entendons dans notre droit françois par le terme de *revendication*.

Celui de *vindication* venoit du latin *vindicia*, qui, dans l'ancien droit, ſignifioit *poſſeſſion*.

La *vindication* étoit de trois ſortes, celle de la propriété, celle des ſervitudes & celle du gage; mais ces deux dernieres n'étoient pas directes, ce n'étoient que des *quaſi-vindications*, parce que celui qui agiſſoit pour une ſervitude ou pour un gage, ne prétendoit pas être propriétaire de la choſe, il y réclamoit ſeulement quelque droit.

La *vindication* de la propriété étoit univerſelle, ou ſpéciale univerſelle, lorſqu'on réclamoit une hérédité entiere ſpéciale, lorſqu'on revendiquoit une choſe en eſpece, & celle-ci eſt la ſeule à laquelle le nom de *vindication* devint propre. *Voyez* au *ff.* le *tit. VI. de rei vindicatione* & les *mots* ACTION RÉELLE, GAGE, HYPOTEQUE, REVENDICATION, SERVITUDE, POSSESSION, PROPRIÉTÉ. (*A*)

VINDICTA, (*Antiq. rom.*) baguette dont le licteur touchoit la tête de l'eſclave que le préteur mettoit en liberté. Plaute appelle cette baguette *feſtuca* (*D. J.*)

VINDICTE, ſ. f. (*Gramm. & Juriſprud.*) *vindicta* étoit une des manieres d'affranchir les eſclaves uſitées chez les Romains; c'étoit lorſque l'affranchiſſement ſe faiſoit devant un magiſtrat, tel qu'un préteur un conſul ou un proconſul. Cette manumiſſion, *per vindictam*, étoit la plus pleine & la plus parfaite de toutes: elle prenoit ſon nom de ce que le magiſtrat ou un licteur frappoit deux ou trois fois la tête de l'eſclave avec une petite baguette, appellée *vindicta*, du nom d'un eſclave nommé *Vindicius* ou *Vindex*, celui qui découvrit aux Romains la conſpiration des fils de Brutus, pour le rétabliſſement des Tarquins. D'autres prétendent que *vindicta* étoit le terme propre pour exprimer une *baguette* telle que celle dont on ſe ſervoit pour cette manumiſſion. *Voyez* Borcholſer, ſur les *inſtitut. l. I. tit. VI.* Moréry, à l'article de *vindiciis*; l'*hiſt. de la juriſprud rom.* de M. Terraſſon; & ci-devant les *mots* AFFRANCHISSEMENT, SERF, ESCLAVE. (*A*)

VINDICTE PUBLIQUE, (*Juriſprud.*) terme conſacré pour exprimer la vengeance & pourſuite des crimes.

En France, la *vindicte publique* n'appartient qu'au miniſtere public, c'eſt-à-dire qu'il n'appartient qu'aux gens du roi, ou aux avocats & procureurs fiſcaux des ſeigneurs de conclure à la peine due au crime; les particuliers qui ont été offenſés ne peuvent que ſe porter dénonciateurs, ou ſe rendre parties civiles; & en cette derniere qualité, ils ne peuvent conclure qu'en des dommages & intérêts. *Voyez* CRIME, DÉLIT, MINISTERE PUBLIC, PARTIE CIVILE, PARTIE PUBLIQUE, PEINE. (*A*)

VINDILES, LES, (*Géogr. anc.*) *Vindili* ou *Vandili*, ſelon Pline, *l. IV. c. xiv.* & *Vandalii* ſelon Tacite. Ce ſont les mêmes peuples de Germanie que les Vandales. *Voyez* VANDALE, *Géog. anc.* (*D. J.*)

VINDINUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Gaule lyonnoiſe. Ptolomée, *l. II. c. viij.* la donne aux *Aulerci*, appellés auſſi *Cenomani*. Villeneuve croit que c'eſt préſentement Vendoſme. (*D. J.*)

VINDIUS, (*Géog. anc.*) montagne de l'Eſpagne tarragonoiſe. Ptolomée, *l. II. c. vj.* la marque au nombre des montagnes les plus conſidérables du pays. Elle eſt nommée *Vinnius mons* par Florus *l. IV c. xij.* qui lui donne l'épithete d'*eminentiſſimus*. On ne s'accorde pas ſur le nom moderne. Les uns l'appellent *Sierra de Aſturia*, les autres *Sierra d'Oca* ou *Sierra d'Ovieda*; d'autres nomment cette montagne *Irnio* & *Ernio*; & l'auteur des *délices du Portugal*, *pag.* 713, dit, le mont que les anciens ont appellé *Vindius* ou *Vinduus* (car aujourd'hui il n'a point de nom particulier), eſt cette chaîne de montagnes qui, ſe détachant des Pyrénées, traverſe le Biſcaye & l'Aſturie, & forme à l'entrée de la Galice deux branches, dont l'une s'étend de long juſqu'au cap de Fineſterre; l'autre tournant au midi, traverſe le pays des anciens Bracares, & ſépare la province de Tra-los Montes de celles qui ſont au couchant. (*D. J.*)

VINDO, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Germanie, dans la Vindelicie. Ce fleuve, appellé aujourd'hui *Wertach*, arroſe la ville d'Ausbourg du côté du couchant, & ſe joint au Lech au-deſſous de cette ville. Fortunat en parle ainſi dans la vie de ſaint Martin, *l. IV.*

Pergis ad Auguſtam, quam Vindo, *Lucuſque fluentat.*

Nous n'avons point d'écrivains antérieurs qui ayent fait mention du *Vindo*. Paul Diacre, *de geſt. long. l. II. c. xiij* qui, comme il le dit lui-même, copie cet endroit de Fortunat, écrit *Virdo* au-lieu de *Vindo*: ce qui donne ſujet de douter s'il ne faudroit point lire auſſi *Virdo* dans Fortunat, outre que le nom moderne contribue à appuyer cette ortographe. Cependant un poëte (Ricardus, *auſt. l. II.*) venu long-tems après, ſuit la premiere ortographe, ſi ce n'eſt qu'il dit *Vinda* au-lieu de *Vindo*.

Reſpicit & late fluvios Vindamque, *Licumque.*

Cellar. *geogr. ant. l. II. c. vij.* (*D. J.*)

VINDOBONA, (*Géog. anc.*) ville de la Pannonie ſupérieure. L'itinéraire d'Antonin place *Vindobona* ſur la route de Sirmium à Treves, en paſſant par Sopiane; & il la met entre Mutenum & Comagene, à 22 milles du premier de ces lieux, & à 24 du ſecond. Aurelius Victor écrit *Vendobona*, la notice des dignités de l'empire *Vindomada*, & Jornandès *Windomina*, d'où apparemment a été formé le nom moderne *Wien*, dont les François ont fait celui de *Vienne*.

Perſonne n'a parlé de cette ville avant Ptolomée, *l. II. c. xv.* Velleïus Paterculus, *l. II. c. cix.* donne à entendre qu'elle ne ſubſiſtoit pas du tems de Tibere, ou que du-moins elle n'étoit pas alors conſidérable, car il dit que *Carnutum* on *Carnuntum*, étoit la place des Romains la plus voiſine du royaume de Norique. Or, il s'enſuit de-là qu'il n'y avoit aucune ville important entre *Carnuntum* & les confins du Norique, du tems de Velleïus Paterculus; autrement *Carnuntum* n'auroit pas été la place la plus proche de ce royaume. Mais ſi *Carnuntum* fut originairement plus célebre que *Vindobona*, cette derniere ne laiſſa pas de devenir dans la ſuite une place de quelque importance, puiſque dès le tems de Ptolomée, *l. II c. xv.* la dixieme légion germanique y étoit en garniſon. D'anciennes inſcriptions trouvées à Vienne, diſent la même choſe. Elles ſont rapportées par W. Lazius, *l. I. rép. V. c. vj.* il y en a une entr'autres où on lit ces mots. *L. Quirinaris maximus Trib. milit. leg. x. germ.* Les hiſtoriens des ſiecles barbares ont donné à cette ville différens noms, comme *Ala-Flaviana*, *Caſtra-Flaviana*, *Flavianum* & *Fabiana*. *Voyez* VIENNE *en Autriche*. (*Géog. mod.*) (*D. J.*)

VINDOGLADIA, (*Géog. anc.*) *Vindugladia* ou *Vindocladia*, ville de la grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de Caleva à Viroconium, entre *Sorbiodunum* & *Durnovaria*, à 12 milles du premier de ces lieux, & à 8 du ſecond. Il y en a qui veulent que ce ſoit aujourd'hui Hulphord, au pays de Galles; mais ſelon Cambden, c'eſt Winburnminſter en Dorſetshire. (*D. J.*)

VINDOMORA, (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne: l'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route du retranchement au prétoire, entre *Corſtopitum* & *Vinovia*, à 9 milles du premier de ces lieux, & à 19 du ſecond. A 2 ou 3 milles de New-Gaſtle, il y a un petit village nommé *Waleſend*, ce qui ſignifie la fin ou le bout de la muraille: quelques-uns prétendent que c'eſt l'ancienne *Vindomora* ou *Vindobala*, qui vouloit dire la même choſe. Cependant M. Gale croit que *Vindomora*, eſt préſentement Dolande. C'eſt la notice des dignités de l'Empire qui emploie le nom *Vindobala*. (*D. J.*)

VINDONISSA, (*Géog. mod.*) ville de la Gaule belgique, ſur la route de Sirmium à Treves, en paſſant par Sopianæ. Cette ville eſt ancienne, car Tacite, *l. IV. Hiſt. c. lxj. & lxx.* en fait mention, en nous apprenant que la vingt-unieme légion romaine y réſidoit. La même choſe ſemble auſſi prouvée par l'inſcription qui a été trouvée dans ſon voiſinage. Cette inſcription porte . . . . *Claudio Pimno medico leg. xxj. Claudiæ Quietæ ejus Atticus patronus*. On juge que *Vindoniſſa*, nommée *Caſtrum Vindoniſſenſe* dans la notice des villes des Gaules, eſt aujourd'hui Windiſch, village de Suiſſe: au canton de Berne, dont nous faiſons l'article en faveur de *Vindoniſſa*; ainſi *voyez* WINDISCH. (*D. J.*)

VINDONUM ou *VINDONIUM*, (*Géog. anc.*) ville de la grande-Bretagne, ſelon l'itinéraire d'Antonin, qui la marque ſur la route de *Caleva* à *Viroconium*, en paſſant par *Muridunum*. Elle étoit entre *Viroconium* & *Venta-Belgarum*, à 15 milles du prémier de ces lieux, & à 21 milles du ſecond; c'eſt aujourd'hui Farnham-ſur-le-Wey, ſelon M. Weſſeling: cependant, Cambden veut que ce ſoit Silceſter au comté de Soutempton, & cette opinion eſt bien plus vraiſſemblable. *Voyez* SILCESTER. (*D. J.*)

VINETIER, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom de l'arbriſſeau épineux dont le fruit s'apelle *épine-vinette*. *Voyez* EPINE VINETTE. (*D. J.*)

VINEUX, adj. (*Gram.*) ce qui a quelque rapport au vin, ou ce qui en a le goût ou l'odeur. *Voyez* VIN.

Toutes les plantes bien cultivées rendent une liqueur vineuſe, comme le blé, les légumes, noix, pommes, raiſins, *&c. Voyez* DRECHE, BRASSER.

Une fermentation bien ménagée convertit une liqueur vineuſe en vinaigre. *Voyez* VINAIGRE,

L'effet de la fermentation ou ſon carectere propre, c'eſt de produire dans le corps fermenté, une qualité vineuſe ou acéteuſe. *Voyez* FERMENTATION.

Quelques Anglois s'étant engagés à faire le voyage des Indes orientales, & ayant rempli pluſieurs tonneaux de l'eau de la Tamiſe pour la boire en route; lorſqu'ils s'approcherent de l'équateur, ils remarquerent un mouvement intérieur dont cette eau étoit travaillée, & quelque tems après, ils trouverent qu'elle s'étoit changée dans une eſpece de liqueur vineuſe, dont on auroit pû tirer un eſprit inflammable par la diſtillation. *Voyez* EAU & ESPRIT.

Il eſt certain que cela vient des fleurs, feuilles, racines, fruits & autres matieres végétales qui tombent continuellement, ou qu'on lave dans la Tamiſe. Ces eaux-là ſe trouvent toujours dans un état de putréfaction, avant de prendre une qualité *vineuſe*. *V.* PUTRÉFACTION.

VINGT, *mot indéclinable*, (*Arithmét.*) nombre pair, compoſé de deux fois dix, ou dix fois deux, ou de quatre fois cinq, ou de cinq fois quatre. *Vingt* en chiffre arabe s'exprime en poſant un zero après un deux, comme il ſe voit par ces deux caracteres (20). En chiffre romain, il s'écrit ainſi (*XX*), & en chiffre françois, de compte ou de finance, de cette maniere (xx). Pour mettre *vingt* pour cent en écriture mercantille abrégée, il faut l'écrire de la ſorte (20 pour $\frac{o}{o}$) (*D. J.*)

VINGT POUR CENT, (*Comm.*) droit qui ſe paye en France ſur toutes les marchandiſes du levant, venant des pays de la domination du grand-ſeigneur, du roi de Perſe, de Barbarie, qui ont été entrepoſées dans les pays étrangers, ou qui n'entrent pas dans le royaume par le port de Marſeille, ou autres déſignés par les arrêts & réglemens du conſeil. *Dictionnaire du Commerce*.

VINGT-UN POUR VINGT, (*Comm.*) on nomme ainſi à Bordeaux, une déduction qui ſe fait à la cargaiſon des vaiſſeaux marchands, tant au convoi qu'à la comptablie pour les droits de la grande coutume à raiſon d'un tonneau d'un vingtieme ſur *vingt-un*; enſorte que les droits ne ſe payent que pour *vingt*. *Voyez* CARGAISON, COMPTABLIE, CONVOI, COUTUME. *Dict. de Commerce*.

VINGT-QUATRE, *jeu du*, ce jeu ſuit preſque en tout les lois du jeu de l'impériale. Lorſqu'on joue cinq, il y faut toutes les petites cartes, & celui qui mêle, donne dix cartes à chacun; lorſqu'on eſt quatre, trois ou deux, on en donne douze. Mais il faudra ôter, lorſqu'on joue à trois, les trois dernieres eſpeces de cartes, & lorſqu'on joue à deux, on ôte toutes les petites, en commençant par les as qui ne valent qu'un point. Remarquez qu'au jeu de point les cinq premieres cartes, qui ſont l'as, le deux, le trois, le quatre & le cinq, ſe comptent à la virade, & non pas les cinq dernieres, & au jeu par figures, c'eſt le roi, la dame, le valet, le dix & le neuf.

Les impériales ſont au-moins de cinq; celles de ſix valent mieux que ces premieres, & ainſi des autres toujours en montant, & s'emporteront, comme au piquet, par la force des points, & en cas d'égalité, celui qui l'auroit de la couleur de la tourne, gagneroit; autrement ce ſeroit celui qui auroit la main. *Voyez* le jeu d'impériale.

On compte le point & les marquans chacun pour quatre, pour celui qui les a, comme à l'imperiale, & de même que pour les cartes, c'eſt celui qui a plutôt *vingt-quatre*, qui gagne la partie & ce qu'on a mis au jeu; c'eſt auſſi ce nombre qu'il faut avoir pour gagner la partie, qui a donné nom au jeu, ſelon toute apparence.

VINGTAINE, ſ. f. (*terme de Maçon.*) les Maçons appellent ainſi un petit cordage qui ſert à conduire les pierres qu'ils élevent avec des engins pour mettre ſur le tas. Il eſt attaché à la pierre; & lorſqu'on tire le gros cable, un ouvrier tient le bout de la *vingtaine* pour l'éloigner des échaffauds & des murailles, & pour qu'il ſe poſe juſte ſur l'endroit où il eſt deſtiné. (*D. J.*)

VINGTIEME, ſ. m. ſorte d'impoſition. *Voyez cet article à la fin de ce volume*.

VINGTIEME, (*Arithmétique*.) en fait de fractions ou nombre rompus, un *vingtieme* ſe marque ainſi ($\frac{1}{20}$); on dit auſſi trois *vingtiemes*; cinq *vingtiemes*, ſept *vingtiemes*, un vingt & unieme, un vingt-troiſieme, un vingt-cinquieme, *&c.* & toutes ces différentes fractions ſe marquent de cette maniere $\frac{3}{20}$ $\frac{5}{20}$ $\frac{7}{20}$ $\frac{1}{21}$ $\frac{1}{23}$ $\frac{1}{25}$

Le *vingtieme* de 20 ſols eſt un ſol, qui eſt une des parties aliquotes de la livre tournois, & dix deniers eſt un vingt-quatrieme de vingt ſols, qui eſt auſſi une des parties aliquotes de la livre tournois. (*D. J.*)

VINHAES, (*Géog. mod.*) les François curieux d'ortographier à leur mode, écrivent *Vinais*; petite ville, ou bourg muré de Portugal, dans la province de Tra-los-montes, ſur une colline, aux frontieres de la Galice. (*D. J.*)

VINOVIA ou *VINONIA* ou *VICONIA*, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne. Elle eſt placée dans l'itinéraire d'Antonin, ſur la route du retranchement au prétoire, entre *Vindomora* & *Cataractoni*, à dix-neuf milles du premier de ces lieux, & à vingt-deux milles du ſecond. On convient que c'eſt aujourd'hui Binceſter ou Bincheſter, près de la Were, un peu au-deſſus de Biſchops-Anckland. On y voit ſur un côteau les ruines de cette ville, avec des reſtes de murailles & de fortifications. On y a trouvé quantité de médailles avec des inſcriptions, entr' autres, celle-ci faite à l'honneur des déeſſes meres:

Deab.
Matrib. Q. Lo...
... Cl. . . . Quin-
tianus . . . . Cos.
V. S. L. M.

Cette ville eſt la même que Ptolomée, *l. II. c. iij.* nomme *Vinnovium*, *Binonium* ou *Vinovia*, & qu'il donne aux Brigantes. (*D. J.*)

VINTANA, (*Géog. mod.*) ville de l'île de Ceylan, au royaume de Candy, ſur la riviere de Trinquamale, à neuf lieues de la mer. Cette ville a un pagode célebre dans le pays. (*D. J.*)

VINTIMIGLIA, (*Géog. mod.*) les François diſent & écrivent *Vintimille*; ville d'Italie, dans l'état de Gènes, à l'embouchure de la riviere de Rotta dans la Méditerranée, à huit milles au nord-eſt de Monaco, à 15 au nord-eſt de Nice, & à 35 d'Albenga. Cette ville eſt celle que Pline, *liv. III. c. v.* nomme *Intelemium Albium*. Dès le vij. ſiecle elle étoit évêché ſuffragant de Milan. *Long.* ſuivant Caſſini, 25. 9. *latit.* 43. 49.

Aproſio (Angelico), ſavant religieux de l'ordre des Auguſtins, naquit à *Vintimiglia* en 1607, & mourut vers l'an 1682. On a de lui un livre intitulé, *bibliotheca Aproſiana*, imprimé à Bologne l'an 1673 *in*-

12, & qui eſt fort recherché des curieux. Il a mis au jour quelques autres petits ouvrages, & toujours ſous de faux noms; il ſe plaiſoit à embarraſſer ceux qui aiment à ôter le maſque à un auteur déguiſé. (*D. J.*)

VINTIN, ſ. m. (*Monnoie Portugaiſe.*) petite monnoie de billon qui ſe fabrique en Portugal, & qui vaut vingt reis; c'eſt auſſi une monnoie de compte des Indes orientales; (*D. J.*)

VINTIUM, (*Géog. anc.*) ville des Alpes maritimes. Ptolomée, *l. III. c. j.* la donne aux Néruſiens. Ortelius croit que c'eſt la ville *Ventia* de Dion Caſſius. Le nom moderne eſt *Vence*. Dans le fauxbourg de cette ville on voit cette inſcription à l'honneur de Gordien:

Civitas Vint. Devota Numini Majeſtatique ejus.

On y voit encore une autre inſcription faite à l'honneur de Trajan, & qui finit ainſi:

P. P.
Civit. Vint.

Dans une notice des provinces cette ville eſt appellée *civitas Vintienſium*, & dans une autre, *civitas Vinciencium;* & Grégoire de Tours, en parlant de la mort de Deutherius, évêque de Vence, dit: *obiit Deutherius vincienſis epiſcopus.* (*D. J.*)

VINUNDRIA, (*Géog. anc*) ville de la haute Pannonie. Ptolomée, *l. II. c. xv.* la nomme parmi les villes qui étoient éloignées du Danube. Lazius penſe que c'eſt aujourd'hui Windiſchgratz. (*D. J.*)

VIOL, VIOLEMENT, VIOLATION, (*Synonim.*) on ſe ſert fort bien du premier en terme de palais, pour exprimer le crime que l'on commet en violant une femme ou une fille, & *violement* ne vaudroit rien en ce ſens-là; mais *violement* ſe prend pour l'infraction d'une loi, & eſt toujours ſuivi d'un génitif; il a été accuſé de *viol;* il a été condamné pour un *viol*. On ne diroit pas, il a été accuſé de *violement*; il a été condamné pour un *violement*; mais on dit, le *violement* des lois, le *violement* d'une alliance. *Violation* ſe dit plutôt que *violement* des choſes ſacrées; on dit la *violation* des azyles, des égliſes, des ſépulchres, d'une coutume réligieuſe, & du droit des gens en la perſonne d'un ambaſſadeur. (*D. J.*)

VIOL, ſ. m. (*Gram. & Juriſp.*) terme qui paroît être un abrégé du mot *violence*, en latin *ſtuprum*, eſt le crime que commet celui qui uſe de force & de violence ſur la perſonne d'une fille, femme ou veuve, pour la connoître charnellement, malgré la réſiſtance forte & perſévérante que celle-ci fait pour s'en défendre.

Pour caractériſer le *viol*, il faut que la violence ſoit employée contre la perſonne même, & non pas ſeulement contre les obſtacles intermédiaires, tels qu'une porte que l'on auroit briſée pour arriver juſqu'à elle.

Il faut auſſi que la réſiſtance ait été perſévérante juſqu'à la fin; car s'il n'y avoit eu que de premiers efforts, ce ne ſeroit pas le cas du *viol*, ni de la peine attachée à ce crime. Cette peine eſt plus ou moins rigoureuſe ſelon les circonſtances.

Lorſque le crime eſt commis envers une vierge, il eſt puni de mort, & même du ſupplice de la roue, ſi cette vierge n'étoit pas nubile. Chorier ſur Guypape rapporte un arrêt du parlement de Grenoble, qui condamna à cette peine un particulier pour avoir violé une fille âgée ſeulement de quatre ans huit mois.

Quand le *viol* eſt joint à l'inceſte, c'eſt-à-dire qu'il ſe trouve commis envers une parente ou une religieuſe profeſſe, il eſt puni du feu.

Si le *viol* eſt commis envers une femme mariée, il eſt puni de mort, quand même la femme ſeroit de mauvaiſe vie: cependant quelques auteurs exigent pour cela que trois circonſtances concourent; 1°. que le crime ait été commis dans la maiſon du mari, & non dans un lieu de débauche; 2°. que le mari n'ait point eu part à la proſtitution da ſa femme. 3°. que l'auteur du crime ignorât que la femme étoit mariée.

Lorſque le *viol* eſt joint à l'abus de confiance, comme du tuteur envers ſa pupille ou autre, à qui la loi donnoit une autorité ſur la perſonne qu'il a violée, il y a peine de mort, s'il eſt prouvé que le crime a été conſommé; & à celle des galeres ou du banniſſement perpétuel, s'il n'y a eu ſimplement que des efforts.

On n'écouteroit pas une fille proſtituée qui ſe plaindroit d'avoir été violée, ſi c'étoit dans un lieu de débauche: ſi le fait s'étoit paſſé ailleurs, on pourroit prononcer quelque peine infamante, & même la peine de mort naturelle ou civile, telle que le banniſſement ou les galeres perpétuelles, ſi cette fille avoit totalement changé de conduite avant le *viol*.

Boerius & quelques autres auteurs prétendent qu'une femme qui devient groſſe, n'eſt point préſumée avoir été violée, parce que le concours reſpectif eſt néceſſaire pour la génération.

La déclaration d'une femme qui ſe plaint d'avoir été violée, ne fait pas une preuve ſuffiſante, il faut qu'elle ſoit accompagnée d'autres indices, comme ſi cette femme a fait de grands cris, qu'elle ait appellé des voiſins à ſon ſecours, ou qu'il ſoit reſté quelque trace de la violence ſur ſa perſonne, comme des contuſions ou bleſſures faites avec armes offenſives; mais ſi elle s'eſt tue à l'inſtant, ou qu'elle ait tardé quelque tems à rendre plainte, elle n'y eſt plus recevable.

Bruneau rapporte un trait ſingulier, qui prouve combien les preuves ſont équivoques en cette matiere. Un juge ayant condamné un jeune homme qu'une femme accuſoit de *viol*, à lui donner une ſomme d'argent par forme de dommages-intérêts, il permit en même tems à ce jeune homme de reprendre l'argent qu'il venoit de donner; ce que ce jeune homme ne put faire par rapport à la vigoureuſe réſiſtance que lui oppoſa cette femme, à laquelle le juge ordonna en conſéquence de reſtituer l'argent, ſur le fondement qu'il lui eût été encore plus facile de défendre ſon honneur, que ſon argent, ſi elle l'eût voulu.

Voyez au ff. le titre *ad leg. Jul. de vi publ.* & au code *de raptu virginum*, *inſtit. de publ. judic.* Julius Clarus, Damhoud, Boerius, Bruneau, Papon, & le *tr. des crimes* par M. de Vouglans, *tit. 3. ch. vij.* (*A*)

VIOLACA-LACA, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbres de l'île de Madagaſcar, dont le fruit reſſemble au poivre noir, ſans en avoir le goût. Il eſt aſtringent & deſſicatif.

VIOLE, ſ. f. (*Lutherie.*) inſtrument de muſique, qui eſt de même figure que le violon, à la reſerve qu'elle eſt beaucoup plus grande: elle ſe touche de même avec un archet; mais elle a ſix cordes & huit touches diviſées par demi-tons; elle rend un ſon plus grave qui eſt fort doux & fort agréable. Un jeu de *violes* eſt compoſé de quatre *violes* qui font les quatre parties. La tablature de la *viole* ſe met ſur les ſix lignes ou reglets.

Il y a des *violes* de bien des ſortes. 1°. La *viole d'amour*; c'eſt une eſpece de deſſus de *viole* qui a ſix cordes d'acier ou de laiton, comme celles du claveſſin, & que l'on fait ſonner avec un archet à l'ordinaire. Cela produit un ſon argentin qui a quelque choſe de fort agréable. 2°. Une grande *viole*, qui a 44 cordes, & que les Italiens appellent *viola de bardone*, mais qui eſt peu connue en France. 3°. La *baſſe de viole*, que les Italiens appellent auſſi *viola di gamba*, c'eſt-à-dire *viole de jambe*, parce qu'on la tient entre les jambes. Broſſard dit qu'on la nomme auſſi *viole de jambe*; ce que les Italiens appellent *alto viola*, en eſt la haute-contre; & leur *tenore viola* en eſt la taille, *&c.* Le ſieur Rouſſeau a fait un traité exprès ſur cet inſtrument; on peut le conſulter. 4°. Les Italiens ont encore une *viole* qu'ils appellent *viole bâtarde*. Broſſard croit que c'eſt une *baſſe de violon* montée de ſix ou ſept cordes, & accordée comme la *baſſe de viole*. 5°. Ce que les Italiens appellent *viole de bras*, *viola di braccio*, ou ſimplement *brazzo*, bras, eſt un inſtrument à archet, qui répond à notre haute contre, taille & quinte de violon. 6°. Leur premiere *viole* eſt à-peu-près notre haute-contre de violon; du moins on ſe ſert communément de la clé de *c ſol ut*, ſur la premiere ligne, pour noter ce qui eſt deſtiné pour cet inſtrument. 7°. Leur ſeconde *viole* eſt à-peu-près notre taille de violon, de la clé de *c ſol ut*, ſur la ſeconde ligne. 8°. Leur troiſieme *viole* eſt à-peu-près notre quinte de violon, la clé de *c ſol ut*, ſur la troiſieme ligne. 9°. Leur quatrieme *viole* n'eſt point en uſage en France; mais on la trouve ſouvent dans les ouvrages étrangers, la

clé de *c ſol ut*, eſt comme la taille des voix, ſur la quatrieme ligne d'en-haut. 10°. Enfin, leur petite *viole* eſt, à le bien prendre, notre deſſus de *viole*. Cependant ſouvent les étrangers confondent ce mot avec ce que nous venons de dire de *viola prima, ſeconda*, &c. ſur-tout lorſque ces adjectifs numéraux *prima, ſeconda, terza*, &c. y ſont joints. (*D. J.*)

VIOLE, *baſſe de*, (*Inſtrument de Muſique.*) de la claſſe des violons, repréſenté *Pl. II. fig.* 1. *de Lutherie*, eſt composé, de même que les inſtrumens, de deux tables, collés ſur des écliſſes, qui ſont les côtés ou le tour de l'inſtrument *DDD*, & d'un manche *AFG*, dont la partie ſupérieure *A* eſt traverſée par les chevilles *E*, par le moyen deſquelles on tend des cordes *aQ* ſur l'inſtrument; la partie *FG* du manche s'appelle le *talon*, lequel eſt collé ſur le taſſeau. Au reſte, la facture de cet inſtrument eſt la même que celle du *violon*, *voyez* VIOLON, dont il ne differe que parce qu'il a un plus grand nombre de cordes, que les écliſſes ſont plus larges, & que la piece *QR*, à laquelle les cordes ſont attachées, eſt elle-même accrochée à un morceau de bois *Q*, qu'on peut appeller *contre-taſſeau*; au-lieu qu'aux baſſes de violon cette piece *QR*, appellée le *tirant*, eſt liée à un bouton, qui eſt à la place du contre-taſſeau. Le manche *AF* eſt couvert d'une piece de bois dur, noirci ou d'ébene, notée *aB*, qu'on appelle la *touche*, parce qu'on touche cette piece avec les doigts aux endroits où il faut la toucher; il y a des ligatures de cordes de boyau, marquées *abcd*, &c. que l'on appelle ſingulierement *touches*, & ſur leſquelles on applique les cordes *aC*, pour déterminer la longueur de leur partie vibrante, laquelle ſe prend depuis le chevalet *C* juſqu'à la touche, ſur laquelle la corde eſt appliquée; ce qui détermine le degré de leur ſon. Les touches ſont éloignées les unes des autres, comme les diviſions du monocorde, *voy.* MONOCORDE, qui ſont tous compris dans l'étendue de l'octave, laquelle, pour les inſtrumens, eſt diviſée en douze demi-tons égaux. *Voyez* DIAPASON. Quoique cependant on puiſſe y appliquer d'autres tempéramens, l'intervalle d'une touche à l'autre eſt un ſemi-ton; ainſi l'intervalle *ab*, compris depuis le fillet *a* qui eſt la piece d'ivoire, ſur laquelle paſſent les cordes juſqu'à la premiere touche *b*, il n'y a qu'un ſemi-ton: ainſi pour former un ton, il faut toujours paſſer par-deſſus une touche. La *viole* a ſept cordes de boyau, dont les plus groſſes ſont filées d'argent ou de cuivre, comme à la *baſſe de violon*. Ces cordes ſont accordées, enſorte que de chacune a ſa voiſine, il y a l'intervalle d'une quarte, excepté de la quatrieme à la troiſieme, où l'intervalle doit être ſeulement d'une tierce, & forment à vuide les tons, *la, ré, ſol, ut, mi, la ré,* 7 6 5 4 3 2 1 *voyez* la *table du rapport de l'étendue des inſtrumens*, & la *figure* ſuivante, & la tablature marquée par les lettres *abcdefg hiklmn*, qui ſont les ſeules dont on faſſe uſage; on écrit ces lettres ſur ſix lignes paralleles, comme celles ſur leſquelles on écrit ordinairement la muſique. La ligne ſupérieure répréſente la chanterelle, ou la plus aiguë; la ſeconde, la ſeconde corde; la troiſieme, la troiſieme, &c. ſelon l'ordre des nombres 1 2 3 4 5 6 7; la ſeptieme eſt repréſentée par l'eſpace, qui eſt au-deſſous de ſix lignes où on écrit les lettres; on remarquera que les lettres doivent être écrites ſur les lignes mêmes, & non au-deſſus ou dans leur intervalle.

Figure du manche de la viole, *avec les noms des tons que font les cordes étant touchées aux endroits où ces noms ſont écrits.* Les lignes verticales repréſentent les cordes, & les horiſontales les touches.

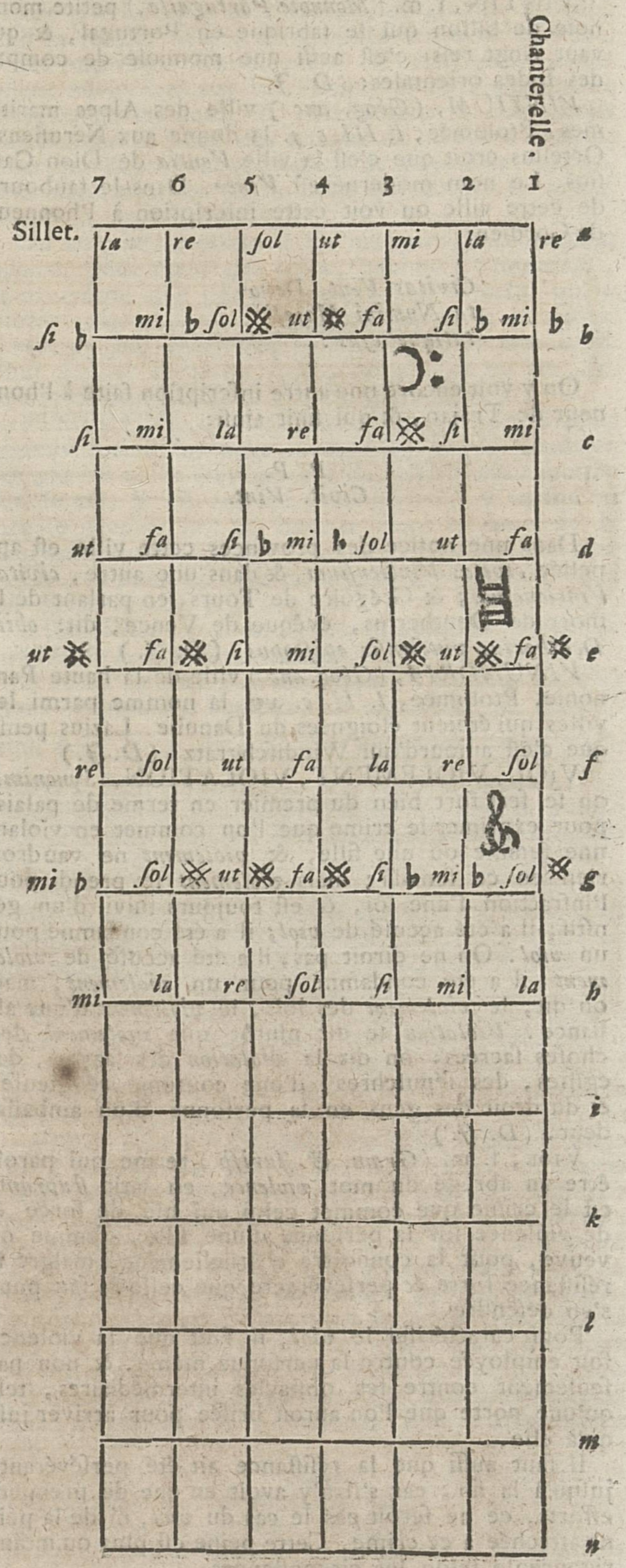

Cette tablature eſt ſi intelligible, qu'elle n'a pas beſoin d'explication; on conçoit de reſte que les touches *bcdefgh*, leſquelles répondent à toutes les ſept cordes étant touchées ſur quelle corde on voudra, rendront le ton qui eſt écrit à l'interſection de la corde & de la touche. Ainſi ſi le *c* de la chanterelle étant touchée, rend le ſon *mi*, la ſeconde corde étant touchée ſur la même touche *c*, rendra le ſon *ſi*. Cette même corde étant touchée ſur la touche *d*, rendra le ſon *ut*, qui fait l'uniſſon avec l'*ut* de la clé de *c ſol ut* des clavecins; ainſi des autres. Les lignes ponctuées *iklmn* repréſentent les autres endroits de la touche où on peut poſer les doigts, & qui ne ſont point garnis de cordes de boyau. Ces intervalles qui ont ſervi à trouver les lieux des autres touches *bcdefgh*, contiennent, comme eux, un demi ton. La longueur *an*, compriſe entre le fillet & la ligne ponctuée *n*, doit être égale à la moitié de la longueur des cordes priſes depuis le fillet *a*, juſqu'au chevalet *C*. *Voyez* la *figure*. Les cordes fixées au point *n* & touchées dans leurs parties *nC*

avec

avec l'archet, ſonnent l'octave au-deſſus du ſon qu'elles rendent à vuide, c'eſt-à-dire lorſqu'elles ne ſont point touchées avec les doigts, & qu'elles peuvent vibrer dans toute leur longueur *aC*.

La tablature de la *viole* qui ſuit par notes de muſique & lettres de l'alphabet fera voir ſon accord, ſon étendue, & le rapport du doigté expliqué ci-devant par la *figure* du manche, les *a* placés au-deſſous des notes, marqueront quels ſons la corde rend à vuide, & les autres lettres quels ſons rendent les cordes étant touchées ſur les touches auxquelles ces lettres ſe rapportent. Toutes les lettres de différentes cordes placées au-deſſous les unes des autres vis-à-vis d'une même note, ſonnent toutes l'uniſſon de cette note, & par conſéquent l'uniſſon entre elles; les ſix lignes de la tablature par lettres, avec l'eſpace au-deſſous, repréſentent les ſept cordes de la *viole*, comme ſi le manche de cet inſtrument étoit couché ſur le côté. Les lettres miſes ſur chaque corde marquent à quel endroit ou quelle touche de cette corde il faut toucher.

Tablature de la baſſe de viole.

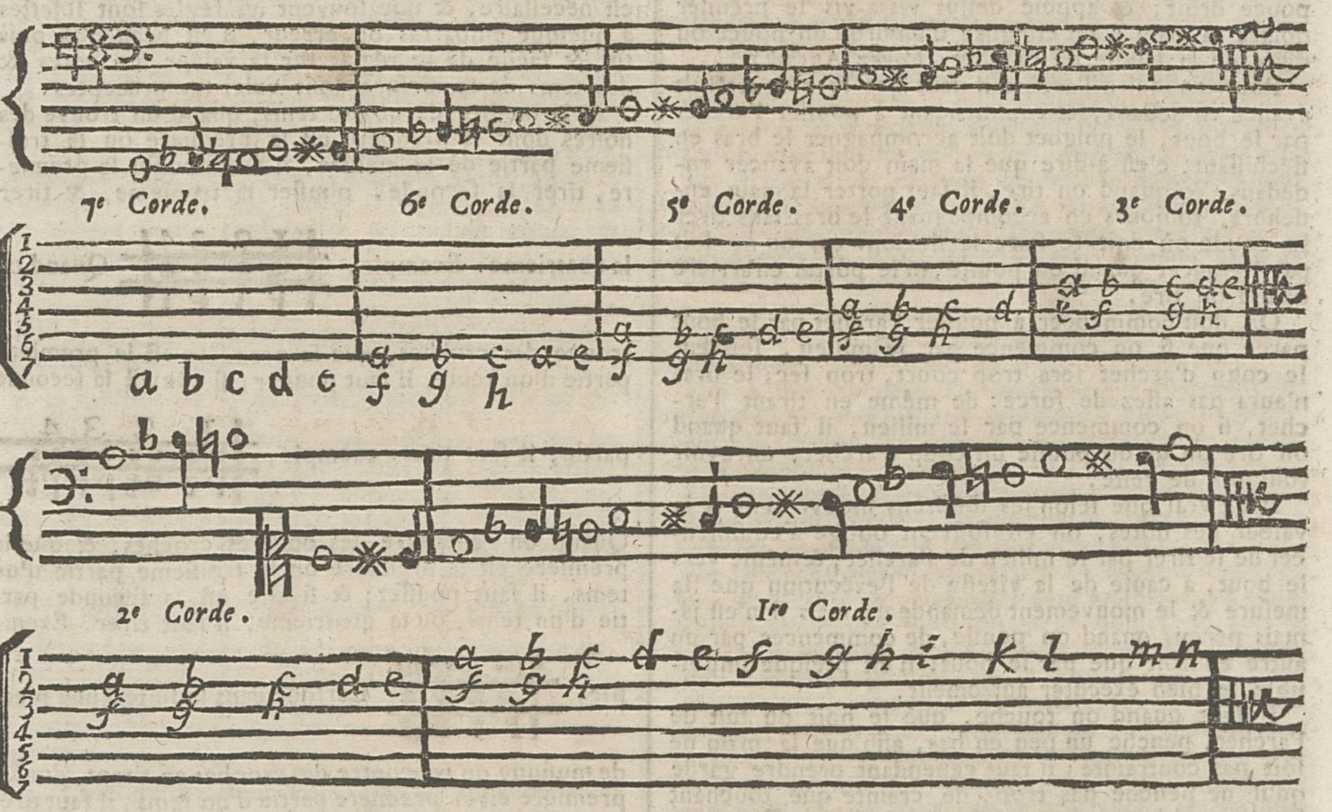

Pour accorder la *viole*, ainſi que la tablature ci-deſſus montrée; il faut d'abord monter la corde du milieu, qui eſt la quatrieme à un ton raiſonnable, enſorte que la chanterelle ne ſoit point trop forcée en montant cette corde trop haut, ni auſſi la tenir trop baſſe, parce que ces cordes des baſſes ne pourroient pas articuler; mais cette corde ſera montée à ſon vrai ton. Pour la baſſe de *viole*, ſi elle eſt à l'octave en-deſſous de l'*ut* de la clé de *c ſol ut* des clavecins, ou à l'uniſſon du quatre-piés, *voyez* la *table du rapport de l'étendue des inſtrumens*; après avoir mis cette corde au ton, il faut poſer le troiſieme doigt de la main gauche un peu au-deſſus de la quatrieme touche *e*, enſorte qu'il ſoit entre la touche *d* & la touche *e*, mais plus près de cette derniere, & ſur la quatrieme corde; ce qui lui fera rendre, lorſqu'on la pincera vers le chevalet, le ſon *mi* tierce-majeure, à l'uniſſon duquel il faut accorder la troiſieme corde, enſorte qu'elle ſonne à vuide l'uniſſon de la quatrieme corde touchée en *e*; ce qui eſt montré par la tablature où l'on voit un —*a*— au-deſſus d'un —*e*— en cette ſorte 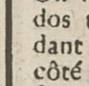. Il faut enſuite poſer le petit doigt ſur l'*f* de cette troiſieme corde, & monter la ſeconde à vuide à l'uniſſon ce qui fait l'intervalle d'une quarte. Il faut enſuite accorder la premiere corde ou chanterelle à l'uniſſon de l'*f* de la ſeconde, ce qui fait encore un quarte ; on accordera enſuite les cordes des baſſes, ſavoir la cinquieme, en mettant le petit doigt ſur *f* de la cinquieme, que l'on mettra à l'uniſſon de la quatrieme à vuide, ce qui fait l'intervalle d'une quarte ; on accordera de même la ſixieme ſur la cinquieme à vuide, & la ſeptieme auſſi ſur la ſixieme à vuide. *Voyez* la *tablature*.

Cette maniere d'accorder la *viole* & les autres inſtrumens qui ont le manche diviſé s'appelle *par uniſſons*: on peut l'accorder par quartes; c'eſt la maniere ordinaire des maîtres qui diſtinguent facilement cet intervalle en touchant deux cordes à la fois. On peut auſſi l'accorder par quintes, par octaves, ces différentes manieres ſervent de preuve les unes aux autres.

Pour jouer de cet inſtrument, que les Italiens appellent *viola di gamba*, pour la diſtinguer des autres eſpeces dont on parlera ci-après, & parce qu'on la tient entre ſes jambes, il ne ſuffit pas de ſavoir la tablature, il faut encore ſavoir poſer la main, & gouverner l'archet. *Voyez* Archet. Premierement, on doit prendre un ſiege qui ne ſoit ni trop haut, ni trop bas, s'aſſeoir ſur le bord du ce ſiege, afin de pouvoir placer la *baſſe de viole* entre ſes jambes, laquelle on prend par le talon *FG* du manche près le corps de l'inſtrument, & non par le milieu du manche, où on ſeroit expoſé à déranger les touches. On mettra enſuite l'inſtrument entre ſes jambes, ſon dos tourné vers celui qui en joue, enſorte cependant qu'elle entre un peu plus du côté droit que du côté gauche entre les jambes. Son manche doit paſſer au côté gauche de la tête. On portera enſuite la main gauche vers le haut du manche où ſont les touches, en arrondiſſant le poignet & les doigts; il faut placer le pouce derriere le manche vis-à-vis le doigt du milieu; les autres doigts ſont du côté de la touche pour toucher les cordes. On doit avoir attention que la *viole* ſoit ſi ferme entre les jambes, que la main ne ſoit pas occupée à la ſoutenir, afin qu'elle ſoit toujours libre pour agir, outre que quelquefois on eſt obligé de tenir le pouce en l'air, comme quand on pratique la langueur; car ſi alors la *viole* n'étoit pas ferme entre les jambes, elle tomberoit ſur l'épaule; il n'y a qu'une ſeule occaſion où on ſoit obligé d'avancer la *viole* en-devant avec le pouce, c'eſt lorſqu'on eſt obligé de toucher les groſſes cordes: car ſi on ne le faiſoit pas, on ſeroit obligé de retirer le corps & de ſe gêner, outre que la poſture ſeroit deſagréable, & lorſqu'on veut la re-met-

mettre en ſa premiere ſituation, on la retire avec les doigts qui ſont placés ſur la touche.

Quand on veut placer les doigts, il faut les mettre près les touches, entre celle dont on veut tirer le ſon & le ſillet, & jamais deſſus, & preſſer la corde avec le bout du doigt, enſorte qu'elle s'applique fermement ſur la touche, qui détermine la longueur de corde qui doit rendre le ſon que l'on deſire; c'eſt une regle de ne jamais toucher les cordes que de la pointe du doigt, ſi ce n'eſt que lorſque quelque accord oblige de coucher le premier.

La main droite, qui tient & gouverne l'archet, doit le tenir en mettant le doigt du milieu ſur le crin en-dedans, le premier doigt couché, ſoutenant le pouce droit, & appuié deſſus vis-à-vis le premier doigt; la main étant éloignée d'environ un pouce ou deux de la hauſſe de l'archet. *Voyez* ARCHET.

Pour conduire l'archet il faut que le poignet ſoit avancé en-dedans, & commençant à pouſſer l'archet par le bout, le poignet doit accompagner le bras en fléchiſſant, c'eſt-à-dire que la main doit avancer en-dedans, & quand on tire, il faut porter la main en-dehors, toujours en accompagnant le bras ſans tirer le coude où doit ſe faire la flexion: car on ne doit pas l'avancer quand on pouſſe, ni le porter en arriere quand on tire.

On doit commencer à pouſſer l'archet par le bout parce que ſi on commence par le milieu, ſouvent le coup d'archet ſera trop court, trop ſec; le bras n'aura pas aſſez de force: de même en tirant l'archet, ſi on commence par le milieu, il faut quand on tire ou qu'on pouſſe un coup d'archet, en avoir toujours de reſte.

Il eſt vrai que ſelon les différens mouvemens & la valeur des notes, on eſt ſouvent obligé à commencer de le tirer par le milieu de l'archet, & même vers le bout, à cauſe de la viteſſe de l'exécution que la meſure & le mouvement demandent; mais il n'eſt jamais permis quand on pouſſe, de commencer par un autre endroit que par le bout; il eſt preſque impoſſible de bien exécuter autrement.

Il faut quand on touche, que le bois ou fuſt de l'archet, penche un peu en-bas, afin que la main ne ſoit pas contrainte; il faut cependant prendre garde qu'il ne penche pas trop, de crainte que touchant ſur les cordes, cela ne faſſe un mauvais effet.

Pour tirer un ſon net, il faut toucher les cordes avec l'archet, à environ deux ou trois pouces de diſtance du chevalet *C*, car quand on touche plus près, le ſon que l'on tire eſt déſagréable, & quand on touche plus loin, on eſt en danger de toucher pluſieurs cordes enſemble, & même il eſt très-difficile de l'empêcher, parce que les cordes fléchiſſent trop ſous l'archet.

Il y a un choix à faire entre tirer & pouſſer l'archet; ce qu'on doit ſoigneuſement obſerver, parce que certaines notes doivent être touchées en tirant, & d'autres en pouſſant; tout le monde ſait ce que c'eſt que tirer & pouſſer l'archet, mais cependant pour ne point laiſſer rien à deſirer à ceux qui pourroient l'ignorer, on va en donner la définition; d'abord il faut ſavoir que l'on touche les cordes de tous les inſtrumens à archet, avec le crin de l'archet, comme ſi on vouloit les ſcier. En ſecond lieu, on appelle *pouſſer*, lorſqu'on commence à poſer l'archet ſur les cordes par ſon extrémité ou ſa pointe, & qu'on le gliſſe ſur elles, enſorte que la main s'en approche de plus en plus; au contraire on appelle *tirer*, lorſqu'on applique d'abord l'archet ſur les cordes, enſorte qu'elles le touchent près de la main, que l'on s'éloigne des cordes en traînant l'archet. *V.* ARCHET.

Il faut ſavoir auſſi qu'il y a deux manieres de tenir les inſtrumens à cordes & à archet: ſavoir, comme la baſſe-de-*viole*, ainſi qu'il a été expliqué. C'eſt de cette ſorte que l'on tient les baſſes de violon, contrebaſſes, & autres grands inſtrumens: l'autre maniere eſt de tenir les inſtrumens comme on tient le violon, & tous ceux qui n'excedent pas l'étendue du bras. *Voyez* VIOLON. C'eſt une regle générale qu'il faut tirer ſur ces derniers inſtrumens ce qu'on pouſſe ſur les autres, ainſi ſur la baſſe de *viole* & la baſſe de violon, on pouſſe les longues, & on tire les breves; au-lieu que ſur le violon & les autres inſtrumens que l'on tient de même, on tire les longues & on pouſſe les breves; la raiſon de cette différence eſt qu'au toucher des baſſes la force du bras eſt en pouſſant, & qu'au violon elle eſt en tirant; ce qui vient de la différente maniere de tenir ces inſtrumens.

Quelques-uns donnent pour regle du coup d'archet, de ſe régler ſur le nombre de notes de même valeur, dont le nombre eſt pair ou impair: quand il eſt pair, ils veulent que l'on commence en pouſſant & quand il eſt impair, ils veulent que l'on tire; comme auſſi lorſque dans la ſuite de la piece il ſe rencontre des croches ou doubles croches, dont la premiere eſt en tirant, & dont le nombre eſt pair, ils veulent que l'on tire la premiere & la ſeconde; & s'il eſt non-pair, ils veulent que l'on continue le coup d'archet; mais comme le nombre des notes n'eſt pas toujours facile à diſtinguer auſſi promptement qu'il eſt néceſſaire, & que ſouvent les regles ſont ſujettes à quelque embarras ou erreur, il eſt beaucoup plus ſûr & facile de ſe régler ſur la valeur des notes & des tems de la meſure dont voici les préceptes.

A la meſure de quatre tems, quand on trouve des noires dont la premiere eſt la premiere ou la troiſieme partie de la meſure, il faut pouſſer la premiere, tirer la ſeconde, pouſſer la troiſieme, & tirer la quatrieme. Exemple, 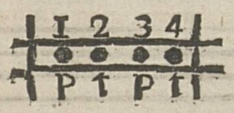

Quand on trouve des croches, que la premiere eſt la premiere partie d'un tems, il faut pouſſer; ſi elle eſt la ſeconde partie, il faut tirer: exemple,

Quand on rencontre des doubles croches, & que la premiere eſt la premiere ou la troiſieme partie d'un tems, il faut pouſſer; & ſi elle eſt la ſeconde partie d'un tems, ou la quatrieme, il faut tirer. Exemple,

Lorſque dans la ſuite d'une piece de muſique on rencontre des croches en tirant, dont la premiere eſt la premiere partie d'un tems, il faut tirer la premiere & la ſeconde

Si on rencontre des doubles croches en tirant, dont la premiere eſt la premiere ou troiſieme partie de la meſure, il faut pareillement tirer la premiere & la ſeconde; cette regle doit être obſervée dans toutes les meſures.

Quand dans la ſuite d'une piece il ſe trouve quelque chute de chant, ou quelque cadence finale, dont la derniere note eſt aſſez longue pour reprendre le coup d'archet, il en faut obſerver les regles comme ſi on commençoit la piece:

Lorſque l'on coule une octave, ou quelque paſſage, en tirant d'un ſeul coup d'archet, il faut toujours pouſſer la note qui fait la chute de l'octave ou du paſſage.

Il faut remarquer qu'il y a de la différence entre couler deux notes ou les tirer; quand on veut couler, il n'y a que les doigts qui doivent agir, & l'archet ne doit point quitter les cordes; mais quand on tire deux notes, il faut ſoulever l'archet à moitié de ſon coup, & le remettre auſſitôt, en continuant le même coup, & non pas en recommençant à tirer, quand on trouve des croches ou doubles croches, dont on eſt obligé de tirer la premiere & la ſeconde, ſuivant la regle ci-devant. Si le mouvement eſt fort vîte, il ne faut point lever l'archet, mais le couler d'un ſeul coup.

Dans les pieces de muſique où le mouvement eſt fort léger, on ſuit ordinairement le coup d'archet, quand on a obſervé les regles en commençant, car par la ſuite on n'obſerve point les regles, à moins qu'on ne rencontre des notes aſſez longues pour favoriſer le coup d'archet.

A la meſure à trois tems, ſi la premiere meſure eſt compoſée de trois notes valant chacune un tems, il faut commencer en tirant 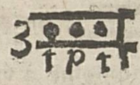

& ſi la premiere vaut deux tems, ou ſi elle eſt pointée, il faut commencer en pouſſant.

Quand

Quand la piece eſt de mouvement, & qu'il ſe marque ſur la premiere note de chaque meſure, ſur des notes qui valent chacune un tems, ſi les deux premieres ſont ſur un même degré, il faut pouſſer la premiere, & pouſſer les deux ſuivantes ſans lever l'archet, c'eſt-à-dire qu'il faut à la moitié du coup en marquer un ſecond, en continuant le même coup; mais ſi la premiere & la ſeconde de la meſure ſont ſur différens degrés, il les faut pouſſer d'un ſeul coup c'eſt-à-dire qu'à la moitié du pouſſé, il faut marquer la ſeconde note, en continuant le même coup. Cette regle doit être obſervée particulierement quand les notes montent ou deſcendent par degrés conjoints.

Lorſque le mouvement ne ſe marque ſur aucun tems de la meſure, & qu'il marche toujours également, il faut ſuivre le coup d'archet, à moins qu'il ne ſe rencontre quelques pauſes ou quelque cadence finale, ou quelqu'autre note aſſez longue pour favoriſer le coup d'archet, ſans intéreſſer le mouvement au même ſigne ou triple de mouvement; lorſque l'on trouve une note valant deux tems au commencement de la meſure, dans le courant d'une piece & en tirant, s'il ſuit une noire d'un ſeul tems, il la faut encore tirer, c'eſt-à-dire du même coup, en ſoulevant un peu l'archet.

Quand chaque meſure eſt compoſée de noires & de blanches qui ſyncopent en levant, il faut ſuivre l'archet, & quand ce mélange ceſſe, on recommence à obſerver les regles.

A la meſure de $\frac{3}{8}$ ou trois pour huit, il faut obſerver le coup d'archet ſur les croches, comme on l'obſerve ſur les noires dans la meſure à trois tems.

Dans toutes les meſures quand on trouve une noire ou croche pointée en tirant; il faut tirer la ſuivante du même coup, autant que la meſure le permet.

A la meſure de ſix pour quatre, $\frac{6}{4}$ il faut obſerver les mêmes préceptes que pour le triple ſimple, & faiſant deux meſures d'une, la meſure étant compoſée de ſix noires, ſur les trois premieres & ſur les trois dernieres deſquelles on obſervera les regles du triple.

A la meſure ſix pour huit, $\frac{6}{8}$, & dans tous les mouvemens de gigue, il faut ſuivre le coup d'archet, quoique ſouvent les notes pointées ſe trouvent en tirant; il faut ſeulement obſerver que dans cette meſure, ſoit en mouvement de gigue ou non, lorſqu'il ſe rencontre une noire en tirant, qui eſt la premiere ou la troiſieme note de la meſure, il faut tirer du même coup la croche ſuivante.

Aux airs de mouvement de la meſure à deux tems ſur les noirs, il faut pouſſer la premiere partie du premier & du ſecond tems, & ſi la note qui commence la meſure vaut un tems, il faut tirer les deux ſuivantes d'un ſeul coup, & les marquer également; mais ſi la premiere note eſt la ſeconde ou quatrieme partie d'un tems, il faut commencer en tirant.

A la meſure de quatre pour huit, $\frac{4}{8}$, il faut obſerver les regles du coup d'archet ſur les croches, comme on les obſerve aux autres ſignes de deux tems; quand les croches ſont beaucoup mêlées de doubles croches, il faut ſuivre le coup d'archet.

Dans toutes les meſures où le mouvement n'eſt point marqué, & où il n'y a point de chute de chant, il faut ſuivre le coup d'archet ſur les notes égales, particulierement dans tous les mouvemens vîtes.

Quand on trouve une note ſyncopée en tirant, il faut tirer la ſuivante du même coup: ſi ce n'eſt que cette ſuivante fût une ſeconde ſyncope; car alors il faudroit ſuivre le coup d'archet; cette regle doit être particulierement obſervée aux airs de mouvement.

A la meſure à quatre tems, les croches doivent être touchées également, c'eſt-à-dire, qu'il n'en faut pas marquer une: mais pour les doubles croches, il faut un peu marquer la premiere, troiſieme, *&c.*

A la meſure en deux tems, dans les airs de mouvement ſur des croches, il faut un peu marquer la premiere, troiſieme, *&c.* de chaque meſure; il faut prendre garde de les marquer un peu trop rudement.

A la meſure à trois tems ſur les croches, il faut un peu marquer la premiere de chaque meſure, & ſuivre les autres également; il faut obſerver la même choſe au triple double ſur les noires aux airs de mouvement.

Toutes ces regles peuvent ſervir pour le violon, & les autres inſtrumens qui lui reſſemblent, c'eſt-à-dire, que l'on tient comme lui pour en toucher, en changeant ſeulement le mot *tirer* en *pouſſer*, & le mot *pouſſer* en *tirer*.

Il y a quatre genres de pieces qu'on peut jouer ſur la *viole*; 1°. les pieces de mélodie, autrement de beaux chants. *Voy.* Melodie.

2°. Les pieces d'harmonie ou par accords, dont les parties ſatisfont agréablement l'oreille quand elles ſont bien ménagées dans la compoſition, & bien touchées dans l'exécution. *Voyez* Harmonie.

3°. Le jeu de s'accompagner ſoi-même lorſqu'on ſait bien conduire ſa voix & toucher la baſſe agréablement.

4°. Le jeu d'accompagnement dans les concerts de voix & d'inſtrumens. *Voyez* Accompagnement.

On pratique ſur la *viole* les mêmes agrémens que fait la voix, qui ſont la cadence ou tremblement, le port de voix, l'aſpiration, la plainte, la chûte, la double cadence, & en outre le marchement, le battement, & la langueur. On fait tous ces agrémens ſur la *viole* comme ſur tous les autres inſtrumens, en exécutant les unes après les autres les notes que les agrémens renferment.

Il y a trois de ces agrémens qui n'ont point de caracteres propres dans la tablature; ſavoir le battement, la langueur, la plainte, que pour cette raiſon on va expliquer.

Le battement ſe fait lorſque deux doigts étant poſés ſur la corde près l'un de l'autre, l'un appuie ſur la corde, & l'autre la bat fort légerement.

La langueur ſe fait en variant le doigt ſur la touche; on la pratique ordinairement lorſqu'on eſt obligé de toucher une note du petit doigt, & que la meſure le permet; cet agrément comme le précédent, doit durer autant que la note.

La plainte ſe fait en traînant le doigt ſur la corde d'une touche à l'autre prochaine en deſcendant, ſans le lever. Cet agrément n'eſt propre que pour les pieces de mélodie ou d'harmonie; car dans l'accompagnement on ne doit pas le pratiquer, ou ce doit être rarement avec beaucoup de prudence, afin qu'il n'en réſulte aucun mauvais effet contre les autres parties. Cet agrément ſe fait en procédant par le miton majeur ou mineur; il eſt fort touchant & pathétique, parce qu'il touche en paſſant les degrés enharmoniques.

En général, on ne connoît en France que trois ſortes d'inſtrumens appellés *violes*; ſavoir la baſſe de *viole* qui a ſept cordes; & le deſſus & le pardeſſus de *viole* qui en ont ſix. Ces trois inſtrumens ne different que par la groſſeur, & reſſemblent au violon, à l'exception que la table de deſſous eſt plate, le manche plus large & diſtingué par des touches, & qu'ils ont plus de cordes.

Ce que les Italiens appellent *alto viola*, eſt la haute-contre de celle dont nous parlons, & leur *tenore viola* en eſt la taille. Quelquefois ils l'appellent ſimplement *la viole*: quelques auteurs prétendent que c'eſt la *lyra*; d'autres, la *cythara*; d'autres, la *chelys*; & d'autres, la *teſtudo* des anciens. *Voyez* Lyre, *&c.*

2°. La *viole* d'amour, *viola d'amore*, eſt une eſpece de triple *viole* ou violon, ayant ſix cordes de cuivre ou d'acier, comme celles du claveſſin; elle rend une eſpece de ſon argentin, qui a quelque choſe de très-agréable.

3°. La grande *viole* qui a 44 cordes, & que les Italiens appellent *viola di bardone*: mais cet inſtrument n'eſt guere connu.

4°. La *viole* bâtarde que les Italiens appellent *viola baſtarda*, & dont les Anglois ne jouent pas non plus. Broſſard la prend pour une baſſe de *viole*, qui eſt montée de ſix ou ſept cordes, & ſur le même ton que la *viole* ordinaire.

5°. Ce que les Italiens appellent *viola di braccio*, ou ſimplement *braccio*, eſt un inſtrument qui répond à notre haute contre de deſſus, & cinquieme violon.

6°. La *viole* premiere, ou *viola prima* des Italiens, eſt préciſément notre violon haute-contre, ou du-moins les Italiens ſe ſervent ordinairement de la clé *c ſol ut*, à la premiere ligne, pour marquer la muſique compoſée pour cet inſtrument. 7°.

7°. La *viole* ſeconde, *viola ſeconda*, répond aſſez à notre violon taille; elle a la clé de *c ſol ut*, à la ſeconde ligne.

8°. La *viole* troiſieme, eſt à-peu-près la même choſe que notre cinquieme violon; elle a la clé de *c ſol ut*, à la troiſieme ligne.

9°. La *viole* quatrieme, *viola quarta*, n'eſt point connue en Angleterre ni en France; mais il en eſt fait ſouvent mention dans les compoſitions italiennes: la clé eſt à la quatrieme ligne.

Enfin, la petite *viole*, *violetta*, eſt préciſément notre *viole* triple; mais les étrangers confondent ſouvent ce terme avec ce que nous venons de dire de la *viole* premiere, ſeconde, troiſieme, *&c.*

VIOLENCE, (*Mythol.*) divinité fille du Styx, & compagne inſéparable de Jupiter: elle avoit un temple dans la citadelle de Corinthe, conjointement avec la Néceſſité; mais il n'étoit permis à perſonne d'y mettre le pié, dit Pauſanias. (*D. J.*)

VIOLENT, EMPORTÉ, (*Synon.*) il ſemble que le *violent* va juſque à l'action, & que l'*emporté* s'arrête ordinairement aux diſcours.

Un homme *violent* eſt prompt à lever la main; il frappe auſſi-tôt qu'il menace. Un homme *emporté* eſt prompt à dire des injures; il ſe fâche aiſément.

Les *emportés* n'ont quelquefois que le premier feu de mauvais; les *violens* ſont plus dangereux.

Il faut ſe tenir ſur ſes gardes avec les perſonnes *violentes*; & il ne faut ſouvent que de la patience avec les perſonnes *emportées*. *Girard*. (*D. J.*)

VIOLET, ſ. & adj. (*Teinture.*) couleur mêlée de bleu & de rouge, qui reſſemble à la fleur qui porte le nom de *violette*. Les ſoies *violettes* cramoiſies doivent être faites de pure cochenille avec la galle à l'épine, l'arſenic & le tartre; & après avoir été bien bouillies & lavées, être paſſées dans une bonne cuve d'Inde ſans mélange d'autres ingrédiens. Les *violets* ordinaires doivent être montés de bréſil, de bois d'Inde ou d'orſeille, puis paſſés à la cuve d'Inde. La teinture des laines *violettes* cramoiſi ſe fait de cuve & de cochenille, ſans y mêler d'orſeille ni autres ingrédiens. A l'égard des fils, les *violets* roſe-ſeche & amarante claire ſe teignent avec le bréſil, & ſe rabattent avec la cuve d'Inde ou indigo. (*D. J.*)

VIOLETTE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *viola*, genre de plante dont la fleur eſt anomale & compoſée de pluſieurs pétales; elle reſſemble à une fleur papilionacée; les deux pétales ſupérieurs ont la forme d'un étendart; les deux latéraux repréſentent des ailes; & l'inférieur eſt fait comme une carene. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit ordinairement à trois angles, qui s'ouvre en trois parties, & qui renferme des ſemences le plus ſouvent arrondies. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

La *violette* ordinaire, *viola martia purpurea, flore ſimplici odoro, I. R. H.* 420, eſt l'eſpece la plus commune de ce genre de plante. Tout le monde la connoît. Sa racine eſt fibrée, touffue, vivace. Elle pouſſe beaucoup de feuilles arrondies, larges comme celles de la mauve, dentelées en leurs bords, vertes, attachées à de longues queues,

Il s'éleve d'entr'elles des pédicules grêles, qui ſoutiennent chacun une petite fleur très-agréable à la vue, d'une belle couleur pourprée ou bleue tirant ſur le noir, d'une odeur fort douce & réjouiſſante, d'un goût viſqueux accompagné de tant-ſoit-peu d'acreté. Cette fleur charmante eſt compoſée de cinq petits pétales avac autant d'étamines à ſommets obtus, & d'une eſpece d'éperon; le tout eſt ſoutenu par un calice diviſé juſqu'à la baſe, en cinq parties.

A cette fleur ſuccede un capſule ovale, qui dans ſa maturité s'ouvre en trois quartiers, & laiſſe voir pluſieurs ſemences preſque rondes, attachées contre les parois de la capſule, plus menues que celles de la coriandre, & de couleur blanchâtre.

Cette plante croît aux lieux ombrageux, en terre graſſe, dans les foſſés, le long des haies, contre les murailles, à la campagne & dans les jardins, où elle ſe multiplie aiſément par des filets longs & rampans, qui prennent racine çà & là. Elle fleurit au premier printems vers le mois de Mars, & ne perd point ſes feuilles ſa verdure pendant l'hiver.

Tournefort compte cinquante-trois eſpeces de *violettes;* car cette plante donne des feuilles & des fleurs très-variées, ſimples, doubles, pourpres, bleues, jaunes, blanches, de trois couleurs, *&c.*

Les *violettes* du Chyly different encore des européennes, ſelon le p. Feuillée, en ce que leurs fleurs ne donnent aucune odeur, & que leurs feuilles ſont alternes, taillées en fer de pique, aſſez ſemblables à celles de l'origan, & éloignées les unes des autres d'environ un demi-pouce.

Les anciens botaniſtes ont nommé *violettes* diverſes plantes qui ſont d'un genre différent, comme la julienne, qui eſt une eſpece d'heſperis & *violette* à large feuille, qui eſt la grande lunaire.

Les Grecs, ſuivant la remarque de Saumaiſe, ont donné le nom général de ἴον à la fleur que les Latins ont appellé *viola;* mais les Grecs faiſoient deux eſpeces d'ἴον; la premiere qu'ils nommoient μελάνιον, & l'autre λευκοῖον. La μελανιον venoit d'elle-même ſans être ſemée, & c'eſt celle que nous appellons *violette*. La ſeconde dite λευκόιον ſe ſemoit & ſe cultivoit dans les jardins, c'eſt notre violier, ou notre giroflée. Les Grecs diſtinguoient trois ſortes de violiers, des jaunes, qui étoient les plus communs, des blancs & des pourprés. C'eſt des violiers jaunes & non pas des *violettes*, qu'Horace parle dans ce paſſage: *nec tinctus viola pallor amantium*, les Latins ayant nommé indifféremment *violæ* & les μελάνια & les λευκοῖα des Grecs; ainſi le poëte a emprunté la couleur de la giroflée jaune pour peindre la triſte pâleur des amans, pâleur ſemblable à celle de ceux qui ont la jauniſſe. (*D. J.*)

VIOLETTE, (*Mat, méd. & Pharmacie.*) les fleurs, les feuilles & les ſemences de cette plante ſont en uſage en médecine.

Toutes ces parties ſont légérement purgatives. La racine paſſe pour l'être beaucoup davantage; mais elle n'eſt pas d'uſage.

Les fleurs de *violette* ont une odeur douce des plus agréables; elles donnent une eau diſtillée aromatique foible en parfum, & point d'huile eſſentielle. Elles contiennent une ſubſtance mucilagineuſe, peu abondante, pour laquelle on les emploie principalement à titre de remede adouciſſant, relâchant, pectoral. On prend l'infuſion ou la très-légere décoction de ces fleurs pour ptiſane ou boiſſon ordinaire, dans les rhumes, les maladies aiguës de la poitrine, les affections des voies urinaires, les douleurs d'entrailles, les menaces d'inflammation, & l'inflammation même de ces parties, *&c.* On a coutume de monder ces fleurs de leurs calices, qui ſont regardés comme doués d'une qualité purgative aſſez conſidérable, mais avec aſſez peu de fondement. Cet uſage paroît n'avoir d'autre origine que l'habitude de rejetter cette partie, lorſqu'on deſtine les fleurs à la préparation du ſirop dont nous allons parler tout-à-l'heure; car dans ce cas l'élégance de ce remede demande cette ſéparation.

Le ſirop de *violettes* appellé auſſi le *ſirop violat*, ſe prépare avec une forte infuſion de fleurs de *violettes* tirée par l'eau bouillante dans un vaiſſeau d'étain. On laiſſe repoſer cette infuſion pendant quelques heures; on la verſe par inclination, & on y fait fondre au bain marie, dans un vaiſſeau d'étain, le double de ſon poids de beau ſucre.

La matiere de ce vaiſſeau eſt eſſentielle pour obtenir un ſirop d'une belle couleur bleue: l'étain concourt matériellement à la production de cette couleur. C'eſt faute d'être inſtruit de cette circonſtance, ou d'y avoir égard, que pluſieurs apothicaires, ſurtout dans la province, fut un ſirop de *violettes*, dont la couleur eſt fauſſe & deſagréable.

Il y a encore ſur les *violettes* un autre ſecret beaucoup moins connu que celui-ci, c'eſt que pour leur conſerver toute leur couleur dans la deſſication, pour avoir des fleurs de *violettes* ſeches d'un très-beau bleu bien foncé, il faut les expoſer à une chaleur convenable dans une étuve remplie de vapeurs d'alkali volatil. Il y a apparence que ces fleurs ſe décolorent, & prennent un rouge pâle lorſqu'on les ſeche ſans cette précaution, parce qu'elles éprouvent un mouvement de fermentation qui dégage un acide, lequel attaque leur couleur tendre & très-facilement altérable. La vapeur alkaline ou empêche le développement de cet acide, ou l'abſorbe à meſure qu'il eſt développé, & il prévient ainſi ſon action ſur la partie colorante de cette fleur.

Ce ſirop de *violettes* bien coloré, bien bleu, a dans la pratique ordinaire de la chimie, un uſage aſſez commun. *Voyez* VIOLETTE *teinture de*, (*Chimie.*)

Le ſirop de *violettes* a, comme remede, les mêmes vertus que l'infuſion des fleurs dont nous avons parlé plus haut. On l'emploie même plus fréquemment,

ment, & ſur-tout dans les aposèmes laxatifs, les juleps rafraîchiſſans, *&c.*

Les feuilles de *violettes* ſont rarement employées dans l'uſage interieur; mais elles ſont preſque généralement employées dans les décoctions appellées *émollientes* deſtinées à l'uſage extérieur, ou à être données en lavement.

Les ſemences de *violettes* ſont compoſées d'une très-petite amande émulſive & d'une écorce mucilagineuſe; on en emploie la decoction dans les coliques inteſtinales & néphrétiques; on s'en ſert auſſi extérieurement pour en laver les yeux dans les ophtalmies très-douloureuſes. On les emploie quelquefois encore à la préparation des émulſions, mais ſans aucune utilité particuliere dans quelque cas que ce puiſſe être, & toujours au contraire avec l'incommodité que donne leur petiteſſe. *Voyez* EMULSION.

On prépare avec les fleurs de *violettes* une conſerve, qui eſt moins un remede qu'une confiture agréable, dont on peut cependant uſer dans la toux à titre de looch ſec, de la même maniere qu'on ſe ſert des tablettes pectorales, du ſucre d'orge, de la pâte de guimauve, *&c.*

Le miel violat n'eſt autre choſe qu'un ſirop de fleurs de *violettes* entieres préparé par la cuite, & dans lequel on a employé du miel au lieu de ſucre. Pluſieurs apothicaires prennent pour ce miel la décoction des calices dont ils ont mondé les fleurs de *violettes* qu'ils ont employées à faire du ſirop, & aſſurément ces calices ſont dans ce cas tout auſſi bons que les fleurs, puiſque l'ébullition qu'on eſt obligé d'employer pour fondre & écumer le miel, diſſipe l'odeur & détruit la couleur des *violettes*, & rend par conſéquent inutile la préférence qu'on donne à cette partie, & la précaution de la traiter par l'infuſion. D'ailleurs le miel violat n'étant deſtiné qu'à être employé dans les lavemens, & dans les lavemens laxatifs, il ſeroit inutile de s'occuper de l'élégance du remede; & s'il eſt vrai que les calices ſoient plus purgatifs que les pétales, il vaut mieux employer cette derniere partie ſeulement dans le miel violat.

On prepare encore avec les fleurs de *violettes* une huile par infuſion & par coction qui n'emprunte rien de ces fleurs. *Voyez* HUILE.

Les fleurs de *violettes* entrent dans le ſirop de velar & dans celui de tortue; les fleurs & les ſemences dans le lénitif & dans le diaprun; les ſemences dans l'électuaire de pſyllium & dans le catholicum; la conſerve dans l'électuaire de citron; le ſirop dans les pilules de ſagapenum & dans la caſſe cuite; les feuilles dans l'onguent populeum, *&c.* (*b*)

VIOLETTES *teinture & ſirop de*, la teinture de *violettes* eſt proprement un inſtrument chimique. Lorſqu'elle eſt préparée convenablement, elle eſt d'un gros bleu, ſans la moindre teinte de violet ni de verd. Cette conſerve s'altere avec la plus grande facilité. Lorſqu'on applique à cette teinture diverſes ſubſtances ſalines, elle eſt aſſez conſtamment changée en rouge par les acides, & en verd par les alkalis. Cette propriété la fait employer par les chimiſtes pour découvrir dans certaines liqueurs ſalines le caractere particulier du ſel dominant, c'eſt ainſi qu'on s'en ſert pour trouver la ſaturation dans la préparation artificielle des ſels neutres & dans les premieres epreuves des eaux minérales. *Voyez* SATURATION, (*Chimie.*) & MINERALES, *eaux*; & comme la plus foible portion d'acide ou d'alkali nud ſe manifeſte par ce ſigne, avantage qu'on ne trouve dans aucun autre moyen chimique, cet emploi de la teinture de *violettes* eſt fort commode, & aſſez fidele dans les cas les plus ordinaires. Il eſt bien ſupérieur à celui de pluſieurs autres couleurs végétales tendres, & notamment à celui de la teinture de tourneſol, *Voyez* TOURNESOL, en ce que cette derniere eſt très ſenſible à l'impreſſion des acides qui la changent en rouge, mais qu'elle eſt inaltérable par les alkalis. Mais l'artiſte doit être prévenu que ce ſigne n'eſt pas tellement univoque que toute liqueur ſaline qui change la teinture de *violettes* en verd, doive être regardée comme infailliblement alkaline; car quant au changement en rouge il eſt dû plus conſtamment aux acides. Les exceptions les plus remarquables quant aux changemens en verd, ſont celles-ci: les diſſolutions du vitriol, quoique ce ſel neutre métallique contienne de l'acide ſurabondant, *Voy.* SURABONDANT. & même l'eau mere de vitriol qui eſt ſenſiblement très-acide, changent la teinture des *violettes* en verd. Pluſieurs ſels déliqueſcens à baſe terreuſe exactement neutres changent auſſi la teinture de *violettes* en verd. Le ſel marin donne encore une petite teinte verte à cette teinture; mais il eſt vraiſſemblable que ce n'eſt qu'à raiſon d'un peu de ſon eau mere ou de ſel à baſe terreuſe, qu'il retient ordinairement dans ſes cryſtaux, c'eſt-à-dire dans ſon eau de cryſtalliſation.

La teinture de *violettes* n'eſt autre choſe qu'une forte infuſion à froid dans l'eau, des pétales de *violettes* bien mondés, ſur-tout de leurs calices. Pour avoir cette teinture conſtamment bleue, & d'un beau bleu, on doit la préparer dans un vaiſſeau d'étain; c'eſt-là le tour de main, *arcane* qui eſt pourtant connu aujourd'hui de tous les bons artiſtes; & pour ſe la procurer auſſi ſaturée qu'il eſt poſſible, on applique deux ou trois fois ſur de nouvelles fleurs, la liqueur colorée par une premiere infuſion.

On emploie communément la teinture de *violettes* réduite en ſirop par l'addition d'une portion convenable de ſucre très-blanc qu'on fait fondre dans cette teinture, à la chaleur la plus légere d'un bainmarie. Le ſucre n'altere point la couleur naturelle de cette teinture, & elle en devient plus durable. L'artiſte peut en faire ſa proviſion pour une année entiere, & même pour pluſieurs au lieu que l'infuſion de *violettes* qui n'eſt point aſſaiſonnée avec le ſucre, ſe corrompt bientôt. (*b*)

VIOLETTE AQUATIQUE, (*Botan.*) les Botaniſtes nomment cette plante *hottonia*. Sa fleur eſt en roſe; elle n'eſt compoſée que d'une feuille diviſée en cinq ſegmens; les diviſions pénetrent preſque juſqu'au fond de la fleur; il part de ſon centre un piſtil qui dégénere en un fruit cylindrique, dans lequel ſont contenues pluſieurs ſemences ſphériques. (*D. J.*)

VIOLETTE, *pierre de*, *ou* IOLITE, (*Hiſt. nat. Minéral.*) *lapis violaceus*, *iolitas*. Quelques naturaliſtes déſignent ſous ce nom des pierres qui répandent quelquefois une odeur de violette très-marquée. On a remarqué que c'étoit ſur-tout pendant les grandes chaleurs, & à la ſuite des pluies d'orage, que ces ſortes de pierres répandoient l'odeur la plus forte. On a trouvé de ces pierres en quelques endroits d'Allemagne. En 1735 on découvrit à Braunlah, dans la principauté de Blankenbourg, une roche ou une eſpece de grès, compoſée d'un ſable blanc, jeune & noir, qui formoit des maſſes très-grandes, & qui avoit une odeur de violettes. On rencontre pareillement des pierres avec le même accident en Siléſie, dans la partie ſeptentrionale des monts Rieſemberg, ou monts des géants; ce ſont des cailloux très-durs, d'un gris de cendre, ſur leſquels on trouve attachée une eſpece de mouſſe ou de lichen, à qui eſt dûe l'odeur agréable dont on s'apperçoit. A Aldenberg en Miſnie on trouve une eſpece de géode qui a l'odeur de la racine d'iris ou de la violette. A Lanenſtein au même pays, on trouve des pierres de la même qualité. A Frendenſtadt dans la forêt noire, & ſur-tout à Oſterode dans le Hartz, on trouve de grandes maſſes de rochers qui ſont à nud; la mouſſe qui y eſt attachée eſt d'un jaune orangé, l'intérieur de la pierre eſt pénétré de l'odeur de violette. Ce lichen ou cette mouſſe odorante eſt appellée par Micheli *byſſus germanica*, *minima*, *ſaxatilis*, *aurea*, *violæ martiæ odorem ſpirans*. La Suede préſente auſſi des pierres qui ont une odeur de *violette*; & il y a lieu de croire qu'en ſe donnant la peine d'examiner les pierres par l'odorat, on en trouveroit de ſemblables en tout pays.

VIOLIER, GIROFLIER, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *leucoium*, genre de plante à fleur en croix, compoſée de quatre pétales. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit ou une ſilique longue & applatie qui a deux panneaux, & qui eſt diviſée en deux loges par une cloiſon mitoyenne. Cette ſilique renferme des ſemences plates, rondes & ordinairement frangées. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

VIOLIER BULBEUX, (*Botan.*) la plus commune des dix eſpeces de *narciſſo leucoium* de Tournefort eſt notre violier bulbeux, *narciſſo-leucoium vulgare, I. R. H.* 387, Rai, *hiſt.* 1144. Sa racine eſt bulbeuſe, compoſée de pluſieurs tuniques blanches, hormis l'extérieure qui eſt brune, garnie en-deſſous de fibres blanchâtres, d'un goût viſqueux, ſans preſque aucune acrimonie. Elle pouſſe trois, quatre ou cinq feuilles ſemblables à celles du porreau, aſſez larges, fort vertes, liſſes, luiſantes. Il s'éleve d'entr'elles une tige à la hauteur de plus d'un demi-pié, anguleuſe,

leuſe, cannelée, creuſe, revêtue avec ſes feuilles juſqu'au milieu d'une eſpece de gaine ou fourreau blanc; elle ne porte ordinairement qu'une ſeule fleur au ſommet, quelquefois deux, rarement trois.

Cette fleur eſt le plus ſouvent à ſix pétales, quelquefois à ſept & à huit: ce qui dépend de la bonté du terroir; chaque fleur eſt diſpoſée en maniere de petite cloche panchée, de couleur blanche, avec une pointe marquée d'une tache verdâtre par-dehors, & réfléchie légérement en-dedans, d'une odeur qui n'eſt point deſagréable, ſemblable, ſelon Fuſchſius, à celle de la violette printanniere, & ſelon Cluſius, à celle de l'aubepine. Lorſque la fleur eſt paſſée, ſon calice devient un fruit membraneux, relevé de trois coins, fait en façon de poire, & diviſé intérieurement en trois loges remplies de ſemences preſque rondes, dures, d'un blanc jaunâtre.

Le *violier* ordinaire croît naturellement dans des prés humides, ſur certaines montagnes, dans les forêts ombrageuſes & dans les haies; il fleurit en Février, & diſparoit dès le mois de Mai. Sa racine ſubſiſte cependant en terre comme celle du narciſſe; c'eſt par ſes bulbes qu'on le multiplie; car on le tranſplante volontiers dans les jardins pour l'y cultiver, à cauſe de ſa fleur qui eſt des plus hâtives. (*D. J.*)

VIOLER, (*Botanique & Mat. méd.*) *violier* jaune ou giroflier jaune. *Voyez* GIROFLIER.

VIOLON, ſ. m. (*Luth.*) inſtrument de muſique à cordes & à archet, repréſenté *figure 7. Planche de Lutherie*. Cet inſtrument, comme tous les autres de ſon eſpece, eſt compoſé de deux tables contournées, comme on voit dans la *figure*. Celle de deſſous eſt ordinairement de hêtre, & eſt de deux pieces collées, ſuivant la largeur. Celle de deſſus, ſur laquelle porte le chevalet qui ſoutient les cordes, eſt de ſapin ou de cedre, comme les tables des clavecins; les deux tables ſont jointes enſemble par les bandes de bois *ab*, *bcd*, *def*, qu'on appelle *écliſſes*, & dont la largeur détermine l'épaiſſeur du corps de l'inſtrument. Ces écliſſes ſont de bois de hêtre. On ménage en taillant la table de deſſus une épaiſſeur *A* *fig.* à la partie intérieure & ſupérieure de cette table: cette épaiſſeur eſt quelquefois un morceau de bois collé & chevillé en cet endroit; cette épaiſſeur ſert d'épaulement & de point d'appui au talon *a* du manche *aA*, qui eſt compoſé de trois parties; du manche proprement dit, qui eſt depuis *a* juſqu'en *L*, du ſommier *LA*, qui eſt de la même piece, lequel eſt évuidé pour faire place aux cordes qui vont s'envelopper au-tour des chevilles 1, 2, 3, 4. Ce ſommier dans lequel les chevilles tiennent à frottement, eſt armé à la partie ſupérieure *A* d'un rouleau de ſculpture, ou quelquefois d'une tête d'homme ou d'animal à la volonté du facteur; car ces ſortes de choſes ne font rien à la bonté de l'inſtrument. La troiſieme partie du manche eſt la touche *Bk*, qui eſt collée ſur le manche, laquelle eſt ordinairement d'ébene ou de bois noirci; c'eſt ſur cette touche que celui qui joue de cet inſtrument appuie les cordes pour déterminer leur longueur, qui ſe prend depuis le chevalet *D* juſqu'au filet d'ivoire *B*, lorſqu'on les touche à vuide, & ſeulement depuis le même chevalet juſqu'à l'endroit de la touche où elles ſont tenues appliquées par le doigt lorſqu'on ne les touche pas à vuide. Ces inſtrumens ſont en outre percés de deux ouvertures *ii*, dont on voit le modele dans la *figure Pl. de Lutherie*. Ces ouvertures que l'on fait pour donner paſſage aux ſons qui ſe forment non-ſeulement par les vibrations des cordes, mais auſſi par celles de la table ſupérieure, s'appellent les *ouies*, leſquelles ont la forme d'une *S*; au-lieu que celles des violes & contre-baſſes, *&c.* ont la forme d'un *C*.

Pour faire un *violon*, après avoir collé les deux pieces qui doivent former la table de deſſus, & les avoir chantournées, ſuivant l'un ou l'autre des patrons *AB*, *fig. Pl. de Luth.* on applique cette table ſur la machine repréſentée, *fig.* appellée *creuſoir*, ſur laquelle on l'affermit au moyen des deux vis & de leurs écrous *am*. Après que la table eſt ainſi affermie, & que la creuſoir eſt arrêté ſur l'établi, on creuſe la table autant qu'il convient, en épargnant la partie qui doit ſervir d'appui au talon du manche; on fait enſuite l'autre côté de table, qu'on applique pour cet effet ſur la planche repréſentée, *fig.* On fait la même choſe à la planche de ſapin qui doit ſervir de table à l'inſtrument, obſervant de la creuſer davantage ſur le milieu, & de la réduire à environ $\frac{3}{4}$ de ligne d'épaiſſeur, plus ou moins, ſelon la taille de l'inſtrument & la qualité du bois, car il s'en trouve qui ſont plus ou moins ſonores les uns que les autres.

Pour creuſer les tables, on ſe ſert de rabots de fer ou de cuivre *A B C*, repréſentés, *Pl. fig.* dont quelques-uns, comme *B*, ont le fer denté. Ces rabots, dont on ſe ſert pour creuſer des ſurfaces courbes, ont la ſemelle convexe, ler fer eſt arrêté par un coin *D*, qui paſſe entre lui & une cheville: on ſe ſert en premier lieu du rabot dont le fer eſt denté; en ſecond lieu de ceux dont le fer eſt tranchant, & on acheve avec des ratiſſoirs d'acier, qui ſont des morceaux de ce métal aiguiſés en biſeau ſur une pierre à l'huile. Pour juger de l'épaiſſeur de la table, on ſe ſert du compas à meſurer les épaiſſeurs, repréſenté, *fig.* qui eſt tellement conſtruit que lorſque les deux pointes *d* embraſſent l'épaiſſeur de la table, les deux autres pointes *e* laiſſent entr'elles un vuide égal à l'épaiſſeur que le compas embraſſe par les autres pointes.

Après que les tables ſont achevées, on prend le moule d'une grandeur convenable. Le moule eſt une piece de bois chantournée de même que l'inſtrument, ou une carcaſſe, comme celle de la *fig.* On allege le moule lorſqu'il eſt fait d'une ſeule piece de bois par de grandes mortaiſes, ce qui ôte un poids ſuperflu; ce qu'on n'eſt pas oblige de faire lorſque le moule eſt de pieces d'aſſemblage, ſoit que l'on ſe ſerve de l'un ou de l'autre des deux moules repréſentés, *Pl. fig.* Ils doivent être tellement conſtruits qu'il y ait ſix entailles *aa*, *bb*, *cd*, dans la circonférence du moule. Ces entailles ſervent à placer des taſſeaux ſur leſquels on colle les écliſſes; les quatre entailles *aabb* ſervent à placer les taſſeaux des coins des écliſſes, & l'entaille *c*, celui du bouton auquel le tirant eſt attaché: l'entaille *d* ſert à placer le taſſeau qui ſoutient le talon du manche. Après que les taſſeaux ſont placés, on colle deſſus les écliſſes qui doivent prendre la forme du moule, & avoir la même largeur. Les écliſſes des *violons* ſont de quatre pieces; ſavoir deux pour les parties concaves *xx*, qui ſervent de voie à l'archet; une autre piece *xdx*, qui fait le tour du haut du corps, & enfin la piece *xcb*, qui fait le tour par en-bas du même corps. On lie les écliſſes ſur le moule, après les avoir ployées à coups de battre pour leur faire prendre pli. Après que les écliſſes ſont collées & ſéchées ſur les taſſeaux, on retire le moule, & on colle les écliſſes toutes aſſemblées ſur la table de deſſous, ſur laquelle on les tient appliquées par le moyen des preſſes ou happes, repréſentées, *fig.* dont on ſerre les vis ou les écrous. Après que l'ouvrage eſt placé entre les branches des happes, ſi on ſe ſert des preſſes, repréſentées, *fig. Pl. de Luth.* on applique l'épaulement *V* de la vis ſous la table inférieure, & le bord de l'écrou *B* ſur le champ des écliſſes que l'on comprime par ce moyen ſur la table, & qu'on laiſſe en cet état juſqu'à ce que la colle ſoit ſéchée. On prépare enſuite la table ſupérieure, dont les ouies doivent être percées avant de la coller. Pour percer les ouies, on ſe ſert des emporte-pieces *Aa*; l'emporte-piece eſt un fer à découper, lequel eſt rond, en ſorte que ſon empreinte eſt en cercle; on le préſente ſur la table par le trou rond 1 2, qui eſt à l'extrémité des *S* ou des *C* des patrons des *violons* ou des violes, *voy. les figures*, que l'on place ſur la table de l'inſtrument, en ſorte que l'ouverture du patron réponde vis-à-vis le lieu où doivent être les ouies; on appuie l'emporte-piece ſur la table par cette ouverture, & on tourne cet outil que l'on tient par la poignée *C D*, juſqu'à ce que l'on ait percé le trou & emporté la piece. Après que les ronds ſont percés, & que l'*S* ou le *C* eſt tracé ſur la table, on prend une petite ſcie ou équoine, avec laquelle on fait une fente qui communique depuis l'un des trous juſqu'à l'autre en ſuivant le contour de l'*S* ou du *C*: on élargit enſuite cette fente avec de petits couteaux *F*, juſqu'à ce qu'on ait atteint le trait qui termine le contour de l'*S*.

Lorſque les ouies ſont percées & réparées, on trace tout-au-tour à quelques inſtrumens un double filet, qui ſont deux traits éloignés l'un de l'autre d'environ demi-ligne, leſquels bordent ces ouvertures. L'outil avec lequel on trace ces filets, que l'on remplit enſuite de noir, & qu'on appelle *tire-filet*, eſt repréſenté dans les *Planches*.

Figure a eſt le fer qui a deux pointes pour tracer

les

les deux traits. *b* eſt le guide qui ſuit le contour intérieur des *S*; pendant que les deux pointes tracent les filets. *C D* ſont deux vis, dont la premiere *c* retient le guide *b* & la ſeconde *D* le burin à deux pointes *a* dans la boîte *E*. Cette boîte eſt emmanchée au moyen de la frette *G* au manche *F*, par lequel on tient cet inſtrument.

Les facteurs ſe ſervent auſſi d'un autre tire-filet, repréſenté, *fig. Pl.* pour tracer les filets qui entourent tout l'inſtrument, & qui ſuivent la même direction que les écliſſes. *A* & *B* eſt la tige de cet outil qui eſt de fer; la tige eſt percée d'un trou quarré par lequel paſſe le burin *DE*, qui a une ou pluſieurs pointes, ſelon le nombre de filets dont on veut entourer l'inſtrument. Le burin eſt arrêté dans ſon trou par les vis *C*. La piece en équerre *gFG* ſert de guide, & dont on fixe la branche *G* à telle diſtance que l'on veut de la pointe *E* du burin, au moyen des vis *g F*. On ſe ſert de cet outil comme du truſquin, dont il eſt une eſpece. Après que la table eſt préparée, comme il a été dit ci-devant, & avant de tracer tout-au-tour les filets, ou la colle ſur les écliſſes vis-à-vis de la fauſſe table, avec laquelle au moyen de la colle elle ne doit plus faire qu'un même corps; c'eſt pourquoi les écliſſes doivent s'appliquer exactement ſur le côté intérieur de cette table, qui doit être auſſi collée ſur les taſſeaux. On tient cette table ſur les écliſſes par le moyen des happes & des preſſes, comme on a fait la premiere, juſqu'à ce que la colle ſoit ſéchée; on polit enſuite le corps de l'inſtrument, tant ſur les tables que ſur les écliſſes, avec les ratiſſoirs ou grattoirs dont on a parlé ci-devant, & avec de la peau de chien de mer. Quand tout le corps eſt ainſi achevé, on colle le manche par ſon talon ſur le taſſeau *d* d'en-haut, ſur lequel il doit être fermement attaché. Sur le taſſeau inférieur *c* on colle un bouton d'ivoire ou d'ébene, après y avoir percé un trou pour faire entrer la queue de ce bouton, *fig.* qui ſert d'attache au tiran *b* auquel les cordes ſont attachées. Par-deſſus le manche on colle la touche *Bk*, qui eſt d'ébene ou de quelqu'autre bois dur noirci, laquelle doit être un peu plus longue que la moitié de l'intervalle *B D*, compris entre le ſillet *B* & le chevalet *D*. Cette touche ne doit point toucher ſur le corps de l'inſtrument dans la partie *ak*, mais elle doit en être éloignée d'environ un tiers de pouce, & être un peu convexe par-deſſus, & un peu concave par deſſous ſeulement dans la partie qui répond vis-à-vis du corps & plate par-deſſous dans la partie *aB* où elle eſt appliquée & collée ſur le manche. La partie *A B* du manche qui s'incline un peu en arriere, & qu'on appelle le *ſommier*, eſt traverſée de quatre chevilles 1 2 3 4; ces chevilles ont un trou dans la partie qui traverſe le ſommier; on fait paſſer la corde dans ce trou pour qu'elle puiſſe tenir en s'enveloppant autour de la cheville, lorſqu'on la tourne pour tendre la corde qui eſt attachée par l'autre extrémité au tiran *b* par le moyen d'un anneau ou anſe qui paſſe par un des trous de cette piece, laquelle on tend ſur le chevalet *D* & le ſillet *B*: ces deux pieces ont de petites entailles pour loger les cordes, qui, ſans cette précaution ne pourroient pas reſter deſſus. Le chevalet eſt un morceau de bois plat qui a deux piés, leſquels portent ſur la table, & dont l'autre côté eſt une portion de cercle: le milieu eſt découpé à jour ſelon le deſſein qu'il plaît à ceux qui les font. Le *violon* eſt monté de quatre cordes de boyau, dont la plus menue, qui eſt tendue par la cheville 1, s'appelle *chanterelle* ou *e ſi mi*; la ſeconde tendue, la cheville 2, s'appelle *a mi la*, & la troiſieme s'appelle *d la ré*, & la quatrieme qui eſt la plus groſſe de toutes, *g ré ſol*, ou la *baſſe*, à cauſe de la gravité de ſes tons, Ces deux dernieres cordes, qui ſont tendues par les chevilles 3 4, ſont filées d'argent ou de cuivre. Ce qu'on appelle des *cordes filées*; ce ſont des cordes de boyau qui ſont entourées dans toute leur longueur d'un fil d'argent ou de cuivre argenté fort menu, qui va en tournant tout du long, en ſorte que la corde en eſt toute couverte. Pour revêtir ainſi les cordes d'un fil d'argent ou de cuivre, les facteurs ſe ſervent d'un rouet *LK*, par le moyen duquel ils font tourner ſur elle-même la corde *A B*, attachée d'un bout à l'émerillon *C*, *voy.* Emerillon, lequel eſt lui-même attaché à un bout de ficelle qui paſſe par-deſſus la poulie *B*, attachée à la muraille, & au bout duquel eſt attaché le poids *D*; l'autre extrémité de corde prend dans un crochet *A*, dont la tige traverſe une poulie ſur laquelle paſſe la corde ſans fin *A P L Q*, laquelle paſſe auſſi ſur la roue *P L K*, que l'on tourne avec la manivelle *L*, par le moyen de laquelle on fait tourner la poulie *A*, qui tranſmet ſon mouvement à la corde *AC*, préſentement ſi on attache un fil d'argent avec la corde à l'émerillon *C*, il s'enveloppera autour de cette corde à meſure qu'elle tournera ſur elle-même, comme on conçoit qu'il s'envelopperoit au-tour d'un cylindre. On conduit le fil tout du long de la corde avec une éponge humide que l'on tient de la main gauche *E*, afin qu'il ne redouble pas pluſieurs fois ſur lui-même. La main droite *F* ſert à conduire le fil qu'on fait paſſer dans l'anneau que l'on forme avec le doigt index & le pouce. *G* eſt la bobine au-tour de laquelle le fil d'argent eſt enveloppé; elle peut tourner librement autour de la cheville fixée dans le montant *A* du rouet, dont elle eſt traverſée. *H* eſt une boëte dans laquelle ſont les différens aſſortiſſemens de fil d'argent, de cuivre ou de cordes de boyau ſur leſquelles il faut opérer. Le reſte de la machine eſt facile à entendre; c'eſt un banc bordé de regles de bois pour retenir ce que l'on met deſſus, dans lequel ſont plantées les jumelles *N* qui tiennent la roue du rouet en état, & le montant *A* qui porte la poulie, à la tige de laquelle la corde eſt attachée. Ces trois pieces, les deux jumelles *N* & le montant *A* ſont arrêtés par-deſſous l'établi par le moyen de trois clés qui les traverſent.

L'archet avec lequel on fait parler les cordes de cet inſtrument, eſt compoſé d'une baguette *A C*, *fig.* 8. *Pl. II.* courbée un peu en *A*, pour éloigner les crins de la baguette, qui eſt de quelque bois dur, ordinairement du bois de la Chine, quoique tout autre qui a la force néceſſaire ſoit également propre à cet uſage, d'un faiſceau de crins *A B*, compoſé de 80 ou 100 crins de cheval, tous également tendus & attachés dans la mortaiſe du bec *A*, par le moyen d'un petit coin, qui ne laiſſe point ſortir l'extrémité des crins qui ſont liés enſemble avec de la ſoie: ces crins ſont attachés dans une ſemblable mortaiſe, qui eſt au bas *c* de la baguette de l'archet. La piece de bois *B*, qu'on appelle la *hauſſe*, parce qu'elle tient les crins éloignés de la baguette ou fuſt de l'archet, communique par le moyen d'un tenon taraudé, qui paſſe par une mortaiſe à la vis dont la piece d'ivoire *D* eſt la tête, laquelle entre 4 ou 5 pouces dans la tige de l'archet; on ſe ſert de cette vis pour faire avancer la hauſſe *B* vers *A* ou vers *D*, pour détendre ou pour tendre les crins de l'archet.

Pour jouer du *violon*, que l'on tient de la main gauche, l'archet de la droite; on le prend par le manche *a L*, enſorte que le revers du manche ſoit tourné du côté du creux de la main, le pouce de la main gauche du côté de *B*, & les quatre autres doigts de la même main du côté de *L*; l'index doit être près du ſillet, & les autres doigts près les uns des autres, prêts à toucher la chanterelle, on porte enſuite en tournant le poignet la partie inférieure du corps de l'inſtrument ſous le menton, enſorte que le taſſeau où le bouton *f* eſt attaché, réponde ſur la clavicule gauche, vers laquelle ou tourne & on incline un peu la tête pour appuyer avec le menton ſur l'endroit où eſt la lettre *E*, & ainſi affermir l'inſtrument. *Voyez la figure*.

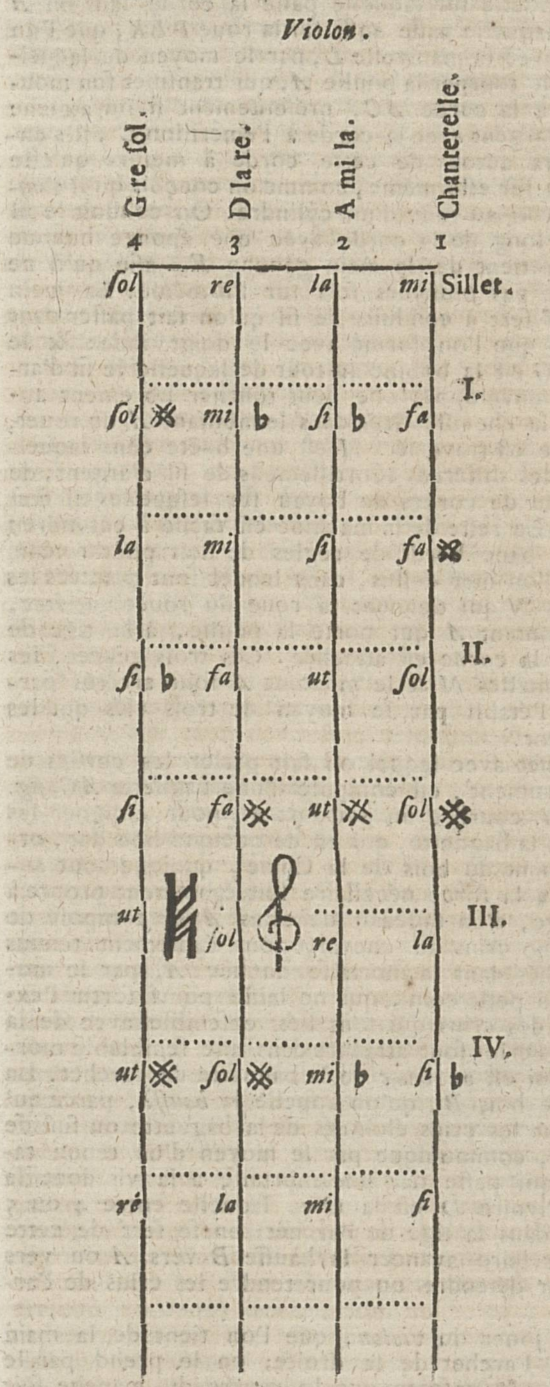

On prend enſuite l'archet avec la main droite à environ deux pouces de diſtance de la hauſſe *B*, & on le tient avec les quatre premiers doigts; enſorte que le pouce & les deux premiers doigts portent ſur le fuſt de l'archet, & le quatrieme ou annulaire ſur le crin que l'on doit faire paſſer ſur les cordes, à environ deux pouces de diſtance du chevalet, comme ſi on vouloit les ſcier en cet endroit; on frotte le crin de l'archet ſur un morceau de colophane, ſorte de réſine, pour le rendre plus rude, on paſſe le crin de l'archet ſur la colophane, comme ſi on vouloit le ſcier en deux: quelques-uns la mettent en poudre, & paſſent le coin de l'archet dans le papier où eſt cette poudre; ces deux manieres reviennent à-peu-près au même.

Il faut enſuite connoître le manche, que l'on ſuppoſera diviſé en touches, pour la facilité de l'explication, & que d'ailleurs les traits marqueront les endroits où il faudra poſer les doigts.

Il faut ſavoir en premier lieu, que les cordes du *violon*, & de tous les inſtrumens qui en dépendent, ſont accordées de quinte en quinte; que la ſeconde corde marquée 2, ſonne l'*a mi la*, & qu'on la ſonne à vuide, pour donner le ton dans les concerts. Cette corde *la* ſonne l'uniſſon du *la*, qui ſuit immédiatement la clé de *g ré ſol* des clavecins. La chanterelle ſonne la quinte *mi* au-deſſus, & la troiſieme la quinte *ré* au-deſſous; la quatrieme ſonne la quinte au-deſſous de cette troiſieme corde ou l'uniſſon du *ſol* à l'octave au-deſſous de celui de la clé de *G re ſol*, au *ſol* qui ſuit immédiatement la clé d'*F ut fa* des clavecins, auquel tous les autres inſtrumens rapportent leur étendue. *Voyez* la table du rapport de l'étendue de tous les inſtrumens, & la tablature qui ſuit, ou les notes de muſique, font voir l'étendue de cet inſtrument, & les quatre lignes qui ſont deſſous repréſentent les cordes numérotées comme ci-devant 1 2 3 4, à commencer par la chanterelle: les chiffres qui ſont ſur les lignes font connoître de quel doigt il faut toucher la corde, & la lettre de la tablature qui eſt au-deſſous, faite à l'inſtar de celle de la viole, quoiqu'elle ne ſoit pas en uſage pour le *violon*, montrera l'endroit de la touche où il faut poſer le doigt, comme ſi elle étoit diviſée ainſi que celle de la viole. *Voyez* VIOLE, où on trouvera des régles pour gouverner l'archet, obſervant de lire dans ces régles *pouſſer* au-lieu de *tirer*, & *tirer* au-lieu de *pouſſer*, pour les raiſons déduites au même article.

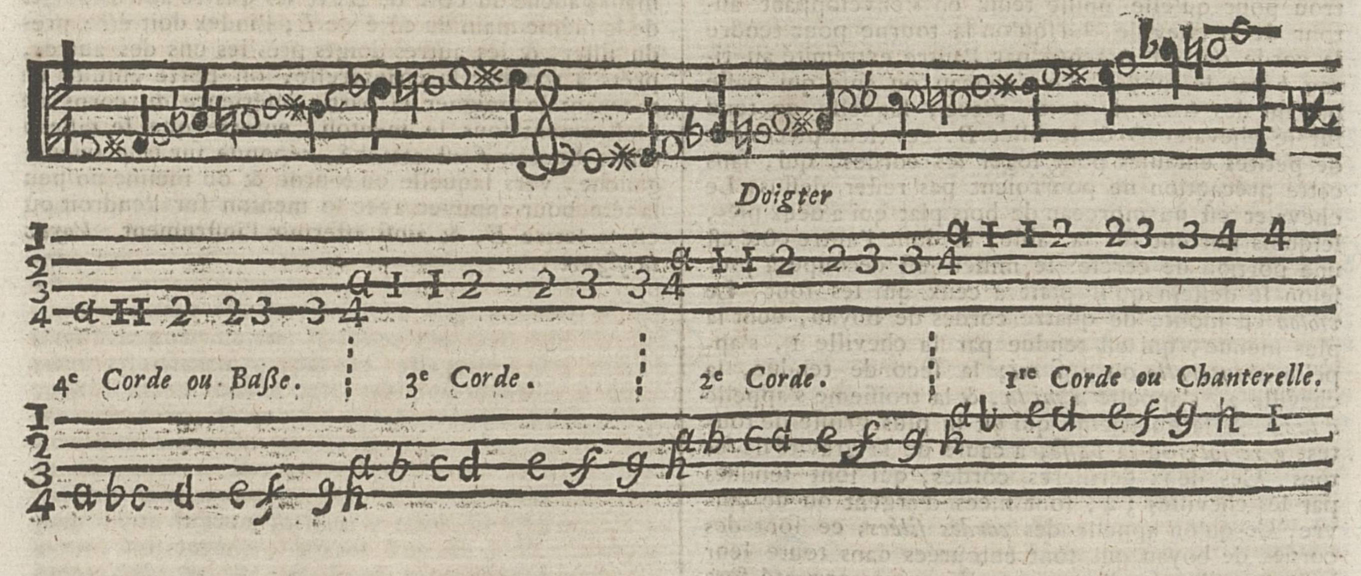

Le *violon* ou proprement la *viole d'amour*. Cet inſtrument eſt plus grand que les grands deſſus de viole, il eſt de la même forme, monté de même à ſix cordes; outre ces ſix cordes il en a ſix autres de laiton, qui paſſant en-dedans la touche ſoutenue par le milieu du chevalet, ſont attachées au-deſſous de la queue par autant de crochets. Son accord & ſa tablature ſont différentes des autres inſtrumens à ſon accord; car il s'accorde ſelon le ton ou mode des pieces que l'on veut jouer. Par exemple, ſi la piece eſt en *d la ré*, ſon accord ſera *ré*, *la*, *ré*, *fa*, *la*, *ré*, ou *ré*, *fa*, *la*, *ré*, *fa*; ce qui veut dire que ſa maniere de l'accorder eſt priſe des notes de l'accord parfait de la tonique de l'air qu'on veut jouer. Si quelquefois il y a une corde accordée dans un autre mode; de la maniere dont la muſique eſt copiée, à l'exécution cela revient au même: car telle ou telle note devient différente à l'exécution qu'elle ne paroît, puiſque ſouvent il y a à la clé des dièzes & des bémols en même tems ſur le papier. Nous avons quel-

quelques ſonates de *violon* & de violoncelle dans ce genre. Cette ſorte de tablature eſt faite ainſi tant pour l'accord que pour la maniere de copier la muſique, afin de conſerver la méchanique des doigts pour la poſition.

A l'égard des cordes de laiton qui ſont en-deſſous, elles ſont accordées à l'octave ou à l'uniſſon des autres cordes.

De-ſorte que cet accord à la tierce, quarte, quinte, & ces doubles cordes ſont comme une eſpece d'écho, qui rendent cet inſtrument fort mélodieux, très-propres ſur-tout pour les airs tendres & affectueux.

VIOLONS, *roi des*, (*Muſique.*) c'eſt à Paris le chef perpétuel de la communauté des maîtres à danſer & joueurs d'inſtrumens. Il eſt pourvu par lettres de proviſion de ſa majeſté, & eſt un des officiers de ſa maiſon. (*D. J.*)

VIORNE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *viburnum*; genre de plante à fleur monopetale en roſette, profondément découpée. L'extrémité ſuperieure du calice perce le milieu de cette fleur, & devient dans la ſuite un fruit mou, ou une baie pleine de ſuc, qui renferme une ſemence oſſeuſe, applatie & ſtriée. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

La *viorne* eſt un arbriſſeau d'un bois fongueux & moëlleux. Il pouſſe des verges ou branches couvertes d'une écorce blanchâtre, longue d'environ trois piés, groſſes comme le doigt, très-pliantes, & propres à lier des fagots & des paquets d'herbes. Ses feuilles ſont preſque ſemblables à celles de l'orme, mais velues, oppoſées, larges, épaiſſes, crénelées en leurs bords, blanchâtres quand elles ſont en vigueur, & rougeâtres quand elles ſont prêtes à tomber.

Ses fleurs naiſſent au bout des branches en ombelles, blanches, & odorantes, d'une odeur approchante de celle des fleurs de ſureau; chacune d'elles eſt un baſſin coupé en cinq crénelures, avec cinq étamines blanchâtres à ſommets arrondis qui en occupent le milieu.

Quand ces fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des baies molles, preſque ovales, aſſez groſſes, vertes au commencement, puis rouges, & enfin noires dans leur entiere maturité, d'un goût douçâtre & viſqueux, peu agréable; elles contiennent chacune une ſeule ſemence de même figure, mais fort applatie, large, cannelée, preſque oſſeuſe. La racine s'étend de côté & d'autre.

Cet arbriſſeau croît fréquemment dans les haies, dans les buiſſons, dans les bois taillis, aux lieux incultes, pierreux, montagneux; il fleurit en été, & ſon fruit meurit en automne. (*D. J.*)

VIORNE, (*Mat. méd.*) les feuilles & les baies de cet arbriſſeau ſont comptées parmi les remedes rafraîchiſſans & aſtringens. Leur décoction eſt recommandée ſous forme de gargariſme dans les inflammations de la gorge, & pour raffermir les gencives. Cette même décoction eſt encore conſeillée contre le cours de ventre & le flux immodéré des hémorrhoïdes. Ces remedes ſont fort peu d'uſage.

VIPERE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ophiolog.*) *vipera*, nom générique que l'on a donné à tous les ſerpens dont la morſure eſt dangereuſe, & dont il y a un très-grand nombre d'eſpeces dans les pays chauds; nous n'en avons qu'une ſeule dans ce pays-ci, connue ſous le nom de *vipere*. Lorſqu'elle a pris tout ſon accroiſſement, elle eſt ordinairement longue de deux piés ou un peu plus, & ſa groſſeur égale ou ſurpaſſe celle du pouce d'un homme; les femelles ont le corps plus gros que les mâles; la tête eſt plate & a un rebord qui s'étend autour des extrémites de ſa partie ſupérieure; la *vipere* differe principalement de la couleuvre par ce caractere, car dans la couleuvre la tête n'a point de rebord, & elle eſt plus pointue & plus étroite, à proportion des autres parties du corps. La tête de la *vipere* a un pouce de longueur, & 7 à 8 lignes de largeur priſe vers le ſommet, 4 à 5 lignes à l'endroit des yeux, & deux lignes & demie d'épaiſſeur; ordinairement les mâles ont le cou un peu plus gros que les femelles, & communément il eſt de la groſſeur du petit doigt à ſon origine. La queue a environ quatre travers de doigt de longueur; ſa groſſeur à ſon origine eſt à-peu-près la même que celle du cou; enſuite elle diminue inſenſiblement & ſe termine en pointe; la queue des mâles eſt toujours un peu plus longue & plus groſſe que celle des femelles.

La couleur des *viperes* varie, on en voit de blanchâtres, de jaunâtres, de rougeâtres, de griſes, de brunes, &c. & elles ont toutes des taches noires ou noirâtres, plus ou moins foncées & placées avec une ſorte de ſymmétrie à-peu-près à égale diſtance les unes des autres, principalement ſur la face ſupérieure & ſur les côtés du corps. La peau eſt couverte d'écailles, les plus grandes ſe trouvent ſous la face inférieure du corps & ſervent de piés à cet animal; elles ont toujours une couleur d'acier dans toute leur étendue, au lieu que celles des couleuvres ſont ordinairement marquées de jaune. Il y a autant de grandes écailles que de vertebres, depuis le commencement du cou juſqu'à celui de la queue; & comme chaque vertebre a une côte de chaque côté, chaque écaille ſoutient par ſes deux bouts les extrémités de ces deux côtés. Les écailles de la queue diminuent de grandeur, à proportion de celle de la queue même. Il y a au bas du ventre une ouverture à laquelle aboutiſſent l'anus & les parties de la génération, tant des mâles que des femelles; cette ouverture eſt fermée par la derniere des grandes écailles qui eſt en demi cercle & qui s'abaiſſe dans le tems du coït, lorſque la femelle met ſes petits au jour, & toutes les fois que les excrémens ſortent.

Les *viperes* changent de peau au printems, & quelquefois auſſi en automne; au moment où elles quittent cette peau écailleuſe, elles ſe trouvent revêtues d'une autre peau également couverte d'écailles dont les couleurs ſont bien plus brillantes; il s'en forme une nouvelle ſous celle-ci pour la remplacer dans la ſuite, de ſorte que la *vipere* a en tout tems une double peau.

La *vipere* differe de la couleuvre, non-ſeulement en ce qu'elle rampe plus lentement, & qu'elle ne bondit & qu'elle ne ſaute jamais, mais encore en ce qu'elle eſt vivipare; au lieu de pondre comme la couleuvre de œufs qui n'écloſent que long-tems après, les petits de la *vipere* acquierent leur entiere perfection dans la matrice, & courent au ſortir du ventre de la mere. Les *viperes* s'accouplent ordinairement deux fois l'année, elles portent leurs petits quatre ou cinq mois, & elles en font juſqu'à vingt & même vingt-cinq: elles ſe nourriſſent de cantharides, de ſcorpions, de grenouilles, de ſouris, de taupes & de lézards; ſouvent la capacité de l'eſtomac n'eſt pas aſſez grande pour contenir l'animal qu'elles veulent avaler, alors il en reſte une partie dans l'œſophage. La *vipere* ne rend pas beaucoup d'excrémens, ils n'ont point de mauvaiſe odeur comme ceux des couleuvres, & on n'en ſent aucune lorſqu'on ouvre un bocal dans lequel on nourrit pluſieurs *viperes*: elles ne font point de trous en terre pour ſe cacher comme les couleuvres, elles ſe retirent ordinairement ſous des pierres & dans de vieilles maſures; lorſqu'il fait beau, elles ſe tiennent ſous des herbes touffues ou dans des buiſſons.

Les *viperes* different encore des couleuvres, en ce qu'elles ont des dents canines; leur nombre varie dans différens individus, ordinairement il n'y en a qu'une de chaque côté de la mâchoire ſupérieure, mais on en trouve quelquefois deux; ces dents ſont entourées juſqu'à environ les deux tiers de leur longueur, d'une véſicule aſſez épaiſſe & remplie d'un ſuc jaunâtre, tranſparent & médiocrement liquide; il y a au milieu de cette véſicule ſous la groſſe dent, pluſieurs petites dents crochues, les unes plus longues que les autres & qui ſervent à remplacer les groſſes dents, ſoit qu'elles tombent d'elles mêmes ou accidentellement: celles-ci ont environ 2 lignes de longueur; elles ſont crochues, blanches, creuſes diaphanes & très-pointues; ſes groſſes dents reſtent ordinairement couchées le long de la mâchoire, & leur pointe ne paroît qu'au moment où la *vipere* veut mordre; alors elle les redreſſe & les enfonce dans ſa proie. Le venin pénetre dans la plaie que fait la *vipere* en mordant, en paſſant par le canal intérieur de la dent; les glandes qui le filtrent ſont ſituées à la partie poſtérieure de chaque orbite à la même hauteur que l'œil, elles ſont petites & jointes enſemble, elles forment un corps de la groſſeur de l'œil & s'étendent en longueur dans l'orbite au-deſſous, & en partie derriere l'œil; chaque glande a un vaiſſeau qui communique dans la véſicule de la gencive & qui aboutit à la racine de la groſſe dent. *Mém. de l'acad. royale des Scienc. tom. III. part. II. Voyez* SERPENT,

Perſonne n'ignore combien la morſure des *viperes* eſt dangereuſe, ainſi que celle des ſerpens qui ne ſont

ſont proprement que des *viperes* de différentes eſpeces. Le remede le plus aſſuré que l'on ait trouvé juſqu'ici contre leurs morſures, eſt l'eau de luce, c'eſt-à-dire un alkali volatil très-pénétrant combiné avec le ſuccin, on en met dix gouttes dans un verre d'eau que l'on fera prendre à pluſieurs repriſes à la perſonne qui aura été mordue, qui ſe couchera dans un lit bien baſſiné; où elle éprouvera une tranſpiration très-forte, qui fera diſparoître les accidens. Cette découverte eſt dûe à M. Bernard de Juſſieu, qui en a fait l'expérience avec beaucoup de ſuccès.

VIPERE, (*Pharm. Mat. méd.*) *vipere* de notre pays ou commune; c'eſt une des matieres animales les plus uſitées en Médecine. Les anciens médecins ont regardé la *vipere* comme un aliment médicamenteux, dont le long uſage étoit très-utile, preſque ſpécifique contre pluſieurs maladies chroniques, opiniâtres, & notamment contre les maladies de la peau. Pline rapporte, qu'Antonius Muſa, médecin d'Auguſte, avoit guéri par l'uſage des décoctions de *vipere*, des ulceres qui paſſoient pour incurables.

Les *viperes* ſont principalement conſacrées encore aujourd'hui aux maladies de la peau; elles ſont regardées comme excitant principalement l'excrétion de cet organe, & comme le délivrant par-là de certains ſucs malins qui ſont cenſés l'infecter & cauſer la plûpart de ces maladies, Elles ſont regardées encore, comme purifiant le ſang & comme chaſſant le venin, ſoit celui des animaux vénéneux, ſoit celui des fievres malignes, *&c.* ce qui eſt une autre conſéquence de l'opinion qu'on a de leurs qualités ſudorifiques. Comme l'exercice de cette derniere propriété n'exiſte point ſans que le mouvement du ſang ſoit augmenté & que la *vipere* d'ailleurs eſt évidemment alimenteuſe; c'eſt encore une ſuite néceſſaire de cette opinion, qu'elle ſoit regardée comme cordiale & analeptique.

La *vipere* ſe donne ordinairement en ſubſtance ou en décoction, de l'une & de l'autre maniere ſous diverſes formes pharmaceutiques dont nous parlerons dans la ſuite de cet article. Il eſt écrit dans les livres de médecine, & la tourbe ne manque pas de répéter que ces remedes font ſuer, échauffent, donnent même la fievre, qu'on eſt ſouvent obligé d'en ſuſpendre & même d'en ſupprimer l'uſage, *&c.* mais il eſt écrit auſſi, & le même ordre de médecins répete que la *vipere* contient beaucoup de ſel volatil, ce qui eſt démonſtrativement faux, qu'elle abonde en eſprits, expreſſion qui très-évidemment n'eſt qu'un vain ſon, *&c.* ainſi en évaluant la premiere aſſertion par ce qu'on connoît clairement de la derniere dont elle eſt très-vraiſſemblablement déduite, on peut en bonne logique réputer abſolument pour rien le témoignage de ces auteurs & de ces médecins: reſte à conſulter l'expérience. J'avoue que je n'ai jamais eu aſſez de foi aux prétendues vertus de la *vipere* pour l'ordonner fréquemment; je proteſte cependant avec ſincérité, *ſancte affirmo*, que je l'ai donnée quelquefois & vû donner un plus grand nombre, & que je n'ai pas obſervé ces prétendues vertus; mais je crois que le lecteur doit ſuſpendre ſon jugement & s'en rapporter à des expériences ultérieures & contradictoires, c'eſt-à-dire faites par des gens qui ne ſe ſeront pas mis d'avance dans la tête, que les *viperes* chaſſent le venin & font ſuer. Au reſte, quoiqu'ils ſoit très-vrai que la prétendue abondance de ſel volatil & d'eſprits ne ſauroit produire ces vertus dans la *vipere*, puiſque ces principes ſont purement imaginaires; quoi qu'il ſoit très-vraiſſemblable encore que ces vertus n'ont été imaginées que parce qu'on les a déduites par une conſéquence très-fauſſe & très-précaire de la vertu ſudorifique, de la qualité incendiaire que poſſede réellement l'alkali volatil retiré de la *vipere* par le feu chimique; cependant il eſt très-poſſible que les *viperes* animent, échauffent, faſſent ſuer, donnent la fievre; il eſt ſeulement très-raiſonnable d'en douter, par le ſoupçon très-légitime que nous venons d'expoſer. Quoi qu'il en ſoit, les formes ordinaires ſous leſquelles on adminiſtre la *vipere* ſont celles de bouillon, ſoit préparé à maniere commune avec des racines & herbes appropriées, ſoit préparées au bain-marie.

Cette derniere préparation, qui eſt la plus uſitée parce qu'elle eſt la plus élégante, & qu'on croit par ce moyen mieux retenir les parties volatiles précieuſes, ſe fait ainſi.

Bouillon de vipere. Prenez une *vipere* en vie, rejetez-en la tête & la queue; écorchez-la & éventrez-la, & coupez-la par morceaux, que vous mettrez dans un vaiſſeau convenable, avec le cœur, le foie & le ſang que vous aurez conſervé, & avec douze onces d'eau commune, & ſi vous voulez quelques plantes ou racines, ſelon l'indication. Fermez exactement votre vaiſſeau, & faites cuire au bain-marie pendant ſept à huit heures. La pharmacopée de Paris dit trois ou quatre, mais ce n'eſt pas aſſez: paſſez avec une légere expreſſion.

On prépare encore une gelée de *vipere*, en faiſant cuire une certaine quantité de *viperes* récemment écorchées & éventrées, dans ſuffiſante quantité d'eau, au degré bouillant pendant cinq ou ſix heures, en clarifiant & filtrant la décoction, l'évaporant au bain-marie, & la faiſant prendre dans un lieu froid.

La poudre de *vipere* ſe prépare ainſi. Prenez des troncs, des cœurs & des foies de *viperes*, ſechés ſelon l'art (*Voyez* DESSICATION.) & coupés par petits morceaux; réduiſez-les ſur le champ en poudre ſelon l'art, & par un tems ſec; enfermez-la dans une bouteille bien ſeche, que vous boucherez exactement, car l'humidité de l'air corrompt facilement cette poudre.

Les trochiſques de *vipere*, appellés auſſi *trochiſci theriaci*, ſe préparent de la maniere ſuivante. Prenez de la chair des *viperes* choiſies, dont vous aurez ſéparé les têtes, les queues, que vous aurez écorchées & éventrés; faites cuire cette chair dans ſuffiſante quantité d'eau, avec de l'aneth verd & du ſel, juſqu'à ce qu'elle ſe ſoit ſéparée des épines; prenez-en huit onces; battez-la dans un mortier de marbre avec un pilon de bois, en y jettant peu-à-peu 2 onces & demie de mie de pain de froment très-blanc, ſéchée & réduite en poudre très-fine, juſqu'à ce qu'il ne paroiſſe aucune partie de chair de *vipere*, & que le tout ſoit exactement mêlé; alors vous étant froté les mains de baume de la meque, formez des trochiſques du poids d'un gros, que vous ferez ſécher ſur un tamis renverſé, ſelon l'art.

De ces préparations celle qui mérite le plus de conſidération, eſt le bouillon de *vipere*; c'eſt celle-là qu'on ordonne communément contre la lepre, les dartres rebelles, & les autres maladies de la peau; contre les bouffiſſures, les obſtructions commençantes, attribuées à une lymphe épaiſſe, & à une circulation languiſſante, *&c.* les pâles-couleurs dépendantes de cette derniere diſpoſition, *&c.* & c'eſt auſſi ſur-celle-la qu'il conviendroit de tenter les expériences dont nous avons parlé plus haut.

La gelée de *vipere* eſt fort peu uſitée; il eſt très-vraiſſemblable qu'elle a les mêmes vertus que le bouillon.

L'uſage ordinaire de la poudre de *vipere* eſt abſolument puérile; on la fait entrer à petite doſe dans les potions cordiales ou ſudorifiques, & l'on y imagine bonnement, d'après l'erreur que nous avons déja relevée plus haut, qu'elle y produit le même effet, quoique véritablement un peu plus doux que l'alkali volatil de *vipere*.

Les trochiſques de *viperes* ne ſont point du tout d'uſage dans les preſcriptions magiſtrales; on ne les prépare abſolument que pour les employer à la compoſition de la thériaque.

Outre les remedes dont nous avons parlé juſqu'à préſent, qui ne ſont que la ſubſtance même de la *vipere*, ou qui en ſont véritablement retirés ſans avoir eſſuyé aucune altération; on en retire par l'art chimique, par une décompoſition manifeſte, une ſubſtance qui eſt employée à titre de médicament, je veux dire de l'alkali volatil, tant ſous forme fluide, que ſous forme concrete Mais ce ſel qui eſt un des produits de la diſtillation analytique de la *vipere*, n'a abſolument que les vertus communes des produits analogues des ſubſtances animales. *Voy.* SUBSTANCE ANIMALE & SEL ALKALI VOLATIL.

Les Apoticaires gardent ordinairement chez eux dans des cucurbites profondes de verre, des *viperes* en vie. Ils les prennent pour l'uſage avec de longues pinces, par le cou. Il eſt vrai, ce qu'on dit communément, que ſi on les prend par la queue, & qu'on les laiſſe pendre la tête en bas, elles n'ont pas la force de ſe redreſſer & d'aller piquer la main à laquelle elles ſont ſuſpendues. Il eſt pourtant plus ſûr de les prendre par le cou, parce que de l'autre maniere elles peuvent facilement atteindre la main libre de celui qui les tient, ou quelque aſſiſtant mal aviſé. On doit encore obſerver que la morſure des

têtes ſéparées du corps, eſt auſſi à craindre, & auſſi dangereuſe que la morſure de la *vipere* entiere. Les Apothicaires ont coutume de jetter ces têtes dans de l'eau-de-vie à meſure qu'ils les ſéparent, elles y meurent bientôt; dans pluſieurs pays le peuple les achete pour faire des amulettes.

On trouve dans les pharmacopées, ſous le nom de *ſirop de* vipere *roborant*, une compoſition très-compliquée, & dont les *viperes* ſont un ingrédient aſſez inutile. Au reſte, ce ſirop doit être très-cordial & ſudorifique.

Les Pharmacologiſtes ont mis encore au rang des remedes, indépendamment des plus uſuels dont nous venons de parler, le fiel de *vipere*, à titre d'ophtalmique; la graiſſe, comme un puiſſant réſolutif, ſudorifique; anodin, priſe intérieurement à la doſe d'un gros. Wedelius rapporte deux obſervations de phthiſiques, traités avec ſuccès par l'uſage intérieur de cette graiſſe. Elle eſt encore célébrée pour l'uſage extérieur comme un excellent ophthalmique adouciſſant & cicatriſant; comme excellente contre la gale, les tumeurs ſcrophuleuſes, & contre les rides & les taches du viſage; comme utile dans l'accouchement laborieux ſi on en frotte le nombril, *&c.* & enfin ſes arêtes ſéchées & réduites en poudre, comme un bon alexipharmaque.

La poudre de *vipere* eſt appellée par quelques auteurs *beſoard-animal*: la poudre du cœur & du foie porte le même nom chez pluſieurs autres. (*b*)

VIPÉRINE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *echium*; genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir un peu courbé, dont le bord ſupérieur eſt plus long que l'inférieur. Le calice eſt ordinairement diviſé juſqu'à ſa baſe; le piſtil ſort de ce calice; il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons; ils deviennent dans la ſuite autant de ſemences qui reſſemblent à une tête de vipere; elles muriſſent dans le calice même, qui s'agrandit, Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

L'eſpece appellée par Tournefort, *echium vulgare*, *I. R. H.* a la racine biſannuelle; elle pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur de deux à trois piés, velues, fermes, vertes, marquetées de points noirs; ſes feuilles ſont oblongues, étroites lanugineuſes, rudes au toucher, placées ſans ordre, d'un goût fade. Ses fleurs garniſſent les tiges preſque depuis le bas juſqu'en haut; elles ſont formées en entonnoir, courbé & découpé par les bords, en cinq ſegmens inégaux; elles ſont d'une belle couleur bleue, tirant quelquefois ſur le purpurin; quelquefois cendrées, ayant au centre cinq étamines purpurines, à ſommets oblongs, & un piſtil blanc; le tout eſt ſoutenu par un calice fendu juſqu'à la baſe en cinq parties, longues, étroites, pointues, cannelées. Quand la fleur eſt tombée, il lui ſuccede quatre ſemences jointes enſemble, ridées, ſemblables à la tête d'une vipere.

Elle croît dans les champs, dans les terres incultes, dans les blés, le long des chemins & ſur les murs. Elle fleurit en Juin & Juillet, demeure verte tout l'hiver; & périt la ſeconde année; après avoir pouſſé ſa tige & mûri ſa graine. (*D. J.*)

VIPÉRINE, (*Mat. méd.*) Dioſcoride & les anciens ont attribué à cette plante une vertu ſpécifique, contre la morſure de la vipere, & de quelques autres bêtes venimeuſes; & c'eſt peut-être de cette prétendue vertu que lui vient ſon nom. Il pourroit bien être auſſi que ſon nom ſeroit plus ancien que cette opinion; qu'il lui viendroit, par exemple, comme le penſent quelques botaniſtes, d'une groſſiere reſſemblance qu'a ſa graine avec la tête d'une vipere, & que les Pharmacologiſtes lui auroient enſuite attribué, pour ſoutenir l'honneur du nom, la vertu de guérir la morſure de cet animal. Quoi qu'il en ſoit, cette prétendue propriété eſt abſolument imaginaire, & démentie par l'expérience. La *vipérine* eſt une des plantes eminémment nitreuſes; d'ailleurs dépouillée de tout autre principe vraiement actif, & dont l'action doit par conſéquent être eſtimée par les propriétés médicinales du nitre. *Voyez* NITRE.

Cette plante eſt très-analogue à la bourrache, à la bugloſe, à la pulmonaire, *&c.* & peut très-bien être ſubſtituée à ces plantes. Sa racine entre dans l'emplâtre diabotanum. (*b*)

VIPÉRINE DE VIRGINIE, (*Mat. méd.*) *voyez* SERPENTAIRE DE VIRGINIE.

VIPITENUM, (*Géogr. anc.*) nom d'une ville de la Germanie, ſelon l'itinéraire d'Antonin. On ſait que c'eſt aujourd'hui Stertzingen dans le Tirol par une ancienne inſcription qu'on y a déterrée.

VIR, (*Géogr. anc.*) fleuve de l'Eſpagne tarragonoiſe. Ptolomée, *l. II. c. vj.* marque ſon embouchure entre le promontoire où étoient les autels du ſoleil & un autre promontoire qu'il ne nomme point. On croit que c'eſt le fleuve Florius de Pline. (*D. J.*)

VIRAGO, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) femme d'une taille ou d'un courage extraordinaire, qui a les inclinations martiales. Dans l'antiquité, Sémiramis, Penthéſilée, & en général toutes les amazones pouvoient être ainſi appellées, & l'on pourroit auſſi approprier cette expreſſion en écrivant en latin à Jeanne d'Arc, cette héroïne connue dans notre hiſtoire, ſous le titre de *pucelle d'Orléans*.

Ce mot eſt purement latin, & ne ſe dit en françois que par dériſion.

Dans l'Ecriture, ſuivant la vulgate, Eve eſt appellée *virago*, parce qu'elle a été formée de la côte du premier homme, le traducteur latin ayant voulu conſerver par ce nom l'étymologie du mot *vir*, dont il a formé *virago*, comme dans le texte hébreu Adam donne à Eve le nom d'*Iſcha*, formé d'*iſch*, qui ſignifie un *homme*.

VIRBI-CLIVUS, (*Géog. anc.*) colline d'Italie, & dont Perſe fait mention dans ſa ſixieme ſatyre, où il dit, *verſ.* 56.

. . . . accedo Bovillas
Clivumque ad Virbi.

Cette colline étoit, ſelon les commentateurs, à quatre milles de Rome, ſur le chemin qui conduiſoit à Aritia, & au lieu nommé *ad nemus Dianæ*. Elle avoit pris le nom d'*Hippolite*, qui y étoit honoré ſous le nom de *Virbius*, parce qu'on croyoit qu'il avoit été deux fois homme, *bis vir*, c'eſt-à-dire deux fois vivant, Diane lui ayant rendu la vie. (*D. J.*)

VIRBIUS, (*Mythologie.*) c'eſt le nom que Diane fit porter à Hippolite lorſqu'elle l'eut rappellé à la vie, comme ſi on diſoit *deux fois homme*. La déeſſe, en le retirant des enfers, le couvrit d'un nuage, pour ne pas donner de la jalouſie aux autres ombres; mais craignant le courroux de Jupiter, qui ne permet pas qu'un mortel une fois deſcendu dans les enfers revienne à la lumiere, & voulant auſſi mettre en ſûreté les jours d'Hippolite contre les perſécutions de ſa marâtre, elle changea les traits de ſon viſage, le fit paroître plus âgé qu'il n'étoit, pour le rendre entierement méconnoiſſable, & le tranſporta dans une forêt d'Italie qui lui a été conſacrée. Là il vécut inconnu à tout le monde ſous la protection de ſa bienfaitrice & de la nymphe Egérie, honoré lui-même comme une divinité champêtre, juſqu'au regne de Numa, ſous lequel il ſe fit connoître. Cette pretendue réſurrection d'Hippolite, & toute la ſuite de cette fable, n'étoit qu'une impoſture des prêtres de Diane dans la forêt d'Aricie, où ils avoient apparemment établi le culte d'Hippolite; qu'ils chercherent enſuite à accréditer par quelque hiſtoire extraordinaire. *Dict. mythol.* (*D. J.*)

VIRE, (*Géog. mod.*) ville de France, dans la baſſe Normandie, capitale du petit pays de Bocage, au bailliage de Caën, à 12 lieues au ſud-eſt de Caën, à 9 au ſud-eſt de S. Lô, & à 58 au couchant de Paris. Quoiqu'il n'y ait qu'une paroiſſe, elle eſt aſſez grande, & a de vaſtes fauxbourgs. L'égliſe eſt belle, & eſt deſſervie par un grand nombre de prêtres: il y a auſſi des cordeliers, des capucins, des urſulines & des bénédictines. C'eſt le ſiege d'une vicomté, d'un grenier à ſel, d'une élection & d'une maîtriſe des eaux & forêts. On y fabrique beaucoup de draps, dont il ſe fait un grand commerce. Les Vaudevires, qu'on a appellé improprement *Vaudevilles*, ont pris leur nom de cette ville. *Long.* ſuivant Caſſini, 17. 37'. 30", *latit.* 48. 50'. 15".

Deſmares (Touſſaint), prêtre de l'oratoire, naquit à *Vire* en 1599. Il entra fort jeune dans la congrégation de l'oratoire nouvellement établie, & ſe diſtingua dans la ſuite en qualité de prédicateur. Il fut l'un des députés à Rome pour la défenſe de la doctrine de Janſénius, dont on pourſuivoit la condamnation, & il défendit cette doctrine devant Innocent X. De retour en France en 1668, il reparut en chaire à Paris, & prêcha ſur la grace avec un applaudiſſement qui lui a mérité l'éloge de Deſpréaux, *ſat. X. verſ.* 118.

Hà, bon! voilà parler en docte janſéniſte,
Alcippe, & ſur ce point ſi ſavamment touché,
Deſmares, *dans S. Roch, n'auroit pas mieux*
prêché.

Mais les applaudiſſemens même qu'il reçut, irriterent tellement ſes ennemis, qu'ils le forcerent de chercher ſa ſûreté dans la fuite. Le duc de Luynes le cacha quelque tems dans ſes maiſons, & bientôt après le duc & la ducheſſe de Liancourt lui donnerent, ſous le bon plaiſir du roi, un logement dans leur château de Liancourt, avec tout ce qu'il lui falloit pour vivre commodément. Il travailloit dans cette douce retraite à un traité de l'euchariſtie, lorſqu'il y mourut en 1687, âgé de 88 ans.

Goſſelin (Jean), natif de *Vire* dans le xvj. ſiecle, publia des livres d'Aſtrologie, & fut garde de la bibliotheque du roi. Il mourut fort âgé d'une façon tragique; il ſe laiſſa tomber dans le feu étant ſeul, & ne put jamais ſe relever à cauſe de ſa caducité. „ Ce feu bibliothécaire Goſſelin, dit l'auteur du *ſcaligeriana*, ne laiſſoit entrer perſonne dans la bibliotheque du roi, tellement que M. Caſaubon qui lui ſuccede y trouve des tréſors qu'on ne ſavoit point qui y fuſſent „.

Duhamel (Jean-Baptiſte) naquit à *Vire* l'an 1624, & devint curé de Neuilly-ſur-Marne. Il quitta cette cure au bout de dix ans, & fut nommé *ſecrétaire de l'académie des Sciences*. Il voyagea en Allemagne, en Angleterre, & en Hollande. Quoique philoſophe, il étoit théologien. Son dernier livre eſt une bible ſacrée, *Biblia ſacra vulgatæ editionis, cum notis prolegomenis, & tabulis chronologicis ac geographicis*, Paris 1706, *in-fol.* La Philoſophie qui s'eſt perfectionnée depuis lui, a fait tomber tous ſes ouvrages, mais ſon nom a ſubſiſté, parce qu'il eſt à la tête de *regiæ ſcientiarum academiæ hiſtoria*, Paris 1701, *in-4°.* En 1607. il réſigna ſa place de ſecrétaire de l'académie en faveur de M. de Fontenelle. Il mourut en 1706, âgé de 83 ans, & ſans aucune maladie; les forces de la nature manquoient, il s'endormit pour toujours.

Le Tellier (Michel), jéſuite, naquit auprès de *Vire* en 1643, & mourut à la Fleche en 1719 à 76 ans. Il devint confeſſeur de Louis XIV. après la mort du p. de la Chaiſe en 1709, & ce fut un malheur pour le royaume. „ Homme ſombre, ardent, inflexible, cachant ſes violences ſous un flegme apparent, il fit tout le mal qu'il pouvoit faire dans cette place où il eſt trop aiſé d'inſpirer ce qu'on veut, & de perdre qui l'on hait; il voulut venger ſes injures particulieres. Les Janſéniſtes avoient fait condamner à Rome un de ſes livres ſur les cerémonies chinoiſes. Il étoit mal perſonnellement avec le cardinal de Noailles, & il ne ſavoit rien ménager. Il remua toute l'égliſe de France; il dreſſa en 1711 des lettres & des mandemens que des évêques devoient ſigner. Il leur envoyoit des accuſations contre le cardinal de Noailles, au bas deſquelles ils n'avoient plus qu'à mettre leur nom. De telles manœuvres dans des affaires profanes ſont punies; elles furent découvertes, & n'en réuſſirent pas moins.

„ La conſcience du roi étoit alarmée par ſon confeſſeur, autant que ſon autorité étoit bleſſée par l'idée d'un parti rebelle. En vain le cardinal de Noailles lui demanda juſtice de ces myſteres d'iniquité. Le confeſſeur perſuada qu'il s'étoit ſervi des voies humaines pour faire réuſſir les choſes divines.

„ La place du cardinal-archevêque lui donnoit le droit dangereux d'empêcher le Tellier de confeſſer le roi. Mais il n'oſa pas irriter à ce point ſon ſouverain; & il le laiſſa avec reſpect entre les mains de ſon ennemi. Je crains (écrivit-il à madame de Maintenon) de marquer au roi trop de ſoumiſſion en donnat les pouvoirs à celui qui les mérite moins. Je prie Dieu de faire connoître au roi le péril qu'il court, en confiant ſon ame à un homme de ce caractere „. *Eſſai ſur l'hiſtoire générale, tome VII.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VIRE, (*Hydraul.*) eſt le bout d'un tronçon de tuyau de grès, qui ſe met dans l'emboîture d'un autre pour être joints enſemble par le moyen d'un nœud de maſtic chaud mêlé avec de la filaſſe. (*K*)

VIRE, *terme de Blaſon*, qui ſe dit de pluſieurs anneaux paſſés les uns dans les autres, enſorte que les plus petits ſoient au milieu des plus grands, avec un centre commun, comme aux armoiries d'Albiſſi & de Virieu. Les Latins les appellent *viria*.

VIRE, *la*, (*Géog. mod.*) riviere de France, en normandie, au diocèſe de Coutances ou d'Avranches. Elle prend ſa ſource de la butte de Brimbel, ſépare le Cotentin du Beſſin, & ſe décharge dans la mer, après avoir reçu dans ſon cours quelques autres petites rivieres. (*D. J.*)

VIRELAY, ſ. m. (*Poéſie.*) petit poëme françois, qui eſt préſentement hors d'uſage. Le *virelay*, tourne ſur deux rimes ſeulement, dont la premiere doit dominer dans toute la piece; l'autre ne vient que de tems en tems pour faire un peu de variété. Le premier, ou même les deux premiers vers du *virelay* ſe répetent dans la ſuite, ou tous deux, ou ſéparément par maniere de refrain, autant de fois qu'ils tombent à propos, & ces vers ainſi repris doivent encore fermer le *virelay*. On ſent que cette piece de poéſie a pris ſon nom du mot ancien *virer*, à cauſe du tour qu'y font les mêmes vers. (*D. J.*)

VIREMENT, ſ. m. (*Commerce.*) terme de banque & de négoce particulierement en uſage ſur la place du change à Lyon. Il ſe dit lorſqu'on donne en payement à un autre ce qu'on a droit d'avoir par une lettre ou billet de change, ce qui ſe nomme *virement de partie*, de l'ancien mot *virer* ou *tourner*, c'eſt-à-dire action par laquelle on change de débiteur ou de créancier, ce qui ſe fait ſur le champ en écrivant ce *virement* ou changement ſur un petit livre, qu'on appelle *bilan*. *Voyez* BILAN.

Les *viremens* de partie ſont en uſage dans toutes les banques de commerce, & ſur-tout à Veniſe & à Amſterdam. M. Savary remarque que l'établiſſement s'en fit dans cette derniere ville en 1608 ou 1609, où les particuliers qui lui avoient prêté deſeſpérant qu'elle pût jamais acquitter les dettes immenſes qu'elle avoit contractées depuis plus de cinquante ans pour ſoutenir la guerre contre l'Eſpagne, demanderent pour leur ſûreté qu'on fit un capital de ce qui leur étoit dû, & qu'on donnât à chacun d'eux crédit du montant de ſa créance dans un livre de comptes courans qui ſeroit tenu pour cet effet à l'hôtel de ville, avec faculté de pouvoir aſſigner à leurs créanciers particuliers ce qu'ils pouvoient leur devoir. La propoſition fut agrée, la ville ſe rendit caution envers les particuliers, tant des anciennes créances que des nouvelles qui pourroient s'y établir. Ce qui fut exécuté avec tant d'ordre & de ſûreté, que les négocians trouvant d'ailleurs une extrème facilité à faire leurs payemens par ces *viremens* de parties; il n'y a guere de particuliers dans les Provinces-Unies & même dans le reſte de l'Europe, pour peu que leur commerce s'étende vers le nord, qui n'y ſoient intéreſſés directement ou indirectement. *Dict. de commerce.*

VIRER, PARTIE, (*Commerce.*) c'eſt changer de débiteur ou de créancier en termes de banque. Toutes parties virées doivent être écrites ſur le bilan par les propriétaires, ou par les facteurs qui en ſont les porteurs. *Voyez* BILAN, *ibid.*

VIRER, terme uſité en parlant du cabeſtan, pour dire *tourner*. *Voyez* CABESTAN.

VIRER, (*Marine.*) c'eſt tourner ſens deſſus-deſſous, faire capot.

VIRER AU CABESTAN, (*Marine.*) c'eſt tourner un vaiſſeau qui amuré d'un bord au plus près, de telle maniere qu'il puiſſe être amuré de l'autre. C'eſt auſſi faire tourner les barres du cabeſtan.

VIRER DE BORD, (*Marine.*) c'eſt changer de route en mettant au vent un côté du vaiſſeau pour l'autre.

VIRER VENT ARRIERE, (*Marine.*) c'eſt tourner un vaiſſeau en lui faiſant prendre vent arriere. La méthode ordinaire qu'on ſuit pour faire cette manœuvre, eſt de carguer l'artimon, de mettre la barre du gouvernail ſous le vent; & quand le vaiſſeau a pris ſon erre pour arriver, de braſſer les voiles au vent en continuant toujours à les braſſer à meſure que le vaiſſeau arrive, de maniere que les voiles ſe trouvent toujours orientées vent arriere, quand il eſt arrivé au lit du vent: pour comprendre la raiſon de ceci, *voyez* MANEGE DU NAVIRE.

VIRER VENT DEVANT, (*Marine.*) c'eſt tourner le vaiſſeau en lui faiſant prendre vent devant.

Le P. Hôte a expliqué dans ſon traité de la manœuvre des vaiſſeaux, *p.* 120, pluſieurs manœuvres qu'on pratique ordinairement ſur mer, pour tourner ainſi le vaiſſeau. Je ne m'y arreterai pas, parce que

que je crois en avoir dit aſſez à l'*article* MANEGE DU NAVIRE, pour qu'on puiſſe faire *virer* le vaiſſeau vent devant, ſans avoir recours à ces regles du pere Hôte.

VIRETON, ſ. m. (*Art milit.*) eſpece de fleche qu'on appelloit ainſi, parce qu'elle viroit ou tournoit en l'air par le moyen des ailerons ou pennons qui lui étoient attachés. *Voyez l'hiſt. de la milice françoiſe, tome I. p.* 419. (*Q*)

VIREVAUX *ou* CABESTAN, ſ. m. *voyez* CABESTAN.

VIRGA, (*Littérat.*) c'eſt le caducée de Mercure, décrit ſi noblement par Virgile.

Tum virgam capit, hac animas ille evocat orco
Pallentes, alias ſub triſtia tartara mittit,
Dat ſomnos, adimitque, & lumina morte reſignat.
Illa fretus agit ventos, & turbida tranat
Nubila:

„ Il prend ſon caducée, dont il ſe ſert tantôt pour „ rappeller les ames des enfers, & tantôt pour les y „ conduire. Par le ſecours de cette ſimple *verge*, „ il endort les uns, reveille les autres, & ferme pour „ toujours les paupieres des mortels. Ce n'eſt pas „ tout; avec le caducée il chaſſe les vents, les diſ„ ſipe à ſon gré, & paſſe à travers de ſombres nua„ ges. (*D. J.*)

VIRGAO, (*Géog. mod.*) ou, ſelon le P. Hardouin, *Urgao*. L'itinéraire d'Antonin écrit tantôt *Virgao*, tantôt *Vircao*, tantôt *Urcao*, ville de l'Eſpagne tarragonoiſe, ſelon Pline, *l. III. c. j*, qui la ſurnomme *Alba*. Il eſt certain que ceux là ſe trompent qui prennent Rota, bourgade d'Eſpagne dans l'Andalouſie, ſur la côte du golfe de Cadix, pour *Virgao*; car Antonin la place loin de la côte entre *Calpurniana* & *Iliturgis*. On a découvert à Arjona une inſcription citée par Gruter, qui ſemble indiquer que cette place eſt l'ancienne *Virgao*. Cette inſcription porte, *Munic. Alpenſe, Uurgavon*. D. D. (*D. J.*)

VIRGI, *Géog. anc.*) ville d'Eſpagne, ſelon Pomponius Mela, *l. II. c. vj.* qui la met ſur le golfe appellé *Virginitanus Sinus*, & auquel elle donnoit apparemment le nom. Ptolomée & Marcian d'Héraclée la nomment *Urce*.

Cette ville, dit Iſaac Voſſius, *obſervat. ad Melam*, a donné occaſion de débiter bien des impertinences, parce qu'on ignoroit qu'*Urci*, *Urgi*, *Virgi*, *Birgi* & *Murci*, étoient autant de noms de la même place. On en trouve la preuve dans Pline, qui étend la Bétique juſqu'à la ville de *Murgi* ou *Murgis*, & qui dans un autre endroit donne la ville d'*Urci* pour le commencement de la province de Tarragone. Tous ceux qui ont voulu marquer les bornes de la Bétique, en ont dit autant; ſi ce n'eſt quelques-uns qui, au-lieu de *Murgi* & d'*Urci*, ont écrit *Virgi* & *Birgi*. Il eſt ordinaire de voir changer l'*U* & *B*, & il ne l'eſt guere moins de voir le *B* changé en *M*, de-ſorte qu' *Urci* & *Murgi* ſont abſolument le même nom.

Il eſt bon de remarquer néanmoins qu'outre cette *Murgis*, il y en a une autre que Ptolomée marque dans les terres parmi les villes des Turdules bétiques, & dont l'itinéraire d'Antonin fait mention. Mais cette *Murgis* n'a rien de commun avec celle dont il s'agit ici. Pluſieurs ont voulu que cette derniere fût la ville de Murcie, qui a donné ſon nom à un royaume, mais cette opinion tombe d'elle-même, dès que la ville de Murcie, au-lieu d'être maritime, ſe trouve fort avant dans les terres. Ceux qui diſent que *Muxacra* ou *Vera*, eſt l'ancienne *Virgi*, ne ſe trouvent pas mieux fondés. *Vera* eſt la ville *Baria* des anciens; & l'on ne peut pas prendre *Beria*, puiſqu'Abdera & le promontoire Charideme, aujourd'hui le cap de Gate étoient entre deux.

La ville *Virgi*, *Urci*, ou *Murgi* des anciens, étoit dans l'endroit où eſt aujourd'hui Almaçaran, à l'embouchure du Guadalentin. (*D. J.*)

VIRGINENSE *ou* VIRGINALE, (*Mythol.*) divinité que l'on invoquoit chez les Romains, lorſqu'on délioit la ceinture d'une nouvelle épouſe vierge. C'étoit la même divinité que les Grecs appelloient *Diana Lyſizona*. On portoit la ſtatue, ou du-moins les images de *Virginenſe* dans la chambre des nouveaux époux, lorſque les Paranymphes en ſortoient. On appelle auſſi cette divinité *Virginicuris*. (*D. J.*)

VIRGINIE, TERRE DE, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les Anglois à une terre bolaire, aſſez peſante & compacte, d'un rouge clair; elle ſe trouve en *Virginie*, dans la Caroline & en Penſilvanie.

VIRGINIE, (*Géog. mod.*) contrée de l'Amérique ſeptentrionale. Elle eſt bornée au nord par le Mariland, au midi par la Caroline, au levant par la mer du nord, & au couchant par la Louiſiane.

Rawleigh, le fléau & la victime de l'Eſpagne, introduiſit, en 1584, la premiere colonie angloiſe dans *Mocaſa*, conquit ce pays, & lui donna le nom de *Virginie*, en mémoire de la reine Eliſabeth ſa maîtreſſe, qui paſſa ſa vie dans le célibat, amuſant tous les partis qui la recherchoient en mariage, ſans vouloir en accepter aucun.

On diviſe la *Virginie* en ſeptentrionale & méridionale. La premiere s'étend depuis le 37^{d}. de latitude juſqu'au 39, & la ſeconde depuis le 33 juſqu'au 36.

La *Virginie* ſeptentrionale eſt dans un climat aſſez tempéré. L'été y eſt chaud comme en Eſpagne, & l'hiver froid comme dans le nord de la France; ſouvent le froid y eſt fort rude, mais par intervalle; on arrive dans ce pays par un long golfe, entre deux promontoires. Le milieu de la contrée eſt fertile, & le ſeroit encore davantage, ſi les ſauvages daignoient le cultiver; mais ces ſauvages ne s'occupent qu'à la chaſſe, & laiſſent à leurs femmes le ménage de la maiſon. Ils s'habillent de peaux de bêtes ſauvages, ſe peignent le corps, & ſe percent les oreilles pour y pendre des coquilles. Les femmes lavent dans la riviere leurs enfans nouveau-nés, & les frottent de certaines drogues, pour leur endurcir la peau contre le froid & le chaud.

La *Virginie* méridionale produit en abondance le mays des Indes, & le tabac dont les Anglois font un grand commerce. Le terroir en eſt extrèmement fertile, & les fruits de l'Europe y viennent très-bien. On y voit quantité de cerfs, d'ours, de loutres, d'écureuils, & d'animaux dont les peaux ſont fort eſtimées, ainſi qu'un grand nombre de coqs d'Inde, de perdrix, & d'autres oiſeaux de bois & de riviere.

Il croît encore dans la *Virginie* une eſpece de lin appellé *herbe ſoie*, dont on fait des toiles & des habits. Les naturels du pays ſont robuſtes, agiles, francs & induſtrieux, ils ſont idolâtres, & adorent tout ce qu'ils craignent, comme le feu, l'eau, le tonnerre, & principalement le diable, dont ils font des images effroyables. Ils tiennent le ſoleil, la lune & les étoiles pour autant de dieux. Leurs prêtres ſont en même tems leurs médecins, & en qualité de magiciens, ils conſultent le diable ſur la guériſon ou la mort de leurs malades. Leurs gouverneurs qu'ils nomment *véroanes*, commandent à un ou à pluſieurs villages.

Les deux principales rivieres de la *Virginie*, ſont la riviere James, & celle d'Yorck, qui ſe jettent dans la baie de Cheſapeack. Les colonies ſont le long de la mer & ſus le bord des rivieres pour la commodité du commerce. Les ſauvages ſont dans les terres, & reſſemblent preſque en tout à ceux de Mariland.

Les Anglois ont publié des deſcriptions civiles & naturelles également curieuſes de la *Virginie*. On peut les conſulter, car quelques-unes ont été traduites en françois; mais comme ce détail nous meneroit trop loin, nous nous contenterons de dire, que la *Virginie* eſt partagée en 19 comtés, dont la ville principale eſt James-Town.

Les 19 comtés de la *Virginie* par le dénombrement fait en 1703, renfermoient ſoixante mille ſix cens habitans, & neuf mille ſix cens hommes de troupes réglées. Il eſt vraiſſemblable que depuis la publication de ce calcul, les colonies ont doublé; ce qui ſuffit pour donner une idée de la grandeur des forces de l'Angleterre en Amérique comparées proportionellement à la ſeule province de *Virginie*.

Eliſabeth ne fit guere que donner un nom au continent de la *Virginie*. Après l'établiſſement d'une foible colonie, dont on vit bientôt la ruine, ce pays fut entierement abandonné. Mais lorſque la paix eût terminé les guerres entrepriſes contre l'Eſpagne, & qu'elle ne laiſſa plus aux caracteres ambitieux, l'eſpérance d'avancer ſi rapidement vers l'honneur & la fortune, les Anglois commencerent à ſeconder les pacifiques intentions de leur monarque, en cherchant une voie plus ſûre, quoique plus lente, pour acquérir de la gloire & des richeſſes.

En 1606 Newport ſe chargea du tranſport d'une colonie, & commença un établiſſement, que la compagnie formée dans cette vue à Londres & à Briſtol, prit ſoin de fournir annuellement de recrues, de

pro-

proviſions, d'uſtenciles, & de nouveaux habitans. Vers l'an 1609, Argal découvrit une route plus ſûre & plus droite pour la *Virginie*; & quittant celle des anciens navigateurs, qui avoient pris au ſud du tropique, il fit voile vers l'oueſt, à la faveur des vents aliſés, & tourna enſuite au nord, juſqu'aux établiſſemens de ſa nation.

La même année, cinq cens perſonnes, ſous la conduite des chevaliers Thomas Gates & George Sommers furent embarquées pour la *Virginie*. Le vaiſſeau de Sommes, agité d'une horrible tempête qui le pouſſa aux Bermudes, jetta les fondemens d'une autre colonie dans ces îles. Enſuite le lord Delaware prit le gouvernement des colonies angloiſes; mais tous ſes ſoins, ſecondés par l'attention de Jacques I. à lui envoyer des ſecours d'hommes, & de l'argent levé par la premiere lotterie dont on ait l'exemple en Angleterrre, ne garantirent point ces établiſſemens de leur décadence; elle fut telle qu'en 1614, il n'y reſtoit pas plus de 400 hommes, de tous ceux qu'on y avoit tranſportés.

Enfin, ces nouveaux cultivateurs, après s'être aſſuré par leur travail les proviſions les plus néceſſaires à la vie, commencerent à planter du tabac; & Jacques, malgré l'antipathie qu'il avoit pour cette drogue, leur en permit le tranſport en Angleterre, & défendit en même tems l'entrée du tabac d'Eſpagne. Ainſi par degrés, les nouvelles colonies prirent une forme dans ce continent; & donnant de nouveaux noms aux lieux qu'elles occupent, elles laiſſerent celui de *Virginie* à la province où la premiere colonie s'étoit formée.

Les ſpéculatifs de ce ſiecle firent quantité d'objections contre ces établiſſemens éloignés, & prédirent qu'après avoir épuiſé d'habitans leur contrée maternelle, tôt ou tard on leur verroit ſecouer le joug, pour former en Amérique un état indépendant. Mais le tems a fait connoître que les vues de ceux qui encouragerent ces entrepriſes, étoient les plus juſtes & les plus ſolides. Un gouvernement doux & des forces navales ont maintenu, & peuvent maintenir long-tems la domination de l'Angleterre ſur ces colonies; & la navigation lui en a fait tirer tant d'avantages, que plus de la moitié de ſes vaiſſeaux eſt employée aujourd'hui à l'entretien du commerce avec les établiſſemens d'Amérique. *Hume*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VIRGINITÉ, (*Phyſiolog.*)

Ut flos in ſeptis ſecretus naſcitur hortis
Ignotus pecori, nullo contuſus aratro
Quem mulcent auræ, firmat ſol, educat imber,
Multi illum pueri, multæ optavere puellæ
Idem cum tenui carptus defloruit ungue
Nulli illum pueri, nullæ optavere puellæ
Sic virgo, &c.

Il appartenoit à Catulle d'emprunter le léger pinceau d'Anacréon pour peindre la virginité, comme il appartient à l'auteur de l'Hiſtoire naturelle de l'homme d'en parler en phyſicien plein d'eſprit & de lumieres. On va voir avec quel coloris & quelle décence de ſtyle, il ſait traiter des ſujets auſſi délicats: ils nous arrive bien rarement de trouver des morceaux écrits dans ce goût pour embellir notre Ouvrage.

Les hommes, dit M. de Buffon, jaloux des privautés en tout genre, ont toujours fait grand cas de tout ce qu'ils ont cru pouvoir poſſéder excluſivement, & les premiers; c'eſt cette eſpece de folie qui a fait un être réel de la *virginité* des filles. La *virginité*, qui eſt un être moral, une vertu qui ne conſiſte que dans la pureté du cœur, eſt devenue un objet phyſique, dont tous les hommes ſe ſont occupés; ils ont établi ſur cela des opinions, des uſages, des cérémonies, des ſuperſtitions, & même des jugemens & des peines; les abus illicites, les coutumes les plus deshonnêtes, ont été autoriſées; on a ſoumis à l'examen des matrones ignorantes, & expoſé aux yeux des médecins prévenus, les parties les plus ſecretes de la nature, ſans ſonger qu'une pareille indécence eſt un attentat contre la *virginité*; que c'eſt la violer que de chercher à la reconnoître; que toute ſituation honteuſe, tout état indécent dont une fille eſt obligée de rougir intérieurement, eſt une vraie défloration.

On ne doit pas eſpérer de réuſſir à détruire les préjugés ridicules qu'on s'eſt formé ſur ce ſujet; les choſes qui ſont plaiſir à croire ſeront toujours crues, quelque vaines & quelque déraiſonnables qu'elles puiſſent être; cependant comme dans une hiſtoire on rapporte ſouvent l'origine des opinions dominantes, on ne peut ſe diſpenſer, dans un dictionnaire général, de parler d'une idole favorite à laquelle l'homme ſacrifie, & rechercher ſi la *virginité* eſt un être réel, ou ſi ce n'eſt qu'une divinité fabuleuſe.

L'anatomie elle-même laiſſe une incertitude entiere ſur l'exiſtence de cette membrane qu'on nomme *hymen*, & des caroncules myrtiformes, qui ont été ſi long-tems regardées comme indiquant par leur préſence ou leur abſence la certitude de la défloration, ou de la *virginité*; l'anatomie, dis-je, nous permet de rejetter ces deux ſignes, non-ſeulement comme incertains, mais comme imaginaires. Il en eſt de même d'un autre ſigne plus ordinaire, mais qui cependant eſt tout auſſi équivoque, c'eſt le ſang répandu: on a cru dans tous les tems, que l'effuſion du ſang étoit une preuve réelle de la *virginité*; cependant il eſt évident que ce prétendu ſigne eſt nul dans toutes les circonſtances où l'entrée du vagin a pû être relâchée ou dilatée naturellement.

Auſſi toutes les filles, quoique non déflorées, ne répandent pas du ſang; d'autres, qui le ſont en effet, ne laiſſent pas d'en répandre; les unes en donnent abondamment & pluſieurs fois, d'autres très-peu & une ſeule fois, d'autres point du tout; cela dépend de l'âge, de la ſanté, de la conformation, & d'un grand nombre d'autres circonſtances.

Il arrive dans les parties de l'un & de l'autre ſexe un changement conſidérable dans le tems de la puberté; celles de l'homme prennent un prompt accroiſſement, elles parviennent en moins d'un an ou deux à l'état où elles doivent reſter pour toujours; celles de la femme croiſſent auſſi dans le même tems de la puberté, les nymphes ſur-tout, qui étoient auparavant preſque inſenſibles, deviennent plus groſſes, plus apparentes, & même elles excedent quelquefois les dimenſions ordinaires; l'écoulement périodique arrive en même tems; toutes ces parties ſe trouvent gonflées par l'abondance du ſang, & étant dans un état d'accroiſſement, elles ſe tuméfient, elles ſe ſerrent mutuellement, & elles s'attachent les unes aux autres dans tous les points où elles ſe touchent immédiatement. L'orifice du vagin ſe trouve ainſi plus retréci qu'il ne l'étoit, quoique le vagin lui-même ait pris auſſi de l'accroiſſement dans le même tems; la forme de ce retréciſſement doit, comme on le voit, être fort différente dans les différens ſujets, & dans les différens degrés de l'accroiſſement de ces parties. Auſſi paroit-il par ce qu'en diſent les anatomiſtes, qu'il y a quelquefois quatre protubérances ou caroncules, quelquefois trois ou deux, & que ſouvent il ſe trouve une eſpece d'anneau circulaire ou ſemi-lunaire, ou bien un froncement, une ſuite de petits plis; mais ce qui n'eſt pas dit par les anatomiſtes, c'eſt que quelque forme que prenne ce retréciſſement, il n'arrive que dans le tems de la puberté.

Avant la puberté, il n'y a point d'effuſion de ſang dans les jeunes filles qui ont commerce avec les hommes, pourvu qu'il n'y ait pas une diſproportion trop grande, ou des efforts trop bruſques; au contraire, lorſqu'elles ſont en pleine puberté, & dans le tems de l'accroiſſement de ces parties, il y a très-ſouvent effuſion de ſang pour peu qu'on y touche, ſur-tout ſi elles ont de l'embonpoint, & ſi les regles vont bien; car celles qui ſont maigres, ou qui ont des fleurs blanches, n'ont pas ordinairement cette apparence de *virginité*; & ce qui prouve évidemment que ce n'eſt en effet qu'une apparence trompeuſe, c'eſt qu'elle ſe répete même pluſieurs fois, & après des intervalles de tems aſſez conſidérables. Une interruption de quelque tems fait renaître cette prétendue *virginité*, & il eſt certain qu'une jeune perſonne, qui dans les premieres approches aura répandu beaucoup de ſang, en répandra encore après une abſence, quand même le premier commerce auroit duré pendant pluſieurs mois, & qu'il auroit été auſſi intime & auſſi fréquent qu'on peut le ſuppoſer. Tant que le corps prend de l'accroiſſement, l'effuſion du ſang peut ſe répéter, pourvu qu'il y ait une interruption de commerce aſſez longue pour donner le tems aux parties de ſe réunir & de reprendre leur premier état; & il eſt arrivé plus d'une fois que des filles qui avoient eu plus d'une foibleſſe, n'ont pas laiſſé de donner enſuite à leur mari cette preuve de leur *virginité*, ſans autre artifice que celui d'avoir renon-

renoncé pendant quelque tems à leur commerce illegitime.

Quoique nos mœurs ayent rendu les femmes trop peu ſinceres ſur cet article, il s'en eſt trouvé plus d'une qui ont avoué les faits qu'on vient de rapporter; il y en a dont la prétendue *virginité* s'eſt renouvellée juſqu'à quatre & même cinq fois dans l'eſpace de deux ou trois ans. Il faut cependant convenir que ce renouvellement n'a qu'un tems; c'eſt ordinairement de quatorze à dix-ſept, ou de quinze à dix-huit ans. Dès que le corps à achevé de prendre ſon accroiſſement, les choſes demeurent dans l'état où elles ſont, & elles ne peuvent paroître différentes qu'en employant des ſecours étrangers, & des artifices dont nous nous diſpenſerons de parler.

Ces filles dont la *virginité* ſe renouvelle, ne ſont pas en ſi grand nombre que celles à qui la nature a refuſé cette eſpece de faveur; pour peu qu'il y ait du dérangement dans la ſanté, que l'écoulement periodique ſe montre mal & difficilement, que les parties ſoient trop humides, & que les fleurs blanches viennent à les relâcher, il ne ſe fait aucun retréciſſement, aucun froncement; ces parties prennent de l'accroiſſement, mais étant continuellement humectées, elles n'acquierent pas aſſez de fermeté pour ſe réunir; il ne ſe forme ni caroncules; ni anneau, ni plis; l'on ne trouve que peu d'obſtacles aux premieres approches, & elles ſe font ſans aucune effuſion de ſang.

Rien n'eſt donc plus chimérique que les préjugés des hommes à cet égard, & rien de plus incertain que ces prétendus ſignes de la *virginité* du corps: une jeune perſonne aura commerce avec un homme avant l'âge de puberté, & pour la premiere fois, cependant elle ne donnera aucune marque de cette *virginité;* enſuite la même perſonne, après quelques tems d'interruption, lorſqu'elle ſera arrivée à la puberté, ne manquera guere, ſi elle ſe porte bien, d'avoir tous ces ſignes, & de répandre du ſang dans de nouvelles approches; elle ne deviendra pucelle qu'après avoir perdu ſa *virginité*, elle pourra même le devenir pluſieurs fois de ſuite, & aux mêmes conditions; une autre au contraire, qui ſera vierge en effet, ne ſera pas pucelle, ou du moins n'en aura pas la même apparence. Les hommes devroient donc bien ſe tranquilliſer ſur tout cela, au lieu de ſe livrer comme ils le font ſouvent, à des ſoupçons injuſtes, ou à de fauſſes joies, ſelon qu'ils s'imaginent avoir rencontré.

Si l'on vouloit avoir un ſigne évident & infaillible de *virginité* pour les filles, il faudroit le chercher parmi ces nations ſauvages & barbares, qui n'ayant point de ſentimens de vertu & d'honneur à donner à leurs enfans par une bonne éducation, s'aſſurent de la chaſteté de leurs filles, par un moyen que leur a ſuggéré la groſſiéreté de leurs mœurs. Les Ethiopiens, & pluſieurs autres peuples de l'Afrique; les habitans du Pégu & de l'Arabie Pétrée, & quelques autres nations de l'Aſie; auſſi tôt que leurs filles ſont nées, rapprochent par une ſorte de couture les parties que la nature a ſéparées, & ne laiſſent libre que l'eſpace qui eſt néceſſaire pour les écoulemens naturels: les chairs adherent peu à peu, à meſure que l'enfant prend ſon accroiſſement, de ſorte que l'on eſt obligé de les ſéparer par une inciſion lorſque le tems du mariage eſt arrivé. On dit qu'ils employent pour cette infibulation des femmes un fil d'amiante, parce que cette matiere n'eſt pas ſujette à la corruption. Il y a certains peuples qui paſſent ſeulement un anneau; les femmes ſont ſoumiſes, comme les filles, à cet ouvrage outrageant pour la vertu; on les force de même à porter un anneau; la ſeule différence eſt que celui des filles ne peut s'ôter, & que celui des femmes a une eſpece de ſerrure, dont le mari ſeul a la clé.

Mais pourquoi citer des nations barbares, lorſque nous avons de pareils exemples auſſi près de nous! La délicateſſe dont quelques-uns de nos voiſins ſe piquent ſur la chaſteté de leurs femmes, eſt-elle autre choſe qu'une jalouſie brutale & criminelle?

Quel contraſte dans les goûts & dans les mœurs des différentes nations! quelle contrariété dans leur façon de penſer! Après ce que nous venons de rapporter ſur le cas que la plûpart des hommes font de la *virginité*, ſur les précautions qu'ils prennent, & ſur les moyens honteux qu'ils ſe ſont aviſés d'employer pour s'en aſſurer, imagineroit-on que d'autres la mépriſent, & qu'ils regardent comme un ouvrage ſervile la peine qu'il faut prendre pour l'ôter?

La ſuperſtition a porté certains peuples à céder les prémices des vierges aux prêtres de leurs idoles, ou à en faire une eſpece de ſacrifice à l'idole même. Les prêtres des royaumes de Cochin & de Calicut jouiſſent de ce droit; & chez les Canarins de Goa, les vierges ſont proſtituées de gré ou de force, par leurs plus proches parens, à une idole de fer; la ſuperſtition aveugle de ces peuples leur fait commettre ces excès dans des vues de religion. Des vues purement humaines en ont engagé d'autres à livrer avec empreſſement leurs filles à leurs chefs, à leurs maîtres, à leurs ſeigneurs: les habitans des îsles Canaries, du royaume de Congo, proſtituent leurs filles de cette façon, ſans qu'elles en ſoient deshonorées; c'eſt à-peu-près la même choſe en Turquie, en Perſe, & dans pluſieurs autres pays de l'Aſie & de l'Afrique, où les plus grands ſeigneurs ſe trouvent trop honorés de recevoir de la main de leur maître, les femmes dont il s'eſt dégoûté.

Au royaume d'Arracan, & aux îsles de Philippines, un homme ſe croiroit deshonoré s'il épouſoit une fille qui n'eût pas été déflorée par un autre, & ce n'eſt qu'à prix d'argent que l'on peut engager quelqu'un à prévenir l'époux. Dans la province de Thibet, les meres cherchent des étrangers, & les prient inſtamment de mettre leurs filles en état de trouver des maris. Les Lapons préferent auſſi les filles qui ont eu commerce avec des étrangers; ils penſent qu'elles ont plus de mérite que les autres, puiſqu'elles ont ſçu plaire à des hommes qu'ils regardent comme plus connoiſſeurs & meilleurs juges de la beauté qu'ils ne le ſont eux-mêmes. A Madagaſcar, & dans quelques autres pays, les filles les plus libertines & les plus débauchées, ſont celles qui ſont le plutôt mariées; nous pourrions, conclud M. de Buffon, donner pluſieurs autres exemples de ce goût ſingulier, qui ne peut venir que de la groſſiéreté ou de la dépravation de mœurs. (*D. J.*)

Virginité, (*Hiſt. eccléſ.*) les peres de l'egliſe parlent de quatre états de filles vierges. Celle de la premiere eſpece, ſans faire de vœu public, conſacroient à Dieu leur virginité dans le ſecret de leur cœur; elles ne ceſſoient point pour cela de demeurer dans le ſein de leur famille, & elles n'étoient diſtinguées des autres filles que par leur modeſtie, ſoit dans leurs habits, ſoit dans leur maintien, & par la pratique des vertus chrétiennes. Telles étoient les quatre filles de S. Philippe, l'un des ſept premiers diacres dont il eſt parlé dans le *ch. xxj* des actes des apôtres. Telles étoient encore les autres vierges du tems de S. Paul: car il n'y avoit point alors de maiſon particuliere pour les recevoir. Cet uſage conſtant dura juſqu'au troiſieme ſiecle, vers le milieu duquel, comme les monaſteres d'hommes s'étoient multipliés dans l'orient; quelques vierges pour ſe diſtinguer des filles du monde, prirent un habit différent des leurs. Cet habit conſiſtoit en une tunique de laine brune & en un manteau noir, ainſi qu'on le voit par la lettre de S. Jérôme à Gaudentius: *ſolent quidam cum futuram virginem ſpoponderint, pulla tunica eam, & fulvo operire pallio, &c.* Le mot *quidam* prouve bien que cet uſage étoit même fort rare. Tel étoit encore dans le quatrieme & dans le cinquieme ſiecle l'état des vierges de la ſeconde eſpece, qui ne ceſſoient pas pour cela de demeurer avec leurs parens.

Les vierges de la troiſieme eſpece étoient celles qui faiſoient un vœu public de *virginité*, & recevoient le voile de la main de leur évêque, ce qui ſe pratiquoit avec de grandes cérémonies, ou le jour de l'épiphanie, ou la ſeconde fête de pâques: c'étoit pendant la meſſe, au grand concours du peuple, que l'évêque recevoit le vœu & donnoit le voile, avec cette différence que pour les veuves qui ſe conſacroient à Dieu, la cérémonie ſe faiſoit dans la ſacriſtie & avec moins de pompe. Quelquefois cette cérémonie ſe faiſoit le jour de noël, comme il arriva a ſainte Marcelline, ſœur de S. Ambroiſe, à laquelle le pape Libere donna ce jour là le voile dans l'égliſe du Vatican.

Ces trois ſortes de vierges demeuroient dans le monde, ou chez leurs parens, ou dans quelque maiſon particuliere qu'elles choiſiſſoient pour y vivre dans une plus grande retraite: c'eſt ce qu'on peut conclurre de différens endroits des lettres de S. Jérôme, ſur-tout de celle qui a pour titre *de vitando ſuſpecto contubernio*, dans laquelle il expoſe aux vierges avec combien de circonſpection elles doivent

choiſir les compagnes de leur retraite. Sainte Marcelline, après ſa conſécration, demeuroit à Rome avec une autre vierge de ſes amies, à qui elle avoit donné un appartement. On trouve dans la vie de S. Ambroiſe, compoſée par Paulin, prêtre de Milan, le diſcours même du pape Libere, à la réception du vœu de cette ſainte fille; le pontife l'exhorte à éviter les aſſemblées publiques, ſur-tout les nôces: donc ces vierges demeuroient encore dans le monde, car on ne fait pas de telles exhortations à des filles cloitrées.

On ſait d'ailleurs que ſainte Génevieve, conſacrée dès l'âge de ſept ans par S. Germain d'Auxerre, & confirmée dans ſon état par l'évêque de Paris, que M. Baillet nomme Félix, demeura dans le monde juſqu'au tems de ſa mort. Le même fait, s'il étoit beſoin de nouvelles preuves, ſeroit encore établi par un paſſage d'Optat, évêque de Mileve, où ce prélat parlant des vierges d'Afrique, dit que la mître qu'elles portoient ſur la tête, & qui déſignoit leur état, ſervoit à les garantir contre les pourſuites de ceux qu'auroient voulu les épouſer ou les enlever, ce qu'il n'auroit pas dit, ſi ces filles avoient été enfermées. Ces mîtres que les vierges d'Afrique portoient au-lieu de voile, étoient de laine teinte en pourpre, & ſervoient à couvrir la tête, & une partie des épaules, ainſi qu'on peut le conclurre des paroles du même auteur.

Enfin les vierges de la quatrieme eſpece étoient celles qui auſſitôt après leur profeſſion publique de *virginité*, ſe renfermoient dans un monaſtere pour y vivre ſous la conduite d'une ſupérieure; uſage qui commença à s'établir dans quelques égliſes d'orient, au commencement du quatrieme ſiecle. En effet S. Baſile dans ſes aſcétiques, fait mention de couvens de filles, auſſi-bien que de monaſteres d'hommes; & ſainte Macrine ſa ſœur fut abbêſſe d'un couvent de filles qui étoit auprès de la ville de Céſarée en Cappadoce, dont ſon frere étoit évêque. C'eſt ce que nous apprend S. Grégoire de Nyſſe, frere de ce ſaint docteur, & de ſainte Macrine, dans la vie de cette abbêſſe. On le trouve encore dans les hiſtoires de Sozomene & de Socrate, qui diſent que Macédonius, évêque de Conſtantinople, & Eleuſius, évêque de Cyzique, avoient fondé dans leurs diocèſes de monaſteres d'hommes & de filles.

Cet uſage de renfermer les filles conſacrées à Dieu, s'établit tard en Occident, ſur-tout en France, où les plus anciens couvens de religieuſes qu'on connoiſſe, ſont ceux que fonderent S. Eloi, en 632. à Paris, dans une belle maiſon que Dagobert lui avoit donnée, & où il raſſembla pluſieurs religieuſes ſous la conduite de ſainte Aure, qui en fut l'abbêſſe. Dadon, frere aîné de S. Ouen, fonda un autre couvent de filles à Jouarre, en 640. ſous le regne de Clotaire II. & ſainte Batilde, femme de Clovis II. à Chelles, en 657.

Il eſt bon de remarquer qu'après l'établiſſement de ces monaſteres, les filles qui avoient fait vœu ſolemnel de *virginité*, n'étoient point aſtreintes à s'y renfermer; rien ne le prouve plus clairement que l'ordonnance de Clotaire II. qui ſe trouve dans la collection des conciles de France, & dont voici les termes: *ſanctimoniales, tam quæ in propriis domibus reſident quam quæ in monaſteriis poſitæ ſunt*, &c.

Ce ne fut que par la ſuite des tems, & pour prévenir les inconvéniens qui pouvoient arriver, & qui arrivoient en effet quelquefois, que l'égliſe ordonna à toutes les vierges qui ſe conſacroient à Dieu, de ſe retirer dans des monaſteres.

Le vœu public & ſolemnel de *virginité* étoit toujours accompagné de la réception du voile, ce qu'on peut prouver, 1°. par l'autorité de S. Ambroiſe, *his in illo tunc die conſecrationis tuæ dictis, & multis ſuper caſtitate tua præconiis ſacro velamine tecta es. Omnis populus dotem tuam ſubſcribens non atramento ſed ſpiritu, pariter clamavit, amen.* 2°. Par le témoignage d'Optat, qui ſuppoſe le fait comme conſtant, dans tout ſon 6e. liv. contre les Donatiſtes. 3°. Enfin par la *nov.* 8. de l'empereur Majorien, dans laquelle ce prince défend aux peres & aux meres d'uſer de leur autorité pour contraindre leurs filles à prendre le voile ſacré, & de permettre qu'elles le prennent de leur propre mouvement, avant l'âge de quarante ans. Cette ordonnance prouve qu'on prenoit alors le voile fort tard, ſavoir après l'âge de quarante ans, & l'empereur veut encore qu'on ne le prenne jamais que de ſon propre mouvement. (*D. J.*)

VIRGO, nom latin de la conſtellation de la vierge. *Voyez* VIERGE.

VIRGONIN, eſt *parmi les Tireurs d'or*, une eſpece de manivelle qui s'emmanche ſur les bobines de l'avanceur & du degroſſeur dans des tenons de fer.

VIRGULE, ſ. f. (*Gram.*) c'eſt une eſpece d'arc de cercle, dont la convexité eſt tournée à droite, & qui s'inſere entre les mots d'une propoſition vers le bas, pour y marquer la moindre des pauſes qu'il convient de faire dans la reſpiration [,].

On a indiqué ailleurs en détail, & avec le plus d'exactitude qu'il a été poſſible, les différens uſages de ce caractere dans l'ortographe. *Voyez* PONCTUATION.

VIRIBALLUM, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Corſe, ſur la côte occidentale de l'île, ſelon Ptolomée, *l. III. c. ij.* Le nom moderne eſt *Punta-di-Adiazza*, au jugement de Léander. (*D. J.*)

VIRIL, adj. (*Gram.*) ce qui convient ou appartient à l'homme, ou ce qui eſt particulier à un homme, ou au ſexe maſculin.

L'âge *viril* eſt la force & la vigueur de l'âge de l'homme, depuis trente ans juſqu'à quarante-cinq; c'eſt l'âge où l'on eſt également éloigné du grand feu de la jeuneſſe, & de la caducité de la vieilleſſe. *Voyez* AGE.

Les juriſconſultes ne font qu'un ſeul âge de la jeuneſſe & de la virilité, cependant la différence des tempéramens ſemble demander que l'on diſtingue l'une de l'autre, parce que la chaleur qui dans la jeuneſſe eſt au ſouverain degré, & qui influe ſur les actions, eſt plus modérée dans l'âge *viril*; & c'eſt pour cela que l'on compare ordinairement la jeuneſſe à l'été, & la virilité à l'automne. *Voyez* PUBERTÉ.

A Rome la jeuneſſe quittoit la prétexte, & prenoit la robe *virile* à quatorze ou à quinze ans, comme pour marquer que l'on entroit dans un âge plus ſérieux. *Voyez* PRÉTEXTE & ROBE.

M. Dacier prétend que les enfans ne prenoient la prétexte qu'à treize ans, & ne la quittoient qu'à dix-ſept, pour prendre la robe *virile*.

VIRILE, (*Juriſprud.*) s'entend de la portion que chaque héritier a droit de prendre égale à celle des autres héritiers, c'eſt une part entiere.

On dit quelquefois portion *virile*, quelquefois *virile* ſimplement.

Succéder par portions *viriles*, *in viriles*, c'eſt ſuccéder également. *Voyez* HÉRITIER, SUCCESSION, PARTAGE.

En matiere de gains nuptiaux & de ſurvie, lorſque le conjoint ſurvivant n'en a que l'uſufruit, comme c'eſt l'odinaire, il ne laiſſe pas d'y prendre une *virile* en propriété, au cas qu'il ne ſe remarie pas. Cette *virile* eſt une part égale à celle que chaque enfant doit recueillir dans les gains nuptiaux, de maniere que le ſurvivant eſt compté pour un enfant; s'il vient à ſe remarier, il perd dès cet inſtant, la propriété de ſa *virile* *Voyez* CONJOINT, GAINS NUPTIAUX, NÔCES, SECONDES NÔCES. (*A*)

VIRIPLACA, ſ. f. (*Mytholog.*) divinité des Romains, qui, ſelon Valere Maxime, *l. II. c. j. n.* 6. prenoit le ſoin de la reconciliation des perſonnes mariées; grande, pénible & glorieuſe fonction, qu'il étoit juſte de démembrer du diſtrict de la reine des dieux, attendu le mauvais ménage qu'elle avoit fait avec Jupiter. (*D. J.*)

VIRITIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie, dans ſa partie ſeptentrionale, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xj.* Althamerus prétend que le nom moderne eſt *Gripſwald*. (*D. J.*)

VIRNEBOURG, (*Géog. mod.*) petit comté d'Allemagne, dans l'Eiffel. Ce comté appartient aux comtés de Loëweiſtein, qui ont leurs terres en Franconie. (*D. J.*)

VIROLE, ſ. f. (*terme d'Art.*) petite bande de fer, d'argent, ou d'autre métal, qui ſert & entoure le petit bout du manche d'une haleine, ſerpette, marteau, péſon, couteau, &c. qui ſert à tenir la meche de l'alumele ferme dans le manche. (*D. J.*)

VIROLE *du barillet*, terme dont les *Horlogers* ſe ſervent pour déſigner le tour ou l'anneau du barillet contre lequel s'appuye le grand reſſort.

Virole du balancier eſt le nom qu'on donne à un petit canon, *voyez les fig.* qui s'ajuſte ſur l'aſſiette de la verge du balancier; les horlogers y fixent de la maniere ſuivante l'extrémité intérieure du reſſort ſpiral; ils font entrer l'extrémité ſuſdite du reſſort,

dans un trou triangulaire percé à la circonférence du canon, & ils la ſerrent enſuite contre la paroi de ce trou, parallele à l'axe de la verge, au moyen d'une goupille triangulaire qu'on y fait auſſi entrer avec force.

L'avantage que l'horloger retire de la *virole*, eſt de pouvoir, en la faiſant tourner ſur l'aſſiette de la verge, mettre très-facilement la montre d'échappement. *Voyez* ECHAPPEMENT.

VIROLE, ſ. f. *terme de Blaſon*, ce mot ſe dit du cercle, ou de la boucle qui eſt aux extrémités du cornet, du huchet, ou de la trompe, qu'il faut ſpécifier en blaſonnant, quand elle eſt d'un différent émail; & en ce cas on l'appelle le cornet *virolé* d'or ou d'azur, *&c.* (*D. J.*)

VIRONNE, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, en Normandie, au Cotentin. Elle a ſa ſource vers le manoir de la Lande, & ſe joint à la Dattée. (*D. J.*)

VIROSIDUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande Brétagne, ſelon la notice des dignités de l'empire, *ſect.* 63, Camden croit que c'eſt aujourd'hui Warwick, bourg du Cumberland, où l'on voit effectivement quelques reſtes d'antiquité. (*D. J.*)

VIROVESCA, (*Géog. anc.*) ce nom eſt écrit fort diverſement; dans Ptolomée, *liv. II. c. vj.* ville de l'Eſpagne tarragonoiſe; Pline, *l. III. ch. iij.* dit que c'eſt une des deux villes qui ſe trouvoient parmi les dix cités des peuples *Autrigones*. Le nom moderne eſt *Birbieſca* ou *Virveſca*, bourg d'Eſpagne dans la Caſtille vieille. (*D. J.*)

VIROVIACUM, (*Géog. anc.*) lieu de la Gaule belgique; l'itinéraire d'Antonin le marque ſur la route de *Portus Geſſoriacenſis* à *Bagacum*, entre *Caſtellum* & *Turnacum*, à ſeize milles de chacune de ces places. On croit que c'eſt aujourd'hui Wervere, ſur la Lys en Flandres. (*D. J.*)

VIRTE, ſ. f. (*Jaugeage.*) meſure dont on ſe ſert pour jauger les bariques ou autres futailles à mettre les vins & eaux-de-vie à Xaintes, Cuignac & Angoulême: c'eſt à-peu-près la velte. A Coignac on compte neuf pintes par *virte*, à Angoulême huit pintes $\frac{2}{5}$, & à Xaintes huit pintes $\frac{3}{4}$. (*D. J.*)

VIRTON *ou* VERTON, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-bas, dans le duché de Luxembourg, à 8 lieues à l'oueſt de Luxembourg, à 3 au ſud-oueſt d'Arlon, & à égale diſtance au nord-eſt de Montmédy. Elle eſt ſujette pour le ſpirituel à l'électeur de Treves. *Long.* 23. 15. *latit.* 49. 52. (*D. J.*)

VIRTUEL, adj. (*Gram. & Philoſop. ſcolaſtique.*) qui a la puiſſance d'opérer tel effet, mais qui ne l'opere pas actuellement. En ce ſens actuel s'oppoſe à *virtuel*. L'actualité marque l'effet préſent, & virtualité la puiſſance ſeulement de le produire.

VIRTUOSE, ſ. m. (*Littérat.*) mot italien introduit en France, il n'y a pas bien long-tems. Il ſignifie un homme curieux des connoiſſances qui ornent & enrichiſſent l'eſprit, ou un amateur des ſciences & des beaux arts, & qui en favoriſe le progrès.

Ce qu'on appelle en Italien *virtuoſi*, ce ſont proprement des hommes qui s'appliquent aux beaux arts & aux autres ſciences, & qui s'y diſtinguent, comme à la peinture, à la ſculpture, aux mathématiques, à la muſique, *&c.* On dit d'une perſonne qui en fait profeſſion, c'eſt un virtuoſe, *queſto è un virtuoſo*.

En Angleterre on applique plutôt cette dénomination à quelques lettrés aimables & curieux, qu'à ceux qui cultivent des arts utiles ou des ſciences qui exigent une profonde méditation. Ainſi l'on y appelle *virtuoſes*, les antiquaires, ceux qui font des collections de raretés de toute eſpece, des obſervations avec le microſcope, *&c.*

VIRULENT, ENTE, adj. (*terme de Chirurgie.*) ce qui eſt infecté de virus: ce qui eſt d'une qualité nuiſible, maligne & contagieuſe. La ſuppuration des ulceres cancereux eſt une ſanie *virulente*. *Voyez* CANCER, *&c.* (*Y*)

VIRUNUM, (*Géog. anc.*) ville du Norique, au midi du Danube, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xiv.* Gruter, *pag.* 108, *n°.* 7, en rapporte l'inſcription ſuivante:

S. P. Cenſorius juſtus Viruno
L. Volceius Severus Seſtino
Q. Sextilius Rufus Flanona
C. Valerius Veranius Tridente.

On conjecture par une autre inſcription de Gruter, *p.* 569, *n°.* 7, que l'empereur Claude fit une colonie de cette ville. (*D. J.*)

VIRURE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt une file de bordages qui regne tout-autour du vaiſſeau.

VIS, ſ. f. (*Méchaniq.*) eſt une des cinq puiſſances méchaniques, dont on ſe ſert principalement pour preſſer ou étreindre les corps fortement, & quelquefois auſſi pour élever des poids ou des fardeaux. *Voy.* PUISSANCES MÉCHANIQUES, MACHINE, *&c.*

La *vis* eſt un cylindre droit, tel que *AB* (*Planch. Méchan. fig.* 11. *n°.* 2.) creuſé en forme de ſpirale. Sa génération ſe fait par le mouvement uniforme d'une ligne droite *FG* (*fig.* 11.) autour de la ſurface d'un cylindre, dans le même tems que le point *I* deſcend uniformément de *F* vers *G*. On appelle une *vis mâle* celle dont la ſurface creuſée eſt convexe; & celle qui eſt concave eſt appellée *vis femelle*, ou plus communément *écrou*, & alors on appelle *vis* ſimplement la *vis* mâle. On joint toujours la *vis* mâle à la *vis* femelle, quand on veut exécuter quelque mouvement avec cette machine, c'eſt-à-dire toutes les fois que l'on veut s'en ſervir comme d'une machine ſimple ou d'une puiſſance méchanique. Quelquefois la *vis* mâle eſt mobile & l'écrou eſt fixe, quelquefois l'écrou eſt mobile & la *vis* mâle fixe: mais dans l'un & l'autre cas, l'effet de la *vis* eſt le même.

La cloiſon mince qui ſépare les tours de la gorge de la *vis*, eſt appellée le *filet de la vis*; & la diſtance qu'il y a d'un filet à l'autre, ſe nomme *pas de vis*.

Il eſt viſible que le filet d'une *vis* n'eſt autre choſe qu'un plan incliné roulé en ſpirale autour d'un cylindre, & que ce plan eſt d'autant moins incliné que les pas ſont moins grands. Ainſi lorſqu'une *vis* tourne dans ſon écrou, ce ſont deux plans inclinés dont l'un gliſſe ſur l'autre. La hauteur eſt déterminée pour chaque tour par la diſtance d'un filet à l'autre; & la longueur du plan eſt donnée par cette hauteur & par la circonférence de la *vis*. Car ſi on développe un filet de *vis* avec ſon pas, on aura un plan incliné.

Quand on veut faire uſage de cette machine, on attache ou on applique l'une des deux pieces, la *vis* ou l'écrou, à la réſiſtance qu'il faut vaincre, & l'autre lui ſert comme de point d'appui. Alors en tournant on fait mouvoir l'écrou ſur la *vis* ou la *vis* dans l'écrou, ſelon ſa longueur; & ce qui réſiſte à ce mouvement avance ou recule d'autant. Par exemple, dans les étaux des Serruriers, une des deux machoires eſt pouſſée par l'action d'une *vis* contre l'autre à laquelle eſt fixé un écrou. Il faut, comme l'on voit, que la puiſſance faſſe un tour entier pour faire avancer la réſiſtance de la quantité d'un pas de *vis*, c'eſt-à-dire de la diſtance d'un filet à l'autre.

Théorie ou calcul de la vis. 1°. Si la circonférence décrite par la puiſſance en un tour de *vis*, eſt à l'intervalle ou à la diſtance entre deux ſpires qui ſe ſuivent immédiatement (priſe ſur la longueur de la *vis*), comme le poids ou la réſiſtance eſt à la puiſſance; alors la puiſſance & la réſiſtance ſeront en équilibre. Par conſéquent la réſiſtance ſera ſurmontée, pour peu que l'on augmente la puiſſance.

Car il eſt évident qu'en tour de *vis* le poids eſt autant élevé, ou la réſiſtance autant repouſſée, ou ce que l'on propoſe à ſerrer l'eſt autant qu'il y a de diſtance entre deux ſpires immédiatement voiſines; & que dans le même tems le mouvement ou le chemin de la puiſſance eſt égal à la circonférence décrite par cette même puiſſance en un tour de *vis*. C'eſt pourquoi la vîteſſe du poids (ou de quoique ce ſoit qui y réponde) ſera à la vîteſſe de la puiſſance comme la diſtance entre deux ſpires eſt à la circonférence décrite par la puiſſance en une révolution ou en tour de *vis*. Ainſi avec cette machine l'on perd en tems ce que l'on gagne en puiſſance.

2°. Plus la diſtance entre deux ſpires eſt petite, moins il faut employer de force pour ſurmonter une réſiſtance propoſée.

3°. Si la *vis* mâle tourne librement dans ſon écrou, la puiſſance requiſe pour ſurmonter une réſiſtance, doit être d'autant moindre, que le levier *BD* (*fig.* 12.) eſt plus long.

4°. La diſtance *BD* de la puiſſance au centre de la *vis*, la diſtance *IK* de deux ſpires, & la puiſſance applicable en *D* étant données, déterminer la réſiſtance que l'on pourra ſurmonter; ou la réſiſtance étant donnée, trouver la puiſſance capable de ſurmonter cette réſiſtance.

Trouvez la circonférence d'un cercle décrit par le rayon *CD*; trouvez enſuite un quatrieme terme proportionnel à la diſtance entre deux ſpires, à la circonférence que l'on vient de trouver, & à la puiſſance donnée, ou bien à ces trois termes, la circonférence trouvée, la diſtance de deux ſpires, & la réſiſtance donnée. Dans le premier cas, ce quatrieme terme proportionnel exprimera la réſiſtance que la puiſſance donnée pourra ſurmonter, & dans le ſecond il exprimera la puiſſance néceſſaire pour ſurmonter la reſiſtance donnée.

Par ex. ſuppoſons que la diſtance entre deux ſpires ſoit 3, que la diſtance *CD* de la puiſſance au centre de la *vis* ſoit 25, & que la puiſſance faſſe un effet de 30 liv. on trouvera que la circonférence du cercle décrit pur la puiſſance ſera 157 à-peu-près, parce que l'on n'a pas le rapport exact du diametre à la circonférence. C'eſt pourquoi en faiſant cette proportion 3. 157:: 30. 1570, on verra que la réſiſtance eſt égale à 1570 liv.

5°. La réſiſtance qu'une puiſſance donnée doit ſurmonter étant connue, déterminer le diametre de la *vis*, la diſtance *IK* de deux ſpires, & la longueur du levier *BD*, on peut prendre à volonté la diſtance des ſpires & le diametre de la *vis*; s'il s'agit de faire tourner avec un levier la *vis* mâle dans ſon écrou, on dira: la puiſſance donnée eſt à la réſiſtance qu'il faut ſurmonter comme la diſtance des ſpires eſt à un quatrieme nombre qui exprimera la circonférence que doit décrire le manche *CD* en un tour de *vis*; c'eſt pourquoi en cherchant le demi-diametre de cette circonférence, on aura la longueur du levier *BD*. Mais s'il faut que l'écrou tourne autour de ſa *vis*, ſans ſe ſervir du levier, alors le diametre trouvé ſera celui de la *vis* demandée.

Soit le poids 6000, la puiſſance 100, & la diſtance des ſpires 2 lignes; pour trouver la circonférence que la puiſſance doit décrire, dites : 100 6000:: 2. 120. Le diametre de cette circonférence étant environ le tiers de 120 = 40 lignes, exprimera la longueur du levier, en cas que l'on en faſſe uſage; autrement il faudra que la ſurface du corps dans lequel l'écrou eſt creuſé ait au-moins 40 lignes de diametre.

Selon la matiere dont on fait les *vis*, & les efforts qu'elles ont à ſoutenir, on donne différentes formes aux filets, le plus ſouvent ils ſont angulaires ou quarrés. Ceux-ci ſe pratiquent ordinairement aux groſſes *vis* de métal qui ſervent aux preſſes & aux étaux, parce qu'elles en ont moins de frottement. On fait aux *vis* de bois des filets angulaires pour leur conſerver de la force; car par cette figure ils ont une baſe plus large ſur le cylindre qui les porte; on donne auſſi la même forme aux filets des *vis* en bois, je veux dire ces petites *vis* de fer qui finiſſent en pointe & qui doivent creuſer elles-mêmes leur écrou dans le bois; on doit les conſidérer de même que les meches des vrilles & des tarieres, comme des coins tournans, dont l'angle ouvre le bois d'autant mieux qu'il eſt plus aigu; ou pour parler plus juſte, ces machines ne ſont autre choſe qu'une *vis* réunie avec un coin. *Leçons de Phyſique de* M. l'abbé Nollet. (*O*)

Vis sans fin, ſi une *vis* eſt diſpoſée pour faire tourner une roue dentée *DF* (*fig.* 13.), on l'appelle *vis ſans fin*, parce qu'elle fait tourner perpétuellement la roue *E*, que cette *vis* elle-même peut tourner perpétuellement ſans jamais finir, au lieu qu'on ne peut faire faire aux autres *vis* qu'un certain nombre de tours. La figure fait aſſez voir que quand la *vis* fait un tour, la roue n'avance que d'une dent.

Théorie ou calcul de la vis ſans fin. 1°. Si la puiſſance appliquée au levier ou à la manivelle *AB* d'une *vis ſans fin* eſt au poids ou à la réſiſtance, en raiſon compoſée de la circonférence de l'axe de la roue *EH* à la circonférence décrite par la puiſſance qui fait tourner la manivelle, & des révolutions de la roue *DF* aux révolutions de la *vis CB*, la puiſſance ſera en équilibre avec le poids ou la réſiſtance.

Il ſuit de-là 1°. que le mouvement de la roue étant exceſſivement lent, il n'eſt beſoin que d'une très-petite puiſſance pour élever un poids conſidérable par le moyen de la *vis ſans fin*: c'eſt pour cette raiſon que l'on fait un grand uſage de la *vis ſans fin*, quand il s'agit d'élever des poids énormes à une petite hauteur, ou lorſque l'on a beſoin d'un mouvement très-lent & très-doux; ainſi l'on s'en ſert fort ſouvent dans les horloges & dans les montres.

2°. Etant donné le nombre des dents, la diſtance *AB* de la puiſſance au centre de la *vis*, le rayon de l'axe *HE* & la puiſſance, trouver le poids que la machine élevera.

Multipliez la diſtance de la puiſſance au centre de la *vis* par le nombre des dents; ce produit eſt proportionnel à l'eſpace parcouru par la puiſſance dans le même tems que le poids parcourt un eſpace égal à la circonférence de l'axe de la roue. Trouvez après cela une quatrieme proportionnelle au rayon de l'axe, à l'eſpace parcouru par la puiſſance qui vient d'être déterminé, à la puiſſance; ce quatrieme terme exprimera le poids que la puiſſance peut ſoutenir. Ainſi ſi *AB* = 3, le rayon de l'axe *HE* = 1, la puiſſance = 100 livres, le nombre des dents de la roue *DE* = 48, on trouvera le poids = 14400; d'où il paroît qu'il n'y a point de machine plus capable que la *vis ſans fin*, d'augmenter la force d'une puiſſance. Mais cet avantage coute bien du tems; car il faut, comme nous l'avons dit, que la *vis* faſſe un tour entier pour faire paſſer une dent de la roue; & il faut que toutes les dents paſſent pour faire tourner une fois le rouleau; de ſorte que ſi le nombre des dents eſt 100, & que le diametre du rouleau ſoit de quatre pouces, pour élever le poids à la hauteur d'un pié, il faut que la puiſſance faſſe tourner cent fois la manivelle; mais il y a bien des occaſions, comme nous l'avons déja dit, où cette lenteur eſt le principal objet qu'on ſe propoſe; par exemple, lorſqu'il s'agit de modérer le mouvement d'un rouage, ou bien de faire avancer ou reculer un corps d'une des petites quantités qu'il importe de connoître.

Si c'eſt la roue qui fait aller la *vis*, alors le mouvement de la *vis* eſt fort prompt; c'eſt pour cette raiſon qu'on ſe ſert auſſi quelquefois de cette machine lorſqu'on veut produire un très-grand mouvement. *Leç. de phyſ. de M. l'abbé Nollet.*

Vis sans fin, (*Horlogerie.*) c'eſt une *vis* dont les pas engrenent dans les dents d'une roue, & qui eſt tellement fixée entre deux points, qu'elle tourne ſur ſon axe, ſans pouvoir avancer ni reculer comme les *vis* ordinaires.

On l'emploie dans les montres, dans les tournebroches, & dans pluſieurs machines de différentes eſpeces.

Dans les montres elle ſert pour bander le grand reſſort. Elle a cet avantage ſur les encliquetages dont on ſe ſervoit autrefois, & dont on ſe ſert encore actuellement dans les pendules, *voyez* Pendule. qu'on peut par ſon moyen bander le reſſort tant & ſi peu que l'on veut.

La *vis ſans fin* a deux pivots qui entrent dans les deux pitons *ab*, & au moyen de deux portées diſtantes entr'elles d'une quantité égale à l'intervalle de ces deux pitons, elle eſt retenue entr'eux. Par-là elle eſt mobile ſur ſon axe ſans pouvoir avancer ni reculer. Les dents de la roue de *vis ſans fin*, fixée ſur l'arbre de barillet, entrant dans les pas de cette *vis*, en la tournant on fait tourner la roue, & par-là on bande le reſſort, *voyez* Ressort, Roue de vis sans fin, *&c.* Elle a à l'extrémité de ſon pivot *c* un quarré ſur lequel on fait entrer l'outil ou quarré à *vis ſans fin*, au moyen de quoi on la fait tourner avec beaucoup de facilité.

Pour qu'une *vis ſans fin* ſoit bien faite, il faut que ſes pas ne faſſent pas un trop grand angle avec ſon axe.

Vis d'Archimede *ou* Pompe spirale, (*Méch.*) c'eſt une machine propre à l'élévation des eaux, inventée par Archimede. *Voyez* Pompe *&* spirale.

La deſcription ſuivante en fera connoître la ſtructure. C'eſt un tube ou un canal creux qui tourne autour d'un cylindre *AB* (*Pl. hydrauliq. fig.* 1.), de même que le cordon ſpiral dans la *vis* ordinaire, que l'on a décrite ci-deſſus. Le cylindre eſt incliné à l'horiſon ſous un angle d'environ 45 degrés. L'orifice du canal *B* eſt plongé dans l'eau. Si par le moyen d'une manivelle on fait tourner la *vis*, l'eau s'élevera dans le tube ſpiral, & enfin ſe déchargera en *A*; & l'invention de cette machine eſt ſi ſimple & ſi heureuſe, que l'eau monte dans le tube ſpiral par ſa ſeule peſanteur. En effet lorſqu'on tourne le cylindre, l'eau deſcend le long du tuyau, parce qu'elle s'y trouve comme ſur un plan incliné.

Cette machine eſt fort propre à élever une grande quantité d'eau avec une très-petite force; c'eſt pourquoi elle peut être utile pour vuider des lacs ou des étangs.

Une ſeule *vis* ou pompe ne ſuffit, pas quand il s'agit d'élever l'eau à une hauteur conſidérable, parce que cette *vis* étant néceſſairement inclinée, ne peut porter l'eau à une grande élévation ſans devenir elle-même fort longue & par-là très-peſante, & ſans courir les riſques de ſe courber & de perdre ſon équilibre; mais alors on peut avec une ſeconde pompe élever l'eau qu'une premiere a fournie, & ainſi de ſuite. *Chambers*.

M. Daniel Bernoully, dans la ſection neuvieme de ſon hydrodynamique, a donné une théorie aſſez étendue de la *vis d'Archimede* & des effets qu'elle peut produire.

Vis, (*Hydr.*) petit boulon de fer, de cuivre, ou de bois cannelé en ligne ſpirale, & qui entre dans un écrou qui l'eſt de même. On s'en ſert dans les conduites des tuyaux de fer ou de cuivre, en les faiſant paſſer par les brides, & les ſerrant fortement. (*K*)

Vis, (*Conchiliolog.*) en latin *turbo* ou *ſtrombus*; en anglois *the ſcrew-shell*, genre de coquilles univalves, dont la bouche eſt tantôt longue, large, applatie, ronde, dentée, & tantôt ſans dents, diminuant vers la baſe, quelquefois à oreilles, ſe terminant toujours en une longue pointe très-aigue.

Ariſtote, ſelon Aldrovandus, ne fait aucune diſtinction des *vis* appellées *turbines*, d'avec les turbinées; elles ſont cependant très-différentes. Les *vis* ont une bouche longue, large, & dentelée, qui diminue vers la baſe; elles ſe terminent de plus en une pointe fort aiguë. Les coquilles au contraire appellées *turbinées* ou *contournées*, ne ſont pas ſi pointues elles ont le corps gros, la bouche large, & ſouvent très-alongée, comme celle des buccins. *Voyez* Turbinée, *coquille*.

Rien n'eſt plus aiſé que de confondre la *vis* avec le buccin: deux auteurs, Rondelet & Aldrovandus, les ont bien confondus, & y ont joint l'épithete de *muricatus*; ce qui mêle trois familles enſemble.

Le vrai caractere de ce teſtacé, eſt d'avoir la figure extrèmement longue & menue, avec une pointe très-aiguë, des ſpires qui coulent imperceptiblement ſans une grande cavité, la baſe plate & petite de même que l'ouverture de la bouche; une figure qui imite le foret-ou l'alène, détermine ſon caractere générique: il y a des *vis* marines, fluviatiles, & terreſtres ou foſſiles.

Liſter qui veut que toutes les coquilles longues ſoient des buccins, appelle une *vis* dont les intervalles de la ſpirale ſont très profonds, *buccinum intortum, teſtæ aperturâ planâ, ſeu ore plano, figurâ productiore*: combien lui a-t-il fallu de mots pour habiller cette coquille en buccin? D'autres, F. Columna lui-même, confondent le ſabot appellé *trochus* avec la *vis*.

Enfin, il eſt vrai que les eſpeces de *vis* ſont ſi nombreuſes, qu'il convient de les ranger, comme a fait M. Dargenville, ſous certains chefs ou claſſes.

La premiere claſſe eſt celle des *vis* à bouche longue ſans dents, dont le fût eſt rayé. Cette claſſe comprend les eſpeces ſuivantes: 1°. le clou marqué de taches bleues; 2°. l'alène chargée de petites lignes jaunes & perpendiculaires; 3°. le poinçon tout entouré de points; 4° l'éguille tachetée & cerclée; 5°. le perçoir entouré de lignes & de points; 6°. la *vis* blanche à réſeau & grenue; 7°. la *vis* vergetée entourée de cordelettes.

La ſeconde claſſe eſt celle des *vis* à bouche dentée, dont le fût eſt auſſi rayé; elle ne contient que deux eſpeces; 1°. la *vis* faſciée & étagée; 2°. la *vis* nommée l'*enfant-en-maillot*.

La troiſieme claſſe eſt des *vis* faites en pyramide, à bouche applatie; on met dans cette claſſe, 1°. le téleſcope ridé de ſillons en-travers; 2°. la *vis* blanche, cerclée de lignes jaunes, 3°. la pyramide, ou l'obéliſque chinois; 4°. la *vis* ridée, ornée de cercles élevés, & garnie de pointes; 5°. la petite tourgrenue, entourée de lignes.

Dans la quatrieme claſſe, qui eſt compoſée des *vis* à bouche alongée, on compte les quatre eſpeces ſuivantes, nommées *tarieres*; ſavoir, 1°. la tariere ailée 2°. la tariere blanchâtre; 3°. la tariere barriolée; 4°. la tariere entourée de lignes fauves.

La cinquieme claſſe conſiſtant en *vis* à bouche applatie & fort étendue, renferme deux eſpeces; 1°. la cheville étagée à bec, à tubercules, marquée de taches brunes & bleues: 2°. la cheville blanche, à bec, entourée de ſpires & de tubercules.

La ſixieme claſſe eſt formée de *vis* à bouche large & ovale; on y remarque les trois eſpeces ſuivantes, nommées *rubans*; ſavoir, 1°. le ruban barriolé de veines noires, jaunes, & rouges: 2°. le ruban de couleur d'agate, à ſommet barriolé: 3°. le ruban blanchâtre, à ſommet coloré.

La ſeptieme claſſe eſt de *vis* à bouche ronde; on rapporte à cette derniere claſſe, 1°. la *vis* de preſſoir, creuſée profondément; 2°. la *vis* de couleur d'os, à vingt tours, tournés différemment; 3°. la *vis* dont les tours épais ſont blancs & fauves; 4°. la *vis* décorée de 17 tours cannelés; 5°. la *vis* entourée de 20 tours épais, d'un beau travail; 6°. le *vis* brune, à 14 tours rayés; 7°. la *vis* à oreille de Rondelet; 8°. l'eſcalier de Rumphius entouré de filets blancs: c'eſt la *ſcalata*, qui par ſa rareté vaut la peine d'être ici décrite.

Sept ſpirales coupent toute ſa figure pyramidale, qui approche de celle d'un minaret: la derniere revient en cornet, vers ſa bouche ovale, dont elle forme le bourrelet. Ces ſpirales ſont coupées par des côtes minces, ſaillantes, & blanches, ſur un fond plus ſale; elles ſont ſéparées les unes des autres d'une maniere aſſez ſenſible. Ce qui fait la rareté de cette coquille, eſt que les Indiens la conſervent parmi leurs bijoux les plus précieux, & qu'ils la pendent à leur col. Il faut que la *ſcalata* ait plus d'un pouce de haut pour être réputée belle; il n'y a rien de ſi commun que les petites qui ſe trouvent même en quantité dans le golfe adriatique, au rapport de Bonanni.

On compare l'animal de la *vis* à un vermiſſeau ſolitaire, ſe contournant de même que ſa coquille qu'il parcourt lorſqu'il eſt jeune, juſqu'à ſa plus petite extrémité. Sa tête a la forme d'un croiſſant, au ſommet duquel ſortent deux cornes fort pointues avec deux points noirs qui ſont ſes yeux placés ſur leur côté extérieur, & dans leur renflement; une fente que l'on remarque ſur le haut de la tête, lui ſert de bouche, entourée d'un bourrelet, qui a une petite frange au pourtour.

Ces animaux ſont de groſſeur & de longueur différentes, proportionnées à la coquille qu'ils habitent. Il y en a qui ont 10, 15, juſqu'à 20 ſpirales ſaillantes, détachées, & ſtriées profondément. Ils rampent ſur une baſe charnue à la maniere des autres teſtacés, qui ſe traînent ſur un pié. Leur muſeau endehors eſt bordé de franges, dont les filets ont un mouvement alternatif qui couvre la bouche, & la garantit de tout accident. Dargenville, *conchyliologie*. (*D. J.*)

Vis, (*Conchyliographie.*) on nomme ainſi la partie contournée d'une coquille qui ſe termine en pointe; les *vis* d'une coquille ſont les contours & les circonvolutions ſpirales qui forment la volute. (*D. J.*)

Vis, (*Architecture.*) c'eſt le contour en ligne ſpirale du fût d'une colonne torſe; c'eſt auſſi le contour d'une colonne creuſe.

Vis potoyere, eſcalier d'une cave, qui tourne autour d'un noyau, & qui porte de fond ſous l'eſcalier d'une maiſon. (*D. J.*)

Vis d'escalier, (*Coupe des pierres.*) c'eſt un arrangement de marches autour d'un pilier, qu'on appelle le *noyau de la vis*; quelquefois le noyau de la *vis eſt ſupprimé*. Les marches alors ne ſont ſoutenues que par leur queue dans le mur de la tour, & en partie ſur celles qui ſont de ſuite dès le bas; alors on l'appelle *vis à jour*.

Si *l'eſcalier à vis* dans une tour ronde, eſt voûté en berceau tournant & rampant, on l'appelle *vis S. Gilles ronde*.

Si la tour eſt quarrée, le noyau étant auſſi quarré, chaque côté étant voûté en berceau, on l'appelle *vis S. Gilles quarrée*. *Voyez la figure* 19.

Vis, (*Outil d'ouvriers.*) morceau de fer ou d'autre métal, rond, menu, & long, autour duquel regne une cannelure que l'ouvrier fait à la main avec une lime, ou dans les trous d'un inſtrument qu'on nomme *une filiere*.

Il y a auſſi des *vis* de bois qui ſervent à pluſieurs ouvrages, comme aux preſſes, aux preſſoirs, & à quantité de ſemblables machines, & inſtrumens de grand volume.

Les *vis* de fer qu'on fait à la filiere, s'engrenent dans des écrous qui ſe font avec des taraux; les *vis* qui ſe font à la main, ſont propres à ſervir en bois, & ſont amorcées par la pointe. La tête des unes & des autres, eſt preſque toujours fendue pour la commodité du tourne-*vis*. Il y en a cependant pluſieurs qui

qui l'ont quarrée, & qui ſe montent avec des clés. Les *vis* en bois ne ſe font jamais que de fer; mais celles à écrous, c'eſt-à-dire, qui ſe taraudent à la filiere, peuvent être auſſi d'or, d'argent, ou de cuivre, ſuivant les ouvriers & les ouvrages.

Il ſe fait en Forez quantité de *vis en bois* de toutes groſſeurs, & pour la hauteur, depuis demi-pouce juſqu'à quatre ou cinq pouces. Les quincailliers les achettent de la premiere main à la groſſe de douzaines, & les revendent en détail au compte & à la piece aux menuiſiers & ſerruriers, à qui elles ſervent à mettre en place quantité de leurs ouvrages. Les *vis* à filiere, de quelques matieres qu'elles ſoient, ſe font ordinairement par les ouvriers, à meſure qu'ils en ont beſoin; à la réſerve des grandes *vis* à ſerrures, à tête plate & quarrées, qui ſe vendent avec leurs écrous par les quincailliers. (*D. J.*)

VIS DU RESSORT DE BATTERIE *terme d'Arquebuſier*; cette *vis* n'eſt pas tout-à-fait ſi longue que la *vis* de batterie, & eſt faite de même, & ſert pour aſſujettir le reſſort de batterie d'une façon immobile.

Vis de batterie; cette *vis* eſt un peu longue & a la tête ronde & fendue. Cette *vis* ſert pour attacher la batterie au corps de platine en-dehors, de façon cependant que la batterie peut ſe mouvoir; la tête de cette *vis* releve un peu en-deſſus, mais le bout n'excede point en-dedans.

Vis de baſſinet; ces *vis* ſont aſſez petites, ſervent à aſſujettir le baſſinet au-dedans du corps de platine; la tête de ces *vis* ne ſort point, & le bout des vis n'excede point en-dehors.

Vis de reſſort à gachette; cette *vis* eſt faite comme la *vis* du grand reſſort, excepté que la tête ne ſe perd point; elle ſert pour aſſujettir le reſſort à gachette au corps de la platine en-dedans; mais le bout de la *vis* n'excede point en-dehors.

Vis de grand reſſort; cette *vis* eſt faite comme les autres, & eſt un peu plus forte; quand elle eſt poſée la tête excede: elle ſert pour aſſujettir le grand reſſort au-dedans du corps de platine, & le bout de la *vis* ne ſort point au-dehors.

Vis de gachette; cette *vis* eſt à-peu-près faite comme les *vis* de brides, & a la tête moins épaiſſe, & faite pour entrer tout-à-fait dans le trou de la gachette; elle ſert pour aſſujettir la gachette au corps de platine, de façon que la gachette peut tourner ſur la *vis*, & peut être mobile; cette *vis* n'excede point en-dehors ſur le corps de platine.

Vis de brides; ce ſont deux petites *vis* dont la tête eſt un peu plus forte que le corps, ronde & plate, fendue par en-haut, & un peu épaiſſe; ces *vis* ſervent pour attacher la bride ſur le corps de platine, & ne débordent point en-dehors.

Vis de plaque; ces *vis* ſont un peu plus petites que la *vis* à culaſſe, & ont la tête ronde; elles ne different en rien des autres *vis*, & ſervent à aſſujettir la plaque ſur la croſſe du fuſil.

Vis de culaſſe, cette *vis* ſe place dans le trou qui eſt à la lame de la culaſſe, ſert pour aſſujettir par en-bas le canon du fuſil avec le bois; cette *vis* a la tête fendue, ronde & plate, de façon que quand elle eſt poſée elle ne ſe leve pas au-deſſus de la piece qu'elle aſſujettit; elle eſt un peu moins longue que les grandes *vis*.

Vis grandes; ce ſont deux morceaux de fer ronds, qui ont une tête ronde, fendue par le milieu pour y placer le tourne-*vis*, & les tourner ſelon le beſoin; le bout d'en-bas eſt plus menu & garni de *vis*, & ſert pour attacher la platine au bois du fuſil: elles vont ſe joindre au porte *vis* qui leur ſert d'écrou. On les appelle *grandes vis*, parce qu'elles ſont plus grandes que toutes celles qui ſervent à la monture d'un fuſil.

VIS, *partie du métier à bas*; il y a la *vis* de grille, la *vis* de marteau. *Voyez* MÉTIER A BAS.

VIS, (*Outil à polir les bouts des*), c'eſt un inſtrument repréſenté dans nos *Planches de l'Horlogerie*, dont les horlogers ſe ſervent pour polir les bouts des *vis*. Il eſt fort commode en ce que l'on peut y en faire tenir de toutes ſortes. La piece *EF*, comme on voit, entre à *vis* par la partie *F* ſur la vis *VV*, l'autre *E* reçoit la *vis S* dont on veut polir le bout, & qui eſt contenue dans la place par la *vis VV* qui a une meche *m*, qui ſemblable à celle d'un tourne-*vis*, entre dans la fente de ſa tête en tournant la piece *EF* d'un côté ou de l'autre, on ſerre plus ou moins fort la *vis m* contre la partie *E* de la piece *EF*.

VIS, (*Outil à polir les*), repréſenté dans nos *Pl. d'Horlogerie*, eſpece de tenaille à boucle dont les horlogers ſe ſervent pour polir leurs *vis*; le trou *T* que l'on voit au centre des mâchoires lorſqu'elles ſont fermées eſt taraudé; on y met la *vis*, & appuyant contre ſa tête une pierre à l'huile, ou un bois enduit des matieres propres à polir, au moyen des cuivrots *AAA*, & de la pointe *p*, on polit cette tête de la même maniere qu'on perce un trou avec un foret. *Voyez* FORET.

VIS, (*arbre à*), eſpece d'arbre dont les horlogers & d'autres artiſtes ſe ſervent pour tourner des pieces dont le trou a peu d'épaiſſeur, & qui ne pourroient que difficilement être fixées ſur un arbre & y reſter droites.

On fait entrer la piece à tourner ſur le pivot *A*, fort juſte, & par le moyen de l'écrou on la ſerre fortement contre l'aſſiette *CC*; par ce moyen on remedie aux inconvéniens dont nous avons parlé.

VIS, (*Imprimerie*.) piece principale d'une preſſe d'Imprimerie; c'eſt la partie ſupérieure de l'arbre avec lequel elle fait, ainſi qu'avec le pivot, une ſeule & unique piece, mais que l'on diſtingue, parce que dans cette même piece il ſe trouve trois parties qui ont chacune une dénomination particuliere que leur donne leur ſtructure & leur uſage. *Voyez* ARBRE & PIVOT. La *vis* porte quatre à cinq pouces de long ſur neuf à dix pouces de circonférence; elle forme par la partie qui l'unit à l'arbre juſqu'à ſon extrémité une eſpece de cylindre, du haut duquel partent quatre filets qui décrivent chacun une ligne ſpirale, & viennent ſe terminer à ſon extrémité inférieure; ces filets rendent le coup de la preſſe plus ou moins doux, ſelon qu'ils ſont plus ou moins couchés. *Voyez* ECROU. *Voyez Pl. de l'Imprimerie*.

VIS *à tête ronde*, (*Serrur.*) c'eſt une *vis*, c'eſt-à-dire un cylindre environné d'une cannelure qui eſt tourné dans un écrou, & qui ſert à attacher une ſerrure, un verrou, *&c.* Il y a deux ſortes de *vis* de cette eſpece, des *vis* à tête quarrée, dont les grandes ſervent à attacher les ſerrures, & dont la tête entre de ſon épaiſſeur dans le bois, & des *vis* à tête perdue, dont la tête n'excede point le parement de ce qu'elle attache ou retient

VISA, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) terme latin uſité dans le langage françois, pour exprimer certaines lettres d'attache que l'évêque accorde à un pourvu de cour de Rome, par leſquelles après avoir vu les proviſions, il atteſte que ce pourvu eſt capable de poſſéder le bénéfice qui lui a été conféré.

L'origine du *viſa*, tel qu'on le donne préſentement, eſt aſſez obſcur.

Il n'étoit pas queſtion de *viſa*, avant que les papes ſe fuſſent attribué le droit de conférer en pluſieurs cas les bénéfices dépendans des collateurs ordinaires.

Les mandats *de providendo* n'étant d'abord que de ſimples recommandations adreſſées aux ordinaires, il n'y avoit pas lieu au *viſa* puiſque c'étoit le collateur ordinaire qui conféroit.

Lors même que ces mandats furent changés en ordre, le collateur, quoiqu'il n'eût plus le choix du ſujet, étoit toujours chargé d'expédier la proviſion; ainſi il n'y avoit point encore de *viſa* dans le ſens qu'on l'entend aujourd'hui.

L'uſage du *viſa* ne s'eſt introduit qu'à l'occaſion des préventions de cour de Rome; des proviſions ſur réſignation, permutation & démiſſion.

Dans l'origine le *viſa* de l'ordinaire n'étoit autre choſe que l'examen qu'il faiſoit de la ſignature, ou plutôt de la bulle de cour de Rome, pour s'aſſurer qu'elle étoit véritablement émanée de l'autorité du pape; on examinoit moins les mœurs & la capacité du pourvu que ſes proviſions.

Mais depuis le concile de Trente, les évêques veillerent plus particulierement à ce que les bénéfices ne fuſſent remplis que par des ſujets capables.

Le clergé de France, par l'*article* 12 de ſes remontrances au roi Charles IX. en 1574, demanda que les pourvus en cour de Rome, *in forma dignum*, ne puſſent s'immiſcer dans la poſſeſſion & adminiſtration des bénéfices, que préalablement ils ne ſe fuſſent préſentés à l'évêque, & qu'ils n'euſſent ſubi l'examen pardevant lui.

Les articles propoſés dans ces remontrances, furent autoriſés par des lettres-patentes; mais étant demeuré ſans exécution faute d'enregiſtrement, l'article dont on vient de parler fut inſéré dans le 12e. de l'ordonnance de Blois; qui porte que ceux qui

auront impétré en cour de Rome proviſion de bénéfice en la forme qu'on appelle *dignum*, ne pourront prendre poſſeſſion deſdits bénéfices, ni s'immiſcer en la jouiſſance d'iceux, ſans s'être préalablement préſentés à l'archevêque ou évêque diocéſain, & en leur abſence à leurs vicaires généraux, afin de ſubir l'examen, & obtenir leur *viſa*, lequel ne pourra être baillé ſans avoir vu & examiné ceux qui ſeront pourvus, & dont ils ſeront tenus de faire mention expreſſe, pour l'expédition deſquels *viſa*, ne pourront les prélats ou leurs vicaires & ſecrétaires, prendre qu'un écu pour le plus, tant pour la lettre que pour le ſcel d'icelle.

L'édit de Melun, *art.* 14, & l'édit du mois d'Avril 1695, *art.* 2, ordonnent la même choſe.

Le *viſa* doit contenir une deſcription ſommaire de la ſignature de la cour de Rome, c'eſt-à-dire, expliquer quelle grace y eſt accordée, de qui elle eſt ſignée, ſa date & la forme de ſon expédition.

2°. Il doit auſſi faire mention de l'expéditionnaire qui l'a obtenue en cour de Rome, & de la certification qui en eſt faite par deux autres.

3°. Le *viſa* doit faire mention que l'impétrant a été examiné, & qu'il a été trouvé capable, tant du côté des vie & mœurs, que du côté de la ſcience, *&c.*

4°. Il doit contenir la collation du bénéfice avec la clauſe *ſalvo jure cujuslibet*.

5°. Enfin la miſe en poſſeſſion.

Le *viſa* eſt tellement néceſſaire à celui qui eſt pourvu *in forma dignum*, que s'il prenoit autrement poſſeſſion du bénéfice, il ſe rendroit coupable d'intruſion. La ſignature & le *viſa* ne doivent point en ce cas être ſéparés l'un de l'autre. Ces deux actes compoſent un tout qui forme le titre canonique du pourvu.

Cependant la proviſion donne à l'impétrant tellement droit au bénéfice, qu'avant d'avoir obtenu & même requis le *viſa*, il peut réſigner en faveur ou permuter.

Pour ce qui eſt des ſignatures en forme gracieuſe, elles forment proviſions irrévocables, en vertu deſquelles le pourvu peut prendre poſſeſſion ſans aucun *viſa*, excepté pour les bénéfices à charge d'ames, ſuivant la déclaration du 9 Juillet 1646, & l'*article* 1 de l'édit de 1695.

L'*article* 21 de l'ordonnance de 1629 veut que le *viſa* ſoit donné par l'évêque du lieu où eſt ſitué le bénéfice.

Le pourvu qui a beſoin de *viſa* doit le demander avant de prendre poſſeſſion. & pour cet effet ſe préſenter en perſonne, ſubir l'examen néceſſaire, & obtenir les lettres de *viſa* de l'évêque du diocèſe, ou de ſon grand-vicaire, lorſqu'il a un pouvoir ſpécial, à l'effet de donner les *viſa*.

Le prélat qui eſt hors de ſon diocèſe peut y renvoyer les pourvus qui lui demandent le *viſa*.

Celui qui eſt pourvu de pluſieurs bénéfices a beſoin d'un *viſa* pour chaque bénéfice.

L'examen qui précede le *viſa* doit être proportionné à la qualité du bénéfice, au lieu & aux autres circonſtances. On doit écrire toutes les queſtions & les réponſes pour être en état de juger de la capacité ou incapacité du pourvu.

Dans cet examen l'évêque eſt le juge des mœurs & de la capacité du pourvu, mais non pas de la validité des proviſions.

S'il refuſe le *viſa*, il doit exprimer les cauſes de ſon refus, à peine de nullité.

Le défaut de certificat de vie & de mœurs n'eſt pas une cauſe légitime de refus de *viſa*; l'exercice d'un emploi eccléſiaſtique dans un diocèſe, ſous les yeux des ſupérieurs, & ſans aucune plainte de leur part, tient lieu de certificat.

Celui qui veut ſe plaindre du refus de *viſa*, doit le faire conſtater par le procès-verbal de deux notaires, ou par un notaire, aſſiſté de deux témoins.

Il peut ſe pourvoir contre ce refus, s'il eſt injuſte, par la voie de l'appel ſimple pardevant le ſupérieur eccléſiaſtique.

Il peut auſſi ſe pourvoir au parlement par appel comme d'abus.

Les moyens ſont 1°. ſi les cauſes du refus ne ſont pas exprimées.

2°. Si l'évêque affecte de ne pas s'expliquer.

3°. S'il exprime un cauſe inſuffiſante.

4°. S'il en exprime une fauſſe, ou dont il n'y ait point de preuves, & qui tende à ternir la réputation du pourvu.

5°. Si l'évêque a pris connoiſſance de la validité des titres & capacités du pourvu & de l'état du bénéfice, dont il n'eſt point juge.

On contraignoit autrefois les collateurs par ſaiſie de leur temporel à donner des *viſa* & proviſions à ceux auxquels ils en avoient refuſé ſans cauſe: l'ordonnance de Blois abrogea cet uſage, & ſa diſpoſition fut renouvellée par l'ordonnance de 1629.

Cependant la juriſprudence n'a été fixée ſur ce point que par l'édit de 1695, qui enjoint de renvoyer pardevant les ſupérieurs eccléſiaſtiques.

C'eſt au ſupérieur immédiat que l'on doit renvoyer, & en remontant de l'un à l'autre de degré en degré, ſuivant l'ordre de la hiérarchie. *Voyez* Fuet, la Combe, M. Piales, & le *mot* BÉNÉFICE, COLLATION, INSTITUTION, PROVISION.

Viſa eſt auſſi un terme que le garde des ſceaux met au bas des ordonnances & édits qu'il ſcelle. Il ne met pas ſon *viſa* aux déclarations, elles ſont ſeulement contreſignées par un ſecrétaire d'état. (*A*)

VISAGE, (*Anat. Phyſiol. Chirurg. Médec.*) partie externe de la tête; le philoſophe diroit, c'eſt le miroir de l'eſprit; mais nous ne ſommes ici que phyſiologiſtes, anatomiſtes, il faut ſe borner à ſon ſujet.

Le *viſage* ou la face comprend ce qui dans toute l'étendue ſuperficielle de la tête ſe préſente contre la partie chevelue & le cou; ſavoir, le front, les ſourcils, les paupieres, les yeux, le nez, les levres, la bouche, le menton, les joues & les oreilles. *Voy.* tous ces *mots*.

Cicéron remarque dans ſon traité des lois, *liv. I. ch. ix.* qu'on ne trouve dans aucun animal de face ſemblable à celle de l'homme; il n'y en a aucun ſur la face duquel on puiſſe obſerver tant de ſignes de penſées, & de paſſions internes. Nous comprenons tous quels ſont ces ſignes, quoique nous ne puiſſions guere les caractériſer en détail; mais pour en dire quelque choſe en général, nous ſavons que la rougeur monte au *viſage* dans la honte, & que l'on pâlit dans la peur; ces deux ſymptômes qui dépendent de la ſtructure & de la tranſparence du réſeau cutané, ne ſe trouvent dans aucun autre animal, & forment dans l'homme une beauté particuliere.

C'eſt encore ſur le *viſage* que paroiſſent les ris & les pleurs, deux autres ſymptômes des paſſions humaines, dont l'un eſt fait pour aſſaiſonner les douceurs de la ſociété, & l'autre pour émouvoir la compaſſion des caracteres les plus durs. Combien de différens mouvemens des muſcles qui aboutiſſent aux yeux & au reſte du *viſage*, leſquels muſcles ſont mis en action par les nerfs de la cinquieme ou de la ſixieme paire, & qui par conſéquent ont une étroite communication avec le plexus particulier à l'homme?

Cette diverſité prodigieuſe des traits du *viſage*, qui fait qu'entre pluſieurs milliers de perſonnes, à peine en voit-on deux qui ſe reſſemblent, eſt une choſe admirable en elle-même, & en même tems très-utile pour l'entretien des ſociétés; ainſi, tous les hommes pouvant être aiſément diſtingués ſur leur ſimple phyſionomie, chacun reconnoît ſans mépriſe ceux avec leſquels il a quelqu'affaire; c'eſt par-là qu'on peut rendre un témoignage certain de ce que quelqu'un a dit, fait ou entrepris; toutes choſes dont il n'y auroit pas moyen de s'aſſurer, s'il ne ſe trouvoit ſur le *viſage* de chaque perſonne quelque trait particulier qui empêchât de la confondre avec toute autre.

Que penſerons-nous de Trébellius Calca, dit un hiſtorien romain, Valere Maxime, *c. xv.* avec quelle aſſurance ne ſoutint-il pas qu'il étoit Clodius? Lorſqu'il voulut entrer en poſſeſſion de ſon bien, il plaida ſa cauſe avec tant d'avantage devant les centumvirs, que le tumulte du peuple ne laiſſoit preſque aucun lieu d'eſpérer une ſentence équitable; cependant dans cette cauſe unique, la droiture & la religion des juges triompherent de la fourberie du demandeur, & de la violence du peuple qui le ſoutenoit.

Les parties du *viſage* étant du nombre de celles qui ſont les plus expoſées à la vue, il faut avoir égard à deux choſes dans le panſement des plaies qui leur arrivent. Premierement de conſerver à chaque partie reſpective, l'uſage auquel elle eſt deſtinée; en ſecond lieu, de tâcher qu'il n'y reſte point de cicatrices capables de les défigurer. Mais comme le *viſage* eſt compoſé de pluſieurs parties différentes, chacune demande un traitement particulier, qui doit être indiqué à l'article de chacune de ces parties, front, ſourcils, paupieres, œil, nez, joues, *&c.*

La petite vérole eſt de toutes les maladies celle qui fait le plus grand tort au *viſage*; mais on prévient ſes outrages par l'inoculation, qui eſt la plus belle & la plus utile découverte de toute la médecine.

Les autres difformités plus ou moins grandes de cette partie de la tête, ſont la goute-roſe, dont on peut voir l'article, les taches de naiſſance, celles de rouſſeur, & la groſſeur du teint.

Les taches de naiſſance ſont ſans remedes. Les taches de rouſſeur ſe diſſipent ſouvent d'elles-mêmes, & quelquefois ſont profondement enracinées dans les petits vaiſſeaux de la peau. L'eſprit-de-vin mêlé avec un peu d'huile de behen, & appliqué tous les ſoirs ſur le *viſage*, par le moyen d'un petit pinceau, diſſipe les taches de rouſſeur, qui viennent du hale du ſoleil.

La groſſeur du teint a ſouvent pour origine le rouge qu'on met ſur le *viſage*; car il eſt certain qu'il gâte le teint, deſſeche la peau, & la ronge.

On lit dans les mémoires de l'académie des Sciences, que le moyen de conſerver la fraîcheur du *viſage*, eſt d'en empêcher la tranſpiration par des drogues dont l'huile ſoit la baſe; mais cet avis ſeroit dangereux, loin d'être utile.

Le grand air, le grand vent, & la ſueur longue & fréquente groſſiſſent le teint. Il y a des femmes qui ſe ratiſſent le *viſage* avec des morceaux de verre pour ſe rendre la peau plus fine, mais elles la rendent encore plus groſſe, & plus diſpoſée à ſe racornir. Il ne faut jamais paſſer rien de rude ſur le *viſage*; il faut ſe contenter de le laver fort ſimplement avec un peu d'eau de ſon, qui ne ſoit ni froide, ni chaude, ou avec du lait d'âneſſe tout fraîchement trait. Quant à la flétriſſure du teint qui naît des années, Horace ſavoit ce qu'il en faut penſer quand il écrivoit à Poſthumus.

Labuntur anni; nec pietas moram
Rugis adfert, indomitæque ſenectæ.

(*D. J.*)

VISAGE, (*Séméiotique.*) on peut tirer des pronoſtics du *viſage* dans la plûpart des maladies, & ſurtout dans celles qui ſont aiguës, comparées avec l'état où elles étoient lorſque le malade ſe portoit bien; car, c'eſt un bon ſigne d'avoir le *viſage* d'un homme qui ſe porte bien, & tel que le malade l'avoit lui-même en ſanté. Autant le *viſage* s'éloigne de cette diſpoſition, autant y a-t-il proportionnellement de danger.

Le changement du *viſage* qui ne vient pas de la maladie, mais de quelques cauſes accidentelles, comme du défaut de ſommeil, d'un cours de ventre, du défaut de nourriture, ne forme aucun pronoſtic fâcheux, qu'autant que ces choſes ſubſiſtent long-tems.

A l'égard de la couleur, la rougeur du *viſage* eſt quelquefois un bon ſigne, comme lorſqu'elle indique un ſaignement de nez; & l'on ne doit encore plus s'y fier, lorſqu'elle eſt jointe avec d'autres ſignes qui prognoſtiquent le même événement, ſuivant ce que dit Hippocrate, *coac. prænot.* 142, que lorſqu'une perſonne qui a la fievre a une grande rougeur au *viſage*, & un violent mal de tête, accompagné d'un pouls fort, elle ne manque guere d'avoir une hémorrhagie; mais il faut en même tems ajouter à ces ſignes ceux de coction.

C'eſt un mauvais ſigne, lorſqu'au commencement d'une maladie, ſurtout d'une maladie aiguë, le *viſage* eſt différent de ce qu'il étoit dans l'état de ſanté; & le danger eſt d'autant plus grand qu'il s'éloigne de ce premier état.

Telle eſt l'habitude du *viſage* dans laquelle, comme dit Hippocrate, au commencement des prognoſtics, le nez eſt aigu, les yeux enfoncés, les tempes creuſes, les oreilles froides, retirées, leurs lobes renverſés, la peau du front dure, tendue, ſeche, & la couleur du *viſage* tirant ſur le pâle, le verdâtre, le noir, le livide, ou le plombé; c'eſt ce que les médecins appellent avec raiſon *une face cadavéreuſe*; & lorſqu'elle eſt telle au commencement, c'eſt-à-dire, les trois premiers jours d'une maladie, c'eſt un ſigne de mort.

Lorſque dans quelques maladies chroniques, comme dans la phthiſie & dans l'empyéme, le *viſage* s'enfle, c'eſt un vice de la ſanguification, & qui eſt d'un très-fâcheux prognoſtic.

La couleur vermeille des joues dans les fievres lentes, indique une péripneumonie ou un empyème, qui dégénere en conſomption lorſque la toux s'y rencontre.

Voilà quelques prognoſtics généraux qu'Hippocrate tire du *viſage*. Il faut le lire attentivement ſur cette matiere, & y joindre les excellentes réflexions de ſes commentateurs. (*D. J.*)

VISAGE, *maladies du*, (*Médec.*) le *viſage* dans les maladies préſente un grand nombre d'indications, que la plûpart des auteurs n'ont pas décrites avec aſſez d'exactitude; mais dans notre plan, nous devons nous contenter des principaux phénomenes qui concernent ces maladies.

Les couleurs du *viſage* ſont très-viſibles. La naturelle qui imite ſi bien la blancheur du lys, & le rouge vif de la roſe eſt une marque que la matiere morbifique n'a point paſſé dans les voies de la circulation; la couleur pâle eſt toujours ſuſpecte. La noire eſt un ſymptome de mélancolie & de bile corrompue; celle qui eſt d'un rouge conſtant, eſt une preuve que le ſang ſe porte au cerveau avec trop d'impétuoſité; celle au contraire qui ſe diſſipe & revient, ordinaire aux ſcorbutiques, à ceux qui ſont attaqués de maladies chroniques & de cacochimie, eſt dangereuſe pour les phthiſiques & ceux qui crachent le pus; la couleur livide produite par l'embarras du ſang à retourner au cœur, par la ſtagnation des humeurs & leur corruption, annonce du danger. Il eſt ordinaire de voir un cercle livide ſur les yeux des cacochimes, des femmes enceintes, & de celles qui ſont attaquées de ſuppreſſion de regles ou de fleurs blanches. La couleur jaune eſt un ſigne d'ictere ou de cacochimie; les changemens de couleur ſont fréquens dans les ſujets attaqués de convulſions; les taches préſentent différentes indications, ſuivant la différence de la couleur du *viſage* qui les accompagne.

Un *viſage* cadavéreux eſt celui qu'un grand nombre d'auteurs appellent *hippocratique*, parce qu'Hippocrate en a fait la peinture ſuivante. Les yeux ſont concaves, le nez éfilé, les tempes affaiſſées, les oreilles froides & reſſerrées, la peau dure, la couleur pâle ou noire, les paupieres livides, ainſi que les levres & le nez; le bord de l'orbite de l'œil devient plus éminent; on remarque des ordures autour des yeux, le mouvement des paupieres eſt languiſſant, l'organe de la vue eſt à demi fermé, la pupille ſe ride & ne rend point la peinture des objets; tous ces accidens annoncent la mort: s'ils ſont la ſuite d'une diarrhée, ils marquent une extrème foibleſſe, le rallentiſſement de la circulation, la colliquation de la graiſſe & des bonnes humeurs, leur corruption & leur défaut.

La convulſion & la paralyſie du *viſage*, le ſpaſme cynique, la contorſion de la bouche, le grincement des dents, le tremblement de la mâchoire & autres choſes ſemblables ſont extrèmement dangereuſes, parce que ces ſymptomes proviennent de l'affection des nerfs qui partent du cerveau. Cet état exige l'application des topiques nervins ſur la tête & les narines, outre les remedes oppoſés aux cauſes.

L'enflure du *viſage* préſente différens pronoſtics; car quand elle vient de la trop grande impétuoſité du ſang, ce qu'on nomme alors *viſage refrogné*, elle pronoſtique dans les maladies aiguës le délire, la phrénéſie, la convulſion; les parotides, l'hémorrhagie. Dans l'eſquinancie, elle eſt très à craindre: elle eſt un ſigne favorable dans la petite vérole. Mais dans les maladies chroniques, pituiteuſes, dans les hydropiſies, elle préſage l'augmentation du mal. Il y a beaucoup à craindre quand elle accompagne la toux & le vomiſſement. Si cette enflure diminue à proportion de la cauſe, c'eſt une bonne marque; mais ſi cette diminution eſt une ſuite de l'affoibliſſement des forces & d'une métaſtaſe qui s'eſt faite intérieurement, on doit tout appréhender.

Les bleſſures du *viſage* ne permettent pas qu'on faſſe une ſuture ſanglante; dans ce cas, comme dans la brûlure & la petite-vérole, il faut éviter, s'il eſt poſſible, que le traitement de la bleſſure ne cauſe de la difformité.

Les puſtules, la rougeole, les dartes ont leur traitement particulier. Une ſueur abondante qui ſe forme autour du *viſage* offre dans les maladies un ſymptome dangereux.

Les différens changemens de couleur du *viſage* produits par diverſes paſſions de l'ame, donnent leurs différens pronoſtics: la cure regarde celle des paſſions mêmes. (*D. J.*)

VISAGERE, ſ. f. *terme de faiſeuſe de bonnets*, c'eſt la partie du devant des bonnets de femmes, laquelle partie regarde le viſage. (*D. J.*)

VISAPOUR, (*Géog. mod.*) voyez VISIAPOUR.

VISARDO, (*Géog. mod.*) le monte *Viſardo* eſt une montagne d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, entre Policaſtro & Santo-Severino. Barry prétend que c'eſt le *Clibanus mons* des anciens. (*D. J.*)

VISBURGII, (*Géog. anc.*) peuple de la Germanie. Ptolomée, *l. II. c. xj.* le marque après les *Cogni* & dit qu'ils habitoient au nord de la forêt Hercynienne. Cluvier, *germ. ant. l. III. c. xiiij.* juge que *Visburgii* ſont les mêmes que Ptolomée place dans la Sarmatie, & qu'il nomme *Burgiones*. Je les mets dit-il, au voiſinage des *Gothini*, entre les Sarmates Jazyges & Lygiens, & entre les montagnes de Sarmatie & la Viſtule; & je ne doute point, ajoute-t-il que du nom de cette riviere ils n'ayent été appellés *Thi-Wiſſelburger*, d'où les Grecs & les Latins auront fait le mot *Viſburgii*, & de ce dernier d'autres auront fait les mots *Burgii* & *Burgiones*. (*D. J.*)

VISCACHOS, ſ. m. (*Hiſt. nat. des quadrupedes.*) lapin ſauvage du Pérou qui gîte ordinairement dans les lieux froids. Le p. Feuillée en a vu dans des maiſons de Lima qu'on avoit familiariſés. Leur poil gris de ſouris eſt fort doux, ils ont la queue aſſez longue, retrouſſée par-deſſus les oreilles, & la barbe comme celle de nos lapins; ils s'accroupiſſent comme eux, & n'en different pas en groſſeur. Durant le regne des Incas, on ſe ſervoit du poil des *viſcachos*, pour diverſifier les couleurs des laines les plus fines. Les Indiens en faiſoient alors un ſi grand cas, qu'ils ne les employoient qu'aux étoffes dont les gens de la premiere qualité s'habilloient. (*D. J.*)

VISCÉRATIONS, (*Antiq. rom.*) *viſcerationes*; le don des entrailles des animaux qu'on faiſoit au peuple à l'enterrement des grands ſeigneurs de Rome. (*D. J.*)

VISCÉRAUX, REMEDES, (*Méd. & Mat. méd.*) ce ſont des remedes propres à fortifier les viſceres, c'eſt-à-dire à donner de la vigueur & de la fermeté aux viſceres ſanguins; comme le foie, la rate, l'utérus, les reins, les poumons, afin qu'ils s'acquittent plus exactement de leurs fonctions.

Cette claſſe renferme donc les remedes vulgairement appellés *hépatiques*, *ſpléniques*, *pneumoniques*, *utérins*, *cachectiques*, *anti-hydropiques*, *anti-ictériques*, *anti-hiſtériques* & *antiphthiſiques*.

Dans cette intention, on ne peut que recommander l'uſage des racines de gentiane rouge, d'ariſtoloche ronde & longue, de chicorée ſauvage, de zédoaire, de fougere, de vraie rhubarbe, de rapontic, de ſafran bâtard, d'arrête-bœuf; les écorces de quinquina, de caſcarille, de winter, de tamariſc, de frêne, de caprier, de *caſſia lignea*; les feuilles d'abſynthe, de petite centaurée, de fumeterre, de chardon beni, de trefle d'eau, d'hépatique, de méliſſe, de pulmonaire tachetée, de ſcolopendre, d'aigremoine, de marrube, de véronique, de ſcabieuſe, d'épithyme, de capillaire, de piloſelle, *&c.*

On ne peut auſſi que louer au même titre entre les gommeux & les réſineux, le ſuccin, la myrrhe, l'aloës, le bdellium, la gomme de lierre, la gomme ammoniaque, l'oliban, le ſagapenum, l'opopanax, l'aſſa fœtida; entre les minéraux le ſoufre ſtalactite, la limaille de fer, toutes les préparations de ce métal; & différentes préparations de chimie, comme les ſels tirés par la calcination, l'arcanum & la terre foliée de tartre, ſa crême, le ſel polichreſte, le nitre antimonié, l'eſprit de ſel ammoniac, la teinture de mars tirée avec l'eſprit-de-vin, des fleurs martiales produites par la ſublimation de la pierre hématite au moyen du ſel ammoniac, la teinture de tartre, celle d'antimoine alkaline; l'antimoine martial céphalique, les pilules de Becher, & autres ſemblables.

Il faut encore rapporter ici les fontaines médicinales, appellées ordinairement *minérales*, ſur-tout celles qui contiennent un principe ferrugineux, délié, comme les eaux de Pyrmont, de Spa, de Schwalbac, & plus encore celles qui ſont plus abondamment empreintes d'un ochre martial, telles que celles de Lauchſtadt, de Radeberg, d'Egra & de Freyenwald.

Ces balſamiques *viſcéraux* agiſſent ſur les viſceres dont les vaiſſeaux ſont engorgés & obſtrués d'humeurs tenaces, au moyen d'un principe ſulphureux, balſamique, terreux, d'une nature aſſez fixe ou d'un ſel alkali ſulphureux ou ſavonneux, & d'un goût amer, en inciſant les liqueurs épaiſſes, & rendant du reſſort aux vaiſſeaux qui ont perdu leur ton. Ce ſont donc des remedes d'un effet aſſez univerſel dans les maladies longues que produit le vice de ces viſceres, ſoit pour les guérir, ſoit pour s'en garantir.

Quoique tous les remedes *viſcéraux* en général ſe rapportent en ce qu'ils fortifient le ton des viſceres, & qu'ils débarraſſent les obſtructions, il eſt cependant néceſſaire d'en faire une diſtinction & un choix exact, ſuivant la nature des viſceres & des maladies.

Par exemple, lorſque le foie eſt attaqué d'obſtruction, & que cette diſpoſition produit la jauniſſe, la cachexie, le ſcorbut, les remedes de vertu ſavonneuſe & déterſive ſont les plus efficaces; tels ſont en particulier les racines apéritives, le rhubarbe, le ſafran bâtard, l'opopanax, le bdellium, le ſavon de Veniſe, l'élixir de propriété ſans acide, l'eſſence de rhubarbe préparée avec le ſel de tartre, & tous les remedes martiaux bien préparés.

Quand le poumon eſt trop relaché & engorgé, & que l'on eſt par cette raiſon menacé de phthiſie, l'on emploie avec ſuccès la myrrhe, la gomme ammoniaque, le ſoufre en ſtalactite, la véronique, la ſcabieuſe, le cerfeuil, la piloſelle, le marrube, le capillaire.

Lorſque le gonflement & l'engorgement de la rate engendrent l'impureté du ſang, & ſur-tout la cachexie, il faut donner la préférence ſur les autres remedes aux écorces de tamariſc & de caprier, à la fumeterre, la ſcolopendre, l'épithyme, l'arrête-bœuf, *&c.*

Quand la foibleſſe & le trop grand relâchement du ton des reins produit la néphrétique, l'écorce des racines d'acacia & ſon infuſion, le rob de fruits d'églantier & de baies de genievre ont une eſpece de vertu un peu ſpécifique.

L'affoibliſſement de la tenſion de l'utérus & de ſes vaiſſeaux, & le ralentiſſement du mouvement progreſſif du ſang & des liqueurs dans ces parties produit, ſur-tout après l'avortement, beaucoup d'indiſpoſitions auxquelles remédient l'ariſtoloche, tant longue que ronde, l'armoiſe, la myrrhe, la matricaire, le galbanum, le bdellium, l'opopanax, le ſuccin, les pilules de Becher, & les autres faites ſur le même modele.

Si les inteſtins & les parties qui ont du rapport avec eux, comme les glandes, les canaux ſecrétoires & excrétoires biliaires, pancréatiques, lactés, ont perdu leur tenſion naturelle; de ſorte que le trop grand abord des humeurs cauſe des flux exceſſifs, ou que leur ſtagnation dans les vaiſſeaux devienne le foyer, & l'occaſion de mouvemens de fievres, la rhubarbe, l'écorce de quinquina, de winter, de caſcarille, les ſafrans très-diviſés & les teintures de mars feront un effet qu'on attendroit vainement de tous les autres remedes.

Il faut obſerver ſur l'uſage des *viſcéraux* fortifians en général qu'ils ſont bien plus avantageux quand, avant que d'y avoir recours, on diminue la ſurebondance du ſang, & qu'on balaie par des purgatifs appropriés les récrémens des premieres voies, ſur-tout ſi, dans le deſſein de donner plus de fluidité & de mobilité aux liqueurs, on les donne en décoction ou en infuſion; & mieux encore, lorſqu'on les joint à la boiſſon des eaux acidules ou thermales, ou à celle du petit-lait, qui certainement aide beaucoup l'opération de ces *viſcéraux* qui ſont de nature aſtringente, & leur donne une plus grande force pour dompter les maladies chroniques, ſur-tout lorſqu'on en continue long-tems l'uſage; mais en même tems il eſt eſſentiel d'exercer ſuffiſamment le corps, ſoit à cheval, ſoit en voiture, ſoit à pié, & de joindre les frictions journalieres à cet exercice. Telles ſont les obſervations d'Hoffman ſur les remedes *viſcéraux*, & ſur le choix qu'on en doit faire dans les diverſes maladies. (*D. J.*)

VISCERE, ſ. m. (*Phyſiolog.*) on définit ordinairement le *viſcere*, un organe qui par ſa conſtitution change en grande partie les humeurs qui y ſont apportées, en ſorte que ce changement ſoit utile à la vie & à la ſanté du corps. Ainſi le poumon eſt un *viſcere* qui reçoit tout le ſang, & le change de façon qu'il devient propre à couler par tous les vaiſſeaux. De même le cœur eſt un *viſcere* qui reçoit tout le ſang, & le change par le nouveau mélange,

& la nouvelle direction de mouvement qu'il y introduit.

Il eſt conſtant, ainſi que le démontrent les injections anatomiques, que tous les *viſceres* ſont formés d'un nombre infini de vaiſſeaux différemment rangés dans les différens *viſceres*, & que l'action par laquelle ils changent les humeurs qui y ſont apportées, dépend de ces vaiſſeaux des *viſceres*. Si donc ces vaiſſeaux ſont plus foibles qu'il n'eſt beſoin pour la ſanté, ils agiront moins ſur les fluides contenus; ils les changeront moins. Ainſi le poumon trop débile, ne pourra convertir le chyle en bon ſang; ſi le foie eſt très-relâché dans ſes vaiſſeaux, le ſang fluera & refluera dans ce *viſcere* ſans que la bile s'en ſépare, & l'hydropiſie s'enſuivra. Tant que le ventricule ſera dans un état languiſſant, il troublera l'ouvrage de la chyliſication.

Les fonctions des *viſceres* different encore, ſuivant l'âge & le ſexe; je dis l'*âge*, tous les *viſceres* reçoivent une force qui s'augmente peu à peu, ſelon que les forces de la vie ont agi plus long-tems en eux. Delà vient que dans notre premiere origine, toutes nos parties étant très-débiles, elles ſont preſque fluentes; mais elles acquierent peu à peu une plus grande fermeté, juſqu'à ce qu'elles ſoient preſque endurcies dans la derniere vieilleſſe. Or il y a pendant le cours de notre vie, une gradation infinie, depuis cette debilité originaire juſqu'à l'extrème fermeté.

J'ai ajouté *le ſexe*, les hommes ont les *viſceres* plus forts; les femmes nées pour concevoir, enfanter & nourrir des enfans, les ont plus lâches, plus flexibles. La même choſe ſe trouve en tous lieux chez les peuples policés, comme chez les nations qui ſe conduiſent par l'inſtinct de la nature, plutôt que par les lois.

L'action de tous les *viſceres* dépend de ce que les liquides comprimés par la force du cœur, dilatent les arteres; ces arteres par la réaction de leurs propres forces & de leur élaſticité, pouſſent en avant les humeurs diſtendantes; or les choſes qui renferment ſous un même volume plus de maſſe corporelle, c'eſt-à-dire qui ſont plus ſolides, conſerveront plus long-tems le mouvement qu'elles ont une fois reçu. Il étoit donc néceſſaire qu'il y eût dans les liquides mus par la force du cœur, un degré fixe de ſolidité pour qu'ils ne perdiſſent pas ſi promptement le mouvement donné.

On a diſputé juſqu'ici par les principes de la médecine naturelle, ſur les moyens que les *viſceres* employent à perfectionner leurs humeurs; mais les auteurs n'ont rien dit d'un peu ſatisfaiſant à ce ſujet, juſqu'à ce que Ruyſch ait démontré qu'aux exrémités des arteres, la conformation étoit différente dans les *viſceres*, ſelon la diverſité des lieux: l'on voit du-moins par-là, que le *viſcere* a été formé à deſſein que cette conformation des arteres ſubſiſtât, mais nous n'en ſavons guere davantage. (*D. J.*)

Visceres, (*Jardinage.*) d'une plante, ſont les tuyaux perpendiculaires en forme de faiſceaux, qui montent dans ſa tige, & que l'on n'apperçoit que quand l'écorce eſt levée. Ils ſont mêlés avec les fibres, les nerfs, la moelle, & portent également partout le ſuc nourricier.

VISCH, la, (*Géog. mod.*) ou la *Viſcha*; petite riviere d'Allemagne, dans la baſſe Autriche. Elle ſe perd dans le Danube, à environ 5 lieues au-deſſous de Vienne. (*D. J.*)

VISCOSITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) qui ſe diſcerne au toucher. Nous appellons *viſqueux*, tout ce qui s'attache à nos doigts, qui a quelque peine à s'en ſéparer, qui les colle enſemble.

Viscosité *des humeurs du corps*, (*Médecine.*) *lentor*; c'eſt une conſtitution du ſang, où les parties ſont tellement embarraſſées les unes dans les autres, qu'elles réſiſtent à leur ſéparation entiere, & qu'elles cedent plutôt à la violence qu'on leur fait en s'étendant en tout ſens, que de ſouffrir de diviſion.

C'eſt l'état glutineux de nos humeus qui produit de grandes maladies: ſes cauſes ſont,

1°. L'uſage de farines crues, non fermentées, de matieres auſteres & non mûres; car la farine des végétaux mêlée avec l'eau, forme une pâte viſqueuſe, & la fermentation détruit cette *viſcoſité*.

2°. La diſette de bon ſang; il en faut une certaine quantité pour aider la transformation du chyle en ſang.

3°. L'action trop foible des humeurs digeſtives, telle que la bile, le ſuc gaſtrique, & le peu de reſſort des vaiſſeaux. Auſſi les perſonnes foibles & qui ont le foie obſtrué, la bile mal formée, ſont-elles ſujettes à la *viſcoſité* des humeurs.

4°. La dimiaution du mouvement animal; car le mouvement fortifie les ſolides, attenue les fluides, hâte la digeſtion, & l'aſſimilation des alimens.

5°. La diſſipation des parties les plus fluides du ſang, par le relâchement des vaiſſeaux excrétoires; car il eſt évident que les parties les plus fluides étant diſſipées, le ſang s'épaiſſit & devient viſqueux: ainſi les ſudorifiques doivent être adminiſtrés avec prudence.

6°. La rétention des parties les plus épaiſſes des fluides engagées dans les couloirs dont ceux-ci ne peuvent ſe débarraſſer.

La *viſcoſité* ſe forme d'abord dans les premieres voies, d'où elle paſſe dans le ſang & dans toutes les humeurs qui s'en ſéparent, lorſque quelque particule viſqueuſe a traverſé les vaiſſeaux lactés, elle ſe porte d'abord ſur les poumons; comme elle a de la peine à circuler dans les petits tuyaux de ce viſcere, elle produit la diſpnée.

Les effets ſont dans les premieres voies la perte d'appétit, les nauſées, le vomiſſement, les crudités, les concrétions pituiteuſes, la pareſſe & l'enflure du ventre, par le défaut d'énergie dans la bile; enfin la rétention du chyle, & ſon défaut de ſécrétion.

Dans les humeurs, elle rend le ſang viſqueux, pâle, imméable, obſtruant; produit des concrétions; rend l'urine blanche & preſque ſans odeur; forme des tumeurs édémateuſes; empêche les ſécrétions; produit la coalition des vaiſſeaux.

Toutes ces cauſes & tous ces effets pris enſemble, produiront des effets funeſtes, tels que la ſuffocation & la mort, après avoir dérangé toutes les fonctions animales, vitales & naturelles.

Le traitement de la *viſcoſité* ſe remplira, 1°. par l'uſage d'alimens & de boiſſon qui aient bien fermenté, & qui ſoient aſſaiſonnés de ſels & d'aromates; la biere fermentée donne moins de phlegme & de *viſcoſité* que les tiſanes: il en eſt de même du vin. La biere double & le bon vin ſont des remedes excellens avec le pain bien cuit, dans la *viſcoſité*.

2°. Les aromates ſont inciſifs; les principaux ſont la canelle, la muſcade, le poivre, le gingembre, la menthe, le thym.

3°. Les bouillons de viande de vieux animaux, atténués par les végétaux âcres, à-peu-près comme dans l'acidité: les animaux de proie & ſauvages y ſont excellens.

4°. Les remedes qui raffermiſſent les vaiſſeaux & les viſceres, tels que les toniques, les apéritifs, les amers, les antiſcorbutiques, les deſſicatifs, les corroborans ſont ſur-tout indiqués.

5°. L'exercice & le mouvement, l'air tempéré, la tranquillité des paſſions, l'uſage modéré & raiſonné des non-naturels, ſont les meilleures précautions que l'on puiſſe employer pour aider l'action des remedes.

6°. Les remedes délayans, les ſavonneux, les réſolutifs doivent être continués pendant toute la cure. *Voyez* ces *articles*.

Les irritans doivent s'ordonner avec ſageſſe, ils ſont bons pris par intervalle: voici des remedes vantés.

Prenez du fiel de bœuf & du fiel de brochet, de chaque quatre gros; faites-les exhaler ſur un feu modéré juſqu'à ce qu'ils aient la conſiſtance de miel. Ajoutez une quantité ſuffiſante de poudre de racine d'arum; faites du tout des pilules du poids de trois grains chacune: on en prendra aux heures médicales.

VISÉ, part. (*Gram. & Juriſp.*) ſignifie ce qui a été vu, & qui eſt énoncé comme tel dans un jugement ou autre acte. C'eſt en ce ſens que l'on dit *viſer* une requête ou demande dans un arrêt. *Voyez* Vu. (*A*)

VISÉE, ſ. f. (*Gramm.*) l'action de driger ſa vûe vers un point, un lieu, un but. Ce canonnier a dreſſé ſa *viſée* vers cet endroit. Il ſe prend quelquefois au figuré.

VISER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt diriger ſa vûe, ou quelqu'arme à un but qu'on veut atteindre. A quoi *viſez*-vous? Je *viſe* au ſommet de ce clocher. *Viſez* à quelque choſe d'important.

Viser, *Voyez l'article* Visé.

VISET, (*Géog. mod.*) en latin *Vegeſatum*, *Vinſaeum*, *Vinſatum*; petite ville d'Allemagne, dans l'évê-

ché de Liege, ſur la Meuſe, entre les villes de Liege & de Maſtricht.

Sluſe (René-François Walter de), natif de *Viſet*, devint chanoine & chancelier de Liege, où il mourut en 1685. On a de lui un ouvrage aſſez eſtimé, & qui porte un titre biſarre: *Meſolabum, & problemata ſolida*. (*D. J.*)

VISÉU, *ou* VÉISO, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans la province de Beira, à 5 lieues au nord de Mondégo, à 16 au nord-oueſt de Guarda, à 20 au nord-eſt de Coïmbre, dans une plaine délicieuſe par ſa fertilité. Cette ville eſt épiſcopale, & ſon évêque jouit de quinze mille ducats de revenu. *Véiſo* eſt encore la capitale d'une comarea & d'un duché qui a été quelquefois poſſédé par des princes du ſang royal. *Longit.* 9. 40. *latit.* 40. 32.

Barros (Jean dos) naquit à *Viſeu* en 1496, & fut élevé à la cour du roi Emmanuel auprès des infans. Jean III. étant monté ſur le trône, le nomma tréſorier des Indes, *teſoreiro de caſa da India*; cette charge très-honorable & d'un grand revenu, lui inſpira la penſée d'écrire l'hiſtoire d'Aſie ou des Indes, qu'il a publiée ſous le nom de *decadas d Aſia*. Il donna la premiere décade en 1552, la ſeconde en 1553, & la troiſieme en 1563; la quatrieme décade de ſon hiſtoire ne fut publiée qu'en 1615 par les ordres du roi Philippe III. qui fit acheter les manuſcrits des héritiers de cet auteur. D'autres écrivains ont travaillé à la continuation de cette hiſtoire juſqu'à la douzieme décade. L'ouvrage de Barros eſt généralement eſtimé, quoi qu'en diſe le ſieur de la Boulaye, & il a été traduit en Eſpagnol par Alphonſe Ulloa. (*D. J.*)

VISIAPOUR, (*Géog. mod.*) *ou* VISAPOUR, *ou* VISAPOR, royaume des Indes, dans la preſqu'île de l'Inde en-deçà du Gange, ſur la côte de Malabar. Ce royaume confine par le nord au royaume de Dehli, & aux autres états du Mogol, au joug duquel il eſt ſoumis. La capitale de ce royaume en porte le nom. (*D. J.*)

VISIAPOUR, (*Géogr. mod.*) VISAPOUR, VISAPOR, ville des Indes, dans la preſqu'île en deçà du Gange, capitale du royaume de Décan, ſur le fleuve Mandova. On lui donne trois lieues de circuit & de grands fauxbourgs. Le roi du pays y a ſon palais; ce prince eſt tributaire du grand Mogol. *Longit.* ſuivant le pere Catrou, 124. 30. *lat.* 19. 25. (*D. J.*)

VISIBLE, adj. (*Optique.*) ſe dit de tout ce qui eſt l'objet de la vue ou de la viſion, ou ce qui affecte l'œil de maniere à produire dans l'ame la ſenſation de la vue. *Voyez* VISION.

Les philoſophes ſcholaſtiques diſtinguent deux eſpeces d'objets *viſibles*, les uns propres ou adéquats, qu'il n'eſt pas poſſible de connoître par d'autres ſens que par celui de la vue, & les autres communs, qui peuvent être connus par différens ſens, comme par la vue, l'ouie, le toucher, *&c.*

Ils ajoutent que l'objet propre de la viſion eſt de deux eſpeces, lumiere & couleur.

Selon ces philoſophes, la lumiere eſt l'objet formel, & la couleur l'objet matériel. *Voyez* OBJET.

Les Cartéſiens raiſonnent d'une maniere beaucoup plus exacte en diſant que la lumiere ſeule eſt l'objet propre de la viſion, ſoit qu'elle vienne d'un corps lumineux à-travers un milieu tranſparent, ſoit qu'elle ſoit réfléchie des corps opaques ſous une certaine modification nouvelle, & qu'elle en repréſente les images, ſoit enfin qu'étant réfléchie ou rompue de telle ou telle maniere, elle affecte l'œil de l'apparence de couleur.

Selon le ſentiment de M. Newton, il n'y a que la couleur qui ſoit l'objet propre de la vue; la couleur étant cette propriété de la lumiere par laquelle la lumiere elle-même eſt *viſible*, & par laquelle les images des objets opaques ſe peignent ſur la rétine. *Voy.* LUMIERE & COULEUR.

Ariſtote, *de anima, lib. II.* compte cinq eſpeces d'objets communs qui ſont *viſibles*, & que l'on regarde ordinairement comme tels dans les écoles, le mouvement, le repos, le nombre, la figure & la grandeur. D'autres ſoutiennent qu'il y en a neuf, qui ſont compris dans les vers ſuivans.

Sunt objecta novem visûs communia: quantum,
Inde figura, locus, ſequitur diſtantia, ſitus,
Continuumque & diſcretum, motuſque, quieſque.

Les philoſophes de l'école ſont fort partagés ſur ces objets communs de la viſion: il y a là-deſſus deux opinions principales parmi eux. Ceux qui tiennent pour la premiere opinion diſent que les objets communs *viſibles* produiſent une repréſentation d'eux-mêmes par quelque image particuliere, qui les fait d'abord appercevoir indépendamment des *viſibles* propres.

Suivant la ſeconde opinion qui paroît plus ſuivie & plus naturelle que la premiere, les objets communs *viſibles* n'ont aucune eſpece formelle particuliere qui les rende *viſibles*; les objets propres ſe ſuffiſent à eux-mêmes pour ſe faire voir en tel ou tel endroit, ſituation, diſtance, figure, grandeur, *&c.* par les différentes circonſtances qui les rendent ſenſibles au ſiege du ſentiment.

I. La ſituation & le lieu des objets *viſibles* s'apperçoivent ſans aucunes eſpeces intentionnelles qui en émanent; cela ſe fait par la ſimple impulſion ou réflexion des rayons de lumiere qui tombent ſur les objets, les rayons parviennent à la rétine, & leur impreſſion eſt portée au *ſenſorium* ou au ſiege du ſentiment.

Un objet ſe voit donc par les rayons qui en portent l'image à la rétine, & il ſe voit dans l'endroit où la faculté de voir eſt, pour ainſi dire, dirigée par ces rayons. Suivant ce principe, on peut rendre raiſon de pluſieurs phénomenes remarquables de la viſion.

1°. Si la diſtance entre deux objets *viſibles* forme un angle inſenſible, les objets, quoique éloignés l'un de l'autre, paroîtront comme s'ils étoient contigus; d'où il s'enſuit qu'un corps continu n'étant que le réſultat de pluſieurs corps contigus, ſi la diſtance entre pluſieurs objets *viſibles* n'eſt apperçue que ſous des angles inſenſibles, tous ces différens corps ne paroîtront qu'un même corps continu. *Voyez* CONTINUITÉ.

2°. Si l'œil eſt placé au-deſſus d'un plan horiſontal, les objets paroîtront s'élever à proportion qu'ils s'éloigneront davantage, juſqu'à ce qu'enfin ils paroiſſent de niveau avec l'œil. C'eſt la raiſon pourquoi ceux qui ſont ſur le rivage s'imaginent que la mer s'éleve à proportion qu'ils fixent leur vue à des parties de la mer plus éloignées.

3°. Si l'on place au-deſſous de l'œil un nombre quelconque d'objets dans le même plan, les plus éloignés paroîtront les plus élevés; & ſi ces mêmes objets ſont placés au-deſſus de l'œil, les plus éloignés paroîtront les plus bas.

4°. Les parties ſupérieures des objets qui ont une certaine hauteur, paroiſſent pancher ou s'incliner en avant, comme les frontiſpices des égliſes, les tours, *&c.* & afin que les ſtatues qui ſont au-haut des bâtimens paroiſſent droites, il faut qu'elles ſoient un peu renverſées en-arriere. La raiſon générale de toutes ces apparences eſt que quand un objet eſt à une diſtance un peu conſidérable, nous le jugeons preſque toujours plus près qu'il n'eſt en effet. Ainſi l'œil étant placé en *A*, *fig.* 20. au-deſſous d'un plancher horiſontal *BC*, l'extrémité *C* lui paroît plus proche de lui comme en *D*, & le plancher *BC* paroît incliné en *BD*. Il en eſt de même des autres cas.

II. L'ame apperçoit la diſtance des objets *viſibles*, en conſéquence des différentes configurations de l'œil, de la maniere dont les rayons viennent frapper cet organe, & de l'image qu'ils impriment.

Car l'œil prend une diſpoſition différente, ſelon les différentes diſtances de l'objet, c'eſt-à-dire que, pour les objets éloignés, la prunelle ſe dilate, le cryſtallin s'approche de la rétine, & tout le globe de l'œil devient plus convexe: c'eſt le contraire pour les objets qui ſont proches, la prunelle ſe contracte, le cryſtallin s'avance & l'œil s'alonge; & il n'y a perſonne qui n'ait ſenti en regardant quelque objet fort près, que tout le globe de l'œil eſt alors, pour ainſi dire, dans une ſituation violente. *Voyez* PRUNELLE, CRYSTALLIN, *&c.*

On juge encore dans la diſtance d'un objet par l'angle plus ou moins grand ſous lequel on le voit, par ſa repréſentation diſtincte ou confuſe, par l'éclat ou la foibleſſe de ſa lumiere, par la rareté ou la multitude de ſes rayons.

C'eſt pourquoi les objets qui paroiſſent obſcurs ou confus, ſont jugés auſſi les plus éloignés; & c'eſt un principe que ſuivent les Peintres, lorſqu'en repréſentant des figures ſur le même plan, ils veulent que les unes paroiſſent plus éloignées que les autres. *Voyez* PERSPECTIVE, *&c.*

De-là vient auſſi que les chambres dont les murailles ſont blanchies, paroiſſent plus petites: que les champs couverts de neige ou de fleurs blanches, paroiſſent moins étendus que quand ils ſont revêtus de verdure: que les montagnes couvertes de neige paroiſſent plus proches pendant la nuit: que les corps opaques paroiſſent plus éloignés dans les tems du crépuſcule. *Voyez* DISTANCE.

III. La grandeur ou l'étendue des objets *viſibles* ſe connoit principalement par l'angle compris entre deux rayons tirés des deux extrémités de l'objet au centre de l'œil, cet angle étant combiné & composé, pour ainſi dire, avec la diſtance apparente de l'objet. *Voyez* ANGLE, OPTIQUE.

Un objet paroît d'autant plus grand, toutes choſes d'ailleurs égales, qu'il eſt vu ſous un plus grand angle: c'eſt-à-dire que les corps vus ſous un plus grand angle paroiſſent plus grands, & ceux qui ſont vus ſous un plus petit angle, paroiſſent plus petits; d'où il ſuit que le même objet peut paroître tantôt plus grand, tantôt plus petit, ſelon que ſa diſtance à l'œil eſt plus petite ou plus grande: c'eſt ce qu'on appelle *grandeur apparente*.

Nous diſons que pour juger de la grandeur réelle d'un objet, il faut avoir égard à la diſtance; car puiſqu'un objet proche peut paroître ſous le même angle qu'un objet éloigné, il faut néceſſairement eſtimer la diſtance; ſi la diſtance apperçue eſt grande, quoique l'angle optique ſoit petit, on peut juger qu'un objet éloigné eſt grand, & réciproquement.

La grandeur des objets *viſibles* eſt ſoumiſe à certaines lois démontrées par les Mathématiciens, leſquelles doivent néanmoins recevoir quelques limitations dont nous parlerons plus bas. Ces propoſitions ſont:

1°. Que les grandeurs apparentes d'un objet éloigné ſont réciproquement comme ſes diſtances.

2°. Que les co-tangentes de la moitié des angles ſous leſquels on voit un même objet, ſont comme les diſtances; d'où il ſuit qu'étant donné l'angle viſuel d'un objet avec ſa diſtance, l'on a une méthode pour déterminer la grandeur vraie; en voici la regle: le ſinus total eſt à la moitié de la tangente de l'angle viſuel, comme la diſtance donnée eſt à la moitié de la grandeur vraie. Par la même regle, étant donnée la diſtance & la grandeur d'un objet, on déterminera l'angle ſous lequel il eſt vu.

3°. Que les objets vus ſous le même angle ont des grandeurs proportionnelles à leur diſtance.

Dans toutes ces propoſitions on ſuppoſe que l'objet eſt vu directement, c'eſt-à-dire que le rayon qui lui eſt perpendiculaire, le partage en deux également; mais cette propoſition ne doit être regardée comme vraie que quand les objets que l'on compare, ſont l'un & l'autre fort éloignés, quoiqu'à des diſtances inégales. Ainſi le ſoleil, par exemple, qui eſt vu ſous un angle de 32 minutes environ, ſeroit vu ſous un angle d'environ 16 minutes, s'il étoit deux fois plus éloigné, & ſon diametre nous paroîtroit deux fois moindre. *Voyez* APPARENT.

Lorſque les objets ſont à des diſtances aſſez petites de l'œil, leur grandeur apparente n'eſt pas ſimplement proportionnelle à l'angle viſuel. Un géant de ſix piés eſt vu ſous le même angle à ſix piés de diſtance qu'un nain de deux piés vu à deux piés; cependant le nain paroit beaucoup plus petit que le géant.

La corde ou la ſoutendante *A B* d'un arc quelconque de cercle (*Pl. d'Optiq. fig* 51.) paroît ſous le même angle dans tous les points *D*, *C*, *E*, *G*, quoique l'un de ſes points ſoit conſidérablement plus près de l'objet que les autres; & le diametre *D G* paroit de même grandeur dans tous les points de la circonférence du cercle. Quelques auteurs ont conclu de-là que cette figure eſt la forme la plus avantageuſe que l'on puiſſe donner aux théâtres.

Si l'œil eſt fixe en *A* (*fig.* 52.), & que la ligne droite *B C* ſe meuve de maniere que ſes extrémités tombent toujours ſur la circonférence d'un cercle; cette ligne paroîtra toujours ſous le même angle, d'où il ſuit que l'œil étant placé dans un angle quelconque d'un poligone régulier, tous les côtés paroîtront ſous le même angle.

Les grandeurs apparentes du ſoleil & de la lune à leur lever & à leur coucher, ſont un phénomene qui à beaucoup embarraſſé les philoſophes modernes. Selon les lois ordinaires de la viſion, ces deux aſtres devroient paroître d'autant plus petits, qu'ils ſont plus près de l'horiſon; en effet ils ſont alors plus loin de l'œil, puiſque leur diſtance de l'œil, lorſqu'ils ſont à l'horiſon, ſurpaſſe celles où ils en ſeroient, s'ils ſe trouvoient dans le zénith d'un demi-diametre entier de la terre, & à proportion, ſelon qu'ils ſe trouvent plus près ou plus loin du zénith dans leur paſſage au méridien; cependant les aſtres paroiſſent plus petits au méridien qu'à l'horiſon. Ptolomée, dans ſon almagelte, *liv. I. c. iij.* attribue cette apparence à la réfraction que les vapeurs font ſubir aux rayons. Il penſe que cette réfraction doit agrandir l'angle ſous lequel on voit la lune à l'horiſon préciſément comme il arrive à un objet placé dans l'air qu'on voit du fond de l'eau; & Théon, ſon commentateur, explique aſſez clairement la cauſe de l'augmentation de l'angle ſous lequel on voit l'objet dans ces circonſtances. Mais on a découvert qu'il n'y a en effet aucune inégalité dans les angles ſous leſquels on voit la lune ou le ſoleil à l'horiſon ou au méridien; & c'eſt ce qui a fait imaginer à Alhazen, auteur arabe, une autre explication du même phénomène, laquelle a été depuis ſuivie & éclaircie ou perfectionnée par Vitellien, Kepler, Bacon & d'autres. Selon Alhazen, la vue nous repréſente la ſurface des cieux comme plate, & elle juge des étoiles, comme elle feroit d'objets viſibles ordinaires qui ſeroient répandus ſur une vaſte ſurface plane. Or nous voyons l'aſtre ſous le même angle dans les deux circonſtances; & en même tems appercevant de la différence dans leurs diſtances, parce que la voûte du ciel nous paroît applatie, nous ſommes portés à juger l'aſtre plus grand lorſqu'il paroit le plus éloigné.

Deſcartes, & après lui le docteur Wallis & pluſieurs autres auteurs, prétendent que quand la lune ſe leve ou ſe couche, une longue ſuite d'objets interpoſés entre nous & l'extrémité de l'horiſon ſenſible, nous la font imaginer plus éloignée que quand elle eſt au méridien où notre œil ne voit rien entr'elle & nous; que cette idée d'un plus grand éloignement nous fait imaginer la lune plus grande, parce que lorſqu'on voit un objet ſous un certain angle, & qu'on le croit en même tems fort éloigné, on juge alors naturellement qu'il doit être fort grand pour paroître de ſi loin ſous cet angle-là, & qu'ainſi un pur jugement de notre ame, mais néceſſaire & commun à tous les hommes, nous fait voir la lune plus grande à l'horiſon, malgré l'image plus petite qui eſt peinte au fond de notre œil. Le p. Gouye attaque cette explication ſi ingénieuſe, en aſſurant que plus l'horiſon eſt borné, plus la lune nous paroît grande. M. Gaſſendi prétend que la prunelle qui conſtamment eſt plus ouverte dans l'obſcurité, l'étant davantage le matin & le ſoir, parce que des vapeurs plus épaiſſes ſont alors répandues ſur la terre, & que d'ailleurs les rayons qui viennent de l'horiſon, en traverſent une plus longue ſuite, l'image de la lune entre dans l'œil ſous un plus grand angle, & s'y peint réellement plus grande. *Voyez* PRUNELLE & VISION.

On peut répondre à cela que malgré cette dilatation de la prunelle cauſée par l'obſcurité, ſi l'on regarde la lune avec un petit tuyau de papier, on la verra plus petite à l'horiſon. Pour trouver donc quelque autre raiſon d'un phénomène ſi ſingulier, le p. Gouye conjecture que quand la lune eſt à l'horiſon, le voiſinage de la terre & les vapeurs plus épaiſſes dont cet aſtre eſt alors enveloppé à notre égard, font le même effet qu'une muraille placée derriere une colonne, qui paroît alors plus groſſe que ſi elle étoit iſolée & environnée de toutes parts d'un air éclairé; de plus, une colonne, ſi elle eſt cannelée, paroit plus groſſe que quand elle ne l'eſt pas, parce que les cannelures, dit-il, ſont autant d'objets particuliers, qui par leur multitude donnent lieu d'imaginer que l'objet total qu'ils compoſent, eſt d'un plus grand volume. Il en eſt de même à-peu-près, ſelon cet auteur, de tous les objets répandus ſur la partie de l'horiſon à laquelle la lune correſpond quand elle en eſt proche; & de-là vient qu'elle paroît beaucoup plus grande lorſqu'elle ſe leve derriere des arbres dont les intervalles plus ſerrés & plus marqués font preſque la même choſe ſur le diametre apparent de cette planete qu'un plus grand nombre de cannelures ſur le fut d'une colonne.

Le p. Malebranche explique ce phénomène à-peu-près comme Deſcartes, excepté qu'il y joint de plus d'après Alhazen, l'apparence de la voûte céleſte que nous jugeons applatie; ainſi, ſelon ce pere, nous voyons la lune plus grande à l'horiſon, parce que

nous la jugeons plus éloignée, & nous la jugeons plus éloignée par deux raiſons: 1°. à cauſe que la voûte du ciel nous paroît applatie, & ſon extrémité horiſontale beaucoup plus éloignée de nous que ſon extrémité verticale: 2°. à cauſe que les objets terreſtres interpoſés entre la lune & nous, lorſqu'elle eſt à l'horiſon, nous font juger la diſtance de cet aſtre plus grande.

Voilà le précis des principales opinions des philoſophes ſur ce phénomène; il faut avouer qu'il reſte encore ſur chacune des difficultés à lever.

IV. La figure des objets *viſibles* s'eſtime principalement par l'opinion que l'on a de la ſituation de leurs différentes parties.

Cette opinion, ou ſi l'on veut, cette connoiſſance de la ſituation des différentes parties d'un objet met l'ame en état d'appercevoir la forme d'un objet extérieur avec beaucoup plus de juſteſſe que ſi elle en jugeoit par la figure de l'image de l'objet tracée dans la rétine, les images étant fort ſouvent elliptiques & oblongues, quand les objets qu'elles repréſentent, ſont véritablement des cercles, des quarrés, *&c.*

Voici maintenant les lois de la viſion par rapport aux figures des objets *viſibles*.

1°. Si le centre de la prunelle eſt exactement vis-à-vis, ou dans la direction d'une ligne droite, cette ligne ne paroîtra que comme un point.

2°. Si l'œil eſt placé dans le plan d'une ſurface, de maniere qu'il n'y ait qu'une ligne du périmetre qui puiſſe former ſon image dans la rétine, cette ſurface paroîtra comme une ligne.

3°. Si un corps eſt oppoſé directement à l'œil, de maniere qu'il ne puiſſe recevoir des rayons que d'un plan de la ſurface, ce corps aura l'apparence d'une ſurface.

4°. Un arc éloigné vu par un œil qui eſt dans le même plan, n'aura l'apparence que d'une ligne droite.

5°. Une ſphere vue à quelque diſtance paroît comme un cercle.

6°. Les figures angulaires paroiſſent rondes dans un certain éloignement.

7°. Si l'œil regarde obliquement le centre d'une figure réguliére ou d'un cercle fort éloigné, le cercle paroîtra ovale, *&c.*

V. On apperçoit le nombre des objets *viſibles*, non-ſeulement par une ou pluſieurs images qui ſe forment au fond de l'œil, mais encore par une certaine ſituation ou diſpoſition de ces parties du cerveau d'où les nerfs optiques prennent leur origine, ſituation à laquelle l'ame s'eſt accoutumée, en faiſant attention aux objets ſimples ou multiples.

Ainſi quand l'un des yeux ne conſerve plus ſon juſte paralléliſme avec l'autre œil, comme il arrive en le preſſant avec le doigt, *&c.* les objets paroiſſent doubles, *&c.* mais quand les yeux ſont dans le parallèliſme convenable, l'objet paroît unique, quoiqu'il y ait véritablement deux images dans le fond des deux yeux. De plus, un objet peut paroître double, ou même multiple, non-ſeulement avec les deux yeux, mais même en ne tenant qu'un ſeul œil ouvert, lorſque le point commun de concours des cônes de rayons réfléchis de l'objet à l'œil n'atteint pas la rétine, ou tombe beaucoup au-delà.

VI. On apperçoit le mouvement & le repos, quand les images des objets repréſentés dans l'œil ſe meuvent ou ſont en repos; & l'ame apperçoit ces images en mouvement ou en repos, en comparant l'image en mouvement avec une autre image, par rapport à laquelle la premiere change de place, ou bien par la ſituation de l'œil qui change continuellement, lorſqu'il eſt dirigé à un objet en mouvement; de maniere que l'ame ne juge du mouvement qu'en appercevant les images des objets dans différentes places & différentes ſituations: ces changemens ne peuvent même ſe faire ſentir ſans un certain intervalle de tems; enſorte que pour s'appercevoir d'un mouvement, il eſt beſoin d'un tems ſenſible. Mais on juge du repos par la perception de l'image dans le même endroit de la rétine & de la même ſituation pendant un tems ſenſible.

C'eſt la raiſon pourquoi les corps qui ſe meuvent exceſſivement vite, paroiſſent en repos; ainſi, en faiſant tourner très-rapidement un charbon, on apperçoit un cercle de feu continu, parce que ce mouvement s'exécute dans un tems trop court pour que l'ame puiſſe s'en appercevoir; tellement que dans l'intervalle de tems néceſſaire à l'ame pour juger d'un changement de ſituation de l'image ſur la rétine, l'objet a fait ſon tour entier, & eſt revenu à ſa premiere place. En un mot, l'impreſſion que fait l'objet ſur l'œil lorſqu'il eſt dans un certain endroit de ſon cercle, ſubſiſte pendant le tems très-court que l'objet met à parcourir ce cercle, & l'objet eſt vu par cette raiſon dans tous les points du cercle à la fois.

Lois de la viſion par rapport au mouvement des objets viſibles. 1°. Si deux objets à des diſtances inégales de l'œil, mais fort grandes, s'en éloignent avec des viteſſes égales, le plus éloigné paroîtra ſe mouvoir plus lentement; ou ſi leurs viteſſes ſont proportionnelles à leurs diſtances, ils paroîtront avoir un mouvement égal.

2°. Si deux objets inégalement éloignés de l'œil, mais à de grandes diſtances, ſe meuvent dans la même direction avec des viteſſes inégales, leurs viteſſes apparentes ſeront en raiſon compoſée de la raiſon directe de leur viteſſe vraie, & de la raiſon réciproque de leurs diſtances à l'œil.

3°. Un objet *viſible* qui ſe meut avec une viteſſe quelconque, paroît en repos, ſi l'eſpace décrit par cet objet dans l'intervalle d'une ſeconde, eſt imperceptible à la diſtance où l'œil eſt placé. C'eſt pourquoi les objets fort proches qui ſe meuvent très-lentement, telle que l'aiguille d'une montre, ou les objets fort éloignés qui ſe meuvent très-vite, comme une planete, paroiſſent être dans un repos parfait. On s'apperçoit à la vérité au bout d'un certain tems que ces corps ſe ſont mus; mais on n'apperçoit point leur mouvement.

4°. Un objet qui ſe meut avec un degré quelconque de viteſſe, paroît en repos, ſi l'eſpace qu'il parcourt dans une ſeconde de tems, eſt à la diſtance de l'œil, comme 1. eſt à 1400, ou même comme 1 eſt à 1300.

5°. Si l'œil s'avance directement d'un endroit à un autre, ſans que l'ame s'apperçoive de ſon mouvement, un objet latéral à droite ou à gauche paroîtra ſe mouvoir en ſens contraire. C'eſt pour cette raiſon que quand on eſt dans un bateau en mouvement, le rivage paroît ſe mouvoir. Ainſi nous attribuons aux corps céleſtes des mouvemens qui appartiennent réellement à la terre que nous habitons, à-peu-près comme lorſqu'on ſe trouve ſur une riviere dans un grand bateau qui ſe meut avec beaucoup d'uniformité & ſans ſecouſſes; on croit alors voir les rivages & tous les lieux d'alentour ſe mouvoir & fuir, pour ainſi dire, en ſens contraire à celui dans lequel le bateau ſe meut, & avec une viteſſe égale à celle du bateau. C'eſt en effet une regle générale d'optique, que quand l'œil eſt mu ſans qu'il s'apperçoive de ſon mouvement, il tranſporte ce mouvement aux corps extérieurs, & juge qu'ils ſe meuvent en ſens contraire, quoique ces objets ſoient en repos. C'eſt pourquoi ſi les anciens aſtronomes avoient voulu admettre le mouvement de la terre, ils ſe ſeroient épargné bien des peines pour expliquer les apparences des mouvemens céleſtes.

6°. Dans la même ſuppoſition, ſi l'œil & l'objet ſe meuvent tous deux ſur la même ligne, mais que le mouvement de l'œil ſoit plus rapide que celui de l'objet, celui-ci paroîtra ſe mouvoir en arriere.

7°. Si deux ou pluſieurs objets éloignés ſe meuvent avec une égale viteſſe, & qu'un troiſieme demeure en repos, les objets en mouvement paroîtront fixes, & celui qui eſt en repos, paroîtra ſe mouvoir en ſens contraire. Ainſi quand les nuages ſont emportés rapidement, & que leurs parties paroiſſent toujours conſerver entr'elles leur même ſituation, il ſemble que la lune va en ſens contraire, *Wolf* & *Chambers*.

Horiſon viſible, *voyez* HORISON.

Eſpeces viſibles, *voyez* ESPECES.

VISIERE ſ. m. *ou* FENTE, ſignifioit autrefois la même choſe que *pinnule*, & on l'emploie même encore quelquefois en parlant de certains inſtrumens dont on ſe ſert en mer. *Voyez* PINNULE.

VISIERE, ſ. f. (*terme d'Haumier.*) Ce mot ſe dit en parlant de caſques & d'habillement de tête; c'eſt la partie de l'habillement de tête qui couvre le viſage, & qu'on leve lorſqu'on eſt échauffé, qu'on veut prendre un peu d'air, & voir tout à fait clair. (*D. J.*)

VISIGOTHS, ſ. m. pl. (*Hiſt. ancienne*) peuple venu de la Scandinavie, & qui faiſoit partie de la nation des Goths. On les appelloit *Weſtergoths* ou Goths occidentaux, d'où on les a nommés *Viſigoths* par corruption, parce qu'ils habitoient originairement la partie occidentale de la Suede, du côté du

Danemarck. Après avoir changé pluſieurs fois de demeure, l'empereur Théodoſe leur accorda des terres en Thrace, d'où ils firent pluſieurs incurſions en Italie; enfin, en 410, ſous la conduite d'Alaric; ils prirent & pillerent la ville de Rome. Après la mort d'Alaric, les *Viſigoths* élurent Ataulphe, ſon beau-frere, pour leur roi, qui alla faire une invaſion dans les Gaules & en Eſpagne, où ils fonderent en 418 une monarchie puiſſante, dont Toulouſe étoit la capitale. Après avoir chaſſé les Sueves & les Alains d'Eſpagne, ils y ſoutinrent la guerre contre les Romains, qu'ils dépouillerent totalement de ce royaume. La puiſſance des *Viſigoths* dura dans les Gaules juſqu'à l'an 507, où Clovis, roi de France, tua leur roi Alaric dans la bataille de Vouglé, & ſe rendit maître de la plus grande partie de ſes états. La puiſſance des *Viſigoths* ſubſiſta en Eſpagne juſqu'à la conquête de ce royaume par les Mahometans ou Maures.

VISIGOTHES, *lois*. (*Juriſprud.*) *Voyez* au *mot* LOI l'*article* LOI DES VISIGOTHS; & au *mot* CODE, l'*article* CODE DES LOIS ANTIQUES, CODE D'ALARIC, CODE D'ANIAN, CODE D'EVARIX. (*A*)

VISION, APPARITION, (*Synonym.*) La *viſion* ſe paſſe dans les ſens intérieurs, & ne ſuppoſe que l'action de l'imagination. L'*apparition* frappe de plus les ſens extérieurs, & ſuppoſe un objet au-dehors.

Joſeph fut averti par une *viſion* de fuir en Egypte avec ſa famille; la Magdelaine fut inſtruite de la réſurrection du Sauveur, par une *apparition*.

Les cerveaux échauffés & vuides de nourriture, croyent ſouvent avoir des *viſions*. Les eſprits timides & crédules prennent quelquefois pour des *apparitions* ce qui n'eſt rien, ou ce qui n'eſt qu'un jeu.

La Bruyere employe ingénieuſement *apparition* au figuré: il y a, dit-il, dans les cours des *apparitions* de gens avanturiers & hardis.

Viſion & *viſions* ſe diſent beaucoup dans le figuré; l'un & l'autre ſe prennent d'ordinaire en mauvaiſe part, quand on n'y ajoute point d'épithete qui les rectifie; par exemple, pour condamner le deſſein de quelqu'un, on dit, quelle *viſion!* Nous diſons d'un homme qui ſe met des chimeres dans l'eſprit, qui forme des projets extravagans, il a des *viſions*: gardez-vous bien dit Racine, de croire vos lettres auſſi bonnes que les lettres provinciales, ce ſeroit une étrange *viſion* que cela. *Viſion* s'applique aux ouvrages d'eſprit; peut-on préférer les poëtes eſpagnols aux italiens, & prendre les *viſions* d'un certain Lopes de Vega pour de raiſonnables compoſitions?

Quand on donne une épithete à *viſions*, elle ſe prend en bien ou en mal; ſelon la nature de l'épithete qu'on lui donne; elle a des *viſions* agréables, c'eſt-à-dire, elle imagine de plaiſantes choſes; elle a de ſottes *viſions*, c'eſt-à-dire, elle imagine des choſes ridicules & extravagantes. (*D. J.*)

VISION, ſ. f. (*Optiq.*) eſt l'action d'appercevoir les objets extérieurs par l'organe de la vue. *Voyez* ŒIL.

Quelques autres définiſſent la *viſion* une ſenſation par laquelle l'ame apperçoit les objets lumineux, leur quantité, leur qualité, leur figure, &c. en conſéquence d'un certain mouvement du nerf optique, excité au fond de l'œil par les rayons de lumiere réfléchis de deſſus les objets, & portés de là dans le cerveau, au *ſenſorium* ou ſiege du ſentiment. *Voyez* VISIBLE.

Les phénomenes de la *viſion*, ſes cauſes, la maniere dont elle s'exécute, ſont un des points les plus importans de la philoſophie naturelle.

Tout ce que M. Newton & d'autres ont découvert ſur la nature de la lumiere & des couleurs, les lois de l'inflexion, de la réflexion & de la réfraction des rayons; la ſtructure de l'œil, particuliérement celle de la rétine & des nerfs, &c. ſe rapportent à cette théorie.

Il n'eſt pas néceſſaire que nous donnions ici un détail circonſtancié de la maniere dont on ſe fait la *viſion*; nous en avons déja expoſé la plus grande partie ſous les différens articles qui y ont rapport.

Nous avons donné à l'*article* ŒIL la deſcription de cet organe de la *viſion*, & ſes différentes parties, comme ſes tuniques, ſes humeurs &c. ont été traitées en particulier, quand il a été queſtion de la cornée, du cryſtallin, &c.

On a traité auſſi ſéparément de l'organe principal & immédiat de la *viſion*, qui eſt la rétine, ſuivant quelques-uns, & la choroïde ſuivant d'autres: on a expoſé auſſi la ſtructure du nerf optique, qui porte l'impreſſion au cerveau; le tiſſu & la diſpoſition du cerveau même qui reçoit cette impreſſion, & qui la repréſente à l'ame. *Voy.* RÉTINE, CHOROÏDE, NERF OPTIQUE, CERVEAU, SENSORIUM *ou* SIEGE DU SENTIMENT, &c.

De plus nous avons expoſé en détail aux *articles* LUMIERES & COULEURS, la nature de la lumiere, qui eſt le milieu ou le véhicule par lequel les images des objets ſont portées à l'œil, & l'on peut voir les principales propriétés de la lumiere aux *mots* RÉFLEXION, RÉFRACTION, RAYON, &c. Il ne nous reſte donc ici qu'à donner une idée générale des différentes choſes qui ont rapport à la *viſion*.

Des différentes opinions ſur la viſion, *ou des différens ſyſtêmes que l'on a imaginés pour en expliquer le méchaniſme.* Les Platoniciens & les Stoïciens penſoient que la *viſion* ſe faiſoit par une émiſſion de rayons qui ſe lançoient de l'œil; ils concevoient donc une eſpece de lumiere ainſi éjaculée, laquelle, conjointement avec la lumiere de l'air extérieur, ſe faiſiſſoit, pour ainſi dire, des objets qu'elle rendoit viſibles; après quoi, revenant ſur l'œil revêtue d'une forme & d'une modification nouvelle par cette eſpece d'union avec l'objet, elle faiſoit une impreſſion ſur la prunelle, d'où réſultoit la ſenſation de l'objet.

Ils tiroient les raiſons dont ils appuyoient leur opinion, 1°. de l'éclat de l'œil; 2°. de ce que l'on apperçoit un nuage éloigné, ſans voir celui qui nous environne (parce que, ſelon eux, les rayons ſont trop vigoureux & trop pénétrans pour être arrêtés par un nuage voiſin; mais quand ils ſont obligés d'aller à une grande diſtance, devenant foibles & languiſſans, ils reviennent à l'œil.) 3°. de ce que nous n'appercevons pas un objet qui eſt ſur la prunelle: 4°. de ce que les yeux s'affoibliſſent en regardant par la grande multitude de rayons qui en émanent; enfin, de ce qu'il y a des animaux qui voient pendant la nuit, comme les chats, les chat-huants & quelques hommes.

Les Epicuriens diſoient que la *viſion* ſe faiſoit par l'émanation des eſpeces corporelles ou des images venant des objets, ou par une eſpece d'écoulement atomique, lequel s'évaporant continuellement des parties intimes des objets, parvenoit juſqu'à l'œil.

Leurs principales raiſons étoient, 1°. que l'objet doit néceſſairement être uni à la puiſſance de voir, & comme il n'y eſt pas uni par lui-même, il faut qu'il le ſoit par quelques eſpeces qui le repréſentent, & qui viennent des corps par un écoulement perpétuel: 2°. qu'il arrive fort ſouvent que des hommes âgés voient mieux les objets éloignés que les objets proches, l'éloignement rendant les eſpeces plus minces & plus déliées, & par conſéquent plus proportionnées à la foibleſſe de leur organe.

Les Péripateticiens tiennent avec Epicure que la *viſion* ſe fait par la réception des eſpeces; mais ils différent de lui par les propriétés qu'ils leur attribuent; car ils prétendent que les eſpeces qu'ils appellent *intentionelles*, *intentionales*, ſont des eſpeces incorporelles.

Il eſt cependant vrai que la doctrine d'Ariſtote ſur la *viſion*, qu'il a décrite dans ſon chapitre *de aſpectu*, ſe réduit uniquement à ceci; que les objets doivent imprimer du mouvement à quelque corps intermédiaire, moyennant quoi ils puiſſent faire impreſſion ſur l'organe de la vue: il ajoute dans un autre endroit, que quand nous appercevons les corps, c'eſt leurs apparences & non pas leur matiere que nous recevons, de la même maniere qu'un cachet fait une impreſſion ſur de la cire, ſans que la cire retienne autre choſe aucune du cachet.

Mais les Péripatéticiens ont jugé à propos d'éclaircir cette explication, ſelon eux trop vague & trop obſcure. Ce qu'Ariſtote appelloit *apparence*, eſt pris par ſes diſciples pour des eſpeces propres & réelles. Ils aſſurent donc que tout objet viſible imprime une parfaite image de lui-même dans l'air qui lui eſt contigu; que cette image en imprime une autre un peu plus petite dans l'air, immédiatement ſuivant & ainſi de ſuite juſqu'à ce que la derniere image arrive au cryſtallin, qu'ils regardent comme l'organe principal de la vue, ou ce qui occaſionne immédiatement la ſenſation de l'ame: ils appellent ces images des eſpeces intentionnelles, ſur quoi *voyez* l'article ESPECES.

Les philoſophes modernes expliquent beaucoup mieux tout le méchaniſme de la *viſion*; ils conviennent tous qu'elle ſe fait par des rayons de lumiere réfléchis des différens points des objets reçus dans la prunelle, réfractés & réunis dans leur paſſage à travers les tuniques & les humeurs qui conduiſent juſqu'à la rétine, & qu'en frappant ainſi ou en faiſant une impreſſion ſur les points de cette membrane, l'impreſſion ſe propage juſqu'au cerveau par le moyen des filets correſpondans du nerf optique.

Quant à la ſuite, ou à la chaîne d'images que les Péripatéticiens ſuppoſent, c'eſt une pure chimere, & l'on comprend mieux l'idée d'Ariſtote ſans les employer, qu'en expliquant ſa penſée par ce moyen, en effet, la doctrine d'Ariſtote ſur la *viſion* peut très-bien ſe concilier avec celle de Deſcartes & de Newton; car Newton conçoit que la *viſion* ſe fait principalement par les vibrations d'un milieu très-délié qui pénetre tous les corps; que ce milieu eſt mis en mouvement au fond de l'œil par les rayons de lumiere, & que cette impreſſion ſe communique au *ſenſorium* ou ſiege du ſentiment par les filamens des nerfs optiques, & Deſcartes ſuppoſe que le ſoleil preſſant la matiere ſubtile, dont le monde eſt rempli de toutes parts, les vibrations de cette matiere réfléchie de deſſus les objets ſont communiquées à l'œil, & de là au *ſenſorium* ou ſiege du ſentiment; de maniere que nos trois philoſophes ſuppoſent également l'action ou la vibration d'un milieu. *Voyez* Milieu.

Théorie de la viſion. Il eſt ſûr que la viſion ne ſauroit avoir lieu, ſi les rayons de lumiere ne viennent pas des objets juſqu'à l'œil; & l'on va concevoir, par tout ce que nous allons dire, ce qui arrive à ces rayons lorſqu'ils paſſent dans l'œil.

Suppoſons, par exemple, que *z* ſoit un œil, & *ABC* un objet, (*Pl. d'op. fig.* 53.) quoique chaque point d'un objet ſoit un point rayonnant, c'eſt-à-dire, quoiqu'il y ait des rayons réfléchis de chaque point de l'objet à chaque point de l'eſpace environnant; cependant comme il n'y a que les rayons qui paſſent par la prunelle de l'œil qui affectent le ſentiment, ce ſeront les ſeuls que nous conſidérerons ici.

De plus, quoiqu'il y ait un grand nombre de rayons qui viennent d'un point rayonnant, comme *B*, paſſer par la prunelle, nous ne conſidérons cependant l'action que d'un petit nombre de ces rayons, tels que *BD*, *BE*, *BF*.

Ainſi, le rayon *B D* tombant perpendiculairement ſur la ſurface *EDF*, paſſera de l'air dans l'humeur aqueuſe, ſans aucune réfraction, ira droit en *H*; où, tombant perpendiculairement ſur la ſurface de l'humeur cryſtalline, il ira tout de ſuite, ſans aucune réfraction, juſqu'à *M*; où tombant encore perpendiculairement ſur la ſurface de l'humeur vitrée, il ira droit au point *O* au fond de l'œil; mais le rayon *B E* paſſant obliquement de l'air ſur la ſurface de l'humeur aqueuſe *EDF*, ſera rompu ou réfracté, & s'approchera de la perpendiculaire, allant de-là à un point *G* ſur la ſurface du cryſtallin, il y ſera encore réfracté en s'approchant toujours de plus en plus de la perpendiculaire, & viendra tomber ſur le point *L* de la ſurface de l'humeur vitrée, ainſi il s'approchera encore du point *M*.

Enfin *GL* tombant obliquement d'un milieu plus denſe, qui eſt le cryſtallin, ſur la ſurface d'un corps plus rare *LMN*, qui eſt l'humeur vitrée, ſe réfractera en s'écartant de la perpendiculaire; & il eſt évident que par cet écartement il s'approche du rayon *BDO*, qu'ainſi il peut être réfracté de maniere à rencontrer ce rayon *BDO*, au point *O*; de même le rayon *BF* étant réfracté en *F*, ſe détournera vers *I*, de-là vers *N*, & de-là vers *O*, les rayons entre *BE* & *BF* ſe rencontreront à très-peu près au même point.

Ainſi le point rayonnant *B* affectera le fond de l'œil de la même maniere que ſi la prunelle n'avoit aucune largeur, ou comme ſi le point rayonnant n'envoyoit qu'un ſeul rayon qui eût à lui ſeul la même force que tous les rayons enſemble, compris entre *BE* & *BF*.

De même les rayons qui viennent du point *A*, ſeront réfractés en paſſant par les humeurs de l'œil, de maniere qu'ils ſe rencontrent vers le point *X*, & les rayons qui viennent d'un point quelconque compris entre *A* & *B*, ſe rencontreront à-peu-près en quelqu'autre point au fond de l'œil, entre *X* & *O*.

On peut aſſurer généralement que chaque point d'un objet n'affecte qu'un point dans le fond de l'œil, & que chaque point dans le fond de l'œil, ne reçoit des rayons que d'un point de l'objet: ceci ne doit pourtant pas s'entendre dans l'exactitude la plus rigoureuſe.

Maintenant ſi l'objet s'éloignoit de l'œil, de maniere que le point rayonnant *B* fût toujours dans la ligne *B D*, les rayons qui viendroient de *B*, ſans avoir une divergence ſuffiſante, ſeroient tellement réfractés en paſſant par les trois ſurfaces, qu'ils ſe rencontreroient avant que d'avoir atteint le point *O*: au-contraire, ſi l'objet s'approchoit trop près de l'œil, les rayons qui paſſeroient du point *B* de la prunelle, étant trop divergens, ſeroient réfractés de maniere à ne ſe rencontrer qu'au de-là du point *O*. L'objet même peut être ſi proche que les rayons provenans d'un point quelconque, auront une divergence telle qu'ils ne ſe rencontreroient jamais; dans tout ces cas, il n'y auroit aucun point de l'objet qui n'affectât une portion aſſez conſidérable du fond de l'œil; & par conſéquent l'action de chaque point ſe confondroit avec celle d'un point contigu, & la *viſion* ſeroit confuſe: ce qui arriveroit fort communément ſi la nature n'y avoit pourvu, en donnant à la prunelle de l'œil une conformation propre a ſe dilater ou à ſe reſſerrer, ſelon que les objets ſont plus ou moins éloignés; & de plus, en faiſant que le cryſtallin devienne plus ou moins convexe; ou encore, en faiſant que la diſtance entre le cryſtallin & la rétine, puiſſe être plus ou moins grande. Ainſi quand nos yeux ſe dirigent vers un objet tellement éloigné qu'ils ne peuvent pas diſtinctement l'appercevoir en reſtant dans leur état ordinaire, l'œil s'applatit un peu par la contraction de quatre muſcles, au moyen deſquels la rétine s'approchant de l'humeur cryſtalline, reçoit plutôt les rayons: & quand nous regardons un objet trop proche, l'œil comprimé par les deux muſcles obliques, acquiert une forme plus convexe; moyennant quoi la rétine devenant plus éloignée du cryſtallin, le concours des rayons ſe fait ſur la rétine.

Cet approchement & éloignement du cryſtallin eſt ſi néceſſaire à la *viſion*, que dans certains oiſeaux où les tuniques de l'œil ſont d'une conſiſtence ſi oſſeuſe que les muſcles n'auroient jamais été capables de les contracter ou de les étendre, la nature a fait jouer d'autres reſſorts; elle a attaché par en-bas le cryſtallin à la rétine, avec une eſpece de filet noirâtre que l'on ne trouve point dans les yeux des autres animaux. N'oublions pas d'obſerver que des trois réfractions dont on a parlé ci-deſſus, la premiere ne ſe trouve point dans les poiſſons, & que pour y rémédier, leur cryſtallin n'eſt pas lenticulaire, comme dans les autres animaux, mais qu'il a la forme ſphérique. Enfin comme les yeux des hommes avancés en âge, ſont plus applattis que ceux des jeunes gens, de maniere que les rayons qui partent d'un objet proche, tombent ſur la rétine avant que d'être réunis en un ſeul; ces yeux doivent repréſenter les objets un peu plus confuſément, & ils ne peuvent appercevoir bien diſtinctement que les objets éloignés. *Voyez* Prese te. Il arrive préciſément le contraire à ceux qui ont les yeux trop convexes. *Voyez* Myope.

De ce que chaque point d'un objet vu diſtinctement n'affecte qu'un point du fond de l'œil; & réciproquement de ce que chaque point du fond de l'œil ne reçoit des rayons que d'un point de l'objet, il eſt aiſé de conclurre que l'objet total affecte une certaine partie de la rétine, que dans cette partie il ſe fait une réunion vive & diſtincte de tous les rayons qui y ſont reçus par la prunelle, & que comme chaque rayon porte avec lui ſa couleur propre, il y a autant de points colorés au fond de l'œil, que de points viſibles dans l'objet qui lui eſt préſenté. Ainſi il y a ſur la rétine une apparence ou une image exactement ſemblable à l'objet; toute la différence, c'eſt qu'un corps s'y repréſente par une ſurface, qu'une ſurface s'y repréſente aſſez ſouvent par une ligne, & une ligne par un point; que l'image eſt renverſée, la droite répondant à la gauche de l'objet, *&c.* que cette image eſt exceſſivement petite, & le devient de plus en plus, à proportion que l'objet eſt plus éloigné. *Voyez* Visible.

Ce que nous avons dit dans d'autres articles, ſur la nature de la lumiere & des couleurs, eſt fort propre à expliquer ſans aucune difficulté, cette image

de

de l'objet ſur la rétine; c'eſt un fait qui ſe prouve par une expérience dont M. Deſcartes eſt l'auteur. En voici le procedé: après avoir bien fermé les fenêtres d'une chambre, & n'avoir laiſſé de paſſage à la lumiere que par une fort petite ouverture, il faut y appliquer l'œil de quelque animal nouvellement tué, ayant retiré d'abord avec toute la dextérité dont on eſt capable, les membranes qui couvrent le fond de l'humeur vitrée, c'eſt-à-dire la partie poſtérieure de la ſclérotique, de la choroïde, & même une partie de la rétine: on verra alors les images de tous les objets de dehors, ſe peindre très-diſtinctement ſur un corps blanc, par exemple, ſur la pellicule d'un œuf, appliquée à cet œil par derriere. On démontre la même choſe d'une maniere beaucoup plus parfaite, avec un œil artificiel, ou par le moyen de la chambre obſcure. *Voyez* Œil, & Chambre obscure.

Les images des objets ſe repréſentent donc ſur la rétine, qui n'eſt qu'une expanſion de filets très-déliés du nerf optique, & d'où le nerf optique lui-même va ſe rendre dans le cerveau: or ſi une extrémité du nerf optique reçoit un mouvement, ou fait une vibration quelconque, cette vibration ſe communiquera à l'autre extrémité: ainſi l'impulſion des différens rayons qui viennent des différens points de l'objet, l'affectera à-peu-près de la même maniere qu'elle affecte la rétine, c'eſt-à-dire avec les vibrations & la ſorte de mouvement qui lui eſt particuliere, cette impulſion ſe propagera ainſi juſqu'à l'endroit où les filets optiques viennent à former un tiſſu dans la ſubſtance du cerveau, & par ce moyen là les vibrations ſeront portées au ſiege général ou commun des ſenſations.

Or l'on ſait que telle eſt la loi de l'union de l'ame & du corps, que certaines perceptions de l'ame ſont une ſuite néceſſaire de certains mouvemens du corps: & comme les différentes parties de l'objet meuvent ſéparément différentes parties du fond de l'œil, & que ces mouvemens ſe propagent ou ſe communiquent au *ſenſorium*, ou au ſiege du ſentiment; on voit donc qu'il doit s'enſuivre en même tems un auſſi grand nombre de ſenſations diſtinctes. *Voyez* Sensation.

Il eſt donc aiſé de concevoir 1°. que la perception ou l'image, doit être plus claire & plus vive, à proportion que l'œil reçoit de la part d'un objet, un plus grand nombre de rayons: par conſéquent la grandeur de la prunelle contribuera en partie à la clarté de la *viſion*.

2°. En ne conſidérant qu'un point rayonnant d'un objet, on peut dire que ce point affecteroit le ſiege du ſentiment, d'une maniere plus foible, ou ſeroit vu plus obſcurément, à meſure qu'il ſeroit plus éloigné, à cauſe que les rayons qui viennent d'un point ſont toujours divergens; ainſi plus les objets ſeront éloignés, moins la prunelle en recevra de rayons; mais d'un autre côté, la prunelle ſe dilatant d'autant plus que l'objet eſt plus éloigné, reçoit par cette dilatation un plus grand nombre de rayons qu'elle n'en recevroit ſans ce mécaniſme.

3°. La *viſion* plus ou moins diſtincte dépend un peu de la grandeur de l'image repréſentée dans le fond de l'œil: car il doit y avoir au-moins autant d'extrémité de filets ou de fibres du nerf optique, dans l'eſpace que l'image occupe, qu'il y a de particules dans l'objet qui envoie des rayons dans la prunelle; autrement chaque particule n'ébranleroit pas ſon filet optique particulier; & ſi les rayons qui viennent de deux points, tombent ſur le même filet optique, il arrivera la même choſe que s'il n'y avoit qu'un ſeul point qui y tombât; puiſque le même filet optique ne ſauroit être ébranlé de deux manieres différentes à la fois. C'eſt pourquoi les images des objets fort éloignés étant très-petites, elles paroiſſent confuſes, pluſieurs points de l'image affectant un même point optique: il arrive auſſi de-là que ſi l'objet a différentes couleurs, pluſieurs de ſes particules affectant en même tems le même filet optique, l'œil n'en appercevra que les plus lumineuſes & les plus brillantes: ainſi un champ parſemé d'un grand nombre de fleurs blanches, ſur un fond de verdure, paroîtra néanmoins tout blanc à quelque diſtance.

A l'égard des raiſons pourquoi nous ne voyons qu'un objet ſimple, quoiqu'il y ait une image dans chaque œil, & pourquoi nous le voyons droit quoique cette image ſoit renverſée; nous renvoyons à ce que les auteurs d'optique ont dit là-deſſus, & dont nous ne répondons pas qu'on ſoit ſatisfait.

Quant à la maniere de voir & de juger de la diſtance & de la grandeur des objets, conſultez les *articles*. Visible, Distance, *&c.*

Les lois de la *viſion*, ſoumiſes aux démonſtrations mathématiques, ſont le ſujet de l'optique, priſe dans la ſignification de ce mot la plus étendue: car ceux qui ont écrit ſur les mathématiques, donnent à l'optique une ſignification moins étendue; ils la réduiſent à la doctrine de la *viſion* directe; la catoptrique traite de la *viſion* réfléchie; & la dioptrique de la *viſion* réfractée. *Voyez* Optique, Catoptrique, & Dioptrique.

La *viſion* directe ou ſimple eſt celle qui ſe fait par le moyen de rayons directs, c'eſt-à-dire de rayons qui paſſent directement ou en ligne droite depuis le point rayonnant juſqu'à l'œil. Nous venons d'en expoſer les lois dans cet *article*.

La *viſion* réfléchie ſe fait par dés rayons réfléchis par des miroirs ou d'autres corps dont la ſurface eſt polie. *Voyez* en auſſi les lois aux *articles* Réflection & Miroir.

La *viſion* réfractée ſe fait par le moyen de rayons réfractés ou détournés de leur direction, en paſſant par des milieux de différente denſité, principalement à-travers des verres & des lentilles. *Voyez*-en les lois aux *articles*. Réfraction, Lentille, *&c.*

Solution de pluſieurs queſtions ſur la viſion. „ On „ demande pourquoi, lorſque nous avons été quel„ que tems dans un lieu fort clair, & que nous en„ trons enſuite ſubitement dans une chambre moins „ éclairée; tous les objets nous paroiſſent-ils alors „ obſcurs; enſorte que nous ſommes même au com„ mencement, comme aveugles? Cela ne vient-il pas „ de ce que nous reſſerrons la prunelle, lorſque nous „ nous trouvons dans un lieu éclairé, afin que la vûe „ ne ſoit pas offenſée d'une trop grande lumiere, „ ce qui n'empêche pourtant pas qu'elle ne reçoive „ une forte impreſſion des rayons qui la pénetrent. „ 2°. Notre ame eſt accoutumée à faire attention à „ ces mouvemens violens & à ces fortes impreſſions, „ & n'en fait point à celles qui ſont foibles: lors „ donc qu'étant ainſi diſpoſé on entre dans un lieu „ un peu obſcur, il n'entre que peu de rayons de „ lumiere par la prunelle retrécie, & comme ils n'é„ branlent preſque pas la rétine, notre ame ne voit „ rien, parce qu'elle eſt déja accoutumée à de plus „ fortes impreſſions: c'eſt pour cela que tout nous „ paroît d'abord plus obſcur, & que nous ſommes „ en quelque maniere aveugles, juſqu'à ce que la „ prunelle ſe dilate inſenſiblement, & que l'ame s'ac„ coutume à de plus fortes impreſſions, & qu'elle y „ prête enſuite attention.

Lorſque quelqu'un ſe trouve dans une chambre, qui n'eſt que peu éclairée, il voit facilement à-travers les vitres, ou à travers la fenêtre ouverte, tous ceux qui paſſent devant lui en plein jour; mais pourquoi les paſſans ne l'apperçoivent-ils pas, ou ne le voient-ils qu'avec peine, & toujours d'autant moins, que le jour eſt plus grand? Cela ne vient-il pas, de ce que celui qui voit dans l'obſcurité reçoit beaucoup de rayons des objets, qui ſont en plein air & fort éclairés, & qu'il les apperçoit par conſéquent clairement & facilement: au lieu que lui ne réfléchit que peu de rayons de la chambre obſcure, où il ſe trouve vers les paſſans qui ſont en plein air, de ſorte que ceux-ci ne peuvent recevoir qu'une petite quantité de rayons, leſquels font ſur eux une impreſſion bien plus foible, que celle qu'ils reçoivent de la lumiere des autres objets qui ſont en plein air; & ainſi leur ame ne fait alors aucune attention à ces foibles impreſſions.

Lorſqu'on cligne les yeux, ou qu'on commence à les bien fermer, ou lorſqu'on pleure & qu'on enviſage en même tems une chandelle allumée ou une lampe, pourquoi les rayons paroiſſent-ils alors être dardés de la partie ſupérieure & inférieure de la flamme vers les yeux? M. de la Hire a fort bien expliqué ce phenomene, & fait voir en même tems l'erreur de M. Rohault à cet égard.

Que *B*, *fig. opt.* 53. *n*°. 2. ſoit la flamme de la chandelle, *HH* & *II* les deux paupieres, qui, en clignotant exprimeront l'humeur de l'œil, laquelle s'attachant aux bords des paupieres & à l'œil, comme proche de *a HR*, & *a IS*, formera comme un priſme. La flamme de la chandelle *B* dardant ſes rayons à-travers le milieu de la prunelle, ſe peint ſur la rétine proche de *DOX*; mais les autres rayons, comme *BA*, tombant ſur cette humeur triangulaire

a HR,

a HR, ſe rompent, comme les rayons qui traverſent un priſme de verre, & forment en s'étendant la queue *DL*, qui eſt ſuſpendue à la partie inférieure de la flamme *D*, d'où elle nous paroît par conſéquent provenir, comme *BM*; de même auſſi les rayons *B C*, venant à tomber ſur l'humeur triangulaire *a IS*, ſe rompent, comme s'ils traverſoient un priſme de verre, & s'étendent par conſéquent de la longueur de *XK*, en formant une queue, qui eſt ſuſpendue à la partie ſupérieure de *X* de l'image de la flamme, d'où ils paroiſſent provenir, & nous repréſentent de cette maniere les rayons *BN*.

Il eſt clair, que lorſqu'on intercepte les rayons ſupérieurs *BAHRL*, à l'aide d'un corps opaque *P*, la queue *DL* doit diſparoître dans l'œil, & par conſéquent la queue inférieure *BM* de la chandelle.

Mais lorſqu'on intercepte les rayons inférieurs *B CIS*, il faut que la queue *XK*, qui tient à la partie ſupérieure de l'image de la flamme, diſparoiſſe, de même que les rayons ſupérieurs apparens *BN*. Comme il ſe raſſemble beaucoup plus d'humeur aux paupieres, lorſqu'on verſe des larmes, ce phénomene doit ſe faire alors bien mieux remarquer, comme l'expérience le confirme.

Pourquoi voit-on des étincelles ſortir de l'œil, lorſqu'on le frotte avec force, qu'on le preſſe ou qu'on le frappe? La lumiere tombant ſur la rétine, preſſe & pouſſe les filets nerveux de cette membrane: lors donc que ces mêmes filets viennent à être comprimés de la même maniere par l'humeur vitrée, ils doivent faire la même impreſſion ſur l'ame, qui croira alors appercevoir de la lumiere, quoiqu'il n'y en ait point. Lorſqu'on frotte l'œil, on pouſſe l'humeur vitrée contre la rétine, ce qui nous fait alors voir des étincelles. Si donc les filets nerveux reçoivent la même impreſſion que produiſoient auparavant quelques rayons colorés, notre ame devra revoir les mêmes couleurs. La même choſe arrive auſſi, lorſque nous preſſons l'angle de l'œil dans l'obſcurité, en ſorte qu'il s'écarte du doigt & que l'œil reſte en repos; ces couleurs diſparoiſſent dans l'eſpace d'une ſeconde, & ne manquent pas de reparoître de nouveau auſſi-tôt qu'on recommence à preſſer l'œil avec le doigt. Muſſch. *eſſ. de Phyſ.* §. 1218. *& ſuiv.*

VISION, (*Théolog.*) ſe prend par les Théologiens pour une apparition que Dieu envoie quelquefois à ſes prophetes & à ſes ſaints, ſoit en ſonge, ſoit en réalité. *Voyez* PROPHÉTIE, REVÉLATION.

Telles furent les *viſions* d'Ezéchiel, d'Amos, des autres prophetes, dont les prédictions ſont intitulées: *Viſio*. La *viſion* de S. Paul élevé au troiſieme ciel, celle dont fut favoriſé S. Joſeph, pour l'aſſurer de la pureté de la ſainte Vierge. Pluſieurs perſonnes célebres par la ſainteté de leur vie, telles que Ste Thereſe, Ste Brigitte, Ste Catherine de Sienne, *&c.* ont eu de pareilles *viſions*; mais il y a d'extrèmes précautions à prendre ſur cette matiere, l'apôtre S. Paul nous avertiſſant que l'ange de ténébres ſe transforme quelquefois en ange de lumiere.

Auſſi le mot *viſion* ſe prend-il quelquefois en mauvaiſe part, pour des chimeres, des ſpectres produits par la peur ou par les illuſions d'une imagination bleſſée ou vivement échauffée; c'eſt pourquoi l'on donne le nom de *viſionnaires* à ceux qui ſe forgent eux-mêmes des idées ſingulieres ou romaneſques. En ce dernier genre les *viſions* de Quevedo ne ſont que des deſcriptions des différens objets qui rouloient dans l'imagination bouillante de cet auteur.

Ce ſont encore ou des peintures des choſes gravées dans l'imagination, ou des choſes que les ſens apperçoivent, mais qui n'ont point de réalité, & qui ne ſont point ce qu'elles paroiſſent; ce ſont des apparences. Ainſi S. Jean dit dans l'*Apoc. ix.* 17. qu'il vit des chevaux en *viſion*; c'eſt-à-dire une apparence de figures de chevaux.

De pieux & ſavans critiques ont penſé que l'hiſtoire de la tentation de J. C. *emmené par l'eſprit au déſert*, Matth. *iv.* 1. s'eſt plutôt paſſé en *viſion* pendant le ſommeil, qu'en fait & en réalité. Il paroît dur, que Dieu ait permis au démon de tranſporter le Sauveur dans les airs, ſur une montagne, ſur le temple de Jéruſalem, *&c.* La vûe des royaumes du monde & de leur gloire, ne ſe fait pas mieux d'un lieu élevé que de la plaine; car qu'apperçoit-on du ſommet d'une montagne, des champs, des rivieres, des villes, des bourgades, dans l'éloignement. Or, peut-on appeller ces ſortes de choſes, les *royaumes* & leur *gloire*?

La gloire des royaumes conſiſte dans leur force, leur gouvernement, leur grandeur, leur opulence, leur population, le nombre des villes, la magnificence de bâtimens publics, *&c.* Tout cela ne ſe voit ni du haut d'une montagne, ni dans un inſtant, comme S. Luc rapporte que cet événement arriva; mais tout cela peut ſe paſſer en *viſion*. Ainſi ces paroles ἐν τῷ πνεύματι, *en eſprit* ſignifient en *viſion*, comme dans l'Apoc. *j.* 10. & *xxi.* 10. C'eſt ainſi qu'Ezéchiel dit *xj.* 2. & *iv.* 12. qu'il lui ſembloit être enlevé en *viſion*, ὑπὸ τοῦ πνεύματος. Le même prophete obſerve ailleurs, *xl.* 2. qu'il fut enlevé ſur une montagne κατὰ φαντασίαν, c'eſt encore en *viſion*. Au reſte, Jéſus Chriſt a pû apprendre par ſa *viſion*, que ſa vie ne ſe termineroit point ſans tentation, & qu'il auroit à remplir ce qui lui étoit apparu en ſonge, c'eſt-à-dire à vaincre l'ambition & l'incrédulité des puiſſances de la terre. (1)

(1) Il n'y a pas de doute que les tentations que le divin Sauveur permit au Démon de lui faire pour le vaincre & le confondre, peuvent avoir été κατὰ φαντασίαν; c'eſt l'avis de pluſieurs auteurs; mais il n'y a rien qui puiſſe nous convaincre qu'elles ſoient arrivées de cette maniere. Il y a bien plus, ſi l'on s'arrête à la deſcription que nous en font les Evangeliſtes, auſſi bien que des circoſtances des lieux, on eſt pour l'opinion, comme plus probable, de ceux qui croient que ces tentations ont été réelles & effectives. En premier lieu il eſt certain que S. Paul en parle dans ſa lettre aux juifs *cap.* 2. *v.* 101. & *cap.* 4. *v.* 15. comme s'il eût parlé des tentations que le Démon fait aux hommes; les unes reſſemblent entierement aux autres. Il eſt certain que Jeſus-Chriſt fut conduit, non en *Viſion* pendant le ſommeil, mais réellement, depuis le Jourdain juſqu'au deſert, où il jeuna quarante jours, au bout deſquels il eut faim. Le tentateur ſe préſenta alors à lui ſous une forme corporelle & viſible, ainſi que l'exprime le verbe προσερχομαι ſuivant le ſentiment de Luc Brugenſe, de Maldonat, de Peſcatore, de Lighofoot, & d'autres auteurs proteſtants & catholiques. D'ailleurs ce n'auroit pas été de véritables tentations, ſi J. Chriſt n'avoit été tenté qu'en dormant, puiſque pour être réellement tenté, il faut que la volonté conſente aux ſuggeſtions du tentateur, mais celui qui dort ne ſauroit conſentir à rien. Suivant les Ecritures on voit que le fils de Marie rejetta toutes celles qui lui furent faites; elles devoient donc être réelles & non en *viſion* comme dit Grotius avec d'autres.

Si l'hiſtoire des tentations de J. Chriſt revolte notre entendement qui ne peut comprendre comment le redempteur des hommes s'eſt laiſſé prendre & tranſporter par l'eſprit malin en divers endroits, & entr'autres ſur une montagne fort élevée d'où il lui fit voir tous les royaumes de la terre avec leur magnificence; ce qui paroît ne pouvoir réellement ſe vérifier: les interpretes de l'Ecriture-Sainte repondent d'une maniere fort claire à ces deux difficultés. Quant à la premiere il y en a qui diſent qu'il n'eſt pas étonnant que J. Chriſt permît au Démon de le tranſporter en différens lieux, puiſqu'il permit bien à des hommes pervers, qui par leurs péchés étoient devenus les miniſtres du Diable, de le faire mourir ſur une croix. D'autres prétendent que le Sauveur ſe tenoit ſur ſes propres piés & marchoit de lui-même, en ſe conformant aux inſtigations du tentateur, qui le portoit à aller dans les endroits déſignés par les Evangeliſtes, ce que J. Chriſt fit pour combattre plus vigoureuſement les tentations de l'ennemi. En effet cette maniere d'aller au temple & ſur la montagne, étoit plus décente à la majeſté & dignité de notre Seigneur Jeſus-Chriſt, & s'adapte mieux à la phraſe des Evangeliſtes. Il y a, il eſt vrai, dans S. Matthieu la parole παραλαμβάνει, qui repond au verbe hébraïque לקח *lakach*, & S. Luc ſe ſert du verbe ἄγω. Ces trois verbes ne ſignifient pas ſurement *porter* ou *tranſporter*, mais bien plûtôt, *conduire*, *guider*, & *ſe faire conducteur*. Ce qu'en dit S. Luc *Cap.* 4. *v.* 9. ne ſe trouve point du tout contraire à cette explication: καὶ ἔστησεν αὐτὸν ἐπὶ τὸ πτερύγιον τοῦ ἱεροῦ, *& le mit ſur la ſommité du temple*; car le verbe ἵστημι, ne ſignifie pas toujours *placer*; il ſignifie auſſi *perſuader à quelqu'un d'aller ou ſe conſtituer en quelque endroit*, comme penſent les interprétes de l'Ecriture Sainte. Cela poſé, l'horreur que ſentoient ceux qui ne pouvoient entendre que notre Sauveur eût été tranſporté d'un endroit à l'autre, diſparoit auſſi tôt, & par-là même les argumens que l'on faiſoit pour prouver que les tentations de Jéſus-Chriſt conſiſtoient en une *viſion* qu'il avoit eue pendant le ſommeil, & non réellement & de fait, tombent d'eux mêmes.

Quant à l'autre raiſon par laquelle on prétendoit que J. Chriſt n'avoit été tenté qu'en *viſion*, qu'il n'étoit pas néceſſaire qu'il eût été conduit ſur la cime d'une montagne, pour voir la magnificence & la gloire des royaumes de la terre; les interpretes repondent que le tentateur ſe ſervit des moyens qu'il crut les plus propres à faire ſuccomber notre Sauveur, & c'eſt pour cela qu'il choiſit une haute montagne d'où l'on croit voir une grande étendue de terrein & preſque le monde entier, parce qu'il ſemble que l'horiſon de la terre qui paroit entouré de toutes parts du ciel, eſt tout le continent que nous avons. Il eſt certain qu'on ne ſait pas les repreſentations ni les fantômes que le Démon propoſa à Jeſus-Chriſt, ni de quelle maniere il lui fit voir les royaumes de la terre, mais l'hiſtoire rapporte que ce fut une tentation réelle, parce-que notre Sauveur confondit le tentateur par l'autorité de l'Ecriture-Sainte, & ce n'auroit pas été une véritable tentation, ſi elle eût été faite dans le tems que la volonté n'eſt pas maîtreſſe d'elle-même, comme il arrive préciſement dans celui qui dort. (W)

Les critiques ſe ſont donné la torture, tant pour trouver l'accompliſſement des *viſions* dont il eſt parlé dans le vieux & le nouveau Teſtament, que pour l'application des prophéties elles-mêmes. Tel eſt le cas du temple d'Ezéchiel, du regne temporel de J. C. ſur la terre, de la deſtruction de l'antechriſt, de l'ouverture des ſept ſceaux, & de pluſieurs autres; *voyez* ſur tout cela les notes ſur le nouveau Teſtament par Lenfant & Beauſobre Vitringa ſur l'Apocalypſe. Meyer, *diſſ. Theol. de viſione*; Ezechielis Whiſton, *Vind. apoſt. conſtit.* harmonie de prophetes ſur la durée de l'antechriſt, *année* 1687, &c. (*D. J.*)

VISION, *en Théologie*, ſe prend pour la connoiſſance que nous avons ou que nous aurons de Dieu & de ſa nature.

En ce ſens, les Théologiens diſtinguent trois ſortes de *viſions*; l'une abſtractive, qui conſiſte à connoître une choſe par une autre; la ſeconde, qu'ils nomment *intuitive*, par laquelle on connoît un objet en lui-même; & la troiſieme, qu'ils appellent *compréhenſive*, par laquelle on connoît une choſe, non-ſeulement comme elle eſt, mais encore de toutes les manieres dont elle peut être.

La *viſion* abſtractive de Dieu conſiſte à parvenir à la connoiſſance de Dieu & de ſes attributs par la conſidération des ouvrages qui ſont ſortis de ſes mains, comme dit S. Paul, *inviſibilia Dei per ea quæ facta ſunt intellecta conſpiciuntur*.

La *viſion* intuitive eſt celle dont les bienheureux jouiſſent dans le ciel, & dont le même apôtre a dit par oppoſition à la connoiſſance que nous avons de Dieu en cette vie, *videmus nunc per ſpeculum in ænigmate, tunc autem facie ad faciem*: on l'appelle auſſi *viſion béatifique*.

Quelques hérétiques, comme les Anoméens, les Bégards, & les Béguines, & parmi les grecs modernes, les Palamites ou Quiétiſtes du mont Athos, ſe ſont vantés de parvenir à la *viſion* intuitive de Dieu par les ſeules forces de la nature. Ces erreurs ont été condamnées, & en particulier celle des Bégards & Béguines, par le concile général de Vienne, tenu ſous Clément V. 1311.

En effet, il eſt clair que ſi pour les œuvres méritoires qui ſont les moyens du ſalut, l'homme a néceſſairement beſoin de la grace, à plus forte raiſon a-t-il beſoin d'un ſecours ſurnaturel pour le ſalut même, qui n'eſt autre choſe que la *viſion* béatifique. Les Théologiens appellent ce ſecours *ſurnaturel*, qui ſupplée à la foibleſſe de notre intelligence, & qui nous éleve à la *viſion* intuitive de Dieu, lumiere de gloire, *lumen gloriæ*; parce qu'elle ſert à la *viſion* de Dieu, dans laquelle conſiſte la gloire & le bonheur des ſaints.

L'Egliſe catholique penſe que les juſtes à qui il ne reſte aucun péché à expier, jouiſſent de la *viſion* intuitive de Dieu dès l'inſtant de leur mort, & que les ames de ceux qui meurent ſans avoir entierement ſatisfait à la juſtice de Dieu pour la peine temporelle dûe à leurs péchés, ne parviennent à cette béatitude qu'après les avoir expiés dans le purgatoire.

Les Millénaires avoient imaginé que les juſtes ne verroient Dieu qu'après avoir regné mille ans ſur la terre avec Jeſus-Chriſt, & paſſé ce tems dans toutes ſortes de voluptés corporelles, ſelon quelques-uns d'entre eux, ou, ſelon les autres, dans des délices pures & ſpirituelles. *Voyez* MILLÉNAIRES.

Au commencement du xiv. ſiecle, le pape Jean XXII. pencha pour l'opinion qui ſoutient que les ſaints ne jouiſſent de la *viſion* intuitive qu'après la réſurrection des corps; il l'avança même dans quelques ſermons; au-moins il deſira qu'on la regardât comme une opinion problèmatique. Mais il ne décida jamais rien ſur cette matiere en qualité de ſouverain pontife, & rétracta même aux approches de la mort, ce qu'il avoit pu dire ou penſer de moins exact ſur cette queſtion.

Quoiqu'il ne repugne pas que Dieu puiſſe accorder dès cette vie à un homme la *viſion* beatifique, on convient pourtant généralement qu'il n'en a jamais favoriſé aucune créature vivante ſur la terre, ni Moïſe, ni Elie, ni S. Paul, ni même la ſainte Vierge: tout ce qu'on avance au contraire eſt deſtitué de fondement.

Quant à la *viſion* compréhenſive, on ſent que Dieu ſeul peut ſe connoître de toutes les manieres dont il peut être connu, & que l'eſprit humain, de quelque ſecours ſurnaturel qu'on le ſuppoſe aidé, ne peut parvenir à ce ſuprème degré d'intelligence qui l'égaleroit à Dieu quant à la ſcience & à la connoiſſance.

VISION CÉLESTE *de Conſtantin*, (*Hiſt. eccléſ.*) c'eſt ainſi qu'on nomme la *viſion* d'une croix lumineuſe, qui, au rapport de pluſieurs hiſtoriens, apparut à l'empereur Conſtantin, ſurnommé *le grand*, quand il eut réſolu de faire la guerre à Maxence.

Comme il n'y a point de tradition plus célebre dans l'hiſtoire eccléſiaſtique que celle de cette *viſion céleſte*, & que pluſieurs perſonnes la croyent encore inconteſtable, il importe beaucoup d'en examiner la vérité; parce qu'il y a quantité d'autres faits, que les hiſtoriens ont répétés à la ſuite les uns des autres, & qui diſcutés critiquement, ſe ſont trouvés faux; ce fait-ci peut être du nombre. Pluſieurs ſavans en ſont convaincus; & M. de Chaufepié lui-même, après un mûr examen de l'hiſtoire du *ſigne céleſte* de Conſtantin, n'a pû s'empêcher d'avouer, que les argumens qu'on a employés à ſa défenſe, ne ſont point aſſez forts pour exclure le doute, & que les témoins qu'on allegue en ſa faveur, ne ſont ni perſuaſifs, ni d'accord entre eux; c'eſt ce que cet habile théologien des Provinces-Unies, a entrepris de juſtifier dans ſon dictionnaire hiſtorique & critique, par une diſſertation également curieuſe & approfondie, dont nous allons donner le précis.

Pour prouver que les témoins qui dépoſent en faveur du fait en queſtion, ne ſont ni sûrs, ni d'accord entre eux, le lecteur n'a qu'à ſe donner la peine de confronter leurs témoignages. Je commencerai pour abréger, par citer en françois le rapport d'Euſebe, *Vie de Conſtantin*, *l. I. c. xxviij.* 31.

Cet hiſtorien après avoir dit que Conſtantin réſolut d'adorer le Dieu de Conſtance ſon pere, & qu'il implora la protection de ce Dieu contre Maxence, il ajoute: „ Pendant qu'il faiſoit cette priere, „ il eut une merveilleuſe *viſion*, & qui paroîtroit „ peut-être incroyable ſi elle étoit rapportée par un „ autre. Mais, puiſque ce victorieux empereur nous „ l'a racontée lui-même, à nous qui écrivons cette „ hiſtoire long-tems après, lorſque nous avons été „ connus de ce prince, & que nous avons eu part „ à ſes bonnes graces, confirmant ce qu'il diſoit par „ ſerment; qui pourroit en douter, ſur-tout l'événement en ayant confirmé la vérité? Il aſſuroit „ qu'il avoit vu dans l'après-midi, lorſque le ſoleil „ baiſſoit, une croix lumineuſe au-deſſus du ſoleil, „ avec cette inſcription: Τούτῳ νίκα, *vainquez par ce* „ *ſigne*: que ce ſpectacle l'avoit extrèmement étonné, de même que tous les ſoldats qui le ſuivoient, „ qui furent témoins du miracle. Que tandis qu'il „ avoit l'eſprit tout occupé de cette *viſion*, & qu' „ il cherchoit à en pénétrer le ſens, la nuit étant „ ſurvenue, Jeſus Chriſt lui étoit apparu pendant „ ſon ſommeil avec le même ſigne qu'il lui avoit „ montré le jour dans l'air, & lui avoit commandé „ de faire un étendart de la même forme, & de le „ porter dans les combats pour ſe garantir du danger. Conſtantin s'étant levé dès la pointe du jour, „ raconta à ſes amis le ſonge qu'il avoit eu; & ayant „ fait venir des orfévres & des lapidaires, il s'aſſit „ au milieu d'eux, leur expliqua la figure du ſigne „ qu'il avoit vu, & leur commanda d'en faire un „ ſemblable d'or & de pierreries; & nous nous ſouvenons de l'avoir vu quelquefois „.

Dans le chapitre ſuivant, qui eſt le xxxj. Euſebe décrit cet étendart auquel on donna le nom de *labarum*, & dont nous avons parlé en ſon lieu. Dans le chapitre xxxij. il raconte que Conſtantin tout rempli d'étonnement par une ſi admirable *viſion*, fit venir les prêtres chrétiens, & qu'inſtruit par eux, il s'appliqua à la lecture de nos livres ſacrés, & conclut qu'il devoit adorer avec un profond reſpect le Dieu qui lui étoit apparu. Que l'eſpérance qu'il eut en ſa protection, l'excita bien-tôt après d'éteindre l'embraſement qui avoit été allumé par la rage des tyrans.

Le témoignage de Ruffin ne nous arrêtera pas, parce qu'il n'a fait que traduire en latin l'hiſtoire eccléſiaſtique d'Euſebe, & en y retranchant pluſieurs choſes à ſa guiſe.

Socrate eſt le troiſieme hiſtorien qui nous parle de cette merveille, *hiſt. eccléſ. t I. c. ij.* „ Conſtantin, dit-il, commença à chercher les moyens de „ mettre fin à la tyrannie de Maxence.... Pendant „ que ſon eſprit étoit partagé de la ſorte, il eut une „ *viſion* merveilleuſe, & qui ſurpaſſoit tout ce qu'on

„ peut

„ peut dire. Comme il marchoit à la tête de ſes troupes, il vit dans le ciel l'après-midi, lorſque le ſoleil commençoit à baiſſer, une colonne de lumiere en figure de croix, στῦλον φωτὸς σταυροειδῆ, ſur laquelle étoient écrits ces mots: Ἐν τούτῳ νίκα, *vainquez par ceci*. L'empereur étonné d'un pareil prodige, & ne s'en rapportant pas entierement à ſes propres yeux, demanda à ceux qui étoient préſens s'ils avoient vu le même ſigne. Quand ils lui eurent répondu qu'oui, cette divine & merveilleuſe *viſion* le confirma dans la créance de la vérité. La nuit étant ſurvenue, il vit Jeſus-Chriſt qui lui commanda de faire un étendart ſur le modele de celui qu'il avoit vu en l'air, & de s'en ſervir contre ſes ennemis, comme du gage le plus certain de la victoire, καὶ τούτῳ κατὰ τῶν πολεμίων χρῆσθαι τροπαίῳ. Suivant cet oracle, il fit faire un étendart en forme de croix, lequel on conſerve encore aujourd'hui dans le palais des empereurs. Rempli depuis ce moment de confiance, il travailla à l'exécution de ſes deſſeins, & ayant attaqué l'ennemi aux portes de Rome, il remporta la victoire, Maxence étant tombé dans le fleuve, & s'étant noyé; il étoit dans la ſeptieme année de ſon regne, lorſqu'il triompha de Maxence „.

Sozomene autre hiſtorien eccléſiaſtique, n'a pas oublié le même fait: mais il le raconte différemment, *hiſt. eccléſ. l. I. c. iij.* en citant en même tems le récit d'Euſebe: „ Conſtantin, dit-il, ayant réſolu de faire la guerre à Maxence, ſongea de qui il pourroit implorer la protection. Tout occupé de ſes penſées, il vit en ſonge la croix dans le ciel toute reſplendiſſante, ὄναρ εἶδε τὸ τοῦ σταυροῦ λαμπρὸν ἐν τῷ οὐρανῷ σελαγίζον: étonné de cette apparition, les anges qui l'environnerent, lui dirent: Conſtantin, remportez la victoire par ce ſigne; ὦ Κωνσταντῖνε ἐν τούτῳ νίκα. On dit même que Jeſus-Chriſt lui apparut, & que lui ayant montré l'étendart de la croix, il lui commanda d'en faire faire un ſemblable, & de s'en ſervir dans les combats pour vaincre ſes ennemis „.

Philoſtorge qui a écrit une hiſtoire eccléſiaſtique ſous Théodoſe le jeune, dont Photius nous a conſervé l'extrait, parle auſſi, *l. I. c. vj.* de l'apparition du *ſigne céleſte*, & la raconte autrement. Il dit que Conſtantin vit le ſigne de la croix vers l'Orient, & que ce ſigne étoit formé d'un tiſſu de lumiere fort étendu, & accompagné d'une multitude d'étoiles arrangées de façon qu'elles traçoient en langue latine ces paroles: *Vainquez par ce ſigne*, Ἐν τούτῳ νίκα.

Nicéphore Calliſte, *hiſt. eccléſ. l. VIII. c. iij.* a copié à ſa maniere Philoſtorge en partie, & pour le reſte Socrate preſque mot à mot. Il renchérit néanmoins ſur les autres hiſtoriens, & multiplie les merveilles; car outre la premiere apparition, Conſtantin, ſi on l'en croit, en a eu deux autres encore. Dans l'une il vit les étoiles arrangées de façon qu'elles formoient ces mots: Ἐπικάλεσαί με ἐν ἡμέρᾳ θλίψεώς σου, καὶ ἐξελοῦμαί σε, δοξάσεις με: „ *Invoque-moi au jour de ta détreſſe, je t'en délivrerai, & tu me glorifieras* „. Frappé d'étonnement, il leva encore les yeux au ciel, & il vit de nouveau la croix formée par des étoiles, & une inſcription autour, en ces termes: Ἐν τούτῳ τῷ σημείῳ πάντας νικήσεις τοὺς πολεμίους: *Par ce ſigne tu vaincras tous tes ennemis*; ce qui lui rappella d'abord ce qui lui étoit arrivé auparavant. Le lendemain il fit ſonner la charge, & livra bataille aux Byzantins, qu'il vainquit heureuſement, & ſe rendit maître de leur ville, ayant fait porter l'étendart de la croix dans le combat.

Photius, *bibl. cod.* 256. nous a conſervé le témoignage d'un ſeptieme écrivain, qui n'a rien dit de particulier, ſinon que Conſtantin enrichit de pierreries la croix qui lui étoit apparue, & la fit porter devant lui dans le combat contre Maxence.

La narration de Lactance, *de mortib. perſec. c. xliv.* eſt plus étendue que celle de ſes prédéceſſeurs, & en differe en pluſieurs points. Il eſt dit, par exemple, que Conſtantin averti en ſonge de mettre ſur les boucliers de ſes ſoldats la divine image de la croix, & de livrer bataille, exécuta ce qui lui étoit preſcrit, & fit entrelacer la lettre X dans le monogramme de *Chriſtus*, pour être marquée ſur tous les boucliers. Maxence fut battu, trouva le pont rompu, & ſe trouvant preſſé par la multitude des fuyards, il tomba dans le Tibre, & s'y noya.

Je ne ſais ſi l'on doit mettre au rang des témoins, Arthemius à qui Julien fit trancher la tête, & à qui Métaphraſte & Surius (ſur le 20 Octobre) font dire que le ſigne de la croix étoit plus brillant que les rayons du ſoleil; que les caracteres étoient dorés, & indiquoient la victoire; aſſurant qu'il a été témoin oculaire de cette merveille; qu'il a lu les lettres, & que toute l'armée a vu cet étonnant prodige.

Après avoir rapporté les témoignages des hiſtoriens, il s'agit de les peſer: ſur quoi l'on doit préalablement obſerver deux choſes. I. Qu'on ne produit d'autres témoins que des chrétiens, dont la dépoſition peut être ſuſpecte dans ce cas. II. Que ces témoins ne ſont nullement d'accord entr'eux, & qu'ils rapportent même des choſes oppoſées.

I. On ne produit d'autres témoins que des chrétiens, dont la dépoſition peut être ſuſpecte dans ce cas, parce qu'il s'agit d'un fait qui fait honneur à leur religion, & qui en prouve la divinité. Si ce merveilleux phénomène a été vu, non-ſeulement de Conſtantin & de ſes amis, mais de toute ſon armée, d'où vient qu'aucun auteur païen n'en a fait mention? Que Zozime n'en eût rien dit, il ne faudroit pas en être ſurpris, cet écrivain ayant quelquefois pris à tâche de diminuer la gloire de Conſtantin. Mais comment n'en trouve-t-on pas le mot dans le panégyrique de Conſtantin, prononcé en ſa préſence à Treves, lorſqu'après avoir vaincu Maxence, il retourna dans les Gaules & ſur le Rhin? L'auteur de ce panégyrique parle en termes magnifiques de toute la guerre contre Maxence, & garde en même tems un profond ſilence ſur la *viſion* dont il s'agit: ce ſilence eſt fort étrange!

Nazaire autre rhéteur, qui dans ſon panégyrique, parle ſi éloquemment de la guerre contre Maxence, de la clémence dont Conſtantin uſa après la victoire, & de la délivrance de Rome, ne dit rien de la *viſion* que toute l'armée doit avoir vue, tandis qu'il rapporte que par toutes les Gaules on avoit vu des armées céleſtes, qui prétendoient être envoyées pour ſecourir Conſtantin.

Non-ſeulement cette *viſion* ſurprenante a été inconnue aux auteurs païens, mais à trois écrivains chrétiens contemporains de Conſtantin, & qui avoient la plus belle occaſion d'en parler. Le premier eſt Publius Optatianus Porphyre, poëte chrétien, qui publia un panégyrique de Conſtantin en vers latins, dans lequel il fait mention plus d'une fois du monogramme de Chriſt, qu'il appelle le *ſigne céleſte*; mais l'apparition de la croix au ciel lui eſt inconnue. Lactance eſt le ſecond, & ſon témoignage eſt recommendable par toutes ſortes de bonnes raiſons, tant à cauſe de la pureté de ſes mœurs, de ſon érudition, & de ſon éloquence, qu'à cauſe qu'il a été parfaitement inſtruit de tout ce qui regarde Conſtantin, ayant été précepteur de Criſpus fils de cet empereur. Dans ſon *Traité de la mort des perſécuteurs*, qu'il écrivit vers l'an 314, deux ans après l'apparition dont il s'agit, il n'en fait aucune mention. Il rapporte ſeulement que Conſtantin fut averti en ſonge de mettre ſur les boucliers de ſes ſoldats la divine image de la croix, & de livrer bataille. Mais Lactance auroit-il raconté un ſonge, dont la vérité n'avoit d'autre appui qur le témoignage de Conſtantin, & auroit-il paſſé ſous ſilence un prodige qui avoit eu toute l'armée pour témoin?

Il y a plus, Euſebe lui-même ne parle point de cette merveille dans tout le cours de ſon *Hiſtoire eccléſiaſtique*, & ſur-tout dans le *chap. ix.* du *livre IX.* où il rapporte fort au long les exploits de Conſtantin contre Maxence. Ce n'eſt que dans la vie de cet empereur, écrite long-tems après, qu'il raconte cette merveille, ſur le témoignage de Conſtantin ſeul. Comment concevoir qu'une *viſion* ſi admirable, vue de tant de milliers de perſonnes, & ſi propre à juſtifier la vérité de la religion chrétienne, ait été inconnue à Euſebe, hiſtorien ſi ſoigneux de rechercher tout ce qui pouvoit contribuer à faire honneur au chriſtianiſme; & tellement inconnue, que ce n'a été que pluſieurs années après qu'il en a été informé par Conſtantin? N'y avoit-il donc point de chrétiens dans l'armée de Conſtantin qui fiſſent gloire publiquement d'avoir vu un pareil prodige? auroient-ils eu ſi peu d'intérêt à leur cauſe, que de garder le ſilence ſur un ſi grand miracle? Doit-on après cela, être ſurpris que Gélaſe de Cyzique, un des ſucceſſeurs d'Euſebe dans le ſiege de Céſarée, au cinquieme ſiecle, ait dit que bien des gens ſoupçonnoient que ce n'étoit là qu'une fable, inventée en faveur

de la religion chrétienne? *Hiſt. de act. conc. Nic. l. iv.*

On dira peut-être que ſelon les maximes du droit on doit plus de foi à un ſeul témoin qui affirme, qu'à dix qui nient; & qu'il ſuffit qu'Euſebe ait rapporté ce fait dans la vie de Conſtantin, & que quantité d'autres écrivains l'aient rapporté après lui. Mais on doit ſe ſouvenir auſſi que ſelon les maximes du droit, il eſt néceſſaire de confronter les témoins, & que lorſqu'ils ſe contrediſent, il faut ajouter foi au plus grand nombre, & aux plus graves.

II. Les témoins ne ſont nullement d'accord entre eux, & rapportent même des choſes oppoſées. Ils ne ſont pas d'accord ſur les perſonnes à qui cette merveille eſt apparue; preſque tous aſſurent qu'elle a été vue de Conſtantin & de toute ſon armée. Gélaſe ne parle que de Conſtantin ſeul: ἐφαρόθεν ὁ Θεὸς Κωνσταντῖνον ὁπλίζει, δείξας αὐτῷ τι σωτήριον τοῦ σταυροῦ σύμβολον. Ils different encore ſur le tems de la *viſion*; Philoſtorge dit que ce fut lorſque Conſtantin remporta la victoire ſur Maxence; d'autres prétendent que ce fut auparavant, lorſque Conſtantin faiſoit des préparatifs pour attaquer le tyran, & qu'il étoit en marche avec ſon armée.

Les auteurs ne s'accordent pas davantage ſur la *viſion* même; le plus grand nombre n'en reconnoiſſant qu'une, & encore en ſonge, κατ' ὄναρ; il n'y a qu'Euſebe, ſuivi par Socrate, Nicéphore & Philoſtorge, qui parlent de deux, l'une que Conſtantin vit de jour, & l'autre qu'il vit en ſonge, ſervant à confirmer la premiere.

L'inſcription offre de nouvelles différences; Euſebe dit qu'on liſoit τούτῳ νίκα, d'autres ajoutent la particule ἐν; d'autres ne parlent point d'inſcription. Selon Philoſtorge & Nicéphore, elle étoit en caracteres latins, les autres n'en diſent rien, & ſemblent par leur récit ſuppoſer que les caracteres étoient grecs. Philoſtorge aſſure que l'inſcription étoit formée par un aſſemblage d'étoiles; Artemius dit que les lettres étoient dorées; l'auteur cité comme ſeptieme témoin, les repréſente compoſées de la même matiere lumineuſe que la croix. Selon Sozomène il n'y avoit point d'inſcription, & ce furent les anges qui dirent à Conſtantin: *Remportez la victoire par ce ſigne.*

Enfin les hiſtoriens ne ſont pas plus d'accord ſur les ſuites de cette *viſion*. Si l'on s'en rapporte à Euſebe Conſtantin aidé du ſecours de Dieu, remporta ſans peine la victoire ſur Maxence. Mais ſelon Lactance la victoire fut fort diſputée; on ſe battit de part & d'autre avec beaucoup de courage, & ni les uns ni les autres ne lâcherent le pié. Il dit même que les troupes de Maxence eurent quelque avantage avant que Conſtantin eût fait approcher ſon armée des portes de Rome. Si l'on en croit Euſebe, depuis cette époque Conſtantin fut toujours victorieux, & oppoſa à ſes ennemis comme un rempart impénétrable le ſigne ſalutaire de la croix.

Sozomène aſſure auſſi ce dernier fait; cependant un auteur chrétien, dont M. de Valois a raſſemblé des fragmens, *ad calcem Ammian. Marcellin. p.* 473. 475. rapporte que dans les deux batailles que Conſtantin livra à Licinius, la victoire fut douteuſe, & que même Conſtantin reçut une légere bleſſure à la cuiſſe. Selon Nicéphore, *Hiſt. eccléſ. l. VII. c. xlvij.* tant s'en faut que Conſtantin ait toujours été heureux depuis cette apparition, & qu'il ait toujours fait porter l'enſeigne de la croix, qu'au contraire il combattit deux fois les Bizantins ſans l'avoir, & ne s'en ſeroit pas même ſouvenu, s'il n'eût perdu neuf mille hommes, & ſi la même *viſion* ne lui étoit apparue une ſeconde fois, avec une inſcription bien plus claire, & plus nette encore: *Par ce ſigne tu vaincras tous tes ennemis*. Conſtantin n'auroit pas ſans doute compris la premiere, *vainquez par ceci*, ſans une explication précédée encore d'un autre avertiſſement formé par l'arrangement des étoiles contenant ces paroles du *pſeaume l. invoque-moi*, &c. Philoſtorge aſſure que la *viſion* de la croix, & la victoire remportée ſur Maxence, déterminerent Conſtantin à embraſſer la foi chrétienne. Mais Ruffin dit qu'il favoriſoit dejà la religion chrétienne, & honoroit le vrai Dieu: & l'on ſait cependant qu'il ne reçut le baptême que peu de jours avant que de mourir, comme il paroît par le témoignage de S. Athanaſe (*Athanaſ. de ſynod. p.* 917.), de Socrate (*l. II. c. xlvij.*), de Philoſtorge (*l. VI. c. vj.*), & de la chronique d'Alexandrie (*chron. Alexand. p.* 684. *édit. Rav.*)

Dans une ſi grande variété de récits, à qui doit-on s'en rapporter, ſi ce n'eſt au plus grand nombre & à ceux dont la narration eſt la plus ſimple? Sur ce pié là, il faut abandonner Euſebe, le fabuleux Nicéphore, & Philoſtorge que Photius appelle *menteur*, ἀνὴρ ψευδόλογος, qui parlent d'une apparition arrivée de jour, & s'en tenir à la *viſion* en ſonge.

Nous pourrions nous borner à ces courtes réflexions ſur le caractere des témoins en général; mais par ſurabondance de droit, nous diſcuterons l'autorité des principaux; celle d'Euſebe comme hiſtorien & celle d'Artemius & de Conſtantin comme témoins oculaires.

Commençons par Euſebe qui a donné le ton à tous les autres hiſtoriens ſur ce ſujet. Nous n'adopterons pas le ſoupçon de quelques ſavans qui doutent qu'il ſoit l'auteur de la *Vie de Conſtantin*; nous ne nous prévaudrons pas non plus ici, de ce qu'Euſebe ne parle point d'une choſe dont il ait été lui-même témoin, & de ce qu'il ne raconte le fait que ſur le ſeul témoignage de Conſtantin; nous ferons valoir ſeulement la maxime des juriſconſultes, qui dit: *Perſonne ne peut produire comme témoin celui à qui il peut ordonner d'en faire la fonction, tel qu'eſt un domeſtique, ou tel autre qui lui eſt ſoumis.* Mais Euſebe n'eſt-il pas un témoin de cet ordre? N'eſt-ce pas par le commandement de Conſtantin qu'il a écrit la vie, ou pour mieux dire le panégyrique de ce prince? N'eſt-ce pas un témoin qui dans cet ouvrage, revêt par-tout le caractere de panégyriſte, plutôt que celui d'hiſtorien? N'eſt-ce pas un écrivain qui a ſupprimé ſoigneuſement tout ce qui pouvoit être déſavantageux & peu honorable à ſon héros? Il paſſe ſous ſilence le rétabliſſement du temple de la Concorde, dont on voyoit la preuve par une inſcription qui ſe liſoit du tems de Lilio Giraldi, dans la baſilique de Latran. Il ne dit rien de la mort de Criſpus fils de Conſtantin, que cet empereur fit périr ſur de faux & de légers ſoupçons: pas un mot de la mort de Fauſtine, étouffée dans un bain, quoique Conſtantin lui fût redevable de la vie; ſans parler de quantité d'autres faits qu'un hiſtorien uniquement attentif à dire la vérité, n'auroit pas obmis. Il eſt donc bien permis d'en appeller d'Euſebe courtiſan, flateur & panégyriſte, à Euſebe hiſtorien à qui ce prodige a été inconnu, juſqu'au tems qu'il eut la commiſſion de publier les louanges de Conſtantin.

Artemius ne nous paroîtra pas plus digne de foi; voici le langage qu'on lui fait tenir à Julien. *Ad Chriſtum declinavit Conſtantinus, ab illo vocatus quando difficillimum commiſit prœlium adverſus Maxentium. Tunc enim, & in meridie, apparuit ſignum crucis radiis ſolis ſplendidius, & litteris aureis belli ſignificans victoriam. Nam nos quoque aſpeximus, cum bello intereſſemus, & litteras legimus; quin etiam totus quoque, id eſt contemplatus exercitus, & multi hujus ſunt teſtes in exercitu.* Mais tout ce beau diſcours ne porte que ſur la foi de Métaphraſte, auteur fabuleux, chez qui l'on trouve les actes d'Artemius, que Baronius prétend à tort de pouvoir défendre, en même tems qu'il avoue qu'on a interpolés.

Reſte le témoignage de Conſtantin lui-même, qui a raconté le fait; & qui a comfirmé ſon récit par ſerment. Tout ſemble d'abord donner du poids à un pareil témoignage; la dignité de ce prince: ſes exploits; ſa conſtance; ſa religion; enfin c'eſt un témoin oculaire qui confirme ſon aſſertion par ſerment. Que peut-on demander de plus, & ſur quels fondemens s'élever contre un témoignage de ce caractere? Je réponds, ſur des fondemens appuyés de très-fortes raiſons, & je vais entreprendre de prouver: I. que le ſerment de Conſtantin n'eſt pas d'un auſſi grand poids qu'on le prétend: II. qu'il étoit tout-à-fait de l'intérêt de Conſtantin d'inventer un fait de cette eſpece: III. qu'il rapporte de lui-même des choſes qui ne lui conviennent point: IV. qu'il attribue à notre ſeigneur J. C. des choſes indignes de lui.

I. Je dis que le ſerment de Conſtantin dans ce cas, n'eſt pas d'un auſſi grand poids qu'on le prétend. Suppoſons d'abord qu'il l'a fait de bonne foi & dans la ſimplicité de ſon ame; comme ce n'a été que fort long-tems après qu'il a raconté la *viſion* qu'il avoit eue de jour, & le ſonge qu'il avoit fait la nuit ſuivante, on peut fort bien penſer, ſans faire tort à la probité d'un prince vertueux, qu'ayant perdu en partie le ſouvenir des circonſtances d'un fait arrivé depuis

puis ſi long-tems; il y a ajouté, retranché, & a confondu les choſes ſans aucune mauvaiſe intention, & qu'en conſéquence il a cru pouvoir affirmer par ſerment, ce qu'une mémoire peu fidelle lui fourniſſoit.

Par exemple, il pourroit avoir vu un phénomène naturel, une parhélie, ou halo-ſolaire, comme le prétendent quelques ſavans; enſuite il auroit peut-être vu en ſonge l'inſcription τούτῳ νίκα, & confondant les tems & les circonſtances, il auroit cru avoir vu l'inſcription de jour. Cependant diverſes raiſons ne nous permettent pas de taxer dans cette occaſion, Conſtantin d'un ſimple défaut de mémoire.

En premier lieu, c'eſt ici un ſerment fait en converſation familiere, qui peut avoir été l'effet d'une mauvaiſe habitude, & non l'effet de la réflexion & d'une mure délibération, ce qui ſeul peut lui donner du poids.

Secondement, c'eſt un ſerment nullement néceſſaire. S'il eût été queſtion de ſon ſonge, comme l'empereur n'avoit d'autre preuve à alléguer que ſa parole, on conçoit que le ſerment pouvoit être d'uſage; mais s'agiſſant d'un prodige qui devoit être fort connu, puiſqu'il avoit été vu de toute l'armée; qu'étoit-il beſoin de ſerment pour confirmer un fait public, & qu'un grand nombre de témoins oculaires pouvoient atteſter? C'eſt ſans contredit une choſe étonnante, que Conſtantin ait craint de n'en être pas cru à moins qu'il ne fît ſerment, & qu'Euſebe ne ſe ſoit informé du fait à aucun des officiers, ou des ſoldats de l'armée, qui ſans doute n'étoient pas tous morts; ou que s'il étoit informé, il n'en ait rien dit dans la vie de Conſtantin, pour appuyer le récit de ce prince.

En troiſieme lieu, quoique les auteurs chrétiens aient prodigué les plus grands éloges à Conſtantin, & qu'ils aient donné les plus hautes idées de ſa piété, il eſt certain néanmoins qu'il n'étoit pas auſſi vertueux qu'il le faudroit pour mériter une entiere foi de la part de ceux qui jugent ſainement du prix des choſes.

Sans adopter le ſentiment de quelques ſavans, qui ne prétendent pas à la légere que ce prince étoit plus payen que chrétien, nous avons bien aſſuré qu'il étoit chrétien plutôt de nom que d'effet. Il a donné plus d'une preuve de ſon hypocriſie, & de ſon peu de piété. Quel chriſtianiſme que celui d'un prince qui fit rebâtir à ſes dépens un temple idolâtre, ruiné par l'ancienneté; un prince chrétien qui fit périr Criſpus ſon fils, déjà décoré du titre de *Céſar*, ſur un léger ſoupçon d'avoir commerce avec Fauſte ſa belle-mere, qui fit étouffer dans un bain trop chauffé cette même Fauſte ſon épouſe, à qui il étoit redevable de la conſervation de ſes jours; qui fit étrangler l'empereur Maximien Herculius, ſon pere adoptif; qui ôta la vie au jeune Licinius, ſon beau-frere, qui faiſoit paroître de fort bonnes qualités; qui, en un mot, s'eſt deshonoré par tant de meurtres, que le conſul Ablavius appelloit ces tems-là *néroniens*. On pourroit ajouter qu'il y a d'autant moins de fonds à faire ſur le ſerment de Conſtantin, qu'il ne s'eſt pas fait une peine de ſe parjurer, en faiſant étrangler Licinius, à qui il avoit promis la vie par ſerment. Au reſte toutes ces actions de Conſtantin ſont rapportées dans Eutrope, *l. X. c. iv.* Zoſim. *l. II. c. xxix.* Oroſ. *lib. VII. cap. xxviij.* S. Jerôme, *in chron. ad anu.* 321, Aurelius Victor, *in epit. c. l. &c.*

II. Il étoit de l'intérêt ce Conſtantin d'inventer un fait de cette eſpece dans les circonſtances où il ſe trouvoit, & ſa politique rafinée le lui ſuggéroit. Il avoit reçu des députés des villes d'Italie, & de Rome même, pour implorer ſon ſecours contre la tyrannie de Maxence. Il ſouhaitoit fort d'aller les délivrer, d'acquérir de la gloire, & ſurtout un plus grand empire. La crainte s'étoit emparée de ſes ſoldats. Les chefs de ſon armée murmuroient d'une guerre entrepriſe avec des forces fort inférieures à celles que Maxence avoit à leur oppoſer; de ſiniſtres préſages annonçoient des malheurs. A quoi ſe réſoudre dans de pareilles conjonctures? Renoncer à la guerre projettée? il ne le pouvoit après l'avoir lui-même déclarée à Maxence. Demandera-t-il la paix au tyran? mais il ne peut l'eſpérer qu'en renonçant à l'empire, ce qui ne convenoit ni à ſon honneur, ni à ſa ſureté. D'ailleurs, ſon ambition étoit ſi grande, que dans la ſuite il ne put, ni ne voulut ſouffrir de compagnon. Il crut donc devoir uſer d'adreſſe, & il ne trouva rien de meilleur & de plus avantageux, que de ſe concilier les chrétiens qui étoient en très-grand nombre, non-ſeulement dans les Gaules, où Conſtance Chlore, pere de Conſtantin, les avoit favoriſés, mais encore en Italie, & à Rome même où regnoit Maxence.

Dès le tems de Marc-Aurele les légions étoient remplies de chrétiens, & on prétend qu'il y en avoit qui étoient toutes entieres compoſées de chrétiens. Sous Septime Severe & ſon fils Antonin Caracalla, ils furent admis aux charges. Alexandre Severe penſa à élever un temple à Jéſus-Chriſt, & à le mettre au rang des dieux. Philippe favoriſa tellement les chrétiens, qu'Euſebe & d'autres auteurs ont cru qu'il l'étoit lui-même, & Conſtance Chlore, pere de Conſtantin, les avoit protégés dans les pays de ſa domination. C'étoit donc un trait de politique de ſe les attacher; Maxence avoit employé déjà le même artifice au commencement de ſon regne. „ Maxence, „ dit Euſebe, *hiſt. eccléſ. l. VIII. c. xiv.* ayant uſurpé à Rome la ſouveraine puiſſance, feignit d'abord pour flatter le peuple, de faire profeſſion de „ notre religion, de nous vouloir traiter favorablement, & d'uſer d'une plus grande clémence que „ n'avoient fait ſes prédéceſſeurs; mais bientôt après, „ il démentit les belles eſpérances qu'il avoit données „. Conſtantin ſuppoſa donc un ſonge où la croix lui étoit apparue, afin de ſe concilier l'affection des chrétiens répandus dans toutes les provinces de l'empire, de donner du courage à ſes ſoldats, & d'attirer le peuple dans ſon parti. C'eſt ainſi que quelque tems après Licinius, pour encourager ſon armée contre Maximin, ſuppoſa qu'un ange lui avoit dicté en ſonge une priere qu'il devoit faire avec ſon armée.

III. Conſtantin rapporte de lui-même des choſes qui ne lui conviennent point. A l'en croire, il ignore ce que veut dire la croix; il ne comprend rien à l'apparition, il y penſe & repenſe, & il faut que Jéſus-Chriſt lui apparoiſſe en ſonge pour l'en inſtruire. Qui ne croiroit ſur ce récit que les chrétiens étoient entierement inconnus à Conſtantin, du-moins qu'il ignoroit que la croix étoit comme leur enſeigne, & qu'ils s'en ſervoient partout, juſques-là qu'on leur attribuoit déjà, du tems de Tertullien, de l'adorer? Cependant Conſtance, pere de Conſtantin, avoit favoriſé les chrétiens; & Conſtantin lui-même, né d'une mere chrétienne, paſſoit déjà pour l'être avant que de triompher de Maxence.

IV. Enfin il attribue à nôtre Seigneur Jéſus-Chriſt des choſes indignes de lui. Jéſus-Chriſt lui ordonne de ſe ſervir de ce ſigne pour combattre ſes ennemis, & comme d'un rempart contre eux. Mais qui ne voit tout ce qu'il y a ici de ſuperſticieux, comme ſi la croix étoit une eſpece d'amulette qui eût une vertu ſecrette? Il y a plus; Conſtantin lui-même n'obéit point dans la ſuite à cet ordre divin, puiſqu'il combattit deux fois ceux de Bizance ſans avoir le ſigne de la croix, & il en avoit entierement perdu le ſouvenir; il fallut une perte de neuf mille hommes, & une nouvelle *viſion* pour lui en rappeller la mémoire.

Qui peut douter à préſent que l'apparition prétendue du ſigne céleſte ne ſoit une fraude pieuſe que Conſtantin imagina, pour favoriſer le ſuccès de ſes deſſeins ambitieux.

Cette ruſe a cependant fait une longue fortune, & n'a pas même été ſoupçonnée de fauſſeté par d'habiles gens du dernier ſiecle & de celui-ci. Je trouve dans le nombre de ceux qui y ont ajouté fortement & religieuſement foi, le célebre Jacques Abbadie, & le Pere Grainville. Le premier a ſoutenu la vérité de la *viſion céleſte* de Conſtantin, dans ſon ouvrage intitulé *triomphe de la providence*; & le ſecond dans une diſſertation inſérée dans le journal de Trévoux, Juin 1724, *art.* 48.

On peut réduire à ſix chefs tout ce que le doyen de Killalow allegue avec l'éloquence véhémente qui lui eſt propre en faveur de ſa cauſe.

I. Il cite le témoignage de quantité d'auteurs de toute tribu, langue & nation, anglois, françois, eſpagnols, italiens, allemands, tant anciens que modernes, catholiques romains, comme Godeau, évêque de Graſſe, & proteſtans, comme le Sueur, qui croyent tous la vérité de l'apparition.

Mais premierement cette croyance n'a pas été auſſi unanime que le prétend M. Abbadie, puiſque dès le cinquieme ſiecle, Gélaze de Gyzique diſoit que bien des gens ſoupçonnoient que c'étoit une fraude pieuſe pour accréditer la religion chrétienne.

2°. Quand cette croyance ſeroit encore plus univerſelle, on n'en pourroit rien conclure, parce qu'il y a quantité de fables auxquelles perſonne n'a contredit pendant pluſieurs ſiecles, & qui ont été reconnues pour telles quand on s'eſt donné la peine de les examiner.

II. M. Abbadie fait valoir le témoignage des Ariens tant anciens, comme Euſebe, un de leurs chefs, & Philoſtorge leur hiſtorien & leur avocat, que modernes, entre leſquels il met Grotius.

Le doyen de Killalow s'imagine que les Ariens avoient un intérêt capital à conteſter la vérité de la *viſion* de Conſtantin. On pourroit répondre bien des choſes à ce ſujet.

1°. L'argument n'eſt rien moins que concluant: Dieu a promis à Conſtantin la victoire en lui montrant le ſigne de la croix au ciel: donc douze ans après, cet empereur n'a pu errer dans la foi. La *viſion* n'étoit pas deſtinée à lui aſſurer une foi inébranlable, mais la victoire ſur ſes ennemis.

2°. Quel rapport la croix de Chriſt a-t-elle à l'erreur des Ariens? Comment ſert-elle à les confondre? Condamnoient-ils, ou rejettoient-ils la croix du Sauveur? Eſt-ce que de ce que Jéſus-Chriſt a été crucifié, ou a fait voir la croix à Conſtantin, il s'enſuit qu'il eſt conſubſtantiel (ὁμοούσιος) au pere.

3° Tant s'en faut que les Ariens aient regardé la *viſion* de Conſtantin, comme défavorable à leur cauſe, qu'ils ont prétendu le contraire, en obſervant, comme le reconnoît M. Abbadie, que le ſigne celeſte étoit tourné vers l'Orient, le centre de l'arianiſme.

4°. M. Abbadie s'eſt trompé ſur le témoignage de Grotius; car ce ſavant étoit un de ceux qui ne croyoient point la vérité de l'apparition céleſte à Conſtantin.

III. M. Abbadie allegue le ſilence de Zoſime & de l'empereur Julien, qui, ſi le fait en queſtion n'avoit pas été inconteſtable, n'auroit pas manqué de relever Euſebe & de convaincre publiquement les chrétiens d'impoſture. Mais pourquoi Zoſime, hiſtorien payen, devoit-il relever Euſebe? Eſt-ce que ſon but en écrivant ſon hiſtoire, a été de réfuter en tout l'hiſtorien de l'Egliſe? D'ailleurs ce qu'Euſebe a écrit de la *viſion* de Conſtantin, ſe trouve-t-il dans ſon hiſtoire eccléſiaſtique? Zoſime auroit dû auſſi réfuter ſur ce pié là, tout ce qui ſe trouve dans les autres panégyriques faits à l'honneur de Conſtantin.

Par quelle raiſon encore Julien devoit-il réfuter Euſebe? il n'a pas écrit l'hiſtoire, & on ne prouve pas qu'il ait lu le panégyrique qu'Euſebe a fait de Conſtantin; ſuppoſé qu'il l'ait lu, il faudroit faire voir qu'il l'a pris pour une hiſtoire, & non pour ce qu'il eſt véritablement un panégyrique. Julien n'a pas réfuté cette prétendue merveille, ſoit parce qu'elle lui étoit inconnue, ſoit parce qu'il n'a pas voulu s'en donner la peine, ou plutôt parce qu'il n'ajoutoit aucune foi à la *viſion*, comme il paroît par le changement qu'il fit au *labarum*.

Si Julien avoit cru que cette enſeigne militaire avoit eté ſur le modele d'un ſigne céleſte, & qu'elle avoit ſervi à Conſtantin à remporter tant de victoires, pourquoi ce prince, qui étoit ambitieux & avide de gloire, n'auroit-il pas conſervé le *labarum*, dont la vertu avoit été tant de fois éprouvée? Ne devoit-il pas craindre qu'en changeant un ſigne fait par ordre du ciel même, il n'éprouvât des diſgraces, & ne fût vaincu par ſes ennemis?

IV. Le ſavant doyen ſoutient que la vérité du fait en queſtion s'eſt conſervée en divers monumens: tels ſont les vers de Prudence qui ne parlent que du *labarum*.

L'arc de triomphe que le ſénat fit élever à Conſtantin après ſa victoire ſur Maxence, dans l'inſcription duquel il eſt parlé de l'inſpiration de la Divinité, ce qui néanmoins s'explique bien plus naturellement d'un ſonge que d'une apparition vue de jour.

La ſtatue de Conſtantin, dont l'inſcription, compoſée par ce prince même, porte que par ce ſigne ſalutaire, il a délivré la ville du joug de la tyrannie. Mais ni dans les vers de Prudence, ni ſur l'arc de triomphe, ni ſur la ſtatue, il n'eſt parlé du ſigne celéſte vu de jour; preuve évidente que dans ce tems-là Conſtantin ne ſe vantoit de rien de ſemblable: qu'il ne prétendoit que faire valoir une ruſe, un ſonge réel ou fictif, d'après lequel il ordonna qu'on fît le *labarum*. Il y a plus: ſi aux yeux de toute ſon armée Conſtantin a vu en plein jour un ſigne céleſte accompagné de caracteres lumineux & liſibles, d'où vient n'a-t-il pas gravé en termes clairs & précis une telle merveille ſur l'arc de triomphe, ou dans l'inſcription de la ſtatue? Ce prince ſi pieux, ſi reconnoiſſant, auroit-il négligé de tranſmettre ſur le marbre & ſur l'airain à la poſtérité un prodige atteſté par toute ſon armée?

V. Un autre argument que M. Abbadie preſſe, & ſur lequel il paroît faire beaucoup de fond, parce qu'il y revient ſous différens tours, eſt pris des vertus & des victoires continuelles de Conſtantin, qui depuis ce tems-là ne perdit aucune bataille, & ne trouva point d'ennemis qui lui réſiſtaſſent. Mais nous avons déjà répondu à tous les préjugés du doyen de Killalow ſur la gloire de Conſtantin, ſon mérite & ſes vertus.

Nous avons prouvé qu'il étoit de la politique de cet empereur de ſe conduire ainſi. Il fit ôter ſur les drapeaux les lettres initiales qui déſignoient le ſénat & le peuple romain, & fit mettre à la place le monogramme de Jéſus-Chriſt, parce qu'il portoit par ce moyen les derniers coups à l'autorité de la nation; Maxence lui-même jugea à-propos pendant quelque tems d'employer un pareil artifice. Nous avons vu que Conſtantin rapportoit tout à ſon intérêt, & qu'il ne craignoit pas beaucoup de ſe parjurer. Nous avons vu auſſi que malgré ſon monogramme & ſa *viſion*, la victoire lui fut fort diſputée dans les deux batailles qu'il livra à Licinius ſon beau-frere, & qu'il eut deux fois du deſſous en combattant les Byzantins; enfin quand nous ſuppoſerions (ce dont nous ne convenons point) que Conſtantin ait toujours été victorieux après l'apparition du ſigne céleſte, il ne s'enſuit point de-là, qu'il n'a pas inventé (pour encourager ſes troupes, & pour ſe concilier l'affection des chrétiens) le ſonge où il prétend avoir vu cette merveille.

On peut citer nombre d'impoſtures qui ont été couronnées d'heureux ſuccès; celle de Jeanne d'Arc ſurnommée la *pucelle d'Orléans*, n'étoit pas inconnue à M. Abbadie.

Cependant il s'écrie avec indignation: „ que nous „ devrions à la folie des fictions la ruine des idoles, „ & l'illumination des nations „? Et nous lui répondons, 1°. qu'on ne lit nulle part que les peuples ſe ſoient convertis en conſidération de cette apparition. Il eſt vrai que lorſque Conſtantin témoigna goûter le chriſtianiſme, nombre de perſonnes en firent profeſſion, ſoit par conviction, ſoit pour plaire à l'empereur, ou entraînées par ſon exemple. Si le ſigne céleſte a été vu de toute l'armée compoſée pour la plus grande partie de payens, d'où vient qu'un grand nombre des chefs & des ſoldats, ſinon toute l'armée, n'ont pas embraſſé la religion de Jeſus-Chriſt? 2°. Quand même un très-grand nombre de payens auroient en ce tems-là fait profeſſion de l'Evangile, ce qui pourtant n'eſt rapporté nulle part, il ne ſeroit pas ſurprenant que leur converſion fût dûe à l'artifice.

VI. Enfin M. Abbadie ſe perſuade que les prodiges qui rendirent inutiles les efforts de Julien pour le rétabliſſement du temple de Jéruſalem, forment un témoignage confirmatif de l'apparition du ſigne céleſte à Conſtantin.

Mais quand, pour abréger, nous accorderions au doyen de Killalow que les prodiges merveilleux qu'il a recueillis des hiſtoriens, ſont réellement arrivés lorſque les Juifs entreprirent de rebâtir le temple, quelle liaiſon ont ces prodiges avec le ſigne dont Conſtantin s'eſt vanté? De ce que le projet des Juifs favoriſés par Alypius d'Antioche, ami de Julien, pour rétablir leur temple, a échoué, s'enſuit-il qu'il faut admettre la vérité de la *viſion* du fils de Conſtance Chlore? Ces deux choſes n'ont aucune rapport enſemble, Jeſus-Chriſt a bien prédit la deſtruction entiere du temple de Jéruſalem, mais non pas la *viſion* de l'empereur Flav. Valer. Conſtantin.

Le P. de Grainville, après avoir défendu la vérité de la *viſion* de Conſtantin par les témoignages des hiſtoriens eccléſiaſtiques, remarque que l'empereur raconta l'hiſtoire de ſa *viſion* en préſence de pluſieurs évêques, qu'aucun auteur ancien ni moderne ne s'eſt inſcrit en faux contre cette *viſion*, & que pluſieurs inſcriptions antiques & des panégyriques anciens en font mention; mais il croit ſur-tout trouver des preuves inconteſtables de ce fait dans les médailles antiques.

Comme nous avons diſcuté déja les témoignages des hiſtoriens, des panégyriques & du conſentement général, nous nous bornerons ici à la preuve que le p. Grainville tire des médailles, & ſur laquelle roule principalement ſa diſſertation. Nous obſerverons ſeulement que nous ne connoiſſons aucun hiſtorien qui ait dit, comme le prétend ce jéſuite, que Conſtantin raconta l'hiſtoire de la viſion *en préſence de pluſieurs évêques*, parmi leſquels ſe trouvoit Euſebe; mais ſuppoſé que quelque auteur ancien l'ait dit, comment concilieroit-on ſon récit avec celui d'Euſebe même, qui nous aſſure que Conſtantin raconta cette hiſtoire à lui ſeul, après qu'il fut entré dans la familiarité de ce prince?

Les médailles que rapporte le p. Grainville, ſont deſtinées à prouver la vérité de ces trois choſes, qui ſont remarquables dans la *viſion*: 1°. la croix qui apparut à Conſtantin: 2°. l'aſſurance qu'on lui donna qu'il ſeroit vainqueur: 3°. le *labarum*, ou l'enſeigne qu'il eut ordre de faire avec le monogramme de Jeſus-Chriſt. Tout cela eſt exprimé, ſelon ce jéſuite, dans les médailles de Conſtantin & de ſa famille, dont les unes ſont dans les cabinets d'antiquaires, & les autres dans le livre du pere Banduri. Mais ces trois choſes ne prouvent pas le point en queſtion, que Conſtantin a vu en plein jour le ſigne de la croix avec cette inſcription: *vainquez par cela*. Ces trois choſes peuvent être vraies, en ſuppoſant que Conſtantin a eu une *viſion* en ſonge. Il y a plus, elles ne prouvent point même que l'empereur ait vu cette merveille en ſonge; tout ce que l'on peut en inférer, c'eſt que Conſtantin a voulu faire croire que Dieu lui avoit envoyé un ſonge extraordinaire, dans lequel il avoit eu une pareille *viſion*.

Nous avons démontré que Conſtantin étoit intéreſſé à inventer ce qui pouvoit inſpirer de la terreur à ſes ennemis, du courage à ſon armée, & lui concilier l'affection des chrétiens répandus dans l'empire. Nous avons fait voir auſſi que le ſerment de cet empereur n'eſt pas d'un grand poids; on ſent donc aiſément que les argumens tirés des médailles perdent toute leur force.

La premiere que cite le p. Grainville, eſt de petit bronze. On y voit la buſte de Conſtantin couronné de pierreries, avec ces mots: *Conſtantinus Max. Aug.* au revers, *gloria exercitus*, deux figures militaires debout, tenant d'une main un bouclier appuyé contre terre, & de l'autre une pique, entr'eux deux une croix aſſez grande. Cette croix eſt, ſelon le p. Grainville, celle que Conſtantin avoit apperçue dans le ciel; mais ne peut-ce pas être celle qu'il prétendoit avoir vue en ſonge?

La ſeconde médaille auſſi de petit bronze, repréſente le buſte de Conſtantin couvert d'un caſque, couronné de rayons, avec cette inſcription: *Imp. Conſtantinus Aug.* au revers, *Victoriæ lætæ Princ. Perp.* Deux victoires debout, ſoutenant ſur une eſpece d'autel, un bouclier, ſur lequel eſt une croix. Cette croix eſt encore, ſelon le ſavant p. Grainville, celle que Conſtantin avoit vue de jour, & à laquelle il étoit redevable des victoires qu'il remporta ſur Maxence. Mais ne peut on pas répondre que cette croix eſt une preuve que Conſtantin vouloit répandre par-tout le bruit de ſon prétendu ſonge? Ne pourroit-on pas conjecturer même que cette croix que déſigne le nombre de X. marque les vœux décennaux? Peut-être n'indique-t-elle que la valeur de la piece: ce qui pourtant n'eſt qu'une conjecture ſur laquelle nous n'inſiſtons pas, parce qu'on ne trouve point ce X: ſur les médailles de cuivre.

Il n'y a rien dans la troiſieme médaille qui mérite quelque attention, ni qui forme la moindre preuve.

La quatrieme encore de petit bronze, repréſente le buſte de Conſtantin avec un voile ſur la tête, & ces mots, *Divo Conſtantino P.* au revers, *Æterna Pietas*; une figure militaire debout un caſque ſur la tête, s'appuyant de la main droite ſur une pique, & tenant à la main gauche un globe, ſur lequel eſt le monogramme de Jeſus-Chriſt. Ici le p. Grainville fait diverſes remarques qui ne concluent rien ſur la queſtion dont il s'agit; il ſemble même qu'il ſe trompe en attribuant à Conſtantin la piété éternelle marquée ſur la médaille; c'eſt plutôt celle de ſes fils qui honoroient la mémoire de leur pere par cette monnoie.

Nous ne nous étendrons pas davantage ſur les médailles rapportées par le p. Grainville; c'eſt aſſez de dire qu'il n'en eſt aucune qui prouve ce qu'il falloit prouver; j'entends la réalité de la *viſion*, ou la réalité même du ſonge.

La diſſertation dont on vient de lire l'extrait, peut ſervir de modele dans toutes les diſcuſſions critiques de faits extraordinaires que rapportent les hiſtoriens. Ici la lumiere perce brillamment à-travers les nuages des préjugés; il faut que tout cede à ſon éclat. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*.)

VISIR GRAND, (*Hiſt. turq.*) premier miniſtre de la Porte ottomane; voici ce qu'en dit Tournefort.

Le ſultan met à la tête de ſes miniſtres d'état le *grand viſir*, qui eſt comme ſon lieutenant général, avec lequel il partage, ou plutôt à qui il laiſſe toute l'adminiſtration de l'empire. Non-ſeulement le *grand-viſir* eſt chargé des finances, des affaires étrangeres & du ſoin de rendre la juſtice pour les affaires civiles & criminelles, mais il a encore le département de la guerre & le commandement des armées. Un homme capable de ſoutenir dignement un ſi grand fardeau, eſt bien rare & bien extraordinaire. Cependant il s'en eſt trouvé qui ont rempli cette charge avec tant d'éclat, qu'ils ont fait l'admiration de leur ſiecle. Les Cuperlis pere & fils, ont triomphé dans la paix & dans la guerre, & par une politique preſque inconnue juſqu'alors, ils ſont morts tranquillement dans leurs lits.

Quand le ſultan nomme un *grand-viſir*, il lui met entre les mains le ſceau de l'empire, ſur lequel eſt gravé ſon nom; c'eſt la marque qui caractériſe le premier miniſtre; auſſi le porte-t-il toujours dans ſon ſein. Il expédie avec ce ſceau tous ſes ordres, ſans conſulter & ſans rendre compte à perſonne. Son pouvoir eſt ſans bornes, ſi ce n'eſt à l'égard des troupes, qu'il ne ſauroit faire punir ſans la participation de leurs chefs. A cela près, il faut s'adreſſer à lui pour toutes ſortes d'affaires, & en paſſer par ſon jugement. Il diſpoſe de tous les honneurs & de toutes les charges de l'empire, excepté de celles de judicature. L'entrée de ſon palais eſt libre à tout le monde, & il donne audience juſqu'au dernier des pauvres. Si quelqu'un pourtant croit qu'on lui ait fait quelque injuſtice criante, il peut ſe préſenter devant le grand-ſeigneur avec du feu ſur la tête, ou mettre ſa requête au haut d'un roſeau, & porter ſes plaintes à ſa hauteſſe.

Le *grand-viſir* ſoutient l'éclat de ſa charge avec beaucoup de magnificence; il a plus de deux mille officiers ou domeſtiques dans ſon palais, & ne ſe montre en public qu'avec un turban garni de deux aigrettes chargées de diamans & de pierreries; le harnois de ſon cheval eſt ſemé de rubis & de turquoiſes, la houſſe brodée d'or & de perles. Sa garde eſt compoſée d'environ quatre cens boſniens ou albanois, qui ont de paie depuis 12 juſqu'à 15 aſpres par jour; quelques-uns de ſes ſoldats l'accompagnent à pié quand il va au divan; mais quand il marche en campagne, ils ſont bien montés, & portent une lance, une épée, une hache & des piſtolets. On les appelle *délis*, c'eſt-à-dire, *fous*, à cauſe de leurs fanfaronades & de leur habit qui eſt ridicule; car ils ont un capot, comme les matelots.

La marche du *grand-viſir* eſt précédé par trois queues de cheval, terminées chacune par une pomme dorée: c'eſt le ſigne militaire des Ottomans qu'ils appellent *thou* ou *thouy*. On dit qu'un général de cette nation ne ſachant comment rallier ſes troupes, qui avoient perdu leurs étendards, s'aviſa de couper la queue d'un cheval, & de l'attacher au bout d'une lance; les ſoldats coururent à ce nouveau ſignal, & remporterent la victoire.

Quand le ſultan honore le *grand-viſir* du commandement d'une de ſes armées, il détache à la tête des troupes une des aigrettes de ſon turban, & la lui donne pour la placer ſur le ſien: ce n'eſt qu'après cette marque de diſtinction que l'armée le reconnoit pour général, & il a le pouvoir de conférer toutes les charges vacantes, même les vice-royautés & les gouvernemens, aux officiers qui ſervent ſous lui. Pendant la paix, quoique le ſultan diſpoſe des premiers emplois, le *grand-viſir* ne laiſſe pas de contribuer beaucoup à les faire donner à qui il veut; car il écrit au grand-ſeigneur, & reçoit ſa réponſe ſur le champ; c'eſt de cette maniere qu'il avance ſes créatures, ou qu'il ſe venge de ſes ennemis; il peut faire étrangler ceux-ci, ſur la ſimple relation qu'il fait à l'empereur de leur mauvaiſe conduite. Il va quelquefois dans la nuit viſiter les priſons, & mene toujours avec lui un bourreau pour faire mourir ceux qu'il juge coupables.

Quoique

Quoique les appointemens de la charge de *grand-viſir* ne ſoient que de quarante mille écus (monnoie de nos jours), il ne laiſſe pas de jouir d'un revenu immenſe. Il n'y a point d'officier dans ce vaſte empire qui ne lui faſſe des préſens conſidérables pour obtenir un emploi, ou pour ſe conſerver dans ſa charge: c'eſt une eſpece de tribut indiſpenſable.

Les plus grands ennemis du *grand-viſir* ſont ceux qui commandent dans le ſerrail après le ſultan, comme la ſultane mere, le chef des eunuques noirs & la ſultane favorite; car ces perſonnes ayant toujours en vue de vendre les premieres charges, & celle du *grand-viſir* étant la premiere de toutes, elles font obſerver juſqu'à ſes moindres geſtes; c'eſt ainſi qu'avec tout ſon crédit il eſt environné d'eſpions; & les puiſſances qui lui ſont oppoſées, ſoulevent quelquefois les gens de guerre, qui ſous prétexte de quelque mécontentement, demandent la tête ou la dépoſition du premier miniſtre; le ſultan pour lors retire ſon cachet, & l'envoie à celui qu'il honore de cette charge.

Ce premier miniſtre eſt donc à ſon tour obligé de faire de riches préſens pour ſe conſerver dans ſon poſte. Le grand-ſeigneur le ſuce continuellement, ſoit en l'honorant de quelques-unes de ſes viſites qu'il lui fait payer cher, ſoit en lui envoyant demander de tems-en tems des ſommes conſidérables. Auſſi le *viſir* met tout à l'enchere pour pouvoir fournir à tant de dépenſes.

Son palais eſt le marché où toutes les graces ſe vendent. Mais il y a de grandes meſures à garder dans ce commerce; car la Turquie eſt le pays du monde où la juſtice eſt ſouvent la mieux obſervée parmi les injuſtices.

Si le *grand-viſir* a le génie belliqueux, il y trouve mieux ſon compte que dans la paix. Quoique le commandement des armées l'éloigne de la cour; il a ſes penſionnaires qui agiſſent pour lui en ſon abſence; & la guerre avec les étrangers, pourvû qu'elle ne ſoit pas trop allumée, lui eſt plus favorable qu'une paix qui cauſeroit des troubles intérieurs. La milice s'occupe pour lors ſur les frontieres de l'empire; & la guerre ne lui permet pas de penſer à des ſoulevemens; car les eſprits les plus ambitieux cherchant à ſe diſtinguer par de grandes actions, meurent ſouvent dans le champ de Mars; d'ailleurs le miniſtre ne ſauroit mieux s'attirer l'eſtime des peuples qu'en combattant contre les infideles.

Après le *premier viſir*, il y en a ſix autres qu'on nomme ſimplement *viſirs*, *viſirs du banc* ou *du conſeil*, & *pachas à trois queues*, parce qu'on porte trois queues de cheval quand ils marchent, au lieu qu'on n'en porte qu'une devant les pachas ordinaires. Ces *viſirs* ſont des perſonnes ſages, éclairées, ſavantes dans la loi, qui aſſiſtent au divan; mais ils ne diſent leurs ſentimens ſur les affaires qu'on y traite, que lorſqu'ils en ſont requis par le *grand viſir*, qui appelle ſouvent auſſi dans le conſeil ſecret, les moufti & les calideſques ou intendans de juſtice. Les appointemens de ces *viſirs* ſont de deux mille écus par an. Le *grand-viſir* leur renvoie ordinairement les affaires de peu de conſéquence, de même qu'aux juges ordinaires; car comme il eſt l'interprete de la loi dans les choſes qui ne regardent pas la religion, il ne ſuit le plus ſouvent que ſon ſentiment, ſoit par vanité, ſoit pour faire ſentir ſon crédit. (*D. J.*)

VISITATION, ſ. f. (*Théologie.*) fête inſtituée en mémoire de la viſite que la ſainte Vierge rendit à ſainte Eliſabeth. Dès que l'ange Gabriel eut annoncé à la ſainte Vierge le myſtere de l'incarnation du Verbe divin, & lui eut révélé que ſainte Eliſabeth ſa couſine étoit groſſe de ſix mois; elle fut inſpirée d'aller voir cette parente, qui demeuroit avec Zacharie ſon mari, à Hébron, ville ſituée ſur une des montagnes de Juda, à vingt-cinq ou trente lieues de Nazareth. Marie partit le 26 Mars, & arriva le 30 à Hébron dans la maiſon de Zacharie. Eliſabeth n'eut pas plutot entendu ſa voix, qu'elle ſentit ſon enfant remuer dans ſon ſein. Elle lui dit: *vous êtes benie entre toutes les femmes, & le fruit de vos entrailles eſt beni*, & la congratula ſur ſon bonheur. Ce fut alors que Marie prononça ce cantique pieux que nous appellons *magnificat*. Après y avoir demeuré environ trois mois, elle retourna à Nazareth, un peu avant la naiſſance de ſaint Jean-Baptiſte. Il y a des auteurs qui tiennent que la ſainte Vierge aſſiſta aux couches de ſainte Eliſabeth. A l'égard de la fête, celui qui a penſé le premier à l'établir, a été S. Bonaventure, général de l'ordre de S. François, lequel en fit un decret dans un chapitre général tenu à Piſe l'an 1263, pour toutes les égliſes de ſon ordre. Depuis, le pape Urbain IV. étendit cette fête dans toute l'égliſe. Sa bulle qui eſt de l'an 1379, ne fut publiée que l'année ſuivante par Boniface IX. ſon ſucceſſeur. Le concile de Bâle commencé l'an 1431, l'a auſſi ordonnée, & a marqué ſon jour au 2 Juillet: ce qui a fait croire à quelques-uns que la ſainte Vierge ne partit de chez Zacharie que le lendemain de la circonciſion de S. Jean, qui fut le premier de Juillet, huit jours après ſa naiſſance. Il auroit été plus naturel de la placer, comme on a fait dans quelques égliſes, au 28 Mars, trois jours après l'annonciation. Chriſtophe de Caſtro, *vie de la ſainte Vierge*.

VISITATION, (*Hiſt. eccléſ.*) ordre de religieuſes, qui a été fondé par S. François de Sales & par la mere de Chantal. Au commencement ces religieuſes ne faiſoient que des vœux ſimples, dans le tems qu'elles habitoient la premiere maiſon de l'inſtitut à Annecy en Savoie. Depuis cette congrégation a été érigée en religion.

VISITATION, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt un ancien terme de palais uſité pour exprimer la viſite ou examen que les juges font d'un procès; préſentement on dit plus communément *viſite* que *viſitation*. *Voyez l'ordonnance criminelle, tit. XXIV. art.* 2. (*A*)

VISITATION, (*Commerce.*) c'eſt le droit que les maîtres & gardes, & les jurés des corps & communautés ont d'aller chez les marchands & maîtres de leur corps & communauté viſiter & examiner leurs poids, meſures, marchandiſes & ouvrages, pour, en cas de fraude ou de contravention aux ſtatuts & réglemens, en faire la ſaiſie & en obtenir la confiſcation des officiers de police, par-devant leſquels ils doivent ſe pourvoir & faire leur rapport dans les vingt-quatre heures.

Dans la communauté des maîtres corroyeurs de Paris, on appelle *jurés de la viſitation royale* les quatre grands jurés de cette communauté, & les quatre petits ſont nommés *jurés de la conſervation*. *Dict. de commerce*.

VISITE, ſ. f. (*Gramm.*) acte de civilité, qui conſiſte à marquer quelqu'intérêt à quelqu'un en ſe préſentant à ſa porte pour le voir. L'activité & l'ennui ont multiplié les *viſites* à l'infini. On ſe *viſite* pour quelque choſe que ce ſoit; & quand on n'a aucune raiſon de ſe *viſiter*, on ſe *viſite* pour rien. Faire une *viſite*, c'eſt fuir l'ennui de chez ſoi, pour aller chercher l'ennui d'un autre lieu.

VISITE, (*Juriſpr.*) ce terme a dans cette matiere pluſieurs ſignifications différentes, ſelon les objets auxquels la *viſite* s'applique.

La *viſite* ſe prend quelquefois pour le droit d'inſpection & de réformation qu'un ſupérieur a ſur ceux qui lui ſont ſoumis. Quelquefois on entend par *viſite* l'action même de *viſiter*, ou pour le procès-verbal qui contient la relation de ce qui s'eſt paſſé dans cette *viſite*.

VISITE DES ABBÉS, eſt celle que les abbés ont droit de faire dans les prieurés dépendans de leur abbaye. *Voyez* TABLE ABBATIALE. (*A*)

VISITE DES ARCHEVÊQUES ET EVÊQUES, eſt celle qu'ils ont droit de faire chacun dans les égliſes de leur diocèſe.

Ce droit eſt fondé ſur leur qualité de *premiers paſteurs*, & conſéquemment d'inſtitution divine.

Auſſi eſt-il impreſcriptible. Le concile de Ravenne tenu en 1314, prononce l'excommunication contre les perſonnes religieuſes ſéculieres, & l'interdit contre les égliſes qui, ſous prétexte de non-uſage & de preſcription, s'oppoſeront à la *viſite* de l'ordinaire. Innocent III. avoit déja décidé la même choſe en faveur de l'archevêque de Sens.

Il n'y a que les droits utiles dûs à l'évêque pour ſa *viſite*, qui ſoient ſujets à preſcription.

Les canons & les conciles impoſent aux évêques l'obligation de *viſiter* leur diocèſe; tels ſont les conciles de Meaux en 845, de Paris en 831, le troiſieme de Valence en 855.

Tous les ans ils doivent *viſiter* une partie de leur diocèſe. Le réglement de la chambre eccléſiaſtique de 1614 leur donnoit deux ou trois ans pour achever leur *viſite*; mais l'*ordonnance* de Blois veut qu'elle ſoit finie dans deux ans.

Il fut auſſi ordonné par la chambre eccléſiaſtique en 1614, que les évêques feroient leur *viſite* en perſon-

ſonne; mais l'édit de 1695 leur permet de faire *viſiter* par leurs archidiacres, ou autres perſonnes ayant droit ſous leur autorité, les endroits où ils ne pourront aller en perſonne.

Les bénéficiers doivent ſe trouver à leurs bénéfices lors de la *viſite*, à-moins de quelque empêchement légitime.

Lorſque l'évêque fait ſa *viſite* en perſonne, il doit avoir les honneurs du poile, qui doit être porté par les conſuls ou officiers de juſtice.

Les réguliers même exempts ſont tenus de le recevoir revêtus de ſurplis, portant la croix, l'eau-benite & le livre des évangiles, & le conduire proceſſionnellement au chœur, & recevoir ſa bénédiction, & lui rendre en tout l'honneur dû à ſa dignité.

L'objet de ces ſortes de *viſites* eſt afin que l'évêque introduiſe la foi orthodoxe dans toutes les égliſes de ſon diocèſe, en chaſſe les héréſies & les mauvaiſes mœurs, & que les peuples, par ſes exhortations, ſoient excités à la vertu & à la paix.

L'évêque ou autre perſonne envoyée de ſa part, ne peut demeurer plus d'un jour dans chaque lieu.

Il doit viſiter les égliſes, les vaſes ſacrés, le tabernacle, les autels, ſe faire rendre compte des revenus des fabriques; il peut prendre connoiſſance de l'état & entretien des hôpitaux, de l'entretien des égliſes & des réparations des presbyteres, de ce qui concerne les bancs & ſépultures, la réunion des égliſes ruinées aux paroiſſes, l'établiſſement d'un vicaire ou ſecondaire dans les lieux où cela peut être néceſſaire, l'établiſſement & la conduite des maîtres & maîtreſſes d'école; & ſi dans le cours de ſa *viſite* il trouve quelques abus à réformer, il a droit de correction & de réformation.

Toutes les égliſes paroiſſiales ou cures poſſédées par des ſéculiers ou réguliers, dépendantes des corps exempts ou non, même dans les monaſteres ou abbayes même chef-d'ordre, ſont ſujettes à la *viſite* de l'évêque diocéſain.

Il en eſt de même des cures où les chapitres prétendent avoir droit de *viſite*; celle-ci n'empêchant pas l'évêque de faire la ſienne.

Il peut de même viſiter tous les monaſteres, exempts ou non-exempts, toutes les chapelles & bénéfices, même les chapelles domeſtiques, pour voir ſi elles ſont tenues avec la décence néceſſaire.

Enfin les lieux mêmes qui ne ſont d'aucun diocèſe, ſont ſujets à la *viſite* de l'évêque le plus prochain.

Il eſt dû à l'évêque un droit de procuration pour ſa *viſite*. *Voyez* Procuration, *voyez* le *concile de Trente*, l'*ordonnance de Blois*, l'*édit de* 1695, les *mémoires du clergé*. (*A*)

Visite de l'archidiacre, eſt celle que l'archidiacre fait ſous l'autorité de l'évêque dans l'archidiaconé, ou partie du diocèſe ſur laquelle il eſt prépoſé.

L'uſage n'eſt pas uniforme au ſujet de ces ſortes de *viſites*; le concile de Trente ne maintient les archidiacres dans leur droit de *viſite* que dans les égliſes ſeulement où ils en ſont en poſſeſſion légitime, & à condition qu'ils feront leur *viſite* en perſonne.

Il y a cependant des diocèſes où ils ſont en poſſeſſion de commettre pour faire leurs *viſites* lorſqu'ils ont des empêchemens légitimes.

Ils ne peuvent au ſurplus faire leurs *viſites*, ou commettre quelqu'un pour les faire que du conſentement de l'évêque.

Les procès-verbaux de leurs *viſites* doivent être remis à l'évêque un mois après qu'elles ſont achevées, afin que l'évêque ordonne ſur iceux ce qu'il eſtimera néceſſaire.

Les marguilliers doivent préſenter leurs comptes au jour qui leur aura été indiqué par l'archidiacre quinze jours avant ſa *viſite*.

Il peut, dans le cours de ſa *viſite*, réduire les bancs & tombeaux élevés hors de terre, s'ils nuiſent au ſervice divin.

Les maîtres & maîtreſſes d'école ſont ſujets à être examinés par lui ſur le catéchiſme, il peut même les deſtituer s'il n'eſt pas ſatisfait de leur capacité & de leurs mœurs.

Mais il ne peut confier le ſoin des ames à perſonne ſans l'ordre exprès de l'évêque.

Il peut viſiter les égliſes paroiſſiales, même celles dont les curés ſont religieux, ou dans leſquelles les chapitres prétendent avoir droit de *viſite*, mais l'évêque a ſeul droit de viſiter celles qui ſont ſituées dans les monaſteres, commanderies & autres égliſes des religieux. *Voyez* le *concile de Trente*, l'*édit de* 1695, les *mémoires du clergé*, & *ci-devant* le *mot* Archidiacre.

Visite des églises, *voyez* Visite des archevêques.

Visite de l'évêque, *voyez ci-devant* Visite des Archevêques.

Visite d'experts, eſt l'examen que des experts font de quelque lieu ou de quelque ouvrage contentieux, pour en faire leur rapport & l'eſtimation de la choſe, ſi cette eſtimation eſt ordonnée. *Voy.* Experts, Estimation, Rapport.

Visite des gardes et jurés, eſt la deſcente & perquiſition que les gardes & jurés d'un corps de marchands ou artiſans font chez quelque maître du même état, pour vérifier les contraventions dans leſquelles il peut être tombé. *Voyez* Gardes & Jurés.

Visite des Hôpitaux, *voyez* Visite des Archevêques.

Visite de médecins et chirurgiens, eſt l'examen qu'un médecin ou chirurgien fait d'une perſonne pour reconnoître ſon état, & pour en faire leur rapport à la juſtice. *Voyez* Rapport.

Visite des prisons et prisonniers, eſt la ſéance que les juges tiennent en certains tems de l'année aux priſons, pour voir ſi elles ſont ſûres & ſaines, ſi les geoliers & guichetiers font leur devoir, & pour entendre les plaintes & requêtes des priſonniers. Les geoliers ſont auſſi obligés de viſiter tous les jours les priſonniers qui ſont aux cachots, & les procureurs du roi & ceux des ſeigneurs de viſiter les priſons une fois chaque ſemaine pour entendre les plaintes des priſonniers. *Voyez* Séance & Prison, Prisonnier.

Visite du procès, eſt l'examen que les juges font d'un procès à l'effet de le juger. (*A*)

VISITER, v. act. (*Gram.*) *voyez l'article* Visite.

Visiter, (*Critique ſacrée.*) ce mot ſe prend dans l'Ecriture en bonne & en mauvaiſe part. Dieu *viſite* les hommes de deux manieres, par les bienfaits & par les punitions; & c'eſt dans ce dernier ſens que ce terme eſt employé le plus communément, par exemple, *Exod. xx.* 5. *Lévit. xviij* 25. &c. (*D. J.*)

Visiter la lettre, v. act. (*Fonder. de caract.*) c'eſt après qu'on a tiré la lettre du moule où elle a été fondue, examiner ſi elle eſt parfaite, pour, ſi elle l'eſt, en rompre le jet, & la donner aux ouvriers & ouvrieres qui frottent & achevent les caracteres; ou ſi elle ne l'eſt pas, la mettre à la refonte. (*D. J.*)

VISITEUR, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt celui qui viſite une maiſon, un pays, ou quelque adminiſtration & régie particuliere, ſur leſquels il a inſpection.

Il y avoit anciennement des *viſiteurs* & regardeurs dans tous les arts & métiers, qui faiſoient au juge leur rapport des contraventions qu'ils avoient reconnues; ce ſont ceux qu'on appelle préſentement *gardes* ou *jurés*.

Les maîtres des ports & paſſages étoient appellés *viſiteurs des ports & paſſages*.

Il y avoit auſſi des *viſiteurs* & commiſſaires ſur le fait des aides, ſur le fait des gabelles, *&c.*

On appelle *viſiteur* dans les monaſteres celui qui a l'inſpection ſur pluſieurs maiſons d'un même ordre & que l'on y envoye pour voir ſi la diſcipline réguliere y eſt bien obſervée.

Le *viſiteur* général eſt celui qui a le département de viſiter toute une province, ou même l'ordre entier. *Voyez* Visite. (*A*)

Visiteur, (*Marine.*) c'eſt un officier établi dans un port, pour viſiter les marchandiſes des paſſagers, & pour obſerver l'arrivée & le départ des bâtimens dont il tient regiſtre. Il eſt obligé d'empêcher la ſortie des marchandiſes de contrebande, ſans un congé enregiſtré.

VISIVE, adj. f. dans la *Philoſophie ſcholaſtique* eſt un terme qu'on applique à la faculté de voir. *Voyez* Vision.

Les auteurs ne s'accordent point ſur le lieu où réſide la faculté *viſive*; quelques-uns prétendent que c'eſt dans la rétine, d'autres dans la choroïde, d'autres dans les nerfs optiques, d'autres, comme M. Newton, dans le lieu où les nerfs optiques ſe ren-con-

contrent avant que d'arriver au cerveau, & d'autres enfin dans le cerveau même. *Voyez* SENSATION & VISION. *Chambers*.

VISLIEZA, (*Géog. mod.*) ville de la petite Pologne, au palatinat de Sandomir, ſur la riviere de Nida, environ à moitié chemin entre Cracovie & Sandomir. Cette petite ville eſt le chef-lieu d'une châtellenie. (*D. J.*)

VISNAGE, (*Botan.*) nom vulgaire de l'eſpece de fenouil, nommé par Tournefort, *fœniculum annuum umbellâ contractâ, oblongâ*, *Voyez* FENOUIL, *Botan.* (*D. J.*)

VISO, (*Géog. mod.*) le mont *Viſo*, ou le mont *Viſoul* eſt une montagne du Piémont, dans la partie ſeptentrionale du marquiſat de Saluces. On la nommoit anciennement *Veſulus mons*, & quelques-uns la regardent comme la plus haute montagne des Alpes. Elle donne la naiſſance au Pô. (*D. J.*)

VISONTIUM, (*Géog. anc.*) nom commun à une ville de l'Eſpagne tarragonoiſe, & à une ville de la haute Pannonie. (*D. J.*)

VISORIUM, ſ. m. *terme d'Imprimerie*, s'entend d'une petite planche de bois amincie au rabot, large de trois doigts ſur la longueur d'un pié, & terminée à l'extrémité inférieure, en une eſpece de talon pris dans le même morceau; au bout de ce talon eſt une fiche de fer pointue qui lui ſert de pié ou de point d'appui, deſtinée à entrer dans différens trous faits ſur le rebord de la caſſe, où il ſe place à la volonté du compoſiteur. Le *viſorium* eſt ce qui porte la copie devant les yeux du compoſiteur; elle y eſt comme adoſſée & retenue par le ſecours des mordans, qui ſont deux petites tringles de bois fendu de long, à-peu-près dans toute leur longueur. *Voy.* MORDANT, & *nos Planches de l'Imprimerie, où l'une des fig.* eſt un carton de papier en pluſieurs doubles, dont on garnit le *viſorium* lorſque la quantité de copie eſt trop petite pour remplir le mordant; & l'autre fait voir le *viſorium* garni de copie, que deux mordans y aſſujettiſſent.

VISP LE, (*Géog. mod.*) riviere de Suiſſe, dans le haut-Valais; elle prend ſa ſource dans les montagnes aux confins du val d'Aoſte, & ſe jette dans le Rhône auprès d'un village auquel elle donne ſon nom. (*D. J.*)

VISPE, (*Géog. anc.*) ſelon quelques exemplaires de Tacite, *annal. l. XII.* & *Uſpe* ſelon d'autres. Ville du pays des Soraces, au voiſinage du boſphore de Thrace. Cet hiſtorien ajoute que c'étoit une place forte, tant par ſon enceinte que par ſes foſſés; d'eſpace en eſpace on y avoit élevé des tours plus hautes que les courtines. Les Romains aſſiſtés d'Ennones, roi des Adorſes, ayant pris les armes pour s'oppoſer aux progrès de Mithridate, ſe préſenterent devant la ville de *Viſpe*, & y donnerent un aſſaut où ils furent repouſſés. Le lendemain, comme ils l'attaquoient par eſcalade, les habitans envoyerent des députés qui demanderent la vie pour les perſonnes libres, & offrirent de donner dix mille eſclaves. Les aſſiégeans rejetterent ces conditions, parce qu'ils vouloient faire un exemple qui jettât la terreur dans les eſprits des revoltés. Cependant comme ils trouvoient de la cruauté à maſſacrer des gens qui ſe rendoient volontairement, & trop peu de ſévérité à mettre en priſon un ſi grand nombre de perſonnes, ils aimerent mieux uſer du droit des armes. Auſſitôt ils donnerent le ſignal aux troupes qui étoient déja dans les échelles, de faire main-baſſe ſur tout ce qu'ils rencontreroient. Ainſi fut ſaccagée cette malheureuſe ville, qui n'a pas ſans doute été repeuplée depuis, aucun autre auteur n'en faiſant mention. (*D. J.*)

VISQUEUX, ſe dit du ſang, des alimens, du chyle, *&c. Viſqueux*, c'eſt-à-dire *glutineux* ou *colant*, comme la glu, que les Latins nomment *viſcus*. *Voy.* GLU.

Les corps *viſqueux* ſont ceux qui ſont compoſés de parties tellement embarraſſées les unes dans les autres, qu'elles réſiſtent long-tems à une ſéparation entiere, & cedent plutôt à la violence qu'on leur fait, en s'étendant en tout ſens. *Voyez* PARTICULE & COHÉSION.

La trop grande viſcoſité des alimens, a de très-mauvais effets. Ainſi les farines non fermentées, les gelées, *&c.* des animaux, le fromage dur, le caillé trop preſſé, cauſent une peſanteur ſur l'eſtomac, produiſent des vents, des bâillemens, des crudités, des obſtructions dans les plus petits vaiſſeaux des inteſtins, *&c.* d'où s'enſuit l'inaction des inteſtins, l'enflure du ventre; & en conſéquence la viſcoſité du ſang à raiſon des particules *viſqueuſes* qui ſe réuniſſent; les obſtructions des glandes, la pâleur, la froideur, le tremblement, *&c.*

VISSIER, ſ. m. (*Marine.*) vieux mot; c'étoit une ſorte de vaiſſeau de tranſport, dont on ſe ſervoit en particulier pour le tranſport des chevaux. (*D. J.*)

VISSOGROD, *ou* VISCHGROD, (*Géog. mod.*) petite ville de la grande Pologne, dans le palatinat de Mazovie, aux confins de celui de Ploczko, ſur la Viſtule à la droite, & à ſix lieues de la ville de Ploczko. *Long.* 37. 40. *latit.* 52. 38. (*D. J.*)

VISTNOU, *ou* VISTNUM, ſ. m. (*Hiſt. mod. Mythol.*) c'eſt le nom que l'on donne dans la théologie des Bramines, à l'un des trois grands dieux de la premiere claſſe, qui ſont l'objet du culte des habitans de l'Indoſtan. Ces trois dieux ſont *Brama*, *Viſtnou* & *Ruddiren*. Suivant le védam, c'eſt-à-dire la bible des Indiens idolâtres, ces trois dieux ont été créés par le grand Dieu, ou par l'être ſuprème, pour être ſes miniſtres dans la nature. Brama a été chargé de la création des êtres; *Viſtnou* eſt chargé de la conſervation; & Ruddiren de la deſtruction. Malgré cela, il y a des ſectes qui donnent à *Viſtnou* la préférence ſur ſes deux confreres, & ils prétendent que Brama lui-même lui doit ſon exiſtence & a été créé par lui. Ils diſent que *Viſtnou* a diviſé les hommes en trois claſſes, les riches, les pauvres, & ceux qui ſont dans un état moyen; & que d'ailleurs il a créé pluſieurs mondes, qu'il a rempli d'eſprits, dont la fonction eſt de conſerver les êtres. Ils affirment que le védam, ou livre de la loi, n'a point été donné à Brama, comme prétendent les autres Indiens, mais que c'eſt *Viſtnou* qui l'a trouvé dans une coquille. Toutes ces importantes diſputes ont occaſionné des guerres fréquentes & cruelles, entre les différentes ſectes des Indiens, qui ne ſont pas plus diſpoſées que d'autres à ſe paſſer leurs opinions théologiques.

Les Indiens donnent un grand nombre de femmes à leur dieu *Viſtnou*, ſans compter mille concubines. Ses femmes les plus chéries ſont *Lechiſni*, qui eſt la Vénus indienne, & la déeſſe de la fortune, dont la fonction eſt de gratter la tête de ſon époux. La ſeconde eſt *Siri pagoda*, appellée auſſi *pumi divi*, la déeſſe du ciel, ſur les genoux de qui *Viſtnou* met ſes piés, qu'elle s'occupe à frotter avec ſes mains. On nous apprend que ce dieu a eu trois fils, *Kachen*, *Laven*, & *Varen*; ce dernier eſt provenu du ſang qui ſortit d'un doigt que *Viſtnou* s'eſt une fois coupé.

Ce dieu eſt ſur-tout fameux dans l'Indoſtan, par ſes incarnations qui ſont au nombre de dix, & qui renferment, dit-on, les principaux myſteres de la théologie des Bramines, & qu'ils ne communiquent point ni au peuple ni aux étrangers. Ils diſent que ce dieu s'eſt transformé 1°. en chien de mer; 2°. en tortue; 3°. en cochon; 4°. en un monſtre moitié homme & moitié lion; 5°. en mendiant; 6°. en un très-beau garçon appellé *Praſſaram* ou *parecha Rama*; 7°. il prit la figure de Ram qui déconfit un géant; 8°. ſous la figure de Kiſna, ou Kriſna; dans cet état il opéra des exploits merveilleux contre un grand nombre de géants, il détrôna des tyrans, rétablit de bons rois détrônés, & ſecourut les opprimés; après quoi il remonta au ciel avec ſes 16000 femmes. Les Indiens diſent que ſi toute la terre étoit de papier, elle ne pourroit contenir toute l'hiſtoire des grandes actions de *Viſtnou*, ſous la figure de Kiſna; 9°. il prit la forme de Bodha, qui, ſuivant les Banians, n'a ni pere ni mere, & qui ſe rend inviſible; lorſqu'il ſe montre il a quatre bras; on croit que c'eſt ce dieu qui eſt adoré ſous le nom de *Fo*, dans la Chine, & dans une grande partie de l'Aſie; 10°. la derniere transformation de *Viſtnou*, ſera ſous la forme d'un cheval aîlé, appellé *Kalenkin*, elle n'eſt point encore arrivée, & n'aura lieu qu'à la fin du monde.

Le dieu *Viſtnou* eſt le plus reſpecté dans le royaume de Carnato, au-lieu que Ram ou Brama eſt mis fort au-deſſus de lui, par les bramines de l'empire du Mogol; & Ruddiren eſt le premier des trois dieux, pour les Malabares. *Voyez* RAM & RUDDIREN.

Ceux qui voudront approfondir les myſteres de la religion indienne, & connoitre à fond l'hiſtoire de *Viſtnou*, n'auront qu'à conſulter l'*hiſtoire univerſelle* d'une ſociété de ſavans Anglois, *tom. VI. in-8°.*

VISTNOUVA, (*Hiſt. mod.*) on a vu dans l'article qui précéde, que les bramines ou prêtres ſont diviſés en pluſieurs ſectes, ſuivant les dieux à qui ils

don-

donnent le premier rang. Ceux qui regardent le dieu *Wiſtnou* comme la divinité ſuprème, s'appellent *Viſtnouvas*; leur ſecte ſe ſoudiviſe en deux, les uns ſe nomment *tadvadis*, diſputeurs, ou bien *madva-viſtnouva*, du nom de leur fondateur. Ils ſe font une marque blanche qui va du nés au front, ſur les temples, & ſur les omoplates; c'eſt ſelon eux, le ſigne de *Viſtnou*, & ils ſont convaincus que tant qu'ils le porteront, ni le diable, ni le juge des enfers n'auront aucun pouvoir ſur eux. Ces *tadvadis* ont un chef ou patriarche, qui réſide près de Paliacate ſur la côte de Coromandel, qui eſt obligé de garder le célibat, ſous peine de quitter ſon ordre.

La ſeconde ſecte de *viſtnouvas* s'appelle *romanouva viſtnouva*, ceux-ci ſe mettent la marque de l'Y grec ſur le front, faite avec de la craye; & ils ſe font une brûlure ſur les omoplates; ils ſont perſuadés que *Viſtnou* ne les punira d'aucun péché. Ces ſectaires, comme de raiſon, ſe croient infiniment plus parfaits que les *Tadvadis;* leur chef réſide à Karnate. Il n'eſt point permis à ces prêtres ni de faire le commerce, ni d'entrer dans des lieux de débauche, comme aux autres.

VISTRE, le, (*Géog. mod.*) riviere de France, dans le Languedoc, au diocèſe de Niſmes. Elle prend ſa ſource au pié de la Tourmagne, & ſe perd dans l'étang de Thau. ((*D. J.*)

VISTRIZA, la, (*Géog. mod.*) riviere de la Turquie européenne, dans le Coménolitari. Elle prend ſa ſource au mont du petit Dibra, traverſe preſque tout le Comménolitari, & ſe perd dans le Vardar, un peu au-deſſus de l'endroit où ce fleuve ſe jette dans le golfe Salonique. (*D. J.*)

VISTULA, (*Géog. anc.*) *Viſula*, *Viſtulus*, *Viſtla*, *Viſcla*, *Biſula*, car on trouve tous ces noms dans les auteurs, grand fleuve de l'Europe, & que les anciens ont pris pour la borne entre la Germanie & la Sarmatie. Ptolomée *l. II. c. xj.* dit que la ſource de ce fleuve, & ce fleuve même jusqu'à la mer, termine la Germanie du côté de l'orient; & dans un autre endroit, *l. III. c. v.* il donne la *Viſtule* pour le commencement de la Sarmatie européenne. Dans le pays ce fleuve eſt connu ſous le nom de *Weixel*, *Wieſſel*, ou *Weiſſel*, & en françois on l'appelle *la Viſtule*. *Voyez* Vistule. (*D. J.*)

VISTULE, la, (*Géog. mod.*) en allemand *Veiſſel* ou *Vieſſel*, en latin *Viſtula*, grand fleuve de l'Europe. Il prend ſa ſource dans la Moravie, au pié du mont Krapac, à douze ou quatorze lieues de Cracovie. Il traverſe la Pologne du midi au nord, ainſi que la Pruſſe-royale, & forme à ſix lieues de ſes embouchures l'île de Marienbourg; enfin il ſe jette dans la mer Baltique par trois ou quatre bouches différentes. Ce fleuve porte de fort grands bateaux, & reçoit dans ſon ſein le Rab, le Dona, la Visłok, la Sane, le Bouk, le Narew, la Prisla, *&c.* Cependant *la Viſtule* dans un cours de cent cinquante lieues de Pologne, n'a qu'un ſeul bon pont, qui eſt celui de la ville de Thorn, lequel eſt bâti ſur pilotis, ſans gardes-foux ni liaiſons dans une longueur de près de cinq cens pas. (*D. J.*)

VISUEL, adj. (*Opt.*) ſe dit de ce qui appartient à la vue ou à la faculté de voir.

Les rayons *viſuels* ſont des lignes de lumiere qu'on imagine venir de l'objet juſque dans l'œil. Les rayons *viſuels* ſont des lignes droites, car l'expérience prouve qu'on ne ſçauroit voir un objet dès qu'il y a entre cet objet & l'œil quelque corps opaque qui empêche les rayons de venir à nos yeux; & c'eſt en quoi la propagation de la lumiere differe de celle du ſon, car le ſon ſe tranſmet juſqu'à l'oreille par toutes ſortes de lignes, droites ou courbes, & malgré toutes ſortes d'obſtacles. *Voyez* Rayon.

Point viſuel, en Perſpective, eſt un point ſur la ligne horiſontale, & dans lequel les rayons *viſuels* s'uniſſent. *Voyez* Point & Perspective.

VISURGIS, (*Géog. anc.*) nom que les Latins & les Grecs ont donné à un fleuve de la Germanie, connu aujourd'hui ſous le nom de *Weſer*. Voyez ce *mot*.

Strabon l'appelle Βίσουργις. Ptolomée, *l. II. c. xj.* place ſon embouchure entre celle de l'Ems & celle de l'Elbe.

Velleïus Paterculus, *l. II. c. cv.* nous apprend que cette riviere devint célebre par la défaite de l'armée romaine ſur ſes bords. Pomponius Mela, *l. III. c. iij.* le compte au nombre des fleuves les plus conſidérables qui ſe jettent dans l'Océan. Pline, *l. IV. c. xiv.* dit qu'il faiſoit la ſéparation entre les Romains & les Chéruſques. (*D. J.*)

VITAL, le, adj. dans *l'économie animale*, eſt ce qui ſert principalement à produire ou à entretenir la vie dans le corps des animaux. *Voyez* Vie.

C'eſt ainſi que le cœur, le poumon, & le cerveau ſont appellés des parties *vitales*. *Voyez* Partie, Cœur, *&c.*

Fonctions ou *actions vitales*, ſont les opérations par leſquelles les parties *vitales* produiſent la vie, enſorte qu'elle ne peut ſubſiſter ſans elles. *Voyez* Action, Mouvement, *&c.*

Telle eſt l'action muſculaire du cœur, la ſecrétion qui ſe fait dans le cerveau, la reſpiration qui ſe fait par le moyen du poumon, la circulation du ſang dans les arteres & les veines, & des eſprits dans les nerfs. *Voyez* Cœur, Cerveau, Respiration, Circulation, *&c.*

Eſprits vitaux, ſont les parties les plus fines & les plus volatiles du ſang. *Voyez* Esprits, Sang, Chaleur, Flamme, *&c.*

VIT-COQ. *Voyez* Bécasse.

VITE, adj. (*Gram.*) léger, prompt, qui ſe meut avec célérité. *Voyez* Vîtesse.

Vîte, *en Muſique*, *preſto*, c'eſt le dernier degré du mouvement pour la promptitude, & qui n'a après lui que ſon ſuperlatif *preſtiſſimo*, très-vîte. (*S*)

VITELLIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans le Latium, au pays des Eſques, ſelon Tite-Live, *l. V. c. xxix.* qui dit: *Vitelliam coloniam romanam, in ſuo agro Aequi expugnant*. Suétone, *in Vitellio*, *ch. j.* nous apprend que, ſelon quelques-uns, cette ville tiroit ſon nom de la famille des Vitellius, qui demanderent à la défendre à leurs propres dépens, contre les efforts des Eques. Elle eſt miſe par Tite-Live, *l. II. c. xxxix.* au nombre des villes dont Coriolan s'empara. (*D. J.*)

VITELLIANI, ſ. m. pl. (*Hiſt anc.*) dans l'antiquité, c'étoit des eſpeces de tablettes ou de petits livres de poche, ſur leſquelles on avoit coutume d'écrire ſes penſées, ſes ſaillies & celles des autres, & ſouvent beaucoup de puérilités & d'impertinences; c'eſt à-peu-près ce que les Anglois appellent *trifle book* ou *livre de bagatelles*, & les François un *ſottiſier*. *Voyez* Martial, *l. XIV. épigr.* 8.

Quelques-uns prétendent que ce mot vient de *vitellus*, un jaune d'œuf, parce qu'on en frottoit les feuilles de ces tablettes, & d'autres le font venir du nom de *Vitellius* leur inventeur.

VITERBE, (*Géog. mod.*) en latin *Viterbo*, ville d'Italie, dans l'état de l'Egliſe, capitale du patrimoine de ſaint Pierre, à 30 milles au nord de la mer, & à 40 milles au couchant de Rome, au pié d'une haute montagne, que les Latins appelloient *Ciminius mons*.

Quoique *Viterbe* ſe vante d'être plus ancienne que Rome, c'eſt une ville moderne bâtie par Didier, dernier roi des Lombards, qui regna depuis 763 juſqu'en 774. Il la forma de quatre bourgs ou villages, & l'environna de murs; cette quadruple union fut d'abord appellée *Tetrapolis*, enſuite *Vitercinium*, & enfin *Viterbum*. Ainſi Cluvier s'eſt étrangement trompé quand il a imaginé que cette ville pourroit être le *fanum Volatumnæ* de Tite-Live.

Viterbe eſt grande, ſes rues ſont larges, bien pavées, & chargées d'égliſes, de chapelles, de couvens, & de monaſteres. On y compte à peine douze mille ames, & la ville en contiendroit trois fois davantage par ſon étendue.

Elle eſt partagée en ſeize paroiſſes, y compris la cathédrale, où l'on voit dans le goût gothique les tombeaux de Jean XXII. & d'Alexandre IV. Les fontaines publiques y ſont en grand nombre, & ſoigneuſement entretenues. L'évêche n'a été établi qu'à la fin du douzieme ſiecle, & ſe donne aujourd'hui à un cardinal.

Les environs de *Viterbe* ſont admirables par leur fertilité en vin, en toutes ſortes de grains & de légumes, en fruit de toute eſpece, en mûriers & en oliviers; tout le territoire eſt arroſé de petites rivieres poiſſonneuſes, enſorte qu'il ne manque rien à ce pays de ce qui ſert à la vie & à la délicateſſe.

On trouve au ſud-oueſt, environ à un mille de *Viterbe*, des eaux chaudes qu'on nommoit autrefois *aquæ caiæ;* ces eaux ſont ſi chaudes qu'elles cuiſent en un moment les œufs, les fruits, & les légumes qu'on y plonge. A la diſtance de deux milles de la

ville de *Viterbe* eſt le couvent de la Quercia, habité par une riche communauté de plus de ſoixante religieux. Le pendant de ce couvent eſt celui de Notre-Dame de Grade, qui appartient aux dominicains. *Long*. de *Viterbe* 29. 40. *lat*. 42. 21.

Les curieux peuvent conſulter ſur cette ville Baſſi Feliciano, *hiſtoria della città di Viterbo*, Romæ 1742, *in-fol. fig.*

Nannius (Jean) fameux jacobin, s'appelle ordinairement *Annius de Viterbe*, parce qu'il naquit en cette ville en 1432. Il a beaucoup fait parler de lui par l'édition de quelques auteurs fort anciens, dont les écrits paſſoient pour perdus. L'ouvrage d'Annius de *Viterbe* parut à Rome pour la premiere fois en 1498, & contient dix-ſept livres d'antiquités; mais on découvrit bien-tôt que le bon jacobin avoit publié pour vraies des pieces ſuppoſées. Onuphre Panvini, Goropius Becanus, Jean-Baptiſte Agucchi, Volaterranus, & autres auteurs l'ont démontré. Il mourut à Rome l'an 1502, âgé de 70 ans.

Latinus Latinius a imité l'exemple de ſon compatriote Annius, & il eſt en cela d'autant plus coupable qu'il n'a pas péché par ignorance, & qu'au contraire il avoit beaucoup d'érudition, comme il paroît par les ouvrages qu'il a mis au jour, & entre autres par ſa *bibliotheca ſacra & prophana*, publiée à Rome pour la ſeconde fois en 1667, *in-fol.* Il ſupprima tant qu'il lui fut poſſible tout ce qui n'étoit pas conforme à ſes opinions, & c'eſt ce qui ſe prouve par le retranchement qu'il a fait de l'épître de Firmilien de Céſarée dans l'édition des œuvres de ſaint Cyprien qu'a donnée Manuce. On l'aggrégea au nombre des ſavans qui travaillerent à la correction du decret de Gratien, & il employa pluſieurs années de ſuite à ce grand ouvrage. Il mourut en 1593, âgé de 80 ans. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VITESSE, ſ. f. (*Méchan.*) affection du mouvement, par laquelle un corps eſt capable de parcourir un certain eſpace en un certain tems. *V.* MOUVEMENT.

Léibnitz, Bernoulli, Wolfius, & les autres partiſans des *forces vives*, prétendent qu'on doit eſtimer la force d'un corps en mouvement, par le produit de la maſſe par le quarré de ſa *vîteſſe*; ceux qui n'ont pas admis le ſentiment de ces ſavans, veulent que la force ne ſoit autre choſe que la quantité de mouvement, ou le produit de la maſſe par la *vîteſſe*. *Voyez* FORCES VIVES.

La *vîteſſe* uniforme eſt celle qui fait parcourir au mobile des eſpaces égaux en tems égaux. *Voyez* UNIFORME. Il n'y a qu'un eſpace qui ne feroit aucune réſiſtance, dans lequel un mouvement parfaitement uniforme pût s'exécuter, de même qu'il n'y a qu'un tel eſpace dans lequel un mouvement perpétuel fût poſſible; car dans cet eſpace il ne ſe pourroit rien rencontrer qui pût accélérer ou retarder le mouvement des corps. L'inégalité ou la non uniformité de tous les mouvemens que nous connoiſſons, eſt une démonſtration contre le mouvement perpétuel méchanique, que tant de gens ont cherché; il eſt impoſſible, vû les pertes continuelles de forces que font les corps en mouvement, par la réſiſtance des milieux dans leſquels il ſe meuvent, le frottement de leurs parties, &c. Ainſi, afin qu'un mouvement perpétuel méchanique pût s'exécuter, il faudroit trouver un corps qui fût exempt de frottement, ou qui eût reçu du Créateur une force infinie, par laquelle il ſurmontât des réſiſtances à tous momens répétées. Au reſte, quoiqu'à parler exactement, il n'y ait point de mouvement parfaitement uniforme, cependant lorſqu'un corps ſe meut dans un eſpace qui ne réſiſte pas ſenſiblement, & que ce corps ne reçoit ni accélération ni retardement ſenſible, on conſidere ſon mouvement comme s'il étoit parfaitement uniforme. *M. Formey*.

La *vîteſſe* eſt conſiderée ou comme abſolue, ou comme rélative; la définition que nous avons donnée convient à la *vîteſſe* ſimple ou abſolue, celle par laquelle un certain eſpace eſt parcouru en un certain tems.

La *vîteſſe* propre ou abſolue d'un corps, eſt le rapport de l'eſpace qu'il parcourt, & du tems dans lequel il ſe meut. La *vîteſſe* reſpective eſt celle avec laquelle deux corps s'approchent ou s'éloignent l'un de l'autre d'un certain eſpace dans un tems déterminé, quelles que ſoient leurs *vîteſſes* abſolues. Ainſi la *vîteſſe* abolue eſt quelque choſe de poſitif; mais la *vîteſſe* reſpective n'eſt qu'une ſimple comparaiſon que l'eſprit fait de deux corps, ſelon qu'ils s'approchent ou s'éloignent plus l'un de l'autre. *M. Formey*.

La *vîteſſe* avec laquelle deux corps s'éloignent ou s'approchent l'un de l'autre, eſt leur *vîteſſe* relative, ou reſpective, ſoit que chacun de ces corps ſoit en mouvement, ſoit qu'il n'y en ait qu'un ſeul. Quoiqu'un corps ſoit en repos, on peut le regarder comme ayant une *vîteſſe* rélative par rapport à un autre corps ſuppoſé en mouvement; ſi deux corps, en une ſeconde, ſe trouvent plus proches qu'ils n'étoient de deux piés, leur *vîteſſe* reſpective ſera double de celle qu'auroient deux corps qui n'auroient fait dans le même tems qu'un pié l'un vers l'autre, le mouvement étant ſuppoſé uniforme.

Une *vîteſſe* non uniforme eſt celle qui reçoit quelque augmentation ou quelque diminution: un corps a une *vîteſſe* accélérée, lorſque quelque nouvelle force agit ſur lui, & augmente ſa *vîteſſe*. Il faut pour cet effet que la nouvelle force qui agit ſur lui, agiſſe en tout ou en partie dans la direction ſuivant laquelle le corps ſe meut déja.

La *vîteſſe* d'un corps eſt retardée, lorſque quelque force oppoſée à la ſienne lui ôte une partie de ſa *vîteſſe*.

La *vîteſſe* d'un corps eſt également ou inégalement accélérée, ſelon que la nouvelle force qui agit ſur lui, y agit également ou inégalement en tems égal; & elle eſt également ou inégalement retardée, ſelon que les pertes qu'il fait ſont égales ou inégales en tems égaux.

Vîteſſe des corps parcourans des lignes courbes. Suivant le ſyſtème de Galilée ſur la chute des corps, ſyſtème reçu aujourd'hui de tout le monde, la *vîteſſe* d'un corps qui tombe verticalement, eſt à chaque moment de ſa chute, proportionnelle à la racine de la hauteur d'où il eſt tombé. Après que Galilée eut découvert cette propoſition, il reconnut encore que ſi le corps tomboit le long d'un plain incliné, la *vîteſſe* ſeroit la même que s'il étoit tombé par la verticale qui meſure ſa hauteur, & il étendit la même concluſion juſqu'à l'aſſemblage de pluſieurs plans inclinés qui feroient entre eux des angles quelconques, en prétendant toujours que la *vîteſſe* à la fin de la chûte faite le long de ces différens plans, devoit être la même que s'il étoit tombé verticalement de la même hauteur.

Cette derniere concluſion a été admiſe par tous les mathématiciens, juſqu'en 1693, que M. Varignon en démontra la fauſſeté, en faiſant remarquer que le corps qui vient de parcourir le premier plan incliné, & qui arrive ſur le ſecond, le frappe avec une partie de la *vîteſſe* qui ſe trouve perdue, & l'empêche par conſéquent d'être dans le même cas que s'il étoit tombé par un ſeul plan incliné, qui n'auroit point eu de pli. M. Varignon après avoir relevé cette erreur, éclaircit la matiere de maniere à empêcher qu'on ne tombât dans l'erreur oppoſée, & à laquelle on étoit porté tout naturellement, qui étoit de croire que la chûte d'un corps le long d'une ligne courbe, c'eſt-à-dire le long d'une infinité de plans inclinés, ne pouvoit pas non plus produire des *vîteſſes* égales à celles d'un corps qui ſeroit tombé verticalement de la même hauteur. Pour montrer la différence de ces deux cas, il fit voir que quand les plans inclinés ſont enſemble des angles infiniment petits, ainſi qu'il arrive dans les courbes, la *vîteſſe* perdue à chacun de ces angles, eſt un infiniment petit du ſecond ordre, enſorte qu'après une infinité de ces chûtes, c'eſt-à-dire après la chûte entiere par la courbe, la *vîteſſe* perdue n'eſt plus qu'un infiniment petit du premier ordre, qu'on peut négliger, par conſéquent auprès d'une *vîteſſe* finie: on peut voir auſſi ſur ce ſujet notre *traité de dynamique*, premiere partie vers la fin.

De même qu'une équation entre deux variables, peut exprimer une courbe quelconque, dont les coordonnées ſont les variables de cette équation: on peut exprimer auſſi par les variables d'une équation, les différentes *vîteſſes* que deux forces produiroient ſéparément dans un même corps; & ſi ces forces ſont ſuppoſées agir parallelement aux deux lignes données de poſition, ſur leſquelles on ſuppoſe priſes ces variables, la courbe exprimée par l'équation ſera alors celle que le corps décrit, en vertu de deux forces combinées enſemble. Si par exemple on ſuppoſe que l'une des forces eſt la gravité, & que l'autre ne ſoit qu'une premiere impulſion finie à laquelle ne ſuccede aucune accélération, la courbe ayant des ordonnées

nées proportionnelles aux racines des abſciſes, ſera une parabole, *Voyez* PARABOLE.

Pour meſurer une *viteſſe* quelconque, d'une maniere conſtante qui puiſſe ſervir à la comparer à toute autre *viteſſe*, on prend le quotient de l'eſpace par le tems, ſuppoſant que cet eſpace ſoit parcouru, en vertu de cette *viteſſe* ſuppoſée conſtante. Si par exemple un corps, avec ſa *viteſſe* actuelle, pouvoit parcourir 80 piés en 40 ſecondes de tems, on auroit $\frac{80}{40}$, ou 2, pour exprimer ſa *viteſſe*, enſorte que ſi on comparoît cette *viteſſe* à celle d'un autre corps qui feroit 90 piés en 3 ſecondes, comme on trouveroit de la même maniere $\frac{90}{3}$ ou 3, pour cette nouvelle *viteſſe*, on reconnoîtroit par ce moyen que le rapport de ces *viteſſes* eſt celui de 2 à 3.

$ſ$ étant en général l'eſpace, & t le tems, $\frac{ſ}{t}$ eſt la *viteſſe*; pourvu que le mouvement ſoit uniforme: on peut faire une objection aſſez fondée ſur cette meſure de la *viteſſe*: on dira que l'eſpace & le tems ſont deux quantités hétérogenes, qui ne peuvent être comparées, & qu'on n'a point une idée claire du quotient $\frac{ſ}{t}$; à cela il faut répondre que cette expreſſion de la *viteſſe* ne ſignifie autre choſe, ſinon que les *viteſſes* de deux corps ſont toujours entr'elles comme les quotiens des eſpaces diviſés par les tems, pourvus que l'on repréſente les eſpaces & les tems par des nombres abſtraits qui aient entr'eux le même rapport que ces eſpaces & que ces tems. *Voy.* la fin de l'*article* EQUATION.

Si le mouvement eſt variable, on le ſuppoſe conſtant pendant la deſcription d'une partie infiniment petite $dſ$ de l'eſpace, & on exprime alors la *viteſſe* par $dſ, dt$. *Voyez* MOUVEMENT.

VITESSE *circulaire*. *Voyez* CIRCULAIRE.

VITESSE *du ſon*, *de la lumiere*, *du vent*, *&c. Voy.* SON, LUMIERE, VENT, *&c.*

VITESSE, (*Hidraul*). *Voyez* DÉPENSE, FORCE.

VITEX, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, qui a deux levres & dont la partie poſtérieure eſt alongée en forme de tuyau; le piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & il devient dans la ſuite un fruit preſque ſphérique, qui eſt diviſé en quatre loges, & qui renferme des ſemences oblongues. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

VITIA, (*Géog. anc.*) contrée de la Médie, ou du moins voiſine de la mer Caſpienne & de l'Arménie, ſelon Strabon, *l. II. p.* 508. Cette contrée avoit une ville du même nom, que bâtirent les Æniancs de Theſſalie. (*D. J.*)

VITILO, VITOLO, *ou* VITULO, (*Géog. mod.*) ville de la Morée, dans le Brazzo-di-Maina, à l'embouchure de la riviere de même nom, au fond d'un port ou petit golfe qui fait partie de celui de Coron. Sophien croit que c'eſt la ville *Bithylæ* des anciens. (*D. J.*)

VITILO *le*, *Vitolo*, ou *Vitulo*, (*Géogr. mod.*) riviere de la Morée, dans le Brazzo-di-Maina. Cette petite riviere ſe jette dans la mer de Sapienza, où elle forme un port auquel elle donne ſon nom.

VITIS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans la Ciſpadane. Pline, *l. III. c. xv.* le met entre le *Sapis* & l'*Anemo*, au voiſinage de Ravenne. C'eſt le même fleuve que Tite-Live, *l. V. c. xxxv.* nomme *Utens*, & qu'il donne pour borne aux Sénones du côté du nord, *Tum Senones recentiſſimi advenarum ab* Utente *flumine ad Æſim fines habuere*. Cluvier & Cellarius prétendent qu'il faut lire *Utens* dans Pline, au-lieu de *Vitis*. Le nom moderne de ce fleuve eſt *Bevano*, ſelon le pere Hardouin. (*D. J.*)

VITODURUM, ou *VITUDORUM*, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule belgique, dans l'Helvétie, ſelon la table de Peutinger. C'eſt *Winterthous*. (*D. J.*)

VITRAGE, ſ. m. (*Vitrer.*) nom général de toutes les vitres d'un bâtiment. (*D. J.*)

VITRAIL, ſ. m. (*Archit.*) grande fenêtre d'une égliſe, ou d'une baſilique, avec des croiſillons de pierre ou de fer. (*D. J.*)

VITRES, ſ. f. (*Vitrer.*) verre que l'on met aux croiſées, chaſſis, *&c.* pour laiſſer le paſſage à la lumiere. Les *vitres*, ou le vitrage, ſont des panneaux de pieces de verre miſes par compartimens, & ont différentes formes.

L'uſage des *vitres* eſt fort poſtérieur à la découverte du verre. Selon M. Félibien, du tems de Pompée, Marcellus Scaurus fit faire de verre une partie de la ſcène de ce ſuperbe théatre qui fut élevé dans Rome pour le divertiſſement du peuple, & il n'y avoit cependant point alors de *vitres* aux fenêtres des bâtimens. Les perſonnes les plus riches fermoient les ouvertures par leſquelles elles recevoient le jour, avec des pierres tranſparentes, comme les agates, l'albâtre, *&c.* & les pauvres étoient expoſés aux incommodités du froid & du vent.

On ne ſait pas quel eſt celui qui fit connoître la maniere d'employer le verre au-lieu des pierres tranſparentes; mais l'hiſtoire nous apprend que les premieres *vitres* furent de petites pieces rondes, que l'on aſſembloit avec des morceaux de plomb refendus de deux côtés, afin d'empêcher que le vent ni l'eau ne puſſent paſſer. On employa après cet heureux eſſai, des verres de différentes couleurs, que les verriers ſavoient colorier, & les rangea par compartimens. Les ſuccès donnant de l'eſſor à l'imagination, on tâcha de repréſenter ſur les *vitres* toute ſorte de figures, & même des hiſtoires entieres: ce qui s'exécuta d'abord ſur du verre blanc, avec des couleurs à la colle; mais les injures de l'air ayant détruit cet ouvrage, on découvrit d'autres moyens. *Voyez* PEINTURE *ſur verre*. (*D. J.*)

VITRE, (*Hiſt. des inventions.*) les vitres ne furent inventées que vers le ſiecle de Théodoſe ſurnommé le grand; & c'eſt S. Jérôme, à ce que penſe le pere Montfaucon, qui en parle le premier. Avant le regne de ce prince, on ne s'étoit point encore aviſé d'employer le verre au vitrage. Séneque dit que ce fut de ſon tems qu'on commença de mettre aux fenêtres des pierres tranſparentes. On en fit venir de différens pays, & l'on tailloit celles qui fourniſſoient un plus grand jour. Pline le jeune s'en ſervoit auſſi pour le même uſage. Cependant, quoi de plus aiſé à des gens qui depuis ſi long-tems employoient le verre à tant de choſes, que de s'en ſervir auſſi pour jouir, à l'abri des injures de l'air, de la clarté du jour, ſans perdre la vue des objets même les plus éloignés? (*D. J.*)

VITRES, *peintres ſur des*, (*Peinture.*) la peinture ſur les vitraux des égliſes & des palais, ayant été autres fois beaucoup d'uſage, cet art produiſit pluſieurs artiſtes qui s'y diſtinguerent. Couſin (Jean), né à Soucy près de Sens, ſur la fin du ſeizieme ſiecle, eſt le plus ancien peintre françois qui ſe ſoit fait quelque réputation en ce genre. C'eſt lui qui a peint les *vitres* de la ſainte Chapelle de Vincennes ſur les deſſeins de Raphaël; il a peint auſſi ſur les *vitres* du chœur de S. Gervais à Paris, le martyre de S. Laurent, la Samaritaine, & le paralytique. Deſangives a encore mieux réuſſi que Couſin. Mais les peintres flamands & hollandois l'emportent ſur ceux de tous les autres pays, & l'on peut dire que l'égliſe de Tergaw en particulier, fournit des morceaux excellens en ce genre. Quant à ce qui regarde l'opération de cette peinture entierement abandonnée, *voyez* PEINTURE *ſur verre*. (*D. J.*)

VITRÉ, (*Géog. mod.*) ville de France, dans la Bretagne, ſur la droite de la Vilaine, à 6 lieues au nord-eſt de Rennes, à 25 au nord de Nantes, & à 22 au ſud-oueſt de Saint-Malo. C'eſt la ſeconde ville du diocèſe de Rennes. Elle députe aux états de la province, qui s'y ſont même quelquefois aſſemblés. Il s'y fait un aſſez bon commerce de toiles crues, de bas, & de gants de fil. *Longitude* 16. 22. *latitude* 48. 12.

Argentré (Bertrand d'), hiſtorien & juriſconſulte du xvij. ſiecle, étoit d'une ancienne nobleſſe de Bretagne. On a de lui une hiſtoire de Bretagne, & des commentaires eſtimés ſur la coutume de cette province. Il mourut en 1690, à 71 ans. (*D. J.*)

VITRÉE, adj. *en Anatomie*, eſt le nom que l'on donne à la troiſieme humeur de l'œil, parce qu'elle reſſemble à du verre fondu. *Voyez* HUMEUR, & ŒIL.

Elle eſt placée au deſſous du cryſtallin, dont la configuration rend concave ſa partie antérieure. *Voy.* CRYSTALLIN.

Pour ce qui eſt de la fonction de l'humeur *vitrée*. *Voyez* VISION.

Quelques auteurs appellent auſſi les tuniques ou membranes qui contiennent cette humeur, *tuniques vitrées*.

VITRERIE, ſ. f. (*Art méchanique.*) tout ce qui appartient à l'art d'employer le verre. Quoique l'invention du verre ſoit très-ancienne, & qu'il y ait long-tems qu'on en fait de très-beaux ouvrages, l'art néan-

néanmoins de l'employer aux vitres n'eſt venu que long-tems après, & on peut le conſidérer comme une invention des derniers ſiecles. Il eſt vrai que du tems de Pompée, Marcus Scaurus fit faire de verre une partie de la ſcène de ce théatre magnifique qui fut élevé dans Rome pour le divertiſſement du peuple. Cependant il n'y avoit point alors de vitres aux fenêtres des bâtimens. Si les plus grands ſeigneurs & les perſonnes les plus riches vouloient avoir des lieux bien clos, comme doivent être les bains, les étuves, & quelques autres endroits, dans leſquels, ſans être incommodés du froid & du vent, la lumiere pût entrer, l'on fermoit les ouvertures avec des pierres tranſparentes, telles que ſont les agates, l'albâtre, & d'autres pierres délicatement travaillées. Mais enſuite ayant connu l'utilité du verre pour un tel uſage, l'on s'en eſt ſervi au-lieu de ces ſortes de pierres; faiſant d'abord de petites pieces rondes, appellées *cives*, que l'on voit encore dans certains endroits, leſquelles on aſſembloit avec de morceaux de plomb refendus des deux côtés, pour empêcher l'eau & le vent d'entrer, & voilà comment les premieres vitres ont été faites. *Voyez* tout ce qui concerne les vitres aux lettres de différens inſtrumens qui ſervent à leur conſtructions. Pour la peinture ſur le verre, *voyez* l'*article général de la fabrique du* VERRE.

VITRESCIBILITÉ, ſ. f. (*Chimie.*) c'eſt la propriété que quelques ſubſtances ont de ſe fondre par l'action du feu, & de ſe réduire en verre. Suivant Becher, cette propriété de certains corps vient d'une qualité inhérente & eſſentielle à la terre dont ces corps ſont compoſés, & que pour cette raiſon il appelle *terre vitreſcible*.

C'eſt ſuivant ce grand chimiſte cette terre qui domine dans les ſels, dans les pierres; elle ſe trouve auſſi en différentes proportions dans les métaux où elle eſt combinée avec la terre mercurielle & la terre inflammable. *Voyez* MÉTAUX *&* TERRES.

Quoi qu'il en ſoit de cette théorie, la *vitreſcibilité* eſt une qualité relative dans les terres & les pierres; elle dépend du degré de chaleur que l'on applique aux corps que l'on veut vitrifier, & il n'en eſt point qui ne ſoient vitreſcibles, lorſqu'on les expoſe au feu ſolaire concentré par un miroir ardent. *Voyez* l'*article* MIROIR ARDENT.

Un phénomene remarquable, c'eſt que le diamant fait une exception à cette regle, & le miroir ardent le diſſipe totalement en fumée. *Voy.* l'*article* PIERRES PRÉCIEUSES.

Quoique le feu du ſoleil parvienne à vitrifier plus ou moins promptement toutes les terres, pierres & ſubſtances minérales, on peut pourtant regarder la *vitréſcibilité* comme un caractere diſtinctif de quelques-unes de ces ſubſtances, en tant qu'il y en a que le feu ordinaire que l'on emploie dans les analyſes de la chimie réduit très-promptement en verre, tandis qu'il y en a d'autres ſur leſquelles ce même feu ne produit point d'altération, telles que ſont les pierres apyres, le talc, l'amianthe, *&c.* D'autres ſubſtances ſont calcinées, atténuées & diviſées par le même feu; ce ſont les ſubſtances calcaires, telle que la pierre à chaux, le marbre, *&c.* ainſi relativement au feu ordinaire on pourra diviſer les ſubſtances du regne minéral en calcaires, en vitrifiables ou vitriſcibles, & en apyres ou réfractaires.

VITRI *ou* VITRY, (*Géog mod.*) en latin du moyen âge *Vitriacum*, *Victriacum*, mot qui vient de quelque verrerie, de quelque victoire, ou peut-être de ce que la légion romaine dite *victrix*, a demeuré en garniſon dans les endroits des Gaules nommés depuis *Vitri*. Quoi qu'il en ſoit, ces divers lieux ſont ou des villes, ou des bourgades, ou des villages, ou des châteaux.

Vitry-le-François eſt aujourd'hui la ſeule ville du nom de *Vitry*.

Vitry-le-Brûlé, dont nous parlerons, n'eſt plus qu'un village.

Vitry-ſur-la-Scarpe, eſt une bourgade à deux lieues de Donai, connue pour avoir été le ſéjour de quelques princes de la premiere race des rois de France. Il y a deux châteaux du nom de *Vitry*, l'un dans la forêt d'Orléans, dont quelques anciens monumens de l'hiſtoire de France font mention; l'autre eſt dans la forêt de Biere en Gatinois; & c'eſt ici que mourut Henri I. roi de France, en 1060, âgé de 55 ans, ſans avoir rien fait de mémorable. On ſait que c'eſt ſous ſon regne que commença la premiere maiſon de Bourgogne, la maiſon de Lorraine d'aujourd'hui dans la perſonne de Gèrard d'Alſace, & la maiſon de Savoie dans Humbert *aux blanches mains*, comte de Maurienne. Le château de Fontainebleau eſt vraiſſemblablement élevé ſur les ruines de celui de *Vitry* dont nous parlons. (*D. J.*)

VITRI-LE-BRÛLÉ, (*Géog. mod.*) ancienne ville, & à préſent village de France dans la Champagne, ſitué ſur la riviere de Saulx, à demi-lieue de *Vitry*-le-François. Elle portoit le titre de *comté*, & les comtes du Perthois y faiſoient leur réſidence. L'égliſe paroiſſiale a été bâtie, ſelon les uns, par le roi Robert, & ſelon les autres par les comtes de Champagne, qui furent vaſſaux des archevêques de Rheims pour *Vitry*, ainſi que pour d'autres lieux.

Louis le Jeune étant en guerre contre Thibaud, prit *Vitry*; ſes ſoldats mirent le feu à l'égliſe, qui fut conſumée, & dans laquelle treize cens perſonnes innocentes périrent d'une maniere affreuſe, dit Mezerai; c'eſt à cauſe de cette déſolation que *Vitri* fut nommé *le Brûlé*. Louis le Jeune en ayant eu la conſcience bourrelée, S. Bernard lui preſcrivit une croiſade pour pénitence, *tantum religio*....

La ville de *Vitri* étoit deſtinée à périr cruellement par le feu. Elle fut en partie incendiée par Jean de Luxembourg, & totalement brûlée par Charles-quint en 1544. François I. la fit rebâtir à une demi-lieue plus loin ſur la Marne, au village de Montcontour, & cette nouvelle ville prit le nom de *Vitri*-le-François. *Voyez en l'article*. (*D. J.*)

VITRI LE-FRANÇOIS, (*Géog. mod.*) ville de France, dans la Champagne, ſur la droite de la Marne, à 6 lieues au ſud-eſt de Châlons, à 12 au couchant de Bar-le-Duc, & à 46 au levant de Paris. *Long.* 22. 16. *lat.* 48. 39.

On appelle cette ville *Vitri-le François*, en latin barbare *Victoriacum Franciſci I.* parce que François I. la fit bâtir, & lui donna ſon nom & ſa deviſe, après le ſaccagement de *Vitri*-le-Brûlé, ou *Vitri* en Pertois, par les troupes de Charles-quint, en 1544. François I. y transfera les juriſdictions qui étoient dans l'autre. Henri II. y fit élever ſur le grande place le palais dans lequel leſdites juriſdictions tiennent leurs ſéances

Cette ville eſt aujourd'hui très-peuplée, & fait un gros commerce en grains; ſes places ſont aſſez belles, quoique les maiſons n'y ſoient que de bois. Elle a pour ſa défenſe huit baſtions ſans maçonnerie, mais entourés de foſſés d'eau vive.

Il y a à *Vitri* un chapitre de fondation royale, un collége des peres de la doctrine chrétienne, deux hôpitaux, un couvent de minimes, un autre de récollets, & des religieuſes de la congrégation.

Cette ville a auſſi un bailliage, un préſidial créé en 1551, & régi par ſa coutume particuliere, un maître des eaux & forêts, un grenier à ſel, & une châtellenie pour les domaines du roi

Mais la principale gloire de *Vitri-le François* eſt d'avoir donné naiſſance, en 1667, à M. Moivre (Abraham). Il entrevit de bonne heure les charmes des mathématiques, & en fit ſon étude favorite. Il eut pour maître à Paris le célebre Ozanam, avec lequel il lut non-ſeulement les livres d'Euclide, qui lui parurent trop difficiles à entendre ſans le ſecours d'un maître, mais encore les ſphériques de Théodoſe.

La révocation de l'édit de Nantes obligea M. Moivre à changer de religion ou de pays. Il opta ſans balancer pour ce dernier parti, & paſſa en Angleterre, comptant, avec raiſon, ſur ſes talens, & croyant cependant encore trop légerement avoir atteint le ſommet des mathématiques. Il en fut bientôt & bien ſingulierement déſabuſé.

Le hazard le conduiſit chez le lord Devonshire, dans le moment où M. Newton venoit de laiſſer à ce ſeigneur un exemplaire de ſes *principes*. Le jeune mathématicien ouvrit le livre, & ſéduit par la ſimplicité apparente de l'ouvrage, ſe perſuada qu'il alloit l'entendre ſans difficulté; mais il fut bien ſurpris de le trouver hors de la portée de ſes connoiſſances, & de ſe voir obligé de convenir, que ce qu'il avoit pris pour le faîte des mathématiques, n'étoit que l'entrée d'une longue & pénible carriere qui lui reſtoit à parcourir. Il ſe procura promptement ce beau livre, & comme les leçons qu'il étoit obligé de donner l'engageoient à des courſes preſque continuelles il en déchira les feuillets pour les porter dans ſa poche, & les étudier dans les intervalles de ſes travaux,

De quelque façon qu'il s'y fût pris, il n'auroit jamais pu offrir à Newton un hommage plus digne, ni plus flatteur, que celui qu'il lui rendoit en déchirant ainſi ſes ouvrages.

M. Moivre parcourut toute la géométrie de l'infini avec la même facilité & la même rapidité, qu'il avoit parcouru la géométrie élémentaire; il fut bien-tôt en état de figurer avec les plus illuſtres mathématiciens de l'Europe; & par un grand bonheur, il devint ami de M. Newton même.

En 1697, il communiqua à la Société royale, une méthode pour élever ou pour abaiſſer un multinome infini à quelque puiſſance que ce ſoit, d'où il tira depuis une méthode de retourner les ſuites, c'eſt-à-dire d'exprimer la valeur d'une des inconnues par une nouvelle ſuite, composée des puiſſances de la premiere. Ces ouvrages lui procurerent ſur le champ une place dans la Société.

Il avoit donné en 1707 différentes formules pour réſoudre, à la maniere de Cardan, un grand nombre d'équations, où l'inconnue n'a que des puiſſances impaires; ces formules étoient déduites de la conſidération des ſecteurs hyperboliques, & comme l'équation de l'hyperbole ne differe que par les ſignes de celle du cercle, il appliqua les mêmes formules aux arcs du cercle; par ce ſecours, & celui de certaines ſuites, il réſolut des problèmes qu'il n'eût oſé tenter ſans cela. Ces ſuccès lui attirerent les plus grands éloges de la part de M. Bernouilli & de M. Leibnitz.

M de Montmort ayant publié ſon analyſe des jeux de hazard, on propoſa à M. Moivre quelques problèmes plus difficiles & plus généraux, qu'aucun de ceux qui s'y rencontrent: comme il étoit dépuis long-tems au fait de la doctrine, des ſuites & des combinaiſons, il n'eut aucune peine à les réſoudre, mais il fit plus, il multiplia ſes recherches, & trouva ſes ſolutions & la route qu'il avoit priſe ſi différentes de celles de M. de Montmort, qu'il ne craignit point qu'on pût l'accuſer de plagiat; auſſi de l'aveu de la Société royale qui en porta le même jugement, ſon ouvrage fut imprimé dans les tranſactions Philoſophiques, ſous le titre de *menſure ſortis*.

M. Moivre donna depuis deux éditions angloiſes de ſon ouvrage, dans leſquelles il renchérit beaucoup ſur les précédentes; la ſeconde ſur-tout qui parut en 1738, eſt précédée d'une introduction qui contient les principes généraux de la maniere d'appliquer le calcul au hazard; il y indique le fondement de ſes méthodes, & la nature des ſuites qu'il nomme *récurrentes*, dans leſquelles chacun des termes a un rapport fixe avec quelques-uns des précédens; & comme elles ſe diviſent toujours en un certain nombre de progreſſions géométriques, elles ſont toujours auſſi facilement ſommables.

Les recherches de M. Moivre ſur les jeux de hazard, l'avoient tourné du côté des probabilités: il continua de travailler ſur ce ſujet, & réſolut la queſtion ſuivante: „ ſi le nombre des obſervations ſur „ les événemens fortuits peut être aſſez multiplié, „ pour que la probabilité ſe change en certitude „. Il trouve qu'il y a effectivement un nombre de faits, ou d'obſervations aſſignables, mais très-grand, après lequel la probabilité ne differe plus de la certitude; d'où il ſuit qu'à la longue le hazard ne change rien aux effets de l'ordre, & que par conſéquent, où l'on obſerve l'ordre & la conſtante uniformité, on doit reconnoître auſſi l'intelligence & le choix: raiſonnement bien fort contre ceux qui oſent attribuer la création au hazard & au concours fortuit des atomes.

L'âge de M. Moivre commençant à s'avancer, il ſe trouva ſucceſſivement privé de la vûe & de l'ouie; mais ce qu'il y eut de plus ſingulier, c'eſt que le beſoin de dormir augmenta chez lui à un tel point, que vingt heures de ſommeil par jour, lui devinrent habituelles. Enfin, en 1754 il ceſſa de s'éveiller, étant âgé de quatre-vingt-ſept ans. L'académie des Sciences de Paris, l'avoit nommé cinq mois auparavant à la place d'aſſocié étranger, & il ſe flattoit même alors, de pouvoir payer cet honneur par quelque tribut académique. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VITRICIUM, (*Géog. anc.*) ville des Alpes, ſelon l'itinéraire d'Antonin, qui la marque ſur la route de Milan à Vienne, en prenant par les Alpes graiennes. Les géographes diſent, que c'eſt aujourd'hui Vereggio ou Verezo, ſur la Doria. (*D. J.*)

VITRIER, ſ. m. (*Vitrerie.*) ouvrier qui emploie le verre, le coupe & le dreſſe, pour en conſtruire des panneaux, avec ou ſans plomb, en garnir des chaſſis à carreaux, faire des lanternes & autres ouvrages, appartenans au métier de *Vitrier*. La communauté des maîtres *Vitriers*-peintres ſur verre, de la ville de Paris, a reçu ſes premiers ſtatuts ſous le regne de Louis XI. qui leur en fit expédier des patentes le 24 Juin 1467, enregiſtrées aux regiſtres du châtelet le 26 Août de la même année. *La Mare*. (*D. J.*)

VITRIFIABLE, adj. (*Hiſt. nat. & Chimie.*) ſe dit de tous les corps que l'action du feu peut changer en verre. Parmi les pierres, on nomme *vitrifiables* celles qui ſe fondent au feu & qui s'y convertiſſent en une ſubſtance ſemblable à du verre; pluſieurs naturaliſtes ont fait une claſſe particuliere des terres & des pierres, qu'ils ont nommées *vitrifiables*; ils placent dans ce nombre les cailloux, les jaſpes, les agates, les cryſtaux, les pierres précieuſes, *&c.* mais cette dénomination paroît impropre, vû que; 1°. aucune de ces pierres ou terres n'eſt *vitrifiable* par elle-même, c'eſt-à-dire n'entre en fuſion au feu ordinaire ſans addition; ainſi celles qui s'y convertiſſent en verre ſans addition, portent leur fondant avec elles. 2°. Les pierres ſont preſque toutes *vitrifiables* en plus ou moins de tems au miroir ardent, quoique le feu ordinaire ne ſoit point ſuffiſant pour les faire entrer en fuſion, *voyez* MIROIR ARDENT. 3°. Des terres & des pierres qui ſeules n'entrent point en fuſion dans le feu ordinaire, peuvent y entrer facilement lorſqu'on les combine avec d'autres pierres ou terres qui elles-mêmes ne fondent point ſeules. C'eſt ainſi que la craie & l'argille mêlées enſemble font du verre, tandis que chacune de ces ſubſtances priſe ſéparément, ne produit point cet effet dans le feu ordinaire.

On voit donc, que pour parler avec exactitude, on devroit refuſer ou donner le nom de *vitrifiable* à toutes les pierres; ou du-moins on devroit borner cette dénomination aux ſubſtances minérales, que le feu ordinaire change en verre ſans aucune addition, & qui, comme on l'a déja fait obſerver, contiennent au-dedans d'elles-mêmes des ſubſtances propres à faciliter leur fuſion; c'eſt ainſi que le ſpath qu'on nomme *fuſible* paroît contenir une portion de plomb, qui, comme on ſait, eſt un des plus grands fondans de la Chimie; le *baſaltes* ou la pierre de touche en grands cryſtaux, telle que celle de Stolpen, en Miſnie, ſe fond très-aiſément. Quant à l'argille & aux pierres argilleuſes; elles n'ont jamais qu'un commencement de vitrification dans le feu ordinaire, c'eſt ce qui fait leur caractere diſtinctif, & ce qui eſt le fondement de la propriété qu'elles ont de prendre de la liaiſon & de la dureté lorſqu'on les expoſe au feu; ainſi il eſt à préſumer que les terres de cette eſpece n'ont qu'une certaine portion de fondant qui n'eſt point ſuffiſant pour les ſaturer, au point de le changer totalement en verre.

Les Chimiſtes ont donné le nom de *terre vitreſcible* à celle qui eſt cauſe de la propriété que certains corps ont de ſe vitrifier. Cette terre eſt connue par ſes effets, mais la Chimie ne paroît point en état de développer quels ſont ſes principes. *Voyez* VITRESCIBILITÉ.

VITRIOL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéralog.*) c'eſt un ſel d'un goût acerbe & aſtringent, formé par l'union d'un acide particulier, que l'on nomme *vitriolique*, avec du fer, du cuivre ou du zinc, ou avec une terre; il eſt ou vert, ou bleu, ou blanc.

Suivant que l'acide vitriolique eſt combiné avec ces différentes ſubſtances, il conſtitue des *vitriols* différens. Quand il eſt combiné avec le fer, il forme un ſel d'une couleur verte plus ou moins foncée, que l'on nomme *vitriol de Mars*, ou *martial*, ou *couperoſe verte*; quand ce même acide eſt combiné avec le cuivre, il fait un ſel d'une couleur bleue, que l'on nomme *vitriol de Vénus*, vitriol *cuivreux*, vitriol *bleu*, *couperoſe bleue*, vitriol *de Chypre*, &c. Quand cet acide eſt combiné avec le zinc, il fait un ſel blanc que l'on nomme *vitriol blanc*, *couperoſe blanche*, vitriol *de Goslar*, ou *vitriol de zinc*. Tous ces différens *vitriols* ſe cryſtalliſent ſous la forme d'un lozange, dont les côtés ſont en bizeau. Enfin l'acide vitriolique combiné avec une terre particuliere, forme un ſel blanc que l'on nomme *alun*. Il eſt rare que ces différentes eſpeces de *vitriols* ſoient parfaitement purs; ce qui fait que quelques auteurs

appel-

appellent le *vitriol* mélangé, *vitriol mixte*, ou *vitriol hermaphrodite*.

L'acide *vitriolique* qui produit ces différens ſels, eſt auſſi appellé *acide univerſel*, parce qu'il eſt répandu dans notre atmoſphere; mais ſur-tout il eſt propre au regne minéral. Il eſt le même que celui qui ſe trouve dans le ſoufre, & alors cet acide eſt combiné avec le phlogiſtique des matieres inflammables. *Voyez l'article* Soufre.

Ce qui prouve que l'*acide vitriolique* eſt répandu dans l'air, c'eſt que ſi on expoſe à l'air un ſel alkali, il ſe diſſout & devient liquide; & ſi on fait évaporer cette liqueur, on obtient un ſel que l'on appelle *tartre vitriolé*, qui eſt exactement de la même nature que celui qui ſe fait par art en combinant enſemble de l'acide vitriolique avec un alkali fixe. A la vûe de la prodigieuſe quantité de ſoufre que la terre renferme dans ſon ſein, & qui eſt ordinairement combiné avec les métaux dans les mines, on ne peut douter que l'acide *vitriolique* n'y ſoit très-abondant; mais alors il a des entraves, puiſqu'il eſt lié par la partie graſſe du ſoufre qui eſt uni avec les ſubſtances métalliques.

Pour former du *vitriol*, il faut que l'acide *vitriolique* ſe dégage de la partie graſſe du ſoufre, & ſe combine avec une des ſubſtances que nous avons dites, c'eſt-à-dire ou avec le fer, ou avec le cuivre, ou avec le zinc, ou avec une terre. Ces trois ſubſtances métalliques ſont les ſeules qui conſtituent un ſel avec l'acide *vitriolique*.

Les différens *vitriols* ſont ou naturels ou factices. Les *vitriols* naturels ſont ceux qui ſe ſont formés ſans le concours de l'art. Leur formation eſt dûe à la décompoſition des pyrites. Ce ſont des ſubſtances minérales, compoſées de ſoufre, de fer, & quelquefois de cuivre. *Voyez* Pyrite. Quelques-unes de ces pyrites, lorſqu'elles viennent à être frappées par l'air extérieur, perdent leur liaiſon; ſe réduiſent en une poudre qui ſe couvre d'une eſpece de moiſiſſure, qui n'eſt autre choſe que du *vitriol* en cryſtaux extrèmement deliés. Ce qu'on peut dire de plus vraiſſemblable ſur cette décompoſition des pyrites, c'eſt que par le contact de l'air qui eſt lui-même, comme nous l'avons dit, chargé d'acide *vitriolique*, cet acide ſe joint à l'acide analogue contenu dans le pyrite, & lui fournit aſſez de force pour ſe débarraſſer des entraves que le ſoufre lui donnoit. Comme cet acide mis en liberté a beaucoup de diſpoſition à s'unir avec le fer, ou avec le cuivre qui étoient contenus dans le pyrite, il ſe combine avec ces métaux, & conſtitue par-là le ſel que nous appellons *vitriol*. Nous voyons quelques pyrites ſe décompoſer ſous nos yeux; la même choſe arrive dans l'intérieur de la terre, lorſque les pyrites viennent à être frappées par l'air; c'eſt là ce qui eſt cauſe que l'on rencontre dans les ſouterrains de quelques mines du *vitriol*, ſoit martial, ſoit cuivreux, tout formé; c'eſt celui-là qu'on appelle *vitriol natif*. Comme quelquefois on le trouve ſous la forme de ſtalactites, ou ſemblable aux glaçons qui s'attachent en hiver aux toîts des maiſons, on lui a donné le nom de *vitriolum ſtillatitium*, ou *vitriolum ſtalacticum*. On en rencontre de cette eſpece dans les mines du Harts, dans quelques mines d'Hongrie, *&c.*

On trouve dans quelques mines de ce dernier royaume, un *vitriol* naturel qui paroît ſous la forme d'un enduit ſoyeux; les Allemans l'appellent *atlas-vitriol*, c'eſt-à-dire *vitriol ſatiné*.

On trouve encore du *vitriol* tout formé dans quelques terres & dans quelques pierres, telles ſont celles que l'on nomme *pierres atramentaires*. On les reconnoît à leur goût acerbe; on en peut retirer le *vitriol* en les lavant. Ces terres & pierres ſont ou jaunes, ou rougeâtres, ou noirâtres, ou griſes, à qui les anciens naturaliſtes ont donné différens noms, tels que ceux de *miſy*, de *ſory*, de *chalcitis*, de *melanteria*, &c. que l'on a trop multipliés, & qui ne font que jetter de la confuſion dans les idées, comme le célebre M. Henckel l'a prouvé dans ſa pyritologie. Toutes ces terres & pierres ſont redevables de leur *vitriol* à des pyrites tombées en effloreſcence.

Quelques eaux ſont chargées d'une quantité plus ou moins forte de *vitriol*; on les reconnoît à la ſenſation qu'elles font ſur la langue. Telles ſont ſurtout les eaux *vitrioliques* que l'on nomme *eaux cementatoires*. Lorſqu'on voudra s'aſſurer ſi une eau contient du *vitriol*, on n'aura qu'à y verſer une infuſion de noix de galle; ſi elle noircit, ce ſera une preuve qu'elle contenoit du *vitriol* martial; ſi elle contient du *vitriol* cuivreux: en y trempant du fer, le cuivre ſe précipitera, & rougira le fer qu'on y aura trempé.

Le chêne, le bois d'aune, & un grand nombre de fruits & de plantes contiennent du *vitriol*.

Mais l'on n'obtient de toutes ces ſubſtances qu'une très-petite quantité de *vitriol*, relativement aux beſoins de la ſociété; c'eſt pour cela qu'on cherche à en tirer une quantité plus grande, en employant les ſecours de l'art.

En effet, toutes les pyrites n'ont point la propriété de ſe décompoſer d'elles-mêmes à l'air; & celles à qui cela arrive le font quelquefois très-lentement. On eſt donc obligé de commencer par les griller; pour cet effet, on commence par former des aires, que l'on couvre de bois, & l'on arrange par-deſſus les pyrites en tas; on met le feu à ce bois, & par ce moyen on dégage la plus grande partie du ſoufre qui empêchoit l'acide vitriolique de ſe mettre en action. *Voyez l'article* Soufre. Lorſque les pyrites ont été grillées ſuffiſamment, on les laiſſe expoſées en un tas à l'air, & alors il s'y forme du *vitriol*, que l'on en retire en lavant ces pyrites calcinées, ou ce qui vaut encore mieux, en les faiſant bouillir avec de l'eau dans des chaudieres de plomb; on laiſſe repoſer cette eau pendant quelque tems, afin qu'elle puiſſe ſe dégager des matieres étrangeres qui ſe dépoſent au fond. Alors on la met dans de nouvelles chaudieres de plomb, dont le fond eſt plat & peu profond, & qui ſont placées ſur un fourneau. On y fait bouillir l'eau chargée de *vitriol*, ayant ſoin d'en remettre de nouvelle à meſure que l'évaporation s'en fait, de maniere que la chaudiere demeure toujours pleine. On continue à faire bouillir l'eau *vitriolique*, juſqu'à ce qu'elle devienne d'une conſiſtance épaiſſe, & qu'elle ſoit prête à ſe cryſtalliſer, ce que l'on reconnoît à la pellicule ſaline qui ſe forme à ſa ſurface; alors on vuide cette eau dans des auges ou cuves de bois, où elle ſéjourne quelque tems pour ſe clarifier, après quoi on la remet dans d'autres auges ou cuves, dans leſquelles on place des bâtons de bois branchus. Par ce moyen le *vitriol*, ſous la forme de cryſtaux, s'attache aux parois de ces auges, & aux bâtons qu'on n'y a mis que pour préſenter un plus grand nombre de ſurfaces au *vitriol* qui ſe forme. L'eau qui ſurnage aux cryſtaux ſe remet en évaporation avec de nouvelle eau chargée de *vitriol*, & on la fait bouillir de nouveau dans les chaudieres de plomb, de la maniere qui vient d'être décrite. Mais il faut prendre garde pendant la cuiſſon, qu'il ne tombe aucune matiere graſſe dans la chaudiere, parce que cela nuiroit à l'opération.

Telle eſt la maniere qui ſe pratique pour obtenir le *vitriol* des pyrites grillées; elle peut avoir quelques variations dans les différens pays, mais ces différences ne ſont point eſſentielles. Quand on a obtenu le *vitriol* de cette maniere, il ſe met dans des tonneaux à l'abri du contact de l'air, & il eſt propre à entrer dans le commerce.

On ſent aiſément qu'il eſt preſque impoſſible qu'un *vitriol* ſoit parfaitement pur, vû que les pyrites contiennent ſouvent, outre le fer, une portion plus ou moins grande de cuivre, ce qui eſt cauſe que le *vitriol* eſt quelquefois mélangé; & il peut auſſi s'y trouver des portions d'alun. Ainſi quand on veut faire des opérations exactes avec le *vitriol*, il faut le purifier de nouveau, ou bien le faire artificiellement. Si l'on veut avoir un *vitriol* martial bien pur, on n'aura qu'à faire diſſoudre dans l'eau le *vitriol* que l'on ſoupçonne de contenir quelques portions de cuivre, on y trempera un morceau de fer, & par ce moyen la partie cuivreuſe ſe précipitera ſur le fer qui deviendra d'une couleur de cuivre, & les parties du fer prendront la place du cuivre qui ſe ſera précipité.

Le *vitriol* bleu ou cuivreux, ſe trouve quelquefois formé naturellement, quoiqu'en petite quantité; il eſt rare qu'il ne contienne point une portion de fer, parce qu'il eſt produit par des pyrites qui contiennent toujours néceſſairement ce métal. Ce *vitriol* ſe fait artificiellement, en mettant en cémentation des lames & des rognures de cuivre avec du ſoufre, on en fait des couches alternatives; l'acide qui ſe dégage du ſoufre s'unit au cuivre, & forme avec lui un *vitriol* bleu, que l'on obtient en lavant le mélange, & en le faiſant cryſtalliſer.

Le *vitriol* blanc n'eſt pas non-plus parfaitement pur, comme celui qui vient de Goslar eſt produit par une

une mine très-mélangée, qui contient du fer, du cuivre, du zinc, & du plomb; il renferme ſouvent des portions de toutes ces ſubſtances.

On trouve quelquefois de ce *vitriol* blanc tout formé par la nature, dans les ſouterrains de la mine de Ramelsberg, au Hartz, dans le voiſinage de la ville de Goſlar. Mais c'eſt par l'art que l'on en obtient la plus grande quantité. Pour cet effet, on commence par griller la mine, qui comme nous l'avons obſervé, eſt très-mélangée; après le grillage on lave cette mine dans de l'eau, que l'on laiſſe ſéjourner pour qu'elle ſe clarifie. Alors on la décante, & on la verſe dans des chaudieres de plomb, où on la fait bouillir; on la laiſſe repoſer de nouveau, après quoi on la fait cryſtalliſer. On calcine de nouveau les cryſtaux de *vitriol* blanc qui ſe ſont formés; on les diſſout dans de l'eau, on laiſſe repoſer la diſſolution; on décante enſuite la partie qui eſt claire & limpide; on la fait bouillir de nouveau, & lorſqu'elle eſt devenue d'une conſiſtence ſolide, on la met dans des moules triangulaires, où ce *vitriol* acheve de ſe ſécher; & on la débite de cette maniere. Malgré ces précautions, ce *vitriol* ne peut être que très-mélangé, quoique le zinc en faſſe le principal ingrédient. En effet, on peut en retirer ce demi-métal; pour cela l'on n'a qu'à diſſoudre le *vitriol* blanc dans de l'eau; on précipitera la diſſolution par un alkali fixe; on mêlera le précipité qu'on aura obtenu avec du charbon pulvériſé; on mettra ce mélange en diſtillation dans une cornue de verre, & l'on trouvera qu'il ſe ſera attaché dans le col de la cornue du zinc ſublimé, qui mêlé avec le cuivre, le jaunira: propriété qui caractériſe ce demi-métal. *Voyez* Zinc. On voit par ce qui précede, que quand on voudra avoir du *vitriol* blanc, bien pur, le plus ſûr ſera de le faire ſoi-même, en combinant de l'acide vitriolique avec du zinc.

L'alun, comme nous l'avons fait obſerver, eſt auſſi un vrai *vitriol*, il eſt formé par la combinaiſon de l'acide vitriolique & d'une terre dont la nature eſt peu connue des chimiſtes; M. Rouelle la regarde comme une terre végétale produite ſur-tout par la décompoſition des bois qui ont été enſevelis en terre. Ce ſavant académicien croit que tout l'alun qui ſe trouve tout formé dans la nature eſt produit des volcans & des feux ſouterreins. Il eſt certain que ce ſel ſe trouve en grande abondance en Italie, près du Véſuve, de l'Etna, près de Rome, dans la Solfatara, *&c.* on tire auſſi l'alun de quelques terres graſſes & bitumineuſes qui ſe trouvent près des charbons de terre, & qui paroiſſent formées par la décompoſition de bois foſſiles & bitumineux.

On donne quelquefois aux différens *vitriols* les noms des pays d'où ils nous viennent; c'eſt ainſi qu'on dit du *vitriol* romain, d'Hongrie, d'Angleterre, de Chypre, *&c.* Ces *vitriols* ſont plus ou moins purs en raiſon du ſoin que l'on apporte à les faire, & de la nature des ſubſtances d'où on les tire. Avant que de s'en ſervir dans les opérations de la chimie, il eſt à propos de les purifier, pour les dégager des matieres étrangeres qui peuvent s'être jointes à ces *vitriols* par le peu de ſoin que l'on a pris dans les atteliers où on les travaille en grand; pour les purifier, il faut diſſoudre les *vitriols* dans de l'eau pure, filtrer la diſſolution, la faire évaporer, & enſuite la porter dans un lieu frais pour qu'elle ſe cryſtalliſe. On pourra, s'il en eſt beſoin, réitérer pluſieurs fois cette opération. Par ce moyen, chaque *vitriol* donnera des cryſtaux ou verds, ou bleus, ou blancs. Le *vitriol* martial ſera en lozanges ou en rhomboïdes, dont les bords ſont diſpoſés en biſeau ou en plans inclinés. Le *vitriol* bleu ſera auſſi en rhomboïdes, & la ſurface ſera en dos d'âne. L'alun donne des cryſtaux hexagones à côtés inégaux. Le *vitriol* blanc donne des cryſtaux oblongs qui ont la forme d'une biere à enterrer les morts.

Toutes les fois qu'on diſſout du *vitriol* martial, il ſe précipite au fond de la diſſolution une terre jaune, qui eſt produite par la décompoſition du fer qui eſt contenu dans ce ſel. Cette terre jaune eſt ce qu'on appelle l'*ochre factice*; ſi on la calcine, elle devient d'un rouge aſſez vif. On en fait le crayon rouge, & une couleur propre à ſervir au peintres.

Le *vitriol* ſe calcine à l'air, & ſur-tout au ſoleil, & s'y réduit en une poudre blanche, que l'on nomme vulgairement *poudre de ſympathie*.

C'eſt par la diſtillation que l'on ſépare du *vitriol* l'acide qui le conſtitue, & que l'on nomme *acide vitriolique*. Pour cet effet, on prend du *vitriol* calciné à blanc, ſoit au ſoleil, ſoit ſur le feu; on le met dans une cornue de grès bien lutée, que l'on place dans un fourneau de réverbere; on y adapte un grand ballon percé d'un petit trou; on lutte bien les jointures des vaiſſeaux; on commence par donner d'abord un feu doux, de peur de briſer les vaiſſeaux; enſuite on donne un feu aſſez violent pour faire rougir la cornue que l'on tient dans cet état pendant trois jours & trois nuits. Par cette diſtillation on obtient d'abord une liqueur flegmatique, un peu acide, que l'on nomme quelquefois *eſprit de vitriol*; enſuite on obtient une liqueur peſante, qui eſt un acide, & que l'on a nommé très-improprement *huile de vitriol*, & qui eſt d'une couleur jaunâtre. Il reſte dans la cornue une ſubſtance rouge, ſemblable à de la terre, que l'on nomme *colcothar*; cette ſubſtance attire l'huimidité de l'air, tant qu'elle contient quelques portions de l'acide, mais elle ne l'humecte point lorſqu'on en a chaſſé tout l'acide. En lavant ce colcothar, on en retire un ſel blanc, que l'on nomme *gilla vitrioli*; ce qui n'arrive que lorſque le *vitriol* dont on s'eſt ſervi pour la diſtillation, contenoit de l'alun.

Si l'on veut concentrer & rendre plus actif l'acide *vitriolique*, ou ce qu'on appelle *l'huile de vitriol* on n'aura qu'à la mettre dans une corne de verre bien luttée, on la mettra dans un fourneau de réverbere, on y adaptera une alonge, au bout de laquelle on ajuſtera un ballon percé d'un petit trou. On aura ſoin de bien lutter les jointures des vaiſſeaux; on commencera par donner un feu doux, & enſuite on le rendra aſſez fort pour faire bouillir l'acide *vitriolique*. Cette méthode eſt de M. Rouelle, qui eſt parvenu à obtenir un acide *vitriolique* très-concentré, & qui a le double du poids de l'eau. Pour cet effet, il prend du *vitriol* calciné juſqu'à rougeur; il le met dans une corne toute chaude, de peur qu'il n'attire l'humidité de l'air, & il diſtille à grand feu; par ce moyen on obtient ce qu'on appelle *huile glaciale de vitriol*, c'eſt un acide auſſi concentré qu'il eſt poſſible. L'acide *vitriolique* attire très-fortement l'humidité de l'air, & avec d'autant plus de force qu'il eſt plus concentré, & alors le mélange s'échauffe conſidérablement.

L'acide *vitriolique* diſſout la craie; & de leur combinaiſon, il réſulte un ſel que l'on nomme *ſélénite*, qui exige, ſuivant M. Rouelle, trois cens ſoixante fois ſon poids d'eau pour être mis en diſſolution. *Voyez* Sélénite.

L'acide *vitriolique* combiné avec un ſel alkali fixe, produit un ſel neutre, que l'on nomme *tartre vitriolé*: ce ſel cryſtalliſe en hexagone, il ne ſe décompoſe pas au plus grand feu, c'eſt un excellent purgatif. En expoſant de l'alkali fixe à l'air, il ſe forme un tartre vitriolé tout ſemblable.

Si on combine l'acide *vitriolique* avec un ſel alkali volatil, on obtient un ſel neutre, que l'on nomme *ſel ammoniacal ſecret de Glauber*.

Cet acide combiné avec le principe inflammable, conſtitue le corps que l'on appelle *ſoufre*. *Voyez* Soufre.

En combinant l'acide *vitriolique* avec de l'huile eſſentielle de térébenthine, on produit une réſine artificielle qui reſſemble beaucoup à du bitume. Cet acide agit auſſi ſur les huiles tirées par expreſſion.

L'acide *vitriolique* combiné avec l'eſprit-de-vin bien déflegmé, donne l'acide *vitriolique* vineux volatil, connu ſous le nom de *liqueur éthérée* de Frobenius ou d'*éther*. *Voyez l'article* Éther. On n'a rien à ajouter à ce qui a été dit dans cet article, ſinon que M. le comte de Lauraguais a découvert depuis que l'*éther* eſt miſcible avec l'eau; mais pour qu'il y ſoit entierement mêlé, il faut joindre dix parties d'eau contre une d'éther.

L'acide *vitriolique*, ſur-tout quand il eſt concentré, agit avec une très-grande force ſur les ſubſtances animales & végétales qu'il décompoſe. Lorſqu'on en mêle avec une grande quantité d'eau & de ſucre, on peut faire une eſpece de limonade très-agréable, & utile pour ceux qui ſont de longs voyages ſur mer, & qui ne peuvent ſe procurer du citron. Cette liqueur eſt très-rafraîchiſſante, mais il faut obſerver de ne mettre que quelques gouttes de cet acide ſur une pinte d'eau.

Les *mémoires de l'académie royale de Suede* nous apprennent un ſecret très-utile pour conſerver le bois de charpente contre les vers, contre les injures de l'air & contre l'humidité; il conſiſte à tremper ces

bois dans une diſſolution de *vitriol* faite dans l'eau; lorſque le bois a été imprégné de *vitriol* à pluſieurs repriſes, on peut encore le couvrir de quelques couches de peinture à l'huile. On prétend que cette méthode eſt très-propre à conſerver les bois pendant un très-grand nombre d'années; elle ſeroit auſſi applicable aux bois de conſtruction pour les vaiſſeaux. (—)

VITRIOLIQUE, ACIDE, (*Chimie.*) c'eſt de l'*acide vitriolique* que dérivent tous les autres, ſuivant le ſentiment des chimiſtes qui ont voulu pénétrer par la théorie dans la connoiſſance des choſes, lorſque l'expérience les abandonnoit. Quoiqu'ils le penſent, & qu'on ſoupçonne leur tranſmutation poſſible, on ne connoît aucun procédé par lequel on puiſſe produire les autres acides avec celui-ci.

Cet acide eſt le plus peſant de tous, répandu dans l'air; il en a pris le nom d'*univerſel*. On le retire par la combuſtion du ſoufre, par la diſtillation & des procédés particuliers des ſels neutres qu'il compoſe. Il diſſout toutes les terres & métaux, ſi on excepte les vitrifiables & l'or. Il s'unit avec efferveſcence & chaleur à ces corps; il fait de même ne ſe mêlant à l'eau & à l'eſprit-de-vin. Cette derniere liqueur le dulcifie, & le rend plus tempéré, plus aſtringent & moins rafraîchiſſant. Ce mélange diſtillé fournit la liqueur minérale anodine d'Hoffman, & l'éther. Ce même acide verſé ſur les huiles eſſentielles, les enflamme, & laiſſe après lui un charbon ſpongieux, appellé le *champignon philoſophique*. Lorſqu'il eſt concentré, il attaque non ſeulement les chaux & les verres métalliques, mais même le verre ordinaire, ſi on les fait bouillir enſemble. Ce qui nous fait croire qu'on pourroit décompoſer le verre en verſant dans une cornue du verre pulvériſé & cet acide, les ſoumettant à une violente diſtillation pour obtenir un tartre vitriolé ou un ſel de Glauber, qui reſteroient au fond de la cornue. Comme il a plus d'affinité que les autres acides avec les alkalis, & même avec la plûpart des métaux il décompoſe preſque tous les ſels neutres, & fournit un des meilleurs moyens d'en dégager l'acide.

Quand à ſon uſage médicinal, il eſt le même que celui que nous avons attribué aux acides en général. *Voyez* les propriétés de ces ſels au *mot* SELS. Nous y joindrons ſeulement la remarque que cet acide étant en quelque maniere plus acide que les autres, il poſſede à un plus haut point les vertus qui leur ſont communes.

VITTA, ſ. f. (*Littérat.*) *bandelette*, *bande*; ces bandes, *vittæ*, ſervoient à border des robes d'hommes & de femmes; on les employoit ſur-tout dans les cérémonies religieuſes, pour orner les victimes deſtinées aux ſacrifices.

Je crois qu'il faut diſtinguer *vittæ* de *infulæ*; *infula* étoit un bandeau qui couvroit le front du grand pontife, & *vittæ* étoient des bandelettes qui ceignoient ſa tête, & tomboient ſur les épaules: elles ſont l'origine de ces deux bandes pendantes, attachées aux mitres épiſcopales. (*D. J.*

VITTA, chez les *Anatomiſtes*, bandeau eſt un mot uſité pour exprimer cette partie de l'amnios, qui eſt attachée à la tête d'un enfant lorſqu'il vient au monde. *Voyez* AMNIOS, COEFFE, *&c.*

VITTEAUX, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Bourgogne, recette de Sémur, avec un grenier à ſel & une mairie. Il y a dans cette ville un hôpital, un couvent de minimes & des urſulines. Elle députe aux états de Bourgogne; ſa ſituation eſt ſur la Braine & ſur un torrent entre des montagnes où l'on trouve du marbre, à 11 lieues oueſt de Dijon, 5 ſud-eſt de Sémur. *Long.* 22. 2 *latit.* 47. 22.

Languet (Hubert) naquit à *Vitteaux* en 1518, & ſe rendit illuſtre par ſon habileté dans les lettres, par ſa capacité dans les affaires, & par ſa grande probité. Ayant lu à Boulogne un livre de Mélanchton, (ce ſont les *lieux communs* de ce théologien), il conçut une telle eſtime pour l'auteur, qu'il ſe rendit à Wittemberg en 1549; & après l'avoir connu, il embraſſa la religion proteſtante. Il devint en 1565 l'un des premiers conſeillers d'Auguſte, électeur de Saxe. Ce prince le chargea de négociations importantes, & Languet s'en acquitta très-bien. Il eſt auteur de la harangue pleine de force, qui fut faite à Charles IX. le 23 de Décembre 1570, au nom de pluſieurs princes d'Allemagne.

Il étoit auprès de Guillaume, prince d'Orange, & admis dans le ſecret de ſes affaires, lorſqu'il mourut à Anvers l'an 1581, à 63 ans, ſans avoir été marié. On a de lui un gros recueil de lettres en latin, écrites à Auguſte électeur de Saxe, aux Camerarius pere & fils, & à ſon héros Philippe Sidney, vice-roi d'Irlande. On lui attribue encore le fameux livre qui a pour titre *Vindiciæ contra tyrannos*; ſur quoi le lecteur peut voir la diſſertation de Bayle, qui eſt à la fin de ſon dictionnaire.

Philibert de la Mare a écrit en latin la vie de cet homme illuſtre. M. de Thou, qui l'avoit connu aux eaux de Bade, en fait un grand éloge dans ſon hiſtoire, *lib. LXXIV. ad an.* 1581; & du Pleſſis Mornay dit de lui: *Is fuit* (Languetus) *quales multi videri volunt; is vixit qualiter optimi mori cupiunt.* (*D. J.*)

VITTES DE GOUVERNAIL, (*Marine.*) *voyez* FERRURES.

VITTONNIERES ou BITTONNIERES, (*Marine.*) *voyez* ANGUILLIERS.

VITTORIA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, dans la Biſcaie, fondée par don Sanche, roi de Navarre, & capitale de la province d'Alava, avec titre de *cité* entre Miranda & Toloſa, à 60 lieues au nord de Madrid. Elle a une double enceinte de murailles, ſans aucune fortification. Ses grandes rues ſont bordées d'arbres arroſés des ruiſſeaux d'eau vive pour leur entretien contre la chaleur. On y commerce en marchandiſes de fer, & en lames d'épées qu'on y fabrique avec ſoin. *Long.* 14. 43. *latit.* 42. 49.

Alava (Diego Equivel de), célebre évêque eſpagnol du xvj. ſiecle, naquit à *Vittoria*, & mourut vers l'an 1562. Son ouvrage intitulé, *de conciliis univerſalibus, ac de his quæ ad religionis & reipublicæ chriſtianæ reformationem inſtituenda videntur*, parut à Grenade en 1582, *in fol.* c'eſt un ouvrage plein de bonnes vues de réformation qui n'ont pas été ſuivies. L'auteur avoit aſſiſté au concile de Trente, & propoſa dans une congrégation générale des évêques qui y étoient, de lire publiquement les bulles du pape, concernant les pouvoirs qu'il donnoit aux légats. Mais le cardinal de Ste Croix fit tomber cette propoſition, parce que la bulle du pontife de Rome accordée à ſes légats ôtoit réellement toute autorité au concile, ce qui fit que chaque légat tint ſa bulle ſecrete. Lorſqu'après l'ouverture du concile on débattit la queſtion de la pluralité des bénéfices, Alava propoſa de défendre toutes les commendes & l'union de deux bénéfices en un même ſujet, quoique cette union ne fût que pour la vie de celui qui en jouiſſoit; mais les autres évêques, & ſur-tout ceux d'Italie, ne goûterent point cette réforme, & la rejetterent hautement d'un conſentement unanime. (*D. J.*)

VITTORIA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique, en Terre-ferme, au nouveau royaume de Grenade, dans l'audience de Santa-Fé, à 50 lieues au nord-oueſt de Santa-Fé. (*D. J.*)

VITULA, ſ. f. (*Mytholog.*) déeſſe de la réjouiſſance chez les Romains. Macrobe dit qu'elle a été miſe au nombre des divinités à l'occaſion ſuivante. Dans la guerre contre les Toſcans, les Romains furent mis en déroute le 7 de Juillet, qui pour cela fut appellé *populi fuga*, fuite du peuple; mais le lendemain ils eurent leur revanche, & remporterent la victoire. On fit des ſacrifices aux dieux, & ſur-tout une *vitulation* publique, c'eſt-à-dire, une grande réjouiſſance, en mémoire de cet heureux ſuccès. (*D. J.*)

VITULI INSULA, (*Géog. anc.*) île de la grande Bretagne, ſelon Bede, qui dit que dans le pays on la nomme *Scoleſeu*. Il ajoute que c'eſt un lieu tout environné de la mer, excepté du côté de l'occident, qu'il y a une entrée de la largeur d'un jet de fronde.

Au midi de Chiceſter, la mer d'une part, & deux baies des deux autres côtés, forment une petite preſqu'île nommée *Selſey*, au lieu de *Scaleſeg*: ce qui ſignifie l'*île des veaux marins*. Elle n'eſt peuplée aujourd'hui que de villages; mais anciennement on y voyoit ſur le rivage oriental, & vers la pointe de la baie, une ville nommée auſſi *Selſey*, qui fut longtems floriſſante, ayant eu des évêques depuis le ſeptieme ſiecle juſqu'au regne de Guillaume le conquérant. Elle fut ruinée par quelque inondation de l'Océan, & le ſiege épiſcopal fut transféré à Chicheſter; il n'y reſte plus rien que des maſures qu'on peut voir lorſque la mer eſt baſſe. (*D. J.*)

VITUMNUS, (*Mythologie.*) ce dieu qu'on invoquoit lors de la conception d'un enfant, n'eſt pas de

la mythologie payenne, mais de la fabrique de S. Auguſtin; il eſt aiſé de s'en appercevoir. (*D. J.*)

VITZILIPUTZLI, ſ. m. (*Hiſt. mod. Superſtit.*) c'étoit le nom que les Mexicains donnoient à leur principale idole, ou au Seigneur tout-puiſſant de l'univers: c'étoit le dieu de la guerre. On le repréſentoit ſous une figure humaine aſſiſe ſur une boule d'azur, poſée ſur un brancard, de chaque coin duquel ſortoit un ſerpent de bois. Ce dieu avoit le front peint en bleu; une bande de la même couleur lui paſſoit par-deſſus le nez, & alloit d'une oreille à l'autre. Sa tête étoit couverte d'une couronne de plumes élevées dont la pointe étoit dorée; il portoit dans ſa main gauche une rondache ſur laquelle étoient cinq pommes de pin & quatre fleches que les Mexicains croyoient avoir été envoyées du ciel. Dans la main droite il tenoit un ſerpent bleu. Les premiers eſpagnols appelloient ce dieu *Huchilobos*, faute de pouvoir prononcer ſon nom. Les Mexicains appelloient ſon temple *teutcalli*: ce qui ſignifie la *maiſon de Dieu*. Ce temple étoit d'une richeſſe extraordinaire; on y montoit par cent quatorze degrés, qui conduiſoient à une plate-forme, au-deſſus de laquelle étoient deux chapelles: l'une dédiée à *Vitziliputzli*, & l'autre au dieu *Tlaloch*, qui partageoit avec lui les hommages & les ſacrifices. Devant ces chapelles étoit une pierre verte haute de cinq piés, taillée en dos-d'âne, ſur laquelle on plaçoit les victimes humaines, pour leur fendre l'eſtomac & leur arracher le cœur, que l'on offroit tout fumant à ces dieux ſanguinaires; cette pierre s'appelloit *quatixicali*. On célébroit pluſieurs fêtes en l'honneur de ce dieu, dont la plus ſinguliere eſt décrite à l'*article*. YPAÏNA,

VIVACE, PLANTE, (*Botan.*) on appelle en botanique *plantes vivaces* les plantes qui portent des fleurs pluſieurs années de ſuite ſur les mêmes tiges, & ſans être tranſplantées. Les botaniſtes diſtinguent les plantes *vivaces* de celles qui meurent après avoir donné de la ſemence. Les plantes *vivaces* ſont encore de deux ſortes: les unes qui ſont toujours vertes comme le giroflier, & les autres qui perdent leurs feuilles pendant l'hiver, comme la fougere. (*D. J.*)

VIVACITÉ, PROMPTITUDE, (*Synonym.*) la *vivacité* tient beaucoup de la ſenſibilité & de l'eſprit; les moindres choſes piquent un homme vif; il ſent d'abord ce qu'on lui dit, & réfléchit moins qu'un autre dans ſes réponſes. La *promptitude* tient davantage de l'humeur & de l'action; un homme prompt eſt plus ſujet aux emportemens qu'un autre; il a la main légere, & il eſt expéditif au travail. L'indolence eſt l'oppoſé de la *vivacité*, & la lenteur l'eſt de la *promptitude*. (*D. J.*)

VIVANDIER, ſ. m. (*Art milit.*) c'eſt un particulier à la ſuite d'un régiment ou d'une troupe, qui ſe charge de proviſions pour vendre & diſtribuer à la troupe. Les *vivandiers* doivent camper à la queue des troupes auxquelles ils ſont attachés, & immédiatement avant les officiers. (*Q*)

VIVANT, (*Juriſprud.*) homme *vivant* & mourant. *Voyez* l'*article* HOMME. *Voyez* auſſi l'*article* VIE.

VIVARAIS, LE, (*Géog. mod.*) ou *le* VIVAREZ; petite province de France, dans le gouvernement du Languedoc; elle eſt bornée au nord par le Lyonnois, au midi par le diocèſe d'Uzès, au levant par le Rhône, qui la ſépare du Dauphiné, & au couchant par le Vélay & le Gévaudan.

Le *Vivarais* a pris ſon nom de la ville de Viviers. Les peuples de ce pays s'appelloient autrefois *Helvii*, & appartenoient à la province romaine du tems de Jules Céſar. Après la nouvelle diviſion des provinces ſous Conſtantin & ſes ſucceſſeurs, les Hélviens furent attribués à la premiere Viennoiſe. Leur capitale s'appelloit *Albe*, & même *Albe*, *Auguſte*, aujourd'hui *Alps*; mais ce n'eſt plus qu'un bourg, qui a ſuccédé, à l'ancienne ville ruinée par les Barbares.

Lorſque l'empire romain s'écroula dans le cinquieme ſiecle, les peuples helviens tomberent ſous l'empire des Bourguignons, & enſuite ſous celui des François; tout le pays eſt nommé dans Pline, *Helvicus Pagus*; cet hiſtorien en fait mention, ainſi que du vin de ſon territoire, *helvicum vinum*.

Le *Vivarais* eſt diviſé en haut & bas *Vivarais* par la riviere d'Erieu. Le haut *Vivarais* eſt couvert de montagnes qui nourriſſent quantité de beſtiaux. Le bas *Vivarais* eſt encore plus cultivé par l'induſtrie des habitans.

Argoux (Gabriel) avocat du parlement de Paris, mort au commencement de ce ſiecle, étoit né dans le *Vivarais*; ſon *inſtitution au droit françois* eſt un ouvrage eſtimé.

La Fare (Charles-Auguſte de) né en 1644 au château de Valgorge en *Vivarais*, mourut à Paris en 1712. Il eſt connu par ſes *mémoires* & par des vers agréables où regne le bon goût & la fineſſe du ſentiment. Il lia l'amitié la plus étroite avec l'abbé de Chaulieu, & tous deux faiſoient les délices de la bonne compagnie. Inſpirés par leur eſprit, par la déeſſe de Cythere & par le dieu du vin, ils chantoient délicatement dans les ſoupers du *Temple* les éloges de ces deux divinités. Mais ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que le talent du marquis de la Fare pour la poéſie ne ſe développa que dans la maturité de l'âge. „ Ce fut, dit M. de Voltaire madame „ de Cailus, l'une des plus aimables perſonnes de „ ſon ſiecle par ſa beauté & par ſon eſprit, pour „ laquelle il fit ſes premiers vers, & peut-être les „ plus délicats qu'on ait de lui.

M'abadonnant un jour à la triſteſſe,
Sans eſpérance, & même ſans deſirs,
Je regrettai les ſenſibles plaiſirs
Dont la douceur enchanta ma jeuneſſe.
Sont-ils perdus, diſois-je, ſans retour?
Et n'es tu pas cruel, Amour.
Toi que j'ai fait dès mon enfance
Le maître de mes plus beaux jours,
D'en laiſſer terminer le cours
A l'ennuyeuſe indifférence?
Alors j'apperçus dans les airs
L'enfant maître de l'univers,
Qui plein d'une joie inhumaine,
Me dit en ſouriant, Tircis, ne te plains plus,
Je vais mettre fin à ta peine;
Je te promets un regard de Cailus.

Quoique M. de la Fare vécût dans le grand monde, il en connoiſſoit auſſi bien que perſonne la frivolité & les erreurs. Voyez comme il en parle dans ſon ode ſur la campagne. Elle eſt pleine de réflexions d'un philoſophe qui nous enchante par ſa morale judicieuſe.

Je vois ſur des côteaux fertiles
Des troupeaux riches & nombreux,
Ceux qui les gardent, ſont heureux,
Et ceux qui les ont, ſont tranquilles.
S'ils ont à redouter les loups,
Et ſi l'hiver vient les contraindre,
Ce ſont-là tous les maux à craindre;
Il en eſt d'autres parmi nous.

Nous ne ſavons plus nous connoître,
Nous contenir encore moins.
Heureux, nous faiſons par nos ſoins,
Tout ce qu'il faut pour ne pas l'être.
Notre cœur ſoumet notre eſprit
Aux caprices de notre vie
En vain la raiſon ſe récrie,
L'abus parle, tout y ſouſcrit.

Ici je rêve à quoi nos peres
Se bornoient dans les premiers tems:
Sages, modeſtes & contens,
Ils ſe refuſoient aux chimeres.
Leurs beſoins étoient leurs objets;
Leur travail étoit leur reſſource,
Et la vertu toujours la ſource
De leurs mœurs & de leurs projets.

Ils ſavoient à quoi la nature
A condamné tous les humains.
Ils ne devoient tous qu'à leurs mains,
Leur vêtement, leur nourriture.
Ils ignoroient la volupté,
Et la fauſſe délicateſſe,
Dont aujourd'hui notre molleſſe
Se fait une félicité.

L'intérêt ni la vaine gloire
Ne dérangeoient pas leur repos;
Ils aimoient plus dans leurs héros,
Une vertu qu'une victoire.
Ils ne connoiſſoient d'autre rang,
Que celui que la vertu donne;
Le mérite de la perſonne
Paſſoit devant les droits du ſang.

Heureux habitans de ces plaines,
Qui vous bornez dans vos deſirs,
Si vous ignorez nos plaiſirs,
Vous ne connoiſſez pas nos peines;
Vous goutez un bonheur ſi doux,
Qu'il rappelle le tems d'Aſtrée;
Enchanté de cette contrée,
J'y reviendrai vivre avec vous.

Perſonne n'a mieux rendu que M. de la Fare, le naturel, la tendreſſe, la délicateſſe, & l'élégante ſimplicité de Tibulle, témoin ſa traduction de la premiere élégie du poëte latin: ceux qui la connoiſſent comme ceux qui ne la connoiſſent pas, me ſauront gré de la leur tranſcrire.

Que quelqu'autre aux dépens de ſa tranquillité
Amaſſe une immenſe richeſſe;
Pour moi de mes deſirs la médiocrité
Me livre entier à la pareſſe.
Je ſuis content, pourvû que ma vigne & mes champs,
Ne trompent point mon eſpérance,
Et que dans mon grenier & ma cave en tout tems,
Je retrouve un peu d'abondance.
Je ne dédaigne point, preſſant de l'aiguillon
Du bœuf tardif la marche lente,
De tracer quelquefois un fertile ſillon;
Quelquefois j'arroſe une plante.
Si le ſoir par haſard je trouve en mon chemin
Un agneau laiſſé par ſa mere,
L'appellant doucement je l'emporte en mon ſein,
Et je le rends à ſa bergere.
Je lave & purifie avec ſoin mes troupeaux,
Pour me rendre Palès propice;
Et lorſque la ſaiſon produit des fruits nouveaux,
J'en fais à Pan un ſacrifice,
Je révere ces dieux & celui des confins,
Et Cérès d'épics couronnée
Et chez moi, du puiſſant protecteur des jardins,
La tête de fleurs eſt ornée.
Et vous auſſi jadis d'un plus ample foyer,
O divinités tutélaires,
Recevez de vos ſoins un plus foible loyer,
Et des offrandes plus légeres.
J'offrois une géniſſe, à préſent un agneau
Convient à mon peu de richeſſe;
Autour de lui ſe rend de mon petit hameau
Toute la ruſtique jeuneſſe;
Qui crie à haute voix: ô dieux! aſſiſtez nous,
Acceptez les préſens peu dignes
Qu'humblement nous venons offrir à vos genoux;
Béniſſez nos champs & nos vignes.
La premiere liqueur qu'on verſa pour les dieux
Fut miſe en des vaſes d'argille;
Nos vaſes, comme au tems de nos premiers ayeux,
Ne ſont que de terre fragile.
O vous loups raviſſeurs, épargnez nos moutons,
Allez chercher dans nos prairies,
Pour y raſſaſier vos appétits gloutons,
De plus nombreuſes bergeries.
Je ſuis pauvre & veux l'être, & ne ſouhaite pas
Des grands l'importune abondance;
Peu de choſe ſuffit à mes meilleurs repas,
En mon lit eſt mon eſpérance.
O qu'il eſt doux, pendant une orageuſe nuit,
D'embraſſer un objet aimable!
Et de ſe rendormir dans ſes bras, au doux bruit
Que fait une pluie agréable!
Qu'un tel bonheur m'arrive; & ſoit riche à bon droit
Celui qui bravant la furie
De la mer & des vents, abandonna ſon toît;
Pour moi j'irai dans ma prairie,
Eviter, ſi je puis, la chaleur des étés,
A l'abri d'un boccage ſombre,
Et ſous un chêne aſſis à l'ombre,
Voir couler en rêvant les ruiſſeaux argentés.
Ah! périſſent plutôt l'or & les diamans,
Que je cauſe la moindre allarme
A ma douce maîtreſſe, & qu'à ſes yeux charmans
Mon abſence coûte une larme!
C'eſt à toi, Meſſala, d'aller de mers en mers
Signaler ton nom par les armes;
Je ſuis avec plaiſir arrêté dans les fers
D'une beauté pleine de charmes.
Pour la gloire mon cœur ne peut former des vœux;
Oui, je conſens, chere Délie,
D'être eſtimé de tous, foible & peu généreux,
Pour t'avoir conſacré ma vie.
Qu'avec toi le déſert le plus inhabité
A mes yeux paroitroit aimable!
Qu'en tes bras, ſur la mouſſe, en un mont écarté
Mon ſommeil ſeroit agréable!
Sans le dieu des amours, ſans ſes douces faveurs,
Que le lit le plus magnifique
Eſt ſouvent arroſé d'un déluge de pleurs!
Car ni la broderie antique,
Ni l'or, ni le duvet, ni le doux bruit des eaux,
Ni le ſilence & la retraite,
N'ont aſſez de douceur pour aſſoupir les maux
Qui troublent une ame inquiete.
Celui-là porteroit, Délie, un cœur de fer,
Qui pouvant jouir de ta vûe,
S'en iroit, aſſuré de vaincre & triompher,
Chercher une terre inconnue.
Que je vive avec toi, que j'expire à tes yeux,
Et puiſſe ma main defaillante,
Serrer encore la tienne en mes derniers adieux!
Puiſſe encor ma bouche mourante
Recevoir tes baiſers mêlés avec tes pleurs!
Car tu n'es point aſſez cruelle
Pour ne pas honorer par de vives douleurs,
La mort de ton amant fidele.
Il n'eſt jeune beauté qui regardant ton deuil
Ne ſente émouvoir ſes entrailles.
Qui n'en ſoit attendrie, & n'ait la larme à l'œil,
Au retour de mes funérailles.
Epargne toutefois l'or de tes blonds cheveux,
C'eſt faire à mes manes outrage
Qu'attenter à ton ſein l'objet de tous mes vœux,
Ou meurtrir un ſi beau viſage.
En attendant, cueillons le fruit de nos amours,
Le tems qui fuit nous y convie;
La mort trop tôt, hélas! mettra fin pour toujours
Aux douceurs d'une telle vie.
La vieilleſſe s'avance, & nos ardens deſirs
S'évanouiront à ſa vûe,
Car il ſeroit honteux de pouſſer des ſoupirs
Avec une tête chenue.
C'eſt maintenant qu'il faut profiter des momens
Que Vénus propice nous donne,
Pendant qu'à nos plaiſirs & nos amuſemens
La jeuneſſe nous abandonne.
J'y veux être ton maître; & diſciple à mon tour.
Loin de moi tambours & trompettes,
Allez porter ailleurs qu'en cet heureux ſéjour
Le bruit éclatant que vous faites.
De la richeſſe ainſi que de la pauvreté,
Exempt dans ma douce retraite,
J'y ſaurai bien jouir en pleine liberté
D'une félicité parfaite.

Enfin le célebre Rouſſeau a conſacré un ſonnet, ou ſi l'on veut une épigramme, à la gloire de M. de la Fare. Il fait à ſon ami, dans cette épigramme, l'application du vers ſi connu de l'anthologie.

Ἤιδον μεν ἐγών; ἐχάρασσε δὲ Θεῖος Ὅμηρος

Cantabam quidem ego: ſcribebat autem divus Homerus.

L'autre jour la cour du Parnaſſe
Fit aſſembler tous ſes bureaux,
Pour juger, au rapport d'Horace,
Du prix de certains vers nouveaux.
Après maint arrêt toujours juſte
Contre mille ouvrage divers,
Enfin le courtiſan d'Auguſte
Fit rapport de vos derniers vers.
Auſſi-tôt le dieu du Permeſſe
Lui dit: je connois cette piece,
Je la fis, en ce même endroit;
L'Amour avoit monté ma lire,
Sa mere écoutoit ſans rien dire,
Je chantois, la Fare écrivoit.

Le chevalier DE JAUCOURT.

VIVARIA, (*Littérature.*) terme générique, qui déſigne un lieu fermé où l'on conſerve des bêtes fauves, du poiſſon, ou de la volaille. Les Romains, dit Procope, appellent *vivaria* les parcs où ils enferment les bêtes. (*D. J.*)

VIVARO, (*Géog. mod.*) petite île du royaume de Naples, ſur la côte de la terre de Labour dont elle dépend, à deux milles de l'île d'Iſchia, entre cette île & celle de Procita. (*D. J.*)

VIVE, ARAIGNÉE DE MER, ſ. f. (*Hiſtoire nat. Inſectolog.*) *draco marinus araneus*, poiſſon de mer qui ſe trouve dans l'Océan & dans la Méditerranée; les *vives* de l'Océan croiſſent juſqu'à une coudée de longueur, & celles de la Méditerranée ſont plus petites: ce poiſſon reſte ſur les rivages couverts d'arène; il a le ventre un peu convexe ſur ſa longueur; le dos eſt en droite ligne; les yeux ſont grands, brillans comme une émeraude, & placés fort près de la face ſupérieure de la tête; l'eſpace qui ſe trouve entre eux eſt garni de petits aiguillons & forme un triangle régulier. L'ouverture de la bouche s'étend obliquement de haut en bas, & la mâchoire du deſſous eſt un peu plus longue que celle du deſſus; les dents ſont petites & fort ſerrées les unes contre les autres; en général la tête reſſemble à celle de la perche de mer. Les couvertures des ouies ſont terminées par des aiguillons dont la pointe eſt dirigée en-arriere; ils ſont minces, noirs & très pointus, & tiennent à une membrane; la piquûre de ces aiguillons eſt très-dangereuſe, même après là mort du poiſſon; les pêcheurs appliquent ſur la plaie de la chair ou le cerveau de la *vive* qui l'a faite, ou des feuilles de lentiſque. La *vive* a une nageoire ſur le dos qui s'étend depuis les aiguillons dont il a été fait mention, juſqu'à la queue, deux aux ouies près deſquelles ſe trouve l'anus, deux ſous le ventre, & une derriere l'anus, qui s'étend juſqu'à la queue. Rondelet, *Hiſt. nat. des poiſſons premiere partie liv. X. ch. x. Voyez* POISSONS.

VIVE-DIEU, (*Hiſt. de France.*) ce fut le cri de guerre dans la fameuſe bataille d'Ivry, gagnée par Henri IV. Voici comme Etienne Paſquier le raconte dans ſa lettre écrite à M. de Sainte-Marthe, *tom. II. pag.* 667. „ Le roi voyant lors ſes affaires en mau„ vais termes, commença en peu de paroles à ex„ horter les ſiens; & quelques-uns faiſant contenan„ ce de fuir: tournez viſage (leur dit-il), afin que „ ſi ne voulez combattre, pour le moins me voyez „ mourir. Sur cette parole lui & les ſiens ayant un „ *vive-Dieu* en la bouche pour le mot du guet, il „ broche ſon cheval des éperons, & entre dans la „ mêlée avec telle généroſité, que ſes ennemis ne „ firent plus que conniller „. (*D. J.*)

VIVE-JAUGE, (*Jardinage.*) on dit *labourer à vive-jauge*, quand on laboure un peu avant.

VIVELLE, ſ. f. *Voyez* SCIE.

VIVELLE, *terme de Couture*, petit réſeau qu'on fait à l'aiguille pour reprendre un trou dans une toile déliée au-lieu d'y mettre une piece. (*D. J.*)

VIVELOTE, ſ. f. (*Droit cout. franç.*) droit établi dans quelques coutumes, en vertu duquel la veuve, outre ſon douaire, prend après le décès de ſon mari, ſon meilleur habit, ſon anneau nuptial, le fermail, & les ornemens du chef, ſon lit étoffé & les courtines, & quelques autres uſtenſiles de maiſon. Ragueau dans ſon *indice*. (*D. J.*)

VIVERO, *ou* BIVERO, (*Géog mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans la Galice, ſur une montagne eſcarpée, à neuf lieues au nor oueſt de Ribadéo, & à ſept au ſud-eſt du cap Ortégal. *Long.* 10. 28. *latit.* 43. 42. (*D. J.*)

VIVIER, ſ. m. *ou* PISCINE, (*Archit. hydraul.*) grand baſſin d'eau dormante ou courante, bordé de maçonnerie, dans lequel on met du poiſſon pour peupler. Les plus beaux *viviers* ſont bordés d'une tablette ou baluſtrade: tel eſt celui de la Vigne-Montalte à Rome. (*D. J.*)

VIVIER, (*Marine.*) c'eſt un bateau pêcheur, qui a un retranchement au milieu, dans lequel l'eau entre par des trous qui ſont aux côtés, pour contenir le poiſſon qu'on vient de pêcher.

VIVIERS *des Romains*, (*Hiſt. rom.*) aucun peuple n'a été auſſi curieux de beaux, de grands, & de nombreux *viviers*, que le furent les Romains, dès qu'ils eurent fait du poiſſon la principale partie du luxe de leurs tables. Les hiſtoriens & les poëtes ne parlent que de la magnificence des *viviers* qu'on voyoit dans toutes les maiſons de campagne des riches citoyens, de Lucullus, de Craſſus, d'Hortenſius, de Philippus, & autres conſulaires. „ Croyez-vous, dit „ Ciceron, qu'aujourd'hui que nos grands mettent „ tout leur bonheur & toute leur gloire à avoir de „ vieux barbeaux qui viennent manger dans la main, „ croyez-vous que les affaires de l'état ſoient celles „ dont on ſe ſoucie? „ (*D. J.*)

VIVIERS, (*Géog. mod.*) ville de France, dans le gouvernement du Languedoc, capitale du Vivarais, ſur la rive droite du Rhône, à 4 lieues au nord du Saint-Eſprit, & à 9 au midi de Valence; elle eſt petite, mal-propre, & ſituée entre des rochers. La cathédrale eſt aſſiſe ſur un rocher qui domine la ville, & au-deſſous eſt un couvent de Jacobines; ſon évêche ſuffragant de Vienne, vaut plus de trente-trois mille livres de rente, & a environ 314 paroiſſes; ſon diocèſe comprend le bas-Vivarais, & une partie du haut. *Long.* 22. 21. *lat.* 44. 29.

Cette ville nommée en latin du moyen âge *Vivarium*, doit ſon origine & ſon aggrandiſſement à la ruine d'Albe-Auguſte, capitale des anciens *Helvii*. L'empereur Conrad de la maiſon du Suabe, parent de Guillaume évêque de Viviers, lui donna & à ſon égliſe, dans le milieu du xij. ſiecle, la ville & le comté de *Viviers*. Guillaume & ſes ſucceſſeurs ont joui librement de ce comté, ſans aucune dépendance des rois de France ou des ſeigneurs voiſins, juſqu'à la réunion du Languedoc à la couronne, l'an 1361. (*D. J.*)

VIVIFIER, (*Critique ſacrée.*) ce terme au propre dans l'Ecriture, ſignifie *donner, conſerver la vie*; au figuré, c'eſt éclairer les hommes ſur les ſacrifices agréables à l'Etre ſuprème; c'eſt les tirer des ténebres de l'erreur ou de l'idolâtrie; il ne faut point chercher de grace vivifiante pour l'explication de ce mot. (*D. J.*)

VIVIPARE, adject. *dans l'économie animale*, ſe dit des animaux qui retiennent l'œuf fécondé dans leur ſein juſqu'à ce que l'animal ſoit formé ſuffiſamment, pour n'avoir plus beſoin du ſecours du placenta. *Voyez* PLACENTA.

VIVONNE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Poitou, ſur le Clain, à trois lieues au midi de Poitiers, & à deux au levant de Luſignan. *Long.* 17. 49. *latit.* 46. 24.

Lambert (Michel) célebre muſicien françois, & l'homme de France qui chantoit le mieux, naquit à *Vivonne*, & fut regardé dans le royaume comme le premier qui ait fait ſentir les beautés de la muſique vocale, les graces, & la juſteſſe de l'expreſſion. Il ſut faire valoir la légereté de la voix, en doublant la plûpart de ſes airs, & en les ornant de paſſages brillans. Il excelloit à jouer du luth, & tenoit dans ſa maiſon une eſpece d'académie de muſique, où ſe rendoient les amateurs. Il fut pourvu d'une charge de maître de muſique de la chambre du roi, & mit le premier en muſique des leçons de ténebres; il mourut à Paris en 1696, âgé de 87 ans. Son corps fut dépoſé dans le tombeau de Lulli ſon gendre, qui étoit mort en 1687. (*D. J.*)

VIVRE, v. neut. (*Gram.*) jouir de la vie. *Voyez l'article* VIE.

VIVRES, ſ. m. pl. *voyez* VICTUAILLES.

VIVRES, *les*, (*Art milit.*) ſont à la guerre tout ce qui ſert à la ſubſiſtance ou à la nourriture de l'armée. Les proviſions qu'on fait pour cet effet, ſont appellées *munitions de bouche*. Voyez *les l articles* MUNITIONS, APPROVISIONNEMENS, MAGASINS & RATION.

Les *vivres* ſont un objet très-intéreſſant & très-eſſentiel pour ler armées. Celui qui en eſt chargé, eſt appellé *munitionnaire général*; on lui donne auſſi quelquefois le titre de *munitionnaire des vivres*.

„ Celui qui a le ſecret de vivre ſans manger, peut, „ dit Monteculi, aller à la guerre ſans proviſions. „ La famine eſt plus cruelle que le fer, & la diſette „ a ruiné plus d'armées que les batailles. On peut „ trouver du remede pour tous les autres accidens; „ mais il n'y en a point du-tout pour le manque de „ *vivres*. S'ils n'ont pas été préparés de bonne heu„ re, on eſt défait ſans combattre. „ *Mém. ſur la guerre, liv. I. ch. iij.*

Comme l'article des *vivres* eſt de la plus grande importance, M. de Feuquiere prétend que la bonne diſpoſition pour leur adminiſtration eſt une des principales parties d'un général, ſans laquelle il court ſouvent riſque d'être gêné dans ſes mouvemens. (*Q*)

VIVRE, adj. *en terme de Blaſon*, ſe dit de bandes

& faſces qui ſont ſineuſes & ondées avec des entailles faites d'angles rentrans & ſaillans, comme des redens de fortification. Sart au pays de Valois, de gueule à la bande *vivrée* d'argent.

VIZE, (*Géog. mod.*) & par l'abbé de Commainville *Bilſier*, en latin vulgaire, *Bizia*, *Bicia*; ville de la Turquie européenne, dans la Romaine, à 60 milles au ſud-oueſt de Conſtantinople. Elle étoit évêché dans le cinquieme ſiecle. (*D. J.*)

VIZIR DU BANC, (*terme de relation.*) on appelle *vizirs du banc* en Turquie, les *vizirs* qui ont ſéance avec le grand-*vizir* dans le divan, lorſqu'on examine les procès. Ils n'ont que voix conſultative, & ſeulement lorſqu'ils ſont mandés. Quelquefois néanmoins lorſqu'il s'agit de délibérations importantes, ils ſont admis dans le conſeil du cabinet avec le grand-*vizir*. le mufti & les cadileskers. Ce ſont eux qui écrivent ordinairement le nom du grand-ſeigneur au haut de ſes ordonnances, & le ſultan pour les autoriſer, fait appoſer ſon ſceau au-deſſous de ſon nom. (*D. J.*)

VIZIR-KAN, ſ. m (*terme de relation.*) on appelle de ce nom à Conſtantinople un grand bâtiment quarré à deux étages, rempli haut & bas de boutiques & d'attelliers, où l'on travaille à peindre les toiles de coton; c'eſt auſſi le lieu où l'on en fait le commerce. (*D. J.*)

V K

UKCOUMA, ſ. m. (*Hiſt. mod. Culte.*) c'eſt le nom ſous lequel les Eſquimaux, qui habitent les pays voiſins de la baie de Hudſon, déſignent l'être ſuprème, en qui ils reconnoiſſent une bonté infinie. Ce nom, en leur langue, veut dire *grand chef*. Ils le regardent comme l'auteur de tous les biens dont ils jouiſſent. Ils lui rendent un culte; ils chantent ſes louanges dans des hymnes que M. Ellis trouva graves & majeſtueuſes. Mais leurs opinions ſont ſi confuſes ſur la nature de cet être, que l'on a bien de la peine à comprendre les idées qu'ils en ont. Ces ſauvages reconnoiſſent encore un autre être qu'ils appellent *Ouitikka*, qu'ils regardent comme la ſource de tous leurs maux; on ne ſait s'ils lui rendent des hommages pour l'appaiſer.

UKER, L'*ou* UCKER, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, dans l'électorat de Brandebourg. Elle ſort du petit lac d'*Uker*, entre dans la Poméranie, & ſe jette dans le Groſſe-Haff. (*D. J.*)

UKERMARCK *ou* UCKERMARK, (*Géog. mod*) contrée d'Allemagne, dans l'électorat de Brandebourg, dont elle fut une des trois marches. Ce pays eſt borné au nord & à l'orient par la Poméranie, au midi par la moyenne Marche de Brandebourg, & à l'occident, partie par le Mecklenbourg, partie par le comté de Rappin. Les principaux lieux de l'*Ukermarch* ſont Prenslow, Strasbourg, Templin & New-Angermund. (*D. J.*)

UKERMUNDE *ou* UCKERMUNDE, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Poméranie, à l'embouchure de l'Uker, à trois lieues d'Anclam, avec un château bâti par Bogislas III. duc de Poméranie. *Long.* 32. 4. *latit.* 53. 52. (*D. J.*)

UKRAINE, (*Géog. mod.*) contrée d'Europe bornée au nord par la Pologne & la Moſcovie, au midi par le pays des tartares d'Oczakou, au levant par la Moſcovie, & au couchant par la Moldavie.

Cette vaſte contrée s'appelle autrement la *petite Ruſſie*, la *Ruſſie rouge*, & mieux encore la *province de Kiovie*; elle eſt traverſée par le Dnieper que les Grecs ont appellé *Boriſthène*. La différence de ces deux noms, l'un dur à prononcer, l'autre mélodieux, ſert à faire voir, avec cent autres preuves, la rudeſſe de tous les anciens peuples du Nord, & les graces de la langue greque.

La capitale Kiou, autrefois Kiſovie, fut bâtie par les empereurs de Conſtantinople, qui en firent une colonie, on y voit encore des inſcriptions greques de douze cens années: c'eſt la ſeule ville qui ait quelque antiquité, dans ces pays où les hommes ont vécu tant de ſiecles ſans bâtir des murailles. Ce fut-là que les grands ducs de Ruſſie firent leur réſidence, dans l'onzieme ſiecle, avant que les Tartares aſſerviſſent la Ruſſie.

Les Ukraniens qu'on nomme *Coſaques*, ſont un ramas d'anciens Roxelans, de Sarmates, de Tartares réunis. Cette contrée faiſoit partie de l'ancienne Scythie. Il s'en faut beaucoup que Rome & Conſtantinople qui ont dominé ſur tant de nations, ſoient des pays comparables pour la fertilité à celui de *l'Ukraine*. La nature s'efforce d'y faire du bien aux hommes; mais les hommes n'y ont pas ſecondé la nature, vivant des fruits que produit une terre auſſi inculte que féconde, & vivant encore plus de rapine amoureux à l'excès d'un bien préférable à tout, la liberté; & cependant ayant ſervi tour-à-tour la Pologne & la Turquie. Enfin ils ſe donnerent à la Ruſſie en 1654, ſans trop ſe ſoumettre, & Pierre les a ſoumis.

Les autres nations ſont diſtinguées par leurs villes & leurs bourgades. Celle-ci eſt partagée en dix régimens. A la tête de ces dix régimens étoit un chef élu à la pluralité des voix, nommé *Hetman* ou *Itman*. Ce capitaine de la nation n'avoit pas le pouvoir ſuprème. C'eſt aujourd'hui un ſeigneur de la cour que les ſouverains de Ruſſie leur donnent pour itman; c'eſt un véritable gouverneur de province ſemblable à nos gouverneurs de ces pays d'états qui ont encore quelques privileges.

Il n'y avoit d'abord dans ce pays que des Payens & des Mahométans; ils ont été baptiſés chrétiens de la communion romaine, quand ils ont ſervi la Pologne, & ils ſont aujourd'hui baptiſés chrétiens de l'égliſe greque, depuis qu'ils ſont à la Ruſſie. *Deſcript. de Ruſſie*. (*D. J.*)

U L

ULA, (*Géog. mod*) lac, île & ville de Suede, dans la Bothnie orientale. Le lac a treize milles de longueur ſur dix de largeur; il ſe dégorge dans le golphe de Bothnie, par le moyen d'un émiſſaire ou de la riviere qui porte ſon nom. L'île eſt au milieu du lac. Elle a cinq milles de longueur & trois de largeur. La ville, qui eſt fort petite, eſt ſur la côte du golphe de Bothnie, près de l'endroit où ſe décharge le lac. Sa *long.* 42. 35. *latit.* 65. 16. (*D. J.*)

ULA *ou* OULA, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, dans la Tartarie chinoiſe, ſur la riviere orientale du Songoro. Cette ville étoit autrefois la capitale de tout le pays de Nieucheu, & la réſidence du plus puiſſant des Moungales de l'Eſt. *Long.* ſelon le p. Verbieſt 126. 36. *latit.* 44. 20. (*D. J.*)

ULACIDE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) courier à cheval chez les Turcs. Ils prennent en chemin les chevaux de tous ceux qu'ils rencontrent, & leur donnent le leur qui eſt las. Ils ne courent pas autrement.

ULAERDINGEN, (*Géog. mod.*) bourgade des Pays-bas, dans la Hollande méridionale, proche de la Meuſe, à deux lieues au-deſſous de Rotterdam, au voiſinage de Schiedam. C'étoit autrefois une bonne ville, & même ſouvent la réſidence des comtes de Hollande, mais les débordemens de la Meuſe & les guerres l'ont réduite en bourgade. *Long.* 21. 57. *latit.* 51. 54. (*D. J.*)

ULBANECTES, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule belgique, ſelon Pline, *l. IV. c. xvij.* qui dit qu'ils étoient libres.

Le pere Hardouin remarque que tous les manuſcrits, ainſi que toutes les éditions qui ont précédé celle d'Hermolaüs, portent *Ulmanetes* au lieu d'*Ulbanectes*. Il ajoute que ce ſont les Συμανεκτοι, auxquels le manuſcrit de Ptolomée, *l. II. c. ix.* conſervé dans la bibliotheque du college des jéſuites à Paris; donne la ville *Ratomagus*, qu'il place à l'orient de la Seine: ce ſont par conſéquent les *Subanecti* des éditions latines, que dans la ſuite on a appellé *Silvanectenſes*. (*D. J.*)

ULCAMI *ou* ULCUMA, (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique, dans l'Ethiopie occidentale, entre Arder & Bénin, vers le nord-eſt. On en tire des eſclaves qu'on vend aux Hollandois & aux Portugais, qui les tranſportent en Amérique.

ULCERATION, ſ. f. (*Chirurgie.*) c'eſt une petite ouverture, ou un trou dans la peau, cauſé par un ulcere. *Voyez* ULCERE.

Les remedes cauſtiques produiſent quelquefois des *ulcérations* à la peau. *Voy.* CAUSTIQUES. L'arſenic ulcere toujours les parties auxquelles il s'attache. Un flux de bouche ulcere la langue & le palais. *Voyez* ARSENIC & SALIVATION.

ULCERE, ſ. m. *terme de Chirurgie*, eſt une ſolution de continuité, ou une perte de ſubſtance dans les parties molles du corps, avec écoulement de pus

provenant d'une cauſe interne, ou d'une plaie qui n'a pas été réunie.

Galien définit l'*ulcere* une éroſion invétérée des parties molles du corps, en conſéquence de quoi elles rendent, au-lieu de ſang, une eſpece de pus, ou de ſanie; ce qui empêche la conſolidation.

Etmuller définit l'*ulcere* une ſolution de continuité provenant de quelqu'acidité corroſive, qui ronge les parties, & convertit la nourriture propre du corps en une matiere ſanieuſe. Lorſqu'il arrive une pareille ſolution de continuité dans une partie oſſeuſe, elle ſe nomme *carie*. *Voyez* CARIE.

Galien pour l'ordinaire emploie indifféremment les mots d'*ulcere* & de *plaie*; mais les Arabes & les modernes après eux, y mettent une diſtinction. *Voy.* PLAIE.

On a exclu du nombre des plaies toutes les diviſions des parties molles, qui ont pour cauſe le mouvement inſenſible des liqueurs renfermées dans le corps même, ou qui ſont occaſionnées par l'application extérieure de quelques ſubſtances corroſives; & on leur a donné le nom d'*ulceres*. Toutes les plaies dont les bords enflammés viennent à ſuppurer, dégénerent en *ulceres*.

On croit communément que les *ulceres* ſpontanés viennent d'une acrimonie, ou d'une diſpoſition corroſive des humeurs du corps, ſoit qu'elle ſoit produite par des poiſons, par un levain vérolique, ou par d'autres cauſes.

Les *ulceres* ſe diviſent en *ſimples* & en *compliqués*. Ils ſe diviſent encore par rapport aux circonſtances qui les accompagnent, en *putrides* ou *ſordides*, dont la chair d'alentour eſt corrompue & fetide; en *vermineux*, dont la matiere étant épaiſſe ne flue pas, mais engendre des vers, *&c.* en *virulens*, qui au-lieu de pus ou de ſanie, rendent un pus de mauvaiſe qualité, *&c.*

On les diſtingue encore par rapport à leur figure en *ſinueux*, *fiſtuleux*, *variqueux*, *carieux*, &c. *Voy.* SINUS, FISTULE, VARICES, CARIE.

Lorſqu'ils ſuivent un *ulcere* dans un bon tempérament, & qu'il eſt aiſé à guerir, on le nomme *ſimple*.

Loſrqu'il eſt accompagné d'autres ſymptomes, comme d'une cacochymie qui retarde beaucoup, ou empêche la guériſon, on le nomme *ulcere compliqué*.

Un *ulcere ſimple* n'eſt accompagné que d'éroſion. Mais les *ulceres compliqués* qui ſurviennent à des perſonnes ſujettes au ſcorbut, à l'hydropiſie, aux écrouelles, peuvent être accompagnés de douleur, de fievre, de convulſions, d'un flux abondant de matiere, qui amaigrit le malade, d'inflammation & d'enflure de la partie, de calloſité des bords de l'*ulcere*, de carie des os, *&c.*

ULCERE *putride* ou *ſordide*, eſt celui dont les bords ſont enduits d'un humeur viſqueuſe & tenace, & qui eſt auſſi accompagné de chaleur, de douleur, d'inflammation, & d'une grande abondance d'humeurs qui ſe jettent ſur la partie. Avec le tems l'*ulcere* devient plus ſordide, change de couleur & ſe corrompt; la matiere devient fétide, & quelquefois la partie ſe gangrene. Les fievres putrides donnent ſouvent lieu à ces ſortes d'*ulceres*.

ULCERE *phagédenique*, eſt un *ulcere* rongeant, qui détruit les parties voiſines tout à l'entour, tandis que ſes bords demeurent tuméfiés. Lorſque cet *ulcere* ronge profondément, & ſe répand beaucoup, ſans être accompagné d'enflure, mais ſe pourrit, & devient ſale & fétide; on l'appelle *noma*. Ces deux ſortes d'*ulceres phagédeniques*, à cauſe de la difficulté qu'ils ont à ſe conſolider, ſe nomment auſſi *dyſepulota*. *Voyez* PHAGEDÆNA, *&c.*

ULCERES *variqueux*, ſont accompagnés de la dilatation de quelques veines. *Voyez* VARICE. Ils ſont douloureux, enflammés & tuméfient la partie qu'ils occupent. Quand ils ſont nouveaux, & qu'ils ſont occaſionnés par l'uſage des corroſifs, ou proviennent de la rupture d'une varice, ils ſont ſouvent accompagnés d'hémorragie.

Les veines voiſines de l'*ulcere* ſont alors diſtendues contre nature; & on peut quelquefois les ſentir entrelacées enſemble en façon de réſeau autour de la partie.

Ces ſortes d'*ulceres* ſurviennent communément aux jambes des artiſans obligés par leur état d'être debout. Pour remplir l'indication des veines, il faut avoir recours à un bandage qu'on doit même continuer aſſez long-tems après la guériſon. Le bandage le plus convenable eſt un bas étroit, qui dans ce cas eſt d'une utilité particuliere. On ſe ſert avec un grand ſuccès d'un bas de peau de chien qu'on laſſe, afin qu'il ſerre plus exactement.

On peut ouvrir une varice pour faire dégorger les vaiſſeaux tuméfiés. Quand il n'y a qu'une varice, qu'elle eſt groſſe & douloureuſe, on peut l'emporter en faiſant la ligature de la veine au-deſſus & au-deſſous de la poche variqueuſe, comme on fait dans l'anevriſme vrai.

ULCERES *ſineux* ſont ceux qui de leur orifice s'étendent obliquement ou en ligne courbe. On peut les reconnoître au moyen de la ſonde, ou d'une bougie, *&c.* ou par la quantité de matiere qu'ils rendent à-proportion de leur grandeur apparente.

Ils vont quelquefois profondement, & ont divers contours. On ne les diſtingue des fiſtules que parce qu'ils n'ont point de calloſités, ſinon à leur orifice. *Voyez* SINUS.

ULCERES *fiſtuleux*, ſont des *ulceres* ſineux & calleux, & qui rendent une matiere claire, ſéreuſe & fétide. *Voyez* FISTULE.

ULCERES *vieux*, ſe guériſſent rarement ſans le ſecours des remedes internes, qui doivent être propres à abſorber & à détruire le vice humoral. Tels ſont particulierement les ſudorifiques, les décoctions des bois, les antimoniaux, les préparations tirées de la vipere, les volatils; mais par-deſſus tous les vomitifs ſouvent réitérés.

Dans les *ulceres* rébelles, la ſalivation mercurielle eſt ſouvent néceſſaire. Les vieux *ulceres* ſont ſouvent incurables, à moins qu'on n'ouvre un cautere à la partie oppoſée.

La guériſon en ſeroit même fort dangereuſe ſans cette précaution. Car la matiere dont la nature avoit coutume de ſe débarraſſer par ces *ulceres* invétérés, ſéjournant dans la maſſe du ſang, ſe dépoſe ſur quelque viſcere, ou cauſe une diarrhée colliquative, ou une fievre qui emportent le malade.

Les *ulceres* ſimples & ſuperficiels ſe guériſſent ordinairement en appliquant ſur le mal un plumaſſeau chargé de baume d'arcæus ou de baſilicum, & pardeſſus le plumaſſeau un emplâtre de diachylum ſimple, ou de minium, & panſant une fois le jour, ou plus rarement.

La fréquence des panſemens doit ſe régler ſur la quantité & ſur la qualité du pus. Un *ulcere* dont le pus eſt en quantité modéré, & de qualité louable, doit être panſé plus rarement que celui qui ſuppure beaucoup, ou dont les matieres acrimonieuſes pourroient en ſéjournant dans la cavité de l'*ulcere*, occaſionner des fuſées & autres accidens.

S'il n'y a que l'épiderme de rongé, il ſuffit d'appliquer un petit onguent, comme le deſſicatif rouge or le diapompholyx, *&c.* que l'on étend mince ſur un ligne.

S'il pouſſe des chairs fongueuſes, on peut les ronger avec la pierre infernale, ou avec un cérat dans lequel on a mis un peu de précipité rouge ou d'alun calciné, *&c.* Lorſqu'il s'agit de guérir les *ulceres* ſimples qui ſont produits par l'ouverture des tumeurs ordinaires; on fait d'abord ſuppurer l'*ulcere* avec les digeſtifs. *Voyez* DIGESTIFS. Dès que la ſuppuration commence à diminuer, & que l'on voit paroître dans toute l'étendue de la plaie des grains charnus, rouges & vermeils, l'on ceſſe entierement l'uſage des onguens, de peur que la ſuppuration venant à continuer, ne nuiſe au malade par la diſſipation qu'elle produiroit du ſuc nourricier; & pour empêcher en même tems l'excroiſſance des chairs fongueuſes ſur les levres de la plaie, on fait uſage des déterſifs, parmi leſquels les lotions lixivielles ſont les plus efficaces; on paſſe enſuite à l'uſage des remedes deſſicatifs & cicatriſans. *Voyez* DÉTERSIFS *&* CICATRISANS.

Les évacuations ſont abſolument néceſſaires dans le traitement des *ulceres* compliqués, lorſque l'état du malade permet de les employer. Si l'*ulcere* eſt fiſtuleux, ſineux, carcinomateux, *&c.* & la matiere fétide, ſereuſe ou ſanieuſe, il eſt à propos de joindre le calomelas aux purgatifs, ou de le donner par petites doſes entre les purgatifs, afin de ne pas exciter la ſalivation.

Outre l'uſage des purgatifs, il faut ordonner auſſi une tiſane ſudorifique, ſurtout quand on ſupçonne que l'*ulcere* eſt vénérien. Durant ce tem-là on fera les panſemens convenables.

Lorſque l'*ulcere* ne cede pas à ce traitement, on

propoſe ordinairement l'uſage des antivénériens; ils ne manquent guere de procurer la guériſon, quoique tous les autres remedes aient été inutiles. Si le malade eſt trop foible pour ſoutenir la fatigue d'une ſalivation continue, on peut la modérer, & l'entretenir plus long-tems, à proportion de ſes forces.

Les remedes externes pour les *ulceres* ſont des digeſtifs, des déterſifs, des ſarcotiques, & des cicatriſans.

Belloſte propoſe un remede, qu'il dit être excellent pour la guériſon des *ulceres*. Ce n'eſt autre choſe qu'une décoction de feuilles de noyer dans de l'eau avec un peu de ſucre; on trempe dans cette décoction un linge, qu'on applique ſur l'*ulcere*, & on réitere cela de deux en deux, ou de trois en trois jours.

L'auteur trouve que ce remede ſimple & commun fait ſuppurer, déterge, cicatriſe, empêche la pourriture, *&c.* mieux qu'aucun autre remede connu.

Un *ulcere* aux poumons cauſe la phthiſie. *Voyez* PHTHISIE.

La maladie vénérienne produit beaucoup d'*ulceres*, ſurtout au prépuce & au gland dans les hommes; au vagin, *&c.* dans les femmes; à la bouche & au palais dans les uns & les autres. *Voyez* VÉNÉRIENNE.

Les *ulceres vénériens* ſont de différentes ſortes; ceux qui deviennent calleux & carcinomateux ſont appellés *chancres*. *Voyez* CHANCRE.

Le traité des *ulceres* eſt un des plus importans de la chirurgie; on ne peut dans un dictionnaire que donner des notions très-générales ſur un genre de maladie, qui pourroit, ſous la plume d'un écrivain éclairé & précis, fournir la matiere de deux volumes *in*-4°. *hoc opus, hic labor*. (*Y*)

ULCERER, v. act. cauſer un ulcere. Ce cauſtique a *ulceré* la partie à laquelle on l'a appliqué. Il a la jambe *ulcerée*. On dit auſſi au figuré, vous l'avez *ulceré*. Un cœur *ulceré*.

ULCI, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Lucanie, ſelon Ptolomée, *l. III. c. j.* qui la marque dans les terres. On croit que c'eſt aujourd'hui *Bucino* ou *Bulcino*, ſur le Silaro.

Il y a apparence que cette ville ſe nommoit auſſi *Vulci*, *Vulceja*, & même *Volceja*; car, ſelon Holſten, *p.* 290. les habitans ſont nommés *Vulcejani* & *Volcejani*, dans quelques inſcriptions anciennes. Gruter en effet en rapporte une, où on lit ces mots: *VULCEJANÆ CIVITATIS*; & on en a déterré une à *Burcino*, avec ce mot *Volcean*. Holſten veut encore que les habitans de cette ville ſoient les *Volcentani* de Pline, *l. III. c. xj.* (*D. J.*)

ULDA, (*Géog. mod.*) riviere de France, dans la Bretagne, ſelon Grégoire de Tours. C'eſt aujourd'hui l'Aouſt ou l'Ouſt, qui prend ſa ſource au-deſſus de Rohan, coule dans l'évêché de Vannes, & ſe joint à la Vilaine, près de Rieux.

ULEASTER, *ou* ULIASTER, (*Géog. mod.*) île des Indes orientales, une des Moluques, au voiſinage de celle d'Amboine. Les Hollandois ont une loge dans cette île, & la tiennent par-là ſous leur domination. (*D. J.*)

ULEMA, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les Turcs donnent à leur clergé, à la tête duquel ſe trouve le mufti, qui a ſous lui des ſcheiks ou prélats. Ce corps, ainſi qu'ailleurs, a ſçu ſouvent ſe rendre redoutable aux ſultans, qui cependant ont pluſieurs fois reprimé ſon inſolence, en faiſant étrangler ſes chefs; unique voie pour ſe procurer la ſûreté dans un pays où il n'y a d'autre loi que celle de la force, que le clergé turc fait trouver très-legitime au peuple, lorſqu'il n'en eſt pas lui-même la victime.

ULIA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Eſpagne bétique. Ptolomée, *l. II. c. iv.* la donne aux Turdules, & la place dans les terres. M. Spanheim rapporte une médaille de cette ville; & dans une inſcription conſervée par Gruter, *p.* 271. *n°.* 1. on lit ces mots: *Ordo Reip. Ulienſium*. Le nom moderne, ſelon Morales, eſt *monte Major*. (*D. J.*)

ULIARIUS, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule, dans le golfe Aquitanique, ſelon Pline, *l. IV. c. xjx.* Elle fut dans la ſuite nommée *Olarion*; c'eſt Oléron. (*D. J.*)

ULIE, *ou* ULIELAND, (*Géog. mod.*) île de la Hollande ſeptentrionale, à l'embouchure du Zuyderzée, entre l'île du Téxel & celle de Schelling. Ortélius croit que *Ulie* eſt l'île *Flevo*, de Pomponius Méla. (*D. J.*)

ULIL, (*Géog. mod.*) île du pays des Soudans, ou Negres, dans l'Océan atlantique, à environ trente lieues de l'embouchure du Niger; c'eſt par cette embouchure que l'on tranſporte dans le pays des Negres le ſel que l'île d'*Ulil* produit en abondance.

ULLA L', (*Géog. anc.*) riviere d'Eſpagne, dans la Galice. Elle a ſa ſource près du bourg d'*Ulla*, & ſe perd dans la mer par une grande embouchure.

ULM, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne dans la Suabe, ſur la gauche du Danube, qu'on y paſſe ſur un pont, à quinze lieues au couchant d'Augsbourg, vingt-ſix nord-eſt de Munich, & cent quinze oueſt de Vienne. Elle eſt grande, bien peuplée, la premiere des villes impériales de Suabe, & la dépoſitaire des archives du cercle. Le Danube & le Blaw contribuent à ſon embelliſſement, à ſa propreté, & ſur-tout à ſon commerce, qui eſt très-conſidérable en étoffes, en toiles, en futaines, & ſur-tout en quincaillerie. *Long.* 27. 45. *latit.* 48. 24.

Ulm a été ainſi nommée à cauſe de la grande quantité d'ormes qui l'environnoient; ce n'étoit qu'un petit bourg du tems de Charlemagne, & ce prince en fit donation à l'abbaye de Reichnaw; l'empereur Lothaire II. ruina ce bourg pendant la guerre qu'il ſoutint contre Conrard & Frédéric duc de Suabe, qui lui diſputoient la couronne: ceux du pays le rebâtirent, l'aggrandirent, & l'entourerent de murailles vers l'an 1200. Enſuite Frédéric II. le gratifia de pluſieurs privileges, & Frédéric III. mit *Ulm* au rang des villes impériales. Son territoire eſt preſque environné du duché de Wirtemberg, & le Danube l'arroſe au midi oriental. La diſpoſition de ſon gouvernement eſt la même qu'à Augsbourg, la religion luthérienne y regne depuis l'an 1531.

Freinshemius (Jean) naquit dans cette ville en 1608. Il ſe diſtingua par ſa connoiſſance des langues mortes, & de preſque toutes les langues vivantes de l'Europe. La reine Chriſtine l'appella près d'elle, le fit ſon bibliothécaire & ſon hiſtoriographe; mais la froideur du climat qui nuiſoit à ſa ſanté, l'obligea de renoncer à tous ces honneurs; il ſe retira à Heidelberg, où il mourut cinq ans après en 1660. On a de lui des ſupplémens de Tacite, de Quinte-Curce, & de Tite-Live, avec des notes ſur pluſieurs auteurs latins, auxquelles il a joint d'excellentes tables.

Si Freinshemius s'eſt diſtingué dans la connoiſſance de la langue latine & des langues vivantes, *Widmanſtadius* (Jean-Albert), & *Hutterus* (Elie), tous deux natifs de *Ulm*, avoient déja dans le ſeizieme ſiecle conſacré leurs jours à l'étude des langues orientales. Le premier acquit une gloire encore rare dans le monde chrétien, par ſon édition du nouveau Teſtament ſyriaque. Elle parut à Vienne en Autriche en 1555. *in*-4°. 2. *vol. Impenſis regiis*. On en tira mille exemplaires, dont l'empereur garda cinq cens, & les autres paſſerent en Orient.

On ne peut rien voir de plus beau (dit M. Simon, *Hiſt. crit. des verſions du nouveau Teſtament*, *c. xiv.*), ni de mieux proportionné que les caracteres de cette édition, qui imitent les manuſcrits, en ce qu'on n'y a mis aucune partie des points voyelles qu'on ajoute ordinairement aux mots, pour les lire plus facilement. Les Orientaux négligent pour l'ordinaire le plus ſouvent dans leurs manuſcrits, ces ſortes de points, & ceux qui les y ajoutent, n'y mettent que les plus néceſſaires. C'eſt ce que Widmanſtadius a auſſi obſervé dans ſon édition, & il a ſuivi les manuſcrits en pluſieurs autres choſes, principalement dans une table des leçons que les égliſes ſyriennes récitent pendant toute l'année. On trouve de plus dans cette édition, le titre de chaque leçon marqué dans le corps du livre en des caracteres appellés *eſtranguelo*; & le nombre des ſections eſt indiqué à la marge. Comme ce nouveau Teſtament ſyriaque avoit été imprimé à la ſollicitation de quelques chrétiens du Levant, & qu'il devoit même ſervir à leurs uſages; il eût été inutile d'y joindre une interpretation latine.

Hutterus (Elie) doit être né vers l'an 1554, & mérite par ſes ouvrages & par ſon ſavoir dans les langues orientales, d'être plus connu qu'il ne l'eſt. Son édition de la bible en hébreu, parut pour la premiere fois à Hambourg en 1587, & lui donna des peines infinies. Elle eſt intitulée, *Via ſancta, ſive biblia ſacra hebræa veteris Teſtamenti, eleganti & majuſcula caracterum forma, qua primo ſtatim intuitu, litteræ radicales & ſerviles, deficientes & quieſcen-*

ſcentes, e ſitu & colore diſcerni poſſunt. La même bible ſe trouve ſans aucune différence avec la note des années 1588, 1595, & 1603, qui ne ſont ſans doute que de nouveaux titres mis à l'édition de 1687. A la fin de cette bible on trouve le pſeaume 117, en trente langues différentes, pour ſervir d'eſſai de la polyglotte que l'auteur ſe propoſoit de publier.

Ce qu'il y a de ſingulier dans cette bible, & ce qui la diſtingue de toutes les autres, c'eſt qu'en faveur de ceux qui apprennent l'hébreu, les lettres radicales ſont imprimées en caracteres noirs & pleins, au-lieu que les lettres ſerviles ſont d'un caractere creux & blanc; & les déficientes, ainſi que celles qu'on ne prononce pas (*quieſcentes*), ſont au-deſſus de la ligne en plus petit caractere.

Quelque ſavans ont cru que cette méthode étoit fort utile pour les jeunes gens qui apprennent l'hébreu; mais d'autres perſonnes éclairées la trouvent plus nuiſible qu'avantageuſe, en ce qu'elle n'eſt d'aucun uſage, attendu qu'on peut apprendre à lire l'hébreu en quelques jours de tems, ſans un pareil ſecours. A l'égard de l'accentuation, en louant l'exactitude de Hutterus, on lui reproche d'avoir, ſur tout dans les endroits difficiles, conſulté ſon génie plus que les exemplaires, & mis des choſes qui ne ſont appuyées d'aucune autorité.

Lorſque Hutterus eut achevé ſa bible, il entreprit de donner diverſes éditions polyglotes des livres de l'ancien & du nouveau Teſtament, en réuniſſant avec le texte original, toutes les verſions orientales & occidentales: car il entendoit preſque toutes ces langues, & il exécuta en partie cette prodigieuſe entrepriſe.

On a de lui deux bibles polyglotes, & diverſes parties ſéparées de l'Ecriture ſainte, en diverſes langues. La premiere de ſes bibles eſt en quatre langues, & à paru à Hambourg, *in-fol. cinq. volum.* en 1596. La ſeconde eſt en ſix langues; M. Bayle ne diſtingue pas aſſez nettement cette ſeconde bible de la premiere; comme auſſi d'un autre côté dom Calmet ne paroît pas avoir connu celle qui eſt en quatre langues.

La bible en ſix langues, *Biblia hexaglotta quadruplica*, parut à Nuremberg en 1599. Hutterus fut aidé par quelques collegues dans ſon entrepriſe; cependant les polyglottes, ainſi que les autres ouvrages de ce genre, qu'il a mis au jour avec le ſecours de David Woderus, ne lui ont pas fait autant d'honneur qu'il en eſpéroit. Les ſavans n'y ont pas trouvé aſſez de choix pour les verſions, & même ils accuſent Hutterus d'avoir corrigé trop hardiment le travail des autres. D'ailleurs les polyglottes de Paris & de Londres ont tellement effacé celles d'Allemagne, qu'elles ont trouvé peu d'acheteurs, & moins encore d'admirateurs & de panégyriſtes: auſſi ſont-elles extrêmement rares. Hutterus mourut à Nuremberg, peu de tems après l'an 1602. Les inquiſiteurs ont trouvé ces ouvrages dignes d'avoir place dans leur catalogue des livres défendus; mais il y a long-tems que leur indices expurgatoires ſervent à illuſtrer la plûpart des livres qu'ils condamnent. (*Le chevalier* DE *Jaucourt*.)

ULMAIRE, ſ. f. (*Hiſt. nat Botan*) on connoît l'*ulmaire*, appellée vulgairement *reine des prés*, en anglois *the meadow-ſweet*; il faut donc décrire ici l'*ulmaire* de Virginie, nommée *ulmaria Virginiana, trifolii floribus candidis, amplis, longis, & acutis*, par Moris, *part. III. filipendula foliis ternatis*, par Linnæus, *hort. Cliff. & Gron flor. Virg.*

Sa racine eſt dure, fibreuſe & noueuſe à ſa partie ſupérieure. Elle donne naiſſance à pluſieurs tiges ligneuſes, cannelées, d'un rouge foncé, liſſes & branchues. Sur ſes tiges ſont placées, ſans ordre, des feuilles oblongues, pointues, ridées, un peu velues par-deſſous, au nombre de trois ſur la même queue. Elles ſont finement dentelées à leurs bords, comme les feuilles de charme, & ſe terminent en pointe. Ses fleurs ſont blanchâtres, panachées de rouge, ayant chacune un pédicule long d'un à deux pouces elles ſont compoſées de cinq pétales ou feuilles arrondies, applaties, réfléchies en dehors, attachées à un calice d'une ſeule feuille, découpé en cinq quartiers. Le calice donne auſſi naiſſance à pluſieurs étamines très-déliées, garnies de ſommets, & à cinq embryons qui ſe terminent en autant de ſtiles. Les pétales de la fleur étant tombés, le calice devient ſec & renferme cinq graines oblongues, pointues, diſpoſées en rond. L'*ulmaire* de Virginie eſt une des plantes auxquelles on a donné mal-à-propos le nom d'*ipécacuanha*. (*D. J.*)

ULMEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne au duché de Deux-Ponts, dans l'électorat de Mayence, ſur la riviere de Lauter, avec un château. *Long.* 24. 38. *latit.* 50. 15. (*D. J.*)

ULOMELIA, (*Lexic. médic.*) οὐλομέλεια, de οὖλος pour ὅλος, *entier* & μέλος, *membre*, ce mot ſignifie dans Hippocrate la *nature abſolue & eſſentielle d'une choſe*; c'eſt ainſi que, dans ſes épîtres, il déſigne la nature univerſelle du corps, dont il recommande l'étude aux Médecins; ce mot veut dire encore dans le même auteur la *perfection* ou l'*intégrité* de tous les membres, & alors il eſt ſynonyme aux mots *ſain & entier*. (*D. J.*)

ULON, (*Lexic. médic.*) οὖλον, au plurier οὖλα, ſont les gencives placées autour des dents; on a donné chez les Grecs ce nom aux gencives, à cauſe de leur qualité molle & tendre; car οὖλος, dans Héſychius, eſt rendu par *délicat & mollet*. (*D. J.*)

ULOPHONUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. anc.*) plante véneneuſe, connue de Dioſcoride, Galien & autres ſous le nom de *niger chamæleon*, le *chaméléon noir*; ils appellent *chaméléon blanc* qui étoit une plante bonne à manger, *ixias chamæleon*, & ont grand ſoin de diſtinguer toujours ces deux plantes par les épithetes de *blanche* ou de *noire*; mais Pline a mieux fait, ce me ſemble, d'employer le mot particulier *ulophonus*, pour déſigner le *chaméléon noir*, parce qu'il prévenoit toute erreur à venir. (*D. J.*)

ULOTHAW, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Weſtphalie, au comté de Ravensberg ſur la rive gauche du Weſer, entre Rintelen & Minden. (*D. J.*)

ULOTTE, *voyez* Hulotte.

ULOTTESENTE, ſ. m. (*Marine.*) eſpece de gabare pontée dont on ſe ſert à Amſterdam.

ULPIANUM, (*Géog. anc.*) ville de la haute Moëſie, dans la Dardanie, ſelon Ptolomée, *l. III. c. ix.* L'empereur Juſtinien l'ayant réparée, la nomma *Seconde Juſtinienne*. Il y avoit dans la Dace une autre ville nommée *Ulpianum*, que Ptolomée, *l. III. c. viij.* met au nombre des principales de cette province: cependant on ne s'accorde point ſur le nom moderne de cette ville. (*D. J.*)

ULSTER, (*Géog. mod.*) en latin *Ultonia & Ulidia*, par les Irlandois *Cui-Guilly*, c'eſt-à dire province de Guilly; les Gallois diſent *Ultw*, & les Anglois *Ulſter*, province d'Irlande, bornée au nord par l'Océan ſeptentrional; au midi, par la province de Leinſter, au levant, par le canal de S. George, & au couchant, par l'Océan occidental; de ſorte qu'elle eſt environnée de trois côtés par la mer. Sa longueur eſt d'environ 116 milles, ſa largeur d'environ 100 milles, & ſon circuit, en comptant tous les tours & retours, d'environ 460 milles.

Cette province a de grands lacs, d'épaiſſes forêts, un terroir fertile en grains & en pâturages, & des rivieres profondes & poiſſonneuſes, ſur-tout en ſaumons.

La contrée d'*Ulſter* étoit anciennement partagée entre les *Erdini* qui occupoient Fermanagh & les environs; les *Venicnii* qui avoient une partie du comté de Dunnagal, les *Robognii* qui poſſédoient Londonderry, Antrim & partie de Tyronne, les *Volentii* qui demeuroient autour d'Armaph, les *Darni* qui habitoient aux environs de Down & les parties occidentales.

Tir-Owen ſoumit tout ce pays aux Anglois, qui le diviſent actuellement en dix comtés: cinq de ces comtés, ſavoir Louth, Down, Antrim, Londonderry & Dunnagal confinent à la mer, les cinq autres, ſavoir Tyronne, Armagh, Fermanaghan Monaghan & Cavan ſont dans les terres. Londonderry eſt regardée pour être la capitale.

Ulſter donne le titre de *comte* au frere ou à un des fils des rois d'Angleterre, qui eſt d'ailleurs créé duc d'Yorck. Il y a dans cette province un archevêché, ſix évêchés, dix villes qui ont des marchés publics, quatorze autres de commerce, trente-quatre villes ou bourgs qui députent au parlement d'Irlande, deux cens quarante paroiſſes, & pluſieurs châteaux qui ſervent à la défenſe du pays.

Toute la province d'*Ulſter* étant tombée à la couronne ſous le regne de Jacques I. par un acte de preſcription contre les rebelles, on établit une compagnie à Londres pour former de nouvelles colonies dans cette contrée. La propriété des terres fut diviſée en por-

portions médiocres, dont la plus grande ne contenoit pas plus de deux mille acres. On y fit paſſer des tenanciers d'Angleterre & d'Ecoſſe. Les Irlandois furent éloignés de tous les lieux capables de défenſe, & cantonnés dans les pays plats. On leur enſeigna l'agriculture & les arts. On pourvut à leur ſûreté dans des habitations fixes. On impoſa des punitions pour le pillage & le vol. Ainſi de la plus ſauvage & la plus déſordonnée des provinces de l'Irlande, l'*Ulſter* devint bientôt celle où le regne des lois & d'une heureuſe culture parut le mieux établi.

Jacques I. ne ſouffrit plus dans ce pays-là & dans toute l'étendue de l'île d'autre autorité que celle de la loi, qui garantiſſoit à l'avenir le peuple du pays de toute tyrannie. La valeur des droits que les nobles exigeoient auparavant de leurs vaſſaux fut fixée, & toute autre exaction arbitraire défendue ſous les plus rigoureuſes peines.

Telles furent les meſures par leſquelles Jacques I. introduiſit l'humanité & la juſtice dans une nation qui n'étoit jamais ſortie juſqu'alors de la plus profonde barbarie, & de la plus odieuſe férocité. Nobles ſoins! fort ſupérieurs à la vaine & criminelle gloire de conquérans, mais qui demandent des ſiecles d'attention & de perſévérance pour conduire de ſi beaux commencemens à leur pleine maturité. (*D. J.*)

ULTÉRIEUR, adj. *en Géographie*, eſt un terme qui s'applique à quelque partie d'un pays, ſituée de l'autre côté d'une riviere, montagne ou autre limite qui partage le pays en deux parties. C'eſt ainſi que le mont Atlas diviſe l'Afrique en *citérieure* & *ultérieure*, c'eſt-à-dire en deux parties, dont l'une eſt endeçà du mont Atlas par rapport à l'Europe, & dont l'autre eſt au-delà de cette montagne. *Chambers*.

ULTRAMONDAIN, adj. (*Phyſiq*) au-delà du monde, terme qu'on applique quelquefois à cette partie de l'univers, que l'on ſuppoſe être au-delà des limites de notre monde. *Voyez* UNIVERS, MONDE, *&c.*

Ce mot eſt plus uſité en latin qu'en françois. *Ultramondanum ſpatium*, eſpace ultramondain.

ULTRAMONTAIN, adj. & ſubſt. (*Hiſt. mod.*) ce qui eſt au-delà des monts.

On ſe ſert ordinairement de cette expreſſion relativement à la France & à l'Italie, qui ſont ſéparées l'une de l'autre par des montagnes qu'on appelle les *Alpes*.

Les opinions des *ultramontains*, c'eſt-à-dire des théologiens & des canoniſtes italiens, tels que Bellarmin, Panorme, & d'autres qui prétendent que le pape eſt ſupérieur au concile général, que ſon jugement eſt infaillible ſans l'acceptation des autres égliſes, *&c.* ne ſont point reçues en France.

Les Peintres, & ſur-tout ceux d'Italie, appellent *ultramontains* tous ceux qui ne ſont point de leur pays. Le Pouſſin eſt le ſeul des peintres *ultramontains* dont ceux d'Italie paroiſſent envier le mérite.

ULTZEN, (*Géog. mod*) ville ou, pour mieux dire, bourg d'Allemagne, dans la baſſe Saxe, au duché de Lunebourg, ſur la riviere d'Ilmenaw, à ſept lieues de Lunebourg. (*D. J.*)

ULVA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. anc.*) le mot *ulva* eſt fort commun dans les auteurs latins, mais ſa ſignification n'eſt pas moins diſputée. Quelques-uns veulent que ce mot déſigne une eſpece de *chien-dent* aquatique, d'autres la *queue de chat*, & d'autres une eſpece de *jonc* qui a des maſſes au ſommet. Bauhin imagine que *ulva* eſt une mouſſe marine du genre des algues.

Cette plante, quelle qu'elle ſoit, eſt fort célebre dans Virgile, qui en parle, au ij. & au vj. de ſon *Ænéide*, comme d'une plante aquatique. Je croirois volontiers que les anciens ont employé le mot *ulva*, pour un terme générique de toutes les plantes qui croiſſent ſur le bord des eaux courantes ou marécageuſes; c'eſt pourquoi Pline dit que la *ſagitta* ou fleche d'eau eſt une des *ulva*.

Il eſt vrai que ce terme, dans Caton *de re ruſt. cap. xxxviij.* déſigne nettement le *houblon*; car il dit que la plante *ulva* s'entortille aux ſaules, & donne une bonne eſpece de litiere au bétail; mais comme ce terme ne ſe trouve en ce ſens que dans ce ſeul auteur, on peut raiſonnablement ſuppoſer que c'eſt une faute de copiſtes qui ont écrit *ulva* pour *upulus*, ancien nom de *houblon*, car la lettre *h* initiale qu'on a ajouté, eſt aſſez moderne. Pline, par une ſemblable faute de copiſte, appelle le houblon *lupus* pour *upulus*. (*D. J.*)

ULUBRÆ, (*Géog. anc.*) chétive bourgade d'Italie, dans le Latium, au voiſinage de *Velitræ* & de *Sueſſa Pometia*. Ses habitans ſont nommés *Ulubrani* par Cicéron, *l. VII. epiſt. xij.* & *Ulubrenſes* par Pline, *l. III. c. v.* Quoique *Ulubre* fût une colonie romaine, ſelon Frontin, Juvenal, *ſat. X. verſ.* 108. nous apprend que c'étoit de ſon tems un lieu déſert; mais Horace, *l. I. epiſt.* 11. 28. a immortaliſé le nom de ce méchant village, en écrivant à Bullatius cette penſée ſi vraie que le bonheur eſt en nous-mêmes; & qu'en le cherchant par terre & par mer, c'eſt vainement ſe conſumer par une laborieuſe oiſiveté. „ Fuſſiez-vous, dit-il, à *Ulubre* même, vous l'y trouverez ce bonheur, pourvu que vous teniez toujours votre eſprit dans une aſſiette égale & tranquille „.

Quod petis hic eſt,
Eſt Ulubris, *animus ſi te non deficit æquus.*

(*D. J.*)

ULYSSE, (*Mythol.*) roi de deux petites îles de la mer Ionienne, Ithaque & Dulichie, étoit fils de Laerte & d'Anticlie; c'étoit un prince éloquent, fin, ruſé, & qui contribua bien autant par ſes artifices à la priſe de Troie, qu'Ajax & Diomede par leur valeur; mais Homere a ſeul immortaliſé ſes avantures fictives par ſon poëme de l'Odyſſée, & tous les Mythologues ont tâché d'en expliquer la fable; cependant ſans Homere, Ithaque, *Ulyſſe*, & tout ce qui le regarde, nous ſeroit fort inconnu.

On ſait que ce poëte fait auſſi partir le jeune Télémaque pour aller trouver ſon pere; & qu'après avoir raconté ſon voyage juſqu'à Sparte, il le laiſſe là, c'eſt-à-dire, depuis le quatrieme livre de l'Odyſſée juſqu'à l'arrivée d'*Ulyſſe* à Ithaque, où il ſe trouve. C'eſt cet intervalle qu'à ſi heureuſement rempli l'illuſtre archevêque de Cambrai dans ſon Télémaque, un des plus beaux poëmes & le plus ſage qui ait jamais été fait.

Ulyſſe après ſa mort reçut les honneurs héroïques, & eut même un oracle dans le pays des Eurithaniens, peuples d'Etolie. Entre les monumens qui nous reſtent de ce prince, eſt une médaille de Gorlæus qui le repréſente nud, tenant une pique à la main, le pié droit ſur une roue: près de lui eſt une colonne ſur laquelle eſt ſon caſque. (*D. J.*)

ULYSSEA, (*Géog. anc*) ville de l'Eſpagne Bétique; Strabon, *liv. III. p.* 149. qui la place au-deſſus d'Abdera, dans les montagnes, la donne comme une preuve qu'Ulyſſe avoit pénétré juſqu'en Eſpagne, ſur le témoignage de Poſidonius, d'Artémidore, & d'Aſclépiade de Myrlée, qui avoit enſeigné la Grammaire dans la Turditanie; Strabon, *l. III. p.* 157. ajoute que dans la ville *Ulyſſea*, il y avoit un temple dédié à Minerve, & que l'on voyoit dans ce temple des monumens des voyages d'Ulyſſe. (*D. J.*)

ULYSSIS PORTUS, (*Géog. anc.*) port ſur la côte orientale de Sicile, au midi du promontoire appellé aujourd'hui *Capo-di-Molini*, & dans le lieu où l'on voit préſentement une tour nommée *Loguina*. Les pierres & les cendres que le mont Ætna a jettées depuis, ont tellement comblé ce port, qu'il n'en paroît plus aucun: on ne ſauroit dire de quelle grandeur il étoit. Du reſte, ſi on s'en rapporte à Homere, ce ne fut pas dans ce port que relâcha Ulyſſe; & ſi Virgile & Pline mettent le *port d'Ulyſſe* près de Catane, ils imitent apparemment en cela quelques anciens commentateurs d'Homere. On voit néanmoins quatre cens ans avant Virgile, qu'Euripide avoit mis le *port d'Ulyſſe* dans ce lieu. Cluvier, *Sicil. ant. l. I. c. ix.* (*D. J.*)

U M

UMA, L', *ou* UHMA, (*Géog. mod.*) riviere de Suede: elle a ſa ſource dans les montagnes de la Laponie ſuédoiſe, aux confins de la Norwege, traverſe la Bothnie occidentale, & ſe perd dans le golfe, près de la petite ville ou bourg d'*Uma*, auquel elle donne ſon nom. *Long.* de ce bourg. 37. 35. *latit.* 63. 50. (*D. J.*)

UMAGO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans l'Iſtrie, ſur la côte occidentale, avec un port; elle appartient aux Vénitiens, & eſt preſque deſerte. Quelques

ques ſavans la prennent pour la *Mingum* ou *Ningum* d'Antonin, qu'il met entre *Tergeſte* & *Parentium*; mais Simler prétend que c'eſt Murgia. (*D. J.*)

UMBARES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne en Ethiopie & en Abiſſinie aux juges ou magiſtrats civils qui rendent la juſtice aux particuliers; ils jugent les procès partout où ils ſe trouvent, même ſur les grands chemins, où ils s'aſſeient & écoutent ce que chacune des parties a à alléguer; après quoi ils prennent l'avis des aſſiſtans, & décident la queſtion. Mais on appelle des déciſions des *Umbares* à des tribunaux ſupérieurs.

UMBELLES, ſ. f. *chez les Botaniſtes*, ſont des touffes rondes, ou têtes de certaines plantes, ſerrées les unes contre les autres, & toutes de même hauteur. Les *umbelles* claires ſont celles qui ſe trouvent éloignées les unes des autres, quoique toutes d'une même hauteur. *Voyez* UMBELLIFERES.

UMBELLIFERES, adj. f. (*Botan.*) on nomme ainſi les plantes qui ont leurs ſommités branchues, & étendues en forme d'umbelles ou paraſols, ſur chaque petite ſubdiviſion deſquelles vient une petite fleur. Tel eſt le fenouil, l'aneth, *&c. Voyez* PLANTE.

Cette fleur eſt toujours à cinq pétales; il lui ſuccede deux ſemences qui ſont à nud & jointes l'une contre l'autre, qui ſont le véritable caractere qui diſtingue ces ſortes de plantes des autres.

La famille des plantes *umbelliferes* eſt fort étendue; Ray les diſtingue en deux claſſes.

La premiere eſt de celles qui ont les feuilles très-diviſées, & d'une figure triangulaire, & dont les ſemences ſont ou larges & plates, comme le ſphondylium, la paſtinaca latifolia, le panax heracleum, le tardylium, l'orcoſelinum, le tyſſelinum, l'apium à feuilles de ciguë, le daucus alſaticus carvifolio, l'aneth, le peucedanum, le thapſia, le ferula, *&c.* ou dont les ſemences ſont plus groſſes & moins applaties que les premieres; comme le cachrys, le laſerpitium, la cicutaire ordinaire, le ſcandix, le cerfeuil, le myrrhis, l'angélique des jardins, le leviſticum, le ſiler montanum, le bulbocaſtanum, le ſiſarum, l'œnanthe, le ſium, la pimprenelle, l'ache, la ciguë, le viſnaga, la ſaxifrage, le crithenum, le fenouil, le daucus ordinaire, l'anis, le caucaſi, la coriandre, le paſtinaca marina, *&c.*

La ſeconde claſſe eſt de celles qui ont les feuilles ſimples & ſans diviſion, ou du-moins ſeulement un peu découpées; comme le perfoliata, le buplevrum, l'aſtrantia nigra, la ſanicle, & le ſéſeli d'Ethiopie.

UMBELLIFORMES, *fleurs umbelliformes*. *Voyez* FLEURS.

UMBER, (*Géog. anc.*) 1°. lac d'Italie dans l'Umbrie, ſelon Properce.

Et lacus æſtivis intepet Umber *aquis*.

Ce lac eſt nommé *Ombros* ou *Ombrus*, par Etienne le géographe; Scaliger veut que ce ſoit le *vadimonis lacus* de Tite-Live & de Pline; & par conſéquent ce ſeroit aujourd'hui *lago di Beſſanello*.

2°. *Umber*, fleuve d'Angleterre, ſelon Bede, cité par Ortelius. Il conſerve ſon ancien nom; car on le nomme encore préſentement *Humber*. (*D. J.*)

UMBILIC, *ou* NOMBRIL, *en Anatomie*, eſt le centre de la partie moyenne du bas-ventre ou abdomen; & c'eſt par-là que paſſent les vaiſſeaux umbilicaux qui vont du fœtus au placenta.

Le mot eſt purement latin; il eſt formé d'*umbo*, qui ſignifie la petite boſſe qu'on voyoit au milieu d'un bouclier; parce que cette boſſe reſſembloit au nombril. *Voyez* UMBILICAUX *vaiſſeaux*.

UMBILICAL, adj. *en Anatomie*, c'eſt ce qui a rapport à l'umbilic ou nombril. *Voyez* UMBILIC, *&c.*

UMBILICALE, *région*, eſt la partie de l'abdomen qui eſt autour de l'umbilic ou nombril. *Voyez* ABDOMEN & RÉGION.

UMBILICAUX, *vaiſſeaux*, ſont un aſſemblage de vaiſſeaux propres au fœtus, & qui forment ce qu'on nomme le *cordon umbilical*. *Voyez* FœTUS, ARRIERE FAIX, *&c.*

Ces vaiſſeaux conſiſtent en deux arteres, une veine, & l'ouraque.

Les arteres *umbilicales* viennent des iliaques près de leur diviſion en externes & internes, & paſſant enſuite de chaque côté de la veſſie & à-travers le nombril, vont ſe rendre au placenta.

La veine *umbilicale* vient du placenta par une infinité de rameaux capillaires qui ſe réuniſſent en un ſeul tronc, lequel va ſe rendre au foie du fœtus, & ſe diſtribue en partie dans la veine-porte, & en partie dans la veine-cave.

L'ouraque ne ſe découvre manifeſtement que dans les animaux, quoiqu'il n'y ait pas lieu de douter qu'il n'exiſte auſſi dans l'homme. *Voyez* OURAQUE.

L'uſage des *vaiſſeaux umbilicaux* eſt d'entretenir une communication entre la mere & le fœtus. Quelques auteurs prétendent que c'eſt par-là que le fœtus reçoit ſa nourriture, & qu'il croît comme une plante dont la mere eſt pour ainſi dire la racine, les *vaiſſeaux umbilicaux* la tige, & l'enfant eſt la tête ou le fruit. *Voyez* CIRCULATION, NUTRITION, FœTUS, *&c.*

UMBILICAL, *cordon*, eſt une eſpece de cordon formé par les *vaiſſeaux umbilicaux*, leſquels étant enveloppés dans une membrane ou tunique commune, traverſent l'arrierefaix, & ſe rendent d'un côté au placenta de la mere, & de l'autre à l'abdomen du fœtus.

Le *cordon umbilical* eſt membraneux, tortillé, & inégal; il vient du milieu de l'abdomen du fœtus, & ſe rend au placenta de la mere: il eſt ordinairement de la longueur d'une demi-aune, & de la groſſeur d'un doigt. Il devoit néceſſairement avoir cette longueur, afin que le fœtus devenant fort, ne pût pas le rompre en s'étendant & ſe roulant de tout côté dans la matrice, & afin qu'il pût ſervir à tirer plus aiſément l'arrierefaix après l'accouchement.

La route que tient ce cordon de l'umbilic juſqu'au placenta n'eſt pas toujours la même. Quelquefois il va du côté droit au cou du fœtus, & l'ayant entouré, deſcend pour gagner le placenta. D'autres fois il va du côté gauche au cou, *&c.* D'autres fois il ne va point du tout au cou du fœtus, mais ſe porte d'abord un peu vers la poitrine, & tournant enſuite autour du dos, ſe rend de-là au placenta.

Après l'accouchement, on rompt ou on coupe le cordon près du nombril; enſorte que ſes vaiſſeaux, ſavoir les deux arteres, la veine & l'ouraque, deviennent entierement inutiles, & ſe deſſéchant, ſe bouchent & ne ſervent plus que de ligamens pour ſuſpendre le foie.

Le docteur Boerhaave propoſe une queſtion difficile; ſavoir pourquoi tous les animaux mordent & déchirent le *cordon umbilical* de leurs fœtus, dès qu'ils ſont nés, ſans qu'aucun périſſe d'homorrhagie, tandis que l'homme perd tout ſon ſang en peu de tems, ſi on ne fait une ligature au cordon avec ſoin, quoique le cordon ſoit plus long & plus entortillé dans l'homme, & que par conſéquent il y ait moins à craindre l'hémorrhagie; à cette queſtion on a donné des ſolutions diverſes. Tauvry accuſe le luxe de l'homme & ſon ſang plus diſſous; Chirac la lenteur avec laquelle les bêtes mordent, machent, & rompent le cordon.

D'autres ont allégué la grandeur du vaiſſeaux, qu'ils prétendent beaucoup plus vaſtes que dans les brutes; mais Fanton a propoſé par conjecture, le peu de néceſſité de la ligature, & Schulzius nie que le fœtus humain perde de ſon ſang quoiqu'on ne lie pas le cordon. Dans ce cas Lamotte, Trew, *&c.* conviennent qu'il n'y a eu qu'une petite hémorrhagie. On trouve, il eſt vrai, des expériences contraires chez d'autres obſervateurs, tels que Mauriceau, Hildanus, Burgmann, Quellmalz, & Cramer, qui le ſixieme ou le dixieme jour vit le ſang ſortir pour avoir baſſiné le nombril d'une liqueur chaude. Au-reſte, on ne peut mieux prouver combien les obſervateurs varient, & combien il eſt difficile d'aſſeoir un jugement ſur leurs faits; il n'y a qu'à rapporter les expériences de Carpi, qui a vû des fœtus de cheval & d'âne périr, après avoir rompu leur cordon.

UMBILICUS, (*Lang. lat.*) ce terme ſignifie le *milieu* d'une choſe, le nombril. Dans Horace, *ad umbilicum opus ducere*, veut dire achever un ouvrage, y mettre la derniere main, parce que les Romains écrivant leurs ouvrages en long, ſur des membranes ou écorces d'arbres, ils les rouloient après que tout étoit écrit, & les fermoient avec des boſſettes de corne ou d'ivoire, en forme de nombril, pour les tenir fixes. (*D. J.*)

UMBILIQUÉE, COQUILLE, (*Conchyliolog.*) coquille contournée en forme de nombril. Rondelet, ainſi qu'Aldrovandus, ont fait mal-à-propos un genre particulier des *coquilles umbiliquées*, car elles ne ſont autre choſe que les eſpeces de limaçons, dont la bouche a dans ſes environs une ouverture appellée

en latin *umbilicus*, à-cauſe de ſa reſſemblance avec l'umbilic humain. (*D. J.*)

UMBLE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) poiſſon du lac de Lauſanne, qui reſſemble au ſaumon par la forme du corps, par le nombre & la poſition des nageoires, par les viſceres; auſſi a-t-on donné à ce poiſſon le nom de *ſaumon* du lac de Lauſanne. *Voy.* Saumon. Il a la bouche grande, & garnie de dents, non-ſeulement aux deux mâchoires, mais encore ſur la langue; la tête eſt de couleur livide; les couvertures des ouies ont une belle couleur argentée, à l'exception de l'extrémité qui eſt d'un jaune doré. Ce poiſſon eſt très-bon à manger; il a la chair ſeche & dure, ſur-tout lorſqu'il eſt vieux; il a juſqu'à deux coudées de longueur lorſqu'il a pris tout ſon accroiſſement. Rondelet, *hiſt. des poiſſons des lacs, chap. xij. Voyez* Poisson.

Umble-chevalier, (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) poiſſon qui ſe trouve auſſi dans le lac de Lauſane; il reſſemble entierement au ſaumon & à la truite ſaumonée pour la forme du corps, & par le nombre & la poſition des nageoires; il ne differe de l'umble ſimplement dit, qu'en ce qu'il eſt plus grand. Le dos a une couleur mêlée de bleu & de noir, & le ventre eſt d'un jaune doré. La chair de ce poiſſon eſt dure & ſeche; la tête paſſe pur la partie la plus délicate, comme dans le ſaumon. Rondelet, *hiſtoire nat. des poiſſons des lacs, chap. xiij. Voy.* Poisson.

UMBRE, *voyez* Ombre.

UMBRIATICO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, ſur le Lipuda, à 20 milles au nord de Sancta-Severina, dont ſon évêché eſt ſuffragant. *Longit.* 34. 52. *lat.* 39. 27. (*D. J.*)

UMBRIE, *Umbria*, (*Géog. anc.*) contrée d'Italie, bornée au nord par le fleuve Rubicon, à l'orient par la mer Supérieure & par le Picenum; au midi encore par le Picenum & par le Nar; au couchant, par l'Etrurie, dont elle étoit ſéparée par le Tibre.

Cette contrée qui étoit partagée en deux par l'Apennin, eſt appellée par les Grecs ὀμβρικὴ, du mot ὄμβρος, *imber*, à cauſe des pluies qui avoient inondé le pays. Pline, *l. III. ch. xiv.* appuie cette origine: *Umbrorum gens antiquiſſima Italiæ exiſtimatur, ut quos* Umbrios *à græcis putent dictos, quod inundatione terrarum umbribus ſuperfuiſſent*.

Solin dit, que d'autres ont prétendu que les *Umbres* étoient deſcendus des anciens Gaulois; c'eſt ce qui ne ſeroit pas aiſé à prouver. On pourroit dire néanmoins avec fondement, que les Sénonois habiterent la partie maritime de l'*Umbrie*, depuis la mer juſqu'à l'Apennin, & qu'ils ſe mêlerent avec les *Umbres*: mais les Sénonois ne furent pas les premiers des Gaulois qui paſſerent en Italie.

Quoi qu'il en ſoit, les auteurs latins ont tous écrit le nom de cette contrée par un *u* & non par un *o*, comme les Grecs. Etienne le géographe en fait la remarque. Après avoir dit, le peuple étoit appellé ὀμβρικοὶ, *Ombrici*; & ὄμβροι, *Ombri*; il ajoute λέγονται Ὄμβροι παρὰ τοῖς ἰταλικοῖς συγγραφεῦσι, *dicuntur ab Italis ſcriptoribus* Umbri.

L'*Umbrie* étoit la patrie de Properce, & il nous l'apprend lui-même au premier livre de ſes élégies:

> *Proxima ſuppoſito contingens* Umbria *campo*
> *Me genuit terris fertilis uberibus.*

On dit au pluriel, *Umbri*, & au ſingulier, *Umber*, ſelon ces vers de Catulle, *in egnatium*.

> *Si Urbanus eſſes, aut Sabinus, aut Tyburs*
> *Aut parcus* Umber, *aut obeſus Hetruſcus.*

On voit la même choſe dans une inſcription de Préneſte, rapportée par Gruter, *p.* 72. *n.* 5.

> *Quos* Umber *ſulcare ſolet, quos*
> *Tuſcus arator.*

L'*Umbrie* maritime, ou du-moins la plus grande partie de ce quartier, qui avoit été habitée par les Gaulois Sénonois, conſerva toujours le nom d'*Ager gallicus* ou *gallicanus*, après même que le pays eut été reſtitué à ſes premiers habitans; c'eſt ce qui fait que Tite-Live, *l. XXXIX. c. lxiv.* dit *coloniæ duæ potentia in Picenum, Piſaurum in gallicum agrum deductæ ſunt.* (*D. J.*)

UMBRO, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie. Pline, *liv. III. c. v.* dit qu'il eſt navigable; ce que Rutilius, *liv. I. v.* 337. n'a pas oublié:

> *Tangimus* Umbronem: *non eſt ignobile flumen,*
> *Quod tuto trepidas excipit ore rates.*

L'itinéraire d'Antonin, dans la route maritime de Rome à Arles, met *Umbronis fluvius* entre *Portus Telamonis* & *Lacus Aprilis*, à 12 milles du premier de ces lieux, & à 18 du ſecond. Ce fleuve ſe nomme aujourd'hui l'*Umbrone*; c'eſt ſans doute l'*Umber* de Properce, & l'*Ombros* d'Etienne le géographe. (*D. J.*)

UMBU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) eſpece de prunier du Bréſil, nommé par Piſon, *arbor prunifera Braſilenſis, fructu magno, radicibus tuberoſis*.

On le prendroit à quelque diſtance, ſoit par ſa forme, ſa groſſeur, ou ſon fruit pour un petit citronnier; ſon tronc eſt court, foible, & diviſé en un grand nombre de petites branches tortillées; ſes feuilles ſont étroites, unies, d'un beau verd, acides & aſtringentes au goût: ſa fleur eſt blanchâtre, ſon fruit d'un blanc jaunâtre, ſemblable à une aſſez groſſe prune, mais dont la pulpe eſt plus dure, & en plus petite quantité; il contient un gros noyau: & murit dans les mois pluvieux; alors il eſt fort agréable au goût: en tout autre tems, ſon âcreté eſt ſi grande qu'elle agace les dents; on en fait uſage en qualité de raffraichiſſant & d'aſtringent.

Sa racine a quelque choſe de particulier, outre qu'elle ſe répand dans la terre ainſi que celle des autres arbres, elle ſe met en différens tubercules, compactes & peſans, que vous prendrez à leur forme & à leur couleur extérieure cendrée, pour de groſſes patates; lorſqu'ils ſont dépouillés de leur peau, ils ſont blancs en-dedans comme de neige; leur pulpe eſt molle, ſucculente, ſemblable à celle de la gourde, & ſe réſout dans la bouche en un ſuc aqueux.

Ce fruit ſoulage & rafraîchit dans la fievre, accompagnée de chaleur violente; il n'eſt pas inutile aux voyageurs, ainſi que Piſon l'a lui-même éprouvé. (*D. J.*)

U N

UN, ſ. m. (*Arithmétiq.*) unité de nombre; *un* multiplié par lui-même ne produit jamais qu'un; une fois *un* eſt *un*, *un* joint à un autre *un*, fait deux; *un* & *un* font deux. *Un* en chiffre arabe s'écrit ainſi (1), en chiffre romain (I) & en chiffre françois, de compte ou finance, ainſi (j) (*D. J.*)

Un, deux, trois, (*Marine.*) ces mots ſont prononcés par celui qui fait haler la bouline, & au dernier les travailleurs agiſſent en même tems.

UNA, (*Géog. anc.*) fleuve de la Mauritanie tingitane, ſelon Ptolomée, *liv. IV. ch. j.* on croit que c'eſt la riviere des Sus. (*D. J.*)

UNANIME, adj. (*Gram.*) qui a été fait par pluſieurs, comme s'ils n'avoient eu qu'une même ame. On dit un accord *unanime*; un concert *unanime*; un mouvement *unanime*.

UNANIMITÉ, ſ. f. (*Gram.*) concorde parfaite entre pluſieurs perſonnes. Il regne dans toutes leurs actions la plus grande *unanimité*. Il y eut dans cette aſſemblée la plus entiere *unanimité*.

UNCIALES, adj. f. pl. *termes d'Antiquaire*, les antiquaires donnoient cette épithete à certaines lettres ou grands caracteres dont on ſe ſervoit autrefois, pour faire des inſcriptions & des épitaphes; on les nommoit en latin *litteræ unciales*. Ce mot vient d'*uncia*, qui étoit la douzieme partie d'un tout, & qui en meſure géométrique valoit la douzieme partie d'un pié ou un pouce: & telle étoit la groſſeur de ces lettres. (*D. J.*)

UNCTUARIUM, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) partie du gymnaſe des anciens; c'étoit la piece ou appartement deſtiné aux onctions qui précédoient ou qui ſuivoient l'uſage des bains, la lutte, le pancrace, *&c. Voyez* Alypterion & Gymnase.

UNCTUS, Siccus, (*Littérat.*) les gens aiſés qui chez les Romains, ne ſe mettoient point à table ſans s'être auparavant bien parfumés d'eſſences, ſont les *uncti* d'Horace, que ce poëte oppoſe aux *ſicci*. *Unctus* ne déſignoit pas ſeulement un homme parfumé, il indiquoit tout enſemble un homme qui joignoit à l'amour de la parure, le goût pour la chere délicate, *unctum obſonium*.

Uncta

Uncta popina, dans Horace eſt un cabaret bien forni de tout ce qui peut contribuer à la bonne chere, *redolens & optimis cibis plena*, dit le ſcholiaſte.

UNDALUS, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule narbonnoiſe, dans l'endroit où la riviere *Selgæ*, aujourd'hui la Sorgue, ſe jette dans le Rhône, ſelon Strabon, *l. IV. pag.* 185. qui ajoute que Domitius Ænobarbus défit près de cette ville une grande quantité de Gaulois. Mais Tite-Live, *épitom.* 50 en parlant de cette victoire du proconſul Cn. Domitius, dit que ce fut ſur les Allobroges qu'il la remporta; & au lieu de nommer la ville *Undalum*, il la nomme *oppidum Vindalium*: voici le paſſage, *Cn. Domitius proconſul contra Allobroges ad oppidum* Vindalium, *feliciter pugnavit*.

Il y a apparence que *Vindalium oppidum* ou *Vindalum*, ſont les vrais noms de cette ville, & que l'*Undalus* ou *Undalum* de Strabon, ſont corrompus. En effet, Florus, *l. III. c. ij.* appuie l'orthographe de Tite-Live: car en nommant les quatre fleuves, qui furent témoins de la victoire des Romains, il met du nombre le *Vindalicus*: c'eſt ainſi qu'il faut lire, & non *Vandalicus*, comme portent pluſieurs éditions: les Vindéliciens ſont trop éloignés, pour qu'aucun fleuve leur pays puiſſe être nommé dans cette occaſion avec le Varo, l'Iſere & le Rhône, qui ſont les trois autres fleuves dont parle Florus.

Ce fleuve *Vandalicus* eſt le *Sulgæ* de Strabon, & avoit peut-être donné ſon nom à la ville *Vandalum*, qui étoit à ſon embouchure. (*D. J.*)

UNDECEM-VIR, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) magiſtrat à Athènes qui avoit dix collegues tous revêtus de la même charge ou commiſſion.

Leurs fonctions étoient à-peu-près les mêmes que celles de nos prevôts & autres officiers des maréchauſſées en France, ſavoir, d'arrêter, d'empriſonner les criminels, de les mettre entre les mains de la juſtice, & lorſqu'ils étoient condamnés, de les remettre en priſon juſqu'à l'exécution de la ſentence.

Les onze tribus d'Athènes éliſoient ces magiſtrats, chacune en nommant un de ſon corps. Mais après le tems de Cliſthenes, ces tribus ayant été réduites au nombre de dix, on éliſoit un greffier ou notaire qui completoit le nombre de onze. C'eſt pour cela que Cornelius Nepos, dans la vie de Phocion, les appelle ενδεκα, & Julius Pollux les nomme αρχοι εν & νομοφυλακες. Cependant les fonctions des nomophylaces étoient très-différentes. *Voy.* NOMOPHYLACES.

UNDERSEWEN, (*Géog. mod.*) ou *Underſeen*, petite ville de Suiſſe, au canton de Berne, dans l'Oberland ou pays d'en-haut, au bord du lac de Thoun, entre ce lac & celui de Brienz. Les Bernois y ont un avoyer. *Long.* 25. 44. *lat.* 46. 37. (*D. J.*)

UNDERWALD, (*Géog. mod.*) canton de Suiſſe, le ſixieme en rang; il eſt nommé élégamment en latin *Subſylvania*. Ce canton eſt borné au nord par celui de Lucerne & par une partie du lac des quatre cantons, au midi par le canton de Berne, dont il eſt ſéparé par le mont Brunick, à l'orient par des hautes montagnes qui le ſéparent du canton d'Uri, & à l'occident par le canton de Lucerne encore.

Il eſt partagé en deux vallées qu'on peut nommer l'une *ſupérieure*, & l'autre *inférieure*. Ce partage fait par la nature a donné lieu au partage du gouvernement; car quoique pour les affaires du dehors les deux vallées ne faſſent qu'un ſeul canton, cependant chacune a ſon gouvernement particulier, ſon conſeil, ſes officiers, & même ſes terres. La vallée ſupérieure ſe diviſe en ſix communautés, & la vallée inférieure en quatre. Le terroir des deux vallées eſt le même, & ne differe preſque point de celui des cantons de Lucerne & d'Uri. Quoique les deux vallées aient chacune leur corps & leur conſeil à part, elles ont établi pour les affaires du dehors un conſeil général, dont les membres ſe tirent des conſeils de chaque communauté.

Le canton d'*Underwald* eſt un canton catholique. Il ne poſſede point de bailliages en propre; mais il jouit avec d'autres cantons, des bailliages communs du Thourgau, de l'Ober-Freyanter, de Sargans & du Rhein-Thal; & il nomme encore, comme les onze autres cantons, des baillis dans les quatre bailliages d'Italie.

Arnold de *Melchtal*, natif de ce canton, eſt un des quatre héros de la Suiſſe, qui le 7 Novembre de l'an 1307 arborerent les premiers l'étendard de la liberté, engagerent leurs compatriotes à ſecouer le joug de la domination d'Autriche, & former une république confédérée, qu'ils ont depuis ſoutenue avec tant de gloire. Melchtal étoit irrité en particulier des horreurs de Grisler, gouverneur du pays, qui avoit fait crever les yeux à ſon pere. N'ayant point eu de juſtice de cette violence, il trouva des amis prêts à le venger; & ils taillerent en pieces un corps de troupes ennemies commandées par le comte de Strasberg. Tell tua Grisler d'un coup de fleche. Enfin le peuple chaſſa du pays les Autrichiens, & établit pour principe du gouvernement avenir la liberté & l'égalité des conditions. *Voyez* SUISSE. (*D. J.*)

UNEDO, (*Botan. anc.*) nom employé par les anciens naturaliſtes pour déſigner un fruit qu'ils eſtimoient être rafraîchiſſant & un peu aſtringent. La plûpart des modernes ont prétendu que ce fruit étoit celui de l'arboiſier, parce que Pline le dit lui-même; mais le naturaliſte de Rome contredit dans ſon opinion tous les anciens écrivains latins, qui ont toujours appellé le fruit de l'arboiſier du même nom que l'arbre qui le donne; je veux dire *arbutum* ou *arbutus*. Varron parlant de la cueillette des fruits d'automne, les appelle tous du nom de leurs arbres; il ne dit point *decerpendo unedinem*, mais *decerpendo arbutum, mora, pomaque*. Il eſt vrai que Servius employa le mot *unedo* pour le fruit de l'arboiſier; mais c'eſt l'erreur de Pline qu'il a copiée; & le fait eſt ſi vrai que d'un côté Galien, & de l'autre Paul Eginette déclarent unanimement que *unedo* n'eſt point du-tout le fruit de l'arboiſier, mais le fruit de l'épimelis, qui étoit une eſpece de neſle appellée *ſitanienne*, ou ſelon d'autres, une eſpece de petite pomme ſauvage.

UNGEN, (*Géog. mod.*) montagne du Japon, dans l'île de Ximon, entre Nangajaqui & Xima-Bara. Son ſommet n'eſt qu'une maſſe brûlée, pelée & blanchâtre; c'eſt un volcan qui exhale ſans ceſſe une fumée de ſoufre, dont l'odeur eſt ſi forte, qu'à pluſieurs milles à la ronde on n'y voit pas un ſeul oiſeau.

UNGH L', (*Géog. mod.*) riviere de la haute Hongrie. Elle prend ſa ſource aux confins de la Pologne, dans les monts Krapack, donne ſon nom au comté d'Unghwar qu'elle traverſe; enſuite elle entre dans le comté de Zemplin, où elle ſe jette dans le Bodrog.

UNGHWAR, (*Géog. mod.*) comté de la haute Hongrie, aux frontieres de la Pologne, dans les monts Krapack. Sa capitale, & ſa ſeule ville, porte le même nom. (*D. J.*)

UNGEWAR, (*Géog. mod.*) petite ville de la haute Hongrie, capitale du comté du même nom, dans une île formée par la riviere d'Ungh, à douze lieues au levant de Caſſovie. *Long.* 40. 6. *latit.* 48. 53. (*D. J.*)

UNGUENTARIUS, ſ. m. (*Littér.*) les *unguentarii* étoient les parfumeurs à Rome; ils avoient leur quartier nommé *vicus thurarius*, dans la rue Toſcane, qui faiſoit partie du Vélabre. Elle prit ſon nom des Toſcans qui vinrent s'y établir, après qu'on eut deſſéché les eaux qui rendoient ce quartier inhabitable: c'eſt pour cela qu'Horace appelle les parfumeurs, *tuſci turba impia vici*, parce que ces gens-là étoient les miniſtres de tous les jeunes débauchés de Rome. (*D. J.*)

UNGUIS, *en Anatomie*, eſt le nom de deux os du nez, qui ſont minces comme des écailles, & reſſemblent à un ongle, d'où leur vient ce nom. *Voy.* NEZ.

Les os *unguis* ſont les plus petits os de la mâchoire ſupérieure, & ſont ſitués vers le grand angle des yeux. *Voyez* MACHOIRE.

Quelques auteurs les appellent *os lacrymans*, mais improprement, n'y ayant point de glande lacrymale dans le grand angle. D'autres les nomment *os orbitaires*.

Il eſt articulé par ſon bord ſupérieur avec le coronal, par ſon bord antérieur & ſon inférieur avec le maxillaire, & le cornet inférieur du nez par ſon bord poſtérieur avec l'os ethmoïde. *Voyez* CORNET, ETHMOÏDE, *&c.*

UNGUIS, (*Jardinage.*) eſt la partie blanche au bout des feuilles, environnée d'une zone ou ligne épaiſſe, dentelée, ſouvent colorée avec des utricules des épines, des poils & des barbes à l'extrémité.

UNI, PLAIN, SIMPLE, (*Synonym.*) ce qui eſt *uni*, n'eſt pas raboteux. Ce qui eſt *plain*, n'a ni enfoncemens ni élévations.

Le marbre le plus *uni* eſt le plus beau. Un pays

où

où il n'y a ni montagnes ni vallées, eſt un pays *plain*.

Uni ſe prend encore pour *ſimple* On dit qu'un ouvrage eſt *uni*, lorſqu'on n'y a exécuté aucune ſorte d'ornement. (*D. J.*)

Uni, (*terme d'Agriculture.*) les laboureurs diſent travailler à l'*uni*, pour dire, relever avec l'oreille de la charrue toutes les raies de terre d'un même côté, de telle maniere qu'il ne paroit aucun ſillon, lorſqu'on achevé de labourer le champ, & qu'au contraire il ſemble tout *uni*. L'on obſerve cette maniere de labourer les champs, ſut-tout dans les terres ſeches & pierreuſes, & pour y ſemer ſeulement des avoines ou des orges qu'on fauche, au lieu de les ſcier avec la faucille; pour mieux réuſſir dans cette ſorte de labour, on ſe ſert d'une charrue à tourne-oreille. (*D J.*)

Uni, adj. (*terme de Manege.*) on dit cheval qui eſt *uni*, pour déſigner un cheval dont les deux trains de devant & de derriere ne font qu'une même action ſans que le cheval change de pié ou galope faux. (*D. J.*)

UNIA, *Géog. mod.*) île du golphe de Veniſe, au midi de celle d'Oioro. Il n'y a qu'un village dans cette île, quoiqu'elle ait environ quinze milles de tour. (*D J.*)

UNICORNE, *voyez* Narwal.

UNICORNU FOSSILE, (*Hiſt. nat.*) on ne ſait pas par quel caprice il a plu à quelques naturaliſtes de donner ce nom bizarre à une eſpece de terre blanche & ſeche que quelques auteurs ont nommé *galactites* ou *terre laiteuſe*, parce qu'on s'eſt imaginé lui trouver l'odeur du lait. De quelque nature que ſoit cette terre, elle ne paroît avoir rien de commun avec la licorne, qui s'appelle en latin *unicornu*. Voyez *l'article* Licorne fossile.

Il y a une terre de cette eſpece qu'on appelle *magnes carneus* ou *aimant de chair*: c'eſt une terre bolaire, fort ſeche, & qui s'attache fortement à la langue.

UNIFORME, UNIFORMITÉ, (*Gram.*) ce ſont les oppoſés de *divers* & *diverſité*, d'*inégal* & d'*inégalité*, de *varié* & *variété*. On dit des coutumes *uniformes*, une conduite *uniforme*, une vie *uniforme*, égale à elle-même, la veille conſtamment ſemblable au jour & le jour au lendemain.

Uniforme. adj. (*Méchan.*) le mouvement *uniforme* eſt celui d'un corps qui parcourt des eſpaces égaux en tems égaux; telle eſt au-moins ſenſiblement le mouvement d'une aiguille de montre ou de pendule. *Voyez* Mouvement.

C'eſt dans le mouvement *uniforme* que l'on cherche ordinairement la meſure du tems. En voici la raiſon; comme le rapport des parties du tems nous eſt inconnu en lui-même, l'unique moyen que nous puiſſions employer pour découvrir ce rapport, c'eſt d'en chercher quelqu'autre plus ſenſible & mieux connu, auquel nous puiſſions le comparer; on-aura donc trouvé la meſure du tems la plus ſimple, ſi on vient à bout de comparer de la maniere la plus ſimple qu'il ſoit poſſible, le rapport des parties du tems, avec celui de tous les rapports que l'on connoit le mieux. De-là il réſulte que le mouvement *uniforme* eſt la meſure du tems la plus ſimple; car d'un côté le rapport des parties d'une ligne droite eſt celui que nous ſaiſiſſons le plus facilement; & de l'autre, il n'y a point de rapports plus aiſés à comparer entre eux, que des rapports égaux. Or dans le mouvement *uniforme*, le rapport des parties du tems eſt égal à celui des parties correſpondantes de la ligne parcourue. Le mouvement *uniforme* nous donne donc tout-à-la-fois le moyen, & de comparer le rapport des parties du tems, au rapport qui nous eſt le plus ſenſible, & de faire cette comparaiſon de la maniere la plus ſimple; nous trouvons donc dans le mouvement *uniforme*, la meſure la plus ſimple du tems.

Je dis, outre cela, que la meſure du tems par le mouvement *uniforme*, eſt indépendamment de la ſimplicité, celle dont il eſt le plus naturel de penſer à ſe ſervir. En effet, comme il n'y a point de rapport que nous connoiſſions plus exactement que celui des parties de l'eſpace, & qu'en général un mouvement quelconque dont la loi ſeroit donnée, nous conduiroit à découvrir le rapport des parties du tems par l'analogie connue de ce rapport avec celui des parties de l'eſpace parcouru; il eſt clair qu'un tel mouvement ſeroit la meſure du tems la plus exacte, & par conſéquent celle qu'on devroit mettre en uſage préférablement à toute autre. Donc, s'il y a quelque eſpece particuliere de mouvement, où l'analogie entre le rapport des parties du tems & celui des parties de l'eſpace parcouru; ſoit connue indépendamment de toute hypothèſe, & par la nature du mouvement même, & que cette eſpece de mouvement ſoit la ſeule à qui cette propriété appartienne, elle ſera néceſſairement la meſure du tems la plus naturelle. Or il n'y a que le mouvement *uniforme* qui réuniſſe les deux conditions dont nous venons de parler: car le mouvement d'un corps eſt *uniforme* par lui-même: il ne devient accéléré ou retardé qu'en vertu d'une cauſe étrangere, & alors il eſt ſuſceptible d'une infinité de lois différentes de variation. La loi d'uniformité, c'eſt-à-dire l'égalité entre le rapport des tems & celui des eſpaces parcourus, eſt donc une propriété du mouvement conſidéré en lui-même; le mouvement *uniforme* n'en eſt par-là que plus analogue à la durée, & par conſéquent plus près à en être la meſure, puiſque les parties de la durée ſe ſuccédent auſſi conſtamment & uniformément. Au-contraire, toute loi d'accélération ou de diminution dans le mouvement, eſt arbitraire, pour ainſi-dire, & dépendante des circonſtances extérieures; le mouvement non *uniforme* ne peut être par-conſéquent la meſure naturelle du tems: car en premier lieu, il n'y auroit pas de raiſon pourquoi une eſpece particuliere de mouvement non *uniforme*, fût la meſure premiere du tems, plutôt qu'un autre: en ſecond lieu, on ne pourroit meſurer le tems par un mouvement non *uniforme*, ſans avoir découvert auparavant par quelque moyen particulier l'analogie entre le rapport des tems & celui des eſpaces parcourus, qui conviendroit au mouvement propoſé. D'ailleurs, comment connoître cette analogie autrement que par l'expérience, & l'expérience ne ſupposeroit-elle pas qu'on eût déja une meſure du tems fixe & certaine?

Mais le moyen de s'aſſurer, dira-t-on, qu'un mouvement ſoit parfaitement *uniforme*? Je réponds d'abord qu'il n'y a non plus aucun mouvement non *uniforme* dont nous ſachions exactement la loi, & qu'ainſi cette difficulté prouve ſeulement que nous ne pouvons connoître exactement & en toute rigueur le rapport des parties du tems; mais il ne s'enſuit pas de-là que le mouvement *uniforme* n'en ſoit par ſa nature ſeule, la premiere & la plus ſimple meſure. Auſſi ne pouvant avoir de meſure du tems préciſe & rigoureuſe, c'eſt dans les mouvemens à-peu-près *uniformes* que nous en cherchons la meſure au-moins approchée. Nous avons deux moyens de juger qu'un mouvement eſt à-peu-près *uniforme*, ou quand nous ſavons que l'effet de la cauſe accélératrice ou rétardatrice ne peut être qu'inſenſible; ou quand nous le comparons à d'autres mouvemens, & que nous obſervons la même loi dans les uns & dans les autres: ainſi ſi pluſieurs corps ſe meuvent de maniere que les eſpaces qu'ils parcourent durant un même tems ſoient toujours entr'eux, ou exactement, ou à-peu-près dans le même rapport, on juge que le mouvement de ces corps eſt ou exactement, ou à très-peu près *uniforme*.

Uniforme, ſ. m. (*Art milit*) on appelle *uniforme* dans le militaire, l'habillement qui eſt propre aux officiers & aux ſoldats de chaque régiment. Les troupes n'ont commencé à avoir des *uniformes* que du tems de Louis XIV. Comme elles avoient auparavant des armures de fer qui les couvroient entierement, ou preſque entierement, l'*uniforme* n'auroit pu ſervir à les diſtinguer comme aujourd'hui. Les officiers françois ſont obligés, par une ordonnance de 1737. de porter toujours l'habit *uniforme* pendant le tems qu'ils ſont en campagne ou en garniſon, afin qu'ils ſoient plus aiſément connus des ſoldats. Sa Majeſté a auſſi depuis obligé ſes officiers généraux de porter un *uniforme* par lequel on diſtingue les maréchaux de camp des lieutenans généraux. Cet *uniforme* qui les fait connoître, peut ſervir utilement pour les faire reſpecter, & leur faire rendre par toutes les troupes les honneurs dûs à leurs dignités. (*Q*)

UNIGENITUS constitution. (*Hiſt du janſéniſme.*) conſtitution en forme de bulle, donnée à Rome en 1713, par le pape Clément XI. portant condamnation du livre intitulé: *Réflexions morales ſur le nouveau Teſtament*, par le P. Queſnel. Cette bulle commence par le mot *Unigenitus*, d'où lui vient ſon nom; mais c'eſt ſon hiſtoire qui nous intéreſſe, la voici d'aprés l'hiſtorien du ſiecle de Louis XIV.

Le P. Queſnel, prêtre de l'Oratoire, ami du célebre Arnauld, & qui fut compagnon de ſa retraite juſqu'au dernier moment, avoit dès l'an 1671, compoſé un livre de réflexions pieuſes ſur le texte du nouveau Teſtament. Ce livre contient quelques maximes qui pourroient paroître favorables au janſéniſme; mais elles ſont confondues dans une ſi grande foule de maximes ſaintes & pleines de cette onction qui gagne le cœur, que l'ouvrage fut reçu avec un applaudiſſement univerſel. Le bien s'y montre de tous côtés; & le mal il faut le chercher. Pluſieurs évêques lui donnerent les plus grands éloges dans ſa naiſſance, & les confirmerent quand le livre eut reçu par l'auteur ſa derniere perfection. L'abbé Renaudot, l'un des plus ſavans hommes de France, étant à Rome la premiere année du pontificat de Clément XI. allant un jour chez ce pape qui aimoit les ſavans, & qui l'étoit lui-même, le trouva liſant le livre du pere Queſnel. Voilà, lui dit le pape, un livre excellent; nous n'vons perſonne à Rome qui ſoit capable d'écrire ainſi; je voudrois attirer l'auteur auprès de moi. C'eſt cependant le même pape qui depuis condamna le livre.

Un des prélats qui avoit donné en France l'approbation la plus ſincere au livre de Queſnel, étoit le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Il s'en étoit déclaré le protecteur, lorſqu'il étoit évêque de Châlons; & le livre lui étoit dédié. Ce cardinal plein de vertus & de ſcience, le plus doux des hommes, le plus ami de la paix, protégeoit quelques janſéniſtes ſans l'être, & aimoit peu les jéſuites, ſans leur nuire & ſans les craindre.

Ces peres commençoient à jouir d'un grand crédit depuis que le pere de la Chaiſe, gouvernant la conſcience de Louis XIV. étoit en effet à la tête de l'égliſe gallicane. Le pere Queſnel qui les craignoit, étoit retiré à Bruxelles avec le ſavant bénédictin Gerberon, un prêtre nommé Brigode, & pluſieurs autres du même parti. Il en étoit devenu le chef après la mort du fameux Arnauld, & jouiſſoit comme lui de cette gloire flatteuſe de s'établir un empire ſecret indépendant des ſouverains, de régner ſur des conſciences, & d'être l'ame d'une faction compoſée d'eſprits éclairés.

Les jéſuites plus répandus que ſa faction, & plus puiſſans, déterrerent bientôt Queſnel dans ſa ſolitude. Ils le perſécuterent auprès de Philippe V. qui étoit encore maître des Pays-bas, comme ils avoient pourſuivi Arnauld ſon maître auprès de Louis XIV. Ils obtinrent un ordre du roi d'Eſpagne de faire arrêter ces ſolitaires. Queſnel fut mis dans les priſons de l'archevêché de Malines. Un gentil-homme, qui crut que le parti janſéniſte feroit ſa fortune s'il délivroit le chef, perça les murs, & fit évader Queſnel, qui ſe retira à Amſterdam, où il eſt mort en 1719. dans une extrême vieilleſſe, après avoir contribué à former en Hollande quelques égliſes de janſéniſtes; troupeau foible, qui dépérit tous les jours. Lorſqu'on l'arrêta, on ſaiſit tous ſes papiers, & comme on y trouva tout ce qui caractériſe un parti formé, on fit aiſément croire à Louis XIV. qu'ils étoient dangereux.

Il n'étoit pas aſſez inſtruit pour ſavoir que de vaines opinions de ſpéculation tomberoient d'elles-mêmes, ſi on les abandonnoit à leur inutilité. C'étoit leur donner un poids qu'elles n'avoient point, que d'en faire des matieres d'état. Il ne fut pas difficile de faire regarder le livre du pere Queſnel comme coupable, après que l'auteur eut été traité en ſéditieux. Les jéſuites engagerent le roi lui-même à faire demander à Rome la condamnation du livre. C'étoit en effet faire condamner le cardinal de Noailles qui en avoit été le protecteur le plus zélé. On ſe flattoit avec raiſon que le pape Clément XI mortifieroit l'archevêque de Paris. Il faut ſavoir que quand Clément XI. étoit le cardinal Albani, il avoit fait imprimer un livre tout moliniſte, de ſon ami le cardinal de Sfondrate, & que M. de Noailles avoit été le dénonciateur de ce livre. Il étoit naturel de penſer qu'Albani devenu pape, feroit au-moins contre les approbations données à Queſnel, ce qu'on avoit fait contre les approbations données à Sfondrate.

On ne ſe trompa pas, le pape Clément XI. donna, vers l'an 1708, un decret contre le livre de Queſnel; mais alors les affaires temporelles empêcherent que cette affaire ſpirituelle qu'on avoit ſollicitée, ne réuſſit. La cour étoit mécontente de Clément XI. qui avoit reconnu l'archiduc Charles pour roi d'Eſpagne, après avoir reconnu Philippe V. On trouva des nullités dans ſon decret, il ne fut point reçu en France, & les querelles furent aſſoupies juſqu'à la mort du pere de la Chaiſe, confeſſeur du roi, homme doux, avec qui les voies de conciliation étoient toujours ouvertes, & qui ménageoit dans le cardinal de Noailles, l'allié de madame de Maintenon.

Les jéſuites étoient en poſſeſſion de donner un confeſſeur au roi, comme à preſque tous les princes catholiques. Cette prérogative eſt le fruit de leur inſtitut, par lequel ils renoncent aux dignités eccléſiaſtiques: ce que leur fondateur établit par humilité, eſt devenu un principe de grandeur. Plus Louis XIV. vieilliſſoit, plus la place de confeſſeur devenoit un miniſtere conſidérable. Ce poſte fut donné au pere le Tellier, fils d'un procureur de Vire en baſſe Normandie, homme ſombre, ardent, inflexible, cachant ſes violences ſous un flegme apparent: il fit tout le mal qu'il pouvoit faire dans cette place, où il eſt trop aiſé d'inſpirer ce qu'on veut, & de perdre qui l'on hait: il avoit à venger ſes injures particulieres. Les janſéniſtes avoient fait condamner à Rome un de ſes livres ſur les cérémonies chinoiſes. Il étoit mal perſonnellement avec le cardinal de Noailles, & il ne ſavoit rien ménager. Il remua toute l'égliſe de France; il dreſſa en 1711. des lettres & des mandemens, que des évêques devoient ſigner: il leur envoyoit des accuſations contre le cardinal de Noailles, au bas deſquelles ils n'avoient plus qu'à mettre leur nom. De telles manœuvres dans des affaires profanes ſont punies; elles furent découvertes & n'en réuſſirent pas moins.

La conſcience du roi étoit allarmée par ſon confeſſeur, autant que ſon autorité étoit bleſſée par l'idée d'un parti rébelle. Envain le cardinal de Noailles lui demanda juſtice de ces myſteres d'iniquité. Le confeſſeur perſuada qu'il s'étoit ſervi des voies humaines, pour faire réuſſir les choſes divines; & comme en effet il défendoit l'autorité du pape, & celle de l'unité de l'égliſe, tout le fond de l'affaire lui étoit favorable. Le cardinal s'adreſſa au dauphin, duc de Bourgogne; mais il le trouva prévenu par les lettres & les amis de l'archevêque de Cambrai. Le cardinal n'obtint pas davantage du crédit de madame de Maintenon, qui n'avoit guere de ſentimens à elle, & qui n'étoit occupée que de ſe conformer à ceux du roi.

Le cardinal archevêque, opprimé par un jéſuite, ôta les pouvoirs de prêcher & de confeſſer à tous les jéſuites, excepté à quelques-uns des plus ſages & des plus modérés. Sa place lui donnoit le droit dangereux d'empêcher le Tellier de confeſſer le roi. Mais il n'oſa pas irriter à ce point ſon ſouverain; & il le laiſſa avec reſpect entre les mains de ſon ennemi. „ Je crains, écrivit-il à madame de Maintenon, de „ marquer au roi trop de ſoumiſſion, en donnant les „ pouvoirs à celui qui les mérite le moins. Je prie „ Dieu de lui faire connoître le péril qu'il court, „ en confiant ſon ame à un homme de ce caractere „.

Quand les eſprits ſont aigris, les deux partis ne font plus que des démarches funeſtes. Des partiſans du pere le Tellier, des évêques qui eſpéroient le chapeau, employerent l'autorité royale pour enflammer ces étincelles qu'on pouvoit éteindre. Au-lieu d'imiter Rome, qui avoit pluſieurs fois impoſé ſilence aux deux partis; au-lieu de réprimer un religieux, & de conduire le cardinal; au-lieu de défendre ces combats comme les duels, & de réduire tous les prêtres, comme tous les ſeigneurs, à être utiles ſans être dangereux; au-lieu d'accabler enfin les deux partis ſous le poids de la puiſſance ſuprème, ſoutenue par la raiſon & par tous les magiſtrats; Louis XIV. crut bien faire de ſolliciter lui-même la fameuſe conſtitution, qui remplit le reſte de ſa vie d'amertume.

Le pere le Tellier & ſon parti envoyerent à Rome cent trois propoſitions à condamner. Le ſaint office en proſcrivit cent & une. La bulle fut donnée au mois de Septembre 1713. Elle vint & ſouleva contre elle preſque toute la France. Le roi l'avoit demandée pour prévenir un ſchiſme; & elle fut prête d'en cauſer un. La clameur fut générale, parce que parmi ces cent & une propoſitions il y en avoit, qui paroiſſoient à tout le monde contenir le ſens le plus innocent, & la plus pure morale. Une nombreuſe aſſemblée d'évêques fut convoquée à Paris. Quarante acce-

acceptèrent la bulle pour le bien de la paix; mais ils en donnerent en même tems des explications, pour calmer les ſcrupules du public.

L'acceptation pure & ſimple fut envoyée au pape; & les modifications furent pour les peuples. Ils prétendoient par-là ſatisfaire a-la-fois le pontife, le roi, & la multitude. Mais le cardinal de Noailles, & ſept autres évêques de l'aſſemblée qui ſe joignirent à lui, ne voulurent ni de la bulle, ni de ſes correctifs. Ils écrivirent au pape, pour demander des correctifs même à ſa ſainteté. C'étoit un affront qu'ils lui faiſoient reſpectueuſement. Le roi ne le ſouffrit pas: il empêcha que la lettre ne parût, renvoya les évêques dans leurs diocèſes, & défendit au cardinal de paroître à la cour.

La perſécution donna à cet archevêque une nouvelle conſidération dans le public. C'étoit une véritable diviſion dans l'epiſcopat, dans tout le clergé, dans les ordres religieux. Tout le monde avouoit, qu'il ne s'agiſſoit pas des points fondamentaux de la religion; cependant il y avoit une guerre civile dans les eſprits, comme s'il eût été queſtion du renverſement du chriſtianiſme; & on fit agir des deux côtés tous les reſſorts de la politique, comme dans l'affaire la plus profane.

Ces reſſorts furent employés pour faire accepter la *conſtitution* par la Sorbonne. La pluralité des ſuffrages ne fut pas pour elle; & cependant elle y fut enregiſtrée. Le miniſtere avoit peine à ſuffire aux lettres de cachet, qui envoyoient en priſon ou en exil les oppoſans.

Cette bulle avoit été enregiſtrée au parlement, avec la reſerve des droits ordinaires de la couronne, des libertés de l'égliſe gallicane, du pouvoir & de la juriſdiction des évêques; mais le cri public perçoit toujours à-travers l'obéiſſance. Le cardinal de Biſſi, l'un des plus ardens défenſeurs de la bulle, avoua dans une de ſes lettres, qu'elle n'auroit pas été reçue avec plus d'indignité à Genève qu'à Paris.

Les eſprits étoient ſur-tout revoltés contre le jéſuite le Tellier. Rien ne nous irrite plus qu'un religieux devenu puiſſant. Son pouvoir nous paroît une violation de ſes vœux; mais s'il abuſe de ce pouvoir, il eſt en horreur. Le Tellier oſa préſumer de ſon crédit juſqu'à propoſer de faire dépoſer le cardinal de Noailles, dans un concile national. Ainſi un religieux faiſoit ſervir à ſa vengeance ſon roi, ſon pénitent & ſa religion; & avec tout cela, j'ai de très-fortes raiſons de croire, qu'il étoit dans la bonne foi: tant les hommes s'aveuglent dans leurs ſentimens & dans leur zèle!

Pour préparer ce concile, dans lequel il s'agiſſoit de dépoſer un homme devenu l'idole de Paris & de la France, par la pureté de ſes mœurs, par la douceur de ſon caractere, & plus encore par la perſécution; on détermina Louis XIV. à faire enregiſtrer au parlement une déclaration, par laquelle tout évêque, qui n'auroit pas reçu la bulle purement & ſimplement, ſeroit tenu d'y ſouſcrire, ou qu'il ſeroit pourſuivi à la requête du procureur-général, comme rebelle.

Le chancelier Voiſin, ſecrétaire d'état de la guerre, dur & deſpotique, avoit dreſſé cet édit. Le procureur-général d'Agueſſeau, plus verſé que le chancelier Voiſin dans les lois du royaume, & ayant alors ce courage d'eſprit que donne la jeuneſſe, refuſa abſolument de ſe charger d'une telle piece. Le premier préſident de Meſme en remontra au roi les conſéquences. On traîna l'affaire en longueur. Le roi étoit mourant. Ces malheureuſes diſputes troublerent ſes derniers momens. Son impitoyable confeſſeur fatiguoit ſa foibleſſe par des exhortations continuelles à conſommer un ouvrage, qui ne devoit pas faire chérir ſa mémoire. Les domeſtiques du roi indignés lui refuſerent deux fois l'entrée de la chambre; & enfin ils le conjurerent de ne point parler au roi de la *conſtitution*. Ce prince mourut, & tout changea.

Le duc d'Orléans, régent du royaume, ayant renverſé d'abord toute la forme du gouvernement de Louis XIV. & ayant ſubſtitué des conſeils aux bureaux des ſecrétaires d'état, compoſa un conſeil de conſcience, dont le cardinal de Noailles fut le préſident. On exila le pere le Tellier chargé de la haine publique & peu aimé de ſes confreres.

Les évêques oppoſés à la bulle, appellerent à un futur concile, dût-il ne ſe tenir jamais. La Sorbonne, les curés du diocèſe de Paris, des corps entiers de religieux, firent le même appel; & enfin le cardinal de Noailles fit le ſien en 1717, mais il ne voulut pas d'abord le rendre public. On l'imprima malgré lui. L'Egliſe de France reſta diviſée en deux factions, les acceptans & les refuſans. Les acceptans étoient les cent évêques qui avoient adhéré ſous Louis XIV. avec les jéſuites & les capucins. Les refuſans étoient quinze évêques & toute la nation. Les acceptans ſe prévaloient de Rome; les autres des univerſités, des parlemens, & du peuple. On imprimoit volume ſur volume, lettres ſur lettres; on ſe traitoit réciproquement de ſchiſmatique, & d'hérétique.

Un archevêque de Rheims du nom de Mailly, grand & heureux partiſan de Rome, avoit mis ſon nom au bas de deux écrits que le parlement fit brûler par le bourreau. L'archevêque l'ayant sû, fit chanter un *te Deum*, pour remercier Dieu d'avoir été outragé par des ſchiſmatiques. Dieu le récompenſa; il fut cardinal. Un évêque de Soiſſons ayant eſſuyé le même traitement du parlement, & ayant ſignifié à ce corps que ce n'étoit pas à lui à le juger, même pour un crime de léſe-majeſté, il fut condamné a dix mille livres d'amende; mais le régent ne voulut pas qu'il les payât, de peur, dit-il, qu'il ne devînt cardinal auſſi.

Rome éclatoit en reproches: on ſe conſumoit en négociations; on appelloit, on réappelloit; & tout cela pour quelques paſſages aujourd'hui oubliés du livre d'un prêtre octogénaire, qui vivoit d'aumônes à Amſterdam.

La folie du ſyſtème des finances contribua, plus qu'on ne croit, à rendre la paix à l'Egliſe. Le public ſe jetta avec tant de fureur dans le commerce des actions; la cupidité des hommes, excitée par cette amorce fut ſi générale, que ceux qui parlerent encore de janſéniſme & de bulle, ne trouverent perſonne qui les écoutât. Paris n'y penſoit pas plus qu'à la guerre, qui ſe faiſoit ſur les frontieres d'Eſpagne. Les fortunes rapides & incroyables qu'on faiſoit alors, le luxe, & la volupté portés aux derniers excès, impoſerent ſilence aux diſputes eccléſiaſtiques; & le plaiſir fit ce que Louis XIV. n'avoit pu faire.

Le duc d'Orléans ſaiſit ces conjectures, pour réunir l'égliſe de France. Sa politique y étoit intéreſſée. Il craignoit des tems où il auroit eu contre lui Rome, l'Eſpagne, & cent évêques.

Il falloit engager le cardinal de Noailles non-ſeulement à recevoir cette *conſtitution*, qu'il regardoit comme ſcandaleuſe, mais à rétracter ſon appel, qu'il regardoit comme légitime. Il falloit obtenir de lui plus que de Louis XIV. ſon bienfaiteur ne lui avoit envain demandé. Le duc d'Orléans devoit trouver les plus grandes oppoſitions dans le parlement, qu'il avoit exilé à Pontoiſe; cependant il vint à bout de tout. On compoſa un corps de doctrine, qui contenta preſque les deux partis. On tira parole du cardinal qu'enfin il accepteroit. Le duc d'Orléans alla lui-même au grand-conſeil, avec les princes & les pairs, faire enregiſtrer un édit, qui ordonnoit l'acceptation de la bulle, la ſuppreſſion des appels, l'humanité & la paix.

Le parlement qu'on avoit mortifié en portant au grand-conſeil des déclarations qu'il étoit en poſſeſſion de recevoir, menacé d'ailleurs d'être transféré de Pontoiſe à Blois, enregiſtra ce que le grand-conſeil avoit enregiſtré; mais toujours avec les réſerves d'uſage, c'eſt-à-dire, le maintien des libertés de l'égliſe gallicane, & des lois du royaume.

Le cardinal archevêque, qui avoit promis de ſe retracter quand le parlement obéiroit, ſe vit enfin obligé de tenir parole; & on afficha ſon mandement de retractation le 20 Août 1720.

Depuis ce tems, tout ce qu'on appelloit en France *janſéniſme*, *quietiſme*, *bulles*, *querelles théologiques*, baiſſa ſenſiblement. Quelques évêques appellans reſterent ſeuls opiniâtrement attachés à leurs ſentimens.

Sous le miniſtere du cardinal de Fleury, on voulut extirper le reſtes du parti, en dépoſant un des prélats des plus obſtinés. On choiſit, pour faire un exemple, le vieux Soanin, évêque de la petite ville de Sénès, homme également pieux & inflexible, d'ailleurs ſans parens, ſans crédit.

Il fut condamné par le concile provincial d'Ambrun en 1728, ſuſpendu de ſes fonctions d'évêque & de prêtre, & exilé par la cour en Auvergne à l'âge de plus de 80 ans. Cette rigueur excita quelques vaines plaintes.

Un reſte de fanatiſme ſubſiſta ſeulement dans une petite partie du peuple de Paris, ſur le tombeau du diacre Paris, & les jéſuites eux-mêmes ſemblerent entraînés dans la chute du janſéniſme. Leurs armes emouſſées n'ayant plus d'adverſaires à combattre, ils perdirent à la cour le crédit dont le Tellier avoit abuſé. Les évêques ſur leſquels ils avoient dominé, les confondirent avec les autres religieux; & ceux-ci ayant été abaiſſés par eux, les rabaiſſerent à leur tour. Les parlemens leur firent ſentir plus d'une fois ce qu'ils penſoient d'eux, en condamnant quelques-uns de leurs écrits qu'on auroit pu oublier. L'univerſité qui commençoit alors à faire de bonnes études dans la littérature, & à donner une excellente éducation, leur enleva une grande partie de la jeuneſſe; & ils attendirent pour reprendre leur aſcendant, que le tems leur fournît des hommes de génie, & des conjonctures favorables.

Il ſeroit très-utile à ceux qui ſont entêtés de toutes ces diſputes, de jetter les yeux ſur l'hiſtoire générale du monde; car en obſervant tant de nations, tant de mœurs, tant de religions différentes, on voit le peu de figure que font ſur la terre un moliniſte & un janſéniſte. On rougit alors de ſa frénéſie pour un parti qui ſe perd dans la foule & dans l'immenſité des choſes. (*D. J.*)

UNION, JONCTION, (*Sinonyme.*) l'*union* regarde particulierement deux différentes choſes, qui ſe trouvent bien enſemble. La *jonction* regarde proprement deux choſes éloignées, qui ſe rapprochent l'une de l'autre.

Le mot d'*union* renferme une idée d'accord ou de convenance. Celui de *jonction* ſemble ſuppoſer une marque ou quelque mouvement.

On dit l'*union* des couleurs, & la *jonction* des armées; l'*union* de deux voiſins, & la *jonction* de deux rivieres.

Ce qui n'eſt pas *uni* eſt diviſé, ce qui n'eſt pas *joint* eſt ſéparé.

On s'*unit* pour former des corps de ſociété. On ſe *joint* pour ſe raſſembler, & n'être pas ſeuls.

Union s'emploie ſouvent au figuré en vers & en proſe; mais on ne ſe ſert de *jonction* que dans le ſens littéral.

L'*union* ſoutient les familles, & fait la puiſſance des états. La *jonction* des ruiſſeaux forme les grands fleuves. Girard, *ſynon. François.* (*D. J.*)

Union chrétienne, (*Hiſt. eccleſiaſtique.*) communauté de veuves & de filles, projettée par madame de Polaillon, inſtitutrice des filles de la providence, & exécutée par M. Vachet, prêtre, de Romans en Dauphiné, ſecondé d'une ſœur Renée de Tordes, qui avoit fait l'établiſſemrnt des filles de la propagation de la foi à Metz, d'une ſœur Anne de Croze, qui avoit une maiſon à Charonne, où la communauté de l'*union chrétienne* commença, en 1661. Le but ſingulier de cette aſſociation étoit de travailler à la converſion des filles & femmes hérétiques, à retirer des femmes pauvres, qui ne pourroient être reçues ailleurs, & à élever de jeunes filles. Le ſéminaire de Charonne fut transféré à Paris en 1685; elles eurent des conſtitutions en 1662: ces conſtitutions furent approuvées en 1668. Ces filles n'ont de pénitence que celles de l'égliſe; ſeulement elles jeûnent le vendredi. Elles tiennent de petites écoles. Après deux ans d'épreuves, elles s'engagent par les trois vœux ordinaires & par un vœu particulier d'*union*.

Elles ont un vêtement qui leur eſt propre.

La petite *union* eſt un autre établiſſement fait par le même M. le Vachet, mademoiſelle de Lamoignon, & une mademoiſelle Mallet. Il s'agiſſoit de retirer des filles qui viennent à Paris pour ſervir, & de fonder un lieu où les femmes puſſent trouver de femmes-de-chambre & des ſervantes de bonnes mœurs. Ce projet s'exécuta en 1679.

Union, (*Gram. & Juriſp.*) ſignifie en général la *jonction* d'une choſe à une autre, pour ne faire enſemble qu'un tout.

En matiere bénéficiale on entend par *union* la jonction de pluſieurs bénéfices enſemble.

On diſtingue pluſieurs ſortes d'*unions*.

La premiere ſe fait quand les deux égliſes reſtent dans le même état qu'elles étoient, ſans aucune dépendance l'une de l'autre, quoique poſſédées par le même titulaire.

La ſeconde, lorſque les deux bénéfices demeurent auſſi dans le même état, & que les fruits ſont perçus par le même titulaire, mais que le moins conſidérable eſt rendu dépendant de l'autre; auquel cas le titulaire doit deſſervir en perſonne le principal bénéfice, & commettre pour l'autre un vicaire, s'il eſt chargé de quelque ſervice perſonnel ou de la conduite des ames.

La troiſieme eſt lorſque les deux titres ſont tellement unis, qu'il n'y en a plus qu'un, ſoit au moyen de l'extinction d'un des titres, & réunion des revenus à l'autre, ſoit par l'incorporation des deux titres.

Les *unions* perſonnelles ou à vie ou à tems, ne ſont pas admiſes en France, n'ayant pour but que l'utilité de l'impétrant, & non celle de l'égliſe.

Les papes ont prétendu être en droit de procéder ſeuls à l'*union* des archevêchés & évêchés,

De leur côté les empereurs grecs prétendoient avoir ſeuls droit d'unir ou diviſer les archevêchés ou évêchés, en diviſant les provinces d'Orient.

L'égliſe gallicane a pris là-deſſus un ſage tempérament, ayant toujours reconnu depuis l'établiſſement de la monarchie que l'union de pluſieurs archevêchés ou évêchés ne peut être faite que par le pape; mais que ce ne peut être que du conſentement du roi.

Le légat même *à latere* ne la peut faire, à moins qu'il n'en ait reçu le pouvoir par ſes facultés duement enregiſtrées.

L'union des autres bénéfices peut être faite par l'évêque diocéſain, en ſe conformant aux canons & aux ordonnances.

Mais ſi l'union ſe faiſoit à la manſe épiſcopale, il faudroit s'adreſſer au pape, qui nommeroit des commiſſaires ſur lieux, l'évêque ne pouvant être juge dans ſa propre cauſe.

Aucun autre ſupérieur eccléſiaſtique ne peut unir des bénéfices, quand il en ſeroit le collateur, & qu'il auroit juriſdiction ſur un certain territoire.

C'eſt un uſage immémorial que les bénéfices de collation royale peuvent être unis par le roi ſeul en vertu de lettres-patentes regiſtrées en parlement.

Toute *union* en général ne peut être faite ſans néceſſité ou utilité évidente pour l'égliſe.

Il faut auſſi y appeller tous ceux qui y ont intérêt, tels que les collateurs, patrons eccléſiaſtiques & laïcs, les titulaires, & les habitans, s'il s'agit de l'*union* d'une cure.

Si le collateur eſt chef d'un chapitre, comme un évêque ou un abbé; il faut auſſi le conſentement du chapitre.

Quand les collateurs ou patrons refuſent de conſentir à l'union, il faut obtenir un jugement qui l'ordonne avec eux: à l'égard du titulaire & des habitans, il n'eſt pas beſoin de jugement; les canons & les ordonnances ne requierant pas leur conſentement; on ne les appelle que pour entendre ce qu'ils auroient à propoſer contre l'*union*, & l'on y a tel égard que de raiſon.

On ne peut cependant unir un bénéfice vacant, n'y ayant alors perſonne pour en ſoutenir les droits.

Pour vérifier s'il y a néceſſité ou utilité, on fait une information *de commodo & incommodo*, ce qui eſt du reſſort de la juriſdiction volontaire; mais s'il ſurvient des conteſtations qui ne puiſſent s'inſtruire ſommairement, on renvoie ces incidens devant l'official.

Le conſentement du roi eſt néceſſaire pour l'*union* de tous les bénéfices conſiſtoriaux, des bénéfices qui tombent en régale, & pour l'*union* des bénéfices aux communautés ſéculieres ou régulieres, même pour ceux qui dépendent des abbayes auxquelles on veut les unir.

On obtient auſſi quelquefois des lettres patentes pour l'*union* des autres bénéfices lorſqu'ils ſont conſidérables, afin de rendre l'*union* plus authentique.

Avant d'enregiſtrer les lettres-patentes qui concernent l'*union*, le parlement ordonne une nouvelle information par le juge royal.

On permet quelquefois d'unir à des cures & prébendes ſéculieres, dont le revenu eſt trop modique, ou à des ſéminaires, des bénéfices réguliers, pourvu que ce ſoient des bénéfices ſimples, & non des offices clauſtraux, qui obligent les titulaires à la réſidence.

On unit même quelquefois à un ſeminaire toutes les prébendes d'une collégiale.

Mais les cures ne doivent point être unies à des monaſteres, ni aux dignités & prébendes des égliſes cathédrales ou collégiales, encore moins à des bénéfices ſimples.

L'*union* des bénéfices en patronage laïc doit être faite de maniere que le patron ne ſoit point lézé.

On unit quelquefois des bénéfices ſimples de différens diocèſes, mais deux cures dans ce cas ne peuvent être unies, à cauſe de la confuſion qui en réſulteroit.

Quand l'*union* a été faite ſans cauſe légitime, ou ſans y obſerver les formalités néceſſaires, elle eſt abuſive, & la poſſeſſion même de pluſieurs ſiecles n'en couvre point le défaut.

Celui qui prétend que l'*union* eſt nulle, obtient des proviſions du bénéfice uni; & s'il y eſt troublé, il appelle comme d'abus du decret d'*union*.

Si l'*union* eſt ancienne, l'énonciation des formalités fait préſumer qu'elles ont été obſervées.

Enfin, quand le motif qui a donné lieu à l'*union* ceſſe, on peut rétablir les choſes dans leur premier état. *Voyez* le *concile de Trente*, M. de Fleury, d'Héricourt, de la Combe, les *mém. du clergé*, & le *mot* BÉNÉFICE. (*A*)

UNION *de créanciers*, eſt lorſque pluſieurs créanciers d'un même débiteur obéré de dettes, ſe joignent enſemble pour agir de concert, & par le miniſtere des mêmes avocats & procureurs, à l'effet de parvenir au recouvrement de leur dû, & d'empêcher que les biens de leur débiteur ne ſoient conſommés en frais, par la multiplicité & la contrariété des procédures de chaque créancier.

Cette *union* de créanciers ſe fait par un contrat devant notaire, par lequel ils déclarent qu'ils s'uniſſent pour ne former qu'un même corps, & pour agir par le miniſtere d'un même procureur, à l'effet de quoi ils nomment un, ou pluſieurs d'entre eux pour ſyndics, à la requête deſquels ſeront faites les pourſuites.

Lorſque le débiteur fait un abandonnement de biens à ſes créanciers, ceux-ci nomment des directeurs pour gérer ces biens, les faire vendre, recouvrer ceux qui ſont en main tierce, & pour faire l'ordre à l'amiable entre les créanciers. *Voyez* ABANDONNEMENT, CESSION DE BIENS, CRÉANCIER, DIRECTEUR, DIRECTION. (*A*)

UNION, (*Gouver. polit.*) la vraie *union* dans un corps politique, dit un de nos beaux génies, eſt une *union* d'harmonie, qui fait que toutes les parties quelqu'oppoſées qu'elles nous paroiſſent, concourent au bien général de la ſociété; comme des diſſonnances dans la muſique, concourent à l'accord total. Il peut y avoir de l'*union* dans un état, où l'on ne croit voir que du trouble, c'eſt-à-dire qu'il peut y avoir une harmonie, d'où réſulte le bonheur qui ſeul eſt la vraie paix; une harmonie qui ſeule produit la force & le maintien de l'état. Il en eſt comme des parties de cet univers éternellement liées par l'action des unes, & la réaction des autres.

Dans l'accord du deſpotiſme aſiatique, c'eſt-à-dire de tout gouvernement qui n'eſt pas modéré, il n'y a point d'*union*; mais au contraire, il y a toujours une diviſion ſourde & réelle. Le laboureur, l'homme de guerre, le négociant, le magiſtrat, le noble, ne ſont joints que parce que les uns oppriment les autres ſans réſiſtance; & ſi l'on y voit de l'*union*, ce ne ſont pas des citoyens qui ſont unis, mais des corps morts enſévelis les uns auprès des autres. L'*union* d'un état conſiſte dans un gouvernement libre, où le plus fort ne peut pas opprimer le plus foible. (*D. J.*)

UNION *de l'Ecoſſe avec l'Angleterre*, (*Hiſt. mod.*) traité fameux par lequel ces deux royaumes ſont réunis en un ſeul, & compris ſous le nom de *royaume de la grande Bretagne*.

Depuis que la famille royale d'Ecoſſe étoit montée ſur le trône d'Angleterre, par l'avénement de Jacques I. à la couronne, après la mort d'Eliſabeth; les rois d'Angleterre n'avoient rien négligé pour procurer cette *union* ſalutaire; mais ni ce prince, ni ſon ſucceſſeur Charles I. ni les rois qui vinrent enſuite, juſqu'à la reine Anne, n'ont eu cette ſatisfaction; des intérêts politiques d'une part, de l'autre des querelles de religion y ayant mis de grands obſtacles. La nation écoſſoiſe jalouſe de ſa liberté, accoutumée à ſe gouverner par ſes lois, à tenir ſon parlement, comme la nation angloiſe a le ſien, craignoit de ſe trouver moins unie que confondue avec celle-ci; & peut-être encore davantage d'en devenir ſujette. La forme du gouvernement eccléſiaſtique établi en Angleterre par les lois, étoit encore moins du goût des Ecoſſois chez qui le presbytérianiſme étoit la religion dominante.

Cependant cette *union* ſi ſalutaire, ſouvent projettée & toujours manquée, réuſſit en 1707, du conſentement unanime de la reine Anne, & des états des deux royaumes.

Le traité de cette *union* contient vingt-cinq articles, qui furent examinés, approuvés & ſignés le 3 Août 1706, par onze commiſſaires anglois, & par un pareil nombre de commiſſaires écoſſois.

Le parlement d'Ecoſſe ratifia ce traité le 4 Février 1707, & le parlement d'Angleterre le 9 Mars de la même année. Le 17 du même mois, la reine ſe rendit au parlement, où elle ratifia l'*union*. Depuis ce tems-là il n'y a qu'un ſeul conſeil privé, & un ſeul parlement pour les deux royaumes. Le parlement d'Ecoſſe a été ſupprimé, ou pour mieux dire réuni à celui d'Angleterre; de ſorte que les deux n'en font qu'un, ſous le titre de *parlement de la grande Bretagne*.

Les membres du parlement que les Ecoſſois peuvent envoyer à la chambre des communes, ſuivant les articles de l'*union*, ſont au nombre de quarante-cinq, & ils repréſentent les communes d'Ecoſſe; & les pairs qu'ils y envoient, pour repréſenter les pairs d'Ecoſſe, ſont au nombre de ſeize. *Voyez* PARLEMENT.

Avant l'*union*, les grands officiers de la couronne d'Ecoſſe étoient le grand chancelier, le grand tréſorier, le garde du ſceau privé, & le lord greffier ou ſecrétaire d'état. Les officiers ſubalternes de l'état étoient le lord greffier, le lord avocat, le lord tréſorier député, & le lord juge clerc.

Les quatre premieres charges ont été ſupprimées par l'*union*, & l'on a créé de nouveaux officiers qui ſervent pour les deux royaumes, ſous les titres de *lord grand chancelier de la grande Bretagne*, &c. & aux deux ſecrétaires d'état qu'il y avoit auparavant en Angleterre, on en a ajouté un troiſieme, à cauſe de l'augmentation de travail que procurent les affaires d'Ecoſſe.

Les quatre dernieres charges ſubſiſtent encore aujourd'hui. *Voyez* AVOCAT, GREFFIER, TRÉSORIER, DÉPUTÉ, *&c.*

UNION, (*Chimie.*) il eſt dit à l'*article* CHIMIE, *page* 339 *col.* 1. que la Chimie s'occupe des ſéparations & des *unions* des principes conſtituans des corps; que les deux grands changemens effectués par les opérations chimiques, ſont des ſéparations & des *unions*; que les deux effets généraux primitifs & immédiats de toutes les opérations chimiques, ſont la ſéparation & l'*union* des principes; que l'*union* chimique eſt encore connue dans l'art ſous le nom de *mixtion*, de *génération*, de *ſynthеſe*, de *ſyncreſe*, ou pour mieux dire, de *ſyncriſe*, de *combinaiſon*, de *coagulation*, &c. que de ces mots les plus uſités en françois, ſont ceux d'*union*, de *combinaiſon* & de *mixtion*. *Voyez* ſur-tout MIXTION.

Quoique les affections des corps aggrégés n'appartiennent pas proprement à la Chimie; & qu'ainſi ſtrictement parlant, elle ne s'occupe que de l'*union* mixtive, cependant comme pluſieurs de ſes opérations ont pour objet, au moins ſecondaire, préparatoire, intermédiaire, *&c.* l'*union* aggrégative; la diviſion méthodique des opérations chimiques qui appartiennent à l'*union*, doit ſe faire en celles qui effectuent des *unions* mixtives, & celles qui effectuent des *unions* aggrégatives: auſſi avons-nous admis cette diviſion. *Voyez l'article* OPÉRATION CHIMIQUE.

On voit par cette derniere conſidération, que le mot *union* eſt plus général que celui de *mixtion* ou de *combinaiſon*; auſſi dans le langage chimique exact, doit-on ajouter l'épithete de *chimique* ou de *mixtive* au mot *union*, lorſqu'on l'emploie dans le ſens rigoureux. On ne l'emploie ſans épithete que lorſqu'on le prend dans un ſens vague, ou qui ſe détermine ſuffiſamment de lui-même.

Le principe de l'*union* chimique eſt expoſé aux *articles* MIXTION, MISCIBILITÉ, RAPPORT; celui de l'*union aggrégative* n'eſt preſque que l'attraction de cohéſion, ou la cohéſibilité des phyſiciens modernes. *Voyez* COHÉSION. (*b*)

UNION, ſ. f. (*Archit.*) on appelle ainſi l'harmonie des couleurs dans les matériaux, laquelle contribue avec le bon goût du deſſein, à la décoration des édifices. (*D. J.*)

UNION *de couleurs*, on dit qu'il y a une belle *union de couleurs* dans un tableau, lorſqu'il n'y en a point de trop criantes, c'eſt-à-dire qui font des crudités, mais qu'elles concourent toutes enſemble à l'effet total du tableau.

UNIQUE, SEUL, (*Synonyme.*) une choſe eſt *unique*, lorſqu'il n'y en a point d'autre de la même eſpece; elle eſt *ſeule*, lorſqu'elle n'eſt pas accompagnée.

Un enfant qui n'a ni freres, ni ſœurs, eſt *unique*.

Un homme abandonné de tout le monde, reſte *ſeul*.

Rien n'eſt plus rare que ce qui eſt *unique*; rien n'eſt plus ennuyant que d'être toujours *ſeul*. Voilà ce que dit l'abbé Girard. J'ajoute ſeulement qu'il y a des occaſions où le mot *unique* ſe peut joindre à un pluriel. Moliere dans ſa comédie des *Fâcheux*, fait dire plaiſamment à un joueur:

Je croyois bien du moins faire deux points uniques.

(*D. J.*)

UNIR, v. act. (*Gramm.*) c'eſt applanir, rendre égal, *Voyez* UNI.

UNIR *un cheval*, (*Maréchal.*) c'eſt le remettre lorſqu'il eſt déſuni au galop. *Voyez* DÉSUNI.

UNISSANT, *terme de Chirurgie*, ce qui ſert à rapprocher & à réunir les parties diviſées. *Voy.* BANDAGE UNISSANT *au mot* INCARNATIF.

Les ſutures ſont les moyens que la Chirurgie recommande pour la réunion des parties dont la continuité eſt détruite récemment, par cauſe externe. On a fort abuſé de ce ſecours. *Voyez* SUTURE & PLAIE. (*Y*)

UNISSON, ſ. m. *en Muſique*, c'eſt l'union de deux ſons qui ſont au même degré, dont l'un n'eſt ni plus grave ni plus aigu que l'autre, & dont le rapport eſt un rapport d'égalité.

Si deux cordes ſont de même matiere, égales en longueur, en groſſeur, & également tendues, elles ſeront à l'*uniſſon*; mais il eſt faux de dire que deux ſons à l'*uniſſon* aient une telle identité & ſe confondent ſi parfaitement, que l'oreille ne puiſſe les diſtinguer: car ils peuvent différer beaucoup quant au timbre & au degré de force. Une cloche peut être à l'*uniſſon* d'une guittarre, une vielle à l'*uniſſon* d'une flûte, & l'on n'en confondra point le ſon.

Le zéro n'eſt pas un nombre, ni l'*uniſſon* un intervalle; mais l'*uniſſon* eſt à la ſérie des intervalles, ce que le zéro eſt à la ſérie des nombres; c'eſt le point de leur commencement; c'eſt le terme d'où ils partent.

Ce qui conſtitue l'*uniſſon*, c'eſt l'égalité du nombre des vibrations faites en tems égaux par deux corps ſonores. Dès qu'il y a inégalité entre les nombres de ces vibrations, il y a intervalle entre les ſons qu'elles produiſent. *Voyez* CORDE, VIBRATION.

On s'eſt beaucoup tourmenté pour ſavoir ſi l'*uniſſon* étoit une conſonance. Ariſtote prétend que non; Jean de Mur aſſure que ſi; & le pere Merſenne ſe range à ce dernier avis. Comme cela dépend de la définition du mot *conſonnance*, je ne vois pas quelle diſpute il peut y avoir là-deſſus.

Une queſtion plus importante eſt de ſavoir quel eſt le plus agréable à l'oreille de l'*uniſſon*, ou d'un intervalle conſonnant, tel, par exemple, que l'octave ou la quinte. A ſuivre le ſyſtème de nos philoſophes, il ne doit pas y avoir le moindre doute ſur cela; & l'*uniſſon* étant en rapport plus ſimple, ſera ſans contredit le plus agréable. Malheureuſement, l'expérience ne confirme point cette hypothèſe; nos oreilles ſe plaiſent plus à entendre une octave, une quinte, & même une tierce bien juſte, que le plus parfait *uniſſon*. Il eſt vrai que pluſieurs quintes de ſuite ne nous plairoient pas comme pluſieurs *uniſſons*; mais cela tient évidemment aux lois de l'harmonie & de la modulation, & non à la nature de l'accord. Cette expérience fournit donc un nouvel argument contre l'opinion reçue. Il eſt certain que les ſens ſe plaiſent à la diverſité; ce ne ſont point toujours les rapports les plus ſimples qui les flattent le plus; & j'ai peur qu'on ne trouve à la fin que ce qui rend l'accord de deux ſons agréable ou choquant à l'oreille, dépend d'une toute autre cauſe que celle qu'on lui a aſſignée juſqu'ici. *Voyez* CONSONNANCE.

C'eſt une obſervation célebre en muſique que celle du frémiſſement & de la réſonnance d'une corde au ſon d'une autre qui ſera montée à ſon *uniſſon*, ou même à ſon octave, ou à l'octave de ſa quinte, &c.

Voici comment nos philoſophes expliquent ce phénomene.

Le ſon d'une corde *A* met l'air en mouvement; ſi une autre corde *B* ſe trouve dans la ſphere du mouvement de cet air, il agira ſur elle. Chaque corde n'eſt ſuſceptible que d'un certain nombre déterminé de vibrations en un tems donné. Si les vibrations dont la corde *B* eſt ſuſceptible ſont égales en nombre à celles de la corde *A* dans le même tems, l'air agiſſant ſur elle, & la trouvant diſpoſée à un mouvement ſemblable à celui qu'il lui communique, il l'aura bien-tôt ébranlée. Les deux cordes marchant, pour ainſi dire de pas égal, toutes les impulſions que l'air reçoit de la corde *A*, & qu'il communique à la corde *B*, ſeront coincidentes avec les vibrations de cette corde, & par conſéquent augmenteront ſans ceſſe ſon mouvement au-lieu de le retarder. Ce mouvement ainſi augmenté, ira bientôt juſqu'à un frémiſſement ſenſible; alors la corde rendra du ſon, & ce ſon ſera néceſſairement à l'*uniſſon* de celui de la corde *A*.

Par la même raiſon l'octave frémira & réſonnera auſſi, mais moins ſenſiblement que l'*uniſſon*; parce que la coincidence des vibrations, & par conſéquent l'impulſion de l'air, y eſt moins fréquente de la moitié. Elle l'eſt encore moins dans la douxieme ou quinte redoublée, & moins dans la dix-ſeptieme ou tierce majeure triplée, qui eſt la derniere des conſonnances qui frémiſſe & réſonne ſenſiblement & directement.

On ne ſauroit douter que toutes les fois que les nombres de vibrations dont deux cordes ſont ſuſceptibles en tems égal, ſont commenſurables; le ſon de l'une ne communique à l'autre quelque ébranlement; mais cet ébranlement n'étant plus ſenſible au-delà des quatre accords précédens, il eſt compté pour rien dans tout le reſte. *Voyez* CONSONNANCE. (*S*)

UNITAIRES, (*Théol. & Métaph.*) ſecte très-fameuſe qui eut pour fondateur Fauſte *Socin*, & qui fleurit long-tems dans la Pologne & dans la Tranſilvanie.

Les dogmes théologiques & philoſophiques de ces ſectaires ont été pendant long-tems l'objet de la haine, de l'anathème & des perſécutions de toutes les communions proteſtantes. A l'égard des autres ſectaires, s'ils ont également eu en horreur les Sociniens, il ne paroît pas que ce ſoit ſur une connoiſſance profonde & réfléchie de leur doctrine, qu'ils ne ſe ſont jamais donné la peine d'étudier, vraiſſemblablement à cauſe de ſon peu d'importance: en effet, en raſſemblant tout ce qu'ils ont dit du ſocinianiſme dans leurs ouvrages polémiques, on voit qu'ils en ont toujours parlé ſans avoir une intelligence droite des principes qui y ſervent de baſe, & par conſéquent avec plus de partialité que de modération & de charité.

Au reſte, ſoit que le mépris univerſel & juſte dans lequel eſt tombée parmi les proteſtans cette ſcience vaine, puérile & contentieuſe, que l'on nomme *controverſe*, ait facilité leurs progrès dans la recherche de la vérité, en tournant leurs idées vers des objets plus importans, & en leur faiſant appercevoir dans les ſciences intellectuelles une étendue ultérieure: ſoit que le flambeau de leur raiſon ſe ſoit allumé aux étincelles qu'ils ont cru voir briller dans la doctrine ſocinienne; ſoit enfin que trompés par quelques lueurs vives en apparence, & par des faiſceaux de rayons lumineux qu'ils ont vu réfléchir de tous les points de cette doctrine, ils aient cru trouver des preuves ſolides & démonſtratives de ces théories philoſophiques, fortes & hardies qui caractériſent le ſocinianiſme; il eſt certain que les plus ſages, les plus ſavans & les plus éclairés d'entr'eux, ſe ſont depuis quelque tems conſidérablement rapprochés des dogmes des antitrinitaires. Ajoutez à cela le tolérantiſme, qui, heureuſement pour l'humanité, ſemble avoir gagné l'eſprit général de toutes les communions tant catholiques que proteſtantes, & vous aurez la vraie cauſe des progrès rapides que le ſocinianiſme a fait de nos jours, des racines profondes qu'il a jettées dans la plûpart des eſprits; racines dont les ramifications ſe développant & s'étendant continuellement, ne peuvent pas manquer de faire bientôt du proteſtantiſme en général, un ſocinianiſme parfait qui abſorbera peu-à-peu tous les différens ſyſtèmes de ces errans, & qui ſera comme un centre commun de correſpondance, où toutes leurs hypothèſes juſqu'alors iſo-

iſolées & incohérentes, viendront ſe réunir, & perdre, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, comme les élemens primitifs des corps dans le ſyſtême univerſel de la nature, le ſentiment particulier du *ſoi*, pour former par leur copulation univerſelle la conſcience du *tout*.

Après avoir lu & médité avec l'attention la plus exacte, tout ce qu'on a écrit de plus fort contre les ſociniens, il m'a ſemblé que ceux qui ont combattu leur opinion ne leur ont porté que des coups très-foibles, & qu'ils devoient néceſſairement s'embarraſſer fort peu de parer. On a toujours regardé les *Unitaires* comme des théologiens chrétiens qui n'avoient fait que briſer & arracher quelques branches de l'arbre, mais qui tenoient toujours au tronc; tandis qu'il falloit les conſidérer comme une ſecte de philoſophes, qui, pour ne point choquer trop directement le culte & les opinions vraies ou fauſſes reçues alors, ne vouloient point afficher ouvertement le déiſme pur, ni rejetter formellement & ſans détours toute eſpece de révélation; mais qui faiſoient continuellement à l'égard de l'ancien & du nouveau Teſtament, ce qu'Epicure faiſoit à l'égard des dieux qu'il admettoit verbalement, & qu'il détruiſoit réellement. En effet, les *Unitaires* ne recevoient des Ecritures, que ce qu'ils trouvoient conforme aux lumieres naturelles de la raiſon, & ce qui pouvoit ſervir à étayer, & à confirmer les ſyſtèmes qu'ils avoient embraſſés. Comme ils ne regardoient ces ouvrages que comme des livres purement humains, qu'un concours biſarre & imprévu de circonſtances indifférentes, & qui pouvoient fort bien ne jamais arriver, avoit rendu l'objet de la foi & de la vénération de certains hommes dans une certaine partie du monde, ils n'y attribuoient pas plus d'autorité qu'aux livres de Platon & d'Ariſtote, & ils les traitoient en conſéquence, ſans paroître néanmoins ceſſer de les reſpecter, au-moins publiquement.

Les ſociniens étoient donc une ſecte de déiſtes cachés, comme il y en a dans tous les pays chrétiens, qui, pour philoſopher tranquillement & librement ſans avoir à craindre la pourſuite des lois & le glaive des magiſtrats, employoient toute leur ſagacité, leur dialectique & leur ſubtilité à concilier avec plus ou moins de ſcience, d'habileté & de vraiſſemblance, les hypothèſes théologiques & métaphyſiques expoſées dans les Ecritures avec celles qu'ils avoient choiſies.

Voilà, ſi je ne me trompe, le point de vue ſous lequel il faut enviſager le ſocinianiſme, & c'eſt, faute d'avoir fait ces obſervations, qu'on l'a combattu juſqu'à préſent avec ſi peu d'avantage; que peut-on gagner en effet, en oppoſant perpétuellement aux *Unitaires* la révélation? N'eſt-il pas évident qu'ils la rejettoient, quoiqu'ils ne ſe ſoient jamais expliqués formellement ſur cet article? S'ils l'euſſent admiſe, auroient-ils parlé avec tant d'irrévérence de tous les myſteres que les théologiens ont découverts dans le nouveau Teſtament? Auroient-ils fait voir avec toute la force de raiſonnement dont ils ont été capables, l'oppoſition perpétuelle qu'il y a entre les premiers principes de la raiſon, & certains dogmes de l'Evangile? En un mot l'auroient-ils expoſée ſi ſouvent aux railleries des profanes par le ridicule dont ils prenoient plaiſir à en charger la plûpart des dogmes & des principes moraux, conformément à ce precepte d'Horace.

Ridiculum acri
Fortius & melius magnas plerumque ſecat res.

Telles ſont les réflexions que j'ai cru devoir faire avant d'entrer en matiere; faiſons connoître préſentement les ſentimens des *Unitaires*; & pour le faire avec plus d'ordre, de préciſion, d'impartialité, & de clarté, préſentons aux lecteurs par voie d'analyſe un plan général de leur ſyſtême extrait de leurs propres écrits. Cela eſt d'autant plus équitable, qu'il y a eu parmi eux, comme parmi tous les hérétiques, des transfuges qui, ſoit par eſprit de vengeance, ſoit pour des raiſons d'intérêt, ce mobile ſi puiſſant & ſi univerſel, ſoit par ces cauſes réunies, & par quelques autres motifs ſecrets auſſi pervers, ont noirci, décrié & calomnié la ſecte pour tâcher de la rendre odieuſe, & d'attirer ſur elle les perſécutions, l'anathème & les proſcriptions. Afin donc d'éviter les pieges que ces eſprits prévenus & aveuglés par la haine, pourroient tendre à notre bonne foi, quelques efforts que nous fiſſions d'ailleurs pour découvrir la vérité, & pour ne rien imputer aux ſociniens qu'ils n'aient expreſſément enſeigné, ſoit comme principes, ſoit comme conſéquences, nous nous bornerons à faire ici un extrait analytique des ouvrages de Socin, de Crellius, de Volkelius, & des autres ſavans *unitaires*, tant anciens que modernes; & pour mieux développer leur ſyſtême, dont l'enchaînure eſt difficile à ſaiſir, nous raſſemblerons avec autant de choix que d'exactitude tout ce qu'ils ont écrit de plus intéreſſant & de plus profond en matiere de religion; de toutes ces parties inactives & éparſes dans différens écrits fort diffus, & fort abſtraits, nous tâcherons de former une chaîne non interrompue de propoſitions tantôt diſtinctes, & tantôt dépendantes, qui toutes ſeront comme autant de portions élémentaires & eſſentielles d'un tout. Mais pour réuſſir dans cette entrepriſe auſſi pénible que délicate, au gré des lecteurs philoſophes, les ſeuls hommes ſur la terre deſquels le ſage doive être jaloux de mériter le ſuffrage & les éloges, nous aurons ſoin de bannir de notre expoſé toutes ces diſcuſſions de controverſe qui n'ont jamais fait découvrir une vérité, & qui d'ailleurs ſentent l'école, & décélent le pédant: pour cet effet, ſans nous attacher à réfuter pié-à-pié tous les paradoxes & toutes les impiétés que les auteurs que nous allons analyſer pourront débiter dans les paragraphes ſuivans; nous nous contenterons de renvoyer exactement aux articles de ce Dictionnaire, où l'on a répondu aux difficultés des *Unitaires* d'une maniere à ſatisfaire tout eſprit non prévenu, & où l'on trouvera ſur les points conteſtés les véritables principes de l'orthodoxie actuelle poſés de la maniere la plus ſolide.

Toutes les héréſies des *Unitaires* découlent d'une même ſource: ce ſont autant de conſéquences néceſſaires des principes ſur leſquels Socin bâtit toute ſa théologie. Ces principes, qui ſont auſſi ceux des calviniſtes, deſquels il les emprunta, établiſſent 1°. que la divinité des Ecritures ne peut être prouvée que par la raiſon.

2°. Que chacun a droit, & qu'il lui eſt même expédient de ſuivre ſon eſprit particulier dans l'interprétation de ces mêmes Ecritures, ſans s'arrêter ni à l'autorité de l'Egliſe, ni à celle de la tradition.

3°. Que tous les jugemens de l'antiquité, le conſentement de tous les peres, les déciſions des anciens conciles, ne font aucune preuve de la vérité d'une opinion; d'où il ſuit qu'on ne doit pas ſe mettre en peine, ſi celles qu'on propoſe en matiere de religion, ont eu ou non des ſectateurs dans l'antiquité.

Pour peu qu'on veuille réfléchir ſur l'énoncé de ces propoſitions, & ſur la nature de l'eſprit humain, on reconnoîtra ſans peine que des principes ſemblables ſont capables de mener bien loin un eſprit malheureuſement conſéquent, & que ce premier pas une fois fait, on ne peut plus ſavoir où l'on s'arrêtera. C'eſt auſſi ce qui eſt arrivé aux *Unitaires*, comme la ſuite de cet article le prouvera invinciblement: on y verra l'uſage & l'application qu'ils ont fait de ces principes dans leurs diſputes polémiques avec les proteſtans, & juſqu'où ces principes les ont conduits. Ce ſera, je penſe, un ſpectacle aſſez intéreſſant pour les lecteurs qui ſe plaiſent à ces ſortes de matieres, de voir avec quelle ſubtilité ces ſectaires expliquent en leur faveur les divers paſſages de l'Ecriture que les catholiques & les proteſtans leur oppoſent: avec quel art ils échappent à ceux dont on les preſſe; avec quelle force ils attaquent à leur tour; avec quelle adreſſe ils ſavent, à l'aide d'une dialectique très-fine, compliquer une queſtion ſimple en apparence, multiplier les difficultés qui l'environnent, découvrir le foible des argumens de leurs adverſaires, en retorquer une partie contre eux, & faire évanouir ainſi les diſtances immenſes qui les ſéparent des orthodoxes: en un mot, comment en rejettant peu-à-peu les dogmes qui s'oppoſent à la raiſon, & en ne retenant que ceux qui s'accordent avec elle, & avec leurs hypothèſes, ils ſont parvenus à ſe faire inſenſiblement une religion à leur mode, qui n'eſt au fond, comme je l'ai déja inſinué, qu'un pur déiſme aſſez artificieuſement déguiſé.

On peut rapporter à ſept principaux chefs les opinions théologiques des *Unitaires*: 1°. ſur l'Egliſe: 2°. ſur le peché originel, la grace, & la predeſtination: 3°. ſur l'homme & les ſacremens: 4°. ſur l'éternité des peines & la réſurrection: 5°. ſur le myſtere de la trinité: 6°. ſur celui de l'incarnation, ou la

la perſonne de Jeſus-Chriſt: 7°. ſur la diſcipline eccléſiaſtique, la politique, & la morale. Ce ſont autant de tiges dont chacune embraſſe une infinité de branches & de rejettons de principes hétérodoxes.

I. *Sur l'Egliſe*. Les *Unitaires* diſent:

Que celle qu'on nomme *égliſe viſible*, n'a pas toujours ſubſiſté, & qu'elle ne ſubſiſtera pas toujours.

Qu'il n'y a pas de marques diſtinctes & certaines qui puiſſent nous déſigner la véritable égliſe.

Qu'on ne doit pas attendre de l'Egliſe la doctrine de la vérité divine, & que perſonne n'eſt obligé de chercher & d'examiner quelle eſt cette égliſe véritable.

Que l'Egliſe eſt entierement tombée, mais qu'on peut la rétablir par les écrits des apôtres.

Que ce n'eſt point le caractere de la véritable Egliſe, de condamner tous ceux qui ne ſont point de ſon ſentiment, ou d'aſſurer que hors d'elle il n'y a point de ſalut.

Que l'Egliſe, apoſtolique eſt celle qui n'erre en rien quant aux choſes néceſſaires au ſalut, quoiqu'elle puiſſe errer dans les autres points de la doctrine.

Qu'il n'y a que la parole de Dieu interpretée par la ſaine raiſon, qui puiſſe nous déterminer les points fondamentaux du ſalut.

Que l'Antechriſt a commencé à régner dès que les pontifes romains ont commencé leur regne, & que c'eſt alors que les lois de Chriſt ont commencé à déchoir.

Que quand Jeſus-Chriſt a dit à S. Pierre, *vous êtes Pierre, & ſur cette pierre je bâtirai mon égliſe:* il n'a rien promis & donné à S. Pierre, que ce qu'il a promis & donné aux autres apôtres.

Qu'il eſt inutile & ridicule de vouloir aſſurer ſur ces paroles de Jéſus-Chriſt, *que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle*; qu'elle ne peut être ſéduite & renverſée par les artifices du démon.

Que le ſens de cette promeſſe eſt que l'enfer, ou la puiſſance de l'enfer ne prévaudra jamais ſur ceux qui ſont véritablement chrétiens, c'eſt-à-dire qu'ils ne demeureront pas dans la condition des morts.

Que les clés que Jeſus-Chriſt données à S. Pierre, ne ſont autre choſe qu'un pouvoir qu'il lui a laiſſé de déclarer & de prononcer qui ſont ceux qui appartiennent au royaume des cieux, & ceux qui n'y appartiennent pas, c'eſt-à-dire qui ſont ceux qui appartiennent à la condition des chrétiens, & chez qui Dieu veut demeurer en cette vie par ſa grace, & dans l'autre par ſa gloire éternelle, dont il les comblera. ,, C'eſt donc en-vain, ajoutent-ils, que les ,, docteurs de la communion romaine s'appuient ſur ,, ce paſſage, pour prouver que S Pierre a été établi chef de l'égliſe catholique. En effet, quand ,, ils auroient prouvé clairement cette theſe, ils ,, n'auroient encore rien fait, s'ils ne montroient ,, que les promeſſes faites à S. Pierre, regardent auſſi ,, ſes ſucceſſeurs, au-lieu que la plûpart des peres ,, ont cru que c'étoient des privileges perſonnels, ,, comme Tertullien dans ſon livre de la chaſteté, ,, (*chap. xxj*) qui parle ainſi au pape Zéphirin: *ſi ,, parce que le Seigneur a dit à Pierre, ſur cette pierre je bâtirai mon égliſe, & je te donnerai les clés ,, du royaume du ciel, & tout ce que tu lieras ou délieras ſur la terre, ſera lié ou délié dans le ciel: ,, ſi, dis je, à cauſe de cela, vous vous imaginez que ,, la puiſſance de délier ou de lier eſt paſſée à vous, ,, c'eſt à dire à toutes les égliſes fondées par Pierre: ,, qui êtes vous, qui renverſez & changez l'intention ,, claire du Seigneur, qui a conferé cela* perſonnellement *à Pierre? ſur* toi, *dit-il, j'édifierai mon ,, Egliſe, & je te donnerai les clés*, & non à l'Egliſe, *& tout ce que* tu *délieras, & non ce qu*'ils *délieront*.

,, Après avoir montré que ces privileges ne ſont ,, pas perſonnels, il faudroit prouver:

1°. ,, Qu'ils ne regardent que les évêques de Rome, à l'excluſion de ceux d'Antioche.

2°. ,, Qu'ils les regardent tous ſans exception & ,, ſans condition, c'eſt-à-dire que tous & un chacun ,, des papes ſont infaillibles, tant dans le fait que ,, dans le droit, contre l'expérience & le ſentiment de la plûpart des théologiens catholiques romains.

3°. ,, Il faudroit définir ce que c'eſt que l'*égliſe ,, catholique*, & montrer par des paſſages formels, ,, que ces termes marquent le corps des paſteurs, ,, qu'on appelle l'*égliſe repréſentative*, ce qui eſt impoſſible, au-lieu qu'il eſt très-facile de faire voir ,, que l'Egliſe ne ſignifie jamais dans l'Ecriture que ,, le peuple & les ſimples fideles, par oppoſition aux ,, paſteurs: & dans ce ſens il n'eſt rien de plus abſurde que tout ce qu'on dit du pouvoir de l'égliſe ,, & de ſes privileges, puiſqu'elle n'eſt que le corps ,, des ſujets du pape & du clergé romain, & que des ,, ſujets bien loin de faire des déciſions n'ont que la ,, ſoumiſſion & l'obeiſſance en partage.

4°. ,, Après tout cela il faudroit encore prouver ,, que les privileges donnés à S. Pierre & aux évêques de Rome ſes ſucceſſeurs, n'emportent pas ,, ſimplement une primauté d'ordre; & quelque autorité dans les choſes qui regardent la diſcipline ,, & le gouvernement de l'égliſe; ce que les Proteſtans pourroient accorder ſans faire préjudice à ,, leur cauſe; mais qu'ils marquent de plus une primauté de juriſdiction, de ſouveraineté & d'infaillibilité dans les matieres de foi, ce qui eſt impoſſible à prouver par l'Ecriture, & par tous les monumens qui nous reſtent de l'antiquité; ce qui eſt ,, même contradictoire, puiſque la créance d'un fait ,, ou d'un dogme ſe perſuade & ne ſe force pas. ,, A quoi penſent donc les Catholiques romains d'accuſer les Proteſtans d'opiniâtreté, ſur ce qu'ils refuſent d'embraſſer une hypothèſe qui ſuppoſe tant ,, de principes douteux, dont la plûpart ſont conteſtés même entre les théologiens de Rome; & ,, de leur demander qu'ils obéiſſent à l'égliſe, ſans ,, leur dire diſtinctement qui eſt cette égliſe, ni en ,, quoi conſiſte la ſoumiſſion qu'on leur demande, ni ,, juſqu'où il la faut étendre (*a*)? ,,

C'eſt par ces argumens & d'autres ſemblables, que les *Sociniens* anéantiſſent la viſibilité, l'indéfectibilité, l'infaillibilité, & les autres caracteres ou prérogatives de l'égliſe, la primauté du pape, *&c*. Tel eſt le premier pas qu'ils ont fait dans l'erreur; mais ce qui eſt plus triſte pour eux, c'eſt que ce premier pas a décidé dans la ſuite de leur foi: auſſi nous ne croirons pas rendre un ſervice peu important à la religion chrétienne en général, & au catholiciſme en particulier, en faiſant voir au lecteur attentif, & ſur-tout à ceux qui ſont foibles & chancelans dans leur foi, où l'on va ſe perdre inſenſiblement lorſqu'on s'écarte une fois de la créance pure & inaltérable de l'Egliſe, & qu'on refuſe de reconnoître un juge ſouverain & infaillible des controverſes & du vrai ſens de l'Ecriture. *Voyez* EGLISE, PAPE, & INFAILLIBILITÉ.

II. *Sur le péché originel, la grace, & la prédeſtination*. Le ſecond pas de nos ſectaires n'a pas été un acte de rébellion moins éclatant; ne voulant point par un aveuglement qu'on ne peut trop déplorer, s'en tenir aux ſages déciſions de l'égliſe, ils ont oſé examiner ce qu'elle avoit prononcé ſur le péché originel, la grace, & la prédeſtination, & porter un œil curieux ſur ces myſteres inacceſſibles à la raiſon. On peut bien croire qu'ils ſe ſont débattus long-tems dans ces ténebres, ſans avoir pu les diſſiper; mais pour eux ils prétendent avoir trouvé dans le pélagianiſme, & le ſémi-pélagianiſme le plus outré, le point le plus près de la vérité; & renouvellant hautement ces anciennes héréſies, ils diſent:

Que la doctrine du péché originel imputé & inhérent, eſt évidemment impie.

Que Moïſe n'a jamais enſeigné ce dogme, qui fait Dieu injuſte & cruel, & qu'on le cherche envain dans ſes livres.

Que c'eſt à S. Auguſtin que l'on doit cette doctrine qu'ils traitent de déſolante & de préjudiciable à la religion.

Que c'eſt lui qui l'a introduite dans le monde où elle avoit été inconnue pendant l'eſpace de 4400 ans; mais que ſon autorité ne doit pas être préférée à celle de l'Ecriture, qui ne dit pas un mot de cette prétendue corruption originelle ni de ſes ſuites.

Que d'ailleurs quand on pourroit trouver dans la bible quelques paſſages obſcurs qui favoriſaſſent ce ſyſtème, ce qui, ſelon eux, eſt certainement impoſſible, quelque violence que l'on faſſe au texte ſacré, il faudroit néceſſairement croire que ces paſſages ont été corrompus, interpolés, ou mal traduits: ,, car, diſent-ils, il ne peut rien y avoir dans ,, les Ecritures que ce qui s'accorde avec la raiſon; ,, toute interprétation, tout dogme qui ne lui eſt ,, pas

(*a*) *Voyez* le livre d'Epiſcopius contre Guillaume Bom, prêtre catholique romain.

„ pas conforme, ne ſauroit dès-lors avoir place dans „ la théologie, puiſqu'on n'eſt pas obligé de croire „ ce que la raiſon aſſure être faux „

Ils concluent de là:

Qu'il n'y a point de corruption morale, ni d'inclinations perverſes, dont nous héritions de nos ancêtres.

Que l'homme eſt naturellement bon.

Que dire comme quelques théologiens, qu'il eſt incapable de faire le bien ſans une grace particuliere du S. Eſprit, c'eſt briſer les liens les plus forts qui l'attachent à la vertu, & lui arracher, pour ainſi-dire, cette eſtime & cet amour de ſoi; deux principes également utiles, qui ont leur ſource dans la nature de l'homme, & qu'il ne faut que bien diriger pour en voir naître dans tous les tems, & chez tous les peuples, une multitude d'actions ſublimes, éclatantes & qui exigent le plus grand ſacrifice de ſoi-même.

Qu'en un mot c'eſt avancer une maxime fauſſe, dangereuſe, & avec laquelle on ne fera jamais de bonne morale.

Ils demandent pourquoi les Chrétiens auroient beſoin de ce ſecours ſurnaturel pour ordonner leur conduite ſelon la droite raiſon, puiſque les Payens par leurs propres forces, & ſans autre regle que la voix de la nature qui ſe fait entendre à tous les hommes, ont pu être juſtes, honnêtes, vertueux, & s'avancer dans le chemin du ciel?

Ils diſent que s'il n'y a point dans l'entendement, des ténebres ſi épaiſſes que l'éducation, l'étude & l'application ne puiſſent diſſiper, point de penchans vicieux ni de mauvaiſes habitudes que l'on ne puiſſe rectifier avec le tems, la volonté & la ſanction des lois, il s'enſuit que tout homme peut ſans une grace interne atteindre dès ici-bas une ſainteté parfaite.

Qu'un tel ſecours détruiroit le mérite animal de ſes œuvres, & néantiroit non pas ſa liberté, car ils prétendent que cette liberté eſt une chimere, mais la ſpontanéïté de ſes actions.

Que bien loin donc que l'homme ſage puiſſe raiſonnablement s'attendre à une telle grace, il doit travailler lui-même à ſe rendre bon, s'appuyer ſur ſes propres forces, vaincre les difficultés & les tentations par ſes efforts continuels vers le bien, dompter ſes paſſions par ſa raiſon, & arrêter leurs emportemens par l'étude; mais que s'il s'attend à un ſecours ſurnaturel, il périra dans ſa ſécurité.

Qu'il eſt certain que Dieu n'intervient point dans les volontés des hommes par un concours ſecret qui les faſſe agir.

Qu'ils n'ont pas plus beſoin de ſon ſecours *ad hoc* que de ſon concours pour ſe mouvoir, & de ſes inſpirations pour ſe déterminer.

Que leurs actions ſont les réſultats néceſſaires des différentes impreſſions que les objets extérieurs font ſur leurs organes & de l'aſſemblage fortuit d'une ſuite infinie des cauſes, &c. *Voyez* PÉCHÉ ORIGINEL, GRACE, &c.

A l'égard de la *prédeſtination*, ils prétendent:

Qu'il n'y a point en Dieu de decret par lequel il ait prédeſtiné de toute éternité ceux qui ſeront ſauvés & ceux qui ne le ſeront pas.

Qu'un tel decret, s'il exiſtoit, ſeroit digne du mauvais principe des Manichéens.

Ils ne peuvent concevoir qu'un dogme, ſelon eux, ſi barbare, ſi injurieux à la divinité, ſi révoltant pour la raiſon, de quelque maniere qu'on l'explique, ſoit admis dans preſque toutes les communions chrétiennes, & qu'on y traite hardiment d'impies ceux qui le rejettent, & qui s'en tiennent fermement à ce que la raiſon & l'Ecriture ſainement interprétée leur enſeignent à cet égard. *Voyez* PRÉDESTINATION & DECRET, où l'on examine ce que S. Paul enſeigne ſur cette matiere obſcure & difficile.

III. *Touchant l'homme & les ſacremens*. En voyant les *Unitaires* rejetter auſſi hardiment les dogmes ineffables du péché originel, de la grace & de la prédeſtination, on peut bien penſer qu'ils n'ont pas eu plus de reſpect pour ce que l'Egliſe & les ſaints conciles ont très-ſagement déterminé touchant *l'homme & les ſacremens*. L'opinion de nos ſectaires à cet égard peut être regardée comme le troiſieme pas qu'ils ont fait dans la voie de l'égarement; mais ils n'ont fait en cela que ſuivre le ſentiment de Socin qui leur a ſervi de guide. Je fais cette remarque, parce qu'ils n'ont pas adopté ſans exception les ſentimens de leur chef, nulle ſecte ne pouſſant plus loin la liberté de penſer, & l'indépendance de toute autorité. Socin dit donc:

Que c'eſt une erreur groſſiere de s'imaginer que Dieu ait fait le premier homme revêtu de tous ces grands avantages que les Catholiques, ainſi que le gros des Réformés, lui attribuent dans ſon état d'innocence, comme ſont la juſtice originelle, l'immortalité, la droiture dans la volonté, la lumiere dans l'entendement, &c. & de penſer que la mort naturelle & la mortalité ſont entrées dans le monde par la voie du péché.

Que non-ſeulement l'homme avant ſa chûte n'étoit pas plus immortel qu'il ne l'eſt aujourd'hui, mais qu'il n'étoit pas même véritablement juſte, puiſqu'il n'étoit pas impeccable.

Que s'il n'avoit pas encore péché, c'eſt qu'il n'en avoit pas eu d'occaſion.

Qu'on ne peut donc pas affirmer qu'il fût juſte, puiſqu'on ne ſauroit prouver qu'il ſe ſeroit abſtenu de pécher, s'il en eût eu l'occaſion, &c.

Pour ce qui regarde les *ſacremens*, il prétend.

Qu'il eſt évident pour quiconque veut raiſonner ſans préjugés, qu'ils ne ſont ni des marques de conférer la grace, ni des ſceaux de l'alliance qui la confirment, mais de ſimples marques de profeſſion.

Que le *baptême* n'eſt néceſſaire ni de néceſſité de précepte, ni de néceſſité de moyen.

Qu'il n'a pas été inſtitué par Jeſus-Chriſt, & que le chrétien peut s'en paſſer ſans qu'il puiſſe en réſulter pour lui aucun inconvénient.

Qu'on ne doit donc pas baptiſer les enfans, ni les adultes, ni en général aucun homme.

Que le *baptême* pouvoit être d'uſage dans la naiſſance du chriſtianiſme à ceux qui ſortoient du paganiſme, pour rendre publique leur profeſſion de foi, & en être la marque authentique; mais qu'à préſent il eſt abſolument inutile, & tout-à-fait indifférent. *Voyez* BAPTÊME & SACREMENS.

Quant à l'uſage de la *cene*, on doit croire, ſelon lui, ſi l'on ne veut donner dans les viſions les plus ridicules:

Que le pain & le vin qu'on y prend, n'eſt autre choſe que manger du pain & boire du vin, ſoit qu'on faſſe cette cérémonie avec foi ou non, ſpirituellement ou corporellement.

Que Dieu ne verſe aucune vertu ſur le pain ni ſur le vin de l'Euchariſtie, qui reſtent toujours les mêmes en nature, quoi qu'en puiſſent dire les Tranſubſtantiateurs. *Voyez* TRANSUBSTANTIATION.

Que l'uſage de faire cette manducation orale ſeul au nom de tous, ou avec les fideles aſſemblés qui y participent, n'eſt inſtitué que pour l'action de grace, qui ſe peut très-bien faire ſans cette formule; en un mot, que la *cene* n'eſt point un ſacrement.

Qu'elle n'a point d'autre fin que de nous rappeller la mémoire de la mort de Jeſus-Chriſt, & que c'eſt une abſurdité de penſer qu'elle nous procure quelques nouvelles graces, ou qu'elle nous conſerve dans celles que nous avons. *Voyez* EUCHARISTIE & CENE.

Qu'il en eſt de même des autres cérémonies auxquelles on a donné le nom de *ſacremens*.

Qu'on peut, ſans craindre de s'écarter de la vérité, en rejetter la pratique de l'efficace.

Que pour le *mariage*, il ne devroit être chez tous les peuples de la terre qu'un contrat purement civil.

Que ce n'eſt même qu'en l'inſtituant comme tel, par un petit nombre de lois ſages & invariables, mais toujours relatives à la conſtitution politique, au climat & l'eſprit général de la nation à laquelle elles ſeront deſtinées, qu'on pourra par la ſuite réparer les maux infinis en tout genre que ce lien conſidéré comme ſacré & indiſſoluble, a cauſé dans tous les états où le chriſtianiſme eſt établi. *Voyez* MARIAGE & POPULATION.

IV. *Quatrieme pas*: ſur *l'éternité des peines & la réſurrection*. Nous venons de voir Socin faire des efforts auſſi ſcandaleux qu'inutiles & impies, pour détruire l'efficace, la néceſſité, la validité & la ſainteté des ſacremens. Nous allons voir dans ce paragraphe ſes ſectateurs téméraires marcher aveuglément ſur ſes dangereuſes traces, & paſſer rapidement de la réjection des ſacremens à celle de l'éternité des peines & de la réſurrection, dogmes non moins ſacrés que les précédens, & ſur leſquels la plûpart des *Unitaires* admettent ſans détour le ſentiment des Origéniſtes & des Sadducéens, condamné il y a longtems par l'Egliſe. Pour montrer à quel point cette

ſecte

ſecte héterodoxe pouſſe la liberté de penſer, & la
fureur d'innover en matiere de religion, je vais traduire ici trois ou quatre morceaux de leurs ouvrages ſur le ſujet en queſtion. Ce ſera une nouvelle confirmation de ce que j'ai dit ci-deſſus de la néceſſité d'un juge dépoſitaire infaillible de la foi, & en même tems une terrible leçon pour ceux qui ne voudront pas captiver leur entendement ſous l'obéiſſance de la foi, *captivantes intellectum ad obſequium fidei*, pour me ſervir des propres termes de S. Paul. Mais écoutons nos hérétiques réfractaires.

„ Il eſt certain, diſent-ils, que de toutes les idées
„ creuſes, de tous les dogmes abſurdes & ſouvent
„ impies que les théologiens catholiques & prote-
„ ſtans ont avancés comme autant d'oracles céleſtes,
„ il n'y en a peut être point, excepté la Trinité &
„ l'Incarnation, contre leſquels la raiſon fourniſſe de
„ plus fortes & de plus ſolides objections que con-
„ tre ceux de la *réſurrection des corps* & *l'éternité*
„ *des peines*. La premiere de ces opinions n'eſt à la
„ vérité qu'une rêverie extravagante, qui ne ſéduira
„ jamais un bon eſprit, quand il n'auroit d'ailleurs
„ aucune teinture de phyſique expérimentale; mais la
„ ſeconde eſt un blaſphème dont tout bon chrétien
„ doit avoir horreur. Juſte ciel! quelle idée faudroit-
„ il avoir de Dieu, ſi cette hypothèſe étoit ſeulement
„ vraiſſemblable? Comment ces ames de pierre, qui
„ oſent déterminer le degré & la durée des tourmens
„ que l'être ſuprème infligera, ſelon eux, aux pé-
„ cheurs impénitens, peuvent-ils, ſans trembler, an-
„ noncer ce terrible arrêt? de quel droit & à quel
„ titre ſe donnent ils ainſi l'excluſion, & s'exemptent-
„ ils des peines dont ils menacent ſi inhumainement
„ leurs freres? Qui leur a dit à ces hommes de ſang
„ qu'ils ne prononçoient pas eux-mêmes leur propre
„ condamnation, & qu'ils ne ſeroient pas un jour
„ obligés d'implorer la clémence & la miſéricorde
„ infinies de cet être ſouverainement bon qu'ils re-
„ préſentent aujourd'hui comme un pere cruel &
„ implacable, qui ne peut être heureux que par le
„ malheur & le ſupplice éternels de ſes enfans? *Je*
„ *ne débattrai point à toujours, & je ne ſerai point*
„ *indigné à jamais*, dit Dieu dans Iſaïe. Après un
„ texte auſſi formel, & tant d'autres auſſi déciſifs que
„ nous pourrions rapporter, quels ſont les théolo-
„ giens aſſez inſenſés pour ſe déclarer encore en fa-
„ veur d'une opinion qui donne ſi directement attein-
„ te aux attributs les plus eſſentiels de la divinité,
„ & par conſéquent à ſon exiſtence? Comment peut-
„ on croire qu'elle puniſſe éternellement des péchés
„ qui ne ſont point éternels & infinis, & qu'elle
„ exerce une vengeance continuelle ſur des êtres qui
„ ne peuvent jamais l'offenſer, quelque choſe qu'ils
„ faſſent? Mais en ſuppoſant même que l'homme
„ puiſſe réellement offenſer Dieu, propoſition qui
„ nous paroit auſſi abſurde qu'impie, quelle énorme
„ diſproportion n'y auroit-il pas entre des fautes paſ-
„ ſageres, un déſordre momentané, & une punition
„ éternelle? Un juge équitable ne voudroit pas fai-
„ re ſouffrir des peines éternelles à un coupable
„ pour des péchés temporels & qui n'ont duré qu'
„ un tems. Pourquoi donc veut on que Dieu ſoit
„ moins juſte & plus cruel que lui? D'ailleurs, com-
„ me le dit très-bien un (*b*) auteur célebre, un tour-
„ ment qui ne doit avoir aucune fin ni aucun relâ-
„ che, ne peut être d'aucune utilité à celui qui le
„ ſouffre, ni à celui qui l'inflige; il ne peut être
„ utile à l'homme, s'il n'eſt pas pour lui un état d'a-
„ mélioration, & il ne peut l'être, s'il ne reſte au-
„ cun lieu à la repentance, s'il n'a ni le tems de
„ reſpirer, ni celui de réfléchir ſur ſa condition.
„ L'éternité des peines eſt donc de tout point incom-
„ patible avec la ſageſſe de Dieu, puiſque dans cet-
„ te hypothèſe il ſeroit méchant uniquement pour
„ le plaiſir de l'être. *Voyez la collect. des freres Po-*
lonois.

„ Diſons plus: ſi ce qu'on appelle *juſte* & *injuſte*,
„ *vertu* & *vice*, étoit tel par ſa nature, & ne dépen-
„ doit pas des inſtitutions arbitraires des hommes,
„ il pourroit y avoir un *bien* & un *mal moral* pro-
„ prement dits, fondés ſur des rapports immuables
„ & éternels d'équité & de bonté antérieurs aux lois
„ politiques, & par conſéquent des étres *bons* & *mé-*
„ *chans moralement*: de tels êtres ſeroient alors de
„ droit ſous la juriſdiction de Dieu, & pouvant mé-
„ riter ou démériter vis-à-vis de lui, il pourroit les
„ punir ou les récompenſer dans ſa cité particuliere.
„ Mais comme les termes de *juſte* & d'*injuſte*, de
„ *vertu* & de *vice*, ſont des mots abſtraits & méta-
„ phyſiques abſolument inintelligibles, ſi on ne les
„ applique à des êtres phyſiques, ſenſibles, unis en-
„ ſemble par un acte exprès ou tacite d'aſſociation,
„ il s'enſuit que tout ce qui eſt utile ou nuiſible au
„ bien général & particulier d'une ſociété; tout ce
„ qui eſt ordonné ou défendu par les lois poſitives
„ de cette ſociété, eſt pour elle la vraie & unique
„ meſure du *juſte* & de l'*injuſte*, de la *vertu* & du
„ *vice*, & par conſéquent qu'il n'y a réellement de
„ *bons* & de *méchans*, de *vertueux* & de *vicieux*,
„ que ceux qui font le bien ou le mal des corps po-
„ litiques dont ils ſont membres, & qui en enfrei-
„ gnent ou qui en obſervent les lois. Il n'y a donc,
„ à parler exactement, aucune *moralité* dans les
„ actions humaines; ce n'eſt donc point à Dieu à
„ punir, ni à récompenſer, mais aux lois civiles:
„ car que diroit-on d'un ſouverain qui s'arrogeroit
„ le droit de faire torturer dans ſes états les infrac-
„ teurs des lois établies dans ceux de ſes voiſins?
„ D'ailleurs pourquoi Dieu puniroit-il les méchans?
„ Pourquoi même les haïroit-il? Qu'eſt-ce que le
„ méchant, ſinon une machine organiſée qui agit
„ par l'effort irréſiſtible de certains reſſorts qui la
„ meuvent dans telle & telle direction, & qui la
„ déterminent néceſſairement au mal? Mais ſi une
„ montre eſt mal réglée, l'horloger qui l'a faite eſt-
„ il en droit de ſe plaindre de l'irrégularité de ſes
„ mouvemens? & n'y auroit-il pas de l'injuſtice ou
„ plutôt de la folie à lui d'exiger qu'il y eût plus de
„ perfection dans l'effet qu'il n'y en a eu dans la
„ cauſe? Ici l'horloger eſt Dieu, ou la nature, dont
„ tous les hommes, bons ou méchans, ſont l'ou-
„ vrage. Il eſt vrai que ſaint Paul ne veut pas que
„ le vaſe diſe au potier, *pourquoi m'as-tu ainſi fait?*
„ Mais, comme le remarque judicieuſement un (*c*)
„ philoſophe illuſtre, cela eſt fort bien, ſi le potier
„ n'exige du vaſe que des ſervices qu'il l'a mis en
„ état de lui rendre; mais s'il s'en prenoit au vaſe
„ de n'être pas propre à un uſage pour lequel il ne
„ l'auroit pas fait, le vaſe auroit-il tort de lui dire,
pourquoi m'as tu fait ainſi?

„ Pour nous nous croyons fermement que s'il y
„ a une vie à venir, tous les hommes, ſans excep-
„ tion, y jouiront de la ſuprème béatitude, ſelon
„ ces paroles expreſſes de l'apôtre: *Dieu veut que*
„ *tous les hommes ſoient ſauvés*. Si, par impoſſible,
„ il y en avoit un ſeul de malheureux, l'objection
„ contre l'exiſtence de Dieu ſeroit auſſi forte pour ce
„ ſeul être, que pour tout le genre humain. Com-
„ ment ces théologiens impitoyables qui tordent avec
„ tant de mauvaiſe foi les écritures pour y trouver
„ des preuves de l'éternité des peines, & par con-
„ ſéquent de l'injuſtice de Dieu, ne voient-ils pas
„ que tout ce que Jeſus-Chriſt & ſes apôtres ont
„ dit des tourmens de l'enfer, n'eſt qu'allégorique &
„ ſemblable à ce qu'ont écrit les (*d*) poëtes d'Ixion,
„ de Syſiphe, de Tantale, *&c.* & qu'en parlant de
„ la ſorte, Jeſus Chriſt & ſes diſciples s'accommo-
„ doient aux opinions reçues de leur tems parmi les
„ peuple à qui la crainte de l'enfer peut quelque-
„ fois ſervir de frein au défaut d'une bonne légiſla-
„ tion „? *Voyez la collect. des freres Polon.*

On peut voir ſous le mot Enfer ce qu'on oppoſe à ces idées des *Sociniens*. Diſons ſeulement ici que ce qui rend leur converſion impoſſible, c'eſt qu'ils combattent nos dogmes par des raiſonnemens philoſophiques, lorſqu'ils ne devroient faire que ſe ſoumettre humblement, & impoſer ſilence à leur raiſon, puiſqu'enfin nous cheminons par foi & non point par vue, comme le dit très-bien S. Paul.

Quoi qu'il en ſoit, voyons ce qu'ils ont penſé de la *réſurrection*. Ils diſent donc. Qu'il

(*b*) Le haſard m'a fait découvrir que c'eſt de Thomas Burnet dont il eſt ici queſtion; car en liſant un de ſes ouvrages, j'y ai trouvé le paſſage cité ici par les *Sociniens*. *Neque Deo, neque homini prodeſſe poteſt cruciatus indeſiniens & ſine exitu; non utique homini ſi nullus locus ſit reſipiſcentiæ, meliore, cere poſſit punitus, ſi nulla intermiſſio, aut levamen ad reſpirandum pauliſper, & deliberandum de animo & ſorte mutandis*. Thom. Burnet de ſtat. mortuor. & reſurg. cap. xi. p. 240.

(*c*) Je ne ſai point quel eſt l'auteur que les *Sociniens* ont ici en vue.

(*d*) C'eſt ce que les *Sociniens* diſent expreſſément dans les actes de la conference de Racovie.

Qu'il eſt aiſé de voir, pour peu qu'on y réfléchiſſe attentivement, qu'il eſt métaphyſiquement impoſſible que les particules d'un corps humain, que la mort & le tems ont diſperſées en mille endroits de l'univers, puiſſent jamais être raſſemblées même par l'efficace de la puiſſance divine.

Qu'un auteur anglois, auſſi profond théologien que bon phyſicien, & auquel on n'a jamais reproché de favoriſer en rien leurs ſentimens, paroît avoir été frappé du poids & de l'importance de cette objection; & qu'il n'a rien négligé pour la mettre dans toute ſa force. Ils citent enſuite le paſſage de cet auteur, dont voici la traduction.

,, On ſçait & on voit tous les jours de ſes propres yeux que les cendres & les particules des cadavres ſont en mille manieres diſperſées par mer & par terre; & non-ſeulement par toute la terre, mais qu'étant élevées dans la région de l'air, par la chaleur & l'attraction du ſoleil, elles ſont jettées & diſſipées en mille différens climats; & elles ne ſont pas ſeulement diſperſées, mais elles ſont auſſi comme inſérées dans les corps des animaux, des arbres & autres choſes d'où elles ne peuvent être retirées facilement. Enfin dans la tranſmigration de ces corpuſcules dans d'autres corps, ces parties ou particules prennent de nouvelles formes & figures, & ne retiennent pas les mêmes qualités & la même nature.

,, Cette difficulté ſe faiſant ſentir vivement à ceux qui ſont capables de réflexion & à ceux qui ne donnent pas tête baiſſée dans les erreurs populaires, on demande ſi ce miracle dont nous venons de parler, ſi cette récollection de toutes ces cendres, de toutes ces particules diſperſées en un million de lieux, & métamorphoſées en mille ſortes des différens corps, eſt dans l'ordre des choſes poſſibles.

,, Il y a pluſieurs perſonnes qui en doutent, & qui, pour appuyer leur incrédulité ſur ce ſujet; alleguent la voracité de certaines nations, de certains antropophages qui ſe mangent les uns les autres, & qui ſe nourriſſent de la chair humaine: cela ſuppoſé, voici comme ils raiſonnent; c'eſt qu'en ce cas il ſera impoſſible que cette même chair qui a contribué à faire de la chair à tant de différens corps alternativement puiſſe être rendue numériquement & ſpécifiquement à divers corps en même tems.

,, Mais pourquoi nous retrancher ſur ce petit nombre d'antropophages? Nous le ſommes tous, & tous tant que nous ſommes nous nous repaiſſons des dépouilles & des cadavres des autres hommes, non pas immédiatement, mais après quelques tranſmutations en herbes, & dans ces animaux nous mangeons nos ancêtres ou quelques-unes de leurs parties. Si les cendres de chaque homme avoient été ſerrées & conſervées dans des urnes depuis la création du monde, ou plutôt ſi les cadavres de tous les hommes avoient été convertis en momies, & qu'ils fuſſent reſtés entiers ou preſqu'entiers, il y auroit quelqu'eſpérance de raſſembler toutes les parties du corps, n'ayant pas été confondues ni mélangées dans d'autres corps: mais puiſque les cadavres ſont preſque tous diſſous & & diſſipés, que leurs parties ſont mélangées dans d'autres corps, qu'elles s'exhalent en l'air, qu'elles retombent en pluie & en roſée, qu'elles ſont imbibées par les racines, qu'elles concourent à la production des graines, des blés & des fruits, d'où par une circulation continuelle elles rentrent dans des corps humains, & redeviennent corps humains; il ſe peut faire que par ce circuit preſqu'infini la même matiere aura ſubi plus de différentes métamorphoſes, & aura habité plus de corps que ne le fit l'ame de Pythagore. Or elle ne peut être rendue à chacun de ces corps dans la réſurrection; car ſi elle eſt rendue aux premiers hommes qui ont exiſté, comme il paroît juſte que cela ſoit, il n'y en aura plus pour ceux qui ſont venus après eux; & ſi on la rend à ces derniers, ce ſera alors au préjudice de leurs ancêtres. Suppoſons, par exemple, que les premiers deſcendans d'Adam ou les hommes des premiers ſiecles redemandent leurs corps, & qu'enſuite les peuples de chaque ſiecle ſucceſſif recherchent auſſi les leurs, il arrivera que les neveux d'Adam les plus reculés ou les derniers habitans de la terre auront à peine aſſez de matiere pour faire des demi-corps (e) ,,. *Voyez* RÉSURRECTION.

V. *Cinquieme pas*. Nous voici arrivés au myſtere incompréhenſible, mais divin, de la *Trinité*, cet éternel ſujet de ſcandale des *Sociniens*, cette cauſe de leur diviſion d'avec les Proteſtans, ce dogme enfin qu'ils ont attaqué avec tant d'acharnement qu'ils en ont mérité le ſurnom d'*antitrinitaires*.

Ils commencerent par renouveller les anciennes héréſies de Paul de Samoſate & d'Arius, mais bientôt prétendant que les Ariens avoient trop donné à Jeſus-Chriſt, ils ſe déclarerent nettement Photiniens & ſur-tout Sabelliens; mais ils donnerent aux objections de ces héréſiarques une toute autre force, & en ajouterent même de nouvelles qui leur ſont particulieres: enfin ils n'omirent aucune des raiſons qu'ils crurent propres à déraciner du cœur des fideles un dogme auſſi néceſſaire au ſalut, & auſſi eſſentiel à la foi & aux bonnes mœurs.

Pour faire connoître leurs ſentimens ſur ce dogme, il ſuffit de dire qu'ils ſoutiennent que rien n'eſt plus contraire à la droite raiſon que ce que l'on enſeigne parmi les Chrétiens touchant la *Trinité* des perſonnes dans une ſeule eſſence divine, dont la ſeconde eſt engendrée par la premiere, & la troiſieme procede des deux autres.

Que cette doctrine inintelligible ne ſe trouve dans aucun endroit de l'Ecriture.

Qu'on ne peut produire un ſeul paſſage qui l'autoriſe, & auquel on ne puiſſe, ſans s'écarter en aucune façon de l'eſprit du texte, donner un ſens plus clair, plus naturel, plus conforme aux notions communes, & aux vérités primitives & immuables.

Que ſoutenir, comme font leurs adverſaires, qu'il y a pluſieurs *perſonnes* diſtinctes dans l'eſſence divine, & que ce n'eſt pas l'éternel qui eſt le ſeul vrai Dieu, mais qu'il y faut joindre le Fils & le S. Eſprit, c'eſt introduire dans l'égliſe de J. C. l'erreur la plus groſſiere & la plus dangereuſe; puiſque c'eſt favoriſer ouvertement le Polythéiſme.

Qu'il implique contradiction de dire qu'il n'y a qu'un Dieu, & que néanmoins il y a trois *perſonnes*, chacune deſquelles eſt véritablement Dieu.

Que cette diſtinction, *un en eſſence*, & *trois en perſonnes*, n'a jamais été dans l'Ecriture.

Qu'elle eſt manifeſtement fauſſe, puiſqu'il eſt certain qu'il n'y a pas moins d'*eſſences* que de *perſonnes*, & de *perſonnes* que d'*eſſences*.

Que les trois *perſonnes* de la *Trinité* ſont ou trois ſubſtances différentes, ou des accidens de l'eſſence divine, ou cette eſſence même ſans diſtinction.

Que dans le premier cas on fait trois dieux.

Que dans le ſecond on fait Dieu compoſé d'accidens, on adore des accidens, & on métamorphoſe des accidens en des perſonnes.

Que dans le troiſieme, c'eſt inutilement & ſans fondement qu'on diviſe un ſujet indiviſible, & qu'on diſtingue en *trois* ce qui n'eſt point diſtingué en ſoi.

Que ſi on dit que les trois *perſonnalités* ne ſont ni des ſubſtances différentes dans l'eſſence divine, ni des accidens de cette eſſence, on aura de la peine à ſe perſuader qu'elles ſoient quelque choſe.

Qu'il ne faut pas croire que les *trinitaires* les plus rigides & les plus décidés, aient eux mêmes quelque idée claire de la maniere dont les trois *hypoſtaſes* ſubſiſtent en Dieu, ſans diviſer ſa ſubſtance, & par conſéquent ſans la multiplier.

Que S. Auguſtin lui-même, après avoir avancé ſur ce ſujet mille raiſonnemens auſſi faux que ténébreux, a été forcé d'avouer qu'on ne pouvoit rien dire ſur cela d'intelligible.

Ils rapportent enſuite le paſſage de ce pere, qui en effet eſt très-ſingulier. ,, Quand on demande, dit-il, ce que c'eſt que les *trois*, le langage des hommes ſe trouve court, & l'on manque de termes pour les exprimer: on a pourtant dit *trois perſonnes*, non pas pour dire quelque choſe, mais parce qu'il faut parler, & ne pas demeurer muet ,,. *Dictum eſt tamen tres perſonæ, non ut aliquid diceretur, ſed ne taceretur. De Trinit. l. V. c. ix.*

Que les théologiens modernes n'ont pas mieux éclairci cette matiere.

Que

(e) *Voyez* Thomas Burnet, docteur en Théologie, & maitre de la chartreuſe de Londres, dans ſon traité *de ſtatu mortuorum & reſurgentium*, cap. 9. p. 168 & ſeq.

Que quand on leur demande ce qu'ils entendent par ce mot de *perſonne*, ils ne l'expliquent qu'en diſant que c'eſt une certaine diſtinction incompréhenſible, qui fait que l'on diſtingue dans une nature unique en nombre, un Pere, un Fils, & un S. Eſprit.

Que l'explication qu'ils donnent des termes d'*engendrer* & de *procéder*, n'eſt pas plus ſatisfaiſante; puiſqu'elle ſe réduit à dire que ces termes marquent certaines relations incompréhenſibles qui ſont entre les trois *perſonnes* de la *trinité*.

Que l'on peut recueillir delà que l'état de la queſtion entre les orthodoxes & eux, conſiſte à ſavoir s'il y a en Dieu trois diſtinctions dont on n'a aucune idée, & entre leſquelles il y a certaines relations dont on n'a point d'idée non-plus.

De tout cela ils concluent qu'il ſeroit plus ſage de s'en tenir à l'autorité des apôtres, qui n'ont jamais parlé de la *trinité*, & de bannir à jamais de la religion tous les termes qui ne ſont pas dans l'Ecriture, comme ceux de *trinité*, de *perſonne*, d'*eſſence*, d'*hypoſtaſe*, d'*union hypoſtatique* & *perſonnelle*, d'*incarnation*, de *génération*, de *proceſſion*, & tant d'autres ſemblables, qui étant abſolument vuides de ſens puiſqu'ils n'ont dans la nature aucun être réel repréſentatif, ne peuvent exciter dans l'entendement que des notions fauſſes, vagues, obſcures & incomplettes, *&c.*

Voyez le mot TRINITÉ, où ces argumens ſont examinés & réduits à leur juſte valeur, & où le myſtere en lui-même eſt très-bien expoſé. *Voyez* auſſi dans les *Nouvelles de la république des lettres de Bayle*, *ann.* 1685, le parallele de la Trinité avec les trois dimenſions de la matiere.

VI. *Sixieme pas*. Sur l'*incarnation* & la perſonne de J. C. les *Unitaires* ne ſe ſont pas moins écartés de la foi pure & ſainte de l'Egliſe: comme ils avoient détruit le myſtere de la *trinité*, il falloit par une conſéquence néceſſaire, attaquer juſque dans ſes fondemens celui de l'*incarnation*; car ces deux myſteres ineffables exigeant pour être crus le même ſacrifice de la raiſon à l'autorité, ils ne ſe ſeroient pas ſuivis s'ils euſſent admis l'un & rejetté l'autre. Mais malheureuſement ils n'ont été que trop conſéquens, ainſi qu'on l'a pu voir par tout ce qui précede: quoi qu'il en ſoit ils prétendent,

Que l'opinion de ceux qui diſent que le verbe, ou la ſeconde perſonne de la trinité a été unie *hypoſtatiquement* à l'humanité de J. C. & qu'en vertu de cette union perſonnelle de la nature divine avec l'humaine, il eſt Dieu & homme tout enſemble, eſt fauſſe & contradictoire.

Que ce Dieu incarné n'a jamais exiſté que dans le cerveau creux de ces myſtiques, qui ont fait d'une vertu, ou d'une manifeſtation divine externe, une *hypoſtaſe* diſtincte, contre le ſens naturel des termes dont S. Jean s'eſt ſervi.

Que lorſqu'il dit, que *la parole a été faite chair*, cela ne ſignifie autre choſe, ſinon que la chair de J. C. a été le nuage glorieux où Dieu s'eſt rendu viſible dans ces derniers tems, & d'où il a fait entendre ſes volontés.

Que ce ſeroit ſe faire illuſion, & donner à ces paroles claires en elles-mêmes, l'interprétation la plus forcée que de les entendre comme ſi elles ſignifioient qu'un Dieu s'eſt véritablement incarné, tandis qu'elles ne déſignent qu'une ſimple préſence d'aſſiſtance & d'opération.

Que ſi on lit avec autant d'attention que d'impartialité, les premiers verſets de l'évangile ſelon S. Jean, & qu'on n'y cherche pas plus de myſtere qu'il n'y en a réellement, on ſera convaincu que l'auteur n'a jamais penſé ni à la préexiſtence d'un verbe diſtinct de Dieu, & Dieu lui-même, ni à l'*incarnation*.

Non contens d'accommoder l'Ecriture à leurs hypotheſes, ils ſoutiennent,

Que l'*incarnation* étoit inutile, & qu'avec la foi la plus vive, il eſt impoſſible d'en voir le *cui bono*.

Ils appliquent à l'envoi que Dieu a fait de ſon fils pour le ſalut des hommes, le fameux paſſage d'Horace.

Nec Deus interſit, niſi dignus vindice nodus
Inciderit.

Si on leur répond qu'il ne falloit pas moins que le ſang d'un Dieu-homme pour expier nos péchés & pour nous racheter, ils demandent pourquoi Dieu a eu beſoin de cette *incarnation*, & pourquoi au-lieu d'abandonner aux douleurs, à l'ignominie & à la mort ſon fils Dieu, égal & conſubſtantiel à lui, il n'a pas au contraire changé le cœur de tous les hommes, ou plutôt pourquoi il n'a pas opéré de toute éternité leur ſanctification par une ſeule volition.

Ils diſent que cette derniere économie s'accorde mieux avec les idées que nous avons de la puiſſance, de la ſageſſe & de la bonté infinies de Dieu.

Que l'hypotheſe de l'*incarnation* confond & obſcurcit toutes ces idées, & multiplie les difficultés au-lieu de les réſoudre.

Les Catholiques & les Proteſtans leur oppoſent avec raiſon tous les textes de l'Ecriture; mais les *Unitaires* ſoutiennent au contraire, que ſi on ſe fût arrêté au ſeul nouveau Teſtament, on n'auroit point fait de J. C. un Dieu. Pour confirmer cette opinion, ils citent un paſſage très-ſingulier d'Euſebe, *Hiſt. eccléſ. l. I. c. ij.* où ce pere dit, „ qu'il eſt „ abſurde & contre toute raiſon, que la nature non „ engendrée & immuable du Dieu tout-puiſſant, „ prenne la forme d'un homme, & que l'Ecriture „ forge de pareilles fauſſetés „.

A ce paſſage ils en joignent deux autres non moins étranges; l'un de Juſtin martyr, & l'autre de Tertullien, qui diſent la même choſe. (*f*)

Si on objecte aux *Sociniens* que J. C. eſt appellé *Dieu* dans les ſaintes lettres, ils répondent que ce n'eſt que par métaphore, & à raiſon de la grande puiſſance dont le Pere l'a revêtu.

Que ce mot *Dieu* ſe prend dans l'Ecriture en deux manieres; la premiere pour le grand & unique *Dieu*, & la ſeconde pour celui qui a reçu de cet être ſuprème une autorité ou une vertu extraordinaire, ou qui participe en quelque maniere aux perfections de la divinité.

Que c'eſt dans ces derniers ſens qu'on dit quelquefois dans l'Ecriture que J. C. eſt *Dieu*, quoi qu'il ne ſoit réellement qu'un ſimple homme qui n'a point exiſté avant ſa naiſſance, qui a été conçu à la maniere des autres hommes, & non par l'opération du S. Eſprit, qui n'eſt pas une perſonne divine, mais ſeulement la vertu & l'efficacité de Dieu, *&c.*

Socin anéantit enſuite la rédemption de J. C. & réduit ce qu'il a fait pour les hommes à leur avoir donné des exemples de vertus héroïques; mais ce qui prouve ſur-tout le peu de reſpect qu'il avoit pour le nouveau Teſtament, c'eſt ce qu'il dit ſur la ſatisfaction de J. C. dans un de ſes ouvrages adreſſé à un théologien. „ Quand l'opinion de nos adver„ ſaires, dit-il, ſe trouveroit écrite, non pas une ſeu„ le fois, mais ſouvent dans les écrits ſacrés, je ne „ croirois pourtant pas que la choſe va comme vous „ penſez; car comme cela eſt impoſſible, j'interpre„ terois les paſſages en leur donnant un ſens com„ mode, comme je fais avec les autres en pluſieurs „ autres paſſages de l'Ecriture „.

Voyez ce que les Catholiques oppoſent aux argumens de ces hérétiques, ſous les *mots* INCARNATION, RÉDEMPTION & SATISFACTION.

VII. *Septieme pas*. Sur la diſcipline eccléſiaſtique, la politique & la morale, les *Unitaires* ont avancé des opinions qui ne ſont ni moins ſingulieres, ni moins hétérodoxes, & qui jointes à ce qui précede, acheveront de faire voir (on ne peut trop le répéter), qu'en partant comme eux de la réjection d'une autorité infaillible en matiere de foi, & en ſoumettant toutes les doctrines religieuſes au tribunal de la raiſon, on marche dès ce moment à grands pas vers le déiſme; mais ce qui eſt plus triſte encore, c'eſt que le déiſme n'eſt lui-même, quoi qu'en puiſſent dire ſes apologiſtes, qu'une religion inconſéquente, & que vouloir s'y arrêter, c'eſt errer inconſéquemment, & jetter l'ancre dans des ſables mouvans: c'eſt ce qu'il me ſeroit très-facile de démontrer ſi c'en étoit ici le lieu, mais il vaut mieux ſuivre nos ſectaires, & achever le tableau de leurs erreurs théologiques, en expoſant leurs ſentimens ſur les points qui font le ſujet de cet article.

Ils diſent qu'il y a dans tous les états chrétiens, un vice politique qui a été juſqu'à préſent pour eux une ſource intariſſable de maux & de déſordres de toute eſpece.

Que les funeſtes effets en deviennent de jour en jour

(*f*) *Voyez* Juſtin *martyr dial. cum Tryphon*, & Tertullien, *adv. Prax. cap.* 16.

jour plus ſenſibles; & que tôt ou tard il entraînera infailliblement la ruine de ces empires, ſi les ſouverains ne ſe hâtent de le détruire.

Que ce vice eſt le pouvoir uſurpé & par conſéquent injuſte des eccléſiaſtiques, qui faiſant dans chaque état un corps à part qui a ſes lois, ſes privileges, ſa police, & quelquefois ſon chef particulier, rompent par cela même cette union de toutes les forces & de toutes les volontés qui doit être le caractere diſtinctif de toute ſociété politique bien conſtituée, & introduiſent réellement deux maîtres au lieu d'un.

Qu'il eſt facile de voir combien un pareil gouvernement eſt vicieux, & contraire même au pacte fondamental d'une aſſociation légitime.

Que plus le mal qui en réſulte eſt ſenſible, plus on a lieu de s'étonner, que les ſouverains qui ſont encore plus intéreſſés que leurs ſujets à en arrêter les progrès rapides, n'aient pas ſecoué il y a long-tems le joug de cette puiſſance ſacerdotale qui tend ſans ceſſe à tout envahir.

Que pour eux, ſans ceſſe animés de l'amour de la vérité & du bien public, malgré les perſécutions cruelles dont cet amour les a rendus ſi ſouvent les victimes, ils oſeront établir ſur cette matiere ſi importante pour tous les hommes en général, un petit nombre de principes, qui en affermiſſant les droits & le pouvoir trop long-tems diviſés, & par conſéquent affoiblis des ſouverains, de quelque maniere qu'ils ſoient repréſentés, ſerviront en même tems à donner aux différens cops politiques un fondement plus ſolide & plus durable. Après ce préambule ſingulier, nos ſectaires entrent auſſi-tôt en matiere, poſent pour principe, qu'une regle ſûre, invariable, & dont ceux qui, dans un gouvernement quelconque, ſont revêtus légitimement de la ſouveraineté, ne doivent jamais s'écarter, ſous quelque prétexte que ce ſoit; c'eſt celle que tous les philoſophes légiſlateurs ont regardée avec raiſon, comme la loi fondamentale de toute bonne police, & que Cicéron a exprimée en ces termes; *Salus populi ſuprema lex eſt*, le ſalut du peuple eſt la ſuprème loi.

Que de cette maxime inconteſtable, & ſans l'obſervation de laquelle tout gouvernement eſt injuſte, tyrannique, & par cela même, ſujet à des révolutions; il réſulte:

1°. Qu'il n'y a de doctrine religieuſe véritablement divine & obligatoire, & de morales réellement bonnes, que celles qui ſont utiles à la ſociété politique à laquelle on les deſtine; & par conſéquent que toute religion & toute morale qui tendent chacune, ſuivant ſon eſprit & ſa nature, d'une maniere auſſi directe qu'efficace au but principal que doivent avoir tous les gouvernemens civils, légitimes, ſont bonnes & révélées en ce ſens, quels qu'en ſoient d'ailleurs les principes.

2°. Que ce qu'on appelle dans certains états *la parole de Dieu*, ne doit jamais être que *la parole de la loi*, ou ſi l'on veut l'expreſſion formelle de la volonté générale ſtatuant ſur un objet quelconque.

3°. Qu'une religion qui prétend être la ſeule vraie, eſt par cela même, mauvaiſe pour tous les gouvernemens, puiſqu'elle eſt néceſſairement intolérante par principe.

4°. Que les diſputes frivoles des Théologiens n'étant ſi ſouvent funeſtes aux états où elles s'élevent, que parce qu'on y attache trop d'importance, & qu'on s'imagine fauſſement que la cauſe de Dieu y eſt intéreſſée; il eſt de la prudence & de la ſageſſe du corps légiſlatif, de ne pas faire la moindre attention à ces querelles, & de laiſſer aux eccléſiaſtiques, ainſi qu'à tous les ſujets, la liberté de ſervir Dieu, ſelon les lumieres de leur conſcience.

De croire & d'écrire ce qu'ils voudront ſur la religion, la politique & la morale.

D'attaquer même les opinions les plus anciennes.

De propoſer au ſouverain l'abrogation d'une loi qui leur paroîtra injuſte ou préjudiciable en quelque ſorte au bien de la communauté.

De l'éclairer ſur les moyens de perfectionner la légiſlation, & de prévenir les uſurpations du gouvernement.

De déterminer exactement la nature & les limites des droits & des devoirs réciproques du prince & des ſujets.

De ſe plaindre hautement des malverſations & de la tyrannie des magiſtrats, & d'en demander la dépoſition ou la punition, ſelon l'exigence des cas.

En un mot, qu'il eſt de l'équité du ſouverain de ne gêner en rien la liberté des citoyens qui ne doivent être ſoumis qu'aux lois, & non au caprice aveugle d'une puiſſance exécutrice & tyrannique.

5°. Que pour ôter aux prêtres l'autorité qu'ils ont uſurpée, & arracher pour jamais de leurs mains le glaive encore ſanglant de la ſuperſtition & du fanatiſme, le moyen le plus efficace eſt de bien perſuader au peuple,

Qu'il n'y a aucune religion bonne excluſivement.

Que le culte le plus agréable à Dieu, ſi toutefois Dieu en peut exiger des hommes, eſt l'obéiſſance aux lois de l'état.

Que les véritables ſaints ſont les bons citoyens, & que les gens ſenſés n'en reconnoîtront jamais d'autres.

Qu'il n'y a d'impies envers les dieux, que les infracteurs du contrat ſocial.

En un mot, qu'il ne doit regarder, reſpecter & aimer la religion quelle qu'elle ſoit, que comme une pure inſtitution de police relative, que le ſouverain peut modifier, changer, & même abolir d'un inſtant à l'autre, ſans que le prétendu ſalut ſpirituel des ſujets ſoit pour cela en danger. C'eſt bien ici qu'on doit dire que la fin eſt plus excellente que les moyens: mais ſuivons.

6°. Que les privileges & les immunités des eccléſiaſtiques étant un des abus les plus pernicieux qui puiſſent s'introduire dans un état; il eſt de l'intérêt du ſouverain, d'ôter ſans aucune reſtriction ni limitation ces diſtinctions choquantes, & ces exemptions accordées par la ſuperſtition dans des ſiecles de ténébres, & qui tendent directement à la diviſion de l'empire. *Voyez* les lettres *ne repugnate veſtro bono*.

7°. Enfin, que le célibat des prêtres, des moines, & des autres miniſtres de la religion, ayant cauſé depuis pluſieurs ſiecles, & cauſant tous les jours des maux effroyables aux états, où il eſt regardé comme d'inſtitution divine, & en tant que tel ordonné par le prince; on ne peut trop ſe hâter d'abolir cette loi barbare & deſtructrice de toute ſociété civile, viſiblement contraire au but de la nature, puiſqu'elle l'eſt à la propagation de l'eſpece, & qui prive injuſtement des êtres ſenſibles, du plaiſir le plus doux de la vie, & dont tous leurs ſens les avertiſſent à chaque inſtant qu'ils ont le droit, la force & le deſir de jouir. *Voyez* Célibat & Population.

Que les avantages de ce plan de légiſlation ſont évidens pour ceux dont les vûes politiques vaſtes & profondes, ne ſe bornent pas à ſuivre ſervilement celles de ceux qui les gouvernent.

Qu'il ſeroit à ſouhaiter pour le bien de l'humanité, que les ſouverains s'empreſſaſſent de le ſuivre, & de prévenir par ce nouveau ſyſtème d'adminiſtration les malheurs ſans nombre & les crimes de toute eſpece, dont le pouvoir tyrannique des prêtres & les diſputes de religion ont été ſi ſouvent la cauſe, principalement depuis l'établiſſement du chriſtianiſme, &c.

D'autres *unitaires* moins hardis à la tête deſquels eſt *Socin*, ont ſur la diſcipline & la morale des idées fort différentes: ceux-ci ſe contentent de dire avec leur chef:

Qu'il n'eſt pas permis à un chrétien de faire la guerre, ni même d'y aller ſous l'autorité & le commandement d'un prince, ni d'employer l'aſſiſtance du magiſtrat pour tirer vengeance d'une injure qu'on a reçue.

Que faire la guerre, c'eſt toujours mal faire, & agir contre le précepte formel de J. C.

Que J. C. a défendu les ſermens qui ſe font en particulier, quand même ce ſeroit pour aſſurer des choſes certaines: Socin ajoute pour modifier ſon opinion, que ſi les choſes étoient de conſéquence, on pourroit jurer.

Qu'un chrétien ne peut exercer l'office de magiſtrat, ſi dans cet emploi il faut uſer de violence.

Que les chrétiens ne peuvent donner cet office à qui que ce ſoit.

Qu'il n'eſt pas permis aux Chrétiens de défendre leur vie, ni celle des autres par la force même contre les voleurs & les autres ennemis, s'ils peuvent la défendre autrement; parce qu'il eſt impoſſible que Dieu permette qu'un homme véritablement pieux, & qui ſe confie à lui avec ſincérité, ſe trouve dans ces fâcheuſes rencontres où il veuille ſe conſerver aux dépens de la vie du prochain.

Que le meurtre que l'on fait de ſon aggreſſeur eſt un plus grand crime que celui qu'on commet en ſe

ven-

vengeant; car dans la vengeance on ne rend que la pareille; mais ici, c'eſt-à-dire, en prévenant ſon voleur ou ſon ennemi, on tue un homme qui n'avoit que la volonté de faire peur, afin de voler plus aiſément.

Que les miniſtres, les prédicateurs, les docteurs, & autres, n'ont pas beſoin de miſſion ni de vocation.

Que ces paroles de S. Paul, *comment pourront-ils prêcher ſi on ne les envoye*, ne s'entendent pas de toutes ſortes de prédications, mais ſeulement de la prédication d'une nouvelle doctrine, telle qu'étoit celle des apôtres par rapport aux Gentils.

Les Sociniens agiſſent en conſéquence; car dans leurs aſſemblées de religion, tous les aſſiſtans ont la liberté de parler. Un d'entre eux commence un chapitre de l'Ecriture, & quand il a lu quelques verſets qui forment un ſens complet, celui qui lit & ceux qui écoutent, diſent leur ſentiment s'ils le jugent à-propos ſur ce qui a été lu; c'eſt à quoi ſe réduit tout leur culte extérieur.

Je finis ici l'expoſé des opinions théologiques des *Unitaires*: je n'ai pas le courage de les ſuivre dans tous les détails où ils ſont entrés ſur la maniere dont le canon des livres ſacrés a été formé; ſur les auteurs qui les ont recueillis; ſur la queſtion s'ils ſont véritablement de ceux dont ils portent les noms; ſur la nature des livres apocryphes, & ſur le préjudice qu'ils cauſent à la religion chrétienne; ſur la pauvreté & les équivoques de la langue hébraïque; ſur l'antiquité, l'utilité, & la certitude de la maſſore; ſur l'infidélité & l'inexactitude de la plûpart des verſions de l'Ecriture; ſur les varietés de lecture qui s'y trouvent; ſur la fréquence des hébraïſmes que l'on rencontre dans le nouveau Teſtament; ſur le ſtyle des apôtres; ſur la précaution avec laquelle il faut lire les interpretes & les commentateurs de la Bible; ſur la néceſſité de recourir aux originaux pour ne pas leur donner un ſens contraire au ſujet des écrivains ſacrés; en un mot, ſur pluſieurs points de critique & de controverſe, eſſentiels à la vérité, mais dont la diſcuſſion nous meneroit trop loin. Il me ſuffit d'avoir donné ſur les objets les plus importans de la Théologie, une idée générale de la doctrine des *Sociniens* extraite de leurs propres écrits. Rien n'eſt plus capable, ce me ſemble, que cette lecture, d'intimider deſormais ceux qui ſe ſont éloignés de la communion romaine, & qui refuſent de reconnoître un juge infaillible de la foi; je ne dis pas dans le pape, car ce ſeroit ſe déclarer contre les libertés de l'égliſe gallicane, mais dans les conciles généraux préſidés par le pape.

Après avoir prouvé par l'exemple des *Unitaires* la néceſſité de recourir à un pareil juge pour décider les matieres de foi, il ne me reſte plus pour exécuter le plan que je me ſuis propoſé, qu'à donner un abrégé ſuccint de la philoſophie des *Sociniens*; on y trouvera de nouvelles preuves des écarts dans leſquels on donne, lorſqu'on veut faire uſage de ſa raiſon, & l'on verra que cette maniere de philoſopher n'eſt au fond que l'art de décroire, ſi l'on peut ſe ſervir de ce terme. Entrons préſentement en matiere; & pour exprimer plus nettement les penſées de nos hérétiques, ſuivons encore la même méthode dont nous avons fait uſage dans l'expoſé précédent.

Socin & ſes ſectateurs reconnoiſſent unanimement un Dieu, c'eſt-à-dire, un être exiſtant par lui-même, unique, néceſſaire, éternel, univerſel, infini, & qui renferme néceſſairement une infinité d'attributs & de propriétés; mais ils nient en même tems que cette idée nous ſoit naturelle & innée (*g*). Ils prétendent,

Que ce n'eſt qu'en prenant le mot *Dieu* dans ce ſens étendu, ou pour parler plus clairement, en établiſſant un ſyſtème de forces & de propriétés, comme une idée préciſe & repréſentative de ſa ſubſtance, qu'on peut aſſurer ſans crainte de ſe tromper, que cette propoſition *il y a un Dieu*, a toute l'évidence des premiers principes;

Que mieux on connoît toute la force des objections métaphyſiques & phyſiques, toutes plus inſolubles les unes que les autres, que l'homme abandonné à ſes propres réflexions peut faire contre l'exiſtence de Dieu conſidéré en tant que diſtinct du monde, & contre la Providence, plus on eſt convaincu qu'il eſt abſolument impoſſible que les lumieres naturelles de la raiſon puiſſent jamais conduire aucun homme à une ferme & entiere perſuaſion de ces deux dogmes. *Voyez* Dieu.

Qu'il ſemble au contraire qu'elles le conduiroient plutôt à n'admettre d'autre Dieu que la nature univerſelle, *&c.*

Qu'il n'eſt pas moins impoſſible à quiconque veut raiſonner profondément, de s'élever à la connoiſſance de l'Etre ſuprème par la contemplation de ſes ouvrages.

Que le ſpectacle de la nature ne prouve rien, puiſqu'il n'eſt à parler avec préciſion ni beau ni laid.

Qu'il n'y a point dans l'univers un ordre, une harmonie, ni un deſordre, & une diſſonnance abſolus, mais ſeulement relatifs, & déterminés par la nature de notre exiſtence pure & ſimple.

Que s'appliquer à la recherche des cauſes finales des choſes naturelles, c'eſt le fait d'un homme qui établit ſa foible intelligence pour la véritable meſure du beau & du bon, de la perfection & de l'imperfection. *Voyez* Causes finales.

Que les Phyſiciens qui ont voulu démontrer l'exiſtence & les attributs de Dieu par les œuvres de la création, n'ont jamais fait faire un pas à la ſcience & n'ont fait au fond que préconiſer ſans s'en appercevoir leur propre ſageſſe & leurs petites vûes.

Que ceux qui ont reculé les bornes de l'eſprit humain, & perfectionné la philoſophie rationnelle, ſont ceux qui, appliquant ſans ceſſe le raiſonnement à l'expérience, n'ont point fait ſervir à l'explication de quelques phénomenes l'exiſtence d'un être dont ils n'auroient ſû que faire un moment après.

Qu'une des plus hautes & des plus profondes idées qui ſoient jamais entrées dans l'eſprit humain, c'eſt celle de Deſcartes, qui ne demandoit pour faire un monde comme le nôtre que de la matiere & du mouvement. *Voyez* Cartésianisme.

Que pour bien raiſonner ſur l'origine du monde, & ſur le commencement de ſa formation, il ne faut recourir à Dieu que lorſqu'on a épuiſé toute la ſérie des cauſes méchaniques & matérielles.

Que ces cauſes ſatisfont à tout, & n'ont point les inconvéniens de l'autre ſyſtême; puiſqu'alors on raiſonne ſur des faits, & non ſur des conjectures & des hypothèſes.

Que la matiere eſt éternelle & néceſſaire, & renferme néceſſairement une infinité d'attributs, tant connus qu'inconnus. *Voy.* Matiere & Spinosisme.

Que l'homogénéité de ſes molécules eſt une ſuppoſition abſurde & inſoutenable, par laquelle le ſyſtème de l'univers devient une énigme inexplicable; ce qui n'arrive pas ſi, en ſuivant l'expérience, on conſidere la matiere comme un aggrégat d'élémens hétérogènes, & par conſéquent doués de propriétés différentes.

Que c'eſt une aſſertion téméraire de dire avec quelques métaphyſiciens que la matiere n'a ni ne peut avoir certaines propriétés, comme ſi on ne lui en découvroit pas tous les jours de nouvelles qu'on ne lui auroit jamais ſoupçonnées. *Voyez* Ame, Pensée Sensation, Sensibilité, *&c.*

Que la création du néant eſt une choſe impoſſible & contradictoire. *Voyez* Création.

Que le cahos n'a jamais exiſté, à-moins qu'on n'entende par ce mot l'état des molécules de la matiere au moment de leur coordination.

Que rigoureuſement parlant, il n'y a point de repos abſolu; mais ſeulement ceſſation apparente de mouvement; puiſque la tendance, ou ſi l'on veut, le *niſus*, n'eſt lui-même qu'un mouvement arrêté.

Que dans l'univers la quantité de mouvement reſte toujours la même: ce qui eſt évident ſi on prend la ſomme totale des tendances & des forces vives.

Que l'accélération ou la retardation du mouvement dépend du plus ou moins de réſiſtance des maſſes, & conſéquemment de la nature des corps dans leſquels il eſt diſtribué ou communiqué.

Qu'on ne peut rendre raiſon de l'exiſtence des corps mous, des corps élaſtiques, & des corps durs qu'en ſuppoſant l'hétérogénéité des particules qui les compoſent. *Voyez* Dureté & Élasticité.

Que rien n'eſt mort dans la nature, mais que tout a une vie qui lui eſt propre & inhérente.

Que cette vérité ſi importante par elle-même, &

(*g*) *Voyez* Socin; *prælectionum theologicarum*, cap. ij. p. 537. col. 2 tom. I. & alibi. *Voyez auſſi* Crellius, *de Deo & attributis*, & ſur-tout les Sociniens modernes.

par les conſéquences qui en découlent, ſe trouve démontrée par les expériences que les Phyſiciens ont faites ſur la génération, la compoſition, & la décompoſition des corps organiſés, & ſur les infuſions des plantes.

Que la plus petite partie d'un fluide quelconque, eſt peuplée de ces corps.

Qu'il en eſt vraiſſemblablement de même de tous les végétaux.

Que la découverte du polype, du puceron hermaphrodite, & tant d'autres de cette eſpece, ſont aux yeux de l'obſervateur autant de clés de la nature dont il ſe ſert avec plus ou moins d'avantage, ſelon l'étendue ou la petiteſſe de ſes vues.

Que la diviſion que l'on fait ordinairement de la matiere en *matiere vivante*, & en *matiere morte*, eſt de l'homme & non de la nature.

Qu'il en faut dire autant de celle que l'on fait des animaux en *genres*, en *eſpeces*, & en *individus*.

Qu'il n'y a que des individus.

Que le ſyſtème univerſel des êtres ne repréſente que les différentes affections ou modes d'une matiere hétérogene, éternelle, & néceſſaire.

Que toutes ces affections ou coordinations quelconques, ſont ſucceſſives & tranſitoires.

Que toutes les eſpeces ſont dans une viciſſitude continuelle, & qu'il n'eſt pas plus poſſible de ſavoir ce qu'elles ſeront dans deux cens millions d'années, que ce qu'elles étoient il y a un million de ſiecles.

Que c'eſt une opinion auſſi fauſſe que peu philoſophique, d'admettre ſur l'autorité de certaines relations l'extemporanéité de la formation de l'univers de l'organiſation & de l'animation de l'homme, & des autres animaux ſenſibles & penſans, des plantes, &c.

Que ce monde, ainſi que tous les êtres qui en font partie, ont peut-être été précédés par une infinité d'autres mondes & d'autres êtres qui n'avoient rien de commun avec notre univers & avec nous que la matiere dont les uns & les autres étoient formés; matiere qui ne périt point, quoiqu'elle change toujours de forme, & qu'elle ſoit ſuſceptible de toutes les combinaiſons poſſibles.

Que l'univers & tous les êtres qui coéxiſtent paſſeront, ſans que qui que ce ſoit puiſſe conjecturer ce que deviendront tous ces aggrégats, & quelle ſera leur organiſation.

Que ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que, quelle que ſoit alors la coordination univerſelle, elle ſera toujours belle, & que comme il n'y a perſonne qui puiſſe accuſer celle qui eſt paſſée, il eſt de même impoſſible qu'il y ait quelqu'être qui accuſe celle qui aura lieu dans la ſucceſſion de la durée, &c. &c.

Si on damande aux *Unitaires* quelle idée ils ont de la nature de Dieu, ils ne font nulle difficulté de dire qu'il eſt corporel & étendu.

Que tout ce qui n'eſt point corps eſt un pur néant. *Voyez* Matérialisme.

Que la ſpiritualité des ſubſtances eſt une idée qui ne mérite pas d'être réfutée ſérieuſement.

Que les plus ſavans peres de l'Egliſe ne l'ont jamais connue.

Qu'ils ont tous donné un corps à Dieu, aux anges & aux ames humaines, mais un corps ſubtil, délié & aérien.

Que l'Ecriture favoriſe en mille endroits cette opinion.

Que le terme d'*incorporel* ne ſe trouve pas même dans toute la bible, ainſi que l'a remarqué Origene.

Que l'idée d'un Dieu corporel eſt ſi naturelle à l'homme, qu'il lui eſt impoſſible de s'en défaire tant qu'il veut raiſonner ſans préjugés, & ne pas croire ſur parole ce qu'il ne comprend pas, & ce qui confond les idées les plus claires qui ſoient dans ſon eſprit.

Qu'une ſubſtance incorporelle eſt un être contradictoire.

Que l'immenſité & la ſpiritualité de Dieu ſont deux idées qui s'entre-détruiſent. *Voyez* Dieu.

Que l'immatérialiſme eſt un athéiſme indirect, & qu'on a fait de Dieu un être ſpirituel pour n'en rien faire du tout, puiſqu'un eſprit eſt un pur être de raiſon. *Voyez* Esprit.

Conſéquemment à ces principes impies, ils ſoutiennent que l'homme eſt un,

Que le ſuppoſer compoſé de deux ſubſtances diſtinctes, c'eſt multiplier les êtres ſans néceſſité, puiſque c'eſt employer à la production d'un effet quelconque le concours de pluſieurs cauſes, lorſqu'une ſeule ſuffit. *Voyez* Ame.

Qu'il n'y a aucune différence ſpécifique entre l'homme & la bête.

Que l'organiſation eſt la ſeule choſe qui les différentie.

Que l'un & l'autre agiſſent & ſe meuvent par les mêmes lois.

Qu'après la mort leur ſort eſt égal; c'eſt-à-dire, que les élémens de matiere qui les compoſent ſe déſuniſſent, ſe diſperſent, & vont ſe rejoindre à la maſſe totale pour ſervir enſuite à la nourriture & à l'organiſation d'autres corps. *Voyez* Immortalité, Animal, Animalité, &c.

Que s'il n'y a rien dans les mouvemens & les actions des bêtes qu'on ne puiſſe expliquer par les lois de la méchanique, il n'y a de même rien dans les oſcillations, les déterminations & les actes de l'homme dont on ne puiſſe rendre raiſon par les mêmes lois.

Qu'ainſi ceux qui, à l'exemple de Deſcartes, ont prétendu que les animaux étoient de pures machines, & qui ont fait tous leurs efforts pour le prouver, ont démontré en même tems que l'homme n'étoit rien autre choſe. *Voyez* Instinct.

Que c'eſt la conſéquence qu'ils laiſſent tirer à leurs lecteurs, ſoit qu'ils l'aient fait à deſſein, ſoit qu'ils n'aient pas connu les dépendances inévitables du ſyſtème qu'ils vouloient établir.

Que la perfectibilité n'eſt pas même une faculté que nous ayons de plus que les bêtes, puiſqu'on voit que leur inſtinct, leur adreſſe, & leurs ruſes augmentent toujours à-proportion de celles qu'on emploie pour les détruire ou pour les perfectionner.

Que réduire tout ce qui ſe paſſe dans l'homme à la ſeule ſenſibilité phyſique, ou à la ſimple perception, c'eſt tout un pour les conſéquences. *Voy.* Sensibilité.

Que ces opinions ſont toutes deux vraies, & ne different que dans les mots qui les expriment, dont le premier touche de très-près au corps, & le ſecond appartient plus à l'ame. *Voyez* Perception, Sensation, Idée.

Que point de ſens, point d'idées.

Que point de mémoire, point d'idées.

Que la liberté conſidérée comme le pouvoir de faire ou de ne faire pas eſt une chimere.

Qu'à la vérité on peut ce qu'on veut, mais qu'on eſt déterminé invinciblement à vouloir. *Voyez* Volonté.

En un mot, qu'il n'y a point d'actions libres, proprement dites, mais ſeulement ſpontanées. *Voy.* Liberté.

Si on leur objecte que nous ſommes libres d'une liberté d'indifférence, & que le chriſtianiſme enſeigne que nous avons cette liberté, ils répondent par ce raiſonnement emprunté des ſtoïciens: ,, La liberté, diſent ces philoſophes, n'exiſte pas. Faute ,, de connoître les motifs, de raſſembler les circonſtances qui nous déterminent à agir d'une certaine maniere, nous nous croyons libres. Peut-on penſer que l'homme ait véritablement le pouvoir de ſe déterminer? Ne ſont-ce pas plutôt ,, les objets extérieurs, combinés de mille façons ,, différentes, qui les pouſſent & le déterminent? ,, Sa volonté eſt-elle une faculté vague & indépendante, qui agiſſe ſans choix & par caprice? ,, Elle agit, ſoit en conſéquence d'un jugement, ,, d'un acte de l'entendement, qui lui repréſente ,, que telle choſe eſt plus avantageuſe à ſes intérêts ,, que toute autre, ſoit qu'indépendamment de cet ,, acte les circonſtances où un homme ſe trouve, ,, l'inclinent, le forcent à ſe tourner d'un certain ,, côté: & il ſe flatte alors qu'il s'y eſt tourné librement, quoiqu'il n'ait pu vouloir ſe tourner d'un ,, autre ,,. &c.

Après avoir ainſi établi une ſuite de principes auſſi ſinguliers qu'hétérodoxes; les *Unitaires* tâchent de prouver qu'ils s'accordent avec les phénomenes, & qu'ils ont de plus l'avantage de donner la ſolution des problèmes les plus obſcurs & les plus compliqués de la métaphyſique & de la théologie; ils paſſent de-là à la diſcuſſion des objections qu'on pourroit leur faire, & après y avoir répondu de leur mieux, ils examinent de nouveau les deux principes qui ſervent de baſe à leur ſyſtème. Ces deux principes ſont, comme on l'a pu voir ci-deſſus, la corporéité de Dieu, & l'exiſtence éternelle & néceſſaire

de

de la matiere, & de ſes propriétés infinies: nos ſectaires s'attachent à faire voir, que ces deux propoſitions une fois admiſes, toutes les difficultés diſparoiſſent.

Que l'origine du mal phyſique & mal moral, ce phénomene ſi difficile à concilier avec les attributs moraux de la divinité, à moins de recourir à l'hypothèſe de Manès, ceſſe dès ce moment d'être une queſtion embarraſſante, puiſqu'alors l'homme n'a plus perſonne à accuſer, il n'y a ni mal, ni bien abſolus, & tout eſt comme il devoit néceſſairement être.

Qu'on ſait de même à quoi s'en tenir ſur les queſtions tant de fois agitées, de l'imputation prétendue du péché d'Adam à toute ſa poſtérité; de la providence & de la preſcience de Dieu; de la nature & de l'immortalité de l'ame; d'un état futur de récompenſes & de peines, *&c. &c. &c.*

Que l'homme n'a plus à ſe plaindre de ſon exiſtence.

Qu'il ſait qu'elle eſt le réſultat déterminé & infaillible d'un méchaniſme ſecret & univerſel.

Qu'à l'égard de la liberté & des évenemens heureux ou malheureux qu'on éprouve pendant la vie, il voit que tout étant lié dans la nature, il n'y a rien de contingent dans les déterminations de nos volontés; mais que toutes les sctions des êtres ſenſibles, ainſi que tout ce qui arrive dans les deux ordres, a ſon principe dans un enchaînement immuable, & une coordination fatale de cauſes & d'effets néceſſaires.

En un mot, qu'il y a peu de vérités importantes, ſoit en philoſophie, ſoit en phyſique ou en morale, qu'on ne puiſſe déduire du principe de l'éternité de la matiere & de ſon coefficient.

„ Il eſt vrai, ajoutent-ils, que pour appliquer cette théorie aux phénomenes du monde matériel & „ intelligent, & trouver avec cette donnée les in„ connues de ces problèmes, il faut joindre à un „ eſprit libre & ſans préjugés, une ſagacité & une „ pénétration peu communes: car il s'agit non-ſeu„ lement de rejetter les erreurs reçues, mais d'ap„ percevoir d'un coup d'œil les rapports & la liai„ ſon de la propoſition fondamentale avec les con„ ſéquences prochaines ou éloignées qui en émanent, „ & de ſuppléer enſuite par une eſpece d'analyſe „ géométrique les idées intermédiaires qui ſéparent „ cette même propoſition de ſes réſultats, & qui en „ font ſentir en même tems la connexion „.

Ce qu'on vient de lire ſuffiroit pour donner une idée générale de la philoſophie des Sociniens, ſi la doctrine de ces ſectaires étoit conſtante & uniforme: mais ils ont cela de commun avec toutes les autres ſectes chrétiennes, qu'ils ont varié dans leur croyance & dans leur culte. Ce n'eſt donc pas-là le ſyſtème philoſophique reçu & adopté unanimement par ces hérétiques, mais ſeulement l'opinion particuliere de pluſieurs ſavans *unitaires* anciens & modernes.

Obſervons cependant que ceux de cette ſecte qui ſe ſont le plus éloignés des principes expoſés ci deſſus, n'ont fait ſeulement que les reſtreindre, les modifier, & rejetter quelques conſéquences qui en découloient immédiatement, ſoit qu'elles leur paruſſent trop hardies & trop hétérodoxes, ſoit qu'ils ne les cruſſent pas néceſſairement inhérentes aux principes qu'ils admettoient: mais s'il m'eſt permis de dire mon ſentiment ſur cette matiere délicate, il me ſemble que le ſyſtème de ces derniers eſt bien moins lié, & qu'il eſt ſujet à des difficultés très-fâcheuſes.

En effet que gagnent-ils à ne donner à Dieu qu'une étendue bornée? N'eſt-ce pas ſuppoſer que la ſubſtance divine eſt diviſible? C'eſt donc errer inconſéquemment. Ils ne peuvent pas dire qu'une étendue finie ſoit un être eſſentiellement ſimple, & exempt de compoſition, ſous prétexte que ſes parties n'étant point actuellement diviſées, elles ne ſont point véritablement diſtinctes les unes des autres. Car dès qu'elles n'occupent pas toutes le même lieu, elles ont des relations locales à d'autres corps qui les différentient; elles ſont donc auſſi réellement diſtinctes, indépendantes & déſunies, quoiqu'elles ne ſoient ſéparées qu'intelligiblement, que ſi leurs parties étoient à des diſtances infinies les unes des autres, puiſque l'on peut affirmer que l'une n'eſt pas l'autre, & ne la pénetre pas.

A l'égard de l'origine du mal, que leur ſert-il d'ôter à Dieu la prévision des futurs contingens, & de dire qu'il ne connoît l'avenir dans les agens libres que par des conjectures qui peuvent quelquefois le tromper? Croyent-ils par cette hypothèſe juſtifier la providence. & ſe diſculper de l'accuſation de faire Dieu auteur du péché? C'eſt envain qu'ils s'en flatteroient, car ſi Dieu n'a pas prévu certainement les événemens qui dépendoient de la liberté de l'homme, il a pu au-moins, comme le remarque une fameux théologien, les deviner par conjecture. „ Il „ a bien ſoupçonné que les créatures libres ſe pour„ roient dérégler par le mauvais uſage de leur li„ berté. Il a dû prendre ſes ſûretés pour empêcher „ les deſordres. Au-moins il a pu ſavoir les choſes „ quand il les a vues arrivées. Il n'a pu ignorer quand „ il a vu Adam tomber & pécher, qu'il alloit faire „ une race d'hommes méchans. Il a dû employer „ toutes ſortes de moyens pour mettre des digues à „ cette malice, & pour l'empêcher de ſe multiplier „ autant qu'elle a fait. Au-lieu de cela on voit un „ Dieu qui laiſſe courir pendant 4000 ans tous les „ hommes dans leurs voies, qui ne leur envoie ni „ conducteurs, ni prophètes, & qui les abandonne „ entierement à l'ignorance, à l'erreur & à l'idolâ„ trie; n'exceptant de cela que deux ou trois mil„ lions d'ames cachées dans un petit coin de la ter„ re. Les Sociniens pourroient-ils bien répondre à „ cela & ſatisfaire parfaitement les incrédules?

Je ſais bien que les *Unitaires* dont nous parlons, objectent que la preſcience divine détruiroit la liberté de la créature; voici à-peu-près comment ils raiſonnent ſur ce ſujet. „ Si une choſe, diſent-ils, eſt „ contingente en elle-même, & peut auſſi-bien n'ar„ river pas, comme arriver, comment la prévoir „ avec certitude? Pour connoître une choſe parfai„ tement, il la faut connoître telle qu'elle eſt en „ elle-même; & ſi elle eſt indéterminée par ſa pro„ pre nature, comment la peut-on regarder comme „ déterminée, & comme devant arriver? Ne ſeroit-ce „ pas en avoir une fauſſe idée? & c'eſt ce qu'il ſem„ ble qu'on attribue à Dieu, lorſqu'on dit qu'il pré„ voit néceſſairement une choſe, qui en elle-même „ n'eſt pas plus déterminée à arriver, qu'à n'arriver „ pas „.

Ils concluent delà qu'il eſt impoſſible que Dieu puiſſe prévoir les événemens qui dépendent des cauſes libres, parce que s'il les prévoit, ils arriveront néceſſairement & infailliblement; & s'il eſt infaillible qu'ils arriveront, il n'y a plus de contingence, & par conſéquent plus de liberté. Ils pouſſent les objections ſur cette matiere beaucoup plus loin, & prétendent réfuter ſolidement la réponſe de quelques théologiens, qui diſent que les choſes n'arrivent pas parce que Dieu les a prévues, mais que Dieu les a prévues parce qu'elles arrivent. *Voyez* Prescience, Contingent, Liberté, Fatalité, *&c.*

Leur ſentiment ſur la providence va nous fournir une autre preuve de l'incohérence de leurs principes. Ne pouvant concilier ce dogme avec notre liberté, & avec la haine infinie que Dieu a pour le péché, ils refuſent à cet être ſuprème la providence qui regle & gouverne les choſes en détail. Mais il eſt aiſé de voir, pour peu qu'on y réfléchiſſe, que c'eſt ſoumettre toutes les choſes humaines aux loix d'un deſtin néceſſitant & irréſiſtible, & par conſéquent introduire le fataliſme. Ainſi s'ils veulent ſe ſuivre, ils ne doivent rendre aucune eſpece de culte à la divinité; leur hypothèſe rend abſolument inutiles les vœux, les prieres, les ſacrifices, en un mot, tous les actes intérieurs & extérieurs de religion. Elle déturit même invinciblement la doctrine de l'immortalité de l'ame, &, ce qui en eſt une ſuite, celle des peines & des récompenſes après la mort; hypothèſes qui ne ſont fondées que ſur celle d'une providence particuliere & immédiate, & qui s'écroulent avec elle.

Leurs défenſeurs répondent à cela, qu'il eſt impoſſible d'admettre le dogme d'une providence univerſelle, ſans donner atteinte à l'idée de l'être infiniment parfait. „ Concevez-vous, diſent-ils, que „ ſous l'empire d'un Dieu tout-puiſſant, auſſi bien„ faiſant que juſte, il puiſſe y avoir des vaſes à hon„ neur, & des vaſes à deshonneur? Cela ne répu„ gne-t-il pas aux idées que nous avons de l'ordre „ & de la ſageſſe? le bonheur continuel des êtres „ intelligens ne doit-il pas être le premier des ſoins „ de la providence, & l'objet principal de ſa bonté „ infinie? Pourquoi donc ſouffrons-nous, & pour„ quoi y a-t-il des méchans? Examinez tous les ſy-

„ ſtè-

,, ſtèmes que les théologiens de toutes les commu-
,, nions ont inventés pour répondre aux objections
,, ſur l'origine du mal phyſique & du mal moral, &
,, vous n'en trouverez aucun qui vous ſatisfaſſe mê-
,, me à quelques égards. Il en réſulte toujours pour
,, quiconque ſait juger des choſes, que Dieu pou-
,, vant empêcher très-facilement que l'homme ne fût
,, criminel ni malheureux, l'a néanmoins laiſſé tom-
,, ber dans le crime & dans la miſere. Concluons
,, donc qu'il faut néceſſairement faire Dieu auteur
,, du péché, ou être fataliſte. Or puiſqu'il n'y a
,, que ce ſeul moyen de diſculper pleinement la di-
,, vinité, & d'expliquer les phénomènes, il s'en-
,, ſuit qu'il n'y a pas à balancer entre ces deux ſo-
,, lutions ,,.

Telles ſont en partie, les raiſons dont les fauteurs du *Socianiſme* ſe ſervent pour juſtifier l'opinion de nos *unitaires* ſur la providence: raiſons qu'ils fortifient du dilemme d'Epicure, & de toutes les objections que l'on peut faire contre le ſyſtème orthodoxe. Mais nous n'avons pas prétendu nier que ce ſyſtème n'eût auſſi ſes difficultés; tout ce que nous avons voulu prouver, c'eſt premierement que ces ſectaires n'ont point connu les dépendances inévitables du principe ſur lequel ils ont bâti toute leur philoſophie, puiſque l'idée d'une providence quelle qu'elle ſoit, eſt incompatible avec la ſuppoſition d'une matiere éternelle & néceſſaire.

Secondement, qu'en excluant la providence divine de ce qui ſe paſſe ici bas, & en reſtreignant ſes opérations ſeulement aux grandes choſes, ces *Sociniens* ne ſont pas moins hétérodoxes que ceux dont ils ont mutilé le ſyſtème, ſoit en altérant les principes, ſoit en y intercalant pluſieurs opinions tout à fait diſcordantes. J'en ai donné, ce me ſemble, des preuves ſenſibles, auxquelles on peut ajouter ce qu'ils diſent de l'ame des bêtes.

Ils remarquent d'abord (*h*) que l'homme eſt le ſeul de tous les animaux auquel on puiſſe attribuer une raiſon, & une volonté proprement dites, & dont les actions ſont réellement ſuſceptibles de mérite & de démérite, de punition & de récompenſe. Mais s'ils ne donnent point aux bêtes une volonté, ni un franc-arbitre proprement dits; s'ils ne les font pas capables de la vertu & du vice, ni des peines & des récompenſes proprement parlant, ils ne laiſſent pas de dire que la raiſon, la liberté & la vertu ſe trouvent en elles imparfaitement & analogiquement, & qu'elles ſe rendent dignes de peines & de récompenſes en quelque façon. Ce qu'ils prouvent par des paſſages de (*i*) la Genèſe, de l'Exode & du Lévitique, où Dieu ordonne des peines contre les bêtes.

Quelque hardie que ſoit cette penſée, elle ne tient point au fond de l'héréſie ſocinienne. En raiſonnant conſéquemment, les *Unitaires* dont nous ne ſommes que les hiſtoriens, devoient dire avec Salomon: ,, Les
,, hommes meurent comme les bêtes, & leur ſort eſt
,, égal; comme l'homme meurt, les bêtes meurent
,, auſſi. Les uns & les autres reſpirent de même, &
,, l'homme n'a rien de plus que la bête, tout eſt ſou-
,, mis à la vanité. Ils s'en vont tous au même lieu,
,, & comme ils ont tous été formés de la terre, ils
,, s'en retournent tous également en terre. Qui ſait
,, ſi l'ame des enfans d'Adam monte en-haut, & ſi
,, l'ame des bêtes deſcend en-bas ,,? *Eccléſiaſt. c. iij. ℣.* 19. *& ſuiv.* Cet aveu devoit leur coûter d'autant moins qu'ils ſoutiennent la mortalité des ames, ou leur dormir juſqu'au jour du jugement, & l'anéantiſſement de celles des méchans, *&c.*

Voila ce que j'ai trouvé de plus curieux & de plus digne de l'attention des philoſophes, dans les écrits des *Unitaires*. J'ai tâché de donner à cet extrait analytique toute la clarté dont les matieres qui y ſont traitées ſont ſuſceptibles; & je n'ai pas craint de mettre la doctrine de ces ſectaires à la portée de tous mes lecteurs; elle eſt ſi impie & ſi infectée d'héréſie, qu'elle porte ſûrement avec elle ſon antidote & ſa réfutation. D'ailleurs j'ai eu ſoin pour mieux terraſſer l'erreur, de renvoyer aux *articles* de ce Dictionnaire, où toutes les hétérodoxies des *Unitaires* doivent avoir été ſolidement réfutées, & où les vérités de la religion, & les dogmes de la véritable égliſe ont pu être éclaircis & mis par nos théologiens dans un ſi haut degré d'évidence & de certitude, qu'il faudroit ſe faire illuſion pour n'en être pas frappé, & pour n'en pas augurer l'entiere deſtruction de l'incrédulité. Par le moyen de ces renvois, des eſprits foibles, ou qui ne s'étant pas appliqués à ſonder les profondeurs de la métaphyſique, pourroient ſe laiſſer éblouir par des argumens captieux, ſeront à l'abri des ſéductions, & auront une regle ſûre & infaillible pour juger du vrai & du faux.

Je finirai cet article par une réflexion dont la vérité ſe fera ſentir à tout lecteur intelligent.

La religion catholique, apoſtolique & romaine eſt inconteſtablement la ſeule bonne, la ſeule ſûre, & la ſeule vraie; mais cette religion exige en même tems de ceux qui l'embraſſent, la ſoumiſſion la plus entiere de la raiſon. Lorſqu'il ſe trouve dans cette communion un homme d'un eſprit inquiet, remuant, & difficile à contenter, il commence d'abord par s'établir juge de la vérité des dogmes qu'on lui propoſe à croire, & ne trouvant point dans ces objets de ſa foi un degré d'évidence que leur nature ne comporte pas, il ſe fait proteſtant; s'appercevant bientôt de l'incohérence des principes qui caractériſent le proteſtantiſme, il cherche dans le ſocinianiſme une ſolution à ſes doutes & à ſes difficultés, & il devient ſocinien: du ſocianiſme au déiſme il n'y a qu'une nuance très-imperceptible, & un pas à faire, il le fait: mais comme le déiſme n'eſt lui-même, ainſi que nous l'avons déja dit, qu'une religion inconſéquente, il ſe précipite inſenſiblement dans le pyrrhoniſme, état violent & auſſi humiliant pour l'amour propre, qu'incompatible avec la nature de l'eſprit humain: enfin il finit par tomber dans l'athéiſme, état vraiment cruel, & qui aſſure à l'homme une malheureuſe tranquillité à laquelle on ne peut guere eſpérer de le voir renoncer.

Au reſte quoique le but de l'Encyclopédie ne ſoit pas de donner l'hiſtoire des hérétiques, mais celle de leurs opinions, nous rapporterons cependant quelques anecdotes hiſtoriques ſur ce qui concerne la perſonne & les avantures des principaux chefs des *Unitaires*. Ces ſectaires ont fait trop de bruit dans le monde, & s'y ſont rendus trop célebres par la hardieſſe de leurs ſentimens, pour ne pas faire en leur faveur une exception.

Lélie *Socin* naquit à Sienne en 1525, & s'étant laiſſé infecter du poiſon des nouvelles erreurs que Luther & Calvin répandoient alors comme à l'envi, il quitta ſa patrie en 1547, voyagea pendant quatre ans tant en France & en Angleterre que dans les Pays-bas & en Pologne; s'étant enfin fixé à Zurich, il commença à y répandre les ſémences de l'héréſie arienne & photinienne, qu'il vouloit introduire; & mourut en cette ville à l'âge de 37, ans, l'an 1562, laiſſant ſes écrits à ***Fauſte Socin*** ſon neveu.

Celui-ci né à Sienne en 1539, & déja ſéduit par les lettres de ſon oncle, ſortit de l'Italie pour éviter les pourſuites de l'Inquiſition, & ſe hâta de ſe mettre en poſſeſſion des écrits de Lélius, qu'il négligea pourtant après les avoir recueillis; étant repaſſé en Italie, où il demeura douze ans à la cour du duc de Florence, mais l'ayant quitté tout-à-coup, il ſe retira à Bâle où il s'appliqua à l'étude, revit les ouvrages de ſon oncle, & y compoſa en 1578, ſon livre *de Jeſu Chriſto ſervatore*, qui ne fut pourtant imprimé qu'en 1595. De Suiſſe il fut appellé par George Blaudrata, autre anti-trinitaire, en Tranſilvanie, où il eut des diſputes fort vives avec François David, héréſiarque encore plus décidé que Socin & Blaudrata, contre la divinité de Jeſus-Chriſt. De-là il paſſa en Pologne, où les nouveaux ariens étoient en grand nombre, & ſouhaita d'entrer dans la communion des *Unitaires;* mais comme il différoit d'eux ſur quelques points, & qu'il ne vouloit pas garder le ſilence, on le rejetta aſſez durement: il ne laiſſa pas d'écrire en leur faveur contre ceux qui les attaquoient, & vit enfin ſes ſentimens approuvés par pluſieurs miniſtres; mais il éprouva de la part des catholiques des perſécutions fort cruelles; pour s'en délivrer il ſe retira à un petit village éloigné d'environ neuf milles de Cracovie. Ce fut là que ſuivi d'un aſſez petit nombre de diſciples, & protégé par quelques grands ſeigneurs, il employa vingt-cinq ans à compoſer un grand nombre de petits traités, d'opuſ-

cules,

(*h*) *Voyez* Crellius, *Ethica chriſtiana, lib. II. cap. j. pag.* 65. 66.

(*i*) *Voyez* la Genèſe ch. ix. v. 5. Exod. xij. v. 28. Lévitique xx. v. 15. 16. & notez ces paroles de Franzius *Quare autem poſſet an non ponenda ſit rationalis anima in brutis.... cum.* Geneſ. 9. 5. *Deus ipſe velit vindicare ſanguinem hominis in brutis ſi quando effuderunt ſanguinem humanum*, hiſt. animal. ſacra, part. I. cap. ij. p. 16.

cules, de remarques, de relations de ſes différentes diſputes, *&c.* imprimés en différens tems, ſoit de ſon vivant, ſoit après ſa mort, & qu'on trouve recueillis en deux tomes *in-fol.* à la tête de la bibliotheque des freres Polonois.

Ce patriarche des *Unitaires* mourut en 1604. „ Sa ſecte, comme le dit très-bien Bayle, bien-loin de mourir avec lui, ſe multiplia dans la ſuite conſidérablement; mais depuis qu'elle fut chaſſée de Pologne, l'an 1658, elle eſt fort déchue & fort diminuée quant à ſon état viſible: car d'ailleurs, il n'y a guere de gens qui ne ſoient perſuadés qu'elle s'eſt multipliée inviſiblement, & qu'elle devient plus nombreuſe de jour en jour: & l'on croit qu'en l'état où ſont les choſes, l'Europe s'étonneroit de ſe trouver ſocinienne dans un peu de tems, ſi de puiſſans princes embraſſoient publiquement cette héréſie, ou ſi ſeulement ils donnoient ordre que la profeſſion en fût chargée de tous les deſavantages temporels qui l'accompagnent „. *Voyez* notre introduction à la tête de cet *article*.

Ce qu'il y a de ſûr c'eſt que les *Unitaires* étoient autrefois fort répandus en Pologne; mais en ayant été chaſſés par un arrêt public de la diete générale du royaume, ils ſe réfugierent en Pruſſe, & dans la marche de Brandebourg, quelques-uns paſſerent en Angleterre, & d'autres en Hollande, où ils ſont tolérés, & où l'on débite publiquement leurs livres, quoi qu'en diſe Bayle.

Outre les deux Socins, leurs principaux écrivains ſont Crellius, Smalcius, Volkélius, Schlitingius, le chevalier Lubinietzki, *&c.* On ſoupçonne auſſi avec beaucoup de raiſon, Epiſcopius, Limborg, de Courcelles, Grotius, Jean le Clerc, Locke, Clarke & pluſieurs autres modernes, d'avoir adopté leurs principes ſur la divinité du Verbe, l'incarnation, la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt, *&c.* & ſur quelques autres points de théologie & de philoſophie. *Voyez* la bibliotheque des *anti trinitaires*; Crellius, *de uno Deo patre, de Deo & attributis*, &c. Volkelius, *de vera religione*; Micrælii, *hiſt. eccleſ.* Natalis Alexander, *hiſt. eccléſ. ad ſec xvj.* Hoornbeeck, *in apparatu ad controverſ. ſocinianas*; le cathéchiſme de Racovie, & les ouvrages des *Unitaires* modernes, d'où cet *article* a été tiré en partie. *Article de M.* Naigeon.

UNITÉ, ſ. f. (*Math.*) c'eſt ce qui exprime une ſeule choſe ou une partie individuelle d'une quantité quelconque. Quand on dit *individuelle*, ce n'eſt pas que l'*unité* ſoit indiviſible, mais c'eſt qu'on la conſidere comme n'étant pas diviſée, & comme faiſant partie d'un tout diviſible. *Voyez* Nombre.

Quand un nombre a quatre ou cinq chiffres, celui qui eſt le plus à la droite, c'eſt-à-dire le premier en allant de droite à gauche, exprime ou occupe la place des *unités*. *Voyez* Numération. Et ſelon Euclide, on ne doit pas mettre au rang des nombres l'*unité*; il dit que *le nombre eſt une collection d'unités*; mais c'eſt-là une queſtion de mots.

Unité *en Théologie*, eſt un des caracteres diſtinctifs de la véritable Egliſe de Jeſus-Chriſt.

Par *unité*, les Théologiens catholiques entendent le lieu qui unit les fideles par la profeſſion d'une même doctrine, par la participation aux mêmes Sacremens, & par la ſoumiſſion au même chef viſible. La multitude des égliſes particulieres qui ſont répandues dans les différentes parties du monde ne préjudicie en rien à cette *unité*; toutes ces égliſes réunies enſemble ne formant qu'un ſeul & même tout moral, qu'un ſeul & même corps; en un mot, qu'une ſeule & même ſociété, qui profeſſe la même foi, qui participe aux mêmes ſacremens, qui obéit aux mêmes paſteurs & au même chef. Or cette *unité*, ſelon les catholiques, eſt reſtrainte à une ſeule ſociété, de laquelle ſont exclus les hérétiques qui profeſſent une foi différente, les excommuniés qui ne participent plus aux ſacremens, les ſchiſmatiques qui refuſent de ſe ſoumettre à l'autorité des paſteurs légitimes. Or, cette ſociété c'eſt l'Egliſe romaine, comme l'ont prouvé nos controverſiſtes dont on peut conſulter les écrits.

Les proteſtans conviennent que l'égliſe doit être une, mais ils prétendent que cette *unité* peut ſubſiſter, ſans que ſes membres ſoient réunis ſous un chef viſible, & qu'il ſuffit que tous les chrétiens ſoient unis par les liens d'une charité mutuelle, & qu'ils ſoient d'accord ſur les points fondamentaux de la religion. On ſait que cette derniere condition eſt de l'invention du miniſtre Jurieu, & qu'elle jette les proteſtans dans l'impoſſibilité de décider, de combien ou de quelles ſectes l'Egliſe pourra être compoſée, parce que chacun voulant ou prétendant déterminer à ſon gré, quels ſont ces points fondamentaux; les uns ouvrent la porte à toutes les ſectes, tandis que d'autres la leur ferment. D'ailleurs, ces caracteres d'*unité* qu'aſſignent les proteſtans ſont, ou intérieurs & inviſibles, ou équivoques. Et pour diſcerner l'*unité* de l'Egliſe, il faut des caracteres viſibles, extérieurs, & de nature à frapper vivement les plus ſimples, & à leur montrer quelle eſt la ſociété à laquelle ils doivent s'attacher.

Unité, (*Belles Lettres.*) dans un ouvrage d'éloquence ou de poéſie. Qualité qui fait qu'un ouvrage eſt partout égal & ſoutenu. Horace, dans ſon art poétique, veut que l'ouvrage ſoit *un*:

Denique ſit quod vis ſimplex duntaxat & unum.

Et Deſpréaux a rendu ce précepte par celui-ci:

Il faut que chaque choſe y ſoit miſe en ſon lieu
Que le début, la fin répondent au milieu.

Art poët. *ch. j.*

Il n'y a point d'ouvrage d'eſprit, de quelqu'étendue qu'on le ſuppoſe, qui ne ſoit ſujet à cette regle. L'auteur d'une ode n'eſt pas moins obligé de ſe ſoutenir, que celui d'une tragédie ou d'un poëme épique, & ſouvent même on excuſe moins aiſément ce défaut dans un petit ouvrage que dans un grand. Cette *unité* conſiſte à diſtribuer un ordre général dans la matiere qu'on traite, & à établir un point fixe auquel tout puiſſe ſe rapporter. C'eſt l'art d'aſſortir les diverſes parties d'un ouvrage, de ne choiſir que le néceſſaire, de rejetter le ſuperflu, de ſavoir à propos ſacrifier quelques beautés pour en placer d'autres qui ſeront plus en jour, d'éclaircir les vérités les unes par les autres, & de s'avancer inſenſiblement de degrés en degrés vers le but qu'on ſe propoſe. Enfin, l'*unité* eſt dans les arts d'imitation, ce que ſont l'ordre la méthode dans les hautes ſciences; telles que la Philoſophie, les Mathématiques, *&c.* La ſcience, l'érudition, les penſées les plus nobles, l'élocution la plus fleurie, ſont des matériaux propres à produire de grands effets; cependant ſi la raiſon n'en regle l'ordre & la diſtribution, ſi elle ne marque à chacune de ces choſes le rang qu'elle doit tenir, ſi elle ne les enchaîne avec juſteſſe, il ne réſulte de leur amas qu'un cahos, dont chaque partie priſe en ſoi peut être excellente, quoique l'aſſortiment en ſoit monſtrueux. Cette *unité* néceſſaire dans les ouvrages d'eſprit, loin d'être incompatible avec la variété, ſert au contraire à la produire par le choix, la diſtribution ſenſée des ornemens. Tout le commencement de l'art poétique d'Horace eſt conſacré à preſcrire cette *unité*, que les modernes ont encore mieux connue & mieux obſervée que les anciens.

Unité, dans la poéſie dramatique, eſt une regle qu'ont établie les critiques, par laquelle on doit obſerver dans tout drame une *unité* d'action, une *unité* de tems, & une *unité* de lieu; c'eſt ce que M. Deſpréaux a exprimé par ces deux vers:

Qu'en un *lieu*, *qu'en* un *jour*, un ſeul *fait accompli*
Tienne juſqu'à la fin le théatre rempli.

Art poët. *ch. iij.*

C'eſt ce qu'on appelle la *regle des trois unités*, ſur leſquelles Corneille a fait un excellent diſcours, dont nous emprunterons en partie ce que nous en allons dire pour en donner au lecteur une idée ſuffiſante.

Ces trois *unités* ſont communes à la tragédie & à la comédie; mais dans le poëme épique, la grande & preſque la ſeule *unité* eſt celle d'action. A la vérité, on doit y avoir quelqu'égard à l'*unité* des tems mais il n'y eſt pas queſtion de l'*unité* de lieu. L'*unité* de caractere n'eſt pas du nombre des *unités* dont nous parlons ici. *Voyez* Caractere.

1°. L'*unité* d'action conſiſte, à ce que la tragedie ne roule que ſur une action principale & ſimple, autant qu'il ſe peut: nous ajoutons cette exception; car il n'eſt pas toujours d'une néceſſité abſolue que cela ſoit ainſi, & pour mieux entendre ceci, il eſt à propos de diſtinguer avec les anciens deux ſortes de ſujets propres à la tragédie; ſavoir le ſujet ſimple,

& le

& le ſujet mixte ou compoſé: le premier eſt celui, qui étant un & continué, s'acheve ſans un manifeſte changement au contraire de ce qu'on attendoit, & ſans aucune reconnoiſſance. Le ſujet mixte ou compoſé eſt celui qui s'achemine à ſa fin avec quelque changement oppoſé à ce qu'on attendoit, ou quelque reconnoiſſance, ou tous deux enſemble. Telles ſont les définitions qu'en donne Corneille, d'après Ariſtote. Quoique le ſujet ſimple puiſſe admettre un incident conſidérable qu'on nomme *épiſode*, pourvû que cet incident ait un rapport direct & néceſſaire avec l'action principale, & que le ſujet mixte qui par lui-même eſt aſſez intrigué, n'ait pas beſoin de ce ſecours pour ſe ſoutenir; cependant dans l'un & dans l'autre l'action doit être une & continue, parce qu'en la diviſant, on diviſeroit & l'on affoibliroit néceſſairement l'intérêt & les impreſſions que la tragédie ſe propoſe d'exciter. L'art conſiſte donc à n'avoir en vûe qu'une ſeule & même action, ſoit que le ſujet ſoit ſimple, ſoit qu'il ſoit compoſé, à ne la pas ſurcharger d'incidens, à n'y ajouter aucun épiſode qui ne ſoit naturellement lié avec l'action; rien n'étant ſi contraire à la vraiſſemblance, que de vouloir réunir & rapporter à une même action un grand nombre d'incidens, qui pourroient à peine arriver en pluſieurs ſemaines. ,, C'eſt par la beauté des ,, ſentimens, par la violence des paſſions, par l'élé- ,, gance des expreſſions, dit M. Racine dans ſa pré- ,, face de Bérénice, que l'on doit ſoutenir la ſimpli- ,, cité d'une action, plutôt que par cette multipliei- ,, té d'incidens, par cette foule de reconnoiſſances ,, amenées comme par force, refuge ordinaire des ,, poëtes ſtériles qui ſe jettent dans l'extraordinaire ,, en s'écartant du naturel ,,. Cette ſimplicité d'action qui contribue infiniment à ſon *unité*, eſt admirable dans les poëtes grecs; les Anglois, & entr'autres Shakeſpear, n'ont point connu cette regle; ſes tragédies d'*Henri VI.* de *Richard III.* de *Macbeth*, ſont des hiſtoires qui comprennent les événemens d'un regne tout entier. Nos auteurs dramatiques, quoiqu'ils aient pris moins de licence, ſe ſont pourtant donnés quelquefois celle, ou d'embraſſer trop d'objets, comme on le peut voir dans quelques tragédies modernes, ou de joindre à l'action principale des épiſodes qui par leur inutilité ont refroidi l'intérêt, ou par leur longueur l'ont tellement partagé, qu'il en a réſulté deux actions au lieu d'une. Corneille & Racine n'ont pas entierement évité cet écueil. Le premier, par ſon épiſode de l'amour de Dircé pour Théſée, a défiguré ſa tragédie d'Œdipe; lui-même a reconnu que dans *Horace*, l'action eſt double, parce que ſon héros court deux périls différens, dont l'un ne l'engage pas néceſſairement dans l'autre; puiſque d'un péril public qui intéreſſe tout l'état, il tombe dans un péril particulier où il n'y va que de ſa vie. La piece auroit donc pû finir au quatrieme acte, le cinquieme formant pour ainſi dire une nouvelle tragédie. Auſſi l'*unité* d'action dans le poëme dramatique dépend-elle beaucoup de l'*unité* de péril pour la tragédie, & de l'*unité* d'intrigue pour la comédie. Ce qui a lieu non-ſeulement dans le plan de la fable, mais auſſi dans la fable étendue & remplie d'épiſodes. *Voyez* ACTION & FABLE.

Les épiſodes y doivent entrer ſans en corrompre l'*unité*, ou ſans former une double action; il faut que les différens membres ſoient ſi bien unis & liés enſemble, qu'ils n'interrompent point cette *unité* d'action ſi néceſſaire au corps du poëme, & ſi conforme au précepte d'Horace, qui veut que tout ſe réduiſe à la ſimplicité & à l'*unité* de l'action. *Sit quod vis ſimplex duntaxat & unum*. *Voyez* EPISODE.

C'eſt ſur ce fondement, qu'on a reproché à Racine, qu'il y avoit duplicité d'action dans Andromaque & dans Phedre; & à conſidérer ces pieces ſans prévention, on ne peut pas dire que l'action principale y ſoit entierement *une* & dégagée, ſur-tout dans la derniere, où l'épiſode d'Aricie n'influe que foiblement ſur le dénouement de la piece même, en admettant la raiſon que le poëte allegue dans la préface pour juſtifier l'invention de ce perſonnage. Une des principales cauſes pour laquelle nos tragédies en général ne ſont pas ſi ſimples que celles des anciens; c'eſt que nous y avons introduit la paſſion de l'amour qu'ils en avoient exclue. Or, cette paſſion etant naturellement vive & violente, elle partage l'intérêt & nuit par conſéquent très-ſouvent à l'*unité* d'action. *Principes pour la lect. des poëtes, tom. II. p.* 52. & *ſuiv. Corn. diſcours des trois* unités.

A l'égard du poëme épique, M. Dacier obſerve que l'*unité* d'action ne conſiſte pas dans l'*unité* du héros, ou dans l'uniformité de ſon caractere; quoique ce ſoit une faute que de lui donner dans la même piece des mœurs différentes. L'*unité* d'action exige qu'il n'y ait qu'une ſeule action principale, dont toutes les autres ne ſoient que des accidens & des dépendances. *Voyez* HÉROS, CARACTERES, MŒURS, ACTION.

Pour bien remplir cette regle, le pere le Boſſu demande trois choſes; 1°. que l'on ne faſſe entrer dans le poëme aucun épiſode qui ne ſoit pris dans le plan, ou qui ne ſoit fondé ſur l'action, & qu'on ne puiſſe regarder comme un membre naturel du corps du poëme; 2°. que ces épiſodes ou membres s'accordent & ſoient liés étroitement les uns aux autres; 3°. que l'on ne finiſſe aucun épiſode au point qu'il puiſſe reſſembler à une action entiere & ſéparée ou détachée; mais que chaque épiſode ne ſoit jamais qu'une partie d'un tout, & même une partie qui ne faſſe point un tout elle-même.

Le critique examinant ſur ces regles l'Enéïde, l'Iliade, & l'Odyſſée, trouve qu'elles y ont été obſervées à la derniere rigueur. En effet, ce n'eſt que de la conduite de ces poëmes qu'il a tiré les regles qu'il preſcrit; & pour donner un exemple d'un poëme où elles ont été négligées, il cite la Thébaïde de Stace. *Voyez* THÉBAÏDE & ACTION.

2°. L'*unité* de tems eſt établie par Ariſtote dans ſa poétique, où il dit expreſſément que la durée de l'action ne doit point excéder le tems que le ſoleil emploie à faire ſa révolution, c'eſt-à-dire, l'eſpace d'un jour naturel. Quelques critiques veulent que l'action dramatique ſoit renfermée dans un jour artificiel, ou l'eſpace de douze heures. Mais le plus grand nombre penſe que l'action qui fait le ſujet d'une piece de théatre, doit être bornée à l'eſpace de vingt-quatre heures, ou, comme on dit communément, que ſa durée commence & finiſſe entre deux ſoleils; car on ſuppoſe qu'on préſente aux ſpectateurs un ſujet de fable ou d'hiſtoire, ou tiré de la vie commune pour les inſtruire ou les amuſer; & comme on n'y parvient qu'en excitant les paſſions, ſi on leur laiſſe le tems de ſe refroidir, il eſt impoſſible de produire l'effet qu'on ſe propoſoit. Or en mettant ſur la ſcene une action qui vraiſſemblablement, ou même néceſſairement n'auroit pu ſe paſſer qu'en pluſieurs années, la vivacité des mouvemens ſe rallentit; ou ſi l'étendue de l'action vient à excéder de beaucoup celle du tems, il en réſulte néceſſairement de la confuſion; parce que le ſpectateur ne peut ſe faire illuſion juſqu'à penſer que les événemens en ſi grand nombre ſe ſeroient terminés dans un ſi court eſpace de tems. L'art conſiſte donc à proportionner tellement l'action & ſa durée, que l'une paroiſſe être réciproquement la meſure de l'autre; ce qui dépend ſur-tout de la ſimplicité de l'action. Car ſi l'on en réunit pluſieurs ſous prétexte de varier & d'augmenter le plaiſir, il eſt évident qu'elles ſortiront des bornes du tems preſcrit, & de celles de la vraiſſemblance. Dans le Cid, par exemple, Corneille fait donner dans un même jour trois combats ſinguliers & une bataille, & termine la journée par l'eſpérance du mariage de Chimene avec Rodrigue, encore tout fumant du ſang du comte de Gormas, pere de cette même Chimene, ſans parler des autres incidens, qui naturellement ne pouvoient arriver en auſſi peu de tems, & que l'hiſtoire met effectivement à deux ou trois ans les uns des autres. Guillen de Caſtro auteur eſpagnol, dont Corneille avoit emprunté le ſujet du Cid, l'avoit traité à la maniere de ſon tems & de ſon pays, qui permettant qu'on fît paroître ſur la ſcene un héros qu'on voyoit, comme dit M. Deſpréaux,

Enfant au premier acte, & barbon au dernier.

n'aſſujettiſſoit point les auteurs dramatiques à la regle des vingt-quatre heures; & Corneille pour vouloir y ajuſter un événement trop vaſte, a péché contre la vraiſſemblance. Les anciens n'ont pas toujours reſpecté cette regle; mais nos premiers dramatiques françois & les Anglois l'ont violée ouvertement. Parmi ces derniers, ſur-tout Shakerpear ſemble ne l'avoir pas ſeulement connue; & on lit à la tête de quelques-unes de ces pieces, que la durée de l'action eſt de trois, dix, ſeize années, & quelquefois davantage. Ce n'eſt pas qu'en général on doive con-

damner les auteurs qui pour plier un événement aux regles du théatre, négligent la vérité hiſtorique, en rapprochant comme en un même point des circonſtances éparſes qui ſont arrivées en différens tems, pourvu que cela ſe faſſe avec jugement & en matieres peu connues ou peu importantes. ,, Car le poëte, ,, diſent meſſieurs de l'académie françoiſe dans leurs ,, ſentimens ſur le Cid, ne conſidere dans l'hiſtoire ,, que la vraiſſemblance des événemens, ſans ſe ren- ,, dre eſclave des circonſtances qui en accompagnent ,, la vérité; de maniere que pourvu qu'il ſoit vraiſ- ,, ſemblable que pluſieurs actions ſe ſoient auſſi-bien ,, pu faire conjointement que ſéparément, il eſt li- ,, bre au poëte de les rapprocher, ſi par ce moyen ,, il peut rendre ſon ouvrage plus merveilleux ,,. Mais la liberté à cet égard ne doit point dégénérer en licence, & le droit qu'ont les Poëtes de rapprocher les objets éloignés, n'emporte pas avec ſoi celui de les entaſſer & de les multiplier de maniere que le tems preſcrit ne ſuffiſe pas pour les développer tous; puiſqu'il en réſulteroit une confuſion égale à celle qui regneroit dans un tableau où le peintre auroit voulu réunir un plus grand nombre de perſonnages que ſa toile ne pouvoit naturellement en contenir. Car, de même qu'ici les yeux ne pourroient rien diſtinguer ni démêler avec netteté, là l'eſprit du ſpectateur & ſa mémoire ne pourroient ni concevoir clairement, ni ſuivre aiſément une foule d'événemens pour l'intelligence & l'exécution deſquels la meſure du tems, qui n'eſt que de vingt-quatre heures au plus, ſe trouveroit trop courte. Le poëte eſt même à cet égard beaucoup moins gêné que le peintre; celui-ci ne pouvant ſaiſir qu'un coup d'œil, un inſtant marqué de la durée de l'action; mais un inſtant ſubit & preſque indiviſible. *Principes pour la lecture des Poëtes, tome II page* 48. *& ſuivantes*.

Dans le poëme épique, l'*unité* de tems priſe dans cette rigueur, n'eſt nullement néceſſaire; puiſqu'on ne ſauroit guere y fixer la durée de l'action: plus celle-ci eſt vive & chaude, & plus il en faut précipiter la durée. C'eſt pourquoi l'Iliade ne fait durer la colere d'Achille que quarante-ſept jours tout au plus; au-lieu que, ſelon le pere le Boſſu, l'action de l'Odyſſée occupe l'eſpace de huit ans & demi, & celle de l'Enéide près de ſept ans; mais ce ſentiment eſt faux, comme nous l'avons démontré au mot *action*. *Voyez* ACTION.

Pour ce qui eſt de la longueur du poëme épique, Ariſtote veut qu'il puiſſe être lû tout entier dans l'eſpace d'un jour; & il ajoute que lorſqu'un ouvrage en ce genre s'étend au-delà de ces bornes, la vûe s'égare; de ſorte qu'on ne ſauroit parvenir à la fin ſans avoir perdu l'idée du commencement.

3°. L'*unité* de lieu eſt une regle dont on ne trouve nulle trace dans Ariſtote, & dans Horace; mais qui n'en eſt pas moins fondée dans la nature. Rien ne demande une ſi exacte vraiſſemblance que le poëme dramatique: comme il conſiſte dans l'imitation d'une action complete & bornée, il eſt d'une égale néceſſité de borner encore cette action à un ſeul & même lieu afin d'éviter la confuſion, & d'obſerver encore la vraiſſemblance en ſoutenant le ſpectateur dans une illuſion qui ceſſe bien-tôt dès qu'on veut lui perſuader que les perſonnages qu'il vient de voir agir dans un lieu, vont agir à dix ou vingt lieues de ce même endroit, & toujours ſous ſes regards, quoiqu'il ſoit bien sûr que lui-même n'a pas changé de place. Que le *lieu de la ſcene ſoit fixe & marqué*, dit M. Deſpréaux; voilà la loi. En effet, ſi les ſcenes ne ſont préparées, amenées, & enchaînées les unes aux autres, de maniere que tous les perſonnages puiſſent ſe rencontrer ſucceſſivement & avec bienſéance dans un endroit commun; ſi les divers incidens d'une piece exigent néceſſairement une trop grande étendue de terrein; ſi enfin le théatre repréſente pluſieurs lieux différens les uns après les autres, le ſpecteteur trouve toujours ces changemens incroyables, & ne ſe prête point à l'imagination du poëte qui choque à cet égard les idées ordinaires, & pour parler plus nettement, le bon ſens. Pour connoître combien cette *unité* de lieu eſt indiſpenſable dans la tragédie, il ne faut que comparer quelques pieces où elle eſt abſolument négligée, avec d'autres où elle eſt obſervée exactement; & ſur le plaiſir qui réſulte de celles-ci, & l'embarras ou la confuſion qui naiſſent des autres, il eſt aiſé de prononcer que jamais regle n'a été plus judicieuſement établie; avant Corneille, elle étoit comme inconnue ſur notre théatre; la lecture des auteurs italiens & eſpagnols qui la violoient impunément, ayant à cet égard comme à beaucoup d'autres, gâté nos poëtes. Hardy, Rotrou, Mairet, & les autres qui ont précédé Corneille, tranſportent à tout moment la ſcene d'un lieu dans un autre. Ce défaut eſt encore plus ſenſible dans Shakeſpear, le pere des tragiques anglois: dans une même piece la ſcene eſt tantôt à Londres, tantôt à Yorck, & court, pour ainſi dire, d'un bout à l'autre de l'Angleterre. Dans une autre elle eſt au centre de l'Ecoſſe dans un acte, & dans le ſuivant elle eſt ſur la frontiere. Corneille connut mieux les regles, mais il ne les reſpecta pas toujours; & lui-même en convient dans l'examen du Cid, où il reconnoît que quoique l'action ſe paſſe dans Séville, cependant cette détermination eſt trop générale; & qu'en effet, le lieu particulier change de ſcene en ſcene. Tantôt c'eſt le palais du roi, tantôt l'appartement de l'infante, tantôt la maiſon de Chimene, & tantôt une rue ou une place publique. Or non-ſeulement le lieu général, mais encore le lieu particulier doit être déterminé; comme un palais, un veſtibule, un temple; & ce que Corneille ajoute, *qu'il faut quelquefois aider au théatre & ſuppléer favorablement à ce qui ne peut s'y repréſenter*, n'autoriſe point à porter, comme il l'a fait en cette matiere, l'incertitude & la confuſion dans l'eſprit des ſpectateurs. La duplicité de lieu ſi marquée dans Cinna, puiſque la moitié de la piece ſe paſſe dans l'appartement d'Emilie, & l'autre dans le cabinet d'Auguſte, eſt inexcuſable; à-moins qu'on n'admette un lieu vague, indéterminé, comme un quartier de Rome, ou même toute cette ville, pour le lieu de la ſcene. N'étoit-il pas plus ſimple d'imaginer un grand veſtibule commun à tous les appartemens du palais, comme dans Polyeucte & dans la mort de Pompée? Le ſecret qu'exigeoit la conſpiration n'eût point été un obſtacle; puiſque Cinna, Maxime, & Emilie, auroient pû là, comme ailleurs, s'en entretenir en les ſuppoſant ſans témoin; circonſtance qui n'eût point choqué la vraiſſemblance, & qui auroit peut-être augmenté la ſurpriſe. Dans l'Andromaque de Racine, Oreſte dans le palais même de Pyrrhus, forme le deſſein d'aſſaſſiner ce prince, & s'en explique aſſez hautement avec Hermione, ſans que le ſpectateur en ſoit choqué. Toutes les auttres tragédies du même poëte ſont remarquables par cette *unité* de lieu, qui ſans effort & ſans contrainte, eſt par-tout exactement obſervée, & particulierement dans Britannicus, dans Phedre, & dans Iphigénie. S'il ſemble s'en être écarté dans Eſther, on ſait aſſez que c'eſt parce que cette piece demandoit du ſpectacle; au reſte toute l'action eſt renfermée dans l'enceinte du palais d'Aſſuérus. Celle d'Athalie ſe paſſe auſſi toute entiere dans un veſtibule extérieur du temple, proche de l'appartement du grand-prêtre; & le changement de décoration qui arrive à la cinquieme ſcene du dernier acte, n'eſt qu'une extenſion de lieu abſolument néceſſaire, & qui préſente un ſpectacle majeſtueux.

Quant au poëme épique, on ſent que l'étendue de l'action principale, & la variété des épiſodes, ſuppoſent néceſſairement des voyages par mer & par terre, des combats, & mille autres poſitions incompatibles avec l'*unité* de lieu. *Principes pour la lecture des Poëtes. tome II. page* 42 *& ſuiv.* Corneille, *diſcours des trois unités. Examen du Cid & de Cinna.*

UNITÉ, (*Peint.*) on exige en peinture l'*unité* d'objets, c'eſt-à-dire, que s'il y a pluſieurs groupes de clair-obſcur dans un tableau, il faut qu'il y en ait un qui domine ſur les autres; de même dans la compoſition, il doit y avoir *unité de ſujets*. On obſerve encore dans un tableau l'*unité du tems*, enſorte que ce qui y eſt repréſenté, ne paroiſſe pas excéder le moment de l'action qu'on a eu deſſein de rendre. Enfin tous les objets doivent être embraſſés d'une ſeule vue, & paroître compris dans l'eſpace que le tableau eſt ſuppoſé renfermer. *Dictionnaire des beaux arts* (*D. J.*)

UNIVALVE, (*Conchyliolog.*) ce terme ſe dit d'une coquille qui n'a qu'une ſeule piece; quand elle en a deux on l'appelle *bivalve*, & *multivalve* quand elle en a pluſieurs.

La claſſe des *univalves* marins forme, ſelon M. d'Argenville, quinze familles; ſavoir, le lépas, l'oreille de mer, les tuyaux & vermiſſeaux de mer, les nautilles, les limaçons à bouche ronde, ceux à bouche

che demi-ronde, & ceux qui ont la bouche aplatie, les buccins, les vis, les cornets, les rouleaux ou olives, ceux à bouche demi-ronde, les murex, les pourpres, les tonnes & les porcelaines.

La claſſe des *univalves* fluviatiles, conſiſte en ſept familles; ſavoir, le lépas, les limaçons à bouche ronde, les vis, les buccins, les tonnes, & le planorbis.

Les coquillages terreſtres ſont tous *univalves*, & ſe diviſent en général en animaux vivans, & en animaux morts. Les animaux vivans ſe partagent en ceux qui ſont couverts de coquilles, & en ceux qui en ſont privés. Les premiers ſont les limaçons à bouche ronde, ceux à bouche demi-ronde, ceux à bouche plate, les buccins, & les vis. Les ſeconds n'offrent que les limaces, dont il y a pluſieurs eſpeces. Les coquillages terreſtres morts, ſont toutes les coquilles qui ſe diviſent en *univalves*, bivalves & multivalves, & en autant de familles (à l'exception de trois ou quatre), que les coquillages marins.

Comme les coquilles *univalves* font ſortir plus de parties de leur corps que les bivalves, il eſt plus aiſé de découvrir leur tête, leurs cornes, leurs conches, leurs opercules. Les petits points noirs qui repréſentent leurs yeux ont un nerf optique, une humeur cryſtalline, & une humeur vitrée. Quelquefois ils ſont placés à l'orifice des cornes, ſouvent à leurs extrémités, les uns en-dedans, les autres en-dehors. Leur opercule fait ordinairement le bout de leur pié, ou de leur plaque; quelquefois il eſt au milieu de cette plaque, ou au ſommet de leur tête; cependant cet opercule tient au corps, & n'a jamais fait partie de la coquille: il eſt même d'une matiere toute différente. Ce n'eſt ſouvent qu'une peau mince & baveuſe: quelquefois c'eſt une eſpece de corne qui ferme exactement les coquilles, dont la bouche eſt ronde; & dans les oblongues, il n'en couvre qu'une partie.

Tous ces animaux au reſte ſont différens dans leur jeuneſſe pour la figure, les couleurs, & l'épaiſſeur de leurs coquilles: les jeunes pénetrent juſqu'à l'extrémité pointue de leurs demeures; elles ont moins de tours, de ſtries, leurs couleurs ſont plus vives: les vieilles au contraire qui ont eu beſoin d'agrandir leurs couvertures, à meſure qu'elles avançoient en âge, ont par conſéquent plus de tours, plus de ſtries, la teinte de leurs couleurs plus terne; & elles ne vont point à l'extrémité de leurs coquilles, dont elles rompent ſouvent une partie du ſommet extérieur; c'eſt une vérité qui eſt cependant conteſtée par F. Columna.

Pour deſſiner vivans les coquillages *univalves* & autres, il faut uſer de ruſe, ſans quoi on ne peut contraindre ces animaux renfermés dans leurs coquilles à faire ſortir quelques parties de leurs corps. Ainſi donc au ſortir de la mer on mettra ces animaux tout vivans dans un bocal de cryſtal, ou dans de grands plats de fayence un peu creux, & remplis d'eau de la mer; alors on les verra marcher & s'étendre en cherchant un point d'appui, pour aſſurer leur marche, & prendre leur nourriture.

Si le coquillage *univalve* ne veut rien faire paroître, on ſe ſervira d'une pince, pour enlever un peu du deſſus de la valve ſupérieure, en prenant garde néanmoins de le bleſſer, & de couper le nerf ou tendon qui l'attache, à ſa coquille, ce qui le feroit bientôt mourir, comme il arrive aux huitres & aux moules.

Les bivalves & les multivalves ne demandent pas tant de ſoin, elles s'ouvrent d'elle-mêmes. Il faut avoir ſoin de changer l'eau de la mer tous les jours, & de laiſſer un peu à ſec les coquillages, car quand il a été privé d'eau pendant quelques heures, & qu'il en retrouve, il ſort de ſa coquille & s'épanouit peu-à-peu.

Comme la lumiere leur eſt très-contraire, & qu'ils ſe retirent à ſon éclat, c'eſt la nuit qui eſt le tems le plus favorable pour les examiner: une petite lampe ſourde réuſſit à merveille pour les ſuivre; on les rafraîchit le ſoir avec de l'eau nouvelle, & l'on change deux fois par jour le varec dans lequel ils doivent être enveloppés; on les trouve ſouvent qui rampent la nuit ſur cette herbe, & y cherchent les inſectes qu'elle peut contenir. Dargenville, *Conchyl.* (*D. J.*)

UNIVERS, ſ. m. (*Phyſ.*) nom collectif, qui ſignifie *le monde entier*, ou l'*aſſemblage du ciel & de la terre* avec tout ce qui s'y trouve renfermé. Les Grecs l'ont appellé τὸ πᾶν, *le tout*, & les Latins *mundus*. *Voyez* MONDE, CIEL, TERRE, SYSTÈME, *&c.*

Pluſieurs philoſophes ont prétendu que l'*univers* étoit infini. La raiſon qu'ils en donnoient, c'eſt qu'il implique contradiction de ſuppoſer l'*univers* fini ou limité, puiſqu'il eſt impoſſible de ne pas concevoir un eſpace au-delà de quelques limites qu'on puiſſe lui aſſigner. *Voyez* ESPACE.

D'autres pour prouver que l'*univers* eſt fini, leur oppoſent ces deux réflexions.

La premiere, que tout ce qui eſt composé de parties, ne peut jamais être infini, puiſque les parties qui le compoſent ſont néceſſairement finies, ſoit en nombre, ſoit en grandeur; or ſi ces parties ſont finies, il faut que ce qu'elles compoſent ſoit de même nature.

Seconde réflexion: ſi l'on veut que les parties ſoient infinies en nombre ou en grandeur, on tombe dans une contradiction, en ſuppoſant un nombre infini: & ſuppoſer des parties infiniment grandes, c'eſt ſuppoſer pluſieurs infinis, dont les uns ſont plus grands que les autres: c'eſt ce que l'on peut paſſer aux mathématiciens, qui ne raiſonnent ſur les infinis que par ſuppoſition; mais on ne peut pas paſſer la même choſe aux philoſophes dans une queſtion de la nature de celle ci. *Chambers.*

UNIVERSALISTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſiaſtique.*) nom qu'on a donné parmi les proteſtans à ceux d'entre leurs théologiens qui ſoutiennent qu'il y a une grace univerſelle & ſuffiſante, offerte à tous les hommes pour opérer leur ſalut. De ce nombre ſont ſurtout les Arminiens, qui à leur tour ont donné le nom de *particulariſtes* à leurs adverſaires. *Voyez* ARMINIEN & PARTICULARISTES.

UNIVERSAUX, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod. politique.*) c'eſt ainſi que l'on nomme en Pologne les lettres que le roi adreſſe aux ſeigneurs & aux états du royaume pour la convocation de la diete, ou pour les inviter à quelqu'aſſemblée relative aux intérêts de la république.

Lorſque le trône eſt vacant, le primat de Pologne a auſſi le droit d'adreſſer des *univerſaux* ou lettres de convocation aux différens palatinats, pour aſſembler la diete qui doit procéder à l'élection d'un nouveau roi.

UNIVERSEL, adj. (*Logique.*) l'*univerſel* en Logique, eſt une choſe qui a rapport à pluſieurs, *unum verſus multa*, ſeu *unum reſpiciens multa*. On en diſtingue principalement de deux ſortes; ſavoir l'univerſel *in eſſendo*, & l'univerſel *in prædicando*.

L'univerſel *in eſſendo* eſt incréé ou créé. L'incréé eſt une nature propre à ſe trouver dans pluſieurs, dans un ſens univoque, & d'une maniere indiviſible. Telle eſt la nature qui ſe multiplie dans le Pere, le Fils & le S. Eſprit, ſans ſe diviſer, ni ſe partager. (1)

L'univerſel *in eſſendo* créé, eſt une nature propre à ſe

(1) Tout ce que dit l'auteur de cet article à l'égard de l'*univerſel* logique, n'a pas certainement du rapport en tout au ſentiment des philoſophes Catholiques qui écrivirent ſur ce ſujet. Dans ces temslà on ne s'attachoit qu'aux choſes de pure ſpeculation, & toutes les preuves des diſputes ne conſiſtoient que dans un jeu d'eſprit. Les philoſophes modifierent la définition qu'Ariſtote avoit déjà donnée de l'*univerſel*; au-lieu de s'en tenir à celle-là, que ce philoſophe avoit compriſe en ces paroles = *Univerſale eſt unum aptum ineſſe & prædicari de multis* = y ajouterent ces deux adverbes *univoce* & *diviſim*, & cela pour marquer que pour conſtituer une nature *univerſelle*, on ne doit faire attention qu'à l'unité formelle, comme ils l'appellent, & nullement à l'unité numérique; que l'unité *univerſelle* ne ſauroit être où l'on ne peut concevoir l'unité numérique ou individuelle. C'eſt pourquoi ils pretendent qu'autre choſe eſt la communication d'un être à pluſieurs perſonnes ou ſubſiſtences, autre choſe eſt la multiplication d'un être en différens ſujets ou individus. La multiplication numérique forme *l'univerſel* & non la communication de la même choſe à pluſieurs êtres. Ainſi ils ne donnent pas, comme on ne doit pas le donner, à la nature divine la raiſon *d'univerſel*, par ce que la nature divine ſe communique à trois divines hypoſtaſes, mais elle ne ſe multiplie pas; autrement la perſonne du Verbe divin ſeroit auſſi *univerſelle*, parce qu'elle ſe communique à deux natures, humaine & divine. Mais l'idée d'hypoſtaſe ou de perſonne eſt tout à fait contraire à la notion de *l'univerſel*, par ce que l'hypoſtaſe rend la nature incommunicable, & contient en elle l'idée préciſe d'être individuelle; c'eſt pour cela que la nature divine exclud d'elle-même l'idée *d'univerſel*, & ne ſe multiplie point dans les trois perſonnes. (W)

à ſe trouver dans pluſieurs, dans un ſens univoque & d'une maniere diviſible. Telle eſt la nature humaine qui, à meſure qu'elle ſe multiplie dans tous les hommes, ſe diviſe.

L'univerſel *in prædicando* eſt pareillement de deux ſortes, ou increé, ou créé. L'increé eſt un attribut propre à être dit dans un ſens univoque de pluſieurs, & cela ſans ſe diviſer; tels ſont tous les attributs de Dieu. Le créé eſt un attribut qui ſe diviſe, à meſure qu'il ſe dit de pluſieurs, & cela dans un ſens univoque; tels ſont ces mots *homme*, *cercle*, *triangle*.

Ce qui diſtingue l'univerſel *in eſſendo* d'avec l'univerſel *in prædicando*, c'eſt que le premier s'exprime par un nom abſtrait, & le ſecond par un nom concret.

Ce double *univerſel* ſe diviſe en cinq autres univerſaux, qui ſont le genre, l'eſpece, la différence, le propre & l'accident.

Le genre ſe définit une choſe propre à ſe trouver dans pluſieurs, ou à être dit de pluſieurs comme la partie la plus commune de l'eſſence.

Il ſe diviſe d'abord en genre éloigné, & en genre prochain. Le genre éloigné eſt celui qui eſt ſéparé de l'eſpece par un autre genre, qui eſt interpoſé entre eux deux. Telle ſeroit, par exemple, la ſubſtance par rapport à Dieu, laquelle ne ſe dit de cet être ſuprème, que moyennant l'*eſprit* qui en eſt le genre prochain.

On en diſtingue encore de trois ſortes; ſavoir le genre ſuprème, le genre ſubalterne & le genre infime. Le genre ſuprème, qu'on appelle auſſi *tranſcendental*, ne reconnoît aucun genre au-deſſus de lui; tel eſt l'être. Le genre ſubalterne ſe trouve placé entre des genres dont les uns ſont au-deſſus de lui & les autres au-deſſous; & le genre infime, eſt celui qui n'en a point ſous lui: il eſt le même que le genre prochain.

Ce qui eſt genre par rapport à un autre genre moins *univerſel*, n'eſt plus qu'une eſpece par rapport à celui qui eſt plus étendu que lui. Ainſi la ſubſtance qui eſt genre par rapport à l'eſprit & au corps, n'eſt qu'une eſpece de l'être en général.

Tout ce qui ſe trouve dans le genre, à ſon univerſalité près, ſe trouve auſſi dans tous ſes inférieurs; mais cela n'eſt pas réciproque de la part des inférieurs par rapport à leur genre. On peut bien dire de l'eſprit qu'il eſt ſubſtance; mais on ne dira pas de la ſubſtance en général, qu'elle eſt eſprit.

La différence ſe définit dans les écoles, une choſe propre à ſe trouver dans pluſieurs, ou à être dite de pluſieurs comme la partie la plus ſtricte; je veux dire la plus propre, la moins étendue de l'eſſence. Voici les trois fonctions qu'on lui donne; 1°. de diviſer le genre, c'eſt-à-dire de le multiplier, 2°. de conſtituer l'eſpece; 3°. de la diſtinguer de toute autre: eſſentielle à l'eſpece qu'elle conſtitue, elle eſt contingente au genre qu'elle multiplie.

On en diſtingue de pluſieurs ſortes; ſavoir la différence générique, la différence ſpécifique, & la différence numérique.

La différence générique eſt un attribut, par exemple, qui étant commun à des êtres même de différente eſpece, ſert néanmoins à les diſtinguer d'autres êtres dont l'eſpece eſt plus éloignée. Ainſi l'intelligence convenant à Dieu, aux anges & aux hommes, qui ſont tous de différente eſpece, ſert à les diſtinguer des corps qui n'en ſont pas ſuſceptibles.

La différence ſpécifique eſt le degré qui conſtitue l'eſpece infime, & qui la diſtingue de toutes les autres eſpeces. Cette différence renferme deux propriétés; la premiere eſt de diſtinguer une choſe d'avec toutes celles qui ne ſont pas de la même eſpece; & la ſeconde d'être la ſource & l'origine de toutes les propriétés qui conſtituent un être.

La différence numérique conſiſte en ce qu'un individu n'eſt pas un autre individu. Ceux qui voient par-tout dans les genres, dans les eſpeces, dans les eſſences & dans les différences, autant d'êtres qui vont ſe placer dans chaque ſubſtance, pour la déterminer à être ce qu'elle eſt, verront auſſi dans la différence numérique je ne ſais quel degré, enté, pour ainſi dire, ſur l'eſpece infime, & qui la détermine à être tel individu. Ce degré d'individuation ſera, par exemple, dans Pierre la *pétréité*, dans Lentulus la *lentuléité*, &c.

L'eſpece ſe définit dans les écoles, une choſe propre à ſe trouver dans pluſieurs, ou à être dite de pluſieurs comme toute l'eſſence commune. Ainſi l'eſpece réſulte du genre & de la différence.

Il y a deux ſortes d'eſpeces, l'une ſubalterne & l'autre infime; la ſubalterne eſt genre par rapport aux eſpeces inférieures, & eſpece par rapport à ce qui eſt plus étendu & plus *univerſel* qu'elle; l'eſpece infime ne reconnoît ſous elle que des individus.

Le propre ſe définit dans les écoles, une choſe propre à ſe trouver dans pluſieurs, ou à être dite de pluſieurs comme une propriété qui découle de leur nature; ce qui le diſtingue de l'accident, qui ne ſe trouve dans pluſieurs & n'eſt dit de pluſieurs, qu'à titre de contingence.

Les Philoſophes ont quelquefois étendu plus loin ce nom de *propre*, & en ont fait quatre eſpeces. La premiere eſt celle-ci, *quod convenit omni, ſoli & ſemper*; ainſi c'eſt le propre de tout cercle, & du ſeul cercle; & cela dans tous les tems, que les lignes tirées du centre à la circonférence ſoient égales. La ſeconde, *quod convenit omni, ſed non ſoli*; comme on dit qu'il eſt propre à l'étendue d'être indiviſible, parce que toute étendue peut être diviſée, quoique la durée, le nombre & la force le puiſſent être auſſi. La troiſieme eſt, *quod convenit ſoli, ſed non omni*; comme il ne convient qu'à l'homme d'être médecin ou philoſophe, quoique tous les hommes ne le ſoient pas. La quatrieme, *quod convenit omni & ſoli, ſed non ſemper*; comme, par exemple, d'avoir de la raiſon.

Il y a des conteſtations fort vives & fort animées entre les Thomiſtes & les Scotiſtes, pour ſavoir ſi l'*univerſel* exiſte *à parte rei*, ou ſeulement dans l'eſprit; les Scotiſtes ſoutiennent le premier, & les Thomiſtes le ſecond. Ce qui cauſe tous les débats où ils ſont les uns avec les autres, c'eſt la difficulté de concilier l'unité avec la multiplicité, deux choſes qui ne doivent point être ſéparées quand il eſt queſtion des univerſaux.

Les Thomiſtes diſent des Scotiſtes qu'ils donnent trop à la multiplicité, & pas aſſez à l'unité; & les Scotiſtes à leur tour leur reprochent de ſacrifier la multiplicité à l'unité. Mais pour bien entendre le ſujet de leur diſpute, il faut obſerver qu'il y a deux ſortes d'unités: l'une d'indiſtinction, autrement numerique, & une unité d'indiverſité ou de reſſemblance. Les Thomiſtes ſoutiennent que l'unité de ſimilitude ou de reſſemblance n'eſt pas une vraie unité, & qu'elle ne peut par conſéquent conſtituer l'*univerſel*. Voici comment ils conçoivent la choſe. Tous les hommes ont une nature parfaitement reſſemblante; or ce fond de reſſemblance qui ſe trouve dans tous les hommes, fournit à l'eſprit une raiſon légitime pour ſe repréſenter, d'une maniere abſtraite, dans tous les hommes une nature qui ſoit la même d'une unité numérique, laquelle unité, ſelon eux, peut s'allier avec l'*univerſel*. Or la choſe étant ainſi expoſée, il eſt évident que l'*univerſel* n'exiſte pas *à parte rei*, mais ſeulement dans l'eſprit, puiſque la même nature numérique ne ſe trouve pas dans deux hommes. Les Scotiſtes au contraire prétendent que l'unité de ſimilitude ou de reſſemblance eſt une vraie unité, & qu'elle eſt la ſeule qui puiſſe s'aſſocier avec la multiplicité. Dans la perſuaſion où ils ſont que tous les êtres ſont du-moins poſſibles de la maniere dont ils les conçoivent, ils tournent en ridicule les Thomiſtes pour admettre dans l'unité numérique une multiplicité qui y eſt formellement oppoſée. Les Thomiſtes à leur tour leur rendent bien la pareille, en ſe moquant de toutes ces idées réaliſées de genres, d'eſpeces, de différences, qui vont comme autant d'êtres ſe placer dans les ſubſtances pour les déterminer à être ce qu'elles ſont. Qui croiroit, par exemple, que la nature humaine en Pierre fût diſtinguée poſitivement de lui? Or c'eſt cependant ce que reconnoiſſent, & ce que doivent reconnoitre dans leurs principes les Scotiſtes. La nature de Pierre, qui d'elle-même eſt *univerſelle*, ſe trouve contractée & déterminée à être telle qu'elle eſt, par je ne ſais quel degré d'être qui lui ſurvient, & qu'ils appellent *pétréité*. Oh! pour cela ce ſont d'admirables gens que ces Scotiſtes. Il ſe dévoile à leurs yeux une infinité d'êtres qui ſont cachés au reſte des hommes; ils voient encore où les autres ne voient plus.

Par la maniere dont je viens d'expoſer cette fameuſe diſpute, qui fait tant de bruit dans les écoles, il eſt aiſé de juger combien toute cette queſtion des *univerſaux* eſt frivole & ridicule. Cependant quelque mépris qu'on en faſſe dans le monde, elle ſe maintient toujours fierement dans les écoles. Voici le jugement qu'en porte la logique de Port-Royal. „ Perſonne

„ ſonne, Dieu merci, ne prend intérêt à *l'univerſel* „ *à parte rei*, à *l'être de raiſon*, ni aux *ſecondes in*- „ *tentions*; ainſi on n'a pas lieu d'appréhender que „ quelqu'un ſe choque de ce qu'on n'en parle point, „ outre que ces matieres ſont ſi peu propres à être mi- „ ſes en françois, qu'elles auroient été plus capables „ de décrier la philoſophie que de la faire eſtimer „. Dagoumer a beau ſe récrier contre cette déciſion, logique pour logique, nous en croirons plutôt celle de Port-Royal que la ſienne, parce que les vaines ſubtilités de l'une ne peuvent balancer dans notre eſprit le choix judicieux des queſtions qu'on y traite avec toute la force & la ſolidité du raiſonnement. Ce n'eſt pourtant pas qu'il ne s'y trouve certaines queſtions dignes des écoles, mais il faut bien donner quelque choſe au préjugé & au torrent de la coutume.

Universel, (*Theolog.*) les catholiques romains ne conviennent pas entr'eux ſur le titre d'évêque *univerſel*, que les papes ſe ſont arrogés; quoique quelques-uns d'eux n'aient pas voulu l'accepter. Baronius ſoutient que ce titre appartient au pape de droit divin; & néanmoins S. Grégoire, à l'occaſion de cette même qualité donnée par un concile en 586, à Jean, patriarche de Conſtantinople, aſſuroit expreſſément qu'elle n'appartenoit à aucun évêque, & que les évêques de Rome ne pouvoient ni ne devoient le prendre: c'eſt pourquoi S. Léon refuſa d'accepter ce titre, lorſqu'il lui fut offert par le concile de Chalcédoine, de peur qu'en donnant quelque qualité particuliere à un évêque, on ne diminuât celle de tous les autres, puiſque l'on ne pourroit pas admettre d'évêque *univerſel* ſans diminuer l'autorité de tous les autres. *Voyez* Evêque, Œcuménique, Pape, *&c.* (1)

Nous avons expliqué ſous le *mot* Œcuménique, les divers ſens dans leſquels on peut prendre ce terme qui eſt ſynonyme à *univerſel*, quel eſt celui dans lequel on doit dire que le pape eſt paſteur *univerſel* & quel eſt le ſens abuſif dans lequel ce titre ne lui convient pas, ſelon la doctrine de l'égliſe gallicane. *Voyez* Œguménique.

Universel, adj. (*Phyſiq.*) ce qui eſt commun à pluſieurs choſes, ce qui appartient à pluſieurs choſes, ou même à toutes choſes en général. *Voyez* Général.

Il y a des inſtrumens *univerſels* pour meſurer toutes ſortes de diſtances, de hauteurs, de longueurs, *&c.* que l'on appelle *pantometres* & *holometres*; mais pour l'ordinaire ces inſtrumens, à force d'être *univerſels*, ne ſont d'uſage dans aucun cas particulier. *Chambers*.

Universel, adj. (*Gnomon.*) cadran ſolaire *univerſel* eſt celui par lequel on peut trouver l'heure en quelque endroit de la terre que ce ſoit, ou ſous quelque élévation de pole que ce puiſſe être. *Voyez* Cadran.

UNIVERSITÉ, (*Belles-Lettres.*) terme collectif qu'on applique à un aſſemblage de pluſieurs colleges établis dans une ville, où il y a des profeſſeurs en différentes ſciences, appointés pour les enſeigner aux étudians, & où l'on prend des degrés ou des certificats d'études dans les diverſes facultés.

Dans chaque *univerſité* on enſeigne ordinairement quatre ſciences, ſavoir la théologie, le droit, la médecine, & les humanités ou les arts, ce qui comprend auſſi la philoſophie. Il y a cependant en France quelques *univerſités* où l'on ne prend des degrés que dans certaines facultés, par exemple à Orléans & à Valence pour le droit, à Montpelier pour la médecine. *Voyez* Théologie. *&c.*

On les appelle *univerſités*, ou *écoles univerſelles*, parce qu'on ſuppoſe que les quatre facultés ſont l'*univerſité* des études, ou comprennent toutes celles que l'on peut faire. *Voyez* Faculté.

Les *univerſités* ont commencé à ſe former dans le douzieme & treizieme ſiecles. Celle de Paris & de Boulogne en Italie, prétendent être les premieres qui aient été établies en Europe: mais elles n'étoient point alors ſur le pié que ſont les *univérſités* de notre tems. *Voyez* Seminaire & Ecole.

On commençoit ordinairement par étudier les arts pour ſervir d'introduction aux ſciences, & ces arts étoient la grammaire, la dialectique, & tout ce que nous appellons *humanités* & *philoſophie*. De-là on montoit aux facultés ſupérieures, qui étoient la phyſique ou médecine, les lois ou le droit civil, les canons, c'eſt-à-dire le décret de Gratien, & enſuite les décrétales. La théologie qui conſiſtoit alors dans le maître des ſentences, & enſuite dans la ſomme de S. Thomas. Les papes exempterent ces corps de docteurs & d'écoliers de la juriſdiction de l'ordinaire, & leur donnerent autorité ſur tous les membres de leur corps, de quelque diocèſe & de quelque nation qu'ils fuſſent; & à ceux qu'ils auroient éprouvés & faits docteurs, pouvoir d'enſeigner par toute la chrétienté. Les rois les prirent auſſi ſous leur protection; & outre que comme clercs, les membres de ces *univerſités* étoient exempts de la juriſdiction laïque, ils leur donnerent encore droit de *committimus*, & exemption des charges publiques; enfin la portion des bénéfices qui fut affectée aux gradués, contribua à peupler les *univerſités*, & à en faire inſtituer de nouvelles dans toutes les parties de l'Europe.

On dit que l'*univerſité* de Paris prit naiſſance ſous Charlemagne, & qu'elle doit ſon origine à quatre Anglois, diſciples du vénérable Bede; que ces Anglois ayant formé le deſſein d'aller à Paris pour ſe faire connoître, ils y donnerent leurs premieres leçons dans les places qui leur furent aſſignées par Charlemagne. Telle eſt l'opinion de Gaguin, de Gilles, de Beauvais. *&c.* mais les auteurs contemporains, comme Eginard, Almon, Reginon, Sigebert, *&c.* ne font pas la moindre mention de ce fait. Au contraire Paſquier, du Tillet, *&c.* aſſurent expreſſément, que les fondemens de cette *univerſité* ne furent jettés que ſous les regnes de Louis le jeune,

(1) Les catholiques romains ſont d'accord entr'eux ſur les mots *évêque univerſel*; car ils conviennent tous que ces deux mots peuvent avoir trois différentes ſignifications: 1°. par *évêque univerſel* on peut entendre un évêque de toute l'égliſe catholique, qui ſoit le paſteur ordinaire & ſupérieur de tous les autres évêques, enſorte que ceux-ci ſoient les délégués & vicegérens de celui-là, & qu'ils n'aient aucune juriſdiction ordinaire, mais qu'ils faſſent tout par pure délégation. 2°. on peut entendre par *évêque univerſel* celui qui a juriſdiction & ſupériorité ſur toutes les égliſes du monde, pour ce qui regarde la police & la diſcipline générale de l'Egliſe. 3°. enfin on entend par *évêque univerſel* celui qui a le droit de ſupériorité ſur pluſieurs égliſes ou cathédrales épiſcopales, qui lui ſont ſubordonnées, comme ſont les patriarches par rapport aux égliſes de leur patriarchat. Il eſt certain que S. Léon & S. Grégoire refuſerent le titre d'*évêque univerſel* dans le premier ſens ci-deſſus expliqué, puiſqu'en établiſſant un *évêque univerſel* de ce genre, ç'auroit été détruire cette divine œconomie que Jeſus-Chriſt a établie pour le gouvernement de ſon égliſe, où il inſtitua pluſieurs paſteurs & évêques qui par une autorité propre & particuliere, reçue d'un ordre ſacré, gouvernaſſent les Diocèſes confiés à leur ſoin par l'Eſprit-Saint. Les deux ſaints pontifes Léon & Grégoire ne rejetterent cependant pas la ſeconde ſignification attachée aux mots *évêque univerſel*, puiſque ces mêmes papes avec tous les autres, ainſi que tous les Catholiques, reconnurent de tout tems dans le Succeſſeur de S. Pierre & dans le vicaire de Jeſus-Chriſt une autorité & juriſdiction ſuprèmes ſur toutes les égliſes du monde & ſur tous les évêques de l'Egliſe. Toutes les égliſes de l'Orient & de l'Occident reconnurent auſſi toujours cette ſuprématie, tant que par un horrible ſchiſme elles ne ſe ſéparerent pas de l'égliſe de Jeſus-Chriſt, & ne devinrent pas des aſſemblées de Satanas. On trouve dans le 2e & 3e chapitre du diſcours de S. Léon au ſujet de ſon avenement anniverſaire au Pontificat, & dans la 101. lettre de S. Grégoire à Jean le jeûneur, une preuve très-claire que les papes prenoient le titre d'*évêque univerſel*, pris dans le ſecond ſens. *Voyez* Noël Alexandre dans la quatrieme diſſertation ſur l'hiſtoire eccléſiaſtique du premier ſiecle, & le ſavant François Antoine Charlai *de Primatu Romani Pontificis* Baronius ſoutient donc que le Pape eſt d'inſtitution divine *évêque univerſel* dans le ſecond ſens & non dans le premiér, & en cela il va d'accord avec la ſacrée faculté de Paris, qui en 1617 le 15 décembre cenſura deux propoſitions de Marc Antoine *de Dominis*, une deſquelles étoit la ſuivante = *Dico Romanam Eccleſiam & ex magnitudine civitatis, & ex eo quod duo primi Apoſtoli fundaverunt Petrus, & Paulus, & ex aliis capitibus extra jus divinum, habuiſſe, ut ſemper reputata ſit Eccleſia principalis, non tamen Domina & Regina, & ſuper univerſas Chriſti Eccleſias: neque Auguſtinus, neque ullus ex antiquioribus Patribus ſummam Eccleſiaſticarum rerum in Romana Cathedra poſuerunt: erat ergo & eſt Eccleſia præcipua nobilitate exiſtimatione nomine & dignitatis auctoritate non regiminis & juriſdictionis principatu* = Voici comment cette propoſition fut qualifiée par la Sorbonne = *Hæc propoſitio eſt hæretica quatenus aperte inſinuat Romanam Eccleſiam jure divino auctoritatem in alias Eccleſias non habere* = L'autre propoſition pareillement cenſurée par la Sorbonne, étoit conçue en ces termes = *Doctrina in Articulis Joannis Hus contenta, nimirum in Eccleſia non dari unum caput Supremum & Monarcham præter Chriſtum: Chriſtum ſuam Eccleſiam per multos Miniſtros ſine uno iſto Monarcha mortali regere perfecte & gubernare, eſt doctrina catholica a Sanctis Patribus egregie explicata & confirmata* = Cette propoſition fut par ladite faculté de Paris cenſurée en ces termes = *Hæc propoſitio eſt hæretica quoad ſingulas partes* = La Sorbonne reconnut donc pour hétérodoxe la doctrine qui enſeignoit qu'il n'y avoit pas dans l'Egliſe un chef ſuprème qui la gouvernât comme Monarque. Le Titre d'*évêque univerſel* convient donc dans le ſecond ſens au Pontife Romain, & cela de droit divin comme l'enſeigna la Sorbonue. (w)

ne, & Philippe Auguſte, dans le douzieme ſiecle. Celui qui en a parlé le premier eſt Rigord, contemporain de Pierre Lombard, le maître des ſentences, & le principal ornement de l'*univerſité* de Paris, en mémoire duquel les bacheliers en licence ſont obligés d'aſſiſter tous les ans, le jour de ſaint Pierre, à un ſervice dans l'égliſe S. Marcel, lieu de ſa ſépulture.

Il eſt certain que l'*univerſité* de Paris ne fut point établie d'abord ſur le pié qu'elle eſt aujourd'hui, & il paroît que ce n'étoit au commencement qu'une école publique, tenue dans la cathédrale de Paris: que cette *univerſité* ne ſe forma en corps régulier que par degrés, & ſous la protection continuée des rois de France.

Du Boulay qui a écrit une hiſtoire très-ample de l'*univerſité* de Paris, a adopté les vieilles traditions incertaines, pour ne pas dire fabuleuſes, qui en font remonter l'origine juſqu'au tems de Charlemagne. Il eſt vrai que ce prince rétablit les écoles monaſtiques & épiſcopales, & qu'il en fonda même une dans ſon palais; mais on n'a point de monumens certains qu'il ait inſtitué une *univerſité* dans Paris. Ce ne fut que ſur la fin de l'onzieme ſiecle que Géoffroi de Boulogne, chancelier de France & évêque de Paris, forma des écoles ſéculiers où Guillaume de Champeaux, & après lui Abailard, enſeignerent la rhétorique, la dialectique, & la théologie. Ils eurent des ſucceſſeurs, & l'émulation qui ſe mit tant entre les maîtres qu'entre les diſciples, ayant rendu l'école de Paris floriſſante pendant le douzieme ſiecle, elle s'attira au commencement du treizieme les regards & les bienfaits de nos rois & des ſouverains pontifes. Ses premiers ſtatuts furent dreſſés par Robert de Corcéon, légat du ſaint ſiege, en 1215, mais alors elle n'étoit encore compoſée que d'artiſtes qui enſeignoient les arts & la philoſophie, & de théologiens qui donnoient des commentaires ſur le livre des ſentences de Pierre Lombard, & expliquoient l'Ecriture. Il y avoit pourtant dès-lors à Paris des maîtres en droit civil & en médecine. Ils furent peu de tems après unis aux deux autres facultés: car Grégoire IX. par ſa bulle de l'an 1231, fait mention des maîtres en théologie, en droit, des phyſiciens (c'eſt ainſi qu'on appelloit alors les médecins), & des artiſtes: cette forme a toujours ſubſiſté depuis, & ſubſiſte encore aujourd'hui; & la diviſion de la faculté des arts en quatre nations, s'introduiſit vers l'an 1250. Le recteur qui dans l'origine étoit à la tête de cette faculté, devint le chef de toute l'*univerſité*. Il eſt appellé dans un édit de ſaint Louis, *capital pariſienſium ſcholarium*, & ne peut être choiſi que dans la faculté des arts. Il eſt électif & peut être changé à chaque trimeſtre. Mais l'*univerſité* a d'autres officiers perpétuels, ſavoir les deux chanceliers, le ſyndic, le greffier; elle a onze colleges de plein exercice, ſans parler des écoles de théologie, de droit, & de médecine; ſes ſuppôts jouiſſent de pluſieurs privileges, auſſi bien que ſes étudians, auxquels le roi a procuré l'inſtruction gratuite, en aſſignant aux profeſſeurs des honoraires réglés. Les ſervices importans que ce corps a rendus & rend encore tous les jours à l'état & à la religion, doivent le rendre également cher à l'un & à l'autre.

Les *univerſités* d'Oxford & de Cambridge peuvent diſputer le mérite de l'ancienneté à toutes les *univerſités* du monde.

Les colleges de l'*univerſité* de Baliol & de Merton, à Oxford, le college de ſaint Pierre à Cambridge, ont tous été fondés dans le treizieme ſiecle, & on peut dire qu'il n'y a point en ce genre de plus anciens établiſſemens en Europe.

Quoique le college de l'*univerſité* à Cambridge ait été une place fréquentée par les étudians depuis l'année 872, cependant ce n'étoit point un college en forme, non plus que pluſieurs autres colleges anciens au-delà des mers de la Grande-Bretagne; ils reſſembloient à l'*univerſité* de Leyden, où les étudians ne ſont point diſtingués par des habits particuliers, ne logent que dans les maiſons bourgeoiſes où ils ſont en penſion, & ne font que ſe trouver à certains rendez-vous, qui ſont des écoles où l'on diſpute & où l'on prend les leçons.

Dans la ſuite des tems on bâtit des maiſons, afin que les étudians puſſent y vivre en ſociété, de ſorte cependant que chacun y faiſoit ſa propre dépenſe, & la payoit comme à l'auberge, & comme font encore aujourd'hui ceux qui étudient dans les colleges de droit à Londres. Ces bâtimens s'appelloient autrefois *hôtelleries* ou *auberges*, mais on leur donne aujourd'hui le nom de *halles*. *Voyez* AUBERGE, HALLE.

Enfin on attacha des revenus ſolides à la plûpart de ces halles, à condition que les adminiſtrateurs fourniroient à un certain nombre d'étudians la nourriture, le vêtement, & autres beſoins de la vie: ce qui fit changer le nom de *halle* en celui de *college*. *Voyez* COLLEGE.

La même choſe eut lieu dans l'*univerſité* de Paris, où les colleges ſont encore autant de petites communautés compoſées d'un certain nombre de bourſes ou places pour de pauvres étudians, ſous la direction d'un maître ou principal. Les premiers furent des hoſpices pour les religieux qui venoient étudier à l'*univerſité*, afin qu'ils puſſent vivre enſemble ſéparés des ſéculiers. On en fonda pluſieurs enſuite pour les pauvres étudians qui n'avoient pas dequoi ſubſiſter hors de leur pays, & la plûpart ſont affectés à certains diocèſes. Les écoliers de chaque college vivoient en commun, ſous la conduite d'un proviſeur ou principal, qui avoit ſoin de leurs études & de leurs mœurs, & ils alloient prendre les leçons aux écoles publiques; & c'eſt ce qui ſe pratique encore dans la plûpart de ces petits colleges qui ne ſont point de plein exercice.

Les *univerſités* d'Oxford & de Cambridge ſont gouvernés ſous l'autorité immédiate du roi, par un chancelier qui préſide à l'adminiſtration de toute l'*univerſité*, & qui a ſoin d'en maintenir les privileges & immunités. *Voyez* CHANCELIER.

Ce chancelier a ſous lui un grand maître d'hôtel, qui aide le chancelier & les autres ſuppôts de l'*univerſité* à faire leurs fonctions lorſqu'il en eſt requis, & à juger les affaires capitales conformément aux lois du royaume & aux privileges de l'*univerſité*.

Le troiſieme office eſt celui de vice-chancelier, qui fait les fonctions du chancelier en l'abſence de ce chef.

Il y a auſſi deux procureurs qui aident à gouverner l'*univerſité*, ſur-tout dans ce qui regarde les exercices ſcholaſtiques, la priſe des degrés, la punition de ceux qui violent les ſtatuts, *&c. Voyez* PROCUREUR.

Enfin il y a un orateur public, un garde des archives, un greffier, des bedeaux, & des porteverges.

A l'égard des degrés que l'on prend dans chaque faculté, & des exercices que l'on fait pour y parvenir, *voyez les articles* DEGRÉ, DOCTEUR, BACHELIER, *&c.*

UNNA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Weſtphalie, au comté de la Marck, à quatre lieues au levant de Dortmud. Elle a été anſéatique, & appartient aujourd'hui au roi de Pruſſe. *Longit.* 25. 18. *latit.* 51, 39. (*D. J.*)

UNNI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) cet arbre croît au Chili, & porte un fruit en grappes, à-peu-près de la groſſeur d'un pois, douçâtre, & cependant un peu âcre. Les naturels en tirent une liqueur limpide qui reſſemble au vin, & dont ils font une eſpece de vinaigre. (*D. J.*)

UNOVISTES, ſ. m. pl. (*Anat. & Phyſiolog.*) branche des phyſiciens oviſtes, qui ne différent des infinitoviſtes qu'en ce qu'ils veulent que chaque œuf ſoit un petit hermitage habité par un ſolitaire inanimé, ſoit mâle ou femelle, & formé peu après la naiſſance de celle qui le porte. Tout ce ſyſtème eſt fondé ſur ce que quelques obſervateurs prétendent avoir à l'aide du microſcope, découvert l'embrion formé dans l'œuf avant qu'il ait été rendu fécond par le mâle; mais ces faits prétendus & difficiles à conſtater, continue l'auteur de l'art de faire des garçons, ſont détruits par d'autres faits inconteſtables, & par des raiſons auſſi convaincantes que les faits. *Voyez* la premiere partie de ce livre, *ch. vj.*

UNST, (*Géog. mod.*) île de la mer d'Ecoſſe, l'une de celles qu'on nomme *îles de Shetland*, & la plus agréable de toutes. Elle a trois égliſes, trois havres, & huit milles de longueur. (*D. J.*)

UNSTRUTT, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne dans le cercle de la haute-Saxe, au landgraviat de Thuringe. Elle prend ſa ſource à quelques lieues au-deſſus de Mulhauſen, tombe dans la Saala, vis-à-vis de la ville de Naumburg. (*D. J.*)

UNTERTHANEN, ſ. m. (*Hiſt. d'Allemagne*) c'eſt ainſi qu'on appelle en Allemagne les hommes

de condition ſervile; ces hommes, par rapport à leur perſonne, ſont libres, & peuvent contracter & diſpoſer de leurs actions & de leurs biens; mais eux & leurs enfans ſont attachés à certaines terres de leurs ſeigneurs qu'ils ſont tenus de cultiver, & qu'ils ne peuvent abandonner ſans leur conſentement; c'eſt pour cela que leurs filles mêmes ne peuvent ſe marier hors des terres dans leſquelles elles ſont obligées de demeurer & de ſervir.

Un ſeigneur acquiert ce droit injuſte de propriété 1°. par la naiſſance, car, ſelon ſes prétentions, les enfans qui naiſſent de ſes ſerfs doivent être de condition ſervile, comme leurs peres & meres; & 2°. par voie de convention, lorſqu'un homme libre & miſerable ſe donne volontairement à un ſeigneur en qualité de ſerf. C'eſt par ces raiſons qu'un ſeigneur s'attribue un droit réel ſur ſes ſujets de condition ſervile, & il en peut intenter la revendication contre tout poſſeſſeur du ſerf qui lui appartient.

Un long uſage a introduit en Allemagne & dans quelques autres pays cette ſorte de ſervitude, qui, ſans changer l'état de la perſonne, affecte cependant d'une maniere eſſentielle la perſonne & la condition. Ces malheureux hommes ſont ce qu'on appelle en allemand *eigenbehorige* ou *unterthanen*, en latin *homines propriæ glebæ adſcripti*, & c'eſt à-peu-près ce que les François appellent des *mort-taillables*. *Voyez* MORT-TAILLABLE, GLEBE, SERVITUDE.

Il eſt honteux que cette eſpece d'eſclavage ſubſiſte encore en Europe, & qu'il faille prouver qu'un tel eſt de condition ſervile, comme s'il pouvoit l'être effectivement, comme ſi la nature, la raiſon & la religion le permettoient. (*D. J.*)

UNZAINE, ſ. f. (*Charpent.*) ſorte de bateau qui ſert à voiturer les ſels en Bretagne ſur la riviere de Loire. Il y a de grandes & de petites *unzaines*; les grandes peuvent tenir ſix muids ou environ, meſure nantoiſe, & les petites ſeulement quatre. (*D. J.*)

V O

VOACHITS, (*Hiſt. nat. Botan.*) eſpece de vigne de l'île de Madagaſcar, qui produit un raiſin qui a le goût du verjus. Sa feuille eſt ronde & ſemblable à celle du liere, ſon bois eſt toujours verd.

VOA-DOUROU *ou* VOA-FONTSI, (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt le fruit d'une eſpece de baliſier de l'île de Madagaſcar, qui eſt d'une grande utilité aux habitans; il ſe ſervent de ſes feuilles ſéchées pour couvrir leurs maiſons. Ils emploient les feuilles vertes à faire des nappes, des ſerviettes, des aſſiettes, des taſſes, des cuilleres, *&c.* Elles ſont longues de huit à dix piés ſans la tige, & en ont deux de large. Son fruit eſt aſſez ſemblable au blé de Turquie, chaque grain eſt gros comme un pois, & couvert d'une écorce très-dure, il eſt enveloppé dans une eſpece de ſubſtance bleue dont on fait de l'huile. Le grain fournit une farine qui ſe mange avec du lait.

VOAHÉ, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbriſſeau de l'île de Madagaſcar, qui produit des fleurs blanches, comme celles du *lilium convallium*.

VOALELATS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) fruit de l'île de Madagaſcar, qui reſſemble à la mûre blanche, mais qui eſt d'une aigreur extraordinaire. L'arbre qui le produit ne reſſemble point aux mûriers d'Europe.

VOAMENES, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) eſpece de pois d'une couleur rouge, qui croiſſent dans l'île de Madagaſcar; ils different très-peu de ceux que l'on nomme *condours* aux Indes; les *voamenes* ſervent, comme eux, à la ſoudure de l'or; pour cet effet, on les pile avec du jus de citron, & l'on trempe l'or dans ce ſuc avant que de le mettre au feu.

VOANANE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) fruit de l'île de Madagaſcar, qui eſt d'un demi pié de longueur; il ſe diviſe en quatre quartiers; ſon goût eſt à-peu-près ſemblable à celui d'une poire pierreuſe. Il eſt aſtringent & propre à arrêter les diarrhées.

VOANATO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt le fruit d'un arbre qui croît dans l'île de Madagaſcar, vers le bord de la mer; ſa chair eſt nourriſſante, quoique fort viſqueuſe. Les habitans du pays mangent ce fruit ſoit avec du lait, ſoit avec du ſel. Le bois de cet arbre eſt très-compacte & ſolide, il n'eſt point ſujet à être vermoulu, on l'emploie avec ſuccès à toutes ſortes d'ouvrages & de bâtimens.

VOADROU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de féve qui croît abondamment dans l'île de Madagaſcar. Ce fruit vient ſous terre, il n'y a qu'une féve dans chaque gouſſe. Ses feuilles ſont de trois en trois comme celles du tréfle; il n'y a ni tige, ni rameaux. On croit que cette plante eſt la même que l'*arachidna* de Théophraſte.

VOANDSOUROU. ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de pois fort petits de l'île de Madagaſcar, qui ne ſont tout-au-plus que de la groſſeur des lentilles; on les ſeme au mois de Juin.

VOANGHEMBES, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de petites féves de l'île de Madagaſcar, d'un goût très-agréable, ſoit qu'on les mange vertes ou mûres, mais elles ſont d'une difficile digeſtion; on les ſeme au mois de Juin, & elles mûriſſent en trois mois.

VOANGISSAIES, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) eſpece d'oranges de l'île de Madagaſcar, qui croiſſent par bouquet de dix ou douze, & qui ont le goût du raiſin muſcat.

VOA-NOUNOUE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) fruit de l'île de Madagaſcar, qui reſſemble à une figue dont il a le même goût; l'arbre qui le produit reſſemble par ſes feuilles à un poirier; quand on coupe ſes branches il en ſort une liqueur laiteuſe; ſon écorce ſert à faire des cordages. Cet arbre s'éleve fort haut, mais ſes branches en retombant à terre, y prennent racine.

VOAROTS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt le fruit d'un grand arbre de l'île de Madagaſcar; il eſt très-chargé de branches qui lui donnent une forme ovale; ſa feuille reſſemble à celle de l'olivier; il produit une eſpece de ceriſe aigrelette dont le noyau eſt fort gros, elle croît par bouquets; il y en a de blanche, de rouge, & de noire.

VOA-SOUTRE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) fruit de l'île de Madagaſcar; il vient de la groſſeur d'une poire, mais lorſqu'il eſt cuit, il a le goût d'une châtaigne; l'arbre qui produit ce fruit eſt aſſez haut, ſon bois eſt d'une dureté extraordinaire, ſes feuilles ſont de la longueur de celles d'un amandier, mais elles ſont déchiquetées, & il ſort une fleur ſemblable à celle du romarin de chaque dentelure; c'eſt cette fleur qui produit le fruit.

VOA-TOLALAC, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbriſſeau de l'île de Madagaſcar; il eſt épineux ainſi que ſon fruit que l'on nomme *baſſi*, & qui eſt renfermé dans une gouſſe.

VOA-VEROME, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) fruit de l'île de Madagaſcar; il eſt violet, & auſſi petit que la groſeille rouge; ſon goût eſt doux & agréable: on s'en ſert pour teindre en violet & en noir.

VOAZATRE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) fruit de l'île de Madagaſcar; il eſt de la groſſeur d'un œuf, il contient une liqueur qui a le goût du pain d'épice; l'arbre qui le produit eſt d'une grandeur moyenne; ſes feuilles ſont larges & en forme d'éventail: on en fait des nattes, des paniers, des cordages, *&c.*

VOBERGA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Eſpagne tarragonoiſe. Martial, qui en parle, *l. I épigr.* 52. *v.* 14. fait entendre qu'elle étoit dans un pays de chaſſe:

> *Præſtabit illic ipſa fingendas prope,*
> Voberga *prandenti feras.*

Au lieu de *Voberga*, quelques manuſcrits portent *Vobiſca*, & d'autres *Vobercum*. Jérôme Paulus, allégué par Ortélius, dit que *Voberga* étoit dans le territoire de Bilbilis; & Varrerius, auſſi-bien que Montanus, la nomment *Bobierca*. (*D. J.*)

VOBERNUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Gaule tranſpadane, ſur le bord de la riviere *Cléſius* ou *Cluſius*, aujourd'hui la Chieſe. On trouve des traces de cette ancienne ville dans le village de Boarno au Breſſan, & l'on y a déterré l'inſcription ſuivante:

> *P. Atinius. L. F. Fab.*
> *Hic ſitus eſt*
> *Perlege ut Re-*
> *Quietus Queas dicere*
> *Sæpe tuis. Finibus Ita-*
> *Liæ monumentum*
> *Vidi* Voberna *in Quo*
> *Eſt Atini conditum.*

(*D. J.*)

VO-

VOBRIX, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie tingitane, dans les terres, ſelon Ptolomée, *l. IV. c. j.* On voit ſes ruines au-deſſus de Lampta, dans le royaume de Fez. (*D. J.*)

VOCABULAIRE, ſ. m. (*Gram.*) dictionnaire d'une langue, ouvrage où l'on en a raſſemblé tous les mots.

On appelle *vocabuliſtes* les auteurs malheureux de ces ſortes d'ouvrages utiles.

VOCAL, adj. (*Gram.*) qui ſe dit de bouche, qu'on parle. Ainſi on dit une priere *vocale* par oppoſition à celle qui ne s'articule point de la voix, qu'on appelle *priere mentale*.

VOCAL, ſ. m. (*Gram.*) qui a droit de voter, de donner ſa voix dans une aſſemblée. Il faut avoir un certain tems de religion pour être admis dans les aſſemblées de la communauté comme *vocal*.

VOCAL, (*Philoſ. ſcholaſt.*) c'eſt la même choſe que le nominal. *Voyez* NOMINAUX.

VOCALE, adj. muſique *vocale*, eſt celle qui eſt deſtinée pour les voix. *Voyez* VOIX, MUSIQUE, COMPOSITION. (*S*)

VOCATES, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule aquitanique. Céſar, *Bel. Gal. l. III.* qui parle de ces peuples, les met au nombre de ceux qui furent ſubjugués par Craſſus. On ne s'accorde pas ſur le nom moderne du pays qu'ils habitoient: les plus ſages diſent qu'ils ignorent ſa ſituation, qui n'a point été déterminée par les anciens. Scaliger, *notit. gal.* moins modeſte, a d'abord ſoupçonné que les *Vocates* étoient les mêmes que les Boates, aujourd'hui *Buchs*, dit-il; & comme un ſimple ſoupçon ne décidoit pas aſſez à ſa fantaiſie, il n'a point craint d'avancer que ſon ſentiment étoit certain, *quod omnino certum eſt*: mais ce qui étoit certain pour lui, eſt regardé comme très-faux par les meilleurs critiques.

Un curé dans l'hiſtoire de Boucou en Sauveterre, né à Nébouzan, comté de Comminges, eſtime que les *Vocates* de Céſar, ſont ceux de Boucou, & apparemment la ſeule reſſemblance des noms l'a déterminé à embraſſer cette idée. Il pouvoit néanmoins ſe fonder ſur quelque choſe de plus, & dire que par les paſſages de Céſar, où il eſt parlé des *Vocates*, il ſemble qu'ils fuſſent à-peu-près limitrophes de ce que nous appellons à préſent *Languedoc*. En ce cas, les *Vocates* pourroient être les Commingeois, nom que le ſeul lieu de Boucou nous auroit conſervé. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le nom de *Convenæ* n'étoit point connu du tems de Céſar, & qu'il ne le fut que ſous Auguſte, qui donna aux habitans le droit de Latium. (*D. J.*)

VOCATIF, ſ. m. (*Gram.*) dans les langues qui ont admis des cas pour les noms, les pronoms & les adjectifs, le *vocatif* eſt un cas qui ajoute, à l'idée primitive du mot décliné, l'idée acceſſoire d'un ſujet à la ſeconde perſonne. *Dominus* eſt au nominatif, parce qu'il préſente le *ſeigneur* comme le ſujet dont on parle, quand on dit, par exemple, *Dominus regit me, & nihil mihi deerit in loco paſcuæ ibi me collocavit* (*Pſ. xxij.*), ou comme le ſujet qui parle, par exemple, dans cette phraſe, *ego Dominus reſpondebo ei in multitudine immunditiarum ſuarum* (*Ezech. xiv.* 4.) Mais *Domine* eſt au *Vocatif*, parce qu'il préſente le *Seigneur*, comme le ſujet à qui l'on parle de lui-même, comme dans cette phraſe, *exaudi Domine vocem meam, qua clamavi ad te* (*Pſ. xxvj.*). Voici les conſéquences de la définition de ce cas.

1°. Le pronom perſonnel *ego* ne peut point avoir de *vocatif*; parce qu'*ego* étant eſſentiellement de la premiere perſonne, il eſt eſſentiellement incompatible avec l'idée acceſſoire de la ſeconde.

2°. Le pronom réflechi *ſui* ne peut pas avoir non plus de *vocatif*; parce qu'il n'eſt pas plus ſuſceptible de l'idée acceſſoire de la ſeconde perſonne, étant néceſſairement de la troiſieme. D'ailleurs étant réfléchi, il n'admet aucun cas qui puiſſe indiquer le ſujet de la propoſition, comme je l'ai fait voir ailleurs. *Voyez* RÉCIPROQUE.

3°. Le pronom de la ſeconde perſonne ne peut point avoir de nominatif; parce que l'idée de la ſeconde perſonne étant eſſentielle à ce pronom, elle ſe trouve néceſſairement compriſe dans la ſignification du cas qui le préſente, comme ſujet de la propoſition, lequel eſt par conſéquent un véritable *vocatif*. Ainſi c'eſt une erreur à proſcrire des rudimens, que d'appeller nominatif le premier cas du pronom *tu*, ſoit au ſingulier, ſoit au pluriel.

4°. Les adjectifs poſſeſſifs *tuus* & *veſter* ne peuvent point admettre le *vocatif*. Ces adjectifs déſignent par l'idée générale d'une dépendance relative à la ſeconde perſonne: *voyez* POSSESIF. Quand on fait uſage de ces adjectifs, c'eſt pour qualifier les êtres dont on parle, par l'idée de cette dépendance; & ces êtres doivent être différens de la ſeconde perſonne dont ils dépendent, par la raiſon même de leur dépendance: donc ces êtres ne peuvent jamais, dans cette hypothèſe, ſe confondre avec la ſeconde perſonne; & par conſéquent, les adjectifs poſſeſſifs qui tiennent à cette hypothèſe, ne peuvent jamais admettre le *vocatif*, qui la détruiroit en effet.

Ce doit être la même choſe de l'adjectif national *veſtras*, & pour la même raiſon.

5°. Le *vocatif* & le nominatif pluriels ſont toujours ſemblables entr'eux, dans toutes les déclinaiſons greques & latines; & cela eſt encore vrai de bien des noms au ſingulier, dans l'une & dans l'autre langue.

C'eſt que la principale fonction de ces deux cas eſt d'ajouter à la ſignification primitive du mot, l'idée acceſſoire du ſujet de la propoſition, qu'il eſt toujours eſſentiel de rendre ſenſible: au-lieu que l'idée acceſſoire de la perſonne n'eſt que ſecondaire, parce qu'elle eſt moins importante, & qu'elle ſe manifeſte aſſez par le ſens de la propoſition, ou par la terminaiſon même du verbe dont le ſujet eſt indéterminé à cet égard. Dans *Deus miſeretur*, le verbe indique aſſez que *Deus* eſt la troiſieme perſonne; & dans *Deus miſerere*, le verbe marque ſuffiſamment que *Deus* eſt à la ſeconde: ainſi *Deus* eſt au nominatif, dans le premier exemple, & au *vocatif* dans le ſecond; quoique ce ſoit le même cas matériel.

Cette approximation de ſervice dans les deux cas, ſemble juſtifier ceux qui les mettent de ſuite & à la tête de tous les autres, dans les paradigmes des déclinaiſons: & je joindrois volontiers cette réflexion à celles que j'ai faites ſur les paradigmes. *Voyez* PARADIGME. (*B. E. R. M.*)

VOCATION, ſ. f. *en terme de Théologie*; grace ou faveur que Dieu fait quand il appelle quelqu'un à lui, & le tire de la voie de perdition pour le mettre dans celle du ſalut.

Dans ce ſens-là nous diſons, la *vocation* des juifs, la *vocation* des gentils.

Il y a deux ſortes de *vocations*, l'une extérieure & l'autre intérieure: la premiere conſiſte dans une ſimple & nue propoſition d'objets qui ſe fait à notre volonté: la ſeconde eſt celle qui rend la premiere efficace en diſpoſant nos facultés à recevoir ou embraſſer ces objets.

Vocation ſe dit auſſi d'une deſtination à un état, ou à une profeſſion. C'eſt un principe que perſonne ne doit embraſſer l'état eccléſiaſtique ni monaſtique ſans une *vocation* particuliere. *Voyez* ORDRES, ORDINATION, *&c.*

Les catholiques ſoutiennent que la *vocation* des paſteurs ou théologiens réformés eſt nulle & invalide; & parmi les Anglois-mêmes, quelques-uns prétendent qu'une ſucceſſion qui n'ait point été interrompue eſt néceſſaire pour la validité de la vocation des prêtres. *Voyez* ORDINATION.

VOCEM, terme de Breviaire; c'eſt le nom qu'on donne au cinquieme dimanche d'après Pâques, parce que l'introït de la meſſe commence par *vocem jucunditatis*, & qu'il eſt ainſi marqué dans quelques almanachs. Les Rogations ſont immédiatement le lendemain du dimanche *vocem jucunditatis*. (*D. J.*)

VOCENTII, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule narbonnoiſe, à l'orient des Tricaſtini, & à l'occident des Tricorii. Ce peuple étoit limitrophe des Allobroges, & libre; c'eſt-à-dire, que par la libéralité des Romains, il étoit exemt de la juriſdiction du préſident de la province. Ptolomée, *l. II. c. x.* donne à ce peuple pour capitale *Vaſio*, aujourd'hui *Vaiſon*. (*D. J.*)

VOCETUS ou *VOCETIUS*, (*Géog. anc.*) montagne de l'Helvétie. Cluvier, *germ. ant. l. II. c. iv.* & Cellarius, *c. iij.* ſont d'avis que le mont *Vocetus*, eſt cette partie du mont Jura, qui eſt dans le canton de Zoug, & qu'on appelle préſentement *Bozen*, *Bozberg* ou *Botyberg*. Quelques-uns ont confondu le *Vocetus*, ou *Vocetius* avec le *Vogeſus*. C'eſt une grande erreur. *Voyez* VOGESUS.

VOCONTIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) *Vocontii*; peuple de l'ancienne Gaule, qui du tems des Romains habitoient les pays connus des modernes ſous le nom de *Dauphiné*.

VOCONTII, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule narbonnoiſe. Ils habitoient à l'orient des *Tricaſtini*, & à l'occident des *Tricorii:* ce que nous apprenons de la route d'Annibal décrite par Tite-Live, *l. XXI. c. xxxj. Quum jam Alpes peteret, non recta regione iter inſtituit, ſed ad lævam in Triſcaſtinos flexit: inde per extremam oram* Vocontiorum *agri, tetendit in Tricorios*.

Strabon, *l. IV. p.* 178. écrit Οὐοκόντιοι, *Vocontii. p.* 203, Οὐακούντιοι, *Vocuntii*. Il dit que ce peuple étoit limitrophe des Allobroges, & libre; c'eſt-à-dire, que par la libéralité des Romains il étoit exempt de la juriſdiction du préſident de la province; auſſi Pline, *l. III. c. iv.* loi donne-t-il le titre de *cité confédérée*. Il ajoute qu'ils avoient deux capitales *Vaſio*, Vaiſon, & *Lucus Auguſti*, le Luc. Pomponius Mela, *l. II. c. iij.* & Ptolomée, *l. II. c. x.* ne nomment qu'une de ces capitales; ſavoir, *Vaſio Vocontiorum*, ou *civitas Vaſiorum*.

Trogue-Pompée étoit du pays des *Voconces*, & fleuriſſoit du tems d'Auguſte. Son pere étoit ſecrétaire & garde du ſceau de cet empereur. Trogue-Pompée s'acquit une grande gloire par une hiſtoire univerſelle écrite en XLIV. livres, dont Juſtin a fait un abrégé, ſans y changer ni le nombre des livres, ni le titre d'*hiſtoire Philippique*. Il y a apparence que ce titre étoit fondé ſur ce que depuis le VII. livre juſqu'au XLI. il parloit de l'empire des Macédoniens, qui doit ſon commencement à Philippe pere d'Alexandre le Grand. Quoi qu'il en ſoit, l'abrégé de Juſtin nous a fait perdre le grand ouvrage de Trogue-Pompée. (*D. J.*)

VODABLE, (*Géog. mod.*) bourg de France dans l'Auvergne, élection d'Iſſoire. Ce bourg eſt remarquable parce qu'il eſt le chef-lieu d'une grande châtellenie, qu'on nomme le *Dauphiné d'Auvergne*, à cauſe du dauphin d'Auvergne qui en fut un des premiers ſeigneurs. Cette terre fut enſuite nommée abſolument *le Dauphiné*; & ſes ſeigneurs qui s'appelloient *dauphins d'Auvergne*, prirent pour armes un dauphin. *Long.* 20. 51. *lat.* 45. 24. (*D. J.*)

VODANA, (*Géogr. mod.*) ville de l'Arabie heureuſe, au royaume & à 15. lieues de Maſcaté. Elle eſt la réſidence d'un émir. Le terroir ne produit point de blé, mais du riz, des dattes, des fruits, des melons, du raiſin & des coings qui n'ont pas l'âpreté des nôtres. (*D. J.*)

VODENA, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la Macédoine ou Coménolitari, ſur la riviere de Viſtriza, environ à 15 lieues au couchant de Salonichi. On croit que c'eſt l'ancienne *Œdeſſa*, & la même ſans doute que M. de Lisle appelle *Ecliſſo*, & qu'on ne trouve point ailleurs. (*D. J.*)

VOERDEN, (*Géog. mod.*) ou *Woerden*; ville des Pays-bas, dans la Hollande, ſur le Rhein qui la traverſe, à 3 lieues d'Utrecht, & à 6 de Leyde. Les Etats-généraux qui en ſont les maîtres depuis l'an 1521, l'ont extrèmement fortifiée. *Long.* 22. 32. *lat.* 52. 8.

Bakker (Jean), appellée en latin *Joannes Piſtorius*; naquit à *Voerden* en 1498, & paſſe pour être le premier des hollandois qui ait embraſſé publiquement le Calviniſme. On l'empriſonna à Utrecht pour cette héréſie; mais il fut relâché lors de la pacification de Gand. Quelque tems après, ſous le gouvernement de Marguerite de Savoie, il fut arrêté de nouveau, & brûlé vif à la Haye pour ſa religion, en 1525, n'ayant pas encore 27. ans. C'eſt un fait bien ſingulier, & même je crois l'unique en Hollande. (*D. J.*)

VŒU, ſ. m. (*Gramm. & Juriſp.*) eſt une promeſſe faite à Dieu d'une bonne œuvre à laquelle on n'eſt pas obligé, comme d'un jeune, d'une aumône, d'un pélerinage.

Pour faire un *vœu* en général, il faut être en âge de raiſon parfaite, c'eſt-à-dire en pleine puberté; être libre, & avoir la diſpoſition de ce que l'on veut vouer. Ainſi une femme ne peut vouer ſans le conſentement de ſon mari, ni une fille, ſans le conſentement de ſes pere & mere. Un religieux ne peut s'engager à des jeûnes extraordinaires ſans la permiſſion de ſon ſupérieur.

Il eſt libre de ne pas faire de *vœux*; mais quand on en a fait, on doit les tenir.

Cependant ſi le *vœu* a été fait légérement, ou que différentes circonſtances en rendent l'accompliſſement trop difficile, on en obtient une diſpenſe de l'évêque ou du pape, ſelon la nature des *vœux*.

Le *vœu* ſolemnel de religion diſpenſe de plein droit de tous les autres *vœux* qu'on auroit pu faire avant que d'entrer dans le monaſtere; ce qui a lieu même par rapport à ceux qui s'étoient engagés d'entrer dans un ordre plus ſévere que celui dans lequel ils ont fait profeſſion.

Il y a différentes ſortes de *vœux*, qui ont chacun leurs regles particulieres, ainſi qu'on va l'expliquer dans les ſubdiviſions ſuivantes.

Vœu *ad limina apoſtolorum*, c'eſt-à-dire d'aller à Rome en pélerinage. La diſpenſe de ce *vœu* eſt réſervée au pape; il en eſt de même de certains autres pélerinages.

Vœu de chasteté, ne conſiſte pas ſimplement dans une promeſſe de ne rien faire de contraire à la pureté, mais auſſi dans un renoncement au mariage & à tout ce qui pourroit porter à la diſſipation; lorſque l'on a fait *vœu* de chaſteté perpétuelle, il n'y a que le pape qui puiſſe en diſpenſer, quand même le *vœu* ſeroit ſimple.

Vœu de clôture, eſt un *vœu* particulier aux religieuſes, que leur regle ne permet point de ſortir du monaſtere.

Vœu de continence, *Voyez* Vœu de chasteté.

Vœu du faisan, *Voyez ci-après* Vœu du paon.

Grands vœux, on appelle ainſi dans certains ordres les *vœux* ſolemnels qui ſeuls lient la perſonne, de maniere qu'elle ne peut plus retourner au ſiecle par exemple les jéſuites peuvent être congédiés juſqu'à leur troiſieme & dernier *vœu*, quoique leurs deux premiers les lient envers la ſociété. *Voyez* les *lois eccléſiaſt.* de d'Héricourt, *tit. des* vœux *ſolemnels*, *n.* 33. *aux notes*.

Vœu d'obéissance, eſt celui que tous les religieux font d'obéir à leurs ſupérieurs. Il y a certains ordres qui font en outre *vœu d'obéiſſance* ſpéciale au pape, comme les jéſuites.

Vœu du paon *ou* du faisan, du tems que la chevalerie étoit en vogue, étoit le plus authentique de tous les *vœux* que faiſoient les chevaliers, lorſqu'ils étoient ſur le point de prendre quelque engagement pour entreprendre quelque expédition. La chair de paon & du faiſan étoit ſelon nos vieux romanciers, la nourriture particuliere des preux & des amoureux. Le jour auquel on devoit prendre l'engagement, on apportoit dans un grand baſſin d'or ou d'argent, un paon ou un faiſan, quelquefois roti, mais toujours paré de ſes plus belles plumes. Ce baſſin étoit apporté avec cérémonie par des dames ou demoiſelles; on le préſentoit à chacun des chevaliers lequel faiſoit ſon *vœu* ſur l'oiſeau, après quoi on le rapportoit ſur une table, pour être diſtribué à tous les aſſiſtans, & l'habileté de celui qui le découpoit, étoit de le partager de maniere que chacun en pût avoir. Les cérémonies de ce *vœu* ſont expliquées dans un mémoire fort curieux de M. de Ste Palaye, ſur la chevalerie, où il rapporte un exemple de cette cérémonie, pratiquée à Lille en 1453, à l'occaſion d'une croiſade projettée contre les Turcs, laquelle néanmoins n'eut pas lieu.

Vœu de pauvreté, eſt le renoncement aux biens temporels: ce *vœu* ſe pratique de différentes manieres. Il y a des ordres dans leſquels le *vœu de pauvreté* s'obſerve plus étroitement que dans d'autres; quelques congrégations font même profeſſion de ne poſſéder aucun bien fonds.

Anciennement ce *vœu* n'étoit fait qu'au profit de la communauté; les religieux profès n'étoit point incapable de recueillir des ſucceſſions, mais le fonds en appartenoient au monaſtere, lequel lui en laiſſoit ſeulement l'uſufruit & la diſpenſation. Les papes ont même confirmé ce privilege à divers ordres; Clément IV. l'accorda en 1265, à celui de S. François & de S. Dominique.

Cette habilité des religieux à ſuccéder a duré en France, juſque dans le xi. ſiecle.

Préſentement l'émiſſion des *vœux* emporte mort civile, & religieux profès eſt incapable de rien recueillir, ſoit à ſon profit, ou au profit du couvent; ſi ce n'eſt quelque modique penſion viagere, que l'on peut donner à un religieux pour ſes menus beſoins, ce qu'il ne touche même que par les mains de ſon ſupérieur.

Vœux de religion, ſont ceux qu'un novice profere en faiſant profeſſion. Ces *vœux* qu'on appelle *ſolemnels*, ſont ordinairement au nombre de trois, ſavoir de chaſteté, pavreté, obéiſſance. Les religieuſes font en outre *vœu* de clôture; & dans quelques ordres, les *vœux* comprennent encore certains

enga-

engagemens particuliers, comme dans l'ordre de Malthe, dont les chevaliers font *vœu* de faire la guerre aux infideles.

L'âge auquel on peut s'engager par des *vœux* ſolemnels ou de religion, a été réglé diverſement depuis la puberté où l'on peut contracter mariage, juſqu'à la pleine majorité qui eſt de 25 ans. Le concile de Trente l'a enfin fixé à 16 ans: ce qui a été adopté & confirmé par l'ordonnance de Blois. Ceux qui font des *vœux* avant cet âge, ne contractent point d'engagement valable.

Les *vœux* que fait le profès, doivent être reçus par le ſupérieur, & il doit en être fait mention dans l'acte de profeſſion.

La formule des *vœux de religion* n'eſt pas la même dans toutes les communautés; dans quelques-unes, le religieux promet de garder la chaſteté, la pauvreté & l'obéiſſance; dans d'autres qui ſont gouvernées par la regle de S. Benoit, le profès promet la converſion de mœurs & la ſtabilité ſous la regle de S. Benoit ſelon les uſages de la congrégation dans laquelle il s'engage; mais quelle que ſoit la formule des *vœux*, elle produit toujours le même effet.

Quelques-uns attribuent l'établiſſement des *vœux de religion* à S. Baſile, lequel vivoit au milieu du iv. ſiecle.

D'autre tiennent que les premiers ſolitaires ne faiſoient point de *vœux*, & ne ſe conſacroient point à la vie religieuſe par des engagemens indiſſolubles: qu'ils n'étoient liés qu'avec eux-mêmes, & qu'il leur étoit libre de quitter la retraite, s'ils ne ſe ſentoient pas en état de ſoutenir plus long-tems ce genre de vie.

Les *vœux* du moins ſolemnels ne furent introduits que pour fixer l'inconſtance trop fréquente de ceux qui s'étant engagés trop légérement dans l'état monaſtique, le quittoient de même: ce qui cauſoit un ſcandale dans l'égliſe, & troubloit la tranquillité des familles.

Eraſme a cru que les *vœux* ſolemnels de religion ne furent introduits que ſous le pontificat de Boniface VIII. dans le xiij. ſiecle.

D'autres prétendent que dès le tems du concile de Calcedoine tenu en 451, il falloit ſe vouer à Dieu ſans retour.

D'autres au contraire ſoutiennent qu'avant Boniface VIII. on ne faiſoit que des *vœux* ſimples, qui obligeoient bien quant à la conſcience, mais que l'on en pouvoit diſpenſer.

Ce qui eſt de certain, c'eſt qu'alors l'émiſſion des *vœux* n'emportoit point mort civile, & que le religieux en rentrant dans le ſiecle, rentroit auſſi dans tous ſes droits.

Mais depuis long-tems les *vœux de religion* ſont indiſſolubles, à moins que le religieux n'ait réclamé contre ſes *vœux*, & qu'il ne ſoit reſtitué.

Anciennement il falloit réclamer dans l'année de l'émiſſion des *vœux*; mais le concile de Trente a fixé le délai à cinq ans; les conciles de France poſtérieurs, l'aſſemblée du clergé de 1573, & les ordonnances de 1629, 1657 & 1666 y ſont conformes; & telle eſt la juriſprudence des parlemens.

Les moyens de reſtitution ſont 1°. le défaut de l'âge requis par les ſaints decrets & par les ordonnances, 2°. le défaut de noviciat en tout ou en partie, 3°. le défaut de liberté.

Ce n'eſt point devant le pape que l'on doit ſe pourvoir pour la réclamation, & il n'eſt pas même beſoin d'un reſcrit de cour de Rome pour réclamer.

Ce n'eſt pas non plus devant le ſupérieur régulier que l'on doit ſe pourvoir, mais devant l'official du diocèſe, par demande en nullité des *vœux*, ou bien au parlement par la voie de l'appel comme d'abus, s'il y a lieu. *Voyez* le *concile de Trente*, l'*inſtit.* de M. de Fleuri, les *lois eccléſiaſtiques*, Fuet, les *mémoires du clergé*.

Vœu de résidence, eſt celui qui oblige à demeurer ordinairement dans une maiſon, ſans néanmoins aſſujettir à une clôture perpétuelle.

Vœu simple, eſt celui qui ſe fait ſecrétement & ſans aucune ſolemnité; il n'oblige cependant pas moins en conſcience; mais s'il a été fait trop légérement, ou ſi par la ſuite l'accompliſſement en eſt devenu trop difficile, l'évêque en peut diſpenſer ou commuer une bonne œuvre en une autre.

Vœu solemnel, eſt celui qui eſt fait entre les mains d'un ſupérieur eccléſiaſtique pour l'entrée en religion. *Voyez ci-devant* Vœu de religion.

Vœu de stabilité, eſt celui que l'on fait dans certaines communautés, de vivre ſous une telle regle, comme dans l'ordre de S. Benoit.

Vœu de virginité, eſt le *vœu* de chaſteté que fait une perſonne non encore mariée de garder ſa virginité. *Voyez* Vœu de chasteté. (A)

Vœu conditionnel, (*Morale.*) c'eſt un engagement qu'on prend avec Dieu de faire telle ou telle choſe qu'on ſuppoſe lui devoir être agréable, dans la vûe & ſous la condition d'en obtenir telle ou telle faveur. C'eſt une eſpece de pacte où l'homme, premier contractant & principal intéreſſé, ſe flatte de faire entrer la Divinité par l'appât de quelque avantage réciproque. Ainſi, quand Romulus, dans un combat contre les Sabins, promit à Jupiter de lui bâtir un temple, s'il arrêtoit la fuite de ſes gens & le rendoit vainqueur, il fit un *vœu*. Idoménée en fit un quand il promit à Neptune de lui ſacrifier le premier de ſes ſujets qui s'offriroit à ſes yeux à ſon débarquement en Crete, s'il le ſauvoit du péril imminent où il ſe trouvoit de faire naufrage.

J'ai dit que l'homme avoit à la choſe le principal intérêt: en effet s'il croyoit qu'il lui fût plus avantageux de conſerver ce qu'il promet que d'obtenir ce qu'il demande, il ne feroit point de *vœu*. Romulus ni Idoménée n'en firent qu'après avoir mis dans la balance, l'un les fruits d'une victoire importante avec les frais de conſtruction d'un temple, l'autre la perte d'un ſujet avec la conſervation de ſa propre vie.

Tout homme qui fait un *vœu* eſt dès ce moment ce que les Latins appelloient *voti reus*; ſi de plus il obtient ce qu'il demande, il devient (ſelon leur langage) *damnatus voti*. C'eſt, pour le dire en paſſant, une diſtinction que n'ont pas toujours ſu faire les interpretes ni les commentateurs; il leur arrive aſſez fréquemment de confondre ces deux expreſſions, dont la ſeconde emporte néanmoins un ſens beaucoup plus fort que la premiere. Elles ſont l'une & l'autre empruntées du ſtyle uſité dans les tribunaux de l'ancienne Rome. Le mot *reus* n'y étoit pas reſtraint au ſens odieux & excluſif que nous lui prêtons. Tout accuſé, ou même tout ſimple défendeur, étoit ainſi qualifié juſqu'à l'arrêt définitif. *Reos appello* (dit Cicéron, *l. II. de or.*) *non eos modo qui arguuntur, ſed omnes quorum de re diſceptatur.* C'eſt ici l'évenement conditionnel qui décide le procès, & tient lieu d'arrêt. Se trouve-t-il conforme à l'intention du voteur? celui-ci eſt condamné à ſe deſſaiſir de la choſe promiſe: y eſt-il contraire? elle lui eſt en quelque ſorte adjugée, & il ne doit rien. Romulus ne contracta d'obligation effective pour le temple envers Jupiter, que du moment que la victoire ſe fut déclarée en ſa faveur; ſa défaite conſommée l'eût abſous de ſon *vœu*.

Les Payens en général avoient de la Divinité des idées trop groſſieres, pour ſentir toute l'indécence du *vœu conditionnel*. Qu'eſt-ce en effet que ce marché inſolent que la créature oſe faire avec ſon créateur? c'eſt comme ſi elle diſoit: „ Seigneur, je ſais „ que telle ou telle choſe ſeroit agréable à vos „ yeux; mais avant que de me déterminer à la faire, „ compoſons. Voulez-vous de votre côté m'accorder telle ou telle grace (qui m'importe en effet „ plus que ce que je vous offre)? c'eſt une affaire „ faite; pourvu cependant, pour ne rien donner à „ la ſurpriſe, que vous vous déſaiſiſſiez le premier. „ Autrement, n'attendez rien de moi; je ne ſuis pas „ d'humeur à me gêner pour vous complaire, à „ moins que d'ailleurs je n'y trouve mon compte „... Eh! qui es-tu, mortel audacieux, pour oſer traiter de la ſorte avec ton Dieu, & mettre un indigne prix à tes hommages? Il ſemble que tu craignes d'en trop faire; mais ce que tu peux n'eſt-il pas à cet égard la meſure exacte de ce que tu dois? Commence donc par faire *ſans condition* ce que tu ſais devoir plaire à l'auteur de ton exiſtence, & lui abandonne le reſte. Peut-être que touché de ta ſoumiſſion il ſe portera à te refuſer l'objet de tes *vœux* inconſidérés, cette grace funeſte qui cauſeroit ta perte.

Evertere domos totas, optantibus ipſis,
Di faciles.

Nous regardons en pitié le ſtupide africain, qui tantôt proſterné devant ſon idole, & tantôt armé contre elle, aujourd'hui la porte en triomphe & demain la traîne ignominieuſement, lui prodiguant tour-à-tour les cantiques & les invectives, l'encens & les ver-

verges; ſelon que les évenemens le mettent vis-à-vis d'elle de bonne ou de mauvaiſe humeur. Mais l'homme qui a fait un *vœu* ne ſe rend-il pas juſqu'à un certain point coupable d'une extravagance & d'une impiété à-peu-près ſemblables, lorſque n'ayant pas obtenu ce qui en étoit l'objet, il ſe croit diſpenſé de l'accomplir? N'eſt-ce pas, autant qu'il eſt en lui, punir la Divinité, que de la fruſtrer d'un acte religieux qu'il ſavoit lui devoir être agréable, & dont il lui avoit, pour ainſi dire, fait fête? Je ne vois ici d'autre différence entre l'habitant de la zône brûlée & celui de la zône tempérée, que celle qui ſe remarque entre le payſan groſſier & l'homme bien né, dans la maniere de corriger leur enfant. Le premier s'emporte avec indécence & uſe brutalement de peines afflictives: l'autre, plus modéré en apparence, y ſubſtitue *auſſi efficacement* la privation de quelque plaiſir annoncé d'avance, & préſenté dans une riante perſpective.

Je ne prétens pas au reſte que ces ſentimens ſoient bien diſtinctement articulés dans le cœur de tout homme qui fait un *vœu*: mais enfin ils y ſont, en raccourci du-moins & comme repliés ſur eux-mêmes; & ſa conduite en eſt le développement. Il faut donc convenir que pour n'y rien trouver d'offenſant, il eſt bien néceſſaire que Dieu aide à la lettre; & qu'ici, comme en beaucoup d'autres rencontres, par une condeſcendance bien digne de ſa grandeur & de ſa bonté, il ſe prête à la foibleſſe & à l'imperfection de ſa créature. Mais ne ſeroit-ce pas mieux fait de lui ſauver cette néceſſité?

Tout ce qui peut caractériſer un véritable marché ſe retrouve d'ailleurs dans le *vœu conditionnel*. On renſle ſes promeſſes, à proportion du prix qu'on attache à la faveur qu'on attend...

Nunc te marmoreum. . . *fecimus*. . .
Si fœtura gregem ſuppleverit, aureus *eſto*.

Il n'eſt pas non plus douteux que qui avoit promis une hécatombe, ſe comparant à celui qui pour pareil évenement & en pareilles circonſtances n'avoit promis qu'un bœuf, n'eſtimât ſon eſpérance d'être exaucé mieux fondée dans la raiſon de 100 à 1. Peut-on ſuppoſer que les dieux n'entendiſſent pas leur intérêt, ou qu'ils ne ſuſſent pas compter?

Mais ſi plûtôt on eût voulu ſuppoſer (ce qui eſt très-vrai) que la Divinité n'a beſoin de rien pour elle-même & qu'elle aime les hommes, on en eût conclu que les offres les plus déterminantes qu'on puiſſe lui faire ſont celles qui ſe trouvent liées à quelque utilité réelle pour la ſociété; & le *vœu conditionnel*, dirigé de ce côté là, eût pu du-moins, à raiſon de ſes ſuites, trouver grace à ſes yeux. Mais ces réflexions étoient encore trop ſubtiles pour le commun des payens. Accoutumés à prêter à leurs dieux leurs propres goûts & leurs propres paſſions, il étoit naturel que dans leurs *vœux* ils cherchaſſent à les tenter par l'appât des mêmes biens qui ſont en poſſeſſion d'exciter l'humaine cupidité. Et comme entre ceux-ci l'or & l'argent tiennent ſans contredit le premier rang, delà cet amas prodigieux de richeſſes dont regorgeoient leurs temples & autres lieux de dévotion, à proportion de leur célébrité. Richeſſes, qui détournées une fois de la voie de la circulation n'y rentroient plus, & y laiſſoient pour le commerce un vuide ruineux & irréparable. Delà l'appauvriſſement inſenſible des états, pour enrichir quelques lieux particuliers, où tant de matieres précieuſes alloient ſe perdre comme dans un gouffre, n'y ſervant tout-au-plus qu'à une vaine montre, & à nourrir l'oſtentation puérile des miniſtres qui en étoient les dépoſitaires ſouvent infideles.

Peut-être s'imagine-t-on que c'étoit au-moins une reſſource toute prête dans les beſoins preſſans de l'état. Tout porte en effet à le penſer; & c'eût été un bien réel qui pouvoit naître de l'abus même: mais malheur au prince qui dans les pays même de ſon obéiſſance eût oſé le tenter, & faire paſſer à la monnoie tous ces *ex voto*, ou ſeulement partie, pour ſe diſpenſer de fouler ſes peuples! Toute la cohorte des prêtres n'eût pas manqué de crier auſſitôt à l'impie & au ſacrilége; on l'eût chargé d'anathèmes; on l'eût menacé hautement de la vengeance céleſte; & plus d'un bras armé ſourdement d'un fer ſacré ſe fût prêté à l'exécution. Que ſait-on? ce même peuple dont il eût cherché à procurer le ſoulagement, vendu, comme il l'étoit à la ſuperſtition & à ſes prêtres eût peut-être été le premier à rejetter le bienfait, & à ſe ſoulever contre le bienfaiteur. Pour en faire perdre l'envie à qui eût pu être tenté de l'entreprendre on faiſoit courir certaines hiſtoires ſur les châtimens effrayans qui devoient avoir ſuivi pareils attentats; on les débitoit ornées de toutes les circonſtances qui pouvoient leur aſſurer leur effet, & la légende payenne inſiſtoit fort ſur ces articles. On citoit en particulier l'exemple de nos bons ancêtres les Gaulois, qui, dans une émigration ſous Brennus, avoit trouvé bon, en paſſant par Delphes, de s'accommoder des offrandes du temple d'Apollon; exemple néanmoins des plus mal choiſis, puiſqu'on ne pouvoit ſe diſſimuler que, malgré leur ſacrilége préſumé, ils n'avoient pas laiſſé de ſe faire en Aſie un aſſez bon établiſſement. Les Gaulois de leur côté avoient auſſi leurs hiſtoires, pour ſervir d'épouvantail aux impies & de ſauve-garde à leurs propres temples. L'or de Toulouſe n'étoit-il pas paſſé en proverbe? *Voyez* Aul. Gell. *l. III. c. ix.* Enfin une nouvelle religion ayant paru dans le monde, les princes qui l'avoient embraſſée, affranchis par elle de ces vaines terreurs, firent mainbaſſe indiſtinctement ſur tous les *ex voto*: leur témérité n'eut aucune mauvaiſe ſuite, & il ſe trouva que cet or étoit dans le commerce d'un auſſi bon emploi que tout autre. C'eſt ainſi qu'une ſecte amaſſe & théſauriſe, ſans le ſavoir, pour ſa plus cruelle ennemie; & ſouvent dans la même ſecte, une branche particuliere pour quelqu'une des autres dans leſquelles elle vient avec le tems à ſe partager,

Si le *vœu conditionnel* admet un choix, même entre les choſes qu'on peut toutes ſuppoſer agréables à Dieu; à plus forte raiſon exige-t-il que ce qu'on promet ſoit innocent & légitime en ſoi, Il ſeroit également abſurde & impie de prétendre acheter les faveurs du ciel par un outrage fait au ciel même, c'eſt-à-dire par un crime. Tel fut le *vœu* d'Idoménée. Sans qu'il ſoit beſoin d'un plus long commentaire, on en ſent aſſez toute l'horreur: pour y mettre le comble, il ne manquoit à ce roi barbare que de l'accomplir; & c'eſt ce qu'il fit; & ſur ſon propre fils, malgré le cri de la nature. Funeſte exemple des excès où peut porter la religion mal entendue!.. Celui qui ſuit a quelque choſe de moins odieux, & tient même un peu du burleſque. J'ai connu un homme qui, pour ſe débarraſſer une bonne fois des importuns, & ſanctifier en quelque ſorte ſon avarice & ſa dureté, avoit fait *vœu* à Dieu de ne ſe rendre jamais caution pour perſonne. Chaque fois qu'on lui en faiſoit la propoſition, il prenoit une contenance dévote & citoit ſon *vœu*, qui lui lioit les mains & enchaînoit ſa bonne volonté; renvoyant ainſi ſon monde bien édifié, à ce qu'il penſoit, de ſa religion & de ſa délicateſſe de conſcience, dont il ne doutoit pas que Dieu ne lui tînt un grand compte. On tenta pluſieurs fois de lui ouvrir les yeux ſur l'illuſion groſſiere où il étoit; ce fut en vain: il ne put ou ne voulut jamais comprendre qu'il lui fût permis de ſe départir de ce qu'il avoit ſi ſolemnellement & de ſi bon cœur promis à Dieu. Et en effet il fut toute ſa vie plus fidele à ce *vœu* ſingulier qu'à aucun de ceux de ſon baptême. A quoi tenoit-il que tout d'un tems il ne s'interdît auſſi par *vœu* l'exercice de l'aumône & de tout autre acte de charité? *Article de M.* Rallier des Ourmes, *à qui l'Encyclopédie doit d'ailleurs de bons articles de Mathématiques*.

Vœux, ſ. f. (*Littérat. moderne.*) on appelle *vœux* ou *ex voto*, des préſens qu'on a voués, & qu'on fait aux égliſes, après qu'on s'eſt rétabli de maladie. Ces préſens ſont des tableaux, des ſtatues, des têtes, des bras, des jambes d'argent. Le tableau de la croiſée de Notre Dame de Paris, qui repréſente la ſainte famille, eſt un *vœu*. Le tableau de S. Yves, qui eſt dans la croiſée du cloître, eſt encore un *vœu*. Il y a des égliſes en Eſpagne, en Italie, toutes garnies de ſemblables *vœux*. (*D. J.*)

Vœux *ſolemnels des Romains*, (*Hiſt. rom.*) au tems de la république, les Romains offroient ſouvent des *vœux* & des ſacrifices ſolemnels pour le ſalut de l'état. Depuis que la puiſſance ſouveraine eut été déférée aux empereurs, on offroit en différentes occaſions des ſacrifices pour la conſervation du prince, pour le ſalut, la tranquillité & la proſpérité de l'empire; de-là ces inſcriptions de la flatterie ſi ordinaires aux monumens, *Vota publica. Salus Auguſta. Salus generis humani. Securitas publica, &c.* Le jour de la naiſſance des princes étoit encore célébré avec magnificence par des *vœux* & des ſacrifices; c'étoit

un

un jour de fête qui a été quelquefois marqué dans les anciens calendriers. On ſolemniſoit ainſi le 23 du mois de Septembre, *viiij. kal. Octob.* le jour de la naiſſance d'Auguſte.

Les jours conſacrés pour offrir des *vœux* & des ſacrifices, étoient l'avenement des princes à l'empire, l'anniverſaire de leur avenement, les fêtes quinquennales & décennales, & le premier jour de l'année civile, tant à Rome que dans les provinces. Les Chrétiens mêmes faiſoient des prieres pour la conſervation des empereurs payens & pour la proſpérité de l'empire. *Nos*, diſoit Tertullien, *pro ſalute imperatorum Deum invocamus æternum*, *Deum verum*, *& Deum vivum*, *quem & ipſi imperatores propitium ſibi præter cæteros malunt: imperatoribus precamur vitam prolixam*, *imperium ſecurum*, *domum tutam*, *exercitus fortes*, *ſenatum fidelem*, *populum probum & orbem quietum*. (*D. J.*)

Vœux, (*Antiq. greq. & rom.*) l'uſage des *vœux* étoit ſi fréquent chez les Grecs & chez les Romains, que les marbres & les anciens monumens en ſont chargés, il eſt vrai que ce que nous voyons, ſe doit plutôt appeller *l'accompliſſement des vœux* que les *vœux* mêmes, quoique l'uſage ait prévalu d'appeller *vœu* ce qui a été offert & exécuté après le *vœu*.

Ces *vœux* ſe faiſoient ou dans les néceſſités preſſantes, ou pour le ſuccès de quelque entrepriſe, de quelque voyage, ou pour un heureux accouchement, ou par un mouvement de dévotion, ou pour le récouvrement de la ſanté. Ce dernier motif a donné lieu au plus grand nombre des *vœux*; & en reconnoiſſance l'on mettoit dans les temples la figure des membres dont on croyoit avoir reçu la guériſon par la bonté des dieux. Entre les anciens monumens qui font mention des *vœux*, on a trouvé une table de cuivre, ſur laquelle on a gravé pluſieurs guériſons opérées par la puiſſance d'Eſculape. Le lecteur peut s'inſtruire à fond ſur cette matiere dans le traité de Thomaſini, *de donariis & tabellis votivis*.

Enfin on faiſoit tous les ans des *vœux* après les calendes de Janvier, pour l'éternité de l'empire & pour les ſuccès de l'empereur.

Mais une choſe plus étrange & moins connue, c'eſt l'uſage qui s'établit parmi les Romains ſur la fin de la république, de ſe faire donner une députation particuliere dans un lieu choiſi, ſous prétexte d'aller à quelque temple célebre accomplir un *vœu* qu'on feignoit avoir fait. Cicéron écrit à Atticus, *lettre 2. liv. XVIII.* que s'il n'accepte pas le parti que lui propoſe Céſar de venir ſervir ſous lui dans les Gaules, en qualité de lieutenant, il a en main un moyen de s'abſenter de Rome, c'eſt de ſe faire députer ailleurs pour rendre un *vœu*. Cicéron pélerin eſt une idée aſſez plaiſante! Voilà comme les hommes de ſon tems ſe ſervoient de la crédulité & de la ſuperſtition des peuples, pour cacher les véritables reſſorts de leurs actions! (*D. J.*)

Vœu *des Juifs*, (*Critiq. ſacrée.*) le premier *vœu* dont il ſoit parlé dans l'Ecriture, eſt celui de Jacob, qui allant en Méſopotamie, voua au Seigneur la dixme de ſes biens, & promit de s'attacher à ſon culte avec fidélité. L'uſage des *vœux* étant très-bien étendu & très-fréquent chez les Juifs, Moïſe pour procurer leur exécution, établit des lois fixes à l'égard de ceux qui voueroient leurs biens, leur perſonne, leurs enfans, & même des animaux au Seigneur. Ces lois ſont rapportées dans le Lévitique, *ch. xxxvij.* Par exemple, quand on s'étoit voué pour le ſervice du tabernacle, il falloit racheter ſon *vœu*, ſi on ne vouloit pas l'accomplir. Il en étoit de même des biens & des animaux que l'on vouoit à Dieu en oblation; on pouvoit les racheter, à moins que les animaux n'euſſent les qualités requiſes pour être immolés, ou pour être dévoués à toujours par la conſécration; ſemblablement celui qui avoit voué ſon champ ou ſa maiſon à Dieu, pouvoit la racheter, en donnant la cinquieme partie du prix de l'eſtimation.

Les Juifs faiſoient auſſi des *vœux*, ſoit pour le ſuccès de leurs entrepriſes, de leurs voyages, ſoit pour recouvrer leur ſanté, ou pour d'autres beſoins; dans ces cas ils coupoient leurs cheveux, s'abſtenoient de vin, & faiſoient à Dieu des prieres pendant trente jours, avant que d'offrir leur ſacrifice. *Voyez* Joſephe, *de la guerre des Juifs*, *liv. II. ch. xxvj.* (*D. J.*)

Vœux *de chevalerie*, (*Hiſt. de la Chev.*) engagemens généraux ou particuliers, que prenoient les anciens chevaliers dans leurs entrepriſes, par honneur, par religion, & plus encore par fanatiſme. *Voy.* Engagement.

Soit que l'on s'enfermât dans une place pour la défendre, ſoit qu'on en fît l'inveſtiſſement pour l'attaquer, ſoit qu'en pleine campagne on ſe trouvât en préſence de l'ennemi; les chevaliers faiſoient ſouvent des ſermens & des *vœux* inviolables, de répandre tout leur ſang plutôt que de trahir, ou d'abandonner l'intérêt de l'état.

Outre ces *vœux* généraux, la ſuperſtition du tems leur en ſuggéroit d'autres, qui conſiſtoient à viſiter divers lieux ſaints auxquels ils avoient dévotion; à dépoſer leurs armes ou celles des ennemis vaincus, dans les temples & dans les monaſteres; à faire différens jeûnes, à pratiquer divers exercices de pénitence. On peut voir la Colombiere, *théâtre* d'*honneur*, *c. xxj.*, des *vœux* militaires; mais en voici quelques exemples qui lui ont échappé, & qui ſe trouvent dans l'hiſtoire de Bertrand du Gueſclin.

Avant que de partir pour ſoutenir un défi d'armes propoſé par un anglois, il entendit la meſſe; & lorſque l'on étoit à l'offrande; il fit à Dieu celle de ſon corps & de ſes armes qu'il promit d'employer contre les infideles, s'il ſortoit vainqueur de ce combat, bientôt après, il en eut encore un autre à ſoutenir contre un anglois, qui en jettant ſon gage de bataille, avoit juré de ne point dormir au lit ſans l'avoir accompli. Bertrand relevant le gage, fit *vœu* de ne manger que trois ſoupes en vin au nom de la ſainte Trinité, juſqu'à ce qu'il l'eût combattu. Je rapporte ces faits pour la juſtification de ceux qu'on voit dans nos romans; d'ailleurs ces exemples peuvent ſervir d'eclairciſſemens à quelques paſſages obſcurs des anciens auteurs, tels que le Dante.

Du Gueſclin étant devant la place de Moncontour que Cliſſon aſſiégeoit depuis long-tems ſans pouvoir la forcer, jura de ne manger de viande, & de ne ſe déshabiller qu'il ne l'eût priſe; „ jamais ne mangerai chair, ne dépouillerai ne de jour, ne de nuit „.

Une autre fois il avoit fait *vœu* de ne prendre aucune nourriture après le ſouper qu'il alloit faire, juſqu'à ce qu'il eût vû les Anglois pour les combattre. Son écuyer d'honneur, an ſiége de Breſſiere, en Poitou, promit à Dieu de planter dans la journée ſur la tour de cette ville la banniere de ſon maître qu'il portoit, en criant du Gueſclin, ou de mourir plutôt que d'y manquer.

On lit dans la même hiſtoire pluſieurs autres *vœux* faits par des chevaliers aſſiégés, comme de manger toutes leurs bêtes; & pour derniere reſſource, de ſe manger les unes les autres par rage de ſa faim, plutôt que de ſe rendre. On jure de la part des aſſiégeans, de tenir le ſiége toute ſa vie, & de mourir en bataille, ſi l'on venoit la préſenter, ou de donner tant d'aſſauts qu'on emportera la place de vive force. J'ai *vœu* à Dieu & à S. Yves, dit Bertrand aux habitans de Taraſcon, que par force d'aſſaut vous aurez. De-là ces façons de parler ſi fréquentes *avoir de vœu*, *vouer*, *vouer à Dieu*, *à Dieu le vœu*, &c. Cependant Balzac exaltant la patience merveilleuſe des François au ſiége de la Rochelle, la met fort au-deſſus de celle de nos anciens chevaliers, quoiqu'ils s'engageaſſent par des ſermens dont il rappelle les termes, à ne ſe point déſiſter de la réſolution qu'ils avoient priſe.

La valeur ou plutôt la témérité, dictoit encore aux anciens chevaliers des *vœux* ſinguliers, tels que d'être le premier à planter ſon pennon ſur les murs ou ſur la plus haute tour de la place dont on vouloit ſe rendre maître, de ſe jetter au milieu des ennemis, de leur porter le premier coup; en un mot, de faire tel exploit, *&c.* Voyez encore la Colombiere au ſujet des *vœux* dictés par la valeur: les romans nous en fourniſſent une infinité d'exemples. Je me contente, pour prouver que l'uſage nous en eſt connu par de meilleures autorités, de rapporter le témoignage de Froiſſart James d'Endelée, ſuivant cet hiſtorien, avoit fait *vœu* qu'à la premiere bataille où ſe trouveroit le roi d'Angleterre, ou quelqu'un de ſes fils, il ſeroit le premier aſſaillant ou le meilleur combattant de ſon côté, ou qu'il mourroit à la peine; il tint parole à la bataille de Poitiers, comme on le voit dans le recit du même auteur. Ste Palaye. *Mém. ſur l'ancienne chevalerie.*

Mais le plus authentique de tous les *vœux* de l'ancienne chevalerie, étoit celui que l'on appelloit le *vœu du paon* ou *du faiſan*, dont nous avons parlé ci-deſſus. (*D. J.*)

Vœu, *du paon*, (*ancienne Chevalerie.*) *voy.* Paon, *vœu du.* (*D. J.*)

Vœu *rendu*, (*Inſcript. antiq.*) on appelle ainſi des tableaux que l'on pend dans les égliſes, & qui contiennent une image du péril dont on eſt échappé. Les payens nous ont ſervi d'exemple; ils ornoient leurs temples de ces ſortes de tableaux, qu'ils appelloient *tabellæ votivæ*; ainſi Tibulle a dit,

Picta decet templis multa tabella *tuis*.

Juvenal, *Sat.* 14. peint la choſe plus fortement.

Merſa rate naufragus aſſem
Dum rogat, & picta ſe tempeſtate tuetur.

Ces ſortes de tableaux ont pris le nom d'*ex voto*, parce que la plûpart étoient accompagnés d'une inſcription qui finiſſoit par ces mots, *ex voto*, pour marquer que celui qui offroit, s'acquittoit de la promeſſe qu'il avoit fait à quelque divinité dans un extrème danger, ou pour rendre public un bienfait reçu de la bonté des dieux. On reconnoiſſoit la qualité & le motif de l'inſcription ou du tableau par ces caracteres,

V. P.	ſignifioit	*Votum poſuit.*
V. S.		*Votum ſolvit.*
V. M. M.		*Votum merito Minervæ.*
V. S. L. M.		*Votum ſolvit lubens merito*, ou *Voto ſoluto libero munere*, ou *Voto ſolemni libero munere.*
V. S. C.		*Voti ſui compotes.*
V. S. L. P.		*Votum ſolverunt loco privato.*
V. S. P. L. L. M.		*Voto ſuſcepto poſuit lubens, lubens merito.*
V. S. S. L. S. D. *expr.*		*Votum ſuſceptum ſolverunt libentes deæ exprimis.*
V. S. L. L. M.		*Votum ſolvit, locum legit memoriæ.*

Les recueils de Gruter, de Reyneſius & de Boiſſard ſont remplis de ces ſortes de *vœux*. (*D. J.*)

Vœux, (*Art. numiſ.*) on voit par les monnoies des empereurs, qu'il y avoit des *vœux* appellés *quinquennalia*, *decennalia*, *vicennalia*, pour cinq ans, pour dix ans, pour vingt ans. Les magiſtrats faiſoient auſſi graver ces *vœux* ſur des tables d'airain & de marbre. On trouve dans des médailles de Maxence & de Decentius, ces mots, *votis quinquennalibus*, *multis decennalibus*. Sur les médailles d'Antonin le Pieux & de Marc Aurele, on a un exemple des *vœux* faits pour vingt ans, *vota ſuſcepta vicennalia;* mais on a déja traité cette matiere au *mot* Médaille votive.

Quand ces *vœux* s'accompliſſoient, on dreſſoit des autels, on allumoit des feux, on donnoit des jeux, on faiſoit des ſacrifices, avec des feſtins dans les rues & places publiques. (*D. J.*)

VOGELSBERG, (*Géog. mod.*) montagne de Suiſſe, au pays des Griſons, dans le Rhein-wald, vulgairement *colme dell' Occello*, c'eſt-à-dire le mont de l'Oiſeau, ce que ſignifie de même le nom allemand *Vogelsberg*. On appelle auſſi cette montagne *le mont de S. Bernardin*. Elle eſt couverte de glaces éternelles; ce ſont des glacieres de deux lieues de longueur, d'où ſortent divers ruiſſeaux au-deſſous d'un endroit ſauvage qu'on nomme *paradis*, apparemment par ironie. Tous ces ruiſſeaux ſe jettent dans un lit profond, & forment le haut-Rhein. (*D. J.*)

VOGESUS, (*Géog. anc.*) montagne de la Gaule Belgique, aux confins des Lingones, ſelon Céſar, *Bel. Gal. l. IV. c. x.* qui dit que la Meuſe prenoit ſa ſource dans cette montague: *Moſa profluit ex monte* Vogeſo, *qui eſt in finibus Lingonum*. Cluvier, *l. II. c. xxix.* ſoutient qu'au lieu de *Vogeſus*, il faut lire *Voſegue* dans Céſar. Il ſe fonde ſur deux manuſcrits qui liſent de cette maniere; & une ancienne inſcription trouvée à Berg-Zabern, fait encore quelque choſe pour ſon ſentiment. Voici cette inſcription:

Voſego. Maximinus.
V. S. L. L.

Cluvier ajoute à ces preuves d'autres autorités, qui étant plus modernes, peuvent être combattues.

D'un autre côté, Cellarius, *l. II. c. ij.* qui tient pour *Vogeſus*, ſe détermine par l'ortographe la plus ordinaire dans Céſar, & par celle dont uſé Lucain, laquelle eſt déciſive, s'il eſt vrai qu'il ait écrit *Vogeſus*, comme le perſuadent les manuſcrits qui nous reſtent. Lucain dit:

Deſeruere cavo tentoria fixa Lemano,
Caſtraque Vogeſi *curvam ſuper ardua rupem*
Pugnaces pictis cohibebant Lingonas armis.

Pour moi, dit la Martiniere, je crois que Cluvier & Cellarius ont tort de préférer une ortographe à l'autre, les preuves étant à-peu-près d'égale force pour *Vogeſus*, ou pour *Voſegus*. Le traducteur grec de Céſar rend à la vérité *Vogeſi* par τῶν Βοσέγου; mais, comme le remarque Cellarius, il a pu s'accommoder à la prononciation du ſiecle où il écrivoit. En effet, dans le moyen âge on diſoit *Voſegus* ou *Voſagus*, comme nous le voyons dans ce vers de Fortunat, *l. VII. carm.* 4.

Ardenna an Voſagus *cervi, capræ, Helicis, urſi*
Cæde ſagittifera ſilva fragore tonat?

Les auteurs du moyen âge donnent aſſez ſouvent à cette montagne le nom de *forêt*, *ſilva*, *ſaltus*, ou celui de *deſert*, *eremus*. *Voyez* Vosge. (*D. J.*)

VOGHERA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans le Pavéſan, au bord de la riviere Staffora, ſur le chemin de Pavie à Tortone, à 12 milles de Pavie. On croit que c'eſt le *vicus Iriæ* d'Antonin. *Long.* 26. 33. *latit.* 44. 57. (*D. J.*)

VOGUE, (*Marine.*) c'eſt le mouvement ou le cours d'un bâtiment à rames.

Vogue avant, nom du rameur qui tient le bout de la rame, & qui lui donne le branle.

VOGUER, v. n. (*Marine.*) c'eſt ſiller, faire route par le moyen des rames.

Voguer, (*terme de Chapelier.*) faire *voguer* l'étoffe, c'eſt faire voguer ſur une claie par le moyen de la corde qui eſt tendue ſur l'inſtrument qu'on appelle *un arçon*, le poil, la laine ou autres matieres, dont on veut faire les capades d'un chapeau. (*D. J.*)

VOGUETS, ſ. m. *en terme de jeu de mail*, c'eſt une petite boule dont on ſe ſert quand il fait beau, que le terrain eſt ſec & uni, qui a moins de groſſeur, mais toujours d'un poids proportionné à celui de la maſſe.

VOHITZ-BANCH, (*Géog. mod.*) grande province de l'île de Madagaſcar. C'eſt un pays montagneux, abondant en miel, ignames, riz, & autres ſortes de vivres. Les habitans ont la chevelure friſée, ſont très-noirs, circoncis, & ſans religion. (*D. J.*)

VOIE, ſ. f. (*Gram.*) chemin public qui conduit d'un lieu à un autre. Ce terme n'eſt guere uſité qu'au palais & dans l'hiſtoire ancienne. Nous diſons *rue*, *chemin*.

Voie du soleil, (*Aſtron.*) terme dont ſe ſervent quelques aſtronomes, pour ſignifier l'*écliptique*, dont le ſoleil ne ſort jamais. *Voyez* Ecliptique.

Voie, (*Critique ſacrée.*) chemin, route; ce mot ſe prend au figuré dans l'Ecriture en pluſieurs ſens, & quelquefois d'une maniere proverbiale; par exemple, aller par un chemin, & fuir par ſept, *Deut.* 28. 25. marque en proverbe la déroute d'une armée. Les *voies* rabouteuſes s'applaniront, *Luc*, 3. 5. c'eſt-à-dire les déréglemens ſeront corrigés. Suivre la *voie* de toute la terre, c'eſt mourir. La *voie* des nations, ce ſont les uſages & la religion des payens.

Voie ſe prend métaphoriquement pour la conduite. Que le pareſſeux aille à la fourmi, & conſidere ſes *voies*, *Prov.* 6. 6. Ce mot déſigne les lois & les œuvres de Dieu, *Pſ.* 102. 7. Les *voies* de la paix, de la juſtice, de la vérité, ſont les moyens qui y conduiſent. Ce terme marque une ſecte. Saul demanda des lettres pour le grand prêtre, afin que s'il trouvoit des gens de cette ſecte, il les menât liés à Jéruſalem, *Act.* 9. 2. La *voie large*, c'eſt une conduite relâchée qui mene à la perdition. La *voie étroite*, c'eſt une conduite religieuſe qui mene au ſalut. (*D. J.*)

Voie lactée, (*Mythol.*) la fable donne à cet amas d'étoiles une origine céleſte; elle dit que Junon donnant à teter à Hercule, cet enfant dont la force étoit prodigieuſe, lui preſſoit ſi rudement le bout du teton, qu'elle ne le put ſouffrir; & comme elle retira ſa mamelle avec effort & promptitude, il ſe répandit de ſon lait céleſte qui forma ce cercle que les Grecs nommoient γαλαξίαν, & les Latins, *orbis*

bis lacteus, *via lactea*; mais il vaut bien mieux emprunter cette fable dans le langage de la poéſie, puiſque c'eſt elle qui l'inventa.

> *Nec mihi celanda eſt famæ vulgata vetuſtas*
> *Molliori e niveo lactis fluxiſſe liquorem*
> *Pectore reginæ divum, cœlumque colore*
> *Infeciſſe ſuo. Quapropter lacteus orbis*
> *Dicitur, & nomen cauſa deſcendit ab ipſa.*
>
> Manil. *lib. I.*

Ce joli conte ſuppoſe que Junon étoit dans le ciel; mais les Thébains ne le prétendoient pas; car Pauſanias, *l. IX.* rapporte qu'ils montroient le lieu où cette déeſſe, trompée par Jupiter, allaita Hercule. (*D. J.*)

Voies, *les premieres*, (*Médec.*) *primæ viæ*; on appelle ainſi en médecine l'œſophage, l'eſtomac, les inteſtins, & leurs appendices, ſur leſquels les purgatifs, les vomitifs, & les autres remedes qu'on prend intérieurement exercent d'abord leur vertu, avant qu'il faſſent leur opération dans d'autres parties. Quelques-uns mettent auſſi les vaiſſeaux méſéraiques au rang des premieres *voies*. (*D. J.*)

Voie, (*Juriſprud.*) *via*, ſignifie *chemin*, *paſſage* dans le droit romain: le droit de voie, *via*, eſt différent du droit de paſſage perſonnel, appellé *iter*, & du droit de paſſage pour les bêtes & voitures, appellé *actus*; le droit appellé *via*, voie ou chemin, comprend le droit appellé *iter* & celui appellé *actus*.

On appelle *voie privée* une route qui n'eſt point faite pour le public, mais ſeulement pour l'uſage d'un particulier; & *voie publique*, tout chemin ou ſentier qui eſt deſtiné pour l'uſage du public. *Voyez* aux inſtitutes, *l. II.* le tit. *de ſervitus*. (*A*)

Voie minucienne, (*Littér.*) *via minucia*, grand chemin des Romains, qui montoit tout-au-travers de la Sabine, du Samnium, & joignoit le chemin d'appius, *via appia*, à Beneventum. Il prit ſon nom de Tiberius Minutius, conſul, qui le fit faire l'an 448 de Rome, ſept ans après celui d'Appius. Cicéron parle de la *voie minucienne* dans la ſixieme lettre du IX. livre à Atticus.

La porte Minucia étoit dans le neuvieme quartier de Rome, entre le Tibre & le capitole, & par conſéquent fort éloignée de la *voie minucienne*. Cette porte fut nommée *minucienne* à cauſe qu'elle étoit proche de la chapelle & de l'autel du dieu Minucius.

Il y avoit encore à Rome dans le neuvieme quartier une halle au blé, *porticus frumentaria*, qui fut auſſi nommée *porticus minucia*, parce que Minucius Augurinus, qui exerça le premier l'intendance des vivres, la fit bâtir en 315. (*D J.*)

Voie romaine, (*Antiq. rom. & Littérat.*) *via romana*; route, chemin des Romains, qui conduiſoit de Rome par toute l'Italie, & ailleurs. Au défaut des connoiſſances que nous n'en pouvons plus avoir dans les Gaules, recueillons ce que l'hiſtoire nous apprend de ces ſortes d'ouvrages élevés par les Romains dans tout l'empire, parce que c'eſt en ce genre de monumens publics qu'ils ont de bien loin ſurpaſſé tous les peuples du monde.

Les *voies romaines* étoient toutes pavées, c'eſt-à-dire, revêtues de pierres & des cailloux maçonnés avec du ſable. Les lois des douze tables commirent cette intendance au ſoin des cenſeurs, *cenſores urbis* vias, *aquas*, *ærarium*, *vectigalia*, *tueantur*. C'étoit en qualité de cenſeur qu'Appius, ſurnommé l'*aveugle*, fit faire ce grand chemin depuis Rome juſqu'à Capoue, qui fut nommé en ſon honneur la *voie* appienne. Des conſuls ne dédaignerent pas cette fonction; la *voie* flaminienne & l'émilienne en ſont des preuves.

Cette intendance eut les mêmes accroiſſemens que la république. Plus la domination romaine s'étendit, moins il fut poſſible aux magiſtrats du premier rang de ſuffire à des ſoins qui ſe multiplioient de jour en jour. On y pourvut en partageant l'inſpection. Celle des rues de la capitale fut affectée d'abord aux édiles, & puis à quatre officiers, nommés *viocuri*, nous dirions en françois *voyers*. Leur département étoit renfermé dans l'enceinte de Rome. Il y avoit d'autres officiers publics pour la campagne, *curatores viarum*. On ne les établiſſoit d'abord que dans l'occaſion, & lorſque le beſoin de quelque *voie* à conſtruire ou à réparer le demandoit. Ils affermoient les péages ordonnés pour l'entretien des routes & des ponts. Ils faiſoient payer les adjudicataires de ces péages, régloient les réparations, adjugeoient au rabais les ouvrages néceſſaires, avoient ſoin que les entrepreneurs exécutaſſent leurs traités, & rendoient compte au tréſor public des recettes & des dépenſes. Il eſt ſouvent parlé de ces commiſſaires, & de ces entrepreneurs, *mancipes*, dans les inſcriptions, où ils étoient nommés avec honneur.

Le nombre des commiſſaires n'eſt pas aiſé à déterminer. Les marbres nous apprennent que les principales *voies* avoient des commiſſaires particuliers, & que quelquefois auſſi un ſeul avoit pour départemens trois ou quatre grandes *voies*. On peut juger du relief que donnoit cette commiſſion par ces mots de l'orateur romain, *ad Attic. l. I. epiſt.* 1. Thermus eſt commiſſaire de la *voie* flaminienne; quand il ſortira de charge, je ne ferai nulle difficulté de l'aſſocier à Céſar pour le conſulat.

Le peuple romain crut faire honneur à Auguſte en l'établiſſant curateur & commiſſaire des grandes *voies* aux environs de Rome. Suétone dit qu'il s'en réſerva la dignité, & qu'il choiſit pour ſubſtituts des hommes de diſtinction qui avoient déjà été préteurs. Tibere ſe fit gloire de lui ſuccéder pour cette charge; & afin de la remplir avec éclat, il fit auſſi travailler à ſes propres frais, quoiqu'il y eût des fonds deſtinés à cette ſorte de dépenſe. Caligula s'y appliqua à ſon tour, mais il s'y prit d'une maniere extravagante & digne de lui. L'imbécille Claudius entreprit & exécuta un projet que le politique l'Auguſte avoit cru impoſſible; je veux dire de creuſer à-travers une montagne un canal pour ſervir de décharge au lac Fucin, aujourd'hui lac de Celano. Auſſi l'exécution lui couta-t-elle des ſommes immenſes. Néron ne fit preſque rien faire aux grandes *voies* de dehors, mais il embellit beaucoup les rues de Rome. Les regnes d'Othon, de Galba & de Vitellius furent trop courts & trop agités. C'étoit des empereurs qu'on ne faiſoit que montrer, & qui diſparoiſſoient auſſi-tôt. Veſpaſien, ſous qui Rome commença d'être tranquille, reprit le ſoin des grandes *voies*. On lui doit en Italie la voie *intercica*. Son attention s'étendit juſqu'à l'Eſpagne. Ses deux fils Titus & Domitien l'imiterent en cela; mais ils furent ſurpaſſés par Trajan. On voit encore en Italie, en Eſpagne, ſur le Danube, & ailleurs les reſtes des nouvelles *voies* & ponts qu'il avoit fait conſtruire en tous ces lieux-la. Ses ſucceſſeurs eurent la même paſſion juſqu'à la décadence de l'empire, & les inſcriptions qui reſtent ſuppléent aux omiſſions de l'hiſtoire.

Il faut d'abord diſtinguer les *voies* militaires, *viæ militares*, *conſulares*, *prætoriæ*, de celles qui ne l'étoient pas, & que l'on nommoit *viæ vicinales*. Ces dernieres étoient des *voies* de traverſe qui aboutiſſoient à quelque ville ſituée à droite ou à gauche hors de la grande *voie*, ou à quelque bourg, ou à quelque village, ou même qui communiquoient d'une *voie* militaire à l'autre.

Les *voies militaires* ſe faiſoient aux dépens de l'état, & les frais ſe prenoient du tréſor public, ou ſur les libéralités de quelques citoyens zélés & magnifiques, ou ſur le produit du butin enlevé aux ennemis. C'étoient les intendans des voies, *viarum curatores*, & les commiſſaires publics qui en dirigeoient la conſtruction; mais les *voies* de traverſe, *viæ vicinales*, ſe faiſoient par les communautés intéreſſées, dont les magiſtrats régloient les contributions & les corvées. Comme ces *voies* de la ſeconde claſſe fatiguoient moins que les *voies* militaires, on n'y faiſoit point tant de façons: cependant elles devoient être bien entretenues. Perſonne n'étoit exempt d'y contribuer, pas même les domaines des empereurs.

Des particuliers employoient eux-mêmes, ou léguoient par leur teſtament une partie de leurs biens pour cet uſage. On avoit ſoin de les y encourager; le caractere diſtinctif du romain étoit d'aimer paſſionnément la gloire. Quel attrait pouvoit-on imaginer qui eût plus de force pour l'animer, que le plaiſir de voir ſon nom honorablement placé ſur des monumens publics, & ſur les médailles qu'on en frappoit. L'émulation s'en mêloit, c'étoit aſſez.

La matiere des *voies* n'étoit point partout la même. On ſe ſervoit ſagement de ce que la nature préſentoit de plus commode & de plus ſolide; ſinon, on apportoit ou par charrois, ou par les rivieres, ce qui étoit abſo-

abſolument néceſſaire, quand les lieux voiſins ne l'avoient pas. Dans un lieu c'étoit ſimplement la roche qu'on avoit coupée; c'eſt ainſi que dans l'Aſie mineure on voit encore des *voies* naturellement pavées de marbre. En d'autres lieux, c'étoit des couches de terres, de gravois, de ciment, de briques, de cailloux, de pierres quarrés. En Eſpagne la *voie* de Salamanque étoit revêtue de pierre blanche: de là ſon nom *via argentea*, la *voie* d'argent. Dans les Pays-bas les *voies* étoient revêtues de pierres griſes de couleur de fer. Le nom de *voies ferrées* que le peuple leur a donné, peut auſſi bien venir de la couleur de ces pierres, que de leur ſolidité.

Il y avoit des *voies pavées*, & d'autres qui ne l'étoient pas, ſi par le mot de *pavées* on entend une conſtruction de quelques lits de pierres ſur la ſurface. On avoit ſoin que celles qui n'étoient point pavées fuſſent dégarnies de tout ce qui les pouvoit priver du ſoleil & du vent; & dans les forêts qui étoient ſur ces ſortes de *voies*, on abattoit des arbres à droite & à gauche, afin de donner un libre paſſage à l'air; on y faiſoit de chaque côté un foſſé en bordure pour l'écoulement des eaux; & d'ailleurs pour n'être point pavées, il falloit qu'elles fuſſent d'une terre préparée, & qu'on rendoit très-dure.

Toutes les *voies militaires* étoient pavées ſans exception, mais différemment, ſelon le pays. Il y avoit en quelques endroits quatre couches l'une ſur l'autre. La premiere, *ſtatumen*, étoit comme le fondement qui devoit porter toute la maſſe. C'eſt pourquoi avant que de la poſer, on enlevoit tout ce qu'il y avoit de ſable ou de terre molle.

La ſeconde, nommée en latin *ruderatio*, étoit un lit de teſts de poſt, de tuiles, de briques caſſées, liées enſemble avec un ciment.

La troiſieme, *nucleus*, ou le noyau, étoit un lit de mortier que les Romains appelloient du même nom que la bouillie, *puls*, parce qu'on le mettoit aſſez mou pour lui donner la forme qu'on vouloit, après quoi on couvroit le dos de toute cette maſſe ou de cailloux, ou de pierres plates, ou de groſſes briques, ou de pierrailles de différentes ſortes, ſelon le pays. Cette derniere couche étoit nommée *ſumma cruſta*, ou *ſummum dorſum*. Ces couches n'étoient pas les mêmes partout, on en changeoit l'ordre ou le nombre, ſelon la nature du terrein.

Bergier qui a épuiſé dans un ſavant traité tout ce qui regarde cette matiere, a fait creuſer une ancienne *voie romaine* de la province de Champagne, près de Rheims, pour en examiner la conſtruction. Il y trouva premierement une couche de l'épaiſſeur d'un pouce d'un mortier mêlé de ſable & de chaux. Secondement, dix pouces de pierres larges & plates qui formoient une eſpece de maçonnerie faite en bain de ciment très-dur, où les pierres étoient poſées les unes ſur les autres. En troiſieme lieu, huit pouces de maçonnerie de pierres à-peu-près rondes & mêlées avec des morceaux de briques, le tout lié ſi fortement, que le meilleur ouvrier n'en pouvoit rompre ſa charge en une heure. En quatrieme lieu, une autre couche d'un ciment blanchâtre & dur, qui reſſembloit à de la craie gluante; & enfin une couche de cailloux de ſix pouces d'épaiſſeur.

On eſt ſurpris quand on lit dans Vitruve, les lits de pavés qui étoient rangés l'un ſur l'autre dans les appartemens de Rome. Si on bâtiſſoit ſi ſolidement le plancher d'une chambre qui n'avoit à porter qu'un poids léger, quelles précautions ne prenoit-on pas pour des *voies* expoſées jour & nuit à toutes les injures de l'air, & qui devoient être continuellement ébranlées par la peſanteur & la rapidité des voitures?

Tout ce maçonnage étoit pour le milieu de la *voie*, & c'eſt proprement la chauſſée, *agger*. Il y avoit de chaque côté une liſiere, *margo*, faite des plus groſſes pierres & de blocailles, pour empêcher la chauſſée de s'ébouler ou de s'affaiſſer, en s'étendant par la pié. Dans quelques endroits, comme dans la *voie appienne*, les bordages étoient de deux piés de largeur, faits de pierres de taille, de maniere que les voyageurs pouvoient y marcher en tout tems & à pié ſec; & de dix piés en dix piés, joignant les bordages, il y avoit des pierres qui ſervoient à monter à cheval ou en chariot.

On plaçoit de mille en mille des pierres qui marquoient la diſtance du lieu où elles étoient placées, à la ville d'où on venoit, ou à la ville où l'on alloit. C'étoit une invention utile de Caius Gracchus, que l'on imita dans la ſuite.

Toutes les *voies militaires* du cœur de l'Italie, ne ſe terminoient pas aux portes de Rome, mais au marché *forum*, au milieu duquel étoit la colonne milliaire qui étoit dorée, d'où lui venoit le nom de *milliarium aureum*. Pline, & les autres écrivains de la bonne antiquité, prennent de cette colonne le terme & l'origine de toutes les *voies*. Pline, *l. III. c. v.* dit: *ejuſdem ſpatii menſura currente à milliario in capite fori Romani ſtatuto*. C'eſt de là que ſe comptoient les milles; & comme ces milles étoient diſtingués par des pierres, il s'en forma l'habitude de dire *ad tertium lapidem*, *ad duodecimum*, *ad vigeſimum*, *&c.* pour dire à trois milles, à douze milles, à vingt milles, *&c.* On ne voit point que les Romains aient compté au-delà de cent, *ad centeſimum*, lorſqu'il s'agiſſoit de donner à quelque lieu un nom pris de ſa diſtance. Bergier croit que c'eſt parce que la juriſdiction du vicaire de la ville ne s'étendoit pas plus loin.

Quoi qu'il en ſoit, il y avoit de ces colonnes milliaires dans toute l'étendue de l'empire romain, & ſans parler d'un grand nombre d'autres, on en voit encore une debout à une lieue de la Haye, avec le nom de l'empereur Antonin. Les colonnes, ſous les empereurs, portoient d'ordinaire les noms des empereurs, des Céſars, des villes, ou des particuliers qui avoient fait faire ou réparer les *voies*; quelquefois auſſi l'étendue du travail qu'on y avoit fait; & enfin la diſtance du lieu où elle étoit à l'endroit du départ, ou au terme auquel cette *voie* menoit.

Tout ce que je viens de marquer, ne regarde que les *voies militaires*. Les Romains avoient encore des *voies* d'une autre eſpece; leur mot *iter*, qui eſt générique, comprenoit ſous lui diverſes eſpeces, comme le ſentier, *ſemita*, pour les hommes à pié; le ſentier pour un homme à cheval, *callis*; les traverſes, *tramites*; les *voies* particulieres, par exemple, avoient huit piés de largeur pour deux chariots venant l'un contre l'autre. La *voie* pour un ſimple chariot, *actus*, n'avoit que quatre piés; la *voie* nommée proprement *iter*, pour le paſſage d'un homme à pié ou à cheval, n'en avoit que deux; le ſentier qui n'avoit qu'un pié, *ſemita*, ſemble être comme ſi on diſoit *ſemi-iter*; le ſentier pour les animaux, *callis*, n'avoit qu'un demi-pié; la largeur des *voies militaires* étoit de ſoixante piés romains, ſavoir vingt pour le milieu de la chauſſée, & vingt pour la pente de chaque côté.

Toutes les *voies militaires*, & même quelques-unes des *voies vicinales* ont été conſervées dans un détail très précieux, dans l'itinéraire d'Antonin, ouvrage commencé dès le tems de la république romaine, continué ſous les empereurs, & malheureuſement altéré en quelques endroits par l'ignorance, ou par la hardieſſe des copiſtes. L'autre eſt la table théodoſienne, faite du tems de l'empereur Théodoſe, plus connue ſous le nom de table de Peutinger, ou table d'Augsbourg, parce qu'elle a appartenu aux Peutingers d'Ausbourg; Velſer a travaillé à l'éclaircir, mais il a laiſſé une matiere à ſupplément & à correction.

Les *voies militaires* étoient droites & uniformes dans tout l'empire, je veux dire qu'elles avoient cinq piés pour un pas, mille pas pour un mille, une colonne ou une pierre avec une inſcription à chaque mille. Les altérations arrivées naturellement dans l'eſpace de pluſieurs ſiecles, & les réparations modernes que l'on a faites en divers endroits, n'ont pu empêcher qu'il ne reſtât des indications propres à nous faire reconnoître les *voies romaines*. Elles ſont élevées, plus ordinairement conſtruites de ſable établi ſur des lits de cailloux, toujours bordées par des foſſés de chaque côté, au point même que quelques coupées qu'elles fuſſent ſur le talus d'une montagne, elles étoient ſéparées de cette même montagne par un foſſé deſtiné à les rendre ſéches, en donnant aux terres & aux eaux entrainées par la pente naturelle, un dégagement qui n'embraſſoit jamais la *voie*. Cette précaution, la ſeule qui pouvoit rendre les ouvrages ſolides & durables, eſt un des moyens qui ſert le plus à reconnoître les *voies romaines*; c'eſt du moins ce que l'on remarque dans pluſieurs de ces *voies* de la Gaule, qui plus étroites, & n'ayant pas la magnificence de celles que cette même nation avoit conſtruites pour traverſer l'Italie, ou pour aborder les villes principales de ſon empire, n'avoient pour objet que la communication & la ſûreté de leurs conquêtes, par la marche facile & commode de leurs troupes, & des bagages indiſpenſablement néceſſaires.

Il

Il faut à préſent paſſer en revue les principales *voies romaines*, dont les noms ſont ſi fréquens dans l'hiſtoire, & dont la connoiſſance répand un grand jour ſur la géographie; cependant pour n'être pas trop long, je dois en borner le détail à une ſimple nomenclature des principales.

Voies de la ville de Rome, en latin *viæ urbis*; c'eſt ainſi qu'on appelloit les rues de Rome; elles étoient pavées de grands cailloux durs, qui n'étoient taillés qu'en deſſus, mais dont les côtés étoient joints enſemble par un ciment inaltérable. Ces rues dans leur origine étoient étroites, courbes & tortues; mais quand ſous Néron les trois quarts de la ville furent ruinés par un incendie, cet empereur fit tracer les rues incendiées, larges, droites & régulieres.

Voie æmilienne. Elle fut conſtruite l'an de Rome 567, par M. Æmilius Lepidus, lorſqu'il étoit conſul avec C. Flaminius; elle alloit de Rimini juſqu'à Bologne, & de-là tout autour des marais juſqu'à Aquiléïa. Elle commençoit du lieu où finiſſoit la *voie flaminia*, ſavoir du pont de Rimini, & elle eſt encore le chemin ordinaire de Rimini par Savignano, Céſene, Forli, Imola, & Faenza à Bologne, ce qui peut faire une étendue de vingt lieues d'Allemagne, & il faut qu'elle ait eu un grand nombre de ponts conſidérables. C'eſt de cette *voie* que le pays entre Rimini & Bologne s'appelloit *Æmilia*; il étoit la ſeptieme des onze régions dans leſquelles Auguſte diviſa l'Italie.

Il y avoit une autre *voie æmilienne* qui alloit de Piſe juſqu'à Tortonne; ce fut M. Æmilius Scaurus qui la fit conſtruire étant cenſeur, du butin qu'il avoit pris ſur les Liguriens dans le tems de ſon conſulat.

Voie d'Albe, en latin *via Albana*. Elle commençoit à la porte Cælimontana, & alloit juſqu'à Albe la longue. M. Meſſala y fit faire les réparations néceſſaires du tems d'Auguſte; elle ne peut pas avoir été plus longue que dix-ſept milles d'Italie, parce qu'il n'y a que cette diſtance entre Rome & Albano.

Voie d Amérie, en latin *via amerina*. Elle partoit de la *voie flaminienne*, & conduiſoit juſqu'à Améria, ville de l'Umbrie, aujourd'hui Amelia, petite ville du duché de Spolette; mais comme on ne ſait point d'où cette *voie* partoit de la flaminienne, on n'en ſauroit déterminer la longueur.

Voie appienne, en latin *via appia*; comme c'étoit la plus célebre *voie* romaine par la beauté de ſon ouvrage, & le premier chemin public qu'ils ſe ſoient aviſés de paver, il mérite auſſi plus de détails que les autres.

Cette *voie* fut conſtruite par Appius Claudius Cæcus, étant cenſeur, l'an de Rome 441, elle commençoit en ſortant de Rome, de la porte Capene, aujourd'hui *di San Sebaſtiano*, & elle alloit juſqu'à Capoue, ce qui fait environ vingt-quatre lieues d'Allemagne; Appius ne la conduiſit pas alors plus loin parce que de ſon tems les provinces plus éloignées n'appartenoient pas encore aux Romains. Deux chariots pouvoient y paſſer de front; chaque pierre du pavé étoit grande d'un pié & demi en quarré, épaiſſe de dix à douze pouces, poſée ſur du ſable & d'autres grandes pierres, pour que le pavé ne pût s'affaiſſer ſous aucun poids de chariot; toutes ces pierres étoient aſſemblées auſſi exactement que celles qui forment les murs de nos maiſons; la largeur de cette *voie* doit avoir été anciennement de vingt-cinq piés; ſes bords étoient hauts deux piés. & compoſés des mêmes pierres que le pavé; à chaque diſtance de dix à douze pas, il y avoit une pierre plus élevée que les autres, ſur laquelle on pouvoit s'aſſeoir pour ſe repoſer, ou pour monter commodément à cheval; exemple qui fut imité par toutes les autres *voies* romaines. Les auberges & les cabarets fourmilloient ſur cette route, comme nous l'apprenons d'Horace.

L'agrandiſſement de la république, & ſur-tout la conquête de la Grece & de l'Aſie, engagerent les Romains à pouſſer cette *voie* juſqu'aux extrémités de l'Italie, ſur les bords de la mer Ionienne, c'eſt-à-dire à l'étendre juſqu'à 350 milles. Jule-Céſar ayant été établi commiſſaire de cette grande *voie*, la prolongea le premier après Appius, & y fit des dépenſes prodigieuſes. On croit que les pierres qu'il y employa furent tirées de trois carrieres de la Campanie, dont l'une eſt près de l'ancienne ville de Sinueſſe, l'autre près de la mer entre Pouzzol & Naples, & la derniere proche de Tarracine. Cette *voie* a auſſi été nommée *via trajana*, après que Trajan l'eut fait réparer de nouveau. Gracchus y avoit fait poſer les thermes, & on l'appella toujours pour ſon antiquité, ſa ſolidité, & ſa longueur, *regina viarum*.

Autant cette *voie* étoit entiere & unie autrefois, autant eſt elle délabrée aujourd'hui; ce ne ſont que morceaux détachés qu'on trouve de lieu à autre dans des vallées perdues; il eſt difficile dans pluſieurs endroits de la pratiquer à cheval ni en voiture, tant à cauſe du gliſſant des pierres, que pour la profondeur des ornieres; les bords du pavé qui ſubſiſtent encore çà & là, ont vingt palmes romaines, ou quatorze piés moins quatre pouces, meſure d'Angleterre.

Voie ardéatine. Quelques-uns lui font prendre ſon origine dans Rome même, au-deſſous du mont Aventin, près les thermes d'Antoninus Caracalla, d'où ils la font ſortir par une porte du même nom, & la conduiſent dans la ville d'Ardea, entre la *voie* appienne & la *voie* oſtienſe; c'eſt le ſentiment d'Onuphrius, qui dit, *hæc* (*Ardeatina*) *intra urbem ſub Aventino juxta thermas antonianas principium habebat*. Cependant le plus grand nombre de ſavans font partir la *voie ardéatine* de celle d'Appius, hors de Rome, au travers des champs à main droite. Quoi qu'il en ſoit, cette route n'avoit que trois milles & demi de longueur, puiſque la ville d'Ardea étoit ſituée à cette diſtance de Rome.

Voie aurélienne, en latin *via aurelia*. Elle prit ſon nom d'Aurélius Cotta, ancien conſul, qui fut fait cenſeur l'an de Rome 512. Cette *voie* alloit le long des côtes de Toſcane, juſqu'à Piſe; elle étoit double ſavoir *via aurelia vetus*, & *via aurelia nova*, qu'on nomma de ſon ſtaurateur, *via trajana*; elle touchoit aux endroits *Lorium*, *Alſicum*, *Pyrgos*, *Caſtrum novum*, & *Centum cellæ*. On conjecture que la *voie* nouvelle aurélienne fut l'ouvrage d'Aurélius Antonin & l'on croit qu'elle étoit jointe à l'ancienne.

Voie caſſienne, en latin *via caſſia*. Elle alloit entre la *voie flaminienne*, & la *voie aurélienne*, au-travers de l'Etrurie. L'on prétend en avoir vu les veſtiges entre Sutrio, *aquæ paſſeræ*, & près de Vulſino juſqu'à Cluſium; & l'on conjecture qu'elle fut l'ouvrage de Caſſius Longinus, qui fut cenſeur l'an de Rome 600, avec Valérius Meſſala.

Voie ciminia, en latin *ciminia via*; elle traverſoit en Etrurie, la montagne & la forêt de ce nom, & paſſoit à l'orient du lac aujourd'hui nommé *lago di Vico*, dans le petit état de Romiglione.

Voie claudienne ou *clodienne*, en latin *clodia via*; ce grand chemin commençoit au pont Milvius, alloit joindre la *voie flaminienne*, & paſſant par les villes de Luques, Piſtoye, Florence, *&c.* Ovide, *ex ponto*, *l. I. Eleg.* 8. *v.* 43. & 44. dit:

Nec quos piniferis poſito in collibus hortos,
Spectat flaminiæ Clodia *juncta* via.

Voie domitienne, conſtruite par l'empereur Domitien, alloit de Sinueſſe juſqu'à Pozzuolo, prenoit ſon trajet par un chemin ſablonneux, & ſe joignoit enfin à la *voie* appienne; elle exiſte encore preſque toute entiere.

Voie flaminienne; elle fut conſtruite par C. Flaminius, cenſeur, l'an de Rome 533. Son trajet alloit de la porte Flumentana, par Ocriculus, Narnia, Carſula, Menavia, Fulginium, forum Flaminii, Helvillium, forum Sempronii, forum Fortunæ, & Piſaurum, juſqu'à Ariminum (Rimini), où elle aboutiſſoit au-bout du pont de cette ville.

De l'autre côté commençoit la *voie émilienne*, qui alloit juſqu'à Bologne, & peut-être juſqu'à Aquiléïa; c'eſt pourquoi pluſieurs auteurs prennent ces deux *voies* pour une ſeule, & lui donnent la longueur de la *voie appienne*.

Auprès du fleuve Metaurus, elle étoit coupée par ce roc, d'où vient qu'on l'appella *itercisa*, ou *petra pertuſa*; lorſqu'elle fut délabrée, Auguſte la fit réparer; ſa longueur juſqu'à Rimini, étoit de deux cens vingt-deux pas, ou cinquante-cinq lieues d'Allemagne; une partie de cette *voie* étoit dans l'enceinte de Rome; elle alloit, comme je l'ai déjà dit, da la porte Flumentana, aujourd'hui *porta del popolo*, juſqu'à la fin de la *via lata*, dans la ſeptieme région, ou juſqu'à la *piazza di ſciarra*, en droite ligne depuis le pont Milvius; c'eſt pourquoi Vitellius, Honorius, Stilico, *&c.* firent leur entrée triomphante par cette *voie*.

On l'appelle maintenant juſqu'au Capitole, & même une partie qui paſſe la piazza di ſciarra, la *ſtra-*

da

da del corſo, parce que le pape Paul II. avoit preſcrit la courſe à cheval du carneval dans cette rue, pour qu'il pût voir cette courſe du palais qu'il avoit près de l'égliſe de S. Carlo di corſo; on avoit fait auparavant cette courſe du mont Teſtace, c'eſt-à-dire depuis le palais Farneſe, juſqu'à l'égliſe de S. Pierre, mais on la fit alors depuis l'égliſe de S. Maria del Popolo, juſqu'au dit palais; cette rue eſt une des plus belles de Rome, à cauſe du palais, outre qu'elle a en face une place ornée d'un obéliſque, & que ſon commencement ſe fait par les deux égliſes della Madonna di monte ſanto, & di ſanta Maria di miracoli, qu'on appelle à cauſe de leur reſſemblance *le ſorelle*.

Voie gabine ou *gabienne*; elle portoit à droite de la porte gabine, & s'étendoit juſqu'à Gabies. Son trajet étoit de 100 ſtades, environ 12 milles & demi d'Italie.

Voie gallicane, en latin *gallicana via*; elle étoit dans la Campanie, & traverſoit les marais pomptins.

Voie herculine, en latin *herculanea*; c'étoit une chauſſée dans la Campanie, entre le lac Lucrin & la mer. Silius Italicus, *liv. XII. v.* 118. nomme cette voie *herculeum iter*, ſuppoſant que c'étoit l'ouvrage d'Hercule. Properce, *l. III. éleg.* 16. dit dans la même idée.

Qua jacet & Trojæ tubicen Miſenus arena
Et ſonat Herculeo *ſtructa labore* via.

Voie hignatienne, en latin *hignatia via*; elle étoit dans la Macédoine, & avoit 530 milles de longueur, ſelon Strabon, *l. VII.* Il ne faut pas la confondre avec l'*equatia via* qui étoit en Italie. La *voie hignatienne* menoit depuis la mer Ionienne, juſqu'à l'Helleſpont. Ciceron en parle dans ſon oraiſon touchant les provinces conſulaires.

Via lata, rue célebre de Rome dans la ſeptieme région de la ville, qui en prit ſon nom; elle commençoit de la Piazza di Sciarra, & alloit juſqu'au capitole, elle fait maintenant partie della Strada del Corſo, & elle eſt une des plus belles rues de Rome. Autrefois elle étoit ornée des arcs de triomphe de Gordianus, Marcus, Verus, & d'autres belles choſes, dont on voit à peine quelques veſtiges.

Voie latine, en latin *latina via*; elle commençoit à Rome de la porte latine, s'étendoit dans le latium, & ſe joignoit près de Caſilino à la *voie* appienne. Elle prénoit ſon trajet entre l'Algidum & les montagnes de Tuſculum par Picta, & continuoit par Ferentinum, Fruſinum, Teanum, Sidicinum, Calenum, juſqu'à Caſelinum.

On trouvoit ſur cette *voie* le temple de la Fortune féminine, avec la ſtatue de la déeſſe, que les ſeules femmes mariées pouvoient toucher ſans ſacrilége. Il y avoit auſſi ſur la même *voie* pluſieurs tombeaux, ſur l'un deſquelles étoit cette épitaphe remarquable, rapportée par Auſone, & qu'un de nos poëtes modernes a pris pour modele de la ſienne:

Ci git, qui? quoi? Ma foi perſonne, rien, &c.

Non nomen, non quo genitus, non unde, quid egi?
Mutus in æternum, ſum cinis, oſſa, nihil.
Non ſum, nec fueram: genitus tamen e nihilo ſum
Mitte, nec exprobres ſingula: talis eris.

Phylis, nourrice de Domitien, avoit ſa maiſon de campagne ſur cette *voie*; & comme l'empereur lui-même fut inhumé dans le voiſinage, les voyageurs qui étoient maltraités ſur cette route, diſoient que c'étoit l'eſprit de Domitien qui y régnoit encore.

La *voie latine* s'appelloit auſſi la *voie* auſonienne. Martial la nomme *latia*, dans les deux vers ſuivans:

Herculis in magni vultus deſcendere Cæſar
Dignatus latiæ *dat nova templa* viæ.

Dans un autre endroit, il l'appelle *auſonia*.

Appia, quam ſimili venerandus imagine Cæſar
Conſecrat Auſoniæ, *maxima fama* viæ.

Selon l'itinéraire d'Antonin, la *voie latine* étoit partagée en deux parties, dont la premiere y eſt ainſi décrite.

Ab urbe ad decimum.	M. P. X.
Roboraria.	M. P. VI.
Ad Pictas.	M. P. XVII.
Compitum.	M. P. XV.

A Compitum ſuccede Anagnia, & autres lieux juſqu'à Beneventum, qui eſt au bout de la *voie* prénestine.

Les antiquaires ont trouvé ſur la *voie* latine, l'inſcription ſuivante.

L. Annio. Fabiano.
III. Viro. Capitali.
Trib. Leg. II. *Aug.*
Quæſt. Urban. Tr. Pleb.
Prætor. Curatori.
Viæ Latinæ Leg.
Leg. x. Fretenſis.
Leg. Aug. v. Propr Pro.
Vinc. Dac. Col. Ulp.
Trajana. Zarmat.

Voie laurentine; cette *voie*, ſelon Aulugelle, ſe trouvoit entre la *voie* ardéatine & l'oſtienſe. Pline le jeune les fait voiſines l'une de l'autre, quand il dit que l'on pouvoit aller à ſa maiſon de campagne par l'une & l'autre route. *Aditur non una via, nam* & laurentina & *oſtienſis eodem ferunt*; *ſed* laurentina *ad xiv. lapides oſtienſis ad xj. relinquenda eſt.*

Voie nomentane, en latin *via nomentana*; elle commençoit à la porte Viminale, & alloit juſqu'à Nomentum, en Sabine, à 4 ou 5 lieues de Rome.

Voie oſtienſe, en latin *via oſtienſis*; elle commençoit à la porte Trigemina, & alloit juſqu'à Oſtie. Selon Procope, cette *voie* avoit 126 ſtades de longueur, qui font 19 milles italiques & un huitieme; mais l'itinéraire ne lui donne que 16 milles d'étendue, & cette ſeule étendue, continue-t-il, empêche que Rome ne ſoit ville maritime.

Voie poſtumiane, en latin *via poſtumia*; route d'Italie, aux environs de la ville *Hoſtiliæ*. Selon Tacite, *hiſt. l. III.* il en eſt auſſi fait mention dans une ancienne inſcription, conſervée à Gènes. Auguſtin Juſtiniani, dit qu'on nomme aujourd'hui cette route *via coſtumia*, qu'elle conduit depuis Rumo juſqu'à Novæ, & qu'elle paſſe par Vota Arquata, & Seravalla.

Voie præneſtine, en latin *præneſtina via*; route d'Italie, qui, ſelon Capitolin, conduiſoit de Rome à la ville de Præneſte, d'où elle a pris ſon nom; elle commençoit à la porte Eſquiline, & alloit à droite du champ eſquilin juſqu'à Préneſte.

Voie Quinctia; elle partoit de la *voie* ſalarine, & tiroit ſon nom de Lucius Quinctius qu'on fit dictateur, lorſqu'il labouroit ſon champ.

Voie ſalarienne, en latin *via ſalaria*; elle commençoit à la porte Colline, & prenoit ſon nom du ſel que les Sabins alloient chercher à la mer en paſſant ſur cette *voie*: elle conduiſoit par le pont Anicum en Sabine.

Voie ſetina; elle portoit le nom de la ville de Setia, dans le Latium, & finiſſoit par ſe joindre à la *voie* Appienne.

Voie triumphale, elle commençoit à la porte Triomphale, prenoit ſon trajet par le champ flaminien, & le champ de Mars, ſur le vatican, d'où elle finiſſoit en Etrurie.

Voie valerienne, en latin *via valeria*; elle commençoit à Tibur, & alloit par Alba Fernentis, Cerſennia, Corſinum, Interbromium, Teate, Marremium juſqu'à Hadria.

Voie vitellienne, en latin *via vitellia*; elle alloit depuis le janicule juſqu'à la mer, & croiſoit l'Aurelia vetus.

Voilà les principales *voies* des Romains en Italie; ils les continuerent juſqu'aux extrémités orientales de l'Europe, & vous en trouverez la preuve au *mot* CHEMIN.

C'eſt aſſez de dire ici, que d'un côté on pouvoit aller de Rome en Afrique, & de l'autre juſqu'aux confins de l'Ethiopie. Les mers, comme on l'a remarqué ailleurs, „ ont bien pû couper les chemins „ entrepris par les Romains, mais non les arrêter; „ témoins la Sicile, la Sardaigne, l'île de Corſe, „ l'Angleterre, l'Aſie, l'Afrique, dont les chemins „ communiquoient, pour ainſi dire, avec ceux de „ l'Europe par les ports les plus commodes. De

„ l'un

,, l'un & de l'autre côté d'une mer, toutes les ter-
,, res étoient percées de grandes *voies* militaires. On
,, comptoit plus de 600 de nos lieues de *voies* pa-
,, vées par les Romains dans la Sicile; près de 100
,, lieues dans la Sardaigne; environ 73 lieues dans
,, la Corſe; 1100 lieues dans les îles Britanniques;
,, 4250 lieues en Aſie; 4674 lieues en Afrique. (*Le*
,, *chevalier* DE JAUCOURT.)

VOIE D'EAU. C'eſt une ouverture dans le bordage d'un vaiſſeau par où l'eau entre; ce qui eſt un accident fâcheux, qu'on doit réparer promptement.

VOIE, ſ. f. (*Comm.*) ce mot ſe dit ordinairement des marchandiſes qui peuvent ſe tranſporter ſur une même charette & en un ſeul voyage. Ainſi l'on dit une *voie* de bois, une *voie* de charbon de terre, une *voie* de plâtre, *&c.* A Paris, la *voie* de bois à brûler, c'eſt-à-dire de celui qui n'eſt ni d'andelle, ni de compte, & qu'on appelle *bois de corde*, eſt compoſée d'une demi corde de bois meſurée dans une ſorte de meſure de bois de charpente appellée *membrure*, qui doit avoir 4 piés de tout ſens. La *voie* de charbon de terre qui ſe meſure comble, eſt compoſée de 30 demi-minots, chaque demi-minot faiſant 3 boiſſeaux; enſorte que la *voie* de charbon de terre doit être de 90 boiſſeaux. La *voie* de plâtre eſt ordinairement de douze ſacs, chaque ſac de 2 boiſſeaux ras, ſuivant les ordonnances de police. La *voie* de pierre de taille ordinaire eſt de 5 carreaux, c'eſt-à-dire environ 15 piés cubes de pierre. Deux *voies* font le chariot. La *voie de libage*, eſt de ſix à ſept morceaux de pierre. On appelle *quartier de voie*, quand il n'y en a qu'un ou deux à la *voie*. (*D. J.*)

VOIE *de pierre*, ſ. f. (*Maçonn.*) c'eſt une charretée d'un ou pluſieurs quartiers de pierre, qui doit être au moins de 15 piés cubes.

Voie de plâtre. Quantité de douze ſacs de plâtre, chacun de 2 boiſſeaux & demi. (*D. J.*)

VOIE *de calandre*, ſ. f. (*Manufact.*) on dit qu'on a donné une *voie de calandre* à une étoffe ou à une toile, pour faire entendre qu'elles ont paſſé huit fois de ſuite ſous la calandre. On parle auſſi par *demi-voie*: ce qui s'entend quand l'étoffe ou la toile n'ont eu que quatre tours. (*D. J.*)

VOIE *de chardon*, ſ. f. (*Lainage.*) donner une *voie de chardon* à un drap ou autre étoffe de laine, c'eſt le lainer, en tirer la laine, le garnir ſuperficiellement de poil depuis le chef juſqu'à la queue, par le moyen du chardon. (*D. J.*)

VOIE *de ſautereaux*, (*Lutherie.*) ſorte de petit poinçon ou équarriſſoir à pans, dont les facteurs de clavecins ſe ſervent pour accroître les trous des languettes, afin qu'elles tournent librement autour de l'épingle qui leur ſert de charniere. *Voyez* SAUTEREAU & la *figure* de cet outil, qui eſt emmanché comme une lime, *Pl. de Lutherie*, *fig.* 16. *n°.* 2.

VOIE, ſ. f. (*Menuiſ. Charp. Sciage.*) les Menuiſiers, les Charpentiers, les Scieurs au long appellent *voie* l'ouverture que fait la ſcie dans le bois qu'on coupe ou qu'on fend avec la ſcie. Les dents d'une ſcie doivent ſortir alternativement, & s'incliner à droite & à gauche, afin que la ſcie puiſſe paſſer facilement. Il faut de tems en tems recoucher les dents d'une ſcie de l'un de l'autre côté, afin qu'elle ſe procure aſſez de *voie*. (*D. J.*)

VOIE, MOYEN, (*Synonym.*) on ſuit les *voies*; on ſe ſert des *moyens*.

La *voie* eſt la maniere de s'y prendre pour réuſſir. Le *moyen* eſt ce qu'on met en œuvre pour cet effet. La premiere a un rapport particulier aux mœurs; & le ſecond aux événemens. On a égard à ce rapport, lorſqu'il s'agit de s'énoncer ſur leur bonté: celle de la *voie* dépend de l'honneur & de la probité: celle du *moyen* conſiſte dans la conſéquence & dans l'effet. Ainſi la bonne *voie* eſt celle qui eſt juſte; le bon *moyen* eſt celui qui eſt ſûr. La ſimonie eſt une très-mauvaiſe *voie*, mais un fort bon *moyen* pour avoir des bénéfices.

Voie, dans le ſens de chemin, ne ſe dit ordinairement qu'au figuré, comme la *voie* du ſalut eſt difficile: marcher dans la *voie* que Dieu a preſcrite. On ſe ſert de *voie* dans le propre, en parlant des grands chemins des Romains; la *voie* d'Appius Claudius ſubſiſte aujourd'hui pour la plus grande partie. Ce terme ſe dit encore au propre en parlant de chaſſe: être ſur les *voies*, retrouver les *voies* de la bête. (*D. J.*)

VOIE, ſe prend auſſi pour une forme d'agir & de procéder.

Voie canonique, eſt lorſqu'on n'emploie que des formes & moyens légitimes & autoriſés par les canons, pour faire quelque élection ou autre acte eccléſiaſtique.

Voie civile, eſt lorſque l'on ſe pourvoit par action civile contre quelqu'un.

Voie criminelle; eſt lorſque l'on rend plainte contre quelqu'un.

Voie de droit, eſt lorſque l'on pourſuit ſon droit en la forme qui eſt autoriſée par les lois. La *voie de droit* eſt oppoſée à la *voie* de fait.

Voie extraordinaire, eſt lorſqu'on pourſuit une affaire criminelle par récollement & confrontation.

Voie de fait, eſt lorſqu'on commet quelque excès envers quelqu'un, ou lorſque de ſon autorité privée l'on fait quelque choſe au préjudice d'un tiers. *Voy.* ci-devant VOIE DE DROIT.

Voie de nullité, ſignifie *demande* en nullité, *moyen* de nullité. *Voyez* NULLITÉ.

Voie d'oppoſition, c'eſt lorſqu'on forme oppoſition à quelque jugement ou contrainte. *Voyez* OPPOSITION.

Voie de requête civile, c'eſt lorſqu'on ſe pourvoit contre un arrêt par requête civile. *Voyez* REQUÊTE CIVILE.

Voie parée, ſe dit en quelques pays pour exécution parée, comme au parlement de Bordeaux.

Voie de ſaiſie, c'eſt lorſqu'un créancier fait quelque ſaiſie ſur ſon débiteur. *Voy.* CRÉANCIER, CRIÉES, DÉBITEUR; DECRET, EXÉCUTION, SAISIE. (*A*)

VOIE, (*Chimie.*) *voie* ſeche, *voie* humide, *via ſicca, via humida*. Les chimiſtes ſe ſervent de l'une ou de l'autre de ces expreſſions, pour déſigner la maniere de traiter un certain corps, déduite de ce qu'on applique à ce corps un menſtrue auquel on procure la liquidité ignée, ou bien un menſtrue liquide de la liquidité aqueuſe. *Voy.* LIQUIDITÉ, *Chimie*. Par exemple, ils diſent du kermès minéral préparé en faiſant fondre de l'antimoine avec de l'alkali fixe, qu'il eſt préparé par la *voie* ſeche; & de la même préparation exécutée en faiſant bouillir de l'antimoine avec une leſcive d'alkali fixe, qu'elle eſt faite par la *voie* humide; ils appellent le départ des matieres d'or & d'argent par le moyen de l'eau-forte, le *départ* par la *voie* humide, & cette même ſéparation effectuée par le moyen du ſoufre & d'autres matieres fondues avec l'argent aurifere, *départ* par la *voie* ſeche. *Voyez* KERMÈS MINÉRAL, DÉPART, *Docimaſtiq.* & SÉPARATION, *Docimaſtiq.* (*b*)

VOIERIE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) *viaria* ou *viatura ſeu viatoria*, & par corruption *voeria*, *voueria*, leſquels ſont tous dérivés du latin *via*, qui ſignifie *voie*, ſe prend en général pour une voie, chemin, travers, charriere, ſentier ou rue commune ou publique & privée.

On entend auſſi quelquefois par-là certaines places publiques, vaines & vagues, adjacentes aux chemins, qui ſervent de décharge pour les immondices des villes & bourgs. C'eſt ainſi que la ville de Paris a au-dehors une *voierie* particuliere pour chaque quartier, dans laquelle les tombereaux qui ſervent au nettoiement des rues & places publiques, conduiſent les immondices. Anciennement les bouchers y jettoient le ſang & les boyaux des animaux: ce qui cauſoit une puanteur inſupportable; c'eſt pourquoi on les enferma de murailles; on y jettoit les cadavres des criminels qui avoient été exécutés à mort, & ſingulierement de ceux qui étoient trainés ſur la claie. Il y a encore quelques lieux où l'on jette ainſi les cadavres des criminels, comme à Rouen, où il y a hors de la ville une petite enceinte de murailles en forme de tour découverte deſtinée pour cet uſage.

On entend plus communément par le terme de *voierie*, la police des chemins, & la juriſdiction qui exerce cette police.

Cette partie de la police étoit déja connue des Romains qui la nommerent *viaria*; & c'eſt ſans doute d'eux que nous avons emprunté le même terme, & celui de *voierie* qui en eſt la traduction, & l'uſage même d'avoir un juge particulier pour cette portion de la police générale.

On trouve dès le dixieme ſiecle des chartes qui mettent la voirie, *viariam*, au nombre des droits de juſtice.

Quelques autres chartres font connoitre que la vicomté ne différoit point de la voirie, *vicecomitiam ideſt viariam*: ce qui doit s'entendre de la grande

voierie; car ſuivant les établiſſemens de S. Louis & autres anciens monumens, la *voirie* ſimplement s'entendoit de la baſſe juſtice.

Le terme d'*advocatio* pris pour baſſe juſtice, eſt auſſi employé dans d'autres chartres comme ſynonyme de *viatura*.

Les coutumes diſtinguent deux ſortes de *voieries*, ſavoir la grande ou groſſe, & la petite qui eſt auſſi nommée *baſſe voierie* ou *ſimple voierie*.

La grande *voierie* a été ainſi nommée, parce qu'elle appartenoit anciennement à la haute juſtice, du tems qu'il n'y avoit encore en France que deux degrés de juſtice, la haute & la baſſe; mais depuis que l'on eut établi un degré de juſtice moyen entre la haute & la baſſe, la *voierie* fut attribuée à la moyenne juſtice; & les coutumes la donnent toutes au moyen juſticiers, c'eſt pourquoi le terme de *vicomte* ou *juſtice-vicomtiere*, qui eſt la moyenne juſtice, eſt en quelques endroits ſynonyme de *voierie*: ce qui s'entend de la grande.

La coutume d'Anjou dit que moyenne juſtice, grande *voierie* & juſtice à ſang eſt tout un; & celle de Blois dit que moyen juſticier eſt appellé vulgairement *gros voyer*.

De même auſſi la petite *voierie*, ou baſſe & ſimple *voierie* eſt confondue par les coutumes avec la baſſe juſtice. Celle de Blois dit que le bas juſticier eſt appellé *ſimple voyer*.

Quoique les coutumes donnent au gros voyer ou grand voyer tous les droits qui appartiennent à la moyenne juſtice, & au ſimple voyer tous ceux qui appartiennent à la baſſe juſtice, ce n'eſt pas à dire que tous les différens objets qui ſont de la compétence de ces deux ordres de juriſdictions, ſoient des attributs de la *voierie* grande ou petite proprement dite, la moyenne & baſſe juſtice s'exerçant ſur bien d'autres objets que la *voierie*, & n'ayant été nommée *voierie* qu'à cauſe que la police de la *voierie* qui en dépend, & qui eſt de l'ordre public, a été regardée comme un des plus beaux apanages de ces ſortes de juriſdictions inférieures.

En quelques endroits la *voierie* eſt exercée par des juges particuliers; en d'autres elle eſt réunie avec la moyenne ou la baſſe juſtice.

Le droit de *voierie* en général conſiſte dans le pouvoir de faire des ordonnances & réglemens pour l'alignement, la hauteur & la régularité des édifices pour le pavé & le nettoiement des rues & des places publiques, pour tenir les chemins en bon état, libres & commodes, pour faire ceſſer les dangers qui peuvent s'y trouver, pour empêcher toutes ſortes de conſtructions & d'entrepriſes contraires à la décoration des villes, à la ſûreté, à la commodité des citoyens & à la facilité du commerce. Ces attentions de la juſtice par rapport à la *voierie*, ſont ce que l'on appelle *la police de la voierie*

Les autres prérogatives de la *voierie* conſiſtent dans le pouvoir d'impoſer des droits, d'ordonner des contributions perpétuelles ou à tems préfixe, en deniers ou en corvées, & d'établir des juges & des officiers pour tenir la main à l'exécution des ordonnances & réglemens qui concernent cette portion de l'ordre public.

Les charges de la *voierie* conſiſtent dans les ſoins & l'obligation d'entretenir le pavé & la propreté des rues, des places publiques & des grands chemins, & même quelquefois les autres chemins, ſelon les coutumes & uſages des lieux.

Les émolumens & revenus de la *voierie* ſont de deux ſortes.

Les uns ſont des droits purement lucratifs qui ſe payent en reconnoiſſance de la ſupériorité & ſeigneurie par ceux qui font conſtruire ou poſer quelque choſe de nouveau qui fait ſaillie ou qui a ſon iſſue tant ſur les rues que ſur les places publiques; ces droits ſont ce que l'on appelle *le domaine de la voierie* & qui compoſe le revenu attaché à l'office de grand *voyer*.

Les autres droits ſont certains tributs ou impôts qui ſe levent ſous le titre de péage & de barrage, ſur les voitures & ſur les marchandiſes qui paſſent par les grands chemins & par ceux de traverſe; ces droits ſont deſtinés à l'entretien du pavé & aux réparations des chemins, des ponts & chauſſées.

Il n'appartient qu'au ſouverain qui a la puiſſance publique, de faire des ordonnances & réglemens, & d'impoſer des droits ſur ſes ſujets; c'eſt pourquoi la *voierie* en cette partie eſt conſidérée comme un droit royal que perſonne ne peut exercer que ſous l'autorité du roi.

A l'égard des rues & places publiques & des grands chemins, quoique la jouiſſance en ſoit libre & commune à tous, le ſouverain en a la propriété, ou aumoins la garde & la ſurintendance

Ainſi la police des grands chemins appartient au roi ſeul, même dans les terres des ſeigneurs hauts juſticiers.

Du reſte la *voierie* ordinaire ou petite *voierie* étant une partie de la police, elle appartient à chaque juge qui a la police, dans l'étendue de ſon territoire, à moins qu'il n'y ait un juge particulier pour la *voierie*. Voyez *le traité de la police* de la Mare, *tome IV. liv. VI. tit.* 15, & le *code* de la *voierie*, celui de la police, *tit.* 6, & ci-après le *mot* Voyer, & les *mots* Chemins, Péage, Places, Rues. (*A*)

VOIGTLAND, (*Géog. mod*) contrée d'Allemagne, dans la haute Saxe, & un des quatre cercles qui forment le marquiſat de Miſnie. Elle eſt entre la Bohème, le cercle des montagnes, le duché d'Altenbourg & le margraviat de Culembach. Plawen eſt la principale ville du *Voigtland*. Son nom lui vient des prevôts appellés *vogts* en allemand, & que les empereurs d'Allemagne y envoyoient autrefois pour le gouverner; ces prevôts furent inſtitués, ſelon les meilleurs hiſtoriens du pays, par l'empereur Henri IV. (*D. J.*)

VOILE, (*Hiſt. & Critiq. ſacrée.*) piece de crêpe ou d'étoffe qui ſert à couvrir la tête & une partie du viſage.

Il y auroit bien des choſes à dire ſur le *voile*, ſoit au propre comme littérateur, ſoit au figuré, comme chrétien, qui conſidere l'état des filles qui prennent le *voile*, c'eſt-à-dire qui ſe font religieuſes. Bornons-nous cependant à quelques faits un peu choiſis ſur cette matiere.

L'uſage d'avoir la tête couverte ou découverte dans les temples, n'a point été le même chez les différens peuples du monde. Les anciens romains rendoient leur culte aux dieux la tête couverte. Caligula voulut qu'on l'adorât comme un dieu, la tête *voilée*, enſuite Dioclétien preſcrivit la même choſe. *Alexander ab Alexandro* témoigne que ſelon l'ancienne coutume dans les ſacrifices & autres cérémonies ſacrées, celui qui ſacrifioit, immoloit la victime, la tête *voilée*; cependant ceux qui ſacrifioient à l'Honneur & à Saturne, comme à l'ami de la vérité, avoient la tête découverte; dans les prieres qu'on faiſoit devant le grand autel d'Hercule, c'étoit l'uſage d'y paroître la tête découverte, ſoit à l'imitation de la ſtatue d'Hercule, ſoit parce que cet autel & le culte d'Hercule exiſtoient avant le tems d'Enée, qui le premier introduiſit la coutume de faire le ſervice divin avec un *voile* ſur la tête.

Et capite ante aras phrygio velatus amictu.

Les mages avoient dans leurs cérémonies un *voile* qui leur couvroit la tête. Hyde en allegue une raiſon, c'eſt afin que leur haleine ne ſouillât pas le feu ſacré, devant lequel ils récitoient leurs prieres. *Cornelius à Lapide* remarque que les ſacrificateurs des Juifs ne prioient ni ne ſacrifioient point à tête découverte dans le temple, mais qu'ils la couvroient d'une tiare qui leur faiſoit un ornement.

Quant aux prêtres modernes, M. Aſſemani rapporte que le patriarche des Neſtoriens officie la tête couverte: que celui d'Alexandrie en fait de même, ainſi que les moines de S. Antoine, les Cophtes, les Abyſſins & les Syriens maronites. Mais S. Paul décida que les hommes doivent prier la tête découverte, & que les femmes ſoient *voilées* dans les temples. Or qu'arriva-t-il dans la primitive égliſe, de cette ordonnance de S. Paul? Une choſe bien ſinguliere à l'égard des femmes; on ſuivoit ſon précepte pour celles qui étoient veuves ou mariées, mais on en diſpenſa les filles, afin de les engager par cette marque d'éclat à prendre le *voile* ſpirituel, c'eſt-à-dire à ſe faire religieuſes.

Quand on ſe fut mis dans l'eſprit d'élever le célibat au-deſſus du mariage, comme un état de perfection au-deſſus d'un état d'imperfection, on n'oublia rien pour y porter le beau ſexe; & pour le gagner plus ſurement, on employa entr'autres moyens, le puiſſant motif des diſtinctions & de la vaine gloire. Voilà du moins ce qui ſe pratiquoit en Afrique, au rapport de Tertullien, dans ſon livre *de velandis virginibus*.

Les

Les femmes alloient à l'égliſe *voilées;* on permit aux filles d'y paroître ſans *voile;* & ce privilege les flatta. Ceux qui prenoient la défenſe de cet abus, dit Tertullien, ſoutenoient que cet honneur étoit dû à la virginité, & que cette prérogative qui caractériſoit la ſainteté des vierges, ne devoit point leur être ôtée, parce qu'étant remarquables dans les temples du Seigneur, elles invitoient les autres à imiter leur conduite. Auſſi quand la queſtion de *voiler* les vierges fut miſe ſur le tapis, pluſieurs repréſenterent qu'on manqueroit de reſſources pour engager les filles au vœu de virginité, ſi on détruiſoit ce motif de gloire; mais, dit Tertullien, là où il y a de la gloire, il y a des ſollicitations; là où il y a des ſollicitations, il y a de la contrainte; là où il y a de la contrainte, il y a de la néceſſité; & là où il y a de la néceſſité, il y a de la foibleſſe; or, ajoute-t-il, la virginité contrainte eſt la ſource de toutes ſortes de crimes. *Hæc admittit coacta & invita virginitas*.

Enfin les raiſons de Tertullien commencerent à prévaloir, moins par leur ſolidité, que parce qu'il les appuya du paſſage de S. Paul, que la femme devoit porter un *voile dans l'égliſe à cauſe des anges*; ce pere africain avoit lu dans le fabuleux livre d'Enoch, que les anges devenus amoureux des filles des hommes, les avoient épouſées, & en avoient eu des enfans. Prévenu de cette imagination commune à pluſieurs autres anciens, il ſe perſuada que S. Paul avoit voulu dire que les femmes, & à plus forte raiſon les filles, devoient être voilées, pour ne pas donner de l'amour aux anges qui ſe trouvoient dans les aſſemblées des fideles. Il faut excuſer ces ridicules interprétations qui ne regardent point la foi; mais en même tems il faut ſe ſouvenir qu'une infinité de fauſſes explications de l'Ecriture n'ont point d'autre cauſe que les erreurs dont on ſe nourrit, & qu'on cherche à appuyer. Clément d'Alexandrie a été plus heureux que Tertullien dans l'interprétation du mot d'*anges* employé par S. Paul. Ce ſont les juſtes, ſelon lui, qui ſont les anges. Ainſi, continue-t-il, les filles doivent porter le *voile* dans l'égliſe comme les femmes, afin de ne pas ſcandaliſer les juſtes. Car pour les anges du ciel, ils les voient également, quelques voilées qu'elles puiſſent être; mais la modeſtie doit être l'apanage de tout le ſexe en général & en particulier.

Voilà pour ce qui regarde le *voile* des femmes, dans la ſignification propre de ce mot; qu'il me ſoit permis d'y joindre quelques traits tirés de notre hiſtoire, concernant le *voile* pris dans le ſens figuré, pour l'état de religieuſe. On voit par des lettres de Philippe le long, datées l'an 1317, un uſage qui paroît bien ſingulier; on donnoit alors le *voile de religion* à des filles de l'âge de huit ans, & peut-être plutôt; quoiqu'on ne leur donnât pas la bénédiction ſolemnelle, & qu'elles ne prononçaſſent pas de vœux, il ſemble cependant que ſi après cette cérémonie elles ſortoient du cloître pour ſe marier, il leur falloit des lettres de légitimation pour leurs enfans, afin de les rendre habiles à ſuccéder: ce qui fait croire qu'ils auroient été traités comme bâtards ſans ces lettres. *Regître* 53 du tréſor des chartes, *piece* 190.

Un fait bien différent, c'eſt que plus de deux cens ans auparavant, vers l'an 1109. S. Hugues, abbé de Cluni, dans une ſupplique pour ſes ſucceſſeurs, où il leur recommande l'abbaye de filles de Marcigni qu'il avoit fondée, leur enjoint de ne point ſouffrir qu'on y reçoive aucun ſujet au-deſſous de l'âge de vingt ans, faiſant de cette injonction un point irrévocable, comme étant appuyé de l'autorité de toute l'égliſe.

On ne doit pas non plus, par rapport aux religieuſes, omettre un uſage qui remonte juſqu'au douzieme ſiecle; on exigeoit qu'elles appriſſent la langue latine, qui avoit ceſſé d'être vulgaire; cet uſage dura juſqu'au quatorzieme ſiecle, & n'auroit jamais dû finir. Un autre uſage plus important n'auroit jamais dû commencer, c'eſt celui de faire des religieuſes. *Abrégé de l'hiſtoire de France, p.* 276. (*D. J.*)

Voile *de religieuſe*, ſ. f. (*Draperie.*) eſpece d'étamine très-claire, dont on fait les *voiles* des religieuſes, d'où elle a pris ſon nom. Elle ſert auſſi à faire des doublures de juſte-au-corps en été, & même des manteaux courts pour les gens d'égliſe & de robe, qui ſont très-commodes pour leur légéreté. (*D. J.*)

Voile, (*Marine.*) aſſemblage de pluſieurs lés, ou bandes de toile couſues enſemble, que l'on attache aux vergues ou étais, pour recevoir le vent qui doit pouſſer le vaiſſeau. Chaque *voile* emprunte le nom du mât où elle eſt appareillée. Ainſi on dit *voile* du grand mât, de hunier, de l'artimon, de miſaine, du perroquet, *&c.* Celle de beaupré s'appelle *la civadiere* ou *ſivadiere*. *Voyez* Civadiere. Il y a encore de petites *voiles* qu'on nomme *bonnettes*, qui ſervent à alonger les baſſes *voiles*, pour aller plus vîte. *Voyez* Bonnettes. Preſque toutes les *voiles* dont on fait uſage ſur l'Océan, ſont quarrées, & on en voit peu de triangulaires, qui ſont au contraire très-communes ſur la Méditerranée.

Les *voiles* doivent être proportionnées à la longueur des vergues, & à la hauteur des mâts; & comme il n'y a point de regles fixes ſur ces dimenſions de mâts & des vergues (*Voyez* Mat & Mature), il ne peut y en avoir pour les *voiles*.

Voici cependant la voilure qu'a un vaiſſeau ordinaire; & pour plus d'intelligence *Voyez* la *Pl. XXII. Marine*, les proportions & figures des principales *voiles* pour un vaiſſeau du premier rang.

Voilure d'un vaiſſeau de grandeur ordinaire.

	aunes de toile.
Grande *voile*, 22 cueilles de large, 16 aunes & demie de hauteur, avec ſa bonnette; en tout	363.
Voile de miſaine, 19 cueilles de large, 14 aunes de haut; en tout	266.
Voile d'artimon, 18 cueilles de large, & 9 aunes de hauteur à ſon milieu; en tout	260.
Grand hunier, 13 cueilles de large à ſon milieu, & 20 aunes de hauteur; en tout	260.
Petit hunier, 11 cueilles de large à ſon milieu, & 17 aunes & demie de hauteur; en tout	193.
Civadiere, 16 cueilles de large, & 10 aunes de haut; en tout	160.
Grand perroquet, 7 cueilles $\frac{1}{2}$ de large, & 8 aunes de battant; en tout	60.
Perroquet de beaupré, 9 cueilles $\frac{1}{2}$ à ſon milieu, & 19 aunes de battant; en tout	160.
Perroquet de miſaine, 6 cueilles $\frac{1}{2}$ de large, & 9 aunes de battant; en tout	45.
Perroquet d'artimon, 18. cueilles $\frac{1}{2}$ de large, & 9 aunes de battant; en tout	77.
Le tout enſemble fait	1766

Il n'y a point de regles pour les étais, ni pour les bonnettes.

Voici quelques remarques ſur la forme & l'uſage des *voiles*.

1°. Plus les *voiles* ſont plates, plus eſt grande l'impulſion du vent ſur elles. Parce que premierement, l'angle d'incidence du vent ſur elles eſt plus grand: en ſecond lieu, parce qu'elles prennent plus de vent, & enfin parce que l'impreſſion qu'elles reçoivent du vent eſt plus uniforme.

2°. Les *voiles* quarrées ont plus de force que les triangulaires, parce qu'elles ſont plus amples; mais auſſi elles ont un plus grand attirail de manœuvres; ſont plus difficiles à manier, & ne ſe manient que tres-lentement.

3°. Les *voiles* de l'avant, c'eſt-à-dire de miſaine & de beaupré, ſervent à ſoutenir le vaiſſeau; en empêchant qu'il ne tanque, & n'aille par élans.

Elles ſervent auſſi à le ſaire arriver, quand elles ſont pouſſées de l'arriere par le vent. *Voy.* Manege *du navire*.

4°. L'uſage de la *voile* d'artimon ne conſiſte pas ſeulement à pouſſer le vaiſſeau de l'avant, mais à le faire venir au vent. *Voyez l'article ci-deſſus*. Voilà pourquoi on la fait triangulaire, parce qu'on la cargue plus vîte; qu'elle préſente plus au vent, & que ſes haubans ne la gênent pas.

A l'égard des uſages des autres *voiles*, comme les *voiles* d'étai, les bonnettes, ils concourent à ceux dont je viens de parler.

Les Grecs attribuent l'invention de la *voile* à Dédale; quelques autres peuples à Eole, & Pline en fait honneur à Icare: tout cela eſt fort vague & ſans preuve. J'ai eu occaſion de rechercher autrefois l'origine de la *voile*, & j'ai expliqué une médaille qui paroît avoir été frappée au ſujet de cette origine.

J'ai repréſenté cette médaille dans les *Recherches hiſtoriques ſur l'origine & les progrès de la conſtruction des navires des anciens*. On y voit une femme qui eſt debout ſur la proue d'un navire, tenant avec

ſes deux mains élevées & étendues, ſon *voile* de tête qui ſemble flotter au gré des vents. Un génie paroît deſcendre du haut d'un mât, poſé au milieu du navire; après y avoir attaché une *voile* à une vergue ſurmontée de deux palmes. Un autre génie eſt debout derriere la pouppe de ce navire, montrant d'une main la *voile* attachée au mât. Sur la pouppe eſt un troiſieme génie, ſonnant de la trompette; & en dehors un quatrieme génie, qui tient une ſorte de luth ou de guittare.

Telle eſt l'explication que j'ai donnée de cette médaille, d'après le trait d'hiſtoire ſuivant, que j'ai tiré de Caſſiodore.

On lit dans la *xvij. épître du liv. V.* de cet auteur, qu'Iſis ayant perdu ſon fils qu'elle aimoit éperduement, ſe propoſa de mettre tout en œuvre pour le trouver. Après l'avoir cherché ſur terre, elle veut encore viſiter les mers. A cette fin elle s'embarque dans le premier bâtiment que le haſard lui fait rencontrer. Son courage & ſon amour lui donnent d'abord aſſez de forces pour manier de lourdes rames; mais enfin épuiſée par ce rude travail, elle ſe leve, & dans la plus forte indignation contre la foibleſſe de ſon corps, elle défait ſon *voile* de tête: pendant ce mouvement les vents font impreſſion ſur lui, & font connoître l'uſage de la *voile*.

C'eſt préciſément Iſis qui eſt repréſentée dans la médaille dont il s'agit, & dont on a voulu tranſmettre cette action ſinguliere à la poſtérité. En effet, par ce génie qui deſcend du mât, on a voulu apprendre que le *voile* d'Iſis a donné lieu à l'uſage de la *voile*. Le génie qui montre cette *voile* avec la main, ſignifie que c'eſt le ſujet de remarque de cette médaille. Le génie ſonnant de la trompette, inſtrument dont on ſe ſervoit ſur mer, annonce & publie cette importante découverte. Celui qui tient cette ſorte de luth, ou de guittare, repréſente les inſtrumens au ſon deſquels on faiſoit voguer les rameurs, & indique que malgré l'uſage de la *voile*, les navires ſentiront toujours le coup des avirons. Enfin les deux palmes que l'on voit au haut du mât, ſont le ſigne de la victoire qu'à la faveur des *voiles* on remporte ſur la violence des flots, & ſur la fureur des mers. *Rech. hiſt. ſur l'orig.* &c. *pag* 19 & 20.

Anciennement les *voiles* étoient de différentes figures. On en voit dans des médailles & ſur des pierres gravées, de rondes, de triangulaires & de quarrées. Elles étoient auſſi de différentes matieres; les Egyptiens en faiſoient de l'arbre appellé *papyrus;* les Bretons du tems de Céſar, en avoient de cuir, & les habitans de l'île de Bornéo en font encore aujourd'hui de la même matiere: on en faiſoit auſſi de chanvre. Sur le Pô, & même ſur la mer, on en voyoit de joncs entrelacés, *Plin. l. XVI. ch. xxxvij.* La plante que les Latins appellent *ſpartum*, & que nous appellons *genêt d'Eſpagne*, étoit encore une matiere pour les *voiles;* mais le lin étoit celle dont on ſe ſervoit ordinairement, & voilà pourquoi les Latins appelloient une voile *carbaſus*.

Aujourd'hui les Chinois en font de petits roſeaux fendus, tiſſus, & paſſés les uns ſur les autres; les habitans de Bantam ſe ſervent d'une ſorte d'herbe tiſſue avec des feuilles; ceux du cap de Los tres Puntas en font beaucoup de coton.

Suivant Pline, on plaça d'abord de ſon tems, les *voiles* les unes ſur les autres; on en mit enſuite à la pouppe & à la proue, & on les peignit de différentes couleurs, *Plin. l. XIX. c. j.* Celles de Théſée, quand il paſſa en Crete, étoient blanches; les *voiles* de la flotte d'Alexandre, qui entra dans l'Océan par le fleuve Indus, étoient diverſement colorées; les *voiles* des pyrates étoient de couleur de mer; celles du navire de Cléopatre, à la bataille d'Actium, étoient de pourpre. Enfin on diſtinguoit les *voiles* d'un vaiſſeau par des noms différens; on appelloit *epidromus*, la *voile* de pouppe; *dolones*, les *voiles* de la proue; *thoracium*, celle qui étoit au haut des mâts; *orthiax*, celle qui ſe mettoit au bout d'une autre; & *artemon*, la trinquette.

Les *voiles* étoient attachées avec des cordes faites avec leur même matiere. On y employoit auſſi des feuilles de palmier, & cette peau qui eſt entre l'écorce & le bois de pluſieurs arbres. Théoph. *Hiſt. plant.* 4 & 5.

Des courroies tenoient encore lieu de cordes, comme nous l'apprend Homere, ainſi cité par Giraldus.

Cet auteur rapporte les noms de différens cordages dont ſe ſervoient les Grecs. C'eſt un détail ſec, qui ne peut être d'aucune utilité dans l'hiſtoire même.

Il me reſte à expliquer quelques façons de parler au ſujet des *voiles*, & à définir celles qui ont des noms particuliers.

Avec les quatre corps des *voiles*; maniere de parler à l'égard d'un vaiſſeau qui ne porte que la grande *voile*, avec la miſaine & les deux huniers.

Faire toutes voiles blanches; c'eſt pirater, & ne faire aucune différence d'amis & d'ennemis.

Forcer de voiles; c'eſt mettre autant de *voiles* qu'en peut porter le vaiſſeau, pour aller plus vîte.

Ce vaiſſeau porte la voile comme un rocher; on veut dire par-là qu'un vaiſſeau porte bien la *voile*, qu'il penche peu, quoique le vent ſoit ſi violent, qu'un autre vaiſſeau plieroit extrémement.

Les *voiles ſur les cargues*; c'eſt la ſituation des *voiles* qui ſont deſſélées, & qui ne ſont ſoutenues que par les cargues.

Les *voiles ſur le mât*; cela ſignifie que les *voiles* touchent le mât; ce qui arrive quand le vent eſt ſur les *voiles*.

Régler les voiles; c'eſt déterminer ce qu'il faut porter de *voiles*.

Toutes voiles hors; c'eſt avoir toutes les *voiles* au vent.

Les *voiles au ſec*; on entend par-là que les *voiles* ſont deſſélées & expoſées à l'air, pour les faire ſécher.

Les *voiles fouettent le mât*; mouvement de la *voile*, qui lui fait toucher le mât par repriſes.

Voile; ce mot ſe prend pour le vaiſſeau même: ainſi une flotte de cent *voiles*, eſt une flotte compoſée de cent vaiſſeaux.

Voile angloiſe; c'eſt une *voile* de chaloupe & de canot, dont la figure eſt preſque en loſange, & qui a la vergue pour diagonale.

Voile d'eau; c'eſt une *voile* que les Hollandois mettent dans un tems calme, à l'arriere du vaiſſeau, vers le bas, & qui plonge dans l'eau, afin que la marée la pouſſe, & que le ſillage en ſoit par-là augmenté. Elle ſert auſſi pour empêcher que le vaiſſeau ne roule & ne ſe tourmente, parce que le vent & l'eau, qui la pouſſent de chaque côté, contribuent à l'équilibre.

Voile défoncée; *voile* dont le milieu eſt emporté.

Voile de fortune; *voyez* Treou.

Voile de la relingue; *voile* dont la ralingue qui la bordoit a été déchirée.

Voile en banniere; c'eſt une *voile* dont les écoutes ont manqué, & qui voltige au gré des vents.

Voile en patenne; *voile* qui ayant perdu ſa ſituation ordinaire, ſe tourmente au gré des vents.

Voile enverguée; *voile* qui eſt appareillée à ſa vergue.

Voile latine, ou *voile à oreille de lievre*; *voyez* Latine.

Voile quarrée; c'eſt une *voile* qui a la figure d'un parallélogramme; telles ſont les *voiles* de preſque tous les vaiſſeaux qui naviguent ſur l'Océan.

Voiles baſſes, ou *baſſes voiles*; on appelle ainſi la grande *voile* & la *voile* de miſaine.

Voiles de l'arriere; ce ſont les *voiles* d'artimon & du grand mât.

Voiles de l'avant; *voiles* des mâts de beaupré & de miſaine.

Voiles d'étai; *voiles* triangulaires, qu'on met ſans vergues aux étais. *Voyez* Étai.

Voile, (*Charpent.*) on appelle ainſi dans la Lorraine ce qu'on nomme ailleurs des *trains*. Ils ſont compoſés de planches qui ſe ſcient dans les montagnes de Voſge, & qu'on conduit & fait flotter ſur la Moſelle, pour les mener à Nanci ou à Metz. (*D. J.*)

* Voiles, (*Jardinage.*) ſont certaines feuilles qui étant épanouies forment une eſpece d'étendarts. Les fleuriſtes ſe ſervent aſſez de ce terme.

Voile, (*Peinture.*) eſt un crépe de ſoie noire très-fin & ſerré, au point qu'on puiſſe cependant voir facilement les objets au-travers: les peintres s'en ſervent lorſqu'ils veulent faire quelques copies. On coût au-tour de ce crêpe une bande de toile, & on le tend ſur un chaſſis de bois: on applique ce crépe ſur le tableau ou deſſein qu'on veut copier, & comme on voit au-travers les objets du tableau, on les deſſine ſur le voile avec un crayon de craie blanche: lorſque cela eſt fait, on couche par terre la

toile ſur laquelle on veut tranſmettre ce deſſein, & on applique deſſus ce voile, qu'on a ôté de deſſus le tableau ſans le ſecouer, on l'y aſſujettit de façon qu'il poſe également, avec un linge en pluſieurs doubles, deſſus tous les traits tracés ſur le voile, qui paſſant au-travers s'impriment ſur la toile. Après on ôte le voile, & on le frotte de nouveau avec le linge, pour en faire tomber ce qui pourroit y reſter de craie.

VOILECY-ALLER, (*Vénerie.*) le veneur qui a détourné le cerf, voyant tout prêt, ſe doit mettre devant tous les autres, & frapper à route, car l'honneur lui appartient, en criant, *voilecy-aller*, *voilecy-avant*, *va avant*, *voilecy par les portées*, *rotte*, *rotte*, *rotte*.

VOILER, v. act. (*Gram.*) couvrir d'un voile; donner le voile. Les veſtales étoient preſque toujours *voilées*. C'eſt ce prélat qui l'a *voilée*. Il faut *voiler* certaines idées. Faut-il *voiler* ſa méchanceté? faut-il la laiſſer paroître? Faut-il être impudent ou hypocrite? C'eſt qu'il faut être bon, pour n'avoir point à choiſir entre l'hypocriſie & l'impudence. Le voile qui nous dérobe les objets par intervalle, ſert à nos plaiſirs qu'il rend plus durables & plus piquans. Le deſir eſt caché ſous le voile; levez le voile, le deſir s'accroît, & le plaiſir naît.

VOILER, *en terme d'ouvriers en métaux*; c'eſt l'action de céder à l'impreſſion du feu, de l'air, ou au ſouffle du moindre vent. On dit d'une piece mince, qui ſe plie aiſément, qu'elle *voile*.

VOILERIE, ſ. f. (*Marine.*) lieu où l'on fait & où l'on raccommode les voiles.

VOILIER, ſ. m. (*Gram. anc.*) dans l'antiquité étoit un officier à la cour des empereurs romains, ou un huiſſier qui avoit ſon poſte derriere le rideau, *velum*, dans l'appartement même du prince, comme le chancelier avoit ſa place à l'entrée de la baluſtrade, *cancelli*, & l'huiſſier de la chambre, *oſtiarius*, avoit la ſienne auprès de la porte.

Ces *voiliers* avoient un chef de même nom, qui les commandoit, comme il paroît par deux inſcriptions que Saumaiſe a citées dans ſes notes ſur Vopiſcus, & par une troiſieme recueillie par Gruter: voici la premiere.

D. M.
TI. CL. HALLVS.
PRAEPOSITVS VELARIORUM.
DOMUS AVGVSTANAE
FEC. SIBI ET FILIIS SVIS. LL.
POST. EORVM.

Saumaiſe & d'autres écrivent *Thallus* au-lieu de *Hallus*, comme porte l'inſcription trouvée à Rome. Cependant l'hiſtorien Joſephe fait mention d'un certain *Hallus*, ſamaritain de nation, & affranchi de Tibere, qui pourroit bien être celui qui eſt marqué ſur l'inſcription, ce qui prouveroit que ces *voiliers* dont il eſt qualifié chef, étoient des officiers très-anciens & employés auprès de la perſonne du prince ſous les premiers empereurs romains.

VOILIER, (*Marine.*) c'eſt le nom qu'on donne à un vaiſſeau qui porte ou bien ou mal la voile. Il eſt bon *voilier* dans le premier cas, & mauvais *voilier* ou peſant de voile dans le ſecond.

VOILIER, (*Marine.*) nom de celui qui travaille aux voiles, & qui a ſoin de les viſiter pour voir ſi elles ſont en bon état.

VOILIERE, ſ. f. (*Géom.*) c'eſt le nom que donne M. Jean Bernoulli à la courbe formée par une voile que le vent enfle. Il a démontré que cette courbe eſt la même que la chaînette. *Voyez* CHAÎNETTE, & l'*eſſai ſur la manœuvre des vaiſſeaux* de cet illuſtre auteur.

VOILURE. ſ. f. (*Marine.*) c'eſt la maniere de porter les voiles pour prendre le vent. Il y a trois ſortes de *voilures* pour cela: le vent arriere, le vent largue, & le vent de bouline. *Voyez* VENT ARRIERE, VENT DE BOULINE & LARGUE.

VOILURE, (*Marine.*) c'eſt tout l'appareil & tout l'aſſortiment des voiles d'un vaiſſeau. *Voy.* VOILE.

VOIOXIURA, (*Géog. mod.*) port du Figen, dans l'île de Ximo, au Japon, preſque vis-à-vis l'île de Firando. C'eſt une eſpece de golphe de deux lieues de circuit, bordé de pointes avancées qui y forment autant de petits havres, à l'abri des vents. (*D. J.*)

VOIR, REGARDER, (*Synonymes.*) on *voit* ce qui frappe la vue. On *regarde* où l'on jette le coup d'œil. Nous *voyons* les objets qui ſe préſentent à nos yeux. Nous *regardons* ceux qui excitent notre curioſité. On *voit* ou diſtinctement, ou confuſement. On *regarde* ou de loin, ou de près. Les yeux s'ouvrent pour *voir*, ils ſe tournent pour *regarder*. Les hommes indifférens *voyent*, comme les autres, les agrémens du ſexe; mais ceux qui en ſont frappés, les *regardent*. Le connoiſſeur *regarde* les beautés d'un tableau qu'il *voit*: celui qui ne l'eſt pas, *regarde* le tableau ſans en *voir* les beautés. *Girard.* (*D. J.*)

VOIR, (*Critique ſacrée.*) ce verbe, outre ſa ſignification naturelle de la vue, ſe met encore pour marquer les autres ſenſations, *videbant voces*, *Exod. xx.* 18. le peuple entendoit la voix; *non dabis ſanctum tuum* videre *corruptionem*, *Pſ. xv.* 10. vous ne permettrez pas que votre ſaint éprouve la corruption. *Voir la face du roi*, c'eſt l'approcher de près, Eſth. *j.* 14. parce qu'il n'y avoit que les plus intimes courtiſans des rois de Perſe, qui euſſent cette faveur. (*D. J.*)

VOIR L'UN PAR L'AUTRE, (*Marine.*) *voyez* OUVRIR.

VOIR PAR PROUE, (*Marine.*) c'eſt voir devant ſoi.

VOISIN, adj. (*Gram.*) qui eſt proche, limitrophe, immédiat, & ſéparé de peu de diſtance, ou attenant. Deux maiſons *voiſines*, deux places *voiſines*, deux contrées *voiſines*, des terres *voiſines*. La fineſſe eſt très-*voiſine* de la fauſſeté. Bon avocat mauvais *voiſin*.

VOITURE, ſ. f. (*Gram. & Comm.*) ce qui ſert à voiturer & porter les perſonnes, leurs hardes, les marchandiſes, & autres choſes que l'on veut tranſporter & faire paſſer d'un lieu dans un autre. Il y a des *voitures* particulieres & des *voitures* publiques, des *voitures* par eau & des *voitures* par terre.

On appelle *voitures* particulieres, celles qu'ont les particuliers pour leur utilité ou commodité, & qu'ils entretiennent à leurs dépens; telles que les carroſſes, berlines, chaiſes de poſte, litieres, *&c.*

Les *voitures* publiques ſont celles dont chacun a la liberté de ſe ſervir en payant par tête pour les perſonnes, ou tant de la livre peſant pour les hardes, marchandiſes, ou autres effets. Ces *voitures* ſont encore de deux ſortes; les unes qu'il n'eſt permis d'avoir & de fournir qu'en vertu d'un privilége, comme ſont les chariots, charrettes, fourgons, & chevaux de meſſageries, les coches & carroſſes qui partent à des jours ou heures marquées pour certaines villes & provinces, & les caleches, chaiſes, litieres & chevaux de poſte & de louage. Les autres *voitures* publiques ſont celles qu'il eſt permis à toutes ſortes de perſonnes d'entretenir, d'avoir, & de louer, comment & à qui ils jugent à-propos; de ce genre ſont les haquets, charrettes ſur ridelles, chariots de voituriers, rouliers, chaſſe-marée, *&c.*

Les *voitures* par eau ſont en général tous les bâtimens propres à tranſporter par mer & ſur les fleuves, rivieres, lacs, étangs, canaux, les perſonnes ou marchandiſes; & ces bâtimens ſont à voile ou à rame, ou tirés par des hommes ou par des animaux. On ne donne pas néanmoins ordinairement le nom de *voitures* aux navires, vaiſſeaux, frégates, & autres grands bâtimens de mer mais à ceux d'un moindre volume, & qui ſervent ſur les rivieres; tels que ſont les coches d'eau, foncets, chalans, barques, grandes & petites alleges, toues, bachos, *&c.* ſur leſquels on tranſporte les bois, vins, ſels, épiceries pierres, chaux, grains, charbons, ou d'une province à une autre, ou des provinces dans la capitale, ou dans les principales villes de commerce.

Les *voitures* par terre ſont ou des machines inventées pour porter avec plus de commodité & en plus grande quantité les perſonnes, balles, ballots, caiſſes, & tonneaux de marchandiſes tirées par diverſes ſortes d'animaux, ſuivant les pays; ou bien ces mêmes animaux qui ſervent de monture, & ſur les bats ou le dos deſquels on charge ces fardeaux proportionnés à leurs forces.

Les *voitures* de terre pour le tranſport des voyageurs & marchandiſes dont l'uſage eſt le plus commun en France, & dans une grande partie de l'Europe, ſont les carroſſes, chariots, caleches, berlines & coches à quatre roues, les chaiſes, charrettes, & fourgons qui n'en ont que deux. Ces machines roulantes ſont tirées par des chevaux, des mulets, des mules, des bufles, & des bœufs. Dans le nord on

ſe

ſe ſert de traînaux en hiver, & lorſque la terre eſt couverte de neige. On y attelle ordinairement des chevaux, mais en Laponie ils ſont traînés par des rennes qui reſſemblent à de petits cerfs, & dans quelques cantons de la Sibérie par des eſpeces de chiens accoutumés à cet exercice. *Voyez* Traîneau. (1)

Tous les animaux qu'on vient de nommer; à l'exception des rennes & des chiens de Sibérie, ſont propres à la charge, & peuvent porter des marchandiſes, ſur-tout les mules & mulets, qui ſont d'un très-grand ſecours dans les pays de montagnes, tels que les Alpes, les Pyrénées, *&c.*

Dans les caravanes de l'Aſie & les caſilas de l'Afrique, on ſe ſert de chameaux & de dromadaires. *Voyez* Chameau, Dromadaire, Caravane, Cafila.

En quelques endroits de l'Amérique eſpagnole, & ſur-tout dans le Pérou & le Chily, les vigognes, les llamas, & les alpagnes, qui ſont trois ſortes d'animaux de la grandeur d'une médiocre bourique, mais qui n'ont pas tant de force, ſervent non-ſeulement pour le tranſport des vins & autres marchandiſes, mais encore pour celui des minerais & pierres métalliques des mines d'or & d'argent, ſi communes dans cette partie du nouveau monde.

Enfin, le palanquin porté ſur les épaules de deux quatre, ou ſix hommes, & la litiere à laquelle on attele deux mulets, l'un devant, l'autre derriere, ſont auſſi des *voitures*, mais ſeulement pour les voyageurs. La premiere eſt d'uſage dans les Indes orientales, & la ſeconde dans preſque toute l'Europe. *Voyez* Palanquin, *&* Litiere, *Dictionnaire de Commerce.*

Voiture s'entend auſſi des perſonnes & des marchandiſes tranſportées.

On dit en ce ſens une *pleine voiture*, lorſque les huit places d'un carroſſe & les ſeize places d'un coche par terre ſont remplies, & *demi voiture*, quand il n'y en a que la moitié; de même quand un roulier ne part qu'avec la moitié ou le tiers de la charge qu'il peut porter, on dit qu'il n'a pas *voiture*. *Dictionnaire de Commerce, tome III. lettre V. page 661.*

En termes de commerce de mer on dit, *charge, chargement, cargaiſon. Voyez* Charge, *&c.*

Voiture eſt encore le droit que chaque perſonne doit payer pour être menée en quelque lieu, ou celui qui eſt dû pour les effets & marchandiſes qu'on fait voiturer; ce qui varie ſuivant la diſtance des lieux: les rouliers de Lyon font payer deux ſols par livre de *voiture*.

Sur mer le terme de fret ou de nolis eſt plus en uſage que celui de *voiture*. *Voyez* Fret *&* Nolis.

Voiture d'argent, ſignifie quelquefois une ou pluſieurs charrettes, chariots, mulets, *&c.* chargés d'eſpeces monnoyées; comme lorſqu'on dit qu'il eſt arrivé à l'armée une *voiture d'argent* pour payer les troupes. Quelquefois ils ſignifient un baril de fer que les receveurs des tailles ou autres envoient par les coches ou meſſagers aux receveurs généraux.

Voiture de ſel eſt une certaine quantité de muids de ſel qui arrive ou ſur des bateaux ou ſur des charrettes, chariots, *&c.* pour remplir les greniers à ſel, ſoit de dépôt, ſoit de diſtribution. On appelle auſſi une *voiture* de drap, de vin, de blé, de ſucre, *&c.* une charrette chargée de ces marchandiſes. *ibid.*

Voiture, *lettre de*, (*Commerce.*) écrit que l'on donne à un voiturier, contenant la quantité & la qualité des pieces, caiſſes, balles & ballots de marchandiſes qu'on lui confie afin qu'il puiſſe ſe faire payer de ſes ſalaires par celui à qui elles ſont adreſſées; & auſſi que celui qui les reçoit, puiſſe juger ſi elles arrivent bien conditionnées, en nombre compétent, & à tems convenable. *Voyez* Lettre de voiture.

Dans le commerce de mer, on nomme *charte partie & connoiſſement* ou *manifeſte*, l'écrit ou regiſtre qui contient la liſte des marchandiſes, & les noms & qualités de paſſagers dont un vaiſſeau marchand & chargé. *Voyez* Charte-partie, Connoissement, Manifeste, *&c.*

Les cochers de carroſſes, coches publics, qui ſervent au tranſport des perſonnes, ont auſſi leur feuille ou lettre de *voiture*, qu'ils ſont obligés de montrer aux commis que leurs maîtres mettent ſouvent ſur les routes pour faire connoître qu'ils n'ont pris perſonne en chemin, & qu'ils n'ont que la charge avec laquelle ils ſont partis. *Voyez* Feuille, *Ibid.*

VOITURER, v. act. (*Commerce.*) tranſporter ſur des voitures ſoit par eau ſoit par terre, des perſonnes, des hardes, des marchandiſes. *Voy.* Voiture.

VOITURIER, ſ. m. (*Commerce.*) celui qui voiture, qui ſe charge de tranſporter d'un lieu à un autre des perſonnes, des marchandiſes, des papiers, de l'or, de l'argent, des vins, des bois, *&c.* même des priſonniers, moyennant un prix ou fixé par les ſupérieurs & magiſtrats de police, ou arbitraire & tel que le *voiturier* en convient avec les marchands ou autres particuliers qui veulent ſe ſervir de ſon miniſtere.

Sous ce nom ſont compris non-ſeulement les *voituriers* proprement dits, ou rouliers, & les bateliers ou maîtres de barques & de bateaux, qui voiturent librement par toute la France, ſoit par terre, ſoit par eau; mais encore les meſſagers, maîtres des coches, les maîtres des carroſſes, les fermiers des coches d'eau, les loueurs de chevaux, les maîtres des poſtes, & autres, qui ont des privileges & des pancartes. *Voyez* Messagers, Coches, Carrosses, Postes, *&c.*

Quant aux *voituriers* rouliers, quoiqu'ils ſoient libres à certains égards, comme ſur la faculté d'entretenir autant de voitures qu'ils veulent; de n'être fixés ni pour le prix à certaine ſomme invariable; ni pour le départ ou l'arrivée, à certains jours & à certains lieux, comme les maîtres de coches ou carroſſes publics y ſont obligés: les rouliers cependant ſont aſtreints à divers reglemens de police & de commerce, concernant le ſoin qu'ils doivent avoir des marchandiſes; les frais & indemnités dont ils ſont tenus en cas de perte occaſionnée par leur faute; les avis qu'ils doivent donner aux propriétaires ou commiſſionnaires de l'arrivée des marchandiſes; la maniere dont ils doivent ſe comporter par rapport aux lettres de voiture. Les *voituriers* par eau ſont auſſi ſujets à de ſemblables reglemens, qu'on peut voir en détail dans le *Dictionnaire de Commerce.*

VOITURIN, ſ. m. (*Commerce.*) ſignifie la même choſe que *voiturier*, & eſt uſité en ce ſens dans quelques provinces de France, comme dans le Lyonnois, en Languedoc, en Dauphiné, & en Provence. *Voyez* Voiturier, *Dict. de Com. Tom. III. lettre V. pag. 670.*

VOIX, (*Phyſiologie.*) c'eſt le ſon qui ſe forme dans la gorge & dans la bouche d'un animal, par un méchaniſme d'inſtrumens propres à le produire. *Voyez* Son.

Voix articulées ſont celles qui étant réunies enſemble, forment un aſſemblage ou un petit ſyſtème de ſons: telles ſont les *voix* qui expriment les lettres de l'alphabet, dont pluſieurs, jointes enſemble, forment les mots ou les paroles. *Voyez* Lettre, Mot, Parole.

Voix non articulée, ſont celles qui ne ſont point organiſées ou aſſemblées en paroles, comme l'aboi des chiens, le ſifflement des ſerpens, le rugiſſement des lions, le chant des oiſeaux, *&c.*

La formation de la *voix* humaine, avec toutes ſes variations, que l'on remarque dans la parole, dans la muſique, *&c.* eſt un objet bien digne de notre curioſité & de nos recherches; & le méchaniſme ou l'organiſation des parties qui produiſent cet effet, eſt une choſe des plus étonnantes. Ces

(1) Pour faciliter les tranſports des Voitures, & en diminuer les frais, on pourroit y ajuſter des leviers & des poulies qui aidaſſent les chevaux à tirer une charge du double plus grande qu'une charge ordinaire.

On pourroit fixer deux crampons en anneaux dans l'aiſſieu de la voiture, par derriere, auxquels ſeroient attachés deux leviers à reſſorts de bois ou de fer, recourbés par derriere vers la terre, le centre deſquels ſe rapporteroit à ces crampons attachés à l'aiſſieu; & à leurs extrémités ſeroient attachées deux cordes qui paſſant ſous l'aiſſieu & les brancards, viendroient en roulant ſur des poulies, s'accrocher au poitrail ou au collier des chevaux, & ſerviroient au lieu de traits ordinaires. Ce ſecours donneroit une grande facilité aux animaux de tirage.

Il eſt certain qu'au moyen de cette invention bien entendue & bien exécutée, c'eſt-à-dire au moyen de ces leviers à reſſorts, qui eux-mêmes aideroient par leur élaſticité au tranſport de la voiture, les chevaux tireroient horiſontalement dans les montées & par conſéquent avec plus de facilité. (*D*)

Ces parties ſont la trachée artere par laquelle l'air paſſe & repaſſe dans les poumons; le larynx qui eſt un canal court & cylindrique à la tête de la trachée; & la glotte qui eſt une petite fente ovale, entre deux membranes ſémi-circulaires, étendues horiſontalement du côté intérieur du larynx, leſquelles membranes laiſſent ordinairement entre elles un intervalle plus ou moins ſpatieux, qu'elles peuvent cependant fermer tout-à-fait, & qui eſt appellée *la glotte*. *Voyez* la deſcription de ces trois parties aux *articles* TRACHÉE, LARYNX, & GLOTTE.

Le grand canal de la trachée qui eſt terminé en-haut par la glotte, reſſemble ſi bien à une flûte que les anciens ne doutoient point que la trachée ne contribuât autant à former la *voix*, que le corps de la flûte contribue à former le ſon de cet inſtrument. Galien lui-même tomba à cet égard dans une eſpece d'erreur; il s'apperçut à la vérité que la glotte eſt le principal organe de la *voix*, mais en même-tems il attribua à la trachée artere une part conſidérable dans la production du ſon.

L'opinion de Galien a été ſuivie par tous les anciens qui ont traité cette matiere après lui, & même par tous les modernes qui ont écrit avant M. Dodart: mais ce dernier ayant fait attention que nous ne parlons ni ne chantons en reſpirant ou en attirant l'air, mais en ſoufflant ou en expulſant l'air que nous avons reſpiré, & que cet air en ſortant de nos poumons, paſſe toujours par des véſicules qui s'élargiſſent à meſure qu'elles s'éloignent de ce vaiſſeau; & enfin par la trachée même, qui eſt le plus large canal de tous, de ſorte que l'air trouvant plus de liberté & d'aiſance à meſure qu'il monte le long de tous ces paſſages, & dans la trachée plus que par-tout ailleurs, il ne peut jamais être comprimé dans ce canal avec autant de violence, ni acquérir là autant de vîteſſe qu'il en faut pour la production du ſon; mais comme l'ouverture de la glotte eſt fort étroite en comparaiſon de la largeur de la trachée, l'air ne peut jamais ſortir de la trachée par la glotte, ſans être violemment comprimé, & ſans acquérir un degré conſidérable de vîteſſe; de ſorte que l'air ainſi comprimé & pouſſé, communique en paſſant une agitation fort vive aux particules des deux levres de la glotte, leur donne une eſpece de ſecouſſe, & leur fait faire des vibrations qui frappent l'air à meſure qu'il paſſe, & forment le ſon. *Voyez* VIBRATION.

Ce ſon ainſi formé paſſe dans la cavité de la bouche & des narines, où il eſt réfléchi & où il réſonne; & où M. Dodart fait voir que c'eſt de cette réſonnance que dépend entierement le charme de la *voix*. Les différentes conformations, conſiſtences, & ſinuoſités des parties de la bouche, contribuent chacune de leurs côtés à la réſonnance; & c'eſt du mélange de tant de réſonnances différentes, bien proportionnées les unes aux autres, que naît dans la *voix* humaine une harmonie inimitable à tous les muſiciens: c'eſt pourquoi lorſqu'une de ces parties ſe trouve dérangée, comme lorſque le nés eſt bouché, ou que les dents ſont tombées, *&c.* le ſon de la *voix* devient déſagréable.

Il ſemble que cette réſonnance dans la cavité de la bouche, ne conſiſte point dans une ſimple réflexion, comme celle d'une voute, *&c.* mais que c'eſt une réſonnance proportionnée aux tons du ſon que la glotte envoie dans la bouche: c'eſt pour cela que cette cavité s'alonge ou ſe raccourcit à meſure que l'on forme les tons plus graves ou plus aigus.

Pour que la trachée artere produisît cette réſonnance, comme c'étoit autrefois l'opinion commune, il faudroit que l'air modifié par la glotte au point de former un ſon, au-lieu de continuer ſa courſe du dedans en dehors, retournât au-contraire du dehors en dedans, & vînt frapper les côtés de la trachée artere, ce qui ne peut jamais arriver que dans les perſonnes qui ſont tourmentées d'une toux violente, & dans les ventriloques. A la vérité dans la plûpart des oiſeaux de riviere qui ont la *voix* forte, la trachée artere réſonne, mais c'eſt parce que leur glotte eſt placée au fond de la trachée, & non pas à la ſommité, comme dans les hommes.

Auſſi le canal qui a paſſé d'abord pour être le principal organe de la *voix*, n'en eſt pas ſeulement le ſecond dans l'ordre de ceux qui produiſent la réſonnance: la trachée à cet égard ne ſeconde point la glotte autant que le corps d'une flûte douce ſeconde la cheville de ſon embouchure; mais c'eſt la bouche qui ſeconde la glotte, comme le corps d'un certain inſtrument à vent, qui n'eſt point encore connu dans la muſique, ſeconde ſon embouchure: en effet la fonction de la trachée n'eſt autre que celle du porte-vent dans une orgue, ſavoir de fournir le vent.

Pour ce qui eſt de la cauſe qui produit les différens tons de la *voix*, comme les organes qui forment la *voix* ſont une eſpece d'inſtrument à vent, il ſemble qu'on pourroit ſe flatter d'y trouver quelque choſe qui pût répondre à ce qui produit les différences de tons dans quelques autres inſtrumens à vent; mais il n'y a rien de ſemblable dans le hautbois, dans les orgues, dans le clairon, *&c.*

C'eſt pourquoi il faut attribuer le ton à bouche, ou aux narines qui produiſent la réſonnance, ou à la glotte qui produit le ſon: & comme tous ces différens tons ſe produiſent dans l'homme par le même inſtrument, il s'enſuit que la partie qui forme ces tons doit être ſuſceptible de toutes les variations qui peuvent y répondre: nous ſavons d'ailleurs que pour former un ton grave, il faut plus d'air que pour former un ton aigu; la trachée, pour laiſſer paſſer cette plus grande quantité d'air, doit ſe dilater & ſe raccourcir, & au moyen de ce raccourciſſement, le canal extérieur, qui eſt le canal de la bouche & du nés, à compter depuis la glotte juſqu'aux levres, ou juſqu'aux narines, ſe trouve alongé: car le raccourciſſement du canal intérieur, qui eſt celui de la trachée, fait deſcendre le larynx & la glotte, & par conſéquent ſa diſtance de la bouche, des levres, & du nés, devient plus grande: chaque changement de ton & de demi-ton opere un changement dans la longueur de chaque canal; de ſorte que l'on n'a point de peine à comprendre que le nœud du larynx hauſſe & baiſſe dans toutes les roulades ou ſecouſſes de la *voix*, quelque petite que puiſſe être la différence du ton.

Comme la gravité du ton d'un hautbois répond à la longueur de cet inſtrument; ou comme les plus longues fibres du bois dont les vibrations forment la réſonnance, produiſent toujours les vibrations les plus lentes, & par conſéquent le ton le plus grave, il paroît probable que la concavité de la bouche, en s'alongeant pour les tons graves, & en ſe raccourciſſant pour les tons aigus, peut contribuer à la formation des tons de la *voix*.

Mais M. Dodart obſerve que dans le jeu d'orgue, appellé *la voix humaine*, le plus long tuyau eſt de ſix pouces, & que malgré cette longueur, il ne forme aucune différence de ton, mais que le ton de ce tuyau eſt préciſement celui de ſon anche: que la concavité de la bouche d'un homme qui a la *voix* la plus grave, n'ayant pas plus de ſix pouces de profondeur, il eſt évident qu'elle ne peut pas donner, modifier, & varier les tons. *Voyez* TONS.

C'eſt donc la glotte qui forme les tons auſſi bien que les ſons, & c'eſt la variation de ſon ouverture qui eſt cauſe de la variation des tons. Une piece de méchaniſme ſi admirable merite bien que nous l'examinions ici de plus près.

La glotte humaine repréſentée dans les *Planches anatom.* eſt ſeule capable d'un mouvement propre, ſavoir de rapprocher ſes levres, en conſéquence les lignes de ſon contour marquent trois différens degrés d'approche. Les anatomiſtes attribuent ordinairement ces différentes ouvertures de la glotte à l'action des muſcles du larynx; mais M. Dodart fait connoître par leur poſition, direction, *&c.* qu'ils ſont deſtinés à d'autres uſages, & que l'ouverture & la fermeture de la glotte ſe fait par d'autres moyens, ſavoir par deux cordons ou filets tendineux, renfermés dans les deux levres de l'ouverture.

En effet chacune des deux membranes ſemi-circulaires, dont l'interſtice forme la glotte, eſt pliée en double ſur elle-même, & au-milieu de chaque membrane ainſi pliée, ſe trouve un paquet de fibres qui d'un côté tient à la partie antérieure du larynx, & de l'autre côté à la partie poſtérieure: il eſt vrai que ces filets reſſemblent plutôt à des ligamens qu'à des muſcles, parce qu'ils ſont formés de fibres blanches & membraneuſes, & non pas de fibres rouges & charnues; mais le grand nombre de petits changemens qui doivent ſe faire néceſſairement dans cette ouverture pour former la grande variété de tons, demande abſolument une eſpece de muſcle extraordinaire, par les contractions duquel ces variations puiſſent s'exécuter; des fibres charnues ordinaires, qui reçoivent une grande quantité de ſang, auroient été

infi-

infiniment trop matérielles pour des mouvemens délicats.

Ces filets qui dans leur état de rélaxation forment chacun un petit arc d'une ellipſe, deviennent plus longs & moins courbes à meſure qu'ils ſe retirent, de ſorte que dans leur plus grande contraction, ils ſont capables de former deux lignes droites, qui ſe joignent ſi exactement, & d'une maniere ſi ſerrée, qu'il ne ſauroit échapper entre deux un ſeul atome d'air qui partiroit du poumon, quelque gonflé qu'il puiſſe être, & quelques efforts que puiſſent faire tous les muſcles du bas ventre contre le diaphragme, & le diaphragme lui-même contre ces deux petits muſcles.

Ce ſont donc les différentes ouvertures des levres de la glotte, qui produiſent tous les tons différens dans les différentes parties de la muſique vocale, ſavoir la baſſe, la taille, la haute-contre, le bas-deſſus, & le deſſus; & voici de quelle maniere.

Nous avons fait voir que la *voix* ne peut ſe former que par la glotte, & que les tons de la *voix* ſont des modifications de la *voix*, qui ne peuvent être formées non plus que par les modifications de la glotte; s'il n'y a que la glotte qui ſoit capable de produire ces modifications, par l'approche & l'éloignement réciproque de ſes levres, il eſt certain que c'eſt elle qui forme les ſons différens.

Cette modification renferme deux circonſtances, la premiere & la principale eſt que les levres de la glotte s'étendent de plus en plus en formant les tons, à commencer depuis le plus grave juſqu'au plus aigu.

La ſeconde, que plus ces levres s'étendent, plus elles ſe rapprochent l'une de l'autre.

Il s'enſuit de la premiere circonſtance, que les vibrations des levres deviennent promptes & vives à meſure qu'elles approchent du ton le plus aigu, & que la *voix* eſt juſte quand les deux levres ſont également étendues, & qu'elle eſt fauſſe quand les levres ſont étendues inégalement, ce qui s'accorde parfaitement bien avec la nature des inſtrumens à cordes.

Il s'enſuit de la ſeconde circonſtance que plus les tons ſont aigus, plus les levres s'approchent l'une de l'autre: ce qui s'accorde auſſi parfaitement avec les inſtrumens à vent gouvernés par anches ou languettes.

Les degrés de tenſion dans les levres ſont les premieres & les principales cauſes des tons, mais leurs différences ſont inſenſibles; les degrés d'approche ne ſont que les conſéquences de cette tenſion, mais il eſt plus aiſé de rendre ſenſibles ces différences.

Pour donner une idée exacte de la choſe, nous ne pouvons mieux y réuſſir, qu'en diſant que cette modification conſiſte dans une tenſion, de laquelle réſulte une ample ſubdiviſion d'un très-petit intervalle; car cet intervalle, quelque petit qu'il ſoit, eſt cependant ſuſceptible, phyſiquement parlant, de ſubdiviſions à l'infini. *Voyez* DIVISIBILITÉ.

Cette doctrine eſt confirmée par les différentes ouvertures que l'on a trouvées en diſſéquant des perſonnes de différens âges, & des deux ſexes, l'ouverture eſt plus petite, & le canal extérieur eſt toujours plus bas dans les perſonnes du ſexe, & dans celles qui chantent le deſſus. Ajoutez à cela que l'anche du hautbois, ſéparée du corps de l'inſtrument, ſe trouvant un peu preſſée entre les levres du joueur, rend un ſon un peu plus aigu que celui qui lui eſt naturel; ſi on la preſſe davantage, elle rend un ſon encore plus aigu, de-ſorte qu'un habile muſicien lui fera faire ainſi ſucceſſivement tous les tons & demi-tons d'une octave.

Ce ſont donc les différentes ouvertures qui produiſent, ou du-moins, qui accompagnent les tons différens dans certains inſtrumens à vent, tant naturels qu'artificiels, & la diminution ou contraction de ces ouvertures, hauſſe les tons de la glotte auſſi-bien que de l'anche.

La raiſon pourquoi la contraction de l'ouverture hauſſe le ton, c'eſt que le vent y paſſe avec plus de velocité: & c'eſt pour la même raiſon que lorſqu'on ſouffle trop doucement dans l'anche de quelqu'inſtrument, il fait un ton plus bas qu'à l'ordinaire.

En effet, il faut que les contractions & dilatations de la glotte ſoient infiniment delicates; car il paroît par un calcul exact de M. Dodart, que pour former tous les tons & demi-tons d'une *voix* ordinaire, dont l'étendue eſt de douze tons, pour former toutes les particules & ſubdiviſions de ces tons en commas, & autres tems plus courts, mais toujours ſenſibles, pour former toutes les ombres ou différences d'un ton, quand on le fait réſonner plus ou moins fort, ſans changer le ton même, le petit diametre de la glotte, qui n'excede pas la dixieme partie d'un pouce, mais qui dans cette petite étendue varie à chaque changement, doit être diviſée actuellement en 9632 parties, leſquelles ſont encore fort inégales, de-ſorte qu'il y en a beaucoup parmi elles qui ne ſont point la $\frac{1}{963200}$ partie d'un pouce. On ne peut guere comparer une ſi grande délicateſſe qu'à celle d'une bonne oreille, qui dans la perception des ſons eſt aſſez juſte pour ſentir diſtinctement les différences de tous ces tons modifiés, & même celles dont la baſe eſt beaucoup plus petite que la 963200e partie d'un pouce. *Voyez* OUIE.

La diverſité de tons dépend-elle uniquement de la longueur des ligamens de la glotte, longueur qui peut varier ſuivant que le cartilage ſcutiforme eſt plus ou moins tiré en-devant, & que les cartilages aryténoïdes le ſont plus ou moins en arriere? Suivant cette loi, les tons qui ſe forment lorſque ces ligamens ſont très-tendus, doivent être très-aigus, parce qu'ils font alors de plus fréquentes vibrations: c'eſt ce que quelques modernes ont voulu confirmer par de l'expérience.

Ce n'eſt pas à moi, dit M. Haller, *phyſiq.* §. 331, à décider une queſtion que mes expériences ne m'ont pas encore éclaircie: mais la glotte immobile, cartilagineuſe & oſſeuſe des oiſeaux, & qui en conſéquence ne peut s'étendre, la voix plus aiguë dans le ſiflement, qui très-certainement dépend du ſeul rétréciſſement des levres; l'exemple des femmes qui ont la voix plus aiguë que l'homme, quoiqu'elles aient la glotte & le larynx plus courts; les expériences qui conſtatent que les ſons les plus aigus ſe forment par les ligamens de la glotte, approchés l'un de l'autre autant qu'ils le peuvent être; l'incertitude des nouvelles expériences confirment ce ſyſtème; le défaut des machines propres à tirer le cartilage ſcutiforme en-devant; le ſoupçon évident que l'auteur de l'expérience a cru que le cartilage ſcutiforme étoit porté en-devant, tandis qu'il étoit certainement élevé; toutes ces choſes font naître des doutes très-grands. Il paroît donc qu'on doit examiner de plus près cette obſervation, ſans cependant blâmer les efforts de l'auteur, & ſans adhérer trop préciſément à ſon ſentiment.

Rapprochons ſous les yeux le morceau qu'on vient de lire, pour faciliter au lecteur avec plus de préciſion, l'intelligence de ce phénomene merveilleux qu'on nomme la *voix*, & qui eſt ſi néceſſaire aux hommes vivans en ſociété.

On ſait que la partie ſupérieure de la trachée-artere s'appelle *larynx*, lequel eſt compoſé de cinq cartilages: au haut du larynx eſt une fente nommée la *glotte*, qui peut s'alonger, ſe raccourcir, s'élargir, s'étrécir, au moyen de pluſieurs muſcles artiſtement poſés; il y a d'autres muſcles qui font monter cette flûte, & d'autres qui la font deſcendre: l'air venant heurter contre ſes bords, ſe briſe & fait pluſieurs vibrations qui forment le ſon de la *voix*; plus l'ouverture de la glotte eſt étroite, plus l'air y paſſe avec rapidité, & plus le ſon eſt aigu: on voit par-là que ceux qui s'efforcent à donner à leur *voix* un ſon fort aigu, ſeroient enfin ſuffoqués, s'ils continuoient long-tems; car, comme ils rétréciſſent la glotte preſqu'entierement, il ne peut ſortir que peu d'air; il leur arrive donc la même choſe qu'à ceux en qui on arrête la reſpiration; mais ſi on élargit trop l'ouverture de la glotte, l'air qui paſſera ſans peine, & ſans beaucoup de vîteſſe, ne ſe briſera point; ainſi il n'y aura pas de frémiſſemens; de-là vient que ceux qui veulent donner à leur *voix* un ton trop grave, ne peuvent former aucun ſon.

L'air qui revient lentement des poumons, paſſe avec violence par la fente de la glotte, parce qu'il marche d'un eſpace large dans un lieu fort étroit; l'eſpace de la bouche & des narines ne contribue en rien à le produire, mais il lui donne diverſes modifications: c'eſt ce qu'on voit par l'altération de la *voix* dans les rhumes, ou lorſque le nez eſt bouché. Le ſon forme la parole, & les tons, dont la variété offre tant d'agrémens à l'oreille.

Il y a pluſieurs inſtrumens qui ſervent à la parole la langue eſt le principal, les levres & les dents y contribuent auſſi beaucoup, l'expérience le montre dans ceux qui perdent les dents, ou qui ont des le-

vres

vres mal configurées; la luette paroît auſſi, ſelon pluſieurs ſavans, être d'uſage pour articuler; car ceux à qui elle manque, ne parlent pas diſtinctement.

Il y a ſur la glotte une languette nommée *épiglotte*, qui par ſes vibrations différentes peut donner à l'air beaucoup de modifications; les cartilages aryténoïdes qui ſont renverſés ſur la glotte, peuvent produire un effet ſemblable par les divers mouvemens dont ils ſont capables. Enſuite la bouche modifie, augmente, tempere le ſon, ſelon les proportions qu'elle obſerve en ſe raccourciſſant. Enfin la glotte a une faculté étonnante de ſe reſſerrer & de ſe dilater ſes contractions, & ſes dilatations répondent avec une exactitude merveilleuſe à la formation de chaque ton.

Suppoſons avec l'ingénieux docteur Keill, que la plus grande diſtance des deux côtés de la glotte, monte à la dixieme partie d'un pouce, quand le ſon qu'elle rend, marque la douzieme note à laquelle la *voix* peut atteindre facilement; ſi l'on diviſe cette diſtance en 12 parties, ces diviſions marqueront l'ouverture requiſe pour telle ou telle note, pouſſée avec telle ou telle force: ſi l'on conſidere les ſubdiviſions des notes que la *voix* peut parcourir, il faudra un mouvement beaucoup plus ſubtil & plus délicat dans les côtés de la glotte; car ſi de deux cordes exactement tendues à l'uniſſon, on raccourcit l'une d'une 2000 partie de ſa longueur, une oreille juſte diſtinguera la diſcordance de ces deux cordes; & une bonne *voix* fera ſentir la différence des ſons qui ne différeront que de la 190e partie d'une note. Mais ſuppoſons que la *voix* ne diviſe une note qu'en 100 parties, il s'en ſuivra que les différentes ouvertures de la glotte diviſeront actuellement la dixieme partie d'un pouce en 1200 parties, dont chacune produira quelque différence ſenſible dans le ton, qu'une bonne oreille pourra diſtinguer; mais le mouvement de chaque côté de la glotte étant égal, il faudra doubler ce nombre, & les côtés de la glotte diviſeront en effet par leur mouvement la dixieme partie d'un pouce en 2400 parties.

Il eſt aiſé maintenant de définir ce que c'eſt que la *voix* & le chant, car nous avons déjà vu ce que c'étoit que la parole.

La *voix* eſt un bruit que l'air enfermé dans la poitrine excité en ſortant avec violence, & frottant les membranes de la glotte, il les ébranle & les froiſſe enſorte que le retour cauſe un trémouſſement capable de faire impreſſion ſur l'organe de l'ouïe. Or cet air agité avec promptitude, va frapper la cavité du palais & la membrane dont il eſt revêtu, ce qui produit la réflexion du ſon; la modification de ce ſon ainſi réfléchi, ſe fait par le mouvement des levres & de la langue, qui donnent la forme aux accens de la *voix* & aux ſyllabes dont la parole eſt compoſée.

Pour que la *voix* ſe forme aiſément, il faut 1°. de la ſoupleſſe dans les muſcles qui ouvrent & reſſerrent la glotte; s'ils devenoient paralytiques, on ne pourroit plus former de ſon.

2°. Il faut que les ligamens qui uniſſent les pieces du larynx obéiſſent facilement.

3°. Il faut une liqueur qui humecte continuellement le larynx; peut-être que le ſuc huileux de la glande tyroïde exprimé par les muſcles qu'on nomme *ſternotyroïdiens*, contribue à rendre la ſurface interne du larynx gliſſante, & par conſéquent plus propre à former la *voix*.

4°. Il faut que le nez ne ſoit pas bouché, autrement l'air qui ſe réfléchit & ſe modifie diverſement dans le fond de la bouche qui conduit au nez, forme un ſon déſagréable; on appelle cela *parler du nez*, mais mal-à-propos, car alors tout l'air paſſe par la bouche, & le nez bouché n'en reçoit que peu ou point.

5°. Il faut que le thorax puiſſe avoir une dilatation conſidérable; car ſi les poumons ne peuvent pas bien s'étendre, il faudra reprendre haleine à chaque moment, ainſi la *voix* tombera, ou s'interrompra déſagréablement.

Remarquons encore que la pointe de la langue prend quelquefois part à la formation des tons; car quand ils ſe ſuivent de bien près, la glotte labiale n'étant pas aſſez déliée pour prendre ſi promptement les différens diametres néceſſaires, la pointe de la langue vient ſe préſenter en-dedans à cette ouverture, & par un mouvement très-preſte, la retrécit autant qu'il faut, ou la laiſſe libre un inſtant pour revenir auſſitôt la retrécir encore. A l'égard du ſifflement, on ſait qu'il n'eſt formé que par les ſeules vibrations des parties des levres alors extrémement froncées & agitées par le paſſage précipité de l'air qui les fait frémir. Voilà les principales merveilles de la *voix*, il nous reſte à répondre à quelques queſtions qu'on fait à ſon ſujet.

On demande ce qui cauſe la différence de la *voix* pleine & de la *voix* de fauſſet qui commence au plus haut ton de la *voix* pleine, & ne lui ajoute que trois tons au plus. M. Dodart a obſervé que dans tous ceux qui chantent en fauſſet, le larynx s'éleve ſenſiblement, & par conſéquent, le canal de la trachée s'alonge & ſe retrécit, ce qui donne une plus grande viteſſe à l'air qui y coule. Cela ſeul ſuffiroit pour hauſſer le ton; mais d'ailleurs il eſt très-vraiſſemblable que la glotte ſe reſſerre encore, & plus que pour les tons naturels. Peut-être auſſi le muſicien pouſſe l'air avec une plus grande force, & par-là le ton devient plus aigu, comme il le devient dans une flûte ſur un même trou lorſque le ſouffle eſt plus fort. Mais comme la diſpoſition du larynx qui eſt élevé ne permet à l'air que d'enfiler la route du nez, & non pas celle de la bouche, cela fait que la *voix* n'eſt pas déſagréable, mais elle eſt toujours plus foible, & n'eſt, pour ainſi dire, qu'une demi-*voix*.

La *voix* fauſſe eſt différente du fauſſet; c'eſt celle qui ne peut entonner juſte le ton qu'elle voudroit. M. Dodart en rapporte la cauſe à l'inégale conſtitution des deux levres de la glotte, ſoit en épaiſſeur, ſoit en grandeur, ſoit en tenſion. L'une fait, pour ainſi dire, la moitié d'un ton, l'autre la moitié d'un autre, & l'effet total n'eſt ni l'un, ni l'autre; mais M. de Buffon ayant remarqué dans pluſieurs perſonnes qui avoient l'oreille & la *voix* fauſſe, qu'elles entendoient mieux d'une oreille que d'une autre, l'analogie l'a conduit à faire quelques épreuves ſur des perſonnes qui avoient la *voix* fauſſe, il a trouvé qu'elles avoient en effet une oreille meilleure que l'autre; elles reçoivent donc à-la-fois par les deux oreilles deux ſenſations inégales, ce qui doit produire une diſcordance dans le réſultat total de la ſenſation; & c'eſt par cette raiſon qu'entendant toujours faux, elles chantent faux neceſſairement, & ſans pouvoir même s'en appercevoir. Ces perſonnes dont les oreilles ſont inégales en ſenſibilité, ſe trompent ſouvent ſur le côté d'où vient le ſon ſi leur bonne oreille eſt à droite, le ſon leur paroîtra venir plus ſouvent du côté droit que du gauche. Au reſte, il ne s'agit ici que des perſonnes nées avec ce défaut; ce n'eſt que dans ce cas que l'inégalité de ſenſibilité des deux oreilles, leur rend l'oreille & la *voix* fauſſes. Or ceux auxquels cette différence n'arrive que par accident, & qui viennent avec l'âge à avoir une des oreilles plus dure que l'autre, n'auront pas pour cela l'oreille & la *voix* fauſſes, parce qu'ils avoient auparavant les oreilles également ſenſibles, qu'ils ont commencé par entendre & chanter juſte, & que ſi dans la ſuite leurs oreilles deviennent inégalement ſenſibles, & produiſent une ſenſation de faux, ils la rectifient ſur le champ par l'habitude où ils ont toujours été d'entendre juſte, & de juger en conſéquence.

On demande enfin pourquoi des perſonnes qui ont le ſon de la *voix* agréable en parlant, l'ont déſagréable en chantant, ou au contraire. Premierement le chant eſt un mouvement général de toute la région vocale, & la parole eſt le ſeul mouvement de la glotte; or puiſque ces deux mouvemens ſont différens, l'agrément ou le déſagrément qui réſulte de l'un par rapport à l'oreille, ne tire point à conſéquence pour l'autre. Secondement, on peut conjecturer que le chant eſt une ondulation, un balancement, un tremblement continuel, non pas ce tremblement des cadences qui ſe fait quelquefois ſeulement dans l'étendue d'un ton, mais un tremblement qui paroît égal & uniforme, & ne change point le ton, du-moins ſenſiblement: ſemblable en quelque ſorte au vol des oiſeaux qui planent, dont les aîles ne laiſſent pas de faire inceſſamment des vibrations, mais ſi courtes & ſi promptes qu'elles ſont imperceptibles. Le tremblement des cadences ſe fait par des changemens très-preſtes & très-délicats de l'ouverture de la glotte; mais le tremblement qui regne dans tout le chant, eſt celui du larynx même. Le larynx eſt le canal de la *voix*, mais un canal mobile, dont les balancemens contribuent à la *voix* de chant. Cela poſé, on voit aſſez que ſi les tremblemens qui ne doivent pas être ſenſibles le ſont; ils choqueront l'oreille, tandis que dans la même perſonne la *voix*,

qui n'eſt que le ſimple mouvement de la glotte, pourra faire un effet qui plaiſe.

Ce détail nous a conduits plus loin que nous ne croyons en le commençant, mais il amuſe, & d'ailleurs le ſujet ſur lequel il roule eſt un des plus curieux de la Phyſiologie.

Nous avons ſuivi pour l'explication des phénomenes de la *voix*, le ſyſtème de MM. Dodart & Perrault, par préférence à tout autre, & nous penſons qu'il le mérite. Nous n'ignorons pas cependant que M. Ferrein eſt d'une opinion différente, comme on peut le voir par ſon mémoire ſur cette matiere, inſéré dans le recueil de l'académie des Sciences, année 1741. Selon lui, l'organe de la *voix* eſt un inſtrument à corde & à vent, & beaucoup plus à corde qu'à vent; l'air qui vient des poumons, & qui paſſe par la glotte, n'y faiſant proprement que l'office d'un archet ſur les fibres tendineuſes de ſes levres, qu'il appelle *cordes vocales* ou *rubans* de la glotte: c'eſt, dit-il, la colliſion violente de cet air & des cordes vocales qui les oblige à frémir, & c'eſt par leurs vibrations plus ou moins promptes qu'ils les rendent différens, ſelon les lois ordinaires des inſtrumens à cordes.

Voix *des animaux*, (*Phyſiolog.*) le ſon que rendent les animaux, inſectes, oiſeaux, quadrupedes, eſt bien différent de la *voix* de l'homme.

Il y a dans quelques inſectes un ſon qu'on peut appeller *voix*, parce qu'il ſe fait par le moyen de ce qui leur tient lieu de poumons, comme dans les cigales & les grillons qui ont une eſpece de chant.

Il y a un autre ſon commun qu'on trouve dans les inſectes aîlés, & qui n'eſt autre choſe qu'un bourdonnement cauſé par le mouvement de leurs aîles, ce qui ſe démontre, parce que ce bruit ceſſe auſſitôt que ces inſectes ceſſent de voler.

Il y a un petit animal nommé *griſon* qui forme un ſon, en frappant avec ſa tête ſur des corps minces & reſonnans, tels que ſont des feuilles ſeches & du papier, ce qu'il exécute par des coups fort fréquens & eſpacés aſſez également. Ces animaux ſont ordinairement dans les fentes de vieilles murailles.

Le chant du cygne, dont la douceur eſt ſi vantée par les poëtes, n'eſt point produit par leur goſier, qui ne fait ordinairement qu'un cri très-rude & très-déſagréable; mais ce ſont les aîles de cette eſpece d'oiſeau, qui étant à demi levées & étendues lorſqu'il nage, ſont frappées par le vent, qui produit ſur ces aîles un ſon d'autant plus agréable, qu'il ne conſiſte pas en un ſeul ton, comme dans la plûpart des autres oiſeaux, mais eſt compoſé de pluſieurs tons qui forment une eſpece d'harmonie, ſuivant que par hazard, l'air frappant pluſieurs plumes diverſement diſpoſées, fait des tons différens; mais il réſulte toujours que ce ſon n'eſt point une *voix*.

La *voix* priſe dans ſa propre ſignification eſt de trois eſpeces; ſavoir la *voix* ſimple qui n'eſt point articulée, celle qui ne l'eſt qu'imparfaitement, & celle qui l'eſt parfaitement qu'on appelle *parole*.

La *voix* ſimple eſt un ſon uniforme qui ne ſouffre aucune variation, telle qu'eſt celle des ſerpens, des crapauds, des lions, des tigres, des hiboux, des roitelets. En effet, la *voix* des ſerpens n'eſt qu'un ſifflement qui ſans avoir d'articulation, ni même de ton, eſt ſeulement ou plus fort, ou plus foible. Celle des crapauds eſt un ſon clair & doux qui a un ton qui ne change point. Les tigres, les lions, & la plûpart des bêtes féroces ont une *voix* rude & ſourde tout enſemble, ſans aucune variation. Le hibou, le roitelet, & beaucoup d'autres oiſeaux ont une *voix* très-ſimple, qui n'a preſque point d'autre variation que celle de ſes entrecoupemens; car quoique les oiſeaux ſoient fort recommandés pour leur chant, on doit pourtant convenir qu'il n'eſt que foiblement articulé, excepté dans le perroquet, le ſanſonnet, la linote, le moineau, le geai, la pie, le corbeau, qui imitent la parole & le chant de l'homme.

Il faut même remarquer que dans toutes les infléxions du chant des oiſeaux qui font une ſi grande diverſité de ſons, il ne ſe trouve point de ton; ce n'eſt que la diverſité de l'articulation qui rend ces infléxions différentes, par la différente promptitude de l'impulſion de l'air, par ſes entrecoupemens, & par toutes les autres modifications, qui peuvent être diverſifiées en des manieres infinies, ſans changer de ton.

Les organes de la *voix* ſimple, ſont les parties qui compoſent la glotte, les muſcles du larynx & du poumon. Les membranes cartilagineuſes de la glotte produiſent le ſon de la *voix*, lorſqu'elles ſont ſecouées par le paſſage ſoudain de l'air contenu dans le poumon. Les muſcles du larynx ſervent à la modification de ce ſon, & aux entrecoupemens qui ſe rencontrent dans la *voix* ſimple. L'uſage du poumon pour la *voix* eſt principalement remarquable dans les oiſeaux, où il a une ſtructure particuliere, qui eſt d'être compoſé de grandes veſſies capables de contenir beaucoup d'air; ce qui fait que les oiſeaux ont la *voix* forte & de durée.

Dans les oyes & les canards, ce n'eſt point la glotte qui produit le ſon de leur *voix*, mais ce ſont des membranes miſes à un autre larynx qui eſt au bas de leur trachée-artere. L'effet de cette ſtructure ſe fait aiſément connoître, ſi après avoir coupé la tête à ces animaux & leur avoir ôté le larynx, on leur preſſe le ventre; car alors on produit en eux la même *voix* que lorſqu'ils étoient vivans, & qu'ils avoient un larynx. Il y a encore un autre effet de cette ſtructure qui eſt le nazard particulier au ſon de la *voix* de ces animaux, & que les anciens nommoient *gingriſme*: on imite ce gingriſme dans les cromornes des orgues par une ſtructure pareille, en mettant par-deſſus les anches un tuyau de la longue ... de l'âpre-artere au-delà des membranes qui tiennent lieu d'anche.

Les grues ont le tuyau de l'âpre-artere plus long que leur col, & en même tems redoublé comme celui d'une trompette.

La ſtructure du larynx interne qui eſt particuliere aux oyes, aux canards, aux grues, *&c.* conſiſte en un os, & en deux membranes, qui ſont dans l'endroit où l'âpre-artere ſe diviſe en deux pour entrer dans le poumon. L'os eſt fait comme un hauſſe-col. La partie ſupérieure de leur larynx eſt bordée de trois os, dont il y en a deux longs & un peu courbés, & le troiſieme qui eſt plat ſort entre les deux qui forment la fente ou la glotte; de maniere que le paſſage de la reſpiration eſt ouvert ou fermé, lorſque le larynx s'applatiſſant ou ſe relevant, fait entrer ou ſortir ce troiſieme os d'entre les deux autres, pour empêcher que la nourriture ne tombe dans l'âpre-artere & pour laiſſer paſſer l'air néceſſaire à la reſpiration.

Quelques animaux terreſtres ont la *voix* plus articulée que les autres, & la diverſifient non-ſeulement par l'entrecoupement du ſon, mais encore par le changement de ton. Et cette articulation leur eſt naturelle; enſorte qu'ils ne la changent & ne la perfectionnent jamais, comme certains oiſeaux. Les chiens, & ſur-tout les chats, ont naturellement une diverſité de ports de *voix* & d'accens qui eſt admirable; cependant leur *voix* n'eſt articulée que très-imparfaitement, ſi on la compare avec la parole.

C'eſt la parole qui eſt particuliere à l'homme. Elle conſiſte dans une variation d'accens preſque infinie; toutes leurs différences étant ſenſibles & remarquables, dépendent d'un grand nombre d'organes que la nature a fabriqués pour cet effet.

Cependant la parole dans l'homme dépend beaucoup moins des organes que de la prééminence de l'être qui les poſſede; car il y a des animaux comme le ſinge qui ont tous les organes de même que l'homme pour la parole, & les oiſeaux qui parlent n'ont rien approchant de cette ſtructure. C'eſt une choſe remarquable que la grande différence qu'on voit entre la langue du perroquet & celle de l'homqui eſt aſſez ſemblable à celle d'un veau, tandis que celle du perroquet eſt ordinairement épaiſſe, ronde, dure, garnie au bout d'une petite corde, & de poil par-deſſus.

On fait parler des chats & des chiens, en donnant à leur goſier une certaine configuration dans le tems qu'ils crient. Cela ne doit pas paroître ſurprenant depuis qu'on eſt venu à bout de faire prononcer une ſentence aſſez longue à une machine, dont les reſſorts étoient certainement moins déliés que ceux des animaux. On doit être encore moins ſurpris de ce phénomene dans ce ſiecle, après qu'on a vû le fluteur de M. de Vaucanſon.

Remarquons enfin, que dans chaque créature on trouve une diſpoſition différente de la trachée-artere, proportionnée à la diverſité de leur *voix*. Dans le hériſſon qui a la *voix* très-petite, elle eſt preſqu'entierement membraneuſe: dans le pigeon, qui a la *voix* baſſe & douce, elle eſt en partie cartilagineuſe, en partie membraneuſe: dans la chouette dont la

voix eſt haute & claire, elle eſt cartilagineuſe: mais dans le geai, elle eſt compoſée d'os durs, au lieu de cartilages: il en eſt de même de la linotte; & c'eſt à cauſe de cela que ces deux oiſeaux ont la *voix* plus haute & plus forte, *&c.*

Les anneaux de la trachée-artere ſont très-bien appropriés pour la modulation différente de la *voix*. Dans les chiens & les chats qui comme les hommes, diverſifient extrêmement leur ton, pour exprimer diverſes paſſions, ils ſont ouverts & fléxibles, de même que dans les hommes. Par-là, ils ſont tous, ou la plûpart, en état de ſe dilater ou de ſe reſſerrer plus ou moins, ſelon qu'il eſt convenable à un ton plus ou moins élevé & aigu, *&c.* au lieu qu'en quelques autres animaux, comme dans le paon du Japon, qui n'a guere qu'un ſeul ton, ces anneaux ſont entiers, *&c. voyez* de plus grands détails dans la *coſmolog. ſacr.* de Grew. (*D. J.*)

Voix *des oiſeaux*, (*Anatom. comparée.*) la *voix*, le cri des oiſeaux approche beaucoup plus de la *voix* humaine que celle des quadrupedes, que nous examinerons ſéparément; il y a même des oiſeaux qui parviennent à imiter aſſez paſſablement notre parole & nos tons. Cependant leur *voix* differe beaucoup de celle de l'homme, & préſente un grand nombre de ſingularités qui ne ſont pas épuiſées; mais on en a découvert quelques-unes qu'il convient d'indiquer dans cet ouvrage.

Les oiſeaux ont comme les hommes, une eſpece de glotte placée à l'extrémité ſupérieure de la trachée-artere; mais les levres de cette glotte, incapables de faire des vibrations aſſez promptes & aſſez multipliées, ne contribuent preſque en rien à la formation des ſons: le principal & le véritable organe qui les produit, eſt placé à l'autre extrémité de la trachée-artere. Ce larynx, que nous nommerons *interne* d'après M. Perrault, eſt placé au bas de la trachée-artere, à l'endroit où elle commence à ſe ſéparer en deux, pour former ce qu'on appelle *les bronches*: du-moins M. Hériſſant, de l'académie des Sciences de Paris, dit ne l'avoir encore vu manquer dans aucun des oiſeaux qu'il a diſſéqués. Cet organe, au reſte, n'eſt pas le ſeul qui ſoit employé à la formation de la *voix des oiſeaux*; il eſt ordinairement accompagné d'un nombre plus ou moins grand d'organes acceſſoires, qui ſont probablement deſtinés à fortifier les ſons du premier, & à les modifier.

L'organe principal de la *voix* varie dans les différens oiſeaux; dans quelques-uns, comme dans l'oie, il n'eſt compoſé que de quatre membranes diſpoſées deux à deux, & qui font l'effet de deux anches de haut-bois, placées l'une à côté de l'autre aux deux embouchures oſſeuſes & oblongues du larynx interne, qui donnent entrée aux deux premieres bronches; mais, comme nous l'avons dit, ces anches membraneuſes ne ſont pas le ſeul organe de la *voix des oiſeaux*; M. Hériſſant en a découvert d'autres, placés dans l'intérieur des principales bronches de ce poumon des oiſeaux, que M. Parrault nomme *poumon charnu*.

On trouve dans ces canaux une grande quantité de petites membranes très-deliées en forme de croiſſant, placées toutes d'un même côté les unes audeſſus des autres, de maniere qu'elles occupent environ la moitié du canal, laiſſant l'autre libre à l'air qui ne peut cependant y paſſer avec viteſſe, ſans exciter dans ces membranes ainſi diſpoſées des trémouſſemens plus ou moins vifs, & par conſéquent des ſons.

Dans quelques oiſeaux aquatiques du genre des canards, on découvre encore un organe différent, compoſé d'autres membranes poſées en divers ſens, dans certaines parties oſſeuſes ou cartilagineuſes. La figure de ces parties varie dans les différentes eſpeces, & on les rencontre ou vers la partie moyenne de la trachée-artere, ou vers ſa partie inférieure.

Mais il eſt un organe qui ſe trouve dans tous les oiſeaux, & qui eſt ſi néceſſaire à la formation de leur *voix*, que tous les autres deviennent inutiles lorſqu'on abolit ou qu'on ſuſpend les fonctions de celui-ci. C'eſt une membrane plus ou moins ſolide, ſituée preſque tranſverſalement entre les deux branches de l'os connu ſous le nom d'*os de la lunette*; cette membrane forme de ce côté-là une cavité aſſez grande, qui ſe rencontre dans tous les oiſeaux à la partie ſupérieure & interne de la poitrine, & qui répond à la partie externe des anches membraneuſes, dont nous venons de parler.

Lorſqu'un oiſeau veut ſe faire entendre, il fait agir les muſcles deſtinés à comprimer les ſacs du ventre & de la poitrine, & force par cette action l'air qui y étoit contenu à enſiler la route des bronches du poumon charnu, où rencontrant d'abord les petites membranes à reſſort dont nous avons parlé, il y excite certains mouvemens & certains ſons deſtinés à fortifier ceux que doivent produire les anches membraneuſes que le même air rencontre enſuite; mais ces dernieres n'en rendroient aucun, ſi une partie de l'air contenu dans les poumons ne paſſoit par de petites ouvertures, dans la cavité ſituée ſous l'os de la lunette. Cet air aide apparemment les anches à entrer en jeu, ſoit en leur prêtant plus de reſſort, ſoit en contrebalançant par intervalles l'effort de l'air qui paſſe par la trachée-artere. De quelque façon qu'il agiſſe, ſon action eſt ſi néceſſaire, que ſi l'on perce dans un oiſeau récemment tué la membrane qui forme cette cavité, & qu'ayant introduit un chalumeau par une ouverture faite entre deux côtes, dans quelqu'un des ſacs de la poitrine, on ſouffle par ce chalumeau, on ſera maître, avec un peu d'adreſſe & d'attention, de renouveller la *voix de l'oiſeau*, pourvû qu'on tienne le doigt ſur l'ouverture de la membrane; mais ſitôt qu'on l'ôtera, & qu'on laiſſera à l'air contenu dans la cavité la liberté de s'échapper, l'organe demeurera abſolument muet, quelque choſe qu'on puiſſe faire pour le remettre en jeu. Il n'eſt pas étonnant que l'organe des oiſeaux, deſtiné à produire des ſons aſſez communément variés, & preſque toujours harmonieux, ſoit compoſé avec tant d'art & tant de ſoin, *Hiſt. de l'acad. des Scienc. ann.* 1753. (*D. J.*)

Voix *des quadrupedes*, (*Anatom. comparée.*) la différence qui ſe trouve entre la *voix* humaine & les cris des différens animaux, & ſur-tout ceux de ces cris qui paroiſſent compoſés de pluſieurs ſons différens produits en même tems, auroit dû depuis longtems faire ſoupçonner que les organes qui étoient deſtinés à les produire, étoient auſſi multipliés que ces ſons. Cette réflexion ſi naturelle a échappé; on regardoit les organes de la *voix* des animaux, & ſurtout de celle des quadrupedes, comme auſſi ſimples & preſque de la même nature que l'organe de la *voix* de l'homme.

Il s'en faut cependant beaucoup que dans pluſieurs des quadrupedes, & plus encore dans les oiſeaux, l'organe de la *voix* jouiſſe d'une auſſi grande ſimplicité: la diſſection anatomique y a découvert des parties tout à fait ſingulieres, & qui n'ont rien de commun avec l'organe de la *voix* humaine.

Les quadrupedes peuvent ſe diviſer à cet égard en deux claſſes, les uns ont l'organe de la *voix* aſſez ſimple, les autres l'ont fort compoſé.

Du nombre de ces derniers eſt le cheval. On ſait que le henniſſement de cet animal commence par des tons aigus, tremblottans & entrecoupés, & qu'il finit par des tons plus ou moins graves. Ces derniers ſont produits par les levres de la glotte, que MM. Dodard & Ferrein nomment *cordes* dans l'homme; mais les ſons aigus ſont dûs à un organe tout à fait différent, ils ſont produits par une membrane à reſſort tendineuſe, très-mince, très fine & très-deliée. Sa figure eſt triangulaire, & elle eſt aſſujettie lâchement à l'extrémité de chacune des levres de la glotte du côté du cartillage thyroïde; & comme par ſa poſition elle porte en partie à faux, elle peut facilement être miſe en jeu par le mouvement de l'air qui ſort rapidement de l'ouverture de la glotte.

On peut aiſément voir tout le jeu de cette membrane, en comprimant avec la main un larynx frais de cheval, & en faiſant ſouffler par la trachée fortement & par petites ſecouſſes. On verra alors la membrane faire ſes vibrations très-promptes, & on entendra le ſon aigu du henniſſement. Pour ſe convaincre que les levres de la glotte n'y contribuent en rien, on n'aura qu'à y faire tranſverſalement une légere inciſion qui en aboliſſe la fonction, ſans permettre à l'air un cours trop libre; l'on verra pour lors que la membrane continuera ſon jeu, & que le ſon aigu ne ceſſera point, ce qui devroit néceſſairement arriver s'il étoit produit par les levres de la glotte.

L'organe de la *voix* de l'âne offre encore des ſingularités plus remarquables; la plus grande partie de cette *voix* eſt tout à fait indépendante de la glotte; elle eſt entierement produite par une partie qui paroît être charnue. Cette partie eſt aſſujettie lâchement, comme une peau de tambour non tendue,

ſur une cavaité aſſez profonde qui ſe trouve dans le cartilage thyroïde. L'eſpece de peau qui bouche cette cavité eſt ſituée dans une direction preſque verticale, & l'enfoncement qui ſert de caiſſe à ce tambour, communique à la trachée-artere par une petite ouverture ſituée à l'extrémité des levres de la glotte; au-deſſus de ces levres ſe trouvent deux grands ſacs aſſez épais, placés à droite & à gauche & chacun d'eux a une ouverture ronde, taillée comme en bizeau, & tournée du côté de celle de la caiſſe du tambour.

Lorſque l'animal veut braire, il gorge ſes poumons d'air par pluſieurs grandes inſpirations, pendant leſquelles l'air entrant rapidement par la glotte qui eſt alors retrécie, fait entendre une eſpece de ſifflement ou de râle plus ou moins aigu. Alors le poumon ſe trouvant ſuffiſamment rempli d'air, il le chaſſe par des expirations redoublées; & cet air, en trop grande quantité pour ſortir aiſément par l'ouverture de la glotte, enfile en grande partie, l'ouverture qui communique dans la cavité du tambour, & mettant en jeu ſa membrane, & les ſacs dont nous avons parlé, produit le ſon éclatant que rend ordinairement cet animal.

Tout ce que nous venons de dire ſe prouve aiſément, ſi tenant un larynx d'âne tout frais, on le comprime vers ſes parties latérales, & qu'on pouſſe l'air avec force par un chalumeau placé un peu au-deſſous de l'ouverture qui communique dans le tambour, on verra alors diſtinctement le jeu du tambour & des ſacs. Pour ſe convaincre que les cordes de la glotte n'y jouent pas un grand rôle, il ne faudra que les couper, & répéter l'expérience en comprimant ſeulement le larynx avec la main; on verra que quoique l'inciſion faite aux levres de la glotte les ait rendues incapables d'action, le même ſon ſe fera entendre ſans aucune différence.

Le mulet engendré, comme on ſait, d'un âne & d'une jument, a une *voix* preſque ſemblable à celle de l'ane; auſſi lui trouve-t-on preſque le même organe, & rien qui reſſemble à celui du cheval: réflexion importante, & qui ſemble juſtifier que l'examen des animaux nés du mélange de différentes eſpeces, eſt peut-être le moyen le plus sûr pour faire connoître la part que chaque ſexe peut avoir à la génération.

La *voix* du cochon ne dépend pas beaucoup plus que celle de l'âne, de l'action des levres de la glotte; elle eſt dûe preſqu'entierement à deux grands ſacs membraneux, décrits par Caſſerius; mais ce que le larynx de cet animal offre de plus ſingulier, c'eſt qu'à proprement parler, ſa glotte eſt triple: outre la fente qui ſe trouve entre les bords de la véritable glotte, il y en a encore une autre de chaque côté, & ce ſont ces deux ouvertures latérales qui donnent entrée dans les deux ſacs membraneux, dont nous venons de parler.

Lorſque l'animal pouſſe l'air avec violence en rétréciſſant la glotte, une grande partie de cet air eſt portée dans les ſacs, où il trouve moins de réſiſtance; il les gonfle, & y excite des mouvemens & des tremblemens d'autant plus forts, qu'il y eſt lancé avec plus de violence, d'où réſultent néceſſairement des cris plus ou moins aigus.

On peut aiſément voir le jeu de tous ces organes, en comprimant avec la main un larynx frais de cochon; & ſoufflant avec force par la trachée-artere, on y verra les ſacs s'enfler, & former des vibrations d'autant plus marquées, que l'action de l'air qui entre dans les ſacs, ſe trouve contrebalancée juſqu'à un certain point par le courant de celui qui s'échappe en partie par la glotte, & force par ce moyen les ſacs à battre l'un contre l'autre, & à produire un ſon.

Si on entame les levres de la glotte par une inciſion faite près du cartilage aryténoïde, ſans endommager les ſacs, en ſoufflant par la trachée-artere, on entendra preſque le même ſon qu'auparavant. Nous diſons *preſque le même*, car on ne peut nier qu'il n'y ait quelque différence, & que la glotte n'entre pour quelque choſe dans la production de la *voix* de cet animal; mais ſi on enleve les ſacs, en prenant bien garde de détruire la glotte, les mêmes ſons ne ſe feront plus entendre, preuve évidente de la part qu'ils ont à cette formation. *Hiſt. de l'acad. des Scienc. ann.* 1753. (*D. J.*)

Voix, (*Médecin. ſemeiotiq.*) les ſignes qu'on peut tirer de la *voix* pour la connoiſſance & le prognoſtic des maladies ſont aſſez multipliés; nous les devons tous à Hippocrate; cet illuſtre & infatigable obſervateur que nous avons eu ſi ſouvent occaſion de célébrer, & qui ne ſauroit l'être aſſez, eſt le premier & le ſeul qui les ait recueillis avec exactitude; Galien n'a fait que le commenter ſans l'entendre, & Proſper Alpin s'eſt contenté d'en donner un extrait qui eſt très-incomplet. Nous nous bornerons dans cet article à ramaſſer dans ſes différens ouvrages les axiomes qui concernent le ſujet que nous traitons, ne préſentant, à ſon exemple, que les vérités toutes nues, ſans les envelopper du frivole clinquant de quelque théorie hazardée.

La *voix* ne peut être le ſigne de quelque accident préſent ou futur, qu'autant qu'elle s'éloigne de l'état naturel, qui peut arriver de trois façons principales: 1°. lorſque cette fonction s'exécute autrement qu'elle ne devroit, comme dans la *voix* rauque, grêle, entrecoupée, plaintive, tremblante, *&c* 2°. lorſqu'elle n'a pas l'étendue, la force & la rapidité qui lui conviennent, telles ſont les *voix* obſcures, foibles, bégayantes, tardives; *&c.* 3°. lorſqu'elle eſt tout-à-fait interceptée: ce vice eſt connu ſous les noms ſynonymes d'*aphonie*, *perte*, *extinction*, *interruption de voix*, *mutité*, qu'il ne faut pas confondre avec le ſilence qui ſuppoſe la liberté des organes & le defaut de volonté, au lieu que l'aphonie eſt toujours l'effet d'un dérangement organique, & par conſéquent n'eſt jamais volontaire.

1°. La voix rauque qui ſe rencontre avec la toux & le dévoiement, n'eſt pas long-tems ſans être ſuivie d'expectoration purulente; elle eſt toujours un mauvais ſigne, lorſqu'en même tems les crachats ſont viſqueux & ſalés. *Hippoc. coac. prænot. cap. xvj. n°.* 30. *&* 38. Parmi les ſignes d'une phthiſie tuberculeuſe commençante, il n'y en a point d'auſſi certain, ſuivant l'obſervation de Morton, excellent phthiſiologiſte, conforme à celle d'Hippocrate, que la raucité de la *voix* jointe à la toux; l'expérience journaliere confirme cette aſſertion. La *voix* aiguë accompagne ordinairement la rétraction des hypocondres en-dedans. *Prorrhet. lib. I. ſect. II. n°.* 9. Il y a pluſieurs degrés ou différences de *voix* aiguë; quand ce vice augmente, la *voix* prend le nom de *clangor*; le ſon qu'elle rend, reſſemble au cri des grues. Ce même vice étant porté à un degré plus haut, la *voix* devient *lugubris*, *flebilis*, κλαγγώδης, ſemblable à celle d'un enfant qui pleure, enſuite *prolabunda*, *querula*, *ſtridula*. Il n'y a point de mots françois qui rendent bien la ſignification de ces termes latins; c'eſt pourquoi nous ne balançons point à les conſerver; en général toutes ces dépravations de *voix* ſont très-mauvaiſes, ſur-tout dans les phrénéſies & les fievres ardentes. La *voix* aiguë, *clangoſa*, fournit un préſage ſiniſtre. *Prorrhet. lib. I. ſect. II. n°.* 11. La voix *clangoſa* ou tremblante, & la langue en convulſion ſont des ſignes de délire prochain (*coac. prænot. cap. ij. n°.* 24); de même, lorſqu'à la ſuite d'un vomiſſement nauſéeux la *voix reſſemble* à celles des grues, & que les yeux ſont chargés de pouſſiere, il faut s'attendre à l'aliénation d'eſprit. Tel fut le ſort de la femme d'Hermogyge, qui eut cette dépravation de *voix*, délira enſuite, & mourut enfin muette. *Prorrh. l. I. ſect. I. n°.* 17. Du délire les malades paſſent ſouvent à la raucité accompagnée de toux. *Coac. prænot. cap. xxij. n°.* 9. La *voix* aiguë ſemblable à celle de ceux qui pleurent, jointe à l'obſcurciſſement des yeux, annoncent les convulſions. *Ibid. cap. ix. n°.* 13. La *voix* tremblante avec un cours de ventre ſurvenu ſans raiſon apparente, eſt un ſymptome pernicieux dans les maladies chroniques. *Ibid. n°.* 14.

2°. La foibleſſe de la *voix* eſt toujours un mauvais ſigne; elle dénote pour l'ordinaire un affaiſſement général. Sa lenteur doit faire craindre quelque maladie ſoporeuſe, l'apoplexie, l'épilepſie, ou la léthargie, ſur-tout ſi elle eſt accompagnée de vertige, de douleur de tête, de tintement d'oreille & d'engourdiſſement des mains. *Coac. prænot. cap. iv. n°.* 2.

3°. L'extinction de *voix* ou l'aphonie eſt une des ſuites fréquentes des commotions du cerveau. *Aphor.* 58, *lib. VII* Elle eſt preſque toujours un ſigne funeſte, & même mortel dans les maladies aiguës, ſur-tout quand elle eſt jointe à une extrème foibleſſe, ou qu'elle eſt accompagnée de hoquet. *Prorrhet. lib. I. ſect. I n°.* 23. Ceux qui perdent la *voix* dans un redoublement après la criſe, meurent dans peu attaqués de tremblement ou enſévelis dans un ſommeil apoplectique. *Ibid. ſect. II. n°.* 58. Les interceptions

ceptions de *voix* ſans criſe annoncent auſſi les mêmes accidens & la terminaiſon. *Coac. præn. cap. ix.* n°. 3. L'aphonie eſt mortelle, lorſqu'elle eſt ſuivie de friſſon; ces malades ont une légere douleur de tête. *Ibid.* n°. 11. Les délires avec perte de *voix* ſont d'un très-mauvais caractere. *Ibid.* n°. 10. Dans les épidémies, Hippocrate rapporte l'hiſtoire de deux phrénétiques qui moururent avec ce ſymptome; l'extinction de *voix* dans la fievre en forme de convulſion, eſt mortelle, ſur-tout ſi elle eſt ſuivie de délire ſilentieux. *Ibid.* n°. 4. La malade dont il eſt fait mention dans le cinquieme livre des épidémies, attaquée d'angine, tomba dès le quatrieme jour dans les convulſions, perdit la *voix*; il y eut en même tems grincement des dents & rougeur aux mâchoires; elle mourut le cinquieme jour. La mutité qui ſe rencontre dans une affection ſoporeuſe, dans la catalepſie, eſt d'un très-mauvais augure. *Ibid.* n°. 6. Ceux que la douleur prive de la *voix*, meurent avec beaucoup d'inquiétudes & de difficulté. *Prorrht. lib. I. ſect. II.* n°. 19. La perte de *voix* dans une fievre aiguë avec défaillance, eſt mortelle, ſi elle n'eſt point accompagnée de ſueur; elle eſt moins dangereuſe ſi le malade ſue; mais elle annonce que la maladie ſera longue, n'arrive-t-il pas que ceux qui éprouvent cet accident dans le cours d'une rechûte, ſont beaucoup plus en ſûreté? mais le danger eſt preſſant & certain, ſi l'hémorrhagie du nez ou le dévoiement ſurviennent. *Coac. prænot. cap. ix.* n°. 12. Lorſque les pertes de *voix* ſont l'effet & la ſuite d'une douleur de tête, & que la fievre avec ſueur eſt ſuivie de dévoiement, les malades lâchent ſous eux ſans s'en appercevoir, χαλῶντα ἐς αὐτοὺς; ils riſquent de retomber & d'être long-tems malades; le friſſon ſurvenant là-deſſus n'eſt point fâcheux. *Ibid.* n°. 9 Si le friſſon a produit l'aphonie, le tremblement la fait ceſſer; & le tremblement joint enſuite au friſſon eſt critique & ſalutaire. *Ibid. cap. j.* n°. 27. Les douleurs aux hypocondres dans le courant des fievres accompagnées d'interception de *voix*, ſont d'un très-mauvais caractere, ſi la ſueur ne les diſſipe pas; les douleurs aux cuiſſes ſurvenues à ces malades avec une fievre ardente ſont pernicieuſes, ſur-tout ſi le ventre coule alors abondamment. *Prorrhet. lib. I. ſect. II.* n°. 57. La mutité qui vient tout-à-coup dans une perſonne ſaine, avec douleur de tête & ralement, ne ceſſe que par la fievre ou par la mort du malade, qui arrive dans l'eſpace de ſept jours. *Aphor.* 51, *lib. VI.* De même l'yvrogne qui perd ſubitement la *voix*; meurt dans les convulſions, ſi la fievre ne ſurvient, ou ſi à l'heure que l'ivreſſe a coutume de ſe diſſiper, il ne récouvre la parole. *Aphor.* 5, *lib. V.* L'extinction de *voix* qui eſt l'effet ordinaire des douleurs de tête, du fondement & des parties génitales extérieures, n'eſt pas bien à craindre: ces malades tombent au neuvieme mois dans l'aſſoupiſſement, & ont le hoquet, & bientôt après la *voix* revient, & ils rentrent dans leur état naturel. *Coac. prænot. cap. iv.* n°. 5. Il n'en eſt pas de même de celle qui vient à un phthiſique confirmé, elle eſt un ſigne certain d'une mort prochaine.

Nous pouvons conclure de ces différentes obſervations que la perte de *voix* toujours par elle même de mauvais augure, eſt un ſigne ſûrement mortel, quand elle ſe rencontre avec d'autres ſignes pernicieux; & en conſidérant les cas où elle n'eſt pas auſſi dangereuſe, nous voyons que c'eſt ſur-tout quand les ſueurs ou la fievre ſurviennent; d'où nous pouvons tirer quelques canons pratiques pour le traitement des maladies où ce ſymptome ſe rencontre. Il faut bien ſe garder de s'oppoſer aux efforts de la fievre, de la diminuer, de l'affoiblir, moins encore de tâcher à la faire ceſſer tout-à-fait, ſuivant la pratique routiniere & très-nuiſible de la plûpart des médecins, qui ne ſauroient s'accoutumer à regarder la fievre comme un remede aſſuré, & qui la redoutent toujours comme un ennemi dangereux. En ſecond lieu, il faut tâcher de pouſſer les humeurs vers la peau, de favoriſer & déterminer la ſueur, ou au-moins il faut prendre garde de ne pas empêcher cette excrétion par des purgatifs qu'un autre abus de cette aveugle routine malheureuſement encore trop ſuivie fait ſi ſouvent réitérer, au point que dans la plûpart des fievres aiguës on purge tous les deux jours. Le dévoiement eſt, comme on a pu le remarquer, une excrétion très-déſavantageuſe dans les extinctions de *voix*.

Aux trois dérangemens de *voix* que nous avons parcourus, il me ſemble qu'on en pourroit ajouter un quatrieme, ſavoir l'augmentation de la *voix*. J'ai ſouvent obſervé que les malades qui étoient ſur le point de délirer, ou qui étoient même déja dans un délire obſcur, avoient la *voix* groſſe, bruſque, plus ferme & plus nette, &, ſi je puis ainſi parler, plus arrondie. (*m*)

Voix *maladies de la*, (*Médec.*) l'air reçu dans les poumons, & qui en eſt chaſſé par la compreſſion de la poitrine, venant à paſſer par la fente du larynx légérement rétrécie, rend un ſon, qui enſuite par la modulation de la langue & des autres parties de la bouche, forme la *voix*; mais comme pluſieurs choſes concourent à cette formation, ſavoir la poitrine, le diaphragme, le poumon, le larynx, le goſier, la luette, le palais, la langue & la mucoſité qui enduit ces parties; comme toutes ſont ſujettes à grand nombre de maladies aiguës & chroniques, il ne s'agit pas ici de les rapporter, mais ſeulement de parcourir les principaux accidens de la *voix* en général; ceux qui viennent de naiſſance, ſont incurables.

Dans les maladies inflammatoires, lorſque la *voix* vient à manquer, qu'elle eſt foible, aiguë (ce qui déſigne ou la débilité des forces; ou bien une métaſtaſe ſur les organes de la *voix*, & quelquefois une conſtriction ſpaſmodique), c'eſt toujours un mauvais préſage.

Quand ces accidens arrivent dans les maladies chroniques, la convulſion, la paſſion hyſtérique, la mobilité des eſprits, c'eſt une marque d'un reſſerrement ſpaſmodique, qu'il faut traiter par les remedes oppoſés aux cauſes.

Dans les pituiteux, les hydropiques, les maladies ſoporeuſes, les apoplectiques, dans l'engourdiſſement & la catalepſie, le défaut de *voix* tire ſon origine de la ſurabondance ou vices de la pituite, ou de la compreſſion du cerveau; cet accident préſage tantôt la longueur, tantôt le danger de la maladie; il faut employer dans le traitement, les réſolutifs externes & les dérivatifs.

Si la *voix* ſe ſupprime dans la céphalalgie, le délire, la phrénéſie, comme cette ſuppreſſion marque l'affaiſſement du cerveau, le péril eſt encore plus grand; cependant on ne doit pas recourir à un traitement palliatif, c'eſt le mal même qu'il faut guérir.

Lorſque la *voix* eſt ſupprimée dans la péripneumonie, la pleuréſie, l'empyème, l'hydropiſie de poitrine, l'aſthme humoral, c'eſt un ſymptome dangereux, parce qu'il doit ſa naiſſance à la réplétion ou à l'oppreſſion du poumon. Il faut en chercher le remede dans l'évacuation ou la dérivation de cette matiere dont le poumon eſt abreuvé.

L'enflure inflammatoire, éréſipélateuſe, œdémateuſe, catharreuſe du palais, de la luette, de la langue, du larynx, ſuivie de la ſuppreſſion de la *voix* comme les aphthes & les croûtes véroliques; n'exige pas ſeulement les remedes généraux propres à ces maladies, mais en outre l'application des topiques internes au goſier & externes ſur le col; de même que dans les angines. (*D. J.*)

Voix, ſ. f. *en Muſique*. La *voix* d'un homme eſt la collection de tous les ſons qu'il peut tirer, en chantant, de ſon organe; ainſi on doit appliquer à la *voix* tout ce que nous avons dit du ſon en général. *Voyez* Son.

On peut conſidérer la *voix* ſelon différentes qualités. *Voix* forte, eſt celle dont les ſons ſont forts & bruyans: grande *voix*, eſt celle qui a beaucoup d'étendue: une belle *voix*, eſt celle dont les ſons ſont nets, juſtes & harmonieux. Il y a dans tout cela des meſures communes dont les *voix* ordinaires ne s'écartent pas beaucoup: Par exemple, j'ai trouvé que généralement l'étendue d'une *voix* médiocre qui chante ſans s'efforcer, eſt d'une tierce par-deſſus l'octave, c'eſt-à-dire, d'une dixieme.

Des *voix*, de même étendue n'auront pas pour cela le même diapaſon, mais l'une ſera plus haute, l'autre plus baſſe, ſelon le caractere particulier de chaque *voix*.

A cet égard, on diſtingue génériquement les *voix* en deux claſſes, ſçavoir; *voix* aiguës ou féminines, & *voix* graves ou maſculines, & l'on a trouvé que la différence générale des unes & des autres, étoit à-peu-près d'une octave, ce qui fait que les *voix* aiguës chantent réellement à l'octave des *voix* graves, quand elles paroiſſent chanter à leur uniſſon.

Les *voix* graves ſont celles qui ſont ordinaires aux hommes faits; les *voix* aiguës ſont celles des femmes;

mes; les eunuques & les enfans ont auſſi à-peu-près le diapaſon des *voix* féminines. Les hommes même en peuvent approcher en chantant le fauſſet; mais de toutes ces *voix* aiguës, je ne crains point de dire, malgré la prévention des Italiens, qu'il n'y en a nulle d'eſpece comparable à celle des femmes, ni pour l'étendue, ni pour la beauté du timbre; la *voix* des enfans a peu de conſiſtance, & n'a point de bas; celle des eunuques n'eſt ſupportable non plus que dans le haut; & pour le fauſſet, c'eſt le plus déſagréable de tous les timbres de la *voix* humaine. Pour bien juger de cela, il ſuffit d'écouter les chœurs du concert ſpirituel de Paris, & d'en comparer les deſſus avec ceux de l'opéra.

Tous ces diapaſons différens réunis forment une étendue générale d'à-peu-près trois octaves qu'on a diviſées en quatre parties, dont trois appellées *haute-contre*, *taille* & *baſſe* appartiennent aux *voix* maſculines & la quatrieme ſeulement qu'on appelle *deſſus* eſt aſſignée aux *voix* aiguës, ſur quoi ſe trouvent pluſieurs remarques à faire.

1°. Selon la portée des *voix* ordinaires qu'on peut fixer à-peu-près à une dixieme majeure, en mettant deux tons d'intervalles entre chaque eſpece de *voix*, & celle qui ſuit, ce qui eſt toute la différence réelle qui s'y trouve; le ſyſtème général des *voix* qu'on fait paſſer trois octaves ne devroit renfermer que deux octaves & deux tons; c'étoit en effet à cette étendue générale que ſe bornerent les quatre parties de la muſique, long-tems après l'invention du contre point, comme on le voit dans les compoſitions du quatorzieme ſiecle, où la même clé ſur quatre poſitions ſucceſſives de ligne en ligne ſert pour la baſſe qu'ils appelloient *tenor*, pour la taille qu'ils appelloient *contra-tenor*, pour la haute-contre qu'ils appelloient *motetus*, & pour le deſſus qu'ils appelloient *triplum*, comme je l'ai découvert dans l'examen des manuſcrits de ce tems-là. Cette diſtribution devoit rendre à la vérité la compoſition plus difficile, mais en même tems l'harmonie plus ſerrée & plus agréable.

2°. Pour pouſſer le ſyſtème vocal à l'étendue de trois octaves avec la gradation dont je viens de parler, il faudroit ſix parties au-lieu de quatre, & rien ne ſeroit ſi naturel que cette diviſion, non par rapport à l'harmonie qui ne comporte pas tant de ſons différens, mais par rapport à la nature des *voix* qui ſont actuellement aſſez mal diſtribuées. En effet, pourquoi trois parties dans les *voix* d'hommes, & une ſeule dans les *voix* de femmes; ſi l'univerſalité de celles-ci renferme une auſſi grande étendue que l'univerſalité des autres? Qu'on meſure l'intervalle des ſons les plus aigus des plus aiguës *voix* de femmes aux ſons les plus graves des *voix* de femmes les plus graves; qu'on faſſe la même choſe pour les *voix* d'hommes; je m'aſſure que non-ſeulement on n'y trouvera pas une différence ſuffiſante pour établir trois parties d'un côté, & une ſeule de l'autre, mais même que cette différence, ſi elle exiſte, ſe réduira à très-peu de choſe. Pour juger ſainement de cela, il ne faut pas ſe borner à l'examen des choſes qui ſont ſous nos yeux; mais il faut conſidérer que l'uſage contribue beaucoup à former les *voix* ſur le caractere qu'on veut leur donner: en France où l'on veut des baſſes & des hautes-contres, & où l'on ne fait aucun cas des bas-deſſus, les *voix* d'hommes s'appliquent à différens caracteres, & les *voix* de femmes à un ſeul; mais en Italie où l'on fait autant de cas d'un beau bas-deſſus que de la *voix* la plus aiguë, il ſe trouve parmi les femmes de très-belles *voix* graves qu'ils appellent *contr'alti*, & de très-belles *voix* aiguës qu'ils appellent *ſoprani;* mais en *voix* d'hommes récitantes ils n'ont que des *tenori*; de ſorte que s'il n'y a qu'un caractere de *voix* de femmes dans nos opéra, il n'y a dans les leurs qu'un caractere de *voix* d'hommes. A l'égard des chœurs, ſi généralement les parties en ſont diſtribuées en Italie comme en France, c'eſt un uſage univerſel mais arbitraire qui n'a point de fondement naturel. D'ailleurs n'admire-t-on pas en pluſieurs lieux, & ſingulierement à Veniſe, des muſiques à grand chœur exécutées uniquement par des jeunes filles?

3°. Le trop grand éloignement des parties entre elles qui leur fait à toutes excéder leur portée, oblige ſouvent d'en diviſer pluſieurs en deux; c'eſt ainſi qu'on diviſe les baſſes en baſſes-contres, baſſe-tailles, les tailles en hautes-tailles & concordans, les deſſus en premiers & ſeconds; mais dans tout cela on n'apperçoit rien de fixe, rien de déterminé par les regles. L'eſprit général des compoſiteurs eſt toujours de faire crier toutes les *voix*, au-lieu de les faire chanter. C'eſt pour cela qu'on paroît ſe borner aujourd'hui aux baſſes & haute-contres. A l'égard de la taille, partie ſi naturelle à l'homme qu'on l'a appellée *voix* humaine par excellence, elle eſt déja bannie de nos opéra où l'on ne veut rien de naturel, & l'on peut juger que par la même raiſon elle ne tardera pas à l'être de toute la muſique françoiſe.

On appelle plus particulierement *voix*, les parties vocales & récitantes pour leſquelles une piece de muſique eſt compoſée; ainſi on dit une cantate à *voix* ſeule, au-lieu de dire une cantate en récit, un motet à deux *voix*, au-lieu de dire un motet en duo. *Voyez* Duo, Trio, Quatuor, *&c.* (*S*)

Voix, ſ. f. (*Gram.*) c'eſt un terme propre au langage de quelques grammaires particulieres, par exemple, de la grammaire grecque & de la grammaire latine. On y diſtingue la *voix* active & la *voix* paſſive.

La *voix* active eſt la ſuite des inflexions & terminaiſons entées ſur une certaine racine, pour en former un verbe qui a la ſignification active.

La *voix* paſſive eſt une autre ſuite d'inflexions & de terminaiſons entées ſur la même racine, pour en former un autre verbe qui a la ſignification paſſive.

Par exemple, en latin, *amo*, *amas*, *amat*, &c. ſont de la *voix* active; *amor*, *amaris*, *amatur*, &c. ſont de la *voix* paſſive: les unes & les autres de ces inflexions ſont entées ſur le même radical *am*, qui eſt le ſigne de ce ſentiment de l'ame qui lie les hommes par la bienveillance: mais à la *voix* active, il eſt préſenté comme un ſentiment dont le ſujet eſt le principe, & à la *voix* paſſive, il eſt ſimplement montré comme un ſentiment dont le ſujet en eſt l'objet plutôt que le principe.

La génération de la *voix* active & de la *voix* paſſive en général, ſi on la rapporte au radical commun, appartient donc à la dérivation philoſophique; mais quand on tient une fois le premier radical actif ou paſſif, la génération des autres formes de la même *voix* eſt du reſſort de la dérivation grammaticale. *Voyez* Formation.

J'ai déja remarqué ailleurs que ce qu'on a coutume de regarder en hébreu comme différentes conjugaiſons d'un même verbe, eſt plutôt une ſuite de différentes *voix*. La raiſon en eſt que ce ſont autant de ſuites différentes des inflexions & terminaiſons verbales entées ſur un même radical, & différenciées entre elles par la diverſité des ſens acceſſoires ajoutées à celui de l'idée radicale commune.

Par exemple, מסר (*méſar*, en liſant ſelon Maſclef,) *tradidit*; נמסר (noumeſar) *traditus eſt*; המסיר (hémélir) *tradere* fecit; המסר (hémeſar) *tradere factus eſt*, ſelon l'interprétation de Maſclef, laquelle veut dire *effectum eſt ut traderetur*; התמסר (héthmaéſar, *ou* hethméſar) *ſe ipſum tradidit*.

„ On voit, dit M. l'Abbé Ladvocat (*Gramm. hebr* „ *pag.* 74.) que les conjugaiſons en hébreu ne ſont „ pas différentes, ſelon les différentes verbes, comme „ en grec, en latin ou en françois; mais qu'elles ne „ ſont que le même verbe conjugé différemment, „ pour exprimer ſes différentes ſignifications, & qu' „ il n'y a en hébreu, à proprement parler, qu'une „ ſeule conjugaiſon ſous ſept formes ou manieres „ différentes d'exprimer la ſignification d'un même „ verbe „.

Il eſt donc évident que ces différentes formes different entre elles, comme la forme active & la forme paſſive dans les verbes grecs ou latins; & qu'on auroit pû, peut-être même qu'on auroit dû, donner également aux unes & aux autres le nom de *voix*. Si l'on avoit en outre caractériſé les *voix* hébraïques par des épithetes propres à déſigner les idées acceſſoires qui les différencient; on auroit eu une nomenclature plus utile & plus lumineuſe que celle qui eſt uſitée. (*B. E. R. M.*)

Voix, (*Critique ſacrée.*) ce mot marque non-ſeulement la *voix* de l'homme, des animaux, mais auſſi toutes ſortes de ſons, & le bruit même que font les choſes inanimées. Ainſi l'abyme a fait éclater ſa *voix*, Habacuc, *iij.* 10. le prophete veut dire, le ſon a retenti juſqu'au fond de l'abyme. De même dans l'Apoc. *x.* 41. les tonnerres proférerent leur *voix*, pour dire qu'on entendit le bruit du tonnere. Rien

n'eſt plus commun dans l'Ecriture que ces expreſſions, la *voix* des eaux, la *voix* de la nue, la *voix* de la trompette. *Ecouter la voix de quelqu'un*, eſt un terme métaphorique, qui ſignifie *lui obéir*. *Ecouter la voix de Dieu*, c'eſt ſuivre les commandemens. (*D. J.*)

Voix, (*Juriſp.*) ſignifie *avis*, *ſuffrage*. Dans toutes les compagnies les *voix* ou opinions ne ſe peſent point, mais ſe comptent à la pluralité.

En matiere civile, quand il y a égalité de *voix*, l'affaire eſt partagée; une *voix* de plus d'un côté ou d'autre ſuffit pour empêcher le partage pour le départage.

En matiere criminelle, quand il y a égalité de *voix*, l'avis le plus doux prévaut; une *voix* ne ſuffit pas en cette matiere, pour que l'avis le plus ſévere prévale ſur le plus doux; il en faut au-moins deux de plus.

Celui qui préſide la compagnie, recueille les *voix*, & donne la ſienne le dernier; il lui eſt libre ordinairement de ſe ranger à tel avis que bon lui ſemble. Néanmoins, ſelon la diſcipline de quelques compagnies, lorſqu'il y a une *voix* de plus d'un côté que de l'autre, il doit ſe joindre à la pluralité, afin que ſon avis n'occaſionne point de partage. *Voyez* Avis, Juges, Opinion, Suffrage.

Voix active en matiere d'élection, eſt la faculté que quelqu'un a d'élire. *Voyez* Voix passive.

Voix active & passive, eſt la faculté que quelqu'un a d'élire & d'être élu ſoi-même.

Voix conclusive, eſt celle qui a l'effet de départager les opinions.

Voix consultative, eſt l'avis que quelqu'un donne ſans être juge, comme font les experts, les interpretes, & autres perſonnes qui font quelque rapport.

Voix délibérative, eſt l'avis que quelqu'un donne dans une aſſemblée, & qui eſt compté pour l'élection, jugement ou autre affaire dont il s'agit. Dans les tribunaux, les jeunes officiers qui ſont reçus par diſpenſe d'âge avant d'avoir atteint leur majorité, n'ont point *voix délibérative*, ſi ce n'eſt dans les affaires qu'ils rapportent, ſuivant la déclaration du 20 May 1713.

Voix excitative & honoraire, eſt celle que les magiſtrats ont à certaines aſſemblées, comme aux élections des docteurs-régens & aggrégés de droit, le droit d'élire appartenant aux ſeuls docteurs-régens, ſuivant un arrêt du parlement de Paris du 25 Juin 1626. Filleau.

Voix mi-parties, c'eſt lorſque les *voix* ſont partagées. *Voyez* Partage.

Voix passive, eſt la faculté que quelqu'un a d'être élu pour remplir quelque dignité ou fonction. *Voyez* Voix active.

Voix du peuple, on entend par-là non pas l'opinion du vulgaire, mais l'opinion commune & la plus générale.

Voix publique, c'eſt le bruit public, la commune renommée.

Voix par souches, ſont celles d'une branche d'héritiers qui tous enſemble n'ont qu'une *voix*, comme quand ils nomment avec d'autres à quelque office ou bénéfice.

Voix uniformes, ſont celles qui tendent au même but. Dans les tribunaux les ſuffrages uniformes entre proches parens, comme le pere & le fils ou le gendre, les deux freres ou beaux-freres, ne ſont comptés que pour un. *Voyez* les déclarations du 25 Août 1708, & 30 Septembre 1738. (*A*)

Voix, (*Marine*) on ſous-entend *à la*. Commandement aux gens de l'équipage de travailler à la fois lorſqu'on donne la *voix*.

On appelle *donner la voix*, lorſque par un cri, comme *oh hiſſe*, &c. on avertit les gens de l'équipage de faire tous leurs efforts tous à la fois.

Voix angelique, *jeu d'orgue*, qui eſt d'étain; il ne differe de la *voix* humaine, qu'en ce qu'il eſt plus petit, & qu'il ſonne l'octave au-deſſus, & l'uniſſon du preſtant.

Voix humaine, *jeu d'orgue*, ainſi nommé, parce qu'il imite aſſez bien, quand le jeu eſt bien fait, la voix de l'homme, eſt un jeu de la claſſe des jeux d'anches: il eſt d'étain, & ſonne l'uniſſon de la trompette, aux anches de laquelle les anches ſont égales; mais ſon corps qui eſt de plus groſſe taille, & n'a que le quart de longueur. (*Voy. la fig.* 40. *Pl. d'orgue a b*,) eſt le corps du tuyau qui eſt à moitié fermé par le haut avec une plaque d'étain *a*, dont la forme eſt un demi-cercle. *c* la noix ſoudée à l'extrémité inférieure du tuyau, laquelle porte l'anche & la languette 3, qui eſt reglée par la roſette 2 1, qui, après avoir paſſé dans la noix *c*, paſſe par un trou fait au tuyau, pour ſortir par l'ouverture ſupérieure. Le tout eſt placé dans une boîte d'étoffe *de* qui porte le vent du ſommier à l'anche. *Voyez* Trompette, & la *table du rapport & de l'étendue des jeux de l'orgue*.

Voix du cerf, (*Venerie*) on connoît les vieux cerfs à la *voix*, plus ils l'ont groſſe & tremblante, plus ils ſont vieux; on connoît auſſi à la *voix* s'ils ont été chaſſés, car alors ils mettent la gueule contre terre, & ruent bas & gros, ce que les cerfs de repos ne font pas, ayant preſque toujours la tête haute.

VOL, ſ. m. (*Droit naturel.*) action de prendre le bien d'autrui malgré le propriétaire à qui ſeul les lois donnent le droit d'en diſpoſer.

Comme cette action eſt contraire au bien public, ſoit dans l'état de nature ſoit dans l'état civil, tout voleur mérite d'être puni; mais cette punition doit être réglée ſuivant la nature du *vol*, les circonſtances & la qualité du voleur; c'eſt pour cela qu'on punit plus ſévérement le *vol* domeſtique, le *vol* à main armée, le *vol* de nuit que le *vol* de jour.

Il paroit que le ſimple *vol* ne doit pas mériter la peine de mort: mais s'il eſt permis pour défendre ſon bien & ſa vie de tuer un voleur de nuit, parce que dans un pareil cas, l'on rentre en quelque maniere dans l'état de nature, où les petits crimes peuvent être punis de mort; ici, il n'y a point d'injuſtice dans une défenſe pouſſée ſi loin pour conſerver uniquement ſon bien, car comme ces ſortes d'attentats ne parviennent guere à la connoiſſance du magiſtrat, le tems ne permettant pas d'implorer leur protection, ils demeurent auſſi très-ſouvent impunis. Lors donc qu'on trouve moyen de les punir, on le fait à toute rigueur, afin que ſi d'un côté l'eſpérance de l'impunité rend les ſcélérats plus entreprenans, de l'autre la crainte d'un châtiment ſi ſévere ſoit capable de rendre la malice plus timide.

Mais dans l'ancienne Lacédémone, ce que l'on ſouhaitoit principalement, comme naturellement bon à l'état, c'étoit, d'avoir une jeuneſſe hardie & ruſée; ainſi le *vol* étoit permis à Sparte, l'on n'y puniſſoit que la mal-adreſſe du voleur ſurpris. Le *vol* nuiſible à tout peuple riche, étoit utile à Lacédémone, & les lois de Lycurgue en autoriſoient l'impunité; ces lois étoient convenables à l'état pour entretenir les Lacédémoniens dans l'habitude de la vigilance. D'ailleurs ſi l'on conſidere l'inutilité de l'or & de l'argent dans une république où les lois ne donnoient cours qu'à une monnoie de fer caſſant, on ſentira que les *vols* de poules & légumes étoient les ſeuls qu'on pouvoit commettre; toujours faits avec adreſſe, & ſouvent niés avec la plus grande fermeté.

Chez les Scythes, au contraire, nul crime plus grand que le *vol*, & leur maniere de vivre exigeoit qu'on le punît ſéverement. Leurs troupeaux erroient çà & là dans les plaines; quelle facilité à dérober! & quel déſordre, ſi l'on eût autoriſé de pareils *vols*! Auſſi, dit Ariſtote, a-t-on chez eux établi la loi gardienne des troupeaux. (*D. J.*)

Vol, (*Critiq. ſacrée.*) Le *vol* ſimple chez les Hébreux ſe puniſſoit par la reſtitution plus ou moins grande que le voleur étoit obligé de faire. Le *vol* d'un bœuf étoit réparé par la reſtitution de cinq, celui d'une brebis ou d'une chevre, par la reſtitution de quatre de ces animaux. Si le *vol* ſe trouvoit encore chez le voleur, la loi reſtraignoit la reſtitution au double; mais ſi le voleur n'avoit pas de quoi reſtituer, on pouvoit le vendre ou le réduire en eſclavage, *Exod. xxij.* 3.

Celui qui enlevoit un homme libre pour le mettre en ſervitude, étoit puni de mort, *Exod. xxj.* 16. La loi permettoit de tuer le voleur nocturne, parce qu'il eſt préſumé qu'il en veut à la vie de la perſonne qu'il veut voler: mais la loi ne permettoit pas de tuer celui qui voloit pendant le jour, parce qu'il étoit poſſible de ſe défendre contre lui, & de pourſuivre devant les juges la reſtitution de ce qu'il avoit pris, *Exod. xxij.* 2. (*D. J.*)

Il ne paroît pas en général que chez les Hébreux le *vol* emportât avec ſoi une infamie particuliere. L'écriture même nous donne dans Jephté l'exemple d'un chef de voleurs, qui après avoir changé de conduite, fut nommé pour gouverner les Iſraélites. (*D. J.*)

Vol, (*Juriſprud.*) Les anciens n'avoient pas de id es auſſi pures que nous par rapport au *vol*, puiſqu'ils penſoient que certaines divinités préſidoient aux voleurs, telles que la déeſſe Laverna & Mercure.

Il y avoit chez les Egyptiens une loi qui régloit le metier de ceux qui vouloient être voleurs: ils devoient ſe faire inſcrire chez le chef *apud forum principum*, lui rendre compte chaque jour de tous leurs *vols* dont il devoit tenir regiſtre. Ceux qui avoient été volés s'adreſſoient à lui, on leur communiquoit le regiſtre, & ſi le *vol* s'y trouvoit, on leur rendoit en retenant ſeulement un quart pour les voleurs, étant, diſoit cette loi, plus avantageux, ne pouvant abolir totalement le mauvais uſage des *vols*, d'en retirer une partie par cette diſcipline, que de perdre le tout.

Plutarque, dans la vie de Lycurgue, rapporte que les Lacédémoniens ne donnoient rien ou très-peu de choſe à manger à leurs enfans, qu'ils ne l'euſſent dérobé dans les jardins ou lieux d'aſſemblée; mais quand ils ſe laiſſoient prendre, on les fouettoit très-rudement. L'idée de ces peuples étoit de rendre leurs enfans ſubtils & adroits, il ne manquoit que de les exercer à cela par des voies plus légitimes.

Pour ce qui eſt des Romains, ſuivant le code Papyrien, celui qui étoit attaqué par un voleur pendant la nuit, pouvoit le tuer ſans encourir aucune peine.

Lorſque le *vol* étoit fait de jour, & que le voleur étoit pris ſur le fait, il étoit fuſtigé & devenoit l'eſclave de celui qu'il avoit volé. Si ce voleur étoit déja eſclave, on le fuſtigeoit & enſuite on le précipitoit du haut du capitole; mais ſi le voleur étoit un enfant qui n'eût pas encore atteint l'âge de puberté, il étoit châtié ſelon la volonté du préteur, & l'on dédommageoit la partie civile.

Quand les voleurs attaquoient avec des armes, ſi celui qui avoit été attaqué avoit crié & imploré du ſecours, il n'étoit pas puni s'il tuoit quelqu'un des voleurs.

Pour les *vols* non manifeſtes, c'eſt-à-dire cachés, on condamnoit le voleur à payer le double de la choſe volée.

Si après une recherche faite en la forme preſcrite par les lois, on trouvoit dans une maiſon la choſe volée, le *vol* étoit mis au rang des *vols* manifeſtes, & étoit puni de même.

Celui qui coupoit des arbres qui n'étoient pas à lui, étoit tenu de payer 25 as d'airain pour chaque pié d'arbre.

Il étoit permis au voleur & à la perſonne volée de tranſiger enſemble & de s'accommoder; & s'il y avoit une fois une tranſaction faite, la perſonne volée n'étoit plus en droit de pourſuivre le voleur.

Enfin, un bien volé ne pouvoit jamais être preſcrit.

Telles ſont les lois qui nous reſtent du code Papyrien, au ſujet des *vols* ſur leſquels M. Terraſſon en ſon hiſtoire de la Juriſprudence romaine, a fait des notes très-curieuſes.

Suivant les lois du digeſte & du code, le *vol* connu ſous le terme *furtum* étoit mis au nombre des délits privés.

Cependant, à cauſe des conſéquences dangereuſes qu'il pouvoit avoir dans la ſociété, l'on étoit obligé, même ſuivant l'ancien droit, de le pourſuivre en la même forme que les crimes publics.

Cette pourſuite ſe faiſoit par la voie de la revendication, lorſqu'il s'agiſſoit de meubles qui étoient encore en nature, ou par l'action appellée *condictio fuſtra*, lorſque la choſe n'étoit plus en nature; enfin, s'il s'agiſſoit d'immeubles, on en pourſuivoit la reſtitution par une action appellée *interdictum recuperandæ poſſeſſionis*, deſorte que l'uſurpation d'un héritage étoit auſſi conſidérée comme un *vol*.

L'on diſtinguoit, quant à la peine, le *vol* en manifeſte & non manifeſte; au premier cas, ſavoir, lorſque le voleur avoit été ſurpris en flagrant délit, ou du moins dans le lieu où il venoit de commettre le *vol*, la peine étoit du quadruple; au ſecond, c'eſt-à-dire lorſque le *vol* avoit été fait ſecrétement, & que l'on avoit la trace du *vol*, la peine étoit ſeulement du double; mais dans ce double, ni dans le quadruple, n'étoit point compris la choſe ou le prix.

La rapine, *rapina*, étoit conſidérée comme un délit particulier que l'on diſtinguoit du *vol*, en ce qu'elle ſe faiſoit toujours avec violence & malgré le propriétaire, au lieu que le vol *furtum* étoit cenſé fait ſans violence, & en l'abſence du propriétaire, quoiqu'il pût arriver qu'il y fût préſent.

La peine de la rapine étoit toujours du quadruple, y compris la choſe volée; ce délit étoit pourtant plus grave que le *vol* manifeſte qui ſe commettoit ſans violence: mais auſſi ce *vol* n'étoit jamais puni que par des peines pécuniaires, comme les autres délits privés, au lieu que ceux qui commettoient la rapine pouvoient, outre la peine du quadruple, être encore condamnés à d'autres peines extraordinaires, en vertu de l'action publique qui réſultoit de la loi *julia de vi publica ſeu privata*.

En France, on comprend ſous le terme de *vol* les deux délits que les Romains diſtinguoient par les termes *furtum & rapina*.

Les termes de *vol* & de *voleur* tirent leur étymologie de ce qu'anciennement le larcin ſe commettoit le plus ſouvent dans les bois & ſur les grands chemins; ceux qui attendoient les paſſans pour leur dérober ce qu'ils avoient, avoient ordinairement quelqu'oiſeau de proie qu'ils portoient ſur le poing, & qu'ils faiſoient voler lorſqu'ils voyoient venir quelqu'un, afin qu'on les prît pour des chaſſeurs, & que les paſſans ne ſe défiant pas d'eux, en approchaſſent plus facilement, enſorte que le terme de *vol* ne s'appliquoit dans l'origine qu'à ceux qui étoient commis ſur les grands chemins; les autres étoient appellés *larcin*. Cependant ſous le terme de *vol*, on comprend préſentement tout enlevement frauduleux d'une choſe mobiliaire.

Un impubere n'étant pas encore capable de diſcerner le mal, ne peut être puni comme voleur; néanmoins s'il approche de la puberté, il ne doit point être entiérement exempt de peine.

De même auſſi celui qui prend par néceſſité, & uniquement pour s'empêcher de mourir de faim, ne tombe point dans le crime de *vol*, il peut ſeulement être pourſuivi extraordinairement pour raiſon de la voie de fait, & être condamné en des peines pécuniaires.

Il en eſt de même de celui qui prend la choſe d'autrui à laquelle il prétend avoir quelque droit, ſoit actuel ou éventuel, ou en compenſation de celle qu'on lui retient; ce n'eſt alors qu'une ſimple voie de fait qui peut bien donner lieu à la voie extraordinaire, comme étant défendue par les lois à cauſe des déſordres qui en peuvent réſulter, mais la condamnation ſe réſout en dommages & intérêts, avec défenſe de récidiver.

On diſtingue deux ſortes de *vol*; ſavoir, le *vol* ſimple & le *vol* qualifié; celui-ci ſe ſubdiviſe en pluſieurs eſpeces, ſelon les circonſtances qui les caractériſent.

La peine du *vol* eſt plus ou moins rigoureuſe, ſelon la qualité du delit, ce qui ſeroit trop long à détailler ici: on peut voir là-deſſus la déclaration du 4 Mars 1724.

L'auteur de *l'eſprit des Lois* obſerve à cette occaſion que les crimes ſont plus ou moins communs dans chaque pays, ſelon qu'ils y ſont punis, plus ou moins rigoureuſement; qu'à la Chine, où les voleurs cruels ſont coupés par morceaux, on vole bien, mais l'on n'y aſſaſſine pas; qu'en Moſcovie, où la peine des voleurs & aſſaſſins eſt la même, on aſſaſſine toujours: & qu'en Angleterre, on n'aſſaſſine point, parce que les voleurs peuvent eſpérer d'être tranſportés dans les colonies, & non pas les aſſaſſins.

Voyez au digeſt. les tit. *de furtis de uſurpationibus ad leg. jul de vi privata*, & au code *eod. tit.* inſtitut. *de oblig. quæ ex delicto naſc*.

Vol *avec armes* eſt mis au nombre des *vols* qualifiés & punis de mort; même de la roue s'il a été commis dans une rue ou ſur un grand chemin.

Vol de bestiaux, *voyez* Abigeat.

Vol avec déguisement, eſt celui qui eſt fait par une perſonne maſquée ou autrement déguiſée: les ordonnances permettent de courir ſur ceux qui vont ainſi maſqués, comme s'ils étoient déja convaincus. *Voyez* les ordonnances de 1539, celle de Blois, & la déclaration du 22 Juillet 1692. (*A*

Vol domestique, eſt celui qui eſt fait par des perſonnes qui ſont à nos gages, & nourries à nos dépens: ce crime eſt puni de la potence, à moins que l'objet ne fût extrêmement modique, auquel cas la peine pourroit être modérée.

Vol avec effraction, eſt lorſque le voleur a briſé & forcé quelque clôture ou fermeture pour commettre le *vol*. Celui-ci eſt un cas royal & même prevôtal, lorſqu'il eſt accompagné de port d'armes & de violence publique, ou-bien que l'effraction a été faite dans le mur de clôture, dans les toîts des maiſons, portes & fenêtres extérieures; la peine de ce *vol* eſt le ſupplice de la roue, ou au moins de la potence ſi les circonſtances ſont moins graves. *Voyez* la déclaration de 1731 pour les cas prevôtaux.

Vol de grand chemin, eſt celui qui eſt commis dans les rues ou ſur les grands chemins; ces *vols* ſont réputés cas prevôtaux, à l'exception néanmoins de ceux qui ſont commis dans les rues des villes & fauxbourgs; du reſte, les uns & les autres ſont punis de la roue.

Vol de nuit *ou* nocturne, eſt celui qui eſt commis pendant la nuit; la difficulté qu'il y a de ſe garantir de ces ſortes de *vols*, fait qu'ils ſont punis plus ſéverement que ceux qui ſont commis pendant le jour.

Vol public, eſt ce qui eſt pris frauduleuſement ſur les deniers publics, c'eſt-à-dire, deſtinés pour le bien de l'état. *Voyez* Concussion.

Vol qualifié, eſt celui qui intéreſſe principalement l'ordre public, & qui eſt accompagné de circonſtances graves qui demandent une punition exemplaire.

Ces circonſtances ſe tirent 1°. de la maniere dont le *vol* a été fait, comme quand il eſt commis avec effraction, avec armes ou déguiſement, ou par adreſſe & filouterie.

2°. De la qualité de ceux qui le commettent; par exemple, ſi ce ſont des domeſtiques, des vagabonds, gens ſans aveu, gens d'affaires, officiers ou miniſtres de la juſtice, ſoldats, cabaretiers, maîtres de coches ou de navire, ou de meſſagerie, voituriers, ſerruriers & autres dépoſitaires publics.

3°. De la qualité de la choſe volée, comme quand c'eſt une choſe ſacrée, des deniers royaux ou publics, des perſonnes libres, des beſtiaux, des pigeons, volailles, poiſſons, gibiers, arbres de forêts ou vergers, fruits des jardins, charrues, harnois de labours, bornes & limites.

4°. De la quantité de l'action volée, ſi le *vol* eſt conſidérable & emporte une déprédation entiere de la fortune de quelqu'un.

5°. De l'habitude, comme quand le *vol* a été réitéré pluſieurs fois, ou s'il eſt commis par un grand nombre de perſonnes.

6°. Du lieu, ſi c'eſt à l'égliſe, dans les maiſons royales, au palais ou auditoire de la juſtice, dans les ſpectacles publics, ſur les grands chemins.

7°. Du tems, ſi le *vol* eſt fait pendant la nuit, ou dans un tems d'incendie, de naufrage, & de ruine, ou de famine.

Enfin de la ſûreté du commerce, comme en fait d'uſure & de banqueroute frauduleuſe, monopole ou recelement. *Voyez* le *traité des crimes*, par M. de Vouglans, où chacune de ces circonſtances eſt très-bien développée.

Vol simple, eſt celui qui ne bleſſe que l'intérêt des particuliers, & non l'ordre public.

Quand le *vol* eſt commis par des étrangers, ils doivent être punis, bannis, fouettés & marqués de la lettre V.

Mais quand celui qui a commis le *vol* avoit quelque apparence de droit à la choſe, par exemple ſi le *vol* eſt fait par un fils de famille à ſon pere, par une veuve aux héritiers de ſon mari, ou par ceux-ci à la veuve ou à leurs cohéritiers, par le créancier qui abuſe du gage de ſon débiteur, par le dépoſitaire qui ſe ſert du dépôt; ces ſortes de *vols* ne peuvent être pourſuivis que civilement, & ne peuvent donner lieu qu'à des condamnations pécuniaires, telles que la reſtitution de la choſe volée avec des dommages & intérêts. *Voyez* Filou, Larcin, Voleur.

Vol du chapon, eſt un certain eſpace de terre que pluſieurs coutumes permettent à l'aîné de prendre par préciput, au-tour du manoir ſeigneurial, outre les bâtimens, cours & baſſe-cours; ce terrein a été appellé *vol du chapon*, pour faire entendre que c'eſt un eſpace à-peu-près égal à celui qu'un chapon parcourroit en volant.

La coutume de Bourbonnois déſigne cet eſpace par un trait d'arc. Celles du Maine, Tours, & Lodunois l'appellent le *cheré*.

Cette étendue de terrein n'eſt pas par-tout la même; la coutume de Paris, *art.* 13. donne un arpent, d'autres donnent deux ou quatre arpens; celle de Lodunois, trois ſexterées. *Voyez* Aînesse, Préciput, Manoir, Principal Manoir. (*A*)

Vol, ſ. m. (*Gram.*) mouvement progreſſif des oiſeaux, des poiſſons, des inſectes, par le moyen des aîles. *Voyez l'article* Voler.

Vol, *chaſſe du vol*, c'eſt celle qu'on fait avec des oiſeaux de proie; c'eſt un ſpectacle aſſez digne de curioſité, & fait pour étonner ceux qui ne l'ont pas encore vû: on a peine à comprendre comment des animaux naturellement auſſi libres que le ſont les oiſeaux de proie, deviennent en peu de tems aſſez apprivoiſés pour écouter dans le plus haut des airs la voix du chaſſeur qui les guide, être attentifs aux mouvemens du leurre, y revenir & ſe laiſſer reprendre. C'eſt en excitant & en ſatisfaiſant alternativement leurs beſoins, qu'on parvient à leur faire goûter l'eſclavage; l'amour de la liberté qui combat pendant quelque tems, cede enfin à la violence de l'appetit; dès qu'ils ont mangé ſur le poing du chaſſeur, on peut les regarder preſque comme aſſujettis. *Voyez* Fauconnerie.

La chaſſe du *vol* eſt un objet de magnificence & d'appareil beaucoup plus que d'utilité: on peut en juger par les eſpeces de gibiers qu'on ſe propoſe de prendre dans les *vols* qu'on eſtime le plus. Le premier de tous les *vols*, & un de ceux qu'on exerce le plus rarement, eſt celui du milan; ſous ce nom on comprend le *milan royal*, le *milan noir*, la *buſe*, &c. Lorſqu'on apperçoit un de ces oiſeaux, qui paſſent ordinairement fort haut, on cherche à le faire deſcendre, en allant jetter le duc à une certaine diſtance. Le duc eſt une eſpece de hibou, qui comme on ſait, eſt un objet d'averſion pour la plûpart des oiſeaux. Pour le rendre plus propre à exciter la curioſité du milan qu'on veut attirer, on peut lui ajouter une queue de renard, qui le fait paroître encore plus difforme. Le milan s'approche de cet objet extraordinaire, & lorſqu'il eſt à une diſtance convenable, on jette les oiſeaux qui doivent le voler: ces oiſeaux ſont ordinairement des ſacres & des gerfauts. Lorſque le milan ſe voit attaqué, il s'éleve & monte dans toutes les hauteurs; ſes ennemis font auſſi tous leurs efforts pour gagner le deſſus. La ſcène du combat ſe paſſe alors dans une région de l'air ſi haute, que ſouvent les yeux ont peine à y atteindre.

Le *vol* du héron ſe paſſe à-peu-près de la même maniere que celui du milan; l'un & l'autre ſont dangereux pour les oiſeaux qui, dans cette chaſſe, courent quelquefois riſque de la vie: ces deux *vols* ont une primauté d'ordre que leur donnent leur rareté, la force des combattans, & le mérite de la difficulté vaincue.

Le plus fort des oiſeaux de proie employé à la volerie, eſt ſans doute le gerfaut: il joint à la nobleſſe & à la force, la vîteſſe & l'agilité du *vol*; c'eſt celui dont on ſe ſert pour le lievre; cependant il eſt rare qu'on prenne des lievres avec des gerfauts ſans leur donner quelque ſecours; ordinairement, avec deux gerfauts qu'on jette, on lâche un mâtin deſtiné à les aider; les oiſeaux accoutumés à voler enſemble, frappent le lievre tour-à-tour avec leurs mains, le tuent quelquefois, mais plus ſouvent l'étourdiſſent & le font tomber: la courſe du lievre étant ainſi retardée, le chien le prend aiſément, & les gerfauts le prennent conjointement avec lui.

Le *vol* pour corneille a moins de nobleſſe & de difficultés que ceux pour le milan & le héron; mais c'eſt un des plus agréables; il eſt ſouvent varié dans ſes circonſtances; il ſe paſſe en partie plus près des yeux, & il oblige quelquefois les chaſſeurs à un mouvement qui rend la chaſſe plus piquante. La corneille eſt un des oiſeaux qu'on attire preſque ſûrement avec le duc, & lorſqu'on la juge aſſez près, on jette les oiſeaux: dès qu'elle ſe ſent attaquée, elle s'éleve, & monte même à une grande hauteur: ce ſont des faucons qui la volent, ils cherchent à gagner le deſſus; lorſque la corneille s'apperçoit qu'elle va perdre ſon avantage, on la voit deſcendre avec une vîteſſe incroyable, & ſe jetter dans l'arbre qu'elle trouve le plus à portée: alors les faucons reſtent à planer au-deſſus: la corneille n'auroit plus à les craindre, ſi les fauconniers n'alloient pas au ſecours de

leurs oiſeaux, mais ils vont à l'arbre, ils forcent par leurs cris la corneille à déſerter ſa retraite, & à courir de nouveaux dangers; elle ne repart qu'avec peine, elle tente de nouveau & à diverſes repriſes les reſſources de la viteſſe & de la ruſe, & ſi elle ſuccombe à la fin, ce n'eſt qu'après avoir mis plus d'une fois l'une & l'autre en uſage pour ſa défenſe.

Le *vol* pour pie eſt auſſi vif que celui pour corneille, mais il n'a pas autant de nobleſſe à beaucoup près, parce que la pie n'a de reſſource que celle de la foibleſſe. Ce *vol* ne ſe fait guere comme ceux dont nous avons parlé de poing en fort, c'eſt-à-dire que les oiſeaux n'attaquent pas en partant du poing; ordinairement on les jette amont, parce qu'on attaque la pie lorſqu'elle eſt dans un arbre. Les oiſeaux étant jettés, & s'étant élevés à une certaine hauteur, ſont guidés par la voix du fauconnier, & rentrent au mouvement du leurre. Lorſqu'on les juge à portée d'attaquer, on ſe preſſe de faire partir la pie, qui ne cherche à échapper qu'en gagnant les arbres les plus voiſins: ſouvent elle eſt priſe au paſſage, mais quand elle n'a été que chargée, on a beaucoup de peine à la faire repartir; ſa frayeur eſt telle qu'elle ſe laiſſe quelquefois prendre par le chaſſeur plutôt que de s'expoſer à la deſcente de l'oiſeau qu'elle redoute.

On jette amont de la même maniere, lorſqu'on vole pour champs & pour riviere, c'eſt-à-dire pour la perdrix ou le faiſan, & pour le canard. Pour la perdrix on jette amont un ou deux faucons; pour le faiſan deux faucons ou un gerfaut: on laiſſe monter les oiſeaux, & lorſqu'ils planent dans le plus haut des airs, le fauconnier aidé d'un chien, fait partir le gibier ſur lequel l'oiſeau deſcend. Pour le canard, on met amont juſqu'à trois faucons, & on ſe ſert auſſi de chiens pour le faire partir, & l'obliger de voler lorſque la frayeur qu'il a des faucons l'a rendu dans l'eau.

Outre ces vols, on dreſſe auſſi pour prendre des cailles, des alouettes, des merles, de petits oiſeaux de proie tels que l'émerillon, le hobereau, l'épervier; mais ce dernier n'appartient pas à la fauconnerie proprement dite; il eſt ainſi que l'autour & ſon tiercelet, du reſſort de l'autourſerie: les premiers ſont de ceux qu'on nomme *oiſeaux de leurre*; les autres s'appellent *oiſeaux de poing*, parce que ſans être leurrés ils reviennent ſur le poing.

On emploie à peu-près les mêmes moyens pour apprivoiſer & dreſſer les uns & les autres; mais on porte preſque toujours à la chaſſe les derniers ſans chaperon; ils ſont plus prompts à partir du poing que les autres: on ne les jette point amont; ils ne volent que de poing en fort, & font leur priſe d'un ſeul trait d'aîle: par cette raiſon ils ſe fatiguent moins, & ils peuvent prendre plus de gibier: ainſi la chaſſe en eſt plus utile ſi elle eſt moins noble & moins agréable. On dit que le *vol* du faucon appartient principalement aux princes, & que celui de l'autour convient mieux aux gentilshommes. *Article de M.* LEROI.

VOL, *en terme de Blaſon*, ſe dit de deux aîles poſées dos à dos dans les armoiries, comme étant tout ce qui fait le *vol* d'un oiſeau: lorſqu'il n'y a qu'une aîle ſeule, on l'appelle *demi-vol*; & quand il y en a trois, *trois demi-vols*. On appelle *vol banneret* celui qu'on met au cimier, & qui eſt fait en banniere, ayant le deſſus coupé & quarré, comme celui des anciens chevaliers.

VOLAGE, adj. (*Gram.*) inconſtant, léger, changeant: tous ces mots ſont ſynonymes; ce ſont des métaphores empruntées de différens objets; léger, des corps tels que les plumes, qui n'ayant pas aſſez de maſſe, eu égard à leur ſurface, ſont détournées & emportées çà & là à chaque inſtant de leur chute; changeant, de la ſurface de la terre ou du ciel qui n'eſt pas un moment la même; inconſtant, de l'atmoſphere de l'air, & des vents; *volage*, des oiſeaux: on dit des enfans qu'ils ont l'eſprit & le caractere *volages*; d'une femme qui change ſouvent d'objet qu'elle eſt *volage*.

VOLAGE, *appel*, (*Juriſprud.*) on appelloit ainſi autrefois ce que nous appellons aujourd'hui *fol appel*. *Voyez* AMENDE & APPEL, FOL APPEL.

VOLAGES, *rentes*, ou *rentes volantes*. *Voyez* RENTE VOLAGE *ou* VOLANTE. (*A*)

VOLAILLE, ſignifie en général la même choſe qu'oiſeau. *Voyez* OISEAU.

Mais en prenant ce mot dans un ſens plus particulier, il s'applique à ce que l'on appelle *volaille*, ou à cette eſpece de gros oiſeaux domeſtiques ou ſauvages que l'on éleve, ou que l'on pourſuit à la chaſſe, pour être ſervis ſur nos tables, comme les coqs d'inde, les oies, les coqs, les poules, & les canards ſauvages ou domeſtiques, les faiſans, les perdrix, les pigeons, les bécaſſines, &c. *Voyez* CHASSE AUX OISEUX.

Les oiſeaux domeſtiques, ou la *volaille*, eſt une partie néceſſaire du fonds d'une ferme, elle rend de fort bons ſervices, & il revient un profit très-conſidérable des couvées, des œufs, des plumes, de la fiente ou du fumier, &c.

On peut entretenir les oiſeaux domeſtiques à peu de frais, quand on eſt ſitué ſur une grande route, à cauſe que pendant la plus grande partie de l'année ils trouvent le moyen de vivre par eux-mêmes, en ſe nourriſſant d'inſectes, de vers, de limaçons, de glanes, ou preſque de tout ce qui eſt mangeable.

Les plus vieilles poules ſont toujours les meilleures pour couver, & les plus jeunes pour pondre; mais ſi elles ſont trop groſſes, elles ne ſont bonnes ni à l'un ni à l'autre; l'âge le plus avantageux pour faire couver des poulets à une poule, eſt depuis deux ans juſqu'à cinq; & le mois de Février eſt le mois le plus propre à cet effet; quoique cela puiſſe réuſſir aſſez bien en quelque tems que ce ſoit, depuis Février juſqu'à la S. Michel. Un coq peut ſervir dix poules; une poule couve vingt jours, au-lieu que les oies, les canards, les coqs d'inde, en couvent trente. Le ſarraſin, le froment de France, ou le chénevi, ont la propriété, à ce que l'on dit, de faire pondre les poules plus vîte, qu'en leur donnant toute autre nourriture; & on les engraiſſe fort promptement, quand on les nourrit avec du ſarraſin entier, moulu, ou en pâte; quoique la nourriture ordinaire dont on ſe ſert pour cet effet, ſoit de la farine d'orge ou de la fleur de froment réduite en pâte avec du lait ou de l'eau, & deux fois par jour on leur fourre de cette pâte dans le goſier, juſqu'à ce qu'il ne puiſſe plus y en tenir. Il eſt rare qu'une oie veuille couver d'autres œufs que les ſiens; mais une poule en couve indifféremment.

Les oies les plus blanches ſont les meilleures & celles qui commencent à pondre plutôt, & il peut arriver qu'elles faſſent deux couvées par an; elles commencent à pondre au printems, & elles font douze ou ſeize œufs: on commence à engraiſſer les oiſons à l'âge d'un mois; & ils deviennent gras en un mois. Pour les oies qui ont atteint toute leur crue, on les engraiſſe à l'âge de ſix mois, pendant le tems de la moiſſon, ou après la recolte. Quand une oie ſauvage a les piés rouges & velus, elle eſt vieille, mais elle eſt jeune ſi elle a les piés blancs & non velus.

Quand une poule, ou quelqu'autre *volaille* couve des œufs, il eſt néceſſaire d'en marquer le deſſus; & quand elle va manger on doit faire attention ſi elle a ſoin de les tourner ſans-deſſus-deſſous ou non, afin que ſi elle y manque, on le faſſe en ſa place. *Voyez* ŒUF, PLUME, &c.

VOLANT, adj. & part. (*Gram.*) *Voyez* le verbe VOLER, qui ſe meut par le moyen des aîles. Il y a des poiſſons *volans*.

VOLANT, (*Cuiſine.*) eſt une verge de fer plantée au-deſſus de la cage du tournebroche, à l'extrémité de laquelle eſt une croix dont chaque branche eſt chargée de plomb pour ralentir l'action du poids qui entraineroit toutes les roues dans un inſtant, ſans le *volant* qui par ſa peſanteur eſt plus difficile à mouvoir.

VOLANT, *terme d'Horlogerie*; c'eſt une piece qui ſe met ſur le dernier pignon d'un rouage de ſonnerie, ou de répétition, & qui ſert à ralentir le mouvement de ce rouage, lorſque la pendule ou l'horloge ſonne. *Voyez* SONNERIE, PENDULE, &c. & *les fig. Pl. de l'Horlogerie*, *n°* 18. & 17. 19.

Dans les pendules le *volant* eſt une eſpece de rectangle de cuivre fort mince, & aſſez large. *Voyez figure* 8. & 9. *Planches de l'Horlogerie*, pour que la réſiſtance de l'air, lorſqu'il tourne, puiſſe retarder ſon mouvement, & par conſéquent ralentir, comme nous l'avons dit plus haut, celui du rouage. Il tient à frottement ſur la tige de ſon pignon au moyen d'un petit reſſort *aa*, *fig.* 9. qui appuie contre cette tige. Par-là ils peuvent bien tourner enſemble, mais lorſque l'on arrête le pignon, ce frottement n'eſt pas aſſez fort pour empêcher le *volant* de tourner ſeul. Cette diſpoſition eſt néceſſaire pour que celui-ci par ſon mouvement acquis, ne caſſe pas les pivots de

ſon pignon. Au moyen de ce frottement, ils peuvent bien tourner enſemble; mais lorſqu'on arrête le pignon, ce frottement n'eſt pas aſſez fort pour empêcher le *volant* de tourner tout ſeul. Dans les montres à répétition on ſe ſert peu de *volant*, & quand on l'y emploie, il y eſt fixément adapté.

Comme dans les groſſes horloges le mouvement de la ſonnerie eſt plus rapide, & que le *volant* eſt beaucoup plus conſidérable, comme on peut le voir dans la *fig.* 5. 17. 18. il y a un reſſort 19. dont l'extrémité entre dans un rochet *P P*, adapté ſur la tige du pignon, par ce moyen, l'horloge ſonnant le volant & ſon pignon tournent enſemble, & la ſonnerie étant arrêtée, il peut encore tourner par ſon mouvement acquis; ce qui produit un bruit aſſez ſemblable à celui d'une creſſelle. *Voyez* HORLOGE.

VOLANT, *terme de Meunier*, ce ſont deux pieces de bois qui ſont attachées en forme de croix à l'arbre du tournant, miſes au-dehors de la cage du moulin à vent étant garnies d'échelons, & vêtues de toiles, tournent quand les toiles ſont tendues, & qu'il vente aſſez pour les faire aller; on les appelle auſſi *volées*, & *aîles de moulin*. (*D. J.*)

VOLANT, (*Hiſt. des modes.*) on a donné ce nom dans le dernier ſiecle à des bandes de taffetas qu'on attachoit aux jupes des dames, & dont le nombre ſe mettoit à diſcrétion; il y en avoit quelquefois deux, trois, quatre, ou cinq. C'étoit autant de cerceaux *volans*, parce qu'ils n'étoient couſus que par le haut, & que le vent faiſoit voler le bas à diſcrétion. Les *volans* étoient quelquefois de différentes couleurs, & alors on les nommoit *volans pretintailles*, qui furent tellement à la mode, que chaque *volant* étoit encore de pluſieurs couleurs. (*D. J.*)

VOLANT, (*Hiſt. des modes d'hommes.*) eſpece de ſurtout léger qui a peu de plis dans le bas, & qui n'eſt doublé qu'en certains endroits. (*D. J.*)

VOLANS, ſ. m. pl. (*Pipée.*) les pipeurs appellent *volans*, les rejets ou perches dont ils ont coupé le feuillage, & qu'ils plient & attachent par le bout aux environs de la loge, en y faiſant des entailles pour y inſérer des gluaux. (*D. J.*)

VOLANT, (*Jeu.*) morceau de liége taillé en forme de cône obtus, couvert par-deſſous de velours ou d'autre étoffe, & percé en-deſſus d'une douzaine de petits trous, dans leſquels on met, on range, & on diſpoſe en calice une douzaine de plumes uniformes, ou de toutes couleurs, & d'une grandeur proportionnée à la groſſeur du cône, que deux perſonnes ſe renvoient avec des raquettes ou des tymbales. C'eſt un jeu ou un exercice d'adreſſe agréable, bien imaginé, très-ſain, & qui ſe pratique avec raiſon dans toute l'Europe. (*D. J.*)

VOLANT, adj. (*Blaſon.*) on appelle *oiſeau volant*, un oiſeau qui eſt élevé en l'air, les aîles étendues, comme s'il voloit; il doit avoir les aîles plus ouvertes & plus étendues que celui qui eſt dit eſſorant. La maiſon de Noël en Languedoc, porte d'azur à la colombe volante en bande, becquée & membrée d'or, à la bordure componée d'or & de gueules. (*D. J.*)

VOLANTES, *rentes*, (*Juriſprud.*) *voyez* RENTE VOLANTE.

VOLATERRÆ, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans l'Etrurie, l'une des douze premieres colonies des Toſcans, & plus ancienne de cinq cens ans que Rome même. Strabon, *l. V. p.* 154. dit qu'elle eſt ſituée dans une vallée, & que la forteresse qui la défendoit étoit ſur le haut d'une colline. Elle ſoutint trois ans le ſiége contre Sylla, devint enſuite un municipe, & eut le titre de colonie. Les thermes de ſon territoire ſont nommés dans la table de Peutinger *aquæ volaternæ*; cette ville conſerve ſon ancien nom; car on l'appelle *Volterra*, ou *Volterre*. Il y avoit encore dans le dernier ſiecle une maiſon de ſon voiſinage qu'on nommoit l'*Hoſpitalité*, bâtie ſur le champ de bataille où Catilina fut tué.

Perſe, en latin *Aulus Perſicus Flaccus*, poëte ſatyrique, naquit à *Volaterra*, d'une maiſon noble & alliée aux plus grands de Rome; il mourut dans ſa patrie âgé de 28 ans, ſous la huitieme année du regne de Néron. Il étudia ſous un philoſophe ſtoïcien nommé *Cornutus*, pour lequel il conçut la plus haute eſtime. Il a immortaliſé dans ſes ouvrages l'amitié & la reconnoiſſance qu'il avoit pour cet illuſtre maître; & à ſa mort il lui légua ſa bibliotheque, & la ſomme de vingt-cinq mille écus; mais Cornutus ne ſe prévalut que des livres, & laiſſa tout l'argent aux héritiers.

Perſe étudia ſous Cornutus avec Lucain dont il ſe fit admirer; il méritoit ſon eſtime & celle de tout le monde, étant bon ami, bon fils, bon frere, & bon parent; il fut chaſte, quoique beau garçon, plein de pudeur, ſobre, & doux comme un agneau. Il eſt très-grave, très-ſérieux, & même un peu triſte dans ſes écrits; & ſoit la vigueur de ſon caractere ſupérieure à celle d'Horace, ſoit le zele qu'il a pour la vertu, il ſemble qu'il entre dans ſa philoſophie un peu d'aigreur & d'animoſité contre ceux qu'il attaque.

On ne peut nier qu'il n'ait écrit durement & obſcurement; & ce n'eſt point par politique qu'il eſt obſcur, mais par la tournure de ſon génie; on voit qu'il entortille ſes paroles, & qu'il recourt à des figures énigmatiques, lors même qu'il ne s'agit que d'inſinuer des maximes de morale; mais Scaliger le pere, & d'autres excellens critiques, n'ont point rendu à ce poëte toute la juſtice qui lui étoit dûe; M. Deſpréaux a mieux jugé de ſon mérite, & s'eſt attaché à imiter pluſieurs morceaux de ſes ſatyres. (*D. J.*)

VOLATERRANA-VADA, (*Géog. anc.*) ville ou bourgade d'Italie dans l'Etrurie, à l'embouchure du Cecinna, avec un port, ſelon Pline, *l. III. c. v.* Ce lieu nommé aujourd'hui *Vadi*, eſt placé par l'itinéraire d'Antonin entre *Populonium* & *ad Herculem*, à vingt-cinq milles du premier; & à dix-huit milles du ſecond. (*D. J.*)

VOLATIL, adj. (*Gram.*) ce qui s'évapore, ſe diſſipe ſans l'application d'aucun moyen artificiel. Il y a deux alkalis, l'alkali fixe & l'alkali *volatil*.

VOLATILISATION, ſ. f. (*Gram. Chimie.*) VOLATILISER, v. act. termes relatifs à l'art de communiquer la volatilité à des ſubſtances fixes. Cet art conſiſte à appliquer à la ſubſtance fixe une ſubſtance moins fixe; puis une moins fixe encore; encore une ſubſtance moins fixe, juſqu'à ce qu'il y en ait une derniere qui donne des aîles au tout.

VOLATILITÉ, ſ. f. (*Gram.*) Il paroît que cette qualité qui conſiſte à ſe diſſiper de ſoi-même, tient beaucoup à la diviſibilité extrème. Ce principe n'eſt pourtant pas le ſeul; la combinaiſon y fait auſſi beaucoup.

VOLCÆ, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule-Narbonnoiſe. On diviſoit ces peuples en Volces-arécomiques & en Volces-tectoſages. Souvent on les déſignoit ſous le nom générique de *Celtes*, dont ils formoient une des principales cités. Les *Volces-arécomiques*, *Volcæ arecomici*, dans Strabon, *l. IV. p.* 186; & *Volcæ aricomii*, dans Ptolomée, *l. II.* s'étendoient juſqu'au bord du Rhône. Ptolomée leur donne deux villes qu'il marque dans les terres; ſavoir *Vindomagus* & *Nemauſûm Colonia*. Les Volces-tectoſages, *Volcæ tectoſages*, s'étendoient juſqu'aux Pyrénées, depuis la ville de Narbonne qui étoit dans leur pays. Samſon dit qu'ils occupoient tout le haut-Languedoc & davantage. *Voyez* TECTOSAGES.

M. l'abbé de Guaſco ſe propoſoit de donner l'état des ſciences chez les *Volces*. Il ne manque à ce projet que des monumens hiſtoriques qui puiſſent aider à le remplir. Nous ſavons ſeulement que les phocéens d'Ionie après avoir fondé Marſeille, établirent des colonies dans le pays des *Volces*, comme dans les villes d'Agde, de Rodez, de Nîmes, & que ces colonies communiquerent aux *Volces* leur langue & l'uſage de leurs caracteres.

Quand Rome eut conquis le pays des *Volces*, elle en changea le gouvernement, y envoya des magiſtrats pour l'adminiſtrer, & y ſema des colonies. Les *Volces* devenus en quelque ſorte Romains dans leur gouvernement, dans leur langage, dans leurs mœurs, dans leur goût, le devinrent auſſi en grande partie dans leur religion. Les pontifes, les flamines, les augures, prirent la place des druides, & ſubſtituerent leurs cérémonies & leurs ſolemnités à celles des prêtres gaulois. Enfin ce nouveau culte chez les *Volces*, céda aux lumieres du chriſtianiſme. (*D. J.*)

VOLCÆ-PALUDES, (*Géog. anc.*) Dion Caſſius, *l. LV. ſub finem*, nomme ainſi les marais auprès deſquels les *Batones* attaquerent Cœcina Severus, dans le tems qu'il vouloit y faire camper ſon armée. Ces marais devoient être au voiſinage de la Mœſie. (*D. J.*)

VOLCANS, (*Hiſt. nat. Minéralog.*) *montes ignivomi*. C'eſt ainſi qu'on nomme des montagnes qui vomiſſent en de certains tems de la fumée, des flammes, des cendres, des pierres, des torrens embra-

ſés de matieres fondues & vitrifiées des ſoufres, des ſels, du bitume, & quelquefois même de l'eau.

Les *volcans*, ainſi que les tremblemens de terre, ſont dûs aux embraſemens ſouterreins excités par l'air, & dont la force eſt augmentée par l'eau. En parlant des tremblemens de terre, je crois avoir ſuffiſamment expliqué la maniere dont ces trois agents operent, & la force prodigieuſe qu'ils exercent; on a fait voir dans cet article que la terre étoit remplie de ſubſtances propres à exciter & à alimenter le feu; ainſi il ſeroit inutile de répéter ici ce qui a déjà été dit ailleurs; il ſuffira d'y renvoyer le lecteur.

Les *volcans* doivent être regardés comme les ſoupiraux de la terre, ou comme des cheminées par leſquelles elle ſe débarraſſe des matieres embraſées qui dévorent ſon ſein. Ces cheminées fourniſſent un libre paſſage à l'air & à l'eau qui ont été mis en expanſion par les fourneaux ou foyers qui ſont à leur baſe; ſans cela ces agents produiroient ſur notre globe des révolutions bien plus terribles que celles que nous voyons opérer aux tremblemens de terre; ils ſeroient toujours accompagnés d'une ſubverſion totale des pays où ils ſe feroient ſentir. Les *volcans* ſont donc un bienfait de la nature; ils fourniſſent au feu & à l'air un libre paſſage; ils les empêchent de pouſſer leurs ravages au-delà de certaines bornes, & de bouleverſer totalement la ſurface de notre globe. En effet, toutes les parties de la terre ſont agitées par des tremblemens qui ſe font ſentir en différens tems avec plus ou moins de violence. Ces concuſſions de la terre nous annoncent des amas immenſes de matieres allumées; c'eſt donc pour leur donner paſſage que la providence a placé un grand nombre d'ouvertures propres à éventer, pour ainſi dire, la mine. Auſſi voyons-nous que la providence a placé des *volcans* dans toutes les parties du monde: les climats les plus chauds étant les plus ſujets aux tremblemens de terre, en ont une très-grande quantité. Aujourd'hui l'on en compte trois principaux en Europe; c'eſt l'*Æthna* en Sicile, le *mont Véſuve* dans le royaume de Naples, & le *mont Hecla* en Islande; comme chacun de ces *volcans* ſont décrits dans des articles particuliers, nous ne parlerons ici que des phénomenes généraux qui ſont communs à tous les *volcans*.

Il n'eſt point dans la nature de pénomenes plus étonnans que ceux que préſentent ces montagnes embraſées: quoi qu'en diſent des voyageurs peu inſtruits, il ne paroît point prouvé qu'il en exiſte qui vomiſſent perpétuellement des flammes: quelquefois après des éruptions violentes, les matieres s'épuiſent & le *volcan* ceſſe de vomir, juſqu'à ce qu'il ſe ſoit amaſſé une aſſez grande quantité de ſubſtances pour exciter une nouvelle éruption. Ainſi le feu couvera quelquefois pendant un très-grand nombre d'années dans les gouffres profonds qui ſont dans l'intérieur de la montagne, & il attendra que différentes circonſtances le mettent en action.

Les éruptions des *volcans* ſont ordinairement annoncées par des bruits ſouterreins ſemblables à ceux du tonnerre, par des ſifflemens affreux, par un déchirement intérieur; la terre ſemble s'ebranler juſque dans ſes fondemens; ces phénomenes durent juſqu'à ce que l'air dilaté par le feu ait acquis aſſez de force pour vaincre les obſtacles qui le tiennent enchaîné; & alors il ſe fait une exploſion plus vive que celle des plus fortes décharges d'artillerie: la matiere enflammée ſemblable à des fuſées volantes, eſt lancée en tout ſens à une diſtance prodigieuſe, & s'échappe avec impétuoſité par le ſommet de la montagne. On en voit ſortir des quartiers de rochers d'une groſſeur prodigieuſe, qui après s'être élevés à une grande hauteur dans l'air, retombent & roulent par la pente de la montagne; les champs des environs ſont enterrés ſous des amas prodigieux de cendres, de ſable brûlant, de pierres-ponces; ſouvent les flancs de la montagne s'ouvrent tout-d'un-coup pour laiſſer ſortir des torrens de matiere liquide & embraſée qui vont inonder les campagnes, & qui brûlent & détruiſent tous les arbres, les édifices & les champs qui ſe trouvent ſur leur chemin.

L'hiſtoire nous apprend que dans deux éruptions du Véſuve, ce *volcan* jetta une ſi grande quantité de cendres, qu'elles volerent juſqu'en Egypte, en Lybie & en Syrie.

En 1600, à Arequipa au Pérou, il y eut une éruption d'un *volcan* qui couvrit tous les terreins des environs, juſqu'à trente ou quarante lieues, de ſable calciné & de cendres; quelques endroits en furent couverts de l'épaiſſeur de deux verges. La lave vomie par le mont-Ethna, a formé quelquefois des ruiſſeaux qui avoient juſqu'à 18000 pas de longueur; & le célebre Borelli a calculé que ce *volcan*, dans une éruption arrivée en 1669, a vomi aſſez de matieres pour remplir un eſpace de 93838750 pas cubiques. Ces exemples ſuffiſent pour faire juger des effets prodigieux des *volcans*. *Voyez l'article* LAVE.

Souvent on a vu des *volcans* faire ſortir de leur ſein des ruiſſeaux d'eau bouillante, des poiſſons, des coquilles & d'autres corps marins. En 1631, pendant une éruption du Véſuve, la mer fut miſe à ſec; elle parut abſorbée par ce *volcan*, qui peu après inonda les campagnes de fleuves d'eau ſalée.

Les éruptions des *volcans* n'ont point toujours le même degré de violence; cela dépend de l'abondance des matieres enflammées, & de différentes circonſtances propres à augmenter ou à diminuer l'action du feu.

On remarque que la plûpart des *volcans* ſont placés dans le voiſinage de la mer; cette poſition peut même contribuer à rendre leurs éruptions plus violentes. En effet, l'eau venant à tomber par les fentes de la montagne dans les amas immenſes de matieres enflammées qui s'y trouvent, ne peut manquer de produire des exploſions très-vives, mais les effets doivent devenir plus terribles encore lorſque cette eau eſt bitumineuſe & chargée de parties ſalines. Une expérience aſſez triviale peut nous rendre raiſon de cette vérité: les cuiſiniers, pour rendre la braiſe plus ardente, y jettent quelquefois une poignée de ſel, le feu devient par-là beaucoup plus âpre.

Les ſommets des *volcans* ont communément la forme d'un cône renverſé ou d'un entonnoir; lorſque les cendres & les roches qui entourent cette partie de la montagne permettent d'en approcher dans les tems où il ne ſe fait point d'éruption, on y voit un baſſin rempli de ſoufre qui bouillonne en de certains endroits, & qui répand une odeur ſulphureuſe très-forte & ſouvent une fumée épaiſſe. Cette partie du *volcan* eſt très-ſujette à changer de face, & chaque éruption lui fait préſenter un aſpect différent de celui que le ſommet avoit auparavant; en effet, il y a des portions de la montagne qui s'écroulent, & le gouffre vomit de nouvelles matieres qui les remplacent. Les chemins qui conduiſent au ſommet de ces montagnes ſont auſſi couverts de ſel ammoniac, de matieres bitumineuſes, de pierres ponces, de ſcories ou de lave, d'alun, *&c.* on y rencontre des ſources d'eaux chaudes, ſalines, ſulphureuſes, d'une odeur & d'un goût inſupportables. Dans les tems qui précedent les éruptions, les matieres contenues dans le baſſin ſemblent bouillonner, elles ſe gonflent quelquefois au point de ſortir pardeſſus les rebords, & de découler le long de la pente du *volcan*; cela n'arrive point ſans un fracas épouventable, & ſans des ſifflemens & des déchiremens propres à donner le plus grand effroi. On ſent aiſément que les matieres, en ſe fondant, doivent former une croute qui s'oppoſe au paſſage de l'air & du feu, ce qui doit produire une expantion qui renouvelle la violence des éruptions.

Pluſieurs phyſiciens ont cru qu'il y avoit une eſpece de correſpondance entre les différens *volcans* que l'on voit ſur notre globe, la proximité rende cette conjecture aſſez vraiſſemblable pour le Véſuve & l'Etna qui ſouvent exercent leurs ravages dans le même tems; d'ailleurs nous avons fait voir dans l'*article* TREMBLEMENT DE TERRE, que les embraſemens de la terre ſembloient ſe propager par des canaux ſouterreins à des diſtances prodigieuſes.

Il arrive quelquefois que des *volcans*, après avoir eu des éruptions pendant une longue ſuite de ſiecles ceſſent enfin d'en avoir; cela vient ſoit de ce que les matieres qui excitoient leurs embraſemens ſe ſont à la fin totalement épuiſées, ſoit de ce qu'elles ont pris une autre route; en effet on à vu que lorſque quelques *volcans* ceſſoient de jetter des matieres, d'autres montagnes devenoient des *volcans*, & commençoient à vomir du feu avec autant & plus de furie que ceux dont ils prenoient la place; c'eſt ainſi que depuis un très-grand nombre d'années le mont Hécla en Islande a ceſſé de vomir des flammes, & une autre montagne de la même île eſt devenue un *volcan*. Les différentes parties du monde préſentent

aux voyageurs pluſieurs montagnes qui ont ſervi autrefois de ſoupiraux aux embraſemens de la terre, comme on peut en juger par les abyſmes & les précipices qu'elles offrent, par les pierres-ponces, les roches calcinées, le ſoufre, les cendres, l'alun, le ſel ammoniac dont le terrein qui les environne eſt rempli. Il paroît que quelques-uns de ces *volcans* ont exercé leurs ravages dans des tems dont l'hiſtoire ne nous a point conſervé le ſouvenir, mais un obſervateur habile reconnoîtra ſans peine qu'ils ont exiſté par les matieres que nous venons d'indiquer, & ſur-tout par les couches de lave que les *volcans* ont fait ſortir de leurs flancs, & qui ont inondé les campagnes dans leur voiſinage. *Voyez l'article* Lave. Pluſieurs montagnes d'Europe ont été autrefois des *volcans*. Les monts Apennins paroiſſent avoir été dans ce cas. On a rencontré en Auvergne des matieres qui indiquent d'une maniere indubitable que cette province a autrefois été fouillée par les feux ſouterreins. L'endroit de la Provence, qu'on nomme les *gorges d'Olioule*, qui ſe trouve ſur le chemin de Marſeille à Toulon, porte des caracteres qui annoncent qu'il y a eu autrefois un *volcan* dans cette partie de la France. Pluſieurs autres pays préſenteroient les mêmes ſignes, ſi on les examinoit plus attentivement. La deſcription que le célebre M. de Tournefort nous a donnée du mont Ararat en Arménie, peut nous faire préſumer avec beaucoup de certitude que cette montagne eſt un *volcan* dont le feu s'eſt éteint; il dit qu'il s'y trouve un abyſme dont les côtés ſont comme taillés à plomb, & dont les extrémités ſont hériſſées des rochers noirâtres & comme ſalis par la fumée; on voit que cette deſcription convient parfaitement au baſſin d'un *volcan*.

Les montagnes ne ſont point toujours le ſiege des éruptions des feux ſouterreins; on a vu quelquefois ſortir tout-à-coup du fond du lit de la mer, des feux, des rochers embraſés, de la pierre-ponce, & un amas prodigieux de ſable, de cendres, & de matieres qui ont formé des îles dans des endroits où peu auparavant il n'y avoit que des eaux; c'eſt de cette maniere que s'eſt formée la fameuſe île de Santorin. Un phénomene pareil àrriva en 1720 auprès de l'île de S. Michel, l'une des Açores; la nuit du 7 au 8 de Décembre il ſortit tout-d'un-coup du fond de la mer une quantité prodigieuſe de pierres, de ſable, & de matieres embraſées, qui formerent une île toute nouvelle à côté de la premiere, que cette révolution avoit preſque entierement renverſée. *Urbani Hiærne*.

Les feux contenus dans le ſein de la terre n'agiſſent point toujours avec la même fureur, ſouvent ils brûlent ſans bruit, & couvent, pour ainſi dire, ſous terre; on ne reconnoît leur préſence que par les ſources d'eaux chaudes que l'on voit ſortir à la ſurface de la terre, par les bitumes liquides, tels que le pétrole & le naphte que la chaleur fait ſuinter au-travers des roches & des couches de la terre. C'eſt ainſi que dans le voiſinage de Modene on trouve en creuſant une quantité prodigieuſe de pétrole qui nage à la ſurface des eaux.

Quelquefois on rencontre à la ſurface de la terre des endroits qui brûlent, pour ainſi dire, imperceptiblement; c'eſt ainſi que l'on trouve dans le Dauphiné un terrein qui, ſans être embraſé viſiblement, ne laiſſe pas d'allumer la paille & le bois qu'on y jette. Il ſe trouve un terrein tout ſemblable, mais d'une beaucoup plus grande étendue, en Perſe près le Baku. *Voyez l'article* Naphte. L'on doit auſſi mettre dans le même rang l'endroit connu en Italie ſous le nom de *Solfatara*. *Voyez cet article*. (—)

Volcan, (*Géog. mod.*) on appelle *volcans* des montagnes brûlantes, & qui jettent du feu, des flammes, de la fumée, des cendres chaudes, avec plus ou moins de violence, & en quantité plus ou moins grande. Le nom de *volcan* a été donné à ces ſortes de montagnes par les Portugais, & l'uſage l'a adopté. On ſait qu'il y a des *volcans* dans les quatre parties du monde, en Amérique, en Afrique, en Aſie, en Europe. Voici la liſte des principaux, & je ne la donne pas pour exacte.

On connoît dans l'Amérique ſeptentrionale le *volcan* d'Anjou près de la mer du ſud, celui d'Atilan, celui de Caraculo, celui de Colima, celui de Guatimala, celui de Léon, celui de Nicaragua, celui de Sonſonate, & quelques autres.

On trouve dans l'Amérique méridionale au Pérou le *volcan* d'Arequipa, à 90 lieues de Lima: c'eſt une montagne qui jette ſans diſcontinuer un ſoufre enflammé, & les habitans appréhendent que tôt ou tard elle ne brûle ou n'abyſme la ville voiſine.

On trouve encore au Pérou dans une vallée appellée *Mulahallo*, à cinquante lieues de Quito, un *volcan* ſulfureux qui s'enflamma dans le dernier ſiecle, & jetta des pierres hors de ſon ſein, avec un bruit terrible. Dans la chaîne des montagnes du Pérou appellées les *Andes* ou *Cordillieres*, il y a en différens lieux des montagnes qui vomiſſent les uns de la flamme & les autres de la fumée; telle eſt celle de Carrapa, province de Popayane.

L'Aſie abonde en *volcans*; un d'eux dans l'île de Java, ſe forma en 1586, par une éruption violente de ſoufre, & vomit une quantité prodigieuſe de fumée noire mêlée de flamme & de cendres chaudes: cette éruption fut fatale à quelques milliers de perſonnes.

Le *volcan* Gonapi, ſitué dans une des îles Banda, ayant brûlé pluſieurs années de ſuite, ſe creva finalement dans le dernier ſiecle, & vomit avec mugiſſement une furieuſe quantité de groſſes pierres accompagnées d'une matiere ſulfureuſe, brûlante & épaiſſe, qui tomba ſur la terre & dans la mer. Les cendres chaudes couvrirent les canons des Hollandois, qui étoient plantés ſur les murs de leur citadelle. L'eau ſe gonfla auprès de la côte, bouillonna, & laiſſa quantité de poiſſons morts flottant ſur la ſurface.

Le mont Balaluanum, dans l'île de Sumatra, jette des flammes & de la fumée, de même que le mont Etna.

On voit pluſieurs *volcans* ſur les côtes de l'Océan indien, qui ſont décrits dans les voyages de Dampier; mais le plus terrible de tous eſt celui de l'île Ternate.

La montagne eſt roide & couverte au pié de bois épais; mais ſon ſommet qui s'éleve juſqu'aux nues, eſt pelé par le feu. Le ſoupirail eſt un grand trou qui deſcend en ligne ſpirale, & devient par degrés de plus en plus petit, comme l'intérieur d'un amphithéatre. Dans le printems & en automne, vers les équinoxes, quand le vent du nord regne, cette montagne vomit avec bruit des flammes mêlées d'une fumée noire, & toutes les montagnes des environs ſe trouvent couvertes de cendres. Les habitans y vont dans certains tems de l'année, pour y recueillir du ſoufre, quoique la montagne ſoit ſi eſcarpée en pluſieurs endroits, qu'on ne peut y parvenir qu'avec des cordes attachées à des crochets de fer.

L'île Manille dans l'Océan indien, a ſes *volcans*; les navires qui viennent de la nouvelle Eſpagne, apperçoivent de fort loin celui qui eſt près de la grande baie d'Albay, & qui jette des flammes dans certains tems.

A ſoixante lieues des Moluques, on voit une île dont les montagnes ſont ſouvent ſecouées par des tremblemens de terre ſuivis d'éruptions de flammes, de cendres & de pierres-ponces calcinées.

Le *volcan* de l'île de Fuego, une des petites îles du Cap-verd, eſt une haute montagne du ſommet de laquelle il ſort des flammes qu'on apperçoit en mer dans le tems de la nuit.

Le Japon abonde en *volcans*; il y en a un conſidérable à ſoixante milles de Firando; il y en a un autre vis-à-vis de Saxuma, un troiſieme dans la province de Chiangen, un quatrieme dans le voiſinage du Surunga, un cinquieme plus conſidérable que tous les autres dans l'île de Ximo; ſon ſommet n'eſt qu'une maſſe brûlée, & la terre y eſt ſi ſpongieuſe qu'on n'y marche qu'en tremblant; tout n'offre dans cette montagne que des abîmes & des exhalaiſons infectes.

Dans une des îles nommées *Papous* que le Maire a découverte & qui n'eſt peut-être pas une île, mais une ſuite de la côte orientale de la nouvelle Guinée, on trouve un *volcan* plein de feu & de fumée.

On voit auſſi des *volcans* dans le pays habité par les Tartares Tongouſes, & au-delà de leur pays. On en compte quatre dans ces parties ſeptentrionales de la Tartarie: nous ſavons encore que le Groenland & les contrées voiſines ont auſſi des montagnes brûlantes.

L'Afrique n'eſt pas ſans *volcans*; il y en a dans le royaume de Fez & ailleurs. Mais les *volcans* de l'Europe ſont les plus connus. Ceux qui navigent ſur la Méditerranée apperçoivent de fort loin des éruptions de flammes & de fumée du mont Etna, appellé maintenant *Gibel* en Sicile. On voit les éruptions de ce *volcan* à la diſtance de trente milles. Quoiqu'il jette

du feu & de la fumée preſque ſans interruption, il y a des tems où il les exhale avec plus de violence. En 1656, il ébranla une partie de la Sicile: bientôt après, l'entonnoir qui eſt au ſommet de la montagne, vomit quantité de cendres chaudes, que le vent diſperſa de toutes parts. Farelli nous a donné une relation des éruptions de ce *volcan*. M. Oldenbourg en a fait l'extrait dans les *Tranſactions philoſoph. n°.* 48. Plus récemment encore, Bottone Leontini a mis au jour l'exacte topographie de cette montagne & de ſes *volcans*.

Le mont Hécla en Islande a quelquefois des éruptions auſſi violentes que celles du mont Gibel. Mais le Véſuve eſt un fourneau de feu ſi célebre par ſes terribles incendies, qu'il mérite un article à part. *Voyez* donc VÉSUVE, *éruptions du* (*Hiſt. natur. des volcans*). *Voyez* auſſi VÉSUVE.

Il réſulte de ce détail, qu'on trouve des *volcans* dans toutes les parties du monde, & dans les contrées les plus froides comme dans les pays les plus chauds. Il y a des *volcans* qui n'ont pas toujours exiſté, & d'autres qui ne ſubſiſtent plus. Par exemple, celui de l'île Queimoda ſur la côte du Bréſil, à quelque diſtance de l'embouchure de Rio de la Plata, a ceſſé de jetter du feu & des flammes. Il en eſt de même des montagnes de Congo & d'Angola. Celles des Açores, ſur-tout de l'île de Tercere, brûloient anciennement dans différens lieux, & ne jettent à-préſent que dé tems à autre de la fumée & des vapeurs.

Les îles de ſainte Hélene & de l'Aſcenſion, produiſent une terre qui paroît compoſée de cendres, de ſcories, & de charbon de terre à-demi brûlé. De plus, comme on trouve dans ces îles, auſſi-bien qu'aux Açores, des terres ſulphureuſes, & des ſcories ſemblables au mâchefer, qui ſont fort propres à s'enflammer, il ne ſeroit pas étonnant qu'il s'élevât dans la ſuite des *volcans* nouveaux dans ces îles; car la cauſe de ces montagnes brûlantes n'eſt autre choſe qu'une matiere ſulphureuſe & bitumineuſe miſe en feu.

Les Phyſiciens penſent que les tremblemens de terre & les *volcans* dépendent d'une même cauſe, ſavoir des terreins qui contiennent beaucoup de ſoufre & de nitre, qui s'allument par la vapeur inflammable des pyrites, ou par une fermentation de vapeurs portées à un degré de chaleur égal à celle du feu & de la flamme. Les *volcans* ſont autant de ſoupiraux qui ſervent à la ſortie des matieres ſulphureuſes ſublimées par les pyrites. Quand la ſtructure des parties intérieures de la terre, eſt telle que le feu peut paſſer librement hors de ces cavernes, il en ſort de tems en tems avec facilité & ſans ſecouer la terre. Mais quand cette communication n'eſt pas libre, ou que les paſſages ne ſont pas aſſez ouverts, le feu ne pouvant parvenir aux ſoupiraux, ébranle la terre juſqu'à ce qu'il ſe ſoit fait un paſſage à l'ouverture du *volcan*, par laquelle il ſort tout en flamme avec beaucoup de violence & de bruit, jettant au loin & au large des pierres, des cendres chaudes, des fumées noires, & des laves de ſoufre & de bitume. (*D J.*)

VOLCELESY, *terme de Chaſſe*, que l'on doit dire quand on revoit la bête fauve qui va fuyant, ce qui ſe connoît quand elle ouvre les quatre piés.

VOLCES *ou* VOLSCES, *Volcæ*, (*Hiſt. anc.*) peuple de la Gaule méridionale, qui habitoit avant que les Romains en fiſſent la conquête, le pays qui eſt entre les Pyrénées & Toulouſe, c'eſt-a-dire la province que l'on nomme aujourd'hui *Languedoc*. On les diviſoit en *Volces*, *Tectoſages* & *Volces arécomiques*. Ces derniers occupoient la partie de ce pays, qui eſt ſur les bords du Rhône, où ſe trouve maintenant la ville de Nîmes.

VOLCI, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans l'Etrurie. Ptolomée, *l. III. c. j.* la marque dans les terres. Ses habitans ſont appellés *Volcentini* par Pline, *l. III. cap. v.* qui les ſurnomme *Etruſci*; il ajoute qu'ils avoient donné leur nom à la ville Coſſa qui étoit dans leur territoire, & qu'on appelloit *Coſſa Volcientium*. Dans les premiers tems, au-lieu de *Volci* & de *Volcentini*, on écrivoit *Vulci* & *Vulcientes*, comme on le voit dans la table des triomphes du capitole, où on lit: *De Vulſinienſibus*, & *Vulcientibus*. (*D. J.*)

VOLCIANI, (*Géog. anc.*) peuples de l'Eſpagne tarragonoiſe, connus principalement par la réponſe vigoureuſe qu'ils firent aux ambaſſadeurs romains, lorſque ceux-ci les ſolliciterent de renoncer à l'alliance des Carthaginois. On croit que leur ville eſt aujourd'hui *Villa-Dolce*, au royaume d'Arragon. Selon les archives du pays, *Villa-Dolce* ſe nommoit autrefois *Volce*. Il ſeroit heureux que ce rapport de nom nous fît retrouver une ville, ou du-moins la demeure d'un peuple que les anciens géographes ont ignoré ou négligé, & dont la mémoire néanmoins méritoit bien d'être tranſmiſe à la poſtérité, par la part qu'ils eurent à la réſolution que les Eſpagnols prirent de préférer l'alliance des Carthaginois à celle des Romains. (*D. J.*)

VOLCKMARK, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au cercle d'Autriche, dans la baſſe Carinthie, ſur la rive gauche de la Drave. Cellarius conjecture que c'eſt la *Virunum* des anciens. (*D. J.*)

VOLE, *faire la*, (*Jeu de cartes.*) c'eſt faire toutes les levées ſeul; & au quadrille, quand on joue le ſans-prendre, ou avec l'ami, quand on a appellé un roi.

VOLÉE, ſ. f. (*Art. milit.*) c'eſt la partie du canon depuis les tourillons juſqu'à la bouche. *Voyez* CANON. (*Q*)

VOLÉE DE CANON, (*Art. militaire.*) eſt une décharge de pluſieurs pieces qu'on tire ſur l'ennemi ou dans une place pour ſaluer quelqu'officier général. *Voyez* SALUT. (*Q*)

VOLÉE, *terme de Charron*; c'eſt une piece de bois ronde, de la longueur de quatre piés, placée à demeure ſur les erremonts, & qui ſert à attacher à ſes deux extrémités les paloniers. *Voyez la fig Pl. du Charron*.

VOLÉE, (*Jardin.*) c'eſt le nom qu'on donne au travail de pluſieurs hommes rangés de front, qui battent une allée de jardin, ſur la longueur en même tems. Ainſi on dit qu'une allée a été battue à deux, à trois, quatre, *&c. volées*, c'eſt-à-dire autant de fois dans toute ſon étendue. (*D. J.*)

VOLÉE, (*Maréchal.*) ſe dit des chevaux qu'on met au-devant des autres, quand il y en a pluſieurs rangs, pour tirer plus vîte une voiture. Ces chevaux ſont plus propres à la *volée*, & ceux-ci au timon. *Voyez* TIMON.

On appelle encore de ce nom pluſieurs pieces de bois de traverſe auxquelles on attelle les chevaux de carroſſe. Il y a la *volée* de devant & la *volée* de derriere.

VOLÉE, *terme de Paumier*, qui ſignifie le tems qu'une balle eſt en l'air, depuis qu'elle a été frappée par la raquette juſqu'à ce qu'elle tombe à terre. Ainſi prendre une balle à la *volée*, c'eſt la prendre en l'air avant qu'elle ait touché la terre. Les coups de *volée* ſont plus brillans que ceux où on prend la balle au bond.

VOLÉE, *terme de Pêche*; ſorte de ret propre à faire la pêche ou chaſſe des oiſeaux de mer.

Les pêcheurs riverains du village de Marais, lieu dans le reſſort de l'amirauté de Quillebeuf, qui font à la côte, pendant l'hiver, la pêche des oiſeaux marins, placent pour cet effet de hautes perches où ils amarent des filets, à-peu-près établis comme ceux des paſſées pour prendre les bécaſſes; ils les nomment *volets* ou *volées*, les mailles en ont ſix pouces & demi à ſept pouces en quarré, comme le filet eſt libre & volant, les plus gros & les plus petits y demeurent pris également.

Lorſque les nuits ſont noires, obſcures, la marée qui monte avec une grande rapidité dans cette partie de l'embouchure de la riviere, où elle forme par ſa précipitation la barre que l'on nomme de *quillebœuf*, & où elle tombe avec le plus de violence, elle amene en même tems avec elle un grand nombre d'oiſeaux de mer, & plus les froids ſont grands plus elle en amene; ce ſont ordinairement des oies, des canards & autres ſemblables eſpeces qui ſuivent le flot, qui ſe retirent ſouvent avec le reflux, & qui ſe trouvent pris dans ces pêcheries. *Voyez la fig.* 1. *Pl. XV. de Pêche*.

VOLER, v. neut. c'eſt le mouvement progreſſif que fait en plein air un oiſeau, ou tout autre animal qui a des aîles. *Voyez* VOL & OISEAU.

Le *voler* eſt naturel ou artificiel.

Le *voler* naturel eſt celui qui s'exécute par l'aſſemblage & la ſtructure des parties que la nature a deſtinées à cette action: telle eſt la conformation de la plupart des oiſeaux, des inſectes & de quelques poiſſons.

En Virginie & dans la nouvelle Angleterre il y a auſſi des cerfs volans. *Tranſ. philoſoph. n°.* 127. En 1685, dans pluſieurs contrées du Languedoc; la terre fut couverte de ſauterelles volantes, longues d'environ

ron un pouce, & en ſi grand nombre, qu'en quelques endroits il y en avoit l'épaiſſeur de quatre pouces ou d'un tiers de pié. *Ibid. n°.* 182.

Les parties des oiſeaux qui ſervent principalement à *voler*, ſont les aîles & la queue: par le moyen des aîles l'oiſeau ſe ſoutient & ſe conduit en long, & la queue lui ſert à monter, à deſcendre, à tenir ſon corps droit en équilibre, & à le garantir des vacillations. *Voyez* AÎLE & QUEUE.

C'eſt la grandeur & la force des muſcles pectoraux qui rendent les oiſeaux ſi propres à *voler* vîte, ferme & long-tems.

Ces muſcles, qui ſont à peine dans les hommes une ſoixante & dixieme partie des muſcles du corps ſurpaſſent en grandeur & en poids tous les autres muſcles pris enſemble dans les oiſeaux: ſur quoi M. Willoughby fait cette réflexion, que s'il eſt poſſible à l'homme de *voler*, il faut qu'il imagine des aîles, & qu'il les ajuſte de maniere qu'il les faſſe agir avec ſes jambes, & non pas avec ſes bras. *Voyez* MUSCLE PECTORAL.

Voici comment ſe fait le vol des oiſeaux; d'abord l'oiſeau plie les jambes, & il pouſſe avec violence la place d'où il s'éleve; il ouvre alors ou il déploie les articulations ou les jointures de ſes aîles, de maniere qu'elles faſſent une ligne droite, perpendiculaire aux côtés de ſon corps. Ainſi, comme les aîles avec leurs plumes forment une lame continue ces aîles étant alors élevées un peu au-deſſus de l'horiſon, l'oiſeau leur faiſant faire des battemens ou des vibrations avec force & preſteſſe, qui agiſſent perpendiculairement contre l'air qui eſt deſſous, quoique cet air ſoit un fluide, il reſiſte à ces ſecouſſes, tant par ſon inactivité naturelle, que par ſon reſſort ou ſon élaſticité, qui le rétablit dans ſon premier état, après qu'il a été comprimé; & ſa réaction eſt égale à l'action que l'on a exercée ſur lui: par cette méchanique le corps de l'oiſeau ſe trouve pouſſé. L'induſtrie ou la ſagacité de la nature eſt fort remarquable dans la maniere avec laquelle il étend & remue ſes aîles quand il les fait agir, pour le faire directement & perpendiculairement, il eût fallu ſurmonter une grande réſiſtance; afin d'éviter cet inconvénient, la partie oſſeuſe, ou la bande de l'aîle, dans laquelle les plumes ſont inſérées, ſe meut obliquement ou de biais par ſa tranche antérieure; les plumes ſuivent cette diſpoſition, en forme de pavillon.

Quoique l'air ſoit indifférent pour toutes ſortes de mouvemens, & qu'il puiſſe être agité par la moindre action, l'expérience néanmoins fait voir qu'il réſiſte avec plus de force au mouvement d'un coup à-proportion que ce même corps ſe meut plus vîte. Il y a diverſes cauſes de cette réſiſtance, & qui marquent comment le mouvement des aîles peut être affoibli; la premiere vient de ce que l'air des côtés eſt en repos, tandis que celui qui eſt pouſſé doit ſe mouvoir comme tous les autres corps fluides; mais afin qu'il n'y ait que fort peu d'air qui ſe meuve & qui change de place, il eſt néceſſaire qu'il ſe meuve circulairement au-tour de toute la maſſe d'air qui eſt en repos, comme s'il étoit enfermé dans un vaſe, quoique ce mouvement des parties de l'air ne ſe faſſe point de réſiſtance, ni ſans que ces mêmes parties de l'air, & celles qui tournent en rond, ſe preſſent mutuellement enſemble.

La ſeconde raiſon qui fait encore voir que le mouvement des aîles eſt retardé, eſt que tout air agité réſiſte au battement de l'aîle, & que les petites parties de l'air étant ainſi comprimées par cette impulſion font effort pour ſe dilater: c'eſt pourquoi la réſiſtance de l'air & ce mouvement de l'aîle pourront être en équilibre pourvu que la force avec laquelle l'aîle frappe l'air, ſoit égale à ſa réſiſtance.

Si l'aîle de l'oiſeau ſe meut avec une vîteſſe égale à la réſiſtance de l'air, ou bien ſi l'air cede avec autant de vîteſſe que les aîles le pouſſent, l'oiſeau demeurera dans la même ſituation ſans monter ni deſcendre, parce qu'il ne s'éleve que lorque ces aîles en frappant l'air ſe fléchiſſent. Mais au-contraire ſi l'aîle ſe meut plus vîte que l'air qui eſt au-deſſous, l'oiſeau monte, & ne demeure plus alors à la même place, parce que l'arc que ſon aîle décrit par ſon mouvement ſera plus grand que l'eſpace que parcourt l'air qui deſcend.

Suppoſons que l'oiſeau ſoit en l'air, & qu'il ait les aîles étendues & le ventre en-bas, & que le vent pouſſe le deſſous des aîles perpendiculaires, de ſorte que l'oiſeau ſoit ſoutenu en l'air, pour lors il volera horiſontalement, parce que les aîles étant toujours étendues réſiſtent par leur dureté & l'effort des muſcles à l'effort du vent; mais ſi toute la largeur de l'aîle cede à l'impulſion du vent, à cauſe qu'elle peut aiſément tourner dans la cavité de l'omoplate, c'eſt une néceſſité que les bouts des plumes des aîles s'approchent l'une de l'autre pour former un coin, dont la pointe ſera en-haut, & les plans de ce coin ſeront comprimés de tous côtés par le vent, enſorte qu'il ſoit chaſſé vers ſa baſe, parce qu'il ne ſauroit avancer, s'il n'entraîne le corps de l'oiſeau qui lui eſt attaché, il s'enſuit qu'il doit faire place à l'air, c'eſt pourquoi l'oiſeau volera de côté par un mouvement horiſontal.

Suppoſons préſentement que l'air de-deſſous ſoit en repos, & que l'oiſeau le frappe avec ſes aîles par un mouvement perpendiculaire; les plumes des aîles formeront un coin dont la pointe ſera tournée vers la queue; mais il faut remarquer que les aîles ſeront également comprimées par l'air, ſoit qu'elles le frapent à-plomb avec beaucoup de force, ou qu'étant étendues elles ne faſſent que recevoir l'agitation du vent.

Quoique la nature ait fait le vol non-ſeulement pour élever les oiſeaux en-haut & les tenir ſuſpendus, mais auſſi pour les faire voler horiſontalement, néanmoins ils ne peuvent s'élever qu'en faiſant pluſieurs ſauts de-ſuite, & en battant des aîles pour s'empêcher de deſcendre, & quand ils ſont élevés, ils ne peuvent encore ſe ſoutenir en l'air qu'en frappant à-plomb de leurs aîles, parce que ce ſont des corps peſans qui tendent en-bas.

A l'égard du mouvement tranſverſal des oiſeaux, il y en a qui croyent qu'il ſe fait de la même maniere qu'un vaiſſeau eſt pouſſé en-devant par les rames horiſontalement agitées vers la pouppe, & que les aîles s'élancent vers la queue par un mouvement horiſontal en rencontrant l'air qui eſt en repos; mais cela répugne à l'expérience & à la raiſon; car on voit par exemple, que les cignes, les oies, & tous les grands oiſeaux lorſqu'ils volent ne portent point leurs aîles vers la queue horiſontalement, mais qu'ils les fléchiſſent en-bas, en décrivant ſeulement des cercles perpendiculaires. Il faut pourtant remarquer que le mouvement horiſontal des rames ſe peut facilement faire, & que celui des aîles des oiſeaux ſeroit fort difficile, & même déſavantageux, puiſqu'il empêcheroit le vol, & cauſeroit la chute de l'oiſeau, qui doit frapper l'air à plomb par des continuels battemens. Mais la nature pour ſoutenir l'oiſeau & le pouſſer horiſontalement, lui fait frapper cet air preſque perpendiculairement par des petits coups obliques, qui dépend de la ſeule flexion de ſes plumes.

Les anciens philoſophes ont dit que la queue faiſoit dans les oiſeaux ce que le gouvernail fait dans le navire; & comme le navire peut être retourné à droite & à gauche par le gouvernail, ils ſe ſont imaginé que les oiſeaux en *volant* ne tournoient à droite & à gauche que par le mouvement de la queue; la raiſon & l'expérience font connoitre la fauſſeté de cette opinion, puiſque les pigeons, les hirondelles & les éperviers en *volant* ſe tournent à droite & à gauche, ſans étendre leur queue & ſans la fléchir d'aucun côté, & que les pigeons à qui on a coupé la queue, & les chauve-ſouris qui n'en ont point, ne laiſſent pas de *voler* en tournant facilement à droite & à gauche. Cependant il ne faut pourtant pas nier que la queue ne faſſe l'office du gouvernail, pour faire monter & deſcendre les oiſeaux, puiſqu'il eſt certain que ſi un oiſeau, lorſqu'il *vole* horiſontalement, éleve ſa queue en haut & la tienne étendue, il ne trouvera point d'empêchement du côté du ventre, mais ſeulement du côté du dos, parce que l'air qui rencontre ſa queue élevée & étendue, fait effort pour la baiſſer; mais les muſcles la retenant dans cet état, il faut que l'oiſeau qui eſt en équilibre au milieu de l'air, change de ſituation. Il en eſt de même de l'oiſeau dont la queue eſt abaiſſée lorſqu'il *vole* horiſontalement; elle doit frapper l'air & s'élever en haut, pour ſe mouvoir autour du centre de peſanteur, & pour lors la tête de l'oiſeau ſe baiſſe. Voici un exemple qui va confirmer cette vérité. Qu'on mette une lame de fer dans un vaiſſeau plein d'eau, & qu'elle ſoit attachée avec un fil par ſon centre de peſanteur, afin qu'elle ſe puiſſe mouvoir horiſontalement, & qu'il y ait par derriere une autre petite lame ſemblable à la queue d'un oiſeau; ſi

on la fléchit en-haut en tirant le fil horiſontalement, la premiere lame à laquelle ce fil eſt attaché, montera en tournant fort vite autour du centre ſans ſe mouvoir horiſontalement à droite ni à gauche; l'expérience fait voir qu'un petit gouvernail qu'on tourne du côté gauche, peut faire mouvoir lentement de ce même côté un grand vaiſſeau quand il eſt pouſſé en droite ligne; mais lorſque ce vaiſſeau eſt en repos, & qu'il n'eſt point pouſſé par le vent ni par les rames, la flexion du gouvernail ne le fait point tourner de côté. Au contraire quand on a ôté le gouvernail, ſi l'on meut les rames du côté droit en pouſſant l'eau vers la poupe, ſoit que le vaiſſeau ſoit en repos ou qu'il ſoit pouſſé en ligne droite, la proue tournera toujours fort promptement du côté gauche. La même choſe arrivera encore, ſi les rames du côté droit pouſſent l'eau en-arriere avec plus de viteſſe que celles qui ſont à gauche.

La cauſe de cet effet eſt ſi évidente qu'elle n'a pas beſoin d'explication. Il en eſt de même d'un oiſeau qui *vole*; s'il fléchit l'aile droite, en pouſſant l'air vers la queue, il faut qu'il ſe meuve du même côté, c'eſt-à-dire que la partie antérieure de l'oiſeau ſe détourne à gauche. La même choſe arrive en nageant; car ſi l'on fléchit le bras droit, que l'on approche la main vers les feſſes, on tourne à gauche. On remarque auſſi que quand les pigeons veulent ſe détourner à gauche, ils élevent plus haut l'aile droite, & qu'ils pouſſent l'air avec plus de force vers la queue par un mouvement oblique, ce qui fait que l'épaule & le droit de l'oiſeau ſe levent ſur le plan horiſontal, & qu'en même tems le gauche ſe baiſſe, parce que ſa peſanteur n'eſt pas ſoutenue d'un auſſi grand effort que la partie droite eſt élevée ſur l'horiſon; ce mouvement horiſontal de l'oiſeau ſe fait fort vite.

Lorſque l'oiſeau ſe meut dans l'air ſelon ſa longueur, & qu'il fléchit la tête & le cou du côté gauche, le centre de peſanteur de la tête & du cou eſt tranſporté en même tems; ainſi il eſt certain que le centre de peſanteur de tout l'oiſeau s'éloigne de la ligne droite, en retenant néanmoins l'impreſſion qu'il a reçue de la queue vers la tête; c'eſt de ces deux mouvemens que ſe fait le tranſverſal. Quoique le vaiſſeau dont nous avons rapporté l'exemple, puiſſe être tourné à droite & à gauche par les rames & par le gouvernail, & que ce ne ſoit pas tant la force du gouvernail qui agit, que l'impétuoſité que le vaiſſeau a acquiſe par la réſiſtance de l'eau qui rencontre le gouvernail; l'oiſeau cependant ne ſe tourne pas dans ſon vol horiſontal par la flexion latérale du cou & de la tête; car ſi la flexion latérale du cou faiſoit l'office du gouvernail, l'oiſeau iroit, comme le vaiſſeau, à droite & à gauche; & ſi le cou ſe hauſſoit ou s'abaiſſoit, l'oiſeau deſcendroit ou monteroit, & ainſi la queue n'auroit aucun uſage.

Mais une raiſon plus convainquante, & qui prouve infailliblement que la flexion du cou n'eſt pas la cauſe du détour de l'oiſeau dans le vol horiſontal, c'eſt que les oiſeaux qui auroient le cou fort court & la tête petite & légere, comme les aigles, les éperviers & les hirondelles, ne pourroient ſe tourner qu'avec peine; mais le contraire arrive, puiſque les oies, les cannes, les cignes & les autres oiſeaux qui ont le cou fort long, & la tête & le bec fort peſans, ont bien plus de peine à ſe tourner de côté lorſqu'ils *volent* horiſontalement.

La derniere raiſon eſt que ſi dans la flexion latérale du cou, le centre de peſanteur s'éloignoit de la direction de l'oiſeau, il ne pourroit demeurer dans une ſituation droite parallele à l'horiſon, parce que le côté de l'oiſeau étant preſſé par l'aîle, devroit ſe ſoulever avec violence; & ainſi ſe feroit un mouvement contraire au premier, qui empêcheroit la flexion qui eſt faite par l'éloignement du centre de peſanteur; & quoiqu'on nous puiſſe dire que l'oiſeau qui ſe détourne promptement, fait ce mouvement par l'effort d'une ſeule aile vers la queue, & que lorſqu'il *vole* doucement, il le fait au contraire en fléchiſſant le cou de côté ſans un nouvel effort de l'aile, nous voyons pourtant que le détour de l'oiſeau, lorſqu'il eſt lent, n'a pas beſoin de plus de force qu'il n'en faut pour mouvoir les ailes dans le vol ordinaire, puiſqu'il ſuffit que l'aile qui fait détourner l'oiſeau, s'approche un peu de la queue, & qu'elle y pouſſe l'air, afin que le détour latéral de l'oiſeau, lorſqu'il eſt lent, ſe puiſſe faire facilement ſans aucun nouvel effort.

Par tout ce que nous avons dit ci-deſſus, il eſt certain que l'oiſeau acquiert *volant*, une impétuoſité qui le pouſſe, de même que le vaiſſeau qui a été pouſſé par les rames reçoit une impreſſion qui dure quelque tems, même après que l'action des rames a ceſſé; mais ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que l'impétuoſité du vaiſſeau reſte toujours la même, quoique ſa direction ſoit changée, c'eſt-à-dire, quoiqu'il s'écarte de la ligne droite par le mouvement du gouvernail, & que l'impreſſion que l'oiſeau a acquiſe par ſon mouvement; continue quand ſa direction change, à moins que l'oiſeau ne monte, parce qu'alors ſa peſanteur lui fait obſtacle, & ſi l'effort que l'oiſeau a acquis en montant, eſt plus grand que celui qui le fait deſcendre, il continue encore de monter: mais lorſque ſes deux efforts ſont égaux, ſavoir l'impétuoſité que l'oiſeau a acquiſe, & ſa peſanteur qui le fait deſcendre, il demeure un peu de tems les aîles étendues dans la même ligne horiſontale.

Et la raiſon pourquoi il ne peut pas demeurer long-tems dans cette ſituation, c'eſt que le vol ne ſe fait jamais par une ligne perpendiculaire, mais toujours par un mouvement oblique ou par une ligne courbe parabolique, comme ſe mouvent les corps qui ſont pouſſés au loin. Lorſque ces deux efforts dont je viens de parler, ſont égaux, il arrive quelquefois qu'ils ſe détruiſent l'un l'autre, & quelquefois auſſi qu'ils s'aident ſi mutuellement, que des deux il en réſulte un mouvement très-prompt, comme celui avec lequel les éperviers ſe jettent ſur leur proie pour la dévorer.

Il y en a qui veulent que les oiſeaux qui ſont fort élevés dans l'air, ſe ſoutiennent plus aiſément que ceux qui *volent* proche de la terre, & qu'ils peſent moins alors, parce qu'ils ſont moins attirés par la vertu magnétique de la terre, qui ſelon leur hypothèſe, eſt la ſeule cauſe de la deſcente des corps peſans: ce qu'ils prouvent, parce que l'aimant n'attire point le fer lorſqu'il eſt trop éloigné. Mais cette opinion qui attribue la chûte des corps peſans à la vertu magnétique de la terre, s'accorde peu avec l'expérience, puiſqu'on voit que les éperviers qui *volent* proche de la terre où, ſelon eux, il y a beaucoup de cette matiere, ne frappent pas l'air plus ſouvent que quand ils *volent* plus haut. Ce n'eſt donc pas par défaut de la vertu magnetique, que les oiſeaux demeurent ſuſpendus au plus haut de l'air ſans battre ſouvent des aîles, mais plûtôt par la force qu'ils ont acquis en *volant*.

Comme c'eſt une loi de la nature, qu'un corps dur qui rencontre un autre corps homogene en repos, ſe réflechit, & ſouvent ſe rompt, elle a pris ſoin d'empêcher que les oiſeaux qui ſont des corps peſans, ne ſe luxaſſent les jointures, & ne ſe rompiſſent les jambes en deſcendant ſur la terre, & pour cet effet, elle leur a donné l'inſtinct de ployer leurs aîles & leurs queues: de maniere que leur partie cave fût perpendiculaire: ce qui fait que les oiſeaux ayant ainſi les plumes & les piés étendus, ralantiſſent aiſément leur impétuoſité en flechiſſant doucement les jointures, & en relachant leurs muſcles quand ils veulent deſcendre ſur la terre.

On pourroit demander ici ſi les hommes peuvent *voler*. Il y a trois choſes à remarquer dans le vol, ſavoir, la force qui ſuſpend en l'air le corps de l'animal, les inſtrumens propres qui ſont les aîles, & enfin la réſiſtance du corps. Mais afin que les hommes puſſent *voler*, il faudroit outre ces conditions, qu'il y eût encore la même proportion entre la force des muſcles pectoraux dans l'homme, & la peſanteur de ſon corps, que celle qui ſe trouve entre la force des muſcles & la peſanteur du corps dans les oiſeaux. Or il eſt certain que cette proportion ne ſe trouve point dans les hommes de même que dans les oiſeaux; puiſque les muſcles des hommes n'égalent pas la centieme partie de leur corps, & que dans les oiſeaux au contraire la peſanteur des muſcles flechiſſeurs des aîles eſt égale à la ſixieme partie du poids de tout leur corps: donc les hommes ne peuvent *voler*.

Ceux qui ſoutiennent le contraire diſent qu'il eſt aiſé de trouver cette proportion, & que l'on peut par artifice diminuer la peſanteur des corps, & augmenter la force des muſcles; mais je leur répons que l'un & l'autre ſont impoſſibles, & qu'il n'y a point de machine qui puiſſe ſurmonter la réſiſtance du poids, ni même élever le corps de l'homme avec la même viteſſe que font les muſcles pectoraux.

Il y

Il y a cependant quelques modernes qui ont pris delà occaſion de dire que le corps de l'homme pourroit être en équilibre dans l'air, en y ajoutant un grand vaſe. Il eſt aiſé de faire voir qu'ils ſe trompent; 1°. parce qu'on ne ſauroit fabriquer une machine ſi mince qui pût réſiſter à la forte impulſion de l'air ſans être briſée; 2°. il faudroit qu'on en eût pompé l'air, ce qui deviendroit extrémement difficile; 3°. ce vaiſſeau devroit être fort grand, pour que l'eſpace qu'il occuperoit dans l'air peſât autant que l'homme & le vaiſſeau. Enfin il faut remarquer que ce vaiſſeau auroit autant de peine, à cauſe de la réſiſtance de l'air, que les petites bouteilles qu'on fait avec de l'eau de ſavon, ou les petites plumes qui volent en l'air en ont, à cauſe de ſa tranquillité. Verduc, *t. III. de la patholog.*

VOLER, ſignifie prendre ou pourſuivre le gibier avec des oiſeaux de proie.

Un des plaiſirs des grands ſeigneurs, c'eſt de faire *voler* l'oiſeau, le lâcher ſur le gibier.

Voler à la toiſe, c'eſt lorſque l'oiſeau part du poing à tire d'aîle pourſuivant la perdrix au courir qu'elle fait de terre.

Voler de poing en fort, c'eſt quand on jette les oiſeaux de poing après le gibier.

Voler d'amont, c'eſt quand on laiſſe *voler* les oiſeaux en liberté, afin qu'ils ſoutiennent les chiens.

Voler haut & gras, bas & maigre, *voler* de bon trait, c'eſt-à-dire de bon gré.

Voler en troupe, c'eſt quand on jette pluſieurs oiſeaux à la fois.

Voler en rond, c'eſt quand un oiſeau vole en tournant au-deſſus de la proie.

Voler en long, c'eſt *voler* en droite ligne, ce qui arrive lorſque l'oiſeau a envie de dérober ſes ſonnettes.

Voler en pointe, c'eſt lorſque l'oiſeau de proie va d'un vol rapide en ſe levant ou en s'abaiſſant.

Voler comme un trait, c'eſt lorſqu'un oiſeau vole ſans diſcontinuer.

Voler à repriſes, c'eſt lorſqu'un oiſeau ſe reprend pluſieurs fois à *voler*.

Voler en coupant, c'eſt lorſque l'oiſeau traverſe le vent.

VOLERIE, ſ. f. c'eſt la chaſſe avec les oiſeaux de proie; on dit, il a la haute *volerie*, qui eſt celle du faucon ſur le heron, canards, grues, & le gerfaut ſur le ſacre & le milan.

La baſſe *volerie* de bas vol, eſt le lanier & le laneret; le tiercelet de faucon exerce la baſſe *volerie* ou des champs ſur les faiſans, les perdrix, les cailles, *&c.*

VOLET, ſ. m. (*Marine.*) petite bouſſole ou compas de route, qui n'eſt point ſuſpendue ſur un balancier, comme la bouſſole ordinaire, & dont on ſe ſert ſur les barques & ſur les chaloupes.

VOLETS, ſ. m. pl. (*Menuiſer.*) fermeture de bois ſur les chaſſis par-dedans les fenêtres. Ce ſont comme des petites portes aux fenêtres de même longueur, de même largeur & de même hauteur que le vitrage. Il y a des *volets* briſés, & des *volets* ſéparément; ceux-là ſe plient ſur l'écoinçon, ou ſe doublent ſur l'embraſure; & ceux-ci ont des moulures devant & derriere.

Volets d'orgues. Eſpece de grands chaſſis, partie ceintrés par leur plan, & partie droits, & garnis de légers panneaux de volice ou de forte toile imprimée des deux côtés, qui ſervent à couvrir les tuyaux d'un buffet d'orgue.

Volets de moulins à eau; ce ſont des planches arrangées au-tour de l'eſſieu d'une roue de moulin à eau, ſur leſquelles l'eau faiſant effort, en coulant par-deſſous, ou en tombant par-deſſus, donne le mouvement à la roue. On les nomme autrement *aîlerons & alichons*. (*D. J.*)

VOLET, (*Econ. ruſtique.*) petit colombier bourgeois & domeſtique où l'on nourrit des pigeons qui ne ſortent point; il y a au-dehors une petite ouverture que l'on tient fermée avec un ais.

VOLET, ſ. m. (*terme de Blaſon.*) c'eſt un ornement que les anciens chevaliers portoient ſur leurs heaumes, qui étoit un ruban large pendant par derriere, volant au gré du vent dans leurs marches & leurs combats; il s'attachoit avec le bourlet ou tortil, dont leur caſque étoit couvert. (*D. J.*)

VOLET, ſ. m. (*orig. des Proverb.*) on a nommé *volet* le couvercle d'un pot ou de quelqu'autre vaſe où l'on ſerroit des pois ou autres légumes: témoin l'enſeigne des trois *volets*, hôtellerie fort connue ſur la levée de la Loire, où l'on voyoit trois couvercles de pot d'or. Delà eſt venue cette façon de parler proverbiale, *trié ſur le volet*, parce qu'avant que de mettre bouillir les pois qu'on tiroit du pot où on les gardoit, on les trioit & on les épluchoit ſur le couvercle ou *volet*; Pétrone a dit; *in lance argentea piſum purgabat*.

On nomme auſſi *volet* en Normandie, une ſorte de ruban, parce que les filles en ornoient les voiles dont elles paroient leur tête. De *volet*, eſt venu le nom de *bavolet*, qu'on a dit pour *bas-voilet*, & dela on appella *bavolettes* les jeunes payſannes coëffées de ces voiles, qui deſcendoient plus bas que ceux des autres. (*D. J.*)

VOLETTES, ſ. f. (*terme de Chanvrier.*) ce ſont pluſieurs rangs de petites cordes qui tiennent toutes chacune par un bout à une ſorte de ſangle large, ou à une maniere de couverture de réſeau de chanvre: lorſque ces petites cordes ſont attachées à une ſangle, on les met le long des flancs du cheval, & lorſqu'elles bordent une maniere de couverture de réſeau, on met cette couverture ſur le dos du cheval de harnois ou de carroſſe; quand il vient à marcher, ces *volettes* brandillent, & ſervent ainſi à chaſſer les mouches qui, dans l'été, incommodent extrémement les chevaux. (*D. J.*)

VOLEUR, (*Droit civil.*) le *voleur* eſt puni différemment chez les divers peuples de l'Europe. La loi françoiſe condamne à mort, & celles des Romains le condamnoit à une peine pécuniaire, diſtinguant même le vol en manifeſte & non-manifeſte. Lorſque le *voleur* étoit ſurpris avec la choſe volée, avant qu'il l'eût portée dans le lieu où il avoit réſolu de la cacher; cela s'appelloit chez les Romains, un *vol manifeſte*; quand le *voleur* n'étoit découvert qu'après, c'étoit un *vol non-manifeſte*.

La loi des douze tables ordonnoit que le *voleur* manifeſte fût battu des verges, & réduit en ſervitude, s'il étoit pubere, ou ſeulement battu de verges, s'il étoit impubere; elle ne condamnoit le *voleur* non-manifeſte qu'au payement du double de la choſe volée. Lorſque la loi Porcia eût aboli l'uſage de battre de verges les citoyens, & de les réduire en ſervitude, le *voleur* manifeſte fut condamné au quadruple, & on continua à punir du double le *voleur* non-manifeſte.

Il paroît bizarre que ces loix miſſent une telle différence dans la qualité de ces deux crimes, & dans la peine qu'elles infligeoient: en effet, que le *voleur* fût ſurpris avant ou après avoir porté le vol dans le lieu de ſa deſtination; c'étoit une circonſtance qui ne changeoit point la nature du crime.

M. de Monteſquieu ne s'eſt pas contenté de faire cette remarque, il a découvert l'origine de cette différence des loix romaines, c'eſt que toute leur théorie ſur le vol, étoit tirée des conſtitutions de Lacédémone. Lycurgue, dans la vue de donner à ſes citoyens de l'adreſſe, de la ruſe & de l'activité, voulut qu'on exerçât les enfans au larcin, & qu'on fouettât ceux qui s'y laiſſeroient ſurprendre: cela établit chez les Grecs, & enſuite chez les Romains, une grande différence entre le vol manifeſte & le vol non-manifeſte.

Parmi nous les *voleurs* ſouffrent une peine capitale, & cette peine n'eſt pas juſte. Les *voleurs* qui ne tuent point, ne méritent point la mort, parce qu'il n'y a aucune proportion entre un effet quelquefois très-modique qu'ils auront dérobé, & la vie qu'on leur ôte. On les ſacrifie, dit-on, à la ſûreté publique. Employez-les comme forçats à des travaux utiles: la perte de leur liberté, plus ou moins long-tems, les punira aſſez rigoureuſement de leur faute, aſſurera ſuffiſamment la tranquillité publique, tournera en même tems au bien de l'état, & vous éviterez le reproche d'une injuſte inhumanité. Mais il a plû aux hommes de regarder un *voleur* comme un homme impardonnable, par la raiſon ſans doute que l'argent eſt le dieu du monde, & qu'on n'a communément rien de plus cher après la vie que l'intérêt. (*D. J.*)

Maraudeur, (*Art militaire.*) on appelle *maraudeurs* les ſoldats qui s'éloignent du corps de l'armée pour aller piller dans les environs. De la maraude naiſſent les plus grands abus, & les ſuites les plus fâcheuſes. 1°. Elle entraîne après elle l'eſprit d'indiſcipline qui fait négliger ſes devoirs au ſoldat, & le con-

conduit à mépriſer les ordres de ſes ſupérieurs. 2°. Les *maraudeurs* en portant l'épouvante dans l'eſprit des payſans détruiſent la confiance que le général cherche à leur inſpirer; malheureuſes victimes du brigandage! au-lieu d'apporter des proviſions dans les camps, ils cachent, ils enterrent leurs denrées, ou même ils les livrent aux flammes pour qu'elles ne deviennent pas la proie du barbare ſoldat. 3°. Enfin les dégâts que font les *maraudeurs*, épuiſent le pays. Un général compte pouvoir faire ſubſiſter ſon armée pendant quinze jours dans un camp, il le prend en conſéquence; & au bout de huit, il ſe trouve que tout eſt dévaſté; il eſt donc obligé d'abandonner plutôt qu'il ne le vouloit, une poſition peut-être eſſentielle à la réuſſite de ſes projets; il porte ailleurs ſon armée, & les mêmes inconvéniens la ſuivent. Néceſſairement il arrive de-là que tout ſon plan de campagne eſt dérangé; il avoit tout prévu, le tems de ſes opérations étoit fixé, le moment d'agir étoit déterminé, il ne lui reſtoit plus qu'à exécuter, lorſqu'il s'eſt apperçu que toutes ſes vues étoient renverſées par les déſordres des *maraudeurs* qu'il avoit eſpéré d'arrêter. Il faut à préſent que le général dépende des événemens au lieu qu'il les eût fait dépendre de lui. Il n'eſt plus ſûr de rien; comment pourroit-il encore compter ſur des ſuccès? On s'étendroit aiſément davantage ſur les maux infinis que produit la maraude; mais l'eſquiſſe que nous venons de tracer, ſuffit pour engager les officiers à veiller ſur leur troupe avec une attention ſcrupuleuſe. Cependant l'humanité demande qu'on leur préſente un tableau qui parlant directement à leur cœur, fera ſans doute ſur lui l'impreſſion la plus vive. Qu'ils ſe peignent la ſituation cruelle où ſe trouvent réduits les infortunés habitans des campagnes ruinées par la guerre; que leur imagination les tranſporte dans ces maiſons dévaſtées que le chaume couvroit, & que le déſeſpoir habite: ils y verront l'empreinte de la plus affreuſe miſere, leurs cœurs ſeront émus par les larmes d'une famille que les contributions ont jettée dans l'état le plus déplorable, ils ſeront témoins du retour de ces payſans qui, la triſteſſe ſur le front, reviennent exténués par la fatigue que leur ont cauſé les travaux que, par néceſſité, on leur impoſe; qu'ils ſe retracent ſeulement ce qui s'eſt paſſé ſous leurs yeux. Ils ont conduit des fourrageurs dans les granges des malheureux laboureurs. Ils les ont vû dépouiller en un moment; les fruits d'une année de travail & de ſueurs; les grains qui devoient les nourrir, les denrées qu'ils avoient recueillies leur ont été ravis. On les a nonſeulement privés de leur ſubſiſtance actuelle, mais toute eſpece de reſſources eſt anéantie pour eux. N'ayant plus de nourriture à donner à leurs troupeaux, il faut qu'ils s'en défaſſent, & qu'ils perdent le ſecours qu'ils en pouvoient tirer; les moyens de cultiver leurs terres leur ſont ôtés; tout eſt perdu pour eux, tout leur eſt arraché: il ne leur reſte pour ſoutenir la caducité d'un pere trop vieux pour travailler lui-même, pour nourrir une femme éplorée & des enfans encore foibles; il ne leur reſte que des bras languiſſans, qu'ils n'auront même pas la conſolation de pouvoir employer à leur profit pendant que la guerre ſubſiſtera autour d'eux. Cette peinture, dont on n'a pas cherché à charger les couleurs, eſt ſans doute capable d'attendrir, ſi l'on n'eſt pas dépourvu de ſenſibilité; mais comment ne gémiroit-elle pas cette ſenſibilité en ſongeant que des hommes livrés à tant de maux ſont encore accablés par les horribles déſordres que commettent chez eux des ſoldats effrénés, qui viennent leur enlever les groſſiers alimens qui leur reſtoient pour ſubſiſter quelques jours encore? Leur argent, leurs habits, femmes & leurs filles ſont violées à leurs yeux. On les frappe, on menace leur vie, enfin ils ſont en butte à tous les excès de la brutalité, qui ſe flatte que ſes fureurs ſeront ignorées ou impunies. Malheur à ceux qui ſavent que de pareilles horreurs exiſtent, ſans chercher à les empêcher!

Les moyens d'arrêter ces déſordres doivent être ſimples & conformes à l'eſprit de la nation dont les troupes ſont compoſées. M. le maréchal de Saxe en indique de ſages, dont il prouve la bonté par des raiſons ſolides. „ On a, dit-il, une méthode pernicieuſe, qui eſt de toujours punir de mort un ſoldat qui eſt pris en maraude; cela fait que perſonne ne les arrête, parce que chacun répugne à faire périr un miſérable. Si on le menoit ſimplement au prevôt; qu'il y eût une chaîne comme „ aux galeres; que les *maraudeurs* fuſſent condamnés „ au pain & l'eau pour un, deux ou trois mois; qu' „ on leur fit faire les ouvrages qui ſe trouvent toujours à faire dans une armée, & qu'on les renvoyât à leur régiment la veille d'une affaire, ou lorſque le général le jugeroit à propos; alors tout le monde concourroit à cette punition; les officiers des grands-gardes & des poſtes avancés les arrêteroient par centaines, & bientôt il n'y auroit plus de *maraudeurs*, parce que tout le monde y tiendroit la main. A préſent il n'y a que les malheureux de pris. Le grand-prevôt, tout le monde détourne la vue quand ils en voient; le général crie à cauſe des deſordres qui ſe commettent; enfin le grand-prevôt en prend un, il eſt pendu, & les ſoldats diſent, qu'il n'y a que les malheureux qui perdent. Ce n'eſt là que faire mourir des hommes ſans remédier au mal. Mais les officiers, dira-t-on, en laiſſeront également paſſer à leurs poſtes. Il y a un remede à cet abus. C'eſt de faire interroger les ſoldats que le grand-prevôt aura pris dehors: leur faire déclarer à quel poſte ils auront paſſé, & envoyer dans les priſons pour le reſte de la campagne les officiers qui y commandoient: cela les rendra bientôt vigilans & inexorables. Mais lorſqu'il s'agit de faire mourir un homme, il y a peu d'officiers qui ne riſquaſſent deux ou trois mois de priſon „.

Avec une attention ſuivie de la part des officiers ſupérieurs, & de l'exactitude de la part des officiers particuliers, on parviendra dans peu à détruire la maraude dans une armée. Qu'on cherche d'abord à établir dans l'eſprit des ſoldats, qu'il eſt auſſi honteux de voler un payſan, que de voler ſon camarade. Une fois cette idée reçue, la maraude ſera auſſi rare parmi eux, que les autres eſpeces de vols. Une nation où l'honneur parle aux hommes de tous les états, a l'avantage de remédier aux abus bien plutôt que les autres. Sans les punir de mort, qu'on ne faſſe jamais de grace aux *maraudeurs*, que les appels ſoient fréquens, que les chefs des chambrées où il ſe trouvera de la maraude ſoient traités comme s'ils avoient maraudé eux-mêmes; qu'il ſoit défendu aux vivandiers ſous les peines les plus ſeveres de rien acheter des ſoldats; que le châtiment enfin ſoit toujours la ſuite du deſordre, & bientôt il ceſſera d'y avoir des *maraudeurs* dans l'armée, le général & les officiers ſeront plus exactement obéis, les camps mieux approviſionnés, & l'état conſervera une grande quantité d'hommes qui périſſent ſous la main des bourreaux, ou qui meurent aſſaſſinés par les payſans révoltés contre la barbarie. *Article de M. le marquis* DE MARNESIA.

Si c'eſt M. le maréchal de Broglio qui a ſubſtitué au ſupplice de mort dont on puniſſoit les *maraudeurs*, la baſtonade, qu'on appelle *ſchlaguer*, appliquée par le caporal, qu'on appelle caporal *ſchlagueur*, il a fait une innovation pleine de ſageſſe & d'humanité: car à conſidérer la nature de la faute, il paroît bien dur d'ôter la vie à un brave ſoldat, dont la paye eſt ſi modique, pour avoir ſuccombé, contre la diſcipline, à la tentation de voler un choux. Les coups de bâton qui peuvent être bons pour des allemands, ſont un châtiment peu convenable à des françois. Ils aviliſſent celui qui les reçoit, & peut être même celui qui les donne. Je n'aime point qu'on bâtonne un ſoldat. Celui qui a reçu une punition humiliante craindra moins dans une action de tourner à l'ennemi un dos bâtonné que de recevoir un coup de feu dans la poitrine. M. le maréchal de Saxe faiſoit mieux: il condamnoit le *maraudeur* au piquet; & dans ſes tournées, lorſqu'il en rencontroit un, il l'accabloit de plaiſanteries ameres, & le faiſoit huer.

Nous ajoutons ici quelques réflexions ſur les moyens d'empêcher la déſertion, & ſur les peines qu'on doit infliger aux déſerteurs. Ces réflexions nous ſont venues trop tard pour être miſes à leur véritable place.

Réflexions ſur les moyens d'empêcher la déſertion, & ſur les peines qu'on doit infliger aux déſerteurs. Il eſt pluſieurs cauſes de déſertion. Il en eſt qui entrent ſouvent dans le caractere d'une nation, & qui lui ſont particulieres. S'il exiſte, par exemple, un peuple léger, inconſtant, avide de changement, & prompt à ſe dégoûter de tout, il n'eſt pas douteux qu'on n'y trouve un grand nombre de gens qui ſe dégoûtent des états gênans qu'ils auront embraſſés. Si cet eſprit d'inconſtance & de légereté regne parmi

mi ceux qui ſuivent la profeſſion des armes, il eſt certain qu'on trouvera plus de déſerteurs chez eux, que chez les peuples qui n'auront pas le même eſprit.

On voit de-là pourquoi les troupes françoiſes déſertent plus facilement que les autres troupes de l'Europe. On voit auſſi que c'eſt cet eſprit d'inconſtance, ou plutôt ce vice du climat qu'il faudroit corriger pour empêcher la déſertion. J'en indiquerai les moyens.

Une autre cauſe de déſertion eſt en ſecond lieu la trop longue durée des engagemens. Les ſoldats ſuiſſes ne ſont engagés que pour trois ans, & ils ſont auſſi bons ſoldats que les nôtres. On m'objectera que par la façon dont les Suiſſes ſont élevés & exercés dans leur pays, ils ſont plutôt formés que nous pour la guerre. Je réponds que cela peut être: mais qu'il faut choiſir un milieu entre l'engagement des ſuiſſes, s'il eſt trop court, & celui des françois, dont le terme de huit ans eſt trop long, relativement au caractere de la nation & à l'eſprit de chacun d'eux. Que de ſoldats n'a-t-on pas fait déſerter lorſque, ſous différens prétextes, on les forçoit de ſervir le double & plus de leur engagement!

Les autres cauſes de déſertion ſont la dureté avec laquelle on les traite, la miſere des camps, le libertinage, le changement perpétuel de nouvel exercice, le changement de vie & de diſcipline, comme dans les troupes légeres, qui, accoutumées pendant la guerre au pillage & à moins de dépendance, déſertent plus facilement en tems de paix.

Il eſt aiſé de remédier à ces dernieres cauſes. Voyons comme on peut corriger cet eſprit d'inconſtance, & attacher à leur état des gens ſi prompts à s'en détacher.

Les troupes romaines tirées de la claſſe du peuple, ou de celle des citoyens, ou des alliés ayant droit de bourgeoiſie, déſertoient peu. Il regnoit parmi eux un amour de la patrie qui les attachoit à elle; ils étoient enorgueillis du titre de *citoyen*, & ils étoient jaloux de ſe le conſerver; inſtruits des intérêts de la république, éclairés ſur leurs devoirs, encouragés par l'exemple; la raiſon, le préjugé, la vanité les retenoient dans ces liens ſacrés.

Pourquoi ſur leur modele ne pas communiquer au ſoldat françois un plus grand attachement pour ſa patrie? Pourquoi ne pas embraſer ſon cœur d'amour pour elle & pour ſon roi? Pourquoi ne pas l'enorgueillir de ce qu'il eſt né françois? Voyez le ſoldat anglois. Il déſerte peu, parce qu'il eſt plus attaché à ſon pays, parce qu'il croit y trouver & y jouir de plus grands avantages que dans tout autre pays.

Cet amour de la patrie, dit un grand homme, eſt un des moyens le plus efficace qu'il faille employer pour apprendre aux citoyens à être bons & vertueux. Les troupes mercenaires qui n'ont aucun attachement pour le pays qu'elles ſervent, ſont celles qui combattent avec le plus d'indifférence, & qui déſertent avec le plus de facilité. L'appât d'une augmentation de ſolde, l'eſpoir du pillage, l'abondance momentanée d'un camp contribueront à leur déſertion, dont on peut tirer parti. Voyez la différence de fidélité & de courage entre les troupes romaines & les troupes mercenaires de Carthage. Les Suiſſes ſeuls font à préſent exception à cette regle, auſſi l'eſprit militaire, & la réputation de bravoure qu'a cette nation, nourriſſent ſa valeur naturelle; & l'exactitude à tenir parole au ſoldat au terme de ſon engagement empêche la déſertion, en facilitant les recrues. Si, comme on le dit ſouvent, on faiſoit en France un corps compoſé uniquement d'enfans-trouvés, ce ſeroit le corps le plus ſujet à déſerter; outre qu'ils auroient le vice du climat, ils ne ſeroient point retenus par l'eſpoir de partager un jour le peu de bien qu'ont ſouvent les peres ou les meres; eſpoir qui retient aſſez de ſoldats.

Ce qui attache aujourd'hui les Turcs au ſervice de leur maître, ce ſont les préjugés & les maximes dans leſquelles on les éleve envers le ſultan & envers leur religion. Nous avons vu que les Romains autrefois l'étoient par l'amour de la patrie; & les Anglois à préſent par cet eſprit de fierté, de liberté, & par les avantages qu'ils croiroient ne pas trouver ailleurs. Ce qui doit attacher le ſoldat françois, eſt l'amour de ſa patrie & de ſon roi; amour, qu'il faut augmenter, c'eſt l'amour de ſon état de ſoldat; amour, qu'il faut nourrir par des diſtinctions, des prérogatives, des récompenſes, & de la conſidération attachée à cet état honorable qu'on n'honore point aſſez; amour, qu'il faut nourrir par la fidélité & l'exactitude à tenir parole au ſoldat, par une retraite honnête & douce, s'il a bien rempli ſes devoirs. Plus il aimera ſon état de ſoldat, ſon roi & ſa patrie, plus le vice du climat ſera corrigé, la déſertion diminuera & les déſerteurs ſeront notés d'infamie.

Les peines à décerner contre les déſerteurs doivent donc dériver de ce principe; car toutes les vérités ſe tiennent par la main. Ces peines ſeront la privation & la dégradation de ces honneurs, diſtinctions, *&c.* l'infamie qui doit ſuivre cette dégradation, la condamnation aux travaux publics, quelque flétriſſure corporelle qui faſſe reconnoître le déſerteur, & qui l'expoſe à la riſée de ſes camarades, à l'inſulte des femmes & du peuple. Les déſerteurs qu'on punit de mort, ſont perdus pour l'état. En 1753, on en comptoit plus de trente-ſix mille fuſillés, depuis qu'on avoit ceſſé de leur couper le nez & les oreilles pour crime de déſertion. L'état a donc perdu & perd encore des hommes qui lui auroient été utiles dans les travaux publics, & qui auroient pû lui donner d'autres citoyens. Cette punition de mort qui n'eſt point déshonorante, ne ſauroit d'ailleurs retenir un homme accoutumé à mépriſer & à expoſer ſa vie.

Qu'on peſe d'un côté la honte, l'infamie, la condamnation perpétuelle aux travaux publics contre le changement qui doit ſe faire dans l'eſprit du ſoldat, contre la certitude qu'il aura d'être récompenſé, & d'obtenir ſon congé au terme de ſon engagement, & l'on verra s'il peut avoir l'idée de déſerter. Dans ce cas, comme en tout autre, l'eſpece de liberté dont on jouit, ou à laquelle on penſe atteindre, engage les hommes à tout faire & à tout endurer. *Cet article eſt de M. DE MONTLOVIER, gendarme de la garde du roi.*

VOLEUR, *terme de Fauconnerie;* on dit oiſeau bon *voleur* ou beau *voleur*, quand il vole bien & ſurement.

VOLGESIA, (*Géog. anc.*) ville de la Babylonie, ſur le fleuve Baarſares, ſelon Ptolomée, *l. V. c. xx.* qui, ce ſemble, devoit écrire *Vologeſia*, parce qu'elle portoit le nom de ſon fondateur, nommé *Vologeſes* ou *Vologeſus*. Il étoit roi des Parthes du tems de Néron & de Veſpaſien, & il en eſt beaucoup parlé dans Tacite.

Pline, *l. VI. c. xxvj.* nous apprend que *Volgeſia* fut bâtie au voiſinage de Ctéſiphone, par ce même Vologeſus qui la nomma, dit-il, *Vologeſocerta*, c'eſt-à-dire *la ville de Vologeſe;* car *certa* dans la langue des Arméniens, ſignifie une *ville*. Etienne le géographe, qui la place ſur le bord de l'Euphrate, la nomme *Vologeſias:* Ammien Marcellin, *l. III. c. xx.* écrit *Vologeſſia*.

Peut-être, dit Cellarius, *l. III. c. xvj.* doit-on réformer le nom du fondateur & celui de la ville, ſur une médaille rapportée par M. Ez. Spanheim, & ſur laquelle on lit ce mot ΒΟΛΑΓΑΣΟΥ, *Bologaſi*. Du reſte, Ptolomée marque la ſituation de cette ville, de façon qu'elle devoit être au midi occidental de Babylone, ſur le fleuve Maarsès, ſur lequel elle eſt également placée dans la table de Peutinger, qui la met à 18 milles de Babylone. (*D. J.*)

VOLHINIE, (*Géog. Mod.*) palatinat de la petite Pologne. Il eſt borné au nord par la Poléſie ou le palatinat de Brzeſcie, au midi par celui de Podolie, au levant par celui de Kiovie, & au couchant par celui de Belz. Il a envoiron 120 lieues d'occident en orient, & 50 à 60 du midi au nord. Trois rivieres, le Ster, l'Horin & le Stucz, l'arroſent dans toute ſon étendue, & rendent ſon terroir fertile.

On diviſe le palatinat de *Volhinie* en deux grands diſtricts, ſavoir celui de Krzeminiec & celui de Luck. Le palatin & le caſtellan, ainſi que l'évêque de Luck, ont le titre de *ſénateurs*. Cette contrée a été incorporée au royaume de Pologne en même tems que la Lithuanie. Ses deux villes principales ſont Luck capitale, & Kraminiec. (*D. J.*)

VOLIAN, ſ. m. (*Hiſt. anc. Mytholog.*) nom d'une divinité adorée par les anciens germains, & que les Romains, d'après la reſſemblance du nom, ont pris pour le dieu Vulcain. Ce mot en langue celtique, ſignifie *une fournaiſe ardente*.

VOLIBA, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. iij.* la donne aux *Domnonii*. Cambden croit que ce pourroit être aujourd'hui *Falmouth*.

VOLICE, LATTE, ſ. f. *terme de Couvreur*, nom qu'on donne à la latte d'ardoiſe, qui eſt deux fois plus large que la quarrée. La latte *volice* a la même longueur & épaiſſeur que la quarrée. La botte de *volice* n'eſt que de 25. (*D. J.*)

VOLIERE, ſ. f. (*Archit*) lieu expoſé à l'air, enfermé avec des treillis de fil-de-fer, où l'on tient différens oiſeaux, ſoit par curioſité, ou pour avoir le plaiſir de les entendre chanter.

VOLIERE, (*Archit. domeſt.*) on appelle ainſi un petit colombier où l'on met des pigeons domeſtiques, qui ne vont point à la campagne avec les autres pigeons. (*D. J.*)

VOLILLE, ſ. f. (*Commer. de bois.*) petite planche de bois de ſapin ou de peuplier, très-légere & peu épaiſſe. Le bois de ſapin ou de peuplier ſe débite pour l'ordinaire en *volilles*, ou petites planches depuis trois juſqu'à cinq lignes d'épaiſſeur, ſur dix pouces de large, & ſix piés de long, pour foncer des cabinets, & faire des bieres. (*D. J.*)

VOLITION, ſ. f. (*Logique, Métaphyſique.*) la *volition*, dit Locke, eſt un acte de l'eſprit faiſant paroître avec connoiſſance, l'empire qu'il ſuppoſe avoir ſur l'homme, pour l'appliquer à quelque action particuliere, ou pour l'en détourner. La volonté eſt la faculté de produire cet acte. Quiconque reflechira en lui-même ſur ce qui ſe paſſe dans ſon eſprit lorſqu'il *veut*, trouvera que la volonté, ou la puiſſance de *vouloir*, ne ſe rapporte qu'à nos propres actions, qu'elle ſe termine là ſans aller plus loin, & que la *volition* n'eſt autre choſe que cette détermination particuliere de l'eſprit, par laquelle il tâche par un ſimple effet de la penſée, de produire, continuer, ou arrêter une action qu'il ſuppoſe être en ſon pouvoir. (*D. J.*)

VOLKAMERIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom donné par Linnæus au genre de plante appellé par Houſton *duglaſſia*, & par le chevalier Sloanc, *paliuro affinis*. Le calice eſt d'une ſeule feuille très-petite, turbinée, & légérement dentelée en quatre ou cinq endroits ſur les bords; la fleur eſt monopétale, & entr'ouverte; le tuyau eſt cylindrique, ayant deux fois la longueur du calice; ſon bord eſt diviſé en cinq ſegmens qui ſont contournés les uns vers les autres; les étamines ſont quatre grands filets chevelues, leurs boſſettes ſont ſimples; le germe du piſtil eſt quadrangulaire; le ſtile eſt très-délié, ayant à-peu-près la longueur des étamines; le ſtigma eſt fendu en deux; le fruit eſt une capſule rondelette à deux loges, renfermant une ſeule noix diviſée en deux cellules. Linnæi, *gen. plant. pag.* 305. Houſton, A. A. Sloane, *hiſt. plant. Jamaïc. vol. II. p.* 23. (*D. J.*)

VOLLENHOVE, PAYS DE, (*Géog. mod.*) petite contrée des Pays-bas dans l'Over-Iſſel, où elle forme un des trois bailliages de la province. Cette contrée s'étend le long de la côte du Zuyderzée qu'elle a pour bornes à l'occident; la Friſe la termine au ſeptentrion, la Drente à l'orient, & la Hollande au midi. Sa principale ville porte auſſi le nom de *Vollenhove* Les autres lieux les plus remarquables ſont Steenwick, Kunder, & Blockzylt. (*D. J.*)

VOLLENHOVE, (*Géogr. mod.*) petite ville des Pays-bas, dans l'Overiſſel, capitale de la contrée de même nom, ſur le Zuiderzée, à 2 lieues de Steenwick, & à 5 de Zwol, par la route de Leuwarde. Son château fut bâti par Godefroi de Rhénen, évêque d'Utrecht, & dans la ſuite la commodité du lieu engagea des particuliers à y élever les maiſons dont la ville s'eſt formée. C'eſt une des plus conſidérables de la province, par ſa ſituation & ſon commerce. *Long.* 23. 30. *lat.* 52. 44. (*D. J.*)

VOLO, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la province de Janna, entre Démétriade & Armiro, ſur un golphe de ſon nom, où elle a un aſſez bon port défendu par une fortereſſe, à 14 lieues ſud-eſt de Lariſſe.

La forteresſe eſt à cent pas de la marine, & les Turcs y tiennent garniſon; c'eſt à *Volo* qu'on fait le biſcuit pour les flottes du grand-ſeigneur, & on l'y tient dans des magaſins particuliers. Le territoire de la ville conſiſte en plaines fertiles, & en collines chargées de vignes. *Volo* fut ſurpris & pillé par l'armée navale des Vénitiens en 1655, mais les Turcs l'ont fortifié depuis ce tems-là d'une nouvelle citadelle.

Tout concourt à juſtifier que *Volo* eſt la *Pagaſæ* des anciens, où Jaſon fit bâtir & mettre à l'eau pour la premiere fois cette nef célebre, qui au retour de Colchos, fut placée parmi les étoiles du firmament, & c'eſt dans le port voiſin appellé par les anciens *aphetæ*, que ſe fit l'embarquement des argonautes, ſelon le témoignage de Strabon. Le même géographe ajoute qu'on y voyoit des ſources très-abondantes; c'eſt toujours la même choſe, il n'y a point dans toute cette côte de ſources plus fécondes que celles de *Volo*, & c'eſt ici que la plûpart des bâtimens qui ſe trouvent en parage, viennent faire de l'eau. *Long.* 41. 16. *lat.* 39. 36. (*D. J.*)

VOLO, *golfe de*, (*Géog. mod.*) golfe de la mer Méditerranée, dans la Turquie Européenne, au fond duquel eſt bâtie la ville qui lui donne ſon nom. Ce golfe nommé par les anciens *ſinus Pelaſgicus*, court au nord, & a le meilleur de ſes ancrages à *Volo*, qui eſt le port le plus proche de Lariſſe; c'eſt près de ce port, comme je l'ai déja dit, qu'étoit l'ancienne *Argos, Pelagiſcum*, d'où les argonautes firent voile pour le fameux voyage de Colchos. C'eſt auſſi dans ce port qu'arrivoient les nouvelles qu'on apportoit de Candie au grand-ſeigneur, auſſi-bien que les lettres qui lui venoient d'Aſie & d'Afrique: enfin, c'eſt encore près de-là, je veux dire au voiſinage du promontoire Sépias, que s'eſt fait le plus grand naufrage dont on ait entendu parler dans l'hiſtoire du monde; car Xerxès y perdit 500 vaiſſeaux par une tempête qui arriva d'un vent d'eſt. (*D. J.*)

VOLONES, (*Hiſt. anc.*) eſt le nom que les anciens Romains donnerent aux eſclaves, qui dans la ſeconde guerre punique, vinrent s'offrir pour ſervir la république dans ſes armées; parce qu'elle manquoit d'un nombre ſuffiſant de citoyens. *Voyez* ESCLAVES.

On croit que le nom de *volo*, *volones*, fut donné à ces eſclaves, parce qu'ils s'étoient préſentés volontairement. Feſtus met cet événement après la bataille de Cannes; mais Macrobe, *ſat. lib. I. cap. ij.* le place avant cette bataille.

Jules Capitolin dit, que l'empereur Marc-Aurele forma des légions d'eſclaves, qu'il appella *volontaires*, & que dans la ſeconde guerre punique ces troupes avoient été appellées *volones*.

Cependant Auguſte avoit déja donné le nom de *volontaires* aux troupes qu'il avoit formées des *affranchis*, comme nous l'aſſure Macrobe à l'endroit qu'on vient de citer.

VOLOCK, (*Géog. mod.*) ville de l'empire Ruſſien, dans la province de Rzeva, aux confins du duché de Moskou, au bord de la forêt de Wolkouskile. (*D. J.*)

VOLONTAIRE, adj. *terme d'Ecole*; la plûpart des philoſophes emploient le mot *volontaire* dans le même ſens que celui de *ſpontanée*, & ils l'appliquent à ce qui procede d'un principe intérieur, accompagné d'une parfaite connoiſſance de cauſe: comme lorſqu'un chien court à ſon manger, ils diſent que c'eſt-là un mouvement *volontaire*.

Ariſtote & ſes ſectateurs reſtraignent le terme de *volontaire* aux actions produites par un principe intérieur qui en connoît toutes les circonſtances. Ainſi pour qu'une action ſoit *volontaire*, ils demandent deux choſes; la premiere, qu'elle procede d'un principe intérieur; comme lorſqu'on ſe promene pour ſe divertir, ils diſent que cette action eſt *volontaire*, parce que c'eſt un effet de la volonté qui commande, & de la faculté mouvante qui obéit, l'une & l'autre étant des principes intérieurs. Au contraire, le mouvement d'un homme que l'on traîne en priſon eſt une action involontaire, parce qu'elle ne part ni de ſa volonté, ni de ſa faculté mouvante.

La ſeconde condition, eſt que celui qui fait l'action en connoiſſe la fin & les circonſtances; & dans ce ſens là, les actions des bêtes brutes, des enfans, & de ceux qui dorment ne ſont pas proprement des actions *volontaires*.

VOLONTAIRE, adj. *dans l'économie animale*, ſe dit des mouvemens qui dépendent de la volonté. *Voyez* MOUVEMENT.

Les mouvemens *volontaires* ſont exécutés par les eſprits animaux; l'ame n'eſt qu'une cauſe déterminante de ces mouvemens. L'ame raiſonnable détermine par ſes volontés déciſives le mouvemens *volontaires* & libres des hommes. Les mouvemens *volontaires* dépendent de la faculté déterminante que l'ame exerce ſur le corps. Le ſommeil ſuſpend les mouvemens *volontaires*. Les mouvemens *volontaires* peuvent être ſupprimés dans une partie ſans que le ſentiment ſoit éteint.

Vo-

Volontaire *juriſdiction*, (*Juriſprud.*) *Voy.* Juriſdiction volontaire. (*A*)

Volontaire, ſ. m. (*Gram & Art milit.*) celui qui entre dans un corps de troupe, librement, ſans ſolde, ſans pacte, ſans rang fixe, ſeulement pour ſervir ſon roi, ſon pays, & apprendre le métier de la guerre.

Volontaire, adj. (*Gram. Morale.*) on donne le nom de *volontaire* à un enfant qu'on ne fait obéir que par la violence, & qui ſuit, indépendamment de ſon devoir & de ſes ſupérieurs, tous les caprices de ſon eſprit.

VOLONTÉ, ſ. f. (*Gram. & Philoſophie morale.*) c'eſt l'effet de l'impreſſion d'un objet préſent à nos ſens ou à notre réflexion, en conſéquence de laquelle nous ſommes portés tout entiers vers cet objet comme vers un bien dont nous avons la connoiſſance, & qui excite notre appétit, ou nous en ſommes éloignés comme d'un mal que nous connoiſſons auſſi, & qui excite notre crainte & notre averſion. Auſſi il y a toujours un objet dans l'action de la *volonté*; car quand on veut, on veut quelque choſe; de l'attention à cet objet, une crainte ou un deſir excité. De-là vient que nous prenons à tout moment la *volonté* pour la liberté. Si l'on pouvoit ſuppoſer cent mille hommes tous abſolument conditionnés de même, & qu'on leur préſentât un même objet de deſir ou d'averſion, ils le deſireroient tous & tous de la même maniere, ou le rejetteroient tous, & tous de la même maniere. Il n'y a nulle différence entre la *volonté* des fous & des hommes dans leur bon ſens, de l'homme qui veille & de l'homme qui rêve, du malade qui a la fievre chaude & de l'homme qui jouit de la plus parfaite ſanté, de l'homme tranquille & de l'homme paſſionné, de celui qu'on traine au ſupplice ou de celui qui y marche intrépidement. Ils ſont tous également emportés tout entiers par l'impreſſion d'un objet qui les attire ou qui les repouſſe. S'ils veulent ſubitement le contraire de ce qu'ils vouloient, c'eſt qu'il eſt tombé un atome ſur le bras de la balance, qui l'a fait pancher du côté oppoſé. On ne ſait ce qu'on veut lorſque les deux bras ſont à-peu-près également chargés. Si l'on peſe bien ces conſidérations, on ſentira combien il eſt difficile de ſe faire une notion quelconque de la liberté, ſur-tout dans un enchaînement des cauſes & des effets, tels que celui dont nous faiſons partie.

Volonté *en Dieu*, (*Théolog.*) c'eſt l'attribut par lequel Dieu veut quelque choſe.

Quoique cette *volonté* ſoit en Dieu, comme ſon entendement, un acte très-ſimple, & qui n'eſt pas diſtingué de la nature divine, cependant proportionnellement aux différens objets vers leſquels ſe porte cette *volonté*, & pour s'accommoder à notre maniere de concevoir, les théologiens diſtinguent en Dieu diverſes ſortes de *volontés*.

Ils la diviſent donc en *volonté* de ſigne & *volonté* de bon plaiſir, *volonté* antécédente & *volonté* conſéquente, *volonté* efficace & *volonté* inefficace, *volonté* abſolue & *volonté* conditionnée.

Ils appellent *volonté* de ſigne celle que Dieu nous fait connoitre par quelque ſigne extérieur, comme les conſeils, les préceptes qu'on appelle par métaphore la *volonté de Dieu*. Auſſi convient-on généralement que cette *volonté* n'eſt que métaphorique. Les théologiens en diſtinguent cinq eſpeces, ſavoir le précepte, la prohibition, la permiſſion, le conſeil & l'opération: ce qu'ils expriment par ce vers technique:

Præcipit & prohibet, permittit, conſulit, implet.

La *volonté* de bon plaiſir eſt une *volonté* intérieure & réelle qui réſide en Dieu. C'eſt celle dont l'apôtre a dit: *ut probetis quæ ſit* voluntas *Dei bona & beneplacens & perfecta. Rom. xij. v.* 2. La *volonté* de bon plaiſir eſt toujours jointe à celle de ſigne dans ce que Dieu opere; elle y eſt quelquefois jointe, & quelquefois elle en eſt ſéparée dans ce qu'il commande, conſeille ou défend; mais elle n'y eſt jamais unie dans ce qu'il permet quant au péché; car ce ſeroit en blaſphême que de dire que Dieu veut intérieurement & réellement qu'on commette le péché.

La *volonté* de bon plaiſir ſe diviſe en *volonté* antécédente & *volonté* conſéquente. Par *volonté* antécédente on entend celle qui conſidere un objet en lui-même, abſtraction faite des circonſtances particulieres & perſonnelles; on l'appelle ordinairement *volonté de bonté & de miſéricorde*. La *volonté* conſéquente eſt celle qui conſidere ſon objet accompagné & revêtu de toutes ſes circonſtances tant générales que particulieres. On la nomme auſſi *volonté de juſtice*. On trouve cette diſtinction dans S. Chryſoſtome, *homel.* 1. *ſur l'épitre aux Ephéſiens*; dans S. Jean Damaſcene, *lib. II. de fid. orthodox. cap. xxix.* & plus expreſſément encore dans S. Thomas, *part. I. queſt. XIX. art.* 6, *reſponſ. ad* 1.

La *volonté* efficace en Dieu eſt celle qui a toujours ſon effet. La *volonté* inefficace eſt celle qui eſt privée de ſon effet par la réſiſtance de l'homme.

Enfin par *volonté* abſolue on entend celle qui ne dépend d'aucune condition, mais uniquement des decrets libres de Dieu, telle qu'a été la *volonté* de créer le monde; & par *volonté* conditionnée l'on entend celle qui dépend d'une condition; telle eſt la *volonté* de ſauver tous les hommes, pourvû qu'eux-mêmes veuillent coopérer à la grace, & obſerver les commandemens de Dieu.

Que Dieu veuille ſauver tous les hommes, c'eſt une vérité de foi clairement exprimée dans les Ecritures; mais de quelle *volonté* le veut-il? C'eſt un point ſur lequel ont erré divers hérétiques, & qui partage extrèmement les théologiens.

Les Pélagiens & les ſemi-Pélagiens ont prétendu que Dieu vouloit ſauver indifféremment tous les hommes, ſans prédilection particuliere pour les élus, & qu'en conſéquence Jeſus-Chriſt avoit verſé ſon ſang pour tous les hommes également. Les Prédeſtinatiens au contraire ont avancé que Jeſus-Chriſt n'étoit mort que pour les élus, & que Dieu ne vouloit ſincerement le ſalut que des ſeuls prédeſtinés. Calvin a ſoutenu la même erreur, & Janſénius l'a imité, quoique d'une maniere plus captieuſe & plus enveloppée; car il reconnoit que Dieu veut le ſalut de tous les hommes, en ce ſens que nul n'eſt ſauvé que par ſa *volonté*, ou que le mot *tous* ſe doit entendre de pluſieurs, d'un grand nombre, ou enfin parce qu'il leur inſpire le deſir & la *volonté* de ſe ſauver. Mais toutes ces explications ſont inſuffiſantes. Le véritable nœud de la difficulté eſt de ſavoir ſi Dieu prépare ou confere ſincerement à tous les hommes des graces vraiment ſuffiſantes pour opérer leur ſalut; & c'eſt ce que Janſénius & ſes diſciples refuſent de reconnoître.

Parmi les théologiens quelques-uns, comme Hugues de Saint-Victor, Robert Pullus, *&c.* diſent que la *volonté* de Dieu pour le ſalut de tous les hommes, n'eſt qu'une *volonté* de ſigne, parce qu'ils n'admettent en Dieu de *volonté* vraie & réelle que celle qui eſt efficace, & qu'il eſt de fait que tous les hommes ne ſe ſauvent pas; mais d'un autre côté, ils reconnoiſſent qu'en conſéquence de cette *volonté* de ſigne, Dieu donne aux hommes des graces vraiment ſuffiſantes.

D'autres, comme S. Bonaventure & Scot, admettent en Dieu une *volonté* antécédente, vraie, réelle & de bon plaiſir pour le ſalut de tous les hommes; mais, ſelon eux, elle n'a pour objet que les graces vraiment ſuffiſantes qui précedent le ſalut; & c'eſt pour cela qu'ils la nomment *volonté antécédente*.

Sylvius, Eſtius, Bannez, *&c.* enſeignent que cette *volonté* antécédente pour le ſalut de tous les hommes n'eſt pas proprement & formellement en Dieu, mais ſeulement virtuellement & éminemment, parce que Dieu eſt une ſource infinie de bonté & de miſéricorde, & qu'il offre à tous les hommes des moyens généraux & ſuffiſans de ſalut.

Aureolus, Suarez & d'autres expliquent cette *volonté* antécédente d'un amour de complaiſance en Dieu pour le ſalut de tous les hommes, amour néceſſaire & actif, qui leur prépare des graces avec leſquelles ils ſe ſauveroient s'ils en uſoient bien.

Vaſquez diſtingue entre les adultes & les enfans. Il prétend que Dieu veut d'une *volonté* antécédente & ſincere le ſalut des premiers, mais qu'on ne peut pas dire la même choſe des enfans qui meurent dans le ſein de leur mere, & auxquels on n'a pas pu conférer le baptème.

Enfin Lemos, Alvarès, Gamache, Iſambert, Duval, Bellarmin, Tournely & la plûpart des théologiens modernes penſent que Dieu veut d'une *volonté* antécédente, vraie, réelle & formelle le ſalut de tous les hommes, même des reprouvés & des enfans qui meurent ſans baptême, & qu'il leur prépare, leur offre ou leur confere des moyens ſuffiſans

de ſalut, & que Jeſus-Chriſt eſt mort & a répandu ſon ſang pour le ſalut d'autres que des prédeſtinés.

On convient cependant généralement que Dieu ne veut d'une *volonté* conſéquente le ſalut que des ſeuls élus, & que c'eſt auſſi d'une *volonté* abſolue, conſéquente & efficace, que Jeſus-Chriſt eſt mort pour le ſalut des prédeſtinés; car comme le dit expreſſément le concile de Trente, *ſeſſ. V. c. iij. quoique le Sauveur du monde ſoit mort pour tous, tous néanmoins ne reçoivent pas le bienfait de ſa mort.*

Volonté *derniere*, (*Juriſprud.*) eſt une diſpoſition faite en vue de la mort, & que celui qui diſpoſe, regarde comme la derniere qu'il fera, quoiqu'il puiſſe arriver qu'il en change: les actes de derniere *volonté*, ſont les teſtamens & codiciles, les partages des peres entre leurs enfans. *Voyez* Codicille, Testament, Partage. (*A*)

VOLP, le, (*Géog. mod.*) riviere de France, dans le Languedoc, au diocèſe de Rieux. Elle ſe jette dans la Garonne, près de Terſac. Caſtel prétend que ſon nom latin doit être *Volveſtria*, qui a donné le nom à un quartier du diocèſe de Rieux. (*D. J.*)

VOLSAS-SINUS, (*Géog. anc.*) golfe de la grande Bretagne. Ptolomée le marque ſur la côte ſeptentrionale, entre les embouchures des fleuves *Itys* & *Nobæus*. Ce pourroit être aujourd'hui *Sandſèt-Head*. (*D. J.*)

VOLSINII, (*Géog. anc.*) *Volcinii*, *Vulſinii* ou *Vulſunii*, ville d'Etrurie ſituée au bord du lac de ſon nom, *Volſinienſis Lacus*, duquel Pline, *l. XXXVI. c. xxij.* & Vitruve, *l. II. c. ij.* rapportent quelques particularités. *Volſinii*, aujourd'hui *Bolſena*, étoit rénommée par la richeſſe de ſes habitans, les plus opulens des Etruſques.

Cette ville étoit la patrie de Séjan. Tacite & Suétonne vous peindront ſon odieux caractere, ſa puiſſance & ſes crimes. Ruſé, lâche, orgueilleux, délateur, plein de retenue au-dehors, dévoré en-dedans d'une ambition inſatiable, il parvint par ſes artifices à être le dépoſitaire des ſecrets de Tibere, qui ſouffrit que l'image de ſon favori fût révérée dans les places publiques, ſur les théatres & dans les armées. Séjan corrompit la femme de Druſus, & voulut l'épouſer, après avoir empoiſonné ſon mari. Agrippine, Germanicus & ſes fils périrent par les artifices de ce monſtre. Il porta ſon inſolence juſqu'à jouer Tibere même dans une comédie. Ce prince en étant inſtruit, donna ordre au ſénat de pourſuivre Séjan; il fut le même jour arrêté, jugé & étranglé en priſon. On eſt indigné de le voir peint par Paterculus comme un des plus vertueux perſonnages qu'ait eu la république romaine. Mais voilà ce qui doit arriver aux hiſtoriens qui mettent la main à la plume avec deſſein de donner au public pendant leur vie, l'hiſtoire flatteuſe de leur tems. (*D. J.*)

VOLSQUES, les (*Géog. anc.*) *Volſci*, peuples d'Italie, compris dans le nouveau Latium. Ils habitoient depuis la mer d'Antium juſqu'à la ſource du Liris & au-delà. La grandeur du pays qu'ils occupoient, a été cauſe que Pomponius Méla, *l. II. c. iv.* l'a diſtinguée du Latium, comme s'il eût fait encore de même qu'autrefois, une contrée ſéparée; car il détaille ainſi les divers pays de l'Italie: *Etruria, poſt Latium* Volſci, *Campania*. Le périple de Scylax en fait autant, en diſant que les Latins ſont voiſins des *Volſques*, & les *Volſques* voiſins des habitans de la Campanie.

Les *Volſques* étoient une nation fiere & indépendante, qui bravoit Rome, & qui dédaignoit d'entrer dans la confédération que pluſieurs autres avoient faite avec elle. Tarquin, ſelon quelques hiſtoriens, fut le premier des rois de Rome qui fit la guerre aux *Volſques*. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que Rome ne trouva point en Italie d'ennemis plus obſtinés. Deux cens ans ſuffirent à peine à les dompter ou à les détruire. (*D. J.*)

VOLTA, la (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique dans la Guinée. Cette riviere eſt la borne de la côte d'Or, à l'eſt: on ignore ſon origine, la longueur de ſon cours, & l'on ne connoît point les pays qu'elle traverſe. C'eſt la prodigieuſe rapidité de ſon courant qui a porté les Portugais à l'appeller *Volta*. Son embouchure dans la mer eſt extrêmement large. (*D. J.*)

VOLTE, ſ. f. (*Manege.*) On appelle ainſi un rond ou une piſte circulaire, ſur laquelle on manie un cheval. Il y a des *voltes* de deux piſtes, & c'eſt quand un cheval, en maniant, marque un cercle plus grand des piés de devant, & un autre plus petit de ceux de derriere. D'autres ſont d'une piſte, & c'eſt lorſqu'un cheval manie à courbettes & caprioles, de maniere que les hanches ſuivent les épaules, & ne font qu'un rond ou ovale de côté ou de biais autour d'un pilier ou d'un centre réel, ou imaginaire.

Demi-volte, eſt un demi-rond que le cheval fait d'une ou de deux piſtes, au bout duquel il change de main & revient ſur la même ligne.

Volte renverſée, eſt celle où le cheval maniant de côté, a la tête tournée vers le centre, & la croupe vers la circonférence, de façon que le petit cercle ſe forme par les piés de devant, & le grand par ceux de derriere.

La ſituation des épaules & de la croupe, eu égard au centre directement oppoſé à leur ſituation dans la *volte ordinaire*, lui a fait donner le nom de *renverſée*.

On dit faire les *ſix voltes* manier un cheval ſur les quatre coins de la *volte*, le mettre ſur les *voltes*, ſe coucher ſur les *voltes*, &c. en parlant de divers exercices qu'on fait au manége.

Les *ſix voltes* ſe font terre à terre, deux à droite, deux à gauche, deux autres à droite, & toutes d'une haleine, obſervant le terrein de même cadence, maniant tride & avec preſteſſe, le devant en l'air, le cul à terre & la tête & la queue fermes. *Voyez* Tride, Prestesse.

Volte, (*Marine.*) terme ſynonyme à *route*; on dit prendre telle *volte*, pour dire prendre telle *route*.

On entend auſſi par le mot *volte*, les mouvemens & reviremens néceſſaires pour ſe diſpoſer au combat. *Voyez* Evolutions.

Volte, *eſtocade de* (*Eſcrime.*) eſt une botte qu'on porte à l'ennemi en tournant ſur le pié gauche: elle ſe porte dans les armes & hors les armes; on s'en ſert contre un Eſcrimeur qui attaque trop vivement & qui s'abandonne.

On dit improprement *quarté* pour *volté*.

Volte de quarte *ou* de quarte basse, *eſtocade de*, (*Eſcrime.*) quand l'épée de l'ennemi eſt dedans les armes, & qu'il s'avance trop. 1°. On fait le mouvement de lui porter une eſtocade de *quarte* ou de *quarte baſſe*: 2°. dans le même inſtant, au lieu d'alonger le pié droit, il faut le porter derriere le gauche, en le faiſant paſſer par-devant: 3°. on tiendra le pié droit dans ſon même alignement, & on en placera le bout ſur l'alignement du bout du pié gauche, à la diſtance d'une longueur de pié de l'un à l'autre, le talon du pié droit en l'air: 4°. le bras gauche placé devant le corps pour l'oppoſer à l'épée de l'ennemi: 5°. on effacera le plus qu'on pourra. *Voyez* Effacer *quarte*.

Volte en tierce *ou* en seconde, *eſtocade de*, (*Eſcrime.*) quand l'épée de l'ennemi eſt hors les armes, & qu'il ſe précipite ſur vous; 1°. vous faites le mouvement de porter une eſtocade de tierce ou de ſeconde; 2°. au même inſtant, au lieu d'alonger le pié droit en avant, vous le portez derriere le gauche en faiſant un demi-tour à droite, c'eſt-a-dire qu'on fait face où on avoit le derriere; 3°. le pié droit ſe place à deux longueurs de piés de diſtance du gauche; 4°. on plie un peu le genouil gauche, & on tient le jarret droit bien étendu; 5°. la main droite tournée comme pour parer une eſtocade de tierce, placée à la hauteur & vis-à-vis le nœud de l'épaule le bras arrondi, le coude élevé, & l'épée parallele à l'axe des épaules; 6°. la main gauche placée devant le corps, pour l'oppoſer à l'épée de l'ennemi.

Volte-face, (*Art. milit.*) dans la cavalerie, eſt un mouvement par lequel on fait retourner les eſcadrons de la tête à la queue ſur le même terrein. Il ne conſiſte qu'à leur faire faire demi-tour à droite; auſſi l'appelle-t-on dans l'uſage ordinaire, *demi-tour à droite*. *Voyez* Demi-tour a droite & Evolution.

VOLTERRE, (*Géog. mod.*) ou plutôt *Volterra*, comme diſent les Italiens, ville d'Italie dans la Toſcane, près d'un ruiſſeau nommé Zambra, ſur une montagne à 10 milles au ſud-oueſt de Colle, & à 30. au ſud-eſt de Piſe, avec un évêché que quelques-uns diſent ſuffragant de Florence.

Cette ville eſt remarquable par ſon ancienneté, ayant été connue des Romains ſous le nom de *Volaterræ*. Elle eſt encore bonne à voir par ſes belles fontaines, dont quelques-unes ſont ornées de ſtatues antiques de marbre, entieres ou rompues, outre pluſieurs bas-reliefs, épitaphes & inſcriptions, dont Ant. Franc. Gori a mis au jour la deſcription à Florence en 1744, en un vol. in-fol. avec fig.

Volterre, comme je l'ai dit au mot *Volaterræ*, eſt la patrie de Perſe; elle l'eſt auſſi du fameux ſculpteur Daniel Ricciarelli, éleve de Michel-Ange. Le pape S. Lin, qu'on nous donne pour ſucceſſeur immédiat de S. Pierre ſur le ſiege de Rome, étoit de cette ville; mais ſa vie eſt entiérement inconnue, & vraiſſemblablement elle étoit très-obſcure; cet homme étant ſans pouvoir, ſans égliſe & ſans crédit. *Long.* 28. 34. *latit.* 43. 20. (*D. J.*) (1)

VOLTIGER, *en termes de Manége*, c'eſt faire les exercices ſur le cheval de bois, pour apprendre à monter à cheval, & à deſcendre légerement, ou à faire divers tours qui montrent l'agilité & la dextérité du cavalier. Il y a des maîtres à voltiger qui montrent cet exercice.

VOLTIGLOLE, ſ. f. (*Marine.*) cordon de la poupe qui ſépare le corps de la galere de l'aiſſade de poupe: on dit autrement la *maſſane*.

VOLTORNO, LE, (*Géog. mod.*) *ou* VOLTURNO, anciennement *Vulturnus*, fleuve d'Italie dans le royaume de Naples; il prend ſa ſource ſur les confins de la terre de Labour, arroſe dans ſon cours Vénafre & Capoue, & ſe rend dans la mer, près de l'embouchure du Clanio. (*D. J.*)

VOLTUMNÆ FANUM, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie dans l'Etrurie, aux environs de Viterbe, & peut-être c'eſt Viterbe même. Quoi qu'il en ſoit, les aſſemblées générales des Etruſques ſe tenoient ſouvent à *Voltumnæ Fanum*, au rapport de Tite-Live, *l. IV. c. xxiij. xxv. & lxj.* (*D. J.*)

VOLTURARA, (*Géog. mod.*) *ou* VOLTURARIA, petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la Capitanate, au pié de l'Apennin, vers les confins du comté de Moliſe, à 10 lieues au nord-oueſt de Benévent, dont ſon évêque eſt ſuffragant. *Long.* 32. 43. *latit.* 41. 29. (*D. J.*)

VOLTURNE, ſ. m. (*Mythol.*) fleuve d'Italie dans la Campanie, nommé encore aujourd'hui *Volturno*. Les anciens peuples de la Campanie en avoient fait un dieu, & lui avoient conſacré un temple, dans lequel ils s'aſſembloient pour délibérer de leurs affaires; il avoit à Rome un culte particulier, puiſque parmi les flamines, on trouve celui du dieu *Volturne*, & qu'on y célébroit les volturnales. (*D. J.*)

VOLUBILIS *ou* GRAND LISERON, (*Jardinage.*) les tiges de cette plante vivace ſont longues & foibles; elles cherchent à s'entortiller autour des plantes voiſines. Le long de ces tiges ſont des feuilles preſque rondes, d'où ſortent des pédicules avec des fleurs blanches à une ſeule feuille en forme de cloches. Cette fleur vient en automne; ſitôt qu'elle eſt paſſée il paroît un fruit cylindrique rempli de ſemences quarrées qui en multiplient l'eſpece.

Il y a un liſeron appellé *convolvulus*, qui eſt de trois couleurs, jaune, bleu & blanc, & le petit liſeron, dont les fleurs ſont purpurines.

Cette plante vient ſouvent dans les haies; elle ſe ſeme auſſi ſur couche & craint peu le froid. On la ſoutient avec des baguettes.

VOLUBILIS, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie tangitane, ſelon Pomponius Mela, *l. III. c. x* & Ptolomée, *l. IV. c. j.* qui écrit *Volobilis*. Elle eſt marquée dans l'itinéraire d'Antonin, entre *Tocoloſida* & *Aquæ Dacicæ*, à trois milles du premier de ces lieux, & à ſeize milles du ſecond. C'étoit une colonie romaine. Pline, *l. V. c. j.* qui l'appelle *Volubile oppidum*, la met à 35 milles de Banaza, & à une pareille diſtance de chacune des deux mers, ce qui eſt impoſſible; car une place à 35 milles de Banaza (qui étoit à 94 milles de Tingis), ne pouvoit être à 35 milles de chacune des deux mers.

Le pere Hardouin, qui ne s'eſt pas apperçu de ce mécompte, a conclu que le gros des géographes avoit tort de prendre la ville de Fez pour l'ancienne *Volubilis*, parce que Fez eſt à plus de 120 milles de l'Océan & de la mer Méditerranée. Mais s'il eût fait attention que l'itinéraire d'Antonin marque *Volubilis Colonia* à 145 milles de Tingis, vers le midi oriental de cette ville, dans les terres, & par conſéquent à une égale diſtance des deux mers, il eût aiſément compris que cette ville pouvoit fort bien être la même que Fez. (*D. J.*)

VOLUBILITÉ, ſ. m. (*Gram.*) facilité & promptitude à ſe mouvoir. On dit la *volubilité* des corps céleſtes; la *volubilité* de la prononciation; la *volubilité* de la déclamation.

VOLUCZA, (*Géog. mod.*) montagne de la Turquie européenne, dans le Coménolitari, proche la ſource de la Platamona. Ce ſont, à ce qu'on croit, les *Cambunii montes* dont Tite-Live fait mention, *l. XLIII. c. liij* & ailleurs. Il dit que le *Paniaſus* y prenoit ſa ſource. (*D. J.*)

VOLUE, ſ. f. (*Tiſſeranderie,*) terme dont les tiſſerans ſe ſervent pour exprimer la petite fuſée qui tourne dans la navette, & qui porte la tiſſure.

VOLVESTRE, (*Géog. mod.*) petit pays de France, dans le Languedoc, au diocèſe de Rieux; ce nom pourroit bien venir de celui de la petite riviere de Vol, qui arroſe une partie du diocèſe de Rieux. (*D. J.*)

VOLUME, ſ. m. *en Phyſique*, eſt l'eſpace qu'occupe un corps, ou ſa quantité de matiere conſidérée entant qu'elle occupe une telle quantité d'eſpace. *Voyez* PÉRIMETRE, CIRCONFÉRENCE, &c.

Un pié cube d'or & un pié cube de liége ſont égaux en volume, mais non en peſanteur, ni en denſité. *Voyez* DENSITÉ.

Il s'en faut bien que la matiere propre ou les parties d'un corps rempliſſent exactement tout le volume de ce corps. *Voyez* PORE. *Chambers*.

VOLUME, TOME, (*Synonyme.*) le *volume* peut con-

---

(1) L'origine de cette ville ſe perd dans l'antiquité, la plus reculée; elle a été ſi célebre, qu'elle mérite bien qu'on en faſſe mention avec plus de détail. Elle étoit des premieres & des plus remarquables des douze villes de l'Etrurie. Elle étoit placée entre deux rivieres, la Cecinna & l'Erra. Elle avoit ſix mille de circuit, le double d'aujourd'hui: & quoique ſituée ſur une montagne, elle étoit fort peuplée & puiſſante. Les veſtiges de ſon ancienne enceinte, & la grande quantité de tombeaux qu'on a decouvert dans ſes environs, en ſont des témoignages encore vivans. Les murailles qui lui ſervoient de rempart, étoient prodigieuſement fortes, comme l'on peut le voir par les fondemens qu'on decouvre çà & là d'eſpace en eſpace, ſurtout à *Guelfuccio* & à *Pinzano*. Elles étoient baties non avec des materiaux ordinaires, mais avec des pierres d'une groſſeur énorme, aſſiſes les unes ſur les autres, & jointes ſans chaux: elles étoient hautes de 40. palmes. On trouve auſſi des traces bien éclatantes de ſa magnificence & de ſa grandeur, dans les veſtiges de l'Amphithéatre, du Théatre, des Thermes, de l'arc & des portes qui exiſtent encore. Elle étoit la capitale d'une bonne partie du territoire de Sienne, de Florence & de Piſe, mais ſes anciens noms d'*Enerea*, *Vellatri*, & ſes deviſes de *Janus*, & de *Dauphin* qui donnerent leur nom à ſes terres, leſquelles s'appelloient Dauphins, *Tyrſones*, font conjecturer avec raiſon à différens auteurs claſſiques, qu'elle a été autrefois la capitale de toute l'Etrurie; bien plus qu'elle fut en ſi grande reputation, que l'Italie entiere ne dédaigna pas de porter ſon nom, puiſqu'elle s'appelloit anciennement *Enerea*. Elle fut en guerre avec Bacchus. Elle ſe joignit aux Latins & ſe battit avec eux contre Tarquinius Priſcus. Sa grande puiſſance dura juſqu'au V. ſiecle de Rome, après s'être mêlée dans beaucoup de guerres contre elle.

Mais les Romains ayant pris Véjes, ils l'obligerent, quoiqu'elle eût repouſſé Scipion, de plier ſous leur joug, ou d'être leur alliée, comme Municipe de Rome. Comme telle, elle entra dans les factions civiles, & prit le parti de Marius contre Sylla. Elle ſoutint un ſiege de deux ans. Quoiqu'elle fut livrée au pillage, elle ne perdit pas le droit de Municipe, qu'elle conſerva juſqu'au Triumvirat, époque de ſa chute avec la Republique Romaine, & de ſa reduction en Colonie. Elle ſe ſoutint cependant en grande reputation, même ſous les Empereurs; & dans les diviſions, qui partagerent enſuite l'Egliſe & l'Empire, elle reſta attachée à celui-ci, & fut gouvernée par des Marquis & des Comtes juſqu'à la paix de Conſtance, après laquelle les villes de Toſcane s'étant réunies, ſécouerent le joug de l'Empire & commencerent à ſe gouverner en Republique. Ce droit lui ayant néanmoins toujours été conteſté, elle ſe vit pour la ſeconde fois dans la néceſſité de prêter foi & hommage à l'Empereur Charles IV. Mais dans le tems de la faction des Guelfes & des Gibelins, Octavien *Belforti* qui s'étoit rendu puiſſant dans cette ville, s'en rendit le maître, & la gouverna en tyran, mais ſous ſon fils Bocchin, ce deſpotiſme fut entierement aboli. Les Florentins ſous pretexte de prendre part à cet heureux événement de *Volterre*, lui envoyerent des troupes auxiliaires pour opoſer à la force des Piſans qui avoient pris le parti de Bocchin, mirent une puiſſante garniſon dans ſa fortereſſe ſituée ſur un roc, & peu-à-peu s'en rendirent les maîtres.

La republique de Florence étant paſſée enſuite ſous la domination des Medicis, *Volterre* pour ſe venger de ſes anciens maîtres ſe jetta dans le parti du Pape & de l'Empereur qui ſoutenoient les Medicis contre les François; & après mille revolutions & mille deſaſtres, ſi elle ne rentra dans ſon premier état de grandeur, retrouva-t-elle au-moins le calme dont elle jouit, après tant de bourraſques qu'elle avoit eſſuié.

Dans cet heureux & paiſible état où a été *Volterre* depuis, on y a vu naître pluſieurs hommes illuſtres; il ſuffit de nommer entre autres Monſeigneur *Guarnacci* célebre par ſon ouvrage *delle Origini Italiche*, & par une infinité d'autres. Poſſedant un recueil vaſte & remarquable d'antiquités, dont le ſavant abbé Donati de Lucque a fait une exacte deſcription dans ſes ouvrages, ce grand homme en fit un don au Public de *Volterre*, laiſſant par-là à la poſtérité des monumens tant de ſa profonde érudition, que de ſes grandes généroſités. Il y a auſſi dans *Volterre* quantité d'autres cabinets, & on y découvre dans tous ſes environ des morceaux ſi rares & ſi ſurprenans d'antiquités de l'ancienne Etrurie, qu'on peut regarder cette ville comme un Arſenal de Merveilles. (*D*)

contenir plusieurs *tomes*, & le *tome* peut faire pluſieurs *volumes*: mais la reliure ſépare les *volumes*; & la diviſion de l'ouvrage diſtingue les *tomes*.

Il ne faut pas toujours juger de la ſcience de l'auteur par la groſſeur du *volume* qu'il publie. Il y a beaucoup d'ouvrages en pluſieurs *tomes* qui ſeroient meilleurs, s'ils étoient réduits en un ſeul. *Girard*. (*D. J.*)

Volume, (*Art numiſmat.*) les monnoyeurs ſe ſervent de ce terme, pour déſigner la grandeur & l'épaiſſeur de l'eſpece; de même en matiere de médailles, on entend par le *volume*, l'épaiſſeur, l'étendue, le relief d'une médaille, & la groſſeur de la tête, deſorte que ſi quelqu'une de ces qualités y manque, un médaillon du haut-empire s'appelle *médaille de grand bronze;* mais dans le bas-empire, dès que la médaille a plus de *volume*, c'eſt-à-dire, plus d'étendue & de relief que le moyen bronze ordinaire, on la fait paſſer pour médaillon. Exceptons-en cependant pour l'épaiſſeur & pour le relief, les médailles contorniates, qui n'ont ni l'une, ni l'autre de ces deux qualités, & qui ne laiſſent pas de paſſer la plûpart pour médaillons. (*D. J.*)

VOLUMEN, ſ. m. (*Lang. latine.*) ce mot latin déſigne un *volume*, un *livre*, parce que les anciens Romains avant l'uſage du papier, écrivoient d'abord ſur des tablettes enduites de cire; quand ils avoient mis la derniere main à leur ouvrage; ils le mettoient au net ſur des membranes, ou des écorces d'arbres qu'ils rouloient enſuite. De-là, *volvere librum*, ſignifie *lire un livre*, parce qu'il falloit dérouler ce volume, afin de pouvoir le lire.

Pour conſerver les livres écrits, *volumina*, on les frottoit avec de l'huile de cèdre, & on les ſerroit dans des tabletes de cyprès, qui eſt un bois à l'épreuve de la pourriture. (*D. J.*)

VOLUPIE, ſ. f. (*Mythol.*) *Volupia*, déeſſe de la Volupté, celle qui en procuroit aux hommes: Apulée dit, qu'elle étoit fille de l'Amour & de Pſyché. Elle avoit un petit temple à Rome, près de l'arſenal de marine, & ſur ſon autel étoit non-ſeulement ſa ſtatue, mais encore celle de la déeſſe du Silence. *Volupia* étoit repréſentée en jeune perſonne, mignardement ajuſtée, aſſiſe ſur un trône, comme une reine, & tenant la Vertu ſous ſes piés; mais on lui donnoit un teint pâle & blême. (*D. J.*)

VOLUPTÉ, ſ. f. (*Morale.*) la *Volupté*, ſelon Ariſtipe, reſſemble à une reine magnifique & parée de ſa ſeule beauté; ſon trône eſt d'or, & les Vertus, en habit de fêtes, s'empreſſent de la ſervir. Ces vertus ſont la Prudence, la Juſtice, la Force, la Tempérance; toutes quatre véritablement ſoigneuſes de faire leur cour à la *Volupté*, & de prévenir ſes moindres ſouhaits. La Prudence veille à ſon repos, à ſa ſûreté; la Juſtice l'empêche de faire tort à perſonne, de peur qu'on ne lui rende injure pour injure, ſans qu'elle puiſſe s'en plaindre; la Force la retient, ſi par haſard quelque douleur vive & ſoudaine l'obligeoit d'attenter ſur elle-même; enfin la Tempérance lui défend toute ſorte d'excès, & l'avertit aſſiduement que la ſanté eſt le plus grand de tous les biens, ou celui du moins ſans lequel tous les autres deviennent inutiles, ou ne ſe font point ſentir.

La morale d'Ariſtipe, comme on voit, portoit ſans détour à la *Volupté*, & en cela elle s'accordoit avec la morale d'Epicure. Il y avoit cependant entr'eux cette différence, que le premier regardoit comme une obligation indiſpenſable de ſe mêler des affaires publiques, de s'aſſujettir dès ſa jeuneſſe à la ſociété, en poſſédant des charges & des emplois, en rempliſſant tous les devoirs de la vie civile; & que le ſecond conſeilloit de fuir le grand monde, de préférer à l'éclat qui importune, cette douce obſcurité qui ſatisfait, de rechercher enfin dans la ſolitude un ſort indépendant des caprices de la fortune. Cette contrariété de ſentimens entre deux grands philoſophes, donna lieu au ſtoïcien Panétius d'appeller en raillant la *volupté* d'Ariſtipe, *la volupté de bout*, & celle d'Epicure, *la volupté aſſiſe*.

Il s'éleva dans le quatrieme ſiecle de l'égliſe un héréſiarque (Jovinian) qu'on nomma l'*Ariſtipe* & l'*Epicure des chrétiens*, parce qu'il oſoit ſoutenir que la religion & la *volupté* n'étoient point incompatibles; paradoxe qu'il coloroit de ſpécieux prétextes, en dégageant d'une part la *volupté* de ce qu'elle a de plus groſſier; & de l'autre, en réduiſant toutes les pratiques de la religion à des ſimples actes de charité. Cette eſpece de ſyſtème ſéduiſit beaucoup de gens, ſur-tout des prêtres & des vierges conſacrées à Dieu; mais S. Jérôme attaqua ouvertement le perfide héréſiarque, & ſa victoire fut auſſi brillante que complette. „ Vous croyez, lui diſoit-il, avoir perſuadé „ ceux qui marchent ſur vos traces, détrompez-vous, „ ils étoient déja perſuadés par les penchans ſecrets „ de leur cœur „.

Jamais réputation n'a plus varié que celle d'Epicure; ſes ennemis le décrioient comme un voluptueux, que l'apparence ſeule du plaiſir entraînoit ſans ceſſe hors de lui-même, & qui ne ſortoit de ſon oiſiveté que pour ſe livrer à la débauche. Ses amis au-contraire, le dépeignoient comme un ſage qui fuyoit par goût & par raiſon le tumulte des affaires, qui préféroit un genre de vie bien ménagé, aux flateuſes chimeres dont l'ambition repaît les autres hommes, & qui par une judicieuſe économie mêloit les plaiſirs à l'étude, & une converſation agréable au ſérieux de la méditation. Cet homme poli & ſimple dans ſes manieres, enſeignoit à éviter tous les excès qui peuvent déranger la ſanté, à ſe ſouſtraire aux impreſſions douloureuſes, à ne deſirer que ce qu'on peut obtenir, à ſe conſerver enfin dans une aſſiette d'eſprit tranquille. Au fond cette doctrine étoit très-raiſonnable, & l'on ne ſauroit nier qu'en prenant le mot de *bonheur* comme il le prenoit, la félicité de l'homme ne conſiſte dans le plaiſir. Epicure n'a point pris le change, comme preſque tous les anciens philoſophes qui, en parlant du bonheur, ſe ſont attachés non à la cauſe formelle, mais à la cauſe efficiente. Pour Epicure, il conſidere la béatitude en elle-même & dans ſon état formel, & non pas ſelon le rapport qu'elle a à des êtres tout-à fait externes, comme ſont les cauſes efficientes. Cette maniere de conſidérer le bonheur, eſt ſans doute la plus exacte & la plus philoſophique. Epicure a donc bien fait de la choiſir, & s'en eſt ſi bien ſervi, qu'elle l'a conduit préciſement où il falloit qu'il allât. Le ſeul dogme que l'on pouvoit établir raiſonnablement, ſelon cette route, étoit de dire que la béatitude de l'homme conſiſte dans le ſentiment du plaiſir, ou en général dans le contentement de l'eſprit. Cette doctrine ne comporte point pour cela que l'on établit le bonheur de l'homme dans la bonne chere & dans les molles amours: car tout au plus ce ne peuvent être que des cauſes efficientes, & c'eſt de quoi il ne s'agit pas; quand il s'agira des cauſes efficientes, on vous marquera les meilleures, on vous indiquera d'un côté les objets les plus capables de conſerver la ſanté de votre corps, & de l'autre les occupations les plus propres à prévenir les chagrins de l'eſprit; on vous preſcrira donc la ſobriété, la tempérance, & le combat contre les paſſions tumultueuſes & déréglées, qui ôtent à l'ame la tranquillité d'eſprit qui ne contribue pas peu à ſon bonheur: on vous dira que la *volupté* pure ne ſe trouve ni dans la ſatisfaction des ſens, ni dans l'émotion des appétits; la raiſon en doit être la maîtreſſe, elle en doit être la regle, les ſens n'en ſont que les miniſtres, & ainſi quelques délices que nous eſpérions dans la bonne chere, dans les plaiſirs de la vue, dans les parfums & la muſique, ſi nous n'approchons de ces choſes avec une ame tranquille, nous ſerons trompés, nous nous abuſerons d'une fauſſe joie, & nous prendrons l'ombre du plaiſir pour le plaiſir même. Un eſprit troublé & emporté loin de lui par la violence des paſſions, ne ſauroit goûter une *volupté* capable de rendre l'homme heureux. C'étoient là les *voluptés* dans leſquelles Epicure faiſoit conſiſter le bonheur de l'homme. Voici comment il s'en explique: c'eſt à Ménecée qu'il écrit: „ Encore que nous diſions, mon cher Ménecée, que la *volupté* eſt la fin de l'homme, nous „ n'entendons pas parler des *voluptés* ſales & infâ- „ mes, & de celles qui viennent de l'intempérance „ & de la ſenſualité. Cette mauvaiſe opinion eſt cel- „ le des perſonnes qui ignorent nos préceptes ou qui „ les combattent, qui les rejettent abſolument ou „ qui en corrompent le vrai ſens „. Malgré cette apologie qu'il faiſoit de l'innocence de ſa doctrine contre la calomnie & l'ignorance, on ſe récria ſur le mot de *volupté*; les gens qui en étoient déja gâtés en abuſerent; les ennemis de la ſecte s'en prévalurent, & ainſi le nom d'*épicurien* devint très-odieux. Les Stoïciens qu'on pourroit nommer *les janſéniſtes du paganiſme*, firent tout ce qu'ils purent contre Epicure, afin de le rendre odieux & de le faire perſécuter. Ils lui imputerent de ruiner le culte des dieux, & de pouſſer dans la débauche le genre humain. Il ne

s'ou-

s'oublia point dans cette rencontre, il ſut penſer & agir en philoſophe; il expoſa ſes ſentimens aux yeux du public; il fit des ouvrages de piété; il recommanda la vénération des dieux, la ſobriété, la continence; il ne ſe plaignit point des bruits injurieux qu'on verſoit ſur lui à pleines mains. „ J'aime mieux, diſoit-il, les ſouffrir & les paſſer ſous ſilence, que de „ troubler par une guerre déſagréable la douceur de „ mon repos „. Auſſi le public, du moins celui qui veut connoître avant que de juger, ſe déclara-t-il en toutes les occaſions pour Epicure; il eſtimoit ſa probité, ſon éloignement des vaines diſputes, la netteté de ſes mœurs, & cette grande tempérance dont il faiſoit profeſſion, & qui loin d'être ennemie de la *volupté*, en eſt plutôt l'aſſaiſonnement. Sa patrie lui éleva pluſieurs ſtatues; d'ailleurs ſes vrais diſciples & ſes amis particuliers vivoient d'une maniere noble & pleine d'égards les uns pour les autres; ils portoient à l'excès tous les devoirs de l'amitié, & préféroient conſtamment l'honnête à l'agréable. Un maître qui a ſu inſpirer tant d'amour pour les vertus douces & bienfaiſantes, ne pouvoit manquer d'être un grand homme; mais on ne doit pas reconnoître pour ſes diſciples quelques libertins qui ayant abuſé du nom de ce philoſophe, ont ruiné la réputation de ſa ſecte. Ces gens ont donné à leurs vices l'inſcription de ſa ſageſſe, ils ont corrompu ſa doctrine par leurs mauvaiſes mœurs, & ſe ſont jetté en foule dans ſon parti, ſeulement parce qu'ils entendoient qu'on y louoit la *volupté*, ſans approfondir ce que c'étoit que cette *volupté*. Ils ſe ſont contentés de ſon nom en général, & l'ont fait ſervir de voile à leurs débauches; & ils ont cherché l'autorité d'un grand homme, pour appuyer les déſordres de leur vie, au-lieu de profiter des ſages conſeils de ce philoſophe, & de corriger leurs vicieuſes inclinations dans ſon école. La réputation d'Epicure ſeroit en très-mauvais état, ſi quelques perſonnes déſintéreſſées n'avoient pris ſoin d'étudier plus à fond ſa morale. Il s'eſt donc trouvé des gens qui ſe ſont informés de la vie de ce philoſophe, & qui ſans s'arrêter à la croyance du vulgaire, ni à l'écorce des choſes, ont voulu pénétrer plus avant, & ont rendu des témoignages fort authentiques de la probité de ſa perſonne, & de la pureté de ſa doctrine. Ils ont publié à la face de toute la terre, que ſa *volupté* étoit auſſi ſévere que la vertu des Stoïciens, & que pour être débauché comme Epicure, il falloit être auſſi ſobre que Zénon. Parmi ceux qui ont fait l'apologie d'Epicure, on peut compter Ericius Puteanus, le fameux dom Franciſca de Quevedo, Sarazin, le ſieur Colomiés, M. de Saint-Evremont, dont les réflexions ſont curieuſes & de bon goût, M. le baron Deſcoutures, la Mothe, le Vayer, l'abbé Saint Réal, & Sorbiere. Un auteur moderne qui a donné des ouvrages d'un goût très-fin, avoit promis un commentaire ſur la réputation des anciens; celle d'Epicure devoit y être rétablie. Gaſſendi s'eſt ſur-tout ſignalé dans la défenſe de ce philoſophe; ce qu'il a fait là-deſſus eſt un chef-d'œuvre, le plus beau & le plus judicieux recueil qui ſe puiſſe voir, & dont l'ordonnance eſt la plus nette & la mieux reglée. M. le chevalier Temple, ſi illuſtre par ſes ambaſſades, s'eſt auſſi déclaré le défenſeur d'Epicure, avec une adreſſe toute particuliere. On peut dire en général que la morale d'Epicure eſt plus ſenſée & plus raiſonnable que celle des Stoïciens, bien entendu qu'il ſoit queſtion du ſyſtème du paganiſme. *Voyez l'article du* SAGE.

On entend communément par *volupté* tout amour du plaiſir qui n'eſt point dirigé par la raiſon: & en ce ſens toute *volupté* eſt illicite; le plaiſir peut être conſideré par rapport à l'homme qui a ce ſentiment, par rapport à la ſociété, & par rapport à Dieu. S'il eſt oppoſé au bien de l'homme qui en a le ſentiment, à celui de la ſocieté, ou au commerce que nous devons avoir avec Dieu, dès-lors il eſt criminel. On doit mettre dans le premier rang ces *voluptés* empoiſonnées qui font acheter aux hommes par des plaiſirs d'un inſtant, de longues douleurs. On doit penſer la même choſe de ces *voluptés* qui ſont fondées ſur la mauvaiſe foi & ſur l'infidélité, qui établiſſent dans la ſociété la confuſion de race & d'enfans, & qui ſont ſuivies de ſoupçons, de défiance, & fort ſouvent de meurtres & d'attentats ſur les lois les plus ſacrées & les plus inviolables de la nature. Enfin on doit regarder comme un plaiſir criminel, le plaiſir que Dieu défend, ſoit par la loi naturelle qu'il a donnée à tous les hommes, ſoit par une loi poſitive, comme le plaiſir qui affoiblit, ſuſpend ou détruit le commerce que nous avons avec lui, en nous rendant trop attachés aux créatures.

La *volupté* des yeux, de l'odorat, & de l'ouie, eſt la plus innocente de toutes, quoiqu'elle puiſſe devenir criminelle, parce qu'on n'y détruit point ſon être, qu'on ne fait tort à perſonne, mais la *volupté* qui conſiſte dans les excès de la bonne chere, eſt beaucoup plus criminelle: elle ruine la ſanté de l'homme; elle abaiſſe l'eſprit, le rappellant de ces hautes & ſublimes contemplations pour leſquelles il eſt naturellement fait, à des ſentimens qui l'attachent baſſement aux délices de la table, comme aux ſources de ſon bonheur. Mais le plaiſir de la bonne chere n'eſt pas à beaucoup près ſi criminel que celui de l'ivreſſe, qui non-ſeulement ruine la ſanté & abaiſſe l'eſprit, mais qui trouble notre raiſon & nous prive pendant un certain tems du glorieux caractere de créature raiſonnable. La *volupté* de l'amour ne produit point de déſordres tout-à-fait ſi ſenſibles; mais cependant on ne peut point dire qu'elle ſoit d'une conſéquence moins dangereuſe: l'amour eſt une eſpece d'ivreſſe pour l'eſprit & le cœur d'une perſonne qui ſe livre à cette paſſion; c'eſt l'ivreſſe de l'ame comme l'autre eſt l'ivreſſe du corps; le premier tombe dans une extravagance qui frappe les yeux de tout le monde, & le dernier extravague, quoiqu'il paroiſſe avoir plus de raiſon; d'ailleurs le premier renonce ſeulement à l'uſage de la raiſon, au-lieu que celui-ci renonce à ſon eſprit & à ſon cœur en même tems. Mais quand vous venez à conſiderer ces deux paſſions dans l'oppoſition qu'elles ont au bien de la ſociété, vous voyez que la moins déréglée eſt en quelque ſorte plus criminelle que l'ivreſſe, parce que celle-ci ne nous cauſe qu'un déſordre paſſager, au-lieu que celle-là eſt ſuivie d'un déreglement durable: l'amour eſt d'ailleurs plus ſouvent une ſource d'homicide que le vin: l'ivreſſe eſt ſincere; mais l'amour eſt eſſentiellement perfide & infidele. Enfin l'ivreſſe eſt une courte fureur qui nous ôte à Dieu pour nous livrer à nos paſſions; mais l'amour illicite eſt une idolatrie perpétuelle.

L'amour-propre ſentant que le plaiſir des ſens eſt trop groſſier pour ſatisfaire notre eſprit, cherche à ſpritualiſer les *voluptés* corporelles. C'eſt pour cela qu'il a plu à l'amour-propre d'attacher à cette félicité groſſiere & charnelle la délicateſſe des ſentimens, l'eſtime d'eſprit, & quelquefois même les devoirs de la religion, en la concevant ſpirituelle, glorieuſe, & ſacrée. Ce prodigieux nombre de penſées, de ſentimens, de fictions, d'écrits, d'hiſtoires, de romans, que la *volupté* des ſens a fait inventer, en eſt une preuve éclatante. A conſidérer les plaiſirs de l'amour ſous leur forme naturelle, ils ont une baſſeſſe qui rebute notre orgueil. Que falloit-il faire pour les élever & pour les rendre dignes de l'homme? Il falloit les ſpiritualiſer, les donner pour objet à la délicateſſe de l'eſprit, en faire une matiere de beaux ſentimens, inventer là-deſſus des jeux d'imagination, les tourner agréablement par l'éloquence & la poéſie. C'eſt pour cela que l'amour-propre a annobli les honteux abaiſſemens de la nature humaine; l'orgueil & la *volupté* ſont deux paſſions, qui bien qu'elles viennent d'une même ſource, qui eſt l'amour propre, ne laiſſent pourtant pas d'avoir quelque choſe d'oppoſé. La *volupté* nous fait deſcendre, au-lieu que l'orgueil veut nous élever; pour les concilier, l'amour-propre fait de deux choſes l'une; ou il tranſporte la *volupté* dans l'orgueil, ou il tranſporte l'orgueil dans la *volupté*; renonçant au plaiſir des ſens, il cherchera un plus grand plaiſir à acquérir de l'eſtime; ainſi voilà la *volupté* dédommagée, ou prenant la réſolution de ſe ſatisfaire du côté du plaiſir des ſens, il attachera de l'eſtime à la *volupté*: ainſi voilà l'orgueil conſolé de ſes pertes; mais l'aſſaiſonnement eſt encore bien plus flatteur; lorſqu'on regarde ce plaiſir comme un plaiſir que la religion ordonne. Une femme débauchée qui pouvoit ſe perſuader dans le paganiſme qu'elle faiſoit l'inclination d'un dieu, trouvoit dans l'intempérance des plaiſirs bien plus ſenſibles; & un dévot qui ſe divertit ou qui ſe vange ſous des prétextes ſacrés, trouve dans la *volupté* un ſel plus piquant & plus agréable que la *volupté* même.

La plûpart des hommes ne reconnoiſſent qu'une ſorte de *volupté* qui eſt celle des ſens, ils la réduiſent à l'intempérance corporelle, & ils ne s'apperçoivent pas qu'il y a dans le cœur de l'homme au-

tant de *voluptés* différentes, qu'il y a d'eſpeces de plaiſir dont il peut abuſer, & autant d'eſpeces différentes de plaiſir, qu'il y a de paſſions qui agitent ſon ame.

L'avarice qui ſemble ſe vouloir priver des plaiſirs les plus innocens, a ſa *volupté* qui la dédommage des douceurs auxquelles elle renonce: *populus me ſibilat* dit cet avare dont Horace nous a fait le portrait *at mihi plaudo ipſe domi, ſimul ac nummos contemplor in arcâ*. Mais comme il y a des paſſions plus criminelles les unes que les autres, il y a auſſi une ſorte de *volupté* qui eſt particulierement dangereuſe. On peut la réduire à trois eſpeces; ſavoir la *volupté* de la haine & de la vengeance; celle de l'orgueil & de l'ambition; celle de l'incrédulité, & celle de l'impiété.

C'eſt une *volupté* d'orgueil que de s'arroger ou des biens qui ne nous appartiennent pas, ou des qualités qui ſont en nous, mais qui ne ſont point nôtres ou une gloire que nous devons rapporter à Dieu, & non point à nous. On s'étonne avec raiſon que le peuple romain trouvât quelque ſorte de plaiſir dans les divertiſſemens ſanglans du cirque, lorſqu'il voyoit des gladiateurs s'égorger en ſa préſence pour ſon divertiſſement. On peut regarder ce plaiſir barbare comme une *volupté* d'ambition & de vaine gloire: c'étoit flatter l'ambition des Romains que de leur faire voir que les hommes n'étoient faits que pour leurs divertiſſemens. Il y a une *volupté* de haine & de vengeance qui conſiſte dans la joie que nous donnent les diſgraces des autres hommes; c'eſt un affreux plaiſir que celui qui ſe nourrit de larmes que les autres repandent; le degré de ce plaiſir fait le degré de la haine qui le fait naître. Le grand Corneille à qui on ne peut refuſer d'avoir bien connu le cœur de l'homme, exprime dans ces vers l'excès de la haine par l'excès du plaiſir.

Puiſſai je de mes yeux y voir tomber la foudre,
Voir tes maiſons en cendre & tes lauriers en poudre,
Voir le dernier romain à ſon dernier ſoupir,
Moi ſeule en être cauſe, & mourir de plaiſir.

L'incrédulité ſe fortifie du plaiſir de toutes les autres paſſions qui attaquent la religion, & ſe plaiſent à nourrir des doutes favorables à leurs déréglemens; & l'impiété qui ſemble commettre le mal pour le mal même, & ſans en trouver aucun avantage, ne laiſſe pas d'avoir ſes plaiſirs ſecrets d'autant plus dangereux, que l'ame ſe les cache à elle-même dans l'inſtant qu'elle les goûte le mieux; il arrive ſouvent qu'un intérêt de vanité nous fait manquer de révérence à l'Etre ſuprème. Nous voulons nous montrer redoutables aux hommes, en paroiſſant ne craindre point Dieu; nous blaſphémons contre le ciel pour menacer la terre; mais ce n'eſt pourtant pas-là le ſel qui aſſaiſonne principalement l'impiété. L'homme impie hait naturellement Dieu, parce qu'il hait la dépendance qui le ſoumet à ſon empire, & la loi qui borne ſes deſirs. Cette haine de la Divinité demeure cachée dans le cœur des hommes, où la foibleſſe & la crainte la tiennent couverte, ſans même que la raiſon s'en apperçoive le plus ſouvent; cette haine cachée fait trouver un plaiſir ſecret dans ce qui brave la Divinité.

Victrix cauſa diis placuit, ſed victa Catoni.
„ Il dédaigne de voir le ciel qui le trahit „.

Tout cela a paru brave, parce qu'il étoit impie.

La *volupté* corporelle eſt plus ſenſible que la *volupté* ſpirituelle; mais celle-ci paroît plus criminelle que l'autre: car la *volupté* de l'orgueil eſt une *volupté* ſacrilége, qui dérobe à Dieu l'honneur qui lui appartient, en retenant tout pour elle. La *volupté* de la haine eſt une *volupté* barbare & meurtriere qui ſe nourit de pleur: & la *volupté* de l'incrédulité eſt une *volupté* impie qui ſe plaît à dégrader la Divinité.

VOLUPTUAIRE, adj. (*Gramm. & Juriſprud.*) ſe dit de ce qui n'eſt fait que pour l'agrément & non pour l'utilité.

Ce terme n'eſt guere uſiré qu'en fait d'impenſes; on diſtingue celles qui ſont utiles de celles qui ne ſont que *voluptuaires*; on fait raiſon au poſſeſſeur de bonne foi des premieres, mais non pas des ſecondes. *Voyez* IMPENSES.

VOLUPTUEUX, adj. (*Gram.*) qui aime les plaiſirs ſenſuels: en ce ſens, tout homme eſt plus ou moins *voluptueux*. Ceux qui enſeignent je ne ſais quelle doctrine auſtere qui nous affligeroit ſur la ſenſibilité d'organes que nous avons reçue de la nature qui vouloit que la conſervation de l'eſpece & la nôtre fuſſent encore un objet de plaiſirs; & ſur cette foule d'objets qui nous entourent & qui ſont deſtinés à émouvoir cette ſenſibilité en cent manieres agréables, ſont des atrabilaires à enfermer aux petites-maiſons. Ils remercieroient volontiers l'être tout-puiſſant d'avoir fait des ronces, des épines, des venins, des tigres, des ſerpens, en un mot tout ce qu'il y a de nuiſible & de malfaiſant; & ils ſont tout prets à lui reprocher l'ombre, les eaux fraîches, les fruits exquis, les vins délicieux, en un mot, les marques de bonté & de bienfaiſance qu'il a ſemées entre les choſes que nous appellons *mauvaiſes* & *nuiſibles*. A leur gré, la peine, la douleur, ne ſe rencontrent pas aſſez ſouvent ſur notre route. Ils voudroient que la ſouffrance précédât, accompagnât & ſuivît toujours le beſoin; ils croient honorer Dieu par la privation des choſes qu'il a créées. Ils ne s'apperçoivent pas que s'ils font bien de s'en priver, il a mal fait de les créer; qu'ils ſont plus ſages que lui; & qu'ils ont reconnu & évité le piege qu'il leur a tendu.

VOLUTE, ſ. f. (*Conchyliolog.*) genre de coquille univalve qui a pris ce nom de ſa propre figure, dont la bouche eſt toujours alongée, le ſommet élevé, ſouvent applati, quelquefois couronné.

La famille des *volutes* ſe confond aiſément avec celle qui renferme les rouleaux; mais pour peu qu'on examine ces coquilles dans leur figure extérieure, on obſervera que les *volutes* ſont faites en cônes, dont une des extrémités eſt pyramidale, & l'autre ſe coupe à vives arêtes pour former une clavicule applatie, ou une couronne dentelée. Le rouleau au contraire a la tête élevée, & eſt preſque égal dans ſes deux extrêmités, avec les côtés un peu renflés dans le milieu; on ne doit point s'arrêter à la bouche pour fixer ſon caractere générique, ſa figure qui s'alonge en pointe par le bas, eſt tout ce qui le détermine, ainſi que ſa tête applatie & ſéparée du corps par une vive arête.

Le caractere ſpécifique le plus remarquable de cette famille eſt dans la clavicule; il y en a de fort élevées, comme celle de la flamboyante; & d'autres très-plates, telle qu'eſt la clavicule de la moire: la couronne impériale a auſſi ſa ſingularité dans la couronne dentelée qui orne ſa tête.

Les *volutes*, qu'on nomme auſſi *cornets* en françois, ſont appellées en latin par pluſieurs auteurs *rhombi*, mot qui veut dire une *lozange*, & qui par conſéquent eſt impropre pour déſigner les coquilles dont il s'agit ici. On leur a donné plus juſtement le nom de *volute*, parce que dans l'architecture les *volutes* d'un chapiteau vont en diminuant juſqu'au point appellé l'*œil de la volute*. D'autres diſent, *voluta, a volvendo, vel revolutione ſpirali dictæ*.

On peut diſtribuer avec M. Dargenville, les *volutes* ſous cinq claſſes générales. 1°. *Volutes* dont le ſommet eſt élevé. 2°. *Volutes* dont le ſommet eſt applati & coupé par différentes côtes. 3°. *Volutes* dont le ſommet eſt couronné. 4°. *Volutes* dont le ſommet eſt joint au corps ſans aucune arête. 5°. *Volutes* dont le ſommet eſt détaché du corps par un cercle, le corps renflé dans le milieu & la bouche évaſée.

Dans la claſſe des *volutes* dont le ſommet eſt élevé, on met les eſpeces ſuivantes. 1°. le grand-amiral; 2°. le vice-amiral; 3°. l'amiral d'orange; 4°. l'amiral chagriné; 5°. le faux amiral, ou le navet; 6°. les ſpectres; 7°. la *volute* entourée de lignes, & de couleur fauve; 8°. la flamboyante; 9°. la peau de chagrin; 10°. la minime; 11°. la guinée, ou la ſpéculation; 12°. la *volute* faſciée à ſtries, & rougeâtre 13°. la pointillée; 14°. l'hébraïque; 15°. la *volute* brune, entourée de deux zônes blanches; 16°. l'iſabelle; 17°. le drapeau; 18°. la *volute* barriolée de deux zônes à réſeaux; 19°. la chauve-ſouris; 20°. la *volute* blanche marquetée de points, & de taches jaunes.

Dans la claſſe des *volutes* dont le ſommet eſt applati & coupé par différentes côtes, on diſtingue les eſpeces ſuivantes. 1°. la moire, en latin *bombix*; 2°. le léopard ou tigre noir; 3°. le léopard jaune; 4°. le léopard rouge; 5°. le damier; 6°. le damier à points bleus; 7°. la *volute* faſciée de points jaunes & blancs;

8°. la

8°. la tinne de beurre, elle eſt quelquefois tachetée de petites lignes couleur d'agate; 9°. la *volute*, dite *eſplandion*; 10°. la *volute* cerclée d'une faſce blanche; 11°. le cierge brut, autrement dit l'*onix*; quand il eſt poli, on l'appelle *le cygne*; 12°. l'aile de papillon; 13°. la *volute* verdâtre, cerclée de points & de zônes barriolées.

Dans la claſſe des *volutes* dont le ſommet eſt couronné, on compte 1°. la couronne impériale toute faſciée; 2°. la même moins faſciée; 3°. la même barriolée de brun; 4°. la même marbrée de noir.

A la claſſe des *volutes* dont le ſommet eſt joint au corps ſans aucune arête, appartiennent 1°. le drap d'or; 2°. le drap d'argent; 3°. le drap citron; 4°. le drap d'or faſcié; 5°. la brunette; 6°. l'omelette; 7°. la *volute* à réſeau; 8°. la *volute* empennée, ou repréſentant des plumes d'oiſeau; 9°. la *volute* barriolée de taches bleues; 10°. la *volute* grenue, entourée de taches & de pointes; 11°. la même toute jaune.

La cinquieme & derniere claſſe des *volutes*, contient 1°. l'écorchée; 2°. le nuage; 3°. le brocard de ſoie; 4°. le brocard d'argent; 5°. le taffetas, en latin *pannus ſericus*; 6°. la tulipe, toutes coquilles recherchées.

Auſſi eſt-il vrai que les *volutes* compoſent une des plus riches & des plus précieuſes familles que l'on ait dans l'hiſtoire de coquilles; & Rumphius a eu raiſon de les nommer *eximiæ*. Rien n'eſt au-deſſus des compartimens de l'amiral; l'éclat de ſes couleurs, l'émail de ſa blancheur, & ſa belle forme, le rendent encore plus recommandable que ſa rareté. Les Hollandois ſont ſi curieux de cette coquille, que quelques-uns l'ont achetée juſqu'à mille florins; ainſi que le vice-amiral qui n'eſt guere moins eſtimé. Cette derniere eſt un fond blanc marqueté de taches longues, déchiquetées de couleur rouge foncé, avec une ligne ponctuée vers le milieu, comme à l'amiral. Comme elle vient de la mer & des pays éloignés, ils l'ont appellée par excellence *le grand amiral*, *l'amiral*, *l'amiral d Orange*. Quand au lieu d'une ligne ponctuée qui ſe trouve dans le bas ou au milieu de la grande faſce jaune, on compte juſqu'à trois ou quatre de ces lignes, cette ſingularité augmente le prix de la coquille. La *volute* nommée *les ſpectres*, eſt encore ſingulierement recherchée. *Voyez* Spectres, *les*. (*Conchyliolog.*)

La peau de chagrin eſt remarquable par ſa ſurface grenue, tandis que ſur une couleur fauve tachetée de blanc, s'éleve par étages une tête pointillée. Les tâches noires répandues ſur la robe blanche de l'hébraïque, imitent aſſez bien des caracteres hébreux.

Le tigre ou léopard jaune tacheté de blanc, eſt rare. L'aile de papillon l'eſt encore davantage: certains yeux & des taches faites en croiſſant ſur les trois rangs de bandelettes qui l'entourent, reſſemblent aſſez à celles des ailes de papillon. La couronne impériale a pris ſon nom d'une tête très-plate chargée de tubercules, qui régulierement diſpoſées, forment une eſpece de couronne.

Remarque générale à faire ſur la beauté des volutes. Leur clavicule ou ſommet eſt ordinairemant aſſez élevé & compoſé de huit à dix ſpires arrondies, ſouvent coupées dans leur contour par de petits ſilets qui tournent avec elles juſqu'à l'œil de la *volute* dont la pointe eſt extrèmement fine; quand les mêmes compartimens qui ornent la robe, ſe répetent régulierement ſur le ſommet, ils rendent ces coquilles parfaites.

Deux mots ſur l'animal qui habite les *volutes*, ſuffiront. Il eſt peu différent de celui qui occupe le rouleau. Il ſort de l'extrèmité oppoſée au ſommet un col penché avec une tête ronde, d'où partent deux cornes cylindriques, très-pointues, au milieu deſquelles ſont ſitués deux points noirs ſaillans qui dénotent ſes yeux, ſurmontés par la pointe de ces cornes. Un petit trou rond, ouvert au milieu d'une place aſſez large au haut de la tête, indique la poſition de la bouche. Elle fait l'office d'un ſuçoir pour attirer à ſoi les corps qui lui conviennent. (*D. J.*)

Volute, (*Conchyliographie.*) en latin *helix*, c'eſt le contour des ſpirales autour du fuſt de la coquille; lequel fuſt, en latin *columella*, va en diminuant à un point comme centre qu'on appelle *œil de la volute*, (*D. J.*)

Volute, (*Archit. civile.*) c'eſt un des principaux ornemens des chapiteaux ioniques & compoſites. Il repréſente une eſpece d'écorce roulée en ligne ſpirale; & les Grecs qui l'ont inventée, ont voulu repréſenter par-là les boucles des cheveux des femmes ſur leſquelles ils proportionnerent les colonnes ioniques. On deſſine ainſi la *volute*, ſelon M. Perrault.

1°. Ayant marqué l'aſtragale qui doit avoir deux douziemes d'épaiſſeur, & s'étendre à droite & à gauche (autant que le diametre du bas de la colonne peut le permettre); du haut de la colonne ſur la face où l'on veut tracer la *volute*, tirez une ligne à niveau par le milieu de l'aſtragale, & faites-la paſſer au-delà de l'extrèmité de cette moulure.

2°. Faites deſcendre du haut de l'abaque une ligne perpendiculaire ſur une autre ligne qui paſſe par le centre du cercle, dont la moitié décrit l'extrèmité de l'aſtragale. Vitruve appelle *œil* ce cercle qui a deux douziemes de diametre; & c'eſt dans ce cercle que ſont placés douze points qui ſervent de centre aux quatre quartiers de chacune des trois révolutions dont la *volute* eſt compoſée. On fait l'opération ſuivante pour avoir ces douze points.

3°. Tracez dans l'œil un quarré dont les diagonales ſoient l'une dans la ligne horiſontale, & l'autre dans la ligne verticale; ces lignes ſe coupent au centre de l'œil.

4°. Du milieu du côté de ce quarré, tirez deux lignes qui ſéparent le quarré en quatre parties égales; ces parties donnent les douze points dont il s'agit. On trace enſuite la *volute*. Pour la faire, on met une jambe du compas ſur le premier point qui eſt dans le milieu du côté intérieur & ſupérieur du quarré, & l'autre jambe à l'endroit où la ligne verticale coupe la ligne du bas de l'abaque; & on trace un quart de cercle en dehors & en bas, juſqu'à la ligne horizontale. De cet endroit au ſecond point, on décrit un ſecond quart de cercle tournant intérieurement juſqu'à la ligne verticale. On paſſe delà au troiſieme point, qui eſt dans le milieu du côté inférieur & extérieur du quarré, pour tracer le troiſieme quart de cercle tournant en haut & en bas, juſqu'à la ligne horiſontale. On vient enſuite au quatrieme point d'où l'on décrit le quatrieme quart de cercle tournant en haut & en bas juſqu'à la ligne verticale. Du cinquieme point on décrit de même le cinquieme quart de cercle, & de même le ſixieme, du ſixieme point qui eſt au-deſſous du ſecond; & le ſeptieme, du ſeptieme qui eſt au-deſſous du troiſieme. En allant ainſi de point en point par le même ordre, on trace les douze quartiers qui font le contour ſpiral de la *volute*. (*D. J.*)

Volute, ſ. f. (*Archit.*) enroulement en ligne ſpirale, ionique qui fait le principal ornement des chapiteaux ionique, corinthien & compoſite. Les *volutes* ſont différentes dans ces trois ordres. *V.* là-deſſus le cours d'architecture de Daviler, édition 1750, & la maniere de deſſiner les *volutes*. Les *volutes* du chapiteau corinthien qui ſont au-deſſus des caulicoles, ſont au nombre de ſeize, huit angulaires, & huit autres plus petites appellées *hélices*. Il y a quatre *volutes* dans le chapiteau ionique, & huit dans le compoſite. Mais cet ornement eſt particulier au chapiteau ionique. Il repréſente une eſpece d'oreiller ou de couſſin, poſé entre l'abaque & l'échine, comme ſi l'on avoit craint que la peſanteur de l'abaque, ou de l'entablement qui eſt au-deſſus, ne rompît ou ne gâtât l'échine.

Si l'on en croit Vitruve, les *volutes* repréſentent la coëffure des femmes, & les boucles des cheveux. Leon-Baptiſte Albert les appelle *coquilles*, parce qu'elles reſſemblent à la coquille d'un limaçon, & par cette raiſon, les ouvriers leur donnent le nom de *limaces*.

Les *volutes* ne ſont pas ſeulement des ornemens aux chapiteaux; il y en a encore aux conſoles, aux modillons & ailleurs. Dans les modillons, ce ſont deux enroulemens inégaux du côté du modillon corinthien, & dans les conſoles, les enroulemens des côtés de la conſole ſont preſque ſemblables aux enroulement du modillon.

Volute à l'envers. Volute qui au ſortir de la tigette ſe contourne en-dedans. Il y a des *volutes* de cette façon à Saint-Jean-de-Latran & à la Sapience à Rome, du deſſein du cavalier Bernin.

Volute angulaire. Volute qui eſt pareille dans les quatre faces du chapiteau, comme au temple de la Concorde, à Rome.

Volute araſée. Volute dont le liſtel, dans ſes trois contours, eſt ſur une même ligne, comme les *volutes* de l'ionique antique, & la *volute* de Vignole.

Volute à tige droite. *Volute* dont la tige parallele au tailloir, ſort de derriere la fleur de l'abaque, comme aux chapiteaux compoſites de la grande ſalle des thermes de Dioclétien, à Rome.

Volute de parterre. Enroulement de buis ou de gazon dans un parterre.

Volute évuidée. *Volute* dont le canal d'une circonvolution eſt détaché du liſtel d'une autre par un vuide à jour. De toutes les *volutes*, celle-ci eſt la plus legere. On en voit de pareilles aux pilaſtres ioniques de l'Egliſe des P. P. Barnabites à Paris.

Volute fleuronnée. *Volute* dont le canal eſt enrichi d'un rinceau d'ornement, comme aux chapiteaux compoſites des arcs antiques à Rome.

Volute aniſſante. *Volute* qui ſemble ſortir du vaſe par derriere l'orc, & qui monte dans l'abaque. On la pratique aux plus beaux chapiteaux compoſites.

Volute ovale. *Volute* qui a ſes circonvolutions plus hautes que larges, comme on les pratique aux chapiteaux angulaires modernes, ioniques & compoſites, & comme elles ſont au temple de la Fortune virile, & au théâtre de Marcellus à Rome.

Volute rentrante. *Volute* dont les circonvolutions rentrent en-dedans, comme les ioniques de Michel-Ange au Capitole à Rome.

Volute ſaillante. *Volute* dont les enroulemens ſe jettent en-dehors, comme aux ordres joniques du portail des P. P. Feuillans, & de celui de Saint Gervais à Paris. *Daviler*. (*D. J.*)

VOLUTITES, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom donné par les naturaliſtes à une coquille univalve pétrifiée, parce qu'elle eſt en volute ou en ſpirale. La coquille nommée l'*amiral*, eſt de cette eſpece.

VOLUTRINE, ſ. f. (*Mytholog.*) divinité des Romains qui préſidoit à l'enveloppe des grains.

VOLVULES, *volvulæ*, (*Hiſt. nat.*) quelques auteurs ont donné ce nom aux fragmens de l'entrochite que l'on nomme *trochites*, à cauſe de leur forme ſemblable à celle d'une roue. On a auſſi donné ce nom aux *entrochites* elles-mêmes. *Voyez* TROCHITES & ENTROCHITES.

VOLVULUS, ſ. m. *en Médecine*, eſt un nom que donnent quelques auteurs à la paſſion iliaque; d'autres l'appellent *chordapſus*, & d'autres *miſerere*. *Voy.* ILIAQUE, CHORDAPSUS & MISERERE. *Voyez* PASSION ILIAQUE.

VOMANO, LE, (*Géog mod*) en latin *Vomanus*, riviere d'Italie au royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure. Elle y prend ſa ſource à quelques milles d'Amatri; & après avoir mouillé Montorio, elle vient ſe perdre dans le golfe de Veniſe. (*D. J.*)

VOMANUS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans le Picenum, ſelon Pline, *l. III. c. xiij.* Silius Italicus, *l. VIII. v.* 439. en fait mention dans ces vers.

. . . . . . *Statque humectata* Vomano
Hadria. . . . .

Ce fleuve conſerve ſon ancien nom; car il s'appelle encore le *Vomano*. (*D. J.*)

VOMER, ſ. m. (*Anatom.*) La lame oſſeuſe qui ſépare la cavité des narines eſt ſujette à de grandes irrégularités, car on la trouve dans le plus grand nombre de ſujets, boſſuée tantôt d'un côté, tantôt de l'autre; de ſorte qu'il s'en faut beaucoup que les cavités des narines ſoient égales, ce qu'il n'eſt pas inutile de ſavoir.

Les anatomiſtes prétendent que cette cloiſon naſale eſt compoſée de deux pieces, une ſupérieure antérieure qui appartient à l'os ethmoïde; l'autre inférieure & poſtérieure, à laquelle ils ont donné le nom de *vomer*; mais tout cela paroît être une erreur, dont voici la cauſe.

La lame oſſeuſe eſt ſi mince vers ſon milieu échancré, qu'elle ſe briſe, pour peu qu'on y touche; elle ſe fend d'elle-même lorſqu'elle a été expoſée quelque tems au ſoleil & à la roſée; de ſorte qu'on a quelque peine à la trouver dans ſon entier, ſur-tout dans les têtes des cimetieres; on l'a donc regardée comme faite de deux os; & en conſéquence on a placé l'articulation de ces deux os dans l'endroit le plus foible de la cloiſon, qu'on trouve ordinairement briſé, ſans faire attention au peu de ſolidité qu'auroit cette connéxion qui ſeroit contraire aux lois que la nature s'eſt impoſées dans l'aſſemblage des os, & ſans conſidérer que dans les articulations par ſurface, l'étendue doit être proportionnée au volume & à l'uſage des parties, ce qui ne ſauroit convenir à l'articulation ſuppoſée; enfin l'irrégularité de cette connexion, qui n'a preſque jamais la même forme dans les ſujets ſecs, & qu'on trouve tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, n'a point frappé le commun des anatomiſtes; mais ſi l'on examine cette partie dans les ſujets frais, on aura le plaiſir de trouver la cloiſon dans ſon entier, & même on la trouvera telles dans pluſieurs têtes ſeches qui n'auront pas été long-tems expoſées au ſoleil & à la roſée. (*D. J.*)

VOMIQUE, ſ. f. (*Médecine.*) cette maladie eſt un abſcès dans le poumon qui provient ou de tubercules crus qui ſont venus à ſuppurer, ou d'une inflammation lente qui n'a pû ſe réſoudre, & que la trop grande étendue de l'engorgement, & la tenſion des parties ont forcé d'abſcéder; les cauſes & les ſignes ſont les mêmes que ceux des abſcès. La reſpiration eſt extrémement génée. *Voyez* PHTHISIE.

La *vomique* des poumons eſt une maladie occulte dans laquelle les malades paroiſſent jouir d'une aſſez bonne ſanté; ils ont un petit abſcès dans quelque partie de ce viſcere; cet abſcès eſt exactement renfermé dans un kiſte ou une membrane qui forme une eſpece de poche; ceux qui ſont attaqués d'atrophie, ou qui ont quelques vaiſſeaux rompus dans les poumons, ſont fort ſujets aux *vomiques*, ils ont l'haleine puante long tems avant qu'elle perce, le ſang leur vient quelquefois à la bouche en touſſant, ils ont le corps lourd & peſant; leurs toux ſont longues & incommodes, elles ſont ſuivies quelquefois de l'ouverture de la *vomique* & de l'expectoration de la matiere qu'elle contient, alors il leur ſurvient une fievre aſſez conſidérable, le crachement de ſang & des agitations du corps violentes: ces ſymptômes ne ſont pas toujours ſuivis de la mort, on recouvre quelquefois la ſanté; mais s'il arrive que la *vomique* en s'ouvrant ſe décharge ſur le cœur, le malade mourra ſubitement; on a des exemples de cet accident. *Lommius*.

Cette maladie ne peut qu'être extrémement dangereuſe, comme il le paroît par la fonction de la partie attaquée; mais on ne peut la prévenir, & il eſt difficile d'y remédier lorſqu'elle eſt formée: voici les vues que l'on peut ſuivre dans le traitement.

1°. Dans la *vomique* imminente il faut prendre garde qu'elle ne ſe forme, & cela par les ſaignées & tous les remedes de l'inflammation, les adouciſſans, les huileux & les béchiques doux; il faut ordonner au malade le même régime qu'aux phthiſiques. On peut s'enhardir à ordonner les expectorans.

2°. Dans la *vomique* formée, & prête à ſe rompre, il y a d'autres meſures à prendre pour diminuer les dangers de ſa rupture, s'il eſt poſſible; car elle eſt à craindre pour le malade de quelque façon qu'elle ſe faſſe: il ſeroit à ſouhaiter qu'elle ſe vuidât par métaſtaſe, en prenant la route des ſelles ou des urines: cette voie quoique longue ſeroit bien moins dangereuſe; mais ſi elle ſe jette ſur les bronches, comme il eſt naturel que cela arrive, alors le danger eſt imminent, car le poumon ſe trouve engorgé de matiere purulente, & les véſicules ſont remplies de pus, de façon qu'elles ne peuvent recevoir l'air ni le chaſſer; la reſpiration devient interceptée, & le malade eſt comme englouti & ſuffoqué par la mauvaiſe odeur qu'exhale la matiere purulente qui ſort des bronches par flot: dans ce dernier cas, il faut diſpoſer le malade de façon à empêcher qu'il ne ſoit étouffé par la rupture de la *vomique*, & pour cela on le fait coucher ſur le ventre, afin d'aider l'éruption du pus par les bronches & la trachée artere; enſuite on lui fait reſpirer une eau de ſenteur, ou on lui en met dans la bouche pour empêcher la puanteur de le ſuffoquer.

Suppoſé que la rupture fût prochaine & imminente, & qu'on la prévît ne pouvoir ſe faire d'elle-même, on pourroit l'aider ou l'accélérer en faiſant éternuer ou touſſer le malade, en excitant le vomiſſement. Ces moyens quoique périlleux, ſont pourtant ſalutaires dans l'occaſion: ſi la matiere ne peut ſortir tout à la fois, ou parce qu'il y a plus d'un ſac, ou parce qu'elle eſt en trop grande quantité, alors on doit ménager les forces du malade, & prendre garde de l'épuiſer.

Lorſque la rupture & l'éruption de la *vomique* ſont faites, on doit remédier au délabrement qu'elles ont cauſé; mais ce point eſt encore plus difficile que le précédent, car l'ulcere étant fort étendu, toujours

arroſé par la limphe bronchiale, agité par l'action du poumon même, frappé par l'abord continuel de l'air, il eſt impoſſible qu'il ſe cicatriſe; on doit donc employer une cure palliative qui eſt la même que pour la phthiſie; mais on doit avoir égard à la corruption de la matiere purulente, à l'affoibliſſement des forces, & à la fievre lente dont les indications ſont différentes.

La premiere demande des fortifians, des reſtaurans & des analeptiques, tels que les bouillons, les gelées de veau, de poulet, le blanc-manger, enſuite on peut recourir aux baumes naturels & artificiels, tels que le baume du tolu, ſon ſirop, le baume du commandeur de Perne.

La ſeconde indication demande les adouciſſans, les tempérans, le lait coupé avec l'eau d'orge, ou le biſcuit dans le bouillon, la ſemoule, le gruau cuit de même. Ces ſortes d'alimens doivent être aromatiſés avec l'eſſence de bergamotte ou de citron.

Si la fievre peut s'emporter, on change l'air du malade, on le mene à la campagne pour y prendre le lait, & enfin on prend toutes les précautions que demande le traitement de la phthiſie.

VOMIR, v. act. & neut. (*Gram.*) c'eſt rendre par la bouche ce qui eſt renfermé dans l'eſtomac. On *vomit* naturellement ou artificiellement. Il ſe prend auſſi au figuré: *vomir* des injures, *vomir* du feu. Les injures que les auteurs ont *vomi* les uns contre les autres, *&c.*

VOMIR, (*Hydraul.*) ſe dit en terme de fontaines, d'une figure ou d'un maſque qui jette beaucoup d'eau, preſque à fleur de la ſurface d'un baſſin. (*K*)

VOMISSEMENT, ſ. m. (*Médecine.*) c'eſt un mouvement ſpaſmodique & retrograde des fibres muſculaires de l'éſophage, de l'eſtomac, des inteſtins, accompagné de convulſions des muſcles de l'abdomen & du diaphragme, qui, lorſqu'elles ſont légeres, produiſent les rots, les nauſées & le vomiſſement, quand elles ſont violentes. Ces déſordres convulſifs procedent que la quantité immodérée, ou de l'acrimonie des alimens, d'un poiſon, de quelque léſion du cerveau, comme plaies, contuſion, compreſſion, ou inflammation de cette partie, d'une inflammation au diaphragme, à l'eſtomac & aux inteſtins, à la rate, au foie, aux reins, au pancréas ou au méſentere, de l'irritation du goſier, d'un mouvement déſordonné des eſprits, cauſé par une irritation ou une agitation non accoutumée, comme le mouvement d'un carroſſe, d'un vaiſſeau, ou autre cauſe ſemblable, ou l'idée de quelque choſe dégoûtante.

Les ſymptômes du *vomiſſement* ſont les nauſées incommodes, la tenſion dans la région épigaſtrique, un ſentiment de peſanteur au même endroit, l'amertume dans la bouche, la chaleur, les tiraillemens, la perte de l'appétit, l'anxiété, la chaleur à l'endroit de l'eſtomac, l'agitation, l'affluence de la ſalive à la bouche, les crachats fréquens, le vertige, l'affoibliſſement de la vue, la peſanteur, la rougeur au viſage, le tremblement de la levre inférieure, la cardialgie qui dure juſqu'à ce qu'on ait rejetté ce qui étoit contenu dans l'eſtomac.

Tous ces ſymptomes dénotent évidemment un mouvement ſpaſmodique & convulſif de l'eſtomac, & de ſes parties nerveuſes.

Le *vomiſſement* ſe diſtingue par les matieres que l'on rend. Le pituiteux eſt celui où l'on rend des matieres mucilagineuſes, chyleuſes, & des reſtes d'alimens imparfaitement diſſous. Il eſt bilieux lorſque les matieres rendues ne ſont qu'un amas bilieux; enfin, il y a des vomiſſemens noirâtres, corrompus, verds, érugineux & porracés, ſelon la couleur des matieres & des humeurs rejettées. On rend auſſi quelquefois par le *vomiſſement* des vers & des inſectes.

Le *vomiſſement* eſt ſouvent ſanguinolent; on rend alors le ſang tout fluide, il eſt ſouvent épais, noirâtre; cela arrive ſur-tout dans la maladie noire d'Hippocrate, dans l'inflammation & l'engorgement de l'eſtomac.

Souvent le *vomiſſement* eſt ſtercoreux, parce que le mouvement retrograde de l'eſtomac & des inteſtins appelle de ces cavités les matieres ſtercorales, il y a des *vomiſſemens* où l'on évacue du pus & une matiere ſanieuſe. On voit des malades rendre par le *vomiſſement* des maſſes charnues & membraneuſes qui s'étoient engendrées dans leur eſtomac.

On voit que la cauſe prochaine qui diſpoſe au *vomiſſement* eſt la ſtimulation ou le tiraillement des fibres nerveuſes de l'eſtomac & du duodenum, ou la matiere qui cauſe ce tiraillement eſt dans ces parties mêmes, ou dans d'autres plus éloignées, mais qui correſpondent à celles-ci par des nerfs, de là naît la diſtinction du *vomiſſement* en ſymptomatique & en idiopathique, la cauſe matérielle de celui-ci eſt dans l'eſtomac même ou dans le duodenum; celle de l'autre ou du ſymptomatique eſt plus éloignée, elle réſide dans les inteſtins inférieurs, les conduits biliaires les reins, la tête, ou quelqu'autre partie diſtante ou prochaine de l'eſtomac, elle dépend principalement du concours des parties, de la ſympatie des nerfs; c'eſt ainſi que les douleurs du foie, de la rate, des reins, de la veſſie, les rétentions d'urine, la colique néphrétique, l'affection cœliaque, la hernie entérocele, épiplocele, périplocele, cauſent les *vomiſſemens*.

Le ſymptomatique eſt plus ordinaire que l'idiopathique, il paroît occaſionné par le renverſement des mouvemens des nerfs & des eſprits, ce qui provient des chatouillemens différens; c'eſt ainſi que l'imagination frappée de quelque choſe de déſagréable excite au vomiſſement; c'eſt ainſi que les vers dans le nez, dans les inteſtins produiſent le *vomiſſement*: Une plaie dans le cerveau excite le même ſymptome.

Prognoſtic. Le *vomiſſement* critique en général eſt ſalutaire. Le ſymptomatique eſt mauvais; le pire de tous eſt celui que cauſe une acrimonie ſubtile qui irrite les nerfs.

Le *vomiſſement* violent avec toux, douleur, obſcurciſſement de la vue, pâleur, eſt dangereux; car il peut cauſer l'avortement, une deſcente, repouſſer la matiere arthritique, dartreuſe, éréſypélateuſe, vérolique ſur quelques parties nobles, au grand détriment du malade; il occaſionne quelquefois la rupture de l'épiploon, le *vomiſſement* devient mortel dans ceux qui ſont diſpoſés aux hernies, ou qui en ſont attaqués, car il y produit un étranglement.

Les *vomiſſemens* bilieux poracés, érugineux, ſont effrayans; ils menancent d'inflammation.

Le *vomiſſement* cauſé par des vers qui corrodent l'eſtomac, ſur-tout ſi l'on rend des vers morts, & qu'il y ait ceſſation des ſymptomes les plus formidables, avec des convulſions violentes dans les membres, c'eſt l'indication d'un ſphacele qui détruit les vers & les malades.

Le *vomiſſement* fétide n'augure jamais rien de bon, attendu qu'il indique une corruption interne.

Le *vomiſſement* de ſang continué long-tems & violent ne peut que terminer bientôt la vie du malade.

Le *vomiſſement* qui dure depuis ſix mois & plus, qui eſt accompagné de chaleur & de fievre lente avec exténuation par tout le corps, donne lieu de ſoupçonner que l'eſtomac eſt ulcéré.

Souvent le *vomiſſement* ſe guérit de lui-même parce qu'il détruit la cauſe morbifique qui le produiſoit; c'eſt ainſi que les matieres peccantes étant évacuées & emportées ceſſent d'irriter l'eſtomac. Dans ce ſens l'émétique eſt ſalutaire dans le *vomiſſement*, & le proverbe qui dit *vomitus vomitu curatur*, ſe trouve vrai. C'eſt le ſentiment d'Hippocrate, *Epid. l. VI.* & la maxime qui dit que les contraires ſe guériſſent par les contraires, n'eſt pas moins vraie dans ce cas.

Le traitement du *vomiſſement* demande que l'on emporte les cauſes qui le produiſent, & que l'on emploie enſuite les remedes calmans, reſtaurans & prophilactiques: ainſi la premiere indication conſiſte à évacuer la matiere peccante par le *vomiſſement*, ſi cette voie eſt néceſſaire.

On commence dans l'acrimonie par ſaigner le malade, pour diminuer la contraction ſpaſmodique de l'eſtomac, c'eſt ce qui ſe pratique auſſi dans le *vomiſſement* de ſang, dans la chaleur d'entrailles; enſuite on ordonne l'émétique en lavage, le tartre ſtibié, comme nous l'avons dit en ſon lieu (*voy.* ÉMÉTIQUE) ou l'ipécacuanha, à la doſe de ſix grains; lorſque la matiere peccante eſt une humeur glaireuſe qui corrode & irrite les tuniques de l'eſtomac. Ce végétal réſineux opere de même dans le *vomiſſement*, que dans la dyſſenterie, contre laquelle il eſt regardé comme ſpécifique.

On peut encore évacuer & calmer tout-à-la-fois par un purgatif ordonné de la façon ſuivante. Prenez de manne deux onces, de catholicon double une once, de ſirop violet une once, d'eau de pavot rouge

ſix

ſix onces; faites du tout une portion purgative & calmante.

La ſeconde indication dans le *vomiſſement* conſiſte à calmer les ſpaſmes, les convulſions & les tiraillemens de l'eſtomac par les remedes appropriés.

Dans le *vomiſſement* bilieux, on évacuera la bile ſurabondante, on la délayera par les amers, les purgatifs minoratifs, comme la caſſe, la manne, la rhubarbe, le rapontic & autres.

Dans le *vomiſſement* de ſang, on emploiera la ſaignée réitérée, on évitera l'émétique, à-moins qu'il n'y eût ſaburre; on emportera ce mal par les eaux acidules, les aposèmes & les juleps aſtringens & anodins.

Mais on doit prendre garde de tourmenter le malade par les remedes aſtringens dans aucun *vomiſſement*; ſi l'on n'a pas eu le ſoin auparavant d'emporter les matieres âcres & irritantes, autrement on fatigueroit beaucoup, & on ne feroit qu'attirer des inflammations ſur l'eſtomac ou les inteſtins. Ainſi dans le *vomiſſement* ſympathique & ſymptomatique, il faut ſonger avant toutes choſes à attaquer la cauſe éloignée qui produit le *vomiſſement*. Ainſi, on doit commencer par ſoulager le mal de tête, la maigraine, les plaies, les contuſions du cerveau, les convulſions des méninges; on emportera la fievre, les vers, la colique néphrétique, on remettra la hernie, on fera rentrer le ſac herniaire, s'il eſt poſſible, on procurera le rétabliſſement des évacuations ordinaires, dont la ſuppreſſion auroit pu cauſer le *vomiſſement*; c'eſt ainſi que l'écoulement des menſtrues, le flux hémorrhoïdal rétabli guériſſent le *vomiſſement* cauſé par leur ſuppreſſion.

Dans le *vomiſſement* avec cardialgie continuelle & accompagné de vapeurs, ou précédé de ſpaſme & de convulſion, on ordonnera les remedes antiſpaſmodiques, tels que les teintures de caſtor, les huiles de ſuccin, les teintures de fleurs de tilleul, de pivoine, l'eau de ceriſe noire, l'opium & ſes préparations, les gouttes d'Angleterre, l'huile douce de vitriol, le ſouffre anodin de vitriol.

Dans le *vomiſſement* avec ulcere à l'eſtomac, on aura ſoin de penſer à cet ulcere; pour remplir les indications qu'il préſente, & ſoulager le malade autant qu'il eſt poſſible, on doit éviter tout aliment âcre, on emploiera les alimens gélatineux & nourriſſans, le lait coupé avec les bois, les baumes naturels & artificiels, & ſur-tout celui du commandeur de Perne.

Mais tous les remedes ſont inutiles, ſi on n'inſiſte ſur un régime exact & modéré; les alimens doivent être proportionnés à la cauſe du mal, à l'état de l'eſtomac & à ſa foibleſſe, la quantité doit être réglée, l'eſprit doit être tranquille, on doit aider le ſommeil, l'air ſera pur, l'exercice fréquent & modéré.

La troiſieme indication ſera préſervative ou prophilactique; ainſi elle variera ſelon les cauſes: on aura donc recours aux atténuans, aux remedes chauds & ſtomachiques dans la viſcoſité des humeurs, dans la diſpoſition pituiteuſe & phlegmatique des viſceres, on emploiera les amers dans le défaut de reſſort & l'atonie des parties qui ſervent à la chylification.

Les principaux remedes & les plus efficaces dans le *vomiſſement* produit par un acide, répondent à une indication fort générale, qui eſt d'abſorber ces mêmes acides qui produiſent le *vomiſſement*; on emploie pour la remplir les abſorbans, les terreux & les diaphorétiques.

Les abſorbans ſont d'autant plus ſalutaires, qu'ils émouſſent les pointes des acides, & forment avec elles de véritables ſels neutres qui ſont laxatifs & purgatifs.

Le *vomiſſement* chronique & qui a duré long-tems, ne peut s'emporter que par l'uſage des eaux minérales ſulphureuſes ou thermales dans le cas de relâchement & de viſcoſité, par les eaux ſavonneuſes dans le cas d'obſtruction lentes & glutineuſes des viſceres, & par les eaux acidules & ferrugineuſes, lorſque les obſtructions ſont tenaces & produites par un ſang épais & noirâtre.

La ſaignée n'eſt néceſſaire dans le *vomiſſement* que dans le cas de chaleur, d'ardeur d'eſtomac, ou dans le *vomiſſement* de ſang. La ſaignée eſt pour prévenir l'effet des remedes indiqués dans cette maladie.

Corollaire. Le *vomiſſement* peut être regardé comme un ſymptome ſalutaire dans beaucoup de maladies, il eſt des perſonnes en qui il produit le même effet que le flux menſtruel & l'éruption des regles; alors on ne doit point l'arrêter, non plus que ces évacuations, il faut ſeulement procurer l'évacuation par une autre voie.

Il ne faut pas s'exciter à vomir à la légere, ſouvent on s'attire des maladies funeſtes, & l'eſtomac affoibli par ce *vomiſſement* forcé ne peut ſe rétablir quelque remede que l'on emploie.

Vomissement de mer, (*Marine*.) la plupart de ceux qui voyagent ſur mer ſont ſujets à des *vomiſſemens* qui deviennent ſouvent dangereux pour leur ſanté, indépendamment de l'incommodité qui en réſulte pour eux. M. Rouelle a trouvé que l'*éther* ou la liqueur éthérée de Frobenius, étoit un remede ſouverain contre ces accidens; cette liqueur appaiſe les *vomiſſemens*, & facilite la digeſtion des alimens dans ceux qui étant ſujets à ces inconvéniens, ſont forcés de ſe priver ſouvent de nourriture pendant un tems très-conſidérable. Pour prévenir cette incommodité, l'on n'aura donc qu'à prendre dix ou douze gouttes d'*éther* ſur du ſucre, que l'on avalera en ſe bouchant le nez, de peur qu'il ne s'exhale; ou bien on commencera par mêler l'*éther* avec environ dix ou douze parties d'eau, on agitera ce mélange afin qu'il s'incorpore, au moyen d'un peu de ſucre en poudre, qui eſt propre à retenir l'*éther*, & à le rendre plus miſcible avec l'eau, & l'on boira une petite cuillerée de ce mélange, ce qui empêchera le *vomiſſement*, ou le ſoulevement d'eſtomac que cauſe le mouvement de la mer.

Vomissement artificiel, *ou* Vomitif, (*Médecine thérapeutique*.) il s'agit ici du *vomiſſement* qui eſt déterminé à deſſein par des remedes, dans la vûe de changer en mieux l'état du ſujet qu'on fait vomir.

Ce *vomiſſement* eſt donc un genre de ſecours médicinal; & comme il peut être employé ou pour prévenir un mal futur, ou pour remédier à un mal préſent, c'eſt tantôt une reſſource qui appartient à la partie de la Médecine connue ſous le nom d'*hygienne*, c'eſt-à-dire régime des hommes dans l'état de ſanté (*voyez* Régime), & tantôt une reſſource thérapeutique ou curative, c'eſt-à-dire appartenant au traitement des maladies. *Voyez* Thérapeutique.

Le *vomiſſement* artificiel eſt une eſpece de purgation. *Voyez* Purgatif & Purgation.

Les moyens par leſquels les médecins excitent le *vomiſſement*, ſont connus dans l'art ſous le nom d'*émétique*, qui eſt grec, & ſous celui de *vomitif*, dérivé du latin *vomitivum* ou *vomitorium*; on exprime encore l'effet de ces remedes en diſant qu'ils purgent par le haut, *per ſuperiora*.

Le *vomiſſement* artificiel eſt un des ſecours que la Médecine a employés le plus anciennement, ſur-tout à titre de préſervatif, c'eſt-à-dire comme moyen d'éviter des maux futurs. Hippocrate conſeilloit aux ſujets les plus ſains de ſe faire vomir au moins une ou deux fois par mois, au printems & en été, ſur-tout aux gens vigoureux, & qui vomiſſoient facilement; & avec cette circonſtance que ceux qui avoient beaucoup d'embonpoint, devoient prendre les remedes vomitifs à jeun; & ceux qui étoient maigres, après avoir dîné ou ſoupé. Le plus commun de ces remedes *vomitifs* ſe préparoit avec une décoction d'hyſſope, à laquelle on ajoutoit un peu de vinaigre & de ſel commun. C'étoit encore un remede vomitif, uſité chez les anciens, qu'une livre d'écorce de racine de raiforts macérée dans de l'hydromel, mêlé d'un peu de vinaigre ſimple ou de vinaigre ſcillitique, que le malade mangeoit toute entiere, & ſur laquelle il avaloit peu à peu la liqueur dans laquelle elle avoit macéré. Ce remede fut ſur-tout familier aux méthodiques, qui l'employoient même dans les maladies aiguës, au rapport de Cælius Aurelianus. Proſper Alpin rapporte que les Egyptiens modernes ſont encore dans l'uſage de ſe faire vomir de tems en tems dans le bain.

Cet uſage du *vomiſſement* artificiel eſt preſqu'entierement oublié parmi les médecins modernes; & il paroît qu'en effet, & l'uſage en lui-même, & le moyen par lequel on le rempliſſoit, ſe reſſentent beaucoup des commencemens groſſiers & imparfaits de l'art naiſſant.

Quant à l'uſage curatif du *vomiſſement*, les anciens ne l'employerent preſque que dans certaines maladies chroniques; & ils en uſoient au contraire très-ſobrement dans les maladies aiguës. Hippocrate ne le conſeille par préférence à la purgation par en-bas, & la purgation étant indiquée en général, que dans

dans le cas de douleur de côté, qui a ſon ſiege au-deſſus du diaphragme. *Voyez aphoriſme* 18. *ſect.* 4. & il n'eſt fait mention qu'une fois dans ſes livres des épidémies (*liv. V.*) de l'emploi de ce ſecours contre un *cholera morbus*, dans lequel il dit avoir donné de l'ellébore avec ſuccès.

Les principales maladies chroniques dans leſquelles il l'employoit, étoient la mélancolie; la manie; les fluxions qu'il croyoit venir du cerveau, & tomber ſur les organes extérieurs de la tête; les douleurs opiniâtres de cette partie; les foibleſſes des membres, & principalement des genoux; l'enflure univerſelle, ou leucophlegmatie; & quelques autres maladies chroniques très invétérées. Hippocrate qui employoit quelquefois le *vomiſſement* dans tous ces cas, oſoit faire vomir auſſi les phthiſiques, & même avec de l'ellébore blanc, qui étoit le vomitif ordinaire de ce tems-là, & qui eſt un remede ſi *féroce*. *Voyez* Ellébore.

En général, les anciens ont mal manié les émétiques; & cela eſt arrivé vraiſſemblablement parce qu'ils n'en avoient que de mauvais, ſoit qu'ils fuſſent impuiſſans, comme la décoction d'hyſſope d'Hippocrate; ſoit qu'ils fuſſent d'un emploi très-incommode dans les maladies, comme les raves des méthodiques; ſoit enfin qu'ils fuſſent trop violens, comme l'ellébore blanc de tous les anciens.

Les médecins modernes au contraire, ſont très-habiles dans l'adminiſtration des *vomitifs*, qui ſont devenus entre leurs mains le remede le plus général, le plus efficace, & en même tems le plus ſûr de tous ceux que la médecine emploie; & il eſt vraiſſemblable que leur pratique prévaut en ce point ſur la pratique ancienne, par l'avantage qu'à la pharmacie moderne d'avoir été enrichie de pluſieurs émétiques très-efficaces, mais en même tems sûrs & *innocens*. Quoi qu'il en ſoit, le très-fréquent uſage que les médecins modernes font des émétiques, peut être conſidéré, & même doit l'être (pour être apprécié avec quelque ordre), par rapport aux incommodités ou indiſpoſitions légeres, par rapport aux maladies aiguës, & par rapport aux maladies chroniques.

Au premier égard, il eſt ſûr que toutes les indiſpoſitions dépendantes d'un vice des digeſtions, & principalement d'un vice récent de cette fonction, que *toutes ces indiſpoſitions*, dis je, ſont très-efficacement, très-directement, & même très-doucement combattues par le *vomiſſement* artificiel; & notamment que la purgation ordinaire, c'eſt-à-dire la purgation par en-bas, qu'on n'emploie que trop ſouvent au lieu du *vomiſſement*, eſt inférieure à ce dernier ſecours à pluſieurs titres.

Premierement une médecine *gliſſe* ſouvent ſur les glaires & les autres *impuretés* qui ſont les principales cauſes matérielles de ces ſortes d'indiſpoſitions, & par conſéquent ne les enlevent point; au lieu que les émétiques les enlevent infailliblement, & leur action propre eſt même ordinairement ſuivie d'une évacuation par les ſelles qui acheve l'évacuation de toutes les premieres voies.

2°. Les potions purgatives ſont ſouvent rejettées ou vomies par un eſtomac impur, & cela ſans qu'elles entraînent qu'une très-petite portion des matieres viciées contenues dans ce viſcere, & dès-lors c'eſt un remede donné à pure perte.

3°. L'action d'un émétique uſuel, eſt plus douce que l'action d'une médecine ordinaire, au moins elle eſt beaucoup plus courte, & elle a des ſuites moins fâcheuſes. On éprouve pendant le *vomiſſement*, il eſt vrai, des angoiſſes qui vont quelquefois juſqu'à l'évanouiſſement, & quelques ſecouſſes violentes; mais ces ſecouſſes & ces angoiſſes ne ſont point dangereuſes, & elles ne ſont que momentanées; & enfin après l'opération d'un émétique, qui eſt communément terminée en moins de deux heures, le ſujet qui vient de l'eſſuyer n'eſt point affoibli, n'eſt point fatigué, ne ſouffre point une ſoif importune, ne reſte point expoſé à une conſtipation incommode; au lieu que celui qui a pris une médecine ordinaire, tourmenté toute la journée, éprouve des foibleſſes lors même qu'il n'éprouve point de tranchées, ſouffre après l'opération du remede une ſoif toujours incommode, eſt foible encore le lendemain, eſt ſouvent conſtipé pendant pluſieurs jours.

4°. Enfin une médecine ordinaire eſt communément un breuvage déteſtable, & un émétique, même doux, peut être donné dans une liqueur inſipide ou agréable, dont elle n'altere point le goût.

Quant à la méthode plus particuliere encore aux modernes de preſcrire des émétiques au commencement de preſque toutes les maladies aiguës, l'expérience lui eſt encore très-favorable.

Ce remede, qu'on donne ordinairement après le premier, ou tout au plus après le ſecond redoublement, & qu'on a coutume de faire précéder par quelques ſaignées, a l'avantage ſingulier d'exciter la nature ſans troubler ſes déterminations, ſans s'oppoſer à ſa marche critique; en ébranlant au contraire également tous les organes excrétoires, au lieu de faire violence à la nature en la ſollicitant d'operer par un certain couloir l'évacuation critique que dès le commencement de la maladie elle avoit deſtinée à un autre; ce qui eſt l'inconvénient le plus grave de l'adminiſtration prématurée des évacuans réels & proprement dits.

L'emploi de ce remede dans le cours d'une maladie aiguë, ou dans d'autres tems que dans le commencement, demande plus d'attention & plus d'habileté de la part du médecin, parce que cet emploi eſt moins général, & que l'indication de réveiller par une ſecouſſe utile les forces de la nature qui paroît prête à ſuccomber dans ſa marche, & cela ſans riſquer de les épuiſer, parce que cette indication, dis-je, ne peut être ſaiſie que par le praticien le plus conſommé; il eſt même clair à préſent que c'eſt faute d'avoir ſu choiſir ce tems de la maladie, & juger ſainement de l'état des forces du malade, que les émétiques réuſſiſſoient quelquefois ſi mal lorſqu'on ne les donnoit que dans les cas preſque déſeſpérés, & à titre de ces ſecours douteux qu'il vaut mieux tenter dans ces cas, ſelon la maxime de Celſe, que de n'en tenter aucun, comme il le fait encore dans les angines ſuppurées, par exemple. Au reſte, ces cas où l'on peut donner l'émétique avec ſuccès dans les cours des maladies aiguës, peuvent être naturellement ramenés au cas vulgaire de leurs emplois dans le commencement des maladies; car c'eſt préciſément lorſqu'une nouvelle maladie ſurvient, ou commence dans le cours d'une autre maladie, que l'émétique convient éminemment. Or ce cas d'une maladie aiguë entée ſur une autre fort peu obſervée par la foule des médecins, eſt un objet très-intéreſſant, & ſoigneuſement obſervé par les grands maîtres; & cet état ſe détermine principalement par la nouvelle doctrine du pouls. *Voyez* Pouls (*Médecine*.)

On voit clairement par cette maniere dont nous envisageons l'utilité des émétiques dans les maladies aiguës, que nous ne l'eſtimons point du tout par l'évacuation qu'il procure; il paroît en effet que c'eſt un bien très ſubordonné, très-ſecondaire, preſqu'accidentel, que celui qui peut réſulter de cette évacuation; auſſi quoique les malades, les aſſiſtans & quelques médecins n'apprécient le bon effet des émétiques que par les matieres qu'ils chaſſent de l'eſtomac, on peut aſſurer aſſez généralement que c'eſt à peine comme évacuant que ce remede eſt utile dans le traitement des maladies aiguës.

En effet, on obſerve que l'efficacité de ce remede eſt à-peu-près la même dans ce cas, ſoit que l'action de vomir ſoit ſuivie d'une évacution conſidérable, ſoit qu'elle ne produiſe que la ſortie de l'eau qu'on a donnée au malade, devenue mouſſeuſe & un peu colorée; ce qui eſt préciſément l'événement le plus fréquent, & celui ſur lequel les artiſtes les plus expérimentés doivent toujours compter. Il faut obſerver encore à ce ſujet, que quand même on pourroit procurer quelquefois par l'émétique une évacuation utile, ce ne pourroit jamais être qu'à la fin ou dans le tems critique de la maladie, & dans le cas très-rare où la nature prépareroit une criſe par les couloirs de l'eſtomac, & jamais dans le commencement des maladies aiguës; tems auquel nous avons dit que les médecins modernes l'employoient aſſez généralement & avec ſuccès. Enfin, on doit remarquer que l'effet des émétiques donnés dans le commencement des maladies aiguës, eſt, par les conſidérations que nous venons de propoſer, bien différent de l'effet de ce remede dans les indiſpoſitions dont nous avons parlé plus haut

Quant à l'emploi des émétiques contre les maladies chroniques, il eſt très-rare ou preſque nul dans la pratique moderne; il a ſeulement lieu à titre de préſervatif pour ceux qui ſont ſujets à quelques maladies à paroxiſme, & principalement aux maladies convulſives & nerveuſes; comme épilepſie, apoplexie, paralyſie, *&c.* car quant à l'uſage des émétiques

dans le paroxiſme même de pluſieurs maladies chroniques, comme dans ceux de l'apoplexie & de l'aſthme comme il eſt certain que ces paroxiſmes doivent être regardés en ſoi-même comme des affections aiguës, il s'en ſuit que cet uſage doit être ramené à celui de ce remede dans les maladies aiguës. Et quant aux toux ſtomacales & aux coqueluches des enfans qui en ſont des eſpeces, les émétiques agiſſent dans ces cas & comme dans les maladies aigues, & comme dans les incommodités; ils ébranlent utilement toute la machine, ils réveillent l'excrétion pectorale cutanée, & ils chaſſent de l'eſtomac des ſucs viciés & ordinairement acides, qui ſont vraiſſemblablement une des cauſes matérielles de ces maladies.

Le *vomiſſement* artificiel, excité dans la vue de procurer la ſortie du fœtus mort ou de l'arriere-faix, qui eſt recommandé dans bien des livres, & par conſéquent pratiqué par quelques médecins, eſt une reſſource très-ſuſpecte.

Il eſt peu de contrindications réelles des émétiques; outre le cas d'inflammations réelles de l'eſtomac, des inteſtins & du foie, elles ſe bornent preſque à ne pas expoſer à leurs actions les ſujets qui ont des hernies ou des obſtructions au foie, & les femmes enceintes; encore y a-t-il ſur ces derniers cas une conſidération qui ſemble reſtraindre conſidérablement l'opinion trop légerement conçue du danger inévitable auquel on expoſeroit les femmes enceintes en général, en les faiſant vomir dans les cas les plus indiqués. Cette conſidération qu'*Angelus Sala* propoſe au commencement de ſon *émétologie*, eſt que rien n'eſt ſi commun que de voir des femmes vomir avec de grands efforts & très-ſouvent pendant pluſieurs mois de leur groſſeſſe, & que rien n'eſt ſi rare que de les voir faire de fauſſes couches par l'effet de cet accident. Il n'eſt pas clair non plus que les émétiques ſoient contrindiqués par la délicateſſe de la poitrine, & par la pente aux hémorrhagies de cette partie, ou aux hémorrhagies utérines. Hippocrate, comme nous l'avons rapporté plus haut émétiſoit fortement les phthiſiques, & quoique ce ne ſoit pas une pratique qu'on doive conſeiller ſans reſtriction; l'inutilité preſque générale des remedes benins contre la phthiſie peut être regardée comme un droit au moins à ne pas exclure certains remedes héroïques, quand même on ne pourroit dire en leur faveur, ſinon qu'ils ne peuvent faire pis que les remedes ordinaires, à plus forte raiſon, lorſqu'on peut alléguer en leur faveur l'autorité d'Hippocrate.

Les contrindications tirées de l'âge, des ſujets, des climats & des ſaiſons, ſont poſitivement démenties par l'expérience; les émétiques peuvent être donnés utilement à tous les âges, depuis la vieilleſſe la plus décrépite, dans toutes les ſaiſons, quoiqu'Hippocrate ait excepté l'hiver, quoiqu'Hippocrate ait exclus cette ſaiſon; & dans tous les climats quoique Baglivi ait écrit qu'on ne pouvoit pas les donner à Rome, *in aere romano*, qui étoit très-chaud, encore qu'il les crût très-utiles dans les pays plus tempérés, & que des médecins de Paris euſſent écrit auparavant que des émétiques pouvoient être très-convenables en Grece, où le climat étoit chaud, mais que pour des climats plus froids tel que celui de Paris, on devoit bien ſe donner de garde de riſquer de tels remedes.

Au reſte, ce préjugé contre le *vomiſſement* s'accrut conſidérablement dans pluſieurs pays, & notamment à Paris, lorſqu'il ſe confondit avec un autre préjugé plus frivole encore, qui fit regarder vers le milieu du dernier ſiecle un remede dont les principales préparations étoient émétiques, comme un vrai poiſon. Je veux parler de cette ſinguliere époque de l'hiſtoire de la faculté de médecine de Paris, rappellée dans la partie hiſtorique de l'article *Chymie* (*Voy.* cet article) où une guerre cruelle excitée dans ſon ſein au ſujet de l'antimoine, préſenta l'événement ſingulier de la proſcription de ce remede par un decret de la faculté, confirmé par arrêt du parlement, d'un docteur dégradé pour avoir perſiſté à employer ce remede, & enfin l'antimoine triomphant bientôt après, & placé avec honneur dans l'antidotaire de la faculté. L'ouvrage plein de fanatiſme & d'ignorance, qui a pour titre *martyrologe de l'antimoine*, & qui ne put manquer d'être accueilli avec fureur par les ennemis de l'antimoine dans ce tems orageux, eſt aujourd'hui preſqu'abſolument ignoré, & les médecins modernes qui font un uſage ſi étendu des émétiques, n'emploient preſque que des émétiques antimoniaux. *Voyez* ANTIMOINE. Il eſt très-eſſentiel d'obſerver à ce ſujet que ceux qui craignent encore aujourd'hui ces émétiques antimoniaux, ſe trompent évidemment ſur l'objet de leur crainte; ils s'occupent de l'inſtrument employé à procurer le *vomiſſement*, du tartre émétique, par exemple, qui eſt toujours innocent, tandis que c'eſt le *vomiſſement* lui-même, c'eſt-à-dire, la ſecouſſe, les efforts, la convulſion de l'eſtomac & ſon influence ſur toute la machine, qui eſt le véritable objet de l'attention du médecin. Car quoique la plûpart des ſujets veuillent être délicats, que le plus grand nombre de ceux à qui on propoſe des rémedes un peu actifs ſe trouvent même offenſés de ce que le médecin les croit capables d'en ſupporter l'action; il n'en eſt cependant aucun qui ne ſe crût en état de vomir ſans danger, ſi on ne lui annonçoit d'autre vomitif que de l'eau chaude. Or s'il vomiſſoit cinq ou ſix fois avec de l'eau chaude, & par le ſecours d'une plume ou du doigt qu'il introduiroit dans ſa gorge, il eſſuieroit une opération médicamenteuſe toute auſſi violente, peut-être plus incommode à la machine, que s'il avoit vomi le même nombre de fois au moyen de trois grains de bon émétique. Au reſte, ce préjugé populaire (où trop de médecins ſont encore peuples à cet égard) contre les émétiques antimoniaux, commence heureuſement à ſe diſſiper, & on commence à l'employer même à Montpellier, où l'emploi preſque excluſif des purgatifs regne ſouverainement.

Nous avons déja inſinué que les émétiques des anciens qu'ils tiroient principalement du regne végétal, n'étoit plus en uſage chez les modernes. Ils n'ont preſque retenu que le cabaret ou oreille d'homme, & ils ne lui ont aſſocié qu'une autre production du regne végetal; ſavoir, l'ypecacuanha qui eſt une découverte moderne, *voy.* CABARET & YPECACUANHA. Le tabac qui eſt une autre découverte moderne & qui eſt un émétique très-*féroce*, n'eſt employé que dans des cas rares. *Voyez* TABAC.

Le regne animal ne fournit aucun vomitif uſuel, ce ſont des ſujets du regne minéral traités par la Chimie, qui ont fourni aux médecins modernes le plus grand nombre d'émétiques; & ces principaux ſujets ſont les vitriols, le mercure & l'antimoine; & principalement ce dernier qui eſt aujourd'hui le ſeul dont les préparations ſoient employées à ce titre.

Parmi un grand nombre de préparations antimoniales que les Chimiſtes ont décrites ou vantées ſans en révéler la compoſition, telles que, un *aqua benedicta Rullandi*, un *oxiſaccharum emeticum Angeli Salæ*, un *oxiſaccharum emeticum Ludovici*; des ſirops émétiques préparés avec les ſucs de tous les différens fruits acides, avec le vinaigre & avec la crême de tartre, un *ſapa vomitoria Sylvii;* le mercure de vie, la roſe minérale d'Angelus Sala, *&c.* au lieu de tout cela, dis-je, les Médecins inſtruits n'emploient plus que le tartre émétique, & par préférence celui qui eſt préparé avec le verre d'antimoine.

Le mochlique des freres de la charité de Paris, *voyez* cet *article*, n'eſt employé qu'à un uſage particulier, auſſi-bien que le verre d'antimoine ciré; ſavoir, la colique de Poitou pour le premier, & la dyſenterie pour le dernier. *Voyez* COLIQUE & DYSENTERIE.

C'eſt une pratique connue de tout le monde, que celle de faire prendre de l'eau tiéde à ceux à qui on a donné des émétiques; mais c'eſt une regle moins connue de cette adminiſtration, que celle qui preſcrit de n'en faire prendre que lorſque l'envie de vomir eſt preſſante.

Il eſt encore à-propos de faire d'obſerver, que l'action des émétiques jette ordinairement dans des angoiſſes qui vont quelquefois juſqu'à la défaillance; mais que cet état eſt toujours fort paſſager & n'a point de ſuite dangereuſe. (*b*)

VOMITIF, (*Littérat.*) on vient de lire la pratique médicinale des *vomitifs*. Les Romains ſur la fin de la république en faiſoient un uſage bien différent; ils en prenoient immédiatement avant & après le repas, non-ſeulement pour leur ſanté, mais par luxure. Ils prennent un *vomitif*, dit Séneque, afin de mieux manger, & ils mangent afin de prendre un *vomitif;* par cette évacuation avant que de manger, ils ſe préparoient à manger encore davantage, & en vuidant leur eſtomac d'abord après avoir mangé, ils croyoient prévenir tout accident qui pouvoit réſulter de la réplétion; ainſi Vitellius, quoiqu'il fût un

fameux

fameux glouton, eſt dit avoir conſervé ſa vie par le moyen des *vomitifs*, tandis qu'il avoit crevé tous ſes camarades, qui n'avoient pas pris les mêmes précautions.

Ciceron nous apprend, que Céſar pratiquoit ſouvent cette coutume. Il écrit à Atticus, l'an 708 de Rome, que ce vainqueur des Gaules étant venu le voir dans les ſaturnales, il lui avoit donné un grand repas à ſa maiſon de campagne. Après qu'il ſe fut fait frotter & parfumer, ajoute Ciceron, il prit dans la matinée un *vomitif*, ſe promena l'après-midi, ſe mit le ſoir à table, but, mangea librement, & montra beaucoup de gaïté dans ce ſouper. Ceſar en prenant un *vomitif* chez Ciceron, lui prouvoit par-là, qu'il avoit deſſein de faire honneur à ſa table; mais ce qui plut encore davantage à l'orateur de Rome, fut la converſation fine & délicate qui régna dans cette fête, *bene cocto & condito ſermone*. Ce n'eſt pas néanmoins, ajoute Ciceron, un de ces hôtes à qui l'on dit; ne manquez pas, je vous prie, de repaſſer chez moi à votre retour; une fois c'eſt aſſez. Céſar avoit deux mille hommes pour cortege. Barba Caſſius fit camper les ſoldats au-dehors. Outre la table de Céſar, il y en avoit trois autres très-bien ſervies pour les principaux de ſa ſuite, comme auſſi pour ſes affranchis du premier & du ſecond ordre. La réception n'étoit pas peu embarraſſante dans la conjoncture des tems; cependant on ne parla point de choſes ſérieuſes, la converſation ſe tourna toute entiere du côté de la littérature avec beaucoup d'aiſance & d'agrément. Alors les Romains ſe délaſſoient des affaires d'état, par les plaiſirs de l'eſprit. (*D. J.*)

VOMITOIRE, ſ. m. (*Antiq. rom.*) on appelloit vomitoires, *vomitoria*, chez les Romains, les endroits par où le peuple ſortoit du théatre. L'affluence du monde qui paſſoit par ces endroits-là pour vuider le théatre, donna vraiſſemblablement lieu à l'origine du mot. (*D. J.*)

VONTACA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) fruit des Indes orientales, appellé par Garcias, *coing de Bengale;* Rai nomme l'arbre qui le porte *arbor cucurbitifera*. C'eſt un grand arbre, garni de quantité de rameaux épineux. Ses feuilles fixées trois enſemble à une même queue, ſont rondes, dentelées en leurs bords, luiſantes, odorantes. Ses fleurs ſont attachées ſix ou ſept à un pédicule; elles ſont compoſées de cinq pétales oblongs, & répandent une odeur agréable. Ses fruits ſont ronds, couverts d'une écorce verdâtre, déliée, ſous laquelle il y en a une autre qui eſt dure, ligneuſe, preſque oſſeuſe; ils contiennent une chair viſqueuſe, jaunâtre, humide, d'un goût aigre-doux; les ſemences qu'ils renferment, ſont oblongues, blanches, pleines d'un ſuc gommeux, tranſparent; on confit ce fruit mûr ou verd, au ſucre ou au vinaigre; & quand il eſt confit avant ſa maturité, on l'emploie contre le cours de ventre. (*D. J.*)

VOORBOURG *ou* VOORBURG, (*Géog. mod.*) village de la Hollande, entre Delft & Leyde, au voiſinage de la Haye. C'eſt l'un des plus anciens & des plus beaux villages de Hollande, & c'eſt aſſez en faire l'éloge. (*D. J.*)

VOORHOUT, (*Géog. mod.*) village de Hollande ſur le chemin de Leyde à Haerlem, mais village illuſtré le 31 Décembre de l'an 1668, par la naiſſance de Herman Boërhaave, un des grands hommes de notre tems, & un des plus célébres médecins qu'il y ait eu depuis Hippocrate, dont il a fait revivre les principes & la doctrine.

Son pere, miniſtre du village, cultiva l'éducation de ce fils, qu'il deſtinoit à la théologie, & lui enſeigna ce qu'il ſavoit de latin, de grec, & de belles-lettres. Il l'occupoit pour fortifier ſon corps, à cultiver le jardin de la maiſon, à travailler à la terre, à ſemer, planter, arroſer. Peu-à-peu, cet exercice journalier qui délaſſoit ſon eſprit, endurcit ſon corps au travail. Il y fit proviſion de forces pour le reſte de ſa vie, & peut-être en remporta-t-il ce goût dominant qu'il a toujours eu pour la Botanique.

Agé d'environ douze ans, il fut attaqué d'un ulcere malin à la cuiſſe, qui réſiſta tellement à tout l'art des Chirurgiens, qu'on fut obligé de les congédier: le malade prit le parti de ſe faire de fréquentes fomentations avec de l'urine, où il avoit diſſout du ſel, & il ſe guérit lui-même. Les douleurs qu'il ſouffrit à cette occaſion pendant près de cinq ans, lui donnerent la premiere penſée d'apprendre la Médecine; cependant cette longue maladie ne nuiſit preſque pas au cours de ſes études. Il avoit par ſon goût naturel trop d'envie de ſavoir, & il en avoit trop de béſoin par l'état de ſa fortune; car ſon pere le laiſſa à l'âge de quinze ans, ſans ſecours, ſans conſeil, & ſans bien.

Il obtint néanmoins de ſes tuteurs, la liberté de continuer ſes études à Leyde, & il y trouva d'illuſtres protecteurs qui encouragerent ſes talens, & le mirent en état de les faire valoir. En même-tems qu'il étudioit la Théologie, il enſeignoit les Mathématiques à de jeunes gens de condition, afin de n'être à charge à perſonne. Sa théologie étoit le grec, l'hébreu, le chaldéen, l'Ecriture-ſainte, la critique du vieux & du nouveau Teſtament, les anciens auteurs eccléſiaſtiques, & les commentateurs les plus renommés.

Un illuſtre magiſtrat l'encouragea à joindre la médecine à la théologie, & il ne fut pas difficile de le porter à y donner auſſi toute ſon application. En effet, il faut avouer, que quoiqu'également capable de réuſſir dans ces deux ſciences, il n'y étoit pas également propre. Le fruit d'une vaſte & profonde lecture avoit été de lui perſuader que la religion étoit depuis long-tems défigurée par de vicieuſes ſubtilités philoſophiques, qui n'avoient produit que des diſſenſions & des haines, dont il auroit bien de la peine à ſe garantir dans le ſacré miniſtere; enfin, ſon penchant l'emporta pour l'étude de la nature. Il apprit par lui-même l'anatomie, & s'attacha à la lecture des Médecins, en ſuivant l'ordre des tems, comme il avoit fait pour les auteurs eccléſiaſtiques.

Commençant par Hippocrate, il lut tout ce que les Grecs & les Latins nous ont laiſſé de plus ſavant en ce genre; il en fit des extraits, il les digéra, & les réduiſit en ſyſtèmes, pour ſe rendre propre tout ce qui y étoit contenu. Il parcourut avec la même rapidité & la même méthode, les écrits des modernes. Il ne cultiva pas avec moins d'avidité la chimie & la botanique; en un mot, ſon génie le conduiſit dans toutes les ſciences néceſſaires à un médecin; & s'occupant continuellement à étudier les ouvrages des maîtres de l'art, il devint l'Eſculape de ſon ſiecle.

Tout devoué à la Médecine, il réſolut de n'être déſormais théologien qu'autant qu'il le falloit pour être bon chrétien. Il n'eut point de regret, dit M. de Fontenelle, à la vie qu'il auroit menée, à ce zele violent qu'il auroit fallu montrer pour des opinions fort douteuſes, & qui ne méritoient que la tolérance, enfin à cet eſprit de parti dont il auroit dû prendre quelques apparences forcées, qui lui auroient coûté beaucoup, & peu réuſſi.

Il fut reçu docteur en médecine l'an 1693, âgé de 25 ans, & ne diſcontinua pas ſes leçons de mathématique, dont il avoit beſoin, en attendant les malades qui ne vinrent pas ſitôt. Quand ils commencerent à venir, il mit en livres tout ce qu'il pouvoit épargner, & ne ſe crut plus à ſon aiſe, que parce qu'il étoit plus en état de ſe rendre habile dans ſa profeſſion. Par la même raiſon qu'il ſe faiſoit peu-à-peu une bibliotheque, il ſe fit auſſi un laboratoire de chimie, & ne pouvant ſe donner un jardin de botanique, il herboriſa dans les campagnes & dans les lieux incultes.

En 1701, les curateurs de l'univerſité de Leyde le nommerent lecteur en médecine, avec la promeſſe de la chaire qui vint bientôt à vacquer. Les premiers pas de ſa fortune une fois faits, les ſuivans furent rapides: en 1709, il obtint la chaire de botanique, & en 1718; celle de chimie.

Ses fonctions multipliées autant qu'elles pouvoient l'être, attirerent à Leyde un concours d'étrangers qui enrichiſſoient journellement cette ville. La plûpart des états de l'Europe fourniſſoient à Boerhaave des diſciples; le Nord & l'Allemagne principalement & même l'Angleterre, tout fiere qu'elle eſt, & avec juſtice, de l'état floriſſant où les ſciences ſont chez elle. Il abordoit à Leyde des étudians en médecine de la Jamaïque & de la Virginie, comme de Conſtantinople & de Moſcow. Quoique le lieu où il tenoit ſes cours particuliers, fût aſſez vaſte, ſouvent pour plus de ſûreté, on s'y faiſoit garder une place par un collegue, comme nous faiſons ici aux ſpectacles qui réuſſiſſent le plus.

Outre les qualités eſſentielles au grand profeſſeur, M. Boerhaave avoit encore celles qui rendent aimable à des diſciples; il leur faiſoit ſentir la reconnoiſſance & la conſidération qu'*il* leur portoit, par les graces qu'*il* mettoit dans ſes inſtructions. Non-

ſeulement il étoit très-exact à leur donner tout le tems promis, mais il ne profitoit jamais des accidens qui auroient pu légitimement lui épargner quelques leçons, & même quelquefois il prioit ſes diſciples d'agréer qu'il en augmentât le nombre. Tous les équipages qui venoient le chercher pour les plus grands ſeigneurs, étoient obligés d'attendre que l'heure des cours fût écoulée.

Boerhaave faiſoit encore plus vis-à-vis de ſes diſciples; il s'étudioit à connoître leurs talens; il les encourageoit & les aidoit par des attentions particulieres. Enfin s'ils tomboient malades, il étoit leur médecin, & il les préféroit ſans héſiter, aux pratiques les plus brillantes & les plus lucratives; en un mot, il regardoit ceux qui venoient prendre ſes inſtructions, comme ſes enfans adoptifs à qui il devoit ſon ſecours; & en les traitant dans leurs maladies, il les inſtruiſoit encore efficacement.

Il rempliſſoit ſes trois chaires de profeſſeur de la même maniere, c'eſt-à-dire avec le même éclat. Il publia en 1707, ſes *Inſtitutions de médecine*, & l'année ſuivante ſes *Aphoriſmes* ſur la connoiſſance & ſur la cure des maladies. Ces deux ouvrages qui ſe réimpriment tous les trois ou quatre ans, ſont admirés des maîtres de l'art. Boerhaave ne ſe fonde que ſur l'expérience bien avérée, & laiſſe à part tous les ſyſtèmes, qui ne ſont ordinairement que d'ingénieuſes productions de l'eſprit humain déſavouées par la nature. Auſſi comparoit-il ceux de Deſcartes à ces fleurs brillantes qu'un beau jour d'été voit s'épanouir le matin, & mourir le ſoir ſur leur tige.

Les *Inſtitutions* forment un cours entier de médecine théorique, mais d'une maniere très-conciſe, & dans des termes ſi choiſis, qu'il ſeroit difficile de s'exprimer plus nettement & en moins de mots. Auſſi l'auteur n'a eu pour but que de donner à ſes diſciples des germes de vérités réduits en petit, & qu'il faut développer, comme il le faiſoit par ſes explications. Il prouve dans cet ouvrage que tout ce qui ſe fait dans notre machine, ſe fait par les lois de la méchanique, appliquées aux corps ſolides & liquides dont le nôtre eſt compoſé. On y voit encore la liaiſon de la phyſique & de la géométrie avec la médecine; mais quoique grand géometre, il n'a garde de regarder les principes de ſa géométrie comme ſuffiſans pour expliquer les phénomenes du corps humain.

L'utilité de ce beau livre a été reconnue juſque dans l'Orient; le mufti l'a traduit en arabe, ainſi que les *Aphoriſmes*; & cette traduction que M. Schultens trouva fidele, a été miſe au jour dans l'imprimerie de Conſtantinople fondée par le grand-viſir.

Tout ce qu'il y a de plus ſolide par une expérience conſtante, regne dans les *Aphoriſmes* de Boerhaave; tout y eſt rangé avec tant d'ordre, qu'on ne connoît rien de plus judicieux, de plus vrai, ni de plus énergique dans la ſcience médecinale. Nul autre, peut-être, après l'Eſculape de la Grece, n'a pu remplir ce deſſein, ou du-moins n'a pu le remplir auſſi dignement, que celui qui guidé par ſon propre génie, avoit commencé à étudier la médecine par la lecture d'Hippocrate, & s'étoit nourri de la doctrine de cet auteur. Il a encore raſſemblé dans cet ouvrage, avec un choix judicieux, tout ce qu'il y a de plus important & de mieux établi dans les médecins anciens grecs & latins, dans les principaux auteurs arabes, & dans les meilleurs écrits modernes. On y trouve enfin les différentes lumieres que répandent les découvertes modernes, dont de beaux génies ont enrichi les ſciences. Toute cette vaſte érudition eſt amplement développée par les beaux commentaires de Van-Swieten ſur cet ouvrage, & par ceux de Haller ſur les *Inſtitutions* de médecine.

J'ai dit que M. Boerhaave fut nommé profeſſeur de Botanique en 1709, année funeſte aux plantes par toute l'Europe. Il trouva dans le jardin public de Leyde environ trois mille ſimples, & dix ans après, il avoit déja doublé ce nombre. Je ſais que d'autres mains pouvoient travailler au ſoin de ce jardin; mais elles n'euſſent pas été conduites par les mêmes yeux. Auſſi Boerhaave ne manqua pas de perfectionner les méthodes déja établies pour la diſtribution & la nomenclature des plantes.

En 1722, il fut attaqué d'une violente maladie dont il ne ſe rétablit qu'avec peine. Il s'étoit expoſé, pour herboriſer, à la fraîcheur de l'air & de la roſée du matin, dans le tems que les pores étoient tout ouverts par la chaleur du lit. Cette imprudence qu'il recommandoit ſoigneuſement aux autres d'éviter, penſa lui couter la vie. Une humeur goutteuſe ſurvint, & l'abattit au point qu'il ne lui reſtoit plus de mouvement ni preſque de ſentiment dans les parties inférieures du corps; la force du mal étoit ſi grande, qu'il fut contraint pendant long-tems de ſe tenir couché ſur le dos, & de ne pouvoir changer de poſture par la violence du rhumatiſme goutteux, qui ne s'adoucit qu'au bout de quelques mois, juſqu'à permettre des remedes. Alors M. Boerhaave prit des potions copieuſes de ſucs exprimés de chicorée, d'endive, de fumeterre, de creſſon aquatique & de veronique d'eau à larges feuilles: ce remede lui rendit la ſanté comme par miracle. Mais ce qui marque juſqu'à quel point il étoit conſidéré & chéri, c'eſt que le jour qu'il recommença ſes leçons, tous les étudians firent le ſoir des réjouiſſances publiques, des illuminations & des feux de joie, tels que nous en faiſons pour les plus grandes victoires.

En 1725, il publia, conjointement avec le profeſſeur Albinus, une édition magnifique des *œuvres* de Véſale, dont il a donné la vie dans la préface.

En 1727, il fit paroître le *Botanicon pariſienſe* de Sébaſtien Vaillant. Il mit à la tête une préface ſur la vie de l'auteur & ſur pluſieurs particularités qui regardent ce livre. On y trouve un grand nombre de choſes nouvelles qui ne ſe rencontrent point dans l'ouvrage de Tournefort. On y voit les caracteres des plantes & les ſynonymes marqués avec la derniere exactitude. Il y regne encore une ſavante critique touchant les deſcriptions, les figures & les noms que les auteurs ont donnés des plantes; enfin la beauté des planches répond au reſte.

En 1728, parut ſon traité latin des *maladies vénériennes*, qui fut reçu avec tant d'accueil en Angleterre, qu'on en fit une traduction & deux éditions en moins de trois mois. Le traité dont nous parlons, ſert de préface au grand recueil des auteurs qui ont écrit ſur cette même maladie, & qui eſt imprimé à Leyden en deux tom. *in-fol.*

Vers la fin de 1727, M. Boerhaave avoit été attaqué d'une ſeconde rechûte preſque auſſi rude que la premiere de 1722, & accompagnée d'une fievre ardente. Il en prévit de bonne heure les ſymptomes qui ſe ſuccéderoient, preſcrivit jour-par jour les remedes qu'il faudroit lui donner, les prit & en réchappa; mais cette rechûte l'obligea d'abdiquer deux ans après, les chaires de Botanique & de Chimie.

En 1731, l'académie des Sciences de Paris le nomma pour être l'un de ſes aſſociés étrangers, & quelque tems après, il fut auſſi nommé membre de la ſociété royale de Londres. M. Boerhaave ſe partagea également entre les deux compagnies, en envoyant à chacune la moitié de la relation d'un grand travail ſur le vif-argent, ſuivi nuit & jour ſans interruption pendant quinze ans ſur un même feu, d'où il réſultoit que le mercure étoit incapable de recevoir aucune vraie altération, ni par conſéquent de ſe changer en aucun autre métal. Cette opération ne convenoit qu'à un chimiſte fort intelligent, fort patient & en même tems fort aiſé. Il ne plaignit pas la dépenſe, pour empêcher, s'il eſt poſſible, celle où l'on eſt ſi ſouvent & ſi malheureuſement engagé par les alchimiſtes. Le détail de ſes obſervations à ce ſujet ſe trouve dans l'*hiſt. de l'acad. des Sciences*, *ann.* 1734, & dans les *Tranſ. philoſoph. n°.* 430, *année* 1733. On y verra avec quelle méthode exacte, rigide & ſcrupuleuſe, il a fait ſes expériences, & combien il a fallu d'induſtrie & de patience pour y réuſſir.

La même année 1731, Boerhaave avoit donné, avec le ſecours de M. Grorenvelt, médecin & magiſtrat de Leyde, une nouvelle édition des *œuvres* d'Arétée de Cappadoce; il avoit deſſein de faire imprimer en un corps & de la même maniere, tous les anciens médecins grecs; mais ſes occupations ne lui permirent pas d'exécuter cet utile projet.

En 1732, parurent ſes *élémens de Chimie*, *Lugd. Bat.* 1732, *in-4°. 2. vol.* ouvrage qui fut reçu avec un applaudiſſement univerſel. Quoique la chimie eût déja été tirée de ces ténebres myſtérieuſes où elle ſe retranchoit anciennement, il ſembloit néanmoins qu'elle ne ſe rangeoit pas encore ſous les lois générales d'une ſcience réglée & méthodique; mais M. Boerhaave l'a réduite à n'être qu'une ſimple phyſique claire & intelligible. Il a raſſemblé toutes les lumieres acquiſes, & confuſément répandues en mille endroits différens, & il en a fait, pour ainſi dire, une illumination bien ordonnée, qui offre à l'eſprit un magnifique ſpectacle. La beauté de cet ouvrage

paroit ſur-tout dans le détail des procédés, par la ſévérité avec laquelle l'auteur s'eſt aſtreint à la méthode qu'il s'eſt preſcrite, par ſon exactitude à indiquer les précautions néceſſaires pour faire avec ſûreté & avec ſuccès les opérations, & par les corollaires utiles & curieux qu'il en tire continuellement.

Voilà les principaux ouvrages par leſquels Boerhaave, s'eſt acquis une gloire immortelle. Je paſſe ſous ſilence ſes élégantes diſſertations recueillies en un corps après ſa mort, & quelques-uns de ſes cours publics ſur des ſujets importans de l'art, que les célebres docteurs Van-Swieten & Tronchin nous donneront exactement quand il leur plaira. Tous les éleves de ce grand maître ont porté pendant ſa vie dans toute l'Europe, ſon nom & ſes louanges. Chacune des trois fonctions médicinales dont il donnoit des leçons, fourniſſoit un flot qui partoit, & ſe renouvelloit d'année en année. Une autre foule preſque auſſi nombreuſe venoit de toutes parts le conſulter ſur des maladies ſingulieres, rebelles à la médecine commune, & quelquefois même par un excès de confiance, ſur des maux incurables; ſa maiſon étoit comme le temple d'Eſculape, & comme l'eſt aujourd'hui celle du profeſſeur Tronchin à Genève.

Il guérit le pape Benoît XIII. qui l'avoit conſulté, & qui lui offrit une grande récompenſe. Boerhaave ne voulut qu'un exemplaire de l'ancienne édition des *opuſcules anatomiques* d'Euſtachi, pour la rendre plus commune, en la faiſant réimprimer à Leyde. Enfin ſon éclatante réputation avoit pénétré juſqu'au bout du monde; car il reçut un jour du fond de l'Aſie, une lettre dont l'adreſſe étoit ſimplement, *à monſieur Boerhaave, médecin en Europe.*

Après cela, on ne ſera pas ſurpris que des ſouverains qui ſe trouvoient en Hollande, tels que le czar Pierre I. & le duc de Lorraine aujourd'hui empereur, l'aient honoré de leurs viſites. Le czar vint pour Boerhaave à Leyde en yacht, dans lequel il paſſa la nuit aux portes de l'académie, pour être de grand matin chez le profeſſeur, avec lequel il s'entretint aſſez long-tems. „ Dans toutes ces occaſions, „ c'eſt le public qui entraîne ſes maîtres, & les for- „ ce à ſe joindre à lui „.

Pendant que ce grand homme étoit couvert de gloire au-dehors, il étoit comblé de conſidération dans ſon pays & dans ſa famille. Suivant l'ancienne & louable coutume des Hollandois, il ne ſe détermina au choix d'une femme, qu'après qu'il eût vu ſa fortune établie. Il épouſa Marie Drolenvaux, & vécut avec elle pendant 28 ans dans la plus grande union. Lorſqu'il fit réimprimer en 1713, ſes *Inſtitutions* de médecine, il mit à la tête une épître dédicatoire à ſon beau-pere, par laquelle il le remercie dans les termes les plus vifs, de s'être privé de ſa fille unique, pour la lui donner en mariage. C'étoit au bout de trois années, dit joliment M. de Fontenelle, que venoit ce remercîment, & que M. Boerhaave faiſoit publiquement à ſa femme une déclaration d'amour.

Toute ſa vie a été extrêmement laborieuſe, & ſon tempérament robuſte n'y devoit que mieux ſuccomber. Il prenoit encore néanmoins de l'exercice, ſoit à pié, ſoit à cheval ſur la fin de ſes jours. Mais depuis ſa rechute de 1727, des infirmités différentes l'affoiblirent & le minerent promptement. Vers le milieu de 1737, parurent les avant-coureurs de la derniere maladie qui l'enleva l'année ſuivante, âgé de 69 ans, 3 mois & 8 jours.

M. Boerhaave étoit grand, proportionné & robuſte. Son corps auroit paru invulnérable à l'intempérie des élémens, s'il n'eût pas eû un peu trop d'embonpoint. Son maintien étoit ſimple & décent. Son air étoit vénérable, ſur-tout depuis que l'âge avoit blanchi ſes cheveux. Il avoit l'œil vif, le regard perçant, le nez un peu relevé, la couleur vermeille, la voix fort agréable, & la phyſionomie prévenante. Dans ce corps ſain logeoit une très-belle ame, ornée de lumieres & de vertus.

Il a laiſſé un bien conſidérable, plus de deux millions de notre monnoie. Mais ſi l'on réfléchit qu'il a joui long-tems des émolumens de trois chaires de profeſſeur; que ſes cours particuliers produiſoient beaucoup; que les conſultations qui lui venoient de toutes parts étoient payées, ſans qu'il l'exigeât, ſur le pié de l'importance des perſonnes dont elles venoient, & ſur celui de ſa réputation; enfin ſi l'on conſidere qu'il menoit une vie ſimple, ſans fantaiſies, & ſans goût pour les dépenſes d'oſtentation, on trouvera que les richeſſes qu'il a laiſſées ſont modiques, & que par conſéquent elles ont été acquiſes par les voies les plus légitimes. Mais je n'ai pas dit encore tout ce qui eſt à l'honneur de ce grand homme.

Il enſeignoit avec une méthode, une netteté & une préciſion ſingulieres. Ennemi de tout excès, à la réſerve de ceux de l'étude, il regardoit la joie honnête comme le baume de la vie. Quand ſa ſanté ne lui permit plus l'exercice du cheval, il ſe promenoit à pié; & de retour chez lui, la muſique qu'il aimoit beaucoup, lui faiſoit paſſer des momens délicieux, où il reprenoit ſes forces pour le travail. C'étoit ſur-tout à la campagne qu'il ſe plaiſoit. La mort l'y a trouvé, mais ne l'y a point ſurpris. J'ai vu & j'ai reçu de ſes lettres dans les derniers jours de ſa derniere maladie. Elles ſont d'un philoſophe qui enviſage d'un œil ſtoïque la deſtruction prochaine de ſa machine. Sa vie avoit été ſans taches, frugale dans le ſein de l'abondance, modérée dans la proſpérité, & patiente dans les traverſes.

Il mépriſa toujours la vengeance comme indigne de lui, fit du bien à ſes ennemis, & trouva de bonne heure le ſecret de ſe rendre maître de tous les mouvemens qui pouvoient troubler ſa philoſophie. Un jour qu'il donnoit une leçon de médecine, où j'étois préſent, ſon garçon chimiſte entra dans l'auditoire pour renouveller le feu d'un fourneau; il ſe hâta trop & renverſa la coupelle. Boerhaave rougit d'abord. C'eſt, dit-il en latin à ſes auditeurs, une opération de vingt ans ſur le plomb, qui eſt évanouie en un clin d'œil. Se tournant enſuite vers ſon valet déſeſpéré de ſa faute. „ Mon ami, lui dit-il, „ raſſurez-vous, ce n'eſt rien; j'aurois tort d'exiger „ de vous une attention perpétuelle qui n'eſt pas dans „ l'humanité „. Après l'avoir ainſi conſolé, il continua ſa leçon avec le même ſens-froid, que s'il eût perdu le fruit d'une expérience de quelques heures.

Il ſe mettoit volontiers à la place des autres, ce qui (comme le remarque très-bien M. de Fontenelle) produit l'équité & l'indulgence; & il mettoit auſſi volontiers les autres en ſa place, ce qui prévient ou réprime l'orgueil. Il déſarmoit la ſatyre en la négligeant, comparant ſes traits aux étincelles qui s'élancent d'un grand feu, & s'éteignent auſſi-tôt qu'on ne ſouffle plus deſſus.

Il ſavoit par ſa pénétration démêler au premier coup-d'œil le caractere des hommes, & perſonne n'étoit moins ſoupçonneux. Plein de gratitude, il fut toujours le panégyriſte de ſes bienfaiteurs, & ne croyoit pas s'acquitter en prenant ſoin de la vie de toute leur famille. La modeſtie qui ne ſe démentit jamais chez lui, au milieu des applaudiſſemens de l'Europe entiere, augmentoit encore l'éclat de ſes autres vertus.

Tous mes éloges n'ajouteront rien à ſa gloire: mais je ne dois pas ſupprimer les obligations particulieres que je lui ai. Il m'a comblé de bontés pendant cinq ans, que j'ai eu l'honneur d'être ſon diſciple. Il me ſollicita long-tems avant que je quittaſſe l'académie de Leyde, d'y prendre le degré de docteur en Médecine, & je ne crus pas devoir me refuſer à ſes deſirs, quoique réſolu de ne tirer de cette démarche d'autre avantage que celui que l'homme recherche par humanité, j'entends de pouvoir ſecourir charitablement de pauvres malheureux. Cependant Boerhaave eſtimant trop une déférence, qui ne pouvoit que m'être honorable, voulut la reconnoître, en me faiſant appeller par le ſtadhouder à des conditions les plus flatteuſes, comme gentilhomme & comme médecin capable de veiller à la conſervation de ſes jours. Mais la paſſion de l'étude forme naturellement des ames indépendantes. Eh! que peuvent les promeſſes magnifiques des cours ſur un homme né ſans beſoins, ſans deſirs, ſans ambition, ſans intrigue; aſſez courageux pour préſenter ſes reſpects aux grands, aſſez prudent pour ne les pas ennuyer, & qui s'eſt bien promis d'aſſûrer ſon repos par l'obſcurité de ſa vie ſtudieuſe? Après tout, les ſervices éminens que M. Boerhaave vouloit me rendre étoient dignes de lui, & ſont chers à ma mémoire. Auſſi, par vénération & par reconnoiſſance, je jetterai toute ma vie des fleurs ſur ſon tombeau.

Manibus dabo lilia plenis.
Purpureos ſpargam flores, & fungar inani
Munere.

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VOORN, (*Géog. mod.*) île des Pays-bas, à l'embouchure de la Meuſe, dans la Hollande méridionale, au nord des îles de Goerée & d'Over-Flakée, dont elle eſt ſéparée par l'Haring-Vliet. La Brille & Helvoet-Sluys en ſont les principaux lieux. C'eſt delà qu'on s'embarque ordinairement pour l'Angleterre. L'ile de *Voorn* abonde en grains, & produit naturellement une eſpece de genêt à grandes racines, par le moyen deſquelles on maintient dans leur force les digues & les levées. (*D. J.*)

VOPISCUS, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) terme latin uſité pour ſignifier celui de deux enfans jumeaux qui vient heureuſement à terme, tandis que l'autre n'y vient pas. *Voyez* JUMEAUX & AVORTEMENT.

VOQUER, ce mot n'eſt pas françois, quoiqu'il ſe liſe dans le *Trévoux*; c'eſt *voguer* que diſent les Potiers de terre & autres ouvriers. *Voyez* VOGUER.

VORACE, adj. VORACITÉ, ſ. f. (*Gram.*) qui dévore, qui eſt carnacier, qui ne ſe donne pas le tems de mâcher. Cet épithete convient à preſque tous les animaux. Il y a la *voracité* de l'eſpece, & la *voracité* de l'individu; il y a des oiſeaux *voraces*. La *voracité* de l'eſpece vient de la facilité de la digeſtion. La *voracité* de l'individu eſt un vice, quand l'eſpece n'eſt pas *vorace*.

VORDONIA, (*Géog. mod.*) ville des états du turc, dans la Morée, ſur le Vaſilipotamos, à une lieue & demie au-deſſous de Miſitra. M. de Witt penſe que c'eſt l'ancienne Amyclée. (*D. J.*)

VOREDA, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne: elle eſt marquée dans l'itinéraire d'Antonin ſur la route du retranchement à *Portus-Rutupis*, entre *Longuvallum* & *Brovonacis*, à 14 milles du premier de ces lieux, & à 12 du ſecond. M. Weſſeling croit que c'eſt Old Penreth. (*D. J.*)

VOROTINSK, (*Géog. mod.*) principauté de l'empire ruſſien, dans la Ruſſie moſcovite. Elle eſt bornée au nord & au levant par le duché de Rézan, au midi par le pays des Coſaques, & au couchant par le duché de Sévérie. La riviere d'Occa la traverſe du midi au nord. Sa capitale porte le même nom. (*D. J.*)

VOROTINSK, (*Géog. mod.*) ville de la Ruſſie, capitale de la principauté de même nom, ſur la gauche de l'Occa. (*D. J.*)

VOROU-AMBA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornith.*) oiſeau nocturne de l'île de Madagaſcar, qui a, dit-on, le cri d'un petit chien ou d'un enfant nouveau-né.

VOROU-CHOTSI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornith.*) oiſeau de l'île de Madagaſcar, qui ne vit que de mouches. Il eſt blanc, & ſuit toujours les bœufs. Quelques François l'ont nommé *aigrette de bœuf*.

VOROU-DOUL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornith.*) oiſeau de l'île de Madagaſcar, qui eſt une eſpece d'orfraye. On prétend qu'il ſent de loin un homme moribond ou attenué par quelque maladie, & qu'alors il vient faire des cris aux environs de ſon habitation.

VOROU-PATRA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornith.*) eſpece d'autruche de l'île de Madagaſcar, qui ne vit que dans les déſerts, & dont les œufs ſont d'une groſſeur prodigieuſe.

VOSSE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) animal quadrupede de l'île de Madagaſcar, qui reſſemble à celui qui eſt connu en France ſous le nom de *teſſon*. *Voy.* cet *article*.

VOSAVIA, (*Géog. anc.*) lieu de la Gaule belgique, ſelon la table de Peutinger, qui le marque ſur la route d'Autunnacum à Mayence, entre Boutobrice & Bingium, à 9 milles du premier de ces lieux, & à 12 milles du ſecond. Tout le monde convient que c'eſt Ober-Weſel. (*D. J.*)

VOSGES *ou* VAUGES, (*Géogr. mod.*) en latin *Vogeſius Saltus*; chaîne de montagnes couvertes de bois qui ſéparent l'Alſace & la Franche-Comté de la Lorraine, & s'étendent juſqu'à la forêt des Ardennes. Elles occupent une partie du duché de Lorraine, vers l'orient & le midi. Le nom de *Voſge* vient du latin *Voſagus*, que les plus anciens auteurs écrivent *Vogeſus*, comme font Céſar & Lucain. Les auteurs poſtérieurs ont dit *Voſagus*, & l'appellent ſouvent une forêt, un déſert, *ſaltus*, *eremus*; car dans le vij. ſiecle c'étoit un vrai déſerte de montagnes & de bois. Cette forêt déſert ou montagne a toujours appartenu pour la plus grande partie aux peuples Belges, *Leuci*; le reſte étoit du territoire des Séquaniens, & c'eſt le quartier où s'établit S. Colomban. (*D. J.*)

VORSE, LA, (*Géog. mod.*) riviere de France en Picardie. Elle prend ſa ſource aux confins du Vermandois, traverſe Noyon, & ſe jette dans l'Oiſe. (*D. J.*)

VOSTANCE, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans le Coménolitari, ſur le Vardari, à quatre lieues de Sturachi. Quelques géographes prétendent que c'eſt l'ancienne *Andariſtus*, ville que Ptolomée, *l. III. c. xiij.* met dans la Macédoine, au pays de Pélagonie. (*D. J.*)

VOTATION, ſ. f. (*Hiſt. de Malthe.*) ce mot en général eſt l'action de donner ſa voix pour quelque élection; mais il eſt ſur-tout d'uſage dans l'ordre de Malthe, à cauſe de l'exactitude requiſe dans les formalités de l'élection du grand-maître. Lorſqu'il s'agit de nommer les trois premiers électeurs, il faut que tous les votaux donnent chacun leur bulletin, & ſi le nombre de ceux-ci n'égaloit pas celui des votaux, on les brûleroit, & l'on recommenceroit une nouvelle *votation*. Il faut, pour qu'un chevalier puiſſe être électeur, qu'il ait le quart franc des bulletins, ou balottes, en ſa faveur; & lorſque aucun n'a le quart franc des ſuffrages, il faut recommencer la *votation* (*D. J.*)

VOTER v. n. (*Gram. & Juriſpr.*) terme uſité dans quelques ordres & communautés, pour dire *donner ſon vœu;* ou plutôt *ſon ſuffrage*, pour quelque délibération. *Voyez* DÉLIBÉRATION, SUFFRAGE, VOIX. (*A*)

VOTIFS, JEUX. (*Antiq. rom.*) *ludi votivi;* les jeux *votifs* étoient ceux auxquels on s'engageoit par quelque vœu; & ceux-là étoient ou publics, lorſque le vœu étoit public, ce qui arrive ou dans les calamités publiques, ou au fort d'un combat, ou dans quelques autres occaſions importantes ou particulieres, lorſque quelque autre perſonne privée les faiſoit repréſenter. Les premiers étoient donnés par les magiſtrats, ſur un arrêt du ſénat: nous avons une inſcription qui fait mention d'un de ces *jeux votifs* & publics pour l'heureux retour d'Auguſte: *Ti. Claud.* &c. *Ludos Votivos pro reditu Imp. Cæſ. Divi F. Auguſti*. On en trouvera pluſieurs autres exemples dans Gruter & dans Thomaſini. (*D. J.*)

VOUA, ſ. f. (*Comm. & Meſure.*) meſure des longueurs dont on ſe ſert dans le royaume de Siam. Elle revient à une de nos toiſes moins un pouce.

VOUDSIRA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) petit animal quadrupede de l'île de Madagaſcar, qui reſſemble à une belette; il a le poil d'un rouge foncé, & ſe nourrit de miel. Il répand une odeur ſemblable à celle du muſc.

VOUEDE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) le *vouede* ou *gueſde*, & le paſtel, ne ſont qu'une ſeule & même plante connue des botaniſtes ſous le nom d'*iſatis*; on la nomme *paſtel* en Languedoc, & *vouede* en Normandie; les deux ſeules provinces de France où on la cultive ſoigneuſement.

On a décrit cette plante ſous le nom de *paſtel*; il ne reſte qu'à dire un mot ici de ſa préparation pour la teinture.

Celle qu'on lui donne, conſiſte à la faire fermenter après l'avoir cueillie, juſqu'à ce qu'elle commence à ſe pourrir: cette fermentation développe les particules colorantes qui étoient contenues dans la plante, mais on ne ſe met point en peine de les ſéparer comme on fait aux Indes celles de l'anil, pour les avoir ſeules: on met le tout en pelotte, qu'on emploie dans la teinture; auſſi quatre livres d'indigo donnent-elles autant de teinture que deux cens livres de paſtel, & M. Hellot croit qu'il y auroit un bénéfice réel & conſidérable à travailler le paſtel comme les Indiens travaillent leur indigo; quelques expériences même qui en ont été faites d'après les mémoires de M. Aſtruc, ſemblent prouver que cette opération ne ſeroit ni difficile ni diſpendieuſe.

Le paſtel, ou le *vouede* s'emploie en le faiſant ſeulement diſſoudre dans l'eau chaude, & en y mêlant une certaine quantité de chaux: ſa teinture eſt cependant ſolide, & quoique les teintariers ſoient dans l'uſage de mêler de l'indigo dans la cuve de paſtel, M. Hellot s'eſt aſſuré que cet ingrédient n'étoit nullement néceſſaire pour rendre ſolide la couleur du premier, qui eſt auſſi bonne ſans ce mélange. Ceci ſemble encore faire une exception à la regle; car on ne voit ici ni tartre vitriolé, ni alkali volatil; mais l'analyſe du *vouede* fait évanouir cette difficulté: il contient naturellement les mêmes ſels qu'on ajoute à la cuve d'indigo, & n'a beſoin que de la chaux qui

eſt

eſt néceſſaire pour développer l'alkali volatil qui doit en opérer la parfaite diſſolution.

Il y a ſur cette plante un livre également bon & rare, dont voici le titre: *Crolucchius* (Henric) *de cultura herbæ iſatidis ejuſque præparatione ad lanas tingendas. Tiguri* 1555. *in*-8°. il mériteroit d'être traduit en françois. Miller & Mortimer ont auſſi traité ſavamment de la culture de cette plante précieuſe, par ſon profit. J'y renvoie le lecteur. (*D. J.*)

VOUGA, (*Géog. mod.*) riviere de Portugal. Elle ſort du mont Alcoba, baigne les murs d'un bourg ou petite ville, à laquelle elle donne ſon nom, & ſe jette un peu au-deſſous dans la mer; c'eſt la *Vaca* ou *Vacua* des anciens. (*D. J.*)

VOUGLÉ, (*Géog. mod.*) bourg de France dans le Poitou, élection de Poitiers. Ce bourg eſt remarquable par la victoire gagnée en 507, ſur Alaric, roi des Viſigoths, qui y fut tué de la main de Clovis; ce prince ſoumit enſuite tout le pays, depuis la Loire juſqu'aux Pyrénées. (*D. J.*)

VOULGE LA, *ou* VOULGI, ſ. f. (*Art milit.*) eſpece de pieu, à-peu-près comme celui dont on ſe ſert à la chaſſe du ſanglier, de la longueur d'une halebarde, garni par un bout d'un fer large & pointu. C'étoit un arme dont les francs-archers ſe ſervoient. *Hiſt. de la milice françoiſe.* (*Q*)

VOULE, ſ. f. (*Commerce.*) petite meſure dont ſe ſervent les habitans de l'île de Madagaſcar pour meſurer le riz mondé quand on le vend en détail; elle contient environ une demi-livre de riz; il faut douze *voules* pour faire le troubahouache ou monka, & cent pour le zatou. *Voyez* MONKA & ZATOU, *dict. de Commerce*.

VOURA, (*Géog. mod.*) par les Grecs modernes, *Vouro potami*; riviere des états du turc, en Europe, dans l'Albanie propre. Elle prend ſa ſource aux montagnes qui ſéparent cette province de la Janna, & elle coule vers le midi occidental; ſon embouchure eſt au fond du golfe de Larta; comme la *Voura* paſſe aſſez près du village d'Ambrakia, il en réſulte que cette riviere eſt l'Arachthus des anciens: car quoiqu'elle ne mouille plus aujourd'hui le village d'Ambrakia, on peut préſumer que l'ancienne ville d'Ambrakia s'étendoit autrefois juſques-là. (*D. J.*)

VOURLA, (*Géog. mod.*) village des états du turc, en Aſie, dans l'Anatolie, ſur la côte méridionale de la baye de Smyrne. On croit que c'eſt l'ancienne Clazomène, ville illuſtre de la belle Grece, & qui méritera ſon article dans le ſupplément de cet ouvrage. (*D. J.*)

VOULIBOHITS, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) plante de l'île de Madagaſcar, dont les feuilles ſont fort graſſes, & qui porte une fleur mouchetée de jaune, qui a l'odeur du mélilot; ſes feuilles ont la propriété de faire tomber le poil; on brûle cette plante toute verte pour en tirer les cendres, qui ſervent à teindre en bleu & en noir: on lui donne auſſi le nom de *fiononts*.

VOULI-VAZA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbriſſeau de l'île de Madagaſcar; il porte un fruit de la groſſeur d'une prune, rempli de petits grains; ſa fleur répand un parfum délicieux qui participe de la canelle, de la fleur d'orange, & du girofle; cette fleur eſt fort épaiſſe, ſa couleur eſt blanche & bordée de rouge; ſon odeur eſt encore plus agréable, lorſqu'elle a été flétrie.

VOULOIR, v. act. (*Gramm.*) être mu par le déſir ou par l'averſion. *Voyez l'article* VOLONTÉ.

On dit comment s'intéreſſer à un homme qui voit ſa perte, qui la reconnoit, & qui la *veut*? quand les rois *veulent*, ils ordonnent, & à des gens baſſement diſpoſés à leur obéir aveuglément; ils ne peuvent donc être trop attentifs à ne *vouloir* que des choſes juſtes; je *veux* que vous réuſſiſſiez, mais la ſuite de ce ſuccès la voyez-vous? ce bois ne *veut* pas bruler; cette clé ne *veut* pas tourner dans la ſerrure; vous *voulez* que j'aie tort, & je le *veux* auſſi, puiſque je vous aime & que vous êtes belle; que *veulent* tous ces gens? que *veulent* ces préparatifs de guerre au milieu de la paix? on eſt bien & mal *voulu* ſouvent ſans l'avoir mérité; cet ignorant en *veut* à tous les habiles gens; il en *veut* à toutes les femmes; *veuille* Dieu, *veuille* le diable, cela ſera.

VOULOIR, ſ. m. (*Gram.*) c'eſt l'action de la volonté. On dit le *vouloir* des dieux; il ſemble que ce mot entraine plus de force & de néceſſité que *volonté*.

VOULU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de bambou de l'île de Madagaſcar: on l'emploie aux mêmes uſages que celui des Indes, & l'on en tire une eſpece d'amidon ou de ſucre en farine inſipide; ſon fruit eſt de la groſſeur d'une féve.

VOURSTE *ou* WURST, ſ. m. (*Sellier.*) c'eſt ainſi que l'on nomme une voiture découverte, à quatre roues, ſur laquelle eſt un ſiege fort long, qui peut recevoir 8, 10, & même juſqu'à 12 ou 15 perſonnes placées les unes auprès des autres, & aſſiſes jambes de-çà & jambes de-là. Cette voiture a été inventée en Allemagne, où chez les princes on s'en ſert pour mener à la chaſſe un grand nombre de perſonnes. Le mot *wurſt* eſt allemand, & ſignifie *boudin*; il lui a été donné à cauſe de la forme du ſiege ſur lequel on eſt aſſis. Quoique cette voiture ſoit aſſez incommode, on l'a imitée en France; le ſiege eſt communément garni de crin & recouvert de quelque étoffe, pour qu'il ſoit moins dur.

VOUSSOIR, ſ. m. (*Archit.*) on nomme *vouſſoir* en Architecture une pierre propre à former le ceintre d'une voûte, taillée en eſpece de coin tronqué, dont les côtés, s'ils étoient prolongés, aboutiroient à un centre où tendent toutes les pierres de la voûte.

Une voûte ou un arc demi-circulaire, étant poſé ſur ſes deux piédroits, & toutes les pierres ou *vouſſoirs* qui compoſent cet arc, étant taillés & poſés entre eux, de maniere que leurs joints prolongés ſe rencontrent tous au centre de l'arc, il eſt évident que tous les *vouſſoirs* ont une figure de coin plus large par haut que par bas, en vertu de laquelle ils s'appuient & ſe ſoutiennent les uns les autres, & réſiſtent réciproquement à l'effort de leur peſanteur qui les porteroit à tomber.

Le *vouſſoir* du milieu de l'arc, qui eſt perpendiculaire à l'horiſon, & qu'on appelle *clé de voûte*, eſt ſoutenu de part & d'autre par les deux *vouſſoirs* voiſins, préciſément comme par deux plans inclinés, & par conſéquent l'effort qu'il fait pour tomber, n'eſt pas égal à ſa peſanteur, mais en eſt une certaine partie d'autant plus grande, que les plans inclinés qui le ſoutiennent ſont moins inclinés; de ſorte que s'ils étoient infiniment peu inclinés, c'eſt-à-dire perpendiculaires à l'horiſon, auſſi-bien que la clé de la voûte, elle tendroit à tomber par toute ſa peſanteur, ne ſeroit plus du-tout ſoutenue, & tomberoit effectivement, ſi le ciment que l'on ne conſidere pas ici, ne l'empêchoit.

Le ſecond *vouſſoir* qui eſt à droite ou à gauche de la clé de voûte eſt ſoutenu par un troiſieme *vouſſoir*, qui, en vertu de la figure de la voûte, eſt néceſſairement plus incliné à l'égard du ſecond, que le ſecond ne l'eſt à l'égard du premier; & par conſéquent le ſecond *vouſſoir* dans l'effort qu'il fait pour tomber, exerce une moindre partie de ſa peſanteur que le premier.

Par la même raiſon, tous les *vouſſoirs*, à compter depuis la clé de voûte, vont toujours en exerçant une moindre partie de leur peſanteur totale, & enfin le dernier qui eſt poſé ſur une face horiſontale du piédroit, n'exerce aucune partie de ſa peſanteur; ou, ce qui eſt la même choſe, ne fait nul effort pour tomber, puiſqu'il eſt entierement ſoutenu par le piédroit.

Si l'on veut que tous les *vouſſoirs* faſſent un effort égal pour tomber, ou ſoient en équilibre, il eſt viſible que chacun depuis la clé de voûte juſqu'au piédroit, exerçant toujours une moindre partie de ſa peſanteur totale, le premier, par exemple, n'en exerçant que la moitié, le ſecond, un tiers, le troiſieme, un quart, *&c.* il n'y a pas d'autres moyens d'égaler ces différentes parties, qu'en augmentant à proportion les tous dont elles ſont parties; c'eſt-à-dire qu'il faut que le ſecond *vouſſoir* ſoit plus peſant que le premier, le troiſieme plus que le ſecond, & ainſi de ſuite juſqu'au dernier qui doit être infiniment peſant, parce qu'il ne fait nul effort pour tomber, & qu'une partie nulle de ſa peſanteur, ne peut être égale aux efforts finis des autres *vouſſoirs*, à moins que cette peſanteur ne ſoit infiniment grande.

Pour prendre cette même idée d'une maniere plus ſenſible & moins métaphyſique; il n'y a qu'à faire réflexion que tous les *vouſſoirs*, hormis le dernier, ne pourroient laiſſer tomber un autre *vouſſoir* quelconque, ſans s'élever; qu'ils réſiſtent à cette élévation juſqu'à un certain point déterminé par la grandeur de leur poids, & par la partie qu'ils en exercent; qu'il n'y a que le dernier *vouſſoir* qui puiſſe en laiſſer tomber un autre ſans s'élever en aucune

ſorte,

ſorte, & ſeulement en gliſſant horiſontalement; que les poids, tant qu'ils ſont finis, n'apportent aucune réſiſtance au mouvement horiſontal, & qu'ils ne commencent à y en apporter une finie, que quand on les conçoit infinis.

M. de la Hire, dans ſon traité de Méchanique, imprimé en 1695, a démontré quelle étoit la proportion ſelon laquelle il falloit augmenter la peſanteur des *vouſſoirs* d'un arc demi-circulaire, afin qu'ils fuſſent tous en équilibre; ce qui eſt la diſpoſition la plus sûre que l'on puiſſe donner à une voûte, pour la rendre durable. Juſque-là, les Architectes n'avoient eu aucune regle préciſe, & ne s'étoient conduits qu'en tâtonnant. Si l'on compte les degrés d'un quart de cercle, depuis le milieu de la clé de voûte, juſqu'à un pié droit, l'extrémité de chaque *vouſſoir* appartiendra à un arc d'autant plus grand, qu'elle ſera plus éloignée de la clé; & il faut par la regle de M. de la Hire, augmenter la peſanteur d'un *vouſſoir* par-deſſus celle de la clé, autant que la tangente de l'arc de ce *vouſſoir* l'emporte ſur la tangente de l'arc de la moitié de la clé. La tangente du dernier *vouſſoir* devient néceſſairement infinie, & par conſéquent auſſi ſa peſanteur. Mais comme l'infini ne ſe trouve pas dans la pratique, cela ſe réduit à changer autant qu'il eſt poſſible, les derniers *vouſſoirs*, afin qu'ils réſiſtent à l'effort que fait la voûte pour les écarter, qui eſt ce qu'on appelle *ſa pouſſée*. *Acad. des Sciences*, *année* 1704. (*D. J.*)

VOUSSURE, ſ. f. (*Architect.*) ſignifie toute ſorte de courbure en voûte, mais particulierement les portions de voûte en forme de ſcotie, qui ſervent d'empattement aux platfonds & qui ſont aujourd'hui en uſage. Les *vouſſures* qui ſont au-dedans d'une baie de porte ou de fenêtre derriere la fermeture, s'appellent *arrieres vouſſures;* il en eſt de différentes figures. *Voyez* ARRIERE-VOUSSURE.

VOUTE, ſ. f. *en Architecture*, eſt un plancher en arc, tellement fabriqué, que les différentes pierres dont il eſt fabriqué, ſe ſoutiennent les unes les autres par leur diſpoſition. *Voyez* ARC.

On préfere dans bien des cas les *voûtes* plates, parce qu'elles donnent à la piece plus de hauteur & d'élévation, & que d'ailleurs elles ſont plus fermes & plus durables. *Voyez* PLATFOND, PLANCHER, *&c.*

Saumaiſe remarque que les anciens ne connoiſſoient que trois ſortes de *voûtes*; la premiere, *fornix*, faite en forme de berceau, la ſeconde, *teſtudo* en forme de tortue, & nommée chez les François, *cul de four;* & la troiſieme, *concha*, faite en forme de coquille.

Mais les modernes ſubdiviſent ces trois ſortes en un bien plus grand nombre, auxquelles ils donnent différens noms, ſuivant leurs figures & leur uſage: il y en a de circulaires, d'elliptiques, *&c.*

Les *calottes* de quelques-unes, ſont des portions de ſphere plus ou moins grandes; celles qui ſont au-deſſus de l'hémiſphere ſont appellées *grandes voûtes*, ou *voûtes ſurmontées*: celles qui ſont moindres que des hémiſpheres ſe nomment *voûtes baſſes* ou *ſurbaiſſées*, *&c.*

Il y en a dont la hauteur eſt plus grande que le diametre; d'autres dont elle eſt moindre.

Il y a des *voûtes* ſimples, des doubles, des croiſées, diagonales, horiſontales, montantes, deſcendantes, angulaires, obliques, pendantes, *&c.* Il y a auſſi des *voûtes* gothiques, de pendentives, *&c.* *Voyez* OGIVES, PENDENTIVES, *&c.*

Les *voûtes* principales qui couvrent les principales parties des bâtimens, pour les diſtinguer des *voûtes* moindres & ſubordonnées qui n'en couvrent qu'une petite partie, comme un paſſage, une porte, *&c.*

Double voûte, eſt celle qui étant bâtie ſur une autre pour rendre la décoration extérieure proportionnée à l'intérieure, laiſſe un eſpace entre la convexité de la premiere *voûte* & la concavité de l'autre, comme dans le dôme de S. Paul à Londres, & de S. Pierre à Rome.

Voûtes à compartimens, ſont celles dont la face intérieure eſt enrichie de panneaux de ſculpture ſéparés par des plates bandes: ces compartimens qui ſont de différentes figures, ſuivant les *voûtes*, & pour l'ordinaire dorés ſur un fond blanc, ſont faites de ſtuc ſur des murailles de briques, comme dans l'égliſe de S. Pierre à Rome, & de plâtre ſur des *voûtes* de bois.

Théorie des voûtes. Une arcade demi-circulaire ou *voûte* étant appuyée ſur deux piés droits, & toutes les pierres qui la compoſent étant taillées & placées de maniere que leurs jointures ou leurs lits prolongés, ſe rencontrent tous au centre de la *voûte*, il eſt évident que toutes les pierres doivent être taillées en forme de coins, c'eſt-à-dire, plus larges & plus groſſes au ſommet qu'au fond; au moyen de quoi elles ſe ſoutiennent les unes les autres, & oppoſent mutuellement l'effort de leur peſanteur qui les détermine à tomber.

La pierre qui eſt au milieu de la *voûte*, qui eſt perpendiculaire à l'horiſon, & qu'on appelle *la clé de la voûte*, eſt ſoutenue de chaque côté par les deux pierres contiguës préciſément comme par deux plans inclinés; & par conſéquent l'effort qu'elle fait pour tomber, n'eſt pas égal à ſa peſanteur.

Mais il arrive toujours que cet effort eſt d'autant plus grand, que les plans inclinés le ſont moins; de ſorte que s'ils étoient infiniment peu inclinés, c'eſt-à-dire, s'ils étoient perpendiculaires à l'horiſon auſſi-bien que la clé, elle tendroit à tomber avec tout ſon poids, & tomberoit actuellement, à-moins que le mortier ne la retînt.

La ſeconde pierre qui eſt à droite ou à gauche de la clé eſt ſoutenue par une troiſieme, qui au moyen de la figure de la *voûte*, eſt néceſſairement plus inclinée à la ſeconde, que la ſeconde ne l'eſt à la premiere, & par conſéquent la ſeconde emploie dans l'effort qu'elle fait pour tomber, une moindre partie de ſon poids que la premiere.

Par la même raiſon toutes les pierres, à compter depuis la clé, emploient toujours une moindre partie de leur poids, à meſure qu'elles s'éloignent du centre de la *voûte*, juſqu'à la derniere, qui poſée ſur un plan horiſontal, n'emploie point du tout de ſon poids; ou, ce qui revient à la même choſe, ne fait point d'effort pour tomber, parce qu'elle eſt entierement ſoutenue par le pié droit.

De plus, il y a un grand point auquel il faut faire attention dans les *voûtes*, c'eſt que toutes les clés faſſent un effort égal pour tomber. Pour cet effet, il eſt viſible que comme chaque pierre (à compter de la clé juſqu'au pié droit) emploient toujours moins que la totalité de leur poids, la premiere n'en employant, par exemple, que moitié: la ſeconde, un tiers, la troiſieme, un quart, *&c.* Il n'y a point d'autres moyens de rendre ces différentes parties égales qu'en augmentant la totalité du poids à proportion; c'eſt-à-dire, que la ſeconde pierre doit être plus peſante que la premiere; la troiſieme, que la ſeconde, *&c.* juſqu'à la derniere, qui doit être infiniment plus peſante.

M. de la Hire démontre quelle eſt cette proportion dans laquelle les peſanteurs des pierres d'une *voûte* demi-circulaire doivent être augmentées pour être en équilibre, ou tendre en en-bas avec une force égale; ce qui eſt la diſpoſition la plus ferme qu'une *voûte* puiſſe avoir.

Avant lui les Architectes n'avoient point de regles certaines pour ſe conduire, mais le faiſoient au haſard.

La regle de M. de la Hire eſt d'augmenter le poids de chaque pierre au-delà de celui de la clé, d'autant que la tangente de l'arc de la pierre excede la tangente de l'arc de moitié de la clé. De plus, la tangente de la derniere pierre devient néceſſairement infinie, & par conſéquent ſon poids devroit l'être auſſi; mais comme l'infini n'a pas lieu dans la pratique, la regle revient à ceci, que les dernieres pierres ſoient chargées autant que faire ſe peut, afin qu'elles ſoient plus en état de réſiſter à l'effort que la *voûte* fait pour les ſéparer: c'eſt ce qu'on appelle le *deſſein* & le *but de la voûte*.

M. Parent a depuis déterminé la courbe ou la figure que doivent avoir l'extrados ou la ſurface extérieure d'une *voûte*, dont l'intrados ou la ſurface intérieure eſt ſphérique, afin que toutes les pierres puiſſent être en équilibre.

La clé d'une *voûte* eſt une pierre ou brique placée au milieu de la *voûte* en forme de cône tronqué, & qui ſert à ſoutenir tout le reſte. *Voy.* CLÉ.

Les montans d'une *voûte* ſont les côtés qui la ſoutiennent.

Pendentive d'une voûte, eſt la partie qui eſt ſuſpendue entre les arcs ou ogives. *Voyez* PENDENTIVE.

Pié droit d'une voûte, eſt la pierre ſur laquelle eſt poſée la premiere pierre qui commence à caver. Dans les arches on entend par *pié droit*, toute la

hauteur des culées ou des piles depuis le deſſus des fondemens & des retraites juſqu'à la naiſſance de ces arches. *Voy.* Pié droit.

Voûte, (*Coupe des pierres.*) *voûtes annulaires*, ſont des *voûtes* cylindriques en quelque ſorte, comme ſi un cylindre ſe courboit en ſorte que ſon axe devînt un cercle en le réuniſſant par les deux bouts. Le plan d'une telle *voûte* eſt un anneau auſſi-bien que tous les rangs de vouſſoirs que l'on peut diviſer en deux claſſes, en extérieurs & en intérieurs; les extérieurs ſont ceux qui s'appuient ſur le mur de la tour, & dont les lits en joints ſont des ſurfaces coniques, dont le ſommet eſt en en-bas; les intérieurs ſont ceux qui appuient ſur le noyau qui eſt au milieu de la tour, *voyez* Noyau, & dont les lits en joints ſont des ſurfaces coniques dont le ſommet eſt en en-haut. Toutes ces ſurfaces coniques qui ſont joints de lit, doivent paſſer par l'axe courbé du cylindre, comme aux *voûtes* cylindriques ſimples.

Tous les joints de tête, tant des vouſſoirs intérieurs que des extérieurs, doivent paſſer par le centre de la tour comme aux *voûtes* ſphériques.

Voûtes cylindriques, ſont celles dont les doelles imitent le cylindre; leur conſtruction eſt très-facile; elles ſe réduiſent à obſerver, que les joints de lit, c'eſt-à-dire leurs plans, paſſent par l'axe du cylindre, & que les joints de tête lui ſoient perpendiculaires & en liaiſon entre eux.

Voûtes coniques, ſont celles dont la figure imite en quelque ſorte le cône, comme ſont les trompes. Il faut ſeulement obſerver pour leur conſtruction, que les joints de lit paſſent par l'axe, & que les joints de tête ſoient perpendiculaires à la ſurface du cône.

Voûtes hélicoïdes ou *en vis*, ſont des *voutes* cylindriques annulaires dont l'axe s'éleve en tournant autour du noyau: les joints de lit doivent ſuivre conſtamment l'axe du cylindre, & les joints de tête doivent y être perpendiculaires. *Voy.* au *mot* Noyau.

Voûtes mixtes & irrégulieres, participent toujours de quelques-unes des eſpeces précédentes, auxquelles il faut les rapporter, comme nous rapporterons les *voûtes* hélicoïdes aux annulaires & aux cylindriques.

Voûte plane. Il y a en général deux manieres de les faire: ſi on avoit des pierres aſſez grandes pour pouvoir couvrir de grands appartemens, la *voûte* plane ſeroit bientôt faite; il n'y auroit qu'à tailler la pierre *A* en biſeau ou talud renverſé *a b* ſur les bords, enſorte que la pierre fût la pyramide tronquée & renverſée, ainſi qu'elle eſt repréſentée dans la *figure* à la lettre *A*, & le haut des murs de la chambre en talud *B C D* pour ſervir de couſſinets à la pierre *A*; ſi on l'applique alors dans l'eſpece d'entonnoir *B C D E*, il eſt évident qu'elle ne pourra point tomber en-bas, à cauſe que l'ouverture de chambre eſt plus petite que ſa grande baſe.

Mais comme on ne trouve pas de pierre aſſez grande pour faire les planchers d'une ſeule piece, on eſt obligé de les faire de différens morceaux, qui réunis font le même effet.

Suppoſons qu'au lieu de grandes pierres, on ne trouvât que des anneaux *Q R S T*, *fig.* 31. *n°.* 2. de différentes grandeurs, & percés à jour en talud *m n*, & ayant un talud renverſé *T V*, en tout ſemblable au talud *a b* de notre grande pierre. Si on en met pluſieurs les uns dans les autres, comme la *fig.* 31. le repréſente; leur aſſemblage formera une *voûte* plate, que l'on pourroit comparer au marc dont ſe ſervent les orfevres. Mais comme on ne trouve pas non plus de pierre aſſez grande pour faire les anneaux d'une ſeule piece, on les fait de pluſieurs parties, qu'il faut obſerver de poſer en liaiſon. *Voyez* Liaison.

Tous les joints de cette ſorte de *voûte*, tant ceux de lit (qui ſont ceux qui ſéparent les anneaux les uns des autres), que ceux de tête, doivent concourir au ſommet commun *P* des pyramides renverſées, dont nous avons ſuppoſé les tronçons enfilés les uns dans les autres.

La figure *L M N O*, *fig.* 32. repréſente l'épure de cette ſorte de *voûte*. Si la chambre étoit ronde, les rangs de claveaux ſeroient des tronçons de cône.

La ſeconde maniere de conſtruire les *voûtes* plates eſt fondée ſur une invention de Serlio, qui a donné une maniere de faire des planchers avec des poutrelles trop courtes pour être appuyées ſur les murs de part & d'autre: c'eſt une certaine diſpoſition qui conſiſte à les faire croiſer alternativement, enſorte qu'elles s'appuient réciproquement le bout de l'une ſur le milieu de l'autre, duquel arrangement on voit la repréſentation dans la *fig.* 33.

On ne peut douter que les *voûtes* plates de la ſeconde maniere n'aient été imitées de cette charpente; car ſi on conſidere chaque parallélogramme de l'extrados comme une piece de bois, *fig* 34. on verra qu'on a ſuppléé aux entailles & aux tenons de la *fig.* 33. par des taluds ſur les côtés, & des coupes en ſur-plomb ſur les bouts; les uns & les autres conſervant toujours cette ſorte d'arrangement, que les architectes appellent *à batons rompus*.

Mais ce qui rend l'invention de cette *voûte* plus ingénieuſe que celle de la charpente, c'eſt que par le moyen de ces ſur-plombs & de ces taluds prolongés, on remplit le vuide (qui reſte entre les poutrelles), dans le parement inférieur, où l'on forme un plafond continu, tout composé de quarrés parfaits arrangés de-ſuite en échiquier, *fig.* 35. qu'on appelle en architecture *en déliaiſon*, ce qui en rend l'artifice digne d'admiration: il n'en eſt pas de même dans la ſurface ſupérieure, elle ne peut être continue, parce que les coupes des taluds reſtent en partie découvertes, de-ſorte qu'il s'y forme des vuides en pyramides quarrées renverſées *a b c d e*, *fig.* 36. qui repréſente l'extrados de cette *voûte*, dont l'inventeur eſt M. Abeille. Ces vuides donnent occaſion de faire un compartiment de pavé agréable & varié, parce qu'on peut y mettre des carreaux différens de celles des premieres pierres.

Cette interruption de continuité a donné occaſion au pere Sebaſtien & à M. Frezier, de chercher les moyens de remplir les vuides pyramidaux par des claveaux mixtes. Le pere Sebaſtien en a inventé dont les joints au talud ſont des ſurfaces gauches, & M. Frezier en a trouvé de deux ſortes, dont voici les exemples. *A*, *fig.* 37. *n°.* 2. repréſente un claveau vu par la ſurface inférieure. *B*, repréſente le même claveau vu par-deſſus, & la *figure* 37. l'extrados de cette *voûte*.

L'autre maniere de *voûte* eſt repréſentée, *fig.* 38. l'extrados eſt tout composé de quarrés, leſquels ſont préciſement la moitié de ceux de la doelle. Un des claveaux eſt repréſenté par-deſſus & par-deſſous aux figures *a* & *b*, *fig.* 38. *n°.* 2.

Voûtes ſphériques, ſont celles dont la figure imite la ſphere. Tous les claveaux ou vouſſoirs des *voutes* ſphériques, ſont des cônes tronqués, ou des parties d'anneaux coniques, dont le ſommet eſt au centre de la ſphere. Les joints de lit ſont des ſurfaces coniques dirigées au centre de la ſphere, le plan des joints de tête doit paſſer par le centre.

Voûte *à lunettes*, (*Architecture.*) eſpece de *voûte* qui traverſe les reins d'un berceau; ou pour m'exprimer plus nettement, c'eſt lorſque dans les côtés d'un berceau d'une *voûte*, on fait de petites arcades, pour y pratiquer quelques jours, ou des vues: on la nomme *lunette biaize*, quand elle coupe obliquement un berceau, & *lunette rampante*, lorſque ſon ceintre eſt rompu. (*D. J.*)

Voûte médullaire; eſt le nom que les anatomiſtes ont donné à une portion du corps calleux; qui en ſe continuant de côté & d'autre avec la ſubſtance médullaire, qui dans tout le reſte de ſon étendue eſt entierement unie à la ſubſtance corticale, & forme, conjointement avec le corps calleux, une *voûte médullaire* un peu oblongue, & comme ovale.

La *voute* à trois piliers n'eſt que la portion inférieure du corps calleux, dont la face inférieure eſt comme un plancher concave à trois angles, un antérieur & deux poſtérieurs; & à trois bords, deux latéraux & un poſtérieur.

Voûte du nez, *voyez* Nez.

Voûtes, (*Hiſt. d'Allemagne.*) on appelle *voûtes* en Allemagne, des endroits particuliers où ſe font les dépôts publics. Il y a communément deux *voûtes*: dans la premiere, on dépoſe les pieces des affaires qui n'ont pas été portées par appel à la chancellerie de la chambre de Spire, mais qui lui ſont dévolues par d'autres voies. Tels ſont les actes du fiſc, ceux qui conſtatent ou qui renferment les mandats, les infractions de la paix, les violences, &c. La deuxieme *voûte* contient les actes des cauſes pendantes par appel, des attentats contre l'appel, des défauts, des compulſoires, des défenſes. (*D. J.*)

Voûte *ou* Voutis, (*Marine.*) partie extérieure

de

de l'arcaſſe, conſtruite en *voûte* au-deſſus du gouvernail. C'eſt ſur cette partie qu'on place ordinairement le cartouche qui porte les armes du prince. *Voyez Pl. III. Marine, fig.* 1.

VOUTÉ, adj. (*Gram.*) *voyez les articles* VOÛTE & VOÛTER.

VOÛTÉ, *fer voûté*, (*Maréchal.*) les maréchaux appellent ainſi une eſpece de fer qui ſert aux chevaux qui ont le pié comble. *Voyez* COMBLE. Son enfoncement l'empêche de porter ſur la ſole qu'ils ont alors plus haute que la corne. Les meilleurs écuyers blament cet uſage, & prétendent, avec raiſon, que la corne étant plus tendre que le fer, elle en prend la forme, & n'en devient par conſéquent que plus ronde. *Voyez* CORNE, SABOT, *&c.*

VOUTER, v. act. (*Archit.*) c'eſt conſtruire une voûte ſur des ceintres & doſſets, ou ſur un noyau de maçonnerie. On doit, ſelon les lieux, préférer les *voûtes* aux ſofites ou plafonds, parce qu'elles donnent plus d'exhauſſement, & qu'elles ont plus de ſolidité.

Voûter en tas de charge; c'eſt mettre les joints des lits partie en coupe du côté de la douelle, & partie de niveau du côté de l'extrados, pour faire une *voûte* ſphérique. (*D. J.*)

VOUZYE, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, dans la Brie. Elle ſort d'un étang, mouille la ville de Provins, & tombe dans la Seine, au-deſſous de Bray.

VOYAGE, ſ. m. (*Gram.*) tranſport de ſa perſonne d'un lieu où l'on eſt dans un autre aſſez éloigné. On fait le *voyage* d'Italie. On fait un *voyage* à Paris. Il faut tous faire une fois le grand *voyage*. Allez avant le tems de votre départ dépoſer dans votre tombeau la proviſion de votre *voyage*.

VOYAGE, (*Commerce.*) les allées & les venues d'un mercenaire qui tranſporte des meubles, du blé, & autres choſes. On dit qu'il a fait dix *voyages*, vingt *voyages*.

VOYAGE, (*Education.*) les grands hommes de l'antiquité ont jugé qu'il n'y avoit de meilleure école de la vie que celle des *voyages*, école où l'on apprend la diverſité de tant d'autres vies, où l'on trouve ſans ceſſe quelque nouvelle leçon dans ce grand livre du monde; & où le changement d'air avec l'exercice ſont profitables au corps & à l'eſprit.

Les beaux génies de la Grece & de Rome en firent leur étude, & y employoient pluſieurs années. Diodore de Sicile met à la tête de ſa liſte des voyageurs illuſtres, Homere, Lycurgue, Solon, Pythagore, Démocrite, Eudoxe & Platon. Strabon nous apprend qu'on montra long-tems en Egypte le logis où ces deux derniers demeurerent enſemble pour profiter de la converſation des prêtres de cette contrée, qui poſſédoient ſeuls les ſciences contemplatives.

Ariſtote voyagea, avec ſon diſciple Alexandre, dans toute la Perſe, & dans une partie de l'Aſie juſques chez les Bracmanes. Cicéron met Xénocrates, Crantor, Arceſilas, Carnéade, Panétius, Clitomaque, Philon, Poſſidonius, *&c.* au rang des hommes célebres qui illuſtrerent leur patrie par les lumieres qu'ils avoient acquiſes en viſitant les pays étrangers.

Aujourd'hui les *voyages* dans les états policés de l'Europe (car il ne s'agit point ici des *voyages* de long cours), ſont au jugement des perſonnes éclairées, une partie des plus importantes de l'éducation dans la jeuneſſe, & une partie de l'expérience dans les vieillards. Choſes égales, toute nation où regne la bonté du gouvernement, & dont la nobleſſe & les gens aiſés voyagent, a des grands avantages ſur celles où cette branche de l'éducation n'a pas lieu. Les *voyages* étendent l'eſprit, l'élevent, l'enrichiſſent de connoiſſances, & le guériſſent des préjugés nationaux. C'eſt un genre d'étude auquel on ne ſupplée point par les livres, & par le rapport d'autrui; il faut ſoi-même juger des hommes, des lieux, & des objets.

Ainſi le principal but qu'on doit ſe propoſer dans ſes *voyages*, eſt ſans contredit d'examiner les mœurs les coutumes, le génie des autres nations, leur goût dominant, leurs arts, leurs ſciences, leurs manufactures & leur commerce.

Ces ſortes d'obſervations faites avec intelligence, & exactement recueillies de pere en fils, fourniſſent les plus grandes lumieres ſur le fort & le foible des peuples, les changemens en bien ou en mal qui ſont arrivés dans le même pays au bout d'une génération, par le commerce, par les lois, par la guerre, par la paix, par les richeſſes, par la pauvreté, ou par de nouveaux gouverneurs.

Il eſt en particulier un pays au-delà des Alpes, qui mérite la curioſité de tous ceux dont l'éducation a été cultivée par les lettres. A peine eſt-on aux confins de la Gaule ſur le chemin de Rimini à Ceſene, qu'on trouve gravé ſur le marbre, ce célebre ſénatus-conſulte qui dévouoit aux dieux infernaux, & déclaroit ſacrilege & parricide quiconque avec une armée, avec une légion, avec une cohorte paſſeroit le Rubicon, aujourd'hui nommé *Piſatello*. C'eſt au bord de ce fleuve ou de ce ruiſſeau, que Céſar s'arrêta quelque tems, & là la liberté prête à expirer ſous l'effort de ſes armes, lui couta encore quelques remords. Si je differe à paſſer le Rubicon, dit-il à ſes principaux officiers, je ſuis perdu, & ſi je le paſſe, que je vais faire de malheureux! Enſuite après y avoir réflechi quelques momens, il ſe jette dans la petite riviere, & la traverſe en s'écriant (comme il arrive dans les entrepriſes hazardeuſes): n'y ſongeons plus, le ſort eſt jetté. Il arrive à Rimini, s'empare de l'Umbrie, de l'Etrurie, de Rome, monte ſur le trône, & y périt bientôt après par une mort tragique.

Je ſais que l'Italie moderne n'offre aux curieux que les débris de cette Italie ſi fameuſe autrefois, mais ces débris ſont toujours dignes de nos regards. Les antiquités en tout genre, les chefs-d'œuvres des beaux arts s'y trouvent encore raſſemblés en foule, & c'eſt une nation ſavante & ſpirituelle qui les poſſede; en un mot, on ne ſe laſſe jamais de voir & de conſiderer les merveilles que Rome renferme dans ſon ſein.

Cependant le principal n'eſt pas, comme dit Montagne, „ de meſurer combien de piés a la ſanta Ro-„ tonda, & combien le viſage de Néron de quelques „ vieilles ruines, eſt plus grand que celui de quel-„ ques médailles; mais l'important eſt de frotter, & „ limer votre cervelle contre celle d'autrui „. C'eſt ici ſur-tout que vous avez lieu de comparer les tems anciens avec les modernes„ & de fixer votre eſprit „ ſur ces grands changemens qui ont rendu les âges „ ſi différens des âges, & les villes de ce beau pays „ autrefois ſi peuplées, maintenant déſertes, & qui „ ſemblent ne ſubſiſter, que pour marquer les lieux „ où étoient ces cités puiſſantes, dont l'hiſtoire a „ tant parlé. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VOYAGES DE LONG COURS. (*Marine.*) On appelle ainſi les grands *voyages* de mer, que quelques marins fixent à 1000 lieues.

VOYAGE, (*Juriſprud.*) eſt un droit que l'on alloue dans la taxe des dépens à celui qui a plaidé hors du lieu de ſon domicile, & qui a obtenu gain de cauſe avec dépens, pour les *voyages* qu'il a été obligé de faire, ſoit pour charger un procureur, ſoit pour produire ſes pieces, ſoit pour faire juger l'affaire.

On joint quelquefois les termes de *voyages* & *ſéjours*, quoiqu'ils aient chacun leur objet différent. Ces *voyages* ſont ce qui eſt alloué pour aller & venir; les ſéjours ſont ce qui s'eſt alloué pour le ſéjour que la partie a été obligée de faire.

Ces *voyages* ne doivent être alloués qu'autant qu'ils ont été véritablement faits, & que l'on en fait appercevoir par un acte d'affirmation fait au greffe.

La femme peut venir pour ſon mari, & le mari pour ſa femme; les enfans âgés de 20 ans pour leurs pere & mere, & le gendre pour ſon beau-pere, en affirmant par eux leur *voyage* au greffe.

Voyez le réglement de 1665 pour la taxe des dépens, & celui du 10 Avril 1691 ſur les *voyages* & ſéjours. (*A*)

VOYAGEUR, (*Hiſt. particul. des pays.*) celui qui fait des voyages par divers motifs, & qui, quelquefois en donne des relations, mais c'eſt en cela que d'ordinaire les *voyageurs* uſent de peu de fidélité. Ils ajoutent preſque toujours aux choſes qu'ils ont vues, celles qu'ils pouvoient voir: & pour ne pas laiſſer le récit de leurs voyages imparfait, ils rapportent ce qu'ils ont lu dans les auteurs, parce qu'ils ſont premiérement trompés, de même qu'ils trompent leurs lecteurs enſuite. C'eſt ce qui fait que les proteſtations que pluſieurs de ces obſervateurs, comme Belon, Piſon, Marggravius & quelques autres font de ne rien dire que ce qu'ils ont vu, & les aſſurances qu'ils donnent d'avoir vérifié quantité de fauſſetés qui avoient été écrites avant eux, n'ont guere d'autre effet que de rendre la ſincérité de tous les *voyageurs* fort ſuſpecte, parce que ces cenſeurs de la bonne foi & de l'exactitude des autres, ne donnent point de cautions ſuffiſantes de la leur.

Il y a bien peu de relations auxquelles on ne puiſſe appliquer ce que Strabon diſoit de celles de Ménélas: je vois bien que tout homme qui décrit ſes voyages eſt un menteur, ἀλαζὼν δὲ πλάνην αὐτῦ διηγούμενος; cependant il faut exclure de ce reproche les relations curieuſes de Paolo, de Rawleigh, de Pocock, de Spon, de Wheiler, de Tournefort, de Fourmont, de Kœmpfer, des ſavans Anglois qui ont décrit les ruines de Palmyre, de Shaw, de Catesby, du chevalier Hans-Sloane, du lord Anſon, de nos MM. de l'académie des ſciences, au Nord & au Pérou, *&c.* (*D. J.*)

Voyageur, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) celui qui eſt en route, & qui a entrepris un voyage.

Les Mythologues & les hiſtoriens ont obſervé que dans l'antiquité païenne, les *voyageurs* adreſſoient des prieres aux dieux tutélaires des lieux d'où ils partoient: ils en avoient d'autres pour les dieux ſous la protection deſquels étoient les lieux par où ils paſſoient; & d'autres enfin, pour les divinités du lieu où ſe terminoit leur voyage: la formule de ces prieres nous a été conſervé dans les inſcriptions *pro ſalute, itu & reditu*. Ils marquoient auſſi leur reconnoiſſance à quelque divinité particuliere, ſous la protection de laquelle ils comptoient avoir fait leur voyage: *Jovi reduci, Neptuno reduci, Fortunæ reduci*. Les Grecs, entre les dieux protecteurs des voyages, choiſiſſoient ſur-tout Mercure, qui eſt appellé dans les inſcriptions *viacus* & *trivius*, & pour la navigation, Caſtor, & Pollux. Les Romains honoroient ces dieux à même intention, ſous le nom de *viales* & de *ſemitales*. Saint Auguſtin & Martianus Capella font mention d'une Junon ſurnommée *Iterduca* ou *guide des voyageurs*.

Athenée obſerve que les Crétois, dans leurs repas publics, avoient une table particuliere pour y recevoir ceux qui ſe trouvoient chez eux à titre de *voyageurs*, & Plutarque aſſure que chez les Perſes, quoiqu'ils voyageaſſent peu eux-mêmes, un officier du palais n'avoit d'autre fonction que celle de recevoir les hôtes. *Voyez* Hospitalité.

Outre que les *voyageurs* portoient ſur eux quelqu'image ou petite ſtatue d'une divinité favorite, dès qu'ils étoient de retour dans leur patrie, ils offroient un ſacrifice d'action de grace, s'acquittoient des vœux qu'ils pouvoient avoir faits, & conſacroient pour l'ordinaire à quelque divinité les habits qu'ils avoient portés pendant leur voyage. C'eſt ce qu'Horace & Virgile appellent *votæ veſtes*. L'aſſemblage de toutes ces circonſtances fait voir que la religion entroit pour beaucoup dans les voyageurs des anciens. *Mém. de l'acad. tom. III.*

VOYANS-FRERES. (*Quinze-vingts.*) Dans la communauté des quinze-vingts, on appelle *freres voyans*, ceux de cette communauté qui voient clair, & qui ſont mariés à une femme aveugle; & *femmes voyantes*, les femmes qui voient clair & qui ſont mariés à des aveugles. (*D. J.*)

VOYELLE, ſ. f. (*Gram.*) La voix humaine comprend deux ſortes d'élémens, le ſon & l'articulation. Le ſon eſt une ſimple émiſſion de la voix, dont les différences eſſentielles dépendent de la forme du paſſage que la bouche prête à l'air qui en eſt la matiere. L'articulation eſt le degré d'exploſion que reçoivent les ſons, par le mouvement ſubit & inſtantané de quelqu'une des parties mobiles de l'organe. *Voyez* H.

L'écriture qui peint la parole en en repréſentant les élémens dans leur ordre naturel, par des ſignes d'une valeur arbitraire & conſtatée par l'uſage que l'on nomme *lettres*, doit donc comprendre pareillement deux ſortes de lettres; les unes doivent être les ſignes repréſentatifs des ſons, les autres doivent être les ſignes repréſentatifs des articulations: ce ſont les *voyelles* & les conſonnes.

Les *voyelles* ſont donc des lettres conſacrées par l'uſage national à la repréſentation des ſons. „ Les „ *voyelles*, dit M. du Marſais (Consonne), ſont „ ainſi appellées du mot *voix*, parce qu'elles ſe font „ entendre par elles-mêmes; elles forment toutes ſeu„ les un ſon, une *voix*: c'eſt-à-dire, qu'elles repréſentent des ſons qui peuvent ſe faire entendre ſans le ſecours des articulations; au lieu que les conſonnes, qui ſont deſtinées par l'uſage national à la repréſentation des articulations, ne repréſentent en conſéquence rien qui puiſſe ſe faire entendre ſeul, parce que l'exploſion d'un ſon ne peut exiſter ſans le ſon, de même qu'aucune modification ne peut exiſter ſans l'être, qui eſt modifié: de là vient le nom de *conſonne*, (qui ſonne avec) parce que l'articulation repréſentée ne devient ſenſible qu'avec le ſon qu'elle modifie.

J'ai déja remarqué (Lettres) que l'on a compris ſous le nom général de *lettres*, les ſignes & les choſes ſignifiées, ce qui aux yeux de la philoſophie eſt un abus, comme c'en étoit un aux yeux de Priſcien. (*Lib. I. de litterâ.*) Les choſes ſignifiées auroient dû garder le nom général d'*élémens*, & les noms particuliers de *ſons* & d'*articulations*; & il auroit fallu donner excluſivement aux ſignes le nom général de *lettres*, & les noms ſpécifiques de *voyelles* & de *conſonnes*. Il eſt certain que ces dernieres dénominations ſont en françois du genre féminin, à cauſe du nom général *lettres*, comme ſi l'on avoit voulu dire *lettres voyelles, lettres conſonnes*.

Cependant l'auteur anonyme d'un *traité des ſons de la langue françoiſe* (*Paris* 1760. *in*-8°.) ſe plaint au contraire, d'une expreſſion ordinaire qui rentre dans la correction que j'indique: voici comme il s'en explique. (*Part. I. pag.* 3.) „ Pluſieurs auteurs diſent „ que *les voyelles & les conſonnes ſont des lettres*. C'eſt „ comme ſi on diſoit que les nombres ſont des chif„ fres. Les *voyelles* & les conſonnes ſont des ſons „ que les lettres repréſentent, comme les chiffres „ ſervent à repréſenter les nombres. En effet, on „ prononçoit des conſonnes & des *voyelles* avant „ qu'on eût inventé les lettres. „

Il me ſemble, au contraire, que quand on dit que les *voyelles* & les conſonnes ſont des ſons, c'eſt comme ſi l'on diſoit que les chiffres ſont des nombres; ſans compter que c'eſt encore un autre abus de déſigner indiſtinctement par le mot de *ſons* tous les élémens de la voix. J'ajoûte que l'on prononçoit des ſons & des articulations avant qu'on eût inventé les lettres, cela eſt dans l'ordre; mais loin que l'on prononçât alors des conſonnes & des *voyelles*, on n'en prononce pas même aujourd'hui que les lettres ſont connues; parce que, dans la rigueur philoſophique, les *voyelles* & les conſonnes, qui ſont des eſpeces de lettres, ne ſont point ſonores, ce ſont des ſignes muets des élémens ſonores de la voix.

Au reſte, le même auteur ajoute: „ on peut ce„ pendant bien dire que ces lettres *a, e, i, &c.* ſont „ des voyelles, & que ces autres *b, c, d,* &c. ſont „ des conſonnes, parce que ces lettres répréſentent „ des *voyelles* & des conſonnes „. Il eſt aſſez ſingulier que l'on puiſſe dire que des lettres ſont *voyelles* & conſonnes, & que l'on ne puiſſe pas dire réciproquement que les *voyelles* & les conſonnes ſont des lettres? je crois que la critique exige plus de juſteſſe.

Selon le p. Lami, (*Rhét. liv. III. chap. iij. pag.* 202. *On peut dire que les* voyelles *ſont au regard des lettres qu'on appelle* conſonnes, *ce qu'eſt le ſon d'une flûte aux différentes modifications de ce même ſon, que font les doigts de celui qui joue de cet inſtrument*. Le p. Lami parle ici le langage ordinaire, en déſignant les objets par les noms mêmes des ſignes. M. du Marſais, parlant le même langage, a vu les choſes ſous un autre aſpect, dans la même comparaiſon priſe de la flûte: *tant que celui qui en joue*, dit-il, (Consonne.) *y ſouffle de l'air, on entend le propre ſon au trou que les doigts laiſſent ouvert.... Voilà préciſément la* voyelle: *chaque* voyelle *exige que les organes de la bouche ſoient dans la ſituation requiſe pour faire prendre à l'air qui ſort de la trachée artère la modification propre à exciter le ſon de telle ou telle* voyelle. *La ſituation qui doit faire entendre l'*a, *n'eſt pas la même que celle qui doit exciter le ſon de l'*i. *Tant que la ſituation des organes ſubſiſte dans le même état, on entend la même* voyelle *auſſi long-tems que la reſpiration peut fournir d'air*. Ce qui marquoit, ſelon le P. Lami, la différence des *voyelles* aux conſonnes, ne marque, ſelon M. du Marſais, que la différence des *voyelles* entr'elles; & cela eſt beaucoup plus juſte & plus vrai. Mais l'encyclopédiſte n'a rien trouvé dans la flute qui pût caractériſer les conſonnes, & il les a comparées à l'effet que produit le battant d'une cloche, ou le marteau ſur l'enclume.

M. Harduin, dans une *diſſertation ſur les* voyelles *& les conſonnes* qu'il a publiée (en 1760.) à l'occaſion d'un extrait critique de l'*abregé de la Grammaire françoiſe* par M. l'abbé de Wally, a repris (*pag.* 7.) la comparaiſon du p. Lami, & en la rectifiant d'après des vues ſemblables à celles de M. du Marſais, il étend ainſi la ſimilitude juſqu'aux conſonnes: „ la bouche „ & une flute ſont deux corps, dans la concavité deſ-

„ quels ils faut également faire entrer de l'air pour en „ tirer du ſon. Les *voyelles* répondent aux tons divers „ cauſés par la diverſe application des doigts ſur les „ trous de la flûte; & les conſonnes répondent aux „ coups de langue qui précedent ces tons. Pluſieurs „ notes coulées ſur la flute ſont, à certains égards, „ comme autant de *voyelles* qui ſe ſuivent immédia- „ tement; mais ſi ces notes ſont frappées de coups „ de langue, elles reſſemblent à des *voyelles* entre- „ mêlées de conſonnes „. Il me ſemble que voilà la comparaiſon amenée au plus haut degré de juſteſſe dont elle ſoit ſuſceptible, & j'ai appuyé volontiers ſur cet objet, afin de rendre plus ſenſible la différence réelle des ſons & des articulations, & conſéquemment celle des *voyelles* & des conſonnes qui les repréſentent.

J'ai obſervé (*art.* LETTRES.) que notre langue paroît avoir admis huit ſons fondamentaux, qu'on auroit pû repréſenter par autant de *voyelles* différentes; & que les autres ſons uſités parmi nous dérivent de quelqu'un de ces huit premiers, par des changemens ſi légers & d'ailleurs ſi uniformes, qu'on auroit pû les figurer par quelques caracteres acceſſoires. Voici les huit ſons fondamentaux rangés ſelon l'analogie des diſpoſitions de la bouche, néceſſaires à leur production:

a, comme dans la premiere ſyllable de	*cadre*.
ê,	*tête*.
é,	*léſard*.
i,	*miſere*.
eu,	*meûnier*.
o,	*poſer*.
u,	*lumiere*.
ou,	*poudre*.

I. La bouche eſt ſimplement plus ou moins ouverte pour la génération des quatre premiers ſons qui retentiſſent dans la cavité de la bouche: je les appellerois volontiers des ſons *retentiſſans*, & les *voyelles* qui les repréſenteroient ſeroient pareillement nommées *voyelles retentiſſantes*.

Les levres, pour la génération des quatre derniers, ſe rapprochent ou ſe portent en avant d'une maniere ſi ſenſible, qu'on pourroit les nommer ſons *labiaux*, & donner aux *voyelles* qui les repréſenteroient le nom de *labiales*.

II. Les deux premiers ſons de chacune de ces deux claſſes ſont ſuſceptibles de variations, dont les autres ne s'accommodent pas. Ainſi l'on pourroit, ſous ce nouvel aſpect, diſtinguer les huit ſons fondamentaux en deux autres claſſes; ſavoir, quatre ſons *variables*, & quatre ſons *conſtans*: les *voyelles* qui les repréſenteroient recevroient les mêmes dénominations.

1°. Les ſons *variables* que M. Duclos (*Rem.* ſur le *chap. j.* de la *part. l.* de la *Gramm. gén.*) appelle *grandes voyelles*, ſont les deux premiers ſons retentiſſans *a*, *ê*, & les deux premiers labiaux *eu*, *o*; chacun de ces ſons peut être grave ou aigu, oral ou naſal.

Un ſon variable eſt *grave*, lorſqu'étant obligé d'en traîner davantage la prononciation, & d'appuyer, pour ainſi dire, deſſus, on ſent qu'indépendamment de la longueur, l'oreille apperçoit dans la nature même du ſon quelque choſe de plus plein & plus marqué. Un ſon variable eſt *aigu*, lorſque paſſant plus légerement ſur ſa prononciation, l'oreille y apperçoit quelque choſe de moins nourri & de moins marqué, qu'elle n'en eſt, en quelque ſorte, que piquée plutôt que remplie. Par exemple, *a* eſt grave dans *pâte*, & aigu dans *pate*; *ê* eſt grave dans la *tête*, & aigu dans il *tete*; *eu* eſt grave dans *jeûne*, (abſtinence de manger), aigu dans *jeune* (qui n'eſt pas vieux), & muet ou preſqu'inſenſible dans *âge*; *o* eſt grave dans *côte* (os), & aigu dans *cote* (jupe).

Un ſon variable eſt *oral*, lorſque l'air qui en eſt la matiere ſort entierement par l'ouverture de la bouche qui eſt propre à ce ſon. Un ſon variable eſt *naſal*, lorſque l'air qui en eſt la matiere, ſort en partie par l'ouverture propre de la bouche, & en partie par le nez. Par exemple, *a* eſt oral dans *pâte* & dans *pate*, & il eſt naſal dans *pante* de lit; *ê* eſt oral dans *tête* & dans *tète*, & il eſt naſal dans *teinte*; *eu* eſt oral dans *jeûne* & dans *jeune*, & naſal dans *jeun*; *o* eſt oral dans *côte* & dans *cote*, & il eſt naſal dans *conte*.

2°. Les ſons *conſtans*, que M. Duclos (*ibid.*) nomme petites *voyelles*, ſont les deux derniers ſons retentiſſans, *é*, *i*, & les deux derniers labiaux *u*, *ou*. Je les appelle *conſtans*, parce qu'en effet chacun d'eux eſt conſtamment oral, ſans devenir jamais naſal, & que la conſtitution en eſt invariable, ſoit qu'on en traîne ou qu'on en hâte la prononciation.

M. l'abbé Fromant (*ſupplém.* I. j.) penſe autrement, & il n'eſt pas poſſible de diſcuter ſon opinion; c'eſt une affaire d'organe, & le mien ſe trouve d'accord à cet égard avec celui de M. Duclos. J'obſerverois ſeulement que par rapport à l'*i* naſal, qu'il admet & que je rejette, il ſe fonde ſur l'autorité de l'abbé de Dangeau, qui, ſelon lui, *connoiſſoit aſſurément la prononciation de la cour & de la ville*, & ſur la pratique conſtante du théatre, où l'on prononce en effet l'*i* naſal.

Mais en accordant à l'abbé du Dangeau tout ce qu'on lui donne ici; ne peut-on pas dire que l'uſage de notre prononciation a changé depuis cet académicien, & en donner pour preuve l'autorité de M. Duclos, qui ne connoît pas moins la *prononciation de la cour & de la ville*, & qui appartient également à l'académie françoiſe?

Pour ce qui regarde la pratique du théatre, on peut dire, 1°. que juſqu'ici perſonne ne s'eſt aviſé d'en faire entrer l'influence dans ce qui conſtitue le bon uſage d'une langue; & l'on a raiſon: *voy* USAGE. On peut dire, 2°. que le grand Corneille étant en quelque ſorte le pere & l'inſtituteur du théatre françois, il ne ſeroit pas ſurprenant qu'il ſe fût conſervé traditionellement une teinte de la prononciation normande que ce grand homme pourroit y avoir introduite.

Dans le rapport analyſé des *remarques* de M. Duclos & du *ſupplément* de M. l'abbé Fromant, que fit à l'académie royale des Sciences, belles-lettres, & arts de Rouen, M. Maillet du Boullay, ſecrétaire de cette académie pour les belles-lettres, il compare & diſcute les penſées de ces deux auteurs ſur la nature des *voyelles*. „ Cette multiplication de *voyelles*, dit-il, eſt elle bien néceſſaire? & ne ſeroit il „ pas plus ſimple de regarder ces prétendues *voyelles* (naſales) comme de vraies ſyllabes, dans leſ- „ quelles les *voyelles* ſont modifiées par les lettres *m* ou „ *n*, qui les ſuivent „? M. l'abbé de Dangeau avoit déja répondu à cette queſtion d'une maniere détaillée & propre, ce me ſemble, à ſatisfaire. (*Opuſc. pag.* 19. 32.) Il démontre que les ſons que l'on nomme ici, & qu'il nommoit pareillement *voyelles* naſales, ſont de véritables ſons ſimples & inarticulés en eux-mêmes; & ſes preuves portent, 1°. ſur ce que dans le chant les ports de voix ſe font tout entiers ſur *an*, *eïn*, *on*, &c. que l'on entend bien différens de *a*, *è*, *o*, &c. 2°. ſur l'hiatus que produit le choc de ces *voyelles* naſales, quand elles ſe trouvent à la fin d'un mot & ſuivies d'un autre mot commençant par une *voyelle*. Ces preuves, détaillées comme elles ſont dans le premier diſcours de M. l'abbé de Dangeau, m'ont toujours paru démonſtratives; & je crains bien qu'elles ne l'aient paru moins à M. du Boullay, par la même raiſon que l'abbé de Dangeau trouva vingt ſix de ces hiatus dont je viens de parler dans le *Cinna* de Corneille, & qu'il n'en rencontra qu'onze dans le *Mithridate* de Racine, huit dans le *Miſantrope* de Moliere, & beaucoup moins dans les *opéra* de Quinault.

Voici

Voici donc ſous un ſimple coup-d'œil, le ſyſtème de nos ſons fondamentaux.

						Sons.		Exemples.
SONS FONDAMENTAUX.	LABIAUX.	VARIABLES.	A	ORAL.	grave,	1	â	pâte.
					aigu,	2	a	pate.
				NASAL.		3	an	pante.
			E	ORAL.	grave,	4	ê	tête.
					aigu,	5	è	tète.
				NASAL.		6	ein	teinte.
		CONSTANS.	É			7	é	préſent.
			I			8	i	priſon.
	RETENTISSANS.	VARIABLES.	EU	ORAL.	grave,	9	eû	jeûneur.
					aigu,	10	eu	jeuneſſe.
					muet,	11	e	âge.
				NASAL.		12	eun	jeun.
			O	ORAL.	grave,	13	ô	côte.
					aigu,	14	o	cote.
				NASAL.		15	on	conte.
		CONSTANS.	U			16	u	ſujet.
			OU			17	ou	ſoumis.

Les variations de ceux de ces huit ſons fondamentaux qui en ſont ſuſceptibles, ont multiplié les ſons uſuels de notre langue juſqu'à dix-ſept bien ſenſibles, conformément au calcul de M. Duclos. Faudroit-il également dix-ſept *voyelles* dans notre alphabet? Je crois que ce ſeroit multiplier les ſignes ſans néceſſité, & rendre même inſenſible l'analogie de ceux qui exigent une même diſpoſition dans le tuyau organique de la bouche. En deſcendant de l'*a* à l'*ou*, il eſt aiſé de remarquer que le diametre du canal de la bouche diminue, & qu'au contraire, le tuyau qu'elle forme s'alonge par des degrés, inappréciables peut-être dans la rigueur géométrique, mais diſtingués comme les huit ſons fondamentaux: au lieu qu'il n'y a dans la diſpoſition de l'organe, aucune différence ſenſible qui puiſſe caractériſer les variations des ſons qui en ſont ſuſceptibles; elles ne paroiſſent guere venir que de l'affluence plus ou moins conſiderable de l'air, de la durée plus ou moins longue du ſon, ou du quelque autre principe également indépendant de la forme actuelle du paſſage.

Il ſeroit donc raiſonnable, pour conſerver les traces de l'analogie, que notre alphabet eût ſeulement huit *voyelles*, pour repréſenter les huit ſons fondamentaux; & dans ce cas un ſigne de naſalité, comme pourroit être notre accent aigu, un ſigne de longueur, tel que pourroit être notre accent grave, & un ſigne tel que notre accent circonflexe, pour caractériſer l'*eu* muet, feroient avec nos huit *voyelles* tout l'appareil alphabétique de ce ſyſtème. La *voyelle* qui n'auroit pas le ſigne de naſalité, repréſenteroit un ſon oral; celle qui n'auroit pas le ſigne de longueur, repréſenteroit un ſon bref: & quoique Théodore de Bèze (*de francicæ linguæ recta pronunciatione tractatus*, Genev. 1584;) ait prononcé que *eadem ſyllaba acuta quæ producta, & eadem gravis quæ correpta*, il eſt cependant certain que ce ſont ordinairement les ſons graves qui ſont longs, & les ſons aigus qui ſont brefs; d'où il ſuit que la préſence ou l'abſence du ſigne de longueur ſerviroit encore à deſigner que le ſon variable eſt grave ou aigu. Ainſi *a* oral, bref & aigu; *à* oral, long & grave; *á* naſal. C'eſt à mon ſens, un vrai ſuperflu dans l'alphabet grec, que les deux *e* & les deux *o* qui y ſont figurés diverſement; ε, η, ο, ω.

Notre alphabet peche dans un ſens contraire; nous n'avons pas aſſez de *voyelles*, & nous uſons de celles qui exiſtent d'une maniere aſſez peu ſyſtématique. Le détail des différentes manieres dont nous repréſentons nos ſons uſuels, ne me paroît pas aſſez encyclopédique pour groſſir cet article; & je me contenterai de renvoyer ſur cette matiere, aux *éclairciſſemens* de l'abbé de Dangeau. (*opuſc. p.* 61-110.) aux *remarques* de M. Hardouin, *ſur la prononciation & l'orthographe*, & au *traité des ſons de la langue françoiſe*, dont j'ai parlé ci-deſſus. (*B. E. K. M.*)

VOYER, ſ. m. (*Gramm. Juriſpr.*) ſe dit du ſeigneur qui eſt propriétaire de la voirie, & qui la tient en fief, ou du juge qui exerce cette partie de la police; & enfin, de l'officier qui a l'intendance & la direction de la voirie.

Il y avoit chez les Romains quatre *voyers*, *viæcuri*, ainſi appellés *a viarum cura*, parce qu'ils étoient chargés du ſoin de tenir les rues & chemins en bon état.

Il eſt parlé de *voyer* & même de ſous-*voyer*, dès le tems d'Henri I, les ſeigneurs qui tenoient la voirie en fief, établiſſoient un *voyer*.

Mais ces *voyers* étoient des juges qui exerçoient la moyenne juſtice appellée alors *voirie*, plutôt que des officiers prépoſés pour la police de la voirie proprement dite, & s'ils connoiſſoient auſſi de la voirie, ce n'étoit que comme faiſant partie de la police.

Pour ce qui eſt des *voyers* ou officiers ayant l'intendance de la voirie, il y avoit dès le tems de S. Louis un *voyer* à Paris, cette place étoit alors donnée à vie; mais on tient que la juriſdiction contentieuſe de la voirie ne lui appartenoit pas, & qu'elle appartenoit au prevôt de Paris, comme faiſant partie de la police générale, ce qui lui eſt commun avec tous les autres premiers magiſtrats & juges ordinaires des villes dans tous les lieux.

L'office de grand *voyer* de France fut créé par édit du mois de Mai 1599, pour avoir la ſurintendance générale de la voirie, ſans pouvoir prétendre aucune juriſdiction contentieuſe. M. le duc de Sully, auquel le roi donna cette charge, acquit auſſi en 1603 celle de *voyer* particulier de Paris, & les fit unir par déclaration du 4 Mai 1606.

En 1626, l'office de grand *voyer* fut uni au bureau des finances, celui de *voyer* particulier de Paris ſupprimé, & les droits de la voirie réunis au domaine.

Mais par édit du mois de Juin ſuivant, l'office de *voyer* de Paris fut rétabli, & les choſes demeurerent en cet état juſqu'en 1635. que les tréſoriers de France acquirent cet office de *voyer*.

Au moyen de l'acquiſition & réunion de ces deux offices de *voyer* & de grand *voyer*, les tréſoriers de France du bureau des finances de Paris ſe diſent grands *voyers* dans toute la généralité de Paris.

Il eſt néanmoins certain, que le roi a toujours la ſurintendance & l'adminiſtration ſupérieure de la grande voirie.

Un directeur général eſt chargé de prendre connoiſſance de tout ce qu'il convient faire, ſoit pour conſtruire à neuf, ſoit pour réparér; il a ſous ſes ordres un inſpecteur général, quatre inſpecteurs particuliers, un premier ingénieur, vingt-trois autres ingénieurs provinciaux, qui ont chacun une généralité pour département dans les pays d'élection.

Les intendans départis dans les provinces font les adjudications des ouvrages & veillent ſur le tout, ſuivant les ordres qu'ils reçoivent du roi.

Les pays d'états veillent eux-mêmes à l'entretien des ponts & chauſſées dans l'étendue de leurs provinces. *Voyez* le *traité de la police* du commiſſaire de la Mare, *tom. IV. liv. VI. tit.* 15. le *code de la voirie*, celui de la police, & le *mot* VOIRIE. (*A*)

VOYER *la leſſive*, (*Blanchiſſ.*) c'eſt faire paſſer & couler l'eau chaude ſur le linge dans les pannes. On appelle *panne* en Anjou, un eſpece de cuvier de bois dont on ſe ſert pour leſſiver les toiles que l'on veut mettre au blanchiment. (*D. J.*)

VOYTSBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la baſſe-Stirie, vers les confins de la Carinthie, au confluent du Gradès & du Kainach. (*D. J.*)

U P

UPLANDÉ, (*Géog. mod.*) province de Suede. Elle eſt bornée au nord & au levant par la mer Baltique, au midi en partie par la mer, & en partie par la Sudermanie, & au couchant par la Weſtmanie. Sa longueur eſt d'environ 28 lieues, ſur 18 de largeur. On y trouve pluſieurs mines de fer & de plomb. Elle produit de très-beau froment. Ubbon, roi de Suede réſidoit en cette province, & l'on croit qu'elle a pris de-là le nom d'*Uplande*, comme qui diroit *pays d'Ubbon*. Ses principales villes ſont Stockholm, capitale, Upſal, Oregrand, Enekoping, Telge, *&c.* (*D. J.*)

UPPINGHAM, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, dans Rutlandshire, à la ſource d'une riviere qui ſe jette dans le Weland. Elle eſt bâtie ſur le penchant d'un côteau, & ſa ſituation a occaſionné ſon nom. Cette petite ville eſt conſidérable par ſon commerce, & par ſon college fondé par R. Thomſon, miniſtre de l'égliſe anglicane. Les noms des hommes utiles à leur patrie, doivent paſſer à la poſtérité. (*D. J.*)

UPSAL, (*Géog. mod.*) ville de Suede, dans l'Uplande, ſur la riviere de Sala, à 12 lieues au nord-oueſt de Stokholm.

Ubbon qui regna ſur les Suedois, fonda la ville d'*Upſal*, & lui donna ſon nom; elle donna enſuite le ſien aux rois de Suede, qui ſe qualifierent rois d'*Upſal*; elle devint ainſi la capitale du royaume, & c'eſt encore le lieu où l'on couronne les rois. Cette ville, dit un hiſtorien du pays, ne fut pas ſeulement dès ſes commencemens, la demeure des hommes, des princes & des rois, mais encore celle des grands-prêtres des Goths, & celle de leurs dieux à qui elle fut conſacrée.

Elle n'a d'autres fortifications qu'un château bâti ſur un rocher. La Sala qui la partage en deux, s'y gele preſque toujours aſſez fortement pour porter une grande quantité d'hommes, de bétail & de marchandiſes dans le tems de la foire qui s'y tient tous les ans ſur la glace au mois de Février.

La cathédrale d'*Upſal* eſt la plus belle égliſe du royaume. Le bâtiment tout couvert de cuivre eſt orné de pluſieurs tours, & renferme les tombeaux de pluſieurs rois, d'archevêques, d'évêques & de ſeigneurs.

S. Suffrid, archevêque d'York, que Eldre, roi d'Angleterre, envoya en Suede pour y prêcher l'évangile, le fit avec ſuccès, & ſacra Suerin, quatrieme évêque d'*Upſal*. L'égliſe fut érigée en archevêché par le pape Aléxandre III. & Etienne qui mourut en 1185, en fut le premier archevêque. Les prélats de cette égliſe n'ont aujourd'hui ni les richeſſes ni la pompe de ceux qui les ont précédés quand le pays étoit catholique; mais les archevêques luthériens d'*Uſpal* ne laiſſent pas que de jouir d'un revenu honnête, d'avoir ſéance & voix dans le ſénat & dans les dietes, de prendre le pas ſur tous les autres eccléſiaſtiques, & ce qui vaut mieux encore, d'être fort honorés dans le royaume.

Le college d'*Upſal* fondé pour quatre profeſſeurs, par l'archevêque Jerler, du tems du roi Eric-le-Begue, donna naiſſance à l'univerſité que le pape Sixte IV. honora en 1476 des mêmes immunités & priviléges, dont jouit l'univerſité de Boulogne. Charles IX. Guſtave Adolphe, & la reine Chriſtine, prirent ſoin de rendre cette univerſité floriſſante, elle l'eſt encore. *Long.* ſuivant Caſſini, 37. 25. *latit.* 59. 34. & ſuivant Celſius, 59. 50. 20.

„ C'eſt à *Upſal* que fut inhumé Guſtave Ericſon, „ roi de Suede, mort à Stockolm dans la 70e année „ de ſon âge. Il mérita d'être adoré de ſes ſujets, „ ſoit que l'on conſidere la ſituation dont il les tira, „ ou celle dans laquelle il eut la gloire de les laiſſer. „ Sa fermeté fut admirable contre les malheurs. Il „ ſuivit toujours ſes deſſeins en dépit des élémens, „ des lieux & des hommes les plus cruels & les plus „ puiſſans; ſes ſoldats étoient des volontaires ſans „ ſolde, & qui n'avoient d'autre ſubordination que „ celle que leur dictoit leur vénération pour leur „ chef.

„ Guſtave établit la religion luthérienne dans ſes „ états, il mit par-là des bornes au pouvoir & aux „ richeſſes immenſes du clergé, & ſe fit un fonds „ ſuffiſant pour les dépenſes publiques, autre que „ celui des taxes qui ruinoient le peuple, en le privant du fruit de ſon labeur; ennemi de toute eſprit de perſécution, il toléra les préjugés de ſes „ ſujets, & il aima mieux perſuader leur raiſon, que „ de forcer leur conſcience.

„ Ses mœurs répondirent à ſes ſentimens, & les „ graces de ſa perſonne inſpirerent l'amour & le „ reſpect. Il étoit éloquent, inſinuant, affable, & „ ſon exemple adoucit la férocité de ſes ſujets. Il les „ enrichit en étendant beaucoup leur commerce. Il „ recompenſa les ſavans, fonda des magaſins publics „ pour ſecourir les pauvres, & des hopitaux pour „ les malades. Toutes ces choſes ont éterniſé la mé- „ moire de ce prince. „. (*Le chev.* DE JAUCOURT.)

UPTON, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, dans la province de Worceſter, près de la montagne de Malvernes, au bord de la Saverne, au-milieu d'une grande & belle prairie. Ce bourg qui eſt conſidérable, doit être un ancien lieu, car on y a trouvé quelquefois des médailles Romaines. (*D. J.*)

U R

UR, (*Géog. ſacrée.*) ville de Chaldée, patrie de Tharé & d'Abraham. Quoiqu'il en ſoit beaucoup parlé dans l'Ecriture, on ignore ſa ſituation. Quelques-uns croient que c'eſt Ura dans la Syrie, ſur l'Euphrate, & d'autres, comme Bochart & Grotius, penſent que c'eſt Ura dans la Méſopotamie, à deux journées de Niſible. On a remarqué que la Chaldée & la Méſopotamie ſont ſouvent confondues. On prétend auſſi que le nom d'*Ur* qui ſignifie le *feu*, fut donné à la ville d'*Ur*, à cauſe qu'on y entretenoit un feu ſacré, en l'honneur du ſoleil, dans pluſieurs temples qui n'étoient point couverts, mais fermés de toutes parts. (*D. J.*)

URA, (*Hiſt. nat.*) eſpece d'écreviſſe de mer qui ſe trouve dans les mers du Bréſil, & qui ſe tient dans la vaſe; c'eſt la nourriture la plus ordinaire des Indiens & des Negres. Sa chair eſt fort ſaine & d'un bon goût.

URABA, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique, dans la Terre-ferme, audience de Santa-Fé, & gouvernement de Carthagène, au levant de celle de Darien. Les forêts y ſont remplies de gibier, & les rivieres, ainſi que la mer voiſine, abondent en poiſſon.

Les montagnes Cordilleras ne ſont pas éloignées de cette province. (*D. J.*)

URABA, *golphe*, (*Géogr. mod.*) autrement & plus communément le *golphe de Darien*; c'eſt un golphe célebre de l'Amérique, à l'extrémité orientale de l'iſthme de Panama, ſur la mer du nord. Son entrée a ſix lieues de large, & pluſieurs rivieres ſe déchargent dans ce golphe. (*D. J.*)

VRAI, VÉRITABLE, (*Synon.*) *vrai* marque préciſément la vérité objective; c'eſt-à-dire, qu'il tombe directement ſur la réalité de la choſe; & il ſignifie qu'elle eſt telle qu'on l'a dit. *Véritable* déſigne proprement la vérité expreſſive, c'eſt-à-dire, qu'il ſe rapporte principalement à l'expoſition de la choſe, & ſignifie qu'on l'a dit telle qu'elle eſt. Ainſi le premier de ces mots aura une grace particuliere, lorſque, dans l'emploi, on portera d'abord ſon point de vue ſur le ſujet en lui-même; & le ſecond conviendra mieux, lorſqu'on portera le point de vue ſur le diſcours. Cette différence qu'établit M. l'Abbé Girard, eſt extrémement métaphyſique; mais on ne doit pas exiger des différences marquées où l'uſage n'en a mis que de très délicates. L'exemple ſuivant qu'apporte le même auteur, peut donner jour à ſa diſtinction, & faire qu'on la ſente mieux dans l'application que dans la définition.

Quelques écrivains, même proteſtans, ſoutiennent qu'il n'eſt pas *vrai* qu'il y ait eû une papeſſe Jeanne, & que l'hiſtoire qu'on en a faite, n'eſt pas *véritable*. *Girard*. (*D. J.*)

VRAI, adj. (*Alg.*) une racine *vraie* eſt une racine affectée du ſigne +, ou autrement une racine *poſitive*, par oppoſition aux racines *fauſſes*. qui ſont des racines *négatives* ou affectées du ſigne —. *Voyez* RACINE & EQUATION. (*E*)

VRAIES CÔTES. *Voyez* CÔTES.

VRAI, (*Poéſie.*) Boileau dit après les anciens,

Le vrai *ſeul eſt aimable*:
Il doit regner par tout, & même dans la fable.

Il a été le premier à obſerver cette loi qu'il a donnée: preſque tous ſes ouvrages reſpirent le *vrai*; c'eſt-à-dire qu'ils ſont une copie fidele de la nature. Ce *vrai* doit ſe trouver dans l'hiſtorique, dans la morale, dans la fiction, dans les ſentences, dans les deſcriptions, dans l'allégorie.

Racine n'a preſque jamais perdu le *vrai* dans les pieces de théatre. Il n'y a guere chez lui l'exemple d'un perſonnage, qui ait un ſentiment faux, qui l'exprime d'une maniere oppoſée à ſa ſituation; ſi vous en exceptez Théramène, gouverneur d'Hippolite, qui l'encourage ridiculement dans ſes froides amours pour Aricie.

Vous-même, où ſeriez-vous, vous qui la combattez,
Si toujours Antiope à ſes lois oppoſée,
D'une pudique ardeur n'eût brûlé pour Théſée.

Il eſt *vrai* phyſiquement qu'Hippolite ne ſeroit pas venu au monde ſans ſa mere. Mais il n'eſt pas dans le *vrai* des mœurs, dans le caractere d'un gouverneur ſage, d'inſpirer à ſon pupille, de faire l'amour contre la défenſe de ſon pere.

C'eſt pécher contre le *vrai*, que de peindre Cinna comme un conjuré timide, entraîné malgré lui dans la conſpiration contre Auguſte, & de faire enſuite conſeiller à Auguſte, par ce même Cinna, de garder l'empire, pour avoir un prétexte de l'aſſaſſiner. Ce trait n'eſt pas conforme à ſon caractere. Il n'y a rien de *vrai*. Corneille peche ſouvent contre cette loi dans les détails.

Moliere eſt *vrai* dans tout ce qu'il dit. Tous les ſentimens de la Henriade, ceux de Zaïre, d'Alzire, de Brutus, portent un caractere de *vérité* ſenſible.

Il y a une autre eſpece de *vrai* qu'on recherche dans les ouvrages; c'eſt la conformité de ce que dit un auteur avec ſon âge, ſon caractere & ſon état. Une bonne regle pour lire les auteurs avec fruit, c'eſt d'examiner ſi ce qu'ils diſent eſt *vrai* en général, s'il eſt *vrai* dans les occaſions où ils le diſent, enfin s'il eſt *vrai* dans la bouche des perſonnages qu'ils font parler; car la vérité eſt toujours la premiere beauté, & les autres doivent lui ſervir d'ornement. C'eſt la pierre de touche dans toutes les langues & dans tous les genres d'écrire, (*D. J.*)

VRAISSEMBLANCE, ſ. f. (*Métaphyſiq.*) la vérité, dit le P. Buffier, eſt quelque choſe de ſi important pour l'homme, qu'il doit toujours chercher des moyens sûrs pour y arriver; & quand il ne le peut, il doit s'en dédommager en s'attachant à ce qui en approche le plus, qui eſt ce qu'on appelle *vraiſſemblance*.

Au reſte, une opinion n'approche du vrai que par certains endroits; car approcher du vrai, c'eſt reſſembler au vrai, c'eſt-à-dire être propre à former ou à rappeller dans l'eſprit l'idée du vrai. Or, ſi une opinion par tous les endroits par leſquels on la peut conſidérer, formoit également les idées du vrai, il n'y paroîtroit rien que de vrai, on ne pourroit juger la choſe que vraie; & par-là ce ſeroit effectivement le vrai, ou la vérité même.

D'ailleurs, comme ce qui n'eſt pas vrai eſt faux, & que ce qui ne reſſemble pas au vrai reſſemble au faux, il ſe trouve en tout ce qui s'appelle *vraiſſemblable*, quelques endroits qui reſſemblent au faux; tandis que d'autres endroits reſſemblent au vrai. Il faut donc faire la balance de ces endroits oppoſés, pour reconnoître leſquels l'emportent les uns ſur les autres, afin d'attribuer à une opinion la qualité de *vraiſſemblable*, ſans quoi au même tems elle ſeroit vraiſſemblable & ne le ſeroit pas.

En effet, quelle raiſon y auroit-il d'appeller *ſemblable au vrai*, ce qui reſſemble autant au faux qu'au vrai? Si l'on nous demandoit à quelle couleur reſſemble une étoffe tachetée également de blanc & de noir, repondrions-nous qu'elle reſſemble au blanc parce qu'il s'y trouve du blanc? On nous demanderoit en même tems, pourquoi ne pas dire auſſi qu'elle reſſemble au noir, puiſqu'elle tient autant de l'un que de l'autre. A plus forte raiſon ne pourroit-on pas dire que la couleur de cette étoffe reſſemble au blanc, s'il s'y trouvoit plus de noir que de blanc. Au contraire, ſi le blanc y dominoit beaucoup plus que le noir, en ſorte qu'elle rappellât tant d'idée du blanc, que le noir en comparaiſon ne fît qu'une impreſſion peu ſenſible, on diroit que cette couleur approche du blanc, & reſſemble à du blanc.

Ainſi dans les occaſions où l'on ne parle pas avec une ſi grande exactitude, dès qu'il paroît un peu plus d'endroits vrais que de faux, on appelle la choſe *vraiſſemblable;* mais pour être abſolument vraiſſemblable, il faut qu'il ſe trouve manifeſtement & ſenſiblement beaucoup plus d'endroits vrais que de faux, ſans quoi la reſſemblance demeure indéterminée, n'approchant pas plus de l'un que de l'autre. Ce que je dis de la *vraiſſemblance*, s'entend auſſi de la probabilité; puiſque la probabilité ne tombe que ſur ce que l'eſprit approuve, à cauſe de ſa reſſemblance avec le vrai, ſe portant du côté où ſont les plus grandes apparences de vérité, plutôt que du côté contraire, ſuppoſé qu'il veuille ſe déterminer. Je dis, *ſuppoſé qu'il veuille ſe déterminer*, car l'eſprit ne ſe portant néceſſairement qu'au vrai, dès qu'il ne l'apperçoit point dans tout ſon jour, il peut ſuſpendre ſa détermination; mais ſuppoſé qu'il ne le ſuſpende pas, il ne ſauroit pencher que du côté de la plus grande apparence de vrai.

On peut demander, ſi dans une opinion, il ne pourroit pas y avoir des endroits mitoyens entre le vrai & le faux, qui ſeroient des endroits où l'eſprit ne ſauroit que penſer. Or, dans les hypothèſes pareilles, on doit regarder ce qui eſt mitoyen entre la vérité & la fauſſeté, comme s'il n'étoit rien du tout puiſqu'en effet il eſt incapable de faire aucune impreſſion ſur un eſprit raiſonnable. Dans les occaſions même où il ſe trouve de côté & d'autre des raiſons égales de juger, l'uſage autoriſe le mot de *vraiſſemblable;* mais comme ce vraiſſemblable reſſemble autant au menſonge qu'à la vérité, j'aimerois mieux l'appeller *douteux* que *vraiſſemblable*.

Le plus haut degré du vraiſſemblable, eſt celui qui approche de la certitude phyſique, laquelle peut ſubſiſter peut-être elle-même avec quelque ſoupçon ou poſſibilité de faux. Par exemple, je ſuis certain phyſiquement que le ſoleil éclairera demain l'horiſon; mais cette certitude ſuppoſe que les choſes demeureront dans un ordre naturel, & qu'à cet égard il ne ſe fera point de miracle. La *vraiſſemblance* augmente, pour ainſi dire, & s'approche du vrai par autant de degrés, que les circonſtances ſuivantes s'y rencontrent en plus grand nombre, & d'une maniere plus expreſſe.

1°. Quand ce que nous jugeons vraiſſemblable s'accorde avec des vérités évidentes.

2°. Quand ayant douté d'une opinion nous venons à nous y conformer, à meſure que nous y faiſons plus de réflexion, & que nous l'examinons de plus près.

3°. Quand des expériences que nous ne ſavions pas auparavant, ſurviennent à celles qui avoient été le fondement de notre opinion.

4°. Quand nous jugeons en conſéquence d'un plus grand uſage des choſes que nous examinons.

5°. Quand les jugemens que nous avons portés ſur des choſes de même nature, ſe ſont vérifiés dans la ſuite. Tels ſont à-peu-près les divers caracteres qui ſelon leur étendue ou leur nombre plus conſidérable, rendent notre opinion plus ſemblable à la vérité; en ſorte que ſi toutes ces circonſtances ſe rencontroient dans toute leur étendue, alors comme l'opinion ſeroit parfaitement ſemblable à la vérité, elle paſſeroit non-ſeulement pour vraiſſemblable, mais pour vraie, ou même elle le ſeroit en effet. Comme une étoffe qui par tous les endroits reſſembleroit à du blanc, non ſeulement ſeroit ſemblable à du blanc, mais encore ſeroit dite abſolument blanche.

Ce que nous venons d'obſerver ſur la *vraiſſemblance* en général, s'applique, comme de ſoi-même à la *vraiſſemblance*, qui ſe tire de l'autorité & du témoignage des hommes. Bien que les hommes en général puiſſent mentir, & que même nous ayons l'expérience qu'ils mentent ſouvent, néanmoins la nature ayant inſpiré à tous les hommes l'amour du vrai, la préſomption eſt que celui qui nous parle ſuit cette inclination; lorſque nous n'avons aucune raiſon de juger, ou de ſoupçonner qu'il ne dit pas vrai.

Les raiſons que nous en pourrions avoir, ſe tirent ou de ſa perſonne, ou des choſes qu'il nous dit; de ſa perſonne, par rapport ou à ſon eſprit, ou à ſa volonté.

1°. Par rapport à ſon eſprit, s'il eſt peu capable de bien juger de ce qu'il rapporte: 2°. ſi d'autres fois il s'y eſt mépris; 3°. s'il eſt d'une imgination ombrageuſe ou échauffée: caractere très-commun même parmi des gens d'eſprit, qui prennent aiſément

l'ombre ou l'apparence des choſes pour les choſes mêmes; & le phantome qu'ils ſe forment, pour la vérité qu'ils croient diſcerner.

Par rapport à la volonté; 1°. ſi c'eſt un homme qui ſe fait une habitude de parler autrement qu'il ne penſe; 2°. ſi l'on a éprouvé qu'il lui échappe de ne pas dire exactement la vérité, 3°. ſi l'on apperçoit dans lui quelque intérêt à diſſimuler: on doit alors être plus réſervé à le croire.

A l'égard des choſes qu'il dit, 1°. ſi elles ne ſe ſuivent & ne s'accordent pas bien; 2°. ſi elles conviennent mal avec ce qui nous a été dit par d'autres perſonnes auſſi dignes de foi; 3°. ſi elles ſont par elles mêmes difficiles à croire, ou en des ſujets où il ait pu aiſément ſe méprendre.

Ces circonſtances contraires rendent *vraiſſemblable* ce qui nous eſt rapporté ſavoir, 1°. quand nous connoiſſons celui qui nous parle pour être d'un eſprit juſte & droit, d'une imagination réglée, & nullement ombrageuſe, d'une ſincérité exacte & conſtante; 2°. quand d'ailleurs les circonſtances des choſes qu'il dit, ne ſe démentent point entre elles; mais s'accordent avec des faits ou des principes dont nous ne pouvons douter. A meſure que ces mêmes choſes ſont rapportées par un plus grand nombre de perſonnes, la *vraiſemblance* augmentera auſſi; elle pourra même de la ſorte parvenir à un ſi haut degré, qu'il ſera impoſſible de ſuſpendre notre jugement, à la vue de tant de circonſtances qui reſſemblent au vrai. Le dernier degré de la *vraiſemblance* eſt certitude, comme ſon premier degré eſt doute; c'eſt à-dire qu'où finit le doute, là commence la *vraiſemblance*, & où elle finit, là commence la certitude. Ainſi les deux extrêmes de la *vraiſemblance* ſont le doute & la certitude; elle occupe tout l'intervalle qui les ſépare, & cet intervalle s'accroît d'autant plus qu'il eſt parcouru par des eſprits plus fins & plus pénétrans. Pour des eſprits médiocres & vulgaires, cet eſpace eſt toujours fort étroit; à peine ſavent-ils diſcerner les nuances du vrai & du vraiſemblable.

L'uſage le plus naturel & le plus général du vraiſemblable eſt de ſuppléer pour le vrai: enſorte que là où notre eſprit ne ſauroit atteindre le vrai, il atteigne du moins le vraiſemblable, pour s'y repoſer comme dans la ſituation la plus voiſine du vrai.

1°. A l'égard des choſes de pure ſpéculation, il eſt bon d'être réſervé à ne porter ſon jugement dans les choſes vraiſemblables, qu'après une grande attention: pourquoi? parce que l'apparence du vrai ſubſiſte alors avec une apparence de faux, qui peut ſuſpendre notre jugement juſqu'à ce que la volonté le détermine. Je dis le ſuſpendre, car elle n'a pas la faculté de déterminer l'eſprit à ce qui paroît le moins vrai. Ainſi dans les choſes de pure ſpéculation, c'eſt très-bien fait de ne juger que lorſque les degrés de *vraiſemblance* ſont très-conſidérables, & qu'ils ſont preſque diſparoître les apparences du faux, & le danger de ſe tromper.

En effet dans les choſes de pure ſpéculation, il ne ſe rencontre nul inconvénient à ne pas porter ſon jugement, lorſque l'on court quelque haſard de ſe tromper: or pourquoi juger, quand d'un côté on peut s'en diſpenſer, & que d'un autre côté en jugeant, on s'expoſe à donner dans le faux? il faudroit donc s'abſtenir de juger ſur la plûpart des choſes? n'eſt-ce pas le caractere d'un ſtupide? tout-au-contraire, c'eſt le caractere d'un eſprit ſenſé, & d'un vrai philoſophe, de ne juger des objets que par leur évidence, quand il ne ſe trouve nulle raiſon d'en uſer autrement: or il ne s'en trouve aucune de juger dans les choſes de pure ſpéculation, quand elles ne ſont que vraiſemblables.

Cependant cette regle ſi judicieuſe dans les choſes de pure ſpéculation, n'eſt plus la même dans les choſes de pratique & de conduite, où il faut par néceſſité agir ou ne pas agir. Quoiqu'on ne doive pas prendre le vrai pour le vraiſemblable, on doit néanmoins ſe déterminer par rapport aux choſes de pratique, à s'en contenter comme du vrai, n'arrêtant les yeux de l'eſprit que ſur les apparences de vérité, qui dans le vraiſemblable ſurpaſſent les apparences du faux.

La raiſon de ceci eſt évidente, c'eſt que par rapport à la pratique il faut agir, & par conſéquent prendre un parti: ſi l'on demeuroit indéterminé, on n'agiroit jamais; ce qui ſeroit le plus pernicieux comme le plus impertinent de tous les partis. Ainſi pour ne pas demeurer indéterminé, il faut comme fermer les yeux à ce qui pourroit paroître de vrai dans le parti contraire à celui qu'on embraſſe actuellement. A la vérité dans la délibération on ne peut regarder de trop près aux diverſes faces ou apparences de vrai qui ſe rencontrent de côté & d'autre, pour ſe bien aſſurer de quel côté eſt le vraiſemblable; mais quand on en eſt une fois aſſuré, il faut par rapport à la pratique, le regarder comme vrai, & ne le point perdre de vue: ſans quoi on tomberoit néceſſairement dans l'inaction ou dans l'inconſtance; caractere de petiteſſe ou de foibleſſe d'eſprit.

Dans la néceſſité où l'on eſt de ſe déterminer pour agir ou ne pas agir, l'indétermination eſt toujours un défaut de l'eſprit, qui au milieu des faces diverſes d'un même objet, ne diſcerne pas leſquelles doivent l'emporter ſur les autres. Hors de ce beſoin, on pourroit très-bien, & ſouvent avec plus de ſageſſe, demeurer indéterminé entre deux opinions qui ne ſont que vraiſemblables.

Vraisemblance, (*Poéſie.*) La premiere regle que doit obſerver le poëte, en traitant les ſujets qu'il a choiſis, eſt de n'y rien inſérer qui ſoit contre la *vraiſemblance*. Un fait vraiſemblable eſt un fait poſſible dans les circonſtances où on le met ſur la ſcène. Les fictions ſans *vraiſemblance*, & les événemens prodigieux à l'excès, dégoûtent les lecteurs dont le jugement eſt formé. Il y a beaucoup de choſes, dit un grand critique, où les poëtes & les peintres peuvent donner carriere à leur imagination; il ne faut pas toujours les reſſerrer dans la raiſon étroite & rigoureuſe; mais il ne leur eſt pas permis de mêler des choſes incompatibles, d'accoupler les oiſeaux avec les ſerpens, les tigres avec les agneaux.

Sed non ut placidis coeant immitia, non ut
Serpentes avibus geminentur, tigribus agni.

Art poétiq. v. 12.

Si de telles licences révoltantes ſont défendues aux poëtes, d'un autre côté les événemens où il ne regne rien de ſurprenant, ſoit par la nobleſſe du ſentiment, ſoit par la préciſion de la penſée, ſoit par la juſteſſe de l'expreſſion, paroiſſent plats; l'alliance du merveilleux & du vraiſemblable, où l'un & l'autre ne perdent point leurs droits, eſt un talent qui diſtingue les poëtes de la claſſe de Virgile, des verſificateurs ſans invention, & des poëtes extravagans; cependant un poëme ſans merveilleux, déplaît encore davantage qu'un poëme fondé ſur une ſuppoſition ſans *vraiſemblance*.

Comme rien ne détruit plus la *vraiſemblance* d'un fait, que la connoiſſance certaine que peut avoir le ſpectateur que le fait eſt arrivé autrement que le poëte ne le raconte; les poëtes qui contrediſent dans leurs ouvrages des faits hiſtoriques très-connus, nuiſent beaucoup à la *vraiſemblance* de leurs fictions. Je ſais bien que le faux eſt quelquefois plus vraiſemblable que le vrai, mais nous ne réglons pas notre croyance des faits ſur leur *vraiſemblance* métaphyſique, ou ſur le pié de leur poſſibilité, c'eſt ſur la *vraiſemblance* hiſtorique. Nous n'examinons pas ce qui doit arriver plus probablement, mais ce que les témoins néceſſaires, & ce que les hiſtoriens racontent; & c'eſt leur récit, & non pas la *vraiſemblance*, qui détermine notre croyance. Ainſi nous ne croyons pas l'événement qui eſt le plus vraiſemblable & le plus poſſible, mais ce qu'ils nous diſent être véritablement arrivé. Leur dépoſition étant la regle de notre croyance ſur les faits, ce qui peut être contraire à leur dépoſition, ne ſauroit paroître vraiſemblable: or comme la vérité eſt l'ame de l'hiſtoire, la *vraiſemblance* eſt l'ame de la poéſie.

Je ne nie pas néanmoins qu'il n'y ait des *vraiſemblances* théatrales, par exemple en matiere d'opéra, auxquelles on eſt obligé de ſe prêter; en accordant cette liberté aux poëtes, on en eſt payé par les beautés qu'elle le met en état de produire. Il y a des *vraiſemblances* d'une autre eſpece pour l'épopée; cependant il faut dans ce genre même, rendre par l'adreſſe & le génie, les ſuppoſitions les plus vraiſemblables qu'il ſoit poſſible, comme Virgile a fait pour pallier la biſarrerie de ce cheval énorme que les Grecs s'aviſerent de conſtruire pour ſe rendre maîtres de Troie.

Ces réflexions peuvent ſuffire ſur la *vraiſemblance* en général, la queſtion particuliere du vraiſemblable

ble dramatique a été traitée au *mot* POÉSIE *dramatique*. (*D. J.*)

VRAISEMBLANCE, *pittoreſque*, (*Peinture*.) Il eſt deux ſortes de *vraiſemblances* en peinture; la *vraiſemblance méchanique*, & la *vraiſemblance poëtique*. Indiquons d'après M. l'abbé du Bos, en quoi conſiſtent l'une & l'autre.

La *vraiſemblance méchanique* exige de ne rien repréſenter qui ne ſoit poſſible, qui ne ſoit encore ſuivant les lois de la ſtatique, les lois du mouvement, & les lois de l'optique. Cette *vraiſemblance méchanique*, conſiſte donc à ne point donner à une lumiere d'autres effets que ceux qu'elle avoit dans la nature: par exemple, à ne lui point faire éclairer les corps ſur leſquels d'autres corps interpoſés l'empêchent de tomber: elle conſiſte à ne point s'éloigner ſenſiblement de la proportion naturelle des corps; à ne point leur donner plus de force qu'il eſt vraiſemblable qu'ils en puiſſent avoir. Un peintre pécheroit contre ces lois, s'il faiſoit lever par un homme foible, & dans une attitude gênée, un fardeau qu'un homme qui peut faire uſage de toutes ſes forces, auroit peine à ébranler. Encore moins faut-il faire porter à une figure, un tronc de colonnes, ou quelqu'autre fardeau d'une peſanteur exceſſive, & au-deſſus des forces d'un Hercule. Il eſt aiſé à un artiſte de ne pas pécher contre la *vraiſemblance méchanique*, parce que avec un peu de lumieres, & des regles formelles qu'il trouve dans tous les ouvrages de peinture, il eſt en état d'éviter les erreurs groſſieres; mais la *vraiſemblance poétique* eſt un art tout autrement difficile à acquérir. Ainſi nous devons nous arrêter davantage à en repréſenter toute l'étendue.

La *vraiſemblance poétique* conſiſte en général, à donner toujours à ſes perſonnages, les paſſions qui leur conviennent, ſuivant leur âge, leur dignité, ſuivant le tempérament qu'on leur prête, & l'intérêt qu'on leur fait prendre dans l'action. Elle conſiſte encore à obſerver dans ſon tableau ce que les Italiens appellent *il coſtume*, c'eſt-à-dire à s'y conformer à ce que nous ſavons des mœurs, des uſages des rites, des habits, des bâtimens, & des armes particulieres des peuples qu'on veut repréſenter. Enfin la *vraiſemblance poétique* conſiſte à donner aux perſonnages d'un tableau, leur tête & leur caractere connu, quand ils en ont un.

Quoique tous les ſpectateurs dans un tableau deviennent des acteurs, leur action néanmoins ne doit être vive qu'à proportion de l'intérêt qu'ils prennent à l'événement dont on les rend témoins. Ainſi le ſoldat qui voit le ſacrifice d'Iphigénie, doit être ému; mais il ne doit point être auſſi ému qu'un frere de la victime. Une femme qui aſſiſte au jugement de Suſanne, & qu'on ne reconnoît point à ſon air de tête ou à ſes traits, pour être la ſœur de Suſanne ou ſa mere, ne doit pas montrer le même degré d'affliction qu'une parente. Il faut qu'un jeune homme applaudiſſe avec plus d'empreſſement qu'un vieillard.

L'attention à la même choſe eſt encore différente à ces deux âges. Le jeune homme doit paroître livré entierement à tel ſpectacle, que l'homme d'expérience ne doit voir qu'avec une légere attention. Le ſpectateur à qui l'on donne la phyſionomie d'un homme d'eſprit, ne doit point admirer comme celui qu'on a caracteriſé par une phyſionomie ſtupide. L'étonnement du roi ne doit point être celui d'un homme du peuple. Un homme qui écoute de loin, ne doit pas ſe préſenter comme celui qui écoute de près. L'attention de celui qui voit, eſt différente de l'attention de celui qui ne fait qu'entendre. Une perſonne vive ne voit pas, & n'écoute pas dans la même attitude qu'une perſonne mélancolique. Le reſpect & l'attention que la cour d'un roi de Perſe témoigne pour ſon maître, doivent être exprimés par des démonſtrations qui ne conviennent pas à l'attention de la ſuite d'un conſul romain pour ſon magiſtrat. La crainte d'un eſclave n'eſt pas celle d'un citoyen, ni la peur d'une femme celle d'un ſoldat. Un ſoldat qui verroit le ciel s'entr'ouvrir, ne doit pas même avoir peur comme une perſonne d'une autre condition. La grande frayeur peut rendre une femme immobile; mais un ſoldat éperdu doit encore ſe mettre en poſture de ſe ſervir de ſes armes, du-moins par un mouvement purement machinal. Un homme de courage attaqué d'une grande douleur, laiſſe bien voir ſa ſouffrance peinte ſur ſon viſage, mais elle n'y doit point paroître telle qu'elle ſe montreroit ſur le viſage d'une femme. La colere d'un homme vif n'eſt pas celle d'un homme mélancolique.

On voit au maître-autel de la petite égliſe de S. Etienne de Gènes, un tableau de Jules, romain, qui repréſente le martyre de ce ſaint. Le peintre y exprime parfaitement la différence qui eſt entre l'action naturelle des perſonnes de chaque tempérament quoiqu'elles agiſſent par la même paſſion; & l'on ſait bien que cette ſorte d'exécution ne ſe faiſoit point par des bourreaux payés, mais par le peuple lui-même. Un des Juifs qui lapide le ſaint, a des cheveux rouſsâtres, le teint haut en couleur, enfin toutes les marques d'un homme bilieux & ſanguin; & il paroit tranſporté de colere; ſa bouche & ſes narines ſont ouvertes extraordinairement; ſon geſte eſt celui d'un furieux; & pour lancer ſa pierre avec plus d'impétuoſité, il ne ſe ſoutient que ſur un pié. Un autre juif placé auprès du premier, & qu'on reconnoît être d'un tempérament mélancolique, à ſa maigreur à ſon teint livide, à la noirceur des poils, ſe ramaſſe tout le corps en jettant ſa pierre, qu'il dirige à la tête du ſaint. On voit bien que ſa haine eſt encore plus forte que celle du premier, quoique ſon maintien & ſon geſte ne marquent pas tant de fureur. Sa colere contre un homme condamné par la loi, & qu'il exécute par principe de religion, n'en eſt pas moins grande pour être d'une eſpece différente.

L'emportement d'un général ne doit pas être ſemblable à celui d'un ſimple ſoldat. Enfin il en eſt de même de tous les ſentimens & de toutes les paſſions. Si je n'en parle point plus au long, c'eſt que j'en ai déja trop dit pour les perſonnes qui ont réfléchi ſur le grand art des expreſſions, & je n'en ſaurois dire aſſez pour celles qui n'y ont pas réfléchi.

La *vraiſſemblance poétique* conſiſte encore dans l'obſervation des regles que nous comprenons, ainſi que les Italiens, ſous le mot de *coſtume*, obſervation qui donne un ſi grand mérite aux tableaux du Pouſſin. Suivant ces regles, il faut répréſenter les lieux où l'action s'eſt paſſée, tels qu'ils ont été, ſi nous en avons connoiſſance: & quand il n'en eſt pas demeuré de notion préciſe, il faut, en imaginant leur diſpoſition, prendre garde à ne ſe point trouver en contradiction avec ce qu'on en peut ſavoir. Les mêmes regles veulent qu'on donne aux différentes nations qui paroiſſent ordinairement ſur la ſcene des tableaux, la couleur du viſage & l'habitude de corps que l'hiſtoire a remarqué leur être propres. Il eſt même beau de pouſſer la *vraiſemblance* juſqu'à ſuivre ce que nous ſavons de particulier des animaux de chaque contrée, quand nous repréſentons un événement arrivé dans ce lieu-là. Le Pouſſin qui a traité pluſieurs actions dont la ſcene eſt en Egypte, met preſque toujours dans ſes tableaux, des bâtimens, des arbres ou des animaux, qui par différentes raiſons, ſont regardés comme étant particuliers à ce pays.

M. le Brun a ſuivi des régles avec la même ponctualité dans ſes tableaux de l'hiſtoire d'Alexandre. Les Perſes & les Indiens s'y diſtinguent des Grecs à leur phyſionomie autant qu'à leurs armes. Leurs chevaux n'ont pas le même corſage que ceux des Macédoniens. Conformément à la vérité, les chevaux des Perſes y ſont repreſentés plus minces. On raconte que M. le Brun avoit fait deſſiner à Alep des chevaux de Perſe, afin d'obſerver le *coſtume* ſur ce point-là dans ſes tableaux. Il eſt vrai qu'il ſe trompa pour la tête d'Alexandre dans le premier qu'il fit: c'eſt celui qui repréſente les reines de Perſe aux piés d'Alexandre. On avoit donné à M. le Brun pour la tête d'Alexandre, la tête de Minerve qui étoit ſur une médaille, au revers de laquelle on liſoit le nom d'Alexandre. Ce prince, contre la vérité qui nous eſt connue, paroît donc beau comme une femme dans ce tableau. Mais M. le Brun ſe corrigea, dès qu'il eût été averti de ſa mépriſe, & il nous a donné la véritable tête du vainqueur de Darius, dans le tableau du paſſage du Granique & dans celui de ſon entrée à Babylone. Il en prit l'idée d'après le buſte de ce prince, qui ſe voit dans un des boſquets de Verſailles ſur une colonne, & qu'un ſculpteur moderne a déguiſé en Mars gaulois, en lui mettant un coq ſur ſon caſque; ce buſte, ainſi que la colonne qui eſt d'albâtre oriental, ont été apportés d'Alexandrie.

La *vraiſemblance poétique*, exige auſſi qu'on repréſente les nations avec leurs vêtemens, leurs armes & leurs étendards; elle exige qu'on mette dans les enſei-

enſeignes des Athéniens, la chouette; dans celles des Egyptiens, la cigogne, & l'aigle dans celles des Romains; enfin qu'on ſe conforme à celles de leurs coutumes qui ont du rapport avec l'action du tableau. Ainſi le peintre qui fera un tableau de la mort de Britannicus, ne repréſentera pas Neron & les autres convives aſſis autour d'une table, mais bien couchés ſur des lits.

L'erreur d'introduire dans une action des perſonnages qui ne purent jamais être témoins, pour avoir vécu dans des tems éloignés de celui de l'action, eſt une erreur groſſiere où nos peintres ne tombent plus. On ne voit plus un S. François écouter la prédication de S. Paul, ni un confeſſeur le crucifix en main, exhorter le bon larron.

Enfin la *vraiſemblance poétique* demande que le peintre donne à ſes perſonnages leur air de tête connu, ſoit que cet air nous ait été tranſmis par des médailles, des ſtatues, ou par des portraits, ſoit qu'une tradition dont on ignore la ſource, nous l'ait conſervé, ſoit même qu'il ſoit imaginé. Quoique nous ne ſachions pas certainement comme S. Pierre étoit fait, néanmoins les peintres & les ſculpteurs ſont tombés d'accord par une convention tacite, de le repréſenter avec un certain air de tête & une certaine taille qui ſont devenus propres à ce ſaint. En imitation, l'idée réelle & généralement établie tient lieu de vérité. Ce que j'ai dit de S. Pierre, peut auſſi ſe dire de la figure ſous laquelle on repréſente pluſieurs autres ſaints, & même de celle qu'on donne ordinairement à S. Paul, quoiqu'elle ne convienne pas trop avec le portrait que cet apôtre fait de lui-même; il n'importe, la choſe eſt établie ainſi. Le ſculpteur qui repréſenteroit S. Paul moins grand, plus décharné, & avec une barbe plus petite que celle de S. Pierre, ſeroit repris autant que le fut Bandinelli, pour avoir mis à côté de la ſtatue d'Adam qu'il fit pour le dôme de Florence, une ſtatue d'Eve plus haute que celle de ſon mari. Ces deux ſtatues ne ſont plus dans l'égliſe cathédrale de Florence; elles en ont été ôtées en 1722, par ordre du grand duc Coſme III. pour être miſes dans la grande ſalle du vieux palais. On leur a ſubſtitué un groupe que Michel Ange avoit laiſſé imparfait, & qui repréſente un Chriſt deſcendu de la croix.

Nous voyons par les épîtres de Sidonius Apollinaris, que les philoſophes illuſtres de l'antiquité avoient auſſi chacun ſon air de tête, ſa figure & ſon geſte, qui lui étoient propres en peinture. Raphaël s'eſt bien ſervi de cette érudition dans ſon tableau de l'école d'Athènes. Nous apprenons auſſi de Quintilien, que les anciens peintres s'étoient aſſujettis à donner à leurs dieux & à leurs héros, la phyſionomie & le même caractere que Zeuxis leur avoit donné: ce qui lui valut le nom de *législateur*.

L'obſervation de la *vraiſemblance* nous paroit donc, après le choix du ſujet, la choſe la plus importante d'un tableau. La regle qui enjoint aux peintres, comme aux poëtes, de faire un plan judicieux, d'ordonner & d'arranger leurs idées, de maniere que les objets ſe débrouillent ſans peine, vient immédiatement après la regle qui enjoint d'obſerver la *vraiſemblance*. *Voyez* donc ORDONNANCE, *Peinture*. (*D. J.*)

URAMÉA, (*Géog. mod*) petite riviere d'Eſpagne, dans le Guipuſcoa. Elle ſort des montagnes qui ſéparent le Guipuſcoa de la Navarre, & ſe perd dans la mer de Baſque, à S. Sébaſtien. (*D. J.*)

URANA, (*Géog. mod.*) nom commun à une petite ville de Dalmatie, à un village de Livadie, & à une riviere de l'empire turc en Europe. La ville *Urana* eſt ſur un petit lac qui porte ſon nom, entre Zara & Sebennico. Le village eſt à environ huit milles de Cophiſſa, dans la plaine de Marathon. On ne prendroit plus ce lieu, qui n'a qu'une dixaine de maiſons d'Albinois, pour l'ancienne ville de Brauron, célebre par ſon temple de Diane Brauronienne. La riviere court dans la Macedoine, & ſe perd dans la mer Noire. (*D. J.*)

URANIBOURG, (*Géog. mod.*) château de Suede, & autrefois du Danemarck, dans la petite île d'Huen ou de Ween, au milieu du détroit du Sund. *Long.* 30. 22. *latit.* 55. 54. 5.

Quoique ce château ſoit ruiné depuis long-tems, le nom en eſt toujours célebre, à cauſe de Tycho-Brahé qui le fit bâtir. Le roi de Danemarck Frédéric II. avoit donné à cet illuſtre & ſavant gentilhomme l'île de Weene pour en jouir durant ſa vie, avec une penſion de deux mille écus d'or, un fief conſidérable en Norwege, & un bon canonicat dans l'égliſe de Roſchild.

Cette île convenoit parfaitement aux deſſeins & aux études de Tycho-Brahé; c'eſt proprement une montagne qui s'éleve au milieu de la mer, & dont le ſommet plat & uni de tous côtés domine la côte de Scanie & tous les pays d'alentour: ce qui donne un très-bel horiſon, outre que le ciel y eſt ordinairement ſerain, & que l'on y voit rarement des brouillards.

Ticho-Brahé riche de lui-même, & rendu très-opulent par les libéralités de Frédéric, éleva au milieu de l'île ſon fameux château qu'il nomma *Uranibourg*, c'eſt-à-dire, *ville du ciel*, & l'acheva en quatre années. Il bâtit auſſi dans la même île une autre grande maiſon nommée *Stellbourg*, pour y loger une foule de diſciples & de domeſtiques; enfin il y dépenſa cent mille écus de ſon propre bien.

La diſpoſition & la commodité des appartemens d'*Uranibourg*, les machines & les inſtrumens qu'il contenoit, le faiſoient regarder comme un édifice unique en ſon genre. Aux environs de ces deux châteaux, on trouvoit des ouvriers de toute eſpece, une imprimerie, ou moulin à papier, des laboratoires pour les obſervations chimiques, des logemens pour tout le monde, des fermes & des métairies; tout étoit entretenu aux dépens du maître; rien n'y manquoit pour l'agrément & pour les beſoins de la vie; des jardins, des étangs, des viviers & des fontaines rendoient le ſéjour de cette île délicieux. Reſſenius en a donné un ample tableau dans ſes *Inſcriptiones Uraniburgicæ*, &c.

Ce fut là que Ticho-Brahé imagina le ſyſtème du monde, qui porte ſon nom, & qui fut alors reçu avec d'autant plus d'applaudiſſemens, que la ſuppoſition de l'immobilité de la terre contentoit la plûpart des aſtronomes & des théologiens du xvj. ſiecle. On n'adopte pas aujourd'hui ce ſyſtème d'aſtronomie, qui n'eſt qu'une eſpece de conciliation de ceux de Ptolemée & de Copernic; mais il ſera toujours une preuve des profondes connoiſſances de ſon auteur. Tycho Brahé avoit la foibleſſe commune d'être perſuadé de l'aſtrologie judiciaire; mais il n'en étoit ni moins bon aſtronome, ni moins habile méchanicien.

Non ſeulement il vivoit en grand ſeigneur dans ſon île, mais il y recevoit des viſites des princes mêmes, admirateurs de ſon ſavoir. Jacques VI. roi d'Ecoſſe, & premier du nom en Angleterre, lui fit cet honneur dans le tems qu'il paſſa en Danemarck pour y épouſer la princeſſe Anne, fille de Frédéric II.

La deſtinée de Tycho-Brahé fut celle des grands hommes; il ne put ſe garantir de la jalouſie de ſes compatriotes, qui auroient dû être les premiers à l'admirer; il en fut au contraire cruellement perſécuté après la mort du roi ſon protecteur. Dès l'an 1596, ils eurent le crédit de le dépouiller de ſon fief de Norwege & de ſon canonicat de Roſchild. Ils firent raſer ſes châteaux d'*Uranibourg* & de Stellbourg, dont il ne reſte plus rien que dans les livres de ceux qui ont pris le ſoin de nous en laiſſer la deſcription.

Obligé de quitter l'île de Ween en 1597, il vint à Coppenhague pour y cultiver l'aſtronomie dans une tour deſtinée à cet uſage. On lui envia cette derniere reſſource. Les miniſtres de Chriſtiern IV. qui ne ſe laſſoient point de le perſécuter, lui firent défendre par le magiſtrat de ſe ſervir de la tour publique pour faire ſes obſervations.

Privé de tous les moyens de ſuivre ſes plus cheres études en Danemarck, il ſe rendit à Roſtock avec ſa famille & pluſieurs de ſes éleves qui ne voulurent jamais l'abandonner; ils eurent raiſon, car bientôt après l'empereur Rodolphe ſe déclara le protecteur de Tycho-Brahé, & le dedommagea de toutes les injuſtices de ſes concitoyens. Il lui donna une de ſes maiſons royales en Bohème, aux environs de Prague, & y joignit une penſion de trois mille ducats. Tycho-Brahé plein de reconnoiſſance, s'établit avec ſa famille & ſes diſciples dans ce nouveau palais, & y goûta juſqu'à la fin de ſes jours, le repos que ſon pays lui avoit envié.

Il étoit né en 1546, & mourut en 1601, d'une rétention d'urine que lui avoit cauſé ſon reſpect pour l'empereur, étant avec lui dans ſon carroſſe, qu'il n'avoit oſé prier qu'on arrêtat un moment. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

Tycho, ſur la fin de ſa vie, fit tranſporter de Danemarck à Prague, où il alla s'établir avec toute ſa

fa-

famille, les machines & les inſtrumens dont il s'étoit ſervi pour faire un grand nombre d'obſervations céleſtes très-importantes. De Prague, il les fit tranſporter au château de Benach; & de-là il les fit ramener à Prague dans le palais de l'empereur, d'où on les fit paſſer dans l'hôtel de Curtz. Après la mort de Tycho, l'empereur Rodolphe, à qui les enfans de cet aſtronome avoient dédié un de ſes ouvrages poſthumes, craignant qu'on ne fît quelque aliénation de ces inſtrumens, ou quelque mauvais uſage, voulut en avoir la propriété pour le prix de vingt-deux mille écus d'or, qu'il paya aux héritiers de Tycho; & il y commit un garde à gage, qui tint ce grand tréſor ſi bien renfermé dans l'hôtel de Curtz, qu'il ne fut plus poſſible à perſonne de le voir, pas même à Kepler, quoique diſciple de Tycho, & favoriſé de l'empereur. Ces machines demeurerent enſevelies de la ſorte juſqu'aux troubles de Bohème en 1619; l'armée de l'électeur Palatin croyant mettre la main ſur un bien qui étoit propre à la maiſon d'Autriche, les pilla comme des dépouilles ennemies, en briſa une partie, & en convertit une autre à des uſages tout différens. Le reſte fut tellement diſtrait, qu'on n'a pas pu ſavoir depuis ce que ſont devenus tant de précieux monumens. On vint cependant à bout de ſauver le grand globe céleſte, qui étoit d'airain: il fut retiré de Prague, & emporté ſur l'heure à Neiſſa en Siléſie, où on le mit en dépôt chez les jéſuites. Il fut enlevé treize ans après par Udalric, fils de Chriſtiern, roi de Danemarck, conduit à Copenhague & placé dans l'académie royale.

M. de Fontenelle dit, dans l'*éloge du czar Pierre*, que ce prince ayant vu à Copenhague un globe céleſte fait ſur les deſſeins de Tycho, & autour duquel douze perſonnes pouvoient s'aſſeoir, en faiſant des obſervations, demanda ce globe au roi de Danemarck, & fit venir exprès de Petersbourg une frégate qui l'y apporta. C'eſt apparemment ce même globe dont nous parlons.

M. Picart ayant été faire un voyage à *Uranibourg*, il trouva que le méridien tracé dans ce lieu par Tycho, éloignoit du méridien véritable. D'un autre côté cependant M. de Chazelles ayant été en Egypte, & ayant meſuré les pyramides & examiné leur poſition, il trouva que leurs faces ſe tournoient exactement vers les poles du monde. Or comme cette poſition ſinguliere doit avoir été recherchée vraiſſemblablement par les conſtructeurs de ces pyramides, il paroîtroit s'enſuivre de-là que les méridiens n'ont point changé. Seroit-il poſſible que les anciens aſtronomes égyptiens euſſent bien tracé leur méridienne, & que Tycho, ſi habile & ſi exact, eût mal décrit la ſienne? C'eſt ſur quoi il ne paroît pas aiſé de prononcer. *Voy.* MÉRIDIEN. (*O*)

URANIE, (*Mytholog.*) muſe qui préſide à l'aſtronomie; on la repréſente vêtue d'une robe couleur d'azur, couronnée d'étoiles, ſoutenant un globe, & environnée de pluſieurs inſtrumens de mathématiques, quelquefois ſeulement elle a près d'elle un globe poſé ſur un trépié. (*D. J.*)

URANIE, (*Littérature.*) οὐρανία, jeu des enfans en Grece & en Italie. On jettoit dans ce jeu une balle en l'air, & celui qui l'attrapoit le plus ſouvent avant qu'elle touchât la terre, étoit le roi du jeu. Horace fait alluſion, quand il dit avec une critique ſenſible & délicate:

Si quadringentis ſex ſeptem millia deſunt,
Eſt animus tibi, ſunt mores, & lingua, fideſque,
Plebs eris. At pueri ludentes, rex eris, aiunt,
Si recte feceris.

Epiſt. j. l. I.

„ Vous avez des ſentimens, des mœurs, de l'é„ loquence, de la bonne foi, on le ſait; mais ſi avec „ tout cela vous n'avez pas un fond de cinquante „ mille livres, vous ne parviendrez à rien. Les en„ fans, au milieu de leurs jeux, raiſonnent d'une „ maniere bien plus ſenſée: faites bien, diſent-ils à „ leur camarade, & vous ſerez roi. (*D. J.*)

URANIES, (*Mythologie.*) les Poëtes nous diſent que c'étoient les nymphes céleſtes qui gouvernoient les ſpheres du ciel. Vénus *uranie* ou la Vénus céleſte méritoit bien d'avoir des nymphes qui, ſous ſes ordres, préſidaſſent au maintien de toute la nature. (*D. J.*)

URANOPOLIS, (*Géog. anc.*) 1°. ville de l'Aſie mineure, dans la Pamphilie & dans la contrée appellée *Carbalie*, ſelon Ptolomée, *l. V. c. v.*

2°. Ville de la Macédoine, dans la Chalcidie, ſur le mont Athos, ſelon Pline, *l. IV. c. x.* Son fondateur, au rapport d'Athénée, *l. III.* fut Alexarque, frere de Caſſandre, roi de Macédoine. (*D. J.*)

URANUS, (*Mythologie.*) l'hiſtoire dit que ce fut le premier roi des Atlantides, peuple qui habitoit cette partie de l'Afrique, qui eſt au pié du mont Atlas, du côté de l'Europe.

Ce prince obligea ſes ſujets, alors errans & vagabonds, à vivre en ſociété, à cultiver la terre, & à jouir des biens qu'elle leur préſentoit.

Appliqué à l'aſtronomie, *Uranus* regla l'année ſur le cours du ſoleil, les mois ſur celui de la lune, & fit par rapport au cours des aſtres, des prédictions, dont l'accompliſſement frappa tellement ſes ſujets, qu'ils crurent qu'il y avoit quelque choſe de divin dans le prince qui les gouvernoit, enſorte qu'après ſa mort ils le mirent au rang des dieux, & l'appellerent *roi éternel de toutes choſes*. Titée ſa femme étant morte, reçut auſſi les honneurs divins, & ſon nom fut donné à la terre, comme celui de ſon mari avoit été donné au ciel.

On peut lire dans Diodore de Sicile, *l. III. c. iv.* les autres détails de la théogonie des Atlantides, qui eſt aſſez ſemblable à celle des Grecs, ſans qu'on ſache s'ils l'ont reçue de ces peuples d'Afrique, ou ſi les Atlantides l'ont tirée d'eux; ce que l'on voit clairement, c'eſt que le culte du ſoleil & de la lune a été la plus ancienne religion des Atlantes, ainſi que de tous les autres peuples du monde. (*D. J.*)

URAQUE, ſ. f. *terme de riviere*, charrette garnie de claies, dans laquelle arrive le charbon que l'on meſure enſuite à la voie.

URBANEA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans l'état de l'Egliſe, au duché d'Urbain, ſur le Métro ou Météoro, à 6 milles au ſud-oueſt d'Urbain, dont ſon évêque eſt ſuffragant. Le pape Urbain VIII. l'embellit, & lui donna ſon nom. C'eſt l'*Urbinum Metaurenſe* des anciens.

Maccio (Sébaſtien) né à *Urbanea* au commencement du xvij ſiecle, écrivit avec aſſez de politeſſe ſur l'hiſtoire romaine. On a de lui deux livres, dont l'un eſt intitulé, *de bello Aſdrubalis*, & l'autre *de hiſtoria Liviana*. Il mourut à 37 ans. (*D. J.*)

URBANITÉ ROMAINE, (*Hiſt. rom.*) ce mot déſignoit la *politeſſe* de langage, de l'eſprit & des manieres, attachée ſingulierement à la ville de Rome.

Il paroît d'abord étrange que le mot *urbanité* ait eu tant de peine à s'établir dans notre langue; car quoique d'excellens écrivains s'en ſoient ſervi, & que le dictionnaire de l'académie françoiſe l'autoriſe, on ne peut pas dire qu'il ſoit fort en uſage, même aujourd'hui. En examinant quelle en pourroit être la raiſon, il eſt vraiſſemblable que les François qui examinent rarement les choſes à fond, n'ont pas jugé ce mot fort néceſſaire; ils ont cru que leurs termes *politeſſe* & *galanterie* renfermoient tout ce que l'on entend par *urbanité*; en quoi ils ſe ſont fort trompés, le terme d'*urbanité* déſignant non-ſeulement beaucoup plus, mais quelquefois toute autre choſe. D'ailleurs *urbanitas* chez les Romains étoit un mot propre, qui ſignifioit, comme nous l'avons dit, cette *politeſſe* d'eſprit, de langage & de manieres, attachée ſpécialement à la ville de Rome; & parmi nous, la politeſſe n'eſt le privilege d'aucune ville en particulier, pas même de la capitale, mais uniquement de la cour. Enfin l'idée que le mot *urbanité* préſente à l'eſprit, n'étant pas bien nette, c'eſt une raiſon de ſon peu d'uſage.

Cicéron faiſoit conſiſter l'*urbanité romaine* dans la pureté du langage, jointe à la douceur & à l'agrément de la prononciation; Domitius Marſus donne à l'*urbanité* beaucoup plus d'étendue, & lui aſſigne pour objet non-ſeulement les mots comme fait Cicéron, mais encore les perſonnages & les choſes. Quintilien & Horace en donnent l'idée juſte, lorſqu'ils la définiſſent un goût délicat pris dans le commerce des gens de lettres, & qui n'a rien dans le geſte, dans la prononciation, dans les termes de choquant d'affecté, de bas & de provincial. Ainſi le mot *urbanité* qui d'abord n'étoit affecté qu'au langage poli, a paſſé au caractere de politeſſe qui ſe fait remarquer dans l'eſprit, dans l'air, & dans toutes les manieres d'une perſonne, & il a répondu à ce que les Grecs appelloient ἤθη, *mores*.

Homere, Pindare, Eurypide, & Sophocle, ont mis tant

tant de graces & de mœurs dans leurs ouvrages, que l'on peut dire que l'*urbanité* leur étoit naturelle; on peut ſur-tout donner cette louange au poëte Anacréon. Nous ne la refuſerons certainement pas à Iſocrate, encore moins à Démoſthene, après le témoignage que Quintilien lui rend, *Demoſthenem urbanum fuiſſe dicunt, dicacem negant*: mais il faut avouer que cette qualité ſe fait particulierement remarquer dans Platon. Jamais homme n'a ſi-bien manié l'ironie, qui n'a rien d'aimable, juſques-là qu'au ſentiment de Cicéron, il s'eſt immortaliſé pour avoir tranſmis à la poſtérité le caractere de Socrate, qui en cachant la vertu la plus conſtante ſous les apparences d'une vie commune, & un eſprit orné de toutes ſortes de connoiſſances ſous les dehors de la plus grande ſimplicité, a joué en effet un rôle ſingulier & digne d'admiration.

Les auteurs latins étant plus connus, il ne ſeroit preſque pas beſoin d'en parler: car qui ne ſait, par exemple, que Térence eſt ſi rempli d'*urbanité*, que de ſon tems ſes pieces étoient attribuées à Scipion & à Lelius, les deux plus honnêtes hommes & les plus polis qu'il y eût à Rome? & qui ne ſent que la beauté des poéſies de Virgile, la fineſſe d'eſprit & d'expreſſion d'Horace, la tendreſſe de Tibulle, la merveilleuſe éloquence de Cicéron, la douce abondance de Tite-Live, l'heureuſe briéveté de Salluſte, l'élégante ſimplicité de Phedre, le prodigieux ſavoir de Pline le naturaliſte, le grand ſens de Quintilien, la profonde politique de Tacite: qui ne ſent, dis-je, que ces qualités qui ſont répandues dans ces différens auteurs, & qui font le caractere particulier de chacun d'eux, ſont toutes aſſaiſonnées de l'*urbanité romaine*?

Il en eſt de cette *urbanité* comme de toutes les autres qualités; pour être éminentes, elles veulent du naturel & de l'aquis. Cette qualité priſe dans le ſens de politeſſe & de mœurs, d'eſprit & de manieres, ne peut, de même que celle du langage, être inſpirée que par une bonne éducation, & dans le ſoin qui y ſuccede. Horace la reçut cette éducation; il la cultiva par l'étude & par les voyages. Enhardi par d'heureux talens, il fréquenta les grands & ſut leur plaire. D'un côté, admis à la familiarité de Pollion, de Meſſala, de Lollius, de Mécénas, d'Auguſte même; de l'autre, lié d'amitié avec Virgile, avec Varus, avec Tibulle, avec Plotius, avec Valgius, en un mot, avec tout ce que Rome avoit d'eſprits fins & délicats; il n'eſt pas étonnant qu'il eût pris dans le commerce de ces hommes aimables, cette politeſſe, ce goût fin & délicat qui ſe fait ſentir dans ſes écrits. Voilà ce qu'on peut appeller *une culture ſuivie*, & telle qu'il la faut pour acquérir le caractere d'*urbanité*. Quelque bonne éducation que l'on ait eue, pour peu que l'on ceſſe de cultiver ſon eſprit & ſes mœurs par des réflexions & par le commerce des honnêtes gens de la ville & de la cour, on retombe bientôt dans la groſſiereté.

Il y a une eſpece d'*urbanité* qui eſt affectée à la raillerie; elle n'eſt guere ſuſceptible de préceptes: c'eſt un talent qui naît avec nous, & il faut y être formé par la nature même. Parmi les romains on ne cite qu'un Craſſus, qui avec un talent ſingulier pour la fine plaiſanterie, ait ſu garder toutes les bienſéances qui doivent l'accompagner.

L'*urbanité*, outre les perfections dont on a parlé, demande encore un fond d'honnêteté qui ne ſe trouve que dans les perſonnes heureuſement nées. Entre les défauts qui lui ſont oppoſés, le principal eſt une envie marquée de faire paroître ce caractere d'*urbanité*, parce que cette affectation même la détruit.

Pour me recueillir en peu de paroles, je crois que la bonne éducation perfectionnée par l'uſage du grand monde, un goût fin, une érudition fleurie, le commerce des ſavans, l'étude des lettres, la pureté du langage, une prononciation délicate, un raiſonnement exact, des manieres nobles, un air honnête, & un geſte propre, conſtituoient tous les caracteres de l'*urbanité romaine*. (*D. J.*)

URBANUS, (*Littérature*.) ce mot, outre le ſens propre, ſignifie quelquefois un plaiſant de profeſſion; mais il déſigne communément un homme du bel air, un homme qui ſe pique d'eſprit, de beau langage & de belles manieres. Cicéron s'en eſt ſervi en ce ſens dans pluſieurs paſſages de ſes écrits; *voyez* URBANITÉ. (*D. J.*)

URBIGENUS-PAGUS, (*Géog. anc.*) canton de la Gaule-belgique, dans l'Helvétie, dont parle Céſar, *l. I. c. xxvij.* de ſes commentaires. Sa capitale ſe nommoit *Urba*; c'eſt aujourd'hui *Orbe*. (*D. J.*)

URBIN, *duché d'*, (*Géog. mod.*) pays d'Italie, borné au nord par le golfe de Veniſe, au midi par l'Ombrie, au levant par la Marche d'Ancone, au couchant par la Toſcane & la Romagne. Sa plus grande étendue du ſeptentrion au midi, eſt d'environ cinquante-cinq milles, & de ſoixante-ſix d'orient en occident. La Foglia, la Céſena, & la Rigola, ſont les principales rivieres de cette province, qui peut ſe diviſer en ſept parties; ſavoir, le duché d'*Urbin* propre, le comté de Mont-Feltro, le comté de Cita-di-Caſtello, le comté de Gubio, le vicariat de Sinigaglia, la ſeigneurie de Peſaro, la république de Saint-Marin.

Le duché d'*Urbin*, proprement dit, occupe le milieu de la province, & s'étend juſqu'à la mer, la Marche d'Ancone, la Romagne & la Toſcane. C'eſt un pays mal-ſain & peu fertile, dont la capitale porte ſon nom.

Ce duché a été poſſédé par la maiſon de Monte-Feltro, & par celle de la Rovere. François-Marie de la Rovere II. du nom, ne ſe voyant aucun enfant mâle, réunit le duché d'*Urbin* au ſaint ſiege en 1626, & mourut peu de tems après. (*D. J.*)

URBIN *ou* URBAIN, (*Géog. mod.*) anciennement *Urbinum*, petite ville d'Italie dans l'état de l'égliſe, capitale du duché du même nom, ſur une montagne entre les rivieres de Métro & la Foglia. Son évêché fut érigé en archevéché en 1551; & Clément X. y fonda une univerſité. Le palais des ducs d'*Urbin* fut bâti par le duc Frédéric I. duc d'*Urbin*, qui embellit ce palais de ſtatues, de peintures, & d'une bibliotheque de livres précieux. On peut conſulter au ſujet de cette ville un ouvrage intitulé, *Memorie concernenti la città di* Urbino, *Romæ* 1724, *in fol. fig. Long.* ſuivant Caſſini & Bianchini, 30, 21. *latit.* 43, 48′. 38.

Urbin ſe vante avec raiſon d'avoir produit des hommes célebres dans les ſciences. Il eſt certain que Virgile, ou plutôt Vergile (Polydore) né dans cette ville au xv. ſiecle, ne manquoit ni d'eſprit ni d'érudition. Il fut envoyé en Angleterre au commencement du ſiecle ſuivant pour y lever le tribut que l'on nommoit *denier de ſaint Pierre*; mais il ſe rendit ſi recommandable dans ſon miniſtere, & il ſe plut de telle ſorte dans ce pays, qu'il réſolut d'y paſſer ſa vie; il renonça donc à la charge d'exacteur de ce tribut, & obtint la dignité d'archidiacre de l'égliſe de Wells. Il ne ſe dégoûta point du royaume lorſque les affaires de la religion changerent ſous Henri VIII. & ſous Edouart; ce ne fut qu'en 1550 qu'il en ſortit, à cauſe que ſa vieilleſſe demandoit un climat plus chaud; & le roi lui accorda la jouiſſance de ſes bénéfices dans les pays étrangers. On croit qu'il mourut à *Urbin* l'an 1556.

Son premier livre fut un recueil de proverbes qu'il publia en 1498. Son ſecond ouvrage fut celui *de rerum inventoribus*, dont il s'eſt fait pluſieurs éditions. Son traité des *prodiges* parut l'an 1526; c'eſt un ouvrage bien différent de celui de Julius-Obſequens, augmenté par Lycoſthènes; car Polydore y combat fortement les divinations. Il dédia à Henri VIII. en 1533 ſon hiſtoire d'Angleterre, dont les ſavans critiques anglois ne font aucun cas. Voici ce qu'en dit Henri Savil: *Polydorus in rebus noſtris hoſpes, & (quod caput eſt) neque in republicâ verſatus, nec vir magni ingenii, pauca ex multis delibans & falſa plerumque pro veris amplexus, hiſtoriam nobis reliquit, cum cætera mendoſam, tum exiliter ſane & jejune conſcriptam.*

Le comte *Bonarelli* (*Gui Ubaldo*) naquit à *Urbin* en 1563, & mourut à Fano en 1608, à 45 ans. Il eſt auteur de la Philis de Scyro, *Filli di Sciro*, paſtorale pleine de graces & d'eſprit, dont j'ai déjà parlé au *mot* SCYROS.

Commandin (Fréderic) naquit à *Urbin*, en 1509, & mourut en 1575, âgé de 66 ans. Il étudia d'abord la médecine, mais trouvant trop d'incertitude dans les principes de cette ſcience, & trop de dangers dans ſes expériences, il s'appliqua tout entier à l'étude des mathématiques, & y gagna beaucoup de gloire. Le public lui eſt redevable de pluſieurs ouvrages des mathématiciens grecs qu'il a traduits & commentés; par exemple, d'Archimede, d'Apollonius, de Pappus, de Ptolomée, d'Euclide. On lui doit encore *Ariſtarchus de magnitudinibus ac diſtantiis ſolis & lunæ*, à Péſaro 1572, *in* 4°. *Hero de ſpiritalibus*, à Urbin, 1575, *in*-4°. *Machometes Bagdedinus de ſuper-*

perficierum diviſionibus, à Péſaro 1570, *in-fol*. Le ſtyle de Commandin eſt pur, & il a mis dans ſes ouvrages tous les ornemens dont les mathématiques ſont ſuſceptibles. *Baldus* (Bernardin) a fait ſa vie, & nous aſſure que s'il n'avoit pas trop aimé les femmes, Momus n'auroit rien pu trouver à reprendre dans cet habile géometre. Commandin mérite ſans doute d'être loué: mais ce n'eſt pas la plus petite de ſes louanges, que d'avoir eu le même Baldus pour diſciple.

En effet, Baldus ſe montra un des plus ſavans hommes de ſon tems. Il naquit à *Urbin* l'an 1553, fut fait abbé de Guaſtalla, l'an 1586, & mourut l'an 1617 à 64 ans. Il paſſa ſa vie dans l'étude, ſans ambition, ſans vaine gloire, plein de bonté dans le caractere, excuſant toujours les fautes d'autrui, & cependant fort dévot, non-ſeulement pour un mathématicien, mais même pour un homme d'égliſe, car il jeûnoit deux fois la ſemaine, & communioit tous les jours de fêtes.

Son premier ouvrage eſt un livre des machines de guerre, *de tormentis bellicis, & eorum inventoribus*. Les commentaires qu'il publia l'an 1582 ſur les *méchaniques d'Ariſtote*, prouverent ſa capacité en cette ſorte de connoiſſances. Il mit au jour quelque tems après, le livre *de verborum vitruvianorum ſignificatione*. Il publia, l'an 1595, cinq livres *de novâ gnomonice*.

Comme il poſſédoit les langues orientales, il traduiſit ſur l'hébreu le livre de Job, & les lamentation de Jérémie. Il fit auſſi un dictionnaire de la langue arabe. Ce n'eſt pas tout, il traduiſit *Heronem de automatici & baliſtis*, les paralipomenes de Quintus Calaber & le poëme de Muſée. Enfin il donna dans le cours de ſes voyages, quelques poëmes, les uns en latin, les autres en italien; & c'eſt dans cette derniere langue qu'eſt écrit celui de l'*art de naviger* Il aimoit tellement le travail, qu'il ſe levoit à minuit pour étudier, & qu'il liſoit même en mangeant. Fabricius Scharloncinus a écrit ſa vie que les curieux peuvent conſulter.

Un des plus ſavans antiquaires du dernier ſiecle, *Fabretti* (Raphael), naquit à *Urbin*, l'an 1619. Il voyagea dans toute l'Italie, en France & en Eſpagne, où il demeura 13 ans, avec un emploi conſidérable que lui procura le cardinal Imperiali; mais l'amour qu'il avoit pour les antiquités, lui fit deſirer de revenir à Rome, où les papes Alexandre VIII. & Innocent XII. le comblerent de bienfaits. Fabretti en profita, pour ſe donner entierement à ſon étude favorite. Pluſieurs excellens ouvrages en ont été les fruits. En voici le catalogue.

1°. *De aquis & aquæ-ductibus veteris Romæ diſſertationes tres*. *Romæ* 1680, *in-4°*. Il y avoit dans l'ancienne Rome environ vingt ſortes de ruiſſeaux que l'on avoit fait venir de lieux aſſez éloignés par le moyen des aqueducs, & qui y produiſoient un grand nombre de fontaines. Ces aqueducs tenoient leur rang parmi les principaux édifices publics, non-ſeulement par leur utilité, mais encore par la magnificence, la ſolidité & la hardieſſe de leur ſtructure. Fabretti tâche dans cet ouvrage d'expliquer tout ce qui regarde ces ſortes d'antiquités; & ſon livre peut beaucoup ſervir à entendre Frontin, qui a traité des aqueducs de Rome, tels qu'ils étoient de ſon tems, c'eſt-à-dire, ſous l'empire de Trajan. Les diſſertations de Fabretti contiennent quantité d'obſervations utiles, au jugement de Kuſter. Elles ont été inſérées dans le quatrieme volume des *antiquités romaines* de Grevius, avec des figures. Utrecht, 1697, *in-fol.*

2°. *De columna Trajana, ſyntagma. Acceſſerunt veteris tabellæ anagliphæ Homeri iliadem, atque ex Steſichoro, Archino, Leſche, Ilii excidium continentis & emiſſarii lacus Fucini deſcriptio. Romæ*, 1683, *in-fol.* Ce livre eſt rempli de recherches d'antiquités fort curieuſes.

3° *Inſcriptionum antiquarum, quæ in ædibus paternis aſſervantur, explicatio. Romæ*, 1699, *in fol.* Cet ouvrage eſt diviſé en huit chapitres. Le premier traite de *titulis & columbariis*. Pour l'intelligence de ces terme, il faut ſavoir que les anciens, & principalement les perſonnes de diſtinction, avoient de fort grands tombeaux qui ſervoient pour toutes les perſonnes de la même famille. Ces tombeaux étoient partagés en différentes niches, ſemblables à celles d'un colombier, ce qui leur a fait donner le nom de *columbaria* par les Latins.

Dans chaque niche il y avoit une urne où étoient les cendres d'une perſonne, dont le nom étoit marqué deſſus; ces inſcriptions s'appelloient *tituli*. Fabretti prouve qu'il n'y a jamais eu de loi chez les Romains de brûler les morts; & que depuis le tems de Sylla le dictateur, qui eſt le premier dont on a brûlé le corps, l'ancien uſage d'enterrer les morts n'a jamais entierement ceſſé. Les urnes où l'on recueilloit les cendres s'appelloient *ollæ*, & avant que les cendres y fuſſent miſes, *virgines*. L'auteur établit dans ce même chapitre, que par les mots *livia Auguſti* dans les inſcriptions, les anciens déſignoient la femme d'Auguſte, & non ſa fille; & que tous les gladiateurs n'étoient pas de condition ſervile, mais qu'il y en avoit de l'ordre des chevaliers. Dans le chapitre ſecond il juſtifie que le nom de *genti* ſe donnoit tantôt aux *dii manes*, tantôt aux ames humaines, tantôt à ces puiſſances qui tenoient le milieu entre les dieux & les hommes.

Il prouve auſſi que la ville de Parme s'appelloit anciennement *Julia Chryſopolis*. Il obſerve dans le troiſieme chapitre, que les anciens mettoient un point à la fin de chaque mot dans leurs inſcriptions, mais toujours à la fin de chaque ligne, & quelquefois à la fin de chaque ſyllabe. Il recherche la ſignification du mot *faſcia* dans les anciennes inſcriptions; terme, dit-il, qu'il ne trouve guère que dans les inſcriptions des Gaules. Il remarque dans le quatrieme chapitre, que le mot d'*alumnus*, ne ſe prend jamais dans les bons auteurs dans un ſens actif, mais dans un ſens paſſif. Il montre dans le ſeptieme, que les poids des anciens étoient plus grands que ceux des modernes. Il ſoutient dans le huitieme, que les vaiſſeaux de verre que l'on trouve auprès des tombeaux des anciens chrétiens, ſont des preuves de leur martyre, & que les taches rouges qu'on y apperçoit, ſont des reſtes du ſang que les fideles y ont mis, ce qui n'eſt nullement vraiſſemblable, & eſt peu phyſique.

A la fin de ce recueil, il rend compte des corrections qu'il a faites dans les inſcriptions recueillies par Gruter en deux volumes; outre un grand nombre d'autres corrections ſur divers autres compilateurs d'inſcriptions, qui ſont répandues dans l'ouvrage même.

M. Fabretti avoit une capacité merveilleuſe pour déchiffrer les inſcriptions qui paroiſſent toutes défigurées, & dont les lettres ſont tellement effacées, qu'elles ne ſont preſque plus reconnoiſſables. Il nettoyoit la ſurface de la pierre, ſans toucher aux endroits où les lettres avoient été creuſées; enſuite il mettoit deſſus un carton bien mouillé, & le preſſoit avec une éponge, ou un rouleau entouré d'un linge; ce qui faiſoit entrer le carton dans le creux des lettres pour en prendre la pouſſiere qui s'y attachoit, & dont la trace faiſoit connoître les lettres qu'on y avoit autrefois gravées.

M. Baudelot dans ſon livre de l'*utilité des voyages*, indique un ſecret à-peu-près ſemblable, pour lire ſur les médailles les lettres qu'on a de la peine à déchiffrer. (*Le Chevalier* DE *JAUCOURT*.)

URBINUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans l'Umbrie, près de la voie Flaminienne du côté du couchant, entre le *Metaurus* & le *Piſaurus*, à-peu-près à égale diſtance de ces deux fleuves, ſelon Tacite, Procope & Paul diacre. Elle conſerve encore ſon ancien nom; car on l'appelle *Urbino*.

Pline, *l. III. c. xiv.* nomme ſes habitans *Urbinates*: mais il diſtingue deux ſortes d'*Urbinates*, les uns ſurnommés *Metaurenſes*, & les autres *Hortenſes*; & comme il eſt ſans contredit, que les premiers demeuroient ſur le bord du Metaurus, où étoit la ville *Urbinum Metaurenſe*, aujourd'hui *Caſtel-Durante*, il s'enſuit que les *Urbanites Hortenſes* habitoient la ville d'*Urbinum*, devenue depuis la capitale du duché d'Urbin.

Procope dit qu'il y avoit dans *Urbinus* une fontaine, où tous les habitans puiſoient de l'eau. Cette fontaine, ſelon Cluvier, *Ital. ant. l. II. c. vj.* eſt aujourd'hui hors de la ville, au pié de la citadelle. C'étoit un municipe conſidérable, comme le prouvent pluſieurs inſcriptions qu'on y voit encore préſentement. (*D. J.*)

URBS ou *URBIS*, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans la Ligurie, ſelon Claudien, *de Bel. get. v.* 554. qui en parle ainſi:

> . . . . *Ligurum regione ſupremâ*
> *Pervenit ad fluvium miri cognominis* Urbem.

Ce fleuve ſe nomma encore aujourd'hui *Urba* ou *Orba*: il mouille la ville d'Aſt.

Urbs-Salvia, (*Géog. anc.*) aujourd'hui *Urbi-Saglia*, ville d'Italie dans le Piſcenum, en-deçà de l'Apennin. La table de Peutinger, écrit *Urbe-Salvia*, & la marque à douze milles de Ricina. (*D. J.*)

Urbs-Vetus, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans l'Etrurie, ſelon Paul-Diacre, Longobard, *liv. IV. c. xxxiij.* Procope la met ſur le *Clanis* aujourd'hui la *Chiana*, & la nomme *Urbiventus*. On croit que cette ville eſt Orviete.

URE, ſ. m. (*Hiſt. nat. des quadrupedes.*) en latin *urus*, & je ne peux mieux rendre ce mot qu'en le franciſant; car le mot de bœuf ſauvage ne répond pas auſſi bien au terme latin. L'*ure* eſt un quadrupede, dont les anciens ont beaucoup parlé; cet animal a la corne large, le poil noir & court; le corps gros, la peau dure, & la tête fort petite proportionellement à la groſſeur du corps. Virgile appelle avec raiſon ces animaux *ſylveſtres*, Georg. *l. II. v.* 374.

Silveſtres uri, *aſſiduè capræque ſequaces*
Illudunt.

„ Les *ures* & les chrevreuils qui ſe ſuivent de près, „ feroient de grands dégats dans votre vigne „. Servius remarque que les *ures* de Virgile naiſſent dans les Pyrénées, & qu'ils ſont ainſi nommés du mot grec ὄρος, *montagne*.

Céſar eſt le premier romain qui les ait décrits, *l. VI. de bell. gallico*. Il dit que les *ures* ſont un peu moins grands que les éléphans; qu'ils reſſemblent à un taureau, & qu'ils en ont la couleur & la figure; qu'ils ſont d'une force & d'une vîteſſe merveilleuſe; qu'ils ſe jettent ſur tout ce qu'ils apperçoivent, homme ou bête, qu'on les prend dans des foſſes ou trapes, & qu'on les met à mort; il ajoute que les jeunes gaulois s'exerçoient à leur chaſſe, qu'ils rapportoient les cornes de ces animaux pour témoignage de leur valeur; que ceux qui en tuoient le plus acquéroient le plus de gloire, que les *ures* ne pouvoient s'apprivoiſer, pas même quand on les prenoit tout petits; que l'ouverture & la forme de leurs cornes étoit fort différente de celle de nos bœufs; que les Gaulois les recherchoient avec ſoin; qu'ils en revêtoient les bords d'un cercle d'argent, & s'en ſervoient au-lieu de coupes dans les feſtins ſolemnels.

Solin met les *ures* en Germanie. Pline prétend que les forêts des Indes en ſont pleines; nous ſavons auſſi que l'Afrique en a quantité; mais les *ures* de l'Europe different beaucoup des *ures* de l'Afrique & de l'Aſie; nous en avons parlé avec quelqu'étendue au *mot* Taureau *ſauvage*. (*D. J.*)

UREDELÉE, ſ. f. *terme de Pêche*, ſorte de rets qui eſt une eſpece de picot, à la côte & à pié. Ce rets a environ 15 à 20 braſſes de longueur, une braſſe de chûte par les bouts, & il augmente à meſure qu'il avance dans le milieu, où il a alors au moins 3 à 4 braſſes de chûte.

Il faut ordinairement dix à douze hommes pour faire la pêche avec ce filet, & un ſeul acon pour porter le rets à l'eau. Il y a aux deux bouts un bâton, comme aux ſeines & aux colerets, avec cette différence que le rets ne traîne jamais; qu'il n'eſt chargé ni de plomb, ni de pierres par le bas, & qu'il n'a que la corde du pié, & les bouts frappés ſur le bâton qui fait couler bas le pié du rets. Deux hommes, un à chaque bout, tiennent le filet un peu en cercle, l'ouverture du côté de terre, & le fond expoſé à la mer. La pêche s'en fait de marée montante, une heure au plus avant le plein de l'eau. Le haut du rets eſt garni de flottes de liege enfilées, pour le ſoutenir à fleur-d'eau. Il faut commencer la pêche avant le juſſant, parce que les poiſſons qui ont monté à la côte avec le flux, s'en retournent à l'inſtant que le reflux ſe fait ſentir. Quand le rets eſt expoſé le long de la côte, cinq à ſix hommes ſe mettent à l'eau juſqu'au cou, & battant l'eau avec des perches, allant du bord de la côte vers le filet dans lequel ils chaſſent les muges ou mulets, qui ſont les ſeuls poiſſons qu'on prenne à ces côtes de cette maniere.

Pour relever les rets, lorſque le trait ou le land eſt fini, les deux hommes qui tiennent le bâton ou le canon du rets, le relevent, & joignant en même tems enſemble les deux lignes de la tête & du pié, ils en ramaſſent tout le poiſſon qu'ils viennent jetter dans l'acon, pour recommencer encore un nouveau trait ſi la marée le permet.

Cette pêche dure à cette côte pendant trois mois, de la S. Jean à la S. Michel, parce que plus les eaux ſont chaudes, & plus volontiers les muges ou mulets rangent la côte. Les vents d'eſt & d'eſt-ſud-eſt, ſont les plus favorables; ceux d'aval font fuir le poiſſon de la côte.

Cette pêche ne ſe fait jamais que de jour; elle ne peut cauſer aucun préjudice au général de la pêche, parce qu'elle ſe fait ſur des fonds de vaſes & de bourbes, où le frai, comme on l'a remarqué, ne ſe forme point, ſi on excepte celui des anguilles.

Les mailles de ces *uredelées* ſont de trois eſpeces; les plus larges ont ſeulement 12 lignes en quarré; les autres dix, & les plus ſerrées, qui ſont au fond pour arrêter ce qui entre dans le filet, n'ont que 6 lignes auſſi en quarré, en quoi il y auroit de l'abus; mais avec des mailles de 15 lignes en quarré, permiſes pour faire la pêche du grand haneau, par la déclaration du 18 Mars 1717, ces pêcheurs pourront, ſans abus faire une bonne pêche avec ſuccès.

UREDO, (*Maladies.*) eſt un mot latin, qui ſignifie la nielle ou brouïne des arbres ou des herbes. *Voyez* Nielle, Brouïne, Maladies *des plantes*, &c.

Les Médecins emploient auſſi quelquefois ce terme pour marquer une démangeaiſon de la peau. *Voy.* Gratelle.

URENA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom donné par Dillenius à un genre de plante, dont voici les caracteres ſelon Linnæus. Le calice eſt une double enveloppe; l'extérieure eſt formée d'une ſeule feuille, légérement découpée en cinq larges ſegmens; l'intérieure eſt compoſée de cinq feuilles étroites & angulaires. La fleur eſt à cinq pétales oblongs qui naiſſent enſemble, s'élargiſſent vers le ſommet, & finiſſent en une pointe obtuſe; les étamines ſont des filets nombreux, qui vers leur baſe croiſſent en cylindre, mais qui ſe dégagent à leur ſommité. Le germe du piſtil eſt arrondi; le ſtile eſt ſimple, de la longueur des étamines, & eſt couronné de dix ſtygma, chevelus & recourbés. Le fruit eſt une capſule arrondie, formant cinq angles, & contenant cinq loges. Les graines ſont uniques, rondelettes, mais en quelque maniere applaties à leur pointe. Linnæi, *gen. plant. page* 329. Dillen. *hort. eltham. page* 319.

URETAC, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt une manœuvre qu'on paſſe dans une poulie, qui eſt tenue par une herſe dans l'éperon, au-deſſus de la ſaiſine de beaupré, & qui ſert à renfoncer l'amure de miſaine, quand il eſt néceſſaire qu'elle le ſoit.

URETERE, ſ. m. (*Anatom*) les *ureteres* ſont deux canaux longs, ronds & membraneux, de la groſſeur d'une plume à écrire. Ils ſortent de chaque côté de la partie cave des reins, & deſcendant le long des muſcles pſoas, en forme d'*S* capitale, enfermés dans la duplicature du péritoine, ils vont ſe terminer poſtérieurement vers le col de la veſſie.

Ils ſont compoſés de trois tuniques, dont la premiere eſt charnue, la ſeconde eſt nerveuſe, & la troiſieme veloutée; cette derniere empêche que l'âcreté de l'urine n'irrite les fibres nerveuſes.

Ils reçoivent des rameaux d'arteres & de veines des parties voiſines, & des nerfs de l'intercoſtal, & des vertebres des lombes, qui donnent à ces canaux un ſentiment très-vif, & font ſouffrir d'extrèmes douleurs à ceux qui ſont attaqués de la gravelle, ou de la néphrétique.

Mais pour mieux développer l'origine & la ſtructure des *ureteres*, il faut ſavoir qu'il part de la circonférence des papilles rénales 11 à 12 canaux membraneux, qui les reçoivent avec l'humeur qui en découle, & qui forment trois rameaux dont l'union ne produit qu'un large baſſinet, lequel ſe termine en un ſeul tuyau membraneux, épais, fort, garni d'arteres, de veines, de nerfs, de petits vaiſſeaux lymphatiques, de fibres motrices & de lacunes mucilagineuſes, propres à adoucir ſes parois. Ce canal (l'*uretere*) va d'abord droit en-bas, ſe courbe auſſi-tôt, couvert par la lame du péritoine d'une largeur inégale en différens endroits.

Il va s'inſérer à la partie poſtérieure de la veſſie, preſqu'à deux doigts de diſtance de la partie inférieure de ſon col, & de l'autre *uretere*. Après avoir percé la tunique extérieure, & parcouru obliquement l'eſpace du petit doigt entr'elle & la tunique

in-

interne, il s'inſinue dans la cavité de la veſſie. Il y forme, par la production de ſes fibres, un corps rond, long, déterminé en bas, qui empêche l'urine de remonter dans l'*uretere*, lorſque la veſſie eſt pleine; car alors l'expanſion de la veſſie fait que ce corps tire néceſſairement l'*uretere* en bas & le bouche. Ce canal eſt donc tellement ſitué & conſtruit, qu'il peut ſurement porter l'urine des reins dans la veſſie, ſans qu'elle puiſſe jamais remonter dans ce canal, quelque comprimée qu'elle ſoit.

Il réſulte de ce détail, que les plaies des *ureteres* ſont ſuivies de violentes douleurs aux flancs, le bleſſé rend des urines ſanglantes; & lorſque ces conduits ſont totalement coupés, il ſouffre une ſuppreſſion d'urine, qui s'épanchant dans la cavité du ventre, ſe corrompt bientôt faute d'iſſue, & cauſe la mort au malade.

Parlons maintenant des jeux que la nature exerce ſur cette partie. D'abord M. Ruyſch dit avoir obſervé que les *ureteres* deſcendent quelquefois des reins vers la veſſie en ligne ſpirale, mais Riolan a vu des choſes bien plus ſingulieres dans le corps d'un vérolé, qui venoit de finir ſes jours au bois d'une potence. Ce fut en 1611 qu'il fit la diſſection du cadavre il trouva premierement deux *ureteres* à chaque rein, où ils avoient chacun leur cavité particuliere, ſéparée par une membrane mitoyenne. L'inſertion de chaque *uretere* ſe faiſoit en divers endroits de la veſſie; l'un y entroit joignant le col, & l'autre par le milieu du fond. Ils étoient tous deux creux, & égaux en groſſeur: ce n'eſt pas tout. Riolan trouva trois émulgentes au rein droit, & une ſeule au rein gauche, qui jettoit une double branche. Pour comble de ſingularités en ce genre, les ſpermatiques ſortoient des émulgentes à droite & à gauche.

Il arrive encore d'autres jeux de la nature ſur les *ureteres*. Le baſſinet du rein, qui n'eſt autre choſe qu'une dilatation de l'extrémité ſupérieure de l'*uretere*, ſe diviſe quelquefois avant que d'être reçu dans la profonde ſciſſure, qui augmente la concavité du rein; & dans le cas particulier de cette diviſion, l'on trouve deux baſſinets, qui ſont néanmoins d'ordinaire plus petits de moitié que le ſeul qu'on rencontre preſque toujours.

Nous avons vu que la premiere obſervation de Riolan, dans le cadavre de ſon malheureux vérolé, étoit deux *ureteres* à chaque rein au lieu d'un ſeul; mais comme ce jeu de la nature eſt fort commun, on a tenté d'en chercher la raiſon en Phyſiologie, & je trouve les conjectures de M. Hunauld trop plauſibles pour les ſupprimer.

Un *uretere* ſe diviſe ordinairement dans le rein en deux ou trois branches, chacune de ces branches va enſuite former des eſpeces d'entonnoirs, qui embraſſent les mamelons du rein. Si dans les premiers tems du développement de l'embryon, & lorſque les reins & la veſſie ſe touchent pour ainſi dire; l'accroiſſement ſe fait dans l'*uretere* & ſes branches, comme il ſe fait le plus ordinairement; les branches ſe réuniront dans la ſinuoſité du rein, & un ſeul *uretere* ira du rein à la veſſie. Si ces branches croiſſent plus à proportion que l'*uretere*, elles ſe réuniront au-deſſous du rein, à une diſtance plus ou moins grande; & c'eſt ce qu'on rencontre aſſez ſouvent. Si enfin deux ou trois de ces branches prennent beaucoup d'accroiſſement, tandis que l'*uretere* n'en prend point alors il y aura deux ou trois *ureteres* qui s'étendront depuis le rein juſqu'à la veſſie. Jettez les yeux ſur la premiere figure de la troiſieme planche d'Euſtache, vous verrez ſenſiblement que ces trois *ureteres* ne ſont que les branches qui ſe réuniſſent pour l'ordinaire dans la ſinuoſité du rein, & vous reconnoîtrez dans la branche inférieure, les calices qui en partent pour embraſſer les mamelons du rein. (*D. J.*)

Ureteres, *maladies des*, (*Médec.*) les deux canaux membraneux, ſitués de chaque côté des deux reins, ſe nomment *ureteres*. Ils ſont doués d'une grande ſenſibilité, & enduits intérieurement d'une humeur onctueuſe; après avoir fait une courbure, ils vont ſe rendre dans la veſſie, & y dépoſent l'urine dont ils ſont chargés.

Quand ce canal à l'entrée de la veſſie eſt obſtrué par le calcul, du pus, de la mucoſité trop épaiſſe ou trop abondante, il acquiert une grande capacité, & de-là réſulte la ſuppreſſion de l'urine; ſi le calcul ſe trouve adhérent à l'extrémité de ce canal, il eſt impoſſible de l'atteindre avec le cathétere, mais on vient à bout de le tirer en faiſant une ouverture au périnée. Si la trop grande acrimonie de la mucoſité ou le calcul, qui ſouvent s'arrête au milieu des *ureteres*, vient à paſſer par ces canaux pendant qu'il deſcend, le malade éprouve un ſentiment cruel de douleur depuis les lombes juſqu'aux aines & au pubis. La rupture ou la bleſſure des *ureteres* fait couler dans la cavité du bas-ventre, ou dans ſon tiſſu cellulaire, l'urine qu'ils charient. (*D. J.*)

URETRE, de l'homme, (*Anat.*) canal membraneux preſque cylindrique, continu au col de la veſſie, prolongé juſqu'à l'extrémité du gland; il faut y remarquer,

1°. La ſituation dans un ſillon formé par l'interſtice, que les deux corps caverneux laiſſent entr'eux inférieurement.

2°. Le cours qui ne ſuit pas une ligne droite, il y a une courbure particuliere.

3. La longueur qui eſt de douze ou treize pouces.

4°. La groſſeur qui approche de celle d'une plume à écrire.

5°. La ſubſtance qui eſt compoſée de deux membranes fortes, l'une eſt interne & l'autre externe; il y a dans l'entre-deux une ſubſtance caverneuſe, où quelques auteurs ont remarqué qu'il y a de glandes.

6°. Le bulbe ou la protubérance de l'*uretre* eſt la partie poſtérieure, qui eſt plus épaiſſe que le reſte, ſituée auprès des proſtates, large d'un pouce, & ſemblable en quelque maniere à un oignon.

7°. La ſurface interne, qui eſt percée de divers trous; les uns ſont ronds, & les autres oblongs, il en ſort une liqueur viſqueuſe.

8°. Les trois glandes décrites par Cowper. Il y en a une à chaque côté de l'*uretre*, entre les muſcles accélérateurs & le bulbe de l'*uretre*; elles ont une figure ovoïde, elles ſont un peu applaties, leur grandeur eſt comme celle d'une petite feve; il y a pour chacune un tuyau particulier de la longueur de deux doigts, qui perce la double tunique de l'*uretre*; c'eſt par ce canal qu'elles envoient dans la cavité de l'*uretre* une liqueur tranſparente, viſqueuſe ou muqueuſe. Il y a une troiſieme glande, qui eſt dans l'angle formé par la courbure de l'*uretre* ſous les os pubis; elle eſt, à ce qu'on prétend, dans le tiſſu ſpongieux ou caverneux de l'*uretre*. Cowper l'a repréſenté comme ayant la figure d'une lentille.

9°. La petite glande de M. Litre, qui eſt entre les deux membranes de l'*uretre* preſque au-deſſous des proſtates; elle eſt d'une couleur rouge foncée, large d'un pouce, de l'épaiſſeur de deux lignes; elle environne la membrane interne de l'*uretre* comme une ceinture, & la perce de pluſieurs petits trous qui donnent paſſage à une liqueur mucilagineuſe deſtinée à humecter l'*uretre*.

Il faut encore remarquer les vaiſſeaux & les nerfs de l'*uretre*. Les vaiſſeaux ſanguins viennent des vaiſſeaux hypogaſtriques. Les vaiſſeaux lymphatiques ſont parfaitement repréſentés dans les planches de Cowper & de Dracke. Les nerfs viennent des derniers nerfs de l'os ſacrum. Voilà ce qu'on doit remarquer en général dans l'*uretre*; voici maintenant l'expoſition de la ſtructure détaillée de cette partie, faite pour les gens de l'art.

L'*uretre* de l'homme eſt un canal rond, recourbé du côté du ventre depuis le col de la veſſie où elle commence, juſqu' à la partie inférieure des os pubis, & pendant depuis les os pubis juſqu'à l'extrémité du gland où il finit. Cé canal eſt long de douze à treize pouces; il eſt placé ſous les deux corps caverneux, depuis l'endroit de leur union juſqu'au bout de la verge; il eſt couvert de la même peau que les corps caverneux, & forme trois tumeurs, dont l'une eſt ſituée en ſon commencement, & ſe nomme la *glande proſtate*; la ſeconde eſt un pouce en-deçà de la premiere, & s'appelle le *bulbe* de l'*uretre*; on donne le nom de *gland* à la troiſieme, qui termine ce canal.

L'*uretre* eſt compoſé de membranes, de glandes, de ſubſtance ſpongieuſe, de muſcles & de vaiſſeaux.

L'*uretre* a deux membranes, qui ſont minces & d'un tiſſu fort ſerré. La membrane extérieure couvre le dehors de l'*uretre*, & le dedans du prépuce; & l'intérieure tapiſſe ſeulement le dedans de ce canal. Ces deux membranes laiſſent entr'elles une eſpace qui eſt rempli de glandes, & d'une ſubſtance ſpongieuſe.

La premiere glande renfermée entre les membranes de l'*uretre* du côté de la veſſie eſt la glande proſtate.

ſtate. Cette glande n'eſt pas double comme on dit, puiſqu'elle eſt continue en toutes ſes parties. Elle eſt placée à la racine de l'*uretre*; ſa figure eſt conique, & reſſemble à un petit cœur; elle eſt longue d'un pouce trois lignes, & enveloppe ce canal dans toute ſa longueur, & elle eſt épaiſſe de ſept lignes; ſa baſe qui eſt du côté de la veſſie eſt large d'un pouce quatre lignes, & ſa pointe, qui eſt du côté du gland, a neuf lignes de largeur; elle eſt enveloppée de fibres muſculeuſes, & composées d'environ de douze petits ſacs, qui n'ont entr'eux aucune communication par leur cavité, & qui ſe terminent dans le canal de l'*uretre* autour du verumontanum par autant de tuyaux gros comme de ſoies des porc.

Il y a dans chacun de ces ſacs quantité de petits grains glanduleux, dont les conduits excrétoires (qui ont chacun un ſphincter à leur extrémité) s'ouvrent dans la cavité de ces ſacs, & y dépoſent la liqueur qu'ils filtrent, comme dans autant de réſervoirs. Cette liqueur eſt peut-être de quelque uſage pour la génération, en ſe mêlant avec la ſemence dans le baſſin de l'*uretre* pendant le coït; elle peut ſur-tout ſervir à enduire la ſuperficie intérieure du canal de l'*uretre*, pour rendre à l'urine ce paſſage plus coulant & plus aiſé, & le garantir de l'acrimonie de cette liqueur.

La deuxieme glande, placée entre les deux membranes de l'*uretre* immédiatement après la glande proſtate du côté du gland, eſt une glande qu'on appelle la *gland de Litre*. Cette glande eſt d'une couleur rouge-foncée; elle forme autour de l'*uretre* une eſpece de bande unie large d'un pouce, épaiſſe de deux lignes, & perce la membrane intérieure de l'*uretre* dans toute ſa circonférence par un grand nombre de conduits excrétoires, qui verſent dans ce canal la liqueur que la glande filtre. Cette liqueur eſt un peu mucilagineuſe, & par conſéquent propre à enduire le canal du l'*uretre*.

L'eſpace qui reſte entre les deux membranes de l'*uretre*, depuis la derniere glande, dont je viens de parler, juſqu'à la fin de ce canal, eſt occupé par une ſubſtance ſpongieuſe, compoſée d'un très-grand nombre de fibres muſculaires. Ces fibres s'entrecroiſent en différentes manieres, & laiſſent entr'elles quantité de petites cellules, dans leſquelles une grande partie des arteres capillaires ſe terminent, & d'où naît un pareil nombre de veines. Cette ſubſtance ſpongieuſe en ſon commencement s'éleve en-dehors, principalement par la partie inférieure; elle forme une tumeur ou bulbe longue d'environ un pouce, de figure conique, dont la baſe, qui eſt du côté de la veſſie, a huit lignes d'épaiſſeur, & la pointe, qui eſt du côté du gland, en a quatre; depuis cette tumeur juſqu'au gland, elle eſt épaiſſe d'une ligne & demie dans les deux côtés & au-deſſous, & d'une demi-ligne ſeulement le long de la partie ſupérieure.

Enfin la ſubſtance ſpongieuſe contenue entre les deux membranes de l'*uretre* a dans le gland cinq lignes d'épaiſſeur à l'endroit de ſa baſe, qu'on appelle *couronne*, & deux lignes dans le bout oppoſé.

La ſubſtance ſpongieuſe de l'*uretre*, de même que celle des corps caverneux, en ſe rempliſſant de ſang & d'eſprits animaux, donne à la verge toute la roideur & toute la tenſion dont elle a beſoin pour être propre à la génération.

La membrane qui couvre le dehors du gland, eſt extrèmement fine, apparemment parce qu'elle ſe ſépare au commencement du gland en deux parties, dont l'extérieure tapiſſe le dedans du prépuce. Le frein qui attache fortement le gland au prépuce par ſa partie inférieure, n'eſt autre choſe que la membrane extérieure du gland qui eſt double en cet endroit. La partie de l'*uretre* qui fait portion du gland eſt retrouſſée par ſa partie poſtérieure ſur l'extrémité antérieure des deux corps caverneux, & les couvre exactement de tous côtés.

On remarque autour de la couronne des corps gros comme une ſoie fine de porc, longs d'une demi-ligne, de figure preſque cylindrique, poſés parallelement ſur cette couronne, ſelon la direction du gland, & éloignés les uns des autres d'un tiers de ligne. On entrevoit à l'extrémité poſtérieure de chacun de ces corps un petit trou, d'où l'on peut faire ſortir quelquefois une matiere blanche & épaiſſe, qui en ſortant ſe forme en filets, comme celles qu'on exprime des glandes des paupieres.

Ce méchaniſme ſemble prouver que les petits corps de la couronne du gland ſont des glandes auſſi-bien que celles des paupieres, & non pas les mamelons de la peau gonflée, puiſqu'il ne ſort aucune matiere par les mamelons de la peau. D'ailleurs ils ſont quatre fois plus épais que la membrane qui couvre le dehors du gland, & ils ſont toujours fort ſenſibles dans tous le glands de l'homme autour de la couronne, jamais autre part & toujours à-peu-près dans le même nombre. D'où on peut conclure que ces petits corps ſont dans l'homme la véritable ſource de la matiere blanche & onctueuſe, qu'on remarque entre la couronne du gland & la racine du prépuce; d'autant plus qu'avec le microſcope même, on n'apperçoit dans le prépuce rien qui ait la moindre apparence de glande. D'ailleurs toutes les filtrations connues ſe faiſant par des glandes, il faut abſolument qu'il y en ait dans le prépuce ou dans le gland pour filtrer la matiere blanche & onctueuſe, dont on vient de parler, laquelle en huilant le gland & le prépuce empêche que ces deux parties ne ſe deſſechent & ne ſe collent l'une à l'autre.

La ſuperficie intérieure du canal de l'*uretre* eſt liſſe & uniforme par-tout, hormis vers ſa racine où l'on trouve une petite éminence & deux petites cannelures.

La petite éminence eſt ſituée verticalement au milieu de la partie inférieure de la racine de ce canal, à ſix lignes du cou de la veſſie; elle reſſemble à une petite crête de coq, & on l'appelle communément le *verumontanum*. On remarque à chacun des deux côtés de cette éminence un trou, de figure un peu ovale & large d'environ une ligne. Ces trous ne ſont autre choſe que l'embouchure des deux conduits excrétoires communs des véſicules ſéminales, leſquels, après avoir traverſé la partie ſupérieure de la glande proſtate, ſe terminent dans la cavité de l'*uretre* pour y verſer la ſemence dans le tems du coït.

Les deux cannelures de l'*uretre* ſont auſſi placées à la partie inférieure de ce canal, de ſorte que le commencement de chacune répond à un des trous du veru-montanum; elles ſont ſéparées l'une de l'autre par une ſimple ligne formée par l'alongement du veru-montanum; leur profondeur eſt ſuperficielle; elles ont huit lignes de longueur ſur une de largeur, & ſe portent du côté du gland en diminuant peu-à-peu de leur largeur & de leur profondeur.

Le canal de l'*uretre* forme en ſon commencement une eſpece de baſſin, qui a environ un pouce de longueur ſur cinq lignes de largeur. Le pouce ſuivant de la cavité de ce canal n'eſt large que de deux lignes, & le reſte l'eſt de près de trois.

Entre la membrane extérieure de l'*uretre* & les muſcles accélérateurs de la verge, on trouve deux glandes, une de chaque côté, que M. Cowper a décrites. Ces glandes ont chacun un conduit excrétoire commun, long de deux pouces, & gros d'une demi-ligne; ces conduits dès leur naiſſance percent la membrane extérieure de l'*uretre*; enſuite ils rampent dans ſon tiſſu ſpongieux, & percent enfin la membrane intérieure de ce canal par ſa partie inférieure un pouce huit lignes en-deçà du veru montanum, & environ une ligne à côté l'un de l'autre. Il ſuit de-là que la liqueur que ces glandes filtrent ne coule pas dans la cavité de l'*uretre*, dans le tems de l'érection de la verge; parce que leurs conduits contenus dans le tiſſu ſpongieux de l'*uretre* ſont affaiſſés par le ſang & les eſprits animaux, dont alors ce tiſſu eſt beaucoup plus rempli que hors du tems de l'érection. Par conſéquent la liqueur filtrée par ces glandes n'eſt pas deſtinée pour la génération, mais pour humecter & enduire le canal de l'*uretre* On trouvera dans le livre de M. Cowper la deſcription d'une troiſieme glande qui appartient auſſi à l'*uretre*.

L'*uretre* eſt dilatée par trois muſcles, & reſſerrée par deux. L'un des muſcles dilatateurs de l'*uretre* naît de la partie inférieure & antérieure du rectum, & s'attache par ſon autre extrémité à la partie inférieure & poſtérieure de l'*uretre*. Les deux autres muſcles dilatateurs naiſſent chacun de la partie intérieure de la tubéroſité d'un des os iſchium, & s'inſerent chacun de ſon côté à la partie latérale & poſtérieure de l'*uretre*.

L'*uretre* eſt reſſerrée par les deux muſcles accélérateurs, dont une partie naît du ſphincter de l'anus, & l'autre, qui eſt beaucoup plus conſidérable, naît de la partie inférieure & poſtérieure de l'*uretre*; ils s'inſerent chacun à la partie latérale inférieure du corps caverneux de ſon côté vers la racine de la verge.

On

On a remarqué dans pluſieurs cadavres qu'il ſe détache de la partie antérieure de chaque muſcle accélérateur quelques fibres charnues, qui, après avoir rampé ſur les côtés de la verge, ſe terminent au prépuce. Ainſi dans le coït & lorſqu'on urine, ces fibres ſe mettant en contraction, tirent le prépuce du côté de la racine de la verge & découvrent le trou de l'*uretre*, pendant que le reſte de ces muſcles en ſe contractant auſſi en même tems, pouſſe l'urine ou la ſemence pour les chaſſer hors de ce canal.

L'*uretre* reçoit ſes nerfs des dernieres paires ſacrées; ſes arteres viennent des hypogaſtriques, & les veines vont ſe rendre dans les hypogaſtriques. Les tuniques des veines de l'*uretre* & celles des veines des corps caverneux dans leur tiſſu ſpongieux ſont percées de quantité de petits trous, de même que les tuniques des veines de la rate, principalement de veau, vraiſſemblablement pour faciliter le retour du ſang dans le tems de l'érection, parce qu'alors il eſt difficile à cauſe de l'extrème tenſion de la verge.

L'*uretre* n'eſt pas exempte des jeux de la nature. Palfyn a vu en 1707 un enfant âgé d'environ trois mois, dont l'*uretre* ſe terminoit à la partie antérieure & ſupérieure du ſcrotum, & toute la verge au-delà du ſcrotum en étoit deſtituée par un vice ſingulier de conformation, qui a dû rendre dans la ſuite cet enfant inhabile à la génération, & lui cauſer beaucoup d'incommodité pour évacuer ſon urine.

Fabrice de Hilden rapporte avoir vu un enfant âgé de douze ans qui avoit un double *uretre* par où l'urine ſortoit ſans aucune difficulté; ils étoient ſitués l'un au-deſſus de l'autre dans leur lieu ordinaire, & ſéparés par une membrane fort mince, mais l'intérieur étoit un peu courbé, de maniere que l'urine ne ſortoit pas en droite ligne, mais vers le bas.

Quelquefois l'extrémité de l'*uretre* eſt fermée dans les enfans nouveaux-nés, ou n'eſt point ouverte dans l'endroit ordinaire. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

URETRE *de la femme*, (*Anat. & Chirurg.*) conduit de l'urine; il faut remarquer pluſieurs choſes dans l'*uretre* de la femme, ou le conduit de leur urine; ſavoir,

1°. La ſituation au-deſſous du clitoris; il y a une petite éminence qui la découvre.

2°. La longueur, qui eſt de deux travers de doigt.

3°. La capacité, qui eſt plus conſidérable que dans les hommes; ce canal peut ſe dilater beaucoup, comme il paroît quand on tire la pierre de la veſſie.

4°. Les conduits qui y portent, de même que dans l'homme, une liqueur muqueuſe qui vient des glandes.

5°. Les lacunes de Graaf, ou les petites foſſes qui paroiſſent autour de l'*uretre*; elles ſont les orifices des conduits qui verſent une liqueur pour humecter le vagin: ces conduits viennent de petites glandes.

Cabrole rapporte un cas bien rare d'une jeune fille de 18 ans, qui eut l'*uretre* tellement bouché par une membrane qui s'y forma, que l'urine vint à ſortir par le nombril, lequel pendoit de la longueur de trois pouces, comme la crête d'un coq-d'inde, & jettoit une odeur inſupportable.

Pour remédier à cette incommodité, il fit une inciſion à cette membrane, & introduiſit une canule de plomb juſqu'à la veſſie pour entretenir le paſſage de l'urine ouvert. Il fit le lendemain une ligature à la partie ſaillante du nombril, par où l'urine avoit pris ſon cours juſqu'à lors, & il l'extirpa au-deſſous de la ligature; enfin, il traita l'ulcere, le cicatriſa avec des deſſicatifs, & la cure fut achevée au bout de 12 jours. (*D. J.*)

URETRE, *Maladies de l'* (*Médec.*) 1°. Ce canal membraneux très-ſenſible, & intérieurement lubréfié par une humeur mucilagineuſe, eſt ſujet à différentes maladies; on ſait que ce canal prend ſon origine au col de la veſſie, que dans les deux ſexes il eſt deſtiné à l'évacuation de l'urine, & de plus dans les hommes à celle de la ſemence.

2°. Lorſqu'une mucoſité trop épaiſſe obſtrue ce canal, on doit tâcher de l'ouvrir par des injections déterſives; enſuite dès qu'il eſt débarraſſé des corps étrangers, il convient d'y laiſſer une ſonde, pour obvier à la ſuppreſſion de l'urine; mais il eſt néceſſaire de recourir à l'art pour tirer la pierre qui s'y trouveroit. Lorſqu'une caroncule, un tubercule, ou un ulcere arrête l'écoulement de l'urine, ou y porte obſtacle, il faut introduire une tente balſamique dans cette partie pour diminuer l'accident, & le traiter enſuite ſuivant les regles. Le défaut de mucoſité, ou ſa trop grande acrimonie, demande l'uſage des injections balſamiques & mucilagineuſes. La paralyſie qui produit la ſuppreſſion d'urine, ou qui eſt cauſe qu'elle ne vient que goutte-à-goutte, requiert l'application des corroborans ſur le périnée. Ces mêmes remedes ſont encore néceſſaires, quand les femmes, après l'extraction du calcul, ſont attaquées d'une incontinence d'urine, par la trop grande dilatation du conduit urinaire; mais s'il arrive une hémorrhagie, c'eſt le cas de recourir aux aſtringens.

3°. Quand l'*uretre* eſt affecté dans les hommes, par ſympathie l'inteſtin droit l'eſt auſſi; & dans les femmes l'indiſpoſition du canal urinaire produit celle du vagin. Suivant les différentes maladies de cette partie, il en réſulte un piſſement de ſang, la dyſurie, la ſtrangurie, le diabète & quelques autres accidens dont on a parlé ſous leurs articles reſpectifs. (*D. J.*)

URGEL, (*Géog. mod*) ville d'Eſpagne dans la Catalogne, ſur la rive droite de la Serge, à 6 lieues au ſud-oueſt de Puicerda, & à 35 au nord-eſt de Tarragone, dont ſon évêque, qui jouit de 9 mille ducats de revenu, eſt ſuffragant. *Long.* 19. 10. *latit.* 42. 25. (*D. J.*)

URGENCE *ou* URGENS, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie nommée autrefois *Korkang*, à 20 lieues d'Allemagne de la côte orientale de la mer Caſpienne, ſur la gauche de l'ancien lit du Gihum: ſes maiſons ſont de briques cuites au ſoleil. *Long.* 76. 30. *latit.* 42. 18. (*D. J.*)

URGENT, adj. (*Gram.*) qui preſſe, qui ne ſouffre point de délai. Il ne ſe dit guere que des choſes; les beſoins *urgens* de l'état, la néceſſité *urgente*.

URGENUM, (*Géog. anc*) ville de la Gaule narbonnoiſe, ſelon Strabon, *l. IV. p.* 178. qui ſemble la mettre ſur la route de Nîmes à Aix; il dit que de Nîmes à Aix, en paſſant par *Urgenum* & par Taraſcon, le chemin eſt de 53 milles. C'eſt l'*Ernaginum* de Ptolomée: ce pourroit être auſſi l'*Ugernum* de Grégoire de Tours; car, comme le remarque Caſaubon, les manuſcrits de Strabon portent *Ugernum* & non *Urgenum*; & de plus, Strabon un peu plus bas appelle cette même ville *Gernum*. (*D. J.*)

URGI, (*Géog. anc.*) peuples de la Sarmatie. Strabon, *l. VII. pag.* 306. les place avec d'autres peuples, entre le Boryſtène & le Danube. (*D. J.*)

URGIA, (*Géog. anc.*) ville d'Eſpagne. Pline, *l. III. c. j.* la met au nombre des villes qui formoient l'aſſemblée générale de Gades. Il dit de plus, qu'elle jouiſſoit du droit de *Latium*, qu'on la ſurnommoit *Caſtrum Julium*, & qu'elle avoit encore un autre ſurnom; ſavoir, celui de *Cæſaris ſalutarienſis* (*D. J.*)

URGO, (*Géog. anc.*) petite isle de la mer Liguſtique, dans le golfe de Piſe, au nord oriental de la pointe ſeptentrionale de l'isle de Corſe. Pline en parle, *l. III. c. vj.* ainſi que Pomponius Mela, *l. II. c vij.* Cette isle s'appelle aujourd'hui *Gorgona*, ou *Gorgone*. (*D. J.*)

URI, (*Géogr. mod.*) canton de Suiſſe le plus méridional, le quatrieme entre les treize, & le premier entre les petits *qui vicatim habitant*; c'eſt-à-dire, qui n'ont que des villages & des bourgades pour habitation. Il eſt borné au midi par les bailliages d'Italie, au levant par les Griſons & le canton de Glaris; au couchant par le canton d'Underwald, & une partie du canton de Berne. Le pays d'*Uri* eſt proprement une longue vallée d'environ 25 mille pas, entourée de trois côtés des hautes montagnes des Alpes, & arroſée par la Reuſs, qui prend ſa ſource au mont-Saint-Gothard.

Ce canton peut être regardé comme le ſéjour ancien & moderne de la valeur Helvétique. Les peuples qui l'habitent ſont les deſcendans des Tauriſques, *Tauriſci*, & n'ont point dégénéré du mérite de leurs ancêtres. *Uri* a pris pour armes une tête de taureau ſauvage, en champ de ſinople.

Ce canton n'a qu'un ſeul bailliage en propre; mais les bailliages d'Italie lui appartiennent en commun avec les autres petits cantons. Quoique ſitué plus avant dans les Alpes que ſes voiſins, cependant il eſt plus fertile qu'eux, & les fruits y ſont plutôt mûrs, à cauſe de la réverbération des rayons du ſoleil qui ſe trouvent concentrés dans des vallons étroits; & les montagnes fourniſſent des pâturages pour une grande quantité de bétail.

Le gouvernement eſt à-peu-près le même que dans les autres petits cantons qui n'habitent que des villages; ſavoir, Schwitz, Underwald, Glaris & Appinzel. L'autorité ſouveraine eſt entre les mains de tout le peuple, & dès qu'un homme a atteint l'âge de ſeize ans, il a entrée & voix dans l'aſſemblée générale. Ces aſſemblées ſe tiennent ordinairement en raſe campagne; on y renouvelle les charges, on y fait les élections, & le préſident de l'aſſemblée eſt au milieu du cercle avec ſes officiers à ſes côtés, debout & appuyé ſur ſon ſabre. On forme auſſi ces aſſemblées extraordinairement quand il s'agit d'affaires importantes, comme de traiter de la guerre & de la paix, de faire des lois, des alliances, *&c.*

Les peuples de ce canton vivent frugalement; leurs manieres ſont ſimples, & leurs mœurs ſont honnêtes. Leur chef s'appelle *amman* ou *land-amman*, & eſt en place pendant deux ans. A cet amman ils joignent une régence pour régler les affaires ordinaires, & celles des particuliers. La régence d'*Uri* ſe tient ordinairement à Altdorff, qui eſt le lieu le plus conſidérable du pays. Ce canton eſt catholique: il a été d'abord ſoumis à l'abbaye de Vettingen, mais il racheta cette ſoumiſſion par de l'argent, & il dépend aujourd'hui, pour les affaires eccléſiaſtiques, de l'évêque de Conſtance; cependant on y décide quelquefois des cauſes matrimoniales dans les aſſemblées générales du pays; (*D. J.*)

URIA, (*Géog. anc.*) 1°. ville de la Pouille Daunienne, ſelon Pline, *l. III. c. ij.* qui la met entre le fleuve Arbalus, & la ville Sipantum.

2°. Ville d'Italie dans la Meſſapie ou la Calabre, ſur la voie Appienne, entre Tarente & Brindes, ſelon Strabon, *l. VI. p.* 283. (*D. J.*)

URIBACO, (*Ichthyolog. exot.*) nom d'un poiſſon de mer du Bréſil, qui eſt excellent à manger; il tient un peu de la figure de la perche, & a dans ſa grandeur dix à douze pouces de long. Ses dents ſont petites & pointues; les nageoires de ſes ouies finiſſent en pointe triangulaire; celles du ventre ſont ſoutenues par une côte roide & forte; il n'a qu'une ſeule nageoire ſur le dos, qui eſt par-tout d'une même largeur, s'étend preſque juſqu'à la queue, & eſt ſoutenue par des rayons roides & piquans; ſa queue eſt fourchue très-profondément, ſes écailles ſont d'un blanc argenté, avec une légere teinture d'un rouge pâle. *Voyez* de plus grands détails dans Margranville, *hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

URICONIUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route du retranchement, à *portus Rutupis*, entre Rutunium & Uxacona, à onze milles de chacun de ces lieux. C'eſt la ville *Viroconium* de Ptolomée.

La Saverne, après avoir mouillé Shrewsbury, reçoit la riviere de Terna. C'eſt au confluent de ces deux rivieres que les Romains avoient bâti la ville de *Uriconium*, afin de pouvoir paſſer & repaſſer la Saverne qui depuis ſa jonction avec la Terne, n'eſt plus guéable.

Cette ville ne ſubſiſte plus: on voit ſeulement quelques pans de murailles, & un petit village qui a retenu le nom de la ville; car on le nomme *Wrockceſter*, & par corruption *Wroxeter*. Dans le lieu où étoit la ville, la terre eſt plus noire qu'ailleurs, & rapporte de fort bon orge. A l'une des extrémités on trouve des remparts, des pans de murailles faits en voûte par dedans; & on peut juger que c'étoit la citadelle de la ville: on a déterré quelques médailles romaines parmi ces ruines. (*D. J.*)

URIEZ, *détroit d'*, (*Géog. mod.*) détroit de l'Aſie au nord du Japon, par les 45 degrés de latitude ſeptentrionale, & les 170 degrés de longitude. Ce détroit peut avoir quatorze lieues d'étendue. (*D. J.*)

VRILLE, ſ. f. (*Outils.*) petit inſtrumens de fer emmanché d'un morceau de bois couché de travers. Il ſert au-lieu de villebrequin à faire des trous, & ſe tourne d'une ſeule main. (*D. J.*)

VRILLES, ſ. f. pl. (*Botan.*) nom ſynonyme en botanique à celui de *tendrons* & de *mains*. *Voyez* MAINS. Mais il eſt bon de remarquer que les *vrilles* ou *mains* ſont d'une nature plus compoſée qu'on ne penſe; elles tiennent le milieu entre la racine & le tronc; leur uſage eſt quelquefois de ſoutenir uniquement les plantes, comme dans la vigne & la brione, *&c.* dont ſans leur ſecours les ſarmens longs, menus & fragiles, ſe romproient par leur propre poids, & ſur-tout par celui du fruit; mais les *vrilles* les empêchent de ſe rompre, en s'attachant à tout ce qu'ils rencontrent, & s'y entortillant fortement. Les *vrilles* de la brione, après avoir fait trois tours en cercles, ſe tournent en ſens contraire, & de cette maniere forment un double tenon, afin que s'ils manquent de s'entortiller en un ſens, ils puiſſent s'accrocher en un autre. D'autres fois les *vrilles* ſervent à procurer une nourriture ſuffiſante à la plante; telles ſont les petites racines qui ſortent du tronc du lierre; cette derniere plante s'élevant fort haut, & étant d'une ſubſtance plus ferme & plus compacte que la vigne, la ſeve ne pourroit monter en aſſez grande quantité juſqu'au ſommet ſi la racine principale n'étoit aidée par ſes racines auxiliaires. Enfin, quelquefois les *vrilles* ſervent tout enſemble à ſupporter, à propager, & à donner de l'ombre: les tendrons des concombres ſervent au premier uſage; ceux de la camomille, qui ſont autant de racines, ſervent au ſecond; & les filamens ou ſerpentins des fraiſiers, à tous les trois. (*D. J.*)

VRILLE, *outil d'Arquebuſier*, cette *vrille* n'a rien de particulier, reſſemble à celles des menuiſiers, & ſert aux arquebuſiers pour faire des trous en bois; ils en ont de plus grandes, de plus groſſes les unes que les autres. *Voyez Planche du Sellier.*

VRILLE, *outil de Guainier*, cette *vrille* n'a rien de particulier, & ſert aux guainiers à aggrandir le trou de leurs moules, pour y introduire plus facilement le tirefond. *Voyez* VRILLE *des Menuiſiers*.

VRILLE, (*Menuiſerie*) outil qui ſert à percer des trous lorſqu'on ne peut ſe ſervir du villebrequin. *Voyez la fig.* 31. *Pl. de menuiſerie.*

VRILLER, v. act. *terme d'Artificier*, ce terme d'artificier ſignifie pirouetter en montant d'un mouvement hélicoïde, comme en vis; tel eſt celui des ſauciſſons volans. (*D. J.*)

VRILLERIE, ſ. f. (*Taillanderie.*) c'eſt une des claſſes des ouvrages de taillanderie; cette claſſe ainſi nommée des vrilles (petits inſtrumens qui ſervent à faire des trous dans le bois), comprend tous les menus ouvrages & outils de fer & d'acier qui ſervent aux orfévres, graveurs, chaudronniers, armuriers, ſculpteurs, tabletiers, potiers d'étain, tourneurs, tonneliers, libraires, épingliers, & menuiſiers; tels que ſont toutes ſortes de limes, fouillieres, tarots, forets, ciſeaux, ciſailles, poinçons; tous les outils ſervans à la monnoie, enclumes, enclumeaux, bigorneaux, burins, étaux, tenailles à vis, marteaux, gouges de toutes façons, terriers, villebrequins, vrilles, vrillettes, perçoirs à vin, tirefonds, marteaux à ardoiſes, fers de rabot, fermoirs, eſſettes, ciſeaux en bois & en pierre, quantité d'autres dont à peine les noms & uſages ſont connus à d'autres qu'à ceux des profeſſions qui les font, & qui s'en ſervent. (*D. J.*)

VRILLIER, ſ. m. *terme de Taillandier*, l'on nomme ainſi dans la communauté des maîtres taillandiers de Paris, ceux d'entre eux qui font des vrilles, & autres légers outils de fer ou d'acier, propres aux orfévres, graveurs, chaudronniers, armuriers, ſculpteurs, menuiſiers, *&c.* on les appelle auſſi *tailleurs de limes*. Savary. (*D. J.*)

URIM & THUMMIM, (*Critiq. ſacrée.*) mots hébreux que les ſeptante traduiſent par δήλωσιν καὶ ἀλήθειαν, *évidence* & *vérité*. On eſt toujours curieux de demander aux plus ſavans critiques, ces deux choſes; l'une, ce que c'étoit que *urim* & *thummim*, & l'autre quel étoit ſon uſage.

A l'égard du premier point, l'Ecriture ſe contente de nous dire que c'étoit quelque choſe que Moïſe mit dans le pectoral ou rationnal du ſouverain ſacrificateur. *Exod. xxviij.* 30. *Lévit. viij.* 8.

Ce pectoral, comme je l'ai dit ailleurs, étoit une eſpece d'étoffe pliée en double, d'environ dix pouces en quarré, chargée de quatre rangs de pierres précieuſes, ſur chacune deſquelles étoit gravé le nom d'une des douze tribus d'Iſraël. Or c'eſt dans ce pectoral porté par le ſouverain ſacrificateur aux occaſions ſolemnelles, que furent mis *urim* & *thummim*.

Chriſtophorus à Caſtro, & Spencer qui a fait une grande diſſertation ſur cette matiere, prétendent que *urim* & *thummim*, étoient deux ſtatues chachés dans la capacité du pectoral, & qui rendoient des oracles par des ſons articulés; mais on regarde ce ſentiment comme plus convenable au paganiſme qu'à l'eſprit de la loi divine.

Pluſieurs rabbins croient que *urim* & *thummim* étoient le tétragrammaton, ou le nom ineffable de Dieu gravé d'une maniere myſtérieuſe dans le pectoral;

ral;

ral ; & que c'étoit de-là qu'il poſſédoit la faculté de rendre des oracles. On ſait que la plûpart des rabbins ſe ſont fait une très-haute idée de la vertu miraculeuſe du tétragrammaton.

Cependant il eſt d'autres habiles Juifs, tels que R. David Kimchi, R. Abraham Séba, Aben-ezra, &c. qui abandonnant l'idée commune de leurs conferes, ſe contentent de penſer que c'étoient en général des choſes d'une nature myſtérieuſe enfermées dans la doublure du pectoral ; & que ces choſes donnoient au ſouverain prêtre le pouvoir de prononcer des oracles, quand il étoit revêtu du pectoral.

Comme toutes ces conjectures ne préſentent que des idées de ſortiléges & d'exorciſmes, je me perſuade qu'il vaut mieux n'entendre par *urim* & *thummim*, que le pouvoir divin attaché au pectoral, lorſqu'il fut conſacré, d'obtenir quelquefois de Dieu des oracles; enſorte que les noms d'*urim* & *thummim* lui furent donnés ſeulement pour marquer la clarté & la plénitude des réponſes; car *urim* ſignifie en hébreu lumiere, & *thummim* perfection.

Quant à l'uſage de l'*urim* & *thummim*, on s'en ſervoit ſeulement pour conſulter Dieu dans les cas difficiles & importans qui regardoient l'intérêt public de la nation, ſoit dans l'état, ſoit dans l'égliſe. Alors le ſouverain ſacrificateur revêtu de ſes habits pontificaux & du pectoral par-deſſus, ſe préſentoit à Dieu devant l'arche d'alliance, non pas au-dedans du voile dans le ſaint des ſaints, où il n'entroit que le ſeul jour des expiations, mais hors du voile dans le lieu ſaint. C'eſt delà que ſe tenant debout, le viſage tourné vers l'arche & le propitiatoire où repoſoit le shékina, il propoſoit le ſujet ſur lequel l'Eternel étoit conſulté. Derriere lui, ſur la même ligne, mais à quelque diſtance hors du lieu ſaint, peut-être à la porte (car il n'étoit pas permis à un laïc d'approcher de plus près), ſe tenoit avec humilité & reſpect la perſonne qui deſiroit d'avoir l'oracle divin, ſoit que ce fût le roi ou tout autre.

Mais de quelle maniere la réponſe de Dieu étoit-elle rendue? Rabbi Lévi Ben Gerſon, Abarbanel, R. Azarias, R. Abraham Séba, Maimonides, & autres, nous diſent que le ſouverain ſacrificateur liſoit la réponſe de Dieu par l'éclat & l'enflure des lettres gravées ſur les pierres précieuſes du pectoral. Cette idée n'eſt pas nouvelle, on la trouve dans Joſephe, *antiq. liv. III. c. ix.* ainſi que dans Philon juif, *de monarchiâ, lib. II.* Et c'eſt ſur la foi de ces deux écrivains, que pluſieurs des anciens peres de l'égliſe, entr'autres S. Chryſoſtôme & S. Auguſtin, ont expliqué la choſe de la même maniere.

Cependant ce ſentiment eſt inſoutenable, pour ne pas dire abſurde. On le détruit par une ſeule remarque; c'eſt que toutes les lettres de l'alphabet hébreu ne ſe trouvent point dans les douze noms; *chet*, *theth*, *zaddi* & *koph* y manquent. Ainſi les autres lettres ne ſuffiſoient pas pour les réponſes à toutes les choſes ſur leſquelles on pouvoit conſulter Dieu. De plus, il y a dans l'Ecriture des réponſes ſi longues; par exemple, *II. Samuel*, *v.* 24. que toutes les lettres du pectoral, & celles qui y manquent, & celles qu'on y ajoute encore gratuitement, ne ſont pas ſuffiſantes pour les exprimer. Enfin il falloit néceſſairement au ſacrificateur le don de prophétie, pour combiner les lettres qui s'élevoient au deſſus des autres, & indiquer la vraie réponſe de l'oracle.

Ne nous arrêtons pas davantage à des fantômes de l'imagination; & diſons que la conjecture la plus vraiſemblable & la ſeule fondée ſur l'Ecriture, c'eſt que quand le ſouverain ſacrificateur ſe rendoit devant le voile pour conſulter Dieu, la réponſe lui parvenoit par une voix articulée qui émanoit du propitiatoire, lequel étoit en dedans au-delà du voile. Nous voyons que dans preſque tous les endroits de l'Ecriture où Dieu ſe trouve conſulté, la réponſe porte, *l'Eternel dit*: lorſque les Iſraélites firent la paix avec les Gabaonites, ils furent blâmés *de n'avoir point conſulté la bouche de l'Eternel* (Joſué, (*ix* 4.) ces expreſſions *l'Eternel dit* & *la bouche de l'Eternel*, ſemblent marquer une réponſe vocale. C'eſt auſſi pour cette raiſon que le ſaint des ſaints où étoit placé l'arche & le propitiatoire d'où les réponſes ſortoient, eſt ſi ſouvent appellé l'*oracle*, *Pſ. xxxviij.* 2. 1. *Rois*, *ch. vj. v.* 5. 16. 19. 20. 23. 31. *ch. vij.* 49. *ch. viij. v.* 6. 8. 2. *Chron. chap. iij.* 16. *ch. iv.* 20. *ch. v. verſ.* 7. 9.

Une autre queſtion, car on ne ceſſe d'en faire, c'eſt ſur la maniere dont on conſultoit Dieu dans le camp. En effet, il paroît par l'Ecriture, que le ſouverain ſacrificateur, ou quelque autre en ſa place, accompagnoit toujours les armées d'Iſraël dans leurs guerres, & portoit avec eux l'éphod & le pectoral, pour conſulter Dieu par *urim* & *thummim*, ſur tous les cas difficiles qui pouvoient arriver. On mettoit l'éphod & le pectoral dans l'arche ou le coffre que le ſacrificateur qui étoit envoyé à la guerre, portoit toujours avec lui.

Ce ſacrificateur, pour être autoriſé à agir en la place du ſouverain pontife, lorſque l'occaſion de conſulter Dieu par *urim* & *thummim* ſe préſentoit, étoit conſacré à cet office par l'onction de l'huile ſainte, de la même maniere que le grand-prêtre l'étoit; c'eſt pour cela qu'il s'appelloit *l'oint pour la guerre;* mais la difficulté eſt de ſavoir comment il recevoit la réponſe. Car dans le camp il n'y avoit point de propitiatoire devant lequel il pût ſe préſenter, & d'où il pût recevoir la réponſe comme dans le tabernacle: cependant il paroît, par pluſieurs exemples rapportés dans l'Ecriture, que des oracles de cette eſpece étoient rendus dans le camp. David ſeul conſulta Dieu par l'éphod & le pectoral juſqu'à trois fois, dans le cas de Kehila, *I. Sam. xxiij.* & deux fois à Ziglad, *I. Sam. xxx.* 8. & *II. Sam. ij.* 1. Et dans chacune de ces occaſions, il reçut réponſe, quoiqu'il ſoit certain qu'il n'avoit point avec lui l'arche de l'alliance. Je trouve donc fort apparent que puiſque Dieu permettoit qu'on le conſultât dans le camp ſans l'arche, auſſi-bien que dans le tabernacle où l'arche étoit, la réponſe parvenoit de la même maniere par une voix articulée.

Au reſte l'uſage de conſulter Dieu par *urim* & *thummim* fut ſouvent pratiqué, tant que le tabernacle ſubſiſta, & ſelon les apparences il continua dans la ſuite juſqu'à la deſtruction du temple par les Chaldéens. Nous n'en avons cependant aucun exemple dans l'Ecriture, pendant toute la durée du premier temple; & il eſt très-certain que cet uſage ceſſa dans le ſecond. Eſdras, *ij.* 63. & Néhémie, *vij.* 63. l'inſinuent aſſez clairement. Delà vient cette maxime des Juifs: „ que le S. Eſprit a parlé aux enfans d'Iſraël „ ſous le tabernacle, par *urim* & *thummim*, ſous le „ premier temple par les prophetes, & ſous le ſecond „ par bath-kol „. Les Juifs entendent par *bat kol* une voix qui ſortoit d'une nuée, voix ſemblable à celle qui partit d'une nuée au ſujet de Jeſus-Chriſt. Matt. *ch. iij.* 7. *chap. xvij. v. II.* Pierre, *j.* 16. (*D. J.*)

URINAIRE, CONDUIT URINAIRE, (*Anatom.*) eſt la même choſe que l'uretre, & il eſt ainſi nommé parce qu'il ſert à conduire l'urine. *Voy.* URETRE.

Meat urinaire, *Voyez* MEAT.

Veſſie urinaire, *Voyez* VESSIE.

URINAL, ſ. m. (*Gram.*) vaiſſeau d'étain, ou de porcelaine, ou de fayance, ou de verre, dont le manche eſt un canal ouvert, par lequel les urines deſcendent dans ſa capacité. Il eſt à l'uſage des malades.

URINAUX. (*Chimie.*) vaiſſeaux diſtillatoires, employés par les chimiſtes pour diſtiller les mixtes, dont les parties étant aiſées à mettre en mouvement par leur volatilité, ont beſoin d'être retenues aux parois & au fond du vaiſſeau, pour ne pas s'échapper. Les anciens alchimiſtes, comme Raimond Lulle, ont nommé ces ſortes de vaiſſeaux *urinaux*; les Allemands & les Hollandois les ont appellés *kolven*, & les François *cucurbites à long col*. On donne à ce vaiſſeaux une figure conique, ou bien une figure ſphérique, diminuant inſenſiblement de groſſeur, & ſe terminant par un long tube.

On conçoit facilement que les parties élevées par l'action du feu, heurtent contre les parois inclinées de ces vaiſſeaux, en ſont arrêtées & repouſſées, & retombent vers le fond: ainſi celles qui ſe meuvent avec le plus de difficulté, montent rarement tout-à-fait au haut, & par conſéquent ne s'échappent pas avec les autres. A l'égard de ces vaiſſeaux, il faut encore obſerver que plus leur fond eſt large, & l'ouverture ſupérieure par où les parties ſont arrêtées & repouſſées, & plus la ſéparation des parties les plus volatiles d'avec celles qui le ſont moins, s'operera facilement. En troiſieme lieu, il faut auſſi faire attention à la hauteur de ces vaiſſeaux, plus ils ſeront hauts, plus les parties les moins volatiles auront de peine à ſe ſublimer. (*D. J.*)

URINE, *urina*, eſt un excrément liquide, qui eſt ſéparé du ſang dans les reins, & qui étant porté delà dans la veſſie, eſt évacué par l'uretre. *Voyez* EXCRÉMENT. Ce mot eſt formé du grec οὐρ, qui ſignifie la même choſe.

Les organes du corps animal deſtinés à la ſecrétion des liqueurs, ſont ceux dont il eſt plus difficile de découvrir la ſtructure & le jeu; ce ſont auſſi ceux dont les anciens anatomiſtes nous ont donné de deſcriptions les plus imparfaites; ſelon eux, la veine émulgente ayant apporté le ſang dans le rein, s'abouchoit avec l'uretere, & le réſidu de ce ſang qui ne ſervoit point à la ſecrétion de l'*urine*, formoit la ſubſtance propre du rein, qu'ils nommoient en conſéquence *parenchyme* ou *ſuc épaiſſi*: ce qui ne donnoit qu'une idée très-fauſſe de la ſtructure admirable de cette partie.

Des travaux plus ſuivis ont conduit les anatomiſtes modernes à des notions plus claires. Carpi obſerva le premier que l'eau injectée par la veine émulgente, ſortoit par une inciſion peu profonde, faite à la convexité d'un rein, & par la cavité du baſſinet; il en conclut avec raiſon, qu'il y avoit une communication établie entre la veine émulgente & toutes les parties du rein, & que par conſéquent il s'en falloit beaucoup que la ſubſtance de cette partie fût un parenchime, comme on l'avoit penſé juſque là.

Cette découverte l'anima à la recherche de la ſtructure du rein; il découvrit que les vaiſſeaux du rein ſe diſtribuoient par des ramifications preſque infinies, dans toute la ſubſtance de ce viſcere, & que de pluſieurs de ces ramifications, partoient des tuyaux urinaires qui alloient porter l'*urine* dans le baſſin.

On croiroit peut-être qu'une découverte auſſi intéreſſante auroit été adoptée de tous les anatomiſtes, cependant un petit nombre furent pendant un tems conſidérable, les ſeuls dépoſitaires de la découverte de Carpi, pendant que tous les autres s'occupoient des idées de cribles & de réſeaux, qu'ils ſuppoſoient placés dans la ſubitance du rein.

Pour entendre plus facilement ce que les anatomiſtes ont dit de cet organe, *voyez* ſon *article* particulier au *mot* Rein.

Ruiſch & Vieuſſens ont cru pouvoir conclure de cette ſtructure, que tout le rein étoit vaſculeux, en prenant cette expreſſion dans le ſens le plus étroit; c'eſt-à-dire qu'il ſe faiſoit un abouchement des vaiſſeaux ſanguins, avec les tuyaux urinaires, & que l'*urine* ſe filtroit dans les reins, ſans le miniſtere d'aucune glande.

Malpighi au-contraire a penſé que des eſpeces de grains, continus aux vaiſſeaux, formoient la ſubſtance corticale, & que ces grains étoient autant de glandes dont les tuyaux urinaires étoient les canaux excrétoires.

Ces deux ſyſtèmes ſe contrediſent formellement; Malpighi prétendant que la ſecrétion de l'*urine* ſe fait par des glandes, & Ruiſch & Vieuſſens au-contraire, qu'elle ſe fait ſans ce ſecours; cependant Boerhaave les admet tous deux, & il penſe qu'une partie de l'*urine* eſt ſéparée du ſang par des glandes, & qu'une autre partie en ſort par le moyen des abouchemens des vaiſſeaux ſanguins avec les tuyaux urinaires.

M. Bertin ayant entrepris de s'éclaircir ſur un point auſſi intéreſſant, a employé tout ce que l'anatomie la plus délicate, aidée du ſecours des injections & du microſcope, a pu lui fournir. Il a vu diſtinctement les vaiſſeaux ſanguins qui forment la ſubſtance tubuleuſe, s'aboucher avec les tuyaux urinaires qui ſe rendent aux papilles, appareil merveilleux qui mérite bien l'attention d'un philoſophe, mais il a vu de plus d'autres fibres qui lui paroiſſoient être des tuyaux urinaires, ſe rendant de même aux papilles, & qui partoient des prolongemens de la ſubſtance corticale. Il falloit donc de néceſſité que celle-ci fût glanduleuſe, & que ces tuyaux fuſſent les canaux excrétoires de ſes glandes; mais ni la diſſection ni l'injection, ne donnoient aucune lumiere ſur ce point; & rien n'eſt ſûr en phyſique que ce qui eſt appuyé ſur le témoignage de l'expérience. Enfin M. Bertin s'eſt aviſé de déchirer la ſubſtance du rein au-lieu de la couper; alors les glandes ont paru à découvert, & même ſans l'aide de la loupe ou du microſcope. Elles ſont en ſi grand nombre, qu'elles forment en entier la ſubſtance corticale, & la multitude des tuyaux urinaires qui en ſortent, peut aiſément ſuppléer à leur extrème petiteſſe: auſſi n'héſite-t-il pas à avancer qu'elles ſont un des organes principaux de la filtration de l'*urine*.

Il ſe fait donc réellement dans le rein deux ſortes de filtrations: l'*urine* la plus groſſiere eſt ſéparée du ſang par la ſubſtance tubuleuſe; auſſi M. Bertin a-t-il vu diſtinctement de l'*urine* chargée des parties terreuſes reconnoiſſables paſſer au-travers des papilles en les preſſant; mais l'*urine* la plus claire & la plus ſubtile eſt, ſelon lui, filtrée par les glandes qui compoſent la ſubſtance corticale, & apportée aux papilles par le nombre prodigieux de tuyaux qu'elles y envoyent. Il eſt vrai que l'injection ne peut penétrer dans ces tuyaux: mais les Anatomiſtes ſavent qu'il y a une infinité de canaux excrétoires, de glandes crevaſſées & de petits tuyaux, qui refuſent conſtamment le paſſage à l'injection faite par les arteres qui portent le ſang à ces glandes.

Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que Boerhaave dont le ſentiment ſe trouve être le ſeul vrai, ne paroît l'appuyer ſur aucune expérience, & qu'il ſemble au contraire ne l'avoir adopté que pour concilier ceux de Malpighy & de Ruiſch, qu'il n'oſoit ſoupçonner de s'être trompés, tant il eſt vrai que, même en matiere de philoſophie, l'eſprit de déférence pour ceux que nous devons regarder comme nos maîtres mene ſouvent à la vérité d'une maniere plus ſûre que l'eſprit de diſpute. *Hiſt. de l'acad. royale des Sciences* 1744. *Voyez* les *mémoires de la même année*.

L'*urine* ne ſe ſépare point par attraction, par fermentation, par émulſion, ni par précipitation; mais le ſang pouſſé dans les arteres émulgentes dilate les ramifications qui ſe répandent dans la ſubſtance des reins, & comme les canaux qui filtrent l'*urine* ſont plus étroits que les extrémités des arteres ſanguines, ils ne peuvent recevoir la partie rouge ni la lymphe groſſiere. La partie aqueuſe y entrera donc, & la partie huileuſe atténuée ſortira par ces tuyaux, & par conſéquent l'*urine* ſera une liqueur jaunâtre; car la chaleur qui atténue l'huile, lui donne en même tems cette couleur; & comme les matieres terreſtres & ſalines paſſent par les couloirs des reins, il y a tout lieu de préſumer que leurs tuyaux ſecrétoires ſont plus gros que ceux des autres organes.

Si le ſang eſt pouſſé impétueuſement dans les couloirs des reins par la force du cœur & des arteres, il forcera les tuyaux qui ne recevoient auparavant que la matiere aqueuſe, & l'huile atténuée; ainſi on piſſera du ſang, c'eſt ce qui arrive dans la petite vérole, dans ceux qui ont quelques pierres aux reins, dans ceux qui ont les couloirs des reins fort ouverts ou fort lâches; mais s'il arrivoit que les arteres fuſſent fort gonflées par le ſang, alors il arriveroit une ſuppreſſion d'*urine* car les arteres enflées comprimeroient les tuyaux ſecrétoires, & fermeroient ainſi le paſſage à la liqueur qui s'y filtre; cette ſuppreſſion eſt aſſez fréquente, & mérite de l'attention. Pour que l'*urine* coule, il faut donc que les arteres ne ſoient pas extrèmement dilatées; car par ce moyen les tuyaux ſecrétoires ne peuvent ſe remplir; de-là vient que l'opium arrête l'*urine*; mais ſi le ſang en gonflant les arteres empêche la ſecrétion de l'*urine* ſes tuyaux peuvent encore y porter un obſtacle en ſe rétréciſſant; de-là vient que dans l'affection hyſtérique, les *urines* ſont comme de l'eau; car les nerfs qui cauſent les convulſions, rétréciſſent les couloirs de l'*urine*: la même choſe arrive dans les maladies inflammatoires; c'eſt pour cela que dans les ſuppreſſions qui viennent du reſſérrement des reins, on n'a qu'à relâcher par des délayans ou par des bains qui augmentent toujours la ſecrétion de l'*urine*, & ce ſymptôme ceſſera.

S'il coule dans les reins un ſang trop épais, ou que pluſieurs parties terreſtres ſoient preſſées les unes contre les autres dans les mamelons, on voit qu'il pourra ſe former des concrétions dans les tuyaux qui filtrent l'*urine*; il ſuffit qu'il s'y arrête quelque matiere; pour que la ſubſtance huileuſe s'y attache par couches, car ſuppoſons qu'un grumeau de ſang ou des parties terreſtres unies s'arrêtent dans un mamelon, la matiere viſqueuſe s'arrêtera avec ces concrétions; la chaleur qui ſurviendra fera évaporer la partie fluide, ou bien le battement des arteres & la preſſion des muſcles de l'abdomen l'exprimeront; ainſi la matiere deſſéchée ne formera qu'une maſſe avec ces corps qu'elles a rencontrés.

Le reins ſont les égoûts du corps humain; il ne paroît pas qu'il y ait aucune autre partie qui reçoive la matiere de l'*urine*, ſi on lie les arteres émulgentes, il ne ſe ramaſſe rien dans les ureteres, ni dans la veſſie; il y a cependant des anatomiſtes qui prétendent qu'il y a d'autres voies. La ligature des arteres émulgentes ne leur paroît pas une preuve convaincante contre eux; parce qu'alors les convulſions & les dérangemens qui ſurviennent, ferment les couloirs

loirs qui ſont ouverts lorſque tout eſt tranquille. Voici les raiſons qui font douter s'il n'y a pas d'autres conduits qui ſe déchargent dans la veſſie; 1°. les eaux minérales paſſant dans la veſſie, preſque dans le même inſtant qu'on les avale; la même choſe arrive dans ceux qui boivent beaucoup de vin, 2°. les eaux des hydropiques répandues dans l'abdomen ſe vuident par les *urines*, de même que les abſcès de la poitrine; 3°. les lavemens, ſelon eux, ſortent quelquefois par la veſſie un inſtant après qu'ils ſont dans le corps *Voyez* M. Senac, *Eſſais phiſiques*.

Dans les *Tranſactions philoſophiques*, on trouve un exemple rapporté par M. Roung, d'un enfant de ſix ans qui rendoit preſque toute ſon *urine* par le nombril.

Dans les mêmes *Tranſactions*, M. Richardſon rapporte l'hiſtoire d'un garçon de North Bierly, dans le comté d'Yorck, qui vécut dix-ſept ans ſans jamais uriner, & qui néanmoins étoit en parfaite ſanté. Il avoit une diarrhée continuelle, mais qui ne l'incommodoit pas beaucoup: il falloit, ſuivant la remarque de cet auteur, que les reins fuſſent bouchés; car il n'avoit jamais envie de lâcher de l'eau.

Les *urines* ſont de différentes ſortes, & ont différentes propriétés. Après qu'on a bu abondamment quelque liqueur aqueuſe, l'*urine* eſt crue, inſipide, ſans odeur, & facile à retenir. Celle que fournit le chyle bien préparé, eſt plus âcre, plus ſaline, moins abondante, un peu fétide, & plus irritante. Celle qui vient du chyle déja converti en ſéroſité, eſt plus rouge, plus piquante, plus ſalée, plus fétide, & plus irritante. Celle que fourniſſent après une longue abſtinence des humeurs bien digérées, & ſes parties ſolides exténuées, eſt la moins abondante, la plus ſalée, la plus âcre, la plus rouge, très-fétide, preſque pourrie, & la plus difficile à retenir. Ainſi l'*urine* contient la partie aqueuſe du ſang, ſon ſel le plus âcre, le plus fin, le plus volatil, & le plus approchant de la nature alkaline; ſon huile la plus âcre, la plus fine, la plus volatile, & la plus approchante de la putréfaction, & ſa terre la plus fine & la plus volatile. *Voyez* Sang.

Le ſel ammoniac des anciens ſe préparoit avec l'*urine* des chameaux. *Voyez* Ammoniac. Le phoſphore qui eſt en uſage parmi les Anglois, ſe prépare avec l'*urine* humaine. *Voyez* Phosphore. Le ſalpêtre ſe prépare auſſi avec l'*urine*, & les autres excrémens des animaux. *Voyez* Salpêtre.

Les Indiens ne ſe ſervent guere d'autre remede que de l'*urine* de vache. Les Eſpagnols font grand uſage de l'*urine* pour ſe nettoyer les dents. Les anciens Celtibériens faiſoient la même choſe.

L'*urine* s'employe auſſi dans la teinture, pour échauffer le paſtel, & le faire fermenter. L'*urine* teint l'argent d'une belle couleur d'or. *Voyez* Teinture. Les maladies que cauſe l'*urine*, ſont de différentes ſortes. *Voyez* Strangurie, Rétention, Diabete, Pierre, Nubecule, *&c.*

Urine, *en Medecine*, l'*urine* fournit un des principaux ſignes par où les médecins jugent de l'état du malade & du train que prendra la maladie. *Voyez* Signe, Symptome, Maladie, *&c.*

Dans l'examen de l'*urine* on conſidere ſa quantité, ſa couleur, ſon odeur, ſon goût, ſa fluidité & les matieres qui y nagent.

Une *urine* abondante marque un relâchement des conduits des reins, une diminution de la tranſpiration, de la ſueur, de la ſalive, un ſang imparfaitement mélangé, d'où il arrive que les parties aqueuſes ſe ſéparent aiſément du reſte, une foibleſſe de nerfs, une boiſſon copieuſe de quelque liquide aqueux, ou qu'on a pris quelque diurétique.

Cette ſorte d'*urine* préſage un épaiſſiſſement & une acrimonie des autres liqueurs du corps, une ſoif, une anxiété, des obſtructions & leurs effets, une conſomption accompagnée de chaleur, de ſéchereſſe & de ſoif.

L'état contraire de l'*urine* indique des choſes contraires, & préſage la pléthore, l'aſſoupiſſement, la peſanteur, des tremblemens convulſifs, *&c.*

Une *urine* claire, limpide, inſipide, ſans couleur ni goût, dénote une grande contraction des vaiſſeaux des reins, & en même tems un grand mouvement des humeurs, une forte cohéſion de l'huile, du ſel & de la terre dans le ſang, & un mêlange imparfait de la partie aqueuſe avec les autres, une indiſpoſition d'eſprit, un accès hypocondriaque ou hyſtérique, une foibleſſe des viſceres, une crudité, une pituite, des embarras dans les vaiſſeaux, & dans les maladies aiguës, un défaut de coction & de criſe. Cette ſorte d'*urine* pronoſtique à-peu-près la même choſe qu'une *urine* trop abondante, & dans les maladies aiguës & inflammatoires, elle annonce un mauvais état des viſceres, le délire, la phrénéſie, les convulſions, la mort.

L'*urine* fort rouge, ſans ſédiment, dans les maladies aiguës, indique un mouvement & un froiſſement violent des parties qui conſtituent les humeurs, & une action violente des vaiſſeaux & des liquides les uns ſur les autres, un mêlange exact & intime de l'huile, du ſel, de la terre, & de l'eau dans les humeurs, & par-là une grande crudité de la maladie, une longue durée & un grand danger. Une telle *urine* préſage des embarras gangréneux dans les plus petits vaiſſeaux, ſur tout dans ceux du cerveau & du cervelet, & par conſéquent la mort. Elle annonce une coction difficile, une criſe lente & douteuſe, & tout cela à un plus haut degré, ſuivant que l'*urine* eſt plus rouge & plus exempte de ſédiment. S'il y a un ſédiment peſant & copieux, il dénote un violent froiſſement qu'ont ſouffert auparavant les parties des humeurs, un relachement des vaiſſeaux, un ſang âcre, ſalin, diſſous, incapable de nourrir, des fievres intermittentes & le ſcorbut.

Cela préſage la durée de la maladie, une atténuation des vaiſſeaux, la foibleſſe, des ſueurs colliquatives, un flux abondant de ſalive, l'atrophie, l'hydropiſie. Si le ſédiment d'une telle *urine* eſt ſulfureux, écailleux, membraneux, *&c.* il préſage les mêmes choſes, & encore pires.

Une *urine jaune* avec un ſédiment, comme le précédent, dénote la jauniſſe, & les ſymptomes de cette maladie à la peau, dans les ſelles, les hypocondres, *&c.*

Une *urine verte*, avec un ſédiment épais, dénote un tempérament atrabilaire, & que la bile s'eſt répandue dans le ſang, & s'évacue par les reins; elle annonce par conſéquent des anxiétés de poitrine, des ſelles dérangées, des tranchées & des coliques.

Une *urine noire* indique les mêmes que la verte, mais à un plus haut degré de malignité.

Le ſang, le pus, les caroncules, les filamens, les poils, les grumeaux, le ſable, les graviers, la mucoſité, au fond de l'*urine*, dénotent quelque mauvaiſe diſpoſition dans les reins, les ureteres, la veſſie, les teſticules, les véſicules ſéminales, les proſtates & l'uretre.

Une *urine graſſe* donne ordinairement lieu à de petits ſables, qui ſont adhérens à une matiere viſqueuſe, & de cette maniere produit une eſpece de membrane ou pellicule huileuſe, qui dénote dans le ſang une abondance de terre & un ſel peſant, & annonce le ſcorbut, la pierre, *&c.*

Une *urine puante* montre que les huiles & les ſels ſont atténués, diſſous, & preſque putrifiés: ce qui eſt très-dangereux, ſoit dans les maladies aiguës, ſoit dans les chroniques.

L'*urine*, qui étant agitée demeure long-tems écumeuſe, dénote la viſcoſité des humeurs, & conſéquemment la difficulté de la criſe. Elle dénote auſſi des maladies du poumon, & des fluxions à la tête.

Mais on conſulte principalement l'*urine* dans les fievres aiguës, où elle eſt un ſigne très-certain; car 1°. l'*urine* qui a un ſédiment blanc, léger, égal, ſans odeur, & figuré en cône, depuis le commencement de la maladie juſqu'à la criſe, eſt d'un très-bon augure. 2°. L'*urine* abondante, blanche, qui a beaucoup de ſédiment blanc, & que l'on rend dans le tems de la criſe, diſſipe & guérit les abſcès. 3°. L'*urine* tenue, fort rouge & ſans ſédiment, l'*urine* blanche, ténue & aqueuſe, l'*urine* ténue, uniforme & jaune, l'*urine* trouble & ſans ſédiment, dénote dans les maladies fort aiguës une grande crudité, une difficulté de criſe, une maladie longue & dangereuſe.

Urine, *en Agriculture*, eſt excellente pour engraiſſer la terre. *Voyez* Engraisser.

Ceux qui ſe connoiſſent en agriculture & en jardinage, préferent pour les terres, les arbres, *&c.* l'*urine* au fumier, d'autant qu'elle pénetre mieux juſqu'aux racines, & empêche différentes maladies des plantes.

On ſe plaint beaucoup en Angleterre de ce qu'il ne reſte preſque plus de ces anciennes pommes reinettes

nettes du comté de Kent; & M. Mortimer obſerve que la race en ſeroit totalement perdue, ſi quelques perſonnes ne s'étoient remiſes à l'ancienne maniere de les cultiver, qui, comme ſavent les anciens jardiniers & engraiſſeurs de bétail, conſiſtoit à arroſer deux ou trois fois dans le mois de Mars, les pommiers mouſſus, mangés de vers, chancreux & malſains, avec de l'*urine* des bœuf, *&c.* ramaſſée dans des vaiſſeaux de terre, que l'on mettoit ſous les planches des étables où on les engraiſſoit.

En Hollande & en pluſieurs autres endroits, on conſerve l'*urine* du bétail, *&c.* avec autant de ſoin que le fumier. M. Hartlib, le chancelier Plot, M. Mortimer, *&c.* ſe plaignent conjointement de ce qu'un moyen ſi excellent d'engraiſſer & de fertiliſer la terre, eſt ſi fort négligé parmi les Anglois.

Urine, (*Médec. ſéméiotique.*) cette partie de la ſéméiotique qui eſt fondée ſur l'examen des *urines*, eſt extrèmement étendue, & fournit des lumieres aſſez ſures pour connoître dans bien des cas l'état actuel d'une maladie, ou juger des évenemens futurs. Etablie & perfectionnée en même tems par un ſeul homme, par l'immortel Hippocrate, cultivée ou du-moins ſoigneuſement recommandée par Galien & la foule innombrable de médecins qui ont reçu aveuglément tous ſes dogmes, elle eſt devenue un des principaux objets de leurs recherches, de leurs diſcuſſions & de leurs commentaires; mais elle n'a reçu aucun avantage réel, elle n'a pas été enrichie d'une ſeul ſigne nouveau par cette quantité d'écrits qui ſe ſont ſi fort multipliés juſqu'à cette grande révolution qui a vu finir le regne de l'obſervation, en même tems que celui du galéniſme, par les efforts réunis des chimiſtes & des méchaniciens; tous ces ouvrages n'étoient que des commentaires ſerviles, plus ou moins mal faits des différens livres d'Hippocrate, & d'un traité particulier qu'on attribue aſſez communément à Galien, & qui paroît lui appartenir, quoiqu'il n'en faſſe pas mention dans le catalogue qu'il a laiſſé de ſes écrits. Ainſi il eſt très-douteux ſi ces médecins tiroient de l'examen des *urines* tous les avantages, tous les ſignes qu'ils décrivoient après Hippocrate, du-moins il ne nous reſte d'eux aucune obſervation qui le conſtate; & il paroît très-vraiſſemblable qu'accoutumés à jurer ſur les paroles de leurs maîtres, ils ne croyoient pas avoir beſoin de vérifier ce qu'ils avoient avancé, & qu'ils ſe contentoient d'en chercher dans leurs cabinets les cauſes & les explications. C'eſt auſſi là tout ce que préſentent leurs livres, des diſſertations à perte de vue ſur les divers ſens qu'on peut attacher au texte d'Hippocrate ou de Galien, & des recherches théoriques plus ou moins abſurdes ſur les cauſes des faits qu'ils venoient d'expliquer. On n'a pour s'en convaincre qu'à parcourir les ouvrages d'Actuarius, de Theophyllus, d'Avicenne même, de Montanus, de Donatus ab Altomari, de Vaſſæus, de Chriſtophe Avega, de Gentilis, de Willichius & de ſon commentateur Reuſnerus, *&c. &c. &c.* On ne doit à Bellini que quelques expériences aſſez heureuſes ſur la cauſe des variations de l'*urine;* il n'a rien ajouté à la partie ſéméiotique de l'*urine*, la plus intéreſſante; il s'eſt borné à tranſcrire quelques axiomes d'Hippocrate. Proſper Alpin en a fait un extrait plus étendu, & cependant encore très-incomplet, mais trop raiſonné; parmi les ſignes les plus certains, il mêle les explications & les aitiologies de Galien le plus ſouvent fauſſes & toujours déplacées. Nous nous contenterons à ſon exemple d'extraire d'Hippocrate les matériaux de cet article, mais plus circonſpects que lui, nous en bannirons tout raiſonnement inutile. La ſéméiotique eſt une ſcience de faits fondée uniquement ſur l'obſervation; c'eſt ainſi qu'Hippocrate l'a traitée, & qu'il convient de l'expoſer.

On peut dans les *urines* conſidérer différentes choſes qui ſont les ſources d'un très-grand nombre de ſignes, ſavoir 1°. la quantité trop grand ou trop petite: 2°. la conſiſtence épaiſſe ou ténue, trouble ou limpide: 3°. l'odeur trop forte ou trop foible, ou différente de la naturelle: 4°. ſuivant quelques auteurs trop minutieux, & Bellini entr'autres, le ſon que fait l'*urine* en tombant dans le pot-de-chambre, plus ou moins éloigné de celui que feroit l'eau pure: 5°. la couleur dont les variations ſont très-nombreuſes: 6°. les choſes contenues dans l'*urine*, qui, de même que la couleur, ſont ſuſceptibles de beaucoup de changemens, & ſervent à établir la plus grande partie des ſignes: 7°. enfin la maniere dont ſe fait l'excrétion de cette humeur. Il n'y à preſque point de couleur & de nuances qu'on n'ait quelquefois obſervées dans l'*urine*. Au-deſſous de la citrine naturelle, on compte l'*urine* blanche, aqueuſe, cryſtalline, laiteuſe, bleuâtre ou imitant la corne tranſparente, celle qui reſſemble à une légere teinture de poix, *ſubſpicea* & *ſpicea*, à l'oſier, *ſtraminea*, a des poils blanchâtres de chameau, ou ſuivant l'interprétation de Galien, à des yeux de lion, *charopa*, &c. Lorſque la couleur naturelle ſe renfonce, eſt plus ſaturée, l'*urine* devient jaune, dorée, ſafranée, verte, brune, livide, noire ou rougeâtre, ardente, vineuſe, pourpre, violette, *&c.* Les choſes contenues dans l'*urine* ſont ou naturelles ou accidentelles; dans la premiere claſſe ſont compris le ſédiment, l'énéoreme & les nuages. *Voy. ces mots &* Urine, *Phyſiolog.* La ſeconde renferme tous les corps étrangers qui ne s'obſervent que rarement, & dans l'*urine* des malades, ſavoir des bulles, de l'écume, la couronne ou le cercle qui environne la ſurface de l'*urine*, du ſable, des filamens, des parties rameuſes du ſang, du pus, de la mucoſité, des graviers, de la graiſſe, de l'huile, des écailles, des matieres furfuracées, de la ſemence, *&c.* L'excrétion de l'*urine* peut être ou facile ou difficile, volontaire ou non, douloureuſe ou ſans douleur, continue ou interrompue, *&c.* Tous ces changemens qui éloignent l'*urine* des malades de ſon état naturel, ſont les effets de quelque dérangement dans l'harmonie des fonctions des différens viſceres ou ſeulement des reins & des voies urinaires, par conſéquent ces mêmes ſymptomes peuvent en devenir les ſignes aux yeux de l'obſervateur éclairé, qui a ſouvent apperçu cette correſpondance conſtante des cauſes & des effets; dans l'expoſition de ces ſignes nous ne ſuivrons point pas-à-pas chaque vice de l'*urine*, parce qu'outre que ce détail ſeroit extrèmement long, il nous feroit tomber dans des répétitions fréquentes, pluſieurs vices différens ſignifiant ſouvent la même choſe. Pour éviter cet inconvénient, nous mettrons ſous le même point de vue 1°. les divers états de l'*urine* qui ſont d'un augure, 2°. ceux qui annoncent quelque évacuation critique, 3°. ceux qui ſont mauvais, 4°. ceux qui indiquent quelque accident déterminé, & 5°. ceux enfin qui ſont les avant-coureurs de la mort.

I. Il faut, dit Hippocrate, examiner avec attention les *urines*, & conſidérer ſi elles ſont ſemblables à celles des perſonnes qui jouiſſent d'une bonne ſanté; parce qu'elles indiquent d'autant plus ſurement une maladie & la dénotent d'autant plus grave, qu'elles s'éloignent plus de cet état. *Aphor. lxvj. liv. VII.* Cette aſſertion d'Hippocrate aſſez généralement vraie, a fait dire à Galien & à tous les Médecins ſans exception qui ſont venus après lui, que les *urines* les plus favorables dans les maladies étoient celles qui reſſembloient le plus aux *urines* des perſonnes bien portantes; ce qui eſt le plus communément faux. Lorſque Hippocrate a propoſé l'aphoriſme précédent, il parloit des *urines* en général, abſtraction faite de l'état de ſanté & de maladie; & il n'a prétendu dire autre choſe ſinon que ſi on lui préſentoit différentes *urines*, il jugeroit que ceux qui auroient rendu celles qui étoient naturelles, ſaines, ſe portoient bien; & que ceux à qui les *urines* plus ou moins éloignées de cet état appartenoient, étoient plus ou moins malades. Il s'eſt bien gardé d'avancer que ces *urines* fuſſent un ſigne funeſte, dangereux; il s'eſt contenté d'aſſurer qu'elles étoient un ſigne plus certain de maladie, &, ſi l'on peut parler ainſi, plus maladives, νοσωδέστερα. Nous ne diſſimulerons cependant pas que cet axiome d'Hippocrate réduit à ſon vrai ſens, ne ſe vérifie point toujours exactement; car dans les fievres malignes les plus dangereuſes les *urines* ſont tout-à-fait naturelles, ne différant en rien de celles que l'on rend en ſanté. Mais l'erreur de Galien & de ſes adhérans qui ont mal entendu ce paſſage, eſt encore bien plus grande, puiſque non-ſeulement l'*urine* différente de celle des perſonnes ſaines, n'eſt pas toujours mauvaiſe dans les maladies; mais encore le plus ſouvent elle lui eſt préférable, parce que c'eſt elle ſeule qui peut être critique & ſalutaire, & que l'*urine* naturelle n'annonce jamais ni coction, ni criſe, & quelquefois même eſt pernicieuſe. Les *urines* noires, huileuſes, ne ſont-elles pas, comme nous le verrons, enſuite, favorables dans certaines maladies? La ſtrangurie n'eſt-elle pas auſſi quelquefois avantageuſe? Et n'eſt-il pas néceſſaire pour prévenir un abſcès, que l'*urine* ſoit épaiſſe,

blanche & abondante? Or dans tous ces cas l'*urine* s'éloigne plus ou moins de l'état naturel. D'ailleurs on pourroit reprocher aux uns & aux autres que cet état naturel de l'*urine* n'eſt rien moins que déterminé, qu'il differe ſuivant les âges, les ſexes, les tempéramens, l'idioſyncraſie, même les ſaiſons, & ſuivant les boiſſons plus ou moins abondantes & de différente nature; ſuivant les alimens, les remedes, *&c.* & par conſequent que cette meſure fautive peut encore induire en erreur lorſqu'il s'agit d'évaluer les divers états de l'*urine*. On a cependant décidé en général que l'*urine* naturelle étoit d'une couleur citrine un peu foncée, d'une conſiſtance moyenne entre l'eau & l'*urine* des jumens, que ſa quantité répondoit à celle de la boiſſon, & qu'elle contenoit un ſédiment blanchâtre, égal & poli: & on a prétendu aſſez vaguement que *l'urine* des vieillards étoit blanche, ternie, preſque ſans ſédiment; celle des jeunes gens plus colorée, mais moins épaiſſe & moins chargée de ſédiment que celle des enfans; que l'*urine* des femmes étoit plus bourbeuſe, plus épaiſſe & moins colorée que celle des hommes; que les tempéramens chauds rendoient des *urines* plus colorées que les tempéramens froids; que dans ceux qui vivoient mollement, dans l'oiſiveté & dans la crapule, les *urines* étoient remplies de ſédiment & au contraire ténues ſans ſédiment, & d'une couleur animée dans ceux qui faiſoient beaucoup d'exercice, qui eſſuyoient des longues abſtinences & des veilles opiniâtres; qu'au printems elles étoient blanches ou légerement citrinées, *ſubſpiceæ*, abondantes; & qu'elles contenoient beaucoup de ſédiment épais & crud; qu'en avançant vers l'été elles devenoient plus colorées, preſque ſaffranées, moins épaiſſes; que le ſédiment étoit moins abondant, mais plus blanc, plus poli & plus égal; que dans la vigueur de l'été, la quantité en diminuoit de même que le ſédiment, & qu'elles devenoient plus foncées; que dans l'automne la couleur étoit citrine, la quantité très-médiocre, le ſédiment peu abondant, aſſez blanc, égal & poli, & que du reſte elles étoient tenues & limpides; & qu'enfin en hiver elles étoient blanchâtres, plus abondantes; qu'elles varioient en conſiſtance & contenoient beaucoup de ſédiment crud. Tous ces changemens ne ſont ni auſſi certains ni auſſi conſtans que ceux que produit la trop grande quantité de boiſſons aqueuſes & quelques remedes. On ſait ſurement que les *urines* deviennent limpides, ténues & très-peu colorées, quand on a bu beaucoup d'eau, noirâtres après l'uſage de la caſſe, de la rhubarbe, & des martiaux rouges à la ſuite des bouillons d'oſeille, de racines de fraiſier & de garence; que l'uſage de la térébenthine leur donne l'odeur agréable de la violette; & les aſperges les rendent extrémement fétides: c'eſt pourquoi avant de porter ſon jugement ſur l'*urine*, il eſt néceſſaire de ſavoir ſi le malade n'a uſé d'aucun de ces remedes. On peut auſſi pour plus grande ſûreté s'informer de ſon âge, du ſexe, du tempérament, de ſa façon de vivre; il faut auſſi être inſtruit du tems de la maladie & du tems de la journée où l'*urine* a été rendue; on préfere celle du matin comme ayant eu le tems de ſubir les différentes élaborations. Il faut auſſi avoir attention que l'*urine* ne ſoit pas trop vieille, qu'il n'y ait pas plus de douze heures qu'on l'ait rendue, & qu'elle ne ſoit pas non plus trop récente, pour que les différentes parties aient eu le tems de ſe ſéparer. Le vaiſſeau dans lequel on examine l'*urine* doit être très-propre & tranſparent, pour qu'on puiſſe bien en diſcerner toutes les qualités: on recommande encore d'obſerver que la chambre ne ſoit ni trop obſcure, ni trop éclairée; enfin les auteurs *uromantes* exigent encore beaucoup d'autres petites précautions qui nous paroiſſent très-frivoles & bonnes pour un charlatan qui cherche à donner un air de myſtere aux opérations les plus ſimples. Nous ne prétendons pas même garantir l'utilité de toutes celles que nous avons expoſées, nous laiſſons ce jugement au lecteur éclairé, nous hâtant de paſſer au détail des ſignes qu'on tire de l'*urine*, ſans qu'il ſoit beſoin d'en avoir toujours devant les yeux de ſaine & de naturelle, pour ſervir de point de comparaiſon.

La meilleure *urine* eſt, ſuivant Hippocrate, celle qui pendant tout le cours de la maladie, juſqu'à ce que la criſe ſoit finie, renferme un ſédiment blanc, égal & poli. Elle contribue baucoup à rendre la maladie courte & exempte de danger; ſi l'*urine* eſt alternativement pure, limpide, & telle qu'elle vient d'être décrite, la maladie ſera longue & ſa terminaiſon eſt douteuſe; l'*urine* rougeâtre avec un ſédiment égal & poli annonce une maladie plus longue, mais n'eſt pas moins ſalutaire que la premiere: les nuages blancs dans l'*urine*, ſont auſſi d'un bon augure (*Pronoſt. l. II. n°. xxij. xxvj*) Lorſque les *urines* ont été pendant le cours d'une fievre en petite quantité, épaiſſes & grumelées, & qu'elles viennent enſuite abondantes & ténues, le malade en eſt ſoulagé: ces *urines* paroiſſent ordinairement de cette façon lorſque dès le commencement elles ont renfermé un ſédiment plus ou moins copieux (*Aphor. lxjx. l. IV.*) dans les fiévres ardentes, accompagnées de ſtupidité & d'affection ſoporeuſe dans leſquelles les hypochondres changent ſouvent d'état, le ventre eſt gonflé, les alimens ne peuvent paſſer, les ſueurs ſont abondantes .... les *urines* chargées d'écume ſont avantageuſes. (*Prorhet. l. I. ſect. II. n°. xljx.*) Les malades qui ayant eu des hémorragies copieuſes & fréquentes, rendent par les ſelles des matieres noirâtres, éprouvent de nouveau ces hémorragies lorſque le ventre ſe reſſerre; les *urines* dans ces circonſtances ſont bonnes lorſqu'elles ſont troubles & qu'elles renferment un ſédiment aſſez ſemblable à la ſemence; mais le plus ſouvent elles ſont aqueuſes. (*Prorrhet. l. I. ſect. III. n°. xlviij*) Les *urines* noires ſont quelquefois bonnes ſur-tout dans les perſonnes mélancoliques, ſpléniques, après la ſuppreſſion des regles & accompagnées de cette excrétion ou d'une abondante hémorragie du nez. Galien dit avoir connu une femme qui avoit été très-ſoulagée par l'évacuation de ſemblables *urines*. (*Comment. in épid. l. III. n°. lxxjv.*) Le même auteur aſſure que les *urines* huileuſes, c'eſt-à-dire qui en ont la couleur & la conſiſtence, ſans être graſſes, ſont ſouvent ſalutaires lorſqu'elles viennent après que la coction eſt faite. Hippocrate rapporte que dans une conſtitution épidemique, la ſtrangurie, ou difficulté d'*uriner* fut un des ſignes les plus aſſurés & les plus conſtans de guériſon: pluſieurs malades dans qui il l'obſerva, échapperent à un danger preſſant; aucun de ceux dans qui il s'eſt rencontré, n'eſt mort. La ſtrangurie dura long-tems & fut même fâcheuſe: les *urines* étoient d'abord copieuſes, changeantes, rouges, épaiſſes, & ſur la fin douloureuſes & purulentes. *Epidem. l. I. ſtat. II. n°. x.* Pythion, le premier malade dont il eſt parlé, *Epidem. l. III. ſect. I.* eut le quarantieme jour de la maladie, après que la criſe fut faite, un abſcès au fondement qui ſe termina heureuſement par cette difficulté d'*uriner*.

II. Les *urines* peuvent être regardées comme un ſigne de criſe prochaine ou comme une excrétion critique qui annonce & détermine la ſolution de la maladie. L'*urine* eſt un ſigne de criſe, quand elle renferme un ſédiment conſtant, blanc & poli, elle l'annonce d'autant plus prochaine que le ſédiment a paru plutôt. Il en eſt de même ſi après avoir été trouble & comme graſſe, devient aqueuſe: l'*urine* rougeâtre & qui contient un ſédiment de la même couleur, dénote la criſe pour le ſeptieme jour; ou ſi elle paroît telle avant le tems; mais ſi elle ne vient ainſi qu'après, c'eſt un ſigne que la criſe ſe fera plus tard & très-lentement. L'*urine* qui renferme au quatrieme jour des nuages rouges, dénote, ſi les autres ſignes concourent, que la ſolution aura lieu le ſeptieme. On doit s'attendre à une criſe certaine dans les pleuréſies, lorſque l'*urine* eſt rouge, & que le ſédiment eſt poli; elle ſera prompte ſi le ſédiment eſt blanc & l'*urine* verdâtre, *fleurie*, *floriva*, εὐανθές. Si l'*urine* eſt rougeâtre & *fleurie*, mais avec un ſédiment verd, poli & bien cuit, la maladie ſera longue, orageuſe, peut-être changera en une autre, mais ne ſera pas mortelle. L'*urine* aqueuſe ou troublée par de petits corpuſcules inégaux & friables, indique une dévoiement prochain. Ne peut-on pas eſpérer une ſueur, lorſque l'*urine* après avoir été ténue, devient épaiſſe? Si la ſueur a lieu, l'*urine* ſe charge d'écume. La même excrétion eſt annoncée par l'*urine* inégalement denſe. *coac. prænot. cap. XXVII. n. i. ij. — lxjv.* Lorſqu'au commencement d'une fiévre aigue l'hémorragie du nez eſt excitée par l'éternuement, & qu'au quatrieme jour l'*urine* renferme une ſédiment, la maladie ſera terminée heureuſement le ſeptieme. *Ibid. cap. III. n°. lxv.* L'*urine* qui paroît après les premiers jours de maladie avec des nuages, ou un ſédiment convenable, eſt appellée *cuite*; on la regarde avec raiſon comme un des ſignes aſſurés de

coction; mais les praticiens n'y font pas aſſez d'attention; les uns parce qu'ils regardent les coctions & les criſes comme des futilités de la doctrine d'Hippocrate qu'ils mépriſent & qu'ils ne connoiſſent aſſurément pas; les autres parce qu'ils croient trouver dans d'autres ſignes des lumieres ſuffiſantes. Les *urines* ſont elles-mêmes la matiere de l'excrétion critique, & en conſéquence un ſigne très-avantageux dans les maladies aiguës, lorſqu'elles viennent les jours critiques en grande quantité, quoique ténues, plus encore ſi elles ſont épaiſſes, vitrées, purulentes; ſi elles renferment beaucoup de ſédiment, (*coac. prænot. cap. iij. n°.* 46 & 48.) les abſcès aux oreilles qui ſurviennent aux fievres ardentes, & qui n'apportent aucun ſoulagement, ſont mortels, à moins qu'il ne ſe faſſe une hémorragie par le nez, ou que les *urines* coulant abondamment ne ſoient remplies d'un ſédiment très-épais. (*ibid. cap. v. n°.* 19.) Les *urines* ſur-tout accompagnées de dévoiement ſont auſſi critiques dans les bourſouflemens aſſez ordinaires des hypochondres. (*ibid. cap. xj. n°.* 3.) Les convulſions, ſoit fixes, ſoit avec extinction de voix, ſont terminées par un flux abondant & ſubit d'*urines* vitrées (*ibid. cap. xiv. n°.* 12. & 13.) Les *urines* extrémement épaiſſes, & contenant beaucoup de ſédiment, préviennent les abſcès qui ont coutume de ſe former à la ſuite des fluxions de poitrine, ſoit aux oreilles, ſoit aux parties inférieures; & ſi l'abſcès ſe forme, & que l'évacuation des *urines* n'ait pas lieu, il eſt à craindre que le malade ne devienne boiteux, ou ne ſoit conſidérablement incommodé. (*ibid. cap. xvj. n°.* 19 & 20.) Les dépôts qu'on a ſujet de craindre dans l'articulation, ſont empêchés par une excrétion abondante d'*urine* épaiſſe & blanchâtre, telle qu'elle ſe fait ordinairement le quatrieme jour dans les fievres avec laſſitude. (*aphor.* 74. *lib. IV.*) Archigene, dont il eſt fait mention, *epid. lib. VI. comment. IV. n°.* 2. fut délivré d'un abſcès par cette excrétion. Il conſte par pluſieurs obſervations que des abſcès dans la poitrine, dans le foie, des empyemes, des vomiques, ſe ſont entierement vuidés par des *urines* bourbeuſes & purulentes; les voyes par leſquelles la nature ménage cette évacuation, ſont abſolument inconnues; mais le fait eſt bien avéré: perſonne n'ignore de quelle utilité eſt dans l'hydropiſie, la leucophlegmatie, l'anaſarque, un flux abondant d'*urines*. Les *urines* ſont la principale & la plus ſalutaire criſe dans les maladies du foie, leur excrétion ſe reſſent auſſi très-promptement des dérangemens dans l'action de ce viſcere; les maladies des reins & des voies *urinaires* ont auſſi leur criſe prompte, facile & naturelle par les *urines*; l'inflammation de la veſſie ſi dangereuſe ſe termine très-bien par l'excrétion d'*urines* blanchâtres, purulentes, & qui contiennent un ſédiment poli. (*prognoſt. lib. II. n°.* 81.) Le piſſement de ſang qui arrive rarement ſans fievre & ſans douleur, n'annonce rien de mauvais, il prouve au contraire la ſolution des laſſitudes. (*prorhet. lib. II.*)

Pour porter un jugement plus aſſuré ſur l'état critique des *urines*, & ſur les avantages qu'on doit en attendre, il faut examiner ſi la coction eſt faite, ſi le tems de la criſe eſt arrivé, & ſi les ſignes critiques paroiſſent, ſur-tout ceux qui annoncent qu'elle aura lieu par les voies urinaires. Tels ſont la peſanteur des hyppochondres, la conſtipation, un ſentiment de gonflement vers la veſſie, des envies fréquentes d'*uriner*, des ardeurs en *urinant*, ſur-tout à l'extrémité de l'uretre, l'abſence des ſignes qui indiquent les autres excrétions, l'hiver de l'âge & de l'année, le tiſſu de la peau ſerré, concourent auſſi à faciliter, & par conſéquent à dénoter cette évacuation. Mais de tous les ſignes, les plus lumineux & le plus ſûr eſt celui qu'on tire de l'état du pouls, tel qu'il a été déterminé par M. Bordeau. *Voyez* Pouls. A l'approche d'*urines* critiques, le *pouls* devient, ſuivant cet exact obſervateur, inégal, mais avec régularité, pluſieurs pulſations moindres les unes que les autres, vont en diminuant ſe perdre pour ainſi dire ſous le doigt, & c'eſt dans ce même ordre qu'elles reviennent de tems en tems; les pulſations qui ſe font ſentir dans ces intervalles, ſont plus développées, aſſez égales, & un peu ſautillantes; on peut voir dans *les recherches ſur le pouls*, & dans un recueil d'obſervations de M. Michel, pluſieurs exemples d'excrétions critiques d'*urines*, précédées & annoncées par le pouls; il n'eſt pas rare de le voir compliqué avec celui qui eſt l'avant-coureur & le ſigne du dévoiement; auſſi eſt-il très ordinaire de voir ces deux excrétions ſe rencontrer, ſe ſuppléer ou ſe ſuccéder mutuellement; il n'arrive preſque jamais que le flux d'*urines* ſoit ſeul ſuffiſant pour terminer les maladies.

III. On peut s'appercevoir aiſément par le détail que nous venons de donner des qualités ſalutaires de l'*urine*, quelles ſont celles qui doivent ſervir à établir un pronoſtic fâcheux; ſavoir, celles qui ſont oppoſées, car en général on regarde comme *mauvaiſes* les *urines* qui reſtent long-tems crues ſans nuage, énéoreme ou ſédiment. Hippocrate condamne les *urines* qui renferment un ſédiment ſemblable à de la groſſe farine, plus encore celles qui ſont laminées, πιταλώδεις, qui contiennent de petites lames ou écailles, ou des matieres comme du ſon. Les *urines* blanches, ténues, limpides, ſont très-mauvaiſes ſur-tout dans les phrénéſies; les nuages rouges ou noirâtres, ſont un mauvais ſigne; tant que l'*urine* reſte rouge & ténue, c'eſt un ſigne que la coction n'eſt pas faite, & ſi l'*urine* perſiſte long-tems dans cet état, il eſt à craindre que le malade ne ſuccombe avant qu'elle ait pris un meilleur caractere. Les matieres graiſſeuſes qui nagent dans l'*urine*, en forme de toile d'araignées, ſont auſſi d'un ſiniſtre augure; mais les *urines* les plus mauvaiſes ſont celles qui ſont extrémement fetides, aqueuſes, noires & épaiſſes; dans les adultes, les noires ſont plus à craindre, & les aqueuſes dans les enfans. (*prog. l. II. n°.* 25. 51.) Dans la claſſe des *urines* dangereuſes, il faut ranger celle qui eſt bilieuſe; dans les maladies aiguës, celle qui ſans être rougeâtre contient des matieres farineuſes, avec un ſédiment blanc, qui eſt d'une couleur changeante, de même que le ſédiment, ſur-tout dans les fluxions de la tête; celle qui de noire devient bilieuſe & tenue, qui ſe ſépare du ſédiment, ou qui en renferme un livide ſemblable à du limon formé par l'adunation des nuages: l'hypocondre, & ſur-tout le droit, eſt dans ce cas ordinairement douloureux, les malades deviennent d'une pâleur verdâtre, & il ſe forme des abſcès aux oreilles, le dévoiement ſurvenant dans ces entrefaites, eſt très-pernicieux. Les *urines* qui paroiſſent cuites peu-à-peu & ſans raiſon, ſont mauvaiſes, de même que toute coction qui ſe fait hors de propos; les *urines* rougeâtres dans leſquelles il ſe forme un peu de verd-de-gris, celles qui ſont rendues d'abord après avoir bû, ſur-tout dans les pleurétiques & les péripneumoniques, celles qui ſont huileuſes avant le friſſon, celles qui ſont dans les maladies aiguës verdâtres juſqu'au fond, celles qui ſont noires ou ont ſédiment noir, qui contiennent de petits grains épars, ſemblables à de la ſemence, & qui ſont en même tems douloureuſes; celles qui ſont rendues à l'inſçu du malade, ou dont il ne ſe ſouvient pas; celles qui dans le cours des fluxions de poitrine ſont d'abord cuites & s'atténuent enſuite après le quatrieme jour; celles qui ſont très-blanches dans les fievres ardentes, *&c.* toutes ces eſpeces d'*urine* doivent être miſes au nombre des ſignes pernicieux. (*coac. prænot. cap. xxvij. n°.* 8. 42.) L'interception de l'*urine* eſt extrémement fâcheuſe, lorſqu'elle ſurvient dans les fievres aiguës à la ſuite d'un friſſon, ſurtout ſi elle eſt précédée d'aſſoupiſſement; elle eſt pour l'ordinaire l'effet d'un état convulſif de la veſſie; ce ſymptôme eſt mortel dans les maladies bilieuſes, il eſt ſouvent produit par le friſſon, & annoncé par des horripilations fréquentes dans le dos, & qui reviennent promptement. (*coac. prænot. cap. j. & xxvij. prorrhet. l. I. ſect. j.*) La difficulté d'*uriner* eſt preſque toujours un ſymptôme fâcheux, le piſſement de ſang l'eſt auſſi pour l'ordinaire, ſur-tout dans les défaillances accompagnées de douleurs de tête qui ſuccedent au friſſon. (*ibid. cap. j. n°.* 22. & *prorrhet. l. I. ſect. xj. n°.* 23.) Il en eſt de même des *urines* très-blanches & écumeuſes dans les maladies aiguës, bilieuſes. (*ibid. n°.* 17.) Dans les hydropiſies ſeches, la ſtrangurie ou l'excrétion d'*urine* goutte à goutte, & l'*urine* qui ne renferme que très-peu de ſédiment, ſont très-mauvaiſes; & on a auſſi tout ſujet de craindre pour un hydropique à qui la fievre eſt ſurvenue, & dont les *urines* ſont troubles & peu abondantes. (*coac. præn. cap. xix. n°.* 2. & 5.)

IV. Hippocrate ne s'eſt pas borné à expoſer en général les différens états de l'*urine* qui donnent lieu à un pronoſtic fâcheux, il eſt ſouvent deſcendu dans l'énumération plus détaillée de la nature, de l'eſpece des accidens, ou des ſymptômes auxquels l'on devoit

voit

voit s'attendre après telle ou telle *urine*: ainſi, ſuivant cet habile ſéméioticien, les convulſions ſont annoncées par des *urines* recouvertes d'une pellicule, chargées de ſédiment, & accompagnées de friſſon, par celles qui renferment un ſédiment ſemblable à de la farine groſſiere, ou des membranes; s'il ſurvient en même tems des réfroidiſſemens au col, au dos, ou même par tout le corps, par la ſuppreſſion d'*urine*, avec friſſon & aſſoupiſſement; on peut auſſi eſpérer dans ce cas un abſcès aux oreilles; par des *urines* écumeuſes jointes au réfroidiſſement du dos & du col, aux défaillances & à l'obſcurciſſement de la vue; par les *urines* rendues involontairement pendant le ſommeil, précédées de friſſons qui augmentent la nuit, de veilles & de beaucoup d'agitations; ordinairement alors l'aſſoupiſſement ſe joint aux convulſions; dans les maladies convulſives, le retour du paroxiſme eſt indiqué par l'excrétion abondante d'*urines* ténues & limpides. (*coac. prænot. prorrhet. paſſim.*) La même qualité des *urines* annonce, ſuivant l'obſervation de Sydenham, l'invaſion d'une attaque d'hyſtéricité, de colique néphrétique, *&c.* les *urines* deviennent auſſi ténues & limpides au commencement des accès des fievres intermittentes, des redoublemens; le friſſon par lequel ils commencent ordinairement, eſt marqué par des *urines* ténues, dans leſquelles on obſerve auſſi des légers nuages ou des énéoremes, quelquefois auſſi par des *urines* dont le ſédiment eſt ſemblable à de la ſalive ou de la matiere des crachats [illegible], ou à du limon; d'autres fois l'*urine* qui renferme un ſédiment, & qui étant troublée, dépoſe enſuite, annonce un friſſon pour tout le tems de la criſe, dans les fievres tierces des nuages noirâtres, ſont des ſignes d'horripilation vague. (*coac. prænot. cap. xxvij. n°.* 29.) L'*urine* dont le ſédiment contient de la graine, dénote la fievre; celle qui contient un ſédiment, & qui étant troublée, dépoſe de nouveau, annonce quelquefois le paſſage d'une fievre aiguë, en tierce ou en quarte, & les nuages noirs dans les fievres erratiques, ſont un ſigne qu'elles vont ſe fixer en quarte. (*ibid. n°.* 24. 27. 29.) Suivant quelques auteurs, une excrétion d'*urine* très-abondante dans les fievres d'accès, indique leur dégénération en hectique. L'*urine* dont la couleur approche de l'ochre ou de la brique, abondante & épaiſſe, avec un ſédiment couleur de roſe, eſt une marque que les fievres lentes deviennent hectiques. On peut juger par l'*urine* ſanguinolente rendue au commencement d'une maladie aiguë qu'elle ſera longue: l'*urine* verte qui contient un ſédiment roux ſemblable à de la farine groſſiere, fournit le même préſage, mais annonce en même tems que la maladie ſera dangereuſe. (*ibid. n°.* 23. 32.) On a ſujet de craindre une rechute lorſque l'*urine* eſt troublée, & qu'il y a en même tems des ſueurs, ou qu'elle a une inégale denſité. (*ibid. n°.* 23 & 39.) Dans ces maladies aiguës, le malade eſt menacé de délire ou phrénéſie. Lorſque les *urines* ſont blanches ſans couleur, ἄχροα, qu'elles renferment un énéoreme noir, & qu'il eſt extrémement agité, & ne peut dormir, lorſqu'elles ſont ténues, aqueuſes au commencement de la maladie, & qu'il y a veille, agitation, hémorragie du nez, rémiſſion, & enſuite redoublement, pour l'ordinaire il ſurvient à ces malades une évacuation copieuſe de ſang par le nez, qui termine heureuſement la maladie. (*ibid. & cap. ij. n°.* 6 & 12.) Le même ſymptome eſt annoncé par des douleurs aux jambes avec des *urines* qui renferment des nuages très-élevés, par des *urines* rougeâtres, qui ont un énéoreme, mais qui ne dépoſent point, lorſqu'elles ſe rencontrent avec la ſurdité, par ces mêmes *urines* qui viennent après qu'une douleur à la cuiſſe a été diſſipée. (*prorrhet. lib. I. ſect. I. & II.*) Lorſque les *urines* ſont troubles, comme celles des jumens, on peut aſſurer qu'il y a douleur de tête, ou qu'elle ſera bientôt. (*aphor.* 10. *lib. IV.*) Et ſi par le repos, elles ne dépoſent point ces matieres qui les troublent, on peut s'attendre à des convulſions, & enſuite à la mort, ſuivant les obſervations d'Hippocrate ſur la femme de Philinus, ſur celle de Dromedaus, & ſur Hermocrate. (*épidem. lib. III.*) Si avec ces *urines* troubles, il y a douleur de tête, veille opiniâtre, Baglivi croit qu'il y aura délire & léthargie: ſi le malade eſt aſſoupi, a la tête peſante, & le pouls petit, l'*urine* qui a un ſédiment louable, & qui en eſt tout-à-coup dépourvue, indique un changement dans la maladie qui ſe fera avec peine & douleur. (*coac. prænot. cap. xxvij. n°.* 29.) L'interception de l'*urine* à la ſuite de fréquentes & légeres horripilations au dos avec ſueur, ſignifie des *douleurs vagues*. (*ibid. cap. j. n°.* 47.) L'*urine* épaiſſe avec un ſédiment tenu, annonce des douleurs ou une tumeur aux articulations; on trouve dans les perſonnes qui ont ces douleurs ou tumeurs, & dans qui elles diſparoiſſent & reviennent de tems-en-tems, ſans qu'il y ait rien d'arthritique, les viſceres grands, & l'*urine* chargée d'un ſédiment blanc; ſi l'*urine* ne renferme pas ce ſédiment, ou s'il ne vient pas des ſueurs, l'articulation s'affoiblira, & il s'y formera une eſpece d'abſcès, dont la matiere aura la conſiſtance du miel, un méliceris, μελίκηρις, *favus*. Ces malades ſujets à des douleurs vagues dans les hyppochondres, ſur-tout dans le droit, rendent, après que la douleur eſt ceſſée, une *urine* épaiſſe & verte. (*prorrhet. lib. II.*) Si l'*urine* reſte long-tems crue, & qu'on obſerve les autres ſignes ſalutaires, on doit s'attendre à voir terminer la maladie par des douleurs & un abſcès communément dans les parties au-deſſous du diaphragme; il ſe fera une métaſtaſe ſalutaire à la cuiſſe, ſi le malade ſent courir des douleurs dans la région des lombes. (*coac. præn. cap. xxvij. n°.* 21.) Il peut auſſi ſe faire que des *urines* aqueuſes avec un énéoreme blanc, diverſement blanchâtres & fétides, déterminent l'abſcès aux oreilles. (*prorrhet. lib. I. ſect. III. n°.* 71.) Dans les fievres longues, légeres, erratiques, la ténuité des *urines* eſt un ſigne que la ratte eſt attaquée. (*coac. prænot. cap. xxvij. n°.* 40.) Les *urines* brunâtres ſemblables à de la leſſive, jointes avec difficulté de reſpirer, indiquent la leucophlegmatie. (*ibid. n°.* 24.) La ſuppreſſion d'*urines*, ou la difficulté d'*uriner*, donne lieu à l'hydropiſie, lorſqu'elle ſurvient à des perſonnes d'un tempérament bilieux; qui ayant le dévoiement, rendent des matieres muqueuſes, ſemblables à de la ſemence, & ont des douleurs à la région du pubis. (*ibid. cap. xjx. n°.* 4.)

Les différentes variétés que nous avons obſervées dans l'*urine* ne dépendent ſouvent que d'un vice local dans les reins ou la veſſie, alors elles ne ſauroient nous inſtruire des affections du reſte du corps, elles ne peuvent que nous faire connoître le vice de ces parties; c'eſt pourquoi Hippocrate, dans l'examen des *urines*, recommande beaucoup d'y faire attention afin d'éviter des erreurs déſavantageuſes pour les medecins, & funeſtes au malade. *Prognoſt. l. II. n°.* 33. On peut s'aſſurer que la veſſie ou les reins ſont affectés par les cauſes qui ont precédé, & par les ſymptomes préſens, ſur-tout par les douleurs que le malade rapporte à la région de ces parties. Ainſi, lorſque les *urines* renferment du ſang liquide, ou des grumeaux, qu'elles coulent goutte-à-goutte, & que l'hyppogaſtre & le périnée ſont douloureux, il n'eſt pas douteux que la veſſie, ou les parties qui l'environnent ſoient attaquées; le piſſement de ſang, de pus & d'écailles extrémement fétide déſigne l'ulcération de cette partie. L'on a lieu de croire que la veſſie eſt attaquée d'une eſpece de gale, lorſque les *urines* ſont épaiſſes & charient beaucoup de matiere, comme du ſon: le calcul ſe manifeſte par la ſtrangurie & les *urines* ſablonneuſes, *&c.* une douleur ſubite aux reins avec ſuppreſſion d'*urine*, préſage l'excrétion d'*urines* épaiſſes, ou de petits graviers; elle indique leur paſſage par les uretres. Lorſque l'*urine* étant épaiſſe ſe trouve chargée de caroncules, & d'eſpeces de poils, c'eſt une marque que l'affection eſt dans les reins. Le piſſement de ſang ſpontané dénote auſſi le vice dans la même partie; ſavoir, la rupture d'une veine, *l. IV. aphor.* 75. 81.

Quelques auteurs ont prétendu que les *urines* brillantes, limpides, qui laiſſoient des cryſtaux tartareux aux parois des vaiſſeaux, étoient un ſigne d'affection ſcorbutique & hyppochondriaco-ſpaſmodicoarthritique; que les *urines* pourprées, ténues, limpides & écumeuſes étoient un indice de pleuréſie; que lorſque dans l'écume il y avoit de petits grains, c'étoit une marque de paralyſie d'autant plus certaine, que les grains étoient plus petits; que l'*urine* épaiſſe comme de la ſaumure, couverte d'une pellicule muqueuſe & graſſe, indiquoit ſurement la vérole, quand il n'y avoit point de toux: que l'urine dont les nuages étoient comme autant de petits flocons, & dont l'écume étoit long-tems à ſe diſſiper, dénotoit la phthiſie; que l'*urine* citrine, comme du vin, claire, avec un ſédiment couleur de roſe, peu abondant & floconeux, annonçoit des mouvemens hémorroïdaux aux perſonnes bien portantes âgées de 26 ou de 30 ans;

on

on a été juſqu'à ranger parmi les ſignes de groſſeſſe l'*urine* claire & remplie de petits atomes, courant de côté & d'autre; enfin on a prétendu tirer des *urines* beaucoup d'autres ſignes encore moins certains; Nenter en fait un detail aſſez long, mais qui eſt encore bien loin d'être complet, *Théor. méd. part. III. cap. viij.* Je ne parle pas de ces charlatans effrontés qui prétendent connoître toutes les maladies par la ſeule inſpection des *urines*, & qu'on voit courir les foires, monter ſur des tréteaux, & s'afficher ſous le titre important de *médecins des urines*; les gens éclairés, parfaitement inſtruits de l'ignorance & des fourberies de ces impoſteurs, ne peuvent que s'en mocquer: ils les honoreroient trop, ou s'abaiſſeroient trop eux-mêmes, s'ils prennoient la peine de les critiquer: le peuple, pour qui le ſingulier eſt une amorce toujours ſûre de le frapper & de l'attirer, court en foule porter à ces prétendus guériſſeurs ſon *urine* & ſon argent; il ne s'apperçoit pas qu'il raconte lui-même ſa maladie, & il eſt tout ébahi de ſe l'entendre détailler en d'autres termes ſur le ſeul examen de ſon *urine*; pénétré d'admiration, il achete la drogue du charlatan, & la prend avec cette aveugle confiance, qui dans les maladies légeres ſuffit ſeule pour la guériſon; mais dans les cas graves, il ne tarde pas à reſſentir les mauvais effets d'un remede, ſouvent violent, adminiſtré avec auſſi peu de connoiſſance & précautions, & meurt ordinairement victime de ſa crédulité, ſans s'en appercevoir, & ce qui eſt pis, ſans corriger les autres. Au reſte, quand je dis *le peuple*, je n'entends pas ſeulement les gens pauvres deſtinés à vivre du travail de leurs mains, & à la ſueur de leur front; je ſuis trop convaincu que ſur-tout dans ce qui concerne la ſanté il y a autant de peuple dans les palais que dans les chaumieres.

V. Il ne nous reſte plus qu'à expoſer les ſignes tirés des *urines*, qui font craindre le plus grave & le dernier des accidens; je veux dire la mort. *Voyez ce mot*. Les qualités de l'*urine* qui ſervent à établir ce prognoſtic facheux, varient ſuivant les cas, & les ſymptomes avec leſquels elles ſe rencontrent. Ainſi dans les perſonnes bilieuſes la ſuppreſſion d'*urine* eſt une cauſe & un ſigne de mort prochaine; dans les pleuréſies l'*urine* ſanguinolente, d'un rouge foncé, preſque noire, ténébreuſe, ζοφωδες, avec un ſédiment peu louable, αδιακριτα, eſt ordinairement mortelle dans quatorze jours: ce ſymptome eſt très-fréquent dans les pleuréſies dorſales, qui ſont ſi dangereuſes. Dans les mêmes maladies l'*urine* porracée avec un ſédiment noir, ou ſemblable à du ſon, n'eſt pas moins funeſte; celle qui renferme des peaux ſemblables à des toiles d'araignées, indique une colliquation qui emporte en peu de tems le malade. *Conc. prænot. cap. xxvij. n°.* 38. 19. 24. Dans les péripneumonies les *urines* d'abord épaiſſes, enſuite atténuées au quatrieme jour, ſont un ſigne mortel. *Ibid. cap. xiv. n°.* 40. Il n'y a plus rien à eſperer des malades lorſque l'*urine* ſort ſans qu'ils s'en apperçoivent, ils tombent dans des foibleſſes dont il n'eſt pas poſſible de les tirer. *Ibid. cap. xxj. n°.* 4. Lorſqu'à la ſtranguerie ſurvient la paſſion iliaque, le malade meurt le ſeptieme jour, la fievre ſeule excitant une abondante excrétion d'*urine*, peut prévenir cette fatale terminaiſon. *Ibid n°.* 5. Dans les malades qui ſont ſur le point de mourir, les *urines* ſont quelquefois rougeâtres & promptes à fermenter. *Prorrhet. lib. I. ſect. ij. n°.* 39. Si dans ces douleurs de veſſie, dont nous avons parlé plus haut (II.) l'*urine* étant devenue purulente n'apporte aucun ſoulagement, ſi la veſſie n'eſt pas plus molle, & ſi la fievre eſt toujours forte, il eſt à craindre que le malade ſuccombe. *Prognoſt. lib. II. n°.* 82. En général les *urines* noirâtres, huileuſes, très-fétides, fourniſſent un prognoſtic de mort, ſi elles ne ſont accompagnées d'aucun ſigne critique, & ſi au-contraire elles ſe rencontrent avec des ſymptomes graves.

Il ne faut pas s'attendre que toutes les propoſitions que nous avons données ſoient toujours rigoureuſement vraies, & que tous les ſignes que nous venons d'expoſer ſoient conſtamment ſuivis de leur effet, & par conſéquent infaillibles, 1°. parce qu'en médecine il n'y a rien d'abſolument certain, & que le plus haut degré de certitude médicinale ne va jamais au-delà d'une grande probabilité; 2°. parce qu'il en eſt des ſignes tirés de l'*urine*, comme de ceux que fourniſſent les autres actions du corps: ſeuls, ils ſont pour l'ordinaire fautifs, réunis & combinés enſemble, ils ſe prêtent mutuellement de la force & de la ſûreté, & concourent à établir des prognoſtics aſſez probables: 3°. on pourroit encore ajouter que l'*urine* peut plus facilement induire en erreur, parce qu'il eſt très-difficile de connoître en quoi & de combien elle s'écarte dans les maladies de l'état naturel parce que la même *urine* peut ſignifier différentes choſes; l'*urine* limpide & abondante annonce chez les uns une attaque de néphrétique, chez les autres un redoublement, chez ceux-ci le délire, chez ceux-là peut-être une excrétion critique, chez quelques-autres l'effet d'une boiſſon aqueuſe priſe en quantité, *&c.* parce que la moindre paſſion d'ame, la plus légere émotion peut changer conſidérablement l'état de l'*urine*, parce qu'elle varie ſuivant qu'elle eſt vieille ou récente, qu'on l'a laiſſée long-tems en repos, ou qu'on l'a agitée, &c. c'eſt pourquoi un médecin prudent, qui ne veut ni riſquer ſa réputation, ni hazarder le bien de ſes malades, ne ſe contente pas de l'examen de l'*urine*; il ne le néglige cependant pas; il joint les lumieres qu'il en retire à celles qu'il peut obtenir des autres côtés, & parvient par ce moyen à répandre un certain jour ſur l'état actuel & futur des malades qui lui ſont confiés: il ſait d'ailleurs que le principal uſage de l'examen des *urines* eſt pour connoître le tems de la coction dans les maladies aiguës, qu'il y ſert infiniment, & qu'il eſt auſſi utile dans les affections du foie, dans l'hydropiſie, le calcul, les ulceres des reins & de la veſſie, qu'il eſt moins avantageux dans les maladies de la tête & de la poitrine, encore moins dans les affections nerveuſes, hyſtériques, hypocondriaques, & qu'enfin ces ſignes ſont les plus ſouvent fautifs, lorſqu'on prétend s'en ſervir pour diſtinguer des maladies particulieres.

On voit encore par-là ce qu'il faut penſer de ces gens, qui, ſur des *urines* apportées de loin, agitées, ballotées en divers ſens, très-vieilles & par-là ſouvent décompoſées, prétendent décider de l'âge, du tempérament, de l'état de ſanté ou de maladie, & de l'eſpece de maladie de ceux qui les ont rendues. Mais n'inſiſtons pas davantage ſur cet article, nous ne parviendrons jamais à corriger ces charlatans, ils trouvent leur intérêts à tromper; encore moins réuſſirons-nous à déſabuſer le peuple de ſa ſotte crédulité, il veut être trompé, & mérite de l'être. (*m*)

Urine, *maladie de l'*, (*Médecine.*) les maladies que nous allons examiner regardent principalement l'excrétion de l'*urine*; leur diviſion naît des différentes manieres dont cette fonction peut être altérée. Dans l'état naturel l'*urine* ſort à plein canal de la veſſie par l'uretre, formant un jet continu, ſans douleur, & avec une certaine force; cette excrétion ne ſe fait qu'à différentes repriſes plus ou moins rapprochées, ſuivant les âges, les ſujets, les tempéramens, les ſexes, les ſaiſons, *&c.* mais toujours par un effort volontaire; il y aura vice dans cette excrétion, & par conſéquent maladie, dès que toutes ces qualités ne ſe rencontreront pas, ce qui pourra arriver 1°. lorſque l'*urine* ne coulera point du tout; cette maladie eſt connue ſous le nom grec ισχουρια, *iſchurie*, qui répond à *ſuppreſſion* ou rétention d'*urine*. 2°. Lorſque l'excrétion ſera difficile & douloureuſe, ce qui conſtitue la *dyſurie*, ardeur ou difficulté d'*urine*. 3°. Lorſque l'*urine*, au-lieu de ſortir ſans interruption & de droit-fil, ne coulera qu'avec peine & goutte-à-goutte, ce dérangement a conſervé en françois le nom grec *ſtrangurie*; les Latins l'appellent indifféremment *urinæ ſtillicidium* & *ſtranguria*. 4°. Lorſque l'*urine* s'écoule continuellement de la veſſie, ſans qu'il ſe faſſe aucun effort, & que la volonté y ait part, on nomme ce ſymptome *incontinence d'urine*. 5°. Lorſque l'excrétion d'*urine* ſera fréquente & très-copieuſe; ſi cet accident perſiſte quelque tems, & ſi la matiere même des *urines* eſt conſidérablement altérée au point qu'elles aient une conſiſtence huileuſe, une ſaveur douçâtre comme du miel, & une couleur cendrée ou laiteuſe; la maladie qui réſulte du concours de ces ſymptomes s'appelle *diabete*, διαβητης; nous n'en parlerons pas ici, parce qu'elle eſt ſuffiſamment détaillée à l'*article* Diabete, auquel nous renvoyons le lecteur: nous allons expoſer en peu de mots ce qui regarde les autres maladies, & nous ajouterons à la ſuite quelques remarques ſur les altérations morbifiques de la matiere même des *urines*, telles que le piſſement de ſang, de pus, de poils, *&c.*

I. *Iſchurie* ou *ſuppreſſion d'urine*. Elle eſt aſſez caractériſée par l'écoulement ſuſpendu des *urines*. Il

s'y

ſ'y joint quelquefois d'autres ſymptomes accidentels, comme douleur, tenſion à l'hypogaſtre ou aux reins, fievre, vomiſſement, délire, *&c.* L'iſchurie peut être attribuée à un vice des reins, des ureteres, ou de la veſſie, ce qui en conſtitue deux eſpeces principales, qu'on ne doit point perdre de vue dans la pratique: dans la premiere eſpece, qu'on nomme *fauſſe* ou *bâtarde*, il ne deſcend point d'*urine* dans la veſſie, ſoit qu'il ne s'en ſépare point en effet dans les reins, ſoit que la ſécrétion ayant lieu, elle ne puiſſe ſortir des reins obſtrués, ou qu'elle trouve un obſtacle inſurmontable dans les ureteres. Dans la ſeconde eſpece, l'*urine* ſe ramaſſe dans la veſſie, elle la diſtend, l'éleve en tumeur, dont la circonſcription imite ſa figure, & qui préſente une fluctuation plus ou moins apparente à l'hypogaſtre, excite des envies inutiles de piſſer, des picotemens dans la veſſie; ces ſignes diſtinguent l'iſchurie ſtraie, légitime, de l'autre, dans laquelle on n'apperçoit aucun de ces ſymptomes, & au-contraire on ſent un vuide à la région de la veſſie, & on y fait entrer inutilement la ſonde, *&c.*

La même variété que nous venons d'obſerver dans la maladie, doit néceſſairement ſe rencontrer dans les cauſes qui lui donnent naiſſance; l'iſchurie vraie eſt produite ou par le défaut de la faculté expulſive de la veſſie, pour nous ſervir du langage très-juſte des anciens, ou par des obſtacles qui s'oppoſent à ſon effet, quoique d'ailleurs ſuffiſant, ou par le concours de ces deux cauſes: 1°. la faculté expulſive n'eſt autre choſe que le muſcle de la veſſie qui s'étend en forme d'éventail, principalement ſur ſes parties poſtérieures & ſupérieures, & qu'on a appellé la *tunique muſculaire*, dont Morgagni défend vivement, & prouve très-bien l'exiſtence contre Bianchi. *Epiſt. anat.* I. *n°.* 62. Mais ce muſcle ne jouit de cette propriété de pouvoir chaſſer l'*urine* hors de la veſſie, qu'autant qu'il eſt ſuſceptible d'irritation, & capable de contraction: il peut perdre ſon irritabilité & ſa contractilité par la paralyſie des nerfs qui vont ſe repandre dans ſon tiſſu, à la ſuite des attaques ordinaires d'apoplexie, de paralyſie générale, & ſurtout par la luxation des vertebres inférieures du dos, comme Galien dit l'avoir vu arriver, *lib. de loc. affect. VI. cap. iv.* & comme je l'ai obſervé moi-même ſur un jeune homme qui ſe luxa l'épine en tombant de fort haut, qui ne put uriner pendant très-long tems qu'au moyen de la ſonde, & qui cependant ne mourut pas quoique tous les autres s'accordent à dire que la mort ſuit conſtamment ces ſortes de luxations. La veſſie peut auſſi devenir inſenſible dans un âge très-avancé en ſe racorniſſant; la contraction du muſcle excréteur peut être empêchée par la diſtenſion trop grande de la veſſie qu'occaſionnera une quantité conſidérable d'*urines* retenues volontairement par pareſſe, par décence, par modeſtie, ou par quelqu'autre raiſon ſemblable, toujours au-moins déplacée, pour ne pas deſcendre de cheval, ou d'une voiture, par exemple, pour ne pas ſortir d'une égliſe ou d'une compagnie, pour ne pas interrompre une affaire preſſante, ou faute de trouver un endroit propre écarté du monde pour ſatisfaire à ce beſoin, qui, étant naturel, ne doit rien avoir de honteux; dans tous ces cas le muſcle diſtendu au-dela du ton convenable, ne peut pas réagir ſur l'*urine*, & à chaque inſtant la cauſe augmente, & l'iſchurie s'affermit. Il arrive auſſi dans quelques cas de délire & de léthargie, que le malade oubliant d'*uriner*, donne lieu à une congeſtion d'*urine*, & par conſéquent à l'iſchurie.

2°. Les obſtacles qui peuvent empêcher l'effet de la contraction de la veſſie ou l'excrétion de l'*urine*, doivent être placés au col de la veſſie ou dans le canal de l'uretre; le col ou l'orifice de la veſſie peut être reſſerré & bouché par la conſtriction, l'inflammation du ſphincter, par toute ſorte de tumeurs qui obſtruent au-dedans ou compriment au-dehors, par l'amas de mucoſité, de pus, par des grumeaux de ſang, & plus fréquemment par des graviers ou un calcul; les carnoſités qui naiſſent dans l'intérieur de l'uretre à la ſuite des gonorrhées virulentes inhabilement traitées, & qui peuvent groſſir au point de remplir la capacité du canal, ſont le vice le plus ordinaire, par lequel ce canal contribue à l'*iſchurie*; on pourroit ajouter l'imperforation de l'uretre; mais il n'eſt pas d'uſage qu'on donne le nom d'*iſchurie* à la ſuppreſſion d'*urine*, que cette cauſe produit dans les enfans nouveau-nés.

L'*iſchurie* fauſſe a lieu, ou lorſqu'il ne ſe fait point dans les reins de ſecrétion, ou lorſque l'*urine* ſéparée ne peut pas pénétrer des reins, dans les ureteres, ou de ces canaux dans la veſſie; les obſtacles qui s'oppoſent à ce paſſage peuvent être des grumeaux de ſang, de matieres purulentes, & plus ſouvent des graviers, ce qui cauſe alors la colique néphrétique; ce paſſage peut auſſi être empêché par l'inflammation & les diverſes tumeurs, ſoit de ces parties, ſoit des parties environnantes; mais il eſt à-propos de remarquer que pour que la ſuppreſſion d'*urine* ſoit totale, il faut que les deux reins ou ureteres ſoient également affectés. La ſecrétion de l'*urine* eſt rarement ſuſpendue par le vice des reins, ces organes ſont preſque paſſifs, ont peu d'action propre, ils ne font preſque que l'effet d'un filtre; ainſi à-moins qu'ils ne ſoient extrèmement reſſerrés par quelque paſſion ſubite, par une attaque de convulſion ou d'hyſtéricité, *&c.* ou qu'ils ne ſoient dans un relâchement total, ils n'empêchent pas la filtration de l'*urine*; les cauſes les plus ordinaires ſont les hydropiſies où la ſéroſité eſt déterminée ailleurs, les fievres ardentes où elle eſt diſſipée, les ſueurs immoderées, les dévoiemens continuels qui la conſomment, *&c.* cette ſecrétion eſt auſſi empêchée quelquefois dans certaines fievres malignes, où il y a beaucoup de ſymptomes nerveux, *&c.* & dans tous ces cas l'*iſchurie* eſt appellée *ſymptomatique*.

A quelle cauſe que doive être attribuée l'*iſchurie*, elle eſt toujours accompagnée d'un danger plus ou moins preſſant, (*voyez* Urine, *ſéméiotiq.*) elle eſt mortelle, ſi elle dure plus de ſept jours; le teneſme, le hoquet, les vomiſſemens urineux, une odeur urineuſe qu'exhale le malade, ſont les ſignes qui annoncent & préparent cette funeſte terminaiſon; il y a beaucoup plus à craindre de l'*iſchurie* fauſſe, que de la vraie, elle eſt auſſi plus rare; celle qui vient par défaut de ſecrétion eſt encore plus fâcheuſe. La matiere des *urines* reſte dans le ſang, donne lieu à des hydropiſies, ou excite des maladies plus graves & moins longues; j'ai vû ſurvenir une fievre maligne que la mort termina en peu de jours à la ſuite d'une fauſſe *iſchurie*; lorſqu'elle doit ſon origine à des graviers arrêtés dans les ureteres ou dans le baſſinet des reins, elle entraîne comme nous avons déja dit, les ſymptomes douloureux d'une colique néphrétique, double accident qui rend le danger beaucoup plus prochain; l'*iſchurie* vraie qui eſt produite par un calcul arrêté au col de la veſſie peut ſe diſſiper aſſez aiſément, en faiſant changer de place à la pierre; celle qu'a occaſionné la paralyſie du muſcle excréteur, quoique pour l'ordinaire incurable, n'eſt pas dangereuſe, parce qu'on peut artificiellement vuider la veſſie; il n'en eſt pas de même de celle qui recconnoît pour cauſe l'inflammation du ſphincter de la veſſie, ou des parties voiſines, des tumeurs nées dans ces parties ou dans le canal de l'uretre, parce qu'avant qu'on ſoit venu à-bout de faire ceſſer l'action de ces cauſes, l'*iſchurie* a eu le tems de devenir incurable.

C'eſt dans les maladies de cette eſpece, que le fameux axiome *principiis obſta*, &c. doit être principalement ſuivi; chaque inſtant qu'on tarde d'y apporter remede, aggrave la maladie & rend le ſecours moins efficace; le but qu'on doit ſe propoſer ici eſt de détruire la cauſe qui a produit & entretient l'*iſchurie*; comme ces cauſes varient, il faut examiner attentivement celle qui doit occuper, & lorſqu'on l'a exactement déterminée, y diriger le traitement.

1°. L'*iſchurie* fauſſe où il ne ſe fait point de ſecrétion pour l'ordinaire, ſymptome d'une fievre ardente ou maligne, doit ſuivre le traitement de la maladie de qui elle dépend, on peut ſeulement inſiſter davantage ſur les diurétiques, froids ou chauds, ſuivant les circonſtances, ſur les boiſſons abondantes, les tiſanes nitrées, les lavemens émolliens, *&c.* Quand elle eſt une ſuite de l'hydropiſie, il faut avoir recours aux diurétiques un peu actifs, aux ſels neutres ou alkalis fixes, aux leſſives de cendres, aux ſucs apéritifs de cerfeuil, de chien-dent, de perſil, dans leſquels on écraſe des cloportes, *&c.* *voyez* Hydropisie; les diarrhées & les ſueurs exceſſives doivent être combattues avec les remedes qui leur ſont propres, combinés avec ceux qui pouſſent par les *urines*.

2°. Lorſque la même eſpece d'*iſchurie*, jointe à la colique néphrétique eſt produite par de petits graviers arrêtés dans les conduits urinaires ou dans les ure-

ureteres, il faut employer les remedes indiqués dans la colique néphrétique & expoſés à cet article; les principaux ſont la ſaignée, les bains ou demi-bains, les fomentations émollientes, les tiſanes de même nature, les huileux & les narcotiques. *Voyez* NÉPHRÉTIQUE, COLIQUE.

3°. Lorſque l'*urine* parvenue dans la veſſie n'en peut pas ſortir, ſoit par le défaut de la faculté expultrice, ſoit par des obſtacles qui s'oppoſent à ſon action; il faut, 1°. tâcher, comme nous l'avons dit, d'emporter la cauſe; 2°. ſi l'on ne peut le faire aſſez promptement, procurer par l'art une iſſue à l'*urine*; la paralyſie de la veſſie cauſée par la luxation de l'épine du dos eſt incurable; celle qui ſuccede à l'apopléxie & qui dépend de cauſes générales de paralyſie, doit être combattue par les remedes actifs ſpiritueux, nervins, & ſur-tout par les véſicatoires, dont l'effet porte ſpécialement ſur les voies urinaires qu'on a coutume d'employer dans les cas ordinaires de paralyſie, *voyez* ce *mot*; mais comme ce traitement eſt très-long & ſouvent infructueux, on eſt obligé de vuider la veſſie par le moyen de la ſonde dont l'uſage eſt d'autant plus convenable, qu'il peut ſe faire ſans douleur & ſans inconvénient. Si l'orifice de la veſſie eſt bouché par des grumeaux de ſang ou de pus, ou autres; on peut avec la ſonde les diviſer & donner paſſage à l'*urine* qui peut en entraîner une partie, le même inſtrument eſt auſſi très-convenable ſi c'eſt un calcul qui ſoit engagé dans le col de la veſſie, en le repouſſant ou le dérangeant, on fait ceſſer l'*iſchurie*; on peut auſſi le faire changer de place, en faiſant coucher le malade ſur le dos & le ſecouant un peu rudement; ce moyen eſt plus doux que la ſonde, il doit toujours être tenté auparavant. Quand l'inflammation ſe joint au calcul, ou même qu'elle ſeule produit l'*iſchurie*, l'uſage de la ſonde doit être banni, il ne peut qu'avoir de mauvais effets, il faut tâcher de faire ceſſer l'inflammation par quelques ſaignées, des fomentations émollientes, des légeres injections, des boiſſons antiphlogiſtiques & autres ſecours qui conviennent à l'inflammation, *voyez* cet *article*; les carnoſités dans l'uretre empêchent auſſi l'uſage de la ſonde, on ne peut les détruire que par les bougies, qu'il faut introduire légerement & pouſſer tous les jours un peu; mais ſi ces remedes agiſſent trop lentement, l'*iſchurie* eſt déja invétérée; s'il eſt à craindre qu'elle n'entraîne des accidens graves, ou même la mort, il faut avoir recours à des ſecours qui donnent promptement iſſue à l'*urine* amaſſée & qui ſe corrompt; on peut eſſayer encore la ſonde, ſur tout ayant ſoin de l'introduire avec beaucoup de précaution; que le chirurgien ſe garde bien de vouloir déployer ſes graces & montrer une adreſſe déplacée, en ſe ſervant du tour qu'il appelle communément *tour de maître*, qui conſiſte à faire entrer la ſonde dans l'uretre, en tournant la partie convexe du côté du ventre, & lorſqu'elle eſt ou qu'on la croit parvenue au *verumontanum*, à la détourner ſubitement & enfiler ainſi la veſſie; cette méthode me paroît fautive, en ce que le chirurgien peut prendre une carnoſité pour l'éminence qui doit le guider, qu'il entre trop précipitamment, qu'il riſque de déchirer toutes ces parties enflammées & tendues, d'augmenter l'inflammation & d'occaſionner la gangrene, & qu'il eſt enfin expoſé à faire de fauſſes routes; toutes ces conſidérations, s'il eſt capable de faire céder ſa ſatisfaction à l'intérêt du malade, doivent l'engager à préférer la façon ordinaire de ſonder, plus groſſiere & en même tems plus ſolide, à une méthode qui n'a que le vain & frivole mérite d'un peu plus d'élégance & de dextérité. Si enfin, on ne peut pas pénétrer par le moyen de la ſonde dans la veſſie; il ne faut pas trop inſiſter de peur d'irriter ces parties & de rendre l'engorgement plus conſidérable, il ne reſte plus qu'un expédient qu'il faut abſolument prendre; quoiqu'il ſoit très-douteux, il rend incertaine une mort, qui à ſon défaut ſeroit infailliblement & prochainement décidée; je parle de la ponction au périnée, ou à l'hypogaſtre, c'eſt le cas de ſuivre l'axiome de Celſe, *melius eſt anceps quam nullum experiri remedium* Quelques auteurs vantent beaucoup dans ces cas déſeſpérés, la vertu admirable de la pierre néphritique. Jacques Zabarella a guéri, ſuivant le rapport de Rhodius, Nicolas Treviſanus, profeſſeur en médecine, d'une ſuppreſſion d'*urine* en lui attachant au bras cette merveilleuſe pierre; dès que le malade l'eut, il rendit le calcul qui étoit la cauſe de ſa maladie, & tant qu'il l'a portée, il n'en a plus reſſenti aucune atteinte; ce qui n'eſt pas fort étonnant, puiſque la cauſe étoit emportée. Le même auteur rapporte, que André Schogargus, célebre médecin de Padoue, éprouva dans un cas ſemblable le même effet de cette pierre dans un payſan, à la cuiſſe duquel il l'avoit fait attacher. (*Joann. Thodius, obſerv.* 30. *centur. III.*) Nicolas Monardes raconte des obſervations auſſi ſurprenantes (*lib. de ſimplic. medicam. ex novo orbe delatis.*) Je ſuis très-perſuadé que ces faits, quoiqu'atteſtés par des auteurs dignes de foi, trouveront encore beaucoup de lecteurs incrédules qui aimeront bien attribuer les guériſons, ſi elles ſont vraies, à la confiance, aux remedes pris antérieurement & à toute autre cauſe qu'à un remede, dont la maniere d'agir eſt ſi oppoſée aux idées qu'ils ont; ils ne manqueront pas de penſer que les effets qui ont ſuivi l'application de ce remede, ont été beaucoup exagérés par les témoins ou intéreſſés, ou admirateurs enthouſiaſtes, ou trompeurs, ou trompés; & pour appuyer leur ſentiment ſur l'inefficacité d'un pareil amulete; ils pourront ſe fonder ſur le témoignage de Luc Tozzi, qui aſſure avoir employé cette pierre pluſieurs fois & toujours fort inutilement, & qui a la bonhommie de rejetter ce défaut de ſuccès ſur la falſification. (*Medec. pract. part. II.*)

Dyſurie ou *difficulté d'uriner*. Le ſymptome qui conſtitue cette maladie, eſt une excrétion pénible & douloureuſe de l'*urine*, qui eſt le plus ordinairement jointe à un ſentiment d'ardeur plus ou moins conſidérable, rapporté au col de la veſſie & tout le long de l'uretre, d'où lui eſt auſſi venu la dénomination familiere d'*ardeur d'urine*.

Pour que la *dyſurie* ait lieu, il faut ou que l'*urine* devienne plus irritante, ou que la ſenſibilité des parties par où elle paſſe augmente. Le premier vice mérite d'être accuſé; 1°. lorſque le phlegme de l'*urine* ſe trouve en très-petite quantité & inſuffiſant pour délayer les parties huileuſes & ſalines, qui ſeules ſont capables d'irriter, c'eſt ce qui arrive ſurtout dans les hydropiſies & dans les fievres ardentes bilieuſes; 2°. lorſque l'*urine* ſe trouve chargée de molécules étrangeres, de petits corps pointus anguleux, comme des graviers, du ſable, des débris de calcul, un ſédiment trop épais, & ſuivant l'obſervation de Sennert, une matiere blanchâtre & laiteuſe qu'on a pris mal-à-propos pour du pus, & dont la quantité eſt ſouvent ſi conſidérable, qu'elle remplit la moitié du pot-de-chambre.

Les cauſes qui rendent l'uretre & le col de la veſſie plus ſenſibles, plus irritables, ſont l'inflammation, l'exulcération, la tenſion exceſſive de ces parties; la légere ſenſation, que faiſoit auparavant l'*urine* ſur ces parties dans l'état naturel, devient alors ſi forte, ſi vive, qu'elle en eſt douloureuſe. La douleur n'eſt le plus ſouvent qu'une ſenſation agréable portée à l'excès, de même que le vice n'eſt fréquemment qu'une vertu qui a dépaſſé les bornes qui lui étoient preſcrites. Cet état morbifique des parties mentionnées, eſt la ſuite & l'effet ordinaire des gonorrhées virulentes; auſſi la *dyſurie* en eſt un ſymptome conſtant; elle eſt moins forte dans les femmes que dans les hommes, parce que dans ceux-ci, c'eſt l'uretre, & ſur-tout la partie intérieure, que traverſe l'*urine*, qui eſt affectée, qui eſt le ſiege de l'ulcere & de l'inflammation; au lieu que dans les femmes, la gonorrhée occupe les divers glandes du vagin quelquefois loin de l'uretre, mais jamais l'intérieur de ce canal. Souvent la *dyſurie* ſuccede aux gonorrhées, c'eſt ſur-tout lorſqu'un chirurgien imprudent s'eſt ſervi pour arrêter l'écoulement d'injections aſtringentes, ou lorſqu'il reſte des carnoſités dans l'uretre. Un calcul raboteux engagé dans le col de la veſſie peut auſſi l'irriter, l'enflammer & l'ulcérer; enfin, les cantharides appliquées à l'extérieur, ou priſes intérieurement, exercent ſpécialement leur action ſur les voies urinaires, ſur la veſſie, & augmentent conſidérablement la tenſion & la ſenſibilité, & ſont auſſi une cauſe très-fréquente de *dyſurie*, lorſqu'on les laiſſe trop long-tems appliquées à l'extérieur, qu'elles mordent trop, ou qu'on en prend intérieurement une doſe conſidérable, & qu'on inſiſte long-tems ſur l'uſage.

Cette maladie eſt pour l'ordinaire plus incommode que dangereuſe; rarement contribue-t-elle a accélérer la mort de ceux qui l'éprouvent, lorſqu'elle ſurvient aux vieillards, ſur-tout à ceux qui ont fait un grand uſage du vin & des liqueurs ſpiritueuſes; elle n'eſt pas ſuſceptible de guériſon, & les accom-

pagne juſqu'au tombeau. La *dyſurie*, qui dépend d'autres cauſes, peut ſe guérir aſſez ſûrement, quelquefois même avec aſſez de facilité.

Le traitement qui convient à la *dyſurie*, ne ſauroit être uniforme & toujours le même dans les différents cas, il doit varier relativement aux cauſes auxquelles elle doit être attribuée; il faut uſer d'autres remedes quand l'*urine* eſt viciée, que quand c'eſt le vice des parties ſolides qu'il faut accuſer, & les diverſifier encore ſuivant les cauſes particulieres. Ainſi, 1°. la *dyſurie* qui dépend d'une altération d'*urine* que nous avons dit ſe rencontrer dans les fievres ardentes & les hydropiſies, doit être combattue par des remedes qui déterminent à la veſſie une plus grande abondance de ſéroſité. Les remedes qui rempliſſent cette indication dans le premier cas, ſont les diurétiques froids, les émulſions, les boiſſons abondantes, les tiſanes acides nitreuſes émulſionnées, le petit-lait, l'eau de poulet, *&c.* Dans le ſecond, ce ſont les diurétiques chauds, les ſels lixiviels neutres ou alkalis, les inſectes, *&c. Voyez* ISCHURIE.

Ces mêmes remedes ſont très-bien indiqués lorſque le ſédiment de l'*urine* eſt trop épais & trop abondant; mais lorſqu'il y a des graviers, il faut choiſir les médicamens les plus appropriés pour les fondre, ou du moins pour les chaſſer, & en prévenir la formation: on les appelle *lithontriptiques*. *Voyez* ce mot. Dans cette claſſe, ſont la verge d'or, la ſaxifrage, le bois néphrétique, la chauſſetrape, la bouxerole, remede connu & uſité depuis long-tems à Montpellier, & qu'on prétend donner aujourd'hui pour nouveau; la térébenthine, les baumes, l'eau de chaux, dont j'ai éprouvé moi-même ſur un malade calculeux l'efficacité, & j'ai appris qu'on ne doit point s'effrayer par la prétendue cauſticité que lui attribuent ceux qui ne l'ont jamais employée.

2°. La ſenſibilité de la veſſie & de l'uretre portée à un trop haut point, indique en général les émolliens, calmans, anodins, narcotiques. On peut les employer extérieurement, intérieurement, & s'en ſervir en lavemens & pour matiere d'injections dans la veſſie, qu'on fera avec beaucoup de circonſpection, les plus efficaces de cette claſſe, ſont le nymphæa, les ſemences froides, les racines d'althæa, le lait, les ſemences de pſyllium, *&c.* & ſi les douleurs ſont trop vives, on en vient aux narcotiques; lorſqu'il y a inflammation, la ſaignée peut ſoulager. Dans les gonorrhées violentes, & ſur-tout dans celles qu'on appelle *cordées*, où l'ardeur d'*urine* eſt exceſſive, on peut la diminuer un peu en plongeant la partie affectée dans l'eau, ou le lait tiedes. Les bains généraux ſont auſſi très-avantageux; on tire du ſoulagement des émulſions priſes en ſe couchant, auxquelles l'on ajoute du ſyrop de nymphæa, ou même de celui de pavot. Tous ces ſecours ne doivent point être négligés lorſque la *dyſurie* eſt produite par un calcul anguleux qui irrite le col de la veſsie; mais ils ne peuvent que pallier le mal, ou en diminuer la violence: l'opération eſt le ſeul ſecours vraiment curatif. J'ai réuſsi avec l'eau de chaux à rendre cette excrétion plus facile & moins douloureuſe dans un homme qui avoit la pierre: on pourroit auſsi tenter le même remede avant de ſoumettre le malade à une opération cruelle & incertaine. Le lait eſt un remede ſpécifique dans la *dyſurie* qui provient de l'application des cantharides: on peut donner le petit-lait, l'hydrogala, les liqueurs émulſives; toutes ces préparations du lait ſont conſtamment ſuivies du ſuccès le plus prompt & le plus complet. Si la médecine poſſédoit beaucoup de remedes auſsi efficaces, auſsi ſûrs que l'eſt le lait dans ce cas, le projet de l'immortalité deviendroit bien moins chimérique.

Strangurie ou *excrétion d'urine goutte-à-goutte*. Le nom de cette maladie en indique ſuffiſamment la nature & le caractere; on peut en compter deux eſpeces relativement aux accidens qui s'y joignent; quelquefois la *ſtrangurie* eſt accompagnée de beaucoup d'ardeur & de douleur, & des autres ſymptomes qui ſont propres à la *dyſurie*, dont elle ne differe alors que par la maniere dont ſe fait l'excrétion. (*Voyez ci-devant* DYSURIE. Les cauſes ſont à-peu-près les mêmes, les plus fréquentes ſont un calcul engagé dans le col de la veſſie, l'inflammation de cette partie & des carnoſités dans l'uretre, qui ſe rencontrent avec une foibleſſe, une atonie du ſphincter; cette eſpece de *ſtrangurie* eſt aſſez comparable au teneſme. Dans les deux cas, des efforts continuels & douloureux ne produiſent qu'une excrétion très-modique; d'autres fois, l'*urine* ſort ſans gêne & ſans douleur, ou continuellement à meſure qu'elle ſe ſépare, comme dans l'incontinence d'*urine;* ce qui vient d'un relâchement total du ſphincter, ou par intervalles, ayant eu le tems de ſe ramaſſer en certaine quantité; alors la continuité du fil de l'*urine* eſt pour l'ordinaire rompue par des obſtructions placées à la naiſſance de l'uretre, & par le rétréciſſement du col de la veſsie.

La premiere eſpece de *ſtrangurie* qui a les ſymptomes & les principes communs avec la *dyſurie*, fournit à-peu-près le même prognoſtic, & exige les remedes abſolument ſemblables; elle eſt un peu plus incommode, & même comme elle approche plus de l'iſchurie, elle en devient auſsi plus dangereuſe. Hippocrate a remarqué que ſi la paſsion iliaque ſurvenoit à la *ſtrangurie*, les malades mourroient dans ſept jours, à moins que la fievre ne fût excitée & ſuivie d'un flux abondant d'*urines*. (*Aphor.* 44. *lib. VI.*) Mais le même auteur a obſervé que la *ſtrangurie* étoit quelquefois dans les maladies aiguës un ſigne très-favorable, une affection critique & ſalutaire. (*Epidem. lib. I. ſtat.* 2. *&c.*) *Voyez* URINE. (*Séméïotiq.*)

La ſeconde eſpece de *ſtrangurie* très-familiere aux vieillards, n'eſt qu'incommode; elle n'exige aucun remede, & élude l'efficacité de ceux qu'on verroit les plus appropriés; ainſi, il faut les laiſſer vivre avec cette incommodité, plutôt que de les fatiguer inutilement par des drogues déteſtables, ou même les faire mourir plutôt, en prétendant les en délivrer. Que de cas ſemblables ſe rencontrent dans la pratique où le médecin le plus officieux eſt ſouvent déſagréable & quelquefois nuiſible!

Diabetes ou *flux abondant & colliquatif. Voyez* DIABETES.

Incontinence d'urine. Cette maladie conſiſte dans une excrétion plus ou moins fréquente d'*urine*, faite ſans aucun effort, & involontairement; il y a des cas où l'*urine* s'échappe ainſi de la veſſie, à meſure qu'elle y découle par les ureteres; cette ſecrétion ſe fait goutte à goutte, & forme une eſpece de ſtrangurie, il y en a d'autres où l'*urine* après s'être ramaſſée pendant quelque tems, ſort d'elle-même ſans que le malade puiſſe la retenir, & ſans qu'il ait le tems de prendre les précautions convenables, il y en a enfin, & c'eſt le cas ordinaire des enfans, où l'excretion d'*urine* involontaire ne ſe fait que pendant le ſommeil.

Dans l'état de ſanté l'*urine* ne ſe ramaſſe dans la veſſie que parce que ſon orifice eſt garni d'un ſphincter, qui par ſa contraction le ferme exactement, & bouche tout-à-fait l'iſſue à l'*urine*; juſqu'à ce que la veſſie ſoit diſtendue à un certain point par la quantité d'*urine*, & irritée par ſon acrimonie plus ou moins vive dans les différens ſujets & les diverſes circonſtances, le muſcle excréteur reſte ſans force & ſans action. Pour qu'il ſe contracte il faut une certaine irritation, qui dans l'état naturel dépend plus de la quantité que de l'âcreté de l'*urine*; alors la veſſie diminue en capacité, les forces, par la diſpoſition des fibres muſculaires, ſont toutes dirigées vers l'orifice de la veſſie; elles ſont aidées dans cette action par les muſcles abdominaux contractés; mais tous ces efforts ſeroient vains, ſi en même tems le ſphincter relâché n'ouvroit le paſſage à l'*urine*, qui ſort alors avec plus ou moins d'impetuoſité; mais tel eſt l'admirable ſtructure de ces parties, que les mêmes efforts qui font contracter le muſcle excréteur, procurent le relâchement du ſphincter de la veſſie quoique leur méchaniſme, leur maniere d'agir nous ſoient tout à-fait inconnues, quoique nous ne ſachions pas ce qu'il faut faire, & la façon dont il faut s'y prendre pour *uriner*: les efforts que nous faiſons n'en ſont pas moins ſoumis à l'empire de la volonté, il nous eſt libre de ne pas obéir pendant un plus ou moins long eſpace de tems au *ſtimulus* qui les exige & les détermine; les femmes en général, y réſiſtent moins long-tems que les hommes, elles ſont obligées de ſatisfaire plus ſouvent à ce beſoin; elles ſont auſſi beaucoup plus ſujettes qu'eux à l'incontinence d'*urine*.

Cette maladie aura donc lieu lorſque le ſphincter laiſſera ouvert l'orifice de la veſſie, lorſqu'il cédera ſans la participation de la volonté, à la ſimple peſanteur de l'*urine*, ou à la légere contraction du muſcle excréteur; ce qui arrivera lorſqu'il ſera détruit totalement ou en partie par des ulceres, des déchiremens

remens, lorſqu'il ſera relâché, paralytique, ou ſimplement privé de ſa force, & de ſon ton ordinaire & naturel. Les ulceres qui détruiſent le ſphincter de la veſſie, ſont ordinairement vénériens, il peut s'en trouver dépendans d'autres cauſes, & ſurvenus à la ſuite d'une inflammation & d'une rétention d'*urine*. Les déchiremens de cette partie ont principalement lieu chez les femmes; les accouchemens laborieux, ou la maladreſſe du chirurgien, en ſont les cauſes les plus fréquentes; la paralyſie & le relâchement de ce muſcle ſont quelquefois produits par une chute ſur le dos, comme l'ont obſervé Amatus Luſitanus, Benivenius, & Alphonſus Rhonius; d'autresfois par les cauſes ordinaires de paralyſie & de relâchement, dont l'action ſe porte principalement ſur cette partie. J'ai vu, dans une femme, ce vice occaſionné par la préſence d'un calcul d'une groſſeur prodigieuſe dans la veſſie, ſans doute il avoit produit cet effet en peſant continuellement ſur le ſphincter; mais après que, par un de ces efforts ſurprenans de la nature, dont on voit peu d'exemples, la malade eut pour ainſi dire accouché avec les plus cuiſantes douleurs, de cet énorme calcul, l'*incontinence d'urine* fut encore plus conſidérable; le ſphincter ayant été extrémement dilaté, perdit abſolument ſon ton & ſa contractilité; enfin la foibleſſe du ſphincter eſt un effet très-ordinaire de l'âge trop ou trop peu avancé; les vieillards ſont très-ſujets à l'*incontinence d'urine*, & il eſt peu d'enfant qui dans les premieres années de ſa vie n'éprouve cette incommodité; la foibleſſe du ſphincter qui l'occaſionne n'étant pas porté à l'excès chez la plûpart, il arrive que l'excrétion involontaire de l'*urine*, ne ſe fait que pendant le ſommeil; comme il s'en ſépare beaucoup à cet âge, la veſſie eſt bientôt ſurchargée, l'enfant profondément endormi ne ſent pas l'aiguillon qui l'avertit de ſatisfaire à ce beſoin; le muſcle excréteur trop diſtendu ſe contracte, le ſphincter ne peut pas reſiſter à cet effort & au poids de l'*urine*, il ſe relâche, l'*urine* ſort à grands flots, inonde le lit de ce pauvre innoncent, & lui prépare des châtimens d'autant plus cruels qu'ils ne ſont pas mérités. Meres injuſtes, qui venez la main armée de verges viſiter avec une exactitude inquiete le berceau de ces tendres victimes, & qui vous préparez à leur faire expier ſous les coups leur prétendue faute, ſuſpendez pour un moment ces coups, apprenez qu'il ne peut y avoir de faute ſans la participation de la volonté, que ce qui vous en paroît une, eſt une action très-indifférente, que c'eſt le ſymptome d'une maladie que l'enfant ne peut pas plus empêcher, qu'un accès de fievre ou de colique, & qui loin d'attirer votre courroux & vos châtimens, doit exciter votre tendreſſe & vos ſoins; prenez garde d'ailleurs que ce ne ſoit pas l'avarice ou le déplaiſir de voir gâter les meubles qui ſervent au lit de votre enfant, qui arme votre main, déguiſé ſous le prétexte plauſible d'une correction néceſſaire; mais ſur-tout penſez que ſi quelqu'un eſt coupable, c'eſt vous qui nourriſſez trop mollement votre enfant, qui le gorgez de boiſſons aqueuſes, qui ne lui laiſſez pas faire l'exercice convenable, & qui enfin négligez de lui procurer les remedes appropriés.

L'*incontinence d'urine* n'eſt point une maladie grave ou dangereuſe, elle n'eſt qu'une incommodité très-déſagréable; elle eſt pour l'ordinaire incurable, ſurtout chez les vieillards; les enfans ſont les ſeuls qui en guériſſent parfaitement, & même avec aſſez de facilité, ſouvent par la ſeule force du tempérament que l'âge donne en augmentant, quelquefois par l'efficacité des ſecours que la médecine fournit.

Le peu de ſuccès des remedes ordinaires, adminiſtrés ſuivant les diverſes indications, a fait recourir pour emporter cette maladie, à des médicamens ſinguliers, abſurdes, qu'on a regardés comme très-appropriés dans tous les cas, ſans avoir égard à la différence des cauſes, & qu'on a décorés du titre impoſant de *ſpecifique*. Sous ce beau nom, ont paru ſucceſſivement recommandés par différens auteurs, le goſier d'un coq roti, deſſeché & mis en poudre; la veſſie d'une chevre, d'un ſanglier, préparée de même; & donnée à la doſe d'un gros dans un verre de vin rouge; les parties génitales externes de la truie, cuites avec les choux pommés; le poiſſon qui ſe trouve dans l'eſtomac des brochets, les cendres d'un hériſſon, la gomme arabique, le ſtyrax, la cire, la mirrhe, le calament, la menthe, le gland, le millepertuis, *&c.* mais de tous les remedes de cette eſpece, il n'y en a point qui ait eu plus de vogue, & qui ſoit ſi généralement vanté, que les ſouris qu'on fait manger roties, ou dont on donne la cendre; mais ce remede eſt particulierement deſtiné à guérir l'*incontinence d'urine* qu'éprouvent les enfans. Pline aſſure que de ſon tems on s'en ſervoit avec ſuccès (*Hiſt. nat. lib. XXX. cap. xv.*) Dans une édition de Sérénus, citée par Geſner, on voit qu'il recommande;

Ex vino muris *tritus* (*cinis*) *vel lacte capellæ*.

Benedictus Vermenſis, Bayrus, Foreſtus, *&c.* rapportent des obſervations qui conſtatent cette vertu dans les ſouris. Ce dernier aſſure avoir vu donner ce remede avec un très-grand ſuccès, par les bonnes femmes de Delphes (*Schol. obſ. 22. lib. XXV.*). Dans la ſeconde année des éphémerides des curieux de la nature, il y a une obſervation encore plus remarquable, d'une fille âgée de dix-huit ans, qui étoit ſujette dès ſon enfance à cette maladie, & dont les regles étoient encore ſuſpendues, elle en fut parfaitement guérie en mangeant quelques ſouris roties, par le conſeil d'une femme qui, pour l'engager à uſer de ce remede, lui raconta que ſon propre fils en avoit éprouvé l'efficacité, & avoit été délivré par ce moyen, d'une *incontinence d'urine* qui l'incommodoit depuis quinze ans. Enfin tout le monde peut avoir vu arriver, ou entendu raconter des hiſtoires ſemblables. Après un ſi grand nombre d'obſervations déciſives, & de témoignages authentiques, je ne vois pas trop comment on pourroit nier & méconnoître cette propriété dans les ſouris; la maniere dont elles operent cet effet eſt inconnue, j'en conviens: mais eſt-on fondé à réjetter un fait, parce qu'on a des lumieres trop bornées pour en trouver la raiſon, & d'ailleurs eſt-on plus éclairé ſur la façon d'agir des autres remedes? quoi qu'il en ſoit, ce remede eſt innocent, il n'y a aucun mauvais effet à en craindre; les ſouris ſervent de nourriture ordinaire aux peuples de Calecut, & on mange en France, dans certaines provinces, les rats d'eau. Ainſi un médecin prudent, inſtruit que les plus ignorans peuvent donner de bonnes idées, ne dédaignera point ce remede parce qu'il eſt conſeillé par les bonnes femmes, & pourra dans l'occaſion en permettre, ou même en conſeiller l'uſage.

Il y a un autre remede plus merveilleux encore, & dont l'efficacité, quoique conſtatée par deux obſervations dont un médecin célebre dit avoir été le témoin oculaire, eſt plus inexpliquable & plus douteuſe; c'eſt une amulette ſuſpendue au col, faite avec la poudre d'un crapaud roti en vie dans un pot neuf. Henri de Heers rapporte qu'une femme étant attaquée d'une *incontinence d'urine* à la ſuite d'un accouchement laborieux, pendant lequel une accoucheuſe maladroite lui avoit déchiré le ſphincter de la veſſie, il n'oublia aucun remede pour la guérir de cette incommodité; il réuſſit à diſſiper quelque ſymptomes accidentels, mais il ne put jamais arrêter l'excrétion continuelle d'*urine*, c'eſt pourquoi il s'aviſa de lui faire préparer un ſyphon d'argent dont la branche la plus courte alloit dans la veſſie, & l'autre d'environ quatre pouces aboutiſſoit à une bouteille; par ce moyen il détourna le cours de l'*urine* qui ſe faiſoit par le vagin, & conſolida les ulceres qui étoient dans cette partie; cette femme ainſi ſoulagée, & n'ayant d'autre incommodité que le poids de la bouteille, ne s'attendoit pas à une guériſon plus complette; elle pouvoit en ôtant ſon ſyphon, recevoir les careſſes de ſon mari, & étant devenue enceinte, elle accoucha très-heureuſement. Henri de Heers l'ayant perdu de vue, la rencontra quelque tems après, & fut fort ſurpris de ſe voir rendre ſon ſyphon, & d'apprendre que la malade parfaitement guérie n'en avoit plus beſoin; il en demanda la cauſe, & elle lui fit voir le petit ſac pendu à ſon col, où étoit renfermée la poudre du crapaud; ſa ſurpriſe augmenta encore, n'ayant jamais oui parler d'un ſemblable remede; il aſſure qu'ayant eu l'occaſion de s'en ſervir chez un marchand qui avoit une *incontinence d'urine*, à la ſuite d'une opération de la taille mal faite, il vit avec étonnement le même miracle ſe répéter (*Henric. ab Heers*, *obſ.* 14. *lib I.*); nous n'avons rien à dire à cela ſinon que *fides ſit penes auctorem*.

Si j'avois à traiter un malade attaqué de cette maladie,

ladie, avant d'avoir recours à tous ces prétendus ſpécifiques, j'eſſayerois les remedes qui puſſent combattre les cauſes que je connoîtrois; je conſeillerois l'opération de la taille à celui dans qui la maladie dépendroit du calcul, les aſtringens ſpiritueux, aromatiques, pris intérieurement, ou adminiſtrés en vapeurs, en bains, en fomentations, en injections, & ſur-tout les véſicatoires, à ceux qui auroient le ſphincter de la veſſie paralytique, ou dans un relâchement plus ou moins conſidérable, les balſamiques dans le cas d'ulcere, *&c.* & je recommanderois aux meres dont les enfans ſeroient ſujets à cette maladie, de s'abſtenir des fouets, ſecours également cruels, inutiles, & déplacés, d'élever leurs enfans moins mollement, de leur laiſſer faire de l'exercice, de leur donner des alimens moins aqueux, moins relâchans, de leur faire boire un peu de vin, ſur-tout ferré, d'avoir ſoin qu'ils ayent toujours le ventre libre, parce que plus l'excrétion de ſéroſité aura lieu par les inteſtins, moins les *urines* ſeront abondantes; & ſi ces ſecours ſont inſuffiſans, je crois qu'on peut tirer plus d'utilité des fomentations aromatiques, aſtringentes, des légeres injections, & de l'uſage d'un vin aromatique ferré, du cachou, & de quelqu'autres aſtringens ſemblables.

Piſſement de ſang. Le mélange du ſang avec les *urines* leur donne une teinte d'un rouge plus ou moins foncé, ſuivant la quantité & la qualité du ſang, qui eſt le ſigne diſtinctif de cette maladie. Lorſque le ſang eſt peu abondant, on riſque de confondre l'*urine* ſanguinolente, avec celle dont la rougeur dépend de la trop petite quantité de phlegme, ou du mélange d'un ſédiment rouge & briqueté.

Pour éviter cette erreur, il n'y a qu'à laiſſer à l'*urine* le tems de dépoſer; ſi elle contient du ſang, il ſe ramaſſera en grumeaux, en filamens noirâtres, qui par l'agitation ne pourront plus ſe rediſſoudre dans l'*urine;* au lieu que les ſédimens d'une autre nature paroîtront au fond du vaiſſeau en forme de pouſſiere, plus ou moins ténue, & ſe remêleront facilement avec le reſte de l'*urine*. On peut auſſi dans la même vûe filtrer de l'*urine* ſur laquelle on a des doutes, à-travers un linge blanc, le ſang ſe fera reconnoître par la couleur rouge qui s'y imprimera: les autres matieres n'altéreront pas ſa blancheur.

Après qu'on ſera bien aſſuré de l'exiſtence du *piſſement de ſang*, il faudra tâcher de remonter à ſon origine & à ſes cauſes. Son origine peut varier d'autant de façons, qu'il y a de parties qui ſervent à la ſécretion & à l'excrétion de l'*urine;* les reins, les uréteres, la veſſie & l'uretre peuvent en être les différentes ſources. On connoît que le ſang vient des reins, & qu'il eſt dû à la rupture d'un vaiſſeau, lorſqu'il ſort tout-à-coup (Hippocrate, *aph.* 78. *l. IV.*) lorſqu'il eſt très-abondant, lorſqu'il eſt bien mêlé avec l'*urine*, que la couleur eſt d'un rouge-clair, égale & uniforme. Cette excrétion d'ailleurs ſe faiſant par un viſcere peu ſenſible, n'eſt preſque pas douloureuſe. Le *piſſement de ſang* qui a cette ſource, eſt quelquefois occaſionné par un effort critique, d'autres fois par la ſuppreſſion des évacuations ſanguines, des regles ou des hémorrhoïdes, comme le prouvent les obſervations d'Hercules Saxonin, de Rolfinkius, de Reiſelius, *&c.* plus ſouvent encore par la préſence d'un calcul anguleux dans les reins, ſurtout ſi le malade uſe de diurétiques chauds, des prétendus lithontriptiques, ou fait des exercices immodérés: de tous les exercices celui qui eſt le plus propre à exciter, même ſeul & ſans la préſence du calcul, une hémorrhagie rénale, c'eſt l'équitation, ſans doute à cauſe de la compreſſion des vaiſſeaux qui ſe répandent dans les feſſes, les cuiſſes, & le périnée.

Riviere fait mention d'un homme de 50 ans qui piſſoit du ſang toutes les fois qu'il montoit à cheval, (*centur. ij. obſerv. xiij.*) le mouvement d'une voiture malſuſpendue, ſurtout lorſqu'elle roule ſur le pavé, ou dans des chemins rabotteux, produit le même effet. Sydenham raconte qu'il étoit ſujet au *piſſement de ſang* en conſéquence d'un calcul dans les reins, qui ſe manifeſtoit toutes les fois qu'il marchoit trop long-tems, ou qu'il alloit en carroſſe, à-moins qu'il ne prît des précautions pour prévenir cet accident (*de mictu cruent. à calcul. renib. impact.*) Les bleſſures dans les reins, les chûtes, l'action trop vive des cantharides, l'uſage continué d'aloës, peuvent auſſi donner lieu à l'excrétion du ſang par les reins. On peut encore ajouter ici les *piſſemens de ſang* ſymptomatiques, qui ſurviennent quelquefois à la petite vérole, à la rougeole, à des fievres malignes, & plus ſouvent aux pleuréſies dorſales.

Lorſque les uréteres fourniſſent le *ſang* qui ſe mêle avec l'*urine*, c'eſt pour l'ordinaire en conſéquence d'un calcul trop gros ou raboteux, qui traverſant avec peine ces canaux, fait une ſolution de continuité dans les vaiſſeaux ſanguins; alors le malade ſent une douleur aiguë à la région iliaque, & aux environs des reins, les *urines* ſont moins abondantes, coulent avec peine, & ſont chargées de graviers, & enfin on obſerve les divers ſymptomes de colique néphrétique.

Le *piſſement de ſang* doit être rapporté à la veſſie, lorſqu'il eſt en petite quantité, par grumeaux, de couleur noirâtre; lorſqu'il y a ſtrangurie, douleur à l'hypogaſtre & au périnée; lorſque ce *ſang* ſe trouve mêlé avec du pus, avec des écailles, & qu'il exhale une odeur très-fétide: c'eſt un ſigne que la veſſie eſt ulcérée (Hippocr. *aphor.* 80. & 81. *l. IV.*) Les cauſes ordinaires de cette hémorrhagie ſont le calcul, l'eſpece d'inflammation qu'on nomme *ſyſtrophique*, l'exulcération, la rupture de quelque vaiſſeau ſanguin par un effort, une chûte, *&c.* La veſſie eſt ſujette à une autre eſpece d'hémorrhagie, dont Cælius Aurelianus fait mention, *tract. de morb. chroniq.* Elle ſe fait par des eſpeces de tumeurs ou hémorrhoïdes, qui ſe forment au col de la veſſie, comme dans le fondement, le vagin & la matrice. Cette évacuation ſe fait par intervalles, & eſt du nombre des *piſſemens de ſang* périodiques, qu'Archigene a obſervés. Elle demande une grande attention, parce que augmentant peu-à-peu, elle devient enfin ſi conſidérable qu'elle jette le malade dans des ſyncopes fréquentes; elle excite auſſi des douleurs aiguës vers le pubis, & quelquefois ces tumeurs groſſiſſent au point de gêner beaucoup, ou même d'intercepter tout-à-fait le paſſage de l'*urine*.

L'uretre eſt la ſource la moins ordinaire du *piſſement de ſang*, & ce n'eſt guere que dans le cas de gonorrhée virulente, très-vive & cordée, que la ſemence ſoit chargée de ſtries de *ſang*, & ſe mêle avec l'*urine*; il arrive quelquefois que le ſang ſorte périodiquement par l'uretre, ou par les tégumens de la verge, pur & indépendamment de l'excrétion des *urines*. Les hommes dans qui on obſerve cette évacuation, paſſent pour avoir leurs regles. On trouve dans le *journal de Médecine*, l'hiſtoire d'un berger ainſi réglé, dont le pere & ſept à huit freres, préſentoient le même phénomène. Stalpart, Vander Wiel rapporte pluſieurs exemples ſemblables, *obſerv.* 80. *centur. j.* & Frédéric Hoffman aſſure avoir connu pluſieurs perſonnes qui ont rendu pendant quelques ſemaines, dans des tems réglés, une grande quantité de *ſang* pur par la verge, après avoir auparavant ſenti des douleurs dans les aînes & dans les cuiſſes. Il y a lieu de préſumer que cette évacuation périodique eſt une eſpece de flux hémorrhoïdal, & qu'il ſe fait par le rameau qui des veines hémorrhoïdales externes va ſe diſtribuer dans la verge.

Le détail où nous venons d'entrer ſur l'origine du *piſſement de ſang*, ſur les cauſes qui l'excitent, & les ſymptomes qui accompagnent leur différente action, peut nous ſervir à en diſtinguer les différentes eſpeces, à connoître quand il eſt ſymptomatique ou critique, dangereux ou ſalutaire, à quelle cauſe il doit être attribué. Hoffman ſe trompe quand il prononce généralement que tout *piſſement de ſang* eſt dangereux; cette aſſertion eſt plus fondée ſur le raiſonnement que ſur l'obſervation. Hippocrate aſſure le contraire, & il a l'expérience pour lui; il dit que lorſque le *piſſement de ſang* revient rarement, par intervalles & ſans douleur, il eſt avantageux, qu'il termine & diſſipe heureuſement les laſſitudes; celui qui ſuccede à la ſuppreſſion des regles & des hémorrhoïdes, eſt auſſi très-ſalutaire, il ſupplée à ces évacuations, & prévient les accidens que leur défaut entraîneroit. Il n'eſt pas douteux que le *piſſement de ſang* au commencement des maladies, ne ſoit un ſymptome fâcheux; qu'il ne ſoit auſsi à craindre lorſqu'il eſt occaſionné, par un calcul dans les reins, les ureteres, la veſsie; lorſqu'il ſurvient aux ſcorbutiques; qu'il eſt la ſuite d'une extrême diſſolution du ſang, *&c.* & enfin lorſque l'hémorrhagie eſt trop abondante. Les ſignes qui nous indiquent que le danger eſt preſſant, ſont les nauſées, les anxiétés, la petiteſſe, la fréquence & l'obſcurité du pouls; la foibleſſe; les défaillances, & les ſueurs froides, *&c.* *Voyez* URINE, (*Séméiotique.*)

Le *piſſement de ſang* critique n'exige aucun remede; celui qui eſt ſymptome d'une autre maladie, n'en demande point de particulier; il ſe guérit lorſque la maladie à laquelle il eſt ſurvenu prend une bonne tournure, par les efforts de l'art ou de la nature. Le rétabliſſement des regles & des hémorrhoïdes eſt la ſeule indication qui ſe préſente à remplir dans le *piſſement de ſang* qui ſuccede à ces évacuations ſupprimées.

L'excrétion des calculs, des graviers engagés dans les reins, les ureteres, ou le col de la veſſie, eſt le ſeul ſecours efficace & vraiment curatif, lorſqu'il eſt dû à cette cauſe. Le repos, l'uſage des émolliens en tiſane, en injection, en lavement, en fomentation, en bain, ne ſont que des adouciſſans & des palliatifs qu'il ne faut pas négliger dans le paroxyſme, & ſurtout quand il n'eſt pas poſſible d'employer la cure radicale. Les décoctions légeres de ſymphitum, d'althæa, ſont très-appropriées dans ce cas; elles conviennent auſſi très-bien lorſque le *piſſement de ſang* eſt dû à la rupture de quelque vaiſſeau à la ſuite d'une bleſſure, d'un effort, & qu'il y a beaucoup d'ardeur & d'inflammation; la ſaignée eſt alors très-bien placée, & dès que les accidens ſont calmés par ces ſecours, il faut recourir aux aſtringens plus forts, mêlés avec les vulnéraires. C'eſt ſous ce point de vûe qu'on emploie avec ſuccès la millefeuille, la prêle, l'aigremoine, le lierre terreſtre, le burſa paſtoris, les ſommités d'hypericum, les ſucs d'ortie & de marguerite, extraits enſemble, *&c.* Si l'hémorrhagie eſt conſidérable, & qu'il ſoit à craindre que le malade n'y ſuccombe, il ne faut pas balancer à employer les aſtringens les plus actifs, tels que l'alun, le ſang de dragon, le bol d'Arménie, *&c.* Leur uſage n'eſt pas ſans inconvénient; la criſpation trop prompte qu'ils occaſionnent, eſt une des cauſes fréquentes des ulceres qui ſuccedent aux hémorrhagies des reins, des poumons & des autres parties. Mais la crainte de cet accident doit céder à l'aſſurance où l'on eſt d'une mort prochaine, ſi on ne les emploie pas. De deux maux il faut toujours éviter le pire; & rien n'eſt plus conforme aux lois de la nature, que de s'expoſer à faire un petit mal, lorſque cela eſt indiſpenſablement néceſſaire pour en éviter un plus grand. Si le danger n'eſt pas urgent, qu'on s'abſtienne ſcrupuleuſement de ces remedes, ils ſont inutiles ou dangereux.

Les perſonnes qui ſont ſujettes au *piſſement de ſang*, doivent pour prévenir le retour des paroxyſmes, uſer des remedes adouciſſans, des laitages entremêlés de quelque opiate tonique martiale, & terminer leur traitement par l'uſage des eaux minérales acidules ferrugineuſes; ils doivent obſerver un régime de vie très-ſobre, éviter avec circonſpection tout excès dans le vin & les plaiſirs vénériens, faire peu d'exercice, & point du tout en voiture ou à cheval, avoir attention de ne pas trop ſe couvrir dans le lit, & de ne pas reſter longtems couchés ſur le dos; avec ces petites attentions on peut réuſſir à diminuer conſidérablement les accès, à les beaucoup éloigner, & même à les diſſiper entierement.

Piſſement de pus. Le pus qui ſe trouve mêlé avec l'*urine*, peut avoir ſa ſource dans quelqu'une des parties qui ſervent à ſa ſécrétion & à ſon excrétion, ou être apporté dans les reins de quelque autre partie avec la matiere de l'*urine*; le *piſſement de pus* dépendant de la léſion des voies urinaires, ſuccede ordinairement au piſſement de ſang, comme la phthiſie ſuccede à l'hémophthiſie; il eſt le ſigne & l'effet d'un ulcere ou d'un abſcès dans les parties, & ſe reconnoit par les ſignes qui ont précédé, ſavoir ou le piſſement de ſang ou les ſymptomes de l'inflammation, & la partie qui a été le ſiege de ces ſymptomes doit être cenſée la ſource du *piſſement de pus*. Il y a beaucoup plus à craindre de cette excrétion lorqu'elle vient d'un ulcere, que lorſqu'elle eſt fournie par un abſcès; dans le premier cas elle eſt peu ſuſceptible de curation, elle eſt bientôt ſuivie ou accompagnée de fievre lente, maigreur, foibleſſe, en un mot, de tous les ſymptomes de la phthiſie, & ſe termine aſſez ſûrement par la mort du malade; dans le ſecond cas l'abſcès étant vuidé, le *piſſement de pus* peut ceſſer, & alors il a été plus favorable que nuiſible; il ne devient dangereux que lorſque l'abſcès ſe renouvelle ou qu'il ſe change en ulcere; c'eſt principalement par la quantité de pus qui eſt rendue tout-à-la-fois, qu'on peut juger qu'il a été fourni par un abſcès; on peut auſſi tirer des éclairciſſemens des ſymptomes précédens & concomitans pour diſtinguer ſi le *piſſement de pus* doit ſa naiſſance à cette cauſe ou à un ulcere.

Lorſqu'on eſt bien aſſuré que c'eſt un abſcès qui en eſt la ſource, on laiſſe agir la nature, ou on lui aide par des légers vulnéraires inciſifs diurétiques, ſi le pus eſt trop épais & gluant; & quand le pus a preſque ceſſé de couler, on a recours aux balſamiques. Dans le cas d'ulcere, il n'y a rien de plus à faire que dans tous les autres ulceres intérieurs, *voyez* PHTHISIE, c'eſt-à-dire, il ne faut pas s'attendre à guérir par le ſeul uſage du lait, mais il faut le couper avec les décoctions vulnéraires déterſives, légérement diurétiques, inſiſter plus long-tems ſur l'uſage des baumes; on peut s'en ſervir indifféremment, leurs vertus ſont toutes les mêmes; le plus précieux & le plus vil n'offrent à l'analyſe du chimiſte éclairé & aux yeux du médecin obſervateur aucune différence remarquable. Les eaux ſulphureuſes de Bareges, de Cauterets, Bonnes, ſont auſſi dans ce cas très-appropriées.

Si le pus eſt par un effort critique apporté aux reins de quelque autre partie, de la poitrine, du foie, de la cuiſſe, *&c.* (ce qu'on connoit par l'abſence des ſignes qui caractériſent l'ulcere ou l'abſcès des voies urinaires), il faut favoriſer cette excrétion par les boiſſons abondantes peu chaudes, par l'uſage des diurétiques un peu forts, des vulnéraires, des balſamiques; on peut augmenter un peu l'action des reins, en appliquant des linges chauds, en faiſant quelque friction ſur les parties extérieures qui leur répondent. Ne ſeroit-il pas à-propos de ſe ſervir, dans la même vue, des cantharides, le diurétique par excellence? On auroit attention d'en modérer extrèmement les doſes, & de n'en pas continuer trop long-tems l'uſage.

Piſſement de poils, pili-miction. Cette altération de l'*urine* qui conſiſte dans un mélange de petits corpuſcules longs, déliés & ſemblables à des poils, étoit connue d'Hippocrate; mais elle n'a reçu un nom particulier que du tems de Galien. Cet auteur dit „ que les médecins modernes appellent du nom de „ *trichiaſis*, τριχίασις, dérivé de τριχὲς, *cheveux*, une „ maladie dans laquelle on voit dans l'*urine* des eſ„ peces de poils qui ſont pour l'ordinaire blancs „. *Comment. in aphor. 76. lib. IV.* Les obſervations de cette maladie étant très rares, on eſt fort peu éclairé ſur ſa nature, ſes cauſes, ſon ſiege & ſa curation il y a lieu de penſer que ces petits filets ſont formés par l'adunation des parties muqueuſes dans les tuyaux des reins; c'eſt auſſi dans ce viſcere qu'Hippocrate en marque l'origine. Lorſqu'il ſe trouve, dit-il, dans l'*urine* épaiſſe des petites caroncules ou des eſpeces de poils, c'eſt aux reins qu'il faut chercher la ſource de cette excrétion. *Aphor. 76, lib. IV.* Il eſt peu néceſſaire de faire obſerver combien eſt abſurde l'idée de ceux qui prétendent que ces filamens ſont de véritables cheveux formés dans les vaiſſeaux ſanguins, & que tout le ſang eſt particulierement diſpoſé à ſe convertir en cheveux. *Voyez* PLICA POLONICA. Tulpius paroît donner dans cette idée, il dit avoir obſervé un exemple mémorable du *trichiaſis* périodique dans un jeune homme qui pendant l'eſpace de quatre ans rendoit tous les quinze jours une aſſez grande quantité de cheveux avec difficulté d'uriner & des anxiétés générales. „ Chaque cheveu étoit, dit-il, de la longueur d'un de„ mi-doigt, & quelquefois même de la longueur du „ doigt entier, mais ils étoient ſi couverts, ſi enve„ loppés de mucoſité, que rarement les voyoit-on à „ découvert; chaque paroxiſme duroit environ qua„ tre jours, & hors de ce tems le malade étoit tran„ quille, bien portant, urinoit ſans douleur, & ne „ rendoit aucun cheveu. *Obſervat. medic. lib. II. cap. xlij.*

Horſtius fait auſſi mention de cette maladie (*epiſt. médic. ſect. V.*); il nous apprend qu'un des remedes les plus efficaces eſt l'eſprit de térébenthine mêlé du ſirop d'althœa: ſinguliere combinaiſon!

On peut ajouter à ces altérations de l'*urine* celle qu'on a quelquefois obſervée produite par le mélange de différens corps étrangers, 1°. par des vers, telle étoit l'*urine* que Hehren fried-hagen-dorn trouva dans un malade attaqué de la petite vérole, remplie de petits vermiſſeaux aîlés qui nageoient & ſe remuoient en divers ſens tant que l'*urine* reſta chaude, & qui moururent dès qu'elle fut refroidie. Schen-

dius rapporte une obſervation ſemblable, & quelques auteurs tels que Platerus, Rhonſerus, Edmundus de Meara de Rhodius aſſurent avoir vu des vers ſortir par le canal de l'uretre indépendamment de l'*urine*; 2°. par des champignons, s'il faut ajouter foi à l'obſervation que rapporte, Chriſtianus Frederic Germannus, d'un homme qui après avoir ſenti des douleurs très-vives à la région des reins & du diaphragme, rendit une grande quantité d'*urine* ſanguinolente remplie de champignons qui imitoient la figure d'une ceriſe avec ſon pédicule; le médecin de qui nous tenons cette hiſtoire, aſſure les avoir ramaſſés dans le pot-de-chambre pour les conſerver; 3°. enfin, il y a pluſieurs obſervations de perſonnes qui ont rendu avec les *urines* différens corps qu'ils avoient avalés, ou qui avoient été introduits dans le corps par d'autres voies. M. Nathanael Fairfax dit qu'une femme rendit en urinant une balle de plomb qu'elle avoit avalée quelque tems auparavant pour ſe guérir de la paſſion iliaque. *Act. philoſoph. angl. menſ. Octobr.* 1668.

Olaüs Borrichius raconte que la même choſe eſt arrivée à un homme qui avoit avalé des grains de plomb en mangeant du gibier, & qui les rendit avec l'*urine*. Un malade, ſuivant le rapport de M. Sigiſmond Cisholti, ayant reçu un coup de fuſil dans le ventre, rendit par les *urines* une petite balle de celles que nous appellons en françois *chevrotine*. Voy. *la bibliotheque pratique de* Manget, *tom. IV. l. XIX. pag.* 1006 *& ſuiv.*

Nous laiſſons aux théoriciens oiſifs & jaloux de trouver des raiſons par-tout, le ſoin d'expliquer comment ces corps étrangers ont pu ſe former, & ſurtout comment ils ont pu traverſer tous les tuyaux ſi déliés qui ſe préſentent à leur paſſage juſqu'à l'extrémité de l'uretre; nous ne prétendons pas non plus redreſſer ceux qui ne concevant pas comment ces faits ſe ſont paſſés, ſe croyent fondés à les nier; ne pouvant pas délier le nœud, ils le coupent. Nous nous contenterons de remarquer que ce ne ſont pas les ſeuls faits qui ſoient inexplicables, & que la nature offre plus d'un myſtere, lorſqu'on l'examine de près. (*m*)

URINE, ſ. f. (*Teinture.*) l'*urine* eſt du nombre des drogues non colorantes, dont les Teinturiers ſe ſervent à préparer les étoffes avant de les mettre en couleur; entr'autres uſages, elle aide à fermenter & échauffer le paſtel; & on l'emploie auſſi au lieu de chaux dans les cuves de bleu. On ſe ſert quelquefois d'*urine* pour dégraiſſer les laines, les étoffes, & ouvrages faits de laine, comme draps, ratines, ſerges, *&c.* bas, bonnets, *&c.* mais l'on prétend que ce dégraiſſage eſt très-mauvais, qu'il préjudicie beaucoup aux marchandiſes, & l'on ne devroit y employer que du ſavon ou de la terre bien préparée. (*D. J.*)

URINEUX, adj. (*Gram. & Chimie.*) il ſe dit des ſels produits par l'urine ou des ſels qui ont l'odeur ou la ſaveur d'urine, ou l'odeur & la ſaveur des ſels produits par l'urine. On dit auſſi une odeur *urineuſe*.

URI-NOSE, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire, nez de travers; montagne d'Angleterre qui regne dans le Cumberland, le Weſtmorland & le Lancashire. C'eſt une des plus hautes du pays. (*D. J.*)

URIUM, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Eſpagne bétique. Pline, *l. III. c. j.* dit que c'eſt un des deux fleuves qui coulent entre l'Anas & le Bétis. C'eſt préſentement le Tinto, ſelon le P. Hardouin. (*D. J.*)

URNA, (*Meſure romaine.*) meſure de capacité chez les Romains, qui contenoit la moitié de l'amphore; Columelle parle de vignobles dont le *jugerum* donnoit ſix cens *urnes* de vin: ce qui reviendroit en meſure ſeche à environ cinquante boiſſeaux par arpent. (*D. J.*)

URNE, ſ. f. *urna*, (*Antiq. rom.*) vaiſſeau de différente matiere, uſage, grandeur & figure. On employoit les *urnes* pour renfermer les cendres des corps après les avoir brûlés; on les employoit encore pour jetter les buletins de ſuffrage dans les aſſemblées des citoyens de Rome pour l'élection des magiſtrats, & dans les jugemens. On ſe ſervoit de l'*urne* pour la divination; on tiroit auſſi des *urnes* les noms de ceux qui devoient combattre les premiers aux jeux publics; enfin on conſervoit les vins dans des *urnes* expreſſes.

Comme les *urnes* ſervoient principalement à contenir les cendres des morts, on fabriquoit des *urnes* de toutes ſortes de matieres pour cet uſage. Trajan ordonna qu'on mît ſes cendres dans une *urne* d'or, & qu'elle fût poſée ſur cette belle colonne qui ſubſiſte encore aujourd'hui. L'*urne* du roi Démétrius étoit auſſi d'or, au rapport de Plutarque. Spartien dit que les cendres de l'empereur Sévere furent apportées à Rome dans une *urne* d'or. Dion prétend que ſon *urne* n'étoit que de porphire, & Hérodien qu'elle étoit d'albâtre; Marcellus qui prit Syracuſe, avoit une *urne* d'argent.

Les *urnes* de verre ſont un peu plus communes. Marc Varron voulut qu'on mît ſes cendres dans un vaiſſeau de poterie, avec des feuilles de myrte, d'olivier & de peuplier; ce que Pline appelle *à la pythagoricienne*, parce que c'étoient les plus ſimples.

Les *urnes* de terre, d'uſage pour les perſonnes du commun, étoient ordinairement plus grandes, parce que comme l'on prenoit moins de ſoin pour réduire leurs cadavres en cendres, les os qui n'étoient qu'à moitié brûlés tenoient plus de place. D'ailleurs ces *urnes* ſervoient pour mettre les cendres d'une famille entiere, du-moins pour celles du mari & de la femme, comme nous l'apprenons de cette inſcription antique.

Urna *brevis geminum quamvis tenet iſta* cadaver.

Pour ce qui concerne la figure des *urnes*, celles de terre étoient faites à-peu-près comme un pot de terre ordinaire, ſi ce n'eſt qu'elles étoient plus hautes & plus retrécies vers le col. Il y en a pluſieurs dont le pié ſe termine en pointe; quelques-unes ont des ances, & d'autres n'en ont point. La plûpart ſont ſans façon & ſans bas-reliefs; mais il y en a qui portent des figures d'hommes ou d'animaux.

Les *urnes* de bronze ou d'autre métal étoient pour des perſonnes opulentes ou de qualité. Il y en a peu qui n'ayent à l'entour quelque ſculpture & bas-relief, comme on peut s'en convaincre en conſultant les figures qu'en ont donné les Antiquaires.

On a vu des *urnes* d'Egypte qui ſont de terre cuite, chargées d'hiéroglyphes & remplies de momies, ce qui eſt fort particulier; parce que les Egyptiens avoient coutume d'embaumer les corps entiers, & qu'on faiſoit peu d'*urnes* pour les y dépoſer.

Parmi le grand nombre d'*urnes* qui ſe voient à Rome, il y en a de rondes, de quarrées, de grandes, de petites, les unes toutes unies, les autres gravées en bas-relief. Il s'en trouve qui ſont accompagnées d'épitaphes, d'autres qui ont ſeulement le nom de ceux à qui elles appartenoient. Quelques-unes n'ont de caracteres que ces deux lettres D. M. D'autres ont ſeulement le nom du potier qui les avoit faites, écrit ſur le manche ou dans le fond.

Les anciens gardoient leurs *urnes* dans leurs maiſons; ils en plaçoient auſſi ſur ces petites colonnes quarrées qui portoient leurs épitaphes, & que nous appellons *cippes*, à cauſe de leur figure. On les mettoit encore dans des ſépulchres de pierre ou de marbre: cette inſcription le dit.

Te, lapis, obteſtor, leviter ſuper oſſa quieſce,
Et noſtro cineri ne gravis eſſe velis.

Les gens de qualité avoient des voûtes ſépulchrales, où ils mettoient dans des *urnes* les cendres de leurs ancêtres. On a trouvé autrefois à Nîmes une de ces voûtes avec un riche pavé de marqueterie, qui avoit tout-à-l'entour des niches dans le mur; & dans chaque niche, on avoit mis des *urnes* de verre doré remplies de cendres.

Les Romains avoient deux ſortes d'*urnes* pour les ſuffrages; les premieres, appellées *ciſtæ*, avoient une large ouverture; l'on y mettoit les balottes & les tablettes, pour les diſtribuer au peuple avant que de procéder à l'élection. Les autres *urnes*, nommées *citellæ*, avoient l'ouverture très-étroite, & c'étoit dans celles-ci que le peuple jettoit ſon ſuffrage. Sur la fin de la république, il arriva quelquefois qu'on enleva ces dernieres *urnes*, afin que les ſuffrages ne puſſent pas être comptés.

Les *urnes* à conſerver le vin étoient diſtinguées en grandes & petites; les petites contenoient ſeulement dix-huit ou vingts pintes de notre meſure; mais les grandes faiſoient la charge d'une charrette, & contenoient cent vingt amphores; le tout égaloit ſelon quelques critiques, le poids de ſeize cens livres, & ſelon d'autres, de 1920 livres. Columelle les appel-

pelle *ventroſas*, à large ventre; il paroit qu'elles ne devoient pas être d'une médiocre grandeur, s'il eſt vrai ce qu'en diſent Laërce & Juvenal, qu'elles ſerviſſent d'habitation à Diogene. L'on objecte contre leur récit, que le tonneau de ce philoſophe étoit de bois, parce qu'il le rouloit ſouvent au rapport de Lucien; mais des vaſes ſi gros & ſi matériels, quoique de terre cuite, pouvoient bien ſans danger ſe rouler ſur des peaux, de la paille, & même ſur le pavé le plus dur.

Quant aux *urnes* lachrymales, il eſt vrai qu'on a trouvé dans des tombeaux pluſieurs phioles, dans leſquelles, dit-on, les Romains ramaſſoient les larmes qu'on répandoit pour les morts; mais la figure de ces phioles annonce qu'on ne pouvoit s'en ſervir à cet uſage, mais bien pour y mettre les baumes & les onguens liquides, dont on arroſoit les oſſemens brûlés; il eſt donc vraiſſemblable que tout ce qu'on appelle *lacrymatoire* dans les cabinets, doit être rapporté à cette eſpece de phioles uniquement deſtinées à mettre les baumes pour les morts. (*D. J.*)

Urne, (*Sculpt.*) ornement de ſculpture; c'eſt une eſpece de vaſe bas & large, dont on orne quelquefois les baluſtrades, & qui ſert d'attribut aux fleuves & aux rivieres; on les trouve ainſi repréſentés ſur les médailles & les bas-reliefs antiques. Les Poëtes en parlent ſur le même ton. Ils nous peignent le Tibre & le Pô, appuyés ſur leur *urne*, quand ils nous parlent de leurs ſources. (*D. J.*)

Urne *cinéraire*, (*Antiq. rom.*) *voyez* Urne; nous n'ajouterons que deux mots en paſſant.

Les *urnes cinéraires* étoient fort en uſage chez les Romains: elles ſervoient, comme on le voit, à recueillir les cendres des morts qu'on étoit dans la coutume de brûler. Il y en avoit de différentes matieres.

On en a trouvé de verre, & c'eſt le plus grand nombre; il y en a où les cendres du mort ſont encore enfermées; M. de Caylus a donné la figure d'une de ces *urnes*, qui eſt d'un très-bon goût de travail. Les anſes ſont d'une compoſition d'autant plus ingénieuſe, qu'elles ſe lient avec l'ornement général du morceau, c'eſt-à-dire qu'elles ſont formées par les extrémités de deux branches de laurier, qui ſoutiennent une coquille naturellement & convenablement attachée au corps du vaſe. Ces deux branches raccordées avec goût, portent les feuilles qui leur ſont naturelles; & pour enrichir le reſte du vaſe, ces feuilles ſont mêlées avec celles du lierre, dont l'emblème convient à la deſtination de l'*urne*. (*D. J.*)

Urne *funéraire*, (*Archit. décorat.*) eſpece de vaſe couvert, orné de ſculpture, qui ſert d'amortiſſement à un tombeau, une colonne, une pyramide & autre monument funéraire, à l'imitation des anciens, qui renfermoient dans ces ſortes d'*urnes* les cendres des corps des défunts. (*D. J.*)

UROMANTE, ſ. m. (*Méd & Divinat.*) nom compoſé de deux mots grecs, οὖρον, *urine*, & μάντις *devin*, qu'on donne à ceux qui font profeſſion de *deviner* les maladies par la ſeule inſpection des *urines*; il y a eu dans tous les tems de ces charlatans effrontés, qui ont prétendu faire, par ce ſeul ſigne ſouvent fautif, ce dont les médecins les plus éclairés ne viennent que difficilement à bout, en réuniſſant & combinant toutes les lumieres que la ſéméiotique fournit. Il y en a même qui ont porté plus loin leurs prétentions, & qui ſe vantent de connoître aux *urines* l'âge, le ſexe, le tempérament, l'état du corps, *&c.* des perſonnes dont ils examinent l'*urine*. Un homme qui fait des promeſſes ſi merveilleuſes, eſt régardé avec admiration par le peuple, qui ſe garde bien d'examiner s'il les tient; & le ſage ne voit dans lui qu'un impoſteur condamnable, qui mériteroit d'être expoſé à la ſévérité des lois, non pas comme abuſant de la crédulité du peuple (car les magiſtrats auroient trop affaire, s'ils exerçoient leurs droits ſur tous ceux qui ſont coupables d'une pareille faute), mais comme le trompant ſur un article qui intéreſſe l'état, ſur le bien qui eſt le plus précieux même à chaque particulier, la vie & la ſanté. *Voyez* Urine, *Séméiotique*.

Pour le déſabuſer ſur le compte de ces empiriques, il ne ſera pas mal de découvrir ici la manœuvre qu'ils emploient pour le tromper. Ils commencent par gliſſer dans l'urine quelque liqueur qui la fait fermenter & ſortir par-deſſus les bords du verre: ce premier phénomene étonne, ils profitent de ce moment de ſurpriſe pour faire quelques queſtions vagues qui les menent à découvrir où eſt la douleur la plus violente du malade, ſon ſexe, ſon âge, & là-deſſus ils bâtiſſent leur ſyſtème de maladie, & en nomment un ſi grand nombre les unes après les autres, qu'il n'eſt preſque pas poſſible que le malade n'y reconnoiſſe celle dont il eſt attaqué.

Ils ne ſe bornent pas à cette ſeule fourberie, car outre la conſultation qu'il faut payer, ils ont encore ſoin de tirer de l'argent d'une infinité de drogues qu'ils donnent à prendre, dont ils ne connoiſſent pas eux-mêmes la vertu, & qui ſont ordinairement aſſez violentes pour augmenter la force de la maladie & occaſionner d'autres accidens. Ce ſeroit bien certainement là le cas de faire revivre la loi du talion, & de punir de mort des gens qui la donnent journellement à tant d'autres. (*m*)

UROMANTIE, ſ. f. (*Méd & divin*) mot formé de οὖρον, *urine*, & μαντεία, *divination*, qui ſignifie l'art de *deviner* par le moyen des *urines* l'état préſent d'une maladie, & d'en prédire les événemens futurs. Cette partie de la Séméiotique, réduite à un juſte milieu, dépouillée de tous les excès du charlataniſme & cultivée avec ſoin, peut fournir beaucoup de lumieres, ſur-tout dans les cours des maladies aiguës, des fievres, qu'on appelle communément *putrides*, (*voyez* Urine, *Séméiotiq*) différens auteurs lui ont donné les noms ſynonymes d'*urocriſe*, d'*uro-ſcopie*, &c. *urocriſe* eſt formé de οὖρον & de κρίσις, *jugement*, & ſignifie à la lettre le *jugement* qu'on porte des maladies par l'inſpection des urines; *uroſcopie* eſt compoſé de οὖρον, & d'un dérivé du verbe σκέπτομαι, *je conſidere*, il ſignifie littéralement le ſimple *examen des urines*.

UROUCOLACAS, ſ. m. *terme de relation*, nom qu'on donne dans l'Archipel au prétendu revenant qui a été ranimé par le diable, pour commettre des déſordres; c'eſt le mot grec moderne eſtropié βρουκόλακος ou βρουκόλακας. Comme il n'y a chez les Grecs d'aujourd'hui qu'ignorance & ſuperſtition, il n'eſt pas étonnant qu'ils admettent des ſpectres compoſés d'un corps mort & d'un diable. (*D. J.*)

URPANUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Pannonie. Pline, *l. III. c. xxvj.* en fait un fleuve aſſez conſidérable, & ajoute qu'il ſe jette dans le Danube, au-deſſus de la Drave. C'eſt préſentement le Sarwitz. (*D. J.*)

URRY, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom anglois donné par les habitans du côté de Cheshire & de quelques autres provinces d'Angleterre, à une terre noire fort graſſe qui couvre immédiatement les couches de charbon de terre. On a éprouvé que cette ſubſtance étoit très-propre à fertiliſer les terres.

URSEL, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au cercle du bas-Rhin, dans le comté de Konigſtein, à trois lieues de Francfort. Elle appartient à l'électeur de Mayence. Les troupes de Heſſe & de Saxe ayant pris cette ville en 1645, la réduiſirent en cendres, & elle ne s'eſt guere relevée depuis. (*D. J.*)

URSENTINI, (*Géogr. anc.*) peuples d'Italie, dans la Lucanie. Pline, *l. III. c. xj.* les marque dans les terres. On croit que leur ville s'appelloit *Urſa* ou *Urſentum*, & que c'eſt préſentement celle d'Orſo. (*D. J.*)

URSEOLA, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule narbonnoiſe; elle eſt placée dans l'itinéraire d'Antonin, ſur la route de Milan à Vienne, en prenant par les Alpes cottiennes. On la trouve entre Valence & Vienne, à 22 milles de la premiere de ces villes, & à 26 milles de la ſeconde. M. de Valois veut que ce ſoit aujourd'hui Rouſſillon dans le Dauphiné, près du Rhône, entre Valence & Vienne. (*D. J.*)

URSERER-THAL, (*Hiſt. mod.*) en françois le *val d'Urſeren*; vallée de Suiſſe, au canton d'Uri. C'eſt un petit pays de trois lieues de longueur, & d'une lieue de large, ſans aucun arbre. Il y a dans cette vallée trois grandes routes; ſavoir, celle d'Italie par le mont S. Gothard, celle du Vallais par le mont de la Frourche, & celle des Griſons par le mont de Taveſch. Les habitans de ce val ſont les deſcendans des anciens Lépontiens, qui étoient comptés entre les peuples de la Rhétie; c'eſt-à-dire, des Griſons. L'évêque de Coire a la juriſdiction ſpirituelle de la vallée d'*Urſeren*; quant au temporel, les habitans de cette vallée ſont regardés comme membres de la ligue Griſe, & comme faiſant partie des juſticiables de l'abbé de Diſentis. (*D. J.*)

URSIN. *Voyez* Oursin.

URSO, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne bétique, ſelon Pline, *l. III. c. j.* C'eſt l'Ὀρσῶνα d'Appien, *in iber.*

iber. p. 291, & l'Urſaon d'Hirtius, *de bel. hiſp.* Pline lui donne le ſurnom de *Genua Urbanorum*, ou *Gemina Urbanorum*, ſurnom qui lui fut donné, parce qu'on y mena une colonie formée d'une des légions ſurnommées *Gemina* ou *Gemella*; & parce que les ſoldats de cette colonie avoient été levés ſeulement dans la ville de Rome.

On trouve dans Gruter une ancienne inſcription avec le nom de cette ville: *Reſp. Urſonenſium*. Natalis qualifié *presbyter de civitate Urſonenſium*, ſouſcrivit au premier concile d'Arles. Le nom moderne de cette ville eſt *Oſſuna Mariana*, *l. III. hiſt. c. ij.* (*D. J.*)

URSULINES, ſ. f. pl. (*Hiſt. eccleſ.*) congrégation ou ordre de religieuſes qui ſuivent la regle de S. Auguſtin, & qui prennent ce nom, parce qu'elles ont une dévotion particuliere à Ste Urſule, comme patronne de leur ordre.

La bienheureuſe Angele de Breſce établit premierement cet inſtitut en Italie en 1537, enſuite il fut approuvé en 1544 par le pape Paul III. puis uni ſous la clôture & les vœux ſolemnels en 1572 par Grégoire XIII. à la ſollicitation de S. Charles Borromée & de Paul Léon, évêque de Ferrare. Depuis, Magdeleine Lhuillier, dame de Ste Beuve, fonda en 1611 les *Urſulines* en France; le premier monaſtere eſt celui de Paris, d'où elle ſe ſont répandues dans tout le reſte du royaume.

Une des principales fins de leur inſtitut, eſt l'éducation des jeunes filles; elles tiennent à cet effet des écoles pour les enfans du dehors, & prennent des penſionnaires dans leurs monaſteres. Le zele & le ſuccès avec leſquels elles s'acquittent de ce devoir, juſtifient tous les jours l'utilité de leur établiſſement.

URTICOIDE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *urticoïdes*, genre de plante dont les fleurs ſont imparfaites; elles n'ont point de pétales, & elles ſont attachées à un embryon qui devient dans la ſuite une ſemence applatie, renfermée dans un calice compoſé de deux feuilles; les étamines & les ſommets naiſſent ſéparément de fruit, & n'ont point d'embryon. *Pontederæ anthologia*. Voyez PLANTE.

URUCATU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) Cette plante du Bréſil croît ſur l'arbre *Urucedit iba*; elle pouſſe quatre ou cinq feuilles larges en bas, & formant une bulbe ovale, longue d'environ quatre doigts, qui renferme une ſubſtance médullaire graſſe, de même couleur & de même conſiſtance qu'un onguent, d'un blanc verdâtre & entremêlé d'un grand nombre de filets blanchâtres: les feuilles ſe ſéparent au-deſſus de la bulbe, elles ont un pié de long & ſont faites comme une langue; chacune d'elles a trois nervures qui l'accompagnent dans toute ſa longueur. (*D. J.*)

URUGUAY, L' (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique méridionale, qui ſe décharge dans le Parana, un peu au-deſſus de Buenos-Aires; par le 34 d. de latitude auſtrale: c'eſt ici que le Parana prend le nom de *Rio-de la-Plata*. (*D. J.*)

VRYGRAVES, *ou* FREYGRAVES, (*Hiſt. mod. & droit politique.*) mots allemands qui ſignifient *comtes libres*; c'eſt ainſi que l'on nommoit les aſſeſſeurs, echevins ou juges qui compoſoient le *tribunal ſecret de Weſtphalie*. Dans les tems d'ignorance & de ſuperſtition, les plus grands ſeigneurs d'Allemagne ſe faiſoient un honneur d'être aggrégés à ce tribunal infâme. Semblables aux *familiers* de l'inquiſition d'Eſpagne ou de Portugal, ils croyoient ſe faire un mérite devant Dieu, en ſe rendant les delateurs, les eſpions & les accuſateurs, & ſouvent en devenant les aſſaſſins & les bourreaux ſecrets de ceux de leurs concitoyens, accuſés ou coupables d'avoir violé les commandemens de Dieu & de l'Egliſe. Leurs fonctions ſublimes furent abolies en 1512 par l'empereur Maximilien I. ainſi que le tribunal affreux auquel ils ne rougiſſoient pas de prêter leur miniſtère. *Voyez* l'article TRIBUNAL *ſecret de Weſtphalie*.

US, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt un vieux terme qui ſignifie *uſage*, c'eſt-à-dire, la maniere ordinaire d'agir en certain cas.

On joint ordinairement le terme d'*us* avec celui de *coutumes*: on dit *les us & coutumes* d'un tel lieu, comme ſi ces termes étoient abſolument ſynonymes. cependant le terme de *coutumes*, lorſqu'on l'emploie ſeul, dit ſouvent plus qu'*us* ou *uſage*; car la coutume s'entend ordinairement d'une loi, laquelle, à la vérité, dans toute ſon origine n'étoit qu'un uſage non écrit, mais qui par la ſuite des tems, a été rédigée par écrit; au lieu que par le terme d'*us* ou *uſage*, l'on n'entend communément, comme on l'a déja dit, que la maniere ordinaire d'agir, ce qui ne forme point une loi écrite.

Mais quand on joint le terme de *coutumes* avec celui d'*us*, on n'entend ordinairement par l'un & par l'autre que des uſages non écrits, ou du moins qui ne l'étoient pas dans l'origine.

Ces *us* & coutumes, lors même qu'ils ne ſont pas rédigés par écrit, ne laiſſent pas par ſucceſſion de tems d'acquérir force de loi, ſur-tout lorſqu'ils ſe trouvent adoptés & confirmés par pluſieurs jugemens, ils deviennent alors une juriſprudence certaine. *Voy.* COUTUME & USAGE.

Les *us* & coutumes de la mer ſont les uſages & maximes que l'on ſuit pour la police de la navigation & pour le commerce maritime. C'eſt le titre d'un traité juridique de la marine, fait par Etienne Cléirac. Ces *us* & coutumes ont ſervi de modele pour former les ordonnances & réglemens de la marine. *Voyez* MARINE, NAVIGATION, COMMERCE MARITIME, ASSURANCE, POLICE, FRET, NOLIS, *&c.* (*A*)

USADIUM PROMONTORIUM, (*Géog. anc.*) promontoire de la Mauritanie tangitane, ſur la côte de l'Océan occidental, ſelon Ptolomée, *l. IV. c. j.* Marmol dit que le nom moderne eſt *Cabo-de-Alguer*. (*D. J.*)

USAGE, COUTUME, (*Synonym.*) L'*uſage* ſemble être plus univerſel: la *coutume* paroît être plus ancienne. Ce que la plus grande partie des gens pratique, eſt un *uſage*: ce qui s'eſt pratiqué depuis long-tems eſt une *coutume*.

L'*uſage* s'introduit & s'étend: la *coutume* s'établit & acquiert de l'autorité. Le premier fait la mode, la ſeconde forme l'habitude; l'un & l'autre ſont des eſpeces de lois, entierement indépendantes de la raiſon, dans ce qui regarde l'extérieur de la conduite.

Il eſt quelquefois plus à propos de ſe conformer à un mauvais *uſage*, que de ſe diſtinguer même par quelque choſe de bon. Bien des gens ſuivent la *coutume* dans la façon de penſer, comme dans le cérémonial, ils s'en tiennent à ce que leurs meres & leurs nourrices ont penſé avant eux. *Girard*. (*D. J.*)

USAGE, ſ. m. (*Gram.*) La différence prodigieuſe de mots dont ſe ſervent les différens peuples de la terre pour exprimer les mêmes idées, la diverſité des conſtructions, des idiotiſmes des phraſes qu'ils employent dans les cas ſemblables, & ſouvent pour peindre les mêmes penſées; la mobilité même de toutes ces choſes, qui fait qu'une expreſſion reçue en un tems eſt rejettée en un autre dans la même langue, ou que deux conſtructions differentes des mêmes mots y préſentent des ſens qui quelquefois n'ont entr'eux aucune analogie, comme *groſſe femme* & *femme groſſe*, *ſage femme* & *femme ſage*, *honnête homme* & *homme honnête*, &c. Tout cela démontre aſſez qu'il y a bien de l'arbitraire dans les langues, que les mots & les phraſes n'y ont que des ſignifications accidentelles, que la raiſon eſt inſuffiſante pour les faire deviner, & qu'il faut recourir à quelqu'autre moyen pour s'en inſtruire. Ce moyen unique de ſe mettre au fait des locutions qui conſtituent la langue, c'eſt l'*uſage*. „ Tout eſt *uſage* dans „ les langues (*Voyez* LANGUE, *init.*); le matériel „ eſt la ſignification des mots, l'analogie & l'anoma„ lie des terminaiſons; la ſervitude ou la liberté des „ conſtructions, le puriſme ou le barbariſme des en„ ſembles „. C'eſt pourquoi j'ai cru devoir définir une langue, la totalité des *uſages* propres à une nation pour exprimer les penſées par la voix.

„ Il n'y a nul objet, dit le p. Buffier (*Gramm.* „ *fr.* nº. 26), dont il ſoit plus aiſé & plus commun „ de ſe former l'idée, que de l'*uſage* (en général); „ & il n'y a nul objet dont il ſoit plus difficile & plus „ rare de ſe former une idée exacte, que de l'*uſage* „ par rapport aux langues „. Ce n'eſt pas préciſement de l'*uſage* des langues qu'il eſt difficile & rare de ſe former une idée exacte, c'eſt des caracteres du bon *uſage* & de l'étendue de ſes droits ſur la langue. Les recherches mêmes du p. Buffier en ſont la preuve, puiſqu'après avoir annoncé cette difficulté, il entre en matiere en commençant par diſtinguer le bon & le mauvais *uſage*, & ne s'occupe enſuite que des caracteres du bon, & ſon influence ſur le choix des expreſſions.

„ Si ce n'eſt autre choſe, dit M. de Vaugelas en „ parlant de l'*uſage* des langues (*Remarq.* préf. *art. ij.*

USA

,, *n.* 1.), ſi ce n'eſt autre choſe, comme quelques-uns ſe l'imaginent, que la façon ordinaire de parler d'une nation dans le ſiege de ſon empire; ceux qui ſont nés & élevés n'auront qu'à parler le langage de leurs nourrices & de leurs domeſtiques, pour bien parler la langue du pays. . . . Mais cette opinion choque tellement l'expérience générale, qu'elle ſe réfute d'elle-même . . . . Il y a ſans doute, continue-t-il (*n.* 2.), deux ſortes d'*uſages*, un *bon* & un *mauvais*. Le mauvais ſe forme du plus grand nombre de perſonnes, qui preſque en toutes choſes n'eſt pas le meilleur; & le bon, au contraire, eſt compoſé, non pas de la pluralité, mais de l'élite des voix; & c'eſt véritablement celui que l'on nomme le maître des langues, celui qu'il faut ſuivre pour bien parler & pour bien écrire,,.

Ces réflexions de M. de Vaugelas ſont très-ſolides & très-ſages, mais elles ſont encore trop générales pour ſervir de fondement à la définition du bon *uſage*, qui eſt, dit-il (*n.* 3.) *la façon de parler de la plus ſaine partie de la cour, conformément à la façon d'écrire de la plus ſaine partie des auteurs du tems*.

,, Quelque judicieuſe, reprend le p. Buffier (*n*°. 32.), que ſoit cette définition, elle peut devenir encore l'origine d'une infinité de difficultés; car dans les conteſtations qui peuvent s'élever au ſujet du langage, quelle ſera *la plus ſaine partie de la cour & des écrivains du tems?* Certainement ſi la conteſtation s'éleve à la cour, ou parmi les écrivains, chacun des deux partis ne manquera pas de ſe donner pour *la plus ſaine partie*. . . . Peut-être feroit-on mieux, ajoûte-t-il (*n*°. 33.), de ſubſtituer dans la définition de M. de Vaugelas, le terme de *plus grand nombre* à celui de *la plus ſaine partie*. Car enfin, là où le plus grand nombre de perſonnes de la cour s'accorderont à parler comme le plus grand nombre des écrivains de réputation, on pourra aiſément diſcerner quel eſt le (bon) *La plus nombreuſe partie* eſt quelque choſe de palpable & de fixe, au lieu *que la plus ſaine partie* peut ſouvent devenir inſenſible & arbitraire,,.

Cette obſervation critique du ſavant jéſuite, eſt très-bien fondée; mais il ne corrige qu'à demi la définition de Vaugelas. *La plus nombreuſe partie* des écrivains rentre communément dans la claſſe déſignée par M. de Vaugelas comme n'étant pas la meilleure & pour juger avec certitude du bon *uſage*, il faut effectivement indiquer la portion la plus ſaine des auteurs, mais lui donner des caracteres ſenſibles, afin de n'en pas abandonner la fixation au gré de ceux qui auroient des doutes ſur la langue. Or il eſt conſtant que c'eſt la voix publique de la renommée qui nous fait connoître les meilleurs auteurs qui ſe ſont rendus célebres par leur exactitude dans le langage. C'eſt donc d'après ces obſervations que je dirois que le bon *uſage* eſt *la façon de parler de la plus nombreuſe partie de la cour, conformément à la façon d'écrire de la plus nombreuſe partie des auteurs les plus eſtimés du tems*.

Ce n'eſt point un vain orgueil qui ôte à la multitude le droit de concourir à l'établiſſement du bon *uſage*, ni une baſſe flatterie qui s'en rapporte à la plus nombreuſe partie de la cour, c'eſt la nature même du langage.

La cour eſt dans la ſociété ſoumiſe au même gouvernement, ce que le cœur eſt dans le corps animal, c'eſt le principe du mouvement & de la vie. Comme le ſang part du cœur, pour ſe diſtribuer par les canaux convenables juſqu'aux extrémités du corps animal, d'où il eſt enſuite reporté au cœur, pour y rerendre une nouvelle vigueur, & vivifier encore les parties par où il repaſſe continuellement aux extrémités, ainſi la juſtice & la protection partent de la cour, comme de la premiere ſource, pour ſe répandre, par le canal des lois, des tribunaux, des magiſtrats, & de tous les officiers prépoſés à cet effet, juſqu'aux parties les plus éloignées du corps politique, qui de leur côté adreſſent à la cour leurs ſollicitations, pour y faire connoître leurs beſoins, & y ranimer la circulation de protection & de juſtice que leur ſoumiſſion & leurs charges leur donnent droit d'en attendre.

Or le langage eſt le lien néceſſaire & fondamental de la ſociété, qui n'auroit, ſans ce moyen admirable de communication, aucune conſiſtance durable, ni aucun avantage réel. D'ailleurs il eſt de l'équité que le foible emploie, pour faire connoître ſes beſoins, les ſignes les plus connus du protecteur à qui il s'adreſſe, s'il ne veut courir le riſque de n'être ni entendu, ni ſecouru. Il eſt donc raiſonnable que la cour, protectrice de la nation, ait dans le langage national une autorité prépondérante, à la charge également raiſonnable que la partie la plus nombreuſe de la cour l'emporte ſur la partie la moins nombreuſe, en cas de conteſtation ſur la maniere de parler la plus légitime.

,, Toutefois, dit M. de Vaugelas, *ibid. n.* 4. quelqu'avantage que nous donnions à la cour, elle n'eſt pas ſuffiſante toute ſeule pour ſervir de regle; il faut que la cour & les bons auteurs y concourent & ce n'eſt que de cette conformité qui ſe trouve entre les deux, que l'*uſage* s'établit,,. C'eſt que, comme je l'ai remarqué plus haut, le commerce de la cour & des parties du corps politique ſoumis à ſon gouvernement eſt eſſentiellement réciproque. Si les peuples doivent ſe mettre au fait du langage de la cour pour lui faire connoître leurs beſoins & en obtenir juſtice & protection; la cour doit entendre le langage des peuples, afin de leur diſtribuer avec intelligence la protection & la juſtice qu'elle leur doit, & les lois qu'elle a droit en conſéquence de leur impoſer.

,, Ce n'eſt pas pourtant, continue Vaugelas, *ibid. n.* 5. que la cour ne contribue incomparablement plus à l'*uſage* que les auteurs, ni qu'il y ait aucune proportion de l'un à l'autre . . . . Mais le conſentement des bons auteurs eſt comme le ſceau, ou une vérification qui autoriſe [qui conſtate] le langage de la cour, qui marque le bon *uſage*, & décide celui qui eſt douteux.

,, Dans une nation où l'on parle une même langue (Buffier, *n.* 30. 31.) & où il y a néanmoins plusieurs états, comme feroient l'Italie & l'Allemagne; chaque état peut prétendre à faire, auſſi-bien qu'un autre état, la regle du bon *uſage*. Cependant il y en a certains, auxquels un conſentement au-moins tacite de tous les autres ſemble donner la préférence; & ceux-là d'ordinaire ont quelque ſupériorité ſur les autres. Ainſi l'italien qui ſe parle à la cour du pape, ſemble d'un meilleur *uſage* que celui qui ſe parle dans le reſte de l'Italie [à cauſe de la prééminence de l'autorité ſpirituelle, qui fait de Rome, comme la capitale de la république chrétienne, & qui ſert même à augmenter l'autorité temporelle du pape]. ,, Cependant la cour du grand-duc de Toſcane paroît balancer ſur ce point la cour de Rome; parce que les Toſcans ayant fait diverſes réflexions & divers ouvrages ſur la langue italienne, & en particulier un dictionnaire qui a eu grand cours (celui de l'académie de la Cruſca), ils ſe ſont acquis par-là une réputation, que les autres contrées d'Italie ont reconnu bien fondée; excepté néanmoins ſur la prononciation: car la mode d'Italie n'autoriſe point autant la prononciation toſcane que la prononciation romaine,,.

Ceci prouve de plus en plus combien eſt grande ſur l'*uſage* des langues, l'autorité des gens de lettres diſtingués: c'eſt moins à cauſe de la ſouveraineté de la Toſcane, qu'à cauſe de l'habileté reconnue des Toſcans, que leur dialecte eſt parvenue au point de balancer la dialecte romaine; & elle l'emporte en effet en ce qui concerne le choix & la propriété des termes, les conſtructions, les idiotiſmes, les tropes, & tout ce qui peut être perfectionné par une raiſon éclairée; au-lieu que la cour de Rome l'emporte à l'égard de la prononciation, parce que c'eſt ſurtout une affaire d'agrément, & qu'il eſt indiſpenſable de plaire à la cour pour y réuſſir.

Il ſort de-là-même une autre conſéquence très-importante. C'eſt que les gens de lettres les plus autoriſés par le ſuccès de leurs ouvrages doivent ſurtout être en garde contre les ſurpriſes du néologiſme ou du néographiſme, qui ſont les ennemis les plus dangereux du bon *uſage* de la langue nationale: c'eſt aux habiles écrivains à maintenir la pureté du langage, qui a été l'inſtrument de leur gloire, & dont l'altération peut les faire inſenſiblement rentrer dans l'oubli. *Voyez* Néologique, Néologisme.

Par rapport aux langues mortes, l'*uſage* ne peut plus s'en fixer que par les livres qui nous reſtent du ſiecle auquel on s'attache; & pour décider le ſiecle du meilleur *uſage*, il faut donner la préférence à celui qui a donné naiſſance aux auteurs reconnus pour

les

les plus diſtingués, tant par les nationaux que par les ſuffrages unanimes de la poſtérité. C'eſt à ces titres que l'on regarde comme le plus beau ſiecle de la langue latine, le ſiecle d'Auguſte illuſtré par les Cicéron, les Céſar, les Sallufte, les Nepos, les T. Live, les Lucrece, les Horace, les Virgile, *&c.*

Dans les langues vivantes, le bon *uſage* eſt douteux ou déclaré.

L'*uſage* eſt douteux, quand on ignore quelle eſt ou doit être la pratique de ceux dont l'autorité en ce cas ſeroit prépondérante.

L'*uſage* eſt déclaré, quand on connoît avec évidence la pratique de ceux dont l'autorité en ce cas doit être prépondérante.

I. L'*uſage* ayant & devant avoir une égale influence ſur la maniere de parler & ſur celle d'écrire, préciſément par les mêmes raiſons; de-là viennent pluſieurs cauſes qui peuvent le rendre douteux.

1°. „ Lorſque la prononciation d'un mot eſt dou- „ teuſe, & qu'ainſi l'on ne ſait comment on le doit „ prononcer.... il faut de néceſſité que la façon dont „ il ſe doit écrire, le ſoit auſſi.

2°. „ La ſeconde cauſe du doute de l'*uſage*, c'eſt „ la rareté de l'*uſage*. Par exemple, il y a de cer- „ tains mots dont on uſe rarement; & à cauſe de „ cela on n'eſt pas bien éclairci de leur genre, s'il „ eſt maſculin ou féminin; de-ſorte que, comme on „ ne ſait pas bien de quelle façon on les lit, on ne „ ſait pas bien auſſi de quelle façon il les faut écrire; „ comme tous ces noms, *épigramme*, *épitaphe*, *épi-* „ *thete*, *épithalame*, *anagramme*, & quantité d'au- „ tres de cette nature, ſurtout ceux qui commencent „ par une voyelle, comme ceux-ci; parce que la „ voyelle de l'article qui va devant ſe mange, & ôte „ la connoiſſance du genre maſculin ou féminin; car „ quand on prononce ou qu'on écrit l'*épigramme* ou „ *une épigramme* [qui ſe prononce comme *un épi-* „ *gramme*], l'oreille ne ſauroit juger du genre „. *Rem.* de Vaugelas. *Préf. art. v. n.* 2.

Si le doute où l'on eſt ſur l'*uſage* procede de la prononciation qui eſt équivoque, il faut conſulter l'orthographe des bons auteurs, qui, par leur maniere d'écrire, indiqueront celle dont on doit prononcer.

Si ce moyen de conſulter manque, à cauſe de la rareté des témoignages, ou même à cauſe de celle de l'*uſage*; il faut recourir alors à l'analogie pour décider le cas douteux par comparaiſon; car l'*analogie* n'eſt autre choſe que l'extenſion de l'*uſage* à tous les cas ſemblables à ceux qu'il a décidés par le fait. On dit, par exemple, *je vous prends tous* A PARTIE, & non *à parties*; donc par analogie il faut dire, *je vous prends* A TÉMOIN, & non *à témoins*, parce que *témoin* dans ce ſecond exemple eſt un nom abſtractif, comme *partie* dans le premier, & la preuve qu'il eſt abſtractif quelquefois & équivalent à *témoignage*, c'eſt que l'on dit, *en témoin de quoi j'ai ſigné*, *&c.* c'eſt-à-dire, *en témoignage de quoi*, ou, comme on dit encore, *en foi de quoi*, *&c.*

La même analogie, qui doit éclairer l'*uſage* dans les cas douteux, doit le maintenir auſſi contre les entrepriſes du néographiſme. On écrit, par exemple, *temporel*, *temporiſer*, où la lettre *p* eſt néceſſaire; c'eſt une raiſon préſente pour la conſerver dans le mot *temps*, plutôt que d'écrire *tems*, du-moins juſqu'à ce que l'*uſage* ſoit devenu général ſur ce dernier article. Ceux qui ont entrepris de ſupprimer au pluriel le *t* des noms & des adjectifs terminés en *nt*, comme *garant*, *élément*, *ſavant*, *prudent*, *&c.* n'ont pas pris garde à l'analogie, qui reclame cette lettre au pluriel, parce qu'elle eſt néceſſaire au ſingulier & même dans les autres dérivés, comme *garantie*, *garantir*, *élémentaire*, *ſavante*, *ſavantaſſe*, *prudente*; ainſi tant que l'*uſage* contraire ne ſera pas devenu général, les ecrivains ſages garderont *garants*, *éléments*, *ſavants*, *prudents*.

II. L'*uſage* déclaré eſt général ou partagé: *général*, lorſque tous ceux dont l'autorité fait poids, parlent ou écrivent unanimement de la même maniere; *partagé*, lorſqu'il y a deux manieres de parler ou d'écrire également autoriſées par les gens de la cour & par des auteurs diſtingués dans le tems.

1°. A l'égard de l'*uſage* général, il ne faut pas s'imaginer qu'il le ſoit au point, que chacun de ceux qui parlent ou qui écrivent le mieux, parlent ou écrivent en tout, comme tous les autres. „ Mais, „ dit le pere Buffier, *n.* 35. ſi quelqu'un s'écarte, „ en des points particuliers, ou de tous, ou preſ- „ que de tous les autres; alors il doit être cenſé ne „ pas bien parler en ce point-là même. Du reſte, „ il n'eſt homme ſi verſé dans une langue, à qui „ cela n'arrive „. [Mais on ne doit jamais ſe permettre volontairement ſoit de parler, ſoit d'écrire d'une maniere contraire à l'*uſage* déclaré: autrement, on s'expoſe ou à la pitié qu'excite l'ignorance, ou au blâme & au ridicule que mérite le néologiſme].

„ Les témoins les plus ſûrs de l'*uſage* déclaré, dit „ encore le pere Buffier, *n.* 36. ſont les livres des „ auteurs qui paſſent communément pour bien écri- „ re, & particulierement ceux où l'on fait des re- „ cherches ſur la langue; comme les remarques, les „ grammaires & les dictionnaires qui ſont les plus „ répandus, ſurtout parmi les gens de lettres: car „ plus ils ſont recherchés, plus c'eſt une marque „ que le public adopte & approuve leur témoi- „ gnage.

2°. „ L'*uſage* partagé... eſt le ſujet de beaucoup „ de conteſtations peu importantes. *Id. n.* 37. Faut- „ il dire *je puis* ou *je peux*; *je vais* ou *je vas*, *&c*... „ Si l'un & l'autre ſe dit par diverſes perſonnes „ de la cour & par d'habiles auteurs, chacun, ſe- „ lon ſon goût, peut employer l'une ou l'autre de „ ces expreſſions. En effet, puiſqu'on n'a nulle re- „ gle pour préférer l'un à l'autre; vouloir l'empor- „ ter dans ces points-là, ſur ceux qui ſont d'un avis „ ou d'un goût contraire, n'eſt-ce pas dire, *je ſuis* „ *de la plus ſaine partie de la cour*, ou *de la plus* „ *ſaine partie des écrivains?* ce qui eſt une préſom- „ ption puérile: car enfin les autres croyent avoir un „ goût auſſi ſain, & être auſſi habiles à décider, & „ ne ſeront pas moins opiniâtres à ſoutenir leur dé- „ ciſion. Dès qu'on eſt bien convaincu que des mots „ ne ſont en rien préférables l'un à l'autre, pourvu „ qu'ils faſſent entendre ce qu'on veut dire, & qu'ils „ ne contrediſent pas l'*uſage* qui eſt manifeſtement „ le plus univerſel; pourquoi vouloir leur faire leur „ procès, pour ſe le faire faire à ſoi-même par les „ autres?

Le pere Buffier conſent néanmoins que chacun s'en rapporte à ſon goût, pour ſe décider entre deux *uſages* partagés. Mais qu'eſt-ce que le goût, ſinon un jugement déterminé par quelque raiſon prépondérante? & où faut-il chercher des raiſons prépondérantes, quand l'autorité de l'*uſage* ſe trouve également partagée? L'analogie eſt preſque toujours un moyen ſur de décider la préférance en pareil cas; mais il faut être ſûr de la bien reconnoître, & ne pas ſe faire illuſion. Il eſt ſage, dans ce cas, de comparer les raiſonnemens contraires des grammairiens, pour en tirer la connoiſſance de la véritable analogie, & en faire ſon guide.

Pour ſe déterminer, par exemple, entre *je vais* & *je vas*; pour chacun deſquels le pere Bouhours reconnoît (*rem nouv. tom. I. p.* 580.) qu'il y a de grands ſuffrages; M. Ménage donnoit la préférence à *je vais*, par la raiſon que les verbes *faire* & *taire* font *je fais* & *je tais*. Mais il eſt évident que c'eſt ici une fauſſe analogie, & que, comme l'obſerve Thomas Corneille (*not.* ſur la *rem xxvj.* de Vaugelas), „ *faire* „ & *taire* ne tirent point à conſéquence pour le ver- „ be *aller* „; parce qu'ils ne ſont pas de la même conjugaiſon, de la même claſſe analogique.

M. l'abbé Girard. (*vrais princip. diſc. viij. t. II. p.* 80.) panche pour *je vas*, par une autre raiſon analogique. „ L'analogie générale de la conjugaiſon, „ veut, dit-il, que la premiere perſonne des préſens „ de tous les verbes ſoit ſemblable à la troiſieme, „ quand la terminaiſon en eſt féminine; & ſemblable à la ſeconde tutoyante, quand la terminaiſon „ en eſt maſculine: *je crie*, *il crie*; *j'adore*, *il adore*; „ (*je ſouffre*, *il ſouffre*); *je pouſſe*, *il pouſſe*;.. *je* „ *ſors*, *tu ſors*; *je vois*, *tu vois*, *&c.* „ Il eſt évident que le raiſonnement de l'académicien eſt mieux fondé: l'analogie qu'il conſulte eſt vraiment commune à tous les verbes de notre langue; & il eſt plus raiſonnable, en cas de partage dans l'autorité, de ſe décider pour l'expreſſion analogique, que pour celle qui eſt anomale; parce que l'analogie facilite le langage, & qu'on ne ſauroit mettre trop de facilité dans le commerce qu'exige la ſociabilité.

La même analogie peut favoriſer encore *je peux* à l'excluſion de *je puis*; parce qu'à la ſeconde perſonne on dit toujours *tu peux*, & non pas *tu puis*, & que la troiſieme même *il peut*, ne differe alors des deux premieres que par le *t*, qui en eſt le caractere propre.

Il faut prendre garde au reſte, que je ne prétends autoriſer les raiſonnemens analogiques que dans deux circonſtances; ſavoir, quand l'*uſage* eſt douteux, & quand il eſt partagé. Hors de-là, je crois que c'eſt pécher en effet contre le fondement de toutes les langues, que d'oppoſer à l'*uſage* général les raiſonnemens même les plus vraiſſemblables & les plus plauſibles; parce qu'une langue eſt en effet la totalité des *uſages* propres à une nation pour exprimer la penſée par la parole, *voyez* LANGUE, & non pas le réſultat des conventions réfléchies & ſymmétriſées des philoſophes ou des raiſonneurs de la nation.

Ainſi l'abbé Girard, qui a conſulté l'analogie avec tant de ſuccès en faveur de *je vas*, en a abuſé contre la lettre *x* qui termine les mots *je veux*, *tu peux*, *tu veux*, *tu peux*. „ J'avoue l'*uſage*, dit-il, *ibid. p.* 91. „ & en même tems l'indifférence de la choſe pour „ l'eſſentiel des regles... Si je m'éloigne dans certaines occaſions des idées de quelques grammairiens; c'eſt que j'ai attention à diſtinguer ce que la „ langue a de réel, de ce que l'imagination y ſuppoſe „ par la façon de la traiter, & le bon *uſage* du mauvais autant que je les *peus* connoître... Quant à *s* „ au-lieu d'*x* en cette occaſion, j'ai pris ce parti, „ parce que c'eſt une regle invariable que les ſecondes perſonnes tutoyantes finiſſent par *s* dans „ tous les verbes, ainſi que les premieres perſonnes „ quand elles ne ſe terminent pas en *e* muet „. Cet habile grammairien n'a pas aſſez pris garde qu'en avouant l'univerſalité de l'*uſage* qu'il condamne, il dément d'avance ce qu'il dit enſuite, que de terminer par *s* les ſecondes perſonnes tutoyantes, & les premieres qui ne ſont point terminées par un *e* muet, c'eſt dans notre langue une regle invariable; l'*uſage* de ſon aveu, a varié à l'égard de *je peux* & *je veux*. Il réplique que ce dernier *uſage* eſt mauvais, & qu'il a attention à le diſtinguer du bon. C'eſt un vrai paralogiſme; l'*uſage* univerſel ne ſauroit jamais être mauvais, par la raiſon toute ſimple que ce qui eſt très-bon n'eſt pas mauvais, & que le ſouverain degré de la bonté de l'*uſage* eſt l'univerſalité.

Mais cet *uſage*, dont l'autorité eſt ſi abſolue ſur les langues, contre lequel on ne permet pas même à la raiſon de reclamer, & dont on vante l'excellence, ſur-tout quand il eſt univerſel, n'a jamais en ſa faveur qu'une univerſalité momentanée. Sujet à des changemens continuels, il n'eſt plus tel qu'il étoit du tems de nos peres, qui avoient altéré celui de nos ayeux, comme nos enfans altéreront celui que nous leur aurons tranſmis, pour y en ſubſtituer un autre qui eſſuiera les mêmes révolutions.

Ut ſylvæ foliis pronos mutantur in annos,
Prima cadunt; ita verborum vetus interit ætas,
Et juvenum ritu florent modo nata vigentque...
Nedum ſermonum ſtet honor & gratia vivax,
Multa renaſcentur quæ jam cecidere, cadentque
Quæ nunc ſunt in honore vocabula, ſi volet uſus,
Quem penes arbitrium eſt, & jus, & norma loquendi.

Art. poët. *Hor.*

Quel eſt celui, de tous ces *uſages* fugitifs qui ſe ſuccedent ſans fin comme les eaux d'un même fleuve, qui doit dominer ſur le langage national?

La réponſe à cette queſtion eſt aſſez ſimple. On ne parle que pour être entendu, & pour l'être principalement de ceux avec qui l'on vit: nous n'avons aucun beſoin de nous expliquer avec notre poſtérité; c'eſt à elle à étudier notre langage, ſi elle veut pénétrer dans nos penſées pour en tirer des lumieres, comme nous étudions le langage des anciens pour tourner au profit de notre expérience leurs découvertes & leurs penſées, cachées pour nous ſous le voile de l'ancien langage. C'eſt donc l'*uſage* du tems où nous vivons qui doit nous ſervir de regle; & c'eſt préciſément à quoi penſoit Vaugelas, & ce que j'ai enviſagé moi-même, lorſque lui & moi avons fait entrer dans la notion du bon *uſage*, l'autorité des auteurs eſtimés *du tems*.

Au-ſurplus, entre tous ces *uſages* ſucceſſifs, il peut s'en trouver un, qui devienne la regle univerſelle pour tous les tems, du-moins à bien des égards. „ Quand une langue, dit Vaugelas (*Præf. art. x. n.* 2.) a nombre & cadence en ſes périodes, „ comme la langue françoiſe l'a maintenant, elle eſt „ en ſa perfection; & étant venue à ce point, on en „ peut donner des regles certaines qui dureront toujours.... Les regles que Cicéron a obſervées, & „ toutes les dictions & toutes les phraſes dont il s'eſt „ ſervi, étoient auſſi bonnes & auſſi eſtimées du „ tems de Séneque, que quatre-vingt ou cent ans „ auparavant; quoique du tems de Séneque on ne „ parlât plus comme au ſiecle de Cicéron, & que „ la langue fût extrémement déchue.

J'ajouterai qu'il ſubſiſte toujours deux ſources inépuiſables de changement par rapport aux langues, qui ne changent en effet que la ſuperficie du bon *uſage* une fois conſtaté, ſans en altérer les principes fondamentaux & analogiques: ce ſont la curioſité & la cupidité. La curioſité fait naître ou découvre ſans fin de nouvelles idées, qui tiennent néceſſairement à de nouveaux mots; la cupidité combine en mille manieres différentes les paſſions & les idées des objets qui les irritent, ce qui donne perpétuellement lieu à de nouvelles combinaiſons de mots, à de nouvelles phraſes. Mais la création de ces mots & de ces phraſes, eſt encore aſſujettie aux lois de l'analogie qui n'eſt, comme je l'ai dit, qu'une extenſion de l'*uſage* à tous les cas ſemblables à ceux qu'il a déja décidés. On peut voir ailleurs, (NÉOLOGISME & PHRASE.) ce qu'exige l'analogie dans ces occurrences.

Si un mot nouveau ou une phraſe inſolite ſe préſentent ſans l'attache de l'analogie, ſans avoir, pour ainſi dire, le ſceau de l'*uſage* actuel, *ſignatum præſente notâ* (Hor. *art. poët.*); on les rejette avec dédain. Si, nonobſtant ce défaut d'analogie, il arrive par quelque haſard qu'une phraſe nouvelle ou un mot nouveau, faſſent une fortune ſuffiſante pour être enfin reconnus dans la langue; je réponds hardiment, ou qu'inſenſiblement ils prendront une forme analogique, ou que leur forme actuelle les menera petit-à-petit à un ſens tout autre que celui de leur inſtitution primitive & plus analogue à leur forme, ou qu'ils n'auront fait qu'une fortune momentanée pour rentrer bientôt dans le néant d'où ils n'auroient jamais dû ſortir. (*E. R. M. B.*)

USAGE, (*Juriſprud*) ce terme a dans cette matiere pluſieurs ſignifications différentes.

Uſage d'une choſe eſt lorſqu'on s'en ſert pour ſon utilité.

Le propriétaire d'une choſe eſt communément celui qui a droit d'en faire *uſage*, un tiers ne peut pas de ſon autorité privée l'appliquer à ſon *uſage* particulier.

Mais le propriétaire peut céder à un autre l'*uſage* de la choſe qui lui appartient, ſoit qu'il la prête gratuitement, ſoit qu'il la donne à loyer.

Uſage, ou droit d'*uſage*, eſt le droit de ſe ſervir d'une choſe pour ſon utilité perſonnelle.

L'*uſage* conſidéré ſous ce point de vue, eſt mis dans le droit romain au nombre des ſervitudes perſonnelles, c'eſt-à-dire, qui ſont dues à la perſonne directement

Il differe de l'uſufruit en ce que celui qui a droit d'uſufruit, peut prendre tous les fruits & revenus de la choſe même au-delà de ſon néceſſaire, au-lieu que celui qui n'en a que le ſimple *uſage* ne peut en prendre les fruits que pour ce dont il a beſoin perſonnellement, il ne peut ni vendre ſon droit, ni le louer, céder ou prêter à un autre, même gratuitement. *Voyez* aux inſtitutes, *liv. II. tit. jv.*

Uſage en fait de bois & forêts, s'entend du droit que quelqu'un a de prendre du bois dans les forêts ou bois du roi, ou de quelqu'autre ſeigneur, ſoit pour ſon chauffage, ſoit pour bâtir ou pour hayer.

On entend auſſi par *uſage*, en fait de forêts, le droit de mener ou envoyer paître les beſtiaux dans les bois ou forêts du roi ou des particuliers.

Tous droits d'*uſages* dépendent des titres & de la poſſeſſion, ils ne ſont jamais cenſés accordés que ſuivant que les forêts peuvent les ſuppoſer.

Le droit d'*uſage* pour bois à bâtir, & pour réparer, doit être réduit, eu égard à l'état où étoit la forêt lorſqu'il a été accordé, & à l'état préſent; il faut auſſi faire attention à l'état & au nombre des perſonnes auxquelles le droit a été accordé, pour ne point donner d'extention à ce droit, ſoit pour la quantité ou la qualité du bois.

L'*uſage* du bois pour le chauffage eſt réglé différemment ſelon le pays.

Quand les uſagers ont une conceſſion pour prendre du bois, ſoit verd, ſoit ſec, autant qu'il en faut pour leur proviſion, ſans aucune limitation; ce droit doit être réduit à une certaine quantité de cordes,

autrement il n'y auroit rien de certain, & il pourroit arriver que celui qui jouiroit préſentement du droit de chauffage, conſommeroit dix fois autant de bois que celui auquel il a été accordé.

En d'autres lieux les uſagers ont la branche, la taille ou l'arbre par levée: cette maniere de percevoir le droit d'*uſage*, eſt auſſi ſujette à une infinité d'abus; c'eſt pourquoi il eſt à propos de réduire cet *uſage* à une certaine quantité de cordes, eu égard à l'état ancien & préſent de la forêt, & des perſonnes ou communautés auxquelles le chauffage a été accordé. Quand la cauſe ceſſe, le chauffage doit auſſi ceſſer.

L'*uſage* du briſé, du ſec & trainant, ou des rémanens ou reſtes des charpentiers, peut être toléré en tout tems & dans toutes ſortes de bois.

L'*uſage* des morts-bois ou bois blancs, doit être abſolument défendu dans les taillis; il peut être toléré dans les futayes de quarante à cinquante ans, mais à condition qu'avant de l'enlever, il ſera viſité ſur les lieux par le garde du triage; il eſt même bon de tenir la main à ce que le bois d'*uſage* ſoit coupé par tronçon, & fendu ſur le champ avant que de l'enlever, pour qu'on ne prenne pas de bois à bâtir au-lieu de bois de chauffage.

On ne doit ſouffrir en aucune façon l'*uſage* du *verd en giſant*, ce ſeroit ouvrir la porte aux abus, n'étant pas poſſible de faire la diſtinction du bois de délit d'avec celui qui n'eſt ſujet aux droits *d'uſage*, c'eſt pourquoi l'on ne doit en enlever aucun qu'il ne ſoit devenu ſec.

Pour ce qui eſt du bois mort *en étant*, l'*uſage* ne doit point en être permis, quand même l'arbre ſeroit ſec depuis la cime juſqu'à la racine; il ſeroit à craindre que l'on ne fît mourir des arbres pour les avoir comme bois morts.

Le chauffage par délivrance de certaine quantité de cordes, ou de ſommes de bois, doit être ſupprimé lorſqu'il a été accordé gratuitement; ſi c'eſt à titre onéreux, il doit être réduit, eu égard à l'état ancien & actuel de la forêt, au nombre & à la qualité des uſagers.

Il en eſt de même du chauffage qui a été accordé par laye ou certaine quantité de perches ou d'arpens.

L'*uſage* qui conſiſte à prendre du bois pour hayer, ce qu'en langage des eaux & forêts on appelle la *branche de plein poing*, ou du-moins pour clore les vergers & autres lieux, ou pour ramer les lins, doit être entierement défendu dans les taillis; on peut ſeulement le tolérer dans les futayes de 50 ans & au-deſſus,

Tous droits d'*uſage* de quelque eſpece qu'ils ſoient, n'arreragent point, il faut le percevoir chaque année.

L'ordonnance de 1669 a ſupprimé tous les droits d'*uſage* dans les forêts du roi, ſoit pour bois à bâtir ou à réparer, ſoit pour le chauffage, à quelque titre qu'ils fuſſent dûs, ſauf à pourvoir à l'indemnité de ceux auxquels il étoit dû quelqu'un de ces droits à titre de fondation, donation ou échange; elle défend d'y en accorder aucuns à l'avenir, & ne conſerve que les chauffages accordés aux officiers, moyennant finance, & aux hôpitaux & communautés à titre d'aumône ou de fondation, pour leur être payés non pas en eſſence, mais en argent, ſur le prix des ventes, en ſe faiſant par eux inſcrire dans les états arrêtés au conſeil.

Les uſagers ſont reſponſables de leurs ouvriers & domeſtiques,

En général pour tous droits d'*uſage* de bois, on doit obſerver de ne pas étendre le droit de nouvelles habitations qui n'étoient pas compriſes dans la conceſſion originaire, de ne pas excéder les termes de la conceſſion ni la perſonne des uſagers, & de ne pas ſouffrir qu'ils vendent ou donnent ce droit à leurs parens ou amis, de ne point laiſſer prendre du bois d'une meilleure qualité ou en plus grande quantité, qu'il n'en eſt dû, ou que la forêt n'en peut ſupporter, afin que le bois ſoit bien abattu, & hors le tems de ſeve.

Le droit d'*uſage* pour le pâturage ou parage a auſſi ſes regles, dont les principales ſont que les uſagers ne doivent mener aucuns beſtiaux dans les bois, qu'ils ne ſoient défenſables, c'eſt-à-dire, qu'ils n'aient au-moins trois feuilles.

On diſtingue même les bêtes chevalines des bêtes à cornes.

Les premieres paiſſent l'herbe aſſez aſſiduement, & touchent moins aux branches; les autres s'élevent en haut, broutent par tout le bois, & font bien plus de tort aux rejets du bois; c'eſt pourquoi l'on peut mener les chevaux dans les taillis de cinq ans, ou au-moins de trois, au-lieu que pour les bêtes à cornes, il faut que les taillis aient au-moins ſix ou ſept années.

Les uſagers ne peuvent communément mettre dans les pâturages que les beſtiaux de leur nourriture: en quelques endroits on limite l'*uſage* aux beſtiaux qu'ils avoient en propre à la Notre-Dame de Mars, avant l'ouverture de la paiſſon, & aux petits qui en ſont provenus depuis; ceux qu'ils ont d'achat, & dont ils font commerce, n'y ſont point compris, non plus que ceux que l'uſager tient à louage ou à cheptel; on les tolere cependant en Nivernois, en indemniſant le ſeigneur très-foncier.

Les beſtiaux de la nourriture que l'on peut mettre pâturer dans les *uſages* ont été fixés à deux vaches & quatre porcs, pour chaque feu ou ménage, de quelque qualité que ſoient les uſagers, ſoit propriétaires, fermiers ou locataires

Le pâturage eſt toujours défendu dans les bois aux uſagers pendant le tems du brout & de la fenaiſon. *Voyez* l'ordonnance de 1669, *tit.* 19 & 20, & les *mots* BOIS, COMMUNES, CHAUFFAGE, PARAGE, PANAGE, PATURAGE, PRÉS, TAILLIS, USAGERS.

Uſage ſignifie auſſi ce que l'on a coutume d'obſerver & de pratiquer en certain cas.

Le long *uſage* confirmé par le conſentement tacite des peuples, acquiert inſenſiblement force de loi.

Quand on parle d'*uſage*, on entend ordinairement un *uſage* non-écrit, c'eſt-à-dire qui n'a point été recueilli par écrit, & rédigé en forme de coutume ou de loi.

Cependant on diſtingue deux ſortes d'*uſages*, ſavoir, *uſage* écrit & non-écrit.

Les coutumes n'étoient dans leur origine que des *uſages* non-écrits qui ont été dans la ſuite rédigés par écrit, de l'autorité du prince; il y a néanmoins encore des *uſages* non-écrits, tant au pays coutumier, que dans les pays de droit écrit.

L'abus eſt oppoſé à l'*uſage*, & ſignifie un *uſage* contraire à la raiſon, à l'équité, à la coutume ou autre loi. *Voyez* aux inſtitutes, *liv. I. tit.* 2, & les *mots* COUTUME, DROIT, LOI, ORDONNANCE. (*A*)

USAGER, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt celui qui a quelque droit d'*uſage*, ſoit dans les forêts pour y prendre du bois, dans les bois, prés & patis pour le pâturage & le panage ou glandée.

Francs uſagers, ſont ceux qui ne payent rien pour leur *uſage*, ou qui ne payent qu'une modique redevance pour un gros uſage.

Gros uſagers, ſont ceux qui ont droit de prendre dans la forêt d'autrui un certain nombre de perches ou d'arpens de bois, dont ils s'approprient tous les fruits, ſoit pour bâtir ou réparer ou pour ſe chauffer.

Menus uſagers, ſont ceux qui n'ont que pour leurs beſoins perſonnels, le droit de pâturage & de panages & la liberté de prendre le bois briſé ou arraché, le bois ſec tombé ou non, tous les morts bois, les reſtes des charpentiers, & ce qu'on appelle la *branche de pleing poing*, pour hayer, c'eſt-à-dire pour déclore ou pour ramer les lins. *Voyez* l'ordonnance des eaux & forêts, *tit.* 19 & 20, & CHAUFFAGE, GLANDÉE, PACAGE, PANAGE, PATURAGE. (*A*)

USANCE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt un ancien terme qui ſignifioit *uſage*, & que l'on emploie encore en certains cas.

On dit encore l'ancienne *uſance*, pour dire l'*ancien uſage* qui s'obſervoit ou s'obſerve encore ſur quelque matiere.

L'*uſance* de Saintes eſt l'uſage qui s'obſerve entre mer & Charente: c'eſt un compoſé des uſages du droit écrit & de quelques coutumes locales non écrites, juſtifiées par des actes de notoriété du préſidial de Saintes.

En matiere de lettres-de-change, on entend par le terme d'*uſance*, un délai d'un mois qui eſt donné à celui ſur qui la lettre eſt tirée, pour la payer. Dans l'origine, l'*uſance* étoit le délai que l'on avoit coutume d'accorder ſuivant l'uſage; mais comme l'uſage n'étoit pas par-tout uniforme ſur la fixation du délai pour le payement des lettres tirées à *uſance*, l'ordonnance du commerce, *tit.* 5. *art.* 5, a réglé que les *uſances* pour le payement des lettres, ſeront de trente jours, encore que les mois aient plus ou moins

de

de jours; ainſi une lettre tirée à *uſance*, eſt payable au bout de trente jours; une lettre à deux *uſances* eſt payable au bout de deux mois. En Eſpagne & en Portugal, chaque *uſance* eſt de deux mois. *Voyez* le *parfait négociant* de Savari, *tom. I. l. III. ch. v.* & les *mots* CHANGE, LETTRE DE-CHANGE. (*A*)

USBECKS, (*Géog. mod.*) ou Tartares *Uſbecks*, peuples tartares qui habitent ſur la côte orientale de la mer Caſpienne. Ils tiennent une grande étendue de pays, depuis le 72 degré de longitude juſque vers le 80, & depuis le 34. de latitude juſqu'au 40. Ils occupoient au ſeizieme ſiecle, & occupent encore le pays de Samarcande, On les diſtingue en tartares *Usbecks* de la grande Bucharie, & en tartares *Usbecks* de Charaſſin; mais ils vivent tous dans la pauvreté, & ſavent ſeulement qu'il eſt ſorti de chez eux des eſſains qui ont conquis les plus riches pays de la terre. *Voyez* TARTARES, (*D. J.*)

USBIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie. Elle eſt marquée près du Danube par Ptolomée, *l. II. c. xij.* Lazius qui la met dans l'Autriche, dit que le nom moderne eſt *Perſenburg*. (*D. J.*)

USCOPIA, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la Servie, à 75 lieues au ſud-eſt de Belgrade. C'eſt la réſidence d'un ſangiac & d'un archevêque latin. *Long.* 40. 8. *latit.* 42. 15. (*D. J.*)

USCOQUES, (*Géog. mod.*) peuples voiſins de la Hongrie, de la Dalmatie, de la Servie & de la Croatie impériale. Pluſieurs gens d'entre ces peuples ſortirent de leur pays dans le xvj. ſiecle pour fuir, dirent-ils, le joug des Turcs. De-là vient, ſelon quelques-uns, le nom qu'ils prirent, tiré du mot *ſcoco*, qui dans la langue du pays veut dire *fugitif* ou *transfuge*. La premiere place que les *Uſcoques* choiſirent pour s'y domicilier, fut la fortereſſe de Cliſſa bâtie au-deſſus de Spalatro; cette place ayant été enlevée par les Turcs l'an 1537, les *Uſcoques* ſe réfugierent à Segna, ville ſituée vis à-vis de l'île de Veglia. Ces gens féroces firent d'abord des merveilles, & battirent les Turcs; mais bientôt ils exercerent ſur les Chrétiens mêmes, toutes ſortes de pirateries, qui obligerent la république de Veniſe d'armer contr'eux & de les pourſuivre pour la ſûreté de ſon commerce avec les ſujets du grand-ſeigneur. Les Vénitiens ſupplierent l'empereur de réprimer les *Uſcoques*; mais comme les miniſtres autrichiens partageoient avec eux les profits, on ne ſe preſſa pas d'expédier les ordres que Veniſe ſollicitoit. Alors les Vénitiens envoyerent une eſcadre qui ravagea les côtes de Segna, & fit pendre tous les *Uſcoques* qu'elle put attrapper en courſe. Enfin par le traité conclu à Madrid en 1618, les *Uſcoques* furent contraints de ſortir de Segna; leurs familles furent transférées ailleurs, & leurs barques furent brûlées. (*D. J.*)

USÉ, participe, (*Gram.*) *voyez* USER.

USE, (*Jardinage.*) on dit une terre, une branche altérée pour avoir donné trop de fruit; on améliore la premiere, & on coupe l'autre un peu court pour lui faire pouſſer de nouveau bois.

USÉ, (*Maréchal.*) un cheval *uſé* eſt celui qui a tant fatigué, qu'il ne peut plus rendre aucun ſervice.

USEDOM, (*Géog. mod.*) petite île d'Allemagne, ſur la mer Baltique, dans la Poméranie, au cercle de la haute Saxe. Elle a environ ſix milles d'étendue, & contient une ville ou bourg de même nom. *Long.* 38. 30. *latit.* 53. 47. (*D. J.*)

USELLIS, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Sardaigne. Ptolomée la marque ſur la côte occidentale, & lui donne le titre de *colonie*. C'eſt préſentement Oriſtagni, ſelon Cluvier. (*D. J.*)

USEN, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) volcan du Japon, qui ſe trouve dans le voiſinage de Sima Baru. Son ſommet eſt aride & toujours couvert d'une matiere blanche calcinée. Le terrein qui y conduit eſt chaud, & même brûlant en pluſieurs endroits. L'eau de la pluie qui tombe ſur cette montagne, ne tarde point à bouillonner; l'on n'y marche qu'en tremblant, parce que le terrein paroît mouvant, & retentit ſous les piés des voyageurs. Il en ſort des exhalaiſons ſi puantes, que les oiſeaux n'en approchent point; il ſort pluſieurs ſources d'eau minérale de cette montagne: les unes ſont froides, & les autres ſont chaudes; la plus fréquentée de ces ſources eſt celle qu'on appelle *Obamma*; on lui attribue la vertu de guérir pluſieurs maladies, & ſur-tout le mal vénérien; mais Kempfer a obſervé que cette cure n'étoit point radicale. Les prêtres tirent un grand profit de ces bains, auxquels ils attribuent le pouvoir d'effacer les péchés; mais chaque fontaine n'a de vertu que pour une eſpece particuliere de péché, & l'on a ſoin d'indiquer au pénitent celle qui lui convient pour les crimes dont il veut ſe purifier.

USER, v. act. (*Gram.*) c'eſt faire uſage ou ſe ſervir d'une choſe. *Uſer*, c'eſt détruire par le ſervice ou l'uſage: c'eſt encore un verbe relatif à la conduite qu'on tient avec les autres. Ma bourſe vous eſt ouverte, vous pouvez en *uſer* quand il vous plaira; vous en pouvez *uſer* librement avec moi; mais *uſez*-en bien d'ailleurs avec moi, & ſur-tout n'*uſez* pas ni mon crédit ni ma condeſcendance pour vos beſoins.

USIATIN, (*Géog. mod.*) petite ville de la Pologne, dans le palatinat de Podolie, ſur la riviere de Sébrouce, (*D. J.*)

USILLA, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre, ſelon Ptolomée, *l. IV. c. iij.* Elle eſt qualifiée de municipe dans la table de Peutinger, & de cité dans l'itinéraire d'Antonin, qui la met ſur la route de Carthage à *Theuæ*. Elle devint un ſiege épiſcopal de la Byzacène. On croit que c'eſt à préſent Caſarceton, village d'Afrique en Barbarie, au royaume de Tunis, à cinq lieues d'Asfach du côté du nord. (*D. J.*)

USIPETES *ou* USIPIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) peuples de l'ancienne Germanie, qui habitoient dans la Weſtphalie, ſur les bords de la riviere de Lippe appellée alors *Luppia*.

USIPIENS, *les*, (*Géog. anc.*) *Uſipii*, peuples de la Germanie, & nommés avec les *Teucteri* par les anciens auteurs, parce qu'ils ont habité dans le même quartier, & que leurs migrations & leurs expéditions ont été faites en commun. Céſar, *l. IV.* Florus, *l. IV. c. xij.* & Tacite, *annal. l. I. c. lj.* diſent *Uſipetes*. Strabon; *l. VII.* écrit Νουσιπους, *Nuſipios*, & Ptolomée Ουσιπιεις.

Quoi qu'il en ſoit de l'ortographe, voici l'hiſtoire des *Uſipiens* & des Teucteres. Ces peuples habiterent d'abord entre les Chéruſques & les Sicambres; mais les Cattes les chaſſerent, & après qu'ils eurent erré avec divers autres peuples durant trois ans dans la Germanie, ils vinrent s'établir ſur le Rhin, au voiſinage des Sicambres. Les Ménapiens, nation d'endeçà du Rhin, occupoient alors les deux bords de ce fleuve. Il y a apparence que ce fut du conſentement des Sicambres, que les *Uſipiens* & les Teucteres s'emparerent du pays des Ménapiens au-delà du Rhin, & paſſerent enſuite ce fleuve pour s'y fixer, s'étandant juſqu'aux confins des Eburons & des Condruſes.

Dans la 698e année de Rome, & la 53e avant Jeſus-Chriſt, les *Uſipiens* & les Teucteres furent preſque entierement exterminés par Céſar; il ne ſe ſauva qu'un petit nombre de gens de cheval, qui ne s'étoient point trouvé à la bataille, parce qu'ils avoient paſſé la Meuſe pour aller chercher des vivres & faire du butin. Ceux-ci après la défaite de leurs compatriotes, repaſſerent le Rhin, & s'établirent aux confins des Sicambres avec qui ils ſe joignirent. Cependant ſous le regne d'Auguſte leur nombre ſe trouva tellement accru, qu'ils furent en état de tourner leurs armes contre les Romains. Les expéditions de Druſus dans la Germanie nous apprennent que les pays des *Uſipiens* & celui des Teucteres étoient diſtingués, lorſque les Sicambres habitoient dans leur ancienne demeure.

Les *Uſipiens* s'étendoient le long de la rive droite de la Lippe; car ſelon Dion Caſſius, *l. LIV.* Druſus ayant paſſé le Rhin, & ſubjugué les *Uſipiens*, il jetta un pont ſur la Lippe, pour entrer dans le pays des Sicambres. Il paroît que les Teucteres habitoient à l'occident des Sicambres, & que le Rhin les ſéparoit des Ménapiens; mais on ne ſauroit décider s'ils demeuroient, de même que les *Uſipiens*, ſur la rive droite de la Lippe, ni quel eſpace les *Uſipiens* occupoient ſur le bord du Rhin.

Dans la ſuite, Tibere ayant transféré les Scambres dans la Gaule, afin que les garniſons romaines puſſent veiller plus aiſément ſur eux, le pays qu'ils avoient occupé dans la Germanie, fut ſans doute cédé par les Romains aux *Uſipiens* & aux Teucteres; car on voit que ces derniers poſſéderent les terres que nous avons dit appartenir aux Sicambres. Alors les Teucteres s'étendoient le long du Rhin, depuis le *Segus* juſqu'à la *Rora*, & dans les terres le long de la Lippe & de l'Aiſe. A l'égard des *Uſipiens*, ils demeuroient ſur les deux bords de la Lippe &

ſur

ſur le Rhin, peut-être juſqu'à l'endroit où ce fleuve ſe partage pour former l'île des Bataves. En effet, Dion Caſſius les met au voiſinage de cette île; & Tacite qui leur donne pour voiſins les Cattes, fait aſſez entendre que les *Uſipiens*, demeuroient au-deſſous des Teucteres, ce qui devoit les approcher du commencement de l'île des Bataves.

Les *Uſipiens* & les Teucteres ne demeurerent pas toujours dans cet état. Leurs bornes ſe trouverent reſſerrées par des migrations d'autres peuples; & l'on apprit à Rome, au commencement du regne de Trajan, que les Teucteres avoient été preſque détruits par les Chamaves & par les Angrivariens, qui s'étoient emparés d'une grande partie de leurs terres. Si ces peuples ne purent pas détruire auſſi les *Uſipiens*, il eſt du-moins certain qu'ils leur enleverent ce qu'ils poſſédoient à la droite de la Lippe.

Enfin du tems de Conſtantin, les *Uſipiens* ceſſerent en quelque ſorte de faire figure dans ces quartiers; les Bructeres & les Chamaves prirent leur place, & ſoutinrent avec fermeté la guerre vigoureuſe que les Romains leur firent. (*D. J.*)

USITÉ, adj. (*Gram.*) qui eſt d'uſage. C'eſt une coutume *uſitée*. Ce mot eſt *uſité*. *Voyez* USAGE.

USKE, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Montmouth, à douze milles d'Albergaveny, ſur le bord de la riviere qui lui donne ſon nom. C'eſt une place ancienne, connue ſous le nom de *Burrium*, & les Gallois l'appellent *Brunenbégie*. (*D. J.*)

USKE, l', (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre. Elle a ſa ſource dans Brecknocskire, aux confins de Caermarthenshire. Après avoir arroſé quelques endroits de la province de Montmouth, elle ſe jette dans la Saverne. (*D. J.*)

USKUP, (*Terme de relation.*) corne droite qui eſt miſe pardevant le bonnet des janiſſaires, & qui ſeule ſert à les diſtinguer des capidgis. (*D. J.*)

USNES, *parmi les marchands de bois*, ſont des cables compoſés de ſix pouces pour garer les trains ſur les ports où on les conſtruit, & en route.

USNÉE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *muſcus arboreus*, eſt une ſorte de plante paraſite ou mouſſeuſe, qui vient comme une grande barbe ſur le chêne, le cédre & pluſieurs autres arbres. *Voyez* MOUSSE, & PARASITE.

USNÉE-HUMAINE, (*Mat. méd.*) ou *mouſſe de crâne humain*. Cette mouſſe ne poſſede abſolument, ſelon les pharmacologiſtes raiſonnables, que les vertus les plus communes des mouſſes en général. *Voy.* MOUSSE, (*Mat. méd.*)

La célébrité particuliere de celle-ci n'a d'autre origine que la crédulité ſuperſtitieuſe ou la charlatanerie fanatique puiſée dans le *paracelciſme*; mais les vaines prétentions de cet ordre ne valent pas même aujourd'hui la peine d'être réfutées ſérieuſement. Si quelque lecteur étoit cependant curieux de s'inſtruire de toutes les fadaiſes qu'on a débitées ſur l'*uſnée-humaine*, il trouvera une ſavante diſſertation à ce ſujet dans les éphémerides d'allemagne, *déc. I. ann. II. p.* 96. compoſée par le docteur Martin-Bernard à Berniz. Le continuateur de la *mat. méd.* de Geoffroi qui indique cette diſſertation, s'étend auſſi aſſez raiſonnablement ſur l'*uſnée-humaine*. (*b*)

USNEN, (*Botan. arab.*) nom donné par Avicennes & Sérapion, à la plante *καλι* dont on fait le ſel alkali appellé *potaſſe*, & qui eſt d'uſage dans la compoſition des ſavons. Il eſt vrai qu'en général les Arabes ont appellé *uſnen*, pluſieurs choſes différentes, employées au nettoyage des hardes, comme l'hyſſope, la ſoldanelle, *&c.* mais alors ils ajoutent toujours le mot *uſnen* à ces différentes choſes; au-lieu que quand il eſt ſeul, il déſigne uniquement la plante *kali*. (*D. J.*)

USQUEBA, *ou* ESCUBA, ſ. f. eſt une liqueur compoſée, forte & excellente, qui ſe boit à petits coups, & dont la baſe eſt l'eau-de-vie ou l'eſprit de vin.

Les drogues qui y entrent ſont en grand nombre; mais la préparation varie un peu. Nous donnerons ici pour échantillon une des plus recommandées autrefois.

Prenez huit pintes d'eau-de-vie ou d'eſprit-de-vin; une livre de régliſſe d'Eſpagne, demi-livre de raiſins ſéchés au ſoleil; quatre onces de raiſins de Corinthe; trois onces de dates coupées par tranches; ſommités du thym, de menthe, de ſariette, & ſommités ou fleurs de romarin, de chacune deux onces; cannelle, maïs, muſcade, graines d'anis & de coriandre pilées, de chacune quatre onces; écorces rapées d'orange & de citron ou de limon, de chacune une once.

Mettez infuſer toutes ces drogues pendant quarante-huit heures dans un lieu chaud, remuant ſouvent le vaiſſeau. Enſuite mettez-les dans un lieu froid pendant une ſemaine: après cela décantez la liqueur, & y ajoutez pareille quantité de vin de Portugal & quatre pintes de vin de Canarie. Adouciſſez tout cela avec ſuffiſante quantité de ſucre fin.

USSEAUX, (*Géog. mod.*) bourg de la vallée de Pragela, frontiere de Dauphiné du côté de Pignerol. Je parle de ce bourg, parce que les réformés ne m'excuſeroient pas, & avec raiſon, ſi j'oubliois de dire que Saurin (Élie), célebre théologien calviniſte, y naquit en 1639. Il ſervit en 1662 l'égliſe d'Embrun, & fut appellé à Delft en Hollande, en 1667. Il exerçoit le miniſtere à Utrecht en 1672, lorſque Louis XIV. ſe rendit maître de cette ville. En 1691 il eut de grands différends théologiques avec M. Jurieu, dans leſquels il regna de part & d'autre (mais ſur-tout dans M. Jurieu), beaucoup plus d'animoſité qu'il ne convenoit à des gens de leur caractere. M. Surin mourut en 1703, âgé de 64 ans. Il étoit plein de droiture & d'affabilité, conſtant dans ſa conduite, & grand défenſeur de la liberté tant civile qu'eccléſiaſtique. Il a fait un ouvrage généralement eſtimé, ſur les droits de la conſcience, Utrecht 1697 *in-8°.* ſon *traité de l'amour de Dieu*, parut dans la même ville en 1701 en deux volumes *in-8°.* & après ſa mort, on a donné ſon *traité de l'amour du prochain*. Utrecht 1704, *in-8°.* (*D. J.*)

USSEL, (*Géog. mod.*) petite ville ou plutôt bourg de France dans le Limouſin, à deux lieues au nord-eſt de Ventadour, & le ſeul lieu de ce duché, (*D. J.*)

USSON, (*Géog. mod.*) en latin barbare *Ucio*, *Uxo*, *Uxus*, petite ville de France en Auvergne, élection d'Iſſoire, à quatre lieues de Brioude. *Long.* 20. 2. *lat.* 45. 24.

Rien n'a autant fait connoître la petite ville d'*Uſſon*, que le long ſéjour que fit dans ſon château Marguérite de France, premiere femme du roi Henri IV. princeſſe douée beaucoup plus d'eſprit & de beauté que de ſageſſe & de vertu. Elle demeura dans ce château près de vingt années, comme l'hiſtoire nous l'apprend.

„ Marguerite (dit le p. Hilarion de Coſte) ſortit „ d'Agen en habit de ſimple bourgeoiſe, fut portée „ en trouſſe par Lignerac, à qui elle donna le nom „ de *chevalier de la fleur*, & gagna pays toute la nuit „ avec un travail qui éprouva ſon courage, au péril de ſa ſanté. De Martas la vint trouver ſur la „ frontiere avec cent gentilshommes, la logea dans „ ſa maiſon de Charlat, retourna à Agen pour ſauver „ ſes pierreries & recueillir les débris de ſa ſuite; ſa „ mort l'en fit ſortir au bout de dix-huit mois....

„ Le marquis de Canillac l'emmena & l'enferma „ à *Uſſon*; mais bientôt après ce ſeigneur d'une illuſtre maiſon, ſe vit le captif de ſa priſonniere: „ il penſoit avoir triomphé d'elle, & la ſeule vue de „ l'ivoire de ſon bras triompha de lui; & dès-lors „ il ne vequit que de la faveur des yeux victorieux „ de ſa belle captive.... Au même inſtant qu'elle „ penſoit mourir captive, elle ſe vit aſſurée de regner libre en cette forte place, d'où elle délogea „ ceux qui l'avoient logée.

„ Pendant ces vingt années, ajoute le p. de Coſte, „ ce château d'Auvergne fut un Thabor pour la dévotion de la reine, un Liban pour la ſolitude, un „ Olympe pour ſes exercices, un Parnaſſe pour ſes „ muſes, & un Caucaſe pour ſes affections „. Si le p. Hilarion a toujours pratiqué les autres vertus du chriſtianiſme avec la même fidélité qu'il pratique la charité dans cette occaſion, nous ne devons pas héſiter à le regarder comme un ſaint. Il y auroit moins de médiſance à comparer le château d'*Uſſon* avec l'île de Caprée qui fut la retraite de Tibere, qu'il n'y a de flatérie à le comparer à un Thabor de dévotion, pendant que Marguerite l'habita. Durant cet intervalle elle y eut deux fils, l'un du ſieur de Chanlon, & l'autre du ſieur d'Aubiac.

De retour à la cour de France, elle donna volontiers les mains à la diſſolution de ſon mariage avec Henri IV. & paſſa le reſte de ſes jours dans un mêlange biſarre de galanterie, de dévotion, d'étude, de muſique, & de converſations avec des gens de

de lettres. Elle mourut en 1615, âgée de ſoixante-trois ans. Le ſage & fameux Pibrac avoit été ſon chancelier & ſon amant.

Le fort chateau d'*Uſſon* a été raſé en 1634; & la ville s'eſt inſenſiblement dépeuplée, au point que ſa juſtice royale eſt la ſeule choſe qui empêche qu'elle ne ſoit abſolument abandonnée. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

USSUBIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule aquitanique; l'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de Bordeaux à Argantomagum, entre Sirione & Fines, à vingt milles du premier de ces lieux, & à vingt-quatre milles du ſecond. Quelques manuſcrits portent *Uſubium*, au-lieu d'*Uſſubium*; & la table de Peutinger lit *Veſubium*. On croit que c'eſt aujourd'hui la Réole, ſur la rive droite de la Garonne. (*D. J.*)

USTENSILE, ſ. m. (*Gram.* au ſingulier c'eſt un petit meuble domeſtique, d'uſage dans la cuiſine, comme un gril, une broche, un pot, une poële.

Au pluriel, il déſigne la collection de tous les inſtrumens propres à un art, à une manœuvre. *Voyez les articles ſuivans.*

USTENSILES, (*Art. milit.*) ce ſont les meubles que l'hôte eſt obligé de fournir aux ſoldats qui ſont chez lui en quartier; comme un lit avec ſa garniture, un pot, une cuilliere, *&c.* Il faut auſſi qu'on leur donne une place pour ſe chauffer au feu, & une chandelle.

L'on fournit les *uſtenſiles* en argent, ou en nature. *Chambers.*

USTENSILES *de jardinage*, (*Agriculture.*) le jardinier doit avoir des charrettes à fumier, des tombereaux, brouettes, civieres, fourchues à dents de fer & de bois, pelles, bêches, pics, pioches, piochons, & hottes; des ſcies & maillets, des échalas ou lates, & oſiers pour les treillages d'eſpaliers, cabinets, & berceaux, des ſerpes & planes pour les couper & polir, *&c.* des échelles de toutes ſortes, ſimples, doubles, & à trois piés; des jalons ou bâtons de bois bien droits qu'on fiche en terre, pour prendre les alignemens des allées & compartimens d'un jardin, & pour ſervir auſſi de jauge; pour meſurer & égaler les tranchées quand on fouille; des traçoirs pour tracer les compartimens, des battes pour battre la terre des allées, des ratiſſoires, des rateaux, des rabots, un cylindre pour unir les allées, une ſerfouette, une pince, des plantoirs, une ſcie à main, des ſerpettes, des greffoirs, des ciſeaux de jardinier, un croiſſant, un ſarcloir, un échenilloir, un fermoir, des arroſoirs, des pots de fleurs, des caiſſes, des mannes, des mannequins, des baquets, des déplantoirs, des houletes, des truelles, des cribles, des claies, des cloches, des pleyons, paillaſſons, briſe-vents, chaſſis, *&c.* (*D. J.*)

USTENSILES *de labourage*, (*Agricult.*) les *uſtenſiles* de labourage ſont diverſes charrues, charrettes, tombereaux, haquets, caſſe-motte, herſe, civieres, brouettes, rateaux, fourches, tire-fiens, échardonnoirs, ſarcloirs, houes, pics, pelles, bêches, pioches, piochons, échelles, croiſſans, fléaux, vans, cribles, faux, faucilles, coignées, haches, ſerpes, marteaux, maillets, tenailles, ſcies, villebrequins, tarieres, vrilles; leviers, broye pour broyer le chanvre, ſerans pour le peigner, *&c.* (*D. J.*)

USTICA. (*Géog. anc.*) 1°. île voiſine de celle de Sicile, ſelon Ptolomée, *l. III. c. iv.* qui y met une ville du même nom. Pline, *l. III. c. viij.* dit qu'elle eſt à l'oppoſite de Paropus. *Uſtica* eſt préſentement une des îles de Lipari; elle conſerve ſon ancien nom, mais elle eſt deſerte.

2°. *Uſtica* étoit encore le nom d'une colline du Lucretile, dans le pays des Sabins, au territoire de Bandufie. La maiſon de campagne d'Horace étoit ſituée ſur ce petit coteau, & portoit le même nom: dans l'ode 14. *liv. I.* il invite Tydaris, fille ſpirituelle, & qui aimoit paſſionnément la Poéſie, de venir ſe retirer pour quelque tems à ſa campagne de Sabine; il lui dit:

Nec metuunt hædiliæ lupos
Utcumque dulci, Tyndari, fiſtula
Valles & Uſticæ cubantis
Lævia perſonuere Saxa.

„ Tyndaris, ſur le mont Lucrétile, les chevreaux „ n'appréhendent point la dent carnaciere des loups, „ dès que Faune fait entendre ſa flute aux échos des „ vallons & des collines d'*Uſtica* „.

L'épithete *cubans*, marque que la pente d'*Uſtica* étoit douce: le vieux Scholiaſte cité par Ortélius & par Cellarius, a cru que le nom *Uſtica*, convenoit auſſi-bien à la vallée qu'à la montagne, & cela peut être. Ce qui nous intéreſſe le plus, c'eſt la maiſon du campagne d'Horace; Mécénas la lui procura par la faveur d'Octavien, l'an de Rome 716; le poëte avoit alors 28 ans, & fit à cette occaſion l'ode *laudabunt alii clarum Rhodum aut Mitylenem*, dont il ne nous reſte plus qu'un fragment. Il ne pouvoit guere manquer après cela de nous donner une deſcription poëtique de ſa jolie terre d'*Uſtique*; & c'eſt ce qu'il a fait quelquefois, mais particulierement dans ſon épître à Quintius, *epître xvj. livre I.*

Ne perconteris, fundus meus, optime Quinti,
Arvo paſcat herum, an baccis opulentet olivæ,
Pomiſne & pratis, an amicta vitibus ulmo,
Scribetur tibi forma loquaciter, & ſitus agri.
Continui montes, niſi diſſocientur opaca
Valle: ſed ut veniens dextrum latus aſpiciat ſol,
Lævum diſcedens curru fugiente vaporet.
Temperiem laudes. Quid ſi rubicunda benigne
Corna vepres & pruna ferant? ſi quercus & ilex
Multa frugo pecus, multa dominum juvet umbra?
Dicas adductum propius frondere Tarentum.
Fons etiam rivo dare nomen idoneus, ut nec
Frigidior Thracam, nec purior ambiat Hebrus.
Infirmo capiti fluit utilis, utilis alvo.
Hæ latebræ dulces, etiam (ſi credis) amænæ
Incolumem tibi me præſtant ſeptembribus horis.

„ Vous êtes donc curieux, mon cher Quintius, „ de ſavoir en quoi conſiſte le revenu de ma terre; „ ſi c'eſt en blé, en olives, en fruits, en prés, ou „ en vins. Afin que vous ne me faſſiez plus de pareilles queſtions, je vais vous faire une deſcription complette de ſa nature & de ſa ſituation. Imaginez-vous une chaîne de montagnes, interrompue ſeulement par une vallée bien couverte, de „ maniere que j'ai le ſoleil levant à ma droite, & le „ couchant à ma gauche. L'air y eſt fort temperé; vous „ en feriez charmé vous-même. Mais ſi vous voyez „ nos haies & nos buiſſons étaler la pourpre des prunes & des cornouilles dont ils ſont chargés, & nos „ chênes fournir en abondance du gland à nos troupeaux, & nous donner une ombre agréable, vous „ jureriez ſans doute qu'on auroit tranſporté aux „ environs de ma maiſon la campagne de Tarente „ avec ſes délicieux bocages. Outre cela j'ai une „ fontaine aſſez conſidérable pour donner ſon nom „ à un ruiſſeau, dont elle eſt la ſource. Ses eaux ne „ ſont ni moins fraîches ni moins pures, que celles „ de l'Hébre qui baigne la Thrace; & elles ont encore cet avantage, qu'elles ſont ſouveraines contre les maux de tête, & contre les chaleurs d'entrailles. Ce ſont ces paiſibles retraites, (le dirai-je, & m'en croirez-vous enfin,) c'eſt ce ſéjour „ enchanté qui garantit votre ami contre l'intempérie de l'automne „.

Cette terre d'*Uſtica* d'Horace; devoit être réellement fort jolie; le ruiſſeau qui la traverſoit & qui y prenoit ſa ſource, s'appelloit la *Digence*. D'ailleurs c'étoit une terre aſſez conſidérable, puiſqu'il y occupoit toute l'année huit eſclaves, & qu'elle avoit ſuffi autrefois à l'entretien de cinq familles. Elle avoit entre autres choſes des vergers, des bois, & des prairies: Horace fit faire à ſa maiſon pluſieurs changemens à différentes fois, & il la fit enfin rebâtir toute entiere de belles pierres blanches de Tivoli, qui étoit dans le voiſinage. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

USTION, ſ. f. (*Méd. thérap.*) en latin *uſtio*, *inuſtio*, du verbe *urere* ou *inurere*, brûler. L'*uſtion* ſe prend encore pour *cautériſation*, comme *brûler* ſe prend pour *cautériſer*; ce dernier terme eſt même plus de l'art: mais il ſemble qu'on pourroit établir cette différence entre ces deux premiers mots, que *uſtion* déſigne plus abſolument l'action du feu actuel; au lieu que *cautériſation* peut déſigner quelquefois l'effet du *cautere* actuel, comme celle-ci du *cautere* potentiel.

L'*uſtion* eſt un des plus puiſſans ſecours & des plus généraux, dont la Médecine ait jamais fait uſage contre les maladies obſtinées. On pourroit l'appeller le *véſicatoire* par excellence, ſes effets réuniſſant tous ceux des véſicatoires dans la plus grande célérité & inten-

intenſité d'action & de vertu. *Voyez* Vesicatoire. Les inſtrumens qui ſervent à l'*uſtion* ont été appellés par les anciens καυτήριον, *cauterium*, cautere, *c'eſt-à-dire inſtrument dont on ſe ſert pour brûler quelque choſe*; on les diviſe en *actuels* & en *potentiels*. (*Voy.* Cautere.

Les cauteres actuels dont il s'agit ici peuvent être d'or, d'argent, de cuivre, de fer, ou de quelqu'autre matiere. Leurs figures chez les anciens étoient très-variées, il y en avoit en forme de coin, de trident, de forme olivaire, *&c.* (*voyez* dans Paul d'Ægine, *ch. de alæ* uſtione, *hepatis* uſtione, *pag.* 569.) Hippocrate employoit les fers chauds, les fuſeaux de buis, trempés dans l'huile bouillante, *&c.* les autres anciens ſe ſervoient encore pour cautériſer, d'un champignon de lin crud, ou d'une excroiſſance fongueuſe qui ſe trouve ſur les noyers ou ſur les chênes, que Paul d'Ægine appelle *iſca*, (*voyez* Paul d'Ægine, *pag.* 570.), & qu'on faiſoit brûler ſur la partie, ce qui revient à-peu-près aux *uſtions* pratiquées chez les Chinois, les Egyptiens; & chez quelques autres peuples des Indes, avec le *moxa* ou coton d'armoiſe, *voyez* Moxa. Enfin, il y avoit les ventouſes ignées qu'on pourroit regarder comme un autre moyen de cautériſer. Cependant la méthode la plus pratiquée étant celle de brûler avec le fer chaud, c'eſt celle-là ſur toutes les autres, qu'on doit entendre par le mot *uſtion*.

Les anciens employoient les *uſtions* dans toutes les maladies chroniques. L'axiome *quæ ferrum non ſanat, ignis ſanat*, &c. & qui eſt par-tout, ſe rapporte principalement à celles-ci. On ſe ſervoit en conſéquence des *uſtions* dans les phthiſies, les ſuppurations de poitrine, les hydropiſies, les aſthmes, les maladies de la rate, dans celles du foie, dans la goutte, dans la ſciatique; dans les maux de tête, *&c.* On doit juger par ce que nous dit Hippocrate, de la facilité avec laquelle les Scythes nomades ſe faiſoient cautériſer, & par tout ce qu'il nous apprend de ſa pratique, combien ce remede étoit familier parmi les anciens. Le reflux des arts en Europe y apporta le même goût pour les *uſtions*. Foreſtus nous dit que de ſon tems, c'étoit la coutume en Italie de cautériſer les enfans au derriere de la tête, pour les guérir ou les préſerver de l'épilepſie, il ajoute que les femmes de la campagne alloient dans les villes porter leurs enfans aux prêtres, qui, outre les perſonnes de l'art, ſe méloient de cette opération, & y employoient ou le fer chaud, ou les charbons ardens. *Voyez* Foreſtus, *tom. I. pag.* 494.

Les *uſtions* ſe faiſoient donc à l'occiput & à différens endroits de la tête, plus ou moins près des ſutures. Elles ſe faiſoient encore au dos, à la poitrine, au ventre, aux environs de l'ombilic, aux hypocondres, aux cuiſſes, aux jambes, à la plante des piés, aux doigts, *&c.* en obſervant néanmoins que ce ne fût que ſur les parties charnues: car le cautere potentiel devoit être préféré pour les parties oſſeuſes & les nerveuſes. On n'y employoit ordinairement qu'un ſeul inſtrument; mais il étoit des opérations chirurgicales, comme de celle qu'on pratiquoit pour l'hydrocele, dont Paul d'Ægine nous a conſervé le manuel, où l'on employoit juſqu'à dix à douze cauteres ou fers brûlans. *Voyez* Paul d'Ægine, *cap. de herniâ aquoſâ*. On entretenoit pendant quelques jours les ulceres produits par l'*uſtion*, ainſi que le recommande Hippocrate, en y jettant du ſel ou y appliquant quelqu'autre ſubſtance propre à faire fluer ces ulceres. Dans les *uſtions* qui ſe pratiquoient contre les ſuppurations de poitrine, on introduiſoit dans les eſcarres de la racine d'ariſtoloche trempée dans de l'huile. *Voyez* Paul d'Ægine, *lib. VI. de remede. p.* 569.

Les *uſtions* ſont préférables à beaucoup d'égards aux cauteres potentiels, dans l'ouverture de quelques abſcès & le traitement de beaucoup de plaies; 1°. leur effet eſt beaucoup plus prompt & beaucoup plus puiſſant; 2°. ils purifient les parties en abſorbant l'humidité, leur redonnent du ton & les revivifient, pour ainſi dire; au lieu que l'effet des autres cauteres eſt très-lent, qu'ils ajoutent à l'état d'*atonie* ou de cachexie de la partie, & que leur vertu eſt beaucoup moindre. On ne laiſſoit pourtant pas que de les employer dans pluſieurs cas avant le cautere actuel, comme pour une préparation à celui ci, il eſt même quelques ouvertures de dépôts critiques qu'il ſeroit plus utile de faire avec le cautere potentiel, qu'avec le biſtouri qui eſt la pratique ordinaire.

Les *uſtions* ſont capables de procurer dans beaucoup de cas des révolutions très-promptes & très-ſalutaires. On les employoit très-efficacement pour arrêter les hémorragies; l'irritation & la ſuppuration des ulceres produits par ce moyen, déchargeoient ſouvent un organe voiſin, du pus ou des autres matieres qui étoient contenues, & procuroient des guériſons radicales; les livres, tant anciens que modernes, ſont pleins de curations merveilleuſes opérées par cette méthode. Je ne ſais par quelle fatalité il eſt arrivé qu'elle ſoit preſque inuſitée dans la pratique moderne: des perſonnes même très-célebres dans l'art ont fait juſqu'ici de vains efforts pour la rétablir en la propoſant avec les modifications convenables; on a fait valoir contre leurs raiſons, toutes les horreurs de cette manœuvre qu'on a toujours trop exagerées. *Article de M. H. Fouquet, docteur en Médecine de la faculté de Montpellier.*

USTIUGA *ou* OUSTIOUG, (*Géogr. mod.*) province de l'empire Ruſſien, dans la partie ſeptentrionale de la Moſcovie; elle eſt coupée du midi au nord par la Dwina, & a pour capitale la ville qui lui donne ſon nom. *Voyez* Oustiouc (*D. J.*)

Ustiuga, (*Géog. mod.*) ville de l'empire Ruſſien, capitale de la province de même nom, ſur le bord de la Dwine, entre Archangel & Wologda. On nomme plus communément cette ville & ſa province *Ouſtioug*. *Voyez* Oustioug. (*D. J.*)

USTRINUM, (*Littérat.*) c'étoit ſelon Servius, une place de bucher, ſur lequel on brûloit les corps. Cette place chez les Romains, étoit celle où l'on recueilloit les cendres du mort; & pour cette raiſon, elle répondoit à la ſituation du cadavre, poſé ſur le haut du bucher.

Feſtus penſe que c'étoit un vaſe deſtiné dans le brûlement des corps pour en recevoir les cendres. Son ſentiment paroît d'autant plus vraiſſemblable, que dans deux inſcriptions antiques, rapportées par Meurſius, il eſt fait mention de cet *uſtrinum*, comme d'une pierre portative, que quelques lois funéraires ou les teſtamens, défendoient d'être employée à la conſtruction du tombeau de ceux, ſur le bucher deſquels elle auroit ſervi. Voici ces deux inſcriptions. Premiere inſcription; *Huic monumento*, uſtrinum *Applicari Non Licet*; ſeconde inſcription, *Ad Hoc Monumentum*, uſtrinum *Applicari Non Licet*.

On peut concevoir de-là, que c'étoit une pierre de foyer un peu creuſée, pour recevoir les cendres qui tomboient du cadavre, tandis qu'il ſe conſumoit; cette pierre au moyen de ſes bords, pouvoit garantir les cendres d'être diſſipées par le vent.

Les bois qui compoſoient le bucher, étoient éloignés d'un ou deux piés de cette pierre dans toute ſa circonférence, & diſpoſés en ſymmétrie, pour former un quarré plus long que large, autour duquel étoient rangés des cyprès, pour ſervir de préſervatifs contre la mauvaiſe odeur du cadavre brûlant.

Des gardes du bucher, gens d'une condition ſervile, appellés *uſtores* & *uſtuarii*, avoient l'œil à ce qu'aucune branche de cyprès ne fût jettée par le vent ſur le corps, de crainte du mélange des cendres; & avec des fourches ils repouſſoient les buches qui s'écartoient de leur ſituation, pour qu'elles ne tombaſſent point dans le milieu du foyer. Servius n'eſt pas le ſeul qui nous ait appris l'uſage de ces précautions; Homere les fait remarquer, en décrivant la ſituation du corps de Patrocle ſur ſon bucher.

Après la conſommation de cet aſſemblage de bois, des prêtres avoient ſoin de ſe porter ſur le foyer pour y diſtinguer les reſtes du corps, & les mettre dans un vaſe, qui, ſelon que la quantité des cendres ou des oſſemens conſumés, dominoit, prenoit le nom de *cinerarium* ou celui d'*oſſarium*.

La cérémonie du choix de ces reſtes, exprimée par les termes de *reliquias legere*, étoit un devoir ſi eſſentiel à la religion, que plus les morts avoient été qualifiés, plus cette cérémonie s'obſervoit ſcrupuleuſement.

Suetone nous apprend, que ce fut de la maniere qu'on vient de décrire, que ſe fit le choix des reſtes du corps d'Auguſte. Eutrope rapporte la même choſe à l'égard de celui de Trajan, dont les os brûlés furent mis dans une urne d'or, placée ſous ſa colonne, & ceux de Septime Sévere, ſelon Xiphilin, furent recueillis dans un vaſe de porphyre. (*D. J.*)

USUCAPION, ſ. m. (*Droit natur. & Droit rom.*) l'*uſucapion* eſt une maniere d'acquérir la propriété,

par une poſſeſſion non interrompue d'une choſe, durant un certain tems limité par la loi.

Toutes perſonnes capables d'acquérir quelque choſe en propre, pouvoient, ſelon les juriſconſultes romains, preſcrire valablement. On acquéroit auſſi par droit d'*uſucapion*, toutes ſortes de choſes, tant mobiliaires qu'immeubles; à moins qu'elles ne ſe trouvaſſent exceptées par les lois, comme l'étoient les perſonnes libres; car la liberté a tant de charmes qu'on ne néglige guere l'occaſion de la recouvrer: ainſi il y a lieu de préſumer que ſi quelqu'un ne l'a pas reclamée, c'eſt parce qu'il ignoroit ſa véritable condition, & non pas qu'il conſentit tacitement à ſon eſclavage: de ſorte que plus il y a de tems qu'il ſubit le joug, & plus il eſt à plaindre, bien-loin que ce malheur doive tourner en aucune maniere à ſon préjudice, & le priver de ſon droit.

On exceptoit encore les choſes ſacrées, & les ſépulcres qui étoient regardés comme appartenans à la religion: les biens d'un pupille, tandis qu'il eſt en minorité; car la foibleſſe de ſon âge ne permet pas de le condamner à perdre ſon bien, ſous prétexte qu'il ne l'a pas revendiqué; & il y auroit d'ailleurs trop de dureté à le rendre reſponſable de la négligence de ſon tuteur.

On mettoit au même rang les choſes dérobées, ou priſes par force, & les eſclaves fugitifs, lors même qu'un tiers en avoit acquis de bonne foi la poſſeſſion: la raiſon en eſt que le crime du voleur & du raviſſeur, les empêche d'acquérir par droit d'*uſucapion*, ce dont ils ont dépouillé le légitime maître, reconnu tel.

Le tiers, qui ſe trouve poſſeſſeur de bonne foi, ne ſauroit non plus preſcrire, à cauſe de la tache du larcin ou du vol, qui eſt cenſée ſuivre la choſe: car, quoiqu'à proprement parler, il n'y ait point de vice dans la choſe même, cependant comme c'eſt injuſtement qu'elle avoit été ôtée à ſon ancien maître, les lois n'ont pas voulu qu'il perdît ſon droit, ni autoriſer le crime en permettant qu'il fût aux méchans un moyen de s'enrichir, d'autant plus que les choſes mobiliaires ſe preſcrivant par un eſpace de trois ans, il auroit été facile aux voleurs de tranſporter ce qu'ils auroient dérobé, & de s'en défaire dans quelque endroit où l'ancien propriétaire ne pourroit l'aller déterrer pendant ce tems-là.

Ajoutez à cela qu'une des raiſons pourquoi on a établi la preſcription, c'eſt la négligence du propriétaire à réclamer ſon bien: or ici on ne ſauroit préſumer rien de ſemblable, puiſque celui qui a pris le bien d'un autre, le cache ſoigneuſement. Cependant comme dans la ſuite les lois ordonnerent que toute action, c'eſt-à-dire, tout droit de faire quelque demande en juſtice, s'éteindroit par un ſilence perpétuel de trente ou quarante ans; le maître de la choſe dérobée n'étoit point reçu à la revendiquer après ce tems expiré, que l'on appelle le terme de la preſcription d'un très-long tems.

Je ſais bien qu'il y a pluſieurs perſonnes qui trouvent en cela quelque choſe de contraire à l'équité, parce qu'il eſt abſurde, diſent-ils, d'alléguer comme un bon titre, la longue & paiſible jouiſſance d'une uſurpation, ou du fruit d'une injuſtice; mais cet établiſſement peut être excuſé par l'utilité qui en revient au public. Il eſt de l'intérêt de la ſociété, que les querelles & les procès ne ſe multiplient pas à l'infini, & que chacun ne ſoit pas toujours dans l'incertitude de ſavoir ſi ce qu'il a lui appartient véritablement. D'ailleurs, le genre humain changeant preſque de face dans l'eſpace de trente ans, il ne ſeroit pas à propos que l'on pût être troublé par des procès intentés pour quelque choſe qui s'eſt paſſé comme dans un autre ſiecle; & comme il y a lieu de préſumer qu'un homme après s'être paſſé trente ans de ſon bien, eſt tout conſolé de l'avoir perdu; à quoi bon inquiéter en ſa faveur, celui qui a été ſi long-tems en poſſeſſion? On peut encore appliquer cette raiſon à la preſcription des crimes: car il ſeroit ſupperflu de rappeller en juſtice les crimes dont un long tems a fait oublier & diſparoître l'effet, enſorte qu'alors aucune des raiſons pourquoi on inflige des peines, n'a plus de lieu.

Pour acquérir par droit d'*uſucapion*, il faut premierement avoir acquis à juſte titre la poſſeſſion de la choſe dont celui de qui on la tient, n'étoit pas le véritable maître, c'eſt-à-dire poſſéder en vertu d'un titre capable par lui-même de transférer la propriété, & être d'ailleurs bien perſuadé qu'on eſt devenu légitime propriétaire; en un mot poſſéder de bonne foi.

Selon les lois romaines, il ſuffit que l'on ait été dans cette bonne foi au commencement de la poſſeſſion; mais le droit canonique porte que ſi avant le terme de la preſcription expiré, on vient à apprendre que la choſe n'appartenoit pas à celui de qui on la tient, on eſt obligé en conſcience de la reſtituer à ſon véritable maître, & qu'on la détient déſormais de mauvaiſe foi, ſi du moins on tâche de la dérober adroitement à la connoiſſance de celui à qui elle appartient.

Cette derniere déciſion paroît plus conforme à la pureté des maximes du droit naturel; l'établiſſement de la propriété ayant impoſé à quiconque ſe trouve en poſſeſſion du bien d'un autre, ſans ſon conſentement, l'obligation de faire enſorte, autant qu'il dépend de lui, que la choſe retourne à ſon véritable maître. Mais le droit romain, qui n'a égard qu'à l'innocence extérieure, maintient chacun en paiſible poſſeſſion de ce qu'il a acquis, ſans qu'il y eût alors de la mauvaiſe foi de ſa part, laiſſant au véritable propriétaire le ſoin de chercher lui-même & de réclamer ſon bien.

Au reſte la preſcription ne regarde pas ſeulement la propriété, à prendre ce mot, comme nous faiſons, dans un ſens qui renferme l'*uſucapion*, & la preſcription proprement ainſi nommée: elle anéantit auſſi les autres droits & actions, lorſqu'on a ceſſé de les maintenir, & d'en faire uſage pendant le tems limité par la loi. Ainſi un créancier qui n'a rien demandé pendant tout ce tems-là à ſon débiteur, perd ſa dette. Celui qui a joui d'une rente ſur quelque héritage, ne peut plus en être dépouillé, quoiqu'il n'ait d'autre titre que ſa longue jouiſſance. Celui qui a ceſſé de jouir d'une ſervitude pendant le même tems, en perd le droit; & celui au-contraire qui jouit d'une ſervitude, quoique ſans titre, en acquiert le droit par une longue jouiſſance. *Voyez* ſur toute cette matiere Daumat, *Lois civiles dans leur ordre naturel*; *I. part. l. III. tit. vij. ſect.* 4. & M. Titius, *obſerv. in Lauterbach. obſ. MXXXIII. & ſeq.* comme auſſi dans ſon *jus privatum romano german. lib. II. cap. ix.* Voilà pour ce qui regarde le droit romain, conſultons à préſent le droit naturel.

Par le droit naturel, la preſcription n'abolit point les dettes, en ſorte que par cela ſeul que le créancier ou ſes héritiers ont été un long tems ſans rien demander, leur droit s'éteigne, & le débiteur ſoit pleinement déchargé. C'eſt ce que M. Thomaſius a fait voir dans ſa diſſertation: *De perpetuitate debitorum pecuniariorum*, imprimée à Hall, en 1706.

Le tems, dit-il, par lui-même n'a aucune force, ni pour faire acquérir, ni pour faire perdre un droit: il faut qu'il ſoit accompagné de quelque autre choſe qui lui communique cette puiſſance. De plus perſonne ne peut être dépouillé malgré lui du droit qu'il avoit acquis en vertu du conſentement d'un autre, par celui-là même qui le lui a donné ſur lui. On ne ſe dégage pas en agiſſant contre ſes engagemens: & en tardant à les exécuter, on ne fait que ſe mettre dans un nouvel engagement, qui impoſe la néceſſité de dédommager les intéreſſés. Ainſi l'obligation d'un mauvais payeur devenant par cela même plus grande & plus forte de jour en jour, elle ne peut pas, à en juger par le droit naturel tout ſeul, changer de nature, & s'évanouir tout d'un coup au bout d'un tems. En vain allégueroit-on ici l'intérêt du genre humain, qui demande que les procès ne ſoient pas éternels: car il n'eſt pas moins de l'intérêt commun des hommes que chacun garde la foi donnée; que l'on ne fourniſſe pas aux mauvais payeurs l'occaſion de s'enrichir impunément aux dépens de ceux qui leur ont prêté, que l'on exerce la juſtice, & que chacun puiſſe pourſuivre ſon droit. D'ailleurs ce n'eſt pas le créancier qui trouble la paix du genre humain, en redemandant ce qui lui eſt dû; c'eſt au-contraire celui qui ne paye pas ce qu'il doit puiſque s'il eût payé, il n'y auroit plus de matiere à procès. En uſant de ſon droit on ne fait tort à perſonne, & il s'en faut bien qu'on mérite le titre odieux de plaideur, ou de perturbateur du repos public.

On ne ſeroit pas mieux fondé à prétendre que la négligence du créancier à redemander ſa dette, lui fait perdre ſon droit, & autoriſe la preſcription. Cela ne peut avoir lieu entre ceux qui vivent l'un par rapport à l'autre dans l'indépendance de l'état de

natu-

nature. Je veux que le créancier ait été fort négligent: cette innocente négligence mérite-t-elle d'être plus punie que la malice nuiſible du débiteur? ou plutôt celui-ci doit-il être recompenſé de ſon injuſtice? quand même ce ſeroit ſans mauvais deſſein qu'il a ſi long-tems différé de ſatisfaire ſon créancier, n'eſt-il pas du moins coupable lui-même de négligence? l'obligation de tenir ſa parole, ne demande-t-elle pas que le débiteur cherche le créancier, plutôt que le créancier le débiteur? ou plutôt la négligence du dernier ſeul, ne devroit-elle pas être punie? d'autant plus qu'il y auroit à gagner pour lui dans la preſcription; au-lieu que l'autre y perdroit.

Mais en faiſant abſtraction des lois civiles, qui veulent que l'on redemande la dette dans un certain eſpace de tems, on ne peut pas bien traiter de négligent le créancier qui a laiſſé en repos ſon débiteur, quand même en prêtant il auroit fixé un terme au bout duquel ſon argent devoit lui être rendu; car il eſt libre à chacun de laiſſer plus de tems qu'il n'en a promis, & il ſuffit que l'arrivée du terme avertiſſe le débiteur de payer. Le créancier peut avoir eu auſſi pluſieurs raiſons de prudence, de néceſſité, & de charité même, qui le rendent digne de louange, plutôt que coupable de négligence.

Enfin il n'y a pas lieu de préſumer que le créancier ait abandonné la dette, comme en matiere de choſes ſujettes à preſcription, puiſque le débiteur étant obligé de rendre non une choſe en eſpece, mais la valeur de ce qu'on lui a prêté, il ne poſſede pas, à proprement parler, le bien d'autrui, & il n'eſt pas cenſé non plus le tenir pour ſien. Le créancier, au-contraire, eſt regardé comme étant toujours en poſſeſſion de ſon droit, tant qu'il n'y a pas renoncé expreſſément, & qu'il a en main de quoi le juſtifier. M. Thomaſius explique enſuite comment la dette peut s'abolir avec le tems, par le défaut de preuves, & il montre que, hors de-là, la preſcription n'avoit pas lieu par les lois des peuples qui nous ſont connus, ni même par celles des Romains, juſqu'au regne de l'empereur Conſtance.

Il ſoutient auſſi que par le droit naturel, la bonne foi n'eſt nullement néceſſaire pour preſcrire, pas même dans le commencement de la poſſeſſion, pourvû qu'il ſe ſoit écoulé un aſſez long eſpace de tems, pour avoir lieu de préſumer que le véritable propriétaire a abandonné ſon bien. De quelque maniere qu'on ſe ſoit mis en poſſeſſion d'une choſe appartenante à autrui, du moment que celui à qui elle appartient, ſachant qu'elle eſt entre nos mains, & pouvant commodément la revendiquer, témoigne ou expreſſément ou tacitement, qu'il veut bien nous la laiſſer, on en devient légitime maître, tout de même que ſi on ſe l'étoit d'abord appropriée à juſte titre.

Théodoſe le jeune, en établiſſant la preſcription de trente ans, ne demandoit point de bonne foi dans le poſſeſſeur: ce fut Juſtinien, qui à la perſuaſion de ſes conſeillers, ajouta cette condition en un certain cas; & le droit canonique enchérit depuis ſur le droit civil, en exigeant une bonne foi perpétuelle pour toute ſorte de preſcription. Le clergé romain trouva moyen par-là de recouvrer tôt au tard tous les biens eccléſiaſtiques, de quelque maniere qu'ils euſſent été aliénés, & quoique ceux entre les mains de qui ils étoient tombés les poſſedaſſent paiſiblement de tems immémorial. Des princes ambitieux ſe ſont auſſi prévalus de cette hypothèſe, pour colorer l'uſurpation des terres qu'ils prétendoient réunir à leurs états, ſous prétexte que le domaine de la couronne eſt inaliénable, & qu'ainſi ceux qui jouiſſoient des biens qui en avoient été détachés, étoient de mauvaiſe foi en poſſeſſion, puiſqu'ils ſavoient qu'on ne peut acquérir validement de pareilles choſes.

De tout cela il paroît que la maxime du droit canon, quelque air de piété qu'on y trouve d'abord, eſt au fond contraire au droit naturel, puiſqu'elle trouble le repos du genre humain, qui demande qu'il y ait une fin à toutes ſortes de procès & de différens, & qu'au bout d'un certain tems les poſſeſſeurs de bonne foi ſoient à l'abri de la revendication.

Voila l'opinion de Thomaſius, mais M. Barbeyrac qui paroît être du même avis en général, penſe en particulier que ſi le véritable maître d'une choſe priſe ou uſurpée, acquiſe en un mot de mauvaiſe foi, ne la réclame point, & ne témoigne aucune envie de la recouvrer pendant un long eſpace de tems, quoiqu'il ſache fort bien entre les mains de qui elle eſt, & que rien ne l'empêche de faire valoir ſon droit; en ce cas là, le poſſeſſeur injuſte devient à la fin légitime propriétaire, pourvû qu'il ait déclaré d'une maniere ou d'autre, qu'il étoit tout prêt à reſtituer, ſuppoſé qu'il en fût requis: car alors l'ancien maître le tient quitte, & renonce manifeſtement, quoique tacitement, à toutes ſes prétentions. Que ſi celui qui eſt entré de bonne foi en poſſeſſion du bien d'autrui, vient à découvrir ſon erreur avant le terme de la preſcription expiré, il eſt tenu à ce qui eſt du devoir d'un poſſeſſeur de bonne foi; mais ſi en demeurant toujours dans la bonne foi, il gagne le terme de la preſcription, ſoit que ce terme s'accorde exactement avec les maximes du droit naturel tout ſeul, ou que les lois civiles le réduiſent à quelque choſe de moins; le droit de l'ancien maître eſt entierement détruit; tout ce qu'il y a, c'eſt que comme le poſſeſſeur de bonne foi qui a preſcrit, eſt l'occaſion, quoique innocente, de ce que l'autre ſe voit déſormais débouté de toutes ſes prétentions, il doit, s'il peut, lui aider à tirer raiſon de l'injuſtice du tiers qui a transféré un bien qu'il ſavoit n'être pas à lui, & donné lieu ainſi à la preſcription.

Du reſte, quoiqu'ici la bonne foi ſoit toujours néceſſaire pour mettre la conſcience en repos, cela n'empêche pas que les lois humaines ne puiſſent négliger cette condition, ou en tout ou en partie, pour éviter un grand nombre de procès. Il ſemble même que pour parvenir à leur but, il ſoit plus à propos de ne point exiger de bonne foi dans les preſcriptions auxquelles elles fixent un fort long terme, ou de ne la demander du moins qu'au commencement de la poſſeſſion; & ainſi la maxime du droit civil eſt mieux fondée que celle du droit canon.

L'artifice du clergé ne conſiſte pas tant en ce que les déciſions des papes exigent une bonne foi perpétuelle dans celui qui doit preſcrire, qu'en ce qu'elles font regarder les biens d'égliſe comme inaliénables, ou abſolument, ou ſous certaines conditions qui donnent lieu d'éluder à l'infini la preſcription.

Pour ce qui eſt des principes dont parle M. Thomaſius, ils prétendent que le domaine de la couronne ne peut jamais être aliéné validement, & que la preſcription n'a point de lieu entre ceux qui vivent les uns par rapport aux autres dans l'indépendance de l'état de nature. *Voyez* Puffendorf, *liv. IV. ch. xiij.* & *liv. VIII. ch. v.* ſi l'aliénation du royaume, ou de quelqu'une de ſes parties, eſt au pouvoir du prince. (*D. J.*)

USUFRUCTUAIRE, adj. (*Gram. & Juriſprud.*) ſe dit de ce qui appartient à l'uſufruit.

Par exemple, les réparations *uſufructuaires*, ſont celles qui ſont à la charge de l'uſufruitier. *Voyez* Réparations.

Quelquefois *uſufructuaire* ſe dit pour uſufruitier, comme on lit dans différens actes que Gaſton, frere du roi Louis XIII. fut ſouverain *uſufructuaire* de la principauté de Dombes, juſqu'à l'émancipation de mademoiſelle de Montpenſier ſa fille. *Voyez* Usufruit, Usufruitier. (*A*)

USUFRUIT, ſ. m. (*Gram & Juriſprud.*) eſt le droit de jouir indéfiniment d'une choſe appartenante à autrui, ſans en diminuer la ſubſtance.

L'*uſufruit* differe de l'uſage, en ce que l'uſufruitier fait tous les fruits ſiens, même au-delà de ſon néceſſaire, il peut vendre, louer ou céder ſon *uſufruit* à un autre; au lieu que celui qui n'a que l'uſage d'une choſe, ne peut en uſer que pour lui perſonnellement & pour ſa famille, & ne peut vendre, louer ni céder ſon droit à un autre.

On peut conſtituer un *uſufruit* de toutes ſortes de choſes mobiliaires ou immobiliaires, même des choſes qui ſe diminuent & ſe conſument par l'uſage.

Celui qui a l'*uſufruit* d'animaux, peut non-ſeulement en tirer le ſervice dont ils ſont capables, mais auſſi les fruits qu'ils produiſent; par exemple, ſi ce ſont des vaches, en tirer le lait, les veaux; & ſi ce ſont des moutons, la laine, *&c.*

L'*uſufruitier* eſt ſeulement tenu de conſerver le même nombre d'animaux qu'il a reçu, & de remplacer ceux qui manquent; mais s'ils ne produiſent pas de quoi remplacer, l'uſufruitier n'eſt pas tenu de le faire, pourvu que la diminution ne ſoit pas arrivée par ſa faute.

L'*uſufruit* des choſes qui ſe conſument par l'uſage, comme du grain, des liqueurs, en emporte en quelque ſorte la propriété, puiſque l'on ne peut en uſer qu'en les conſumant; mais l'uſufruitier ou ceux qui le

le repréſentent, ſont tenus après la fin de l'*uſufruit* de rendre ſelon les conditions du titre, ou une pareille qualité & quantité de grains ou autres choſes ſemblables, ou la valeur des choſes au tems que l'*uſufruit* a commencé.

La jouiſſance de l'uſufruitier doit ſe régler ſuivant les lois & ſuivant ſon titre; il peut vendre, louer ou céder ſa jouiſſance à un autre; mais il ne doit point changer la deſtination des choſes, ni rien faire de préjudiciable, & en général il doit en uſer comme un bon pere de famille.

Il doit faire un inventaire des choſes mobiliaires ſujettes à ſon *uſufruit*, ou ſi c'eſt un immeuble, faire un état des lieux, donner caution pour la reſtitution des choſes ou lieux en bon état.

Toutes les réparations qui ſurviennent pendant ſon *uſufruit* ſont à ſa charge, à l'exception des groſſes réparations.

Il doit auſſi acquitter les autres charges réelles & annuelles des fonds, ſi mieux il n'aime abandonner ſon *uſufruit* pour être quitte des charges.

Le propriétaire de ſa part doit laiſſer jouir l'uſufruitier librement de tout ce qui dépend de l'*uſufruit*, il ne peut changer l'état des lieux à ſon préjudice; il doit même faire ceſſer les obſtacles qui le regardent, faire les groſſes réparations.

S'il y a un bois de haute-futaye, le propriétaire peut l'abattre, en laiſſant les arbres de liſiere pour la décoration des allées; & dans ce cas l'*uſufruit* eſt augmenté par la jouiſſance du taillis, qui pouſſe au lieu de la futaye. *Voyez* au digeſte, au code & aux inſtitutes les titres du *uſufructu*, & ci-devant les mots HABITATIONS, JOUISSANCE, USAGE. (*A*)

USUFRUITIER, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt celui qui a la jouiſſance d'une choſe par uſufruit, ſoit pendant ſa vie, ſoit pendant un certain tems limité par ſon titre.

Uſufruitier, ſe dit auſſi de ce qui appartiendra à l'uſufruit, comme les réparations uſufruitieres, c'eſt-à-dire, celles qui ſont à la charge de *l'uſufruitier*. *Voy.* USUFRUIT. (*A*)

USURA, (*Droit romain & Littérat.*) en françois *uſure*. Il convient dans ce Dictionnaire d'expliquer le mot latin, & tous ceux qui s'y rapportent, ſans quoi l'on ne ſauroit entendre, je ne dis pas ſeulement les lois romaines, mais les hiſtoriens & les poëtes.

Je remarquerai d'abord que les Latins ont dit *nomen*, pour ſignifier une *dette*, parce que celui qui empruntoit donnoit à celui qui lui prêtoit, une reconnoiſſance ſignée de ſon nom. Les lois défendoient de prêter aux enfans de famille, aux mineurs & à ceux qui étoient au-deſſous de vingt-cinq ans: c'eſt pourquoi les uſuriers n'ayant point action contr'eux, ne leur prêtoient qu'à un gros denier, afin de s'indemniſer du riſque où il s'expoſoient de perdre leur argent.

Horace, *ſat.* 2. *l.* I. dit: „ Fuffidius, ſi riche en „ fonds de terre & en bons contrats, craint d'avoir „ la réputation d'un diſſipateur & d'un débauché; „ il donne ſon argent à cinq pour cent par mois, & „ ſe paye par avance, il exige même un intérêt plus „ fort des perſonnes qui ſe trouvent dans un plus „ grand beſoin; il aime ſur-tout à prêter aux enfans „ de famille qui commencent à entrer dans le mon- „ de, & qui ont des peres trop ménagers „.

Fuffidius vappæ famam timet ac nebulonis;
Dives agris, dives poſitis in fænore nummis.
Quinas hic capiti mercedes exſecat: atque
Quanto perditior quiſque eſt, tanto acrius urget.
Nomina ſectatur, modo ſumpta veſte verili,
Sub patribus duris tironum.

Caput, eſt ce qu'on appelloit autrement *ſors*, le capital, le principal, la ſomme que l'on plaçoit à intérêt; *merces* eſt l'intérêt que l'on retiroit du capital; *exſecare*, ſignifie *déduire les interêts par avance*.

Fuffidius dont parle Horace, donnoit, par exemple, cent écus pour un mois, c'étoit le capital, & au bout d'un mois ſon débiteur devoit lui rendre cent cinq écus, ainſi l'intérêt étoit de cinq pour cent. Mais afin de s'aſſurer davantage du profit de ſon argent, il ſe payoit d'avance par ſes mains, & ne donnoit que quatrevingt quinze écus, en tirant de ſon débiteur une obligation de la ſomme de cent écus payable à la fin du mois; de ſorte qu'il ſe trouvoit que dans l'eſpace de vingt mois, l'intérêt égaloit le capital. Cette uſure étoit criante, puiſqu'elle étoit quatre fois plus forte que le denier courant, qui étoit de douze pour cent par an, c'eſt-à-dire d'un par mois. L'intérêt permis & ordinaire revient à peu près au denier huit, ſelon notre maniere de compter, on l'appelloit *uſura centeſima*, parce que le capital ſe trouvoit doublé à la fin du centieme mois, c'eſt-à-dire, huit ans quatre mois. *Voyez* USURA *centeſima*.

Cette même uſure centeſime étoit auſſi nommée *as uſura*, & *as* tout court, parce que toutes les autres uſures moindres tiroient d'elle leur qualification & en étoient comme les parties; c'eſt ce que nous allons expliquer.

Uſura ſemis ou *ſemis*, étoit lorſqu'on payoit par mois la moitié de ce centieme, demi pour cent par mois, ſix pour cent par an, c'eſt environ le denier dix-ſept.

Bes, lorſqu'on payoit les deux tiers de ce centieme par mois; c'eſt huit pour cent par an, le denier douze.

Quadrans, lorſqu'on payoit par mois le quart de ce centieme, trois pour cent par an; le denier trente-trois.

Quincunx, lorſqu'on payoit par mois un cinquieme de ce centieme, environ deux & demi pour cent par an, qui eſt notre denier quarante.

Triens, lorſqu'on payoit par mois le tiers de ce centieme, quatre pour cent par an, le denier vingt-cinq.

Sextans, lorſqu'on payoit par mois le ſixieme de ce centieme, deux pour cent par an, le denier cinquante.

Enfin *uſura unciaria*, lorſqu'on ne payoit par mois que la douxieme partie de ce centieme, un pour cent par an.

La loi des douze tables avoit défendu l'uſure à un denier plus haut, *ne quis unciario fænore amplius exerceret*. On diminua encore cette uſure de moitié car on la fit *ſemiunciariam*, c'eſt le denier deux cens par an; mais tantôt la rareté de l'argent qui étoit ſur la place, tantôt la facilité des juges qui connoiſſoient de l'uſura, tantôt les beſoins preſſans des particuliers, & toujours l'avarice des uſuriers habiles à profiter de toutes les conjonctures, rendoient inutiles toutes les lois, & l'uſure demeuroit preſque arbitraire.

Elle étoit peu réglée du tems de Cicéron: *fænus*, dit-il à Atticus, *ex triente idibus factum erat beſſibus*. „ L'uſure avoit monté tout-d'un-coup le jour des „ ides du tiers au deux tiers „. C'eſt-à-dire, que du denier vingt-cinq, elle étoit montée au denier douze ce qu'il dit-là *beſſibus*, il le dit ailleurs, *geminis trientibus*. C'eſt dans le deuxieme livre des lettres à Quintus, *idibus quintilibus fænus fuit geminis trientibus*. Aux ides de Juillet, l'uſure étoit au deux tiers au denier douze. Quelquefois elle étoit au *ſemis*: *omnino ſemiſſibus magna copia eſt*, dit-il à Sextius. On trouve de l'argent tant qu'on veut à la moitié; c'eſt-à-dire, à la moitié du centieme par mois à ſix pour cent par an. Quelquefois on la portoit au plus haut denier, au centieme par mois; *à Cæcilio*, dit-il à Atticus, *nummum moveri ne a propinquis quidem minore centeſimis poſſe*. On ne peut arracher un ſol à Cœcilius, non pas même ſes plus proches, à un moindre intérêt qu'à un pour cent par mois. (*D. J.*)

USURA centeſimis, (*Droit romain.*) intérêt à un pour cent par mois; on payoit chez les Romains les intérêts par mois, & non par année comme nous faiſons; ainſi c'étoit le centieme de la ſomme chaque mois, que déſignoit le mot *uſura centeſimis*, & par conſéquent douze pour cent au bout de l'an. Cette *uſure* étoit exorbitante & contraire à la loi des douze tables, confirmée long-tems après que les tribuns eurent reglé les *uſures* à un pour cent par an, ce qui s'appelloit *unciarium fænus*.

Tacite, *liv. V. de ſes annales*, parle ainſi de l'*uſure*. Le profit particulier, dit-il, renverſa le bien de l'état. L'*uſure* eſt un des plus anciens maux de la république, c'eſt pourquoi on a fait tant de lois pour la réprimer, dans le tems même où les mœurs étoient moins corrompues; car premierement par la loi des douze tables il étoit défendu de prêter à plus haut intérêt qu'au denier huit. Cet intérêt même fut réduit depuis au denier ſeize à la requête des tribuns. Le peuple fit enſuite pluſieurs decrets pour empêcher les fourberies qui ſe commettoient en ce genre: mais quelques réglemens qu'on pût faire, l'avarice des hommes trouvoit toujours de nouveaux moyens pour les éluder. (*D. J.*)

USURAIRE, adj. (*Gram. & Juriſp.*) ſe dit de ce qui eſt infecté du vice d'uſure, comme un contrat *uſuraire*, une clauſe & condition *uſuraire*, *Voy.* ANTIGREZE, CONTRAT PIGNORATIF, DENIER, INTERÊTS, *& ci-après les mots* USURE *&* USURIER. (*A*)

USURE, ſ. f. (*Morale.*) *Uſure légale ou intéret légitime.* La queſtion de l'*uſure*, quoique traitée avec beaucoup de ſubtilité par les Theologiens & par les Juriſconſultes, paroit encore juſqu'ici en quelque ſorte indéciſe; il paroît même, quand on l'approfondit, qu'on a plus diſputé ſur les termes que ſur les idées, & qu'on a preſque toujours manqué le but qu'on ſe propoſoit; je veux dire la découverte de la vérité. Cependant cette queſtion également intéreſſante pour le commerce de la vie & pour la paix des conſciences, mérite autant ou plus qu'une autre une diſcuſſion philoſophique, où la raiſon ait plus de part que l'opinion ou le préjugé. C'eſt auſſi pour remplir cette vue & dans l'eſpérance de répandre un nouveau jour ſur cette matiere importante, que j'ai entrepris cet article.

Pluſieurs pratiques dans la Morale ſont bonnes ou mauvaiſes, ſuivant les différences du plus ou du moins, ſuivant les lieux, les tems, *&c.* Qui ne ſait, par exemple, que les plaiſirs de la table, les tendreſſes de l'amour, l'uſage du glaive, celui des tortures; qui ne ſait, dis-je que tout cela eſt bon ou mauvais ſuivant les lieux, les tems, les perſonnes, ſuivant l'uſage raiſonnable, exceſſif ou déplacé, qu'on en fait? Je crois qu'il en eſt de même du commerce uſuraire.

Uſura chez les Latins ſignifioit au ſens propre l'*uſage* ou la *jouiſſance* d'un bien quelconque. *Natura*, dit Cicéron, *dedit uſuram vitæ tanquam pecuniæ*, Tuſc. *lib. I. n°.* 39. *Uſura* déſignoit encore le *loyer*, le *prix* fixé par la loi pour l'uſage d'une ſomme prêtée; & ce loyer n'avoit rien d'odieux, comme le remarque un ſavant juriſconſulte, il n'y avoit de honteux en cela que les excès & les abus; diſtinction, dit-il, que les commentateurs n'ont pas ſentie, ou qu'ils diſſimulent mal-à-propos. *Certe verbum* uſura *non eſt fœdum, ſed non habere* uſuræ *modum & honeſtam rationem eſt turpiſſimum; quod commentatores non intelligunt, aut calumnioſe diſſimulant.* Oldendorp. *lexic. jurid.* Calvini, *verbo* uſuram, *p.* 691. *col.* 1. *in-fol.* Genevæ 1653.

Pour moi, je regarde l'*uſure* comme une ſouveraine qui regnoit autrefois dans le monde, & qui devint odieuſe à tous les peuples, par les vexations que des miniſtres avides & cruels faiſoient ſous ſon nom, bien que ſans ſon aveu; de ſorte que cette princeſſe malheureuſe, par-tout avilie & déteſtée, ſe vit enfin chaſſée d'un trône qu'elle avoit occupé avec beaucoup de gloire, & fut obligée de ſe cacher ſans jamais oſer paroître.

D'un autre côté, je regarde les intérêts & les indemnités qui ont ſuccédé à l'*uſure*, comme ces brouillons adroits & entreprenans qui profitent des mécontentemens d'une nation, pour s'élever ſur les ruines d'une puiſſance décriée; il me ſemble, dis-je, que ces nouveaux-venus ne valent pas mieux que la reine actuellement proſcrite; & que s'ils ſont plus attentifs & plus habiles à cacher les torts qu'ils font à la ſociété, leur domination eſt, à bien des égards, encore plus gènante & plus dure. Je crois donc que vu l'utilité ſenſible, vu l'indiſpenſable néceſſité d'une *uſure* bien ordonnée, *uſure* auſſi naturelle dans le monde moral, que l'eſt le cours des rivieres dans le monde matériel, il vaut autant reconnoître l'ancienne & légitime ſouveraine que des uſurpateurs qui promettoient des merveilles, & qui n'ont changé que des mots. Je prends la plume pour rétablir, s'il ſe peut, cette reine détrônée, perſuadé qu'elle ſaura ſe contenir dans les bornes que l'équité preſcrit, & qu'elle évitera les excès qui ont occaſionné ſa chûte & ſes malheurs; mais parlons ſans figure,

L'*uſure* que nous allons examiner eſt proprement l'intérêt légal & compenſatoire d'une ſomme prêtée à un homme aiſé, dans la vue d'une utilité réciproque. L'*uſure* ainſi modifiée & réduite parmi nous depuis un ſiecle au denier vingt, eſt ce que j'appelle *uſure légale;* je prétends qu'elle n'eſt point contraire au droit naturel, & que la pratique n'en eſt pas moins utile que tant d'autres négociations uſitées & réputées légitimes.

Je prouve encore, ou plutôt je démontre que la même *uſure* ſous des noms différens eſt conſtamment admiſe par les lois civiles & par tous les caſuiſtes; que par conſéquent toute la diſpute ſe réduit à une queſtion de mots; & que tant d'invectives, qui attaquent plutôt le terme que la réalité de l'*uſure*, ne ſont le plus ſouvent que le cri de l'ignorance & de la prévention. Je fais voir d'un autre côté qu'elle n'eſt prohibée ni dans l'ancien Teſtament, ni dans le nouveau; qu'elle y eſt même expreſſément autoriſée; & je montre enfin dans toute la ſuite de cet article que la prohibition vague, inconſéquente, déraiſonnable que l'on fait de l'*uſure*, eſt véritablement contraire au bien de la ſociété. (1)

La juſtice ou la loi naturelle nous preſcrit de ne faire tort à perſonne, & de rendre à chacun ce qui lui eſt dû, *alterum non lædere, ſuum cuique tribuere.* Initio *inſtit.* C'eſt le fondement de cette grande regle que le S. Eſprit a conſacrée, & que les païens ont connue: „ Ne faites point aux autres ce que „ vous ne voudriez pas qu'on vous fît à vous-mê„ me„. *Quod ab alio oderis fieri tibi, vide ne tu aliquando alteri facias*, Tob. 4. 16. ou, ſi on veut, dans un vers,

Ne facias aliis quæ tu tibi facta doleres.

Or quand je prête à des gens aiſés à la charge de l'intérêt légal, je ne leur fais pas le moindre tort, je leur rends même un bon office; & pour peu qu'on les ſuppoſe équitables, ils reconnoiſſent que je les oblige. C'eſt un voiſin que je mets à portée d'arranger des affaires qui le ruinoient en procès, ou de profiter d'une conjoncture pour faire une acquiſition avantageuſe. C'eſt un autre qui de mes deniers réta-

(1) Il eſt ſûr que l'horrible Dragon qui parut en viſion à S. Jean *cap.* 12. *Apocal.* ne ceſſera jamais de ſiffler & vomir ſon venin contre Jeſus-Chriſt & ſon Egliſe, mais cependant toujours envain, parce que *quis ut Deus?* Quoique les héros invincibles du Chriſtianiſme, après avoir, ſur le témoignage de l'Agneau glorieuſement combattu juſqu'à la mort contre les héréſies & les blaſphêmes que ce monſtre formidable vomiſſoit contre le S. Nom de Dieu, contre ſon Egliſe & contre ſes Saints, aient remporté ſur lui une victoire complette; il ſe trouve néanmoins chez tous les peuples, dans toutes les nations, dans toutes les langues, des hommes indignes, dont le nom n'eſt pas écrit dans le livre de vie, qui après avoir bu à long-traits dans la coupe dorée d'abomination, le ſubtil poiſon de l'irreligion & de l'héréſie, n'ont pas honte d'adorer le Dragon, de defendre & ſoutenir ſes prétentions. Dans tous les ſiecles il y en a eu qui pouſſés par l'orgueil s'éléverent contre le Sanctuaire de Dieu, mais de nos jours il y en a ſans nombre, pour combattre de tout côté tout ce que Dieu nous a revelé de plus ſaint & de plus vénérable, (dépôt le plus ſacré qu'il nous ait laiſſé) & tout ce qu'il a gravé dans nos cœurs de plus droit & de plus équitable dès l'inſtant de notre création. On ne connoit que trop l'impiété ſémée dans les ouvrages de M. Rouſſeau, où il nie la néceſſité de la revelation divine, en diſant qu'on n'eſt pas obligé de ſuivre la religion revélée, & prétendant que toutes les religions ſont bonnes & ſalutaires. S'il loue quelquefois l'Evangile dans ſon *Emile*, il ajoute en blaſphémant, que ce *même Evangile eſt rempli de choſes incroyables, qui repugnent à la raiſon, & qu'un homme de bon ſens ne ſaurait concevoir ni admettre.* Dans *ſa lettre* à l'évêque de Paris il vomit pareillement mille blaſphèmes contre la doctrine de l'Evangile. Dans ſon *contrat ſocial* il a le front d'avancer que la religion chrétienne eſt nuiſible à la ſociété. C'eſt ainſi & d'une maniere même plus hardie que s'éléverent contre Dieu en faveur du Dragon infernal, l'auteur du livre infame intitulé l'*examen de la Religion*, Helvetius dans ſon livre de *l'eſprit*, l'auteur de *l'eſprit des lois*, l'auteur de l'ouvrage intitulé, *Principes de la philoſophie morale, comparés aux principes de la religion catholique*, l'auteur du *Diſcours ſur la religion des Dames*, l'auteur *de la religion eſſentielle à l'homme*, l'auteur du *Dictionnaire de philoſophie portatif*, Michel de Montagne dans ſon petit livre intitulé *des eſſais*, l'auteur des Dialogues de l'A. B. C. & tant d'autres qu'on paſſe ſous ſilence, parce que la liſte en ſeroit trop longue. Les uns ſe ſont gendarmés contre la revelation divine, d'autres contre les droits ſacrés des Princes, prétendant qu'ils dépendent de la volonté des peuples, d'autres contre le Célibat, d'autres contre le mariage; ceux-ci contre les divines Ecritures, ceux-là contre les maximes de la nature même. Parmi cette foule d'eſprits entreprenans & téméraires il ne s'en eſt point trouvé, capables de remettre ſur le pinacle le plus infame des vices, je veux dire l'*uſure*, que les ſaints peres de l'Egliſe ont ſi vaillamment combattu tant de fois, & que l'Egliſe même a condamné & proſcrit ſi ſolemnellement. Cette glorieuſe tiranne pourra bien remonter ſur le trône & regner légitimement, non dans le cœur de ceux qui portent ſur le front le caractere d'agneau, mais dans l'eſprit de ceux qui portent ſur leur front d'airain, gravées en gros caracteres les marques honteuſes de la bête de l'*Apocalypſe*. Les Catholiques regardent l'*uſure* comme un monſtre horrible, qui renverſent les droits de la nature, le droit divin, les droits de l'Egliſe & des princes. On ſe flatte de demontrer cette aſſertion dans les notes ſuivantes de cet article. (W)

rétablit une maiſon qu'on n'habitoit point depuis long-tems faute de réparations, ou qui vient à bout d'éteindre une rente fonciere & ſeigneuriale, tandis que je lui donne du tems pour me rembourſer à ſon aiſe. C'eſt enfin un troiſieme qui n'a guere que l'envie de bien faire, & à qui je fournis le moyen d'entreprendre un bon négoce, ou de donner plus d'étendue à celui qu'il faiſoit auparavant. Quand après cela je reçois de ces débiteurs les capitaux & les intérêts, je ne manque en rien à ce que preſcrit la juſtice, *alterum non lædere*; puiſque, loin de leur nuire par ce commerce, je leur procure au contraire de vrais avantages; & qu'en tirant des intérêts ſtipulés avec eux de bonne foi je ne tire en effet que ce qui m'appartient, ſoit à titre de *compenſation* du tort que m'a cauſé l'abſence de mon argent, ſoit à cauſe des riſques inſéparables du prêt.

D'ailleurs un contrat fait avec une pleine connoiſſance, & dont les conditions reſpectivement utiles ſont également agrées des parties, ne peut pas être ſenſé contrat injuſte, ſuivant une maxime de Droit dont nos adverſaires font un principe. *Le créancier;* diſent-ils, *eſt lui-même la cauſe du dommage qu'il ſouffre, quand il le ſouffre de ſon bon gré & très-volontairement, de ſorte que, comme on ne fait aucun tort à celui qui le veut bien,* VOLENTI NON FIT INJURIA, *le débiteur ne lui doit aucun dédommagement pour tout le tems qu'il veut bien ſouffrir ce dommage*. Confér. eccléſ. de Paris ſur l'*uſure tome I. p.* 381. On ne peut rien de plus raiſonnable que ces propoſitions; mais ſi elles ſont juſtes quand il s'agit du créancier, elles ne changent pas de nature quand on les applique au débiteur; c'eſt auſſi en partie ſur cette maxime, *volenti non fit injuria*, que nous appuyons notre prêt lucratif.

Un importun me ſollicite de lui prêter une ſomme conſidérable; & il en réſulte ſouvent qu'au-lieu de laiſſer mes fonds dans les emprunts publics, au-lieu de les y porter, s'ils n'y ſont pas encore, ou de faire quelque autre acquiſition ſolide, je cede à ſes importunités; en un mot, je lui donne la préférence, & je livre mon bien entre ſes mains à la condition qu'il me propoſe de l'intérêt ordinaire; condition du reſte que je remplis comme lui toutes les fois que j'emprunte. Peut-on dire qu'il y ait de l'injuſtice dans mon procédé? N'eſt-il point vrai plutôt que je péche contre moi-même en m'expoſant à des riſques viſibles, & que j'ai tort enfin de céder à des ſentimens d'humanité dont je deviens ſouvent la victime, tandis que les dévots armés d'une ſévere prudence ſe contentent de damner les uſuriers, laiſſent crier les importuns, & font de leur argent des emplois plus ſûrs & plus utiles. Mais lequel mérite mieux le nom de *juſte* & de *bienfaiſant*, de celui qui haſarde ſes fonds pour nous aider au beſoin en ſtipulant l'intérêt légal, ou de celui qui, ſous prétexte d'abhorrer l'*uſure*, met ſon argent dans le commerce ou à des acquiſitions ſolides; qui en conſéquence ne prête à perſonne, & abandonne ainſi les gens dans leurs détreſſes, ſans leur donner un ſecours qui leur ſeroit très-profitable, & qui dépend de lui?

Quoi qu'il en ſoit, on le voit par notre définition de l'*uſure*, il n'eſt ici queſtion ni d'aumône, ni de généroſité. Ce n'eſt point d'ordinaire dans cet eſprit que ſe font les ſtipulations & les contrats. Eſt-ce pour ſe rendre agréable à Dieu; eſt-ce pour bien mériter de la patrie qu'un homme de qualité, qu'un bourgeois opulent, qu'un riche bénéficier louent leurs maiſons & leurs terres? eſt-ce pour gagner le ciel qu'un ſeigneur eccléſiaſtique ou laïc exige de ſes prétendus vaſſaux des redevances de toute nature? Non certainement. Ce n'eſt point auſſi par ce motif qu'on prête ou qu'on loue ſon argent; mais tous les jours l'on prête & l'on emprunte dans la vue très-louable d'une utilité réciproque. En un mot, l'on prend & l'on donne à louage une ſomme de mille écus, de dix ou vingt mille francs, comme l'on donne & l'on prend au même titre une terre, une maiſon, une voiture, un navire, le tout pour profiter & pour vivre de ſon induſtrie ou de ſes fonds. Et ſi jamais on prête une grande ſomme par pure généroſité, ce n'eſt point en vertu de la loi, mais par le mouvement libre d'un cœur bienfaiſant. Auſſi, comme le dit un illuſtre moderne, c'eſt bien une action très-bonne de prêter ſon argent ſans intérêt, mais on ſent que ce ne peut être qu'un conſeil de religion, & non une loi civile. *Eſprit des lois, ſeconde partie, p.* 120.

Un homme qui avoit beaucoup bâti, ſe voyoit encore une ſomme conſidérable, & las d'occuper des maçons, réſolut d'employer ſon argent d'une autre maniere. Il mit un écriteau à ſa porte, on liſoit en tête: *Belle maiſon à louer, prix quinze cens livres par an*. On liſoit au-deſſous: *Dix mille écus à louer aux mêmes conditions*. Un génie vulgaire & borné voyant cet écriteau: à la bonne heure, dit-il, qu'on loue la maiſon, cela eſt bien permis; mais la propoſition de louer une ſomme d'argent eſt mal-ſonnante & digne de répréhenſion, c'eſt afficher ouvertement l'*uſure*, & rien de plus ſcandaleux. Quelqu'un plus ſenſé lui dit alors: Pour moi, monſieur, je ne vois point là de ſcandale. Le propoſant offre pour cinq cens écus une maiſon commode, qui lui coute environ trente mille livres, la prendra qui voudra, il ne fait tort à perſonne, & vous paroiſſez en convenir. Il offre pareille ſomme de trente mille livres à tout ſolvable qui en aura beſoin à la même condition de cinq cens écus de loyer, quel tort fait-il à la république? Avec ſon argent il pourroit acquérir un fonds, & le louer auſſi-tôt ſans ſcrupule. Que notre propoſant offre ſes dix mille écus en nature, ou qu'il nous les offre ſous une autre forme, c'eſt la même choſe pour lui; mais quelqu'un qui aura plus beſoin d'argent que d'un autre bien, ſera charmé de trouver cette ſomme en eſpeces, & il en payera volontiers ce qu'un autre payeroit pour un domaine de pareille valeur. Rien de plus équitable, rien en même tems de plus utile au public; & de cent perſonnes qui ſeront dans le train des emprunts, on n'en trouvera pas deux qui ne ſoient de mon avis.

S'il eſt pluſieurs genres d'opulence, il eſt auſſi pluſieurs genres de communication. Ainſi tel eſt riche par les domaines qu'il donne à bail, & par l'argent qu'il donne à louage.

Dives agris, dives poſitis in fœnore nummis.

Horace, *l. I. ſat. ij.*

Celui-ci, comme terrier, ſe rend utile au public, en ce qu'il loue ſes terres, & qu'il procure l'abondance; il ne ſe rend pas moins utile comme pécunieux en mettant ſes eſpeces à intérêt ou à louage entre les mains des gens qui en uſent pour le bien de la ſociété. S'il ſuivoit au contraire l'avis de certains caſuiſtes, & que pour éviter l'*uſure* il tînt ſes eſpeces en réſerve, il ſerviroit le public auſſi mal que ſi, au-lieu de louer ſes terres, il les tenoit en bruieres & en landes. Ce qui fait dire à Saumaiſe dans le ſavant traité qu'il a fait ſur cette matiere, que la pratique de l'*uſure* n'eſt pas moins néceſſaire au commerce que le commerce l'eſt au labourage, *ut agricultura ſine mercatura vix poteſt ſubſiſtere... ita nec mercatura ſine fœneratione ſtare*: *de* uſuris, *p.* 223.

Par quelle fatalité l'argent ne ſeroit-il donc plus, comme autrefois, ſuſceptible de louage? On diſoit anciennement *locare nummos*, louer de l'argent, le placer à profit; de même, *conducere nummos*, prendre de l'argent à louage; il n'y avoit en cela rien d'illicite ou même d'indécent, ſi ce n'eſt lorſque des amis intimes auroient fait ce négoce entre eux, *commodare ad amicos pertinet, fœnerari ad quoslibet*. Salmaſius ex Suida, *c. vij. de* uſuris, *p.* 163. (2)

Un

(2) La definition que l'auteur de cet article donne de l'*uſure*, n'eſt pas bien exacte, car il y manque quelque choſe qui en deſigne la différence ſpecifique, & en donne une juſte idée; car après tout qu'eſt-ce que l'uſure? ce n'eſt qu'un *contract d'emprunt, par lequel celui qui emprunte s'oblige de remettre à celui qui prête, le capital de la ſomme empruntée & quelque choſe de plus, & cela pour cauſe ſeulement d'emprunt*. Il eſt certain, & c'eſt l'avis de tous les catholiques, que dans le contract d'*emprunt*, il peut y avoir d'autres titres & d'autres raiſons qui permettent à celui qui prête une ſomme d'argent, de prendre de mains de celui à qui il a fait ce prêt, quelque choſe de plus que ſon capital, mais ſi c'eſt préciſément à raiſon de l'*emprunt*, il commettra une énorme injuſtice, diametralement oppoſée à ces deux principes naturels, *alterum non lædere, ſuum unicuique tribuere. Ne facias aliis quæ tibi facta doles*. Qui ſauroit nier que c'eſt faire du tort à ſon prochain, que d'exiger de lui ce qui lui appartient? Qui peut en conſcience nier que, qui ſe trouveroit dans un beſoin preſſant d'argent, ne ſe ſoumît à payer l'*uſure*, y étant obligé par la néceſſité où il

ſe trouve

Un homme en état de faire de la dépenſe, uſe de l'argent qu'on lui prête à intérêt, ou, pour mieux dire, qu'on lui loue, comme d'une maiſon de plaiſance qu'on lui prête à la charge du payer les loyers, comme d'un carroſſe de remiſe qu'on lui prête à tant par mois ou par an; je veux dire qu'il paye également le louage de l'argent, de la maiſon & du carroſſe; & pour peu qu'il eût d'habileté, le premier lui ſeroit plus utile que les deux autres. Il eſt à remarquer en effet au ſujet d'un homme riche un peu diſſipateur, que l'emprunt de l'argent au taux légal eſt tout ce qu'il y a pour lui de plus favorable. Car s'il ſe procure à credit les marchandiſes, le ſervice & les autres fournitures qu'exigent ſes fantaiſies ou ſes beſoins, au-lieu de cinq pour cent qu'il payeroit pour le prêt des eſpeces, il lui en coutera par l'autre voie au-moins trente ou quarante pour cent; ce qui joint au renouvellement des billets & aux pourſuites preſqu'inévitables pour parvenir au payement définitif, lui fera d'ordinaire cent pour cent d'une *uſure* écraſante.

Au ſurplus, pourquoi l'argent, le plus commode de tous les biens, ſeroit-il le ſeul dont on ne pût tirer profit? & pourquoi ſon uſage ſeroit-il plus gratuit, par exemple, que la conſultation d'un avocat & d'un médecin, que la ſentence d'un juge ou le rapport d'un expert, que les opérations d'un chirurgien, ou les vacations d'un procureur? Tout cela, comme on ſait, ne s'obtient qu'avec de l'argent. On ne trouve pas plus de généroſité parmi les poſſeſſeurs des fonds. Que je demande aux uns quelque portion de terre pour pluſieurs années, je ſuis partout éconduit ſi je ne m'engage à payer; que je demande à d'autres un logement à titre de grace, je ne ſuis pas mieux reçu que chez les premiers. Je ſuis obligé de payer l'uſage d'un meuble au tapiſſier; la lecture d'un livre au libraire, & juſqu'à la commodité d'une chaiſe à l'égliſe.

Envain je repréſente que Dieu défend d'exiger aucune rétribution, ni pour l'argent prêté, ni pour les denrées, ni pour quelque autre choſe que ce puiſſe être. J'ai beau crier, *non fœnerabis fratri tuo ad uſuram pecuniam, nec fruges, nec quamlibet aliam rem. Deut. xxiij.* 19. Perſonne ne m'écoute, je trouve tous les hommes également intéreſſés, également rebelles au commandement de prêter gratis; au point que ſi on ne leur préſente quelque avantage, ils ne communiquent d'ordinaire ni argent, ni autre choſe; diſpoſition qui les rend vraiment coupables d'*uſure*, au moins à l'égard des pauvres; puiſque l'on n'eſt pas moins criminel, ſoit qu'on refuſe de leur prêter, ſoit qu'on leur prête à intérêt. C'eſt l'obſervation judicieuſe que faiſoit Gregoire de Niſſe aux uſuriers de ſon tems, dans un excellent diſcours qu'il leur adreſſe, & dont nous aurons occaſion de parler dans la ſuite.

Du reſte, ſentant l'utilité de l'argent qui devient néceſſaire à tous, j'en emprunte dans mon beſoin chez un homme pécunieux, & n'ayant trouvé juſqu'ici que des gens attachés qui veulent tirer profit de tout, qui ne veulent prêter gratis ni terres, ni maiſons, ni ſoins, ni talens, je ne ſuis plus ſurpris que mon prêteur d'eſpeces en veuille auſſi tirer quelque rétribution, & je ſouffre, ſans murmurer, qu'il m'en faſſe payer l'*uſure* ou le louage.

C'eſt ainſi qu'en réfléchiſſant ſur l'eſprit d'intérêt qui fait agir tous les hommes, & qui eſt l'heureux, l'immuable mobile de leurs communications, je vois que la pratique de l'*uſure légale* entre gens aiſés, n'eſt ni plus criminelle, ni plus injuſte que l'uſage reſpectivement utile de louer des terres, des maiſons, *&c.* je vois que ce commerce vraiment deſtiné au bien des parties intéreſſées, eſt de même nature que tous les autres, & qu'il n'eſt en ſoi ni moins honnête, ni moins avantageux à la ſociété.

Pour confirmer cette propoſition, & pour démontrer ſans replique la juſtice de l'intérêt légal, je ſuppoſe qu'un pere laiſſe en mourant à ſes deux fils, une terre d'environ 500 livres de rente, outre une ſomme de 10000 livres comptant. L'aîné choiſit la terre, & les 10000 livres paſſent au cadet. Tous les deux ſont incapables de faire valoir eux-mêmes le bien qu'ils ont hérité; mais il ſe préſente un fermier ſolvable, qui offre de le prendre pour neuf années, à la charge de payer 500 livres par an pour la terre, & la même ſomme annuelle pour les 10000 livres: ſe-

---

ſe trouve, laquelle il ne payeroit néanmoins jamais, ſi on lui prêtoit gratis. Ce n'eſt donc pas ici le lieu de faire l'application de l'axiome, *volenti non fit iniuria*, parce que, pour ne pas faire du tort à la volonté, il faut qu'elle ſoit entierement libre. Il eſt certain que la volonté forcée à vouloir, peut très-bien, quoiqu'elle veuille, conſentir au tort qu'on lui fait, ainſi que feroit un voyageur attaqué des voleurs, qui le ménaceroient de lui ôter la vie; il donneroit tout ce qu'il auroit, même de ſon propre mouvement & volontairement pour ſe ſouſtraire à des plus grands malheurs. C'eſt ainſi que le malheureux ſe ſoumet aux ſtipulations uſuraires; il paye à celui qui lui prête de l'argent ce qu'il exige pour la ſomme dont il a beſoin, ſans quoi il ne l'auroit pas. Voilà qui eſt démontré que le principe, *volenti non fit injuria*, ne milite pas en faveur de la cauſe des uſuriers. De plus pour pouvoir dire qu'en exigeant *l'uſure*, on ne fait aucun tort à celui qui emprunte, il faut néceſſairement intervertir l'idée du contrat d'*emprunt*, & le faire paſſer ſous l'idée d'un contrat tout différent, puiſque, tant que nous aurons l'idée que nous avons de l'*emprunt*, c'eſt-à-dire, qu'il eſt un contract, par lequel on tranſporte le domaine entier de la ſomme prêtée à celui qui l'emprunte, (lequel contrat eſt ſeulement fait pour des choſes qui ſe conſument par l'uſage) celui qui emprunte n'étant obligé à la reſtitution qu'à un terme fixe, de la ſomme qu'on lui a prêté; on ne pourra jamais ſans injuſtice l'obliger à payer plus qu'il n'avoit réellement reçu, n'y ayant aucun titre qui puiſſe juſtifier le payement qu'on exige au-deſſus du capital, car il eſt ſûr qu'on prétend ce payement ou pour l'argent qu'on a prêté, ou pour l'uſage qu'on permet de faire de cet argent, ou pour le profit que celui qui emprunte, en retire. Mais qui ne voit que ces ſortes de titres ne ſont ni ſuffiſans ni valables pour juſtifier la pretendue *uſure*? le premier eſt inſuffiſant & ſans fondement, par ce que l'emprunteur rendant la valeur égale à celle qu'il avoit reçu, il paye le juſte prix de ce qu'il avoit obtenu, & il n'y a plus d'égalité, ſi l'on oblige a payer de plus! C'eſt pourtant cette égalité que la nature recommande dans les communications que les hommes ſe font entre eux. On ne ſauroit exiger *l'uſure* pour l'uſage qu'on cede de l'argent, par ce que étant paſſé en totale propriété à l'emprunteur, celui-ci en peut diſpoſer, comme il veut, ſans dépendance & ſans aucun interêt, autrement ce ſeroit impoſer au maître légitime une redevance ſur ce qui lui appartient en pleine proprieté; ce ſeroit donc un injuſtice d'exiger ce qui eſt à lui. Perſonne n'ignore que, qui a le domaine entier d'une choſe, a auſſi le droit de s'en ſervir avec toute liberté. En un mot on ne peut rien prétendre pour le profit que fait l'emprunteur de l'argent qu'on lui a prêté, attendu que ce profit ne ſe fait point en vertu de la convention faite dans *l'emprunt*; c'eſt le fruit de ſon induſtrie & de ſes peines. Le debiteur, après le contrat de *l'emprunt*, employant ſon induſtrie pour faire fructifier la choſe empruntée, dont il a eu par le prêt le domaine entier, s'acquiert conſéquemment un droit abſolu ſur l'avantage lucratif qu'il en retire, par la raiſon même qu'il y a employé ſon induſtrie & qu'il y a travaillé, il a fait valoir l'argent qui étoit déjà à lui. On ne peut dont ſans injuſtice lui faire payer *l'uſure* pour cet avantage; il en eſt de même que de celui qui vend à un marechand; il ne ſauroit repeter la valeur des marchandiſes qu'il a vendues au de-là du prix convenu, quoiqu'il ſoit ſûr que l'acheteur en fera beaucoup de profit au moien de ſon induſtrie. Il eſt aiſé de conclure de-là que la pretendue *uſure*, qu'on veut tourner à ſon avantage par le contrat du prêt, eſt abſolument injuſte. Les exemples que l'auteur de cet article apporte, pour étayer ſon opinion, ſont entiérement déplacés ici; ſavoir que celui qui prête ſon argent, ſe prive de la commodité de faire des acquiſitions ſolides, expoſe ſes biens à des grands riſques; & enfin comme l'on donne à loyer des maiſons, des terres, des voitures, des navires & autres effets de cette nature, ne pourra-t-on pas de même louer une ſomme conſidérable?

Certainement cela ne ſe peut point, repondent les catholiques, parce que ces effets ne ſe donnent point par contrat d'*emprunt*, mais par un autre contrat; le maître direct retient la véritable propriété de la maiſon, de la terre, & de la voiture qu'il a donné à louage; il n'en cede que l'uſage. C'eſt pourquoi ſi ces choſes venoient à déperir, ſans que ce fût la faute du locataire, ce deperiſſement ſeroit tout à la charge du propriétaire, le locataire n'y entreroit pour rien. D'ailleurs en accordant l'uſage de ces effets, on donne lieu à la conſumation qui s'en fait tous les jours, & par-là à leur détérioration & à la perte de leur valeur originelle. Il eſt donc juſte que, qui en fait la conſumation, en indemniſe le maître par quelque compenſation. C'eſt tout différent de l'*emprunt*; l'entier domaine de la choſe empruntée paſſe ſi bien ſur la tête de l'emprunteur que ſi la maiſon vient à périr, même par cas fortuit, toute la perte tombe ſur lui. Il eſt de plus tenu à l'entiere reſtitution de la choſe qui lui a été prêtée, ſans pouvoir rien retenir des dommages qu'il en a ſouffert, & cela parce qu'on ne peut rien prétendre au delà de la valeur de la choſe prêtée en vertu de la ſimple convention d'*emprunt*. Que ſi le prêteur vient à eſſuyer quelque perte active ou paſſive, que cela l'ait empêché de faire quelque bon négoce ou quelque bonne acquiſition, ou qu'il ait encouru quelque riſque & ſon argent même, il peut alors, cela lui eſt très-permis, faire valoir, en vertu de ces titres, ſes prétentions, & exiger une juſte compenſation, mais non à titre d'*emprunt*. On peut inférer de tout ce que l'on vient de dire qu'il y a une grande différence entre louer une maiſon & louer de l'argent à titre d'*emprunt*; c'eſt pourquoi on peut prétendre le loyer de celle-là, mais on ne peut rien exiger de celui-ci. Que ſi l'on pouvoit louer l'argent, en en retenant le domaine entier, & en s'expoſant aux riſques de le perdre, en un mot ſi on le donnoit par d'autres contrats que celui d'*emprunt*; le ſentiment des catholiques & en particulier celui de S. Thomas 2. 2. *quæſt.* 78. *art.* 1. *ad ſextum*, que pour lors on eſt autoriſé à ſe faire payer un juſte prix en vertu du prêt. *Voyez* S. Thomas dans cet endroit, & tous les Docteurs de l'Egliſe qui ont traité cette matiere, & ſur-tout S. Bernardin de Sienne dans ſon 38. diſcours, Aſteſan *lib.* 3. *tit.* 11. où il répond à toutes les chicanes qu'on peut inventer en faveur des uſuriers. (W)

ſera-t-il moins permis à l'un de louer ſon argent, qu'à l'autre de louer ſon domaine?

Un fait arrivé, dit-on depuis peu, ſervira bien encore à éclaircir la queſtion. Un ſimple ouvrier ayant épargné 3000 francs, par pluſieurs années de travail & d'économie, ſe préſenta pour louer une maiſon qui lui convenoit fort, & qui valoit au moins 50 écus de loyer. Le propriétaire, homme riche & en même tems éclairé, lui dit: „ Mon ami, je vous „ donnerai volontiers ma maiſon; mais j'apprens „ que vous avez 1000 écus qui ne vous ſervent de „ rien; je les prendai, ſi vous voulez, à titre d'em„ prunt, & vous en tirerez l'intérêt qui payera vo„ tre loyer: ainſi vous ſerez bien logé, ſans débour„ ſer un ſou. Penſez-y, & me rendez réponſe au „ plutôt „.

L'ouvrier revenant chez lui, rencontre ſon curé, & par forme de converſation, lui demande ſon avis ſur le marché qu'on lui propoſoit. Le curé, honnête homme au fond, mais qui ne connoiſſoit que ſes cahiers de morale & ſes vieux préjugés, lui défend bien de faire un tel contrat, qui renferme, ſelon lui, l'*uſure* la plus marquée, & il en donne pluſieurs raiſons que celui-ci va rapporter à notre propriétaire.

Monſieur, dit-il, votre propoſition me convenoit fort, & je l'euſſe acceptée volontiers; mais notre curé à qui j'en ai parlé, n'approuve point cet arrangement. Il tient qu'en vous remettant mes mille écus, c'eſt de ma part un véritable prêt, qui eſt une affaire bien délicate pour la conſcience. Il prétend que l'argent eſt ſtérile par lui-même, que dès que nous l'avons prêté, il ne nous appartient plus, & que par conſéquent il ne peut nous produire un intérêt légitime. En un mot, dit-il, un prêt quelconque eſt gratuit de ſa nature, & il doit l'être en tout & partout; & bien d'autres raiſons que je n'ai pas retenues. Il m'a cité là-deſſus l'ancien & le nouveau Teſtament, les conciles, les ſaints peres, les déciſions du clergé, les lois du royaume; en un mot, il m'a réduit à ne pas répondre, & je doute fort que vous y répondiez vous-même.

Tiens mon ami, lui dit notre bourgeois, ſi tu étois un peu du métier de philoſophe & de ſavant, je te montrerois que ton curé n'a jamais entendu la queſtion de l'*uſure*, & je te ferois toucher au doigt le foible & ridicule de ſes prétentions; mais tu n'as pas le tems d'écouter tout cela: tu t'occupes plus utilement, & tu fais bien. Je te dirai donc en peu de mots, ce qui eſt le plus à ta portée; ſavoir que le commandement du prêt gratuit ne regarde que l'homme aiſé vis-à-vis du néceſſiteux. Il eſt aujourd'hui queſtion pour toi de me prêter une ſomme aſſez honnête, mais tu n'es pas encore dans une certaine aiſance, & il s'en faut beaucoup que je ſois dans la néceſſité. Ainſi en me prêtant gratuitement, tu ferois une ſorte de bonne œuvre qui ſe trouveroit fort déplacée; puiſque tu prêterois à un homme aiſé beaucoup plus riche que toi: & c'eſt-là, tu peux m'en croire, ce que l'Ecriture ni les ſaints peres, n'ont jamais commandé; je me charge de le démontrer à ton curé quand il le voudra.

D'ailleurs nous avons une regle infaillible pour nous diriger dans toutes les affaires d'intérêt: regle de juſtice & de charité que J. C. nous enſeigne, & que tu connois ſans doute, c'eſt de traiter les autres comme nous ſouhaitons qu'ils nous traitent; or, c'eſt ce que nous faiſons tous les deux dans cette occaſion, ainſi nous voilà dans le chemin de la droiture. Nous ſentons fort bien que le marché dont il s'agit, nous doit être également profitable, & par conſéquent qu'il eſt juſte, car ces deux circonſtances ne vont point l'une ſans l'autre. Mais que tu me laiſſes l'uſage gratuit d'une ſomme conſidérable, & que tu me payes outre cela le loyer de ma maiſon, c'eſt faire ſervir les ſueurs du pauvre à l'agrandiſſement du riche; c'eſt rendre enfin ta condition trop dure, & la mienne trop avantageuſe. Soyons plus judicieux & plus équitables. Nous convenons de quelques engagemens dont nous ſentons l'utilité commune, rempliſſons les avec fidélité. Je t'offre ma maiſon, & tu l'acceptes parce qu'elle te convient, rien de plus juſte; tu m'offres une ſomme équivalente, je l'accepte de même, cela eſt également bien. Du reſte, comme je me réſerve le droit de reprendre ma maiſon, tu conſerves le même droit de répéter ton argent. Ainſi nous nous communiquons l'un l'autre un genre de bien que nous ne voulons pas aliéner; nous conſentons ſeulement de nous en abandonner le ſervice ou l'uſage. Tiens, tout ſoit dit, troc pour troc, nous ſommes contens l'un de l'autre, & ton curé n'y a que faire. Ainſi ſe conclut le marché. (3)

Les emprunteurs éclairés ſe moquent des ſcrupules qu'on voudroit donner à ceux qui leur prêtent. Ils ſentent & déclarent qu'on ne leur fait point de tort dans le prêt de commerce. Auſſi voit-on tous les jours des négocians & des gens d'affaires, qui en qualité de voiſins, de parens même, ſe prêtent mutuellement à charge d'intérêt; en cela fideles obſervateurs de l'équité, puiſqu'ils n'exigent en prêtant, que ce qu'ils donnent ſans répugnance toutes les fois qu'ils empruntent. Ils reconnoiſſent que ces conditions ſont également juſtes des deux côtés; qu'elles ſont même indiſpenſables pour ſoutenir le commerce. Les prétendus torts qu'on nous fait, diſent-ils, ne ſont que des torts imaginaires; ſi le prêteur nous fait payer l'intérêt légal, nous en ſommes bien dédommagés par les gains qu'ils nous procure, & par les négociations que nous faiſons avec les ſommes empruntés. En un mot, dans le commerce du prêt lucratif, on nous vend un bien qu'il eſt utile d'acheter, que

(3) Tout ce que l'auteur de cet article ajoute pour prouver que l'*uſure* légale ne le bleſſe point la juſtice, eſt inutile & dénué de fondément. On doit examiner attentivement les différentes propriétés & la différente nature des contrats pour pouvoir porter un jugément certain ſur la juſtice d'iceux, & écarter les raiſons apparentes que peut fournir une cupidité déméſurée de s'enrichir. Tout ce qui ſe prête à titre d'*emprunt*, ſe conſume par la jouiſſance & tout paſſe au domaine de l'emprunteur, raiſon pour laquelle on ne ſauroit légitimement profiter de ce qui eſt à autrui. Quand on donne quelque choſe à titre de loyer, tout reſte au pouvoir de celui qui donne; c'eſt pourquoi l'uſage lucratif de la choſe louée, étant ſuſceptible par ſa valeur intrinſéque de négociation, il eſt permis au maître de la vendre & d'en faire ſon profit: mais les choſes qui par leur ſimple uſage viennent à ſe détruire & à manquer, ne ſauroient avoir d'autre valeur par leur uſage, que celle qui appartient à leur nature; c'eſt pour cela que les ayant une fois cédées par le prêt, on a tout donné en ſubſtance & en nature; les ayant rendues dans toute l'étendue de leur eſſence par un équivalent, on a auſſi rendu la valeur de l'uſage qu'on en a fait; tout ce qu'on exige donc pour la jouiſſance, eſt une pure uſurpation. Je prie le lecteur, de faire bien attention à la nature des choſes qu'on loue; ſi elles viennent à périr ſans qu'il y ait de la faute de qui en a l'uſage, la perte eſt pour le propriétaire & non pour l'uſufruitier, au lieu que ſi l'argent prêté vient à ſe perdre, que ce ſoit même par un malheur accidentel, le débiteur en eſt reſponſable. L'argent n'eſt donc pas de nature à être ſuſceptible de louage, excepté en quelque circonſtance, que nous avons indiquée plus haut après S. Thomas. Les exemples cités ici par ſuppoſition de la part de l'auteur ne ſauroient avoir lieu dans le préſent ſujet, comme celui d'un pere qui laiſſe en mourant un grand fond fertile à un de ſes enfans, & à l'autre une groſſe ſomme d'argent; celui d'un ouvrier qui a gagné & mis à l'épargne 3000 francs, & ayant beſoin d'une maiſon il voudroit donner ſon argent en payement du loyer de la maiſon qu'on lui donneroit, faiſant troc pour troc c'eſt-à-dire, ſans rien payer pour le loyer annuel de cette maiſon, ſans tirer aucun intérêt de ſon argent, le laiſſant totalement à la diſpoſition du maître de la maiſon, au lieu & place de ce qu'il devroit avoir pour la maiſon qu'il lui a louée. Ces exemples ne ſervent à rien, il eſt évident qu'un bien affermé étant de nature à produire du fruit, & le maître en étant toujours le propriétaire, en ſorte que s'il venoit à déperir, la perte ſeroit à ſa charge & non à celle du fermier, le maître en peut vendre le domaine utile, ou, ce qui eſt le même, la jouiſſance. Mais l'autre ne peut pas louer l'argent, n'étant pas de nature à porter du fruit. L'emprunteur l'a reçu en eſpece, lorſqu'il a paſſé dans ſes mains en plein domaine. Le maître de cet argent pourra néanmoins le faire fructifier, en le donnant à rente, où en le négociant d'une maniere licite, ou par d'autres voies differentes de l'*emprunt*. Voilà l'emploi que pourra faire cet ouvrier de ſes épargnes, au lieu de recourir à la voie du prêt, dans l'intention d'en tirer du profit, car de cette maniere il ne ſauveroit pas la juſtice du contrat; il n'obſerveroit pas l'égalité qu'on doit conſerver dans les contrats onéreux. Le maître de la maiſon en doit ſupporter toute la perte, quand même elle tomberoit en ruine par pur accident. L'ouvrier eſt toujours ſûr de ſon capital, de quelque maniere qu'on le diſſipe; la maiſon s'uſe à la ſuite d'une longue poſſeſſion; l'argent eſt toujours le même, il ne perd rien de ſa valeur; eſt-il donc ſurprenant qui le curé de cet ouvrier n'approvât point un contrat de cette nature? L'utilité réciproque des deux parties mêmes ne ſauroit juſtifier un tel contrat; car, quoiqu'il y ait auſſi dans les ventes l'avantage réciproque des deux contractans, l'acheteur n'eſt pas pour cela obligé de partager avec le vendeur le profit qu'il retire des marchandiſes vendues, parce qu'il a déjà payé la ſubſtance entiere de ces marchandiſes. C'eſt envain que l'auteur de l'article prétend que l'ouvrier en donnant ſon argent, n'en a cedé que l'uſage, parce qu'en fait d'argent & d'autres matieres que l'uſage détruit, la jouiſſance eſt entierement inſéparable du domaine. De-là vient qu'en donnant la jouiſſanee, on donne auſſi le domaine entier. C'eſt pourquoi le fruit que l'on tire de l'argent par l'induſtrie, eſt pour celui qui en a le domaine. (W)

que nous vendons quelquefois nous-mêmes, c'eſt-à-dire l'uſage de l'argent, & nous trouvons dans ce négoce actif & paſſif, les mêmes avantages qu'en toutes les autres négociations.

Ces raiſons ſervent à juſtifier l'uſage où l'on eſt de vendre les marchandiſes plus ou moins cher, ſelon que l'acheteur paye comptant ou en billets. Car ſi la néceſſité des crédits eſt bien conſtante, & l'on n'en peut diſconvenir, il s'enſuit que le fabriquant qui emprunte, & qui paye en conſéquence des intérêts, peut les faire payer à tous ceux qui n'achetent pas au comptant. S'il y manquoit, il courroit riſque de ruiner ſes créanciers, en ſe ruinant lui-même. Car le vendeur obligé de payer l'intérêt des ſommes qu'il emprunte, ne peut s'empêcher de l'imputer comme frais néceſſaires, ſur tout ce qui fait l'objet de ſon négoce; & il ne lui eſt pas moins permis de ſe le faire rembourſer par ceux qui le payent en papier, que de vendre dix ſols plus cher une marchandiſe qui revient à dix ſols de plus.

Il n'y a donc pas ici la plus légere apparence d'injuſtice. On y trouve au contraire une utilité publique & réelle, en ce que c'eſt une facilité de plus pour les viremens du commerce; & là-deſſus les négocians n'iront pas conſulter Lactance, S. Ambroiſe ou S. Thomas, pour apprendre ce qui leur eſt avantageux ou nuiſible. Ils ſavent qu'en fait de négociation, ce qui eſt réciproquement utile, eſt néceſſairement équitable. Qu'eſt-ce en effet, que l'équité, ſi ce n'eſt l'égalité conſtante des intérêts reſpectifs, *æquitas ab æquo?* Quand le peuple voit une balance dans un parfait équilibre, voilà, dit-il, qui eſt juſte; expreſſion que lui arrache l'indentité ſenſible de la juſtice & de l'égalité;

Scis etenim juſtum gemina ſuſpendere lance.
Perſe, *IV.* 10.

Qu'on reconnoiſſe donc ce grand principe de tout commerce dans la ſociété. *L'avantage réciproque des contractans eſt la commune meſure de ce que l'on doit appeller juſte*; car il ne ſauroit y avoir d'injuſtice où il n'y a point de léſion. C'eſt cette maxime toujours vraie, qui eſt la pierre de touche de la juſtice; & c'eſt elle qui a diſtingué le faux nuiſible, d'avec celui qui ne préjudicie à perſonne: *nullum falſum niſi nocivum*.

Le ſublime philoſophe que nous avons déja cité, reconnoît la certitude de cette maxime, quand il dit d'un ancien réglement, publié jadis à Rome ſur le même ſujet. „ Si cette loi étoit néceſſaire à la république, ſi elle étoit utile à tous les particuliers, ſi elle formoit une communication d'aiſance entre le débiteur & le créancier, elle n'étoit pas injuſte „. *Eſprit des lois, II. part. p.* 127.

Au reſte, pour développer de plus en plus cette importante vérité, remontons aux vûes de la légiſlation. Les puiſſances ne nous ont pas impoſé des lois par caprice, ou pour le vain plaiſir de nous dominer: *Sit pro ratione voluntas*. Juv. *ſat. vj.* mais pour garantir les imprudens & les foibles de la ſurpriſe & de la violence; & pour établir dans l'état le regne de la juſtice: tel eſt l'objet néceſſaire de toute légiſlation. Or, ſi la loi prohibitive de l'intérêt modéré, légal, ſe trouve préjudiciable aux ſujets, cette loi deſtinée comme toutes les autres à l'utilité commune, eſt dès-lors abſolument oppoſée au but du légiſlateur; par conſéquent elle eſt injuſte, & dès-là elle tombe néceſſairement en déſuétude. Auſſi eſt-ce ce qui arrivera toujours à l'égard des réglemens qui proſcriront l'intérêt dont nous parlons; parce qu'il n'eſt en effet qu'une indemnité naturelle, indiſpenſable, *indemnité* non moins difficile à ſupprimer que le loyer des terres & des autres fonds. C'eſt auſſi pour cette raiſon que les légiſlateurs ont moins ſongé à le proſcrire, qu'à le régler à l'avantage du public; & par conſéquent c'eſt n'avoir aucune connoiſſance de l'équité civile, que de condamner l'intérêt dont il s'agit. Mais cela eſt pardonnable à des gens qui ont plus étudié la tradition des mots que l'enchaînement des idées; & qui n'ayant jamais pénetré les reſſorts de nos communications, ignorent en conſéquence les vrais principes de la juſtice, & les vrais intérêts de la ſociété.

Qu'il ſoit donc permis à tout citoyen d'obtenir pour un prix modique ce que perſonne ne voudra lui prêter gratis; il en ſera pour lors des vingt-mille francs qu'il emprunte, comme des bâtimens qu'il occupe, & dont il paie le loyer tous les ans, parce qu'on ne voudroit, ou plutôt parce qu'on ne pourroit lui en laiſſer gratuitement l'uſage.

Ce qui induit bien des gens en erreur ſur la queſtion préſente, c'eſt que d'un côté les ennemis de l'*uſure* conſiderent toujours le prêt comme acte de bienveillance, eſſentiellement inſtitué pour faire plaiſir à un confrere & a un ami. D'autre côté, les honnêtes *uſuriers* font trop valoir l'envie qu'ils ont communément d'obliger; ils gâtent par là leur cauſe, croyant la rendre meilleure, & donnent ainſi priſe ſur eux. Car voici le captieux raiſonnement que leur fait Domat du prêt & de l'*uſure*, tit. vj. ſect. j. p. 76. édit. de 1702. „ Toute la conſéquence, dit-il, que peut tirer de cette bonne volonté de faire plaiſir, le créancier qui dit qu'il prête par cette vue, c'eſt qu'il doit prêter gratuitement: & ſi le prêt ne l'accommode pas avec cette condition qui en eſt inſéparable, il n'a qu'à garder ſon argent ou en faire quelque autre uſage . . . . . puiſque le prêt n'eſt pas inventé pour le profit de ceux qui prêtent, mais pour l'uſage de ceux qui empruntent „.

J'aimerois autant qu'on preſcrivît aux loueurs de carroſſe, ou de prêter leurs voitures gratis à ceux qui en ont beſoin, ou de les garder pour eux-mêmes, ſi la gratuité ne les accomode, par la prétendue raiſon que les carroſſes ne ſont pas inventés pour le profit de ceux qui les équipent, mais pour l'uſage de ceux qui ſe font voiturer: qu'on preſcrivît à l'avocat & au médecin de faire leurs fonctions gratuitement, ou de ſe repoſer ſi la condition ne leur agrée pas; parce que leurs profeſſions nobles ne ſont pas inventées pour le lucre de ceux qui les exercent, mais pour le bien des citoyens qui en ont beſoin. Comme ſi l'on faiſoit les frais d'une voiture ou d'un bâtiment, comme ſi l'on ſe rendoit capable d'une profeſſion, comme ſi l'on amaſſoit de l'argent par d'autre motif & pour d'autre fin que pour ſes beſoins actuels, ou pour en tirer d'ailleurs quelque profit ou quelque *uſure*. En un mot, il doit y avoir en tout contrat une égalité reſpective, une utilité commune en faveur des intéreſſés; par conſéquent il n'eſt pas juſte dans notre eſpece d'attribuer à l'emprunteur tout l'avantage du prêt, & de ne laiſſer que le riſque pour le créancier: injuſtice qui rejailliroit bientôt ſur le commerce national, à qui elle ôteroit la reſſource des emprunts.

Domat, au reſte, ne touche pas le vrai point de la difficulté. Il ne s'agit pas de ſavoir quelle eſt la deſtination primitive du prêt, ni quelle eſt la vue actuelle du prêteur; toutes ces conſidérations ne font rien ici: *cogitare tuum nil ponit in re*. Il s'agit ſimplement de ſavoir ſi le prêt d'abord imaginé pour obliger un ami, peut changer ſa premiere deſtination, & devenir affaire de négoce dans la ſociété; ſur quoi je ſoutiens qu'il le peut, auſſi-bien que l'ont pu les maiſons qui n'étoient deſtinées dans l'origine que pour loger le bâtiſſeur & ſa famille, & qui dans la ſuite ſont devenues un juſte objet de location; auſſi-bien que l'ont pu les voitures que l'inventeur n'imagina que pour ſa commodité, ſans prévoir qu'on dût les donner un jour à loyer & fermé. En un mot, la queſtion eſt de ſavoir ſi le créancier qui ne veut pas faire un prêt gratuit auquel il n'eſt pas obligé, peut ſans bleſſer la juſtice accepter les conditions légales que l'emprunteur lui propoſe, & qu'il remplit lui-même ſans répugnance toutes les fois qu'il recourt à l'emprunt. Décidera-t-on qu'il y a de l'inique & du vol dans un marché où le prétendu maltraité n'en voit point lui-même? Croira-t-on qu'un homme habile ſoit léſé dans un commerce dont il connoît toutes les ſuites, & où loin de trouver de la perte, il trouve au contraire du profit; dans un commerce qu'il fait également comme bailleur & comme preneur, & où il découvre dans les deux cas de véritables avantages?

Rappellons ici une obſervation que nous avons déja faite; c'eſt que le trafiqueur d'argent ne ſonge pas plus à faire une bonne œuvre ou à mériter par le prêt les bénédictions du ciel, que celui qui loue ſa terre ou ſa maiſon, ſes travaux ou ſes talens. Ce ne ſont guere là les motifs d'un homme qui fait des affaires; il ne ſe détermine pas non-plus par de ſimples motifs d'amitié, & il prête moins à la perſonne qu'aux hypotheques & aux facultés qu'il connoît ou qu'il ſuppoſe à l'emprunteur; deſorte qu'il ne lui prêteroit pas, s'il ne le croyoit en état de rendre; com-

comme un autre ne livre pas ſa marchandiſe ou ſa maiſon à un homme dont l'inſolvabilité lui eſt connue, Ainſi l'on pourroit preſque toujours dire comme Martial,

Quod mihi non credis veteri, Theleſine, ſodali,
Credis cauliculis, arboribuſque meis.

l. XII. épig. 25.

Notre prêteur, comme l'a bien obſervé le préſident Perchambaut, fait moins un prêt qu'un contrat négociatif; ſa vue premiere & principale eſt de ſubſiſter ſur la terre, & de faire un négoce utile à lui-même & aux autres; & il a pour cela le même motif que l'avocat qui plaide, que le médecin qui voit des malades, que le marchand qui trafique, & ainſi des autres citoyens dont le but eſt de s'occuper avec fruit dans le monde, & de profiter du commerce établi chez les nations policées; en quoi ils s'appuient les uns & les autres ſur ce grand principe d'utilité commune qui raſſembla les premiers hommes en corps, & qui leur découvrit tout-à-la-fois les avantages & les devoirs de la ſociété; avantage par exemple dans notre ſujet de diſpoſer utilement d'une ſomme qu'on emprunte; devoir d'en compenſer la privation à l'égard de celui qui la livre.

Cujus commoda ſunt, ejuſdem incommoda ſunto.

Quant à l'option que nous laiſſe Domat, ou de garder notre argent, ou de le prêter gratis, il faut pour parler de la ſorte, n'avoir jamais lû l'Ecriture, ou avoir oublié l'exprès commandement qu'elle fait de prêter en certains cas, dût-on riſquer de perdre ſa créance, *Deut. xv. 7. 8.*

Il faut de même n'avoir aucune expérience du monde & des différentes ſituations de la vie; combien de gens, qui ſentent l'utilité des emprunts, & qui n'approuveront jamais qu'on nous preſcrive de ne faire aucun uſage de notre argent, plutôt que de le prêter à charge d'intérêt; qui trouveront enfin ce propos auſſi déraiſonnable que ſi l'on conſeilloit de laiſſer nos maiſons ſans locataires, plutôt que d'en exiger les loyers; de laiſſer nos terres ſans culture, plutôt que d'en percevoir les revenus!

Tout eſt mêlé de bien & de mal dans la vie, ou plûtôt nos biens ne ſont d'ordinaire que de moindres maux. C'eſt un mal par exemple d'acheter ſa nourriture, mais c'eſt un moindre mal que de ſouffrir la faim; c'eſt un mal de payer ſon gîte, mais c'eſt un moindre mal que de loger dans la rue; c'eſt un un mal enfin d'être chargé d'intérêts pour une ſomme qu'on emprunte, mais c'eſt un moindre mal que de manquer d'argent pour ſes affaires ou ſes beſoins, & c'eſt juſtement le mauvais effet qui ſuivroit l'abolition de toute *uſure*; nous le ſentirons mieux par une comparaiſon.

Je ſuppoſe que les propriétaires des maiſons n'euſſent que le droit de les occuper par eux-mêmes, ou d'y loger d'autres à leur choix, mais toujours ſans rien exiger. Qu'arriveroit-il de cette nouvelle diſpoſition? c'eſt que les propriétaires ne ſe generoient pas pour admettre des locataires dont ils n'auroient que l'incommodité. Ils commenceroient donc par ſe loger fort au large, & pour le ſurplus, ils préféreroient leurs parens & leurs amis qui ne ſe géneroient pas davantage, & il en réſulteroit dès-à-préſent que bien des gens ſans protection coucheroient à la belle étoile. Mais ce ſeroit bien pis dans la ſuite: les riches contens de ſe loger commodément, ne bâtiroient plus pour la ſimple location, & d'ailleurs les maiſons actuellement occupées par les petits & les médiocres ſeroient entretenues au plus mal. Qui voudroit alors ſe charger des réparations? ſeroit-ce les propriétaires, qui ne tireroient aucun loyer? ſeroit-ce les locataires, qui ne ſeroient pas ſûrs de jouir, & qui ſouvent ne pourroient faire cette dépenſe? On verroit donc bientôt la plus grande partie des édifices dépérir, au point qu'il n'y auroit pas dans quarante ans la moitié des logemens néceſſaires. Obſervons encore que tant d'ouvriers employés aux bâtimens ſe trouveroient preſque déſœuvrés. Ainſi la plûpart des hommes ſans gîte & même ſans travail ſeroient les beaux fruits des locations gratuites; voyons ce que la gratuité des prêts nous ameneroit.

On voit au premier coup d'œil, que poſé l'abolition de toute *uſure*, peu de gens voudroient s'expoſer aux riſques inſéparables du prêt; chacun en conſéquence garderoit ſes eſpeces & voudroit les employer ou les tenir par ſes mains; en un mot, dès que la crainte de perdre ne ſeroit plus balancée par l'eſpérance de gagner, on ne livreroit plus ſon argent, & il ne ſe feroit plus guere ſur cela que des eſpeces d'aumônes, des prêtés-donnés de peu de conſéquences & preſque jamais des prêts conſidérables; combien de fabriques & d'autres ſortes d'entrepriſes, de travaux & de cultures qui ſe verroient hors d'état de ſe ſoutenir, & réduites enfin à l'abandon au grand dommage du public?

Un chartier avoit imaginé d'entretenir quatre chevaux de trait au bas de Saint-Germain, pour faciliter la montée aux voituriers; il auroit fourni ce ſecours à peu de frais, & le public en eût bien profité; mais quelqu'un donna du ſcrupule à celui qui fourniſſoit l'argent pour cette entrepriſe. On lui fit entendre qu'il ne pouvoit tirer aucun profit d'une ſomme qu'il n'avoit pas aliénée; il le crut comme un ignorant, & en conſéquence il voulut placer ſes deniers d'une maniere plus licite. Les chevaux dont on avoit déja fait emplette, furent vendus auſſitôt, & l'établiſſement n'eut pas lieu.

L'empereur Baſile, au neuvieme ſiecle, tenta le chimérique projet d'abolir l'*uſure*, mais Léon le ſage, Léon ſon fils, fut bientôt obligé de remettre les choſes ſur l'ancien pié. „ Le nouveau réglement, „ dit celui-ci, ne s'eſt pas trouvé auſſi avantageux „ qu'on l'avoit eſpéré, au contraire, les choſes vont „ plus mal que jamais; ceux qui prêtoient volon- „ tiers auparavant à cauſe du bénéfice qu'ils y trou- „ voient, ne veulent plus le faire depuis la ſuppreſ- „ ſion de l'*uſure*, & ils ſont devenus intraitables „. *In eos qui pecuniis indigent, difficiles atque immites ſunt, novella Leonis* 83.

Léon ne manque pas d'accuſer à l'ordinaire la corruption du cœur humain, car c'eſt toujours lui qui a tort, & on lui impute tous les déſordres. Accuſons à plus juſte titre l'immuable nature de nos beſoins, ou l'invincible néceſſité de nos communications; néceſſité qui renverſera toujours tout ce que l'on s'efforcera d'élever contre elle. Il eſt en général impoſſible, il eſt injuſte d'engager un homme à livrer ſa fortune au haſard des faillites & des pertes, en prêtant ſans indemnité à une perſonne aiſée; c'eſt pour cette raiſon que les intérêts ſont au moins tolérés parmi nous dans les emprunts du roi & du clergé, dans ceux de la compagnie des Indes, des fermiers généraux, *&c.* tandis que les mêmes intérêts, par une conſéquence bizarre, ſont défendus dans les affaires qui ne regardent que les particuliers: il en faut pourtant excepter le pays de Bugey & ſes dépendances, où l'intérêt eſt publiquement autoriſé en toutes ſortes d'affaires. Les provinces qui reſſortiſſent aux parlemens de Toulouſe & de Grenoble ont un uſage preſque équivalent puiſque toute obligation ſans frais & ſans formalité y porte intérêt depuis ſon échéance. (4)

Ré-

(4) Quelque effort que faſſe M. Faiguet pour faire paroître par un jeu artificieux de mots, juſte & honnête, le profit qu'on peut tirer par la voie du prêt conformement aux lois anciennes; tout ſon tems eſt perdu, tant qu'il s'adreſſera à des catholiques, qui ont toujours regardé l'*uſure* comme injuſte rapine faite à autrui, quelque utilité qu'il en faſſe dériver pour la ſociété, le commerce & la vie des hommes, en admettant comme licite le contrat uſuraire, tout ſera toujours regardé comme une chicane raffinée. C'eſt ainſi que S. Auguſtin traitoit les uſuriers de ſon tems. *Fœnus*, dit-il, *in pſalm.* 54. *& profeſſionem habet; fœnus & ars vocatur: corpus dicitur, corpus quaſi neceſſarium civitati, & de profeſſione ſua vectigal impendit*. Eſt-ce que avec tous ces pretextes S. Auguſtin reconnut jamais l'*uſure* comme juſte? non certainement; & elle ne ſera jamais telle, quelqu'accord qu'il y ait entre les deux contractans, parce que ſi l'emprunteur conſent à une pareille convention, il le fait, y étant pouſſé par la néceſſité. Tout ce que l'auteur repete du loyer des maiſons, des voitures & autres biens de cette eſpece, eſt inutile & deplacé; parce que ce ſont des contrats tout différens de celui de l'*emprunt*, comme nous avons dit plus haut. M. Domat, après un mur examen, a fort bien ſaiſi le point de la queſtion; c'eſt à tort que M. Faiguet rejette ſon autorité, comme ſi ce juriſconſulte n'eût point compris que l'emprunt d'abord établi pour ſecourir le pauvre & l'ami, peut avoir changé de deſtination, & être devenu une affaire de négoce dans la ſociété. Mais comment un acte ou un contrat peut-il d'injuſte qu'il étoit intrinſéquement, devenir juſte, ſous pretexte qu'il devient un négoce pour la ſocié-té?

Réponſe aux objections priſes du droit naturel. On nous ſoutient que l'*uſure* eſt contraire au droit naturel, en ce que la propriété ſuit, comme l'on croit, l'uſage de la ſomme prêtée. L'argent que nous avons livré, dit-on, ne nous appartient plus; nous en avons cédé le domaine à un autre, *mutuum, ideſt ex meo tuum*. Telle eſt la raiſon définitive de nos adverſaires. On fait beaucoup valoir ici l'autorité de S. Thomas, de S. Bonaventure, de Gerſon, de Scot, *&c. Qui mutuat pecuniam, transfert dominium pecuniæ*, Thom. XXII. quæſt. 8. art. 2. *In mutuatione pecuniæ transfertur pecunia in dominium alienum*. Bonav. *in* 3 *ſenten. diſt*. 37.

De cette propoſition conſidérée comme principe de morale, on infere que c'eſt une injuſtice, une eſpece de vol de tirer quelque profit d'une ſomme qu'on a prêtée; une telle ſomme, dit-on, eſt au pouvoir, comme elle eſt aux riſques de l'emprunteur. L'uſage lucratif qu'il en fait, doit être pour ſon compte; un tel gain eſt le fruit de ſon travail ou de ſon induſtrie; & il n'eſt pas juſte qu'un autre vienne le partager.

De tous les raiſonnemens que l'on oppoſe contre l'*uſure* légale, au-moins de ceux qu'on prétend appuyer ſur l'équité naturelle, voilà celui qui eſt regardé comme le plus fort; néanmoins ce n'eſt au fond qu'une miſérable chicane; & de telles objections méritent à peine qu'on y réponde. En effet eſt-ce la prétendue formation du mot *mutuum* qui peut fixer la nature du prêt & les droits qui en dérivent? Cela marque tout-au-plus l'opinion qu'en ont eu quelques juriſconſultes chez les Romains; mais cela ne prouve rien au-delà.

Quoi qu'il en ſoit, diſtinguons deux ſortes de propriétés: l'une individuelle, qui conſiſte à poſſéder, par exemple, cent louis dont on peut diſpoſer de la main à la main; & une propriété civile, qui conſiſte dans le droit qu'on a ſur ces cent louis, lors même qu'on les a prêtés. Il eſt bien certain que dans ce dernier cas, on ne conſerve plus la propriété individuelle des louis dont on a cédé l'uſage, & dont le rembourſement ſe peut faire avec d'autres monnoies; mais on conſerve la propriété civile ſur la ſomme remiſe à l'emprunteur, puiſqu'on peut la répéter au terme convenu. En un mot, le prêt que je vous fais, eſt, à parler exactement, l'uſage que je vous cede d'un bien qui m'appartient, & qui lors même que vous en juiſſez, ne ceſſe pas de m'appartenir, puiſque je puis le paſſer en payement à un créancier.

Tout roule donc ici du côté de nos adverſaires, ſur le défaut d'idées claires & préciſes par rapport à la nature du prêt; ils ſoutiennent que l'emprunteur a réellement la propriété de ce qu'on lui prête, au lieu qu'il n'en a que la jouiſſance ou l'uſage. En effet on peut jouir du bien d'autrui à différens titres; mais on ne ſauroit en être propriétaire ſans l'avoir juſtement acquis. Les juſtes manieres d'acquérir ſont entr'autres l'échange, l'achat, la donation, *&c*. Le prêt ne fut jamais regardé comme un moyen d'acquérir ou de s'approprier la choſe empruntée, parce qu'il ne nous en procure la jouiſſance que pour un tems déterminé & à certaines conditions; en conſéquence je conſerve toujours la propriété de ce que je vous ai prêté, & de cette propriété conſtante naît le droit que j'ai de réclamer cette choſe en juſtice, ſi vous ne me la rendez pas de vous-même après le terme du prêt; mais ſi vous me la remettez, dès-lors je rentre dans la poſſeſſion de ma choſe, dès-lors j'en ai la pleine propriété, au lieu que je n'en avois auparavant que la *propriété nue*: c'eſt l'expreſſion du droit romain, *l. XIX. pr. D. de uſuris & fructibus*...21-1, §. *ult. inſt. de uſufructu*. 2. 4.

L'argent dont vous jouiſſez à titre d'emprunt, eſt donc toujours l'argent d'autrui, c'eſt-à-dire l'argent du prêteur, puiſqu'il en reſte toujours le propriétaire. C'eſt d'où vient cette façon de parler ſi connue, *travailler avec l'argent d'autrui ou ſur les fonds d'autrui*. Tel étoit le ſentiment des Romains, lorſqu'ils appelloient argent d'autrui, *æs alienum*, une ſomme empruntée ou une dette paſſive. On retrouve la même façon de s'exprimer dans la regle ſuivante; notre bien conſiſte en ce qui nous reſte après la déduction de nos dettes paſſives, ou pour parler comme eux, après la déduction de l'argent d'autrui. *Bona intelliguntur cujuſque quæ deducto ære alieno ſuperſunt*, lib. XXXIX. §. 1. D. *de verborum ſignificatione*, l. XI. *de jure fiſci*. 49-14.

Mais obſervons ici une contradiction manifeſte de la part de nos adverſaires. Après avoir établi de leur mieux que la propriété d'une ſomme prêtée appartient à l'emprunteur, que par conſéquent c'eſt une injuſtice au créancier d'en tirer un profit, puiſque c'eſt, diſent-ils, profiter ſur un bien qui n'eſt plus à lui; la force du ſentiment & de la vérité leur fait ſi bien oublier cette premiere aſſertion, qu'ils admettent enſuite la propoſition contradictoire, qu'ils ſoutiennent en un mot que l'argent n'eſt pas aliéné par le prêt pur & ſimple, & que par conſéquent il ne ſauroit produire un juſte intérêt: c'eſt même ce qui leur a fait imaginer le contrat de conſtitution, ou comme l'on dit en quelques provinces, le conſtitut, au moyen duquel le débiteur d'une ſomme aliénée devenant maître du fond, en paie, comme on l'aſſure, un intérêt légitime. Mais voyons la contradiction formelle dans les conférences eccléſiaſtiques du pere Semelier & dans le dictionnaire de Pontas: contradiction du reſte qui leur eſt commune avec tous ceux qui rejettent le prêt de commerce.

Le premier nous aſſure ,, que ſelon Juſtinien, ſuivi, dit-il, en cela par S. Thomas, Scot & tous ,, les théologiens, *il ſe fait par le ſimple prêt une* ,, *véritable aliénation* de la propriété auſſi bien que ,, de la choſe prêtée, *in hoc damus ut accipientium* ,, *fiant*; enſorte que celui qui la prête, ceſſe d'en ,, être le maître ,,. *Conf. eccl. tom I. pag*. 6.

,, L'argent prêté, dit-il encore, *eſt tout au marchand*, c'eſt-à-dire, à l'emprunteur, dès qu'il en ,, répond; & s'il eſt au marchand, c'eſt pour lui ſeul ,, qu'il doit profiter.... *Res perit domino, res fructificat domino* ,,. *Ibid. p*. 319. C'eſt par ce principe, comme nous l'avons dit, qu'ils tâchent de prouver l'iniquité de l'*uſure*. Mais ce qui montre bien que cette doctrine eſt moins appuyée ſur l'évidence & la raiſon que ſur des ſubtilités ſcolaſtiques, c'eſt que les théologiens l'oublient dès qu'ils n'en ont plus beſoin. Le pere Semelier lui-même, ce ſavant rédacteur des conférences de Paris, eſt un bel exemple. Voici comme il ſe dédit dans le même *pag*. 237. Quand je prête, dit-il, mes deniers, le ,, débiteur eſt tenu de m'en rendre la valeur à l'échéance de ſon billet; *il n'y a donc pas de véritable aliénation dans les prêts* ,,.

De même parlant d'un créancier qui ſe fait adjuger des intérêts par ſentence, quoiqu'il ne ſouffre pas de la privation de ſon argent, il s'explique en ces termes, *page* 390: ,, il n'a, dit-il, en vue que ,, de s'autoriſer à percevoir ſans titre & ſans raiſon, ,, un gain & un profit de ſon argent, *ſans néanmoins* ,, *l'avoir aliéné* ,,.

Remarquons encore le mot qui ſuit: ,, dire qu'il y

té? Eſt-ce qu'il n'y a que l'interêt qui rend l'acte légitime? non ſurement. Mais comment allier les avantages de la ſociété avec l'injuſtice? Ne pourroit-on pas rendre les negociations plus avantageuſes par d'autres voies que par l'*uſure*? Pourquoi celui qui prête de l'argent à *uſure*, ne le négocie-t-il pas dans la ſociété, en l'expoſant aux riſques du commerce? pourquoi ne le donne-t-il pas à rente? pourquoi ne pas l'aſſurer dans un bon emploi, ſi on craint de le perdre? Il eſt très-certain que de cette maniere le négoce deviendroit plus floriſſant, le commerce plus vif & les pauvres mieux aſſiſtés; celui-là même qui prête, y trouveroit mieux ſon avantage. C'eſt en vain que M. Faiguet propoſe de faire, un trafic de l'argent en le donnant à titre de loyer, comme l'on a coutume de faire des maiſons, des terres, des voitures &c. parce que celles-ci ne ſont point ſujettes aux contrats d'*emprunt*, mais à ceux de *louage*, ſuivant la ſavante remarque de Cujax *lib. 9. obſervat. cap*. 15. où il y a cette objection: *fœnus videtur eſſe locatio & conductio; nummi enim utendi dantur, & accipiuntur certa mercede*, à laquelle le célebre juriſconſulte repond d'abord: *verum enim vero fœnus proprie locatio non eſt, nam earum rerum locatio contrahitur, quarum eſt uſus. pecunia abuſus eſt non uſus. Contracta locatione eadem res redditur; contracto fœnore, non item*. Il faut que M. Faiguet en tombe enfin d'accord. L'*emprunt* eſt une choſe bien différente du louage; d'où vient que ce qui eſt licite & juſte dans celui-ci, devient illicite & injuſte dans celui-là. C'eſt ce que reconnut fort bien l'empereur Baſile; c'eſt pourquoi il défendit toute *uſure*; & ſi ſon fils Léon fut forcé de la tolérer, ce ne fut pas qu'il la regardât comme juſte, mais parce que l'iniquité des hommes avares qui opprimoient les pauvres par leurs vexations, l'obligea à la tolérer, pour éviter des plus grands maux. (W)

,, a une alienation pour un an dans le prêt qu'on fait ,, pour an, c'eſt, diſent les prélats de France, *aſſemblée de* 1700, abuſer du mot d'*aliénation*, c'eſt aller contre tous les principes du droit ,,. *Ibid. p.* 235.

,, Il eſt conſtant & inconteſtable, dit Pontas, que ,, celui qui prête ſon argent, *en transfere la propriété* à celui qui l'emprunte, & qu'il n'a par conſéquent aucun droit au profit que celui-ci en retire, parce qu'il le retire *de ſes propres deniers* ,,. Ce caſuiſte s'autoriſe, comme le premier, des paſſages de S. Thomas; mais après avoir aſſuré, comme nous voyons, la propriété de la ſomme prêtée à l'emprunteur, *page de ſon dictionnaire* 1372, il ne s'en ſouvient plus à la page ſuivante. ,, Il eſt certain, ,, dit-il, qu'Othon ne peut ſans *uſure*, c'eſt-à-dire ,, ici ſans injuſtice, exiger un intérêt; car quoiqu'il ,, ſe ſoit engagé de ne répéter que dans le terme ,, de trois ans, la ſomme qu'il a prêtée à Silvain, ,, *il ne peut pas être cenſé l'avoir aliénée*. La raiſon ,, en eſt qu'il eſt toujours vrai de dire qu'il la pourra ,, répéter au terme echu, ce qui ne ſeroit pas en ſon ,, pouvoir, *s'il y avoit une aliénation réelle & véritable* ,,.

Après des contradictions ſi bien avérées, & dont je trouverois cent exemples, peut-on nous oppoſer encore l'autorité des caſuiſtes?

Les légiſtes ſont auſſi en contradiction avec eux-mêmes ſur l'article de l'*uſure*, & je le montrerai dans la ſuite. Je me contente d'expoſer à préſent ce qu'ils diſent de favorable à ma thèſe. Ils reconnoiſſent qu'on peut léguer une ſomme à quelqu'un, à condition qu'un autre en aura l'uſufruit, & que l'uſage par conſéquent n'emporte pas la propriété. *Si tibi decem millia legata fuerint, mihi eorumdem decem millium uſusfructus, fient quidem tua tota decem millia.* L. VI. *in princip. D. de uſufructu earum rerum.* 7-5.

,, Si vous ayant légué dix mille écus, on m'en ,, laiſſoit l'uſufruit, ces dix-mille écus vous appar- ,, tiendroient en propriété ,,. On voit donc en effet que la ſomme qui doit paſſer pour un tems à l'uſufruitier, appartient réellement au légataire, *fient quidem tua tota*, & il en a ſi bien le vrai domaine, qu'il peut, comme on l'a dit, le tranſporter à un autre. C'eſt donc perdre de vue les principes les plus communs, ou plutôt c'eſt confondre des objets très-différens, que de diſputer la propriété à celui qui prête; car, comme nous l'avons obſervé, dès qu'on ne peut lui conteſter le droit de réclamer ce qu'il a prêté, c'eſt convenir qu'il en a toujours été le propriétaire, qualité que la raiſon lui conſerve, comme la loi poſitive. *Qui actionem habet ad rem recuperandam, ipſam rem habere videtur*, l. XV. *D. de regulis juris*. (5)

Et quand même pour éviter la diſpute, on abandonneroit cette dénomination de propriété à l'égard du prêteur: il eſt toujours vrai qu'au moment qu'il a livré, par exemple, ſes cent louis, il en étoit conſtamment le propriétaire, & qu'il ne les a livrés qu'en recevant une obligation de pareille valeur, à la charge de l'*uſure* légale & compenſatoire; condition ſincerement agréée par l'emprunteur, & qui par conſéquent devient juſte, puiſque *volenti non fit injuria*, condition du reſte qui ne lui eſt point onéreuſe, d'autant qu'elle eſt proportionnée aux produits des fonds & du négoce: d'où j'infere que c'eſt un commerce d'utilités reciproques, & qui mérite toute la protection des lois.

Sur ce qu'on dit que l'argent eſt ſtérile, & qu'il périt au premier uſage qu'on en fait, je réponds que ce ſont-là de vaines ſubtilités dementies depuis longtems par les négociations conſtantes de la ſociété. L'argent n'eſt pas plus ſtérile entre les mains d'un emprunteur qui en fait bon uſage, qu'entre les mains d'un commis habile qui l'emploie pour le bien de ſes commettans. Auſſi Juſtinien a-t-il évité cette erreur inexcuſable, lorſque parlant des choſes qui ſe conſument par l'uſage, il a dit ſimplement de l'argent comptant, *quibus proxima eſt pecunia numerata, namque ipſo uſu aſſidua permutatione, quodammodo extinguitur; ſed utilitatis cauſa Senatus cenſuit poſſe etiam earum rerum uſumfructum conſtitui*. §. 2. *inſt. de uſufructu*. 2-4.

Il eſt donc certain que l'argent n'eſt point détruit par les échanges, qu'il eſt repréſenté par les fonds ou par les effets qu'on acquiert, en un mot, qu'il ne ſe conſume dans la ſociété que comme les grains ſe conſument dans une terre qui les reproduit avec avantage.

Quant à la ſtérilité de l'argent, ce n'eſt qu'un conte puérile. Cette prétendue ſtérilité diſparoit en pluſieurs cas, de l'aveu de nos adverſaires. Qu'un gendre, par exemple, à qui l'on donne vingt mille francs pour la dot de ſa femme, mais qui n'a pas occaſion de les employer, les laiſſe pour un tems entre les mains de ſon beau-pere, perſonne ne conteſte au premier le droit d'en toucher l'intérêt, quoique le capital n'en ſoit pas aliéné. Ces vingt-mille francs deviennent-ils féconds, parce qu'on les appelle *deniers dotaux*? Et ſi le beau-pere avoit eu d'ailleurs une pareille ſomme, pourroit-on croire ſérieuſement qu'elle fût en ſoi moins fructueuſe, moins ſuſceptible d'intérêt? Qu'une ſomme inaliénée vienne d'un gendre ou d'un étranger, elle ne change pas de nature par ces circonſtances accidentelles; & ſi l'excellente raiſon d'un ménage à ſoutenir autoriſe ici le gendre à recevoir l'intérêt de la dot, cette raiſon aura la même force à l'égard de tout autre citoyen. De même une ſentence qui adjuge des intérêts, n'a pas la vertu magique de rendre une ſomme d'argent plus féconde; cette ſomme demeure phyſiquement telle qu'elle étoit auparavant.

A l'égard des riſques du preneur, rien de plus équitable, puiſqu'il emprunte à cette condition. Celui qui loue des meubles & à qui on les vole, celui qui prend une ferme & qui s'y ruine, celui qui loue une maiſon pour une entrepriſe où il échoue, tous ces gens-là ne ſupportent-ils pas les riſques, ſans que leurs malheurs ou leur imprudence les déchargent de

(5) Les réponſes que donne M. Faiguet aux raiſons dont ſe ſervent les catholiques pour combattre l'injuſtice de l'*uſure*, & faire voir qu'elle eſt contre la loi naturelle, n'ont aucun fondement, parce qu'elles ont pour baſe principale les deux ſortes de propriété qu'il fonde ſur la comparaiſon de l'argent avec d'autres choſes qui ſe conſument par l'uſage. Une de ces propriétés eſt, ſuivant lui, *individuelle*, & conſiſte dans la poſſeſſion actuelle de l'argent; l'autre *civile*, & conſiſte dans le droit que l'on a ſur l'argent même, quoique déja donné par le prêt. Or, dit l'auteur, il eſt certain qu'on ne conſerve pas par le prêt la propriété individuelle, par ce qu'on cede l'uſage de l'argent; mais on conſerve cependant dans ce contrat la propriété civile ſur la ſomme prêtée, par ce qu'à l'expiration du terme convenu, on peut repéter cette ſomme. Mais qui ne voit que la diſtinction de pareilles propriétés, eſt une pure invention des partiſans de l'*uſure*, & que c'eſt un vrai paralogiſme, pour faſciner l'eſprit des ames ſimples? Ou l'auteur eſt dans l'illuſion, ou il prétend y faire tomber les autres, lorſqu'il veut faire accroire que le droit qui reſte au Créancier, de répéter l'équivalent de la ſomme prêtée, à l'échéance du terme fixé par la ſtipulation du prêt, eſt une propriété civile qui eſt reſtée au prêteur ſur l'argent qu'il a prêté. Cela eſt très-faux, puiſqu'il ne reſte aucun droit à celui qui prête, ni civil, ni individuel, ſur la ſomme par lui prêtée. Celui qui l'emprunte, en devient le maître abſolu, il n'eſt obligé qu'à la reſtituer au terme préfixe, en eſpeces ou en équivalent. Il eſt dans le même cas qu'un particulier qui vendroit à crédit un fond; il ne reſte au vendeur aucun droit ni civil ni individuel ſur ſon fond; il n'a que le droit d'exiger le prix convenu de l'acquéreur. Que M. Faiguet le veuille ou non, il n'en ſera pas moins ſûr que par le prêt l'argent prêté eſt entierement aliéné, ſans qu'il reſte au prêteur aucun droit ſur cet argent. C'eſt pourquoi s'il vient à perir même par accident, comme l'on dit, ſans qu'il y ait de la faute de l'emprunteur, la perte eſt toute pour ce dernier, & il eſt tenu de rendre l'équivalent. Les raiſonnemens qu'on fait à l'égard de l'argent & autres eſpeces qui ſe conſument par l'uſage, doivent être bien différens de ceux que l'on fait à l'occaſion des biens immeubles, dont la jouiſſance n'eſt pas inſéparable du domaine. C'eſt à ceux-là préciſément qu'on peut adapter la diſtinction des deux propriétés, *individuelle* & *civile*, que fait l'auteur de l'article; mais cette même diſtinction ne pourra jamais avoir lieu vis-à-vis des choſes qui ſont ſujettes au contrat d'*emprunt*, tant qu'elles ſeront regardées comme ſujettes à un tel contrat. Il eſt encore faux que par l'*emprunt* on n'acquiere pas le domaine ſur la choſe empruntée; car, bien que le débiteur ſoit dans l'obligation de payer en ſon tems un équivalent de ſa dette, il peut néanmoins diſpoſer de cet argent avec toute liberté, comme bon lui ſemble, ſans dépendre pour cela de perſonne; ce qui ne ſauroit s'exécuter ſi quelqu'un y avoit quelque droit, comme il arrive dans les contrats de loyer. Ce que M. Faiguet propoſe pour démontrer que les théologiens ſe contrediſent évidemment en combattant l'*uſure*, lorſqu'ils diſent que par le prêt on transfere le domaine, & qu'ils diſent en même tems qu'il reſte à celui qui a prêté l'argent, parce qu'il peut repéter en ſon tems une ſomme équivalente. Tout cela eſt faux, parce que autre choſe eſt avoir le droit de ſe faire payer, & autre choſe eſt avoir le domaine ſur la choſe dont on doit être payé. Qui vend à crédit, a le droit de ſe faire payer, mais il n'a aucun domaine ſur la choſe vendue, comme nous avons obſervé un peu plus haut. Les deux lois que l'auteur a cité pour prouver que le domaine du prêteur ſur l'argent prêté, n'ont point de rapport au cas de l'*emprunt*, comme chacun peut le voir clairement. (W)

de leurs engagemens. D'ailleurs on fait ſouvent de ce qu'on emprunte un emploi fructueux qui ne ſuppoſe proprement ni riſque ni travail. Quand j'achete, par exemple, au moyen d'un emprunt, tel papier commerçable, telle charge ſans exercice, &c. je me fais ſans peine un revenu, un état avantageux avec l'argent d'autrui, *ære alieno*. Quoi l'on ne trouve pas mauvais que j'uſe du produit d'une ſomme qui ne m'appartient pas, & l'on trouve mauvais que le propriétaire en tire un modique avantage! Que devient donc l'équité? Qui eſt-ce qui dédommagera le créancier de la privation de ſon argent, & des riſques de l'inſolvabilté? Car ſi l'on y fait attention, l'on verra que c'eſt principalement ſur lui que tombent les faillites & les pertes; de ſorte que le *res perit domino* n'eſt encore ici que trop véritable à ſon égard.

D'un autre côté, que l'emprunteur ne faſſe valoir l'argent d'autrui qu'à l'aide de ſon induſtrie, il eſt également juſte que le bailleur ait part au bénéfice; & l'on ne voit encore ici que de l'égalité, puiſque l'emprunteur profite lui-même des cinquante années de travail & d'épargne qui ont enfanté les ſommes qu'on lui a livrées, & qui ont rendu fructueuſe une induſtrie, toute ſeule inſuffiſante pour les grandes entrepriſes. Réflexion qui découvre le peu de fondement du reproche que S. Grégoire de Nazianze fait à l'uſurier, en lui objectant qu'il recueille où il n'a point ſemé, *colligens ubi non ſeminarat*. Orat. 15.

En effet celui-ci peut répondre avec beaucoup de juſteſſe & de vérité, qu'il ſeme dans le commerce uſuraire & ſon induſtrie & celle de ſes ancêtres, en livrant des ſommes conſidérables, qui en ſont le fruit tardif & pénible.

On nous oppoſe encore l'autorité d'Ariſtote, & l'on nous dit avec cet ancien philoſophe, que l'argent n'eſt pas deſtiné à procurer des gains; qu'il n'eſt établi dans le commerce que pour en faciliter les opérations; & que c'eſt intervertir l'ordre & la deſtination des choſes, que de lui faire produire des intérêts.

Sur quoi, je dis qu'il n'y a point de mal à étendre la deſtination primitive des eſpeces; elles ont été inventées, il eſt vrai, pour la facilité des échanges, uſage qui eſt encore le plus ordinaire aujourd'hui: mais on y a joint au grand bien de la ſociété, celui de produire des intérêts, à-peu-près comme on a donné de l'extenſion à l'uſage des maiſons & des voitures qui n'étoient pas deſtinées d'abord à devenir des moyens de lucre. C'eſt ainſi que le premier qui inventa les chaiſes pour s'aſſeoir, n'imaginoit pas qu'elles duſſent être un objet de location dans nos égliſes. Toutes ces pratiques ſe ſont introduites dans le monde, à-meſure que les circonſtances & les beſoins ont étendu le commerce entre les hommes, & que ces extenſions ſe ſont trouvées reſpectivement avantageuſes.

On objecte enfin qu'il eſt aiſé de faire valoir ſon argent au moyen des rentes conſtituées; ſans recourir à des pratiques réputées criminelles. A quoi je répons que cette forme de contrat n'eſt qu'un palliatif de l'*uſure*. Si l'intérêt qu'on tire par cette voie devient onéreux au pauvre, une tournure différente ne le rendra pas légitime. C'eſt auſſi le ſentiment du pere Semelier. *Conf. eccl. p.* 21. Un telle pratique, diſpendieuſe pour l'emprunteur n'eſt bonne en effet que pour éluder l'obligation de ſecourir le malheureux; mais le précepte reſte le même, & il n'eſt point de ſubtilité capable d'altérer une loi divine ſi bien entée ſur la loi naturelle.

Les rentes conſtituées ſur les riches ſont à la vérité des plus licites; mais on ſait que ce contrat eſt inſuffiſant. Les gens pécunieux ne veulent pas d'ordinaire livrer leur argent ſans pouvoir le répeter dans la ſuite, parce qu'ayant des vues ou des projets pour l'avenir, ils craignent d'aliéner des fonds dont ils veulent ſe réſerver l'uſage; auſſi eſt-il conſtant qu'on ne trouve guere d'argent par cette voie, & que c'eſt une foible reſſource pour les beſoins de la ſociété.

Les trois contrats. En diſcutant la queſtion de l'*uſure*, ſuivant les principes du droit naturel, je ne puis guere me diſpenſer de dire un mot ſur ce qu'on appelle communément les *trois contrats*.

C'eſt proprement une négociation ou plutôt une fiction ſubtilement imaginée pour aſſurer le profit ordinaire de l'argent prêté, ſans encourir le blâme d'injuſtice ou d'*uſure*: car ces deux termes ſont ſynonymes dans la bouche de nos adverſaires. Voici le cas.

Paul confie, par exemple, dix mille livres à un négociant, à titre d'aſſociation dans telle entrepriſe ou tel commerce; voilà un premier contrat qui n'a rien d'illicite, tant qu'on y ſuit les regles. Paul quelque tems après inquiet ſur ſa miſe, cherche quelqu'un qui veuille la lui aſſurer; le même négociant qui a reçu les fonds, ou quelqu'autre ſi l'on veut, inſtruit que les dix mille francs ſont employés dans une bonne affaire, aſſure à Paul ſon capital, poſons à un pour cent par année, & chacun paroît content. Voilà un deuxieme contrat, qui n'eſt pas moins licite que le premier.

Cependant quelqu'eſpérance que l'on faſſe concevoir à Paul de ſon aſſociation, qui lui vaudra, dit-on, plus de douze pour cent, année commune, il conſidere toujours l'incertitude des événemens; & ſe rappellant les pertes qu'il a ſouvent eſſuyées nonobſtant les plus belles apparences, il propoſe de céder les profits futurs à des conditions raiſonnables, poſons à ſix pour cent par année; ce qui lui feroit, l'aſſurance du fonds payé, cinq pour cent de bénéfice moralement certain. Le négociant qui aſſure déjà le capital, accepte de même ce nouvel arrangement; & c'eſt ce qui fait le troiſieme contrat, lequel eſt encore permis, pourvu, dit-on, que tout cela ſe faſſe de bonne foi & ſans intention d'*uſure*; car on veut toujours diriger nos penſées.

Dans la ſuite le même négociant ou autre particulier quelconque dit à notre prêteur pécunieux; ſans tant de cérémonies, ſi vous voulez, je vous aſſurerai dès le premier jour votre principal & tout enſemble un profit honnête de cinq pour cent par année; le créancier goûte cette propoſition & l'accepte; & c'eſt ce qu'on nomme *la pratique des trois contrats*; parce qu'il en réſulte le même effet, que ſi après avoir paſſé un contrat de ſociété, on en faiſoit enſuite deux autres, l'un pour aſſurer le fonds, & l'autre pour aſſurer les bénéfices.

Les caſuiſtes conviennent que ces trois contrats, s'ils ſont ſéparément pris & faits en divers tems ſont d'eux-mêmes très-licites, & qu'ils ſe font tous les jours en toute légalité. Mais, dit-on, ſi on les fait en même tems; c'eſt dès-lors une *uſure* palliée; & dès-là ces ſtipulations deviennent injuſtes & criminelles. Toute la preuve qu'on en donne, c'eſt qu'elles ſe réduiſent au prêt de commerce dont elles ne different que par la forme. Il eſt viſible que c'eſt-là une pétition de principe, puiſqu'on emploie pour preuve ce qui fait le ſujet de la queſtion je veux dire l'iniquité prétendue de tout négoce uſuraire. On devroit conſidérer plutôt que l'interpoſition des tems qu'on exige entre ces actes, n'y met aucune perfection de plus; & qu'enfin ils doivent être cenſés légitimes, dès-là, que toutes les parties y trouvent leur avantage. Ainſi, au-lieu de fonder l'injuſtice de ces contrats, ſur ce que l'uſage qu'on en fait conduit à l'*uſure*, ou pour mieux dire, s'identifie avec elle, il faudroit au-contraire prouver la juſtice de l'*uſure* légale par l'équité reconnue des trois contrats, dont la légitimité n'eſt pas dûe à quelques jours ou quelques mois que l'on peut mettre entre eux, mais à l'utilité qui en réſulte pour les contractans.

Au ſurplus, comme nous admettons ſans détour l'*uſure* ou l'intérêt légal, & que nous en avons démontré la conformité avec le droit naturel, nous n'avons aucun beſoin de recourir à ces fictions futiles.

Arrêtons-nous ici un moment, & raſſemblons ſous un point de vue les principes qui démontrent l'équité de l'*uſure* légale entre gens aiſés; & les avantages de cette pratique pour les ſociétés policées.

Rien de plus juſte que les conventions faites de part & d'autre, librement & de bonne foi; & rien de plus équitable que l'accompliſſement de promeſſes où chaque partie trouve ſon avantage. C'eſt-là, comme nous l'avons obſervé, la pierre de touche de la juſtice.

Nul homme n'a droit à la jouiſſance du bien d'un autre, s'il n'a fait agréer auparavant quelque ſorte de compenſation: un homme aiſé n'a pas plus de droit à l'argent de ſon voiſin, qu'à ſon bœuf ou ſon âne, ſa femme ou ſa ſervante; ainſi rien de plus que d'exiger quelqu'indemnité, en cédant pour un tems le produit de ſon induſtrie ou de ſes épargnes, à un homme à l'aiſe qui augmente par-là ſon aiſance.

Rien

Rien de plus fructueux dans l'état que cette équitable communication entre gens aiſés, pourvu que le prêt qui en eſt le moyen, offre des avantages à toutes les parties. De-là naît la circulation qui met en œuvre l'induſtrie; & l'induſtrie employant à ſon tour l'indigence, ſes œuvres raniment tant de membres engourdis, qui ſans cela, devenoient inutiles.

Le délire de la plûpart des gouvernemens, dit un célebre moderne, *fut de ſe croire prépoſés à tout faire, & d'agir en conſéquence*. C'eſt par une ſuite de cette perſuaſion ſi ordinaire aux légiſlateurs, qu'au-lieu de laiſſer une entiere liberté ſur le commerce uſuraire, comme ſur le commerce de la laine, du beure & du fromage, au-lieu de ſe repoſer à cet égard ſur l'équilibre moral, déjà bien capable de maintenir l'égalité entre les contractans; ils ont cru devoir faire un prix annuel pour la jouiſſance de l'argent d'autrui. Cette fixation eſt devenue une loi dans chaque état, & c'eſt ce prix connu & déterminé, que nous appellons *uſure légale*; fruit civil ou légitime acquis au créancier, comme une indemnité raiſonnable de l'uſage qu'il donne de ſon argent à un emprunteur qui en uſe à ſon profit.

C'eſt ainſi que les hommes en cherchant leurs propres avantages avec la modération preſcrite par la loi, & qui ſeroit peut-être aſſez balancée par un conflit d'intérêts, entretiennent ſans y penſer, une réciprocation de ſervices & d'utilités qui fait le vrai ſoutient du corps politique.

Montrons à préſent que nous n'avons rien avancé juſqu'ici qui ne ſoit conforme à la doctrine des caſuiſtes.

C'eſt une maxime conſtante dans la morale chrétienne, qu'on peut recevoir l'intérêt d'une ſomme, toutes les fois que le prêt qu'on en fait entraîne un profit ceſſant ou un dommage naiſſant, *lucrum ceſſans aut damnum emergens*. Par exemple, Pierre expoſe à Paul qu'il a beſoin de mille écus pour terminer une affaire importante. Paul répond que ſon argent eſt placé dans les fonds publics, ou que s'il ne l'eſt pas actuellement, il eſt en parole pour en faire un emploi très-avantageux; ou qu'enfin il en a beſoin lui-même pour réparer des bâtimens qui ne ſe loueroient pas ſans cela. Pierre alors fait de nouvelles inſtances pour montrer le cas preſſant où il ſe trouve, & détermine Paul à lui laiſſer ſon argent pendant quelques années, à la charge, comme de raiſon, d'en payer l'intérêt légal.

Dans ces circonſtances les caſuiſtes reconnoiſſent unanimement le lucre ceſſant ou le dommage naiſſant; & conviennent que Paul eſt en droit d'exiger de Pierre l'intérêt légal; & cet intérêt, diſent-ils, n'eſt pas uſuraire; ou, comme ils l'entendent, n'eſt pas injuſte. Conſultez entr'autres le pere Sémelier dont l'ouvrage ſurchargé d'approbations, eſt proprement le réſultat des conférences eccléſiaſtiques tenues à Paris ſous le cardinal de Noailles, c'eſt-à-dire, pendant le regne de la ſaine & ſavante morale.

,, Si les intérêts, dit-il, ſont prohibés, les dédommagemens bien loin d'être défendus, ſont ordonnés par la loi naturelle, qui veut qu'on dédommage ceux qui ſouffrent pour nous avoir prêté. *Conf. eccléſ. p.* 254. Les ſaints peres... ſaint Auguſtin entre autres, dans ſa lettre à Macédonius, ont expliqué les regles de la juſtice que les hommes ſe doivent rendre mutuellement. N'ont-ils pas enſeigné après Jeſus-Chriſt qu'ils doivent ſe traiter les uns les autres, comme ils ſouhaitent qu'on les traite eux-mêmes, & qu'ils ne doivent ni refuſer, ni faire à leurs freres ce qu'ils ne voudroient pas qu'on leur refuſât ni qu'on leur fît. Or cette regle ſi juſte n'eſt-elle pas violée, ſi je n'indemniſe pas celui qui en me prêtant, ſans y être obligé, ſe prive d'un gain moralement certain, *&c.* ,, *Ibid. p.* 280.

On lit encore au même volume, ,, que quand pour avoir prêté on manque un gain probable & prochain, le lucre ceſſant eſt un titre légitime; vérité, dit le conférencier, reconnue par les plus anciens canoniſtes Ancaranus, Panorme, Gabriel, Adrien VI. *&c.* qui tous forment une chaîne de tradition depuis pluſieurs ſiecles, & autoriſent le titre du lucre ceſſant..... Ces canoniſtes ſi éclairés ont été ſuivis, dit-il, dans cette déciſion par les évêques de Cahors & de Châlons.... par les théologiens de Grenoble, de Périgueux, de Poitiers, *&c. Ibid. p.* 285.

S. Thomas reconnoît auſſi que celui qui prête peut ſtipuler un intérêt de compenſation à cauſe de la perte qu'il fait en prêtant, lorſque par-là il ſe prive d'un gain qu'il devoit faire; car dit-il, ce n'eſt pas là vendre l'uſage de ſon argent, ce n'eſt qu'éviter un dommage. *Ille qui mutuum dat, poteſt abſque peccato in pactum deducere cum eo qui mutuum accipit, recompenſationem damni, per quod ſubſtrahitur ſibi aliquid quod debet habere; hoc enim non eſt vendere uſum pecuniæ, ſed damnum vitare, II. ij. quæſt. lxxxviij. art.* 2. Ou comme dit ſaint Antonin, parlant de celui qui paie avant terme, & qui retient l'eſcompte *tunc non eſt uſura, quia nullum ex hoc lucrum conſequitur, ſed ſolum conſervat ſe indemnem. Secunda parte ſummæ theol. tit.* 1. *cap. viij.*

Je conclus de ces propoſitions que tous ceux qui prêtent à des gens aiſés ſont dans le cas du lucre ceſſant ou du dommage naiſſant. En effet, à qui peut-on dire le mot de S. Ambroiſe, *proſit aliis pecunia quæ tibi otioſa eſt?* Où eſt l'homme qui ne cherche à profiter de ſon bien, & qui n'ait pour cela des moyens moralement ſûrs? S'il étoit cependant poſſible qu'un homme ſe trouvât dans l'étrange hypothèſe que fait ce pere, nous conviendrions volontiers que s'il prêtoit, il devroit le faire ſans intérêt; mais en général tout prêteur peut dire à celui qui emprunte, en vous remettant mon argent, je vous donne la préférence ſur les fonds publics, ſur l'hôtel-de-ville, les pays d'états, la compagnie des Indes, *&c* ſur le commerce que je pourrois faire, je néglige enfin pour vous obliger des gains dont j'ai une certitude morale; en un mot je ſuis dans le cas du lucre ceſſant, puiſque, ſelon l'expreſſion de S. Thomas, vous m'ôtez un profit que j'avois déjà, ou que vous empêchez celui que j'allois faire, *mihi aufers quod actu habebam aut impedis ne adipiſcar quod eram in via habendi. II. ij. quæſt* 64. *art* 4. Il eſt donc juſte que vous m'accordiez l'intérêt honnête que je trouverois ailleurs.

Cette vérité eſt à la portée des moindres eſprits; auſſi s'eſt-elle fait jour au-travers des préjugés contraires, & c'eſt pour cela qu'on admet l'intérêt dans les emprunts publics, de même que dans les négociations de banque & d'eſcompte; enſorte qu'il n'eſt pas concevable qu'on oſe encore attaquer notre propoſition. Mais il eſt bien moins concevable que S. Thomas ſe mette là-deſſus en contradiction avec lui-même; c'eſt pourtant ce qu'il fait d'une maniere bien ſenſible, ſur-tout dans une réponſe à Jacques de Viterbe qui l'avoit conſulté ſur cette matiere; car oubliant ce qu'il établit ſi bien en faveur de l'intérêt compenſatoire qu'il appelle *recompenſationem damni*, il déclare expreſſément que le dommage qui naît d'un payement fait avant terme n'autoriſe point à retenir l'eſcompte ou l'intérêt, par la raiſon, dit-il, qu'il n'y a pas d'*uſure* qu'on ne pût excuſer ſur ce prétexte; *nec excuſatur per hoc quod ſolvendo ante terminum gravatur.... quia eadem ratione poſſent uſurarii excuſari omnes*. Mais laiſſons ce grand docteur s'accorder avec lui-même & avec S. Antonin; & voyons enfin à quoi ſe réduit la gratuité du prêt telle qu'elle eſt preſcrite en général par les théologiens.

Quelqu'un, je le ſuppoſe, vous demande vingt mille francs à titre d'emprunt; on avoue que vous n'êtes pas tenu de les prêter; mais ſuivant la doctrine de l'école, ſuppoſé que vous acceptiez la propoſition, vous devez prêter la ſomme ſans en exiger d'intérêts; car ſi vous vendiez, dit-on, l'uſage d'une ſomme que vous livrez pour un tems, ce ſeroit de votre part un profit illicite & honteux, une *uſure*, un vol, un brigandage, un meurtre, un parricide; expreſſions de nos adverſaires que je copie fidelement: en un mot, vous ne pouvez recevoir aucun intérêt quoique vous prêtiez pour un tems conſidérable, quand vous ne demanderiez qu'un pour cent par année. L'*uſure* eſt, diſent-ils, tout ce qui augmente le principal, *uſura eſt omnis acceſſio ad ſortem*. Cependant il vous reſte une reſſource conſolante: comme vos vingt mille francs ſont une grande partie de votre fortune & qu'ils vous ſont néceſſaires pour les beſoins de votre famille; que d'un autre côté vous ne manquez pas d'occaſion d'en tirer un profit légitime, & qu'enfin vous êtes toujours comme parle S. Thomas *in via habendi*, vous pouvez ſans difficulté recevoir l'intérêt légal, non pas, encore un coup, à titre de lucre, non pas en vertu du prêt *qui doit être gratuit*, dit-on, *pour qu'il ne ſoit pas injuſte*; *conf. p.* 383. En le prenant ainſi tout ſe-

roit

roit perdu; Dieu ſeroit griévement offenſé, l'emprunteur ſeroit léſé, volé, maſſacré. Mais rappellez-vous ſeulement le cas où vous êtes du lucre ceſſant; & au lieu d'exiger un profit en vertu du prêt, ne l'exigez qu'à titre d'indemnité, *titulo lucri ceſſantis:* dès-lors tout rentre dans l'ordre, toute juſtice s'accomplit, & les théologiens ſont ſatisfaits. Tant il eſt vrai qu'il n'y a qu'à s'entendre pour être bientôt d'accord. En effet il faudroit être bien dépravé pour ſe rendre coupable d'*uſure* en imputant le bénéfice du prêt au prêt même, tandis qu'il eſt aiſé par un retour d'intention, de rendre tout cela bien légitime.

Le dirai-je, ſans faire tort à nos adverſaires? Je les trouve en général plus ardens pour ſoutenir leurs opinions, que zélés pour découvrir la vérité. Je les vois d'ailleurs toujours circonſcrits dans un petit cercle d'idées & de mots; ſi bien aveuglés enfin par les préjugés de l'éducation, qu'ils ne connoiſſent ni la nature du juſte & de l'injuſte, ni la deſtination primitive des lois, ni l'art de raiſonner conſéquemment. Qu'il me ſoit permis de leur demander ſi les plus grands ennemis de l'*uſure* ſont dans l'uſage de prêter *gratis* la moitié ou les trois quarts de leur bien; s'il eſt une famille dans le monde, une égliſe, corps ou communauté, qui prête habituellement de grandes ſommes, ſans ſe ménager aucun profit? Il n'en eſt point ou il n'en eſt guere; *alligant onera gravia & importabilia & imponunt in humeros hominum, digito autem ſuo nolunt ea movere*. Matt. *xxiij.* 4. Le déſintéreſſement n'eſt que pour le diſcours; dès qu'il eſt queſtion de la pratique, les plus zélés veulent profiter de leurs avantages. Tout le monde crie contre l'*uſure*, & tout le monde eſt uſurier; je l'ai prouvé ci-devant, & je vais le prouver encore.

On eſt, dit-on, coupable d'*uſure* dès qu'on reçoit plus qu'on ne donne; ce qui ne s'entend d'ordinaire que de l'argent prêté. Cependant la gratuité du prêt ne ſe borne pas là. Moïſe dit de la part de Dieu: vous ne tirerez aucun intérêt de votre frere, ſoit que vous lui prêtiez de l'argent, du grain ou quelque autre choſe que ce puiſſe être. *Non fœnerabis fratri tuo ad uſuram pecuniam, nec fruges nec quamlibet aliam rem*. Deut. *xxiij.* 19. Il s'explique encore plus poſitivement au même endroit, en diſant: vous prêterez à votre frere ce dont il aura beſoin, & cela ſans exiger d'intérêt. *Fratri tuo abſque uſura id quod indiget commodabis*. Donnez, dit le Sauveur, à celui qui vous demande, & ne rejettez point la priere de celui qui veut emprunter; *qui petit à te da ei, & volenti mutuari ne à te avertaris*. Matt, *ſ*. 42.

Mais ſi ces maximes ſont autant de préceptes, comme le prétendent nos adverſaires, qui d'eux & de nous n'aura pas quelque *uſure* à ſe reprocher? qui d'entre eux n'exige pas les dîmes, les cens & rentes que leur paient des malheureux hors d'état ſouvent d'y ſatisfaire? Qui d'entre eux ne loue pas quelque portion de terre, quelque logement ou dépendances à de pauvres gens embarraſſés pour le payement du loyer? Qui d'entre eux ne congédie pas un locataire inſolvable? Eſt-ce là être fidele à ces grandes regles, *fratri tuo abſque uſura id quo indiget commodabis; qui petit à te da ei, & volenti mutuari, à te ne avertaris*?

Qu'on ne diſe pas que je confonds ici la location avec le ſimple prêt. En effet, l'intention de Dieu qui nous eſt manifeſtée dans l'Ecriture, eſt que nous traitions notre prochain, ſur-tout s'il eſt dans la détreſſe, comme notre frere & notre ami, comme nous demanderions en pareil cas d'être traités nous-mêmes; qu'ainſi nous lui prêtions *gratis* dans ſon beſoin de l'argent, du grain, des habits & toute autre choſe, *quamlibet aliam rem*, dit le texte ſacré, par conſéquent un gîte quand il ſera néceſſaire. Il eſt dit au Lévitique, *xxv.* 35. craignez votre Dieu, & que votre frere trouve un aſyle auprès de vous, *time Deum tuum ut vivere poſſit frater tuus apud te*. Tout cela ne comprend-il que le prêt d'argent? & de telles regles d'une bienfaiſance générale n'embraſſent-elles point la location gratuite? L'homme de bien pénétré de ces maximes, exigera-t-il le loyer d'un frere qui a d'ailleurs de la peine à vivre? Il eſt dit encore au Deutéronome, *xv.* 7. *Dabis ei, nec ages quidquam callide in ejus neceſſitatibus ſublevandis;* point de raiſons ou de prétextes à oppoſer de la part de l'homme riche pour eſquiver l'obligation de ſecourir le malheureux; que ce ſoit par un prêt, par une location ou par un don pur & ſimple, c'eſt tout un: *dabis ei, nec ages quidpiam callide in ejus neceſſitatibus ſublevandis*.

Votre frere a beſoin de ce morceau de terre, de ce petit jardin; il a beſoin de cette chaumiere ou de cette chambre que vous n'occupez pas au quatrieme; il vous demande cela *gratis*, parce qu'il eſt dans la détreſſe & dans l'affliction, & quand vous lui en accorderez pour un tems l'uſage ou le prêt gratuit, cette petite généroſité ne vous empêchera pas de vivre à l'aiſe au moyen des reſſources que vous avez ailleurs. Cependant vous ne lui accordez pas cet uſage *abſque uſura*; vous en demandez le prix ou le loyer, le cens ou la rente; vous l'exigez même à la rigueur, & vous congédiez le malheureux, s'il manque de ſatisfaire; peut-être vendez-vous ſes meubles, ou vous ou vos ayans cauſe, car tout cela revient au même. Eſt-ce là traiter votre prochain comme votre frere, ou plutôt fut-il jamais d'*uſure* plus criante? Ne trouveriez-vous pas bien dur, ſi vous étiez vous-même dans la miſere, qu'un frere dans l'aiſance & dans l'élévation oubliât pour vous les maximes de l'Ecriture & les ſentimens de l'humanité? & ne ſentez-vous pas enfin que celui qui tire des intérêts modiques du négociant & de l'homme aiſé, eſt infiniment moins blamable, moins dur, & moins uſurier que vous?

Quoi qu'il en ſoit, nous l'avons dit ci-devant des princes légiſlateurs, nous dirons encore mieux de l'être ſuprème, qu'il n'a pas donné des lois aux hommes pour le plaiſir de leur commander; il l'a fait pour les rendre plus juſtes ou, pour mieux dire, plus heureux. C'eſt ainſi qu'en défendant l'*uſure* aux Iſraëlites dans les cas exprimés au texte ſacré, il viſoit ſans doute au bien de ce peuple unique qu'il protégeoit particulierement, & auquel il donna des réglemens favorables qui ne ſe ſont pas perpétués juſqu'à nous. Cependant ſi pour faire le bien de tant de peuples moins favoriſés. Dieu leur avoit interdit l'*uſure* en général, même, comme on prétend, vis-à-vis des riches, il auroit pris une mauvaiſe voie pour arriver à ſon but; il l'auroit manqué, comme l'empereur Baſile, en ce qu'il auroit rendu les prêts ſi difficiles & ſi rares, que loin de diminuer nos maux, il auroit augmenté nos miſeres.

Heureuſement la néceſſité de nos communications a maintenu l'ordre naturel & indiſpenſable; enſorte que malgré l'opinion & le préjugé, malgré tant de barrieres oppoſées en divers tems au prêt lucratif, la juſte balance du commerce, ou la loi conſtante de l'équilibre moral, s'eſt toujours rendue la plus forte & a toujours fait le vrai bien de la ſociété. Elle a trouvé enfin l'heureux moyen d'éviter le blâme d'une *uſure* odieuſe; & dès-là contente de l'eſſentiel qu'on lui accorde, je veux dire l'intérêt compenſatoire, le *recompenſationem damni* de S. Thomas, elle abandonne le reſte aux diſcuſſions de l'école, & laiſſe les eſprits inconſéquens diſputer ſur des mots.

Monts de piété. Les monts de piété ſont des établiſſemens fort communs en Italie, & qui ſont faits avec l'approbation des papes, qui paroiſſent même autoriſés par le concile de Trente, *ſeſſ. XXII.* Du reſte, ce ſont des caiſſes publiques où les pauvres & autres gens embarraſſés, vont emprunter à intérêt & ſur gages.

Ces monts de piété ne ſont pas uſuraires, dit le p. Semelier; notez bien les raiſons qu'il en donne.
,, Ces monts de piété, dit-il, ne ſont pas uſuraires,
,, ſi l'on veut faire attention à toutes les *conditions*
,, qui s'obſervent dans ces ſortes de prêts.

,, La *premiere*, qu'on n'y prête que de certaines
,, ſommes, & que pour un tems qui ne paſſe jamais
,, un an, afin qu'il y ait toujours des fonds dans la
,, caiſſe. La *ſeconde*, qu'on n'y prête que ſur gages,
,, parce que comme on n'y prête qu'à des pauvres,
,, le fonds de ces monts de piété ſeroit bientôt épui-
,, ſé, ſi l'on ne prenoit pas cette précaution...... La
,, *troiſieme*, que quand le tems preſcrit pour le paye-
,, ment de ce qu'on a emprunté eſt arrivé, ſi celui
,, qui a emprunté ne paie pas, on vend les gages;
,, & de la ſomme qui en revient on en prend ce qui
,, eſt dû au mont de piété, & le reſte ſe rend à qui
,, le gage appartient. La *quatrieme* condition eſt,
,, qu'outre la ſomme principale qu'on rend au mont
,, de piété, on avoue qu'on y paie encore une cer-
,, taine ſomme. ,, *Conf. p.* 299.

Toutes ces diſpoſitions, comme l'on voit, portent

tent

tent le caractere d'une *uſure* odieuſe; on ne prête, dit-on, qu'à des pauvres; on leur prête ſur gages, par conſéquent ſans riſques. On leur prête pour un terme aſſez court; & faute de payement à l'échéance, on vend ſans pitié, mais non ſans perte, le gage de ces miſérables: enfin l'on tire des intérêts plus ou moins forts d'une ſomme inaliénée. Si, comme on nous l'aſſure, ces pratiques ſont utiles & légitimes, & peut-être le ſont-elles à bien des égards, l'intérêt légal que nous ſoutenons l'eſt infiniment davantage; il l'eſt même d'autant plus, que la cauſe du pauvre y eſt abſolument étrangere.

Notre auteur avoue qu'il ſe peut gliſſer „ des abus „ dans les monts de piété; mais cela n'empêche pas, „ dit-il, que ces monts, ſi on les conſidere dans le „ but de leur établiſſement, ne ſoient très-juſtes & „ exempts d'*uſure*.

Si l'on conſidere auſſi les prêts lucratifs, dans le but d'utilité que s'y propoſent tant les bailleurs que les preneurs, quelques abus qui peuvent s'y gliſſer n'empecheront pas que la pratique n'en ſoit *juſte & exempte d'uſure*.

Du reſte, voici le principal abus qu'on appréhende pour les monts de piété, qu'on appelle auſſi *Lombars*. On craint beaucoup que les uſuriers n'y placent des ſommes ſans les aliéner; & c'eſt ce que l'on empêche autant que l'ont peut, en n'y recevant guere que des ſommes à conſtitution de rente; ce qui éloigne, dit le P. Semelier, *tous les ſoupçons que l'on forme contre cet établiſſement, de donner lieu aux uſuriers de prêter à intérêt*.

Mais qu'importe au pauvre qui emprunte au mont de piété, que l'argent qu'il en tire, vienne d'un conſtituant, plutôt que d'un prêteur à terme. Sa condition en eſt-elle moins dure? Sera-t-il moins tenu de payer un intérêt ſouvent plus que légal, à gens impitoyables, qui ne donneront point de repit; qui faute de payement vendront le gage ſans quartier, & cauſeront tout-à-coup trente pour cent de perte à l'emprunteur? combien d'uſuriers qui ſont plus traitables! L'avantage du pauvre qui a recours au Lombar, étant d'y trouver de l'argent au moindre prix que faire ſe peut, au-lieu d'inſiſter dans un tel établiſſement pour avoir de l'argent de conſtitution, il ſeroit plus utile pour le pauvre de n'y admettre s'il étoit poſſible, que des ſommes prêtées à terme, par la raiſon qu'un tel argent eſt moins cher & plus facile à trouver. Mais, dit-on, c'eſt que l'un eſt bon & que l'autre eſt mauvais, c'eſt que l'un eſt permis, & que l'autre eſt défendu. Comme ſi le bien & le mal en matiere de négoce, ne dépendoit que de nos opinions; comme ſi en ce genre, le plus & le moins de *nuiſance* ou d'utilité, n'étoient pas la raiſon conſtituante, & la meſure invariable du juſte & de l'injuſte.

Enfin on nous dit d'après Leon X. que ſi dans les monts de piété „ on reçoit quelque choſe au-delà „ du principal, ce n'eſt pas en vertu du prêt, c'eſt „ pour l'entretien des officiers qui y ſont employés, & pour les dépenſes qu'on eſt obligé de faire..... Ce qui n'a, dit-on, aucune apparence „ de mal, & ne donne aucune occaſion de péché. „ *Ibid. p.* 300. D'honnêtes uſuriers diront, comme Leon X. qu'ils ne prennent rien en vertu du prêt, mais ſeulement pour faire ſubſiſter leur famille au moyen d'un négoce où ils mettent leurs ſoins & leurs fonds; négoce d'ailleurs utile au public, autant ou plus que celui des monts de piété, puiſque nos uſuriers le font à des conditions moins dures.

Mais n'allons pas plus loin ſans remarquer un cercle vicieux, où tombent nos adverſaires, quand ils veulent prouver le prétendu vice de *l'uſure* légale.

Les canoniſtes prétendent, „ *avec St. Thomas*, „ *que les lois poſitives ne défendent ſi fortement* l'uſure, *que parce qu'elle eſt un péché de ſa nature, & par elle-même*. Conf. eccl. *p.* 477 *Dare pecuniam mutuo ad uſuram non ideo eſt peccatum quia eſt prohibitum, ſed potius ideo eſt probibitum quia eſt ſecundum ſe peccatum: eſt enim contra juſtitiam naturalem*. Thom. *queſt.* 13. *de malo. art. iv.* Sur cela voici la reflexion qui ſe preſente naturellement.

L'*uſure* n'étant prohibée, comme ils le diſent, que ſur la ſuppoſition qu'elle eſt un péché de ſa nature, *quia eſt ſecundum ſe peccatum*; ſur la ſuppoſition qu'elle eſt contraire au droit naturel, *quia eſt contra juſtitiam naturalem*; s'il eſt une fois bien prouvé que cette ſuppoſition eſt gratuite, qu'elle n'a pas moindre fondement; en un mot s'il eſt démontré que l'*uſure* n'eſt pas injuſte de ſa nature, que devient une prohibition qui ne porte que ſur une injuſtice imaginaire? c'eſt ce que nous allons examiner.

Le contrat uſuraire, ou le prêt lucratif, n'attaque point la divinité; les hommes l'ont imaginé pour le bien de leurs affaires, & cette négociation n'a de rapport qu'à eux dans l'ordre de l'équité civile. Dieu ne s'y intéreſſe que pour y maintenir cette équité précieuſe, cette égalité ſi néceſſaire d'un mutuel avantage; or je l'ai prouvé ci-devant, & je le repete; on trouve cette heureuſe propriété dans le prêt lucratif, en ce que d'une part le créancier ne fait à l'emprunteur que ce qu'il accepte pour lui-même; raiſon à laquelle je n'ai point encore vû de reponſe, & que de l'autre, chacun y profite également de ſa miſe.

La miſe de l'emprunteur eſt ſon induſtrie, cela n'eſt pas conteſté; mais une autre vérité non moins certaine, c'eſt que la miſe du prêteur eſt une induſtrie encore plus grande. On ne conſidere pas que le ſac de mille louis qu'il a livré, renferme peut-être plus de cinquante années d'une économie induſtrieuſe, dont cette ſomme eſt le rare & le précieux fruit; ſomme qui fait un enſemble, une eſpece d'individu dont l'emprunteur profite à ſon aiſe & tout à la fois; ainſi l'avantage eſt viſiblement de ſon côté, puiſqu'il ne conſtitue que quelques mois, ou ſi l'on veut, quelques années de ſon travail; tandis que le créancier met de ſa part tout le travail d'un demi ſiecle. Voila donc de ſon côté une véritable miſe qui légitime l'intérêt qu'on lui accorde: auſſi les parties actives & paſſives, les bailleurs & les preneurs publient hautement cette légitimité; ils avouent de bonne foi qu'ils ne ſont point léſés dans le prêt lucratif, que par conſéquent cette négociation n'eſt pas inique, vu, comme on l'a dit, qu'il n'y a pas d'injuſtice où il n'y a pas de léſion, & qu'il n'y a pas de léſion dans un commerce où l'on fait aux autres le traitement qu'on agrée pour ſoi-même, dans un commerce enfin qui opere le bien des particuliers & celui du public.

Ces raiſons priſes dans les grands principes de l'équité naturelle, font impreſſion ſur nos adverſaires; & ils en paroiſſent tellement ébranlés, qu'ils n'oſent pas les combattre de front; cependant comme l'autorité entraîne, que le préjugé aveugle, & qu'enfin il ne faut pas ſe rendre, voici comme ils tâchent d'échapper: ils prétendent donc que la bonté du prêt lucratif ne dépend pas de l'utilité qu'en peuvent tirer les parties intéreſſées, *parce que*, diſent-ils, *dès qu'il eſt mauvais de ſa nature, & oppoſé à l'équité naturelle .... il ne peut jamais devenir licite. Conf. eccl. p.* 161. concluſion qui ne ſeroit pas mauvaiſe, ſi elle n'étoit pas fondée ſur une pétition de principe, ſur une ſuppoſition dont nous démontrons la fauſſeté. Enfin la raiſon ultérieure qu'ils emploient contre l'équité de l'*uſure*, raiſon qui complette le cercle vicieux que nous avons annoncé; *c'eſt qu'elle eſt*, diſent-ils, *condamnée par la loi de Dieu*. ibid. p. 163.

Ainſi l'*uſure* n'eſt condamnée, dit-on d'abord, que parce qu'elle eſt injuſte, *quia eſt contra juſtitiam naturalem*: & quand nous renverſons cette injuſtice prétendue par des raiſonnemens invincibles, on nous dit alors que l'*uſure* eſt injuſte parce qu'elle eſt condamnée. En bonne foi, qui ſe laiſſe diriger par de tels raiſonneurs, ſe laiſſe conduire par des aveugles.

Après avoir prouvé aux théologiens qu'ils ſont en contradiction avec eux-mêmes, attachons-nous à prouver la même choſe aux miniſtres de nos lois. On peut avancer en général que le droit civil a toujours été favorable au prêt de lucre. A l'égard de l'antiquité cela n'eſt pas douteux: nous voyons que chez les Grecs & chez les Romains, l'*uſure* étoit permiſe comme tout autre négoce, & qu'elle y étoit exercée par tous les ordres de l'état: on ſait encore que l'*uſure* qui n'excédoit pas les bornes preſcrites, n'avoit rien de plus repréhenſible que le profit qui revenoit des terres ou des eſclaves; & cela non-ſeulement pendant les ténebres de l'idolatrie, mais encore dans les beaux jours du chriſtianiſme; enſorte que les empereurs les plus ſages & les plus religieux l'autoriſerent durant pluſieurs ſiecles, ſans que perſonne réclamât contre leurs ordonnances. Juſtinien ſe contenta de modérer les intérêts, & de douze pour cent, qui étoit le taux ordinaire, il les fixa

pour les entrepreneurs des fabriques, & autres gens de commerce, à huit pour cent par année; *jubemus illos qui ergaſteriis præſunt, vel aliquam licitam negociationem gerunt, uſque ad beſſem centeſimæ uſurarum nomine in quocumque contractu ſuam ſtipulationem moderari*. lib. XXVI. §. 1. verſ. 1. *Cod. de uſuris*, 4-22.

Nous ſommes bien moins conſéquens que les anciens ſur l'article des intérêts, & notre juriſprudence a ſur cela des biſarreries qui ne font guere d'honneur à un ſiecle de lumiere. Le droit françois, quant à l'expreſſion, quant à la forme, ſemble fort contraire à l'*uſure*; quant au fond, quant à l'eſprit, il lui eſt très-favorable. En effet, ce qui montre au mieux qu'ici la loi combat la juſtice ou l'utilité publique, c'eſt que la même autorité qui proſcrit l'*uſure*, eſt forcée enſuite de ſouffrir des opérations qui la font revivre. Chacun ſait que les parties, au cas d'emprunt, conviennent de joindre dans un billet les intérêts & le principal, & d'en faire un total payable à telle échéance, ce qui ſe pratique également dans les actes privés & dans ceux qui ſe paſſent devant notaires. Tout le monde connoit un autre détour qui n'eſt guere plus difficile; on fait une obligation payable à volonté; on obtient enſuite de concert, une ſentence qui adjuge des intérêts au créancier, *in pœnam moræ*. Ecoutons ſur cela l'auteur des conférences.

„ Le profit qu'on tire du prêt eſt une *uſure*, dit-„ il, parce que c'eſt un gain qui en provient; & „ cela eſt défendu, parce que le prêt doit être gra„ tuit, pour qu'il ne ſoit pas injuſte. L'intérêt au„ contraire eſt une indemnité légitime, c'eſt-à-dire „ un dédommagement ou une compenſation due au „ créancier, à cauſe du préjudice qu'il ſouffre par „ la privation de ſes deniers. Tous les théologiens „ conviennent que les intérêts qui ſont adjugés par „ la ſentence du juge, ne ſont ni des gains, ni des „ profits uſuraires, mais des intérêts qui ſont préſu„ més très-juſtes & très-équitables. *Legitimæ uſuræ*, „ dit le droit „. *Conf. eccl. p.* 383.

Cette diſtinction aſſez ſubtile; & encore plus frivole entre les profits & l'indemnité d'un prêt, eſt appuyée ſur une déciſion du Droit, qui nous apprend que les intérêts ne ſont pas ordonnés pour le profit des créanciers, mais uniquement pour les indemniſer du retardement & de la négligence des débiteurs. *Uſuræ non propter lucrum petentium, ſed propter moram ſolventium infliguntur*; l. XVII. §. 13. ff. *de uſuris & fructibus*, l. 22. Voilà, ſi je ne me trompe, plutôt des mots que des obſervations intéreſſantes; que m'importe en effet, par quel motif on m'attribue des intérêts, pourvu que je les reçoive?

Quoi qu'il en ſoit, tout l'avantage que trouve le débiteur dans la prohibition vague de l'*uſure*, c'eſt qu'il la paye ſous le beau titre d'*intérêt légitime*; mais en faiſant les frais néceſſaires pour parvenir à la ſentence qui donne à l'*uſure* un nom plus honnête. Momerie qui fait dire à tant de gens enclins à la malignité, que notre judicature n'eſt en cela contraire à elle-même, que parce qu'elle ſe croit intéreſſée à multiplier les embarras & les frais dans le commerce des citoyens.

Nous l'avons déjà dit, le profit uſuraire eſt pleinement autoriſé dans pluſieurs emprunts du roi, ſurtout dans ceux qui ſe font ſous la forme de loteries & d'annuités; dans pluſieurs emprunts de la compagnie des Indes, & dans les eſcomptes qu'elle fait à préſent ſur le pié de cinq pour cent par année; enfin, dans les emprunts des fermiers généraux, & dans la pratique ordinaire de la banque & du commerce. Avec de telles reſſources pour l'*uſure* légale, peut-on dire ſérieuſement qu'elle ſoit illicite? je laiſſe aux bons eſprits à décider.

Au reſte, une loi générale qui autoriſeroit parmi nous l'intérêt courant, feroit le vrai moyen de diriger tant de gens peu inſtruits, qui ne diſtinguent le juſte & l'injuſte que par les yeux du préjugé. Cette loi les guériroit de ces mauvais ſcrupules qui troublent les conſciences, & qui empêchent d'utiles communications entre les citoyens. J'ajoute que ce feroit le meilleur moyen d'arrêter les *uſures* exceſſives à préſent inévitables. En effet, comme il n'y auroit plus de riſque à prêter au taux légal, tant ſur gages que ſur hypotheques, l'argent circuleroit infiniment davantage. Que de bras maintenant inutiles, & qui ſeroient pour lors employés avec fruit? que de gens aujourd'hui dans la détreſſe, & à qui plus de circulation procureroit des reſſources? En un mot, on trouveroit de l'argent pour un prix modique en mille circonſtances, où l'on n'en trouve qu'à des conditions onéreuſes; parce que, comme dit de Monteſquieu, *le prêteur s'indemniſe du péril de la contravention*. *Eſprit des lois, deuxieme partie, page* 121.

On nous épargneroit les frais qui ſe font en actes de notaires, contrôle, aſſignations, & autres procédures uſitées pour obtenir des intérêts; & dès-là nos communications moins gênées deviendroient plus vives & plus fructueuſes, parce qu'il s'enſuivroit plus de travaux utiles. Auſſi nos voiſins moins capables que nous de prendre des mots pour des idées, admettent-ils l'*uſure* ſans difficulté, quand elle ſe borne au taux de la loi. La circulation des eſpeces rendue par-là plus facile, tient l'intérêt chez eux beaucoup au-deſſous du nôtre; circonſtance que l'on regarde à bon droit comme l'une des vraies cauſes de la ſupériorité qu'ils ont dans le commerce. C'eſt auſſi l'une des ſources de ces prodigieuſes richeſſes dont le récit nous étonne, & que nous croyons à peine quand nous les voyons de nos yeux.

Ajoutons un mot ici contre une eſpece d'*uſure* qui paroit intolérable: je veux parler du ſou pour livre que la poſte exige pour faire paſſer de l'argent d'un lieu dans un autre. Cette facilité qui ſeroit ſi utile aux citoyens, qui feroit une circulation ſi rapide dans le royaume, devient preſque de nul uſage par le prix énorme de la remiſe, laquelle au reſte peut s'opérer ſans frais par la poſte. Ses correſpondances partout établies & payées pour une autre fin, ne lui ſont pas onéreuſes pour le ſervice dont il s'agit. Cependant ſi je veux remettre cent écus, il m'en coûte quinze francs; ſi je veux remettre deux mille livres, on me demande dix piſtoles. En bonne foi, cela eſt-il propoſable dans une régie qui ne coûte preſque rien aux entrepreneurs? Il ſeroit donc bien à deſirer que le miniſtere attentif à l'immenſe utilité qui reviendroit au commerce d'une correſpondance ſi générale & ſi commode, obligeât les régiſſeurs ou les fermiers des poſtes, à faire toutes remiſes d'argent à des conditions favorables au public; en un mot, qu'on fixât pour eux le droit de tranſport ou de banque à trois deniers par livre pour toutes les provinces de France. Il en réſulteroit des avantages infinis pour les ſujets, & des gains prodigieux pour la ferme.

Après avoir prouvé que l'intérêt légal eſt conforme à l'équité naturelle, & qu'il facilite le commerce entre les citoyens, il s'agit de montrer qu'il n'eſt point défendu dans l'Ecriture: voyons ce que dit ſur cela Moïſe. (6)

Réponſe à ce qu'on allegue de l'ancien-Teſtament.

(6) Pairquoi M. Fouguet propoſe-t-il tant de fois les mêmes raiſonnemens, les mêmes preuves pour juſtifier *l'uſure*? Eſt ce qu'il connoit, lui auſſi, que le lucre uſuraire qu'on prétend retirer du ſimple prêt, n'eſt pas encore juſtifié? quelques efforts qu'il faſſe pour perſuader que les raiſons qu'apportent les théologiens, ne ſont que des ſubtilités ſcholaſtiques, qu'elles ne ſont ni claires, ni fondées, que la raiſon même les rejette; ils ſeront tous inutiles, tant qu'il ne détruira pas l'idée que nous avons de *l'emprunt*. Il ne ſuffit pas de dire que la condition de ſatisfaire *l'uſure* légale, eſt favorable à qui emprunte, & que *volenti non fit injuria* Nous avons déjà expliqué cet axiome dans les notes precédentes. S. Jean Chriſoſtome s'oppoſoit à ces raiſons des uſuriers *homel* 56 *in Matthaum neque mihi dixeris illum talem libenter accipere, & de fænore gratiam habere*; parce que, ajoute le ſaint, *illud enim per inhumanitatem tuam evenit; nam & Abraham cum uxorem barbaris tradidit, inſidias illas ſibi gratas reddidit non libenter, ſed ob metum Pharaonis*. L'auteur doit nous démontrer que *l'uſure* tirée de *l'emprunt*, eſt fondée ſur la juſtice commutative; ce qu'il ne demontrera jamais, qu'il n'ait auparavant donné à *l'emprunt* un titre juſte pour en prétendre du profit. Que celui qui a fait l'emprunt le faſſe valoir & fructifier, cela ne veut rien dire; car, quoique le grain que l'on vend, produiſe du fruit, en le ſemant, le vendeur ne peut pas avec tout cela le donner à un prix plus haut à qui l'achete pour ſemer, qu'à qui le prend pour le conſumer en farine. Ce n'eſt donc pas un titre ſuffiſant pour *l'uſure* que de ſavoir que l'argent fructifie dans les mains de celui qui l'a pris à titre *d'emprunt*. C'eſt ce que comprit fort bien Juſtinien. Cet empereur ſachant qu'on ne peut accorder l'uſage des choſes ſujettes au contrat de *l'emprunt*, ſans en accorder en même tems le domaine, declara contre l'arrêt du ſénat qui crut pouvoir établir un uſufruit dans les choſes qui ſe conſument par l'uſage, que ce ne ſeroit pas un veritable uſufruit, mais preſque un uſufruit, entant, c'eſt-à-dire, que le légataire pourroit ſe ſervir des choſes léguées, pourvu qu'il s'obligeât de reſtituer à l'héritier une ſomme d'une valeur équivalente. *Itaque ſi pecunia uſusfructus legatus ſit ita datur legatario, ut ejus fiat, & legatarius ſatisdet haredi de tanta pecunia*

„ Si votre frere ſe trouve dans la détreſſe & dans „ la miſere; s'il eſt infirme au point de ne pouvoir „ travailler, & que vous l'ayez reçu comme un é- „ tranger qui n'a point d'aſyle, faites enſorte qu'il „ trouve en vous un bienfaiteur, & qu'il puiſſe vi- „ vre auprès de vous. Ne le tyranniſez point, ſous „ prétexte qu'il vous doit; craignez d'irriter le ciel „ en exigeant de lui plus que vous ne lui ayez don- „ né. Soit donc que vous lui prêtiez de l'argent, „ des grains, ou quelque autre choſe que ce puiſſe „ être, vous ne lui demanderez point d'intérêt; & „ quoique vous en puiſſiez exiger des étrangers, vous „ prêterez gratuitement à votre frere ce dont il aura „ beſoin; le tout afin que Dieu béniſſe vos entrepri- „ ſes & vos travaux „. *Exod. xxij.* 25. *Levit. xxv.* 35. *Deut. xxiij.* 19.

Voici comme il parle encore dans un autre endroit, *Deuter. xv.* 7. „ Si l'un de vos freres habitant „ le même lieu que vous dans la terre que Dieu „ vous deſtine, vient à tomber dans l'indigence, vous „ n'endurcirez point votre cœur ſur ſa miſere, mais „ vous lui tendrez une main ſecourable, & vous lui „ prêterez ſelon que vous verrez qu'il aura beſoin. „ Eloignez de vous toutes réflexions intéreſſées, & „ que l'approche de l'année favorable qui doit remet- „ tre les dettes ne vous empêche point de ſecourir vo- „ tre frere & de lui prêter ce qu'il vous demande, „ de peur qu'il ne réclame le Seigneur contre vous, „ & que votre dureté ne devienne criminelle. Vous „ ne vous diſpenſerez donc point de le ſoulager ſur „ de mauvais prétextes; mais vous répandrez ſur „ lui vos bienfaits, pour attirer ſur vous les béné- „ dictions du ciel „.

Il eſt évident que ces paſſages nous préſentent une ſuite de préceptes très-propres à maintenir le commerce d'union & de bienfaiſance qui doit régner dans une grande famille, telle qu'étoit le peuple hébreu. Rien de plus raiſonnable & de plus juſte, ſurtout dans les circonſtances où Dieu les donna. Il venoit de ſignaler ſa puiſſance pour tirer d'oppreſſion les deſcendans de Jacob; il leur deſtinoit une contrée délicieuſe, & il vouloit qu'ils y vécuſſent comme de véritables freres, partageant entre eux ce beau patrimoine ſans pouvoir l'aliéner, ſe remettant tous les ſept ans leurs dettes reſpectives; enfin, s'aidant les uns les autres au point qu'il n'y eût jamais de miſérables parmi eux. C'eſt à ce but ſublime que tend toute la légiſlation divine; & c'eſt dans la même vue que Dieu leur preſcrivit le prêt de bienveillance & de généroſité. Dans

---

cunia reſtituenda...... ergo ſenatus non fecit quidem earum rerum uſumfructum, nec enim poterat, ſed per cautionem, quaſi uſumfructum conſtituit. Tout ce que l'auteur ajoute par rapport à l'argent, qu'il ne le conſume pas par le negoce qu'on en fait dans la ſociété, comme ſe conſume le grain ſemé dans un fond, ne prouve rien, ou prouve auſſi qu'un particulier qui a vendu ſon grain à credit, peut repeter outre le prix convenu, une partie du fruit qu'a produit le grain ſemé, ce que n'accordera pas M. Faiguet. Il n'eſt pas vrai que l'argent ſtipulé dans un contrat de mariage, porte de l'interêt préciſément parce que c'eſt un argent promis en dot, mais parce que le gendre eſt obligé d'entretenir la fille qu'il a épouſé; c'eſt pour ſubvenir à la depenſe de cet entretien qu'il prend des interêts ſur la légitime de ſa femme. C'eſt pourquoi la dot portant de ſa nature des interêts, ou devant néceſſairement porter des intêrets au profit du gendre, le beau-pere eſt obligé de les lui payer, pour lui aider à ſupporter le joug du mariage, tout le tems qu'il eſt en poſſeſſion du fond dotal, ce qui fait voir que cet exemple n'a aucun rapport avec *l'emprunt*.

Quant à ce que le ſavant défenſeur de l'uſure nous propoſe du riſque auquel expoſe ſon argent qui le prête, & que celui qui *l'emprunte* le prend à ſa charge, ce qui ſuffit pour rendre ce negoce légitime; nous repondons que pour rendre une pareille condition juſte, il faut qu'elle ſoit ſeule, parce qu'outre l'obligation de reſtituer l'argent emprunté, l'emprunteur eſt auſſi obligé de payer en ſus *l'uſure* ce qui rend évidemment cette condition injuſte. Que ſi celui qui prête, voit dans la convention qu'il fait, un danger évident de perdre ſon capital, pour que ce danger ne ſoit point intriſéque à l'argent, comme il l'eſt toujours à d'autres effets dans quelque état & dans quelques mains qu'ils ſe trouvent, mais qu'il lui ſoit extrinſéque, provenant de la condition de celui qui l'emprunte; il eſt certain qu'il peut exiger quelque choſe de plus que ſon capital, ſuivant le plus ou le moins de probabilité du danger. Dire que la ſeule induſtrie de l'emprunteur étoit inſuffiſante pour gagner ſans argent, nous en convenons, ce n'eſt que trop vrai; mais comme l'argent qu'il a emprunté, lui eſt devenu propre, comme le grain acheté pour ſemer l'eſt devenu à celui qui l'a acheté, le prêteur ne peut prétendre à un gain, auquel il n'a aucun droit. C'eſt à tort que M. Faiguet reproche à S. Grégoire de Naziance d'avoir repris les uſuriers ſans raiſon. La comparaiſon qu'il fait de l'argent prêté avec les effets qu'on loue, ne ſauroit ſubſiſter. Quant au *contrat des trois contrats*. Les titres de *lucre ceſſant*, & de *dommage naiſſant* ſont auſſi entierement extrinſéques au contrat de *l'emprunt*; c'eſt pourquoi celui qui donne de l'argent à titre de prêt peut révendiquer en vertu de ces titres, les torts qu'il peut ſouffrir en prêtant. C'eſt ce qui a déterminé auſſi les ſaints peres à accorder que par cette voie on peut exiger quelque interêt, perſonne n'étant obligé que dans un cas d'extrêmité de ſecourir ſon prochain au préjudice de ſon propre bien; mais quand on tient de l'argent mort, qui reſte en caiſſe en cas de beſoin, pendant tout le tems que dure le contrat de *l'emprunt*, on ne pourra jamais profiter avec juſtice d'un argent qui ne portoit aucun interêt, & cela à titre ſeulement de prêt.

Il ne ſuffit pas de dire qu'on doit remonter à la ſource des deſtinations, pour leſquelles les biens furent inventés; c'eſt l'avantage de la ſociété qu'il faut conſiderer. De-là vient que l'uſage des maiſons eſt devenu par la ſucceſſion des tems un moyen licite de faire du profit, quoique au commencement elles ne fuſſent inventées que pour la commodité des maîtres qui les habitoient; il ne ſuffit pas, dis-je d'alleguer cette raiſon, parce que le louage des maiſons eſt ſéparable du domaine, ce qui ne ſe verifie pas dans le prêt de l'argent. D'ailleurs l'argent peut devenir une ſource à interêts, mais il faut que cela ſoit ſans bleſſer la juſtice; c'eſt elle & non la cupidité des uſuriers, qui doit regler les interêts de la ſociété. On peut employer l'argent dans le commerce par le moyen de quelque aſſociation qui ſera également & même plus utile, que de le donner à *uſure* contre toutes les regles de l'équité. Tout ce que M. Faiguet dit en plaiſantant ſur le lucre ceſſant & ſur le dommage naiſſant, ou ſoit eſpérance de gagner, pour pallier *l'uſure* par ce jeu de mots, eſt jetté au vent; il n'en eſt pas plus avancé dans ſa cauſe. Ces contrats étant extrinſéques à *l'emprunt*, & pouvant donner à celui qui prête ſon argent, le droit de ne pas prejudicier à ſes interêts dans le tems qu'il fait un acte de bienfaiſance, on peut exiger quelque choſe du marchand, pourvu qu'on le faſſe avec cette circonſpection qui eſt néceſſaire pour ne pas commettre une injuſtice en pareil cas. S. Thomas ne ſe contradit point, ainſi que le prétend M. Faiguet. Le cas dont parle le S. Docteur, eſt bien différent. Les reflexions que fait l'auteur ſur les textes de l'ancienne loi, pour prouver que ſi *l'uſure* étoit défendue dans ce cas, tout le monde ſeroit uſurier, parce que ce ſeroit être uſurier que d'exiger d'un néceſſiteux le loyer d'une terre, d'une maiſon, d'un habit &c. Ces reflexions ne peuvent avoir lieu dans le cas préſent, par les raiſons que j'ai pluſieurs fois deduites. Tous les catholiques conviennent qu'on ne ſauroit refuſer ſans aucun interêt même, le logement, l'habillement, & autres effets néceſſaires à la vie, à quiconque ſe trouveroit reduit à la derniere extrêmité, aumoins pendant qu'il ſera dans cet état de miſere, & pour lui donner le tems d'en ſortir. Hors de ce cas ſeulement, il eſt certain que ces ſortes de fonds ou d'effets ſe détériorant par l'uſage, perſonne n'eſt obligé de les donner gratis, parce que dans ce cas le bailleur devroit ſupporter tout le dommage. Mais dans le prêt d'argent, le prêteur qui le donne, n'a par-devers lui aucun titre, en vertu duquel il puiſſe exiger *l'uſure*; il ſuffit que la ſomme qu'on lui rend ne ſoit pas d'une condition inférieure à la valeur du prêt, car il faut que la valeur ſoit la même & parfaitement égale. L'argent préſent ne vaut pas plus que l'abſent, lorſque l'un eſt auſſi ſur que l'autre Tout l'avantage qu'en retire le preneur par le moyen de ſon induſtrie, eſt à lui, le bailleur n'y peut rien pretendre ni en tout ni en partie.

Il y a long tems que les théologiens catholiques ont fait voir que les monts de piété ſont à l'abri de tout ſoupçon *d'uſure*, mais c'eſt envain que M. Faiguet les propoſe pour juſtifier les uſures légales; ils ſe regient d'une maniere bien différente. On ne prétend pas pour cela juſtifier les abus, ſi par la faute des miniſtres & des commis il s'y en commet. Les raiſonnemens que l'on fait pour prouver que *l'uſure* légale eſt naturellement permiſe & conforme à l'équité naturelle, ne ſont nullement fondés, ainſi que nous l'avons démontré dans les notes précédentes; c'eſt pourquoi il eſt inutile de les repeter. Nous dirons ſeulement que la compenſation que prétend avoir le créancier pour l'abſence de ſon argent, en vertu de la ſtipulation faite de bonne foi par les deux parties intereſſées, de payer volontairement *l'uſure*, n'eſt pas un titre ſuffiſant pour exiger avec juſtice un pareil interêt. L'abſence de l'argent eſt compenſée par la ſureté qu'en donne le créancier, lorſqu'il le reçoit, par ce qu'il eſt obligé de le reſtituer, quoiqu'il vînt à perir par quelque accident que ce fût, & ſans qu'il y eût de ſa faute. La bonne foi peut être excuſable, lorſqu'elle eſt jointe à une ignorance invincible de l'injuſtice que *l'uſure* contient en elle-même, comme tant de theologiens l'ont prouvé. La néceſſité de trouver de l'argent qu'on ne trouve point ſans *uſure*, fait qu'on paye volontairement *l'uſure*. Les lois qui ont autoriſé *l'uſure* dans le for extérieur, ne les ont jamais rendues licites en elles-mêmes, puis que ſuivant la doctrine de S. Auguſtin & de S. Thomas il eſt certain que les lois civiles laiſſent paſſer beaucoup de choſes, & en laiſſent beaucoup d'autres impunies que la divine providence chatie. *Videtur enim tibi*; dit S. Auguſtin lib. I. de lib. arbitrio, num. 13. *lex iſta quæ regendis civitatibus fertur, multa concedere atque impunita relinquere, quæ per divinam tamen providentiam vindicantur, & recte.* Parlant enſuite de *l'uſure* dans ſa 153. lettre à Maced. num. 25. il ajoute: *quid dicam de uſuris, quas etiam ipſæ leges, & Judices reddi jubent?.... Hæc, atque hujuſmodi male utique poſſidentur, & vellem reſtituerentur, ſed non eſt quo Judice repetantur.* S. Thomas 2. 2. *queſt.* 70. *art. I. ad* 3. dit à ce ſujet: *dicendum quod leges humanæ dimittunt aliqua peccata impunita propter conditiones hominum imperfectorum, in quibus multæ utilitates impedirentur, ſi omnia peccata diſtrictè prohiberentur, pœnis adhibitis; & ideo uſuras lex humana conceſſit, non quaſi exiſtimans eas eſſe ſecundum juſtitiam, ſed ne impedirentur utilitates multorum*. Le ſentiment de ces deux ſaints Docteurs, joint à celui de toute l'Egliſe qui a de tout tems reconnu l'iniquité de *l'uſure*, doit ſans doute prévaloir à tous les paralogiſmes & chicanes qu'oppoſe M. Faiguet, pour faire diſparoître l'injuſtice de *l'uſure*. Et il ne ſauroit tirer aucun avantage pour ſa cauſe de l'approbation qu'ont fait de *l'uſure* pluſieurs nations, ni des contrats qui ſe font dans pluſieurs parties du monde, leſquels paroiſſent renfermer le vrai *emprunt*, & en vertu deſquels on retire néanmoins de l'interêt du principal; parce que ce ne ſeront jamais les abus que le grand nombre pratique qui pourront rendre bonne, une action qui de ſa nature eſt mauvaiſe. (W.)

Dans cette heureuſe théocratie, qui n'eût vu avec indignation des citoyens exiger l'intérêt de quelques meſures de blé, ou de quelque argent prêté au beſoin à un parent, à un voiſin, à un ami? car tels étoient les liaiſons intimes qui uniſſoient tous les Hébreux. Ils ne formoient dans le ſens propre qu'une grande famille; & ce ſont les rapports ſous leſquels l'Ecriture nous les préſente, *amico*, *proximo*, *fratre*. Mais que penſer des hébreux aiſés, ſi dans ces conjonctures touchantes que nous décrit Moïſe, ils ſe fuſſent attachés à dévorer la ſubſtance des malheureux, en exprimant de leur miſere ſous le voile du prêt un intérêt alors déteſtable.

L'intérêt que nous admettons eſt bien différent; il ſuppoſe un prêt conſidérable fait à des gens à l'aiſe, moins par des vues de bienfaiſance, que pour ſe procurer des avantages réciproques; au lieu que les paſſages allégués nous annoncent des parens, des voiſins, des amis, réduits à des extrémités où tout homme eſt obligé de ſecourir ſon ſemblable; extrémités au reſte qui n'exigent pas qu'on leur livre de grandes ſommes. Tout ceci eſt étranger aux contrats ordinaires de la ſociété, où il ne s'agit ni de ces ſecours modiques & paſſagers dont on gratifie quelques miſérables, ni de ces traits de généroſité qu'on doit toujours, & qu'on n'accorde que trop rarement à ſes amis. Il s'agit ſeulement d'un négoce national entre gens aiſés qui ſubſiſtent les uns & les autres ſoit de leur induſtrie, ſoit de leurs fonds; gens enfin dont il eſt juſte que les négociations ſoient utiles à toutes les parties; ſans quoi tous les reſſorts de la ſociété reſteroient ſans action.

De plus, il faut obſerver ici une différence eſſentielle entre les Juifs & nous; ce peuple d'agriculteurs ſans faſte & ſans molleſſe, preſque ſans commerce & ſans procès, n'étoit pas comme nous dans l'uſage indiſpenſable des emprunts. A quoi les Hébreux auroient-ils employé de grandes ſommes? à l'acquiſition des ſeigneuries & des fiefs? cela n'étoit pas poſſible. Toutes leurs terres exemptes de vaſſalité, toutes en quelque ſorte inaliénables, ne ſe pouvoient acquérir qu'à la charge de les rendre aux anciens propriétaires dans l'année de réjouiſſance ou de jubilé, qui revenoit tous les cinquante ans. Ils ne pouvoient pas acquérir non plus des offices ou des charges, à peine les connoiſſoit-on parmi eux; & le peu qu'ils en avoient n'étoit pas dans le cas de la vénalité. Ils ne connoiſſoient de même ni les parties de la finance, ni la fourniture des colonies, ni tant d'autres entrepriſes qui ſont ordinaires parmi nous. On n'armoit chez eux ni pour la courſe, ni pour le commerce. J'ajoute qu'on pouvoit être libertin & petit-maître à peu de frais; il n'y avoit là ni jeu ni ſpectacles; ils ſe procuroient ſans peine de jolies eſclaves, plûtôt ſervantes que maîtreſſes; & ils en uſoient librement ſans éclat & ſans ſcandale. Il ne falloit pour cela ni déranger ſa fortune, ni s'abîmer par les emprunts.

D'ailleurs, excepté leur capitale que la magnificence de ſon temple & les pélérinages preſcrits par la loi, rendirent très-célebre & très-peuplée, on ne voyoit chez eux aucune ville conſidérable, aucune place renommée par ſes manufactures; en un mot, excepté Jéruſalem, ils n'avoient guere que des bourgades. Il faut donc conſidérer les anciens Juifs comme de médiocres bourgeois, qui tous, ou preſque tous, cultivoient un bien de campagne ſubſtitué de droit en chaque famille, qui fixés par-là dans une heureuſe & conſtante médiocrité, ſe trouvoient également éloignés de l'opulence & de la miſere, & qui n'avoient par conſéquent ni l'occaſion ni le beſoin de ſolliciter des emprunts conſidérables.

Une autre obſervation du même genre, c'eſt que vû l'égalité qui régnoit entre les Iſraélites, ils n'avoient proprement ni rang ni dignité à ſoutenir; ils n'avoient ni éducation frivole & diſpendieuſe à donner à leurs enfans, ni emplois civils ou militaires à leur procurer; outre qu'avec des mœurs plus ſimples, ils avoient moins de ſerviteurs inutiles, & qu'employant leurs eſclaves aux travaux pénibles, ils ſe chargeoient le plus ſouvent des ſoins du ménage. Sans parler de Sara qui, avec des centaines de ſerviteurs, cuiſoit elle-même des pains ſous la cendre, *Gen. xviij.* 6. Sans parler de Rébecca qui, bien que fille de riche maiſon, & d'ailleurs pleine d'agrément, alloit néanmoins à l'eau elle-même aſſez loin de la ville, *ibid. xxiv.* 16. Nous voyons dans des tems poſtérieurs, Abſalon, fils d'un grand roi, veiller lui-même aux tondailles de ſes brebis, *l. II. Rois xiij.* 24. Nous voyons Thamar, ſa ſœur, ſoigner ſon frere Amnon qui ſe diſoit malade, & lui faire à manger, *ibid.* Nous voyons encore Marthe, au tems de Jeſus-Chriſt, s'occuper des ſoins de la cuiſine, *Luc. x.* 40.

Cette ſimplicité de mœurs, ſi oppoſée à notre faſte, rendoit conſtamment les emprunts fort peu néceſſaires aux Iſraélites; cependant l'uſage des prêts n'étoit pas inconnu chez eux: un pere dont les ancêtres s'étoient beaucoup multipliés, & qui n'avoit dès-lors qu'un domaine à peine ſuffiſant pour nourrir ſa famille, ſe trouvoit obligé, ſoit dans une mauvaiſe année, ſoit après des maladies & des pertes, de recourir à des voiſins plus à l'aiſe, & de leur demander quelque avance d'argent ou de grains, & pour lors ces foibles emprunts, commandés par la néceſſité, devenoient indiſpenſables entre gens égaux, le plus ſouvent parens & amis. Au-lieu que nous qui connoiſſons à peine l'amitié, nous, infiniment éloignés de cette égalité précieuſe qui rend les devoirs de l'humanité ſi chers & ſi preſſans, nous, eſclaves de la coutume & de l'opinion, ſujets par conſéquent à mille néceſſités arbitraires, nous empruntons communément de grandes ſommes, & d'ordinaire par des motifs de cupidité encore plus que pour de vrais beſoins.

Il ſuit de ces différences, que la pratique du prêt gratuit étoit d'une obligation plus étroite pour les Hébreux que pour nous; & l'on peut ajoûter que vû l'influence de la légiſlation ſur les mœurs, cette pratique leur étoit auſſi plus naturelle & plus facile d'autant que leurs lois & leur police entretenoient parmi eux certain eſprit d'union & de fraternité qu'on n'a point vû chez les autres peuples. Ces lois en effet, reſpiroient plus la douceur & l'égalité qui doivent régner dans une grande famille, que l'air de domination & de ſupériorité que paroît néceſſaire dans un grand état.

Nous l'avons déja vû, les acquéreurs des fonds étoient tenus à chaque jubilé, de les remettre aux anciens poſſeſſeurs. *Anno jubilæi redient omnes ad poſſeſſiones ſuas, Lev. xxv.* 13. De même tous les ſept ans un débiteur, en vertu de la loi, ſe trouvoit liberé de ſes dettes; *ſeptimo anno facies remiſſionem... cui debetur aliquid ab amico vel proximo ac fratre ſuo repetere non poterit, quia annus remiſſionis eſt domini: Deut. xv.* 2. D'un autre côté lorſqu'un Iſraélite avoit été vendu à un compatriote, dès qu'il avoit ſervi ſix années plutôt comme *mercénaire* que comme *eſclave*, il ſortoit à la ſeptieme & devenoit libre comme auparavant: on ne devoit pas même le renvoyer les mains vuides, & ſans lui accorder quelque ſecours & quelque protection pour l'avenir: *ſi paupertate compulſus vendiderit ſe tibi frater tuus, non eum opprimes ſervitute famulorum, ſed quaſi mercenarius & colonus erit*, Lev. xxv. 39. *Cum tibi venditus fuerit frater tuus hebræus, aut hebræa, & ſex annis ſervierit tibi, in ſeptimo anno dimittes eum liberum, & quem libertate donaveris, nequaquam vacuum abire patieris, ſed dabis viaticum*, &c. *Deut. xv.* 12. 13. 14.

Ces pratiques & autres de même nature que la loi preſcrivoit aux Iſraélites, montrent bien l'eſprit de fraternité que Dieu, par une ſorte de prédilection, vouloit entretenir parmi eux; je dis une ſorte de prédilection, car enfin ces diſpoſitions ſi pleines d'humanité, ſi dignes du gouvernement théocratique, ne furent jamais d'uſage parmi les Chrétiens, le Sauveur ne vint pas ſur la terre pour changer les lois civiles, ou pour nous procurer des avantages temporels; il déclara au-contraire que ſon regne n'étoit pas de ce monde, il ſe défendit même de régler les affaires d'intérêt, *quis me conſtituit judicem aut diviſorem ſuper vos. Luc. xx.* 14. Auſſi en qualité de chrétiens nous ne ſommes quittes de nos dettes qu'après y avoir ſatisfait. Le bénéfice du tems ne nous rend point les fonds que nous avons aliénés; nous naiſſons preſque tous vaſſaux, ſans avoir pour la plûpart où repoſer la tête en naiſſant; & les eſclaves enfin qu'on voit à l'Amérique, bien que nos freres en Jeſus-Chriſt, ne ſont pas traités de nos jours ſur le pié de ſimples mercénaires.

Ces prodigieuſes différences entre les Juifs & les autres peuples, ſuffiſent pour répondre à la difficulté que fait S. Thomas, lorſqu'il oppoſe que l'*uſure* ayant été prohibée entre les Hébreux, conſiderés comme freres, elle doit pour la même raiſon l'être éga-

également parmi nous. En effet, les circonſtances ſont ſi différentes, que ce qui étoit chez eux facile & raiſonnable, n'eſt moralement parlant ni juſte ni poſſible parmi les nations modernes. Joignez à cela que le précepte du prêt gratuit ſubſiſte pour les Chrétiens comme pour les Iſraélites, dès qu'il s'agit de ſoulager les malheureux.

Quoi qu'il en ſoit, tandis que Dieu condamnoit l'*uſure* à l'égard des membres néceſſiteux de ſon peuple, nous voyons qu'il l'autoriſoit avec les étrangers, par la permiſſion expreſſe de la loi, *fœnerabis alieno*, Deut. xxiij. 19. *fœnerabis gentibus multis*, xv. 6. ib. Or peut-on dire ſans blaſphème que le ſouverain légiſlateur eût permis une pratique qui eût été condamnée par la loi de nature: n'a-t-il pas toujours reprouvé l'adultere, la calomnie, *&c.*? Concluons que dès-là l'*uſure* ne peut être regardée comme proſcrite par le droit naturel.

Allons plus loin, & diſons que cette *uſure* recommandée aux Hébreux, étoit un précepte d'économie nationale, une équitable compenſation que Dieu leur indiquoit pour prévenir les pertes qu'ils auroient eſſuyées en commerçant avec des peuples qui vivoient au milieu d'eux: *advena qui tecum verſatur in terra*; mais qui élevés dans la pratique de l'*uſure*, & attentifs à l'exiger, auroient rendu leur commerce trop déſavantageux aux Juifs, s'ils n'avoient eu droit de leur côté d'exiger les mêmes intérêts de ces peuples. En un mot les Iſraélites tiroient des profits uſuraires de tous les étrangers, par la même raiſon qu'ils les pourſuivoient en tout tems pour les ſommes que ceux-ci leur devoient; faculté que l'année ſabatique reſtraignoit à l'égard de leurs concitoyens: *cui debetur aliquid ab amico vel proximo ac fratre ſuo, repetere non poterit, quia annus remiſſionis eſt domini, a peregrino & adverſo exiges*. Deut. xv. 2. 3.

La liberté qu'avoient les Iſraélites d'exiger l'*uſure* de l'étranger, étoit donc de la même nature que la liberté de le pourſuivre en juſtice toutes les fois qu'il manquoit à payer; l'une n'étoit pas plus criminelle que l'autre, & bien qu'en pluſieurs cas ces deux procédés leur fuſſent défendus entre eux, par une diſpoſition de fraternité qui n'a point eu lieu pour les Chrétiens, non plus que le partage des terres, & autres bons reglemens qui nous manquent; il demeure toujours conſtant que le prêt de lucre étoit permis aux Juifs à l'égard des étrangers, comme pratique équitable & néceſſaire au ſoutien de leur commerce.

J'ajoute enfin qu'on ne ſauroit admettre le ſentiment de nos adverſaires, ſans donner un ſens abſurde à pluſieurs paſſages de l'Ecriture. Prenons celui-ci entre autres: *non fœnerabis fratri tuo... ſed alieno*. Ces paroles ſignifieront exactement, vous ne prêterez point à *uſure* aux Iſraélites vos concitoyens & vos freres, ce ſeroit un procedé inique & barbare que je vous défens; néanmoins ce procedé tout inique & tout barbare qu'il eſt, je vous le permets vis-à-vis des étrangers, de qui vous pouvez exiger des intérêts odieux & injuſtes. Il eſt bien conſtant que ce n'étoit point là l'intention du Dieu d'Iſraël. En permettant l'*uſure* à l'égard des étrangers, il la conſidéroit tout au plus comme une pratique moins favorable que le prêt d'amitié qu'il établit entre les Hébreux; mais non comme une pratique injuſte & barbare. C'eſt ainſi que Dieu ordonnant l'abolition des dettes parmi ſon peuple, ſans étendre la même faveur aux étrangers, ne fit pour ces derniers en cela rien d'inique ou de ruineux; il les laiſſa ſimplement dans l'ordre de la police ordinaire.

Du reſte on ne ſauroit l'entendre d'une autre maniere ſans mettre Dieu en contradiction avec lui-même. Le Seigneur, dit le texte ſacré, chérit les étrangers, il leur fournit la nourriture & le vêtement, il ordonne même à ſon peuple de les aimer & de ne leur cauſer aucun chagrin: *amat peregrinum & dat ei victum atque veſtitum, & vos ergo amate peregrinos, quia & ipſi fuiſtis advenæ*: Deut. x. 18. *advenam non contriſtabis*: Exod. xxij. 21. *peregrino moleſtus non eris*: Exod. xxiij. 9. Cela poſé, s'il faut regarder avec nos adverſaires les *uſures* que la loi permettoit vis-à-vis des étrangers, comme des pratiques odieuſes, injuſtes, barbares, meurtrieres, il faudra convenir en même tems qu'en cela Dieu ſervoit bien mal ſes protégés: mais ne s'apperçoit-on pas enfin que toutes ces injuſtices, ces prétendues barbaries, ne ſont que des imaginations & des fantômes de gens livrés dès l'enfance à des traditions reçues ſans examen, & qui en conſéquence de leurs préjugés voient ſeuls enſuite dans l'*uſure* légale, des horreurs & des iniquités que n'y voient point une infinité de gens pleins d'honneur & de lumieres, qui prêtent & qui empruntent au grand bien de la ſociété; que ne voient pas davantage ceux qui ſont à la tête du gouvernement, & qui l'admettent tous les jours dans des opérations publiques & connues; horreurs & iniquités enfin que Dieu ne voit pas lui-même dans le contrat uſuraire, puiſqu'il l'autoriſe à l'égard des peuples étrangers, peuples néanmoins qu'il aime, & auxquels il ne veut pas qu'on faſſe la moindre peine: *ama peregrinum:... peregrino moleſtus non eris, advenam non contriſtabis*.

Quelques-uns ont prétendu que le *fœnerabis gentibus multis*. *Deut. xxviij.* 12. n'annonçoit pas un commerce uſuraire, & qu'il falloit l'entendre des prêts d'amitié que les Juifs pouvoient faire à des étrangers. Mais c'eſt une prétention formée au haſard, ſans preuve & ſans fondement. Nous prouvons au-contraire qu'il eſt ici queſtion des prêts lucratifs, puiſque Dieu les annonce à ſon peuple comme des recompenſes de ſa fidélité, puiſqu'ils ſe devoient faire à des nations qui étoient conſtamment les mêmes que celles du *fœnerabis alieno*, nations d'ailleurs qui comme étrangeres aux Iſraélites, leur étoient toujours odieuſes.

Si vous êtes dociles à la voix du Seigneur votre Dieu, & que vous obſerviez ſes commandemens, dit Moïſe, il vous élevera au-deſſus de tous les peuples qui ſont au milieu de vous; il vous comblera de ſes bénédictions, il vous mettra dans l'abondance au point que vous prêterez aux étrangers avec beaucoup d'avantage, ſans que vous ſoyez réduits à rien emprunter d'eux. Si au-contraire vous êtes ſourds à la voix du Seigneur, toutes les malédictions du ciel tomberont ſur vos têtes; les étrangers habitués dans le pays que Dieu vous a donné, s'éleveront au-deſſus de vous, & devenus plus riches & plus puiſſans, bien loin de vous emprunter, ils vous prêteront eux-mêmes, & profiteront de votre abaiſſement & de vos pertes. *Deut. xxviij.* 1. 11. 12. 15. 43. 44.

De bonne foi tous ces prêts & emprunts que Moïſe annonçoit d'avance, pouvoient-ils être autre choſe que des opérations de commerce, où l'on devoit ſtipuler des intérêts au profit du créancier; ſur-tout entre des peuples qui différoient d'origine, de mœurs, & de religion? peuples jaloux & ennemis ſecrets les uns des autres; & cela dans un tems où l'*uſure* étoit univerſellement autoriſée, ou elle étoit exigée avec une extrême rigueur, juſqu'à vendre les citoyens pour y ſatisfaire, comme nous le verrons dans la ſuite. En un mot, des peuples ſi diſcordans ne ſe faiſoient-ils que des prêts d'amitié? D'ailleurs ſuppoſé ces prêts abſolument gratuits, les auroit-on préſentés à ceux qui devoient les faire comme des avantages & des recompenſes? les auroit-on préſentés à ceux qui devoient les recevoir comme des punitions & des déſaſtres? Peut-on s'imaginer enfin que pour rendre des hommes charnels & toujours intéreſſés, vraiment dociles à la voix du Seigneur, Moïſe leur eût propoſé comme une recompenſe, l'avantage riſible de pouvoir prêter ſans intérêt, à des étrangers odieux & déteſtés.

Je conclus donc que le *fœnerabis gentibus multis*, de même que le *fœnerabis alieno*, établiſſent la juſtice de l'*uſure* légale, quand elle ſe pratique entre gens accommodés, & que cette *uſure* enfin loin d'être mauvaiſe de ſa nature, loin de ſoulever des débiteurs contre leurs créanciers, paroîtra toujours aux gens inſtruits, non moins juſte qu'avantageuſe au public, & ſur-tout aux emprunteurs, dont pluſieurs languiroient ſans cette reſſource, dans une inaction également ſtérile & dangereuſe. (7)

Ré-

(7) Les interprétations que donne M. Faiguet du texte de l'ancien teſtament & les conjectures qu'il en tire pour prouver que l'*uſure* n'eſt pas de ſa nature injuſte, qu'elle fut ſeulement defendue chez les juifs par une loi de fraternité que Dieu vouloit conſerver pour ce peuple, laquelle loi ne fut pas reçue dans le Chriſtianiſme; ces interpretations, dis-je & conjectures de M. Faiguet ſont toutes des véritables réveries, & autant de filets adroitement tendus à l'eſprit des ames foibles. L'auteur vouloit dans les paragraphes précédents

que

Réponſe à ce qu'on allegue du nouveau Teſtament. Nous examinerons bien-tôt les paſſages des prophetes & des ſaints peres, mais voyons auparavant ceux de l'Evangile; & pour mieux juger, conſidérons les rapports qu'ils ont avec ce qui précede & ce qui ſuit.

,, Béniſſez ceux qui vous donnent des malédictions, ,, & priez pour ceux qui vous calomnient. Si l'on ,, vous frappe ſur une joue, préſentez encore l'au- ,, tre, & ſi quelqu'un vous enleve votre manteau, ,, laiſſez-lui prendre auſſi votre robe. Donnez à ,, tous ceux qui vous demandent, & ne redeman- ,, dez point votre bien à celui qui vous l'enleve; ,, traitez les hommes comme vous ſouhaitez qu'ils ,, vous traitent. Si vous n'aimez que ceux qui vous ,, aiment; ſi vous ne faites du bien qu'à ceux qui ,, vous en font, quelle récompenſe en pouvez-vous ,, attendre? les publicains, les pécheurs en font au- ,, tant. Si vous ne prêtez qu'à ceux de qui vous eſ- ,, pérez le même ſervice, il n'y a pas à cela grand ,, mérite; les pécheurs même prêtent à leurs amis ,, dans l'eſpérance du retour. *Pour moi je vous dis,* ,, *aimez vos ennemis au point de leur faire du bien,* ,, *& de leur prêter, quoique vous ne puiſſiez pas* ,, *compter ſur leur gratitude;* vous deviendrez par- ,, là les imitateurs & les enfans du très-haut qui ,, n'exclut de ſes faveurs ni les méchans ni les in- ,, grats. Soyez donc ainſi que votre pere celeſte, ,, compatiſſans pour les malheureux. Luc, *vj.* 28. ,, *&c.* Et travaillez à devenir parfaits comme lui,,. Matt, *v.* 48.

Qui ne voit dans tout cela un encouragement à la perfection évangélique, à la douceur, à la patience, à une bienfaiſance générale ſemblable à celle du pere céleſte, *eſtote ergo vos perfecti*, mais perfection à laquelle le commun des hommes ne ſauroit atteindre? Ce que nous dit ici Jeſus-Chriſt ſur le prêt déſintéreſſé, ne differe point des autres maximes qu'il annonce au même endroit, lorſqu'il nous recommande de ne point répéter le bien qu'on nous enleve, de laiſſer prendre également la robe & le manteau, de donner à tous ceux qui nous demandent, de préſenter la joue à celui qui nous donne un ſoufflet, *&c.* toutes propoſitions qui tendent à la perfection chrétienne, & qui s'accordent parfaitement avec celle qui nous crie, aimez vos ennemis au point de les obliger & de leur prêter, quoique vous ne puiſſiez pas compter ſur leur gratitude.

Obſervons au-reſte ſur cette derniere propoſition qu'elle renferme pluſieurs idées qu'il faut bien diſtinguer. Je dis donc qu'on doit regarder comme précepte l'amour des ennemis reſtraint à une bienveillance affectueuſe & ſincére; mais que cette heureuſe diſpoſition pour des ennemis, n'oblige pas un chrétien à leur donner ou leur prêter de grandes ſommes ſans diſcernement, & ſans égard à la juſtice qu'il doit à ſoi-même & aux ſiens. En un mot ce ſont ici des propoſitions qui ne ſont que de conſeil, & nullement obligatoires; autrement, ſi c'eſt un devoir d'imiter le pere céleſte, en répandant nos bienfaits ſur tout le monde, ſans exclure les méchans ni les ingrats, en prêtant à quiconque ſe préſente, même à des libertins & à des fourbes, comme on peut l'induire d'un paſſage de ſaint Jérôme, *præcipiente domino, fœneramini his á quibus non ſperatis recipere; in caput xviij.* Ezech. S'il faut donner à tous ceux qui nous demandent, s'il ne faut pas répéter le bien qu'on nous enleve, *omni potenti retribue, & qui aufert quæ tua ſunt ne repetas*, Luc, *vj.* 30. Il s'enſuit qu'on ne peut rien refuſer à perſonne, qu'on ne doit pas même pourſuivre en juſtice le loyer de ſa terre ou de ſa maiſon; que le titulaire d'un bénéfice n'en peut retenir que la portion congrue, & que ſauf l'étroit néceſſaire, chacun doit remplir *gratis* les fonctions de ſon état. Mais on ſent que c'eſt trop exiger de la foibleſſe humaine, que ce ſeroit livrer les bons à la dureté des méchans; & ces conſéquences le plus ſouvent impraticables, montrent bien que ces maximes ne doivent pas être miſes au rang des préceptes.

Auſſi, loin de commander dans ces paſſages, notre divin législateur ſe borne-t-il à nous exhorter au détachement le plus entier, à une bienfaiſance illimitée; & c'eſt dans ce ſens que répondant au jeune homme qui vouloit s'inſtruire des voies du ſalut, voulez-vous, lui dit-il, obtenir la vie éternelle? ſoyez fidele à garder les commandemens. Mais peſons bien ce qui ſuit; ſi vous voulez être parfait, vendez le

bien

---

que l'*uſure* fût généralement pratiquée dans tout le monde & que les gouvernemens fiſſent des lois qui fixaſſent l'intérêt qu'on pourroit légalement prétendre du prêt; il dit à-préſent, pour juſtifier l'*uſure*, que cet intérêt du prêt eſt bien différent de celui qui étoit défendu aux juifs, par la raiſon, dit-il, que je ſuppoſe un prêt conſidérable fait à des perſonnes aiſées, non pour exercer la bienfaiſance, mais pour ſe procurer des avantages réciproques. Dans le ſyſtème de M. Faiguet on ne peut donc faire une loi générale qui fixe le taux de l'intérêt qu'on peut exiger du prêt fait à tout le monde ſans reſtriction de perſonne, puiſque l'on n'en peut exiger pour celui fait aux néceſſiteux. Mais qui ne voit que ce n'eſt qu'un cercle de mots que S. Jérome reſout très-bien ſur le 10 chap. d'Ezechiel. *Reſpondeat nobis fœnerator utrum habenti dederit, vel non habenti? Si habenti, utique dare non debuerat, ſed dedit quaſi non habenti. Ergo quare plus exigit quaſi ab habente.* C'eſt inutile de ſe flatter: quiconque emprunte, n'auroit ni envie ni plaiſir de payer l'*uſure*. Celui donc qui prête ſans ſe déranger, doit le faire ſans *uſure*. Ce que l'auteur dit enſuite que la différence des mœurs & coutumes qu'il peut y avoir entre les Iſraelites & les peuples de nos jours, venant à changer eſſentiellement les circonſtances des nations, on peut auſſi changer les lois qui les dirigent; ne fait rien à notre ſujet; parce que ſi les coutumes des hommes ſont reduites à un état, qu'on ne puiſſe les maintenir ſans commettre des injuſtices, on doit les reformer & les reduire aux regles de l'équité & de la juſtice, & non prétendre que la nature change la loi naturelle & la loi divine pour ſuivre la coutume déréglée. C'eſt ſans fondement qu'on avance qu'il n'y avoit pas des emplois civils & militaires, ni des finances pour le tréſor royal chez les Juifs. On n'a qu'à lire les livres des Rois & en particulier le quatrieme chapitre du troiſieme livre, & on verra les impoſitions faites ſur le peuple pour le maintien du Roi. Mais tout cela intereſſe fort peu la queſtion préſente. Ce qui mérite plus notre attention, ce ſont les explications que M. Faiguet fait des textes de l'Exode, du Levitique & du Deutéronome qui ſemblent ne défendre l'*uſure* qu'entre les Juifs en la leur accordant contre les étrangers. *Fœnerabis alieno, fœnerabis gentibus multis.* De-là il réléve que ſi l'*uſure* étoit naturellement injuſte, le divin Legislateur ne la leur auroit pas accordée contre les étrangers, & il conclut qu'elle étoit prohibée entre les Juifs par motif de fraternité, qui n'a point lieu entre les chrétiens: d'ailleurs elle étoit accordée aux Juifs par rapport aux étrangers, comme une pratique juſte & néceſſaire à leur commerce. Ces explications de l'Ecriture Sainte & les inductions qu'on en tire, ne ſont nullement conformes à celles des Saints peres ni à celles de l'Egliſe Catholique, qui eſt cependant la colomne & le fondement de la vérité. Ils ont au contraire toujours regardé comme une choſe injuſte, l'intérêt qu'on tire du prêt en vertu du contrat d'*emprunt*, & leur doctrine qu'on a toujours ſuivie & enſeignée, ſe ſoutiendra éternellement, quoiqu'en diſe M. Faiguet qui a le front & la hardieſſe de l'appeller *tradition reçue ſans examen de gens qui en conſequence de leurs préjugés voient l'iniquité dans l'uſure légale*. Que dira M. Faiguet, ſi nous lui repondons avec Munſter, Liranus, Eſtius & Ainſworth, entre une infinité d'autres qui je paſſe ſous ſilence, que Dieu permit l'*uſure* à ſon peuple avec les étrangers, à cauſe de la dureté de ſon cœur, & pour éviter des plus grands maux, comme il lui accorda la faculté de répudier ſes femmes, de tuer les aſſaſſins de ſes parens? Si nous lui diſons que l'*uſure* lui fut ſeulement accordée à l'égard des ſept nations qui habitoient les Cananites que Dieu avoit donné au pouvoir des Iſraëlites, pour les exterminer, ſuivant la remarque de Jerundenſe & de Munſter? Si nous lui diſons enfin que Dieu par un acte de la puiſſance ſuprème qu'il a ſur-tout l'univers, permit à ſon peuple de faire avec les nations étrangeres un négoce du contrat même d'*emprunt* & d'en faire ſon profit, de la même maniere qu'il lui permit d'emporter tout ce qu'il put prendre aux Egyptiens, quand il partit de ce royaume. Verra-t-il enfin, notre adverſaire, que les textes de la Sainte-Ecriture ne ſont pas en faveur de ſa cauſe? Mais dira-t-il peut être que les interprétations que nous lui donnons ſont arbitraires? N'avons-nous pas de quoi lui répondre tout-de-ſuite, qu'elles ſont conformes & cohérentes aux textes de l'Ecriture-Sainte, où l'on trouve par-tout la prohibition de l'*uſure*? Nous lui dirons qu'elles ont une uniformité entiere à celles des Saints peres & à la doctrine de l'Egliſe; que les Siennes au-contraire ſont une nouvelle invention, leſquelles étant validement combattues par d'autres expoſitions plus fondées, il ne leur reſte pas aſſez de force, pour ſoutenir comme véritable, une opinion, qui, ſelon le ſentiment de l'Egliſe, eſt fauſſe & hérétique. Il eſt faux que l'*uſure* étant injuſte, quoique Dieu l'ait accordée aux Iſraelites contre les étrangers, on faſſe paroître une contradiction en Dieu, qui ordonna aux Hébreux d'aimer les pelerins, de leur fournir le néceſſaire, & de ne pas rébuter les étrangers. *Deuteron. X,* 10. *Exod. XXII.* 21. *& XXIII.* 9. Cela eſt faux, premierement parce qu'il y a des interpretes qui penſent que par les mots *étranger* & *pelerin* on doit entendre les Proſelytes qui après avoir renoncé à l'idolatrie, embraſſoient la religion Moſaïque, & alloient volontairement habiter avec les Iſraëlites. Il eſt certain que ceux là ne pouvoient être compris au nombre de ceux, contre leſquels Dieu avoit permis à ſon peuple de pratiquer l'*uſure*. Mais ſi par *étrangers* & *pelerins* on veut entendre ceux qui paſſoient par la terre d'Iſraël, & y ſéjournoient quelque tems, nous dirons que Dieu avoit défendu aux Juifs de les moleſter, inſulter, maltraiter, c'eſt-à-dire, de leur faire ces ſortes de peine qu'on peut faire aux étrangers, outre celle qu'on leur fait par l'*uſure*; ils devoient de plus les traiter avec humanité, & leur fournir tout ce qui leur étoit néceſſaire pour vivre. Mais quoique Dieu eût donné ces ordres, cela prouve-t-il qu'il ne pût permettre pour quelque bonne fin l'*uſure* à ſon peuple? N'étoit-il pas ordonné aux Juifs par la loi naturelle d'aimer & reſpecter leurs femmes? & cependant Dieu leur permit de les répudier à cauſe de la dureté de leur cœur. On ne ſauroit donc, à moins de ſe livrer a un excès de fureur, ſoutenir que par ces paroles, *fœnerabis gentibus multis, & fœnerabis alieno*, l'équité & la juſtice de l'*uſure* légale ſoit établie. (W)

bien que vous avez, diſtribuez-le aux pauvres, & vous aurez un tréſor dans le ciel. *Si vis ad vitam ingredi, ſerva mandata.... Si vis perfectus eſſe, vade, vende quæ habes & da pauperibus, &c.* Matt. *xjx.* 17. Paroles qui démontrent qu'il n'y a point ici de précepte, mais ſeulement un conſeil pour celui qui tend à la perfection, *ſi vis perfectus eſſe;* conſeil même dont la pratique ne pourroit s'étendre, ſans abolir l'intérêt particulier, & ſans ruiner les reſſorts de la ſociété: car enfin, s'il étoit poſſible que chacun ſe depouillât de ſon bien, quel ſeroit le dernier ceſſionnaire? & ce qui eſt encore plus embarraſſant, qui voudroit ſe charger des travaux pénibles? De tels conſeils ne ſont bons que pour quelques perſonnes iſolées qui peuvent édifier le monde par de grands exemples; mais ils ſont impraticables pour le commun des hommes, parce que ſouvent leur état ne leur permet pas d'aſpirer à ce genre de perfection. Si, par exemple, un pere ſacrifioit ainſi les intérêts de ſa famille, il ſeroit blâmé par tous les gens ſages, & peut-être même repris par le magiſtrat.

Quand Jeſus-Chriſt fit l'énumération des préceptes au jeune homme dont nous venons de parler, il ne lui dit pas un mot de l'*uſure*. Il n'en dit rien non plus dans une autre occaſion où il étoit naturel de s'en expliquer, s'il l'avoit jugée criminelle; c'eſt lorſqu'il expoſa l'excellence de ſa morale, & qu'il en dévelopa toute l'étendue en ces termes; Matt. *v.* 33. *&c.* Il a été dit aux anciens, vous ne ferez point de faux ſerment; & moi je vous dis de ne point jurer du tout. Il a été dit, vous pourrez exiger œil pour œil, dent pour dent; & moi je vous dis de préſenter la joue à celui qui vous donne un ſoufflet. Il a été dit, vous aimerez votre prochain, mais vous pourrez haïr votre ennemi, *odio habebis inimicum, ibid.* 43. & moi je vous dis, aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïſſent. C'étoit ici le lieu d'ajouter: Il a été dit, vous pourrez prêter à *uſure* aux étrangers, *fænerabis alieno*: & moi je vous dis de leur prêter ſans intérêt; mais il n'a rien preſcrit de ſemblable.

Au-ſurplus rappellons les paſſages qu'on nous oppoſe, & comparons-les enſemble pour en mieux ſaiſir les rapports. Voici ſur cela une obſervation intéreſſante.

Les actes de bienveillance & d'amitié dont parle Jeſus-Chriſt en S. Matthieu, & qui conſiſtent à aimer ceux qui nous aiment, à traiter nos freres avec honnêteté, *ſi diligitis eos qui vos diligunt, ſi ſalutaveritis fratres, v.* 46. 47. De même les repas que ſe donnent les gens aiſés, *cum facis prandium aut cœnam*, Luc, *xjv.* 12. Nous pouvons ajouter d'après Jeſus-Chriſt, les prêts uſités entre les pécheurs *peccatores peccatoribus fænerantur*. Luc, *vj* 34. Tous ces actes opérés par le motif du plaiſir ou de l'intérêt ſont inutiles pour le ſalut; on le ſait, *quam mercedem habebitis*. Cependant quoique ſtériles, quoique éloignés de la perfection, ils ne ſont pas pour cela répréhenſibles. En effet ſeroit-ce un mal d'aimer & d'obliger ceux qui nous aiment, de les recevoir à notre table, de les traiter avec les égards de la politeſſe & de l'amitié, de leur prêter aux conditions honnêtes auxquelles ils nous prêtent eux-mêmes; l'Evangile nous déclare ſeulement qu'il n'y a rien là de méritoire, puiſque les publicains & les pécheurs en font autant.

C'eſt donc uniquement comme acte indifférent au ſalut, que Jeſus-Chriſt nous annonce le prêt des pécheurs, lorſqu'il nous aſſure que ce n'eſt pas un grand mérite de prêter à gens avec qui nous eſpérons trouver quelque avantage; *ſi mutuum dederitis his à quibus ſperatis recipere, quæ gratia eſt vobis? nam peccatores peccatoribus fænerantur ut recipiant æqualia*. Luc, *vj.* 34. Mais je le répete, cet acte n'eſt pas criminel, non plus que les bons offices rendus à des amis, à des proches, ou les repas auxquels nous les invitons. Tous ces actes ne ſont point condamnés par le Sauveur; il les déclare ſeulement infructueux pour la vie éternelle, *quæ gratia eſt vobis?*

Et qu'on ne diſe pas comme quelques-uns, entre autres le ſorboniſte Gaitte, que le prêt des pécheurs non-réprouvés de Jeſus-Chriſt, étoit un prêt de bienveillance où le créancier ne retiroit que ſa miſe. Il ſe fonde mal-à-propos ſur ces paroles du texte, *peccatores peccatoribus fænerantur ut recipiant æqualia*; *fænerantur*, dit le ſorboniſte, *id eſt, mutuum dant, non vero fænori dant; qui enim fænori dat, non æqualia dat, ſed inæqualia recipit, quia plus recipit quam dederit. De* uſura, *pag.* 345. Il eſt viſible que notre docteur a fort mal pris le ſens de ces trois mots, *ut recipiant æqualia*. En effet, s'il falloit les entendre au ſens que les pécheurs ne viſoient en prêtant qu'à retirer leurs fonds ou une ſomme égale à celle qu'ils avoient livrée, *ut recipiant æqualia*; que faiſoient donc en pareil cas les gens vertueux?

Ne voit-on pas que les pêcheurs & les publicains ne pouvoient ſe borner ici à tirer ſimplement leur capital, & qu'il falloit quelque choſe de plus pour leur cupidité? Sans cela, quel avantage y avoit-il pour de telles gens, & ſur quoi pouvoit être fondé le *ſperatis recipere* de l'Evangile? Plaiſante raiſon de prêter pour des gens intéreſſés & accoutumés au gain, que la ſimple eſpérance de ne pas perdre le fonds! Ou l'on prête dans la vue de profiter, ou dans la vue de rendre ſervice, & ſouvent on a tout-à-la fois ce double objet, comme l'avoient ſans doute les pécheurs dont nous parlons; mais on n'a jamais prêté uniquement pour retirer ſon capital; ſeroit-ce la peine de courir des riſques? Il faut ſuppoſer pour-le-moins aux pécheurs de l'évangile l'envie d'obliger des amis, & de ſe ménager des reſſources à eux-mêmes; auſſi eſt-ce le vrai, l'unique ſens d'*ut recipiant æqualia*; expreſſion du-reſte qui n'annonce ni le lucre, ni la gratuité du prêt, n'étant ici queſtion que du bien-fait qui lui eſt inhérent, quand il s'effectue à des conditions raiſonnables.

Ces paroles du texte ſacré, *peccatores peccatoribus fænerantur ut recipiant æqualia*, ſignifient donc que les gens les plus intéreſſés prêtent à leurs ſemblables, parce qu'ils en attendent le même ſervice dans l'occaſion. Mais cette vue de ſe préparer des reſſources pour l'avenir n'exclut point de modiques intérêts qu'on peut enviſager en prêtant, même à ce qu'on appelle des *connoiſſances* ou des *amis*. C'eſt ainſi que nos négocians & nos publicains modernes ſavent maintenir leurs liaiſons de commerce & d'amitié, ſans renoncer entr'eux à la pratique de l'intérêt légal. Il faut donc admettre du lucre dans les prêts dont parle Jeſus-Chriſt, & qu'il dit inutiles pour le ſalut, mais qu'il ne réprouve en aucune maniere, comme il n'a point réprouvé tant de contrats civils qui n'ont pas de motifs plus relevés que les bons offices, les repas & les prêts uſités entre les pécheurs. Il faut conclure que ce ſont ici de ces actes qui ne ſont ni méritoires, ni puniſſables dans l'autre vie; tels que ſont encore les prieres, les jeûnes & les aumônes des hypocrites, qui ne cherchant dans le bien qu'ils operent que l'eſtime & l'approbation des hommes, ne méritent à cet égard auprès de Dieu ni punition, ni récompenſe, *receperunt mercedem ſuam*, Matth. *vj.* 1. 2. 5. 16.

Une autre raiſon qui prouve également que le prêt des pécheurs étoit lucratif pour le créancier; c'eſt que s'il avoit été purement gratuit, dès-là il auroit mérité des éloges. Cette gratuité une fois ſuppoſée auroit mis Jeſus-Chriſt en contradiction avec lui-même, & il n'auroit pû dire d'un tel prêt, *quæ gratia eſt vobis?* Elle l'auroit mis auſſi en contradiction avec Moïſe, puiſque ces prêteurs ſuppoſés ſi bienfaiſans auroient pû lui dire: „ Seigneur, nous „ prêtons gratuitement à nos compatriotes, & par-„ là nous renonçons à des profits que nous pour-„ rions faire avec les étrangers „. Moïſe, en nous preſcrivant cette généroſité pour nos freres, nous en promet la récompenſe de la part de Dieu, *fratri tuo abſque uſura.... commodabis ut benedicat tibi Dominus*. Cependant, Seigneur, vous nous déclarez qu'en cela nous n'avons point de mérite, *quæ gratia eſt vobis*. Comment ſauver ces contrariétés?

Il eſt donc certain que les pécheurs de l'Evangile viſoient tout-à-la-fois en prêtant, à obliger leurs amis & à profiter eux-mêmes; que par conſéquent ils percevoient l'*uſure* de tout tems admiſe entre les gens d'affaires, ſauf à la payer également quand ils avoient recours à l'emprunt. Or le Sauveur déclarant cette négociation ſimplement ſtérile pour le ciel, ſans cependant la condamner; le même négoce uſité aujourd'hui comme alors entre commerçans & autres gens à l'aiſe, doit être ſenſé infructueux pour le ſalut, mais néanmoins exempt de toute iniquité.

Expliquons à préſent ces paroles de Jeſus-Chriſt, Luc, *vj.* 35. *diligite inimicos veſtros, benefacite & mutuum date nihil inde ſperantes*. Paſſage qu'on nous oppoſe & qu'on entend mal; paſſage, au reſte, qui

ſe trouve altéré dans la vulgate, & qui eſt fort différent dans les trois verſions perſane, arabe & syriaque, ſuivant leſquelles on doit lire: *Diligite inimicos veſtros, benefacite & mutuum date, nullum deſperantes, nullum deſperare facientes*.

Le traducteur de la vulgate ayant travaillé ſur le grec qui porte, δανείζετε μηδὲν ἀπελπίζοντες, a été induit en erreur; en voici l'occaſion. Anciennement μηδέν' s'écrivoit avec apoſtrophe pour l'accuſatif maſculin, μηδένα, *nullum*, afin d'éviter la rencontre des deux α, qui auroient choqué dans l'oreille μηδένα ἀπελπίζοντες, *nullum deſperantes*. Ce traducteur, qui apparemment n'avoit pas l'apoſtrophe dans ſon exemplaire, ou qui peut-être n'y a pas fait attention, a pris μηδὲν au neutre, & l'a rendu par *nihil*, de ſorte que pour s'ajuſter & faire un ſens, il a traduit non pas *nihil deſperantes* comme il auroit dû en rigueur, mais *nihil inde ſperantes*. En quoi il a changé l'acception conſtante du verbe ἀπελπίζω, qui, dans tous les auteurs, tant ſacrés que profanes, ſignifie *déſeſpérer, mettre au déſeſpoir*. Cette obſervation ſe voit plus au-long dans le *traité des prêts de commerce, p.* 106. Mais tout cela eſt beaucoup mieux développé dans une ſavante diſſertation qui m'eſt tombée entre les mains & où l'auteur anonyme démontre l'altération dont il s'agit avec la derniere évidence.

Cette ancienne leçon, ſi conforme à ce que Jeſus-Chriſt dit en S. Matthieu, *v.* 42. „ Donnez à celui „ qui vous demande, & n'éconduiſez point celui „ qui veut emprunter de vous „. *Qui petit à te, da ei, & volenti mutuari à te ne avertaris*. Cette leçon, dis-je une fois admiſe, leve toute la difficulté; car dès-là il ne s'agit plus pour nous que d'imiter le Pere céleſte, qui répand ſes dons juſque ſur les méchans, il ne s'agit plus, dis-je, que d'aimer tous les hommes, que de faire du bien, & de prêter même à nos ennemis, ſans refuſer nos bons offices à perſonne, *nullum deſperantes*. Mais cela ne dit rien contre le prêt de commerce que l'on feroit à des riches; cela ne prouve point qu'on doive s'incommoder pour accroître leur opulence, parce que l'on peut aimer juſqu'à ſes ennemis, & leur faire du bien ſans aller juſqu'à la gratuité du prêt. En effet, c'eſt encore obliger beaucoup un homme aiſé, ſur-tout s'il eſt notre ennemi, que de lui prêter à charge d'intérêt; & on ne livre pas ſes eſpeces à tout le monde; même à cette condition. Pollion, dit Juvenal, cherche par-tout de l'argent à quelque denier que ce puiſſe être, & il ne trouve perſonne qui veuille être ſa dupe, *qui triplicem* uſuram *præſtare paratus circuit, & fatuos non invenit*, ſat. *ix. verſ.* 4. On peut donc aſſûrer que le prêt de commerce conſervant toujours le caractere de bienfait, ſuppoſant toujours un fonds de confiance & d'amitié, il doit être ſenſé auſſi légitime entre des chrétiens que les contrats ordinaires, d'échange, de louage, *&c.*

Mais, ſans rien entreprendre ſur le texte ſacré, nous allons montrer que le paſſage tel qu'il eſt dans la vulgate, n'a rien qui ne ſe concilie avec notre opinion. Pour cela je compare le paſſage entier avec ce qui précede & ce qui ſuit, & je vois que les termes *nihil inde ſperantes* ſont indiſtinctement relatifs à *diligite inimicos veſtros, benefacite & mutuum date*. Ces trois mots nous préſentent un contraſte parfait avec ce qui eſt marqué aux verſets précédens, ſans toucher du reſte ni le lucre, ni la gratuité du prêt. Voici le contraſte.

Il ne ſuffit pas pour la perfection que le Sauveur deſire, que vous marquiez de la bienveillance; que vous faſſiez du bien; que vous prêtiez à vos amis, à ceux qui vous ont obligé, ou de qui vous attendez des ſervices, *a quibus ſperatis recipere*. La morale évangélique eſt infiniment plus pure. *Si diligitis eos qui vos diligunt ..... Si benefeceritis his qui vobis benefaciunt, quæ vobis eſt gratia? ſi quidem & peccatores hoc faciunt. Si mutuum dederitis his a quibus ſperatis recipere, quæ gratia eſt vobis? nam & peccatores peccatoribus fœnerantur ut recipiant æqualia: verumtamen diligite inimicos veſtros, benefacite & mutuum date, nihil inde ſperantes*, (*nullum deſperantes*), *& erit merces veſtra multa, & eritis filii altiſſimi, quia ipſe benignus eſt ſuper ingratos & malos. Eſtote ergo miſericordes*, &c.

Faites, dit J. C. plus que les pécheurs, que les publicains; ils aiment leurs amis, ils les obligent, ils leur prêtent, parce qu'ils trouvent en eux les mêmes diſpoſitions, & qu'ils en attendent les mêmes ſervices. Pour vous, dit-il, imitez le Pere céleſte, qui fait du bien aux méchans & aux ingrats; aimez juſqu'à vos ennemis, aimez-les ſincerement au point de les obliger & de leur prêter, *nihil inde ſperantes*, quoique vous n'en puiſſiez pas attendre des retours de bienveillance ou de générosité.

Maxime plus qu'humaine, bien digne de ſon auteur, mais qui ne peut obliger un chrétien à ne pas réclamer la juſtice d'un emprunteur aiſé, ou à lui remettre ce qu'on lui a prêté pour le bien de ſes affaires; puiſqu'enfin l'on n'eſt pas tenu de ſe dépouiller en faveur des riches. Il y a plus, Jeſus-Chriſt ne nous commande pas à leur égard la gratuité du prêt; il n'annonce que le devoir d'aimer tous les hommes, ſans diſtinction d'amis ou d'ennemis; que le devoir de les obliger de leur prêter même autant qu'il eſt poſſible, ſans manquer à ce que l'on doit à ſoi & à ſa famille; car il faut être juſte pour les ſiens avant que d'être généreux pour les étrangers.

D'ailleurs par quel motif ce divin maître nous porte-t-il à une bienfaiſance qui s'étend juſqu'à nos ennemis? c'eſt principalement par des vues de commiſération, *eſtote ergo miſericordes, ibid.* 36. Il ne ſollicite donc notre générosité que pour le ſoulagement des malheureux, & non pour l'agrandiſſement des riches qui ne ſont pas des objets de compaſſion, qui ſouvent paſſent leurs créanciers en opulence. Ainſi la loi du prêt gratuit n'a point été faite pour augmenter leur bien-être. Il eſt viſible qu'en nous recommandant la commiſération, *eſtote miſericordes*, le Sauveur ne parle que pour les néceſſiteux. Auſſi, je le répete, c'eſt pour eux ſeuls qu'il s'intéreſſe; vendez, dit-il ailleurs, ce que vous avez, donnez-le aux pauvres, & vous aurez un tréſor dans le ciel, Matth. *xix.* 17. Il n'a ni commandé, ni conſeillé de donner aux riches; il n'a point promis de récompenſe pour le bien qu'on leur feroit, au contraire il ſemble les exclure de nos bienfaits, en même-tems qu'il nous exhorte à les répandre ſur les indigens. Au-lieu, dit-il, de recevoir à votre table des gens aiſés, prêts à vous rendre la pareille, recevez-y plutôt des pauvres & des infirmes hors d'état de vous inviter, Luc. *xiv.* 12. 13.

Je demande après cela, quel intérêt Dieu peut prendre à ce que Pierre aiſé prête *gratis* à Paul, également à ſon aiſe? Autant qu'il en prend à ce que l'un invite l'autre à dîner.

Je dis donc, ſuivant la morale de Jeſus-Chriſt, qu'il faut autant que l'on peut faire du bien & prêter gratuitement à ceux qui ſont dans la peine & dans le beſoin, même à des ennemis de quoi l'on n'attend pas de reconnoiſſance, & cela pour imiter le Pere céleſte qui répand ſes dons & ſa roſée ſur les juſtes & ſur les injuſtes. Cependant on n'eſt tenu de prêter *gratis* que dans les circonſtances où l'on eſt obligé de faire des aumônes, dont le prêt gratuit eſt une eſpece, au-moins vis-à-vis du pauvre. D'où il ſuit qu'on ne manque pas au devoir de la charité en prêtant à profit à tous ceux qui ne ſont pas dans la détreſſe, & qui n'empruntent que par des vues d'enrichiſſement ou d'élévation.

J'ajoute que, d'aller beaucoup plus loin, en prêtant comme quelques-uns l'entendent, & prêtant de grandes ſommes avec une entiere indifférence, *quaſi non recepturus*, dit S. Ambroiſe, *epiſt. ad vigil.* c'eſt ſe livrer à la rapacité des libertins & des aventuriers; ce n'eſt plus prêter, en un mot, c'eſt donner; ou plutôt c'eſt jetter & diſſiper une fortune, dont on n'eſt que l'économe, & que l'on doit par préférence à ſoi-même & aux ſiens.

Concluons que le prêt gratuit nous eſt recommandé en général comme une aumône, & dès-là comme un acte de perfection aſſûré d'une récompenſe dans le ciel; que cependant le prêt de commerce entre gens aiſés n'eſt pas condamné par le Sauveur; qu'il le conſidere préciſément comme les bons offices, de ce qu'on appelle *honnêtes gens*, ou les repas que ſe donnent les gens du monde; actes ſtériles pour le ſalut, mais qui ne ſont pas condamnables. Or il n'en faut pas davantage pour des hommes qui, en faiſant le bien de la ſociété, ne peuvent négliger leurs propres intérêts, & qui prétendent louer leur argent avec autant de raiſon que leurs terres ou leurs travaux. D'autant plus qu'ils ſuivent la regle que Jeſus-Chriſt nous a tracée, je veux dire qu'ils ne font aux autres dans ce négoce que ce qu'ils acceptent volontiers pour eux-mêmes. Ce qui n'empêche pas que la charité ne s'exerce ſuivant les circonſtances.

Un hôtelier charitable donne le gîte *gratis* à un voyageur indigent, & il le fait payer à un homme aiſé.

aiſé. Un médecin chrétien viſite les pauvres par charité, tandis qu'il voit les riches par intérêt. De même l'homme pécunieux qui a de la religion, livre généreuſement une ſomme pour aider un petit particulier dans ſa détreſſe, le plus ſouvent ſans ſûreté pour le fonds; & en tout cela il n'ambitionne que la récompenſe qui lui eſt aſſurée dans le ciel: mais eſt-il queſtion de prêter de grandes ſommes à des gens aiſés, il ſonge pour-lors qu'il habite ſur la terre; qu'il y eſt ſujet à mille beſoins; qu'il eſt d'ailleurs entouré de malheureux qui réclament ſes aumônes; il croit donc pouvoir tirer quelque avantage de ſon argent, & pour ſa propre ſubſiſtance & pour celle des pauvres? Conſéquemment il ne ſe fait pas plus de ſcrupule de prendre ſur les riches le loyer de ſon argent, que de recevoir les rentes de ſa terre; & il a d'autant plus de raiſon d'en agir ainſi, qu'il eſt ordinairement plus facile à l'emprunteur de payer un intérêt modéré; qu'il n'eſt facile au créancier d'en faire l'entier abandon.

Toute cette doctrine eſt bien confirmée par la pratique des prêts de lucre publiquement autoriſée chez les Juifs au tems de Jeſus-Chriſt. On le voit par le reproche que le pere de famille fait à ſon ſerviteur, de n'avoir pas mis ſon argent chez les banquiers pour en tirer du-moins l'intérêt, puiſqu'il n'avoit pas eu l'habileté de l'employer dans le commerce: *oportuit ergo te committere pecuniam meam nummulariis*, & *veniens ergo recepiſſem utique quod meum eſt cum* uſura σὺν τόκῳ, *cum fœnore*, Matth. *xxv.* 27.

Ce paſſage ſuffiroit tout ſeul pour établir la légitimité de l'*uſure* légale: *Sicut enim homo peregre proficiſcens vocavit ſervos ſuos, & tradidit illis bona ſua*, *ibid.* 14. Ce pere de famille qui confie ſon argent à ſes ſerviteurs pour le faire valoir pendant ſon abſence, c'eſt Dieu lui-même figuré dans notre parabole, qui prend cette voie pour nous inſtruire, *ſimile eſt regnum cœlorum*, *ibid.* Et ſi le paſſage nous offre un ſens ſpirituel propre à nous édifier, nous y trouvons auſſi un ſens naturel très-favorable à notre *uſure*. En effet, Dieu nous parle ici de l'argent qu'on porte à la banque, & des intérêts qu'on en tire comme d'une négociation très-légitime, & qu'il croit lui-même des plus utiles, puiſqu'il ſe plaint qu'on n'en ait pas uſé dans l'occaſion. Du reſte, ce n'eſt pas ici une ſimple ſimilitude, c'eſt un ordre exprès de placer une ſomme à profit. Il eſt inutile de dire que Jeſus-Chriſt fait entrer quelquefois dans ſes comparaiſons des procédés qui ne ſont pas à imiter, comme celui de l'économe infidele & celui du juge inique, *&c.* Dans le premier cas, Jeſus-Chriſt oppoſe l'attention des hommes pour leurs intérêts temporels à leur indifférence pour les biens céleſtes; & dans le ſecond, il nous exhorte à la perſévérance dans la priere, par la raiſon qu'elle devient efficace à la fin, même auprès des méchans, & à plus forte raiſon auprès de Dieu. On ſent bien que Jeſus-Chriſt n'approuve pas pour cela les infidélités d'un économe, & encore moins l'iniquité d'un juge.

La parabole des talens eſt d'une eſpece toute différente; ce ne ſont pas ſeulement des rapports de ſimilitude qu'on y découvre, c'eſt un regle de conduite pratique ſur laquelle il ne reſte point d'embarras. Le pere de famille s'y donne lui-même pour un homme attentif à ſes intérêts, pour un uſurier vigilant qui ne connoît point ces grands principes de nos adverſaires, que l'argent eſt ſtérile de ſa nature, & ne peut rien produire, qu'on ne doit tirer d'une affaire que ce qu'on y met, *&c.* Il prétend au contraire que l'argent eſt très-fécond, & qu'il doit fructifier ou par le commerce ou par l'*uſure*; & non-ſeulement il veut tirer plus qu'il n'a mis, il veut encore moiſſonner où il n'a rien ſemé, *meto ubi non ſemino, & congrego ubi non ſparſi*. *Ibid.*

Après cela il admet ſans difficulté une pratique uſuraire qu'il trouve autoriſée par la police, & ſur laquelle il ne répand aucun nuage de blâme ou de mépris; pratique enfin qu'il indique poſitivement pour tirer parti d'un fonds qu'on n'a pas eu l'induſtrie d'employer avec plus d'avantage. Que peut-on ſouhaiter de plus fort & de plus déciſif pour appuyer notre *uſure*? (8)

Ré-

(8) L'auteur fait des grands efforts pour repondre aux textes du nouveau teſtament, qui ſont diametralement oppoſés à l'*uſure*, dont il s'eſt declaré partiſan & défenſeur. Il veut prouver que ces paroles de S. Luc, *mutuum date nihil inde ſperantes*, ne contiennent qu'un conſeil de perfection évangélique, & non un précepte qui oblige généralement tous les fideles à l'obſerver. Delà il joint ces paroles avec d'autres qui ne nous répréſentent que des actes de perfection, & rejette l'explication qu'en a fait le Sorboniſte Gaitte. Il prétend que l'intention de Jeſus-Chriſt par rapport à l'*uſure* légale n'a pas été de la condamner comme une choſe criminelle; il a ſeulement voulu qu'elle ne fût pas une action méritoire par rapport à l'autre vie. Enfin, pour ſoutenir ſa cauſe, il ne fait pas difficulté d'aſſurer que l'interprête de la Vulgate s'eſt trompé, que le ſens de ces paroles de S. Luc eſt bien différent dans les verſions Syriaque, Arabe, & Perſanne. Notre ſentiment eſt préciſément tout le contraire; nous diſons qu'il n'y a rien de plus faux, que notre ſauveur ait regardé l'*uſure* légale comme une action indifférente, & ſimplement non-meritoire pour l'autre vie, & non comme une choſe criminelle. Nous croyons au-contraire que notre ſeigneur l'a abſolument défendue comme les autres péchés, quoiqu'on ne puiſſe nier que ce précepte de Jeſus-Chriſt a été propoſé avec d'autres conſeils qui dans quelque circonſtance peuvent devenir des vrais préceptes, ſinon par eux-mêmes, au moins à raiſon des circonſtances dont ils peuvent être accompagnés. Ainſi ſi nous voyons un de nos ennemis dans un extrème beſoin, nous ſommes obligés par précepte de le ſecourir, quoiqu'il ne ſoit que de pur conſeil de lui faire du bien, s'il ne ſe trouve point dans un beſoin extrème. Dans toutes les circonſtances néanmoins & dans tous les tems le précepte oblige de *prêter gratis*, ſi le prêteur n'en ſouffre point; mais s'il en ſouffroit, l'interêt qu'il tireroit de ſon prêt, ne ſe percevroit point en vertu du contrat de l'*emprunt* qu'on lui auroit fait, cela a été dejà tant de fois démontré. Il eſt donc très-certain que notre ſauveur donna au 6 Chapitre de S. Luc, les préceptes, de charité & de bienfaiſance qu'on doit exercer envers ſon prochain. Comme de ſes paroles *ſi diligitis eos qui vos diligunt, quæ vobis eſt gratia?* on ne ſauroit inférer qu'aimer ſes ennemis ſoit une œuvre de perfection & de conſeil, & ne pas les aimer, une ſimple œuvre non méritoire pour l'autre vie, & non une action criminelle, parce que tous les Catholiques ont de tout tems reconnu un vrai précepte dans ces paroles du Sauveur, *diligite inimicos veſtros*; quoiqu'il en vienne immediatement d'autres qui ne ſignifient que conſeil & perfection; de même on ne ſauroit certainement inférer de ces autres paroles, *Si mutuum dederitis his a quibus ſperatis recipere, quæ gratia eſt vobis?* que prêter à *uſure* ſoit une action ſimple & indifférente pour l'autre vie, ſavoir, ni méritoire, ni criminelle. Si M. Faiguet veut ſavoir d'où nous puiſons ce ſentiment; nous lui repondons d'abord, des explications que l'égliſe catholique a toujours donné des paroles du Sauveur; égliſe infaillible dans ſes déciſions par rapport aux dogmes de foi, & à la doctrine generale des mœurs; égliſe qui eſt la colomne & la baſe de la vérité; égliſe, à laquelle Dieu a donné la faculté d'expliquer les Saintes-Ecritures, ſans crainte de ſe tromper. Voilà nos ſources, & non notre eſprit propre & privé, très-ſujet à donner dans l'erreur; c'eſt l'eſprit de Jeſus-Chriſt qu'il a communiqué à ſon égliſe, qui l'aura juſqu'à la fin des ſiecles pour éclairer les fideles & les faire marcher dans les ſentiers de la vérité, qui eſt notre gouvernail & notre guide. Notre adverſaire a beau dire, a beau raiſonner, il eſt hors de doute qu'il ne pourra jamais donner la moindre atteinte à cette vérité que l'Egliſe a expliquée & propoſée à ſes enfans. Il eſt de précepte & non de conſeil d'aimer ſes ennemis; il eſt de précepte & non de conſeil de prier pour ſes perſécuteurs & calumniateurs, & il eſt quelquefois dans certaines circonſtances de précepte grave de donner du ſecours à qui le demande, comme encore il eſt de précepte grave de prêter à ſon prochain, quand il eſt dans une extrème beſoin, & quoique donner à titre d'*emprunt*, ſoit en général un acte de conſeil, quand on le fait, il eſt de précepte de le faire *gratis*, comme il eſt de précepte de ne pas mal faire ces actes de charité que l'on fait par pur conſeil.

Que nous importe qu'il y ait dans quelques Verſions, comme dans la Syriaque, l'Arabe & la Perſanne μηδὲν' ἀπελπίζοντες, avec l'apoſtrophe, au-lieu de μηδένα ἀπελπίζοντες ſans éliſion, & que les interprétes aient traduit, *nullum deſperantes*, c'eſt-à-dire qu'ayant conjugué ce verbe ſuivant la methode hébraïque par *Hiphil*, ils l'aient rendu de cette maniere: *mutuum date, nullum deſperare facientes*, c'eſt-à-dire, *neminem fruſtrantes ſpe ea, quam de veſtra beneficientia concepit?* Cet argument n'a aucune force, il ne vaut rien pour éluder le prêt gratuit, fait en vue de l'*emprunt* ordonné par Jeſus-Chriſt. Il falloit, pour prouver la légitimité des verſions ci-deſſus citées, faire voir en quoi avoit manqué l'auteur de la Vulgate, ce que n'a pas fait M. Faiguet, ni ne pourra jamais le faire. C'eſt une choſe très-certaine, ſuivant la remarque de Grotius que les grecs prennent quelquefois le verbe ἀπελπίζειν d'une maniere tranſitive, ſelon la méthode conjugative de *Hiphil*. On ne ſauroit cependant nier que les auteurs Grecs ne prennent des fois, ſuivant Caſaubon & Scultet, le même verbe pour un compoſé de la prépoſition ἀπὸ, & alors l'infinitif ἀπελπίζειν a la même ſignification que ἀπὸ τινος ἐλπίζειν, *ab aliquo ſperare*. La ſuite du diſcours que faiſoit le ſauveur, fait voir qu'on doit entendre dans cet endroit le même verbe en ce ſens; car il diſoit que les pécheurs & les publicains avoient coutume δανείζειν ἐλπίζοντες ἀπολαβεῖν de prêter, dans l'eſperance d'un ſemblable retour, mais tout au-contraire Jeſus-Chriſt ordonne aux chrétiens de faire des prêts ſans en attendre aucune recompenſe δανείζετε μηδὲν ἀπελπίζοντες, c'eſt-à-dire μηδὲν ἐλπίζοντες ἀπολαβεῖν *nullam expectantes vicem beneficii*. C'eſt le ſens que lui a toujours donné l'Egliſe catholique, ſens naturel & entierement conforme au diſcours de J. Ch. ſens vrai & légitime du grec: les verſions donc ci-deſſus rapportées, ne nous font aucune impreſſion; elles ne contiennent pas le vrai ſens de la parole divine. Enfin tout ce que M. Faiguet ajoute pour prouver ce qu'il dit par rapport à la parabole du pere de famille, eſt inutile & tout-à-fait étranger à notre ſujet, parce qu'on doit la prendre dans un ſens myſtique avec tous les ſaints peres de l'Egliſe; & cela ne prouve nullement que l'*uſure* légale fût permiſe, puiſque J. Ch. propoſa cette parabole à un peuple, auquel il étoit certainement défendu de pratiquer chez lui les *uſures*, comme le prouve la loi qu'il profeſſoit. D'ailleurs le reproche que le pere de famille fit à ſon ſerviteur ne fut pas, pour n'avoir pas prêté ſon argent, en en retirant l'*uſure* en vertu de l'*emprunt*, mais pour ne l'avoir pas employé chez les agens de change & Banquiers, qui gagnoient ſur le change des monnoies, & faiſoient part de leur gain à ceux qui fourniſſoient de l'argent, pour exercer avec plus d'avantage leur métier. Le prêt lucratif n'étoit donc pas en uſage chez les juifs du tems de Jeſus-Chriſt. (w)

Réponſe aux paſſages des prophetes & des ſaints peres. Il nous reſte à voir les paſſages des prophetes & des peres. A l'égard des premiers, on nous oppoſe Ezéchiel & David, qui tous deux nous parlent de l'*uſure* comme une œuvre d'iniquité incompatible avec le caractere d'un homme juſte. *Pſeaume* 14 & 54. Ezech. *ch. xviij.*

J'obſerve d'abord là-deſſus qu'il ne faut pas conſidérer les prophetes comme des législateurs. La loi étoit publiée avant qu'ils paruſſent, & ils n'avoient pas droit d'y ajouter. On ne doit donc les regarder quant à la correction des mœurs, que comme des miſſionnaires zélés qui s'appuyoient des lois préétablies pour attaquer des déſordres plus communs de leur tems que du nôtre: ce qui eſt vrai ſur-tout du brigandage des uſuriers. Chez les Athéniens, l'*uſure* ne connut de bornes que celles de la cupidité qui l'exerçoit. On exigeoit douze, quinze & vingt pour cent par année. Elle n'étoit guere moins exceſſive à Rome où elle ſouleva plus d'une fois les pauvres contre les riches. Elle y étoit fixée communément par mois au centieme du capital: ce qui fait douze pour cent par année; encore alloit-elle ſouvent au-delà; de ſorte que cette centéſime ruineuſe qui portoit chaque mois intérêt d'intérêt, *nova uſurarum auctio per menſes ſingulos*, dit S. Ambroiſe *de Tobia*, *c. viij.* cette centéſime dévorante engloutiſſoit bientôt toute la fortune de l'emprunteur. Ce n'eſt pas tout, les créanciers faute de payement, après avoir diſcuté les biens d'un inſolvable, devenoient maîtres de ſa perſonne, & avoient droit de le vendre pour en partager le prix, *parteis ſecanto*, dit la loi des douze tables. S'il n'y avoit qu'un créancier, il vendoit de même le débiteur, ou il l'employoit pour ſon compte à divers travaux, & le maltraitoit à ſon gré. Tite-Live rapporte là-deſſus un trait qu'on ne ſera pas fâché de retrouver ici. *liv. II. n°. 23, l'an de Rome* 260.

,, La ville ſe trouvoit, dit-il, partagée en deux
,, factions. La dureté des grands à l'égard des peu-
,, ples, & ſur tout les rigueurs de l'eſclavage aux-
,, quelles on ſoumettoit les débiteurs inſolvables,
,, avoient allumé le feu de la diſcorde entre les no-
,, bles & plébéïens. Ceux-ci frémiſſoient de rage,
,, & marquoient publiquement leur indignation, en
,, conſidérant qu'ils paſſoient leur vie à combattre
,, au-dehors pour aſſurer l'indépendance de la répu-
,, blique & pour étendre ſes conquêtes, & que de
,, retour dans leur patrie, ils ſe voyoient opprimés
,, & mis aux fers par leurs concitoyens, tyrans plus
,, redoutables pour eux que leurs ennemis mêmes.
,, L'animoſité du peuple ſe nourrit quelque tems de
,, ces plaintes; un événement ſingulier la fit écla-
,, ter enfin par un ſoulevement général.

,, On vit un jour un vieillard couvert de haillons
,, qui paroiſſoit fuir vers la place; un viſage pâle,
,, un corps exténué, une longue barbe, des cheveux
,, hériſſés lui donnoient un air hagar & ſauvage, &
,, annonçoient en lui le comble de la miſere. Quoi-
,, qu'il fût ainſi défiguré, on le reconnut bientôt; on
,, apprit qu'il avoit eu autrefois du commandement
,, dans l'armée, & qu'il avoit ſervi avec honneur;
,, il en donnoit des preuves en montrant les bleſſu-
,, res dont il étoit couvert. Le peuple que la ſin-
,, gularité du ſpectacle avoit raſſemblé autour de lui,
,, parut d'avance fort ſenſible à ſes malheurs; cha-
,, cun s'empreſſe de lui en demander la cauſe. Il
,, dit que pendant qu'il portoit les armes contre les
,, Sabins, ſa maiſon avoit été pillée & brûlée par les
,, ennemis, qui avoient en même tems pris ſes beſ-
,, tiaux & ruiné ſa récolte: qu'après cela les beſoins
,, de la république ayant exigé de fortes contribu-
,, tions, il avoit été obligé d'emprunter pour y ſa-
,, tisfaire, & que les *uſures* ayant beaucoup augmenté
,, ſa dette, il avoit vendu d'abord ſon patrimoine,
,, & enſuite ſes autres effets; mais que cela ne ſuffi-
,, ſant pas encore pour l'acquitter, il s'étoit vu ré-
,, duit par la rigueur de la loi à devenir l'eſclave de
,, ſon créancier, qui en conſéquence non-ſeulement
,, l'avoit accablé de travaux, mais l'avoit encore ex-
,, cédé par des traitemens honteux & cruels, dont il
,, montroit les marques récentes ſur ſon corps meur-
,, tri de coups. A cette vue il s'éleve un cri qui
,, porte le trouble dans toute la ville. Les plébéïens
,, mutinés ſe répandent dans tous les quartiers, &
,, mettent en liberté tous les citoyens detenus pour
,, dettes. Ceux-ci ſe joignant aux premiers, & im-
,, plorant la protection du nom romain, augmentent
,, la ſédition; à chaque pas il ſe préſente de nou-
,, veaux compagnons de révolte, &c. ,,.

Nous trouvons dans l'hiſtoire ſainte des traits également intéreſſans ſur le même ſujet. Nous y apprenons que l'*uſure* étoit ſi ruineuſe parmi les Juifs, & qu'on en exigeoit le payement avec tant de rigueur, que les emprunteurs étoient quelquefois réduits pour y ſatisfaire, à livrer leurs maiſons, leurs terres & juſqu'à leurs enfans. Néhémie, au tems d'Eſdras, vers l'an 300 de Rome, envoyé par Artaxercès Longuemain pour commander en Judée, & pour rebâtir Jéruſalem, nous en parle comme témoin oculaire, & nous en fait un récit des plus touchans. Eſdras, *l. II. ch. v.*

,, Les pauvres, dit-il, accablés par leurs freres,
,, c'eſt-àdire leurs concitoyens, parurent diſpoſés à
,, un ſoulevement; on vit ſortir en foule hommes
,, & femmes rempliſſant Jéruſalem de plaintes & de
,, clameurs. Nous avons plus d'enfans que nous n'en
,, pouvons nourrir, diſoient les uns; il ne nous reſte
,, plus d'autre reſſource que de les vendre pour a-
,, voir de quoi vivre. Nous ſommes forcés, diſoient
,, les autres, d'emprunter à *uſure* & d'engager no-
,, tre patrimoine, tant pour fournir à nos beſoins
,, que pour payer les tributs au roi; ſommes-nous
,, de pire condition nous & nos enfans que les ri-
,, ches qui nous oppriment, & qui ſont nos freres?
,, Cependant nos enfans ſont dans l'eſclavage, &
,, nous ſommes hors d'état de les racheter, puiſque
,, nous voyons déja nos champs & nos vignes en des
,, mains étrangeres ,,.

Néhémie attendri parla vivement aux magiſtrats & aux riches, de l'*uſure* qu'ils exigeoient de leurs freres. ,, Vous ſavez, leur dit-il, que j'ai racheté, au-
,, tant qu'il m'a été poſſible, ceux de nos freres qui
,, avoient été vendus aux étrangers; vous au contrai-
,, re, vous les remettez dans l'eſclavage, pour que
,, je les en retire une ſeconde fois. Votre conduite eſt
,, inexcuſable; elle prouve que la crainte du Sei-
,, gneur ne vous touche pas; & vous vous expoſez
,, au mépris de nos ennemis,,. Ils ne ſurent que répondre à ce juſte reproche. Il leur dit donc alors:
,, Nous avons prêté à pluſieurs, mes freres, mes
,, gens & moi, nous leur avons fourni ſans intérêt
,, de l'argent & du grain; faiſons tous enſemble un
,, acte de généroſité; remettons à nos freres ce qu'ils
,, nous doivent, & en conſéquence qu'on leur rende
,, ſur le champ leurs maiſons & leurs terres, & qu'il
,, ne ſoit plus queſtion de cette centeſime que *vous*
,, *avez coutume* d'exiger tant pour l'argent que pour
,, les grains, l'huile & le vin que vous leur prêtez.
,, Sur cela chacun promit de tout rendre: ce qui fut
,, auſſi-tôt exécuté ,,. *Ibid.*

Mais dans quel ſiecle voyoit-on chez les Juifs une *uſure* ſi générale? *uſure* que les prêtres mêmes exerçoient, puiſque Néhémie leur en parla, & leur fit promettre d'y renoncer à l'avenir. *Vocavi ſacerdotes & adjuravi eos ut facerent*, &c. *Ibid. v.* 12. Tout cela ſe pratiquoit au ſiecle même d'Ezéchiel, au retour de la captivité, c'eſt-à-dire dans un tems où ces peuples paroiſſoient rentrer en eux-mêmes, & travailler de concert à réparer les déſaſtres qu'une longue abſence & de longues guerres avoient attirés ſur leur patrie.

L'*uſure* n'étoit pas moins onéreuſe aux pauvres ſous le regne de David, puiſqu'annonçant en prophete la proſpérité future de Salomon, ſon ſucceſſeur & ſon fils, il prédit que cet heureux monarque délivreroit le pauvre de l'oppreſſion des riches, & qu'il le garantiroit des violences de l'*uſure* *Pſ.* 71. 12. 13. 14.

Voilà donc l'*uſure* établie parmi le peuple de Dieu; mais remarquons que le roi prophete parle d'une *uſure* qui attaque juſqu'à la vie des néceſſiteux, *animas pauperum ſalvas faciet*, *ex* uſuris & *iniquitate redimet animas eorum*. *Ibid.*

Ezéchiel ſuppoſe auſſi l'*uſure* exercée par un brigand, qui déſole principalement les pauvres & les indéfendus. *Latronem... egenum & pauperem contriſtantem, ad* uſuram *dantem*. *xviij.* 12. 13. Rappellons ici que l'*uſure* légale étoit la centéſime pour l'argent, c'eſt-à-dire douze pour cent par année; mais c'étoit bien pis pour les grains: c'étoit cinquante pour cent d'une récolte à l'autre. *Si ſumma crediti in duobus modiis fuerit, tertium modium amplius conſequantur.... quæ lex ad ſolas pertinet fruges, nam pro pecunia ultra ſingulas centeſimas creditor vetatur accipere*. Cod. theod. tit. *de uſuris*. C'étoit véri-

ritablement exercer l'*uſure* contre les pauvres; car on ne voit que de tels gens emprunter quelques meſures de grain; mais c'étoit exercer une *uſure* exorbitante, & qui paroît telle aujourd'hui aux hommes les plus intéreſſés.

Après cela faut-il s'étonner que des prophetes aient confondu le commerce uſuraire avec l'injuſtice, avec la fraude & le brigandage? Combien ne devoient-ils pas être touchés en voyant ces horreurs dans une nation, dont les membres iſſus d'une ſouche commune & connue étoient proprement tous freres & tous égaux; dans une nation à laquelle Dieu avoit donné les lois les plus douces & les plus favorables, & où il ne vouloit pas enfin qu'il y eût perſonne dans la miſere. *Omnino indigens & mendicus non erit inter vos. Deut. xv.* 4.

Dans ces circonſtances, l'*uſure* ne fourniſſoit aux prophetes que trop de ſujets de plaintes & de larmes. Ces ſaints perſonnages voyoient avec douleur que de pauvres familles ne trouvoient dans l'emprunt qu'un ſecours funeſte qui aggravoit leur miſere, & qui ſouvent les conduiſoit à ſe voir dépouillés de leurs héritages, à livrer juſqu'à leurs enfans pour appaiſer leurs créanciers. Nous l'avons vu dans le récit de Néhémie. *Ecce nos ſubjugamus filios noſtros & filias noſtras in ſervitutem*, &c. Eſdr. *ij*. 55. On le voit encore dans les plaintes de cette veuve pour qui Eliſée fit un miracle, dans le tems qu'on alloit lui enlever ſes deux fils. *Ecce creditor venit ut tollat duos filios meos ad ſerviendum ſibi. IV. Reg. iv.* 1.

Nous avons déja dit que la médiocrité qui faiſoit l'état des Hébreux, diſpenſoit les riches de recourir aux emprunts, & qu'ainſi l'on ne prêtoit guere qu'à des pauvres qui pouvoient ſeuls ſe trouver dans le beſoin. Du reſte s'il ſe faiſoit quelques prêts entre les gens aiſés, comme l'*uſure* modérée étoit permiſe par le droit naturel, Moïſe, de l'aveu du P. Semelier, la toléra dans les Juifs *ad duritiam cordis* .... à l'égard des riches & des étrangers. *Conf. eccl. p.* 130. Mais le ſanhedrin ou le conſeil de la nation étoit au-moins dans les diſpoſitions de cette prétendue tolérance, puiſque les magiſtrats eux-mêmes exerçoient l'*uſure* au tems de Néhémie. *Increpavi*, dit-il, *optimates & magiſtratus*, *loco cit. v.* 7, puiſqu' au tems de Jeſus-Chriſt, la police permettoit le commerce uſuraire qui ſe faiſoit avec les banquiers, comme on l'a vu par le paſſage de S. Matthieu; & comme on le voit dans S. Luc, *quare non dediſti pecuniam meam ad menſam, ut ego veniens cum* uſuris *utique exegiſſem illam. xix.* 23.

Au ſurplus, on ne trouve nulle part que les prophetes ſe ſoient élevés contre la pratique reſpective d'un intérêt modique, ni à l'égard des étrangers, ni même entre leurs citoyens aiſés. Ces hommes divins parlant d'après Moïſe, n'ont condamné comme lui que cette *uſure* barbare qui dévoroit la miſérable ſubſtance du néceſſiteux, & qui le réduiſoit lui & ſa famille aux extrémités cruelles de la ſervitude ou de la mendicité. Tels étoient les abus qui faiſoient gémir les prophetes, & c'eſt en conſéquence de ces déſordres, qu'ils mettoient l'*uſure* au rang des crimes, & qu'ils la regardoient comme l'infraction la plus odieuſe de cette charité fraternelle dont Dieu avoit fait une loi en faveur des pauvres, *populo meo pauperi, Exod. xxij.* 23.

Une obſervation qui confirme ce qu'on vient de dire, c'eſt que Néhémie ne ſe plaint de l'*uſure* qu'il trouva établie en Judée, que parce qu'elle s'exerçoit ſur des pauvres citoyens, & qu'elle les avoit réduits à de grandes extrémités. On voit même que bien qu'il eût le pouvoir en main, il ne s'étoit pas mis en devoir d'arrêter ce déſordre, juſqu'à ce que les plaintes & les clameurs d'un peuple déſeſpéré lui eurent fait appréhender un ſoulevement. Du reſte, on peut dire en général que l'obligation de prêter aux indigens étoit bien mal remplie chez les Hébreux; en effet, ſi les plus accommodés avoient été fideles à cet article de la loi, on n'auroit pas vû ſi ſouvent les pauvres ſe livrer comme eſclaves à quelque riche compatriote: ce n'étoit à la vérité que pour ſix années, après quoi la faveur de la loi les rétabliſſoit comme auparavant, & les déchargeoit de toute dette antérieure; ce qui étoit toujours moins dur que l'eſclavage perpétuel ailleurs uſité en pareilles circonſtances.

Qu'on me permette ſur cela une réflexion nouvelle & qui me paroît intéreſſante. Qu'eſt-ce proprement qu'acheter un eſclavage? c'eſt à parler en chrétien avancer une ſomme pour délivrer un infortuné que l'injuſtice & la violence ont mis aux fers. A parler ſelon l'uſage des anciens & des modernes, c'eſt ſe l'aſſujettir de façon, qu'au lieu de lui rendre la liberté ſuivant les vues d'une bienfaiſance religieuſe, au lieu de lui marquer un terme pour acquitter par ſon travail ce qu'on a débourſé pour lui, on opprime un frere ſans défenſe, & on le réduit pour la vie à l'état le plus déſolant & plus miſérable. Peut-on pécher plus griévement contre la charité fraternelle & contre la loi du prêt gratuit? loi conſtamment obligatoire vis-à-vis des pauvres & des opprimés. Cette obſervation, pour peu qu'on la preſſe, démontre qu'il n'eſt pas permis d'aſſervir pour toujours tant de malheureux qu'on trafique aujourd'hui comme une eſpece de bétail, mais à qui ſuivant la morale évangélique, l'on doit prêter ſans intérêt de quoi ſe libérer de la ſervitude, & par conſéquent à qui l'on doit fixer un nombre d'années pour recouvrer leur liberté naturelle, après avoir indemniſé des maîtres bienfaiſans qui les ont rachetés. Voilà un ſujet plus digne d'allarmer les ames timorées, que les prêts & les emprunts qui s'opperent entre gens aiſés, dans la vue d'une utilité réciproque.

Quoi qu'il en ſoit, l'*uſure* étoit défendue aux Iſraélites à l'égard de leurs compatriotes malheureux; mais on ne voit pas qu'elle le fût à l'égard des citoyens aiſés, & c'eſt ſurquoi les prophetes n'ont rien dit: du reſte, ſi l'on veut qualifier cette prohibition de loi générale qui devoit embraſſer également les indigens & les riches, il faut la regarder alors comme tant d'autres pratiques de fraternité que Dieu, par une prédilection ſinguliere, avoit établie chez les Hébreux; mais cette loi ſuppoſée n'obligera pas plus les chrétiens, que le partage des terres, que la remiſe des dettes & les autres inſtitutions ſemblables qui ne ſont pas venues juſqu'à nous, & qui paroîtroient incompatibles avec l'état actuel de la ſociété civile.

Il réſulte de ces obſervations, que les paſſages d'Ezéchiel & de David ne prouvent rien contre nos prêts de commerce: prêts qui ne ſe font qu'à des gens aiſés qui veulent augmenter leur fortune. Il ne s'agit pas ici, comme dans les faits que nous offre l'hiſtoire ſacrée, de la commiſération dûe aux néceſſiteux; ces gens-ci ſont fort étrangers dans la queſtion de l'intérêt moderne, & je ne ſçais pourquoi on les y produit ſi ſouvent. Ils s'offroient autrefois tout naturellement dans la queſtion de l'*uſure*, par la raiſon entr'autres, que les créanciers avoient ſur les debiteurs ces droits exorbitans déja rapportés; mais aujourd'hui que cette loi barbare n'exiſte plus, & qu'un inſolvable ſe libere par une ſimple ceſſion, on n'a proprement aucune priſe ſur les pauvres. Auſſi ne leur livre-t-on pour l'ordinaire que des bagatelles qu'on veut bien riſquer; ou ſi on leur prête une ſomme notable, on ne les tourmente pas pour les intérêts, on eſt très-content quand on retire ſon capital.

Quant aux peres de l'égliſe que l'on nous oppoſe encore, ils avoient les mêmes raiſons que les prophetes; ils plaidoient comme eux la cauſe des infortunés. Ils repréſentent avec force à ceux qui exercent l'*uſure*, qu'ils profitent de la miſere des pauvres pour s'enrichir eux-mêmes; qu'au lieu de les ſoulager comme ils le doivent, ils les écraſent & les aſſerviſſent de plus en plus. *Uſuras ſolvit qui victu indiget .... panem implorat, gladium porrigitis; libertatem obſecrat, ſervitutem irrogatis*. Amb. *de Tobia, c. iij.*

S. Grégoire de Nazianze dit que l'uſurier ne tire ſon aiſance d'aucun labour qu'il donne à la terre, mais de la détreſſe, du beſoin des pauvres travailleurs; *non ex terræ cultu, ſed ex pauperum inopia & penuriâ commoda ſua comparans. Orat.* 15.

S. Auguſtin conſidere auſſi le prêt lucratif par le tort qu'il fait aux néceſſiteux, & il l'aſſimile à un vol effectif. Le voleur, dit-il, qui enleve quelque choſe à un homme riche, eſt-il plus cruel que le créancier qui fait périr le pauvre par l'uſure? *An crudelior eſt qui ſubſtrahit aliquid vel eripit diviti, quam qui trucidat pauperem fœnore. Epit.* 54. *ad Maced.*

C'eſt encore la miſere du pauvre qui paroît affecter S. Jérôme ſur le fait de l'*uſure*. Il y a, dit-il, des gens qui prêtent des grains, de l'huile & d'autres denrées aux pauvres villageois, à condition de retirer à la récolte tout ce qu'ils ont avancé, avec la moitié en ſus, *amplius mediam partem*. Ceux qui

ſe piquent d'équité, continue-t-il, n'exigent que le quart au-deſſus de leur avance, *qui juſtiſſimum ſe putaverit, quartam plus accipiet. In cap. xvij. Ezech.* Cette derniere condition, qui étoit celle des ſcrupuleux, faiſoit pourtant vingt-cinq pour cent pour huit ou dix mois au plus: *uſure* vraiment exceſſive, & réellement exercée contre le foible & l'indéfendu.

On le voit, ces dignes paſteurs ne s'intéreſſent que pour la veuve & l'orphelin; pour les pauvres laboureurs & autres indigens, ſur le ſort deſquels ils gémiſſent, & qui par les excès de l'*uſure* ancienne, par la rigueur des pourſuites jadis en uſage, ne méritoient que trop toute leur commiſération. Mais tant de beaux traits qui marquent ſi bien la ſenſibilité des peres ſur le malheur des pauvres, n'ont aucun rapport avec les prêts de commerce uſités entre les riches. En effet, l'aggrandiſſement de ceux-ci ne touchoit pas aſſez nos ſaints docteurs pour qu'ils ſongeaſſent à leur aſſurer la gratuité de l'emprunt. C'eſt dans cet eſprit que S. Jérôme écrivant à Pammaque qui vouloit embraſſer la pauvreté évangélique, l'exhorte à donner ſon bien aux indigens, & non à des riches, déja trop enflés de leur opulence; à procurer le néceſſaire aux malheureux, plutôt qu'à augmenter le bien-être de ceux qui vivoient dans le faſte. *Da pauperibus, non locupletibus, non ſuperbis; da quo neceſſitas ſuſtentetur, non quo augeantur opes. Epiſt.* 54. *ad Pammaq.*

Le ſoulagement des pauvres étoit donc le grand objet des ſaints peres, & non l'avantage temporel des riches; avantage qui dans les vues de la piété, leur étoit fort indifférent. Il l'étoit en effet au point qu'ils ne diſcutent pas même les prêts qu'on peut faire aux gens aiſés; ou s'ils en diſent un mot par occaſion, ce qui eſt rare, ils donnent tout lieu de croire qu'ils ſont légitimes, quand ils ſe font ſans fraude & aux conditions légales; en voici des exemples.

Saint Grégoire de Nice ayant prêché vivement contre la pratique de l'*uſure*, toujours alors exceſſive & ſouvent accompagnée de barbarie, les gens pécunieux dirent publiquement qu'ils ne prêteroient plus aux pauvres. *Minantur ſe pauperibus non daturos mutuum*; ce qui marque aſſez qu'ils ne renonçoient pas aux prêts qu'ils faiſoient aux perſonnes aiſées; auſſi ne les leur interdiſoit-on pas. Cependant ſi S. Grégoire avoit été dans le ſentiment de nos caſuiſtes, il n'auroit pas manqué d'expoſer à ſes auditeurs que la prohibition de l'*uſure* étoit égale pour tous les cas d'aiſance ou de pauvreté; qu'en un mot, les prêts de lucre étoient injuſtes de leur nature, tant à l'égard du riche qu'à l'égard du néceſſiteux; mais il ne dit rien de ſemblable; & ſans chicaner ſes ouailles ſur les prêts à faire aux gens aiſés, il ne s'intéreſſe que pour les malheureux. Il déclare donc qu'il faut faire des aumônes pures & ſimples; & quant aux prêts qui en ſont, dit-il, une eſpece, il aſſure de même qu'on eſt tenu d'en faire; enſorte, ajoute-t-il, qu'on ſe rend également coupable, ſoit qu'on prête à intérêt, ſoit qu'on refuſe de prêter; & cette derniere alternative ne pouvoit être vraie qu'en la rapportant aux ſeuls pauvres, autrement ſa propoſition étoit évidemment inſoutenable. *Æque obnoxius eſt pœnæ qui non dat mutuum, & qui dat ſub conditione uſuræ. Contra uſurarios.*

Mais écoutons S. Jean Chryſoſtome, nous verrons que les intérêts qu'on tire des gens aiſés, n'étoient pas illicites, & qu'il ne les condamnoit pas lui-même. „ Si vous avez, dit-il, placé une ſomme „ à charge d'intérêts entre les mains d'un homme „ ſolvable, ſans doute que vous aimeriez mieux laiſ- „ ſer à votre fils une bonne rente ainſi bien aſſurée „ que de lui laiſſer l'argent dans un coffre, avec „ l'embarras de le placer par lui-même „. *Si argentum haberes ſub fœnore collocatum & debitor probus eſſet; malles certè ſyngrapham quam aurum filio relinquere ut inde proventus ipſi eſſet magnus, nec cogeretur alios quærere ubi poſſet collocare.* Joan. Chryſoſt. *in Matt. homil. lxvj. & lxvij. p.* 660. *lit. b, tom. VII.* édit. D. Bern. de Montfaucon.

Il s'agit, comme l'on voit, d'un prêt de lucre & de l'intérêt que produit un capital inaliéné, puiſqu'on ſuppoſe que le pere eût pû le retirer pour le laiſſer à ſes enfans, & que d'ailleurs les contrats de conſtitution n'étoient pas alors en uſage entre particuliers. *Conf. de Paris, tom. II. l. II. p.* 318. Du reſte, notre ſaint évêque parle de cette maniere de placer ſon argent, comme d'une pratique journaliere & licite; il ne répand lui-même aucun nuage ſur cet emploi, & il n'improuve aucunement l'attention du pere à placer ſes fonds à intérêts & d'une façon ſûre, afin d'épargner cette ſollicitude aux ſiens. Ces deux paſſages ne ſont pas les ſeuls que je puſſe rapporter, mais je les crois ſuffiſans pour montrer aux ennemis de l'*uſure* légale qu'ils n'entendent pas la doctrine des peres à cet égard.

Au reſte, ſi les docteurs de l'égliſe ont approuvé les prêts de commerce entre perſonnes aiſées, il eſt d'autres prêts abſolument iniques contre leſquels ils ſe ſont juſtement élevés avec les lois civiles; ce ſont ces prêts ſi funeſtes à la jeuneſſe dont ils prolongent les égaremens, en la conduiſant à la mendicité & aux horreurs qui en ſont la ſuite. S. Ambroiſe nous décrit les artifices infâmes de ces ennemis de la ſociété, qui ne s'occupent qu'à tendre leurs filets ſous les pas des jeunes gens, dans la vue de les ſurprendre & de les dépouiller. *Adoleſcentulos divites explorant per ſuos.... aiunt nobile prædium eſſe venale... prætendunt alienos fundos adoleſcenti ut eum ſuis ſpolient, tendunt retia*, &c.

Voilà des myſteres d'iniquité que les avocats de l'intérêt légal ſont bien éloignés d'autoriſer; mais à ces procédés odieux, joignons les barbaries que S. Ambroiſe dit avoir vues, & que l'on croit à peine ſur ſon témoignage. L'*uſure* de ſon tems étoit toujours exceſſive, toujours la centéſime qui s'exigeoit tous les mois, & qui non-payée accroiſſoit le capital *uſuræ applicantur ad ſortem, ibid. c. vij. nova uſurarum auctio per menſes ſingulos, cap. viij.* Si à la fin du mois l'intérêt n'étoit pas payé, il groſſiſſoit le principal au point qu'il faiſoit au bout de l'an plus que le denier huit, & qui en voudra faire le calcul trouvera qu'un capital ſe doubloit en moins de ſix ans. Pour peu donc qu'un emprunteur fût malheureux, pour peu qu'il fût négligent ou diſſipateur, il étoit bientôt écraſé. Les ſuites ordinaires d'une vie licencieuſe étoient encore plus terribles qu'à préſent; malheur à qui ſe livroit à la molleſſe & aux mauvais conſeils. On obſédoit les jeunes gens qui pouvoient faire de la dépenſe, & comme dit S. Ambroiſe, les marchands de toute eſpece, les artiſans du luxe & des plaiſirs, les paraſites & les flatteurs conſpiroient à les jetter dans le précipice; je veux dire, dans les emprunts & dans la prodigalité. Bientôt ils eſſuyoient les plus violentes pourſuites de la part de leurs créanciers, *exactorum circum latrantum barbaram inſtantiam*, dit Sidoine *lib. IV. epiſt.* 24. On faiſoit vendre leurs meubles, & on leur arrachoit juſqu'à la vie civile, en les précipitant dans l'eſclavage. *Alios proſcriptioni addicit, alios ſervituti*, Ambr. *de Tob. c. xj.* Auſſi voyoit-on pluſieurs de ces malheureux ſe pendre ou ſe noyer de déſeſpoir. *Quanti ſe propter fœnus ſtrangulaverunt! Ibid. cap. viij. Quam multi ob uſuras laqueo ſeſe interemerunt vel præcipites in fluvios dejecerunt!* Greg. Niſſ. *contra uſurarios.*

Quelquefois les uſuriers mettoient le fils en vente pour acquitter la dette du pere. *Vidi ego miſerabile ſpectaculum liberos pro paterno debito in auctionem deduci.* Ambr. *ibid. c. viij.* Les peres vendoient eux-mêmes leurs enfans pour ſe racheter de l'eſclavage. S. Ambroiſe l'atteſte encore comme un fait ordinaire; il eſt difficile de lire cet endroit ſans verſer des larmes; *vendit plerumque & pater liberos autoritate generationis, ſed non voce pietatis. Ad auctionem pudibundo vultu miſeros trahit dicens.... veſtro pretio redimitis patrem, veſtrâ ſervitute paternam emitis libertatem. Ibid. cap. viij.*

Après cela peut-on trouver étrange que nos ſaints docteurs aient invectivé contre le commerce uſuraire, & qu'ils y aient attaché une idée d'injuſtice & d'infamie, que des circonſtances toutes différentes n'ont encore pu effacer? Ne voit-on pas qu'ils n'ont été portés à condamner l'*uſure* qu'à cauſe des cruautés qui l'accompagnoient de leur tems? Auſſi l'attaquent-ils ſans ceſſe, comme contraire à la charité chrétienne, & à la commiſération que l'on doit à ſes ſemblables dans l'infortune. Ils parlent toujours du prêt gratuit comme d'un devoir que la nature & la religion nous impoſent; & par conſéquent, je le répete, ils n'ont eu en vue que les pauvres; car encore un coup, il eſt conſtant que perſonne n'eſt tenu de prêter *gratis* aux gens aiſés. Ces ſaints docteurs n'exigent donc pas qu'un homme prête à ſon deſavantage pour augmenter l'aiſance de ſon prochain. En un mot, ils n'ont jamais trouvé à redire que l'homme

me pécunieux cherchât des emprunteurs ſolvables pour tirer de ſes eſpeces un profit honnête, ou comme dit ſaint Chryſoſtome, *ut inde proventus ipſi eſſet magnus*. Mais du reſte nous ne ſoutenons que l'intérêt de la loi, intérêt qu'elle n'autoriſe que parce qu'il eſt équitable, néceſſaire, & dès-là ſans danger pour la ſociété. Voyons à préſent s'il a toujours été approuvé par la légiſlation, & ſi elle a prétendu le proſcrire, quand elle a ſévi contre les uſuriers.

Nous dirons donc ſur cet objet, que c'eſt uniquement pour arrêter le brigandage de l'*uſure*, que les légiſlateurs ont ſi ſouvent prohibé le commerce uſuraire; mais dans ce cas, il faut toujours entendre un négoce inique, préjudiciable au public & aux particuliers, tel que l'ont fait autrefois en France les Italiens & les Juifs.

Saint Louis qui regna dans ces tems malheureux voyant que l'*uſure* étoit portée à l'excès, & ruinoit ſes ſujets, la proſcrivit tout-à-fait par ſon ordonnance de 1254. Mais ce n'étoit ni un mot que l'on condamnoit alors, ni ce modique intérêt qu'exige le bien public, & que les puiſſances de la terre n'empêcheront pas plus que le cours des rivieres. C'étoit une *uſure* intolérable, c'étoit en un mot l'*uſure* des Juifs & des Lombards, qui s'engraiſſoient dans ce tems-là des miſeres de la France. La loi leur accordoit l'intérêt annuel & de 4 ſols pour livre, *quatuor denarios in menſe, quatuor ſolidos in anno pro libra*. Cela faiſoit vingt pour cent par année, que l'on réduiſoit à quinze pour les foires de Champagne. C' eſt ce que l' on voit par une ordonnance de 1311, publiée ſous Philippe le Bel, qui monta ſur le trône quinze ans après la mort de ſaint Louis. Ce taux exceſſif ne ſatisfaiſoit pas encore l' avidité des uſuriers. Le cardinal Hugue, contemporain de notre ſaint roi, nous les repréſente comme des enchanteurs, qui, ſans battre monnoie, faiſoient d'un tournois un pariſis, *ſine percuſſione mallei faciunt de turonenſi pariſienſe*, Hug. *card. in pſal.* 14. c'eſt-à-dire, que pour vingt ſols ils en tiroient vingt-cinq; ce qui fait le quart en ſus, ou 25 pour cent; *uſure* vraiment exorbitante, & qui méritoit bien la cenſure des caſuiſtes & la ſévérité des lois.

Ce fut dans ces circonſtances que ſaint Louis, témoin des excès de l'*uſure*, & des vexations qui s'enſuivoient contre les peuples, la defendit tout-à-fait dans le royaume. Mais par-là ce prince manqua le but qu'il ſe propoſoit; & dans un ſiecle d'impolitie & de ténebres qui ſouffroit les guerres particulieres, qui ſanctifioit les croiſades, dans un ſiecle de ſuperſtition qui admettoit le duel & l'épreuve du feu pour la conviction des criminels, dans un ſiecle, en un mot où les vrais intérêts de la religion & de la patrie étoient preſque inconnus, ſaint Louis en proſcrivant toute *uſure*, donna dans un autre excès qui n'opéra pas encore le bien de la nation. Il arriva bientôt, comme ſous l'empereur Baſile, que l'invincible néceſſité d'une *uſure* compenſatoire fit tomber en déſuétude une loi qui contrarioit les vues d'une ſage police, & qui anéantiſſoit les communications indiſpenſables de la ſociété. C'eſt ce qui parut évidemment en ce que l'on fut obligé pluſieurs fois de rappeller les uſuriers étrangers, à qui l'on accordoit quinze & vingt pour cent d'un intérêt que la loi rendoit licite; & qui par mille artifices en tiroient encore davantage.

Il réſulte de tous ces faits, que ſi les puiſſances ont frappé l'*uſure*, leurs coups n'ont porté en général que ſur celle qui attaquant la ſubſiſtance du pauvre, & le patrimoine d'une jeuneſſe imprudente, mine par-là peu-à-peu & ronge inſenſiblement un état. Mais cette *uſure* déteſtable ne reſſemble que par le nom à celle qui ſuit les prêts de commerce; prêts qui ne portent aujourd'hui qu'un intérêt des plus modiques, prêts en conſéquence recherchés par les meilleurs économes, & qui par l'utile emploi qu'on en peut faire, ſont preſque toujours avantageux à l'homme actif & intelligent.

Ces réflexions au reſte ſont autant de vérités ſolemnellement annoncées par une déclaration que Louis XIV. donna en 1643, pour établir des monts de piété dans le royaume. Ce prince dit, *que les rois ſes prédéceſſeurs.... ont, par pluſieurs édits & ordonnances, impoſé des peines à ceux qui faiſoient le trafic illicite de prêter argent à exceſſif intérêt... nous voulons*, dit ce monarque, *employer tous les efforts de notre autorité royale pour renverſer tout-à-la-fois & les fondemens, & les miniſtres de cette pernicieuſe pratique d'*uſure *qui s'exerce dans les principales villes de notre royaume. Et d'autant que le trafic de l'emprunt & du prêt d'argent eſt très-utile & néceſſaire dans nos états .. nous avons voulu établir des monts de piété, aboliſſant de cette ſorte & le pernicieux trafic des uſuriers, & le criminel uſage des* uſures *qu'on y rend arbitraires, à la ruine des familles. Conf. eccl. p.* 298.

On voit que ce prince veut empêcher ſimplement les excès d'une *uſure* arbitraire & ruineuſe pour les ſujets, & non pas, peſez bien les termes, *le trafic de l'emprunt & du prêt d'argent*, qu'il déclare *très-utile*, *neceſſaires* même, quoique l'intérêt dont il s'agiſſoit alors fût bien au-deſſus du denier vingt. On devoit payer par mois trois deniers pour livre au mont de piété; ce qui fait trente-ſix deniers ou trois ſols par an, *triplicem uſuram*. *Conf. eccl. p.* 300.

Au ſurplus, Louis XIV. ne fait ici que ſuivre des principes invariables de leur nature, abſolument néceſſaires en toute ſociété policée. Philippe-le-Bel, dans l'ordonnance de 1311, ci-deſſus alléguée, avoit déjà ſenti cette vérité. Il avoit reconnu pluſieurs ſiecles avant Louis XIV. qu'il eſt un intérêt juſte & raiſonnable, que l'on ne doit pas confondre avec une *uſure* arbitraire & préjudiciable à tout un peuple, *graviores uſuras*, ce ſont les termes, *ſubſtantias populi gravius devorantes proſequimur attentius atque punimus*. Mais il ne manque pas d'ajoûter expreſſément qu'il ne prétend pas empêcher qu'un créancier n'exige, outre le principal qui lui eſt dû, un intérêt légitime du prêt, ou de quelqu'autre contrat licite, dont il peut tirer de juſtes intérêts. *Verum per hoc non tollimus quominus impune creditor quilibet intereſſe legitimum præter ſortem ſibi debitum poſſit exigere ex mutuo, vel alio contractu quocumque licito ex quo intereſſe rationabiliter & licite peti poſſit vel recipi*. Guenois, *confér. des ordon. t. I. l. IV. tit. j p.* 621 & 623, *édit. de Paris*, 1678.

Il y avoit donc des prêts alors, qui ſans autre formalité, produiſoient par la convention même un intérêt légitime, comme aujourd'hui dans le Bugey, *intereſſe legitimum ex mutuo*, ou comme on trouve encore au même endroit, *lucrum quod de mutuo recipitur*, & par conſéquent cet intérêt, ce profit s'exigeoit licitement; ſans doute parce qu'il étoit juſte & raiſonnable; *rationabiliter & licite peti poſſit*. Il n'eſt rien de tel en effet que la juſtice & la raiſon, c'eſt-à-dire, dans notre ſujet, l'intérêt mutuel des contractans; & nos adverſaires ſont obligés de s'y rendre eux-mêmes. Voici donc ce que dit le pere Sémelier ſur l'ordonnance de 1311. *Il eſt vrai* que Philippe le Bel *ne prétend pas empêcher qu'un créancier ne puiſſe exiger au delà du principal qui lui eſt dû un intérêt légitime du prêt.... mais l'on n'eſt pas en droit d'inférer que ce prince ait par-là autoriſé le prêt de commerce*, [il a pourtant autoriſé le *lucrum quod de mutuo recipitur*]..... *il en faut ſeulement conclure qu'il permet que le créancier, par le titre du lucre ceſſant, ou du dommage naiſſant, reçoive des intérêts légitimes; nous le dirons dans le livre ſixieme qui ſuit; mais alors*, ajoute notre conférencier, *ce n'eſt plus une* uſure. *Confér. eccléſiaſt. p.* 136.

Puiſque cet intérêt ſi juſte que l'on tire du prêt, cet *intereſſe legitimum ex mutuo*, ce *lucrum quod de mutuo recipitur*, n'eſt pas un profit illicite, ou ce que l'école appelle une *uſure*, nous ſommes enfin d'accord, & nous voilà heureuſement réconciliés avec nos adverſaires; car c'eſt-là tout ce que nous prétendons. Etoit-ce la peine de tant batailler pour en venir à un dénoument ſi facile?

J'avois bien raiſon de dire en commençant que tout ceci n'étoit qu'une queſtion des mots. On nous accorde en plein tout ce que nous demandons; de-ſorte qu'il n'y a plus de diſpute entre nous, ſi ce n'eſt peut-être ſur l'odieuſe dénomination d'*uſure*, que l'on peut abandonner, ſi l'on veut, à l'exécration publique, en lui ſubſtituant le terme plus doux d'*intérêt légal*

Qu'on vienne à préſent nous objecter les prophètes & les peres, les conſtitutions des papes & les ordonnances des rois. On les lit ſans principe, on n'en voit que des lambeaux, & on les cite tous les jours ſans les entendre & ſans en pénétrer ni l'objet, ni les motifs; ils n'enviſagent tous que l'accompliſſement de la loi, ou, ce qui eſt ici la même choſe, que le vrai bien de l'humanité; or, que dit la loi ſur ce ſujet, & que demande le bien de l'humanité?

Que

Que nous ſecourions les néceſſiteux & par l'aumône, & par le prêt gratuit, ce qui eſt d'autant plus facile, qu'il ne leur faut que des ſecours modiques. Voilà dans notre eſpece à quoi ſe reduiſent nos devoirs indiſpenſables, & la loi ne dit rien qui nous oblige au-delà. Dieu connoît trop le néant de ce qu'on nomme *commodités*, *fortune* & *grandeur* temporelle pour nous faire un devoir de les procurer à perſonne, ſoit en faiſant des dons à ceux qui ſont dans l'aiſance, ou, ce qui n'eſt pas moins difficile, en prêtant des grandes ſommes ſans profit pour nous. En effet, qu'un homme s'incommode & nuiſe à ſa famille pour prêter *gratis* à un homme aiſé, où eſt-là l'intérêt de la religion & celui de l'humanité?

Revenons donc enfin à la diverſité des tems, à la diverſité des uſages & des lois. Autrefois l'*uſure* étoit exorbitante, on l'exigeoit des plus pauvres, & avec une dureté capable de troubler la paix des états; ce qui la rendoit juſtement odieuſe. Les choſes ont bien changé; les intérêts ſont devenus modiques & nullement ruineux. D'ailleurs, grace à notre heureuſe législation, comme on n'a guere de priſe aujourd'hui ſur la perſonne; les barbaries qui accompagnoient jadis l'*uſure*, ſont inconnues de nos jours. Auſſi ne prête-t-on plus qu'à des gens réputés ſolvables; &, comme nous l'avons déjà remarqué, les pauvres ſont preſque toujours de trop dans la queſtion préſente. Si l'on eſt donc de bonne foi, on reconnoîtra que les prêts de lucre ne regardent que les gens aiſés, ou ceux qui ont des reſſources & des talens. On avouera que ces prêts ne leur ſont point onéreux, & que bien différens de ceux qui avoient cours dans l'antiquité, jamais ils n'ont excité les clameurs du peuple contre les créanciers. On reconnoîtra même que ces prêts ſont très-utiles au corps politique, en ce que les riches fuyant preſque toujours le travail & la peine, & par malheur les hommes entreprenans étant rarement pécunieux, les talens de ces derniers ſont le plus ſouvent perdus pour la ſociété, ſi le prêt de lucre ne les met en œuvre. Conſéquemment on ſentira que ſi la législation prenoit là-deſſus un parti conſéquent, & qu'elle approuvât nettement le prêt de lucre au taux légal, elle feroit, comme on l'a dit, le vrai bien, le bien général de la ſociété, elle nous épargneroit des formalités obliques & ruineuſes; & nous délivreroit tout d'un coup de ces vaines perplexités qui ralentiſſent néceſſairement le commerce national.

C'eſt affoiblir des raiſons triomphantes que de les confirmer par des autorités dont elles n'ont pas beſoin. Je cede néanmoins à la tentation de rappeller ici l'anonyme, qui, ſur la fin du dernier ſiecle, nous donna *la pratique des billets*; un autre qui a publié dans ces derniers tems un *in*-4°. ſur *les prêts de commerce*; ouvrage qui l'emporte beaucoup ſur le premier, & qui fut imprimé à Lille en 1738. Je cite encore avec Bayle le célebre de Launoy, docteur de Paris, le pere Séguenot, de l'oratoire, M. Paſcal, M. le premier préſident de Lamoignon, *&c.* Je cite de même M. Perchambaut, préſident du parlement de Bretagne; & pour dire encore plus, Dumoulin, Grotius, Puffendorf, Saumaiſe & Monteſquieu. Tous ces grands hommes ont regardé comme légitimes de modiques intérêts pris ſur les gens aiſés, & ils n'ont rien apperçu dans ce commerce qui fût contraire à la juſtice ou à la charité. *Voyez* Nouvelles de la république des lettres, Mai 1685, *p.* 571, *F. de V.*

Victricem meditor juſto de fœnore cauſam
Annus hic undecies dum mihi quintus adeſt.

Article de M. FAIGUET. (1758.) (9)

USURE ſ. f. (*Juriſprud*) il ne faut pas confondre l'*uſure* avec le profit que l'on tire du louage, ce profit étant toujours permis, lorſqu'on le perçoit pour une choſe ſuſceptible de location, & qu'il eſt réglé équitablement.

On n'entend par *uſure* que le profit que l'on tire du prêt; encore faut-il diſtinguer deux ſortes de prêts, appellés par les Latins *commodatum* & *mutuum*.

Le premier que nous appellerons *commodat*, ou *prêt à uſage*, faute d'expreſſion propre dans notre langue pour le diſtinguer de l'autre ſorte de prêt appellé *mutuum*, eſt celui par lequel on donne gratuitement une choſe à quelqu'un, pour en uſer pendant un certain tems, ſous condition de la rendre en nature après le tems convenu. Ce prêt doit être gratuit, autrement ce ſeroit un louage.

L'autre prêt appellé *mutuum*, *quaſi mutatio*, eſt celui par lequel une choſe fungible, c'eſt-à-dire qui peut être remplacée par une autre, comme de l'or ou de l'argent, monnoyé ou non, du grain, des liqueurs, *&c.* eſt donnée à quelqu'un pour en jouir pendant un certain tems, à condition de rendre, non pas la même choſe identiquement, mais la même quantité & qualité.

Ce prêt appellé *mutuum*, devoit auſſi être gratuit; & lorſqu'il ne l'étoit pas, ce qui étoit contre la nature de ce contrat, on l'appelloit *fœnus*, *quaſi fœtus*, *ſeu partus*; & le profit que l'on tiroit de l'argent, ou autre choſe fungible ainſi prêtée, fut ce que l'on appella *uſura*, uſure.

On voit dans l'*Exode*, *ch xxij.* que le prêt gratuit appellé *mutuum*, étoit uſité; mais il n'y eſt pas parlé du prêt à *uſure*.

Le *ch. xxiij. du Deutéronome* le défend expreſſément: *Non fœnerabis fratri tuo ad* uſuram *pecuniam*, *nec fruges*, *nec quamlibet aliam rem*, SED ALIENO. *Fra-*

(9) Notre défenſeur de l'*uſure* ne ſe laſſe point de rapporter des exemples tirés de l'hiſtoire profane & ſacrée, pour ſauver l'*uſure* légale qu'il ſoutient, &, s'il y a quelque gouvernement où l'*uſure* a été condamnée, il voudroit à toute force nous perſuader que c'eſt parce qu'elle étoit trop aggravante aux pauvres, ou parce qu'elle étoit trop exceſſive, au lieu d'être modérée, ainſi qu'il l'entend lui même, dans le négoce lucratif des *emprunts*. M. Faiguet prétend qu'il n'y avoit que cette eſpece d'*uſures* exceſſives qui fuſſent déſapprouvées par les Athéniens, les Romains, les Prophètes de l'ancien teſtament & par les Saints peres de l'Egliſe, parce qu'elles étoient onéreuſes aux néceſſiteux; de reſte l'*uſure* légale & moderée n'a jamais été pour eux un objet odieux d'une pourſuite irrémiſſible, & en particulier celle, qui ſe fait ordinairement entre perſonnes qui vivent dans l'aiſance.

Nous diſons tout-au-contraire que l'*uſure* étant injuſte par elle-même, attendu qu'elle ne conſiſte que dans un lucre exigé ſans titre, a toujours été comme telle proſcrite par quiconque a ſuivi les lumieres de la raiſon, ſans écouter les préjugés & les paſſions. C'eſt pourquoi s'il y a eu pluſieurs législateurs qui aient permis l'*uſure*, ç'a été pour empêcher l'avidité des hommes de laiſſer croupir dans la miſere les pauvres & les malheureux, ſans vouloir les ſecourir. En un mot, ç'a été pour éviter de plus grands maux qui n'auroient pas manqué d'arriver dans leurs états. Du reſte Licurgue extermina dans Sparte & l'*uſure* & les uſuriers; Platon la condamna auſſi dans ſon V. livre des lois; Lelius Gemitius, tribun du peuple défendit que perſonne ne prêtât à *uſure*; Caton, fut regardé, pour avoir chaſſé les uſuriers de Sardaigne, comme un ſaint perſonnage au rapport de Tite-Live Dec. *IV. lib. 2. cap.* 67. & comme, ſous le conſulat de Quintus-Fabius & de Publius-Decius, on vit dans Rome des prodiges extraordinaires, on condamna les uſuriers à la confiſcation de leurs biens, dont les fonds furent deſtinés à la décoration des temples, & à la réparation des grands chemins: les Payens croyoient peut être d'appaiſer par-là leurs Dieux. Enfin on voit Velléius-Paterculus s'écrier contre la loi de Valérius-Flaccus, qui accordoit l'*uſure* à 3. pour 100, comme la loi la plus injuſte du monde, dont les Dieux ſe vengerent, dit-il, du tems de Sylla. Combien d'autres législateurs & peuples qui eurent continuellement de l'averſion pour l'*uſure* ſuivant le témoignage d'Alexandre *lib.* 1. *cap.* 7. *Dierum genialium* & d'où venoit cet emportement contre l'*uſure*, ſinon de la turpitude & de l'injuſtice qu'elle porte avec elle? Ce fut le motif pourquoi Dieu la défendit par ſa loi & par le miniſtere des Prophètes à ſon peuple, & qu'on ne diſe pas ici que les Prophètes ne faiſoient éclater leur zele que contre le vice; car ils étoient chargés de la part de Dieu d'annoncer au peuple ſes divins décrets. C'eſt de-là que l'on voit Ezechiel & David exclure abſolument, ſans aucune reſtriction de la vie éternelle, ceux qui ont l'ame ſouillée du péché de l'*uſure*, & non ceux ſeulement qui opprimoient les pauvres, comme voudroit nous le faire entendre notre adverſaire par une foule de raiſonnemens, mais envain. C'eſt dans ce ſens même que nous l'entendons, que les Saints peres de l'Egliſe chrétienne, tant Grecs que Latins s'éleverent contre l'*uſure*. Qu'on liſe les inſtitutions catholiques de M. Pouget *de uſura*, l'ouvrage du célebre Bénoit XIV. *de Synodo Diœceſana lib.* 10. *cap* 4. La Théologie d'Habert *part.* 3. *cap.* 14. Finalement qu'on liſe tous les auteurs catholiques & on verra qu'ils ont tous reconnu avec tous les législateurs catholiques, d'après les plus anciens canons, & en particulier à l'exemple des concile *d'Elvire* & de Vienne, l'*uſure* comme contraire aux textes ſacrés tant de l'ancien que du nouveau Teſtament; c'eſt ce que nous fait voir bien clairement l'auteur du livre intitulé: *De l'emploi de l'argent*. Qu'on liſe, tous ces auteurs, je le répete, & l'on verra la figure que peuvent faire les défenſeurs de l'uſure, dont la doctrine quoique repréſentée avec quelque apparence frappante, ſera toujours fauſſe dans l'eſprit des vrais catholiques qui ne ſe laiſſant point dominer par l'horrible paſſion de l'avarice, ſauront utilement emploier leur argent, ſans ſe rendre rébelles à l'Ecriture-ſainte, à la doctrine de l'Egliſe catholique & à la raiſon même, qui à l'aide des lumieres de S. Thomas & des autres Saints Docteurs de l'Egliſe, connoit évidemment l'injuſtice & l'iniquité de l'intérêt qu'on rétire en vertu du contrat d'*emprunt*.

Belliger excelſas invadit fœnoris arces
Annus hic undecies dum ſibi quartus adeſt. 1771.

(W)

Fratri tuo abſque uſura, *id quod indiget commodabis, ut benedicat tibi Dominus*, &c.

Il étoit donc défendu de prêter à *uſure* à ſon frere, c'eſt-à-dire à toute perſonne de même nation ou alliée. Il n'y avoit d'exception que pour les étrangers, qui étoient tous regardés comme ennemis. Auſſi S. Ambroiſe regarde-t-il comme deux actions égales, de ſévir contre les ennemis par le fer, ou tirer de quelqu'un l'*uſure* du prêt; & il penſe qu'on ne peut l'exiger que contre ceux qu'il eſt permis de tuer.

Mais la loi de l'Evangile, beaucoup plus parfaite que celle de Moïſe, défend de prêter à *uſure*, même à ſes ennemis: *diligite inimicos veſtros, benefacite, & mutuum date, nihil inde ſperantes, & erit merces veſtra multa*. Luc, *vj*.

Les conciles & les papes ſe ſont auſſi élevés fortement contre les prêts à *uſure*. Ils prononcent la ſuſpenſion des bénéfices contre les clercs, & l'excommunication contre les laïcs qui ont le malheur d'y tomber. On peut voir là-deſſus le *tit. de uſuris*, aux decrétales; le canon *epiſcopis*, *diſt*. 47. & pluſieurs autres.

Cependant l'*uſure* punitoire ou conventionnelle, eſt permiſe en certains cas par le droit canon.

Chez les Romains, comme parmi nous, toute *uſure* n'étoit pas défendue; mais ſeulement l'*uſure* lucratoire, lorſqu'elle étoit exceſſive. Elle ne devoit pas excéder un certain taux dont on étoit convenu, autrement le prêteur étoit déclaré infâme, & puni de la peine du quadruple; en quoi l'uſurier étoit traité plus rigoureuſement que les voleurs ordinaires, dont la peine n'étoit que du double.

Auſſi les choſes étoient-elles portées à un tel excès, que l'on ne rougiſſoit point de tirer cent pour cent d'intérêt, qui eſt ce que l'on appelloit *uſure centéſime*. Cet abus s'étoit perpétué juſqu'au tems de Juſtinien, malgré les défenſes réitérées de ſes prédéceſſeurs, que cet empereur renouvella en preſcrivant la maniere dont il étoit permis de percevoir les intérêts.

En France, les ordonnances de nos rois ont toujours réprouvé le commerce d'*uſure*, en quoi l'on s'eſt conformé à la doctrine de l'Egliſe & au droit canon.

On a ſeulement diſtingué l'intérêt licite, de celui qui ne l'eſt pas, auquel on applique plus volontiers le terme d'*uſure*.

Non-ſeulement on admet parmi nous les *uſures* compenſatoires, légales, & celles qu'on appelle *punitoires* ou *conventionnelles*, mais même l'*uſure* lucratoire, pourvû qu'elle n'excede pas le taux permis par l'ordonnance: toutes ces *uſures* ſont reputées légitimes.

Mais l'*uſure* lucratoire n'a lieu parmi nous qu'en quatre cas; ſavoir, 1°. dans le contrat de conſtitution de rente; 2°. pour les intérêts qui viennent *ex mora & officio judicis*; 3°. dans les actes à titre onéreux, autres que le prêt, tels que tranſactions pour intérêts civils ou pour rentes, de droits incorporels, ou de choſes mobiliaires en gros; 4° pour deniers pupillaires, ce qui n'a lieu que contre le tuteur, tant que les deniers ſont entre ſes mains.

Il y a cependant quelques pays où il eſt permis de ſtipuler l'intérêt de l'argent prêté, comme en Bretagne & en Breſſe, & à Lion entre marchands, ou pour billets payables en payement. *Voyez* aux décrétales, au digeſte & au code, les *tit. de uſuris*; & les traités *de uſuris*, de Salmaſius, & autres auteurs indiqués par Brillon au *mot uſure*, Gregorius Toloſanus, Dumoulin, Donat, *tractatus contractuum & uſurarum*, Bouchel, & les *mots* Contrat de constitution, Intérêt, Prêt, Obligation, Usurier, (*A*)

Usure bessale, chez les Romains étoit l'intérêt à huit pour cent par an. Elle étoit ainſi appellée du mot *bes*, qui ſignifioit huit parties de l'as, ou ſomme entiere.

Usure centésime n'étoit pas, comme quelques interpretes l'ont penſé, un intérêt de cent pour cent par an; car jamais une *uſure* ſi énorme ne fut permiſe. L'*uſure centéſime* la plus forte qui ait eu lieu chez les Romains, étoit celle qui dans le cours de cent mois égaloit le ſort principal, au moyen de ce que de cent deniers on en payoit un par mois; car les anciens avoient coutume de compter avec leurs débiteurs tous les mois, & de ſe faire payer l'intérêt chaque mois. Un denier par mois faiſoit douze deniers par an, ou le denier douze. Ainſi pour appliquer cela à nos valeurs numéraires, cent liv. tournois, chacune de vingt ſols, & le ſol de douze deniers, l'*uſure centéſime* auroit été de une livre tournois par mois, & douze livres tournois par an; ce qui en huit ans & quatre mois égaleroit le ſort principal.

Cette *uſure* conſidérable s'étoit perpétuée chez les Romains juſqu'au tems de Juſtinien, malgré les défenſes réitérées de ſes prédéceſſeurs qu'il renouvella. *Voyez* Budæus *de aſſe*, Hermolaus Barbarus, Ægidius Doſanus, Alciatus Molinæus *de uſuris*, Gregorius Toloſanus, & les *mots* Intérêt, Usure unciale. (*A*)

Usure civile, Pline donne ce nom aux *uſures* ſemiſſes, parce que c'étoient les plus fortes des *uſures* communes. *Voyez* Gregorius Toloſanus, *liv. II. ch. iij*.

Usure compensatoire eſt celle par laquelle on ſe dédommage du tort que l'on a reçu, ou du profit dont on a été privé, *propter damnum emergens, vel lucrum ceſſans*.

Cette *uſure* n'a rien de vicieux, ni de repréhenſible ſuivant les lois & les canons, parce que hors le cas d'une néceſſité abſolue, l'on n'eſt pas obligé de faire le profit d'un autre à ſon préjudice.

C'eſt ſur ce principe qu'il eſt permis au vendeur de retirer les intérêts du prix d'un fonds dont il n'eſt pas payé, & ce en compenſation des fruits que l'acquéreur perçoit.

Il en eſt de même des intérêts de la dot, exigible & non payée, de ceux de la légitime ou portion héréditaire, d'une ſoute de partage, ou d'un reliquat de compte de tutelle.

Cette *uſure compenſatoire* eſt auſſi appellée *légale*, parce qu'elle eſt dûe de plein droit & ſans convention.

Usure conventionnelle eſt l'intérêt qui eſt du en vertu de la ſtipulation ſeulement, à la différence des interêts qui ſont dûs de plein droit en certains cas, & que l'on appelle par cette raiſon *uſures légales*.

L'*uſure* punitoire eſt du nombre des *uſures conventionnelles*. *Voyez* Usure légale & Usure punitoire.

Usure deunce étoit l'intérêt à onze pour cent par an; le terme *deunce* ſignifiant onze parties de l'as ou ſomme entiere.

Usure dextante étoit l'intérêt à dix pour cent par an, *dextans* ſignifiant dix parties de l'as ou principal. *Voyez* Usure unciale.

Usure dodrante étoit l'intérêt à neuf pour cent par an, car *dodrans* ſignifioit neuf parties de l'as. *Voyez* Usure unciale, Usure sextante, *&c*.

Usure légale c'eſt l'intérêt qui eſt dû de plein droit, en vertu de la loi & ſans qu'il ſoit beſoin de convention, comme cela a lieu en certains cas, par exemple pour les intérêts du prix de la vente d'un fonds, pour les intérêts d'une dot non payée, d'une part héréditaire, légitime, ſoute de partage, *&c. Voy*. Usure compensatoire.

Usure légitime, on appelloit ainſi chez les Romains, le taux d'intérêt qui étoit autoriſé & le plus uſité, comme l'*uſure* trientale, c'eſt-à-dire à 4 pour 100, ou l'*uſure* quinquunce, c'eſt-à-dire à 5 pour 100 par an; on donna cependant auſſi quelquefois ce nom à l'*uſure* centeſime ou à 12 pour 100 par an; qui étoit la plus forte de toutes, parce qu'elle étoit alors autoriſée par la loi, ou du-moins qu'elle l'avoit été anciennement, & qu'elle s'étoit perpétuée par un uſage qui avoit acquis force de loi. *Voyez* l'*hiſtoire de la juriſp. rom.* de M. Terraſſon.

Usure lucrative *ou* lucratoire, eſt celle qui eſt perçue ſans autre cauſe, que pour tirer un profit de l'argent ou autre choſe prêtée; cette ſorte d'*uſure* eſt abſolument déſapprouvée par le Droit canonique & civil, ſi ce n'eſt lorſqu'il y a *lucrum ceſſans* ou *damnum emergens*, comme dans le cas du contrat de conſtitution. *Voyez* Contrat de constitution & Intéret.

Usure maritime, *nauticum fænus*, eſt l'intérêt que l'on ſtipule dans un contrat à la groſſe ou à la groſſe avanture; cet intérêt peut excéder le taux de l'ordonnance, à cauſe du riſque notable que court le prêteur de perdre ſon fonds. *Voyez* au digeſte le titre *de nauticæ fænore*. L'ordonnance de la marine, *l. III. tit.* 5. le commentaire de M. Valin ſur cette ordonnance, & le *mot* Grosse avanture.

Usure mentale, eſt celle qui ſe commet ſans avoir été expreſſément ſtipulée par le prêteur, lorſ-

qu'il donne ſon argent, dans l'eſpérance d'en retirer quelque choſe au-delà du ſort principal. Cette *uſure* eſt défendue auſſi-bien que l'*uſure* réelle, *mutuum date nihil inde ſperantes*. Luc. *vj*.

Usure nautique, *voyez* Usure maritime.

Usure punitoire *ou* conventionnelle, eſt le profit qui eſt ſtipulé en certains cas par forme de peine, contre celui qui eſt en demeure de ſatisfaire à ce qu'il doit.

Cette ſorte d'*uſure* quoique moins favorable que la compenſation, eſt cependant autoriſée en certains cas, même par le Droit canon; par exemple, en fait d'emphytéoſe, où le preneur eſt privé de ſon droit, lorſqu'il laiſſe paſſer deux ans ſans payer le canon emphytéotique; 2°. en matiere de compromis, ou celui qui refuſe de l'exécuter dans le tems convenu, eſt tenu de payer la ſomme fixée par le compromis; 3°, en matiere de teſtament, dont l'héritier eſt tenu de remplir les conditions ou de ſubir la peine qui lui eſt impoſée par le teſtament. *Voy.* le *traité des crimes*, par M. de Vouglans, *tit.* 5. *ch. vij*.

Usure quadrante, étoit l'intérêt à 5 pour 100 par an, car le terme de *quadrans* ſignifioit la troiſieme partie de l'as ou ſomme entiere.

Usure quinquunce, étoit l'intérêt à 5 pour 100 par an: *quinqunce* étant la cinquieme partie de l'as ou ſomme entiere.

Usure réelle, eſt celle que l'on commet réellement & de fait, en exigeant des intérêts illicites d'une choſe prêtée; on l'appelle auſſi *réelle* pour la diſtinguer de l'*uſure* mentale, qui eſt lorſque le prêt a été fait dans l'intention d'en tirer un profit illicite, quoique cela n'ait pas été ſtipulé ni exécuté. *Voyez* Usure mentale.

Usure semice, étoit l'intérêt à 6 pour 100 par an; *ſemi* étoit la moitié de l'as ou ſix parties du total qui ſe diviſoit en 12 onces.

Usure septunce, étoit l'intérêt à 7 pour 100 par an, ainſi appellé, parce que *ſeptunx* ſignifioit ſept partie de l'as.

Usure sextante, c'étoit lorſque l'on tiroit l'intérêt à 2 pour 100 par an, car *ſextans* étoit la cinquieme parties de l'as ou 2 onces.

Usure semiunciale, étoit celle qui ne produiſoit que la moitié d'une once par an, ou un demi denier par mois. *Voyez* Usure centésime & Usure unciale.

Usure trientale *ou* triente, étoit chez les Romains l'intérêt à 4 pour 100 par an; en effet, *triens* étoit la quatrieme partie de l'as, il en eſt parlé au code *de uſuris*.

Usure unciale, on appelloit ainſi chez les Romains l'intérêt que l'on tiroit au denier 12 d'un principal, parce que l'as qui ſe prenoit pour la ſomme entiere étoit diviſé en 12 onces ou parties; de ſorte que l'*uſure unciale* étoit une once d'intérêt, non pas par mois, comme quelques-uns l'ont crû, mais ſeulement par an, ce qui ne faiſoit qu'un denier par mois; autrement on auroit tiré 100 pour 100 par an, ce qui ne fut jamais toleré; ainſi l'*uſure unciale* ou centéſime étoit la même choſe, *voyez* ci-devant Usure centèsime. *Voyez auſſi* Cornelius Tacitus, *annal. lib. XV*. Gregorius Toloſanus. (*A*)

USURIER, ſ. m. (*Gram. & Juriſpr.*) eſt celui qui prête à uſure, c'eſt-à-dire à un intérêt illicite, ſoit que ce ſoit dans un cas auquel il n'eſt pas permis de ſtipuler d'intérêt, ſoit que l'intérêt qui eſt ſtipulé excede le taux porté par les ordonnances.

Le terme d'*uſurier* ne ſe prend jamais qu'en mauvaiſe part.

On appelle *uſurier* public, celui qui fait métier de prêter à uſure.

Les ordonnances de Philippe le Bel en 1311 & 1313, celle de Louis XII. en 1510 & de Charles IX. en 1567. ont défendu le pret à uſure.

L'ordonnance de Blois, *art.* 202. a pareillement défendu à toutes perſonnes d'exercer aucune uſure, à peine pour la premiere fois, d'amende-honorable, banniſſement, & de condamnation de groſſes amendes, & pour la ſeconde fois de confiſcation de corps & de biens.

Ces diſpoſitions ne ſont pas toujours ſuivies à la rigueur, par rapport à la difficulté qu'il y a d'acquérir une preuve complette de l'uſure, qui prend toujours ſoin de ſe cacher ſous quelque forme légitime en apparence. *Voyez* le *tr. des crimes*, par M. de Vouglans, & *ci-devant* le *mot* Usure. (*A*)

USURPATEUR, ſ. m. (*Gram. & Juriſpr.*) eſt un injuſte poſſeſſeur du bien d'autrui, & qui s'en eſt emparé par violence ou du-moins de ſon autorité privée.

On qualifie d'*uſurpateur*, non-ſeulement celui qui s'empare induement d'un fonds, mais auſſi tous ceux qui s'emparent de quelque droit qui ne leur appartient pas.

Ainſi celui qui prend le nom & les armes d'une famille dont il n'eſt pas iſſu, eſt un *uſurpateur*.

De même celui qui n'étant pas noble, ſe qualifie d'écuyer ou de chevalier, eſt un *uſurpateur* de nobleſſe.

Les ſujets rébelles qui veulent s'ériger en ſouverains, ſont des *uſurpateurs* des droits de ſouveraineté. *Voy.* Armes, Armoiries, Chevalier, Ecuyer, Famille, Maison, Nom, Noblesse, Souveraineté. (*A*)

USURPATION, ſ. f. (*Gram. & Juriſpr.*) eſt l'occupation de quelque bien ou droit de la part d'un injuſte poſſeſſeur, qui s'en eſt emparé de ſon autorité privée ou même par violence. *Voyez* Usurpateur.

Usurpation, (*Gouvernem.*) envahiſſement injuſte de l'autorité, ſans en être revêtu par les lois.

Comme une conquête peut être appellée une *uſurpation* étrangere, l'*uſurpation* du gouvernement peut être nommée une *conquête domeſtique*, avec cette différence qu'un uſurpateur domeſtique ne ſauroit jamais avoir le droit de ſon côté, au lieu qu'un conquérant peut l'avoir, pourvû qu'il ſe contienne dans les bornes que la juſtice lui preſcrit, & qu'il ne s'empare pas des poſſeſſions, & des biens auxquels d'autres ont droit.

Quand les regles de l'équité ſont obſervées, il peut bien y avoir changement de conducteurs, mais non changement de forme & de lois de gouvernement; car étendre ſon pouvoir au-delà du droit & de la juſtice, c'eſt joindre la tyrannie à l'*uſurpation*.

Dans tous les gouvernemens policés, une partie conſidérable de la forme du gouvernement & des privileges eſſentiels des peuples, c'eſt de nommer les perſonnes qui doivent gouverner. L'anarchie ne conſiſte pas ſeulement à n'avoir nulle forme de gouvernement, mais à n'avoir pas conſtitué les perſonnes qui doivent être revêtues du pouvoir. Ainſi les véritables états ont non-ſeulement une forme de gouvernement établie, mais encore des lois pour revêtir certaines perſonnes de l'autorité publique. Quiconque entre dans l'exercice de quelque partie du pouvoir d'une ſociété par d'autres voies que celles que les lois preſcrivent, ne peut prétendre d'être obéi, quoique la forme du gouvernement ſoit conſervée, parce qu'il n'a pas été déſigné à jouir du pouvoir par les lois. En un mot, un tel uſurpateur ni aucun de ſes deſcendans, ne ſauroient avoir une domination légitime, juſqu'à ce que le peuple y ait donné ſon aveu, ſans lequel leur pouvoir ſera toujours un pouvoir uſurpé, & par conſéquent illégitime. (*D. J.*)

USURPER, ENVAHIR, S'EMPARER, (*Synonymes.*) *Uſurper*, c'eſt prendre injuſtement une choſe à ſon légitime maître, par voie d'autorité & de puiſſance; il ſe dit également des biens, des droits & du pouvoir. *Envahir*, c'eſt prendre tout-d'un-coup par voie de fait quelque pays ou quelque canton, ſans prévenir par aucun acte d'hoſtilité. *S'emparer*, c'eſt préciſément ſe rendre maître d'une choſe, en prévenant les concurrens & tous ceux qui peuvent y prétendre avec plus de droit.

Il ſemble auſſi que le mot d'*uſurper* renferme quelquefois une idée de trahiſon: que celui d'*envahir* fait entendre qu'il y a du mauvais procédé: que celui de *s'emparer* emporte une idée d'adreſſe & de diligence.

On n'*uſurpe* point la couronne, lorſqu'on la reçoit des mains de la nation. Prendre des provinces dans le cours de la guerre, c'eſt en faire la conquête, & non pas les *envahir*. Il n'y a point d'injuſtice à *s'emparer* des choſes qui nous appartiennent, quoique nos prétentions ſoient conteſtées. *Girard.* (*D. J.*)

U T

UT, ſ. m. *en Muſique*, eſt la premiere des ſix ſyllabes de la gamme de l'Aretin qui repond à la letre C.

Par la méthode des tranſpoſitions, on appelle toujours *ut* la tonique des modes majeurs. *Voyez* GAMME, TRANSPOSITION.

Les Italiens trouvant le nom de cette ſyllabe *ut* trop ſourd, lui ſubſtituent la ſyllabe *do* en ſolfiant. (*S*)

UTERIN, (*Gram. & Juriſprud.*) ſe dit de celui qui eſt iſſu du même ventre. On appelle *frere uterin* celui qui eſt né de la même mere qu'un autre enfant. *Voyez* ci-devant les *mots* FRERE & SŒUR, & les *mots* CONSANGUINITÉ, DOUBLE LIEN, PARENTÉ, PROPRES, SUCCESSION. (*A*)

UTERINE *Pierre*, (*Hiſt. nat.*) *lapis uterinus*; nom donné par quelques auteurs à une pierre qui ſe trouve dans l'Amérique eſpagnole & dans d'autres contrées. On dit qu'elle eſt très-dure & très-peſante, d'un beau noir, & ſuſceptible d'un très-beau poli. Les Indiens l'appliquent ſur le nombril dans les douleurs de ventre, & prétendent en ſentir beaucoup de ſoulagement.

UTERUS, *en Anatomie*, ou *matrice*, eſt l'organe de la génération dans la femme; c'eſt-là que ſe paſſe l'œuvre de la conception, & où le fetus ou l'embryon ſe loge, ſe nourrit, & croît pendant la groſſeſſe & juſqu'à la délivrance. *Voyez* ſa deſcription ſous l'*article* MATRICE, ſa fonction ſous les *articles* GÉNÉRATION, CONCEPTION, GROSSESSE, FETUS, *&c.*

UTERUS, *maladies de l'*, (*Médec.*) Il faut d'abord ſe rappeller la ſtructure de cette partie organique, qui ne ſe trouve que dans le ſexe féminin; elle eſt attachée aux os du baſſin, placée entre la veſſie & l'inteſtin rectum; ſon épaiſſeur approche d'un pouce & demi ſa longueur depuis l'orifice juſqu'au fond, eſt d'environ trois pouces; & ſa cavité mitoyenne contiendroit à peine le fruit d'une amande. Il eſt difficile d'introduire un ſtilet dans ſon orifice, qui ſe dilate ſi fort pour l'accouchement.

Chez les femmes enceintes, non-ſeulement la grandeur de l'*uterus* augmente, pour qu'elle puiſſe contenir le fœtus & l'arriere-faix, mais ſes côtés mêmes deviennent plus épais; les vaiſſeaux ſanguins de ce viſcere s'alongent & ſe groſſiſſent. Sa ſubſtance ſpongieuſe ſe gorge de ſang; dans la partie où eſt attaché le placenta, on découvre des orifices très-amples; & les vaiſſeaux auparavant tranſparens ſe trouvent alors rouges; ſon ouverture ſe maintient naturellement fermée pendant tout le tems de la groſſeſſe; mais quand le moment d'accoucher ou d'avorter approche, elle devient plus molle & plus large; enſuite dans l'eſpace de ſeize jours depuis l'accouchement, elle reprend ſa grandeur naturelle.

Les maladies de l'*uterus* ſe rapportent 1°. aux parties voiſines, telles que le vagin, les trompes, les ovaires, mais ſpécialement à celles de l'*uterus* dont il s'agit ici: 2°. elles ont rapport aux maladies de fonction, de menſtruation, de conception, de groſſeſſe, d'avortement, d'accouchement & de vuidanges, qu'on a coutume de mettre ſous des titres particuliers.

Quant aux maladies propres à l'*uterus*, elles ſont relatives 1°. à ce qui eſt contenu dans ſa cavité: 2°. à ſon orifice: 3°. à ſa poſition: 4°. à ſa figure: 5°. aux affections qui viennent de cauſe externe: 6°. à celles de toute ſa ſubſtance: 7°. à l'augmentation de ſa maſſe: 8°. à ſa diminution: 9°. à ſon action: 10°. enfin à ſes évacuations.

I. Dans la cavité de l'*uterus* 1°. ſont contenues ſes diverſes humeurs: 2°. le ſang menſtruel ou celui des vuidanges, qui s'y arrête par la clôture de l'orifice, par le ralentiſſement du mouvement, & la qualité du ſang augmentée par la ſtagnation dégénere en pourriture, ou par ſa mauvaiſe qualité, cauſe un grand nombre de ſymptômes, auxquels on ne peut remédier qu'en ouvrant l'orifice de l'*uterus*, qui ſe trouve reſſerré, & en modifiant ſa partie interne; 3°. les corps étrangers introduits dans la matrice ſe couvrent d'une croûte calculeuſe, 4°. les choſes qui s'y ſont formées comme un grumeau, doivent en être ôtées par la dilatation de l'orifice & par l'uſage des émménagogues; mais 5°. le ſarcôme qui occupe la cavité de l'*uterus*, ne peut être tiré dehors par l'orifice; & comme il n'eſt pas non plus poſſible de le ronger, il faut tâcher d'empêcher ſon accroiſſement par un bandage extérieur, & par l'application des antiſeptiques.

II. L'orifice de l'*uterus*, qui dans le tems des regles, de l'accouchement, & de l'évacuation des vuidanges, ſe trouve fermé ou reſſerré par quelque inflammation, par une tumeur ou par une eſpece de convulſion de ſon col, s'oppoſe à la ſortie des humeurs; on tâchera d'en procurer l'écoulement par le moyen des topiques & des médicamens internes; mais s'il y a une coaleſcence, & que l'orifice de l'*uterus* ſoit fermé par une membrane, il en réſulte une ſtérilité incurable & la ſuppreſſion des regles; ſi au contraire l'*uterus* eſt continuellement ouvert (ce qu'on reconnoît par l'intromiſſion du doigt), il en arrive un écoulement de fleurs blanches, un flux immodéré des regles, un avortement fréquent: cet accident demande les fumigations réſineuſes, l'application des balſamiques & des lotions aſtringentes.

III. L'*uterus* ne s'éleve jamais dans les femmes qui ne ſont pas enceintes; mais dans les femmes groſſes, la matrice étant gonflée, elle éloigne le méſentere & les inteſtins; elle monte directement en-haut, elle ſe porte davantage d'un côté ou d'autre, ou quelquefois ſe panche trop ſur l'os pubis; ce changement de ſituation produit un travail difficile, à moins qu'on ne le prévienne par une poſition favorable du corps, par la prudente intromiſſion de la main de l'accoucheur & par quelque ſoutien. Quand l'*uterus* vient à deſcendre, la compreſſion qu'il fait ſur les nerfs les arteres ou les veines iliaques, cauſe ordinairement l'engourdiſſement, des varices ou l'enflure des piés. La compreſſion que fait cette partie ſur l'inteſtin rectum ou ſur la veſſie, eſt ſuivie de difficulté d'aller à la ſelle & d'uriner; mais ces maladies ſe diſſipent par le changement de ſituation & après l'accouchement. On garantit les piés d'enflure & de varices par le ſecours d'un ſoutien artificiel.

Si l'orifice de la matrice, à l'approche des couches, deſcend trop, il cauſe un accouchement laborieux, auquel on ne peut remédier qu'en le repouſſant adroitement avec la main, & en procurant à la femme qui eſt en travail une ſituation plus déclive.

Quelquefois dans les femmes qui ne ſont point groſſes, l'*uterus* tombe à la ſuite des fleurs blanches, du flux immodéré des regles, d'accouchement, d'avortemens fréquens; l'*uterus* tombe quelquefois après un ſaut conſidérable, après une toux très-violente, après le vomiſſement, le téneſme, lorſqu'on a élevé un poids avec force; car on découvre dans ces cas l'orifice de l'*uterus* au milieu d'une groſſe tumeur; il faut ſur le champ le remettre dans ſa place. Mais ſi la chûte de la matrice eſt ancienne, il convient, avant toutes choſes, d'y faire des fomentations & des ablutions; & après l'avoir remiſe dans ſa ſituation naturelle, il l'y faut maintenir par un ſoutien convenable, en faiſant coucher la malade. La partie intérieure de cet organe a enſuite beſoin d'être mondifiée & reſſerrée par les conſolidans. Quelquefois la matrice ſe renverſe dans un accouchement laborieux, en procurant imprudemment la ſortie du placenta; ſi la tumeur ſe trouve environnée d'une dureté en forme d'anneau, il faut s'appliquer à la fondre ſans délai. Quand elle eſt ancienne, elle demande le même traitement que la chûte de l'*uterus*, de crainte qu'il ne tombe dans le ſphacele, & que la malade ne meure.

IV. Quelquefois la figure de la matrice ſe trouve déformée par une hernie dans un de ſes côtés, ou par une cauſe externe comprimante, ou par une cicatrice qui y eſt reſtée. Ces maladies doivent être traitées par la ſouſtraction de la cauſe comprimante, & par le moyen d'un ſoutien convenable.

V. La bleſſure de l'*uterus* dans les femmes qui ſont enceintes, menace d'avortement & de mort. La contuſion de cet organe n'a guere lieu que dans les femmes groſſes. Dans celles qui ſont fort graſſes, la compreſſion de ce viſcere cauſe la ſtérilité; mais il arrive quelquefois qu'une tumeur externe donne à la matrice une ſituation oblique ou une figure difforme. Le moyen d'y remédier conſiſte à diſſiper les cauſes de la compreſſion.

Il n'y a point d'exemples de rupture de matrice dans les femmes qui ne ſont pas enceintes; mais dans celles qui le ſont, ſi le fœtus par un mouvement violent vient à rompre la matrice, & qu'il tombe dans la cavité du bas-ventre, la ſeule ſection

de cette partie peut conſerver la vie de la mere & de l'enfant. On prévient cet accident par un ſoutien artificiel. Le déchirement trop fréquent de ce viſcere doit être attribué à la maniere imprudente dont la ſage-femme touche la matrice, ou en arrache le placenta. On en tentera la guériſon par des injections d'un émollient balſamique, & en appliquant en même tems un cataplaſme ſur le ventre, accompagné d'un ſoutien.

VI. Le trop grand relâchement de l'*uterus*, ſuite ordinaire d'un accouchement ou d'un avortement trop fréquent, d'une extenſion occaſionnée par des humeurs morbifiques contenues dans ſa cavité, d'un flux immodéré des regles, des vuidanges & des fleurs blanches, produit la ſtérilité. Si ce relâchement arrive à l'orifice de ce viſcere & dans l'accouchement, il cauſe l'inverſion de l'*uterus*.

De ce dernier accident s'enſuit un travail laborieux, la retenue du placenta, un ſentiment de peſanteur & de fréquentes hémorrhagies de matrice. Pour prévenir ces maladies & les guérir, il convient d'appliquer des corroborans ſur le ventre, & un léger ſoutien. La roideur de l'orifice de l'*uterus* dans les femmes qui accouchent pour la premiere fois, & dans les vieilles femmes, annonce un accouchement difficile, qu'on tâche de faciliter par des onctions & des fomentations faites avec un liniment émollient. Quand cette rigidité vient de convulſion, c'eſt alors le cas de recourir aux antiſpaſmodiques. Mais la trop grande dureté de l'orifice, & ſa calloſité qu'on recouvre par le toucher, élude tous les remedes. Si la contraction ou l'inflammation ſont cauſe de cet état, on le traitera comme la roideur. Une matrice trop humide, molle, & plus froide qu'à l'ordinaire, répand une grande quantité d'humeurs & des regles blanches, d'où réſulte ſouvent la ſtérilité. La core demande des corroborans chauds appliqués ſur le ventre avec un léger ſoutien. Je ne conſeille point les remedes âcres, parce qu'ils ſont trop dangereux.

La trop grande & conſtante ſéchereſſe de l'*utérus*, dont l'origine eſt une inflammation ou un éréſipelle, demande le même traitement que ces maladies. Quand la matrice parvenue à ce degré de ſéchereſſe, eſt tombée, il eſt à propos, avant que de la rétablir dans la ſituation naturelle, d'employer pour l'humecter les fomentations émollientes, humides, & tant ſoit peu onctueuſes. La trop grande chaleur de cette partie, qui eſt le réſultat des maladies inflammatoires ou des éréſipelles, ou de quelque humeur âcre, bilieuſe, n'exige point un traitement particulier; mais cette légere affection requiert l'uſage des rafraichiſſemens tant internes qu'externes. Sa trop grande froideur occaſionnée par le rallentiſſement de ſon mouvement vital & particulier, eſt cauſe que les regles coulent moins abondamment, & moins colorées. Souvent même les femmes deviennent ſujettes aux fleurs blanches & à l'avortement. Pour la cure de cet état, il faut recourir aux échauffans & aux corroborans. L'affoibliſſement de l'action de la matrice, qui vient du mouvement vital, particulier ou général, demande la méthode curative ordinaire, avec l'uſage des utérins.

La douleur qu'on reſſent dans la matrice, quelle que ſoit la cauſe qui la produit, eſt ſuivie d'anxiétés, & ſouvent par ſympathie, la veſſie & le bas-ventre ſe trouvent affectés. Dans le traitement on doit avoir égard à la connoiſſance de la cauſe; s'il n'eſt pas poſſible de la diſſiper, il eſt à propos d'employer les anodins utérins. La peſanteur de la matrice produite par la rétention d'humeurs, & accompagnée d'une tumeur autour de ce viſcere, exige l'évacuation des matieres qui la gonflent; mais ſi cette douleur n'eſt point accompagnée de tumeur, & qu'elle ſoit accompagnée par le rallentiſſement de l'action de la matrice, il convient de la traiter comme on traite la foibleſſe de cette partie.

VII. L'*utérus* qui doit ſon enflure à la groſſeſſe, eſt un état naturel. Mais la groſſeur occaſionnée par un air, qui ſe forme de la corruption des matieres contenues dans cette partie, demande qu'on dilate ſon orifice pour en faire ſortir l'air, & qu'on tâche de prévenir par les antiſeptiques, une nouvelle génération du mal. La lymphe amaſſée dans la cavité de l'*utérus*, s'évacue de la même maniere, en appliquant en même tems un ſoutien au bas-ventre; l'enflure cauſée par le ſang contenu dans les vaiſſeaux, après la ſuppreſſion des regles ou des vuidanges, eſt plus difficile à traiter; ſi la fievre putride ſurvient, il faut la guérir en employant les fomentations, & ſoutenir le ventre. L'enflure qui eſt une ſuite de l'hydropiſie ou de l'œdème, outre le ſoutien & l'application des diſcuſſifs, exige les diurétiques internes, & les utérins.

Si l'inflammation cauſe l'enflure, la malade ſe plaint d'ardeur & de ſéchereſſe, de douleur & d'anxiété dans le bas-ventre, & au périnée. Quelquefois la malade éprouve des ſtranguries, des douleurs dans les anches dans les aînes, le vomiſſement, la ſuffocation, la colique & autres maux ſympatiques; la cure de cet état n'eſt pas différente de celle des autres inflammations. L'éréſipelle de matrice ſe diſtingue avec peine de ſon inflammation; il arrive ſeulement que la chaleur de la partie eſt plus conſidérable, l'urine enflammée, le pouls plus prompt. Quand ces maladies viennent à dégénérer en abſcès ou en ſuppuration; il faut tirer le pus en dilatant l'orifice de l'*utérus*, & traiter l'ulcere comme un ſinus purulent.

Le ſphacele de la matrice ſe conjecture par une ceſſation de douleur, dont on ne voit point la raiſon, par un pouls foible & vacillant, une ſueur froide, un viſage cadavéreux, un écoulement d'humeur fétide & ichoreuſe; c'eſt un mal ſans remede. Le ſkirrhe & le cancer de l'*utérus* croiſſent lentement, ſur-tout dans les vieilles femmes; ils produiſent un poids dans le bas-ventre, qui ſemble rouler d'un lieu à un autre par l'inverſion du corps; ſouvent les mamelles ſont flaſques & ſkirrheuſes; enfin par leur maſſe, ils cauſent ſympathiquement dans les parties voiſines grand nombre de ſymptomes irréguliers; ſi l'on conjecture d'abord ce cruel état de la matrice, il faut recourir promptement aux réſineux, aux réſolutifs, & aux utérins pour l'adoucir: les tubercules, les ſarcômes, les verrues, les condylomes adhérens à l'orifice de l'*utérus*, ſe connoiſſent & ſe traitent comme les mêmes maladies du vagin.

VIII. La matrice conſumée par la maladie, & enlevée par la ſection, ou l'abſence naturelle de cette partie, cauſent néceſſairement la ſtérilité. La diminution de ce viſcere dans les vieilles femmes, & avant l'âge de puberté, eſt dans l'ordre de la nature; l'ulcération de l'*utérus*, quelle qu'en ſoit la cauſe, ſe ſent par le toucher qui y produit de la douleur; elle eſt accompagnée d'une fievre putride, d'un écoulement de pus, de matiere ichoreuſe, ſanguine, d'une urine épaiſſe & fétide. La méthode curative eſt la même que celle d'une fiſtule ou d'un ſinus purulent.

La corruption de l'*utérus* produit de cruelles morſures dans les parties de la pudeur, des douleurs dans les aînes, dans les hanches, au ſommet de la tête, l'aſſoupiſſement, le froid des extrémités, la langueur, les inquiétudes, le vomiſſement, la ſueur froide, la mort; la cure palliative requiert des applications, des injections fréquentes d'antriputrides, & intérieurement tous les remedes qui peuvent retarder le progrès de la pourriture. Il reſte toujours de l'ulcération de l'*utérus*, une cicatrice de cette partie qui eſt incurable, & qui l'empêche de s'aggrandir, & de ſe préter ſuffiſamment dans la groſſeſſe. Il en réſulte la ſtérilité ou l'avortement.

L'action trop foible de l'*utérus* accumule ordinairement dans ſes vaiſſeaux le ſang des menſtrues & des vuidanges; ce manque de force l'empêche de pouvoir expulſer ſuffiſamment le fœtus dans une fauſſe ou véritable couche; on peut ſuppléer à cette foibleſſe par des remedes utérins qui aiguillonnent ce viſcere organique. Si les orifices des vaiſſeaux de l'*utérus* manquent de reſſort, ils produiſent un cours immodéré des regles, des vuidanges, ou bien des fleurs blanches; cet état requiert des utérins corroborans, réunis à des bandâges convenables.

Le ſpaſme, la convulſion de l'*utérus*, ſoit dans ſon fonds ou dans ſon col, ſupprime le cours des mois, des vuidanges, cauſe ou l'avortement, ou la difficulté de l'accouchement, maladies oppoſées qui néanmoins demandent également des remedes utérins, antiſpaſmodiques & anodins.

En général, tout état morbifique de l'*utérus* exerce par ſympathie ſon empire ſur la machine entiere; de-là vient, en conſéquence de la poſition de ce viſcere, de ſa connéxion aux autres parties, de l'origine commune de ſes nerfs, veines & arteres, tous les phénomenes qui ſuivent l'hyſtériſme, la conſti-

pation, le téneſme, la difficulté d'uriner, l'iſchurie, la faim dépravée, le dégoût, la nauſée, le vomiſſement, la peſanteur dans les reins, la reſpiration léſée, la ſuffocation, les maux de tête, la douleur du ſein, ſon enflure, ſon déſenflement, & autres maux ſymptomatiques qui s'évanouiſſent par la guériſon de la maladie, ou qu'on aſſoupit pendant quelque tems, par les anodins, les utérins, les nervins.

Pour ce qui regarde le flux immodéré des vuidanges, des regles ou leur ſuppreſſion. *Voyez* REGLES & VUIDANGES. Les pertes de ſang dans les femmes groſſes, préſagent d'ordinaire une fauſſe-couche, qu'on ne peut prévenir que par le plus grand repos, les rafraichiſſans & des bandages qui reſſerrent modérément les vaiſſeaux qui ſont ſi prêts à s'ouvrir. (*Le Chevalier* DE *JAUCOURT*.)

UTILA, (*Géog. mod.*) île de l'Amérique, dans la nouvelle Eſpagne, & dans le golphe de Honduras. Son circuit eſt de trois milles. (*D. J.*)

UTILE, adj. (*Gramm.*) *Voyez* UTILITÉ.

UTILE, (*Juriſprud.*) cette qualification ſe donne en cette maniere à pluſieurs objets différens.

Action utile, chez les Romains, étoit celle qui étoit introduite à l'inſtar de l'action directe, & alliée par la loi. *Voyez* ACTION.

Domaine utile, c'eſt celui qui emporte le revenu & les fruits d'un fond, à la différence du domaine direct, qui ne conſiſte qu'en un certain droit de ſeigneurie ou de ſupériorité que le propriétaire s'eſt réſervé ſur l'héritage.

Jours utiles, ſont ceux qui ſont bons pour agir, & qui ſont comptés pour les délais.

Propriété utile, eſt oppoſée au *domaine direct*. *Voyez* ci-devant DOMAINE UTILE.

Seigneur utile, eſt auſſi de même oppoſé à *ſeigneur direct*. *Voyez* les *mots* SEIGNEURS & SEIGNEURIE. (*A*)

UTILITÉ, PROFIT, AVANTAGE, (*Synon.*) L'*utilité* naît du ſervice qu'on tire des choſes. Le *profit* naît du gain qu'elles produiſent. L'*avantage* naît de l'honneur ou de la commodité qu'on y trouve.

Un meuble a ſon *utilité*. Une terre rapporte du *profit*. Une grande maiſon a ſon *avantage*.

Les richeſſes ne ſont d'aucune *utilité* quand on n'en fait point uſage. Les *profits* ſont beaucoup plus grands dans les finances que dans le commerce. L'argent donne beaucoup d'*avantage* dans les affaires; il en facilite le ſuccès. *Girard.* (*D. J.*)

UTINA, (*Géog. anc.*) nom que les Latins donnent à une ville de Frioul, connue vulgairement ſous celui d'*Udine*, & qui eſt auſſi appellée en latin *Udinum*, & en allemand *Weyden*, ſelon Lazius.

Son origine eſt fort obſcure; on ſait ſeulement que ce n'eſt pas une ville nouvelle, & qu'elle ne paroît pas avoir été bâtie depuis le tems des Romains. Cluvier, *Ital. ant. liv I. c. xx.* veut que les *Nedinates* de Pline ſoient les anciens habitans de cette ville. (*D. J.*)

UTINET, ſ. m. *inſtrument de Tonnelier*, c'eſt un petit maillet de bois, dont la maſſe eſt un cylindre de quatre doigts de longueur, & de deux bons doigts de diametre, traverſé dans le milieu de ſa longueur par un manche de bois fort menu, rond, & de deux piés de long. Les tonneliers ſe ſervent de cet inſtrument pour arranger & unir les fonds des futailles, quand ils ſont placés dans la jable.

UTIQUE, (*Géogr. anc.*) ville de l'Afrique propre. Elle eſt nommée Ἰτύκη, *Ityca*, par les Grecs, quoique pourtant Dion Caſſius, *l. XLI.* écrive Οὐτίκη, *Utica*, à la maniere des Latins. Selon Pomponius Méla, Velléïus Paterculus, Juſtin & Etienne le géographe, c'étoit une colonie des Tyriens. Elle fut bâtie 184 ans après la priſe de Troie. C'eſt aujourd'hui Biſerte, dans le royaume de Tunis, avec un grand port dans un petit golfe ſur la côte de Barbarie, à l'oppoſite de l'île de Sardaigne. Les Romains en firent un entrepôt pour y établir un commerce réglé avec les Africains. Par ſa grandeur & par ſa dignité, dit Strabon, *l. XVII.* elle ne cédoit qu'à Carthage; & après la ruine de celle-ci, elle devint la capitale de la province. Il ajoute qu'elle étoit ſituée ſur le même golfe que Carthage, près d'un des promontoires qui formoient ce golfe, dont celui qui étoit voiſin d'*Utique* s'appelloit *Apollonium*, & l'autre *Hermea*.

Ses habitans ſont appellés Ἰτυκαῖοι, Par Polybe, *l. I. c. lxxiij.* Οὐτικήσιοι par Dion Caſſius, *l. XLIX. p.* 401. & *Uticenſes* par Céſar, *Bel. civ. l. II. c. xxxvj.* Auguſte leur donna le droit de citoyens romains: *Uticenſes cives romanos fecit*, dit Dion Caſſius, ce qui fait qu'on lit dans Pline, *l. V. c. iv.* Utica *civium Romanorum*.

On voit deux médailles de Tibere frappées dans cette ville. Sur l'une on lit: *Mun. Julii. Uticen. D. D. P.* c'eſt-à-dire, ſelon l'explication du p. Hardouin, *Municipii Julii Uticenſis Decuriones poſuere*. L'autre médaille porte: *Immunis Uticen D. D.* ce que le même pere explique de la ſorte: *Immunis Uticenſis* (civitas) *Decurionum Decreto*. Dans la table de Peutinger, cette ville eſt appellée *Utica colonia*.

Elle eſt à jamais célebre par la mort de Caton, à qui l'on donna par cette raiſon le nom d'*Utique*. C'eſt dans ce lieu barbare que la liberté ſe retira, quittant Rome humiliée, & fuyant Céſar coupable Caton, pour la ſuivre à-travers les déſerts de Numidie, dédaigna les belles plaines de la Campanie, & tous les délices que verſe l'Auſonie. Il fallut bien, après ſa mort, que cette fiere liberté pliât un genou ſervile devant ſes tyrans, & qu'elle ſe ſoumît à accepter les graces humiliantes qu'ils voulurent lui accorder. Brutus ouvrit, pour ainſi dire, l'âge de la liberté romaine en chaſſant les rois, & Caton le ferma 473 ans après, en ſe donnant la mort, *nobile lethum*, pour ne pas ſurvivre à cette même liberté qu'il voyoit ſur le point d'expirer.

Ce grand homme mourut en tenant d'une main le livre de Platon de l'immortalité de l'ame, & de l'autre s'appuyant ſur ſon épée: me voilà, dit-il, doublement armé!

The ſoul ſecur'd in her exiſtence ſmiles
At the drawn dagger, anddefies its point.
Let guilt or fear
Diſturb man's reſt. Cato knows neither of'em.
Indifferent in his choice to ſleep, or die.

Il falloit bien alors que Caton eût un rang diſtingué dans les champs Eliſées; auſſi Virgile nous aſſûre que c'eſt là qu'il regne & qu'il donne des lois.

His dantem jura Catonem.

Tous les autres auteurs ont, à-l'envi, jetté des fleurs ſur le tombeau; mais voici l'éloge magnifique que fait de ce romain Velléïus Paterculus lui-même, qui écrivoit ſous le regne d'Auguſte.

„ Caton, dit cet hiſtorien, étoit le portrait de la „ vertu même, & d'un caractere plus approchant „ du dieu que de l'homme. En faiſant le bien, il „ n'eut jamais en vue la gloire de le faire. Il le faiſoit, parce qu'il étoit incapable d'agir autrement. „ Il ne trouva jamais rien de raiſonnable qui ne fût „ juſte. Exempt de tous les défauts attachés à notre condition, il fut toujours au-deſſus de la fortune „.

Ses ennemis jaloux ne purent jamais lui reprocher d'autre foibleſſe, que celle de ſe laiſſer quelquefois ſurprendre par le vin en ſoupant chez ſes amis. Un jour que cet accident lui étoit arrivé, il rencontra dans les rues de Rome ces gens que différens devoirs réveillent de bon matin, & qui furent curieux de le connoître. On eût dit, rapporte Céſar, que c'étoit Caton qui venoit de les prendre ſur le fait, & non pas eux qui venoient d'y prendre Caton. Quelle plus haute idée peut-on donner de l'autorité que ce grand perſonnage avoit acquiſe, que de le repréſenter ſi reſpectable tout enſeveli qu'il étoit dans le vin? Nous ne ſommes pas arrivés, écrit Pline à un de ſes amis, à ce degré de réputation, où la médiſance dans la bouche même de nos ennemis ſoit notre éloge.

Caton, dans les commencemens, n'aimoit pas à tenir table long-temps; mais dans la ſuite, il ſe le permit davantage, pour ſe diſtraire des grandes affaires qui l'empêchoient ſouvent pendant des ſemaines entieres de converſer à ſouper avec ſes amis, enſorte qu'inſenſiblement il s'y livroit aſſez volontiers. C'eſt là-deſſus qu'un certain Memmius s'étant aviſé de dire dans une compagnie que Caton ivrognoit toute la nuit, Cicéron lui répliqua plaiſamment: „ Mais tu ne dis pas qu'il joue aux dés tout le „ jour „.

Auſſi jamais les débauches rares de Caton ne purent faire aucun tort à ſa gloire. L'hiſtoire nous apprend qu'un avocat plaidant devant un préteur de Rome, ne produiſoit qu'un ſeul témoin dans un cas où la loi

en exigeoit deux; & comme cet avocat inſiſtoit ſur l'intégrité de ſon témoin, le préteur lui répondit avec vivacité: „ Que là où la loi exigeoit deux té- „ moins, il ne ſe borneroit pas à un ſeul, quand ce „ ſeroit Caton lui-même „. Ce propos montre bien quelle étoit la réputation de ce grand homme au milieu de ſes contemporains. Il l'avoit déja acquiſe cette réputation parmi ſes camarades dès l'âge de 15 ans. A la célébration des jeux troïens, ils allerent trouver Sylla, lui demanderent Caton pour capitaine, qu'autrement ils ne courroient point ſans lui.

Quoique, par la loi de Pompée, on pût recuſer cinq de ſes juges, c'étoit un opprobre d'oſer recuſer Caton. En un mot, ſa paſſion pour la juſtice & la vertu étoit ſi reſpectée, qu'elle fit pendant ſa vie & après ſa mort, le proverbe du peuple, du ſénat & de l'armée.

All what Plato thought, godlike Cato was.

Sa vie dans Plutarque éleve notre ame, la fortifie, nous remplit d'admiration pour ce grand perſonnage, qui puiſa dans l'école d'Antipater les principes du Stoïciſme. Il endurcit ſon corps à la fatigue, & forma ſa conduite ſur le modele du ſage.

Il cultiva l'éloquence néceſſaire dans une republique à un homme d'état; & quoique l'éloquence ſuive d'ordinaire les mœurs & le tempérament, la ſienne, pleine de force & de briéveté, étoit entremêlée de fleurs & de graces. Cependant le ton de ſa politique étoit l'auſtérité & la ſévérité; mais ſa vertu ſe trouvant beaucoup diſproportionnée à ſon ſiecle corrompu, éprouva toutes les contradictions qu'un tems dépravé peut produire, & je crois qu'une vertu moins roide auroit mieux réuſſi.

Après avoir été dépoſé de ſa charge de tribun, & vu un Vatinius emporter ſur lui la préture, il eſſuya le triſte refus du conſulat qu'il ſollicitoit. Il eſt vrai que, par la magnanimité avec laquelle il ſoutint cette diſgrace, il fit voir que la vertu eſt indépendante des ſuffrages des hommes, & que rien n'en peut ternir l'éclat.

Dans la commiſſion qu'il eut, malgré lui, d'aller chaſſer de l'île de Cypre le roi Ptolémée, ſon éloquence ſeule ramena les bannis dans Byſance, & rétablit la concorde dans cette ville diviſée. Enſuite dans la vente des richeſſes immenſes qui furent trouvées dans cette île, il donna l'exemple du déſintéreſſement le plus parfait, ne ſouffrant pas que la faveur enrichît aucun de ſes amis aux dépens de la juſtice. A ſon retour, le ſénat lui décerna de grands honneurs; mais il les refuſa, & demanda pour ſeule grace la liberté de l'intendant du roi Ptolémée, qui l'avoit ſervi très-utilement.

Il brilla dans toutes ſes actions d'homme d'état. Il brigua le tribunat uniquement pour s'oppoſer à Metellus, homme dangereux au bien public, & en même tems il empêcha le ſénat de dépoſer le même Metellus, jugeant que cette dépoſition ne manqueroit pas de porter Pompée aux dernieres extrémités; mais il refuſa l'alliance de Pompée, par la raiſon qu'un bon citoyen ne doit jamais recevoir dans ſa famille un ambitieux, qui ne recherche ſon alliance que pour abuſer de l'autorité contre ſa patrie.

Il rendit dans ſa queſture trois ſervices importans à l'état; l'un de rompre le cours des malverſations ruineuſes; le ſecond, de faire rendre gorge aux ſatellites de Sylla, & de les faire punir de mort comme aſſaſſins; le troiſieme, auſſi conſidérable que les deux premiers, fut d'empêcher les gratifications peu méritées. Il n'y a pas de plus grand deſordre dans un état, dit Plutarque à ce ſujet, que de rendre les finances la proie de la faveur, au-lieu d'en faire la récompenſe des ſervices. Il arrive de là deux choſes également pernicieuſes; l'état s'épuiſe en donnant ſans recevoir, & le mérite négligé ſe rebute, dépérit, & s'éteint enfin faute de nourriture.

Caton étendit ſes ſoins juſque ſur la fortune des particuliers, en modérant les dépenſes exorbitantes introduites par le luxe d'émulation dans les jeux que les édiles donnoient au peuple. Il y rétablit la ſimplicité des Grecs, convaincu qu'il étoit nuiſible de faire d'un divertiſſement public, la ruine entiere des familles.

Lorſqu'il n'étoit encore que tribun des ſoldats, il profita d'un congé, non pour vaquer à ſes affaires, ſuivant la coutume, mais pour ſe rendre en Aſie, & en emmener avec lui à Rome le célebre philoſophe Athénodore, qui avoit réſiſté aux propoſitions les plus avantageuſes que des généraux & des rois même lui avoient faites, pour l'attirer auprès d'eux. Caton, plus heureux, enrichit ſa patrie d'un homme ſage dont elle avoit beſoin, & il eut tant de joie de ce ſuccès, qu'il le regarda comme un exploit plus utile que ceux de Lucullus & de Pompée.

Les intérêts de Rome acquéroient de la force entre ſes mains. C'eſt ainſi qu'il ſoutint avec éclat la majeſté la république dans l'audience que Juba lui donna en Afrique. Ce prince avoit fait placer ſon ſiege entre Caton & Scipion: Caton prit lui-même ſon fauteuil, & le plaça à côté de celui de Scipion qu'il mit au milieu, déférant tout l'honneur au proconſul, quoique ſon ennemi. C'eſt une action pleine de grandeur; car on ignoroit alors nos petits arts de politeſſe.

Le déſintéreſſement eſt une qualité eſſentielle dans un citoyen, & ſur-tout dans un homme d'état. De ce côté-là Caton eſt un homme admirable. Il vendit une ſucceſſion de cent cinquante mille écus, pour en prêter l'argent à ſes amis ſans intérêt; il renvoya une groſſe ſomme de Menillus, les riches préſens du roi Dejotarus, & les ſept cens talens (ſept cens cinquante mille écus) dont Harpalus l'avoit gratifié.

L'humanité eſt le fondement de toutes les autres vertus. Caton, ſévere dans les aſſemblées du peuple & dans le ſénat, lorſqu'il s'agiſſoit du bien public, s'eſt montré dans toutes les autres occaſions l'homme du monde le plus humain. C'eſt par un effet de cette humanité qu'il abandonna la Sicile, pour ne pas l'expoſer à ſon entiere ruine en la rendant le théatre de la guerre; il fit ordonner par Pompée qu'on ne ſaccageroit aucune ville de l'obéiſſance des Romains, & qu'on ne tueroit aucun romain hors de la bataille. Scipion, pour faire plaiſir au roi Juba, vouloit raſer la ville d'*Utique*, & exterminer les habitans, Caton s'oppoſa vivement à cette cruauté, & l'empêcha.

Pendant ſon ſéjour à *Utique*, Marcus Octavius vint à ſon ſecours avec deux légions, & s'étant campé aſſez près de la ville, il envoya d'abord à Caton un officier pour regler avec lui le commandement qu'ils devoient avoir l'un & l'autre. Caton ne répondit preſque autre choſe à cet officier, ſinon qu'il n'auroit ſur cet article aucune diſpute avec ſon maître; mais ſe tournant vers ſes amis; „ Nous étonnons-nous, leur dit-il, que nos affaires aillent ſi „ mal, lorſque nous voyons cette malheureuſe ambi- „ tion de commander regner parmi nous juſque dans „ les bras de la mort „?

La veille qu'il trancha le fil de ſes jours, il ſoupa avec ſes amis particuliers & les principaux d'*Utique*. Après le ſouper, l'on propoſa des queſtions de la plus profonde philoſophie, & il ſoutint fortement que l'homme de bien eſt le ſeul libre, & que tous les méchans ſont eſclaves. Enſuite il congédia la compagnie, donna ſes ordres aux capitaines des corps de garde, embraſſa ſon fils & tous ſes amis avec mille careſſes, ſe retira dans ſa chambre, lut ſon dialogue de Platon, & dormit enſuite d'un profond ſommeil.

Il ſe réveilla vers le minuit, & envoya un de ſes domeſtiques au port, pour ſavoir ſi tout le monde s'étoit embarqué. Peu de tems après, il reçut la nouvelle que tout le monde avoit fait voile, mais que la mer étoit agitée d'une violente tempête. A ce rapport, Caton ſe prit à ſoupirer, dit à Butas de ſe retirer, & de fermer la porte après lui. Butas ne fut pas plutôt ſorti, que ce grand homme tira ſon épée & ſe tua.

Cette nouvelle s'étant répandue, tout le peuple d'*Utique* arrive à ſa maiſon en pleurant leur bienfaiteur & leur pere; c'étoient les noms qu'ils lui donnoient dans le tems même qu'ils avoient des nouvelles que Céſar étoit à leurs portes. Ils firent à Caton les funéralles les plus honorables que la triſte conjoncture leur permit, & l'enterrerent ſur le rivage de la mer, où, du tems de Plutarque, l'on voyoit encore ſur ſon tombeau ſa ſtatue qui tenoit une épée.

Si le grand Caton s'étoit réſervé pour la république lorſqu'il en déſeſpéra, il l'auroit relevée ſans doute après la mort de Céſar, non pour en avoir la gloire, mais pour elle-même & pour le ſeul bien de l'état. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

UTRECHT, (*Géog. mod.*) ville des Pays-bas, capitale de la province de même nom, ſur l'ancien canal du Rhin, au centre, entre Nimegue, Arnheim Leyde, & Amſterdam. Elle eſt à environ huit lieues de diſtance de chacune de ces villes, & à douze lieues nord-oueſt de Bois-le-duc.

On croit qu'elle a été bâtie par les Romains, qui la nommerent *Trajectum*, parce qu'on y paſſoit le Rhin. De l'ancien nom *Trajectum*, on a fait *Trecht* & on la nommoit encore ainſi ſur la fin du treizieme ſiecle, comme on le voit par l'hiſtorien Froiſſart. Pour diſtinguer néanmoins cette ville de celle de Maeſtricht, nommée *Trajectum ſuperius*, on appella l'autre *Trajectum Rheni*, *Trajectum inferius*, & *ulterius Trajectum*; comme on le voit par la chronique de Saint-Tron. Enfin de *ulterius Trajectum*, on a fait *Ultrajectum*, d'où eſt venu le mot *Utrecht*. *Longitude*, ſuivant Harris, 22. 26. 15. *latit.* 52. 50.

Après la ruine de l'empire romain, cette place qui n'étoit alors qu'un château (*caſtellum*), fut tantôt occupée par les Francs, & tantôt par les Friſons. Sur la fin du ſeptieme ſiecle, Pepin, maire du palais s'empara d'*Utrecht*, & y établit pour évêque S. Wilbrod. Au commencement du neuvieme ſiecle, cet évêché fut mis ſous la métropole de Cologne; & a ſubſiſté de cette maniere juſqu'au ſeizieme ſiecle.

La ville d'*Utrecht* avoit d'abord été bâtie ſur le bord ſeptentrional du Rhin, du côté de la Friſe; mais le nombre des habitans s'étant augmenté, on bâtit la nouvelle ville ſur le bord méridional du Rhin, dans l'île & le territoire des Bataves. La puiſſance de ſes évêques s'accrut auſſi par la libéralité des empereurs. En 1559, le pape Paul IV. érigea cet évêché en métropole, & lui donna pour ſuffragant les nouveaux évêchés de Harlem en Hollande, de Middelbourg en Zélande, de Leuwarde en Friſe de Déventer dans l'Over-Iſſel, & de Groningue dans la province de même nom. Le premier archevêque fut Frederic Skenk de Tautenberg, préſident de la chambre impériale de Spire en 1561. Après ſa mort arrivée en 1580, les états généraux appliquerent à divers uſages les revenus de cet archevêché qui ſe trouvoient dans l'étendue de la généralité.

La ville d'*Utrecht* s'eſt extrémement agrandie, embellie, & peuplée, depuis la réformation, enſorte qu'on peut la mettre actuellement au rang des belles villes de l'Europe; elle eſt de figure ovale, & peut avoir cinq milles de circuit; elle a quatre gros fauxbourgs, & quatre paroiſſes; mais elle n'eſt pas forte quoique munie de quelques baſtions & demi-lunes pour ſa défenſe; ſes environs ſont charmans, & le long du canal qui mene de cette ville à Amſterdam, on ne voit qu'une ſuite de belles maiſons de plaiſance, & de jardins admirablement entretenus.

La magiſtrature de cette ville eſt compoſée d'un grand bailli, de deux bourgmeſtres, de douze échevins, d'un tréſorier, d'un intendant des édifices, d'un préſident, de trois commiſſaires des finances, & d'un ſénateur; cette magiſtrature eſt renouvellée tous les ans le 12 d'Octobre, & tient ſes aſſemblées à la maiſon de ville, qui eſt un bel hôtel.

Utrecht eſt remarquable par le traité d'union des Provinces-Unies, qui s'y fit en 1579; par le congrès qui s'y tint en 1712, & dans lequel la paix de l'Europe fut conclue, le 11 d'Avril 1713, le 13 de Juillet ſuivant, & le 16 de Juin 1714; enfin par ſon univerſité, l'une des plus célebres de l'Europe. Les états de la province l'erigerent le 16 de Mars 1636; & elle a produit un grand nombre d'hommes illuſtres dans les ſciences.

Hadrien VI. nommé auparavant *Hadrian Florent*, naquit à *Utrecht* l'an 1459, ou d'un tiſſerand, ou d'un braſſeur de biere, ou d'un faiſeur de barques, qui s'appelloit *Florent Boyens*. Ce pere deſtina ſon fils aux études, quoiqu'il n'eût pas le moyen de l'entretenir dans les écoles; mais l'univerſité de Louvain ſuppléa à cette indigence domeſtique; elle donna gratis à Florent le bonnet de docteur en théologie, l'an 1491, & dans la ſuite il devint vice-chancelier de l'univerſité.

En 1507, on le tira de cette vie collégiale pour le faire précepteur de l'archiduc Charles, alors âgé de ſept ans; cette place lui valut des recompenſes magnifiques, car il fut envoyé ambaſſadeur en Eſpagne auprès du roi Ferdinand; & ſelon quelques hiſtoriens, il ménagea les choſes avec plus d'adreſſe que l'on n'en devoit attendre d'un homme qui avoit humé ſi long-tems l'air de l'univerſité. Après la mort de Ferdinand il eut une petite part à la régence avec le cardinal Ximenès; & dans la ſuite ſon autorité devint plus grande que celle de ce fameux miniſtre. L'archiduc Charles partant pour l'Allemagne, lui donna le gouvernement de ſes royaumes d'Eſpagne, en lui aſſociant pour collegues le connétable & l'amirante d'Eſpagne. Léon X. le nomma cardinal en 1517, & Charles-quint eut le crédit de l'élever à la papauté l'an 1621, après la mort de Léon X.

Le ſacré college lui-même en fut ſurpris, & le peuple de Rome ne goûta point l'élection d'un barbare, qui témoignoit en toutes choſes un éloignement du faſte & des voluptés contre lequel la preſcription étoit déjà ſurannée. Les Italiens diſoient publiquement que ce n'étoit qu'un tartufe incapable de gouverner l'Egliſe. Il n'eſt pas juſqu'à ſa ſobriété dont on n'ait fait des railleries. La cour de Rome paſſa ſous ſon pontificat d'une extremité à l'autre. On ſait qu'il n'y eut jamais de pape dont la table fut auſſi délicate que celle de Léon X. On s'inſinuoit dans ſes bonnes graces par l'invention des ragoûts, & il y eut quatre grands maîtres en bon morceaux qui devinrent ſes mignons; ils inventerent une ſorte de ſauciſſe qui jetta dans l'étonnement, Hadrien VI. lorſqu'il examina la dépenſe de ſon prédéceſſeur en ce genre, il ſe garda bien de l'imiter, & prit tellement le contrepié, qu'il ne dépenſoit que douze écus par jour pour ſa table. On ne ſe mocqua pas moins de la préférence qu'il donnoit à la biere ſur le vin, que de celle qu'il donnoit à la merluche ſur tous les autres poiſſons.

Une autre choſe le décria chez les Italiens, c'eſt qu'il n'eſtimoit ni la poéſie, ni la beauté du ſtyle; deux talens dont on ſe piquoit le plus dans ce pays-là depuis cinquante ans. La fable dont les poëtes embelliſſoient leurs ouvrages, ne contribua pas peu à la froideur que ce pape leur témoigna, car il n'entendoit point raillerie là-deſſus. Il détourna les yeux lorſqu'on lui montra la ſtatue de Laocoon, & dit que c'étoit un ſimulacre de l'idolatrie du paganiſme. Jugez ſi les amateurs des beaux arts, ſi les Italiens qui admiroient ce chef-d'œuvre de ſculpture, pouvoient concevoir de l'eſtime pour un tel homme. Les poëtes lui prouverent qu'on n'avoit pas dit ſans raiſon, *genus irritabile vatum*. Voici une épigramme dont Sannazar le régala.

Claſſe, viriſque potens, domitoque oriente ſuperbus
Barbarus in latias dux quatit arma domos,
In vaticano noſter latet; hunc tamen alto,
Chriſte, vides cœlo (proh dolor!) & pateris?

Tous les ſavans de ſon tems ſe promettoient de l'avancement à ſon avènement au pontificat, à cauſe qu'il devoit aux lettres ſon exaltation, & ce qu'il avoit de bonne fortune; mais ils demeurerent confondus en voyant qu'il étoit plein de mauvaiſe volonté contre ceux qui ſe plaiſoient à la belle littérature, les appellant *Terentianos*, & les traitant de telle ſorte qu'on croit qu'il eût rendu les lettres tout-à-fait barbares, s'il ne fût mort dans la deuxieme année de ſa ſupreme dignité. Valérianus dit gentiment, qu'il uſoit de ce mauvais traitement contre les plus beaux eſprits de ſon ſiecle, avec le même goût dont il préféroit la merluche de ſes Pays-bas, aux meilleurs poiſſons qui ſe mangeaſſent en Italie.

Autre ſujet de haine, c'eſt qu'il ne diſſimula point les abus introduits dans l'Egliſe, & qu'il les reconnut publiquement dans ſon inſtruction au nonce qui devoit parler de ſa part à la diete de Nuremberg. Il y déplora la mauvaiſe vie du clergé, & la corruption des mœurs qui avoit paru dans la perſonne de quelques papes. Quand il canoniſa Antonin & Bennon, non-ſeulement il retrancha les dépenſes ordinaires dans ces ſortes de cérémonies, mais il les défendit comme contraires à la ſainteté de l'Egliſe. Ses ſucceſſeurs n'ont pas été de ſon ſentiment, ils ont toléré dans les canoniſations la pompe mondaine juſqu'à des excès qui ont choqué le menu peuple.

L'hiſtoire nous apprend, pour en citer un exemple, que tout le monde fut ſcandaliſé dans Paris, l'an 1622, de la magnificence avec laquelle les carmes déchauſſés y célébrerent la canoniſation de ſainte Thérеſe. *Voyez* le petit livre qui parut alors, & qui eſt intitulé *le caquet de l'accouchée*. „ Pour moi, (dit „ dans ce livre la femme d'un avocat du grand con- „ ſeil) j'euſſe été d'avis de mettre toutes ces ſuper-

,, ſtuités à la décoration de l'égliſe de ces moines; ,, à tout le moins cela leur fût demeuré, & les eût- ,, on eſtimé davantage; ſans faire évaporer tant de ,, richeſſes en fumée, cela eût allumé le feu de dé- ,, votion dans le cœur de ceux qui les euſſent vi- ,, ſités ,,.

On peut dire qu'à tous égards, Hadrien eut très-peu de ſatisfaction de la couronne papale; elle étoit pour lui très-péſante, & il connoiſſoit trop mal le génie des Italiens, pour ne leur pas déplaire en mille choſes. Les nouvelles qu'il apprenoit tous les jours des progrès des Ottomans, & ſon peu d'expérience dans les affaires, le chagrinerent au point de s'écrier qu'il avoit eu plus de plaiſir à gouverner le college de Louvain, que toute l'égliſe chrétienne. L'ambaſſadeur de Ferdinand lui ayant demandé audience, commença ainſi ſa harangue: *Fabius maximus, ſanctiſſime pater, rem romanam cunctando reſtituit, tu vero pariter cunctando, rem romanam, ſimulque Europam perdere contendis.* Ce début déconcerta le pontife, & les cardinaux qui ne l'aimoient pas penſerent éclater de rire. Il mourut le 14 de Septembre 1523. Sa vie a été amplement décrite par Moringus, théologien de Louvain.

Hadrien a mis au jour, avant ſon exaltation, quelques ouvrages, entr'autres un commentaire ſur le maître des ſentences. Il ſoutenoit dans ce commentaire que le pape peut errer même dans les choſes qui appartiennent à la foi, & l'on prétend qu'il ne changea point d'opinion quand il fut aſſis ſur la chaire de S. Pierre (comme fit Pie II.) car il laiſſa ſubſiſter cet endroit de ſon livre, dans l'édition qui s'en fit à Rome durant ſon pontificat. (1)

Henri V. eſt mort à *Utrecht* en 1125, à 44 ans, ſans laiſſer de poſtérité. Voici le précis de ſa vie par M. de Voltaire. Après avoir détrôné & exhumé ſon pere, en tenant une bulle du pape à la main, il ſoutint dès qu'il fut empereur, les mêmes droits de Henri IV. contre l'Egliſe. Réuni d'intérêt avec les princes de l'empire, il marche à Rome à la tête d'une armée, fait priſonnier le pape Paſchal II. & l'oblige de lui rendre les inveſtitures, avec ſerment ſur l'évangile de les lui maintenir. Paſchal étant libre, fait annuller ſon ſerment par les cardinaux; nouvelle maniere de manquer à ſa parole. Henri ſe propoſe d'en tirer vengeance; il eſt excommunié; les Saxons ſe ſoulevent contre lui, & taillent ſes troupes en pieces près de la forêt de Guelphe. Enfin craignant de périr auſſi miſérable que ſon pere, & le méritant bien davantage, il s'accommode en 1523, avec le pape Calixte II. & lui cede ſes prétentions. Cet accommodement conſiſtoit en ce que l'empereur conſentit à ne plus donner l'inveſtiture que par le ſceptre, c'eſt-à-dire par la puiſſance royale, au-lieu qu' auparavant il la donnoit par la croſſe & par l'anneau.

Ayant terminé à ſon préjudice cette longue querelle avec les pontifes de Rome, il entre en Champagne, pour ſe venger d'un affront qu'il prétendoit y avoir reçu dans un concile tenu à Rheims, où il avoit été excommunié à l'occaſion des inveſtitures. Le roi raſſemble tous ſes vaſſaux: tout marcha, juſqu'aux eccléſiaſtiques; & Suger, abbé de ſaint-Denis, s'y trouva avec les ſujets de cette abbaye; l'armée étoit de plus de deux cens mille hommes; l'empereur n'oſe pas ſe commettre contre de ſi grandes forces; il ſe retire à la hâte, & ſe rend à *Utrecht*, où il finit ſes jours, déteſté de tout le monde, accablé des remords de ſa conſcience, & rongé d'un ulcère gangréneux qu'il avoit au bras droit.

Je me hâte de paſſer aux ſavans nés à *Utrecht*; mais je dois me borner à faire un choix entre eux, dont M. Gaſpard Burman a donné la vie dans ſon ouvrage intitulé: *Trajectum eruditum, Traj. ad Rhenum*, 1738. *prem. édit.* & 1750. *in-4°.* Cet ouvrage eſt plein de recherches, & perſonne n'ignore combien meſſieurs Burman, tous nés à *Utrecht*, brillent dans la littérature.

Heurnius (Jean & Otto), pere & fils, étoient deux ſavans médecins du ſeizieme ſiecle. Jean naquit à *Utrecht* en 1543, & mourut de la pierre en 1601. âgé de cinquante-huit ans. Il étudia à Louvain, à Paris, à Padoue, à Pavie, & revint dans ſa patrie après une abſence de douze années. Lorſque l'univerſité de Leyde eut été fondée en 1581, Heurnius y fut appellé pour remplir une chaire de médecine; & c'eſt dans ce poſte qu'il a paſſé les vingt dernieres années de ſa vie, avec beaucoup de réputation.

Un hiſtorien hollandois rapporte une anecdote curieuſe ſur ſon eſprit dans la pratique de la médecine. Il s'agiſſoit de la princeſſe Emilie, qui épouſa dom Emanuel de Portugal, fils du roi Antoine de Portugal, dépoſſedé par Philippe II. roi d'Eſpagne. Ce prince Emanuel, qui étoit catholique, gagna l'eſprit d'Emilie de Naſſau, par ſes cajolleries & par ſa gentilleſſe; elle le prit pour mari, tout pauvre qu'il étoit, & de religion contraire; & quoique le prince Maurice ſon frere s'oppoſât fortement à ce mariage, qu'il ne croyoit pas avantageux ni à l'un ni à l'autre.

Après l'avoir fait, la princeſſe tomba malade, refuſant de prendre aucune nourriture, de-ſorte qu'on craignit qu'elle ne ſe laiſſât mourir de faim. Les états généraux appellerent Heurnius, pour veiller à la vie de la princeſſe. Il ne gagna d'abord rien ſur ſon eſprit; mais comme il étoit doux, honnête & ingénieux, il tint à la princeſſe le diſcours ſuivant.

Je ſuis déſeſperé, madame, de votre état & du mien; V. G. qui eſt pleine de bonté, pourroit me rendre un ſervice, & s'en rendre à elle-même. En quoi? lui dit-elle. Ce ſeroit, reprit-il, en ſuivant mes avis; je ſouhaiterois que V. G. voulût prendre quelque choſe pour ſe fortifier, & qu'elle ſe mît l'eſprit en repos, pour rétablir ſa ſanté. Hé quel avantage vous en reviendroit-il, repliqua la princeſſe? Très-grand, madame, répondit l'adroit médecin; c'eſt une opinion générale que l'amour eſt une eſpece de phréneſie incurable; de-ſorte que ſi V. G. goûtoit mon conſeil, votre cure me mettroit en réputation; bientôt tous les amoureux auroient recours à moi, & je guérirois la plûpart de ceux qui ſuivroient mes ordonnances. Je crois bien, mon bon docteur, que vous pourriez réuſſir ſur pluſieurs gens, lui répliqua la princeſſe; mais perſonne ne peut guérir mon mal que le prince de Portugal, mon légitime époux, qu'on tient éloigné de moi contre tout droit, & par la plus grande tyrannie du monde, puiſque je ſuis une perſonne libre, d'un âge mûr, & qui ne dépends de perſonne. J'ai choiſi un époux qui ne déshonore point ma famille; s'il a le malheur d'être privé de ce qui lui appartient, j'en ſuis contente, & je ſaurai me borner, juſqu'à ce qu'il plaiſe à Dieu d'en diſpoſer autrement; cependant voulant vous faire plaiſir, je prendrai de la nourriture en attendant l'arrivée de mon frere, pour voir s'il en agira envers moi en frere, ou en tyran.

Il ne s'agit point ici de parler des ſuites de ce mariage d'amour, mais ſeulement des conſeils d'Heurnius, qui réuſſirent effectivement à rétablir la princeſſe. Elle ſe retira à Genève l'an 1623, avec ſix

filles

(1) Nous ne ſaurions ſuppoſer que le célebre auteur de cet article, en rapportant l'opinion d'Hadrien VI. ſur l'infaillibilité du pontife romain touchant les déciſions dogmatiques, ait cru avec l'autorité de ce pape donner quelque dégré de plus de probabilité au ſentiment de Dupin, & de Mg. Gilbert de Choyſeul, évêque de Tournai, qu'il déclara dans la lettre qu'il écrivit à Martin Ileyaerz docteur de Louvain, en prétendant que le pape eſt ſujet à ſe tromper, lorſqu'il prononce *ex Cathedra* comme chef de l'Egliſe. Nous ne le ſaurions ſuppoſer, par ce qu'il ne doit pas ignorer les reponſes qu'ont faites à l'autorité d'Hadrien les defenſeurs de l'infaillibilité des Pontifes, & en particulier le célebre Antoine Charlay docteur de Sorbonne dans ſes remarques ſur la lettre de Mg. de Tournai. Cet illuſtre docteur dit que tout ce qu'écrivit Hadrien, en commentant le maître des ſentences, fut par lui fait en qualité de docteur de Louvain, & qu'Hadrien n'entendit jamais faire des déciſions dogmatiques. Que le livre d'Hadrien ait été publié une ſeconde fois ſous ſon regne, cela ne prouve pas que ce pontife ait approuvé cet ouvrage, puiſqu'il n'y a aucun veſtige de cette approbation. Mais quand même il l'auroit confirmé, on n'en pourroit pas avec tout cela tirer une preuve fondée contre l'infaillibilité des pontifes; car par cette approbation nouvelle on l'on auroit dû s'en tenir, comme doctrine fondamentale, à tout ce que ce livre contient, ou l'on auroit dû ne pas s'y en tenir. Si on s'y fût tenu, le pontife en pareil cas ſe ſeroit retracté de ſes premiers ſentimens, c'eſt-à-dire que *le pape peut faillir*. Si on ne s'y fût pas tenu, cette approbation n'auroit pas été donnée *ex Cathedra*, & par là ſon autorité ne ſeroit, pas irrefragable; Ainſi ſon livre ne ſeroit que l'ouvrage d'un particulier. En outre il eſt clair que quand un livre eſt publié avec la permiſſion & approbation du pontife romain, on ne ſauroit prétendre pour cela que la doctrine qui y eſt contenue ſoit une doctrine irrefragable. Il conſerve au contraire le même degré de verité & de certitude qu'il avoit auparavant, & rien de plus. (W)

filles qu'elle avoit, & l'année ſuivante elle y mourut de mélancholie. Voilà tout ce qu'en rapportent les auteurs ordinaires; mais il faut lire l'hiſtorien hollandois, dont j'ai parlé, & qui eſt inconnu à ceux qui n'entendent pas la langue du pays. Cet hiſtorien eſt P. Bor, *Ver volg van de Nederlantſche Oorlogen, l. XXXIV. fol.* 22. *& ſuiv.*

Les œuvres médicinales de Jean Heurnius ont paru à Leyde en 1609, en deux volumes *in*-4°. à Amſterdam, en 1650, *in-fol.* & à Genève, en 1657, *in-fol.* Il y a dans ce recueil une diſſertation qui fait honneur à l'auteur; elle regarde l'épreuve de l'eau pour ceux qui ſont accuſés de ſortilége, & la déciſion de ce médecin fit abolir cette épreuve par la cour de Hollande.

Heurnius (Otto), fils de Jean, naquit à *Utrecht* en 1577. Il pratiqua la médecine avec honneur, & prit pour deviſe *cito, tuto, jucunde, morbi curandi*; on doit guérir promptement, ſûrement, & agréablement; mais le *tuto* ſeul eſt une aſſez belle beſogne. Heurnius le fils a mis au jour une hiſtoire de la philoſophie barbare, *de barbarica philoſophia, libri duo. Leydæ* 1600, *in*-12; cet ouvrage n'a pas eu l'approbation des connoiſſeurs; il eſt rempli de choſes communes ou étrangeres au ſujet.

Leuſden (Jean) naquit à *Utrecht* l'an 1624, & mourut en 1699, âgé de 75 ans. Il s'attacha particulierement à l'étude des langues orientales, & mit au jour un grand nombre d'ouvrages. Ses éditions de la Bible en hébreu, & du nouveau Teſtament en grec, ſont eſtimées. Il a eu ſoin de l'édition du *ſynopſis criticorum* de Polus, faite à *Utrecht*; il a partagé avec Villemandius la peine de l'édition des œuvres de Lightfoot; ſans parler du nouveau Teſtament ſyriaque imprimé à Leyde en 1708, en deux tomes *in*-4°. auquel il a travaillé conjointement avec Schaaf.

De Roy (Henri), en latin *Regius*, médecin & philoſophe cartéſien, naquit à *Utrecht* en 1598, & mourut en 1679. Il enſeigna la nouvelle philoſophie de Deſcartes, mais d'une maniere qui lui attira la haine des théologiens, & des partiſans d'Ariſtote. Les curateurs de l'univerſité furent obligés de ſe mêler de cette querelle, & eurent bien de la peine à l'appaiſer. Regius eut encore des diſputes avec Primeroſe & Silvius ſur la circulation du ſang qu'il admettoit; cette queſtion médicinale fut traitée de part & d'autre par des diſcours injurieux & outrageans; aujourd'hui l'on rit des diſputes élevées ſur un fait auſſi démontré.

Schoockius (Martin), littérateur, naquit à *Utrecht* en 1614, & mourut à Francfort-ſur-l'Oder l'an 1665, âgé de 51 ans Il a publié quantité de diſſertations ſur des ſujets aſſez curieux; par exemple, *de natura ſoni; de ovo & pullo; de helleniſtis; de harengis; de ſcepticiſmo; de inundationibus; de turfis, ſeu de ceſpitibus bituminoſis; de butyro; de ciconiis; de extaſi; de cereviſia; de ſternutatione; de lino; de tulippis, &c. Voyez* le pere Niceron, *mém. des homm. illuſtres, tom. XII. p.* 364. 388.

Mais les *Tollius* freres (Corneille, Jacques & Alexandre), ſe ſont acquis dans la littérature une réputation fort ſupérieure à celle de Schoockius.

Tollius (Corneille) mort en 1662, a donné quelques ouvrages, & entr'autres, I. *palæphat. de incredibilibus cum notis*, Amſterdam, 1649, *in*-12. II. *Joannis Cinnami de rebus geſtis imperat. Conſtantinop. comnenorum hiſtor. l. IV.* Utrecht, 1652, *in*-4°. Tollius a été le premier qui ait publié cet auteur avec une verſion latine; mais du Freſne en a donné une magnifique édition à Paris, 1670, *in-fol.* de l'imprimerie royale.

Tollius (Jacques) mena une vie fort errante, tantôt en Hollande, tantôt en Allemagne, tantôt en Italie; enfin il mourut très-pauvre dans ſa patrie en 1696; voici ſes ouvrages. I. Une édition d'Auſone, *Gondæ*, 1668; II. *Fortuita*, Amſterdam, 1687, *in*-8°. L'auteur ſe propoſe de faire voir dans ce livre, que preſque toute la mythologie de l'antiquité, ne contient que des myſteres de la chimie; rien n'eſt comparable à cette folie, & à ſon entêtement pour la pierre philoſophale. III. En 1694, il publia à *Utrecht* ſon *Longin*, *in*-4°. Cette édition eſt très-belle & très-bonne. Tollius s'eſt ſervi d'un exemplaire collationné ſur un mſ. de la bibliotheque du roi à Paris, & des leçons des trois mſſ. de la bibliotheque du Vatican. La verſion latine eſt entierement de lui. En 1710, M. Hudſon donna à Oxford une nouvelle édition de Longin, *in*-8°. dans laquelle il a conſervé la verſion de Tollius corrigé en quelques endroits. L'année ſuivante Luchurtzfleiſch publia une nouvelle édition de Longin, *Wittebergæ*, 1711, *in*-4°. & cette derniere mérite la préférence pour les choſes ſur celle d'Angleterre, mais l'impreſſion en eſt déteſtable.

En 1696, Jacques Tollius donna un ouvrage de Bacchini, traduit de l'italien, *de ſiſtris, eorumque figuris, cum notis*, Utrecht, *in*-4°. inſéré dans le tréſor d'antiquités romaines de Grævius, *tome VI.* La même année notre ſavant publia: *inſignia itinerarii Italici, quibus continentur antiquitates ſacræ*, Utrecht, 1696. Ce volume contient cinq anciennes pieces importantes, tirées des bibliotheques de Vienne & de Léipzig. Quatre ans après ſa mort, M. Hennius a donné au public la relation des voyages de Tollius ſous ce titre: *Jacobi Tollii epiſtolæ itinerariæ*, Amſterdam, 1700, *in*-4°. Il y a bien des choſes curieuſes dans ces lettres, ſur-tout dans la cinquieme, qui contient la relation du voyage de Hongrie.

Tollius (Alexandre) mort en 1675, eſt connu par ſon édition d'Appien: *Appiani Alexandrini roman. hiſtor.* Amſterdam 1670, *in*-8°. deux volumes. Cette édition d'Appien eſt belle, & d'un caractere fort net.

Utenbogaert (Jean), célebre théologien parmi les remonſtrans, naquit à *Utrecht* en 1557, & mourut à la Haye en 1644, dans la 88e année de ſon âge. C'étoit un homme très-ſavant, dont l'eſprit, la conduite & les manieres gagnerent d'abord le cœur de Maurice; mais ce prince finit par le maltraiter ſans aucun ſujet légitime, ainſi qu'il paroît en ce que Louiſe de Coligni, & Fréderic Henri ſon fils, eurent toujours une eſtime ſinguliere pour Utenbogaert, étant bien convaincus que le prince d'Orange lui avoit fait tort.

Utenbogaert écrivoit en ſa langue avec beaucoup de ſageſſe & de préciſion; c'eſt ce qui ſe prouve par ſon *hiſtoire des controverſes* d'alors, par ſa vie, & par pluſieurs autres écrits hollandois qu'il publia. S'il n'avoit pas l'étendue & la pénétration de génie d'Epiſcopius, il le ſurpaſſoit peut-être en netteté & en ſimplicité de ſtyle. Mais ils eurent toute leur vie une très-grande déférence l'un pour l'autre, & il n'y eut jamais aucune diminution dans leur amitié, parce que la vertu en ſerroit les nœuds.

Il nous reſte diverſes lettres françoiſes d'Utenbogaert à Louiſe de Coligni. Si on les compare avec des lettres écrites en ce même tems par nos françois, on les trouvera auſſi-bien tournées, & peut-être mieux; & pour les choſes même, on verra qu'il n'y a rien que de ſage, & qui ne convienne au caractere d'un homme de bien, prudent & retenu.

Il a publié un grand nombre d'ouvrages tous en hollandois: les deux principaux ſont, ſon hiſtoire eccléſiaſtique, depuis l'an 400, juſqu'en 1619, imprimée en 1646 & 1647, *in-fol.* & l'hiſtoire de ſa vie, qu'il acheva en ſa 82e année, en 1638. Cet ouvrage a paru après ſa mort, en 1645, *in*-4°. & a été réimprimé en 1646. L'article de ce ſavant théologien, ſi long-tems perſécuté dans ſa patrie, a été fait avec grand ſoin par M. de Chaufepié dans ſon dictionnaire hiſtorique, & c'eſt un article extrémement curieux.

Je finis cette courte liſte par un homme de goût, écrivain poli, *Van-Effen* (Juſte), né à *Utrecht* en 1684, & mort à Bois-le-Duc en 1735, étant alors inſpecteur des magaſins de l'état dans cette ville. Il cultiva de bonne heure la langue françoiſe, dans laquelle il a compoſé tous ſes ouvrages, & qu'il écrit auſſi-bien que peut le faire aucun étranger. Un eſprit philoſophique, des connoiſſances diverſifiées, une aſſez grande vivacité d'imagination, & beaucoup de facilité, mirent M. Van-Effen en état de travailler avec diſtinction ſur toutes ſortes de matieres. Il a eu beaucoup de part au journal littéraire; & comme il entendoit fort bien l'anglois, il a donné la traduction entiere du Mentor moderne. Son parallele d'Homere & de Chapelain, qui ſe trouve à la ſuite du chef-d'œuvre de l'Inconnu, par M. de Saint-Hyacinthe, eſt un badinage heureux, & très-bon dans ſon genre; mais le principal ouvrage de cet ingénieux écrivain, eſt ſon Miſantrope, qu'il fit à l'imitation du ſpectateur anglois. Cet ouvrage eſt mêlé de proſe & de vers, & l'on peut dire qu'en général, le jugement y domine partout. La meilleure édition eſt celle de la Haye, en 1726, en deux volumes *in*-8°. (*Le chev.* DE JAUCOURT.)

UTRECHT, *ſeigneurie d'*, (*Géog. mod.*) province des Pays-bas, & l'une des ſept qui compoſent la république des Provinces-Unies, entre leſquelles elle

a le cinquieme rang. Elle eſt bornée au nord par la Hollande & le Zuiderzée; au midi par le Rhein, qui la ſépare de l'île de Betau; à l'orient par le Weluwe & la Gueldre; à l'occident par la Hollande encore. Ce pays étoit autrefois ſi puiſſant, qu'il pouvoit mettre ſur pié une armée de quarante mille hommes, & quoiqu'il fût continuellement attaqué par les Bataves, par les Friſons, & par les Gueldrois, qui l'environnent de tous côtés, il ſe défendit néanmoins vaillamment contre de ſi puiſſans ennemis.

On diviſe aujourd'hui la province d'*Utrecht* en quatre quartiers, qui ſont le diocèſe ſupérieur & inférieur, l'Emsland, & le Montfort-land. On y reſpire un air beaucoup plus ſain qu'en Hollande, parce que le pays eſt beaucoup plus élevé, & moins marécageux.

Son gouvernement eſt ſemblable à celui de la province de Zélande Il a néanmoins cela de particulier, que huit députés laïcs, repréſentant l'ordre du clergé, ont ſéance dans l'aſſemblée des états de la province avec les députés des nobles, & de villes d'Utrecht, d'Amerfort, de Wyck, de Rhenen, & de Mont-fort.

Ce ſont les cinq anciens chapitres de la ville d'*Utrecht*, qui fourniſſent les députés repréſentans le clergé. Les deux autres ordres éliſent leurs députés, & c'eſt pour cela qu'on les nomme *élus*.

En 1672 les François ſe rendirent maitres de toute la ſeigneurie d'*Utrecht*; mais ils furent obligés l'année ſuivante, d'en abandonner la conquête. Les Etats-Généraux mécontens de la conduite de cette province, & de ſon averſion pour le prince d'Orange, l'exclurent du gouvernement de la république, de même que les provinces de Gueldres & d'Over-Iſſel; cependant ces trois provinces furent réunies à la généralité le 29 de Janvier 1674, & cette réunion a ſubſiſté juſqu'à ce jour. (*D. J.*)

UTRICULARIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom donné par Linnæus au genre de plante que les autres auteurs appellent *lentibularia*; ſon calice eſt une enveloppe à deux feuilles; la fleur eſt labiée & monopétale; la levre ſupérieure eſt droite & obtuſe; la levre inférieure eſt large & ſans découpure; le nectarium eſt fait en maniere de corne, il eſt plus court que le pétale de la fleur, & ſort de ſa baſe. Les étamines ſont deux filets courts & crochus, leurs boſſettes ſont petites & adhérentes enſemble, le piſtil a le germe arrondi, le ſtile eſt délié comme un cheveu & de la longueur du calice; le ſtigma eſt fait en cône, le fruit eſt une groſſe capſule conique, renfermant une ſeule cavité; les graines ſont très-nombreuſes. (*D. J.*)

UTRICULE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) On nomme *utricules* en botanique, des eſpeces de véſicules, ou de ſucs ovoïdes formés par les intervalles que laiſſent entr'eux les faiſceaux des fibres ligneuſes. Les véſicules ſont placés horiſontalement, & paroiſſent avoir pour fonction principale, celle de préparer le ſuc nourricier de la plante. (*D. J.*)

UTZNACH, (*Géog. mod.*) petite ville de Suiſſe au canton de Zurich, à quelque diſtance du lac de Zurich. Elle a ſon chef qu'on nomme *avoyer*, & ſon conſeil. (*D. J.*)

VU

VU, participe. (*Gram.*) *Voyez l'article* VOIR, VISIBILITÉ, VISION.

VU *ou* VEU, (*Juriſprud.*) eſt un terme uſité dans les jugemens, pour indiquer que les juges ont vu & examiné telles & telles pieces. Les jugemens d'audience n'ont que deux parties, les qualités & le diſpoſitif. Les jugemens ſur procès par écrit ou ſur pieces *vues*, ont trois parties; les qualités, le *vu* & le diſpoſitif. La ſeconde partie que l'on appelle le *vu*, a été ainſi nommée, parce qu'elle commence par ces mots, *vu par la cour*, &c. ou *vu par nous* ſi ce ne ſont par des juges ſouverains.

Au conſeil du roi, on appelle *requête en vû d'arrêt* celle qui eſt rédigée dans la forme d'un *vu d'arrêt*, de maniere que pour en faire un arrêt, il n'y a que le diſpoſitif à ajouter. *Voyez* ARRET, CASSATION, JUGEMENT, DISPOSITIF, SENTENCE, QUALITÉS, REQUETE. (*A*)

UVAURSI, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme de cloche ronde, le piſtil ſort du calice, il eſt attaché comme un clou à partie poſtérieure de la fleur, & il devient dans la ſuite un fruit mou ou une baye ſphérique qui renferme de petits noyaux applatis d'un côté & relevés en boſſe de l'autre. Tournefort, *inſt. rei herb. Voy.* PLANTE.

UVAGE *ou* EUVAGE, ſ. m. (*Sucrerie.*) c'eſt ainſi qu'on appelle dans une ſucrerie la partie du glacis garnie en carreaux de terre cuite qui forment l'encaiſſement de chaque chaudiere à ſucre, & en augmente conſidérablement les bords. *Voyez* SUCRERIE EDIFICE.

Les Negres, charpentiers des iſles, appellent *uvage* deux longues planches ou bordages placés le long des côtes d'une pyroque ou d'un canot ſervant à exhauſſer les bords. *Voyez* PYROQUE & EUVAGE.

VUBARANA, (*Ichthyolog. exot.*) poiſſon qu'on prend dans les mers d'Amérique, & qui eſt excellent à manger; il reſſemble de figure à notre truite de riviere, ſon corps eſt partout à-peu-près de la même épaiſſeur, ſeulement un peu élevé ſur le dos, & un peu plus applati vers la queue; ſon épaiſſeur eſt d'environ ſix pouces, & ſa longueur d'un pié; il a la tête petite & pointue, la langue longue & la bouche ſans dents: ſa queue eſt grande & fourchue ſes écailles ſont très-petites & rangées également, & ſi près les unes des autres, qu'elles offrent une ſurface des plus douces au toucher; il n'a qu'une nageoire ſur le dos, lequel eſt d'un blanc bleuâtre; le reſte de ſon corps paroît tantôt de couleur olive, tantôt d'un blanc argentin, ſelon le jour auquel on le regarde; ſon ventre eſt plat, mais très blanc, & les couvertures de ſes nageoires paroiſſent par leur blancheur luſtrée, comme des plaques d'argent. Maggravii. *Hiſt. Braſil.*

VUCH'ANG, (*Géog. mod.*) grand ville de la Chine, ſur le fleuve Kiang, dans la province de Huquand, où elle a le rang de premiere métropole, & renferme dix villes dans ſon territoire. Elle eſt de 3. 16. plus occidentale que Pékin, ſous le 31 d. O. de latitude ſeptentrionale. (*D. J.*)

VUE, ſ. f. (*Phyſiolog.*) l'action d'appercevoir les objets extérieurs par le moyen de l'œil, ou ſi vous voulez, c'eſt l'acte & l'exercice du ſens de voir. *Voyez* SENS & VISION.

La *vue* eſt la reine des ſens, & la mere de ces ſciences ſublimes, inconnues au grand & au petit vulgaire. La *vue* eſt l'obligeante bienfaitrice qui nous donne les ſenſations les plus agréables que nous recevions des productions de la nature. C'eſt à la *vue* que nous devons les ſurprenantes découvertes de la hauteur des planetes, & de leurs révolutions autour du ſoleil, le centre commun de la lumiere. La *vue* s'étend même juſqu'aux étoiles fixes, & lorſqu'elle eſt hors d'état d'aller plus loin, elle s'en remet à l'imagination, pour faire de chacune d'elles un ſoleil qui le meut ſur ſon axe, dans le centre de ſon tourbillon. La *vue* eſt encore la créatrice des beaux arts; elle dirige la main ſavante de ces illuſtres artiſtes, qui tantôt animent le marbre, & tantôt imitent par leur pinceau les voutes azurées des cieux. Que l'amour & l'amitié nous diſent les délices que produit après une longue abſence la *vue* d'un objet aimé! enfin, il n'eſt guere de ſens auſſi utile que la *vue*, & ſans contredit, aucun n'eſt auſſi fécond en merveilles. Mais je laiſſe à Milton la gloire de célébrer ſes charmes, pour ne parler que de ſa nature.

L'œil, ſon organe, eſt un prodige de dioptrique; & la lumiere, qui eſt ſon objet, eſt la plus pure ſubſtance dont l'ame reçoive l'impreſſion par les ſens. *Voyez* donc ŒIL & LUMIERE, en vous reſſouvenant qu'il faut appliquer à la connoiſſance de la ſtructure de l'œil tout ce que l'optique, la catoptrique, & la dioptrique, nous demontrent ſur ce ſujet, d'après les découvertes de Newton, homme d'une ſi grande ſagacité, qu'il paroit avoir paſſé les bornes de l'eſprit humain.

La *vue*, (comme le dit M. de Buffon qui a répandu tant d'idées ingenieuſes & philoſophiques dans ſon application des phénomenes de ce ſens admirable); la *vue* eſt une eſpece de toucher, quoique bien différente du toucher ordinaire. Pour toucher quelque choſe avec le corps ou avec la main, il faut ou que nous nous approchions de cette choſe, ou qu'elle s'approche de nous, afin d'être à portée de pouvoir la palper, mais nous la pouvons toucher des yeux à quelque diſtance qu'elle ſoit, pourvu qu'elle puiſſe renvoyer une aſſez grande quantité de lumiere, pour faire impreſſion ſur cet organe, ou

bien

bien qu'elle puiſſe s'y peindre ſous un angle ſenſible.

Le plus petit angle ſous lequel les hommes puiſſent voir les objets, eſt d'environ une minute; il eſt rare de trouver des yeux qui puiſſent appercevoir un objet ſous un angle plus petit: cet angle donne pour la plus grande diſtance, à laquelle les meilleurs yeux peuvent appercevoir un objet, environ 3436 fois le diametre de cet objet; par exemple, on ceſſera de voir à 3436 piés de diſtance un objet haut & large d'un pié; on ceſſera de voir un homme haut de cinq piés à la diſtance de 17180 piés, ou d'une lieue & d'un tiers de lieue, & en ſuppoſant même que ces objets ſoient éclairés au ſoleil. Cette eſtimation de la portée des yeux eſt néanmoins plutôt trop forte que trop foible, parce qu'il y a peu d'hommes qui puiſſent appercevoir les objets à d'auſſi grandes diſtances.

Mais il s'en faut bien qu'on ait par cette eſtimation une idée juſte de la force & de l'étendue de la portée de nos yeux; car il faut faire attention à une circonſtance eſſentielle, c'eſt que la portée de nos yeux diminue & augmente à proportion de la quantité de lumiere qui nous environne, quoi qu'on ſuppoſe que celle de l'objet reſte toujours la même; enſorte que ſi le même objet que nous voyons pendant le jour à la diſtance de 3436 fois ſon diametre, reſtoit éclairé pendant la nuit de la même quantité de lumiere dont il l'étoit pendant le jour, nous pourrions l'appercevoir à une diſtance cent fois plus grande de la même façon que nous appercevons la lumiere d'une chandelle pendant la nuit, à plus de deux lieues; c'eſt-à-dire, en ſuppoſant le diametre de cette lumiere égal à un pouce, à plus de 316800 fois la longueur de ſon diametre; au-lieu que pendant le jour, on n'appercevra pas cette lumiere à plus de 10 ou 12 mille fois la longueur de ſon diametre, c'eſt-à-dire, à plus de deux cens toiſes, ſi nous la ſuppoſons éclairée auſſi-bien que nos yeux par la lumiere du ſoleil.

Il y a trois choſes à conſidérer pour déterminer la diſtance à laquelle nous pouvons appercevoir un objet éloigné; la premiere, eſt la grandeur de l'angle qu'il forme dans notre œil; la ſeconde, le degré de lumiere des objets voiſins & intermédiaires que l'on voit en même-tems; & la troiſieme, l'intenſité de lumiere de l'objet lui-même. Chacune de ces cauſes influe ſur l'effet de la viſion, & ce n'eſt qu'en les eſtimant & en les comparant, qu'on déterminera dans tous les cas la diſtance à laquelle on peut appercevoir tel ou tel objet particulier.

Au reſte, la portée de la *vue*, ou la diſtance à laquelle on peut voir le même objet, eſt aſſez rarement la même pour chaque œil; il y a peu de gens qui ayent les deux yeux également forts. Lorſqu'ils ſont également bons, & que l'on regarde le même objet des deux yeux, il ſemble qu'on devroit le voir une fois mieux qu'avec un ſeul œil; cependant il n'y a pas de différence ſenſible entre les ſenſations qui réſultent de l'une & de l'autre façon de voir; & après avoir fait ſur cela des expériences, on a trouvé qu'avec deux yeux égaux en force, on voyoit mieux qu'avec un ſeul œil, mais d'une treizieme partie ſeulement; enſorte qu'avec les deux yeux, on voit l'objet comme s'il étoit éclairé de treize lumieres égales, au-lieu qu'avec un ſeul œil, on ne le voit que comme s'il étoit éclairé de douze lumieres.

Avant que de réſoudre la queſtion qu'on propoſe ſur la *vue*, il faut conſiderer quel eſt ce ſens au moment de la naiſſance.

Les yeux des enfans nouveaux nés n'ont point encore les brillans qu'ils auront dans la ſuite; leur cornée eſt plus épaiſſe que dans les adultes; elle eſt plus plate & un peu ridée; leur humeur aqueuſe eſt en petite quantité, & ne remplit pas entiérement les chambres. Il eſt aiſé d'imaginer d'où vient cet état des yeux dans les enfans qui viennent au monde: leurs yeux ont été fermés pendant neuf mois; la cornée a toujours été pouſſée de dehors en-dedans, ce qui l'a empêché de prendre ſa connexité naturelle en-dehors; les vaiſſeaux où ſe filtre l'humeur aqueuſe, n'ont guere permis cette filtration, *&c.* Ce n'eſt donc qu'à la longue qu'il s'amaſſe dans l'œil des enfans, après leur naiſſance, une ſuffiſante quantité d'humeur aqueuſe qui puiſſe remplir les deux chambres, dilater la cornée & la pouſſer en-dehors, faire diſparoître les plis qui s'y trouvent, enfin la rendre plus mince en la comprimant davantage.

Il réſulte des défauts qu'on voit dans les yeux d'un enfant nouveau-né, qu'il n'en fait aucun uſage; cet organe n'ayant pas encore aſſez de conſiſtance, les rayons de la lumiere ne peuvent arriver que confuſément ſur la rétine. Ce n'eſt qu'au bout d'un mois ou environ qu'il paroît que l'œil a pris de la ſolidité, & le degré de tenſion néceſſaire pour tranſmettre ces rayons dans l'ordre que ſuppoſe la viſion; cependant alors même, c'eſt-à-dire au bout d'un mois, les yeux des enfans ne s'arrêtent ſur rien; ils les remuent & les tournent indifféremment, ſans qu'on puiſſe remarquer ſi quelques objets les affectent réellement; mais bientôt, c'eſt-à-dire, à 6 ou 7 ſemaines, ils commencent à arrêter leur regard ſur les choſes les plus brillantes, à tourner ſouvent les yeux & à les fixer du côté du jour, des lumieres ou des fenêtres; cependant l'exercice qu'ils donnent à cet organe, ne fait que le fortifier ſans leur donner encore une notion exacte des différens objets; car le premier défaut du ſens de la *vue* eſt de repréſenter tous les objets renverſés. Les enfans avant que de s'être aſſurés par le toucher de la poſition des choſes & de celle de leur propre corps, voient en bas tout ce qui eſt en haut, & en haut tout ce qui eſt en bas; ils prennent donc par les yeux une fauſſe idée de la poſition des objets.

Un ſecond défaut & qui doit induire les enfans dans une autre eſpece d'erreur ou de faux jugement, c'eſt qu'ils voient d'abord tous les objets doubles, parce que dans chaque œil il ſe forme une image du même objet; ce ne peut encore être que par l'expérience du toucher, qu'ils acquierent la connoiſſance néceſſaire pour rectifier cette erreur, & qu'ils apprennent en effet à juger ſimples les objets qui leur paroiſſent doubles. Cette erreur de la *vue*, auſſi-bien que la premiere, eſt dans la ſuite ſi-bien rectifiée par la vérité du toucher, que quoique nous voyons en effet tous les objets doubles & renverſés, nous nous imaginons cependant les voir réellement ſimples & droits, ce qui n'eſt qu'un jugement de notre ame, occaſionné par le toucher, eſt une appréhenſion réelle, produite par le ſens de la *vue*: ſi nous étions privés du toucher, les yeux nous tromperoient donc non-ſeulement ſur la poſition, mais auſſi ſur le nombre des objets.

La premiere erreur eſt une ſuite de la conformation de l'œil, ſur le fond duquel les objets ſe peignent dans une ſituation renverſée, parce que les rayons lumineux qui forment les images de ces mêmes objets, ne peuvent entrer dans l'œil qu'en ſe croiſant dans la petite ouverture de la pupille: ſi l'on fait un petit trou dans un lieu fort obſcur, on verra que les objets du dehors ſe peindront ſur la muraille de cette chambre obſcure dans une ſituation renverſée. C'eſt ainſi que ſe fait le renverſement des objets dans l'œil; la prunelle eſt le petit trou de la chambre obſcure.

Pour ſe convaincre que nous voyons réellement tous les objets doubles, quoique nous les jugions ſimples, il ne faut que regarder le même objet, d'abord avec l'œil droit, on le verra correſpondre à quelque point d'une muraille ou d'un plan que nous ſuppoſons au-delà de l'objet; enſuite en le regardant avec l'œil gauche, on verra qu'il correſpond à un autre point de la muraille; & enfin en le regardant des deux yeux, on le verra dans le milieu entre les deux points auxquels il correſpondoit auparavant: ainſi il ſe forme une image dans chacun de nos yeux; nous voyons l'objet double, c'eſt-à-dire, nous voyons une image de cet objet à droite & une image à gauche: & nous le jugeons ſimple & dans le milieu, parce que nous avons rectifié par le ſens du toucher cette erreur de la *vue*. Si le ſens du toucher ne rectifioit pas le ſens de la *vue* dans toutes les occaſions, nous nous tromperions ſur la poſition des objets, ſur leur nombre, & encore ſur leur lieu; nous les jugerions renverſés, nous les jugerions doubles, & nous les jugerions à droite & à gauche du lieu qu'ils occupent réellement; & ſi au-lieu de deux yeux nous en avions cent, nous jugerions toujours les objets ſimples, quoique nous les viſſions multipliés cent fois.

Avec le ſeul ſens de la *vue*, nous nous tromperions également ſur les diſtances; & ſans le toucher, tous les objets nous paroîtroient être dans nos yeux, parce que les images de ces objets y ſont en effet; ce n'eſt qu'après avoir meſuré la diſtance en étendant la main, ou en tranſportant ſon corps d'un lieu

à l'au-

à l'autre, que l'homme acquiert l'idée de la diſtance & de la grandeur des objets; auparavant il ne connoiſſoit point du tout cette diſtance, & il ne pouvoit juger de la grandeur d'un objet que par celle de l'image qu'il formoit dans ſon œil. Dans ce cas le jugement de la grandeur n'étant produit que par l'ouverture de l'angle formé par les deux rayons extrêmes de la partie ſupérieure & de la partie inférieure de l'objet, on jugeroit grand tout ce qui eſt près; & petit tout ce qui eſt loin; mais après avoir acquis par le toucher les idées de diſtance, le jugement de la grandeur des objets commence à ſe rectifier, on ne ſe fie plus à la premiere appréhenſion qui nous vient par les yeux pour juger de cette grandeur, on tâche de connoître la diſtance, on cherche en même-tems à reconnoître l'objet par ſa forme, & enſuite on juge de ſa grandeur.

Mais nous nous tromperons aiſément ſur cette grandeur quand la diſtance ſera trop conſidérable, ou bien lorſque l'intervalle de cette diſtance n'eſt pas pour nous dans la direction ordinaire; par exemple quand au-lieu de la meſurer horiſontalement, nous la meſurons du haut en bas ou du bas en haut.

Les premieres idées de la comparaiſon de grandeur entre les objets, nous ſont venues en meſurant ſoit avec la main, ſoit avec le corps en marchant, la diſtance de ces objets relativement à nous & entr'eux; toutes ces expériences par leſquelles nous avons rectifié les idées de grandeur que nous en donnoit le ſens de la *vue*, ayant été faites horiſontalement, nous n'avons pu acquérir la même habitude de juger de la grandeur des objets élevés ou abaiſſés au-deſſous de nous, parce que ce n'eſt pas dans cette direction que nous les avons méſurés par le toucher. C'eſt par cette raiſon, & faute d'habitude à juger les diſtances dans cette direction, que lorſque nous nous trouvons au-deſſus d'une tour élevée, nous jugeons les hommes & les animaux qui ſont au-deſſous beaucoup plus petits que nous ne les jugerions en effet à une diſtance égale qui ſeroit horiſontale; c'eſt-à-dire, dans la direction ordinaire ſuivant laquelle nous avons l'habitude de juger des diſtances. Il en eſt de même d'un coq ou d'une boule qu'on voit au-deſſus d'un clocher; ces objets nous paroiſſent être beaucoup plus petits que nous ne les jugerions être en effet, ſi nous les voyons dans la direction ordinaire & à la même diſtance horiſontalement, à laquelle nous le voyons verticalement.

Tout ce que nous venons de dire au ſujet du ſens de la *vue*, a été confirmé par l'hiſtoire célebre de l'aveugle de Cheſelden; hiſtoire rapportée dans les *Tranſ. philoſ. n°.* 402, & tranſcrite depuis dans pluſieurs ouvrages qui ſont entre les mains de tout le monde.

Lorſque par des circonſtances particulieres nous ne pouvons avoir une idée juſte de la diſtance, & que nous ne pouvons juger des objets que par la grandeur de l'angle, ou plutôt de l'image qu'ils forment dans nos yeux, nous nous trompons alors néceſſairement ſur la grandeur de ces objets. Tout le monde a éprouvé qu'en voyageant la nuit, on prend un buiſſon dont on eſt prêt, pour un grand arbre dont on eſt loin; ou bien on prend un grand arbre éloigné pour un buiſſon qui eſt voiſin: de même ſi on ne connoît pas les objets par leur forme, & qu'on ne puiſſe avoir par ce moyen aucune idée de diſtance, on ſe trompera encore néceſſairement; une mouche qui paſſera avec rapidité à quelques pouces de diſtance de nos yeux, nous paroîtra dans ce cas être un oiſeau qui en ſeroit à une très-grande diſtance.

Toutes les fois qu'on ſe trouvera la nuit dans des lieux inconnus où l'on ne pourra juger de la diſtance, & où l'on ne pourra reconnoître la forme des choſes à cauſe de l'obſcurité, on ſera en danger de tomber à tout inſtant dans l'erreur, au ſujet des jugemens que l'on fera ſur les objets qui ſe préſenteront; c'eſt delà que vient la frayeur & l'eſpece de crainte intérieure que l'obſcurité de la nuit fait ſentir à preſque tous les hommes; c'eſt ſur cela qu'eſt fondée l'apparence des ſpectres & des figures giganteſques & épouvantables que tant de gens diſent avoir vues.

On leur répond communément que ces figures étoient dans leur imagination; cependant elles pouvoient être réellement dans leurs yeux, & il eſt très-poſſible qu'ils aient en effet vu ce qu'ils diſent avoir vu: car il doit arriver néceſſairement, toutes les fois qu'on ne pourra juger d'un objet que par l'angle qu'il forme dans l'œil, que cet objet inconnu groſſira & grandira à meſure qu'on en ſera plus voiſin, & que s'il a paru d'abord au ſpectateur qui ne peut connoître ce qu'il voit, ni juger à quelle diſtance il le voit; que s'il a paru, dis-je, d'abord de la hauteur de quelques piés lorſqu'il étoit à la diſtance de vingt ou trente pas, il doit paroître haut de pluſieurs toiſes lorſqu'il n'en ſera plus éloigné que de quelques piés; ce qui doit en effet l'étonner & l'effrayer, juſqu'à ce qu'enfin il vienne à toucher l'objet ou à le reconnoître; car dans l'inſtant même qu'il reconnoîtra ce que c'eſt, cet objet qui lui paroiſſoit giganteſque, diminuera tout-à-coup, & ne lui paroîtra plus avoir que ſa grandeur réelle: mais ſi l'on fuit ou qu'on n'oſe approcher, il eſt certain qu'on n'aura d'autre idée de cet objet, que celle de l'image qu'il formoit dans l'œil, & qu'on aura réellement vu une figure giganteſque ou épouvantable par la grandeur & par la forme.

Enfin il y a une infinité de circonſtances qui produiſent des erreurs de la *vue* ſur la diſtance, la grandeur, la forme, le nombre & la poſition des objets. Mais pourquoi ces erreurs de la *vue* ſur la diſtance, la grandeur, *&c.* des objets? C'eſt que la meſure des diſtances & des grandeurs n'eſt pas l'objet propre de la *vue*; c'eſt celui du toucher, celui de la regle & du compas. La *vue* n'a proprement en partage que la lumiere & les couleurs.

Il nous ſera maintenant plus facile de répondre à la plûpart des queſtions qu'on fait ſur le ſens de la *vue*.

1°. Nous venons de voir comment nous jugeons de la grandeur & de la diſtance des objets: l'ame fonde ſes jugemens à cet égard, ſur la connoiſſance que nous avons de la grandeur naturelle de certains objets, & de la diminution que l'éloignement y apporte. Un couvreur vû au-haut d'un clocher, me paroît d'abord un oiſeau; mais dès que je le reconnois pour un homme, je l'imagine de 5 à 6 piés, parce que je ſai qu'un homme a pour l'ordinaire cette hauteur; & tout d'un tems je juge par comparaiſon, la croix & le coq de ce clocher d'un volume beaucoup plus conſidérable, que je ne les croyois auparavant. C'eſt ainſi que la peinture exprimera un géant terrible dans l'eſpace d'un pouce, en mettant auprès de lui un homme ordinaire qui ne lui ira qu'à la cheville du pié, une maiſon, un arbre qui ne lui iront qu'au genou; la comparaiſon nous frappe, & nous jugeons d'abord le géant d'une grandeur énorme, quoiqu'au fond, il n'ait qu'un pouce.

Nous jugeons auſſi des diſtances par la maniere distincte ou confuſe dont nous appercevons les objets; car ils ſont ordinairement d'autant plus proches de nous, que nous les voyons plus diſtinctement.

Enfin, nous jugeons des diſtances par l'éclat des objets qui paroiſſent plus brillans, lorſque nous en ſommes proches, que lorſque nous en ſommes éloignés; c'eſt pour cela que les peintres placent ſur leurs tableaux les montagnes & les bois dans l'obſcurité, pour en marquer l'éloignement,

Mais tous les jugemens que l'ame porte ſur les grandeurs, les diſtances des objets, *&c.* ſont tous fondés ſur une longue habitude de voir, & dégénerent par-là en une eſpece d'inſtinct chez ceux qui ont acquis cette habitude; c'eſt pourquoi les architectes, les deſſinateurs, *&c.* jugent bien des petites diſtances, & les pilotes des grandes.

C'eſt auſſi l'habitude ſeule qui nous fait juger de la convéxité & de la concavité des corps, à la faveur de leurs ombres latérales. L'aveugle de Cheſelden regarda d'abord la peinture, comme une table de diverſes couleurs; enſuite y étant plus accoutumé, il la prit pour un corps ſolide, ne ſachant quel ſens le trompoit, de la *vûe* ou du tact.

Nous jugeons qu'un corps ſe meut, quand il nous paroît ſucceſſivement en d'autres points. De-là, nous penſons que des objets petits & fort éloignés ſont tranquilles, quoiqu'ils ſoient en mouvement, parce que la variété des points dans leſquels ils ſe repréſentent à nos yeux, n'eſt point aſſez frappante; c'eſt pourquoi nous ne voyons remuer certains corps, qu'au microſcope, comme les petits vers des liquides, *&c.*

Nous eſtimons le lieu des corps, par l'extrémité de l'axe optique; & ici il y a beaucoup d'incertitude.

de. Si nous ne regardons que de l'œil droit, le corps ſera à l'extrémité de l'axe optique droit. Si nous regardons de l'œil gauche ſeul, il ſautera à la fin de l'axe de l'œil gauche. Si les deux yeux ſont employés, l'objet ſera dans l'endroit intermédiaire.

Nous jugeons du nombre, par les diverſes ſenſations que les objets nous impriment. S'il n'y a qu'une ſenſation, & une ſenſation homogène, nous croyons que l'objet eſt unique; s'il y en a pluſieurs, il eſt naturel que nous en jugions pluſieurs. Dès que les axes des yeux ne concourent pas, nous ſommes donc forcés de voir pluſieurs objets, comme dans l'yvreſſe; mais c'en eſt aſſez ſur les jugemens que porte la *vûe* des différentes qualités des corps.

2°. On demande, pourquoi on voit les objets droits, quoiqu'ils ſoient peints renverſés dans les yeux?

L'habitude & le ſentiment du toucher rectifient promptement cette erreur de la *vûe*. Mais pourquoi, me dira-t-on, ces aveugles nés auxquels on a donné la *vûe*, n'ont-ils pas vû d'abord les objets renverſés? Ces aveugles avoient toute leur vie tâté les objets, & jugé ſûrement de leur ſituation; leur ame pouvoit donc bien moins s'y méprendre qu'une autre. Au reſte, peut-être que la ſenſation renverſée aura fait une partie de l'étonnement dont ils furent ſaiſis à l'aſpect de la lumiere, & que dans la foule ils n'auront pas diſtingué cette ſingularité; mais ce renverſement n'aura rien renverſé dans leurs idées bien établies par les longues leçons de leur vrai maître, le ſentiment du toucher. L'aveugle accoutumé à ſe conduire avec ſes deux bâtons, & à juger par eux de la ſituation des corps, ne s'y trompe point, il ſait fort bien que ſon chien qu'il touche du bâton droit eſt à gauche, & que l'arbre qu'il touche du bâton gauche eſt à droite; quand on lui donneroit dans l'inſtant deux bons yeux, au fonds deſquels le chien ſeroit à droite, & l'arbre à gauche, il n'en croiroit rien, & s'en rapporteroit à la démonſtration de ſes bâtons qu'il ſait être infaillible. L'ame en fait autant, au-moins pour tous les objets ſur leſquels l'expérience du toucher a pu répandre ſes lumieres, ou immédiatement, ou par comparaiſon.

3°. On demande, comment on voit un objet ſimple, quoique ſon image faſſe impreſſion ſur les deux yeux, & pourquoi on le voit quelquefois double.

Un objet vû des deux yeux paroît ſimple, quand chaque image tombe directement ſur le point de l'axe viſuel, ou ſur le pole de chaque œil; mais il paroît double, toutes les fois que l'image tombe hors de ſes points.

4°. Pourquoi voit-on diſtinctement, quand les objets ſont à la diſtance que comporte la diſpoſition de l'œil?

Parce qu'alors l'angle optique n'eſt ni trop grand, ni trop petit. Il ne faut pas qu'il ſoit ſi grand que les rayons ne puiſſent ſe réunir, & peindre les objets ſur la rétine; mais il faut qu'il ſoit le plus grand qu'il eſt poſſible pour prendre un grand nombre de rayons.

5°. Pourquoi la *vûe* eſt-elle foiblement affectée, quand les objets ſont dans un grand éloignement?

Parce que les rayons plus paralleles, exigent une petite force refringente pour s'unir à l'axe optique; au-lieu que les rayons divergens en requierent une plus conſidérable, & par conſéquent s'écartent facilement, de façon qu'ils arrivent ſéparément à la rétine.

6°. Pourquoi les objets qui ſont trop près, paroiſſent-ils confus?

Parce que les rayons réfléchis par ces corps, ſont ſi divergens, qu'ils ſe raſſemblent par-de-là la rétine: ils forment pluſieurs points, pluſieurs traits, mais non ce ſeul point qui repréſente, pour ainſi dire, la phyſionomie des corps. La petiteſſe de ce point, où les rayons s'uniſſent comme dans un foyer, dépend de la petiteſſe des fibres de la rétine. Elle a été ſoumiſe au calcul, par Hook, par Porterfields, & Montanarius, &c.

7°. Comment voit-on les objets diſtinctement?

Une image eſt diſtincte, quand tous les points du cône lumineux qui la forment ſont raſſemblés dans la même proportion qu'ils ont ſur l'objet même ſans confuſion, ni intervalle entr'eux, ſans mêlange de rayons étrangers, & lorſque ce juſte aſſemblage de rayons n'affecte point l'organe, ni trop vivement, ni trop foiblement; c'eſt-à-dire qu'une image eſt diſtincte, quand tous les points de lumiere & les nuances d'ombre qui la forment, ſont placées les uns auprès des autres, comme ils le ſont ſur l'original même; enſorte que pluſieurs de ſes points ou de ces nuances d'ombre ne ſe réuniſſent pas en un ſeul, ou ne laiſſent pas entr'eux des intervalles qui ne ſont pas dans l'original; & qu'enfin leur impreſſion n'eſt pas diſproportionnée à la ſenſibilité de l'organe; car l'un ou l'autre de ces défauts rendroit l'image confuſe.

8°. Pourquoi les objets paroiſſent-ils obſcurs, quand on va d'un lieu éclairé dans un lieu ſombre?

C'eſt que nous trouvant dans un lieu très-éclairé, nous reſſerrons la prunelle, afin que la rétine ne ſoit pas offenſée d'une ſi grande lumiere qui lui fait de la peine. Or, entrant alors dans un lieu obſcur, les rayons de lumiere n'ébranlent preſque pas la rétine, & notre ame qui vient d'être accoutumée à de plus fortes impreſſions ne voit rien dans ce moment.

9°. Pourquoi l'œil trompé, voit-il les objets plus grands dans les brouillards, & pareillement la lune à l'horiſon beaucoup plus grande que dans le reſte du ciel?

Le brouillard, les vapeurs de l'horiſon, dit M. le Cat, en couvrant les objets d'une couche vaporeuſe, les font paroître plus éloignés qu'ils ne ſont; mais en même tems ils n'en diminuent pas le volume, & par-là, ils ſont cauſe que nous les imaginons plus conſidérables. Quand on ſe promene par le brouillard, un homme qu'on rencontre paroît un géant, parce qu'on le voit confuſément, & comme très-éloigné, & qu'étant néanmoins fort prés, il renvoie une très-grande image dans notre œil: or, l'ame juge qu'un objet très-éloigné qui envoie une grande image dans l'œil eſt très-grand; mais ici, on revient bien-tôt de ſon erreur, & l'on en decouvre par-là l'origine, car on eſt ſurpris de ſe trouver en un inſtant tout près de cet homme qu'on croyoit ſi éloigné, & alors le géant diſparoît.

C'eſt par le même enchantement que les vapeurs de l'horiſon nous faiſant voir la lune auſſi confuſément, que ſi elle étoit une fois plus éloignée; & ces mêmes vapeurs ne diminuant pas la grandeur de l'image de la lune, mon ame qui n'a point l'idée réelle de la grandeur de cette planete, la juge une fois plus grande; parce que, quand elle voit un objet à 200 pas ſous un angle auſſi grand que celui d'un autre objet vu à 100 pas, elle juge l'objet diſtant de 200 pas une fois plus grand que l'autre, à-moins que la grandeur réelle de cet objet ne lui ſoit connue.

10°. Pourquoi un charbon ardent, une meche allumée, tournée rapidement en rond, nous fait-elle voir un cercle de feu?

C'eſt que l'impreſſion de la lumiere ſur la rétine ſubſiſte encore un certain tems après ſon action: or ſi l'action d'un objet recommence ſur un mamelon nerveux avant que ſa premiere impreſſion ſoit éteinte, les impreſſions ſeront continues, comme ſi l'objet n'avoit pas ceſſé d'agir. C'eſt par la même raiſon qu'une corde tendue ſur quelque inſtrument de muſique, & que l'on fait trémouſſer, nous paroît non-ſeulement double, mais encore de la même épaiſſeur, & de la même figure, que l'eſpace qu'elle décrit en trémouſſant.

11°. Pourquoi voit-on des étincelles ſortir de l'œil, lorſqu'on le frotte avec force, qu'on le preſſe, ou qu'on le frappe?

La lumiere, dit Muſſchenbroeck, tombant ſur la rétine, émeut les filets nerveux de cette membrane; lors donc que ces mêmes filets viennent à être comprimés de la même maniere par l'humeur vitrée, ils doivent faire la même impreſſion ſur l'ame, qui croira alors appercevoir de la lumiere, quoiqu'il n'y en ait point. Lorſqu'on frotte l'œil, on pouſſe l'humeur vitrée contre la rétine; ce qui nous fait alors voir des étincelles. Si donc les filets nerveux reçoivent la même impreſſion que produiſoient auparavant quelques rayons colorés, notre ame devra revoir les mêmes couleurs. La même choſe arrive auſſi lorſque nous preſſons l'angle de l'œil dans l'obſcurité, en ſorte qu'il s'écarte du doigt; car on verra alors un cercle qui ſera orné des mêmes couleurs que nous remarquons à la queue d'un paon; mais dès qu'on retire le doigt, & que l'œil reſte en repos, ces couleurs diſparoiſſent dans l'eſpace d'une ſeconde, & ne manquent pas de reparoître de nouveau, auſſi-tôt qu'on recommence à preſſer l'œil avec le doigt.

Semblablement lorſqu'on fait quelque effort, qu'on éternue, par exemple avec violence, on voit des étincelles de feu. Ce phénomene vient de ce que le cours des eſprits étant interrompu dans les nerfs op-

tiques,

tiques, & coulant enſuite par ſecouſſes dans la rétine, l'ébranle, & nous fait paroître ces étincelles.

12°. D'où vient la *vue* claire?

Elle dépend 1°. de la capacité de la prunelle, & de la mobilité de l'iris; car plus la prunelle eſt ample, plus elle peut tranſmettre de rayons réfléchis de chaque point de l'objet. 2°. Elle dépend de la tranſparence des trois humeurs de l'œil, pour tranſmettre les rayons qui tombent ſur la cornée. 3°. Elle dépend de la bonne conſtitution de la rétine, & du nerf optique. Il faut auſſi que l'objet qu'on regarde ſoit lumineux; ce qui arrive ſur-tout aux objets blancs ou peints de quelque couleur éclatante, qui réfléchiſſe & envoye dans l'œil beaucoup de rayons de lumiere.

13°. D'où vient la *vue* diſtincte?

On voit les objets diſtinctement, 1°. lorſque l'œil étant bien conſtitué, les rayons réfléchis qui partent d'un ſeul point de l'objet, viennent ſe réunir ſur la rétine en un ſeul, après avoir traverſé les trois humeurs de l'œil; c'eſt pour cette raiſon, qu'on voit beaucoup plus diſtinctement les objets qui ſont près de nous, que ceux qui en ſont éloignés. 1°. Il faut auſſi pour voir diſtinctement, que les objets ne ſoient ni trop, ni trop peu éclairés; lorſqu'ils ſont trop éclatans, ils nous éblouiſſent; & lorſqu'ils ne ſont pas aſſez éclairés, leurs rayons n'agiſſent pas avec aſſez de force ſur la rétine.

Remarquons en paſſant que la trop grande quantité de lumiere eſt peut-être tout ce qu'il y a de plus nuiſible à l'œil, & que c'eſt une des principales cauſes qui peuvent occaſionner la cécité. *Voyez le recueil de l'acad. des Sciences, année* 1743. *Mém. de M.* de Buffon.

14°. D'où vient la *vue* courte, c'eſt-à-dire, celle des gens qui ne voyent bien que de très-près, ou qui ne voyent diſtinctement que les objets qui ſont preſque ſur leurs yeux?

La *vue* courte de ces ſortes de gens, qu'on nomme *myopes*, vient de pluſieurs cauſes; ou parce qu'ils ont la cornée tranſparente trop ſaillante, ou le cryſtallin trop convexe, & que la réfraction trop forte fait croiſer trop tôt les rayons; ou parce qu'avec une réfraction ordinaire, ils ont le globe de l'œil trop gros, trop diſtendu, ou l'eſpace de l'humeur vitrée trop grand; dans ces deux cas, le point optique ſe fait en-deçà de la rétine. Ces ſortes de gens mettent les yeux preſque ſur les objets, afin d'alonger le foyer par cette proximité, & faire que le point optique atteigne la rétine. C'eſt pour cela qu'ils ſe ſervent avec ſuccès d'un verre concave qui alonge le croiſement des rayons, & le point où l'image eſt diſtincte; comme l'âge diminue l'abondance des liqueurs, & l'embonpoint de l'œil, il corrige ſouvent le défaut de la myopie.

15°. D'où vient la *vue* longue, c'eſt-à-dire, des perſonnes qui ne voyent clairement que de loin?

La *vue* des gens qui ne voyent clairement que de loin, & qu'on nomme *presbytes*, vient de pluſieurs cauſes; ou parce qu'ils ont la cornée tranſparente, ou le cryſtallin trop peu convexe, ou bien de ce que l'eſpace de l'humeur vitrée eſt trop petit.

S'ils ont la cornée ou le cryſtallin trop peu convexes, la réfraction eſt foible, le croiſement & la réunion des pinceaux optiques ſe font de loin; ainſi le cône renverſé atteint la rétine, avant que les pinceaux ſoient réunis, & que l'image ſoit formée diſtinctement.

Si la réfraction & le croiſement ſe font à l'ordinaire, mais que l'appartement de l'humeur vitrée ſoit trop petit, trop court, ou applati; la rétine ne recevra d'image que des objets éloignés qui ont un foyer plus court; ce défaut ſe corrige avec la lunette convexe, la loupe, la lentille, qui augmente la réfraction, & rend le croiſement des rayons plus court; l'âge ne corrige pas ce défaut, il l'augmente au contraire, parce que les parties de l'œil ſe deſſechent.

16°. D'où vient que les vieillards voyent de loin, & ceſſent de voir diſtinctement de près?

Nous venons d'en rendre la raiſon; cependant cette *vue* longue des vieillards, ne procede pas ſeulement de la diminution ou de l'applatiſſement des humeurs de l'œil; mais elle dépend auſſi d'un changement de poſition entre les parties de l'œil, comme entre la cornée & le cryſtallin, ou bien entre l'humeur vitrée & la rétine, ce qu'on peut entendre aiſément, en ſuppoſant que la cornée devienne plus ſolide à meſure qu'on avance en âge; car alors elle ne pourra pas prêter auſſi facilement, ni prendre la plus grande convexité qui eſt néceſſaire pour voir les objets qui ſont près, & elle ſe ſera un peu applatie en ſe deſſéchant avec l'âge; ce qui ſuffit ſeul pour qu'on puiſſe voir de plus loin les objets éloignés.

Il faut donc, comme nous l'avons déjà dit, diſtinguer dans la viſion la *vue claire* & la *vue diſtincte*. On voit clairement un objet toutes les fois qu'il eſt aſſez éclairé pour qu'on puiſſe le reconnoître en général; on ne voit diſtinctement, que lorſqu'on approche d'aſſez près pour en diſtinguer toutes les parties. Les vieillards ont la *vue* claire, & non diſtincte: ils apperçoivent de loin les objets aſſez éclairés ou aſſez gros pour tracer dans l'œil une image d'une certaine étendue; ils ne peuvent au contraire diſtinguer les petits objets, comme les caracteres d'un livre, à-moins que l'image n'en ſoit augmentée par le moyen d'un verre qui groſſit.

Il réſulte de-là, qu'un bon œil eſt celui qui ajoute à ſa bonne conformation, l'avantage de voir diſtinctement à toutes les diſtances, parce qu'il à la puiſſance de ſe métamorphoſer en œil myope ou alongé, quand il regarde des objets très-proches; ou en œil presbyte ou applati, quand il conſidere des objets très-éloignés. Cette puiſſance qu'a l'œil de s'alonger ou de ſe raccourcir, réſide dans ſes muſcles ainſi que dans les fibres ciliaires qui environnent & meuvent le cryſtallin.

17°. On demande enfin, d'où eſt-ce que dépend la perfection de la *vue*?

Comme nous venons d'indiquer en quoi conſiſtoit un bon œil, nous répondrons plus aiſément à cette derniere queſtion.

La perfection de la *vue* dépend non-ſeulement de la figure, de la tranſparence, de la fabrique, & de la vertu des ſolides qui compoſent cet admirable organe, mais de la denſité & de la tranſparence de ſes humeurs; en ſorte que les rayons qui partent de chaque point viſible de l'objet, ſans ſe mêler à aucun autre, ſe réuniſſent en un ſeul point ou foyer diſtinct qui n'eſt ni trop près, ni trop loin de la rétine. Ce n'eſt pas tout, il faut que ces humeurs & ces ſolides ayent cette mobilité néceſſaire pour rendre les objets clairement & diſtinctement viſibles à diverſes diſtances; car par-là, grandeur, figure, diſtance, ſituation, mouvement, repos, lumieres, couleurs, tout ſe repréſente à merveille. Il faut encore que la rétine ait cette ſituation, cette expanſion, cette délicateſſe, cette ſenſibilité; en un mot, cette proportion de ſubſtance médullaire, artérielle, veineuſe, lymphatique, ſur laquelle les objets ſe peignent comme dans un tableau. Il faut enfin que le nerf optique ſoit libre & bien conditionné pour ſeconder la rétine & propager le long de ſes fibres juſqu'au *ſenſorium commune*, l'image entiere & parfaite des objets qui y ſont deſſinés.

A ce détail que j'ai tiré des écrits d'excellens phyſiciens modernes, & de M. de Buffon en particulier, le lecteur curieux d'approfondir les connoiſſances que l'Optique, la Dioptrique, & la Catoptrique, nous donnnent ſur le ſens de la *vue*, doivent étudier les ouvrages de Newton, Gregori, Barrow, Molineux, Brighs, Smith, Hartiſoeker, Muſſchenbroeck, S'graveſande, la Hire, Deſaguliers, *&c.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VUE, *léſion de la*, (*Patholog.*) la léſion de la *vue* peut arriver en une infinité de manieres. Mais quelque nombreux que ſoient les ſymptomes de cette léſion, on les diſtingue fort bien en faiſant le dénombrement des cauſes qui affectent les différentes parties de l'organe de la *vue*; car premierement les parties qui enferment & retiennent le globe de l'œil, ſont preſſées, enfoncées, pouſſées en-dehors, rongées par des tumeurs inflammatoires, par des apoſthumes, des skirrhes, des cancers, des exoſtoſes, par la carie des os qui forment l'orbite; & delà la figure de l'œil, la nature, la circulation des humeurs l'axe de la *vue*, la collection des rayons dans le lieu convenable, ſe dépravent.

Enſuite l'inflammation, la ſuppuration, l'enflure, la conglutination, la concrétion des paupieres, des grains qui s'y forment, troublent la *vue*, & cela par pluſieurs cauſes; mais le plus ſouvent par la mauvaiſe affection des glandes ſébacées. En effet, les yeux ſe rempliſſent d'ordures, commencent à ſouffrir, à s'irriter, perdent leur vivacité, & finalement leurs humeurs ſe corrompent.

De plus, les larmes trop abondantes, âcres, épaiſſes, coulant par gouttes au bord des paupieres, & delà ſur les joues, cauſent en cet endroit des humidités qui troublent la *vue*, des éroſions inflammatoires, des offuſcations, des fiſtules lacrymales; maux qui arrivent par la trop grande laxité de la glande lacrymale, ou par l'acrimonie & le trop grand mouvement de la matiere des larmes. Peut-être auſſi par la mauvaiſe diſpoſition de la caroncule qui eſt placée à l'angle de l'œil, ou par la mauvaiſe & la différente diſpoſition des points lacrymaux, & des tuyaux qui portent les larmes de ces points dans le ſac lacrymal; de plus, par l'éloignement quelconque où ce ſac peut être de ſon état naturel, & par un vice du canal naſal, ou de la membrane qui tapiſſe intérieurement les narines, *par un vice*, dis-je, qui empêche la communication de ce canal dans la cavité du nez. Or, les cauſes dont on vient de donner le détail, viennent elles-mêmes d'un grand nombre d'autres cauſes.

La *vue* eſt encore dépravée, empêchée, détruite, par les différentes maladies de la cornée & de l'albuginée, telles que l'obſcurciſſement, le défaut de blancheur, l'épaiſſiſſement, l'œdème, les phlictènes, l'inflammation, les tayes, les cicatrices, la nature cartilagineuſe de ces tuniques; & ces maux viennent ordinairement de pluſieurs cauſes de différente nature.

Quand l'humeur aqueuſe vient à manquer, la cornée ſe ride, l'œil s'éteint; ſi elle eſt trop abondante, elle forme un œil d'éléphant; croupoit-elle faute d'être renouvellée, elle détruit toute la fabrique de l'œil par la putréfaction; ſi elle ſe colore ou s'épaiſſit comme de la mucoſité ou de la pituite, les yeux prennent une couleur étrangere; des ſuffuſions, des cataractes s'enſuivent: ces choſes arrivent le plus ſouvent entre les parties internes de l'uvée & le cryſtallin, & leur cauſe eſt l'inflammation, la cacochymie, ou l'imprudente application de remedes trop coagulans.

Si l'uvée s'enflamme, il naît une ophthalmie fort douloureuſe, & qui devient bientôt très-pernicieuſe à la *vue*; ſi elle ſuppure, on devient aveugle; ſi elle devient immobile, & en même tems ſe reſſerre, l'héméralopie s'enſuit, genre de maladie qui ſurvient auſſi à l'occaſion d'une petite cataracte, moins épaiſſe aux bords qu'au milieu. Mais ſi l'uvée immobile eſt en même tems fort ouverte, cela donne lieu à la nyctalopie.

Il arrive encore que l'opacité, l'inflammation, la ſuppuration, l'hydropiſie, la corruption, l'atrophie du cryſtallin, produiſent la glaucôme, la cataracte, émouſſent la *vue*, font naître l'aveuglement, l'amblyopie. Mais ſi ce même corps eſt léſé par rapport à ſa figure, à ſa maſſe, à ſa conſiſtance, à ſa tranſparence, il s'enſuivra pluſieurs accidens fâcheux à la *vue*, de différente nature, & ſouvent ſurprenans.

La figure trop ſphérique de la partie du bulbe qui avance en-dehors, la petiteſſe même de la pupille, & pluſieurs conditions qu'on n'a point encore aſſez bien examinées, par rapport à la longueur de l'œil, au cryſtallin même, à ſa ſituation, pourront produire différentes eſpeces de myopies; comme au contraire, l'œil trop plat ou trop long, ainſi que la différente nature du cryſtallin, & ſa diverſe ſituation, peuvent donner lieu à la presbyopie.

Comme l'humeur vitrée eſt expoſée aux mêmes vices dont on a fait mention, elle pourra ſouffrir & produire des maux à-peu-près ſemblables.

Les différens vaiſſeaux de la membrane appellée *rétine*, ſont auſſi ſujets à ſouffrir & à produire divers maux. En effet, l'hydropiſie, l'œdème, les phlictènes, l'inflammation, la compreſſion de ces vaiſſeaux; de pareils maux qui attaquent le nerf optique même, & les membranes qui l'enveloppent; de plus une tumeur, un ſtéatome, un abſcès, une hydatide, une pierre, l'inflammation, l'exténuation, l'éroſion, la corruption, l'obſtruction, affectant le cerveau, en ſorte que la communication libre entre le nerf optique & ſon origine, dans la partie médullaire du cerveau, ſoit empêchée, ou tout à fait abolie; toutes ces choſes produiſent de différentes manieres, des images, des flocons, des étincelles, & l'amauroſe ou la goutte ſérène.

La paralyſie, ou le ſpaſme des muſcles moteurs de l'œil, leurs divers tiraillemens qui viennent des os, l'orbite mal affecté, ainſi que les plaies, les ulceres, l'inflammation, la preſſion, peuvent donner lieu à la rinoptie, au ſtrabiſme, à l'œil louche, au regard féroce, & à d'autres maux ſurprenans.

La choroïde, la tunique de Ruyſch, l'uvée, qui ſont remplies d'une très-grande quantité de vaiſſeaux ſanguins, étant expoſées par-là à l'inflammation & à la ſuppuration, peuvent produire l'upopie. De plus, ſelon, que les diverſes parties de l'œil ſeront diverſement affectées, on ſera très-fréquemment ſujet à des hallucinations, à des erreurs, à des *vues* confuſes, & à l'aveuglement. *Boerhaave*. (*D. J.*)

VUE, *ſeconde*, (*Hiſt. mod.*) c'eſt une propriété extraordinaire que l'on attribue à pluſieurs des habitans des îles occidentales de l'Ecoſſe. Le fait eſt atteſté par un ſi grand nombre d'auteurs dignes de foi, que malgré le merveilleux de la choſe, il paroît difficile de la révoquer en doute; cependant il n'y faut pas manquer. Le plus moderne des auteurs qui font mention de cette ſingularité, eſt M. Martin, auteur de l'hiſtoire naturelle de ces îles, & membre de la ſociété Royale de Londres.

La *ſeconde vue* eſt donc une faculté de voir les choſes qui arrivent, ou qui ſe font en des lieux fort éloignés de celui où elles ſont apperçues. Elles ſe repréſentent à l'imagination comme ſi elles étoient devant les yeux, & actuellement viſibles.

Ainſi, ſi un homme eſt mourant, ou ſur le point de mourir, quoique peut-être il n'ait jamais été vu par la perſonne qui eſt douée de la *ſeconde vue*, ſon image ne laiſſera pas de lui apparoître diſtinctement ſous ſa forme naturelle, avec ſon drap mortuaire & tout l'équipage de ſes funérailles: après quoi la perſonne qui a apparu meurt immanquablement.

Le don de la *ſeconde vue* n'eſt point une qualité héréditaire: la perſonne qui en eſt douée, ne peut l'exercer à volonté; elle ne ſauroit l'empêcher, ni la communiquer à un autre, mais elle lui vient involontairement, & s'exerce ſur elle arbitrairement; ſouvent elle y cauſe un grand trouble & une grande frayeur, particulierement dans les jeunes gens qui ont cette propriété.

Il y a un grand nombre de circonſtances qui accompagnent ces viſions, par l'obſervation deſquelles on connoît les circonſtances particulieres, telles que celles du tems, du lieu, *&c.* de la mort, de la perſonne qui a apparu.

La méthode d'en juger & de les interpréter eſt devenue une eſpece d'art, qui eſt très-différent ſuivant les différentes perſonnes.

La *ſeconde vue* eſt regardée ici comme une tache, ou comme une choſe honteuſe; de ſorte que perſonne n'oſe publiquement faire ſemblant d'en être doué: un grand nombre le cachent & le diſſimulent.

VUE, ſ. f. (*Archit.*) ce mot ſe dit de toutes ſortes d'ouvertures par leſquelles on reçoit le jour; les *vues* d'appui ſont les plus ordinaires, elles ont trois piés d'enſeuillement, & au-deſſous.

Vue ou *jour de coutume*. C'eſt dans un mur non mitoyen, une fénetre dont l'appui doit être à neuf piés d'enſeuillement du rez de chauſſée, pris au-dedans de l'héritage de celui qui en a beſoin, & à ſept pour les autres étages, & même à cinq ſelon l'exhauſſement des planchers; le tout à fer maillé, & verre dormant. Ces ſortes de *vues* ſont encore appellées *vues hautes*, & dans le droit *vues mortes*.

Vue à tems. *Vue* dont on jouit par titre pour un tems limité.

Vue de côté. *Vue* qui eſt priſe dans un mur de face, & qui eſt diſtante de deux piés du milieu d'un mur mitoyen en retour, juſque au tableau de la croiſée. On la nomme plutôt *bée* que *vue*.

Vue de proſpect. *Vue* libre dont on jouit par titre, ou par autorité ſeigneuriale, juſqu'à une certaine diſtance & largeur, devant laquelle perſonne ne peut bâtir, ni même planter aucun arbre.

Vue dérobée. Petite fenêtre pratiquée au-deſſus d'une plinthe, ou d'une corniche, ou dans quelque ornement, pour éclairer en abat-jour des entre-ſols ou petites pieces, & pour ne point corrompre la décoration d'une façade.

Vue de terre. Eſpece de ſoupirail au rez de-chauſſée d'une cour, ou même d'un lieu couvert, qui ſert à éclairer quelque piece d'un étage ſouterrein, par le moyen d'une pierre percée, d'une grille, ou d'un treillis de fer. Telle eſt la *vue* de la cave de S. Denis de la Chartre à Paris.

Vue droite. *Vue* qui eſt directement oppoſée à l'héritage, maiſon ou place d'un voiſin, & qui ne peut être à hauteur d'appui, s'il n'y a ſix piés de diſtance

depuis le milieu du mur mitoyen, juſque à la même *vue*; mais ſi elle eſt ſur une ruelle qui n'ait que trois ou quatre piés de large, il n'y a aucune ſujétion, parce que c'eſt un paſſage public.

Vue enfilée. Fenêtre directement oppoſée à celle d'un voiſin, étant à même hauteur d'appui.

Vue faitiere. Nom général qu'on donne à tout petit jour, comme une lucarne, ou un œil de bœuf pris vers le faîte d'un comble, ou la pointe d'un pignon.

Vue de ſervitude. *Vue* qu'on eſt obligé de ſouffrir, en vertu d'un titre qui en donne la jouiſſance au voiſin.

Vue de ſouffrance. *Vue* dont on a la jouiſſance par tolérance ou conſentement d'un voiſin, ſans titre.

Vue déſigne encore l'aſpect d'un bâtiment; on l'appelle *vue de front*, lorſqu'on le regarde du point du milieu; *vue de côté*, quand on le voit par le flanc; & *vue d'angle*, par l'encoignure.

Vue à-plomb. C'eſt une inſpection perpendiculaire du deſſus des combles & terraſſes d'un bâtiment, conſidérés dans leur étendue en raccourci. Quelques architectes l'appellent improprement *plan des combles*.

Vue d'oiſeau. C'eſt la repréſentation d'un plan ſuppoſé vu en l'air. (*D. J.*)

VUE *ou* VEUE, (*Marine.*) être à *vue*, avoir la *vue*; c'eſt découvrir & avoir connoiſſance. *Voyez* encore NON-VUE.

VUE PAR VUE, ET COURS PAR COURS, (*Marine.*) cela ſignifie qu'on regle la navigation par les remarques de l'apparence des terres, comme on le pratiquoit avant la découverte de la bouſſole.

VUE, ſ. f. (*Commerce de change.*) ce mot ſignifie, en terme de commerce de lettres-de-change, le jour de la préſentation d'une lettre à celui ſur qui elle eſt tirée, & qui la doit payer, par celui qui en eſt le porteur ou qui la doit recevoir. Quand on dit qu'une lettre eſt payable à *vûe*, on entend qu'elle doit être payée ſur le champ, ſans remiſe, & dans le moment même qu'on la préſente à la *vûe* de celui ſur qui elle eſt tirée, ſans avoir beſoin ni d'acceptation ni d'autre acte équivalent. *Ricard*. (*D. J.*)

VUE, (*Chaſſe.*) chaſſer à *vûe*, c'eſt voir la bête en la courant.

UVÉE, adj. (*terme d'Anatomie.*) ou *aciniformis tunica*, eſt la troiſieme tunique de l'œil; on l'appelle ainſi, parce qu'elle reſſemble par ſa couleur & par ſa figure à un grain de raiſin. *Voyez* ŒIL.

C'eſt un cercle membraneux qui ſoutient la cornée comme un ſegment de ſphere, dont la face antérieure eſt particulierement appellée *iris*, & qui eſt percé dans ſon milieu d'un trou qu'on nomme *prunelle* ou *pupille*; il eſt rond dans l'homme, & quelquefois oblong, comme dans les chats, ou de pluſieurs autres figures. *Voyez* IRIS & PRUNELLE.

La face poſtérieure de ce cercle, & plus particulierement l'*uvée*, ſe diſtingue à peine dans l'homme; c'eſt une lame différente dans la baleine. Elle eſt de même que l'antérieure faite de fibres rayonnées dans l'homme plus rares & plus courtes. Ruyſch les appelle *tendineuſes*, & dit qu'il y en a d'orbiculaires, dans quelques animaux, tels que le veau & la baleine. Winslow admet les orbiculaires, ainſi que Cheſelden, &c. mais après Mery, Morgagni les nie. On ne les trouve ni dans l'homme ni dans le bœuf. Ruiſch leur a donné le nom de *procés ciliaires*, & après lui, Winslow, Hovius, &c. Hovius prétend qu'elles ſont couvertes de deux lames, l'une nevro-lymphatique, & l'autre papillaire.

Les nerfs ciliaires ſe diſtribuent, après avoir fourni quelques filets à la choroïde, aux procés ciliaires.

Quant aux arteres & aux veines, *voyez l'article* IRIS.

VUIDANGE, ſ. f. (*Archit.*) c'eſt le tranſport des décombres ou ordures qu'on ôte d'un lieu; & comme on connoît trois ſortes de tranſports principaux dans l'art de bâtir, nous allons faire, ſous ce terme, trois articles ſéparés.

Vuidange d'eau, c'eſt l'étanche qui ſe fait de l'eau d'un batardeau, par le moyen de moulins, chapelets, vis d'Archimede & autres machines, pour le mettre à ſec & y pouvoir fonder.

Vuidange de forêt, c'eſt l'enlevement des bois abattus dans une forêt, qui doit être inceſſamment fait par les marchands à qui la coupe a été adjugée.

Vuidange de terre, c'eſt le tranſport des terres fouillées, qui ſe marchande par toiſes cubes, & dont le prix ſe regle ſelon la qualité des terres & la diſtance qu'il y a de la fouille au lieu où elles doivent être portées.

On dit auſſi *vuidange* de foſſe d'aiſance. *Daviler*. (*D. J.*)

VUIDE, ſ. m. (*Phyſ. & Métaph.*) eſpace deſtitué de toute matiere. *Voyez* ESPACE & MATIERE.

Les philoſophes ont beaucoup diſputé dans tous les tems ſur l'exiſtence du *vuide*, les uns voulant que tout l'univers fût entierement plein, les autres ſoutenant qu'il y avoit du *vuide*. *Voyez* PLEIN.

Les anciens diſtinguoient le *vuide* en deux eſpeces: *vacuum coacervatum* & *vacuum diſſeminatum*; ils entendoient par le premier un eſpace privé de toute matiere, tel que ſeroit l'eſpace renfermé par les murailles d'une chambre, ſi Dieu annihiloit l'air & tous les autres corps qui y ſont. L'exiſtence de ce *vuide* a été ſoutenue par les Pythagoriciens, par les Epicuriens & par les atomiſtes ou corpuſculaires, dont la plûpart ont ſoutenu que le *vuide* exiſtoit actuellement & indépendamment des limites du monde ſenſible; mais les philoſophes corpuſculaires de ces derniers tems, leſquels admettent le *vacuum coacervatum*, nient cette aſſertion, *entant que ce vuide devroit être infini, éternel & non créé*. *Voyez* UNIVERS.

Suivant ces derniers, le *vacuum coacervatum*, indépendamment des limites du monde ſenſible, & le *vuide* que Dieu feroit en annihilant les corps contigus, ne ſeroit qu'une pure privation ou néant. Les dimenſions de l'eſpace qui, ſelon les premiers, étoient quelque choſe de réel, ne ſont plus, dans le ſentiment des derniers, que de pures privations, que la négation de la longueur, de la largeur & de la profondeur qu'auroit le corps qui rempliroit cet eſpace. Dire qu'une chambre dont toute la matiere ſeroit annihilée, conſerveroit des dimenſions réelles, c'eſt, ſuivant ces philoſophes, dire cette abſurdité, *que ce qui n'eſt pas corps, peut avoir des dimenſions corporelles*.

Quant aux Cartéſiens, ils nient toute eſpece de *vacuum coacervatum*, & ils ſoutiennent que ſi Dieu annihiloit toute la matiere d'une chambre, & qu'il empêchât l'introduction d'aucune autre matiere, il s'enſuivroit que les murailles deviendroient contiguës, & ne renfermeroient plus aucun eſpace entr'elles; ils prétendent que des corps qui ne renferment rien entr'eux, ſont la même choſe que des corps contigus; que dès qu'il n'y a point de matiere entre deux corps, il n'y a point d'étendue qui les ſépare. *Etendue & corps*, diſent-ils, ſignifient la même choſe. Or s'il n'y a point d'étendue entre deux corps, ils ſont donc contigus, & le *vuide* n'eſt qu'une chimere; mais tout ce raiſonnement porte ſur une mépriſe, en ce que ces philoſophes confondent la matiere avec l'étendue. *Voyez* ETENDUE & ESPACE.

Le *vuide* diſſéminé eſt celui qu'on ſuppoſe être naturellement placé entre les corps & dans leurs interſtices. *Voyez* PORE.

C'eſt ſur cette eſpece de *vuide* que diſputent principalement les philoſophes modernes. Les corpuſculaires le ſoutiennent, & les Péripatéticiens & les Cartéſiens le rejettent. *Voyez* CORPUSCULAIRES, CARTÉSIANISME, &c.

Le grand argument des Péripatéticiens contre le *vuide* diſſéminé, c'eſt qu'on voit différentes ſortes de corps qui ſe meuvent dans certains cas, d'une maniere contraire à leur direction & inclination naturelle, ſans autre raiſon apparente que pour éviter le *vuide*; ils concluent de-là que la nature l'abhorre, & ils font une claſſe de mouvemens qu'ils attribuent tous à cette cauſe. Telle eſt, par exemple, l'aſcenſion de l'eau dans les ſeringues & dans les pompes.

Mais comme le poids & l'élaſticité de l'air ont été prouvés par des expériences inconteſtables, tous ces mouvemens ſont attribués avec raiſon à la preſſion cauſée par le poids de l'air. *Voyez* SERINGUE, AIR, POMPE, VENTOUSE, &c.

Les Cartéſiens ne nient pas ſeulement l'exiſtence actuelle du *vuide*, mais ſa poſſibilité, & cela ſur ce principe que l'étendue étant l'eſſence de la matiere ou des corps, tout ce qui eſt étendu, eſt matiere, l'eſpace pur & *vuide* qu'on ſuppoſe étendu, doit être matériel, ſelon eux. Quiconque, diſent-ils, admet un eſpace *vuide*, conçoit des dimenſions dans cet eſpace, c'eſt-à-dire une ſubſtance étendue, & par conſéquent il nie le *vuide* en même tems qu'il l'admet.

D'un autre côté, les phyſiciens corpuſculaires prouvent par pluſieurs conſidérations, non-ſeulement la

poſſibilité, mais l'exiſtence actuelle du *vuide*; ils la déduiſent du mouvement en général, & en particulier du mouvement des planetes, des cometes, de la chûte des corps, de la raréfaction & de la condenſation, des différentes gravités ſpécifiques des corps, & de la diviſibilité de la matiere.

I. On prouve d'abord que le mouvement ne ſauroit être effectué ſans *vuide*. *Voyez* MOUVEMENT. C'eſt ce que Lucrece a ſi bien rendu dans ſon poëme.

Principium quoniam cedendi nulla daret res;
Undique materies quondam ſtipata fuiſſet.

La force de cet argument eſt augmentée par les conſidérations ſuivantes.

1°. Que tout mouvement doit ſe faire en ligne droite ou dans une courbe qui rentre en elle-même, comme le cercle & l'ellipſe, ou dans une courbe qui s'étende à l'infini, comme la parabole, *&c.*

2°. Que la force mouvante doit toujours être plus grande que la réſiſtance.

Car de-là il ſuit qu'aucune force même infinie ne ſauroit produire un mouvement dont la reſiſtance eſt infinie, & par conſéquent que le mouvement en ligne droite ou dans une courbe qui ne rentre point en elle-même, ſeroit impoſſible dans le cas où il n'y auroit point de *vuide*, à cauſe que dans ces deux cas la maſſe à mouvoir & par conſéquent la réſiſtance doit être infinie. De plus, de tous les mouvemens curvilignes, les ſeuls qui puiſſent ſe perpétuer dans le plein, ſont ou le mouvement circulaire autour d'un point fixe, & non le mouvement elliptique, ou d'une autre courbure, ou le mouvement de rotation d'un corps autour de ſon axe, pourvû encore que le corps qui fait la révolution, ſoit un globe parfait ou un ſphéroïde ou autre figure de cette eſpece, or de tels corps ni telles courbes n'exiſtent point dans la nature; donc dans le plein abſolu il n'y a point de mouvement: donc il y a du *vuide*.

II. Les mouvemens des planetes & des cometes démontrent le *vuide*. ,, Les cieux, dit M. Newton,
,, ne ſont point remplis de milieux fluides, à moins
,, que ces milieux ne ſoient extrémement rares: c'eſt
,, ce qui eſt prouvé par les mouvemens réguliers &
,, conſtans des planetes & des cometes qui vont en
,, tout ſens au-travers des cieux. Il s'enſuit évidem-
,, ment de-là que les eſpaces céleſtes ſont privés de
,, toute reſiſtance ſenſible & par conſéquent de toute
,, matiere ſenſible; car la réſiſtance des milieux flui-
,, des vient en partie de l'attraction des parties du mi-
,, lieu, & en partie de la force de la matiere qu'on
,, nomme *ſa force d'inertie*. Or cette partie de la ré-
,, ſiſtance d'un milieu quelconque, laquelle provient
,, de la ténacité, du frottement ou de l'attrition des
,, parties du milieu, peut être diminuée en diviſant
,, la matiere en des plus petites parcelles, & en ren-
,, dant ces parcelles plus polies & plus gliſſantes.
,, Mais la partie de la réſiſtance qui vient de la force
,, d'inertie, eſt proportionnelle à la denſité de la
,, matiere, & ne peut-être diminuée par la diviſion
,, de la matiere en plus petites parcelles, ni par au-
,, cun moyen que par la denſité du milieu; & par
,, conſéquent ſi les eſpaces céleſtes étoient auſſi den-
,, ſes que l'eau, leur réſiſtance ne ſeroit guere moin-
,, dre que celle de l'eau; s'ils étoient auſſi denſes
,, que le vif-argent, leur réſiſtance ne ſeroit guere
,, moindre que celle du vif-argent; & s'ils étoient ab-
,, ſolument denſes ou pleins de matiere ſans aucun
,, *vuide*, quelque ſubtile & fluide que fût cette ma-
,, tiere, leur réſiſtance ſeroit plus grande que celle
,, du vif argent. Un globe ſolide perdroit dans un
,, tel milieu plus de la moitié de ſon mouvement,
,, en parcourant trois fois la longueur de ſon dia-
,, metre, & un globe qui ne ſeroit pas entierement
,, ſolide, telles que ſont les planetes, s'arrêteroit en
,, moins de tems. Donc pour aſſurer les mouvemens
,, réguliers & durables des planetes & des cometes,
,, il eſt abſolument néceſſaire que les cieux ſoient
,, *vuides* de toute matiere, excepté peut-être quel-
,, ques vapeurs ou exhalaiſons qui viennent des at-
,, moſpheres de la terre, des planetes & des cometes,
,, & les rayons de lumiere. *Voyez* RÉSISTANCE, MI-
,, LIEU, PLANETE. COMETE.

III. Newton déduit encore le *vuide* de la conſidération du poids des corps. ,, Tous les corps, dit-il,
,, qui ſont ici-bas peſent vers la terre, & les poids
,, de tous ces corps, lorſqu'ils ſont à égale diſtance
,, du centre de la terre, ſont comme les quantités
,, de matiere de ces corps. Si donc l'éther ou quel-
,, qu'autre matiere ſubtile étoit entierement privée
,, de gravité, ou qu'elle peſât moins que les autres
,, à raiſon de ſa quantité de matiere, il arriveroit,
,, ſuivant Ariſtote, Deſcartes & tous ceux qui veu-
,, lent que cette matiere ne differe des autres corps
,, que par le changement de ſa forme, que le même
,, corps pourroit, en changeant de forme, être gra-
,, duellement changé en un corps de même conſti-
,, tution que ceux qui peſent plus que lui à raiſon
,, de leur quantité de matiere, & de même les corps
,, les plus peſans pourroient perdre par degrés leur
,, gravité en changeant de forme, enſorte que les
,, poids dépendroient uniquement des formes des
,, corps, & changeroient en même tems que ces for-
,, mes, ce qui eſt contraire à toute expérience ,,.
,, *Voyez* POIDS.

IV. La chûte des corps prouve encore, ſuivant M. Newton, que tous les eſpaces ne ſont pas également pleins. ,, Si tous les eſpaces étoient également
,, pleins, la gravité ſpécifique du fluide dont l'air ſe-
,, roit rempli, ne ſeroit pas moindre que la gravité
,, ſpécifique des corps les plus peſans, comme le
,, vif-argent & l'or, & par conſéquent aucun de ces
,, corps ne devroit tomber; car les corps ne deſcen-
,, dent dans un fluide que lorſqu'ils ſont ſpécifique-
,, ment plus peſans que ce fluide. Or ſi, par le mo-
,, yen de la machine pneumatique, on parvient à
,, tirer l'air d'un vaiſſeau au point qu'une plume y
,, tombe auſſi vîte que l'or dans l'air libre, il faut
,, que le milieu qui occupe alors le vaiſſeau ſoit beau-
,, coup plus rare que l'air. *Voyez* CHÛTE. Puis donc
,, que la quantité de matiere peut être diminuée dans
,, un eſpace donné par la raréfaction, pourquoi cette
,, diminution ne pourroit-elle pas aller juſqu'à l'infi-
,, ni? Ajoutez à cela que nous regardons les parti-
,, cules ſolides de tous les corps comme étant de
,, même denſité, & comme ne pouvant ſe raréfier
,, qu'au moyen des pores qui ſont entr'elles, & que
,, de-là le *vuide* ſuit néceſſairement. *Voyez* RARÉ-
,, FACTION PORE & PARTICULE.

V. ,, Les vibrations des pendules prouvent encore
,, l'exiſtence du *vuide*; car puiſque ces corps n'é-
,, prouvent point de réſiſtence qui retarde leur mou-
,, vement ou qui raccourciſſent leurs vibrations, il
,, faut qu'il n'y ait pas de matiere ſenſible dans ces
,, eſpaces, ni dans les interſtices des particules de
,, ces corps ,,. *Voyez* PENDULE.

Quant à ce que Deſcartes a dit, que la matiere peut être atténuée au point de rendre ſa réſiſtance inſenſible, & qu'un petit corps en en frappant un grand ne ſauroit ni lui réſiſter, ni altérer ſon mouvement, mais qu'il doit retourner en arriere avec toute ſa force; c'eſt ce qui eſt contraire à l'expérience. Car Newton a fait voir que la denſité des fluides étoit proportionnelle à leur réſiſtance à très-peu de choſe près, & c'eſt une mépriſe bien groſſiere que de croire que la réſiſtance qu'éprouvent les projectiles eſt diminuée à l'infini, en diviſant juſqu'à l'infini les parties de ce fluide. Puiſqu'au contraire il eſt clair que la réſiſtance eſt fort peu diminuée par la ſouſdiviſion des parties, & que les forces réſiſtantes de tous les fluides ſont à-peu-près comme leurs denſités, *princip. l. II. prop.* 38 & 40. Et pourquoi la même quantité de matiere diviſée en un grand nombre de parties plus grandes ne produiroit-elle pas la même réſiſtance? S'il n'y avoit donc pas de *vuide*, il s'enſuivroit qu'un projectile mû dans l'air, ou même dans un eſpace purgé d'air, éprouveroit autant de réſiſtance que s'il ſe mouvoit dans du vif-argent. *Voyez* PROJECTILE.

VI. La diviſibilité actuelle de la matiere & la diverſité de la figure de ſes parties prouve le *vuide* diſſéminé. Car dans la ſuppoſition du plein abſolu, nous ne concevons pas plus qu'une partie de matiere puiſſe être actuellement ſéparée d'une autre, que nous ne pouvons comprendre la diviſion des parties de l'eſpace abſolu. Lorſqu'on imagine la diviſion ou ſéparation de deux parties unies, on ne ſauroit imaginer autre choſe que l'éloignement de ces parties à une certaine diſtance. Or de telles diviſions demandent néceſſairement du *vuide* entre les parties. *Voyez* DIVISIBILITÉ.

VII. Quant aux figures des corps, elles devroient toutes être dans la ſuppoſition du plein, ou abſolument rectilignes, ou concaves-convexes, autrement

elles

elles ne pourroient jamais remplir exactement l'eſpace; or tous les corps n'ont pas ces figures.

VIII. Ceux qui nient le *vuide* ſuppoſent ce qu'il eſt impoſſible de prouver, que le monde matériel n'a point de limite. *Voyez* Univers.

Puiſque l'eſſence de la matiere ne conſiſte pas dans l'étendue, mais dans la ſolidité ou dans l'impénétrabilité; on peut dire que l'univers eſt compoſé de corps ſolides qui ſe meuvent dans le *vuide*: & nous ne devons craindre en aucune maniere que les phénomenes, qui s'expliquent dans le ſyſtème du plein, ſe refuſent au ſyſtème de ceux qui admettent le *vuide*, les principaux de ces phenomenes, tels que le flux & reflux, la ſuſpenſion du mercure dans le barometre, le mouvement des corps céleſtes, de la lumiere, *&c.* s'expliquent d'une maniere bien plus ſatisfaiſante dans ce dernier ſyſtème. *Voy.* Flux, *&c.*

Vuide *de Boyle*, eſt le nom que quelques auteurs donnent à l'eſpace de milieu rare qui ſe trouve dans la machine pneumatique, & qui approche ſi fort du *vuide* parfait. Cet eſpace n'eſt pourtant pas abſolument *vuide*; car la lumiere au-moins y entre & le pénetre, & la matiere de la lumiere eſt corporelle: les Carteſiens prétendent qu'à meſure qu'on pompe l'air, le récipient de la machine ſe remplit de matiere ſubtile. Quoi qu'il en ſoit, l'expérience prouve que la matiere qui remplit alors le récipient, n'a aucune réſiſtance par elle-même; & c'eſt pour cela qu'on regarde le récipient comme *vuide*. *Voyez* Machine pneumatique.

Que les principaux phénomenes obſervés dans le *vuide*, ſont que les corps les plus peſans & les plus légers, comme un louis & une plume, y tombent également vîte; que les fruits, comme les grappes de raiſins, les pêches, les pommes, *&c.* gardés quelque tems dans le *vuide*, conſervent leur fraîcheur, leur couleur, *&c.* & que ces fruits fanés & ridés dans l'air libre deviennent fermes & tendus dans le *vuide*. Toute eſpece de feu & de lumiere s'éteint dans le *vuide*.

La colliſion d'un caillou & de l'acier ne donne point d'étincelle. Le ſon ne ſe propage pas dans le *vuide*.

Une phiole quarrée remplie d'air commun ſe briſe dans le *vuide*; une ronde ne s'y briſe pas. Une veſſie à demi pleine d'air peut ſupporter plus de quarante livres dans le *vuide*. Les chats & la plûpart des autres animaux meurent dans le *vuide*.

Par des expériences faites en 1704, M. Derham a trouvé que les animaux qui avoient deux ventricules & qui n'avoient point de trou ovale, mouroient en moins d'une demi-minute dès la premiere exhauſtion. Une taupe y meurt en une minute, une chauve-ſouris en ſept ou huit. Les inſectes, comme guêpes, abeilles, ſauterelles, ſemblent morts au bout de deux minutes; mais, après avoir été même vingt-quatre heures dans le *vuide*, ils revivent lorſqu'on vient à les mettre dans l'air libre. Les limaçons peuvent être vingt heures dans le *vuide*, ſans en paroître incommodés.

Les graines ſemées dans le *vuide* ne croiſſent point: la petite-biere s'évente, & perd tout ſon goût dans le *vuide*: l'eau tiede y bout très-violemment.

La machine pneumatique ne peut jamais donner un *vuide* parfait, comme il eſt évident par ſa ſtructure & par la maniere de l'employer. En effet, chaque exhauſtion n'enleve jamais qu'une partie de l'air qui reſte dans le récipient, enſorte qu'après quelque nombre que ce ſoit d'exhauſtions, il reſte toujours un peu d'air. Ajoutez à cela que la machine pneumatique n'a d'effet qu'autant que l'air du récipient eſt capable de lever la ſoupape, & que quand la raréfaction eſt venue au point qu'il ne peut plus la ſoulever, on a approché du *vuide* autant qu'il eſt poſſible.

M. Newton ayant remarqué qu'un thermometre placé dans le *vuide* du récipient hauſſoit & baiſſoit, ſuivant que l'air de la chambre s'échauffoit ou ſe refroidiſſoit, a conjecturé que la chaleur de l'air extérieur ſe communiquoit dans l'intérieur du récipient, par les vibrations de quelque milieu beaucoup plus ſubtil que l'air qui y étoit reſté, *Opt. p.* 323. *Voy.* Milieu, Chaleur; *&c. Chambers*.

Vuide, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt une ouverture ou une baie dans un mur. Ainſi on dit, les *vuides* d'un mur de face ne ſont pas égaux aux pleins, pour dire que ſes baies ſont ou moindres ou plus larges que les trumeaux ou maſſifs. Eſpacer tant plein que *vuide*, c'eſt peupler un plancher de ſolives, enſorte que les entrevoux ſoient de même largeur que les ſolives. On dit auſſi que les trumeaux ſont eſpacés, tant plein que *vuide*, lorſqu'ils ſont de la largeur des croiſées. Enfin on dit *pouſſer* ou *tirer au vuide*, c'eſt-à-dire de verſer & ſortir hors de ſon à plomb.

Vuides, dans les maſſifs de maçonnerie trop épais, ſont des chambrettes ou cavités pratiquées, autant pour épargner la dépenſe de la matiere, que pour rendre la charge moins peſante, comme il y en a dans le mur circulaire du panthéon à Rome & aux arcs de triomphe. (*D. J.*)

Vuide, adj. *en Muſique*, corde à *vuide*, ou, ſelon quelques uns, corde à jouer; c'eſt ſur les inſtrumens à touche, comme la viole ou le violon, le ſon qu'on tire de la corde dans toute ſa longueur, depuis le chevalet juſqu'au fillet, ſans y placer aucun doigt.

Le ſon des cordes à *vuide* eſt non-ſeulement plus grave, mais beaucoup plus plein que quand on y poſe quelque doigt, ce qui vient de la molleſſe du doigt qui gêne le jeu des vibrations. Cette différence fait que les habiles joueurs d'inſtrumens évitent de toucher aucune corde à *vuide*, pour ôter cette inégalité de ſon qui eſt fort déſagréable à l'oreille, mais cela augmente de beaucoup la difficulté du jeu. (*S*)

VUIDÉ, *en terme de Blaſon*, ſe dit d'une piece principale dont la partie intérieure eſt vuide, & dont il ne reſte que les bords pour en faire connoître la forme, de ſorte que le champ paroît au-travers; il n'eſt pas néceſſaire d'exprimer la couleur ou le métal de la partie *vuidée*, puiſque c'eſt naturellement la couleur du champ.

La croix *vuidée* eſt différente de la croix engrelée, en ce que cette derniere ne fait pas voir le champ au-travers d'elle, comme fait la premiere.

La même choſe a lieu pour les autres pieces.

Buffevent en Dauphiné, d'azur à la croix clechée, *vuidée* & fleuronnée d'argent.

VUIDER, v. act. (*Gram.*) c'eſt enlever, ôter, verſer, éloigner d'un lieu ce qui le rempliſſoit. On *vuide* un vaſe, un appartement; on *vuide* ſes mains, le pays; on *vuide* une foſſe, un canon, une clé; une querelle, un procès, *&c.*

Vuider, (*Juriſprud.*) ce terme a différentes ſignifications.

Vuider un différend, ſignifie le *regler* ou *faire regler*.

Vuider les lieux eſt lorſqu'un locataire ou autre perſonne ceſſe d'occuper les bâtimens & autres lieux dont il jouiſſoit, & qu'il en retire ſes meubles & effets.

Vuider ſes mains, c'eſt en laiſſer ou remettre quelque choſe entre les mains d'un autre.

Les gens de main-morte peuvent être contraints de *vuider* leurs mains dans l'an des héritages non-amortis. *Voy* Amortissement, Main-morte, Communautés, Religieux.

Un dépoſitaire ou tiers ſaiſi *vuide* ſes mains des deniers ou autres effets qu'il a, en les remettant à qui par juſtice il eſt ordonné. *Voy.* Saisie, Tiers saisi, Denier, Délivrance. (*A*)

Vuider, *en terme de Batteur d'or*, c'eſt ôter l'or battu & réduit au degré de legéreté qu'on ſouhaitoit du moule, pour le mettre dans un quarteron. *Voy.* Quarteron.

Vuider, v. act. dans la *Gravure en bois*, c'eſt enlever, ſoit avec le fermoir, ſoit avec la gouge, les champs qui doivent être creux dans la planche, autour des traits & des contours de reliefs. *Voyez l'article* Gravure en bois, & aux principes de cet art.

Vuider, on dit *en Fauconnerie*, *vuider* un oiſeau pour le purger; faire *vuider* le gibier, c'eſt le faire partir quand les oiſeaux ſont montés ou détournés.

VUIDURE, ſ. f. (*Métiers.*) ce terme eſt de ſignification différente en divers métiers; par exemple, les Peigniers appellent *vuidure* bien faite, l'égalité du pié des dents d'un peigne; & parmi les Découpeurs, ce mot ſignifie un *ouvrage à jour*. (*D. J.*)

Vuidure, c'eſt dans une planche de bois gravée tout ce qui a été vuidé & creuſé, pour la finir & la mettre en état de pouvoir ſervir.

VULCAIN, ſ. m. (*Mythol. Littérat. Iconolog.*) fils de Jupiter & de Junon, eſt un dieu dont les avantures & les travaux ſont immortaliſés par les poëtes. Il ſe bâtit dans le ciel un palais tout d'airain, & parſemé des plus brillantes étoiles. C'eſt-là que ce dieu forgeron, d'une taille prodigieuſe, tout couvert de ſueur,

ſueur, & tout noir de cendre & de fumée, s'occupoit ſans ceſſe après les ſoufflets de ſa forge, à mettre en pratique les idées que lui fourniſſoient ſa ſcience divine.

Un jour que le pere des dieux piqué contre Junon de ce qu'elle avoit excité une tempête pour faire périr Hercule, l'avoit ſuſpendue au milieu des airs avec deux fortes enclumes aux piés. *Vulcain*, pour ſon malheur, s'aviſa de quitter ſon palais, & de venir au ſecours de ſa mere. Jupiter indigné de ſon audace, le prit par un pié, & le précipita dans l'île de Lemnos, où il tomba preſque ſans vie, après avoir roulé tout le jour dans la vaſte étendue des airs. Les habitans de Lemnos le releverent, & l'emporterent; mais il demeura toujours un peu boiteux de cette terrible chûte.

Cependant par le crédit de Bacchus, *Vulcain* fut rappellé dans le ciel, & rétabli dans les bonnes graces de Jupiter, qui lui fit épouſer la mere de l'Amour. Elle regna ſouverainement ſur ſon cœur, par l'empire des graces & de la beauté. On n'en peut pas douter, aprés les preuves convainquantes qu'en rapporte Virgile.

La déeſſe, dit-il, couchée dans un lit d'or avec ſon époux, ſe mit en tête d'avoir de ſa main des armes divines pour ſon cher fils Enée. Rien au monde n'étoit plus difficile que d'obtenir cette grace; mais elle l'entreprit; & pour s'en aſſurer le ſuccès, après lui avoir fait ſa ſupplication d'une voix enchantereſſe.

Niveis hinc atque hinc diva lacertis
Cunctantem amplexu molli fovet. Ille repente
Accepit ſolidam flammam; notuſque medullas
Intravit calor, & labefacta per oſſa cucurrit.
Non ſecus atque olim tonitru cum rupta coruſco
Ignea rima micans percurrit lumine nimbos.
Senſit læta dolis & formâ conſcia conjux.
Tunc pater æterno fatur devinctus amore
Quidquid in arte meâ poſſum promittere curæ.
Quod fieri ferro, liquidove poteſt electro
Quantum ignes animæque valent. Abſiſte precando
Viribus indubitare tuis. En verba locutus
Optatos dedit amplexus, placidoque petivit
Conjugis infuſus gremio, per membra ſoporem.

Ænéide, *l. VIII. v.* 387.

,, Elle l'embraſſe tendrement, & le ſerre amou-
,, reuſement entre ſes deux bras d'une couleur écla-
,, tante. *Vulcain* juſqu'alors inſenſible, ſent renaître
,, toute ſon ardeur pour ſa divine épouſe. Un feu
,, qui ne lui eſt pas inconnu court dans ſes veines,
,, & ſe répand dans tous ſes membres amollis. Ainſi
,, l'éclair qui s'échappe de la nue enflammée, vole
,, en un inſtant d'un pole à l'autre. Vénus voit avec
,, une ſecrette joie, l'effet de ſes careſſes, & le triom-
,, phe de ſes charmes, dont elle connoiſſoit le pou-
,, voir. Le dieu qui n'avoit jamais ceſſé de l'aimer,
,, lui répond; je vous offre, déeſſe, toutes les reſ-
,, ſources de mon art, tout ce que je puis opérer
,, ſur le fer & ſur le métal de fonte compoſé d'or
,, & d'argent. Ceſſez par vos prieres de douter de
,, votre empire ſur moi. En même tems, il lui don-
,, ne les plus vifs & les plus délicieux embraſſemens
,, enfin il s'endort tranquillement ſur ſon ſein.

Voilà pour la fable, paſſons à l'hiſtorique. Cicéron reconnoit quatre *Vulcains*: le premier, fils du Ciel; le ſecond, du Nil; le troiſieme, de Jupiter & de Junon; & le quatrieme, de Ménalius; c'eſt ce dernier qui habitoit les îles Vulcanies.

Le *Vulcain* fils du Nil, avoit regné le premier en Egypte, ſelon la tradition des prêtres; & ce fut l'invention même du feu qui lui procura la royauté; enſuite cette invention jointe à ſa ſageſſe, lui mérita après ſa mort, d'être mis à la tête des divinités égyptiennes.

Le troiſieme *Vulcain*, fils de Jupiter & de Junon fut un des princes Titans qui ſe rendit illuſtre dans l'art de forger le fer. Diodore de Sicile dit, qu'il eſt le premier auteur des ouvrages de fer, d'airain, d'or, d'argent, en un mot, de toutes les matieres fuſibles. Il enſeigna tous les uſages que les ouvriers & les autres hommes peuvent faire du feu. C'eſt pour cela que ceux qui travaillent en métaux, donnent au feu le nom de *Vulcain*, & offrent à ce dieu des ſacrifices, en reconnoiſſance d'un préſent ſi avantageux. Ce prince ayant été diſgracié, ſe retira dans l'île de Lemnos, où il établit des forges; & voilà l'origine de la fable de *Vulcain* précipité du ciel en terre.

Les Grecs mirent enſuite ſur le compte de leur *Vulcain*, tous les ouvrages qui paſſoient pour des chefs-d'œuvre dans l'art de forger: comme le palais du Soleil, les armes d'Achille, celles d'Enée, le fameux ſceptre d'Agamemnon, le collier d'Hermione, la couronne d'Ariadne, *&c.*

Les monumens repréſentent ce dieu d'une maniere aſſez uniforme; il y paroît barbu, la chevelure un peu négligée, couvert à-demi d'un habit qui ne lui deſcend qu'au-deſſus du genou; portant un bonnet rond & pointu, tenant de la main droite un marteau & de l'autre des tenailles.

Quoique tous les mythologues aſſûrent que *Vulcain* ſoit boiteux, ſes ſtatues ne le repréſentent pas tel. Les anciens peintres & ſculpteurs, ou ſupprimoient ce défaut, ou l'exprimoient peu ſenſible. Nous admirons, dit Cicéron, ce *Vulcain* d'Athènes fait par Alcamène, il eſt debout & vêtu; il paroît boiteux, mais ſans aucune difformité.

Les Egyptiens peignoient *Vulcain* marmouzet. Cambiſe au rapport d'Hérodote étant entré dans le temple de *Vulcain* à Memphis, ſe moqua de ſa figure, & fit des éclats de rire. Il reſſembloit, dit-il, à ces dieux que les Phéniciens appelloient *Pataïques*, & qu'ils peignent ſur la proue de leurs navires. Ceux qui n'en ont point vu, entendront ma comparaiſon, ſi je leur dis que ces dieux ſont faits comme des pigmées.

Le temple de *Vulcain* à Memphis, devoit être de la derniere magnificence, à en juger par le récit d'Hérodote.

Les rois d'Egypte ſe firent gloire d'embellir, à l'envi les uns des autres, cet édifice commencé par Ménès, le premier des rois connu en Egypte.

Vulcain eut pluſieurs temples à Rome, mais le plus ancien, bâti par Romulus, étoit hors de la ville: les augures ayant jugé que le dieu du feu ne devoit pas être dans Rome. Tatius fit pourtant bâtir un temple à ce dieu dans l'enceinte de la ville; c'étoit dans ce dernier temple que ſe tenoient aſſez ſouvent les aſſemblées du peuple, où l'on traitoit les affaires les plus graves de la république. Les Romains ne croyoient pas pouvoir invoquer rien de plus ſacré pour aſſurer les déciſions & les traités qui s'y faiſoient, que le feu vengeur, dont ce dieu étoit le ſymbole.

On avoit coutume dans ſes ſacrifices, de faire conſumer par le feu toute la victime, ne réſervant rien pour le feſtin ſacré: enſorte que c'étoient de véritables holocauſtes. Ainſi le vieux Tarquin, après la défaite des Sabins, fit brûler en l'honneur de ce dieu, leurs armes & leurs dépouilles.

Les chiens étoient deſtinés à la garde de ſes temples; & le lion qui dans ſes rugiſſemens, ſemble jetter du feu par la gueule, lui étoit conſacré. On avoit auſſi établi des fêtes en ſon honneur, dans la principale, on couroit avec des torches allumées, qu'il falloit porter ſans les éteindre juſqu'au but marqué.

On regarda, comme fils de *Vulcain*, tous ceux qui ſe rendirent célebres dans l'art de forger les métaux; Olénus, Albion & quelques autres; Brontéus & Erictonius ont paſſé dans la fable pour ſes véritables enfans.

Les noms les plus ordinaires qu'on donne à ce dieu, ſont *Hépheſtos*, *Lemnius*, *Mulciber* ou *Mulcifer*, *Ethneus*, *Tardipes*, *Junonigena*, *Chryſor*, *Caleopodion*, *Amphigimeus*, *&c.* (*D. J.*)

VULCANALES, ſ. f. pl. (*Mythol.*) fête de Vulcain, qui ſe célebroit au mois d'Août; & comme Vulcain eſt le dieu du feu, ou le feu même, on brûloit une portion des victimes qu'on offroit ſur ſes autels.

VULCANI INSULA, (*Géog. anc.*) île voiſine de la Sicile, ſelon Ptolomée, *l. III. c. iv.* & Tite Live, *l. XXI. c. xlix.* C'eſt l'île d'Hiera, ſituée entre la Sicile & l'île de Lipara. Elle étoit conſacrée à Vulcain; Strabon l'appelle *le temple de Vulcain*; & Virgile *la maiſon & la terre de Vulcain*. Il faut tranſcrire ici ſa deſcription, c'eſt un chef-d'œuvre de poéſie, mais un chef-d'œuvre que notre langue ne peut imiter.

Inſula ſicanium juxtà latus Æoliamque
Erigitur Liparem, fumantibus ardua ſaxis;
Quam ſubter pecus, & Cyclopum exeſa caminis
Antra Ætnæa tonant, validique incudibus ictus
Auditi referunt gemitum, ſtriduntque cavernis
Stricturæ chalybum; & fornacibus ignis anhelat;
Vulcani domus, & vulcania nomine tellus,
Hoc tunc ignipotens cœlo deſcendit ab alto.

Ænéid. *l. VIII. v.* 416.

,, Entre la Sicile & l'île de Lipara, l'une des Eo-
,, liennes, s'éleve une île couverte de rochers, dont
,, le ſommet vomit d'affreux tourbillons de flammes
,, & de fumée. Sous ces rochers tournans; émules
,, du mont Etna, eſt un antre profond, miné, par les
,, fournaiſes des Cyclopes, qui ſans ceſſe y font gé-
,, mir l'enclume ſous leurs peſans marteaux. Là un
,, feu bruiant, animé par les ſoufflets, embraſe le
,, fer, qui retentit & étincelle ſous les coups redou-
,, blés des forgerons. C'eſt dans cette île ardente,
,, demeure de Vulcain, dont elle porte le nom, que
,, le dieu du feu deſcendit du haut des cieux ,,. (*D. J.*)

VULCANO *ou* VOLCANO, *l'île de*, (*Géog. mod.*) île d'Italie, voiſine, & un peu moins grande que celle de Lipari. On en tire beaucoup de ſoufre. Sur le haut de cette île du côté du nord, il y a une montagne dont le ſommet eſt ouvert, & dont il ſort preſque continuellement du feu & de la fumée; c'eſt de cette île que nous avons donné le nom de *volcans* à toutes les montagnes qui jettent du feu. (*D. J.*)

VULGAIRE, adj. (*Gram.*) commun, trivial, ordinaire, du petit peuple; des idées *vulgaires*; des ſentimens *vulgaires*; penſer comme le *vulgaire*, ſur le vice, ſur la vertu, ſur la religion. *Vulgaire* s'oppoſe quelquefois à *ancien* & *ſavant*. On dit les langues *vulgaires*; la Vénus *vulgaire* ou publique, étoit l'oppoſée de la Vénus Uranie.

VULGAIRE, *ſubſtitution*, (*Juriſprud.*) la *ſubſtitution vulgaire* eſt celle qui eſt faite au profit d'un ſecond héritier au cas que le premier ne recueille pas la ſucceſſion. *Voy* SUBSTITUTION & FIDÉICOMMIS. (*A*)

VULGATE, ſ. f. (*Théol.*) nom qu'on donne au texte latin de nos bibles, que le concile de Trente a déclaré autentique & préférable aux autres verſions latines.

Voici les termes de ce concile, *ſeſſ. iv. c. ij.* ,, le
,, ſaint concile conſidérant que l'égliſe de Dieu ne ti-
,, reroit pas un petit avantage de pluſieurs éditions la-
,, tines que l'on voit aujourd'hui, ſi on ſçavoit qui eſt
,, celle qui doit paſſer pour autentique, ordonne &
,, déclare qu'on doit tenir pour autentique l'ancienne
,, & commune édition qui a été approuvée dans l'E-
,, gliſe par un long uſage de tant de ſiecles, qu'elle
,, doit être reconnue pour autentique dans les leçons
,, publiques, dans les diſputes, dans les prédications,
,, dans les explications théologiques, & veut que nul
,, ne ſoit ſi oſé que de la rejetter, ſous quelque pré-
,, texte que ce ſoit ,,.

Le concile, comme on voit, ne compare pas la *vulgate* aux originaux; il n'en étoit pas queſtion alors; mais ſeulement aux autres verſions latines qui couroient en ce tems-là, & dont pluſieurs étoient ſuſpectes, comme venant d'auteurs inconnus ou hérétiques. C'eſt donc mal-à-propos qu'on accuſe l'Egliſe d'avoir préféré la *vulgate* aux originaux. Salmeron qui avoit aſſiſté au concile de Trente, & Pallavicin qui en a fait l'hiſtoire, nous aſſurent que le concile n'eut point d'autre intention que de déclarer que la *vulgate* étoit la ſeule des verſions latines qu'il approuvât & qu'il tînt pour autentique, comme ne contenant rien ni contre la foi ni contre les mœurs.

Il eſt certain que les chrétiens ont eu de bonne heure des verſions de l'Ecriture, & qu'elles s'étoient ſi fort multipliées & avec tant de différences entre elles, que S. Jérôme aſſûroit qu'il y avoit autant de verſions diverſes qu'il y avoit d'exemplaires. Mais parmi ces anciennes verſions, il y en eut toujours une plus autoriſée & plus univerſellement reçue, c'eſt celle qui eſt connue dans l'antiquité ſous le nom d'ancienne italique, *italia vetus*, de *commune*, de *vulgate*, & qui fut appellée *ancienne*, depuis que S. Jérôme en eût compoſé une nouvelle ſur l'hébreu. La premiere avoit été faite ſur le grec des ſeptante, mais on n'en connoît pas l'auteur, pas même par conjecture. On lui avoit donné le premier rang parmi les éditions latines, parce qu'elle étoit la plus attachée à la lettre & la plus claire pour le ſens. *Verborum tenacior cum perſpicuitate ſententiæ*, dit S. Grégoire, *præfat. moral. in Job.* S. Auguſtin penſoit auſſi qu'elle devoit être préférée à toutes les autres verſions latines qui exiſtoient de ſon tems, parce qu'elle rendoit les mots & le ſens ou la lettre, & l'eſprit du texte ſacré avec plus d'exactitude & de juſteſſe que toutes les autres verſions. Nobilius en 1588 & le pere Morin en 1628, en donnerent de nouvelles éditions, prétendant l'avoir rétablie & recueillie dans les anciens qui l'ont citée.

S. Jérôme retoucha cette ancienne verſion, traduiſit ſur l'hébreu la plûpart des livres de l'ancien Teſtament, mais il ne toucha point à ceux qui ne ſe trouvent qu'en grec, il fit quelques légeres corrections à l'ancienne verſion italique du pſeautier, & traduiſit tout le nouveau Teſtament à la ſollicitation du pape S. Damaſe. C'eſt cette verſion de S. Jérôme qu'on appelle aujourd'hui la *vulgate*, & que le concile de Trente a déclarée autentique.

L'Egliſe romaine ne ſe ſert que de cette *vulgate* de S. Jérôme, excepté quelques paſſages de l'ancienne qu'on a laiſſés dans le miſſel & le pſeautier tel qu'on le chante, qui eſt preſque tout entier de l'ancienne italique; ou, pour mieux dire, notre verſion du pſeautier n'eſt pas même l'ancienne verſion latine réformée ſur le grec par S. Jérôme; c'eſt un mélange de cette ancienne italique & des corrections de ce ſaint docteur.

Le concile de Trente ayant ordonné, *ſeſſ. iv.* que l'*Ecriture ſainte ſeroit imprimée au plûtôt le plus correctement qu'il ſeroit poſſible, particulierement ſelon l'édition ancienne de la* vulgate, le pape Sixte V. donna ſes ſoins à procurer une édition parfaite de la *vulgate* latine, qui pût ſervir de modele à toutes celles que l'on feroit dans la ſuite pour toute l'égliſe catholique. Il employa à cet ouvrage pluſieurs ſavans théologiens qui y travaillerent avec beaucoup d'application. Son édition fut faite dès l'an 1589, mais elle ne parut qu'en 1590; & comme elle ne ſe trouva pas encore dans toute la perfection que l'on deſiroit, le pape Clément VIII. en fit une autre édition en 1592, qui a toujours été conſidérée depuis comme le modele de toutes celles qu'on a imprimées. C'eſt cette édition que l'égliſe latine tient pour autentique, ſuivant la déclaration du concile de Trente, & ſelon la bulle de Clément VIII. Il ne faut pas toutefois s'imaginer que cette édition ſoit entierement exempte des plus légers défauts. Le cardinal Bellarmin, qui avoit travaillé avec d'autres théologiens à la corriger, reconnoît dans ſa lettre à Luc de Bruges qu'il y a encore pluſieurs fautes que les correcteurs n'ont pas jugé à-propos d'en ôter, pour de juſtes cauſes.

La *vulgate* du nouveau Teſtament eſt celle que S. Jérôme fit ſur le grec, & que le concile de Trente a auſſi déclaré autentique, ſans cependant défendre d'avoir recours aux originaux; car pluſieurs auteurs catholiques, & en particulier le pere Bouhours, qui a employé les dernieres années de ſa vie à nous donner une traduction françoiſe du nouveau Teſtament, conformément à la *vulgate*, conviennent que dans le nombre des différences qui ſe trouvent entre le texte grec & la *vulgate*, il y en a où les expreſſions greques paroiſſent plus claires & plus naturelles que les expreſſions latines, de ſorte que l'on pourroit corriger la *vulgate* ſur le texte grec, au cas que le ſaint ſiége l'approuvât. Cependant ces différences ne conſiſtent en général que dans un petit nombre de mots & de ſyllabes, qui n'influent que rarement ſur le ſens, outre que dans quelques-unes de ces différences la *vulgate* eſt autoriſée par un grand nombre d'anciens manuſcrits. Ainſi quelque déchaînement que les Proteſtans aient d'abord marqué contre la *vulgate*, on peut dire que les plus modérés & quelques-uns des plus habiles d'entre eux, tels que Grotius, Louis de Dieu, Fagius, *&c.* ont reconnu qu'elle étoit préférable aux autres éditions latines.

En 1675, l'univerſité d'Oxford publia une nouvelle édition du nouveau Teſtament grec, & elle prit un ſoin particulier de comparer le texte grec commun avec tous les manuſcrits les plus anciens qui ſe trouvent en France, en Angleterre, en Eſpagne & en Italie, & de marquer toutes les différences des uns aux autres.

Dans la préface de cet ouvrage, les éditeurs, en parlant des diverſes traductions de la bible en langues

vulgaires, obſervent qu'il n'y en a point qui puiſſe entrer en comparaiſon avec la *vulgate*; ce qu'ils juſtifient en comparant les paſſages des manuſcrits grecs les plus célebres avec les mêmes paſſages de la *vulgate* où il ſe trouve quelque différence entre elle & la commune copie greque imprimée. En effet, il eſt probable que dans le tems que S. Jérôme traduiſit le nouveau Teſtament, il avoit des copies greques plus exactes & mieux conſervées que toutes celles dont on s'eſt ſervi depuis l'établiſſement des imprimeries, c'eſt-à-dire depuis deux ſiecles. D'où il s'enſuit que cette *vulgate* eſt infiniment préférable à toutes les autres verſions latines, & à juſte titre déclarée autentique.

M. Simon appelle *ancienne vulgate greque* la verſion des ſeptante, avant qu'elle eût été revue & réformée par Origene. La réviſion d'Origene l'emporta ſur cette ancienne verſion des ſeptante dont on ceſſa de faire uſage; de ſorte qu'à-préſent à peine en reſte-t-il quelques copies. *Voyez* SEPTANTE.

VULGIENTES, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule narbonnoiſe: Pline, *l. III c. iv.* leur donne pour ville Apta Julia, qui eſt aujourd'hui la ville d'Apt. Les *Vulgientes* faiſoient partie des *Tricorii*. (*D. J.*)

VULNÉRABLE, adj. (*Gram.*) qui peut être bleſſé. Les poëtes ont dit qu'Achille n'étoit *vulnérable* qu'au talon. Achille eſt ici le ſymbole de tous les hommes extraordinaires. Quelque parfaits qu'ils aient été, quelque effort qu'ils aient fait pour s'élever au-deſſus de la condition humaine, il leur eſt toujours reſté un endroit *vulnérable* & mortel; & c'eſt toujours un Pâris, quelque ame vile, baſſe & lâche qui le découvre.

VULNÉRAIRE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *vulneraria*, genre de plante à fleur papilionacée. Le piſtil ſort du calice qui a la forme d'un tuyau renflé; il devient dans la ſuite une ſilique courte qui contient une ſemence arrondie. Ajoûtez aux caracteres de ce genre que la ſilique eſt renfermée dans une veſſie membraneuſe qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *inſt. rei herb* *Voyez* PLANTE.

La *vulnéraire* ſauvage, *vulneraria ruſtica*, *I. R. H.* 591. eſt des quatre eſpeces de Tournefort la ſeule qu'on doit ici décrire.

Sa racine eſt ſimple, longue, droite, noirâtre, & d'un goût légumineux; elle pouſſe des tiges à la hauteur d'environ un pié, grêles, rondes, un peu rougeâtres & couchées par terre; ſes feuilles ſont rangées par paires ſur une côte, terminée par une ſeule feuille; elles ſont ſemblables à celles du galenga, mais un peu plus moelleuſes, velues en-deſſous & tirant ſur le blanc, d'un verd jaunâtre en-deſſus, d'un goût douçâtre accompagné de quelque âcreté; celles qui ſoutiennent les fleurs aux ſommités des rameaux ſont oblongues & plus larges que les autres.

Les fleurs naiſſent aux ſommets des branches diſpoſées en bouquets, légumineuſes, jaunes, ſoutenues chacune par un calice fait en tuyau renflé, lanugineux, argentin & ſans odeur; lorſque la fleur eſt paſſée, ce calice s'enfle davantage, & devient une veſſie qui renferme une capſule membraneuſe remplie pour l'ordinaire d'une ou de deux petites ſemences jaunâtres.

Cette plante croît aux lieux montagneux, ſecs, ſablonneux, ſur des coteaux expoſés au ſoleil, en terrein maigre, & ſur les bords des champs. On la cultive quelquefois dans les jardins, à cauſe de ſa fleur qui donne des variétés & qui paroît en Juin. Sa graine mûrit au mois d'Août. (*D. J.*)

VULNÉRAIRE *plante*, (*Médec.*) les Médecins appellent *plantes vulnéraires* celles qui guériſſent les plaies & les ulceres tant internes qu'externes. Or les plaies ſont quelquefois accompagnées d'hémorrhagies, ou bien elles dégénerent en ulceres lorſqu'elles ſont vieilles; ou même il ſurvient des inflammations autour des plaies; enfin il ſe fait encore un amas d'humeurs qui venant à s'épaiſſir dans les vaiſſeaux forment des obſtructions. Toutes ces circonſtances ſont fort contraires à la guériſon des plaies. C'eſt pourquoi ſelon que ces plantes peuvent remédier à ces différens obſtacles, on les diviſe en pluſieurs claſſes, & ſur-tout en trois principales.

La premiere claſſe contient les *plantes vulnéraires* aſtringentes, leſquelles en fronçant l'extrémité des vaiſſeaux ou épaiſſiſſant le ſang, arrêtent les hémorrhagies, & procurent une prompte réunion des parties. La ſeconde claſſe contient les *plantes vulnéraires* déterſives qui diſſolvent la mucoſité âcre attachée aux bords des plaies; & la troſieme claſſe renferme les *plantes vulneraires* réſolutives, qui calment l'inflammation des plaies & réſolvent les tumeurs en adouciſſant l'acrimonie des humeurs, & en relâchant les fibres qui ſont en criſpation. (*D. J.*)

VULNERAIRES DE SUISSE, (*Mat. médic.*) *Voyez* FALTRANCK.

VULPINALES, ſ. f. pl. (*Antiq. rom.*) les *vulpinales* étoient chez les Romains une fête publique où l'on brûloit des renards; cette fête ſe célebroit le 19. Avril. On a imprimé dans les *Mémoires de littérature & d'hiſtoire*, ſur cette fête une diſſertation que l'on peut conſulter. (*D. J.*)

VULSI, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne dans la Morée, vers le nord de la Tſaconie, ſur le bord de l'Eraſito, à quelques lieues au midi oriental du lac *Vulſi*. (*D. J.*)

VULSI, LAC, (*Géog. mod.*) lac de la Turquie européenne, dans la Morée, vers le nord de la Zaconie, au pié du mont Pogliſi. Ce lac ſe nommoit anciennement *Stymphalus Lacus*. La riviere Eraſino (*Stymphalus*), prend ſa ſource dans ce lac, & en ſort. Sur le bord de cette riviere, il y a une bourgade, à laquelle le lac *Vulſi* donne ſon nom.

VULTUR, (*Géog. anc*) montagne d'Italie, dans la Pouille, au pays des *Peucetii*, qui eſt aujourd'hui la terre de Bari. Le nom moderne de cette haute montagne du royaume de Naples eſt *Montechio*; il y a ſur ſon ſommet deux lacs aſſez profonds, & des eaux minerales. Un des coteaux de cette montagne s'avançoit vers la Lucanie, & c'eſt ce qu'explique le paſſage d'Horace, *l. III. ode* 4. où il feint un prodige qui lui arriva ſur cette montagne.

Me fabuloſæ Vulture *in Appulo,*
Altricis extra limen Apuliæ,
Ludo fatigatumque ſomno
Fronde nova puerum palumbes
Texere.

„ Un jour étant ſur le *Vultur*, montagne de la „ Pouille ma patrie, je me retirai, las de jouer, & „ accablé de ſommeil, ſur un des coteaux où commence la Lucanie. Là les pigeons de Vénus, ſi „ célebres dans nos poëtes, me couvrirent d'une „ verte ramée „.

Lucain fait auſſi mention du *Vultur* dans ces beaux vers de ſa Pharſale, *l. IX. verſ.* 183.

Et revocare parans hibernas Appulus herbas,
Igne fovet terras, ſimul & Garganus, & *arva*
Vulturis, *& calidi lucent buceta matini.*

VULTURIUS, ſ. m. (*Mytholog.*) ſurnom donné à Apollon, ſuivant Conon, *narrat.* 35. Voici l'hiſtoire qui y donna lieu.

Deux bergers ayant mené paître leurs troupeaux ſur le mont Lyſſus, près d'Ephèſe, ils apperçurent un eſſein de mouches à miel qui ſortoit d'une caverne fort profonde, & où il n'y avoit pas moyen d'entrer; auſſitôt l'un d'eux imagine de ſe mettre dans un grand manequin, d'y attacher une corde, & de ſe faire deſcendre dans la caverne par ſon camarade. Quand il fut au bas il trouva le miel qu'il cherchoit, & beaucoup d'or qu'il ne cherchoit pas: il en remplit juſqu'à trois fois ſon manequin que l'autre tiroit à meſure. Ce tréſor épuiſé il cria à ſon camarade qu'il alloit ſe remettre dans le manequin, & qu'il eût à bien tenir la corde; mais un moment après il lui vint à l'eſprit que l'autre berger pour jouir tout ſeul de leur fortune, pourroit bien lui jouer un mauvais tour: dans cette penſée, il charge le panier de groſſes pierres: en effet, l'autre berger ayant tiré le panier juſqu'en haut, croyant que ſon camarade eſt dedans, lâche la corde, & laiſſe retomber le panier au fond du précipice, après quoi il enfouit tranquillement ſon tréſor, fait courir le bruit que le berger a quitté le pays, & invente des raiſons qui le font croire.

Pendant ce tems-là ſon pauvre compagnon étoit fort en peine, nulle eſpérance de pouvoir ſortir de la caverne: il alloit périr de faim lorſqu'étant endormi, il crut voir en ſonge Apollon qui lui diſoit de prendre une pierre aiguë, de s'en déchiqueter le corps, & de démeurer tout étendu ſans remuer, ce qu'il fit. Des vautours attirés par l'odeur du ſang, fondent ſur lui comme ſur une proie, & font tant de

leur

leur bec & de leurs ongles, qu'ils l'élevent en l'air, & le portent dans un prochain vallon.

Ce berger ainſi ſauvé comme par miracle, va d'abord porter ſa plainte devant le juge; il accuſe ſon compagnon non-ſeulement de l'avoir volé, mais d'avoir voulu lui ôter la vie: on cherche le malfaiteur, on le prend atteint & convaincu, il ſubit la peine qu'il méritoit: on l'oblige à découvrir le lieu où il avoit caché ſon tréſor: on en conſacre la moitié à Apollon & à Diane, l'autre moitié on la donne au bon berger, qui par-là devenu riche, érige un autel à Apollon ſur le ſommet du mont Lyſſus, & en mémoire d'un évènement ſi extraordinaire, le Dieu fut ſurnommé *Vulturius*. Voilà un fable mythologique bien longue: c'eſt un conte de fée bon pour occuper une moraliſte. (*D. J.*)

VULTURNUS, (*Géog. anc,*) fleuve d'Italie, dans la Campanie, aujourd'hui le *Volturno*. Il donnoit ſon nom à la ville de *Volturnum*, ſituée à ſon embouchure, & qu'on nomme encore préſentement *caſtello di Voltorno*.

Pline, *l. III. c. v.* dit, *Vulturnum oppidum cum amne*. Tite-Live parle du fleuve, *l. VIII. c. xj. l. X. c. xx.* & *l. XXII. c. xiv.* & il nous apprend, *l. XXV. c. xx.* que dans la ſeconde guerre punique, on bâtit à l'embouchure de ce fleuve un fort qui devint dans la ſuite une ville, où l'on conduiſit une colonie romaine. Varron, *de ling. lat. l IV. c. v.* écrit *Volturnum*, & donne à la ville le titre de colonie: *colonia noſtra Vulturnum*. L'ortographe de Plutarque differe encore davantage: car il écrit *Vaturanus*, ὐυατερἀνος, à ce que dit Ortélius. (*D. J.*)

VULVE, ſ. f. (*Anat.*) la *vulve* s'étend depuis la partie inférieure de l'os pubis, juſqu'au voiſinage de l'anus; de ſorte qu'entre l'extrémité de cette fente & l'ouverture de l'anus, il n'y a pas plus d'un travers de pouce: cet eſpace ſe nomme *le périnée*. La fente en ſon extrémité inférieure augmente un peu en largeur & en profondeur & forme une cavité qu'on appelle *la foſſe naviculaire*.

Quelques filles viennent au monde avec les orifices des parties naturelles tellement fermées, qu'elles ne peuvent même piſſer, & dans ce cas il faut que l'enfant périſſe, à moins qu'on ne le ſoulage par l'opération. Roonhuyſen, Scultet, Mauriceau, Deventer, la Motte, en citent des exemples. D'autres filles ont le conduit de la pudeur obſtrué par une membrane plus ou moins forte, ſituée plus ou moins avant dans ce conduit, & qui le bouche plus ou moins exactement.

Des médecins inſtruits de ce jeu de la nature, ont déſigné les filles chez leſquelles il ſe rencontre, par l'épithète d'*atretæ*, bouchées. Ariſtote en a eu connoiſſance. „ Quelques filles, dit-il, ont la *vulve* „ bouchée depuis leur naiſſance, juſqu'au tems que „ leurs regles commencent à paroître; pour lors le „ ſang qui cherche à ſortir, leur cauſe des douleurs „ vives, qui ne ceſſent qu'après qu'il s'en fraie de „ lui-même un paſſage libre, ou qu'on le lui ait „ procuré par le ſecours de l'art. Cet état, ajoute-„ t-il, n'a même quelquefois ceſſé que par la mort „ de la malade, ſoit à cauſe de la violence avec la-„ quelle ce paſſage s'eſt fait, ſoit par l'impoſſibilité „ qu'on a trouvé à l'ouvrir.

Quelquefois le conduit de la pudeur paroît fermé au-dehors, & y admet à peine un ſtilet. Mauriceau a vu deux filles, dont l'une n'étoit point perforée dans la partie extérieure de la *vulve*; & l'autre, âgée de quatre ans, n'y avoit qu'un petit trou de la groſſeur du tuyau d'une plume de pigeon.

Quelquefois encore le vagin ſe trouve obſtrué par une cohérence étroite & forte de ſes parties, ou par une ſubſtance charnue profondément ſituée dans le conduit, deux cas où l'opération eſt difficile & dangereuſe.

Palfyn rapporte que faiſant publiquement la diſſection du cadavre d'une fille de vingt-quatre ans, il trouva un ligament charnu de la largeur de deux à trois lignes, qui barroit par le milieu l'entrée du vagin; il étoit attaché d'une part au-deſſous de l'orifice de l'uretre, & de l'autre à la partie inférieure qui regarde l'anus. Il y a des exemples ſemblables dans les obſervations de Morgagni. *Adverſ. Anat.* 1. *pag.* 39.

Il eſt certain que ſi de tels accidens viennent de naiſſance, comme Ariſtote & Celſe l'ont obſervé de leur tems; il arrive encore plus ſouvent qu'ils ſe forment dans les filles & les femmes mariées, de cauſes externes, comme enſuite de l'ulcération que l'orifice du vagin a ſouffert dans un accouchement laborieux. Il y en a divers exemples dans Roonhuyſen; Amiand en cite un dans les *Tranſactions philoſophiques*, nº. 422. Benivenius rapporte un cas de cette nature, occaſionné par une maladie vénérienne. Bécher, un autre dont la petite vérole fut la cauſe. On lit auſſi dans Saviard, deux obſervations de cohérence de la *vulve*, indiſcretement procurées par des aſtringens trop efficaces. Je vais citer à ce ſujet la ſeconde des obſervations de cet habile chirurgien de l'Hôtel-Dieu, en le laiſſant parler lui-même.

Le premier Avril 1693, une particuliere qui ſe diſoit fille, quoiqu'elle eût toutes les marques d'avoir eu des enfans, vint, dit-il, s'adreſſer à moi pour lui élargir l'entrée du vagin, dont l'ouverture ne pouvoit qu'à peine admettre l'extrémité d'un petit ſtilet. Comme je ne doutois point que cette prétendue fille ne ſe fût ſervie d'aſtringens pour réparer les breches de ſa virginité, je la fis mettre ſur le lit des accouchées, après quoi je dilatai avec ma lancette, le petit trou qui reſtoit à ſa *vulve*, autant qu'il falloit pour que ma ſonde-creuſe pût y entrer; cette ſonde étant introduite juſqu'au fond du vagin, à la faveur de cette premiere dilatation, je gliſſai un biſtouri un peu courbé dans ſa rainure, avec lequel j'inciſai haut & bas la cohérence & les duretés que j'enlevai enſuite, en lui faiſant une ouverture vaginale, capable de recevoir une tente d'un pouce & demi de circonférence; elle fut chargée d'un onguent digeſtif, & elle ſervit dans la ſuite du traitement, à entretenir l'ouverture juſqu'à la guériſon parfaite. Si cette fille eſt jamais devenue groſſe, ſon accouchement aura été très-difficile.

Licétus prétend avoir trouvé dans une femme la *vulve* double; le cas eſt bien extraordinaire; cependant Riolan aſſure qu'il a diſſequé, en préſence de pluſieurs perſonnes, une eſpece d'hermaphrodite, qui non-ſeulement avoit une double *vulve*, mais encore prolongée juſqu'au fond de l'utérus, & pour ſurcroît de ſingularité, l'utérus étoit partagé en deux par une cloiſon au milieu. (*D. J.*)

La *vulve* du cerveau eſt l'ouverture antérieure du troiſieme ventricule, ou plutôt la fente par laquelle il communique avec l'entonnoir. *Voyez* ENTONNOIR.

VUNING, (*Géog. mod.*) ville de la Chine, dans la province de Kiangſi, & ſa premiere métropole. Elle eſt de 3. 6. plus occidentale que Pékin, ſous les 40. 50. de latitude ſeptentrionale. (*D. J.*)

VUTING, (*Géog. mod.*) ville de la Chine dans la province de Xantung, & ſa premiere métropole. Elle eſt d'un degré plus orientale que Pékin, ſous les 37. 44. de latitude ſeptentrionale. (*D. J.*)

U X

UXACONA, (*Géog. anc.*) ou bien *Uſacona*, *Uſocona*, *Uſoccona*, car les manuſcrits varient; c'eſt une ville de la grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route du retranchement à *Portus-Rutupis*, entre *Uroconium* & *Pennocrucium*. Camden croit que c'eſt préſentement le village Okenyate, dans la province de Shrewsbury, au pié de *Wreken-Hill*.

UXAMA-ARGELLÆ, (*Géog. anc.*) & dans Pline tout ſimplement *Uxama*; ville de l'Eſpagne tarragonoiſe. Ptolomée *l. II. c. vj.* la donne aux Arévaques. *Uxama* ſe nomme aujourd'hui *El Borgo d'Oſma*, bourg de la vieille Caſtille, ſur le bord du Duéro. (*D. J.*)

UXANTISSENA, (*Géog. anc.*) isle de la mer Britannique. L'itinéraire d'Antonin le met au nombre des isles qui étoient entre les Gaules & la grande-Bretagne. Les manuſcrits & les exemplaires imprimés varient beaucoup dans l'orthographe de ce nom. Les uns portent *Uxantiſſena*, & les autres *Uxantiſina*, *Uxaniſina*, *Uſantiſina*, *Vixantiſſima*, *Uſantiſma*, *Uſantiſana*, *Exantiſma*. Tous ces mots ſont corrompus, & outre cela, de deux isles ils n'en font qu'une. Iſaac Voſſius à fort bien remarqué dans ſes obſervations ſur Pomponius Mela, *l. III. c. vj.* qu'il falloit lire dans l'itinéraire d'Antonin *Uxantiſſina*. Camden & M. de Valois avoient eu l'idée de cette correction. L'isle *Uxantis*, l'*Axantos* de Pline, eſt préſentement l'isle d'*Oueſſant*, & *Sina* eſt l'isle *des Saints*, vis-à-vis de Breſt. (*D. J.*)

UXELA, (*Géog. anc.*) ville de la grande-Bretagne. Ptolomée *l. II. c. iij.* la donne aux *Domnonii*. Camden penſe que c'eſt Leſtuthiell, dans le comté de Cornouailles. (*D. J.*)

UXELLODUNUM, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule aquitanique. Céſar, *l. VIII. c. xxxij.* la place chez les *Cadurci*, & dit que c'étoit une ville fortifiée par la nature: quelques autres auteurs ont voulu que ce fût la capitale des *Cadurci*, mais c'eſt une erreur, la capitale de ces peuples étoit *Divona*, aujourd'hui *Cahors*. D'ailleurs, comme Céſar dit qu'*Uxellodunum* étoit ſous la protection de Luterius prince des *Cadurci*, cela ne conviendroit pas à la dignité de la capitale de tout un peuple.

Selon Papire Maſſon, *de fluminib. Franciæ, pag.* 574. *Uxellodium* étoit à 7 lieues au-deſſous de Cahors, dans un lieu nommé aujourd'hui *Podium Xolduni*, vulgairement le *Peuch d'Uſſelon*, ou le *Peuch d'Uſſeldun*, parce que c'eſt un lieu élevé; & *Cadenac* ou *Capdenac* tient la place de l'ancienne *Uxellodunum*. On voit encore aujourd'hui tout près de Cadenac, la fontaine dont Céſar fait mention, & des ruines de l'ancienne ville. (*D. J.*)

UXENTUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Calabre & dans les terres. Ptolomée, *l. III. c. j.* la donne aux Salentins. C'eſt, ſelon Léanver, *Uſento*, qu'on écrit auſſi *Ugenti* & *Ogento*. (*D. J.*)

UXIENS, LES, (*Géog. anc.*) *Uxii*, peuples d'Aſie dans l'Elymaïde, Arrien, *in Indic. c. xxxx.* qui donne une grande étendue à la Suſiane, les place dans cette contrée: *Suſiorum gens quædam ſuperne accolit, Uxii vocantur*. Un manuſcrit porte, *Suſiorum alia gens*, parce que les Suſiens étoient partagés en diverſes nations.

Le même Arrien, *de exped. Alex. c. xvij.* dit qu'Alexandre étant parti de Suze avec ſon armée, & ayant paſſé le Paſitigris, entra dans le pays des *Uxiens*; on lit la même choſe dans Quinte-Curce, *l. IV. c. iij.* de ſorte que les *Uxiens* habitoient au-delà de Paſitigris, & aux confins de la Perſide propre. Le Paſitigris prenoit ſa ſource dans les montagnes des *Uxiens*, ſelon Diodore de Sicile, *l. XVII. c. lxvij.*

Gronovius, *ad Arian. p.* 355. a remarqué qu'il y avoit deux nations différentes d'*Uxiens*; l'une qui habitoit dans la plaine, & qui étoit ſoumiſe aux Perſes; l'autre qui habitoit les montagnes, & qui ſe maintenoit en liberté, Diodore de Sicile, *l. XVII. c. lxvij.* entend parler de la premiere, lorſqu'il dit que le pays des *Uxiens* eſt très-fertile, & arroſé de quantité d'eaux; ce qui lui faiſoit produire toutes ſortes de fruits en abondance. Strabon, *l. XV. p.* 729. parle de la ſeconde nation, c'eſt-à-dire, de celle qui habitoit les montagnes, & il dit qu'on trouve pluſieurs détroits de montagnes, en paſſant chez les *Uxiens*, pres de la Perſide. Le même auteur donne au pays le nom d'*Uxia*, & ajoute que les peuples étoient de grands voleurs: caractere que leur attribue auſſi Pline, *l. VI. c. xxvij.* qui les appelle *Oxii*. Dans Diodore de Sicile, *l. XVII. c. lxvij.* le pays des *Uxiens* eſt appellé *Uxiana*, l'Uxiane. (*D. J.*)

UXISAMA, (*Géog. anc.*) Strabon, *l. I. p. 64.* dit que Pithéas nommoit ainſi la derniere des isles qu'il mettoit ſur la côte du promotoire des Oſtidamniens, autrement nomme *Calbium*, & qu'il la plaçoit à trois journées de navigation. Si on pouvoit certainement compter ſur le rapport de Pithéas, l'île *Uxiſama* ſeroit la plus occidentale des Açores; cependant Strabon déclare que les Oſtidamniens, le promontoire Celbium, l'île *Uxiſama* & toutes celles que Pithéas mettoit aux environs, n'avançoient point vers l'occident, qu'au contraire elles avançoient vers le ſeptentrion, & n'appartenoient point à l'Eſpagne mais à la Celtique, ou plutôt que c'étoit autant de fables que Pithéas avoit débitées.

M. Paulmier de Grentemeſnil, *Exercit. ad* Strabon *l. II.* a eu raiſon de ſauver l'honneur de Pithéas, en diſant que l'île qu'il mettoit la derniere de toutes, à trois journées de navigation du promontoire *Celbium* ou des Oſtidamniens, pourroit être l'île *Uxantos*, aujourd'hui l'île d'*Oueſſant*, & que Pithéas ne l'avoit pas imaginée, comme l'en accuſe Strabon. Enfin, Pithéas ſeroit à couvert de toute critique, ſi on pouvoit ſuppoſer qu'il eût connu les îles Açores, comme Ortelius ſemble en être perſuadé; ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que Strabon n'a jamais rendu juſtice à Pithéas. (*D. J.*)

UXITIPA, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Galice au-dedans du pays, du côté de la province de Xaliſco, dont elle eſt éloignée de 26 lieues; cette province ne manque pas de fruits ni de gibier, mais l'air en eſt très-chaud & la terre inégale dans ſes productions.

U Z

UZEDA *ou* UCEDA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne dans la nouvelle Caſtille, à 7 ou 8 lieues au nord d'Alcala; c'eſt le chef lieu d'un duché. *Long.* 14. 30 *latit.* 40. 51. (*D. J.*)

UZEG, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) arbriſſeau des Indes, qui pouſſe un grand nombre de plantes menues à la hauteur de trois ou quatre coudées; ſes racines ſont fortes, dures, ligneuſes & ſerpentantes; ſes rameaux ſont garnis de beaucoup d'épines longues & pointues; de la baſe des épines ſortent ordinairement quatre feuilles de grandeur inegale, plus petites & plus tendres que celles de l'olivier, mais aſſez ſemblables à celle du buis; ſes fleurs ſont nombreuſes, petites, s'élargiſſent inſenſiblement, diviſées comme en deux levres, & d'une forme très-agréable à la vue; elles ſont jaunes en-dedans, panachées de quelques taches pourpres à l'endroit d'où partent les pétales, par-tout ailleurs, elles offrent un mélange de couleur d'hyacinthe & de violette, mais elles leur ſont bien ſupérieures pour l'excellence du parfum. Quand ces fleurs ſont tombées, il leur ſuccede un fruit noir, qui reſſemble à celui de l'yeble; il eſt liſſe par-deſſus, & d'un goût amer aſtringent.

Proſper Alpin penſe ſur des conjectures fort légeres, que le ſuc de cet arbriſſeau eſt le *lycium indicum* des anciens. Il eſt vrai, dit Veslingius, que le ſuc apporté en Egypte des parties voiſines de l'Arabie & de l'Ethiopie, condenſé dans des bouteilles, a manifeſtement les caracteres du *lycium indicum*, ſurtout quand il eſt bien préparé, mais Proſper Alpin a reconnu lui-même que le *lycium* en uſage chez les Egyptiens qui le reçoivent d'Arabie, eſt du faux *lycium*; car il eſt dur, dit-il, noir en-dehors comme le ſuc d'acacia, & quand on le rompt, on le trouve couleur d'aloës en-dedans; il a une odeur foible, mais qui n'eſt pas déſagréable; un goût douçâtre & aſtringent, mais point du tout amer; il eſt viſqueux, & quand on le manie il s'attache aux doigts. Ces raiſons prouvent que ce n'eſt point le vrai *lycium*, ajoutez-y qu'il n'a point d'amertume, & ne rend point quand on l'allume au feu une écume rougeâtre, comme pluſieurs auteurs diſent que faiſoit le vrai *lycium*.

Les Egyptiens uſent de ce ſuc pour toutes ſortes d'ulceres, particulierement ceux de la bouche, des oreilles, des narines, de l'anus & des inteſtins; pour l'hémoptyſie, la dyſſenterie, la diarrhée, & pour tous les flux de ventre & de matrice.

Il y a dans les *Ephemer. des curieux de la nature, ann.* 13 *obſerv. I.* une méthode de préparer un *lycium indicum* avec une eſpece d'acacia. (*D. J.*)

UZEGE, (*Géog. mod.*) petit pays de France, dans le bas-Languedoc. Une partie de ce canton eſt couverte de montagnes, mais la plaine produit abondamment de blé & de bons vins; ce pays a quelques manufactures de ſoie & de laine, il tire ſon nom d'Uzès, ſon chef-lieu. (*D. J.*)

UZEL, (*Géog. mod.*) petite ville de France, en Bretagne, au diocèſe de S. Brieux, dont elle eſt à 8 lieues, avec un bailliage & une châtellenie. Il s'y fait quelque commerce en toiles. *Long.* 14. 42. *latit.* 48. 15. (*D. J.*)

UZERCHE, (*Géog. mod.*) en latin barbare *Uzerca*; petite ville de France, dans le bas-Limouſin, au diocèſe & à 11 lieues ſud-eſt de Limoges, & au midi de Brive ſur la Vezère. Elle n'a qu'une rue bordée d'aſſez jolies maiſons, & une abbaye d'hommes de l'ordre de ſaint-Benoît. *Longit.* 19. 20. *latit.* 46. 24.

Grenaille (François de) né à *Uzerche* l'an 1616, entra d'abord dans l'état monaſtique, & le quitta bientôt après. Il fit pluſieurs petits livres françois qui ne valent pas grand'choſe. Voici ce qu'on en dit dans le Sorbériana *p.* 150.

„ Il y avoit à Paris un certain Grenaille, ſieur
„ de Chateaunieres, limouſin, jeune homme de 26
„ ans, qui décocha tout-à-coup une prodigieuſe quan-
„ tité de livres, dont il nomma les uns, l'*honnête*

„ *fille*, l'*honnête veuve*, l'*honnête garçon*; les autres „ la *bibliotheques des dames*. Dans les *plaiſirs des* „ *dames*, ce que je trouvois de louable, étoit qu'ap„ paramment un homme de cet âge avoit demeuré „ dans le cabinet, & s'étoit abſtenu de pluſieurs dé„ bauches pour compoſer des livres; mais au-reſte „ les bonnes choſes y étoient fort rares, & ce qu'il „ y en avoit de bonnes avoient été déja dites ſi ſou„ vent, que ce n'étoit pas grande gloire de les ré„ péter: le ſtyle étoit aſſez fade, & faiſoit juger de „ l'auteur, qu'il n'écrivoit que pour écrire. Son li„ vre des *plaiſirs des dames* eſt diviſé en cinq par„ ties, du bouquet, du bal, du cours, du concert, „ de la colation. D'abord il traite la queſtion, ſi „ c'eſt le bouquet qui orne le ſein, ou ſi au contrai„ re, c'eſt lui qui emprunte de lui toute ſa grace; „ ſur quoi il juge en faveur du dernier, eſtimant „ que des deux hémiſpheres de la gorge d'une da„ me, il ſort une influence qui anime le bouquet, „ & le rend non-ſeulement plus beau, mais de plus „ de durée.

„ C'eſt, continue Sorbiere, de ces belles penſées „ qu'il eſpere l'immortalité, ayant paré le frontiſ„ pice de tous ces livres de ſa taille-douce, avec „ l'inſcription orgueilleuſe: *Hac evadimus immorta*„ *les* „. M. Guéret ne lui pardonne pas dans ſa guerre des auteurs. „. On veut bien vous laiſſer, dit-il votre „ relation *de la révolution du Portugal*, à la charge „ d'en ôter votre portrait, dont l'inſcription eſt trop „ fanfaronne pour un auteur comme vous. Si vous „ n'y aviez marqué que le lieu de votre naiſſance, „ & que vous vous fuſſiez contenté d'y joindre, que „ vous vous êtes fait moine à Bordeaux, & que vous „ jettâtes le froc à Agen, on l'auroit ſouffert: mais „ vous y ajoutez que vous vous êtes rendu immor„ tel à Paris; c'eſt un article qui n'a rien de la vé„ rité des trois précédens, & ſous le bon plaiſir d'A„ pollon, il ſera rayé. (*Le Chevalier* DE *Jaucourt*.) „

UZÈS, ou *Usès*, en latin, *Ucecia*, *Ucetia*, *caſtrum Uceſence*, petite ville de France, dans le bas-Languedoc, à 6 lieues au nord de Nîmes, à 9 au couchant d'Avignon, & à 150 de Paris. Elle a un évêché établi dès le v. ſiecle, & qui eſt ſuffragant de Narbonne.

Cette évêché vaut environ vingt-cinq mille livres de rente, & ſon diocèſe ne comprend que 181 paroiſſes. La vicomté d'*Uzès* a été érigée en duché en 1565, & en pairie pour Jacques de Cruſſol, duc d'*Uzès* en 1572. L'aîné de cette maiſon, eſt en cette qualité le premier pair laïc du royaume, mais il n'eſt pas le premier duc, car le duché de Thouars fut érigé en 1563.

Uzès a eu depuis le xj. ſiecle des ſeigneurs particuliers, tantôt nommés *decani*, & tantôt *vicomtes*. Cette ville avoit de grands privileges, dont elle a été dépouillée à cauſe de ſon vieil attachement au calviniſme. On a trouvé dans cette ville & aux environs quelques inſcriptions antiques, M. Lancelot les a recueillies dans les mémoires de l'académie des belles-lettres, *t. VII. in*-4°. Le territoire produit du blé, de l'huile, des ſoies & de bons vins; le commerce y floriſſoit autrefois. *Long.* 22. 6. *latit.* 41. 4.

Je connois trois ou quatre hommes de lettres nés à *Uzès*. Charas (Moïſe) qui ſe diſtinguoit dans la pharmacie, étoit natif de cette ville. Il eut le malheur étant à Madrid, d'être déféré à l'inquiſition, & contraint pour ſortir des priſons, d'abjurer la religion qu'il croyoit la meilleure. De retour à Paris, il fut reçu de l'académie des ſciences, & mourut en 1698, à 80 ans.

Croi (Jean de), en latin *Croius*, étoit d'*Uzès*, où il mourut en 1659, paſteur des calviniſtes de cette ville. Son principal objet eſt intitulé, *Obſervationes ſacræ & hiſtoriæ in novum Teſtamentum*.

Le Mercier (Jean), en latin *Mercurus*, ſavant proteſtant, & l'un des plus habiles hommes de ſon tems dans la connoiſſance des langues greque, latine, hébraïque & chaldaïque. Il ſuccéda à Vatable dans la chaire d'hébreu au college royal de Paris, & mourut à *Uzès* ſa patrie en 1572, à 63 ans. Ses commentaires ſur le vieux Teſtament ſont eſtimés, ſurtout ceux qu'il a faits ſur Job & ſur les livres de Salomon. Son fils Joſias le Mercier marcha ſur ſes traces en matiere d'érudition. Il mourut en 1526, & a eu pour gendre l'illuſtre Saumaire.

C'eſt encore à *Uzès* qu'eſt mort en 1724 (Jacques) Marſollier, chanoine régulier de ſainte Génevieve, connu par pluſieurs hiſtoires bien écrites; entr'autres par celle de l'inquiſition; par la vie du cardinal Ximenès, & par celle d'Henri VII. roi d'Angleterre; ce dernier ouvrage paſſe pour le meilleur qu'il ait fait. (*Le chev.* DE *Jaucourt*.)

UZKUNT, (*Géog. mod.*) ville dans la Tranſoxane, entre le Turqueſtan & le Zagataï, ſur le Sion. Naſſir-Eddin & Ulug-Beg la nomment *Urkend*. *Long.* 102. 30. *latit.* 44. (*D. J.*)

UZZA, ou *ALUZZA*, *ALOZZA*, (*Hiſt. ancien. Mythol.*) nom d'une idole adorée par les Arabes idolâtres, avant que ces peuples euſſent embraſſé la religion de Mahomet. Ce faux prophete, après s'être rendu maître de la Meque, fit détruire l'idole *Uzza* qui n'étoit qu'un tronc d'arbre taillé, & fit égorger ſes prêtreſſes.

WAG

W, ſ. m. (*Gram.*) cette lettre n'eſt pas proprement de l'alphabet françois. C'eſt la néceſſité de conformer notre écriture à celle des étrangers, qui en a donné l'uſage. Si l'on eût conſulté l'oreille & la prononciation, on l'auroit rendu par *ou*.

WACHTENDONCK, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-bas, dans la province de Gueldres, à 2 lieues au midi de la ville de Gueldres; elle eſt environnée de marais, qui font toute ſa force. Quelques hiſtoriens rapportent que c'eſt devant cette place qu'on s'eſt ſervi de bombes pour la premiere fois en 1588. Un incendie brûla la meilleure partie de cette ville en 1708, & conſuma ſa cathédrale. *Long.* 23. 50. *lat.* 51, 22. (*D. J.*)

WACKASA, (*Géog. mod.*) autrement *Siakusju*. une des ſept provinces de l'empire du Japon, dans le Foxu-Rokkudo, c'eſt-à-dire la contrée du nord; cette province a une journée & demie de longueur. Elle eſt bornée au nord par la mer qui lui fournit abondamment du poiſſon, des tortues, des coquillages. Elle a quelques mines de fer, & ſe diviſe en trois diſtricts. (*D. J.*)

WADAS *ou* OUADAS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) peuple ſauvage qui habite l'île de Ceylan, & qui deſcend des anciens poſſeſſeurs du pays, avant qu'il fut conquis par les habitans du continent; ils ne reconnoiſſent point de maître, vivent de la chaſſe, n'habitent que les forêts & le bord des rivieres; ils ſont noirs. Quelques-uns cependant d'entre eux payent tribut aux rois.

WADD, ſ. m. (*Hiſt. ancienne.*) nom d'une divinité adorée par quelques tribus d'Arabes idolâtres; elle avoit la figure d'un homme, & étoit le ſymbole du ciel.

WAES île, (*Géog. mod.*) île de la mer d'Ecoſſe, & l'une des Orcades, à 5 milles oueſt de l'île Fara; elle eſt de 4 milles & demi de long, & de 3 milles dans ſa plus grande largeur. Un petit iſthme la diviſe en deux parts. Elle a un bon port, & une égliſe paroiſſiale. (*D. J.*)

Waes, *pays de*, (*Géog. mod.*) contrée des Pays-bas, dans la partie orientale de la Flandre autrichienne, depuis Gand juſqu'à Yſendick, ſur la gauche de l'Eſcaut. Elle abonde en blé, en lin, & en chevaux.

Ce pays eſt gouverné ſuivant ſes coutumes, par une cour de juſtice qui a un grand bailli & des échevins, & chaque bourg a ſes officiers particuliers. Toute la contrée comprend dix-huit bourgs ou villages, ſous la juriſdiction eccléſiaſtique de l'évêque de Gand. (*D. J.*)

WAETERLAND *ou* WATERLAND, (*Géograph. mod.*) on nomme ainſi cette partie de la Nort-Hollande, qui eſt vis-à-vis d'Amſterdam, de l'autre côté de l'Ye, qui eſt baignée par le Zuider-zée, & où ſont les villes d'Edam, de Monickendam & de Purmerendt. Le mot *Waeterland* ſignifie pays d'eau; auſſi ce pays en eſt inondé, & ſouffre ſouvent des dommages conſidérables par l'impétuoſité de la mer, qui perce quelquefois ſes digues, comme cela arriva en 1686 & 1717, le 24 de Décembre. On trouva alors par une ſupputation générale, imprimée à Amſterdam, qu'il y eût 11 mille 797 habitans noyés, outre des beſtiaux preſque ſans nombre, des maiſons, & des terres. (*D. J.*)

WAGA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) arbre indien à ſilique, & toujours verd; il s'attache aux autres arbres, & grimpe deſſus; ſa fleur eſt tétrapétale, en étoile; ſes ſiliques ſont longues de 3 pouces, larges de 2, minces, plates, rougeâtres, lorſqu'elles ſont ſéches; mais leur écorce intérieure eſt blanche comme la neige. Ses amandes ſont unies, ſtiptiques, ameres, rondes, applaties, couchées tranſverſalement relativement à la gouſſe & d'un verd brun. Cet arbre croît dans les bois touffus de Malabar. (*D. J.*)

WAH

WAGE *ou* CHARIOT, ſ. m. (*Com.*) poids dont on ſe ſert à Amiens, qui peſe cent ſoixante-cinq livres de cette ville, revenant à cent quarante-cinq livres, trois onces de Paris, de Straſbourg, de Beſançon & d'Amſterdam; les poids de ces quatre villes étant égaux, *Dict. de Commerce*.

WAGENINGEN *ou* WAGUENINGUEN. (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-bas, dans la Gueldre, au quartier d'Arnheim, aux confins de la ſeigneurie d'Utrecht, ſur la rive droite du Rhein, à deux lieues de Nimegue, & à pareille diſtance d'Arnheim, mais dans un terroir fort ingrat. Cette petite place fut fermée de murailles, & érigée en ville en 1230 par Othon, comte de Gueldre. *Long.* 23. 22. *lat.* 51. 57. (*D. J.*)

WAGRIE, la, (*Géog. mod.*) en latin *Wagria*, en allemand, *Wageren*; contrée d'Allemagne, dans le duché de Holſteim. Elle eſt bornée au nord & au levant, par la mer Baltique; au midi, par la Trave; & au couchant, partie par le Holſtein propre, partie par la Stormarie; c'eſt l'ancienne demeure des Vandales & des Vénedes. La quantité des rivieres & des ruiſſeaux qui y coulent, rendent le pays très-fertile. On lui donne 8 milles germaniques de longueur, depuis la mer Baltique juſqu'à la Trave, ſur 5, 6 ou 7 milles de largeur, d'orient en occident. (*D. J.*)

WAGRII, (*Géogr.*) les Wagriens, peuples de la Germanie, connus ſeulement dans le moyen âge. La plûpart des auteurs, dit M. Spenes, *not. germ. med. c. iv.* cherchent les *Wagrii* au-delà de la Trave, dans le pays où le nom de *Wagrie* s'eſt conſervé juſqu'à préſent, & il y a quelque apparence que c'eſt où on doit le trouver; mais il eſt incertain s'ils ont reçu leur nom du pays, ou s'ils lui ont donné le leur. Peut être ne ſeroit-on pas mal fondé à chercher les anciens *Wagrii* au-delà de l'Oder, vers la riviere *Warta*, dont le nom pourroit bien être l'origine de celui des *Wagrii*, comme il l'a été de ceux des *Varini* ou *Varni*, & de ceux des *Warnavi* ou *Wurrabi*. Du reſte, les *Wagrii* étoient une nation d'entre les Slaves; ils occupoient les terres qui ſont au nord de la Trave, & ils en furent chaſſés par les Teutons. (*D. J.*)

WAHAL *ou* WAHL, *ou* WAEL, (*Géog. mod.*) on nomme ainſi le bras du Rhein, qui ſe ſéparant au fort de Schenck, paſſe à Bynen, à Nimegue, à Tiel, à Wuyren, & ſe perd dans la Meuſe, au-deſſous du château de Loëvenſtein, vis-à-vis de Workum.

C'eſt une choſe bien remarquable, que cette branche du Rhein que nous appellons aujourd'hui le *Vahal*, portoit déja ce nom du tems de Servius. J'en ai la preuve dans le paſſage, où ce ſavant commentateur expliquant ces mots de Virgile, *Æneid. lib. VIII. v.* 727. *Rhenuſque bicornis*, dit: *Per alterum quæ interluit Barbaros; ubi jam* Vahal *dicitur, & facit inſulam Batavorum*, édit. de Bâle. 1613. *pag.* 1327. (*D. J.*)

WAHLESTATT *ou* WAHLENSTATT, (*Géog. mod.*) ville de la Suiſſe, à quelque diſtance du lac de même nom, & le chef-lieu d'un bailliage compté au nombre des bailliages communs, dépendans des cantons proteſtans, & du canton de Glaris. Cette petite ville ſe nomme auſſi *Riva*, & eſt ſur la grande route de la Suiſſe & de l'Allemagne, pour aller au pays des Griſons. Ses habitans ont leur conſeil & leur chef, qu'ils nomment *ſchuldtheïs* ou *avoyer*.

Le lac de *Wahleſtatt* eſt bordé de trois ſouverainetés: ſavoir, du canton de Glaris, du comté de Sargans, & du bailliage de Gaſter. Ce lac s'étend d'orient en occident environ 5 lieues, ſur une bonne demi-lieue de largeur; il eſt environné de montagnes & de rochers, au nord & au midi. (*D. J.*)

WAIDHOVEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans l'Autriche, au quartier du haut-Vienner-Wald. (*D. J.*)

WAINFLEET, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, en Lincolnshire, vers la mer. Ce bourg qui a droit de marché a donné la naiſſance au fameux évêque de Winchester, Guillaume de *Wainfleet*, fonda-

dateur du college de la Magdelaine à Oxford, & d'une école publique dans ſa patrie. (*D. J.*)

WAIRTH, (*Géog. mod.*) lac ou plutôt golphe de l'île de Mainland, la plus grande des Orcades, & au ſud-oueſt de cette île. Ce golphe abonde en truites de la groſſeur d'un petit ſaumon. On les mange fraiches & on les ſale, ou bien on les durcit à la fumée pour la proviſion d'hyver. (*D. J.*)

WAITZEN *ou* WATZEN, (*Géog. mod.*) c'étoit une petite ville de la haute-Hongrie, dans le comté de Novigrad, ſur la gauche du Danube à cinq milles au nord de Bude, avec un évêché. Le prince de Lorraine la prit en 1684 ſur les Turcs, qui la reprirent la même année & la détruiſirent. (*D. J.*)

WAKEFIELD, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre dans l'Yorckshire, entre Yorck & Londres, à quelques milles d'Almonbury, au bord du Calder, qu'on y paſſe ſur un pont. Elle eſt bien bâtie, bien peuplée, & entretient de bonnes manufactures de draps. On trouve dans ſes environs quelques mines de charbon de terre, dont on tire des marcaſſites brillantes comme de l'argent; c'eſt dans le voiſinage de *Wakefield* que ſe livra une bataille mémorable entre Henri VI. & Richard, duc d'Yorck qui lui diſputoit la couronne. Richard y perdit la vie. (*D. J.*)

WALCHEREN *ou* WALKEREN, (*Géog. mod.*) île des Pays-bas, dans la Zélande, dont elle eſt la principale, au couchant de l'île de Zuydbeveland, l'embouchure du Hont. Les comtes de Borzelle étoient ſeigneurs de cette île dans le xij. ſiecle; & c'eſt un de ces ſeigneurs qui bâtit Middelbourg, capitale de l'île, en 1132. Depuis ce tems-là, les comtes de Hollande & de Zélande ont uni à leur domaine Middelbourg & ſon territoire. (*D. J.*)

WALCOURT, (*Géog. mod.*) ville des Pays-bas, dans le comté de Namur, aux confins du pays de Liege, ſur la riviere d'Heure, à ſix lieues au ſud-oueſt de Charleroi, & dix au ſud-eſt de Mons. Dès l'an 910 *Walcourt* avoit été entouré de murailles. Elle fut annexée au comté de Namur en 1438 par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, & réduite en cendres en 1615 par un incendie fortuit. Son chapitre a été fondé en 1022. *Long.* 22. 5. *latit.* 50. 12. (*D. J.*)

WALDBOURG, (*Géog. mod.*) comté d'Allemagne, dans la Suabe méridionale. Ce comté comprend, outre pluſieurs ſeigneuries, les comtés de Zeil, de Trauchbourg & de Friedberg; il tire ſon nom d'un château ſitué à deux milles de Ravenſburg. (*D. J.*)

WALDECK, (*Géog. mod.*) comté d'Allemagne, dans la Weſtphalie, entre l'évêché de Paderborn, le duché de Weſtphalie, la ſeigneurie d'Itter, & le landgraviat de Heſſe. *Waldeck*, bourg, eſt le chef-lieu ſur la riviere de Steinbach, avec un château. *Long.* de ce bourg. 26. 24. *lat.* 51. 10.

Martinius (Matthias) célebre philologue & ſage théologien allemand du xvij. ſiecle, naquit l'an 1572 à Freienhagen dans le comté de *Waldeck*, & mourut en 1630 âgé de cinquante-huit ans. Il a fait un grand nombre d'ouvrages; dont vous trouverez le catalogue dans les *mémoires* du pere Niceron, *tom.* 36. *pag.* 238-243. mais le ſeul qui ſoit à préſent recherché, eſt ſon *Lexicon philologicum præcipue etymologicum*, *&c. Bremæ* 1623. *in fol.* Francof. 1655. *in-fol.* Utrecht 1697. *in-fol.* 2 vol. Amſterdam 1701. *in-fol.* 2 vol. avec une préface de M. le Clerc, qui a été ajoutée à l'édition de 1697, pour faire croire que c'étoit une édition nouvelle.

Les autres ouvrages de Martinius ſont purement théologiques, & l'auteur s'y montre univerſaliſte. Il aſſiſta en 1618 au ſynode de Dordrecht, où il fut maltraité par Gomarus & Sibrand Lubbertus.

„ Je crois à préſent, diſoit-il (en parlant du ſynode), ce que dit Grégoire de Nazianze, qu'il „ n'avoit jamais vu aucun concile qui eût eu un heureux ſuccès, & qui n'eût augmenté le mal au-lieu „ de le diminuer: je déclare donc avec ce pere, „ continuoit-il, que je ne mettrai plus le pié dans „ aucun ſynode; celui-ci en particulier n'étoit qu'une comédie dans laquelle les politiques jouoient „ le principal rôle, & les états ſe moquoient des „ députés de tous les pays étrangers „.

Il avoit une ſi grande averſion pour les opinions rigides, qu'il ne pouvoit s'empêcher de dire: „ j'aimerois mieux être pélagien, que d'embraſſer la „ doctrine de Beze ou de Piſcator „. Enfin, on peut recueillir de toute ſa conduite & de ſes écrits, que c'étoit un homme ſage & pacifique, qui ſans s'arrêter aux queſtions inutiles de la théologie, ſe bornoit à l'eſſentiel du chriſtianiſme. Au reſte, on a remarqué qu'à l'exemple de Caton, de Cujas & de Blondel, il travailloit couché par terre, ayant autour de lui les livres qui lui étoient néceſſaires; mais la meilleure méthode eſt de travailler debout, ayant devant & derriere ſoi, avec un eſpace convenable, un grand pupitre continué, pour y placer tous les livres dont on a beſoin. (*D. J.*)

WALDEN, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, dans la province d'Eſſex, ſur la route de Harwich à Londres, un peu plus bas que Barclow. Cette petite ville s'appelle auſſi *Safron-Walden*, parce qu'on recueille du ſafran dans ſon territoire. Le ſafran y vient deux ou trois ans de ſuite en telle abondance, qu'un acre de terre en produit juſqu'à quatre-vingt livres qui étant ſéchées en rendent vingt. Après cela, la campagne rapporte de l'orge qu'on y ſeme, ſans qu'il ſoit beſoin de fumer la terre pendant dix-huit ans. Au bout de ce terme le ſafran y revient comme auparavant. (*D. J.*)

WALDENBOURG, (*Géog.*) ville de Saxe, ſur la riviere de Mulda, fameuſe par ſa poterie qui ſe débite dans preſque toute l'Allemagne. On la fait avec une terre argilleuſe blanche qui ſe tire d'un endroit appellé *Fronſdorff*; & on la travaille à *Waldenbourg*. Cette poterie acquiert par la cuiſſon une ſi grande dureté, qu'elle fait feu lorſqu'on la frappe avec le briquet. La manufacture de cette ville ſubſiſte depuis l'an 1388.

Il y a encore deux petites villes du même nom; l'une en Franconie ſur la frontiere de la Suabe, l'autre en Siléſie, dans la principauté de Schweidnitz.

WALDKIRCK, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au Briſgaw, dans une île formée par la riviere d'Eltz, à deux lieues de Fribourg, *Long.* 25. 36. *Latit.* 48. 10. (*D. J.*)

WALDSÉ, (*Géog. mod.*) bourg d'Allemagne, dans la Suabe méridionale, au comté de Waldbourg, avec un château, & une abbaye fondée par l'empereur Fréderic II. (*D. J.*)

WALDSHUT *ou* WALDHUSS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Suabe, une des quatre villes foreſtieres, à l'embouchure du Schult dans le Rhin, à deux milles de Lauffenbourg & à dix au nord oueſt de Zurich. Son nom *Waldhuſt* ſignifie *défenſe des bois*, & lui a été donné parce qu'elle couvre une partie de la forêt. Ce n'étoit dans ſon origine qu'une maiſon de chaſſe des empereurs; le comte Albert de Habsbourg en fit une ville en 1249, & lui donna des privileges. *Long.* 25. 56. *latit.* 47. 44. (*D. J.*)

WALGENSÉE, (*Géog. mod.*) lac d'Allemagne, dans la partie méridionale du duché de Baviere, entre la Loyſa & l'Iſer. Il y a un bourg ſur le bord occidental de ce lac. (*D. J.*)

WALIS, (*Géog. mod.*) île de l'Océan, l'une des Orcades, au nord de l'Ecoſſe. Sa longueur eſt d'environ cinq milles, & ſa largeur de trois à quatre. (*D. J.*)

WALLEBOURG *ou* WALLENBOURG; (*Géog. mod.*) petite ville de Suiſſe, dans le canton de Bâle au pié du mont Jura, avec un château bâti ſur un rocher. Cette place ſituée à la gorge des montagnes dans un vallon étroit, fait un paſſage important, parce que c'eſt la grande route de Genève, de Berne & de Soleure à Bâle. *Longit.* 25. 23. *latit.* 47. 36.

WALLINGFORD, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, dans Berckshire, ſur le bord de la Tamiſe. Ce bourg a été anciennement une grande & belle ville connue ſous le nom de *Gallena*. Du tems des Romains, elle étoit la capitale des Attrébatiens. De même ſous l'empire des Saxons, & long-tems après ſous les rois normands, elle fut très-conſidérable. On y comptoit douze paroiſſes, & ſes murailles avoient environ mille pas de tour. Un grand & magnifique château ſitué ſur la Tamiſe, lui ſervoit de défenſe. Le tems joint à la peſte qui déſola *Wallingford* en 1348, a tout ruiné; cette ville eſt devenue un bourg, qui n'a que droit de marché & droit de députation au parlement.

Richard de *Wallingford*, ainſi nommé du lieu de ſa naiſſance, abbé de S. Benoît, floriſſoit ſur la fin du xiij. ſiecle. Il étoit fils d'un maréchal; il embraſſa l'état religieux, & ſe rendit très-habile dans l'arithmétique & l'aſtronomie. Il inventa la conſtruction

d'un horloge, dont tout le monde admiroit l'artifice & laiſſa des écrits latins ſur l'arithmétique & l'aſtrologie. Il mourut de la lepre à Saint Alban, dans ſon monaſtere, vers l'an 1326, au commencement du regne d'Edouard III. (*D. J.*)

WALLONS, LES, (*Géog. mod.*) on donne le nom de *Wallons* à tous les peuples des Pays-bas, dont le langage ordinaire eſt un vieux françois mêlangé, comme dans l'Artois, dans le Hainaut, dans le Luxembourg, dans une partie de la Flandre & du Brabant. Les *Wallons* ſont appellés *Walen* par les habitans des Pays-bas qui ont conſervé l'ancienne langue germanique. (*D. J.*)

WALLSHALL *ou* WARSHALL, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Stafford, ſur la Tame. (*D. J.*)

WALNEY, (*Géog. mod.*) petite île d'Angleterre ſur la côte de la province de Lancaſtre. On peut conjecturer que ce nom *Walney* vient de deux mots ſaxons *Wallen-ey*, l'île des Gaulois, parce que les anciens bretons, à qui les Saxons donnoient le nom de *Walen*, gaulois, ſe maintinrent vaillamment dans cette île & le pays voiſin, environ 230 ans contre ces fiers étrangers, qui étoient venus pour les en dépoſſéder. L'entrée de l'île de *Walney* eſt défendue à l'orient par un fort conſtruit ſur un écueil au milieu de l'eau & qu'on nomme *Pil of-Fouldrey*. (*D. J.*)

WALON, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſpece d'ancien langage gaulois que parloient les Wallons ou les habitans d'une partie conſidérable des Pays-bas françois & autrichiens, ſavoir ceux des provinces d'Artois, de Hainaut, de Namur, de Luxembourg & d'une partie de la Flandre & du Brabant.

On croit que *walon* a été le langage des anciens gaulois & celtes. *Voyez* LANGUE, *&c.*

Les Romains ayant ſubjugué pluſieurs provinces de la Gaule, ils y établirent des prêteurs, des proconſuls & d'autres officiers politiques, leſquels y adminiſtroient la juſtice en langue latine: ce qui donna occaſion aux naturels du pays de l'appliquer à la langue de leurs vainqueurs, & de mêler ainſi avec leur propre langue un grand nombre de mots & de phraſes latines; de ſorte que de ce mélange de gaulois & de latin, il ſe forma un langage nouveau que l'on appella *roman*, par oppoſition au vieux gaulois qu'on parloit dans ſa pureté primitive, & qu'on appelloit *walon*. Cette diſtinction s'eſt tranſmiſe juſqu'à nous; car les habitans de certaines provinces des Pays-Bas diſent qu'en France on parle roman, & que pour eux ils parlent *walon*, lequel approche davantage de la naïveté des anciens gaulois. *Voyez* ROMAN & FRANÇOIS.

WALPO *ou* WALPON, *Comté de*, (*Géog. mod.*) comté de l'Eſclavonie hongroiſe, entre la Drave au nord, & le Save au midi, le duché de Sirmium à l'orient, & le comté de Poſſéga à l'occident. Son chef-lieu eſt *Walpo* ou *Walpon*. (*D. J.*)

WALPO *ou* WALPON *ou* WOLCOWAR, (*Géog. mod.*) petite ville de l'Eſclavonie hongroiſe, au-delà de la Drave, ſur une riviere que M. de Liſle appelle *Karaſitza*. (*D. J.*)

WALSÉE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la baſſe Autriche, ſur la droite du Danube. Quelques géographes croyent que c'eſt l'ancienne *Falciana*. (*D. J.*)

WALSINGHAM, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Norfolck, du côté du nord. Ce bourg étoit célebre par ſon pélerinage, du tems du papiſme; il l'eſt aujourd'hui par la qualité de ſon terroir qui rapporte d'excellens ſafrans.

WALTENBURG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Suabe, dans le Neckraw, ſur l'Aich.

WALTENSBOURG, (*Géog. mod.*) communauté du pays des Griſons, dans la ligue haute ou griſe, où elle a le ſecond rang. Sa juriſdiction ne renferme que cinq ou ſix villages, dont l'abbé de Diſentis eſt ſeigneur.

WALTHERIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante ainſi nommée par Linnæus. Le calice de la fleur conſiſte en une ſeule feuille taillée en forme de calice, légérement découpée en cinq ſegmens, & ſubſiſtant après que la fleur eſt tombée. La fleur eſt compoſée de cinq pétales, qui ſont faits en cœur vers le ſommet, & qui reſtent déployés; les étamines ſont cinq filets qui croiſſent enſemble en forme de cylindre; les boſſettes des étamines ſont ſimples & libres; le germe du piſtil eſt ovale; le ſtile eſt ſimple, & en quelque maniere, plus long que les étamines; le ſtigma eſt fendu en deux; le fruit eſt une capſule qui devient ovale vers le ſommet; cette capſule eſt à deux battans, & ne contient qu'une ſeule loge, la graine eſt unique, large & obtuſe. *Linnæi gen. plant. pag.* 327. (*D. J.*)

WALT-KAPPEL, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le Landgraviat de Heſſe, environ à huit lieues au ſud de Caſſel, ſur le bord d'une petite riviere qui ſe jette dans le Wéſer. *Long.* 27. 15. *lat.* 51. 14. (*D. J.*)

WALTMUNCHEN, (*Géog. mod.*) petite ville délabrée d'Allemagne, dans le palatinat de Baviere, vers les confins de la Bohème, ſur le bord de la riviere de Schwartzach. (*D. J.*)

WALWICK, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, dans le comté de Northumberland, ſur la Tyne, à cinq lieues au-deſſus de Neucaſtle. Le ſavant Gale conjecture que c'eſt la *Galava* d'Antonin, & cependant il convient que la diſtance de ce lieu ne convient pas aux chiffres marqués dans l'itinéraire entre *Glanoventa* & *Alone*, c'eſt-à-dire, entre Gebrin & Witleycaſtle: Camden croit que *Galava* eſt Kellenton. (*D. J.*)

WANDSWORTH, (*Géog. mod.*) village d'Angleterre, dans le comté de Surrey, à ſix milles de Londres, ſur le bord du Wand. Ce village ne reſſemble pas aux nôtres: il eſt non-ſeulement brillant, mais célebre par ſes forges de cuivre, ſes teintures d'écarlate, & ſes manufactures de chapeaux. (*D. J.*)

WANGEN, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la baſſe-Alſace, ſur la pente d'une montagne, à trois lieues au nord-oueſt de Strasbourg. (*D. J.*)

WANGEN, (*Géog. mod.*) ville impériale d'Allemagne, dans la Suabe, ſur la riviere du haut Arg (*Ober-Arg*) à 12 milles au nord de Lindaw, & à 30 au nord-eſt de Conſtance; il s'y fait quelque commerce de toiles: cette ville eſt l'ancienne *Vemania*, ou *Viana* de la Rhétie. *Long.* 27. 35. *latit.* 47. 36. (*D. J.*)

WANGEN, (*Géog. mod.*) petite ville de Suiſſe, au canton de Berne, ſur le bord méridional de l'Aar; elle eſt chef-lieu d'un bailliage, qui comprend pluſieurs beaux villages. (*D. J.*)

WANNA, LA, *ou* UNNA, (*Géog. mod.*) riviere de Croatie; elle a ſa ſource dans la montagne de Tſemernitza, & va ſe jetter dans la Save, entre les embouchures de la Sunja & de la Verbaska. (*D. J.*)

WANQUI, (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique, dans la Nigritie; Drapper dit qu'il a celui de Bouvé au nord, celui de Vaſſa au midi, & celui d'Iucaſſan à l'occident. (*D. J.*)

WANTAGE, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans le Berkshire, ſur la petite riviere d'Oke; il y avoit autrefois dans ce bourg une maiſon royale.

C'eſt dans cette maiſon que naquit *Alfred*, l'homme le plus accompli, & le plus grand roi qui ſoit monté ſur le trône: peut-être n'y a-t-il jamais eu ſur la terre un mortel plus digne des reſpects de la poſtérité.

Il ſut négocier comme combattre; & ce qui eſt étrange, les Anglois & les Danois qu'il vainquit, le reconnurent unanimement pour maître. Il prit Londres, la fortifia, l'embellit, y éleva des maiſons de briques & de pierres de taille, équippa des flottes, empêcha les deſcentes des Danois, poliça ſa patrie, fonda les jurés, partagea l'Angleterre en comtés, & encouragea le premier ſes ſujets à commercer. Il prêta des vaiſſeaux & de l'argent à des gens entreprenans & ſages qui allerent juſqu'à Alexandrie; & de-là, paſſant l'Iſthme de Suez, trafiquerent dans la mer Perſique.

Il inſtitua des milices, établit divers conſeils, mit partout la regle & la paix qui en eſt la ſuite. Ses lois furent douces, mais ſéverement exécutées; il jetta les fondemens de l'académie d'Oxford, fit venir des livres de Rome, & étoit lui-même l'homme le plus ſavant de ſa nation, donnant toujours à l'étude les momens qu'il ne donnoit pas aux ſoins de ſon royaume. Une ſage économie le mit en état d'être libéral; il rétablit pluſieurs égliſes, & pas un ſeul monaſtere. Auſſi ne fut-il pas mis au nombre des ſaints; mais l'hiſtoire qui ne lui reproche ni défauts, ni foibleſſes, le met au premier rang des héros immortels, utiles au genre humain, qui ſans ces hommes extraordinaires eût toujours été ſemblable aux bêtes farouches. Voilà en raccourci le tableau d'Alfred & de ſon regne; entrons dans les détails de ſa vie, qui eſt

ſans doute une belle école pour les ſouverains.

Alfred ou Elfred le grand (ſon mérite lui donne ce titre) étoit le plus jeune des fils d'Ethelwolph, roi de Weſſex, & naquit en 849. Ses parens enchantés de ſa douceur & de ſon eſprit, le firent élever à la cour, contre l'uſage des Saxons, qui à l'exemple des Gaulois, n'y admettoient jamais leurs enfans, qu'ils ne fuſſent en âge de porter les armes. Son pere le mena tout jeune à Rome, où ils demeurerent une année. Alfred de retour ſe forma aux exercices qui étoient ordinaires chez les Saxons, pour accoutumer les jeunes gens à la fatigue, & les rendre en même tems plus hardis, & plus courageux. Ce prince s'étant formé de cette maniere, commença ſa premiere campagne à l'âge de 18 ans, ſous les ordres de ſon frere Ethelred.

Bientôt après il eut occaſion d'exercer ſa valeur contre les Danois en 866 & 871, ſon frere étant mort d'une bleſſure qu'il reçut dans la derniere bataille; Alfred monta ſur le trône, & ſe trouva de nouveau engagé dans une dangereuſe guerre contre les mêmes Danois qui s'étoient rendus maîtres de la Mercie, de l'Eſtanglie, & du Northumberland; il les combattit juſqu'à ſept fois dans une ſeule campagne, & enfin les obligea de lui demander la paix, d'abandonner le Weſſex, & de lui donner des ôtages.

En 878, on vit paroître une nouvelle armée danoiſe, plus formidable que toutes les précédentes, & qui inſpira tant de terreur aux Weſt-Saxons, qu'ils n'eurent plus le courage de ſe défendre. Alfred ſe déguiſa en joueur de harpe pour connoître par lui-même l'état de l'armée danoiſe. Il paſſa ſans peine, à la faveur de ce déguiſement dans le camp des ennemis & s'inſtruiſit de tout ce qu'il lui importoit de ſavoir. De retour il aſſembla ſes troupes ſurprit les Danois, & remporta ſur eux une victoire complette. Les conditions de paix qu'il leur impoſa, furent plus avantageuſes qu'ils n'avoient lieu d'eſpérer. Il s'engagea de donner des terres dans l'Eſtanglie à ceux qui voudroient ſe faire chrétiens, & obligea les autres de quitter l'île, & de laiſſer des ôtages pour aſſurance qu'ils n'y remettroient jamais le pié.

Quelques années étoient à peine écoulées, que d'autres danois ayant ravagé la France & la Flandre, vinrent faire une deſcente en Angleterre; mais les Anglois les repouſſerent, & le roi ſe trouva partout à leur tête dans le plus fort combats. Après tant d'heureux ſuccès, il pourvut à la ſûreté des côtes, en faiſant conſtruire des vaiſſeaux plus longs & plus aiſés à manier que ceux des ennemis, & en muniſſant le reſte du royaume d'un bon nombre de places fortes: il aſſiégea & prit la ville de Londres, la fortifia, & l'embellit. Enfin, pour qu'il ne lui manquât rien de la monarchie de toute l'Angleterre, les Gallois le reconnurent pour leur ſouverain.

Il ne ſe diſtingua pas moins dans le gouvernement civil qu'il avoit fait dans la guerre: il forma un excellent corps de lois, dont Jean Harding parle de la maniere ſuivante en vieux anglois.

King Alvrede the Laws of Troye and Brute,
Laws Moluntynes, and Marcians congregate,
With Danish Lawes, that were well conſtitute,
And Grekisbe alſo, well made, and approbate.
In Englisbe tougue he dit thene all translate,
Which yet bee called the Lawes of Alvrede,
At Weſtminſter remembred yet indede.

Ce qui revient à ceci: „ Que le roi Alfred ayant „ recueilli un grand nombre de lois anciennes de „ divers peuples, les fit traduire en anglois, & que „ ce ſont celles qu'on nomme les *lois d'Alfred*, & „ dont la mémoire ſubſiſte encore à Weſtminſter „.

Il importe de remarquer dans ces lois d'Alfred, qu'on y ménageoit davantage la vie, qu'on n'a fait dans celles des derniers ſiecles, par leſquelles on ſtatue ſouvent la peine de mort pour des crimes aſſez légers: au-lieu que dans les lois ſaxones, les peines les plus rigoureuſes, étoient la perte de la main pour ſacrilége. On puniſſoit de mort le crime de trahiſon, ſoit de haute trahiſon contre le roi, ſoit de baſſe trahiſon contre la perſonne d'un comte, ou d'un ſeigneur d'un rang inférieur. On étoit auſſi coupable de mort, mais ſous le bon plaiſir du roi, lorſqu'on ſe battoit, ou qu'on prenoit les armes à la cour; mais toutes ces peines pouvoient ſe changer en amendes. Voici les regles qu'on obſervoit: chaque perſonne, depuis le roi juſqu'à un eſclave; & chaque membre du corps étoient taxés à un certain prix. Lors donc qu'on avoit tué quelqu'un, ou qu'on lui avoit fait quelque injure, on étoit obligé de payer une amende proportionnée à l'eſtimation faite de la perſonne tuée, ou offenſée: en cas de meurtre involontaire, l'amende ſe nommoit *Weregile*. *V.* WEREGILE.

Par rapport aux autres fautes moins conſidérables, quand on ne payoit point la taxe fixée, on obſervoit la loi du talion, *œil pour œil*, *dent pour dent*; quelquefois auſſi la peine étoit la priſon: mais la plus ordinaire, ou plutôt la ſeule en uſage par rapport aux payſans, étoit le fouet. Par une autre loi, il étoit défendu d'acheter homme, cheval, ou bœuf, ſans avoir un répondant, ou garant du marché. Il paroît de-là, que la condition des payſans étoit très-déſavantageuſe du tems d'Alfred, & qu'un homme n'étoit pas moins maître de ſes eſclaves, que de ſes beſtiaux.

Quiconque ſe rendoit coupable de parjure, & refuſoit de remplir les engagemens contractés par un ſerment légitime, étoit obligé de livrer ſes armes, & de remettre ſes biens entre les mains d'un de ſes parens, après quoi il paſſoit 40 jours en priſon, & ſubiſſoit la peine qui lui étoit impoſée par l'évêque. S'il réſiſtoit, & refuſoit de ſe ſoumettre, on confiſquoit ſes biens; s'il ſe déroboit à la juſtice par la fuite, il étoit déclaré déchu de la protection des lois, & excommunié; & ſi quelqu'un s'étoit porté pour caution de ſa bonne conduite, la caution en cas de défaut, étoit punie à diſcrétion par l'évêque.

Celui qui débauchoit la femme d'un autre qui avoit douze cens ſchelings de bien, étoit contraint d'en payer au mari cent vingt; quand le bien de l'offenſeur étoit au-deſſous de cette ſomme, l'amende étoit auſſi moins forte; & quand le coupable n'étoit pas riche, on vendoit ce qu'il avoit, juſqu'à concurrence pour payer. C'eſt encore Alfred qui établit l'obligation de donner caution de ſa bonne conduite, ou de ſe remettre en priſon, au défaut de caution.

On voit par les lois de ce prince, que les rois Saxons ſe regardoient comme les ſouverains immédiats du clergé, auſſi bien que des laïques; & que l'Egliſe n'étoit pas ſur le pié d'être réputée un corps diſtinctif de l'état, ſoumis ſeulement à une puiſſance eccléſiaſtique étrangere, exempt de la juriſdiction, & indépendant de l'autorité de ſouverain, ainſi qu'Anſelme, Becket, & d'autres, le prétendirent dans la ſuite; mais que comme les eccléſiaſtiques étoient au nombre des ſujets du roi, leurs perſonnes & leurs biens étoient auſſi ſous ſa protection ſeule, & ils étoient reſponſables devant lui de la violation de ſes lois. Alfred & Edouard n'imaginerent pas que ce fût troubler le moins du monde la paix de l'égliſe, que d'obſerver le cours ordinaire de la juſtice à l'égard d'un éccléſiaſtique, puiſque dans le premier article de leurs lois, ces princes confirment ſolemnellement la paix de l'égliſe; & que dans les ſuivans ils font divers réglemens concernant la religion.

C'eſt Alfred qui introduiſit la maniere de juger par les jurés, belle partie des lois d'Angleterre, & la meilleure qui ait encore été imaginée, pour que la juſtice ſoit adminiſtrée impartialement! Ce grand homme convaincu que l'eſprit de tyrannie & d'oppreſſion eſt naturel aux gens puiſſans, chercha les moyens d'en prévenir les ſiniſtres effets. Ce fut ce qui l'engagea à ſtatuer que les thanes ou barons du roi ſeroient jugés par douze de leurs pairs; les autres thanes par onze de leurs pairs, & par un thane du roi; & un homme du commun par douze de ſes pairs.

Tacite rapporte que parmi les anciens germains, & par conſéquent parmi les Saxons, les jugemens ſe faiſoient par le prince, aſſiſté de cent perſonnes de la ville, qui donnoient leurs ſuffrages, ſoit de vive voix, ſoit par le frottement de leurs armes. Cet uſage ceſſa peu à-peu. D'abord le nombre fut réduit de cent perſonnes à douze, qui conſerverent cependant les mêmes droits, & qui avoient une autorité égale à celle du gouverneur & de l'évêque. Dans la ſuite, il arriva que ces douze perſonnes, qui étoient ordinairement des gens de qualité, trouvant que les affaires qui ſe portoient devant eux ne méritoient guere leur attention, tomberent dans la négligence; enfin à la longue cette coutume s'abolit, Alfred y ſubſtitua l'uſage, qui ſubſiſte encore en Angleterre: c'eſt que douze perſonnes libres du voi-

ſinage

ſinage, après avoir prêté ſerment, & oui les témoins, prononcent ſi l'accuſé eſt coupable ou non. Il ſemble qu'Alfred ait étendu cette ſorte de procédure, qui n'avoit lieu que dans les cauſes criminelles, aux matieres civiles.

Il partagea le royaume en *shires* ou comtés; les comtés contenant diverſes centaines de familles, en centaines, appellées *hundreds*, & chaque centaine en dixaines.

Les cauſes qui ne pouvoient ſe décider devant le tribunal des centaines, étoient portées à un tribunal ſupérieur, compoſé ordinairement de trois cens, dont le chef ſe nommoit *tribingerfas*. Cette diviſion ceſſa, pour la plus grande partie, après la conquête des Normands: on en voit pourtant encore des traces dans les *Ridings* de la province d'Yorck, dans les *Lathes* ou canons de celle de Kent, & dans les trois diſtricts du comté de Lincoln, Lindſey, Reſteven & Holland. Ces diviſions furent faites, pour que chaque particulier fût plus directement ſous l'inſpection du gouvernement, & pour qu'on pût avec plus de certitude, rechercher, ſelon les lois, les fautes qu'il faiſoit.

Les dixaines étoient ainſi nommées, parce que dix familles formoient un corps diſtinct; les dix chefs de ces familles étoient obligés de répondre de la bonne conduite les uns des autres: en général les maîtres répondoient pour leurs domeſtiques, les maris pour leurs femmes, les peres pour leurs enfans au-deſſous de quinze ans; & un pere de famille pour tous ceux qui lui appartenoient. Si quelqu'un de la dixaine menoit une vie qui fît naître quelque ſoupçon contre lui, on l'obligeoit à donner caution pour ſa conduite; mais s'il ne pouvoit pas trouver de caution, ſa dixaine le faiſoit mettre en priſon, de peur d'être elle-même ſujette à la peine, en cas qu'il tombât dans quelque faute. Ainſi les peres répondant pour leurs familles, la dixaine pour les peres, la centaine pour les dixaines, & toute la province pour les centaines, chacun étoit exact à veiller ſur ſes voiſins. Si quelqu'étranger, coupable d'un crime, s'étoit évadé, on s'informoit exactement de la maiſon où il avoit logé, & s'il y avoit demeuré plus de trois jours, le maître de la maiſon étoit condamné à l'amende; mais s'il n'avoit pas ſéjourné trois jours, le maître en étoit quitte en ſe purgeant par ſerment, avec deux de ſes voiſins, qu'il n'avoit aucune part à la faute commiſe.

Quand la diviſion dont on vient de parler fut faite, & qu'on eût par-là un moyen ſûr de découvrir les coupables, le roi abolit les vidames ou *vicedomini*, qui étoient comme les lieutenans des comtes, & il établit à leurs places les grands shérifs des provinces, qui ont toujours ſubſiſté depuis, d'abord en qualité de députés ou de lieutenans du comté, & dans la ſuite, en qualité d'officiers de la couronne. Il établit auſſi dans chaque comté, outre le shérif, des juges particuliers, dont on ignore à préſent le nom & les fonctions. Spelman croit que c'étoit comme l'alderman du roi, & l'alderman du comté, leſquels, à ce que prétend M Hearne, étoient ceux qui ſont nommés dans les lois ſaxonnes *wites*, ou ſages. C'étoient les premiers juges, ou préſidens dans les shiregemot, ou cours de la province, où l'on connoiſſoit des cauſes qui n'avoient pu être terminées dans le cours des centaines. Ainſi la juriſdiction des vidames fut partagée entre le juge & le shérif, le premier ayant dans ſon reſſort tout ce qui regardoit la juſtice, & l'autre n'étant proprement que miniſtre.

Après avoir ainſi reglé ce qui regardoit les officiers qui devoient adminiſtrer la juſtice, Alfred régla la police. Ces réglemens produiſirent un changement ſi ſurprenant dans le royaume, qu'au-lieu qu'auparavant on n'oſoit aller d'un endroit à un autre ſans être armé, la ſûreté devint ſi grande, que le roi ayant fait attacher des braſſelets d'or ſur un chemin de traverſe, pour voir ce qui arriveroit, perſonne n'y toucha; les filles n'eurent rien à appréhender de la violence & de la brutalité.

Ce monarque pour empêcher que le royaume ne pût être troublé par les ennemis du dehors, diſpoſa la milice d'une maniere propre à réſiſter à toute invaſion, diviſa cette milice en deux corps, & établit des gouverneurs d'un rang diſtingué dans chaque province, où ils réſidoient conſtamment dans le lieu qui leur étoit aſſigné. Ces précautions jointes à une nombreuſe flotte toujours prête à ſe mettre en mer, ou croiſant ſans ceſſe autour de l'île, tinrent les ſujets dans le repos, & les Danois étrangers dans une telle crainte, que pendant le reſte de ſon regne, ils n'oſerent plus tenter aucune deſcente.

Dès qu'Alfred eut ainſi pourvu à la ſûreté de l'état, il fit goûter à ſon peuple les fruits de la paix & du commerce. On conſtruiſit par ſon ordre un bon nombre de vaiſſeaux propres à tranſporter des marchandiſes, & le roi voulut bien les prêter aux principaux négocians, afin d'animer le commerce dans les pays éloignés. On a dans la bibliotheque cottonienne la relation d'un voyage d'un danois & d'un anglois, fait par les ordres d'Alfred, pour découvrir un paſſage au nord-eſt.

Ce prince conſidérant en même tems la diſette où ſon royaume étoit d'artiſans dans les arts méchaniques & dans les métiers, il en attira un grand nombre des pays étrangers, qu'il engagea à s'établir en Angleterre; enſorte qu'on y vit aborder de toutes parts des gaulois, des francs, des bretons de l'Armorique, des germains, des friſons, des écoſſois, des gallois, & d'autres, qu'il encouragea de la maniere du monde la plus généreuſe par ſes libéralités.

L'ignorance univerſelle où l'Angleterre étoit plongée quand Alfred monta ſur le trône, devoit ſon origine aux ravages des Danois. Ces barbares avoient détruit les ſciences en brûlant les maiſons, les monaſteres, & les livres, & en s'emparant de tous les lieux où il y avoit des établiſſemens pour la culture des arts. Mais quoique la diſette des gens de lettres en Angleterre obligeât le roi d'en chercher dans les pays étrangers, ils ne laiſſoient pas d'y être auſſi fort rares, du-moins en-deçà des Alpes; ce malheur venoit de la même cauſe, je veux dire des irruptions fréquentes des peuples du nord dans les parties méridionales de l'Europe, qui avoient produit par-tout des effets preſqu'également ſiniſtres.

Cependant le roi trouva le moyen par ſes ſoins, ſes recherches, & ſes récompenſes, de raſſembler en Angleterre pluſieurs hommes diſtingués dans les lettres, entre leſquels il y en eut dont la réputation ſubſiſte encore aujourd'hui. De ce nombre étoient Jean Erigena ou Scot, irlandois, qui entendoit le grec, le chaldéen & l'arabe: Aſſer ſurnommé *Menevenſis*, du monaſtere de ſaint David, où il avoit été moine, & qui écrivit l'hiſtoire d'Alfred, que nous avons encore: Jean le Moine, habile dans la dialectique, la muſique & l'arithmétique, *&c*.

Il rappella auſſi dans le royaume quelques hommes de lettres originaires du pays, qui s'étoient retirés en France & ailleurs pendant le cours des diverſes invaſions, des Danois. Le roi les employa les uns & les autres a inſtruire ſes ſujets, à diriger leurs conſciences, & à polir leurs mœurs. Enfin, pour prévenir que par les malheurs des tems les lumieres du clergé d'alors ne mouruſſent avec ceux qui les poſſédoient, Alfred prit des précautions en faveur de la poſtérité. Il fit traduire pluſieurs excellens livres de piété, montra lui-même l'exemple, inſtitua des écoles, & obligea tous les Anglois tant-ſoit peu aiſés, de faire apprendre à lire l'anglois à leurs enfans, avant que de les appliquer à aucune profeſſion.

Il fit plus, il fut le fondateur de l'univerſité d'Oxford, au rapport de Spelman. Cambden rapporte qu'il y fonda trois colleges, l'un pour les humanités, l'autre pour la philoſophie, & le troiſieme pour la théologie. Il établit en même tems un fonds pour l'entretien de 80 écoliers, auxquels il preſcrivit certains ſtatuts.

Il avoit mis un tel ordre dans les affaires politiques & civiles, que toutes les réſolutions qu'il prenoit à l'égard des affaires étrangeres & du pays paſſoient par deux différens conſeils. Le premier étoit le conſeil privé, où perſonne n'étoit admis qui ne fût bien avant dans l'eſtime & dans la faveur du roi. C'étoit-là qu'on agitoit premierement les affaires qui devoient être portées au ſecond conſeil, qui étoit le grand-conſeil du royaume, compoſé d'évêques, de comtes, de vicomtes ou préſidens des provinces, des juges & de quelques-uns des principaux thanes, qu'on nomma dans la ſuite *barons*. Ce grand-conſeil du royaume, ou conſeil général de la nation, s'appelloit en ſaxon *wittenagemot*, & on le nomme à préſent *parlement*, mot françois. On a diſputé avec beaucoup de chaleur ſur la queſtion, ſi le peuple avoit droit d'envoyer des députés à cette aſſemblée? Mais quoi qu'il en ſoit, on voit dans ces conſeils l'origine du conſeil ſecret, auſſi-bien que l'antiquité du parlement.

La vie privée de ce monarque n'a pas été moins remarquable que ſa vie publique; c'étoit un de ces génies heureux qui ſemblent nés pour tout ce qu'ils ſont, & qui par le bon ordre qu'ils mettent dans leurs affaires, travaillent continuellement, ſans paroître occupés. Il diſtribua ſon tems en trois parties donnant 8 heures aux affaires publiques, 8 heures au ſommeil, & 8 heures à l'étude, à la récréation & au culte religieux.

Comme l'uſage des montres & des clepſydres n'étoit pas encore connu en Angleterre, il meſuroit le tems avec des bougies, qui avoient 12 pouces de long, & ſur leſquelles il y avoit des lignes tracées, qui les partageoient en douze portions. Il y en avoit ſix qu'on allumoit les unes après les autres; & qui brûloient chacune quatre heures, trois pouces par heure, enſorte que les ſix duroient préciſément 24 heures. Les gardiens de ſa chapelle en avoient le ſoin, & étoient chargés de l'avertir combien il y avoit d'heures d'écoulées. Pour empêcher que le vent ne les fit brûler inégalement, on prétend qu'il inventa l'expédient de les mettre dans des lanternes de corne.

Il compoſa divers ouvrages en tout genre, dont vous trouverez le catalogue dans Spelman. Aſſerius aſſure qu'il n'étoit pas ſeulement grammairien, orateur, hiſtorien, architecte & philoſophe, mais qu'il paſſoit encore pour le meilleur poëte ſaxon de ſon ſiecle.

Au milieu de ſon reſpect pour le ſiege de Rome il conſervoit une pleine indépendance dans l'exercice de ſon autorité royale. Auſſi laiſſa-t-il pendant trois ans pluſieurs évêchés vacans, ſous la ſeule direction de l'archevêque de Cantorbery, & le pape n'oſa pas s'en plaindre.

Il n'attaqua pas moins la puiſſance des pontifes de Rome, qui commençoient à dominer dans ces ſiecles de ténebres, en rétabliſſant le ſecond commandement, qu'ils avoient fait ôter du décalogue, ſous prétexte de ſuivre les déciſions du ſecond concile de Nicée.

Il n'eſt parlé ſous ſon regne d'aucun envoi de légats. On ne voit point que Rome ait eu aucune part aux réglemens de l'égliſe du royaume. Il n'eſt point queſtion de bulles ou de privileges pour les nouvelles abbayes de Winceſter & d'Athelney qu'Alfred fonda. Ce qu'il y a de remarquable encore, c'eſt qu'il accueillit, & qu'il entretint Jean Scot, quoique ce docteur fut très-mal avec le pape, pour avoir écrit quelque choſe de contraire aux ſentimens du ſiege de Rome. (1)

Enfin; Alfred avoit toutes les vertus les plus eſtimables, & les qualités les plus aimables. Son courage qui ſe déployoit au beſoin, & à proportion que les circonſtances le demandoient, cédoit tranquillement à la pratique des autres vertus. Quoiqu'il eût été élevé pour les armes, & preſque toujours occupé des exercices tumultueux de la guerre, la dureté ordinaire de ce genre de vie ne put altérer la douceur de ſon caractere; ni les plus ſanglans outrages des barbares ne purent fermer ſon cœur à la pitié; il ne fit ſervir ſes victoires qu'au bonheur de ſes ennemis, à leur offrir d'embraſſer le chriſtianiſme, ou d'abandonner le pays. Il employa ſon économie & ſes revenus à la ſubſiſtance des ouvriers, à des penſions, à des aumônes, & à des charités aux égliſes des pays étrangers. Quand nous parlons de ſes revenus, nous entendons ceux de ſon propre domaine car, comme le remarque un hiſtorien moderne, ce n'étoit pas la coutume en ce tems-là de charger le peuple d'impôts, pour fournir au luxe des ſouverains.

Il mourut comblé de gloire, le 28 d'Octobre de l'an 900, dans la 52e année de ſon âge, après avoir regné 28 ans & 6 mois; & c'eſt, je penſe, le ſouverain le plus accompli qui ait paru dans le monde. Il eu pluſieurs enfans. Edouard ſon fils lui ſuccéda. Ethelward, autre de ſes fils, mourut en 922, âgé de 40 ans. Elſtede, ſa fille aînée, épouſa Ethelred, roi de Mercie. Alſwithe, autre fille de ce monarque, épouſa un comte de Flandres. Ethelgithe, religieuſe fut abbeſſe du couvent de Schaftſbury, fondé par Alfred ſon pere. Il faut lire ſa vie en latin par Aſſerius, & la même, par Spelman, publié en anglois à Oxford, en 1709, les notes de Thomas Hearne. Aſſerius a été réimprimée à Oxford, en 1722. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

WAQUE, ſ. f. (*Meſure.*) ſorte de meſure dont on ſe ſert pour meſurer le charbon de terre dans les houillieres du Hainault. La *waque* de charbon revient à quinze ſols, dont douze ſont pour le marchand, deux ſols ſix deniers pour le droit des états de Mons, & ſix deniers pour de petits établis ſur les bateaux, pour la conſtruction & entretien des écluſes. (*D. J.*)

WARADIN, LE PETIT, (*Géogr. mod.*) petite ville de la haute Hongrie, au comté de Zemplin ſur la Teiſſe, au-deſſus de Tokay. (*D. J.*)

WARADIN LE GRAND, (*Géog. mod.*) ville de la haute-Hongrie, capitale d'un comté de même nom, ſur la riviere de Keuvres, ou Sebes-kerds, avec une citadelle & un évêché ſuffragant de Colocza. Les Turcs la prirent en 1692. *Longitude* 39. 6. *latitude* 46. 51. (*D. J.*)

WARAGES, LES, (*Hiſt. de Ruſſie.*) c'eſt le nom collectif d'hommes célebres, qui donnerent des ſouverains à la Ruſſie. M. Bayer, dans une diſſertation inſerée dans les mémoires de Pétersbourg, ſoutient que les *Warages* étoient des guerriers Suédois, Norvégiens, & Danois, qui commencerent par s'engager au ſervice des Ruſſes, & qui exercerent quelquefois chez eux des charges civiles, & ſur-tout des emplois militaires. L'auteur prouve ſon opinion par les noms *Warages* qui ſe trouvent dans les annales de Ruſſie, depuis Ruric, un des trois freres *Warages*, qui devinrent ſouverains en Ruſſie au neuvieme ſiecle: ces noms ſont tous des noms danois, ſuédois, ou norwégiens; mais ce qu'il y a de plus curieux dans le mémoire de M. Bayer, c'eſt qu'il prétend y prouver que les Baranges, ou Waranges, ſi célebres dans l'hiſtoire Byzantine, ne ſont autres que les *Warages*. (*D. J.*)

(1) La peinture que nous fait l'auteur de cet article, du caractere du roi Alfred, n'eſt pas conforme aux relations des hiſtoriens les plus exacts qui en ont parlé; car ils nous repréſentent ce prince, comme un chrétien très-ſoumis à l'Egliſe & au Sacerdoce. Alfred abbé de Diavelle parle de ce roi en ces tems: *quod nunc raro invenitur in terris: illam maximam regis credidit dignitatem nullam in eccleſiis Chriſti habere poteſtatem.* *Illa*, inquit, *regnantis dignitas ſi ſe ſe in regno Chriſti, qua eſt Eccleſia, non regem, ſed civem cognoſcat: Si non in ſacerdotes legibus dominetur, ſed Chriſti legibus, quas promulgarunt ſacerdotes humiliter ſubjiciatur:* „ C'eſt-à-dire il crut (ce „ qu'à peine on trouve à préſent dans le monde) que la plus „ grande puiſſance d'un roi, étoit de n'en avoir aucune dans les „ égliſes de Jeſus-Chriſt. Il eſt dit-il, de la vraie dignité d'un regnant „ de reconnoitre qu'il eſt dans le royaume du Chriſt, non comme „ roi, mais comme ſujet; de ne pas aſſujéttir les prêtres à l'empire „ des lois, mais de reſpecter & ſuivre avec ſoumiſſion, celles du „ Chriſt, publiées par les prêtres „ S'il en faut croire Frodoard, nous voyons que le pape Marin exempta du tribut ordinaire l'école Anglicane qui étoit à Rome, *Alfredo Rege deprecante* Dans les 53 & 54 liv. de l'hiſtoire de M Fleury on voit que ce pieux roi défendit les parjures & autres crimes; il ordonna d'obſerver exactement les jeûnes & les fêtes de l'Egliſe, il y eut ſous ſon regne beaucoup de conciles dont la principale autorité réſidoit ſur la tête des évêques, quoiqu'ils fuſſent composés d'eccléſiaſtiques & de laïques. Il envoyoit de tems-en-tems à Rome des riches préſens & principalement en 887 & dans les trois années ſuivantes. Tout cela eſt une preuve certaine que ce prince avoit tout l'attachement & toute la déférence poſſibles pour la cour de Rome, & il n'y a rien qui faſſe voir qu'il lui fût contraire. Il eſt certain qu'il y eut dans ſon royaume des évêches vacans pendant quelque tems, mais le peut on attribuer à un deſpotiſme que ce roi exerça, dit-on, par rapport aux reglemens des égliſes de ſes états? non certainement; il y eut bien d'autres raiſons s'il faut s'en rapporter aux hiſtoriens. Tout ce qu'on dit du rétabliſſement du ſecond commandement, qu'on avoit fait ôter du Décalogue ſous pretexte de ſuivre les déciſions du ſecond concile de Nicée, eſt une pure plaiſanterie, parce que le Décalogue à toujours été obſervé tout-entier dans l'égliſe catholique

Il y a eu des auteurs qui ont confondu Jean Scot, nommé l'*Erigene* avec Jean l'Anglo-Saxon, que le roi Alfred avoit appellé en Angleterre pour y établir les ſciences On croit auſſi qu'Erigene de France paſſa en Angleterre ſous le même roi, mais ſans y être appellé, car le prêtre Aſſerius qui fut un de ceux qui furent invités pour le rétabliſſement des belles lettres dans cette île, & qui écrivit enſuite la vie d'Alfred, ne parle point du tout de cet Erigene, il en auroit cependant fait mention, ſi ce roi l'eut attiré dans ſes états, comme il a fait de tous les autres litterateurs qui y furent à la priere de ce prince. *Voy.* Noël Alexandre *Hiſt. Eccleſ. IX. ſæculi* & Mabillon *Annal. Benedett. lib.* 38. *num.* 72. Ce Jean Erigene repandit beaucoup d'héréſies dans ſes livres, que S. Prudence évêque de Troyes reduiſit à trente-ſix articles. Les livres de cet Erigene furent condamnés pluſieurs fois, mais en particulier dans les Conciles de Valence & de Langres. Voilà pourquoi le chef de l'Egliſe ne voulut pas approuver ſes ouvrages. (W)

WARANGER, mer de, (*Géogr. mod.*) nom qu'on donne à un golfe ſur la côte ſeptentrionale de la Laponie danoiſe, dans le gouvernement de Wardhus, aux confins de la Laponie. On trouve Wardhus à la droite en entrant dans ce golfe, dont l'embouchure qui eſt fort large, eſt formée par la preſqu'île de Dief-holm, & par l'île des pêcheurs. On voit quelques îles dans la mer de *Waranger*, & il s'y décharge trois rivieres, ſavoir celle de Neudomaéki, de Paetz, & de Petzinka. (*D. J.*)

WARASDIN, (*Géog. mod.*) ville de l'Eſclavonie hongroiſe, capitale d'un comté de même nom ſur la droite de la Drave, à dix lieues au ſud-oueſt de Caniſca, avec une fortereſſe. *Longitude* 34. 38. *latitude* 46. 16. (*D. J.*)

WARBERG, *ou* WARBORG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Weſtphalie, dans l'évêché de Paderborn, ſur la riviere de Dymel. Elle a été impériale, & appartient aujourd'hui à l'évêque de Paderborn. (*D. J.*)

Warberg, (*Géog. mod.*) petite ville de Suede, dans la province de Halland, ſur la côte de la Manche de Danemarck, entre Elfsborg & Falkenberg. Cette ville a un port & un château pour ſa défenſe. *Long.* 33. 20. *latit.* 53. 10. (*D. J.*)

WARDE, (*Géog. mod.*) ville du royaume de Danemark, dans le Jutland; au diocèſe de Rypen, à ſix lieues au nord de cette ville; vers l'embouchure d'une riviere qui lui donne ſon nom, & qui ſe jette dans la mer par une longue & large embouchure, vis-a-vis l'île de Fanoë. *Longitude* 26. 19. *latitude* 55. 25. (*D. J.*)

WARDHUS, (*Géog. mod.*) gouvernement de la Norwege; il comprend la partie ſeptentrionale de ce royaume, depuis le golfe Oſtrafior, juſqu'aux confins de la Laponie moſcovite; c'eſt proprement ce qu'on appelle *la Laponie danoiſe*: ſa côte eſt preſque toute couverte d'îles, grandes & petites, qui forment une infinité de golfes. Quoique ce pays ſoit fort étendu, il n'a qu'une bourgade de ſon nom, & il ne produit que quelques pâturages. (*D. J.*)

WARDO, (*Géog. mod.*) nom latin donné par Sidonius Apollinaris, au Gardon, riviere de France dans le bas Languedoc; on en diſtingue deux branches, le Gardon d'Alais, & le Gardon d'Anduſe. La premiere ſe jette dans l'autre qui ſe perd dans le Rhône vis-à-vis de l'île de Valabregnes.

WARE, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, dans le comté de Hertford, au bord de la Léa, ſur la route de Londres. On y voit un canal qui fournit de l'eau à une partie de cette capitale du royaume. (*D. J.*)

WAREN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la baſſe Saxe, au duché de Mecklenbourg, entre Guſtrow & Stargard, dit Cluvier. C'eſt la *Virunum* de Ptolomée, *l. II c. xiv.* ville du Norique, au midi du Danube, (*D. J.*)

WARENNE, ſ. f. (*Chaſſe.*) tire ſon origine du mot allemand *warher* qui ſignifie *garder* ou *défendre*; de-là vient que les bêtes qui ſont dans les *warennes*, ne peuvent être chaſſées que par les maîtres.

WARHAM, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre en Dorſet-shire, ſur la rive occidentale de la baie de Pool; cette ville battoit autrefois monnoie, & floriſſoit par un grand commerce; mais la mer s'eſt retirée inſenſiblement, & a détruit ſon port; enſuite *Warham* a tant ſouffert par les guerres & par les incendies, qu'il ne lui reſte plus aujourd'hui que le titre de bourg. (*D. J.*)

WARKA, *ou* VARKA, (*Géog. mod.*) ville de Pologne dans le duché de Mazovie, au territoire de Czerſco, à deux lieues de la Viſtule, ſur la rive gauche de la Piltza. La ville eſt aſſez jolie, dans une ſituation agréable, & elle ne manque pas de bourgeois aiſés par leurs braſſeries de biere, qui eſt eſtimée dans toute la Pologne. *Longitude* 39. 27. *latitude* 51. 22. (*D. J.*)

WARMIE, *ou* WARMELAND, *ou* ERMELAND, (*Géog. mod.*) en latin *Varmia*; petit pays de la Pologne dans la Pruſſe royale, au palatinat de Marienbourg. Il eſt preſque environné de la Pruſſe ducale & du golfe nommé *le Friſch-Haff*. Son chef-lieu eſt Heilsberg, où réſident ordinairement les évêques de *Warmie*. (*D. J.*)

WARMISTER, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans Wilt-hire, près de l'endroit où le Willyborn reſſort de terre. Ce bourg eſt riche & conſidérable par ſon grand commerce de blé. Il a été connu des Romains, ſelon pluſieurs ſavans, ſous le nom de *Verlucio*. (*D. J.*)

WARNE, la, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Angleterre, dans la province de Northumberland. Elle ſe jette dans l'Océan, vis-à-vis de Belford. (*D. J.*)

Warne le, *ou* le Warnow, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne dans le cercle de la baſſe-Saxe, au duché de Mecklenbourg. Elle ſort des confins de l'évêché de Schwerin, & ſe jette dans la mer Baltique, à Warnemunde. (*D. J.*)

WARNEMUNDE, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne dans le cercle de la baſſe-Saxe, au duché de Mecklebourg, & à l'embouchure de la Warne, car le mot *Warnemunde* ſignifie *bouche de la Warne*. Cette place eſt fortifiée. (*D. J.*)

WARNETON, *ou* VARNETON, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-Bas dans la Flandre, ſur la Lys, à deux lieues d'Ypres, & à trois de Lille. Les états généraux des Provinces-Unies, conformément au traité de barriere, entretiennent dans ce lieu une petite garniſon, ſous les ordres d'un major de la place. *Long.* 20. 34. *latit.* 50. 51. (*D. J.*)

WARRINGTON, (*Géog. mod.*) petite ville à marché d'Angleterre, avec titre de comté, dans la province de Lancaſtre, ſur le Merſey, à 50 milles de la ville de Lancaſtre, & à 182 de Londres. *Longit.* 14. 38. *latit.* 53. 22. (*D. J.*)

WARTA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la baſſe-Siléſie, au duché de Monſterberg, ſur la gauche de la Neiſs. (*D. J.*)

Warta, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne, dans le palatinat de Siriade, ſur la riviere *Warta*, entre Siradie & Sadeck. Elle fut réduite en cendres en 1331, par les troupes des chevaliers de l'ordre Teutonique, & ne s'eſt rétablie qu'à la longue. (*D. J.*)

Warta, *la*, (*Géog. mod.*) riviere de Pologne. Elle prend ſa ſource dans le palatinat de Cracovie, traverſe ceux de Siradie, de Kalish, & de Poſnanie, entre enſuite ſur les terres de Brandebourg, pour aller ſe joindre à l'Oder. (*D. J.*)

WARTENBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Siléſie, ſur la riviere de Weida, aux confins de la Pologne. Ses fortifications ſont aſſez bonnes; les habitans ſont partie catholiques, & partie luthériens. *Wartenberg* fut entierement brûlée en 1742, & elle ne s'eſt pas encore relevée de ce déſaſtre. (*D. J.*)

Wartenberg, (*Géogr. mod.*) ville de la Pruſſe royale, dans le palatinat de Marienbourg, ſur la riviere d'Alla, au ſud-eſt de Gutſtat, & au midi de Freudenberg. *Long.* 38. 50. *latit* 53. 45. (*D. J.*)

WARTHON, *conduits de* (*Anat.*) *Warthon* natif de Londres, s'eſt fait connoître par la deſcription exacte qu'il a donnée des glandes. On lui attribue la découverte des grands conduits ſalivaires inférieurs qui portent ſon nom. *Voyez* Salivaire.

WARWICK, (*Géog. mod.*) *Verovicum*, ville d'Angleterre, capitale de la province du même nom, ſur une colline, au bord de l'Avon à 68 milles au nord-oueſt de Londres. Elle eſt grande, bien bâtie, & a un château. On croit qu'elle occupe la place de l'ancien *Præſidium* des Romains, ainſi nommé parce qu'ils y tenoient une puiſſante garniſon. *Long.* 15. 56. *latit.* 52. 17 (*D. J.*)

Warwick, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, dans la province de Cumberlang, vis-à-vis de l'endroit où l'Eden reçoit l'Irting. Cambden croit que c'eſt l'ancienne *Viroſidum*, & l'on y voit effectivement quelques reſtes d'antiquités. Il ne faut pas confondre ce bourg avec la ville de *Warwick*, capitale de la province de ſon nom. (*D. J.*)

WARWICK-SHIRE, (*Géog. mod.*) autrement le comté de Warwick; province méditerranée d'Angleterre. Elle eſt bornée au nord-oueſt par le comté de Stafford, au nord, & au nord-eſt, par celui de Leiceſter, à l'orient par celui de Northampton, & au midi par ceux d'Oxford & de Gloceſter. Elle s'étend du nord au ſud, de la longueur de quarante milles, ſur trente milles de largeur, & elle en a cent trente-cinq de tour. Ce circuit renferme ſix cens ſoixante & dix milles arpens de terre; qu'on partage en neuf quartiers, où l'on compte 158 paroiſſes, 15 villes ou bourgs à marché, dont il y a deux villes qui députent au parlement; ſavoir Warwick, capitale, & Coventry. Cette province abonde en grains, & n'eſt pas ſtérile en homme de lettres; comme il paroît par l'ouvrage de Frullers *Worthies in War-*

wiekchire. J'en vais nommer quelques-uns, ſuivant ma coutume.

Grevil (Foulques) lord Brook, écrivain poli en proſe & en vers, naquit en 1554, & fut fait chevalier du bain en 1603, enſuite baron du royaume, membre du conſeil privé du roi, & gentilhomme de la chambre du lit. Un de ſes domeſtiques l'aſſaſſina en 1628, & ſe tua lui-même tout de ſuite. Le lord Grevil a mis au jour deux tragédies, intitulées *Alaham* & *Muſtapha*. Ces deux tragédies faites ſur le modele des anciens, ont été imprimées à Londres en 1633 *in fol.* avec d'autres poéſies de l'auteur. Il a donné en proſe l'hiſtoire du roi Jacques pendant les 14 années de ſon regne, Londres 1643 *in*-4.

Robert Grevil ſon parent & compatriote, ſuccéda à ſes titres, & fit du bruit par un diſcours ſur la nature de l'epiſcopat, Londres. 1641 *in*-4.

Il dit dans ce diſcours plein de bile, comme on en va juger, qu'il n'a pas pour objet des paroles, mais des choſes, & que ce n'eſt ni l'extérieur, ni le nom de l'évêque qu'il craint, & qu'il attaque;
„ mais ſi c'eſt là l'épiſcopat qui me déplait, dit-il, ce
„ n'eſt pas l'épiſcopat en général, mais l'épiſcopat
„ habillé de telle & telle maniere, ou plutôt voilé
„ de tels & tels accompagnemens; car le nom d'*évê-*
„ *que* ſignifie chez moi, ou un homme qui prêche,
„ adminiſtre les ſacremens, exhorte, cenſure, con-
„ vaint, excommunie, *&c.* non ſeulement dans une
„ ſeule aſſemblée qui eſt ſa *paroiſſe*, mais en plu-
„ ſieurs aſſemblées, compriſes ſous le nom bizarre
„ & long-tems inconnu, de *diocèſe*: ou c'eſt un hom-
„ me qui a joint à tout cela, non-ſeulement le nom
„ de *ſeigneur temporel*, (ombre avec laquelle je ne
„ prétens pas me battre) mais un *très-grand*, (j'ai
„ penſé dire *illimité*) pouvoir dans le gouverne-
„ ment civil; un ſeigneur qui doit néceſſairement
„ avoir un magnifique équipage, & qui s'habille de
„ longs habits qui peuvent à peine être blazonnés
„ par un meilleur héraut qu'*Elihu*, qui ne ſavoit
„ point donner de titres: ou enfin, ce qui devoit
„ être mis au premier rang, c'eſt un inſpecteur qui
„ a le ſoin d'un ſeul troupeau, conjointement avec
„ les anciens, les diacres, & le reſte de l'aſſemblée,
„ qui ſont tous des ſerviteurs pour la foi, des uns
„ des autres. Un évêque de ce dernier ordre, eſt un
„ évêque d'inſtitution primitive, donné par J. C.
„ établi en diverſes égliſes, même du tems des apô-
„ tres. Ceux de la premiere eſpece ſont du ſecond
„ ſiecle, lorſque la doctrine, la diſcipline, & la re-
„ ligion commençoient à s'altérer. Ceux du ſecond
„ ordre ſe ſont élevés les derniers, quoique les pre-
„ miers dans l'intention de l'ennemi de l'égliſe, dans
„ le tems que tout le monde occupé avoit les yeux
„ tournés du même côté, & ſurpris à l'aſpect de la
„ nouvelle bête qui avoit ſuccédé au dragon. C'eſt
„ là à préſent notre ennemi; compoſé monſtrueux
„ de divers emplois, d'emplois oppoſés, & les plus
„ eminens, tant eccléſiaſtiques que civils, auxquels
„ il ne paroît en aucune maniere propre, par plu-
„ ſieurs raiſons qu'on peut tirer de l'Ecriture ſain-
„ te, de l'antiquité eccléſiaſtique, & de la politi-
„ que, *&c.*

Holinshed (Raphaël), mort vers l'an 1580, eſt fameux par la *chronique* publiée ſous ſon nom. La premiere édition de cet ouvrage parut à Londres en 1577, *in-fol.* & la ſeconde en 1587; mais on retrancha dans cette derniere édition pluſieurs choſes qui avoient déplû dans la premiere.

Holyoke, ou *Holyoake* (François) qui s'appelle lui-même en latin *de ſacra Quercu*, naquit en 1582, & mourut en 1653; âge de 87 ans. Il eſt connu par ſon Dictionnaire, *Dictionnarium etymologicum latinum, &c.* imprimé à Londres en 1606 *in*-4. & dont on a fait depuis dix ou douze éditions.

Overbury (Thomas) naquit vers l'an 1581, fut nommé chevalier du bain en 1608, & envoyé à la tour en 1613 où il mourut de poiſon dans le cours de la même année. Le comte de Sommerſet & ſa femme furent condamnés à mort pour avoir tramé le meurtre, mais le roi Jacques I. leur fit grace, & ſe contenta de les bannir de la cour. Le poëme du chevalier Overbury, intitulé la *Femme*; a été imprimé pluſieurs fois pendant la vie de l'auteur.

Wagſtaffe (Thomas) né en 1645, & mort en 1712, a fait un ouvrage pour prouver que le livre intitulé *Eikon Baſilike*, le portrait royal, eſt du roi Charles I. Il eſt certain que perſonne avant lui n'a donné de ſi fortes préſomptions, pour laiſſer au roi Charles I. l'honneur de cet ouvrage, que Walker, Oldmixon, Burnet & autres attribuent au docteur Gauden.

Johnſon (Samuel) naquit en 1649, & s'attacha à mylord Ruſſel, qui le fit ſon chapelain domeſtique. Lorſque ce ſeigneur conjointement avec d'autres, tenta de faire paſſer le bill d'excluſion du duc d'Yorck, Johnſon pour favoriſer ce projet, publia ſon *Julien l'apoſtat*, pour lequel il fut condamné à une amende de cinq cens marcs, & à demeurer en priſon juſqu'au payement, ce que la cour ſavoit être équivalent à une priſon perpétuelle, parce qu'il n'étoit pas en état de fournir cette ſomme; cependant il obtint ſa liberté à l'arrivée du prince d'Orange, & le parlement caſſa la ſentence portée contre lui. Le roi Guillaume lui fit donner en argent comptant mille livres ſterlings, & lui accorda trois cent livres ſterlings par an ſur la poſte, pour ſa vie & celle de ſon fils. En 1692 ſept aſſaſſins forcerent ſa maiſon pendant la nuit, ayant formé le projet de le tuer à cauſe de ſon livre ſur la *dépoſition du roi Jacques II*; mais il en fut quitte pour quelques bleſſures, ces gens là s'étant laiſſé toucher aux ſupplications du malheureux Johnſon, & à celles de ſa femme. Ses ouvrages ont été recueillis & imprimés tous enſemble à Londres en un volume *in folio*.

On trouvera dans ce recueil ſon *traité ſur la grande chartre*, qui eſt curieux. Il tâche de prouver dans ce traité; premierement que la grande chartre eſt beaucoup plus ancienne que le tems du roi Jean, & par conſéquent qu'on ne peut en flétrir l'origine par ce qui s'eſt fait ſous ce prince, quand même ſa confirmation auroit été extorquée par rébellion. En ſecond lieu, qu'il s'en faut de beaucoup que les actes par leſquels elle a été confirmée ſous les regnes de Jean & Henri III. aient été obtenus par la violence. Il finit en diſant, que l'idée qu'on doit ſe faire de la *grande chartre*, revient à ceci; c'eſt qu'elle eſt un abregé des droits naturels & inhérans des Anglois, que les rois normans en donnant dans la ſuite une chartre, ſe ſont engagés à ne la point violer. Mais, dit-il, nous ne tenons pas ces droits de la chartre: non, ce n'eſt pas ce vieux parchemin qui nous a tant coûté, qui nous a donné ces droits; ce ſont ceux que la naiſſance donne à tout anglois, & qu'aucun roi ne peut ni donner, ni ôter: ce ſont les *franchiſes du pays*, comme ils ſont nommés dans l'acte 25 d'Edouard III; & chaque anglois étant né dans le pays, les acquiert en naiſſant.

Dugdale (Guillaume), le plus célebre des hommes de lettres de la comté de *Warwick*, naquit en 1605, & s'attacha de bonne heure au ſervice du roi. Il ſe trouva avec ce prince à la bataille d'Edge-Hill, le 23 d'Octobre 1642, & fut créé héraut de Cheſter en 1644. Il devint roi d'armes, *norroi* en 1660, & en 1676, il eut la charge de *garter*, ou premier roi d'armes. Il mourut ſubitement en 1685. Voici les principaux de ſes ouvrages.

1. *Monaſticum anglicanum*, Lond. 1655 & 1660, en deux volumes *in fol.* ſous ſon nom & ſous celui de Roger Dodſworth. Le 3e volume parut en 1673, *in fol.*

2. Les *antiquités du comté de Warwick*, Londres 1656, *in fol.* Cet ouvrage eſt le chef-d'œuvre de l'auteur, & c'eſt un des plus méthodiques & des plus exacts qu'on ait fait en ce genre.

3. L'*hiſtoire de l'égliſe cathédrale de S. Paul*, Londres 1658, *in-fol.* & 1716, *in-fol.* ſeconde édition augmentée.

4. *Hiſtoire des chauſſées & des ſaignées de marais*, tant en Angleterre que dans les pays étrangers, Londres 1662, *in-fol.* avec *figures*.

5. *Origines judiciales* ou *mémoires hiſtoriques*, touchant les lois d'Angleterre, les cours de juſtice, *&c.* Londres 1666 & 1672, *in-fol.*

6. Le *baronage d'Angleterre*, &c. Londres 1675, 1676 & 1677, en trois volumes *in-fol.* c'eſt un ouvrage plein de recherches.

7. *Hiſtoire abrégée des troubles d'Angleterre*, Oxford 1681, *in-fol.*

8. Dugdale a encore publié pluſieurs petits ouvrages *in*-8°. ſur les armoiries & la nobleſſe de la grande Bretagne; mais ſon catalogue de toutes les convocations de cette même nobleſſe a paru à Londres en 1686, *in fol.* & ſon *gloſſarium archaiologicum* parut l'année ſuivante, *in-fol.*

Si cet homme infatigable, dit M. Wood, avoit renoncé aux embarras du monde pour ſe livrer en-

tiere-

tierement à ſes études, & s'il avoit plus penſé aux intérêts du public qu'aux ſiens particuliers, le public auroit profité davantage de ſes veilles, d'autant plus que ſes ouvrages auroient eu plus d'exactitude, ſur-tout ceux qu'il a donnés ſur la fin de ſa vie: cependant il ne laiſſe pas d'avoir prodigieuſement travaillé, vu ſur-tout les chagrins & les tracaſſeries auxquelles ſa fidélité pour le roi l'a exposé. Sa mémoire doit donc être reſpectable pour ce qu'il a fait, puiſqu'il a publié des choſes qui, ſans lui, auroient été enſevelies à jamais dans l'oubli. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

WASA, (*Géog. mod.*) par les habitans du pays *Muſtarar*, ville de Suede, en Finlande, dans la Bothnie orientale, ſur la côte du golfe de Bothnie, entre Carleby & Chriſtine-Stadt. Cette ville a raiſon de ſe glorifier d'avoir donné la naiſſance à Guſtave Vaſa, roi de Suede.

WASGAW, LE, *ou* WASGOW, (*Géog. mod.*) pays de France, dans l'Alſace. Il s'étend depuis Weiſſembourg juſqu'à Saverne, & comprend une grande partie de la baſſe-Alſace. La capitale de ce pays eſt Weiſſembourg.

WASSA, (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique, dans la Nigritie. Dapper dit qu'il s'y trouve des mines d'or, & que les habitans ne manquent de rien.

WASSELENHEIM *ou* VASSELONNE, (*Géog. mod.*) bourg ou petite ville de France, en Alſace, ſur le bord de la riviere de Maſſeik. Elle eſt commandée par un château qui eſt ſur la croupe de la montagne. *Long.* 25. 14. *latit.* 48. 34. (*D. J.*)

WASSELONNE, (*Géog. mod.*) bourg ou petite ville de France, en Alſace; on la nomme autrement *Waſſelenheim*. *Voyez* ce *mot*.

WASSENBOURG, (*Géog. mod.*) château ruiné, en Alſace, au-deſſus de Niderbrom. On y liſoit encore dans le dernier ſiecle ſur une de ſes pierres l'inſcription ſuivante: *Deo Mercurio Attegiam Tegulitiano compoſitam, Severinus Satulinus. C. F. ex voto poſuit L. L. M.*

WASSERBOURG, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Suabe, ſur le bord du lac de Conſtance, entre Langen & Lindaw. *Longit.* 27. 5. *latit.* 47. 36.

Hungerus (Wolffgang), juriſconſulte allemand du xvj. ſiecle, naquit à *Waſſerbourg*, & mourut en 1555. On publia à Bâle en 1561 les notes qu'il avoit faites ſur les Céſars de Cuſpinien, *annotationes in Cæſares Cuſpiniani, auctore* Wolff. Hungero, *aquibungenſi*. Ces notes rectifient & éclairciſſent pluſieurs choſes qui avoient été avancées fauſſement ou confuſément dans cette hiſtoire des empereurs, ou dans quelques autres livres. (*D. J.*)

WASSERBURG, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Baviere, ſur l'Inn, à 10 lieues à l'eſt de Munich, avec titre de *comté*. *Long.* 29. 45. *latit.* 48.

WASTENA *ou* VADSTEN, (*Géog. mod.*) ville de Suede, dans l'Oſtrogothie, ſur le bord oriental du lac Veter, près de l'embouchure de la riviere Motala. Cette ville eſt la patrie de Ste Brigitte.

WATERFALL, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourg d'Angleterre, province de Stafford, dans l'endroit où le Hans, après avoir coulé quelques milles, ſe précipite ſous terre & diſparoît entierement. Cette petite place a pris ſon nom de ſa ſituation; car *Water-fall*, dans la langue du pays. ſignifie *chûte-d'eau*.

WATERFORD, (*Géog. mod.*) ville d'Irlande, dans la province de Munſter, capitale du comté de *Waterford*, ſur la Shure, vers les frontieres de Kilkenni, à 3 milles de la mer, & à 75 au ſud-eſt de Limrick. Elle a un ſiege épiſcopal, ſuffragant de Cashel, le privilege de tenir marché public, & celui d'envoyer deux députés au parlement de Dublin. Elle eſt grande, riche & peuplée, quoique l'air y ſoit mal-ſain. La jonction du Barrow & de la Shure y forme un port excellent, défendu par un château. Les plus gros vaiſſeaux mouillent près du quai. *Long.* 10. 45. *latit.* 52. 12. (*D. J.*)

WATERFORD, *comté de* (*Géog. mod.*) comté d'Irlande, dans la province de Munſter. Il eſt borné au nord par les comtés de Tippérari & de Kilkenni, au midi par l'Océan, au levant par Vexford, & au couchant par Cork. On le diviſe en ſix baronies; le pays eſt bon & riche. Il contient, outre *Waterford*, capitale, quatre autres ou bourgs qui députent au parlement d'Irlande.

WATERVLIET, (*Géog. mod.*) village des Pays-bas, dans la Flandre hollandoiſe, mais ſur le territoire de l'empereur, au bailliage d'Iſendyck. Je parle de village, parce qu'il étend au-loin ſa juriſdiction, & que c'eſt une ſeigneurie dont le tribunal eſt compoſé d'un bailli, d'un bourguemeſtre, de ſix échevins, & d'un greffier qui doit être de la religion réformée. L'égliſe eſt deſſervie par un miniſtre. La juſtice civile & criminelle s'y doit adminiſtrer de la même maniere qu'à Middelbourg en Flandre. (*D. J.*)

WATER ZOOTIE, ſ. f. (*Cuiſine.*) c'eſt une maniere de préparer le poiſſon d'eau douce, fort uſitée en Hollande & dans le reſte des Pays bas. Elle conſiſte à bien nettoyer le poiſſon que l'on fend par le ventre pour le vuider, & à qui on ôte ſes écailles; on fait enſuite des entailles en différens endroits du poiſſon; après quoi on lui fait faire quelques légers bouillons dans de l'eau, dans laquelle on a mis du ſel, afin d'emporter la matiere viſqueuſe. Alors on remet ce poiſſon ainſi nettoyé dans une nouvelle eau avec du ſel & de la racine de perſil, ce qui donne un bon goût au poiſſon, & ſert à conſolider ſa chair quand il eſt ſuffiſamment cuit, on le ſert dans un plat avec l'eau dans laquelle il a bouilli; & ſans autre apprêt, on le mange avec des tartines de beurre. C'eſt ſur-tout les perches & les brochetons qui ſont les poiſſons les plus propres à être préparés de cette maniere. C'eſt un ragoût ſimple, très-ſain, & que l'on permet aux malades. Le nom hollandois ſignifie *cuiſſon à l'eau*.

WATLING-STREET, (*Géog. mod.*) nom que l'on donne dans la grande Brétagne à un grand chemin fait par les Romains, & qui ſéparoit la Bretagne en occidentale & orientale, depuis le nord du pays de Galles, juſqu'à l'extrémité méridionale de Kent, & qui aboutiſſoit à la mer. Par le traité qui mit fin à la guerre civile des Bretons, & qui commença l'époque du regne d'Ambroſius Aurelianus, ce grand chemin bornoit les états de Wortigerne & d'Ambroſius. Il ſervoit également de borne pour ſéparer les royaumes d'Edmont I. & d'Aulaf, roi danois. (*D. J.*)

WATTATALI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) arbre qui croit au Malabar. Ses feuilles broyées, infuſées avec du tabac verd & du riz, paſſent pour être bienfaiſantes dans les ulceres invétérés & vermineux. On les fait bouillir dans de l'eau, & l'on en prépare un bain qu'on dit être bon contre la fievre avec friſſon. On broie ſa fleur & ſon fruit, on en fait un ſachet, on met bouillir ce ſachet dans du lait de femme, & l'on a un topique recommandé dans les mêmes fievres. *Ray.*

WATTEN, (*Géog. mod*) petite ville de France dans la Flandre; en la châtellenie de Bourbourg, ſur l'Aa, à 2 lieues au-deſſous de S. Omer, avec une abbaye d'hommes de l'ordre de S. Auguſtin. *Long.* 19. 56 *latit.* 54. 43.

WATWEIL, (*Géog. mod.*) petite ville ou plutôt bourgade de France, en Alſace, entre Sultz & Tannen; il y a dans ſon voiſinage des eaux ſouffrées, propres pour deſſécher & guérir les maladies de peau.

WAVENEY, LE, (*Géog. mod*) riviere d'Angleterre. Elle a ſa ſource dans la province de Suffolck, au voiſinage de Lop-Hamford, & finit par donner une partie de ſes eaux au lac Luthing, & l'autre partie à la riviere d'Yare. (*D. J.*)

WAVRE, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-bas dans le Brabant-wallon, à trois lieues & demie de Louvain, à quatre & demie de Bruxelles, à cinq de Nivelle, & à ſept de Namur. Cette place qui contenoit autrefois ſix mille communians, & plus de deux mille maiſons, a éprouvé coup-ſur-coup des incendies qui l'ont réduite à un ſimple bourg.

WAZA, (*Géog. mod.*) province de l'empire ruſſien. Elle eſt bornée au nord par la province de Dwina; à l'orient, par l'Ouſtiong; au couchant, par l'Onéga & le Carcajol. Cette province, que la riviere de *Waza* traverſe du midi au nord, eſt toute couverte de forêts.

WAZA, *la* (*Géog. mod.*) M. de Liſle écrit *Vaga*, riviere de l'empire ruſſien. Elle tire ſa ſource d'un lac de la ville de Belozéro, arroſe les extrémités de pluſieurs provinces, donne ſon nom à la petite ville de *Waza*, ſituée vers ſon embouchure, & ſe perd dans la Dwina. (*D. J.*)

W E

WEAVER, le, (*Géogr. mod.*) riviere d'Angleterre, dans Cheſtershire. Elle ſort de l'étang de Ridley-Pool, paſſe à Norwich, & va ſe jetter dans le Merſey.

WEAUME, la, (*Géogr. mod.*) petite riviere de France, en Provence. Elle a ſa ſource dans le territoire d'Auriol, & ſe perd dans la mer près de Marſeille. Sanſon croit que la *Weaume* eſt l'ancien *Ivelinus*. (*D. J.*)

WECHTERBACH, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Vétéravie, ſur la droite de Kintz, au comté d'Iſenbourg, avec un château. (*D. J.*)

WEDERO, (*Géog. mod.*) *ou* WERO, île de la Manche de Danemarck, entre les îles de Samſoé & de Syro, dont elle eſt éloignée d'environ trois milles. (*D. J.*)

WEDON, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, dans le comté de Northampton, ſur le bord de l'Avon. Ce bourg n'a rien de remarquable que ſon ancienneté, car il a été connu des Romains ſous le nom de *Bannavenna*. Le roi Wulphère y a eu autrefois ſon palais, que ſa fille convertit en monaſtere.

WEEL, (*Géog. mod.*) *ou* WEILE, petite ville de Danemarck, dans le Nort-Jutland, au diocèſe de Rypen, ſur ſa côte orientale, à 4 lieues au nord de Kolding.

WEELOCK, le, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Angleterre, dans la province de Cheſter. Elle tire ſa ſource de trois ruiſſeaux; ſe jette dans la Dane, après un cours de 12 milles. (*D. J.*)

WEEN, (*Géog. mod.*) *ou* HUENE, île de Suede dans le détroit du Sund. Après que le Danemarck eût cédé à la Suede la Scanie, les Suédois réclamerent encore *Ween* comme une dépendance, & les Danois la réclamoient comme appartenante à la Sélande. Ils étoient fondés ſur la raiſon, & les Suédois ſur la ſupériorité de leurs forces qui les fit triompher. Depuis ce tems, ils poſſedent cette île remarquable par les ruines du fameux château d'Uranibourg, autrefois la demeure de Tycho-Brahé. Voici ce qu'en dit le comte de Plelo, dans une lettre au chevalier de la Vieuville, écrite en 1732.

,, *C'eſt-là que ce divin génie,*
,, *Sous les auſpices d'Uranie,*
,, *Avoit établi ſon ſéjour.*
,, *Là ſe remarquoit cette tour*
,, *Aux aſtres par lui conſacrée,*
,, *D'où, perçant la voûte azurée,*
,, *Il tenta de voler aux dieux*
,, *Le ſecret de l'ordre des cieux.*

,, C'eſt-à-dire, pour m'exprimer plus ſimplement,
,, que ce fut dans ce lieu qu'il compoſa ſon ſyſtème
,, du monde, & où il fit bâtir le château d'Urani-
,, bourg, avec l'obſervatoire de Stellesbourg, dont
,, les deſcriptions nous donnent une ſi belle idée, ſi
,, l'on s'en rapporte à ce qu'elles diſent.

,, L'île de *Ween* étoit alors l'aſyle, ou plutôt le
,, temple de tous les arts; car outre les endroits
,, deſtinés aux études aſtronomiques, l'on y voyoit
,, auſſi des laboratoires, des manufactures, & des
,, atteliers de différens genres, tous ſi bien diſpo-
,, ſés, que ſans ſe gêner dans aucunes de leurs fon-
,, ctions particulieres, ils concouroient tous au but
,, commun de ſe perfectionner les uns les autres,
,, par une étroite correſpondance.

Il n'y avoit pas juſqu'aux Muſes, graves ou ba-
,, dines, qui n'euſſent là leur place; mais ce qui
,, m'en auroit touché davantage, c'eſt que le maî-
,, tre du lieu, continuellement entouré d'une foule
,, de diſciples que ſa réputation lui attiroit de tous
,, côtés, n'épargnoit rien pour leur faire trouver dans
,, ſa retraite, toutes les douceurs & toutes les com-
,, modités de la vie, en même tems qu'il leur fai-
,, ſoit trouver dans ſa converſation, & dans ſes lu-
,, mieres, tous les ſecours qui pouvoient applanir
,, le chemin des ſciences les plus relevées; c'étoit
,, par-tout des promenades, des jardins & des boſ-
,, quets charmans.

,, *Tels on nous peint, dans nos vieux âges,*
,, *Les Socrates & les Platons,*
,, *Sous de délicieux ombrages,*
,, *Donnant leurs ſublimes leçons.*

,, Il eſt vrai qu'à la honte du pays, ou pour mieux
,, dire de la nation, on ne laiſſa pas long-tems jouir
,, ce grand homme d'un loiſir ſi noble & ſi bien em-
,, ployé. Il ſe vit bientôt dépouillé de ſon île, forcé
,, peu-à-peu à quitter tout-à-fait ſa patrie, & l'on
,, pouſſa la rage juſqu'à faire abattre tout ce qu'il
,, avoit fait conſtruire, de ſorte

,, *Qu'il n'en reſte aucun fondement,*
,, *Et qu'à peine aujourd'hui ſur l'herbe*
,, *D'une demeure ſi ſuperbe,*
,, *Reconnoît-on l'emplacement;*
,, *Mais, malgré toute la furie*
,, *Qu'ont exercé contre ces lieux*
,, *L'injuſtice & la barbarie,*
,, *Ils reſteront toujours fameux.*
,, *Toujours de leur antique gloire*
,, *Ils rappelleront la mémoire;*
,, *Et toujours à leur ſeul aſpect,*
,, *On ſera ſaiſi de reſpect.*

,, C'eſt du-moins ce qui nous arrive chaque fois
,, que nous tournons les yeux de leur côté, & ce
,, que l'on éprouve bien plus ſenſiblement encore,
,, quand on les va voir de près, comme nous fimes
,, ces jours paſſés. Je ne ſai même s'il n'y a pas quel-
,, que choſe à gagner pour eux dans l'état où ils ſont,
,, & ſi, en général, un air un peu délâbré ne ſied
,, pas mieux à des endroits célebres, que s'ils étoient
,, dans tout leur luſtre; car alors l'imagination, gran-
,, de embelliſſeuſe de ſon métier, travaille ſeule à
,, nous les peindre, ne manque guere à leur prêter
,, des charmes que peut-être ils n'ont jamais eu ,,.

Nous rapportons ce morceau pour confirmer le détail que nous avons dejà fait d'après les hiſtoriens du tems, au *mot* Uranibourg. (*D. J.*)

WEERE, (*Géog. mod.*) *ou* WERE, petite ville des Provinces-unies, dans l'île de Walcheren, avec un port, à une lieue au nord-oueſt de Middelbourg, avec tire de marquiſat. *Long.* 21. 17. *latit.* 51. 30. (*D. J.*)

WEERT, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays bas, dans le Brabant, au quartier de Bois-le-Duc, dans le Péeland, à 4 lieues de Ruremonde. *Long.* 23. 29. *lat.* 51. 9.

Il y a dans cette petite ville un couvent de recolets, un prieuré de chanoines auguſtins, & un monaſtere de religieuſes pénitentes, fondé par Jean de Weert, natif de cette ville, dont il prit le nom.

Cet homme d'une naiſſance obſcure, s'éleva par ſa valeur au plus haut grade militaire, & rendit ſon nom très-célebre. Il commença ſa fortune d'une maniere fort étonnante. Il apprenoit le métier de cordonnier; ſon maître le battit, il s'engagea dans un régiment de troupes allemands qui étoit à *Weert*. Bientôt il ſe fit diſtinguer, & après avoir paſſé d'une maniere brillante par tous les grades militaires, il devint vice-roi de Bohème, & commandant de Prague, où il mourut vers l'an 1665. C'eſt lui dont le nom, après avoir fait grand bruit dans les nouvelles publiques, retentit enfin dans nos chanſons françoiſes. On en fit courir un grand nombre à la cour & à la ville, où il ſervoit de refrain.

Ménage voulant prouver que nous employons également le mot *tudeſque* dans le diſcours familier, pour dire *un allemand*, cite M. de Montpléſir, qui a dit dans une de ſes chanſons:

Faut-il ſe lever ſi matin,
Dit le comte de Fieſque;
On ne dort non plus qu'un lutin
Avecque ce tudeſque.
Maugré-bieu de la nation:
Le diable emporte Gaſſion,
Et Jean de Weert.

Mademoiſelle l'Héritier nous aprend, dans le *Mercure galant, d'Avril* 1702, , l'origine de ces chanſons. Elle dit que Jean de Weert s'étant rendu maître de pluſieurs places dans la Picardie, porta la terreur juſqu'aux portes d'Amiens, par les troupes qu'il envoyoit en parti. Cette terreur ſe répandit juſque

dans

dans Paris; & comme le peuple groſſit toujours les objets, le ſeul nom de Jean de Weert y inſpiroit l'effroi.

Ce général ayant été fait priſonnier à la bataille de Rheinfeld, en 1638, la muſe du Pont-Neuf célébra ſes tranſports de joie ſur un air de trompette qui couroit alors. Elle diſoit que les François avoient fait un tel nombre de priſonniers, & Jean de Weert. Comme il y avoit dans ces chanſons une certaine naïveté groſſiere, mais réjouiſſante, la cour & la ville les chanterent. Enfin, des gens d'eſprit en firent d'autres délicates & fort jolies ſur le même air de Jean de Weert. Ce vaillant officier, dont le nom avoit fait un bruit ſi éclantant, laiſſa en France une mémoire immortelle de ſa priſe, & l'on nomma le tems où elle étoit arrivée, *le tems de Jean de Weert*. (*Le chevalier* DE *Jaucourt*.)

WEIBSTAT, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le palatinat du Rhein, entre Hailbron & Heidelberg. *Long.* 26. 31. *lat.* 49. 17. (*D. J.*)

WEIDA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la haute-Saxe, au cercle de Voigtland, ſur une riviere de même nom.

WEIDA, LA, (*Géog. mod.*) ou *la Weide*, riviere d'Allemagne, en Siléſie. Elle a ſa ſource aux confins de la Pologne, & ſe perd dans l'Oder, un peu au-deſſous de Breslaw. (*D. J.*)

WEIDEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la Baviere, au palatinat de Neubourg, ſur la riviere de Nab. Elle eſt le chef-lieu d'un bailliage, & paſſe pour être l'ancienne *Idunum. Long.* 29. 52. *latit.* 49. 41. (*D. J.*)

WEIGATS, *détroit de*, *ou* VEGATS, *ou* VAIGATS, *ou détroit de Naſſau:* (*Géog. mod.*) detroit entre les Samoyedes & la nouvelle Zemble. Il fait la communication entre les mers de Moſcovie & de Tartarie.

On a cherché long-temps par ce detroit un paſſage à la Chine & au Japon, & ce projet n'eſt pas encore abandonné. Le premier qui fit cette tentative, fut Hughes Willoughby, en 1553; après lui, Etienne Burrough entreprit la même recherche en 1556. Les capitaines Arthur Peety & Charles Jackman pourſuivirent la même entrepriſe en 1580, par ordre de la reine Eliſabeth: ils paſſerent le *détroit de Weigatz*, & entrerent dans la mer qui eſt à l'eſt. Ils y trouverent une ſi grande quantité de glaces, qu'auprès avoir eſſuyé de grands dangers & des fatigues extraordinaires, ils furent contraints de revenir ſur leurs pas: le mauvais tems les écarta, & l'on n'a jamais eu de nouvelles de Peety ni de ſon équipage.

Guillaume Barentz renouvella cette tentative par ordre du Prince Maurice en 1595, mais trouvant les mêmes difficultés que ſes prédéceſſeurs à découvrir un paſſage à la Chine par le détroit de *Weigatz*, il ſe flatta de réuſſir par le nord de la nouvelle Zemble, fit deux voyages inutiles de ce côté-là, & mourut en route.

Le capitaine Wood, navigateur anglois, mit à la voile en 1675, porta droit au nord-eſt du nord-cap, & découvrit en 1676 comme un continent de glaces à 76 degrés de latitude, & environ à 60 lieues à l'eſt de Groenland, où il s'imagina qu'en allant plus à l'eſt, il pourroit trouver une mer libre; mais découvrant toujours de nouvelles glaces, il perdit toute eſpérance.

Il reſte encore une grande incertitude ſur la poſſibilité du paſſage, ſoit par le nord de la nouvelle Zemble, ſoit par le midi, c'eſt-à-dire, par le détroit de *Weigatz*. Les uns prennent pour un golfe la mer qui eſt à l'eſt de ce détroit, & les autres veulent que ce ſoit une mer libre qui communique à celle de la Chine. Ce dernier ſentiment paroît aujourd'hui le plus vraiſſemblable, car la nouvelle carte de l'empire de Ruſſie, dreſſée ſur de nouvelles obſervations, nous apprend que le *Weigatz* communique avec la mer de Tartarie, & que les glaces de ce détroit ne ſe fondent point pendant l'été, à moins que quelque tempête du nord-eſt ne vienne les briſer.

Quoi qu'il en ſoit, c'eſt ici que l'Océan gelé juſqu'au fond de ſes abîmes, eſt enchaîné lui-même, & n'a plus le pouvoir de rugir. Toute cette mer n'eſt qu'une étendue glacée: triſte plage dépourvue d'habitans. Oh! dit le peintre des ſaiſons, combien ſont malheureux ceux qui, embarraſſés dans les amas de glaces, reçoivent en ces lieux le dernier regard du ſoleil couchant, tandis que la très-longue nuit, nuit de mort, & d'une gelée fiere & dix fois redoublée, eſt ſuſpendue ſur leurs têtes, & tombe avec horreur. Tel fut le deſtin de ce digne anglois, le chevalier Hugh Willoughby, qui oſa (car que n'ont pas oſé les Anglois?) chercher avec le premier vaiſſeau ce paſſage tant de fois tenté en vain, & qui paroît fermé de la main même de la nature jalouſe, par des barrieres éternelles. Dans ces cruelles régions, ſon vaiſſeau pris dans les glaces, reſta tout entier immobile & attaché à l'Océan glacé, lui & ſa troupe demeurerent gelés comme des ſtatues, chacun à ſon poſte, à ſon emploi, le matelot au cordage, & le pilote au gouvernail.

Malgré ce déſaſtre affreux, il ſera toujours beau de chercher ce paſſage ſi déſiré: jamais le déſeſpoir ne doit être admis dans des projets ſi nobles, avant que l'impoſſibilité du ſuccès ſoit démontrée. (*Le Chevalier* DE *Jaucourt*.)

WEIK, (*Géog. mod.*) petite ville d'Ecoſſe dans la province de Caithneſſ, dont elle eſt capitale ſur la côte orientale de la province, où elle a un bon Havre pour faire le commerce. *Long* 40 50. *latit.* 58. 25.

WEIL, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans le duché de Wirtemberg, à 4 lieues au ſud-oueſt de Stutgard, ſur la riviere de Wurm. Elle eſt libre & impériale, ſes fortifications ſont à l'antique. *Long.* 26. 40. *latit.* 48. 43.

Brentius ou *Brentzen*, (Jean) fameux miniſtre luthérien, & l'un des plus fideles diſciples de Luther, naquit à *Weil* en 1499; il devint profeſſeur de théologie à Tubingen, ſe maria & fut conſeiller ordinaire du duc de Wirtemberg, qui le combla de biens. Sa femme étant morte vers l'an 1550, il en épouſa une autre jeune & belle, dont il eut douze enfans. Il mourut en 1570, à 72 ans: ſes ouvrages ont été imprimés en 8 volumes.

Il a renchéri ſur les ſentimens de Luther, dans la doctrine du baptème & de l'euchariſtie. D'un côté, il enſeigna que le baptême n'effaçoit point toutes ſortes de péchés; de l'autre, il ſoutint que J. C. depuis ſon aſcenſion, eſt par-tout; c'eſt ce qui a fait donner le nom d'*Ubiquitaires* ou d'*Ubiquiſtes* à ceux qui ſuivent cette opinion. Brentius étoit en même tems d'un caractere modéré: de-là vient que Luther ſe comparoit au vent qui briſoit les montagnes; mais il avoit coutume de comparer Brentius, à cauſe de ſa douceur, à ce vent paiſible dont il eſt parlé dans le I. ou III. livre des rois, *c. xix. v.* 12.

WEILBOURG, (*Géog. mod.*) comté d'Allemagne au cercle du haut-Rhin. Il eſt borné au nord par le comté de Solms, au midi par celui d'Idſtein, au levant par celui d'Iſenbourg, & au couchant par celui de Naſſau. *Weilbourg* eſt la capitale. (*D. J.*)

WEILBOURG, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans le cercle du haut-Rhin, capitale du comté de même nom, ſur la rive gauche de la Lohn, à 8 lieues au nord-eſt de Naſſau, & à 10 au nord de Mayence. *Long.* 26. 3. *latit.* 50. 24.

WEILE, (*Géog. mod.*) petite ville de Danemarck dans le Nort-Jutland, au diocèſe de Rypen, ſur le bord d'une grande baie, à 4 lieues au nord de Kolding. *Long.* 26. 54. *latit.* 55. 42.

WEILHEIM, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la Baviere, ſur la droite de l'Amber, au ſud-oueſt de Munich. C'eſt la demeure des anciens *Benlauni*. *Long.* 28. 47. *latit.* 47. 45.

WEILHM, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans le duché de Wirtemberg, ſur la droite de la Lauter. (*D. J.*)

WEIMAR, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans la haute Saxe, capitale du duché de même nom, ſur la riviere d'Ilm, à 7 lieues au nord-eſt d'Erfurd, & à 5 au nord-oueſt de Jena, avec un château où réſide le duc de Saxe-Weimar. *Long.* 29. 25. *latit.* 51. 6. (*D. J.*)

WEIMAR, *duché de*, (*Géog. mod.*) duché d'Allemagne dans la haute-Saxe. Il eſt borné par le territoire d'Erfurd, la riviere de Sala, le comté de Schwartzbourg & le bailliage d'Eckarsberg. Il a 7 à 8 lieues de longueur ſur 4 de largeur: il contient en outre la capitale quelques bourgs, & divers bailliages.

WEINFELDEN, (*Géog. mod.*) bailliage de Suiſſe au canton de Zurich, dans le Tourgaw. Ce bailliage prend ſon nom de ſon chef-lieu, qui eſt un gros bourg où réſide le bailli. En 1614, le canton de Zurich acheta *Weinfelden* des ſeigneurs de Gimmingen, & l'an 1529, les habitans de ce bailliage embraſſerent la religion proteſtante.

WEINGARTEN, (*Géog. mod.*) abbaye d'hommes de l'ordre de S. Benoît, en Allemagne, dans la Suabe, à une lieue au nord eſt de Ravensbourg, à quatre au nord du lac de Conſtance, & à demi-lieue au couchant d'Altdorf. Son abbé a le ſecond rang parmi les prélats du banc de Suabe. Pluſieurs princes de la maiſon de Baviere ont leur ſépulture dans cette abbaye, qu'on dit avoir été fondée par Pepin.

WEINHEIM, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans le palatinat du Rhin, aux confins de l'électorat de Mayence, dans le Bergſtraat, à 2 lieues à l'orient de Worms, & à trois au nord de Heidelberg. C'eſt cette ville que M. Corneille appelle *Vainen*. On ne peut guere commettre une plus grande faute dans un dictionnaire géographique, que d'eſtropier les noms. *Long.* de Weinheim, 26. 2. *latit.* 49. 33. (*D. J.*)

WEISSEMBERG, (*Géog. mod.*) ville de l'empire Ruſſien, dans l'Eſthonie, au quartier appellé *Wirie*, aſſez près du golfe de Finlande, au midi de Tolsbourg, entre Revel & Narva.

WEISSEMBOURG *ou* WEISSEMBOURG en Wargaw, (*Géog. mod.*) en latin *Sebuſium*, ville de France dans l'Alſace, au pays de Waſgaw, vers les frontieres du palatinat, ſur la riviere de Lauter, à 6 lieues au ſud-oueſt de Landau, à 10 au ſud-oueſt de Philisbourg, & à 108 de Paris. Elle eſt chef-lieu d'un bailliage, & a été libre & impériale.

Elle s'appelle *Weiſſembourg* en Waſgaw, pour la diſtinguer d'une autre ville auſſi nommée *Weiſſembourg*, qui eſt du cercle de Franconie, & qui eſt connue ſous le nom de *Weiſſembourg en Nordgaw*. Beatus Rhenanus prétend que *Weiſſembourg* en Waſgaw a été la demeure des anciens Sebuſiens, & qu'elle en a retenu le nom. Ce qui eſt conſtant, c'eſt que cette ville eſt ancienne; elle étoit connue au ſeptieme ſiecle, lorſque Dagobert, roi de France, y fonda un monaſtere où ſa fille Irmine eſt enterrée, & auquel il donna de très-grands biens, entr'autres la ſeigneurie de *Weiſſemberg* & d'autres villes du voiſinage, qui ſont venus au pouvoir des comtes Palatins du Rhin, & de quelqu'autres princes.

Le même roi Dagobert fit préſent à l'égliſe de *Weiſſembourg* d'une couronne d'argent doré, dont la circonférence étoit de 24 piés. On en a fait depuis une ſemblable en cuivre, & elle eſt ſuſpendue dans la grande égliſe.

En 1626, la ville fut enfermée de murailles par l'abbé Frédéric. Son ſucceſſeur Edelin la fit entourer d'un foſſé, & la fortifia de quelques boulevards. Dans la ſuite, les habitans ayant obtenu divers privileges, ſe rendirent indépendans des abbés, & furent reçus au nombre des villes libres & franches de l'empire avant le quinzieme ſiecle.

Louis XIV. prit *Weiſſembourg* en 1673, & la fit démanteler. Elle fut réunie à la France avec les autres villes de la préfecture en 1680, & le traité de Ryſwick a confirmé cette réunion. *Long.* 25. 38. *latit.* 49. 3. (*D. J.*)

WEISSEMBOURG, (*Géog. mod.*) ou *Weiſſembourg en Nordgaw*, petite & chetive ville impériale d'Allemagne, dans le cercle de Franconie, ſur le Rednitz, à ſix lieues au nord de Donnawert. *Long.* 28. 23. *latit.* 48. 37.

Merklinus (George-Abraham), médecin, naquit à *Weiſſembourg* en Franconie, l'an 1644, & mourut en 1702, âgé de 58 ans. Ses principaux ouvrages ſont 1°. *tractatus de ventoſitatis ſpinæ ſæviſſimo morbo*. 2°. *Lindenius renovatus*, Nuremburgæ 1686, *in*-4°. 3°. *Tractatus phyſico-medicus de incantamentis*. Il a encore parſemé quantité d'obſervations médicinales fort mauvaiſes, les éphémérides des curieux de la nature. Le p. Nicéron l'a pris pour un homme illuſtre, & a donné ſon article dans ſes *mémoires*, *tom. XIII. p.* 179. *& ſuiv.* (*D. J.*)

WEISSEMBOURG, (*Géog. mod.*) ou *Albe-Julie*, petite ville de Tranſilvanie, capitale d'un comté, près de la riviere d'Ompay, qui ſe joint au-deſſous à la Mariſch. Elle a été la réſidence des princes de Tranſilvanie, & eſt épiſcopale. Son évêché fut érigé en 1696, par le pape Innocent XII. *Long.* 42. *latit.* 46. 30.

WEISSENFELS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Miſnie, au cercle de Leipſick, ſur la Saala. *Long.* 30. 25. *latit.* 51. 23.

WEISSENZÉE, (*Géog. mod.*) bourg ou petite ville d'Allemagne, dans la Thuringe, à ſix lieues d'Erfurt. Elle eſt chef lieu d'un bailliage.

WEITZEN *ou* VEITZEN *ou* VATZEN, (*Géog. mod.*) ville de la haute Hongrie, ſur la gauche du Danube, à cinq milles au nord de Bude; c'eſt une ville épiſcopale dépendante de l'archevêché de Strigonie. Le prince de Lorraine enleva cette place aux Turcs l'an 1684; mais le ſéraskier bacha la reprit ſur les Impériaux, & en fit ſauter les fortifications. *Long.* 36. 50. *latit.* 47. 15.

WELIKA-RECA, LA, (*Géog. mod.*) ou la *Muldow*, riviere de l'empire ruſſien. Elle prend ſa ſource aux confins de la Lithuanie, dans le duché de Pleſkow, & ſe perd dans le lac de ce nom.

WELLIA-TAGERA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) plante ſiliqueuſe du Malabar; ſa fleur eſt tétrapetale; ſes ſiliques ſont longues, plates, diviſées en cellules tranſverſales qui contiennent les ſemences. Cet arbriſſeau s'éleve à la hauteur de cinq à ſix piés; il eſt toujours verd. On ſe ſert de ſes fleurs & de ſes feuilles dans pluſieurs maladies. On emploie ſes fleurs avec du cumin, du ſucre & du lait, dans la gonorrhée virulente. (*D. J.*)

WELLS *ou* WELLES, (*Géog. mod.*) en latin *Theonodunum*; ville d'Angleterre, dans Sommerſetshire, à 90 milles au couchant de Londres. Elle eſt agréable, bien bâtie, très-peuplée, & forme avec Bath un ſiege épiſcopal. Le palais de l'évêque n'eſt pas loin de la cathédrale, qui eſt renommée par la ſculpture de ſa façade & par le nombre de ſes ſtatues. Elle députe au parlement, & a droit de marché. Elle tire ſon nom du grand nombre de ſes puits & de ſes ſources d'eau vive. Dans le voiſinage de cette ville, on voit ſur la montagne de Mendip une grotte profonde & ſpacieuſe, qui donne pluſieurs ſources d'eaux, & qu'on appelle *Ochie-Hole*, mot dérivé du gallois *og*, qui veut dire une *grotte*. Sous le regne de Henri VIII. on trouva près de cette grotte l'inſcription ſuivante faite pour un trophée de l'empereur Claude, l'an 50 de Jeſus-Chriſt: *Ti. Claudius Cæſar. Aug. P. M. Trib. Pot. VIII. Imp. XVI. De Brit. Long.* 15. 4. *latit.* 51. 15.

Bull (Georges) en latin *Bullus*, grand théologien, naquit à *Wells* en 1634, & mourut en 1710, évêque de Saint-David. Il s'eſt rendu célebre par pluſieurs ouvrages, ayant employé la plus grande partie de la nuit à étudier, dormant peu, & ſe levant de bonne heure. Ses écrits latins ont été recueillis & publiés à Londres par Grabe en 1703, en un volume *in-folio*; & M. Nelſon fit imprimer en 1713, en trois vol. *in*-8°. les ſermons de cet illuſtre évêque, précédés de ſa vie, dont on trouvera l'extrait dans la *bib. angl. tom. I. part. I.*

Le plus fameux des ouvrages de Bull eſt ſa défenſe de la foi du concile de Nicée, *defenſio fidei nicænæ*, *Oxonii*, 1686, *in*-4°. & à Amſterdam 1688. L'auteur s'y propoſe de prouver que les peres des trois premiers ſiecles ont cru la divinité de Jeſus-Chriſt & ſa conſubſtantialité avec le pere, & par conſéquent que le concile de Nicée n'a fait qu'établir la doctrine conſtante de l'Egliſe depuis la naiſſance du chriſtianiſme.

Non-ſeulement les Sociniens penſent bien différemment, mais Epiſcopius qui n'étoit point ſocinien, prétend que c'étoit parmi les diſputes & le trouble, que les peres de Nicée avoient dreſſé le ſymbole qui porte leur nom. Zuicker a démontré dans ſon livre intitulé *Irenicum irenicorum*, que les peres de Nicée étoient les auteurs d'une nouvelle doctrine; & Courcelles a trouvé ſes raiſons ſans réplique. Enfin le pere Petau accorde aux Ariens que les docteurs chrétiens qui précéderent le concile de Nicée, n'étoient pas éloignés de leurs opinions. D'autres ſavans ont répondu au docteur Bull, que tout ſon ouvrage rouloit ſur une ſorte de rétinence, en ſuppoſant que le concile de Nicée étoit dans le même ſentiment que nous ſur la Trinité; au lieu que ce concile reconnoiſſoit, à proprement parler, trois dieux égaux, contre l'opinion des Ariens, qui les croyoient inégaux, ou plutôt qui croyoient que le pere ſeul étoit Dieu dans le ſens propre. Auſſi le ſavant Cudworth, loin de défendre le concile de Nicée, a déclaré qu'on ne pouvoit pas regarder ſa doctrine comme étant plus orthodoxe que celle des Ariens.

Toutes ces réflexions ne détruiſent point le dogme de la divinité du fils de Dieu; elles tendent ſeulement à juſtifier que quelque vénération qu'on doive avoir pour les premiers peres de l'Egliſe, ils ont été ſujets à l'erreur, parce qu'ils étoient hommes comme

nous

nous, & conſéquemment ils ont pu ſe tromper ſur cet article, comme ſur bien d'autres. (*D. J.*)

WELS, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la haute Autriche, au quartier de Traun, ſur l'Agger. On la prend pour l'*Ovilabis* d'Antonin. *Long.* 31. 30. *latit.* 48. 10.

WELSH-POOLE, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, dans le pays de Galles, au comté de Montgommery, ſur la Saverne. Le mot *Welsh-Poole* eſt anglois, & ſignifie *étang gallois*. Les Gallois l'appellent en leur langue *Trellin*, au lieu de *Tref Llin*: ce qui veut dire *une habitation ſur un lac*. On voit à *Welsh-Poole* deux vieux châteaux renfermés dans une enceinte de murailles.

WELTENBURG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Baviere, ſur la droite du Danube, entre Ingolſtar & Ratisbonne, à peu-près à égale diſtance de ces deux villes. Il y a une riche abbaye de bénédictins.

WEMBDINGEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, au cercle de Franconie. Elle eſt enclavée dans le duché de Neubourg, à ſix lieues de la ville de Neubourg. *Long.* 28. 43. *latit.* 48. 34.

Fuchſius ou plutôt *Fuchs* (Léonard,) l'un des célebres médecins & botaniſtes du xvj. ſiecle, naquit à *Wembdingen* en 1501, & mourut à Tubingen en 1566, à 65 ans. Il enſeigna & pratiqua la médecine avec la plus grande réputation. Il a mis au jour pluſieurs ouvrages, dont l'un des principaux eſt *de hiſtoria ſtirpium commentarii*. On fit de ſon vivant ſix éditions de ſes *inſtitutions de Médecine*; cependant cet auteur a perdu depuis long tems ſon crédit, & en botanique & dans l'art d'Eſculape, parce qu'il n'a fait que compiler les ouvrages d'autrui ſans choix & ſans goût.

WENDEN, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, en Livonie, ſur le bord de la riviere de Treiden. Cette ville autrefois conſidérable, & qui a donné ſon nom à un petit pays, eſt maintenant une ville ruinée.

WENERBURG *ou* WANESBORG, (*Géog. mod.*) petite ville de Suede, en Weſtrogothie, dans l'endroit où le fleuve Gothelba ſort du lac Wener.

WENICZA, (*Géog. mod.*) petite ville de la baſſe Hongrie, ſur la Drave. Lazius croit que c'eſt l'ancienne *Vincentia* de la Valerie Ripenſe.

WENLOCK, (*Géog. mod.*) petite ville ou plutôt bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Shrewsbury, entre Londres & Shrewsbury, à douze milles de cette derniere ville. *Longit.* 14. 43. *latit.* 42. 50.

WENSBEEK, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Venta*, petite riviere d'Angleterre. Elle prend ſa ſource dans la province de Nortumberland, & ſe perd dans la mer, à environ quatre milles du bourg de Morpeth.

WENSYSSEL *ou* VENDSUSSEL, (*Géog. mod.*) en latin *Vendela*, *Vandalia*, ville de Danemarck, dans le Jutland méridional. Elle a eu autrefois un évêché, qui fut transféré à Alborg l'an 1540. Cette ville eſt encore le chef-lieu d'une préfecture de ſon nom. *Long.* 27. 52. *lat.* 57. 3.

WENSYSSEL *Préfecture de*, (*Géog. mod.*) préfecture du diocèſe d'Alborg, dans le Jutland méridional. On ne compte dans cette préfecture qu'une ville de ſon nom & trois bourgs.

WEPE, LA, (*Géog. mod.*) petit pays de France, dans le comté de Flandres, le long de la Lys. Il comprend Armentieres & la Baſſée.

WERBEN, (*Géog. mod.*) en latin *Varinum*, ville d'Allemagne, au cercle de la baſſe-Saxe, dans la vieille marche de Brandebourg, à l'embouchure du Havel dans l'Elbe. Cette ville a été autrefois conſidérable & forte; elle a ſouffert pluſieurs ſieges; mais ſes fortifications ont été raſées en 1641, de convention entre le roi de Suede & l'électeur de Brandebourg. L'empereur Henri II. tint dans cette ville l'an 1002, une aſſemblée générale, par laquelle il engagea la nation eſclavonne à profeſſer de nouveau le chriſtianiſme, & à lui payer la dixme qu'elle lui avoit refuſée juſqu'alors.

WERBEN *ou* WARBEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de baſſe-Saxe, au duché de Poméranie, ſur le bord d'un lac. *Long.* 30. 5. *latit.* 53. 5.

WERCKERZÉE, LE, *ou* WORTZI, (*Géog. mod.*) lac de l'empire ruſſien, dans la Livonie, au couchant de celui de Peipus, avec lequel il communique, ainſi qu'avec la mer Baltique.

WERD, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la baſſe Carinthie, ſur le bord méridional d'un lac de même nom, à trois lieues au couchant de Clagenfurt. *Long.* 31. 47. *lat.* 46. 44.

WERDE *ou* WERDA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la haute Saxe, au marquiſat de Miſnie, ſur le bord de la Pleiſs, entre Neumarck au midi, & Crimmitz au nord.

WERDEBERG, (*Géog. mod.*) petite ville de Suiſſe dans la dependance du canton de Glaris, & le chef-lieu du bailliage auquel elle donne ſon nom. Elle a un château pour ſa défenſe. (*D. J.*)

WERDEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Weſtphalie au comté de la March, ſur le Roër, vers les confins du duché de Berg, avec une abbaye.

WERE, LA, (*Géog. mod.*) en latin, *Vedra* ou *Virus*, riviere d'Angleterre, dans la province de Durham; après l'avoir arroſée du couchant à l'orient, elle fait une preſqu'île, dans laquelle eſt ſituée la ville de Durham, & enſuite tournant au nord, elle ſe jette dans l'Océan. (*D. J.*)

WEREGILD, (*Droit ſaxon.*) nom de l'amende qu'on payoit du tems d'Alfred chez les Anglo-Saxons, dans le cas du meurtre involontaire. Le roi en avoit la premiere part, qu'on appelloit *frith-bote*, pour le dédommager du déſordre fait, & de la perte d'un ſujet. Le ſeigneur en avoit une autre part par la même raiſon, & cette part s'appelloit *man-bote*; la famille du mort avoit le troiſieme tiers, qu'on nommoit *mag-bote* ou *cengild*. Si le délinquant ne ſatisfaiſoit pas, ſa vie étoit entre les mains de la famille du mort, qui étoit le vengeur du ſang, ſelon la loi de Moïſe. Mais comme les parens étoient dédommagés de leur perte dans ce cas-là, ils étoient auſſi obligés de payer pour ceux qui leur appartenoient. Lorſque dans la commiſſion d'un meurtre, ils n'étoient pas en état de payer le *weregild*; & qu'alors le meurtrier ſe ſauvoit par la fuite, ſa parenté, & quelquefois même dans certains cas, ſes voiſins étoient obligés de payer à la famille ou aux parens du mort, tantôt le tiers, & tantôt la moitié du *weregild*. (*D. J.*)

WERELADA, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ce mot chez les Anglo-Saxons ſignifioit le ſerment par lequel on ſe juſtifioit d'une accuſation d'homicide pour ſe diſpenſer de payer l'amende infligée, comme peine de ce crime, & qu'on nommoit *Were*. *Voyez* WERE.

Quand un homme en avoit tué un autre, il étoit obligé de payer au roi & aux parens du mort, l'eſtimation qu'on faiſoit de celui-ci, & qui étoit plus ou moins forte, ſuivant ſa qualité. Car du tems de Saxons, l'homicide n'étoit pas puni de mort, mais ſimplement d'une amende pécuniaire. Les Saxons avoient pris cette coutume, des anciens Germains & des Francs, chez leſquels on payoit 14 liv. pour un homicide; ſavoir, 3 livres pour le droit du roi appellé *bannum dominicum* ou *fredum*, du teutonique *frid*, qui veut dire, *pain* ou *réconciliation*, & 11 liv. pour la réparation du meurtre. Cette derniere ſomme qui ſe payoit au plus proche parent ſe nommoit *wergelta*, terme compoſé de deux mots germains *gelt*, argent, & *weren* ſe défendre: ſouvent cette compoſition & ces amendes enrichiſſoient la famille de celui qui avoit été tué. *Vous m'avez beaucoup d'obligation*, diſoit dans une débauche, un certain Sichaire à Cranninide, ainſi que le rapporte Grégoire de Tours, liv. IX. ch. xix. *de ce que j'ai tué vos parens; ces differens meurtres ont fait entrer dans votre maiſon beaucoup de richeſſes qui en ont bien rétabli le deſordre*.

Mais lorſque le cas étoit douteux & que l'accuſé nioit le fait, il étoit obligé de ſe purger par le ſerment de pluſieurs perſonnes, ſuivant ſon rang & ſa qualité. Si l'amende n'étoit fixée qu'à 4 liv. il étoit tenu d'avoir dix-huit perſonnes du côté de ſon pere, & quatre du côte de ſa mere pour prêter ſerment avec lui, & l'on appelloit ces perſonnes *juratores* ou *conjuratores*. Mais ſi l'amende alloit juſqu'à 14 liv. alors il falloit ſoixante témoins ou jureurs, & c'eſt ce qu'on appelloit *werelada*, *homicidium wera ſolvatur au warelada negetur*. Telle étoit la diſpoſition de la loi. *Voy.* SERMENT.

WERGEL *ou* VERGEL, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la contrée de Windiſchmarck, au cercle d'Autriche, ſur la rive droite du Gurck, au levant de Rudolsvord. (*D. J.*)

WERGOLENSKOY, (*Géog. mod.*) petite ville de l'empire Ruſſien, dans la Sibérie, en la province d'Irkutskoy, au nord-oueſt du lac Balkai, ſur la rive droite de la Lena, vers ſa ſource, à quelques lieues au nord d'Irkutskoy. (*D. J.*)

WERINA, (*Géog. mod.*) fleuve de la Boſnie, & l'un de ceux qui ſe jettent dans la Save, ſelon Chalcondyle, cité par Ortelius. (*D. J.*)

WERING *ou* WOERING, *ou* WURINGEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans l'électorat de Cologne, ſur la gauche du Rhein, entre Cologne & Nuits. Les habitans de Cologne y gagnerent une bataille en 1297, ſur le duc de Brabant. (*D. J.*)

WERME, LE, *ou* LE WORM, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, au duché de Juliers. Elle prend ſa ſource ſur les confins du duché de Limbourg, traverſe le duché de Juliers, arroſe Aix-la-Chapelle, & va tomber dans le Roër, au voiſinage de Waſſenberg. (*D. J.*)

WERN *ou* WERNE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Weſtphalie, dans le haut évêché de Munſter, ſur les confins du comté de la Marck, proche la rive droite de la Lippe, à 4 lieues au midi de Munſter. *Long.* 25. 18. *lat.* 51. 40. (*D. J.*)

WERNITZ, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, en Franconie. Elle prend ſa ſource au comté de Holac, & ſe jette près de Donavert dans le Danube. (*D. J.*)

WERST, ſ. m. (*Meſur. itinér.*) nom d'une meſure de diſtance dont on ſe ſert en Moſcovie. Le *werſt*, ſuivant la ſupputation du capitaine Perry, contient 3504 piés d'Angleterre; ce qui fait environ deux tiers du mille anglois. Une lieue de France contient quatre *werſts*. Un degré a quatre-vingt *werſts*, ou ſoixante milles d'Angleterre. (*D. J.*)

WERTACH, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, dans la partie méridionale de la Suabe. Elle prend ſa ſource dans l'évêché d'Augsbourg, aux confins du Tyrol, & va tomber dans le Lech, un peu au-deſſous d'Augsbourg. (*D. J.*)

WERTHEIM, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Franconie, ſur le Mein. Elle eſt le chef-lieu d'un comté auquel elle donne ſon nom. Ce comté eſt borné au nord, par celui de Reineck; à l'orient, par l'évêché de Wurſtbourg; au midi & à l'occident, par les terres de l'archevêque de Mayence. Le Mein le coupe en deux parties. (*D. J.*)

WERTHES, (*Géog. mod.*) en latin, *verthuſius mons*, montagne de la baſſe-Hongrie, connues davantage ſous le nom de *ſchiltberg*. *V.* SCHILTBERG. (*D. J.*)

WERWICK *ou* WARWICK, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourgade des Pays-bas, dans la Flandre au quartier d'Ipres, ſur la lys, entre Armentieres & Menin. Cette bourgade qui appartient à la maiſon d'Autriche, étoit dans le xjv. ſiecle une ville marchande & floriſſante. Elle eſt ancienne, & a même conſervé quelque choſe de ſon nom latin *Vicoviacum*, qui eſt marqué dans l'itinéraire d'Antonin. *Long.* 20. 43. *lat.* 50. 47.

Chatelain (Martin) né aveugle à *Werwick* dans le dernier ſiecle, faiſoit au tour des ouvrages finis en leur genre, comme des violes, des violons, *&c.* On lui demandoit un jour ce qu'il deſireroit le plus de voir: les couleurs, répondit-il, parce que je connois preſque tout le reſte au toucher. Mais, lui répliqua-t-on, n'aimeriez-vous pas mieux voir le ciel? non, dit-il, j'aimerois mieux le toucher.

WESE LA, (*Géog. mod.*) petite riviere des Pays-bas, au duché de Limbourg. Elle prend ſa ſource dans des marais, & tombe dans la riviere d'Ourt. (*D. J.*)

WESEL, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, au cercle de Weſtphalie, dans le duché de Clèves, ſur la droite du Rhin, à l'embouchure de la Lippe, à 12 lieues au ſud-oueſt de Clèves, à 6 au nord de Gueldres. Cette ville qui a été impériale ſe gouverne ſelon les lois, quoiqu'elle reconnoiſſe le roi de Pruſſe pour ſon ſouverain. Elle eſt munie d'une bonne citadelle & d'ouvrages extérieurs. *Long.* 24. 15. *latit.* 51. 36.

Heshuſius (Tilemannus) theologien de la confeſſion d'Augsbourg, né à *Weſel* l'an 1526, fit beaucoup parler de lui par ſon humeur impétueuſe. Il ſe brouilla à Hidelberg, à Jene, à Konisberg, & ailleurs, avec tout le monde. Chaſſé de lieu en lieu, il ſe retira à Helmeſtad, où il fut fait profeſſeur en théologie, & y mourut en 1588. Il eſt auteur d'un commentaire ſur les pſeaumes, ſur Iſaïe, & ſur toutes les épitres de S. Paul, mais tous ſes ouvrages ſont tombés dans l'oubli. (*D. J.*)

WESEN, (*Géog. mod.*) gros bourg de Suiſſe, au pays de Gaſter, ſur le lac de Wahleſtalt. Il eſt fort fréquenté, parce qu'il eſt ſur la route de Suiſſe en Allemagne. C'étoit autrefois une bonne ville. (*D. J.*)

WESENBERG *ou* WESEMBERG, (*Géog. mod.*) petite ville de l'empire ruſſien, dans l'Eſthonie, au quartier de Wirland, ſur la riviere Weiſs, entre Revel & Nerva. Charles XII. roi de Suede, y avoit établi ſes magaſins en 1706, pour ſon expédition de la Livonie. *Long.* 44. 22. *Latit.* 59. 16. (*D. J.*)

WESER LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne. Elle a ſa ſource dans la Franconie, au duché de Cobourg où elle prend le nom de *Werra*; & après avoir reçu pluſieurs rivieres & parcouru pluſieurs pays, elle ſe rend dans la mer d'Allemagne à l'orient aſſez près de l'embouchure du fleuve Jade.

Le *Weſer* eſt le *Viſurgis*, ſi fameux dans l'hiſtoire. On remarque que Druſus fut le premier des Romains qui approcha du *Weſer* pour combattre les Chéruſques; & qu'au retour il fut en danger d'être défait par les Sicambres proche de la ville de Horn, à l'entrée de la forêt de Dethmold, où eſt le château d'Exterſtein ſur la montagne des Pies. Ce fut encore aux environs de cette riviere que Germanicus fils de Druſus, ſe ſignala dans la bataille contre Arminius, général des Chéruſques. Enfin le *Weſer* a été rendu célebre par les victoires des François contre les Saxons en 555, & principalement par celles de Charlemagne l'an 783. (*D. J.*)

WESOP, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-bas, dans la Hollande, au Goyland, à deux lieues d'Amſterdam, ſur la riviere de Vecht. *Long.* 22. 40. *lat.* 51. 21.

Til (Salomon van) profeſſeur de théologie à Leyde, naquit à *Weſop* en 1644 & mourut en 1713. Il embraſſa la doctrine & les principes de Cocceïus, qu'il défendit dans un grand nombre d'ouvrages ſur l'Ecriture, dont les uns ſont en flamand & les autres en latin; mais on ne les lit plus aujourd'hui. (*D. J.*)

WESSEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans l'évêché de Liege, au comté de Horn, ſur la gauche Meuſe, entre Maſeik & Ruremonde. (*D. J.*)

WEST-FRISE, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire, *Friſe occidentale*, pays qui joint avec la Hollande, fait une des ſept Provinces-unies. La plûpart des auteurs donnent le nom de *Weſt-Friſe* à la nord-Hollande, mais c'eſt improprement, car toute la preſqu'île qui eſt nommée *la Hollande ſeptentrionale* ſur les cartes n'eſt pas de la *Weſt-Friſe*. Il eſt pourtant vrai qu'après que les comtes de Hollande eurent conquis ce pays, il fit partie du comté de Hollande, & pour lors on s'accoutuma à le nommer *nord-Hollande* ou *Hollande ſeptentrionale*; quoique dans les actes publics le nom de *Weſt-Friſe* ſe ſoit toujours conſervé juſqu'à ce jour. (*D. J.*)

WEST-HAM, (*Géog. mod.*) paroiſſe d'Angleterre dans le comté de Kent. Le Darent traverſe cette paroiſſe, où il arriva dans le ſeizieme ſiecle un bouleverſement étrange. A un mille & demi de *Weſt-Ham*, du côté du ſud, une piece de terre de douze toiſes de longueur, s'enfonça de ſix piés & demi le 18 de Décembre 1596. Le lendemain elle s'enfonça de quinze piés, & le troiſieme jour de plus de quatre-vingt. Par cet enfoncement, une portion de terre de quatre-vingt perches de longueur & de trente de largeur, qui comprenoit deux grands clos ſéparés l'un de l'autre par une rangée de frênes, commença à ſe détacher du reſte de la terre qui l'environnoit & changea de place, ſe pouſſant au midi pendant onze fois vingt-quatre heures avec les arbres & les haies qui étoient deſſus.

Cette portion de terre emporta avec elle deux creux pleins d'eau; l'un profond de ſix piés, l'autre de douze, & larges de quatre perches, avec pluſieurs aulnes & frênes qui étoient ſur le bord, & un grand rocher. Tout cela fut non-ſeulement arraché de ſa place & tranſplanté à quatre perches de-là, mais encore pouſſé en haut; de-ſorte qu'il s'en forma une petite butte élevée de neuf piés au-deſſus de l'eau, ſur laquelle le tout avoit gliſſé. Il vint une autre terre à la place que toutes ces choſes avoient occupée, & qui étoient néanmoins plus hautes auparavant. On a vu dans ce même quartier pluſieurs au-

tres exemples de pareils bouleverſemens; & c'eſt pourquoi on trouve quantité de creux pleins d'eau qui occupent la place des terres abymées: de-là vient encore qu'il y a des vallées profondes dans les endroits où il y avoit autrefois des montagnes, & au contraire des hauteurs où l'on ne voyoit anciennement que des campagnes. *Délices de la grande-Bretagne. p.* 834. (*D. J.*)

WEST-HITH, (*Géog. mod.*) ancien port d'Angleterre, dans le comté de Kent, & des débris duquel s'eſt formé celui de *Hieth ou Hit*. L'océan s'eſt tellement éloigné du port de *Weſt-Hith*, qu'il en eſt préſentement à la diſtance d'un bon mille. *Weſt-Hith* s'étoit auſſi élevé ſur les ruines d'un port plus ancien nommé aujourd'hui *Limne*, & autrefois *portus lemanis*. Il ſe trouve à-préſent à deux milles de la mer. (*D. J.*)

WEST-HOFFEN, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la baſſe-Alſace, & le chef-lieu d'un bailliage. Elle eſt ſituée au pié d'une montagne, & ſéparée du faubourg par un foſſé revêtu de maçonnerie qui a ſept ou huit toiſes de large, ſur environ douze piés de profondeur. (*D. J.*)

WEST-MEATH, (*Géog. mod.*) comté d'Irlande, dans la province de Linſter, au couchant du comté d'Eſt-Meath, au midi de celui de Cavan, & au nord de Kings-County. Il y a quatre milles de longueur & vingt de largeur. On le diviſe en onze baronnies; la capitale s'appelle *Molingale*, & a droit de députer au parlement du Dublin, & de tenir marché public.

Les deux comtés de *Weſt-Meath* & d'Eſt-Meath, n'étoient autrefois réputés que pour un, & ce ne fut que vers le milieu du XVI. ſiecle, ſous le regne de Henri VIII. qu'ils furent diviſés en deux. (*D. J.*)

WEST-MORLAND, *ou* WESTMORLAND, (*Géog. mod.*) province d'Angleterre. Elle eſt bornée au ſud & au ſud-eſt par le duché de Lancaſtre; à l'oueſt & au nord par le Cumberland; à l'orient par le duché d'Yorck. Son nom lui vient de ſes terres incultes, que les habitans des provinces ſeptentrionales de l'Angleterre, appellent en leur langue *Mores* de ſorte que *Weſt-Morland*, ſignifie un pays de terres en friche à l'oueſt. En effet, ce comté eſt preſque tout couvert de hautes montagnes, & par conſéquent ſec & peu habité: car quoiqu'il ait trente milles de longueur du nord au ſud, vingt-quatre de largeur de l'eſt à l'oueſt, & cent douze de circuit; on n'y compte qu'une ville, Appleby capitale, huit bourgs & 26 paroiſſes. *Robinſon* (Thomas) a donne l'hiſtoire naturelle de cette province. *London* 1709. *in*-8°. L'air qu'on y reſpire eſt pur, ſubtil, un peu froid. L'Eden, le Kent, le Lon, & l'Eamon, ſont les principales rivieres du *Weſt-Morland:* on y voit deux lacs, ſavoir Ulle's-Water, & Winander-Meer.

Les biographes d'Angleterre n'ont pas recueilli en un corps les gens de lettres nés dans cette province; cependant elle en a produit pluſieurs, ſur-tout en théologie; j'en vais donner la preuve, & je ſuivrai l'ordre des tems à cet égard.

Potter (Chriſtophe) naquit vers l'an 1591, & étudia à Oxford. Il devint chapelain du roi Charles I. auquel il fut toujours fort attaché. En 1635, il fut nommé doyen de Worceſter; en 1640, vice-chancelier d'Oxford; & en 1646, doyen de Durham; mais il mourut environ deux mois après, avant que d'avoir pris poſſeſſion de ce doyenné. Il eſt connu par divers ouvrages théologiques, qui montrent beaucoup de modération & d'attachement aux ſeules doctrines fondamentales du ſalut.

Barlow (Thomas) naquit en 1607, devint profeſſeur en métaphyſique à Oxford, fut nommé évêque de Lincoln en 1675, & mourut en 1691, âgé de 85 ans. Il donna tous ſes livres à la bibliothèque bodléienne, & au college de la reine; il étoit zélé calviniſte, & ſavant dans l'hiſtoire eccléſiaſtique.

Son traité ſur la tolérance en matiere de religion, eſt fort inférieur à ceux qui ont paru depuis; mais il a rompu la glace, & a fait voir combien il eſt difficile d'établir juſqu'à quel point des héréſies peuvent être criminelles, enſorte qu'il eſt prudent de les tolérer; il a écrit une brochure ſur la queſtion, „ s'il „ eſt permis au roi d'accorder la grace à un homme „ convaincu de meurtre, & légitimement condam„ né „; ſon avis eſt pour l'affirmative.

Laugbaine (Gérard) naquit en 1608, devint garde des archives de l'univerſité d'Oxford; il ſe procura l'eſtime de l'archevêque Uſſer, de Selden, & d'autres ſavans hommes de ſon tems; il fonda une école dans le lieu de ſa naiſſance, & mourut en 1657, âgé de 49 ans. Ses écrits prouvent qu'il avoit une grande érudition; il a donné 1°. *Longin*, avec des notes, *Oxford* 1636. *in*-8°. 2°. un livre imprimé à Londres en 1644, *in*-4°. ſur le covenant qu'il trouva illicite, & qu'il condamne; 3°. il a mis au jour la fondation des univerſités d'Oxford & de Cambridge.

On a pluſieurs de ſes lettres à Uſſerius, dans le recueil publié à Londres en 1686, *in-fol.* Dans une de ſes lettres à Selden, en date du 17 Novembre 1651, on lit le paſſage ſuivant: „ En conſéquence de vos
„ ordres (car c'eſt ce que ſont pour moi tout ce
„ que vous appellés prieres) contenus dans votre
„ derniere du ſix de ce mois, j'ai conſulté les ma-
„ nuſcrits grecs de notre bibliotheque publique, où
„ ſe trouve la premiere épitre de S. Jean; nous n'en
„ avons que trois, & il y en a un d'imparfait, où il
„ manque quelques-unes des épitres catholiques.
„ Dans les deux autres, on lit au *chap* v. ὅτι τρεῖς
„ εἰσιν οἱ μαρτυροῦντες ἐν τῇ γῇ τό πνεῦμα, καὶ τὸ αἷμα καὶ οὗτοι
„ οἱ τρεῖς ἐν εἰσι, ſans qu'il y ait la moindre trace de
„ ce qui paſſe ordinairement pour le *verſet* 7. Vous
„ ſavez ce que Beze en a dit; à quoi j'ajouterai que
„ dans le nouveau Teſtament interlinéaire de Raphé-
„ lingius, de 1612, ces mots εἰς τὸ ἕν εἰσι finiſſent le
„ *verſet* 7, & manquent entierement dans le huitie-
„ me; l'édition de Genève de 1620, *in*-4°. lit de la
„ même maniere. Je ſuppoſe que votre but n'eſt pas
„ de rechercher toutes les variantes des éditions, mais
„ des manuſcrits; je ne ſai auſſi s'il s'agit dans vos
„ ordres, des manuſcrits latins comme des grecs;
„ c'eſt ce qui m'empêche de vous fatiguer des diver-
„ ſes leçons de nos manuſcrits latins; les uns n'ont
„ abſolument rien du *verſet* 7; d'autres l'ont en
„ marge; d'autres le placent après ce que nous com-
„ ptons ordinairement pour le *verſet* 8; & ceux qui
„ les ont tous deux, varient encore de diverſes ma-
„ nieres, Quoi qu'il en ſoit, en cas que cela vous
„ puiſſe être de quelque utilité, au premier avis que
„ vous m'en donnerez, je vous envoierai un détail
„ plus exact ſur ce ſujet.

Barwick (Jean) naquit en 1612, & ſe dévoua aux intérêts de Charles I. & de Charles II. Il fut nommé doyen de Durham en 1660, & mourut en 1664, dans le tems qu'il pouvoit s'attendre à des dignités plus élevées. Il a publié quelques ſermons que le tems a fait diſparoître. Son frere *Barwick* (Pierre) ſe fit médecin, & défenſeur zélé de la découverte de la circulation du ſang par Harvée. Il falloit être alors bien hardi, pour oſer embraſſer ce ſyſtème; car quoique Harvée eût atteint ſa 80° année en 1657, il eut bien de la peine à voir ſa doctrine établie avant ſa mort.

Mill (Jean) naquit vers l'an 1645, & fut nommé un des chapelains de Charles II. en 1681. Il mourut en 1707, à 62 ans.

Il publia en 1676, un ſermon ſur la fête de l'annonciation de la bienheureuſe Vierge. J'en vais donner le précis, parce que ce diſcours n'a jamais été traduit. Il parla d'abord du grand reſpect & de la profonde vénération que toute l'antiquité a eue pour la Vierge Marie, fondée ſur cette opinion qu'après qu'elle eut répondu à l'ange, *qu'il me ſoit fait ſelon ta parole*, elle fut, par un privilege ſingulier, préſervée de tout peché actuel pendant ſa vie; mais cette tradition n'a pas le moindre fondement dans l'Ecriture, & l'on peut avec raiſon la mettre au rang de tant d'autres qui ont produit mille éloges outrés, donnés à une ſainte dont la vertu & la piété ſont repréſentées d'une maniere trop honorable & trop avantageuſe dans l'Evangile, pour avoir beſoin qu'on lui prodigue d'autres louanges deſtituées de fondement. Si l'on regarde le zèle de quelques anciens peres de l'égliſe ſur ce ſujet, comme très-louable dans leur intention, on ne pourra s'empêcher de blâmer ceux qui, pour honorer la Vierge Marie, lui ont attribué les perfections divines, & ont prétendu qu'on devoit lui rendre le culte religieux qui n'eſt dû qu'à Dieu ſeul. Elle étoit, dit l'ange, *remplie de grace*; mais il ne dit pas que ſa *plénitude de grace* étoit telle qu'elle pouvoit la communiquer à tous ceux qui en avoient beſoin, de la même maniere que notre Sauveur dit que „ comme le pere a la vie en ſoi-même, „ il a donné auſſi au fils d'avoir la vie en ſoi-même „.

Le jéſuite Suarez à exercé toute la ſubtilité de ſon eſprit, pour déterminer le degré de cette plénitude.

„ La

,, La grace de la Vierge Marie, dit-il, (*III. Part.*
,, *diſp.* 18. *ſect.* 4.) étoit plus grande dès le premier
,, inſtant de ſa conception, que ne l'eſt celle du plus
,, parfait des anges, & par conſéquent méritoit plus
,, que mille hommes ne peuvent mériter pendant tou-
,, te leur vie. Cette grace augmenta continuellement
,, en elle, tant qu'elle vêcut, d'une telle maniere
,, que dans le premier inſtant de ſa conception, ſa
,, grace, ou ſa ſainteté, ſurpaſſoit celle du plus par-
,, fait des anges, qui parvient à la perfection par un
,, ou deux actes. Dans le ſecond inſtant ſa grace fut
,, doublée, & devint auſſi deux fois auſſi excellen-
,, te & auſſi méritoire qu'elle l'étoit au premier.
,, Dans le troiſieme inſtant, elle devint quatre fois
,, auſſi excellente. Dans le quatrieme huit fois auſſi
,, grande qu'au premier; & ainſi de ſuite en progreſ-
,, ſion géométrique; ainſi ſa ſainteté ayant doublé
,, à chaque inſtant, depuis le moment de ſa concep-
,, tion juſqu'à celui de ſa naiſſance, & enſuite cha-
,, que acte de vertu ayant de la même maniere été
,, deux fois auſſi excellent que celui qui l'avoit pré-
,, cédé; & cela ayant continué juſqu'à la ſoixante &
,, douzieme année de ſon âge qu'elle mourut, elle
,, étoit parvenue à un tel degré de ſainteté & de mé-
,, rite, qu'elle en avoit plus elle-ſeule, que tous les
,, hommes & tous les anges n'en ont enſemble; elle
,, eſt plus chere à Dieu que toutes les créatures in-
,, telligentes; il l'aime davantage que l'Egliſe univer-
,, ſelle ,,. Ces biſarres notions ſont le fruit de la théologie ſcholaſtique, entée ſur une imagination toute portée au fanatiſme.

Si le culte de la bienheureuſe Vierge avoit été en uſage dès le commencement du chriſtianiſme, (dit M. Mill), pourroit-on imaginer que notre Sauveur & ſes apôtres auroient gardé le ſilence ſur ce rite religieux; & que les auteurs chrétiens des trois premiers ſiecles, ſe ſeroient tûs ſur cette dévotion? Elle commença cependant vers le milieu du quatrieme ſiecle, & S. Epiphane, qui vivoit alors, l'appelloit l'*héréſie des femmes*. Il y avoit de ſon tems certaines dévotes d'Arabie, qui pour témoigner leur reſpect pour la bienheureuſe Vierge, offroient à cette reine des cieux (ainſi qu'elles la nommoient), certains gâteaux, appellés *collyrides*, d'où on donna à ces hérétiques le nom de *collyridiennes*. S. Epiphane ayant appris cette dévotion mal-entendue, déclame avec une grande véhémence contre cette pratique. Marie, dit-il, étoit ſans doute une illuſtre, ſainte, & reſpectable vierge, mais elle ne nous a point été propoſée comme un objet d'adoration. Qu'on la vénere, ajoute-t-il, & qu'on adore Dieu ſeul και ει καλλιστη η Μαρια, και αγια τετιμημενη, αλλ'ει εις το προσκυνεισθαι, η Μαριαν εν τιμη, ο κυριος προσκυνεισθω.

Le ſavant théologien anglois établit enſuite les différens périodes des progrès du culte rendu a la bienheureuſe Vierge. Le concile d'Ephèſe, qui fut tenu vers le quatrieme ſiecle, nomma pour la premiere fois la Vierge, *mere de Dieu*, & ce fut par un zèle indiſcret qu'il ſe conduiſit ainſi, pour s'oppoſer à l'héréſie de Neſtorius; cependant, ce titre fit que dans les ſiecles ſuivans, on ſe donna carriere par des harangues peu ſenſées à la louange de la Vierge; mais ce ne fut qu'environ ſept-cens ans après qu'on établit un office réglé à ſon honneur. Les chanoines de Lyon ſont les premiers qu'on ſache, qui inſérerent la doctrine de la conception immaculée dans leurs offices eccléſiaſtiques, ce qui leur attira une forte cenſure de la part de S. Bernard. Il y a environ trois cens cinquante ans, que Duns Scot, fameux docteur ſcholaſtique, renouvella cette opinion, & la propoſa comme une choſe ſimplement probable. Le pape Sixte IV. promulgua dans la ſuite une bulle pour appuyer cette doctrine, que le concile de Trente a confirmée. (1)

Un cardinal de l'égliſe, S. Bonaventure, né en 1221, & mort en 1274, introduiſit le premier l'uſage d'adreſſer une priere à la ſainte Vierge, après complie. Il recueillit exprès les pſeaumes de David, & appliqua directement à la ſainte Vierge, tous les ſublimes cantiques que le roi prophete adreſſoit à Dieu. Tout cela prouve qu'il importe à l'Egliſe de ne point ſe livrer à un culte qui doit immanquablement dégénérer en ſuperſtition.

Le grand ouvrage de Mill, je veux dire ſon édition du nouveau Teſtament grec, parut en 1707, environ quinze jours avant ſa mort; mais le ſavant Kuſter en a publié une ſeconde édition beaucoup meilleure, *Roterdami* 1710, *in fol.* L'illuſtre Whitby fut allarmé du nombre de variantes recueillies dans cet ouvrage, & il l'attaqua comme étant d'une dangereuſe conſéquence; mais le docteur Bentley, en ſavant critique, a diſſipé cette vaine terreur.

Après avoir remarqué que Whitby reproche à Mill de rendre précaire tout le texte du nouveau Teſtament, & d'abandonner tout-à-la-fois la réformation aux catholiques romains, & la réligion elle-même aux déiſtes, il ajoute: ,, A Dieu ne plaiſe! &
,, nous eſpérons toujours de meilleures choſes: car
,, il

(1) Perſonne n'ignore que l'égliſe catholique a dans tous les ſiecles rendu à la Mere de Dieu un culte ſpecial ſupérieur ſans doute à celui qu'elle rend aux autres ſaints, mais inférieur ſans contredit au culte de latrie qui n'eſt dû qu'à Dieu. C'eſt pourquoi, S'il y en a eu qui tranſportés d'un zele outré, ont prétendu attribuer à la Vierge Marie des perfections divines, ils ont été d'abord repris & condamnés par l'égliſe catholique. C'eſt juſtement ce qui arriva aux Collyridiennes & à leurs compagnes; elles furent vigoureuſement combattues par S. Epiphane, non pour avoir de la vénération pour la Vierge, mais par ce qu'elles lui rendoient un culte dû à Dieu ſeul. Au-reſte S. Epiphane ne condamne pas le culte que l'Egliſe a toujours rendu à Marie. C'eſt pourquoi il faut avoir des menagemens & des ſentimens d'humanité, lorſqu'il s'agit d'interprêter les anciens peres qui ont avancé que la Vierge eſt l'objet de nos vœux & de notre adoration. Ils parloient aux catholiques; ils étoient ſurs que leurs prepoſitions ſeroient bien interprêtées; car ils n'ignoroient pas que le mot *adoration* a pluſieurs ſignifications, & qu'on doit lui donner le ſens ſuivant l'objet dont on parle. Si Dieu eſt l'objet du diſcours, ce mot doit s'entendre dans le ſens rigoureux de latrie; Si Marie en eſt l'objet, on doit le rapporter au culte d'hyperdulie. Le trop de délicateſſe des critiques modernes les a peut-être portés à croire que les peres par le mot d'*adoration* ont rabaiſſé le culte dû à Dieu, ou attribué à Marie des perfections divines, mais ils ſe ſont groſſierement trompés. Ce que l'auteur dit touchant la tradition perpétuée juſqu'à nous, que la S. Vierge n'a commis aucun péché actuel pendant tout le tems de ſa vie, eſt une prépoſition trop hardie de la part d'un homme qui prétend d'ailleurs que cette tradition eſt ſans aucun fondement. Mais ſi on veut faire, même la plus petite reflexion à ce qu'ont écrit là-deſſus les plus anciens & les plus remarquables Docteurs de l'Egliſe; Si on veut faire attention qu'excepté quelques héréſiarques des plus téméraires, la Mere de Dieu à toujours été & univerſellement regardée dans l'égliſe catholique comme exempte de tout péché, pleine de grace ſelon le témoignage de l'archange Gabriel, la prepoſition que l'auteur avance un peu trop hardiment contre cette tradition, diſparoîtra d'abord.

Ce que l'auteur avance auſſi que ce fut le concile d'Ephèſe qui appella pour la premiere fois la Vierge *Mere de Dieu* & que ce fut l'effet d'un zele indiſcret pour abbattre l'héréſie de Neſtorius, n'eſt pas moins inſoutenable. Mais qui eſt-ce qui ignore que les peres de ce concile ne pouvoient, ſans donner atteinte au dogme catholique, faire autrement que de lui donner ce nom? Il valoit autant nier la divinité de Jeſus-Chriſt, dans ces circonſtances que de ne pas appeller Θεοτόκον la Sainte Vierge. C'eſt ainſi que la choſe eſt rapportée dans les actes de ce Concile & dans les lettres de S. Cyrille. On voit dans ces écrits que l'Egliſe s'oppoſa à la nouveauté de Neſtorius, & retablit l'ancienne doctrine, que les anciens peres avoient conſtamment profeſſée. *Liſez* S. Ambroiſe *Lib.* 2. *de Virginibus*. Grégoire de Naziance *orat.* 35. Cyrille d'Alexandrie *lib* 1. *de recta fide ad reginas*, où il parle ainſi: *quod igitur vox* DEIPARA *etiam familiaris fuerit ſanctis patribus, qui ante nos fuerunt .... operæ pretium eſſe arbitrer ut verum oſtendam.* Qu'on liſe la lettre de Jean d'Antioche, écrite à Neſtorius ſon grand ami, & on y trouvera ces paroles: *Etenim nomen* Θεοτόκον *nullus unquam eccleſiaſticorum doctorum repudiavit; qui enim illo uſi ſunt, & multi reperiuntur, & apprime celebres .... etenim ſi id quod nominis ſignificatione offertur, non recipimus, reſtat ut in graviſſimum errorem prolabamur.* Tout ce que nous venons de dire fait clairement voir que ce n'eſt pas le concile d'Ephèſe qui a été le premier à appeller Marie du nom de *Mere de Dieu*, & que ce ne fut par l'effet d'un zele indiſcret, mais pour conſerver intacte la doctrine de la foi. *Voyez la note* (1) *à l'article* VIERGE SAINTE.

Si quelque Scholaſtique a voulu par une ardeur de zele exalter la gloire de la Vierge Marie, pourvu qu'il ne l'ait pas élévée au-deſſus de ſon être de créature, ſa fervente dévotion ne ſera pas déſapprouvée de ceux qui ont obſervé de quelle maniere en ont parlé les premiers peres de l'Egliſe, comme S. Irénée, Tertullien, S. Ambroiſe, S. Grégoire de Néoceſarée, S. Ephrem, S. Epiphane, S. Cyrille d'Alexandrie, & tant d'autres dont le nombre ſeroit infini. A l'égard du culte ſolemnel que l'on rend à l'immaculée conception de la Vierge Marie, il eſt devenu ſi univerſel dans toute l'Egliſe, que ce ſeroit être téméraire de le contredire. S. Bernard s'oppoſa aux chanoines de Lyon, parce qu'il ne vouloit pas que ſans, la permiſſion de Rome on introduisît de nouvelles fêtes dans la chrétienté. Ce culte reparut du tems du fameux Jean Duns Scot, mais il étoit fondé ſur la tradition conſtante des ſaints peres & dans la croyance commune des fideles. Ce n'eſt pas ſeulement de nos jours, qu'on a attaqué la religion délicate de l'hérétique Dallée, à l'occaſion du petit office de la Vierge, ordinairement attribué a S. Bonaventure. Ce Calviniſte ſe plaint qu'on applique à la Sainte Vierge des pſeaumes faits pour Dieu ſeulement. Mais il ne fait pas attention, non plus que ſes partiſans, que ce n'eſt pas une choſe nouvelle & qui ne ſoit pas en uſage, que les panégyriques que l'on fait en honneur de la Vierge & des ſaints, on a coutume de ſe ſervir des textes de l'Ecriture-Sainte, pour exprimer les dons, & graces que Dieu leur a accordées, & pour employer des termes ſacrés & divins à l'effet d'obtenir leur interceſſion auprès de Dieu. *Voy.* la 25. diſſertation de Noël Alexandre ſur l'hiſtoire eccléſiaſtique du cinquieme ſiecle, où il refute Dallée par rapport à cette queſtion. (W)

„ il eſt ſûr que ces diverſes leçons exiſtoient dans les différens exemplaires, avant qu'on les ait recueillies: il eſt ſûr que M. Mill ne les a ni faites ni inventées, & qu'il les a ſeulement expoſées aux yeux du public. La religion ne perdoit rien de ſa vérité, pendant que ces *variantes* étoient ſeulement exiſtantes çà & là; en ſera-t-elle moins vraie & moins ſûre, depuis que le recueil en a été mis au grand jour? cela ne ſe peut; il n'y a ni faits ni vérités bien expoſés, que la vraie religion ait à craindre „.

Paſſons, continue-t-il, le nombre des *variantes;* qu'il y en ait trente mille ou non, il eſt toujours certain que ce nombre augmentera, ſi l'on collationne encore un plus grand nombre de manuſcrits; mais s'enſuivra-t-il de-là, qu'il n'y a point d'auteur profane qui ait tant ſouffert des injures du tems, que le nouveau Teſtament? ce fait ſeroit faux; car le texte de l'Ecriture n'a pas ſubi un plus grand nombre de variation, que ce qu'il en a dû néceſſairement réſulter de la nature des choſes, & que celles qui lui ſont communes, proportion gardée, avec tous les claſſiques de quelque ordre qu'ils ſoient.

Il y a environ trois ſiecles que le ſavoir refleurit dans notre occident. S'il n'eût reſté alors qu'un ſeul manuſcrit grec du nouveau Teſtament, nous n'aurions certainement aucune variante; mais dans ce cas-là, le texte ſeroit-il en meilleur état qu'il ne l'eſt aujourd'hui, à cauſe des trente mille diverſes leçons que l'on a recueillies d'une grande quantité de différens manuſcrits? tant s'en faut, puiſque quand même le ſeul exemplaire qui nous ſeroit reſté auroit été des meilleurs, il ne pourroit qu'y avoir eu des centaines de fautes, & quelques omiſſions auxquelles il n'y auroit point de remede.

Ajoutez à cela, que les ſoupçons de fraude & de tromperie, ſe ſeroient fortifiés à un degré incroyable; la pluralité des manuſcrits étoit donc néceſſaire; un ſecond, joint au premier, en augmentoit l'autorité, de même que la ſûreté; mais de quelque endroit que vous tiriez ce ſecond, il différera en mille choſes du premier, & cela n'empêchera pourtant point qu'il n'y ait encore dans les deux, la moitié des fautes qu'il y avoit dans un ſeul, & peut-être même davantage: cela conduit à en faire ſouhaiter un troiſieme, & puis un quatrieme, & puis encore tout autant qu'il s'en peut trouver, afin qu'à l'aide des uns & des autres, on puiſſe venir à bout de corriger toutes les fautes; un exemplaire ayant conſervé la véritable leçon dans un endroit, & quelqu'autre l'ayant conſervé ailleurs: or à meſure que l'on conſulte un plus grand nombre de manuſcrits différens, il faut de toute néceſſité que le nombre des diverſes leçons ſe multiplie; chaque exemplaire ayant ſes fautes, quoiqu'il n'y en ait guere aucun qui ne ſoit d'un grand ſecours en quelques endroits. La choſe eſt de fait, non-ſeulement par rapport au nouveau Teſtament, mais encore eu égard à tous les ouvrages de l'antiquité, ſans exception quelconque.

Parmi les auteurs que l'on appelle *profanes*, il y en a quelques-uns, dont il ne nous reſte qu'un ſeul manuſcrit. Tels ſont Velleius Paterculus, de la claſſe des latins, & Heſychius, de celle des grecs. Qu'en eſt-il arrivé? Les fautes des copiſtes y ſont en ſi grand nombre, & les lacunes ſi fort irrémédiables, que malgré l'attention des plus ſavans & des plus ſubtils commentateurs, qui y ont travaillé depuis deux ſiecles, ces deux auteurs ſont encore dans l'état le plus triſte, & ſelon les apparences, y ſeront toujours.

Il en eſt tout autrement des écrits de l'antiquité, dont il s'eſt conſervé pluſieurs exemplaires. On y voit à la vérité les diverſes leçons qui s'y ſont multipliées, à proportion des différens manuſcrits. Mais on y voit auſſi qu'à l'aide de ces différens manuſcrits collationnés par des critiques habiles & judicieux; le texte en eſt plus correct, & ſe rapproche davantage de ce qu'il étoit à ſa premiere origine. Si nous avions les originaux des anciens, il faudroit s'y tenir, & mettre à l'écart toutes les ſimples copies. Mais dans la nature des choſes, il nous eſt impoſſible d'avoir ces originaux: le cours des ſiecles, & mille accidens les ont néceſſairement tous conſumés & détruits. A leur défaut on doit recourir aux copies, & lorſqu'il y en a pluſieurs, l'examen & la collation tiennent lieu de reſſource.

M. Bentley remarque enſuite que Térence eſt un des auteurs claſſiques que nous avons à préſent dans le meilleur état; que le manuſcrit le plus ancien & le plus conſidérable que nous en ayons, eſt dans la bibliotheque du Vatican; qu'il approche extrêmement de la propre main du poëte; qu'il y a pourtant dans ce manuſcrit là même quelques centaines de fautes, dont la plûpart peuvent être corrigées ſur d'autres exemplaires, qui ſont d'ailleurs d'une date plus récente, & beaucoup moins eſtimables. Le docteur ajoute, qu'il en a lui-même collationné pluſieurs; & il aſſure que dans cet auteur, dont les ouvrages ne font pas un volume auſſi gros que le nouveau Teſtament, il a trouvé vingt mille diverſes leçons, & qu'il eſt moralement certain que ſi l'on collationnoit la moitié des exemplaires de Térence avec la même préciſion, & le même ſcrupule que l'on à fait du nouveau Teſtament, les variantes de ce poëte monteroient à plus de cinquante mille: car il importe d'obſerver, dit-il, que dans le manuſcrit du nouveau Teſtament, on a porté l'exactitude ſur les diverſes leçons, juſqu'à la derniere minutie. La plus petite différence dans l'orthographe, dans les moindres particules, dans les articles, dans l'ordre & dans l'arrangement des mots, mis devant ou après, ſans rien changer au ſens, a été ſoigneuſement obſervée. Faut-il donc s'étonner de ce qu'après avoir ainſi fureté toutes les eſpeces de *variantes*, on en ait trouvé trente mille?

Tout le monde convient que les vers ne ſont pas ſi ſujets au changement que la proſe. Otez l'ignorance groſſiere dans une langue connue, le copiſte eſt conduit par la meſure; cependant dans les anciens poëtes mêmes, le nombre des *variantes* qu'on y trouve, eſt étonnant. Dans l'édition de Tibulle donnée par Broekhuiſen, on voit à la fin du livre un recueil de diverſes leçons, où l'on en découvre tout autant qu'il y a de vers dans le poëte. Il en eſt de même du Plaute de Paréus, *&c.* Ajoutez à toutes ces conſidérations, que les manuſcrits qui nous reſtent des auteurs profânes, ne ſont qu'en petit nombre en comparaiſon de ceux du nouveau Teſtament.

M. Whiſton obſerve auſſi, que tant s'en faut que les diverſes leçons de ce dernier livre, faſſent tort au texte, ou en affoibliſſent l'autorité en général, qu'au contraire elles y donnent un grand jour, nous faiſant connoitre quelquefois l'expreſſion originale des apôtres en des choſes inconteſtables. Elles ſont encore des preuves de l'authenticité de nos exemplaires ordinaires quant à l'eſſentiel, puiſque de ces trente mille variantes, il y en a à peine cinquante qui changent conſidérablement le ſens ſur quelque point important. *Voyez* auſſi *les judicieuſes remarques de Kuſter* à ce ſujet.

Smith (Jean) naquit en 1659; il cultiva l'hiſtoire & la théologie dans ſa cure de Durham. L'hiſtoire eccléſiaſtique de Bede, à laquelle il a fait un beau ſupplément, a paru en 1722, ſept ans après ſa mort.

Addiſon (Lancelot) fut nommé doyen de Lichfield en 1683, & auroit été vraiſſemblablement élevé à l'épiſcopat peu de tems après la révolution, ſi le miniſtere ne l'eût regardé comme trop attaché au parti contraire. Il mourut en 1703, après avoir donné pluſieurs ouvrages en Anglois. Voici les titres de quelques-uns.

1°. La barbarie occidentale, ou récit abrégé des révolutions de Fez & de Maroc, avec un détail des coutumes ſacrées, civiles & domeſtiques de ces deux royaumes. A Oxfort 1671 *in*-8°. Il pouvoit parler ſavament de ce pays-là, car il avoit réſidé pluſieurs années à Tanger, en qualité de chapelain de ſa nation. 2°. L'état préſent des Juifs dans la Barbarie, contenant un détail de leurs coutumes, tant ſacrées que profânes. Londres 1675 *in*-8°. Si M. Baſnage eut vû ce traité, il y auroit puiſé bien des lumieres pour compléter ſon hiſtoire des Juifs. 3°. Défenſe modeſte du clergé, où l'on examine briévement ſon origine, ſon antiquité & ſa néceſſité. Londres 1677, *in*-8°. par L. A. D. D. Le docteur Hickes a fait réimprimer ce petit ouvrage en 1709, ſans en connoître l'auteur, mais parce qu'il a trouvé ce livre écrit avec beaucoup de force, de préciſion, de nobleſſe & d'érudition. 4°. L'état de Tanger ſous le gouvernement du comte de Tiviot. Londres 1671 *in*-4°.

Le docteur Addiſon a auſſi donné l'état du mahométiſme, avec un abregé de la vie & de la mort de Mahomet. Londres 1679 *in*-8°. En parlant des moyens

yens

yens qui ont contribué à la propagation du mahométiſme, le docteur Addiſon marque entr'autres la tolérance, clairement preſcrite dans l'alcoran, *c. xvij. p.* 102 & 103. L'auteur fait auſſi mention du traité d'alliance conclu, à ce que l'on prétend, entre Mahomet & les chrétiens. Gabriel Sionite publia cette piece en France, d'après l'original qu'on diſoit avoir été trouvé dans un monaſtere de Mont-Carmel. Elle fut réimprimée en Allemagne par les ſoins de Jean Fabricius en 1638. Grotius croyoit cette piece ſuppoſée, & il avoit raiſon; car outre que le ſtyle ne reſſemble point du tout à celui de l'alcoran, on a découvert depuis que cette piece avoit été portée d'Orient en Europe par un capucin nommé *Pacifique Scaliger*, & toutes les apparences ſont qu'elle a été forgée par ce miſſionnaire.

Enfin le docteur Lancelot Addiſon tire une grande gloire d'avoir été le pere du célebre Addiſon né en 1672 à Wilton, & c'eſt-là que nous n'oublirons pas de donner ſon article. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

WEST-RIDING, (*Géog. mod.*) nom du quartier occidental du duché de Yorck. On compte dans le *Weſt-Riding*, cent quatre égliſes paroiſſiales, ſans les chapelles, & vingt & une villes & bourgs à marché: mais ce qui en fait le plus bel ornement eſt la ville d'Yorck, capitale de la province. Ce quartier eſt pour la plus grande partie couvert de montagnes, entrecoupé de rochers, & revêtu de forêts en quelques endroits. Les montagnes & les rochers ſont entierement ſtériles; mais les collines & les vallées fourniſſent du blé & des pâturages autant qu'on en peut conſumer dans le pays. Dans les endroits où le terroir ne rapporte rien, on y trouve des mines de plomb ou de cuivre, & des carrieres de charbon de pierre ou de terre. (*D. J.*)

WESTÉRAS, (*Géog. mod.*) autrement *Aroſen*, ville de Suede, capitale de la Weſtmanie, ſur le bord ſeptentrional du lac Maler, à 6 lieues au nord-eſt de Koping, & à 20 lieues au nord-oueſt de Stockholm, avec un château pour ſa défenſe. C'eſt à *Wéſteras* que ſe fit en 1544 l'acte d'union héréditaire, qui aſſura la couronne aux deſcendans de Guſtave-Vaſa. *Long.* 34. 42. *lat.* 56. 39.

Rudbeck (Olaüs) étoit de *Wéſteras*. Il eſt fort connu des anatomiſtes par ſa découverte des vaiſſeaux lymphatiques, & des littérateurs par ſon grand ouvrage intitulé *Atlantica*, dans lequel il prétend que les Allemands, les Anglois, les Danois, les François, & divers autres peuples, doivent leur premiere origine à la Suede; il a ſemé beaucoup d'érudition pour ſoutenir ſa chimere. (*D. J.*)

WESTERBOURG *le comté de*, (*Géog. mod.*) petit comté d'Allemagne, dans la partie orientale de la Wettéravie, nommé le Weſter-Wald; ce comté a pour chef-lieu un gros bourg qui lui donne ſon nom, & qui eſt défendu par un château. (*D. J.*)

WESTERGOÉ, (*Géog. mod.*) comté des Pays-bas, dans la Friſe, dont il compoſe un des trois quartiers. Ce comté eſt proprement la partie de la Friſe qui eſt au couchant vers la côte du Zuyderzée, ce qui a occaſionné ſon nom. Le *Weſtergoé* comprend huit cantons appellés *Gritanies*. Ses villes ſont Franeker, Harlingen, Stayeren, Hindeloping, Worcum ſur le Zuyderzée, & Sneck qui eſt ſitué au-milieu du pays. (*D. J.*)

WESTERNES, ISLES, (*Géog. mod.*) iſles nombreuſes & de différente grandeur; elles ſont ainſi nommées à cauſe de leur ſituation, par rapport à l'Ecoſſe à qui elles appartiennent. Ce ſont les Hébrides ou *Æbudæ* des anciens. On les diſtingue en trois claſſes relativement à leur grandeur, & on en compte en total quarante-quatre. *Long.* 10. 12. *lat.* 55. 58. 30.

Le ſol des îles *Veſternes* eſt fort diſſemblable, quoique l'air y ſoit en général pur & ſalutaire. Les habitans parlent la langue irlandoiſe, mais un peu différemment de la maniere dont on la parle en Irlande. Ils reſſemblent beaucoup aux montagnards du continent d'Ecoſſe dans leurs habits, dans leurs coutumes & dans leur façon de vivre.

Les plus remarquables de toutes ces îles, ſont celles de Jona & de S. Kilda. La premiere, qu'on appelle à préſent *Colamb-Hill*, proche de l'ile de Mull, eſt remarquable en ce qu'elle étoit anciennement le lieu de la ſépulture des rois d'Ecoſſe. L'autre eſt appellée par les Inſulaires *Hirt*, par Buchanam *Hirta*, & enſuite *Kilda*. C'eſt la plus éloignée de toutes les îles *Weſternes*, & elle eſt fameuſe, tant par quelques ſingularités qu'on y rencontre, que par les coutumes qui ſont particulieres à ceux qui l'habitent. (*D. J.*)

WESTER-QUARTIER, (*Géog. mod.*) contrée des pays bas dans la province de Groningue, & la plus occidentale de celle qu'on nomme *les Ommelandes*. Elle eſt aux confins de la Friſe, entre la Hunſe & le Lawers. Cette petite contree n'eſt peuplée que de villages.

WESTERVICK, (*Géog. mod.*) petite ville de Suede dans le Smaland, aux frontieres de l'Oſtrogothie, ſur la côte au midi de Lindkoping, avec un port. *Long.* 35. 18. *latit.* 57. 55.

WESTERWALD, (*Géog. mod.*) contrée d'Allemagne dans la Wettéravie, dont elle fait partie. Elle eſt bornée au nord par la Weſtphalie, au midi par le Lohn, au levant par la haute Hée, & au couchant par le Rhin. Elle comprend une petite portion des états de Cologne & de Treves, les comtés d'Iſembourg, de Sigen, de Dillenbourg, & la principauté d'Hadamar. (*D. J.*)

WESTERWOLD, (*Géog. mod.*) contrée des Pays-bas dans la province de Groningue, & l'une des Ommelandes qui ne contiennent que des villages. Son territoire eſt rempli de marais, de bruyeres & de prairies. (*D. J.*)

WESTGRAAFDYK, (*Géog. mod.*) village de nord-Hollande, où naquit en 1554 Nieuwentit, (Bernard) habile phyſicien & mathématicien. Il devint bourguemeſtre de la petite ville de Purmerende, & s'y fit eſtimer de tout le monde par ſon ſavoir, par ſon mérite, & par ſon intégrité: il mourut en 1618, à 63 ans. On a de lui un excellent traité en hollandois, publié à Amſterdam en 1715, in-4°. & intitulé *véritable uſage de la contemplation de l'univers, pour la conviction des athées & des incrédules*. Cet ouvrage a été traduit en anglois, & réimprimé trois ou quatre fois à Londres dans l'eſpace de quatre ans. M. Noguez, médecin, l'a traduit en françois ſous le titre de *l'exiſtence de Dieu demontrée par les merveilles de la nature*, à Paris 1725, in-4°. avec des fig. au nombre de 29 planches. Le p. Niceron a fait l'article de Nieuwentit dans ſes mém. des homm. illuſtres, *t. III.* On peut le conſulter. (*D. J.*)

WESMANLAND, (*Géog. mod.*) & plus communément *Weſtmanie*, province de Suede. *Voy.* WESTMANIE.

WESTMANIE, (*Géogr. mod.*) province de Suede bornée au nord par la Dalécarlie, au midi par la Sudermanie & la Néricie, au levant par l'Uplande, & au couchant par le Wermeland. On lui donne 30 lieues de long, ſur 17 de large; mais c'eſt une contrée ſtérile, & qui n'a que quelques mines d'argent. Weſtéras eſt la capitale. (*D. J.*)

WESTMINSTER, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre dans le comté de Middleſex, au bord de la Tamiſe, & à l'occident de Londres, avec laquelle elle ne fait plus qu'une même ville. Mais quoique *Weſtminſter* ſoit joinre à Londres par une ſuite de maiſons & d'hôtels ſans interruption, & qu'on la comprenne ordinairement ſous le nom de Londres, cependant elle fait un corps de ville qui a ſes privileges & ſes droits ſéparés, auſſi-bien que ſa juriſdiction.

Dans le commencement du dix-ſeptieme ſiecle, il y avoit encore un mille de diſtance entre l'une & l'autre de ces villes, & cet eſpace étoit rempli par des champs & par des prairies; mais les habitans de Londres s'étant multipliés d'année en année depuis le regne de Charles I. cet eſpace de terrein a été rempli peu-à-peu par de belles & de magnifiques rues qu'on y a bâties, deſorte que les deux villes ſont jointes aujourd'hui comme le fauxbourg S. Germain & Paris, & ſans la différence de juriſdiction, elles ſeroient parfaitement confondues.

Anciennement *Weſtminſter* s'appelloit *Thorney* du dieu Thor qu'on y adoroit avant la converſion des Saxons. Elle prit enſuite le nom de *Weſt-Minſter*, à cauſe d'un monaſtere bâti dans cet endroit, à l'oueſt de la ville de Londres. Les trois principales choſes qu'on y remarque; ſont l'égliſe, l'abbaye & les reſtes d'un vieux palais royal.

Le gouvernement de *Weſtminſter* s'étend non-ſeulement ſur la cité de ce nom, mais encore ſur les fauxbourgs qui avancent de Londres, juſqu'à Temple-Bar. Quoique la cité n'ait qu'une paroiſſe appellée *Sainte-Marguerite*, cette paroiſſe eſt d'une gran-

de

de étendue, & ſes dépendances conſiſtent en cinq autres paroiſſes.

Il n'y a pour le gouvernement de *Weſtminſter*, ni maire, ni échevins, ni shérifs; c'eſt le chapitre qui eſt revêtu de toute la juriſdiction civile & eccléſiaſtique. Il eſt vrai que le gouvernement civil a été mis entre les mains des laïcs choiſis ou confirmés par le chapitre. Le chef de tous les magiſtrats s'appelle *high-ſteward*, qui eſt d'ordinaire un noble du premier rang, nommé par le chapitre. Il poſſede cette charge pendant ſa vie, & en fait exercer les fonctions par un homme bien verſé dans les lois. Cet homme, choiſi par le high-ſteward, doit être confirmé par le chapitre, & pour lors il tient avec les autres magiſtrats la cour qu'on appelle *leet*.

Après lui eſt le bailli ou le shériff, car il convoque les jurés. Tous les ſergens de *Weſtminſter* lui ſont ſoumis; il regle les formalités au ſujet de l'élection des membres du parlement pour la cité de *Weſtminſter*, qui a droit de nommer deux députés. Toutes les amendes & les confiſcations appartiennent au bailli, ce qui rend ſa charge très-lucrative: il y a de plus un grand connétable, choiſi par la cour de leet, & ce magiſtrat a ſous ſes ordres tous les autres connétables. Il eſt ordinairement deux années en charge.

Enfin, cette juriſdiction eſt compoſée de quatorze des principaux bourgeois qu'on appelle *Burgeſſes*, & dont ſept ſont pour la cité, & ſept pour ſes dépendances: leur office a beaucoup de rapport à celui des échevins de Londres, car ils ont chacun un *ward* ou quartier particulier ſous leur juriſdiction. De ces quatorze burgeſſes, il y en a deux qui ſont élus ſous le nom de *Heâd-Burgeſſes*, ou chefs des bourgeois; l'un d'eux eſt pour la cité, & l'autre pour ſes dépendances, auxquelles dépendances on donne les noms de *libertés* & de *franchiſes*.

C'eſt à *Weſtminſter* qu'eſt né vers l'an 1575, Benjamain Johnſon, ou Jonſon, illuſtre poëte dramatique, & c'eſt dans l'abbaye de ce lieu, qu'il fut enterré en 1637; comme j'ai déja donné le caractere de ce poëte au mot *tragédie*, j'y renvoie le lecteur. J'ajouterai ſeulement qu'il poſſédoit tout le ſavoir qui manquoit à Shakeſpear, & manquoit de tout le génie dont l'autre étoit partagé: tous deux étoient preſque également dépourvus d'élégance, d'harmonie & de correction: Johnſon, ſervile copiſte des anciens traduiſit en mauvais anglois leurs plus beaux paſſages; mais Shakeſpear créa & prévalut par ſon génie ſur l'art groſſier de ſes contemporains.

Johnſon étant né fort pauvre, & n'ayant pas de quoi pourſuivre ſes études, travailloit au bâtiment de Lincolns-Inn avec la truelle à la main, & un livre en poche; Shakeſpear ayant vu une de ſes pieces, la recommanda, & cette recommandation introduiſit Johnſon dans le monde. Il donna la premiere édition de ſes œuvres en 1616, in-fol. elles ont été réimprimées plus commodément à Londres en 1716, en 6 vol. in-8°. Dans cette collection, ſe trouve une piece intitulée, *humble requête du pauvre Ben au meilleur de tous les rois, de tous les maîtres, de tous les hommes, le roi Charles*. Il y expoſe, à ce prince, que le roi ſon pere lui a donné une penſion annuelle de cent marcs, & le ſupplie d'en faire des livres ſterlings. On ſait ſa réponſe au ſujet du préſent modique qu'il reçut de Charles I. „ Je ſuis logé à l'é„ troit (dit ce bel eſprit lorſqu'on lui remit la ſom„ me), mais je vois par l'étendue de cette faveur, „ que l'ame de ſa majeſté n'eſt pas logée plus au lar„ ge „. *J am lodg'd in an Alley; but j ſee from the extent of this bounty, that hers majeſty's ſoul is too lodg d in an Alley*.

Il parle dans ſes découvertes (*diſcoveries*) avec une vérité charmante, de toutes ſortes de traverſes auxquelles il avoit été expoſé de la part de ſes ennemis. Ils me reprochoient, dit-il, de ce que je m'occupois à faire des vers, comme ſi je commettois un crime dans cette occupation: ils produiſirent contre moi mes écrits par lambeaux; odieuſe méchanceté! puiſque les écrits de l'auteur le plus ſage paroîtront toujours dangereux, lorſqu'on en citera quelques périodes hors de leur liaiſon avec le reſte. Ils m'ont auſſi reproché ma pauvreté: j'avoue qu'elle eſt à mon ſervice, ſobre dans ſes alimens, ſimple dans ſes habits, frugale, laborieuſe & me donnant de bons conſeils qui m'empêchent de tomber dans les vices des enfans chéris de Plutus. Qu'on jette les yeux, continue-t-il, ſur les plus monſtrueux excès, on ne les trouvera guere dans les maiſons de l'indigence. Ce ſont les fruits des riches géants, & des puiſſans chaſſeurs; tandis que tout ce qu'il y a de noble, de digne de louange & de mémoire, doit ſon origine à des chétives cabanes. C'eſt l'ancienne pauvreté qui a fondé les états, bâti les villes, inventé les arts, donné des lois utiles, armé les hommes contre les crimes; c'eſt-elle qui a fait trouver aux mortels une récompenſe dans leur propre vertu, & qui a conſervé la gloire & le bonheur des peuples juſqu'à ce qu'ils ſe ſoient vendus aux tyrans ambitieux.

Betterton (Thomas, eſtimé généralement le meilleur acteur qui ait paru ſur le théatre anglois, avant celui qui en fait aujourd'hui la gloire, le fameux Garik, qui eſt ſans contredit le premier de l'Europe; homme unique en ſon genre, & qui ſous le ſiecle d'Auguſte, eût partagé les ſuffrages des Romains entre Pylade & lui: je viens à Betterton. Il naquit dans le Tutle-Street à *Weſtminſter* en 1635; ſon pere, qui étoit ſous-cuiſinier de Charles I. voulut en faire un libraire; mais la plûpart de ceux qui ont excellé dans les arts, y ont été conduits par leur génie, malgré les vues & les oppoſitions de leurs parens.

Comme la nature avoit formé Betterton pour le théatre, il s'y diſtingua bientôt avec éclat, & enleva tous les ſuffrages dès l'âge de 22 ans. Il eſt le premier qui ait joué à Londres des rôles de femmes, & il s'en acquitta avec beaucoup d'applaudiſſement. Il entra d'abord dans la troupe du roi; mais comme la plûpart des comédiens avoient été chaſſés de leurs trônes imaginaires, lorſque Charles I. en perdit un réel, pluſieurs d'entr'eux prirent les armes pour le ſervice de leur ſouverain, & firent paroître beaucoup de valeur pour ſa défenſe. Entr'autres exemples, le fameux acteur Mohun ſe conduiſit avec tant d'intrépidité, qu'on l'honora d'une commiſſion de major, qu'il remit à la révolution, pour retourner au théatre. Le chevalier Davenant avoit marqué beaucoup de zele pour Charles II. qui en récompenſe de ſes ſervices, lui accorda une patente pour former une troupe de comédiens, ſous le titre de *comédiens du duc d'Yorck*; & c'eſt dans cette troupe que ſe mit Betterton, & dont il fut le héros.

Quelques-uns croient qu'il introduiſit le premier en Angleterre le changement de décorations. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain qu'il contribua beaucoup à les embellir & à les perfectionner. Il épouſa mademoiſelle Sanderſon, qui joignoit aux talens naturels requis pour faire une excellente actrice, la beauté, les graces & la vertu.

Le théatre anglois ſubit diverſes viciſſitudes par les changemens de troupes, de lieux & de directeurs. Un directeur de théatre, par le commerce conſtant qu'il eſt obligé d'avoir, ſoit avec ſa troupe d'acteurs & d'actrices, ſoit avec tout ce qu'il y a de gens frivoles, tant naturels qu'étrangers, eſt proprement dans ſon poſte le Machiavel de l'empire de l'amour. Le théatre eſt en lui-même l'image de la vie humaine; les hommes qui font la plus grande figure dans le monde, ne ſont pas plus ce qu'ils paroiſſent être, que cet acteur à qui vous voyez quitter ſes habits de parade, n'eſt le héros qu'il vient de repréſenter.

Au milieu des révolutions du théatre anglois, Betterton en éprouva dans ſa fortune: il perdit par un prêt conſidéré, la plus grande partie de ce qu'il avoit gagné, 8 mille livres ſterling. Un bon acteur n'eſt point à Londres dans la miſere: Betterton réuniſſoit en lui tous les talens, la figure, la beauté du geſte & de la voix, la netteté de la prononciation & la ſûreté de la mémoire; ſon action étoit juſte, touchante, admirable.

Je ne puis trop le louer, dit l'auteur du Tatler; car c'étoit un homme étonnant, qui par ſon action, m'a fait ſentir ce qu'il y a de grand dans la nature humaine, bien plus vivement que ne l'ont jamais fait les raiſonnemens des philoſophes les plus profonds & les deſcriptions les plus charmantes des poëtes, l'angoiſſe dans laquelle il paroiſſoit, en examinant la circonſtance du mouchoir dans Othello; les mouvemens d'amour que l'innocence des réponſes de Deſdémone excitoit en lui, exprimoient dans ſes geſtes une ſi grande variété de paſſions qui ſe ſuccédoient les unes aux autres, qu'il n'y avoit perſonne qui n'apprît à redouter ſon propre cœur, & qui ne dût être convaincu que c'eſt y mettre le poignard que de ſe livrer aux noirs accès de la jalouſie.

Le comédien Booth, qu'on ne peut ſoupçonner de partialité dans le jugement qu'il portoit de Betterton,

ton, diſoit ſouvent que la premiere fois qu'il lui avoit vu repréſenter le Spectre à la répétition de Hamlet, l'air, le ton & l'action qu'il y mit l'avoient ſaiſi d'une telle horreur, qu'il s'étoit trouvé hors d'état pendant quelques momens de pouvoir jouer ſon propre rôle. Lorſque nos connoiſſeurs, dit le chevalier Steele, ont vu cet auteur ſur le théatre, ils ont eû pitié de Marc-Antoine, de Hamlet, de Mithridate, de Théodore & de Henri VIII. On ſait comme il revêtiſſoit l'état de chacun de ces illuſtres perſonnages, & comme dans tous les changemens de la ſcene, il ſe conduiſoit avec une dignité qui répondoit à l'élévation de ſon rang.

Il réuſſiſſoit également dans le comique & dans le tragique, & ce qu'il y a de plus ſingulier, faiſoit le libertin en perfection: caractere fort oppoſé au ſien. On trouve aſſez de gens qui ſavent emprunter les manieres d'un honnête homme, mais il y a peu d'honnêtes gens qui ſachent contrefaire le faquin. Le dernier rôle qu'il fit, fut le perſonnage d'un jeune homme dans la piece intitulée *The Maid's tragedy*; & quoi qu'il eût déja près de 70 ans, il joua ſon rôle avec tout le feu, l'audace & la vivacité d'un homme de 25 ans.

On repréſenta pour ſon compte, quelques années après qu'il eût quitté le théatre, la piece intitulée, *l'Amour payé d'amour*. Cette repréſentation lui valut cinq cens livres ſterling: l'affluence du monde qui y vint juſtifia la reconnoiſſance qu'on lui portoit, & ce grand acteur eut lieu d'être content des comédiens & de l'aſſemblée. L'épilogue compoſé par M. Row, finit d'une maniere pathétique. „ C'eſt, „ dit-il, le ſouvenir des plaiſirs qu'il vous a procurés, qui vous engage à conſacrer avec gloire le „ cothurne de ce grand maître, & vous ne voulez „ pas permettre qu'un homme qui vous a tant de „ fois touché par de feintes douleurs, vous ſoit en- „ levé par des ſouffrances réelles „.

Il mourut en 1710 d'une goutte remontée à l'âge de 85 ans, & fut entrerré dans le cloître de l'abbaye de *Weſtminſter*. Il a compoſé, traduit ou changé quelques pieces de théatre, entr'autres *dom Sébaſtien*, tragédie de Dryden. Il ſupprima avec tant d'art, dit le poëte, un millier de vers de ma piece qu'elle y a tout gagné, & que c'eſt à ſes ſoins & à la beauté de ſon jeu que je ſuis redevable du ſuccès qu'elle a eu.

Le chevalier Steele honora ſa mémoire par un beau tatler. Rien, dit-il, ne touche plus les gens de goût, que de voir les obſeques de ceux qui ont excellé dans quelque art ou quelque ſcience, M. Betterton exprimoit avec tant de grace & de force l'endroit d'Othello, où il parle de la maniere de gagner le cœur de ſa maîtreſſe, qu'en me promenant dans le cloître je penſois à lui avec la même ſenſibilité que j'aurois eue pour une perſonne qui auroit fait pendant ſa vie ce que je lui ai vu repréſenter. L'obſcurité du lieu & les flambeaux qui marchent devant le convoi, contribuerent à me rendre rêveur & mélancolique: je me ſentis vivement affligé, qu'il y eût quelque différence entre Brutus & Caſſius, & que ſes talens n'ayent pû le garantir du cercueil. Conſidérant enſuite le néant des grandeurs humaines, je n'ai pu m'empêcher de voir avec douleur que tant d'hommes illuſtres, qui ſont dans le voiſinage du petit coin de terre où l'on a mis mon ancien ami, ſont retournés en poudre, & qu'il n'y a dans la tombe aucune différence entre le monarque réel & le monarque imaginaire.

Madame Betterton ſurvécut à ſon mari, & peut-être n'a-t-il jamais repréſenté de ſcènes auſſi touchantes que celle qu'offroit l'état où il laiſſa ſes affaires & ſon épouſe: elle languit long-tems, ſéchant du chagrin de voir le délabrement de ſa ſanté & de ſa petite fortune. La mort de ſon mari jointe à ſon âge & à ſes infirmités, rendoit ſon état pitoyable; mais l'excès de ſon malheur devint, en quelque façon, ſa reſſource, parce qu'il la priva de ſon bon ſens & de ſa raiſon.

Je me ſuis étendu ſur cet homme celebre en ſon genre, parce que tous ceux qui excellent dans quelqu'un des beaux-arts, méritent l'eſtime & les éloges des gens de lettres.

Le (Nathanael), célebre poëte, naquit à *Weſtminſter* vers le milieu du dernier ſiecle, & fit onze pieces de théatre, qui ont été jouées avec beaucoup d'applaudiſſement. Sa derniere tragédie, intitulée *le maſſacre de Paris*, fut repréſentée ſur le théatre royal en 1690. Les penſées de cet auteur ſont admirables pour le tragique, mais ſi noyées dans une multitude de paroles, qu'elles perdent la plus grande partie de leur beauté. Il réuſſit merveilleuſement dans le pathetique; lorſqu'il ne s'abandonne point à la violence de ſon imagination. Le comte de Rocheſter dit plaiſamment que ce poëte ne chantoit pas mal, mais qu'il forçoit ſa voix, de maniere qu'il s'érouoit. Il perdit l'eſprit à l'âge de cinquante ans, & fut confiné quelques années à l'hôpital de Bethlem. Il en ſortit ſans s'être parfaitement rétabli, & mourut pendant la nuit dans une des rues de Londres.

Beveridge (Guillaume), en latin *Beverigius*, nè à *Weſtminſter* en 1638, fut nommé *évêque de S. Aſaph* en 1705, & s'attira la vénération de toute l'Angleterre par ſes vertus & par ſon ſavoir. Il mourut en 1708, à 71 ans.

Ses ouvrages de piété ſont en grand nombre, On a publié ſes ſermons en 1709, & ce recueil forme dix volumes *in*-8°. Ses *penſées ſecretes ſur la religion* ont ſouffert pluſieurs éditions. La traduction françoiſe de cet ouvrage parut à Amſterdam en 1731 en deux volumes *in*-12.

En 1662, il publia à Londres ſes *inſtitutionum chronologicarum libri duo*, qui ont été reimprimés pour la troiſieme fois en 1721; c'eſt un traité ſimple & méthodique d'un grand uſage claſſique, parce qu'il fournit un ſyſtème abrégé de toute la chronologie. Dans le premier livre, l'auteur traite de la nature & des parties de la chronologie; du tems; des heures, des minutes & des ſecondes; des jours, des ſemaines, des mois, de l'année céleſte, de l'année julienne, grégorienne, égyptienne, éthiopienne, perſane, ſyrienne & greque; de l'année aſtronomique, civile & ſolaire des juifs; de l'année des Arabes. Dans le ſecond livre, il traite des ſyzygies ou mois lunaires, & des éclipſes, des équinoxes & des ſolſtices; du cycle du ſoleil & de la lettre dominicale du cycle de la lune & du nombre d'or; de l'indiction, de l'épacte; du cycle de Méton & de Callippe de la période dionyſienne & julienne; de l'ere chrétienne & de Dioclétien; des années du monde ou du comput des Grecs; de l'ére judaïque; de l'époque de la priſe de Troie, de la fondation de Rome & de celle d'Antioche; des olympiades & des jeux capitolins; des années juliennes, de l'ére d'Eſpagne & de la victoire d'Actium; des éres de Nabonaſſar, de Philippe, & de Yezdegird le dernier roi de Perſe, de l'Hégire ou ére mahométane. Dans l'appendix, il donne les noms des mois hébreux, ſyriens, perſans, éthiopiens & arabes, dans les caracteres mêmes de ces langues, & autres choſes pareilles.

En 1678, il fit imprimer ſon *codex canonum eccleſiæ primitivæ vindicatus*, recueil des canons de la primitive égliſe juſtifiée. M. Daillé étoit dans une opinion différente; car, dans ſon traité *de pſeudepigraphis*, imprimé en 1652, il tâche de prouver que le recueil des canons n'a point été fait par des perſonnes qui ayent vécu près du tems des apôtres, & qu'il n'a été publié que vers la fin du v. ſiecle.

Le *theſaurus theologicus*, ou *ſyſtème de théologie* du docteur Beveridge n'a paru qu'en 1710, *in*-8°. c'eſt-à-dire trois ans après la mort de l'auteur.

Un illuſtre ſavant a mis au jour en 1711 une courte revue des écrits du docteur Beveridge; & l'on doit convenir qu'il y a trouvé un grand nombre d'erreurs en fait de ſyſtèmes & de raiſonnemens. Mais il faut oublier les erreurs ſpéculatives du vertueux évêque de S. Aſaph, & conſidérer ſeulement les preuves éclatantes qu'il a donné de ſa piété pendant ſa vie & à ſa mort, ayant légué la plus grande partie de ſon bien pour l'avancement de la religion chrétienne, tant au-dedans qu'au-dehors du royaume britannique.

Folkes (Martin) naquit à *Weſtminſter* en 1690, & fut nommé de la ſociété royale en 1714, à l'âge de 24 ans. Au retour de ſes voyages, il lut à la ſociété des antiquaires de Londres une ſavante diſſertation ſur le poids & la valeur des anciennes monnoies romaines, à laquelle étoit jointe une table des monnoies d'or d'Angleterre depuis le regne d'Edouard III. ſous lequel on a commencé à en fabriquer de cette eſpece, avec leurs poids & leurs valeurs intrinſeques. On trouvera dans les tranſactions philoſophiques les obſervations de M. Folkes ſur les polypes d'eau douce découverts par M. Tremblay; ſur les bouteilles de Florence, qui réſiſtent au choc d'une

ne balle de plomb, & ne peut ſoutenir celui d'un petit gravier ſans ſe rompre; comme auſſi ſur des os humains revêtus d'une couche pierreuſe, & qu'il avoit vu près de Rome à Villa-Ludoviſia.

Il ſuccéda à M. Sloane à la place de préſident de la ſociété royale; & en 1742, il fut nommé aſſocié étranger à l'académie des Sciences de Paris.

En 1745, il publia ſon traité des monnoies d'argent d'Angleterre, depuis la conquête de cette île par les Normands, juſqu'au tems où il écrivoit. Cet ouvrage, avec la ſeconde édition de celui qu'il avoit déja donné ſur les monnoies d'or, étoit certainement le morceau de ce genre le plus parfait & le plus intéreſſant qu'on eût encore vu, il eſt même plus intéreſſant qu'il ne le paroît au premier coup-d'œil. Les monnoies ſont les ſignes des valeurs de tout ce qui peut faire l'objet du commerce & des beſoins de la ſociété: ces ſignes doivent donc eux-mêmes changer de valeur, ſuivant que la quantité du métal qui ſert de ſigne, ou celle des choſes repréſentées vient à changer, & encore, ſuivant la facilité qu'une nation trouve à ſe les procurer par ſon commerce; d'où il ſuit qu'un tableau fidele de la variation des monnoies d'une nation préſente à ceux qui ſont en état de connoître cette eſpece d'hiéroglyphe, non les événemens qui appartiennent aux hiſtoires ordinaires, mais l'effet de ces mêmes événemens ſur le corps politique, & les avantages ou les maux intérieurs qu'ils y ont pu cauſer.

En 1750, M. Folkes fut nommé préſident de la ſociété des antiquaires de Londres, & ce fut le dernier honneur qui lui fut déféré, étant mort en 1754. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

WESTMINSTER, *égliſe de*, (*Topogr. de Londres.*) l'égliſe de *Weſtminſter* fut fondée dans le vij. ſiecle par Sébert, roi des Saxons orientaux, qui s'étant converti au chriſtianiſme, changea le temple du dieu Thor qui étoit dans cet endroit en une égliſe chrétienne, laquelle fut depuis ruinée par les Danois.

Edouard le confeſſeur rebâtit à neuf cette égliſe dans le onzieme ſiecle, & voulut qu'elle fût ſous l'invocation de S. Pierre. Il employa à cette fondation la dixieme partie de ſes revenus, & joignit à ſa nouvelle égliſe un monaſtere ou une abbaye, dans laquelle il établit des religieux de l'ordre de ſaint Benoît.

Au xiij. ſiecle, Henri III. fit démolir l'égliſe d'Edouard pour la rebâtir beaucoup plus belle qu'elle n'étoit auparavant; mais ſon entrepriſe ne fut achevée que long-tems après ſa mort. Henri VII. choiſit cette egliſe pour être ſa ſépulture, & celle des rois ſes ſucceſſeurs. Il fit conſtruire dans le chœur à l'orient un ſuperbe chapelle, qui lui couta quatorze mille livres ſterling, ſomme très-conſidérable dans ce tems-là.

L'égliſe de *Weſtminſter* eſt un grand édifice, de goût gothique, fort élevé, conſtruit en croix comme les égliſes cathédrales, long de cinq cens piés, & large d'environ cent piés. Aux deux côtés de la façade qui eſt à l'occident, paroiſſent deux tours quarrées qui ne s'élevent pas plus haut que le toît.

On entre dans un vaiſſeau long & étroit, dont la voûte eſt ſuſpendue ſur deux rangs de piliers; en avançant un peu plus loin, on voit dans diverſes chapelles les tombeaux de quinze ou ſeize rois & reines d'Angleterre, & ceux de pluſieurs perſonnes illuſtres, ſoit par leur mérite, ſoit par leur naiſſance. On trouve en face le chœur où eſt entr'autres le tombeau de Sébert, premier fondateur de l'égliſe, & qui mourut en 616.

Du chœur, on paſſe dans la chapelle royale, où ſe trouve ſur la droite la ſépulture de Richard II. mort en 1399, & celle d'Edouard III. mort en 1377. Au fond de la chapelle, on voit le tombeau de Henri V. mort en 1422, & celui de S. Edouard le confeſſeur, mort en 1065. Sur la gauche eſt inhumé le brave Edouard I. mort en 1308, & Henri III. mort en 1273. Ces tombeaux ſont tous accompagnés d'épitaphes.

De la chapelle royale, on paſſe dans celle de Henri VII. où ſe voit le tombeau de ce prince en bronze maſſif, & où il eſt inhumé avec Eliſabeth ſon épouſe. Le roi Edouard VI. a ſon tombeau tout près de celui de ſon ayeul; la reine Marie Stuard mere de Jacques I. & la princeſſe Marguerite de Richemond mere de Henri VII. ſont enſevelies au-dehors de la chapelle, à la droite; ſur la gauche, on voit la ſépulture de l'illuſtre reine Eliſabeth.

L'égliſe de *Weſtminſter* eſt le lieu où ſe fait ordinairement la cérémonie du couronnement des rois, & l'on a ſuivi cet uſage depuis Guillaume le conquérant, qui montra l'exemple. La reine Eliſabeth ayant ôté cette égliſe aux religieux bénédictins qui la poſſédoient, y mit à leur place douze chanoines, avec un doyen. Le doyen eſt d'ordinaire un évêque, lequel a ſous certaines reſtrictions une juriſdiction ecléſiaſtique & civile dans la ville de *Weſtminſter*, & dans les lieux qui dépendoient autrefois de l'abbaye.

Les revenus de cette maiſon ſervent actuellement à entretenir trente chanoines, un organiſte, douze pauvres, & quarante écoliers, avec leurs maîtres, & divers officiers de college, qui ont tous de gros appointemens. Il y a dans le cloître une bibliotheque publique, qui s'ouvre ſoir & matin pendant les ſéances des cours de juſtice de *Weſtminſter*.

C'eſt dans l'égiſe de *Weſtminſter* qu'on entrerre les têtes couronnées, les perſonnes du plus haut rang, & celles d'un mérite rare. Mais au milieu de tant d'hommes illuſtres dont l'égliſe eſt le tombeau, l'hiſtoire nous apprend que Cromwell y fit enſevelir ſa mere avec beaucoup de pompe & de magnificence. Elle vécut aſſez pour le voir élevé au protectorat, & ſolemnellement inſtallé en 1653 dans ce grand office, équivalent à celui de la royauté. Cependant elle n'avoit jamais pu ſe perſuader que le pouvoir ou la vie de ſon fils fuſſent en ſûreté; & d'un jour à l'autre, elle doutoit qu'il fût vivant s'il ne l'en aſſûroit par ſa préſence. C'étoit une femme de bonne famille du nom de *Stuart*, & d'un caractere décent, qui, par ſon économie & ſon induſtrie, avoit tiré parti d'une fortune bornée pour l'éducation d'une nombreuſe famille. Elle s'étoit vue dans la néceſſité d'établir une braſſerie à Huntingdon, & ſa conduite lui en avoit fait tirer de l'avantage. De-là vient que Cromwell, dans les libelles du tems, eſt quelquefois déſigné ſous le nom de *braſſeur*. Ludlow le raille du ſurcroît conſiderable que ſon revenu royal alloit recevoir par la mort de ſa mere, qui poſſédoit un douaire de ſoixante livres ſterling ſur ſon bien. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

WESTMINSTER, *ſalle de*, (*Topog. de Londres.*) en anglois, *Weſtminſter hall;* grande ſalle que fit conſtruire le roi Guillaume II. dit *le roux*, vers l'an 1098. Cette ſalle eſt voûtée, & la voûte eſt lambriſſée d'une eſpece de bois qui croît en Irlande, & auquel les araignées n'attachent point leurs toiles. C'eſt dans cette ſalle que s'aſſemble le parlement d'Angleterre; & pour emprunter ici la poéſie de l'auteur de l'Henriade:

Aux murs de Weſtminſter *on voit paroître enſemble*
Trois pouvoirs étonnés du nœud qui les raſſemble,
Les députés du peuple, & les grands, & le roi,
Diviſés d'intérêt, réunis par la loi;
Tous trois membres ſacrés de ce corps invincible,
Dangereux à lui-même, à ſes voiſins terrible.
Heureux, lorſque le peuple inſtruit par ſon devoir,
Reſpecte autant qu'il doit, le ſouverain pouvoir!
Plus heureux, lorſqu'un roi, doux, juſte & politique,
Reſpecte autant qu'il doit, la liberté publique!

Quoique cette ſalle ſoit longue de deux cens ſoixante & dix piés, & large de ſoixante & dix, elle eſt moitié trop petite pour un corps ſi nombreux que l'eſt celui du parlement d'Angleterre, & elle demanderoit ſans doute d'être tout autrement décorée pour l'aſſemblée de cette auguſte compagnie. Auſſi prétend-on que cette ſalle n'eſt qu'un débris du palais qu'Edouard le confeſſeur éleva près de l'abbaye, & qu'acheva Guillaume II. Ce palais fut réduit en cendres vers le milieu du xvj. ſiecle, ſous le regne de Henri VIII. & l'on ne put ſauver de l'incendie que cette grande ſalle, où le parlement s'aſſemble, & quelques chambres voiſines, entr'autres, celle qu'on nomme vulgairement la *chambre peinte de S. Edouard*. (*D. J.*)

WESTPHALIE, (*Géog. mod.*) cercle d'Allemagne, qu'on diviſe en province & en duché. Les états du cercle de *Weſtphalie* ſont les évêques de Paterborn, de Liege, de Munſter, d'Oſnabrug, les abbés de Munſter, de Stablo & de Corvey: les abbeſſes d'Herforden & d'Eſſen: les ducs de Juliers, de Cleves & de Berg: les principautés de Ferden, de Minden, d'Oſtfriſe, de Naſſau-Dillenbourg & plusieur comtes. Les villes de Cologne, d'Aix-la-Chapelle, le Dormund & de Hesford, entrent dans ce cer-

cercle. L'évêque de Munſter & les ducs de Juliers & de Cleves ſont directeurs du cercle de *Weſtphalie*, dont le contingent eſt de 304 cavaliers & 1282 fantaſſins, ou de 8164 florins par mois.

La province de *Weſtphalie* comprend le duché de Weſtphalie, l'évêché de Munſter, l'évêché d'Oſnabruck, l'évêché de Paderborn. l'abbaye de Corvey, la principauté de Minden & pluſieurs comtés.

Le duché de *Weſtphalie* confine avec les évêchés de Munſter & de Paterborn, le comté de la Mark, le landgraviat de Heſſe & le comté de Waldeck. Ce duché qu'on nomme auſſi le *Saurland*, & qui appartient à l'électeur de Cologne, renferme ſeulement pluſieurs bailliages. Le commerce de ſes habitans conſiſte en biere & en jambons, qu'on nomme mal-à-propos *jambons de Mayence*, parce que le plus grand débit s'en faiſoit aux foires de Mayence & de Francfort.

Les bornes de la *Weſtphalie* priſe dans toute ſon étendue, étoient autrefois plus reculées qu'elles ne le ſont aujourd'hui. Le Rhin la bornoit du côté de l'occident; depuis ce fleuve juſqu'à la ville de Brême, ſa partie ſeptentrionale étoit bornée par la Friſe; le Weſer lui ſervoit de bornes du côté de l'occident, depuis la ville de Brême juſqu'aux montagnes appellées *montes Meliboci* par Ptolomée; & du côté du midi, elle étoit bornée par le pays de Heſſe.

Toute cette étendue de pays fut habitée anciennement par les Bructeres, par les Sicambres, par les Chamaves, qui ſuccederent aux Bructeres du tems de Trajan, par les Angrivariens, par les Lombards ou Longobards, par les Angles ou *Angili*, qui paſſerent enſuite en Angleterre, par les Chéruſques, par les Cattes, par les *Chauci* ou *Cayci*, & par les Francs ou *Franci*, qui prirent la place des Sicambres & des Teucteres. Les Francs étant enfin paſſés dans la Gaule, les Saxons qui s'étoient déja avancés depuis l'Elbe juſqu'à l'Ems, occuperent le reſte de la *Weſtphalie*; cette portion de pays devint ainſi une partie de la Saxe, & donna ſon nom aux Saxons, qui habiterent depuis le Weſer juſqu'au Rhin.

Les plus anciens princes de la *Weſtphalie* & de la Saxe, dont il ſoit fait mention dans l'hiſtoire, ſont Dieteric, fils de Sighard, qui eut la guerre avec Charles Martel; Wernechind, fils de Dieteric, duc des Angrivariens; & Wittikind, fils de Wernechind.

La *Weſtphalie* moderne a pour bornes au nord la mer d'Allemagne, au midi le cercle du haut-Rhin, au levant la baſſe-Saxe, & au couchant les Pays-Bas.

Cette province d'Allemagne eſt généralement fertile. L'Ems, le Wéſer, la Lippe & la Roër l'arroſent. Il y a de gras pâturages; on y éleve dans les forêts de bons chevaux & quantité de cochons. (*D. J.*)

WESTRA *ou* WASTRA, (*Géog. mod.*) île au nord de l'Ecoſſe, & celle de toutes les Orcades qui eſt la plus avancée à l'oueſt d'où lui vient ſon nom. Elle a cinq ou ſix milles de longueur ſur trois ou quatre dans ſa plus grande largeur.

WESTROGOTHIE *ou* WESTRO-GOTHLAND, (*Géog. mod.*) province de Suede, dans la partie occidentale de la Gothie. Elle eſt bornée au nord par le lac Waner, au midi par le Smaland, au couchant par la Néricie. Cette province eſt entrecoupée par un grand nombre de lacs & de rivieres. Skara eſt ſa capitale.

WESTESEX *ou* WESSEX, (*Géog. mod.*) ancien royaume d'Angleterre à l'occident de Suſſex, & au midi de la Tamiſe. Cerdick ayant gagné en 519, une bataille qui fit perdre aux Bretons l'eſpérance de chaſſer les Saxons de chez eux, Arthur s'accommoda avec lui. Le roi breton céda au ſaxon un pays qui comprenoit les provinces de Hant & de Sommerſet. Le ſaxon âgé & las d'une longue guerre, fut content de ce partage.

Il érigea ce pays en royaume, ſous le nom de *Weſtſex*, & s'en fit couronner roi 24 ans après ſon arrivée en Bretagne. Il ſe trouva alors dans l'Heptarchie, trois royaumes plus grands & plus puiſſans que les autres, ſavoir deux anglois & un ſaxon. Les anglois étoient le Northumberland & la Mercie. Le ſaxon habité par des Jutes, étoit le *Veſtſex*, & avoit pour principales villes, Wincheſter, Salisburi, Southampton, Dorcheſter, Portſmouth, Shereburn, Exceſter. Il y avoit dans ces villes pluſieurs bretons mélés avec les Saxons, & l'île de Wight habitée par les Jutes, dépendoit auſſi du *Weſtſex*.

Chacun des royaumes de l'Heptarchie avoit pris ſon nom des peuples qui l'habitoient, & de ſa poſition. Celui de *Weſtſex* fut nommé le *royaume des Weſt-ſaxons* ou *des ſaxons occidentaux*, parce qu'il étoit ſitué à l'occident des ſaxons de Suſſex, de Kent & d'Eſſex. Il étoit outre cela conſidérable par ſa ſituation, étant gardé au nord par la Tamiſe, au midi par la mer, à l'orient par le petit royaume de Suſſex, & à l'occident par les bretons de Cornouaille, tellement ſéparés du reſte des Bretons du pays de Galles par l'embouchure de la Saverne, qu'il ne leur étoit pas poſſible de ſe ſecourir les uns les autres.

Ce fut vers l'an 634, que les ſaxons occidentaux reçurent l'évangile par le miniſtere de Birinus, à qui le pape avoit donné cette miſſion, après l'avoir ſacré évêque; il aborda dans le *Weſtſex*, baptiſa Sinigiſil qui en étoit le roi, convertit auſſi ſon frere *Quicelin*, & à leur exemple ſe vit un troupeau conſidérable, qui forma deux diocèſes, ſavoir celui de Wincheſter, & celui de Dorcheſter. (*D. J.*)

WETER LAC, (*Géog. mod.*) lac de Suede, dans la Gothie. Il ſépare la Weſtrogothie de l'Oſtrogothie, s'étend du nord au ſud depuis la Néricie juſqu'à la Smalande, & mouille une partie de chacune de ces deux provinces. Le fleuve de Motala par lequel il ſe décharge dans la mer, traverſe toute l'Oſtrogothie d'occident en orient. Il y a quelques îles dans le lac *Weter*, & cinq villes ou bourgs ſur ſes bords.

WETHEBRY, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans Yorckshire, ſur la riviere de Warfe.

WETTER *ou* STAD-WETTER, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Heſſe, ſur la rive gauche de la Lohn, à deux lieues au nord de Marpurg. *Long.* 26. 28. *latit.* 50. 42.

Kuchlin (Jean), théologien, naquit dans cette petite ville en 1546, & mourut à Leyde en 1606. On a recueilli à Genève l'an 1613, en un vol. *in*-4°. toutes ſes theſes de théologie; elles ne ſont pas cependant bien merveilleuſes, & Gui Patin a follement loué l'auteur, en le nommant un des plus ſavans hommes de ſon ſiecle.

Pincier (Jean), compatriote & contemporain de Kuchlin, a auſſi publié quelques écrits de théologie inconnus aujourd'hui, dans leſquels il fait la guerre aux Luthériens, ſur l'ubiquité & la réalité. Il mourut en 1591.

Wulteius (Herman), né à *Wetter* en 1555, donna divers ouvrages ſur le droit, qui n'ont pas été reimprimés depuis ſa mort arrivée en 1634. (*D. J.*)

WETTER, *le*, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne. Elle prend ſa ſource dans la partie ſeptentrionale du comté de Solms, & ſe jette dans la Nida.

WETTÉRAVIE, (*Géog. mod.*) contrée d'Allemagne, dans le cercle du haut Rhin, entre la Heſſe & le Mein. Son nom lui vient de la petite riviere de Wéter. Elle renferme pluſieurs petits états. On la diviſe en méridionale & ſeptentrionale; cette derniere porte le nom de *Weſterwald*. (*D. J.*)

WETTINGEN, (*Géog. mod.*) bourg de Suiſſe, au comté de Bade, à demi-lieue de Bade, & près de l'abbaye de *Wettingen* à laquelle il a donné le nom. Ce bourg eſt ancien, comme il paroît par quelques monumens d'antiquité qu'on y a trouvés. On cite l'inſcription ſuivante qui ſe voit ſur une pierre de l'égliſe, & qui nous apprend qu'un temple de ce lieu avoit été bâti à l'honneur de la déeſſe Iſis: *deæ Iſidi templum A ſolo L. Annius Magianus de ſuo poſuit vir aquenſis ad cujus templi ornamenta Alpina Alpinula conjux & peregrina fil. xc. dederunt L. D. D. vicanorum.*

En 1633, on trouva près de ce bourg un pot de terre, plein de médailles d'argent de Gordien, de Maximin, de Maxence, de Maximinien & de Conſtantin le jeune. (*D. J.*)

WETZLAR, (*Géog. mod*) ville libre & impériale d'Allemagne, dans la Wettéravie, au confluent de la Lohn & de la Diſle, à 9 lieues au nord de Francfort, & à 6 au ſud-oueſt de Marpourg. La chambre impériale qui étoit à Spire, y a été transférée, & lui donne tout le luſtre qu'elle peut avoir. La prevôté de cette ville appartient au landgrave de Heſſe-Darmſtad, qui nomme le prévôt pour préſider à la juſtice en ſon nom. *Long.* 25. 15. *latit.* 50. 29. (*D. J.*)

WEXALA, (*Géog. mod*) golphe de la grande Bretagne. Ptolomée, *l. XX. c.* 3. le marque ſur la

côte occidentale, entre le golphe Sabrians, & *Herculis promontorium*. C'eſt préſentement Ivelmouth, ſelon Camden. (*D. J.*)

WEXFORD, (*Géog. mod.*) *ou* WEESFORD, en irlandois *loghbagarm*; comté d'Irlande, dans la province de Leinſter. Il eſt borné au nord par le comté de Waterford, au levant par l'Océan, & au couchant par les comtés de Catherlagh, de Kilkenny. On donne à ce comté 47 milles de longueur, & 27 de largeur. Il eſt fertile en grain, & en pâturage. On le diviſe en huit baronies. *Wexford* eſt la capitale. Il contient huit villes qui députent au parlement d'Irlande, deux deſquelles ont en outre, le droit de tenir marché public. (*D. J.*)

WEXFORD, (*Géog. mod.*) ville d'Irlande, dans la province de Léinſter, capitale du comté de même nom, à 60 milles au midi de Dublin. Elle eſt grande, belle, bien bâtie, avec un bon port, à l'embouchure du Slany. On remarque que le flux & le reflux s'y ſont trois heures plutôt que dans l'Océan. *Long.* 11. 10. *latit.* 52. 18. (*D. J.*)

WÉXIO, (*Géog. mod.*) ville de Suéde, dans la Gothie méridionale, ſur le bord du lac Salen, à 10 lieues au nord de Calmar, avec un évêché ſuffragant d'Upſal. *Long.* 32. 40. *latit.* 56. 2.

Wexionius, (Michel), étoit né à *Wéxio*, & mourut à Stockholm en 1671. Il a publié quelques ouvrages ſur le droit ſuédois, & une deſcription latine de la Suede, *deſcriptio Sueciæ*, *Aboæ* 1672. *in*-12; ce petit livre eſt rare, ayant été défendu, parce que l'auteur y découvroit des ſecrets ſur le gouvernement de l'état. (*D. J.*)

WEY, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre, en Dorſet-Shire. Elle donne ſon nom à la ville de Weymouth, qui eſt bâtie à ſon embouchure. (*D. J.*)

WEYMOUTH, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, dans la province de Dorſet, entre Dorcheſter au nord, & l'île de Portland au ſud. C'eſt un bon port, ſitué à l'embouchure de la riviere de Wey, d'où lui vient le nom de *Weimouth*. Cette ville eſt à 108 milles au ſud-oueſt de Londres. Elle a titre de vicomté, droit de députer au parlement, & celui de tenir marché public. *Long.* 15. 47. *lat.* 50. 44. (*D. J.*)

W H

WHARFE, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre, dans Yorckshire. Elle deſcend des montagnes de Craven, & s'abouche avec l'Ouſe, après un cours de 50 milles d'étendue, & qui dans certains endroits eſt extrèmement rapide. (*D. J.*)

WHEALLEP-CASTLE, (*Géog. mod.*) lieu d'Angleterre, dans la province de Weſtmorland, au quartier du nord, près de Kir-by-Thore. On voit dans ce lieu de beaux reſtes d'une ancienne ville, & l'on y a déterré pluſieurs médailles, avec l'inſcription ſuivante:

Deo Belatuend
Ro. Lib. Votu
M. Fecit
Jolus.

Il y a apparence que c'eſt la ville dont les anciens ont parlé ſous le nom de *Gallagum* ou *Gallatum*: & il faut que cette place ait été conſidérable, puiſque les Romains tirerent delà juſqu'à la muraille, un chemin pavé au-travers des montagnes marécageuſes, de la longueur de 20 milles ou environ. On appelle aujourd'hui ce chemin *Maidenway*, c'eſt à dire, *le chemin des filles*; peut-être a-t-on dit *Maidenway* par corruption, au-lieu de *Headen-way*, le *chemin des payens*. Tout près delà, dans un lieu nommé *Crawedun dale Waith*, on trouve des remparts, des foſſés, & d'autres pareils ouvrages militaires, d'où l'on peut juger qu'il y a eu autrefois dans cet endroit un campement. (*D. J.*)

WHIDAH, (*Géog. mod.*) petit royaume d'Afrique. Son terrein eſt extrèmement fertile, couvert de verdure & de prairies. Tout le long de la côte le ſol eſt plat; mais il s'éleve inſenſiblement. Une vaſte chaîne de montagnes lui ſert de rideau, & le défend au nord-eſt contre les courſes des voiſins. Les arbres y ſont grands, & forment de longues avenues. Tout le terrein y eſt cultivé. A peine la moiſſon eſt faite, que les ſemailles recommencent. Ce petit état eſt ſi prodigieuſement peuplé, qu'un ſeul de ſes villages contient plus de monde que des royaumes entiers de la côte de Guinée.

Les habitans de ce climat, ſurpaſſent les autres negres en bonnes & en mauvaiſes qualités. Leur grande divinité eſt le ſerpent, qui a des prêtres & des prêtreſſes. Les femmes qui jouiſſent de cette dignité, ſont beaucoup plus reſpectées que les prêtres. Elles commandent à leurs maris en reines abſolues, & exercent un empire deſpotique dans leurs maiſons. Chaque année on choiſit un certain nombre de jeunes filles, que l'on met à-part pour être conſacrées au ſerpent; & ce ſont les vieilles prêtreſſes qui ſont chargées de faire ce choix. (*D. J.*)

WHISK, LE, (*Jeux.*) *ou* WHIST, jeu de cartes, mi-parti de hazard & de ſcience. Il a été inventé par les Anglois & continue depuis long-tems d'être en vogue dans la grande Bretagne.

C'eſt de tous les jeux de cartes, le plus judicieux dans ſes principes, le plus convenable à la ſociété, le plus difficile, le plus intéreſſant, le plus piquant, & celui qui eſt combiné avec le plus d'art.

Il eſt infiniment plus judicieux dans ſes principes que le reverſi, & plus convenable à la ſociété, parce qu'on ſait d'avance ce qu'on peut perdre dans une partie; & qu'on ne vous immole point à chaque coup, en vous faiſant des complimens que dicte le menſonge. On n'y donne point de prérogative deſpotique à une ſeule carte, & l'on n'y connoît point de dictateur perpétuel, comme eſt le redoutable ſpadille ou le maudit quinola.

Le *whisk* eſt bien éloigné de tendre à aiguiſer méchamment l'imagination, comme fait le reverſi, par une allure contraire au bon ſens. La marche du *whisk* eſt naturelle; ceux qui y font le plus de points & de mains, emportent de droit, & avec raiſon la victoire. C'eſt la regle de tous les jeux ſérieux, & en particulier celle du jeu des rois, trop connu de leurs ſujets ſous le nom de *guerre*.

Le *whisk* eſt plus difficile que le piquet, puiſqu'il ſe joue avec toutes les cartes; que les aſſociés ne parlent point, ne ſe conſeillent point, ne voient, ni ne connoiſſent réciproquement la force ou la foibleſſe de leur jeu. Il faut qu'ils la devinent par leur ſagacité, & qu'ils ſe conduiſent en conſéquence.

Le *whisk* eſt plus intéreſſant, plus piquant qu'aucun jeu de cartes, par la multiplicité de combinaiſons qui nourriſſent l'eſprit; par la viciſſitude des événemens qui le tiennent en échec; par la ſurpriſe, agréable ou fâcheuſe, de voir de baſſes cartes faire des levées auxquelles on ne s'attendoit point; enfin, par les eſpérances & les craintes ſucceſſives qui remuent l'ame juſqu'au dernier moment.

Ajoutez que la durée de ce jeu tient un juſte milieu entre les deux extrèmes: cette durée permet dans une ſoirée, qu'on renouvelle deux ou trois fois les parties, & qu'on change les acteurs & les aſſociations, ce qui ranime le courage de ceux qui ont perdu, ſans affliger les vainqueurs qui rentrent en lice ſur leur gain.

En un mot, le *whisk* eſt un jeu très-ingénieuſement imaginé à tous égards; un jeu conſtamment fait pour les têtes angloiſes, qui refléchiſſent, calculent & combinent dans le ſilence.

Dans ce jeu, comme à la guerre & à la cour, il faut arranger des batteries, ſuivre un deſſein, parer celui de ſon adverſaire, cacher ſes marches, hazarder à-propos. Quelquefois avec des cartes bien ménagées, on gagne des levées. Tantôt le plus ſavant l'emporte, & tantôt le plus heureux; car les *honneurs* que donne ici la fortune, triomphent ſouvent de toute votre habileté, & vous arrachent la victoire, qui s'envole de vos mains ſur les aîles de la capricieuſe déeſſe.

Les François ont reçu dernierement tout enſemble de l'Angleterre victorieuſe dans les quatre parties du monde, une généreuſe paix, & la connoiſſance de ce beau jeu, qu'ils paroiſſent goûter extrèmement. Ils l'ont ſaiſi avec tranſport, comme ils font toutes les nouveautés, hormis celles dont l'utilité eſt démontrée, & qui intéreſſent le bonheur ou la vie des hommes: mais en revanche ils s'enthouſiaſment des modes frivoles, & des jeux ſpirituels propres à les amuſer. Comme le *whisk* eſt de ce nombre, ils en ont adopté religieuſement toutes les lois, & les ſuivent ponctuellement, excepté peut-être celle du ſilence, qui contrarie beaucoup leur vivacité, & le manque d'habitude où ils ſont de tenir leur langue captive.

Les

Les chances ou hazards de ce jeu, ont été calculés par de grands mathématiciens anglois, & M. de Moivre lui-même, n'a pas dédaigné de s'en occuper, il a trouvé;

1°. Qu'il y a 27 hazards contre deux, ou à-peu-près, que ceux qui donnent les cartes, n'ont pas les 4 honneurs.

2°. Quil y en a 23 contre un, ou environ, que les premiers en main n'ont point les 4 honneurs.

3°. Qu'il y en a 8 contre un, ou environ, que de côté ni d'autre, ne ſe trouvent les 4 honneurs.

4°. Qu'il y en a 13 contre 7, ou environ, que les deux qui donnent les cartes, ne compteront point les honneurs.

5°. Qu'il y en a 25 contre 16, ou environ, que les honneurs ne ſeront pas également partagés.

Le même mathématicien détermine auſſi, que les hazards pour les aſſociés qui ont deja 8 points du jeu s'ils donnent les cartes, contre ceux qui ont 9 points ſont à-peu-près comme 17 à 11. Mais ſi ceux qui ont 8 du jeu ſont les premiers en main, les hazards ſeront comme 34 eſt à 29.

On propoſe ſur ce jeu divers problèmes, & particulierement celui-ci, dont l'exacte ſolution répandra la lumiere ſur pluſieurs queſtions de même nature.

Trouver le hazard que celui qui donne les cartes, aura quatre triomphes.

Une triomphe étant certaine, le problème ſe réduit à celui-ci; trouver quelle probabilité il y a, qu'en tirant au hazard 12 cartes des 51, dont 12 ſont des triomphes, & 39 ne ſont point triomphes, 3 des 12 ſeront des triomphes.

On trouvera par la regle de M. de Moivre, que le total des hazards pour celui qui donne les cartes =92, 770, 723, 800; & que le total des hazards pour tirer 12 cartes des 51, = 158, 753, 389, 900. La différence de ces deux nombres, =65, 982, 666, 100. Les hazards ſeront donc comme 9277, *&c.* à 6598, *&c.*

Or, nous pouvons calculer la chance de trois joueurs qui ont 10, 11 ou 12 triomphes, du nombre de 39 cartes; donc nous trouverons que le total des hazards pour prendre 10, 11 ou 12 triomphes, dans 39 cartes, = 65, 982, 666, 100; & que tous les hazards du nombre de 51 cartes, = 158, 753, 389, 900. La différence =92, 770, 723, 800, = tous les hazards pour celui qui donne, & les hazards ſeront 9277, *&c.* à 6598, *&c.* comme ci-deſſus.

Les Mathématiciens après avoir trouvé la derniere préciſion du calcul, par un grand nombre de chiffres ont cherché, & indiqué les proportions les plus voiſines de la vérité que donne le plus petit nombre de chiffres; & c'eſt ce qu'on appelle méthode d'approximation, de laquelle il faut ſe contenter dans la pratique. Si l'on demande, par exemple, quelle eſt la parité des hazards qu'un joueur ait à ce jeu trois cartes d'une certaine couleur, ils répondent par voie d'approximation, qu'il y a environ 682 à gager contre 22, ou environ 22 contre 1, qu'il ne les a pas.

Comme nous avons préſentement dans notre langue, un traité du *whisk* traduit de l'anglois, & imprimé à Paris en 1764, *in*-12. ſous le titre d'*Almanach du whisk*, je ſuis diſpenſé d'indiquer les termes de ce jeu, ſes regles, ſa conduite, & l'art de le bien jouer.

On croira ſans peine que le petit livre dont je parle, eſt connu de tout le monde; qu'il a un grand débit, & ſe lit beaucoup dans un pays d'oiſiveté complette pour les gens du bon air; un pays où ils éprouvent que les voitures les plus douces briſent la tête, & ils ſe repoſent en conſéquence tout le jour ſur des ſieges renverſés, ſans avoir eu la peine de ſe fatiguer; un pays où les hommes diſſertent agréablement de pompons, & font des *nœuds* comme les femmes, pour tuer le tems qui paſſe ſi vîte; un pays d'ailleurs, où le jeu égale toutes les conditions, & où l'on n'eſt bon qu'à noyer, ſi l'on ne joue pas le jeu qui eſt à la mode; un pays enfin, où les particuliers n'ayant rien à voir dans le gouvernement, ne déſirent, à l'exemple des anciens romains ſoumis aux céſars, que du pain, des cartes, & des ſpectacles, *panem*, *aleam*, *& circenſes*. Eh! qui peut condamner des mœurs ſi liantes, & des vœux ſi modérés? (*D. J.*)

WHITBY, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, dans Yorckshire, ſur le bord de la mer, à l'endroit où elle fait un petit golfe, que les anciens ont appellé *dunus ſinus*. *Whitby* ſignifie un *habitation blanche*: il ſe fait dans ce bourg un grand commerce d'alun & de beurre. On trouve dans ſes environs quantité de jayet, *gagates*, pierre foſſile, légere, noire, qui ſent le bitume, reçoit un beau poliment, & s'allume près du feu. (*D. J.*)

WHITE-HAVEN, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Cumberland avec un bon port de mer, dont les habitans uſent pour un grand trafic de ſel & de charbon de terre, avec les Ecoſſois & les Irlandois. (*D. J.*)

WHITHERN *ou* WHITE HERNE, (*Géog. mod.*) ville d'Ecoſſe, dans la province de Galloway, à environ 100 milles au midi d'Edimbourg, & à 3 de Vightown. Elle a été autrefois épiſcopale, & plus conſidérable qu'elle n'eſt à préſent. On croit que *Withen*, eſt l'ancienne *Leucopidia* de Ptolomée. *Long.* 12. 43. *lat.* 55. 14. (*D. J.*)

W I

WIA, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Amérique, dans la Terre-Ferme. C'eſt une des plus conſidérables de la France équinoxiale. Elle coule du ſud au nord, & va ſe décharger dans la mer, à la côte orientale de l'île de Cayenne, à 40. 41. de la ligne vers le nord. (*D. J.*)

WIAPOCO, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique, dans la Terre-Ferme, à 4. 40. au nord de la ligne; cette riviere ſe jette dans une baie, large environ de 3 lieues; & ſon embouchure qui eſt d'une lieue de large, a environ 14 piés de profondeur. Le cap qui barre la baie vers l'orient, eſt appellé par les Anglois, *Cabo Cécil*, & par les Hollandois, *cap d'Orange*. (*D. J.*)

WIAST *ou* OYEST, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Siléſie, dans la principauté d'Oppelen, ſur la riviere de Klandinitz; cette petite ville dépend de l'évêché de Breslaw. (*D. J.*)

WIBORG *ou* WIBURG, (*Géog. mod.*) ville de Danemarck, capitale du nord Jutland, & du diocèſe de même nom, ſur le lac Water; c'eſt le ſiége du conſeil ſupérieur de la province. Cette ville étoit anciennement la capitale des Cimbres, & ſe nommoit à ce qu'on croit, dans le moyen âge *Cimbrisberga*. *Long.* 27. 48. *lat.* 56. 29.

Aagard (Nicolas & Chrétien) deux freres, nés à *Wibourg*, au commencement du dernier ſiecle, ſe ſont faits l'un & l'autre de la réputation dans la littérature.

Aagard (Nicolas) donna pluſieurs ouvrages dont voici les principaux: *Animadverſiones in Ammianum Marcellinum*, Soræ 1654, *in*-4°. *In Cornelium Tacitum Proluſiones*, Soræ, in-4°. On a auſſi de lui les traités ſuivans: *De optimo genere oratorum*. *De ignibus ſubterraneis*. *De ſtylo novi Teſtamenti*. *De nido Phœnicis*, &c. il mourut l'an 1657 à 45 ans.

Aagard (Chrétien) eſt mis au rang des poëtes latins, les plus purs & les plus coulans de ſon pays; on trouvera toutes ſes poéſies raſſemblées dans le recueil de poëtes danois, *deliciæ poetarum danorum*. Lugd. Batav. 1693, en 2 *vol. in*-12. Il mourut à Rypen en 1664, âgé de 48 ans. (*D. J.*)

WIBORG *ou* WIBURG, *ou* WIBOURG, (*Géog. mod.*) ville de l'empire Ruſſien, capitale de la Karélie-Finoiſe au fond d'un golfe, que forme celui de Finland, à 15 lieues au couchant de Kexholm, avec évêché, ſuffragant de riga; c'eſt une place commerçante & forte, munie d'une bonne citadelle, qui a long-tems réſiſté aux armes des Ruſſes; enfin, le czar Pierre l'aſſiégea & la prit en 1710. Elle étoit défendue par une garniſon d'environ 4000 Suédois, qui fut faite priſonniere de guerre, malgré la capitulation. *Wiborg* fut cédée à la Ruſſie en 1721, par le traité de Nieuſtadt. *Longit.* 47. 23. *latit.* 60. 52. (*D. J.*)

WICH, ſ. m. (*Baſſe-liſſerie.*) c'eſt un morceau de bois, ou ſi l'on veut, une eſpece de perche où ſont attachés les fils de la chaîne de la baſſe-liſſe. Cette perche qui eſt auſſi longue que les enſubles ou rouleaux qui ſont aux deux bouts du métier, eſt emboîtée dans une rainure ménagée dans toute la longueur de l'enſuble, chaque enſuble a ſon *wich*. (*D. J.*)

WICK *ou* WYCK, (*Géog. mod.*) ville des Pays-Bas, dans le Limbourg Hollandois, à la droite de la Meuſe; vis-à-vis la ville de Maëſtricht, avec laquel-

le elle eſt jointe par un pont de pierre, & dont elle eſt une dépendance. Ces deux villes, l'une du Brabant, l'autre du pays de Liége, étoient autrefois gouvernées également quant à la juſtice, par le roi d'Eſpagne, comme duc de Brabant; & par l'évêque de Liége, comme prince temporel; mais la garde de la ville appartenoit au roi d'Eſpagne. (*D. J.*)

Wick, (*Géog. mod.*) bourg d'Ecoſſe, dans la province de Catnen, à l'embouchure d'une riviere, ſur la côte orientale, à 2 ou 3 milles au-deſſus de S. Clair. C'eſt le ſecond bourg de la province, & le plus célebre dans le pays, à cauſe du trafic qui s'y fait. Son port eſt paſſablement bon; & cet avantage joint à ceux de ſa ſituation, eſt cauſe que les habitans ſont aiſés. (*D. J.*)

WICKLOW, (*Géog. mod.*) comté d'Irlande, dans la province de Léinſter; il eſt borné au nord, par Dublin; au midi, par Wexford; au levant, par le canal de S. George; & au couchant, par Kildare & Catherlagh. Il a 36 milles de long, & 28 de large. On le diviſe en ſix baronnies. Il contient quatre villes qui députent au parlement de Dublin; & deux de ces villes ont encore le droit de tenir des marchés publics. (*D. J.*)

Wicklow, (*Géog. mod.*) ville d'Irlande, dans la province de Léinſter, capitale du comté de même nom, à l'embouchure de la riviere de Létrim, dans la mer, à 24 milles au ſud de Dublin, avec un petit port. (*D. J.*)

WICLEFITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte d'hérétiques qui prit naiſſance en Angleterre dans le xiv. ſiecle, & tira ſon nom de Jean Wiclef, profeſſeur en théologie dans l'univerſité d'Oxford, & curé de Lutherworth dans le diocèſe de Lincoln.

Dans les diviſions qui arriverent dans cette univerſité entre les moines & les ſéculiers, Wiclef ayant été obligé de céder aux premiers qui étoient appuyés de l'autorité du pape & des évêques, médita de s'en vanger contre les prélats de l'égliſe romaine. A cet effet il avança pluſieurs propoſitions contraires au droit qu'ont les eccléſiaſtiques de poſſéder des biens temporels, afin de ſe concilier par-là l'affection des ſeigneurs laïcs. La vieilleſſe & la caducité d'Edouard III. jointe à la minorité de ſon ſucceſſeur Richard II. furent des occaſions favorables à cet héréſiarque pour ſemer ſes dogmes pernicieux. Il enſeigna d'abord que l'égliſe romaine n'eſt point chef des autres égliſes; que le pape, les archevêques ou évêques, n'ont nul avantage, nulle ſupériorité ſur les prêtres; que le clergé ni les moines, ſelon la loi de Dieu, ne peuvent poſſéder aucuns biens temporels; que lorſqu'ils vivent mal, ils perdent tout le pouvoir ſpirituel; que les princes & les ſeigneurs ſont obligés de les dépouiller de leurs biens temporels; qu'on ne doit point ſouffrir qu'ils agiſſent par voie de juſtice contre les Chrétiens, ce droit n'appartenant qu'aux princes & aux magiſtrats.

Simon de Sudbury, archevêque de Cantorbéry, aſſembla au mois de Février 1377, un concile à Londres, auquel il fit citer Wiclef, qui par la protection du peuple & des grands, n'y eſſuya aucune condamnation. Cette impunité l'enhardit, & il ſema de nouvelles opinions où il aboliſſoit les cérémonies du culte reçu dans l'Egliſe, les ordres religieux, les vœux monaſtiques, le culte des ſaints, la liberté de l'homme, les déciſions des conciles, & l'autorité des peres de l'Egliſe. Il oſa même envoyer ces propoſitions à Urbain VI. pour le prévenir & le conſulter deſſus; Grégoire XI. en ayant condamné 19, les envoya aux évêques d'Angleterre qui tinrent un concile à Lambeth où Wiclef ſoutenu comme la premiere fois, évita encore d'être condamné.

Guillaume de Courtenai archevêque de Cantorbéry, aſſembla de nouveau un concile à Londres en 1382, & l'on y condamna vingt-quatre propoſitions de Wiclef, dix comme hérétiques, & quatorze comme erronées & contraires à la définition de l'Egliſe. Celles-là attaquoient la préſence réelle, l'euchariſtie, la meſſe, la confeſſion; celles-ci l'excommunication, le droit de prêcher la parole de Dieu, les dixmes, les prieres, la vie religieuſe, & autres pratiques de l'Egliſe. Le roi Richard ſoutint les déciſions de ce concile de ſon autorité, & commanda à l'univerſité d'Oxfort de retrancher de ſon corps Jean Wiclef & tous ſes diſciples. Elle obéit, & l'on ajoute que ce prince bannit cet héréſiarque de ſon royaume; mais il fut rappellé & mourut en 1387, après avoir donné, ſelon quelques-uns, une confeſſion de foi dans laquelle il rétractoit ſes erreurs, & reconnoiſſoit la préſence réelle de Jeſus-Chriſt dans l'euchariſtie.

Il eſt probable que cette rétractation n'étoit pas ſincere, puiſqu'après ſa mort il laiſſa divers écrits; entre autres deux gros volumes intitulés αληθεια, *la vérité*, & un troiſieme, ſous le titre de *trialogue*, remplis de ſes erreurs, & d'où Jean Hus tira une partie des ſiennes. Elles furent condamnées de nouveau dans un concile tenu à Londres en 1396, ou, ſelon d'autres, en 1410; & enfin, dans le concile de Conſtance, *ſeſſ. viij.* au nombre de quarante-cinq articles: en conſéquence ſon corps fut exhumé & brûlé.

Voilà l'homme que les proteſtans regardent avec vénération comme le précurſeur de la prétendue réforme qui parut environ 150 ans après; c'eſt-à-dire, un homme qui ne reſpecta pas plus la puiſſance ſéculiere que la puiſſance eccléſiaſtique; quoiqu'il ſemblât flatter les princes aux dépens du clergé; car de ſon vivant même, ſes ſectateurs attroupés cauſerent des troubles en Angleterre; ce qu'ils recommencerent ſous le regne d'Henri V. D'ailleurs, la plûpart de ſes opinions ſont conçues avec un orgueil extrème en forme d'axiomes qu'il ne s'embarraſſe pas de prouver; comme s'il avoït eu quelque caractere divin pour en être crû ſur ſa parole.

Les Presbytériens & les Puritains ou Indépendans modernes, ſont préciſément dans les mêmes ſentimens ſur la hiérarchie eccléſiaſtique & ſur le pouvoir des ſouverains, que les *Wiclefites*. *Voyez* Puritains, Independans, *&c.*

WICOMB *ou* HIDWJCKHAM, (*Géog. mod.*) grand & beau bourg d'Angleterre, dans Buckinghamshire, ſur la route de Londres à Buckingham. Il députe au parlement, & a droit de marché. (*D. J.*)

WIED, le comté de, (*Géog. mod.*) petit comté d'Allemagne, dans la Vettéravie, entre celui du bas-Iſenbourg & le Rhein. Il ne renferme pour tout lieu qu'un gros bourg qui lui donne ſon nom. (*D. J.*)

WIEL, (*Géog. mod.*) bourg du duché de Wurtemberg, où naquit en 1571 *Kepler* (Jean) l'un des plus grands aſtronomes de ſon ſiecle. Il fut nommé mathématicien des empereurs Rodolphe II. Matthias, & Ferdinand II. Il mit en 1627 la derniere main aux tables de Ticho-Brahé, dont l'empereur Rodolphe l'avoit chargé, & qui furent nommées *tables rodolphines*.

Il mourut en 1730 à Ratisbonne, où il étoit allé pour ſolliciter le payement des arrérages de ſa penſion, que les tréſoriers de l'épargne ne lui fourniſſoient point. Malheur aux ſavans qui dépendent des intendans de finances, gens qui pour bien ſervir le prince, fatiguent par mille difficultés les hommes de lettres à qui il fait des penſions, & lui laiſſent par ce moyen la gloire d'une libéralité infructueuſe. Kepler éprouva ſans ceſſe leurs rebuts; mais il ne diſcontinua point ſes travaux, par leſquels il s'eſt acquis une très-haute réputation.

C'eſt lui qui a trouvé le premier la vraie cauſe de la peſanteur des corps, & cette loi de la nature dont elle dépend, que les corps mus en rond, s'efforcent de s'éloigner du centre par la tangente; ce qu'il a expliqué par la comparaiſon des brins de paille mis dans un ſceau d'eau, leſquels ſi l'on tourne en rond le ſceau d'eau, ſe raſſemblent au centre du vaſe.

Kepler eſt encore le premier qui ait appliqué les ſpéculations de mathématiques à l'uſage de la Phyſique. Il a trouvé le premier cette regle admirable appellée de ſon nom *la regle de Kepler*, ſelon laquelle les planetes ſe meuvent. Enfin, il a fait ſur l'optique des découvertes importantes, & Deſcartes reconnoît que cet habile homme a été ſon premier maître dans cette ſcience.

Kepler avoit auſſi des opinions aſſez ſingulieres; on diroit qu'il a donné à la terre une ame douée de ſentiment, & qu'il a cru que le ſoleil & les étoiles étoient animées.

Il nous reſte pluſieurs ouvrages de cet habile homme, dont vous trouverez la liſte dans le pere Niceron. Les principaux ſont, 1. *Prodromus diſſertationum*, ou *myſterium coſmographicum*: c'eſt celui de tous ſes ouvrages qu'il eſtimoit le plus; il en fut tellement charmé pendant quelque tems, qu'il avoue, qu'il ne renonceroit pas pour l'électorat de Saxe, à la gloire d'avoir inventé ce qu'il débitoit dans ce livre. 2. *Harmonia mundi*, avec une défenſe de ce traité.

té. 3. *De cometis, libri tres*. 4. *Epitome aſtronomiæ copernicanæ*. 5. *Aſtronomia nova*. 6. *Chilias Logarithmorum*, &c. 7. *Nova ſtereometria doliorum vinariorum*, &c. 8. *Dioptrice*. 9. *De vero natali anno Chriſti*. 10. *Ad Vitellionem paralipomena, quibus Aſtronomiæ pars optica traditur*, &c.

Louis Kepler ſon fils avoit raſſemblé tous les ouvrages manuſcrits de ſon pere, dans le deſſein de les faire imprimer; mais ce deſſein n'a point été exécuté. Michel Gottlieb Hanſchius a publié à Leipſick, 1718 *in-fol.* les lettres latines de ce fameux aſtronome, accompagnées d'une longue hiſtoire de ſa vie. (*D. J.*)

WIELIKIELOUKI, (*Géog. mod.*) & par d'autres WIELIKILUKI, ville de l'empire ruſſien, dans le duché de Rzeva. *Voyez* VELILIKIE-LOUKI. (*D. J.*)

WIELUN, (*Géog. mod.*) ville de la grande Pologne, dans le palatinat de Siradie, aux confins de la Siléſie, ſur une riviere qui ſe rend dans la Warta, à 10 lieues de Siradie; elle a un château pour la défendre. *Long.* 36. 15. *latit.* 51. 8. (*D. J.*)

WIEN, LA, (*Géog. mod.*) les François écrivent *Vienne*, petite riviere d'Allemagne, dans la baſſe-Autriche. Elle donne ſon nom à la ville de Vienne, parce qu'elle entre dans un de ſes fauxbourgs, & ſerpente par ſa plaine, juſqu'à ſon embouchure dans le Danube. (*D. J.*)

WIENNER-WALD, ou *la forêt de Vienne*, (*Géog. mod.*) on donne ce nom à la partie méridionale de la baſſe-Autriche, que le Danube ſépare du Manharts-berg, qui eſt la partie ſeptentrionale. Le *Wienner-Wald* comprend ainſi tous le pays qui ſe trouve entre le Danube au nord, la Hongrie, à l'orient, le duché de Stirie au midi, & la haute Autriche au couchant.

WIEPERZ *ou* WIFPEZ, (*Géog. mod.*) riviere de Pologne. Elle prend ſa ſource dans le Palatinat de Belz, court au nord, traverſe le Palatinat de Ruſſie, & finit par ſe jetter vers le couchant dans la Viſtule. (*D. J.*)

WIER *ou* WYER, (*Géog. mod.*) petite île de l'Océan calédonien, & l'une des Orcades. Elle eſt ſituée entre l'île d'Egli au nord oriental, l'île de Grès à l'orient méridional, celle de Mainland au midi, & celle de Rous au couchant. Cette petite ile eſt fertile en blés. Les îles voiſines lui fourniſſent les motes de terre dont elle manque, dont on ſe ſert au-lieu de bois dans les Arcades.

WIER, *le ou* WYER, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre, dans la province de Lancaſtre. Elle ſort des rochers de Wierſdale, & ſe jette dans l'Ocean. (*D. J.*)

WIERINGEN, (*Géog. mod.*) île des Pays-bas, en Nord-Hollande, dans le Zuyderzée, entre le Texel & la ville de Medenblick. On y nourrit force poulains, & une quantité prodigieuſe de moutons, dont on pourvoit les villes voiſines. Les habitans tirent encore du profit des oies ſauvages (*rotgauſen*) qui y abordent en grand nombre pendant l'hiver.

WIESENBOURG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la partie ſeptentrionale du duché de Saxe, aux confins de la baſſe-Saxe, de la principauté d'Anhalt, & du margraviat de Brandebourg.

WIESNIETZ, (*Géog. mod.*) petite ville de la petite Pologne, dans le palatinat de Cracovie, à un mille de Bochna. (*D. J.*)

WIETLISPACH, (*Géog. mod.*) petite ville de Suiſſe, dans le canton de Berne, au bailliage de Ryp, & au pié d'une montagne qui lui donne de l'eau, & des fontaines en quantité.

WIGAN, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, dans la province de Lancaſtre, ſur la route de Londres à Lancaſtre, entre Wirwick & Preſton. Elle eſt jolie, bien bâtie, aſſez peuplée, & ſituée au bord de la riviere de Dugleſs ou de Dowles. L'évêque de Cheſter, de qui elle dépend, y a ſon palais. *Long.* 14. 45. *lat.* 53. 32.

Il y a à *Wigan* une fameuſe ſource, qu'on nomme le *puits brûlant*. Le petit peuple aſſure que l'eau de cette ſource s'enflamme comme de l'huile; c'eſt une erreur. Il eſt vrai ſeulement, qu'il ſort de la terre dans cet endroit une vapeur qui donne à l'eau un frémiſſement ſemblable à celui qu'elle éprouve quand elle eſt ſur le feu; mais cette eau n'en acquiert point de chaleur; la vapeur ſeule qui ſe fait jour avec violence eſt inflammable, prend feu à l'approche d'une chandele allumée, & brûle pendant quelque tems. L'eau au-contraire ne brûle, ni s'échauffe point; & ſi l'on tarit cette eau, la vapeur ignée ſort tout de même; la flamme de cette vapeur n'eſt point décolorée comme celle des corps ſulphureux, & n'a point de mauvaiſe odeur; enfin ces fumées vaporeuſes, ne produiſent aucune chaleur ſur la main qui y eſt expoſée. L'origine de ces vapeurs ignées, vient apparemment de mines de charbon qui ſont dans le voiſinage, & qui produiſent une vapeur de la même nature. On en procure de ſemblables artificiellement, par des préparations de fer diſſous dans un menſtrue convenable. (*D. J.*)

WIGHS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) nom donné en Angleterre au parti oppoſé à celui des Torys. *Voyez* FACTION & TORY.

L'origine du nom des *Wighs* & des Toris, quoique peu ancienne, eſt très-obſcure: ſi dans la naiſſance d'un parti on a fait peu d'attention à quelque avanture commune, ou à quelque circonſtance frivole, qui a ſervi à les nommer, en-vain ce parti devenu fameux par les ſuites, excitera-t-il la curioſité des ſavans, pour trouver la véritable raiſon du nom qu'on lui a donné; ils formeront milles conjectures, & ſe tourmenteront ſans ſuccès pour en découvrir l'étymologie, au-moins pourront-ils rarement ſe flatter de l'avoir ſaiſie au juſte. C'eſt ainſi qu'on appelle en France les Calviniſtes *Huguenots*, ſans qu'on puiſſe décider ſûrement d'où vient ce nom. *V.* HUGUENOT.

Wigh eſt un mot écoſſois, & ſelon quelques-uns, il eſt auſſi en uſage en Irlande, pour ſignifier *du petit-lait*. Tory eſt un autre mot irlandois, qui veut dire *brigand* & *voleur* de grand chemin.

Pendant que le duc d'Yorck, frere du roi Charles II. s'étoit réfugié en Ecoſſe, ce pays fut agité par deux partis, dont l'un tenoit pour le duc, & l'autre pour le roi. Les partiſans du duc étant les plus forts perſécutoient leurs adverſaires, & les obligeoient ſouvent à ſe retirer dans les montagnes & dans les forêts, où ils ne vivoient que de lait, ce qui fut cauſe que les premiers les appellerent par dériſion *Wighs* ou *mangeurs de lait*. Ces fugitifs donnerent à leurs perſécuteurs le nom de *torys* ou de *brigands*. Suivant cette conjecture, les noms de *Torys* & de *Wighs* ſeroient venus d'Ecoſſe avec le duc d'Yorck.

D'autres en donnent une étymologie qui remonte plus haut. Ils diſent que durant les troubles qui cauſerent la mort tragique du roi Charles, les partiſans de ce prince étoient nommés *cavaliers*, & ceux du parlement *round-heads*, têtes rondes; parce qu'ils portoient des cheveux extremement courts. Or comme les ennemis du roi l'accuſerent de favoriſer la rébellion d'Irlande, qui éclatta dans ce tems-là; les parlementaires changerent le nom de *cavaliers* en celui de *Torys*, qu'on avoit donné aux brigands d'Irlande. Et réciproquement les *cavaliers* ou partiſans du roi donnerent aux parlementaires, parce qu'ils étoient ligués avec les Ecoſſois, le nom de *Wighs*, qui eſt celui d'une eſpece de fanatiques d'Ecoſſe, qui vivent en pleine compagne, & qui ne ſe nourriſſent communément que de lait. *Diſſert.* de Rapin Thoiras *ſur les Wighs & les Torys*, imprimé à la Haye en 1717.

M. Burnet prétend que le nom de *wigh* eſt dérivé du mot écoſſois *wiggham*, qui en ſoi-même ne ſignifie rien, & n'eſt qu'un cri dont les charretiers écoſſois ſe ſervent pour animer leurs chevaux. Que ce nom fut donné pour la premiere fois aux presbytériens d'Ecoſſe en 1648, lorſque le roi Charles I. étant déjà priſonnnier entre les mains du parlement, ils prirent les armes, attaquerent les royaliſtes, & s'emparerent enfin du pouvoir ſuprême. Que le parti du roi donna allors le nom de *Wighs* aux presbytériens écoſſois, parce que la plûpart n'étoient que des païſans & des charretiers; que dans la ſuite ce nom devint commun à tout le parti, & que l'uſage s'en établit auſſi en Angleterre.

A ce que nous avons déjà dit des *Wighs* ſous le *mot* TORYS, nous ajouterons que les principes des *Wighs* ſont: que les ſujets doivent toute ſorte de reſpect & d'obéiſſance à leurs ſupérieurs, tant que ceux-ci obſervent les conditions tacites ou expreſſes ſur leſquelles on leur a remis la ſouveraine autorité. Que ſi un prince prétendoit gouverner deſpotiquement la conſcience, la vie & les biens de ſes ſujets, & qu'il violât pour cet effet des lois fondamentales, il ſeroit du devoir des ſujets, tant pour leur propre conſervation, que pour celle de leurs deſcendans, de refuſer l'obéiſſance que l'on exige d'eux, & de prendre

les

les meſures les plus convenables pour faire qu'à l'avenir ils ne puſſent être gouvernés que ſelon leurs lois. Il n'eſt pas difficile de ſentir que ces principes interprétés ſuivant les circonſtances, par ceux qui les ſoutiennent, anéantiroient le pouvoir du roi d'Angleterre, & que ce ſont ceux qui ont conduit ſur l'échafaut l'infortuné Charles I.

Quoique les *Wighs* ſoient extrémement oppoſés au parti de la cour, cependant, ſoit ménagement, ſoit autre vue de politique, la cour ne laiſſe pas que de les employer, & de les mettre ſouvent dans les plus hautes places. Sous Guillaume III. & les premieres années de la reine Anne, le miniſtere étoit *wigh*, il devint tout-à-coup tory ſur la fin du regne de cette princeſſe; mais dès que Georges I. fut monté ſur le trône, les *Wighs* reprirent l'avantage.

WIGHT L'ÎLE DE, (*Géog. mod.*) île ſur la côte méridionale de l'Angleterre compriſe dans le Hampshire, au ſud-oueſt de Porſmouth. Elle a environ ſoixante milles de tour, & renferme trente-ſix paroiſſes & trois bourgs à marché; ſçavoir, Newport, Yarmouth & Cows, dont les deux premieres députent au parlement.

Cette île eſt remarquable par l'honneur qu'elle a eu autrefois de porter le titre de *royaume*. Ce fut Henri VI. qui l'érigea en royaume en faveur d'Henri Beauchamp, comte de Warwick, ſon favori, qui fut couronné roi de *Wight* & des îles de Jerſey & Guernſey, en 1445. Il mourut deux ans après, & par ſa mort l'île de *Wight* perdit le titre de *royaume*. Edouard IV. qui ſuccéda à Henri VI. donna cette île à ſon beaupere Richard Woodville, comte de Rivers, avec le titre de *ſeigneur de Wight*.

Les anciens l'ont appellé *Vecta* & *Vectis*; les Bretons du Gallois lui ont donné le nom de *Guith*, & les Saxons l'ont nommé *Withland* & *Wicthea*. Elle eſt de forme ovale, étendue en long de l'orient à l'occident, & ſéparée de la Terre-ferme par un petit détroit nommé autrefois *Solent* & aujourd'hui *Solwent*. Comme ce détroit n'eſt pas fort large, n'ayant que deux milles de trajet en quelques endroits, on pourroit croire que l'île de *Wight* étoit autrefois une preſqu'île jointe au continent par quelque iſthme, qui avec le tems a été emporté par la violence des flots. Cette opinion ſemble confirmée par le témoignage de Diodore de Sicile, qui dit que la côte de la Grande-Bretagne étoit bordée d'une île nommée *Icta*, qui paroiſſoit une île entiere, & qui étoit entourée d'eau lorſque la marée montoit; mais que le reflux laiſſoit à decouvert le terrein qui étoit entredeux, & que les Bretons prenoient ce tems favorable pour paſſer en chariot de la terre ferme dans l'île, où ils alloient vendre leur étaim, qui delà étoit tranſporté dans la Gaule.

Cette île eſt extrèmement fertile; elle abonde en prés & en pâturages; la laine de ſes brebis eſt preſque auſſi fine que celle de Lempſter dans la province de Hereford. Le blé n'y manque pas, non plus que la pêche & la chaſſe; mais il faut tirer le bois dont on a beſoin de l'Hampshire. Les habitans dépendent pour le temporel de cette derniere province, & pour le ſpirituel de l'évêque de Wincheſter.

Deux hommes célebres nés dans l'île de *Wight*, ſe préſentent à ma mémoire; James (Thomas) ſavant théologien, & Hooke (Robert) grand phyſicien du dernier ſiecle.

James nâquit vers l'an 1571, & mourut à Oxford en 1629, âgé de cinquante-huit ans. Divers ouvrages ont été le fruit de ſes études, je n'en citerai que trois. 1. *Cathalogus ſcriptorum oxonienſium & cantabrigienſium librorum*, Londres 1600 *in*-4°. c'eſt un des plus exacts d'entre les catalogues de cette nature. 2. *Traité de la corruption de l'écriture, des conciles & des peres, par les prélats de l'égliſe de Rome*, Londres, 1611 & 1688, *in*-8°. Il y a, dit-il, dans la bibliotheque du vatican des écrivains entretenus pour tranſcrire les actes des conciles & pour copier les ouvrages des peres, en imitant le caractere des anciens livres auſſi parfaitement qu'il eſt poſſible: c'eſt un moyen, continue-t-il, de donner dans la ſuite ces copies modernes ſur le pié d'anciens manuſcrits. 3. *Cathalogus indulgentiarum urbis Romæ, ex veteri manuſcripto deſcriptus*, Lond. 1617, *in* 4°.

Hooke naquit en 1635, & montra dès ſon enfance une grande dextérité à imiter les ouvrages de méchanique; car il fit une horloge de bois ſur le modele d'une vieille horloge de cuivre qu'il avoit ſous les yeux. Le pere cultiva les heureuſes diſpoſitions que ſon fils avoit pour les arts, & qui perfectionnerent le génie inventif qui brille dans les ouvrages de M. Hooke. L'illuſtre Boyle l'employa à ſes expériences, & bientôt après la ſociété royale lui donna une penſion pour travailler ſous ſes ordres. En 1666, la ville de Londres ayant été ruinée par le feu, il fut nommé pour marquer le terrein aux propriétaires, & ce fut dans cet emploi qu'il gagna la plus grande partie de ſon bien. Il mourut en 1703, âgé de ſoixante-ſept ans.

Il étoit très-mal fait de ſa perſonne, boſſu, pâle & maigre, mais actif, laborieux, & d'une admirable ſagacité à pénétrer dans les myſteres cachés de la nature. Il n'en faut pas d'autre preuve que le grand nombre d'expériences qu'il a faites & les machines pour les faire qui montent à quelques centaines; les nouveaux inſtrumens, & les utiles inventions dont on lui eſt redevable; l'heureux talent qu'il avoit d'inventer des expériences aiſées & ſimples, & de paſſer des expériences aux théories; ce qu'il diſoit être la meilleure méthode pour réuſſir dans l'explication de la nature. C'eſt lui qui a donné le plan du nouveau Béthléhem à Londres, de Montague-houſe, du collége des Médecins, du théatre qui y eſt joint, & de beaucoup d'autres édifices.

C'eſt lui qui perfectionna en 1659 la pompe pneumatique de M. Boyle. Il inventa l'année ſuivante & fit l'eſſai de différentes manieres de voler en l'air, & de ſe remuer rapidement ſur terre & ſur l'eau. Il imagina d'employer des aîles aſſez ſemblables à celles des chauve-ſouris pour les bras & les jambes & fit une machine pour s'élever en l'air par le moyen de girouettes horiſontales placées un peu de travers au vent, leſquelles, en faiſant le tour, font tourner une vis continue au centre, qui aide à faire mouvoir les aîles, & que la perſonne dirige pour s'élever par ce moyen.

Il a toujours ſoutenu, & même peu de ſemaines avant ſa mort, il dit à M. Richard Waller & à d'autres perſonnes, qu'il connoiſſoit une méthode ſûre pour découvrir le véritable lieu d'un vaiſſeau en mer par rapport à ſa diſtance eſt & oueſt du port d'où il étoit parti. Si c'étoit par des horloges, par quelques autres machines pour meſurer le tems, ou par d'autres voies, c'eſt ce qu'on ignore, quoiqu'il y ait lieu de penſer que c'étoit par le moyen des horloges qu'il travailla à perfectionner, ayant fait diverſes expériences & lu pluſieurs diſcours ſur ce ſujet. Cependant ſa prétention a produit la découverte de cette utile maniere de régler les montres par la ſpirale appliquée à l'arbre du balancier, comme l'on fait encore, ſans que l'on ait rien ajoûté de conſidérable depuis.

Vers l'an 1660, il inventa le pendule cycloïde, & la maniere de le faire ſervir à continuer le mouvement d'un autre pendule, invention qu'il communiqua enſuite à la ſociété royale en 1663; & on inſéra ſous ſon nom alors & après, dans les journaux de la ſociété, diverſes choſes touchant les pendules cycloïdes.

En 1664, il produiſit une expérience pour montrer quel nombre de vibrations une corde tendue doit faire dans un tems déterminé, pour donner un certain ton; & il parut qu'un fil de métal faiſant deux cens ſoixante-douze vibrations dans l'eſpace d'une ſeconde, ſonne *G*, *ſol*, *ré*, *ut*, il fit encore d'autres expériences ſur la diviſion d'un monocorde.

En 1666, il produiſit à la ſociété royale un très-petit quart de cercle, pour obſerver exactement les minutes & les ſecondes; cet inſtrument étoit avec une aire mobile, par le moyen d'une vis qui étoit attachée au bord, c'étoit peut-être le premier de cette façon qu'on eût vû, quoiqu'il ſoit à-préſent aſſez connu & en uſage. M. Hooke a publié en 1674 la deſcription d'un grand inſtrument de cette eſpece, de toutes ſes parties, de tout le reſte qui y eſt néceſſaire, & de la maniere de s'en ſervir, dans les *Remarques* ſur la *machina cæleſtis* d'Hevelius, *p.* 54.

Le 23 Mai 1666, il lut un mémoire où il explique (comme le portent les regiſtres de la ſociété royale) l'inflexion du mouvement direct en courbe, par l'intervention d'un principe attractif; on ordonna que ce mémoire ſeroit enregiſtré. Cette piece ſert d'introduction à une expérience, pour montrer que le mouvement circulaire eſt compoſé de l'effort du mouvement direct par la tangente & d'un autre effort vers le centre. On attacha au plancher de la chambre un pendule avec une groſſe boule du bois ap-

pellé *lignum vitæ* au bout, & l'on trouva que ſi l'effort par la tangente étoit d'abord plus fort que l'effort vers le centre, il réſultoit un mouvement elliptique, dont le plus grand diametre étoit parallele à l'effort direct du corps à la premiere impulſion. Mais que ſi cet effort étoit plus foible que l'effort vers le centre, il en réſultoit un mouvement elliptique, dont le plus petit diametre étoit parallele à l'effort du corps dans le premier point de l'impulſion. Que ſi les deux efforts étoient égaux, il en réſultoit un mouvement parfaitement circulaire.

On fit une ſeconde experience, qui conſiſtoit à attacher un autre pendule avec une corde courte à la partie inférieure du fil auquel le principal poids étoit ſuſpendu, de maniere que ce pendule pût librement faire un mouvement circulaire ou elliptique autour du poids, tandis que celui-ci ſe mouvoit circulairement ou elliptiquement autour du centre. Le but de cette expérience étoit d'expliquer le mouvement de la lune autour de la terre; elle montroit évidemment que ni la plus groſſe boule repréſentant la terre, ni la plus petite qui repréſente la lune, ne ſe mouvoient pas d'une maniere parfaitement circulaire ou elliptique, comme elles auroient fait ſi elles avoient été ſuſpendues ou mues chacune à part, mais qu'un certain point qui paroît être le centre de gravité des deux corps (ſitués de quelque façon que ce ſoit & conſidérés comme n'en faiſant qu'un), ſemble ſe mouvoir régulierement en cercle ou en ellipſe, les deux boules ayant d'autres mouvemens particuliers dans de petits épicycles autour du point ſuſdit.

M. Hooke s'étant apperçu que le téleſcope par réflexion de M. Newton étoit de plus en plus eſtimé, propoſa peu de tems après par écrit à la ſociété royale de perfectionner les téleſcopes, les microſcopes, les ſcotuſcopes, & les verres ardens, par des figures auſſi aiſées à faire que celles qui ſont unies ou ſphériques, de maniere qu'ils augmentent extraordinairement la lumiere & groſſiſſent prodigieuſement les objets; qu'ils exécutent parfaitement tout ce que l'on a juſqu'à préſent tenté ou deſiré de plus dans la Dioptrique, avec un chiffre qui renferme le ſecret; il le découvrit à mylord Brounker & au docteur Wren, qui en firent un rapport favorable; le tout ſe fait par des réfractions des verres. M. Hooke aſſura auſſi en préſence d'un grand nombre de perſonnes, qu'en l'année 1664, il avoit fait un petit tube d'un pouce de long, & qui produit plus d'effet qu'un téleſcope commun de cinquante piés; mais la peſte étant ſurvenue à Londres, & le grand incendie lui ayant procuré des occupations utiles, il négligea cette invention, ne voulant pas que les tailleurs de verres euſſent aucune connoiſſance de ſon ſecret.

En 1669, il établit devant la ſociété royale, qu'une des méthodes les plus exactes pour meſurer un degré de la terre, étoit de faire des obſervations préciſes dans le ciel, à une ſeconde près, par le moyen d'un tube perpendiculaire, & de prendre enſuite des diſtances exactes par le moyen des angles, auſſi à une ſeconde près.

En 1674, il communiqua à la ſociété une maniere de déterminer quel eſt le plus petit angle qu'on peut diſtinguer à l'œil nud; & il ſe trouva qu'aucun de ceux qui y étoient, ne put obſerver d'angle beaucoup plus petit que d'une minute.

Il propoſa quelque tems après une théorie pour expliquer la variation de l'aiguille aimantée; cette théorie revenoit à ceci: que l'aimant a ſes poles particuliers éloignés de ceux de la terre de dix degrés, autour deſquels ils ſe meuvent; enſorte qu'ils font leur révolution dans l'eſpace de trois cens ſoixante-dix ans. C'eſt ce qui fait que la variation a changé de dix ou onze minutes par an, & continuera vraiſemblablement à changer pendant quelque tems, juſqu'à ce qu'elle diminue peu-à-peu, & enfin elle s'arrêtera, rétrogradera, & probablement recommencera.

Il propoſa en même tems la conſtruction d'un inſtrument curieux, pour obſerver la variation des variations de l'aiguille dans les différentes parties du monde. Il eſt difficile de determiner ce que c'étoit que cet inſtrument, mais on peut voir dans ſes *Œuvres poſthumes*, *p.* 486. la figure d'un inſtrument qui y a quelque rapport.

En 1678, il publia ſon *traité des reſſorts*, où l'on explique la puiſſance des corps élaſtiques, Londres, 1678, *in* 4°. La ſubſtance de ſon hypothèſe eſt compriſe dans un chiffre à la fin de ſa *Deſcription des hélioſcopes*; c'eſt la troiſieme d'une décade d'inventions, dont il parle là, & dont il aſſure qu'il avoit ſeul le ſecret. M. Richard Waller en a découvert quelques-uns; il tranſcrit d'abord ce que le docteur Hooke en dit, & il ajoute enſuite l'explication ou la clé.

La ſeconde invention, qui eſt le premier chiffre, eſt énoncée en ces termes; *the true mathematical, and mechanical form, of all manner of arches for building, with the true butment, neceſſary to each of them*; probleme qu'aucun écrivain d'Architecture n'a jamais touché, bien loin d'en avoir donné la ſolution: *ab, ccc, dd, eeeeee, f, gg, iiiiiiii, ll, mmmm, nnnnn, oo, p, rr, sss, tttttt, uuuuuuuu, x*; ce qu'on explique par ces mots, *ut pendet continuum flexile, ſic ſtabit, continuum, rigidum, inverſum*, which is the *linea catenaria*.

La troiſieme eſt la théorie de l'élaſticité, exprimée par ces lettres *ee, iii, no, sss, tt, uu*; ce qui ſignifie *ut tenſio, ſic vis*: c'eſt là la théorie des reſſorts, La neuvieme, qui eſt le ſecond chiffre, regarde une nouvelle eſpece de balance philoſophique d'un grand uſage dans la philoſophie expérimentale, *cde, ii, nn, oo, p, sss, tt, uu, ut pondus, ſic tenſio*.

On annonce la derniere comme une invention extraordinaire dans la méchanique, ſupérieure pour divers uſages aux inventions chimériques du mouvement perpétuel; *aa, a, b, cc, dd, eeeeee, g, iii, l, mmm, nn, oo, pp, q, rrr, s, ttt, uuuuu, pondere premit aër vacuum, quod ab igne relictum eſt*. Cette invention paroît être la même choſe que la méthode du marquis de Worceſter d'élever l'eau par le moyen du feu, qui eſt la ſoixante-huitieme invention de la centurie qu'il a publiée en 1663. C'eſt auſſi le principe ſur lequel eſt fondée la machine de M. Savery pour élever les eaux.

Au mois de Décembre 1679, on propoſa de faire une expérience pour déterminer ſi la terre a un mouvement diurne ou non, en faiſant tomber un corps d'une hauteur conſidérable; & l'on ſoutint qu'il tomberoit à l'eſt de la véritable perpendiculaire. M. Hooke lut un diſcours ſur ce ſujet, où il expliquoit quelle ligne le corps tombant devoit décrire, en ſuppoſant qu'il ſe meut circulairement par le mouvement diurne de la terre, & perpendiculairement par la force de la peſanteur; & il fit voir que ce ne ſeroit pas une ſpirale, mais une ligne excentrique elliptoïde, en ſuppoſant nulle réſiſtance dans le milieu; mais en y ſuppoſant de la réſiſtance, elle ſeroit excentrique-ellipti-ſpirale, & qu'après pluſieurs révolutions elle reſteroit enfin dans le centre, & que la chûte du corps ne ſeroit pas directement à l'eſt, mais au ſud-eſt, & plus au ſud qu'à l'eſt. On en fit l'eſſai, & l'on trouva que la boule tomba au ſud-eſt.

En 1681, il montra publiquement une maniere de produire des ſons de muſique & autres, en abattant les dents de pluſieurs roues d'airain coupées d'une maniere proportionnée à leurs nombres, & tournées avec force; ce qu'il y avoit de remarquable, c'eſt que les coups égaux ou proportionnés des dents, c'eſt-à-dire 2 à 1, 4 à 3, *&c.* formoient les notes de muſique; mais les coups inégaux avoient plus de rapport au ſon de la voix en parlant.

En 1682, il montra un inſtrument pour décrire toutes ſortes d'*hélixes* ſur un cône, aſſûrant qu'il pouvoit avec cet inſtrument diviſer toute longueur donnée, quelque courte qu'elle fût, en autant de parties preſque qu'on voudroit aſſigner, par exemple, un pouce de 100000 parties égales. Ils prétendoit que cette invention pouvoit être d'un grand uſage pour perfectionner les inſtrumens aſtronomiques & géographiques.

Dans l'aſſemblée ſuivante de la ſociété royale, il produiſit un autre inſtrument avec lequel il découvroit une courbe qu'on pouvoit nommer une *parabole inventée*, ou une *hyperbole parabolique*, ayant les propriétés d'être infinie des deux côtés, d'avoir deux aſymptotes, comme il y en a dans l'hyperbole, *&c.* Il montra un troiſieme inſtrument pour décrire exactement la ſpirale d'Archimede, par une nouvelle propriété de cet inſtrument, & cela auſſi aiſément & auſſi ſûrement qu'un cercle, enſorte qu'on pouvoit diviſer non-ſeulement tout arc donné en un nombre égal de parties demandées, mais auſſi une ligne droite donnée, égale à la circonférence d'un cercle.

On trouvera dans les *Tranſact. philoſ.* quantité d'autres obſervations du docteur Hooke; ſa *Micrographie* a paru en 1665 *in fol.* Sa vie eſt à la tête de

ſes

ſes Œuvres poſthumes, imprimées à Londres en 1705 *in-fol.* Enfin l'on a publié dans la même ville en 1726, *in-8°.* un livre ſous le titre d'*Expériences & obſervations philoſophiques du docteur Hooke*, par G. Derham, *avec figures*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

WIGHTON, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans le quartier oriental d'Yorckshire, à environ huit milles de Beverley, ſur une petite riviere nommée *Foulneſſe*. Ce bourg a ſuccédé à une ville appellée *Delgovitia*, auprès de laquelle étoit un temple d'idoles, qu'on appelloit *Godmundinghan*. (*D. J.*)

WIGHTOWN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Ecoſſe, dans la province de Galloway, avec un aſſez bon port. *Long.* 13. 4. *latit.* 54. 57. (*D. J.*)

WIKIE *ou* WIKESLAND, (*Géog. mod.*) petite province de l'empire Ruſſien, dans l'Eſthonie. Elle eſt bornée au nord par l'Harrie, au midi par Livonie, au levant par la Jerwie, & au couchant par le Moonſund. Pernau en eſt la principale ville. (*D. J.*)

WILBAD *ou* WILDBAD, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, au Schwartzwald, ou dans la Forêt-noire, ſur la droite de l'Entz. Elle eſt remarquable par ſes bains d'eau chaude. (*D. J.*)

WILDENHAUS, (*Géog. mod.*) paroiſſe de Suiſſe, dans le Tockenbourg, au Thoure-Thall, où elle a le rang de ſixieme communauté. *Wildenhaus* eſt un lieu connu dans l'hiſtoire, pour avoir été la patrie d'Huldric Zwingle qui y naquit en 1484, d'Huldric Zwingle amman du lieu, qui eſt la premiere dignité du pays.

Il fit ſes études à Bâle, à Berne & à Vienne en Autriche. Il apprit bien les langues grecque & hébraïque, & prit enſuite le degré de docteur en théologie. Il fut nommé curé à Glaris en 1506, où *il commença* comme il s'exprime, *à prêcher l'Evangile*. Il en agit de même quand il fut appellé à Zurich en 1518 par le prévôt & les chanoines de cette ville, & attaqua non-ſeulement le trafic des indulgences, en quoi il étoit protégé par l'évêque; mais il prêcha contre l'invocation des ſaints, le ſacrifice de la meſſe, le célibat des prêtres.

En 1520, il renonça à une penſion que ſa ſainteté lui faiſoit, & en 1522 il ſe maria. En 1523 le pape lui écrivit un bref très-flatteur, qui prouvoit que la cour de Rome auroit été bien aiſe de le gagner. La même année, le magiſtrat de Zurich preſcrivit une aſſemblée pour diſcuter par l'Ecriture-ſainte, les matieres de religion; tous les eccléſiaſtiques du canton, ainſi que l'évêque de Conſtance, y furent appellés. Après ce colloque, on fit à Zurich de nouveaux pas vers la réformation; & cependant le canton convoqua une ſeconde aſſemblée, où les Zurichois inviterent les évêques de Conſtance, de Coire & de Bâle, avec l'univerſité de cette ville. Ils inviterent auſſi tous les autres cantons à y envoyer les plus ſavans de leurs paſteurs. Le ſynode fut compoſé de neuf cent perſonnes, au nombre deſquelles ſe trouverent trois cent cinquante prêtres. L'iſſue apprit au public, que les partiſans de Zuingle avoient triomphé, car ſa doctrine fut reçue à la pluralité des ſuffrages dans tout le canton. M. Dupin dit, que la plûpart des eccléſiaſtiques qui aſſiſterent à cette conférence, abandonnerent la cauſe de l'égliſe, par ignorance ou par malice. Enfin en 1725 le conſeil de Zurich abolit la meſſe.

Zwingle aſſiſta à la diſpute de Berne tenue en 1528, & à la conférence de Marpourg. En 1531, la guerre ſe déclara entre les cantons proteſtans & les cantons catholiques, & les Zurichois furent défaits à la bataille de Cappel. Comme la coutume de Zurich eſt, que lorſqu'on envoye une armée contre l'ennemi, le premier paſteur de l'égliſe doit l'accompagner, Zwingle s'y trouva, & par ſon devoir, & par un ordre particulier du magiſtrat; il fut enveloppé dans le malheur de cette journée, bleſſé d'un coup de pierre, renverſé à terre, & tué par un officier catholique à 47 ans.

Né avec un génie heureux, il le cultiva ſoigneuſement, & prêcha la réformation, avant même que le nom de Luther fût connu en Suiſſe. Il étoit d'une application infatigable au travail, & étudioit toujours debout. Après le ſouper il faiſoit une promenade, & s'occupoit enſuite à écrire des lettres, ſouvent juſqu'à minuit. Si l'on conſidere le tems qui lui prenoit encore la conduite de l'égliſe de Zurich dont il étoit le premier paſteur, l'inſtruction de la jeuneſſe comme profeſſeur, & la direction de la plûpart des égliſes proteſtantes du pays, on ſera ſurpris du grand nombre d'ouvrages qui ſont ſortis de ſa plume.

Ils ont été recueillis en quatre volumes *in-folio*, imprimés à Zurich en 1544 & 1545. Les deux premiers tomes contiennent ſes traités de religion & de controverſe; les deux derniers, renferment ſes explications de divers livres de l'ancien & du nouveau Teſtament. Zwingle, ſelon M. Simon, eſt aſſez ſimple dans ſon commentaire ſur la bible, mais peu exercé dans l'étude de la critique. Sa modeſtie paroît en ce qu'il ne ſemble pas avoir abandonné entierement l'ancien interprete latin, qui étoit autoriſé depuis longtems dans toute l'égliſe d'occident. Le même hiſtorien critique trouve que les notes de Zwingle ſur quelques épîtres de S. Paul, ſont plus exactes & plus littérales, que celles qu'il a données ſur les évangiles; mais il ne faut point douter que les commentaires de ce théologien ne fuſſent meilleurs, s'il les eût publiés lui-même, & qu'il y eût mis la derniere main. Une circonſtance qui mérite d'être obſervée, & qui n'a pas échappé M. Simon, c'eſt que ſur la premiere épître de S. Jean, Zwingle n'explique point le *verſ. 7. du chap. v.* ce qui ſemble indiquer que ce paſſage ne ſe trouvoit pas dans ſon exemplaire grec.

Léon de Juda, en parlant de Zwingle, dit, *Huldrychus Zuinglius, non ſolum concionibus ſacris, ſed & lectionibus publicis, mira arte, claritate, brevitate ac ſimplicitate, parique diligentia, dexteritate, ac fide tractavit, ut nec prioris ſæculi, nec noſtri ævi ſcriptoribus judicio doctiſſimorum hominum, cedere videatur.* Je ſouſcrirois volontiers à une partie de cet éloge, ajoute M. Simon, ſi l'auteur ſuiſſe avoit été moins agité de l'eſprit de réformation, qui ne lui permit pas de faire un bon uſage de ſa raiſon.

Zwingle entendoit les langues & la théologie. Il étoit agréable en converſation, poſſédoit la muſique, & la recommandoit même aux gens de lettres, comme une récréation très-propre à les délaſſer. Il paroît par une circonſtance de la diſpute de Berne, qu'il avoit une opinion particuliere ſur l'apocalypſe. Gilles Mourer lui en ayant cité un paſſage, en faveur de l'invocation des ſaints, Zwingle lui répondit ſéchement, qu'il ne reconnoiſſoit point l'autorité du livre de l'apocalypſe, & ne le regardoit ni comme canonique, ni de la main de S. Jean l'évangéliſte.

On mit au jour à Bâle en 1536, une *courte expoſition de la foi*, que Zwingle avoit compoſée peu de tems avant ſa mort, & qu'il avoit adreſſée à François I. C'eſt dans cette piece, que ſe trouve le paſſage du ſalut des payens, contre lequel on s'eſt ſi fort récrié.

Zwingle a penſé que les ſages du paganiſme devoient avoir été ſauvés, parce qu'il a cru que Dieu par les effets de ſa grace, avoit produit en eux la foi néceſſaire au ſalut. Voici comme il s'en explique lui-même: „ J. C. n'a pas dit, celui qui ne ſera point „ baptiſé, ne ſera point ſauvé; parconſéquent les „ entans morts ſans baptême, & tous les payens ne „ ſont pas damnés; ce ſeroit donc une témérité que „ de condamner aux enfers tous ceux qui n'ont pas „ été conſacrés par la circonciſion ou par le baptême. Il ne faut pas qu'on imagine que cette idée „ tende à anéantir J. C. car elle ne ſert qu'à augmenter ſa gloire. Que ſavons-nous ce que chacun „ a de foi écrite en ſon cœur par la main de Dieu? „ Il nous faut bien vivre, dit Seneque, puiſque rien „ n'eſt caché à l'être ſuprême; il eſt préſent à nos „ eſprits, & pénétre toutes nos penſées„.

Zwingle n'a jamais douté que l'état du paganiſme ne fût condamnable; mais il a cru par un jugement d'humanité, que Dieu auroit pitié de Seneque & de quelques autres payens, qui avoient une foi confuſe en lui, & qui n'avoient pas eu de part à la corruption de leur ſiecle.

Eraſme contemporain de Zwingle, penſoit comme lui ſur cette matiere. Si les juifs, dit-il, avant la publication de l'évangile, pouvoient ſe ſauver avec une foi groſſiere, pourquoi cette foi ne ſuffiroit-elle pas pour ſauver un payen, dont la vie a été remplie de vertus; un payen qui en même tems, a cru que Dieu étoit une puiſſance, une ſageſſe, une bonté ſans bornes, & que par les moyens qu'il jugera les plus convenables, il ſaura protéger les bons & punir les méchans.

Jacques-Payva Andradius, théologien portugais, qui aſſiſta au concile de Trente, ſoutient auſſi que Platon, Socrate, Ariſtote, & les autres anciens philoſophes, qui ont été d'excellens maîtres pour ce qui

qui regarde la pratique des vertus, ont pu ſe ſauver, auſſi bien que les juifs qui ont reçu la loi. Dieu les a aſſiſtés de ſa grace pour leur ſalut, enſorte qu'on ne peut pas dire, qu'ils aient entierement ignoré Jéſus crucifié, quoiqu'ils n'ayent point ſu la maniere dont Dieu ſauveroit le genre humain.

Cette conoiſſance vague d'un rédempteur ſuffiſante pour prouver le ſalut, a été adoptée par une confeſſion de foi des évêques de Pologne aſſemblés en 1551 dans un ſynode de toute leur nation, & ils n'ont point été taxés d'hérétiques. Cette confeſſion de foi imprimée à Anvers en 1559 *in*-8°. dit qu'il n'a pas été néceſſaire que tous les hommes ſuſſent en particulier qui ſeroit le médiateur de leur ſalut, ſi ce ſeroit le fils de Dieu, ou un ange du Seigneur ou quelqu'autre; qu'il ſuffiſoit de croire en général, que Dieu par ſa ſageſſe, trouveroit quelque voie de ſauver les hommes.

Il eſt certain que pluſieurs peres de l'égliſe ont auſſi conçu une eſpece d'illumination univerſelle, en conſéquence de laquelle il s'eſt trouvé dans toutes les nations, des hommes vertueux agréables à Dieu. Juſtin martyr, dit en termes exprès, que J. C. eſt la raiſon divine, à laquelle Socrate & les autres philoſophes ont participé. C'eſt encore le ſentiment de Clément d'Alexandrie. Stromat, *VI. p.* 636. de ſaint Chryſoſtome, Homel. 37. ſur Math. & de ſaint Auguſtin, *de civitat. Dei, liv. VIII. ch. iij. & l. XVIII. c. xlvij*. Il ne faut donc pas faire à Zwingle un crime d'avoir ſoutenu, par un jugement de charité, une opinion judicieuſe, & qui a eu dans la primitive égliſe, pluſieurs défenſeurs reſpectables. (*Le Chevalier* DE *J*AUCOURT.)

WILDFANGIAT, ſ. m. (*Hiſt. mod. Droit public.*) c'eſt ainſi qu'on nomme en Allemagne un droit ſingulier qui appartient à l'électeur palatin. Il conſiſte à s'approprier ou à rendre ſerfs les bâtards & les étrangers qui viennent de leur propre mouvement s'établir & fixer leur domicile dans le palatinat & dans quelques pays adjacens. Au bout de l'an & jour ils ſont obligés de prêter ſerment & de payer une redevance à l'électeur palatin. Dans cette juriſprudence ſinguliere, les enfans ſuivent la condition de leur mere; ils ſont libres ſi elle eſt libre, & ſerfs ſi elle n'eſt point libre. *Voyez* Vitriarii, *Inſt. juris publici*.

WILDSHUSEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne au cercle de Weſtphalie, ſur la riviere de Hunde, aux confins du comté d'Oldenbourg, & la capitale d'un petit pays auquel elle donne ſon nom. (*D. J.*)

WILDSTATT *ou* WILDSTETT, (*Géog. mod.*) bourg d'Allemagne, dans l'Ortenau ſur le Kintzing, à un mille de Straſbourg. C'étoit autrefois une ville qui fut réduite en cendres en 1632 par les ſoldats du colonel Oſſa. (*D. J.*)

WILER *ou* WEYLER, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans l'Alſace, près de Schleſtat, ſur les confins de la Lorraine. (*D. J.*)

WILIA LA, (*Géog. mod.*) riviere du grand duché de Lithuanie. Elle ſe forme de diverſes petites rivieres qui ont leurs ſources dans le palatinat de Minski, traverſe celui de Wilna d'orient en occident, & finit par ſe jetter dans le Niémen au-deſſus de Kowno. (*D. J.*)

WILKOMIR, (*Géog. mod.*) ville du grand duché de Lithuanie, dans le palatinat de Wilna, ſur la Swieta, à 14 lieues de la ville de Wilna. (*D. J.*)

WILLEMSTAT, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-bas, dans le Brabant hollandois, à 8 lieues au nord-eſt de Berg-op-zoom, fondée en 1583 par Guillaume I. prince d'Orange, & elle en a pris le nom. Elle eſt très-bien fortifiée. Les Etats généraux y entretiennent une garniſon, avec un gouverneur & un major de la place. Toutes les rues ſont tirées au cordeau, & les maiſons bien bâties. La régence eſt compoſée d'un bailli, de deux bourgmeſtres, de ſix échevins, & d'un ſecrétaire. Le port peut contenir un grand nombre de bateaux. *Long.* 21. 55. *Latit.* 51. 40. (*D. J.*)

WILLIS, ACCESSOIRE & OPHTALMIQUE DE, (*Anat.*) *Willis*, anglois, étoit très verſé dans la diſſection du cerveau. Il nous en a laiſſé une anatomie très-exacte, avec une deſcription des nerfs & leurs uſages. Il y a un nerf qui remonte de la moëlle épiniere pour ſortir du crâne avec la huitieme paire à laquelle on a donné le nom d'*acceſſoire de Willis*. La branche de la cinquieme paire qui ſe diſtribue à l'œil, s'appelle auſſi l'*ophthalmique de Willis*.

WILLISAW, (*Géog. mod.*) petite ville de Suiſſe, dans le canton de Lucerne, ſur la riviere de Wiger, entre de hautes montagnes. *Long.* 25. 42. *lat.* 47. 7. (*D. J.*)

WILLOUGHBY, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, en Nottinghamshire, aux confins de Leiceſter-Shire, & ſitué auprès d'une hauteur, *dunum*. On tire entre ce bourg & Barrow en Leiceſter-Shire, une grande quantité de marne, *marga*, dont on ſe ſert pour fertiliſer la terre. Il eſt tout-à-fait vraiſſemblable que *Willoughby* eſt le *Margidunum* de Ptolomée, d'autant plus qu'on ne peut douter que ce lieu n'ait été habité par les Romains; c'eſt ce qui ſe prouve par quantité de monnoies romaines qu'on y a déterrées, outre qu'il y a encore tout-auprès un chemin romain. (*D. J.*)

WILLY LE, *ou* LE WILLYBORN, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre. Elle prend ſa ſource aux frontieres du duché de Sommerſet, & va porter ſes eaux dans le Nadder, près de Salisbury. (*D. J.*)

WILNA, (*Géog. mod.*) par les Lithuaniens *Wiletzky*, & par les Allemands, *Wilde*; ville capitale du duché de Lithuanie, au palatinat du même nom, ſur la Wilia, à cent lieues au nord-eſt de Gneſne. Elle eſt grande & mal-bâtie; ſes maiſons ſont de bois & mal-diſpoſées; c'eſt encore pire dans les fauxbourg, car les maiſons n'ont qu'une ſeule chambre qui eſt commune à tout le monde, aux chevaux & aux autres animaux domeſtiques. Cette ville eſt toujours ouverte en tems de paix; elle a pour ſa défenſe un arſenal & deux châteaux. Son évêché eſt ſuffragant de Gneſne. Son univerſité a été établie en 1579. *Wilna* eſt habitée par différentes nations, polonois, ruſſiens, allemands, tartares, *&c. Long.* ſuivant Streel, 34. 56. 15. *lat.* 54. 30. (*D. J.*)

WILOC, ſ. f. (*Feutrerie.*) eſpece d'étoffe ou de feutre foulé à la maniere des chapeliers, mais qui eſt un peu plus lâche que le feutre dont on fait les chapeaux. (*D. J.*)

WILS, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, au duché de Baviere. Elle a ſa ſource au voiſinage de l'Iſer & ſe perd dans le Danube, entre les embouchures de l'Iſſel & de l'Inn. (*D. J.*)

WILSHOVEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Baviere, près l'embouchure de Wils dans le Danube. *Long.* 30. 36. *lat.* 40. 35. (*D. J.*)

WILSNACH, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le margraviat de Brandebourg, ſur un ruiſſeau qui ſe rend dans l'Elbe. Quelques-uns croient que c'eſt la *Suſudata* de Ptolomée. *l. II. c. xj.* (*D. J.*)

WILTEN, (*Géog. mod.*) bourgade d'Allemagne, dans le Tyrol, ſur la droite à une lieue au-deſſus d'Inſpruck, avec une abbaye de l'ordre de Prémontré. On convient que c'eſt l'ancienne *Veldidena*.

WILDON, (*Géog. mod.*) en latin *Ellandunum*, ville d'Angleterre, dans le Wiltshire, dont elle a été la capitale; elle a eu même un évêché qui a été transféré à Salisbury, & ce changement a fait tomber *Wilton* en décadence; cependant elle a toujours le droit de tenir marché public, & d'envoyer ſes députés au parlement. *Long.* 15. 48. *latit.* 51. 5.

Elle eſt la patrie du célebre *Addiſſon* (Joſeph) homme de goût, grand poëte, judicieux critique, & l'un des meilleurs écrivains de ſon ſiecle. Son ſtyle eſt pur, noble, élégant Ses ſentimens ſont délicats, vertueux; & par-tout on trouve dans l'auteur un ami du genre-humain.

Il naquit le premier de Mai 1672, & comme il ne promettoit pas de vivre, il fut baptiſé le même jour de ſa naiſſance. Il eut l'honneur pendant le cours de ſes études, de connoître à Oxford, mylord Halifax, le grand protecteur des gens de lettres, qui n'a pas laiſſé d'être dépeint d'une maniere très-ſatyrique (choſe ordinaire) par un autre homme de qualité. Nous donnerons quelques traits de cette ſatyre, à cauſe de l'eſprit qui y regne, de la fineſſe du tour & de la beauté du ſtyle.

Elle eſt intitulée, *la faction démaſquée*, & a été imprimée dans un des volumes de *State-Poems, London* 1703. *in*-8°. Mylord Halifax (Charles Montague, comte d'Halifax, chevalier de l'ordre de la Jarretiere, & régent du royaume après la mort de la reine Anne.) mylord Halifax, dis-je, y eſt dépeint ſous le nom de *Bathille*, conjointement avec les poëtes auxquels il donnoit penſion. „ Enfin, Bathille ſe „ leve paré des plumes d'autrui, & noblement il„ luſtre par les projets des autres. Plein de bonne

„ opi-

„ opinion, & ridiculement fou, demi-politique, ba- „ billard, bruyant; ardent ſans courage, orgueil- „ leux ſans mérite, & propre à conduire des têtes „ ſans cervelle. Avec des geſtes fiers & un air aſ- „ ſuré, il tient à ſes compagnons de débauche le „ diſcours qui ſuit: ayez ſoin de ce qui regarde la „ politique, j'aurai ſoin moi que les muſes nous ſe- „ condent. Tous les poëtes ſont à ma dévotion; des „ que je parle, ils écrivent; je les inſpire. C'eſt „ pour moi que Congreve a déploré en vers lugu- „ bres la mort de Paſtora. Rowe qui a chanté l'im- „ mortel Tamerlan, quoi qu'il ſoit réduit à-préſent „ à prendre un ton plus bas; Rowe eſt à moi & au „ parti des Whigs. J'aide à Garth à polir ſes pieces „ un peu groſſieres; & je lui apprends à chanter en „ beaux vers les louanges de notre parti. Walsh „ qui ſans avoir jamais rien donné, paſſe pour un „ homme d'eſprit, Walsh vote pour nous. Les co- „ médies obſcenes & ſans intrigues de Vane, céle- „ brent nos talens . . . . Nous pouvons ſûrement „ compter ſur Addiſſon: à la faveur d'une penſion „ l'on gagne toujours un ami. Il fera retentir les „ Alpes de mon nom, & fera connoître ſon protec- „ teur dans le pays des Claſſiques. Tous ceux dont „ je viens de parler, m'appellent leur Mécene. Les „ princes ne ſont point fermes ſur leur trône, qu'ils „ n'y ſoient ſoutenus par les enfans d'Apollon. Au- „ guſte eut Virgile, & Naſſau plus heureux encore „ eut ſes Montagues, pour chanter ſes victoires; „ mais Anne, cette malheureuſe reine Tory, ſentira „ les traits de la vengeance des poëtes.

Addiſſon donna de bonne heure des preuves de ſes talens par ſa traduction du quatrieme livre des Géorgiques de Virgile. Il avoit deſſein d'entrer dans les ordres; mais le monde ſe réconcilia chez lui avec la ſageſſe & la vertu, lorſqu'il prit ſoin de les recommander avec autant d'eſprit & de graces, qu'on les avoit tournés en ridicule depuis plus d'un demi-ſiecle. Il fit auſſi des poëſies latines qui ont été publiées dans les *muſæ anglicanæ*.

On eſtime beaucoup ſon petit poëme ſur l'Italie. Il y peint la ſatisfaction qu'il goûtoit dans ce beau pays, à la vue des rivieres, des forêts, des montagnes, *&c.* célébrées par tant de génies. De quelque côté, dit-il, que je tourne mes yeux, je découvre des objets qui me charment & des vues qui m'enchantent. Des campagnes poëtiques m'environnent de toutes parts. C'eſt ici que les muſes firent ſi ſouvent entendre leurs voix, qu'il ne ſe trouve aucune montagne qu'elles n'aient chantée, aucun boſquet qu'elles n'aient loué, aucun ruiſſeau qui ne coule harmonieuſement. Il fait enſuite la deſcription des monumens des Romains, de leurs amphithéatres, de leurs arcs de triomphe, de leurs ſtatues, des palais modernes & des temples.

Mais il prend de-là occaſion de déplorer l'état malheureux où l'oppreſſion réduit les habitans de ce pays, malgré tant d'avantages que l'art & la nature leur offrent à-l'envi; il conclut en s'adreſſant à la liberté, qu'il repréſente comme la ſource principale du bonheur dont jouit l'Angleterre, d'ailleurs à tant d'autres égards ſi fort inférieure à l'Italie. Nous „ n'envions point un ciel plus doux: nous ne mur- „ murons point d'habiter des lieux peu favoriſés de „ l'aſtre du jour, & de voir les froides pléïades do- „ miner ſur nos têtes. La liberté couronne notre île; „ elle ſeule embellit nos rochers & nos ſombres „ montagnes „.

Il recueillit les matériaux de ſes dialogues ſur les médailles, dans le pays même des médailles. Cette piece a été publiée par M. Tickell, qui a traduit la plus grande partie des citations latines en anglois, pour l'uſage de ceux qui n'entendent point les langues ſavantes. On y trouve quantité de choſes curieuſes ſur les médailles, écrites avec tout l'agrément que permet la forme de dialogue; & on a mis à la tête un poëme de M. Pope.

Il le commence par cette réflexion: que les plus beaux monumens, les arcs de triomphe, les temples, les tombeaux, ont été détruits ou par l'injure des tems, ou par les irruptions des barbares, ou par le zele des chrétiens; & que les médailles ſeules conſervent la mémoire des plus grands hommes de l'antiquité. Mais delà il prend occaſion de railler finement les excès dans leſquels quelques curieux ſont tombés ſur ce ſujet. „ Le pâle antiquaire, dit-il, „ fixe ſes regards attentifs, & regarde de près; il „ examine la légende & vénere la rouille; c'eſt un „ vernis bleu qui la rend ſacrée. L'un travaille à ac- „ quérir un Peſcennius; l'autre dans ſes rêveries „ croit tenir un Cécrops; le pauvre Vadius depuis „ long-tems ſavamment hypochondre, ne peut goû- „ ter de plaiſir, tant qu'un bouclier qu'il voudroit „ conſidérer n'eſt pas net; & Curion inquiet à la „ vue d'un beau revers, ſoupire après un Othon, „ tandis qu'il oublie ſa mariée. „ Pope s'adreſſe enſuite à M. Addiſſon, de la maniere ſuivante: „ la „ vanité eſt leur partage, & le ſavoir le tien. Re- „ touchée de ta main, la gloire de Rome brille d'un „ nouvel éclat, ſes dieux & ſes héros reparoiſſent „ avec honneur; ſes guirlandes flétries refleuriſſent. „ Etude attrayante, elle plaît à ceux que la poëſie „ charme: les vers & la ſculpture ſe donnent la „ main; un art prête des images à l'autre „.

Addiſſon mit au jour en 1704 ſon poëme, intitulé *la Campagne*, ſur les ſuccès du duc de Marlborough, où ſe trouve la comparaiſon ſi fort applaudie de l'ange.

En ce jour, le plus grand de ſa noble carriere,
L'ame de Marlborough ſe montre toute entiere,
Ferme, & ſans s'émouvoir dans le choc furieux,
Qui porte la terreur & la mort en tous lieux;
Il voit tout, penſe à tout, & ſa haute prudence
Ne laiſſe en nul endroit deſirer ſa préſence.
Il ſoutient au beſoin tous les corps ébranlés;
Les fuyards au combat par lui ſont rappellés;
Et tranquille toujours dans le ſein de l'orage
Qu'excitent ſous ſes loix, le dépit, & la rage,
Il en regle à ſon gré les divers mouvemens.
„ *Tel l'ange du ſeigneur, lorſque les élemens*
„ *Par lui ſont déchaînés contre un peuple coupable,*
„ *Et que des ouragans le tonnerre effroyable*
„ *Gronde; comme n'a guère Albion l'entendit:*
„ *Pendant que dans les airs d'éclats tout retentit,*
„ *Le miniſtre du ciel, calme, & ſerein lui-même,*
„ *Sous les ordres vengeurs du monarque ſuprême,*
„ *Des bruyans tourbillons anime le courroux,*
„ *Et des vents qu'il conduit, dirige tous les coups.*

On ne peut oppoſer à la beauté de cette peinture, que le morceau encore plus beau du paradis perdu de Milton, *l. b.* où il repréſente le fils de Dieu chaſſant du ciel les anges rebelles, *vers VI.* 825-855.

On ſait qu'Addiſſon a eu beaucoup de part au Tatler ou Babillard; au Spectateur, & au Guardian ou Mentor moderne, qui parurent dans les années 1711, 1712, 1713, & 1714. Les feuilles de ſa main dans le Spectateur, ſont marquées à la fin par quelques-unes des lettres du mot de CLIO. Le chevalier Steele dit ſpirituellement à la tête du Babillard. „ Le plus grand ſecours que j'ai eu, eſt celui d'un „ bel-eſprit, qui ne veut pas me permettre de le „ nommer. Il ne ſauroit pourtant trouver mauvais „ que je le remercie des ſervices qu'il m'a rendus; „ mais peu s'en faut que ſa généroſité ne m'ait été „ nuiſible. Il regne dans tout ce qu'il écrit, tant „ d'invention, d'enjouement & de ſavoir, qu'il m'en „ a prix comme aux princes, que le malheur de „ leurs affaires oblige à implorer la protection d'un „ puiſſant voiſin: j'ai été preſque détruit par mon „ allié; & après l'avoir appellé à mon ſecours, il „ n'y a plus eû moyen de me ſoutenir ſans lui. C'eſt „ de ſa main que viennent ces portraits ſi finis d'hom- „ mes & de femmes, ſous les différents titres des „ inſtrumens de Muſique, de l'embarras des nouvel- „ liſtes, de l'inventaire du théatre, de la deſcription „ du thermometre, qui ſont, les principales beautés „ de cet ouvrage „.

En 1713, M. Addiſon donna ſa tragédie de Caton, dont j'ai déja parlé ailleurs, Pope en fit le prologue, & le docteur Garth l'épilogue. Elle a été traduite en italien par l'abbé Salvini, & c'eſt la meilleure de toutes les traductions qu'on en ait faites.

Le roi nomma Adiſſon ſecrétaire d'état en 1717, mais ſa mauvaiſe ſanté l'obligea bien-tôt de réſigner cet emploi. Il mourut en 1719 à 47 ans, & fut enterré dans l'abbaye de Weſtminſter. Mylord Halifax l'avoit recommandé au roi, pour le ſecrétariat, & madame Manley n'a pas manqué de témoigner ſa douleur, de ce que ce beau génie avoit quitté les lettres pour la politique. „ Quand je conſidere, dit- „ elle, dans la galerie de Sergius, (mylord Hali- „ fax,) je ne puis lui refuſer quelque choſe qui ap- „ proche d'une priére, comme une offrande que lui „ doi-

„ doivent tous ceux qui liſent ſes écrits. Qu'il eſt
„ triſte que de miſérables intérêts l'ayent détourné
„ des routes de l'Hélicon, l'ayent arraché des bras
„ des muſes, pour le jetter dans ceux d'un vieux
„ politique artificieux! pourquoi faut-il qu'il ait pré-
„ féré le gain à la gloire, & le parti d'être un ſpe-
„ ctateur inutile, à celui de célébrer ces actions, qu'
„ il ſait ſi dignement caractériſer, & embellir! com-
„ ment a-t-il pu détourner ſes yeux de deſſus les jar-
„ dins du parnaſſe dont il étoit en poſſeſſion, pour
„ entrer dans le triſte labyrinthe des affaires. A dieu
„ donc, Maron (nom qu'elle donnoit à M. Addiſ-
„ ſon), tant que vous n'abandonnerez pas votre ar-
„ tificieux protecteur, il faut que la renommée vous
„ abandonne „.

Un grand poëte de notre tems a été accuſé d'avoir mis au jour après la mort de M. Adiſſon, une critique amere & pleine d'eſprit contre lui. Voici ce qui le regarde dans cette piece, où l'on attaque auſſi d'autres écrivains.

Laiſſons de pareils gens en paix! mais s'il ſe trouvoit un homme inſpiré par Apollon lui-même, & par la gloire, enrichi de toutes ſortes de talens, & de tout ce qu'il faut pour plaire; né pour écrire avec agrément, & pour faire trouver des charmes dans ſon commerce; porteroit-il l'ambition juſqu'à ne pouvoir ſouffrir, à l'exemple des Ottomans, un frere près du trône? Le regarderoit il avec mépris, ou même avec frayeur? Le haïroit-il, parce qu'il appercevroit en lui les mêmes qualités qui ont ſervi à ſa propre élévation? Le blameroit-il, en feignant de le louer? Lui applaudiroit-il en le regardant de mauvais-œil? & apprendroit-il aux autres à rire, ſans ſourire lui-même? Souhaiteroit-il de bleſſer, tandis qu'il craindroit de porter le coup? Habile à démêler les fautes, ſeroit-il timide à les déſapprouver? Seroit-il également réſervé à diſtribuer le blâme & la louange, ennemi craintif, & ami ſoupçonneux? Redouteroit-il les ſots, & ſeroit-il aſſiégé de flatteurs? Obligeroit-il de mauvaiſe grace? Et lorſque deux rivaux ſe diſputent le prix, leur donneroit-il raiſon à tous deux, en préférant toutefois le moins digne? Tel que Caton, ne ſeroit-il occupé qu'à donner la loi dans ſon petit ſénat, & à relever ſon propre mérite; tandis que ceux qui l'environnent, admirent tout ce qu'il dit, & s'épuiſent en louanges extravagantes? Ciel, quel malheur s'il ſe trouvoit un tel homme! & qu'il ſeroit affligeant que ce fut *A. n.*

On a accuſé fortement, à l'occaſion de ces vers, Pope d'ingratitude vis-à-vis de M. Addiſſon; cependant l'auteur de la Dunciade, a défendu M. Pope de cette grave accuſation, en atteſtant toutes les perſonnes de probité, qui, dit-il, pluſieurs années avant la mort de M. Addiſſon, ont vû & approuvé les vers dont il s'agit ici, non à titre de ſatyre, mais de reproche d'ami, envoyés de la main même du poëte à M. Addiſſon, & d'ailleurs ce ſont des vers que l'auteur n'a jamais publiés. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

WILTSHIRE, (*Géog. mod.*) ou le comté de Wilt, province méridionale d'Angleterre. Elle eſt bornée au nord par le duché de Gloceſter, au midi par la province de Dorſet, au levant par le Berckshire & Hampshire, & au couchant par la province de Sommerſet. On lui donne 40 milles de longueur, & 30 de largeur. Il renferme outre Salisbury capitale, vingt villes ou bourgs à marché, & trois cent quatre égliſes paroiſſiales.

Entre ces villes & bourgs à marché, il y en a douze qui ont droit de députer au parlement, & quatre autres qui ont le même privilege, mais qui n'ont pas celui de marché. Il y a outre cela neuf bourgs qui ne députent point au parlement, & qui ont néanmoins droit de marché. Chaque place qui a droit de députation au parlement, envoyant deux députés, & le corps de la province ayant auſſi droit d'en envoyer deux, il ſe trouve que le comté de *Wilt* nomme trente-quatre députés, ce qui eſt plus qu'aucune autre province d'Angleterre, & même de toute la grande-Bretagne, à la réſerve de la province de Cornouailles, qui en envoye quarante-quatre.

Cette province eſt arroſée de diverſes rivieres, dont les principales ſont l'Iſis, le Kennet, l'Avon, le Willy & le Nadder. On la diviſe en ſeptentrionale & méridionale. La ſeptentrionale eſt entrecoupée de montagnes & de collines, & couverte de quelques forêts; la méridionale eſt une grande & vaſte pleine, à perte de vue, couverte en partie de bruyeres, & en partie de pâturages qu'on nomme *campagne de Salisbury*.

Le *Wiltshire* eſt une des plus agréables provinces de la grande-Bretagne. L'air y eſt doux & ſain; le terroir y eſt parſemé de forêts, de parcs & de champs fertiles: ajoutez-y ſes vaſtes campagnes, où l'on nourrit une infinité de troupeaux, dont la laine fait la plus grande richeſſe des habitans.

Pour ce qui eſt des hommes illuſtres nés dans ce beau comté, c'eſt mon affaire de rappeller à la mémoire du lecteur leurs noms & leurs ouvrages.

Hyde (Edouard) comte de Clarendon, & grand-chancelier d'Angleterre, mérite d'être nommé le premier. Il naquit en 1608, & en 1622 il entra dans le college de la Madelaine à Oxford. En 1625, il vint à Londres au Middle-Temple, où il étudia le droit pendant pluſieurs années. En 1633, il fut un des principaux directeurs de la maſcarade que les membres des quatre colleges de juriſconſultes de la cour repréſenterent à Whitehall, en préſence du roi & de la reine, le jour de la Chandeleur. Cette maſcarade prouva qu'on étoit à la cour dans des idées fort différentes des principes de M. Pryne, puiſque, c'étoit une pure critique de ſon *Hiſtriomaſtix* contre les Farces. Hyde fut enſuite aggregé dans pluſieurs comités de la chambre-baſſe, mais étant enfin mécontent des procédures du parlement contre pluſieurs ſeigneurs, il ſe retira auprès du roi, qui le fit chancelier de l'échiquier, conſeiller privé & chevalier.

Lorſque les affaires du monarque commencerent à tourner mal, M. Hyde ſe rendit en France; en 1657 il fut nommé grand-chancelier d'Angleterre. Quelque tems après, le duc d'Yorck étant devenu amoureux de mademoiſelle Anne Hyde, fille aînée du chancelier, l'épouſa avec tant de ſecret, que le roi & le chancelier n'en ſurent rien. Quoiqu'attaché au roi, il fut fort attentif à ne donner aucune atteinte aux libertés du peuple, & l'on attribue cette ſage conduite à une aventure domeſtique, dont nous devons la connoiſſance à M. Burnet.

Cet hiſtorien rapporte que dans le tems que le jeune Hyde commençoit à ſe diſtinguer au barreau, il alla rendre viſite à ſon pere dans la province de *Wilts*. Un jour qu'ils ſe promenoient enſemble à la campagne, ce bon vieillard dit à ſon fils, que les gens de ſa profeſſion donnoient quelquefois trop d'étendue aux privileges des rois, & nuiſoient à la liberté publique, & qu'il lui recommandoit, s'il parvenoit un jour à quelque élévation dans cette profeſſion, de ne ſacrifier jamais les lois & les privileges de ſa patrie, à ſon propre intérêt, ou à la volonté du monarque. Il lui répéta deux fois ce diſcours, & tomba preſque auſſitôt dans une attaque d'apopléxie, qui l'emporta en peu d'heures. Cet avis fit une impreſſion ſi profonde ſur le fils, qu'il le ſuivit toujours depuis.

En 1664, il s'oppoſa à la guerre de Hollande, & en 1667, il fut dépouillé de la charge de grand-chancelier par la ſuggeſtion de ſes envieux & de ſes ennemis, appuyée des ſollicitations des maîtreſſes, qui firent de jour en jour tant d'impreſſion ſur l'eſprit du roi, qu'enfin il conſentit, même avec plaiſir, de ſe défaire d'un ancien miniſtre, qui s'aviſoit quelquefois de le contrequarrer, & dont les manieres graves n'alloient point à ſon caractere.

Mylord Clarendon ſe trompa en s'imaginant que l'intégrité d'un homme ſuffit pour le ſoutenir dans tous les tems & dans toutes les circonſtances; il éprouva que cette intégrité eſt un foible appui dans une cour remplie de perſonnes livrées au libertinage, & au talent de ridiculiſer le vertu. Il négligea le crédit qu'il avoit dans la chambre des communes, & ſe perdit par-là totalement; car cette chambre l'ayant accuſé de haute-trahiſon, il ſe vit contraint de ſortir du royaume, & de ſe retirer en France. Il alla s'établir à Rouen, où il demeura ſept ans, juſqu'à ſa mort. Il y finit ſes jours en 1674, âgé de 66 ans. On tranſporta ſon corps en Angleterre, & il fut inhumé dans l'abbaye de Weſtminſter.

Ses principaux ouvrages ſont, 1°. différentes *pieces* qui ont été recueillies à Londres en 1727 *in-8°.* & l'on trouvera ſa vie à la tête de cette collection. On peut auſſi la lire parmi celles des vies des chanceliers, Londres 1708. *in-8°. vol. I.*

2°. L'hiſtoire de la rébellion & des guerres civiles d'Irlande, a paru à Londres en 1728, *in-fol.*

Mais

Mais ſon hiſtoire des guerres civiles d'Angleterre, eſt ſon principal ouvrage. Le premier volume parut à Oxford en 1702 *in-fol.* le ſecond en 1703, & le troiſieme en 1704. Elle a été réimprimée pluſieurs fois en 6 volumes *in-8°.* & traduite en françois.

C'eſt un des plus illuſtres hiſtoriens que l'Angleterre ait produit. La noble liberté de ſes réflexions, le glorieux tribut qu'il paye à l'amitié, & la maniere dont il voile le blâme de ſa patrie, ſont dépeints avec des couleurs ſi vives, qu'on ſent, en le liſant, que c'eſt le cœur qui parle chez lui. On trouve peu d'auteurs qui lui ſoient comparables pour la gravité & l'élévation du ſtyle, la force & la clarté de la diction, la beauté & la majeſté de l'expreſſion, & pour cette noble négligence des périodes, qui fait que les termes conviennent toujours au ſujet, avec une propriété que l'art & l'étude ne peuvent donner. Il plait dans le tems même qu'on le déſapprouve.

Cet illuſtre écrivain eſt plus partial en apparence qu'en réalité, & ſa partialité a moins lieu dans l'expoſition des faits, que dans la peinture des caracteres. Il étoit trop honnête homme pour altérer les premiers, & ſans qu'il s'en apperçut lui-même, ſes affections pouvoient aiſément lui déguiſer les ſeconds. Un air de bonté & de probité regne dans le cours de l'ouvrage; & ces deux qualités embelliront effectivement la vie de ce ſeigneur.

Rawlegh, ou *Ralegh* (Walter), neveu de l'immortel Walter Rawlegh, dignes l'un & l'autre d'une meilleure fortune que celle qu'ils ont éprouvée. Walter Rawlegh le neveu, naquit en 1586 à Dowton en *Wiltshire*, & ſe deſtina à la théologie. Il devint chapelain ordinaire du roi Charles I. docteur en théologie en 1636, & doyen de Wells en 1641. Au commencement des guerres civiles, ſon attachement au roi le fit arrêter dans ſa propre maiſon, dont on fit une priſon, & il y fut ſi mortellement bleſſé par ſon geolier, qu'il mourut bientôt après de ſa bleſſure, en 1646. Ceux de ſes papiers qu'on put ſauver, ont demeuré plus de trente ans enſevelis dans l'oubli, juſqu'à ce qu'étant tombés entre les mains du docteur Simon Patrick, dans la ſuite évêque d'Eli, il les publia à Londres en 1679 *in* 4°. ſous le titre de *Reliquiæ Raleighianæ*, ou diſcours & ſermons ſur différens ſujets, par le docteur Ralegh, avec un court détail de la vie de l'auteur.

Potter (François), théologien, naquit en 1594, & mourut aveugle en 1678; âgé de 84 ans. Il publia à Oxford en 1642 *in* 4°. un traité plein de folles & ſavantes recherches, intitulé *explication du nombre 666.* où l'on démontre que ce nombre eſt un parfait portrait des traits du gouvernement de Rome, & de tout le corps du royaume de l'Ante-chriſt, avec une réponſe ſolide à toutes les objections imaginables. Ce traité bizarre a été traduit en françois, en flamand & en latin.

Il établit dans cet ouvrage, 1°. que le myſtere du nombre 666, doit conſiſter dans ſa racine quarrée qui eſt 25, comme le myſtere du nombre de 144, qui eſt le nombre oppoſé à celui de 666, conſiſte dans la racine quarrée qui eſt 12. 2°. Que le premier nombre des cardinaux & des prêtres de paroiſſes à Rome, a été fixé à 25, & que le premier nombre d'égliſes paroiſſiales a été de même de 25. que le ſymbole romain conſiſte en 25 articles, comme celui des apôtres en 12. 3°. Il donne enſuite un court expoſé de quelques autres circonſtances, où le nombre 25 s'applique, dit-il, d'une maniere frappante à la ville & à l'égliſe de Rome, & même à l'égliſe de S. Pierre à Rome. 4°. Que le nombre de 25 eſt une deviſe ſymbolique affectée aux papiſtes, comme il paroît par la meſſe des cinq playes de J. C. répétée cinq fois, par leurs jubilés fixés à 25 ans, & au 25 de chaque mois, &c. Un miniſtre anglois fit une grande difficulté à l'auteur; il lui ſoutint que 25 n'eſt point la véritable, mais la prochaine racine de 666.

M. Potter auroit pu mieux employer ſon tems, car il avoit beaucoup de génie pour les méchaniques, & il inventa diverſes machines hydrauliques, qui furent très-approuvées par la ſociété royale. Sa mémoire ſe conſerve encore au college de la Trinité d'Oxford, par un cadran ſolaire de ſa façon, qui eſt au côté ſeptentrional du vieux quarré.

Ludlow (Edmond) fort connu par ſes *Mémoires*, ſe déclara de bonne heure contre le roi Charles I. & fut un des juges de ce monarque. Après la mort de ce prince, le parlement l'envoya en Irlande, en qualité de lieutenant général de la cavalerie. Dès que Cromwel eut fini ſes jours, Ludlow fit tous ſes efforts pour rétablir la république; mais Charles II. ayant été rappellé, il prit le parti de ſe retirer à Vevay, où il mourut; c'eſt dans ſa retraite qu'il écrivit ſes *mémoires* imprimés à Veyay en 1698 & 1699, en trois tomes *in-8°.* Ils ont été traduits en françois, & ils ont paru à Amſterdam dans la même année.

Willis (Thomas) célebre médecin, naquit en 1621, fut un des premiers membres de la ſociété royale, & rendit ſon nom illuſtre par ſes écrits. Il s'acquit une grande réputation par ſa pratique, dont il conſacroit une partie du profit à des uſages de charité; il y employoit tout ce qu'il gagnoit le dimanche, & c'étoit le jour de la ſemaine qui lui procuroit le plus d'argent. Il mourut en 1675, âgé de 54 ans.

Tous les ouvrages latins du docteur Willis, ont été mal imprimés à Geneve en 1676 *in-4°.* & très-bien à Amſterdam en 1682 *in* 4°. Le meilleur des écrits de ce médecin, eſt ſon anatomie du cerveau, *cerebri anatome*, Londres 1664 *in-8°.* Willis a décrit dans cet ouvrage, la ſubſtance médullaire dans toutes ſes inſertions, ainſi que l'origine des nerfs, dont il a ſuivi curieuſement les ramifications dans toutes les parties du corps. Par-là il eſt prouvé, non-ſeulement que le cerveau eſt la ſource & le principe de toutes les ſenſations & de tout mouvement; mais on voit par le cours des nerfs, de quelle maniere chaque partie du corps conſpire avec telle ou telle autre, à produire tel ou tel mouvement; il paroît encore que là où pluſieurs parties ſe joignent pour opérer le même mouvement, ce mouvement eſt cauſé par les nerfs qui entrent dans ces différentes parties, & qui agiſſent de concert. Enfin quoique Vieuſſens & du Verney aient, à divers égards, corrigé l'anatomie des nerfs de Willis, ils ont néanmoins confirmé ſon hypothèſe, en la rectifiant.

Scott (Jean) théologien, naquit vers l'an 1638, & fut nommé chanoine de Windſor en 1691; après la révolution, il refuſa l'évêché de Cheſter, parce qu'il ne croyoit pas pouvoir prêter les ſermens requis. Il mourut en 1695. Ses ſermons & diſcours de morale ont été imprimés en cinq volumes, *in-8°.* dont il s'eſt fait pluſieurs éditions. On a réuni ces cinq volumes en un ſeul *in-fol.* imprimé à Londres en 1729. Son traité de la vie chrétienne a été traduit en françois, Amſterdam 1699.

Norris (Jean), ſavant & laborieux écrivain, naquit en 1657, & entra dans les ordres ſacrés en 1684. Nous ignorons le tems précis de ſa mort. Il a beaucoup écrit ſur des matieres de religion & de métaphyſique. On lit dans les œuvres poſthumes de Lock, que M. Norris embraſſa l'opinion du P. Mallebranche, *que nous voyons tout en Dieu*, & il défendit ce ſentiment avec toute l'éloquence poſſible. Ses mélanges ou recueil de poéſies, d'eſſais, de diſcours & de lettres, fut imprimé à Oxford 1687 *in-8°.* La cinquieme édition augmentée par l'auteur, a paru à Londres en 1710 *in-8°.*

Hughes (Jean) écrivain ſpirituel de notre ſiecle, naquit en 1677. Dès ſa premiere jeuneſſe, il mêla la poéſie, le deſſein & la muſique à l'étude des belles-lettres, ayant beſoin de s'amuſer agréablement, parce qu'il étoit fort valétudinaire. En 1717, Mylord Cowper, grand-chancelier, le nomma ſecrétaire pour les commiſſions de paix, place qu'il occupa juſqu'à ſa mort, arrivée à 42 ans, le 17 Fév. 1719, & le même ſoir que ſa tragédie intitulée le *Siege de Damas*, fut repréſentée pour la premiere fois ſur le théatre de Drury-Lane, avec un grand ſuccès.

Il eſt ſurprenant que l'auteur ait été en état de compoſer une piece auſſi remplie d'eſprit, dans un tems où la mort le talonnoit de près, & où il étoit trop foible pour copier lui-même ſon ouvrage. On convient généralement que cette tragédie brille par ſes deſcriptions, que la diction en eſt pure, que la morale en eſt belle, que les ſentimens y ſont convenables aux caracteres, & que l'intrigue y eſt conduite avec ſimplicité. On trouve néanmoins que l'angoiſſe de Phocyas dans le IVe & Ve actes, n'eſt pas ſuffiſamment fondée; car quel eſt ſon crime? Damas eſt vivement attaquée par les Sarrazins. Il n'y a point d'eſpérance de ſecours. Elle doit donc en très-peu de tems tomber entre leurs mains, être ſaccagée, & les habitans ne peuvent échapper à l'eſcla-

clavage. Dans une ſi dangereuſe conjoncture, Phocyas aide à l'ennemi de ſe rendre maître de cette place, quelques jours plutôt. Mais ſous quelles conditions? Que tous ceux qui mettront les armes bas ſeront épargnés, & que chaque habitant aura la liberté de ſe retirer, & d'emmener avec lui une mule chargée de ſes effets; que les chefs pourront charger ſix mules, & qu'on leur permettra d'avoir des armes pour ſe défendre contre les montagnards, enſorte que Duran dit, *acte V. ſcene I.* ,, on ne voit ,, point ici l'image de la guerre, mais celle du com- ,, merce, & il ſemble que les marchands envoient ,, leurs caravanes dans les pays voiſins ,,.

Il n'y a rien en tout cela qu'un homme de bien n'ait pu faire pour ſa patrie. Si Phocyas, dit-on, eſt coupable, ſon crime conſiſte uniquement en ce qu'il a fait par le ſentiment de ſes propres maux, & pour garantir l'objet de ſon amour de la violence ou de la mort, ce qu'il auroit pu faire par de plus louables motifs. Mais il ne paroît pas que cela ſoit ſuffiſant pour autoriſer les cruels reproches qu'il ſe fait à lui-même, & la dureté qu'Eudocie lui témoigne, Il auroit été beaucoup plus raiſonable, vû la fragilité humaine & la grandeur des tentations auxquelles il étoit expoſé, qu'il ſe fût enfin laiſſé gagner à embraſſer le mahométiſme; alors ſes remords auroient été naturels, ſon châtiment juſte, & le caractere d'Eudocie expoſé dans un plus beau jour.

Cette obſervation des connoiſſeurs paroît d'autant plus vraie, que M. Hughes avoit ſuivi d'abord le plan qu'on vient de voir. Mais quand on offrit ſa piece aux directeurs du théâtre de Drury-lene en 1718, ils refuſerent de la repréſenter, à-moins que le poëte ne changeât le caractere de Phocyas, prétendant qu'il ne pouvoit être un héros, s'il changeoit de religion, & que les ſpectateurs ne pourroient ſouffrir ſa vue après ſon apoſtaſie, quels que fuſſent ſes remords, & quelque vive qu'on peignît ſa repentance. Il ſemble pourtant qu'il paroîtroit plus digne de pitié que d'exécration, lorſque dans l'angoiſſe de ſon ame, il ſe laiſſeroit enfin perſuader, quoiqu'avec répugnance & avec horreur, à baiſer l'alcoran. Mais l'auteur qui étoit dans un état de langueur, craignit que ſes parens ne perdiſſent le profit que cette piece pourroit leur rapporter, & conſentit à changer le caractere de Phocyas.

Il y a dans cette tragédie pluſieurs beautés de détail, des ſituations intéreſſantes, des peintures vives & des morceaux touchans. Les réflexions que Phocyas fait ſur la mort, lorſque Khaled l'en a menacé ſont fortes. ,, Qu'es-tu, (dit Phocyas en parlant de ,, la mort), objet redouté & myſtérieux de la plus ,, grande terreur? Les routes pour te trouver ſont ,, connues; les maladies, la faim, l'épée, le feu, ,, tout, en un mot, tient nuit & jour les portes ou- ,, vertes pour aller à toi. Arrive-t-on au terme, ,, dans ce moment même on n'eſt plus en état d'y ,, ſonger. L'inſtant eſt paſſé! Ou ſi ce ſont les dé- ,, treſſes, les agitations, les angoiſſes qu'il faut appré- ,, hender quand l'ame ſe ſépare du corps, je con- ,, nois tout cela, j'en ai déja fait l'épreuve, & je ,, n'ai plus rien à craindre ,,. Enſuite au moment ,, qu'il tire la fleche qui lui avoit percé la poitrine, & qu'il meurt, ,, tout eſt fait, s'écrie-t-il à Eudo- ,, cie.... c'étoit la derniere angoiſſe.... enfin j'ai ,, renoncé à toi, & le monde ne m'eſt plus rien ,,.

Tous les écrits de M. Hughes ſont fort goûtés; ils conſiſtent en poéſies, pieces de théatre, traductions & ouvrages en proſe. Il avoit traduit une partie de Lucain, lorſque M Rowe publia tout l'ouvrage. Son ode au créateur de l'univers paſſe pour une des plus belles qu'il y ait en anglois. Toutes les poéſies de cet auteur ont été publiées à Londres en 1739, en deux volumes *in* 12. Il y a de ſa main quantité de morceaux dans le *ſpectateur*, ainſi que dans le *tatler*, entr'autres, les caracteres de Léonard de Vinci, de Bâcon, de Boyle & du chevalier Newton. On lui attribue l'ouvrage intitulé *The lay-monaſtery*, ſuite du *ſpectateur*, dont la ſeconde édition parut à Londres en 1714, *in*-12. Enfin on doit à M. Hughes l'édition la plus exacte qu'on ait des *œuvres d'Egmond Spencer*, Londres 1715, en ſix vol. *in*-12. On a mis un abrégé de ſa vie & de ſes écrits à la tête du premier volume de ſes *Poems on ſeveral occaſions*, *London* 1735, *in*-12.

Ajoutons qu'un des grands amis de M. Hughes, & l'un des meilleurs écrivains d'Angleterre, M. Addiſſon; étoit compatriote de ce bel eſprit. Il naquit à Wilton, autrefois capitale du *Wiltshire*, & c'eſt-là que nous avons donné ſon article.

Mais l'Angleterre n'a pas eu dans le xvij. ſiecle, d'auteur plus célebre que Hobbes, dont on a parlé à l'article Hobbisme. On ſait qu'il naquit à Malmesbury en *Wiltshire*, & qu'il mourut en 1679, à 91 ans. Cet écrivain fameux eſt aujourd'hui fort négligé, parce qu'un ſyſtème phyſique ou métaphyſique ,, dit M. Humes, doit ordinairement ſon ſuccès à ,, la nouveauté, & n'eſt pas plutôt approfondi, qu'on ,, découvre ſa foibleſſe. La politique de Hobbes n'eſt ,, propre qu'à favoriſer la tyrannie, & ſa morale ,, qu'à nourrir la licence. Quoiqu'ennemi de toute ,, religion, il n'a rien de l'eſprit du ſcepticiſme, il ,, eſt auſſi déciſif que ſi la raiſon humaine, & la ſien- ,, ne en particulier, pouvoient atteindre à la parfai- ,, te conviction. La propriété des termes & la clarté ,, du ſtyle ſont le principal mérite de ſes écrits. ,, Dans ſon caractere perſonnel, on le repréſente ,, comme un homme vertueux: ce qui n'a rien d'é- ,, tonnant, malgré le libertinage de ſes principes ,, moraux. Le plus grand défaut qu'on lui reproche, ,, eſt une exceſſive timidité; il parvint à la derniere ,, vieilleſſe ſans avoir jamais pu ſe réconcilier avec ,, l'idée de la mort. La hardieſſe de ſes opinions & ,, de ſes maximes forme un contraſte très-remarqua- ,, ble avec cette partie de ſon caractere ,,. (*Le chevalier* de Jaucourt.)

WIMBURMINSTER *ou* WINBURMINSTER; (*Géog. mod.*) gros bourg d'Angleterre, dans Dorſetshire, ſur le bord de la Stoure. Ce bourg s'eſt élevé ſur les ruines d'une place ancienne nommée *Vindugladia* ou *Vindogladia*: ce qui en langue galloiſe, ſignifie *entre deux rivieres*, parce qu'elle étoit entre les rivieres de la Stoure & de l'Alen, qui vient du nord y apporter ſes eaux. Les Saxons l'appellerent *Winburnham* ou *Wimburminſter*, à cauſe d'un ancien monaſtere qui y fut fondé en 713, par la princeſſe Cuthburgue. On y voit un college pour l'inſtruction de la jeuneſſe, fondé par la princeſſe Marguerite, comteſſe de Richmond, mere du roi Henri VII. On y voit auſſi une aſſez belle égliſe, avec un clocher chargé d'une aiguille extrèmement haute. Le chœur eſt occupé par les tombeaux de divers princes & princeſſes, entre leſquels on remarque celui du roi Etheldred, dont l'épitaphe dit: *in hoc loco quieſcit corpus ſancti Etheldredi regis Weſt-Saxonum, martyris, qui anno Domini* 867. 23°. *Aprilis per manus Danorum paganorum occubuit*. (*D. J.*)

WIMPFEN *ou* WIMPFFEM, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Suabe, au Creighgow, ſur la gauche du Necker, à l'embouchure du Jagſt, à deux lieues au nord d'Hailbron. Elle eſt impériale, petite, mais peuplée. Elle fut priſe en 1645, par le duc d'Enghien. Quelques-uns croyent ſans aucune preuve, que c'eſt l'ancienne *Cornelia*. *Long.* 26. 45. *lat.* 49 18. (*D. J.*)

WIMSBERG, (*Géog. mod*) bourg de Franconie, illuſtré par la naiſſance de *Œcolampade* (Jean) en 1482. Ses parens qui étoient à leur aiſe, eurent grand ſoin de ſon éducation. Ils le deſtinoient à la juriſprudence; mais il ſe conſacra tout entier à l'étude de la théologie, apprit la langue greque de Reuchlin & l'hébreu d'un eſpagnol. Il mépriſa les ſubtilités de Scot, & les ergoteries des ſcholaſtiques, curieux d'une ſcience qui fût utile. Il aida Eraſme dans l'édition de ſes notes ſur le nouveau Teſtament, & c'eſt Eraſme lui-même qui nous apprend cette particularité.

En 1522, il fut nommé profeſſeur en théologie à Basle. Peu de tems après, la réformation s'établit dans cette ville, & Œcolampade y eut beaucoup de part. Il mourut de la peſte en 1531, âgé de 49 ans.

C'étoit un théologien ſavant, irréprochable dans ſes mœurs, & qui ne cherchoit qu'à faire régner la paix dans l'Egliſe, comme il paroît dans toutes les conférences de religion qu'il eut avec Luther. Il publia des commentaires latins ſur pluſieurs livres du vieux & du nouveau Teſtament. Il donna en 1525, ſon petit ouvrage intitulé *de vero intellectu verborum Domini: hoc eſt corpus meum*. Eraſme ayant lu cet ouvrage, écrivit à Bede qu'Œcolampade avoit fait ſur l'Euchariſtie un livre ſi ſavant, ſi bien raiſonné, & appuyé de tant d'autorités des peres, qu'il pourroit ſéduire les élus mêmes. (*D. J.*)

WINANDER-MEER, (*Géogr. mod.*) lac d'Angleterre, dans Lancashire; c'eſt le plus grand qu'il y ait dans ce royaume. Il a dix milles de long &

quatre de large. Son fond eſt un rocher preſque continuel; ſon eau eſt belle & limpide. Il nourrit beaucoup de poiſſons, & ſur-tout un poiſſon très-délicat qu'on appelle *charr*. A la tête de ce lac on trouve les débris d'une ancienne ville qu'on croit être l'*Amboglana* du tems des Romains, & tout appuie cette conjecture.

WINCHELCOMB *ou* WINCHCOMB, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, en Glocesterſhire.

WINCHELSEY, (*Géog. mod.*) petite ville d'Angleterre, dans le comté de Suſſex, ſur le bord de la mer, à l'embouchure de la Rye. Cette ville a titre de comté, & c'eſt un des cinq ports du royaume. *Long.* 18. 23. *lat.* 50. 52. (*D. J.*)

WINCHESTER, (*Géog. mod.*) ou plutôt *Wintcheſter*, ville d'Angleterre, capitale du Hampshire, ſur le bord de l'Itching, à dix-huit milles au ſud-eſt de Salisbury, & à ſoixante ſud-oueſt de Londres. *Long.* 16. 20. *lat.* 51. 3.

Cette ville, nommée en latin *Vintonia*, eſt auſſi remarquable par ſon ancienneté, que par le ſiege épiſcopal dont elle eſt honorée depuis long-tems. Les Romains l'ont connue ſous le nom de *Venta belgarum*; après eux les Bretons l'appellerent *Cuer-gwent*, & les Saxons *Wintan-ceſter*, d'où l'on a fait *Wintcheſter*.

C'eſt dans cette ville que l'an de Jéſus-Chriſt 407, le tyran Conſtantin fut proclamé empereur par ſes ſoldats, contre l'obéiſſance qu'ils devoient a Honorius, & il tira ſon fils Conſtant d'un monaſtere de cette même ville, pour le faire revêtir de la pourpre; mais ils périrent bientôt tous deux, après avoir eu quelques heureux ſuccès.

Les Saxons à leur arrivée dans le pays, trouverent *Wincheſter* ſi conſidérable, que les rois dé Weſt-Sex la choiſirent pour le lieu de leur réſidence, y établirent un ſiege épiſcopal, une monnoie, & y bâtirent un grand nombre d'égliſes.

Après la conquête des Normands, les archives de la province furent miſes à *Wincheſter*. Le roi Edouard III. y établit une étape pour le commerce des laines & des draperies, ce qui la rendit encore plus floriſſante.

Elle n'a point perdu de ſon luſtre, c'eſt une grande ville fermée de murailles, contenant huit paroiſſes, un palais épiſcopal, un château, une égliſe cathédrale ſuperbe, & un hôtel de ville où l'on montre une grande table ronde, qu'on dit être la table ronde du fameux Arthur, tant chantée par les vieux romanciers.

Il ſe tint à *Wincheſter* un concile, l'an 957, en preſence de trois rois des différentes provinces.

L'évêché de *Wincheſter* eſt un des plus riches bénéfices du royaume, car il vaut huit mille livres ſterling de rente. L'évêque a ſous ſa juriſdiction ſpirituelle, les deux provinces de Hampshire & de Surrey, avec les îles de Jerſey & de Guerneſey. Un évêque de *Wincheſter*, nommé Guillaume Wickham, a fondé dans cette ville un beau & illuſtre college, où l'on entretient un principal, dix fellows ou aſſociés, deux ſcholarques & ſoixante & dix écoliers, qu'on tire de-là quand ils ſont avancés pour les envoyer à Oxford, au college neuf qui a été fondé par le même prélat.

Deux rois, pere & fils, Henri III. & Edouard I. ſont nés à *Wincheſter*. Le premier étoit un prince d'un petit génie, d'un naturel inconſtant, capricieux, & rempli des maximes du pouvoir arbitraire; foible quand il auroit fallu être ferme, plein d'hauteur déplacée quand il auroit fallu plier; avide d'argent juſqu'à l'excès, pour le prodiguer tout de ſuite en dépenſes folles & ridicules.

Saint Louis le battit deux fois, & ſur-tout à la journée de Taillebourg en Poitou. Les barons gagnerent ſur lui la fameuſe bataille de Lewes en 1264. Il fut enſuite redevable de ſa délivrance à ſon fils Edouard, qui lui ſuccéda. Enfin il mourut paiſiblement à Londres, en 1272, à 65 ans, après en avoir regné 56.

Edouard I. avoit de très-belles qualités, beaucoup de bravoure, de prudence, d'honneur, & de juſtice. L'Angleterre reprit ſa force ſous ſon regne; il conſerva la Guyenne, il s'empara du pays de Galles, il fit fleurir le commerce de ſes ſujets autant qu'on le pouvoit alors.

La maiſon d'Ecoſſe étant éteinte en 1291, il eut la gloire d'être choiſi pour arbitre entre les prétendans; il obligea d'abord le parlement d'Ecoſſe à reconnoître que la couronne de ce pays relevoit de celle d'Angleterre; enſuite il nomma pour roi Bayol, qu'il fit ſon vaſſal; enfin il prit pour lui-même ce royaume d'Ecoſſe, & c'eſt une grande tache à ſa gloire.

Sous ce prince, on vint déja à s'appercevoir que les Anglois ne ſeroient pas long-tems tributaires de Rome; on ſe ſervoit de prétexte pour mal payer, & on éludoit une autorité qu'on n'oſoit attaquer de front.

Le parlement d'Angleterre prit vers l'an 1300, une nouvelle forme, telle qu'elle eſt à-peu-près de nos jours. Le titre de barons & de pairs ne fut affecté qu'à ceux qui entroient dans la chambre haute; la chambre baſſe commença à regler les ſubſides; Edouard I. donna du poids à la chambre des communes, pour pouvoir balancer le pouvoir des barons; ce prince aſſez ferme & aſſex habile pour les ménager & ne les point craindre, forma cette eſpece de gouvernement qui raſſemble tous les avantages de la royauté, de l'ariſtocratie, & de la démocratie, & qui ſous un roi ſage, ne peut que fleurir avec gloire.

Edouard I. mourut l'an 1307, à 68 ans, lorſqu'il ſe propoſoit d'aller reconquerir l'Ecoſſe, trois fois ſubjuguée, & trois fois ſoulevée.

Bilſon (Thomas) ſavant théologien & évêque, naquit à *Wincheſter*, vers l'an 1542, & mourut en 1616. Il ſe fit une grande réputation par ſes ouvrages. Le premier qu'il mit au jour à Oxford en 1585, a pour titre: *Traité de la différence entre l'obéiſſance chrétienne, & la rébellion anti-chrétienne*. Cet ouvrage fut appuyé par l'autorité ſouveraine, & dédié par l'auteur à la reine Eliſabeth.

Le docteur Bilſon, pour établir la ſuprématie royale, s'attache à juſtifier que les empereurs convoquoient autrefois des conciles, dont ils fixoient le tems & le lieu, réglant même qui ſeroient ceux qui y aſſiſteroient & qui y auroient voix: qu'ils détermiuoient quelles matieres on traiteroit; qu'ils préſidoient aux débats, & empêchoient qu'on ne portât atteinte à la foi établie par les conciles précédens; qu'ils jugeoient de leurs procédures, même par rapport aux matieres de foi, par la regle commune à tous les chrétiens, ſavoir, la parole de Dieu; qu'ils confirmoient les décrets des conciles, en marquant ceux qu'ils approuvoient, & auxquels ils donnoient force de loi; qu'à l'égard des ſentences, ils recevoient les appels qu'on interjettoit, ſuſpendoient l'exécution, & moderoient la rigueur des déciſions des conciles, quand ils les trouvoient trop ſéveres. Il prouve tous ces articles par l'exemple des princes juifs & des empereurs chrétiens.

Il obſerve enſuite que l'empereur Juſtinien, dans ſes *novell. conſtitut* a réglé ce qui regarde la doctrine & la diſcipline de l'Egliſe, la conduite des évêques & des patriarches ſur la célébration des ſacremens, la convocation des ſynodes, l'ordination des eccléſiaſtiques, les mariages, les divorces, & autres choſes de cette nature, qui étoient en ce tems-là du reſſort de la puiſſance civile, & que le pape prétend aujourd'hui appartenir à la puiſſance eccléſiaſtique.

En 1593, il publia un traité du gouvernement de l'égliſe de Chriſt, & de l'autorité qu'avoient les anciens patriarches. Ce livre fut traduit en latin en 1611.

Enfin, il mit au jour à Londres, en 1604, un ſavant ouvrage, ſous le titre de *Deſcription des ſouffrances de Jeſus-Chriſt, & de ſa deſcente aux enfers*. Il prouve dans cet ouvrage par l'Ecriture & par les peres, que notre Seigneur eſt allé de la terre dans le ſéjour du parfait bonheur, & qu'il n'y a rien dans l'Ecriture qui nous autoriſe à croire que ſon ame eſt allée en enfer après ſa mort, & de-là au ciel; qu'ainſi tout concourt à nous perſuader que les fideles vont d'ici-bas dans le ciel; & qu'enfin le *badès* du ſymbole eſt le paradis. (*Le Chevalier* DE *Jaucourt*.)

WINCHESTER, (*Géog. mod.*) bourgade d'Angleterre dans le comté de Northumberland. Ceux du pays l'appellent *Wincheſter in the wald*, ou *old Wincheſter*, c'eſt-à-dire *Wincheſter près du rempart*, ou *le vieux Wincheſter*. Ce lieu eſt peu éloigné des ruines du mur de Sévere. (*D. J.*)

WINDA, *ou* WINDAW, (*Géog. mod.*) ville du duché de Courlande, ſur la mer Baltique, à l'embouchure de la Weta, où elle a un petit port, à quinze milles de Memmel, & à trente de Riga. *Long.* 39. 24. *latit.* 57. 10. (*D. J.*)

WINDELINGEN, *ou* WINDLING, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la Suabe, au duché de Wirtemberg, ſur le Necker, près de l'embouchure de la Lauter. (*D. J.*)

WINDISCH, (*Géog. mod.*) ville de Suiſſe, au canton de Berne, dans l'Argaw, à un quart de lieue de Kunigsfeld. Je parle de ce village, parce que c'eſt ici qu'il faut chercher les reſtes infortunés de l'ancienne *Vindoniſſa*.

Cette ville, dont j'ai déja fait mention, étoit forte par ſa ſituation ſur une hauteur, au confluent de deux rivieres rapides, larges & profondes; je veux dire l'Aare & la Reuſs: on eſt ſurpris que perſonne ne ſe ſoit aviſé dans les derniers ſiecles, de rebâtir *Vindoniſſa*. Les Romains en avoient fait une place d'armes, pour arrêter l'irruption des Germains, comme Tacite le raconte, *liv. IV.* de ſon hiſtoire: & c'eſt ce que nous apprennent encore divers monumens qu'on y a déterrés, comme des inſcriptions, des cachets, & des médailles.

Il y a long-tems qu'on y voyoit cette inſcription qui parle d'un ouvrage de Veſpaſien: *Imp. T. Veſpaſianus. Cæſ. Aug. VII. Coſ. Marti Apollini Minervæ, Arcum Vican. Vindoniſſenſis Curiæ*, &c.

On y a trouvé des médailles de pluſieurs empereurs, depuis Néron juſqu'à Valentinien. Vindoniſſe fut enſuite une ville épiſcopale ſous les premiers rois des Francs; mais Childebert II. en tranſporta le ſiege à Conſtance, vers la fin du ſixieme ſiecle, parce que la premiere de ces deux villes avoit été ruinée par les guerres, dans les tems de la décadence de l'empire romain.

Vindoniſſe a été un ſiege épiſcopal, mais on ne ſait point les noms de ceux qui ont tenu ce ſiege ſous les empereurs romains. Il paroît ſeulement que cette ville ne fut ruinée qu'avec celles du plat-pays, par les armées de Théodebert, roi d'Auſtraſie, l'an 611. Depuis ce tems-là Vindoniſſe n'a jamais été rétablie, & ſon évêché eſt demeuré ſupprimé. Il étoit dans la province nommée *Maxima ſequanorum*, ſous la métropole de Beſançon. (*D. J.*)

WINDISCHGRATZ, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la baſſe-Stirie, près de la rive droite de la Drave. On croit que c'eſt la *Vendum* de Strabon. (*D. J.*)

WINDISCHMARCK, (*Géog. mod.*) contrée d'Allemagne, dans le cercle d'Autriche; elle eſt bornée au nord, en partie par le comté de Cilley, en partie par la haute Carniole; au midi par la Morlaquie; au levant par la Croatie; & au couchant par la haute & baſſe Carniole. Ce pays eſt preſque tout montueux; ſes habitans parlent eſclavon, reconnoiſſent les archiducs d'Autriche pour ſeigneurs, & ſont catholiques. Il a pour chef-lieu Medling, ou Metling. Les deux principales rivieres de cette contrée ſont le Gurck & le Kulp. (*D. J.*)

WINDRUSH, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre. Elle a ſa ſource au duché de Glocester, entre dans Oxfordshire, & ſe jette dans l'Iſis, ou la Thamiſe, à l'occident d'Oxford. (*D. J.*)

WINDSOR, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, dans Berkshire, ſur la Thamiſe, à vingt-cinq milles de Londres. Ce bourg nommé anciennement *Windleshore*, a droit de marché, députe au parlement, & eſt remarquable par la maiſon de plaiſance des rois de la grande-Bretagne, dont nous parlerons dans l'article ſuivant. (*D. J.*)

WINDSOR, (*Géog. mod.*) maiſon de plaiſance des rois de la grande Bretagne, en Berkshire, ſur la Themiſe. Elle prend ſon nom du bourg de *Windsor*. où elle eſt ſituée, & où les rois d'Angleterre ont toujours eu leur château depuis Guillaume le conquerant.

Edouard III. voulant ériger un ſuperbe monument de ſes victoires ſur Jean, roi de France, & David, roi d'Ecoſſe, fit démolir l'ancien palais de *Windſor*, pour en élever un nouveau plus ſuperbe. *Wickam* (Guillaume) profondément verſé dans l'architecture, ayant été chargé de ce ſoin, s'en acquitta glorieuſement, & n'y employa que trois années; il mit ſur ce palais l'inſcription ſuivante: *this made Wickam*; comme les paroles de cette inſcription ſont équivoques, & qu'elles ſignifient également *Wickam a fait ceci*, ou *ceci a fait Wicham*, ſes ennemis donnerent un tour malin à l'inſcription, & firent entendre à Edouard, que l'intendant de cet édifice s'en attribuoit inſolemment toute la gloire. Le roi irrité reprocha cette audace à Wickam, qui lui répondit d'un air gai, que ſes délateurs étoient bien odieux, ou bien ignorans dans la langue angloiſe, puiſque le vrai ſens de l'inſcription qu'il avoit miſe exprès à la gloire de ſon roi, vouloit dire *ceci ce palais m'a procuré les bontés de mon prince, & m'a fait ce que je ſuis*. Edouard ſe mit à rire, & la délation des envieux de Wickam ne ſervit qu'à l'augmentation de ſon crédit. Edouard le fit ſon premier ſécrétaire, garde du ſceau privé, évêque de Wincheſter, & grand chancelier du royaume.

La reine Eliſabeth & Charles II. ont embelli le château de *Windſor*, qui paſſe aujourd'hui pour la plus belle maiſon royale qu'il y ait en Angleterre; cependant ce château n'a ni jardins, ni fontaines, ni avenues, & ſon unique ornement extérieur ſe réduit à un grand parc rempli de bêtes fauves; mais on jouit dans ce château d'une vue raviſſante, qui s'étend de tous côtés ſur une belle campagne, où l'œil découvre à perte de vue le cours de la Thamiſe, des champs couverts d'épics, des prairies émaillées de fleurs, & des collines ombragées de forêts; de ſorte que ce palais eſt un des plus beaux ſéjours qu'on puiſſe trouver. Pavillon dit qu'il a été bâti & embelli par les Fées, pour la demeure ordinaire des Graces, & la retraite des plus tendres Amours; plus beau ſans comparaiſon que la gloire de Niquée; que quant aux dehors ils ſont faits, comme il plait à Dieu, qui en ſait bien plus que M. le Noſtre; il ajoute:

La nature, en ce lieu, de mille attraits pourvue,
Pour ſe faire admirer,
Semble tout exprès ſe parer
En s'expoſant à notre vue.
Inceſſamment le ciel y rit,
Et la terre qu'il embellit
D'un verd qui peint ſes prés, ſes coteaux, ſes bocages,
Tout vous enchante; & l'art humain,
Reſpectant de ſi beaux ouvrages,
N'oſe pas y mettre la main.

Edouard III. naquit dans ce beau château, en 1312. Sa vie & ſes exploits ſont connus de tout le monde; on ſait que c'eſt l'un des plus grands & des plus célebres rois d'Angleterre. Il fut modeſte dans ſes victoires, & ferme dans ſes traverſes. Etroitement uni avec ſon parlement, il donna d'excellens ſtatuts pour le bonheur de ſa nation; enfin la gloire du prince de Galles ſon fils concourut à jetter un nouveau luſtre ſur la ſienne; c'eſt dommage qu'il ait terni ce luſtre en rompant par pure ambition la glorieuſe paix qu'il avoit faite avec le roi d'Ecoſſe. Je ne lui reproche point la paſſion qu'il prit ſur ſes vieux jours pour la belle Alix Pierce; n'ayant pas connu l'amour dans ſa jeuneſſe, il n'eut pas aſſez de force pour s'en défendre dans un âge avancé. Il mourut en 1377, à 65 ans, après avoir joui d'un ſi grand bonheur juſqu'à l'an 1369, qu'à peine dans l'hiſtoire trouveroit-on des exemples d'un regne ſi fortuné. Mais depuis ce tems-là, le ſort ſe laſſa de le favoriſer, & le dépouilla de ſes illuſtres conquêtes; cependant l'Angleterre ſe dédommagea ſous ſon regne, avec uſure, des tréſors que lui couterent les entrepriſes de ſon monarque: elle vendit ſes laines, étendit ſon commerce, & forma des manufactures qu'elle ne connoiſſoit point auparavant.

Un autre roi d'Angleterre né à *Windſor*, eſt Henri VI. appellé communément *Henri de Windſor*. Il ne reſſembla point à ſon illuſtre pere Henri V. auquel il ſuccéda, en 1422. On trouve dans ſa vie une inaction naturelle au bien comme au mal; auſſi fut-il le jouet perpétuel de la fortune. Au-bout d'un regne de 38 ans, Edouard IV. le dépoſſéda du trône, & neuf ans après, le comte de Warvick, que l'on appelloit *le faiſeur des rois*, en débuſqua celui-ci pour y rétablir Henri VI. Enfin ſept mois étoient à peine écoulés, qu'Edouard rentra triomphant dans Londres, remonta ſur le trône, & renferma Henri dans la tour, où il fut égorgé par le duc de Gloceſter, en 1471, à 52 ans.

Il y a deux chapelles à *Windſor*, l'une neuve, au bout de la galerie du château, & l'autre vieille, beaucoup plus belle, où les rois tiennent le chapitre de l'ordre de la jarretiere. Cette vieille chapelle eſt encore mémorable, pour avoir ſervi de ſépulture à Edouard IV. à Henri VIII. & à Charles I.

Edouard IV. fils de Richard duc d'Yorck, diſputa la couronne au malheureux Henri VI. qui étoit de la

maiſon

maiſon de Lancaſtre, remonta ſur le trône, & le garda juſqu'à la mort. Ce qu'il y a de plus étonnant dans la vie de ce prince, c'eſt ſon bonheur, qui ſemble tenir du prodige; il fut élevé ſur le trône après deux batailles perdues, l'une par le duc d'Yorck ſon pere, l'autre par le comte de Warwick. La tête du pere étoit encore ſanglante ſur la muraille d'Yorck, lorſqu'on proclamoit le fils à Londres. Il échappa, comme par miracle, de la priſon de Médelham. Il fut reçu dans la capitale à bras ouverts à ſon retour de Hollande, avant que d'avoir vaincu, & pendant que ſon ſort dépendoit de celui d'un combat que le comte de Warwick alloit lui livrer. Enfin après avoir été victorieux dans toutes les batailles où il ſe trouva, il mourut en 1483, âgé de 42 ans.

Lorſque ce prince gagna la couronne, c'étoit un des hommes des mieux faits de l'Europe. Philippe de Comines aſſure, qu'il fut redevable du trône à l'inclination que les principales dames de Londres avoient pour lui; mais ç'auroit été peu de choſe s'il n'eût pas eu en même tems l'affection de leurs maris, & en général celle de la plûpart des Anglois; cependant on a raiſon de lui reprocher ſon libertinage, & ce qui eſt bien pis, ſa cruauté & ſes parjures. Il fit périr ſur l'échafaut pluſieurs grands ſeigneurs qu'il avoit pris dans des batailles. Il eſt coupable de la mort du duc de Clarence ſon propre frere, de celle d'Henri VI. & du prince de Galles; enfin la mauvaiſe foi de ce roi parut dans l'injuſte ſupplice du comte de Wells qu'il tira de ſon aſile par un ſauf-conduit, & dans celui du bâtard de Falconbridge, après lui avoir pardonné ſon crime.

Henri VIII. fils & ſucceſſeur d'Henri VII. en 1509, âgé de 18 ans, avoit pris du goût pour l'étude dans ſa premiere jeuneſſe. Il étoit libéral, adroit, ouvert, & brave. Il défit les François à la bataille des *Eperons*, en 1513, & prit Térouane & Tournay. De retour en Angleterre, il marcha contre les Ecoſſois, & les vainquit à la bataille de Floden, où Jacques IV. leur roi fut tué.

Voluptueux, fougueux, capricieux, cruel, & ſurtout opiniâtre dans ſes deſirs, il ne laiſſe pas que d'avoir ſa place entre les rois célebres & par la révolution qu'il fit dans les eſprits de ſes peuples, & par la balance que l'Angleterre apprit ſous lui à tenir entre les ſouverains. Il prit pour deviſe un guerrier tendant ſon arc, avec ces mots, *qui je défends eſt maître*, deviſe que ſa nation a rendu quelquefois véritable, ſur-tout depuis ſon regne.

Amoureux d'Anne de Boulen, il ſe propoſa de l'épouſer, & de faire un divorce avec ſa femme Catherine. Il ſollicita par ſon argent les univerſités de l'Europe d'être favorables à ſon amour. Muni des approbations théologiques qu'il avoit achétées, preſſé par ſa maîtreſſe, laſſé des ſubterfuges du pape, ſoutenu de ſon clergé, maître de ſon parlement, & de plus encouragé par François I. il fit caſſer ſon mariage, en 1533, par une ſentence de Cranmer, archevêque de Cantorbery.

Le pape Clément VII. enorgueilli des prérogatives du ſaint ſiege, & fortement animé par Charle-Quint, s'aviſa de fulminer contre Henri VIII. une bulle, par laquelle il perdit le royaume d'Angleterre. Henri ſe fit déclarer par ſon clergé chef ſuprême de l'égliſe angloiſe. Le parlement lui confirma ce titre, & abolit toute l'autorité du pape, ſes annates, ſon denier de ſaint Pierre, & les proviſions des bénéfices. La volonté d'Henri VIII. fit toutes les lois, & Londres fut tranquille, tant ce prince terrible trouva l'art de ſe rendre abſolu. Tyran dans le gouvernement, dans la religion, & dans ſa famille, il mourut tranquillement dans ſon lit, en 1547, à 57 ans, après en avoir regné 37.

On vit dans ſa derniere maladie, dit M. de Voltaire, un effet ſingulier du pouvoir qu'ont les lois en Angleterre, juſqu'à ce qu'elles ſoient abrogées; & combien on s'eſt tenu dans tous les tems à la lettre plutôt qu'à l'eſprit de ces lois. Perſonne n'oſoit avertir Henri de ſa fin prochaine, parce qu'il avoit fait ſtatuer, quelques années auparavant par le parlement, que c'étoit un crime de haute trahiſon de prédire la mort du ſouverain. Cette loi, auſſi cruelle qu'inepte, ne pouvoit être fondée ſur les troubles que la ſucceſſion entraîneroit, puiſque cette ſucceſſion étoit réglée en faveur du prince Edouard: elle n'étoit que le fruit de la tyrannie de Henri VIII. de ſa crainte de la mort, & de l'opinion où les peuples étoient encore, qu'il y a un art de connoître l'avenir.

La groſſeur des doigts de ce prince étoit devenue ſi conſidérable, quelque tems avant ſon décès, qu'il ne put ſigner l'arrêt de mort contre le duc de Norfolck; par bonheur pour ce duc, le roi mourut la nuit qui précéda le jour qu'il devoit avoir la tête tranchée; & le conſeil ne jugea pas à-propos de procéder à l'exécution d'un des plus grands ſeigneurs du royaume.

Henri VIII. avoit eu ſix femmes; Catherine d'Aragon, répudiée; Anne de Boulen, décapitée; Jeanne Seymour, morte en couches; Anne de Clèves, répudiée; Catherine Howard, décapitée; & Catherine Pare, qui épouſa Thomas Seymour, grand-amiral. François I. lui fit faire un ſervice à Notre Dame, ſuivant l'uſage, dit M. de Thou, établi par les rois, quoi qu'il fût mort ſéparé de l'égliſe.

Je trouve qu'il s'eſt paſſé ſous le regne d'Henri VIII. pluſieurs événemens qui méritoient d'entrer dans l'hiſtoire de M. de Rapin: j'en citerai quelques-uns pour exemples.

En 1527, le roi étant à la chaſſe de l'oiſeau, & voulant ſauter un foſſé avec une perche, tomba ſur la tête, & ſi un de ſes valets-de-pié, nommé *Edmond Moody*, n'étoit accouru, & ne lui avoit pas levé la tête qui tenoit ferme dans l'argile, il y auroit étouffé.

La 24e année du regne de ce prince, on bâtit ſon palais de Saint-James. Dans la 25e, on inſtitua la préſidence pour le gouvernement du nord d'Angleterre. Dans la 28e, le pays de Galles, qui avoit été province de la nation angloiſe, devint un membre de la monarchie, & fut ſoumis aux mêmes lois fondamentales.

L'an 30 de ce regne, l'invention de jetter en fonte des tuyaux de plomb pour la conduite des eaux, fut trouvée par Robert Brook, un des aumôniers du roi; Robert Cooper, orfevre, en fit les inſtrumens, & mit cette invention en pratique. L'an 25 du même regne, les premieres pieces de fer fondu qu'on ait jamais fait en Angleterre, furent faites à Backſtead, dans le comté de Suſſex, par Rodolphe Paye, & Pierre Baude.

Sur la fin de ce regne, on ſupprima les lieux publics de débauches, qui avoient été permis par l'état. C'étoit un rang entier de maiſons tout le long de la Thamiſe, au fauxbourg de Southwarck, au nombre de ſeize, diſtinguées par des enſeignes. Sous le regne de Henri II. on avoit fait au ſujet de ces maiſons divers réglemens de police, qu'on peut voir dans la deſcription de Londres par Stow. Cambden croit qu'on nommoit ces maiſons *ſtews*, à cauſe des viviers qui en étoient proche, où l'on nourriſſoit des brochets & des tanches.

Le corps de Henri VIII. eſt enſeveli à *Windſor*, ſous un tombeau magnifique de cuivre doré, mais qui n'eſt pas encore fini.

Charles I. (dit M. Hume, dont je vais emprunter le pinceau), étoit de belle figure, d'une phyſionomie douce, mais mélancolique. Il avoit le teint beau, le corps ſain, bien proportionné, & la taille de grandeur moyenne. Il étoit capable de ſupporter la fatigue, excelloit à monter à cheval, & dans tous les autres exercices. On convient qu'il étoit mari tendre, pere indulgent, maître facile, en un mot, digne d'amour & de reſpect. A ces qualités domeſtiques, il en joignoit d'autres qui auroient fait honneur à tout particulier. Il avoit reçu de la nature du goût pour les beaux arts, & celui de la peinture faiſoit ſa paſſion favorite.

Son caractere, comme celui de la plûpart des hommes, étoit mêlé; mais ſes vertus l'emportoient ſur ſes vices, ou pour mieux dire ſur ſes imperfections; car parmi ſes fautes, on en trouveroit peu qui méritaſſent juſtement le nom de *vice*.

Ceux qui l'enviſagent en qualité de monarque, & ſous le point de vue le plus favorable, aſſurent que ſa dignité étoit ſans orgueil, ſa douceur ſans foibleſſe, ſa bravoure ſans témérité, ſa tempérance ſans auſtérité, ſon économie ſans avarice. Ceux qui veulent lui rendre une juſtice plus ſévere, prétendent que pluſieurs de ſes bonnes qualités étoient accompagnées de quelque défaut, qui leur faiſoit perdre toute la force naturelle de leur influence. Son inclination bienfaiſante étoit obſcurcie par des manieres peu gracieuſes; ſa piété avoit une bonne teinture de ſuperſtition. Il déféroit trop aux perſonnes de médiocre capacité, & ſa modération le garantiſſoit rarement des réſolutions bruſques & précipitées. Il ne ſavoit

ſavoit ni céder aux emportemens d'une aſſemblée populaire, ni les réprimer à-propos; la ſoupleſſe & l'habileté lui manquoient pour l'un, & la vigueur pour l'autre.

Malheureuſement ſon ſort le mit ſur le trône dans un tems où les exemples de pluſieurs regnes favoriſoient le pouvoir arbitraire, & où le cours de génie de la nation tendoit violemment à la liberté. Dans un autre ſiecle, ce monarque auroit été ſûr d'un regne tranquille; mais les hautes idées de ſon pouvoir dans leſquelles il avoit été nourri, le rendirent incapable d'une ſoumiſſion prudente à cet eſprit de liberté qui prévaloit ſi fortement parmi ſes ſujets. Sa politique ne fut pas ſoutenue de la vigueur & de la prévoyance néceſſaires pour maintenir ſa prérogative au point où il l'avoit élevée. Enfin, expoſé ſans ceſſe aux aſſauts d'une multitude de factions furieuſes, implacables, fanatiques, ſes mépriſes & ſes fautes eurent les plus fatales conſéquences. Trop rigoureuſe ſituation, même pour le plus haut degré de la capacité humaine!

Les partis qui diviſoient le royaume étoient des convulſions générales de tous les eſprits, une ardeur violente & réfléchie de changer la conſtitution de l'état, un deſſein mal conçu dans les royaliſtes d'établir le pouvoir deſpotique, fureur de la liberté dans la chambre des communes, le deſir dans les évêques d'écarter le parti calviniſte des Puritains, le projet formé chez les Puritains d'humilier les évêques, & enfin le plan ſuivi & caché des indépendans, qui conſiſtoit à ſe ſervir des défauts de tous les autres, pour devenir leurs maîtres.

Au milieu de cette anarchie, les catholiques d'Irlande maſſacrent quarante mille proteſtans de leur île, & Charles I. écouta le fatal conſeil de ſoutenir ſa puiſſance par un coup d'autorité. Il quitte Londres, ſe rend à Yorck, raſſemble ſes forces, & s'arrêtant près de Nottingham, il y éleve l'étendart royal, ſigne ouvert de la guerre civile dans toute la nation.

On donne bataille ſur batailles, d'abord favorables au prince, enfin malheureuſes & déſaſtrueuſes. Après avoir reçu dans ſon armée ces odieux irlandois teints du ſang de leurs compatriotes, & taillés en pieces par le lord Fairfax à la bataille de Naſeby qui ſuivit la victoire de Marſton, il ne reſta plus au monarque que la douleur d'avoir donné à ſes ſujets le prétexte de l'accuſer d'être complice de l'horrible maſſacre commis par les mêmes irlandois le 22 Octobre 1641.

Charles marcha d'infortunes en infortunes, il crut trouver ſa ſûreté dans l'armée écoſſoiſe, & ſe jetta entre ſes mains; mais les Ecoſſois le vendirent, & le livrerent aux commiſſaires anglois; il s'échappa de leur garde, & ſe ſauva dans l'île de Wigth, où il fut enlevé & transféré au château de Hulſt. Sa mort étant réſolue, Cromwell, Ireton & Harriſon établirent une cour de juſtice, dont ils furent les principaux acteurs, avec quelques membres de la chambre-baſſe & quelques bourgeois de Londres. On traduiſit trois fois le monarque devant cette cour illégale, & il refuſa autant de fois d'en reconnoître la juriſdiction. Enfin le 10 Février 1649, ſa tête fut tranchée d'un ſeul coup dans la place de Wittehall. Un homme maſqué fit l'office d'exécuteur, & le corps fut dépoſé dans la chapelle de *Windſor*.

La mort tragique de ce monarque a fait mettre en queſtion, s'il ſe trouve des cas où le peuple ait droit de punir ſon ſouverain. Il eſt du-moins certain que ceux qui donnent le plus de carriere à leurs idées, pourroient douter, ſi dans un monarque la nature humaine eſt capable d'un aſſez haut degré de dépravation, pour juſtifier dans des ſujets révoltés, ce dernier acte de juriſdiction. L'illuſion, ſi c'en eſt une, qui nous inſpire un reſpect ſacré pour la perſonne des princes, eſt ſi ſalutaire, que la détruire par le procès d'un ſouverain, ce ſeroit cauſer plus de mal au peuple qu'on ne peut eſpérer d'effet ſur les princes, d'un exemple de juſtice qu'on croiroit capable de les arrêter dans la carriere de la tyrannie.

Je ſai qu'on cite dans l'hiſtoire de l'ancienne Rome l'exemple de Néron, que les Romains condamnerent comme l'ennemi public, ſans aucune forme de procès, au châtiment le plus ſévere & le plus ignominieux. Mais les crimes de cet odieux tyran étoient portés à un degrés d'énormité, qui renverſe toutes ſortes de regles. Quand on paſſe enſuite de l'exemple de Néron à celui de Charles I. & que l'on conſidere la contrariété qui ſe trouve dans leurs caracteres, l'on ne plaint point l'un, & l'on eſt confondu que l'autre pût éprouver une ſi fatale cataſtrophe.

L'iſtoire, cette grande ſource de ſageſſe, fournit des exemples de tous les genres; & tous les préceptes de la prudence, comme ceux de la morale, peuvent être autoriſés par cette variété d'événemens, que ſon vaſte miroir eſt capable de nous préſenter.

De ces mémorables révolutions qui ſe ſont paſſées dans un ſiecle ſi voiſin du nôtre, les Anglois peuvent tirer naturellement la même leçon que Charles, dans ſes dernieres années, en tira lui-même: qu'il eſt très-dangereux pour leurs princes de s'attribuer plus d'autorité qu'il ne leur en eſt accordé par les lois. Mais les mêmes ſcènes fourniſſent à l'Angleterre une autre inſtruction, qui n'eſt pas moins naturelle, ni moins utile, ſur la folie du peuple, les fureurs du fanatiſme, & le danger des armées mercénaires. Je dis *les fureurs du fanatiſme*, car il n'eſt pas impoſſible que le meurtre de Charles I. la plus atroce des actions de Cromwell, n'ait été déguiſée à ſes yeux ſous une épaiſſe nuée d'illuſions fanatiques, & qu'il n'ait regardé ſon crime ſous l'aſpect d'une action méritoire. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

WINEDEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, au duché de Wirtemberg, ſur une petite riviere, avec un château fortifié, qui appartient au grand-maître de l'ordre teutonique.

Lyſerus (Polycarpe), théologien de la confeſſion d'Augsbourg, naquit à *Wineden* en 1552. Il fut un des principaux directeurs du livre de la *concorde*, & il exerça vigoureuſement la charge de miſſionnaire, non-ſeulement pour le donner à ſigner à ceux qui étoient dans les emplois, mais pour opérer la réunion des calviniſtes & des luthériens que négocient les agens du roi de Navarre Il devint miniſtre de cour à Dreſde l'an 1594, & y mourut en 1601 pere de treize enfans. Il compoſa pluſieurs livres latins de théologie qui n'exiſtent plus aujourd'hui, non plus que ceux qu'on fit contre lui de toutes parts, à l'occaſion des ſignatures de ſon formulaire. (*D. J.*)

WINFRIED'S-WELL, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire *fontaine de Winfride*; c'eſt une fontaine d'Angleterre, au pays de Galles, dans le comté de Flint, à l'occident de la ville de ce nom, & dans un petit bourg nommé *Holy-Well*, c'eſt à-dire *fontaine ſacrée* ainſi dite en conſéquence de la fontaine de Winfride. On raconte qu'anciennement un tyran du pays ayant violé & enſuite égorgé une ſainte fille, appellée *Winfride*, la terre pouſſa dans le même endroit la fontaine dont nous parlons; comme il ſe trouve au fond de cette fontaine de petites pierres ſemées de taches rouges, la tradition ſuperſtitieuſe du pays fait paſſer ces taches pour des gouttes du ſang de ſainte Winfride qui ne s'effaceront jamais. On a bâti une petite égliſe ſur cette fontaine, & l'on a peint dans les fenêtres de cette égliſe la mort tragique de la ſainte; mais le ſavant évêque d'Ely, Guillaume Fleetwood, étant encore évêque de S. Aſaph, a détrompé le public ſur l'hiſtoire de ſainte Winfride, en publiant en 1713 la légende de cette ſainte, avec des obſervations qui démontrent la fauſſeté de cette légende. La reine Marie d'Eſt, femme du roi Jacques II. eſt la derniere perſonne de haut rang qui ait été en pélerinage à *Winfried's Well*. (*D. J.*)

WINGURLA, (*Géog. mod.*) ville des Indes orientales, au royaume de Viſapour, ſur le bord de la mer, près & au nord de Goa. Les Hollandois y ont une loge.

WINNICZA, (*Géog. mod.*) ville de Pologne, dans la Podolie, capitale du Palatinat de Braclaw, ſur la rive du Bog, à 12 lieues de Braclaw. C'eſt le ſiege d'un tribunal de juſtice, & le lieu de l'aſſemblée de la nobleſſe. *Long.* 46. *latit.* 49 27.

WINSCHOTE, (*Géog. mod*) petite ville des Pays-bas, dans la ſeigneurie de Groningue, à cinq lieues de la ville de Groningue, & à une lieue du bras de mer, nommé *Dollert*. Le combat de *Winſchote* en 1448 fut le premier qui ſe donna pour la liberté des Provinces-Unies, & ce combat fut heureux.

WINSHEIM, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de Franconie, dans la marquiſat d'Anſpach, ſur la riviere d'Aiſch, à dix lieues au nord-oueſt de Nuremberg. Elle eſt impériale. *Long.* 27. 56. *lat.* 49. 28.

WINTERTHOUR, (*Géog. mod.*) en latin *Vintodurum* ou *Vitudorum*, ville de Suiſſe, au canton de

Zurich, ſur la petite riviere d'Eulach, dans une plaine, à huit lieues au nord-eſt de Zurich. Elle eſt remarquable par ſon antiquité par ſes grands privileges & par un bain d'eaux minérales. On a trouvé dans les environs de *Winterthour* des monumens d'antiquités romaines, & entr'autres des médailles des empereurs Domitien, Conſtance & Conſtantin. *Long*. 26. 31. *latit*. 47. 52. (*D. J.*)

WINWICK, (*Géog. mod.*) lieu d'Angleterre, dans la province de Lancaſtre, ſur la route de Londres à Lancaſtre, entre Warington & Wigan. Ce lieu eſt remarquable par ſon presbytere, l'un des plus riches du royaume. On lit dans l'égliſe cette inſcription en lettres gothiques à l'honneur du roi Oſwald:

Hic locus, Oſwalde, *quondam placuit tibi valdè*
Northam Humbrorum fueras rex, nunc quoque polorum
Regna tenes, loco paſſus Marcelde *vocato*.

(*D. J.*)

WIPPER, (*Géog. mod.*) nom commun à deux rivieres d'Allemagne, l'une du landgraviat de Thuringe, prend ſa ſource dans le comté de Manfeld; & tombe dans la Sala; l'autre a ſon origine dans le comté de la Marck, & ſe jette dans le Rhein par deux embouchures.

WIPPERFURD; (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le comté de Berg, ſur le bord du Wipper qui lui a donné ſon nom.

WIRISKWALD, (*Géog. mod.*) vaſte forêt de l'empire ruſſien, dans l'Eſthonie, au quartier de Wirie, dont elle occupe une grande partie & dont elle prend le nom.

WIRLAND, *ou* WIRIE, (*Géog. mod.*) quartier de l'empire ruſſien, dans l'Eſthonie. Il eſt baigné au nord par le golfe de Finlande. L'Alentakie le borne à l'orient; il a la Jerwie au midi, & l'Harrie au couchant. La forêt de Viriskwald occupe une grande partie du pays, ſur la côte duquel on voit les îles de Wrango & de Ekolm. (*D. J.*)

WIRM, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, dans l'électorat de Baviere. Elle ſort du lac de Wirmſée, auquel elle ſert d'émiſſaire pour porter ſes eaux dans la riviere d'Amber.

WIROWITZA, (*Géog. mod.*) petite ville de Hongrie, dans l'Eſclavonie, ſur une petite riviere qui ſe rend dans la Drave: elle eſt chef-lieu du comté de Verocz. Les Turcs la prirent en 1684, mais ils la reſtituerent à l'empereur en 1699 par le traité de Carlowitz. (*D. J.*)

WIRSUNG, CANAL DE, (*Anatomie*.) *Wirſung* Bavarois ſe rendit ſi célebre dans l'Anatomie, qu'il s'attira l'envie de ſes collegues qui, jaloux des victoires qu'ils remportoit tous les jours ſur eux, le firent aſſaſſiner dans ſon cabinet par un italien. On prétend qu'il découvrit le premier en 1642 le conduit pancréatique qui s'étend tout le long du pancréas, & qui aboutit avec le conduit cholédoque dans le duodenum. *Voyez* PANCRÉAS.

WIRTEMBERG, DUCHÉ DE, (*Géog. mod.*) duché ſouverain d'Allemagne, dans la Suabe. *Voyez* WURTEMBERG, *Géog. mod.*

WISBADEN, (*Géog. mod.*) bourg d'Allemagne, dans la Wettéravie, à deux lieues de Mayence, près du monaſtere d'Erbach, & à ſix ou ſept lieues de Francfort. Ce lieu a des eaux minérales connues des anciens ſous le nom d'*aquæ mattiaca*. (*D. J.*)

WISBICH, (*Géog. mod.*) petite ville d'Angleterre, dans la province de Cambridge, au milieu des marais, non loin de la mer, avec un château. Elle appartient aux évêques d'Eli. En 1236 l'Océan enflé prodigieuſement par un vent orageux, inonda pendant deux jours tout le pays, y fit un ravage incroyable, & renverſa la ville de *Wisbich*; ce ne fut que ſur la fin du quinzieme ſiecle que Jean Morton, évêque d'Eli, releva le château, & le bâtit de briques. (*D. J.*)

WISBY, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Visbia Visburgum*; ville de Suéde, dans l'île de Gothland, ſur ſa côte occidentale. Cette ville autrefois grande & riche, n'eſt preſque plus qu'une bourgade murée, baſtionnée, & défendue par un château bâti près du port, où réſide le gouverneur. On prétend que les habitans de *Wisbi* ont dreſſé dans le nord les premieres cartes marines, & qu'ils ont établi les premiers, d'après Oleron, des réglemens pour le commerce & pour la navigation. *Long*. 36. 52. *latit*. 57. 38. (*D. J.*)

WISCHAW, (*Géog. mod.*) petite ville, & maintenant chétive bourgade d'Allemagne, dans la Moravie, au cercle de Briun. (*D. J.*)

WISCHEGROD *ou* WISCHEGRAD, *ou* WISSEGROD, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne, dans le palatinat de Mazovie, ſur la Viſtule. (*D. J.*)

WISK, (*Jeux de cartes*.) *Voyez* WHISK.

WISKOW, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne, dans la Mazovie, ſur la gauche du Bog, à 10 lieues vers le nord de Warſovie.

WISLOK *ou* WISLOC, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le palatinat du Rhein, au Craihgow, à 2 lieues au midi d'Heidelberg, entre cette ville & Sintzen. Les François la réduiſirent en cendres en 1689, & elle ne s'eſt pas rétablie depuis. *Long*. 27. 24. *lat*. 49. 14.

WISLOKE, LA, (*Géog. mod.*) riviere de la petite Pologne. Elle eſt aux confins du palatinat de Cracovie, vers les frontieres de la Hongrie, & ſe jette dans la Viſtule, un peu au-deſſus de Mielecz.

WISMAR, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de la baſſe Saxe, au duché de Meckelbourg, dont elle eſt capitale. *Wiſmar* étoit déja un grand village dans le dixieme ſiecle; ce village devint ville, & une ville conſidérable, qui dans le treizieme ſiecle fut miſe au rang des villes anſéatiques. Les flottes de ces villes s'aſſembloient dans le port de *Wiſmar*. Le duc Adolphe Fréderic s'empara de *Wiſmar* en 1632, avec le ſecours des Suédois qui y tinrent garniſon, & on leur en fit la ceſſion par le traité de Weſtphalie. Elle fut bombardée en 1711 par le roi de Danemarck; en 1715 les alliés du nord l'aſſiégerent, la prirent, & en démolirent les fortifications. Enfin, elle a été rendue à la Suéde en 1721 par la paix du nord, mais toute ouverte, & à condition qu'on n'en releveroit pas les fortifications. Cette ville eſt ſituée au fond d'un golfe que forme la mer Baltique, à 7 milles de Lubeck, 23 nord-eſt de Lunebourg, 28 oueſt par ſud de Straſſund, & 4 de Schwerin. *Long*. 29. 32. *lat*. 53. 56.

Morhof, (Daniel George) ſavant littérateur, nâquit à *Wiſmar* l'an 1639, & mourut à Lubeck en 1691, à cinquante-trois ans. Vous trouverez ſon article dans les mémoires du pere Niceron, *tom. II*. Je dirai ſeulement que Morhof a mis au jour un ouvrage fort eſtimé, & avec raiſon. Il eſt intitulé: *Polybiſtor, ſive de notitia auctorum, & rerum*; Lubeck 1708, *in*-4°. La meilleure édition de cet ouvrage, eſt celle de la même ville en 1732, en 2 *vol. in*-4°. (*D. J.*)

WIST, L'ÎLE, (*Géog. mod.*) île de la mer d'Ecoſſe, & l'une des hébrides. Elle a 36 milles de longueur, & 5 ou 6 de largeur; elle eſt toute entrecoupée de lacs & de golfes, & cependant elle eſt aſſez peuplée pour avoir cinq paroiſſes.

WISTOCK, (*Géog. mod.*) bourgade d'Allemagne, dans l'électorat de Brandebourg, au comté de Prug, ſur la riviere Dorſa. Ce lieu eſt connu dans l'hiſtoire par la victoire que Bannier, général des Suédois, y remporta ſur les Danois en 1636.

Acidalius (Valens) y naquit en 1666, & mourut en 1595, à l'âge de vingt-huit ans, ayant déja donné des preuves de ſon érudition par un ſavant commentaire ſur Quint-Curce; par des notes ſur Tacite ſur Velleius Paterculus; par ſes *divinations* ſur Plaute, & par des poéſies. On lui a fauſſement attribué un petit livre qui fut imprimé l'an 1595, & dont le ſujet étoit que les femmes ne ſont pas des animaux raiſonnables, *mulieres non eſſe homines*. Baillet a mis Acidalius parmi ſes enfans célebres, & il a eu raiſon. Lipſe en faiſoit grand cas & écrivoit à Monavius: *Ipſe Valens* (*non te fallam augur*) *gemmula erit germaniæ veſtræ, vivat modo*. Acidalius prit le doctorat en Médecine *ad honores*, car il n'eut jamais envie de pratiquer. Il n'y avoit que les maladies des manuſcrits qu'il ſe propoſoit de guérir. (*D. J.*)

WITBPSK, (*Géog. mod.*) palatinat du grand duché de Lithuanie; il eſt borné au nord & au levant par la Ruſſie; au midi, par les palatinats de Minski & de Micislaw; au couchant, par ceux de Poloczk & de Wilna. C'eſt un pays ſtérile, & dont les habitans ſont miſérables. *Witepsk* eſt la capitale.

WITEPSK, (*Géog. mod.*) ville du grand duché de Lithuanie, capitale du palatinat du même nom, ſur la Dwina, au milieu des marais, à 18 lieues au nord-

eſt

eſt de Poloczk; avec un fort château. *Long.* 48. 55. *latit.* 55. 57.

WITHAM, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre, dans Lincolnshire. Elle prend ſa ſource au nord-oueſt de Stanford, vers les frontieres de Leiceſter, & ſe perd dans l'Océan, près de Boſton, en roulant ſes eaux à travers des marais.

WITLEY *ou* WITLEY-CASTLE, (*Géog. mod.*) bourgade d'Angleterre, dans le comté de Northumberland, aux confins du comté de Durham, près de la ſource de l'Alow. Halley prend ce lieu pour l'ancienne *Alauna* ou *Alone*, & Camden dit qu'*Alauna* eſt Allaway.

WITLICH, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Vitelliacum*, petite ville d'Allemagne, au cercle du bas-Rhein, dans le diocèſe de Trèves, ſur le Léſer.

WITNEY, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans Oxfordshire, ſur la riviere de Windruch. Ce bourg eſt fameux par ſes manufactures de couvertures de lit, par ſon école & par ſa bibliothéque.

WITTÉNA-GÉMOT, ſ. m. (*Hiſt. d'Angl.*) c'étoit le parlement des anciens Saxons, ſelon Guillaume de Malmsbury, & le ſavant Camdem. Le *Witténa-gémot* étoit l'aſſemblée générale du ſénat & du peuple. Le chevalier Henri Spelman l'appelle le conſeil général du clergé & du peuple, *commune concilium tam cleri quam populi*. C'étoit dans cette aſſemblée, que réſidoit la ſouveraine autorité de faire, d'abroger, d'interpréter les lois, & généralement de régler tout ce qui avoit rapport à la ſureté & au bien de l'état. Dans le *Witténa-gémot* qui ſe tint à Calcuth; il fut ordonné par l'archevêque, les évêques, les abbés, les ducs, du pays & *populo terræ*, que les rois ſeroient élûs par les prêtres & les anciens du peuple: *ut reges à ſacerdotibus, & ſenioribus populi eligantur*; ce fut par eux, que Offa, Ina, & autres furent déclarés rois. Alfred reconnoît dans ſon teſtament, qu'il tient d'eux la couronne, *quam*, dit-il, *Deus & principes cum ſenioribus populi, miſericorditer & benigne dederant*. Edgar fut élû par le peuple, enſuite dépoſé, & finalement rétabli dans l'aſſemblée générale de toute la nation, qu'on nommoit le *Witténa gémot*. (*D. J.*)

WITTENBERG, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans le cercle de la haute Saxe, capitale du duché de Saxe, ſur la droite de l'Elbe qu'on paſſe ſur un pont à 16 lieues au midi de Brandebourg, & à 20 au nord-oueſt de Dreſde. L'électeur Fréderic III. y fit bâtir un château, & y fonda une univerſité en 1502. Le luthérianiſme y prit naiſſance en 1517. Quelques-uns croyent que Wittenberg eſt la *Leucorea* ou *Caldeſia* des anciens, mais d'autres prétendent que Witchind en a été le fondateur. *Long.* ſuivant Caſſin & Sickardus, 30. 31′. 30″. *latit.* 51. 48′. 30″.

Je connois encore deux médecins nés à *Wittemberg*, Nymannus (Grégoire), & Vater (Abraham).

Nymannus eſt auteur d'un bon traité latin ſur l'*apoplexie*, imprimé *Wittebergæ* 1629 & 1670 in-4°. & d'une curieuſe diſſertation ſur la vie du *fœtus*, dans laquelle il prouve qu'un enfant vit dans le ſein de ſa mere par ſa propre vie, & que la mere venant à mourir, on peut le tirer ſouvent de ſon ſein encore vivant & ſans l'offenſer. Cette diſſertation a paru *Wittebergæ* 1628, Lugd. Batav. 1644, & 1664 in-12. Nymannus eſt mort en 1638, à 45 ans.

Vater (Abraham), médecin curieux, voyagea pour acquérir des lumieres dans ſon art, & profita beaucoup de celles du fameux Ruyſch. Après avoir été ſon éleve, il devint ſon émule dans l'art des injections & des préparations anatomiques, dont il compoſa un cabinet ſplendide: il en a publié lui-même le catalogue ſous ce titre: *Abrahami Vateri, muſæum anatomicum proprium, cum præfatione Laurentii Heiſteri*. Helmſtad, in-4°. avec fig.

Il a découvert de nouveaux conduits ſalivaires, & a publié quelques autres obſervations dans les tranſact. philoſ. Il mourut en 1751, âgé de près de 67 ans. *Voyez* la nouv. bibl. germ. *tom. XII.* (*D. J.*)

WITTEMBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Brandebourg ſur la droite de l'Elbe, au comté de Prégnitz.

WITTENSÉE, (*Géogr. mod.*) lac de Danemarck dans le Sud-Jutland, ou duché de Sleſwick, dans la préfecture de Gottorp, aſſez près de l'Eyder, dans lequel il ſe décharge par le moyen d'un émiſſaire. Ce lac peut avoir un mille de longueur, & trois ou quatre milles de largeur, avec une bourgade de ſon nom bâtie ſur ſes bords. (*D. J.*)

WITTOW, (*Géog. mod.*) preſqu'île d'Allemagne, dans la partie ſeptentrionale de l'île de Rugen. Le bourg de Wick eſt le ſeul lieu qu'on y trouve.

WITZEHAUSEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans le landgraviat de Heſſe-Caſſel, capitale d'un quartier de même nom, ſur la riviere gauche du Weſer, entre Munden & Allendord. *Long.* 27. 8. *latit.* 51. 16.

WIZAGNE, (*Géog. mod.*) par les Allemands *Soltzenburg*, petite ville de Tranſilvanie au comté & au nord de la ville de Ceben, entre cette ville & Medgies: il y a des mines de ſel.

WIZNA, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne dans la partie orientale du palatinat de Mazovie, ſur la droite de Narew, entre Tykoczin & Lomza.

W L A

WLADISLAW, *ou* WROICZLAWEK, *ou* INO-WLADISLOW, (*Géog. mod.*) ville de la grande Pologne, ſur la Viſtule, entre Dobzin & Thorn. C'eſt la réſidence de l'Evêque de Cujavie, & la capitale de la Cujavie, avec une fortereſſe. *Long.* 37. 16. *latit.* 52. 36.

WLODZIMIERS, (*Géog. mod.*) ville de la petite Pologne dans la Wolhinie, ſur le ruiſſeau de Lug, près de ſon confluent avec le bourg, à 25 lieues au nord-eſt de Limbourg, avec un château: dès le commencement du onzieme ſiecle, cette ville étoit déja fortifiée; cependant elle fut priſe l'an 1073 par Boleslas, onzieme roi de Pologne. *Long.* 42. 55. *latit.* 50. 46. (*D. J.*)

W O

WOBURN, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans Bedford-Shire. Ce bourg eſt renommé dans le pays pour ſa terre à foulon.

WOCHSTAD, *ou* WAGSTAD, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne au duché de Sléſie, dans la principauté de Troppaw, avec un château.

WODEN, (*Idolat. Saxone.*) l'un des dieux des anciens Saxons; il étoit regardé comme le dieu de la guerre, parce que ſous ſa conduite, les premiers Saxons firent de grandes conquêtes. Le quatrieme jour de la ſemaine que nous nommons mercredi, lui étoit conſacré, comme il appert du mot ſaxon *Wodenſdeag*, ou *Wodneſdeag*, qui a paſſé dans les langues angloiſe & flamande; ſous le mot de *Wedneſday* dans la premiere, & ſous celui de *Woenſdag* dans l'autre. Friga, femme de Woden, fut auſſi révérée comme une déeſſe par les mêmes Saxons: le ſixieme jour de la ſemaine, le vendredi, lui étoit dédié, car il portoit le nom de *Frigedeag*, en anglois *Friday*, & en flamand *Vrydog*. (*D. J.*)

WOGULITZI, *ou* WOGULTZOI, *ou* WOGULITZES, (*Géog. mod.*) peuples païens de Sibérie. Ils habitent aux environs de la riviere de Tura depuis les montagnes qui ſéparent la Ruſſie de la Sibérie, juſqu'a la riviere d'Irtis, en tirant du côté de Samaroff. Ils ſont ſujets de la Ruſſie, & lui paient leurs contributions en pelleteries (*D. J.*)

WOLAW, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans la Siléſie, capitale de la principauté, de même nom. Elle a été bâtie dans des marais, à quelque diſtance de l'Oder, à 22 lieues au ſud-eſt de Glogav. *Long.* 34. 23. *latit.* 51. 25.

WOLAW, *principauté de* (*Géog. mod.*) la principauté de *Wolaw* eſt bornée au nord par celle de Glogaw, au midi par celle de Breslaw, au levant par celle d'Oliſſe, & au couchant par celle de Lignitz. Elle eſt traverſée par l'Oder du midi au nord; ſa capitale lui donne le nom. (*D. J.*)

WOLBECK, (*Géog. mod.*) contrée d'Allemagne dans la Weſtphalie, au diocèſe de Munſter. La capitale de ce pays eſt Munſter.

WOLCOWAR, (*Géog. mod.*) ville du royaume de Hongrie dans l'Eſclavonie, ſur le Walpo, près du lieu ou cette riviere ſe jette dans le Danube, entre la ville d'Eſſek & celle du petit-Varadin. Quelques-uns prennent cette ville pour l'ancienne *Valcum*: c'eſt la même que Walpo; & il n'en faut pas faire deux articles différens. *Voyez* WALPO. (*D. J.*)

WOLFFENBUTTEL, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans le cercle de la baſſe Saxe, au duché de Brunſwick ſur l'Ocker, dans la principauté de même nom, à 10 lieues au levant de Hildesheim. Il y a un château où réſide le prince de Brunſvick-Wolfenbuttel; mais ce qui vaut mieux que le château, c'eſt la belle bibliotheque qui s'y trouve. *Long.* ſuivant Harris, 28. 31. 15″ *latit.* 52. 11. (*D. J.*)

Volffenbuttel, *principauté de*, (*Géog. mod.*) cette principauté confine avec les duchés des Lunebourg & de Magdebourg, les principautés de Halberſtadt, de Gurbenhagen & de Calenberg, & l'évêché de Hildesheim. Les principales villes de la principauté de Wolffenbuttel, ſont Brunſvick, Wolfenbuttel, Hemſtadt, *&c.*

WOLFRAM. ſ. m. (*Hiſt. nat.*) *ſpumalupi*, mine de fer arſenicale & difficile à fondre. *Voyez* Spumalupi.

WOLFSBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la baſſe-Carinthie, ſur la riviere de Lavand: elle appartient à l'évêque de Bamberg, & elle a pris ſon nom de la montagne remplie de loups, au pié de laquelle elle eſt ſituée. (*D. J.*)

WOLGA, le, (*Géog. mod.*) riviere de l'empire Ruſſien, & l'une des plus grandes rivieres de l'univers. Elle eſt appellée *Attel* par les Tartares, & elle tire ſa ſource du lac de Wronow, à une petite diſtance de la ville de Rzeva-Vslodimerskoi en Ruſſie, vers les frontieres de la Lithuanie, à 56 d. 15′. de latitude.

Après un cours de deux lieues, elle paſſe par le lac de Wolgo, & en ſortant de là, elle commence à prendre le nom de *Wolga*. Auprès de la ville de Twer, qui eſt environ à 20 lieues de ſa ſource, elle porte déja de grands bateaux de charge. Cette riviere traverſe preſque toute la Ruſſie, depuis Twer juſqu'à la ville de Nieſna, où la riviere d'Occa, qui eſt une autre riviere conſidérable, vient s'y jetter du ſud-oueſt.

Son cours eſt à-peu-près de l'oueſt à l'eſt, depuis Nieſna juſqu'à ſoixante werſtes au-delà de la ville de Caſan, où la riviere de Kama vient s'y jetter du nord; ſon cours eſt ici ſud-eſt; de là elle tourne tout-à-fait au ſud, & va ſe dégorger après un cours de plus de quatre cens lieues d'Allemagne, dans la mer Caſpienne, à douze lieues de l'autre côté de la ville d'Aſtracan, à 45 d. 40′. de latitude.

Cette riviere fourmille de toutes ſortes de poiſſons, & ſurtout de ſaumons, d'eſturgeons & de brochets d'une grandeur extraordinaire & d'un goût exquis; ſes bords ſont partout également fertiles, ce qui eſt quelque choſe d'étonnant, vu la longueur de ſon cours, & la rigueur du climat des provinces qu'elle parcourt en deçà de la ville de Caſan, & quoiqu'au ſud de cette ville, les bords du *Wolga* ne ſoient pas trop cultivés à cauſe des fréquentes courſes des Tartares Koubans; ils ne laiſſent pas d'être d'une fertilité ſi extraordinaire, que les aſperges y croiſſent d'elles-mêmes, & d'une groſſeur toute particuliere; ſans parler de quantité d'autres herbes potageres que la nature ſeule y produit abondamment. (*D. J.*)

WOLGAST, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans les états de Suede, au duché de Poméranie, à 5 milles de la mer Baltique ſur le bord occidental de la troiſieme branche de l'Oder, qui prend le nom de Pſin, à 12 lieues au ſud-eſt de Stralſund, & à 20 au nord-oueſt de Stetin. Elle a un des meilleurs ports de la mer Baltique, avec un château pour défenſe. L'électeur de Brandebourg prit cette ville en 1675, mais elle revint aux Suédois en 1679. *Long.* 31. 43. *latit.* 54. 6. (*D. J.*)

WOLGDA, (*Géog. mod.*) riviere de l'empire Ruſſien. Elle prend ſa ſource auprès du grand Novogorod, dans le lac d'Ilmen, & ſe rend dans celui de Ladoga. Cette riviere eſt de la largeur de l'Elbe, mais ſon cours eſt un peu plus lent.

WOLKACK, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la Franconie, ſur la gauche du Mein, dans l'évêché de Bamberg, au nord-eſt de Wurtzbourg.

WOLKOWA, la *ou* WOLCHOWA, (*Géog. mod.*) riviere de l'empire Ruſſien, dans le duché de Novogorod: elle ſort du lac Ilmen, & va ſe rendre dans le lac de Ladoga.

WOLLIN, (*Géog. mod.*) ville des états de Suede en Allemagne, au duché de Poméranie, dans la ſeigneurie de Wolgaſt. Elle eſt ſituée à 4 lieues au ſud-oueſt de Caſmin, dans une île formée par deux embouchures de l'Oder, ſavoir, la plus orientale appellée le *Diwenow*, & celle du milieu appellée la *Swine*. La commodité de ſon port y attiroit autrefois un bon commerce, qui a été depuis transféré à Lubeck. *Long.* 32. 30. *latit.* 53. 56.

Bugenhagen (Jean), fameux théologien luthérien, naquit à *Wollin* en 1485, & mourut en 1558, à 73. ans. On a de lui des commentaires ſur les pſeaumes, & des annotations ſur Job, Jérémie, Jonas, Samuel & le Deutéronome, & ſur toutes les épîtres de S. Paul. Il aida à Luther à traduire la bible en allemand, & il traitoit ſes amis tous les ans à pareil jour que l'ouvrage avoit été achevé, appellant cet anniverſaire la *fête de la verſion de la bible*. (*D. J.*)

WOLMAR, (*Géog. mod.*) petite ville de l'empire Ruſſien dans la Livonie, au pays de Lettie, ſur le Tréiden. Elle a été bâtie toute en bois après avoir été ruinée par les Moſcovites & les Polonois. *Fructus belli! Long.* 42. 28. *latit.* 50. 30. (*D. J.*)

WOLODIMER, (*Géog. mod.*) province de l'empire Ruſſien, avec titre de duché; elle eſt bornée au nord par le Wolga, au midi par le duché de Moſcou, au levant par la ſeigneurie de la baſſe Novogorod, & au couchant par le duché de Suſdal. C'eſt une contrée dépeuplée, couverte de forêts, & baignée de marais. La riviere de Cleſma la traverſe. Wolodimer eſt ſa capitale, & pour mieux dire, la ſeule ville de cette province.

Wolodimer, (*Géog. mod.*) ville de l'empire Ruſſien, capitale du duché de même nom, proche la riviere de Cleſma-Reca, ſur une montagne, à cent cinquante werſtes au nord de Moſcou. Elle fut fondée dans le commencement du dixieme ſiecle, & a été la réſidence des ducs de Moſcovie. *Long.* 60. 38. *latit.* 55. 44. (*D. J.*)

WOLOGDA, (*Géog. mod.*) province de l'empire Ruſſien. Elle eſt bornée au nord par celle de Kargapol, au midi par celle de Suldale, au levant par celle d'Oſtioug, & au couchant par celle de Biélozéro. Toute la province n'offre qu'une ſeule ville de même nom, des eaux croupiſſantes, & des forêts impénétrables. Tout y eſt déſert. (*D. J.*)

Wologda, (*Géog. mod.*) ville de l'empire Ruſſien, capitale de la province de même nom, ſur la riviere de *Wologda*, à cent lieues de Moſcou. On y compte trois ou quatre égliſes bâties en pierres, ornées de dômes couverts de fer blanc. Son archevêque eſt des plus anciens de la Moſcovie. *Long.* 59. 22. *latit.* 59. 10. (*D. J.*)

WOLOSSEZ, ſ. m. (*Hiſt. nat. Médecine.*) maladie ſinguliere, aſſez connue en Sibérie. Elle ſe manifeſte par un abſcès, dans lequel le pus ou la matiere ſe change comme en un peloton de cheveux. M. Gmelin dit avoir vu des perſonnes qui l'ont aſſuré qu'il leur étoit ſorti comme des flocons de cheveux de ces abſcès. Il préſume que cette maladie & ces abſcès viennent de petits vers auſſi fins que des cheveux d'un blanc ſale, & qui ont ſur le dos une raie brune, dont la bouche eſt conformée comme celle des ſang-ſues; les eaux de ce pays ſont remplies de ces ſortes de vers, qui quand on va ſe baigner, s'inſinuent entre cuir & chair, & s'y multiplient à la fin conſidérablement. Le remede que les gens du pays employent contre cette maladie, eſt de faire baigner le malade dans de la leſſive chaude, dans laquelle on a mis de l'anſerine, (*anſerina.*) Gmelin, *voyage Sibérie*.

WOLSTROPE, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, dans le comté de Lincoln, où naquit Iſaac Newton, le jour de noël, v. ſ. de l'an 1642.

C'eſt dans cet homme merveilleux, que l'Angleterre peut ſe glorifier, d'avoir produit le plus grand & le plus rare génie, qui ait jamais exiſté pour l'ornement & l'inſtruction de l'eſpece humaine. Attentif à n'admettre aucun principe qui n'eût l'expérience pour fondement, mais réſolu d'admettre tous ceux qui porteroient ce caractere, tout nouveaux, tout extraordinaires qu'ils fuſſent; ſi modeſte qu'ignorant ſa ſupériorité ſur le reſte des hommes, il en étoit moins ſoigneux de proportionner ſes raiſonnemens à la portée commune; cherchant plus à mériter un grand nom qu'à l'acquérir; toutes ces raiſons le firent demeurer long-tems inconnu; mais ſa réputation à la fin ſe répandit avec un éclat, qu'aucun ecrivain pendant le cours de ſa propre vie, n'avoit encore obtenu.

Il leva le voile qui cachoit les plus grands myſteres de la nature. Il découvrit la force qui retient les planetes dans leurs orbites. Il enſeigna tout enſem-

ſemble à diſtinguer les cauſes de leurs mouvemens, & à les calculer avec un exactitude qu'on n'auroit pu exiger que du travail de pluſieurs ſiecles. Créateur d'une optique toute nouvelle & toute vraie, il fit connoître la lumiere aux hommes, en la décompoſant. Enfin il apprit aux phyſiciens, que leur ſcience devoit être uniquement ſoumiſe aux expériences & à la géométrie.

Il fut reçu en 1660 dans l'univerſité de Cambridge à l'âge de 18 ans. Etant dans ſa vingt & unieme année, il achepta (comme il paroît par les comptes de ſa dépenſe) les *Miſcellanea* de Schooten, & la géométrie de Deſcartes qu'il avoit lue il y avoit déja plus de 6 mois, conjointement avec la *clavis* d'Oughtred. Il acquit dans le même tems les œuvres du docteur Wallis. En liſant ces derniers ouvrages, il y faiſoit ſes remarques, & pouſſoit ſes découvertes ſur les matieres qui y étoient traitées; car c'étoit ſa maniere d'étudier. C'eſt par le moyen des remarques que fit ainſi ce beau génie, & de quelques autres papiers originaux, dont quelques-uns ſont datés, qu'il eſt aiſé de deſigner en quelque façon, par quels degrés il inventa la méthode des ſuites ou fluxions; c'eſt ce qui paroîtra par les obſervations ſuivantes du ſavant M. Guillaume Jones, membre de la ſociété royale, qui a eu ces papiers de M. Newton entre les mains.

En 1655, Wallis publia ſon *arithemica infinitorum*, dans laquelle il quarra une ſuite de courbes, dont les ordonnées étoient $1.\ \overline{1-x^2}|^{1}\ \overline{1-x^2}|^{2}.\ \overline{1-x^2}|^{3}.\ \overline{1-x^2}|^{4}$, *&c.* & il démontra que ſi l'on pouvoit interpoler au milieu les ſuites de leurs aires, l'interpolation donneroit la quadrature du cercle. En liſant cet ouvrage pendant l'hiver des années 1664 & 1665, M. Newton examina comment on pourroit interpoler les ſuites des aires; & il trouva que l'aire du ſecteur circulaire, élevé ſur l'arc dont le ſinus eſt x & le rayon l'unité, peut être exprimée par cette ſuite $x - \frac{1}{6}X^3 - \frac{1}{40}X.^5 - \frac{1}{152}X^9$, *&c.* & de-là il déduiſit bieu-tôt la ſuite $X + \frac{1}{6}X^3 + \frac{1}{1}\frac{5}{1}\frac{}{2}X^7 + \frac{35}{1152}X^9$, *&c.* pour la longueur de l'arc, dont le ſinus eſt X, par cette ſeule raiſon, que cet arc eſt en même proportion avec ſon ſecteur, que tout le quart avec un arc de 90 degrés.

Dans le même tems, & par la même méthode, il découvrit que la ſuite $X - \frac{1}{2}X^2 + \frac{1}{3}X^3 - \frac{1}{4}X^4 + \frac{1}{5}X^5 - \frac{1}{6}X^6$, *&c.* eſt l'aire hyperbolique, dans l'hyperbole rectangulaire, interceptée entre la courbe, ſon aſymptote & deux ordonnées, dont le diamettre eſt X, & que cet aire eſt parallele à l'autre aſymptote.

Durant l'été de l'année 1665, la peſte l'ayant obligé de quitter Cambridge, il ſe retira à Boothby, dans la province de Lincoln, où il calcula l'aire de l'hyperbole par cette ſuite, juſqu'à cinquante-deux figures. Dans le même tems, il trouva moyen d'énoncer tout différemment, & d'une maniere plus générale la cinquante-neuvieme propoſition que Wallis n'avoit démontrée que par degrés, en réduiſant tous les cas en un, par une puiſſance dont l'expoſant eſt indéfini. Voici de quelle maniere.

Si l'abſciſſe d'une figure courbe quelconque, eſt appellée X, que m & n repréſentent des nombres; que l'ordonnée élevée à angles droits, ſoit $X^{\frac{m}{n}}$ l'aire de la figure, ſera $\frac{n}{m+n}X^{\frac{m+n}{n}}$; & ſi l'ordonnée eſt compoſée de deux, ou de pluſieurs ordonnées ſemblables, jointes par les figures $+$ ou $-$ $+$. l'aire ſera compoſée auſſi de deux ou de pluſieurs autres aires ſemblables, jointes par les ſignes $+$ ou $-$.

Au commencement de l'année 1665, il trouva une méthode de tangentes, ſemblable à celle de MM. Hudde, Gregory du Sluſius; & une méthode de déterminer la courbure d'une courbe, à un point donné quelconque. En continuant à pouſſer la méthode de l'interpolation, il découvrit la quadrature de toutes les courbes, dont les ordonnées ſont les puiſſances de binomes avec des expoſans entiers, ou rompus ou ſourds, poſitifs ou négatifs: il trouva auſſi le moyen de réduire une puiſſance quelconque de tout binome, en ſuite convergente; car en interpolant la ſuite des puiſſances d'un binome $a + x$, $a^2 + 2ax + x^2$; $x^3 + 3ax + 3a^2x + 3ax^2 + x^3$, *&c.* il découvrit que $\overline{a+x}^{n} = a^n + na^{n-1}x + \frac{n}{1} \times \frac{n-1}{2} a^{n-2}x^2 + \frac{n}{1} \times \frac{n-3}{3} a^{n-3}x^3 +$, *&c.* où l'expoſant ($n$) de la puiſſance, pouvoit être auſſi un nombre quelconque, entier ou rompu, ou ſourd, ou poſitif, ou négatif; a & x des quantités quelconques.

Au printems de cette même année, il trouva le moyen de faire la même choſe par la diviſion & l'extraction continuelle des racines. Peu de tems après, il étendit cette méthode à l'extraction des racines des équations. Il introduiſit le premier dans l'analyſe, des fractions & des quantités négatives & indéfinies, pour être les expoſans des puiſſances; & par ce moyen il réduiſit les opérations de la multiplication, de la diviſion & de l'extraction des racines, à une ſeule maniere commune de les enviſager. Par-là, il recula les bornes de l'analyſe, & poſa les fondemens néceſſaires pour la rendre univerſelle. Environ trois ans après, le vicomte Brouncker publia la quadrature de l'hyperbole, par cette ſuite $\frac{1}{1 \times 2} + \frac{1}{3 \times 4} + \frac{1}{5 \times 6} + \frac{1}{7 \times 8} + \frac{1}{9 \times 10}$, *&c.* qui n'eſt autre choſe que la ſuite que M. Newton avoit déja trouvée, $1 - \frac{3}{2} + \frac{1}{3} + \frac{1}{4} + \frac{1}{5} + \frac{1}{6} + \frac{1}{7} + \frac{1}{8} + \frac{1}{9} + \frac{1}{10}$, *&c.*

Peu de tems après, Nicolas Mercator publia une démonſtration de cette quadrature, par le moyen de la diviſion, que le docteur Wallis avoit employé le premier dans ſon *opus arithmeticum*, publié en 1657, où il avoit réduit la fraction $\frac{A}{1-R}$ par une diviſion perpétuelle à la ſuite $A + AR + AR^2 + AR^3 + AR^4 +$, *&c.*

On voit donc que Mercator n'avoit aucun droit de prétendre à l'honneur de la découverte de la quadrature de l'hyperbole, puiſque le docteur Wallis avoit découvert la diviſion long-tems auparavant, de même que la quadrature de chaque partie du produit; ce que Mercator auroit dû reconnoître, quand il joignit ces deux découvertes enſemble.

C'étoit une grande richeſſe pour un géometre, de poſſéder une théorie ſi féconde & ſi générale; c'étoit une gloire encore plus grande, d'avoir inventé une théorie ſi ſurprenante, & ſi ingénieuſe; il étoit naturel de s'en aſſurer la propriété qui conſiſte dans la découverte; mais M. Newton ſe contenta de la richeſſe, & ne ſe picqua point de la gloire. Son manuſcrit ſur les ſuites infinies, fut ſimplement communiqué à M. Collins, & au lord Brouncker, & encore ne le fut-il que par le docteur Barrow, qui ne permit pas à l'auteur d'être tout-à-fait auſſi modeſte qu'il l'eût voulu. Ce manuſcrit tiré en 1669 du cabinet de M. Newton, porte pour titre, *méthode que j'avois trouvée autrefois*, &c. & quand cet *autrefois* ne ſeroit que trois ans, il auroit donc trouvé avant l'âge de vingt-quatre ans, toute la belle théorie des ſuites; mais il y a plus, ce même manuſcrit contenoit & l'invention & le calcul des fluxions ou infiniment petits, qui ont cauſé une ſi grande conteſtation entre M. Leibnitz & M. Newton, ou plutôt entre l'Allemagne & l'Angleterre.

En 1669, Newton fut nommé profeſſeur en mathématique à Cambridge, & y donna bientôt des leçons d'optique. Il avoit déja fait des découvertes ſur la lumiere & ſur les couleurs en 1666. Il en avoit même communiqué un abregé à la ſociété royale, en 1671; & cet abregé fut inſéré dans les Tranſ. philoſ. du 19 Février 1672, nº. 80. l'ouvrage auroit paru peu de tems après, ſans quelques diſputes qui s'éleverent à cette occaſion, & dans leſquelles M. Newton refuſa de s'engager.

Il publia dans les *Tranſactions* du 28 Mars 1672, nº. 81. la deſcription d'un nouveau téleſcope catadioptrique de ſon invention. On trouve encore dans les mêmes *Tranſactions*, *ann.* 1673, 1674, 1675, & 1676, pluſieurs autres pieces de ſa main, relatives à ſon téleſcope, & à ſa théorie de la lumiere & des couleurs.

En 1672, il fit imprimer à Cambridge la géographie

phie de Varenius, avec des notes. Dans l'hiver de 1676 & 1677, il trouva que par une force centripete en raiſon réciproque du quarré de la diſtance, une planete doit ſe mouvoir dans une éllipſe autour du centre de force, placé dans le foyer inférieur de l'ellipſe, & décrire par une ligne tirée à ce centre, des aires proportionnelles aux tems. Il reprit en 1683, l'examen de cette propoſition, & y en ajouta quelques autres ſur les mouvemens des corps céleſtes.

En 1684, il informa M. Halley, qu'il avoit démontré la fameuſe regle de Kepler, ,, que les planetes ſe meuvent dans les ellipſes, & qu'elles décrivent des aires proportionnelles aux tems, par des lignes tirées au ſoleil, placé dans le foyer intérieur de l'ellipſe ,,. Au mois de Novembre ſuivant, il envoya la démonſtration au même Halley, pour la communiquer à la ſociété royale, qui la fit inſérer dans ſes regiſtres.

Ce fut à la ſollicitation de cette illuſtre ſociété, que Newton travailla à ſes *principes*, dont les deux premiers livres furent montrés à la même ſociété en manuſcrit. Le docteur Pemberton nous apprend que les premieres idées qui donnerent naiſſance à cet ouvrage, vinrent à M. Newton, lorſqu'il quitta Cambridge en 1666, à l'occaſion de la peſte. Etant ſeul dans un jardin, il ſe mit à méditer ſur la force de la peſanteur; & il lui parut que, puiſqu'on trouve que cette force ne diminue point d'une maniere ſenſible à la plus grande diſtance du centre de la terre où nous puiſſions monter, ni au haut des édifices les plus élevés, ni même au ſommet des plus hautes montagnes, il étoit raiſonnable de conclure, que cette force s'étend beaucoup au-delà de ce qu'on le croit communément; pourquoi pas auſſi loin que la lune, ſe dit-il à lui-méme? Et ſi cela eſt, cette force doit influer ſur ſon mouvement: peu-être eſt-ce-là ce qui la retient dans ſon orbite? Cependant, quoique l'action de la peſanteur ne ſouffre aucune diminution ſenſible à une diſtance quelconque du centre de la terre, où nous pouvons nous placer, il eſt très-poſſible que ſon action differe en force à une diſtance, telle qu'eſt celle de la lune.

Pour faire une eſtimation du degré de cette diminution, M. Newton conſidéra que ſi la lune eſt retenue dans ſon orbite par l'action de la peſanteur, on ne peut douter que les planetes du premier ordre ne ſe meuvent autour du ſoleil par la même cauſe. En comparant enſuite les périodes des diverſes planetes avec leur diſtance du ſoleil, il trouva que ſi une force telle que la peſanteur les retient dans leurs cours, cette action doit diminuer dans la raiſon inverſe des quarrés des diſtances. Il ſuppoſa dans ce cas, qu'elles ſe meuvent dans des cercles parfaits, concentriques au ſoleil, & les orbites de la plûpart ne different pas effectivement beaucoup du cercle. Suppoſant donc que l'action de la peſanteur, étendue juſqu'à la lune, décroît dans la même proportion, il calcula ſi cette action ſeroit ſuffiſante pour retenir la lune dans ſon orbite.

Comme il n'avoit point de livres avec lui, il adopta dans ſon calcul celui qui étoit en uſage parmi les Géographes & parmi nos mariniers, avant que Norwood eût meſuré la terre; c'eſt que ſoixante milles anglois font un degré de latitude ſur la ſurface du globe. Mais comme cette ſuppoſition eſt fauſſe, chaque degré contenant environ 69 demi-milles, ſon calcul ne répondit pas à ſon attente; d'où il conclut qu'il falloit du-moins qu'il y eût quelque autre cauſe, outre l'action de la peſanteur ſur la lune; ce qui le fit réſoudre à ne pouſſer pas plus loin dans ce tems-là, ſes réflexions ſur cette matiere.

Mais quelques années après, une lettre du docteur Hooke l'engagea à rechercher, ſelon quelle ligne un corps qui tombe d'un lieu élevé, deſcend, en faiſant attention au mouvement de la terre autour de ſon axe. Comme un tel corps a le même mouvement que le lieu d'où il tombe par une révolution de la terre, il eſt conſidéré comme projetté en-avant, & en même tems attiré vers le centre de la terre. Ceci donna occaſion à M. Newton, de revenir à ſes anciennes méditations ſur la lune.

Picart venoit de meſurer en France la terre, & en adoptant ſes meſures, il parut à M. Newton que la lune n'étoit retenue dans ſon orbite, que par la force de la peſanteur; & par conſéquent, que cette force en s'éloignant du centre de la terre, décroît dans la proportion qu'il avoit auparavant conjecturée. Sur ce principe, il trouva que la ligne que décrit un corps qui tombe, eſt une ellipſe, dont le centre de la terre eſt un des foyers. Et comme les planetes du premier ordre tournent autour du ſoleil dans des orbites elliptiques, il eut la ſatisfaction de voir qu'une recherche qu'il n'avoit entrepriſe que par pure curioſité, pouvoit être d'uſage pour les plus grands deſſeins. C'eſt ce qui l'engagea à établir une douzaine de propoſitions relatives au mouvement des planetes du premier ordre autour du ſoleil.

Enfin, en 1687, M. Newton révéla ce qu'il étoit; & ſes *principes* de philoſophie virent le jour à Londres, *in*-4°. ſous le titre de *philoſophiæ naturalis principia mathematica*. Il en parut une ſeconde édition à Cambridge en 1713, *in*-4°. avec des additions & des corrections de l'auteur, & M. Cotes eut ſoin de cette édition. On en donna une troiſieme édition à Amſterdam, en 1714, *in*-4°. La derniere beaucoup meilleure que les précédentes, a été faite à Londres en 1726, *in*-4°. ſous la direction du docteur Pemberton.

Cet ouvrage, dit M. de Fontenelle, où la plus profonde géométrie ſert de baſe à une phyſique toute nouvelle, n'eut pas d'abord tout l'éclat qu'il méritoit, & qu'il devoit avoir un jour. Comme il eſt écrit très-ſavamment, que les paroles y ſont fort épargnées, qu'aſſez ſouvent les conſéquences y naiſſent rapidement des principes, & qu'on eſt obligé à ſuppléer de ſoi-même tout l'entre deux; il falloit que le public eût le loiſir de l'entendre. Les grands géometres n'y parvinrent qu'en l'étudiant avec ſoin; les médiocres ne s'y embarquerent qu'excités par le témoignage des grands; mais enfin, quand le livre fut ſuffiſamment connu, tous ces ſuffrages qu'il avoit gagnés ſi lentement, éclaterent de toutes parts, & ne formerent qu'un cri d'admiration. Tout le monde fut frappé de l'eſprit original qui brille dans l'ouvrage de cet eſprit créateur, qui dans tout l'eſpace du ſiecle le plus heureux, ne tombe guere en partage qu'à trois ou quatre hommes pris dans toute l'étendue des pays ſavans. Auſſi M. le marquis de l'Hôpital diſoit que c'étoit la production d'une intelligence céleſte, plutôt que celle d'un homme.

Deux théories principales dominent dans les *principes mathématiques*, celle des forces centrales, & celle de la réſiſtance des milieux au mouvement; toutes deux preſque entierement neuves, & traitées ſelon la ſublime géométrie de l'auteur.

Kepler avoit trouvé par les obſervations céleſtes de Ticho Brahé 1. que les mêmes planetes décrivent autour du ſoleil, des aires égales en des tems égaux; 2. que leurs orbites ſont des ellipſes, le ſoleil étant dans le foyer commun; 3. qu'en différentes planetes les quarrés des tems périodiques, ſont en raiſon des cubes des axes tranſverſes de leurs orbites. Par le premier de ces phénomenes, M. Newton démontra que les planetes ſont attirées vers le ſoleil au centre; il déduiſit du ſecond, que la force de l'attraction eſt en raiſon inverſe des quarrés des diſtances des planetes de leur centre; & du troiſieme, que la même force centripete agit ſur toutes les planetes.

En 1696, M. Newton fut créé garde des monnoies, à la ſollicitation du comte d'Hallifax, protecteur des ſavans, & ſavant lui-même, comme le ſont ordinairement la plûpart des ſeigneurs anglois. Dans cette charge, Newton rendit des ſervices importans à l'occaſion de la grande refonte, qui ſe fit en ce tems-là. Trois années après, il fut nommé maître de la monnoie, emploi d'un revenu très-conſidérable, & qu'il a poſſédé juſqu'à ſa mort. On pourroit croire que ſa charge de la monnoie ne lui convenoit que parce qu'il étoit excellent phyſicien; en effet, cette matiere demande ſouvent des calculs difficiles, outre quantité d'expériences chimiques, & il a donné des preuves de ce qu'il pouvoit en ce genre, par ſa table des eſſais ſdes monnoies étrangeres, imprimée à la fin du livre du docteur Arbuthnot. Mais il falloit encore que ſon génie s'étendît juſqu'aux affaires purement politiques, & où il n'entroit nul mêlange des ſciences ſpeculatives.

En 1699, il fut nommé de l'académie royale des Sciences des Paris. En 1701, il fut pour la ſeconde fois choiſi membre du parlement pour l'univerſité de Cambridge. En 1703, il fut élu préſident de la ſociété royale, & l'a été ſans interruption juſqu'à ſa mort pendant vingt-trois ans. Il a eu le bonheur, comme le dit M. de Fontenelle, de jouir pendant ſa

vie de tout ce qu'il méritoit. Les Anglois n'en honorent pas moins les grands talens, pour être nés chez eux; loin de chercher à les rabaiſſer par des critiques injurieuſes; loin d'applaudir à l'envie qui les attaque, ils ſont tous de concert à les élever; & cette grande liberté qui les diviſe ſur des objets du gouvernement civil, ne les empêche point de ſe réunir ſur celui-là. Ils ſentent tous, combien la gloire de l'eſprit doit être précieuſe à un état, & celui qui peut la procurer à leur patrie, leur devient infiniment cher.

„ Tous les ſavans d'un pays qui en produit tant,
„ mirent M. Newton à leur tête par une eſpece d'ac-
„ clamation unanime, & le reconnurent pour leur
„ chef. Sa philoſophie domine dans tous les excel-
„ lens ouvrages qui ſont ſortis d'Angleterre, comme
„ ſi elle étoit déjà conſacrée par le reſpect d'une
„ longue ſuite de ſiecles. Enfin, il à été révéré au
„ point que la mort ne pouvoit plus lui produire de
„ nouveaux honneurs; il a vu ſon apothéoſe.

„ Tacite qui a rapproché aux Romains leur extrè-
„ me indifférence pour les grands hommes de leur
„ nation, eût donné aux Anglois la louange toute
„ oppoſée. En vain, les Romains ſe ſeroient-ils ex-
„ cuſés ſur ce que le grand mérite leur étoit deve-
„ nu familier; Tacite leur eût répondu, que le grand
„ mérite n'étoit jamais commun; ou que même il fau-
„ droit, s'il étoit poſſible, le rendre commun par la
„ gloire qui y ſeroit attachée „.

En même tems que M. Newton travailloit à ſon grand ouvrage des *principes*, il en avoit un autre entre les mains, auſſi original, auſſi neuf, moins général par ſon titre, mais auſſi étendu par la maniere dont il devoit traiter un ſujet particulier. C'eſt ſon *Optique*, ou *Traité des réflexions*, *réfractions*, *inflexions*, *& couleurs de la lumiere*. Cet ouvrage pour lequel il avoit fait pendant le cours de 30 années, les expériences qui lui étoient néceſſaires, parut à Londres pour la premiere fois en 1704, *in*-4°. La ſeconde édition augmentée, eſt celle de 1718, *in*-8°. & la troiſieme de 1721, auſſi *in*-8°. Le docteur Samuel Clarke en donna une traduction latine ſur la premiere édition, en 1706, *in*-4°. & ſur la ſeconde édition en 1719 auſſi *in*-4°. La traduction françoiſe de M. Coſte, faite ſur la ſeconde édition, a été imprimée à Amſterdam en 1720, en 2 vol. *in*-12.

L'objet perpétuel de l'*optique* de M. Newton, eſt l'anatomie de la lumiere, comme le dit M. de Fontenelle. L'expreſſion n'eſt point trop hardie, ce n'eſt que la choſe même: un très-petit rayon de lumiere qu'on laiſſe entrer dans une chambre parfaitement obſcure, mais qui ne peut être ſi petit, qu'il ne ſoit encore un faiſceau d'une infinité de rayons, eſt diviſé, diſſéqué, de façon que l'on a les rayons élémentaires qui le compoſoient ſéparés les uns des autres, & teints chacun d'une couleur particuliere, qui après cette ſéparation ne peut plus être altérée. Le blanc dont étoit le rayon total avant la diſſection, réſultoit du mêlange de toutes les couleurs particulieres des rayons primitifs.

„ On ne ſépareroit jamais ces rayons primitifs &
„ colorés, s'ils n'étoient de leur nature tels qu'en
„ paſſant par le même milieu, par le même priſme
„ de verre, ils ſe rompent ſous différens angles, &
„ par-là ſe démêlent quand ils ſont reçus à des diſ-
„ tances convenables. Cette différente réfrangibilité
„ des rayons rouges, jaunes, verts, bleus, violets,
„ & de toutes les couleurs intermediaires en nom-
„ bre infini (propriété qu'on n'avoit jamais ſoup-
„ çonnée, & à laquelle on ne pouvoit guere être
„ conduit par aucune conjecture), eſt la découverte
„ fondamentale du traité de M. Newton. La diffé-
„ rente réfrangibilité amene la différente réflexibi-
„ lité.

„ Il y a plus, les rayons qui tombent ſous le mê-
„ me angle ſur une ſurface, s'y rompent, & reflé-
„ chiſſent alternativement; eſpece de jeu qui n'a pu
„ être apperçu qu'avec des yeux extrèmement fins,
„ & bien aidés par l'eſprit. Enfin, & ſur ce point
„ ſeul, la premiere idée n'appartient pas à M. New-
„ ton; les rayons qui paſſent près des extrémités
„ d'un corps, ſans le toucher, ne laiſſent pas de s'y
„ détourner de la ligne droite, ce qu'on appelle *in-*
„ *flexion*. Tout cela enſemble forme un corps d'*op-*
„ *tique* ſi neuf, qu'on peut déſormais regarder cette
„ ſcience comme entierement dûe à l'auteur „.

M. Newton mit d'abord à la fin de ſon *optique*, deux traités de pure géométrie; l'un de la *quadrature des courbes*, l'autre un *dénombrement des lignes*, qu'il appelle du *troiſieme ordre*. Il les en a retranchés depuis, parce que le ſujet en étoit trop différent de celui de l'*optique*, & on les a imprimés à part quelques années après. Ce ne ſeroit plus rien dire, que d'ajouter ici, qu'il brille dans tous ſes ouvrages une haute & fine géométrie qui appartenoit entierement à M. Newton.

En 1705, la reine Anne le fit chevalier. Il publia en 1707 à Cambridge, *in*-8°. ſon *Arithmetica univerſalis*, ſive de *compoſitione & reſolutione arithmeticæ*, *liber*. En 1711 ſon *Analyſis per quantitatum ſeries*, *fluxiones & differentias*, *cum enumeratione linearum tertii ordinis*, parut à Londres, *in*-4°. par les ſoins de M. Guillaume Jones, membre de la ſociété royale, qui avoit trouvé le premier de ces ouvrages parmi les papiers de M. Jean Collins, qui l'avoit eu du docteur Barrow en 1669. En 1712 on imprima pluſieurs lettres de M. Newton dans le *Commercium epiſtolicum D. Joannis Collins*, *& aliorum de analyſi promota*, *juſſu ſocietatis regiæ editum*. Londres, *in*-4°.

Il fut plus connu que jamais à la cour, ſous le roi Georges I. La princeſſe de Galles, depuis reine d'Angleterre, a dit ſouvent en public qu'elle ſe tenoit heureuſe de vivre de ſon tems, & de le connoître. Il avoit compoſé un ouvrage de chronologie ancienne, qu'il ne ſongeoit point à publier; mais cette princeſſe à qui il en confia les vues principales, les trouva ſi neuves & ſi ingénieuſes, qu'elle voulut avoir un précis de tout l'ouvrage, qui ne ſortiroit jamais de ſes mains, & qu'elle poſſéderoit ſeule. Il s'en échappa cependant une copie, qui fut apportée en France par l'abbé Conti, noble vénitien elle y fut traduite, & imprimée à Paris, ſous le titre d'*Abrégé de chronologie de M. le chevalier Newton*, *fait par lui-même*, *& traduit ſur le manuſcrit anglois*, *avec quelques obſervations*. Cette chronologie abrégée n'avoit jamais été deſtinée à voir le jour; mais en 1728 l'ouvrage entier parut à Londres, *in*-4°. ſous ce titre, *la chronologie des anciens royaumes*, *corrigée par le chevalier Iſaac Newton*, *& dédiée à la reine par M. Conduit*.

Le point principal de ce ſyſtème chronologique, eſt de rechercher (en ſuivant avec beaucoup de ſubtilité, quelques traces aſſez foibles de la plus ancienne aſtronomie grecque) qu'elle étoit au tems de Chiron le centaure, la poſition du colure des équinoxes, par rapport aux étoiles fixes. Comme on ſait aujourd'hui que ces étoiles ont un mouvement en longitude, d'un degré en ſoixante-douze ans; ſi on ſait une fois qu'aux tems de Chiron, le colure paſſoit par certaines étoiles fixes, on ſaura, en prenant leur diſtance à celles par où il paſſe aujourd'hui, combien de tems s'eſt écoulé depuis Chiron juſqu'à nous. Chiron étoit du fameux voyage des Argonautes, ce qui en fixera l'époque, & néceſſairement enſuite celle de la guerre de Troie, deux grands événemens, d'où dépend toute l'ancienne chronologie. M. Newton les met de 500 ans plus proche de l'ere chrétienne, que ne le font ordinairement les autres chronologiſtes.

Ce ſyſtème fut attaqué peu de tems après en France par le P. Souciet, & en Angleterre par M. Shuckford, M. Newton trouva en France même un illuſtre défenſeur, M. la Nauze, qui répondit au P. Souciet dans la continuation des mémoires de littérature & d'hiſtoire, Halley, premier aſtronome du roi de la grande-Bretagne, répondit à M. Shuckford, dans les *Tranſact. philoſoph.* n°. 597. & ſoutint tout l'aſtronomique du ſyſtème; ſon amitié pour l'illuſtre mort, & ſes grandes connoiſſances dans la matiere dont il s'agit, tournerent de ſon côté les regards attentifs des gens de lettres les plus habiles, qui n'ont point encore oſé prononcer; & quand il arrivéroit que les plus fortes raiſons fuſſent d'un côté, & de l'autre le nom ſeul de Newton, peut-être le public reſteroit-il encore quelque tems en ſuſpens.

La ſanté de ce grand homme fut toujours ferme & égale juſqu'à l'âge de 80 ans; alors il commença à être incommodé d'une incontinence d'urine, qui l'attaqua par intervalles; mais il y remédioit par le régime, & ne ſouffrit beaucoup que dans les derniers 20 jours de ſa vie. On jugea ſurement qu'il avoit la pierre; cependant, dans des accès de douleurs ſi violens que les gouttes de ſueur lui en couloient ſur le viſage, il conſerva toujours ſa patience, ſon courage & ſa gaieté ordinaire. Il lut encore les

gazettes le 18 Mars, & s'entretint long-tems avec le docteur Mead; mais le ſoir il perdit abſolument la connoiſſance, & ne la reprit plus, comme ſi les facultés de ſon ame n'avoient été ſujettes qu'à s'éteindre totalement, & non pas à s'affoiblir. Il mourut le lundi ſuivant 20 Mars âgé de 85 ans.

Son corps fut expoſé ſur un lit de parade, dans la chambre de Jéruſalem, endroit d'où l'on porte au lieu de leur ſépulture, les perſonnes du plus haut rang, & quelquefois les têtes couronnées. On le porta dans l'abbaye de Weſtminſter, le poêle étant ſoutenu par le lord grand chancelier, par les ducs de Montroſe & Roxbourgh, & par les comtes de Pembrocke, de Suſſex, & de Macleſfield. Ces ſix pairs d'Angleterre qui firent cette fonction ſolemnelle, font aſſez juger quel nombre de perſonnes de diſtinction groſſirent la pompe funebre. L'évêque de Rocheſter fit le ſervice, accompagné de tout le clergé de l'égliſe. Les corps fut enterré près de l'entrée du chœur. Il faudroit remonter chez les anciens grecs, ſi l'on vouloit trouver des exemples d'une auſſi grande vénération pour le ſavoir. La famille de M. Newton a encore imité la Grece de plus près, par un monument qu'elle lui a fait élever en 1731, & ſur lequel on a gravé cette épitaphe:

H. S. E. Iſaacus *Newton, eques auratus: qui animi vi prope divinâ planetarum motus, figuras, cometarum ſemitas, Oceanique æſtus, ſuâ matheſi facem præferente, primus demonſtravit. Radiorum lucis diſſimilitudines, colorumque inde naſcentium proprietates, quas nemo ſuſpicatus erat, perveſtigavit. Naturæ, antiquitatis, S. ſcripturæ, ſedulus, ſagax, interpres. Dei O. M. majeſtatem philoſophiâ aperuit. Evangelii ſimplicitatem moribus expreſſit. Sibi gratulentur mortales tale tantumque extitiſſe humani generis decus. Natus* XXV. Dec. A. D. M. DC. XLII. *Obiit Mart.* XX. M. DCC. XXVI.

M. Newton avoit la taille médiocre, avec un peu d'embonpoint dans ſes dernieres années. On n'appercevoit dans tout l'air & dans tous les traits de ſon viſage, aucune trace de cette ſagacité & de cette pénétration qui regnent dans ſes ouvrages. Il avoit plutôt quelque choſe de languiſſant dans ſon regard & dans ſes manieres, qui ne donnoit pas une fort grande idée de lui à ceux qui ne le connoiſſoient point. Il étoit plein de douceur, & d'amour pour la tranquillité. Sa modeſtie s'eſt toujours conſervée ſans altération, quoique tout le monde fût conjuré contre elle. Il ne regnoit en lui nulle ſingularité, ni naturelle, ni affectée. Il étoit ſimple, affable, & ne ſe croyoit diſpenſé ni par ſon mérite, ni par ſa réputation, d'aucun des devoirs du commerce ordinaire de la vie.

Quoiqu'il fût attaché à l'égliſe anglicane, il jugeoit des hommes par les mœurs, & les non-conformiſtes étoient pour lui, les vicieux & les méchans. L'abondance où il ſe trouvoit, par un grand patrimoine & par ſon emploi, augmentée encore par ſa ſage économie, lui offroit les moyens de faire du bien & ſes actes de libéralité envers ſes parens, comme envers ceux qu'il ſavoit dans le beſoin, n'ont été ni rares, ni peu conſidérables. Quand la bienſéance exigeoit de lui en certaines occaſions, de la dépenſe & de l'appareil, il étoit magnifique, & de bonne grace. Hors delà tout faſte étoit retranché dans ſa maiſon, & les fonds reſervés à des uſages plus ſolides. Il ne s'eſt point marié, & a laiſſé en biens meubles environ 32 mille livres ſterling, c'eſt-à-dire 700 mille livres de notre monnoie.

Le docteur Pemberton nous apprend que le chevalier Newton avoit lu beaucoup moins de mathématiciens modernes qu'on ne le croiroit. Il condamnoit la méthode de traiter les matieres géométriques par des calculs algébraiques; & il donna à ſon traité d'algebre, le titre d'*Arithmétique univerſelle*, par oppoſition au titre peu judicieux de *Géométrie*, que Deſcartes a donné au traité dans lequel il enſeigne comment le géometre peut s'aider de cette ſorte de calculs, pour pouſſer ſes découvertes. Il louoit Sluſius, Barrow & Huyghens, de ne ſe laiſſer point aller au faux goût qui commençoit alors à prévaloir. Il donnoit auſſi des éloges au deſſein qu'avoit formé Hugues d'Omérique, de remettre l'ancienne analyſe en vigueur; & il eſtimoit beaucoup le livre d'Apollonius, *De ſectione rationis*, parce qu'il y donne une idée plus claire de cette analyſe qu'on ne l'avoit fait auparavant.

M. Newton faiſoit un cas particulier du génie de Barrow pour les découvertes, & du ſtyle d'Huyghens, qu'il regardoit comme le plus élégant écrivain parmi les mathématiciens modernes. Il fut toujours grand admirateur de leur goût, & de leur maniere de démontrer. Il témoigna ſouvent ſon regret d'avoir commencé ſes études mathématiques par les ouvrages de Deſcartes & d'autres algébriſtes, avant que d'avoir lu les écrits d'Euclide avec toute l'attention que cet auteur méritoit.

M. Leibnitz ayant propoſé aux Anglois comme un défi, la ſolution du fameux problème des *trajectoires* cette ſolution ne fut preſque qu'un jeu pour M. Newton. Il reçut ce problème à quatre heures du ſoir, & le réſolut dans la même journée.

Au retour de la paix ſtipulée par le traité d'Utrecht, le parlement ſe propoſa d'encourager la navigation par des récompenſes, & Newton ayant été conſulté ſur la détermination des longitudes, il remit à ce ſujet, à un commité de la chambre des communes, le mercredi 2 Juin 1714, le petit mémoire dont voici la traduction.

„ On fait divers projets pour déterminer la longitude ſur mer, qui ſont vrais dans la théorie, mais très-difficiles dans la pratique.

„ Un de ces projets a été d'obſerver le tems exactement, par le moyen d'une horloge; mais juſqu'à préſent on n'a pu faire encore d'horloge qui ne dérangeât point par l'agitation du vaiſſeau, la variation du froid & du chaud, de l'humidité & de la ſécheresse, & par la différence de la peſanteur en différentes latitudes.

„ D'autres ont eſſayé de trouver la longitude, par l'obſervation des éclipſes des ſatellites de Jupiter mais juſqu'à préſent on n'a pu réuſſir à les obſerver ſur mer, tant à cauſe de la longueur des téleſcopes dont on a beſoin, qu'à cauſe du mouvement du vaiſſeau.

„ Une troiſieme méthode a été de découvrir la longitude par le lieu de la lune; mais on ne connoît pas encore aſſez la théorie de cette planete pour cela. On peut bien s'en ſervir pour déterminer la longitude à deux ou trois degrés près, mais non à un degré.

„ La quatrieme méthode eſt le projet de M. Ditton; cette méthode eſt plutôt bonne pour tenir regiſtre de la longitude ſur mer, que pour la trouver lorſqu'on l'auroit une fois perdue, ce qui peut arriver aiſément dans un tems couvert. Ceux qui entendent la marine, ſont le mieux en état de juger juſqu'où ce projet eſt praticable, & ce qu'il couteroit à l'exécuter. En faiſant voile, ſelon cette méthode, il faudroit, quand on auroit à traverſer une grande étendue de mer, naviger droit à l'orient ou à l'occident, & d'abord prendre dans la latitude du lieu le plus voiſin de celui où on doit aller au-delà, & enſuite faire cours à l'eſt ou à l'oueſt juſqu'à ce qu'on y arrive.

„ Dans les trois premieres méthodes, il faut avoir une horloge réglée par un reſſort, rectifiée chaque fois au lever & au coucher du ſoleil, pour marquer l'heure, le jour & la nuit. Dans la quatrieme méthode on n'a pas beſoin d'horloge. Dans la premiere, il en faut avoir deux, celle-ci, & l'autre mentionnée ci-deſſus.

„ Dans quelqu'une des trois premieres méthodes il peut être de quelque uſage de trouver la longitude à un degré près, & d'une plus grande utilité encore, de la trouver à 40. min. ou à un demi-degré près, s'il eſt poſſible, & à proportion du ſuccès on mérite récompenſe.

„ Par la quatrieme méthode il eſt plus aiſé de mettre le marinier en état de connoître à 40, 60. ou 80. milles, l'éloignement où il ſe trouve des côtes, que de traverſer les mers. On pourroit bien accorder une partie de la récompenſe à l'inventeur, quand la choſe ſe feroit exécutée ſur les côtes de la grand-Bretagne pour le ſalut des vaiſſeaux qui reviennent, & le reſte lorſqu'on auroit trouvé moyen par-là d'aller à un port éloigné, ſans perdre ſa longitude, ſi cela ſe peut „.

Après la mort de M. Newton on trouva dans ſes papiers quantité d'écrits ſur l'antiquité, ſur l'hiſtoire, ſur la chimie, ſur les mathématiques, & même ſur la théologie. En 1727., il parut à Londres *in* 8°. une traduction angloiſe de ſon traité du *ſyſteme de l'univers*.

En 1733, on imprima dans la même ville *in* 4°. ſes *remarques* ſur les prophéties de Daniel & ſur l'apocalypſe de S. Jean. Cet ouvrage a été traduit en latin par M. Suderman, & publié à Amſterdam en 1737. *in* 4°. avec de ſavantes notes. Le docteur Gray attaqua ſans ménagement, & d'une maniere qui n'étoit pas honorable, les obſervations de Newton ſur les prophéties de Daniel. Quoiqu'on puiſſe entendre d'une autre maniere les écrits du prophete, il n'y a rien néanmoins que de ſenſé dans l'hypothéſe de Newton, & ſes raiſonnemens à cet égard ſont bien éloignés d'être d'une nature à faire pitié, comme le docteur Gray a oſé l'avancer.

En 1736., M. Colſon mit au jour à Londres *in*-4°. la méthode des fluxions & des ſuites infinies, avec l'application de cette méthode à la géométrie des lignes courbes. C'eſt une traduction du latin du chevalier Newton, dont l'original n'a jamais été imprimé.

M. Birch ayant fait imprimer à Londres en 1737 *in*-8°. les *œuvres mêlées* de Jean Greaves, y a inſéré la traduction angloiſe d'une diſſertation latine de M. Newton ſur *la coudée ſacrée des Juifs*, qui étoit à la ſuite d'un ouvrage intitulé *Lexicon propheticum*, mais que M. Newton n'avoit pas fini.

Enfin ceux qui voudront ne rien négliger ſur la connoiſſance des *œuvres philoſophiques* de ce grand homme, doivent lire l'ouvrage profond de M. Colin Mac-Laurin, intitulé, *hiſtoire des découvertes philoſophiques* du chevalier Iſ. Newton, en quatre livres, Londres 1748, *in*-4°. (*Le chevalier* DE *Jaucourt*.)

WOLVERHAMPTON *ou* WOLUERTON, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Stafford, à l'occident da la Tame. Ce bourg ſe nommoit anciennement *Wolfruneſham* du nom de *Wolfrune*, femme dévote, qui y bâtit un monaſtere. (*D. J.*)

WOMIE, (*Géog. mod.*) c'eſt la même place que Midnick, ville de la Samogitie, ſur le Wirvirs, ſiege & réſidence de l'évêque de Samogitie. *Voyez* Midnick.

WONSEISCH, (*Géog. mod.*) bourg de Franconie, dans le marggraviat de Cullembach, à environ dix milles de la ville de ce nom.

C'eſt dans ce bourg que naquit en 1565, *Taubmann* (Frédéric), mort en 1613, âgé de 48 ans. Son pere étoit un ſimple artiſan, & le fils ayant la paſſion des lettres, fut envoyé à Cullembach où il mendia ſon pain pour étudier. Il ſe diſtingua par ſes talens, & fut nommé profeſſeur dans la même académie. On a de lui pluſieurs ouvrages, & entr'autres, d'excellens commentaires ſur Plaute, *commentarius in Plautum*, *Francofurti* 1605, *in-fol.* Le pere Nicéron a donné ſa vie dans ſes *mém. des hommes illuſtres*, *Tome XVI.* (*D. J.*)

WONSIDEL, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Saxe, au Voigtland, ſur l'Egra, au midi d'Hoff. On la regarde comme étant de la Franconie, à cauſe de ſon ſouverain. Il y a aux environs quelques mines de cuivre & de fer.

WOODBRIDGE, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans la province du Suffolck, ſur la riviere de Deben, à cinq ou ſix milles au nord d'Ipſwich; c'eſt un grand & beau bourg, où il y a une très-belle égliſe & deux ou trois chantiers pour la conſtruction des vaiſſeaux.

WOODCOTE, (*Géog. mod.*) lieu d'Angleterre, dans le comté de Surrey. Tout prouve que ce lieu eſt la *Neomagus* de Ptolomée, *l. II. ch. iij.* ou la *Noviomagus* d'Antonin; c'étoit une des principales cités des Regnes.

WOODLAND, (*Géog. mod.*) on appelle *Woodland*, en Angleterre, la partie occidentale du comté de Warwich, à cauſe des bois dont elle eſt couverte. Anciennement on la nommoit *Arden*, qui en langue gauloiſe ſignifioit la même choſe.

WOODSTOK, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, dans Oxfordshire à ſoixante milles au nord oueſt de Londres. Elle a droit de tenir marché, & d'envoyer des députés au parlement.

Henri I. fit bâtir à *Woodſtok* une maiſon royale, qui fut aggrandie dans la ſuite par Henri II. & détruite dans les guerres civiles du tems de Charles I. Il y avoit un labyrinthe où la belle Roſemonde, maîtreſſe d'Henri II. fut, dit-on ſans aucun fondement, empoiſonnée, par la vengeance d'une reine jalouſe (la reine Eléonor). Elle fut enterrée à Godſtow, dans le couvent des religieuſes, avec cette épitaphe latine, qui montre le goût des pointes de ce tems-là:

Hac jacet in tumba Roſa mundi, non Roſamunda;
Non redolet, ſed olet, quæ redolere ſolet.

Le tombeau avoit été placé au milieu du chœur de l'égliſe, couvert d'un drap de ſoie. Un évêque de Lincoln nommé *Hugues*, trouva contre la décence, que le tombeau d'une femme telle qu'avoit été Roſemonde, fût expoſé aux yeux des filles qui avoient fait vœu de chaſteté; il le fit ôter du chœur & tranſporter dans le cimetiere. Mais les religieuſes affectionnées à la mémoire de Roſemonde, tirerent ſes os du cimetiere, & les remirent honorablement dans le chœur de leur égliſe.

Woodſtok qui étoit un domaine de la couronne, fut aliéné par acte du parlement en faveur du duc de Marlborough, comme une marque publique de reconnoiſſance pour les ſervices ſignalés, qu'il avoit rendus à l'état, particulierement à la bataille de Bleinheim; & c'eſt pour en perpétuer la mémoire, qu'on y bâtit le palais nommé *Bleinheim-houſe*.

Près du confluent de la Tamiſe & de la riviere Evenlode, on voit un monument tout-à-fait ſingulier; c'eſt un rang de groſſes pierres de grandeur & de forme inégales, élevées ſur leur baſe & diſpoſées en rond; comme les habitans appellent ce monument de pierres *Rolleric-ſtones*, cette dénomination a donné lieu de croire que c'étoit en effet un monument de Rollo, chef des Normands, qui paſſa en Angleterre en 876, & qui livra deux batailles aux Anglois dans le comté d'Oxford. *Long.* de *Woodſtok* 16. 18. *latit.* 51. 47.

C'eſt dans la maiſon royale de *Woodſtok* bâtie par le roi Henri I. que naquit le vaillant Edouard, ſurnommé le *prince noir*, à cauſe de ſa cuiraſſe brune & de l'aigrette noire de ſon caſque. Ce jeune prince, d'Edouard III. eut preſque tout l'honneur de la bataille de Creci, que perdit Philippe de Valois contre les Anglois le 26 Août 1346. Dix ans après le même prince noir entra en France, ſoumit l'Auvergne, le Limouſin & le Poitou. Le roi Jean ayant raſſemblé ſes troupes, l'atteignit à Maupertuis, à deux lieues de Poitiers, dans des vignes d'où il ne pouvoit ſe ſauver. Le prince de Galles demande la paix au roi; il offre de rendre tout ce qu'il avoit pris en France, & une treve de ſept ans. Jean refuſe toutes ces conditions, attaque huit mille hommes avec quatre-vingt mille, & eſt défait à la bataille qu'on nomme de Poitiers, le lundi 19 de Septembre 1356. Le prince de Galles le mene à Bourdeaux, d'où il fut conduit l'année ſuivante en Angleterre.

En 1366, dom Pedre, roi de Caſtille, étant attaqué par les François, eut recours au prince *noir* leur vainqueur. Ce prince ſouverain de la Guyenne, qui devoit voir d'un œil jaloux le ſuccès des armes françoiſes, prit par intérêt & par honneur le parti le plus juſte. Il marche en Eſpagne avec ſes Gaſcons & ſes Anglois. Bientôt ſur les bords de l'Ebre, & près du village de Navarette, Dom Pedre & le prince *noir* d'un côté, de l'autre, Henri de Tranſtamare & du Gueſclin, donnerent la ſanglante bataille qu'on nomme *de Navarette*. Elle fut plus glorieuſe au prince *noir* que celles de Crécy & de Poitiers, parce qu'elle fut plus diſputée. Sa victoire fut complette; il prit du Gueſclin & le maréchal d'Andrehen, qui ne ſe rendirent qu'à lui. Henri de Tranſtamare fut obligé de fuir en Aragon, & le prince noir rétablit don Pedre ſur le thrône. Ce roi traita pluſieurs rebelles d'une maniere barbare, mais que les lois des états autoriſent du nom de juſtice. Don Pedre uſa dans toute ſon étendue du malheureux droit de ſe venger. Le prince *noir* qui avoit eu la gloire de le rétablir, eut encore celle d'arrêter le cours de ſes cruautés. Il eſt, après Alfred, celui de tous les héros que l'Angleterre a le plus en vénération.

Toujours reſpectueux envers ſon pere. Brave ſans férocité, fier dans les combats, humain au fort de la victoire, affable envers tout le monde, généreux & plein d'équité. Il avoit épouſé la plus belle femme du royaume; on l'appelloit la *belle Jeanne*, & il eut toujours pour elle l'attachement le plus tendre.

Il poſſédoit toutes les vertus dans un degré éminent, & ſa modeſtie en particulier ne ſauroit trop s'admirer. Il ſe tint debout auprès du roi Jean ſon priſonnier, tandis qu'il ſoupoit, & cherchant pendant tout le repas à le conſoler de ſon malheur, il lui

dit qu'il ne négligeroit rien pour l'adoucir, & qu'il trouveroit toujours en lui le plus reſpectueux parent, s'il vouloit bien lui permettre de ſe glorifier de ce titre.

Il mourut en 1376, âgé de 46 ans, du vivant du roi ſon pere. On reçut la nouvelle de ſa mort avec un deuil inconcevable, & le parlement d'Angleterre aſſiſta en corps à ſes funérailles. Le roi de France lui fit faire un ſervice à Notre-Dame. Le roi Edouard décéda un an après ſon fils, & Richard, fils de cet illuſtre prince de Galles, ſuccéda à la couronne à l'âge de onze ans.

Chaucer (Geoffroi) le pere de la poéſie angloiſe, & le maître de Spencer, de plus contemporain du prince *noir*, naquit comme lui à Woodſtok, ſelon Pitſéus, & à Londre ſelon d'autres; mais ſans croire la premiere opinion la mieux fondée, je l'embraſſe volontiers, parce qu'elle me donne ſujet de parler ici de cet aimable poëte, dont les vers naturels brillent à-travers le nuage gothique du tems & du langage, qui voudroient offuſquer ſon beau génie.

Il vit le jour la ſeconde année du regne d'Edouard III. l'an 1328. Né d'une bonne famille, il fit ſes premieres études à Cambridge; & dès l'âge de dix-huit ans qu'il compoſa ſa *cour d'amour*, il paſſoit déjà pour bon poëte par d'autres pieces qu'il avoit faites. Après qu'il eut quitté l'univerſité, il voyagea; & au retour de ſes voyages, il entra dans le temple intérieur (*Inn-temple*) pour y étudier les lois municipales d'Angleterre.

Ses talens & ſa bonne mine l'introduiſirent à la cour en qualité de page d'Edouard III. poſte d'honneur & de confiance qui ne fut que le premier pas de ſon avancement. Bientôt le roi en le qualifiant par ſes lettres-patentes de *dilectus Valetus noſter*, lui donna vingt marcs d'argent annuellement payables ſur l'échiquier, juſqu'à ce qu'il pût le pourvoir mieux. Il fut nommé peu de tems après gentilhomme privé du roi, avec vingt nouveaux marcs d'argent de revenu. Au bout d'un an il fut fait porte-écu du roi, *ſcutifer regis*, emploi qui étoit alors très-honorable.

Se trouvant par cette charge toujours près de la perſonne du roi, il ſe fit aimer & eſtimer des perſonnes du premier rang, principalement de la reine Philippe, de la princeſſe Marguerite, fille du roi, & de Jean de Gand, duc de Lancaſtre. On ſait qu'il eut l'honneur de devenir dans la ſuite beau-frere de ce prince qui épouſa la ſœur de la femme de Chaucer; & c'eſt auſſi par cette raiſon, que le poëte partagea toutes les viciſſitudes de la bonne & de la mauvaiſe fortune du duc.

Il ſéjournoit ſouvent à *Woodſtok* ou il demeuroit dans une maiſon de pierres de taille, proche de *Paſck-Gate*, qu'on appelle encore à-préſent *la maiſon de Chaucer*. Sa fortune croiſant par la protection du duc de Lancaſte, il fut employé dans les affaires publiques qui lui procurerent un bien de mille livres ſterling de rente, revenu très-conſiderable dans ce tems-là, & preſque égal à celui de dix fois la même ſomme dans le ſiecle où nous vivons.

Le bonheur de Chaucer ne fut pas toujours durable. La ruine du duc de Lancaſtre entraîna la ſienne pour quelque tems. Il ſe retira dans cette conjoncture à *Woodſtok*, pour jouir des tranquilles plaiſirs d'une vie ſtudieuſe; & ce fut là qu'il compoſa en 1391. ſon excellent traité *de l'Aſtrolabe*.

Cependant au milieu de ſes études la fortune ſe plut à lui ſourire de nouveau, & à lui rendre ſes bonnes graces; mais ayant alors près de ſoixante-dix ans, il prit le parti de ſe retirer dans un château où il paſſa les deux dernieres années de ſa vie. Il quitta le monde en homme qui le mépriſe, comme cela paroît par une ode qui commence *Flie for the prèſe, &c.* qu'il compoſa dans ſes dernieres heures. Il mourut le 25. Octobre 1400., & fut enterré dans l'abbaye de Weſtminſter.

Son humeur étoit un mélange de gaieté, de modeſtie & de gravité. Sa gaieté paroiſſoit plus dans ſes écrits que dans ſes manieres; & c'eſt là-deſſus que Marguerite, comteſſe de Pembroke, diſoit que l'abſence de Chaucer lui plaiſoit plus que ſa converſation. Il étoit trop libre dans ſa jeuneſſe; mais vers la fin de ſa vie, le poëte badin fit place au philoſophe grave.

Il fut lié avec les hommes les plus célebres de ſon tems. Il avoit eu des relations avec Petrarque, & quelque liaiſon avec Bocace, duquel il a emprunté quantité de choſes, & qui dans ce tems-là travailloit à perfectionner la langue italienne, comme Chaucer le faiſoit de ſon côté par rapport à la langue angloiſe.

Ses ouvrages ſont nombreux; mais l'on ne doit point douter qu'il n'y en ait une grande partie de perdue. Le poëme intitulé *Troilus & Chriſéide*, eſt de ſes premieres années. Il en faut dire autant de ſon *Conte du laboureur*, qui ſcandaliſa tant de monde, & qui ſe trouve dans ſi peu de manuſcrits. C'eſt de ſa *demeure de la Renommée*, que Pope a emprunté en partie l'idée de ſon *temple de la Renommée*. Il fit le *teſtament d'amour* (qui eſt un de ſes meilleurs ouvrages) vers la fin de ſa vie. Dryden, dans ſes fables imprimées en 1700, a mis en langage moderne la *légende de la femme dévote*, le *conte du chevalier*, celui de la *femme de Bath*, & le poëme de la *fleur & de la feuille*. Il a fait auſſi avec quelques additions, le *caractere du bon curé*, à l'imitation de la deſcription du *curé*, par Chaucer dans ſon prologue. M. Pope a auſſi habillé à la moderne le *conte du marchand*, & le *prologue de la femme de Bath*; c'eſt ce que pluſieurs perſonnes d'eſprit ont fait à l'égard de quelques autres ouvrages de notre auteur. Sa vie publiée par M. Jean Urry, eſt à la tête de ſes *œuvres* imprimées en 1721 à Londres, *in-fol.*, édition ſupérieure à celle de 1602.

Tous les gens de goût en Angleterre donnent de grandes louanges à Chaucer. Le chevalier Philippe Sidney dit qu'il ignore ce qu'on doit le plus admirer, ou que dans un ſiecle ſi ténébreux Chaucer ait vu ſi clair; ou que nous, dans un ſiecle ſi éclairé, marchions ſi fort en tâtonnant ſur ſes traces. Son ſtyle eſt en général familier, ſimple & ſemblable à celui des comédies, mais ſes caracteres ſont parlans. Son *pélérinage de Cantorbery* eſt entiérement à lui. Son but eſt de dépeindre toutes les conditions, & de dévoiler les vices de ſon ſiecle; ce qu'il fait d'une maniere également juſte & vive. Milton, dans le poëme intitulé *il penſeroſo*, met Chaucer au rang des maîtres de l'art.

Pour enrichir utilement & agréablement ſa langue, il adopta tous les mots provençaux, françois & latins qu'il trouva convenables, leur donna une nouvelle forme, & les mêla ſpirituellement avec ceux de la langue angloiſe; il en bannit auſſi tous les termes rudes ou ſurannés pour leur en ſubſtituer d'étrangers plus doux & plus propres à la poéſie. Du tems de la reine Eliſabeth, la langue commença à s'épurer davantage, & elle prit ſous Waller de nouvelles beautés.

Il faut cependant convenir que les vers de Chaucer ne ſont point harmonieux; mais ſes contemporains les trouvoient tels: ils reſſemblent à l'éloquence de cet homme dont parle Tacite, *auribus ſui temporis accommodata*. Du reſte, Chaucer a prouvé dans ſes *contes de Cantorbery*, qu'il ſavoit peindre les différens caracteres; & toutes les *humeurs* (comme on les nomme aujourd'hui) de la nation angloiſe de ſon ſiecle. Il n'y a pas juſqu'aux caracteres graves & ſérieux où il n'ait mis de la variété; car ils ne ſont pas tous graves de la même maniere. Leurs diſcours ſont tels que le demande leur âge, leur vocation, & leur éducation; tels qu'il leur convient d'en tenir, & ils ne conviennent qu'à eux ſeuls. Quelques-uns de ſes perſonnages ſont vicieux & d'autres ſont honnêtes-gens; les uns ſont ignorans & les autres ſont bien inſtruits. Le libertinage même des caracteres bas a ſes nuances, qui y mettent de la variété. Le bailli, le meûnier, le cuiſinier, ſont autant d'hommes différens, & qui different autant l'un de l'autre, que la *dame prieure* affectée & la *femme de Bath*, bréchedent. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

WOOLLI, (*Géog. mod.*) contrée d'Afrique, le long de la riviere de Gambra, au nord. Les marchands d'eſclaves traverſent cette contrée pour ſe rendre au port de Kover. Sa capitale qui n'eſt qu'un hameau, s'appelle *Kaunkale*. (*D. J.*)

WORCESTER, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, capitale du Worceſtershire, ſur la pente d'une colline, au bord de la Saverne, qu'on y paſſe ſur un pont, à 80 milles au nord-oueſt de Londres.

Cette ville fut bâtie par les Romains qui en firent une place forte contre les Bretons ou Gallois; c'eſt le *Branonium* d'Antonin, & le *Bronogenium* de Ptolomée. Les Saxons la nommerent *Wogar-Ceſter*, *Woogorna-Ceſter & Wire-Ceſter*, peut-être de la forêt

rêt de Wire, qui en eſt voiſine. Les Gallois l'appellent *Car Wrangoa*; & les latins modernes l'ont nommée *Vigornia*.

Cette ville a beaucoup ſouffert de la part des Danois, qui la pillerent, & la réduiſirent en cendres, en 1041. Elle ſouffrit encore la même déſolation en 1113, par un incendie fortuit qui conſuma, entr'autres édifices, le château & l'égliſe cathédrale.

Worceſter s'eſt néanmoins relévée de ſes pertes; c'eſt aujourd'hui une grande & belle ville, partagée en dix paroiſſes, bien bâtie, fermée de murailles, excepté dans la partie qui eſt bordée de la Saverne, & qui n'a pas beſoin de murs. On y entre par ſept portes, & l'on y compte douze égliſes, entr'autres la cathédrale, où eſt le tombeau du roi Jean, & celui du prince Arthur, fils aîné du roi Henri VII. Les habitans ont trois marchés par ſemaine, & font un grand négoce de draperies.

Le ſiege épiſcopal de *Vorceſter* a été établi en 680, par Sexwulphe, évêque de Merciens. Le diocèſe comprend toute la province, & une partie de Warwickshire. *Long.* 15. 24 *latit.* 52 25.

Somers (Jean), grand-chancelier d'Angleterre, a fait honneur à *Worceſter*, lieu de ſa naiſſance, en l'année 1652. Peu après l'avénement du roi Guillaume & de la reine Marie à la couronne, il fut nommé ſolliciteur-général, enſuite procureur-général, bientôt après garde du grand ſceau, enfin grand-chancelier, & l'un des régens du royaume pendant l'abſence du roi; mais au commencement de l'année 1700, il fut dépouillé de ſa dignité de grand-chancelier, par le crédit du parti des torys. N'ayant plus d'emplois publics, il conſacra ſon tems aux muſes, & fut élu préſident de la ſociété royale. Il mourut en 1716, à 64 ans. Il joignit à l'étude de la juriſprudence & de la politique, celle des belles-lettres, qu'il poſſédoit parfaitement, comme il paroît par ſa traduction de la vie d'Alcibiade de Plutarque; mais M. Addiſſon loue fortement ſon mérite à bien d'autres égards; écoutons-le.

Il arrive ordinairement, dit-il, qu'en voulant étouffer l'amour de la gloire, qui a jetté de profondes racines dans les ames nobles, on détruit en même tems pluſieurs vertus; & qu'il n'y a rien de plus propre à plonger l'homme dans l'indolence, que d'aracher de ſon cœur le deſir de la réputation. Mais lorſque ſans aucun aiguillon de vanité, un homme eſt zélé pour le bien du genre-humain, & qu'il n'eſt pas moins ſoigneux à cacher qu'à faire de belles actions; nous pouvons être aſſûrés que c'eſt un cœur plein de bonté & de magnanimité. L'hiſtoire, continue Addiſſon, nous offre un grand exemple de ce beau caractere dans mylord Somers, dont la deviſe étoit, *prodeſſe quam conſpici*.

Il s'eſt uſé par ſon application aux études propres à le rendre utile au public, en formant des deſſeins pour le bien de ſa patrie, & en appuyant les meſures qui pouvoient les faire réuſſir. Mais ce qu'il a fait, n'a été que dans la vue du bien public; tous ſes généreux efforts n'ont eu d'autre but; le deſir d'acquérir de la réputation n'y eſt entré pour rien.

Toute ſa vie a été décorée d'une aimable modeſtie, qui a relevé d'autant plus ſes vertus, qu'elles étoient comme cachées ſous cette ombre eſtimable. Son application à ce qu'il y a d'épineux dans l'étude du droit, ne l'avoit point rendu déciſif. Il ne ſavoit ce que c'étoit que de diſputer ſur des choſes indifférentes, pour faire parade de la ſupériorité de ſes lumieres. A une grande politeſſe, qu'il tenoit de l'éducation, il joignoit une grande force de raiſon.

Ses principes étoient ſoutenus par la vertu, & par cela même, ils ne varioient point au gré de l'ambition, de l'avarice ou de la haine. Ses idées n'étoient pas moins fermes que droites. Il a fini ſa carriere dans une parfaite union avec les amis choiſis auxquels il s'étoit lié en la commençant. Le grand homme ne paroiſſoit pas davantage en lui, comme patriote & miniſtre d'état, que comme ſavant univerſel. En partageant ſon tems entre les affaires publiques & la retraite, il ſe perfectionna non-ſeulement dans la connoiſſance des hommes & des affaires, mais encore dans celle des arts & des ſciences.

Quoiqu'il paſſât par les divers degrés des honneurs de la robe, on le regarda toujours comme un homme qui méritoit un poſte plus élevé que celui qu'il occupoit, juſqu'à ce qu'il fût parvenu à la plus haute dignité, à laquelle cette ſorte d'étude puiſſe conduire.

Il poſſédoit deux talens, qui ſe trouvent rarement réunis dans une même perſonne, un fond de bon ſens, & un goût exquis. Sans le premier, la ſcience n'eſt qu'un fardeau, & ſans le dernier, elle eſt déſagréable.

Son éloquence étoit mâle & perſuaſive. Son ſtyle étoit pur, vif & poli. On a oſé comparer pour la capacité, cet illuſtre ſeigneur avec le lord Vérulam, qui a été, comme lui, grand-chancelier d'Angleterre. Mais la conduite de ces deux grands hommes dans les mêmes circonſtances, a été fort différente. Tous deux ont été accuſés par la chambre des communes; l'un qui avoit donné priſe ſur lui, ſuccomba, & fut réduit à une humiliation, qui ternit beaucoup l'éclat d'un caractere ſi élevé: mais mylord Somers avoit un trop ſûr garant dans ſon intégrité, pour craindre une impuiſſante attaque contre ſa réputation; & quoique ſes accuſateurs euſſent été bien aiſes de laiſſer tomber leurs griefs, il les preſſa de les ſoutenir, & voulut que l'affaire fût décidée: car la même grandeur d'ame, qui lui faiſoit mépriſer la gloire, l'empêchoit de ſouffrir patiemment un injuſte blâme.

Il n'y a pas de doute que cet homme rare ne figure dans l'hiſtoire de notre nation; mais nous ne devons pas nous attendre à y voir briller ſon mérite dans tout ſon jour, parce qu'il a écrit pluſieurs choſes, ſans ſe faire connoître; qu'il a eu la principale part à d'excellens conſeils, ſans qu'il y parût; qu'il a rendu des ſervices à pluſieurs perſonnes, ſans qu'elles aient ſu d'où ils partoient; & qu'il en a rendu de très-grands à ſa patrie, dont d'autres ont eu l'honneur; en un mot, parce qu'il a tâché de faire de belles actions, plutôt que de s'acquérir un grand nom.

Je ſai qu'on pourroit attribuer ce magnifique éloge du lord Somers à l'amitié d'Addiſſon; mais il faut du moins accorder; que les grandes qualités de ce ſeigneur ont été bien frappantes, puiſque ſes ennemis même les reconnoiſſent, & que madame Manley n'a pu s'empêcher de mêler des louanges parmi les traits ſatyriques dont elle le noircit. „ Il avoit, „ dit-elle, du feu & de la modération, de l'eſprit „ & de la complaiſance, des lumieres étendues, réu„ nies à un jugement ſolide. Le dieu de l'éloquen„ ce, continue-t-elle, étoit maître de ſa langue. „ Minerve elle-même avoit ſon domicile dans ſon „ cerveau pour l'inſpirer, auſſi-bien que dans ſon „ cœur pour lui donner du feu. Sa ſageſſe & la ſé„ rénité de ſon tempérament, entretenoient l'union „ dans la cabale. Enfin, il n'y avoit que lui qui pût „ retenir le furieux Cethégus (mylord Sunderland) „ auſſi-bien que l'inconſidéré Catilina (le marquis de „ Warton) „. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

WORCESTERSHIRE, (*Géog. mod.*) province méditerranée d'Angleterre, au diocèſe de Worceſter. Elle a 130 milles de tour, & contient environ 544 arpens.

La Saverne la traverſe toute entiere, & preſque par le milieu du nord au ſud, & reçoit en paſſant les eaux de trois ou quatre rivieres. Elle eſt encore arroſée de la Stoure, & de la Salvarpe à l'orient, & de la Thame à l'occident, un peu au-deſſous de la ville de Worceſter: l'Avon venant du côté de Warwick, lave auſſi un coin de cette province au ſud-eſt.

Worceſtershire eſt ſéparé au ſud-eſt de Herefordshire par les montagnes nommées *Malvernes*, qui s'élevent à la hauteur de ſept milles. Cette province eſt une des meilleures de l'Angleterre. En été on y voit de belles & grandes campagnes couvertes de blé, d'excellens pâturages, & de forêts; il s'y trouve auſſi quelques puits d'eau ſalée, & quelques fontaines médicinales. Les haies ſont bordées de poiriers dont on preſſe le fruit pour en faire un excellent poiré. Les rivieres qui l'arroſent lui fourniſſent beaucoup de poiſſon. En particulier la Saverne y nourrit quantité de lamproies, qui ſe plaiſent dans les eaux limonneuſes, telles que ſont celles de cette riviere. L'air répond au terroir: il eſt ſain & temperé. Outre Worceſter la capitale, il y a onze autres bourgs ou villes à marché. Enfin les muſes ont fleuri de bonne heure dans cette province.

Dès le xv. ſiecle, *Littleton* (Thomas) ſe fit une grande réputation par ſon livre des *tenures*, ouvrage dont le chevalier Edouard Coke fait le plus bel éloge. L'archidiacre Nicholſon, dans ſon *english hiſtorical library, part. III. p.* 169, *London*, 1699. obſerve que ce livre eſt entre les mains de tous ceux qui ſe deſtinent à l'étude, ou à la profeſſion du droit

muni-

municipal d'Angleterre, & qu'il a été imprimé plus ſouvent qu'aucun autre livre de droit. Quantité de ſes éditions ſont très-fautives; & il faut s'en ſervir avec précaution, parce que les ridicules notes marginales de quelques poſſeſſeurs ignorans des copies manuſcrites, ſe ſont gliſſées dans le texte, & qu'on y cite ſans rime ni raiſon, des cas auxquels l'auteur n'a jamais penſé... Un grand nombre d'articles de ſon droit commun, ſont à préſent changés par des actes parlementaires, & d'autres ne ſont plus en uſage. Par exemple, tout ce qui regarde les dons enfranke-mariage, *&c.* ne ſert qu'aux diſputes, à fournir quelques queſtions ſubtiles pour exercer les jeunes gens dans les colleges, ou *inns* de cour. A l'égard de quelques endroits qui paroiſſent obſcurs à-cauſe de la briéveté à laquelle la méthode de l'auteur l'obligeoit, on peut les trouver plus amplement expliqués dans le journal *the year-book* d'Edouard IV. où l'on verra ſouvent le ſentiment de Littleton ſur divers cas épineux, avec les raiſons ſur leſquelles il étoit appuyé; d'autres ſujets ont été traités plus amplement par Bracton & par Breton, que notre auteur a abrégés en ce qu'il y a de principal.

Habingion (Guillaume), naquit dans le comté de Worceſter, en 1605, & mourut en 1654. Ses ouvrages ſont des poéſies, ſous le titre de *caſtara*, Londres, 1635, *in*-8. & en proſe, l'*hiſtoire d'Edouard IV. roi d'Angleterre*, Londres, 1640, en un petit *t. in-fol.* Nicholſon trouve que l'auteur a donné une aſſez bel ébauché du regne d'Edouard IV. & qu'il a fait le portrait de ce prince dans un ſtyle fleuri, d'une maniere auſſi reſſemblante qu'on pouvoit l'attendre d'un homme ſi fort éloigné par le tems, de l'original.

Hooper (Georges), évêque de Bath & de Wells naquit dans le comté de Worceſter, en 1640, & mourut en 1727, à 87 ans. Ses ouvrages ſont remplis d'érudition en tout genre; mais je n'en citerai que deux, peu connus des étrangers, dont je donnerai, par cette raiſon, un courte analyſe; je veux parler de ſon traité du carême, & de ſes recherches ſur les anciennes meſures.

Son traité du *carême* parut à Londre en 1694, *in*-8. L'auteur y prouve que dans le iv. ſiecle, lorſque la religion chrétienne commença d'avoir un plus grand nombre d'écrivains, la *quadragéſime*, ainſi qu'on parloit dans ce tems-là, s'obſervoit aſſez généralement par les chrétiens, pendant 40 jours. Si nous remontons vers le milieu du iij. ſiecle, nous y trouverons déjà quelque détail de l'auſtérité avec laquelle les chrétiens obſervoient la ſemaine de la paſſion; détail qui nous vient d'un des plus grands hommes de l'Egliſe, qu'on avoit conſultés ſur l'heure qu'on pouvoit finir le jeûne.

Cette grande auſtérité de la ſemaine-ſainte, qui ne le cédoit en rien celle dont on a uſé dans la ſuite, donne tout lieu de penſer que les chrétiens de ce tems-là, n'ont pas laiſſé à la génération ſuivante, le ſoin d'y ajouter la dévotion des ſemaines précédentes; ſur-tout, puiſque nous trouvons qu'Origene, maître de Denys, parle en termes exprès de la quadragéſime, comme conſacrée au jeûne. Il eſt vrai que nous n'avons ce paſſage d'Origene que de la verſion de Ruffin, qui n'étoit pas le traducteur le plus exact; mais il n'étoit pas le plus mauvais; ainſi il y a plus d'apparence qu'il a traduit ici fidellement, que le contraire, n'y ayant aucune raiſon particuliere de ſoupçonner de la falſification dans ce terme, plutôt que dans un autre de la période, ni de s'étonner qu'il ſoit parlé d'une choſe ſi connue aſſez peu de tems après.

Il paroît par le témoignage de Tertullien (qu'on peut mettre dans le ſecond ſiecle, auſſi-bien que dans le troiſieme), qu'au ſentiment de l'Egliſe de ſon tems, les jours de la mort de Jeſus-Chriſt, le vendredi & le ſamedi-ſaint devoient être conſacrés au jeune, en vertu de l'autorité des apôtres; qu'on n'étoit point obligé de jeûner d'autres jours, & comme en vertu d'un précepte divin; mais que cela étoit laiſſé à la diſcrétion des fideles, ſelon qu'ils le jugeoient à-propos. Cette eſpece d'incertitude ne lui permettoit pas naturellement d'en dire davantage, vu le ſujet qu'il traitoit, ni de nous inſtruire des différentes coutumes des égliſes ſur cette partie arbitraire du carême, quoique l'on puiſſe recueillir d'ailleurs, même de Tertullien, qu'on obſervoit dès ce tems-là une eſpace plus conſidérable.

Mais pour remonter plus haut, & nous approcher davantage du ſiecle des apôtres vers l'an 190, après la mort de S. Jean Irénée, évêque vénérable, qui avoit converſé particulierement avec Polycarpe, comme celui-ci avec S. Jean & d'autres apôtres; Irénée, dis-je, nous a inſtruit, quoique par occaſion ſeulement, des pratiques différentes de ſon tems; il nous apprend que les uns croyoient devoir jeûner un jour, les autres deux jours, ceux-ci pluſieurs jours, ceux-là quarante jours.

Les *recherches* du ſavant Hooper *ſur les anciennes meſures* des Athéniens, des Romains, & particuliemente des Juifs ont été imprimées à Londres en 1721, *in*-8°. L'auteur déclare dans ſa préface qu'ayant lu avec ſoin ſur cette matiere deux traités curieux, qui parurent preſque en même-tems en l'année 1684, l'un du docteur Comberland, mort évêque de Peterborough, l'autre du docteur Edouard Bernard; imprimé d'abord avec le commentaire du docteur Pocock ſur Oſée, qu'ayant auſſi examiné les diſſertations de M. Greaves ſur le pié & ſur le dernier romain louées avec raiſon par les deux autres dont on vient de parler, il s'étoit attaché à rechercher plus exactement les meſures des hébreux; & qu'ayant bâti ſur les principes ſûrs de M. Greaves, ayant ſuivi la méthode de l'évêque Cumberland & profité des riches matériaux raſſemblés par le docteur Bernard, il s'étoit fait le ſyſtème ſuivant.

Premierement qu'ayant examiné en général les différentes meſures pour la longueur, la capacité, le poids & le rapport qu'elles ont les unes aux autres, il a fixé les meſures angloiſes auxquelles il vouloit réduire celles des juifs, afin de s'en faire de plus juſtes idées. Enſuite, comme il falloit chercher la connoiſſance des meſures des juifs dans ce que nous en ont dit des écrivains de divers tems & des divers pays & qu'il falloit réduire leurs différentes meſures à celles d'Angleterre, il à été obligé d'examiner quelques-unes des meſures modernes, mais ſur-tout les anciennes meſures des Athéniens & des Romains; & que muni de ces ſecours, il a rapporté & comparé enſemble ce que l'on a dit de plus vraiſſemblable touchant les meſures des juifs, & s'eſt mis en état d'en donner une connoiſſance auſſi claire & auſſi certaine qu'il eſt impoſſible. Ses recherches ſont donc diviſées en quatre parties.

Dans la premiere, il examine les meſures en général, & particulierement celles d'Angleterre, & quelques autres dont on ſe ſert de nos jours à Rome, en Eſpagne, en Hollande & en Egypte. Dans la ſeconde, il recherche les meſures d'Athènes, à cauſe des auteurs grecs qu'il faut conſulter. Dans la troiſieme, il examine les meſures anciennes des Romains qui ſuppoſent la connoiſſance de celles d'Athènes, & dont l'intelligence eſt néceſſaire pour ſe ſervir avec fruit des auteurs latins. Dans la quatrieme, il s'agit des meſures des juifs.

Vient enſuite un appendix touchant les noms & la valeur des monnoies angloiſes & des meſures en vaiſſeaux. Dans cet appendix, il dit que toutes les anciennes meſures angloiſes de cette eſpece que nous avons reçues des Saxons, venoient, ſelon toutes apparences, à ceux-ci des Sarraſins, auſſi-bien que la monnoie angloiſe. Il remarque que pour ce qui eſt des noms des vaiſſeaux connus en Eſpagne & en Italie, comme ceux de pipe, de botte, de barril, *&c.* il en chercheroit l'origine dans la Méditerranée, & de-là chez les peuples orientaux, de qui venoient les choſes contenues dans ces vaiſſeaux: car puiſqu'il paroît clairement que tous les poids ſont phéniciens d'origine, & que les meſures en vaiſſeaux, même de l'eau, étoient abſolument néceſſaires aux Phéniciens pour leur proviſion dans leurs voyages par terre, auſſi-bien que par mer; qu'entre les liquides, le vin & l'huile étoient des produits de leurs côtes, (le mot *vin* non-ſeulement, mais les noms fabuleux de *Bacchus*, de *Sémélé*, de *Silene* avec ſon âne dénotant cette origine), il eſt aſſez naturel de penſer que les noms phéniciens des *vaiſſeaux* paſſerent avec ce qu'ils contenoient dans les îles de la Grece; & que dans la ſuite lorſque les Sarraſins ſe furent rendus maîtres de cette mer, ils adopterent d'abord les noms orientaux qu'ils trouverent, & en donnerent encore d'autres du même ordre; c'eſt ce qu'on peut conjecturer par rapport à pluſieurs vaiſſeaux du levant, non-ſeulement de ceux qui contiennent de l'eau, mais de ceux qui ſervent à naviger, car ils prennent ſouvent leurs noms les uns des autres. Ainſi il n'eſt point du tout hors de

pro-

propos de les rechercher dans le ſud-eſt, quoique les Saxons, les Danois & les Normands ayent été grands navigateurs en leurs tems, & qu'on puiſſe aſſez naturellement préſumer qu'ils ont rapporté leurs noms germaniques en Angleterre.

Le docteur Jean Arbuthnot dans la préface de ſes *tables des anciennes monnoies, poids & meſures*, &c. expliqués en pluſieurs diſſertations, donne une haute idée des recherches du docteur Hooper, & nous dit que ſi l'on examine l'unité de vue qui regne dans tout l'ouvrage, l'exactitude des calculs, la ſagacité des conjectures, l'habileté à corriger, & à comparer enſemble les paſſages des anciens auteurs, & l'érudition qui brille dans ſes recherches, on eſt obligé d'avouer qu'elles ſurpaſſent tout ce qu'on avoit encore publié ſur cette matiere.

Mais l'écrivain le plus fameux du comté de *Worceſter* eſt *Butler* (Samuel), auteur d'*Hudibras*. Il naquit en 1612, ſelon les uns, ou plutôt vers l'année 1600, ſelon M. Charles Longueville, qui a pu en être mieux inſtruit que perſonne. Butler étoit fils d'un honnête fermier, qui le fit étudier à *Worceſter*, & à l'univerſité. Au goût de la Poéſie, il joignit celui de la Peinture; & l'on ne doit pas s'en étonner, car preſque toutes les parties de la Poéſie ſe trouvent dans la Peinture. Le peintre doit animer ſes figures, & le poëte prête un corps aux ſentimens & aux expreſſions; l'un donne de la vie à une belle image, & l'autre de la force & du corps à des penſées ſublimes.

Après le rétabliſſement de Charles II. ceux qui étoient au timon des affaires faiſant plus de cas de l'argent que du mérite, notre poëte eprouva la vérité d'une ſentence de Juvenal.

Haud facile emergunt, quorum virtutibus obſtat
Res anguſta domi.

Jamais eſpérances ne furent plus belles que les ſiennes lorſqu'il vint à Londres. Devancé par ſa réputation, il ſe vit accueilli de tout le monde, lu avec admiration & nourri de promeſſes de ſe voir honoré de la faveur du prince. Mais quelle fût ſa récompenſe? Il ne gagna par ſon génie, par l'agrément de ſa converſation, par la régularité de ſes mœurs, que la pauvreté & des louanges. Il ne retira pas du produit de ſes vers de quoi ſe faire enſevelir; mais il conſerva ſa ſanté juſqu'à la derniere vieilleſſe, & mourut en 1680 ſans plaintes & ſans regrets à l'âge d'environ 80 ans.

Il demeura ſans tombe juſqu'à ce que l'Alderman Barber, depuis maire de la ville de Londres, eut la générolité d'honorer la mémoire de cet homme illuſtre, en lui érigeant un tombeau dans l'abbaye de Weſtminſter.

C'eſt le poëme d'*Hudibras* qui lui acquit ſa grande réputation; & quoiqu'il s'en ſoit fait pluſieurs éditions, il n'y en a aucune qui égale le mérite de l'ouvrage. M. Hogarth, dont le génie ſemble avoir beaucoup de rapport avec celui de Butler, a gravé à l'eau-forte une ſuite de tailles-douces, contenant les aventures d'Hudibras & de Rodolphe ſon écuyer, qui ont tout le groteſque qui convient au ſujet.

On a fait quantité d'imitations de cet agréable poëme, parce qu'un ouvrage original n'a pas plutôt paru, que les barbouilleurs en font de mauvaiſes copies. Dès que Guilliver eut publié ſes voyages, il ſe vit d'abord une multitude de parens qui naiſſoient comme autant de champignons, & qui fatiguerent le public de leurs fades aventures. Le Beggar's opera a été accompagné d'une longue ſuite d'opéras inſipides. Le bon Robinſon Cruſoé lui-même n'a pu ſe ſauver des mains de la gent imitatrice. Je regarde de ſemblables productions comme autant d'avortons diſgraciés, deſtinés par Apollon à ſervir de mouche aux beautés virginales.

On peut donner pluſieurs raiſons pourquoi des imitations ou des ſuites des pieces originales en approchent ſi rarement pour la beauté. En premier lieu, les écrivains d'un génie ſupérieur dédaignent d'être copiſtes; comme ils trouvent en eux un riche fonds d'invention, ils ne cherchent point à emprunter des autres. Secondement, un auteur qui travaille dans un goût nouveau eſt plein de ſon idée, il la combine ſans ceſſe de tant de manieres, qu'il l'enviſage ſous toutes les faces où elle peut paroître avec avantage.

Les eſſais qu'on a fait pour traduire Hudibras en latin, ou d'autres langues, n'ont point eu de ſuccès; & l'on ne doit pas ſe flatter que ce poëme réuſſiſſe dans une traduction, parce que le ſujet & les diverſes parties qui y entrent ſont burleſques, ne regardent que l'Angleterre dans un petit point de ſon hiſtoire, & n'ont du rapport qu'à ſes coutumes. On raconte dans ce poëme (qui tourne en ridicule la guerre civile) une ſuite de petites avantures pour ſe moquer des *têtes rondes* qui faiſoient cette guerre. Or tout cela n'a point de grace dans une langue étrangere.

Il manque un commentaire complet ſur ce poëme, dont quantité d'endroits perdent de leur beauté, de leur force & de leur feu, faute d'être bien entendus aujourd'hui par les Anglois mêmes. On pourroit joindre à ce commentaire des obſervations ſur l'économie, la conduite, les comparaiſons & le ſtyle de ce poëme, ce commentaire donneroit au plus grand nombre de lecteurs une connoiſſance plus juſte des beautés qui s'y trouvent. Je voudrois auſſi qu'on en remarquât les défauts, car l'auteur d'Hudibras a trop ſouvent affecté d'employer des images baſſes, & les expreſſions les plus triviales, pour relever le ridicule des objets qu'il dépeint. Il reſſemble ſouvent à nos bateleurs, qui croient donner de l'eſprit à leurs bouffons par les haillons dont ils les couvrent. La bonne plaiſanterie conſiſte dans la penſée, & naît de la repréſentation des images dans des circonſtances groteſques.

Butler a pris l'idée de ſon Hudibras de l'admirable dom. Quichote de Cervantes; mais à tous les autres égards, il eſt parfaitement original par le but, les ſentimens & le tour. Voici quel a été ſon but. Comme le tems où l'auteur vivoit étoit fameux par le zele affecté qui regnoit pour la religion & la liberté, zele qui avoit bouleverſé les lois & la religion d'Angleterre en introduiſant l'anarchie & la confuſion, il n'y avoit rien de plus avantageux dans cette conjoncture aux yeux de tous les royaliſtes, que d'arracher le maſque à ceux qui s'en étoient ſervi pour ſe déguiſer, & de les peindre des couleurs les plus ridicules; c'eſt ce qui fait qu'il ne les cenſure pas d'un ton ſérieux, mais toujours en plaiſantant pour mieux frapper au but qu'il ſe propoſe.

Dans cette vue, le poëte ſuppoſe que les maximes preſque impraticables des puritains ſur la rigide adminiſtration de la juſtice ont tourné la cervelle à ſon chevalier, de la même maniere que la lecture des livres de chevalerie avoit dérangé l'eſprit de dom. Quichote. Le chevalier d'Hudibras ſe met done en campagne pour rétablir chacun dans ſes droits; & il étend même ſa protection à des ours qu'on mene à la foire, non pour leur profit, mais pour celui de leurs conducteurs, ſuppoſant que ces animaux ont été privés arbitrairement de leur liberté naturelle, ſans qu'on leur ait fait leur procès dans les formes & par-devant leurs pairs. Comme tout le poëme eſt ſur le ton plaiſant, les différentes aventures du pieux chevalier & de ſon ridicule écuyer ſont dans le même goût, & finiſſent toujous plaiſamment. L'économie & le tour du poëme dans ſon tout ont quelque choſe de ſi neuf, qu'on y a donné le nom de *goût hudibraſtique* Les uns l'appellent *poëme burleſque*, les autres *héroï-comique*, & d'autres *épi-comique*; mais ce dernier nom ne lui convient ni pour la meſure du vers, ni pour la maniere bruſque de finir par les deux lettres du chevalier & de la veuve.

Quoi qu'il en ſoit, le poëme *Hudibras* a été ſouvent cité & loué par les plus illuſtres écrivains de ſon ſiecle & du nôtre, par le comte de Rocheſter, Prior, Dryden, Addiſſon, *&c.* Le héros de ce poëme eſt un ſaint dom. Quichotte de la ſecte des Puritains, & le redreſſeur de tous les torts imaginaires qu'on fait à ſa Dulcinée, il ne lui manque ni roſſinante, ni aventures burleſques, ni même un Sancho; mais l'écuyer anglois eſt tailleur de métier, tartuffe de naiſſance, & ſi grand théologien dogmatique, que, dit le poëte,

Myſteres ſavoit démêler
Tout comme aiguilles enfiler.

On a ſur-tout loué dans Hudibras les parodies du merveilleux (*Machinery*) poétique; telle eſt entr'autres ſa deſcription de la renommée, dont on ſentira encore mieux le plaiſant, ſi l'on veut la comparer

avec

avec la deſcription ſérieuſe de la renommée par Virgile. Il ne ſe peut rien de plus biſarre que la figure & l'habillement de la renommée dans Hudibras: ſes deux trompettes & les avis qu'elle vient donner ſont d'un excellent comique.

Il eſt vrai que la verſification du poëte n'eſt pas harmonieuſe, & qu'elle doit déplaire à ceux qui n'aiment que des vers nombreux & coulans; ceux au contraire qui ne s'arrêtent qu'aux choſes & aux idées, prendront un grand plaiſir à la lecture d'Hudibras. Ce plaiſir, dit un anglois, peut être comparé à celui que fait une jolie chanſon, accompagnée d'un excellent violon; au-lieu que le plaiſir qu'on éprouve à la lecture d'un poëme épique ſérieux eſt ſemblable à celui que produit le *Te Deum* de M. Handel lorſqu'il touche lui-même l'orgue, & qu'il eſt accompagné des plus belles voix & des plus beaux inſtrumens.

Hudibras eſt l'idole du parti de la haute-égliſe, dont il eſt, pour ainſi dire, le breviaire; tandis que le gros des non-conformiſtes regardent ce poëme comme une piece fort odieuſe. M. Fenton, dans ſa belle épître à M. Southerne, faiſant alluſion au tems qui fait le ſujet d'*Hudibras*, ſuppoſe plaiſamment que lorſque les théatres furent fermés, la comédie prit un autre habit & parut ailleurs, les conventicules lui ſervant de théatres. La réforme qui ſuivit la mort du roi Charles I. ayant été auſſi rigide qu'elle le fut, il étoit naturel à un poëte d'un eſprit auſſi enjoué que M. Fenton, d'en railler; mais c'eſt ce qu'il fait avec nobleſſe.

Ce tems, dit-il dans le langage des dieux, fut ſuivi d'un autre plus abominable encore, ſouillé du ſang d'un grand monarque: la tragédie n'eût pas plutôt vu ſa chûte, qu'elle s'enfuit, & céda ſa place aux miniſtres de la juſtice. La comédie, ſa ſœur, continua toujours ſes fonctions, & ne fit que changer d'habillement. Elle commença par compoſer ſon viſage, & apprit à faire paſſer des grimaces pour des ſignes de régénération. Elle ſe coupa les cheveux, & prit un ton tel que celui d'un tambour de baſque ou d'un bourdon. Elle inſtruiſit ſes yeux à ne s'ouvrir qu'à demi, ou à s'enfuir en-haut. Bannie du théatre, elle prit gravement une robe, & ſe mit à babiller ſur un texte..... Mais lorſque par un miracle de la bonté divine l'infortuné Charles remonta ſur le trône de ſon pere; lorſque la paix & l'abondance revinrent dans nos contrées, elle attacha d'abord ſon bonnet de ſatin & ſon collet, & pria Wycherley de ſoutenir ſes intérêts, & de faire paroître hardiment de l'eſprit & du bon ſens; Etheridge & Sidley ſe joignirent à lui pour prendre ſa défenſe, ils mériterent tous, & reçurent des applaudiſſemens. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

WORDT, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, dans la baſſe-Alſace, & qui appartient au comte de Hanau Liectenberg. Cette ville paſſoit autrefois pour la capitale du pays de Waſgaw aux confins duquel elle eſt ſituée, ſur la riviere Saur. L'empereur Louis IV. accorda à cette ville l'an 1330 quelques privileges & immunités. (*D. J.*)

WORINGEN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans l'électorat de Cologne, ſur la rive gauche du Rhein, à trois lieues de Cologne. Il s'y livra en 1297 une grande bataille, entre les troupes de l'électeur & celles de la ville de Cologne, pour ſavoir à qui des deux partis reſteroient les clés de *Woringen*, qu'on y avoit portées ſur un chariot; la victoire décida pour la ville de Cologne. *Long.* 24. 46. *latit.* 50. 48.

WORKSOP, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Nottingham, ſur le bord de l'Idle. Le terroir de ce bourg eſt fertile en régliſſe, qui eſt la meilleure du royaume de la grande-Bretagne.

WORKUM *ou* WORCUM, (*Géog. mod.*) anciennement *Voudriken*, petite ville des Pays Bas, dans la Hollande méridionale, ſur la rive gauche de la Meuche, au confluent du Vahal, à 5 lieues au-deſſus de Dort. Elle eſt entourée de bonnes murailles & défendue par quatre baſtions. L'air qu'on y reſpire eſt meilleur que dans le reſte de la Hollande, & les eaux y ſont plus ſaines. Philippe de Montmorency, comte de Horn, à qui cette ville appartenoit ayant été décapité à Bruxelles en 1568, ſans laiſſer de poſtérité, ſa veuve vendit *Workum* aux états généraux pour 90 mille florins. *Long.* 22. 57. *lat.* 52. 48. (*D. J.*)

WORKUM *ou* WORCUM, (*Géog. mod.*) ville des Pays-Bas, dans la Friſe, au comté de Weſtergo, ſur le Zuyderzée, à 4 lieues de Harlingen, avec un petit port, dont les habitans ſe ſervent pour faire quelque commerce. Le territoire de cette ville eſt aſſez fertile, parce qu'il eſt arroſé du Vliet, & coupé de pluſieurs canaux. *Long.* 23. 7. *latit.* 53.

Tiara (Petréius) philologue du ſeizeme ſiecle, naquit à *Workum*, en Friſe, l'an 1516, & mourut en 1588. Il a traduit du grec en latin divers morceaux comme *Platonis Sophiſta*, *Euripidis Medea*, *Pythagoræ*, *Phocylidis*, & *Theognidis ſententiæ*, &c.

Bos (Lambert) littérateur célebre, eſt auſſi né à *Worcum*, en Friſe, 1670, & mourut profeſſeur à Francker en 1717, après avoir donné pluſieurs ouvrages qui lui ont fait beaucoup d'honneur; voici les principaux: I. *exercitationes philologicæ, in quibus novi fœderis nonnulla loca e profanis maxime auctoribus græcis, illuſtrantur*, Francker 1713, *in*-8°. c'eſt un excellent livre en ſon genre. II. *Myſterii Ellipſios græce ſpecimen*, Francker 1702, *in*-12. Il s'eſt fait pluſieurs éditions de ce livre, qui eſt d'un grand uſage pour l'étude de la langue grecque. III. *Antiquitatum græcarum, præcipue atticarum brevis deſcriptio*, Francker 1713, in-12. IV. *Animadverſiones ad ſcriptores quoſdam græcos & latinos*. Francker 1715. *in*-8°. Cet ouvrage concerne principalement la partie de la critique qui regarde la correction des auteurs anciens. M. Bos s'y eſt conduit avec beaucoup de retenue, & ne décide que ſur des choſes bien claires. Il explique, il corrige. & il défend divers paſſages de Céſar & d'Horace, avec la moderation convenable. V. Il donna en 1709 une nouvelle édition de la verſion des ſeptante, *in*-4°. & cette édition accompagnée de prolégomenes, eſt fort belle, tant pour le papier, que pour les caracteres; mais il ſeroit à deſirer que l'auteur eût conſulté quelques exemplaires manuſcrits, & qu'il eût donné le texte conforme à celui de l'édition faite à Rome, ſur l'exemplaire du vatican. C'eſt en ces deux points, que l'édition des ſeptante miſe au jour par M. Breitenger, en 1730, 1731. & 1732, en *IV. tom. in*-4°. eſt préférable à celle de Bos, car elle lui eſt bien inférieure en beauté d'impreſſion. (*D. J.*)

WORLIZ, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la haute-Saxe, dans la principauté d'Anhalt, ſur la gauche de l'Elbe, au-deſſus de Deſſau. *Long.* 30. 28. *lat.* 51. 54.

WORLITZ, *la*, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne en Bohème. Elle prend ſa ſource dans le comté de Glatz, & finit par tomber dans l'Elbe, au-deſſous de Trebochoff.

WORMS, (*Géog. mod.*) c'eſt l'ancien *Borbetomagum* ou *Borbetomagus Vangionum*; ville libre & impériale d'Allemagne, dans le palatinat du Rhein, à 7 milles de Mayence, à 6 de Spire, à 4 d'Oppenheim, à 3 de Manheim, & à 2 de Franckendal, avec un évêché ſuffragant de Mayence.

Attila ayant ruiné cette ville, Clovis la fit rebâtir, & la reine Brunehaud prit ſoin de l'embellir. Elle eſt dans un excellent pays, & dans une ſituation agréable, mais ſans fortifications, & ſans garniſon; elle eſt pauvre, triſte, & dépeuplée, les François l'ayant ruinée preſque entierement en 1689.

Les luthériens y ſont en grand nombre, proportionnellement aux Catholiques. Enfin, tout ce que *Worms* a de remarquable, conſiſte dans les diettes qui s'y ſont tenues autrefois, & dans la quantité de vin qu'on recueille aujourd'hui dans ſon voiſinage. On prétend que les vignes y produiſent tous les ans environ mille foudres de vin; le foudre eſt un tonneau qui tient 250 hallons d'Angleterre. *Long.* 26. 4. *lat.* 40. 31.

C'eſt dans une aſſemblée tenue à *Worms*, par l'empereur Henri III, que Brunon ſon couſin, ancien évêque de Toul, fut élû pape en 1048 ſous le nom de Léon IX. En 1053, il excommunia les trois fils de Tancréde de Hauteville, nouveaux conquérans de la Pouille, du comté d'Averſa, & d'une partie du Beneventin; ce pape ſe mit en tête de les aller combattre avec des troupes italiennes & allemandes que Henri III. lui fournit; mais les Tancredes taillerent en pieces l'armée allemande, & firent diſparoître l'italienne. Le pape s'enfuit dans la Capitanate; les princes Normands le ſuivirent; le prirent, & l'emmenerent priſonnier dans la ville de Bénévent. Léon IX. mourut à Rome l'année ſuivante; on a canoniſé ce pape. „ Apparemment qu'il fit pénitence

,, d'avoir fait inutilement répandre bien du ſang, &
,, d'avoir mené tant d'eccléſiaſtiques à la guerre. Il
,, eſt ſûr qu'il s'en repentit, ſur-tout quand il vit
,, avec quel reſpect le traiterent ſes vainqueurs, &
,, avec quelle infléxibilité ils le garderent priſonnier
,, une année entiere. Ils rendirent Bénévent aux prin-
,, ces Lombards, & ce ne fut qu'après l'extinction
,, de cette maiſon, que les papes eurent enfin la ca-
,, pitale.

Schmidt (Jean-André) profeſſeur en théologie, à Helmſtadt, naquit à *Worms* en 1652, & mourut en 1726 dans ſa ſoixante-quatorzieme année. Le pere Niceron l'a mis dans ſes *Mémoires*, *tom. IX.* au rang des hommes illuſtres, & a donné le catalogue de ſes ouvrages, qui conſiſtent pour la plûpart en thèſes ou en diſſertations fort médiocres. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

WORMS, *évêché de*, (*Géog. mod.*) évêché d'Allemagne, enclavé dans le Palatinat, entre les bailliages d'Oppenheim & de Neuſtat. L'égliſe de *Worms* eſt une des plus anciennes d'Allemagne; elle jouſſoit de la dignité de métropole, avant que le pape Zacharie eut conféré l'an 745 la dignité archiépiſcopale de *Worms* à l'égliſe de Mayence. Warnen fut le premier qui prit ſimplement le titre d'évêque de *Worms*. Cet évêché eſt aujourd'hui réduit à des bornes fort étroites, à cauſe du voiſinage des états proteſtans, & des uſurpations de l'électeur palatin, au point que le domaine de l'évêque ne conſiſte qu'en quelques villages preſque tous ruinés. (*D. J.*)

WORSKLO, LE, *ou* VORSKLO, (*Géog. mod.*) riviere de l'empire Ruſſien. Elle prend ſa ſource dans le pays des Coſaques, & ſe rend dans le Dnieper ou Boryſthène, au-deſſous de Krzemientuk.

WORSTED, *au* WORSTEAD, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Norfolk.

Wharton (Henri), ſavant théologien, naquit dans ce bourg en 1654, & mourut en 1695, dans la trente-unieme année de ſon âge. Il détruiſit ſon tempérament vigoureux par une application infatigable à l'étude, ſans que rien au monde pût le détourner de cette paſſion.

Son principal ouvrage eſt un traité du célibat du clergé, imprimé à Londres en 1688 in-4°. Comme il n'a jamais été traduit en françois, & qu'il roule ſur un objet très-intéreſſaut, j'en vais donner un grand & bon extrait.

Il remarque d'abord que le célibat impoſé dans l'Egliſe romaine aux eccléſiaſtiques, doit ſon origine au reſpect & au zele immodéré pour la virginité qui regnoit dans l'ancienne égliſe, & que l'exemple de pluſieurs égliſes particulieres avoit autoriſé. La loi du célibat des prêtres eſt facile à ſoutenir par des raiſons très-ſpécieuſes: elle peut s'appuyer non-ſeulement de ſa conformité avec les premiers tems, mais alléguer encore l'exemple & l'autorité des papes, des conciles & des docteurs qui ont impoſé le célibat au clergé, & lui en ont recommandé l'obſervation. C'eſt pourquoi il ſe trouve peu de théologien qui aient oſé entreprendre de montrer que ces autorités ne ſont pas concluantes, & que cette antiquité eſt un appui bien foible. On s'eſt généralement contenté de toucher cette matiere en paſſant, & de citer ſeulement quelques auteurs anciens en faveur de l'uſage oppoſé. Le clergé d'Angleterre, qui ſe fait un honneur particulier de ne pas s'occuper de ſes intérêts, même dans des choſes permiſes, a évité cette diſpute, de peur qu'en plaidant pour la légitimité du mariage, les gens qui aiment à jetter partout du ridicule, ne les accuſaſſent de défendre la cauſe de leurs goûts, de leurs penchans & peut-être de leur pratique.

Il importe cependant de développer l'origine, l'occaſion, les progrès & l'établiſſement de la loi du célibat des prêtres dans les divers ſiecles de l'égliſe. Le but de l'ouvrage de M. Wharton eſt de diſcuter cette matiere à fonds, & de prouver que l'eſtime qu'on eut autrefois pour le célibat, n'étoit ni raiſonnable, ni univerſelle; que la loi ancienne & moderne qui l'a preſcrit, eſt injuſte, & que l'ancien uſage à cet égard n'eſt point une autorité cenſée, ni un exemple qui juſtifie la pratique moderne ſur ce ſujet. En conſéquence, il dévoile les motifs qui ont donné lieu à la grande eſtime du célibat, à l'origine de la loi qui l'impoſe, & ſuit ainſi l'hiſtoire du célibat & du mariage des eccléſiaſtiques de ſiecle en ſiecle. Il déclare en même-tems n'avoir été porté à ce travail par aucun prejugé, ni par des vues d'intérêt particulier, n'ayant jamais fait l'eſſai des plaiſirs du mariage, & n'ayant point l'honneur d'être prêtre de l'égliſe anglicane.

Il entreprend de prouver dans ſon traité les quatre propoſitions ſuivantes. 1°. Le célibat du clergé n'a été inſtitué ni par J. C. ni par ſes apôtres. 2°. Il n'a rien d'excellent en ſoi, & ne procure aucun avantage réel à l'égliſe, & à la religion chrétienne. 3°. L'impoſition du célibat à quelqu'ordre de perſonnes que ce ſoit, eſt injuſte & contraire à la loi de Dieu. 4°. Il n'a jamais été preſcrit ni pratiqué univerſellement dans l'ancienne égliſe. (1)

Une des principales raiſons alléguées par les par-

tiſans

(1) Henri Wharton, dans ſon ouvrage *du célibat du Clergé* a entrepris d'écrire ſur un ſujet de la plus grande importance, mais il a eu pour guide les principes qu'il avoit ſucé de ſon maître, qui après s'être revolté contre l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, attaqua de tous côtés non-ſeulement les points les plus eſſentiels de diſcipline qui dès le commencement du Chriſtianiſme avoient été obſervés dans l'Egliſe, mais encore les dogmes les plus ſacrés de la religion & de la foi que notre divin maître avoit révélés & qui depuis ſes apôtres avoient paſſé juſqu'à nous. Eſt-il donc ſurprénant qu'un auteur de cette trempe, qu'on pourroit bien mettre au nombre de ceux dont parloit le Sauveur, lorſqu'il parloit du Célibat, *non omnes capiunt verbum iſtud*, qu'un tel auteur, dis-je, ait tenté de prouver 1°. que le Célibat du Clergé n'a pas été inſtitué par Jeſus-Chriſt ni par ſes Apôtres. 2°. qu'il n'a rien d'excellent en lui-même, & qu'il n'a apporté aucun avantage réel à l'Egliſe & à la religion chrétienne. 3°. que l'impoſition du Célibat à quelque ordre de perſonnes, eſt injuſte & contraire à la loi de Dieu. 4°. qu'il n'a jamais été preſcrit, ni univerſellement pratiqué dans l'égliſe primitive? Il faudroit une longue diſſertation, pour mettre ces quatre propoſitions dans un bon point de vue, pour en faire voir la témérité & l'abus. Nous nous contenterons d'en dire quelque choſe, en tachant d'abréger autant qu'il nous ſera poſſible.

Si le Théologien Anglois entend par ſa premiere propoſition que le Célibat n'a pas été preſcrit dans l'Ecriture ſainte ou dans la tradition divine, comme une choſe abſolument néceſſaire & de droit divin, il ne trouvera aucun catholique, tant ſoit peu qu'il ſache ſa religion, qui puiſſe le contredire. Mais s'il vouloit ſoutenir que le Célibat du Clergé n'a aucun fondement dans l'Ecriture-ſainte ni dans la tradition apoſtolique, que ce n'eſt qu'une invention des hommes, il s'expoſeroit ſans doute à la huée de tout le monde ou comme un homme qui ne ſait ce qu'il dit, ou comme un ſéducteur public. On croit que le mariage eſt d'inſtitution divine, parce que Jeſus-Chriſt aſſiſta à des nôces qu'il benit, & croira-t-on que le Célibat ne l'eſt point du tout, quoique le divin Sauveur l'ait obſervé lui-même, & quoi qu'il ait voulu naître d'une Vierge. Il eſt certain qu'il y a une grande différence entre une choſe de précepte divin, & une choſe d'inſtitution divine, dont Dieu a laiſſé la pratique au libre arbitre des hommes. J. Ch. n'ordonna pas expreſſement le Célibat, mais il le loua, le recommanda, & lui attacha une grande recompenſe = *Sunt Eunuchi qui ſe ipſos caſtraverunt propter regnum Cœlorum* = *Amen dico vobis, qui reliquerit uxorem propter nomen meum centuplum accipiet* = Qui pourra donc aſſurer que le Célibat n'a aucun fondement dans les ſaintes Ecritures? L'apôtre S. Paul expliqua d'une maniere plus claire cette verité dans ſa premiere lettre, aux Corinthiens *cap. 7.* où il dit que la virginité & la continence ſanctifient le corps & l'ame, & qu'elles ne viſent qu'aux choſes céleſtes; & parlant d'une femme qui étoit veuve, il dit, ſans lui défendre neanmoins de convoler à des ſecondes nôces: *beatior autem erit, ſi ſic permanſerit ſecundum meum conſilium.* Si donc on ne peut nier que Jeſus-Chriſt & les Apôtres n'aient fortement recommandé le Célibat & ne l'aient regardé comme un état plus parfait que celui du mariage, puiſque le Sauveur a promis une recompenſe à qui pour l'amour de lui abandonneroit ſa femme, ſans cependant lui faire tort, mais toujours de ſon conſentement, on doit auſſi accorder que le Célibat eſt de ſa nature meilleur & plus parfait que le Mariage. C'eſt donc avec raiſon que l'Egliſe ordonna le célibat à tous ceux qui voudroient entrer dans le ſacré miniſtere des autels. Perſonne ne peut pourtant ſe plaindre de cette loi, parce qu'il eſt au pouvoir de tout le monde d'embraſſer l'état du ſacerdoce, ſans y être forcé. Que ceux donc qui ne ſe ſentent pas appellés à cet état, & pouvoir en faire les fonctions avec cette ſainteté & pureté qu'il demande, embraſſent celui du mariage; l'Egliſe ni perſonne ni les en empêche; on ne peut donc pas ſe plaindre de la loi de l'Egliſe qui preſcrit le Célibat du Clergé.

On ne pourra ſuppoſer que cette loi eſt ſans un légitime fondement; car on ne pourra jamais prouver, pas même les plus grands ennemis du Célibat, que les Apôtres, après avoir été élevés à l'Apoſtolat, penſaſſent jamais au mariage, puiſqu'il n'y en avoit aucun, excepté S. Pierre, qui fut marié, avant de recevoir de J. C. la miſſion apoſtolique pour la prédication de l'évangile. On ne nous fera jamais voir que S. Polycarpe, S. Ignace, S. Irênée, S. Athanaſe, S. Baſile & une infinité d'autres qui ſont inſérés dans les faſtes eccléſiaſtiques, embraſſaſſent l'état du mariage, étant bien perſuadés que, ſi l'Apôtre S. Paul exhortoit les gens mariés à s'abſtenir d'un commun conſentement des œuvres du mariage, s'ils vouloient par la priere arriver à un plus haut degré de perfection, à plus forte raiſon les miniſtres des autels étoient obligés à la pratique de la continence. C'étoit là le ſentiment d'Origène *homil. 23. in num.* & S. Jérome *lib. 1. adverſus Jovinian. cap. 19.* &, qui plus eſt, c'étoit le ſentiment de toute l'égliſe catholique qui le mettoit en pratique. Dans toutes les égliſes de l'Orient & de l'Occident il n'y a pas un ſeul exemple authentique que nos adverſaires puiſſent citer, par lequel ils faſſent voir que l'Egliſe

eût

tiſans du célibat des prêtres, eſt qu'il y a une ſorte d'indécence & d'impureté dans l'acte du mariage, qui fait qu'il eſt peu convenable à un prêtre de paſſer des bras de ſa femme à l'adminiſtration des choſes ſaintes; deſorte que comme le clergé de l'égliſe chrétienne en adminiſtre journellement les ſacremens, & offre à Dieu les ſacrifices de louanges & d'actions de graces au nom de tout le peuple, ou du moins qu'il doit être toujours prêt & en état de le faire, ceux qui le compoſent doivent par pureté s'abſtenir toujours des devoirs du mariage. Tel a été le grand argument en faveur du célibat, & celui que les papes & les conciles ont employé depuis le tems d'Origene juſqu'à nos jours; mais le bon ſens diſſipera bientôt les lueurs trompeuſes d'un raiſonnement qui n'eſt fondé que ſur les écarts de l'imagination échauffée.

En effet, ſi par cette indécence & cette impureté qu'on trouve dans l'uſage du mariage, l'on entend une indécence & une impureté morale, l'on s'abuſe certainement, & l'on adopte alors l'opinion ridicule des Marcionites & des Encratites condamnée par les conciles mêmes. Que ſi l'on veut parler d'une impureté phyſique, celle-là ne rend pas un homme moins propre au ſervice de Dieu, ni ne doit l'exclure davantage de l'exercice des fonctions ſacrées, qu'aucune autre de la nature humaine. Enfin, quand l'on ſuppoſeroit contre la raiſon qu'une impureté phyſique de cette eſpece auroit quelque choſe d'indécent pour un eccléſiaſtique; elle ſeroit infiniment moins à craindre qu'une turpitude morale à laquelle les prêtres ſont néceſſairement expoſés par un célibat forcé, que la nature déſavoue.

M. Wharton établit dans la partie hiſtorique de ſon traité, que l'on regarda le célibat des prêtres comme une choſe indifférente dans les deux premiers ſiecles, qu'on le propoſa dans le troiſieme, qu'on le releva dans le quatrieme, qu'on l'ordonna en quelques endroits dans le cinquieme, d'une maniere néanmoins infiniment différente de la doctrine & de la diſcipline préſente de l'Egliſe romaine; que quoiqu'il fût preſcrit dans quelques provinces de l'occident, on ne l'obſervoit pas généralement par-tout. Qu'au bout de quelques ſiecles, cet uſage s'abolit, ce joug parut inſupportable, & que le mariage prévalut univerſellement, juſqu'à ce qu'il fût condamné & défendu par les papes du onzieme ſiecle; que leurs décrets & leurs canons demeurent néanmoins ſans effet par l'oppoſition générale de toute l'égliſe, & que dans la ſuite pluſieurs papes & un concile univerſel de l'égliſe Romaine permirent le mariage aux eccléſiaſtiques; que durant tout ce tems là, le célibat n'a jamais été ordonné ni pratiqué dans l'égliſe orientale depuis le ſiecle des apôtres; qu'au contraire, la loi à cet égard a été rejettée par un concile de l'égliſe univerſelle, condamnée par un autre, & n'a même eu lieu dans l'occident, que lorſque l'ambition des papes & leurs uſurpations les ayant rendus maîtres de la diſpoſition de tous les grands bénéfices, la pauvreté devint l'apanage des eccléſiaſtiques mariés, ce qui les engagea à renoncer volontairement à l'union conjugale, environ deux cens ans avant la réformation.

Voici maintenant les faits qui compoſent la partie hiſtorique de l'ouvrage de M. Wharton; il les déduit avec beaucoup d'ordre & de recherches.

On voit d'abord, dit-il, en remontant aux apôtres, que pluſieurs d'entr'eux ont été mariés. Le fait n'eſt pas conteſté par rapport à S. Pierre; & Clément d'Alexandrie, Strom. *l. III. p.* 448. aſſure que Philippe & S. Paul l'ont été pareillement. „ Condamneront-ils auſſi les apôtres, dit-il? car Pierre & „ Philippe ont eu des enfans, & ce dernier a marié „ ſes filles. Paul, dans une de ſes épîtres, ne fait „ point difficulté de parler de ſa femme, qu'il ne me„ noit pas avec lui, parce qu'il n'avoit pas beſoin „ de beaucoup de ſervice „. Divers martyrologes du ixe ſiecle nomment une ſainte Pétronille vierge, fille de S. Pierre.

L'hiſtoire eccléſiaſtique des trois premiers ſiecles parle ſouvent d'évêques & d'autres prélats mariés. Denys d'Alexandrie, cité par Euſebe, *hiſt. eccleſ. l. VI. c. xlij.* parle d'un évêque d'Egypte nommé Cheremont, qui pendant la perſécution de Decius, fut obligé de s'enfuir en Arabie avec ſa femme. Euſebe, *l. VIII. c. ix.* fait encore mention d'un évêque nommé Philée, qui ſouffrit le martyre ſous Dioclétien, & que le juge exhortoit à avoir pitié de ſa femme & de ſes enfans. S. Cyprien devoit être marié, puiſque Pontius, qui a écrit ſa vie, dit que ſa femme ne put jamais le détourner d'embraſſer le Chriſtianiſme. Il eſt vrai qu'en même tems on vit des évêques & des docteurs donner au célibat les éloges les plus outrés: éloges qui firent une vive impreſſion ſur un grand nombre d'eccléſiaſtiques; delà vient que le concile d'Elvire en Eſpagne, tenu vers l'an 305, ordonne généralement aux évêques, aux prêtres & aux diacres qui ſont dans le ſervice, de s'abſtenir de leurs femmes.

eût généralement permis avant le concile *in trullo*, à tous les évêques, prêtres & diacres, de ſe marier; je les en défie. Ils peuvent parcourir toutes les provinces de la Grece, de la Syrie, de l'Arménie, de l'Egypte, de l'Æthiopie; qu'ils obſervent toutes les ſectes, des Eutichéens, des Jacobites, Neſtoriens, & des Schiſmatiques; s'ils trouvent un ſeul évêque qui ſous le bon plaiſir de l'Egliſe ſe ſoit marié, nous leur paſſerons volontiers de taxer de cruauté & de tyrannie l'égliſe Romaine, qui défend le mariage aux miniſtres des autels. Bien plus, nous leur mettrons ſous les yeux l'exemple de Barſome qui étoit archevêque dans la Meſopotamie du tems de l'empereur Juſtin. Cet impie s'étant marié, & ayant porté les autres prêtres & les religieuſes à en faire autant, les Neſtoriens mêmes l'excommunierent & le ſeparerent des catholiques avec défenſe expreſſe de le regarder & traiter à l'avenir comme Patriarche. Nous leur oppoſerons le ſecond canon du 2e. concile tenu à Carthage, par lequel il eſt ordonné que les évêques, les prêtres, les diacres, étant depoſitaires de la virginité, même à ceux qui de l'état du mariage avoient été élévés à celui du ſacerdoce, de s'abſtenir des actes du mariage. Les peres de ce Concile vouloient qu'on obſervât ce qu'avoient enſeigné les Apôtres & avoit été pratiqué dans les premiers tems. *Voyez* Origène, Euſèbe de Céſarée, S. Epiphane, Chriſoſtome & S. Jérôme; vous y trouverez la pratique de toute l'Egliſe primitive. Si on nous produira quelque fait particulier de l'antiquité, nous repondrons avec S. Epiphane *hereſ.* 59. *num.* 4. *&* *hereſ* 48. *num* 7, que Jeſus Chriſt & les Apôtres conſacrerent miniſtres du ſacerdoce ceux qui avoient conſervé leur virginité ou ceux qui faiſoient vœu d'une continence perpetuelle, s'ils étoient mariés lors de leur conſacration. Ç'a été l'uſage de tout tems obſervé dans l'Egliſe, & s'il y a eu en quelque part de ſes miniſtres, qui s'en ſoient écartés = *non illud*, dit le S. Docteur, *ex canonis auctoritate fieri, ſed propter hominum ignaviam, que certis temporibus negligenter agere ſolet* = Il y auroit bien d'autres choſes à dire ſur cela, mais on peut conſulter Thomaſin *de veteri & nova diſciplina lib.* 2. *cap.* 60. La Droit *de impedimentis matrimonii*; Juvenin. *Diſſert.* 10. *de matrim. quaſt.* 7. *cap* 8.

Pour ce qui regarde la ſeconde propoſition de M. Wharton, il ſuffit de dire qu'elle eſt directement oppoſée à la révélation divine, c'eſt-à-dire aux promeſſes que Jeſus-Chriſt a fait à quiconque ſe dévoue au célibat, & aux éloges qu'en fait l'apôtre S. Paul, ſans parler du jugement qu'en a porté l'égliſe catholique. Il ſuffit, pour apprécier les avantages que le célibat a procuré à la réligion chrétienne, de ſe rappeller ces tems malheureux que les prêtres ſe livroient avec trop de liberté au concubinage. Il n'y a qu'à mettre en parallele ces tems avec ceux des premiers ſiecles de l'Egliſe; il n'y a qu'à comparer l'état de la Religion & de l'Egliſe ſous le gouvernement des paſteurs de cette même égliſe, qui s'étoient mariés, avec celui où ces mêmes paſteurs dégagés des affections & ſoins terreſtres, pouvoient ſe conſacrer tout entiers au ſervice divin, à l'inſtruction des peuples, à combattre les vices & les héréſies; & on verra quelle différence y avoit-il entre ces deux états. Il n'y a rien de plus faux que la loi du célibat impoſée à un certain ordre d'individus, à laquelle ils ſe ſont librement ſoumis, ſoit cruelle & tyrannique, ainſi que chacun le voit clairement, & pourra le voir encore plus clairement, en liſant les auteurs ſuſdits. La quatrieme propoſition enfin eſt démentie par les autorités ci-deſſus citées, pour procurer la pratique de l'Egliſe primitive.

Pour connoître de quelque poids ſont les raiſons qui militent en faveur du célibat, non dans l'eſprit de M. Wharton, mais dans celui des plus illuſtres peres de l'Egliſe, il faut les voir & les peſer, & à-moins de fermer les yeux en plein midi, on ſera convaincu en faveur du célibat. Il n'y a perſonne des catholiques qui nie la ſaintété du mariage, pris en lui-même, mais on peut voir dans S. Jean Chriſoſtome dans ſa lettre à Théodore de quelle nature eſt cette ſainteté. Puiſque le mariage eſt ſi ſaint, pourquoi S. Paul loue les perſonnes mariées qui s'abſtiennent pour quelque tems des actes du mariage d'un commun conſentement, pour prier Dieu avec plus de ferveur? Pourquoi appelle-t-il les femmes qui préferent l'état de virginité au mariage, *des ſaintes de corps, & d'eſprit?* L'exemple de S. Pierre & de S. Philippe que l'auteur rapporte, ne veut rien dire; il faudroit pour cela prouver qu'ils ſe marierent après avoir été élévés à l'Apoſtolat. Avancer que S. Paul ayant dit qu'il pouvoit conduire avec lui une femme, elle devoit par conſéquent être la ſienne; nous diſons que cette induction eſt très-fauſſe, parce que S. Paul declare ouvertement qu'il avoit embraſſé l'état du célibat. La femme dont il parle, étoit une de ces femmes qui ſuivoient Jeſus-Chriſt, pour entendre ſes prédications, & qui lui fourniſſoient de leur propre bien, tout ce qu'il lui falloit, ſuivant le rapport des Evangéliſtes. Tout ce que M. Wharton rapporte de l'hiſtoire eccléſiaſtique, du concile de Nicée n'a aucun fondement, comme l'a evidemment démontré Louis Thomaſin dans les endroits que nous avons cité. Comme toutes les raiſons des anti-Célibataires, y ſont clairement & diffuſement refutées, nous nous diſpenſerons de nous étendre d'avantage ſur cette matiere. (W)

Le concile de Nicée, aſſemblé en 325, juſtifie la nouveauté du célibat des eccléſiaſtiques. Socrate rapporte que les évêques ayant réſolu de faire une *nouvelle loi*, νόμον νιαρον, par laquelle il ſeroit ordonné que les évêques, les prêtres & les diacres ſe ſépareroient des femmes qu'ils avoient épouſées lorſqu'ils n'étoient que laïcs; comme l'on prenoit les opinions, Paphnuce, évêque d'une ville de la haute-Thébaïde, ſe leva au milieu des autres évêques, & élevant ſa voix, dit qu'il ne falloit point impoſer un ſi peſant joug aux clercs & aux prêtres, & que le mariage eſt honorable, & que le lit nuptial eſt ſans tache; qu'une trop grande ſévérité pourroit être nuiſible à l'égliſe; que tout le monde n'eſt pas capable d'une continence ſi parfaite, & que les femmes ne garderoient peut-être pas la chaſteté (il appelloit chaſteté, dit l'hiſtorien, l'uſage du mariage contracté ſelon les lois); qu'il ſuffiſoit que ceux qui avoient été admis dans le clergé ne ſe mariaſſent plus, ſans que l'on obligeât ceux qui s'étoient mariés étant laïcs à quitter leurs femmes. Paphnuce ſoutint cet avis ſans aucune partialité; car non-ſeulement il n'avoit jamais été marié, & même il n'avoit jamais eu connoiſſance d'aucune femme, ayant été élevé dès ſon enfance dans un monaſtere, & s'y étant fait admirer par ſa ſinguliere chaſteté. Tous les évêques ſe rendirent à ſon ſentiment, & ſans délibérer davantage, laiſſerent l'affaire en la liberté de ceux qui étoient mariés.

Il eſt encore certain que dans le même concile de Nicée, ſe trouvoit Spiridion, évêque de Trimite en Chypre, qui avoit femme & enfans. Sozomene, *l. I. c. xj.* & Socrate, *l. I. c. xij.* le diſent. Un concile arien tenu à Arles en 353, défendit d'admettre aux ordres ſacrés un homme marié, à moins qu'il ne promît la converſion de ſa femme: ce qui fait voir qu'il s'agit d'une femme païenne. Le concile de Gangres en Paphlagonie, aſſemblé vers l'an 370, condamna Euſtathe, évêque, lequel ſoutenoit qu'on ne devoit pas communier de la main des prêtres mariés.

On trouve encore vers la fin du quatrieme ſiecle, d'illuſtres évêques mariés, entr'autres Grégoire, évêque de Naziance, & pere de l'autre Grégoire & de Céſaire. Comme il fut élevé à l'épiſcopat vers l'an 329, il réſulte que ſes deux fils, du moins le cadet, étoient nés depuis l'épiſcopat de leur pere. Grégoire de Niſſe étoit marié, & c'eſt un fait qui n'eſt pas douteux. S. Chryſoſtome ſur la fin du même ſiecle s'eſt expliqué d'une maniere bien poſitive ſur le ſujet en queſtion, il dit „ que quand S. Paul ordonne à „ Tite, qu'il faut que l'évêque ſoit mari d'une ſeule „ femme; il vouloit fermer la bouche aux hérétiques qui condamnoient le mariage, & juſtifier que „ cet état eſt ſi précieux, que quoiqu'on y fut engagé, on pouvoit pourtant être élevé au trône pontifical „. Homil. 2. *ad tit. p.* 1701.

On trouve un exemple mémorable dans le cinquiéme ſiecle d'un évêque marié, c'eſt celui de Synéſius, élu évêque de Ptolémaïde en Cyrene, par Théophile, patriarche d'Alexandrie. Synéſius tâcha de ſe diſpenſer d'accepter l'épiſcopat; il déduiſit ſes raiſons dans une lettre à Eutrope ſon frere, & le pria de rendre publique la proteſtation ſuivante: „ j'ai une femme que j'ai reçue de Dieu, & de la „ main ſacrée de Théophile; or je déclare que je ne „ veux ni me ſéparer d'elle, ni m'en approcher en „ cachette comme un adultere: l'abandonner ſeroit „ une action contraire à la piété, vivre avec elle en „ ſecret, ſeroit contre la loi; au contraire, je prierai Dieu qu'il me donne beaucoup d'enfans & vertueux „. Cette proteſtation n'empêcha pas qu'il ne fût évêque, & qu'il ne fît de grands fruits: il falloit donc que la loi qui impoſe le célibat ne fût pas établie.

A cet exemple du cinquieme ſiecle, on peut ajouter celui de S. Hilaire, évêque de Poitiers, qui étoit marié, & qui eut au-moins une fille de ſon mariage. Jean Gillot, qui a donné une édition de ce pere de l'égliſe en 1572, non-ſeulement ne diſconvient pas du fait, mais il cite même un paſſage de S. Jérôme, par lequel il paroît qu'il étoit plus ordinaire alors d'élire des évêques mariés que des Evêques dans le célibat, parce que les premiers étoient jugés plus propres à la vie paſtorale.

La premiere loi qui impoſa le célibat aux eccléſiaſtiques, fut celle du pape Sirice, élu en 385, & qui ſiégea juſqu'à l'an 398. Antonin, archevêque de Florence, convient lui-même de cette époque; mais l'égliſe d'Orient ne reçut point l'ordonnance de l'Occident. Pacien, évêque de Barcelone, qu'on doit auſſi mettre entre les évêques mariés, ne faiſoit en ſon particulier aucun cas de cette loi, comme il s'en exprime lui-même. „ Siricus, direz-vous, a enſeigné cela, mais depuis quand, mon frere? ſous „ l'empire de Théodoſe? C'eſt-à-dire près de quatre „ cens après la naiſſance de J. C. Il s'enſuit de-là „ que depuis l'avenue de J. C. juſqu'à l'empire de „ Théodoſe, perſonne n'a eu d'intelligence „.

La nouvelle loi de Sirice ne fut d'abord reçue que de peu d'égliſes. S. Paulin, évêque de Nole, ne ſe crut point obligé de s'y ſoumettre, & il appelle l'ordonnance de Sirice une *ſuperbe diſcrétion*. Il garda toujours ſa femme après avoir été ordonné prêtre, & il l'appelloit ſa Lucrece; c'eſt ce qui paroît par la réponſe qu'il fit à Auſone. Ce dernier l'ayant nommé Tanaquille par illuſion à l'empire qu'elle avoit ſur ſon mari, dans ces vers.

Si prodi Pauline times, noſtræque vereris
Crimen amicitiæ, Tanaquil tua neſciat iſtud.

Paulin lui répondit:

. . . *Nec Tanaquil mihi, ſed Lucretia conjux.*

Paulin parle d'un autre prêtre nommé Aper, qui garda ſa femme après ſon ordination. Le pape Innocent I. renouvella la loi de Sirice en 404, mais elle fut encore mal-obſervée; car dans tout le cours de ce ſiecle, on trouve des eccléſiaſtiques mariés; tel eſt Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont en Auvergne, & tel eſt Proſper, évêque de Rhége, qui parle ainſi à ſa femme.

Age jam, precor, mearum
Comes irremota rerum,
Trepidam brevemque vitam
Domino meo dicamus.

En Orient on s'en tint aux conciles de Nicée & de Gangres, quoiqu'il y eût quelque diverſité de coutumes en quelques endroits. „ En Theſſalie, dit Socrate (*hiſt. eccléſ. l. V. c. xxij.*), quand un clerc „ demeure depuis ſon ordination auprès de la femme avec laquelle il avoit contracté auparavant un „ légitime mariage, il eſt dépoſé; au lieu qu'en Orient les clercs & les évêques mêmes s'abſtiennent „ de leurs femmes, ſelon qu'il leur plait, ſans y „ être obligés par aucune loi ni par aucune néceſſité; car il y a eu parmi eux pluſieurs évêques, „ qui depuis qu'ils ont été élevés à cette dignité, „ ont eu des enfans légitimes de leur mariage „.

Dans le vj. ſiecle, les lois ſur le célibat des prêtres furent plus régulierement obſervées, du-moins confirmées. Auſſi peut-on citer plus de quinze conciles tant de France que d'Eſpagne, tenus dans ce ſiecle-là, qui renouvellerent les défenſes de tout commerce des eccléſiaſtiques, tant avec leurs propres femmes qu'avec des femmes étrangeres.

Cette rigueur fut ſévérement interdite en Orient, non-ſeulement dans ce ſiecle, mais dans le ſuivant, comme il paroit par le xiij. canon du concile de Conſtantinople, appellé *in Trullo*. Ce canon porte: „ nous ſavons que dans l'égliſe romaine on tient „ pour regle que ceux qui doivent être ordonnés „ diacres ou prêtres, promettent de ne plus avoir „ de commerce avec leurs femmes; mais pour nous, „ ſuivant la perfection de l'ancien canon apoſtolique, „ nous voulons que les mariages des hommes qui „ ſont dans les ordres ſacrés, ſubſiſtent, ſans les „ priver de la compagnie de leurs femmes dans les „ tems convenables. Enſorte que ſi quelqu'un eſt jugé digne d'être ordonné ſoudiacre, diacre ou prêtre, il n'en ſera point exclu pour être engagé dans „ un mariage légitime, & dans le tems de ſon ordination on ne lui fera point promettre de s'abſtenir de la compagnie de ſa femme, pour ne pas „ deshonorer le mariage que Dieu a inſtitué & béni „ par ſa préſence „. Ce concile étoit compoſé de quatre patriarches d'Orient & de cent huit évêques de leurs patriarchats; auſſi les Grecs l'ont-ils reconnu pour œcuménique, & ils en ſuivent encore aujourd'hui les déciſions.

Pour ce qui regarde l'Egliſe romaine, elle ne relâcha rien de ſa ſévérité, malgré les oppoſitions qu'on

lui fit de toutes parts; tantôt ce fut Udalric, évêque d'Ausbourg, dans le ix. ſiecle, & Pierre Damien ſous Nicolas II. & Alexandre II. qui firent ſur cette rigueur des remontrances humbles & raiſonnées; ils ne gagnerent rien. Grégoire VII. au contraire étendit cette rigueur ſous la peine d'anathême perpétuel; mais ſa conſtitution fut mal reçue en Allemagne, en France, en Flandres, en Angleterre & en Lombardie. L'oppoſition fut portée ſi loin à Cambrai, qu'on y fit brûler un homme qui avoit avancé que les prêtres mariés ne devoient point célébrer la meſſe ni l'office divin, & qu'on ne devoit pas y aſſiſter.

De ſavans hommes conſidérant les abus du célibat des prêtres, ont fait dès le xv. ſiecle pluſieurs ouvrages, pour prouver la néceſſité de rendre le mariage aux paſteurs. L'archevêque de Palerme, connu ſous le nom de *Panormitanus*, ſe propoſe cette queſtion dans ſon commentaire ſur les décrétales, „ ſi „ l'Egliſe ne pourroit pas ordonner aujourd'hui que „ les prêtres ſe mariaſſent, comme chez les Grecs„; répond nettement qu'il croit qu'oui. „ Non-ſeulement, dit-il, je crois que l'Egliſe a ce pouvoir, „ mais j'eſtime que pour le bien & le ſalut des ames „ elle feroit bien de l'établir ainſi. Ceux qui voudroient ſe contenir pour mériter davantage, en „ ſeroient les maîtres. Ceux qui ne voudroient pas „ vivre dans la continence, pourroient ſe marier„. Polydore Virgile penſe de même. „ Je puis dire (ce „ ſont ſes termes) que loin que cette chaſteté forcée l'emporte ſur la chaſteté conjugale, au contraire l'ordre ſacerdotal a été extrèmement deshonoré, la religion prophanée, les bonnes ames affligées, & l'Egliſe flétrie d'opprobre, par les débauches où entraine l'obligation au célibat; de ſorte qu'il ſeroit de la république chrétienne, & de „ l'ordre eccléſiaſtique, qu'enfin on reſtituât aux prêtres le droit du mariage public, dans lequel on „ pourroit vivre ſaintement „.

M. Wharton a publié pluſieurs autres ouvrages outre ſon traité du célibat. Il en préparoit encore de nouveaux qu'on a trouvés parmi ſes papiers, entre leſquels on a fait imprimer deux volumes de ſes ſermons. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

WOTTAVE LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, en Bohème. Elle prend ſa ſource dans le comté de Pilſen, vers les confins de la Baviere, coule de l'occident en orient, traverſe le cercle de Pragh, & va ſe jetter dans le Muldaw. (*D. J.*)

WOTTON-BASSET, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, dans le comté de Wilt. Elle a droit de marché, & envoie deux députés au parlement.

WOUW, (*Géog. mod.*) village des Pays-bas, dans la ſeigneurie de Berg-op-zoom, & à quatre milles de la ville de Berg-op-zoom. La police de ce village eſt compoſée d'un droſſard, d'un bourguemeſtre, de ſept échevins & de douze geemenſmannen ou jurés. Le bourguemeſtre eſt le receveur des deniers publics & économiques, dont les recettes portent chaque année près de vingt mille florins pour le ſeul village de Wouw. Il y a une égliſe dans ce village pour les Proteſtans, & une chapelle pour les Catholiques. (*D. J.*)

W R

WREAK, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre, dans la province de Leiceſter, qu'elle arroſe de l'eſt à l'oueſt, & vient enſuite ſe jetter dans la Stoure.

WREXHAM, (*Géog mod.*) petite ville d'Angleterre, au pays de Galles, dans le comté de Deobigh. Son égliſe a un chœur d'orgues, ce qui eſt rare dans ce pays-là.

WRONOW, LAC, (*Géog. mod.*) lac de l'empire ruſſien, dans la province de Rzeva. C'eſt dans ce lac que le Wolga prend ſa ſource. *Voyez* WOLGA.

WROXETER *ou* WROKCESTER. (*Géog. mod.*) bourgade d'Angleterre, dans Shropshire, ſur la Saverne, un peu au-deſſus de la ville de Shrewsbury. Pluſieurs ſavans anglois prétendent que cette bourgade ou village s'eſt élevé ſur les ruines de la *Viroconium* de Ptolomée ou de la *Vriconium* de l'itinéraire d'Antonin. (*D. J.*)

W U

WUIST, (*Géog. mod.*) petite île de la mer d'Ecoſſe, & l'une de celles qu'on connoit ſous le nom d'îles de Sketland; c'eſt une île unie, fertile & aſſez bien peuplée.

WURTCHAFFT, (*Hiſt. mod. d'Allemagne.*) c'eſt le nom allemand qu'on donne à Vienne à l'ancienne fête de l'*hôte* ou de l'*hôteſſe*. L'empereur Léopold renouvella pour Pierre le grand cette fête qui n'avoit point été en uſage pendant ſon regne. L'auteur de l'hiſtoire de l'empire de Ruſſie ſous Pierre le grand, n'a point dédaigné de décrire la maniere dont le *wurtchafft* ſe célébra.

„ L'empereur eſt l'hôtelier, l'impératrice l'hôteliere, le roi des Romains, les archiducs, les archiducheſſes font d'ordinaire les aides, & reçoivent dans l'hôtellerie toutes les nations vêtues à la „ plus ancienne mode de leur pays: ceux qui ſont „ appellés à la fête, tirent au ſort des billets. Sur „ chacun de ces billets eſt écrit le nom de la nation „ & de la condition qu'on doit repréſenter. L'un a „ un billet de mandarin chinois, l'autre de mirza „ tartare, de ſatrape perſan, ou de ſénateur romain; „ une princeſſe tire un billet de jardiniere ou de laitiere; un prince eſt payſan ou ſoldat. On forme „ des danſes convenables à tous ces caracteres. L'hôte & l'hôteſſe & ſa famille ſervent à table.

„ Telle eſt l'ancienne inſtitution: mais dans cette „ occaſion le roi des Romains Joſeph & la comteſſe „ de Traun repréſenterent les anciens Egyptiens; „ l'archiduc Charles & la comteſſe de Walſtein figuroient les Flamands du tems de Charles-quint. „ L'archiducheſſe Marie-Eliſabeth & le comte de „ Traun étoient en tartares; l'archiducheſſe Joſephine avec le comte de Vorkla étoient à la perſane; „ l'archiducheſſe Marie Anne & le prince Maximilien de Hanovre, en payſans de la Nord-Hollande. „ Pierre s'habilla en payſan de Friſe, & on ne lui „ adreſſa la parole qu'en cette qualité, en lui parlant „ toujours du grand czar de Ruſſie. Ce ſont de très-petites particularités; mais, dit M. de Voltaire, ce „ qui rappelle les anciennes mœurs, peut à quelques égards mériter qu'on en parle dans l'hiſtoire. (*D. J.*)

WURTEMBERG, WURTENBERG *ou* WIRTENBERG, (*Géog. mod.*) duché ſouverain d'Allemagne, dans la Suabe. Il eſt borné au nord par la Franconie, l'archevêché de Mayence & le palatinat du Rhin: au midi, par la principauté de Hohenzollern & de Furſtemberg: au levant, par le comté d'Oetingen, le marquiſat de Burgaw, le territoire d'Ulm, *&c.* au couchant, par une partie du palatinat du Rhin, du marquiſat de Bade & de la forêt-noire. Il a 22 lieues de long & preſque autant de large.

L'empereur Maximilien I. l'érigea en duché à la diete de Worms en 1495, en faveur d'Evérard *le barbu*. La maiſon de *Wurtemberg* qu'on dit deſcendre d'Evérard, grand-maître de la maiſon de Charlemagne, eſt réduite à deux branches, ſavoir la ducale & celle de *Wurtemberg* Oëls, établie dans la baſſe Siléſie. La ducale eſt aujourd'hui catholique.

Ce duché eſt un pays des plus fertiles & des plus peuplés d'Allemagne. Les grains, les fruits & les pâturages y ſont en abondance. Le Danube qui paſſe dans ſon voiſinage, & le Necker qui le traverſe, contribuent beaucoup à enrichir les habitans par la facilité qu'ils ont de tranſporter leurs denrées chez l'étranger. Le duc de *Wurtemberg* eſt grand veneur de l'empire, & il a droit de porter la cornette impériale, lorſque l'empereur commande les armées en perſonne.

Conrart, ſurnommé de *Léonbergh*, en latin *Leontorius*, moine de l'ordre de Cîteaux, naquit en 1460 dans le duché de *Wurtemberg*, & publia divers écrits que vous indiqueront les bibliographes; c'eſt aſſez d'en citer ici deux ou trois, dont ils ne font aucune mention.

Le premier eſt une révision, correction & augmentation de la gloſe ordinaire de Walafridus Strabo, moine de l'abbaye de Fulde, ſur toute l'Ecriture Ste. Cette gloſe ordinaire eſt une chaine d'interpretes de l'Ecriture compoſée dans des tems de barbarie, & qui à la honte des ſciences, a eu plus de trente éditions. La premiere eſt de Nuremberg en 1496, ſix vol.

vol. *in-fol.* & la derniere eſt d'Anvers en 1634, en ſix volumes *in-fol.* Le ſecond des ouvrages de *Leonbergh* eſt une édition des *Poſtillæ Hugonis de ſancto Charo, in univerſa biblia*, à Bâle en 1504, en ſix vol. *in-fol.* C'eſt un commentaire ſur la bible, encore plus barbare que le précédent.

Un troiſieme ouvrage de Leontorius eſt une édition des *opera ſancti Ambroſii, Baſiliæ* 1506, en deux vol. *in* 4°. L'auteur vivoit encore en 1520.

André (Jacques), théologien luthérien du xvj. ſiecle, naquit auſſi dans le duché de *Wurtemberg* en 1528. Il fit grand bruit par ſes ſermons & par ſes livres de controverſe que perſonne ne lit aujourd'hui. Il mourut en 1590, âgé d'environ 62 ans, après avoir été marié deux fois. Il eut de ſon premier mariage neuf garçons & neuf filles, & il étoit ſi pauvre en ſe mariant, que ſes parens l'avoient deſtiné à être charpentier.

Friſchlin (Nicodème) naquit dans le duché de *Wurtemberg* en 1547. Il a donné des ouvrages de littérature & de poéſie, dont vous trouverez l'ennuyeux catalogue dans le p. Niceron. Il mourut en 1590, âgé de 43 ans.

Hunnius (Ægidius), autre théologien de la confeſſion d'Ausbourg, naquit dans un village du pays de *Wurtemberg* l'an 1550. Il fut également fécond & en livres pleins d'invectives & en enfans. On a fait une édition de ſes œuvres en cinq volumes *in-folio*. Dans ce recueil eſt ſon *Calvinus judaiſans*. Il y accuſe Calvin de tant d'héréſies, & avec tant de violence, que ce réformateur auroit pu craindre le ſort de Servet, ſi Hunnius eût pu le faire arrêter. Il mourut l'an 1603, au lit d'honneur, c'eſt-à-dire en combattant contre les Calviniſtes, les Catholiques & les demi-Luthériens. (*Le chevalier* DE *Jaucourt*.)

WURTZBOURG, (*Géog. mod*) ville d'Allemagne, capitale de l'évêché de même nom, ſur le Mein, qu'on paſſe ſur un pont, à 18 lieues au ſud-oueſt de Bamberg, & à 120 au nord-oueſt de Vienne. Elle a été autrefois impériale, mais elle eſt aujourd'hui ſujette à ſon évêque qui y réſide. Il y a dans cette ville une petite univerſité, érigée en 1034. *Long.* 27. 38. *latit.* 49. 2. (*D. J.*)

WURTZBOURG, *évêché de*, (*Géog mod.*) l'évêché de *Wurtzbourg* eſt borné par le comté de Henneberg, le duché de Cobourg, l'abbaye de Fulde, l'archevêché de Mayence, le marquiſat d'Anſpach, & l'évêché de Bamberg. Il fut fondé en 741. par S. Boniface; il eſt d'une grande étendu, & celui qui en eſt revêtu eſt duc de Franconie. Le chapitre eſt compoſé de 24 chanoines & de cinq dignitaires. On ne peut parvenir à cet évêché ſans avoir été chanoine. (*D. J.*)

W Y

WYCK-TE-TUERSTEDE, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Duroſtadium*, petite ville des Pays-bas, dans la province d'Utrecht, ſur le Rhin, au commencement de la riviere de Leck, à environ quatre lieues d'Utrecht, & à deux au-deſſous de Rheven. Charlemagne fit donation de cette ville & de ſon territoire à Harmacarus, ſixieme évêque d'Utrecht. Jean Erithème raconte qu'elle avoit autrefois trois lieues de circonférence, & cinquante-cinq égliſes paroiſſiales; mais que les Normands & les Danois la ruinerent juſqu'à trois fois.

Cette petite ville fut bâtie ſur le bord de Rhin, par Gisbert d'Abconde, évêque d'Utrecht, en 1300. On lui donna le nom de *Durſted*, parce qu'elle étoit voiſine des ruines de l'ancienne ville de Dureſtat, autrefois la capitale du comté de Teyſterband. Dureſtat étoit une place importante, & qui ayant été pluſieurs fois ſaccagée par les Normands & par d'autres barbares, fut entierement abandonnée, il y a près de neuf cens ans. *Long.* 32. 2. *lat.* 51. 50.

WYE, LA, *ou* WIE, (*Géog. mod*) riviere d'Angleterre, dans la province de Derby; un peu au-deſſous de ſa ſource, neuf fontaines méridionales ſortent d'un rocher, dans l'eſpace de vingt-quatre piés; il y a huit de ces fontaines dont les eaux ſont chaudes, & l'eau de la neuvieme eſt très-froide. On a élevé dans cet endroit un bâtiment de pierre de taille, pour les faire paſſer par deſſous. Il eſt aſſez vraiſemblable que ces eaux ont été connues des Romains, & qu'ils en ont fait uſage pour des bains: car on voit dans cet endroit un chemin pavé, nommé *Bathgate*, qui part de Buxton, & conduit à huit milles de-là, au village de Bargh. La *Wye* coule de Buxton à Bakewell, & ſe jette un peu au-deſſous dans la Darwen. (*D. J.*)

WYE, *la*, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Vaga*, riviere d'Angleterre au pays de Galles. Elle prend ſa ſource au comté de Montgommery, arroſe ceux de Radnor & de Hereford. (*D. J.*)

WYL, *ou* WILEN, *ou* WEIL, (*Géog. mod.*) petite ville de Suiſſe, entre le Thourgaw & le Toggenbourg, & la capitale des terres anciennes de l'abbé de Saint-Gall, qui y a ſa cour & ſon palais; mais les quatre cantons, Zurich, Lucerne, Schwitz, & Glaris, ont droit, comme protecteurs de l'abbaye de Saint-Gall, de tenir tour-à-tour à *Wil*, un homme qui a le titre & l'autorité de capitaine du pays; on change cet homme tous les deux ans, & ni ſon autorité, ni celle de l'abbé de Saint-Gall, n'empêchent point que la petite ville de *Wyl* ne jouiſſe de grands privileges. (*D. J.*)

WYLACH, *ou* WILACK, *ou* ILLOK, (*Géog. mod.*) bourgade de la baſſe-Hongrie, dans l'Eſclavonie, ſur la droite du Danube, à dix lieues au ſud-eſt d'Eſſex. Lazius croit que c'eſt l'ancienne *Ivollum*. (*D. J.*)

WYNANDER-MEER, (*Géog. mod.*) lac d'Angleterre, dans la province de Weſtmorland. *Voyez* WINANDER-MEER. (*D. J.*)

WYREHALL, WIREHAL, WIRHAL, WERALL, & par les Gallois *Kill Gury*, (*Géogr. mod.*) preſqu'île d'Angleterre, en Cheshire. Elle s'étend du nord-oueſt au ſud-eſt, de la longueur de ſeize milles, ſur huit de largeur. Autrefois elle étoit inculte & toute *afforeſtée*, pour me ſervir du terme de la Juriſprudence du pays; mais Edouard III. la fit déforeſter, c'eſt-à-dire qu'il permit à tout le monde d'en extirper le bois, d'y chaſſer, & d'y bâtir. Auſſi elle eſt aujourd'hui paſſablement peuplée, & parſemée de jolis bourgs qui compoſent enſemble treize paroiſſes. Il eſt vrai que ſon terroir eſt ſec, mais la pêche y eſt abondante. (*D. J.*)

WYSOGROD, (*Géog. mod.*) petite ville de la grande Pologne, au duché de Maſovie, ſur la Viſtule, entre Warſovie & Plocczko, à ſix lieues de cette derniere ville. *Long.* 46. 22. *latit.* 57. 40. (*D. J.*)

WYSSERA, LA, (*Géog. mod.*) riviere de l'empire ruſſien, en Sibérie. Elle tombe des rochers, des montagnes de Joégoria, & ſe jette dans la riviere de Cam, laquelle ſe décharge dans le Wolga.

X

X, s. f. (*Gram.*) c'eſt la vingt-troiſieme lettre, & la dix-huitieme conſonne de l'alphabet françois. Nous la nommons *ixe*, & c'eſt ce nom qui eſt féminin; mais cette dénomination ne ſauroit convenir à l'épellation; & pour déſigner ce caractere, relativement à ſa deſtination originelle, il faut l'appeller *xe*, nom maſculin.

Nous tenons cette lettre des Latins, qui en avoient pris l'idée dans l'alphabet grec, pour repréſenter les deux conſonnes fortes *C S*, ou les deux foibles *G Z*. C'étoit donc l'abréviation de deux conſonnes réunies, ou une conſonne double: *X duplicem, loco C & S, vel G & S, poſtea a græcis inventam, aſſumpſimus* dit Priſcien, (*lib. I.*) c'eſt pour quoi Quintilien, (*I. iv.*) obſerve qu'on auroit pu ſe paſſer de ce caractere; X *littera carere potuimus, ſi non quæſiſſemus;* & nous apprenons de victorin (*Art. gram. I.*) que les anciens Latins écrivoient ſéparément chacune des deux conſonnes réunies ſous ce ſeul caractere; *latini voces quæ in X litteram incidunt, ſi in declinatione earum apparebat G, ſcribebant G & S, ut* conjugs legs. *Nigidius in libris ſuis X littera non eſt uſus, antiquitatem ſequens.*

J'ai dit que les Latins avoient pris l'idee de leur *X* dans l'alphabet grec; non qu'ils y ayent pris le caractere qui y avoit la même valeur, ſavoir Ξ ou ξ mais parce qu'ils ont emprunté le *X*, qui y valoit *K H*, ou *'K* pour ſignifier leur *C S* ou *G Z*.

Cette lettre a dans notre ortographe différentes valeurs, & pour les déterminer je la conſidérerai au commencement, au milieu, & à la fin des mots.

I. Elle ne ſe trouve au commencement que d'un très-petit nombre de noms propres, empruntés des langues étrangeres, & il faut l'y prononcer avec ſa valeur primitive *C S*, excepté quelques-uns, devenus plus communs & adoucis par l'uſage, comme *Xavier* que l'on prononce *Gzavier*; *Xénophon*, que l'on prononce quelquefois *Sénophon*; *Ximénez*, qui ſe prononce *Siménez* ou *Chiménez*.

II. Si la lettre *X* eſt au milieu du mot, elle y a différentes valeurs, ſelon ſes diverſes poſitions.

1°. Elle tient lieu de *C S* entre deux voyelles, lorſque la premiere n'eſt pas un *e* initial; comme *axe, maxime, Alexandre, Mexique, ſexe, flexible, vexation, fixer, Ixion, oxicrat, paradoxe, luxe, luxation, fluxion*, &c.

On en exceptoit autrefois les mots *Bruxelles, Flexelles, Uxelles*, qui ne font plus exception, parce qu'on les écrit conformément à la prononciation, *Bruſſelles, Fleſſelles, Uſſelles*; mais il faut encore excepter aujourd'hui *ſixain, ſixieme, deuxieme, dixain, dixaine, dixainier, dixieme*, où *X* ſe prononce comme *Z*; & *ſoixante, ſoixantaine, ſoixantieme*, que l'on prononce *ſoiſſante, ſoiſſantaine, ſoiſſantieme*.

2°. Elle tient encore lieu de *C S*, lorſqu'elle a après elle un *C* guttural, ſuivi d'une des trois voyelles *a, o, u*, ou d'une conſonne, ou lorſqu'elle eſt ſuivie de toute autre conſonne, excepté *H*, comme *excavation, excommunié, excuſe, excluſion, excrément, exfolier, expédient, mixtion, exploit, extrait*.

3°. Elle tient lieu de *G Z*, lorſqu'étant entre deux voyelles, la premiere eſt un *e* initial; & dans ce cas la lettre *h* qui précéderoit l'une des deux voyelles eſt réputée nulle: comme dans *examen, héxametre, exécution, exhérédation, exil, exhiber, exorde, exhorter, exultation, exhumer*.

4°. Elle tient lieu de *C* guttural, quand elle eſt ſuivie d'un *C* ſifflant, à cauſe de la voyelle ſuivante *e* ou *i*; comme *excès, exciter*, qui ſe prononcent *eccès, ecciter*.

III. Lorſque la lettre *X* eſt à la fin des mots, elle y a, ſelon l'occurence, différentes valeurs.

1°. Elle vaut autant que *C S* à la fin des noms propres, *Palafox, Pollux, Styx*; des noms appellatifs, *borax, index, larynx, lynx, ſphinx*; & des deux adjectifs *perplex, préfix*.

2°. Lorſque les deux adjectifs numéraux *ſix, dix*, ne ſont point ſuivis du nom de l'eſpece nombrée, on y prononce *x* comme un ſifflement fort; *j'en ai dix, prenez-en ſix*.

3°. *Deux, ſix, dix*, étant ſuivis du nom de l'eſpece nombrée, commençant par une voyelle, ou par une *h* muette, ou bien *dix* n'étant qu'une partie élémentaire d'un mot numéral compoſé & ſe trouvant ſuivi d'une autre partie de même nature, on prononce *X* comme un ſifflement foible, ou *Z*, *deux hommes, ſix aunes, dix ans, dix huit, dix-neuf, dix-neuvieme*.

4°. A la fin de tout autre mot *X* ne ſe prononce pas, ou ſe prononce comme *Z*. Voici les occaſions où l'on prononce *X* à la fin des mots, le mot ſuivant commençant par une voyelle, ou par une *h* muette; 1°. Après *aux*, comme *aux amis, aux hommes*. 2°. A la fin d'un nom ſuivi de ſon adjectif, quand ce nom n'a pas *x* au ſingulier; *chevaux alertes, cheveux épars, travaux inutiles, feux ardens, vœux indiſcrets*. 3°. A la fin d'un adjectif ſuivi du nom avec lequel il s'accorde; *heureux amant, faux accords, affreux état, ſéditieux inſulaires*. 4°. Après les verbes *veux & peux*; comme *je veux y aller, tu peux écrire, je peux attendre, tu en veux une*.

X dans la numération romaine, valoit 10; & avec un trait horiſontal x̄ valoit 10000. ⋈ valoit ſeulement 1000. *I* avant *X* en ſouſtrait une unité, & *IX*=9: au contraire *XI*=11, *XII*=12, *XIII*=13, *XIV*=14, *XV*=15, *&c.* *X* avant *L* ou avant *C*, indique qu'il faut déduire 10 de 50 ou de 100; ainſi *XL*=40, *XC*=90.

La monnoie frappée à Amiens eſt marquée X. (*B. E. R. M.*)

X, (*Médail. Monnoie. Littérat.*) on voit ſouvent les lettres greques χ & ρ, jointes ainſi ☧ ſur les anciennes médailles. Nous trouvons la premiere lettre, c'eſt-à-dire un *X*, ſur de grandes monnoies de cuivre, où cette marque paroît avoir été miſe pour des raiſons de police civile.

Quelques antiquaires ont pris cette marque pour une date, & d'autres pour la lettre initiale d'un nom propre; mais ces deux conjectures ne ſont appuyées d'aucune raiſon ſolide. M. Ward ſuppoſe bien mieux que cette lettre eſt une abbréviation du mot grec ΧΡΗΜΑ, qui veut dire *monnoie*, & qu'on a gravé cette marque ſur ces pieces pour indiquer leur cours comme monnoie; ce moyen a paru d'autant plus propre, que ces ſortes de monnoies n'ont aucune empreinte de tête de roi, comme l'ont nos monnoies d'or & d'argent, mais on y voit un Jupiter avec une aigle perchée ſur un foudre au revers.

Ce caractere ☧ fut enſuite tranſporté, par Conſtantin, ſur ſes monnoies & ſes drapeaux à un tout autre deſſein; il en fit uſage pour déſigner en abregé le mot ΧΡΤϹΟϹ; en quoi il fut ſuivi non-ſeulement par quelques-uns de ſes ſucceſſeurs, mais par des particuliers qui firent graver dévotement le même marque ☧ ſur leurs lampes & autres meubles. Le même uſage eut lieu pour les vaſes conſacrés dans les égliſes.

Dans la ſuite, la marque ☧ vint à être employée dans les manuſcrits, ſimplement pour notes critiques, ſervant à coter des endroits remarquables; & alors cette marque fut miſe pour les deux lettres initiales du mot grec ΧΡΗϹΙΜΟΝ, *utile;* c'eſt ce que nous apprenons d'Iſidore Orig. *l. I. c. xx.* *Voyez* les *Philoſ. Tranſ. n°.* 474. §. 1. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

X x *x*, (*Ecriture.*) du côté de leur figure, les deux premieres ſont compoſées dans leurs premieres parties de la 1, 8, 7, 6, 5, parties d'O, & un plain boutonné en forme de point. Dans leurs ſecondes, c'eſt un C entier.

A l'égard de la troiſieme *x*, la premiere partie eſt un *e* renverſé, la ſeconde eſt un *e* pur; celles-ci ſe

for-

formeнt en un ſeul tems, du mouvement mixte des doigts & du poignet; celles-là en deux tems, du même mouvement. *Voyez* le vol. des *Pl. de l'Ecriture, & leur explic.*

x, (*Econom. ruſtiq.*) l'*x* du moulin eſt une piece de fer, en forme d'*x*, qui a un trou quarré au milieu pour recevoir la tête du petit fer. Sur cette piece eſt poſée la meule de deſſus, & l'*x* eſt entaillée de toute ſon épaiſſeur dans la meule de deſſus. *Voyez* nos *Pl. de moulin*, (*Econom. ruſtiq.*)

X A

XABEA, EXABIA, (*Géog. mod.*) dans le Portulan de Michelot; petite ville d'Eſpagne, au royaume de Valence, avec une rade, dont le cap S. Martin fait l'entrée. (*D. J.*)

XACA, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom d'un dieu japonois. *Voyez* les *articles philoſophie des* INDIENS, *& des* JAPONOIS.

XAGUA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) le *xagua* d'Oviedo paroît être le genipanier, dont on a donné les caracteres au *mot* GENIPA.

C'eſt un grand arbre commun dans toutes les îles de l'Amérique. Il eſt haut comme un chêne, épais, droit, ſolide, couvert d'une écorce cendrée & ridée. Ses branches s'étendent d'eſpace en eſpace en maniere de bras, de même que celles des ſapins de l'Europe. Ses feuilles ſont diſpoſées par touffes ondées, longues d'un pié, larges de 4 pouces, & finiſſant en pointe.

Il s'éleve du milieu de ces feuilles de gros bouquets de fleurs d'une ſeule piece, en cloche, larges, découpées profondément en cinq pointes; de couleur blanche en s'épanouiſſant, & enfin d'un jaune-foncé. Du centre de cette fleur ſortent cinq étamines & un piſtil, qui a ſon origine dans le fond du calice.

Quand la fleur eſt tombée, ce calice devient un fruit gros comme le poing, de figure ovale, également pointue par les deux bouts. Ce fruit eſt charnu, couvert d'une écorce épaiſſe, griſe-verdâtre, & comme ſaupoudrée de pouſſiere; la chair du fruit eſt tendre, blanche, ſéparée en deux loges qui ſont remplies de ſemences demi-rondes, applaties, ſemblables à nos geſſes communes. Le ſuc de ce fruit teint en noir; mais d'une noirceur qui ſe diſſipe d'elle-même, au bout de quelques jours.

Le janipaba de Piſon, n'eſt qu'une eſpece de *xagua* ou de genipanier. *Voyez* JANIPABA. (*D. J.*)

XAGUA, (*Géog. mod.*) port de l'Amérique, dans l'île de Cuba, ſur ſa côte méridionale; entre l'île de Pinos & la ville de Spiritu-Sancto, environ à 15 lieues du port de la Trinité. C'eſt un des plus beaux ports de l'Amérique; il a 6 lieues de circuit, & une petite île dans le milieu, où l'on trouve de l'eau douce. (*D. J.*)

XAHUALI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) bel arbre de la nouvelle-Eſpagne, dont les feuilles reſſemblent à celles du frêne. Son bois eſt fort peſant & compacte; ſa couleur eſt jaune & mouchetée: il porte un fruit ſemblable au poivre. Les Indiens en tirent une liqueur qui les fortifie, & dont ils ſe ſervent pour ſe noircir les jambes & le corps. Cette couleur ne s'en va point à l'eau, mais elle diſparoit d'elle-même en une quinzaine de jours.

XAINTES, (*Géog. mod.*) ville de France, capitale de la Saintonge. *Voyez* SAINTES.

XALAPPA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, province de Tlaſcala, dans les terres, à 16 lieues de la Vera-Crux. Ses habitans ſont un mélange d'indiens & d'eſpagnols. (*D. J.*)

XALCOCOTL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt le nom que les Mexiquains donnent à un arbre qui paroit être le même que le goyavier, appellé par les Eſpagnols *guyabo*. Il y en a de deux eſpeces au Mexique. La premiere a les feuilles de l'oranger, mais elles ſont plus petites & velues; ſes fleurs ſont blanches; ſon fruit eſt rond, & rempli de petits grains comme les figues. Ses feuilles ſont aſtringentes & acerbes; elles guériſſent, dit-on, la galle. L'écorce eſt auſſi très-efficace; on lui attribue la vertu de guérir les enflures des jambes, les plaies fiſtuleuſes, & même la ſurdité. Son fruit ſent la punaiſe, ce qui n'empêche pas que ſon goût ne ſoit excellent. La ſeconde eſpece differe de la premiere, en ce que ſon fruit eſt plus gros & n'a point une odeur ſi forte.

XALISCO, LES ILES DE, (*Géog. mod.*) îles de la mer du Sud, ſur la côte de la nouvelle Eſpagne, à l'occident de Guadalajara, & tout auprès du cap Corriente, au midi de l'embouchure de la mer Vermeille. Elles ſont au nombre de quatre. (*D. J.*)

XALON, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Eſpagne. Elle a ſa ſource dans la vieille-Caſtille, auprès de Médina-Céli, & ſe perd dans l'Ebre, au-deſſus de Saragoſſe. C'eſt le *Salo* des anciens. (*D. J.*)

XALXOCOTL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *Voyez* XALCOCOTL.

XAMABUGIS, ſ. m. (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) ce ſont des eſpeces de bonzes ou de moines japonois, qui ſuivent le budſdoïſme, ou la religion de Siaka. Ils ſervent de guides aux dévots pélerins qui vont viſiter les temples de leurs fauſſes divinités. Ils leur font faire le voyage piés nuds; les obligent d'obſerver une abſtinence très-ſévere, & ils abandonnent ſans pitié les infortunés qui ſont hors d'état de ſuivre la caravane, & qui périſſent faute de ſecours dans les deſerts que l'on eſt forcé de traverſer. Enſuite ces moines barbares remettent leurs pélerins ſous la conduite des genguis, bonzes encore plus inhumains, qui les traitent avec une dureté que le fanatiſme le plus outré auroit peine à juſtifier. *Voyez* SIRKA.

XAMDELLILHA, *terme de relation*, priere d'action de graces que font les pauvres arabes après leur repas. Les grands ſeigneurs arabes invitent ſouvent des gens du petit peuple, & même des pauvres, à manger avec eux; ces ſortes de conviés ſe levent toujours d'abord qu'ils ont fini de manger, & pour lors ils ne manquent jamais de dire à haute voix *xamdellilha*, mot qui ſignifie *Dieu ſoit loué*. Ce diſcours eſt très-noble, & ne s'adreſſe point au maître de la maiſon; mais à Dieu ſeul qui eſt l'auteur de tous les biens. (*D. J.*)

XAMI, ſ. m. (*Méd. arabe.*) les Arabes déſignent par ce mot le caroubier, mais ce n'eſt pas notre caroubier de Naples ou d'Eſpagne; c'eſt un arbre bien différent, qui eſt peut-être l'acacia, lequel porte des ſiliques, & donne un fruit qui eſt aſtringent, qualité que les Arabes attribuent à la plante qu'ils appellent *xami*. (*D. J.*)

XAMO, *le deſert de*, (*Géog. mod.*) vaſte deſert de la Tartarie, vers les frontieres de la Chine. La nouvelle carte de la grande Ruſſie le coupe en quatre parties.

XAN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) on nomme ainſi en quelques endroits de la domination du grand-ſeigneur, ce qu'on nomme communément *kan*, *chan*, & *caravanſerai*. *Voyez* ces mots. *Diction. de commerce*.

XANTHE, ſ. m. (*Mythol.*) les poëtes ne parlent point comme l'hiſtoire. Chez eux rien ne s'opere que merveilleuſement.

Un orage terrible aux yeux des matelots,
C'eſt Neptune en courroux qui gourmande les flots.

Après le ſanglant combat qui fut donné ſur les rives du *Xanthe*, le lit de ce fleuve ſe trouva chargé de corps morts, ſon eau ſe déborda dans la campagne, on retira de l'eau les cadavres, on les brûla ſur un bucher. Comment Homere raconte-t-il ce fait? Il feint, *Iliad. l. XXI.* que ce fleuve oppreſſé dans ſon lit, en fit ſes plaintes à Achille, & que ce héros ne l'ayant pas ſatisfait, il ſe déborda contre lui, & le pourſuivant avec rapidité, il l'auroit noyé, ſi Neptune & Minerve envoyés par Jupiter, ne lui euſſent promis une prompte ſatisfaction. Le même poëte ayant à nous apprendre que les inondations de la mer ruinerent, quelque tems après la retraite des Grecs, cette fameuſe muraille, qu'ils avoient élevée pendant le ſiege de Troie, pour ſe mettre à couvert des inſultes de leurs ennemis, dit que Neptune irrité de l'entrepriſe des Grecs, étoit allé prier Jupiter de lui permettre de l'abattre avec ſon trident; & qu'ayant intéreſſé Apollon dans ſa vengeance, ils avoient travaillé de concert à renverſer cet ouvrage. Si Turnus brûle la flotte d'Enée, Virgile fait paroître Cybele, qui change ſes vaiſſeaux en nymphes de la mer. (*D. J.*)

XANTHE, *Xantus*, (*Géog. anc.*) fameuſe riviere de la Troade, dans l'Aſie mineure. Elle a ſa ſource au mont Ida, & ſe perd dans l'Helleſpont. Pline, *l. V. c. xxx.* dit qu'elle ſe joint avec le Simoïs, autre riviere célebre dans les poëmes d'Homere & de Virgile; ces deux rivieres vont enſemble au port des Achéens.

Bien

Bien des auteurs croyent que le *Xanthe* & le Scamandre ne ſont qu'une ſeule riviere, fondés ſur ces vers d'Homere, *Iliad. v.* 74.

Les dieux l'appellent Xanthe, *& les hommes Scamandre.*

Elien dans ſon hiſtoire des animaux, *l. VIII. c. xxj.* donne une origine aſſez naturelle de ce double nom. Il dit que le Scamandre a la vertu, que les brebis qui boivent de ſon eau, deviennent rouſſes, ξανθὰς: de-là, ajoute-t-il, cette riviere a pris le nom de *Xanthe*, tiré de la couleur qu'elle donne aux brebis.

2°. *Xanthe*, riviere de l'Aſie mineure, dans la Lycie; elle a ſa ſource dans le mont Taurus, arroſe les villes de *Xanthe* & de Patare, & ſe jette enſuite dans la mer Méditerranée. Ptolomée, *l. V. c. iij.* en met l'embouchure après Telmeſſe, auprès de Patare. Strabon aſſure, *l. XIV. p.* 665. qu'on l'appelloit anciennement *Sirbes*. Il dit qu'en le remontant dix ſtades, on trouvoit le temple de Latone, & que ſoixante ſtades plus haut que ce temple, étoit la ville qu'il nomme *Xanthe*. Ovide, *métamorph. l. IX. v.* 645. dit cette riviere:

Jam Cragon, & Lymiren Xanthique reliquerat undas.

3°. *Xanthe* ou *Xanthopolis*, ancienne ville de l'Aſie mineure, dans la Lycie. Strabon, *l. XIV. p. 666.* dit que c'étoit la plus grande ville de cette province. On a vu dans l'article précédent qu'elle étoit à 70 ſtades de ſon embouchure, ſelon cet auteur. Pline, *l. V. c. xxvij.* l'en met à 15 mille pas; c'eſt 6 mille pas de plus que le calcul de Strabon. Ptolomée, *l. V. c. iij.* la nomma dans ſa liſte de villes méditerranées. Appien raconte comment les habitans de *Xanthe*, amoureux de leur liberté, voyant leur ville priſe par Brutus, l'un des meurtriers de Céſar, ſe donnerent eux-mêmes la mort, & brûlerent leur ville, plutôt que de ſe ſoumettre au vainqueur. Il remarque que c'étoit pour la troiſieme fois que cette ville éprouvoit un pareil deſtin; que la même choſe étoit arrivée lorſque Harpale, général du grand Cyrus, avoit aſſiégé la ville de *Xanthe*, & lorſqu'Alexandre, fils de Philippe avoit cru s'en rendre maître.

Cette ville ſe releva dans la ſuite; car outre que Strabon & Pline, poſtérieurs au tems de Brutus, en parlent comme d'une ville ſubſiſtante, je la trouve au rang des villes épiſcopales de la Lycie, ſous le nom de *Xanthi*, qui eſt le génitif de ſon nom, dans la notice de Léon le ſage. Mais elle eſt nommée Ξάνθος, *Xanthus* dans celle d'Hiéroclès; elle eſt du Mentaſili, dans la Natolie, ſur la côte méridionale.

4°. *Xanthe*, riviere d'Epire. Helenus, qui s'étoit établi dans ce pays-là, après le ſac de Troie, avoit donné le nom de *Xanthe* à un petit ruiſſeau. C'eſt ce que Virgile, *Æneid. l. III. v.* 350. exprime par ce vers:

Arentem Xanthi cognomine rivum
Agnoſco.

5°. *Xanthe*, ville ancienne de l'île de Lesbos, ſelon Etienne le géographe.

C'eſt de *Xanthe*, ville de Lycie, qu'étoit Olen, poëte grec, plus ancien qu'Orphée. Il compoſa pluſieurs hymnes, que l'on chantoit dans l'île de Délos aux grandes ſolemnités de la religion, nommément en l'honneur de la déeſſe Lucine, qu'il diſoit être la mere de Cupidon. Quelques auteurs prétendent qu'il fut l'un des hyperboréens qui fonderent l'oracle de Delphes, & qu'il y exerça le premier la fonction de prêtre d'Apollon, je veux dire, celle de rendre réponſe aux conſultans en vers hexametres.

Ménécrate étoit de la même ville. Il avoit fait l'hiſtoire de la Lycie, celle de Nicée, & celle d'Hercule. Il ne faut pas le confondre avec Ménécrate d'Elée, qui avoit décrit l'Helleſpont, & les pays qui le bordent. C'eſt une perte conſidérable que celle de cet ouvrage, au-lieu que les œuvres de Ménécrate de Lycie, n'étoient pas de la premiere réputation. (*D. J.*)

XANTHIQUES, ſ. m. pl. (*Antiquités greques.*) Ξανθικὰ, fête des Macédoniens, & qui étoit ainſi nommée, parce qu'elle ſe célébroit dans le mois Xanthus, & dans le tems que toute la famille royale étoit purifiée, ainſi que l'armée, par la luſtration. Après cette cérémonie, la fête commençoit, l'armée ſe partageoit en deux camps, qui ſe mettoient en bataille l'un contre l'autre, & faiſoient pour le plaiſir des ſpectateurs toute ſorte d'évolutions & de combats feints. *Voyez* Potter. *Archæol. græc. l. II. c. xx. t. I. p.* 417. (*D. J.*)

XANTHIUM, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante qu'on a déjà caractériſé ſous le nom vulgaire de *petit glouteron*, au *mot* GLOUTERON.

Tournefort compte trois eſpeces de ce genre de plante, entre leſquelles nous nous contenterons de décrire la plus commune, *xanthium vulgare*, en anglois, *the ſmall vurdock*.

Sa tige s'éleve ſeulement à la hauteur d'un pié & demi; elle eſt rameuſe, velue, marquée de points rouges, s'étendant au large: ſes feuilles ſont beaucoup plus petites que celles de la bardane, vertes, approchant de celles du pas-d'âne, dentelées en leurs bords, d'un goût un peu âcre, tirant ſur l'aromatique; ſa fleur eſt un bouquet à fleurons, ſemblable à de petites veſſies, & contenant chacune une étamine; ces fleurons tombent facilement, & ils ne laiſſent après eux aucune graine; mais il naît ſur les mêmes piés qui fleuriſſent, des fruits oblongs, gros comme des petites olives, hériſſés de piquans qui s'attachent aux habits; chacun de ces fruits eſt diviſé dans ſa longueur en deux loges, qui renferment des ſemences oblongues; ſa racine eſt petite, blanche, garnie de fibres aſſez groſſes. Cette plante croît dans les terres graſſes, contre les murailles, & dans les foſſés dont l'eau a été deſſéchée. Sa racine eſt d'un goût âcre & amer, ce qui fait qu'on l'eſtime digeſtive & réſolutive; on l'emploie, mais ſans ſuccès, dans les tumeurs ſcrophuleuſes. (*D. J.*)

XANTHO, ſ. f. (*Mytholog.*) une des nymphes océanides, compagne de Cyrene, mere d'Ariſtée, ſelon Virgile.

XANTHON, (*Hiſt. nat*) nom que les anciens naturaliſtes ont donné à un marbre d'un jaune verdâtre, On l'appelloit auſſi *marmor herboſum*: on croit qu'il étoit le même que celui qu'on nommoit *marbre ténarien*.

XANTHURUS DES INDES, (*Ichthyol.*) nom que nos naturaliſtes ont donné au poiſſon appellé par les Hollandois *geel-ſtard*. Il eſt de la groſſeur & de la forme de la carpe; ſes machoires ſont armées de petites dents ſerrées, & fort pointues; ſon dos eſt jaune, & ſa queue l'eſt encore davantage; ſon ventre eſt d'un blanc bleuâtre; ſa tête eſt brune, & ſes nageoires ſont d'un beau rouge. On prend ce poiſſon à l'hameçon entre les rochers, ſur le bord de la mer des Indes orientales, il eſt également bon & ſain. Ray. *Ichthyograph.* (*D. J.*)

XANTHUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Lithol.*) les anciens naturaliſtes ont donné ce nom à une pierre, ou plutôt une eſpece d'hématite, ou de mine de fer, d'un jaune pâle. Son nom grec ξανθὸς, annonce cette couleur. C'eſt la même ſubſtance à qui quelques auteurs ont donné le nom d'*élatites*.

XANTHUS, *mois* (*Calend. des Macédon.*) mois macédonien, qui étoit le ſecond du printems, & qui répondoit au mois judaïque nommé *Niſan*, & au mois égyptien, appellé *Pharmuthi*. Le nom de ce mois ſe trouve au *II. liv.* des Macchab. *xj.* 30. Antiochus écrit aux juifs: „ Nous accordons juſqu'au „ trentieme du mois *Xanthicus*, protection & ſûreté „ à tous ceux qui ſe trouveront en route pour venir „ ici. (*D. J.*)

XANXUS, ſ. m. (*Conchyliolog.*) gros coquillage ſemblable à ceux avec leſquels on a coutume de peindre les Tritons; les Hollandois le font pêcher vers l'île de Ceylan, ou à la côte de la pêcherie ou eſt le royaume de Travançoir: ceux qu'on pêcha ſur cette côte, ont tous les volutes de droite à gauche; s'il s'en trouvoit quelqu'un dont les volutes fuſſent diſpoſées de gauche à droite, les Indiens l'eſtimeroient infiniment, parce qu'ils croyent que ce fut dans un *xanxus* de cette eſpece qu'un de leurs dieux fut obligé de ſe cacher.

La compagnie hollandoiſe des Indes orientales ne permet pas aux indiens de ſa domination de vendre à d'autres qu'à elle les *xanxus* qu'ils peuvent pêcher; elle les débite à un prix fort cher dans le royaume de Bengale, où on les ſcie pour en faire des bracelets. (*D. J.*)

XAOCHEU, (*Géog. mod.*) ville de la Chine, dans la province de Quantong, dont elle a la ſeconde métropole. *Long.* ſuivant le p. Noël, 150. 43. 30. *lat.* 24. 42. 10.

XARAFFE, ſ. m. (*Commerce.*) les *xaraffes* ſont à Goa, & dans toutes les villes de commerce de la côte de Malabar, des eſpeces de changeurs, qui, pour un petit profit qu'on leur donne, examinent les eſpeces d'argent, ſur-tout les pardaos ſérafins, qui ont cours dans le négoce, & dont la plûpart ſont faux ou altérés. Ces *xaraffes* ſont des chrétiens indiens qui ſe tiennent au coin des rues, & qui ſont ſi expérimentés dans la connoiſſance de ces pardaos, que ſans les peſer, & ſans ſe ſervir de la pierre de touche, ils diſtinguent une piece fauſſe entre mille.

On doit d'autant plus ſe fier à ces changeurs, qu'ils ſont obligés de garantir les pieces qu'ils ont viſitées. Outre cet emploi qu'ont les *xaraffes*, ce ſont auſſi eux qui changent les monnoies, & qui fourniſſent aux marchands les eſpeces dont ils ont beſoin, en ſe contentant pour tout profit de quelques buſamos d'étain, petite monnoie, dont les trois valent deux reis de Portugal, c'eſt-à-dire, deux deniers en France. Il y a auſſi de ces *xaraffes* à Conſtantinople, au Caire, & dans les villes de négoce de l'empire Ottoman. (*D. J.*)

XARAGUA, (*Géog. mod.*) ville capitale du royaume de même nom, dans l'île de Saint-Domingue; c'eſt une ville toute délabrée.

XARAMA, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Eſpagne, dans la nouvelle Caſtille. Elle a ſa ſource aux confins de la vieille Caſtille, & ſe rend dans la Tage, à 8 lieues au-deſſous de Tolede, & proche d'Aranjuez. (*D. J.*)

XATIVA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne au royaume de Valence, ſur le penchant d'une colline, au pié de laquelle coule le Xucar, à neuf lieues au midi de Valence, & à vingt au nord-oueſt d'Alicante.

Philippe V. traita inhumainement cette ville dans le cours de la guerre du commencement de ce ſiecle, parce qu'elle s'étoit déclarée par la force en faveur de Charle, archiduc d'Autriche. Il la fit aſſiéger, en 1706, & raſer de fond-en-comble après l'avoir priſe. Enſuite conſidérant la beauté de ſa ſituation, il éleva ſur ſes ruines une autre ville qu'on nomme à-préſent *San-Philippe*. *Long.* 16. 50. *latit.* 38. 55.

Le pape Calixte III. étoit natif de *Xativa*. Il canoniſa l'homme qui lui avoit prédit ſon élévation au pontificat, qu'il n'obtint cependant qu'à l'âge de 76 ans. Il excita toute l'Europe à prendre les armes contre le turc, & ce projet ne fut pas heureux pour les chrétiens. Il donna les meilleurs bénéfices à ſes parens qui ne les méritoient guere. Il mourut en 1458, au bout de trois ans & quelques mois de regne.

André (Jean) mahométan, naquit à *Xativa* dans le xv. ſiecle, & ſuccéda à ſon pere dans la charge d'alfaqui de cette ville; mais il abandonna ſa religion, & ſe fit chrétien. Il eſt auteur d'un livre intitulé *confuſion de la ſecte de Mahumed*. Ce livre a été publié premierement en eſpagnol, & traduit ſur l'italien en françois par M. le Févre & de la Boderie, Paris 1574, *in*-8°. Tous ceux qui écrivent contre le mahométiſme, citent beaucoup cet ouvrage.

Malvenda (Thomas) religieux dominicain, né à *Xativa* en 1566, mourut à Valence en Eſpagne en 1628 à 63 ans. Les ouvrages qui ſubſiſtent encore de lui, ſont: 1°. un traité *de Anti-Chriſto*, dont la meilleure édition eſt celle de 1621. 2°. Une *nouvelle verſion du texte hébreu de la bible, avec des notes*, imprimée à Lyon en 1650, en 5 vol. *in-fol.*

Eſpagnolet (Joſeph-Robert Ribera, dit l') peintre dont je n'ai point parlé en traitant des écoles de peinture, naquit en 1589 à *Xativa*, & mourut à Naples en 1656. Il étudia la maniere de Michel-Ange Caravage, & ſe plut comme lui à repréſenter des ſujets terribles & pleins d'horreurs. Né dans la pauvreté, un cardinal fut frappé de ſes talens, & touché de ſon indigence, il l'emmena dans ſon palais & le combla de faveurs; mais l'Eſpagnolet voyant que ſon changement de fortune le rendoit pareſſeux, quitta le cardinal pour reprendre le goût du travail. Il ſe rendit à Naples, s'y fixa, en devint le premier peintre, & s'y enrichit. Ses principaux ouvrages ſont dans cette ville, & à l'Eſcurial. Il y a beaucoup d'expreſſion dans les têtes, mais ſon goût n'eſt pas noble, & ſon pinceau n'a rien de gracieux. (*D. J.*)

XAVIER, (*Géog. mod.*) château d'Eſpagne dans la Navarre, au pié des Pyrénées, à ſept ou huit lieues de Pampelune. Je parle de ce château, parce que François & Jerôme Xavier, oncle & neveu, y prirent naiſſance.

Le premier ſurnommé *l'apôtre des Indes* y naquit en 1506, & ſe lia d'amitié à Paris avec Ignace de Loyola. Il ſe deſtina pour miſſionnaire dans les Indes orientales, & arriva à Goa en 1542, ſous la protection de Jean III. roi de Portugal. Il mourut dans l'isle de Sancian, à vingt-trois lieues des côtes de la Chine, en 1552, agé de 46 ans. Grégoire XV. le canoniſa en 1622, & ſoixante ans après le P. Bouhours écrivit ſa vie ſur les mémoires qu'on lui communiqua, & qu'il embellit à ſa guiſe.

Il eſt certain que François Xavier n'étoit pas un homme du commun, ni un apôtre évangélique, car il prétendoit „ qu'on n'établiroit jamais aucun chriſtianiſme de durée parmi les payens, à moins que „ les auditeurs ne fuſſent à la portée d'un mouſquet „. C'eſt le P. Navarette, *traité. 6. p. 436. col. 6*, qui nous apprend cette façon de penſer de ſon confrere ſur les moyens d'opérer la converſion des payens. *Dezia el ſanto que mientras no eſtuvieran debaxo del moſquete, no avia de aver chriſtiano de provecho*. Le P. Tellez dans ſon hiſtoire d'Ethiopie, *l. IV. c. iij.* ne fait point de difficulté d'avouer la même choſe: „ ç'a toujours été dit-il, le ſentiment que nos religieux ont formé concernant la religion catholique, qu'elle ne pourroit être d'aucune durée en „ Ethiopie, à moins qu'elle ne fût appuyée par les „ armes „. *Eſte foy ſempre o parecer que os noſſos religioſos formaram d'aquellas couſas tocantes à la religiam catholica, a qual nam podia ſer de dura em Ethiepia, ſem ter authoritade di armas*.

Jerôme Xavier ſervit ſon oncle dans les miſſions des Indes orientales où il paſſa en 1581, après être entré chez les jéſuites en 1568. Il fut ſucceſſivement recteur à Bazin & à Cochin, maître des novices, & ſupérieur de la maiſon profeſſe de Goa. Il eſt mort dans cette ville en 1617, après avoir été nommé à l'archevêché d'Angamale, tranſporté alors à Granganor.

Ses confreres diſent des merveilles de ſa miſſion auprès du grand mogol Akébar; cependant malgré les diſtinctions que ce prince accorda à Jerôme Xavier, il continua de célébrer avec ſes fils ſa fête ordinaire en l'honneur du Soleil; & quand il fut au lit de mort, il déclara au P. Xavier que loin d'être converti, il étoit comme engagé d'honneur à maintenir la ſecte qu'il avoit juſqu'alors favoriſée, c'eſt le P. Catrou qui dans ſon hiſtoire du Mogol, nous apprend cette particularité; mais il y en a une autre qui a fait connoître le P. Jérôme Xavier en Europe plus que ſes converſions aux Indes; ce ſont deux ouvrages qu'il a compoſés, & que Louis de Dieu a fait imprimer à Leyde, en 1639, *in* 4°. L'un eſt l'hiſtoire de Jeſus-Chriſt, & l'autre celle de S. Pierre, en Perſan. Louis de Dieu les traduiſit en latin, & les mit au jour avec des remarques.

„ L'ouvrage, en lui-même, dit M. la Croze, hiſt. „ du Chriſt des Indes, *p.* 333, eſt un amas monſtrueux de fictions & de fables groſſieres, ajoutées & ſouvent ſubſtituées aux paroles des ſaints „ évangéliſtes. Au reſte, Jérôme Xavier n'eſt auteur „ de cette eſpece d'alcoran, que pour ce qu'il y a „ de profane & de ſuperſtitieux. Il l'avoit compoſé „ en portugais, & la verſion perſane dont Alégambe & les autres jéſuites lui font honneur, n'eſt „ nullement de lui. Elle a pour auteur un mahométan de Lahor dans les indes, nommé *Abdel* „ *Senarim-Kaſem*, comme Xavier lui-même l'avoue „ à la fin de ſon premier ouvrage, *page* 586 „.

M. Simon eſt du même ſentiment, que cette hiſtoire a d'abord été compoſée en portugais, & il en dit aſſez ſur le fond du livre, pour faire voir ce qu'il en penſe. „ Il (*Xavier*) compoſa cette hiſtoire, dit „ M. Simon, *Hiſt. crit. des verſ. du N. T. ch. xvij.* „ *p.* 206. à Agra où il étoit alors, à la ſollicitation „ du grand-mogol. Il paroît de pluſieurs mots qui „ ſont dans le perſan, qu'il a été d'abord compoſé „ en langage portugais, d'où il a été enſuite mis en „ perſan. Louis de Dieu s'eſt fort emporté contre „ cet ouvrage, à-cauſe des additions priſes des livres apocryphes qu'on y a inſérées. Et en effet, „ quoique ce proteſtant n'ait pas gardé aſſez de modération dans ſa préface & dans ſes notes, on ne

„ peut

„ peut nier qu'il n'eût été plus à-propos de traduire „ en perſan le texte pur des évangiles, que de donner un mélange de ces évangiles & de pieces apocryphes, ſous le titre de l'*hiſtoire de Jeſus-Chriſt*. „ Le p. Jérôme Xavier a auſſi composé un ouvrage ſemblable, intitulé l'*hiſtoire de S. Pierre*, qui „ n'eſt pas écrit avec plus d'exactitude que le premier „.

Pietro-Della Valle, de retour de ſes voyages de Perſe, examina la verſion latine de Louis de Dieu, & la trouva à peu de choſes près fidelle, ſuivant le récit de Nicolas Antonio.

Il eſt vrai que le p. Pétau prétend que les deux pieces dont il s'agit ne ſont point de Jérôme Xavier mais il a contre lui l'aveu d'Alégambe, de Nicolas Antonio & de M. Simon. On trouvera les deux pieces du p. Jérôme Xavier dans J. A. Fabricius, *cod. apoc. N. T t. I. p.* 301. *edit.* 1719. On voit dans l'hiſtoire de Jeſus-Chriſt, compoſée par ce jéſuite, entr'autres pieces ſuppoſées, deux lettres, l'une de Lentulus & l'autre de Pilate, toutes deux écrites à Tibere. Dans la premiere, l'auteur fait le portrait de Jeſus-Chriſt, comme les peintres le repréſentent depuis long-tems dans leurs images, & racontent quelques-uns de ſes miracles: dans la ſeconde, il parle auſſi des miracles de Jeſus-Chriſt & de ſon aſcenſion dans le ciel; mais il n'y eſt fait aucune mention de ſa mort, & moins encore de ſa réſurrection. (*D. J.*)

XAUXA, (*Géog. mod.*) *ou* la riviere de *Maragnan*, riviere de l'Amérique méridionale, & une des plus conſidérables. Sa principale ſource eſt dans le lac Cincha-Cocha, vers les 304, 20 de longitude, & les 10 d. de latitude méridionale. Elle prend enſuite le nom d'*Ucayalé*, & va ſe rendre dans l'Amazone à S. Joachim d'Omaguas. La vallée de *Xauxa* où court cette riviere, a 24 lieues de long, & 5 ou 6 de large. Elle étoit peuplée de plus de vingt mille habitans quand les Eſpagnols y arriverent. On n'y trouve aujourd'hui çà & là que quelques chetives bourgades d'Indiens. (*D. J.*)

XAUXAVA, (*Géog. mod.*) montagne, riviere & ville d'Afrique, ſelon Marmol. La montagne, fait partie du grand Atlas, au royaume de Maroc. La riviere ſort de cette montagne, & la ville eſt bâtie ſur le bord de la riviere, à environ cinq lieues de Maroc. (*D. J.*)

X E

XELVA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, au royaume de Valence, près du Guadalaviar, à ſept lieues de Ségorbe, & à dix lieues au-deſſus de Valence. *Long.* 17. 16. *lat.* 39. 42. (*D. J.*)

XÉNÉLASIE, *de Lacédémone*. (*Hiſt. de Lacedémone.*) La *xénélaſie* eſt en général le droit de bourgeoiſie, ou de la qualité de citoyen d'un lieu accordé à un étanger.

Les lois de Lacédémone étoient ſi remarquables par leur ſingularité à cet égard, qu'on ne ſe laſſe point d'en parler. Lycurgue qui en fut l'auteur, les tira de ſon vaſte génie. Il forma dans le ſein même de la Grece, un peuple nouveau, qui n'avoit rien de commun avec le reſte des Grecs que le langage. Les Lacédémoniens devinrent par ſon moyen des hommes uniques dans leur eſpece, différens de tous les autres par leur maniere comme par leurs ſentimens; par la façon même de s'habiller & de ſe nourrir comme par le caractere de l'eſprit & du cœur; mais rien ne contribua davantage à en faire une nation iſolée, que la belle loi de Lycurgue, de n'accorder la *xénélaſie* à aucun étranger, ſans de preſſans motifs, & même d'empêcher que tout étranger eût à ſa volonté, la libre entrée en Laconie.

Cet établiſſement avoit les plus grands avantages. Il s'agiſſoit d'établir une forme de gouvernement & des regles de conduite extraordinaires, une religion ſimple & dénuée de cette pompe extérieure qui en faiſoit ailleurs l'objet principal, un culte libre de la plupart des ſuperſtitions qui regnoient chez les autres peuples, des fêtes & des jeux où la jeuneſſe de l'un & de l'autre ſexe paroiſſoit nue, un partage égal des terres entre les particuliers, avec ce qu'il falloit préciſément à chacun pour vivre; l'obligation de manger en commun avec une extrême frugalité, la proſcription de l'or & de l'argent, l'uſage enfin de ne vendre ni acheter, de ne donner ni recevoir, de ne cultiver ni art de luxe, ni commerce, ni marine, de ne point voyager hors du pays, ſans la permiſſion de l'état, & de ne point ſe conduire par les maximes étrangeres. Ces différentes lois ne pouvoient s'obſerver en laiſſant à l'étranger un libre accès; les unes auroient été ſouverainement imprudentes, & les autres auroient renfermé une entiere impoſſibilité. Qu'on juge enſuite ſi la *xénélaſie* n'étoit pas un réglement néceſſaire pour leur ſervir d'appui.

Elle étoit propre à prévenir toutes les violences & les perfidies dont les étrangers jaloux pouvoient ſe rendre coupables. Lacédémone n'avoit plus à craindre, ni un Hercule qui après avoir été reçu dans ſes murs, maſſacrât ſes princes, ni un Pâris qui enlevât la femme de celui qui lui donnoit un trop facile accès, ni de nouveaux Myniens, qui par la plus noire ingratitude, conjuraſſent la perte de ceux qui leur auroient accordé l'hoſpitalité. Le peuple étoit à couvert des eſpions, & de toutes perſonnes mal-intentionnées, que le deſir de nuire auroit pû amener ou retenir dans le pays. Les forces de l'état inconnues aux voiſins, leur en devenoient plus redoutables. Les endroits foibles dont ils auroient pû tirer avantage, étoient dérobés à leur vue; tout étoit myſtere pour eux, non-ſeulement l'intérieur de la république, ſes projets, ſes deſſeins cachés, mais encore ſes mœurs & ſa police; rien de plus capable de les tenir dans le reſpect.

Le grand bien de la *xénélaſie*, étoit encore de prévenir les innovations que le commerce des étrangers ne manque jamais de faire dans le langage & dans les mœurs. Les maximes une fois établies parmi les Lacédémoniens, devoient s'y conſerver plus ſaines, nul mélange n'en altéroit la pureté; elles devoient y être plus longtems uniformes, nul genre de vie différent n'inſpiroit le goût de la nouveauté; & ſi l'inconſtance ou la malice des particuliers les portoient à innover, du-moins ils n'avoient point d'exemples étrangers qui fomentaſſent leur envie. Il étoit par conſéquent & plus rare d'y voir le déſordre, & plus facile d'y remédier.

Les étrangers ſont ſouvent dans des diſpoſitions peu favorables au pays dans lequel ils viennent voyager. Les mieux intentionnés apportent néceſſairement avec eux des façons de penſer & d'agir, capables de troubler l'harmonie d'un petit état, où doit regner une régularité parfaite. Lycurgue voulut que le ſien fût de cette nature. Il avoit établi dans l'intérieur un arrangement sûr & conſtant que les atteintes ſeules du dehors pouvoient troubler. Dans cette idée, les étrangers lui parurent ſuſpects, il crut devoir les éloigner pour prévenir dans ſon état la corruption des mœurs.

Rome avilit peu-à-peu la dignité de citoyen, en la rendant trop commune. Lacédémone par ſon extrême réſerve à accorder ce droit, le rendit eſtimable & précieux. Le titre de citoyen, devenu très-rare, acquit un nouveau prix dans l'idée des étrangers. Nous en avons un bel exemple dans Hérodote. Les Lacédémoniens vouloient attirer auprès d'eux Tiſamene éléen de nation & devin célebre, pour le mettre avec leurs rois à la tête des troupes contre les Perſes. L'oracle l'avoit ordonné, car il falloit des raiſons ſupérieures à la politique ordinaire, pour les obliger de prendre un général étranger. Ils lui firent donc les offres les plus avantageuſes; Tiſamene les rejetta, demandant uniquement les privileges & l'honneur de citoyen de Sparte. Ils le refuſerent d'abord, mais à l'approche de l'ennemi, il fallut y conſentir. Alors Tiſamene exigea qu'on lui accordât encore la même grace pour ſon frere Hegias, & l'on fut obligé d'acquieſcer à ſa requête: ce ſont là, dit Hérodote, les deux ſeules perſonnes à qui Lacédémone ait accordé le droit de *xénélaſie*. L'hiſtorien ſe trompe, mais ce qu'il dit prouve au-moins l'idée avantageuſe qu'on avoit de ſon tems, d'un citoyen de Sparte. Les Athéniens montroient bien le cas qu'ils en faiſoient, lorſqu'ils ſe plaignoient ouvertement, de ce que les Lacédémoniens ne communiquoient leurs privileges à aucun étranger,

Il n'eſt pourtant pas vrai que l'entrée de Sparte fût fermée à tous les étrangers; Lycurgue lui-même fit paſſer Thalès de l'île de Crete à Lacédémone, afin que cet étranger qui joignoit au talent d'un poëte, tout le mérite d'un légiſlateur; prêtât les charmes de la poëſie à des loix dures & rebutantes. Les Lacédémoniens le reçurent par un ordre exprès de l'oracle,

racle, & attribuerent à ſon arrivée la ceſſation d'une peſte qui les déſoloit. Quelque tems après, les magiſtrats firent auſſi venir de Lesbos, le poëte Terpandre, qui radoucit le peuple mutiné; Phérécyde, qui étoit, je penſe, athénien, vint auſſi à Sparte comme citoyen, & ces trois étrangers qui chantoient continuellement les nouvelles maximes de la république, y furent comblés d'honneurs: il eſt vrai que Phérécyde périt enſuite malheureuſement, mais le bien public en décida.

Ce fut encore un oracle qui fit venir à Lacédémone Vyrtée, poëte athénien: ſa patrie l'envoya par dériſion aux Lacédémoniens, pour leur ſervir de chef dans la guerre de Meſſéne, mais ils en tirerent des avantages réels. Les ſoldats animés par ſon chant & ſa poéſie, remporterent une victoire complette. Les Lacédémoniens d'ailleurs, peu partiſans des poëtes, firent grand cas de celui ci, juſqu'à ordonner qu'on ne marcheroit jamais à l'ennemi, qu'on n'allât entendre auparavant à la tente du roi, les vers de Tyrtée, pour en être plus diſpoſé à combattre, & à mourir pour la patrie. Telle fut l'origine de leurs chanſons guerrieres ſi connues dans l'antiquité. Tyrtée écrivit de plus en faveur des Lacédémoniens, un traité de leur république, qui n'eſt point parvenu juſqu'à nous. Une choſe remarquable eſt qu'ils ne reçurent cet étranger dans leur patrie qu'en le naturaliſant, & le faiſant citoyen de Sparte; afin, dit un Lacédémonien, qu'il ne ſoit pas dit, que nous ayons jamais eu beſoin d'un général étranger.

Il y avoit d'autres étrangers que Lacédémone ſe trouvoit heureuſe d'accueillir, ſans crainte d'enfraindre les intentions de ſon légiſlateur. Je parle des alliés, qui avec des troupes venoient à ſon ſecours. C'eſt ainſi qu'à la naiſſance de la république, ſous le regne de Télécus, les Egides qui compoſoient une famille thébaine, vinrent de la Béotie à Sparte, pour faciliter la priſe des deux ou trois villes voiſines que les Doriens avoient laiſſées aux anciens habitans. La troupe auxiliaire avoit pour chef Timomachus, qui le premier fit executer aux Lacédémoniens les loix de la guerre preſcrites par Lycurgue. On peut donc joindre Tymomachus & ſa famille à Tyrtée, à Phérécide, à Terpandre, & à Thalès.

La *xénélaſie* n'empéchoit point les Lacédémoniens d'appeller chez eux des médecins, & d'autres perſonnes habiles, à meſure qu'ils en avoient beſoin. Le ſcythe Abaris trouva Sparte expoſée à de fréquentes mortalités cauſées, dit-on, par les vapeurs & par le chaud qu'envoyoit le voiſinage du mont Taygete. Il fit des ſacrifices & des luſtrations accompagnées ſans doute de remedes plus efficaces, & ces maladies ne reparurent plus. Bacis bæotien, célebre par pluſieurs opérations merveilleuſes, guérit par des purifications, les femmes lacédémoniennes qu'une eſpece de manie avoit ſaiſies. Anaximandre phyſicien de Milet, avertit un jour les Lacédémoniens de quitter la ville, parce qu'il alloit arriver un tremblement de terre. Ils le firent, & ils ſe retirerent dans la campagne avec leurs meubles, c'eſt-à-dire, leurs armes. La violence de la ſecouſſe détacha le ſommet du mont-Taygete, & renverſa la ville, où quelques jeunes gens demeurés au milieu du portique, périrent ſous les ruines. Ce fut le même Anaximandre, ſuivant Diogène Laerce, ou ſon diſciple Anaximene de Milet, ſuivant Pline, qui fit à Lacédémone le premier cadran ſolaire.

On ne tranſgreſſoit point la *xénélaſie*, en recevant les miniſtres étrangers à Lacédémone pour des raiſons d'état; les Spartiates ſe trouvant néceſſairement engagés dans le cours des affaires publiques, de négociation, de confédération, de projets de guerre, & de traités de paix qui demandoient le miniſtere des étrangers. Auſſi furent-ils reçus à Sparte avec toutes ſortes d'égards & de politeſſe, ſur-tout depuis l'attentat qu'on y eut commis contre les ambaſſadeurs de Perſe en les précipitant dans un puits. Les Lacédémoniens affligés d'abord après de pluſieurs maux, les attribuerent à leur cruauté. Perſuadés que le ciel en pourſuivoit la vengéance, ils propoſerent dans une grande aſſemblée d'expier leur crime par la mort volontaire de quelque citoyen. Sperthiès & Bulis, deux ſpartiates des plus illuſtres, s'offrirent auſſi-tôt pour victimes, & s'allerent préſenter au roi de Perſe. Ils furent traités magnifiquement ſur la route par les ſatrapes; arrivés à Suze, Xerxès leur dit que s'ils avoient violé le droit des gens par le meurtre de ſes ambaſſadeurs, il n'avoit garde de faire une action pareille à celle qu'il avoit à leur reprocher, ni de leur donner occaſion de ceſſer d'être coupables en acceptant leur ſatisfaction, & il les renvoya avec cette reponſe pleine de grandeur. Les Lacédémoniens en profiterent & reçurent depuis ce tems-là auſſi dignement que les Athéniens, tous les députés qu'on leur envoyoit des pays voiſins ou éloignés. Les exemples en ſont fréquens dans l'hiſtoire, il ſeroit ennuyeux de les rapporter.

Nous avons déja remarqué que la *xénélaſie* ne regardoit point les troupes étrangeres qui venoient au ſecours de Lacédémone. La politique demande qu'on ait encore plus d'égards pour des alliés, que pour les naturels d'un pays, & il eſt de l'intérêt d'un peuple guerrier d'en uſer ainſi. Celui-ci cependant crut devoir conſerver avec ſes alliés une certaine réſerve. Les étrangers avec leſquels ils faiſoient des campemens & des marches ignoroient juſqu'au nombre des Lacédémoniens qui compoſoient l'armée confédérée. Ils avoient beau faire des queſtions ou des plaintes ſur cet article, elles étoient reçues avec une ſorte de fierté, comme il paroît par quelques réponſes d'Agéſilas, d'Ariſton & d'Agis.

Mais dans le tems des ſolemnités & des fêtes qu'on célébroit certains jours de l'année, il étoit permis aux étrangers de venir à Sparte en être les témoins. La maniere dont on y produiſoit la jeuneſſe de l'un & de l'autre ſexe, devoit piquer une curioſité déréglée. De-là cette propoſition cynique rapportée dans Athénée: „ Nous n'avons que des éloges à donner „ à la coutume de Sparte, qui montre ſes filles nues „ aux étrangers „. Ils accouroient en foule à ces ſpectacles. On les plaçoit à l'ombre, tandis que les Lacédémoniens demeuroient expoſés aux ardeurs du ſoleil. Xénophon parle de Lichas, qui ſe diſtinguoit par ſon attention à régaler les étrangers qui venoient pour-lors à Lacedémone; & peut être qu'il faut rapporter à ces ſortes d'occaſions le feſtin Copis, décrit fort-au-long par Athénée, ou les étrangers mangeoient ſans diſtinction avec les habitans du pays.

La *xénélaſie* lacédémonienne crut encore devoir ſe relâcher dans les conjonctures en faveur de quelques particuliers, ou même de quelques peuples entiers, que des raiſons uniques rendoient agréables à la nation. Arion, célebre muſicien de Lesbos, ayant fait naufrage vers les côtés de Laconie, ſe ſauva ſur le cap Ténares on lui donna retraite, & il conſacra dans le temple d'Appollon, ſitué ſur le même promontoire, une ſtatue de bronze pour monument de ſon aventure. Thémiſtocle, après la bataille de Salamine, ne recevant ni d'Athènes ſa patrie, ni du reſte des Grecs les honneurs qu'il méritoit, ſe rendit à Lacédémone. On lui donna la couronne d'olivier, avec le plus beau char qui fut dans la ville, & trente des principaux citoyens l'eſcorterent à ſon retour juſqu'à la frontiere; honneurs inouis, que les Lacédémoniens ne déférerent jamais à aucun étranger.

Alcibiade & quelques autres, obligés de ſortir de leur pays par des raiſons d'état, trouverent auſſi un aſyle à Lacédémone. Il y eut entre ce général athénien & un citoyen de Sparte une hoſpitalité particuliere, dont Endéas, fils du lacédémonien, tira dans la ſuite de grands avantages.

L'athénien Périclès fut uni à Archidamus, roi de Sparte, par les mêmes liens de cette hoſpitalité perſonnelle, dont les droits étoient ſi ſacrés, qu'Archidamus ravageant les terres des Atheniens, n'oſoit toucher à celles de Périclès. Agéſilas, autre roi de Sparte, qui aimoit Xénophon athénien, l'exhorta d'envoyer ſes enfans à Sparte pour être élevés à la lacédémonienne. Toutes les fois que les Déliens alloient à Lacédémone, il y étoient reçus avec diſtinction; on leur donnoit la préſéance ſur tout le monde, parce que leurs ancêtres faciliterent aux Dioſcures la délivrance d'Hélene. Les Phliaſiens qui avoient été fideles à leur alliance avec la république dans le tems de ſes malheurs, comme dans ſes plus beaux jours, s'étant rendus à Lacédémone, reçurent toutes ſortes d'honneurs.

Si d'autres n'eurent point à ſe louer de l'accueil de Lacédémoniens, ils devoient s'en prendre à eux-mêmes; Archiloque de Paros étoit à peine entré dans la ville, qu'on l'en fit ſortir pour avoir autrefois dit dans ſes poéſies, qu'il vaut mieux fuir que mourir les armes à la main. Ils chaſſerent encore Méan-

drius tyran de Samos, pour avoir diſtribué des vaſes d'or & d'argent; & Mythécus, trop habile cuiſinier, pour avoir employé des mets qui flattant le goût, ne convenoient point à la frugalité lacédémonienne. Cette extrème attention à réprimer l'affluence des étrangers dans leur pays étoit d'autant plus néceſſaire, que ces étrangers s'aviſerent quelquefois d'abuſer des bontés dont on les honoroit après les avoir reçus, juſqu'à commettre de baſſes inſolences au milieu même de Lacédémone: témoins ces hommes hardis de Clazomene, qui remplirent de boue & d'ordures les chaires des éphores deſtinées à rendre la juſtice, & à regler les affaires de l'état. Ces magiſtrats affecterent de n'en point paroître offenſés; ils firent ſimplement annoncer dans les rues cette ordonnance laconique: „ Qu'on ſache qu'il eſt permis aux Clazoméniens de faire des ſottiſes „.

Lacédémone eut des magiſtrats particuliers pour avoir l'œil ſur les étrangers; on les nomma *proxenes*, du nom de leur emploi; ils étoient chargés de recevoir les étrangers, de pourvoir à leur logement, de fournir à leurs beſoins & à leurs commodités, de les produire en public, de les placer aux ſpectacles & aux jeux, & ſans doute de veiller ſur leurs actions. L'uſage des proxenes devoit être commun parmi les différens peuples de la Grece, qui s'envoyoient continuellement des députés les uns aux autres pour traiter les affaires publiques: par exemple, Alcibiade athénien & Polydamus theſſalien furent proxenes des Lacédémoniens, l'un à Athènes & l'autre en Theſſalie; par la même raiſon, les Athéniens & les Theſſaliens avoient leurs proxenes lacédémoniens dans la ville de Sparte.

L'étranger n'eut jamais plus de liberté de venir chez les Lacédémoniens, que lorſqu'ils ſe furent rendus maîtres d'Athènes. Le relâchement qui s'introduiſit alors dans les mœurs entraîna peu-à-peu la décadence de leur *xénélaſie*, & des principales maximes de leur gouvernement. Ils commencerent à rechercher les plaiſirs de la vie, & il fallut bien que les étrangers leur en procuraſſent les moyens, puiſque Lacédémone n'avoit ni négoce, ni connoiſſance des arts frivoles. On en vint dans la ſuite des tems juſqu'à ouvrir aux étrangers dans la ville de Las un entrepôt général pour le commerce maritime. Enfin la *xénélaſie* s'oublia, & les Spartiates perdirent leurs vertus. Cet article peut paroître long, mais il s'agit de Lycurgue & de Lacédémone. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

XENIE, (*Géog. anc.*) Cicéron nomme ainſi des bains. On les appelloit de ce mot, *quaſi hoſpitales*, comme il paroît par l'oraiſon pour Cœlius, *c. xxv.* Quelques éditions portent *Xeniæ ad Balneas Xenias*. Gruter a rétabli le mot *Xenias* ſur l'autorité des manuſcrits. Ces bains étoient publics. (*D. J.*)

XÉNIES, ſ. f. pl. *xenia*, (*Littérat.*) ce mot ſignifioit chez les Grecs les *préſens* qu'ils faiſoient à leurs hôtes pour renouveller l'amitié & le droit d'hoſpitalité. Les gens riches & magnifiques dans cette nation avoient des appartemens de réſerve, avec toutes les commodités poſſibles, pour y recevoir les étrangers qui venoient loger chez eux. La coutume étoit qu'après les avoir traité le premier jour ſeulement, ils leur envoyoient enſuite chaque jour quelques préſens des choſes qui leur venoient de la campagne, comme des poulets, des œufs, des herbages & des fruits. Les étrangers de leur côté ne manquoient pas de rendre à leurs hôtes préſens pour préſens, & ces divers dons de part & d'autre s'appelloient ξένια, comme on le voit dans Homere, qui nomme ainſi les préſens que ſe font Glaucus & Diomede. C'eſt du mot *xénia* qu'a été formé celui de *xénodochion*, maiſon où l'on reçoit gratuitement les étrangers qui voyagent. (*D. J.*)

XÉNIL, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Eſpagne. Elle prend ſa ſource au royaume de Grenade, paſſe près de la ville de Grenade, & va ſe rendre dans le Guadalquivir. C'eſt la *Singules* des anciens.

XÉNISMES, ſ. m. (*Antiq. greq.*) ξενισμοὶ, ſacrifice qu'offroient les Athéniens dans leurs fêtes anacées en l'honneur des Dioſcures. Ces ſacrifices s'appelloient ξενισμοὺς, parce que ces deux divinités étoient ξένοι, c'eſt-à-dire étrangeres. Athénée, *deipnoſ. l. II.* fait mention des jeux qu'on célébroit dans cette réjouiſſance. *Voyez* Potter, *archæol. græc. l. II. c. xx. tome I. p.* 366. (*D. J.*)

XÉNIUS, (*Mythologie.*) c'eſt-à-dire l'*hoſpitalier*, c'étoit chez les Grecs une des épithetes de Jupiter.

XÉNOCLÉE, ſ. f. (*Mytholog.*) prêtreſſe de Delphe. Ayant vu venir Hercule pour conſulter l'oracle d'Apollon, elle refuſa de lui rendre aucune réponſe, parce qu'il étoit ſouillé du ſang d'Iphitus qu'il venoit de tuer. Hercule offenſé de ce réfus emporta le trépié de la prêtreſſe, & ne conſentit de le rendre qu'après qu'il eut reçu ſatisfaction. C'eſt de-là, dit Pauſanias, que les Poëtes ont pris occaſion de feindre qu'Hercule avoit combattu contre Apollon pour un trépié. (*D. J.*)

XENODOQUE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) c'étoit dans l'égliſe romaine un officier chargé de l'inſpection du lieu nommé *Xenodochium*, deſtiné à recevoir les hôtes, pélerins, pauvres, voyageurs, ce que nous pourrions rendre en françois par *hoſpitalier*. *Voyez* HOSPITALIER.

S. Iſidore, prêtre d'Alexandrie, & qui vivoit dans le quatrieme ſiecle, fut nommé *Xenodochus*, parce qu'on lui avoit confié dans cette égliſe le ſoin de la réception & du traitement des étrangers.

XENSI, (*Géog. mod.*) province de la Chine, la troiſieme de cet empire; elle eſt bornée par la grande muraille, par le fleuve Jaune & par des montagnes. Elle contient huit métropoles & cent ſept cités, quelques mines & beaucoup de rhubarbe; le terroir y eſt fertile, à cauſe des rivieres & des torrens qui l'arroſent: Sigan eſt la capitale de cette province. (*D. J.*)

XENXUS, ſ. f. (*Hiſt. mod. ſuperſtit.*) ce ſont des moines du Japon qui profeſſent la religion de Budſdo. Le p. Charlevoix, jéſuite, nous apprend que pour ſe rendre agréables aux grands, ils ont cherché à rendre la morale facile, & à débarraſſer la religion de tout ce qu'elle peut avoir de gênant: ce ſont des caſuiſtes relâchés qui décident toujours en faveur des paſſions.

Ils nient l'immortalité de l'ame, & l'exiſtence de l'enfer & du paradis; ils enſeignent que toutes les eſpérances des hommes doivent ſe borner aux avantages de la vie préſente, & ils prétendent appuyer leurs opinions ſur la doctrine intérieure de Siaka, qu'ils accommodent à leur morale corrompue. *Voy.* SIAKA.

XERANTHEME, ſ. m. *xeranthemuum*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur radiée, dont le diſque eſt compoſé de pluſieurs fleurons ſoutenus par un embryon; la couronne de cette fleur eſt formée de pétales plats qui ne tiennent à aucun embryon, & qui ſont contenus avec les fleurons dans un même calice. L'embryon devient dans la ſuite une ſemence garnie d'un chapiteau compoſé de petites feuilles. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

XERES, DE BADAJOS, *ou* XÉRÈS DE LOS CAVALLEROS, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne dans l'Eſtramadure, au royaume de Léon, ſur le torrent d'Ardilla, à 4 lieues au midi de Badajos. Charles V. lui accorda le titre de cité. Son terroir eſt rempli d'excellens pâturages, où l'on nourrit quantité de bêtes à cornes. *Long.* 10. 40. *lat.* 38. 8. (*D. J.*)

XÉRÈS DE LA FRONTERA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, dans l'Andalouſie, ſur le bord du Guadalquivir, à deux lieues du port de Sainte-Marie, à trois d'Arcos, à quatre de Sainte-Lucar, à cinq de Cadix, à quinze de Séville, à vingt-huit de Cordoue, & à cent de Madrid. Elle eſt grande & peuplée de beaucoup de nobleſſe. Elle a été bâtie ſur les ruines de l'ancienne *Aſta regia*. Son terroir eſt des plus fertiles, couvert d'orangers, de citronniers, d'oliviers & d'autres arbres fruitiers. Les vignes y produiſent les meilleurs vins d'Eſpagne. C'eſt aux environs de cette ville que Roderic, dernier roi des Goths, perdit en 712 une bataille déciſive. *Long.* 11. 30. *lat.* 36. 37. (*D. J.*)

XÉRÈS DE LA FRONTERA, (*Géog. mod.*) nom de deux bourgades de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne; l'une eſt dans l'audience de Guatimala, l'autre dans la province de la nouvelle Galice, à 30 lieues de Guadalajara.

XÉRICA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, au royaume de Valence, ſur le Morvédro, au-deſſus de Ségorbe, & à deux lieues de cette ville. *Long.* 16. 52. *latit.* 39. 56.

XERIMENHA, (*Géog. mod.*) petite ville de Portugal, dans la province d'Alentéjo, au ſud-oueſt d'Elvas, près de la Guadiana.

XEROMYRON, ſ. m. (*Pharmacie anc.*) les anciens nommoient ainſi une compoſition d'aromates ſecs réduits en poudre, qu'on appelle improprement

on-

onguent gras; car il n'entroit dans leur compoſition aucun ingrédient qui fût tel. (*D. J.*)

XÉROPHAGIE, (*Hiſt. eccléſ.*) dans l'hiſtoire eccléſiaſtique, eſt l'action de ſe nourrir d'alimens ſecs. Ce mot eſt dérivé du grec, & composé de ξηρὸς, *ſec*, & de φαγεῖν, *manger*, comme qui diroit *jeûne où l'on ne mange que des choſes ſeches*.

C'étoit le nom que dans la primitive égliſe on donnoit aux jours de jeûne auxquels on ne mangeoit que du pain avec du ſel, & où l'on ne buvoit que de l'eau. Ces grands jeûnes ſe faiſoient pendant les ſix jours de la ſemaine ſainte par dévotion, mais non par obligation; & Tertullien, dans ſon livre de l'abſtinence, remarque que l'Egliſe recommandoit la *xérophagie* comme une pratique utile en tems de perſécution. Elle condamna les Montaniſtes qui vouloient faire de la *xérophagie* un précepte pour tout le monde pendant pluſieurs carêmes, qu'ils prétendoient inſtituer dans le cours du carême. Philon rapporte que les Eſſéens ou Eſſéniens & les Thérapeutes obſervoient auſſi des *xérophagies* en certains jours, n'ajoutant au pain & à l'eau que du ſel & de l'hyſſope. *Voyez* Esséniens & Therapeutes.

Les athletes chez les payens pratiquoient auſſi en certains jours la *xérophagie*, mais uniquement par principe de ſanté, & pour entretenir leurs forces. *Voyez* Athletes, Jeune, Abstinence.

XÉROPHTHALMIE *ou plutôt* SCLÉROPTHALMIE, ſ. f. (*Chirurgie. Malad. des yeux*) en latin *lippitudo arida palpebrarum*, gratelle des paupieres; c'eſt une chaſſie ſeche, fermement adhérente aux bords des paupieres, leſquelles ſont un peu enflées, rouges, médiocrement douloureuſes, & peſantes. (*D. J.*)

XÉROPHTHALMIQUES, (*Médecine.*) de ξηρὸ & ὀφθαλμία, *ophthalmica ſicca;* ce ſont des remedes propres pour l'inflammation ſeche des yeux; tels ſont le lait de femme, le petit-lait, l'eau de guimauve, les eaux de chelidoine, d'euphraiſe, de cyanus ou bluet, & de plantain. *Voyez* Ophthalmiques.

XÉROTRIBIE, ſ. f. (*Médec. anc.*) *xerotribia* en latin, en grec ξηροτριβία, de ξηρὸς, *ſec*, & τρίβω, *frotter;* c'étoit, chez les anciens, toute friction ſeche faite avec la main ou autrement ſur une partie malade, pour y rappeller la chaleur & la circulation. (*D. J.*)

XERTE, la, (*Géog. mod.*) ou la *Xerete*, riviere d'Eſpagne; au royaume de Léon, dans l'Eſtramadure. Elle a ſa ſource au mont de Tornavacas, & après un cours de treize lieues elle ſe rend dans l'Aragon. (*D. J.*)

XESTE, XESTA, du grec ΞΕΣΤΗΣ, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) meſure attique égale au ſextier romain. *Voy.* Sextier.

X I

XICONA, (*Géog. mod.*) & par l'auteur de la *Poblacion général de las Eſpagnas*, *Sexonæ*; petite ville d'Eſpagne, au royaume de Valence, entre des montagnes, au nord d'Alicante, avec un château bâti ſur une hauteur. Il croît dans ſes environs du vin auſſi eſtimé que celui d'Alicante. *Long.* 17. 22. *lat.* 38. (*D. J.*)

XILOA, la, (*Géog. mod.*) riviere d'Eſpagne, en Aragon. Elle a ſa ſource auprès d'Albaraxin, & ſe jette dans le Xalon auprès de Calatajud.

XILOCASTRO, (*Géog. mod.*) bourg de la Morée, au duché de Clarence, à deux lieues au ſud du golphe de Lépante, & à treize au levant de la ville de Patras. Niger ſuivi par M. de Liſle, croit que ce bourg a été fondé ſur les ruines de l'ancienne Ægyra, ville Péloponnèſe, dans l'Achaïe propre.

XILOPÉTEQUE, (*Géog. mod.*) canton de l'Amérique ſeptentrionale, au Méxique. Il eſt au nord-oueſt de Méchoacan, entre la riviere de Panuco & la ville de México. Il renferme quelques bourgs & des villages.

XIMENA, (*Geog. mod.*) ville d'Eſpagne, dans l'Andalouſie, à cinq lieues au nord de Gibraltar, ſur une montagne pleine de rochers, au pié de laquelle eſt du côté de l'orient, un pays très-fertile, arroſé par une petite branche de Guadiaro. L'ancienne *Ximena* eſt ſur le ſommet de la montagne, & l'on juge par les arcades & par les voûtes, qu'elle a été bâtie par les Maures. M. Conduitt y a trouvé l'inſcription ſuivante ſur une pierre d'une des portes de cette ville ruinée: *L. Herennio Herenniano, L. Cornelius Herennius Ruſticus Nepos ex teſtamento poſuit nonis Martiis Sex. Quintilio Condiano. Sex. Quintilio Maximo Coſſ.* Le pere Mariana, *liv. III. ch. ij.* dit que la caverne où Craſſus vint ſe cacher, étoit proche de *Ximena*. M. Conduitt fit ſans ſuccès trois lieues à la ronde pour la découvrir; cependant il eſt vrai qu'il y a pluſieurs cavernes dans cette partie de l'Eſpagne. *Long.* 12. 30. *lat.* 36. 15. (*D. J.*)

XIMENIE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *Ximenia*, genre de plante à fleur monopétale, en forme de cloche, diviſée en trois parties, dont l'extrémité eſt ordinairement recourbée en-dehors. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit ovoïde & mou, qui contient un noyau dans lequel il y a une amande de la même forme que le fruit. Plumier, *nova plant. amer. genera. Voy.* Plante.

XINGU, le, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique méridionale, qui prend ſa ſource dans les mines du Bréſil, & ſe rend dans l'Amazone, entre les forts de Paru & de Curupa, par pluſieurs bouches. Le *Xingu* peut avoir une lieue de large à ſon embouchure.

C'eſt la même riviere que le P. d'Acunga nomme *Paranaiba*, & le P. Fritz dans ſa carte, *Aoripana;* elle deſcend, ainſi que celle de Topayos, des mines du Bréſil; elle a un ſaut à ſept à huit journées au-deſſus de ſon embouchure, ce qui n'empêche pas qu'on ne puiſſe la remonter en canot, au moins deux cens lieues, s'il eſt vrai que cette navigation demande plus de deux mois.

Ses bords abondent en deux ſortes d'arbres aromatiques, l'un appellé *cuchiri*, & l'autre *puchiri*. Leurs fruits ſont à-peu-près de la groſſeur d'une olive; on les rape comme la noix muſcade, & on s'en ſert aux mêmes uſages. L'écorce du premier a la ſaveur & l'odeur du clou de girofle, que les Portugais nomment *cravo*: ce qui a fait appeller par corruption l'arbre qui produit cette écorce, *bois de crabe* par les François de Cayenne. Si les épiceries qui nous viennent de l'Orient, laiſſoient quelque choſe à deſirer en ce genre, celles-ci ſeroient plus connues en Europe. On ne laiſſe pas d'en porter à Lisbonne une aſſez grande quantité. Elles paſſent en Italie & en Angleterre, où elles entrent dans la compoſition de diverſes liqueurs. (*D. J.*)

XINIA, (*Géog. anc.*) ville de Theſſalie, avec un lac nommé *Xynias*; ce nom n'eſt que le génitif de l'autre, & veut dire *de Xynie*. Tite-Live, *liv. XXXII. & l. XXXIX.* parle de *Xyniæ* au pluriel. Ce n'étoit qu'une bourgade aux confins des Perrhèbes. (*D. J.*)

XIPHIAS, ſ. m. (*Phyſ.*) météore igné en forme d'épée. *Voyez* Météore.

Il differe de celui qu'on appelle *acontias*, en ce que ce dernier eſt plus long & moins large dans le milieu, reſſemblant davantage à un dard. *Voy.* Acontias. *Chambers.*

XIPHINUS, (*Hiſt. nat.*) nom ſous lequel on a voulu déſigner le ſaphire.

XIPHION, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante décrit ſous le nom d'*iris bulbeux*. *Voyez* Iris bulbeux.

XIPHOIDE cartilage, (*Anat.*) le cartilage *xiphoïde* eſt une petite appendice du ſternum; on appelle ce cartilage *xiphoïde* ou *enſiforme*, parce qu'il eſt aigu, & reſſemble un peu à la pointe d'une épée. Quelquefois ce cartilage eſt triangulaire, ou oblong, ou partagé en deux, dont la plus grande partie paſſe par-deſſus la plus petite, comme on le voit dans la plante que l'on nomme hippogloſſum, & entre ces deux parties, l'artere & la veine mammaire paſſent de chaque côté. D'autres fois ce cartilage eſt ſéparé en deux comme une fourchette. Il eſt ordinairement de la longueur d'un pouce, quelquefois de deux, trois, & même de quatre, ainſi que Palfin l'a remarqué. Bourdon rapporte avoir vu un ſujet où ce cartilage manquoit.

Pluſieurs anatomiſtes prétendent que lorſque ce cartilage n'eſt point diviſé, il ſe rencontre un trou par lequel paſſent les vaiſſeaux mammaires internes. Quelquefois auſſi on obſerve un trou au milieu du ſternum par où paſſent ces vaiſſeaux, ce qui arrive plus ſouvent aux femmes qu'aux hommes; mais quand il manque aux femmes, l'on trouve preſque toujours un trou dans ce cartilage; quelquefois aux hommes ces vaiſſeaux paſſent aux côtés. Riolan aſſure avoir vu une femme, qui avoit ce trou ſi grand dans le ſternum, que l'on y pouvoit preſque introduire le petit doigt.

Il arrive quelquefois par une cauſe intérieure, que le cartilage *xiphoïde* vient à ſe relâcher & à s'enfoncer en-dedans: cet accident eſt ſuivi de grandes douleurs, par la compreſſion que ſouffre alors le ventricule, avec perte d'appétit, & vomiſſemens: ce qui fait que le malade devient maigre & fort foible.

Pour réduire ce cartilage, quelques chirurgiens conſeillent d'appliquer deux ou trois fois une ventouſe qui ait une grande embouchure, & de la tirer ſubitement & avec effort, après l'avoir laiſſée un peu de tems, afin de donner au malade la liberté de reſpirer. Cependant cette ſorte de réduction propoſée par les anciens, n'eſt plus en uſage & eſt mal imaginée; on ſe contente dans ce cas de porter le doigt aſſez profondément, en l'appuyant ſous la courbure du cartilage, pour le redreſſer autant qu'il eſt poſſible; mais il faut convenir qu'on n'en vient point à bout; cependant le lecteur peut conſulter la diſſertation de Codronchus, *de prolapſu cartilaginis mucronatæ*.

Le commun peuple appelle la courbure du *xiphoïde* dont nous venons de parler, le *brechet*. (*D. J.*)

XIPHOS, ſ. m. (*Antiq. grecq.*) ξίφος, nom d'un ſupplice capital chez les Athéniens qui conſiſtoit à avoir la tête tranchée par l'épée. Potter, *Archæol. græc. tome I. page* 133. (*D. J.*)

XIRIA, (*Géog. mod.*) montagne de la Morée, ſur les confins de la Zaconie & du Belvéder. On la prend pour l'ancienne Pholoë, montagne de l'Arcadie, dont Pline parle, *l. IV. c. vj.* (*D. J.*)

XIRIS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt le nom que les Botaniſtes, les Bauhins, Gérard, Parkinſon, Ray Tournefort, & autres, ont donné à notre glayeul puant. *Voyez-en l'article.*

Mais dans le ſyſtême botanique de Linnæus, le *xiris* forme un genre de plante particulier, dont voici les caracteres.

Le calice de la fleur eſt une ſorte d'épic fait d'écailles arrondies, creuſes, rangées en maniere de tuiles, qui diviſent la fleur; la bâle de l'épic a deux battans, arqués en forme de petit bateau. La fleur eſt compoſée de trois pétales, grands, applatis, déployés, & dentelés dans les bords; les étamines ſont trois filets déliés, plus courts que la fleur; les boſſettes des étamines ſont oblongues & droites; le germe du piſtil eſt arrondi; le ſtyle n'eſt qu'un ſimple filet; le ſtigma eſt diviſé en trois parties; le fruit eſt une capſule arrondie, contenant intérieurement le calice, avec trois loges, & trois battans, les graines ſont très-nombreuſes, & fines comme de la pouſſiere. Linnæi, *gen. plant. p.* 11. (*D. J.*)

X O

XOA, *ou* XAOA, *ou* SEWA, (*Géog. mod.*) royaume de l'Ethiopie, dans l'Abiſſinie; c'eſt un grand royaume arroſé du fleuve Jéma, qui le coupe de l'eſt à l'oueſt. (*D. J.*)

XOCHICOPALLI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) arbre de médiocre hauteur des Indes occidentales, il eſt commun dans la province de Méchoacan. Son tronc & ſon écorce produiſent par inciſion une liqueur qui ſent le limon, & à laquelle on attribue les vertus de la réſine copal. Les feuilles de cet arbre ſont longues de cinq à ſix pouces, larges de deux d'un verd obſcur; ſes fleurs ſont compoſées de quantité d'étamines jaunes. (*D. J.*)

XOCHINACAZTLI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) plante mexiquaine qui croît dans la nouvelle Eſpagne; ſa fleur, dit Hernandez, entre dans la compoſition du chocolat, elle contribue à le rendre agréable à l'odeur & au goût. (*D. J.*)

XOCHIOCOTZOL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt le nom que les Indiens mexiquains donnent à l'arbre qui fournit par inciſion la réſine appellée *liquidambar*. Cet arbre eſt d'une grandeur extraordinaire; ſes feuilles reſſemblent à celles du larix; elles ſont diviſées dans leurs deux parties en trois angles, blanchâtres d'un côté, d'un verd obſcur de l'autre, & dentelées à l'entour; l'écorce de cet arbre eſt rougeâtre. *Voyez* LIQUIDAMBAR.

XOCOXOCHITL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre particulier à la province de Tabaſco, dans la nouvelle Eſpagne: ce qui fait que les Eſpagnols ont nommé ſon fruit *poivre de Tabaſco*. Cet arbre eſt très-grand; ſes feuilles ſont ſemblables à celles d'un oranger, & ſont d'une odeur agréable; ſes fleurs ſont rouges, reſſemblent à celles d'un grenadier, & ont l'odeur de l'orange; ſes fruits ſont ronds, d'abord verds, enſuite rougeâtres; enfin ils deviennent noirs leur goût eſt fort âcre; on s'en ſert pour aſſaiſonner les alimens.

XODOXINS, ſ. m. plur. (*Hiſt. mod. ſuperſtit.*) ce ſont des bronzes ou moines japonois de la ſecte de Budſdo ou de Siaka, qui ſuivent littéralement les préceptes de Siaka, & qui ont en horreur la morale relâchée des Xenxus; ils rendent un culte particulier au dieu Amida. *Voyez* SIAKA (*religion de.*)

XOIS, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte, dans le nôme qui prenoit d'elle le nom de *Xoïte*; Ptolomée, *l. IV. c. v.* parle du nôme & de la ville. (*D. J.*)

XOLO, (*Géog. mod.*) grande île d'Aſie, dans l'Archipel des Moluques, à trente lieues de Mindanac, vers le ſud-eſt, & qui eſt gouvernée par ſon roi particulier. J'ai déja parlé de cette île ſous le nom de *Gilolo*: j'ajouterai ſeulement que c'eſt dans cette île qu'arrivent tous les navires de Borneo; & on peut l'appeller la foire de tous les royaumes maures. La chaleur de l'air y eſt tempérée par des pluies fréquentes qui rendent le terroir abondant en ris.

On aſſure que cette île eſt la ſeule des Philippines où il y ait des éléphans; & parce que les Indiens ne les apprivoiſent pas, comme l'on fait à Siam & à Camboye, ils s'y ſont extrèmement multipliés; on y trouve des chevres, dont la peau eſt mouchetée comme celle des tigres. On eſtime beaucoup un oiſeau nommé *ſalangan*, qui fait ſon nid comme les moineaux; ces nids étant bouillis, paſſent pour fortifians. Parmi les fruits, cette île a le durion, & beaucoup de poivre que les habitans recueillent verd, & un fruit particulier qu'ils appellent *du paradis*, & les Eſpagnols *fruit du roi*; parce qu'il ne ſe trouve que dans ſon jardin. Il eſt gros comme une pomme ordinaire, de couleur de pourpre; il a de petits pepins blancs, gros comme des gouſſes d'ail, couverts d'une écorce épaiſſe comme la ſemelle d'un ſoulier, qui ſont d'un goût très-agréable. (*D. J.*)

XOMOLT, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) nom d'un oiſeau d'Amérique, dont les Indiens employent les plumes pour ſe parer; c'eſt un oiſeau de riviere ou de marécage à piés plats, & garnis d'une membrane comme l'oie; ſa gorge eſt brune; ſon dos & la partie ſupérieure de ſes aîles ſont noirs; quand cet oiſeau eſt en colere, il adreſſe les plumes de ſa tête en forme de crête. (*D. J.*)

XOXOUHQUITICLIPATLI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) nom amériquain d'une pierre du genre des jaſpes, & d'un très-beau verd; mais ordinairement elle eſt pâle, quelquefois teinte de gris, & marquetée de taches d'un verd foncé. On trouve cette pierre parmi les néphrétiques dont le pays abonde, & dont les Indiens font grand cas à cauſe des vertus qu'ils lui attribuent dans diverſes maladies; cependant ils n'en donnent aucune à cette eſpece particuliere. (*D. J.*)

X R

ΧΡΗΣΤΟΣ, (*Inſcript.*) ce mot qui veut dire *très-bon*, ſe trouve fréquemment ſur les tombeaux, & dans les anciennes épitaphes des Grecs & des Romains, (*D. J.*)

ΧΡΟΑ, (*Muſique ancienne.*) n'eſt point le genre chromatique, comme l'ont cru pluſieurs traducteurs. χρόα n'eſt autre choſe que la divition d'un genre muſical en ſes différentes eſpeces, ſelon Euclide. (*D. J.*)

ΧΡΥΣΟΦΥΛΑΞ, (*Antiq. greq.*) c'eſt-à-dire, gardien de l'or d'Apollon; quoiqu'il n'eût peint l'or en garde. C'étoit un miniſtre ſubalterne du temple de Delphes, adminiſtrateur de tout ce qui regardoit la propreté de ce temple ſacré; il habitoit à l'entrée du ſanctuaire. Il falloit qu'il ſe levât tous les jours avec le ſoleil, & qu'il balayât le temple avec des rameaux de laurier cueillis autour de la fontaine de Caſtalie; qu'il attachât des couronnes du même laurier ſur les murailles du temple & ſur les autels autour du trépié ſacré; qu'il en diſtribuât aux prophetes, aux phæbades, aux poëtes, aux ſacrificateurs, & aux autres miniſtres.

Il alloit après cela puiſer de l'eau de la fontaine de Caſtalie dans des vaſes d'or, & en rempliſſoit les vaſes ſacrés placés à l'entrée du temple, où l'on étoit obligé de purifier ſes mains en entrant. Il faiſoit enſuite une aſperſion de cette même eau ſur le pavé du

du temple, ſur les portes, & ſur les murs, avec un goupillon de laurier.

Quand tout cela étoit achevé, il prenoit un arc ou un carquois, & alloit donner la chaſſe aux oiſeaux qui venoient ſe poſer ſur les ſtatues dont le temple étoit environné; voilà d'où lui vint le nom de *gardien de l'or d'Apollon*. Il ne tuoit pourtant ces oiſeaux qu'à la derniere extrémité, & lorſqu'il avoit employé ſans effet les cris & les menaces; mais entre les oiſeaux la colombe étoit privilégiée, & pouvoit habiter en ſûreté dans le temple du dieu.

Le miniſtre dont nous parlons, étoit obligé de vivre dans la continence pendant les fonctions de ſon miniſtere; il eſt vraiſſemblable qu'il y en avoit pluſieurs de ſon ordre qui ſe relayoient tour-à-tour. (*D. J.*)

X U

XUCAHA, *ou* XUCAAHI, (*Botan. des Arabes.*) nom d'une plante célébrée pour ſes vertus par les anciens médecins arabes; mais nous ne connoiſſons plus aujourd'hui cette plante. Sa racine étoit formée de différens nœuds, qui étant ſéparés & ſéchés, acquéroient une couleur jaunâtre; la ſubſtance de cette racine étoit très-légere, ſpongieuſe, d'une odeur aromatique agréable, mais d'un goût amer; du reſte ſemblable de figure à la racine du ſouchet; ils la vantoient pour ſes vertus cordiales & ſtomachiques. (*D. J.*)

XUCAR, LE, (*Géog mod.*) riviere d'Eſpagne, au royaume de Valence. Le *Xucar* eſt le *Sucro fluvius* des anciens, fleuve de l'Eſpagne tarragonoiſe. Il prend ſa ſource dans la nouvelle-Caſtille, traverſe la petite province de la Sierra, où il reçoit deux petites rivieres, le Cabriel & l'Oriara; après cela il vient arroſer le royaume de Valence en largeur, de l'occident à l'orient, & va perdre ſon nom & ſes eaux dans la mer, près d'une petite place nommée *Cullera*, qui donne ſon nom à un cap voiſin. (*D. J.*)

XUCHINACAZTLI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot*) fleur du Mexique, qui a la forme d'une oreille humaine. Les pétales ſont d'un beau pourpre à l'intérieur, & vertes en-dehors; l'odeur en eſt très-agréable. Les Eſpagnols la nomment *flor de la oreja*, ou *fleur de l'oreille*.

XUEHIA, (*Géog. mod.*) contrée de la Sicile, ſelon Diodore de Sicile, *l. V. c. viij.* on l'a nommée enſuite *Leontinus ager*. L'ancien nom venoit de Xutus ſon ancien maître, & le nouveau de la ville *Leontini*, aujourd'hui *Lentini*. Etienne le géographe fait une ville de ce canton.

XUITCHEU, (*Géog. mod.*) ville de la Chine dans le Kiangſi, elle eſt voiſine du fleuve Hoayang. *Long.* ſuivant le P. Noël, 152d. 46′. 30″. *latit.* 28. 52. (*D. J.*)

XU-VIR, (*Antiq. Inſcrip. Méd.*) écriture abrégée qui veut dire *quindecim vir*. Les Antiquaires ſe ſervent de cette abréviation d'après les médailles, & autres monumens de l'antiquité. (*D. J.*)

XUXUY, (*Géog. mod.*) autrement & plus communément *San-Salvador*; ville de l'Amérique méridionale au Paraguay, dans la partie ſeptentrionale du Tucuman, ſur une riviere qui ſe jette dans Rio-Vermejo.

X Y

XYLO-ALOE, le bois de l'aloës, appellé auſſi *agallochum*. *Voyez* ALOES. Ce mot eſt composé de ξυλον, *bois*, & de αλον, *aloës*.

XYLOBALSAMUM, (*Hiſt. des drogues.*) ou *balſami lignum*, en grec ξυλοβαλσάμον, eſt un nom ſous lequel on apporte en Europe des tiges ou des rameaux grêles, ligneux, minces, tortus, noueux, branchus, de la groſſeur d'une plume d'oie, ou du petit doigt, couverts de deux écorces; l'extérieure de ces écorces eſt mince, ridée, rouſſe; l'intérieure eſt d'un verd-pâle, d'une ſaveur & d'une odeur un peu réſineuſe, qui approche de celle de l'*opobalſamum*, lorſqu'il eſt récent. Il eſt rare de trouver le vrai bois du baumier dans les boutiques; ou ſi l'on en trouve, il eſt vieux & ſans aucune odeur. A la place du *xylobalſamum* on y ſubſtitue des rameaux de lentiſque oints d'*opobalſamum*. (*D. J.*)

XYLOCARPASUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. anc.*) nom donné par les anciens auteurs à une ſorte de bois vénéneux; c'étoit le bois d'un arbre dont la gomme s'appelloit *carpaſum*, & qui étoit encore plus vénéneuſe que le bois même. Sa couleur étoit tout-à-fait ſemblable à celle de la myrrhe, venoit du même pays, & ſe trouvoit quelquefois mêlée avec elle, ce qui cauſoit de cruels accidens à pluſieurs particuliers: aujourd'hui nous ne connoiſſons plus ni l'arbre, ni cette gomme vénéneuſe; & notre myrrhe n'eſt funeſte à perſonne. (*D. J.*)

XYLON ARBOREUM, J. B. (*Hiſt. nat. Botan.*) cette plante eſt un arbriſſeau que l'on cultive en Egypte; ſes branches & ſon tronc ſont durs & ligneux. Les Chirurgiens de ce pays ſe ſervent de ſon coton pour faire des tentes au lieu de linge, dans le panſement des plaies & des ulceres: ils en font le même uſage que celui que nous faiſons du linge dans les hémorrhagies. Ils emploient très-fréquemment le mucilage du *xylon* dans toutes les fievres brûlantes, & dans les poiſons qui menacent d'éroſion l'eſtomac & les inteſtins, ainſi que dans les toux qui viennent de la chûte d'humeurs âcres & ſalées. Proſper Alpin, *de med. ægyp.*

Cette plante a les propriétés des mauves. Ses ſemences ſont employées dans les maladies de poitrine, & dans les toux violentes; elles facilitent l'expectoration.

XYLOPHORIE, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) formé du grec ξυλον, *bois*, & de φερω, *je porte*.

La *xylophorie* étoit une fête des Hébreux, dans laquelle on portoit en ſolemnité du bois au temple, pour l'entretien du feu ſacré qui brûloit toujours ſur l'autel des holocauſtes. Nous ne trouvons cette fête marquée dans aucun endroit de l'Ecriture; mais Joſephe en fait mention, *liv. II.* de la *guerre des Juifs, c. xvij.* & l'on croit communément qu'elle fut inſtituée dans les derniers tems de la nation, lorſque la race des Nathinéens étant preſqu'éteinte, les prêtres & les lévites n'avoient plus de ſerviteurs pour leur préparer & leur apporter le bois néceſſaire aux ſacrifices. *Voyez* NATHINÉENS.

Selden veut que cette proviſion ſe fît dans le mois *Ab*, qui revient a-peu-près à Juillet. D'autres la mettent au mois *Elul*, qui répond à notre mois d'Août. Les rabbins enſeignent qu'on préparoit avec grand ſoin le bois qui devoit être brûlé ſur l'autel; qu'on le nettoyoit très-proprement, & qu'on n'y laiſſoit ni pourriture, ni rien de gâté & de vermoulu. Mais on ſait quel fond il y a faire ſur la plupart de leurs traditions. Calmet, *dictionn. de la bib.*

XYLOPOLIS, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la Macédoine dans la Mygdonie, ſelon Ptolomée, *lib. III. c. xiij.* Pline, *l. IV. c. x.* donne le nom des habitans ſelon ſa coutume, & dit *Xylopolitæ*. (*D. J.*)

XYLOSTÉON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, ſoutenue par un calice double, qui n'a qu'un pédicule, & qui eſt profondement découpé, & fait en forme de tuyau. Ce calice devient dans la ſuite un fruit à deux baies molles, qui renferment chacune une ſemence applatie & preſque ronde. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

On n'en connoît qu'une ſeule eſpece, celle des Pyrénées. C'eſt un arbriſſeau qui ſe ſoutient de lui-même, ſans s'attacher aux plantes voiſines. Il pouſſe un bois blanc; ſes feuilles ſont oblongues, molles, d'un verd-blanchâtre, un peu velues. Ses fleurs ſont blanchâtres, attachées deux à deux ſur un même pédicule, formées en tuyaux, évaſées en cloche, & découpées en quatre ou cinq parties; ces tuyaux ſont ſoutenus par un double calice. Ce calice après la chûte des fleurs, devient un fruit à deux baies, groſſes comme de petites ceriſes, molles, rouges, remplies d'un ſuc amer, déſagréable, & de quelques ſemences applaties, preſque ovales. Ce fruit au nombre de cinq ou ſix baies, eſt émétique & purgatif; il n'eſt point d'uſage en médecine, & avec raiſon. (*D. J.*)

XYNELOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville bâtie par Alexandre. On ne ſait pas trop où elle étoit. Elle ne ſubſiſtoit deja plus du tems de Pline, *l. VI. c. xxiij.* qui dit: La navigation d'Oneſicrite & de Néarque, ne marque ni les manſions, ni les diſtances; & premierement, on n'explique point ni ſur quel fleuve, ni en quel endroit étoit *Xynelopolis* bâtie par Alexandre, d'où leur route commençoit. Cellarius, *Géogr. ant. l. III. c. xxij. p.* 854. ajoute: il ſemble

qu'

qu'elle ait été au bout de la Gédroſie, près de l'embouchure de l'Indus, parce que leur navigation commence en ce canton là. (*D. J.*)

XYNOCÉES, ſ. f. pl. (*Hiſt. nat.*) fêtes célebres chez les Athéniens, inſtituées au ſujet de la réunion que Théſée fit de toutes les bourgades & petites communautés de l'Attique, en un ſeul corps de république. Elles étoient ſignalées par des ſacrifices, des jeux, & des repas publics dans le Prytanée. Leur nom eſt formé du grec ξὺν ou σὺν, *enſemble* ou *avec*, & de οἰκέω, *inhabito*, pour marquer la réunion ou ſociété qu'avoient alors formée tous ces habitans, auparavant indépendans & diſperſés. *Potter*.

XYSTARQUE, ſ. m. (*Antiq. grec.*) officier qui préſidoit aux xyſtes & au ſtade. Son autorité s'étendoit, non ſur tout ce Gymnaſe; mais ſeulement ſur tous les endroits de cet édifice, où s'exerçoient les athletes, c'eſt-à-dire ſur les xyſtes, le ſtade, la paleſtre, comme l'inſinue Tertullien, & comme il eſt facile de le conjecturer d'une ancienne inſcription grecque, qu'on lit à Rome ſur le piédeſtal d'une ſtatue, dans le *forum Trajani*, & qui eſt rapportée en latin par Mercurial. Au reſte, ſi le *xyſtarque* n'étoit pas préciſément le même que le gymnaſiarque, on doit ſe perſuader qu'il lui étoit peu inférieur, & qu'il tenoit dans le Gymnaſe un rang très-honorable, puiſque Ammian Marcellin fait mention en quelque endroit, de la pourpre & de la couronne du *xyſtarque;* ce qui prouve que cet officier préſidoit aux jeux & aux exercices. (*D. J.*)

XYSTE, ſ. m. (*Littérat. & Archit. antiq.*) c'étoit chez les Grecs & les Romains, un lieu d'exercice conſacré à divers uſages; mais quoique le mot grec *xyſtos*, déſigne un lieu couvert deſtiné aux exercices de la gymnaſtique, le mot *xyſtus* des Latins ſignifie d'ordinaire une promenade découverte. Indiquons la forme & la coupe des *xyſtes*, car c'eſt une choſe peu connue.

1°. On faiſoit l'alignement d'une place quarrée ayant de circuit deux ſtades, qui font 250 pas. Trois de ſes faces avoient un portique ſimple, avec des grandes ſalles deſſous, où les Philoſophes & autres gens de lettres ſe rendoient pour diſcourir & s'entretenir enſemble.

A la face, qui devoit être tournée au midi, les portiques étoient doubles, de peur que les pluies d'hiver ou l'orage, ne puſſent paſſer juſqu'au ſecond, & qu'en été l'on eut auſſi le moyen de s'éloigner davantage du ſoleil. Au milieu de ce portique, il y avoit une grande ſalle d'un quarré & demi de long, où l'on donnoit leçon aux enfans; à côté de cette ſalle étoient les écoles de jeunes filles; ſur le derriere étoit le lieu où les athletes alloient s'exercer: plus avant, tout-au-bout de la façade du portique, on avoit les bains d'eau froide.

A main gauche des la ſalle de jeunes gens, les lutteurs s'alloient frotter d'huile, pour ſe rendre les membres plus ſouples & plus robuſtes, & proche de-là étoit la chambre froide, où ils venoient ſe dépouiller. On entroit enſuite dans la chambre tiéde, dans laquelle on commençoit à faire du feu & ſe tenir un peu chaudement, pour entrer après dans l'étuve, où le poële étoit d'un côté, & de l'autre le bain d'eau chaude. L'architecte ayant bien conſidéré que la nature ne paſſe jamais d'une extrémité à l'autre, que par des milieux tempérés, voulut à ſon imitation, que pour aller d'un lieu froid en un autre chaud, le paſſage ſe trouvât tiede.

A l'iſſue de tous ces appartemens, il y avoit trois portiques; celui du côté de l'entrée étoit ſitué vers le levant ou le couchant; les deux autres étoient à droite & à gauche, tournés l'un au ſeptentrion, & l'autre au midi; celui du ſeptentrion étoit double, & large comme la hauteur de ſes colonnes. Le portique qui regardoit le midi étoit ſimple, mais beaucoup plus ample que le précédent. Pour faire ſon compartiment on laiſſoit, tant du côté du mur, que du côté des colonnes, 10 piés de largeur. Cet eſpace donnoit un chemin en forme de levée, de laquelle on deſcendoit deux marches par un eſcalier de 6 piés, qui entroit dans un parterre couvert ayant au moins 12 piés de profondeur. C'étoit-là que les athletes venoient s'exercer en hiver, ſans recevoir aucune incommodité de ceux qui s'aſſembloient ſous le portique pour les regarder: les ſpectateurs de leur côté avoient auſſi l'avantage de bien voir, à cauſe de l'enfoncement du terrein où combattoient les athletes; ce portique s'appelloit proprement le *xyſte*.

On avoit ſoin en bâtiſſant les *xyſtes*, de ménager entre deux portiques quelques boſquets, & des allées d'arbres pavées à la moſaïque. Proche du *xyſte*, à la face du portique double, on faiſoit les alignemens des promenades découvertes, qu'on nommoit *péridromides*, dans leſquelles les athletes ſe rendoient en hiver.

A côté de ces édifices étoit une place, où le peuple venoit ſe ranger pour voir plus commodément les jeux. A l'imitation de ces ſortes d'édifices, quelques empereurs romains pour ſe faire aimer du peuple, bâtirent des thermes magnifiques, où tout le monde pouvoit aller & prendre le plaiſir des bains. *Voyez* THERMES. (*D. J.*)

XYSTIQUE, ſ. m. (*Antiq. rom.*) nom que l'on donnoit à Rome aux athletes des gymnaſes & aux gladiateurs qui, l'hiver, ſe battoient ſous des portiques, & non pas en plein air. Suétone, *vie d'Auguſte*, *c. xlv.* en parle.

XYSTIS, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Aſie, dans la Carie, ſelon Etienne le géographe. Pline, *l. V. ch. xxix.* en fait mention, & nomme ſes habitans *Xyſtiani*. (*D. J.*)

Y

Y, S. m. c'eſt la vingt-quatrieme lettre & la ſixieme voyelle de notre alphabet, où on l'appelle *i grec*. Cette dénomination vient de ce que nous en faiſons uſage au lieu de l'*υ* (u *pſilon*) des Grecs, dans les mots qui nous en viennent & que nous prononçons par un *i*, comme *martyr*, *ſyllabe*, *ſymbole*, *ſyntaxe*, *hypocrite*, &c. car la figure que nous avons priſe, après les Romains, dans l'alphabet grec, y repréſentoit le G guttural, & s'y nommoit *gamma*.

Les Latins avoient pris, comme nous, ce caractere pour repréſenter l'*υ* grec; mais ils le prononçoient vraiſſemblablement comme nous prononçons *u*, & leur *u* équivaloit à notre *ou*: ainſi ils prononçoient les mots *ſyria*, *ſyracuſæ*, *ſymbola*, comme nous prononcerions *ſuria*, *ſuracouſæ*, *ſumbola*. Voici à ce ſujet le témoignage de Scaurus: (*de orth.*) *Y litteram ſupervacuam latino ſermoni putaverunt, quoniam pro illa* U *cederet: ſed cum quædam in noſtrum ſermonem græca nomina admiſſa ſint, in quibus evidenter ſonus hujus litteræ exprimitur, ut* hyperbaton *&* hymnus, *&* hyacinthus, *& ſimilia; in eiſdem hac littera neceſſario utimur*.

Le néographiſme moderne tend à ſubſtituer l'*i* ſimple à l'*y* dans les mots d'origine grecque où l'on prononce *i*, & fait écrire en conſéquence *martir*, *ſillabe*, *ſimbole*, *ſintaxe*, *hipocrite*. Si cet uſage devient général, notre orthographe en ſera plus ſimple de beaucoup, & les étymologiſtes y perdront bien peu.

Dans ce cas, à l'exception du ſeul adverbe *y*, nous ne ferons plus uſage de ce caractere que pour repréſenter deux *ii* conſécutifs; mais appartenans à deux ſyllabes, comme dans *payer*, *payeur*, *moyen*, *joyeux*, qui équivalent à *pai-ïer*, *pai-ïeur*, *moi-ïen*, *joi-ïeux*.

Anciennement, les écrivains avoient introduit l'*y* à la fin des mots, au lieu de l'*i* ſimple: on ne le fait plus aujourd'hui, & nous écrivons *balai*, *mari*, *lui*, *moi*, *toi*, *ſoi*, *roi*, *loi*, *aujourd'hui*, &c. c'eſt une amélioration réelle.

Baronius nous apprend, que Y valoit autrefois 150 dans la numération, & $\overline{\text{Y}}$ 150000.

Y eſt la marque de la monnoie de Bourges. (*E. R. M. B.*)

Y, Y, *y*, (*Ecriture.*) ces deux dernieres dans leur figure ſont compoſées dans leur premiere partie, de la derniere partie d'*m* & de l'*j* conſonne; la premiere eſt compoſée d'un accent circonflexe, de la derniere partie d'une ligne mixte, & de la queue d'un *g*. *Voy.* le volume des *Planches* à la table de l'*Ecriture*, *Pl.* des alphabets mineurs.

Y, *l'*, (*Géog. mod.*) l'*Y* ou l'*Yé*, eſt un golphe du Zuyderzée, qui ſépare preſque entierement la Hollande méridionale de la ſeptentrionale; c'étoit autrefois une riviere. Elle en conſerve encore le nom, quoique par l'inondation du Zuyderzée, elle ſoit devenue une eſpece de bras de mer, ſur lequel eſt ſituée la ville d'Amſterdam, en forme de croiſſant.

Antonides Van-der-Goès, ainſi nommé du lieu de ſa naiſſance, & l'un des célebres poëtes hollandois du dernier ſiecle, a immortaliſé l'*Y*, par le poëme qu'il intitula de *Y-Stroom*, la riviere d'*Y*; le plan de ce poëme, au défaut de l'ouvrage même, mérite d'être connu des étrangers.

Il eſt diviſé en quatre livres. Dans le premier, l'auteur décrit ce qu'il y a de plus remarquable ſur le bord de l'*Y* du côté d'Amſterdam; il ne néglige aucun ornement pour embellir, & pour varier ſa matiere. Il y a quelque choſe d'heureux dans le tableau qu'il trace d'un quartier d'Amſterdam appellé l'*Ileneuve*. Il compare la rapidité dont les bâtimens de cette île ont été conſtruits, à la maniere dont les murailles de Thebes s'éleverent d'elles-mêmes, dociles au ſon de la lyre d'Amphion; cependant, dit-il, cette île avec ſes palais magnifiques qui ſeront un jour leur propres ſépultures, ne ſe fera connoître à la poſtérité la plus reculée, que par la gloire d'avoir été le ſéjour de l'amiral Ruyter. Il prend delà occaſion de chanter les louanges de ce grand homme de mer; enſuite il expoſe aux yeux du lecteur les bâtimens qui couvrent les bord de l'*Y*; mais ce n'eſt pas d'une matiere ſeche qu'il les peint, tout y brille d'ornemens, & des couleurs les plus vives.

En parlant de la compagnie des Indes occidentales, il rapporte les guerres que cette ſociété a eues avec les Portugais. Il décrit avec étendue le magaſin de l'amirauté, & le palais de la compagnie des Indes orientales. Dans la deſcription du premier, il fait une peinture auſſi grande que terrible, de tous les inſtrumens de guerre qu'on y trouve entaſſés. C'étoit autrefois, dit l'auteur, l'ouvrage des plus grands monarques, d'élever un capitole; mais ici des marchands oſent élever juſqu'au ciel, un bâtiment qui ſurpaſſe les palais des rois. La puiſſance de la compagnie eſt aſſez connue, par l'orient ſoumis à ſes lois; & le château prodigieux qu'elle a fait conſtruire reçoit le jour de plus de trois mille & trois cens fenêtres.

Dans le ſecond livre, le poëte parcourt une carriere très-vaſte, & qui renferme en quelque ſorte une partie de l'univers. Après avoir fait l'éloge de la navigation, il paſſe en revûe les flottes nombreuſes qui couvrent l'*Y*, & qui vont prendre dans le monde entier tout ce qui peut ſervir à la néceſſité & à l'orgueil des hommes. A cette occaſion, il parle des expéditions hardies de l'amiral Heemskerk, deſtinées à chercher une route abrégée vers les Indes par la mer Glaciale. Il s'étend ſur les malheurs où l'Amérique eſt tombée par ſes propres richeſſes. Il introduit l'ombre d'Attabalipa, qui, charmée de voir dans les Hollandois les ennemis de ſes bourreaux, leur fait l'hiſtoire des cruautés des Eſpagnols.

L'auteur ſuit dans ſa deſcription la flotte des Indes: ſa muſe parcourt les différens pays de cette vaſte contrée, & décrit avec pompe les différentes richeſſes dont chacune de ces provinces charge les vaiſſeaux hollandois. Non contente de donner une idée de l'étendue du négoce de la Hollande dans ces climats, elle dépeint la puiſſance de ſes armes & de ſes trophées, & nous trace pour exemple le tableau d'une bataille où ſes ſoldats remporterent une victoire ſignalée ſur les habitans de Macaſſar. L'auteur retourne enſuite vers l'*Y*, en décrivant les pays qu'il découvre ſur ſon paſſage,

Etant de retour, il détaille les principales marchandiſes que les autres parties de l'univers fourniſſent à la Hollande, comme une eſpece de tribut qu'elles payent à l'induſtrie de ſes habitans. En parlant des vins & d'autres objets de luxe qui viennent de France, il déclame avec autant de force que de bon ſens contre les vices que ce même pays tâche de communiquer aux Hollandois.

Le livre troiſieme eſt une fiction d'un bout à l'autre: le poëte eſt entraîné tout-d'un-coup au fond de l'*Y*: il voit le fleuve avec ſes demi-dieux & ſes nymphes, allant à une fête qui devoit ſe donner à la cour de Neptune pour célébrer l'anniverſaire du mariage de Thétis & de Pelée. L'auteur ne ſuit ici ni Ovide, ni les autres mythologiſtes: il feint que Thétis autrefois mariée au vieux Triton, & laſſe de la froideur de cet époux ſuranné, s'étoit retirée de la cour de Neptune pour pleurer ſes malheurs dans la retraite. Neptune & les autres divinités de la mer touchées de ſa douleur, la rappellent, caſſent ſon mariage, & ſe réſolvent à l'unir au courageux Pelée à qui ils deſtinent en même tems l'immortalité avec une éternelle jeuneſſe. Thétis accepte joyeuſement ce parti, & Triton plus charmé des plaiſirs de la bonne chere que de ceux de l'amour, n'y fait aucune oppoſition. Le mariage s'acheve, & les dieux des eaux en ſolemniſent tous les ans la mémoire.

C'eſt à une de ces fêtes que le fleuve alloit alors avec toute ſa cour: le poëte y fut mené auſſi par une des divinités aquatiques, qui le cacha dans un en-

endroit du palais de Neptune, où ſans être vu il pouvoit tout voir. Les autres fleuves entrent dans la ſalle du feſtin, & à meſure qu'ils arrivent, le poëte eſt inſtruit de leurs noms, de leur origine & de leur puiſſance. Les deſcriptions qu'il en fait ſont poëtiques & ſavantes, c'eſt l'endroit le plus beau du poëme. Le dieu préſomptueux de la Seine, éclate contre l'*Y* en paroles injurieuſes: l'*Y* lui répond avec autant d'éloquence que de phlegme. Le dieu de la Seipiqué, finit ſa déclamation en s'adreſſant à l'Ebre & lui reprochant d'être inſenſible à la fierté d'un ſujet rebelle. L'Ebre réplique que la haine qui l'avoit animé autrefois contre l'*Y*, avoit été purifiée par le feu de la guerre, qui l'avoit reconnu pour libre. On voit aſſez que cette fiction eſt une allégorie de l'invaſion de la France dans les pays-bas eſpagnols, & de la triple alliance.

Dans le quatrieme livre, l'auteur s'attache à dépeindre l'autre bord de l'*Y*, qui eſt embelli par pluſieurs villes de la nord-Hollande: elles fourniroient cependant une matiere aſſez ſeche, ſi l'imagination fertile du poëte ne ſavoit tirer des moindres ſujets, des reſſources propres à enrichir ſon ouvrage. En décrivant la ville d'Edam, autrefois nommée *Ydam*, c'eſt-à-dire, *digue de l'Y*, il rappelle l'ancienne fable d'une ſyrene priſe auprès de cette ville par des pêcheurs: il en fait une eſpece de ſibylle, en lui prêtant la prédiction de toutes les cataſtrophes que les Bataves devoient ſurmonter avant que de parvenir à cette puiſſance, dont l'auteur a donné de ſi grandes idées. Cette prophétie eſt un abregé de l'hiſtoire de Hollande, & ce n'eſt pas l'endroit de l'ouvrage ſur lequel les fleurs de la poëſie ſont répandues avec le moins de profuſion. La ſyrene finit par tracer un affreux tableau de ces batailles navales qui ſe devoient donner un jour ſur les côtes de Hollande, entre cette république & l'Angleterre; enfin, l'ouvrage eſt terminé par un diſcours aux magiſtrats d'Amſterdam, à la ſageſſe deſquels l'auteur rapporte avec raiſon la richeſſe de cette puiſſante ville.

Si ce poëme ne mérite pas le nom d'*épique*, il ne paroit pourtant point indigne de ce titre par l'heureuſe fiction qui y regne, par la nobleſſe des penſées, par la variété des images, & par la grandeur de l'expreſſion. A l'égard des defauts qu'on y remarque, ſi l'on réfléchit à la précocité des talens de l'auteur qui n'avoit que vingt-quatre ans quand il le mit au jour, l'on croira ſans peine que s'il ne fut pas mort à la fleur de ſon âge, il auroit conduit ſon ouvrage plus près de la perfection. Quoi qu'il en ſoit, il y a peu de poëmes hollandois où l'on trouve plus de beautés que dans celui-ci. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

Y A

YABACANI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. terme de relation.*) nom que les ſauvages donnent dans quelques îles de l'Amérique à une racine dont on vante la grande vertu contre les ſerpens. Les François nomment cette racine la *racine apinel*: on peut en voir l'article dans l'hiſtoire de l'acad. des ſciences, qui eût mieux fait de ne point tranſcrire dans ſon beau recueil les petits contes fabuleux de M. de Hauterive à ce ſujet, *ann.* 1724. *p.* 19. Le plus plaiſant eſt la réflexion qui les termine: „ rien, dit l'hiſtorien, n'eſt ſi commun que les voyages & les relations, mais il eſt rare que leurs auteurs ou ne rapportent que ce qu'ils ont vu, ou ayent bien vu „. (*D. J.*)

YABAQUE, (*Géog. mod.*) petite île de l'Amérique, une des Lucayes, au nord-oueſt de celle de Maguana, & au nord de celle de S. Domingue. *Lat.* ſelon de Laet, 22. 30. (*D. J.*)

YACARANDA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) arbre de l'île de Madagaſcar; ſon fruit eſt gros comme les deux poings, & bon à manger quand il eſt cuit. Les ſauvages en font une eſpece de bouillie pour leur nourriture.

YACHICA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) eſpece de prunier de Madagaſcar; il porte des fleurs jaunes, & des fruits ſemblables aux prunes, dont le noyau contient une amande blanche & douce.

YACHT *ou* YAC, ſ. m. (*Marine.*) bâtiment ponté & mâté en fourche, qui a ordinairement un grand mât, un mât d'avant & un bout de beaupré, avec une corne, comme le heu, & une voile d'étai. Il a peu de tirant d'eau, & eſt très-bon pour des petites bordées, & ſert ordinairement pour des petites traverſées, & pour ſe promener. On jugera de ſa forme & de ſa grandeur par les proportions ſuivantes.

Proportions générales d'un yacht.

	piés.
longueur de la quille,	45.
longueur de l'étrave à l'étambord,	56.
longueur du ban,	14.
creux,	7.
hauteur de l'étambord,	12.
hauteur de l'étrave,	13.

Les grands *yachts* ſont à-peu-près de la même fabrique que les ſemaques; ils ont des écoutilles, une tengue élevée à l'arriere, & une chambre à l'avant, au milieu de laquelle il y a une ouverture qui s'éleve en rond au-deſſus, en lanterne, & qui eſt entourée d'un banc pour s'aſſeoir. Ils ont encore un faux-étai, deux pompes de plomb, une de chaque côté. La barre de leur gouvernail, qui eſt de fer, eſt un peu courbée, & il a au-deſſus une petite tenque, dont la grandeur eſt proportionnée à la hauteur de la barre. Ordinairement leur beaupré n'eſt pas fixe, & on peut l'ôter & le remettre quand on veut. *Voyez Pl. XIII fig.* 2. *le deſſein d'un yacht.*

YAGUTH, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) divinité adorée par les anciens Arabes idolâtres: elle avoit la figure d'un lion.

YAMAMAH, (*Géog. mod.*) ville de l'Arabie-heureuſe, dans le canton d'Hégias; c'eſt une ville du déſert, dans la region des montagnes, mais dans une plaine à l'orient de la Mecque. Elle a peu d'habitans, peu de palmiers & beaucoup de ruines: Atwal & Reſem lui donnent 71 d. 45 de *long.* & 21 *d.* 31 *de latit* (*D. J.*)

YAMBO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Aſie dans l'Arabie, ſur la côte orientale de la mer Rouge, route de Médine, avec un petit port qui en eſt éloigné de 10 lieues. *Long.* 53. 42. *latit.* 21. 38.

YAMÉOS, LES, (*Géog. mod.*) peuple ſauvage de l'Amérique méridionale; leur langue eſt d'une difficulté inexprimable, & leur maniere de prononcer eſt encore plus extraordinaire que leur langue; ils parlent en retirant leur reſpiration, & ne font ſonner preſqu'aucune voyelle. Ils ont des mots que nous ne pourrions écrire, même imparfaitement, ſans employer moins de neuf ou dix ſyllabes, & ces mots prénoncés par eux, ſemblent n'en avoir que trois ou quatre. *Pœtarrarorincouroac* ſignifie en leur langue le nombre *trois*; heureuſement pour ceux qui ont affaire à eux, leur arithmétique ne va pas plus loin.

Les *Yaméos* ſont fort adroits à faire de longues ſarbacanes, qui ſont l'arme de chaſſe la plus ordinaire des Indiens. Ils y ajuſtent de petites fleches de bois de palmier, qu'ils garniſſent, au-lieu de plume, d'un petit bourlet de coton plat & mince, qu'ils font fort adroitement, & qui remplit exactement le vuide du tuyau. Ils lancent la fleche avec le ſouffle à trente pas, & ne manquent preſque jamais leur coup. Un inſtrument auſſi ſimple que ces ſarbacanes, ſupplée chez eux au défaut des armes à feu. Ils trempent la pointe de leurs fleches dans un poiſon ſi actif, que quand il eſt reçu, il tue en moins d'une minute l'animal, pour peu qu'il ſoit atteint juſqu'au ſang. *Mém. de l'acad. des ſcienc. ann.* 1745. (*D. J.*)

YAMGAYA, (*Economie.*) eſpece de mets fort en uſage chez les Koreki & les autres habitans de Kamtchatka. On le fait en mêlant le ſang des rennes avec de la graiſſe; on met ce mélange dans l'eſtomac de l'animal, & on le fait fumer dans la cheminée.

YAMIAMAKUNDA, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique dans le royaume de Tomani, au midi de la riviere de Gambra. Ses habitans commercent en ivoire & en eſclaves: les Anglois y ont un comptoir. (*D. J.*)

YANDON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) eſpece d'autruche de l'île de Madagaſcar.

YANG-CHEU, (*Géog. mod.*) ville de la Chine, dans la province de Nankin, & ſa ſeptieme métropole; elle eſt marchande, riche & peuplée. *Long.* ſuivant le P. Noël, 156. 39′. 30″. *latit.* 33. 6. (*D. J.*)

YANI, (*Géog. mod.*) pays d'Afrique à l'eſt du royaume de Burſali, le long & au nord de la riviere de Gambra, dans l'eſpace de 80 lieues. On le diviſe en haut & en bas-*Yani*, qui ſont ſéparés par la riviere de Sami. (*D. J.*)

YANOW *ou* JANOW, (*Géog. mod.*) nom de deux petites villes de Pologne; l'une dans la Podolie, au couchant de Kaminiek, ſur la petite riviere de Feret; l'autre aux confins de la Poldaquie & de la Lithuanie, ſur le Boug. (*D. J.*)

YAPOCO, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique méridionale dans la Guianne; elle a plus d'une lieue de longueur à ſon embouchure. (*D. J.*)

YAQUÉ, (*Géog. mod.*) grande riviere de l'île de S. Domingue; elle a ſa ſource dans les montagnes de Cibar, & après s'être groſſie de pluſieurs autres rivieres, elle ſe jette enfin dans la mer, au couchant de Monte-Criſto, longue chaîne de montagnes; les François nomment cette riviere la riviere de *Monte-Chriſto*, mais c'eſt un nom ridicule. (*D. J.*)

YARD, ſ. f. (*meſure d'Angleterre.*) nom de la verge d'Angleterre; elle eſt de ſept neuviemes d'aune de Paris, ainſi neuf *verges* d'Angleterre ſont ſept aunes de Paris, ou ſept aunes de Paris font neuf *verges* d'Angleterre. La maniere de réduire les *verges* d'Angleterre en aunes de Paris, eſt de dire en ſe ſervant de la regle de trois: ſi neuf *verges* d'Angleterre font ſept aunes de Paris, combien tant d'aunes de Paris? Et ſi au contraire l'on veut faire la réduction des aunes de Paris en *verges* d'Angleterre, il faut dire, ſi ſept aunes de Paris font neuf *verges* d'Angleterre, combien tant d'aunes de Paris feront-elles de *verges* d'Angleterre? La regle vous indiquera ce que vous cherchez. (*D. J.*)

YARE, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre dans le comté de Norfolck; elle prend ſa ſource vers le nord-oueſt, d'où coulant vers le ſud-eſt, elle arroſe la ville de Norwich qui en eſt la capitale; enſuite après s'être groſſie d'autres rivieres, elle ſe rend dans la mer, & forme à ſon embouchure un bon port appellé de ſon nom, *Yarmouth*. (*D. J.*)

YARMOUTH, (*Géog. mod*) ville d'Angleterre dans la province de Norfolck, à l'embouchure de l'Yare, d'où lui vient ſon nom, à 36 lieues au nord-eſt de Londres; elle eſt grande, bien bâtie, & a quelques fortifications: ſon port eſt fort bon. La principale richeſſe de ſes habitans conſiſte dans la pêche des harengs qui eſt très-abondante ſur la côte. Cette ville s'eſt accrue des ruines de l'ancienne *Gariam nonum* dont il eſt parlé dans la notice de l'empire; car la riviere d'Yare, qui donnoit ſon nom à la ville, ſe nommoit en latin *Gariam*. Sa *long.* 18. 55. *lat.* 52. 3. *Long.* ſuivant Stréet, 19. 6'. 30". *lat.* 52. 55. (*D. J.*)

YASSA, ſ. f. (*Hiſt. mod. Juriſprud.*) c'eſt ainſi qu'on nomme chez les Tartares, un corps des lois, dont le fameux conquérant Gengis-Kan paſſe pour être l'auteur. Timur-Beg ou Tamerlan les fit obſerver dans ſes vaſtes états, & elles ſont encore en vigueur aujourd'hui chez les tartares de Krimée, & dans pluſieurs autres parties de l'Aſie, où ces lois ſont appellées *Yaſſa J'enghiskani*. Quelques orientaux amis du merveilleux prétendent que Gengis-Kan n'en eſt point l'auteur, mais qu'elles ſont dues à Turck qui ſuivant les traditions orientales, étoit fils de Japhet, & petit-fils de Noé, fondateur de la nation tartare. M. de la Croix a donné dans la vie de Genghis-Kan un extrait de ces lois. en vingt-un articles.

1°. Il eſt ordonné de ne croire qu'un ſeul Dieu, créateur du ciel & de la terre, qui donne la vie & la mort, les richeſſes & la pauvreté, qui accorde & refuſe ce qu'il veut. & qu'il a un pouvoir abſolu ſur toutes choſes.

2° Les prêtres de chaque ſecte, & tous les hommes attachés aux cultes, les médecins, ceux qui lavent les corps des morts, ſeront exempts de tout ſervice public.

3°. Nul prince ne pourra prendre le titre de grand-kan, ſans avoir été élu légitimement par les autres kans généraux & ſeigneurs monguls aſſemblés en diete.

4°. Il eſt défendu aux chefs des tributs de prendre des titres pompeux, à l'exemple des ſouverains mahométans.

5°. Il eſt ordonné de ne jamais faire la paix avec aucun ſouverain ou peuple, avant qu'ils fuſſent entierement ſubjugés.

6°. De partager toujours les troupes en dixaines, centaines, milliers, dix milliers, *&c.* parce que ces nombres ſont plus commodes.

7°. Les ſoldats, en ſe mettant en campagne, recevront les armes des officiers qui les commandent, & ils les leur remettront à la fin de l'expédition; les ſoldats tiendront ces armes bien nettes, & les montreront à leur chef, lorſqu'ils ſe prépareront à donner bataille.

8°. Il eſt défendu, ſous peine de mort, de piller l'ennemi, avant que le général en ait donné la permiſſion. Chaque ſoldat demeurera maître du butin qu'il aura fait, en donnant au receveur du grand-kan les droits preſcrits par les lois.

9°. Depuis le mois qui répond au mois de Mars, juſqu'à celui d'Octobre, perſonne ne prendra de cerfs, de daims, de lievres, d'ânes ſauvages, ni d'oiſeaux d'une certaine eſpece; afin que la cour & les armées trouvent aſſez de gibier pour les grandes chaſſes d'hiver.

10°. Il eſt défendu, en tuant les bêtes, de leur couper la gorge; mais il eſt ordonné de leur ouvrir le ventre.

11°. Il eſt permis de manger le ſang & les inteſtins des animaux.

12°. On regle les privileges & les immunités des *tarkani*, c'eſt-à-dire, de ceux qui ſont exemptés de toute taxe pour les ſervices qu'ils ont rendus.

13°. Il eſt enjoint a toute homme de ſervir la ſociété d'une maniere ou d'une autre; ceux qui ne vont point à la guerre, ſont obligés de travailler un certain nombre de jours aux ouvrages publics, & de travailler un jour de la ſemaine pour le grand-kan.

14°. Le vol d'un bœuf ou de quelqu'autre choſe du même prix, ſe puniſſoit en ouvrant le ventre du coupable. Les autres vols moins conſidérables étoient punis par ſept, dix ſept, vingt-ſept, trente-ſept, & ainſi de ſuite juſqu'à 700 coups de bâton, en raiſon de la valeur de la choſe volée. Mais on pouvoit ſe racheter de cette punition en payant neuf fois la valeur de ce qu'on avoit volé.

15°. Il étoit défendu aux Tartares de prendre à leur ſervice des gens de leur nation: ils ne pouvoient ſe faire ſervir que par ceux qu'ils faiſoient priſonniers de guerre.

16° Il étoit défendu de donner retraite à l'eſclave d'un autre, ſous peine de mort.

17°. En ſe mariant, un homme étoit obligé d'acheter ſa femme. La polygamie étoit permiſe. Les mariages étoient défendus entre les parens de premier & du ſecond dégré, mais on pouvoit épouſer les deux ſœurs. On pouvoit uſer des femmes eſclaves.

18°. L'adultere étoit puni de mort, & il étoit permis au mari de tuer ſa femme priſe ſur le fait. Les habitans de Kaindu furent à leur ſollicitation, exemptés de cette loi, parce qu'ils étoient dans l'uſage d'offrir leurs femmes & leurs filles aux étrangers. Mais Genghis Kan, en leur accordant cette exemption, déclara qu'il les regardoit comme infames.

19°. Il étoit permis pour l'union des familles, de faire contracter des mariages entre les enfans, quoique morts, & l'on faiſoit la cérémonie en leur nom. Par-là les familles étoient réputées alliées.

20°. Il étoit défendu, ſous des peines rigoureuſes, de ſe baigner, ou de laver ſes habits dans des eaux courantes dans le tems où il tonnoit; les Tartares craignant extraordinairement le tonnerre.

21°. Les eſpions, les faux témoins, les ſodomiſtes, les ſorciers étoient punis de mort.

22°. Les gouverneurs & magiſtrats qui commandoient dans des provinces éloignées, étoient punis de mort, lorſqu'ils étoient convaincus de malverſation ou d'oppreſſion. Si la faute étoit légere, ils étoient obligés de venir ſe juſtifier auprès du grand-kan.

Gengis-Kan publia un grand nombre d'autres lois, mais celles qui précedent ſont les principales; elles furent en vigueur ſous le regne de ce conquérant & de ſes ſucceſſeurs. Par la premiere de ces lois, on voit que les tartares monguls étoient théiſtes dans l'origine, ce qui n'empêcha point preſque tous les princes de la maiſon de Gengis-Kan, de tolérer & de favoriſer les ſectaires de toutes les religions dans leurs états; ce ſont même les ſeuls ſouverains dont l'hiſtoire faſſe mention, qui aient été aſſez ſenſés pour accorder à tous leurs ſujets une tolérance entiere.

YASSI, (*Géog. mod.*) Les françois écrivent mal *Iaſſi*, & peut-être ai-je moi-même commis cette faute. C'eſt une grande ville de la Moldavie, ſur la petite riviere de Sciſa, qui ſe rend peu-à-près dans le Pruth, au nord-eſt de Soczowa. *Long.* 44. 56. *latit.* 47.

Yaſſi riche par ſon commerce avec l'Aſie, eſt toute ouverte, ſans portes & ſans murailles; mais on y voit une douzaine de vaſtes châteaux flanqués de tours terraſſées. Tous ont du canon & des magaſins d'armes pour ſe défendre. Ce ſont autant de monaſteres où des moines grecs font leur ſalut ſous la protection du turc. Le chriſtianiſme n'a point de moines auſſi anciens. S. Baſile fut leur patriarche au quatrieme ſiecle; mais il y avoit longtems que les perſes & les indiens au ſein de l'idolâtrie, avoient des moines. L'occident s'eſt livré plus tard à l'inaction de la vie contemplative. C'eſt dans ces forteresſes baſiliennes que le peuple cherche un aſyle, lorſque les Tartares viennent à paſſer. On ne voit peut-être nulle part autant de moines raſſemblés; car le même ſpectacle ſe montre ſur un côteau en face de la ville.

Cette grande quantité d'hommes qui conſomment & ne produiſent rien, diminue les richeſſes de *Yaſſi*, & les revenus de l'hoſpodar. L'ignorance où ils vivent doit moins s'attribuer à leur pareſſe, ou aux bornes de leur eſprit, qu'à l'eſclavage, & on s'apperçoit en général, qu'on tireroit un grand parti des Moldaves du côté des armes, des arts & des ſciences, ſi on les mettoit en liberté. Comme le prince qui les gouverne achete cette ſouveraineté, c'eſt enſuite au peuple à rembourſer l'acquéreur.

Jean Sobieski s'approchant de cette place en 1586, n'eut pas la douleur de donner bataille pour s'en rendre maître; l'évêque, le clergé, les premiers de la ville & le peuple, lui en apporterent les clés. Il y entra en ami, & ménagea *Yaſſi* comme ſon bien propre. Les boutiques reſterent ouvertes, les marchés libres; & tout fut payé par le vainqueur comme par le bourgeois. Les ſoldats diſperſés dans les monaſteres, n'en troublerent point l'ordre; & les femmes moldaves auſſi piquantes par l'ajuſtement que par les graces, furent reſpectées. *L'abbé Coyer*. (*D. J.*)

YAVAROW, (*Géog. mod.*) ville de la petite Pologne, dans le palatinat de Ruſſie, à ſept lieues au couchant de Léopol, & à deux de Nimirow. (*D. J.*)

YAUK, ſ. m. (*Myth. & Hiſt. anc*) nom d'une divinité adorée par quelques tribus d'arabes idolâtres, qui lui donnoient la figure d'un cheval.

YAW, ſ. m. (*Médecin pratiq.*) maladie exotique inconnue en Europe, très-commune & endémique ſur les côtes de Guinée, & dans les pays chauds d'Afrique, qui eſt caractériſée par des éruptions fongueuſes ſur les différentes parties du corps; nous ne la connoiſſons que par la deſcription très-détaillée que M. *** en a donné, & qui ſe trouve dans les *eſſais & obſervat. de méd. de la ſociété d'Edimbourg, tom. VI. article lxxvij. pag.* 419. *& ſuiv.* c'eſt dans cette ſource que nous puiſerons tous les matériaux de cet article.

Le *yaw* exerce ſes ravages ſur les perſonnes de tout ſexe, de toute condition, & choiſit principalement ſes victimes dans les âges les plus tendres de l'enfance & de l'adoleſcence, mais il ſe répand ſi généralement, qu'il y en a peu qui meurent à un certain âge, ſans avoir éprouvé les atteintes de cette fâcheuſe maladie. Elle ſe manifeſte d'abord par de petites taches à peine perceptibles, & qui ne ſont pas plus grandes que la pointe d'une épingle; l'enflure s'y joint bientôt, elles s'étendent & groſſiſſent de jour en jour, & deviennent autant de petits boutons: peu de tems après l'épiderme ſe détache, & alors au-lieu de pus & de matiere ichoreuſe, on ne trouve dans ces petites tumeurs qu'une eſcarre blanche, ſous laquelle on voit un petit champignon rouge qui naît de la peau, qui parvient inſenſiblement à différentes grandeurs; les plus conſidérables égalent les plus groſſes mûres auxquelles ils reſſemblent d'ailleurs beaucoup par la figure, & paroiſſent être comme elles un amas de petits grains. Pendant que ces champignons croiſſent à ce point, les poils noirs qui ſe trouvent ſur les parties attaquées du *yaw*, perdent leur couleur, deviennent blancs & tranſparens comme les cheveux de vieillards. Ces champignons qu'on appelle auſſi les *yaws*, indifféremment ſur toutes les parties du corps, mais le plus grand nombre & les plus gros ſe trouvent ordinairement aux aines, autour des parties externes de la génération, ſous les aiſſelles & au viſage. Leur nombre eſt en raiſon inverſe de leur groſſeur. Les negres robuſtes bien nourris, chargés d'embonpoint ont leurs *yaws* ou champignons plus gros & beaucoup plutôt fermés que ceux qui étoient maigres, affoiblis, & qui n'avoient que de mauvaiſe nourriture.

On n'aſſigne point d'autre cauſe de cette maladie, que la contagion; les excès dans aucun genre, ne paroiſſent capables ni de la produire ni de l'augmenter. Elle ſe communique par le voiſinage, la cohabitation, le coït, l'allaitement; elle ſe tranſmet auſſi avec la vie des parens aux enfans, & ſans doute que le germe de cette maladie, où la diſpoſition qu'ont ces peuples à en être attaqués, eſt un héritage funeſte qui paſſe de génération en génération à la poſtérité la plus reculée. Le *yaw* paroît en cela avoir quelque rapport avec la lepre des anciens, & les maladies vénériennes. Il a auſſi par ſon endémicité, & par l'univerſalité de ſes ravages, quelque analogie avec la petite vérole; mais il faudroit beaucoup d'obſervations qui nous manquent, pour conſtater l'identité de ces deux maladies; du-reſte elles ont encore cette reſſemblance que la nature de l'une & de l'autre eſt entierement inconnue.

Les malades qui ont le *yaw* paroiſſent jouir d'ailleurs d'une bonne ſanté, ils mangent avec appetit, dorment très-bien, ne reſſentent aucune douleur, & n'ont en un mot que l'incommodité qu'entrainent la ſaleté, & quelquefois la puanteur de ces ulceres; ils ne courent aucun danger ſi on les traite à tems, & d'une maniere méthodique, ils n'ont alors ni rechute ni accident étranger à craindre; mais cette maladie eſt longue, difficile à guérir, & ſouvent incurable chez ceux qui ont déja pris intérieurement du mercure, ſurtout ſi la doſe en a été aſſez forte pour exciter la ſalivation, chez ceux auſſi qui ont retombé une ou pluſieurs fois; la complication du *yaw* avec la vérole, peut en augmenter le danger, ſoit en excitant des ſymptomes graves, ſoit en trompant le médecin ſur la cauſe de ces ſymptomes, & lui fourniſſant des indications fautives qui l'engagent à donner des remedes peu convenables. Cette erreur eſt plus fréquente, & d'une plus grande conſéquence ſur les ſuites de ces maladies, parce qu'il n'eſt pas aiſé de diſtinguer à quelle des deux elles appartiennent, & qu'il eſt dangereux d'inſiſter trop ſur les remedes qui ont paru les plus appropriés, & qui alors conviennent plus à une maladie qu'à l'autre. Lorſqu'on a mal traité le *yaw*, il ſurvient des douleurs dans les os, des exoſtoſes, des caries; il eſt très-douteux ſi ces accidens ſurviendroient en cas qu'on s'abſtint entierement de remedes, il peut ſe faire que la maladie ceſſât par le deſſéchement des champignons.

L'uſage du mercure dans cette maladie eſt un remede très-ancien & très-efficace, pourvû qu'il ſoit adminiſtré avec circonſpection, & d'une maniere convenable; on ſe ſervoit autrefois du ſublimé corroſif, dont on faiſoit diſſoudre deux gros dans huit onces d'eau de barbade: on donnoit le matin au malade, dès que ſa peau ſe couvroit de champignons, vingt cinq gouttes de cette diſſolution, obſervant de faire boire beaucoup d'eau chaude toutes les fois qu'il avoit des nauſées; ce remede le faiſoit vomir & cracher tout le matin; on le réitéroit de même pendant pluſieurs jours, en augmentant ſeulement de cinq gouttes chaque jour, par ce moyen le malade ſe trouvoit en peu de tems beaucoup mieux; mais on a remarqué que les excroiſſances fongueuſes reparoiſſoient à la plûpart de ceux qui avoient été traités par cette méthode, ou qu'il leur ſurvenoit des douleurs inſupportables dans les os, ou des ulceres en différentes parties du corps; la maladie dans la rechute étoit trop longtems à parvenir à ſon dernier période, & il falloit donner du mercure pendant un tems conſidérable pour nettoyer la peau, & quelquefois après tous ces remedes, ils avoient deux ou trois rechûtes. L'auteur qui a communiqué à la ſociété d'Edimbourg le mémoire que nous abrégeons ici, aſſure avoir guéri pluſieurs de ces malades attaqués d'ulceres au moyen de la ſalivation qu'il excitoit par un long uſage d'æthiops minéral, avec la décoction des bois ſudorifiques dans l'eau de chaux; il avoue qu'à quelques-uns ces remedes n'ont rien fait, & que d'autres ont été beaucoup plus malades après les avoir pris. Tels ſont ceux principalement qui avoient des douleurs rongeantes dans les os, ſuivies de *nodus*, d'exoſtoſes & de carie, & dans qui les os des bras & des jambes ſe rompoient ſans cauſe manifeſte. Il eſt très-vraiſemblable que cette préparation de mercure fort analogue à celle qu'a propoſée

Vanſwieten, n'avoit ces ſuites funeſtes, qu'à cauſe de la trop petite quantité de liqueur ſpiritueuſe, relativement à la doſe du ſublimé corroſif, de façon que ce poiſon actif étoit donné preſque inaltéré, & à très-haute doſe.

La méthode que ſuit l'auteur que nous venons de citer, eſt de ſéparer d'abord le negre infecté du *yaw* des autres, pour empêcher la communication de la maladie, & de le tenir enfermé dans une maiſon où il ſoit ſeul; & lorſque l'éruption caractériſe bien le *yaw*, il donne tous les ſoirs, pendant quinze jours ou trois ſemaines, ou juſqu'à ce que les *yaws* ſoient parvenus à un état fixe ſans augmenter, un bol fait avec *flor. ſulphur.* ℈. j. *camph. inſpirit. vin ſolut.* gr. v. *theriac. andromach.* ʒ. j. *ſyrup. croci*, m. ſ. m. f. *bol.* Après cela il paſſe tout-de-ſuite, ſans préparation aux remedes mercuriaux, dans la vue d'exciter une legere ſalivation. Il ſe ſert du mercure doux, qu'il donne à petite doſe, afin qu'il ne purge ni par en-haut, ni par en-bas; il n'en donne jamais plus de cinq grains, qu'il réitere deux ou trois fois par jour, ſelon que le malade paroît en état de le ſupporter; ne pouſſe jamais la ſalivation au-delà d'une pinte par jour; & lorſqu'elle a été portée à ce point, il arrive ſouvent que les champignons ſe couvrent d'une croute écailleuſe & ſeche, ce qui préſente un ſpectacle très-déſagreable; ces écailles tombent peu-à-peu, & dans dix ou douze jours la peau reſte unie & nette; il faut alors ceſſer l'uſage du mercure doux, & laiſſer tomber la ſalivation d'elle-même, après quoi l'on fait ſuer le malade deux ou trois fois, par le moyen de la lampe à l'eſprit-de-vin, & on leur fait prendre l'électuaire ſuivant. ℞ *æthiop. mineral* ℥ j. ſ. *gumm. guayac*, ℥ ſ. *olei ſaſſafr.* gtt. xx. *theriac. andromach. conſerv. roſ. rub. ana*, ʒ. j. *ſyrup. croci*, ſ. m. m. f. *elect. cap. æg.* ʒ. xj. *mane & ſero*. L'auteur ordonne encore la décoction de gayac & de ſaſſafras fermenté avec le ſyrop de ſucre pour toute boiſſon, pendant l'uſage de l'électuaire, & la fait continuer huit ou quinze jours après.

Quelquefois après que tous les champignons ou *yaws* ont diſparu, que la peau eſt nette, & que la ſalivation eſt tombée, il en reſte un gros, dont les grains ſont fort saillans, & qui eſt rouge & humide, on l'appelle communément *le maître yaw*; il a couté la vie à pluſieurs negres, parce que quelques praticiens ſe ſont imaginé qu'il falloit exciter une ſeconde, & même une troiſieme ſalivation, tandis qu'il auroit ſuffi pour conſumer ce champignon, qui n'eſt plus qu'un vice local, d'employer pendant quelques jours les corroſifs ſeuls, tel que le précipité rouge, de les unir enſuite avec quelque ſuppuratif, d'avoir recours enfin aux ſarcotiques.

Après que les *yaws* ſont guéris, il y a des malades à qui il ſurvient des eſpeces de charbon aux piés, qui leur rendent l'uſage de ces parties ou impoſſible, ou très-douloureux; quelquefois toute la partie du pié eſt affecté au point qu'ils ne peuvent ſouffrir qu'on y touche; & d'autres fois, il n'y a qu'une tache d'une médiocre largeur; on croit que cette ſeconde maladie eſt dûe à l'humeur viciée qui n'a pu avoir ſon iſſue auſſi facilement par les piés, à cauſe de la dureté de l'épiderme. Les negres ayant coutume d'aller piés nuds; cette nouvelle affection ſe diſſipe auſſi, dès que par le moyen de l'inflammation, le champignon ſuppure & ſe fond tout-à-fait: quelquefois cette chair fongueuſe n'eſt conſumée qu'après pluſieurs années par des inflammations ou des ſuppurations qui reviennent fréquemment, ou par des cauſtiques appropriés; les maîtres des habitations des negres ont différentes recettes pour réuſſir à diſſiper cet accident, mais la plus ſûre conſiſte dans les bains & dans la deſtruction de l'épiderme, après quoi on procede comme pour le maître *yaw*; on doit éviter les cauſtiques trop actifs, & avoir attention qu'ils ne portent pas juſqu'aux tendons & au perioſte.

Cette maladie ſe traite de même dans les enfans que dans les grandes perſonnes; on doit ſeulement prendre garde de ne pas exciter une ſalivation trop forte, il ſuffit de leur tenir la bouche un peu ulcerée, peut-être même pourroit-on ménager le mercure de façon qu'il ne portât point du tout à la bouche; alors il faudroit le donner à plus petite doſe, & le continuer plus long-tems; les enfans qui ſont à la mamelle ſont guéris par les remedes qu'on fait prendre à leur nourrice, ou à leur mere; car la barbare coutume, qui chez les nations policées a fait diſtinguer ces deux titres, n'eſt pas ſuivie, pas même connue par des peuples, qui ne ſont dirigés que par le flambeau lumineux & certain de la nature. (*m*)

YAYAUHQUITOTOTL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Orn.*) nom indien d'un oiſeau d'Amérique décrit par Nieremberg, & qui eſt remarquable pour avoir deux plumes de la queue plus longues que les autres, en partie nues, & ſeulement garnies à l'extrémité de petits poils noirs & bleux. Cet oiſeau eſt de la groſſeur d'un étourneau, mais ſon plumage eſt admirablement mélangé de gris, de jaune, de verd & de bleu. Ray penſe que c'eſt le même oiſeau dont parle Marggrave ſous le nom de *guaira-guainumbi*. (*D. J.*)

Y B

YBAGUE, (*Géog. mod.*) petite ville de l'Amérique méridionale, au nouveau royaume de Grenade, près de la province de Papayan, & à 30 lieues de Santa-Fé, vers l'oueſt. (*D. J.*)

YBOUYAPAP, (*Géog. mod.*) montagne de l'Amérique méridionale, dans l'île de Maragnan. C'eſt une montagne extrémement haute, & dont le ſommet s'étend en une plaine immenſe, tant en longueur qu'en largeur.

Y C

YCHO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante du Pérou qui reſſemble aſſez un petit jonc, excepté qu'elle eſt un peu plus menue, & qu'elle ſe termine en pointe. Toutes les montagnes de la Puna en ſont couvertes, & c'eſt la nourriture ordinaire des Llamas. (*D. J.*)

Y D

YDAUZQUERIT, (*Geog. mod.*) contrée d'Afrique, dans le Sus de Numidie, du côté du Zara, ou du Déſert. Elle eſt fertile, renferme pluſieurs places, & eſt habitée par des communautés de Bérébères. (*D. J.*)

Y E

YE, (*Géog. mod.*) les Hollandois lui ajoutent en leur langue l'article *het*, qui marque le neutre. Quelques françois, trompés par cette prononciation, diſent le *Tey*, parce que l'*y*, chez les Hollandois, ſe prononce comme notre *ei*; & ces françois ajoutent notre article à l'article hollandois, ce qui fait un plaiſant effet.

Il ſeroit difficile à préſent de déterminer ce que c'eſt que l'*Ye*, ruiſſeau qui donne ſon nom à cet amas d'eau. On appelle aujourd'hui *Ye*, une étendue d'eau qui eſt entre Beverwick & le Pampus, & dont le port d'Amſterdam fait partie. C'eſt une continuation de la Zuiderzée, & qui lui ſert de décharge dans les vents du nord. Cette étendue d'eau reçoit les eaux de pluſieurs lacs de la Nord-Hollande, & celle de la mer de Harlem, à laquelle elle communique par de belles écluſes. Les barques chargées paſſent de l'*Ye* dans la mer de Haerlem, par Sparendam. *Voyez* YP. (*D. J.*)

YEBLE, ſ. m. (*Botan.*) c'eſt le *ſambucus humilis, ſive ebulus*, C. B. P. 456. *I. R. H.* 606. en effet, cette plante reſſemble fort au ſureau, elle s'éleve rarement à la hauteur de quatre piés, & très-ſouvent à celle de deux. Sa racine eſt longue, de la groſſeur du doigt: elle n'eſt point ligneuſe, mais charnue, blanche, éparſe de côté & d'autre, d'une ſaveur amere, un peu âcre, & qui cauſe des nauſées. Ses tiges ſont herbacées, cannelées, anguleuſes, moëlleuſes, comme celles du ſureau, & elles périſſent en hiver. Ses feuilles ſont placées avec ſymmétrie, & ſont compoſées de trois ou quatre paires de petites feuilles, portées ſur une côte épaiſſe, terminées par une feuille impaire. Ces petites feuilles ſont plus longues, plus aiguës, plus dentelées, & d'une odeur plus forte que celle du ſureau.

Ses fleurs ſont diſpoſées en paraſol, petites, nombreuſes, odorantes, d'une odeur approchante de celles

les de la pâte d'amandes, d'une ſeule piece, en roſette, partagées en cinq parties, dont le fond eſt percé par la pointe ou calice en maniere de clou, au milieu de cinq étamines blanches, chargées de ſommets rouſſâtres.

Après le regne des fleurs, les calices ſe changent en des fruits ou des baies noires dans la maturité, anguleuſes, gaudronnées d'abord, & preſque triangulaires, mais enſuite plus rondes, & pleines d'un ſuc qui tache les mains d'une couleur de pourpre; elles renferment des graines oblongues, au nombre de trois, convexes d'un côté, & de l'autre anguleuſes. On trouve fréquemment cette plante le long des grands chemins, & des terres labourées. (*D. J.*)

Yéble, (*Mat. méd.*) toutes les parties de cette plante ſont d'uſage, & elles ſont toutes gurgatives, à l'exception des fleurs, & qui ſont comptées parmi les remedes ſudorifiques.

Les racines d'*yéble*, & ſurtout leur écorce, fourniſſent un purgatif hydragogue très-puiſſant. L'écorce moyenne de la tige eſt auſſi un purgatif très-fort.

Ces remedes ſont très-uſités dans les hydropiſies, & ils ſervent en effet utilement dans cette maladie, lorſque les purgatifs forts ſont indiqués, & que les forces du malade le permettent. On donne ou le ſuc de ces écorces ordinairement mêlé avec la décoction d'orge, ou des fruits appellés *pectoraux*, ou-bien en infuſion. Geoffroi rapporte, d'après Fernel, que la vertu purgative de l'*yèble* ſe diſſipe par l'ébullition. Mais cette prétention n'eſt pas confirmée par l'experience; car l'extrait même de l'écorce d'*yéble* eſt très-purgatif. Le ſuc dont nous venons de parler ſe donne à la doſe d'une once; & celle de l'écorce, pour l'infuſion dans l'eau ou dans le vin, eſt depuis demi once juſqu'à deux onces.

Les graines purgent auſſi très-bien, données en poudre, juſqu'à la doſe d'un gros, ou en infuſion à doſe de demi-once.

On prépare un rob avec le ſuc des baies, qui, à la doſe de demi-once juſqu'à une once, eſt auſſi un puiſſant hydragogue.

Les feuilles & les jeunes pouſſes ſont regardées comme des purgatifs plus temperés.

Quant à l'uſage extérieur de l'*yéble*, qui eſt auſſi aſſez commun, on croit ſes feuilles fort utiles, ſi on les applique en forme de cataplaſme ſur les tumeurs froides & œdémateuſes, & qu'elles diſſipent ſur-tout les hydroceles, & même les tumeurs inflammatoires des teſticules & du ſcrotum. On les applique encore ſur les éréſypeles & ſur les brûlures.

La racine d'*yéble* entre dans l'emplâtre de grenouilles, la ſemence dans la poudre hydragogue de la pharmacopée de Paris, & les feuilles dans l'extrait panchymagogue de Crollius, *&c.* (*b*)

YECOLT, (*Botan. exot.*) fruit de l'Amérique, ainſi nommé par les naturaliſtes du pays: ce fruit eſt long, couvert de pluſieurs écailles, couleur de châtaigne, & reſſemblant beaucoup à la pomme de pin; il renferme une eſpece de pruneau bon à manger. L'arbre qui le fournit, croît dans les montagnes de la nouvelle Eſpagne; c'eſt le palmier-pin des botaniſtes, *arbor fructu nucis pineæ ſpecie*, C. B. Il pouſſe d'une ſeule racine, deux ou trois troncs qui portent des feuilles longues, étroites, épaiſſes comme celles de l'iris, mais beaucoup plus grandes; on en tire un fil délié, fort, dont on fait de la toile. Ces fleurs ſont compoſées chacune de ſix pétales blancs & odorans; elles ſont diſpoſées par grappes, & ſuſpendues par un pédicule. (*D. J.*)

YEMAN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom de ceux qui en Angleterre ſont les premiers après les gentils-hommes, dans les communes. *Voyez* Commune *&* Gentils-hommes.

Les *yemans* ſont proprement ceux qui ont des francs fiefs, qui ont des terres en propre. Le mot anglois *yeoman* vient du ſaxon *geman*, qui veut dire *commun*. Le mot *youngman* eſt employé au-lieu de *yeoman*, dans le 33 *ſtat. Hen. VIII.* & dans les vieux actes on le trouve quelquefois écrit *geman*, qui en allemand ſignifie un *gaidant*.

Suivant le chevalier Thomas Smith, un *yeman* eſt en Angleterre un homme libre, qui peut tirer de ſon revenu annuel la ſomme de quarante shelings ſterlings.

Les *yemans* d'Angleterre peuvent poſſeder des terres en propre juſqu'à une certaine valeur, & peuvent remplir certaines fonctions, comme de commiſſaires, de marguilliers, de jurés; ils ont voix dans les élections du parlement, & peuvent être employés dans les troupes.

Les *yemans* étoient autrefois fameux par leur valeur à la guerre, ils étoient ſur-tout diſtingués par leur adreſſe à manier l'arc, & l'infanterie étoit en grande partie tirée du corps des *yemans*. *Voyez* Archer.

Dans pluſieurs occaſions, les lois ſont plus favorables aux *yemans* qu'aux gens de métier.

Par le reglement d'Henri IV. il eſt porté qu'aucun *yeman* ne portera la livrée, ſous peine de priſon & d'amende à la volonté du roi. *Voyez* Livrée.

Yeman eſt auſſi le titre d'une petite charge chez le roi, moyenne entre l'usher & le groom. Tels ſont les *yemans* ou valets de garderobe, *&c.*

Les *yemans* de la garde, appellés proprement *yemans de la garde du corps*, étoient anciennement deux cens cinquante hommes choiſis parmi tout ce qu'il y avoit de mieux après les gentils-hommes. Chaque *yeman* de la garde devoit avoir ſix piés. *Voy.* Garde.

Il n'y a à préſent que cent *yemans* de ſervice, environ ſoixante & dix ſurnuméraires. Si un des cens virent à mourir, la place eſt remplie par quelqu'un des 70. Ils doivent être habillés ſuivant qu'on l'étoit du tems d'Henri VIII. Ils avoient la nourriture outre leurs gages, lorſqu'ils étoient de ſervice, avant le regne de la reine Anne. Leurs fonctions ſont de garder la perſonne du roi, tant au-dedans du palais qu'au-dehors; ils ont une chambre particuliere, qu'on appelle en anglois *guard-chamber*.

Les officiers des *yemans* ſont à la diſpoſition du capitaine, & le capitaine eſt à la nomination du roi.

YEMEN, (*Géog. mod.*) ce mot *yemen* ou *yamen*, ſignifie *la main droite* en arabe, & avec l'article *al-yaman*, il ſignifie l'*Arabie heureuſe*, que les Cartes appellent ordinairement *ayaman* ou *hyaman*, par corruption. La raiſon de ce nom-là vient de ce que cette partie de l'Arabie eſt au midi des autres; car en hébreu *jamin* ſignifie *la main droite*, & enſuite *le midi*: il en eſt de même en Arabe. C'eſt de ce lieu-là que la reine de Saba vint à Jéruſalem pour voir Salomon; c'eſt pourquoi elle eſt appellée *la reine du midi*, ce qui exprime fort bien la ſignification du mot *al-yemen*, qui veut dire la même choſe.

L'un des plus conſidérables royaumes de l'Arabie, eſt celui d'*Yemen*; il comprend la plus grande partie du pays qui a été nommé l'*Arabie heureuſe*. Ce pays s'étend du côté de l'orient, le long de la côte de la mer Océane, depuis Aden juſqu'au cap de Raſalgate, c'eſt-à-dire d'un golfe à l'autre. Une partie de la mer Rouge le borne du côté du couchant & du midi; & le royaume, ou pays de Hidgias, qui appartient au chérif de la Mecque, en fait les limites du côté du ſeptentrion.

Sanaa, ſituée dans les montagnes, paſſe pour la capitale de tout le pays; ce ſont les montagnes qui font l'agrément & les richeſſes naturelles du royaume d'*Yémen*: car elles produiſent des fruits, pluſieurs eſpeces d'arbres, & en particulier celui du caffé: on y trouve de la bonne eau & de la fraîcheur, au-lieu que toute la côte qui s'étend le long de la mer Rouge, & qui en quelques endroits a juſqu'à dix lieues de largeur, n'eſt qu'une plaine ſeche & ſtérile. (*D. J.*)

YEN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) nom d'un fruit de la Chine, commun dans la province de Fokien, & autres lieux; ſa figure eſt ronde, ſon écorce externe eſt liſſe, griſe d'abord, enſuite jaunâtre; la chair du fruit eſt blanche, acide, ſucculente, fraîche, & agréable pour appaiſer la ſoif: l'arbre qui le porte eſt de la groſſeur de nos noyers; c'eſt là toute la deſcription qu'en fait le pere le Comte. (*D. J.*)

YENNE, (*Géogr. mod.*) village de Savoie, ſur le Rhône, à deux lieues de la ville de Belley; l'abbé de Longuerue dit que c'eſt l'ancienne *Epaona*, qui a été une ville conſidérable, où Sigiſmond, roi des Bourguignons aſſembla un concile d'évêques de ſon royaume, l'an 517. Thomas, comte de Savoie, lui donna ſes franchiſes & ſes privileges, l'an 1215.

YERDEGERDIQUE, adj. (*Aſtron.*) année *yerdegerdique* eſt l'année ancienne dont les Perſes ſe ſont ſervis juſqu'à l'an 1089, & dont l'époque étoit fixée à l'an 632 de Jeſus-Chriſt, au commencement du regne d'Yerdegerd, roi des Perſes, & petit fils de Coſroës. Ce prince eſt appellé par quelques auteurs, *Jeſdagir*. *Voyez* Année.

YERE, L', (*Géog. mod.*) riviere de France en Normandie. Elle a ſa ſource au pays de Caux, & tombe dans la mer à une grande lieue de la ville d'Eu. (*D. J.*)

YERONDA, (*Géog. mod.*) M. de Lisle écrit ainſi, & le Portulan de la Méditerranée écrit *Girondu*, port de Turquie ſur la côte méridionale de l'Anatolie, dans la Caramanie, au couchant du cap Chelidoni. (*D. J.*)

YESD, *ou* YEST, *ou* JESSEDE, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, ſur la route d'Iſpahan à Kerman, au milieu des ſables qui s'étendent deux lieues à la ronde; il y a cependant quelques bonnes terres qui produiſent d'excellens fruits. C'eſt une grande villace où l'on a établi des caravanſerais, & des bazards. Il y a beaucoup de manufactures d'étoffes en laine & en ſoie pure, ou mêlée d'or & d'argent. *Long.* ſelon Tavernier, 7. 15. *lat.* 32. 15.

Moulla Scherefeddin Aly, qui compoſa l'hiſtoire des conquêtes du prince Timur, en perſan, étoit né à *Yeſd;* il publia cet ouvrage à Schiraz, l'an de grace 1424, & de l'Hégire 828. Kondemir le préfére pour la beauté du ſtyle, à tous les auteurs qui ont traité l'hiſtoire des Mogols & des Tartares: d'ailleurs, les routes ſont exactement décrites dans ce livre, & elles éclairciſſent beaucoup la géographie de ces pays là. (*D. J.*)

YETTUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Lithol.*) pierre d'une couleur de ſang, dure & opaque, qui ſervoit quelquefois de pierre de touche.

YEU, L'ÎLE DE (*Géog. mod.*) en latin *Oya*, petite île de France ſur la côte du Poitou. Elle n'a qu'une lieue d'étendue en longueur. (*D. J.*)

YEVA-CHARUM, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par les naturels des Indes orientales à une ſorte de litharge, commune dans cette partie du monde, & qu'on dit être faite en partie de plomb, en partie de zinck; elle eſt moins peſante que notre litharge jaune, & d'une couleur plus pâle. (*D. J.*)

YEUKE, ſ. f. *terme de rélation*, c'eſt le nom que les Turcs donnent à la femme qui couche la mariée le jour de ſes nôces. *Deloir*. (*D. J.*)

YEUSE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *ilex*, genre de plante décrit ſous le nom de *chêne-verd*. *V.* CHENE-VERD.

Il eſt ſi petit qu'il n'eſt qu'un arbriſſeau; mais nous ne devons pas le mépriſer, puiſque c'eſt ſur ſes feuilles & ſes tendres rejettons, que ſe forme la coque de kermès, toute remplie de petits œufs & d'inſectes, qui état preſſés entre les doigts, donnent une liqueur de couleur écarlate; on ne trouve ces galles-inſectes que ſur les *yeuſes* des pays les plus chauds, & ſeulement au fort des chaleurs, dans les mois de Mai & de Juin. *Voyez* KERMÈS.

L'*yeuſe* eſt nommée *ilex aculeata*, *cocci-glandifera*, *par* C. B. P. 4. 25. *Quercus foliis ovatis*, *dentato ſpinoſis*, Van-Royen, *Flor. Leyd. Prodr.* 81. 8.

C'eſt un arbriſſeau dont la racine ligneuſe rampe au loin & au large, couverte d'une écorce de différente couleur, ſelon la nature du terroir, tantôt noirâtre, tantôt rougeâtre; elle eſt grêle, épaiſſe de quatre ou ſix lignes, quelquefois fibrée; elle pouſſe pluſieurs jets de la hauteur de trois ou quatre palmes, ligneux, revêtus d'une écorce mince, cendrée, partagés en pluſieurs rameaux.

Ils ſont chargés de feuilles placés ſans ordre, dont les bords ſont ſinueux, ondés, armés d'épines, ſemblables aux feuilles du houx, mais plus petites, longues de huit ou dix lignes, larges de ſix ou ſept, liſſes des deux côtés, d'un beau verd; elles ne tombent pas, & ſont portées ſur une queue longue d'environ deux lignes.

Cet arbriſſeau donne des fleurs mâles & femelles ſur le même pié; les fleurs mâles forment un chaton lâche; elles ſont ſans pétales, & ont un calice d'une ſeule piece, diviſé en quatre ou cinq parties, dont les découpures ſont partagées en deux, & terminées en pointes; les étamines ſont au nombre de huit ou environ, mais très-courtes, & à ſommets à deux bourſes. Les fleurs femelles ſont auſſi ſans pétales, & poſées ſur un bouton ſans pédicule, compoſées d'un calice d'une ſeule piece, coriace, hémiſphérique, raboteux, entier, & que l'on a peine à découvrir.

L'embryon eſt ovoïde, & très-petit; il porte deux ou cinq ſtiles déliés, plus longs que le calice, garnis de ſtigma ſimples, & qui ſubſiſtent. Le fruit eſt un gland ovoïde, liſſe, couvert d'une coque coriace, attachée dans un petit calice, court, & comme épineux.

Cet arbuſte croît dans les collines pierreuſes des pays chauds, autour de Montpellier, de Niſmes, d'Avignon, & autres endroits du Languedoc, où la graine d'écarlate eſt d'un grand revenu: il vient auſſi en Provence, en Eſpagne, & en Italie. (*D. J.*)

YEUX, (*Médec. ſéméiotiq.*) les *yeux* ne ſont pas moins le miroir fidele des affections du corps que des paſſions de l'ame, le ſéméioticien éclairé y voit repréſentés avec exactitude & netteté les divers états de la machine, tandis que l'obſervateur inhabile, le charlatan effronté, le chirurgien déplacé, la ridicule bonne femme, & autres médecins ſubalternes, qui ſans connoiſſance de la médecine ſe mêlent d'en faire le dangereux exercice, ne ſoupçonnent pas même qu'ils puiſſent rien ſignifier, & ne voient pas le rapport qu'il peut y avoir entre une petite partie en apparence iſolée, peu néceſſaire à la vie, & les différens organes à l'action deſquels la ſanté & la vie ſont attachées. Mais ces lumieres ne ſont pas faites pour eux, ce n'eſt que pour les vrais & légitimes médecins que leur illuſtre législateur a prononcé que ,, l'é-,, tat du corps eſt toujours conforme à celui des ,, *yeux*, & que ſa bonne ou mauvaiſe diſpoſition in-,, flue néceſſairement ſur la couleur & l'action de ,, ces organes,,. (*Epidem. lib. VI. ſect. IV. n°.* 26.) Ce n'eſt que pour eux qu'il a établi & fixé d'une maniere invariable le rapport qu'il y a entre certains états des *yeux* & certains dérangemens préſens ou futurs de la machine, & qu'il a en conſéquence établi les ſignes prognoſtics & diagnoſtics que les *yeux* peuvent fournir. Dans le détail où nous allons entrer nous ſuivrons la même méthode que nous avons adoptée dans les autres articles de Séméiotique, & qui nous paroît la plus avantageuſe; c'eſt-à-dire nous ne ferons qu'extraire des différens ouvrages d'Hippocrate les axiomes que cet exact obſervateur y a répandus, & qui ſont relatifs à notre ſujet, & nous les expoſerons tels qu'il les a donnés lui-même, ſans prétendre démontrer l'enchaînement qui doit ſe trouver entre le ſigne & la choſe ſignifiée, laiſſant par conſéquent à part toute diſcuſſion théorique.

Nous remarquerons d'abord avec lui que les *yeux* bien diſpoſés, c'eſt-à-dire bien colorés, brillans, clairvoyans, ni rouges, ni livides, ni noirâtres, ni chargés d'écailles connues ſous le nom de *ems*, indiquent une bonne ſanté, ou font eſpérer dans l'état de maladie une parfaite guériſon. Il y a peu d'exemples de maladies qui aient eu une iſſue peu favorable avec un pareil état des *yeux*. Les vices de cet organe dénotent toujours dans le courant des maladies, un nouveau dérangement, un trouble ſurvenu dans la machine, qui dans quelques cas peut être avantageux, & qui le plus ſouvent eſt funeſte. Les *yeux* ſont cenſés vicieux, lorſqu'ils ſont mal colorés, qu'ils ont perdu leur force & leur éclat, qu'ils ne peuvent pas ſupporter la lumiere, que leur action eſt ou diminuée ou tout-à-fait anéantie, que les larmes coulent involontairement, qu'ils ſont étincelans, enflés, hagards, immobiles, obſcurs, ſombres, peſans, de travers, creux, fermés, *&c.* Pour que les *yeux* puiſſent dans ces différens états contre nature avoir quelque ſignification, il faut qu'ils aient été rendus tels par l'effort de la maladie, & non par aucun accident étranger; c'eſt pourquoi il faut, avant de juger par les *yeux*, être inſtruits de leur diſpoſition naturelle ou antérieure à la maladie, car les ſeuls effets peuvent être ſignes de leur cauſe. Les préſages que l'on peut tirer de la plûpart de ces dérangemens dans l'extérieur ou l'action des *yeux*, ſeront ſalutaires, s'ils ſont occaſionnés par un effort critique, s'ils arrivent après la coction, & s'ils ſont accompagnés par d'autres ſignes critiques; ils ſeront plus ou moins deſavantageux, ſi ces dérangemens ne ſont ni précédés de coction ni ſuivis de criſe, s'ils ſe rencontrent avec une extrème foibleſſe ou avec quelque autre accident fâcheux dont ils augmenteront le danger. Ainſi dit Hippocrate, on doit attribuer à la force du mal le mauvais état des *yeux* qui s'obſerve le troiſieme ou quatrieme jour. *Prognoſt. lib. I. n°.* 3 *&* 4.

1°. Lorſque dans une fievre aiguë qui n'a rien de funeſte, une douleur conſtante occupe la tête & les *yeux*, ou que la vue s'obſcurcit, & qu'en même tems le malade ſent de la gêne à l'orifice ſupérieur de l'eſtomac, il ne tardera pas à ſurvenir un vomiſſement de matieres bilieuſes; mais ſi avec la douleur de tête, les *yeux*, au lieu d'être obſcurcis tout-

à-fait, ne ſont qu'hébétés ou louches, ou s'ils ſont fatigués par des éclairs ou des étincelles qui ſe préſentent fréquemment, & au lieu de cardialgie, il y ait une diſtention des hypocondres ſans inflammation & ſans douleur, il faut s'attendre à une hémorrhagie du nez, & non pas au vomiſſement, ſur-tout ſi le malade eſt jeune; car à ceux qui ont paſſé trente ans il faudroit s'en tenir au premier prognoſtic. Hippocr. *prognoſt. lib. III. n°.* 23. *&* 29.

La rougeur des *yeux* & la douleur du col ſont un ſigne d'hémorragie du nez. *Prorrhet. lib. I. ſect. III. n°.* 45. La même excrétion eſt auſſi annoncée par une rougeur foncée des *yeux* & par une douleur de tête très-opiniatre, par le clignotement des *yeux*. *Coac. prænot. cap. iv. n°.* 7.

Perſonne n'ignore la fameuſe prédiction que Galien fit d'une hémorragie du nez, & la fermeté avec laquelle il s'oppoſa à une ſaignée que des médecins peu éclairés vouloient faire à un malade attaqué d'une fievre violente. Il tira ces ſignes & ſes contrindications principalement de la rougeur des *yeux*, & de ce que le malade s'imaginoit voir toujours voltiger devant ſes *yeux* des ſerpens rouges; le ſuccès le plus complet & le plus prochain juſtifia ſon prognoſtic & ſa conduite. Le malade ſaigna abondamment du nez un inſtant après, & ſa guériſon fut décidée dès ce moment. Si la ſaignée eût été faite, il y a lieu de préſumer que cette criſe auroit échoué ou du-moins n'auroit pas été auſſi prompte & auſſi heureuſe, & que le malade auroit été plongé dans un très-grand danger. Tel eſt l'avantage qu'ont les médecins qui ſavent temporiſer, qui étudient & ſuivent la nature; tels ſont les riſques que courent les malades qui confient leurs jours à des aveugles routiniers, qui prétendent maîtriſer la nature ſans la connoître, & qui aſſaſſinent les malades par les efforts impuiſſans & mal concertés qu'ils font pour les guérir. L'hémorragie du nez eſt auſſi quelquefois annoncée par le larmoyement des *yeux*; mais il faut que les larmes ſoient involontaires, & qu'en même tems les autres ſignes concourent; car s'il paroit quelque ſigne mortel, elles n'annoncent point l'hémorragie, mais la mort prochaine (*epidem. lib. I. ſtat. III.*); & ſi les larmes ſont volontaires, elles ne ſignifient rien. *Aphor.* 52, *lib. IV.*

L'état des *yeux* qui précede dans la plûpart des femmes, & qui accompagne l'excrétion des regles, eſt connu de tout le monde; on ſait qu'ils perdent une partie de leur force & de leur éclat, qu'ils deviennent languiſſans, & que tout le tour des paupieres inférieures devient plus ou moins livide ou violet, & dans l'état où il ſeroit après un coup violent qui auroit produit une contuſion plus ou moins forte. Les éruptions des puſtules autour des *yeux* dans les malades qui commencent à ſe rétablir, dénotent un dévoiement prochain. *Coac. prænot. cap vj n°.* 10. On peut tirer auſſi le même préſage de la rougeur de ces parties voiſines du nez & des *yeux*. *Ibid. n°.* 5. La rougeur des *yeux* marque auſſi quelquefois un fond de dérangement chronique dans le ventre. *Ibid. n°.* 9. Lorſque les *yeux* auparavant obſcurs, ſales & mal colorés reprennent leur brillant, leur pureté & leur couleur naturelle, c'eſt un ſigne de criſe d'autant plus prochaine que les *yeux* ſe dépouillent plus promptement. *Ibid. n°.* 6. La diſtorſion des *yeux* & leur renverſement fourniſſent auſſi quelquefois le même préſage; tel eſt le cas du malade qui étoit au jardin de Déalces, qui fut attaqué le neuvieme jour d'un friſſon, d'une fievre légere & de ſueurs auxquelles le froid ſuccéda, qui tomba enſuite dans le délire, eut l'œil droit de travers, la langue ſeche, fut tourmenté de ſoif & d'inſomnie, & cependant ſe rétablit parfaitement. *Epidem. lib. III. ægrot. xiij.* Galien dans le commentaire de ce paſſage remarque que le délire & la diſtorſion des *yeux* qui paroiſſent le neuvieme jour, ſont aſſez ordinairement des ſignes critiques.

2°. Lorſque les affections des *yeux* n'annoncent aucun mouvement critique, elles ſont de mauvais augure, & préſagent ou quelque maladie, ou quelque nouvel accident, ou la mort même. La couleur jaune des *yeux* eſt un ſigne d'ictere commençant ou de la mauvaiſe conſtitution du foie; elle eſt plus fâcheuſe, lorſqu'elle ſe rencontre avec une certaine lividité dans les pleuréſies. Les *yeux* à demi fermés, & dont on ne voit que le blanc, ſont des ſignes avant-coureurs des convulſions, & dénotent la préſence des vers dans les premieres voies. Les convulſions ſont auſſi annoncées, ſuivant Hippocrate, par l'obſcurciſſement des *yeux* joint à la foibleſſe (*coac. prænot. cap. vj. n°* 10.), ou accompagné de défaillances, d'urines écumeuſes & de refroidiſſement du col, du dos, ou même de tout le corps. *Prorrhet. lib. I. ſect. III. n°.* 20.

La férocité des *yeux* qu'on obſerve avec douleur de tête fixe, délire, rougeur du viſage, conſtipation, dénotent une convulſion prochaine des parties poſtérieures qu'on appelle *opiſtotonos* (*ibid. ſect. II. n°.* 55, *& coac. prænot. cap. iv. n°.* 3.); & ſi pendant les convulſions les *yeux* ont beaucoup d'éclat, ſont très-animés, c'eſt ſigne que le malade eſt dans le délire, & qu'il trainera long-tems. *Prorrhet. lib. I. ſect. III. n°.* 32. Les *yeux* étincelans, fixes, hagards, marquent le délire ou les convulſions (*epidem. lib. VI. text.* 1.), & les malades qui avec les *yeux* féroces ou fermés ſont dans le délire, vomiſſent des matieres noirâtres, ont du dégoût pour les alimens, reſſentent quelque douleur au pubis, ſont en très-grand danger; les purgatifs ne feroient dans ces circonſtances qu'irriter encore le mal; il faut ſoigneuſement s'en abſtenir. *Pr. l. I ſect. II. n°.* 36. Les *yeux* poudreux, la voix aiguë, *clangoſa*, comme celle des grues, ſuccédant aux vomiſſemens nauſéeux, préſagent le délire; tel fut le ſort de la femme d'Hermozyge, qui eut un délire violent, & mourut enſuite après avoir tout-à-fait perdu la voix. *Ibid. ſect. I. n°.* 17. Les ébranlemens de la tête, les *yeux* rougeâtres & les délires manifeſtes ſont des accidens très-graves; il eſt cependant rare qu'ils occaſionnent la mort du malade; leur effet le plus ordinaire eſt d'exciter des abſcès derriere les oreilles.

On tire en général un mauvais préſage dans les maladies aiguës du briſement (κατακλασις) des *yeux*, de leur obſcurciſſement, de leur fixité ou immobilité, de leur diſtorſion, ſoit ſimple, ſoit jointe à des ſelles fréquentes, aqueuſes & bilieuſes dans le cours des fievres ardentes, avec refroidiſſement; & le friſſon qui ſurvient à ces diſtorſions des *yeux* accompagnées de laſſitude, eſt très-pernicieux. Ces malades ſont auſſi dans un danger preſſant, s'ils tombent alors dans quelque affection ſoporeuſe. *Prorrhet. lib. I. ſect. II. n°.* 51, 48, 56, &c. La ſituation droite des *yeux* & leur mouvement rapide, le ſommeil troublé ou des veilles opiniatres, l'éruption de quelques gouttes de ſang par le nez dans le courant des maladies aigues, n'annoncent rien de bon. *Coac. præn n°* 17. *cap. vj.*

Les ſignes que les *yeux* fourniſſent le plus ordinairement mortels, ſont les ſuivans: les larmes involontaires, la crainte de la lumiere, leur diſtorſion, leur groſſeur inégale, le changement de la couleur blanche des *yeux* en rouge, livide ou noirâtre, l'apparition de petites veines noires ſur le blanc, la lividité, la paleur, la rigidité, circumtenſion, la diſtorſion des paupieres, la formation de petites écailles, λημαι, l'élévation des *yeux* & leur tremblement, de même s'ils ſont trop portés en-dehors avec rougeur, ſur-tout dans l'angine, ou s'ils ſont trop enfoncés, ce qui eſt un des ſignes de la face hippocratique, ſi leur action, leur force & leur éclat ſont conſidérablement diminués ou tout-à-fait anéantis, ſi les paupieres ne fermant pas exactement pendant le ſommeil, ne laiſſent voir que le blanc des *yeux*, pourvû que le malade n'ait pas le dévoiement naturel ou occaſionné par un purgatif pris dans le jour, ou qu'il n'ait pas accoutumé de dormir dans cet état. *Prognoſt. lib. I. n°.* 5, 6 *&* 7. Cependant ce dernier ſigne eſt ſi funeſte, qu'il annonça ou précéda la mort dans Guadagnina, femme de Proſper Alpin, quoique, remarque cet auteur, elle eût quelquefois les *yeux* diſpoſés de cette façon pendant le ſommeil; mais il étoit accompagné d'affection ſoporeuſe, du refroidiſſement des extrémités, d'inquiétudes, de la noirceur & de la rudeſſe de la langue, ſans altération. *De præſag. vit. & mort. ægrot. lib. V. cap. vij. pag.* 309.

L'immobilité ou une eſpece de ſtupéfaction des *yeux*, κατατλησις, fut un ſigne mortel dans la fille de Nerios, dans qui Hippocrate l'obſerva peu de jours après avoir reçu un coup du plat de la main ſur le ſommet de la tête. *epidem. lib. V. text.* 47. La groſſeur inégale des *yeux* fut un des avant-coureurs de la mort qui ſurvint le lendemain dans le fils de Nicolas & la femme d'Hermoptoleme. *Epidem. lib. VII. text.* 100 *&* 13. La flétriſſure & le deſſéchement des *yeux* fourniſſoient auſſi le même préſage, qui ſe trouve confirmé par l'exemple d'un malade qui avoit reçu une bleſſure au foie, dont il eſt parlé *ibid. text.* 13.

13. A ces ſignes Hippocrate ajoute encore l'augmentation du blanc des *yeux*, qui eſt quelquefois telle que tout le noir eſt caché par la paupiere ſupérieure, & le rétreciſſement du noir ou de la pupille, la courbure & le clignotement continuel des paupieres. *Coac. pran. cap. vj. nº.* 8. J'ai ſouvent obſervé dans les moribonds, que la pupille ſe dilatoit beaucoup, ſans doute par une ſuite du relâchement général, de l'apathie univerſelle; on peut auſſi mettre au nombre des ſignes mortels, la fauſſe apparence de mouches, des pailles qui paroiſſent voltiger devant les *yeux*, & que le malade s'efforce de prendre; la fauſſe apparence de corps noirs qu'on imagine ſur les corps voiſins ou ſur quelque partie de ſon corps, indique ordinairement la gangrene dans les yeux: ce fut un ſigne de mort dans un malade attaqué de la petite vérole.

Quelque certains que ſoient tous ces differens ſignes, nous répétons encore qu'il faut, pour ne pas hazarder un jugement qui peut nuire à la ſanté du malade & à ſa propre réputation, les combiner avec les autres; il ne faut négliger aucune partie de la ſéméiotique; le travail eſt immenſe, j'en conviens; mais l'importance de la matiere doit être un motif aſſez preſſant, & l'avantage de l'humanité une récompenſe aſſez conſidérable. (*m*)

Yeux *de ſerpent*, (*Phyſique générale*.) ſorte de pierres figurées, qui ne ſont autre choſe, ſuivant pluſieurs phyſiciens, que les pétrifiées d'un poiſſon des côtes du Bréſil, qu'on y appelle *le grondeur*, & les plus grandes de ce poiſſon, celles qui broyent, ſe nomment *crapaudines*. Il y a auſſi des *yeux de ſerpent* & des crapaudines, qui ſe peuvent rapporter à des dents de dorade, poiſſon qui ſe trouve dans nos mers, & ce ſyſtème feroit plus ſimple; quoi qu'il en ſoit, *voyez l'article* Crapaudine. (*D. J.*)

Yeux *à neige*, (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi que les Eſquimaux nomment dans leur langue des eſpeces de lunettes, dont ils ſe ſervent pour garantir leurs *yeux* de l'impreſſion de la neige, dont leur pays eſt preſque perpétuellement couvert. Ce ſont des petits morceaux de bois ou d'os, qui ont une fente fort étroite, précifément de la longueur des *yeux*, & qui s'attachent au moyen d'un cordon que l'on noue derriere la tête. On voit très-diſtinctement au-travers de cette fente, & ſans aucune incommodité; de cette façon les ſauvages ſe garantiſſent de maladies des *yeux* très-douloureuſes, auxquelles ils ſont expoſés, ſur-tout au printems; ils ſe ſervent même de ces lunettes pour voir les objets qui ſont dans l'éloignement, comme nous ferions d'une lunette d'approche.

Yeux de bœuf, (*Marine*.) on appelle ainſi les poulies qui ſont vers le racage, contre le milieu d'une vergue, & qui ſervent à maneuvrer l'itague. Il y a ſix de ces poulies aux pattes de boulines, trois pour chaque bouline. Il y en a auſſi une au milieu de la vergue de civadiere, quoiqu'il n'y ait point de racage, parce que ſa vergue ne s'amene point. Dans un combat on la met le long du mât, quand on veut venir à l'abordage.

Yeux de pie, *voyez* Œil de pie.

Yeux de perdrix, (*Soierie*.) étoffe, partie de ſoie, partie de laine, diverſement ouvragée & façonnée, qui ſe fait par les hauts-liſſeurs de ſa ſayeterie d'Amiens. (*D. J.*)

Y G

YGA, (*Hiſt. nat. Bot.*) gros arbre du Bréſil, dont les Indiens détachent l'écorce entiere pour en faire des canots, qui ſont capables de porter chacun quatre ou ſix perſonnes; cette écorce eſt épaiſſe d'un pouce, longue d'une vingtaine de piés, & large de quatre ou cinq. (*D. J.*)

YGUALADA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans la Catalogne, ſur le torrent de Noya, & ſur la route de Barcelonne à Cervere. Quelques-uns croyent que c'eſt l'ancienne Ergavia, ville des Lacetains, & d'autres l'ancienne Anabis, où Ferdinand III. roi d'Aragon, mourut en 1416.

Y L

YLA, l', (*Géog. mod.*) riviere d'Ecoſſe. Elle ſort des montagnes de Balvanie, arroſe & donne ſon nom au petit pays de la province de Banf, qu'on appelle *Strath-Yla*, enſuite coule à l'orient, puis au ſud-eſt, juſqu'à ce qu'elle ſe jette dans le Dovern. (*D. J.*)

Y N

YNAGUA, *l'île de*, (*Géog. mod.*) petite île de l'Amérique, au nord de la partie occidentale de l'île Saint-Domingue. Elle eſt inhabitée. *Long.* entre les 304. 36. & les 305. 15. *latit. méridionale* 21. (*D. J.*)

YNCA, ſ. m. *terme de relation*, nom des anciens rois du Pérou, & des princes de leur famille; ce nom ſignifie *ſeigneur*, *prince du ſang royal*. Le roi s'appelloit proprement *capac ynca*, c'eſt-à-dire *grand-ſeigneur*. Leurs femmes ſe nommoient *pallas*, & les princes ſimplement *yncas*. Avant l'arrivée des Eſpagnols, ils étoient extrémement puiſſans & redoutés. Les peuples les regardoient comme fils du ſoleil, & croyoient que les *yncas* du ſang royal n'avoient jamais commis de faute. Ils avoient de beaux palais, des jardins ſuperbes, des temples magnifiques, & des peuples ſoumis. *Voyez l'hiſtoire des yncas*, par Garcilaſſo de la Vega. (*D. J.*)

Y O

YOKOLA, (*Hiſt. mod. Economie*.) nourriture ordinaire des habitans de Kamtſchatka & des peuples ſauvages, qui demeurent à l'orient de la Sibérie, vers les bors de l'Océan oriental.

Le *yokola* ſe prépare avec toutes ſortes de poiſſons, & l'on s'en ſert, comme nous faiſons du pain. Tout le poiſſon que ces habitans prennent, ſe diviſe en ſix parts. Ils font ſecher les côtés & la queue en les ſuſpendant en l'air; ils preparent ſéparement le dos & la partie la plus mince du ventre, qu'ils fument & font ſecher ſur le feu; ils amaſſent les têtes dans des troncs, ou elles fermentent, ils les mangent malgré leur odeur infectée; les côtes & la chair qui y reſte attachée ſe ſechent & ſe pulvériſent pour l'uſage; on ſeche de même les os les plus gros, ils ſervent à nourrir les chiens.

YOLATOLT, ſ. m. *terme de relation*, ſorte de boiſſon des Indes, compoſée de maſſi moulu, torréfié, mis en fermentation dans un vaiſſeau avec une certaine quantité d'eau; on y ajoute un peu de poivre d'Amérique, pour donner à la liqueur de la force & de la couleur. (*D. J.*)

YOLE, ſ. f. *terme de Peche*, uſité dans le reſſort de l'amirauté de Dieppe; c'eſt une ſorte de chaloupe ou de biſcayenne, à l'uſage des pêcheurs de cette amirauté.

YOLOXOCHITL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre du Mexique, qui produit des fleurs odorantes, dans leſquelles on voit la forme d'un cœur. Elles ſont blanches à l'extérieur, rougeâtres par-dedans, fort grandes; mais un peu viſqueuſes. On leur attribue de grandes vertus contre les vapeurs hyſtériques.

YON, l', (*Géog. mod.*) petite riviere du Poitou, où elle a ſa ſource. Elle ſe rend dans le Semaigne, au-deſſus de Mareuil. (*D. J.*)

Yon, Saint, ſ. m. (*Hiſt. monachale*.) ordre de ſéculiers, aggrégé depuis l'an 1725 à l'état monaſtique: les freres de cet ordre, ſous le nom de *freres des écoles chrétiennes*, ſe ſont conſacrés à l'inſtruction des petits garçons. La maiſon chef de l'ordre porte le nom de *Saint-Yon*, & eſt ſituée à Rouen, dans le faux-bourg Saint-Sever. *Trévoux*. (*D. J.*)

YONG-CHING-FU, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme à la Chine un tribunal ſuprême, dont la juriſdiction s'étend ſur tout le militaire qui eſt à la cour de l'empereur. Le préſident de ce tribunal eſt un des ſeigneurs les plus diſtingués de l'état; il a ſous lui un mandarin & deux inſpecteurs, qui ſont chargés de veiller ſur ſa conduite, & de borner ſon pouvoir, en cas qu'il fût tenté d'en abuſer.

YONNE, l', (*Géog. mod.*) riviere de France. Elle prend ſa ſource dans le duché de Bourgogne, aux montagnes du Morvant, près du château de Ghinon, & va ſe rendre dans la Seine à Montereau, à 17 lieues au-deſſus de Paris. L'*Yonne* eſt l'*Icanna* des écrivains du moyen âge. (*D. J.*)

YOPU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) eſpece de pie du Bréſil; elle a le corps noir, la queue jaunâtre, les yeux bleus, le bec jaune, avec trois pinnules qu'elle dreſſe ſur ſa tête, comme ſi c'étoient des cornes.

YORCK, (*Géog. mod.*) en latin *Eboracum* ou *Brigantium oppidum*; ville d'Angleterre, dans la province de même nom, ſur la riviere d'Ouze, à 60 milles au nord-oueſt de Lincoln, & à 150 de Londres.

Cette ville étoit déjà célebre du tems des Romains & elle l'eſt encore, car elle s'eſt relevée de tout ce qu'elle a ſouffert dans les fréquentes révolutions de l'état des Saxons, des Danois, & des Normands. *Yorck* eſt aujourd'hui belle, grande, riche, bien peuplée, & la ville la plus conſidérable d'Angleterre après Londres. L'on y compte juſqu'à 28 égliſes, & elle eſt le ſiege d'un archevêque de ſon nom. Egbert qui occupoit ce ſiege, y érigea, l'an 740, une grande bibliotheque, où Alcuin, précepteur de Charlemagne, & fondateur de l'univerſité de Paris, puiſa ſes connoiſſances. Un autre ornement d'*Yorck* eſt ſa cathédrale, qui eſt une des belles égliſes de l'Europe. Enfin, le maire de cette ville porte, par courtoiſie, le titre de *lord*, comme celui de Londres. *Long.* 16. 14. *lat.* 53. 52.

Dans le nombre des ſavans dont *Yorck* eſt la patrie, je me contenterai d'en citer quatre, *Herbert* (Thomas), *Maruel* (André), *Morton* (Thomas), & *Poole* (Matthieu).

Herbert naquit en 1607. Guillaume, comte de Pembroke ſon parent, lui fournit de l'argent pour voyager, & il employa quelques années à viſiter divers pays de l'Europe, de l'Afrique, & de l'Aſie. En 1647, il fut nommé avec Jacques Harrington, auteur de l'*Oceana*, valet-de-chambre du lit de ſa majeſté Charles, & demeura toujours auprès du roi juſqu'à la mort de ce prince. Il finit lui-même ſes jours à *Yorck*, en 1683, âgé de 76 ans. La relation de ſes voyages en Afrique, en Aſie, & ſur-tout en Perſe, a été imprimée à Londres, en 1634, 1638 & 1677, *in-fol.* cette derniere édition eſt la plus ample. Outre ſa *Threnodia Carolina*, qui contient l'hiſtoire des deux dernieres années de la vie de Charles I. il a écrit les dernieres heures de ce prince, que Wood a publiées dans ſes *Athenæ Oxonienſes*.

Maruell, ingénieux & vertueux auteur du xvij. ſiecle naquit en 1620, & après avoir étudié à Cambridge il voyagea dans les pays les plus policés de l'Europe. A ſon retour, il entra dans les emplois, & ſervit de ſecond à Milton, en qualité de ſecrétaire pour les dépêches latines du protecteur. Dans la ſuite il ſe lia intimement avec le prince Robert, qui lui faiſoit de fréquentes viſites en habit de particulier. Le roi deſirant de ſe l'attacher, lui envoya le grand tréſorier Danby, pour lui offrir de l'argent & des emplois; mais M Maruell répondit au grand-tréſorier, qu'il étoit très-ſenſible aux bontés de ſa majeſté, qu'il connoiſſoit parfaitement les cours, & que tout homme qui recevoit des graces du prince, devoit opiner en faveur de ſes intérêts, enfin les offres les plus preſſantes de mylord Danby, ne firent aucune impreſſion ſur lui. Il perſiſta à lui déclarer qu'il ne pouvoit les accepter avec honneur, parce qu'il faudroit ou qu'il fût ingrat envers le roi, en opinant contre lui, ou infidele à ſa patrie, en entrant dans les meſures de la cour. Que la ſeule grace qu'il demandoit donc à ſa majeſté, c'étoit de le regarder comme un ſujet auſſi fidele qu'aucun qu'il eût, & qu'il étoit plus dans ſes véritables intérêts, en refuſant ſes offres, que s'il les avoit acceptées. Mylord Danby voyant qu'il ne pouvoit abſolument rien gagner, lui dit que le roi avoit ordonné de lui compter mille livres ſterlings, qu'il eſpéroit qu'il accepteroit juſqu'à ce qu'il jugeât à-propos de demander quelqu'autre choſe à ſa majeſté. Cette derniere offre fut rejettée avec la même fermeté que la premiere, quoi qu'il fût obligé, immédiatement après le départ du grand tréſorier, d'envoyer emprunter une guinée chez un ami. En un mot, comme les plus puiſſantes tentations du côté des honneurs & des richeſſes ne purent jamais lui faire abandonner ce qu'il croyoit être le véritable intérêt de ſa patrie, les plus éminens dangers ne purent auſſi l'effrayer, & l'empêcher d'y travailler. Il mourut, non ſans ſoupçon de poiſon, en 1678, dans la cinquante-huitieme année de ſon âge. Ses écrits ſont en grand nombre, & roulent principalement ſur la religion. M. Cooke a donné à Londres, en 1726, en deux volumes *in*-8°. les poéſies de cet écrivain.

Morton, ſavant évêque anglois du xvij. ſiecle, naquit en 1564, & fut promu au ſiege de Cheſter, en 1615; en 1618 il obtint l'évêché de Conventry & Lichfield, & en 1632 celui de Durham. Dans toutes ces places, il s'occupa ſans ceſſe à l'étude, & mourut comblé d'années en 1659 Il a publié pluſieurs ouvrages, qui concernent preſque tous la défenſe de l'égliſe anglicane contre la doctrine romaine. Ses manuſcrits paſſerent à ſa mort entre les mains du docteur Barwick.

Poole, ſavant critique & théologien, naquit en 1624, & penſa perdre la vie dans la célebre conſpiration d'Oates, parce qu'il écrivit contre les catholiques romains un livre intitulé *nullité de la foi romaine*. Depuis ce tems là la crainte du riſque qu'il couroit toujours, s'empara tellement de lui, qu'il prit le parti de ſe retirer à Amſterdam, où il mourut en 1679, dans ſa 56 année.

Il travailla pendant dix ans à ſa *ſynopſis criticorum*, dont les deux premiers volumes parurent à Londres en 1669, *in-fol.* & les trois autres enſuite. Outre cette édition de Londres, il s'en eſt fait une à Francfort, en 1678, une à Utrecht 1686, une ſeconde à Francfort, 1694, *in*-4°. & une troiſieme, beaucoup meilleure, en 1709, *in fol.* en ſix volumes.

Poole a très-bien choiſi les écrivains qui devoient entrer dans ſon ouvrage, outre ceux qui étoient déja dans les critiques ſacrées qu'il abrégeoit; mais il n'a pas pris garde qu'en donnant les différentes verſions dans la bible, comme elles ſont dans les traductions latines, il ne pouvoit que commettre une infinité d'erreurs. La grande multitude d'interprétations qu'il a recueillies ſur le texte, cauſe de la confuſion; l'on a bien de la peine à joindre tous les mots enſemble quand ils ſont bien éloignés, & qu'on les a expliqués en tant de manieres différentes.

Deplus, l'auteur ſe contentant ordinairement de rapporter les diverſes explications, ſans juger quelles ſont les meilleures, n'inſtruit pas aſſez le lecteur qui a de la peine à ſe déterminer, principalement quand il ne voit point de raiſons qui le portent à préférer un ſentiment à un autre.

Cependant on ne peut trop louer dans cet abrégé des critiques, le travail de Poole, qui a ramaſſé avec beaucoup de ſoin & de peine ce qui étoit répandu en différens ouvrages, & l'a placé aux lieux où il devoit être, en l'abrégeant utilement pour la commodité des lecteurs.

Enfin, les difficultés de la chronologie, éclaircies par les meilleurs critiques, ſe trouvent ici rapportées en abrégé; & de cette maniere, la plûpart des matieres difficiles de l'Ecriture, ſur leſquelles on a compoſé des livres entiers, ſont expliquées dans ce recueil, où l'auteur a pris la peine d'inſérer les extraits qu'il avoit faits lui-même des meilleurs ouvrages en ce genre.

On a encore de lui en anglois, un volume de remarques ſur la bible, qui ont été jointes à celles d'autres ſavans auteurs; & le tout a paru à Londres en 1665, en 2 vol. in-fol. (*Le chevalier* DE *Jaucourt*.)

YORCK, LA NOUVELLE, (*Géog. mod*) province de l'Amérique ſeptentrionale, ſur la côte orientale; elle eſt bornée au ſeptentrion par le Canada, au midi par la mer du nord, au levant par la nouvelle Angleterre, & au couchant par la Virginie & la Penſylvanie.

Hudſon, qui étoit au ſervice des Provinces-Unies, en fit la découverte, & en prit poſſeſſion au nom de ſes maîtres en 1609, quoique ce ne fût pas le vrai but de ſon voyage, car le vaiſſeau qu'on lui avoit donné étoit deſtiné à chercher un paſſage vers la Tartarie & la Chine; mais Hudſon après de vains efforts, fit route ſur le ſud-oueſt, & aborda à ce pays qu'il nomma la *nouvelle Hollande*.

En 1615, les Hollandois y éleverent une fortereſſe qu'ils appellerent le *fort d'Orange*, & une ville à laquelle ils donnerent le nom de *nouvelle Amſterdam*. Enfin, les Anglois s'étant affermis dans la nouvelle Angleterre & au Maryland, débuſquerent en 1666 les Hollandois de leurs poſſeſſions, & en obtinrent la propriété par le traité de Bréda.

Sous les Anglois, la nouvelle Amſterdam fut appellée la *nouvelle Yorck*, & donna ſon nom au pays, ainſi qu'à la capitale, parce que toute la province fut cédée en propriété au duc d'Yorck par Charles II. ſon frere, roi d'Angleterre. (*D. J.*)

YORCK, *île d'*, (*Géog. mod*) île d'Afrique dans la haute Guinée, à l'embouchure de la riviere de Scerbro. La compagnie Angloiſe d'Afrique y a fait conſtruire un fort monté de quelques pieces d'artillerie;

lerie; la garniſon eſt compoſée de 35 blancs avec 60 gometres. (*D. J.*)

YORCK-SHIRE, (*Géog. mod.*) province d'Angleterre, maritime & ſeptentrionale, dans le diocèſe d'Yorck qui en eſt la capitale. C'eſt la plus grande province du royaume; elle a trois cens vingt milles de circuit: on la diſtingue en trois parties, qui ſont Nord, Eſt & Weſt-Riding. Elle eſt très-fertile en blé, bétail, gibier & poiſſon; elle produit quantité de beaux chevaux, de la pierre à chaux, du jayet, de l'alun & du fer. Ses principales rivieres ſont l'Humber, l'Are, la Nyd, l'Ouſe, l'Youre, *&c.* Elle contient ſoixante villes ou bourgs à marché, ou ſimples bourgs; mais elle eſt encore plus remarquable par la foule des hommes de lettres qui y ſont nés. Voici les principaux, entre leſquels ſe trouvent d'illuſtres & célebres perſonnages.

Je commence par *Alcuin* (Flaccus), né dans le huitieme ſiecle. Il fut diſciple d'Egbert, archevêque d'Yorck, diacre de l'égliſe de cette ville, & abbé de S. Auguſtin de Cantorbery. En 780, Charlemagne l'invita à venir en France, & le reçut avec de grandes marques de diſtinction. Ce prince lui donna pluſieurs abbayes, entr'autres celle de S. Martin de Tours, où il paſſa la fin de ſa vie, après y avoir formé une école brillante, d'où les ſciences ſe répandirent en pluſieurs endroits de la monarchie Françoiſe.

Pendant qu'Alcuin étoit à Paris, il y faiſoit des leçons publiques & particulieres; il eut l'honneur d'inſtruire Charlemagne, la princeſſe Giſele ſa ſœur, les princeſſes Giſele & Rictrude ſes filles; Riculfe qui fut enſuite évêque de Soiſſons; Angilbert, gendre de Charlemagne, & les jeunes ſeigneurs qui étoient alors élevés à la cour de ce prince. Il leur apprit l'orthographe, qui eſt le fondement de la littérature, & qui étoit alors fort négligée: il compoſa en faveur de la nobleſſe des traités ſur les ſept arts liberaux, les mit en forme de dialogues, & y introduiſit le prince regnant au nombre des interlocuteurs, ce qui étoit aſſez adroit.

Voſſius & d'autres ſavans prétendent que l'école du palais a donné naiſſance à l'univerſité de Paris, & que cette académie doit ſon origine à Charlemagne & à Alcuin, c'eſt une erreur; il eſt ſeulement vrai que le prince & le ſavant Anglois prirent le ſoin de faire fleurir les lettres dans ce royaume & de les tirer de la barbarie. Alcuin poſſédoit paſſablement le latin & le grec, il étoit de ſon tems le plus habile écrivain après Bede & Adelme. Il mourut à Tours en 804, & y fut inhumé.

Ses ouvrages qui ſubſiſtent encore aujourd'hui, ont été recueillis en un vol. in-fol. par André Ducheſne, & imprimés à Paris en 1617. Ils ſont diviſés en trois parties; la premiere, contient ſes traités ſur l'écriture; la ſeconde, ſes livres de doctrine, de diſcipline & de morale; la troiſieme, comprend les écrits hiſtoriques, avec les lettres & les poéſies. Depuis l'édition de Ducheſne, on a imprimé à Londres, à Paris & ailleurs divers autres ouvrages d'Alcuin, ou qui lui ſont attribués, la plûpart à tort. Tel eſt la purification de la B. Vierge Marie. Il faut convenir que ſes vrais ouvrages ſont tous aſſez médiocres, & à la légere; il y travailloit quelquefois pendant ſes voyages, & manquoit par conſéquent, comme il le dit lui-même, du repos, du loiſir & des livres néceſſaires. Quoiqu'il ait écrit avec plus de pureté que les auteurs de ſon tems, ſon ſtyle eſt en réalité dur & barbare.

Aſcham (Roger) naquit en 1515, & fit ſes études à Cambridge, où il fut reçu maître-ès-arts en 1536. Il écrivoit parfaitement bien, & fut chargé par cette raiſon de tranſcrire toutes les lettres de l'univerſité au roi; en 1548, il fut nommé pour inſtruire la reine Eliſabeth, qui fit pendant deux ans des progrès extraordinaires ſous lui, en latin & en grec, & elle l'eſtima toujours infiniment. „ Je lui apprends des „ mots, écrivoit-il à l'évêque Aylmer, & elle m'ap„ prend des choſes: je lui apprends des langues mor„ tes, & ſes regards modeſtes m'apprennent à agir „. Il accompagna le chevalier Moryſon auprès de Charles-Quint, & fut très-utile à ce miniſtere. A ſon retour, il devint ſecretaire de la reine Marie: Eliſabeth à ſon événement au trône lui donna une prébende dans l'égliſe d'Yorck, & il ne tenoit qu'à lui de ſe procurer de plus grands établiſſemens, s'il avoit voulu ſe prévaloir de ſon crédit auprès de cette reine. Il mourut en 1568, âgé de 53 ans, généralement regretté, ſur-tout d'Eliſabeth, qui dit qu'elle auroit mieux aimé perdre dix mille livres ſterling que ſon Aſcham. Ses ouvrages ſont eſtimés: ſa méthode d'enſeigner le latin fut imprimée en 1570, & a été remiſe au jour en 1711, in-8°. Ses lettres latines ſont élégantes; il y en a pluſieurs éditions, mais la meilleure eſt celle d'Oxford, en 1703, in-8°. Son livre intitulé *Toxophilus*, ou l'art de tirer de l'arc, a paru à Londres en 1571 in-4°. il l'avoit dédié à Henri VIII. qui récompenſa cette dédicace d'une bonne penſion annuelle.

Briggs (Henri), un des grands mathématiciens du dix-ſeptieme ſiecle, naquit vers l'an 1560, & fut nommé en 1596 premier profeſſeur en mathématiques dans le college de Gresham, En 1619, le chevalier Savile le pria d'accepter la chaire de Géométrie qu'il venoit de fonder à Oxford: chaire qui étoit plus honorable que celle de Londres, & accompagnée de plus grands appointemens; il mourut en 1631, âgé de 70 ans. Ses principaux ouvrages ſont, 1°. les ſix premiers livres d'Euclide rétablis ſur les anciens manuſcrits, & imprimés à Londres en 1620 in-fol. 2°. On lui a l'obligation d'avoir perfectionné la doctrine des logarithmes par ſon bel ouvrage intitulé *Arithmetica logarithmica*, Londres 1624, in-fol. M. Jones de la ſociété royale, a pluſieurs manuſcrits latins de Briggs ſur les mathématiques, écrits de la main de l'illuſtre M. Jean Colins.

Gale (Thomas), ſavant écrivain du dix-ſeptieme ſiecle, naquit en 1636, & devint profeſſeur en langue grecque à Cambridge. C'eſt-là qu'il publia en 1671 in-8°. un recueil en grec & en latin intitulé *Opuſcula mythologica*, *ethica & phyſica*, réimprimés à Amſterdam en 1688 in-8°. Ce recueil précieux contient pluſieurs traités, & entr'autres, 1°. *Palæphatus de incredibilibus hiſtoriis*, *de inventione purpuræ*, *& de primo ferri inventore*. 2°. *Phornuti* ou *Cornuti de natura deorum*. Ce Cornutus, grec de nation & Stoïcien, fleuriſſoit à Rome ſous l'empire de Néron, qui lui demanda ſon ſentiment ſur un poëme de ſa main; mais Cornutus s'étant expliqué avec trop de liberté au gré du prince, il fut banni. 3°. *Salluſtius*, *philoſophus*, *de diis & mundo*, avec des notes. 4°. *Ocellus Lucanus*, *philoſophus*, *de univerſa natura*, avec la verſion latine & les notes de Louis Nogarola. 5°. *Sextii Pythagorei ſententiæ*, *e græco in latinum a Ruffino verſæ*. M. Gale dit que l'auteur de ces ſentences vivoit du tems de Jules-Céſar, & que c'eſt ce même Sextius, philoſophe romain, que Plutarque loue dans ſes traités de morale, auſſi-bien que Sénéque dans ſa 59 lettre, où il l'appelle *virum acrem*, *græcis verbis*, *romanis moribus philoſophantem*. Enfin, on trouve dans ce recueil des fragmens d'Archytas, diverſes lettres de Pytagore & autres, ainſi que *Heliodori Lariſſæi capita opticorum*.

En 1675, M. Gale publia à Paris en grec & en latin *Hiſtoriæ poeticæ antiqui ſcriptores* in-8°. & l'année ſuivante à Oxford, *Rhetores ſelecti*, Scil. *Demetrius Phalereus*, *Tiberius rhetor*, *anonymus ſophiſta*, *Severus Alexandrinus*. Tiberius le rétheur, qui au jugement de M. Gale eſt un écrivain ancien, élégant & concis, n'avoit point encore paru avant que l'illuſtre éditeur le publiât avec une verſion latine. Suidas donne à ce Tiberius le titre de *philoſophe* & de *ſophiſte*, & il lui attribue divers écrits.

En 1678, Gale mit au jour à Oxford in-fol. *Jamblichus chalcidenſis*, *de myſteriis*. L'année ſuivante, parut à Londres, in-fol. ſon édition d'Hérodote. En 1687, il donna à Oxford, in-fol. *Hiſtoriæ anglicanæ ſcriptores quinque*, *nunc primum in lucem editi*; & en 1691, *Hiſtoriæ britannicæ*, *ſaxonicæ*, *anglo-danicæ*, *ſcriptores quindecim*. Oxoniæ, in-fol.

Le docteur Gale a ajouté à ces quinze hiſtoriens un *appendix*, où il donne divers paſſages touchant la grande-Bretagne; un catalogue des terres (*hydes*) de quelques provinces en-deçà l'Humber, avec une relation des lois & des coutumes des Anglo-Saxons, tirée du livre appellée le *Doom's-Day-Book*, une table alphabétique des anciens peuples, des villes, des rivieres & des promontoires, d'après Cambden, & la généalogie des rois bretons, tirée du texte de Rocheſter (*textus Roffenſis*). Enfin on trouve une ample table pour tout l'ouvrage.

En 1697, il fut inſtalé doyen d'*Yorck*, & mourut dans cette ville en 1702, dans la 67 de ſon âge. Il étoit non-ſeulement géometre, mais très-verſé dans la connoiſſance de la langue grecque, & de l'hiſtoire de ſon pays. M. Roger Gale ſon fils a publié ſur ſes

mann-

manuſcrits, à Londres en 1709 *in*-4°. un fort bel ouvrage intitulé *Antonini iter britannicum*, avec pluſieurs conjectures, & les noms anglois des lieux autant que la choſe étoit poſſible. Mais comme les diſtances des lieues ſont marqués dans l'itinéraire par milles romains, M. Gale a indiqué ſur la carte dreſſée ſur l'itinéraire même, la proportion entre les milles romains & anglois, telle qu'elle a été déterminée par le docteur Edmond Halley.

Les premieres notes du docteur Gale regardent le titre de l'ouvrage qu'il commente, *Antonini iter britannicum*, (quoique ſon manuſcrit porte *itinerarium Antonii*, & que le docteur Bentley liſe *Antonii Auguſti*). Il obſerve qu'on eſt avec raiſon en doute auquel des empereurs romains, du nom d'Antonin, on doit attribuer cet ouvrage, ou même s'il eſt d'aucun de ces princes. Il croit que divers auteurs y ont travaillé; la choſe eſt inconteſtable, ſi quelqu'un des Antonins y a eu part, puiſque le dernier de ces princes a vécu long-tems avant la fondation de Conſtantinople & de pluſieurs villes, dont il eſt parlé dans cet itinéraire. Le docteur Gale conjecture qu'il a peut-être été commencé par un des Antonins, & continué par d'autres, à meſure qu'ils ont eu occaſion de connoître plus particuliérement ces parties du monde.

M. Gale remarque ſur le mot de *Britanniarum*, que les Romains appelloient cette île indifféremment *Britannio* ou *Britannia*, avant qu'elle fût partagée en provinces, ma premiere diviſion s'en fit du tems de Severe, par le fameux grand chemin qui alloit depuis *Clauſentium* juſqu'à *Gabroſentum*. Notre auteur l'appelle dans un autre endroit *the Foſſed-Way*, & il dit qu'il va au nord en traverſant les comtés de Leiceſter & de Lincoln, reparoiſſant enſuite à un village nommé *Spittle in the Street*; il paſſe par Hibberſtow, Gainſtrop, Broughon & Applebey, & vient finir par fort loin de Wintringham, ſur le bord de l'Humber.

Par cette diviſion, toute la partie de la grande-Bretagne ſituée à l'orient du chemin, s'appelloit *Britannia prima*, qui étoit la plus voiſine de la mer, par rapport à Rome, & que Dion nomme ἡ κάτω. Le pays ſitué à l'oueſt du chemin portoit le nom de *Britannia ſecunda*: Dion l'appelle ἡ ἄνω. Le docteur Gale rapporte ſuccinctement les diviſions de la grande-Bretagne, & il nous apprend enſuite l'ordre des provinces qui étoit tel: premierement la *Britannia prima* ou baſſe-Bretagne; c'étoit du tems de Severe la partie orientale de l'île. En ſecond lieu, *Britannia ſecunda*, ou haute-Bretagne; c'étoit du tems du même empereur, la partie occidentale de l'île. Conſtantin le grand ajouta deux nouvelles provinces nommées *Flavia*, *Cæſarienſis*, & *Maxima Cæſarienſis*, dont la premiere commençoit à Gloceſter, & s'étendoit dans le milieu de l'Angleterre; la ſeconde comprenoit tout ce que les Romains poſſédoient dans le nord de l'île; la partie la plus reculée de cette province ſituée entre Sterling-Forth & la muraille des Pictes, & repriſe par Théodoſe, fut appellée *Valentia*, en l'honneur de l'empereur Valentinien.

Le docteur Gale ne croit point que la ville d'*Yorck* ait jamais été appellée *Brigantium* par aucun auteur qui fût juge compétent; il doute que le paſſage de la *Syntaxis magna* de Ptolomée, qu'on cite communément pour prouver qu'elle a porté le nom de *Brigantium*, ſoit concluant. Voici ce que dit Ptolomée: premiérement il place *Brigantium* dans le vingt-deuxieme parallele; il met enſuite le milieu de la grande-Bretagne dans le vingt-troiſieme, & Cattarick dans le vingt-quatrieme; par où il paroît évidemment qu'*Yorck* & Cattarick ne ſont pas à une ſi grande diſtance l'une de l'autre. Le docteur ſoupçonne donc que *Brigantium* a été mis là pour *Segontium* ou *Brecannioc*, Brecknoc, à qui les paralleles de Ptolomée conviennent beaucoup mieux. Il cite quelques autorités pour prouver qu'*Yorck* a eté la capitale d'Angleterre; & il parle de pluſieurs anciennes inſcriptions qu'on y trouve. Outre ce détail M. Gale a inſéré dans ſon ouvrage d'autres voyages dans la grande-Bretagne, tirés du même itinéraire.

Garth (Samuel) poëte & médecin, encouragea en 1696 la fondation de l'infirmerie, qui étoit un appartement du college des Médecins, pour le ſoulagement gratuit des pauvres. Cette œuvre de charité l'ayant expoſé au reſſentiment de pluſieurs de ſes confreres, auſſi-bien que des Apoticaires, il les tourna en ridicule avec beaucoup d'eſprit & de feu dans un poëme intitulé *the diſpenſary*. La ſixieme édition de ce poëme ingénieux qui contient ſix chants, a paru à Londres en 1706, *in*-8°. avec de nouveaux épiſodes.

Le duc de Malborough affectionnoit Garth particuliérement, & le roi George I. le fit chevalier avec l'épée de ce Seigneur. Il fut enſuite nommé médecin ordinaire de S. M. & médecin général de l'armée. Il mourut en 1709, eſtimé de tout le monde. Le lord Lanſdowne fit de très-beaux vers ſur la maladie de Garth. „ Macaon, dit-il, eſt malade; admirable „ en ſon art, il a plus ſauvé de vies que nos guerres „ n'en ont ravi. Le téméraire buveur, & la femme „ aventuriere, ne peuvent redouter avec lui que la „ honte ou le remords. Dieu des arts, protege le „ plus cher de tes enfans! rétablis celui à la vie duquel la nôtre eſt attachée; en conſervant Garth, „ tu nous conſerves nous-mêmes„.

Gower (Jean) poëte du xvj. ſiecle floriſſoit ſous le regne de Richard II. auquel il dédia ſes ouvrages. Il en a écrit en latin, en françois & en anglois. Sa *confeſſio amantis* en vers anglois, parut à Londres en 1532. L'auteur mourut en 1402 dans un âge fort avancé.

Hickes (George) naquit en 1642, & prit le parti de l'égliſe après avoir fait ſes études à Oxford. Il devint chapelain du duc de Lauderdale, & enſuite doyen de Worceſter. Il mourut en 1715 âgé de 74 ans. Il entendoit parfaitement les anciennes langues du nord, dont il avoit joint l'étude à celles de ſa profeſſion. Ses ouvrages théologiques ſont en grand nombre. On a fait un recueil de ſes ſermons en 2 vol. imprimés à Londres en 1713, *in*-8°. Sa grammaire *Anglo-Saxone* parut à Oxford en 1689 *in*-4°. mais l'ouvrage qui lui a fait le plus d'honneur, eſt intitulé *antiquæ litterariæ ſeptentrionalis, libri duo*, Oxoniæ, 1705. *in-fol.*

Saunderſon (Robert) évêque de Lincoln, naquit en 1587, & fut nommé profeſſeur en théologie à Oxford en 1642. Il ſouffrit beaucoup pendant les guerres civiles, fut pillé pluſieurs fois, bleſſé en trois endroits de ſon corps, & réduit à une grande néceſſité, ayant femme & enfans. Robert Boyle lui envoya une foi cinquante livres ſterling, en le priant d'accepter la même ſomme chaque année, ſa vie durant; mais ſa mauvaiſe fortune changea de face bientôt après, ayant été promu à l'évêché de Lincoln en 1660. Il mourut en 1663, âgé de 76 ans. Outre la théologie polémique, il étoit fort verſé dans l'étude des antiquités & de l'hiſtoire d'Angleterre. Ses ſermons ont été imprimés au nombre de 34 en 1660 *in-fol.* & au nombre de 36 en 1681, avec la vie de l'auteur par Iſaac Walton. Son ouvrage ſur les cas de conſcience parut en 1678 & en 1685, *in*-8°. Son livre *de juramanti promiſſorii obligatione*, a été imprimé à Oxford, 1646. Londres 1647, 1670, 1676 & 1683, *in*-8°. On en a donné une traduction angloiſe. M. François Peck a publié dans ſes *deſiderata curioſa* l'hiſtoire & les antiquités de l'ancienne égliſe cathédrale de Lincoln, recueillies par Saunderſon.

Saville (Henri) naquit en 1549, & après avoir voyagé dans les pays étrangers, pour ſe perfectionner dans les ſciences, dans la connoiſſance des langues & des hommes, il fut nommé pour enſeigner la langue grecque à la reine Eliſabeth, qui faiſoit grand cas de lui. Le roi Jacques I. voulut l'élever aux dignités, mais il les refuſa, & ſe contenta de l'honneur d'être créé chevalier par ce prince. Il mourut à Oxford en 1622. C'étoit un homme parfaitement verſé dans les langues grecque & latine, laborieux à rechercher, & généreux à publier les monumens de l'antiquité, non-ſeulement il y employa une grande partie de ſon bien, mais il s'eſt immortaliſé en fondant en l'année 1619 deux chaires, l'une de géométrie & l'autre d'aſtronomie, dans l'univerſité d'Oxford.

1°. Sa traduction de Tacite, dédiée à la reine Eliſabeth, & accompagnée de notes, parut à Londres en 1581, *in-fol.* & a été réimprimée pluſieurs fois depuis. 2°. Son commentaire ſur des matieres militaires, imprimé à Londres en 1598, *in-fol.* a été traduit en latin par Marquard Fréher. 3°. Il a mis au jour en 1596, *in-fol.* *Faſti regnum & epiſcoporum Angliæ uſque ad Willemum ſeniorem*. 4°. Il a auſſi fait imprimer à Oxford en 1621, *in*-4°. des *prælectiones in elementa Euclidis*.

Mais rien ne lui fait plus d'honneur que ſa belle édition des œuvres de S. Chryſoſtôme, en grec, im-

primée au college d'Eaton en 1613, en 8 vol. *in-fol.* avec des notes de ſa façon, & d'autres ſavans hommes qui l'aiderent dans ce travail, dont la dépenſe lui couta huit mille livres ſterling. Il eſt vrai que cette édition toute grecque ne peut être à l'uſage du grand nombre, & que c'eſt pour cela qu'elle n'a pas eû grand cours en France; mais elle ſera toujours eſtimée des connoiſſeurs qui laiſſeront aux autres l'avantage de pouvoir lire l'édition grecque & latine de S. Chryſoſtôme, donnée par le p. Fronton du Duc, quelque tems après l'édition de Saville, & faites en réalité furtivement ſur l'édition d'Angleterre, à meſure qu'elle ſortoit de deſſous la preſſe. Ajoutons que l'édition du jéſuite n'a des notes que ſur les dix premiers tomes, & qu'on eſt obligé d'avoir recours, pour les tomes ſuivans, à l'édition de Morel, ou à celle de Commelin.

Sharp (Jean) archevêque d'*Yorck*, naquit en 1644, & fut nommé doyen de Norwich en 1681; mais en 1686, il fut ſuſpendu pour avoir défendu dans un de ſes ſermons la doctrine de l'égliſe anglicane contre le papiſme; cependant après ſa ſuſpenſion, il fut plus conſideré que jamais, & ſon clergé témoigna plus de déférence pour ſes conſeils, qu'il n'en avoit auparavant pour ſes ordres. La cour fut obligée de ſe tirer de ce mauvais pas comme elle put. En 1692, il fut nommé archevêque d'*Yorck* à la ſollicitation de Tillotſon ſon intime ami, & dont nous parlerons tout-à-l'heure. En 1702, il prêcha au couronnement de la reine Anne, entra dans le conſeil, & eut l'honneur d'être grand aumonier de cette reine. Il mourut en 1713, âgé de 69 ans. On admire à juſte titre ſes ſermons. La derniere édition publiée à Londres en 1740, forme ſept volumes *in* 8°.

Tillotſon (Jean) archevêque de Cantorbery, & fils d'un drapier d'un bourg de la province d'*Yorck*, naquit en 1630, & étudia dans le college de Clare à Cambridge. Il eut ſucceſſivement pluſieurs petites cures que ſon mérite lui procura. En 1689, il fut inſtalé doyen de l'égliſe de S. Paul, & en 1691, il fut nommé à l'archevêché de Cantorbery, Il mourut en 1694, dans la ſoixante ſixieme année de ſon âge.

Pendant qu'il fut dans une condition ordinaire, il mettoit toujours à part deux dixiemes de ſon revenu pour des uſages charitables; il continua cette pratique le reſte de ſa vie, & mourut ſi pauvre que le roi donna à ſa veuve une penſion annuelle de ſix cens livres ſterling. Après ſa mort on trouva dans ſon cabinet un paquet de libelles très-violens, que l'on avoit faits contre lui, ſur lequel il avoit écrit de ſa main: „ Je pardonne aux auteurs de ces livres, „ & je prie Dieu qu'il leur pardonne auſſi „.

Je ne m'étendrai point ſur la beauté de ſon génie, & l'excellence de ſon caractere; c'eſt aſſez de renvoyer le lecteur à l'hiſtoire de ſa vie, & à ſon oraiſon funebre, par Burnet évêque de Saliſbury. La reine parloit de lui avec tant de tendreſſe, que quelquefois même elle en verſoit des larmes. En 1675, il donna au public le *Traité des principes & des devoirs de la religion naturelle*, de l'évêque Wilkins; & il y mit une préface. En 1683, il fut l'éditeur des œuvres du docteur Barrow, & l'année ſuivante, de celles de M. Ezéchias Burton; mais ſes ſermons ont rendu ſon nom immortel; il en avoit paru pendant ſa vie un volume *in-fol.* Après ſa mort le docteur Barker, ſon chapelain, donna les autres en 2 *vol. in-fol.* dont le manuſcrit ſe vendit deux mille cinq cens guinées. Ce fut la ſeule ſucceſſion qu'il laiſſa à recueillir à ſa famille, parce que ſa charité conſommoit tout ſon revenu annuel auſſi régulierement qu'il le recevoit. Les ſermons de ce digne mortel, paſſent pour les meilleurs qu'on ait jamais fait, & ſe réimpriment ſans ceſſe en anglois. M. Barbeyrac en a donné une traduction françoiſe en ſix vol. *in-12.* & depuis on en a publié deux autres volumes tirés des *Œuvres poſthumes*. La traduction hollandoiſe forme ſix volumes *in-4°.*

M. Burnet dit qu'il n'a jamais connu d'homme qui eût le jugement plus ſain, le caractere meilleur, l'eſprit plus net, & le cœur plus compatiſſant; ſes principes de religion & de morale étoient grands & nobles, ſans la moindre tache de relâchement ou de ſuperſtition; ſa maniere de raiſonner ſimple, claire, & ſolide, jointe à ſes autres talens, l'ont fait regarder par tous les connoiſſeurs, comme ayant porté la prédication au plus haut degré de perfection dont elle ſoit ſuſceptible, Je ne ſache pas, dit le ſpectateur, avoir jamais rien lu qui m'ait fait tant de plaiſir: ſon diſcours ſur la ſincérité eſt d'un mérite rare, en ce que l'auteur en fournit lui-même l'exemple, ſans pompe & ſans rhétorique. Avec quelle douceur, en quels termes ſi convenables à ſa profeſſion, n'expoſe-t-il pas à nos yeux le mépris que nous devons avoir pour le défaut oppoſé; pas la moindre expreſſion trop vive ou piquante ne lui eſt échappée; ſon cœur étoit mieux fait, & l'homme de bien l'emportoit toujours de beaucoup ſur le bel eſprit.

Walton (Brian), évêque de Cheſter, naquit en 1600, & étudia à Cambridge en qualité de ſervant (*ſeizer*). Il obtint ſucceſſivement de petits bénéfices, & fut nommé en 1639, chapelain ordinaire du roi; mais il fut continuellement maltraité dans le tems de la guerre civile. Enfin, après le rétabliſſement de Charles II. il fut ſacré évêque de Cheſter, de 1660, & mourut l'année ſuivante à Londres, dans la ſoixante-unieme année de ſon âge.

Il forma le magnifique projet de la polyglotte d'Angleterre, & mit la derniere main à cet ouvrage qui parut à Londres en 1657, en ſix volumes *in-fol.* J'ai parlé ailleurs de cette polyglotte, à l'impreſſion de laquelle pluſieurs perſonnes de diſtinction contribuerent généreuſement.

Wharton (Thomas), célébre médecin anglois, naquit vers l'an 1610, devint un des profeſſeurs du college de Greſham, & mourut à Londres en 1673. Il publia en 1656, ſon *Adenographia*, réimprimé à Amſterdam en 1659, *in-8°.* Il donne dans cet ouvrage une deſcription de toutes les glandes du corps humain, plus exacte qu'il n'en avoit encore paru, & leur aſſigne des fonctions plus nobles que celles qu'on leur attribuoit avant lui, comme de préparer & de dépurer le ſuc nourricier; il a fait connoître les différences des glandes & leurs maladies; enfin il a découvert le premier le conduit des glandes maxillaires, par lequel la ſalive paſſe dans la bouche.

Je ne dois pas oublier de dire que le fameux Jean Wicliffe, ou Wiclef, naquit environ l'an 1324, proche de Richemont, bourg de l'*Yorck-shire*. Après avoir fait ſes claſſes, il fut aggregé à Oxford, en 1341, au college de Merton, & s'y diſtingua par ſes talens. Non content d'exceller dans l'étude de l'Ecriture ſainte, & des ouvrages des peres, il apprit auſſi le droit civil, le droit canon, & les lois d'Angleterre. Il compoſa des homélies, qui lui valurent le titre de *docteur évangelique*.

L'an 1369, Wiclef s'acquit l'eſtime de l'univerſité, en prenant ſon parti contre les moines mendians, qui prétendoient être reçus docteurs en théologie, ſans ſubir les examens requis; mais cette entrepriſe lui couta cher: car en 1367, il fut chaſſé de l'univerſité par Langham, archevêque de Cantorbery, qui affectionnoit les moines & la cour de Rome. Ajoutez que l'année précédente il avoit pris le parti du roi Edouard, & du parlement, contre le pape; cependant en 1372, il fut nommé malgré les moines, profeſſeur en théologie à Oxford, & pour lors il attaqua ouvertement dans ſes leçons, les abus qui régnoient dans les ordres mendians.

Il fut un des députés d'Edouard auprès de Grégoire XI. qui ſiégeoit à Avignon, pour le prier de ne plus diſpoſer des bénéfices d'Angleterre. A ſon retour il combattit le luxe & la doctrine de Rome, l'ignorance & la vanité des prélats de cette cour. Le pape extrêmement irrité, écrivit au roi, à l'univerſité d'Oxford, à l'archevêque de Cantorbery, & à l'évêque de Londres, de faire empriſonner Wiclef.

Le duc de Lancaſtre le protégea, & l'accompagna à Londres où il avoit été cité; cette grande protection lui fut favorable, & l'aſſemblée convoquée à ce ſujet, ſe ſépara ſans rien prononcer contre lui. Wiclef écrivit peu de tems après, un livre touchant le ſchiſme des pontifes, & la néceſſité de rejetter tous les dogmes qui ne ſont pas fondés ſur l'Ecriture.

Son entrepriſe de la traduction de la Bible en anglois, déplut fort aux eccléſiaſtiques; il ne les irrita pas moins en attaquant ouvertement la tranſubſtantiation. On le perſécuta, on ſaiſit ſes livres, & on lui ôta ſon profeſſorat. Il ſe retira dans ſa cure à Lutterworth, où il mourut en 1384. Ses diſciples ſe multiplierent prodigieuſement, ſur-tout depuis la loi que le parlement fit en 1400, contre le wicléfiſme. Cette loi portoit la peine du feu contre ceux qui enſeigneroient cette doctrine, ou qui favoriſeroient ſes ſectateurs.

En 1428, Richard Flemming, évêque de Lincoln, à la

à la ſollicitation du pape, fit ouvrir le caveau de Wiclef, bruler ſes os, & jetter ſes cendres dans un courant qui porte le nom de *Swift*; mais ſes livres en grand nombre ne furent que plus recherchés, & le wicléfiſme adopté en ſecret, jetta tacitement de profondes racines, qui produiſirent un ſiecle après la révolution de la religion aujourd'hui régnante dans la Grande Bretagne. (*Le Chevalier* DE *Jaucourt*.)

YORIMAN, L', (*Géog mod.*) province de l'Amérique, dans la Guyane. Elle a ſoixante lieues, le long de la riviere des Amazones. Ses habitans ſont en grand nombre, & vont tout nuds, tant hommes que femmes. Ils n'habitent pas ſeulement la terre ferme de cette province, mais les grandes îles que forme la riviere des Amazones, par divers bras étendus. (*D. J.*)

YOUGHILL, (*Geog. mod.*) & par quelques-uns *Younghall*; ville d'Irlande, dans la province de Mounſter, au comté de Cork, avec un bon port, & un quai fortifié, à l'embouchure de la riviere Blackwater, ſur les confins de Waterford, à huit milles au levant de Gloyn; elle eſt riche, peuplée, & envoie deux députés au parlement d'Irlande. *Longitude* 9. 50. *latit.* 51. 50. (*D. J.*)

YOURE, L', (*Géog. mod.*) en latin *Urus*, riviere d'Angleterre, en Yorckshire. Elle a ſa ſource aux confins de Weſtmorland, reçoit dans ſon ſein la Swalle, prend alors le nom d'Ouſe, paſſe à Yorck, & tombe dans l'Humber. (*D. J.*)

YPAINA, ſ. f. (*Hiſt. mod. Superſtition.*) c'eſt le nom que les Méxiquains donnoient à une de leurs fêtes ſolemnelles, qui ſe célébroient au mois de Mai, en l'honneur de leur dieu *Vitziliputzli*. Deux jeunes filles, conſacrées au ſervice du temple, formoient une pâte compoſée de miel & de farine de maïz, dont on faiſoit une grande idole, que l'on paroit d'ornemens très-riches, & que l'on plaçoit enſuite ſur un brancard. Le jour de la fête, dès l'aurore, toutes les jeunes filles mexicaines, vêtues de robes blanches, couronnées de maïz grillé, ornées de bracelets & de guirlandes de la même matiere, fardées & parées de plumes de différentes couleurs, ſe rendoient au temple pour porter l'idole juſqu'à la cour. Là des jeunes gens la recevoient de leurs mains, & la plaçoient au pié des degrés, où le peuple venoit lui rendre ſes hommages; enſuite de quoi on portoit le dieu en proceſſion vers une montagne, où l'on faiſoit promptement un ſacrifice; on partoit de-là avec précipitation, & après avoir fait deux nouvelles ſtations, on revenoit à Mexico. La proceſſion étoit de quatre lieues; & devoit ſe faire en quatre heures. On remontoit le dieu dans ſon temple, au milieu des adorations du peuple, & on le poſoit dans une boëte parfumée & remplie de fleurs: pendant ce tems, de jeunes filles formoient avec la même pâte dont l'idole étoit faite, des maſſes ſemblables à des os, qu'elles nommoient les *os du dieu Vitziliputzli*. Les prêtres offroient des victimes ſans nombre, & béniſſoient les morceaux de pâte que l'on diſtribuoit au peuple; chacun les mangeoit avec une dévotion merveilleuſe, croyant ſe nourrir réellement de la chair du dieu. On en portoit aux malades, & il n'étoit point permis de rien boire ou manger avant que de l'avoir conſommée. *Voy. l'hiſt. générale des voyages, tom. XII. in* 4°. *pag.* 547. *& ſuiv.*

YPEREAU, *ou* YPREAU, ſ. m. (*Jardinage.*) c'eſt ainſi que nos jardiniers appellent une eſpece d'orme à larges feuilles, originaires de la ville d'Ypres, & qu'on cultive beaucoup dans ce royaume.

YPRES, *ou* IPRES, (*Géog. mod*) ville des Pays-Bas, au comté de Flandres, dans une fertile plaine, ſur le ruiſſeau d'Yper, à 7 lieues ſud-eſt de Nieuport, à 9 de Dunkerque, de Saint-Omer, & de Bruges, à treize de Gand, à 6 de Lille, & 55 de Paris.

C'étoit autrefois une grande ville qui avoit trois fois le circuit qu'elle a aujourd'hui. Vers l'an 800, les Normands la ſaccagerent; Baudouin la répara en 880; elle fut brulée l'an 1240, & malgré cela, au dénombrement qui s'en fit deux ans après, on y compta deux cens mille habitans; mais à peine y en compte-t-on aujourd'hui douze mille. Elle contient quatre paroiſſes, dix-huit couvens, & pluſieurs hopitaux.

Son évêché, ſuffragant de Malines, fut érigé en 1559, par le pape Paul IV. Le prince de Condé prit *Ypres* en 1648, & la perdit l'année ſuivante. Louis XIV. la reprit en 1678, & elle lui fut cedée par le traitée de Nimègue; mais elle paſſa à la maiſon d'Autriche, par les traités d'Utrecht, de Radſtat, & de Bade. Louis XV. la prit en 1744, & l'a rendue démantelée, par la paix d'Aix-la-Chapelle. *Longitude*, ſuivant Caſſini & Scheuchzer, 26. 51. 30. *latitude* 47. 22.

Hyperius (Gérar-André) théologien proteſtant, naquit à *Ypres* en 1511, & mourut profeſſeur à Marpourg, en 1564, à 53 ans. Il compoſa beaucoup de livres tant ſur la théologie que ſur les ſciences humaines. Un moine eſpagnol, nommé Laurentius a Villavicentio, en fit imprimer deux ſous ſon nom, au rapport de Keckerman & de Colomies.

Lupus (Chrétien), ſavant religieux auguſtin, & l'un des célebres théologiens de ſon ordre, naquit à *Ypres* dans le dernier ſiecle, & mourut à Louvain en 1681, à 70 ans. On a de lui pluſieurs ouvrages en latin, & quelques-uns ne manquent pas d'érudition; tels ſont, 1°. des commentaires ſur l'hiſtoire des canons des conciles; 2°. un recueil de monumens concernant les conciles d'Ephèſe & de Calcédoine.

Rupert, bénédictin du douzieme ſiecle, qui devint abbé de Deutſch, étoit né dans le territoire d'*Ypres*, & mourut en 1155, à 44 ans. Toutes ſes œuvres ont été imprimées à Paris en 1638, en 2 *vol. in fol.* On pourra juger de leur mérite, en conſidérant qu'elles conſiſtent en quarante-deux livres ſur la Trinité, & en commentaires ſur l'Ecriture, par les principes de la dialectique, & de la théologie ſcholaſtique. (*D. J.*)

YPSILOIDE, (*Anat.*) eſt une des ſutures vraies du crâne, appellée ainſi à cauſe qu'elle reſſemble à l'*y* ou upſilon. *Voyez* SUTURE.

Quelques-uns appellent cette ſuture, λαμβδοειδὴς, *lambdoïdes*. *Voyez* LAMBDOITES.

Il y a encore un os placé à la racine de la langue, qu'on appelle *ypſiloïde* ou *hyoïde*. *Voyez* HYODE.

YPUPIAPRA, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de monſtres marins de mers du Bréſil. On prétend qu'ils ont une tête qui approche de la face humaine, avec des yeux fort enfoncés. Les femelles ont, dit-on, une chevelure; on les trouve à l'entrée du Jagoaripé, à quelque diſtance de la baie de tous les Saints. Cet animal, qui pourroit bien être exagéré par les Portugais, tue, dit-on, les Indiens à force de les embraſſer étroitement; mais on prétend que ce n'eſt point pour les dévorer: on aſſure même que ces monſtres gémiſſent des effets de leur maladreſſe. Cependant ils leur enlevent les yeux, le nez & les parties naturelles. *Credat judæus, &c.*

Y Q

YQUETAYA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) plante du Bréſil, que MM. Homberg & Marchand prétendent être notre grande ſcrophulaire aquatique. On attribue à l'*yquetaya* la propriéte d'ôter au ſéné ſon mauvais goût & ſon odeur déſagréable, ſans rien diminuer de ſes vertus. M. Marchand prétend auſſi que l'eſpece de ſcrophulaire que nous venons de nommer, a le même avantage. *Voyez* SCROPHULAIRE. (*D. J.*)

Y R

YRAIGNE, *Voyez* ARAIGNÉE.

YRIER DE LA PERCHE, SAINT, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans le Limouſin, ſur l'Ill, avec titre de prevôté, & une collégiale. Elle a pris ſon nom moderne de S. Yrier qui y a fondé un monaſtere. (*D. J.*)

Y S

YSARD *ou* YZDRD, (*Diete & Mat. méd.*) nom ſous lequel on connoît dans les Pyrénées l'animal plus connu en françois ſous le nom de *chamois*. *Voy.* CHAMOIS.

Les prétendues propriétés médicamenteuſes de quelques matieres retirées de l'*yzard* ou chamois, ſont rapportées à l'*article* CHAMOIS, *Mat. méd.* Ses qualités diététiques ſont les mêmes que celles du chevreuil, auquel l'*yſard* eſt pourtant un peu inférieur pour le goût. *Voyez* CHEVREUIL, *Diete & Mat. méd.* (*b*)

YSENDICK, (*Géog. mod.*) petite ville des Provinces-unies, dans la Flandre, à quelque diſtance d'un bras de l'Eſcaut occidental, appellé le *Blic*, proche la mer, à un mille de Biervliet, à 5 au nord-eſt de Middelbourg, & à 5 à l'eſt de l'Ecluſe. Les Etats-généraux à qui elle appartient, en ont fait une fortereſſe preſque imprenable. C'eſt le boulevard de la Zélande, du côté de la Flandre. *Long.* 21. 10. *lat.* 51. 18. (*D. J.*)

YSSEL, L, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, qui a ſes deux principales ſources au pays de Munſter & dans le duché de Cleves. La plus ſeptentrionale des deux ſources, entre dans le comté de Zutphen. La méridionale ſe joint avec l'autre ſource, baigne Doesbourg, Zutphen, Deventer & Kempen, où elle ſe jette dans le Zuyderzée, dans la province d'Overiſſel. La riviere d'*Yſſel* qui coule à Oudewater, à Gouda, & qui va tomber dans la Meuſe au-deſſus de Rotterdam, eſt différente de l'*Yſſel* qui prend ſa ſource dans le duché de Cleves. Peut-être néanmoins que ces deux rivieres n'en faiſoient qu'une ſeule anciennement.

Quoi qu'il en ſoit, Druſus, ſurnommé *Germanicus*, fils de Claude-Tibere Néron, joignit le Rhein & l'*Yſſel* par un canal qui ſubſiſte encore aujourd'hui, & commença des digues ſur le bord du Rhein, qui furent achevées 63 ans après par Paulin Pompée. C'eſt cet illuſtre Druſus qui mourut âgé de 30 ans ſur le bord de la Lippe, *Luppia* (riviere de Weſtphalie), dans ſon camp, que cette perte fit nommer *le camp déteſtable*, (*caſtra ſcelerata.*) Rome dreſſa des ſtatues à Druſus, & on éleva en ſon honneur des arcs de triomphe, & des mauſolées juſque ſur les bords du Rhein. Velleïus Paterculus a fait ſon éloge en deux mots. „Il avoit, dit-il, toutes les vertus que la nature humaine peut recevoir, & le travail perfectionner. (*D. J.*)

YSSELMONDE, (*Géog. mod.*) nom d'une bourgade des Provinces-unies. Cette bourgade appellée en latin, *Iſalæ oſtium*, ſe trouve dans la partie méridionale de la Hollande, & dans une île qui eſt à l'embouchure de l'Yſſel dans la Meuſe, environ à une lieue de Rotterdam.

YSSELSTEIN, (*Géog. mod.*) petite ville & château des Provinces-unies, dans la province de Hollande, aux confins de celle d'Utrecht, ſur le petit Yſſel, à environ 2 lieues d'Utrecht. *Long.* 22. 28. *lat.* 52. 4.

YSTED *ou* **UDSTED**, (*Géog. mod.*) ville de Suede dans la Scanie, ſur la côte méridionale de cette province; à 2 lieues ſuédoiſes de Malmoë, à 3 de Chriſtianſtad, & à 9 de Lunden. *Long.* 30. 50. *latit.* 55. 38. (*D. J.*)

Y T

YTAHU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom indien d'une pierre qui ſe trouve dans le Paraguay. On dit que ce mot ſignifie *cloche ſonnante*. Elle eſt creuſe, de la groſſeur de deux poings, & elle rend un ſon quand on la frappe. Elle ſe trouve dans quelques rivieres du pays; elle a environ deux lignes d'épaiſſeur. Intérieurement elle eſt d'un verd de mer, ou quelquefois d'une couleur foncée & comme brûlée. Cette pierre eſt très-dure, & eſt jaune extérieurement, & couverte d'un ſable de la même couleur. Ce ſable eſt rempli de tubercules d'un blanc-ſale, & qui prennent le peli. On regarde cette pierre comme fort aſtringente. *Voyez* de Laet, *de lapidibus & gemmis*.

YTIC, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornit. exot.*) nom qu'on donne dans les îles Philippines à une eſpece de canard qu'on y voit communément, & qui eſt de la groſſeur de nos canards privés. Les Chinois en font couver les œufs par la chaleur, comme on fait en Egypte pour les œufs de poulets. (*D. J.*)

Y U Y V

YUCA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante polypétale, liliacée, compoſée de ſix pétales qui n'ont point de calice, & qui ſont attachées au reſervoir. La partie intérieure de cette fleur eſt garnie de ſix étamines & d'autant de ſommets; elles deviennent dans la ſuite un fruit oblong, diviſé en trois loges qui renferment des ſemences anguleuſes, diſpoſées

en deux rangs. Ajoutez aux caracteres de genre, que la racine n'eſt point bulbeuſe, & que les feuilles ſont pointues & reſſemblent à celles des gramen. *PonDederæ anthologia*. *Voyez* PLANTE.

On en a déja donné les caracteres au *mot* CASSAVE, parce que c'eſt de ſa racine préparé qu'on fait du pain, ainſi nommé en françois, & qui ſert de nourriture aux Américains. L'*article* CASSAVE vous indiquera la maniere curieuſe dont on fait ce pain; il ne s'agit ici que de la plante.

Elle eſt nommée *yucca foliis cannabinis*, par J. B. *yucca foliis aloës*, par C. B. P. 91. C'eſt un arbriſſeau qui croît à la hauteur de cinq ou ſix piés; ſa tige eſt ligneuſe, tortue, noueuſe, verruqueuſe, fragile, moëlleuſe: ſes feuilles ſont toujours vertes, larges comme la main, diviſées chacune en ſix ou ſept parties qui ſont comme autant de doigts. Ses fleurs ſont des cloches d'une ſeule piece, blanchâtres, ayant près d'un pouce de diametre, découpées profondement en cinq parties; le piſtil qui eſt au milieu devient un fruit preſque rond, gros à-peu-près comme une aveline, compoſé de trois loges oblongues jointes enſemble, qui renferment chacune un noyau ou ſemence oblongue. Sa racine a la figure & la groſſeur d'un navet; elle eſt de couleur obſcure en-dehors & blanche en-dedans. On cultive cette plante en pluſieurs lieux de l'Amérique, dans les terres labourées en ſillons: nos curieux en cultivent même dans leurs jardins trois ou quatre eſpeces. Celle que nous venons de décrire ſouffre très-bien le froid de nos climats en plein air, & produit des fleurs.

On peut multiplier toutes les eſpeces de ce genre de plante, ſoit de graine tirée du dehors, ſoit des têtes de la plante, comme on fait pour l'aloës. On ſeme celles qu'on éleve de graine dans un pot de terre légere, qu'on tient dans une couche chaude pendant une couple de mois. Au bout de ce tems-là, on met chaque nouvelle plante dans un pot à part, qu'on entretient de même dans une couche chaude; on arroſe les pots, & on donne de l'air à la plante, autant que la ſaiſon le permet. Vers la fin de l'été, on met ces pots dans une ſerre parmi les aloës. Enfin quand les plantes ſont fortes, on en fait des bordures où elles ſe maintiennent pendant l'hiver, & fleuriſſent enſuite à merveille. (*D. J.*)

YUCATAN *ou* YUCATAN, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique ſeptentrionale, dépendante de la nouvelle Eſpagne. Chriſtophe Colomb en 1502, eut la premiere connoiſſance de ce pays, mais il n'y entra point. La découverte en fut faite en 1517 par François Fernandès de Cordoue. En 1527, François de Montéjo qui joint à Grijalva, avoit parcouru toute la côte de l'*Yucatan*, en fit la conquête, & en fut le premier gouverneur.

L'*Yucatan* eſt une preſque'île qui s'avance dans le golfe de Mexique. Son terroir eſt ſi fertile en grains, qu'on y moiſſonne deux fois l'année. Il y a des mines d'or & d'argent, & pluſieurs animaux qui lui ſont particuliers, comme le pareſſeux & le chat tigre. Les vaches y ſont extrèmement groſſes.

On trouve dans cette province beaucoup de bois propre à la charpente, du miel, de la cire, du ſucre, du maïs & de la caſſe. Les habitans y ſont néanmoins en petit nombre. Outre la capitale, qui eſt Mérida, il y a la nouvelle Valladolid, Salamanque & Campêche. (*D. J.*)

YVERDUN *bailliage d'*, (*Géog. mod.*) c'eſt un des cinq du pays de Vaud en Suiſſe, qui dépendent du canton de Berne. Ce bailliage s'étend d'un côté juſqu'au mont Jura, & de l'autre environ trois lieues tirant vers Lauſanne. Il comprend dix-ſept ou dix-huit paroiſſes. (*D. J.*)

YVERDUN, (*Géog. mod.*) ville de Suiſſe au pays de Vaud, chef-lieu d'un bailliage de même nom, à la tête du lac de Neuchâtel, près des rivieres d'Orbe & de Thiele, qu'on paſſe ſur deux ponts, dont un ſe leve la nuit, à quinze lieues au ſud-oueſt de Berne. Cette ville nommée *Caſtrum* dans la notice des provinces, & *Ebrudunum Sabaudiæ*, dans la notice de l'empire, a toujours été aſſez forte. Elle eſt à-préſent décorée d'une grande place, bordée aux quatre côtés d'un temple, d'un château, de la maiſon de ville, & d'un grenier public. Il s'y fait du commerce, par le moyen d'un petit port que forme l'Orbe. On a trouvé à *Yverdum* quelques médailles d'empereurs & une inſcription romaine fort délabrée, & rapportée ſi diverſement par Plantin & Scheuzchzer, qu'elle eſt inintelligible. *Long.* 24. 30. *latit.* 46. 48. (*D. J.*)

YVETOT, (*Géog. mod.*) bourg de France en Normandie, au pays de Caux, à deux lieues de Caudebec & à ſix de Rouen. Ce bourg a le titre de *ſeigneurie*, & ſes habitans ne paient ni tailles, ni aides, ni gabelles. Cette ſeigneurie, après avoir été cent trente-deux ans dans la maiſon du Bellay, eſt entrée dans celle du marquis d'Albon S. Marcel, & les bénédictins en poſſedent aujourd'hui une partie, par leur abbaye de S. Vandreville.

On a raconté bien des fables au ſujet de ce bourg, qu'on s'eſt aviſé pendant long-tems de qualifier de *royaume*, d'après Robert Gaguin, hiſtorien du ſeizieme ſiecle. Cet écrivain, *l. II. fol.* 17. rapporte que Gautier ou Vautier, ſeigneur d'*Yvetot*, chambrier du roi Clotaire I. ayant perdu les bonnes graces de ſon maître par des charités qu'on lui prêta, & dont on n'eſt pas avare à la cour, s'en bannit de ſon propre mouvement, paſſa dans les climats étrangers, où pendant dix ans il fit la guerre aux ennemis de la foi; qu'au bout de ce terme, ſe flattant que la colere du roi ſeroit adoucie, il reprit le chemin de la France; qu'il paſſa par Rome où il vit le pape Agapet, dont il obtint des lettres de recommandation pour le roi, qui étoit alors à Soiſſons capitale de ſes états. Le ſeigneur d'*Yvetot* s'y rendit un jour de vendredi-ſaint de l'année 534; & ayant appris que Clotaire étoit à l'égliſe, il fut l'y trouver, ſe jetta à ſes piés, & le conjura de lui accorder ſa grace par le mérite de celui qui en pareil jour avoit répandu ſon ſang pour le ſalut des hommes; mais Clotaire, prince farouche & cruel, l'ayant reconnu, lui paſſa ſon épée au-travers du corps.

Gaguin ajoute que le pape Agapet ayant appris une action ſi indigne, menaça le roi des foudres de l'Egliſe, s'il ne réparoit ſa faute, & que Clotaire juſtement intimidé, & pour ſatisfaction du meurtre de ſon ſujet, érigea la ſeigneurie d'*Yvetot* en royaume, en faveur des héritiers & des ſucceſſeurs du ſeigneur d'*Yvetot*; qu'il en fit expédier des lettres ſignées de lui & ſcellées de ſon ſceau; que c'eſt depuis ce tems-là que les ſeigneurs d'*Yvetot* portent le titre de *rois*: & je trouve, par une autorité conſtante & indubitable, continue Gaguin, qu'un évenement auſſi extraordinaire s'eſt paſſé en l'an de grace 536.

Tout ce récit a été examiné ſelon les regles de la plus exacte critique, par M. l'abbé de Vertot, dans une diſſertation inſérée en 1714 parmi celles du recueil des *Mémoires des inſcriptions*, *tome IV. in-*4°. Ce ſavant abbé prouve qu'aucun des hiſtoriens contemporains n'a fait mention d'un événement ſi ſingulier; que Clotaire I. qu'on ſuppoſe ſouverain de cet endroit de la France où eſt ſituée la ſeigneurie d'*Yvetot*, ne régnoit point dans cette contrée; que le pape Agapet étoit déjà mort; que dans ce même tems les fiefs n'étoient point héréditaires; & qu'enfin on ne datoit point les actes de l'an de grace, comme le rapporte Robert Gaguin.

Il eſt peut-être arrivé que dans l'eſpace de tems qui s'eſt écoulé depuis 1370 à 1390, le ſouverain, par une grace ſinguliere, tourna en franc-aleu & affranchit de tout devoir d'hommages & de vaſſalité la terre d'*Yvetot*: mais ſuppoſé qu'on veuille donner à ce franc-aleu noble le titre de *royaume*, les Anglois nos voiſins nous en fourniront un pareil qu'on appelle le *royaume de Man*, de la petite île de ce nom ſituée dans la mer d'Irlande, & au couchant de l'Angleterre.

La ſeigneurie d'*Yvetot* jouit encore aujourd'hui de tous les priviléges des francs aleus nobles attachés à cette terre, à laquelle le vulgaire donnoit autrefois le nom de *royaume*, ainſi qu'il paroît par ces vers d'un de nos anciens poëtes:

Au noble pays de Caux,
Y a quatre abbayes royaux,
Six prieurés couventuaux,
Et ſix barons de grand arroy,
Quatre comtes, trois ducs, un roy.

Le lecteur curieux de conſulter tout ce qui regarde le prétendu royaume d'*Yvetot*, peut lire, outre la diſſertation que nous avons indiquée, le *traité de la nobleſſe* par M. de la Roque, le *Dictionnaire géographique de la France*, le *Mercure* du mois de Janvier 1726, & le traité latin du royaume d'*Yvetot* par Claude Malingre, intitulé *de falſa regni Yvetotti narratione, ex majoribus commentariis in fragmentum redacta*. Paris, 1615, *in*-8°. (*D. J.*)

YUMA, (*Géog. mod.*) île de l'Amérique ſeptentrionale, une des Lucaies, au nord de l'île de Cuba. Elle a environ vingt lieues de long & ſept de large. Les Anglois l'appellent *Long-Island*. *Latit.* 20. 30. (*D. J.*)

YUNA, l'; (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique, dans l'île Hiſpaniola. Elle tire ſon origine des hautes montagnes de la Porte, & ſe rend à la mer dans la baie de Sumana. (*D. J.*)

YUNE, ſ. f. (*Comm.*) meſure des liqueurs en uſage dans le Wirtemberg.

L'*yune* contient dix maſſes, & l'ame eſt compoſée de ſeize *yunes*. *Voyez* Masse & Ame. *Dictionn. de Comm. & de Trév.*

YVOIRE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) dent, ou plutôt défenſe de l'éléphant, qui naît aux deux côtés de ſa trompe en forme de longue corne. *Voyez* Dent.

L'*yvoire* eſt fort eſtimé à cauſe de ſa couleur, de ſon poli, & de la fineſſe de ſon grain quand il eſt travaillé. Dioſcoride dit qu'en faiſant bouillir l'*yvoire* avec la racine de Mandragore l'eſpace de ſix heures, il s'amollit, en ſorte que l'on en peut faire tout ce que l'on veut. *Voy.* Teinture.

L'*yvoire* de l'île de Ceylan & de l'île d'Achand, a cela de particulier, qu'il ne jaunit point, comme celui de la terre-ferme, & des Ibdas occidentales; ce qui le rend plus cher que l'autre.

On appelle *noir d'yvoire*, de l'*yvoire* que l'on brûle & que l'on retire en feuille quand il eſt devenu noir. On le broye à l'eau, & on en fait de petits pains plats & des trochiſques dont les Peintres ſe ſervent. *Voyez* Noir.

Yvoire. (*Chimie pharmaceut.*) la rapure d'*yvoire* eſt aſſez ſouvent employée par les médecins dans les tiſannes, dans les bouillons, & dans la gelée des malades; la corne de cerf qui eſt plus commune, vaut encore mieux; cependant puiſque l'*yvoire* eſt d'uſage, M. Geoffroy n'a pas voulu négliger de l'examiner; voici le réſultat de ſes opérations ſur cette matiere oſſeuſe.

Une livre de rapure d'*yvoire* a donné un bouillon limpide; qui s'eſt coagulé en refroidiſſant; mais dans l'évaporation il a dépoſé inſenſiblement une terre blanche très-fine, chargée d'une portion de ſel eſſentiel; ce qui a obligé M. Geoffroy de refiltrer la liqueur. La partie gommeuſe qui eſt reſtée après l'évaporation de ce bouillon filtré pour la ſeconde fois, eſt devenue plus ſeche, plus dure, & plus ſolide, que celle des os de bœuf, mais moins unie, & moins liée que celle du bois de cerf. Cette matiere gommeuſe peſoit quatre onces ſept gros un grain; analyſée, elle a donné d'abord un peu de flegme, puis un eſprit de couleur orangée, enſuite un ſel volatil blanc en ramifications, qui a peſé un gros quarante-huit grains. L'huile épaiſſe & noire qui eſt venue la derniere, peſoit avec l'eſprit trois gros trente-ſix grains. *Mem. de l'acad. an.* 1732. (*D. J.*)

YVOY, *ou* IVOY, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Luxembourg françois, ſur le bord du Chier, à ſix lieues au midi de Sédan, & à 12 au couchant de Luxembourg. La paix de Riſwick en aſſura la poſſeſſion à la France; elle fut érigée en duché en 1662, ſous le nom de *Carignan*, en faveur du prince Eugene. *Longit.* 22. 53. *latit.* 49. 38. (*D. J.*)

YUPI, (*Géog. mod.*) pays d'Aſie, dans la Tartarie orientale, entre celui de Nieulan, la mer orientale, & la Chine, le long du fleuve Ségalien. Les peuples qui l'habitent ſont farouches & errans de côté & d'autre. (*D. J.*)

YVRESSE, ſ. f. (*Médecine.*) état contre nature, dérangement plus ou moins conſidérable du corps & de l'eſprit, que produiſent le plus ordinairement les liqueurs fermentées bûes avec excès. En nous renfermant, comme il convient dans notre ſujet, nous ne devons voir dans l'*yvreſſe* qu'une maladie, & nous borner à l'examen des ſymptômes qui la caractériſent, des cauſes qui l'excitent, & des remedes qui la guériſſent; laiſſant au moraliſte & au théologien le ſoin de gourmender les déſordres qu'entraîne l'*yvreſſe* en privant l'homme de ſa raiſon; & la grandeur de la faute commiſe par cette ſorte d'intempérance, & d'en éloigner les hommes par les traits plus ou moins efficaces que leur fourniſſent la morale & la religion.

On peut relativement à la qualité & au nombre des ſymptômes, diſtinguer dans l'*yvreſſe* trois états ou degrés différens: le premier degré, ou l'*yvreſſe* commençante, s'annonce par la rougeur du viſage, par la chaleur que la perſonne qui s'enyvre y reſſent; on voit alors ſon front ſe dérider, ſes yeux s'épanouir & reſpirer la gaieté; l'ennuyeuſe & décente raiſon oubliée, pas encore perdue, & avec elle ſe diſſipent les ſoucis, les chagrins, & les inquiétudes qu'elle ſeule produit, & entraîne conſtamment à ſa ſuite; l'eſprit dégagé de cet incommode fardeau eſt plus libre, plus vif, plus animé; il devient dans quelques perſonnes plus actif & plus propre à former de grandes idées, & à les exprimer avec force; les diſcours ſont plus joyeux, plus enjoués, plus diffus, moins ſuivis, & moins circonſpects; mais en même tems les paroles ſont plus embarraſſées, prononcées avec moins de netteté; on commence déjà à bégayer, & à meſure qu'on parle davantage, on parle avec moins de facilité; la langue s'appeſantit, elle exécute ſes mouvemens avec peine, & trouve encore un obſtacle dans la ſalive qui eſt épaiſſe & gluante.

Cet état eſt proprement ce qu'on appelle *être gris*; il n'a rien de fâcheux, n'exige aucune attention de la part du médecin; on le regarde comme un des moyens les plus propres à répandre & à aiguiſer la joie des feſtins; mais pour peu qu'on s'expoſe plus long-tems à la cauſe qui l'a produit, la ſcene va changer; les pleurs vont ſuccéder aux ris, & ce trouble léger qui n'avoit ſervi qu'à remonter les reſſorts de la machine, va dégénérer en une altération vraiment maladive; c'eſt le ſecond degré de l'*yvreſſe*, ou l'*yvreſſe* proprement dite.

Alors tous les organes des ſens & des mouvemens affectées deviennent incapables d'exercer comme il faut leurs fonctions; les yeux obſcurcis ne ſont plus que confuſément frappés des objets; ils les repréſentent quelquefois doubles; ou agités par un mouvement circulaire; l'oreille eſt fatiguée par un bruiſſement continuel; les ſens intérieurs, les facultés de l'ame, les idées, les diſcours, & les actions qui les expriment & en ſont les ſuites, répondent au dérangement des organes extérieurs; on ne voit plus aucune trace ni d'eſprit ni de raiſon; on n'apperçoit que les effets des appétits groſſiers & des paſſions brutales; les perſonnes dans cet état ne parlent qu'à bâtons rompus & ſans ſuite; ils ſont dans une eſpece de délire dont l'objet & la nature varient dans les différens ſujets; les uns l'ont gai, les autres mélancholique; ceux-ci babillent beaucoup, ceux-là ſont taciturnes; quelquefois doux & tranquilles, plus ſouvent furieux & comme maniaques; un tremblement univerſel occupe les différens organes des mouvemens; la langue bégaye à chaque mot, & ne peut en articuler un ſeul; les mains ſont portées incertainement de côté & d'autre; le corps ne peut plus ſe ſoutenir ſur les piés foibles & mal aſſurés; il chancele de côté & d'autre à chaque pas, & tombe enfin ſans pouvoir ſe relever. Alors l'eſtomac ſe vuide, le ventre quelquefois ſe lâche, les urines coulent, & un ſommeil accompagné de ronflement troublé par des ſonges laborieux ſuccede à tous ces ſymptômes, & les termine plus ou moins promptement.

Ce ſecond degré d'*yvreſſe* très-familier à nos buveurs de vin & de liqueurs fermentées, eſt une maladie en apparence très-grave; & elle le ſeroit en effet, ſi elle étoit produite par une autre cauſe; elle ne laiſſe même aucune ſuite fâcheuſe pour l'ordinaire, à-moins que devenant habituelle, elle ne mérite le nom d'*yvrognerie*. Dans la plûpart des ſujets elle ſe diſſipe après quelques heures de ſommeil; les buveurs ſont cenſés pendant ce tems *cuver* leur vin; on en a vu reſter *yvres* pendant pluſieurs jours. David Spilenberger rapporte qu'un homme toutes les fois qu'il s'enyvroit, reſtoit dans cet état durant trois jours, (*Miſcell. nat. curioſor ann.* 11. *obſerv.* 70.) Il peut arriver que ce degré d'*yvreſſe* ſoit ſuivi du troiſieme, le plus grave de tous, & celui qui exige les ſecours du médecin.

Je fais conſiſter ce troiſieme degré dans l'apparition des accidens graves & moins ordinaires, tels que la folie, les convulſions, l'apoplexie, *&c.* qui ſuccedent aux ſymptômes que nous venons de détailler, ou qui ſuivent immédiatement l'uſage des corps enyvrans. Lorſque l'*yvreſſe* eſt à ce point, le danger eſt grand; il eſt cependant moins preſſant & moins certain que ſi ces ſymptômes devoient leur naiſſance à toute autre cauſe; pour prononcer plus ſûrement ſur la grandeur du péril que courent les perſonnes yvres, dans ces circonſtances il faut attendre que le vin ſoit cuvé, comme l'on dit, s'il eſt la cauſe de l'*yvreſſe*, parce que ſi les accidens perſiſtent avec la même force, il y a tout à craindre pour les jours du malade. Hippocrate a remarqué que ſi une perſonne yvre devenoit tout-à-coup muette ou apoplectique, elle mourroit dans les convulſions, à-moins que la fievre ne ſurvînt, ou qu'elle ne reprît la parole dans le tems que l'*yvreſſe* a coutume de ceſſer. *Aphor.* 5. *lib. V.*

Antoine de Pozzis raconte qu'un fameux buveur fut pendant une *yvreſſe* tourmenté de vives douleurs de tête excitées par le déchirement de la dure-mere, & qui ne ceſſerent que lorſque les os du crane ſe furent écartés les uns des autres: cet écartement qui étoit d'un pouce, avoit lieu à la ſuture coronale; depuis cet inſtant cet homme eut l'avantage de pouvoir boire très-copieuſement ſans s'incommoder & d'enyvrer tous ceux qui vouloient diſputer avec lui. Il ne manque pas d'exemples de perſonnes qui ont accéléré leur mort par l'excès du vin, mais c'eſt moins par l'*yvreſſe* que par l'yvrognerie, c'eſt-à-dire que leur mort a été moins la ſuite des ſymptomes paſſagers qui caractériſent l'*yvreſſe*, que l'effet de l'altération lente & durable que fait ſur la machine l'excès des liqueurs fermentées réitéré ſouvent, l'yvrognerie ou l'*yvreſſe* habituelle. Lorſque les perſonnes yvres meurent, c'eſt pour l'ordinaire promptement & dans quelque affection ſoporeuſe; les yvrognes voient la mort s'avancer à pas lents, précédée par des gouttes-roſes, des tremblemens, des paralyſies, & déterminée le plus ſouvent par des hydropiſies du bas-ventre ou de la poitrine.

Dans la deſcription de l'*yvreſſe* que nous venons de donner, nous nous ſommes uniquement attachés à celle qui ſe préſente le plus fréquemment, peut-être même la ſeule véritable, qui eſt l'effet du vin & des liqueurs ſpiritueuſes, & qu'on a plus ſpécialement déſignée ſous le nom de *témulence*, dérivé de *temetum*, ancien mot latin banni aujourd'hui de l'uſage, qui ſignifioit *vin*. On voit cependant aſſez ſouvent produits par d'autres cauſes des ſymptomes aſſez analogues à ceux que nous avons expoſés, & au concours deſquels on a donné le nom générique d'*yvreſſe*. Parmi ces cauſes on range d'abord toutes les ſubſtances narcotiques veneneuſes, parce qu'avant de produire leur effet immédiat, qui eſt l'aſſoupiſſement plus ou moins fort, l'apoplexie ou le troiſieme degré d'*yvreſſe*; elles excitent, quand leur action eſt lente, l'eſpece de gaieté, le délire & enſuite la ſtupeur qui caractériſent les autres degrés d'*yvreſſe*: ce qu'elles font auſſi quand elles ſont priſes à petite doſe ou par des perſonnes habituées; dans cette claſſe ſont renfermés les ſolanum, les ſtramonium, la mandragore, la belladona, la ciguë, les noix folles, *nuces inſanas*, dont parle Cluſius, la noix myriſtique, ſuivant Lobelius, les feuilles de chanvre, fort uſitées chez les Egyptiens ſous le nom d'*aſſis*, le ſuc des pavots ou l'opium, avec lequel les Turcs s'enyvrent fréquemment, & dont ils compoſent, ſuivant Mathiole & Sennert, leur *maslach*, liqueur très-enyvrante; quand ils vont au combat, ils ſe ſervent auſſi de l'opium pour s'étourdir & s'animer; ils n'en prennent que ce qu'il faut pour produire le commencement du premier degré d'*yvreſſe*. Les ſemences d'yvraie, dont le nom fort analogue à celui d'*yvreſſe*, paroît ou l'avoir formé ou en avoir été formé, ſont auſſi très-propres à enyvrer; ceux qui mangent du pain dans lequel elles entrent en certaine quantité, ne tardent pas à s'en appercevoir par des maux de cœur, des douleurs de tête, des vertiges, le délire, en un mot l'*yvreſſe* qui ſuccede auſſitôt; quelquefois les convulſions ſurviennent; le vomiſſement & le ſommeil terminent ordinairement ces accidens. Schenkius dit avoir vu excité par l'uſage de ces grains une nyctalogie; Jacques Wagner, outre pluſieurs exemples d'*yvreſſe* produites par la même cauſe, rapporte une hiſtoire qui fait voir que les faits les plus abſurdes ne manquent jamais d'être atteſtés par quelque autorité: ,, dans une maiſon de campagne, un ,, cheval ayant mangé une grande quantité d'yvraie, ,, tomba comme mort, & ayant été réputé tel, il ,, fut porté dehors où il fut écorché; après que l'*y-* ,, *vreſſe* fut diſſipée, le cheval ſe réveille & revient ,, tranquillement dans l'écurie, au grand étonnement ,, de ceux qui furent les témoins de cet événement

„ ſingulier „. On en trouve le détail manuſcrit fait ſur le champ avec autenticité dans la biblioteque publique d'une ville voiſine, *Tigurum*. Je doute fort que ce témoignage ſuffiſe pour forcer la croyance des lecteurs peu faciles.

Le lait, ſuivant quelques auteurs, mérite auſſi d'être regardé comme une des cauſes d'*yvreſſe*; il produit fréquemment cet effet chez les Scythes & les Tartares, après qu'ils lui ont fait ſubir quelques préparations; les principales ſont, au rapport des hiſtoriens, la fermentation & la diſtillation, quoique nous ignorions la maniere d'exciter dans le lait la fermentation ſpiritueuſe, la nature muqueuſe du lait & ſon paſſage à l'acide nous la font concevoir très-poſſible & peut-être pourrions-nous l'obtenir ſi nous pouvions prendre le lait dans l'inſtant où la fermentation acéteuſe commence, & ſi nous ſavions rendre cette fermentation plus lente; le breuvage qui réſulte de ce lait fermenté, eſt, ſuivant Luc, dans ſa relation des Tartares, appellé par les habitans *chyme* ou *poza*. Proſper Alpin prétend que la liqueur à laquelle on donne ce nom, eſt faite avec la farine d'yvraie les ſemences de chanvre & l'eau. Il n'eſt pas auſſi facile d'imaginer comment le lait peut par la diſtillation fournir une liqueur enyvrante & par conſéquent ſpiritueuſe. Quoique Sennert croie en trouver la raiſon dans la nature du beurre, qui étant gras & huileux, doit, ſuivant lui, donner des huiles peu différentes des eſprits; l'état de perfection où eſt aujourd'hui la chimie, ne permet pas de recevoir de pareilles explications; il eſt plus naturel de penſer que le fait examiné par des yeux peu chimiſtes, ſe trouve faux ou conſidérablement altéré, du-moins il eſt permis d'en douter juſqu'à ce qu'il ait été vérifié par des obſervateurs éclairés.

Nous porterons le même jugement ſur la faculté enyvrante que quelques auteurs ont attribuée à certaines eaux; telle eſt ſur-tout celle du fleuve Lincerte dont les effets paſſent pour être ſemblables à ceux du vin. Ovide dit que

Hunc quicumque parum moderato gutture traxit,
Haud aliter titubat ac ſi mera vina bibiſſet.

Metam. lib. XV.

Séneque rapporte la même choſe, *quæſt. natur. lib. III. cap. xx.* Ce fait vrai ou faux eſt encore atteſté par Pline, *hiſtor. natur. lib. II. cap.* 103. Cependant malgré ces autorités, il ne laiſſe pas d'être regardé comme très-incertain. Le témoignage d'un poëte menteur de profeſſion, d'un philoſophe peu obſervateur & d'un naturaliſte pris ſouvent en défaut, ne paroiſſent pas aſſez déciſifs aux perſonnes difficiles.

Bacon de Verulam aſſure que les poiſſons jettés du Pont-Euxin dans de l'eau douce, y ſont d'abord comme enyvrés, *hiſt. natur. & art.* Il a pris cette inquiétude, cette agitation qu'ils éprouvent en paſſant dans une eau ſi différente, pour une véritable *yvreſſe*; mais c'eſt abuſer des termes que de confondre ces effets.

L'action de ces différentes cauſes n'étant ni bien décidée, ni même ſuffiſamment conſtatée, & les principes par leſquels elles agiſſent, étant peu ou mal connus, nous ne nous y arrêterons pas davantage; nous entrerons dans un détail plus circonſtancié au ſujet des liqueurs fermentées qui ſont les cauſes d'*yvreſſe* les plus fréquentes & les plus exactement déterminées; nous allons examiner en premier lieu, dans quelle partie réſide la faculté d'enyvrer: 2°. quelle eſt la façon d'agir ſur le corps pour produire cet effet.

On appelle en général liqueurs fermentées celles qui ſont le produit de la fermentation ſpiritueuſe: elles contiennent un eſprit ardent inflammable, un ſel acide, & ſouvent une partie extractive qui les colore, que Becher appelle *la ſubſtance moyenne*; quoique tous les végétaux qui contiennent une certaine quantité de corps doux, ſucré ou muqueux, ſoient ſuſceptibles de cette fermentation, on n'y expoſe dans ces pays pour l'uſage, que les raiſins qui donnent le vin, les poires & les pommes qui fourniſſent le poiré & le cidre, & les grains dont on fait la biere. *Voyez tous ces articles.* Dans les Indes, au défaut de ces fruits, on fait fermenter les ſucs des bouleaux, des acacia, des palmiers; les Maldives font du pain & du vin avec le palmier ſagoutier; & les Tartares, ſi nous en croyons nos voyageurs, tirent du lait une liqueur ſpiritueuſe; on n'obſerve dans toutes ces liqueurs préparées avec ces diverſes ſubſtances, aucune différence eſſentielle; elles contiennent les mêmes principes plus ou moins purs & combinés dans des proportions inégales; les médecins ne ſont pas d'accord ſur le principe qui contient la cauſe matérielle de l'*yvreſſe*; les uns prétendent que c'eſt l'eſprit ou la partie ſulphureuſe; les autres ſoutiennent que c'eſt l'acide; ils ſe réuniſſent tous à regarder la partie extractive colorante comme inutile; on pourroit cependant leur objecter que la biere dans laquelle on a mis une plus grande quantité de houblon qui fait l'office de ſubſtance moyenne, & qui retarde la formation du ſpiritueux, eſt beaucoup plus enyvrante que les autres. Pour répondre à ce fait qui paroît concluant, ils ſeroient obligés de ſoutenir que la ſtupeur, l'engourdiſſement, l'eſpece de délire & les autres ſymptomes excités par ces ſortes de bierre, ne ſont pas une véritable *yvreſſe*, mais une maladie particuliere fort analogue à l'effet des plantes ſoporiferes; il eſt vrai que l'eau-de-vie, l'eſprit-de-vin, les vins blancs, *&c.* n'enyvrent pas moins quoique privés de cette partie.

Tachenius & Beckius, partiſans de la pathologie acide, n'ont pas cru devoir excepter l'*yvreſſe* d'une regle à laquelle ils ſoumettoient toutes les autres maladies; ils ont reconnu dans le vin une partie acide, & ils lui ont attribué la faculté d'enyvrer avec d'autant plus de fondement, diſent-ils, que les plantes qui contiennent de l'alkali, ſont, ſuivant eux, le ſecours le plus efficace pour diſſiper l'*yvreſſe*. Ils ajoutent que la gaieté excitée au commencement de l'*yvreſſe*, ne ſauroit s'expliquer plus naturellement que par l'effervescence qui ſe fait entre les parties acides du vin & les ſubſtances alkalines des eſprits animaux, & que le ſommeil qui ſuccede enfin, & qui eſt déterminé par une plus grande quantité de liqueurs fermentées, eſt une ſuite de l'excès de l'acide ſur les alkalis, qui en détruit la force & l'activité.

Il n'eſt pas beſoin d'argumens pour réfuter l'aitiologie de la gaieté & du ſommeil établie ſur le fondement que l'acide eſt la cauſe de l'*yvreſſe*. Cette explication ridicule tombe d'elle-même; & pour en ſapper les fondemens, il ſuffira de remarquer que les vins enyvrent d'autant plus qu'ils ſont plus ſpiritueux, & par conſéquent moins acides; tels ſont les vins d'Eſpagne, d'Italie & des provinces méridionales de France, que les vins les plus tartareux ou acides, comme ceux de Bourgogne & du Rhin, ſont les moins enyvrans: que les vins foibles qui ne contiennent preſque point de tartre, comme les vins blancs, enyvrent plus promptement que les vins plus forts & en même tems plus tartareux; que l'eau-de-vie & l'eſprit-de-vin, qu'on a même fait paſſer ſur les alkalis fixes, & qui ſe trouvent & par la diſtillation & par cette opération dépouillés de tout acide ſurabondant à ſa mixtion, enyvrent à très-petite doſe & très-rapidement; on pourroit oppoſer à ce qu'ils diſent ſur la vertu des plantes alkalines contre l'*yvreſſe*, 1°. que ces plantes dont il faut retrancher les vulnéraires, & qu'il faut reſtreindre aux cruciferes, agiſſent principalement en pouſſant par les urines: 2°. que les remedes employés le plus fréquemment & avec le ſuccès le plus conſtant ſont les acides, & en particulier le tartre. M. Rouelle m'a aſſuré avoir fait des expériences particulieres ſur ce ſel avec excès d'acide, l'avoir donné fréquemment à des perſonnes yvres, & avoir toujours obſervé que l'*yvreſſe* ſe diſſipoit très-promptement, quelquefois même dans moins de demi-heure.

Toutes ces conſidérations ſi déciſives contre les prétentions de ceux qui plaçoient dans l'acide du vin ſa faculté ennyvrante, ont fait conclure à nos chimiatres modernes que cette vertu réſidoit dans la partie ſpiritueuſe, dans l'eſprit ardent inflammable, produit eſſentiel & caractériſtique de la premiere eſpece de fermentation. Ce ſentiment eſt conforme à toutes les expériences & obſervations qu'on a faites ſur cette matiere, il ſe plie avec beaucoup de facilité à tous les phénomenes chimiques & pratiques; mais l'eſprit de vin ne ſeroit-il pas aidé dans cet effet par les autres parties, par l'eau même qui entre dans la compoſition des liqueurs fermentées? Cette idée paroît tirer quelque vraiſſemblance de l'obſervation de Vigénaire: cet auteur aſſure (*tractat. de aq. & ſil.*) qu'une quantité donnée d'eſprit-de-vin,

une once enyvre moins que la quantité de vin qui auroit pû fournir cette once d'eſprit. En ſuppoſant le fait bien obſervé, on peut y répondre, 1°. qu'on n'a fait cette expérience que ſur des allemands plus accoutumés à l'eſprit-de-vin, & par-là même diſpoſés à être, ſuivant la remarque d'Hippocrate, moins affectés par ſon action; 2°. qu'il ſe diſſipe beaucoup de parties ſpiritueuſes dans la diſtillation de l'eſprit-de-vin, qui ſouvent enyvrent les ouvriers peu circonſpects; 3°. que dans les rectifications il s'en évapore, & s'en décompoſe toujours quelque partie; 4°. enfin que l'*yvreſſe* qui eſt produite par une certaine quantité de vin, ſuppoſe toujours une diſtention & une géne dans l'eſtomac, qui peut en impoſer pour l'*yvreſſe*, ou en rendre les effets plus ſenſibles.

La partie ſpiritueuſe des liqueurs fermentées étant reconnue pour cauſe de l'*yvreſſe*, quelques chimiſtes, entr'autres Vanhelmont & Becher ont pouſſé leurs recherches plus loin; convaincus que cette partie n'étoit pas ſimple, qu'elle étoit compoſée d'autres parties, ils ont tâché de déterminer quelle étoit proprement celle qui enyvroit, & ils ſe ſont accordés à reconnoître cette vertu dans la partie qu'ils appellent *ſulphureuſe*, & qui n'eſt autre choſe que ce que Sthal & les chimiſtes qui ont adopté ſes principes, déſignent ſous le nom d'*huile* très-atténuée, à laquelle l'eſprit-de-vin doit ſon inflammabilité; ce ſentiment eſt très-probable, & paroît d'autant plus fondé que l'éther, qui n'eſt vraiſemblablement que cette huile, a la faculté d'enyvrer dans un degré éminent; il y a cependant lieu de penſer que les autres parties de l'eſprit de vin concourent à reſtraindre cet effet dans les bornes de l'*yvreſſe*; du-reſte le rapport qu'on admet entre ce ſoufre du vin, & le ſoufre qu'on dit retirer des ſubſtances narcotiques, ne paroît pas trop exact, & l'explication des phénomenes de l'*yvreſſe* fondée ſur ces principes, n'eſt point du tout ſatisfaiſante.

Après avoir déterminé quelle eſt dans les liqueurs fermentées la partie ſtrictement enyvrante, il nous reſte à examiner la maniere dont elle agit ſur le corps pour produire ſes effets; mais dans cet examen nous ſommes privés du témoignage des ſens, & par conſéquent du ſecours de l'expérience & de l'obſervation, & réduits à n'avoir pour guide que l'imagination, & pour flambeau que le raiſonnement; ainſi nous ne pouvons pas eſpérer de parvenir à quelque choſe de bien certain & de bien conſtaté. Toutes les théories qu'on a eſſayé de nous donner de cette action, prouvent encore mieux combien il eſt difficile d'atteindre même le vraiſemblable; parmi les médecins qui ſe ſont occupés de ces recherches, les uns ont avec Tachenius & Beckius, ſuppoſé qu'il y avoit des eſprits animaux, & que ces eſprits animaux étoient, comme nous l'avons déja dit, d'une nature alkaline, que la partie du vin qui enyvroit, étoit acide, & qu'il ſe faiſoit une efferveſcence entre ces ſubſtances oppoſées; les autres qui ont avec Becher & Vanhelmont, placé la vertu enyvrante dans ce ſoufre du vin, ont exprimé ſon action par la viſcoſité & la ténacité des parties du ſouffre qui arroſoit, embourboit & enchaînoit pour-ainſi-dire les eſprits animaux, & les rendoit incapables d'exercer leurs fonctions. Ceux-ci ont crû que les vapeurs du vin montoient de l'eſtomac à la tête, comme elles montent du fond d'un alambic dans le chapiteau, qu'elles affectoient le principe des nerfs, & en engourdiſſoient les eſprits; ceux-là plus inſtruits ont penſé que toute l'action de ces corps enyvrans avoit lieu dans l'eſtomac, & que les nerfs de ce viſcere tranſmettoient au cerveau l'impreſſion qu'ils recevoient par une ſuite de la correſpondance mutuelle de toutes les parties du corps, & de la ſympathie plus particuliere qu'il y a entre la tête & l'eſtomac ils ont en conſéquence voulu qu'on regardât l'*yvreſſe* comme une eſpece d'indigeſtion qui étoit ſuivie & terminée par une purgation: cette aitiologie eſt la ſeule qui ſoit dans quelques points conforme à l'obſervation, & qui ſatisfaſſe à une partie des phénomenes; nous remarquerons cependant qu'elle ne ſauroit être genéralement adoptée: nous ne nous arrêterons pas aux autres, qui plus ou moins éloignées de la vraiſſemblance, ne valent pas la peine d'être réfutées. Lorſque l'*yvreſſe* eſt excitée par une grand quantité de liqueurs, il n'eſt pas douteux qu'il n'y ait alors une véritable indigeſtion; mais peut-on ſoupçonner cette cauſe, lorſque l'*yvreſſe* ſera occaſionnée par un ſeul verre de vin ſpiritueux d'eau-de-vie, ou d'eſprit de-vin? je conviendrai encore que dans ce cas là les cauſes d'*yvreſſe* ont fait leur principal effet ſur l'eſtomac, & n'ont affecté que ſympathiquement le cerveau; mais cette façon d'agir ne pourra avoir lieu, ſi l'on prend le vin en lavement, & que l'*yvreſſe* ſurvienne, comme l'a obſervé Borellus, *cap. j. obſerv.* 56; encore moins pourra-t-on la faire valoir pour les *yvreſſes* qu'excite l'odeur des liqueurs fermentées. Le ſyſtême ingénieux de Mead ſur l'action des narcotiques, qui eſt le fondement de celui-ci, tombe par le même argument, qui eſt ſans replique; on voit des perſonnes s'endormir en paſſant dans des endroits où il y a beaucoup de plantes ſoporiferes: en reſpirant l'odeur de l'opium, & par conſéquent ſans éprouver ce chatouillement délicieux dans l'eſtomac, qui fixant l'attention de l'ame, & l'affectant auſſi agréablement *qu'elle ſe croit tranſportée en paradis*, l'empêche de veiller à l'état des organes, & à l'exercice de leurs fonctions. Je ſuis très-porté à croire que les corps enyvrans, comme les narcotiques, agiſſent ſur les nerfs, que pris intérieurement ils portent leurs effets immédiats ſur ceux du ventricule; mais comment agiſſent-ils? c'eſt ce qu'il ne nous eſt pas encore poſſible de décider; l'état de nos connoiſſances actuelles ſuffit pour nous faire appercevoir le faux & le ridicule des opinions; mais il ne nous permet pas d'y ſubſtituer la vérité: conſolons-nous du peu de ſuccès de ces recherches théoriques, en faiſant attention qu'uniquement propres à exciter, & à flatter notre curioſité, elles n'apporteroient aucune utilité réelle dans la pratique.

En reprenant la voie de l'obſervation, nous avons deux queſtions intéreſſantes à réſoudre par ſon ſecours; ſavoir, dans quelles occaſions, l'*yvreſſe* exige l'attention du médecin, & par quels remedes on peut en prévenir ou en diſſiper les mauvais effets; 1°. l'*yvreſſe* dans le premier, & le plus ſouvent dans le ſecond degré, ſe termine naturellement ſans le ſecours de l'art; les ſymptômes qui la caractériſent alors, quoiqu'effrayans au premier aſpect, n'ont rien de dangereux; il eſt même des cas où le trouble excité pour lors dans la machine eſt avantageux; par exemple, dans des petits accès de mélancholie, dans l'inertie de l'eſtomac, la pareſſe des inteſtins, la diſtenſion des hypochondres, pourvu qu'il n'y ait point de maladie conſidérable, dans quelques affections chroniques, & enfin lorſque ſans être malade, la ſanté paroît languir, il eſt bon de la reveiller un peu, & une legere *yvreſſe* produit admirablement bien cet effet: les médecins les plus éclairés ſont toujours convenus qu'il falloit, de tems-en-tems, ranimer, & remonter, pour ainſi dire, la machine par quelque excès; on s'eſt auſſi quelquefois très-bien trouvé de faire ennyvrer des perſonnes qui ne pouvoient pas dormir, & auxquelles on n'avoit pu faire revenir le ſommeil par aucun des ſecours qui paſſent pour les plus appropriés; le troiſieme degré d'*yvreſſe* eſt toujours un état fâcheux accompagné d'un danger preſſant, les accidens qui le conſtituent indiquent des remedes prompts & efficaces; cependant, comme nous l'avons déjà marqué, quoiqu'ils ſoient très-grands, il y a beaucoup plus d'eſpérance de guériſon, que s'ils étoient produits par une autre cauſe: ce n'eſt gueres que dans ce cas qu'on emprunte contre l'*yvreſſe* le ſecours de la médecine; dans les autres, on laiſſe aux perſonnes yvres le ſoin de cuver leur vin, & de ſe défaire eux-mêmes par le ſommeil & quelques évacuations naturelles, de leur *yvreſſe*, on pourroit cependant en faciliter la ceſſation.

2°. Les remedes que la médecine fournit, peuvent, ſuivant quelques auteurs, remplir deux indications, ou d'empêcher l'*yvreſſe*, ou de la guérir; le meilleur moyen pour l'empêcher, ſeroit ſans doute de s'en tenir à un uſage très-modéré des liqueurs fermentées; mais les buveurs peu ſatisfaits de cet expédient, voudroient avoir le plaiſir de boire du vin, ſans riſquer d'en reſſentir les mauvais effets: l'on a en conſéquence imaginé des remedes qui puſſent châtrer ſa vertu enyvrante, qui pris avant de boire des liqueurs fermentées, puſſent détourner leur action; & l'on a cru parvenir à ce but en faiſant prendre les huileux qui défendiſſent l'eſtomac des impreſſions du vin, & qui la chaſſaſſent doucement du ventre, ou des diurétiques qui le déterminaſſent promptement par les urines; l'on a célebré ſur tout les vertus de l'huile d'olives: Nicolas Piſon prétend qu'après en avoir pris, on pourroit boire, ſans s'enyvrer, un

con-

tonneau de vin. Dominicus Leoni-Lucencis recommande pour cet effet les olives confites avec du ſel; pluſieurs auteurs vantent l'efficacité du chou mangé au commencement du repas; Craton vouloit qu'on le mangeât crud; il y en a qui attribuent la même propriété aux petites raves & radis, qu'on ſert dans ces pays en hors-d'œuvre; le lait a auſſi été ordonné dans la même vue, & enfin les pilules de Glaſius, qu'on a appellées *pilules contre l'yvreſſe*, paſſent pour avoir très-bien réuſſi dans ce cas. Plater aſſûre s'être toujours préſervé de l'*yvreſſe*, quoiqu'il bût beaucoup de liqueurs fermentées, ayant ſeulement attention de ne pas boire dans les repas qui durent longtems, juſqu'à ce qu'il eût beaucoup mangé pendant une ou deux heures. *Obſerv. l. I. p.* 41.

Si on peut parvenir à empêcher l'*yvreſſe*, & à détourner les hommes par les ſecours moraux de s'expoſer aux cauſes qui l'excitent; quelques auteurs promettent d'inſpirer du dégoût pour le vin, en y mêlant quelques remedes (Faſchius a fait le recueil de ceux dont on vante l'efficacité dans ce cas, *ampelograph. ſect. vj. cap.* 11.) de ce nombre ſont les renettes & l'anguille étouffées dans le vin, les œufs de chouette, les pleurs de la vigne, les raiſins de mer, *&c.* d'autres ont ajouté le brochet, les rougets, les tortues, les lézards étouffés dans le vin, la fiente de lion, les ſemences de chou, *&c.* infuſées dans la même liqueur; il eſt peu néceſſaire d'avertir combien tous ces remedes ſont fautifs & ridicules.

Lorſque l'*yvreſſe* eſt bien décidée, & qu'il s'agit de la diſſiper, il n'y a point de remede plus aſſûré & plus prompt que les acides; ils ſont, dit Plater, l'antidote ſpécifique de l'*yvreſſe*; dans cette claſſe ſe trouvent compris les vinaigres, l'oxicrat, les ſucs de citron, de grenade, d'épine-vinette, le lait acide, les eaux minérales acidules, & ſur-tout le tartre du vin; je ſuis très-perſuadé que ces remedes qui guériſſent en très-peu de tems l'*yvreſſe*, en pourroient être, pris avant de boire, des préſervatifs efficaces; ſi l'*yvreſſe* eſt parvenue au troiſieme degré, & ſi les accidens ſont graves, il faut faire vomir tout-de-ſuite, ſoit par l'émétique, ſoit en irritant le goſier, la nature excitant ſouvent d'elle-même le vomiſſement nous montre cette voie, que le raiſonnement le plus ſimple auroit indiqué. Langius conſeille de ne pas laiſſer dormir les perſonnes yvres avant de les avoir fait vomir. On peut auſſi employer dans les cas d'*yvreſſe* avec apoplexie, les différentes eſpeces d'irritans, les lavemens forts, purgatifs, les ſternutatoires, les odeurs fortes, les frictions, *&c.* Henri de Heers dit avoir reveillé d'une *yvreſſe* en lui tirant les poils de la mouſtache, un homme qui étoit depuis quatre jours dans une eſpece d'apoplexie, & qu'enfin après avoir éprouvé inutilement toutes ſortes de remedes on alloit le trépaner. Les paſſions d'ame vives & ſubites, telles que la joie, la crainte, la frayeur, ſont très-propres à calmer ſur le champ le délire de l'*yvreſſe*; on peut voir pluſieurs exemples qui le prouvent, rapportés par Salomon Reizelius, *miſcell. natur. curioſ. ann. ij. obſerv.* 117. Cet auteur dit, qu'étant à Ottenville, un homme yvre étant tombé dans un fumier, & craignant de paroître dans cet état devant ſon épouſe, deſcendit dans un fleuve pour ſe laver; il fut ſi vivement ſaiſi par la fraîcheur ſubite de l'eau, qu'il rentra tout-de-ſuite dans ſon bon ſens. Un autre éprouva auſſi dans l'inſtant le même effet; à-peine toucha-t-il l'eau d'un fleuve où il étoit deſcendu, que ſoit la fraîcheur de l'eau, ſoit la crainte qu'il eut de ſe noyer, l'*yvreſſe* fut entierément diſſipée: un troiſieme, dont parle le même auteur, ayant bleſſé en badinant un de ſes amis, fut ſi effrayé de voir couler ſon ſang avec abondance, qu'il recouvra ſur le champ l'uſage de la raiſon. (*m*)

Yvresse, (*Critique ſacrée.*) ce mot ne ſe prend pas toujours dans l'Ecriture pour une *yvreſſe* réelle; très-ſouvent il ne déſigne que *boire* juſqu'à la gaieté dans un repas d'amis; ainſi, quand il eſt dit dans la Genèſe, *xliij.* 34. que les freres de Joſeph *s'enyvrerent* avec lui la ſeconde fois qu'ils le virent en Egypte; ces paroles ne doivent point offrir à l'imagination une *yvreſſe* réelle; celles-ci, *qui inebriat ipſe quoque inebriabitur, prov. xj.* 25. celui qui fait boire, boira ſemblablement, ſont des paroles proverbiales, qui ſignifient que l'homme libéral ſera librement récompenſé. De même ce paſſage du Deuter. *xxix.* 19. *abſumet ebrius ſitientem*, la perſonne qui a bû, l'emportera ſur celle qui a ſoif; eſt une maniere de proverbe dont ſe ſert Moïſe, pour dire que le fort accablera le foible. Quand ſaint Paul dit aux Corinth. *xj.* 21. dans vos repas l'un a faim & l'autre eſt *yvre*, ὃς δὲ μεθύει, cela ſignifie tout-au-plus, *boit largement*; c'eſt le ſens du verbe μεθύειν, ou plutôt il faut traduire *eſt raſſaſié*; car *enyvrer* dans le ſtyle des Hébreux, eſt *combler de biens*. *Eccléſ. j.* 24. (*D. J.*)

YVROGNERIE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) nous laiſſons au théologien à traiter cette matiere, ſelon les lois divines & eccléſiaſtiques: nous obſerverons ſeulement ici que, ſuivant les lois civiles, les nations mêmes qui ont permis l'uſage du vin, ſoit aux hommes ou aux femmes, ont toujours enviſagé comme un délit d'en boire avec excès.

Les Athéniens puniſſoient doublement une faute faite dans le vin; & chez les Romains anciennement, une femme qui avoit bû du vin, pouvoit être condamnée à mort par ſon mari; & depuis même que l'on eut permis aux femmes l'uſage du vin, on les puniſſoit lorſqu'elles en buvoient outre meſure: la femme de Cneius Domitius, qui s'étoit enyvrée, fut condamnée à perdre ſa dot.

L'yvreſſe n'excuſe point les autres crimes qui ont été commis dans cet état; autrement il ſeroit à craindre que des gens mal intentionnés ne fiſſent, de propos délibéré, un excès de vin ou autre liqueur, pour s'enhardir à commettre quelque crime grave, & pour trouver une excuſe dans le vin; on punit donc le vin, c'eſt-à-dire, l'yvrogne qui a commis un crime.

Cependant, quand l'yvreſſe n'a pas été préparée à deſſein, elle peut donner lieu d'adoucir la peine du crime, comme ayant été commis ſans réflexion.

La qualité des perſonnes peut rendre l'*yvrognerie* plus grave; par exemple, ſi celui qui eſt ſujet à ce vice eſt une perſonne publique & conſtituée en dignité, comme un eccléſiaſtique, un notaire, un juge.

Le reproche fondé contre un témoin ſur ce qu'il eſt yvrogne, n'eſt pas admiſſible, à-moins qu'on ne prouvât qu'il étoit yvre lors de ſa dépoſition; néanmoins l'habitude où un homme ſeroit de s'enyvrer, pourroit diminuer le poids de ſa dépoſition, & l'on auroit en jugeant, tel égard que de raiſon au reproche. *Voyez* Bouchel au mot *yvrogne* & *yvreſſe*. Dargentré, *art.* 266. la Mare, *tome I. l. IV. tit. ix.* Thaumaſ. *dict. canon.* au mot *yvrogne*; Catelan, *liv. IX. ch. vij.* & les *mots* Cabaret, Vin. (*A*)

YVROIE, ZIZANIE, (*Synonyme.*) *yvroie* ſe dit au propre & au figuré; arracher l'*yvroie*, ſéparer l'*yvroie* d'avec le bon grain. *Zizanie* ne ſe dit qu'au figuré, & ſignifie *diviſion, diſcorde*. Malheureux ſont ceux qui ſement la *zizanie* dans une famille, dans une compagnie, dans une communauté, ou parmi les peuples! (*D. J.*)

Yvroie sauvage, (*Botan.*) eſpece de gramen nommée par Tournefort, *gramen loliaceum, anguſtiore folio, & ſpica I. R. H.* Cette plante pouſſe pluſieurs tiges ou tuyaux à la hauteur de deux piés, grêles, ronds, ayant peu de nœuds, & portant chacun deux, trois ou quatre feuilles longues, étroites, cannelées, graſſes, de couleur verte obſcure: ces tiges ſont terminées en leurs ſommités par des épis ſemblables à ceux de l'*yvraie*, mais plus courts, plus grêles, garnis de feuilles à étamines rouges ou blanches: quand ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccéde de petits grains oblongs & rouges: ſes racines ſont nouées, & garnies de fibres. Cette plante croît dans les champs, le long des chemins, & ſur les toits des bâtimens: elle paſſe pour être déterſive & aſtringente. (*D. J.*)

Yvroie, (*Diete.*) le blé mêlé de beaucoup d'*yvroie* eſt d'une qualité très-inférieure: il devroit même être rejetté, ſi on n'avoit trouvé des moyens aiſés de le monder de cette graine dangereuſe, en le paſſant par des cribles; on a des moulins deſtinés à cet uſage. Le pain préparé avec du blé chargé de beaucoup d'*yvroie* cauſe des maux de tête, des vertiges, des aſſoupiſſemens, l'yvreſſe, & même la folie. C'eſt ſans doute de cette qualité anciennement reconnue, que l'*yvroie* tire ſon nom françois.

On dit que les maquignons en font manger aux chevaux ou aux mulets vicieux, peu de tems avant que de les expoſer en vente; & que pendant que l'effet de cette nourriture ſubſiſte, ces animaux ſont très-doux. (*b*)

Yvroie, (*Botan.*) *voyez* Ivroye.

YURUBESH, l', (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique méridionale. Sa ſource eſt dans les montagnes, proche celle de l'Iquiari: après avoir paſſé ſous la

ligne

ligne, elle ſe rend dans le Rio-Negro. Elle communique avec l'Yupara, par le moyen du lac appellé *Marachi*. (*D. J.*)

Y Z

YZQUIEPATL, ſ. m. (*Hiſt. nat. des quadrupedes.*) nom que donnent les Américains à un animal de leur pays qui eſt du genre des renards, ou du-moins qui reſſemble beaucoup dans ſa jeuneſſe au renard européen.

C'eſt un animal bas de taille, d'un corps épais, allongé, & à courtes jambes; ſon nez eſt pointu, ſes oreilles ſont petites; il a tout le corps couvert de poils, particulierement vers la queue, qui eſt longue, chargée du même poil que le reſte du corps; ce poil eſt blanc & noir; les ongles de cet animal ſont très-affilés; il vit dans les caves & dans les creux de rochers, où il fait ſes petits; il vit de vers, d'eſcargots, d'inſectes ſemblables, & autres petits animaux. Quand il eſt pourſuivi, il jette des vents qui ſont d'une odeur inſupportable; ſon urine & ſes excrémens ſentent auſſi prodigieuſement mauvais; d'ailleurs c'eſt une bête douce, & qui ne fait aucun mal; elle tient beaucoup du lapin des Indes, & n'en differe preſque que par ſon odeur puante. Hernandez en diſtingue une autre eſpece, que les habitans nomment *conepatl*, & qu'on diſtingue ſeulement de celle-ci par une longue raie, qui s'étend ſur les deux côtés du dos juſqu'à la queue. (*D. J.*)

YZQUIATOLT, ſ. m. *terme de relation*; c'eſt une ſorte de boiſſon médicinale, commune dans les Indes occidentales; elle ſe fait de petites fêves cuites, avec une plante aromatique, que ceux du pays appellent *épazolt*. On uſe de cette boiſſon dans le maladies du poumon.

YZTACTEX, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) plante qui croît dans les montagnes du Breſil. Sa racine eſt fibreuſe, ainſi que celle de l'aſarum; mais ſes fibres ne ſont pas inférieures ni pour le goût, ni pour l'odeur au nard indien, & l'emportent beaucoup ſur la valériane commune. Ses feuilles ſont dentelées, comme celles de l'ortie; ſes tiges ſont purpurines, rondes, unies & longues de quatre coudées. Ses fleurs viennent en touffe au ſommet des tiges, & ſont d'un blanc tirant ſur le pourpre. Ses graines ont le goût de l'anis. Sa racine eſt échauffante, & ſudorifique. (*D. J.*)

Z

Z S. m. (*Gramm.*) la vingcinquieme lettre, & la dixneuvieme conſonne de l'alphabet françois. C'eſt le ſigne de l'articulation ſifflante foible dont nous repréſentons la forte par *ſ* au commencement des mots *ſale*, *ſel*, *ſimon*, *ſon*, *ſur*. Nous l'appellons *zède*, mais le vrai nom épellatif eſt *ze*.

Nous repréſentons ſouvent la même articulation foible par la lettre *ſ* entre deux voyelles, comme dans *maiſon*, *cloiſon*, *miſere*, *uſage*, &c. que nous prononçons *maizon*, *cloizon*, *mizere*, *uzage*, &c. c'eſt l'affinité des deux articulations qui fait prendre ainſi l'une pour l'autre. *Voyez* s.

Quelquefois encore la lettre *x* repréſente cette articulation foible, comme dans *deuxieme*, *ſixain*, *ſixieme*, &c. *Voyez* x.

Les deux lettres *s* & *x* à la fin des mots ſe prononcent toujours comme *z*, quand il faut les prononcer; excepté dans *ſix* & *dix*, lorqu'ils ne ſont pas ſuivis du nom de l'eſpece nombrée: nous prononçons *deux hommes*, *aux enfans*, *mes amis*, *vos honneurs*, comme s'il y avoit *deu-z-hommes*, *au-z-enfans*, *mé-z-amis*, *vo-z-honneurs*.

Notre langue & l'angloiſe ſont les ſeules où la lettre z ſoit une conſonne ſimple. Elle étoit double en grec, où elle valoit δσ, c'eſt-à-dire *ds*. C'étoit la même choſe en latin, ſelon le témoignage de Victorin (*de littera*): z *apud nos loco duarum conſonantium fungitur* ds; & ſelon Priſcien (*lib. I.*) elle étoit équivalente à ss: d'où vient que toute voyelle eſt longue avant z en latin. En allemand & en eſpagnol, le z vaut notre TS; en italien, il vaut quelquefois notre TS, & quelquefois notre DZ.

Dans l'ancienne numération, z ſignifie 2000; & ſous un trait horiſontal, $\overline{Z} = 1000 \times 2000$ ou 2000000.

Les pieces de monnoie frappées à Grenoble, portent la lettre *Z*. (*E. R. M. B.*)

z, (*Littérat.*) cette vingt-troiſieme & derniere lettre de l'alphabet étoit lettre double chez les Latins auſſi-bien que le z des Grecs. Le z ſe prononçoit beaucoup plus doucement que l'x; d'où vient que Quintilien l'appelle *molliſſimum & ſuaviſſimum*, néanmoins cette prononciation n'étoit pas tout-à-fait la même qu'aujourd'hui, où nous ne lui donnons que la moitié d'un *ſ*. Elle avoit de plus quelque choſe

du D, mais qui ſe prononçoit fort doucement, *Mezentius* ſe prononçoit preſque comme *Medſentius*, &c. Le z avoit encore quelque affinité avec le *g* à ce que prétend Capelle: z, dit-il, *a græcis venit, licet etiam ipſi primo* g *græci utebantur*; les jolies femmes de Rome affectoient d'imiter dans leur diſcours ce *g* adouci des Grecs: elles diſoient délicatement *figère ozcula*; & nous voyons auſſi que dans notre langue ceux qui ne peuvent point prononcer le *g* ou l'*j* conſonne devant *e* & *i*, y font ſonner un z, & diſent le *zibet*, des *zettons*, &c. pour le *gibet*, des *jettons*, &c. (*D. J.*)

z, (*Caractere medicin.*) cette lettre étoit précédemment employée pour marquer pluſieurs ſortes de poids. Quelquefois elle déſignoit une once & demie, très-fréquemment une demi-once, & d'autres fois la huitieme partie d'une once, c'eſt-à-dire une drachme poids de roy; mais dans les tems antérieurs elle a été fort en uſage pour exprimer la troiſieme partie d'une once, ou huit ſcrupules. (*D. J.*)

zz, (*Caract. médic.*) deux zz ainſi faits, ont été employés par d'anciens médecins pour marquer de la myrrhe; c'eſt encore ainſi que quelques médecins en Angleterre déſignent dans leurs ordonnances le gingembre, qu'on nomme en latin & en anglois, *zinziber*. (*D. J.*)

Zzz, (*Ecrit.*) Quant à leur figure ſont compoſés de la premiere partie ronde de l'*m*, & de la partie inférieure de l'*ſ* coulée; ils ſe forment du mouvement mixte des doigts & du poignet. *Voyez* le volume des *Planches de l'Ecriture*, *& leur explication*.

Z A

ZA, *en Muſique*; eſt une ſyllabe dont après l'invention du *ſi* pluſieurs muſiciens ſe ſervoient pour nommer le *ſi* bémol; cette maniere de diſtinguer les idées ne pouvoit que faciliter l'art de ſolfier, mais nos docteurs en muſique n'ont eu garde de l'adopter & ils l'ont reléguée dans le plein-chant, qu'on ne ſe pique pas encore d'apprendre difficilement comme la muſique. *Voyez* Gamme, Transposition, Solfier. (*S*).

ZAA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre de l'île de Madagaſcar; il rampe à terre; les habitans ſe ſervant de ſon bois pour faire les manches de leurs dards ou zagaies.

ZAARA, (*Géog. mod.*) on écrit auſſi *Zahara*, *Sara*, & *Sahara*. *Voyez* Sahara. (1)

C'eſt aſſez de dire ici que tous ces mots ſignifient dé-

(1) Puiſque *Zaara* ſignifie, dit-on, une étendue de déſerts, que *Czar* s'écrit auſſi *Zaar*, comme il eſt dit dans ſon article, & que par la même raiſon *Czara* s'écrit *Zaara*; pourquoi veut-on que *Czar* ſoit un mot corrompu de Céſar, au lieu d'être celui de *Zaar* qui eſt plus naturel & beaucoup plus glorieux? pourquoi dériver ſon éthymologie d'un titre précaire de ſucceſſion, au lieu de la dériver de la vraie ſource de ſon nom? On peut dire, que le vaſte empire de Ruſſie, tiré du ſein des deſerts, & monté plus vîte qu'un éclair au plus éminent dégré de puiſſance, a été en un inſtant preſque formé du néant, & que ſes Souverains peuvent par conſéquent aller de pair avec les Dieux & avoir aſſeurement la gloire d'être appellés par antonomaſe les Seigneurs des déſerts.

Quoique la Ruſſie puiſſe non-obſtant cela porter à juſte titre ſur ſes armes l'aigle pour trophée, ou parce que ſes Empereurs deſcendent des Céſars, ou parce que leur valeur égale celle des Romains; quelle gloire, quel faſte pour les Zaars de former en ſi peu de tems un ſi grand Empire, & de le gouverner de telle maniere, qu'il commence déjà à fleurir parmi les autres! Il ſuffit de jetter un regard ſur Catherine II. pour l'admirer. Marchant ſur les traces de Pierre le grand, elle a mis le comble à ſa gloire par tant d'autres titres de vertu & de grandeur: que Dieu la conſerve pour la félicité commune! Cette Souveraine législatrice, au lieu de ſe prévaloir de ſon pouvoir deſpotique, ſe conforme, en créant de nouvelles lois, aux vœux univerſels de ſes ſujets, qu'elle rend plus ſoumis & plus fideles par ſa douceur, que d'autres par leur ſeverité. Elle ſait ſi bien attirer les arts & les ſciences qu'elle protege, que ſa vaſte Monarchie n'a rien à envier aux autres. N'ayant en vue que le bien public, elle fait regner la juſtice & l'humanité. Les magnificences qu'elle repand par-tout, lui ont mérité d'une voix unanime le nom de Mere commune, dont la renommée, & les louanges, que la vérité, cette céleſte Meſſagère, fendant les airs, a publié dans tous les coins du monde, font rétentir tous les echos de l'Univers, l'annonçant comme un oracle des plus hautes deſtinées. Prévoyante, magnanime, éclairant ſes généraux de ſes lumieres, elle étend ſes conquêtes depuis les mers glacées du Nord juſqu'aux déſerts ardents du Sud; juſque-là que ſon ennemi même, le grand Sultan, la regarde comme l'Alexandre de ſon ſexe.

De ſes maréchaux, tous animés de ſon eſprit héroïque & remplis de ſes belles maximes, en voici un qui leve une armée navale, & la conduit le premier de la Moſcovie juſques dans la Méditerranée. C'eſt le Comte, l'invincible Comte Alexis d'Orlow, la foudre de Mars, qui à la bravoure joint les manieres les plus polies à l'affabilité un courage héroïque; & qui plein d'eſcellentes qualités ſait vaincre l'ennemi non-ſeulement à main armée, mais encore par ſa grandeur d'âme. A-peine arriva-t-il l'année paſſée dans l'Archipel, qu'il défit & coula à fond les voiles du Grand Seigneur, & s'étant rendu le maître de ces mers, il ſut ſi bien diſtribuer ſes généreux bienfaits, qu'il ſe fit adorer autant de ſon ennemi même que de ſa propre ſouveraine. Voiant qu'il avoit accompli les vœux de Pierre le-grand qui ſoûpiroit plus après la conquête des mers que de la terre, dont ſes états embraſſoient une grande partie, elle l'a décoré de l'ordre de S. George de la premiere claſſe, l'a gratifié de 100 mille rubles, & déclaré prince de Macédoine.

Le Maréchal de Romanſow auſſi dignement recompenſé, qui à chaque pas qu'il fait, remporte une victoire ſur le Danube, ſait pa-

déſert, & que c'eſt le nom donné par les Arabes à une grande partie de l'intérieur de l'Afrique, du levant au couchant, c'eſt en partie le pays des anciens Getules & des Garamantes. Le *Zaara* moderne eſt borné au ſeptentrion, par le Bilédulgérid; à l'orient par la Nubie: à l'occident, par l'Océan atlantique; & au midi, par la Nigritie.

La plus grande partie de cette vaſte contrée conſiſte en déſerts & en campagnes de ſable, que des tourbillons de vents portent de toutes parts. (*D. J.*)

ZAB ou ZEB, (*Géog. mod.*) en latin *Zaba* & *Zabé*; contrée de Numidie, bornée à l'eſt par un deſert qui conduit à Tunis, & au ſud par un autre déſert. C'eſt un pays de ſable, ou les chaleurs ſont exceſſives; on y manque d'eau & de blé, mais les dattes y ſont communes.

Shaw dit que le *Zab*, compris autrefois dans la Mauritanie ſicifienne & dans la Gétulie, eſt un terrein étroit, ſitué préciſément au pié de la chaîne du mont Atlas: qu'il s'étend depuis le méridien du Méſile, juſqu'à celui de Conſtantine, & qu'il s'y trouve des villages, dont le plus avancé vers l'oueſt s'appelle *Douſan*. Du tems d'Ibn-Said, Biskieré ou *Biſcara*, étoit la capitale du *Zab*. Il la place à 24 degrés de *long.* ſur 27. 30. de *latit.* (*D. J.*)

ZABACHE, MER DE, (*Géog. mod.*) autrement dite la *mer d'Aſoph*, en latin, *palus Mæotis*. C'eſt un lac ſitué ſur les confins de l'Europe & de l'Aſie, entre la petite Tartarie & la Circaſſie. On lui donne 600 milles, ou 200 lieues de tour; mais il a ſi peu de fond, & tant de bancs de ſable, qu'il ne peut porter que des barques. Ce lac formé en quelque façon par l'embouchure du Don ou Tanaïs, & par un grand nombre de petites rivieres, s'étend en longueur du nord oriental au midi occidental, depuis Aſoph juſqu'à la péninſule de Crim. Il communique à la mer de Gnil, & il ſe décharge dans la mer Noire, par deux grands détroits, ſéparés l'un de l'autre par l'île de Tameraw. (*D. J.*)

ZABATUS, (*Géog. anc.*) riviere d'Aſie. Xénophon, *Cyriacor*, *l. II. c. iij.* qui en parle, fait entendre qu'elle étoit au voiſinage du Tigre, & lui donne 400 piés de largeur. Ortelius ſoupçonne que cette riviere eſt celle que Cédrene & Calliſte nomment *Saba*. Mais, ajoute-t-il, Cédrene & l'hiſtoire Miſcellanée connoiſſent dans ce quartier deux fleuves de ce nom, l'un qu'ils appellent le *grand Zaba*, & l'autre le petit *Zaba*.

ZABDICENA, *Géog. anc.*) contrée d'Aſie, & l'une de celles qu'Ammien Marcellin, *l. XXV. c. vij.* appelle *Tranſtigritanes*, parce qu'elles étoient ſituées au-delà du Tigre, non par rapport aux provinces romaines, mais par rapport à la Perſe.

ZABERN, (*Géog. mod.*) ville ancienne de la baſſe Alſace, connue ſous les empereurs romains par le nom de *Taberna*; les hauts Allemands, depuis pluſieurs ſiecles, changeant le *t* en *z*, écrivent *Zabern*, & les François diſent *Saverne*. *Voyez* SAVERNE. (*D. J.*)

ZABES (*Géog. anc.*) petite ville du royaume de Hongrie dans la Tranſilvanie, au confluent de divers ruiſſeaux. Les Allemands la nomment *Millenbach*. C'eſt le chef-lieu d'un comté auquel elle donne ſon nom: elle a été appellée anciennement *Zeugma*.

ZABIE, (*Géog. mod*) ville d'Aſie dans l'Arabie heureuſe au royaume d'Yémen, ſur la mer Rouge; ſon port ſe nomme *Alafakah*, & eſt défendu à ſon entrée par une fortereſſe. *Long.* dans les tables d'Abulféda, 63. 20. *lat.* 14. 10. au commencement du premier climat de Ptolomée. (*D. J.*)

ZABIENS, *Zabii*, (*Géog. anc.*) peuples de l'Inde ou de l'Orient, qui paroiſſent être les mêmes que les Sabéens, & dont la religion répandue dans l'Orient, eſt connue ſous le nom de *Sabaïſme*. Les anciens Perſes Chaldéens & orientaux étoient *Zabiens*, ou attachés au Sabaïſme. *V.* SABAÏSME & SABÉENS. (*D. J.*)

ZABIRNA, (*Géog. anc.*) ville de Lybie. Diodore de Sicile, *l. III. c. lxxij.* dit que Bacchus campa près de cette ville, & qu'il y tua un monſtre épouvantable que la terre avoit produit, qui avoit tué pluſieurs perſonnes, & auquel on avoit donné le nom de *Canycé*. Cette victoire, continue Diodore de Sicile, acquit une grande réputation à Bacchus, qui pour conſerver la mémoire de cette action, éleva ſur le corps du monſtre un monument de pierre, lequel ſubſiſtoit encore il n'y a pas long-tems.

ZABOLCZ, (*Géogr. mod.*) comté de la haute Hongrie; il eſt borné au nord par celui de Zemblin, au midi par celui de Zolnock, au levant par celui de Zatmar, & au couchant par la riviere de Teyſſe: ſon chef-lieu eſt la ville de Debrezen.

ZABUL, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, capitale du Zableſtan. *Long* ſelon M. Petit de la Croix, 102, *latit.* 33. (*D. J.*)

ZACA, LA, (*terme de relation.*) La *zaca* eſt le nom que les Turcs donnent à l'aumône qu'ils font à leur volonté d'une certaine partie de leurs biens pour la nourriture & l'entretien des pauvres. Comme le montant de cette aumône n'eſt point déſigné dans l'alcoran, les uns l'eſtiment à un centieme, d'autres à un cinquantieme, d'autres à un quarantieme, & les moraliſtes ſeveres d'entre les Muſulmans à la dixieme partie du revenu; mais les Turcs eux-mêmes, les plus charitables, connoiſſent le danger où ils ſeroient expoſés, ſi les richeſſes qu'ils poſſedent paroiſſoient au jour par la quotité de leur *zaca*, fixée ſur celle de leur revenu. (*D. J.*)

ZACARAT, LE, (*Géog. mod*) riviere de la Turquie en Aſie; elle coule à une journée de la ville d'Ada, & va ſe jetter dans la mer Noire.

ZACAT, (*Hiſt. mod.*) L'alcoran de Mahomet impoſe à ſes ſectateurs deux eſpeces d'aumônes, l'une eſt légale, & l'autre eſt volontaire. La premiere s'appelle *zacat*, & la ſeconde *Sadakat*. Rien n'eſt plus expreſſément enjoint aux mahométans que la néceſſité de faire l'aumône. Le Calife Omar Ebn Abdalazis diſoit que *la priere fait faire la moitié du chemin vers Dieu, que le jeûne conduit à la porte du palais, & que c'eſt l'aumône qui en procure l'entrée*. Suivant l'alcoran, l'aumône doit être faite ſur les troupeaux, ſur l'argent, ſur le blé, ſur les fruits & ſur les marchandiſes. A la fin du ramadan, c'eſt-à-dire, du mois de jeûne, chaque Muſulman eſt obligé de faire l'aumône pour lui-même & pour chaque perſonne de ſa famille; en un mot, le précepte de l'aumône eſt un des plus indiſpenſables de la religion mahométane.

ZACATECAS, LOS, (*Géog. mod*) province de l'Amérique ſeptentrionale au Mexique, dans la nouvelle Galice; elle eſt bornée au nord par la nouvelle Biſcaye, au midi par la province de Guadalajara, au levant par celle de Guaſteca ou Panuer, & au couchant par celles de Culiacan & de Chiametlan. Cette contrée a des mines d'argent que les Eſpagnols y ont découvertes en différens tems. (*D. J.*)

ZACATULA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique ſeptentrionale dans la nouvelle Eſpagne, dans l'audience du Mexico, proche la côte de la mer du ſud, à l'embouchure de la riviere de même nom, à 90 lieues du Mexico, & à 18 d'Acapulco, avec un port. *Latit.* 18. 10.

ZACATULA, *la*, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique ſeptentrionale au Mexique; elle a ſa ſource près de la ville de la Puebla, coule par la province de Méchoacan, & entre dans la mer Pacifique, près de la bourgade de *Zacatula*.

ZACCHOUM, (*Botan. exot.*) Le p. Nau, dans ſon voyage de la Terre-Sainte, *l. IV. c. iij.* nous apprend que c'eſt le nom d'un arbriſſeau qui croît à ſix milles du Jourdain, & à dix de Jéruſalem. Cet arbriſſeau, dit-il, eſt en abondance dans le pays ſans aucune culture, il eſt armé d'épines longues & très-piquantes; il jette quantité de branches minces, mais d'un

bois

pareillement ſi bien triompher des armes & des cœurs, que les janniſſaires mêmes ayant dépoſé les armes, lui démandoient la paix & rénonçoient au faſte ottoman pour gagner l'amitié d'un ſi grand homme; & s'attacher une nation ſi belliqueuſe & ſi liberale. En effet combien de généraux a la Moſcovie, tous recommandables par leur valeur! ſans y comprendre le Comte Pannin qui ne s'eſt pas moins diſtingué dans cette guerre. Originarie de ma Patrie d'une illuſtre & noble famille, on pourroit l'attribuer à une vaine gloire, ſi je faiſois moi-même ſon éloge. Je ne parlerai pas non plus de tant d'autres dont le catalogue ſeroit trop long dans une ſimple note. Je me contenterai de dire qu'ils ſont tous autant de héros & de portraits des rares & ſublimes qualités ſans nombre que leur Souveraine poſſede au plus haut degré, & qui font l'admiration de toutes les nations, dont elle à déja gagné le cœur.

En rendant juſtice à la verité, je ſuis bien aiſe de couronner par cette derniere note tous ces mes travaux. (D)

bois fort, couvert d'une écorce aſſez reſſemblante à celle du citronnier; ſa feuille reſſemble à celle du prunier, excepté qu'elle eſt un peu plus ronde & beaucoup plus verte; ſon fruit approche aſſez de la prune: on en tire une huile vulnéraire, fort recherchée dans le pays; elle y tient lieu du baume de Jéricho, qui ne s'y recueille plus, & qui peut-être n'étoit autre choſe que l'huile du *Zacchoum*. (*D. J.*)

ZACCON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt une eſpece du prunier exotique qui croît dans la plaine de Jéricho; il eſt grand comme un oranger, & a des feuilles ſemblables à celles de l'olivier, mais plus petites, plus étroites, plus pointues & fort vertes; ſes fleurs ſont blanches, & ſon fruit eſt de la groſſeur d'une prune, rond, verd au commencement, mais en muriſſant il devient jaune & renferme un noyau comme la prune. On tire de ce fruit, par expreſſion, une huile qui eſt propre pour diſcuter & réſoudre les humeurs froides & viſqueuſes; on a nommé cet arbre *zaccon*, parce qu'il croît près des égliſes de Zacchée, dans la plaine de Jéricho. J. B. l'appelle *zaccon hiericuntea, foliis oleæ*. & G. B. *Prunus hiericunthica, folio anguſto, ſpinoſo*. (*D. J.*)

ZACINTHE, ſ. m. *Zacintha*. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en demi-fleurons, compoſée de pluſieurs demi-fleurons ſoutenus par un embryon, & contenus dans un calice écailleux qui devient dans la ſuite une eſpece de petite tête ſtriée & compoſée de pluſieurs capſules; elles renferment une ſemence garnie d'une aigrette. Tournefort, *inſt. rei herb. V.* Plante.

ZACK, la, (*Géog. mod.*) riviere ou plutôt torrent d'Allemagne en Siléſie; il ſort des montagnes qui ſéparent la Boheme de la Siléſie, & ſe jette dans le Bober. (*D. J.*)

ZACONIE, la, *ou* ZACANIE, *ou* SACANIE, en latin *Laconica*, (*Géog. mod.*) province de la Morée, la quatrieme en rang; elle eſt bornée au nord par le duché de Clarence, au midi par le golfe de Colochine, au levant par le golfe de Napoli de Romanie, & au couchant par la province de Belvedere.

La *Zaconie* eſt ſouvent nommée *Brazzo di Maina*; elle fut premierement appellée *Lelia* de Lelex, le premier qui y commanda en qualité de roi. Virgile & les autres poëtes l'appellerent *Oebalia*, d'Oebalus qui en fut ſeigneur. Selon Strabon, elle fut encore nommée *Argos*, mais les Lacédémoniens en étant les maîtres, l'appellerent *Laconie*.

Cette province s'étend le long de la mer; il s'y trouve quantité de rochers & de profondes cavernes aux environs du mont Taigete, appellé aujourd'hui du côté de Miſitra (lieu principal du pays), *Vouni tis Miſitra*. Les chiens de cette province, autrefois célebres, conſervent encore leur réputation; & le grand-veneur du Sultan en tire quantité tous les ans pour les meutes de ſa hauteſſe. (*D. J.*)

ZACUTH, (*Géog. mod.*) riviere de la Turquie aſiatique en Anatolie; elle traverſe la Caramanie, & coule dans la mer Méditerranée. On croit que c'eſt l'Eurydemon des anciens. (*D. J.*)

ZACYNTHUS, (*Géogr. anc.*) île de la mer Ionienne, aſſez près du Péloponnèſe, au couchant de l'Elide, au midi de l'île de Céphalénie, & au nord des Strophades. Strabon. *l. X.* compte *Zacynthe* & Céphalenie au nombre des îles qui étoient ſous la domination d'Ulyſſe. Il donne à l'île de *Zacinthe* cent ſoixante ſtades de circuit, & il la place à 60 ſtades de Céphalénie. Il ajoute d'après Homere, *Odyſ. I. v.* 24. que cette île étoit couverte de bois & fertile.

Ce qui a été imité par Virgile, *Æneid. III. v.* 270.

> *Jam medio adparet fluctu nemoroſa* Zacynthus,
> *Dulichiumque, Sameque, & Neritos ardua ſaxis.*

L'île de *Zacynthe*, aujourd'hui l'île de *Zante*, avoit une ville de même nom, & ſelon Strabon, cette ville étoit conſidérable Thucydide, *l. II. p.* 144 après avoir dit que l'île *Zacynthe* eſt ſituée du côté de l'Elide, ajoute que ſes habitans étoient une colonie d'Achéens, venus de l'Achaïe propre.

Tite-Live, *l. XXVI. c. xxiv.* fait mention de l'île qui eſt petite, dit-il, & ſituée au voiſinage de l'Etolie. Lœvinus, continue-t-il, emporta la ville d'aſſaut, avec la citadelle. Pauſanias, *l. VIII. c. xxiv.* nous apprend que cette citadelle s'appelloit *Pſophis*, parce qu'un Pſophidien nommé *Zacynthe*, fils de Dardanus, ayant débarqué dans l'île, y fit bâtir cette forteresse, & lui donna le nom de la ville où il avoit pris naiſſance.

Ptolomée, *l. III. c. xiv.* compte l'île de *Zacinthe* parmi les îles ſituées ſur la côte de l'Epire, & y remarque une ville de même nom. Scylax lui donne auſſi un port, ἐν ᾗ χαὶ πόλις χαλλίμην. Pline, *l. IV. c. xij.* remarque que Céphalénie & *Zacynthe* ſont des îles libres; que la derniere avoit une belle ville, que ſa fertilité lui donnoit le premier rang parmi les îles de ce quartier, & qu'anciennement elle avoit été appellée *Hyrie*. Sur ce pié-là, Pomponius Mela a donc eu tort de diſtinguer l'île *Hyria* de celle de *Zacynthe*. Les habitans de cette île ſont appellés *Zacinthii* par Cornelius Nepos, *in Dione, c. ix.* (*D. J.*)

ZADRADUS, *ou* *ZARADRUS*, (*Géogr. anc.*) ſelon le manuſcrit de Ptolomée de la bibliotheque palatine; fleuve de l'Inde, en deçà du Gange; il recevoit l'Hypaſis & l'Adris avant que de ſe jetter dans le fleuve Indus. (*D. J.*)

ZADAON, le, *ou* ZADAN, (*Géog. mod.*) riviere de Portugal; elle prend ſa ſource dans les montagnes de l'Algarve, au midi du royaume, & va ſe rendre dans le golfe de Sébutal, un peu au-deſſous de la ville de ce nom: on croit communément que c'eſt le *Calipſus* de Ptolomée, *l. II. c. v.* riviere de la Luſitanie. (*D. J.*)

ZADRA, (*Géog. mod.*) ville ruinée d'Afrique en Barbarie, au royaume de Tunis, dans la province de Meſrate. (*D. J.*)

ZADURA, ſ. f. ζαδοῦρα; (*Mat. méd. des nouv. gr.*) nom donné par les derniers écrivains grecs à une racine des Indes qui étoit ronde, liſſe & de la couleur du gingembre; ils la recommandent extrêmement dans les maladies peſtilentielles; nous ne connoiſſons plus cette racine.

ZAFFO, (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre d'Afrique qui croît au royaume de Congo; il eſt de la grandeur d'un chêne, & produit un fruit ſemblable à des prunes de la grande eſpece; elles ſont d'un rouge très-vif, & d'une odeur très-aromatique.

ZAFLAN, *lac de*, (*Géog, mod.*) lac conſidérable dans la haute Ethiopie; il s'étend du ſeptentrion au midi, & tire ſon nom d'une bourgade ſituée ſur ſes bords. (*D. J.*)

ZAFRA *ou* SAFRA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne dans l'Eſtramadure, proche la riviere de Guadaxéra, au pié des montagnes, à 2 lieues de Médina, & à 3 de Feria; elle eſt défendue par un château. L'auteur de la *poblacion gèneral de Eſpana*, croit que c'eſt la *Julia reſtituta* des anciens, & d'autres auteurs placent la *Julia reſtituta* à *Carceres*, petite ville de la même province; quoi qu'il en ſoit, ce ſont les Maures qui lui ont donné le nom *Zafra*. Ferdinand III. la prit ſur eux en 1240. *Long.* 12. 10. *lat.* 38. 22. (*D. J.*)

ZAFRANIA, ſ. f. (*Medec. grecq.*) terme barbare employé par les derniers écrivains grecs, pour déſigner la couleur jaune du ſafran; ils ont tiré ce mot littéralement d'Avicenne & de Sérapion, qui s'en ſont ſervis pour déſigner la couleur du bol d'Arménie de Galien, lequel, diſent-ils, teignoit le papier d'un beau jaune doré, *zafrania tinctura*. Les écrivains barbares du moyen âge ont rendu le mot arabe par le terme latin encore plus groſſier, *croceitas*. (*D. J.*)

ZAGAIE *ou* SAGAIE, (*terme de relation*.) eſpece de dard ou de javelot des inſulaires de Madagaſcar; le bois en eſt long d'environ quatre piés, il eſt fort ſouple & va toujours en diminuant vers le bout par lequel on le tient pour le lancer. Le fer de ces *ſagaies* eſt ordinairement empoiſonné, ce qui fait que les bleſſures en ſont preſque toujours mortelles. Les Negres manient fort adroitement ces dards, auſſi-bien qu'une eſpece de demi-pique que quelques-uns d'eux portent à la guerre, avec une rondache faite d'un bois aſſez épais pour réſiſter au *ſagaies* & aux autres armes du pays, mais qui n'eſt point à l'épreuve des armes à feu. (*D. J.*)

ZAGAON, (*Géog. mod.*) montagne d'Afrique, dans la Barbarie, à une lieue de Tunis. C'eſt une montagne déſerte, & qui étoit autrefois très-peuplée. Les Carthaginois faiſoient venir de cette montagne de l'eau dans leur ville par des aqueducs ſoutenus ſur de grandes voutes. (*D. J.*)

ZAGARA, (*Géog. mod.*) montagne de la Turquie, en Europe, dans la Livadie, & connue anciennement ſous le fameux nom d'*Hélicon*. Le nom moderne de *Zagara* lui a été donné à cauſe de la gran-

de quantité de lievres qu'on y trouve. Il ne laiſſe pas néanmoins d'y avoir d'autres chaſſes: on y rencontre ſur-tout des ſangliers & des cerfs.

Par la deſcription que Strabon nous a laiſſée de l'Hélicon, il eſt aiſé de juger que c'eſt aujourd'hui la montagne *Zagara*. L'Hélicon étoit ſur le golfe Criſſéen ou de Corinthe, & bordoit la Phocide qu' il regardoit au nord, inclinant un peu à l'oueſt. Ses hautes croupes pendoient ſur le dernier port de la Phocide, qui de-là s'appelloit *Mycus*. Il n'étoit pas fort éloigné du Parnaſſe, & ne lui cédoit ni en hauteur, ni en étendue; enfin ces deux montagnes n'étoient preſque que rochers, & leurs croupes ſe trouvoient toujours couvertes de neiges. C'eſt-là l'état de la montagne de *Zagara*; mais il ne faudroit pas y chercher les monumens d'Orphée, ni ceux des muſes, d'Héſiode, que Pauſanias dit y avoir vûs de ſon tems.

Pour ce qui eſt de la fontaine d'Hippocrène, où les muſes avoient coutume de s'aſſembler, Wheler (Voyage d'Athenes, dans les lieux voiſins, *t. II. l. III.*) qui me fournit cet article, n'aſſure pas l'avoir diſtinguée; il n'en parle que par conjecture. „ Ayant „ avancé une lieue & demie, dit-il, vers le haut de „ la montagne, juſqu'aux neiges, il fallut m'arrêter „ & me contenter de deſcendre de cheval, & de „ tâcher de grimper ſur quelque rocher plus haut, „ d'où je puſſe découvrir les pays de deſſous & le „ haut des montagnes; enſorte que l'eſpace qui y „ étoit renfermé, me parut comme un lac glacé, & „ couvert de neiges; mais mon guide me diſant qu' „ il n'avoit paſſé par ce chemin qu'en tems d'été, „ avec M. de Nointel, ambaſſadeur de France, & „ qu'il y avoit vû une belle vallée couverte de ver- „ dure & de fleurs, avec une belle fontaine au mi- „ lieu; je me trouvai porté à croire que c'étoit-là „ la fontaine d'Hippocrène, & le bois délicieux des „ muſes „.

Il croît ſur cette montagne quantité de ſapins mâles, dont la gomme, ou le benjoin, a l'odeur de la muſcade, & celle de l'herbe que les Anglois appellent *léopards-bane*; dont la racine reſſemble à un ſcorpion. Du haut de la montagne on découvre les plaines de la Livadie au nord; directement à l'eſt on voit le mont Delphi d'Egripo, & une autre montagne de la même île à l'eſt-nord-eſt. En laiſſant le chemin de San Georgio, & tournant à main gauche, on deſcend dans une plaine qui ſe trouve entre le mont *Zagara* & une autre petite montagne, dont l'extrémité orientale n'eſt pas éloignée. Elle s'appelloit anciennement *Laphytius* de ce côté là, & du côté de l'occident on lui donnoit le nom de *Telphyſium*.

En deſcendant de la montagne de *Zagara*, on trouve du côté qui regarde *Livadia*, quelques fontaines, qui ſortent de terre, & dont il y en a qui ſe rendent dans la plaine de Livadie, & dans le lac où elles ſe perdent, tandis que d'autres ſe raſſemblent dans une riviere de la vallée. Il y en a une qui fait une belle caſcade preſque du haut de la montagne, & qui ſort apparemment du lac, qui eſt ſur le haut du mont *Zagara*. Il croît quantité de narciſſes ſur le bord de cette riviere: ils ont une odeur agréable, & multiplient extrèmement. (*D. J.*)

ZAGARAH, (*Géog. mod.*) ville ſituée ſur les confins de la Nubie, de l'Ethiopie & de la Nigritie. Elle eſt à huit journées de Mathan. (*D. J.*)

ZAGARDI, ſ. m. (*Terme de relation*) valet de chiens de chaſſe du grand-ſeigneur. Les *zagardis* ont ſoin des braques & des chiens courans; pluſieurs d'entr'eux ſont du nombre des janiſſaires. (*D. J.*)

ZAGARDI-BACHI, ſ. m. (*Terme de relation*) chef des *zagardis*. Ce chef a cinq cent hommes ſous ſa charge, qui ont ſoin de la meute du grand-ſeigneur. Il dépend de l'aga des janiſſaires. (*D. J.*)

ZAGATAIS LES, (*Géog. mod.*) tartares de la grande Boucharie, & du pays de Choraſſan.

Les tartares ſujets de Zagataï-chan, ſecond fils de Zingis-chan, qui eut la grande Boucharie & le pays de Choraſſan en partage, garderent après la mort de leur maître, le nom de *Zachataïs*, qu'ils avoient adopté pendant ſa vie; ces provinces porterent toujours depuis le nom du pays des *Zagataïs*, & les tartares qui les habitoient, le nom de tartares *Zagataïs*, juſqu'à ce que Schabocht-Sultan, à la tête des Tartares usbecks, ayant conquis ces provinces, le nom des *Zagataïs* fut englouti par celui des Usbecks; de cette maniere il n'eſt plus queſtion à préſent du nom des tartares *Zagataïs* dans la grande Boucharie, ni dans le pays de Choraſſan, que pour conſerver l'arbre généalogique de diverſes tribus tartares qui ſont établies dans ces provinces, & pour diſtinguer les tartares premiers occupans de ce pays, d'avec les tartares qui en ſont actuellement les maîtres. Du reſte ces deux branches de tartares, ſont ſi bien mêlées enſemble, qu'ils ne ſont abſolument qu'un ſeul & même corps, qui eſt compris ſous le nom de *Tartares Usbecks*. (*D. J.*)

ZAGAUAH, (*Géog. mod.*) ville du Zanguebar, ou de la côte de Cafrerie. Le géographe perſien la mets entre la ligne équinoxiale & le premier climat.

ZAGI, ſ. m. *ou* ZEGI, (*Hiſt. nat. des foſſiles.*) c'eſt un terme employé par Avicenne & autres Arabes pour déſigner toutes ſortes de ſubſtances vitrioliques, Avicenne dit qu'il y en a différentes eſpeces; ſavoir une jaune qui eſt le colcothar; une blanche qui eſt le calcadis; une verte qui eſt le chalcantum, ou notre vitriol commun; & une quatrieme rouge qui eſt le ſory. (*D. J.*)

ZAGRAB *ou* ZAGRABIA, (*Géog mod.*) & par les Allemands *Agram*, ville de la baſſe-Hongrie, dans l'Eſclavonie, ſur la rive gauche de la Save, capitale d'un comté du même nom, à 10 lieues au nord-eſt de Carloſtad, & à 50 au ſud-oueſt de Bade. Elle a un évêché ſuffragant de Colocza. *Long.* 34. 10. *latit* 45. 52 (*D. J*)

ZAGRAB *comté de*, (*Géog. mod.*) comté de la baſſe-Hongrie, dans l'Eſclavonie. Ce comté s'étend en longueur le long de la Save, depuis le comté de Sagor, qui le borne à l'occident, juſqu'au comté de Poſſega, dont il eſt borné à l'orient, ainſi que par la petite Valaquie. Il a au nord encore le comté de Sagor, & celui de Creits. Son chef-lieu lui donne ſon nom de *Zagrab*. (*D. J.*)

ZAGRI PORTÆ, (*Géog. anc.*) nous dirions en françois *le col du mont Zagrus*. Par les portes du mont *Zagrus*, Ptolomée, *l. VI. c. ij.* entend un paſſage étroit dans cette montagne de Médie. Diodore de Sicile, *l. II. c. xjv.* qui appelle la montagne *zarcæus mons*, nous apprend que ce paſſage fut pratiqué par Sémiramis qui voulut par là laiſſer à la poſtérité un monument éternel de ſa puiſſance.

La montagne, dit-il, qui s'étend l'eſpace de pluſieurs ſtades, ne préſentoit que des rochers eſcarpés, & des précipices qui obligeoient à faire de grands détours pour la traverſer: mais Sémiramis trouva moyen d'adoucir ce chemin par la route aiſée qu'elle fit pratiquer, en abattant les rochers, & en comblant les précipices, & ce qui exigea des travaux infinis.

Nous n'aurons pas de peine à croire que ce chemin portoit encore le nom de *Sémiramis*, lorſque Diodore de Sicile écrivoit, puiſque Niger aſſure qu'on l'appelle préſentement *Sémirami*. C'eſt ce que Strabon appelle *les portes de la Médie*. Ptolomée connoît une montagne de Sémiramis, mais c'eſt quelque choſe de différent; car il la met entre la Carmanie & la Gédroſie. (*D. J.*)

ZAGRUS MONS, (*Géog anc.*) montagne d'Aſie, & qui faiſoit partie du mont Taurus. C'étoit proprement cette chaîne de montagnes, qui touchoit au mont Niphas, ſéparoit la Médie de la Babylonie, & au-deſſus de la Babylonie joignoit les montagnes des Elyméens & des Parétacéniens, comme au-deſſus de la Médie elle joignoit les montagnes des Caſſéens. Pline, *l. VI. c. xxvij.* donne à entendre que le *mont Zagrus* commençoit dans l'Arménie, & s'étendoit juſqu'à la Chalonitide, entre la Médie & l'Adiabene. Ptolomée, *l. VI c. ij.* compte le *mont Zagrus* parmi les montagnes les plus conſidérables de la Médie. (*D. J.*)

ZAGU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) eſpece de palmier qui croît dans les Indes orientales au Malabar, aux îles Mouluques & au Japon. Cet arbre eſt le *palma japonica, ſpinoſis pediculis, polypodii folio*, Boërh. Jud. Alt. ij. 170. *palma indica, caudice in annulos protuberante reſtrincto fructu, pruniformi* Raii hiſt. ij. 1360. Zagu, *ſeu arbor farinifera*, Jonſt. *Dendr.* 142. *toda-panna*, Commel. *Flor. malab.* 264.

Cet arbre eſt quelquefois ſi gros, qu'un homme peut à peine l'embraſſer, cependant on le coupe fort aiſément, parce qu'il n'eſt compoſé que d'écorce & de moëlle, dont on fait du pain. Les Malabares mangent le fruit de cet arbre avec du ſucre. Les feuilles ſervent à couvrir leurs maiſons, & l'on tire des plus petites une façon de chanvre dont on fait des cordelettes.

C'eſt

C'eſt de ce palmier qu'on tire la fécule appellée *ſagou*, qui donne un aliment fort doux & fort nourriſſant: on en apporte beaucoup en Angleterre. *Voy.* Sagou. (*D. J.*)

ZAHARA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne dans l'Andalouſie, ſur la route de Séville à Gadix, à la ſource du Guadalete. Elle eſt ſituée autour d'une colline, avec un château ſur la hauteur.

ZAHIR, (*Médec. des Arabes.*) ce mot eſt employé par les médecins arabes pour déſigner une eſpece de dyſſenterie, dont le ſiege eſt dans le rectum, & accompagnée de tenſions dans les inteſtins, & de douleurs d'éroſion dans le gros boyau. (*D. J.*)

ZAHORIE, ſ. m. (*Gram.*) gens à vûe ſi perçante, qu'ils voient à-travers les pierres & dans les entrailles de la terre. Il n'eſt pas néceſſaire d'avertir que ceci eſt un préjugé populaire: il regne en Eſpagne & en Portugal. Le grave pere Delrio, qui s'eſt amuſé à écrire ce gros livre des ſottiſes de la divination, avoit vu en 1575 un *zahorie*. Il dit qu'il avoit les yeux rouges; & que n'ajoutoit-il qu'il étoit né le jour du Vendredi ſaint? car ſans cette condition, les pierres empêchent de voir.

ZAIM, ſ. m. (*Milice turque.*) ce ſont des chevaliers à qui le grand-ſeigneur donne à vie des commanderies, à condition qu'ils entretiendront un certain nombre de cavaliers pour ſon ſervice. Ces chevaliers reſſemblent aſſez aux timariots, dont ils ne different guere que par le revenu.

Les *zaims* ont les plus fortes commanderies, & leurs revenus ſont depuis vingt mille juſqu'à quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cens quatre-vingt-dix-neuf aſpres. S'il y avoit un aſpre de plus, ce ſeroit le revenu d'un pacha: ainſi lorſqu'un commandeur vient à mourir, l'on partage la commanderie, ſuppoſé qu'elle ait augmenté de revenu ſous le défunt, comme cela arrive ordinairement; car on les augmente plutôt que de les laiſſer déperir. Les *zaims* doivent entretenir pour le moins quatre cavaliers, à raiſon de cinq mille aſpres de rente, pour la dépenſe de chacun.

Les *zaims* doivent marcher en perſonne à l'armée, comme les timariots: leur ſervice militaire eſt tout-à-fait ſemblable. *Voyez* Timariot.

ZAIN, adj. (*Manege.*) ſe dit d'un cheval qui n'eſt ni gris, ni blanc, & qui n'a aucune marque blanche ſur le corps.

Zain, (*Géog. mod.*) petit lac de la Pruſſe royale dans l'Ermeland, ſur les confins de Burtenland, proche la ville de Reſſel. Son écoulement eſt du côté du nord, par une riviere qui ſe rend dans celle de Guber. (*D. J.*)

ZAIRAGIAH, ſ. f. (*Divinat. des Arabes.*) nom d'une divination uſitée chez les Arabes. Elle ſe pratique avec pluſieurs cercles ou roues paralleles, marquées de diverſes lettres, & que l'on fait rencontrer les unes avec les autres par le mouvement qu'on leur donne, ſelon certaines regles. Cette divination eſt ainſi nommée à cauſe des cercles de cette machine qui correſpondent aux planetes. D'Herbelot, *bib. orient.* (*D. J.*)

ZAIRE, le, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique, au royaume de Congo. Elle ſort principalement du lac Zambre, & va ſe rendre dans la mer, vers le 5 degré 40 minutes de *latitude* méridionale. Elle a dans ſon lit pluſieurs îles habitées par des gens qui vivent indépendans du roi de Congo, & qui ne lui paient aucun tribut.

ZAIRZOU, (*Géog. mod.*) riviere de la Turquie aſiatique, en Anatolie, au voiſinage de la ville de Smyrne. Cette riviere qui coule dans une belle prairie, eſt l'*Hermus* des anciens, qui ſe jettoit avec le Pactole à l'entrée du golfe de Smyrne.

ZAKROTZIN, (*Géog. mod.*) ville de la grande Pologne, dans le palatinat de Mazovie, ſur la rive droite du Boug, à 3 lieues de l'endroit où le Boug ſe jette dans la Viſtule. On tient une petite diete dans cette ville.

ZALACKNA, (*Géog. mod.*) petite ville de Tranſylvanie, dans comté d'Albe-Junie, au pié des montagnes, & au confluent de deux petites rivieres. (*D. J.*)

ZALAG, (*Géog. mod.*) montagne d'Afrique dans l'empire de Maroc, au royaume de Fez. Elle s'étend cinq lieues du couchant au levant, & aboutit à une lieue de Fez. Auſſi les bourgeois de cette ville y ont la plus grande partie de leurs héritages; mais la principale habitation eſt le bourg de Lampta, qui ſe trouve au bas des ruines d'une ancienne place, qui eſt ſans doute la *Vobrix* de Ptolomée, laquelle cet auteur marque à 9. 20. de *longitude*, & à 34. 15. de *latitude*.

ZALAMEA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne dans l'Eſtramadure de Leon, à 7 lieues au nord de Llerena. (*D. J.*)

ZALAWAR *ou* SALAWAR, le comté de, (*Géog. mod.*) comté de la baſſe-Hongrie. Il eſt borné au nord par celui de Sarwar, au midi par la Drave, au levant par les comtés de Smig & de Tolna, & au couchant par la Stirie. Il eſt arroſé par la riviere de Muer. Son chef-lieu s'appelle *Zalawar*, & lui donne ſon nom.

Zalawar *ou* Salawar, le, (*Géog. mod.*) riviere de la baſſe Hongrie, dans le comté auquel elle donne le nom, ſur la riviere de Sala, à environ une lieue du lac Balaton. On la prend communément pour l'ancienne *Salis*.

ZALEG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Ethiopie, ſur le bord de la mer, près du détroit de Babelmandel. Elle ſert d'entrepôt aux marchands qui trafiquent en Ethiopie. (*D. J.*)

ZALISCUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Aſie mineure, dans la Galatie. Ptolomée, *l. V. c. iv.* marque l'embouchure de ce fleuve ſur la côte du Pont-Euxin, entre *Cyptaſia* & *Galorum*.

ZALISSA, (*Géog. mod.*) ville de l'Aſie dans l'Ibérie, ſelon Ptolomée, *l V. c. xj.* Si nous en croyons Thevet, on la nomme préſentement *Scander*.

ZALONKEMEN, (*Géog. mod.*) ville de Hongrie dans l'eſclavonie. Elle eſt nommée par les François *Salankemen*. *Voyez* ce *mot*. (*D. J.*)

ZAMA, (*Géog. mod.*) 1°. ville d'Afrique, dans la Numidie propre, & dans les terres, à cinq journées de Carthage du côté du couchant, ſelon Polybe, *l. XV. c. xj.* Cette ville à laquelle les anciens ont donné le nom de forteresse, *Zamenſe oppidum*, eſt fameuſe dans les guerres d'Annibal, de Jugurtha & de Juba. C'eſt près de cette place qu'Annibal, l'an de Rome 551, à ſon retour d'Italie, perdit la bataille contre le premier Scipion, ſurnommé l'*Afriquain*, qui finit par cette victoire la ſeconde guerre punique. Après que Juba eût été défait près de Tapſe, aujourd'hui *Mangbiſi*, *Zama* ferma ſes portes à ce prince; refuſa de lui rendre ſes femmes, ſes enfans, & ſes tréſors, & envoya demander du ſecours à Céſar. Elle devint dans la ſuite colonie romaine, ſous ce titre que lui donne une ancienne inſcription, rapportée par Gruter, *p.* 384. *Coloniæ*, *Æliæ*, *Hadrianæ*. *Aug.* Zamæ. *Regiæ*. Pline, *l. XXXI. c. ij.* & Vitruve, *l. VIII. c. iv.* parlent d'une fontaine près de cette ville, dont les eaux rendoient la voix forte & ſonore.

2°. *Zama* ville de la Cappadoce, que Ptolomée, *l. V c. vj.* marque dans la préfecture de Chamanes.

3°. *Zama* ville de la Méſopotamie, ſelon le même Ptolomée, *l. V. c. xviij.* (*D. J.*)

ZAMÆ FONS, (*Géog anc.*) fontaine d'Afrique. Ses eaux rendoient la voix ſonore, ſelon Pline, *lib. XXXI. c. ij.* Vitruve, *l. VIII. c. iv. p.* 166. raconte la même choſe. Cette fontaine étoit apparemment dans la ville de Zama, ou dans ſon voiſinage: le nom du moins le fait ſoupçonner. (*D. J.*)

ZAMALE, ſ. f. (*Hiſt. nat Bot*) plante de l'île de Madagaſcar. Elle eſt d'une odeur très-déſagréable; mais on la regarde comme un grand remede contre les douleurs des dents: les nourrices en frottent les gencives de leurs enfans.

ZAMAMIZON, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre. Ptolomée, *l. IV. c. iij.* la compte au nombre des villes qui étoient entre la ville Thabraca & le fleuve Bagradas. (*D. J.*)

ZAMBALES, (*Géog. mod.*) peuples des Philippines dans la province de Pampanga, dont ils habitent les montagnes. Nous ne connoiſſons ces peuples que par la relation de Navarette: „ les *Zambales*, dit-„ il, ſont les ennemis mortels des noirs qui les re-„ doutent beaucoup, & ils ont leurs bourgs ſur les „ bords des montagnes. Ils n'ont point les cheveux „ crêpus comme les noirs; ils ſont exempts de cor-„ vées, & paient leur taxe en argent non-travaillé. „ Ils ſont tantôt en paix, tantôt en guerre avec les „ Indiens: quand ils ſont en paix, ils viennent en „ troupes dans les bourgs ou les villes, on leur don-„ ne du tabac, des guenilles & du vin, dont ils ſont „ fort contens, & quelques-uns aident aux princi-„ paux Indiens à cultiver leurs terres. Nous admi-

„ rions

,, rions qu'ils fuſſent ſi gras, ſi grands & ſi robuſtes,
,, ne ſe nourriſſant que de racines des montagnes,
,, de quelques fruits & de chair crue, n'ayant d'au-
,, tre habit que leur peau, & d'autre lit que la
,, terre.

,, Chacun d'eux a ſon arc & ſes fléches; l'arc eſt
,, auſſi long que celui qui s'en ſert: ils les font du
,, bois d'une ſorte de palmier qui eſt auſſi dur que
,, le fer; la corde eſt d'écorce d'arbre, & d'une for-
,, ce dont rien n'approche. Ils ont encore une petite
,, arme de fer plus large que la main, d'un quart d'au-
,, ne de long, dont la poignée eſt fort belle, qu'ils
,, diſoient être de coquilles d'huîtres brûlées & de
,, limaçons, elle reſſembloit à de beau marbre. Ils
,, ſe ſervent de cette arme quand on ſe mêle.

,, Tous les peuples de ces montagnes, juſqu'à la
,, nouvelle Ségovie, eſtiment beaucoup un crâne
,, pour y boire, de ſorte que celui qui a le plus de
,, crânes, paſſe pour le plus vaillant; & c'eſt pour
,, jouir de cet honneur, que ſans autre vue ils vont
,, en courſe pour couper des têtes. En quelques en-
,, droits ils font des dents qu'ils en tirent, des eſpe-
,, ces de guirlandes qu'ils mettent ſur leurs têtes; ce-
,, lui qui en a le plus, eſt le plus eſtimé. Il y a une
,, grande quantité de ces peuples dans les monta-
,, gnes d'Orion, ſur la baye de Manille, mais ils ſont
,, fort pacifiques ,,.

Ce paſſage eſt curieux, & nous apprend des particularités qui ne ſe trouvent pas ailleurs. On y voit qu'il y a dans ces îles deux races différentes de noirs; que les uns ſont de véritables negres, & que les autres ont des cheveux longs, comme les canarins du voiſinage de Goa. (*D. J.*)

ZAMBE, ſ. m. & f. (*terme de relation.*) c'eſt un des noms qu'on donne dans l'Amérique méridionale aux enfans nés de mulâtres & de noirs. (*D. J.*)

ZAMBESE, (*Géog mod.*) fleuve de l'Ethiopie orientale. Ce fleuve, dont on ignore la ſource, eſt très-rapide, & a quelquefois plus d'une lieue de largeur; il ſe diviſe en pluſieurs branches, & entre dans la mer par cinq embouchures; il ſe déborde pendant les mois de Mars & d'Avril; & ſemblable au Nil, il engraiſſe & fertiliſe les terres qu'il inonde. (*D. J.*)

ZAMBUJA, (*Geog. mod.*) petite ville de Portugal, ſur la droite du Tage, à cinq lieues de Santaren. (*D. J.*)

ZAMBRONE, LE CAP, (*Géog. mod.*) cap d'Italie, dans la côte de la Calabre ultérieure, ſur le golfe de Ste. Euphémie, environ à deux lieues de la ville de Tropea, du côté du levant. Il portoit anciennement le nom d'*Hipponium promontorium*, parce que la ville d'*Hipponium* y étoit ſituée. (*D. J.*)

ZAMEGH, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom que quelques auteurs ont donnée au *lapis lazuli*.

ZAMETUS, (*Géog. anc.*) montagne de l'Arabie heureuſe, ſelon Ptolomée, *l. VI. c. vij.* Le manuſcrit de la bibliotheque palatine lit *Zames*, au-lieu de *Zametus*; & Ortelius dit que dans les cartes modernes cette montagne eſt nommée *Zimat*. (*D. J*).

ZAMIÆ, ſ. f. (*Litt. Bot.*) c'eſt le nom latin que Pline, *l. XVI. c. xxvj.* donne aux pommes de pin qui ſe ſont corrompues ſur l'arbre, & qu'il en faut détacher, pour éviter qu'elles gâtent les pommes de pin voiſines, & qui ne ſont pas encore mûres. (*D. J.*)

ZAMIN, (*Géog. mod.*) ville du pays de Mavaralnahar, ou province de Tranſoxane, ſituée ſur les confins du territoire de Samarcande, & qui eſt des dépendances de celles d'Oſrouſchah. On la trouve ſur le chemin de Farganah à la Sogde. Elle eſt à 89 d. 40 de longitude, & à 40 d. 30 de latitude ſeptentrionale. L'on recueille dans ſon terroir la manne le plus exquiſe de tout l'orient, que les Perſans & enſuite les Arabes appellent *Terengia-bin Alzamini*. (*D. J.*)

ZAMNES, (*Géog. mod.*) ville de l'Ethiopie, ſous l'Egypte, ſelon Pline, *l. VI. c. xxjx.* qui dit que c'eſt là qu'on commençoit à voir des élephans. (*D. J.*)

ZAMOLXIS, ſ. m. (*Mythol.*) génie ſupérieur qui fleuriſſoit long-tems avant Pythagore; & l'on place le tems auquel Pythagore a fleuri, ſes voyages & ſa retraite en Italie, entre l'an 376 & 532. *Zamolxis* devint après ſa mort le grand dieu des Thraces & des Gétes, au rapport d'Hérodote. Il leur tenoit même lieu de tous les autres; car ils ne vouloient honorer que celui-là. Il fut d'abord eſclave en Ionie, & après avoir obtenu ſa liberté, il y acquit de grandes richeſſes, & retourna dans ſon pays. Son premier objet fut de polir une nation groſſiere, & de la porter à vivre à la maniere des Ioniens. Pour y réuſſir, il fit bâtir un ſuperbe palais, où il régaloit tour-à-tour tous les habitans de ſa ville, leur inſinuant pendant le repas, que ceux qui vivoient ainſi que lui, ſeroient immortels, & qu'après avoir payé à la nature le tribut que tous les hommes lui doivent, ils ſeroient reçus dans un lieu délicieux, où ils jouiroient éternellement d'une vie heureuſe. Pendant ce tems-là, il travailloit à faire conſtruire une chambre ſous terre; & ayant diſparu tout-d'un-coup, il s'y renferma & y demeura caché pendant trois ans. On le pleura comme mort; mais au commencement de la quatrieme année, il ſe montra de nouveau, & ſa vue frappa tellement ſes compatriotes, qu'ils crurent tout ce qu'il leur avoit dit. Dans la ſuite ils le mirent au rang des dieux, & éleverent des temples en ſon honneur.

ZAMORA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, dans le royaume de Léon, vers ſa partie ſeptentrionale, ſur la rive droite du Duero, qu'on paſſe ſur un pont, à 15 lieues de Salamanque, à 26 de Léon, à 24 de Valladolid, & à 45 de Madrid. Après avoir été détruite par Almanzor dans le jx. ſiecle, elle fut rebâtie par les rois Ferdinand & Alphonſe. Elle eſt fortifiée. Son évêché eſt ſuffragant de Compoſtelle. Son terroir abonde en tout ce qui eſt néceſſaire à la vie. Quelques-uns prétendent que c'eſt la *Sentica* de Ptolomée, *l. II. c. iij.* & que les Maures s'en étant rendus maîtres, l'appellerent *Zamora* ou *Médinato Zamorati*, la ville des Turquoiſes, parce que dans les rochers de ſon voiſinage on y trouve des mines de turquoiſes. Cette ville eſt célebre en Eſpagne, pour poſſéder le corps de S. Ildefonſe; c'eſt une gloire que je ne lui envie point, quelque difficile qu'il ſoit de voir cette relique. *Longit.* 12. 25. *latit.* 41. 36. (*D. J.*)

ZAMORA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, dans le Pérou, audience de Quito, près des Andes, à 70 lieues de la mer du ſud, & à 20 de Loxa. Les mines d'or des environs de cette ville ſont très-riches, & travaillées par des negres. Un tréſorier du roi d'Eſpagne réſide à *Zamora*. *Long.* 24. 46. *latit. meridionale*. 5. 8. (*D. J.*)

ZAMORA, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, dans la Barbarie, au royaume de Trémécen, dans la province de Bugie, aujourd'hui de la dépendance d'Alger. Cette ville étoit autrefois la plus riche en blé & en troupeau de toute la Barbarie. Les Arabes & les Béréberes y accouroient en foule; mais à-préſent cette ville n'eſt plus qu'une bourgade. (*D. J.*)

ZAMORA, (*Géog. mod*) riviere de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans l'audience de Quito; cette riviere après avoir paſſé à Zamora, prend le nom de *San-Jago*, & ſe rend dans l'Amazone, un peu au-deſſus du grand Pongo. (*D. J.*)

ZAMOS, LE, (*Géog. mod.*) riviere de la haute-Hongrie. Elle prend ſa ſource dans les montagnes de Marmaros, aux confins de la Pokutie, & ſe perd dans la Teiſſe. (*D. J.*)

ZAMOSKI *ou* ZAMOSCH, (*Géog. mod.*) ville de Pologne, au palatinat de Belz, avec titre de principauté, dans un fond environné de marais, à 15 lieues de Lemberg, & à 25 de Lublin, entre ces deux villes. Elle eſt fortifiée. *Longit.* 41. 34. *latit.* 50. 38. (*D. J.*)

ZAMPANGO, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, dans la nouvelle-Eſpagne, ſur la route de Mexico à Guaxaca. Ses habitans commercent en ſucre, en cochenille & en coton. (*D. J.*)

ZAN, ſ. m. (*Littérat.*) c'eſt ainſi que s'appelle le Jupiter de la fable. Ce prince accablé de vieilleſſe mourut dans l'île de Crête où ſon tombeau s'eſt vu long-tems près de Gnoſſe, avec cette épitaphe: *cy git Zan que l'on nommoit Jupiter*. Le mot *Zan* ſignifie *adonné aux femmes*; ce prince eut, ſelon la coutume de ce tems-là, pluſieurs maîtreſſes, & Junon ſe brouilla ſouvent avec lui ſur ce ſujet. Voilà l'origine de ce mauvais ménage entre les divins époux, dont les poëtes parlent tant. (*D. J.*)

ZANCLE, (*Géog. anc.*) ancien nom de la ville de Meſſine, ſelon Hérodote, *l. VII. Polymn. pag.* 438. Les Meſſéniens, peuples du Péloponnèſe, ayant été chaſſés de chez eux après avoir ſoutenu de longues guerres contre les Lacédémoniens, ſe tranſplanterent en Sicile, où s'étant rendus maîtres de *Zancle*, il lui donnerent le nom de *Meſſine*. Ce fut Epa-

mi-

minondas qui, après la bataille de Leuctres, les rappella, & les rétablit dans leur pays. (*D. J.*)

ZANFARA, *ou* JANFARA, (*Géogr. mod.*) royaume d'Afrique, dans la Nigritie. Il eſt borné au levant par le royaume de Zegzeg, & au midi par le Sénégal. Les caravanes de Tripoli qui vont dans ce royaume, en apportent de l'or, en échange de draps & autres marchandiſes qu'ils y laiſſent. Le terroir eſt fécond en blé, riz, millet, & coton; ſes habitans ſont grands & fort noirs. Le lieu principal du pays, eſt à 40 *deg. de longitude*, ſous les 16. *deg. de latitude* ſeptentrionale. (*D. J.*)

ZANGAN, (*Géogr. mod.*) ou *Zarigan*, ſelon Paul Lucas; ville de Perſe, au voiſinage de Sultanie; elle a, ſelon Tavernier, un caravanſerai des plus commodes pour les caravanes. (*D. J.*)

ZANGUEBAR, LE, (*Géog. mod*) contrée d'Afrique, dans la Cafrerie, le long de la mer des Indes. On prétend que c'eſt la contrée que Ptolomée nomme *Agiſimba*. Elle s'étend depuis la riviere de Jubo, juſqu'au royaume de Moruca, & comprend pluſieurs royaumes, dont les principaux ſont Moſambique, Mongale, Quiloa, Monbaze, & Métinde. *Voyez la carte de* M. Damville. C'eſt un pays bas rempli de lacs, de Marais, & de rivieres. Il vient dans quelques endroits un peu de blé, de millet, des orangers, des citrons, *&c.* Les poules qu'on y nourrit ſont bonnes, mais la chair en eſt noire; les habitans ſont des Negres, au poil court & friſé; leur richeſſe conſiſte dans les mines d'or, & dans l'ivoire; ils ſont tous idolâtres ou mahométans; leur nourriture principale eſt la chair des bêtes ſauvages, & le lait de leurs troupeaux. (*D. J.*)

ZANHAGA, *ou* ZÉNÉGA, (*Géog. mod.*) déſert d'Afrique, dans l'Ethiopie occidentale; c'eſt la premiere habitation des déſerts de la Lybie, vers le couchant: car elle commence à l'océan, & occupe tout l'eſpace qui eſt entre le cap de Nun, & la riviere de Niger, que les Portugais nomment *Sénéga*, & les François *Sénégal*, & qui ſépare les blancs d'avec les negres. Le déſert de *Zanhaga* eſt habité par différens peuples, & entre autres par les Zénegues; c'eſt un déſert ſec & aride, dont la chaleur eſt inſupportable; on s'y conduit par les vents, par les étoiles, par le vol des corbeaux & des vautours, qui volent vers les endroits où l'on trouve heureuſement des troupeaux qui paiſſent. (*D J.*)

ZANI, ou *TZANI*, (*Géog. anc.*) peuples des environs de la Colchide. Lorſqu'on va d'Arménie en Perſarménie, dit Procope, *Bel. perſici*, *l. I. c. xiv.* de la traduction de M. Couſin, on a au côté droit le mont Taurus, qui s'étend juſqu'en Ibérie, & en d'autres pays voiſins; il y a au côté gauche un long chemin, dont la pente eſt douce, & de hautes montagnes qui ſont couvertes de neige en toutes ſaiſons; c'eſt de ces montagnes que le Phaſe tire ſa ſource, & d'où il va arroſer la Colchide. Ce pays a été de tout tems habité par les Tzaniens, appellés autrefois *Saniens*, peuple barbare & qui ne dépendoit de perſonne. Comme leur terre étoit ſtérile, & leur maniere de vivre ſauvage, ils ne ſubſiſtoient que de ce qu'ils pilloient dans l'empire. L'empereur leur donnoit chaque année une certaine ſomme d'argent, afin d'arrêter leurs courſes; mais ſe ſouciant fort peu de leurs ſermens, ils ne laiſſoient pas de venir juſqu'à la mer, & de voler des Arméniens & des Romains; ils faiſoient de promptes & de ſoudaines irruptions, & ſe retiroient auſſitôt dans leur pays. Quand ils étoient rencontrés en campagne, ils couroient riſque d'être battus; mais l'aſſiette des lieux étoit telle qu'ils ne pouvoient être pris. Sylla les ayant défaits par les armes, acheva de les conquérir par ſes careſſes. Ils adoucirent depuis la rudeſſe de leurs mœurs, en s'enrolant parmi les Romains, & en les ſervant dans les guerres; ils embraſſerent la religion chrétienne. Ils ſont appelles *Zanni* par Agathias, *l. V.* qui les place ſur le Pont-Euxin, aux environs de Trapézunte. (*D. J.*)

ZANNA, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom d'une terre employée dans la médecine, & qui, ſuivant Oribaſius, ſe trouvoit en Arménie, ſur les frontieres de la Cappadoce. Elle étoit d'un rouge pâle, d'un goût aſtringent, & très aiſée à diviſer par l'eau. On la nomme auſſi *Zarina*.

ZANNICHELLIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom donné par Micheli au genre de plante que les autres botaniſtes appellent *algoïdes*; *aponogeton*, *gramini-folia*; en voici les caracteres.

Il porte des fleurs mâles & femelles diſtinctes; mais qui ſont toujours près les unes des autres. La fleur mâle n'a ni calice ni pétales; elle conſiſte ſeulement en une étamine droite, longue, & terminée par une boſſette ovale. La fleur femelle a un calice fait en cloche, & compoſé d'une ſeule feuille, diviſée en deux ſegmens dans les bords; il n'y a point de pétales; le piſtil a pluſieurs germes contournés, avec autant de ſtyles ſimples, & de ſtigma de forme ovoïde; les graines égalent en nombre les germes; elles ſont oblongues, pointues à chaque bout, boſſelées d'un côté, & couvertes d'une peau ou écorce. Linnæi, *gen. plant. p.* 444. Vaillant, *A. G.* 1719. Pontedera *Anth.* Dillenii, *gen. p.* 169. (*D. J.*)

ZANONE, ZANONIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de trois pétales diſpoſés en rond & ſoutenus par un calice en forme d'entonnoir; ce calice devient dans la ſuite un fruit mou, recourbé, & ſucculent, qui renferme le plus ſouvent deux ſemences arrondies. Plumier, *nov. pl. am. gen. V.* PLANTE. Voici ſes caracteres, ſuivant Linnæus, elle produit des fleurs mâles & femelles ſéparées; dans la fleur mâle le calice eſt compoſé de trois feuilles ovales, déployées de toutes parts, & plus courtes que la fleur; la fleur eſt monopétale, ayant une large ouverture découpée en cinq ſegmens, qui ſont dentelés, égaux, & repliés en arriere. Les étamines ſont cinq filets de la longueur du calice, & terminés par de ſimples ſommets. Les fleurs femmelles naiſſent ſur des plantes ſéparées; elles ont le calice & la fleur ſemblables à la fleur mâle, excepté que le calice eſt ſur le germe du piſtil; ce germe eſt oblong, & produit trois ſtiles coniques, recourbé; les ſtigma ſont fendus en deux, & recoquillés; le fruit eſt une groſſe & longue baie, tronquée au bout, & courte vers la baſe il contient trois loges; les graines ſont au nombre de deux, oblongues & applaties. Linnæi, *gen. plant. pag.* 477. *Hort. Malab. vol. VIII. pag* 47. 49. (*D. J.*)

ZANTE, (*Géog mod.*) ville capitale de l'île de même nom, le long de la côte, & regardant le couchant. On y compte environ quinze mille ames; elle n'eſt point murée, mais défendue par une forteresſe bâtie ſur une éminence. Son port qui eſt au midi eſt très-bon. Il y a dans cette ville un évêque du rit latin, ſuffragant de Corfou, mais la plûpart des habitans font profeſſion du rit grec, ſous la direction d'un protopapa, & ils relevent de l'évêque de Céphalonie. Les Vénitiens, en qualité de maîtres de *Zante*, y tiennent un provéditeur. Les Anglois y ont un comptoir, conduit par un conſul. Les Hollandois y ont pareillement un conſul, & les François n'y ont qu'un commis. *Long.* 36. 55. *lat.* 37. 56. (*D. J.*)

ZANTE, *île de*, île de la mer de Grece, au couchant & à quinze lieues de la Morée, à cinq au midi de Céphalonie, & à 36. 30. *de latitude*. Elle n'a qu'environ quinze lieues de circuit, mais en récompenſe de ſa petiteſſe, c'eſt une île agréable & fertile. Les Grecs l'ont connue ſous le nom de *Zacynthus*. Wheler dit avoir vu une médaille qui repréſentoit la tête d'une divinité; ſur le revers étoit un trépié d'Apollon, & au-deſſous un ſoleil rayonnant, avec ce mot autour Ζακυνθιων.

Cette île eſt aujourd'hui gouvernée par un provéditeur vénitien; elle a deux ports, entre leſquels regne un long promontoire du côté de l'orient. Son principal commerce conſiſte en raiſins de Corinthe, que les Anglois enlevent. L'huile de cette île eſt excellente; ſes melons ne le cédent point à ceux d'Eſpagne, on y trouve auſſi de très-belles pêches en groſſeur, des figues, des citrons, des oranges, & des limons ſans pepins.

La langue italienne eſt preſque auſſi commune à *Zante* que la grecque; il y a néanmoins très-peu de gens du rit latin. Outre la ville capitale qui porte auſſi le nom de *Zante*, on compte dans cette île quantité de villages. Meſſieurs Wheler & Spon y ont remarqué une fontaine de poix noire, dont l'odeur approche de l'huile d'ambre.

C'eſt dans cette île qu'eſt mort le célebre Véſale âgé de 58 ans; le vaiſſeau ſur lequel il étoit pour ſe rendre à Veniſe, fit un triſte naufrage ſur les côtes & ce grand anatomiſte périt bientôt après de faim & de fatigue. (*D. J.*)

ZANTHENE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) pierre qui, ſuivant Pline, ſe trouvoit en Médie; quand on la trituroit dans du vin elle devenoit molle comme

de la cire, & elle répandoit une odeur très-agréable. *Voyez* Plinii *hiſt. nat. lib. XXXVII. cap. x.*

ZANTO, (*Géog. mod.*) bourgade de la baſſe Hongrie, entre Strigonie & Albe Royale, à cinq lieues de chacune de ces villes, on la prend pour l'ancienne Oſones de l'itinéraire d'Antonin. (*D. J.*)

ZANTOCH, (*Géog. mod.*) petite ville de la grande Pologne, dans le Palatinat de Poſnanie, aux confins de la nouvelle marche de Brandebourg, ſur la rive ſeptentrionale du Noteez, au-deſſous de Nackel. Elle doit ſon origine à un château qui a été le ſujet de pluſieurs guerres dans le xj. ſiecle, entre les Poméraniens & les Polonois. (*D. J.*)

ZANTOCK, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la nouvelle marche de Brandebourg, ſur la riviere de Warte, à deux lieues de Landsberg. (*D. J.*)

ZANZIBAR, (*Géog. mod.*) île de la mer des Indes, ſur la côte du Zanguebar, entre l'île de Pemba & celle de Monfia, à huit lieues de la terre-ferme; elle a le titre de royaume; le terroir produit beaucoup de riz, de mil, & de cannes de ſucre; on y trouve des forêts de citronniers; les habitans ſont tous mahométans. *Latit. méridionale 7.* (*D. J.*)

ZAO, (*Géog. anc.*) promontoire de la Gaule narbonnoiſe, ſelon Pline, *l. III. c. iv.* dont voici le paſſage: *Promontorium Zao: Cithariſta portus*. C'eſt ainſi, dit le pere Hardouin, que liſent tous les manuſcrits au-lieu que les exemplaires imprimés portoient *promontorium Cithariſta, portus*, ou *promontorium Zacothariſta*, ou *Zaoportus*. Ce promontoire s'appelloit auſſi *Cithariſta*, comme le port: car on lit dans Ptolomée, *l. II. c. vj.* κιθαριστὸς τὸ ἄκρον. C'eſt préſentement le cap Siſiat, ou de Cerchiech; près de Toulon; & le port Cithariſta eſt aujourd'hui le port de Saint George, ou le port de Toulon. (*D. J.*)

ZAOIT, (*Géog. mod.*) petite ville d'Afrique, dans la Barbarie, au royaume de Tunis, dans la province de Tripoli, à quelque diſtance de la mer. C'eſt la demeure de pluſieurs morabites qui y vivent comme des religieux. (*D. J.*)

ZAORAT, (*Géog. mod.*) place déſolée d'Afrique au royaume de Tunis, dans la province de Tripoli. C'étoit autrefois une ville conſidérable, avec un port appellé *Poſidon portus*; mais ce n'eſt aujourd'hui qu'un méchant village, habité par des gens fort pauvres. (*D. J.*)

ZAPATA, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) eſpece de fête ou de cérémonie uſitée en Italie dans les cours de certains princes le jour de S. Nicolas; elle conſiſte en ce que le peuple cache des préſens dans les ſouliers ou les pantoufles de ceux qu'ils veulent honorer, afin de les ſurprendre le matin lorſqu'ils viennent à s'habiller.

Ce mot vient de l'eſpagnol *capato*, qui ſignifie un *ſoulier* ou une *pantoufle*. On prétend imiter en cela S. Nicolas, qui avoit coutume de jetter pendant la nuit des bourſes pleines d'argent dans de certaines maiſons par les fenêtres, afin que de pauvres filles puſſent être mariées.

Le pere Menetrier a décrit ces *zapatas*, leur origine, & leurs différens uſages, dans ſon *traité des ballets anciens & modernes*.

ZAPHAR, ſ. m. *terme de Fauconnerie*, les *zaphars* ſont une ſorte de faucons très-beaux de corps, ayant la tête plus groſſe que les autres, & d'ailleurs toutes les marques des gentils faucons; ils ſont de moyenne groſſeur, entre le gerfaut & le faucon, & montent par pointe; au lieu que le gerfaut s'éleve plus haut. (*D. J.*)

ZAPORAVIENS, *uo* ZAPOROGES, (*Géog. mod.*) peuples compris parmi les Coſaques ou Ukraniens; ils habitent dans les îles qui ſont aux embouchures du Boryſthène, & ſont ſous le commandement d'un chef élu à la pluralité des voix, nommé *Hetman* ou *Itman*; mais ce capitaine de la nation n'a point le pouvoir ſuprème: les *Zaporaviens* ſont à peu-près ce qu'étoient nos flibuſtiers, des brigands courageux. Ils ſont vêtus d'une peau de mouton, & alloient autrefois pirater juſque dans le Boſphore; ils ſont aujourd'hui contenus par la cour de Ruſſie, qui envoye un ſeigneur dans le pays pour y veiller; mais ce qui diſtingue les Coſaques *zaporaviens* de tous les autres peuples, c'eſt qu'ils ne ſouffrent jamais de femmes dans leurs peuplades, comme on prétend que les Amazones ne ſouffroient point d'hommes chez elles. Les femmes qui leur ſervent à peupler, demeurent dans d'autres îles du fleuve; point de mariage, point de famille; ils enrôlent les enfans mâles dans leur milice, & laiſſent leurs filles à leurs meres; ſouvent le frere a des enfans de ſa ſœur, & le pere de ſa fille. Point d'autres lois chez eux que les uſages établis par les beſoins; cependant ils ont quelques prêtres du rit grec. On a conſtruit depuis quelque tems le fort ſainte Eliſabeth ſur le Boriſthène pour les contenir; ils ſervent dans les armées comme troupes irrégulieres, & malheur à qui tombe dans leurs mains.

Mais pour mieux faire connoître les *Zaporaviens* & leur herman, nous rapporterons ici comment ſe fit en 1709, le traité de Mazeppa coſaque, ſtipulant pour Charles XII. avec ces barbares. Mazeppa donna un grand repas, ſervi avec quelque vaiſſelle d'argent à l'herman *zaporavien*, & à ſes principaux officiers: quand ces chefs furent yvres d'eau-de-vie, ils jurerent à table ſur l'Evangile, qu'ils fourniroient des vivres & des hommes à Charles XII. après quoi ils emporterent la vaiſſelle & tous les meubles. Le maître-d'hôtel de la maiſon courut après eux, & leur remontra que cette conduite ne s'accordoit pas avec l'Evangile ſur lequel ils avoient juré. Les domeſtiques de Mazeppa voulurent reprendre la vaiſſelle, les *Zaporaviens* s'attrouperent; ils vinrent en corps ſe plaindre à Mazeppa de l'affront inoui qu'on faiſoit à de ſi braves gens, & demanderent qu'on leur livrât le maître-d'hôtel pour le punir ſelon les lois; il leur fut abandonné, & les *Zaporaviens*, ſelon les lois, ſe jetterent les uns aux autres ce pauvre homme comme on pouſſe un ballon, après quoi on lui plongea un couteau dans le cœur. *Hiſtoire de Ruſſie*, par M. de Voltaire. (*D. J.*)

ZAPOT, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) c'eſt un fruit qui croît dans la nouvelle Eſpagne, en Amérique, que les Eſpagnols appellent *zapote blanco*, qui eſt de la groſſeur & de la forme du coin, agréable au goût, mais mal-ſain, & qui contient une amande qui paſſe pour un poiſon dangereux. Il croît ſur un grand arbre que les Indiens appellent *cochits ſapotl*, qui a ſes feuilles ſemblables à celles de l'oranger, rangées trois à trois par intervalle, & les fleurs jaunes & fort petites.

ZAPOTÉCA, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne; elle s'étend du midi au nord, depuis la province de Gauxaca, juſqu'au golfe du Mexique. Le terroir en eſt fertile, quoique pierreux; ſes habitans autrefois ſauvages, ſont aujourd'hui civiliſés. (*D. J.*)

ZAPUATAN, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Galice, proche la mer du ſud. C'eſt une province de petite étendue, qui fut découverte par Nunno de Guſman, en 1532. (*D. J.*)

ZARA, (*Géog. mod.*) ville des états de Veniſe, en Dalmatie, dans une péninſule qui s'avance dans la mer, & dont on a fait une île, par le moyen des foſſés qu'on a creuſés; cette ville eſt à 35 lieues au nord-oueſt de Spalatro, & à 66 au nord-oueſt de Raguſe, elle eſt fortifiée d'une citadelle, dont les foſſés ſont taillés dans le roc. On a conſtruit à côté trois baſtions revêtus de pierres de taille; ce qui rend cette ville le boulevard de la république de ce côté-là. Les arſenaux, les magaſins, les hôpitaux, les caſernes, les palais du provéditeur général, du gouverneur de la ville, ſont de beaux édifices; il y a un college, & une académie de belles-Lettres.

Les Vénitiens acheterent cette ville en 1409, de Ladislas roi de Naples; Bajazet II. la leur enleva en 1498; mais ils la reprirent par la ſuite, & l'ont toujours conſervée depuis.

Les anciens l'ont connu ſous le nom de *Jadera*, ville capitale, & colonie de Liburnie, ſelon Pline; *l. III. c. xxj.* & Ptolomée, *l. II. c. xvij.* On y voit encore une inſcription antique, où l'empereur Auguſte eſt qualifié du titre de *pere* de cette colonie; cette inſcription ajoute qu'il en avoit fait bâtir les tours & les murailles; & au-deſſous on lit qu'un certain Tiberius Optatus en avoit relevé quelques tours ruinées de vieilleſſe: *Imp. Cæſar. divi F. Aug. parens coloniæ murum & turres dedit, Ti. Julius Optatus turres vetuſtate conſumptas, impenſa ſua reſtituit*. Il paroît par une autre inſcription que *Jadera* avoit beaucoup plus d'étendue que le *Zara* moderne, dont les habitans ne montent à préſent qu'à quatre à cinq milles ames. *Long. 33. 20. latit. 44. 23.* (*D. J.*)

ZARABANDAL, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que l'on donne à un gouverneur ou viceroi, qui rend

la juſtice au nom des rois mahométans de Mindanao, l'une des îles Philippines : c'eſt la premiere dignité de la cour.

ZARA-VECCHIA, (*Géog. mod.*) ville ruinée de l'état de Veniſe, ſur la côte de la Dalmatie, près de Porto-Roſſo. Le p. Coronelli prétend que c'eſt l'ancienne *Blandona*. (*D. J.*)

ZARACHA, (*Géog. mod.*) bourg de la Morée, au duché de Clarence, à environ vingt lieues du golfe de Lépante. Quelques-uns croient que c'eſt l'ancienne *Pellana*.

ZARAHNUN, (*Géog. mod.*) montagne d'Afrique, au royaume de Fez. C'eſt une grande montagne qui contient pluſieurs hameaux peuplés d'Azuagues & de Béréberes.

ZARANGÆI, (*Géog. anc.*) peuples d'Aſie, au-delà du pays des Ariens. Pline les diſtingue des *Drangæ*. Cependant il paroît par Strabon, Quinte-Curce & d'autres auteurs, qu'on peut les confondre enſemble. Le p. Hardouin croit que le pays de ces peuples répond aujourd'hui au Ségeſtan.

ZARBI, LE, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique, dans la Terre-ferme, au nouveau royaume de Grenade. Elle prend ſa ſource dans la province de Colimas, & finit par ſe rendre dans le fleuve appellé *Rio-Grande*. (*D. J.*)

ZARBILE, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique, dans la Terre-ferme, au nouveau royaume de Grenade. Elle prend ſa ſource dans la province de Colimas, & ſe jette dans Rio-Grande.

ZABETA, (*Géog. anc.*) fontaine de l'Aſie mineure, dans la Bithynie, au bord de la mer de Chalcédoine, ſelon Etienne le géographe, qui dit qu'elle nourriſſoit de petits crocodiles qu'on appelloit *zaretii*. Strabon. *l. XII. p.* 563, nomme cette fontaine *fons azaritia*, & dit ſimplement qu'elle nourriſſoit de petits crocodiles. Par ces petits crocodiles on doit entendre des lézards d'eau ſemblables aux crocodiles d'Egypte, & ces lézards ſont appellés *byzantiaci lacerti*, dans Stace, *l. IV. Sylv. in riſu ſaturnalitio*.

> *Tu roſeum tineis, ſituque putrem*
> *Quales aut libycis madent olivis*,
> *Aut thus niliacum, piperve ſervant*.
> *Aut byzantiacos colunt lacertos*.
> (*D. J.*)

ZAREX, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnèſe, dans la Laconie, ſelon Ptolomée, *l. III. c. xvj.* ſur le golfe Argolique; & Etienne le géographe, Polybe, Pline & Pauſanias écrivent *Zarax*. Ce dernier marque, *liv. III. ch. xxiij.* que d'Epidaure à *Zarax* on comptoit environ cent ſtades. Cette ville, ajoute-t-il, a un port très-commode; mais de toutes les villes des Eleuthérolacons, c'eſt celle qui a été expoſée aux plus grands malheurs; car elle fut autrefois détruite par Cléonyme, fils de Cléomène, & petit-fils d'Agamemnon. Du tems de Pauſanias, *Zarex* n'avoit rien de remarquable. On y voyoit ſeulement à l'extrémité du port un temple d'Apollon, où le dieu étoit repréſenté tenant une lyre. En côtoyant le rivage l'eſpace de ſix ſtades, l'on apperçoit les ruines du port de Cyphante. Ortelius dit que cette ville eſt nommée *Hierax Limen* par Cédrène & par Gémiſte, & *Cara* par Niger.

ZARFA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Afrique, preſque détruite entierement, au royaume de Fez, dans la province de Trémecène. Elle étoit ſituée dans une plaine fertile en blé & remplie d'arbres fruitiers.

ZARIASPA, (*Géog. anc.*) ville d'Aſie, dans la Bactriane. Strabon, *l. XI. p.* 514 & 516, Pline, *liv. VI. ch. xv.* & Etienne le géographe diſent qu'on la nommoit auſſi *Bactra*; le premier ajoute qu'il y paſſoit une riviere de même nom, laquelle ſe jettoit dans l'Oxus. Pline, *liv. VI. c. xxiij.* dit *Prophthaſia, oppidum Zariaſparum*; & comme un peu plus haut il avoit dit, *c. xvij. Prophthaſia Drangarum*, & qu'Eratoſthène écrit Προφθασία ἐν τῇ Δράγγῃ, il paroît que cette ville étoit dans la Drangiane, & qu'elle avoit été bâtie par une colonie de Zariaſpes, de même que Pline dit *Maſtia Mileſiorum*, pour ſignifier que *Maſtia* étoit une colonie des Miléſiens. Les Zariaſpes étoient les plus anciens habitans de la ville de Bactra.

ZARITZA, (*Géog. mod.*) ville ou plutôt forteresſe de l'empire ruſſien, au royaume d'Aſtracan, ſur la droite du Wolga, au pié d'une colline. Elle eſt munie de cinq baſtions & de cinq tours de bois. La garniſon de cette forteresſe eſt de trois à quatre cens hommes, qui ſont employés à défendre le pays contre les courſes des Tartares & des Coſaques. *Latit.* 49 42. (*D. J.*)

ZARMISOGETUSA REGIA, (*Géog. anc.*) ville capitale de la Dace, ſur le fleuve *Sargetia*, ſelon les tables de Ptolomée, *tabula* 9. *l. III. c. viij.* qui dans le texte la nomme *Zarmigethuſa*. La premiere ortographe approche pourtant davantage de celle qui eſt ſuivie dans les anciennes inſcriptions. Une de ces inſcriptions rapportée par Gruter, *p.* 257. *n°.* 1, eſt conçue de la ſorte:

> *Imp. Cæſ. Antonino*
> *Pio. Aug. Colonia*
> *Sarmizagethuſa*.

Ce mot eſt écrit ſans diphthongue dans le digeſte, *l. I. ff.* 8. *de cenſib.* où on lit *Zarmizegethuſa*. Une inſcription qu'on trouve dans Zamoſius, *analect. c.* v. porte *Col. Ulp. Trajana Dacic. Sarmizeg.* Il y a encore dans Gruter d'autres inſcriptions qui font mention de cette ville, ſavoir à la *pag.* 6, *n°.* 3:

> *Felicibus Auſpiciis*
> *Cæſaris Divi Nervæ*
> *Trajani Auguſti*
> *Condita Colonia*
> *Dacia Sarmiz. Per*
> *M. Scaurianum Ejus Propr.*

& à la *pag.* 46, *n°.* 3, *Colonia Dac. Sarmitz.* dans la ſixieme claſſe des inſcriptions rapportées par Th. Reineſius, on trouve celle-ci:

> *Flam. Col. Sarmiz. Dec. Col. Sar. & Apul.*

Lorſque cette ville fut devenue colonie romaine, elle conſerva ſon ancien nom, auquel elle joignit le titre de *Colonia Ulpia Trajana*, ou celui d'*Auguſta Dacica*, & quelquefois on lui donnoit tous ces titres enſemble, comme on le voit par une quatrieme inſcription, *pag.* 437, *n°.* 1. qui ſe trouve dans Gruter, & où on lit:

> *Colon. Ulp. Trajan.*
> *Aug. Dacica Sarmizgetuſa.*

Cette colonie, à en juger par ſes ruines, doit avoir été une des plus conſidérables de l'empire romain. Ce n'eſt aujourd'hui qu'un village appellé *Varhel*. (*D. J.*)

ZARNAB, ſ. m. (*Mat. méd. des Arabes.*) terme employé par Avicenne pour exprimer le *carpéſia* des anciens grecs. C'étoit une drogue aromatique, fine, ſtomachique & cordiale, qu'on ſubſtituoit au cinnamomum, & qui peut-être étoit de nouveaux rejettons de l'arbriſſeau qui produit les cubebes. Galien en nomme deux eſpeces, celle de Laërce & celle de Pont, & ainſi nommées des lieux d'où on les tiroit; mais ces deux eſpeces étoient vraiſſemblablement des racines de la même plante de la Pamphilie, tirées de deux montagnes différentes. (*D. J.*)

ZARNACH, ſ. m. (*Hiſt. nat. des foſſiles.*) c'eſt le terme des anciens arabes pour déſigner l'orpiment; car ils le nomment aujourd'hui *zarnich*. Dioſcoride & Théophraſte appellent le *zarnach* du nom de *arrenecon*, qui n'eſt autre choſe que l'orpiment.

Le *zarnach* moderne eſt une ſubſtance inflammable, d'une ſtructure uniforme, qui n'eſt ni flexible ni élaſtique, donnant en brûlant une flamme blanchâtre & une odeur nuiſible approchante de celle de l'ail.

On en connoît quatre eſpeces: 1°. une rouge, qui eſt la vraie ſandarach: 2°. une jaune, qu'on trouve abondamment dans les mines d'Allemagne, & qu'on nous apporte fréquemment ſous le nom d'*orpiment*, & mêlé avec ce foſſile: 3°. une verdâtre, qui n'eſt pas moins commune dans les mêmes mines, & qu'on vend ſous le nom d'*orpiment groſſier*; on rencontre auſſi cette troiſieme eſpece dans les mines d'étain de Cornouailles. 4°. une blanchâtre, également commune dans les mines d'Allemagne, mais dont on ne fait aucun cas; c'eſt cependant une ſubſtance remarquable, en ce qu'elle a la propriété de changer l'encre noire dans un très beau rouge. (*D. J.*)

ZARNATA, (*Géog. mod.*) ville de Grece, dans la Morée, à deux lieues du golfe de Coron, & à huit au couchant de Miſitra. C'eſt une fortereſſe que l'art & la

& la nature ont rendu très-forte. Elle eſt de figure ronde, & ſituée ſur une éminence. Les Vénitiens l'ont poſſédée long-tems ; elle dépend aujourd'hui des Turcs, avec tout le reſte de la Morée. (*D. J.*)

ZARNAW, (*Géog. mod.*) petite ville de la haute Pologne, dans le palatinat de Sandomir, entre la ville de ce nom & celle de Sirard, environ à 36 lieues de la premiere, & à 30 lieues de l'autre.

ZARPANE ÎLE, (*Géog. mod.*) nom d'une des îles Mariannes, ſituée ſous le 14^{d}. de *latitude* ſeptentrionale. On lui donne quinze lieues de tour. Elle a deux ports. (*D. J.*)

ZARUMA, (*Géog. mod.*) petite province de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans l'audience de Quito, à l'occident de celle de Loxa. Sa capitale ſituée par 3^{d}. 40'. de *latitude* auſtrale, lui donne ſon nom. Ce lieu a eu autrefois quelque célébrité par ſes mines aujourd'hui abandonnées, ainſi que bien d'autres plus riches, faute d'ouvriers pour les travailler. L'or de celle-ci eſt de bas-aloi, & ſeulement de quatorze carats; il eſt mêlé d'argent, & ne laiſſe pas d'être fort doux ſous le marteau. La hauteur du barometre à *Zaruma* eſt de 24 pouces 2 lignes ; ainſi ſon terrein eſt élevé d'environ 700 toiſes, ce qui n'eſt pas à moitié de l'élévation du ſol de Quito, c'eſt-à-dire que la chaleur y eſt de moitié moins grande; car dans ce pays-là l'élévation du ſol y décide preſque entierement du degré de chaleur. (*D. J.*)

ZARZEDAS, ZARCEDAS *ou* SARCEDAS, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourgade de Portugal, dans l'Eſtramadure, au territoire de Tomar & au nord du Tage, ſur une colline eſcarpée, vis-à-vis de Caſtel-Branco. Elle n'a qu'une paroiſſe. (*D. J.*)

ZASLAW, (*Géog. mod.*) ville de la petite Pologne, au palatinat de Volhinie, ſur la riviere Horin, à environ cinq lieues d'Oſtrog. (*D. J.*)

ZATHMAR *le comté de* (*Géog. mod.*) comté de Hongrie. Il eſt borné au nord par le comté de d'Ugoez, au midi par celui de Krama, au levant par celui de Nagibiane, & au couchant par les ſept villes Heydoniques. Son chef-lieu Zathmar lui a donné ſon nom. (*D. J.*)

ZATHMAR, (*Géog. mod.*) petite ville de Hongrie, capitale du comté de même nom, ſur la riviere de Samos, qui en forme une île, ſur les frontieres de la Tranſilvanie, à 18 lieues de Toxay, & à 50 de Bude. Elle appartient à l'empereur. *Long.* 27. 32. *latit.* 49. 58. (*D. J.*)

ZATIME, (*Géog. mod.*) montagne d'Afrique, en Barbarie, dans la province de Ténez. Elle appartient aux turcs d'Alger, & eſt peuplée de Bérébères, d'Azuagues. (*D. J.*)

ZATOR, (*Géog. mod.*) ville de Pologne, dans le palatinat de Cracovie, ſur la droite de la Viſtule, près de ſon confluent avec le Skaud, à 9 lieues au-deſſus de Cracovie, & à 18 au ſud eſt de Ratibor. Elle eſt défendue par un château. *Long.* 37. 32. *lat.* 49. 58. (*D. J.*)

ZATOU, ſ. m. (*Com.*) meſure de grains en uſage dans l'île de Madagaſcar parmi les naturels du pays.

On ne ſe ſert du *zatou* que pour meſurer le riz entier & non mondé, le riz mondé ſe meſurant au monka & à la voule, dont le premier peſe ſix livres, & le ſecond ſeulement une demi-livre de Paris.

Le *zatou* contient cent voules, c'eſt-à-dire, cinquante livres de Paris, & en langue madecaſſe, ou de Madagaſcar, il ſignifie *cent*, nombre qui dans ce pays comme en Europe contient deux fois cinquante, ou quatre fois vingt-cinq. *Voyez* MONKA & VOULE. *Diction. de commerc. & de Trév.*

ZAUZAN, (*Géog. mod.*) ville du Khoraſſan, entre Hérat & Niſchabour. *Long.* 80. 30. *latit. ſeptentrionale.* 35. 20. (*D. J.*)

ZAWICHOST, (*Géog. mod.*) ville de la petite Pologne, au palatinat de Sandomir, à la droite de la Viſtule, environ à cinq lieues au-deſſous de Sandomirz. C'eſt le ſiege d'une Caſtelanie. (*D. J.*)

Z B

ZBARAS, (*Géog. mod.*) nom de deux villes de la Pologne. L'une eſt dans le palatinat de Podolie, près de Tarnapol. L'autre eſt dans l'Ukraine, au palatinat de Braslaw, à quatorze lieues de la ville de ce nom. (*D. J.*)

ZBOROW, (*Géog. mod.*) ville de la petite Pologne, dans l'Ukraine, au palatinat de Lemberg, ſur les confins de ceux de Volhinie & de Podolie, à 16 lieues au levant de Léopol. Jean Caſimir, roi de Pologne, y fut défait en 1647 par les Coſaques & par le Kan des petits tartares. *Long.* 43. 54. *latit.* 49. 52. (*D. J.*)

Z E

ZÉA, (*Littérat. Botan*) nous traduiſons le mot *zéa*, ζεία des anciens, par *épeautre*, eſpece de froment qui a une enveloppe dont il eſt fort difficile de le ſéparer, même en le battant; mais dans les écrits des anciens grecs, le mot *zéa* eſt quelquefois employé pour le *libanotès*, qui comme on ſait eſt une eſpece de laſerpitium. On ne peut concevoir qu'on ait confondu enſemble ſous un même nom, deux choſes auſſi différentes qu'un grain ſemblable, au froment, avec une grande & belle plante ombellifere; & cependant c'eſt une faute qui a été commune aux Grecs & aux Romains. Il y a plus, c'eſt que le mot *zéa* pris pour une eſpece de froment dans Dioſcoride & Théophraſte, n'eſt point le même grain dans Athénée, car ce dernier nous dit que le pain fait de *zéa* eſt le plus peſant & le plus difficile à digérer qu'il y ait; il ajoute qu'on ne peut cultiver ce grain que dans les pays froids du nord, où l'on en fait du pain noirâtre, peſant & mal-ſain; ainſi le *zéa* d'Athénée paroît être du ſeigle. Théophraſte au contraire, en parlant du *zéa*, dit qu'il donne un pain plus blanc & plus léger qu'aucun autre froment. Il faut avouer qu'en général les anciens ſont très-confus & très-peu d'accord enſemble dans les détails qu'ils nous ont laiſſés ſur les divers grains dont on fait le pain; mais peut-être qu'à notre tour nous ne ſommes pas plus exacts qu'ils l'ont été. (*D. J.*)

ZEB, (*Géog. mod.*) province d'Afrique dans la Barbarie, au ſud du royaume de Labet. Elle eſt bornée au nord par les montagnes de Bugie, au midi par les déſerts, au levant par le Bilédulgérid, & au couchant par le déſert de Maxila. C'eſt un pays miſérable, couvert de ſables ardens, & dont les habitans vivent ſous des tentes. Il appartient aux Algériens. (*D. J.*)

ZEBÉE, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique, dans l'Ethiopie orientale. Elle a ſa ſource au royaume d'Enaria, & ſon embouchure ſur la côte de Zanguebar. C'eſt la même riviere que Quilmanci, ſelon M. d'Anville. (*D. J.*)

ZEBID *ou* ZABID, (*Géog. mod.*) *Zabida*, *Zibit*, ville de l'Arabie heureuſe, aſſez prèt de la mer d'Oman, & dans une plaine dépourvue d'eau courante, à cent trente milles de Sanaa. *Voyez* ZABID. (*D. J.*)

ZEBIO (*Géog. mod.*) montagne d'Italie, au duché de Modene, près du village de Saſſuolo. Cette montagne brûle de tems-en-tems comme l'Ætna & le Véſuve; il tranſpire de ſon pié à travers un rocher, deux ſources d'huile, l'une rouge, & l'autre plus claire & plus liquide; c'eſt l'huile de Pétrole, dont la différence de couleur & de conſiſtence, peut dépendre en partie des feux ſouterrains, en partie des terres, & des roches par leſquelles elle ſe filtre. (*D. J.*)

ZÈBRE, ſ. m. (*Hiſt. nat. des quadrup.*) nom d'un animal de l'eſpece des ânes, & qu'on voit communément non-ſeulement en Afrique, mais dans quelques endroits des Indes orientales. Il eſt de la figure & de la taille de la mule, mais bien différent pour la couleur du poil, qui eſt marqueté ſur le dos & ſous le ventre de larges mouchetures noires, blanches & brunes. Il va par troupeaux, & court avec une légéreté étonnante. (*D. J.*)

ZÉBU, (*Géog. mod.*) *Sébu* ou *Cébu*, par d'autres l'*île de Pintados* ou des *peuples peints*, parce qu'ils vont tout nuds, & ſe peignent de diverſes couleurs. *Zébu* eſt une petite île de l'Océan indien, & l'une des Philippines, entre celle de Maſoate au nord, celle de Leyté au levant, & l'île de Negres au couchant. Elle n'a que deux lieues de circuit, mais elle eſt peuplée. Elle obéit aux Eſpagnols, & dépend du gouverneur de Philippines. Il y a des mines d'or. La plûpart des habitans ſont encore payens, & prennent autant de femmes qu'ils veulent. Leur nourriture conſiſte en poiſſon & en viandes à demi-cuites & ſalées. (*D. J.*)

ZECHES, (*Géog. anc.*) peuples d'Aſie, au voiſinage

nage de la Lazique: le fleuve Boas, dit Procope, *Perſicor. l. II. c. xxjx.* prend ſa ſource dans le pays des Arméniens, qui habitent Pharangion, proche des frontieres des Tzaniens: il coule aſſez loin du côté de la droite, toujours étroit & agréable juſqu' aux extrêmités de l'Ibérie, & au bout du mont Caucaſe; cette contrée eſt habitée de différentes nations, des Alains, des Abaſques, qui ſont anciens alliés des Romains des Chrétiens, des *Zéchiens* & des Huns ſurnommés *Sabéïriens*. (*D. J.*)

ZEDARON, (*Aſtronom.*) nom d'une étoile de la troiſieme grandeur ſur la poitrine de Caſſiopée, où on en trouve la longitude & la latitude pour 1700 dans le *Prodromus aſtron.* d'Hevelius, *p.* 278. Quelques aſtronomes la connoiſſent par le nom de *Schédir*. (*D. J.*)

ZÉDOAIRE, ſ. f. (*Botan. exot.*) racine aromatique des Indes orientales, de forme ronde ou longue.

Dioſcoride & Galien ne font aucune mention de la *zédoaire* ni du *zérumbeth*. D'un autre côté, ces remedes étoient fort en uſage chez les Arabes, mais ils les ont décrit ſi briévement, ils ſont ſi incertains & ſi mal d'accord, que leurs ouvrages ne peuvent nous ſervir pour éclaircir l'hiſtoire des ſimples.

Avicenne diſtingue la *zédoaire* du zérumbeth, & établit deux eſpeces de *zédoaire*, l'une ſemblable à la racine de l'ariſtoloche, & l'autre qui croît avec le napel, & qui en eſt ſelon lui l'antidote.

Sérapion après avoir interprêté le mot de *zérumbeth* par celui de *zédoaire*, dit qu'il reſſemble par ſes racines à celles de l'ariſtoloche ronde, & au gingembre par la couleur & le goût. Rhasèz confond la *zédoaire* & le zérumbeth; en un mot, les uns & les autres nous brouillent, plutôt que de nous éclairer.

On trouve dans nos boutiques deux racines ſous le nom de *zédoaire*: l'une eſt longue, & l'autre eſt ronde.

Quelques-uns croient que ce ſont ſeulement différentes parties de la même racine. La *zédoaire* longue, *zedoaria longa*, eſt une racine tubéreuſe, compacte, de deux, trois, quatre pouces de longueur, de la groſſeur du doigt, finiſſant par les deux bouts en pointe mouſſe, cendrée au dehors, blanche endedans, d'un goût âcre un peu amer, de peu d'odeur, mais agréable, douce, aromatique lorſqu' on la pile ou qu'on la mâche, & qui approche en quelque façon du camphre. On recherche celle qui eſt peſante, pleine, non ridée, un peu graſſe, viſqueuſe, odorante, & ſans trous.

La *zédoaire* ronde, *zédoaria rotunda*, reſſemble entierement à la *zédoaire* longue, par ſa ſubſtance, ſon poids, ſa ſolidité, ſon goût & ſon odeur; elle n'en differe que par la figure, car elle eſt ſphérique, de la grandeur d'un pouce, terminée quelquefois en une petite pointe, par laquelle elle a coutume de germer. On nous apporte l'une & l'autre *zédoaire* de la Chine, ſelon Garzias & Paul Herman. On trouve plus rarement la ronde dans les boutiques que la longue. Nous ignorons encore quelles plantes les produiſent.

Breynius & Rai ſoupçonnent que la *zédoaire* eſt la plante nommée *malan-kna*, H. Malab. *p.* 11. 17. *Colchicum zeylanicum, flore violæ, odore & colore ephemeri*, de Herman, *Parad. Bat. prod.* 304. Cette racine de Ceylan eſt bulbeuſe, épaiſſe d'un doigt, couverte d'une membrane coriace, griſe en dehors, blanche en-dedans, compacte & fibreuſe. Les bulbes qui lui ſont attachées, ſont au nombre de ſix, placées deux à deux les unes ſur les autres, liſſes, ovalaires, chevelues, compactes, graſſes, mucilagineuſes en-dedans, mais qui piquent moins la langue.

Du ſommet de la racine, s'éleve une graine blanche, membraneuſe, dans laquelle ſont renfermées quatre ou cinq fleurs, portées ſur de longs pédicules. Ces fleurs ſont à trois, ou à ſix pétales; elles ſont pannachées de bleu, de blanc, de rouge, de pourpre & de jaune; leur odeur eſt agréable, audeſſus même de celle de la violette; elles ſortent de la terre avant les feuilles.

Après qu'elles ſont tombées, le calice ſe renfle & devient une capſule, dans laquelle ſont contenues des graines. Les feuilles ſont longues d'un empan, larges de trois ou quatre travers de doigt, odorantes comme celles du gingembre, liſſes & menues, d'un verd gai, ſoutenues ſur une courte queue, laquelle par une baſe large enveloppe la tige, & donne naiſſance à une côte qui traverſe la feuille dans toute ſa longueur; les tiges ont à peine une coudée de haut.

Herman diſtingue une autre eſpece de *zédoaire* qu'il nomme *zedoaria zeylanica, camphoram redolens*, Harad-Kaha, *zeylanenſium*. Ses feuilles ſont pardeſſous d'un rouge pourpre obſcur; leurs queues ſont faites en forme de quilles de vaiſſeau, & ſortent immédiatement de la racine, & non de la tige.

La *zédoaire* de nos boutiques étant diſtillée avec de l'eau commune, fournit une huile eſſentielle, denſe, épaiſſe, qui ſe fige, & prend la figure du camphre le plus fin; elle a donc une huile eſſentielle ſubtile, unie avec un ſel acide très-volatil, & l'union de ces deux ſubſtances, forme une réſine ſemblable au camphre. (*D. J.*)

ZEGA, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Eſpagne, dans la vieille Caſtille, proche la ville de Valladolid. (*D. J.*)

ZEGZEG, (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique, dans la Nigritie, au midi du Niger, qui le ſépare du royaume de Caſsène. Il eſt borné au midi par le royaume de Benin, au couchant par les deſerts, & au levant par le royaume de Zanfara. Il appartient au roi de Tombut. Les habitans demeurent dans de chetives cabanes. Son lieu principal, dont il prend le nom, eſt placé à 36. 40. de *longitude*, ſous les 14. 40. de *latitude* ſeptentrionale.

ZEIBAN, (*Géog. mod.*) île de la mer Rouge, & l'une des dépendances de l'Arabie heureuſe. Davity la met à 16 lieues de la côte d'Alep, ſous le 17d. de *lat.* ſeptentrionale, & lui donne 30 lieues de long & 12 de large. (*D. J.*)

ZEIRITE, ſ. m. *terme de relation*; nom des princes arabes d'une dynaſtie qui a regné en Afrique. Cette dynaſtie fut fondée par Zeïre, l'an 362 de l'hégire, & dura juſqu'en 543.

ZEITON, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la Janna, au fond d'un golfe de même nom, proche la riviere d'Agriomela. Elle eſt bâtie ſur des côteaux. Il y a un château qui n'eſt habité que par des mahométans; mais dans la ville il y a des chrétiens & des turcs. *Longitude* 41. *lat.* 39. 12.

Le golfe de *Zéiton*, appellé anciennement *Maliacus Sinus*, eſt au midi du golfe de Volo, ſur les confins de la Janna & de la Livadie. Il prend ſon nom de la ville, qui eſt placée dans le fond. (*D. J.*)

ZEITZ, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Mumilla*; petite ville d'Allemagne, au cercle de la haute-Saxe, & au duché de Naumbourg, dans la Miſnie, ſur l'Eſter, à 12 lieues au ſud-eſt de Leipſick. Elle eſt preſque deſerte. Son évêché a été transféré à Naumbourg, & ſa translation confirmée par le pape Jean XIX. *Long.* ſuivant Caſſini, 29. 43. 45. *latit.* 51. 71.

Herculicius, (David), médecin & aſtrologue, naquit à *Zeitz*, en 1557, & mourut en 1636. Il gagna ſa vie à pratiquer la médecine, à écrire divers ouvrages en allemand, & à faire des horoſcopes; mais comme il ne manquoit pas d'eſprit, il ſe ménageoit le plus qu'il pouvoit, afin de ne pas trop faire connoître l'incertitude de ſon art. Sa maiſon & tout le recueil de ſes obſervations aſtrologiques (dont la perte n'eſt pas grande) périrent dans l'incendie qui mit en cendres la ville de Stargard, le 7 d'Octobre 1635. (*D. J.*)

ZEKELITA, (*Géog. mod.*) petite ville ou bicoque de la haute Hongrie, au comté de Kalo, ſur la riviere de Graſna, à 5 lieues de la ville de Graſna.

ZELA, (*Géog. anc.*) ville de l'Aſie mineure, dans le Pont cappadocien, près du Lycus. Elle eſt appellée Ζηλα, *Zela, Orum* par Strabon, *l. XII. p.* 569. qui la fait capitale d'une contrée à laquelle elle donnoit ſon nom. Il y a, dit-il, dans la Zélitidie, une ville fortifiée nommée *Zela*, qui eſt décorée d'un temple dédié à la déeſſe Anaitis, & ſervi par quantité de ſacrificateurs, à la tête deſquels eſt un grand prêtre. Pline, *liv. VI. c. iij.* parle de cette ville, & la nomme *Ziela*. Hirtius en traite aſſez au long, *Bell. Alexandr. c. lxxij.* C'eſt, dit-il, une ville du Pont aſſez forte par ſa ſituation, étant bâtie ſur une éminence, qui, quoique ménagée par la nature, paroît un ouvrage de l'art, & deſtinée à en appuyer les murailles de toutes parts. Cette place eſt entourée de collines, entrecoupées de vallées; la plus haute de ces collines, qui ſe trouve comme jointe à la ville, eſt

fameuſe dans le pays, par la victoire de Mithridate, par la défaite de Triarius, & par l'échec qu'y reçurent les troupes romaines. (*D. J.*)

ZÉELANDE, *ou* XÉLANDE, LA, (*Géog. mod.*) province des Pays-bas, & l'une des ſept qui compoſent la république des Provinces-Unies; cette province conſiſte en pluſieurs îles que forme l'Océan, avec des bras de l'Eſcaut & de la Meuſe: ces différens bras de mer ſéparent la *Zélande* du côté du nord des îles de Hollande: l'Eſcaut du côté de l'orient, la ſépare du Brabant; & le Honte la ſépare de la Flandre; vers l'occident elle eſt bornée par l'Océan.

Le mot de *Zélande* ou *Zéelande*, ſignifie *terre de mer*, & ce nom convient fort à la ſituation du pays, qui a toujours été ſujet aux inondations. On ignore le nom des peuples qui habitoient anciennement cette région.

L'auteur de la chronique de la *Zélande* eſtime que les Zélandois modernes ſont danois d'origine, & qu'ils deſcendent particulierement des habitans de l'île de Selandre en Danemarck. L'hiſtoire nous apprend du-moins, que Rollon, duc des Danois, tint quelque tems ſous ſa puiſſance l'île de Walcheren & les îles voiſines. On trouve auſſi dans la langue des Zélandois des Pays-bas, pluſieurs mots encore uſités chez les Sélandois de Danemarck. Toutes ces raiſons réunies ont quelque force pour appuyer l'opinion de l'auteur de la chronique de la *Zélande*.

Ce qu'il y a de plus ſûr, c'eſt que les habitans de cette province ne furent convertis au chriſtianiſme que dans le ix. ſiecle. On ſait auſſi qu'ils furent mis ſous le royaume de Lothaire, qui eſt celui d'Auſtraſie; & enſuite, lorſque dans le dixieme ſiecle les comtes furent devenus propriétaires, les Zélandois faiſoient partie de la Flandre nommée *impériale*, parce qu'elle relevoit de l'empire: de-là vient que les empereurs prétendoient être en droit de donner ce pays, comme ils le donnerent en effet, tantôt aux comtés de Hollande, tantôt à celui de Flandres. Robert dit le *Friſon*, qui jouit durant quelque tems du comté de Hollande, ou de la Friſe citérieure, ſe rendit maître des îles de la *Zélande*, qu'il laiſſa aux comtes de Flandres ſes héritiers, nonobſtant les prétentions contraires des Hollandois.

Enſuite la *Zélande* ayant paſſé au pouvoir de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui ſuccéda à Jaqueline de Baviere, morte ſans enfans en 1433, les deux provinces de Hollande & de *Zélande* ne firent plus qu'un ſeul corps. Les comtes de Hollande prirent ſeuls le titre de comte de *Zélande*, & ils laiſſerent le pays à leurs ſucceſſeurs, dont les princes de la maiſon d'Autriche hériterent.

Enfin ſous Philippe II. les Zélandois ſecouerent le joug de ſa domination, & ſe confédérerent avec les Provinces-Unies des Pays-bas, qui furent reconnues libres & ſouveraines en 1648, par le premier article du traité de Munſter.

J'ai dit ci-deſſus que la province de *Zélande* conſiſtoit en pluſieurs îles; on en compte quinze ou ſeize, dont la plûpart ſont aſſez petites. Les principales ſont Walcherin, Duyveland, Nord-Beveland, Zuyd-Beveland, Ter-Tolen, Schowen, Gorée, & Voorn.

Ce pays abonde en pâturages, & produit du blé excellent. Il ne manque d'ailleurs de rien par ſon commerce maritime; cependant l'étendue de ſon territoire n'eſt que d'environ 40 lieues. Ses villes principales ſont Middelbourg, Fleſſingue, Vere, Ter-Tolen & Ziriczée. On compte en tout huit villes murées, & cent deux villages, ſans pluſieurs autres qui ont été engloutis par diverſes inondations, ſurtout par celles des années 1304 & 1309.

La *Zélande* ſe gouverne ſur le même pié que la Hollande. L'aſſemblée des états eſt compoſée des députés de la nobleſſe & des ſix villes principales. Mais comme toutes les anciennes familles nobles ſont éteintes, Guillaume, prince d'Orange, mort roi d'Angleterre, compoſoit ſeul l'ordre de la nobleſſe, ſous le nom de premier noble de *Zélande*; & ſon député avoit la premiere place dans cette aſſemblée, au conſeil d'état & à la chambre des comptes.

On diviſe ordinairement la *Zélande* en deux parties, qui ſont l'occidentale en-deçà de l'Eſcaut, & l'orientale au-delà de l'Eſcaut. L'occidentale, qui s'étend le plus vers la Flandre, comprend les îles de Walcheren, de Nord & Zuyd-Beveland, & de Wolverdyck: l'orientale, qui eſt la moindre & la plus avancée vers la Hollande, contient les îles de Schowen, Duyveland & Ter-Tolen. Toutes ces îles, étant ſituées dans un terrein fort bas, ſeroient dans un continuel péril d'être ſubmergées, ſi elles n'étoient défendues contre l'impétuoſité des flots par des dunes, & par des hautes digues, entrelacées de joncs & de bois de charpente, dont le voide eſt rempli de pierres. Le tout eſt entretenu avec beaucoup de ſoin & de dépenſe.

Depuis que la *Zélande* eſt devenue libre & ſouveraine, les ſciences y fleuriſſent d'une maniere brillante; c'eſt ce dont on peut juger par l'ouvrage de Pieter de la Rue, intitulé *geletterd Zéeland*, &c. Middelbourg 1734, *in-4°*. & depuis augmenté en 1741, *in-4°*. On trouvera dans cette belle bibliographie tous les ſavans qui ſont nés dans cette province, & les ouvrages qu'ils ont mis au jour. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

ZELATEURS *ou* ZELÉS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) nom qu'on donna à certains juifs qui parurent dans la Judée vers l'an 66 de l'ere vulgaire, & quatre ou cinq ans avant la priſe de Jéruſalem par les Romains.

Ils prirent le nom de *zelateurs*, à cauſe du zèle mal entendu qu'ils prétendoient avoir pour la liberté de leur patrie. On leur donna auſſi vers le même tems le nom de *ſicaires* ou d'*aſſaſſins*, à cauſe des fréquens aſſaſſinats qu'ils commettoient avec des dagues nommées en latin *ſica*. On croit que ce ſont les mêmes qui ſont nommés *hérodiens* dans ſaint Mathieu, *c. xxij*. ℣. 16. & dans ſaint Marc, *c. xij*. ℣. 13. Ils étoient diſciples de Judas le galiléen, & ſe retirerent pour la plûpart pendant le ſiege dans Jéruſalem, où ils exercerent les plus étranges barbaries, comme on peut le voir dans l'hiſtorien Joſephe.

ZELDALES, LES, (*Géog mod.*) peuples de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, & dans la province de Chiapa. Le pays qu'ils habitent eſt, pour la plus grande partie, haut & montagneux, mais fertile en cochenille, en maïs, en miel, en cacao, & propre à nourrir du bétail. (*D. J.*)

ZELE *de religion*, (*Chriſtianiſme.*) attachement pur & éclairé au maintien & au progrès du culte qu'on doit à la Divinité.

Le *zèle de religion* eſt extrémement louable, quand il eſt de cette eſpece, plein de douceur, & formé ſur le modele dont Jéſus-Chriſt nous a donné l'exemple mais quand le *zèle* eſt faux, aveugle & perſecuteur, c'eſt le plus grand fléau du monde. Il faut honorer la Divinité, & jamais ſonger à la vanger. On ne ſauroit trop obſerver, qu'il n'y a rien ſur quoi les hommes ſe trompent davantage, que dans ce qui regarde le *zèle de religion*. Tant de paſſions ſe cachent ſous ce maſque, & il eſt la ſource de tant de maux, qu'on a été juſqu'à dire, qu'il ſeroit à ſouhaiter pour le honheur du genre-humain, qu'on ne l'eût pas mis au nombre des vertus chrétiennes. En effet, pour une fois qu'il peut être louable, on le trouvera cent fois criminel; il faut bien que cela ſoit ainſi, puiſqu'il opere avec une égale violence dans toutes ſortes de religions, quelque oppoſées qu'elles ſoient les unes aux autres, & dans toutes les ſubdiviſions de chacune d'elles en particulier.

Abdas, évêque dans la Perſe, au tems de Théodoſe le jeune, fut cauſe, par ſon *zèle* inconſidéré, d'une très-horrible perſécution qui s'éleva contre les chrétiens. Ils jouiſſoient dans la Perſe d'une pleine liberté de conſcience, lorſque cet évêque s'émancipa de renverſer un des temples où l'on adoroit le feu. Les mages s'en plaignirent d'abord au roi, qui fit venir Abdas, & après l'avoir cenſuré fort doucement, il lui ordonna de faire rebâtir ce temple. Abdas ne voulut pas s'y prêter; quoique le prince lui eût déclaré, qu'en cas de déſobéiſſance, il feroit démolir toutes les égliſes des chrétiens. Il exécuta cette menace, & abandonna les fideles à la merci de ſon clergé, qui n'ayant vu qu'avec douleur la tolérance qu'on leur avoit accordée, ſe déchaîna contr'eux avec beaucoup de furie. Abdas fut le premier martyr qui périt dans cette rencontre: il fut, dis-je, le premier martyr, ſi l'on peut ainſi nommer un homme qui par ſa témérité, expoſa l'Egliſe à tant de malheurs. Les chrétiens qui avoient déja oublié l'une des principales parties de la patience évangelique, recoururent à un remede qui cauſa un autre déluge de ſang. Ils implorerent l'aſſiſtance de Théodoſe; ce qui alluma une longue guerre entre les Romains & les Perſes. Il eſt vrai que ceux-ci eurent le déſavantage, mais étoit-on aſſûré qu'ils ne battroient pas les Romains & que par le moyen de leurs victoires, la perſécution

tion particuliere des chrétiens de Perſe ne deviendroit pas générale ſur les autres parties de l'Egliſe? Voila ce que le *zèle* indiſcret d'un ſeul particulier peut produire. A peine trente ans ſuffirent à la violence des perſecuteurs!

Abdas, ſimple particulier, & ſujet du roi de Perſe, avoit ruiné le bien d'autrui; & un bien d'autant plus privilégié, qu'il appartenoit à la religion dominante; c'étoit une mauvaiſe excuſe, de dire que le temple qu'il auroit fait rebâtir, auroit ſervi à l'idolâtrie: car ce n'eût pas été lui qui l'auroit employé à cet uſage, & il n'auroit pas été reſponſable de l'abus qu'en auroient pu faire ceux à qui il appartenoit. D'ailleurs, perſonne ne peut ſe diſpenſer de cette loi de la religion naturelle: „ Il faut réparer par reſtitution ou autrement le dommage qu'on a fait à ſon prochain „.

Enfin, quelle comparaiſon y avoit-il entre la conſtruction d'un temple, ſans lequel les Perſes n'auroient pas laiſſé d'être auſſi idolâtres qu'auparavant, & la deſtruction de pluſieurs égliſes chrétiennes? Il falloit donc prévenir ce dernier mal par le premier, puiſque le prince en laiſſoit la reſſource au choix de l'évêque. Voilà pour le *zèle* inconſidéré. Si quelquefois il peut être excuſé, il ne faut jamais le louer, ce ſeroit rendre à l'infirmité humaine un hommage qui n'eſt dû qu'à la ſageſſe; la qualité des perſonnes, & leurs meilleures intentions, ne changent point le mal en bien. (1)

Si maintenant nous ſuivions l'hiſtoire cruelle des effets du *zèle* deſtructeur, nous la trouverions remplie de tant de ſcènes tragiques, de tant de meurtres & de carnage, qu'aucun fléau ſur la terre n'a jamais produit tant de déſaſtres.

Triſtius haud illo monſtrum nec ſævior ulla
Peſtis, & ira Deum ſtygiis ſeſe extulit undis.

Æneid. *l. III. v.* 214.

Les annales de l'Egliſe fourmillent de traits apocriphes de ce genre, qui ont fait au chriſtianiſme une ſi grande plaie, qu'il n'en guériroit point, ſi la main qui l'a fondé ne le ſauvoit elle-même. Liſez bien l'hiſtoire, & vous trouverez que les plus grands princes du monde ont eu plus à craindre les paſſions d'un faux *zèle*, que les armes de tous leurs ennemis.

Si tout zélateur examinoit bien ſa conſcience, elle lui apprendroit ſouvent que ce qu'il nomme *zèle* pour ſa religion, n'eſt à le bien peſer qu'orgueil, intérêt, aveuglement ou malignité. Un homme qui ſuit des opinions reçues, mais différentes de celles d'un autre, s'éleve au-deſſus de lui dans ſon propre jugement; cette ſupériorité imaginaire excite ſon orgueil & ſon *zèle*. Si ce *zèle* étoit véritable & légitime, il ſeroit plus animé contre un mauvais citoyen, que contre un hérétique, puiſqu'il y a divers cas qui peuvent excuſer ce dernier devant le ſouverain juge du monde, au-lieu qu'il n'y en a point qui puiſſe diſculper l'autre.

J'aime à voir un homme zélé pour l'avancement des bonnes mœurs, & l'intérêt commun du genre humain; mais lorſqu'il emploie ſon *zèle* à perſécuter ceux qu'il lui plait de nommer *hétérodoxes*, je dis, ſur la bonne opinion qu'il a de ſa créance & de ſa piété, que l'une eſt vaine, & que l'autre eſt criminelle. (*Le chevalier* DE *Jaucourt*.)

ZÈLE, (*Critiq ſacr.*) ce mot ſe prend en pluſieurs ſens dans l'Ecriture. Il ſignifie une ardeur pour quelque choſe. Phinée étoit plein de *zèle* contre les méchans qui violoient la loi du Seigneur, *nomb. xxv.* 13. Il déſigne l'envie; les Juifs ſont remplis d'envie, *Act xiij* 45. ἐπλήσθησαν ζήλου. Il veut dire la jalouſie, *Prov. vj.* 34. la jalouſie (*zelus*) du mari, n'épargne point l'adultere dans ſa vengeance. *L'oreille jalouſe entend tout*, Sage, *j.* 10. c'eſt Dieu qui s'appelle *un Dieu jaloux*. *L'idole du zèle*, Ezech. *viij.* 5. c'eſt ou l'idole de Baal, qui avoit été placée dans le temple du Seigneur, ou c'eſt celle d'Adonis; quelques interpretes croyent auſſi que le prophete Ezéchiel entend par *idole du zèle*, toutes ſortes d'idoles en général, dont le culte allume le *zèle* de Dieu contre leurs adorateurs. (*D. J.*)

ZÈLE, *jugement de*, (*Critiq. ſacr.*) *Voyez* JUGEMENT *de zèle*. (*D. J.*)

ZELEIA, (*Géogr. anc.*) Ζέλεια, ville de l'Aſie mineure, en Troade, au pié du mont Ida, dans le territoire des Cyzicéniens, auxquels *Zéléia* appartenoit. Strabon dit qu'il y avoit eu dans cette ville un oracle, mais qu'il ne parloit plus de ſon tems. (*D. J.*)

ZELEM, ſ. m. (*Mat. méd. des Arab.*) nom donné par Avicenne & autres Arabes, à un fruit commun de leur tems en Afrique, extrêmement recherché par les habitans, & nommé par quelques-uns *le poivre des noirs*. Avicenne dit que le *zelem* étoit une ſemence graſſe, de la groſſeur d'un pois chiche, fort odorante, jaune en-dehors, blanche en-dedans, & qu'on apportoit de Barbarie. (*D. J.*)

ZELL, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne au cercle de la baſſe Saxe, dans le duché de Lunebourg, ſur l'Aller, & chef-lieu d'un duché auquel elle donne ſon nom. Elle eſt ſituée à onze lieues de Hildesheim, à treize de Lunebourg, & à quatorze de la ville de Brunſwick. C'eſt une place défendue par un château, où les ducs de *Zell* faiſoient jadis leur réſidence. Cette ville ainſi que le duché, a été réunie à l'électorat d'Hanovre. *Long.* 27. 55. *lat.* 52. 43.

Reinbeck (Jean-Guſtave), théologien de la confeſſion d'Augsbourg, naquit à *Zell* en 1682, & mourut en 1741. Il eſt connu par un livre contre le concubinage, & par des conſidérations ſur la confeſſion d'Augsbourg, en quatre volumes *in-8°*. Ces deux ouvrages ſont en Allemand; ſes ſermons ſur divers ſujets, ont été imprimés à Berlin, dans la même langue, & forment pluſieurs volumes. (*D. J.*)

ZELL, (*Géog. mod.*) petite ville impériale d'Allemagne, dans la Suabe, au pays d'Ortnaw, ſur la riviere de Nagole, à ſept lieues au midi de Bade. Elle eſt ſous la protection de la maiſon d'Autriche. *Long.* 25. 46. *latit.* 48. 20. (*D. J.*)

ZELL, *lac*, (*Géog. mod.*) lac d'Allemagne ſur les confins de la Suabe & de la Suiſſe, au-deſſus du lac de Conſtance, dont il fait partie. Il eſt formé par le Rhin, & renferme l'île & l'Abbaye de Reychenaw. (*D. J.*)

ZEMBLE, LA NOUVELLE, (*Géog. mod.*) vaſte pays ſitué dans l'océan ſeptentrional, au nord de la Moſcovie, dont il eſt ſéparé en tout ou en partie par le détroit de Weigats. Le mot *nouvelle zemble*, qui veut dire *nouvelle terre*, a été donné à ce pays par les Ruſſes. La découverte en a été faite en 1642, par le navigateur Abel Taſman.

L'an 1725, la czarine Catherine envoya le capitaine Béering, qui navigea vers l'Océan ſeptentrional, & qui étant de retour de Kamtſcatka, dans la mer du Japon, à Pétersbourg, en 1730, rapporta qu'il avoit trouvé un paſſage au nord-eſt, par lequel on pourroit aller du détroit de Weigats au Japon, à la Chine, & aux Indes orientales, ſi les neiges n'y mettoient un obſtacle invincible pendant la plus grande partie de l'année; ce rapport a été confirmé par des relations poſtérieures. Comme la *nouvelle Zemble* n'eſt pas jointe à la terre ferme, du moins dans ſa partie méridionale, on croit qu'elle tient par les glaces au Spitzberg, & que les premiers habitans de l'Amérique, peuvent y avoir paſſé de notre continent par cette voie.

Quoi qu'il en ſoit, la *nouvelle Zemble* s'étend dans ſa partie méridionale, le long des côtes ſeptentrionales de la Ruſſie & de la Tartarie moſcovite, ou pays des Samoyëdes, dont elle eſt ſéparée par le détroit de Weigats, qui eſt preſque toujours glacé, enſorte qu'on peut y aller ſur la glace.

Dans cette partie méridionale, près des bords où l'Oby a de la peine à rouler ſes flots glacés, l'hu-

manité

(1) Si les hiſtoriens qui rapportent ce fait d'Abdas évêque dans la Perſe, le mettent au nombre des martirs, ce n'eſt ſurement pas pour le zele qui lui fit démolir le temple du feu, mais bien pour ſa conſtance dans la profeſſion de foi, dans laquelle il perſévera, quoiqu'il fût expoſé aux tourmens les plus atroces. Avoir ſacrifié ſa vie au nom de J. Ch c'eſt ce qui le qualifie de vrai martir, puiſqu'en répendant ſon ſang pour la foi, il expia la faute, ſi c'en eſt une, qu'on pretend qu'il fit, d'avoir détruit le temple des Gentils ſans cette prudence & reflexion que la delicateſſe des mondains exige, puiſqu'on ne veut pas admettre dans le nouveau teſtament le zele de Gedéon & des Macchabées. Les cauſes de la guerre entre les Romains & les Perſes, ſont fort différentes de celles qu'apporte l'auteur de l'article. S'il faut croire ce qu'en diſent Socrate *lib. 7. cap.* 18. & d'autres auteurs. (W)

manité revêtue de la forme la plus groſſiere, privée du ſoleil, n'eſt qu'à demi animée. Là, cette race brute, retirée dans des caveaux, à l'abri de la ſaiſon terrible de l'hiver, prend une triſte nourriture près d'un feu languiſſant, & ſommeille entourée de fourrures. Ces êtres infortunés ne reſpirent ni la tendreſſe, ni les chants, ni le badinage; ils ne connoiſſent dans la nature que des ours leurs alliés, qui errent au dehors de leurs tanieres, juſqu'à ce qu'enfin un jour reſſemblant à l'aurore, jette un long crépuſcule ſur leurs champs, & appelle à la chaſſe ces ſauvages armés de leur arc.

Les habitans de cette partie méridionale de la *nouvelle Zemble*, ſont des hommes de petite taille, & qui ont les cheveux noirs; il ſont baſanés, & vêtus de peaux de veaux marins, ou de pingoins, qui ſont de grands oiſeaux; ils vivent de chaſſe & de pêche, & adorent le ſoleil & la lune; ils ſe retirent l'hiver dans de petites huttes ſous terre, & ſont viſités en été par les Samoyèdes qui habitent le long de la côte de la mer Glaciale, au nord de la Sibérie.

Voila pour la partie méridionale de la *nouvelle Zemble*. La partie ſeptentrionale eſt abſolument inhabitée, parce qu'elle eſt couverte de neiges & de glaces éternelles; ce n'eſt même que dans la partie méridionale qu'on voit des ours blancs; mais les curieux ſeront bien aiſes de trouver ici quelques remarques que firent les Hollandois, lorſqu'ils navigerent dans cette partie de la zone glaciale.

Le 13 Juin 1594, à environ ſix milles de la *nouvelle Zemble*, où le ſoleil ne ſe couchoit point, ils meſurerent ſa moindre hauteur à minuit, & trouverent 73 degrés 25 minutes de latitude.

D'autres obſerverent le même jour, mais à 77 degrés 20 minutes de latitude, quantité de glaces dont la mer ſembloit couverte, autant que la vue pouvoit s'étendre du haut du mât de perroquet.

Le 21 Août, ils ne purent paſſer le détroit de Weigats, à cauſe de la quantité de glaces qui venoient de la mer de Tartarie pendant tout l'été; de ſorte qu'ils furent obligés de revenir ſans rien faire.

Dans un autre voyage ils trouverent le 5 Juin la hauteur méridienne d'un degré au nord, d'où leur latitude étoit de 74 degrés, & la mer étoit couverte de glaces.

Le 19 Juin ils trouverent par la hauteur du ſoleil, qu'ils étoient à 80 degrés 11 minutes de latitude, vers le Groenland ou le Spitzberg. Les Anglois examinerent les côtes à 82 degrés de latitude; mais ils trouverent la mer bordée de tant de glaces, qu'elle paroiſſoit être une partie de la terre, quoique dans le milieu de l'été; & il y avoit au-deſſus de la mer une nuée épaiſſe, ou des vapeurs groſſieres, qui les empêchoient de découvrir de loin.

Le 11 Août 1596, à 66 degrés de latitude, vers la *nouvelle Zemble*, ils trouverent que la glace atteignoit juſqu'au nord de mer; & le vingt-ſeptieme jour leur vaiſſeau étoit tellement environné de glaces, qu'ils furent contraints d'y paſſer l'hiver ſans voir le ſoleil.

Le 26 Septembre le froid fut ſi violent qu'ils ne pouvoient le ſupporter, & les neiges tomboient conſtamment; la terre étoit tellement priſe par la gelée, qu'on ne pouvoit y creuſer, ni même l'amollir avec le feu.

Le premier Octobre le ſoleil parut un peu ſur l'horiſon, au méridien du ſud, & la pleine lune étoit élevée vers le nord, & on la vit faire le tour de l'horiſon.

Le deux Novembre, on vit le ſoleil ſe lever au ſud-ſud-eſt, quoiqu'il ne parût pas entierement, mais il courut dans l'horiſon juſqu'au ſud-ſud-oueſt.

Le 3 Novembre, le ſoleil ſe leva au ſud-quart-à-l'eſt, c'eſt-à-dire en partie ſeulement, quoiqu'on le pouvoit voir tout entier du haut du grand mât.

Le 4 Novembre, quoique le tems fût calme & clair, on ne vit point le ſoleil; mais la lune qui étoit alors dans ſon plein, fut apperçue pendant des jours entiers; le froid fut très-violent, & après cela le feu ne pouvoit les échauffer; les neiges & les vents régnoient avec furie.

Le 9, 10, & 11 Décembre, l'air fut clair, mais ſi froid que notre hiver le plus rude ne peut pas lui être comparé, & les étoiles étoient ſi brillantes, que c'étoit un charme de leur voir faire leur révolution.

Le ſoleil ne parut pas pendant tout ce tems, cependant il y eut du crépuſcule, ſur-tout du côté du ſud: car ils ont une petite clarté à douze heures, ce qui fait le jour en hiver.

Le 13 Janvier le tems fut clair, & depuis ils remarquerent une augmentation ſenſible dans le crépuſcule, & quelque diminution du froid.

Le 24 Janvier, l'air fut encore pur & clair, & alors ils commencerent à voir l'extrémité du diſque du ſoleil au ſud, & enſuite il parut tout entier ſur l'horiſon.

Le 2 Mai, il s'éleva un vent violent qui écarta les glaces de certains endroits; ils eurent en mer un peu de chaleur pendant quelques jours, mais le plus ſouvent des vents froids, de la neige, & de la pluie.

Ce qu'il y a de remarquable dans ces obſervations, c'eſt que le ſoleil les quitta le 2 Novembre, tandis que, ſuivant les lois de la réfraction, qui fait paroître le ſoleil dix-neuf jours plutôt, il n'auroit pas dû les quitter encore. La différence de l'athmoſphere peut bien y avoir contribué: car le ſoleil arrivant à l'horiſon, après une abſence de trois mois, l'air y étoit plus épais & plus groſſier qu'il n'étoit l'année précédente, quand le ſoleil eut été long-tems ſous l'horiſon. Cependant Varénius doute que la diverſité de l'air pût le faire diſparoître tant de jours trop-tôt; & ceux qui paſſerent l'hiver au Spitzberg, en 1634, firent des obſervations différentes; car le ſoleil les quitta alors le 9 Octobre, & après une longue abſence, il reparut le 13 Février 1634, & ces deux jours ſont preſque à égale diſtance du 11 de Décembre. Dans la derniere de ces deux obſervations, on a pu ſe tromper facilement de quelques jours; car les obſervateurs étant dans leur lit, ne virent point lever le ſoleil les 10, 11, & 12 de Février; ou bien les nuages & les pluies purent les empêcher de le voir. *Géog. de Varénius*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ZEMBROW, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne, dans la Mazovie, au palatinat de Czersko, à 10 lieues de la ville de Bielko, vers le couchant. (*D. J.*)

ZEMIA, ſ. f. (*Littérat.*) ζημία, ce mot grec déſignoit en général chez les Athéniens, toute eſpece de punition; mais il ſe prend auſſi pour une amende pécuniaire, différente ſuivant la faute. Potter, *Archæol. græc. tom. I. p.* 129.

ZEMIDAR ou JEMIDAR, (*Hiſt. mod.*) nom que l'on donne dans l'Indoſtan ou dans l'empire du grand mogol, aux officiers de cavalerie ou d'infanterie, & quelquefois à des perſonnes diſtinguées qui s'attachent aux miniſtres & aux grands de l'état.

ZEMPHYRUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre précieuſe que les modernes connoiſſent ſous le nom de *ſaphire*, & non le *ſaphyrus* des anciens qui étoit le lapis lazuli.

ZEMPLYN, ZEMBLYN ou ZEMLYN, (*Géogr. mod.*) petite ville de la haute Hongrie, capitale d'un petit pays de même nom, ſur la riviere de Bodrog, à 5 milles au ſud-eſt de Caſſovie, & à 6 au nord de Tokay. *Long.* 39. 12. *lat.* 48. 35.

ZEMME, (*Géog. mod.*) ville de Perſe. Tavernier dit, que les géographes du pays la marquent à 99*d*. 14'. de *long.* ſous les 38. 35. de *latit.*

ZEMPOALA, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, au diocèſe de Talaſcala, à 2 lieues du golfe de Mexique.

ZEMZEM, (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) c'eſt le nom d'une fontaine qui ſe trouve à la Mecque, & qui eſt un objet de vénération pour tous les mahométans; elle eſt placée à côté de la Caaba, c'eſt-à-dire du temple, qui, ſuivant les traditions des Arabes, étoit autrefois la maiſon du patriarche Abraham; ils croient que cette ſource eſt la même qu'un ange indiqua à Agar, lorſque ſon fils Iſmaël fut prêt à périr de ſoif dans le déſert.

La fontaine de *zemzem* eſt placée ſous une coupole, où les pelerins de la Mecque vont boire ſon eau avec grande dévotion. On la tranſporte en bouteilles dans les états des différens princes, ſectateurs de la religion de Mahomet, elle y eſt regardée comme un préſent conſidérable, à cauſe des vertus merveilleuſes que l'on lui attribue, tant pour le corps que pour l'ame; non-ſeulement elle guérit toutes les maladies, mais encore elle purifie de tout péché.

ZENADECAH, ſ. m. *terme de Relation*; nom donné à des ſectaires mahometans, qui avoient embraſſé la ſecte de *raviendiach*, dont le chef ſe nommoit *Ravendi*. Ils croyoient la métempſycoſe, & tâ-

cherent en vain de perſuader à Almanſor, ſecond khalife abbaſſide, que l'eſprit de Mahomet avoit paſſé dans ſa perſonne: bien loin d'accepter les honneurs divins, qu'en conſéquence ils vouloient lui rendre, il punit ſéverement leur baſſe flaterie. (*D. J.*)

ZENDA VESTA, ſ. m. (*Philoſ. & Antiq.*) cet article eſt deſtiné à réparer les inexactitudes qui peuvent ſe rencontrer dans celui où nous avons rendu compte de la philoſophie des Parſis en général, & de celle de Zoroaſtre en particulier. C'eſt à M. Anquetil que nous devons les nouvelles lumieres que nous avons acquiſes ſur un objet qui devient important par ſes liaiſons avec l'hiſtoire des Hébreux, des Grecs, des Indiens, & peut-être des Chinois.

Tandis que les hommes traverſent les mers, ſacrifient leur repos, la ſociété de leurs parens, de leurs amis & de leurs concitoyens, & expoſent leur vie pour aller chercher la richeſſe au-delà des mers, il eſt beau d'en voir un oublier les mêmes avantages & courir les mêmes périls, pour l'inſtruction de ſes ſemblables & la ſienne. Cet homme eſt M. Anquetil.

Le *zenda veſta* eſt le nom commun ſous lequel on comprend tous les ouvrages attribués à Zoroaſtre.

Les miniſtres de la religion des Parſis ou ſectateurs modernes de l'ancienne doctrine de Zoroaſtre ſont diſtingués en cinq ordres, les erbids, les mobids, les deſtours, les deſtours mobids, & les deſtours de deſtours.

On appelle *erbid* celui qui a ſubi la purification légale, qui a lu quatre jours de ſuite, ſans interruption, le izeſchné & le vendidad, & qui eſt initié dans les cérémonies du culte ordonné par Zoroaſtre.

Si après cette eſpece d'ordination l'erbid continue de lire en public les ouvrages du zend qui forment le rituel, & à exercer les fonctions ſacerdotales, il devient mobid, s'il n'entend pas le *zenda veſta*, s'il ſe renferme dans l'étude de la loi du zend & du pehlvi, ſans exercer les fonctions de miniſtre, il eſt appellé *deſtour*. Le deſtour mobid eſt celui qui réunit en lui les qualités du mobid & du deſtour; & le deſtour de deſtours eſt le premier deſtour d'une ville ou d'une province. C'eſt celui-ci qui décide des cas de conſcience & des points difficiles de la loi. Les Parſis lui paient une ſorte de dixme eccléſiaſtique. En aucun lieu du monde les choſes céleſtes ne ſe diſpenſent gratuitement.

Arrivé à Surate, M. Anquetil trouva les Parſis diviſés en deux ſectes animées l'une contre l'autre du zèle le plus furieux. La ſuperſtition produit par-tout les mêmes effets. L'une de ces ſectes s'appelloit celle des *anciens croyans*, l'autre celle des *réformateurs*. De quoi s'agiſſoit-il entre ces ſectaires, qui penſerent à tremper toute la contrée de leur ſang? De ſavoir ſi le *penon*, ou la piece de lin de neuf pouces en quarré que les Parſis portent ſur le nés en certain tems, devoit ou ne devoit pas être miſe ſur le nés des agoniſans. *Quid rides? mutato nomine de te fabula narratur?*

Que produiſit cette diſpute? Ce que les héréſies produiſent dans tous les cultes. On remonte aux ſources & l'on s'inſtruit. Les anciens livres de la loi des Parſis furent feuilletés. Bientôt on s'apperçut que les miniſtres avoient abuſé de la ſtupidité des peuples, pour l'accabler de purifications dont il n'étoit point queſtion dans le zend, & que cet ouvrage avoit été défiguré par une foule d'interprétations abſurdes. On ſe doute bien que ceux qui oſerent révéler aux peuples ces vérités, furent traités de *novateurs* & d'*impies*. A ces diſputes il s'en joignit une autre ſur le premier jour de l'année. Un homme de bien auroit en vain élevé la voix, & leur auroit crié: „ eh, mes „ freres, qu'importe à quel jour l'année commence? „ elle commencera heureuſement aujourd'hui, de„ main, pourvû que vous vous aimiez les uns les „ autres, & que vous ayez de l'indulgence pour vos „ opinions diverſes. Croyez-vous que Zoroaſtre n'eût „ pas déchiré ſes livres, s'il eût penſé que chaque „ mot en deviendroit un ſujet de haine pour vous? „ cet homme de bien n'auroit été entendu qu'avec horreur.

M. Anquetil profita de ces diviſions des Parſis pour s'inſtruire & ſe procurer les ouvrages qui lui manquoient. Bientôt il ſe trouva en état d'entreprendre en ſecret une traduction de tous les livres attribués à Zoroaſtre. Il ſe forma une idée juſte de la religion des Parſis; il entra dans leurs temples qu'ils appellent *derimers*, & vit le culte qu'ils rendent au feu.

L'enthouſiaſme le gagna; il jetta ſes vues ſur le ſanskret, & il ſongea à ſe procurer les quatre vedes; les quatre vedes ſont des ouvrages que les bramines prétendent avoir été compoſés, il y a quatre mille ans, par Kreſchnou. Ils ſe nomment le *ſamveda*, le *ridjouveda*, l'*atharnaveda* & le *raghouveda*. Le premier eſt le plus rare. Il y avoit une bonne traduction de ces livres faite par Abulfazer, miniſtre d'Akbar, il y a environ deux cens ans, que M. Anquetil ne négligea pas. Il ſe procura des copies de trois vocabulaires ſanskretains, l'amerkoſch, le viakkeren & le nammala. Les deux premiers ſont à l'uſage des bramines; le dernier eſt à l'uſage des ſciouras. Il conféra avec les principaux deſtours des lieux qu'il parcourut; & il démontra par ſes travaux infinis qu'il n'y a nulle comparaiſon à faire entre la conſtance de l'homme de bien dans ſes projets & celle du méchant dans les ſiens.

Il apprit des auteurs modernes que la doctrine de Zoroaſtre avoit été originairement diviſée en vingt & une parties; il y en avoit ſept ſur la création & l'hiſtoire du monde, ſept ſur la morale, la politique & la religion, & ſept ſur la phyſique & l'aſtronomie.

C'eſt une tradition générale parmi les Parſis qu'Alexandre fit brûler ces vingt & un livres, après ſe les être fait traduire en grec. Les ſeuls qu'on put conſerver, ſont le vendidad, l'izeſchiné, le wiſpered, les jeſchts & les neaeſchs. Ils ont encore une traduction pehlvique, originale du zend, & un grand nombre de livres de prieres, qu'ils appellent *nerengs*, avec un poëme de cent vingt vers, appellé *barzour-nama*, ſur la vie de Rouſtoun, fils de Zoroaſtre, de Sſorab, fils de Rouſtoun, & de Barzour, fils de Sſorab.

Ce qui reſte des ouvrages de Zoroaſtre, traite de la matiere, de l'univers, du paradis terreſtre, de la diſperſion du genre humain & de l'origine du reſpect que les Parſis ont pour le feu, qu'ils appellent *atbro-Eboremeſdaopothre*, fils de Dieu. Il y rend compte de l'origine du mal phyſique & moral, du nombre des anges à qui la conduite de l'univers eſt confiée, de quelques faits hiſtoriques, de quelques rois de la premiere dynaſtie, & de la chronologie des héros de Sſilian & Zabouleſtan. On y trouve auſſi des prédictions, des traits ſur la fin du monde & ſur la réſurrection, d'excellens préceptes moraux, & un traité des rites & cérémonies très-étendu. Le ſtyle en eſt oriental, des répétitions fréquentes, peu de liaiſons, & le ton de l'enthouſiaſme & de l'inſpiré. Dieu eſt appellé dans le zend *Menioſſepeneſte*, & dans le pehlvi, *Madonnadafzouni* ou l'*être abſorbé dans ſon excellence*. Le texte des vingt & une parties ou nosks du législateur Parſis s'appelle l'*aveſta* ou *le monde*. Il eſt dans une langue morte tout-à-fait différente du pehlvi & du parſique. Les plus ſavans deſtours ne diſent rien de ſatisfaiſant ſur ſon origine. Ils croient à la miſſion divine de Zoroaſtre. Ils aſſurent qu'il reçut la loi de Dieu-même, après avoir paſſé dix ans au pié de ſon throne. M. Anquetil conjecture qu'il la compoſa retiré avec quelques collegues habiles entre des rochers écartés; conjecture qu'il fonde ſur la dureté montagnarde & ſauvage du ſtyle. L'alphabet ou les caracteres de l'aveſta s'appellent *zend*. Ils ſont nets & ſimples: on en reconnoît l'antiquité au premier coup-d'œil. Il penſe que le pehlvi, langue morte, a été le véritable idiome des Parſis, qui en attribuent l'invention à Kaio-Morts, le premier roi de leur premiere dynaſtie. Le caractere en eſt moins pur & moins net que le zend.

Le pahzend eſt un idiome dont il ne reſte que quelques mots conſervés dans les traductions pehlviques.

L'aveſta eſt la langue des tems de Zoroaſtre, il l'apporta des montagnes; les Parſis ne la connoiſſoient pas avant lui. Le pehlvi eſt la langue qu'ils parloient de ſon tems; & le pahzend eſt l'aveſta corrompu dont il leur recommanda l'uſage pour les diſtinguer du peuple, le pahzend eſt à l'aveſta ce que le ſyriaque eſt à l'hébreu. *Mereod* dans l'aveſta ſignifie *il a dit*, & c'eſt *meri*, dans pahzend. L'alphabet du pahzend eſt compoſé du zend & du pehlvi.

Les manuſcrits ſont de lin ou de coton enduit d'un vernis ſur lequel on diſcerne le trait le plus léger.

Le vendidad ſade eſt un *in-f.* de 560 pages. Le mot *vendidad* ſignifie *ſéparé du diable*, contraire aux maximes du diable, ou l'objet de ſa haine. *Sade* ſignifie *pur & ſans mélange*. C'eſt le nom qu'on donne aux

ne aux livres zend, qui ne ſont accompagnés d'aucune traduction pehlvique.

Le vendidad contient, outre ſa matiere propre les deux traités de Zoroaſtre appellés l'*izeſchné* & le *wiſpered*, parce que le miniſtre qui lit le vendidad, eſt obligé de lire en même tems ces deux autres livres qu'on a pour cet effet diviſés en leçons.

Le vendidad proprement dit, eſt le vingtieme traité de Zoroaſtre. C'eſt un dialogue entre Zoroaſtre & le dieu Ormuſd qui répond aux queſtions du législateur.

Ormuſd eſt défini dans cet ouvrage, l'être pur, celui qui recompenſe, l'être abſorbé dans ſon excellence, le créateur, le grand juge du monde, celui qui ſubſiſte par ſa propre puiſſance.

L'ouvrage eſt diviſé en 22 chapitres appellés *fargards*; chaque chapitre finit par une priere qu'ils appellent *Eſchem vohou*, pure, excellente. Cette priere commence par ces mots. „ Celui qui fait le bien „ & tous ceux qui ſont purs, iront dans les demeures „ de l'abondance qui leur ont été préparées „. Les deux premiers chapitres, & le cinquieme & dernier contiennent quelques faits hiſtoriques, la baſe de la foi des Parſis; le reſte eſt moral, politique & liturgique.

Dans le premier chapitre Ormuſd raconte à Zoroaſtre qu'il avoit créé ſeize cités également belles, riches & heureuſes; qu'Ahriman, le diable ſon rival, fut la cauſe de tout le mal; & que chacune de ces cités étoit la capitale d'un empire du même nom.

Dans le ſecond chapitre, Djemchid, appellé en zend *Semo*, fils de Vivenganm, quatrieme roi de la premiere dynaſtie des Parſis, eſt enlevé au ciel où Ormuſd lui met entre les mains un poignard d'or, avec lequel il coupe la terre, & forme la contrée Vermaneſchné où naiſſent les hommes & les animaux. La mort n'avoit aucun'empire ſur cette contrée qu'un hiver déſola; cet hiver, les montagnes & les plaines furent couvertes d'une neige brûlante qui détruiſit tout.

Djemhcid, dit Ormuſd à Zoroaſtre, fut le premier qui vit l'être ſuprême face à face, & produiſit des prodiges par ma voix que je mis dans ſa bouche. Sur la fin de ce chapitre, Ormuſd raconte l'origine du monde. Je créai tout dans le commencement, lui dit-il, je créai la lumiere qui alla éclairer le ſoleil, la lune & les étoiles; alors l'année n'étoit qu'un jour ininterrompu; l'hiver étoit de quarante. Un homme fort engendra deux enfans, l'un mâle, & l'autre femelle: ces enfans s'unirent, les animaux peuplerent enſuite la terre.

Il eſt parlé dans les chapitres ſuivans des œuvres agréables à la terre, ou plutôt à l'ange qui la gouverne, comme l'agriculture, le ſoin des beſtiaux, la ſépulture des morts, & le ſecours des pauvres. Le bon économe, dit Ormuſd, eſt auſſi grand à mes yeux, que celui qui donne naiſſance à mille hommes & qui récite mille izechnés.

De l'équité de rendre au riche le prêt qu'il a fait & des crimes appellés *méherderoudis*, ou *œuvre de Deroudi*, le diable, oppoſé à Meher, l'ange qui donne aux champs cultivés leur fertilité; on peche en manquant à ſa parole, en rompant les pactes, en refuſant aux ſerviteurs leurs gages, aux animaux de labour leur nourriture, aux inſtituteurs des enfans leurs appointemens, aux payſans leurs ſalaires, à une piece de terre l'eau qu'on lui a promiſe.

Des morts, des lieux & des cérémonies de leur ſépulture, des purifications légales, des femmes accouchées avant terme. Ici Ormuſd releve la pureté du vendidad, & parle des trois rivieres Pherar, Ponti & Varkeſs.

De l'impureté que la mort communique à la terre, de l'eau, & de toutes ſortes de vaiſſeaux.

De l'impureté des femmes qui avortent, & de la dignité du médecin; il promet une vie longue & heureuſe à celui qui a guéri pluſieurs malades; il ordonne d'eſſayer d'abord les remedes ſur les infideles qui adorent les eſprits créés par Ahriman; il prononce la peine de mort contre celui qui aura haſardé un remede pernicieux, ſans avoir pris cette précaution, & fixe la récompenſe que chaque ordre de parſis doit au médecin; il commence par l'athorne ou prêtre; celui qui a guéri un prêtre, ſe contentera des prieres que le prêtre offrira pour lui à Dahman ou celui qui reçoit les ames des ſaints, de l'ange Sſeroſch, & qui les conduit au ciel.

De la maniere de conduire les morts au dakmé, ou au lieu de leur ſépulture; de la cérémonie de chaſſer le diable en approchant du mort un chien; des prieres à faire pour le mort; du peché de ceux qui y manquent & qui ſe ſouillent en approchant du cadavre ou en le touchant, & des purifications que cette ſouillure exige.

Les Parſis ont pour le feu différens noms tirés de ſes uſages, celui de la cuiſine, du bain, &c. il faut qu'il y en ait de toutes les ſortes au dadgah, lieu où l'on rend la juſtice.

Il parle de la place du feu ſacré, de la priere habituelle des Parſis, de la néceſſité pour le miniſtre de la loi, d'être pur & de s'exercer aux bonnes œuvres; de l'ange gardien Bahman: c'eſt lui qui veille ſur les bons & ſur les juges integres, & qui donne la ſouveraineté aux princes afin de ſecourir le foible & l'indigent.

Pour plaire à Ormuſd il faut être pur de penſées, de paroles, & d'actions; c'eſt un crime digne de mort que de ſéduire la femme ou la fille de ſon voiſin, que d'uſer du même ſexe que le ſien; rompez toute communion, dit Zoroaſtre, mettez en piece celui qui a peché, & qui ſe refuſe à l'expiation pénale, celui qui tourmente l'innocent, le ſorcier, le débiteur qui ne veut pas s'acquitter de ſa dette.

Il traite du deſtour mobid qui confere le barashnom, ou la purification aux ſouillés, des qualités du miniſtre, du lieu de la purification, des inſtrumens & de la cérémonie, des biens & des maux naturels & moraux; il en rapporte l'origine & les progrès à la méchanceté de l'homme, & au mépris de la purification.

Il dit de la fornication & de l'adultere, qu'ils déſſechent les rivieres, & rendent la terre ſtérile.

Il paſſe aux exorciſmes ou prieres qui éloignent les diables inſtigateurs de chaque crime; elles tiennent leur principale efficacité d'Honover, ou nom de dieu; il enſeigne la priere que les enfans ou parens doivent dire ou faire pour les morts; il déſigne les chiens dont l'approche chaſſe le diable qui rode ſur la terre après minuit; il indique la maniere de les nourrir; c'eſt un crime que de les frapper; celui qui aura tué un de ces chiens, donnera aux trois ordres de Parſis, le prêtre, le ſoldat, & le laboureur, les inſtrumens de ſa profeſſion; celui qui n'en aura pas le moyen, creuſera des rigoles qui arroſeront les pâturages voiſins, & fermera ces pâturages de hayes, ou il donnera ſa fille ou ſa ſœur en mariage à un homme ſaint.

Les crimes pour leſquels on eſt puni de l'enfer, ſont la dériſion d'un miniſtre qui prêche la converſion au pécheur, l'action de faire tomber les dents à un chien exorciſte, en lui faiſant prendre quelque choſe de brulant; d'effrayer & faire avorter une chienne, & d'approcher une femme qui a ſes regles ou qui allaite.

Il y a des préceptes ſur la purification des femmes, la rognure des ongles & des cheveux, le danger de croire à un deſtour qui porte ſur le nés le penon, ou qui n'a pas ſa ceinture; ce deſtour eſt un impoſteur qui enſeigna la loi du diable, quoiqu'il prenne le titre de miniſtre de Dieu.

Dans cet endroit, il eſt dit qu'Ahriman ſe révolta contre Ormuſd, & refuſa de recevoir ſa loi; & l'ange Sſeroſch qui garde le monde & préſerve l'homme des embuches du diable, y eſt célébré.

Suit l'hiſtoire de la guerre d'Ormuſd & d'Ahrimane. Ormuſd déclare qu'à la fin du monde les œuvres d'Ahriman ſeront détruites par les trois prophetes qui naîtront d'une ſemence gardée dans une petite ſource d'eau dont le lieu eſt clairement déſigné.

Il eſt fait mention dans ce chapitre de l'éternité, de l'ame de Dieu qui agit ſans ceſſe dans le monde, de la purification par l'urine de vache, & autres puérilités, de la réſurrection, du paſſage après cette vie ſur un pont qui ſépare la terre du ciel, ſous la conduite d'un chien, le gardien commun du troupeau.

Il eſt traité dans le ſuivant du troiſieme poëriodekeſch ou troiſieme prince de la premiere dynaſtie, qui fut juſte & ſaint, qui abolit le mal, & à qui Ormuſd donna le hom, ou l'arbre de la ſanté; du tribut de priere & de louange dû au bœuf ſuprême & à la pluie.

Le vendidad finit par la miſſion divine de Zoroaſtre. Orſmud lui députa l'ange Nérioſſengul, en Irman. Va, lui dit-il, en Irman; Irman que je créai pur, & que le ſerpent infernal a ſouillé; le ſerpent qui eſt concentré dans le mal, & qui eſt gros de la

mort,

mort. Toi qui m'as approché ſur la ſainte montagne, où tu m'as interrogé, & où je t'ai répondu, va; porte ma loi en Irman, je te donnerai mille bœufs auſſi gras que le bœuf de la montagne Sokand, ſur lequel les hommes paſſerent l'Euphrate dans le commencement des tems; tu poſſéderas tout en abondance; extermine les démons & les ſorciers, & mets fin aux maux qu'ils ont faits. Voila la récompenſe que j'ai promiſe dans mes ſecrets aux habitans d'Irman qui ſont de bonne volonté.

L'izechné eſt le ſecond livre du vendidad-ſade. Izechné ſignifie *bénediction*. Ce livre a vingt chapitres appellés *ha*, par contraction de *hatam*, ou *amen*, qui finit chaque chapitre. C'eſt proprement un rituel, & ce rituel eſt une ſuite de puérilités.

Zoroaſtre y recommande le mariage entre couſins germains, loue la ſubordination, ordonne un chef des prêtres, des ſoldats, des laboureurs & des commerçans, & recommande le ſoin des animaux. Il y eſt parlé d'un âne à trois piés, placé au milieu de l'Euphrate; il a ſix jeux, neuf bouches, deux oreilles, & une corne d'or; il eſt blanc, & nourri d'un aliment céleſte; mille hommes & mille animaux peuvent paſſer entre ſes jambes; & c'eſt lui qui purifie les eaux de l'Euphrate, & arroſe les ſept contrées de la terre. S'il ſe met à braire, les poiſſons créés par Ormuſd engendrent, & les créatures d'Ahriman avortent.

Après cet âne vient le célebre deſtour Hom-Iſed; il eſt ſaint; ſon œil d'or eſt perçant; il habite la montagne Albordi; il bénit les eaux & les troupeaux; il inſtruit ceux qui font le bien; ſon palais a cent colonnes; il a publié la loi ſur les montagnes; il a apporté du ciel la ceinture & la chemiſe de ſes fideles; il lit ſans ceſſe l'aveſta; c'eſt lui qui a écraſé le ſerpent à deux piés, & créé l'oiſeau qui ramaſſe les graines qui tombent de l'arbre hom, & les répand ſur la terre. Lorſque cinq perſonnes ſaintes & pieuſes ſont raſſemblées dans un lieu, je ſuis au milieu d'elles, dit Hom-Iſed.

L'arbre hom eſt planté au milieu de l'Euphrate; Hom-Iſed préſide à cet arbre. Hom-Iſed s'appella auſſi *Zérégone*. Il n'a point laiſſé de livres; il fut le légiſlateur des montagnes.

L'izechné contient encore l'eulogie du ſoleil, du feu & de l'eau, de la lune, & des cinq jours gahs ou ſur-ajoutés aux 360 jours de leur année, qui a douze mois compoſés chacun de 30 jours. Il finit par ces maximes: „ liſez l'honover; réverez tout ce qu'Ormuſd fait, a fait & fera. Car Ormuſd a dit, adorez tout ce que j'ai créé, c'eſt comme ſi vous m'adoriez.

Il n'eſt pas inutile de remarquer que Zoroaſtre n'a jamais parlé que de deux dynaſties de Parſis.

Le ſecond livre du vendidad eſt le viſſpered, ou la connoiſſance de tout.

Un célebre bramine des Indes, attiré par la réputation de Zoroaſtre, vint le voir, & Zoroaſtre prononça devant lui le viſſpered. Malgré ſon titre faſtueux, & la circonſtance qui le produiſit, il y a peu de choſes remarquables. Chaque claſſe d'animaux a ſon deſtour; la ſainteté eſt recommandée aux prêtres, & le mariage entre couſins-germains aux fideles.

Nous allons parcourir rapidement les autres livres des Bramines, recueillant de tous ce qu'ils nous offriront de plus remarquable.

Les jeſchts ſont des louanges pompeuſes d'Ormuſd. Dans un de ces hymnes, Zoroaſtre demande à Ormuſd, quelle eſt cette parole ineffable qui répand la lumiere, donne la victoire, conduit la vie de l'homme, déconcerte les eſprits malfaiſans, & donne la ſanté au corps & à l'eſprit; & Ormuſd lui répond, c'eſt mon nom. Ayes mon nom continuellement à la bouche, & tu ne redouteras ni la fleche du tchakar, ni ſon poignard, ni ſon épée, ni ſa maſſue. A cette réponſe, Zoroaſtre ſe proſterna, & dit: J'adore l'intelligence de Dieu qui renferme la parole, ſon entendement qui la médite, & ſa langue qui la prononce ſans ceſſe.

Le patet eſt une confeſſion de ſes fautes, accompagné de repentir. Le pécheur, en préſence du feu ou du deſtour, prononce cinq fois le *Jetha ahou verio*, & s'adreſſant à Dieu & aux anges, il dit: Je me répens avec confuſion de tous les crimes que j'ai commis en penſées, paroles & actions; je les renonce & je promets d'être pur déſormais en penſées, paroles & actions. Dieu me faſſe miſéricorde, & prenne ſous ſa ſauve-garde mon ame & mon corps,

en ce monde & en l'autre. Après cet acte de contrition, il avoue ſes fautes qui ſont de vingt-cinq eſpeces.

Le Bagman Jeſcht eſt une eſpece de prophétie, où Zoroaſtre voit les révolutions de l'empire & de la religion, depuis Guſtaſpe juſqu'à la fin du monde. Dans un rêve, il voit un arbre ſortir de terre & pouſſer quatre branches, une d'or, une d'argent, une d'airain, & une de fer. Il voit ces branches s'entrelacer; il boit quelques gouttes d'une eau qu'il a reçue d'Ormuſd, & l'intelligence divine le remplit ſept jours & ſept nuits; il voit enſuite un arbre qui porte des fruits, chacun de différens métaux. Voilà de la beſogne taillée pour les commentateurs.

Le viraſnama eſt l'hiſtoire de la miſſion de Viraf. La religion de Zoroaſtre s'étoit obſcurcie, on s'adreſſa à Viraf pour la réintégrer; ce prophete fit remplir de vin ſept fois la coupe de Guſtaſpe, & la vuida ſept fois, s'endormit, eut des viſions, ſe réveilla, & dit à ſon réveil les choſes les mieux arrangées.

Dans le boundſcheſch, ou le livre de l'éternité, l'éternité eſt le principe d'Ormuſd & d'Ahriman. Ces deux principes produiſirent tout ce qui eſt; le bien fut d'Ormuſd, le mal d'Ahriman. Il y eut deux mondes, un monde pur, un monde impur. Ahriman rompit l'ordre général. Il y eut un combat. Ahriman fut vaincu. Ormuſd créa un bœuf qu'Ahriman tua. Ce bœuf engendra le premier homme, qui s'appella *Gaiomard* ou *Kaio-morts*. Avant la création du bœuf, Ormuſd avoit formé une goutte d'eau, appellée l'*eau-de-ſanté*; puis une autre goutte, appellée l'*eau-de-vie*. Il en répandit ſur Kaio-morts, qui parut tout-à-coup avec la beauté, la blancheur, & la force d'un jeune homme de quinze ans.

La ſemence de Kaio-morts répandue ſur la terre produiſit un arbre, dont les fruits contenoient les parties naturelles des deux ſexes unies; d'un de ces fruits naquirent l'homme & la femme; l'homme s'appelloit *Meſchia* & la femme *Meſchine*. Ahriman vint ſur la terre ſous la forme d'un ſerpent, & les ſéduiſit. Corrompus, ils continuerent de l'être juſqu'à la réſurrection; ils ſe couvrirent de vêtemens noirs, & ſe nourrirent du fruit que le diable leur préſenta.

De Meſchia & de Meſchine naquirent deux couples de mâles & de femelles, & ainſi de ſuite juſqu'à ce qu'une colonie paſſa l'Euphrate ſur le dos du bœuf Stareſſcok.

Ce livre eſt terminé par le récit d'un événement qui doit précéder & ſuivre la réſurrection; à cette grande cataſtrophe, la mere ſera ſéparée du pere, le frere de la ſœur, l'ami de l'ami; le juſte pleurera ſur le réprouvé, & le réprouvé pleurera ſur lui-même. Alors la comete Goultcher ſe trouvant dans ſa révolution au-deſſous de la lune, tombera ſur la terre; la terre frappée tremblera comme l'agneau devant le loup; alors le feu fera couler les montagnes comme l'eau des rivieres; les hommes paſſeront à-travers ces flots embraſés, & ſeront purifiés; le juſte n'en ſera qu'effleuré; le méchant en éprouvera toute la fureur, mais ſon tourment finira, & il obtiendra la pureté & le bonheur.

Ceux qui deſireront en ſavoir davantage, peuvent recourir à l'ouvrage anglois intitulé, *the annual regiſter, or a view of the hiſtory politicks and litterature of the year* 1762. C'eſt de ce recueil qu'on a tiré le peu qu'on vient d'expoſer.

ZENDEROUD, le, *ou* ZEMDERN, (*Géo. mod.*) fleuve de Perſe. Il prend ſa ſource dans les montagnes de Jayabat, à trois journées de la ville d'Iſpahan, près de laquelle il coule, & va ſe rendre dans la mer des Indes; ſon eau eſt douce, légere, bonne à boire.

ZENDICISME, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom d'une ſecte, qui du tems de Mahomet avoit des partiſans en Arabie, & ſur-tout dans la tribu de Koreishites, qui s'oppoſa le plus fortement aux progrès de la religion mahométane. On croit que les opinions de cette ſecte avoient beaucoup de reſſemblance avec celles des Saducéens parmi les juifs; les Arabes qui profeſſoient le *zendiciſme* étoient des eſpeces de déiſtes, qui nioient la réſurrection, la vie à venir, & qui croyoient que la providence ne ſe mêloit point des affaires des hommes. M. Sale, auteur d'une excellente traduction angloiſe de l'alcoran, dit de ces Arabes, qu'ils adoroient un ſeul Dieu ſans ſe livrer à aucune eſpece d'idolatrie & de ſuperſtition, & ſans adopter aucune des religions que ſuivoient leurs compatriotes. On prétend que ces ſectaires admettoient

ainſi que les diſciples de Zoroaſtre & de Manès, un bon & un mauvais principe, qui ſe faiſoient continuellement la guerre.

ZENDIK, ZENDIKS *ou* ZENDAK, (*Littérat. orient.*) eſt un mot arabe; il déſigne, ſelon les uns, un homme qui ne croit point une *vie* à venir; & ſelon d'autres, ce mot ſignifie un mage. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que ce mot chez les mahométans, déſigne un impie, qui n'eſt ni muſulman, ni juif, ni chrétien, ou qui n'obſerve pas les préceptes de la religion dans laquelle il eſt né. Quelques mahométans entendent ſpecialement par *zendik*, celui qui nie la réſurection du corps. Ils ont appellé les Manichéens *zendiks; & Mardak* un de leurs principaux chefs, eſt toujours ſurnommé *alzendik* dans l'hiſtoire des rois de Perſe de la dynaſtie des Saſſanides, ſous leſquels le manichéïſme a pris naiſſance.

Hadi, quatrieme kalife de la maiſon des Abaſſides, pourſuivit violemment les *zendiks* ou ſectateurs de *Manès*. Ces gens-là enſeignoient d'abord à ſe préſerver des péchés, & à travailler pour l'autre vie, ſans rechercher les biens de celle-ci; mais dans la ſuite ils introduiſirent le culte des deux principes; ſavoir, de la lumiere & des ténebres; ils permettoient auſſi le mariage entre les plus proches parens, & même dans les premiers degrés de conſanguinité. Enfin, ils défendoient l'uſage de la viande aux élûs. (*D. J.*)

ZENDRO, (*Géog. mod.*) petite ville détruite de la haute Hongrie, au comté de Tolna; elle fut brûlée en 1684, par les Turcs & les mécontens.

ZENECHDON, ſ. m. (*Médec. des Arabes.*) terme employé par les médecins arabes, pour une préparation d'arſenic d'uſage extérieur, car *zeech* veut dire en arabe, *arſenic*.

ZÉNÈTES, LES, (*Géog. mod.*) peuples d'Afrique, qui forment l'une des cinq tribus des Béreberes, & qui habitent les campagnes de Tremeçen, qui eſt la deniere province, & la plus occidentale du royaume de Fez. Le pays des *Zénètes* eſt bon pour le blé & les pâturages; l'on y recueilleroit auſſi beaucoup d'orge, ſi toutes les terres étoient cultivées, mais ces peuples ne labourent que ce qui eſt autour de leurs habitations. (*D. J.*)

ZENG, (*Géog. mod.*) mot arabe qui déſigne cette côte orientale de l'Afrique, ſur la mer des Indes que nous appellons aujourd'hui le *Zanguebar*; c'eſt une partie de ce qu'on nomme la *Cafrerie*, ou *côte des Caffres*; les peuples qui l'habitent s'appellent auſſi en arabe *Zengi*, & en perſien *Zenghi*; ce ſont proprement ceux que les Italiens appellent *Zingari*, & que l'on nomme ailleurs *Egyptiens* ou *Bohémiens*.

On ignore par quelle révolution un grand nombre de ces habitans du Zanguebar paſſerent de l'Afrique dans l'Arabie par la mer Rouge, dont la traverſée n'eſt pas bien longue, ou par les terres, ce qui a été le plus long: car l'extrémité ſeptentrionale du Zanguebar eſt limitrophe de l'Egypte. De quelle façon que les Zinghiens ſoient parvenus en Arabie, tous les hiſtoriens arabes s'accordent à dire que les Africains ſe répandirent dans l'Irak arabique, & qu'ils s'y maintinrent ſous des chefs électifs.

Sous Moſtadhi, kalife Abaſſide, ils prirent un nommé *Ali* pour leur chef, qui ſe diſoit deſcendu d'Ali, gendre de Mahomet; ils lui donnerent le ſurnom d'*Habib*, qui ſignifie l'*ami* & le *bien-aimé*, & ſous ſa conduite ſe rendirent maîtres des villes de Baſſora, de Ramlach, de Waſſet, & de pluſieurs bourgades, tant dans l'Irak que dans l'Ahvaz. Ils défirent même pluſieurs fois les armées des kalifes. Mais enfin quatorze ans après qu'ils eurent commencé à paroître, Mouaffec, frere du kalife Matamed, les diſſipa entiérement l'an 207 de l'Hegine, qui répond à l'année de Jeſus-Chriſt 885 ou 886.

On croit que le titre de *Zengi* ou *Zenghi*, ajouté ſouvent au nom des Atabeks, vient de ce qu'il y a eu quelques capitaines d'un rare mérite, originaires de ces peuples diſperſés, & qui s'étant élevés par les armes obtinrent l'emploi d'Atabek parmi les Selgincides. (*D. J.*)

ZÉNICON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom d'un poiſon que les chaſſeurs de la Gaule celtique employoient autrefois pour tuer les bêtes qu'ils pourſuivoient à la chaſſe; c'eſt par cette raiſon qu'on le nommoit en latin *venenum cervinum*. Il agiſſoit avec tant de promptitude, qu'auſſi-tôt qu'un chaſſeur avoit abattu un cerf ou un autre animal avec une fleche teinte de ce poiſon, il ſe croyoit obligé de courir ſur la bête, & de couper un morceau de chair tout autour de la bleſſure, pour empêcher le poiſon de ſe répandre & de corrompre l'animal. Il n'eſt pas étonnant que dans ces tems d'ignorance, on fût imbu de pareils préjugés. (*D. J.*)

ZENJON, (*Géog. mod.*) ancienne petite ville de Perſe. Les géographes du pays, ſelon Tavernier, la marquent à 73. *d.* 36. *de longitude*, ſous les 36. *d.* 5. *de latitude*. (*D. J.*)

ZENITH, ſ. m. (*Aſtr.*) c'eſt le point du ciel qui répond verticalement au-deſſus de notre tête. *Voy.* VERTICAL.

On peut dire encore que c'eſt un point tel que Z (*Pl. aſtr. fig.* 52.) de la ſurface de la ſphere; par lequel & par la tête du ſpectateur faiſant paſſer une ligne, cette ligne va paſſer enſuite au centre de la terre (ſuppoſée ſphérique). De-là il ſuit qu'il y a autant de *zéniths* qu'il y a de lieux ſur la terre, d'où l'on peut voir le ciel; & que toutes les fois qu'on change de lieu, on change de *zénith*.

Le *zénith* eſt auſſi appellé le *pole de l'horiſon*, parce qu'il eſt diſtant de 90 degrés de chacun des points de ce grand cercle.

Il eſt auſſi le pole des almucantarats, c'eſt-à-dire, des paralleles à l'horiſon par leſquels on meſure la hauteur des étoiles. *Voyez* ALMUCANTARAT.

Tous les cercles verticaux ou azimuths paſſent par le *zénith*. *Voyez* VERTICAUX & AZIMUTH.

Le point diamétralement oppoſé au *zénith*, eſt le nadir; c'eſt celui qui répond à nos piés perpendiculaires; *voyez* NADIR. Le nadir eſt le *zénith* de nos antipodes.

Cela eſt vrai dans la ſuppoſition que la terre ſoit exactement ſphérique. Mais comme il s'en faut un peu qu'elle ne le ſoit, on ne peut pas dire proprement que notre *zénith* & celui de nos antipodes ſoient exactement oppoſés. Car notre *zénith* eſt dans une ligne qui eſt perpendiculaire à la ſurface de la terre à l'endroit où nous ſommes. Or, comme la terre n'eſt pas exactement ſphérique, cette ligne perpendiculaire à la ſurface de la terre, ne paſſe par le centre que dans deux cas; ſavoir, lorſqu'on eſt ſur l'équateur, ou aux poles. Dans tous les autres endroits, elle n'y paſſe pas; & ſi on la prolonge juſqu'à ce qu'elle rencontre l'hémiſphere oppoſé, le point où elle parviendra, ne ſera donc pas diamétralement oppoſé au point de notre *zénith*; & de plus elle ne rencontrera pas perpendiculairement l'hémiſphere oppoſé. Il n'y a donc proprement que l'équateur & les pôles où le *zénith* ſoit le nadir des antipodes, & réciproquement, *voyez* ANTIPODES.

La diſtance d'un aſtre au *zénith*, eſt le complément de ſa hauteur ſur l'horiſon: car comme le *zénith* eſt éloigné de 90 degrés de l'horiſon, ſi on retranche de 90 degrés la diſtance d'un aſtre à l'horiſon, le reſte ſera la diſtance de l'aſtre au *zénith*. *Voyez* COMPLÉMENT & HAUTEUR. *Chambers*.

ZENOBIA, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Aſie, dans l'Euphratenſe, à la droite de l'Euphrate, à 5 milles du fort de Mambri, en-deçà de la petite ville de Sura.

Zénobie, femme d'Odonat, prince des Sarraſins, fut, ſelon Procop, *ædif. l. VIII. de la trad. de M. Couſin*, la fondatrice de cette ville, qu'elle appella de ſon nom. Mais comme le tems en avoit ruiné les fortifications, & que les Romains n'avoient pas pris ſoin de les réparer, elle étoit devenue déſerte; ce qui étoit cauſe que les Perſes faiſoient des courſes quand ils vouloient, & qu'ils prévenoient par leur vîteſſe le bruit de leur marche. Juſtinien rebâtit entiérement cette ville, la peupla d'habitans, y fit de bonnes fortifications, y établit une puiſſante garniſon, & la rendit un des boulevards de l'empire.

2°. *Zenobia*. On appella ainſi le lieu qui fut aſſigné à la reine Zénobie pour ſa demeure. Ce lieu étoit en Italie, près du palais d'Adrien à Tivoli, & il ſe nommoit auparavant *Conche*, ſelon Trebellius Pollion. *In Zenobia*. *Voyez* le *mot* PALMYRE. (*D. J.*)

ZENOBII INSULÆ, (*Géog. anc.*) l'île de l'Océan indien, ſur la côte de l'Arabie heureuſe. Ptolomée, *l. VII. c. vj.* les marque à l'entrée du golfe Sachalite, & les met au nombre de ſept. (*D. J.*)

ZENODOTIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Aſie, dans l'Oſroene, près de *Nicephorium*, ſelon Etienne le géographe, qui cite Appien, *l. II. Parthicor.* Ce voiſinage de *Zenodotium* & de *Nicephorium*, eſt confirmé par Dion Caſſius, *l. XL.* dont quelques manuſcrits portent *Zenodotia* pour *Zenodotium*.

Dans le tems de l'expédition de Craſſus contre les

parthes, les habitans de *Zenodotium* feignirent de ſe rendre à lui, & appellerent pour cet effet quelques ſoldats romains qu'ils firent décapiter dès qu'ils furent entrés dans la ville: mais cette perfidie fut punie par la ruine de leur ville.

Plutarque, *in vita Craſſi*, écrit auſſi *Zenodotia.* Il ne parle point de cette perfidie; il dit ſeulement, qu'il y avoit dans cette ville un tyran nommé *Apollonius*, que Craſſus après y avoir perdu cent ſoldats, la prit par force, la pilla, & vendit ſes habitans à l'enchere. (*D. J.*)

ZÉNONISME, ſ. m. (*Philoſ.*) *Voyez* STOÏCISME.

ZENONOPOLIS, (*Géog. anc.*) 1°. nom d'un ſiege épiſcopal de l'exarchat d'Aſie, dans la Lycie. 2°. D'un ſiege épiſcopal de la premiere Egypte, dans le patriarchat d'Alexandrie. 3°. D'un ſiege épiſcopal d'Aſie, dans l'Iſaurie, ſous le patriarchat d'Antioche. *Voyez* la *table des évêchés* par l'abbé de Commainville.

ZENS, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne en Alſace; elle ſe jette dans le Rhin, au-deſſous de Crafft. (*D. J.*)

ZENSUS, ſ. m. *en Arithmétique*, eſt le nom que quelques auteurs anciens donnent au quarré où à la ſeconde puiſſance. *Voyez* QUARRÉ & PUISSANCE.

Les puiſſances plus élevées ſont appellées *zenſizenſus*, *zenſicubus*, *zenſizenzenſus zenſurdeſolidus*, &c. *Chambers*.

ZENTA, (*Géog. mod.*) contrée de la Dalmatie, aux confins de l'Albanie, dans laquelle quelques géographes la comprennent. La principale ville de cette contrée eſt Scutari. (*D. J.*)

ZÉNU, (*Géog. mod.*) petite province de l'Amérique, dans la Terre-ferme, au gouvernement de Carthagene, & à l'embouchure d'une riviere qui lui donne ſon nom. (*D. J.*)

ZEOLITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) M. Cronſtedt a donné dans les mémoires de l'académie royale de Suede de l'année 1756 la deſcription de deux pierres, qui, ſelon lui, ſont d'une nature toute différente des pierres connues juſqu'à préſent, & à qui il a cru devoir donner un nom particulier.

Ce ſavant avoit reçu deux pierres à-peu-près de la même qualité; l'une venoit de Laponie, elle avoit été trouvée dans la mine de cuivre de Swappawary, près de Torneau; l'autre venoit d'Irlande. La couleur de la premiere de ces pierres étoit d'un jaune clair, elle étoit compoſée de veines ondulées, formées par un aſſemblage d'aiguilles & de pyramides qui aboutiſſoient à un même centre. Celle d'Iſlande étoit blanche, tantôt tranſparente & tantôt opaque dans les différentes parties; elle paroiſſoit en partie compoſée de maſſes compactes comme de la craie, & en partie de coins ou de pyramides concentriques & confuſément arrangées.

Ces pierres n'avoient que la dureté du ſpath, elles ne faiſoient par conſéquent point feu avec le briquet; elles n'entroient point en efferveſcence avec les acides. Expoſées à la lampe & au chalumeau des émailleurs, elles avoient la propriété de bouillonner comme du borax; les pyramides de l'une ſe ſont ſéparées & ſe ſont partagées en fils minces, qui cependant avoient gardé une ſorte de liaiſon les unes avec les autres. Elles ſe ſont d'abord changées en une matiere blanche & ſpongieuſe, enſuite elles ont donné une lumiere phoſphorique, après quoi elles ſe ſont converties en un verre blanc, qui en continuant à pouſſer le feu, eſt devenu clair & ſans couleur, parce que les bulles d'air qui s'étoient d'abord formées, & qui nuiſoient à la tranſparence, avoient diſparu.

Ces pierres mêlées avec le borax & le ſel fuſible de l'urine ſe ſont fondues au feu, quoique lentement. Le ſel de ſoude les fit entrer très-promptement en fuſion. La pierre venue de Laponie ſe changeoit avec le chalumeau en verre tranſparent ſur un morceau de charbon, ce qui n'eſt point arrivé à celle d'Irlande: la premiere étoit un peu cuivreuſe.

De ces expériences, M. Cronſtedt conclud qu'on ne doit point la regarder comme un ſpath, quoiqu'elle en ait le coup d'œil & la conſiſtence, d'autant plus qu'elle ne ſe gonfle point lorſqu'elle eſt fondue avec le ſel fuſible de l'urine, & qu'elle fond aiſément avec le ſel de ſoude: propriétés qui ne conviennent point aux pierres calcaires. *Voy.* les *mém. de l'acad. royale des ſciences de Suede*, *année* 1756.

D'après ces faits, on pourroit conjecturer que cette pierre appellée *zeolite* par M. Cronſtedt, n'eſt peut-être qu'un ſpath fuſible mélangé. En effet, ce ſpath entre aiſement en fuſion, & eſt phoſphorique; quant à la propriété de bouillonner, elle pourroit bien venir de l'alun qui s'y trouve mêlé. (—)

ZÉOMEBUCH, ſ. m. (*Mytholog. germaniq.*) ce mot veut dire le *dieu noir*; c'eſt ainſi que les Vandales appelloient le mauvais génie à qui ils offroient des ſacrifices pour détourner ſa colere. (*D. J.*)

ZEOPYRON, ſ. m. (*Littérat. Botan.*) ζ'επυρον; il paroît par l'étymologie de ce mot, que c'eſt une eſpece de grain moyen entre l'épeautre & le froment; Galien en fait mention, & dit qu'il croît en Bythinie. (*D. J.*)

ZÉPHIR *ou* ZÉPHIRE, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt un vent qui ſouffle du côté de l'occident, & qu'on appelle *vent d'oueſt* ſur l'Océan, & *vent du ponent* ou *vent du couchant* ſur la Méditerranée.

ZÉPHIRE, *zephirus*, (*Mythol.*) c'étoit un des vents qu'Héſiode dit être enfans des dieux. Anchiſe ſacrifia au *zéphire* une brebis blanche, avant que de s'embarquer. Il y avoit dans l'Attique un autel dédié au *zéphire*; c'eſt au dire des poëtes, le vent qui fait naître les fleurs & les fruits de la terre par ſon ſouffle doux & gracieux, qui ranime la végétation des plantes, & qui donne la vie à toute la nature; c'eſt auſſi ce que ſignifie ſon nom, formé de ζωὴ, *vie*, & φέρω, *je porte*.

Le *zéphire* dans les auteurs, eſt le vent d'oueſt qui ſouffle du couchant équinoctial. *Favonius* eſt le même vent, quoique Végece les diſtingue; mais il faut avouer que la ſituation des vents n'a pas toujours été fixe chez les anciens, & qu'ils ont aſſez varié ſur cet article. (*D. J.*)

ZÉPHIRS, (*Mytholog.*) noms des vents bienfaiſans nés d'Aſtrœus, mari de l'Aurore, ſelon Héſiode. Leur utilité répond à l'excellence de leur origine qui eſt divine. (*D. J.*)

ZEPHYRIUM, (*Géog. anc.*) nom commun à pluſieurs promontoires & à quelques villes.

1°. *Zephyrium*, promontoire d'Aſie dans la Cétide, aux confins de la Cilicie propre; ce promontoire & celui de Sarpedon formoient l'embouchure du fleuve Calycadnus. A l'extrémité de ce promontoire, il y avoit une ville ou bourgade de même nom, dont parle Tite Live, *l. XXII. c. xx.*

2°. *Zephyrium*, promontoire de l'île de Cypre, ſur la côte occidentale, entre la nouvelle & la vieille Paphos.

3°. *Zephyrium*, promontoire d'Italie dans la grande Grece, ſur la côte orientale du Brutium, entre le promontoire d'Hercule, & la ville de Locres, d'où les habitans furent nommés *Locri Epizephyrii*. Le nom moderne de ce promontoire eſt *Cabo Bruzzano*.

4°. *Zephyrium*, promontoire d'Afrique dans la Cyrénaïque, ſur la côte de la Pentapole: le nom moderne, ſelon Niger, eſt *Bonendrea*.

5°. *Zephyrium*, ville de l'Aſie mineure dans la Galatie, ſur la côte de la Paphlagonie. Ptolomée, *l. V. c. iv.* & Arrien, *p.* 15. en parlent.

6°. *Zephyrium*, ville de l'Aſie mineure dans le Pont cappadocien. Arrien, *périple*, *p.* 15. lui donne un port.

7°. *Zephyrium*, promontoire de l'Aſie mineure dans la Carie. Strabon le place au voiſinage de la ville de Myndus.

8°. *Zephyrium*, lieu d'Egypte ſur la côte de la Lybie extérieure, ſelon Strabon, *l. XIV. p.* 658. Etienne le géographe, appuyé du témoignage de Callimaque, fait de ce lieu un promontoire dont Vénus & Arſinoë avoient pris le nom de *Zéphyrite*.

9°. *Zephyrium*, ville de la Cherſonnèſe taurique, dont parle Pline, *l. VI. c. xij.*

10°. *Zephyrium*, promontoire de l'île de Crete; Ptolomée, *l. III. c. xvij.* le marque ſur la côte orientale, entre Heraclium & Olus. (*D. J.*)

ZER, ſ. m. (*Monnoie étrang.*) les Perſans appellent *zer*, toutes ſortes d'eſpeces de monnoies; ce terme ſignifie *or*, quand on parle du métal qui porte ce nom; mais en fait de monnoie, il eſt générique comme en France le mot d'*argent*, dont on ſe ſert pour marquer en général toutes les eſpeces qui ont cours, auſſi-bien celle de billon ou de cuivre, comme les ſols marqués & liards, que celles qui ſont d'or ou d'argent, comme les louis & les écus. (*D. J*)

ZERBIS, (*Géog. mod.*) fleuve d'Aſie dans l'Aſſyrie; ce fleuve, ſelon Pline, *l. VI. c. xxvj.* coule dans le pays des *Aloni*, & ſe perd dans le Tigre. Le p. Hardouin conjecture que c'eſt le fleuve *Gor-*

gos Τέγρος πόταμος de Ptolomée, *l. VI. c. j.* & que les Grecs nommerent de la ſorte à cauſe de la rapidité de ſon cours. Si cela eſt, le fleuve *Zerbis* étoit à la gauche du Tigre, dans lequel il avoit ſon embouchure, entre celles des fleuves Capros & Silla. (*D. J.*)

ZERBST, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne ſur l'Elbe, dans la principauté d'Anhalt, vers les confins du duché de Magdebourg; elle eſt chef-lieu d'une ſeigneurie de même nom, à 2 lieues de Deſlaw, à 5 de Magdebourg, & à 6 de Vittemberg. Il y a un château où réſide une des quatre branches des princes d'Anhalt. *Long.* 30. 24. *latit.* 51. 58.

Beckman (Chrétien) né à *Zerbſt*, & mort à Anhalt en 1648, âgé de 68 ans, a publié dans ſa langue maternelle pluſieurs ouvrages de théologie qui ſont aujourd'hui dans l'oubli. (*D. J.*)

ZEREND, (*Hiſt. mod.*) ville de la Caramanie perſienne; le Géographe perſien la place dans le troiſieme climat, à 25 paraſanges de Sirgian, capitale de cette province. (*D. J.*)

ZERENG, (*Géog. mod.*) ville de Perſe dans la province de Segeſtan; elle a produit parmi les gens de lettres, Mohamed-Ben-Keram, auteur de la ſecte des Kéramiens. (*D. J.*)

ZERGUE, (*Géog. mod.*) petite riviere de France au Beaujolois; elle a ſa ſource dans la paroiſſe de Poule, & coule dans la Saone, vis-à-vis de Trévoux. (*D. J.*)

ZERIGAN, (*Géog. mod.*) ville de Perſe dans l'Itaque babylonienne, dans une plaine renfermée entre deux montagnes. Cette ville autrefois conſidérable, ne contient pas aujourd'hui cinq cens maiſons. (*D. J.*)

ZERMAGNE, (*Géog. mod.*) riviere de la Dalmatie, anciennement *Tedanius* ou *Tedanium*; elle prend ſon cours par la Dalmatie propre, & par la Morlaquie; & après avoir arroſé Obroazo, elle ſe décharge au fond d'un long golfe, au ſeptentrion de la ville de Novigrad. (*D. J.*)

ZERO, ſ. m. l'un des caracteres ou figures numériques, dont la forme eſt o. *Voyez* CARACTERE & FIGURE.

Le *zéro* marque par lui-même la nullité de valeur mais quand il eſt joint dans l'arithmétique ordinaire à d'autres caracteres placés à ſa gauche, il ſert alors à en augmenter la valeur de dix en dix, ſuivant la progreſſion décuple; & lorſque dans l'arithmétique décimale il a d'autres caracteres à ſa droite, il ſert alors à en diminuer la valeur dans la même proportion. *Voyez* NUMÉRATION & DÉCIMAL. *Chambers.* (*E*)

ZEROGERE, (*Géog. mod.*) ville de l'Inde, en deçà du Gange; Ptolomée, *l. VII. c. j.* la compte parmi les villes ſituées à l'orient du fleuve Namadus. Le manuſcrit de la bibliotheque Palatine porte *Xérogere* au-lieu de *Zérogere*. (*D. J.*)

ZÉROS, ſ. m. (*Lythol. anc.*) pierre précieuſe tranſparente, qui ſelon Pline, *l. XXXVII. c. ix.* eſt marquetée de taches noires & blanches, & a beaucoup de rapport avec une autre qu'il appelle *iris*; nous ne ſavons point aujourd'hui quelle pierre ce peut être. (*D. J.*)

ZERTAH, (*Géog. mod.*) ville de Perſe dans la province de Belad Ciſton, ſelon Tavernier, qui dit que les géographes du pays marquent à 79 *d.* 30′ *de long.* & à 32. *d.* 30′ *de lat.* (*D. J.*)

ZERUIS, (*Géog. anc.*) ville de la Thrace, ſelon l'itinéraire d'Antonin, qui la marque ſur la route de Dyrrachium à Byzance, en paſſant par la Macédoine & la Thrace; elle s'y trouve entre *Dymæ* & *Plotinopolis*, à 24 milles de chacune de ces villes: quelques manuſcrits portent *Zeruim*, & Simler lit *Zerne*. (*D. J.*)

ZÉRUMBETH, ſ. m. (*Botan. exot.*) racine étrangere très-rare & très-peu connue; voici le précis de ce qu'en dit M. Geoffroi.

C'eſt une racine tubéreuſe, genouillée, inégale, groſſe comme le pouce, & quelquefois comme le bras, un peu applatie, blanchâtre ou jaunâtre, d'un goût âcre, un peu amer, aromatique, approchant du gingembre, d'une odeur agréable: on la trouve rarement dans les boutiques de droguiſtes ou d'apothicaires.

La plante s'appelle *zerumbeth*. Garz. *Zinziber latifolium ſylveſtre*, Herm. Cat. *Hort. Lugd. Bat.* 636. 386. Kna. *Hort. Malab.* 11. 13. *ſab.* 7. *Walinghuru, ſive zingiber ſylveſtre zeylanenſibus*, *H. Lugd. Bat. Paco-Ceroca, Braſilienſibus*, Piſon & Marcgr. *Zinziber ſylveſtre majus, fructu in pediculo ſingulari.* Hans Sloane.

Cette plante eſt fort curieuſe, & nous en devons la deſcriptiption au p. Plumier dans ſa botanique manuſcrite d'Amérique.

La racine de *zérumbeth*, dit-il, eſt entierement ſemblable à celle du roſeau; mais d'une ſubſtance tendre & rougeâtre, garnie de petites fibres; elle pouſſe une tige haute d'environ cinq piés, épaiſſe d'un pouce, cylindrique, formée par les queues des feuilles qui s'embraſſent alternativement.

Les feuilles ſont au nombre de neuf ou de dix, diſpoſées à droite & à gauche, membraneuſes, de la même figure, de la même grandeur & de la même conſiſtance que celles du baliſier ordinaire, rougeâtres & ondées ſur leurs bords, d'un verd clair en-deſſus, & d'un verd foncé & luiſant en-deſſous.

De la même racine, & tout près de cette tige, ſortent d'autres petites tiges de couleur écarlate, hautes d'environ un pié & demi, épaiſſes de quatre pouces, & couvertes de petites feuilles étroites & pointues.

Des aiſſelles de feuilles naiſſent des fleurs d'un beau rouge qui ſont rangées comme en épi ou en pyramide, & compoſées de trois tuyaux poſés l'un ſur l'autre. Ces tuyaux ſont partagés en deux parties à leur extrèmité. Le calice, qui porte un piſtil alongé, menu, blanc, rouge à ſon extrémité, devient un fruit ovalaire, de la groſſeur d'une prune, charnu, creux en maniere de nombril, rouge en-dehors, & rempli d'un ſuc de même couleur; il s'ouvre par le haut en trois parties, & contient pluſieurs ſemences, rouſſes, dures, nichées dans une pulpe filamenteuſe.

Cette plante ſe plaît dans les forêts humides, & le long des ruiſſeaux; elle vient en abondance dans l'île de S. Vincent; ſon fruit eſt un aliment agréable aux bœufs & aux autres bêtes de charge. On tire du ſuc de ce fruit, un beau violet, qui appliqué ſur les toiles de lin ou ſur la ſoie, eſt ineffaçable.

Parmi les preuves qui font voir que la racine de cet aromate contient beaucoup de ſel volatil, huileux, aromatique, la diſtillation en eſt une principale; car elle donne dans l'alembic une eau odorante avec aſſez d'huile, dans laquelle, ſi la diſtillation eſt récente, il nage un peu de ſel volatil ſous la forme de neige ou de camphre; ce ſel diſſous dans l'eſprit de vin, & mêlé comme il convient avec des confitures, des électuaires & autres choſes ſemblables, eſt utile dans les crudités acides, les vents & les douleurs d'eſtomac. Le ſuc nouvellement exprimé de la racine, produit le même effet, mais avec une douce dégection du ventre.

La racine ſeche & réduite en farine, perd beaucoup de ſon âcreté; c'eſt pourquoi on en fait du pain dont les Indiens ſe nourriſſent dans la diſette. Le mucilage, qui eſt attaché dans les interſtices de la tête qui eſt écailleuſe, ſe reſſent un peu de la vertu de cet aromate. Les qualités médecinales de la racine, paroiſſent fort analogues à la zédoaire & au gingembre. Herman prétend que notre *zérumbeth* eſt le même que celui des Arabes, mais il faut 1°. convenir que preſque toutes leurs deſcriptions des drogues ſont ſi imparfaites, qu'on n'en peut juger que par conjecture; 2°. qu'en particulier les deſcriptions qu'ils nous ont données de leur *zérumbeth*, ne s'accordent point avec celle qu'on vient de lire. (*D. J.*)

ZERYTHUS, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, ſelon Etienne le géographe qui y met auſſi une caverne de même nom, appellée par les anciens *Zerynthum antrum*. Cette caverne qu'Iſacius nomme *antrum Rheæ* ou *Hecatæ*, étoit conſacrée à Hécate, à qui, comme le remarque Suidas, on immoloit des chiens. C'eſt dans ce ſens que Lycophron dit, *v.* 77.

Ζήρυνθον ἄντρον τῆς κυνος φαγυθεας.

Le ſcholiaſte Lycophron, Etienne le géographe & le lexicon de Favorinus, mettent cette caverne dans la Thrace. Tite-Live, *l. XXXVIII. c. xlj.* qui connoît *Zerinthus*, ſous le nom d'*Apollinis Zerynthi templum*, le place auſſi dans la Thrace, aux confins du territoire de la ville d'Œaus: *Eo die*, dit-il, *ad Hebrum flumen perventum eſt. Inde Œniorum fines, præter Apollinis* (Zerynthum *quem vocant incolæ*) *templum ſuperant.* Cependant Suidas, & le ſcholiaſte d'Ariſtophane, veulent que l'antre de *Zerynthe*

the fût dans l'île de Samothrace. Ovide, *l. I. Triſt. éleg. ix.* en parle d'une maniere ſi vague, qu'il ne décide rien.

Venimus ad portus Imbria terra tuos.

Inde levi vento Zerynthia *littora nactis,*
Threiciam tetigit feſſa carina Samon.

(*D. J.*)

ZEST, *terme de Perruquier*, eſpece de bourſe de cuir ou de peau douce, qui s'enfle & ſe reſſerre par le moyen d'une baleine; elle porte la poudre ſur les cheveux ou ſur une perruque, dans l'endroit qui en a beſoin, par un petit tuyau d'ivoire ouvert à l'extrémité pour la laiſſer échapper. (*D. J.*)

ZESTES *d'oranges, de citrons, &c.* les *Confiſeurs* donnent ce nom à de petites bandes d'écorce coupées de haut en bas, & fort minces.

ZESTER, c'eſt parmi les *Confiſeurs*, couper l'écorce d'un citron du haut en bas par petites bandes les plus minces qu'il ſe peut.

ZESTOLUSIA, (*Littérat.*) ζεστολουσία, de ζέω, *être chaud*, & λουσις, *bain*; c'eſt un bain chaud, terme opposé à ψυχρολουσία, qui eſt un bain froid. Le mot ζεστολουσία ſe trouve dans Galien, *de ſanit. tuendâ, lib. III. c. viij.*

ZETÆ, (*Antiquit. rom.*) ce mot eſt ſynonyme à *vaporarium*; c'étoit chez les anciens des appartemens ſitués au-deſſus d'une étuve, dans leſquels on répandoit de l'eau froide, ou de l'eau chaude, ſelon la ſaiſon: la vapeur de cette eau, en tombant par des tuyaux placés dans le mur, échauffoit ou rafraîchiſſoit le *zetæ* à diſcrétion. Ce mot déſigne auſſi chez les auteurs latins, des endroits particuliers des bains où l'on trouvoit des lits deſtinés au repos, & plus ſouvent encore à la galanterie. (*D. J.*)

ZETETES, ſ. m. (*Antiq. d'Athenes.*) ζητηταί; magiſtrats établis chez les Athéniens dans des occaſions extraordinaires, pour faire la recherche des ſommes dûes à la république, lorſque ces ſommes étoient devenues trop conſidérables par la négligence des receveurs, ou autrement, & qu'il étoit à craindre que leur rentrée ne fût perdue ſi l'on n'y mettoit ordre. Potter, *archæol. græc.* (*D. J.*)

ZETETIQUE, adj. méthode *zététique* dans les *mathématiques*, c'eſt la recherche de la ſolution d'un problème. *Voyez* RÉSOLUTION & PROBLEME. Ce mot vient du grec ζητέω, *quæro*, je cherche.

On appelloit quelquefois les anciens pyrrhoniens, *zetetici*, comme qui diroit *chercheurs*. *Voyez* PYRRHONIEN.

ZETH *ou* ZETHA, (*Géog. mod*) contrée d'Afrique dans la haute Ethiopie ou Abyſſinie, près des royaumes de Néréa, de Koncho & de Mahaola, ce ſont autant de pays où nous n'avons jamais pénétré. (*D. J.*)

ZÉTHÉS, ſ. m. (*Mytholog.*) *Zéthès* & Calaïs enfans de Borée roi de Thrace, & d'Orythie fille d'Erecthée roi d'Athènes, ſont trop célebres dans l'expédition des Argonautes pour être oubliés. On ſait que ces dignes fils de Borée avoient des aîles, c'eſt-à-dire peut-être des vaiſſeaux bons voiliers, & que par reconnoiſſance pour la réception de leur beau-frere Phinée, ils pourſuivirent ſans relâche les cruelles harpies qui cauſoient la famine dans ſes états, & les firent fuir juſqu'aux îles *Plautæ*, dans la mer d'Ionie. Ce fut là qu'ils reçurent ordre des dieux, par le miniſtere d'Iris, de les laiſſer tranquilles, & de s'en retourner. Ce retour même, στροφή, fit changer de nom à ces îles, qui depuis ce tems-là furent appellées *Strophades*.

Pauſanias n'admet preſque point ici d'allégorie; il parle, *in Attic.* du mariage de Borée & d'Orythie, comme d'un fait hiſtorique, & dit que ce prince fit équiper une flotte pour défendre ſon beau-frere contre ſes ennemis, qui infeſtoient les côtes de l'Attique.

Zéthès & Calaïs à leur retour de la Colchide, qui arriva pendant qu'on célébroit les jeux funebres de Pélias, furent inſultés par Hercule, qui leur chercha querelle, & les tua pour avoir pris le parti de Typhis, pilote du navire Argo, lequel Typhis avoit été d'avis qu'on laiſſât Hercule dans la Troade, lorſqu'il abandonna le vaiſſeau pour aller chercher Hylas.

Il n'eſt pas difficile d'expliquer les cheveux azurés que la fable leur donne; c'étoit pour marquer l'air où ſoufflent les vents, & en même tems par alluſion au nom de leur pere. Quelques-uns prétendent que la fiction de ces aîles, données par la fable aux enfans de Borée, venoit des habits qu'ils avoient introduits chez les Theſſaliens, que les anciens appelloient par dériſion des *aîles*, & qui par leur ampleur, leur légéreté, & ſur-tout par la diverſité des couleurs, méritoient ſi bien ce nom. (*D. J.*)

ZETHUS, (*Mytholog.*) fils de Jupiter & d'Antiope, & frere d'Amphion. C'eſt la fable qui le dit; c'eſt Pauſanias qui le confirme.

La charmante Antiope eut pour pere Azopus,
Pour amans Epopée, & Jupiter lui même;
Pour enfans deux héros, Amphion & Zéthus.

(*D. J.*)

ZEVENAR, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans le cercle de Weſtphalie, au duché de Cleves, à 2 lieues de la ville de Doesbourg vers le midi, & à 3 lieues d'Arnheim du côté de l'orient. Cette ville ſe trouve enclavée entre la Gueldre hollandoiſe, & le comté de Zutphen.

ZEVERIN, (*Géog. mod.*) petite ville de la haute Hongrie, ſur les confins de la Walaquie. Quelques-uns la prennent pour l'ancienne *Æmonia*. (*D. J.*)

ZEUGITANA REGIO (*Géog. anc.*) les anciens ont donné ce nom à une partie de l'Afrique propre qu'ils diviſoient en *Zeugitane* & en Byzacène. Ils ne nous ont pas marqué les bornes préciſes qui ſéparoient ces deux provinces. Pline dit ſeulement que la *Zeugitane* comprenoit Carthage, Utique, Hippone, Diarritum, Maxulla, Miſua, Clupea & Neapolis. Nous voyons par-là qu'elle s'étendoit d'occident en orient depuis le fleuve Tuſca, juſqu'au promontoire de Mercure, où étoient Clupea & Neapolis; mais il ne dit point ſon étendue dans les terres. En gros, on voit qu'elle avoit la mer Méditerranée au ſeptentrion & à l'orient, la Byzacène au midi, & la Numidie au couchant.

Quoique la *Zeugitane* ne fût qu'une partie de l'Afrique propre, ou des terres qui avoient appartenu à l'ancienne Carthage, Pline, *l. V. c. ix.* ſemble ne connoître que cette contrée, ſous le nom d'*Afrique* proprement dite; mais on ne peut pas exclure la Byzacène de l'Afrique propre: car ces deux contrées furent ſoumiſes aux Carthaginois, & ne firent enſuite pendant long-tems qu'une ſeule province romaine. (*D. J.*)

ZEUGITES, (*Antiq. d'Athènes.*) ζευγῖται; on nommoit ainſi chez les Athéniens la troiſieme claſſe du peuple, c'eſt-à-dire de ceux qui avoient un revenu annuel en terres de deux cens medimns, meſure des Grecs, qui contenoit environ ſix boiſſeaux romains. (*D. J.*)

ZEUGMA, (*Géog. anc.*) ville de Syrie dans la Commagène, au bord de l'Euphrate, entre Samoſate & Europus, avec un pont qui avoit occaſionné ſon nom; car ζεῦγμα ſignifie *un pont*: on le nommoit autrement le *pont de l'Euphrate*, pont très-célebre, & très-fréquenté des romains qui vouloient paſſer dans les contrées orientales. Pline, *l. V. c. xlv.* Dion Caſſius, *l. XL.* & après eux Etienne le géographe, nous donnent Alexandre le Grand pour le fondateur de ce pont; mais malgré ces autorités, il n'eſt guere poſſible de ſe perſuader qu'Alexandre ait bâti le pont *Zeugma*, & que ce ſoit dans ce lieu qu'il ait fait paſſer l'Euphrate à ſon armée. Il n'eſt pas poſſible de ſe figurer que ce grand capitaine, pour traverſer l'Euphrate, ait remonté juſque dans la Commagène, dans le tems qu'il avoit à Tapſacus, & près de lui, un pont abandonné par Darius. D'ailleurs un foule d'auteurs, comme Plutarque, Florus, Tacite & Ammien Marcellin, ont parlé de la ville & du pont de *Zeugma*, ſans toucher aucunement cette prétendue circonſtance du paſſage d'Alexandre.

Il eſt vraiſſemblable que la fondation de la ville de *Zeugma*, & de ſon pont, doit être placée peu de tems après la mort du vainqueur de Darius. Pline, *l. V. c. xxiv.* dit que Seleucus fonda *Zeugma*, célebre par ſon paſſage ſur l'Euphrate, ainſi qu'Apamée qui étoit de l'autre côté du fleuve; & que cette derniere ville fut jointe à la premiere par le pont. Polybe & Strabon diſent *Séleucie*, & non *Apamée*; mais peut-être que ce lieu porta le nom de Seleucus ſon fondateur, & celui de ſa femme.

2°. *Zeugma* eſt encore une ville de la Dace, ſelon Ptolomée, *l. III. c. viij.* (*D. J.*)

ZEU-

ZEUGME, ſ. m. (*Gram.*) c'eſt une eſpece d'ellipſe, par laquelle un mot déja exprimé dans une propoſition, eſt ſouſentendu dans une autre qui lui eſt analogue & même attachée. De-là vient le nom de *zeugme*, du grec ζεῦγμα, *connexion*, *lien*, *aſſemblage*: & le *zeugme* differe de l'ellipſe proprement dite, en ce que dans celle-ci le mot ſouſentendu ne ſe trouve nulle autre part.

L'auteur du *manuel des Grammairiens* diſtingue trois eſpeces de *zeugme*: 1°. le *protozeugme*, quand les mots ſouſentendus dans la ſuite du diſcours ſe retrouvent au commencement, comme *vicit pudorem libido, timorem audacia, rationem amentia*: 2°. le *méſozeugme*, quand les mots ſouſentendus aux extrémités du diſcours ſe trouvent dans quelque phraſe du milieu, comme *pudorem libido, timorem vicit audacia, rationem amentia*, ce qui eſt l'eſpece la plus rare: 3°. l'*hypozeugme*, quand on trouve à la fin du diſcours les mots ſouſentendus au commencement, comme *pudorem libido, timorem audacia, rationem amentia vicit*.

La *méthode latine* de P. R. obſerve que dans chacune de ces trois eſpeces de *zeugme*, le mot ſouſentendu peut l'être ſous la même forme, ou ſous une autre forme que celle ſous laquelle il eſt exprimé; ce qui pourroit faire nommer le *zeugme* ou *ſimple* ou *compoſé*.

Les trois exemples déja cités appartiennent au *zeugme* ſimple: en voici pour le *zeugme* compoſé.

Changement dans le genre: *utinam aut hic ſurdus, aut hæc muta facta ſit*, (Ter.) c'eſt un *hypozeugme* où il y a de ſouſentendu *factus ſit*.

Changement dans le cas: *quid ille fecerit, quem neque pudet quicquam, nec metuit quemquam, nec legem ſe putat tenere ullam?* (id.) c'eſt un *protozeugme* où il faut ſouſentendre *qui* avant *nec metuit* & avant *nec legem*.

Changement dans le nombre: *ſociis & rege recepto* (Virg.), ſuppl. *receptis* avec *ſociis*.

Changement dans les perſonnes: *ille timore, ego riſu corrui* (Cic.), c'eſt-à-dire *ille timore corruit*

Ces différens aſpects du *zeugme* peuvent aider peut-être les commençans à trouver les ſupplémens néceſſaires à la plénitude de la conſtruction; mais il faut prendre garde auſſi que la multiplicité des dénominations ne groſſiſſe à leurs yeux les difficultés, qui n'ont quelquefois de réalité que dans les préjugés.

L'erreur pareillement n'a point d'autre fondement; & je croirois volontiers que c'eſt ſans examen que D. Lancelot avance qu'il eſt quelquefois très-élégant de ſouſentendre le même mot dans un ſens & une ſignification différente, comme *tu colis barbam, ille patrem*: cela eſt trop contraire aux vues de l'élocution pour y être une élégance; & quelle que ſoit l'autorité des auteurs qui me préſenteront de pareils exemples, je ne les regarderai jamais que comme des locutions vicieuſes. (*E. R. M. B.*)

ZEUS, (*Mythol.*) c'eſt chez les Grecs le nom de Jupiter; il ſignifie celui qui donne la vie à tous les êtres animés. (*D. J.*)

ZEYBO *ou* CEYBA, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre d'Amérique qui croît ſur-tout dans le nouveau Mexique. Il devient d'une grandeur ſurprenante; mais ſon bois eſt ſi ſpongieux qu'il n'eſt d'aucun uſage. Son fruit eſt une eſpece de ſilique remplie d'une ſubſtance ſemblable à de la laine très-fine, que le moindre vent diſſipe lorſque leur enveloppe s'ouvre dans la maturité.

Zeybo, (*Géog. mod.*) ville ou plutôt village de l'Amérique ſeptentrionale, dans l'île Hiſpaniola, autrement Saint-Domingue, ſur la côte méridionale.

ZÉZERO, le, (*Géog. mod.*) en latin *Ozecarus*, riviere de Portugal. Elle prend ſa ſource dans la province de Béïra, au midi, & proche de Guarda, & va ſe rendre dans le Tage près de Punhète. (*D. J.*)

Z I

ZIA *ou* ZÉA, (*Géog. anc. & mod.*) île de l'Archipel, l'une des Cyclades. Elle eſt à quatre lieues de l'île de Joura, autrement nommée *Trava*, à cinq lieues au midi de l'île d'Eubée, connue aujourd'hui ſous le nom de *Negrepont*, à ſix lieues de l'île d'Andros; à trois lieues de l'île d'Helene ou de Macroniſi, autrement dite *Iſola longa*, & à dix-huit milles du promontoire de l'Attique nommé autrefois *Sunium*, & aujourd'hui *cap des Colonnes*. On compte trente-ſix milles de Thermie à *Zia*, quoiqu'il n'y en ait pas douze de cap en cap. Elle s'étend en longueur du ſud-oueſt au nord-eſt, & elle peut avoir trente milles d'Italie de circuit. Son port eſt un des plus aſſurés de la Méditerranée, outre que les vaiſſeaux y font de l'eau, du biſcuit & du bois.

L'île de *Zia* eſt celle que les anciens grecs appelloient *Céos*, & par abbréviation, *Cos*, & qui fut nommée par les Latins *Cea* ou *Cia*. On lui donne encore aujourd'hui le nom de *Cea* ou *Zéa*; les Grecs l'avoient nommée auparavant *Hydruſſa*, c'eſt-à-dire *abondante en eau* à cauſe qu'elle en eſt bien pourvue; mais ce nom ne lui étoit pas particulier, puiſque l'île de Ténos avoit été ainſi appellée, & pour la même raiſon. Dans la ſuite on la nomma *Ceos* ou *Cea*, de Céus, fils du géant Titan.

Ariſtée, fils d'Apollon & de Cyrene, affligé de la mort de ſon fils Actéon, quitta la ville de Thèbes, à la perſuaſion de ſa mere, & ſe retira dans l'île de *Céos*, alors inhabitée. Diodore de Sicile, *l. IV.* dit qu'il ſe retira dans l'île de *Cos*; mais il y a apparence que ce nom étoit commun à la patrie d'Hippocrate & à l'île de Kéos ou Céos, & Céa; car Etienne le géographe a employé le nom de *Kos* pour *Kéos*, ſi ce n'eſt qu'on veuille que ce ſoit une faute à corriger chez lui & chez Diodore de Sicile. Quoiqu'il en ſoit, l'île de Céos ſe peupla, & le pays ſe cultiva avec le dernier ſoin, comme il paroît par les murailles qu'on avoit bâties juſqu'à l'extrémité des montagnes pour en ſoutenir les terres.

Cette île devoit être incomparablement plus grande qu'elle n'eſt aujourd'hui, ſi Pline (*l. II. c. lxiij. & l. IV. c. xij*) a été bien informé des changemens qui lui ſont arrivés. Autrefois, ſuivant cet auteur, elle tenoit à l'île d'Eubée; la mer en fit deux îles, & emporta la plus grande partie des terres qui regardoient la Bœotie. Tout cela s'accommode aſſez avec la figure de *Zia*, qui s'alonge du nord au ſud, & ſe rétrécit de l'eſt à l'oueſt. Peut-être que ce fut l'effet du débordement du Pont-Euxin dont a parlé Diodore de Sicile.

De quatre fameuſes villes qu'il y avoit dans Céos, il ne reſte que Carthée, ſur les ruines de laquelle eſt bâti le bourg de *Zia*: c'eſt de quoi l'on ne ſauroit douter en liſant Strabon & Pline. Ce dernier aſſure que Pœeeſſe & Careſſus furent abimées, & Strabon écrit que les habitans de Pœeeſſe paſſerent à Carthée; & ceux de Careſſus à Ioulis. Or la ſituation d'Ioulis eſt ſi bien connue qu'on n'en peut pas douter. Il ne reſte donc plus que Carthée remplie encore d'une infinité de marbres caſſés ou employés dans les maiſons du bourg de *Zia*.

En prenant la route du ſud-ſud eſt du bourg de *Zia*, on arrive aux reſtes ſuperbes de l'ancienne ville d'Ioulis, connue par les gens du pays ſous le nom de *Polis*, comme qui diroit la ville. Ces ruines occupent une montagne, au pié de laquelle les vagues ſe viennent briſer, mais du tems de Strabon éloignée de la mer d'environ trois milles. Careſſus lui ſervoit de port. Aujourd'hui il n'y a que deux méchantes cales, & les ruines de l'ancienne citadelle ſont ſur la pointe du cap. Dans un lieu plus enfoncé on diſtingue le temple par la magnificence de ſes débris. La plûpart des colonnes ont le fuſt moitié liſſe, moitié cannelé, du diametre de deux piés moins deux pouces, à cannelures de trois pouces de large. On deſcend à la marine par un eſcalier taillé dans le marbre pour aller voir ſur le bord de la cale une figure ſans bras & ſans tête. La draperie en eſt bien entendue; la cuiſſe & la jambe ſont bien articulées. On croit que c'eſt la ſtatue de la déeſſe Némeſis; car elle eſt dans l'attitude d'une perſonne qui pourſuit quelqu'un.

Les reſtes de la ville ſont ſur la colline, & s'étendent juſque dans la vallée où coule la fontaine Ioulis; belle ſource d'où la place avoit pris ſon nom. On ne ſauroit guere voir de plus gros quartiers de marbre que ceux qu'on avoit employés à bâtir les murailles de cette ville. Il y en a de longs de plus de douze piés. Dans les ruines de la ville, parmi les champs ſemés d'orge, on trouve dans une chapelle greque le reſte d'une inſcription ſur un marbre caſſé, où on lit encore Ἰουλίδα, accuſatif d'Ἰουλίς: le mot de Στέφανος s'y trouve deux fois.

On alloit de cette ville à Carthée par le plus beau chemin qu'il y eût peut-être dans la Grece, & qui ſubſiſte encore l'eſpace de plus de trois milles, traverſant les collines à mi-côte, ſoutenu par une muraille couverte de grands quartiers de pierre plate griſâtre,

qui

qui ſe fend auſſi facilement que l'ardoiſe, & dont on couvre les maiſons & les chapelles dans la plûpart des îles. Ioulis, comme dit Strabon, *l. X.* fut la patrie de Simonide, poëte lyrique, & de Bachylide, ſon couſin. Eraſiſtrate, fameux médecin, le ſophiſte Prodicus & Ariſton le péripatéticien, naquirent auſſi dans cette île. Les marbres d'Oxford nous apprennent que Simonide, fils de Léopépris, inventa une eſpece de mémoire artificielle, dont il montroit les principes à Athènes, & qu'il deſcendoit d'un autre Simonide, grand poëte, auſſi fort eſtimé dans la même ville, & dont il eſt parlé dans l'époque 50. Le poëte Simonide compoſa des vers ſi tendres & ſi touchans, que Catulle les appelle les *larmes de Simonide*.

Après la défaite de Caſſius & de Brutus, Marc-Antoine donna aux Athéniens Céa, Ægine, Ténos, & quelques autres îles voiſines. Il eſt hors de doute que Céa fut ſoumiſe aux empereurs romains, & paſſa dans le domaine des Grecs. Enſuite elle tomba entre les mains des ducs de l'archipel. Jacques Chriſpole la donna en dot à ſa ſœur Thadée, femme de Jean-François de Sommerive, qui en fut dépouillé par Barberouſſe ſous Soliman II.

Strabon rapporte un fait bien ſingulier de l'ancienne Céos, mais qu'il ne faut pas croire ſans examen. Il prétend qu'il y avoit une loi dans cette île qui obligeoit les habitans à s'empoiſonner avec de la ciguë, quand ils avoient paſſé 60 ans, afin qu'il reſtât aſſez de vivres pour la ſubſiſtance publique.

Héraclide raconte ſeulement que l'air de l'île de Céa étoit ſi bon, qu'on y vivoit fort long-tems, mais que les habitans ne ſe prévaloient pas de cette faveur de la nature, & qu'avant que de ſe laiſſer atteindre par les infirmités de l'âge caduc, ils terminoient leurs jours, les uns avec du pavot, les autres avec de la ciguë. Elien, *l. III. c. xxxvij.* aſſure auſſi que ceux de cette île qui ſe ſentoient incapables à cauſe de leur décrépitude, d'être utiles à la patrie, s'aſſembloient en un feſtin, & avaloient de la ciguë.

Il paroit d'abord de ces divers récits que Strabon s'eſt fauſſement imaginé qu'il y avoit une loi dans Céos, par laquelle on devoit ſe donner la mort, dès que l'on avoit paſſé l'âge de 60 ans; les termes d'Héraclide & d'Elien inſinuent ſeulement une coutume volontaire, & vraiſſemblablement ils ont pris pour coutume ce qui n'étoit arrivé qu'à quelques particuliers; car ſi cet uſage eût été commun, il n'eſt pas poſſible que tous les autres hiſtoriens l'euſſent paſſé ſous ſilence. Il y avoit peut-être à Céa le même uſage qui regnoit à Marſeille. Valere Maxime dit qu'on gardoit publiquement dans cette derniere ville un breuvage empoiſonné, & qu'on le donnoit à ceux qui expoſoient au ſenat les raiſons pour leſquelles ils ſouhaitoient de mourir. Le ſénat examinoit leurs raiſons avec un certain tempérament, qui n'étoit ni favorable à une paſſion téméraire de mourir, ni contraire à un deſir légitime de la mort, ſoit qu'on voulût ſe délivrer des perſécutions de la mauvaiſe fortune, ſoit qu'on ne voulût pas courir le riſque d'être abandonné de ſon bonheur. Après tout, il eſt ſûr que s'il n'y avoit point de loi à Céa pour engager quelqu'un à abréger ſes jours quand il étoit las de vivre, on pouvoit prendre ce parti ſans s'être fait autoriſer par le ſouverain. *Voy.* pour cette preuve l'*article* IOULIS, (*Géog.*)

Valere Maxime rapporte, comme témoin oculaire à ce ſujet, avoir vû une citoyenne de cette île iſſue d'une maiſon illuſtre, laquelle après avoir vécu long-tems dans une félicité parfaite, craignant que l'inconſtance de la fortune ne troublât par malheur l'arrangement de ſes jours, réſolut de ſe donner la mort. Elle informa ſes concitoyens de la réſolution qu'elle avoit priſe, non par oſtentation, mais pour ne pas quitter ſon poſte ſans être autoriſée.

Pompée qui étoit ſur les lieux, accourut à ce ſpectacle. Il trouva la dame couchée ſur un lit, & proprement ajuſtée. Il employa toute la vivacité de ſon éloquence pour la détourner de ſon deſſein, mais elle n'en fut point ébranlée. La tête appuyée ſur le coude, elle entretenoit gaiement ceux qui l'étoient venus voir. Enfin, après avoir exhorté ſes enfans à l'union, & leur avoir partagé ſes biens, elle prit d'une main aſſurée une verre plein d'un poiſon temperé qu'elle avala. Elle n'oublia pas d'invoquer Mercure, & de le prier de la conduire en l'une des meilleures places de l'élizée, & ſans perdre un moment de ſa tranquillité, elle marquoit les parties de ſon corps où le poiſon faiſoit impreſſion; lorſqu'elle le ſentit proche du cœur, elle appella ſes filles pour lui fermer les yeux, & expira.

Pline, *l. IV. c. xij.* prétend que ce fut une femme de l'île de Céos qui inventa l'art de filer l'ouvrage des vers à ſoie, & d'en faire des étoffes. *Telas araneorum modo texunt* (bombyces), *ad veſtem luxumque fœminarum, quæ bombycina appellatur. Prima eas redordiri, rurſuſque texere, invenit in Ceo mulier Pamphila, lato iſilia, non fraudanda gloria excogitatæ rationis, ut denudet fœminas veſtis.* Ariſtote, *l. V. c. xix* a fourni ce fait à Pline; mais il eſt vraiſſemblable que les paroles d'Ariſtote doivent s'entendre de l'île de Côs, patrie d'Hippocrate, & non de l'île de Ceos; cependant on recueilloit autrefois beaucoup de ſoie à Ceos; on en recueille encore de même aujourd'hui, & les bourgeois de *Zia* s'aſſeyent ordinairement pour filer leur ſoie ſur les bords de leurs terraſſes, afin de laiſſer tomber le fuſeau juſqu'au bas de la rue, qu'ils retirent enſuite en roulant le fil.

M. de Tournefort & ſa compagnie trouverent l'évêque grec en cette poſture, qui demanda quelles gens ils étoient; & leur fit dire que leurs occupations étoient bien frivoles, s'ils ne cherchoient que des plantes & de vieux marbres. Mais il eut pour réponſe, que l'on ſeroit plus édifié de lui voir à la main les œuvres de S. Chryſoſtome ou de S. Baſile, que le fuſeau.

Le même Pline, *l. XVI. c. xxvij.* a remarqué que l'on cultivoit dans Céa les figuiers avec beaucoup de ſoin; on y continue encore aujourd'hui la caprification. On y nourrit de bons troupeaux; on y recueille beaucoup d'orge & de velani; c'eſt ainſi qu'on appelle le fruit d'une des plus belles eſpeces de chêne qui ſoit au monde; on s'en ſert pour les teintures & pour tander les cuirs. Il n'y a dans toute l'île que cinq ou ſix pauvres familles du rit latin; tout le reſte eſt du rit grec, dont l'évêque eſt aſſez riche.

Le bourg de *Zia*, bâti ſur les ruines de l'ancienne Carthée, eſt auſſi ſur une hauteur, à 3 milles du port de l'île de *Zia*, au fond d'une vallée déſagréable. C'eſt une eſpece de théatre d'environ 2000 maiſons, élevées par étages & en terraſſes; c'eſt-à-dire que leur couvert eſt tout plat, comme par-tout le levant, mais aſſez fort pour ſervir de rue: cela n'eſt pas ſurprenant dans un pays où il n'y a ni charretes, ni caroſſes, & où l'on ne marche qu'en eſcarpins.

Parmi les marbres, conſervés chez les bourgeois, le nom de *Gymnaſiarque* ſe trouve dans deux inſcriptions fort maltraitées, & l'on y voit un bas-relief en demi-boſſe, où la figure d'une femme eſt repréſentée avec une belle draperie. La ville de Carthée s'étendoit dans la vallée qui vient à la marine. On y voyoit encore dans le dernier ſiecle pluſieurs marbres, ſur-tout une inſcription de 41 lignes, tranſportée dans une chapelle. Le commencement de cette inſcription manque, la plus grande partie des lettres eſt ſi effacée, qu'on n'y peut déchiffrer que le nom de *Gymnaſiarque*. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

ZIAMET & TIMAR, (*Hiſt. milit. des Turcs.*) on entend par ces deux mots *ziamet* & *timar*, de certains fonds de terre, dont les conquérans turcs ont dépouillé le clergé, la nobleſſe, & les particuliers des pays, qu'ils ont pris ſur les Chrétiens. Ces ſortes de terres ayant été confiſquées au profit du grand ſeigneur, il les a deſtinées à la ſubſiſtance d'un cavalier de la milice, appellé *zaïm* ou *timariot*: car *zaïm* ou *timariot* eſt le nom de la perſonne, & *ziamet* ou *timar* le nom de la terre.

Le *ziamet* ne differe du *timar*, que parce qu'il eſt d'un plus grand revenu, car il n'y a point de *ziamet* qui vaille moins de 20 mille aſpres de rente: ce qui eſt au-deſſous n'a que le titre de *timar*. Le ſieur Beſguier juge que le mot *ziamet* vient de l'arabe: car, dit-il, zaïm ſignifie en arabe, un *ſeigneur*, un *commandant*, qui conduit un certain nombre d'hommes, dont il eſt le maître. Quant au mot *timar*, il le dérive du grec τιμὴ, qui ſignifie *honneur*, parce que ces récompenſes ſe donnoient pour honorer la vertu des ſoldats. Les Grecs appelloient ces marques d'honneur τιμαρια, & appelloient ceux qui en étoient honorés τιμαριωται. Les Turcs ont emprunté ces mots des Grecs, & ſe les ſont appropriés avec peu de chan-

changement: car au lieu de *timarion*, ils diſent *timar*, en retranchant la terminaiſon grecque.

Il y a deux ſortes de gens qui compoſent la milice des Turcs. La premiere ſorte eſt entretenue du revenu de certaines terres que le grand-ſeigneur leur donne: la ſeconde eſt payée en argent. La principale force de l'empire conſiſte dans la premiere, qui eſt encore diviſée en deux parties; car c'eſt celle qui eſt compoſée de zaïms, qui ſont comme des gentilshommes en certains pays, & de timariots, qui peuvent être comparés à ceux que les Romains appelloient *decumani*.

Les uns & les autres, ſavoir les zaïms & le timariots, ont cependant été établis pour la même fin. Toute la différence que l'on peut mettre entre eux, conſiſte dans leurs lettres patentes, qui reglent le revenu des terres qu'ils tiennent du grand-ſeigneur. La rente d'un zaïm eſt depuis 20000 aſpres, juſqu'à 99919 & rien plus; s'il y avoit encore un aſpre, ce ſeroit le revenu d'un ſangiac-beg; qu'on appelle un *bacha*, qui eſt de 100000 aſpres, juſqu'à 199999 aſpres, car ſi on y ajoutoit un aſpre davantage, ce ſeroit le revenu d'un beglerbeg.

Il y a deux ſortes de timariots, les premiers reçoivent les proviſions de leurs terres de la cour du grand ſeigneur. Ce nom leur a été donné, parce que teskereh ſignifie un *billet*; & comme la ſyllabe *lu* s'ajoute par les Turcs aux noms ſubſtantifs, pour en former des adjectifs, teskereh-lu eſt celui qui eſt en poſſeſſion d'un *timar* par un billet ou par un ordre de grand-ſeigneur. Leur revenu eſt depuis 5 ou 6000 aſpres, juſqu'à 19999; car ſi on y ajoutoit encore un aſpre, ce ſeroit le revenu d'un zaïm. Les autres s'appellent *teskeretis*, qui obtiennent leurs proviſions du beglerbeg de leur pays: leur revenu eſt depuis 3000 aſpres juſqu'à 6000.

Les zaïms ſont obligés de ſervir dans toutes les expéditions de guerre avec leurs tentes, où il doit y avoir des cuiſines, d'autres appartemens proportionnés à leurs biens, à leur qualité: & pour chaque ſomme de 5000 aſpres de revenu qu'ils reçoivent du grand ſeigneur, ils ſont obligés de mener avec eux à l'armée un cavalier, qui ſe nomme *gebelu*, c'eſt-à-dire *porteur de cuiraſſe*; ainſi un zaïm qui à 30000 aſpres de revenu, doit être accompagné de ſix cavaliers. Un zaïm qui en a 90000 doit être accompagné de 18 cavaliers, & de même des autres à proportion de leur revenu. Chaque zaïm prend le titre de *kiliticb*, c'eſt-à-dire *épée*. C'eſt pourquoi lorſque les Turcs font le compte des forces que les beglerbegs peuvent mener à l'armée pour le ſervice de leur prince, ils ne s'arrêtent qu'aux zaïms & aux timariots ſeuls, qu'ils appellent autant d'épées, ſans compter ceux qui les doivent accompagner.

Les timariots ſont obligés de ſervir avec des tentes plus petites que les zaïms, fournies de trois ou quatre corbeilles, pour en donner une à chaque homme qui les accompagne; parce qu'outre qu'ils doivent combattre auſſi bien que les zaïms, il faut encore qu'ils portent de la terre & des pierres pour faire des batteries & des tranchées. Les timariots doivent en outre mener un cavalier pour chaque ſomme de 3000 aſpres de revenu qu'ils ont; de même que les zaïms pour chaque ſomme de 5000 aſpres.

Les zaïms & les timariots ſont diſpoſés par régimens, dont les colonels ſont appellés *alai-begler*, du mot arabe *alai*, qui ſignifie celui qui eſt au-deſſus des autres, & du mot turc *beg*, qui veut dire *ſeigneur*; de ſorte que les alai-beglers ſont les chefs ou les ſuperieurs des zaïms & des timariots, c'eſt-à-dire leurs colonels. Ces colonels ſont ſoumis à un bacha ou à un ſangiag-beg, & celui-là a un begler-beg; lorſque toutes ces troupes ſont raſſemblées en un corps, elles ſe trouvent au rendez-vous qui eſt marqué par le général, que les Turcs appellent *ſerasker*. Lorſque les zaïms & les timariots marchent, ils ont des drapeaux appellés *alem*, & des tymbales, nommées *tabl*.

Ces deux ordres militaires ne ſont pas ſeulement deſtinés à ſervir ſur terre, mais on les oblige quelquefois à ſervir dans l'armée navale, où on les appelle *deria kaleminde*, & où ils ſont ſous le commandement d'un capitan bacha ou amiral. Il eſt vrai que les zaïms ſont ſouvent diſpenſés de ſervir ſur mer en perſonne, moyennant la ſomme à laquelle ils ſont taxés ſur les livres, & de cet argent on leve d'autres ſoldats, qui ſont enrolés dans les regiſtres de l'arſenal; mais les timariots ne peuvent s'exempter de ſervir en perſonne, avec toute la ſuite que le revenu de leurs terres les oblige de mener avec eux.

Pour ce qui eſt du ſervice ſur terre, ni les zaïms, ni les timariots ne s'en peuvent jamais diſpenſer, & il n'y a point d'excuſe qui puiſſe paſſer pour légitime à cet égard. S'il y en a de malades, il faut qu'ils ſe faſſent porter en litiere & en brancard. S'ils ſont encore enfans, on les porte dans des paniers: on les accoutume ainſi dès le berceau à la fatigue, au péril & à la diſcipline militaire. Ce détail ſuffit pour faire connoître quelle eſt la nature des zaïms & des timariots qui ſont compris ſous le nom général de *ſpahis*, & qui font la meilleure partie de l'armée des Turcs.

Il n'eſt pas poſſible de faire un calcul précis du nombre des cavaliers que doivent mener avec eux les zaïms & les timariots de l'empire du grand-ſeigneur; mais un zaïm ne peut mener avec lui moins de quatre cavaliers, & c'eſt le plus grand nombre qu'un timariot ſoit obligé de mener. Le moindre timariot doit mener un homme à la guerre, & le plus conſidérable zaïm en doit mener 19. La difficulté de faire un compte plus exact ſeroit d'autant plus grande que les commiſſaires qui ſont envoyés par la porte pour faire les montres & les rôles, ne ſavent pas moins faire valoir leur métier que les officiers les plus rafinés chez les Chrétiens. Peut-être auſſi que la politique du grand-ſeigneur tolere cet abus, afin de faire croire que le nombre de ſes troupes eſt plus grand qu'il n'eſt effectivement.

La vaſte étendue de terrein que leurs pavillons occupent, le grand attirail de leurs bagages, & le nombre prodigieux de valets qui ſuivent l'armée font que le peuple s'imagine que les troupes ſont compoſées d'une multitude infinie de ſoldats. Ce qui ſert encore à augmenter l'idée de ce nombre, mais qui le diminue en effet; c'eſt l'uſage des paſſe-volans dont les zaïms ſe ſervent aux jours de montre.

Enfin une choſe cauſe encore plus de changement dans le nombre des ſoldats, c'eſt la mort des zaïms & des timariots dont quelques-uns n'ont leur revenu qu'à vie ſeulement, & les autres meurent ſans enfans; car en ce cas leurs terres retournent à la couronne. Comme ceux qui les poſſédoient les avoient cultivées & en avoient augmenté le revenu par leur ſoin & par leur travail, le grand-ſeigneur les donne à d'autres, non pas ſur le pié qu'elles avoient été données aux premiers, mais ſur le pié du revenu qu'elles ſe trouvent rapporter, qui eſt quelquefois le double de la premiere valeur. Par ce moyen le ſultan augmente le nombre de ſes ſoldats.

On compte 1075 *ziamets* & 8194 *timars*. On prétend en général que le nombre des zaïms monte à plus de dix mille, & celui des timariots à ſoixante douze mille; mais ces ſortes de calculs ſont extrèmement fautifs.

Parmi les troupes qui ſe tirent de ces *ziamets* & de ces *timars*, on mêle en tems de guerre de certains volontaires ou aventuriers, que les Turcs appellent *gionullu*. Les zaïms & les timariots peuvent lorſqu'ils ſont âgés ou impotens, ſe défaire de leur *ziamet* & de leur *timar* en faveur d'un de leurs enfans. *Ricaut*, *Beſpier* & la *Guilletiere*. (*D. J.*)

ZIAZAA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) pierre dans laquelle on voit un mélange de tant de différentes couleurs, que l'on n'en voit aucune qui ſoit bien décidée. Son nom venoit de l'endroit où elle ſe trouvoit. Ludovico Doleo, qui connoiſſoit cette pierre à fond, nous aſſure qu'elle rendoit querelleurs ceux qui la portoient, & faiſoit voir des choſes terribles en ſonge.

ZIBELINE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) marte *zibeline*; animal quadrupede qui reſſemble beaucoup à la marte, mais il eſt un peu plus petit. Il a tout le corps de couleur fauve obſcure, excepté la gorge qui eſt griſe, & la partie antérieure de la tête & les oreilles qui ſont d'un gris blanchâtre On trouve cet animal en Lithuanie, dans la Ruſſie blanche, dans la partie ſeptentrionale de la Moſcovie, & dans la Scandinavie.

ZIBELINE, (*Hiſt. nat. des animaux.*) en allemand *zobel*, en anglois *ſable*, eſpece de belette ou de marte, de la groſſeur d'un écureuil, dont la peau eſt d'un brun très-foncé ou preſque noire; mais quelquefois entre-mêlée de quelques poils blancs: c'eſt une des fourrures les plus rares, & qui ſe paye le plus chérement. On trouve des *zibélines* dans la Laponie, chez les Samoyedes, & dans les autres contrées ſep-

ten-

tentrionales; mais celles de la Sibérie ſont les plus recherchées; on eſtime ſur-tout celles que l'on trouve près de Vitimski; elles paſſent pour l'emporter en beauté ſur toutes les autres: on en trouve en grande abondance dans la péninſule de Kamſchatka, & dans le pays de Korekis; mais elles ſont d'une qualité inférieure aux précédentes. Suivant le rapport de quelques voyageurs, les *zibelines* y ſont auſſi communes que les écureuils; ainſi les habitans de ces pays, s'ils étoient auſſi induſtrieux que ceux de Vitimski, pourroient compenſer par la quantité la ſupériorité que les *zibelines* de Sibérie ont pour la qualité.

Avant que les Ruſſes euſſent fait la conquête de la Sibérie, les *zibelines* étoient aſſez communes; mais ces animaux farouches s'éloignent des endroits habités; & ce n'eſt pas ſans peine que les chaſſeurs en obtiennent; ils ſont obligés de remonter la riviere de Vitim & les deux rivieres de Maſſia qui s'y jettent, & d'aller juſqu'au lac Oronne dans des lieux deſerts & fort éloignés de toute habitation.

Les *zibelines* vivent dans des trous comme les martes, les belettes, les hermines, & les autres animaux de ce genre. Les chaſſeurs prétendent qu'il y en a qui ſe font des nids au haut des arbres avec des herbes ſeches, de la mouſſe, & des petites branches; & que tantôt elles vivent dans leurs trous, & tantôt dans leurs nids; qu'elles y reſtent environ douze heures, & qu'elles employent les douze autres à chercher leur nourriture. L'été avant que les fruits & les baies des arbres ſoient mûrs, elles mangent des écureuils, des martes, des hermines, *&c.* & ſur-tout des lievres; l'hiver elles mangent des oiſeaux; mais lorſque les fruits & les baies ſont mûres, elles en ſont très-friandes, & ſur-tout du fruit du cormier, qu'elles mangent avidement; ce qui leur cauſe des démangeaiſons qui les obligent à ſe frotter contre les arbres; par-là leur peau s'uſe & devient défectueuſe; quand les cormiers ont beaucoup de fruit, les chaſſeurs ont de la peine à ſe procurer de belles fourrures.

Les *zibelines* ont des petits vers la fin de Mars ou au commencement d'Avril; elles en ont depuis trois juſqu'à cinq d'une portée; elles les allaitent pendant cinq ou ſix ſemaines.

Ce n'eſt jamais que pendant l'hiver que l'on va à la chaſſe des *zibelines*; la raiſon eſt que le poil leur tombe au printems; il eſt très-court pendant l'été, & pendant l'automne il n'eſt point encore aſſez fourni: les habitans du pays appellent ces ſortes de *zibelines*, *nedaſobili*, ou *zibelines* imparfaites; elles ſe vendent à bas prix.

Ceux qui vont à la chaſſe des *zibelines* partent à la fin du mois d'Août; ils forment des compagnies qui ſont quelquefois de quarante hommes & ſe pourvoient de bateaux pour remonter les rivieres, de guides qui ſoient au fait des lieux où ils trouveront des *zibelines*, & d'amples proviſions pour ſubſiſter dans les deſerts. Arrivés au lieu de la chaſſe, ils y bâtiſſent des cabanes & ſe choiſiſſent un chef expérimenté dans ces ſortes d'expéditions; celui-ci diviſe les chaſſeurs en plusieurs bandes, à chacune deſquelles il nomme un chef particulier, & il leur aſſigne l'endroit où elles iront chaſſer. Quand le tems de ſe ſéparer eſt venu, chaque bande va de ſon côté & fait ſur la route des trous dans leſquels on enfouit des proviſions. A meſure qu'on s'avance, les chaſſeurs tendent partout des piéges, en creuſant des foſſes, qu'ils entourent de pieux, & qu'ils recouvrent de planches pour empêcher la neige de les remplir; l'entrée de ces piéges eſt étroite, & au-deſſus eſt une planche mobile qui tombe auſſi-tôt que l'animal vient prendre l'appât de viande ou de poiſſon qu'on lui a préparé. Les chaſſeurs continuent ainſi d'aller en-avant, & tendent partout des piéges; à meſure qu'ils avancent, ils renvoient en-arriere quelques-uns d'entre eux pour chercher les proviſions qu'ils ont enfouies; ceux-ci en revenant viſitent les piéges pour en ôter les *zibelines* qui ont pu s'y prendre.

On chaſſe auſſi les *zibelines* avec des filets; pour cet effet on ſuit leur piſte ſur la neige; ce qui conduit à leurs trous, que l'on enfume afin de les forcer d'en ſortir; le chaſſeur tient ſon filet tout prêt à les recevoir, & ſon chien pour les ſaiſir; il les attend quelquefois deux ou trois jours. On les tire auſſi ſur les arbres avec des fleches émouſſées; lorſque le tems de la chaſſe eſt fini, les bandes ſe raſſemblent auprès du chef commun, à qui l'on rend compte de la quantité de *zibelines* ou d'autres bêtes que l'on a priſes; & on lui dénonce ceux qui ont fait quelque choſe de contraire aux regles; le chef les punit; ceux qui ont volé ſont battus & privés de leur part au butin. En attendant le tems du retour, qui eſt celui du dégel des rivieres, on prépare les peaux; les chaſſeurs remontent alors dans leurs barques; & de retour chez eux, ceux qui ſont chrétiens donnent d'abord à l'Egliſe quelques-unes de leurs fourrures, ſuivant le vœu qu'ils en on fait avant que de partir; ces *zibelines* ſe nomment *zibelines de Dieu*. Enſuite ils payent leur tribut en fourrures aux receveurs du ſouverain; ils vendent le reſte & partagent également les profits. *Voyez la deſcription de Kamtschatka*, par M. Kracheninikon.

Les fourrures de *zibelines* les plus cheres & les plus eſtimées, ſont celles qui ſont les plus noires, & dont les poils ſont les plus longs. Depuis la conquête de la Sibérie, les ſouverains de la Ruſſie ſe ſont réſervé le débit de cette marchandiſe, dans laquelle les habitans payent une partie de leur tribut. Le gouverneur de Sibérie met ſon cachet ſur les *zibelines* priſes dans ſon gouvernement, & les envoye au ſénat de Petersbourg; on les aſſortit alors par paquets de dix peaux, & l'on en fait des caiſſes, dont chacune eſt compoſée de dix paquets; ces caiſſes ſe vendent à proportion de leur beauté; les plus belles ſe vendent juſqu'à 2500 roubles, (environ 12500 livres); celles d'une moindre qualité ſe vendent 1500 roubles (7500 livres). Ce ſont les grands de la Turquie qui ſont les plus curieux de cette marchandiſe. (—)

Zibeline, (*Fourrure.*) nom que l'on donne aux peaux de martes les plus précieuſes: les *zibelines* ſe tirent de la Laponie moſcovite & danoiſe. Il s'en trouve auſſi une grande quantité en Sibérie, province des états du czar: l'animal qui fournit la *zibeline* eſt du genre des belettes, & de la groſſeur d'un chat; il a de longs poils autour des yeux, du nez, & du muſeau; ſa couleur eſt jaune obſcur, mêlangé d'un brun foncé; mais le devant de ſa tête & ſes oreilles, ſont d'un gris brunâtre. (*D. J.*)

ZICLOS, (*Géog. mod.*) petite ville de la baſſe Hongrie, au comté de Baran; cette ville ſituée à cinq lieues de Cinq-Egliſes, eſt priſe pour l'ancienne *Jovallium*. (*D. J.*)

ZIGÆ, (*Géog. anc.*) peuples de la Sarmatie aſiatique: c'eſt Pline, *l. VI. c. vij.* qui en parle. Comme ils habitoient au bord du Tanaïs, divers géographes ont eu tort de vouloir les confondre avec les *Zygi* de Strabon, & avec les *Sindi* de Pline & de Ptolomée, qui avoient leur demeure au bord du Pont-Euxin. (*D. J.*)

ZIEGENHAUS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Siléſie, dans la principauté de Neiſs, à trois lieues au midi de la ville de Neiſs, ſur la Bila. (*D. J.*)

ZIEGENHEIM, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le landgraviat de Heſſe, capitale du comté de même nom, ſur la petite riviere de Schwalm, à ſix lieues au ſud-oueſt de Caſſel; elle eſt petite, mais bien bâtie. *Long.* 27. 12. *latit.* 51. 8. (*D. J.*)

ZIEMNOI-POIAS, (*Géog. mod.*) ce mot ruſſe ſignifie *ceintures de la terre*; c'eſt ainſi que les Ruſſes nomment de grandes montagnes qui ſont dans le pays des Samojedes. Elles commencent à la pointe occidentale qui forme le golfe qui eſt à l'embouchure de l'Obi; à l'extrémité eſt le fort Scop, ou le fort d'Obi. Elles courent trente lieues françoiſes vers le midi; puis environ autant vers le ſud-oueſt, juſqu'au lac Kiratis, d'où ſort la riviere de Soba qui va ſe joindre à l'Obi; de-là tournant vers l'oueſt l'eſpace de ſoixante lieues, elles vont ſe joindre à une autre chaîne de montagnes qui s'avance vers le midi; de ſorte que plus elles s'éloignent de l'Obi, plus elles s'écartent de la mer. M. de Lisle les marque dans ſa carte de la Tartarie, ſans y mettre leur nom. (*D. J.*)

ZIGENE, *voyez* Marteau.

ZIGENRICK, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au marquiſat de Miſnie, ſur la droite de la Sala. (*D. J.*)

ZIGEIRA, *ou* ZIGIRA, (*Géog. mod.*) ville de l'Afrique propre; elle eſt miſe par Ptolomée, *l. IV. c. iij.* au nombre des villes ſituées entre la ville de Thabraca, & le fleuve Bagrada. (*D. J.*)

ZIGERE, (*Géog. anc.*) ville de la Thrace; Pline, *l. IV. c. xy.* la place dans les terres, & au voiſinage de la baſſe Mœſie: il ajoute que c'étoit une des villes des Scythes Aroteres, qui s'étoient établis dans ce quartier. (*D. J.*)

ZIGETH, ZIGHET, ZYGETH, *ou* SIGETH, (*Géog. mod.*) ville de la baſſe Hongrie, capitale du comté qui porte ſon nom; c'eſt une des plus fortes places de la Hongrie. Elle eſt ſituée à trois lieues de la Drave vers le nord, & à ſept de Cinq-Egliſes vers le couchant, dans un marais formé par la riviere d'Alma; & elle eſt défendue par une citadelle, & trois foſſés pleins d'eau. *Long.* 36. 31. *latit.* 46. 2.

C'eſt en aſſiégeant cette place en 1566, que mourut Soliman II. fils de Selim, & la victoire l'accompagna juſque dans les bras de la mort; à peine eut-il expiré, que la ville fut priſe d'aſſaut. L'empire de ce conquérant s'étendit d'Alger à l'Euphrate, & du fond de la mer Noire, au fond de la Grece & de l'Epire. Les Impériaux n'ont pu reprendre *Zigeth* ſur les Turcs que ſur la fin du dernier ſiecle. (*D. J.*)

ZIGETH *comté de*, (*Géog. mod.*) contrée de la baſſe Hongrie, entre la Drave & le Danube. Elle a pour bornes au levant, le comté de Tolna, au couchant Kaniſcha, Albe royale au nord, & l'Eſclavonie au midi; ſes lieux principaux ſont Zigeth capitale, Cinq-Egliſes, & Turanovitza. (*D. J.*)

ZIGZAG, ſ. m. (*Art. méch.*) machine compoſée de petites tringles plates diſpoſées en ſautoir, ou loſanges, clouées dans le milieu, mobiles ſur ces clous & liées deux à deux par leurs extrémités, ſur les extrémités de deux autres triangles pareillement cloués en ſautoirs, enſorte que toutes ſont mobiles, & ſur leur milieu comme centre, & ſur les extrémités de celles auxquelles leurs extrémités jointes ſont liées: d'où l'on voit qu'il eſt impoſſible d'ouvrir la premiere de ces tringles ſans ouvrir toutes les autres; d'en fermer une ſans les fermer toutes; & que fermées elles doivent occuper un petit eſpace; mais un très-long ſi on les ouvre & qu'on les alonge; on peut ſe ſervir de cette machine pour tendre quelque choſe, un billet, une lettre, quoique ce ſoit d'un étage à un autre; même du bas d'une maiſon au dernier étage; car il n'y a point de limite au nombre des tringles, cette petite invention peut-être utile en un infinité d'occaſions.

ZIGZAGS, *de la tranchée*, (*Fortificat.*) ce ſont les différens retours qu'elle fait pour arriver à la place ou au glacis du chemin couvert; on les appelle auſſi les *boyaux de la tranchée*. *Voyez* TRANCHÉE & BOYAUX DE LA TRANCHÉE. (*Q*)

ZIGZAG, *allée en*, (*Jardin.*) on appelle *allée en zigzag*, une allée rampante, ſujette aux ravines, & qui pour cette raiſon eſt traverſée d'eſpace en eſpace par des plattes-bandes de gazon, en maniere de chevrons briſés, pour retenir le ſable. On nomme encore *allée en zigzag*, toute allée de boſquet ou de labyrinthe, qui eſt formée par divers retours d'angles pour la rendre plus ſolitaire, & en cacher l'iſſue. (*D. J*)

ZIKA, (*Géog mod.*) bourgade de la baſſe-Hongrie, ſur la Sarwitza, entre Albe Royale & Sarwas. Lazius la prend pour l'ancienne Maquiana de Ptolomée, la Mogetiana de l'itinéraire d'Antonin, & la Magia d'Etienne le géographe. (*D J.*)

ZIL, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) inſtrument de muſique militaire, dont on ſe ſert dans les armées des Turcs; ce ſont deux baſſins de cuivre que l'on frappe l'un contre l'autre.

ZILEFLE, LE, (*Géog. mod.*) grand fleuve d'Afrique, en Barbarie, au royaume d'Alger. Il ſe jette dans la mer, ſur les frontiers de Trémecen & de Tinez. Ses bords ſont peuplés d'Arabes. On prend ce fleuve pour le *Cartenus* des anciens. (*D. J.*)

ZILIS, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie tingitane, près la côté de l'Océan atlantique. L'itinéraire d'Antonin la marque à ving-quatre milles de Tingis, entre *Taberna* & *ad Mercuri*, à quatorze milles du premier de ces lieux, & à ſix milles du ſecond.

C'eſt la ville que Strabon nomme *Zeles*. Elle eſt appellée *Zilia* par Ptolomée, *l. IV. c. j.* qui la place dans les terres, au bord d'un fleuve de même nom. Elle ne devoit pas être éloignée de la mer: car Pline, *l. V. c. j.* la met ſur la côte de l'Océan, *in ora Oceani*. Il nous apprend outre cela, que c'étoit une colonie établie par Auguſte, & qu'on la nommoit *Julia Conſtantia Zilis*. Selon le même auteur, elle étoit exempte de la juriſdiction des rois de Mauritanie, & dépendoit de l'Eſpagne bétique.

Une inſcription, rapportée dans le tréſor de Goltzius, fait mention de cette ville ſous ce titre. *Col. Conſtantia Zili Auguſta.* Cette ville retient encore à préſent ſon ancien nom: car on veut que ce ſoit aujourd'hui *Alzila*, nom augmenté de l'article des Arabes. (*D. J.*)

ZIM, ſ. m. (*terme de relation.*) mot perſan qui ſignifie *argent*, ſimplement conſideré comme métal. Pour exprimer ce qu'on entend en France par *argent*, quand on parle de toute eſpece monnoyée, ſoit d'or, d'argent, de billon ou de cuivre, les Perſans diſent *zer*; & lorſqu'ils veulent parler des eſpeces véritablement fabriquées d'argent, comme ſont les écus de France, les richedales d'Allemagne, ou les piaſtres d'Eſpagne, ils diſent *dirhem*. (*D. J.*)

ZIMARA, (*Géog. anc.*) ville de la grande Arménie, ſelon Solin, qui la place au pié du mont Capotes, où l'Euphrate prend ſa ſource. On liſoit ci-devant dans les exemplaires imprimés de Pline, *l. V. c. xxiv. Zimyra*, ou *Zimira*; mais comme l'a remarqué le P. Hardouin, c'étoit une faute inſigne: car *Simyra* eſt une ville de Syrie au bord de la mer Méditerranée. La correction que ce ſavant religieux a faite, eſt appuyée ſur les meilleurs manuſcrits qui liſent *Zimara*. C'eſt ainſi qu'écrit Ptolomée, *l. V. c. vij.* qui marque *Zimara* dans la petite Armenie bord de l'Euphrate, mais aſſez loin de la ſource de ce fleuve. Tout cela s'accorde avec les itinéraires. (*D. J.*)

ZIMBAOÉ, (*Géog. mod.*) maiſon royale ſur la riviere de Sofala, au royaume de ce nom, & dont le roi qui y réſide, ſe nomme *Quiteve*. (*D. J.*)

ZIMBI, ſ. m. (*Hiſt. mod. Commerce.*) eſpece de petites coquilles qui ſervent de monnoie courante au royaume de Congo, & dans un grand nombre d'autres pays de l'Afrique, ſur les côtes de laquelle ce coquillage ſe trouve. On en rencontre ſur-tout une grande quantité près d'une isle qui eſt vis-à-vis de la ville de Loanda S. Paolo; ce ſont les plus eſtimées. Ces coquilles ſont une mine d'or pour les portugais, qui ont ſeuls le droit de les pêcher, & qui s'en ſervent pour achetter des afriquains leurs marchandiſes les plus précieuſes.

ZIMENT-VASSER, (*Minéral.*) c'eſt le nom que les auteurs allemands donnent à des eaux qu'on trouve quelquefois près des mines de cuivre, & qui ſont légérement impregnées des particules de ce métal. La plus fameuſe ſource de cette eſpece ſe trouve à la diſtance d'environ une de nos lieues de New Soll en Hongrie, dans la grande mine de cuivre appellée par les Allemands, *Herrn grundt*. Ces eaux étoient connues à Kircher, Brown, Toll, & autres qui en font mention; mais il eſt vraiſſemblable qu'elles n'étoient pas encore découvertes du tems d'Agricola, puiſqu'il n'en dit mot, & qu'une choſe ſi curieuſe qu'il avoit ſous ſa main, ne lui auroit pas échappée, d'autant plus qu'il fait mention de vertus ſemblables, attribuées aux eaux de Schmolnich, qui ſont beaucoup moins fameuſes en ce genre que celle de New-Soll.

On trouve l'eau de cette derniere mine à différentes profondeurs, où elle eſt raſſemblée dans des baſſins pour en ſéparer le cuivre; mais dans quelques endroits, cette eau eſt beaucoup plus ſaoulée de ce métal que dans d'autres, & ce ſont celles qui produiſent auſſi plus promptement le changement ſuppoſé de fer en cuivre.

Les morceaux de fer dont on ſe ſert communément pour ces ſortes d'expériences ſont des fers de cheval, des clous, & choſes ſemblables; & on les trouve très-peu altérés dans leur forme après l'opération, la ſeule différence eſt, que leurs ſurfaces ſont un peu groſſies.

L'eau qui produit ce changement, paroît verdâtre dans les baſſins où elle repoſe; mais ſi l'on en prend dans un verre, elle eſt auſſi claire que le cryſtal; elle n'a point d'odeur, mais elle eſt d'un goût vitriolique ſi fort & ſi aſtringent, qu'en y goûtant, la langue & les levres en ſont écorchées; cependant on n'apperçoit point cet effet, quand on goûte de ces eaux dans la mine même; on éprouve alors ſeulement une légere démangeaiſon au bord des levres; mais auſſitôt qu'on vient à l'air, elles commencent à enfler, & à fournir un peu de matiere dans les puſtules.

Ces eaux n'ont pas en tout tems la même force,

ſoit

ſoit à brûler les levres, ſoit pour changer le fer; moins les ſources ſont abondantes, plus elles ſont fortes. Les cavernes où l'on a mis des baſſins pour recevoir cette eau, n'ont point d'odeur offenſive, & ce qui paroît un peu ſingulier, on n'y trouve point de vitriol, au-lieu qu'il abonde dans tous les autres endroits de la mine; les pierres mêmes ſont blanches dans les cavernes, & ont partout ailleurs un œil bleuâtre, qui ne vient que des particules de cuivre qui s'y ſont attachées; peut-être que l'humidité de l'air de ces endroits emporte avec elle les particules de ce ſel dans les endroits où elles peuvent aiſément ſe fixer.

Ceux qui travaillent aux mines, prennent de ces eaux pour ſe purger quand ils ſont malades, & elles produiſent cet effet très-promptement par haut & par bas. Ils s'en ſervent auſſi pour les maux des yeux, en quoi elles ſont quelquefois fort utiles, mais le plus ſouvent nuiſibles.

Le cuivre qu'on tire de ces eaux eſt plus eſtimé par les gens du lieu qu'aucun autre, parce qu'ils prétendent qu'il eſt plus ductile & plus facile à fondre.

Une livre de cette eau la plus forte, étant évaporée ſur un feu doux, devient d'abord trouble, & dépoſe enſuite un ſédiment jaunâtre; quand on la fait évaporer juſqu'à ſiccité, ce ſédiment peſe deux ſcrupules & demi; ſi l'on verſe deſſus de l'eau chaude, & qu'on la filtre, elle laiſſe dans le filtre plus de ſix grains d'une terre jaunâtre; la ſolution verdâtre répétée pluſieurs fois, il s'en ſépare un peu plus de deux ſcrupules de vitriol, d'un verd bleuâtre, & en petits cryſtaux.

Préſentement, ſi l'on ajoute un peu d'huile de tartre à une livre de cette eau vitriolique, le tout devient trouble, & laiſſe beaucoup de réſidu dans le filtre; ce réſidu étant ſec peſe environ deux ſcrupules & demi; & ſe trouve être un vrai vitriol cuivreux avec un leger mélange de ſel neutre. Si finalement, on met une pinte de cette eau dans une bouteille, & qu'on y jette un petit morceau de fer, on verra quelques bulles s'attacher immédiatement à ce morceau de fer, enſorte que par degrés il prend la couleur du cuivre; le ſecond jour l'eau eſt extrémement trouble; elle s'éclaircit enſuite, & des fils blancs ſe ramaſſent au fond, aux côtés du verre, & du morceau de fer, qui pour lors ſe trouve avoir par-tout une couleur cuivreuſe.

Toutes ces expériences juſtifient que cette eau contient une très-grande quantité de vitriol de cuivre, dont elle a fait la ſolution par le ſecours de l'acide ordinaire. Ce fait étant connu, on conçoit bien qu'il ne ſe fait point de changement réel de métal dans un autre, mais que les particules d'un métal ont pris leur place. Cette eau ainſi imprégnée, eſt un menſtrue capable de diſſoudre le fer, & s'affoiblit aſſez dans la ſolution de ce métal, pour laiſſer détacher en petites particules le cuivre qu'elle contenoit auparavant. Cela ſemble être ainſi en examinant le métal changé; car tant qu'il reſte dans l'eau, le cuivre ne paroît pas une maſſe douce & malléable, mais un aſſemblage de petits grains ſerrés les uns contre les autres, & pour lors le métal paroît friable & caſſant.

La diſſolution d'un métal, & la dépoſition des particules d'un autre à ſa place, eſt une choſe commune en chimie, mais elle ne donne guere le phénomene dont nous parlons, j'entends la diſſolution du fer & du cuivre dans le même menſtrue; l'eau dont il s'agit ici ne peut jamais dépoſer qu'autant de cuivre qu'elle en contenoit, & il paroit par les expériences, que cette quantité eſt peu conſidérable, puiſqu'elle ne monte qu'à deux ſcrupules de vitriol dans une livre d'eau; c'eſt donc à tort que les habitans du lieu s'imaginent que ſi l'on mettoit une plus grande quantité de fer dans l'eau, il y auroit une plus grande quantité de cuivre qui ſe précipiteroit à ſa place; il eſt pourtant vrai qu'on en retire annuellement aſſez de cuivre, parce que les eaux qui le fourniſſent ſont fort abondantes. *Philoſ tranſact.* n°. 479. p. 355. 359. *Voyez* CEMEMTATOIRE, *eau*. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*.)

ZIMIRI, (*Géog. anc.*) contrée ſablonneuſe de l'Ethiopie, ſelon Pline, *l. XXXVI. c. xvj.* il dit qu'on y trouve la pierre hæmatites. (*D. J.*)

ZIMMER, ſ. m. (*Fourrure.*) terme de commerce de fourrure, dont on ſe ſert en quelques endroits de Moſcovie, particulierement dans les parties les plus ſeptentrionales; un *zimmer* fait dix paires de peaux: ainſi un *zimmer* de marte eſt compoſé de vingt peaux de ces animaux. *Savary*.

ZINARA, ZINIRA *ou* ZENARA, (*Géog. mod.*) île de l'Archipel, peu éloignée de celle de Léro, à 6 lieues de celle d'Amorgos. Elle étoit autrefois très-peuplée; mais elle eſt à préſent deſerte. (*D. J.*)

ZINC, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéralog. Chimie & Metallurgie.*) en latin *zincum*, *ſpeauter*, *marcaſita aurea*, *ſpelter*, *cadmia metallica*, &c.

C'eſt un demi-métal qui, à l'extérieur, eſt un peu plus blanc que le plomb, quand ce métal a été quelque tems expoſé à l'air; mais à l'intérieur il eſt rempli de facettes bleuâtres. Il a de la tenacité & ſouffre les coups de marteau juſqu'à un certain point, ce qui fait qu'on ne peut point le pulvériſer. Il entre promptement en fuſion & avant que de rougir, après quoi il s'allume, & fait une flamme d'un beau verd clair, ce qui prouve qu'il eſt très-chargé de parties inflammables; par la déflagration il ſe réduit en une ſubſtance légere & volatile, que l'on nomme *fleurs de zinc*. Mais le caractere qui le diſtingue, c'eſt ſur-tout la propriété qu'il a de jaunir le cuivre.

Ce n'eſt que depuis peu d'années que l'on connoît la nature du *zinc*; rien de plus inexact que ce que les anciens auteurs en ont écrit. Le célebre Henckel a lui-même méconnu cette ſubſtance, il l'a regardée comme un avorton minéral. D'autres ont regardé le *zinc* comme une compoſition, & ont été juſqu'à donner des procédés pour le faire. Becher dit que c'eſt une ſubſtance minérale, qui tient le milieu entre l'antimoine, la marcaſſite & la cadmie. M. Lemery confond le *zinc* avec le biſmuth; d'autres ont dit que c'étoit une eſpece d'étain. Actuellement on eſt convaincu que le *zinc* eſt un demi-métal, qui a des propriétés qui lui ſont particulieres, qui a des mines qui lui ſont propres.

Il n'exiſte point dans la nature de *zinc* natif, c'eſt-à-dire, tout pur, & ſous la forme métallique qui lui eſt propre; c'eſt toujours par l'art qu'on le tire des mines qui le contiennent, & alors même ce n'eſt point par la fuſion, c'eſt par la ſublimation qu'on l'en retire.

La principale mine du *zinc*, & qui contient plus abondamment ce demi-métal, eſt la calamine; c'eſt au *zinc* qu'elle renferme qu'eſt dûe la propriété de jaunir le cuivre, & de faire ce qu'on appelle le *laiton*, ou le *cuivre jaune*. *Voyez* CALAMINE & LAITON.

La calamine vraie pour la couleur, il y en a de blanche, de jaune & de rougeâtre ou brune, ſuivant qu'elle eſt plus ou moins mêlée de parties ferrugineuſes ou d'ochre.

La blende eſt auſſi une vraie mine de *zinc*, que l'on peut en tirer par la ſublimation, & qui peut être employée à faire du cuivre jaune. Le *zinc* n'eſt point ſeul dans la blende, il s'y trouve auſſi des parties ferrugineuſes, des parties ſulfureuſes & arſenicales, & même quelquefois une petite portion d'argent, qu'il eſt très-difficile d'en tirer. Il y en a pluſieurs eſpeces, 1°. la principale reſſemble aſſez à la galene ou mine de plomb ordinaire; c'eſt-là ce qui eſt cauſe que les Allemands lui ont donné le nom de *blende*, qui ſignifie *ce qui aveugle*, parce que ſa reſſemblance avec la mine de plomb, la rend très-propre à tromper les mineurs. 2°. La blende que l'on nomme en allemand *horn-blende* ou *pech-blende*, blendée cornée, ou ſemblable à de la poix. 3°. La blende rouge, elle eſt d'une couleur plus ou moins vive; il y en a qui eſt d'un rouge de rubis, & qui reſſemble à la mine d'argent rouge. 4°. Il y a des blendes griſes de différentes nuances. Toutes ces blendes ſont de vraies mines de *zinc*, qui contiennent tantôt plus tantôt moins de ce demi-métal. M. de Juſti ajoute à ces ſubſtances une nouvelle mine de *zinc* différente des précédentes, c'eſt un ſpath, d'un gris clair, tirant ſur le bleuâtre, compoſé de feuillets oblongs, & aſſez peſant, qui ſe trouve à Freyberg en Miſnie, & qui lorſqu'on l'expoſe au feu, donne une ſublimation de *zinc*; il lui a donné le nom de *ſpath* de *zinc*. Le même auteur obſerve, avec raiſon, que M. Wallerius a trop multiplié ſans fondement les mines de *zinc* dans la minéralogie.

Outre cela, l'on trouve du *zinc* dans le vitriol blanc qui, quoique rarement, ſe trouve tout formé par la nature dans les ſouterrains des mines de Goſlar; il eſt ou en ſtalactite, ou en cryſtaux, ou ſous la forme d'un enduit ou d'une efforeſcence. Ce vitriol eſt formé par la combinaiſon de l'acide vitriolique & du *zinc*; il eſt quelquefois compoſé de *zinc*

pur, mais ſouvent il participe du fer, du cuivre, & des autres ſubſtances qui ſont mêlées avec lui dans la mine. Ce vitriol ſe fait auſſi artificiellement à Goslar, ou au Rammelsberg; on fait griller la mine de plomb mêlée de mine de *zinc* qui ſe rencontre dans ce pays: on y verſe enſuite de l'eau, après l'avoir miſe dans des auges: on y laiſſe ſéjourner cette eau, afin que les parties impures aient le tems de ſe dépoſer; après quoi on décante la diſſolution, que l'on met dans des chaudieres de plomb pour la faire évaporer, & on finit enſuite par la faire cryſtalliſer: on fait enſuite calciner, diſſoudre, & cryſtalliſer de nouveau ce vitriol blanc: on le met dans des moules triangulaires, & il eſt alors propre à entrer dans le commerce. La plûpart des auteurs ont fait ſur le vitriol blanc, des conjectures auſſi peu fondées que ſur le *zinc* même, dont ils ne connoiſſoient nullement la nature; pour ſe convaincre que c'eſt le *zinc* qui ſert de baſe à ce vitriol, on n'aura qu'à le diſſoudre dans de l'eau: on mettra de l'alkali fixe dans la diſſolution, & il ſe précipitera une ſubſtance blanche qui mêlée avec de la pouſſiere de charbon, & diſtillée dans une cornue de verre, formera dans le col de la rétorte, un ſublimé propre à jaunir le cuivre; ce qui eſt le caractere diſtinctif du *zinc*. *Voyez* VITRIOL. Ce vitriol contient ſouvent des particules de fer, de cuivre, de plomb, *&c.* avec leſquelles il eſt mêlé dans la mine de Goslar.

Nous avons déja fait remarquer que ce n'eſt point par la fuſion que l'on tire le *zinc* des ſubſtances minérales qui le contiennent, ce n'eſt qu'accidentellement qu'on l'obtient, la facilité avec laquelle l'action du feu le brûle & le réduit en chaux, fait qu'on ne peut guere le retirer ſous la forme qui lui eſt propre. Près de Goslar, dans les fonderies des mines de Ramelsberg, on traite, comme nous avons dit, un mineral qui contient du plomb, du cuivre, de l'argent, & beaucoup de *zinc*; la partie antérieure, l'eſtomac dont on ferme le fourneau à manche, eſt fait d'une pierre aſſez mince: on la mouille afin de la rafraîchir, & pour qu'il s'y attache un enduit qui n'eſt autre choſe qu'une chaux de *zinc*, que l'on appelle la *cadmie des fourneaux*. *Voyez* CADMIE. On met auſſi au fond du fourneau, une certaine quantité de poudre de charbon, afin que le *zinc* que la chaleur fait fondre & ſortir de la mine, ait une retraite qui le garantiſſe de la trop grande violence du feu, qui ne manqueroit point de le calciner & de le diſſiper: il s'attache auſſi dans la cheminée des fourneaux, une ſuie ou un enduit qui eſt très-chargé de *zinc*, on la détache, & il eſt propre à faire du cuivre jaune: d'où l'on voit que c'eſt ſous la forme d'un ſublimé ou d'une chaux, que l'on obtient la plus grande partie du *zinc*.

Pour tirer le *zinc* de la blende, on commencera par la faire griller, juſqu'à ce que tout le ſoufre que cette mine contient ſoit dégagé: alors on mêlera huit parties de cette blende grillée, avec une partie de poudre de charbon: on mettra ce mélange dans une cornue de terre bien garnie de lut, que l'on expoſera à feu nud pendant environ quatre heures; le *zinc* ſe ſublimera ſous la forme d'une poudre blanche ou griſe dans le col de la cornue.

Pour réduire cette chaux, c'eſt-à-dire pour lui donner la forme métallique, on en mêle quatre parties avec une partie de charbon en poudre: on met le tout dans un creuſet frotté avec de la cire, on preſſe le mélange, on couvre le creuſet d'un couvercle que l'on y lute bien exactement afin que rien n'en ſorte: on met le creuſet au fourneau de verrerie, & auſſitôt qu'il eſt parfaitement rouge, on le vuide, de peur que le *zinc* réduit, ne vînt à s'allumer ſi le feu étoit continué trop long-tems. Cette réduction peut encore ſe faire en mêlant la chaux de *zinc*, avee du flux noir & un peu de ſuie, ou bien des os noircis par la calcination; on mettra le tout dans un creuſet fait d'une terre calcaire, & qui ne ſoit point verniſſé; on couvrira le mélange d'une bonne quantité de charbon en poudre, on adaptera au creuſet un couvercle qui le ferme exactement, & l'on obſervera la même choſe que dans l'opération qui précede.

Nous allons maintenant examiner la propriété du *zinc*; celle qui le caractériſe ſur-tout, eſt de jaunir le cuivre plus ou moins ſelon la quantité qu'on en fait entrer; ce n'eſt que le *zinc* qui eſt contenu dans la calamine, qui lui donne cette propriété, ainſi qu'à la cadmie des fourneaux, qui n'eſt qu'une ſublimation ou une ſuie dans laquelle le *zinc* abonde; ſur quoi cependant on doit remarquer un phénomene fort ſingulier, c'eſt que le laiton ou le cuivre jaune fait avec la calamine, devient très-ductile, au-lieu que celui qui eſt fait avec le *zinc* ſeul, eſt aigre & caſſant. M. Zimmerman croit que cette différence vient de ce que dans la calamine le *zinc* eſt uni avec une plus grande portion de terre, & de ce que le travail ſe fait d'une maniere différente, en effet, lorſqu'on fait du laiton avec de la calamine, la combinaiſon ſe fait par la voie de la cémentation, dans des vaiſſeaux fermés, & au moyen d'un mélange de charbon en poudre, au-lieu que lorſqu'on fait le cuivre jaune avec le *zinc* tout pur, une portion conſidérable de ce demi-métal, ſe brûle & ſe réduit en chaux. Si l'on combine la chaux de *zinc*, ou la cadmie, ou le *zinc* lui-même, de la même maniere que la calamine, on aura auſſi un cuivre jaune très-ductile; cependant il faut obſerver que la calamine exige un feu plus violent, & de plus de durée, pour communiquer ſa partie colorante au cuivre, que le *zinc* ſeul.

Une partie de *zinc* alliée avec trois parties de cuivre, forme une compoſition d'un beau jaune, que l'on appelle *tombac*; c'eſt auſſi le *zinc* qui allié avec le cuivre, forme les alliages que l'on nomme *ſimilor*, *pinchbeck*, *métal du prince Robert*, *&c.* on peut auſſi faire différentes compoſitions ſemblables à l'or, en mêlant enſemble quatre, cinq, ou ſix parties de cuivre jaune, avec une partie de *zinc*; ces alliages ſont caſſants, mais pour y rémédier, on peut joindre un peu de mercure ſublimé à la fin de l'opération; on peut auſſi faire entrer un peu d'étain bien pur dans l'alliage. Il faut toujours obſerver de commencer par faire fondre le cuivre jaune avant que d'y mettre le *zinc*, lorſqu'on voudra faire ces ſortes de compoſitions.

Le *zinc* diſſout tous les métaux & demi-métaux, à l'exception du biſmuth. Il ſe combine par la fuſion avec tous les métaux, mais il les rend aigres & caſſants: il les décompoſe, il facilite leur fuſion & leur calcination, & les volatiliſe, effet qu'il produit ſur l'or même; il augmente la peſanteur ſpécifique de l'or & de l'argent, du plomb & du cuivre, mais il diminue celle de l'étain, du fer, & du régule d'antimoine; fondu avec la platine, il devient plus dur. Lorſqu'on voudra unir le *zinc* avec les métaux imparfaits, il faudra couvrir le mélange qu'on aura mis dans le creuſet, avec du verre pilé, ou des cailloux pulvériſés mêlés avec de la potaſſe, pour prévenir la diſſipation ou la calcination: on dit que les Anglois mettent une partie de *zinc* ſur ſix cens parties d'étain, pour le rendre plus dur & plus ſonnant. M. Zimmermann nous apprend que ſi l'on fait fondre du *zinc* avec du plomb, & que l'on forme des balles à fuſil de cet alliage, on ne pourra jamais tirer juſte avec ces balles.

Le *zinc* s'amalgame avec le mercure, l'amalgame eſt au commencement aſſez fluide, mais peu-à-peu il devient plus dur; mais l'amalgame ſera très-fluide ſi on commence par fondre le *zinc* avec du plomb, & enſuite on le triture avec le mercure; mais le *zinc* ſe dégagera ſous la forme d'une poudre, ſi on triture cet amalgame dans l'eau, parce que le plomb a plus d'affinité que lui avec le mercure.

Tous les diſſolvans agiſſent ſur le *zinc*: cependant l'acide vitriolique très-concentré, ne le diſſout point il faut pour cela qu'il ſoit affoibli. L'acide nitreux le diſſout avec une rapidité étonnante, & par préférence à tous les autres métaux: dans cette diſſolution il ſe fait une effervelcence très violente. L'acide du ſel marin diſſout auſſi le *zinc*, ſi on met cette diſſolution concentrée en digeſtion avec de l'eſprit de vin bien rectifié, l'huile du vin ſe dégagera. L'acide du vinaigre diſſout auſſi le *zinc*; pendant que la diſſolution s'opere elle répand une odeur très-agréable, & il ſe forme un ſel aſtringent. Le *zinc* ſe diſſout pareillement dans le verjus, dans le jus de citron, & dans les acides tirés des végétaux.

Le *zinc* eſt ſoluble par l'alkali fixe & l'alkali volatil diſſout dans l'eau & à l'aide de la chaleur. Un mélange de ſel ammoniac, avec de la limaille de *zinc* humectée d'un peu d'eau, s'échauffe, répand des vapeurs, & finit par s'enflammer.

Le ſoufre n'agit point ſur le *zinc*, ainſi l'on peut s'en ſervir pour dégager ce demi-métal des autres ſubſtances métalliques avec leſquelles il peut être uni; le foie de ſoufre le diſſout parfaitement.

Le *zinc* a la proprieté de précipiter toutes les diſſolutions métalliques.

Nous avons déja fait remarquer que le *zinc* s'enflamme dans le feu, alors il ſe diſſipe ſous la forme d'une ſubſtance légere & blanche, que l'on nomme *laine* ou *coton philoſophique*; cette ſubſtance reſſemble à ces fils que l'on voit voltiger dans l'air en été, dans les jours ſereins. La *tuthie*, le *pompholix*, le *nihil album*, les *fleurs de zinc*, ne ſont que des chaux de *zinc* à qui on a jugé à propos de donner des dénominations ſingulieres.

Le *zinc* a la propriété du phoſphore; ſi on triture une chaux de *zinc*, on voit qu'elle répand une lumiere verdâtre; on trouve à Scharffenberg en Saxe, une blende rouge, qui pareillement triturée eſt phoſphorique, ce qui vient du *zinc* qu'elle contient.

De toutes les propriétés de cette ſubſtance, on doit en conclure que le *zinc* eſt un demi-métal, qui contient une terre métallique blanche, & beaucoup de principes inflammables. Quelques auteurs regardent ſa terre metallique comme un peu arſenicale: en effet le *zinc* a des propriétés qui indiquent aſſez d'analogie entre lui & l'arſenic: en effet le *zinc* jetté ſur des charbons ardens, répand une odeur pénétrante, qui a quelque rapport avec l'odeur d'ail de l'arſenic; il répand comme lui une lumiere phoſphorique. Le *zinc* colore le cuivre en jaune, l'arſenic le blanchit; l'un & l'autre rendent les métaux plus faciles à entrer en fuſion, & leur enlevent leur ductilité. M. Zimmermann rapporte une expérience par laquelle il prouve encore plus l'analogie du *zinc* & de l'arſenic. Il dit que l'on n'a qu'à faire fondre enſemble une partie d'or avec trois parties de *zinc*, on pulveriſera la compoſition qui réſultera; on mettra cette poudre dans une cornue bien luttée avec de la chaux vive; on donnera le feu par degrés; la plus grande partie du *zinc* ſe ſublimera en chaux, ou ſous la forme de fleurs; mais ſelon lui la partie arſenicale reſtera jointe avec l'or, qui aura bien la forme d'une poudre jaune, mais qui n'aura aucune de ſes propriétés métalliques. Si on met ce réſidu dans un matras, & que l'on verſe par deſſus ſix fois autant d'eau forte, il s'excitera une effervefcence violente, & il en partira une vapeur qu'il ſeroit très-dangereux de reſpirer; après quoi l'or reſtera ſous la forme d'une poudre griſe, effet qui eſt produit par la ſubſtance arſenicale qui eſt contenue dans le *zinc*.

La propriété que le *zinc* a de colorer le cuivre en jaune, n'a point échappé aux alchimiſtes, & quelques-uns d'eux n'ont point manqué d'en conclure que c'étoit cette ſubſtance qui devoit leur fournir la matiere colorante qu'il faut introduire dans les métaux, pour les convertir en or. (—)

ZINC, (*Pharm. & Mat. méd.*) des diverſes ſubſtances appartenant à ce demi-métal (*Voyez* ZINC *Chimie*), celles que les pharmacologiſtes ont adopté ſont deux de ces chaux: ſavoir, le pompholix, *nihil album*, ou fleurs de *zinc*, & la tuthie, & ſa mine propre ou pierre calaminaire.

Ces matieres ſont principalement employées dans quelques préparations officinales deſtinées à l'uſage extérieur, & elles ſont employées pour la ſeule vertu qu'elles poſſedent: ſavoir, la vertu deſſicative à un degré éminent: c'eſt à ce titre que le pompholix entre dans l'onguent *diapompholigos*, la tuthie dans l'onguent de tuthie, la pierre calaminaire dans l'onguent deſſicatif, dans l'emplâtre ſtyptique, l'emplâtre *manus dei*, *&c.* la tuthie & la pierre calaminaire enſemble, dans l'emplâtre oppodeltock, *&c.*

La tuthie, ou le pompholix, ſont la baſe des collyres deſſicatifs, ſoit liquides, ſoit ſous forme de poudre tant officinaux que magiſtraux. Ces remedes ne s'emploient point intérieurement. (*b*)

ZINDIKITE, ſ. m. *terme de relation*, nom d'une ſecte mahométane, fort bizarre dans ſes opinions. Les *Zindikites* croient que tout ce qui a été créé eſt Dieu, n'admettent point de providence ni de réſurrection des morts. Golius prétend que Zindick, auteur de cette ſecte, la moins nombreuſe qu'il y ait au monde, étoit un mage ſectateur de Zoroaſtre. Il eſt vraiſſemblable que ces *Zindikites*, dont parle Ricaut, ſont les mêmes que ceux dont Pietro della Valle fait mention, & qu'il appelle *Ehl-Eltanhkikes*, gens de certitude, qui, dit-il, croient que les quatre élémens ſont Dieu, ſont l'homme, ſont toutes choſes. Nous avons eu ſemblablement parmi les chrétiens, au commencement du treizieme ſiecle, un certain David de Dinant, qui n'admettoit aucune diſtinction entre Dieu & la matiere premiere. Enfin Spinoſa s'eſt aviſé dans le dernier ſiecle de forger de cette rêverie un ſyſtème extravagant. (*D. J.*)

ZINGANA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) c'eſt le nom d'un poiſſon de mer fort ſingulier, qui ſe trouve vers la côte d'Ivoire en Afrique. Sa tête eſt rouge, plate & très-grande; les yeux ſont très-vifs. Il a deux rangées de dents très-fortes. Son corps eſt rond & ſe termine en pointe; il n'a point d'écailles, mais une peau épaiſſe & très-rude. Ses nageoires ſont grandes; il s'élance avec une force incroyable ſur ſa proie. Il eſt très-vorace & ſur-tout très-friand de chair humaine, on croit que ce poiſſon eſt le même que l'on nomme *pantonchir* dans quelques parties de l'Amérique.

ZINGI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exotiq.*) fruit des Indes orientales fait en forme d'étoile. Il eſt compoſé de ſept eſpeces de noix oblongues, triangulaires, & diſpoſées en rond. Son écorce eſt dure, rude & noire. Les amandes ſont polies, luiſantes, rougeâtres, de l'odeur & du goût de l'anis, d'où cette plante a pris en Europe ſon nom d'*anis des Indes*. Les Orientaux, patticulierement les Chinois, ſe ſervent de l'amande pour préparer leur thé, & leur ſorbet. (*D. J.*)

ZINGNITES, (*Hiſt. nat. Lithol.*) pierre décrite par Albert le grand & par Ludovico Dolce, qui lui attribuent toutes ſortes de vertus fabuleuſes, & qui diſent qu'elle avoit la tranſparence du cryſtal.

ZINGUERO *ou* ZENGERO, (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique, dans l'Abyſſinie. Il confine avec celui de Roxa. (*D. J.*)

ZINZEL, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere de France dans la baſſe Alſace. Elle prend ſa ſource aux montagnes de la Lorraine, & ſe jette dans la Soure ou Soore, près de Stimbourg.

ZINZICH *ou* SINSICH *ou* SCHINSICH, (*Géog. mod.*) petite ville ou, pour mieux dire, bourgade d'Allemagne, au duché de Juliers, ſur l'Aar, près de l'endroit où cette riviere ſe jette dans le Rhin. Cette bourgade eſt vis-à-vis de Lintz, à deux milles d'Allemagne au-deſſus de Bonn vers le midi, & dans une campagne fertile. *Long.* 24. 39. *latit.* 50. 46.

ZINZOLIN, ſ. m. (*Teinture.*) C'eſt ainſi qu'on nomme une des nuances du rouge de garance, qui tire un peu ſur le pourpre.

ZIO, (*Calend. des Hébreux.*) deuxieme mois de l'année eccléſiaſtique des Hébreux: *in anno quarto, menſe* zio, *qui eſt menſis ſecundus*, *III. rois*, *vj.* 1. Mais depuis la captivité, ce mois perdit le nom de *zio*, & prit celui d'*yack*, qui répond en partie à Avril, & en partie à Mai.

ZIOBERIS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Aſie, dans l'Hycarnie. Quinte-Curce, *l. VI. c. jv.* décrit ainſi ce fleuve. Il y a dans une vallée qui eſt à l'entrée de l'Hyrcanie, une forêt de haute futaie arroſée d'une infinité de ruiſſeaux, qui tombant des rochers voiſins, engraiſſent toute la vallée. Du pié de ces montagnes deſcend le fleuve *Ziobéris*, qui par l'eſpace de quelques ſtades, coule tout entier dans ſon lit; puis venant à ſe rompre contre un roc, ſe fend en deux bras, & fait comme une juſte diſtribution de ſes eaux. De-là venant plus rapide & ſe rendant toujours plus impétueux par la rencontre des rochers qu'il trouve dans ſon chemin, il ſe précipite ſous terre, où il roule, & ſe tient caché durant la longueur de trois cens ſtades. Enſuite il vient comme à renaître d'une autre ſource, & ſe fait un nouveau lit plus ſpacieux que le premier, car il a treize ſtades de largeur; puis après s'être encore reſſerré dans un canal plus étroit, il tombe enfin dans un autre fleuve nommé *Rhydage*. Les habitans, continue Quinte-Curce, aſſuroient que tout ce qu'on jettoit dans la caverne où le *Zioberis* ſe perd, & qui eſt plus proche de ſa ſource, alloit reſſortir par l'autre embouchure de cette riviere: deſorte qu'Alexandre y ayant fait jetter deux taureaux, ceux qu'il envoya pour en ſavoir la vérité, les virent ſortir par cette autre ouverture. Ce fleuve eſt appellé *Stiboëtes* par Diodore de Sicile, *l XVII. c. lxxvij.* qui en donne une deſcription ſemblable.

ZIPH, (*Géog. ſacrée.*) nom de deux villes & d'un déſert de la Paleſtine, dans la tribu de Juda; ces deux villes ou bourgades tiroient apparemment leur nom de *Ziph* ou *Zipha*, ou fils de Jaleleel, de la tribu de Juda, & dont il eſt parlé au *I. l. des Paralip. c. jv. v.* 16.

ZIPPOIS, (*Géog. anc.*) ville de la Galilée, & dans une ſituation avantageuſe qui la faiſoit regarder comme la clé de cette province. Cette ville étoit éloignée de cinq paraſanges de Tibériade; les Rabins la nomment *Sephora*, & Joſeph *Sephoris*. *Voyez* SEPHORIS.

J'ajouterai ſeulement que lorſque les Romains porterent la guerre dans la Judée, elle fut la derniere des villes de cette province qui ſe rendit à Titus. Le P. Hardouin rapporte des médailles de cette ville, frappées ſous Domitien & ſous Trajan, avec ce mot ϹΕΠΦΟΡΗΝΩΝ, *Sephorenorum*. Dans la ſuite on appella cette ville *Diocéſarée*.

ZIRANNI, LES, (*Géog. mod.*) peuples de l'empire ruſſien. Ils occupent un pays conſidérable de même nom, au couchant de la province de Permie, & au nord-oueſt de celle de Viatka. Ce peuple a été long-tems indépendant, mais il eſt aujourd'hui tributaire du czar, & habite dans une forêt à laquelle on donne cent cinquante lieues de longueur. Les *Ziranni* ont des hameaux & des villages dans cette forêt. Ils n'ont pour le civil ni gouverneurs, ni vaïvodes; mais ils ſont pour le ſpirituel de l'égliſe grecque. On les croit originaires des frontieres de la Livonie. Ils ſubſiſtent en partie par le moyen de l'agriculture, en partie par le commerce des pelleteries griſes.

ZIRCHNITZERSÉE, (*Géog. mod.*) lac d'Allemagne dans la baſſe Carniole, vers les confins de Windiſchmarck, & au nord de la forêt appellée communément *hyrpamerwaldt*. Ce lac eſt ſi remarquable, qu'il mérite que nous en tirions la deſcription des *Tranſ. philoſ. n°.* 54. 109. 191.

On l'appelle *Zirchnitzerſea*, de *Zirchnitz*, bourgade d'environ 200 maiſons, qui eſt ſur ſes bords. Ce lac a près de deux milles d'Allemagne de longueur, & une de largeur. Il eſt environné par-tout de montagnes, & n'a aucun écoulement. En Juin, Juillet & quelquefois juſqu'en Août, l'eau ſe perd ſous terre, non-ſeulement par la filtration, mais encore en ſe retirant ſous terre par de grands trous qui ſont au fond: le peu qu'il en reſte dans la partie qui eſt pleine de rochers, s'évapore; mais en Octobre & Novembre l'eau revient communément (quoique le tems n'en ſoit pas fixe) & recommence à couvrir le terrein. Ce retour eſt prompt, & l'eau monte par les trous avec tant de force, qu'elle s'élance hors de terre de la hauteur de quelques piés.

Les trous ſont en forme de baſſins de largeur ou de profondeur différentes, depuis vingt juſqu'à trente coudées de largeur, & de huit juſqu'à quinze de profondeur. Au fond de ces trous il y en a d'autres où l'eau & les poiſſons ſe retirent, quand le lac ſe perd; ces trous ne ſont pas dans une terre molle, mais communément dans le roc ſolide.

Le lac étant ainſi plein & à ſec tous les ans, ſert aux habitans à pluſieurs uſages. Premiérement quand il eſt plein d'eau, il attire pluſieurs ſortes d'oies, de canards ſauvages & autres oiſeaux aquatiques qui ſont un fort bon manger. 2°. Sitôt que le lac eſt vuide, les gens du pays coupent les roſeaux & les herbes pour faire de la litiere à leurs beſtiaux. 3°. Il eſt entiérement ſec vingt jours après, & ils y recueillent beaucoup de foin. 4°. Quand le foin eſt enlevé, ils y ſement du millet, qui communément a le tems de mûrir. 5°. Il s'y trouve beaucoup de gibier; car il y vient des bois & des montagnes voiſines des liévres, des renards, des daims, des ours, des ſangliers *&c.* auſſi-tôt que l'eau eſt écoulée. 6°. Quand le lac eſt plein, on peut y pêcher. 7°. Tout le tems que l'eau s'écoule, on y prend beaucoup de poiſſons que l'on attrape dans des foſſes & dans les lieux où les trous ne ſont pas aſſez grands pour qu'ils puiſſent y paſſer.

Enfin quand les eaux reviennent, elles attirent une ſorte de canards qui ſe nouriſſent ſous terre & qui, quand ils en ſortent, nagent aſſez bien, mais ils ſont aveugles & n'ont preſque point de plumes. Ils voient bientôt après qu'ils ſont expoſés à la lumiere, & en peu de tems ils acquierent des plumes; ils reſſemblent aux canards ſauvages, ſont d'un très-bon goût & faciles à attraper. On ſuppoſe que la cauſe, ou plutôt la raiſon de tous ces phénomenes ſurprenans, vient d'un lac ſouterrein qui eſt au-deſſous de celui-ci, avec lequel il communique par les différens trous dont j'ai parlé.

Il y a un ou pluſieurs lacs ſous les bords de la montagne Javornick; mais dont la ſurface eſt plus haute que celle du lac *Zirchnitz*. Ce lac plus haut eſt peut-être formé par quelques-unes des rivieres qui dans ce pays ſe perdent ſous terre. Quand il pleut, ſur-tout par des orages ſubits, l'eau ſe précipite avec beaucoup de violence dans les vallées profondes, dans leſquelles ſont les canaux de ces petites rivieres; de-ſorte que l'eau étant augmentée dans ce lac par l'arrivée ſubite des pluies en plus grande quantité qu'il ne peut en vuider, il enfle ſur-le-champ; mais trouvant pluſieurs trous ou cavernes dans la montagne, plus haut que n'eſt ſa ſurface ordinaire, il ſe dégorge par-là dans le lac ſouterrein qui eſt ſous celui de *Zirchnitz*, dans lequel l'eau monte par les différens trous ou foſſes qui ſont au fond, ainſi que par les paſſages apparens qui ſont ſur la terre. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ZIRICSÉE *ou* ZIRIC-SÉE, (*Géog. mod.*) ville des Pays-bas, dans la province de Zélande, & capitale de l'île de Schowen, à ſept lieues au ſud-oueſt de la Brille. Elle eſt jolie, bien peuplée & marchande, quoique ſon port ait été comblé par les ſables. Les états généraux ont pris cette ville ſur les Eſpagnols en 1577, & l'ont miſe en bon état de défenſe. Avant la révolution arrivée dans la religion du pays, il y avoit à *Ziriczée* ſix maiſons religieuſes, un béguinage, & les reſtes d'une commanderie de Templiers. *Long.* 21. 24. *latit.* 51. 36.

Amand de *Ziriczée*, ainſi nommé du lieu de ſa naiſſance, exerça la dignité de provincial de l'ordre de S. François dans les Pays-bas, & mourut en 1534. Il a compoſé en latin une chronique en ſix livres, & quelques ouvrages théologiques dont on ne connoît plus que les titres.

Lemnius (Lævinus) naquit en 1505 à *Ziriczée*, où il pratiqua la médecine; mais s'étant fait prêtre après la mort de ſa femme, il devint chanoine de cette ville, & y mourut en 1568. Son ouvrage intitulé, *de occultis naturæ miraculis*, a été imprimé nombre de fois. La premiere édition faite à Anvers en 1559 *in*-8°. ne contient que deux livres, mais la ſeconde chez Plantin 1564 *in*-8°. contient quatre livres, & l'auteur ſe propoſoit d'ajouter encore deux autres livres à ces quatre.

Peckius (Pierre) né à *Ziriczée* en 1529, parvint par ſon mérite à la charge de conſeiller au conſeil de Malines, où il mourut en 1589. Ses écrits de juriſprudence ont été recueillis & imprimés enſemble à la Haye en 1647. On eſtime aſſez ſon traité *de teſtamentis conjugum*, & celui *de jure ſiſtendi*. Son commentaire *ad tit. d. Nautæ, &c.* a été imprimé à Amſterdam en 1668 *in*-8°. avec des notes & des additions de Vinnius.

Titellius (Regnier) né à *Ziriczée*, & mort à Amſterdam en 1618, a traduit d'italien en latin la deſcription des Pays-bas, faite par Guichardin. (*D. J.*)

ZIRIDAVA, (*Géog. mod.*) ville de la Dace, ſelon Ptolomée, *l. III. ch. viij*. Le nom moderne eſt *Scareſten*, ſi nous en croyons Lazius. (*D. J.*)

ZIRONA, (*Géog. mod.*) petite île du golphe de Veniſe, ſur la côte de la Dalmatie, & de la dépendance du comté de Traw. (*D. J.*)

ZIS *ou* ZIZ, (*Géog. mod.*) montagne d'Afrique, dans la Barbarie, au royaume de Fez; c'eſt une chaîne de montagnes froides & rudes, qui prennent leur nom de la riviere de Ziz qui en ſort, & qui ſépare le royaume de Fez de celui de Trémecen. (*D. J.*)

ZITTAU, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la haute Luſace, ſur la Neiſs, aux frontieres de la Boheme, à quatre lieues au-deſſus de Gorlitz. Wenceslas la fit entourer de murailles en 1255. Elle eſt aujourd'hui ſujette à l'électeur de Saxe, mais elle a éprouvé en 1757 des propres alliés de ce prince, tous les brigandages & toutes les horreurs de la guerre. Qu'auroit fait de-plus le général Daun, ſi cette ville eût appartenu au roi de Pruſſe? *Long.* 32. 47. *latit.* 51. 13. (*D. J.*)

ZITTAU, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans la haute Luſace, ſur la Neiſs, aux frontieres de la Boheme à quatre lieues au-deſſus de Gorlitz. Wenceslas, roi de Boheme, la fit entourer de murailles en 1255. *Long.* 32. 28. *latit.* 50. 53. (*D. J.*)

ZIZANIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante diſtinct du *lolium*, yvroye, & dont voici les caracteres.

Il produit des fleurs mâles & femelles ſur la même plante; les fleurs mâles n'ont point de calice; la fleur eſt un tuyau bivalve compoſé de deux feuilles égales, pointues, ſans barbe, qui s'enveloppent l'une

l'autre; les étamines ſont ſix filets très-courts; les boſſettes des étamines ſont oblongues & ſimples. Les fleurs femelles n'ont ſemblablement point de calice; la fleur eſt un tuyau d'une ſeule feuille qui a ſix nervures dans ſa longueur, & finit en une pointe terminée par une longue barbe. Le germe du piſtil eſt oblong; le ſtile eſt diviſé en deux; les ſtigma ſont plumeux; le fruit conſiſte dans la fleur même qui eſt roulée & qui ſe partage horiſontalement vers la baſe. C'eſt dans cette fleur qu'eſt contenue une ſeule graine oblongue. Linnæi, *gen. plant. p.* 455. (*D. J.*)

ZIZIPHORA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante dont voici les caracteres. Le calice eſt très-long, cylindrique, tubulaire, compoſé d'une ſeule feuille, ſtriée, barbue & découpée dans les bords en cinq ſegmens très-petits. La fleur eſt monopétale, formant un tuyau cylindrique de la longueur du calice; cette fleur eſt labiée; la levre ſupérieure eſt ovale, droite, échancrée & obtuſe; la levre inférieure eſt large, ouverte, & diviſée en trois parties égales, arrondies. Les étamines ſont deux filets ſimples de la longueur de la fleur; le ſtigma eſt pointu & recourbé. Il n'y a point de fruit, mais le calice contient quatre ſemences oblongues, obtuſes, convexes d'un côté, & angulaires de l'autre. Linnæi, *gen. plant. p.* 13. (*D. J.*)

ZIZITH, ſ. m. (*Coutum. judaïq.*) nom donné par les Juifs aux franges qu'ils avoient coutume de porter anciennement aux quatre coins de leurs habits de deſſus, ſuivant l'ordonnance des Nombres, *c. xv. v.* 36. Deuter. *c. xxij. v.* 12. mais préſentement les Juifs ont ſeulement ſous leurs habits un morceau quarré de drap qui figure leur vêtement avant la diſperſion. Ainſi le *zizith* des Juifs modernes eſt une frange faite de huit fils de laine filés exprès; chaque fil à cinq nœuds, juſqu'à la moitié de ſa longueur, & tout ce qui n'eſt pas noué, ſe treſſe enſemble, & forme une eſpece de frange; *voyez* les cérémonies des Juifs par Léon de Modène, *part. I. c. v.* (*D. J.*)

ZIZYPHA *ou* ZIZYPHUS, ſ. m. (*Bot.*) nom donné quelquefois à l'eſpece de fruit appellé plus communément *jujube*. *Voyez* JUJUBE.

Z M

ZMILACES, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) Pline appelle ainſi des pierres ſemblables à du marbre, d'un bleu tirant ſur le verd, qui ſe trouvoient dans le lit de l'Euphrate.

ZMILAMPIS, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) Pline & les anciens nomment ainſi une pierre, qu'ils diſent ſemblable à un marbre proconneſien, qui étoit d'un beau blanc, veiné de noir, avec cette différence que dans le *zmilampis* on voyoit toujours une tache bleuâtre ſemblable à la prunelle d'un œil. Comme on nous apprend que cette pierre étoit petite, ſe montoit en bague, & ſe trouvoit dans l'Euphrate; il y a lieu de préſumer que ce n'étoit point du marbre, mais une pierre ſemblable à l'œil de chat, qui ſe trouve aſſez fréquemment dans le lit de pluſieurs rivieres des Indes. Quelques auteurs ont appellé cette pierre *zmilanthes*.

Z N

ZNAIM *ou* ZNOYM, (*Géog. mod.*) ville de Boheme, en Moravie, ſur la Teya, vers les frontieres de l'Autriche, à ſept lieues de Brinm, & à dix de Nienne.

C'eſt ici où Sigiſmond, empereur d'Allemagne, finit ſes jours en 1437 à 78 ans, après bien des traverſes. Il fut malheureux en 1393 contre Bajazeth; mais il eut plus à ſouffrir de ſes ſujets que des Turcs. Les Hongrois le mirent en priſon, & offrirent la couronne en 1410 à Lancelot, roi de Naples. Echappé de ſa captivité, il ſe rétablit en Hongrie, & fut enfin choiſi pour chef de l'empire. En 1414, il convoqua le concile de Conſtance, & s'en rendit maître par ſes ſoldats, garda le pape priſonnier pendant trois ans dans Manheim, & viola le ſauf-conduit qu'il avoit donné à Jean Hus, & à Jérôme de Prague; mais cette violation lui fut fatale le reſte de ſes jours. Ziska le battit plus d'une fois pendant ſa vie, & même après ſa mort: Albert II. lui ſuccéda. (*D. J.*)

Z O

ZOARA, (*Littérat.*) c'eſt ainſi qu'on nommoit chez les Scythes, dans les anciens tems, des troncs d'arbre, ou quelques colonnes ſans ornemens qu'ils élevoient en l'honneur de leurs dieux. On appelloit ces ſortes de cippes *zoara*, parce qu'on les peloit s'ils étoient de bois, & qu'on les liſſoit un peu s'ils étoient de pierre. Dans ce tems-là l'image de Diane n'étoit qu'un morceau de bois non-travaillé, & la Junon Theſpia n'étoit qu'un tronc d'arbre coupé. Bientôt la ſculpture fit du bois & de la pierre des ſtatues qui attirerent plus de reſpect aux dieux, & qui valurent une grande conſidération à l'art ſtatuaire. La beauté des ouvrages d'un ſeul ſculpteur fit honorer la mémoire de pluſieurs grands hommes, dont les tombeaux devinrent des temples. (*D. J.*)

ZOARA & ZOARBS, (*Géog. mod.*) ſelon Marmol, petite ville d'Afrique, dans la Barbarie, ſur la côte, à treize milles au levant de l'île de Gelves. Cette ville eſt l'ancienne *Poſidone* de Ptolomée. Elle étoit alors fort peuplée, & avoit un port très-fréquenté; ce n'eſt à préſent qu'un village de la dépendance de Tripoli. (*D. J.*)

ZOCLE, ſ. m (*Architect.* ou plutôt *ſocle*, eſpece de petit piédeſtal, ou membre quarré qui ſert à poſer un buſte, ou une ſtatue, ou autre choſe ſemblable, à laquelle on veut donner quelque élévation (*D. J.*)

ZOCOTORA, (*Géog. mod.*) autrement *Zocatora*, *Socotora* & *Socothora*, île ſituée à l'entrée de la mer rouge, à 11. 40. de latitude ſeptentrionale. Elle eſt médiocrement peuplée, & dépend du roi de l'Arabie heureuſe, qui la fait gouverner par un ſultan. La principale richeſſe des habitans conſiſte en aloës, dont ils recueillent le ſuc dans des veſſies, ou de peaux de bouc, & le font ſécher au ſoleil pour le vendre. On croit que cette île eſt la *Dioſcurïa*, ou *Dioſcoridis inſula* des anciens. Elle a été découverte par Fernand Bereyra, capitaine portugais. (*D. J.*)

ZODIAQUE, ſ. m. (*Aſtronom.*) bande ou zone ſphérique partagée en deux parties égales par l'écliptique, & terminée par deux cercles, que les planetes ne paſſent jamais même dans leurs plus grandes excurſions. *Voyez* SOLEIL & PLANETES.

Ce mot, ſuivant quelques auteurs, vient du mot grec ζῶον, *animal*, à cauſe des conſtellations qu'il renferme. D'autres le font dériver de ζωὴ, *vie*, d'après l'opinion où l'on étoit que les planetes avoient influence ſur la vie.

Le ſoleil ne s'écarte jamais du milieu du *zodiaque*, c'eſt-à-dire de l'écliptique, mais les planetes s'en écartent plus ou moins. *Voyez* ÉCLIPTIQUE.

La largeur du *zodiaque* ſert à meſurer les latitudes des planetes, ou leur dérivation de l'*écliptique*. Cette largeur doit être ſuivant quelques-uns de ſeize degrés, ſuivant d'autres de dix-huit & même de vingt degrés. *Voyez* LATITUDE.

L'*écliptique* coupe l'équateur obliquement ſous un angle de 23 $\frac{1}{2}$ degrés, ou, pour parler plus exactement, de 23°. 29'. c'eſt ce qu'on appelle *l'obliquité de l'écliptique*; c'eſt auſſi la plus grande déclinaiſon du ſoleil. *Voyez* OBLIQUITÉ & DÉCLINAISON, *voy. auſſi* ÉCLIPTIQUE,

Le *zodiaque* eſt diviſé en douze parties; appellées *ſignes*; & ces ſignes ont les noms des conſtellations qui y répondoient autrefois. *Voy.* CONSTELLATION. Le mouvement d'Occident en Orient qui fait que les étoiles ne répondent plus aux mêmes parties du *zodiaque*, eſt ce qu'on appelle la *préceſſion des équinoxes*. *Voyez* PRÉCESSION.

Par ce mouvement il eſt arrivé que toutes les conſtellations ont changé de place dans les cieux, & qu'elles ne nous paroiſſent plus dans le même lieu où les anciens Aſtronomes les ont remarquées. Par exemple, la conſtellation du Bélier qui, du tems d'Hypparque, paroiſſoit dans la commune ſection de l'écliptique & de l'équateur, n'a laiſſé que ſon nom dans cette région du ciel; car préſentement elle paroît avancée dans le lieu où paroiſſoit autrefois le Taureau, & ainſi des autres. Il faut bien prendre garde de confondre les douze ſignes du *zodiaque* avec les douze conſtellations des étoiles fixes qui s'y ſont trou-

trouvées du tems d'Hypparque, & où elles ont laiſſé les mêmes noms qu'on conſerve encore aujourd'hui. Pour les diſtinguer, on appelle les douze portions égales du *zodiaque* de 30 degrés chacune, les douze ſignes du *zodiaque*, & en latin *ſigna anaſtra*, & les douze figures qui comprennent les étoiles qui y étoient autrefois, mais qui ſe ſont avancées d'un ſigne ſe nomment les douze conſtellations du *zodiaque*, en latin *ſigna ſtellata*.

Les noms des ſignes du *zodiaque* ſont de l'antiquité la plus reculée, & même, ſi nous en croyons M. l'abbé Pluche, ils ont précédé l'uſage de l'écriture; bien plus, il prétend que les noms impoſés aux douze ſignes céleſtes donnerent lieu à inventer la Peinture & l'Ecriture. On trouvera les preuves de cette hypothèſe dans le *IV. tome* du *ſpectacle de la nature*, & plus-au-long encore dans le *I. tome* de l'*hiſtoire du ciel*. On ne ſauroit diſconvenir que ſes conjectures ne ſoient extrèmement ingénieuſes, & qu'elles n'ayent même au premier coup-d'œil un air de ſimplicité qui plaît. On voit éclore l'idolatrie & tous les immenſes détails de principes faciles, & qui réduiſent l'origine de toutes les ſuperſtitions & de toutes les fables à des obſervations phyſiques faites d'abord pour les beſoins de l'homme & la culture de la terre, mais enſuite méconnues à cauſe des figures ſymboliques, dont elles étoient accompagnées & tranſportées à des uſages tout différens. Cependant on a propoſé dans divers journaux des objections à M. Pluche ſur ſon hypothèſe, que ſes réponſes ne paroiſſent pas avoir entierement levées. Certaines conformités l'avoient frappé, & elles ſont effectivement frappantes, mais il n'a défriché qu'une très-petite partie d'un champ immenſe dont on ne ſauroit venir à bout avec ces ſeuls principes. D'ailleurs la ſcience des étymologies qui fait la principale & ſouvent l'unique baſe de ſes hypothèſes, eſt ſujette à difficulté & remplie d'équivoques.

Ainſi lorſqu'on dit qu'une étoile eſt dans tel ou tel ſigne du *zodiaque*, on n'entend pas par-là qu'elle eſt dans la conſtellation qui porte le même nom, mais dans la partie du *zodiaque* qui a gardé le nom de cette conſtellation. *Voyez* SIGNE, ÉTOILE, *&c.*

M. Caſſini a appellé *zodiaque des cometes* une grande bande céleſte que la plûpart des cometes n'ont pas paſſé. Cette bande eſt beaucoup plus large que le *zodiaque* des planetes, & renferme les conſtellations d'Antinous, de Pegaſe, d'Andromede, du Taureau, d'Orion, de la Canicule, de l'Hidre, du Centaure, du Scorpion & du Sagittaire. Au reſte, on a reconnu qu'il n'y a point de *zodiaque* des cometes, ces corps étant indifféremment placés dans la vaſte étendue des cieux. *Voyez* COMETE. *Chambers*.

ZODIAQUE, (*Littér.*) M. Pluche, auteur de l'*hiſtoire du ciel*, fait remonter juſqu'au voiſinage du déluge de Noé & juſqu'au tems ou l'Egypte n'étoit point encore habitée, l'inſtitution du *zodiaque* ſous la même forme qu'il conſerve aujourd'hui parmi nous, & il tâche d'établir que les premiers hommes arrivés en Egypte y apporterent de la Chaldée le même *zodiaque*, dont les Egyptiens, les Grecs & les Latins ſe ſont ſervis, & dont nous nous ſervons nous-mêmes. Comme il ſemble poſer ce principe pour fondement de ſon ſyſtème ſur les années égyptiennes & ſur les antiquités de l'Egypte en général, en déclarant d'avance que s'il y a quelque choſe de ſolide dans ſon ouvrage, il en eſt redevable à cette explication du *zodiaque*, nous croyons pouvoir tranſcrire ici l'examen qu'en a fait M. de la Nauze.

Macrobe cherchant les raiſons de la dénomination donnée aux ſignes du Cancer & du Capricorne, avoit dit qu'à l'exemple de l'Ecreviſſe qui marche à reculons, le Soleil arrivé au Cancer rétrograde & deſcend obliquement; & de l'exemple de la Chevre qui en broutant gagne les hauteurs, le Soleil parvenu au Capricorne commence à remonter vers nous. Sur ce plan d'analogie, l'écrivain de l'*hiſtoire du ciel* imagine à ſon tour la dénomination des autres ſignes, & il prétend que les inſtituteurs du *zodiaque* ont réellement voulu marquer la ſaiſon des agneaux par le Bélier à l'équinoxe du printems, l'égalité des jours & des nuits par la Balance à l'équinoxe d'automne, le tems de la moiſſon par la Vierge tenant un épi, le tems des pluies d'hiver par le Verſeau, ainſi du reſte.

Or comme les pluies n'ont point lieu en Egypte, que la moiſſon s'y fait dans une ſaiſon différente de celle où le Soleil eſt dans la Vierge, & qu'en un mot l'ordre que les ſignes expriment n'eſt pas celui du climat égyptien, de-là il infere que le *zodiaque* n'a point pris naiſſance en Egypte, qu'il y a été porté d'ailleurs, qu'il a été inventé avant qu'il y eût de colonie égyptienne ſur les bords du Nil; que ce ſont les premiers habitans de la Chaldée qui avant leur diſperſion, ont donné aux maiſons du Soleil les noms qu'elles portent, & que les ſignes d'été, par exemple, furent dès-lors comme ils l'ont été depuis l'Ecreviſſe, le Lion, la Vierge, & les ſignes d'automne la Balance, le Scorpion, le Sagittaire, ainſi des autres.

Cette idée paroît à M. de la Nauze tout-à-fait inſoutenable, parce que dans ces tems réculés qui remontent au-moins à quatre mille ans d'antiquité, la conſtellation de l'Ecreviſſe étoit dans les ſignes du printems, celle de la Balance dans les ſignes d'été, celle du Capricorne dans les ſignes d'hiver. C'eſt ce qui eſt démontré par le calcul du mouvement propre des étoiles fixes, qui, de l'aveu de tous les Aſtronomes modernes, doit être reglé ſur le pié d'environ un degré de ſigne en 72 ans; par exemple, prenons la conſtellation du Bélier dont la derniere étoile, celle de l'extrémité de la queue, eſt plus orientale de 50 degrés que le point équinoxal ne l'étoit en l'année 1740. Les 50 degrés du mouvement de l'étoile à 72 ans par degrés ſont trois mille ſix cens ans, qui ſe ſont écoulés depuis que l'équinoxe a commencé d'entamer la conſtellation appellée aujourd'hui *Bélier*. Il ne l'avoit donc pas entamée encore il y a quatre mille ans, & par conſéquent elle étoit alors dans les ſignes d'hiver.

Pendant le cours de ces quatre mille ans, les étoiles ont avancé de 55 degrés par rapport aux équinoxes; d'où il ſuit que les pléïades, qui ſont partie de la conſtellation du Taureau & qui ſont préſentement à 55 degrés de l'equinoxe, lui répondoient exactement il y a 4000 ans, dans ce tems-là; donc le Taureau ouvroit le printems. Ainſi qu'on ne diſe point que le Bélier a été dès-lors comme il le fut depuis le premier ſigne du printems; car enfin il n'eſt pas poſſible d'imaginer que les auteurs du *zodiaque* ayent jamais prétendu placer les conſtellations hors de leurs propres ſignes.

Il eſt vrai qu'aujourd'hui elles ſe trouvent à-peu-près dans les ſignes précédens, le Bélier dans le *Taurus*, le Taureau dans les *Gemini*, &c. Il eſt encore vrai dans un ſens qu'elles ſe ſont autrefois trouvées dans les ſignes ſubſéquens, c'eſt-à-dire, par exemple, que la conſtellation qui porte le nom du *Bélier* a été anciennement dans le ſigne d'hiver, appellé *Piſces*. Mais elles ne furent jamais dans les ſignes ſubſéquens reconnus pour tels, ou, ce qui eſt le même, jamais on ne donna le nom de *Bélier* au premier ſigne du printems, pendant que la conſtellation du Bélier étoit encore dans les ſignes d'hiver il y a quatre mille ans. Il eſt évident au contraire qu'entre cet ancien tems & celui d'à-préſent, il y a eu un tems intermédiaire où les conſtellations ont répondu à leurs ſignes avec le plus grand rapport poſſible, & que c'eſt dans ce tems intermédiaire qu'a été inſtitué le *zodiaque* des Grecs, qui enſuite a paſſé des Latins juſqu'à nous. Il demeure donc prouvé que notre *zodiaque* n'a point été en uſage à beaucoup près avant que l'Egypte fût habitée, & qu'on n'a point dû établir ſur un fondement pareil les antiquités de l'Egypte en général & l'origine des années égyptiennes en particulier.

La différence du *zodiaque* égyptien & du *zodiaque* grec n'eſt-elle pas d'ailleurs bien certaine? Achilles Tatius a déja obſervé que les Grecs tranſporterent à leurs héros & à leur hiſtoire le nom des conſtellations égyptiennes, & le fait eſt aſſez viſible par lui-même. Pour ce qui regarde plus particulierement les ſignes du *zodiaque*; nous ne voyons dans les noms que nous leur donnons d'après les Grecs, aucun rapport avec les noms que leur ont donné les Arabes & les autres orientaux qui ſont cenſés avoir le mieux conſervé les veſtiges de l'ancienne ſphere égyptienne. Enfin la diverſité de l'un & de l'autre *zodiaque* ſe découvre encore par le tems de leur inſtitution qui paroît tomber pour les Egyptiens au quinzieme, & pour les Grecs au x. ſiecle avant Jeſus-Chriſt; c'eſt ce qui me reſte à faire voir.

Les Egyptiens avoient une ſorte d'année lunaire quand le peuple hébreu ſortit de l'Egypte; ce fut l'an 1491 avant J. C. ſuivant la chronologie d'Uſſerius, & enſuite ils employerent une forme d'année

de

de 360 jours, juſqu'à ce qu'ils priſſent l'année vague de 365 jours en l'an 1322. L'année mitoyenne entre 2491 & 1322 fut l'année 1407; ainſi l'uſage de l'année de 360 jours, autrement de 12 mois de chacun trente jours, peut avoir commencé en Egypte vers l'an 1400; or c'eſt environ le même tems que doit être fixé l'établiſſement du *zodiaque* égyptien, avec ſa diviſion en douze ſignes: diviſion dont les premiers auteurs ont été les peuples d'Egypte, ſuivant l'ancienne tradition atteſtée par Macrobe.

Le rapport d'un tel *zodiaque* de douze ſignes chacun de trente degrés, eſt viſible avec une forme d'année de douze mois chacun de trente jours, & il fait aſſez ſentir que l'établiſſement de l'un & celui de l'autre regardent ou préciſément le même tems, ou des intervalles peu éloignés. L'antiquité du *zodiaque* égyptien ne peut donc ſe rapporter, ainſi que l'antiquité de l'année de 360 jours, à l'an environ 1400 de l'ere chrétienne. Quant au tems de l'inſtitution du *zodiaque* grec, nous pouvons en parler avec plus de certitude. On voit qu'auſſitôt les inſtituteurs du *zodiaque* ont néceſſairement cherché à mettre le plus grand rapport poſſible entre les conſtellations & les dodécatemories. Les douze dodécatemories s'étendent chacune à un eſpace égal de trente degrés juſte, pendant que les douze conſtellations occupent inégalement, l'une plus, l'autre moins de trente degrés. En inſtituant le *zodiaque*, on ne pouvoit donc point éviter tout-à-fait l'irrégularité, mais par la nature même de l'établiſſement qu'on faiſoit, on prit garde que la petite conſtellation fût renfermée au milieu de ſa dodécatemorie, & que la grande conſtellation entamât le moins qu'il ſe pouvoit les deux dodécatemories voiſines de la ſienne.

On eut de plus une autre obſervation à faire dans ce *zodiaque* primitif, c'eſt que les quatre points des équinoxes & des ſolſtices y occupaſſent d'abord le milieu de leurs quatre conſtellations. La preuve du concours de ce milieu avec les points cardinaux lors de l'inſtitution du *zodiaque*, ſe tire des divers témoignages de l'antiquité qui atteſtent comment on a trouvé de ſiecle en ſiecle les quatre points concourans tantôt avec le commencement des conſtellations, plus anciennement avec le quatrieme degré, plus anciennement encore avec le huitieme, avec le douzieme, & enfin avec le milieu même des conſtellations.

Il n'y a pas la moindre trace qu'on les ait trouvés plus loin; preuve aſſez forte qu'ils n'y furent effectivement jamais, & que par conſéquent ils occuperent ce milieu dès l'inſtitution du *zodiaque*. Or ces deux caracteres, le plus grand rapport poſſible des conſtellations avec leurs ſignes ou dodécatemories, & la rencontre des points cardinaux avec le milieu des conſtellations, ne peuvent convenir qu'au dixieme ſiecle avant J. C. le calcul aſtronomique le démontre. C'eſt donc à ce ſiecle là qu'il faut fixer le premier établiſſement du *zodiaque* des grecs. Chiron en fut l'inſtituteur; car un écrivain de l'antiquité la plus reculée, cité par Clément d'Alexandrie, aſſuroit que Chiron avoit appris aux hommes les figures du ciel; & puiſqu'en cet endroit Clément d'Alexandrie traite des différentes découvertes & de leurs auteurs, nous devons entendre par ces figures du ciel que les conſtellations telles que la Grece les connut depuis, avoient été primitivement tracées & arrangées par Chiron, qu'il a été conſéquemment auteur du *zodiaque* dont les Grecs & les Latins ſe ſont ſervis, & que l'antiquité de ce *zodiaque* remonte au dixieme ſiecle avant l'ere chrétienne, c'eſt-à-dire, à l'an 939, ſelon le calcul de Newton. *Mém. des inſc. tom. XIV.* (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

ZŒBLITZ, ſ. m. MARBRE DE, (*Hiſt. nat. Lith.*) nom donné par pluſieurs naturaliſtes à la ſerpentine qui ſe trouve très-abondamment à *zœblitz*. C'eſt improprement qu'on lui donne le nom de *marbre*, puiſque c'eſt une vraie pierre argilleuſe. *Voyez* SERPENTINE.

ZŒEST, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne en Weſtphalie, au comté de la Marck. *Voyez* SŒST. (*D. J.*)

ZŒLE, (*Géog. anc.*) peuples de l'Eſpagne tarragonoiſe. Pline, *l. III. c. iij.* les comprend ſous les *Aſturi*, & dit, *l. XIX. c. j.* que leur cité étoit voiſine de la *Gallecia*, & près de l'Océan. Le lin de ce pays étoit anciennement en réputation; c'eſt ce qu'on appelloit *linum zælicum*. On en tranſportoit en Italie, où on s'en ſervoit pour faire les rets, filets ou toiles à prendre les bêtes ſauvages. (*D. J.*)

ZOÉTE, (*Géog. anc.*) *Zoitum*, Ζοίτιον ou Ζοῖτα, comme écrit Pauſanias, *l. VII. c. xxxv*, ville du Péloponnèſe dans l'Arcadie; en ſortant de Tricolons pour aller à Methydrium, & en prenant ſur la gauche, dit cet hiſtorien, on arrivoit à *Zéotée*, qui avoit eu, diſoit-on, pour fondateur Zœteus, fils de Tricolonus; mais du tems de Pauſanias, ces deux villes, Tricolons & *Zoétée* étoient déſertes, il n'étoit reſté que deux temples à *Zoétée*, l'un de Céres, & l'autre de Diane. (*D. J.*)

ZOFFA *ou* ALFAQUES, *baie de*, (*Géog. mod.*) baie de la mer Méditerranée ſur la côte d'Eſpagne, dans la Catalogne. Cette baie peut avoir 10 ou 12 milles de longueur, & 4 a 5 de largeur; elle eſt formée par pluſieurs îles baſſes & marécageuſes, qui ſont bordées de grandes plages de ſable. On reconnoît l'entrée de cette baie par la montagne de la Ravitta, qui s'apperçoit de fort loin. La *latitude* de cette baie eſt à-peu-près de 40. 22. & la *variation* de 5 à 6 degrès vers le nord-oueſt. (*D. J.*)

ZOFFINGEN *ou* ZOFFINGUEN, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Tobinium*, ville de Suiſſe au canton de Berne dans l'Argow, à une lieue au midi d'Arbourg; elle devint après la ruine de Windish, la principale ville de l'Argow, & elle avoit droit de battre monnoie; elle eſt encore bien bâtie, & ſes habitans ſont à leur aiſe. Il y a près de cette ville la forêt de Bowald, qui produit les plus beaux ſapins qui ſoient en Suiſſe. *Longitude* 25. 26. *latit.* 47. 37. (*D. J.*)

ZOGANÉ, ſ. m. (*Antiq. babyl.*) nom que l'on donnoit à l'eſclave qui faiſoit le perſonnage de roi dans les Saturnales célébrées à Babylone le 16 du mois Loue, mois qui, dit-on, répondoit au commencement de Juillet. (*D. J.*)

ZOGOCARA, (*Géog. anc.*) ville de la grande Arménie, ſelon Ptolomée, *l. V. c. xiij.* Il la diſtingue de Sogocara qu'il place à-peu-près dans le même pays.

ZOGONOI, ſ. m. pl. (*Mythol.*) Ζωογονοί, mot tiré de ζώω, *je vis*, *je fais vivre*; les dieux *Zogonoi* chez les Grecs étoient les dieux qui préſidoient à la vie des hommes, que l'on invoquoit pour obtenir une longue vie. Les fleuves & les eaux courantes étoient ſpécialement conſacrées à ces dieux, parce qu'on regardoit les bonnes eaux comme une des choſes des plus ſalutaires & des plus eſſentielles à la conſervation de la vie. (*D. J.*)

ZOHAR, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) qui ſignifie en hébreu *ſplendeur*, eſt le nom d'un livre qui eſt en très-grande vénération chez les Juifs, & qu'ils eſtiment très-ancien. Cet ouvrage contient des explications cabaliſtes ſur les livres de Moïſe: c'eſt un commentaire preſqu'entierement ridicule & puérile, qui ne conſiſte qu'en jeux de lettres & de nombres, & en rêveries familieres aux rabbins. On y trouve auſſi quelque choſe qui approche des vieilles idées des Platoniciens & des Pythagoriciens. Guillaume Poſtel a puiſé dans cette ſource une partie des ſingularités qu'il a débitées, & il eſt étonnant que les chrétiens ſe ſoient donné la peine de traduire cet ouvrage en latin: on en a deux éditions d'Italie, l'une de Cremone & l'autre de Mantoue, outre celle d'Allemagne de l'an 1680. Il ſe trouve de faux *zohars* manuſcrits, car les Juifs ont donné quelques ouvrages ſous ce nom fameux pour impoſer à leurs lecteurs. On a encore imprimé un petit *zobar* qui ſert comme de ſupplément au grand, & qui eſt traité dans le même goût. Buxtorf a cru que les points voyelles étoient fort anciens chez les Juifs, parce qu'il en étoit fait mention dans ce livre, auquel ils donnent une grande antiquité, mais c'eſt une erreur, comme l'a remarqué M. Simon.

ZOLGA, (*Géog. anc.*) ville de l'Aſie mineure dans la Galatie. Ptolomée, *l. V. c. iv.* la donne aux Paphlagoniens, & la place ſur la côte du Pont-Euxin, entre *Felca* & *Dacaſta*. (*D. J*)

ZOLEDENIC, ſ. m. (*Com.*) c'eſt la quatre-vingt-ſeizieme partie de la livre moſcovite. *Voyez* LIVRE, POIDS.

Cette ſubdiviſion n'a lieu que dans le détail, & n'a été inventée que pour la commodité de ceux qui s'appliquent à cette partie du négoce. *Diction. de commerc. & de Trev.*

ZOLKIEW, (*Géog. mod.*) petite ville dans le palatinat de Ruſſie, à trois lieues de Léopol. Le château de cette place a paſſé pour un chef-d'œuvre

d'architecture dans un pays où elle eſt encore dans l'enfance, & où elle reſtera vraiſemblablement toujours faute de carrieres. (*D. J.*)

ZOLL, (*Géog. mod.*) comté de la haute Hongrie au midi de ceux de Liptow & de Turocz; il a environ 20 lieues de long du midi au nord, & 12 de large du levant au couchant. La riviere de Gran le traverſe du nord-eſt au ſud-oueſt. (*D. J.*)

ZOLLERN, (*Géog. mod.*) château d'Allemagne, dans la Suabe, & qui donne ſon nom à la principauté de Hohen Zollern. L'empereur Henri V. le fit bâtir à ſon retour d'Italie. La principauté eſt bornée par le duché de Wirtemberg, la principauté de Furſtemberg, la ſeigneurie d'Ehingen & la baronnie de Waldbourg; elle a environ 15 lieues de long & 7 de large; le voiſinage du Danube en fertiliſe le terroir. Les princes de Hohen-Zollern ſont catholiques & chambellans héréditaires de l'empire. (*D. J.*)

ZOLNOCK, *le comté de*, (*Géog. mod.*) comté de la haute Hongrie; il eſt borné au nord par ceux de Hevecz & Zabolez, au midi par ceux de Bath & de Czongrad, au levant par celui de Tarentale, & au couchant par celui de Peſt. La Teiſſe le partage en partie orientale & occidentale. Zolnock eſt la capitale. (*D. J.*)

ZOLNOCK, (*Géog. mod.*) ville de la haute Hongrie, capitale du comté de même nom, ſur la droite de la Teiſſe, à ſon confluent avec la Zagiwa, à 20 lieues au levant de Bude, & à 24 au nord-eſt de Colocza: les Turcs s'en ſaiſirent en 1554, mais les Impériaux la leur reprirent en 1685. *Long.* 37. 42. *latit* 47. 12. (*D. J.*)

ΣΟΛΟΙ, (*Géog. anc.*) il y avoit deux villes de ce nom, l'une en Cilicie ſur les bords du Cydnus, l'autre dans l'île de Chypre. Ces deux villes, ſuivant un grand nombre d'auteurs, avoient été fondées par Solon, qui étoit né dans la Cilicie. La ville qu'il avoit bâtie dans cette province, quitta dans la ſuite le nom de ſon fondateur pour prendre celui de Pompée qui l'avoit rétablie. A l'égard de celle de l'île de Chypre; Plutarque nous a conſervé l'hiſtoire de ſa fondation. Solon étant paſſé auprès d'un roi de Chypre, acquit bientôt tant d'autorité ſur ſon eſprit, qu'il lui perſuada d'abandonner la ville où il faiſoit ſon ſéjour: l'aſſiete en étoit à la vérité fort avantageuſe, mais le terrein qui l'environnoit étoit ingrat & difficile. Le roi ſuivit les avis de Solon, & bâtit dans une belle plaine une nouvelle ville auſſi forte que la premiere, dont elle n'étoit pas éloignée, mais beaucoup plus grande & plus commode pour la ſubſiſtance des habitans. On accourut en foule de toutes parts pour la peupler: & il y vint ſur-tout un grand nombre d'Athéniens, qui s'étant mêlés avec les anciens, perdirent dans leur commerce la politeſſe de leur langage, & parlerent bientôt comme des barbares: de là, le mot σολοῖκοι, qui eſt leur nom, fut ſubſtitué au mot βάρβαροι & σολοικίζειν à βαρβαρίζειν qu'on employoit auparavant pour déſigner ceux qui parloient un mauvais langage; de là viennent les mots *ſolécïſme*, *barbariſme*. (*D. J.*)

ZONA, (*Géog. anc.*) ville de la Thrace chez les Ciconiens, ſelon Etienne le Géographe, qui cite Hécatée. Pomponius Mela, *l. II. c. ij.* ſemble faire de *Zone* un promontoire voiſin de celui de *Serrium*. *Circa hebrum Cicones: trans eundem doriſcos, ubi Xerxen copias ſuas, quia numero non poterat ſpatio menſum ferunt. Deinde promontorium ſerrium, & quo canentem orphea ſequuta narratur etiam nemora, Zone*: Pline, *l. IV. c. xj.* fait de *Zone* une montagne ce qui revient au même, *mons Serrium & Zonæ*.

Hérodote, *l. VII. c. lix.* place la ville de *Zona* ſur le rivage, auquel l'ancien mur *Doriſcus* avoit donné le nom, & à quelque diſtance de l'embouchure de l'Hebre. Tout cela veut dire que le nom de *Zona* ou *Zone* étoit commun à la ville & au promontoire ſur lequel elle eſt bâtie.

Je ne ſai même, dit la Martiniere, ſi quelqu'un n'a point fait de *Zona* une île, parce que le promontoire où elle ſe trouvoit étoit une eſpece de péninſule, & qu'aſſez ſouvent les anciens ont confondu les îles avec les péninſules.

La ville de *Zona* eſt célebre dans les poëtes: ils diſent qu'il y avoit dans le voiſinage des hêtres qu'Orphée avoit forcés, par la douceur de ſon chant de le ſuivre depuis la Pierie juſques-là. (*D. J.*)

ZONCHIO, *cap de*, (*Géog. mod.*) cap de la Morée, près du golfe de même nom; quelques ſavans penſent que c'eſt le *Coryphaſium* de Ptolomée, *l. III. c. xxvj.* promontoire du Péloponnèſe dans la Meſſénie; mais d'autres prétendent que le *Coryphaſium* eſt le cap Jardan des modernes.

ZONE, ſ. f. *en terme de Géographie*, eſt une diviſion du globe terreſtre, relative à la chaleur du climat. *Voyez* TERRE & CHALEUR, *voyez* auſſi CLIMAT. *Zone* vient de ζώνη, *bande*.

La terre eſt partagée en cinq *zones* par des cercles appellés *paralleles*. Ces *zones* ſont appellées *torride glacées* & *tempérées*. Virgile a décrit ces *zones* au premier livre de ſes Géorgiques en cette maniere.

> *Quinque tenent cælum* zonæ *quarum una coruſco*
> *Semper ſole rubens, & torrida ſemper ab igne*
> *Quam circum extremæ dextra lævaque feruntur,*
> *Cærulea glacie concretæ atque imbribus atris,*
> *Has inter mediamque duæ mortalibus ægris*
> *Munere conceſſæ divum.*

Virg. *I. Georg. v.* 233.

La *zone* torride eſt une bande ou partie de la ſurface de la terre terminée par les deux tropiques, & partagée en deux parties égales par l'équateur. *Voy.* TROPIQUES & EQUATEUR.

La largeur de cette bande eſt de 46^{d} 58′. ſavoir 23 degrés 29 minutes d'un côté de l'équateur, & 23 degrés 29 minutes de l'autre, de ſorte qu'elle eſt diviſée en deux parties égales par l'équateur autrement appellé la *ligne*. Le ſoleil ne ſort jamais de deſſus la *zone* torride, & chaque jour de l'année il y a des peuples ſous cette *zone* auxquels il eſt vertical.

Les anciens croyoient que la *zone* torride étoit inhabitée. *Voyez* TORRIDE.

Les *zones* tempérées ſont deux bandes de la ſurface de la terre terminées chacune par un tropique & par un cercle polaire. Leur largeur à l'une & à l'autre eſt de 43 degrés 2 minutes. *Voy.* TEMPÉRÉE. *Voy.* CERCLE POLAIRE. Le ſoleil ne paſſe jamais pardeſſus ces *zones*; mais il s'en approche plus ou moins dans ſon mouvement.

Les *zones* glacées ſont les ſegmens de la ſurface de la terre, terminés l'un par le cercle polaire arctique, l'autre par le cercle polaire antarctique. Leur largeur à chacune eſt de 46^{d}. 58′. *Voyez* ARCTIQUE & ANTARCTIQUE. *Voyez* auſſi GLACE.

Les *zones* ſont différencées par une grande quantité de phénomenes. 1°. Dans la *zone* torride le ſoleil paſſe au zénith deux fois l'année. De même deux fois l'année le ſoleil s'éloigne de l'équateur d'une quantité égale, à 23 degrés 29 minutes environ.

2°. Dans tous les lieux qui ſont dans les *zones* tempérées & dans les *zones* glacées, la hauteur du pole ſurpaſſe toujours la plus grande diſtance du ſoleil à l'équateur; c'eſt pourquoi les habitans de ces *zones* n'ont jamais le ſoleil à leur zénith. Si on compare les hauteurs méridiennes du ſoleil obſervées le même jour dans deux lieux quelconques de ces *zones*, celui où la hauteur méridienne ſera la plus grande, ſera le plus méridional.

3°. Dans les *zones* tempérées le ſoleil paſſe toujours deſſous l'horiſon, à cauſe que ſa diſtance au pole excede toujours la hauteur du pole; & dans tous les lieux de ces *zones*, excepté ſous l'équateur, les jours artificiels ſont inégaux, & cela d'autant plus que ces lieux ſont plus voiſins des *zones* glacées. *Voyez* JOURS.

4°. Dans les lieux qui ſéparent les *zones* tempérées d'avec les *zones* glacées, c'eſt-à-dire ſous les cercles polaires, la hauteur du pole eſt égale à la diſtance du ſoleil au pole lorſque le ſoleil eſt dans le tropique d'été. Donc les peuples qui habitent ces lieux, voient une fois l'année le ſoleil achever ſa révolution ſans paſſer ſous l'horiſon.

5°. Dans tous les lieux des *zones* glacées, la hauteur du pole eſt plus grande que la moindre diſtance du ſoleil au pole. Donc pendant pluſieurs jours la diſtance du ſoleil au pole eſt moindre que la hauteur du pole, & par conſéquent le ſoleil doit être pendant ce tems-là non ſeulement ſans ſe coucher, mais ſans toucher l'horiſon. Lorſqu'enſuite le ſoleil vient à s'éloigner du pole d'une plus grande diſtance que celle qui meſure la hauteur du pole, alors il s'éleve & ſe couche tous les jours comme dans les autres *zones*.

Les académiciens qui, par ordre du roi, ont été meſurer le degré du méridien dans la *zone* froide ſeptentrionale, pour déterminer la figure de la terre,

ont joui de ce jour de 24 heures que l'on doit avoir dans cette *zone* au ſolſtice d'été; & la longueur des jours compenſe tellement le peu de chaleur directe du ſoleil, que l'été y eſt fort chaud & fort incommode. Une choſe bien ſinguliere, c'eſt que les Hollandois qui firent, il y a environ 150 ans, un voyage à la nouvelle Zemble où ils paſſerent l'hiver, & où ils eurent pluſieurs nuits de ſuite, revirent le ſoleil quinze jours plutôt qu'ils n'auroient dû le revoir eu égard à la latitude où ils étoient. Il n'y a pas d'apparence qu'ils ſe ſoient trompés dans le calcul du jour, comme il ſeroit naturel de le croire à cauſe des nuits conſécutives qu'ils avoient paſſées; car outre que leur journal paroît fort exact & daté jour-par-jour, ils revirent le ſoleil un jour qu'il devoit arriver, ſuivant les éphémérides, une occultation d'étoiles par la lune, laquelle arriva effectivement ce jour-là. Il paroit difficile d'attribuer ce phénomene à l'effet des refractions, qui ſemble ne devoir pas être aſſez grand pour accélérer la venue du jour d'une quantité ſi conſidérable; enfin c'eſt un fait que les philoſophes & les aſtronomes n'ont pas encore trop bien expliqué. *Voyez* JOUR, NUIT, COUCHER, LEVER, *&c. Chambers*.

ZONE, (*Géog. mod.*) on nomme *zones*, en géographie, des bandes ou ceintures de la terre, terminées par deux cercles paralleles entr'eux, ſavoir par les deux cercles polaires & par les deux tropiques. *Zone* eſt un mot grec qui ſignifie *ceinture*, *bande*; & c'eſt de cette maniere que les géographes ont diviſé la ſurface du globe terreſtre par rapport au ciel.

Du mouvement annuel & diurne de la terre réſulte une diviſion de la ſurface de la terre en cinq parties qu'on appelle *zones*. Comme le ſoleil décrit par ſon mouvement une ligne appellée *écliptique*, qui coupe l'équateur en deux points oppoſés, & fait une déclinaiſon de 23 degrés 30 minutes, il doit néceſſairement être tantôt plus près, & tantôt plus éloigné de l'équateur: ce qui fait le changement des ſaiſons, & occaſionne la chaleur, le froid, la pluie, le vent dans les lieux par où il paſſe.

La ſurface de la terre entre les deux tropiques ſe nomme *zone torride*. Celles qui ſont entre les poles & les cercles polaires, ſont les deux *zones* glaciales; & celles qui ſe trouvent entre les deux cercles polaires & les tropiques, ſont appellées les deux *zones tempérées*: ce qui fait en tout cinq *zones*.

Les lieux dont la latitude eſt moindre que 23 degres 30 minutes, ſont ſous la *zone* torride. S'ils ſont préciſément à 23 degrés 30 minutes, ils ſont ſous les tropiques ou à l'extrémité de la *zone* torride. Ceux qui ont plus de 23 degrés 30 minutes de latitude, mais moins de 66 degrés 30 minutes, ſont ſous les *zones* tempérées. Ceux qui ont préciſément 66 degrés 30 minutes de latitude, ſont à l'extrémité de la *zone* tempérée; & enfin s'ils ont plus de latitude, ils ſont ſitués ſous la *zone* glaciale.

Il eſt aiſé de calculer la largeur & la quantité de chaque *zone* en milles ou en toute autre meſure connue.

La largeur de la *zone* torride eſt de 47 degrés c'eſt-à-dire 23 degrés 30 minutes de chaque côté de l'équateur. La largeur de chaque *zone* tempérée eſt de 43 degrés, & celle des deux *zones* glaciales eſt de 47 degrés: ces degrés réduits en milles, à compter 15 milles d'Allemagne pour un degré, donneront 705 milles pour la largeur de la *zone* torride. 645 milles pour chaque *zone* tempérée, & 352 milles $\frac{1}{2}$ pour chaque *zone* glaciale.

On peut connoître la ſurface de chacune par cette proportion tirée de la géométrie; comme le ſinus de 90 degrés 100000 eſt au ſinus de 23 degrés & demi, ſavoir 39875, de même la moitié de la ſurface de la terre qu'on a trouvée être 4639090 milles quarrés, eſt à la ſuperficie de la moitié de la *zone* torride, ſavoir 1849837 milles quarrés; & par conſéquent la ſurface de toute la *zone* torride eſt de 3699674 milles.

Enſuite comme tout le ſinus 100000 eſt à la différence des ſinus de 23 degrés 30 minutes, & 66 degrés 30 minutes 51831, de même la moitié de la ſurface de la terre ou 4639090 milles quarrés eſt à la ſurface d'une des *zones* tempérées, 2404487 milles quarrés. Si donc on retranche la ſurface de la moitié de la *zone* torride, & celle de la *zone* tempérée, de la moitié de la ſurface de la terre, il ne reſtera plus que la ſurface d'une des *zones* glaciales 384766 milles quarrés. Quelques aſtronomes ſont d'avis que la déclinaiſon de l'écliptique n'eſt pas toujours la même, & qu'ainſi la largeur des *zones* n'eſt pas toujours égale; mais la différence eſt petite; & Tycho-Brahé doutoit qu'il y en eût aucune; ainſi cela ne vaut pas la peine d'y faire attention.

Il nous importe davantage d'indiquer les principales cauſes qui contribuent le plus à former la lumiere, la chaleur, le froid, les pluies & les autres météores, & à les entretenir dans les différentes *zones*; voici donc ces cauſes.

1°. L'obliquité plus ou moins grande, ou la perpendicularité avec laquelle les rayons tombent ſur le lieu. La derniere fait la plus grande chaleur, & les deux autres cauſent plus ou moins de chaleur, à proportion de leur obliquité.

2°. La durée du ſoleil ſur l'horiſon du lieu.

3°. La dépreſſion plus ou moins grande du ſoleil ſous l'horiſon pendant la nuit: ce qui donne plus ou moins de lumiere & de chaleur, de pluies, de nuées épaiſſes, *&c.* d'où réſulte un crépuſcule plus long ou plus court.

4°. Le plus ou moins de tems que la lune reſte ſur l'horiſon ou deſſous, ſon élévation plus ou moins grande deſſus l'horiſon, ou ſa dépreſſion au-deſſous.

5°. Les mers & les lacs voiſins: c'eſt de-là que viennent la plus grande partie des vapeurs humides de l'air; d'ailleurs, la mer ne réfléchit par les rayons avec tant de force que la terre.

6°. La ſituation des lieux; car le ſoleil influe ſur les montagnes différemment que ſur les vallées. Souvent les montagnes empêchent les rayons d'arriver juſqu'aux vallées: ce qui attire auſſi à elles en quelque ſorte les vapeurs. De-là vient que les montagnes changent les ſaiſons des lieux voiſins, cauſent la chaleur, la pluie, *&c.* ce qui n'arriveroit pas, ſi les montagnes ne s'y rencontroient.

7°. Les vents, & ſur-tout ceux qui ſont généraux & réglés. Ainſi les vents réglés de l'eſt temperent la chaleur de la canicule; & ſous la *zone* torride le vent général, & ſur-tout les vents d'eſt au Pérou, y cauſent une chaleur modérée; tandis qu'à l'oueſt de l'Afrique on ſent une chaleur violente; car le vent général n'eſt pas ſi ſenſible dans ces lieux. Les vents de nord ſont froids & ſecs. Les vents du midi ſont chauds & humides.

8°. Enfin les nuages & la pluie diminuent la lumiere & la chaleur.

Sous la *zone* tempérée & la *zone* glaciale, les quatre ſaiſons céleſtes ſont preſque de la même longueur; mais ſous la torride elles ſont inégales; la même ſaiſon y eſt différente, ſelon les pays.

Dans les lieux ſitués ſous cette *zone* le ſoleil approche du zénith à midi; mais à minuit il en eſt fort éloigné ſous l'horiſon; les lieux y ſont preſque dans le milieu de l'ombre de la terre, & les rayons du ſoleil n'éclairent ni n'échauffent l'air.

Sous la *zone* glaciale, comme le ſoleil eſt fort loin du zénith, même à midi, il ne s'éloigne pas beaucoup ſous l'horiſon pendant la nuit, & envoie dans l'air par réflexion pluſieurs rayons.

Sous la *zone* tempérée, le ſoleil eſt à une diſtance ordinaire du zénith à midi, & à minuit il eſt aſſez avancé ſous l'horiſon en hiver: mais en été il envoie dans l'air quelques rayons par réflexion.

Dans les lieux de la *zone* torride, le crépuſcule eſt le plus court; il eſt le plus long ſous la *zone* glaciale; & ſous la *zone* tempérée il tient un milieu entre les deux.

Sous l'équateur & dans les lieux voiſins, le crépuſcule eſt environ d'une heure; mais l'expérience fait voir qu'il ne dure qu'une demi-heure ou un peu plus, parce que l'air y eſt trop groſſier & trop bas pour former un crépuſcule à 18 degrés de dépreſſion du ſoleil ſous l'horiſon. Sous la *zone* glaciale le crépuſcule dure quelques jours, quand le ſoleil eſt encore ſous l'horiſon. Sous la *zone* tempérée, le crépuſcule dure trois, quatre, cinq ou ſix heures, & même toute la nuit en certains lieux pendant l'été, ſelon que ces lieux ſont plus ou moins proche de la *zone* glaciale.

C'en eſt aſſez ſur les *zones* en général; nous développerons ſous chacune les détails particuliers qui les concernent, & ces détails ſeront étendus. Ainſi *Voy.* ZONE TORRIDE, ZONES GLACIALES, ZONES TEMPÉRÉES. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

ZONE TORRIDE, (*Géog. mod.*) Cette *zone* eſt terminée par les deux cercles tropiques, & ſe trouve entre les deux *zones* tempérées. L'équateur la diviſe

en deux parties égales, l'une ſeptentrionale, & l'autre méridionale. Elle a 47 degrés de largeur qui valent 1175 lieues, de vingt-cinq au degré. On l'appelle *torride*, parce qu'étant directement ſous le lieu par où le ſoleil paſſe en faiſant ſon cours, elle eſt frappée à plomb de ſes rayons, & en ſouffre une chaleur exceſſive; mais le milieu de cette *zone* eſt beaucoup plus tempéré que ſes extrémités, tant à cauſe de l'égalité des jours & des nuits, qu'à cauſe qu'il n'y a pas un auſſi long ſolſtice que ſous les tropiques.

Les peuples qui demeurent préciſément au centre de la *zone torride*, ont un continuel équinoxe; les jours, ainſi que les nuits, y ſont perpétuellement de douze heures, & les crépuſcules y ſont très-courts, parce que le ſoleil deſcendant perpendiculairement ſous l'horiſon, arrive bien-tôt au dix-huitime degré, qui eſt la fin du crépuſcule du ſoir, & le commencement de l'aurore.

On donne à la *zone torride*, neuf mille lieues de 25 au degré en ſon circuit ſous l'équateur, ce qui eſt ſa plus grande étendue; & environ huit mille 253 lieues dans ſes extrémités ſous les tropiques.

On dit que les anciens ne croyoient *la zone torride* ni habitée, ni habitable, & c'étoit là effectivement l'opinion générale. Mais il eſt à-propos de remarquer, que notre *zone torride* eſt preſque le double de celle des anciens: la nôtre s'étend d'un tropique à l'autre, la leur n'alloit que du douzieme degré de latitude ſeptentrionale & un peu plus, au douzieme degré de latitude méridionale, & quelque choſe au-delà. Strabon eſt formel là-deſſus. Il dit qu'à trois mille ſtades de Méroé, en tirant droit au midi, on parvient aux lieux où perſonne ne peut habiter à cauſe de la chaleur; que ces lieux ont le même parallele que la région Cinna Momifere; que c'eſt-là où l'on doit mettre les bornes de notre terre habitée du côté du midi.

Ajoutons à ces trois mille ſtades, les cinq milles que Strabon compte de Syene à Méroé, nous aurons huit mille ſtades, ou ce qui eſt la même choſe, du tropique du cancer au commencement de la *zone torride*; reſte donc huit mille huit cent ſtades de ce dernier point à l'équateur; or huit mille huit cent ſtades, ſont 12 degrés & un peu plus, ſuivant le calcul de Strabon, puiſqu'il compte ſeize mille huit cent ſtades de Syéne, ou du tropique à l'équateur.

Quoique la plûpart des anciens ne cruſſent pas leur *zone torride* habitable, il s'eſt trouvé néanmoins quelques-uns de leurs philoſophes qui n'ont pas ſuivi le torrent. Strabon lui-même, qui tenoit pour l'opinion commune, dit que Polybe & Eratoſthène étoient d'un avis contraire. On ne voit pas en effet, comment avec un peu de philoſophie on pouvoit croire la terre habitée en-deçà du douzieme degré, & inhabitable au-delà. D'ailleurs dans le fait, il paroît que Strabon & tous les auteurs qu'il cite, connoiſſoient des poſitions au-delà du douzieme degré. Si le mont Elephas dont parle ce géographe après Arthémidore, eſt le mont Frellet d'aujourd'hui, comme il y a bien de l'apparence, ſi le Νότου κέρας, eſt le cap d'Orfai, ou un autre encore plus méridional, ſuivant Prolémée, nous voilà aſſurément au-delà du douzieme degré.

L'équateur diviſe la *zone torride* en deux parties égales, qu'on peut regarder comme deux *zones torrides*, l'une au nord, & l'autre au ſud de l'équateur.

Sous la *zone torride*, ſont ſitués une grande partie de l'Afrique, l'Abaſſie, l'Océan indien, une partie de l'Arabie, Camboye, l'Inde & les îles de la mer des Indes, Java, Ceylan, le Pérou, l'Eſpagne mexicaine, une grande partie de l'Océan atlantique, l'île de ſainte Helene, le Breſil & la nouvelle Guinée.

Le tropique du cancer paſſe un peu au-delà du mont Atlas, ſur la côte orientale d'Afrique, ſur les frontieres de la Lybie & autres lieux dans l'intérieur de l'Afrique, par Syéne en Ethiopie; il traverſe la mer Rouge, au delà de Sinaï, & la Mecque, les pays Mahométans, & l'Arabie heureuſe; il entre enſuite dans la mer des Indes, touche les bords de la Perſe, & traverſe Cambaye, l'Inde, Camboye, ou les limites du royaume de Siame, juſqu'à ce qu'il arrive à la mer Pacifique. Après l'avoir traverſée, au-deſſous de la Cherſonnèſe d'Amérique & la Californie, il paſſe par le royaume de Mexique, par l'océan atlantique, & touche les côtes de l'île de Cuba, & enſuite retourne à la côte occidentale d'Afrique.

Le tropique du capricorne, ne paſſe que par un petit nombre de pays, il traverſe preſque par-tout des mers; il paſſe d'abord par la partie méridionale, ou la langue d'Afrique, le Monomotapa, Madagaſcar, dans l'océan Indien, dans la nouvelle Guinée, l'Océan pacifique, le Pérou, le Breſil & l'Océan atlantique.

Ce n'eſt point le froid qui fait l'hiver ſous la *zone torride*, ce ſont les pluies, ou une chaleur moindre que dans l'été; pareillement, il n'y a dans bien des endroits de la *zone torride*, que deux ſaiſons par an, ſavoir l'hiver & l'été. Pluſieurs cauſes contribuent à diverſifier les ſaiſons, la chaleur, le froid, les pluies, la fertilité ou la ſtérilité qui regne dans les différentes régions de la *zone torride*.

Le pays ſitués à l'oueſt de l'Afrique, depuis le tropique du cancer juſqu'au cap verd, qui eſt à quatorze degrés de latitude nord, ſont tous fertiles en blé, en fruits de pluſieurs ſortes, en beſtiaux, & les habitans y ont des corps robuſtes. La chaleur n'y eſt gueres au-deſſus d'un juſte milieu; les habitans vont aiſément nuds, à l'exception des riches qui portent des habits. Les cauſes de cette fertilité, & de l'air tempéré qui y regne (quoique ce ſoit la *zone torride*), ſont 1°. pluſieurs rivieres, dont les principales, le Sénéga & le Gambéa, arroſent le pays, & rafraîchiſſent l'air; 2°. le voiſinage de la mer qui fournit des vapeurs humides & des vents frais.

Dans la partie méridionale d'Afrique, appellée *Guinée*, qui s'étend à l'eſt & à l'oueſt, & qui eſt à quatre degrés ou plus de latitude nord, il y fait une chaleur continuelle ſans aucune fraîcheur. Il y fait dans certain mois une pluie abondante, de tonnerres, des éclairs ſi fréquens & des tempêtes ſi terribles, qu'il faut l'avoir vu pour le concevoir. Les campagnes y reſtent déſertes pendant les mois pluvieux, & le bled n'y croît pas. Mais quand ils ſont paſſés, on creuſe le terrein qui eſt ſec, qui a bû toute la pluie, & on y mêle du charbon broyé au-lieu de fumier, qu'on y laiſſe pourrir pendant dix jours; après cette préparation de la terre, on ſeme & l'on recueille enſuite la moiſſon.

Les tempêtes, les éclairs & les pluies ſemblent provenir de ce que le ſoleil enleve une grande quantité de vapeurs de la mer & d'exhalaiſons ſulphureuſes de la terre de la Guinée, qui ne ſont diſſipées par aucun vent conſtant. Quand ces pluies tombent, l'air eſt tiede, le ſoleil eſt vertical, & la chaleur qui regne, cauſe une grande difficulté de reſpirer.

Quoique leurs campagnes ſoient en friche pendant les mois pluvieux, leurs arbres portent ſans ceſſe du fruit. Le jour y eſt preſque égal à la nuit toute l'année; le ſoleil ſe leve & ſe couche à ſix heures; mais on le voit rarement ſe lever & ſe coucher, parce qu'il ſe leve le plus ſouvent couvert de nuages, & qu'il ſe couche, après avoir été enveloppé dans les nues.

Viennent enſuite les pays ſitués dans la langue de terre d'Afrique, qui s'étend au nord & au ſud, comme le Manicongo, Angola, *&c.* depuis le ſecond degré de latitude nord, juſqu'au tropique du capricorne; car le royaume de Congo commence au ſecond degré de latitude ſud. L'hiver y eſt à-peu-près comme le printems en Italie, d'une chaleur tempérée; on n'y change jamais d'habits, & il fait chaud, même ſur le ſommet des montagnes. L'hiver pluvieux y arrive avec le mois d'Avril & dure juſqu'au milieu de Septembre; alors l'été commence & dure juſqu'au quinze Mars, & pendant tout cet intervalle, l'air y eſt toujours ſerein; mais en hiver on voit rarement le ſoleil à cauſe des nuages ou des pluies. Il n'y pleut pas néanmoins tout le jour, mais ſeulement deux heures avant midi, & deux heures après.

Dans la province de Loango qui borde la mer, & n'eſt pas loin de Congo, à quatre degrés de *latitude* il y a auſſi des mois d'hiver pluvieux, & des mois d'été fort clairs, mais le ſingulier, c'eſt que les pluies arrivent en des mois différens dans ces deux royaumes voiſins.

Quand on tourne autour du cap, à la côte orientale de la langue de terre d'Afrique, où ſont ſitués Sophala, Mozambique & Quiloa, juſqu'à l'équateur, l'hiver y dure depuis le premier Septembre juſqu'au premier Février, & l'été regne tout le reſte de l'année.

Les autres pays ſitués depuis cette côte juſqu'à l'embouchure du golfe d'Arabie, & delà, juſqu'au tropique du cancer, nous ſont trop inconnus pour dire l'arrangement de leurs ſaiſons. Nous ſavons ſeulement, que tout cet eſpace de terre eſt ſtérile, ſa-

blon-

blonneux, extrèmement chaud, & ſans preſque aucune riviere qui l'arroſe.

Paſſons de l'Afrique aux pays de l'Aſie, qui ſont ſitués ſous la *zone torride*; nous y trouvons l'Arabie ſur la mer Rouge, depuis la Mecque juſqu'à Aden, à douze degrés de *latitude*-nord. Il y regne de grandes chaleurs en Mars & en Avril; & encore plus quand le ſoleil y paſſe par le zénith, & qu'il en reſte voiſin en Mai, Juin, Juillet & Août. La chaleur y eſt ſi grande, qu'on eſt obligé de ſe faire jetter l'eau ſur le corps pendant le jour, ou de ſe tenir dans des citernes remplies d'eau. Les marchands s'aſſemblent la nuit à Aden pour les affaires de leur commerce, & même alors, ils ont encore bien chaud. On peut ſuppoſer avec Varenius, que cette extrème chaleur vient de ce qu'il ne ſort point de vapeurs aqueuſes de la terre, qui eſt pierreuſe & qui manque d'eau. Quant aux vapeurs qui s'élevent de la mer Rouge, le vent général, quoique foible en cet endroit les emporte vers l'oueſt. Il y a auſſi beaucoup de ſables qui conſervent toute la nuit la chaleur qu'ils ont reçue le jour, & la communiquent à l'air.

A Cambaye, & dans l'Inde qui eſt ſous le tropique du cancer, & ſur la côte de Malabar aux Indes orientales, du côté de l'oueſt; la ſaiſon humide dure depuis le 10 Juin juſqu'au 10 d'Octobre, plus ou moins long-tems, & plus ou moins conſtamment.

Sur la côte orientale de l'Inde appellée *Coromandel*, la chaleur eſt inſupportable depuis le 4 Mai juſqu'au 4 Juin: le vent ſoufle du nord, & l'on ne peut pas ſe tourner de ce côté-là ſans ſentir un air brûlant, tel qu'on en reſſent auprès d'une fournaiſe ardente: car le ſoleil eſt alors au nord à midi, & les pierres & le bois ſont brûlans, mais l'eau des puits eſt froide: de ſorte que pluſieurs perſonnes ſont mortes pour en avoir bu ayant bien chaud.

Dans les pays ſitués ſur la côte de la mer, à l'embouchure du Gange, qui ſont oppoſés aux côtes de Coromandel, & qui ſont auſſi au nord de la *zone torride*, comme Siam, Pégu, & la preſqu'île de Malacca, les mois pluvieux qui font déborder les rivieres, ſont Septembre, Octobre & Novembre: mais dans le pays de Malacca, il pleut toute l'année deux ou trois fois par ſemaine, excepté dans le mois de Janvier, Février & Mars, où la ſéchereſſe eſt continuelle. Tout cela eſt contraire au cours du ſoleil; il faut donc en rejetter la cauſe ſur les montagnes, les vents reglés ou la mer adjacente. Le débordement des rivieres, & les vents reglés y temperent la chaleur, & y produiſent une récolte abondante de toutes ſortes de fruits.

En quittant l'Aſie, & traverſant la mer Pacifique, nous arrivons à l'Amérique, qui eſt ſous la *zone torride*, tant au nord qu'au ſud. La partie qui eſt au ſud comprend le Pérou & le Bréſil, qui quoique fort proches, ont pourtant leurs ſaiſons en différens tems. Le Pérou ſe diviſe en pays maritimes, qui ſont ceux où ſont les montagnes; & en plaines qui ſont au-delà des montagnes. Dans la partie du Pérou voiſine de la mer, il n'y tombe point de pluies, mais les nuages ſe tournent en roſées, qui chaque jour humectent les vallées, & les fertiliſent.

Il y a quelques cantons ſous la *zone torride*, où il fait un froid conſidérable; car dans la province de Paitoa, au Popayan, & dans la vallée d'Artiſina, l'été & l'hiver y ſont ſi froids, que le blé ne peut pas y croître. Dans les campagnes voiſines de Cuſco, environ au milieu du chemin de l'équateur au tropique du capricorne, il y regne quelques gelées, & on y trouve quelquefois de la neige.

La partie méridionale d'Amérique, nommé le *Bréſil*, qui s'étend à l'eſt depuis deux juſqu'à vingt-quatre degrés de latitude ſud, jouit çà & là d'une température ſaine. Dans ſa partie antérieure il regne un vent frais, qui ſemble être un vent général, & non pas un vent d'eſt périodique. Il rafraîchit les hommes, & rend ſupportable la chaleur violente du ſoleil, qui eſt préciſément au-deſſus de leurs têtes. Si la mer flue avec ce vent, il s'éleve dès le matin; mais ſi la mer s'éloigne de la côte, on ne le ſent que plus tard. Il ne ſe ralentit pas le ſoir, comme il arrive dans tous les lieux de l'Inde, mais il ſe fortifie avec le ſoleil, qui court avec lui à l'oueſt, & continue juſqu'à minuit.

La plupart des campagnes du Bréſil ſont parſemées de collines, & l'on voit dans l'eſpace de pluſieurs milles des vallées arroſées de petites rivieres, qui les rendent fertiles dans le tems de pluies; mais les montagnes ſont deſſéchées par l'ardeur du ſoleil, au point que l'herbe & les arbres y meurent.

Si de l'Amérique méridionale nous paſſons à l'Amérique ſeptentrionale, nous trouverons que dans la grande province de Nicaragua, dont le milieu eſt à dix degrés de latitude nord, il pleut pendant ſix mois depuis le premier de Mai juſqu'au premier Novembre; & dans les ſix autres mois, il fait un tems ſec la nuit auſſi bien que le jour: ce phénomene ne s'accorde pas au mouvement du ſoleil; car en Mai, Juin, *&c.* le ſoleil eſt au zénith ou bien proche; & alors il devroit y avoir de la chaleur & du tems ſec au-lieu de pluies: au contraire, il eſt plus éloigné en Novembre & Décembre; & ce devroit être le tems des pluies.

Enfin de l'examen des diverſes ſaiſons qui regnent dans la *zone torride*, on doit en conclure, 1°. qu'il y a pluſieurs endroits où on ſent à peine aucun froid dans aucun tems, & où l'hiver ne conſiſte que dans un tems pluvieux. 2°. Que dans un petit nombre d'autres endroits, le froid eſt aſſez ſenſible. 3°. Qu'il ſe fait ſentir ſur-tout à la fin de la nuit, le ſoleil étant alors fort enfoncé ſous l'horiſon. 4°. Que la grande raiſon qui fait qu'on ſupporte la chaleur, & qu'on peut habiter ces lieux, eſt qu'il n'y a point de longs jours, mais que tous ſont à-peu-près de même longueur que les nuits; car s'ils étoient auſſi longs que ſous la *zone* tempérée & la *zone* glaciale, on ne pourroit pas y habiter. 5°. Les vents moderent auſſi beaucoup la chaleur du ſoleil. 6°. Les différens lieux, quoique près les uns des autres, y ont l'été & l'hiver en différens tems. 7°. Les endroits qui ont la chaleur & la ſéchereſſe contre le cours du ſoleil, ſont ſitués à l'oueſt, & ont une chaîne de montagnes à l'eſt, excepté le Pérou. 8°. Les ſaiſons en différens lieux ne ſuivent pas de regle certaine. 9°. La plûpart des habitans de la *zone torride*, comptent deux ſaiſons, ſuivant le rapport des voyageurs; ſavoir, la ſeche & l'humide: cependant on doit en compter quatre, y compris un printems & un automne; car comme le printems chez nous tient un peu de l'été, & l'automne de l'hiver, de même auſſi on peut partager les ſaiſons ſeches & humides ſous la *zone torride*. 10°. Il y a dans certains endroits un automne continuel; dans d'autres il arrive deux fois l'année; & dans quelques-uns ſeulement dans une partie de l'année.

Nous croyons que ce détail, tiré de Varénius, tout néceſſaire qu'il eſt en géographie, ne ſoit devenu ennuyeux à la plûpart des lecteurs; mais nous allons les dédommager avec uſure de notre ſéchereſſe, par le tableau poétique que le célebre peintre des ſaiſons a fait de ce climat merveilleux & brûlant, auprès duquel le firmament que nous voyons eſt, pour ainſi dire, de glace.

C'eſt dans la *zone torride* que le ſoleil s'éleve tout-à-coup perpendiculairement, & chaſſe du ciel à l'inſtant le crépuſcule, qui ne fait que paroitre. Environné d'une flamme ardente, il étend ſes fiers regards ſur tout l'air éblouiſſant. Il monte ſur ſon char enflammé; mais il fait ſortir devant lui des portes du matin, les vents aliſés, pour tempérer ſes feux, & ſouffler la fraîcheur ſur un monde accablé. Scènes vraiment grandes, couronnées d'une beauté redoutable, & d'une richeſſe barbare, dont le pere de la lumiere parcourt continuellement le théatre, & jouit du privilege de doubler les ſaiſons.

Là les montagnes ſont enflées de mines, qui s'élevent ſur le faîte de l'équateur, d'où pluſieurs ſources jailliſſent, & roulent de l'or. Là ſont de vaſtes forêts qui s'étendant juſqu'à l'horiſon, offrent une ombre immenſe, profonde, & ſans bornes. Ici, des arbres inconnus aux chants des anciens poëtes, mais nobles fils des fleuves & de la chaleur puiſſante, percent les nuages, portent dans les cieux leurs têtes hériſſées, & voilent le jour même en plein midi. Ailleurs, des fruits ſans nombre, nourris au milieu des rochers, renferment ſous une rude écorce une pulpe ſalutaire; & les habitans tirent de leurs palmiers un vin rafraîchiſſant, préférable à tous les jus frénétiques de Bacchus.

La perſpective varie à l'infini, ſoit par des plaines à perte de vue, ſoit par des prés qui ſont ſans bornes. De riches vallées changent leurs robes éclatantes en un brun rougeâtre, & revêtiſſent encore promptement leur verdure, ſelon que le ſoleil brûlant, les roſées abondantes, ou les torrens de pluie, prennent le deſſus. Le long de ces régions ſolitaires,

loin

loin des foibles imitations de l'art, la majeſtueuſe nature demeure dans une retraite auguſte. On n'apperçoit que des troupeaux ſauvages, qui ne connoiſſent ni maître, ni bergerie. Des fleuves prodigieux roulent leurs vagues fertiles. Là, entre les roſeaux qu'ils baignent, le crocodile moitié caché & renfermé dans ſes écailles vertes, couvrant le terrain de ſa vaſte queue, paroît comme un cedre tombé. Le flux s'abbaiſſe, & l'hippopotame revêtu de ſa cotte de mailles, éleve ſa tête; la flêche lancée ſur ſes flancs, ſe briſe en éclats inutiles; il marche ſans crainte ſur la plaine, ou cherche la colline pour prendre différente nourriture; les troupeaux en cercle autour de lui oublient leurs pâturages, & regardent avec admiration cet étranger ſans malice.

L'énorme élephant repoſe paiſiblement ſous les arbres antiques qui jettent leur ombre épaiſſe ſur le fleuve jaunâtre du Niger, ou aux lieux où le Gange roule ſes ondes ſacrées, ou enfin au centre profond des bois obſcurs qui lui forment un vaſte & magnifique théatre. C'eſt le plus ſage des animaux, doué d'une force qui n'eſt pas deſtructive, quoique puiſſante. Il voit les ſiecles ſe renouveller & charger la face de la terre, les empires s'élever & tomber; il regarde avec indifférence ce que la race des hommes projette. Trois fois heureux, s'il peut échapper à leur méchanceté, & préſerver ſes pas des pieges qu'ils lui tendent, ſoit par une cruelle cupidité, ſoit pour flatter la vanité des rois, qui s'enorgueilliſſent d'être portés ſur ſon dos élevé; ſoit enfin pour abuſer de ſa force, en l'employant, étonné lui-même de nos fureurs, à nous détruire les uns les autres.

Les oiſeaux les plus brillans s'aſſemblent en grand nombre ſous l'ombrage le long des fleuves. Ils paroiſſent de loin comme les fleurs les plus vives. La main de la nature, en ſe jouant, prit plaiſir à orner de tout ſon luxe ces nations panachées, & leur prodigua ſes couleurs les plus gaies. Mais toujours meſurée, elle les humilie dans leur chant. N'envions pas les belles robbes que l'orgueilleux royaume de Montézuma leur prête, ni ces légions d'aſtres volans, dont l'éclat ſans bornes réfléchit ſur le ſoleil: nous avons Philomele; & dans nos bois, pendant le doux ſilence de la nuit tranquille, ce chantre, ſimplement habillé, fredonne les plus doux accens.

C'eſt au milieu du plein midi, que le ſoleil quelquefois tout-à-coup accablé, ſe plonge dans l'obſcurité la plus épaiſſe; l'horreur regne; un crépuſcule terrible mêlé de jour & de nuit qui ſe combattent, & ſe ſuccedent, paroît ſortir de ce groupe effrayant. Des vapeurs continuelles roulent en foule juſqu'à l'équateur, d'où l'air raréfié leur permet de ſortir. Des nuages prodigieux s'entaſſent, tournent avec impétuoſité entraînés par les tourbillons de vents, où ſont portés en ſilence, peſamment chargés des tréſors immenſes qu'exhale l'Océan. Au milieu de ces hautes mers condenſées, autour du ſommet des montagnes élevées, théatre des fiers enfans d'Eole, le tonnerre poſe ſon trône terrible. Les éclairs furieux & redoublés percent & pénetrent de nuage en nuage; la maſſe entiere cédant enſuite à la rage des élemens, ſe précipite, ſe diſſout, & verſe des fleuves & des torrens.

Ce ſont des tréſors échappés à la recherche des anciens, que les lieux d'où avec une pompe annuelle le puiſſant roi des fleuves, le Nil enflé, ſe dérobe des deux ſources dans le brûlant royaume de Goïam. Il ſort comme une fontaine pure, & répand ſes ondes, encore foibles, à-travers le lac brillant du beau Dambéa. Là, nourri par les nayades, il paſſe gaiement ſa jeuneſſe au milieu des îles odoriférantes, qui ſont ornées d'une verdure continuelle. Devenu ambitieux, le fleuve courageux briſe tout obſtacle, & recueille pluſieurs rivieres; groſſi de tous les tréſors du firmament, il tourne & s'avance majeſtueuſement; tantôt il roule ſes eaux au milieu de ſplendides royaumes; tantôt il erre ſur le ſable inhabité, ſauvage & ſolitaire; enfin content de quitter ce triſte deſert, il verſe ſon urne le long de la Nubie; allant avec le bruit d'un tonnerre de rochers en rochers, il inonde & réjouit l'Egypte enſevelie ſous ſes vagues débordées.

Son frere le Niger, & tous les fleuves dans leſquels les filles d'Afrique lavent leurs piés de jai, ouvrent leurs urnes. Tous ceux qui depuis l'étendue des montagnes & des bois ſe répandent dans les Indes abondantes, & tombent ſur la côte de Coromandel ou de Malabar, depuis le fleuve oriental de Menam, dont les bords brillent au milieu de la nuit par ces inſectes, qui ſont autant de lampes, juſqu'aux lieux où l'aurore répand ſur les bords des Indes les pluies de roſes; tous enfin dans la ſaiſon favorable, verſent une moiſſon ſans travail ſur la terre.

Ton nouveau monde, illuſtre Colomb, ne l'abreuve pas moins de ces eaux abondantes & annuelles; il eſt auſſi rafraîchi par l'humidité prodigue de l'année. L'Orénoque, qui a cent embouchures, roule ſur les îles un déluge d'eaux fangeuſes, & contraint les habitans du rivage à chercher leur ſalut au haut des arbres qui leur fourniſſent tout-à-la-fois, la nourriture, le vêtement & des armes.

Accru par un million de ſources, le puiſſant Orellana, deſcend avec impétuoſité, ſe précipitant des Andes rugiſſantes, immenſe chaîne de montagnes, qui s'étendent du nord au ſud juſqu'au détroit de Magellan. A peine oſe-t-on enviſager cette maſſe énorme de torrens qui y prennent leur naiſſance. Que dire de la riviere de la Plata, auprès de laquelle toutes nos rivieres réunies ne ſont que des ruiſſeaux quand elles tombent dans la mer. Avec une force égale, les fleuves que je viens de nommer cherchent fiérement l'abyſme, dont le flux vaincu recule du choc, & cede au poids liquide de la moitié du globe, tandis que l'Océan repouſſé tremble pour ſon propre domaine.

Mais à quoi ſert-il que des fleuves ſemblables à des mers traverſent des royaumes inconnus, & coulent dans des mondes de ſolitude, où le ſoleil ſourit envain, où les ſaiſons ſont infructueuſement abondantes? Pour qui ſont ces déſerts fleuris, cette pompe de la création, cette profuſion riante de la nature prodigue, ces fruits délicieux qui n'ont pas été plantés & qui ſont diſperſés par les oiſeaux, ou par les vents furieux? Pour qui les inſectes brillans de ces vaſtes régions filent-ils leurs ſoies ſuperbes? Pour qui les prés produiſent-ils des robes végétales? Quel avantage procurent aux habitans les tréſors cachés dans les entrailles de la terre, les diamans de Golconde, & les mines du triſte Potoſi, antique ſéjour des paiſibles enfans du Soleil? De quelle utilité eſt-il que les rivieres d'Afrique charrient de l'or, que l'ivoire y brille avec abondance?

La race infortunée qui habite ces climats, ne connoît ni les doux arts de la paix, ni rien de ce que les Muſes favorables accordent aux humains. Elle ne poſſede point cette ſageſſe preſque divine d'un eſprit calme & cultivé, ni la vérité progreſſive, ni la force patiente de la penſée, ni la pénétration attentive dont le pouvoir commande en ſilence au monde, ni la lumiere qui mene aux cieux, & gouverne avec égalité & douceur, ni le régime des lois, ni la liberté protectrice, qui ſeule ſoutient le nom & la dignité de l'homme.

Le ſoleil paternel ſemble même tyranniſer ce monde d'eſclaves, & d'un rayon oppreſſeur il flétrit la fleur de la beauté, & lui donne une couleur ſombre & des traits groſſiers; ce qui eſt pis encore, les actions cruelles de ces peuples; leurs jalouſies furieuſes, leur aveugle rage, & leur vengeance barbare, allument ſans ceſſe leurs eſprits ardens. L'amour, les doux regards, la tendreſſe, les charmes de la vie, les larmes du cœur, l'ineffable délire de la douce humanité n'habitent point dans ce ſéjour; toutes ces choſes ſont des fruits de plus doux climats. Là tout eſt confondu dans le deſir brutal & dans la fureur ſauvage des ſens: les animaux mêmes brûlent d'un horrible feu.

Le ſerpent d'un verd effrayant, ſortant à midi de ſon repaire ſombre, que l'imagination craint de parcourir, déploie tout ſon corps dans les orbes immenſes; s'élançant alors de nouveau, il cherche la fontaine rafraîchiſſante auprès de laquelle il quitte ſes plis, & tandis qu'il s'éleve avec une langue menaçante & des machoires mortelles, ce monſtre dreſſe ſa crête enflammée. Tous les autres animaux, malgré leur ſoif, fuient effrayés & tremblans, ou s'arrêtent à quelque diſtance, n'oſant approcher.

Auſſi-tôt que le jour pur a fermé ſon œil ſacré, le tigre s'élance avec fureur, & fixe ſes regards ſur ſa proie; l'ornement du déſert, le vif & brillant léopard, tacheté de différentes couleurs, mépriſe auſſi tous les artifices que l'homme invente pour l'apprivoiſer. Tous ces animaux indomptables ſortent des bois inhabités de la Mauritanie ou des îles qui s'éle-

vent au milieu de la ſauvage Libye. Ils admirent leur roi hériſſé, qui marchant avec des rugiſſemens impérieux, laiſſe ſur le ſable la trace de ſes pas. Les troupeaux domeſtiques ſont ſaiſis de frayeur à l'approche de ces monſtres. Le village éveillé treſſaillit, & la mere preſſe ſon enfant ſur ſon ſein palpitant. Le captif échappé de l'antre du pirate & des fers du fier tyran de Maroc, regrette ſes chaînes, pendant que les cris font retentir les déſerts depuis le mont Atlas juſqu'au Nil effrayé.

Malheureux celui qui ſéparé des plaiſirs de la ſociété, eſt laiſſé ſeul au milieu de cette région d'horreur & de mort. Tous les jours il s'aſſied triſtement ſur la pointe de quelque rocher, & regarde la mer agitée, eſpérant que de quelque rivage éloigné où la vague forme un tourbillon, il découvrira des vaiſſeaux qu'il ſe trace dans les nuages. Le ſoir il tourne un œil triſte au coucher du ſoleil, & ſon cœur mourant ſans ſecours, ſe plonge dans la triſteſſe, quand le rugiſſement accoutumé vient ſe joindre au ſifflement continuel, pendant la nuit, ſi longue & ſi terrible.

Souvent les élémens furieux ſemblent porter dans cette aride *zone*, le démon de la vengeance. Un vent ſuffoquant ſouffle une chaleur inſupportable de la fournaiſe immenſe du firmament, & de la vaſte & brillante étendue du ſable brûlant. Le voyageur eſt frappé d'une atteinte mortelle. Le chameau, fils du déſert, accoutumé à la ſoif & à la fatigue, ſent ſon cœur percé & deſſeché par ce ſouffle de feu.

Mais c'eſt principalement ſur la mer & ſur ſes vagues flexibles que l'orage exerce ſon cruel empire. Dans le redoutable Océan, dont les ondes flottent ſous la ligne qui entoure le globe, le typhon tournoie d'un tropique à l'autre, & le terrible ecnéphia regne; des vents rugiſſans, des flammes & des flots combattant, ſe précipitent & ſa confondent en maſſe. Tout l'art du navigateur eſt inutile. Opprimé par le deſtin rapide, ſon vaiſſeau boit la vague, s'enfonce, & ſe perd dans le ſein du ſombre abyſme. Gama combattit contre une ſemblable tempête pendant pluſieurs jours & pluſieurs nuits, voguant ſans ceſſe autour du cap orageux, conduit par une ambition hardie, & par la ſoif encore plus hardie de l'or.

Le requin, antropophage, accroît la terreur de cette tempête; il paroît avec ſes mâchoires armées d'une triple défenſe; attiré par l'odeur des morts & des mourans; il fend les vagues irritées auſſi promptement que le vent porte le vaiſſeau; il demande ſa part de la proie aux aſſociés de ce cruel voyage, qui va priver de ſes enfans la malheureuſe Guinée: le deſtin orageux obéit, la mort enveloppe les tyrans & les eſclaves; à l'inſtant leurs membres déchirés lui ſervent de pâture; il teint la mer de ſang, & ſe livre à ce repas vengeur.

Le ſoleil regarde triſtement ce monde noyé par les pluies équinoxiales; il en attire l'odeur infectée, & il naît un million d'animaux deſtructifs de ces marécages mal-ſains où la putréfaction fermente. Dans l'ombre des bois, retraite affreuſe, enveloppée de vapeurs & de corruption, & dont la ſombre horreur ne fut jamais pénétrée par le plus téméraire voyageur; la terrible puiſſance des maladies peſtilencielles établit ſon empire. Des millions de démons hideux l'accompagnent, & flétriſſent la nature affoiblie; fléau terrible, qui ſouffle ſur les projets des hommes, & change en une déſolution complette les plus hautes eſpérances de leur orgueil. Tel fut dans ces derniers tems le déſaſtre qui altéra la nation britannique, prête à réduire Carthagène.

Faut-il que je raconte la rigueur de ces climats, où la peſte, cette cruelle fille de la déeſſe Néméſis, deſcend ſur les villes infortunées. Cette deſtructrice du monde eſt née des bois empoiſonnés de l'Éthiopie, des matieres impures du grand Caire, & des champs infectés par des armées de ſauterelles, entaſſées & putréfiées. Les animaux échappent à ſa terrible rage; l'homme intempéré, l'homme ſeul lui ſert de proie. Elle attire un nuage de mort ſur ſa coupable demeure, que des vents tempérés & bienfaiſans ont abandonnée: ce nuage eſt taché par le ſoleil d'une mélange empoiſonné, & cet aſtre ſe montre lui-même ſous un aſpect irrité.

Tout alors n'eſt que déſaſtre. La ſageſſe majeſtueuſe détourne ſon œil vigilant; l'épée & la balance tombent des mains de la juſtice, déſormais ſans fonctions; on n'entend plus le bruit du travail; les rues ſont déſertes & l'herbe y croît triſtement. Les demeures agréables des hommes ſe changent en des lieux pires que des déſerts; rien ne ſe montre, hormis peut-être quelque malheureux, qui frappé de frénéſie, briſe ſes liens, & s'échappe de la maiſon fatale, ſéjour funeſte de l'horreur, & fermée par la crainte barbare: cet infortuné pouſſe des cris au ciel & l'accuſe d'inhumanité. La triſte porte qui n'eſt pas encore infectée craint de tourner ſur ſes gonds; elle abhorre la ſociété, les enfans, les amis, les parens; l'amour lui-même, éteint par le malheur, oublie le tendre lien & les doux engagemens du cœur ſenſible. Mais ſa tendreſſe même eſt inutile; le firmament & l'air qui anime tout, ſont ſemés des traits de la mort; chacun à ſon tour frappé, tombe dans des tourmens ſolitaires, ſans ſecours, ſans derniers adieux, & ſans que perſonne le pleure. Ainſi le noir deſeſpoir étend ſon aîle funèbre ſur la ville terraſſée, tandis que pour achever la ſcène de déſolation, les gardes inéxorables diſperſés tour-au-tour, refuſent toute retraite, & donnent une mort plus douce au malheureux qui fuit.

Ce ne ſont pas là tous les déſaſtres de l'intempérie des élémens brûlans. La fureur d'un ciel d'airain, les champs de fer, la ſéchereſſe, n'offrent pour moiſſon que la faim & la ſoif. La montagne en convulſion, pouſſe des colonnes de flamme, allumées par la triple rage de la torche du midi, qui produit le tremblement de terre. Ce dernier fléau ſe forme dans le monde ſouterrein; il frappe, ébranle, renverſe ſans effort les villes les plus célebres, & fait ſortir du fond des mers de nouvelles îles couvertes de pierres calcinées, inconnues aux ſiecles précédens.

Arrêtons, c'eſt aſſez, j'ai moi-même beſoin de reſpirer; outre que d'autres ſcènes d'horreur & d'épouvante doivent entrer dans le tableau des *zones* glaciales: liſez-en l'article. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ZONES GLACIALES, (*Géog. mod.*) les géographes diſtinguent deux *zones glaciales*: elles ſont renfermées entre les deux cercles polaires qui les embraſſent, l'une autour du pole arctique, & l'autre autour du pole antarctique. On les appelle *glaciales*, parce que pendant la plus grande partie de l'année il y fait un froid exceſſif, tant par les longues nuits de pluſieurs mois qui s'y rencontrent, qu'à cauſe de l'obliquité des rayons du ſoleil quand il les éclaire.

Il y a dans ces *zones* quantité d'étoiles qui ne ſe couchent jamais, & quantité d'autres qui ſont toujours cachées au-deſſous de l'horiſon. Les habitans ont une ſi grande inégalité de jours & de nuits, que le ſoleil paroît ſur l'horiſon pendant pluſieurs jours, & quelquefois pluſieurs mois; les nuits y ſont auſſi de pluſieurs jours & de pluſieurs mois. Ils ont le ſoleil très-éloigné de leur zénith, & ne voient qu'un ſolſtice, ſavoir celui de l'été, le ſolſtice d'hiver étant caché ſous l'horiſon. La lune s'y leve quelquefois devant le ſoleil, & ſe couche quelque tems après, ſavoir lorſqu'elle eſt au ſigne du taureau, & le ſoleil au commencement du ſigne des poiſſons ou du bélier.

Ceux qui ſont ſous le cercle polaire, n'ont qu'un jour de 24 heures, le ſoleil étant au ſolſtice d'été, & ont auſſi une nuit de 24 heures, le ſoleil étant au ſolſtice d'hiver. Les crépuſcules y ſont fort grands, le pole étant élevé ſur l'horiſon de ſoixante-ſix degrés & demi; & depuis le 5 d'Avril juſqu'au 9 de Septembre il n'y a point de nuits cloſes.

Ceux qui habitent au milieu des *zones glaciales*, c'eſt-à-dire ſous les poles, ont la ſphere parallele, & n'ont en toute l'année qu'un jour & qu'une nuit, chacune de ſix mois. Les étoiles qui ſont dans l'hémiſphere ſupérieur, ne ſe couchent jamais, & celles qui ſont dans l'hémiſphere inférieur, ne ſe levent jamais, parce que les poles ſont au zénith & au nadir. Ils n'ont aucun orient ni aucun occident, parce que le ſoleil fait toutes ſes révolutions paralleles à l'horiſon, & n'ont par conſéquent qu'une ombre circulaire.

Le cercle polaire arctique paſſe preſque par le milieu de l'Iſlande, la partie ſeptentrionale de la Norwege, par l'Océan du Nord, le pays de Laponie, la baie de Ruſſie, le pays des Samoxedes, la Tartarie, l'Amérique ſeptentrionale & le Groenland.

Ce cercle polaire arctique paſſe par la terre du Sud ou Magellanique dont nous ne connoiſſons rien.

Il y a ſous la *zone glaciale* ſeptentrionale, moitié de l'Iſlande, la partie ſeptentrionale de Norwege & de Laponie, le Finmare, la Samogitie, la nouvelle Zemble, le Groenland, le Spitzberg & quelques pays ſeptentrionaux d'Amérique encore inconnus. Il

Il y a ſous la *zone glaciale* méridionale, de la terre ou de la mer; mais nous ne ſavons pas laquelle des deux.

Le ſoleil ne ſe couche ni ne ſe leve pendant quelques jours pour ceux qui ſont ſous les *zones glaciales*; & plus il y a de ces jours, plus le lieu eſt proche du pole, de ſorte que ſous le pole même, il ne ſe couche ni ne ſe leve pendant ſix mois entiers; les lieux ſitués ſous les cercles arctique & antarctique ont un jour pendant lequel le ſoleil ne ſe couche point, & un autre pendant lequel il ne ſe leve point; mais dans les autres tems il ſe leve & ſe couche.

Pour démontrer cette propoſition; choiſiſſez un lieu ſous la *zone glaciale*, & élevez le pole ſuivant ſa latitude; enſuite appliquant un morceau de craie ou un crayon au nord de l'horiſon, c'eſt-à-dire proche du pole, décrivez un parellele en faiſant tourner le globe: ce parallele coupera l'écliptique en deux points, où le ſoleil arrivant, ainſi qu'aux points intermédiaires, il ne ſe couche point; car tous les paralleles qui paſſent à-travers ces points dans la rotation du globe, ſont au-deſſus de l'horiſon. Si on applique le crayon au point oppoſé, & qu'on décrive un cercle parallele, il paſſera par deux points de l'écliptique, où le ſoleil arrivant, ainſi qu'aux points intermédiaires, il ne s'éleve point au-deſſus de l'horiſon; mais il en arrivera tout autrement ſi on choiſit le lieu dans l'autre *zone glaciale*. Ainſi par rapport aux lieux ſitués ſous les cercles arctique & antarctique, ſi on éleve le globe à 66 degrés 30 minutes, & qu'on le faſſe tourner, le premier degré du cancer touchera préciſément l'horiſon, & ne ſe couchera point; de même le ſoleil ne ſe levera point pour ce lieu, étant au premier degré du capricorne: mais il aura ſon lever & ſon coucher dans les autres degrés de l'écliptique.

Un lieu étant donné ſous la *zone glaciale*, voici comme on peut déterminer quels ſont les jours où le ſoleil ne s'y couche ni ne s'y leve, & quand ces jours commenceront & finiront.

Prenez un globe, mettez le lieu ſous le méridien, & élevez le pole ſuivant ſa latitude; enſuite faiſant tourner le globe, remarquez les deux points de l'écliptique qui ne deſcendent point ſous l'horiſon. Le premier qui eſt proche du bélier, montre le jour que le ſoleil ne ſe couche point, & celui d'auprès de la balance indique le jour où il commence à ſe lever; les deux jours dans leſquels le ſoleil eſt dans ces points, il ne fera que toucher l'horiſon, & ſon centre ſera un peu au-deſſus; c'eſt ainſi qu'on trouve les jours pendant leſquels le ſoleil ſera ſous l'horiſon dans la partie oppoſée de l'année.

Les jours augmentent continuellement dans les lieux ſeptentrionaux, tant que le ſoleil avance depuis le premier degré du capricorne juſqu'au premier du cancer; c'eſt à dire depuis le 21 Décembre juſqu'au 21 Juin; mais il en arrive tout autrement dans les lieux méridionaux; c'eſt-à-dire quand le ſoleil ſe meut depuis le cancer juſqu'au 21 Décembre.

Pour prouver cette propoſition, prenez un lieu quelconque au nord de l'équateur, & élevez le pole ſuivant ſa latitude; prenez deux lieux ou plus dans l'écliptique, & vous trouverez que le plus proche du premier degré du cancer reſtera le plus long-tems ſur l'horiſon. La même choſe arrivera pour les lieux qui ſont au ſud de l'équateur; ſi on éleve le pole du ſud à la latitude du lieu, les degrés les plus proches du premier du capricorne ſeront ceux qui reſteront le plus long-tems ſur l'horiſon.

Les cauſes des ſaiſons & de la durée du jour ſont les ſuivantes, ſous la *zone glaciale*.

1°. Le centre du ſoleil ne monte pas au-deſſus de l'horiſon pendant quelques jours ou quelques mois, ſelon que le ſoleil eſt éloigné du pole.

2°. Quand le ſoleil eſt au-deſſus de l'horiſon, ſes rayons tombent obliquement, pendant qu'il tourne autour de l'horiſon.

3°. Le ſoleil ne va pas beaucoup au-deſſous de l'horiſon, même pour les lieux ſitués au pole arctique ou aux environs; & quoique ſon centre ne monte pas, une partie de ſon diſque paroît quelques jours avant le centre; car le demi-diametre du ſoleil ſoutient un angle de 15 minutes. Par exemple, choiſiſſez un lieu près du pole arctique, dont la latitude ſoit de 67 degrés, élevez le globe à cette latitude, vous verrez qu'aucun degré de l'écliptique, depuis le dix-neuvieme du ſagittaire, juſqu'au onzieme du capricorne, où le centre du ſoleil à ces degrés ne paroîtra ſur la partie du nord de l'horiſon pendant 23 jours, depuis le 30 Novembre juſqu'au 21 Décembre, & que cependant une partie du ſoleil ſera ſur l'horiſon pendant tout ce tems. Le 10 Décembre le bord touche l'horiſon, le 30 Novembre & le 31 Décembre la moitié du ſoleil ſera au-deſſus, & le centre ſera dans l'horiſon; quand ſon centre aura atteint le quatorzieme degré du capricorne, il ſera tout-à-fait au-deſſus de l'horiſon, vers le 24 de Décembre, & auſſi quand il eſt au ſeizieme degré du ſagittaire ou vers le 26 Novembre.

Mais à 75 degrés de latitude ou même à 70, la différence entre le lever du centre & du bord ſera petite, & à peine d'un jour ou un jour & demi; car la déclinaiſon du ſoleil commence alors à croître & décroître fort vîte.

Il s'enſuit de ce peu de dépreſſion qu'il doit y avoir quelques jours de crépuſcule avant le lever du ſoleil & après ſon coucher; & quand même le ſoleil ſeroit un jour entier ſans ſe lever, cependant il y a de la lumiere à preſque toutes les heures du jour. Une autre cauſe qui fait qu'on apperçoit le ſoleil avant qu'il ſoit élevé au-deſſus de l'horiſon, eſt la réfraction des rayons. Non-ſeulement le ſoleil paroît plutôt, mais le crépuſcule arrive plutôt dans l'air qu'il ne feroit, s'il n'y avoit point de réfraction.

4°. La lune étant pleine ou preſque pleine, reſte pluſieurs jours ſur l'horiſon, quand le ſoleil reſte deſſous; & ce tems eſt d'autant plus long que le lieu eſt plus voiſin du pole; cependant elle n'eſt pas aſſez haute pour pouvoir donner aucune chaleur; mais quand le ſoleil reſte ſur l'horiſon pendant toute une révolution, la pleine lune n'eſt jamais au-deſſus.

5°. Les mêmes étoiles fixes ſe trouvent preſque toujours ſur l'horiſon, mais non les mêmes planetes. Saturne eſt au-deſſus de l'horiſon pendant quinze ans auprès du pole & quinze ans au-deſſous; Jupiter en eſt ſix au-deſſus & ſix au-deſſous; Mars un an; Mercure & Vénus environ ſix mois: ce qui met encore beaucoup de différence entre les ſaiſons.

6°. La terre eſt pleine de pierres & de rochers en beaucoup d'endroits; & dans cette *zone* il n'y a guere de terre ſulphureuſe, graſſe, bitumineuſe. Dans le premier cas, la terre eſt un peu ſtérile, & dans le ſecond, elle eſt aſſez fertile.

7°. Les lieux de la *zone glaciale* ſont entourés de mers; on ne connoit guere l'intérieur des terres.

8°. Il y a des pays ſous la *zone glaciale* où ſe trouvent de hautes montagnes, & d'autres où il n'y a que de vaſtes plaines.

9°. Il ſouffle du pole des vents fort froids; le vent d'eſt y eſt rare, & celui d'oueſt encore plus; mais les vents du nord regnent ſous la *zone glaciale* arctique; & ſous l'anctartique ce ſont les vents de ſud.

10°. On y voit des nuages & des pluies très-fréquentes.

On peut juger par ce détail quelles ſont les ſaiſons des *zones froides*; l'air en hiver y eſt obſcur, nébuleux & gelé: ces lieux ont cependant la lumiere de la lune qui reſte long-tems ſur l'horiſon; mais la froideur du climat fait qu'il n'y croît rien du tout. Au printems le froid eſt plus modéré; cependant le pays n'eſt pas encore exempt de neiges, de pluies & des vents glacés qui viennent du nord. Le froid ſe ralentit lorſque le ſoleil paſſe du premier degré du bélier juſqu'au premier de l'écreviſſe. Alors commence la chaleur, chaleur qui cependant n'eſt pas aſſez forte pour fondre la neige. L'été arrive quand le ſoleil entre dans le ſigne de l'écreviſſe, & dure juſqu'à ce qu'il vienne au premier degré de la balance; mais cet été même eſt quelquefois traverſé par la neige; de-là vient que le blé ne peut pas mûrir, excepté en quelques endroits voiſins du cercle polaire arctique.

Voilà d'après Varenius, le tableau de la *zone glaciale*; c'eſt à M. Thompſon qu'il appartient de le colorier; vous allez voir une ſeconde fois comme il ſait peindre; car je ſuppoſe que vous avez déja lu la deſcription de la *zone* torride.

Notre hiver, quelque rigoureux qu'il ſoit, dit cet aimable poëte, ſeroit bien foible, ſi nos yeux étonnés perçoient dans la *zone glaciale*, où durant les triſtes mois, une nuit continuelle exerce ſur une immenſe étendue ſon empire étoilé. Là le ruſſe exilé dans des priſons ſans bornes, erre arrêté par la main de la nature qui s'oppoſe à ſa fuite. Rien ne s'offre à ſa vue que des deſerts enſévelis dans la neige, des

bois qui en ſont ſurchargés, des lacs gelés, & dans le lointain, de ruſtiques habitans, qui ne ſavent des nouvelles du genre humain, que quand les caravanes dans leurs courſes annuelles tournent vers la côte dorée du riche Cathay. Cependant ces peuples fourrés vivent tranquilles dans leurs forêts; ils ſont vêtus d'hermines blanches comme la neige qu'ils foulent aux piés, ou de martres du noir le plus luiſant, orgueil ſomptueux des cours!

Là les daims s'aſſemblent en troupe & ſe ſerrent pour s'échauffer. L'élan avec ſon bois éleve ſa tête de deſſous la neige, & reſte endormi dans l'abyſme blanc. L'ours difforme, ſauvage habitant de ces lieux, eſt encore défiguré par les glaçons qui pendent autour de lui. Il marche ſeul, & avec une patience fiere, dédaignant de ſe plaindre, il s'endurcit contre le beſoin preſſant.

Dans les régions ſpatieuſes du Nord, qui voient le bouvier céleſte conduire ſon char à pas lents, une race nombreuſe en butte aux fureurs du Caurus glacial, ne connoit point le plaiſir, & ne craint point les peines. Ce peuple ralluma une fois la flamme du genre humain éteinte dans un eſclavage policé; il chaſſa courageuſement & avec une rapidité terrible, les tribus errantes de la Scythie, les pouſſa ſans qu'elles puſſent réſiſter, juſqu'au ſud affoibli, & donna une nouvelle forme à l'univers vaincu.

Les fils de Lapland mépriſent au contraire le métier barbare & inſenſé de la guerre; ils ne demandent que ce que la ſimple nature peut leur donner; ils aiment leurs montagnes, & jouiſſent de leurs orages. Les faux beſoins, enfans de l'orgueil, ne troublent point le cours paiſible de leur vie, & ne les engagent point dans les détours agités de l'ambition. Leurs rennes ſont toutes leurs richeſſes; ils en tirent leurs tentes, leurs robes, leurs meubles, une nourriture ſaine, une boiſſon agréable. La tribu de ces animaux débonnaires, docile à la voix du maître, tend le col au harnois qui l'attache à la voiture, & ils l'emportent rapidement à-travers les collines & les vallons, qui ne ſont qu'une plaine endurcie ſous une croûte de glace bleuâtre.

Ces peuples trouvent même dans la profondeur de la nuit polaire un jour ſuffiſant pour éclairer leur chaſſe, & pour guider leurs pas hardis vers les belles plaines de Finlande; ils ſont conduits par la clarté vacillante des météores, dont la lueur réfléchit ſans ceſſe ſur les cieux, & par des lunes vives, & des étoiles plus lumineuſes, qui brillent d'un double éclat dans le firmament. Le printems leur arrive du ſud rembruni. L'aurore obſcure s'avance lentement; le ſoleil ne fait d'abord que paroître; il étend enſuite ſon cercle enflé, juſqu'à ce qu'il ſoit vu pendant des mois entiers; toujours faiſant la ronde, il continue ſa courſe ſpirale; & il eſt prêt à ſubmerger ſon orbe enflammé, il tourne encore, & remonte au firmament.

Dans cette joyeuſe ſaiſon, les habitans tirent leur pêche des lacs & des fleuves aux lieux où s'élevent les montagnes de Néemi fréquentées par les fées, & où le Tenglio, orné de quelques roſes, roule les flots argentins: ils retournent gaiement le ſoir chargés de poiſſon à leurs tentes, où leurs femmes douces & pures, qui tout le jour ont vaqué à des ſoins utiles, allument du feu pour les recevoir. Race trois fois heureuſe! A l'abri, par la pauvreté du pillage des lois & du pouvoir rapace, l'intérêt ne jette jamais parmi vous la ſemence du vice, & vos bergers innocens n'ont point été ternis par le ſouffle de l'amour infidele!

Si l'on s'avance au-delà du lac de Tornéa & juſqu'au mont Hécla, on y voit, choſe étonnante, les flammes percer à-travers les neiges. Enſuite s'offre le Groënland, pays le plus reculé & juſqu'au pole lui-même, terme fatal où la vie décline graduellement & s'éteint enfin. Là nos yeux ſuſpendus ſur la ſcène ſauvage & prodigieuſe conſiderent de nouvelles mers ſous un autre firmament. Ici l'hiver aſſis ſur un trône azuré tient dans ſon palais ſa terrible cour; dans ſon empire aërien, on entend à jamais la confuſion & les tempêtes. C'eſt-là que le froid, ſombre tyran, médite ſa rage; c'eſt-là qu'il arme les vents d'une gelée qui ſubjugue tout, qu'il forme la fiere grele, & qu'il ramaſſe en tréſors les neiges dont il accable la moitié du globe.

De-là tournant à l'eſt juſqu'à la côte de Tartarie, on parcourt tranſi le bord mugiſſant de la mer, où des neiges entaſſées ſur des neiges réſident depuis les premiers tems, & ſemblent ménacer les cieux. Là des montagnes de glaces amoncelées pendant des ſiecles paroiſſent de loin au matelot tremblant, un atmoſphere des nuages blancs & ſans forme. Des alpes énormes & horribles à la vue ſe ménacent réciproquement, & penchent ſur la vague, ou ſe précipitent avec un bruit affreux, qui ſemble annoncer le retour du cahos, fendent l'abyme, & ébranlent le pole même. L'Océan, tout puiſſant qu'il eſt, ne peut réſiſter à la fureur qui lie tout; accablé juſqu'au fond de ſes entrailles par l'effort victorieux de la gelée, il eſt enchaîné lui-même, & il lui eſt ordonné de ne plus rugir. Tout enfin n'eſt qu'une étendue glacée, couverte de rochers; triſtes plages dépourvues de tous les habitans, qui s'enfuient au ſud par un inſtinct naturel dans ces mois terribles. Combien ſont malheureux ceux qui, embarraſſés dans les amas de glace, reçoivent en ces lieux le dernier regard du ſoleil couchant, tandis que la très-longue nuit, nuit de mort & d'une gelée dure & dix fois redoublée, tombe avec horreur ſur leurs têtes. Elle les glace en un clin-d'œil, les rend ſtupidement immobiles, & les gele comme des ſtatues qui blanchiſſent au ſouffle du nord.

Ah, que les licentieux & les orgueilleux, qui vivivent dans la puiſſance & dans l'abondance, refléchiſſent peu à ces malheurs! Ceux qui nagent dans la volupté ne penſent pas; tandis qu'ils ſe plongent dans les plaiſirs, combien il en eſt qui éprouvent les douleurs de la mort, & les différens maux de la vie; combien périſſent dans les mers, dans les forêts, dans les ſables ou par le feu; combien verſent leur ſang dans des diſputes honteuſes entre l'homme & l'homme, combien languiſſent dans le beſoin & dans l'obſcurité des priſons, privés de l'air commun à tous, & de l'uſage commun auſſi de leurs propres membres, combien mangent le pain amer de la miſere, & boivent le calice de la douleur; combien n'ont d'autre demeure que la chétive cabane de la triſte pauvreté, ouverte aux injures de l'hiver!

Dans le vallon paiſible où la ſageſſe aime à demeurer avec l'amitié, la paix & la méditation, combien en eſt-il qui, remplis de ſentimens vertueux, languiſſent dans des malheurs ſecrets & profonds, qui, panchés ſur le lit de mort de leurs plus chers amis marquent & reçoivent leur dernier ſoupir! Hommes livrés au délire des paſſions, retracez-vous de telles idées; ſongez à tous ces maux, & à mille autres qui ne ſe peuvent nommer, & qui font de la vie une ſcène de travail, de ſouffrances & de cruelles peines. Si vous vous en occupiez, le vice qui vous domine paroîtroit effrayé dans ſa carriere, vos mouvemens guidés au haſard & intercadens deviendroient des penſées utiles, votre cœur pénétré s'échaufferoit de charité, la bienfaiſance dilateroit en vous ſes deſirs, vous apprendriez à ſoupirer, à mêler vos larmes à celles des malheureux, ces mouvemens ſe tourneroient en goûts, & ces goûts perfectionnés graduellement établiroient en vous l'exercice de l'humanité, la plus belle vertu dont les mortels puiſſent être épris. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ZONES TEMPÉRÉES, (*Géog. mod.*) les deux *zones tempérées* ſont entre la torride & les glaciales, c'eſt-à-dire entre les tropiques & les cercles polaires, chacune contient 43 degrés de largeur: celle qui eſt entre le tropique de l'Ecreviſſe & le cercle polaire arctique (comme celle où nous habitons) eſt appellée *zone tempérée* ſeptentrionale, & l'autrequi eſt entre le tropique du Capricorne & le cercle polaire antarctique, ſe nomme *méridionale* à l'égard de la nôtre.

Ces deux *zones* ſont dites *tempérées* à cauſe de leur ſituation entre la torride & les glaciales; leurs extrémités néanmoins participent beaucoup de l'excès du froid & du chaud, enſorte qu'il n'y a que le milieu qui mérite à juſte titre le nom de *tempéré*, les autres parties de cette *zone* étant ou trop froides ou trop chaudes, à proportion qu'elles ſont plus ou moins près des autres *zones*.

Ceux qui habitent l'une ou l'autre des *zones tempérées* n'ont jamais le ſoleil ſur la tête, & les jours y ſont toujours moindres que de vingt-quatre heures, parce que l'horiſon coupe tous les paralleles du ſoleil, qui par conſéquent ſe leve & ſe couche chaque jour: l'équinoxe arrive deux fois l'année au tems ordinaire, & le pole y eſt toujours plus élevé que de vingt-trois degrés & demi, & moins que de ſoixante-ſix degrés & demi, ce qui fait que hors des tems des équinoxes les jours ſont inégaux aux nuits.

Il y a pluſieurs étoiles (plus ou moins, ſelon l'obliquité de la ſphere) qui ſont hors du cercle polaire, proche du pole élevé, & qui ne ſe couchent point; & d'autres qui ſont hors du cercle polaire oppoſé, & qui ne ſe levent jamais: les crépuſcules y ſont plus grands que dans la *zone* torride, parce que le ſoleil deſcendant plus obliquement ſur l'horiſon n'arrive pas ſi-tôt à l'almicantarath éloigné de l'horiſon de dix-huit degrés, que s'il deſcendoit perpendiculairement: l'inégalité des jours s'augmente d'autant plus que le pole eſt élevé ſur l'horiſon, ce qui fait qu'il y a des nuits qui ne ſont qu'un crépuſcule en pluſieurs années des *zones tempérées*, comme il arrive à Paris pendant quelques jours de l'été ſavoir environ huit jours devant & après le ſolſtice d'été, parce que le ſoleil pendant ce tems-là ne deſcend jamais dix-huit degrés ſous l'horiſon.

Perſonne n'ignore que la *zone tempérée* ſeptentrionale comprend toute l'Europe, l'Aſie, (excepté la Cherſoneſe d'or & les îles de la mer indienne), une grande partie de l'Amérique ſeptentrionale, de l'Océan atlantique & de la mer Pacifique.

La *zone tempérée* méridionale contient peu de pays, encore ne ſont-ils pas tous connus: mais il y a beaucoup de mers, une partie de l'Afrique méridionale, du Monomotapa, le cap de Bonne-Eſpérance, une bonne partie de la terre Magellanique, une portion du Bréſil, le Chili, le détroit de Magellan, & une grande partie des mers Atlantique, Indienne & Pacifique.

Quoique l'approche ou l'éloignement du ſoleil dirigent principalement les ſaiſons des *zones temperées*, il y a cependant bien d'autres cauſes qui y produiſent le chaud ou le froid ſuivant les lieux, comme nous allons le voir.

D'abord les ſaiſons différent dans divers endroits de la *zone tempérée*, enſorte que ſous le même climat il fait plus chaud ou plus froid, plus ſec ou plus humide dans un lieu que dans un autre; cependant les ſaiſons ne different jamais de l'hiver à l'été, ni de l'été à l'hiver; les variétés qui ſe rencontrent dépendent de la nature du ſol, haut ou bas, pierreux ou marécageux, proche ou loin de la mer.

La plûpart des lieux voiſins du tropique ſont fort chauds en été; quelques-uns ont une ſaiſon humide à-peu-près ſemblable à celle de la *zone* torride. Ainſi dans la partie du Guzarate qui eſt au-delà du tropique, il y a les mêmes mois de ſéchereſſe & d'humidité qu'en-dedans du tropique, & l'été ſe change en un tems pluvieux. Chez nous, nous ne jugeons pas de l'hiver & de l'été par la ſéchereſſe & l'humidité, mais par le chaud & le froid.

Sur les côtes de Perſe & au pays d'Ormus, il y a tant de chaleur en été, à cauſe du voiſinage du ſoleil, que les habitans, hommes & femmes, dorment la nuit dans des citernes pleines d'eau. Il fait auſſi très-chaud en Arabie.

Dans preſque toute la Barbarie, (c'eſt ainſi qu'on nomme les pays d'Afrique ſitués ſur la Méditerranée), il commence à regner après le milieu d'Octobre un froid vif & des pluies, ſuivant le rapport de Léon l'africain; & aux mois de Décembre & de Janvier, le froid eſt plus violent (ainſi que par-tout ailleurs ſous la *zone tempérée*,) mais ce n'eſt que le matin; au mois de Février, la plus grande partie de l'hiver eſt paſſée, quoique le tems reſte très-inconſtant; au mois de Mars, les vents de nord & d'oueſt ſoufflent fortement, & les arbres ſont alors chargés de fleurs: en Avril, les fruits ſont formés, de ſorte qu'à la fin de ces mois on a des ceriſes; au milieu de Mai, on commence à cueillir des figues ſur les arbres; l'on trouve des raiſins mûrs dans quelques endroits à la mi-Juin. La moiſſon des figues eſt en état d'être faite en Août.

Le printems terreſtre commence le 15 Février, & finit le 18 Mai, dans lequel tems il y a toujours un vent frais. S'il ne tombe pas de pluie entre le 25 Avril & le 5 Mai, on eſtime que c'eſt un mauvais ſigne; on compte que l'été dure juſqu'au 16 Août. Le tems eſt alors chaud & ſerein. On place l'automne entre le 17 Août & le 16 Novembre, & la chaleur n'eſt pas ſi grande dans ces deux mois. Cependant les anciens comptoient le tems le plus chaud entre le 15 Août & le 15 Septembre, parce que c'étoit celui où les figues, les coings & tous les autres fruits mûriſſoient; & ils plaçoient leur hiver depuis le 15 Novembre juſqu'au 15 Février, qu'ils s'occupoient à labourer les plaines. Ils étoient perſuadés qu'il y avoit toujours dans l'année quarante jours de grandes chaleurs qui commençoient le 12 Juin, & autant de jours de froidure, qui commençoient le 12 Décembre. Le 16 de Mars & de Septembre ſont les jours de leurs équinoxes, & ceux de leurs ſolſtices arrivent le 16 de Juin & de Décembre.

Sur le mont Atlas, qui eſt à 30 degrés 20 minutes de latitude-nord, on ne diviſe l'année qu'en deux parties; car on a un hiver conſtant depuis Octobre juſqu'en Avril, & l'été dure depuis Avril juſqu'en Octobre: cependant il n'y a pas un ſeul jour où le ſommet des montagnes ne ſoit couvert de neige.

Les ſaiſons de l'année paſſent auſſi fort vîte en Numidie; on y recueille le blé en Mai, & les dattes en Octobre; le froid commence au milieu de Septembre, & dure juſqu'en Janvier. Quand il ne tombe pas de pluie en Octobre, les laboureurs perdent toute eſpérance de pouvoir ſemer. Il en eſt de même quand il ne pleut pas en Avril. Léon l'Africain nous aſſure, qu'il y a dans le voiſinage du tropique du cancer, beaucoup de montagnes chargées de neiges.

La partie ſeptentrionale de la Chine, eſt à-peu-près à la même latitude que l'Italie, puiſqu'elle s'étend depuis le 30e degré juſqu'au 42e degré de *latit.* cependant le froid qui vient ſelon les apparences, des montagnes neigeuſes de Tartarie, s'y fait ſentir ſi vivement, que les grandes rivieres & les lacs ſe gelent.

La nouvelle Albion, quoique ſituée à 42 degrés de latitude-nord, & auſſi proche de l'équateur que l'Italie, eſt cependant ſi froide au mois de Juin, que quand l'amiral Drake y alla, il fut forcé de retourner au ſud, parce que les montagnes étoient alors couvertes de neiges.

Proſper Alpin dit dans ſon livre de la Médecine égyptienne; que le printems de l'année en Egypte, arrive en Janvier & Février; que l'été y commence en Avril, & dure en Juin, Juillet & Août; que l'automne arrive en Septembre & Octobre; & l'hiver, en Novembre & Décembre. On coupe le blé en Avril, & on le bat auſſi-tôt; de ſorte qu'on ne voit pas un épi dans la campagne au 20 de Mai, ni aucun fruit ſur les arbres.

Au détroit de Magellan & dans les pays voiſins, qui ſont à 52 degrés latitude; l'été eſt froid, car les Hollandois trouverent dans une baie de ce détroit, un morceau de glace en Janvier, qui devroit être le mois le plus chaud; & ſur les montagnes de la côté, on voit de la neige pendant tout l'été. On remarque en général que dans les pays de la *zone temperée* méridionale, le froid eſt plus grand, les pluies plus fortes, & la chaleur moindre en été que ſous la *zone* temperée ſeptentrionale. Seroit-ce que le ſoleil reſteroit plus long-tems dans la partie ſeptentrionale de l'écliptique, & qu'il s'y meut plus lentement que dans la partie méridionale?

Aux environs de la ville du Pérou, dans la province du Potoſi, il fait ſi froid, que rien ne peut croître à 4 milles à la ronde. Au royaume du Chili, qui s'étend depuis le 30 juſqu'au 50e degré de latitude-ſud, le printems commence au mois d'Août, plutôt qu'il ne devroit, ſuivant le cours du ſoleil, & finit au milieu de Novembre. Enſuite vient l'été qui dure juſqu'au milieu de Février; l'automne ſuccede juſqu'au milieu de Mai. Alors commence l'hiver, qui eſt humide & fort neigeux ſur les montagnes. Le froid eſt auſſi conſidérable dans les vallées, à cauſe d'un vent vif & piquant qui l'accompagne.

Au Japon, l'hiver eſt neigeux, humide, & plus froid que dans d'autres pays qui ont la même latitude, parce que ce royaume eſt entrecoupé de détroits, & qu'il eſt entouré de la mer.

Enfin, il n'eſt point ſur la terre de température plus heureuſe & plus favorable que celle d'une partie de l'Eſpagne, de l'Italie, & ſur-tout de la France. C'eſt ici que les gelées de l'hiver préparent ſans horreur leur nitre & leur fécondité. Ici, le printems varié & fleuri, modere par des pluies douces & fertiles, le feu de la nature agiſſante. Ici, le ſoleil éclairant les nuages, produit une chaleur vivifiante, darde ſes influences ſur l'homme, ſur les animaux, ſur les végétaux, couvre la terre de fruits, & les amene à leur maturité. Ici, l'automne couronnée d'épis qui s'agitent ſur nos champs dorés, met la faulx dans la main du cultivateur, pour qu'il recueille avec reconnoiſſance, la moiſſon abondante des préſens de Cerès, de Pomone, & du fils aimable de la crédule Semelé. Telles ſont les ſaiſons de

notre *zone*: mais ma voix trop foible pour chanter leurs délices, veut que j'emprunte de nouveau les peintures brillantes & ſpirituelles qu'en a fait M. Thompſon. Sa muſe plaît autant qu'elle inſtruit. Vous jugerez pour la troiſieme fois, comme elle ſait employer dans ſes deſcriptions la variété, l'harmonie, l'image & le ſentiment.

Quand le ſoleil quitte le ſigne du bélier, & que le brillant taureau le reçoit, l'atmoſphere s'étend, & les voiles de l'hiver font place à des nuages légers, épars ſur l'horiſon. Les vents agréables ſortent de leurs retraites, délient la terre, & lui rendent la vie. *Diffugere nives.*

La neige a diſparu; bien-tôt par la verdure
Les côteaux ſeront embellis:
La terre ouvre ſon ſein, & change de parure;
Les fleuves coulent dans leur lit.

Le laboureur plein de joie, ſe félicite. Il tire de l'étable ſes bœufs vigoureux, les mene à leurs travaux, peſe ſur le ſoc, briſe la glêbe, & dirige le ſillon, en rangeant la terre des deux côtés. Plus loin un homme vêtu de blanc, ſeme libéralement le grain; la herſe armée de pointes, ſuit & ferme la ſcène.

Ce que les douces haleines des zéphirs, les roſées fécondes, & les fertiles ondées ont commencé, l'œil du pere de la nature l'acheve; il darde profondément ſes rayons vivifians, & pénetre juſques dans les retraites obſcures de la végétation. Sa chaleur ſe ſubdiviſe dans les germes multipliés, & ſe métamorphoſe en mille couleurs variées ſur la robe renaiſſante de la terre. Tu concours ſur-tout à nos plaiſirs, tendre verdure, vêtement univerſel de la nature riante; tu réunis la lumiere & l'ombre; tu réjouis la vûe, & tu la fortifies; tu plais enfin également ſous toutes les nuances.

Sortez du ſein des violettes,
Croiſſez feuillages fortunés;
Couronnez ces belles retraites,
Ces détours, ces routes ſecrettes
Aux plus doux accords deſtinés!
Ma muſe par vous attendrie,
D'une charmante réverie
Subit déja l'aimable loi;
Les bois, les vallons, les montagnes,
Toute la ſcène des campagnes
Prend une ame, & s'orne pour moi.

L'herbe nouvelle produite par l'air tempéré, ſe propage depuis les prés humides juſques ſur la colline. Elle croît, s'épaiſſit, & rit à l'œil de toutes parts; la ſeve des arbriſſeaux pouſſe les jeunes boutons, & ſe développe par degré. La parure des forêts ſe déploie, & déja l'œil ne voit plus les oiſeaux dont on entend les concerts. La main de la Nature répand à la fois dans les jardins, des couleurs riantes ſur les fleurs, & dans l'air, le doux mêlange des parfums. Le fruit attendu n'eſt encore qu'un germe naiſſant, caché ſous des langes de pourpre.

Des objets ſi charmans, un ſéjour ſi tranquille,
La verdure, les fleurs, les oiſeaux, les beaux jours;
Tout invite le ſage à chercher un aſyle
Contre le tumulte des cours.

Puiſſai je dans cette ſaiſon, quitter la ville enſevelie dans la fumée & dans le ſommeil! Qu'il me ſoit permis de venir errer dans les champs, où l'on reſpire la fraîcheur, & où l'on voit tomber les gouttes tremblantes de l'arbuſte penché! Que je promene mes rêveries dans les labyrinthes ruſtiques, où naiſſent les herbes odoriférantes, parfums des laitages nouveaux! que je parcoure les plaines émaillées de mille couleurs tranchantes, & que paſſant de plaiſir en plaiſir, je me peigne les tréſors de l'automne, à travers les riches voiles qui ſemblent vouloir borner mes regards!

La fécondité des pluies printanieres perce la nue, abreuve les campagnes, & répand une douce humidité dans tout l'atmoſphere. La bonté du ciel verſe ſans meſure l'herbe, les fleurs & les fruits. L'imagination enchantée, voit tous ces biens au moment même où l'œil de l'expérience ne peut encore que le prévoir. Celle-ci apperçoit à peine la premiere pointe de l'herbe; & l'autre admire déja les fleurs, dont la verdure doit être embellie.

La terre reçoit la vie végétative; le ſoleil change en lames d'or les nuages voiſins: la lumiere frappe les montagnes rougies: ſes rayons ſe répandent ſur les fleuves, éclairent le brouillard jauniſſant ſur la plaine, & colorent les perles de la roſée. Le payſage brille de fraîcheur, de verdure, & de joie; les bois s'épaiſſiſſent; la muſique des airs commence, s'accroît, ſe mêle en concert champêtre au murmure des eaux.

Les troupeaux belent ſur les collines: l'écho leur répond du fond des vallons. Le zéphir ſouffle; le bruit de ſes aîles réunit toutes les voix de la nature égayée. L'arc-en-ciel au même inſtant ſort des nuages oppoſés: il développe toutes les couleurs premieres, depuis le rouge juſqu'au violet, qui ſe perd dans le firmament que l'arc céleſte embraſſe, & dans lequel il ſemble ſe confondre. Illuſtre Newton, ces nuages oppoſés au ſoleil, & prêts à ſe réſoudre en eau, forment l'effet de ton priſme, dévoilent à l'œil inſtruit l'artifice admirable des couleurs, qu'il n'étoit réſervé qu'à toi de découvrir, ſous l'enveloppe de la blancheur qui les dérobe à nos regards!

Enfin l'herbe vivante ſort avec profuſion, & la terre entiere en eſt veloutée. Le plus habile botaniſte ne ſauroit en nombrer les eſpeces, quand attentif à ſes recherches, il marche le long du vallon ſolitaire; ou quand il perce les forêts, & rejette triſtement les mauvaiſes herbes, ſentant qu'elles ne ſont telles à ſes yeux, que parce que ſon ſavoir eſt borné; ou lorſqu'il franchit les rochers éſcarpés, & porte au ſommet des montagnes des pas dirigés par le ſignal des plantes qui ſemblent appeller ſon avide curioſité; car la nature a prodigué par-tout ſes faveurs; elle en a confié les germes ſans nombre aux vents favorables, pour les dépoſer au milieu des élemens qui les doivent nourrir.

Lorſque le ſoleil dardera ſes rayons du haut de ſon trône du midi, repoſe-toi à l'abri du lilas ſauvage, dont l'odeur eſt délectable. Là, la primevere penche ſa tête baignée de roſée, & la violette ſe cache parmi les humbles enfans de l'ombre; ſi tu l'aimes mieux, couche-toi ſous ce frêne, d'où la colombe à l'aîle rapide prend ſon eſſort bruyant; ou bien enfin aſſis au pié de ce roc ſourcilleux, réſide éternelle du faucon, laiſſe errer tes penſées à travers ces ſcènes champêtres, que le berger de Mantoue illuſtra jadis par l'harmonie incomparable de ſes chants:

Tu vois ſur ces côteaux fertiles
Des troupeaux riches & nombreux;
Ceux qui les gardent ſont heureux,
Et ceux qui les ont ſont tranquilles.

Puiſſe-tu, à leur exemple, aſſoupi par les échos des bois & le murmure des eaux, réunir mille images agréables, émouſſer dans le calme les traits des paſſions turbulentes, & ne ſouffrir dans ton cœur que les tendres émotions, ſentiment, pur, également ennemi de la léthargie de l'ame, & du trouble de l'eſprit.

Toi que j'adore, toi que les graces ont formée, toi la beauté même, viens avec ces yeux modeſtes, & ces regards meſurés où ſe peignent à-la-fois une aimable légereté, la ſageſſe, la raiſon, la vive imagination, & la ſenſibilité du cœur; viens, ma Thémire, honorer le printems qui paſſe couronné de roſes. Permets-moi de cueillir ces fleurs nouvelles, pour orner les treſſes de tes cheveux, & parer le ſein délicieux qui ajoute encore à leur douceur.

Vois dans ce vallon comme le lis s'abreuve du ruiſſeau caché, & cherche à percer la touffe du pâturage. Promenons-nous ſur ces champs couverts de féves fleuries, lieux où le zéphir qui parcourt ces vaſtes campagnes, nous apporte les parfums qu'il y a raſſemblés; parfums mille fois plus ſalubres & plus flatteurs, que ne furent jamais ceux de l'Arabie. Ne crois pas indigne de tes pas cette prairie riante; c'eſt le négligé de la nature que l'art n'a point défiguré. Ici rempliſſent leur tâche de nombreux eſſains d'abeilles, nation laborieuſe, qui fend l'air, & s'attache au bouton dont elle ſuce l'ame éthérée; ſouvent elle oſe s'écarter ſur la bruyere éclatante de pourpre, où croît le thym ſauvage, & elle s'y charge du précieux butin.

L'Océan n'eſt pas loin de ce vallon: viens, belle Thémire, conſidérer un moment la merveille de ſon flux.

Que j'aime alors qu'il ſe retire
De le pourſuivre pas-à pas;
Au reflux il a des appas
Que l'on ſent, & qu'on ne peut dire.
Ici les cailloux ſont du bruit;
Delà le gravier ſe produit;
La vague y blanchit, & s'y creve;
Là ſon écume à gros bouillons
Y couvre, & découvre la greve,
Baiſant nos piés ſur les ſablons.
Que j'aime à voir ſur ces rivages
L'eau qui s'enfuit & qui revient,
Qui me préſente, qui retient,
Et laiſſe enfin ſes coquillages.

Cependant il eſt tems de nous rendre dans les jardins que le Noſtre a formés, jardins admirables par leurs perſpectives & leurs allées de boulingrins. Dans les boſquets où regne une douce obſcurité, la promenade s'étend en longs détours, & s'ouvrant tout-à-coup; offre aux regards ſurpris le firmament qui s'abaiſſe, les rivieres qui coulent en ſerpentant, les étangs émus par les vents légers, des groupes de forêts, des palais qui fixent l'œil, des montagnes qui ſe confondent dans l'air, & la mer que nous venons de quitter.

Le long de ces bordures regne, avec la roſée, le printems qui développe toutes les graces. Mille plantes embelliſſent le partere, reçoivent & préparent les parfums; les anémones, les oreilles d'ours enrichies de cette poudre brillante qui orne leurs feuilles de velours, la double renoncule d'un rouge ardent, décorent la ſcène. Enſuite la nation des tulipes étale ſes caprices innocens, qui ſe perpétuent de race en race, & dont les couleurs variées ſe mélangent à l'infini, comme font les premiers germes. Tandis qu'elles éblouiſſent la vue charmée, le fleuriſte admire avec un ſecret orgueil, les miracles de ſa main. Toutes les fleurs ſe ſuccedent depuis le bouton, qui naît avec le printems, juſqu'à celles qui embaument l'été. Les hyacinthes du blanc le plus pur s'abaiſſent, & préſentent leur calice incarnat. Les jonquilles d'un parfum ſi puiſſant; la narciſſe encore penchée ſur la fontaine fabuleuſe; les œillets agréablement tachetés: la roſe de damas qui décore l'arbuſte; tout s'offre à-la-fois aux ſens ravis: l'expreſſion ne ſauroit rendre la variété, l'odeur, les couleurs ſur couleurs, le ſouffle de la nature, ni ſa beauté ſans bornes.

Dans cette ſaiſon où l'amour, cette ame univerſelle, pénetre, échauffe l'air, & ſouffle ſon eſprit dans toute la nature, la troupe ailée ſent l'aurore des deſirs. Le plumage des oiſeaux mieux fourni, ſe peint de plus vives couleurs; ils recommencent leurs chants long-tems oubliés, & gazouillent d'abord foiblement; mais bientôt l'action de la vie ſe communique aux organes intérieurs; elle gagne, s'étend, & produit un torrent de délices, dont l'expreſſion ſe déploie en concerts, qui n'ont de bornes que celle d'une joie qui n'en connoît point.

La meſſagere du matin, l'alouette s'éleve en chantant à-travers les ombres qui fuyent devant le crépuſcule du jour: elle appelle d'une voix haute les chantres des bois, & les reveille au fond de leur demeure, toute la troupe gazouillante forme des accords. Philomele les écoute, & leur permet de s'égayer, certaine de rendre les échos de la nuit préférables à ceux du jour.

Je demeure ſaiſi
D'entendre de ſa voix l'harmonie & la grace,
Vous croiriez ſur la foi de ſes charmans accords,
Que l'ame de Linus, ou du chantre de Thrace
A paſſé dans ce petit corps,
Et d'un goſier ſi doux anime les reſſorts.
Les faunes & les nayades,
Pan, & les amadryades,
Au goût délicat & fin,
Au chant qui les captive
Tenant une oreille attentive,
En appréhendent la fin.

Toute cette muſique n'eſt autre choſe que la voix de l'Amour! C'eſt lui qui enſeigne le tendre art de plaire aux oiſeaux, & chacun d'eux en courtiſant ſa maitreſſe, verſe ſon ame toute entiere. D'abord à une diſtance reſpectueuſe, ils font la roue dans le circuit de l'air, & tâchent par un million de tours d'attirer l'œil ruſé de leur enchantereſſe, volontairement diſtraite. Si elle ſemble ne pas déſapprouver leurs vœux, leurs couleurs deviennent plus vives. Animés par l'eſpérance, ils avancent promptement; enſuite comme frappés d'une atteinte inviſible, ils ſe retirent en deſordre; ils ſe rapprochent encore, battent de l'aîle, & chaque plume friſſonne de deſir. Les gages de l'hymen ſont reçus: les amans s'envolent où les conduiſent les plaiſirs, l'inſtinct & le ſoin de leur ſûreté.

Muſe, ne dédaigne pas de pleurer tes freres des bois, ſurpris par l'homme tyran, & renfermés dans une étroite priſon. Ces jolis eſclaves, privés de l'étendue de l'air; s'attriſtent; leur plumage eſt terni; leur beauté fanée, leur vivacité perdue. Ce ne ſont plus ces notes raviſſantes qu'ils gazouilloient ſur le hêtre. O vous amis des tendres chants, épargnez ces douces lignées; laiſſez-les jouir de la liberté, pour peu que l'innocence, que les doux accords, ou que la pitié aient de pouvoir ſur vos cœurs.

Gardez-vous ſurtout d'affliger Philomele, en détruiſant ſes travaux. Cet Orphée des bocages eſt trop délicat pour ſupporter les durs liens de la priſon. Quelle douleur pour la tendre mere, quand, revenant le bec chargé, elle trouve ſes chers enfans dérobés par un raviſſeur impitoyable. Elle jette ſur le ſable ſa proviſion déſormais inutile; ſon aîle languiſſante & abattue, peut à peine la porter ſous l'ombre d'un peuplier voiſin. Là, livrée au déſeſpoir, elle gémit & déplore ſon malheur pendant des nuits entieres; elle s'agite ſur la branche ſolitaire; ſa voix toujours expirante s'épuiſe en ſons lamentables. L'écho ſoupire à ſon chant, & répete ſa douleur. L'homme ſeul ſeroit-il inſenſible? Ah plutôt qu'il conſidere que la bonté divine voit d'un œil également compatiſſant toutes ſes créatures!

Que ne puis-je peindre la multitude des bienfaits qu'elle verſe à pleines mains ſur notre hémiſphere dans cette brillante ſaiſon; mais ſi l'imagination même ne peut ſuffire à cette tâche délicieuſe, que pourroit faire le langage? Contentons-nous de dire que dans le printems la maladie leve ſa tête languiſſante, la vie ſe renouvelle, la ſanté rajeunit, & ſe ſent régénérée. Le ſoleil pour la fortifier, nous échauffe tendrement de ſes rayons du midi, & même paroît s'y plaire.

Le grand aſtre dont la lumiere
Eclaire la voute des cieux,
Semble pour nous de ſa carriere
Suſpendre le cours glorieux.
Fier d'être le flambeau du monde,
Il contemple du haut des airs
L'Olympe, la terre & les mers
Remplis de ſa clarté féconde:
Et juſques au fond des enfers,
Il fait entrer la nuit profonde
Qui lui diſputoit l'univers.

L'influence de l'année renaiſſante opere également ſur l'un & l'autre ſexe. Maintenant une rougeur plus fraîche & plus vive que l'incarnat rehauſſe l'éclat du teint d'une aimable bergere; le rouge de ſes levres devient plus foncé; une flamme humide éclate dans ſes yeux; ſon ſein animé, s'éleve avec des palpitations inégales; un feu ſecret ſe gliſſe dans ſes veines, & ſon ame entiere s'enivre d'amour. Le trait vole, pénétre l'amant, & lui fait chérir le pouvoir extatique qui le domine. Jeunes beautés, gardez alors avec plus de ſoin que jamais vos cœurs fragiles! ſur-tout que les ſermens qui cachent le parjure ſous le langage de l'adulation, ne livrent pas vos doux inſtans à l'homme ſéducteur dans ces boſquets parfumés de roſes, & tapiſſés de chevrefeuil, au moment dangereux où le crépuſcule du ſoir tire ſes rideaux cramoiſis!

Vous dont l'heureuſe ſympathie a formé les tendres nœuds par des liens indiſſolubles, en confondant dans un même deſtin vos ames, vos fortunes & votre être, jouiſſez à l'ombre des myrthes amoureux dans vos embraſſemens mutuels, de tout ce que l'imagination la plus vive peut former de bonheur, & de tout ce que le cœur le plus avide peut former de deſirs. Puiſſe un long printems orner vos têtes de ſes guirlandes fleuries, & puiſſe le déclin de vos jours arriver doux & ſerain!

Mais l'éclatant été vient dorer nos campagnes, ſuivi des vents rafraîchiſſans; les gémeaux ceſſent d'être embraſés, & le cancer rougit des rayons du ſoleil. La nuit n'exerce plus qu'un empire court & douteux; à peine elle avance ſur les traces du jour qui s'éloigne, qu'elle prévoit l'approche de celui qui va lui ſuccéder. Déjà paroît le matin, pere de la roſée. Une lumiere foible l'annonce dans l'orient tacheté. Bientôt cette lumiere s'étend, briſe les ombres, & chaſſe la nuit, qui fuit d'un poids précipité. La belle aurore offre à la vue de vaſtes payſages. Le rocher humide, le ſommet des montagnes couvert de brouillards, s'enflent à l'œil, & brillent à l'aube du jour. Les torrens fument, & ſemblent bleuâtres à-travers le crépuſcule. Les bois retentiſſent de chants réunis. Le berger ouvre ſa bergerie, fait ſortir par ordre ſes nombreux troupeaux, & les mene paître l'herbe fraîche.

Des nuits l'inégale couriere
S'éloigne, & pâlit à nos yeux;
Chaque aſtre au bout de ſa carriere
Semble ſe perdre dans les cieux.

Quelle fraîcheur! L'air qu'on reſpire
Eſt le ſouffle délicieux
De la volupté qui ſoupire
Au ſein du plus jeune des dieux.

Déjà la colombe amoureuſe
Vole du chêne ſous l'ormeau;
L'amour vingt fois la rend heureuſe
Sans quitter le même rameau.

Triton ſur la mer applanie
Promene ſa conque d'azur,
Et la nature rajeunie
Exhale l'ambre le plus pur.

Au bruit des Faunes qui ſe jouent
Sur le bord tranquille des eaux,
Les chaſtes Nayades dénouent
Leurs cheveux treſſés de roſeaux.

Réveille-toi, mortel eſclave du luxe, & ſors de ton lit de pareſſe; viens jouir des heures balſamiques, ſi propres aux chants ſacrés: le ſage te montre l'exemple; il ne perd point dans l'oubli la moitié des momens rapides d'une trop courte vie! totale extinction de l'ame éclairée! Il ne reſte point dans un état de ténebres, quand toutes les muſes, quand mille & mille douceurs l'attendent à la promenade ſolitaire du matin d'été.

Déjà le puiſſant roi du jour ſe montre radieux dans l'orient; l'azur des cieux enflammé, & les torrens dorés qui éclairent les montagnes, marquent la joie de ſon approche. L'aſtre du monde regarde ſur toute la nature avec une majeſté ſans bornes, & verſe la lumiere ſur les rochers, les collines, & les ruiſſeaux errans, & qui étincellent dans le lointain.

Autour de ton char brillant, œil de la nature, les ſaiſons menent à leur ſuite dans une harmonie fixe & changeante, les heures aux doigts de roſes, les zéphirs flottans nonchalamment, les pluies favorables, la roſée paſſagere, & les fiers orages adoucis. Toute cette cour répand ſucceſſivement tes bienfaits, odeurs, herbes, fleurs, & fruits, juſqu'à ce que tout s'allumant ſucceſſivement par ton ſouffle divin, tu décores le jardin de l'univers.

Voici l'inſtant où le ſoleil fond dans un air limpide les nuages élevés, & les brouillards du cancer, qui entourent les collines de bandes diverſement colorées.

De ſa lumiere réfléchie
Cet aſtre vient remplir les airs,
Et par degrés à l'univers
Donner la couleur & la vie.

Bien-tôt totalement dévoilé, il éclaire la nature entiere, & la terre paroît ſi vaſte, qu'elle ſemble s'unir à la voûte du firmament.

La fraîcheur de la roſée tombante ſe retire à l'ombre, & les roſes touffues en cachent les reſtes dans leur ſein. C'eſt alors que je médite ſur un verd gazon, auprès des fontaines de cryſtal, & des ruiſſeaux tranquilles. Je vois à mes piés ces fleurs délicates qui, épanouies ce matin, ſeront fannées ce ſoir. Telle une jeune beauté languit & s'efface, quand la fievre ardente bouillonne dans ſes veines. La fleur au contraire qui ſuit le ſoleil, ſe renferme quand il ſe couche, & ſemble abattue pendant la nuit; mais ſi-tôt que l'aſtre reparoît ſur l'horiſon, elle ouvre ſon ſein amoureux à ſes rayons favorables.

Maintenant

Le bruit renaît dans les hameaux,
Et l'on entend gémir l'enclume
Sous les coups fréquens des marteaux.
Le regne du travail commence.
Monté ſur le trône des airs,
Eclairez leur empire immenſe,
Soleil, apportez l'abondance,
Et les plaiſirs à l'univers.

Les nombreux habitans du village ſe répandent ſur les prés rians; la jeuneſſe ruſtique pleine de ſanté & de force, eſt un peu brunie par le travail du midi. Semblables à la roſe d'été, les filles demi-nues, & rouges de pudeur, attirent d'avides regards, & toutes leurs graces allumées paroiſſent ſur leurs joues. L'âge avancé fournit ici ſa tâche; la main même des enfans traîne le rateau: ſurchargés du poids odoriférant, ils tombent, & roulent ſur le fardeau bienfaiſant: la graine de l'herbe s'éparpille tout-au-tour. Les faneurs s'avancent dans la prairie, & étendent au ſoleil la récolte qui exhale une odeur champêtre. Ils retournent l'herbe ſéchée: la pouſſiere s'envole au long du pré; la verdure reparoît; la meule s'éleve épaiſſe & bien rangée. De vallon en vallon, les voix réunies par un travail heureux, retentiſſent de toutes parts; l'amour & la joie ſociable perpétuent gaiement le travail juſqu'au ſoir prêt à commencer.

Le dieu qui doroit nos campagnes
Va ſe dérober à nos yeux;
Il fuit, & ſon char radieux
Ne dore plus que les montagnes.
Les nymphes ſortent des forêts
Le front couronné d'amaranthes;
Un air plus doux, un vent plus frais
Raniment les roſes mourantes;
Et deſcendent du haut des monts.
Les bergeres plus vigilantes
Raſſemblent leurs brebis bêlantes
Qui s'égaroient dans les vallons.

Je perce en ces momens dans la profonde route des forêts voiſines, où les arbres ſauvages agitent ſur la montagne leurs cimes élevées. A chaque pas grave & lent, l'ombre eſt plus épaiſſe; l'obſcurité, le ſilence, tout devient impoſant, auguſte, & majeſtueux; c'eſt le palais de la réflexion, le ſéjour où les anciens poëtes ſentoient le ſouffle inſpirateur.

Repoſons-nous près de cette bordure baignée de la fraîcheur de l'air humide. Là, ſur un rocher creux & biſarrement taillé, je trouve un ſiége vaſte & commode, doublé de mouſſe, & les fleurs champêtres ombragent ma tête. Ici le diſque baiſſé du ſoleil éclaire encore les nuages, ces belles robes du ciel qui roulent ſans ceſſe dans des formes vagues, changeantes, & ſemblables aux rêves d'une imagination éveillée.

La terre ſera bien-tôt couverte de fruits: l'année eſt dans ſa maturité. La fécondité ſuivie de ſes attributs, portera la joie dans toute l'étendue de ce beau climat; mais les douces heures de la promenade ſont arrivées pour celui qui, comme moi, ſe plaît ſolitairement à chercher les collines. Là, il s'occupe à faire paſſer dans ſon ame par un chant pathétique, le calme qui l'environne. Des amis réciproquement unis par les liens d'une douce ſociété, viennent le joindre. Un monde de merveilles étale ſes charmes à leurs yeux éclairés, tandis qu'elles échappent à ceux du vulgaire. Leurs eſprits ſont remplis des riches treſors de la Philoſophie, lumiere ſupérieure! La vertu brûle dans leurs cœurs, avec un enthouſiaſme que les fils de la cupidité ne peuvent concevoir. Invités à ſortir pour jouir du déclin du jour, ils dirigent enſemble leurs pas vers les portiques des bois verds, vaſte lycée de la nature. Les épanchemens du cœur fortifient leur union dans cette douce école, où nul maître orgueilleux ne regne. Maintenant auſſi les tendres amans quittent le tumulte du monde, & ſe retirent dans des retraites ſacrées.

crées. Ils répandent leurs ames dans des tranſports que le dieu d'amour entend, approuve, & confirme.

Enfin :

Le ſoleil finit ſa carriere,
Le tems conduit ſon char ardent,
Et dans des torrens de lumiere,
Le précipite à l'occident:
Sur les nuages qu'il colore
Quelque tems il ſe reproduit;
Dans leurs flots azurés qu'il dore,
Il rallume le jour qui fuit.

L'aſtre de la nature s'abaiſſant, ſemble s'élargir par degrés; les nuages en mouvement entourent ſon trône avec magnificence, tandis que l'air, la terre, & l'océan ſourient. C'eſt en cet inſtant, ſi l'on en croit les chantres fabuleux de la Grece, que donnant relâche à ſes courſiers fatigués, Phœbus cherche les nymphes, & les boſquets d'Amphitrite. Il baigne ſes rayons, tantôt à moitié plongé, tantôt montrant un demi-cercle doré; il donne un dernier régard lumineux, & diſparoît totalement.

Ainſi paſſe le jour, parcourant un cercle enchanté, trompeur, vain, & perdu pour jamais, ſemblable aux viſions d'un cerveau imaginaire; tandis qu'une ame paſſionnée, perd en deſirs les momens, & que l'inſtant même où elle deſire, eſt anéanti. Fatale vérité, qui ne préſente à l'oiſif ſpeculateur qu'une vie inutile, & une vue d'horreur au coupable, qui conſume le tems dans des plaiſirs honteux! Fardeau à charge à la terre; il diſſipe baſſement avec ſes ſemblables, ce qui auroit pû rendre l'être à une famille languiſſante, dont la modeſtie enſevelit le mérite.

Les nuages s'obſcurciſſent lentement; la tranquille ſoirée prend ſon poſte accoutumé au milieu des airs. Des millions d'ombres ſont à ſes ordres: les unes ſont envoyées ſur la terre; d'autres d'une couleur plus foncée, viennent doucement à la ſuite; de plus ſombres encore ſuccedent en cercle, & ſe raſſemblent tout autour pour fermer la ſcene. Un vent frais agite les bois & les ruiſſeaux; ſon ſouffle vacillant fait ondoyer les champs de blés, pendant que la caille rappelle ſa compagne. Le vent rafraîchiſſant augmente ſur la plaine, & le ſerein chargé d'un duvet végétal, ſe répand agréablement; le ſoin univerſel de la nature ne dédaigne rien. Attentive à nourrir ſes plus foibles productions, & à orner l'année qui s'avance, elle envoie de champ en champ, le germe de l'abondance ſur l'aile des zéphirs.

Le berger leſtement vêtu, revient content à ſa cabane, & ramene du parc ſon tranquille troupeau; il aime, & ſoulage la laitiere vermeille qui l'accompagne; ils ſe prouvent leur amour par des ſoins & des ſervices réciproques. Ils marchent enſemble ſans ſoucis ſur les collines, & dans les vallons ſolitaires, lieux où ſur la fin du jour, des peuples de fées viennent en foule paſſer la nuit d'été dans des jeux nocturnes, comme les hiſtoires des villages le racontent. Ils évitent ſeulement la tour deſerte, dont les ombres triſtes occupent les voûtes; vaine terreur que la nuit inſpire à l'imagination frappée! Dans les chemins tortueux, & ſur chaque haie de leur route, le ver-luiſant allume ſa lampe, & fait étinceler un mouvement brillant à-travers l'obſcurité.

La Soirée cède le monde à la Nuit qui s'avance de plus en plus, non dans ſa robe d'hiver d'une trame maſſive, ſombre & ſtygienne, mais négligemment vêtue d'un manteau fin & blanchâtre. Un rayon foible & trompeur, réfléchi de la ſurface imparfaite des objets, préſente à l'œil borné les images à demi, tandis que les bois agités, les ruiſſeaux, les rochers, le ſommet des montagnes qui ont plus longtems retenu la lumiere expirante, offrent une ſcène nageante & incertaine.

Les ombres, du haut des montagnes,
Se répandent ſur les côteaux;
On voit fumer dans les campagnes
Les toits ruſtiques des hameaux.

Sous la cabane ſolitaire
Des Philémons & des Baucis,
Brûle une lampe héréditaire,
Dont la flamme incertaine éclaire
La table où les dieux ſont aſſis.

Rangés ſur des tapis de mouſſe;
Le vent qui rafraîchit le jour,
Remplit d'une lumiere douce
Tous les arbuſtes d'alentour.

Le front tout couronné d'étoiles,
La Nuit s'avance noblement,
Et l'obſcurité de ſes voiles
Brunit l'azur du firmament.

Les Songes traînent en ſilence
Son char parſemé de ſaphirs;
L'Amour dans les airs ſe balance
Sur l'aîle humide des zéphirs.

La douce Vénus, brillante au ciel de ſes rayons les plus purs, amene en faveur de ce cher fils, les heures myſtérieuſes, qu'elle conſacre à ſes plaiſirs. Son lever joyeux, du moment où le jour s'efface, juſqu'à l'inſtant où il renaît, annonce le regne de la plus belle lampe de la nuit. Je conſidere, j'admire ſa clarté tremblante; ces lumieres errantes, feux paſſagers que le vulgaire ignorant regarde comme un mauvais préſage, deſcendent du firmament, ou ſcintillent horiſontalement dans des formes merveilleuſes.

Du milieu de ces orbes radieux, qui non-ſeulement ornent, mais encore animent la voûte céleſte, paroît dans des tems calculés, la comete rapide, qui ſe précipite vers le ſoleil; elle revient de l'immenſité des eſpaces avec un cours accéléré; tandis qu'elle s'abaiſſe & ombrage la terre, ſa criniere redoutable eſt lancée dans les cieux, & fait trembler les nations coupables. Mais au-deſſus de ces viles ſuperſtitions, qui enchaînent le berger timide, livré à la crédulité & à l'étonnement aveugle; vous, ſages mortels, dont la philoſophie éclaire l'eſprit, dites à ce glorieux étranger, ſalut. Ceux-là éprouvent une joie raviſſante, qui jouiſſant du privilege du ſavoir, ne voient dans cet objet effrayant que le retour fixe d'un aſtre qui, comme tous les autres objets les plus familiers, eſt dans l'ordre d'une providence bienfaiſante. Qui ſait ſi ſa queue n'apporte pas à l'univers une humidité néceſſaire ſur les orbes que décrit ſon cours elliptique; ſi ſes flammes ne ſont pas deſtinées pour renouveller les feux toujours verſés du ſoleil, pour éclairer les mondes, ou pour nourrir les feux éternels ?

Cometes que l'on craint à l'égal du tonnerre,
Ceſſez d'épouvanter les peuples de la terre:
Dans une ellipſe immenſe achevez votre cours,
Remontez, deſcendez près de l'aſtre des jours;
Lancez vos feux, volez, & revenant ſans ceſſe,
Des mondes épuiſés ranimez la vieilleſſe.

Dès que le ſigne de la vierge diſparoît, & que la balance peſe les ſaiſons avec égalité, le fier éclat de l'été quitte la voûte des cieux, & un bleu plus ſerain, mêlé d'une lumiere dorée, enveloppe le monde heureux.

Le Soleil, dont la violence
Nous a fait languir quelque tems,
Arme de feux moins éclatans
Les rayons que ſon char nous lance,
Et plus paiſible dans ſon cours,
Laiſſe la céleſte Balance
Arbitre des nuits & des jours.

L'Aurore, déſormais ſtérile
Pour la divinité des fleurs,
De l'heureux tribut de ſes pleurs
Enrichit un dieu plus utile;
Et ſur tous les côteaux voiſins,
On voit briller l'ambre fertile
Dont elle dore nos raiſins.

C'eſt dans cette ſaiſon ſi belle
Que Bacchus prépare à nos yeux,
De ſon triomphe glorieux
La pompe la plus ſolemnelle.
Il vient de ſes divines mains
Sceller l'alliance éternelle
Qu'il a faite avec les humains.

Autour

Autour de ſon char diaphane,
Les ris voltigeant dans les airs,
Des ſoins qui troublent l'univers,
Ecartent la foule profane.
Tel ſur des bords inhabités,
Il vint de la chaſte Ariane,
Calmer les eſprits agités.

Les Satyres, tous hors d'haleine,
Conduiſant les Nymphes des bois,
Au ſon du fifre & du haut-bois,
Danſent par troupes dans les plaines;
Tandis que les ſylvains laſſés,
Portent l'immobile Sylène
Sur leurs thyrſes entrelacés.

L'aſtre du jour temperé s'éleve maintenant ſur notre hémiſphere, avec ſes plus doux rayons. La moiſſon étendue & mûre ſur la terre, ſoutient ſa tête peſante; elle eſt riche, tranquille & haute; pas un ſouffle de vent ne roule ſes vagues légeres ſur la plaine; c'eſt le calme de l'abondance. Si l'air agité ſort de ſon équilibre, & prépare la marche des vents, alors le manteau blanc du firmament ſe dechire, les nuages fuyent épars, le ſoleil tout-à-coup dore les champs éclairés, & par intervalle ſemble chaſſer ſur la terre des flots d'une ombre noire. La vue s'étend avec joie ſur cette mer incertaine; l'œil perce auſſi loin qu'il peut atteindre & s'égaie dans un fleuve immenſe de blé. Puiſſante induſtrie, ce ſont-là tes bienfaits! tout eſt le fruit de ſes travaux, tout lui doit ſon luſtre & ſa beauté, nous lui devons les délices de la vie.

Auſſi-tôt que l'aurore matinale vacille ſur le firmament, & que ſans être apperçue elle déploie le jour incertain ſur les champs féconds, les moiſſonneurs ſe rangent en ordre, chacun à côté de celle qu'il aime, pour alléger ſon travail par d'utiles ſervices; ils ſe baiſſent tous à la fois, & les gerbes groſſiſſent ſous leurs mains. Le maître arrive le dernier, plein des eſpérances flatteuſes de la moiſſon; témoin de l'abondante récolte, ſes regards ſe portent de toutes parts, ſon œil en eſt raſſaſié, & ſon cœur peut à peine contenir ſa joie. Les glaneurs ſe répandent tout-au-tour; le rateau ſuccède au rateau, & ramaſſe les reſte épars de ces tréſors. O vous, riches laboureurs, évitez un ſoin trop avare! laiſſez tomber de vos mains libérales quelques épis de vos gerbes; c'eſt le vol de la charité! offrez ce tribut de reconnoiſſance au dieu de la moiſſon qui verſe ſes biens ſur vos champs, tandis que vos ſemblables, privés du néceſſaire, viennent comme les oiſeaux du ciel pour ramaſſer quelques grains épars, & requiérent humblement leur portion! Conſiderez que l'inconſtance de la fortune peut forcer vos enfans à demander eux-mêmes quelque jour, ce que vous donnez aujourd'hui ſi foiblement & avec tant de répugnance!

On voit en effet quelquefois le ſud brûlant, armé d'un ſouffle pernicieux, ravager par des grêles la récolte de l'année; cruel déſaſtre qui détruit en un clin-d'œil les plus belles eſpérances! dans cet événement fatal, le cultivateur déſolé gémit ſur le malheureux naufrage de tout ſon bien; il eſt accablé de douleur; les beſoins de l'hiver s'offrent en cet affreux moment à ſa penſée tremblante; il prévoit, il croit entendre les cris de ſes chers enfans affamés. Vous, maîtres, ſoyez occupés alors de la main rude & laborieuſe qui vous a fourni l'aiſance & l'élégance dans laquelle vous vivez; donnez des vêtemens à ceux dont le travail vous procura la chaleur, & la parure de vos habits; veillez aux beſoins de cette pauvre table, qui couvrit la vôtre de luxe & de profuſion; ſoyez compatiſſans, & gardez-vous ſur-tout d'exiger la moindre choſe de ce que les vents orageux & les pluies affreuſes ont emporté; enfin que votre bienfaiſance tariſſe les larmes, & vous procure mille bénédictions!

Les plaiſirs de la chaſſe, le tonnerre des armes, le bruit des cors, amuſemens de cette ſaiſon, ne ſont pas faits pour ma muſe paiſible, qui craindroit de ſouiller ſes chants innocens par de tels récits; elle ſe complaît à voir toute la création animale confondue, nombreuſe, & tranquille. Quel miſérable triomphe que celui qu'on remporte ſur un lievre ſaiſi de frayeur? quelle rage que celle de faire gémir un cerf dans ſon angoiſſe, & de voir de groſſes larmes tomber ſur ſes joues pommelées? s'il faut de la chaſſe à la jeuneſſe guerriere, dont le ſang ardent bouillonne avec violence, qu'elle combatte ce lion terrible qui dédaigne de reculer, & qui marche lentement & avec courage, au-devant de la lance qui le menace, & de la troupe effrayée qui ſe diſſipe & s'enfuit; attaquez ce loup raviſſeur qui ſort du fond des bois; détachez ſur lui ſon ennemi plein de vengeance, & que le ſcélérat périſſe; courez à ce ſanglier dont les heurlemens horribles & la hure menaçante, préſagent le ravage; que le cœur de ce monſtre ſoit percé d'un dard meurtrier.

Mais ſi notre ſexe martial aime ces fiers divertiſſemens, du moins que cette joie terrible ne trouve jamais d'accès dans le cœur de nos belles! que l'eſprit de la chaſſe ſoit loin de ce ſexe aimable; c'eſt un courage indécent, un ſavoir peu convenable à la beauté, que de ſauter des haies, & de tenir les renes d'un cheval fougueux; le bonnet, le fouet, l'habit d'homme, tout l'attirail mâle, alterent les traits délicats des dames, & les rend groſſiers aux ſens; leur ornement eſt de s'attendrir; la pitié que leur inſpire le malheur, la prompte rougeur qui colore leur viſage au moindre geſte, au moindre mot; voilà leur luſtre & leurs agrémens; leur crainte, leur douceur, & leur complaiſance muette, nous engagent même en paroiſſant reclamer notre protection.

Puiſſent leurs yeux enchanteurs n'appercevoir d'autres ſpectacles malheureux que les pleurs des amans! que leurs membres délicats flottent négligemment dans la ſimplicité des habits! qu'inſtruites dans les doux accords de l'harmonie, leurs levres ſéduiſantes captivent nos ames par des ſons raviſſans! que le luth s'attendriſſe ſous leurs doigts! que les graces ſe développent ſous leurs pas, & dans tous leurs mouvemens! qu'elles tracent la danſe dans ſes contours! qu'elles ſachent former un verd feuillage ſur la toile d'un blanc de neige; qu'elles guident le pinceau; que l'art des Amphions n'ait rien d'inconnu pour elles; ou que leurs belles mains daignant cultiver quelques fleurs, concourrent ainſi à multiplier les parfums de l'année!

Que d'autre part, leur heureuſe fécondité perpétue les amours & les graces; que la ſociété leur doive ſa politeſſe & ſes goûts les plus fins; qu'elles faſſent les délices de l'homme économe & paiſible; & que par une prudence ſoumiſe, & une habileté modeſte, adroite, & ſans art, elles excitent à la vertu, raniment le ſentiment du bonheur, & adouciſſent les travaux de la vie humaine! telle eſt la gloire, tel eſt le pouvoir & l'honneur des belles.

Après avoir quitté les champs de la moiſſon, parcourons dans un ſonge agréable le labyrinthe de l'automne; goûtons la fraîcheur & les parfums du verger chargé de fruits. Le plus mûr ſe détache & tombe en abondance, obéiſſant au ſouffle du vent & au ſoleil qui cache ſa maturité. Les poires fondantes ſont diſperſées avec profuſion; la nature féconde qui rafine tout, varie à-l'infini la compoſition de ſes parfums, tous pris dans la matiere premiere mêlangée des feux tempérés du ſoleil, d'eau, de terre & d'air. Tels ſont les tréſors odoriférans qui tombent fréquemment dans les nuits fraîches; ces tas de pommes diſperſées çà & là, dont la main de l'année forme la pourpre des vergers, & dont les pores renferment un ſuc ſpiritueux, frais, délectable, qui aiguiſe le cidre piquant d'un acide qui flatte & déſaltere. Ici la pêche m'offre ſon duvet; là je vois le pavis rouge, & la figue ſucculente cachée ſous ſon ample feuillage.

Plus loin, la vigne protégée par un ſoleil puiſſant, s'enfle & brille au jour, s'étend dans le vallon, ou grimpe avec force ſur la montagne, & s'abreuve au milieu des rochers de la chaleur accrue par le réflet de tous les aſpects. Les branches chargées plient ſous le poids. Les grappes pleines, vives & tranſparentes, paroiſſent ſous leurs feuilles orangées. La roſée vivifiante nourrit & perfectionne le fruit, & le jus exquis qu'il renferme, ſe prépare par le mélange de tous les rayons. Les jeunes garçons & les filles qui s'aiment innocemment, arrivent pour cueillir les prémices de l'automne: ils courent & annoncent en danſant le commencement de la vendange. Le fermier la reçoit & la foule; les flots de vin & d'écume coulent en telle abondance, que le marc écraſé en eſt couvert. Bientôt la liqueur fermente, ſe rafine par degrés, & remplit le lieſſe la coupe des peuples voiſins. Là ſe prépare le vin brillant, dont la couleur

en le buvant rappelle à notre imagination animée la levre que nous croyons preſſée. Ici ſe fait le bourgogne délicieux ou le joyeux champagne, vif comme l'eſprit qu'il nous donne.

Les Hyades, Vertumne, & l'humide Orion,
Sur la terre embellie ont verſé leurs largeſſes;
Et Bacchus échappé des fureurs du lion,
A bien ſu tenir ſes promeſſes.

Jouiſſons en repos de ce lieu fortuné,
Le calme & l'innocence y tiennent leur empire
Et des ſoucis affreux le ſouffle empoiſonné
N'y corrompt point l'air qu'on reſpire.

Pan, Diane, Apollon, les Faunes, les Sylvains,
Peuplent ici nos bois, nos vergers, nos montagnes;
La ville eſt le ſéjour des profanes humains;
Les dieux habitent les campagnes.

Quand l'année commence à décliner, les vapeurs de la terre ſe condenſent, les exhalaiſons s'épaiſiſſent dans l'air, les brouillards paroiſſent & roulent autour des collines; le ſoleil verſe foiblement ſes rayons; ſouvent il éblouit plus qu'il n'éclaire, & préſente pluſieurs orbes élargis, effroi des nations ſuperſtitieuſes! Alors les hirondelles planent dans les airs, & volent en raſant la terre. Elles ſe rejoignent enſemble pour ſe tranſporter dans des climats plus chauds, juſqu'à ce que le printems les invite à revenir, & nous ramene cette multitude légere ſur les aîles de l'amour.

Oiſeaux, ſi tous les ans vous changez de climats
Dès que le vent d'hyver dépouille nos bocages,
Ce n'eſt pas ſeulement pour changer de feuillages,
Ni pour éviter nos frimats;
Mais votre deſtinée
Ne vous permet d'aimer que la ſaiſon des fleurs;
Et quand elle a paſſé, vous la cherchez ailleurs,
Afin d'aimer toute l'année.

Il eſt cependant encore des momens dans le dernier période de l'automne, où la lumiere domine & où le calme pur paroît ſans bornes. Le ruiſſeau dont les eaux ſemblent plutôt friſſonner que couler, demeure incertain dans ſon cours, tandis que les nuages chargés de roſée imbibent le ſoleil, qui darde à-travers leurs voiles, ſa lumiere adoucie ſur le monde paiſible. C'eſt en ce tems que ceux qui ſont guidés par la ſageſſe, ſavent ſe dérober à la foule oiſive qui habite les villes, & prenant leur eſſort au-deſſus des foibles ſcènes de l'art, viennent fouler aux piés les baſſes idées du vice, chercher le calme, antidote des paſſions turbulentes, & trouver l'heureuſe paix dans les promenades ruſtiques.

O doux amuſemens, ô charme inconcevable
A ceux que du grand monde éblouit le cahos:
Solitaires vallons, retraite inviolable
De l'innocence & du repos.

Puiſſé-je, retiré, penſif, & rêveur, venir errer ſouvent dans vos ſombres boſquets, où l'on entend le gazouillement de quelques chantres domeſtiques qui égaient les travaux du bucheron, tandis que tant d'autres oiſeaux dont les chants ſans art formoient, il y a peu de tems, des concerts; maintenant privés de leur ame mélodieuſe, ſe perchent en tremblant ſur l'arbre dépouillé. Cette troupe découragée, qui a perdu l'éclat de ſes plumes, n'offre plus à l'oreille que des tons diſcords. Mais que le fuſil dirigé par l'œil inhumain, ne vienne pas détruire la muſique de l'année future, & ne faſſe pas une proie barbare de ces foibles & innocentes eſpeces.

L'année déclinante inſpire des ſentimens pitoyables. La feuille ſeche & bruyante tombe du boſquet, & réveille ſouvent comme en ſurſaut l'homme réfléchiſſant qui ſe promene ſous les arbres. Tout ſemble alors nous porter à la mélancolie philoſophique. Quel empire ſon impulſion n'a-t-elle pas ſur les ames ſenſibles? Tantôt arrachant des larmes ſubites, elle ſe manifeſte ſur les joues enflammées; tantôt ſon influence ſacrée embraſe l'imagination. Mille & mille idées ſe ſuccedent, & l'œil de l'eſprit créateur en conçoit d'inacceſſibles au vulgaire. Les paſſions qui correſpondent à ces idées auſſi variées, auſſi ſublimes qu'elles, s'élevent rapidement. On ſoupire pour le mérite ſouffrant; on ſent naître en ſoi le mépris pour l'orgueil tyrannique, le courage pour les grandes entrepriſes, l'admiration pour la mort du patriote, même dans les ſiecles les plus reculés. Enfin l'on eſt ému pour la vertu, pour la réputation, pour les ſympathies, & pour toutes les douces émanations de l'ame ſociale.

Le ſoleil occidental ne donne plus que des jours racourcis; les ſoirées humides gliſſent ſur le firmament, & jettent ſur la terre les vapeurs condenſées. En même-tems la lune perçant à-travers les intervalles des nuages, ſe montre en ſon plein dans l'orient cramoiſi, les rochers & les eaux repercutent ſes rayons tremblans: tout l'atmoſphere ſe blanchit par le reflux immenſe de ſa clarté qui vacille autour de la terre. La nuit eſt déjà plus longue, le matin paroît plus tard, & développe les derniers beaux jours de l'automne, brillans d'éclat & de roſée. Toutesfois le ſoleil en montant diſſipe encore les brouillards. La gelée blanche ſe fond devant ſes rayons; les gouttes de roſée étincellent ſur chaque arbre, ſur chaque rameau & ſur chaque plante.

Pourquoi dérober la ruche peſante, & maſſacrer dans leur demeure ſes habitans? Pourquoi l'enlever dans l'ombre de la nuit favorable aux crimes, pour la placer ſur le ſoufre, tandis que ce peuple innocent s'occupoit de ſes ſoins publics dans ſes cellules de cire, & projettoit des plans d'économie pour le triſte hyver? Tranquille & content de l'abondance de ſes tréſors, tout-à-coup la vapeur noire monte de tous côtés, & cette tendre eſpece accoutumée à de plus douces odeurs, tombant en monceau par milliers de ſes domes mielleux, s'entaſſe ſur la pouſſiere. Race utile! étoit-ce pour cette fin que vous voliez au printems de fleurs en fleurs? étoit-ce pour mériter ce ſort barbare que vous braviez les chaleurs de l'été, & que dans cet automne même vous avez erré ſans relâche, & ſans perdre un ſeul rayon du ſoleil? Homme cruel, maître tyrannique! combien de tems la nature proſternée gémira-t-elle ſous ton ſceptre de fer? Tu pouvois emprunter de ces foibles animaux leur nourriture d'ambroiſie; tu devois par reconnoiſſance les mettre à-couvert des vents du nord; & quand la ſaiſon devient dure, leur offrir quelque portion de leur bien. Mais je me laſſe de parler à un ingrat qui ne rougit point de l'être, & qui le ſera juſqu'au tombeau. Encore un coup d'œil ſur la fin de cette ſaiſon.

Tous les tréſors de la moiſſon maintenant recueillis, ſont en ſûreté pour le laboureur: & l'abondance retirée défie les rigueurs de l'hyver qui s'approche. Cependant les habitans des villages ſe livrent à la joie ſincere & perdent la mémoire de leurs peines. La jeune fille laborieuſe, s'abandonnant au ſentiment qu'excite la muſique champêtre, ſaute ruſtiquement, quoiqu'avec grace, dans la danſe animée; légere & riche en beauté naturelle, c'eſt la perle du hameau. Accorde-t-elle un coup d'œil favorable, les jeux en deviennent plus vifs & plus intéreſſans. La vieilleſſe même fait des efforts pour briller, & raconte longuement à table les exploits de ſon jeune âge. Tous enfin ſe réjouiſſent & oublient qu'avec le ſoleil du lendemain, leur travail journalier doit recommencer encore.

Le centaure cede au capricorne le triſte empire du firmament, & le fier verſeau obſcurcit le berceau de l'année. Le ſoleil penché vers les extrémités de l'univers, répand un foible jour ſur le monde; il darde obliquement ſes rayons émouſſés dans l'air obſcurci.

Déjà le départ des pléyades
A fait retirer les nochers;
Et déjà les froides hyades
Forcent les frilleuſes driades,
De chercher l'abri des rochers.

Le volage amant de Clytie
Ne careſſe plus nos climats,
Et bientôt des monts de Scythie,
Le fougueux amant d'Orythie
Va nous ramener les frimats.

Les nuages ſortent épais de l'orient glacé, & les champs prennent leur robe d'hiver. Bergers, il eſt tems de renfermer vos troupeaux, de les mettre à l'abri du froid, & de leur donner une nourriture abondante. Voici les jours ſereins de gelée, le nitre

éthéré vole à-travers le bleu céleſte, & ne peut être apperçu; il chaſſe les exhalaiſons infectes & verſe de nouveau dans l'air épuiſé les tréſors de la vie élémentaire. L'atmoſphere s'approche, ſe multiplie, comprime dans ſes froids embraſſemens nos corps qu'il anime. Il nourrit & avive notre ſang, rafine nos eſprits, pénetre avec plus de vivacité, & paſſant par les nerfs qu'il fortifie, arrive juſqu'au cerveau, ſéjour de l'ame, grande, recueillie, calme, brillante comme le firmament. Toute la nature ſent la force renouvellante de l'hiver qui ne paroît que ruine à l'œil vulgaire. Un rouge plus foncé éclate ſur les joues. La terre reſſerrée par la gelée attire en abondance l'ame végétale, & raſſemble toute la vigueur pour l'année ſuivante. Les rivieres plus pures & plus claires, préſentent dans leur profondeur un miroir tranſparent au berger, & murmurent plus ſourdement à-meſure que la gelée s'établit.

Alors la campagne devient plus déſerte & les troupeaux repoſent tranquillement enfermés dans leurs chaudes étables. Le bœuf docile ne ſe montre que lorſque trainant un chariot du bois qu'un bucheron a coupé dans la forêt prochaine, il l'amene à l'entrée de la cabane du laboureur. On n'apperçoit plus d'autres oiſeaux que la ruſtique méſange, le mignon roitelet qui ſautille çà & là, & le hardi moineau qui vient juſques dans nos granges bequeter les grains échappés au vanneur.

Cependant l'hiver déploie des beautés raviſſantes. J'admire les germes du grain qui percent la neige de leurs tendres pointes. Que ce verd naiſſant ſe marie bien avec le blanc qui regne à-l'entour! Il eſt agréable de voir le ſoleil dorer les collines blanchies par les frimats. Les noires ſouches des arbres, & leurs branches chauves, forment un contraſte majeſtueux avec le tapis éblouiſſant qui couvre la plaine. Les ſombres buiſſons d'épines rehauſſent la blancheur des champs, par ce brun même qui en coupe l'aſpect trop uniforme. Quel éclat jettent les arbres, lorſque la roſée en forme de perles, eſt ſuſpendue à leurs foibles rameaux, auxquels s'entrelacent des fils légers qui voltigent au gré du vent.

Dans ces jours froids & ſerains, je choiſis pour ma retraite près de la ville, un ſéjour agréable ſitué ſur un côteau fort élevé, couvert d'un côté par des forêts, ouvert de l'autre au magnifique ſpectacle de la nature, & m'offrant dans l'éloignement, la vue ſans bornes des vagues, tantôt agitées, & tantôt tranquilles. C'eſt dans cet abri ſolitaire, que lorſque le foyer brillant, & les flambeaux allumés banniſſent l'obſcurité de mon cabinet, je m'aſſieds, & me livre fortement à l'étude.

Je converſe avec ces morts illuſtres, ces ſages de l'antiquité, révérés comme des dieux, bienfaiſans comme eux, héros donnés à l'humanité pour le bonheur des arts, des armes & de la civiliſation. Concentré dans ces penſées motrices de l'inſpiration, le volume antique me tombe des mains; méditant profondement, je crois voir paſſer devant mes yeux étonnés, ces ombres ſacrées, objets de ma vénération.

Socrate d'abord, demeuré ſeul vertueux dans un état corrompu, ſeul ferme & invincible. Il brava la rage des tyrans, ſans craindre pour la vie, ni pour la mort, & ne connoiſſant d'autres maîtres que les ſaintes loix d'une raiſon éclairée, cette voix de Dieu qui retentit intérieurement à la conſcience attentive.

Solon, le grand oracle de la morale, qui fonda ſa république ſur la vaſte baſe de l'équité. Il ſçut par des loix douces, reprimer un peuple fougueux, lui conſerver ſon courage, & ce feu vif, par lequel il devint ſi ſupérieur dans le champs glorieux des lauriers, & des beaux-arts, & de la noble liberté, & qui le rendit enfin l'orgueil de la Grece & du genre humain.

Lycurgue, cet homme ſouverainement grand, ce génie ſublime, qui plia toutes les paſſions ſous le joug de la diſcipline la plus étroite, & qui par l'infaillibilité de ſes inſtitutions, conduiſit Sparte à la plus haute gloire, & rendit ſon peuple, en quelque ſorte, le législateur de la Grece entiere.

Après lui, s'avance ce chef intrépide, qui s'étant dévoué pour la patrie, tomba glorieuſement aux Thermopyles, & pratiqua ce que l'autre avoit établi.

Ariſtide leve ſon front où brille la candeur, cœur vraiment pur, à qui la voix ſincere de la liberté, donne le beau nom de *juſte*. Reſpecté dans ſa pauvreté ſainte & majeſtueuſe, il ſoumit au bien de ſa patrie juſqu'à ſa propre gloire, & accrut la réputation de ſon rival trop orgueilleux, mais immortaliſé par la victoire de Salamine.

J'apperçois Cimon ſon diſciple, couronné d'un rayon plus doux; ſon génie s'élevant avec force, repouſſa au loin la molle volupté. Au-dehors le fléau de l'orgueil des Perſes, au-dedans il étoit l'ami du mérite & des arts; modeſte & ſimple au milieu de la pompe de la richeſſe.

Je vois enſuite paroître & marcher penſifs les derniers hommes de la Grece ſur ſon déclin, héros appellés trop tard à la gloire, & venus dans des tems malheureux. Thimoléon, l'honneur de Corinthe, homme heureuſement né, également doux & ferme, & dont la haute généroſité pleure ſon frere dans le tyran qu'il immole. Les deux Thébains égaux aux meilleurs, dont l'héroïſme combiné, éleva leur pays à la liberté, à l'empire & à la renommée. Le grand Phocion, diſciple de Platon, & rival de Démoſthène, dans le tombeau duquel l'honneur des Athéniens fut enſeveli: ſevere comme homme public, inexorable au vice, inébranlable dans la vertu; mais ſous ſon toit illuſtre, quoique bas, la paix & la ſageſſe heureuſe adouciſſoient ſon front; l'amitié ne pouvoit être plus flatteuſe, ni l'amour plus tendre. Agis, le dernier des fils du vieux Lycurgue, fut la généreuſe victime de l'entrepriſe toujours vaine de ſauver un état corrompu; il vit Sparte même, perdue dans l'avarice ſervile.

Les deux freres Achéens ferment la ſcene: Aratus qui ranima quelques tems dans la Grece la liberté expirante, & l'aimable Philopœmen, le favori, & le dernier eſpoir de ſon pays, qui ne pouvant en bannir le luxe & la pompe, ſçut le tourner du côté des armes; berger ſimple & laborieux à la campagne, & habile & intrepide au champ de Mars.

Un peuple, roi du monde, race de héros, s'avance. Son front plus ſévere n'a d'autre tache (ſi c'en eſt une), qu'un amour exceſſif de la patrie, paſſion quelquefois trop ardente & trop partiale. Numa, la lumiere de Rome, fut ſon premier & ſon meilleur fondateur, puiſqu'il fut celui des mœurs. Le roi Servius poſa la baſe ſolide ſur laquelle s'éleva la vaſte république qui domina l'univers.

Viennent enſuite les grands & vénérables conſuls Lucius Junius Brutus, dans qui le pere public, du haut de ſon redoutable tribunal; fit taire le pere privé: Camille, que ſon pays ingrat ne put perdre, & qui ne ſçut que venger les injures de ſa patrie: Fabricius, qui foule aux piés l'or ſéducteur: Cincinnatus redoutable à l'inſtant où il quittoit ſa charrue: & toi, Régulus, victime volontaire de Carthage, impétueux à vaincre la nature, tu t'arraches aux larmes de ta famille, pour garder ta foi, & pour obéir à la voix de l'honneur! Scipion, ce chef également brave & humain, qui parcourt rapidement & ſans tache, tous les différens degrés de gloire. Ardent dans la jeuneſſe, il ſçut goûter enſuite les douceurs de la retraite avec les muſes, l'amitié & la philoſophie: Cicéron, dont la puiſſante éloquence, arrêta quelque tems le rapide deſtin de Rome: Caton, ſemblable aux dieux, & d'une vertu invincible; & toi malheureux Brutus, héros bienfaiſant, dont le bras tranquille pouſſé par la vertu même, plongea l'épée romaine dans le ſein de ton ami. Mille autres encore demandent & méritent le tribut de mon admiration. Mais qui peut nombrer les étoiles du ciel, qui peut célébrer leurs influences ſur ce bas monde?

Quel eſt celui qui s'approche d'un air modeſte, doux, & majeſtueux comme le ſoleil du printems? C'eſt Phébus lui-même, ou le berger de Mantoue. Le ſublime Homere, rapide & audacieux pere du chant, paroît devant lui. L'un & l'autre ont percé l'eſpace, ſont parvenus d'un plein vol au ſommet du temple de la renommée.

Les ſavantes immortelles
Tous les jours de fleurs nouvelles
Ont ſoin de parer leur front;
Et, par leur commun ſuffrage,
Ce couple unique partage
Le ſceptre du double mont.
Là, d'un Dieu fier & barbare,
Orphée adoucit les lois;
Ici le divin Pindare
Charme l'oreille des rois;
Dans de douces promenades,
Je vois les folles Ménades,

Rire au-tour d'Anacréon,
Et les nymphes plus modeſtes
Gémir des ardeurs funeſtes
De l'amante de Phaon.

Enfin, toutes les ombres de ceux dont la touche pathétique ſavoit paſſionner les cœurs; tous ceux qui entraînoient les grecs au théatre, pour les frapper des grands traits de la morale, ainſi que tous ceux qui ont mélodieuſement réveillé la lyre enchantereſſe, s'offrent à moi tour-à-tour.

Société divine, ô vous les premices d'entre les mortels, ne dédaignez pas m'inſpirer dans les jours que je vous conſacre! Faites que mon ame prenne l'eſſor, & puiſſe s'élever à des penſées ſemblables aux vôtres! Et toi, ſilence, puiſſance ſolitaire, veille à ma porte; éloigne tout importun qui voudroit me dérober les heures que je deſtine à cette étude? N'excepte qu'un petit nombre d'amis choiſis, qui daigneront honorer mon humble toit, & y porter un ſens pur, un ſavoir bien digéré, une fidélité extrème, une ame honnête, un eſprit ſans artifice, & une humeur toujours gaie.

Préſent des dieux, doux charme des humains,
O divine amitié, viens pénétrer nos ames;
Les cœurs éclairés de tes flammes,
Avec des plaiſirs purs, n'ont que des jours ſerains!
C'eſt dans tes nœuds charmans, que tout eſt jouiſſance;
Le tems ajoute encore un luſtre à ta beauté;
L'amour te laiſſe la conſtance;
Et tu ſerois la volupté
Si l'homme avoit ſon innocence.

Entourés de mortels dignes de toi, je voudrois paſſer avec eux & les jours ſombres de l'hiver, & les jours brillans de l'année.

Nous diſcuterions enſemble, ſi les merveilles infinies de la nature furent tirées du cahos, ou ſi elles furent produites de toute éternité par l'eſprit éternel. Nous rechercherions ſes reſſorts, ſes lois, ſes progrès & ſa fin. Nous étendrions nos vues ſur ce bel aſſemblage, nos eſprits admireroient l'étonnante harmonie qui unit tant de merveilles. Nous conſidérerions enſuite le monde moral, dont le déſordre apparent eſt l'ordre le plus ſublime, préparé & gouverné par la haute ſageſſe qui dirige tout vers le bien général.

Nous découvririons peut-être en même tems, pourquoi le mérite modeſte a vécu dans l'oubli, & eſt mort négligé; pourquoi le partage de l'honnête homme dans cette vie fut le fiel & l'amertume; pourquoi la chaſte veuve & les orphelins dignes d'elle, languiſſent dans l'indigence, tandis que le luxe habite les palais, & occupe ſes baſſes penſées à forger des beſoins imaginaires; pourquoi la vérité fille du ciel, tombe ſi ſouvent flétrie ſous le poids des chaînes de la ſuperſtition; pourquoi l'abus des lois cet ennemi domeſtique, trouble notre repos, & empoiſonne notre bonheur....?

D'autres fois la ſage muſe de l'hiſtoire nous conduiroit à travers les tems les plus reculés; nous feroit voir comment les empires s'accrurent, déclinerent, tomberent & furent démembrés. Nous développerions ſans doute les principes de la proſpérité des nations. Comment les unes doublent leur ſol par les miracles de l'agriculture & du commerce, & changent par l'induſtrie, les influences d'un ciel peu favorable de ſa nature, tandis que d'autres languiſſent dans les climats les plus brillans & les plus heureux. Cette étude enflammeroit nos cœurs, & éclaireroit nos eſprits de ce rayon de la divinité, qui embraſe l'ame patriotique des citoyens & des héros.

Mais ſi une humble & impuiſſante fortune, nous force à reprimer ces élans d'une ame généreuſe; alors ſupérieure à l'ambition même, nous apprendrons les vertus privées, nous parcourrons les plaiſirs d'une vie douce & champêtre, nous ſaurons comment on paſſe dans les bois & dans les plaines des momens délicieux. Là, guidés par l'eſpérance dans les ſentiers obſcurs de l'avenir, nous examinerons avec un œil attentif les ſcenes de merveilles, où l'eſprit dans une progreſſion infinie, parcourt les états & les mondes. Enfin pour nous délaſſer de ces penſées profondes, nous nous livrerons dans l'occaſion aux ſaillies de l'imagination enjouée, qui ſait peindre avec rapidité, & effleurer agréablement les idées.

Les villes dans cette ſaiſon fourmillent de monde. Les aſſemblées du ſoir où l'on traite mille ſujets divers, retentiſſent d'un bourdonnement formé du mélange confus de différens propos, dont on ne tire aucun profit. Les enfans de la débauche s'abandonnent au torrent rapide d'une fauſſe joie qui les conduit à leur deſtruction. La paſſion du jeu vient occuper l'ame empoiſonnée par l'avarice; l'honneur, la vertu, la paix, les amis, les familles & les fortunes, ſont par-là précipitées dans le gouffre d'une ruine totale.

Les ſalles des appartemens de réception ſont illuminées avec art, & c'eſt-là que le petit-maître, inſecte hermaphrodite & leger, brille dans ſa parure paſſagere, papillonne, mord en volant, & ſecoue ſes aîles poudrées.

Ailleurs, la pathétique Melpomene, un poignard à la main, tient dans le ſaiſiſſement une foule de ſpectateurs de l'un & de l'autre ſexe. Tantôt c'eſt Atrée qui me fait friſſonner.

Ce monſtre que l'enfer a vomi ſur la terre,
N'aſſouvit la fureur dont ſon cœur eſt épris,
Que par la mort du pere après celle du fils.
A travers les détours de ſon ame parjure,
Se peignent des forfaits dont frémit la nature;
Le barbare triomphe en de funeſtes lieux,
Dont il vient de chaſſer, & le jour & les dieux.

D'autrefois c'eſt le ſort d'Iphigénie qui me perce le cœur, & coupe ma reſpiration par des ſanglots.

On ſaiſit à mes yeux cette jeune princeſſe.
Eh, qui ſont les bourreaux? tous ces chefs de la Grece,
Ulyſſe:.... Mais Diane a ſoif de ce beau ſang:
Il faut donc la livrer à Calchas qui l'attend.
L'aimable Iphigénie au temple eſt amenée,
Et d'un voile auſſi tôt la victime eſt ornée:
Tout un grand peuple en pleurs s'empreſſe pour la voir;
Son pere eſt auprès d'elle outré de déſeſpoir.
Un prêtre ſans fremir, couvre un fer d'une étole;
A ce ſpectacle affreux, elle perd la parole.
Se proſterne en tremblant, ſe ſoumet à ſon ſort.
Et s'abandonne en proie aux horreurs de la mort.
Helas! que lui ſert-il à cette heure fatale,
D'être le premier fruit de la couche royale;
On l'enleve, on l'entraîne, on la porte à l'autel,
Où, bien loin d'accomplir un hymen ſolemnel,
Au lieu de cet hymen ſous les yeux de ſon pere,
Calchas en l'immolant à Diane en colere,
Doit la rendre propice au départ des vaiſſeaux;
Tant la religion peut enfanter de maux!
Il n'eſt point de pitié, l'oracle ſeul commande:
La piété ſévere exige ſon offrande;
Le roi, de ſon pouvoir, ſe voit dépoſſeder,
Et voilant ſon viſage, eſt contraint de céder.

Clitemneſtre en fureur, maudit la Grece entiere;
Elle dit dans l'excès de ſa douleur altiere:
Quoi, pour noyer les Grecs, & leurs nombreux vaiſſeaux,
Mer, tu n'ouvriras pas des abîmes nouveaux!
Quoi, lorſque les chaſſant du port qui les recele,
L'Aulide aura vomi leur flotte criminelle,
Les vents, les mêmes vents ſi long-tems accuſés,
Ne te couvriront point de ſes vaiſſeaux briſés?
Et toi ſoleil, & toi, qui dans cette contrée,
Reconnois l'héritier, & le vrai fils d'Atrée,
Toi, qui n'oſas du pere éclairer le feſtin,
Recule; ils t'ont appris ce funeſte chemin!
Mais cependant, ô ciel, ô mere infortunée!
De feſtons odieux ta fille couronnée,
Tend la gorge aux couteaux par un prêtre apprêtés:
Calchas va dans ſon ſang.... barbares, arrêtez;
C'eſt le pur ſang du dieu qui lance le tonnerre;
J'entends gronder la foudre, & ſens trembler la terre....

Enfin, la terreur s'empare de nos cœurs, & l'art fait couler des pleurs honnêtes.

Thalie appuyée contre une colonne, & tenant un maſque de la main droite, fait rire le public du tableau de ſes propres mœurs. Quelquefois même, l'art dramatique s'éleve, & peint les paſſions des belles ames. On voit dans Conſtance & dans Dorval,

val, que la vertu eſt capable de ſacrifier tout à elle-même.

C'en eſt fait, l'hiver répand ſa derniere obſcurité, & regne ſur l'année ſoumiſe; le monde végétal eſt enſeveli ſous la neige. Arrête-toi, mortel livré aux erreurs & aux paſſions; contemple ici le tableau de ta vie paſſagere, ton printems fleuri, la force ardente de ton été, ton automne, âge voiſin du midi, où tout commence à ſe faner, & l'hiver de ta vieilleſſe, qui, bientôt fermera la ſcene. Que deviendront alors ces chimeres de grandeur, cet eſpoir de la faveur, brillante & volage divinité des cours;

Qui ſemo au loin l'erreur & les menſonges,
Et d'un coup d'œil enivre les mortels;
Son foible trône eſt ſur l'aîle des ſonges;
Les vents légers ſoutiennent ſes autels.

que deviendront ces rêves d'une vaine renommée, ces jours d'occupations frivoles, ces nuits paſſées dans les plaiſirs & les feſtins, ces penſées flottantes entre le bien & le mal? toutes ces choſes vont s'évanouir. Apprens que la vertu ſurvit, & qu'elle ſeule méritoit ton amour! „ Malheur à celui qui ne lui a pas „ aſſez ſacrifié pour la préférer à tout, ne vivre, „ ne reſpirer que pour elle, s'enivrer de ſa douce „ vapeur, & trouver la fin de ſes jours dans cette „ noble ivreſſe „. C'eſt ainſi que parle & que penſe le philoſophe vertueux, le digne & célebre auteur du *Fils naturel* ou des *Epreuves de la vertu*, acte III. ſcene III. pag. 105. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ZONE, (*Conchyl.*) les Conchyliographes nomment *zones* les bandes, cercles ou faſces que l'on remarque ſur la robe d'une coquille; ces *zones* ou bandes ſont quelquefois de niveau, d'autres fois ſaillantes, & d'autres fois gravées en creux. (*D. J.*)

ZONE, (*Antiq. rom.*) en latin *zona*, car c'eſt ainſi qu'on nommoit la ceinture des Romains. Comme la chemiſe ou tunique qu'ils avoient ſous la toge étoit fort ample, ils ſe ſervoient d'une *zone* ou ceinture pour l'arrêter & pour la retenir quand il étoit néceſſaire. Ces ceintures étoient différentes ſelon le ſexe, le tems & les âges; mais l'on ne pouvoit être vêtu décemment ſans *zone*, & c'étoit une marque de diſſolution & de débauche de n'en point avoir, ou de la porter trop lâche; de là l'expreſſion latine *diſcinctus*, un efféminé, & c'eſt pour cette raiſon que Perſe dit, *non pudet ad morem diſcincti vivere nattæ*.

Les hommes affectoient de la porter fort haute, & les dames la plaçoient immédiatement ſous le ſein, & elle ſervoit à le ſoutenir, car elles n'uſoient point de corps ni de corſets. Cette *zone* ou ceinture des femmes ſe nommoit *caſtata*.

Sur la fin de la république, elles joignirent à cette ceinture un ornement qui y étoit attaché, & qui marquoit la ſéparation de la gorge; il étoit ordinairement enrichi d'or, de perles ou de pierreries, & fait de maniere qu'il formoit une eſpece de petit plaſtron.

Il y eut un tems chez les Romains, que les hommes attachoient à leur *zone* une bourſe dans laquelle ils mettoient leur argent. Aulugelle, *l. XV. c. xij.* rapporte le diſcours que Cornelius Gracchus fit au peuple Romain, auquel il rendit compte de la conduite qu'il avoit tenue dans ſon gouvernement, & en finiſſant, il lui dit: „ enfin, meſſieurs, j'emportai „ de Rome ma bourſe pleine d'argent, & je la rap„ porte voide „: *Itaque, Quirites, quum Romam profectus ſum*, zonas *quas plenas argenti extuli, eas ex provincia inanes retuli*. A quoi il ajoûte ces paroles remarquables, *alii vini amphoras quas plenas tulerunt, argento plenas domum reportaverunt*. Cette coutume n'a pas été abolie, & ſubſiſtera toujours dans les pays où l'argent eſt plus précieux que la vertu. (*D. J.*)

ZONE, ſ. f. (*Hydr.*) en fait de fontaines, ſe dit d'un eſpace vuide d'environ une ligne ou deux de large, percée circulairement ſur la platine d'un ajutage à l'épargne. Ce peut être encore une bande tracée ſur la platine d'une gerbe, pour y percer d'eſpace en eſpace des fentes ou portions de couronne ou des parallelogrammes d'une ligne ou de deux de large. (*K*)

ZONE, (*Jardinage.*) ſe dit d'une ligne épaiſſe dentelée, placée horiſontalement ſur l'extrémité des feuilles des arbres.

ZONNAR, ſ. m. (*terme de relation.*) le *zonnar* eſt une ceinture de cuir noir, aſſez large, que les Chrétiens & les Juifs portent dans le Levant, & particulièrement en Aſie. Motavakkel, dixieme kalife de la maiſon des Abaſſides, eſt le premier qui ait obligé les Chrétiens & les Juifs à porter cette ceinture pour les diſtinguer des Mahométans. L'ordonnance qu'il en fit fut publiée l'an 235 de l'Hégire, & depuis ce tems-là, les Chrétiens d'Aſie, & principalement ceux de Syrie & de Méſopotamie, preſque tous ou Neſtoriens ou Jacobites, portent ordinairement cette ceinture. D'Herbelot, *biblioth. orien.* (*D. J.*)

ZONZEN, (*Géog. mod.*) ville de Perſe dans la province de Mazanderan. *Long.* 85. 15. *latit.* 35. 59. (*D. J.*)

ZOOGRAPHIE, ſ. f. (*Phyſ. générale.*) c'eſt un terme moderne compoſé de ζῶον, *animal*, & de γράφω, *je décris*; ainſi la *zoographie* eſt la deſcription des propriétes, & de la nature des animaux; mais leurs propriétés ſont preſque nulles, & leur nature nous eſt inconnue. (*D. J.*)

ZOOLATRIE, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) culte que les païens rendoient aux animaux. Ce nom eſt compoſé de ζῶον, *animal*, & λατρεία, *culte divin*, adoration des animaux. On ſait juſqu'où les anciens Egyptiens ont porté cette ſuperſtition qui eſt encore fort commune dans les Indes; elle eſt fondée ſur la créance de la métempſycoſe, ou tranſmigration des ames dans d'autres corps; ainſi les Egyptiens diſoient que l'ame d'Oſiris avoit paſſé dans le corps d'un taureau, & les Indiens modernes s'abſtiennent de tuer pluſieurs animaux dont le corps, à ce qu'ils prétendent, pourroit bien être habité par l'ame de quelqu'un de leurs ancêtres.

ZOOLITES, ſ. f. (*Hiſt. nat. Lithol.*) nom générique que les naturaliſtes donnent aux ſubſtances du regne animal qui ont été pétrifiées, qui ſe trouvent enſevelies dans le ſein de la terre, ou qui ont laiſſé leurs empreintes dans des pierres, qui étant molles d'abord, ſe ſont endurcies par la ſuite des tems. Ainſi les coquilles foſſiles, les gloſſopetres, les animaux cruſtacés qui ſe trouvent dans le ſein de la terre, ſont des *zoolites*. *Voyez* PÉTRIFICATION, OSSEMENS FOSSILES, FOSSILES.

ZOOLOGIE, ſ. f. (*Phyſiq. génér.*) c'eſt la ſcience qui traite de tous les animaux de la nature; mais comme ils ſont très-diverſifiés, on a diviſé cette ſcience en différentes parties ſéparées, qui peuvent ſe réduire à ſix; ſavoir, 1°. les quadrupedes couverts de poil, 2°. les oiſeaux, 3°. les animaux, amphibies, comme ſerpents, lézards, grenouilles, tortues, &c. 4°. les poiſſons, 5°. les inſectes, 6°. les zoophites.

L'hiſtoire des quadrupedes ſe nomme *Tetrapodologie*, celle des oiſeaux *Ornithologie*, celle des animaux amphibies, *Amphibiologie*; celle des poiſſons, *Ichthyologie*; celle des inſectes, *Entomologie*; enfin, celle des zoophytes, *Zoophitologie*. Tous les auteurs anciens & modernes ſur ces différens ſujets, doivent être connus des curieux, & nous avons eu ſoin de les indiquer dans l'occaſion, comme aux *mots* ICHTHYOLOGIE, ORNITHOLOGIE, &c. (*D. J.*)

ZOONS ou ZONS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Cologne, ſur la gauche du Rhin, à 3 lieues de Cologne, & 2 de Nuys.

ZOOPHORE, ſ. m. (*terme d'Architect.*) c'eſt la même choſe que la friſe d'un bâtiment, ainſi nommée en grec, parce qu'on la chargeoit autrefois de figures d'animaux pour lui ſervir d'ornement. Ce mot vient de ζῶον, *animal*, & φέρω, *je porte*. (*D. J.*)

ZOOPHORIQUE, COLONNE, (*Archit.*) eſpece de colonne ſtatuaire, qui porte la figure de quelque animal, comme les deux colonnes du port de Veniſe, ſur l'une deſquelles eſt le lion de S. Marc qui forme les armes de la république: il y en a auſſi une à Sienne qui porte une louve allaitant Remus & Romulus. (*D. J.*)

ZOOPHYTES, (*Hiſt. nat.*) *plantanimalia*, animaux dont la nature ſemble avoir autant de rapport à celle des végétaux, qu'à celle des animaux. Tels ſont les holoturies, les tethies, la plume de mer, l'albergame de mer, &c. avant ce dernier tems, on regardoit les *zoophytes* comme des plantes, & cela n'étoit vrai qu'à l'égard du borametz, qui n'eſt en effet qu'une plante. *Voyez* AGNUS SCYTICUS. On ſait auſſi certainement que les plantes marines ſont des productions du regne animal. *Voyez* PLANTES MARINES.

ZOOTOMIE, ſ. f. (*Anatom.*) anatomie des animaux, ou ſi vous l'aimez mieux, anatomie comparée; elle eſt quelquefois curieuſe, & en même tems d'une utilité fort médiocre. (*D. J.*)

ZOOTHECA, (*Littér.*) ce mot ſignifioit chez les Romains l'endroit où l'on tenoit les animaux deſtinés pour les ſacrifices.

ZOPISSA, ſ. m. (*Méd. anc.*) c'eſt ainſi, dit Dioſcoride, *l. I. c. xcviij.* que quelques-uns appellent de la poix & de la réſine détachée des vaiſſeaux; on attribue à ce mélange une qualité diſcuſſive & réſolutive, parce que cette poix & cette réſine ont été macérées & pénétrées pendant long-tems par l'eau de la mer; d'autres entendent par *zopiſſa*, la réſine du pin: ce mot peut ſignifier ces deux choſes. (*D. J.*)

ZOQUES, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, au gouvernement de Chiapa, ſur les confins de celui de Tabaſco. Ses bourgades ſont riches en cochenille & en ſoie, dont les habitans, qui prennent le nom de la province, font des tapis qu'ils vendent aux Eſpagnols. La terre y produit une grande quantité de maïs; les rivieres abondent en poiſſon. (*D. J.*)

ZORAMBUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Caramanie. Ptolomée, *l. VI. ch. viij.* marque l'embouchure de ce fleuve entre le port Cophanta & la ville Badara: le manuſcrit de la bibliotheque palatine porte *Zoramba* pour *Zorambus*. (*D. J.*)

ZOROLUS, (*Géog. anc.*) fleuve de Thrace, qui ſe perd dans le Bithyas, ſans aller juſqu'à la Propontide: c'eſt le Chiourtie d'aujourd'hui. (*D. J.*)

ZOSTER, (*Géog. anc.*) promontoire de l'Attique. Strabon, *liv. IX. pag.* 398. le place ſur la côte du golfe Saronique, & dit que c'eſt un long promontoire entre la bourgade d'Œzone ou d'Œxone, & un autre promontoire voiſin de *Thorea*: c'eſt à-peu-près tout ce que nous ſavons de la ſituation du promontoire *Zoſter*, dont Etienne le géographe fait une iſthme,

Cette ſituation s'accorde avec celle que Pauſanias, *liv. I. ch. xxxj.* ſemble donner au *Zoſter*, & dont il fait un lieu ſitué ſur le bord de la mer, entre Alim & Proſpalte: Minerve, Apollon, Diane, & Latone, ajoute-t-il, y ſont particulierement honorés & y ont des autels: on ne croit pas que Latone y ait fait ſes couches; mais on dit que ſentant ſon terme approcher, elle y délia ſa ceinture: c'eſt de-là que ce lieu avoit pris ſon nom, & qu'on donna à Latone le nom de *Soſteria*, de même qu'à Minerve, à Diane, & à Apollon. (*D. J.*)

ZOTALE, (*Géog. anc.*) fleuve d'Aſie, ſelon Ortelius qui cite ce paſſage de Pline, *liv. VI. c. xvj. Nam interfluente Margo, qui corivatur in Zotale*: mais le pere Hardouin entend par *Zotale*, un territoire, une campagne, ou un canton dans lequel le Margus ſe partageoit en divers ruiſſeaux pour arroſer le pays. (*D. J.*)

ZOUCET. *Voyez* CASTAGNEUX.

ZOUR, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, dans la province de Belad-Coreſſam. *Long.* ſuivant les géographes perſiens, au rapport de Tavernier, 70. 20. *lat.* 35. 32. (*D. J.*)

ZOZATAQUAM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt une plante qui eſt déſignée ſous différens noms dans différentes parties de la nouvelle Eſpagne; on la nomme *acuitze-huazira* dans le Méchoacan; *chipahuatziz* ou *zozataquam* dans le Mexique & dans d'autres provinces. Elle a la feuille de l'oiſelle; ſa racine eſt ronde, d'un jaune d'or à l'extérieur, & blanche à l'intérieur. Elle produit de petites fleurs rougeâtres qui forment un Bouquet arrondi. On regarde le ſuc de cette plante comme très-raffraîchiſſant, il adoucit l'ardeur de la fievre, & il paſſe en même tems pour un antidote & un vulnéraire excellent; il ſoulage les douleurs des reins, modere l'acrimonie de l'urine, & ſi l'on croit les voyageurs, il guérit preſque tous les maux.

ZOZONISIOS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) Pline parle d'une pierre de ce nom, mais il ne nous apprend rien, ſinon qu'elle ſe trouvoit dans le lit du fleuve Indus, & que les mages s'en ſervoient.

ZU

ZUBENEL, CHEMALI, (*Aſtronom.*) nom de l'étoile de la quatrieme grandeur, près de la claire de la ſeconde grandeur, au bas de la patte boréale du ſcorpion. On trouve ſa longitude & ſa latitude pour 1700, dans le *Prodromus aſtronomiæ* d'Hévelius. (*D. J.*)

ZUBENEL, *genubi*, (*Aſtronom.*) nom de l'étoile de la troiſieme grandeur, qui eſt ſur la patte auſtrale du ſcorpion. Hévélius en a déterminé la longitude & la latitude pour l'année 1700, dans ſon *Prodrom. Aſtronomiæ*. (*D. J.*)

ZUCALA, (*Géog. mod.*) iſthme qui joint la péninſule de Crimée avec la petite Tartarie: cette iſthme que les anciens nommoient *iſthmus Tauricus*, eſt entre le lac de Seſcan & le golphe de Nigropoli, partie de la mer Noire: ſa largeur n'eſt que d'une demi-lieue, & il eſt défendu par la ville de Précop qu'on y a bâtie. (*D. J.*)

ZUCHIS, (*Géog. anc.*) ville de la Lybie, ou plutôt de l'Afrique propre, ſelon Strabon, qui *l. XVII. p.* 835. place cette ville ſur le bord d'un lac de même nom, & dit qu'elle eſt célebre pour ſes teintures en pourpre & pour ſes ſalaiſons. (*D. J.*)

ZUERA *ou* CUERA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans l'Aragon, ſur le Gallego, à quatre lieues de Saragoſſe.

ZUENZICA, (*Géog. mod.*) habitation ou déſert d'Afrique, dans le Zahara. Il eſt ſi ſec qu'on y fait quelques journées de chemin ſans trouver une goutte d'eau. C'eſt cependant le paſſage des marchands de Tremecen qui vont au royaume de Tombut & à celui d'Yca. Il eſt peuplé ſur les frontieres par des Arabes redoutés de leurs voiſins. On tire des rochers de Tégara, qui ſont dans ce déſert, quantité de ſel foſſile, que les caravanes de Maroc & de Tombut viennent prendre.

ZUG, (*Géogr. mod.*) prononcez *Zoug*; canton de Suiſſe, le ſeptieme en rang. Il eſt borné au nord & au levant par celui de Zurich; au midi, par celui de Schwitz; & au couchant, par celui de Luzerne. C'eſt le pays des anciens *Tugeni*. Il n'a qu'environ 4 lieues de long, & autant de large; mais il eſt dédommagé de ſa petiteſſe par la bonté de ſon terroir. Les montagnes fourniſſent des pâturages; la plaine eſt fertile en blé, en vin, & en châtaignes. Il y a dans ce canton pluſieurs villages & deux bourgs, outre la capitale qui porte le même nom. Ses habitans ſont catholiques, & reconnoiſſent la juriſdiction ſpirituelle de l'évêque de Conſtance. Ils ſont alliés aux cantons de Luzerne, d'Ury, de Schwitz & d'Underwald; & quand ils s'aſſemblent, on les appelle ordinairement dans le pays *la ligue de cinq cantons*. (*D. J.*)

ZUG, (*Géog. mod.*) prononcez *Zoug*; en latin moderne *Tugium*; ville de Suiſſe, capitale du canton de même nom, dans une belle campagne, ſur le bord oriental du lac de ſon nom, au pié d'une colline. C'eſt une jolie ville, dont les rues ſont grandes, larges, & les maiſons bien bâties. On y voit quatre édifices religieux, entre leſquels eſt l'égliſe collégiale de S. Oſwald. Le chef du canton, appellé *amman*, & dont la charge dure deux ans, réſide toujours à *Zug* avec la régence. Il eſt pris tour-à-tour dans le cinq communautés qui compoſent le canton. *Long.* 26. 12. *lat.* 47. 10. (*D. J.*)

ZUGAR, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre. Ptolomée, *l. IV. c. iij.* la compte parmi les villes qui ſe trouvoient entre les fleuves Bagradas & Triton. (*D. J.*)

ZUJA, (*Géog. mod.*) riviere d'Eſpagne, dans l'Eſtramadoure. Elle tire ſa ſource de la Sierra-Morena, & ſe jette dans la Huadiana, un peu au-deſſus de Medelin. (*D. J.*)

ZUICKAU, *Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le margraviat de Miſnie, au cercle de Voigtland, ſur la Mulde. Elle eſt bien bâtie, & a, dans les montagnes de ſon voiſinage, des mines d'argent, autrefois abondantes, & maintenant épuiſées. *Long.* 30. 28. *latit.* 50. 22.

Langius (Rodolphe), gentilhomme de Weſtphalie & prevôt de l'égliſe cathédrale de Munſter, naquit à *Zuickau*, & mourut en 1519, à 81 ans. Il ſe diſtingua par ſa ſcience & par ſon zele pour la renaiſſance des lettres en Allemagne, & il en fut en effet le principal reſtaurateur. Il porta ſon oncle doyen de Munſter à y fonder une école, dont la direction fut donnée à des gens habiles, & Langius leur ouvrit ſa belle bibliotheque.

Les lettres ayant commencé à fleurir à *Zuickau*, Haguenbot, né dans cette ville, traduiſit du grec en latin les œuvres d'Hippocrate, Ætius, Æginete, & une bonne partie de Galien. Il employa plus de vingt ans à ce travail, & mourut en 1558, âgé de 58 ans. Le précepteur d'Haguenbot ayant cru que ce nom qui ſignifie en allemand le *fruit de l'églantier*, déſi-

gnoit

gnoit le *fruit du cornouiller*, en latin *cornum*, le nomma *Cornarius*, & c'eſt ſous ce nom qu'il eſt connu par ſes ouvrages.

Il y a quelques autres gens de lettres nés à *Zuickau* & dont les bibliographes allemands font mention; ſavoir. *Daumius* (Chriſtian), *Feller* (Joachim), *Haloander* (Gregoire), *Muncer* (Thomas), *Schmider* (Sigiſmond), *Stork* (Nicolas), *&c.* mais aucun d'eux n'a porté ſon nom au-delà du cercle de Voigtland. (*D. J.*)

ZUINGLIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) ſecte de ſacramentaires du xvj. ſiecle, ainſi nommés de Ulric ou Huldric Zuingle leur chef, ſuiſſe de nation.

Cet héréſiarque, après avoir pris le bonnet de docteur à Bâle en 1505, & s'être enſuite diſtingué par ſes talens pour la prédication, fut pourvu d'une cure dans le canton de Glaris, & enſuite de la principale cure de la ville de Zurich. C'eſt-là que peu de tems après que Luther eut commencé à ſemer ſes erreurs, Zuingle en répandit auſſi de ſemblables contre le purgatoire, les indulgences, l'interceſſion & l'invocation des ſaints, le ſacrifice de la meſſe, le célibat des prêtres, le jeûne, *&c.* ſans toutefois rien changer au culte extérieur. Mais quelques années après, lorſqu'il crut avoir aſſez diſpoſé les eſprits, il eut en préſence du ſénat de Zurich une conférence avec les catholiques, qui fut ſuivie d'un édit par lequel on abolit une partie du culte & des cérémonies de l'égliſe. On détruiſit enſuite les images & enfin on abolit la meſſe.

Quoique Zuingle convint en pluſieurs points avec Luther, ils étoient cependant oppoſés ſur quelques articles principaux. Par exemple, Luther donnoit tout à la grace dans l'affaire du ſalut; Zuingle au contraire adoptant l'erreur des Pélagiens, accordoit tout au libre arbitre, agiſſant par les ſeules forces de la nature. Juſque-là qu'il prétendoit que Caton, Socrate, Scipion, Séneque, Hercule même & Théſée, & les autres héros ou ſages de l'antiquité, avoient gagné le ciel par leurs vertus morales. Quant à l'euchariſtie, Zuingle prétendoit que le pain & le vin n'y étoient que de ſimples ſignes ou des repréſentations nues du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt, auquel on s'unit ſpirituellement par la foi, au-lieu que Luther admettoit la préſence réelle, quoiqu'il ne convînt pas de la tranſſubſtantiation. Zuingle prétendoit que le ſens de figure dans ces paroles *hoc eſt corpus meum* lui avoit été révélé par un génie. Et pour appuyer cette explication, il citoit quelques autres paſſages de l'Ecriture où le verbe *eſt* équivaut à *ſignificat*; mais il ne faiſoit pas attention que la nature des choſes & les circonſtances n'ont nulle parité avec l'inſtitution de l'euchariſtie.

De tous les proteſtans, les *Zuingliens* ont été les plus tolérans, s'étant unis avec les Luthériens en Pologne & avec les Calviniſtes à Genève, quoiqu'ils différaſſent des uns & des autres dans des points capitaux, tels que ceux que nous venons de remarquer. Le Zuinglianiſme ſe gliſſa en Angleterre ſous le regne d'Edouard VI. où Pierre martyr, qui étoit un pur *zuinglien*, fut appellé par le duc de Sommerſet protecteur ou régent du royaume, pour travailler à la prétendue réformation; & il fit exclure du livre des communes prieres tout ce qui avoit rapport à la préſence réelle & à la tranſſubſtantiation, qu'on n'avoit pas encore abjurées du tems d'Henri VIII. *Voyez* PRÉSENCE RÉELLE & TRANSSUBSTANTIATION.

ZULLICHAW, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne en Siléſie, dans la principauté de Croſſen, à 5 lieues de la ville de Croſſen, & à une lieue au nord de l'Oder. (*D. J.*)

ZULPHA, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, au voiſinage d'Iſpahan, dont elle eſt regardée comme un des fauxbourgs, n'en étant ſéparée que par la riviere de Senderou. Elle peut paſſer pour une aſſez grande ville, ayant environ demi-lieue de long, & près de la moitié de large. Les maiſons y ſont mieux bâties qu'à Iſpahan. Ses habitans ſont une colonie d'Arméniens, que le grand Cha-Abas amena en Perſe. Ils ont pluſieurs égliſes ou chapelles, un archevêque, des évêques, & quelques religieux francs. (*D. J.*)

ZULPICH *ou* ZULCH, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, enclavée dans le duché de Juliers, & dépendante de l'électorat de Cologne, ſur la riviere de Naſſel, à 4 lieues au midi de Juliers, & à égale diſtance au couchant de Bonn. On croit que c'eſt l'ancien *Tolbiacum*, connu par la bataille que Clovis y gagna l'an 496. *Long.* 24. 21. *latit.* 50. 30. (*D. J.*)

ZULUFDGILER, ſ. m. *terme de relation*, enfant de tribu chez les Turcs. Le ſerrail où on les tient eſt à un des coins de l'atméydan; on choiſit les *zulufdgilers* entre les enfans les mieux faits, & les plus capables d'inſtruction. Le nom de *zuluf* veut dire *mouſtache*, parce qu'on laiſſe croître à ces enfans ſur le haut de leur tête deux longues mouſtaches, contre l'ordinaire des Turcs, qui ont ordinairement la tête raſée. *Du Loir.* (*D. J.*)

ZUMAIA, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt chétive bourgade d'Eſpagne, dans le Guipuſcoa, près de l'Océan. (*D. J.*)

ZUMI, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie, Strabon, *l. VII. p.* 290. les compte parmi les peuples qui furent ſubjugués par Maraboduus. (*D. J.*)

ZURARA, (*Géog. mod.*) petite ville de Portugal, dans la province entre Duero & Minho, ſur la gauche de la riviere, à 4 lieues de Porto, & vis-à-vis Villa-Condé. (*D. J.*)

ZURAWNO, (*Géog. mod.*) bourgade de Pokucie, au confluent de la Scevitz & du Nieſter. Elle eſt fermée d'un ſeul rempart de terre, ſans autre défenſe; mais elle eſt célebre par la paix qui s'y fit entre Nuradin ſultan & Sobieski roi de Pologne en 1676. Ce dernier prêt à périr avec toute ſon armée, employa tout ce que l'art de la guerre a de plus grand; & avec une contenance fiere, il obtint d'Ibrahim les conditions de paix les plus avantageuſes. Par ce traité de paix, la Pologne fut délivrée du tribut ignominieux que Mahomet IV. lui avoit impoſé. (*D. J.*)

ZUREND, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, dans la province de Kerman. *Long.* ſuivant les Géographes perſans, 73. 40. *latit.* 35. 13. (*D. J.*)

ZURICH, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Tigurum*, ville de Suiſſe, capitale du canton de ce nom, ſur le penchant de deux collines, à l'extrémité ſeptentrionale du lac de *Zurich*, d'où ſort la riviere de Limmat. Cette riviere partage la ville en deux parties inégales, qui communiquent l'une à l'autre par deux grands ponts de bois.

La ville de *Zurich* n'eſt pas ancienne; mais elle eſt une des plus conſidérables de la Suiſſe, pour ſa beauté & pour ſa puiſſance; elle eſt fortifiée par de larges foſſés revêtus de pierres de taille; ſes rues ſont propres, ſes maiſons aſſez bien bâties, & ſon hôtel-de-ville d'une belle ſymmétrie. Son arſenal compoſé de pluſieurs grands bâtimens, eſt le mieux fourni de toute la Suiſſe.

Il y a dans cette ville une bonne académie & une vieille bibliotheque aſſez bien entretenue. Les greniers publics ſont toujours fournis de bons blés; les hôpitaux ſont bien rentés; mais en prenant ſoin de pourvoir ces maiſons de charité de bons revenus, on a pris pour principe d'y ſoulager les pauvres, conformément à leur condition, ſans chercher à les loger en princes.

On ſait que la ville de *Zurich* embraſſa la réformation en 1524, & que Zwingle y contribua beaucoup par ſes prédications. Depuis ce tems-là cette ville a cultivé les ſciences, & a produit quelques ſavans illuſtres que nous nommerons dans la ſuite de cet article.

Les Zurichois imiterent le canton de Lucerne, & ſe formerent eux-mêmes en canton l'an 1351. La ville étoit impériale, & n'avoit jamais fait partie de la domination de la maiſon d'Autriche. Albert & Othon d'Autriche ayant formé le projet d'aſſiéger cette ville, les bourgeois s'unirent aux quatre cantons; ils s'emparerent du pays qui forme aujourd'hui le canton de Glaris, & obligerent Albert d'Autriche à les reſpecter.

La forme du gouvernement de la ville du *Zurich* tient de l'ariſtocratie & de la démocratie. Ce gouvernement eſt formé d'un grand & d'un petit conſeil, qui compoſent enſemble le nombre de deux cens douze membres. Le grand en a cent ſoixante-deux, & le petit quarante-huit: ce qui fait deux cens dix membres, auxquels il faut ajouter les deux chefs de l'état que l'on appelle *bourgmeſtres*. Chaque tribu bourgeoiſe fournit douze perſonnes pour le grand conſeil, & trois pour le petit.

La ville de *Zurich* eſt à 18 lieues au ſud-oueſt de Conſtance, à 15 au ſud-eſt de Baſle, & à 23 au nord-eſt de Berne. *Long.* ſuivant Caſſini & Scheuchzer, 26. 51′. 30″. *latit.* 47. 22′.

Je ne dois pas oublier les noms de quelques ſavans nés dans cette ville.

Biblandier (Théodore) y prit naiſſance au commencement du xvj. ſiecle, & mourut de la peſte qui attaqua *Zurich* en 1564. Il avoit mis auparavant la derniere main à l'édition de la bible qui parut à *Zurich* en 1543, & que le rabin Léon de Juda avoit commencée. Bibliander a auſſi composé des commentaires latins ſur pluſieurs livres du vieux Teſtament. On eſtime ſa conſultation contre les Turcs, & ſon traité *de communi ratione linguarum*.

Geſner (Conrad) l'un des plus ſavans hommes du xvj. ſiecle, naquit en 1516, & mourut en 1565, à 49 ans. Ses principaux ouvrages ſont 1°. *hiſtoriæ animalium*, dont la meilleure édition eſt de Francfort, 1604, 5 vol. *in-fol.* 2°. *de chirurgia ſcriptores optimi, Tiguri*, 1555. *in-fol.* 3°. *epiſtolarum medicinalium lib. III. Tiguri*, 1577, *in-quarto*: 4°. *lexicon græco-latinum*: 5°. *bibliotheca authorum univerſalis, Tiguri*, 1545, *in-fol.* Ce dernier ouvrage eſt des premiers dictionnaires hiſtoriques modernes, & qui mérite par conſéquent beaucoup d'indulgence pour les défauts & les fautes qu'on y trouve. Le pere Nicéron a donné l'article de cet illuſtre ſavant, conſultez-le.

Gualter (Rodolphe), gendre de Zwingle, naquit en 1519, & mourut en 1586, âgé de 67 ans. Il a commenté la plupart des livres du vieux & du nouveau Teſtament, & a publié ſous le nom d'Eubulus Dynaterus, *annotationes in verrinas Ciceronis*. Il ſe délaſſoit auſſi quelquefois à faire des vers latins qui ont été imprimés.

Heidegger (Jean-Henri) né près de *Zurich* en 1633, mourut dans cette ville en 1698, après avoir publié pluſieurs ouvrages théologiques, qui lui acquirent de la réputation.

Hottinger (Jean-Henri), l'un des fameux écrivains du xvij. ſiecle, & des plus verſés dans la littérature orientale, naquit à *Zurich* en 1620, & commença à s'ériger en auteur à l'âge de 24 ans, pour attaquer ſur une matiere très-épineuſe, le célebre P. Morin; il entreprit de réfuter les diſſertations de ce théologien ſur le pentateuque ſamaritain. Ce coup d'eſſai fut ſon chef-d'œuvre; il intitula ſon ouvrage, *exercitationes anti-morinianæ*; & tous les proteſtans en firent d'autant plus d'éloges, que la matiere ne pouvoit pas être plus favorable à leur façon de penſer, puiſqu'Hottinger ſe battoit pour le texte hébreu de la bible, dont le P. Morin énervoit l'autorité de tout ſon pouvoir. Il voyagea aux frais de la ville de *Zurich*, dans les pays étrangers, & apprit les langues orientales ſous Golius. De retour dans ſa patrie, il ne ceſſa de produire livre ſur livre, dont vous trouverez le catalogue dans la vie écrite par Heidegger. Les principaux ſont 1°. *hiſtoria orientalis*: 2°. *bibliothecarius quadripartitus*: 3°. *theſaurus philologicus ſacræ Scripturæ*: 4°. *hiſtoria eccleſiaſtica*: 5°. *promptuarium ſive bibliotheca orientalis*: 6°. *etymologicum orientale* 7°. *diſſertationes miſcellaneæ*, &c. Il n'a pas toujours gardé dans ſes écrits la modération convenable, & il les a donnés avec trop de précipitation; mais quoi qu'en diſe M. Arnauld, il eſt plus croyable dans ſes diſputes que ne l'étoit Allatius, parce qu'il réunit toutes les marques d'un homme de bonne foi. Allatius, grec de nation, & façonné en Italie, a plus de politeſſe & plus de tour; mais le zurichois a plus de candeur & de ſimplicité. Allatius dit de ſa tête tout ce qu'il lui plait: Hottinger allegue ſes témoins. Enfin *Zurich* le combla d'honneurs & de diſtinction; elle ne voulut que le prêter à l'électeur palatin, pour ranimer les études de l'univerſité d'Heidelberg. Au bout de ſix ans elle le rappella, & lui confia des affaires importantes. L'académie de Leyde le demanda pour être profeſſeur en théologie, & l'obtint enfin par la faveur des états de Hollande, auxquels M^rs. de *Zurich* crurent ne pouvoir refuſer cette marque de leur condeſcendance.

Comme il préparoit toutes choſes pour ſon voyage, il périt malheureuſement à 47 ans, le 5 Juin 1667, ſur la riviere qui paſſe à *Zurich*. Il s'étoit mis dans un bateau avec ſa femme, trois de ſes enfans, ſon beau-frere, un de ſes bons amis, & ſa ſervante; pour terminer le bail d'une terre qu'il avoit à deux lieues de *Zurich*; le bateau ayant donné ſur un pieu, que la crue de la riviere empêchoit de voir, ſe renverſa. Hottinger, ſon beau-frere & ſon ami ſe tirerent du péril à la nage; mais ils rentrerent dans l'eau, quand ils apperçurent le danger où le reſte de la troupe étoit encore. Ce fut alors qu'Hottinger périt; ſon ami & ſes trois enfans eurent la même deſtinée; ſa femme, ſon beau-frere & ſa ſervante furent les ſeuls ſauvés; il laiſſa quatre fils & deux filles qui ne ſe trouverent pas de ce triſte voyage.

Scheuchzer (les) ont tous honoré leur patrie par leurs ouvrages en médecine & en hiſtoire naturelle. Jean Jacques Scheuchzer mort en 1733, à 61 ans, a donné une phyſique ſacrée ou hiſtoire naturelle de la bible, imprimée à Amſterdam, en quatre volumes *in fol.* Jean Scheuchzer ſon frere fut nommée premier médecin de *Zurich*, & mourut en 1738. Jean-Gaſpard Scheuchzer, fils de Jean-Jacques, eſt mort avant ſon pere en 1729, & s'étoit déja fait connoître par une traduction en anglois de la belle hiſtoire du Japon de Kempfer.

Schweitzer (Jean-Gaſpar), en latin *Suicerus*, habile philolologue du xvij. ſiecle, mourut en 1688 à 68 ans. On a de lui un ſavant lexicon, ou tréſor eccléſiaſtique des peres grecs, & d'autres ſavans ouvrages. La meilleure édition de ſon tréſor eccléſiaſtique eſt celle d'Amſterdam en 1728, en deux volumes *in-folio*.

Simler (Joſias) mort dans ſa patrie en 1576, à 45 ans, a donné quelques ouvrages d'hiſtoire & de théologie, outre un aſſez bon abrégé de la bibliotheque de Conrad Geſner.

Styckius (Jean-Guillaume), littérateur, né en 1542, mourut en 1607. Il s'eſt fait connoître par pluſieurs ouvrages, dont les principaux ſont 1°. *commentarius in Arriani periplum Ponti Euxini & maris Erythræi*: 2°. *de ſacrificiis Judæorum & Ethnicorum*: 3°. *antiquitatum convivalium libri IV.* Dans le dernier ouvrage ſur les feſtins des anciens, l'auteur traite avec érudition la maniere dont les Hébreux, les Chaldéens, les Grecs, les Romains & pluſieurs autres nations faiſoient leur repas d'apparat, & les céremonies qu'ils y obſervoient. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ZURICH, *canton de*, (*Géog. mod.*) canton de la Suiſſe, & le premier en rang. Il eſt borné au nord par le Rhin, qui le ſépare du canton de Schafhouſe; au midi par le canton de Schwitz, au levant par le Thourgaw & le comté de Toggenbourg, & au couchant par le canton de Zug.

Le territoire de ce canton fait partie du pays des anciens *Tigurini*, célebres dans l'hiſtoire romaine; car pluſieurs années avant que Jules-Céſar commandât dans les Gaules, les *Tigurini* avoient défait l'armée romaine, & tué le conſul Lucius Caſſius qui la commandoit, & ſon lieutenant Piſon qui avoit été conſul. Leur pays appellé anciennement *pagus Tigurinus*, s'étendoit juſqu'au lac de Conſtance; les anciens y marquent deux villes, l'une appellée *forum Tiberii*, & l'autre *Arbor fœlix*, qui eſt Arbon. Sous les rois francs, le *Pagus Tigurinus* s'appella *Durgau* ou *Turgau*, dans lequel pays de Turgau étoit Turig aujourd'hui *Zurich*, comme il paroît par une charte de Louis le germanique. Cette même charte nous apprend que l'on avoit commencé à prononcer *Zurige* pour *Turige*, ſuivant la coutume teutonique, où l'on change le T en Z.

Quand les cantons de la Suiſſe formerent une alliance fedérative, ils céderent la préſéance au canton de *Zurich*, à cauſe de la puiſſance, de la grandeur & de la richeſſe de la ville de *Zurich*. Ce canton conſerve encore cet honneur d'avoir le titre de premier entre les égaux; il ne préſide pas ſeulement aux dietes, mais il a le ſoin de les convoquer, en écrivant des lettres circulaires aux cantons, pour les informer des raiſons au ſujet deſquelles on les aſſemble, & pour les prier d'envoyer leurs députés avec les inſtructions néceſſaires. La ville de *Zurich* eſt comme la chancellerie de la Suiſſe, & c'eſt par ce motif que toutes les lettres des ſouverains y ſont portées.

Le canton de *Zurich* eſt d'une étendue conſidérable, & c'eſt le plus grand de la Suiſſe après celui de Berne. On diſtingue les baillifs qui le gouvernent, en trois claſſes: ceux de la premiere ſont appellés *adminiſtrateurs*; ils ont ſoin de recevoir les rentes, ſans exercer aucune juriſdiction, & ils ſont au nombre de dix: la ſeconde claſſe comprend les baillifs qui demeurent dans la ville de *Zurich*, & qui ne ſont point obligés d'en ſortir: ce ſont ceux qu'on nomme *baillifs intérieurs*, & on en compte dix-neuf; la troiſieme claſſe eſt celle des baillifs qui réſident dans les villages & dans les châteaux du canton, pour y exercer leur emploi; & ceux-ci ſont au nombre de treize. On compte cinq bailliages hors de l'enceinte du canton, & ces bailliages ont chacun leurs lois & leurs coutumes, auxquelles les baillifs ne peuvent rien changer

ger dans l'adminiſtration de la juſtice. Il y a encore deux villes aſſez conſidérables, ſavoir Stein ſur le Rhin, & Wintherthour, qui ſont ſoumiſes à la ſouveraineté de *Zurich*, mais qui en même tems nomment leurs propres magiſtrats, & ſe gouvernent ſelon leurs lois.

Le terroir du canton de *Zurich* eſt un pays de montagnes & de plaines que les habitans ont ſoin de bien cultiver; il produit des grains, tandis que le lac & les rivieres fourniſſent du poiſſon; mais la principale richeſſe des habitans conſiſte dans leur commerce & leurs manufactures. *Zurich* eſt la capitale du canton. *Voyez ſon article*. (*D. J.*)

ZURICH, *lac de*, (*Géog. mod.*) lac de Suiſſe, dans le canton de ce nom. Il a environ une lieue de largeur & neuf de longueur. Il eſt formé par la riviere de Lint, qui en ſort à *Zurich* ſous le nom de *Lindmatt*. Il abonde en diverſes eſpeces de poiſſons, & ſes deux bords ſont garnis de vignobles, de prairies, de jardins, de petites maiſons de plaiſance & de chaumieres. (*D. J.*)

ZURITA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans la Caſtille vieille, au voiſinage de Tolede, & au bord du Tage; cette place eſt une commanderie de l'ordre de Calatrava. (*D. J.*)

ZURMENTUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre. Ptolomée. *l. IV. c. iij.* qui la marque dans les terres, la compte au nombre des villes ſituées au midi d'Adrumete. (*D, J.*)

ZURNAPA, ſ. m. (*Zoologie.*) nom arabe d'un animal fort ſingulier dans ſon eſpece, & qui paroît n'appartenir à aucun genre d'animaux connus; il eſt appellé par les Latins *camelopardalis*, & *giraffa* par les Orientaux. *Voyez* GIRAFFE.

On ne ſait point ſi cet animal rumine ou non; mais comme il a le pié fourchu, des cornes au front, qu'il manque de dents de devant à la mâchoire ſupérieure, & qu'il ſe nourrit de végétaux, il eſt plus que probable qu'il faut le ranger dans la claſſe des animaux ruminans.

C'eſt un bel animal, doux comme une brebis, & qui paroît né pour n'être pas ſauvage. Sa tête eſt faite comme celle du cerf; il a deux cornes obtuſes, velues & de la longueur de ſix doigts; la femelle les a ſeulement plus courtes que le mâle; ſes oreilles ſont larges & ſemblables à celles des bœufs, ainſi que ſa langue; ſon col eſt à-peu-près de ſept piés de long, droit & menu; ſa taille depuis la tête juſqu'à la queue, eſt d'environ dix-huit piés, ſa criniere eſt fort petite; ſes jambes ſont longues & minces, & celles de derriere très courtes, en comparaiſon de celles de devant.

Sa queue va juſqu'au jarret, & eſt couverte d'un poil tres-épais; il a le milieu du corps delié, & reſſemble au chameau dans toute ſon allure; quand il court, il leve enſemble les deux piés de devant, ſe couche ſur le ventre, poſe ſon col ſur ſes cuiſſes, & ſouffle comme le chameau. Quand il eſt debout, il a bien de la peine à paître l'herbe, à moins d'étendre beaucoup ſes jambes de devant, enſorte que la nature ſemble l'avoir créé pour ſe nourrir dans ſon état ſauvage, de feuilles d'arbres qu'il attrappe avec facilité. Sa moucheture ſur tout le corps eſt de la plus grande beauté, & a la maniere de celle du léopard. La couverture veloutée de ſes cornes ſembleroit indiquer qu'il appartient au genre des cerfs; mais ſa taille en differe totalement. (*D. J.*)

ZUROBARA ou *ZURIBARA*, (*Géog. anc.*) ville de la Dace, ſelon Ptolomée, *l. III. c. viij.* Niger penſe que ce pourroit être aujourd'hui Temeſwar. (*D. J.*)

ZURZACH, (*Géog. mod.*) gros bourg de Suiſſe, dans le comté de Bade, ſur le bord du Rhin, à une lieue au-deſſus de l'embouchure de l'Aar dans ce fleuve, & à cinq milles de Keiſertoal. Ce bourg eſt fort connu par ſes foires autrefois célebres, aujourd'hui tombées dans une grande décadence. *Zurzach* dépend pour le civil du bailli de Bade, & pour le ſpirituel, de l'évêque de Conſtance; mais les deux religions, la catholique & la proteſtante, s'y profeſſent également.

On a enchâſſé dans la muraille de l'égliſe paroiſſiale, une pierre rompue, où l'on voyoit en 1535, un fragment d'inſcription antique qui portoit: *M. Junio. M. F. Volt. Certo. Dom. Vien. Veteran. Mil. Leg XIII. Geminæ Certus* & *Amiantus Pii Hæredes Fecerunt*. Quelques-uns ont imaginé de cette inſcription que le *Certus* dont elle fait mention, avoit été le fondateur ou le réparateur de *Zurzach*; mais ce n'eſt-la qu'une imagination creuſe qui n'eſt appuyée d'aucun titre. (*D. J.*)

ZUTPHEN, (*Géog. mod.*) quartier des Pays-bas, dans la province de Gueldre, avec titre de comté. Ce comté a été un état poſſédé par des ſeigneurs héréditaires long-tems après l'érection de Gueldre en comté, & enſuite en duché. Aujourd'hui le comté de *Zutphen* eſt uni à la province de Gueldre; il eſt ſéparé du Velau par l'Yſſel du côté de l'occident; il a au nord l'Over-Yſſel, à l'orient l'évéché de Munſter, & au midi le duché de Cleves. On y compte ſix villes, ſavoir *Zulphen* ſon chef-lieu, Doesboorg, Groll, Doetecum, Lochem & Bredevorde. (*D. J.*)

ZUTPHEN, (*Géog. mod.*) ville des Provinces-Unies, dans la province de Gueldre, ſur le bord oriental de l'Yſſel, capitale du comté de même nom, à deux lieues au ſud-eſt de Déventer, à quatre d'Arnheim, à ſix au nord-eſt de Nimegue, & à vingt au levant d'Amſterdam. Cette ville bâtie depuis plus de huit ſiecles, eſt aujourd'hui bien fortifiée, & a été ſouvent attaquée. Elle fut priſe d'aſſaut l'an 1572, par Fréderic de Tolede, fils du duc d'Albe, qui traita les habitans avec la derniere barbarie. Le comte Maurice de Naſſau reprit cette ville ſur les Eſpagnols en 1591; & depuis lors elle eſt reſtée ſous la puiſſance des Provinces-Unies. Il eſt vrai que les François s'en rendirent maîtres en 1672; mais ils furent obligés de l'abandonner, ainſi que toute la Gueldre, en 1674. Le nom de *Zulphen* vient du mot *veenen*, qui dans la langue du pays ſignifie des *prairies*, & de celui de *zudt*, midi; c'eſt donc comme qui diroit *prairies méridionales*. *Long*. 23. 45. *latit.* 52. 10.

Pitiſcus (Samuel), littérateur, naquit à *Zulphen*, & mourut à Utrecht en 1717, à 90 ans. Il s'eſt fait connoître très-honorablement par ſon *Lexicon antiquitatum romanarum*, deux vol. *in-fol.* (*D. J.*)

ZUYDERZÉE *ou* ZUIDERZÉE, (*Géog. mod.*) grand golfe de l'Océan germanique, ſur la côte des Pays bas, & qui ſepare la Friſe occidentale de la Friſe orientale. Ce golfe a été formé par l'inondation de la mer, qui étant entrée en 1225, ſelon Ubbo Emmius, par l'embouchure du Flevon (ou Flie) & de l'Ems, couvrit trente lieues de pays, dont il ne reſta que la côte, qui forma dans la ſuite pluſieurs îles qu'on nomme aujourd'hui *Texel*, *Eyerland*, *Fliland*, *Schelling* & *Ameland*. Ainſi la Weſt-Friſland ou Friſe occidentale, fut ſéparée de la Friſe orientale par une mer de dix ou douze lieues de large.

Le *Zuyderzée* ſignifie *mer du midi;* & ce golfe eſt ainſi nommé, parce qu'il eſt au midi du grand Océan, duquel il eſt ſéparé par les îles que nous venons de nommer, & qui s'étendent juſque vis-à-vis de la Friſe orientale. Le *Zuyderzée* baigne la nord-Hollande ou Weſt-Friſe, la Hollande méridionale, le duché de Gueldres, la ſeigneurie d'Utrecht, celle d'Over-Iſſel & celle de Friſe. (*D. J.*)

ZUZ, ſ. m. (*Monnoie des Hébreux.*) nom d'une eſpece de monnoie des Hébreux qu'on croit avoir été du poids & de la valeur d'un denier romain d'argent; mais ce mot ne ſe trouve que dans la verſion ſyriaque du nouveau Teſtament, & la vulgate l'a rendue par drachme. (*D. J.*)

ZUZIDAVA, (*Géog. anc.*) ville de la Dace, ſelon Ptolomée, *l. III. c. viij* (*D. J.*)

Z W

ZWEYBRUCK, (*Géog. mod.*) en latin *Bipontium*, ville d'Allemagne capitale du Duché de Deux-Ponts, entre Sarbruck & Caſeloutre. Les François nomment cette ville *Deux-Ponts*; *voyez* en l'article ſous ce mot, ainſi que celui du duché de ce nom. (*D. J.*)

ZWINGENBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle du Haut-Rhein, au landgraviat de Heſſe-Darmſtadt, entre Heidelberg & Francfort. *Long*. 26. 12. *latit.* 49. 45. (*D. J.*)

ZWOL, *& par quelques-uns* SWOL, (*Géog. mod.*) ville des Pays-Bas, dans la province d'Over-Yſſel, au pays de Zallant; elle eſt bâtie ſur une éminence, près de la riviere d'Aa, qui en arroſe les foſſés, à une lieue de Deventer & à deux de Campen. C'eſt une place aſſez grande & fortifiée très-régulierement dans une ſituation avantageuſe, parce que c'eſt le paſſage ordinaire de la Hollande, vers les frontieres de

de Friſe, de Groningue & d'Over-Yſſel. *Zwol* étoit autrefois libre & impériale, & elle ſe joignit avec Deventer & Campen, à la ligue des autres villes anſéatiques. Willebrand de Oldenbourg, évêque d'Utrecht, la fit fermer de murailles l'an 1233. Elle tomba ſous la puiſſance des Etats Généraux l'an 1580; & cette même année l'exercice de la religion catholique romaine y fut ſupprimé. Sa magiſtrature conſiſte en huit échevins & autant de conſeillers qu'on change tous les ans par élection de douze perſonnes, qu'on choiſit dans le conſeil de la ville qui eſt compoſé de quarante huit des principaux bourgeois. *Long.* 23. 44. *latit.* 52. 31.

Lorſque la réformation s'établit à *Zwol*, il y avoit pluſieurs maiſons de religieux & de religieuſes, & entr'autres deux maiſons de chanoines, dont l'une eut pour prieur le frere de Thomas à-Kempis.

Mais quelque tems après, *Torrentinus* (Hermannus), né dans cette ville, devint le reſtaurateur des Belles-Lettres dans les Pays-Bas, à l'imitation de Rodolphe Agricola ſon précepteur, qui avoit tant contribué à les rétablir en Allemagne. Torrentinus ſe diſtingua par divers ouvrages, & principalement par ſon *Elucidarius carminum & hiſtoriarum*, qui tout petit & tout ſuccint qu'il eſt, ſe trouve néanmoins le véritable original de ces vaſtes & immenſes compilations, dont la trop grande & trop peu judicieuſe étendue nous fatigue plus aujourd'hui qu'elle ne nous ſoulage. Je parle de ces grands dictionnaires hiſtoriques, dont le plan plus judicieuſement rempli nous ſeroit d'une extrême utilité.

Il y a eu quantité d'éditions du petit ouvrage de Torrentinus en différens tems, en différens lieux, en differens formes, & toujours augmentées par les éditeurs. La premiere eſt à Haguenaw en 1510. Robert Etienne en donna une nouvelle beaucoup meilleure & beaucoup plus ample en 1541 *in*-8°. Charles Etienne publia le même ouvrage en 1553, *in*-4°. Morel le fit réimprimer ſous le titre de *Dictionarium hiſtoricum, geographicum, poeticum, auctore Carolo Stephano*, Paris, 1567.

Ce dictionnaire prit une faveur ſi ſinguliere, qu'il s'en fit conſécutivement plus de trente éditions, auxquelles ſuccéda celle de Nicolas Lloyd donnée à Londres en 1670 *in-fol.* Enſuite Hofmann mit au jour ſon *Lexicon univerſale*, *Baſileæ*, 1677, en deux vol. & en 1683 en trois vol. *in fol.* En France parut le *Dictionnaire hiſtorique* de Louis Morery, dont la premiere édition eſt de Lyon 1673, en un volume *in*-4°. La vingtieme édition, faite avec beaucoup de négligence, ainſi que toutes les autres, a été publiée en Hollande en 1740, en huit vol. *in fol.* Le plus court ſeroit de refondre l'ouvrage en entier, le réduire à moitié, & en élaguer tous les articles de géographie & de généalogie. (*D. J.*)

Z Y

ZYDRITES, en latin *Zydritæ*, (*Géog. anc.*) Arrien, dans ſon périple du Pont-Euxin, *page* 11. fait mention d'un peuple de ce nom, & dit que ce peuple, qui étoit voiſin des Machelones, des Hénioques & des Laziens, obéiſſoit à un roi nommé *Pharaſmanus*. Il y en a qui veulent que ces *Zydrites* d'Arrien ſoient les Siliſſes de Procope, les Zeuliens & les Cercites de Strabon; & le p. Hardouin croit que ce ſont les *Ampreutæ* de Pline. (*D. J.*)

ZYGACTES, (*Géog. anc.*) fleuve de la Thrace, près de la ville de Philippes, ſelon Appien, *Bel. civ. lib. IV.* qui dit que ce fut au paſſage de ce fleuve que le chariot de Pluton ſe rompit lorſqu'il emmenoit Proſerpine, & que c'eſt en mémoire de cet accident que les Grecs avoient donné le nom de *Zygactes* au fleuve. L'édition de Tollius lit dans la traduction latine *Zygaſtes*, au lieu de *Zygactes*. (*D. J.*)

ZYGÆNA, ſ. m. (*Ichthyologie*) ζύγαινα, grand poiſſon cétacée du genre des *ſquali*, ſelon le ſyſtème d'Artedy.

C'eſt un poiſſon extrèmement ſingulier & remarquable, en ce qu'il differe de tous les poiſſons du monde par la figure de ſa tête, car elle n'eſt pas placée comme dans tous les autres poiſſons longitudinalement avec le reſte du corps; mais elle eſt placée tranſverſalement comme la tête d'un maillet ou d'un marteau ſur ſon manche. Cette tête ainſi poſée forme un demi-cercle au front, & ce demi-cercle eſt ſi tranchant dans les bords, que quand ce poiſſon nage avec violence, il peut couper les autres poiſſons qu'il rencontre ſur ſon paſſage. Ses yeux ſont très-gros & placés à chaque bout de la tête, enſorte qu'ils peuvent mieux voir en bas, en haut, & de côté.

Dans la partie ſupérieure de ſon front, près des yeux, il y a de chaque côté un grand trou oblong qui lui ſert, ſoit pour entendre ſoit pour ſentir, ou peut-être pour ces deux choſes. Sa gueule eſt très-grande, placée ſous la tête & garnie de trois rangs de dents, larges, fortes, pointues, & tranchantes dans les bords. Sa langue eſt auſſi grande que celle de l'homme; ſon dos eſt noir, ſon ventre blanc. Sa queue eſt compoſée de deux nageoires inégales; il a un cou au bout duquel eſt un conduit qui porte la nourriture dans ſon eſtomac. Son corps eſt très-long & arrondi; il n'eſt point couvert d'écailles, mais d'une peau fort épaiſſe.

On le prend dans la Méditerranée, & quelquefois en différens endroits de l'Océan; il eſt partout également horrible à voir; il a la chair dure, de mauvais goût & de mauvaiſe odeur; auſſi les matelots qui le rencontrent prétendent qu'il leur porte malheur. Les Phyſiciens en jugent autrement, & le regardent avec admiration: on le trouvera gravé en ſon lieu dans les planches de cet ouvrage. Rondelet appelle ce poiſſon le *marteau*, & cette dénomination lui convient en effet. (*D. J.*)

ZYGÆNA, (*Géog. anc.*) île du golfe arabique. Ptolomée, *l. VI. c.* 7. la marque dans la partie ſeptentrionale de ce golfe, environ à la hauteur de la ville de Bérénice. (*D. J.*)

ZYGIES, (*Géog. anc.*) peuples de la Lybie extérieure. Ptolomée, *l. IV. ch. v.* les place vers la côte de la mer Méditerranée, au couchant du nôme maréotide. (*D. J.*)

ZYGI, (*Géog. anc.*) peuples d'Aſie. Strabon, *l. II. p.* 129. & *l. II. p.* 492. & Etienne le géographe, les comptent parmi les peuples qui habitoient le boſphore cimmérien pris dans un ſens étendu; & le premier les place entre les *Athæi* & les *Heniochi*. Les *Zygi* étoient des peuples féroces adonnés à la piraterie, & qui habitoient un pays d'accès difficile. (*D. J.*)

ZYGIANA, (*Géog. anc.*) contrée de l'Aſie mineure, dans la Bithynie, ſelon Ptolomée, *l. V. c. j.* (*D. J.*)

ZYGOMA, ſ. m. (*Anatomie*) c'eſt l'os de la tête communément appellé *os jugale*. *Voyez* Os. Ce mot vient de ζεύγνυμαι, *jungo*. Ainſi *zygoma*, à proprement parler, eſt la jointure de deux os.

Le *zygoma* n'eſt point un ſeul os, mais l'union & l'aſſemblage de deux apophyſes ou éminences d'os, l'une de l'os temporal, l'autre de l'os de la pommette. *Voyez Planches de l'Anatomie, & leur explic.* Ces deux éminences ou apophyſes ſont jointes par une ſuture appellée *zygomatique*. *Voy.* Zygomatique.

ZYGOMATIQUE, ſ. m. (*Anatomie.*) ſe dit de l'arcade qui s'obſerve entre l'angle externe de l'orbite & le trou auditif externe, & qu'on appelle auſſi *zygoma*. *Voyez* Orbite auditif & Zygoma.

On donne auſſi ce nom aux deux apophyſes qui la forment, dont l'une, qui eſt produite par l'os temporal, a ſa baſe vers le trou auditif, & ſe portant horiſontalement, vient s'engrener avec une autre bien plus courte produite par l'os de la pommette. *Voyez* Temporal, Pommette, &c.

Le grand *zygomatique* eſt un muſcle ſitué obliquement ſur les joues entre la commiſſure des levres & l'os de la pommette, il vient de l'apophyſe *zygomatique*, & en paſſant obliquement il va s'inſérer à l'angle des levres.

Le petit *zygomatique* vient de la partie moyenne de l'os de la pommette, & va en s'uniſſant avec quelques fibres de l'orbiculaire des paupieres, ſe terminer à la levre ſupérieure, environ au-deſſus des dents canines.

ZYGOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de la Colchide; Strabon, *l. XII. p.* 548. qui en parle, ſemble la placer près de Trapezunte; & Etienne le géographe croit qu'elle appartenoit au peuple *Zygi*. (*D. J.*)

ZYGOSTATE, ſ. m. (*Littérat.*) ζυγοστάτης, magiſtrat qui chez les Grecs étoit établi pour veiller aux poids d'uſage dans le commerce, & empêcher qu'on ne ſe ſervît ni de faux poids ni de fauſſes balances. Ce mot vient de ζυγος, *balance*; & le droit qu'on

payoit

payoit pour la peſée des marchandiſes, ſe nommoit en conſéquence ζυγοστιον. (*D. J.*)

ZYGRIS, (*Géog. anc.*) ville du nôme de Lybie ſur la côte. Ptolomée, *liv. IV. c. v.* ne lui donne que le titre de *villa*. Elle eſt appellée *Zygræna* dans le concile de Chalcédoine. Le nom moderne eſt *Solonet*, ſelon Caſtald. (*D. J.*)

ZYMOLOGIE, ſ. f. (*Chimie.*) c'eſt-à-dire diſcours, ſcience, traité ſur la fermentation; c'eſt un terme moderne, ainſi que la belle doctrine de cette partie curieuſe de la Chimie expoſée dans pluſieurs articles de ce Dictionnaire. *Voyez* FERMENTATION, EFFERVESCENCE, MIXTION, PUTRÉFACTION, *&c.* (*D. J.*)

ZYMOSIMETRE, ſ. m. (*Phyſiq. générale.*) c'eſt un inſtrument propoſé par Swammerdam, dans ſon traité latin de la reſpiration, pour meſurer le degré de la fermentation que cauſe le mélange des matieres qui en ſont ſuſceptibles, & connoître quelle eſt la chaleur que ces matieres acquierent en fermentant, comme auſſi le degré de chaleur des animaux. Boerrhaave a profité de cette belle idée de Swammerdam, en engageant Fahrenheit à faire des thermometres de mercure, qui meſurent tous les degrés de froid & de chaud, depuis vingt degrés au-deſſous de la glace, juſqu'à la chaleur des huiles bouillantes. (*D. J.*)

ZYRAS, (*Géog. anc.*) fleuve de Thrace. Pline, *liv. IV. c. xj.* dit que ce fleuve mouilloit la ville de Dionyſiopolis. Le pere Hardouin, au lieu de *Zyras* écrit *Ziras*. (*D. J.*)

Z Z

ZZUÉNÉ *ou* ZZEUENE, (*Géog. anc.*) ville ſituée ſur la rive orientale du Nil, dans la haute Egypte, au voiſinage de l'Ethiopie. *Voyez* SYÉNÉ.

C'eſt ici le dernier mot géographique de cet Ouvrage, & en même tems ſans doute celui qui fera la clôture de l'Encyclopédie.

„ Pour étendre l'empire des Sciences & des Arts, „ dit Bacon, il ſeroit à ſouhaiter qu'il y eût une cor„ reſpondance entre d'habiles gens de chaque claſſe; „ & leur aſſemblage jetteroit un jour lumineux ſur „ le globe des Sciences & des Arts. O l'admirable „ conſpiration! Un tems viendra, que des philoſo„ phes animés d'un ſi beau projet, oſeront prendre „ cet eſſor! Alors il s'élevera de la baſſe région des „ ſophiſtes & des jaloux, un eſſain nébuleux, qui „ voyant ces aigles planer dans les airs, & ne pou„ vant ni ſuivre ni arrêter leur vol rapide, s'effor„ cera par de vains croaſſemens, de décrier leur en„ trepriſe & leur triomphe „. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.

FIN DU DIXSEPTIEME ET DERNIER VOLUME.

ARTICLES OMIS.

A

ACTES D'ARCHÉLAÜS, (*Hiſt. eccléſ.*) ce ſont les *actes* de deux diſputes qu'on prétend qu'Archélaüs, évêque de Chaſcar, eut avec l'héréſiarque Manès en Méſopotamie. Archélaüs l'invita, diſent les hiſtoriens eccléſiaſtiques, à deux conférences publiques vers l'an 278, en préſence d'un grand nombre de païens, & prit les philoſophes pour juges. Manès fut vaincu, arrêté par les gardes du roi, & mis en priſon. On trouve le nom d'Archélaüs dans le martyrologe romain, ſur le 26 de Décembre.

Les *actes* des deux diſputes qu'il eut avec Manès, ont été publiés par Laurent-Alexandre Zacagni, garde de la bibliotheque du Vatican à Rome, dans ſes *collectanea monumentorum veterum eccleſiæ græcæ & latinæ*, & ſous ce titre: *Archelai epiſcopi acta diſputationis cum Manete hæreſiarcha, latine ex antiqua verſione*. S. Epiphane, S. Jérôme & Héraclien évêque de Chalcédoine, parlent de ces *actes;* mais ils ne conviennent pas ſur le nom de celui qui les a rédigés par écrit. Les deux premiers croient que c'eſt Archélaüs lui-même, & Héraclien les attribue à un certain Hégémonius. S. Jérôme prétend que l'ouvrage fut d'abord écrit en ſyriaque par Archélaüs; on ſoupçonne que c'eſt Hégémonius qui le traduiſit en grec: pour le traducteur latin, tout ce qu'on en peut dire, c'eſt qu'il a vécu après S. Jérôme & avant le ſeptieme ſiecle.

Henri de Valois, à la fin de ſes notes ſur l'hiſtoire eccléſiaſtique de Socrate, avoit publié des fragmens conſidérables de ces *actes*, avec la lettre d'Archélaüs à Diodore, ſur un manuſcrit de la bibliotheque ambroſienne, qui lui avoit été communiqué par Emeric Bigot. M. Zacagni a confronté ces fragmens avec le manuſcrit dont il s'eſt ſervi, & qui a été tiré de la bibliotheque de l'abbaye du mont Caſſin.

Enfin, le ſavant Jean-Albert Fabricius a publié les *actes* d'Archélaüs ſur l'édition de Zacagni, dans ſon ſpicilége des peres du troiſieme ſiecle, qu'il a joint au ſecond volume des œuvres de S. Hyppolite, imprimées à Hambourg en 1718, in-folio. Mais ſuivant ſa propre remarque, quoique ſon édition ſoit beaucoup plus complette que celle de Henri de Valois, ces actes paroiſſent cependant tronqués vers la fin, & en divers autres endroits, par le copiſte ou l'abréviateur.

Sans entrer dans le détail du contenu de ces *actes* nous nous contenterons de remarquer qu'Archélaüs y enſeigne, que ce ne furent point les Iſraélites qui firent le veau d'or dans le déſert, mais les Egyptiens qui s'étoient mêlés parmi eux, & qui avoient voulu être les compagnons de leur fuite. Quant aux raiſons ſur leſquelles Manès appuyoit ſes opinions, l'on voit par la diſpute que les argumens de Manès étoient ſi ſubtils, qu'on a bien de la peine à les comprendre. Archélaüs ayant réduit ſon adverſaire au ſilence, ne lui épargne point les épithetes les plus injurieuſes.

Cependant comme ces *actes* de la diſpute d'Archélaüs avec Manès ſont l'unique ſource d'où les anciens & les modernes ont tiré l'hiſtoire de ce fameux héréſiarque, la piece eſt importante, & mérite bien d'être examinée de près. Perſonne n'en avoit révoqué en doute l'authenticité, que M. Zacagni a tâché d'établir; mais un illuſtre critique de notre tems, M. de Beauſobre, qui a répandu de grandes lumieres ſur l'hiſtoire eccléſiaſtique, a entrepris de prouver la ſuppoſition de ces *actes*, & l'inconſiſtance de la plûpart des faits qu'ils contiennent.

Il eſt bon de rapporter auparavant les raiſons ſur leſquelles M. Zacagni fonde l'authenticité des *actes d'Archelaüs*. Ses preuves ſont, 1°. que S. Epiphane en a cité & copié une partie l'an 376; 2°. que Socrate, qui a écrit l'an 439, en a tiré ce qu'il dit de Manès ou de Manichée dans ſon hiſtoire eccléſiaſtique; 3°. qu'Heraclien; dont il ne marque pas le tems mais que Cave met à la fin du dixieme ſiecle, s'en eſt ſervi contre les Manichéens; 4°. qu'ils ſont cités dans une ancienne *chaine grecque* ſur S. Jean. Tout cela prouve bien que ces *actes* ſont anciens, mais cela décide-t-il pour leur authenticité?

M. Zacagni convient lui-même que ces *actes* ne ſont pas parvenus entiers juſqu'à nous, & il ſe fonde ſur ce que Cyrille de Jéruſalem rapporte des argumens de Manès, & des réponſes d'Archélaüs qui ne ſe trouvent point dans ces *actes*. Mais M. de Beauſobre prétend que tout ce morceau eſt de l'invention de Cyrille, parce que s'il y a quelque lacune dans les *actes* ce n'eſt point au commencement de la conférence: tout y eſt plein, tout y eſt entier & bien ſuivi. D'ailleurs, la conférence commença par la queſtion des deux principes, & non par celle de l'ancien Teſtament, qui ne fut agitée qu'après celle-là; au-lieu que ce que rapporte Cyrille, comme dit à l'ouverture de la conférence, regarde la queſtion de l'ancien Teſtament.

Les raiſons qu'apporte M. Zacagni pour concilier les ſentimens oppoſés ſur l'auteur des *actes d'Archélaüs*, ſont combattues par une difficulté inſurmontable; c'eſt que ſi les diſputes d'Archélaüs avoient été écrites ou traduites en grec dès l'année 278, les auteurs grecs que nous avons depuis ce tems-là juſqu'à Cyrille de Jéruſalem, les auroient connues, & en auroient parlé. M. de Beauſobre croit qu'Hégémonius eſt l'unique auteur de cette hiſtoire, & qu'il l'a inventée, ou qu'il la tenoit de quelque méſopotamien, peut-être de Tyrbon qui avoit vu Manichée qui avoit été de ſa ſecte, & qui avoit fait à Hégémonius un conte, qu'il a enſuite embelli de quantité de circonſtances de ſon invention. Ce qui appuie ce ſentiment, c'eſt qu'on ne trouve aucun auteur Syrien qui ait fait mention ni d'Archélaüs, ni de ſes diſputes avec Manès.

Ainſi, la prétendue diſpute de Chaſcar paroît entierement ſuppoſée. Nous diſons expreſſément *la diſpute de Chaſcar*, parce que nous ne voulons ni affirmer que Manès ait eu des conferences avec un évêque orthodoxe ſur ſes erreurs, ni le nier. Mais il s'agit de ſavoir s'il a eu une diſpute publique dans une ville de Méſopotamie ſoumiſe aux Romains, & nommée Chaſcar, comme le portent les *actes* que nous avons. Or comme il n'y a point de ville qui réuniſſe ces caracteres, il paroît qu'on eſt en droit de conclure que la diſpute eſt ſuppoſée, puiſque l'auteur en place la ſcene dans un lieu qui ne ſe trouve point. Envain M. Zacagni prétend que Chaſcar eſt Carrès, place fameuſe par la défaite de Craſſus, M. Aſſeman, ſavant maronite, a démontré la fauſſeté de cette opinion, & a prouvé qu'il n'y avoit point d'évêque à Carrès du tems de Manès. Ces *actes* ſont donc faux dans les circonſtances les plus eſſentielles & dans leſquelles il eſt impoſſible qu'il y ait erreur. L'évêque d'une ville peut-il ignorer dans quelle province elle eſt ſituée, & qui en eſt le ſouverain?

Si le théatre de la diſpute mal placé annonce la ſuppoſition de la piece, la diſpute même ne la décele pas moins. L'auteur de ces *actes* aſſure qu'elle ſe fit dans une ville romaine qui étoit épiſcopale, & dans laquelle la religion Romaine étoit floriſſante. Jamais *acte* ne fut plus ſolemnel: il ſe paſſe dans la ſalle d'un romain illuſtre; quatre juges paiens y préſident, c'eſt l'élite de ce qu'il y a de plus ſavant dans la ville. Manès y paroît en perſonne avec ſes principaux diſciples. Il a pour antagoniſte Archélaüs, un des plus ſavans évêques d'Orient. Tout le peuple chrétien, les païens mêmes, ſont témoins de cette mémorable action, & confirment par leurs applaudiſſemens la ſentence que les juges prononcent en faveur de l'évêque & de la foi chrétienne. La nouvelle d'un événement ſi public, ſi important & ſi glorieux à l'Egliſe, dut ſe répandre dans toutes les égliſes d'Orient; cependant l'Orient n'en paroît informé que plus de ſoixante-dix ans après, & l'Afrique l'ignoroit encore au cinquieme ſiecle, puiſque S. Auguſtin n'en parle point.

Euſèbe publia ſon hiſtoire eccléſiaſtique environ cin-

cinquante ans après la mort de Manès: il y parle de cet héréſiarque & de ſon héréſie; mais il ne dit pas un mot de ſes diſputes avec Archélaüs. Or on ne peut ſuppoſer, ni qu'il eût ignoré un événement ſi public, qui étoit arrivé près d'un demi-ſiecle auparavant, ni qu'il eût négligé & ſupprimé un événement ſi mémorable. On peut bien trouver des omiſſions dans Euſèbe, il y en a quelquefois d'affectées, mais on ne peut alléguer aucunes raiſons de ſon ſilence dans cette occaſion. Il n'a point ſupprimé les diſpures d'Archélaüs par des raiſons de prudence & d'intérêt; il ne l'a point fait par mépris pour un événement qu'on regarde avec raiſon comme un des plus mémorables de l'hiſtoire eccléſiaſtique. Il faudra donc dire qu'il l'a ignoré: mais ni le caractere d'Euſèbe, l'un des plus ſavans & des plus laborieux évêques de l'égliſe, ni l'importance & la notoriété de l'événement ne permettent de croire qu'il ſoit échappé à ſa connoiſſance.

Au ſilence d'Euſèbe, il faut ajouter celui de tous les écrivains grecs juſqu'à Cyrille de Jéruſalem, quoiqu'ils aient ſouvent eu occaſion de parler de Manès & de ſon héréſie, & qu'ils en aient parlé en effet. Les auteurs orientaux n'en diſent rien non-plus. S. Ephrem, qui étoit de Niſibe en Méſopotamie, naquit ſous Conſtantin, & tout proche du tems de Manès, & mourut ſous Valens vers l'an 373; il paſſa la plus grande partie de ſa vie à Edeſſe, dans la même province. Il parle de Manès & de ſon héréſie dans ſes hymnes & dans ſes autres ouvrages, mais on n'y trouve aucune trace des diſputes d'Archélaüs contre Manès.

Grégoire Abulpharage, primat des Jacobites d'Orient, dans ſes dynaſties où il parle des principaux héréſiarques, & de Manès en particulier; Eutychius, patriarche d'Alexandrie, dans ſes annales; d'Herbelot, dans ſa bibliotheque orientale; & Hyde, dans ſon hiſtoire de Manès, qui ont tous deux puiſé dans les mêmes ſources; tous ces auteurs gardent un profond ſilence ſur les diſputes d'Archélaüs. M. Aſſemane lui-même n'allegue aucun auteur ſyrien qui en ait parlé; cet évêque ſi célebre paroît inconnu dans ſa patrie: c'eſt ce qui eſt incompréhenſible.

Il eſt vrai que M. l'abbé Renaudot cite un ancien auteur égyptien nommé Sévère, qui fut évêque d'Almonine, & qui fleuriſſoit vers l'an 978. Celui-ci nous donne une hiſtoire de la conférence d'Archélaüs avec Manichée: elle eſt plus ſimple & plus naturelle à divers égards, que celle des *actes*; mais très-fauſſe à d'autres, & par-deſſus tout, il y a entre les deux relations de grandes contradictions.

De toutes ces réflexions, il ſemble réſulter aſſez naturellement que les diſputes d'Archélaüs avec Manès, ne ſont au fond qu'un roman compoſé par un grec, dans la vue de réfuter le manichéiſme, & de donner à la foi orthodoxe l'avantage d'en avoir triomphé, en confondant le chef de l'héréſie qui la défendoit en perſonne; & il n'y a aucune apparence que l'auteur ait travaillé ſur des mémoires ſyriaques; il eſt inconcevable que ces mémoires euſſent échappé aux auteurs ſyriens, & qu'on n'en trouvât aucune trace dans leurs ouvrages.

Je finis par remarquer que le prétendu Archélaüs, qu'on nous donne pour un ſaint évêque, avoit néanmoins d'étranges ſentimens. Selon lui, J. C. n'eſt le fils de Dieu que depuis ſon baptême; ſelon lui, il n'y a que la ſeule ſubſtance divine qui ſoit inviſible; toutes les créatures ſpirituelles, anges & archanges, ſont néceſſairement viſibles; ſelon lui, les ténèbres ne ſont que l'effet d'un corps opaque qui intercepte la lumiere. Pour cela, il ſuppoſe qu'avant la création du ciel, de la terre & de toutes les créatures corporelles, une lumiere conſtante éclairoit tout l'eſpace, parce qu'il n'y avoit aucun corps épais qui l'empêchât de ſe répandre.

Après tout, les *actes* dont il s'agit ayant été forgés par Hégémonius, c'eſt proprement ſur ſon compte que l'on doit mettre tous ces ſentimens, & non ſur celui d'Archélaüs, qui n'a vraiſemblablement jamais exiſté, puiſqu'il n'en eſt parlé nulle part que ſur la foi de ces *actes* ſuppoſés. *Voyez* l'hiſt. critique du manichéiſme de M. de Beauſobre, & le dictionn. de M. de Chaufepié. (*D. J.*)

AFFABILITÉ, ſ. f. (*Morale.*) l'*affabilité* eſt une qualité qui fait qu'un homme reçoit & écoute d'une maniere gracieuſe ceux qui ont affaire à lui.

L'*affabilité* naît de l'amour de l'humanité, du deſir de plaire & de s'attirer l'eſtime publique.

Un homme affable prévient par ſon accueil; ſon attention le porte à ſoulager l'embarras ou la timidité de ceux qui l'abordent. Il écoute avec patience, & il répond avec bonté aux perſonnes qui lui parlent. S'il contredit leurs raiſons, c'eſt avec douceur & avec ménagement; s'il n'accorde point ce qu'on lui demande, on voit qu'il lui en coûte; & il diminue la honte du refus par le déplaiſir qu'il paroît avoir en refuſant.

L'*affabilité* eſt une vertu des plus néceſſaires dans un homme en place. Elle lui ouvre le chemin à la vérité, par l'aſſurance qu'elle donne à ceux qui l'approchent. Elle adoucit le joug de la dépendance, & ſert de conſolation aux malheureux. Elle n'eſt pas moins eſſentielle dans un homme du monde, s'il veut plaire; car il faut pour cela gagner le cœur, & c'eſt ce que ſont bien éloignés de faire les grandeurs toutes ſeules. La pompe qu'elles étalent offuſque le ſenſible amour-propre; mais ſi les charmes de l'*affabilité* en temperent l'éclat, les cœurs alors s'ouvrent à leurs traits, comme une fleur aux rayons du ſoleil, lorſque le calme regnant dans les cieux, cet aſtre ſe leve dans les beaux jours d'été à la ſuite d'une douce roſée.

La crainte de ſe compromettre n'eſt point une excuſe recevable. Cette crainte n'eſt rien autre choſe que de l'orgueil. Car ſi cet air fier & ſi rebutant que l'on voit dans la plûpart des grands, ne vient que de ce qu'ils ne ſavent pas juſqu'où la dignité de leur rang leur permet d'étendre leurs politeſſes; ne peuvent-ils pas s'en inſtruire? D'ailleurs ne voient-ils pas tous les jours combien il eſt beau & combien il y a à gagner d'être affable, par le plaiſir & l'impreſſion que leur fait l'*affabilité* des perſonnes au-deſſus d'eux?

Il ne faut pas confondre l'*affabilité* avec un certain patelinage dont ſe maſque l'orgueil des petits eſprits pour ſe faire des partiſans. Ces gens-là reçoivent tout le monde indiſtinctement avec une apparence de cordialité; ils paroiſſent prévenus en faveur de tous ceux qui leur parlent, ils ne déſapprouvent rien de ce qu'on leur propoſe; vous diriez qu'ils vont tout entreprendre pour vous obliger. Ils entrent dans vos vues, vos raiſons, vos intérêts; mais ils tiennent à tous le même langage; & le contraire de ce qu'ils ont agréé, reçoit, le moment d'après, le privilege de leur approbation. Ils viſent à l'eſtime publique, mais ils s'attirent un mépris univerſel. *Article de M Millot, curé de Loiſey, diocèſe de Toul.*

AFFUTS, ſ. m. pl. *en terme d'Artillerie*, ſont des machines ſur leſquelles on monte les différentes bouches à feu, pour pouvoir s'en ſervir utilement & commodément, ſuivant l'uſage de chaque genre. De-là les *affuts* de canon, de mortier & d'obuſier.

Il y a trois ſortes d'*affuts* de canon, qu'on peut nommer *réguliers*. Une à hauts rouages pour le ſervice de campagne principalement, mais qui peut auſſi ſervir dans les places; & deux à roulettes, dont une pour le ſervice des places uniquement, & l'autre pour la marine: on appelle ceux-ci *affuts marins*, & ceux-là *affuts de place* ou *bâtards*.

Les *affuts* à hauts rouges ſont les principaux pour le ſervice de terre, parce qu'on peut les employer dans les places auſſi-bien qu'en campagne, pour peu qu'un rempart ſoit d'une conſtruction raiſonnable.

Cette portion de l'*affut* ſur laquelle on poſe immédiatement le canon, s'appelle *corps d'affut*. Il eſt compoſé de deux flaſques, de l'eſſieu, de la ſemelle & de quatre entretoiſes qui uniſſent enſemble, & affermiſſent en partie les deux flaſques.

Comme l'on ſe ſert du canon pour tirer horiſontalement, ou à-peu-près, & que c'eſt dans cette attitude qu'on le charge & qu'on le pointe, il faut donc qu'il ſoit ſoutenu à une certaine hauteur, pour que le cannonier puiſſe faire ſa fonction commodément; & après un uſage de plus de deux ſiecles, on a trouvé que pour ſatisfaire à ces deux points, on ne pouvoit mieux faire que d'élever convenablement le bout de l'*affut*, auprès duquel ſont encaſtrés les tourillons, & à poſer l'autre bout à terre.

C'eſt ſur des roues ou ſur des roulettes (machines qui tournent ſur leur axe) qu'on éleve l'avant-bout du corps d'*affut*; & il eſt très-apparent que le premier motif pour lui donner un tel ſoutien, a été la facilité du recul, ſans laquelle tout *affut* de canon ſeroit ou renverſé à chaque coup, ou les parties dont il eſt compoſé ſeroient bientôt briſées, ou du-moins diſloquées.

Le ſecond motif peut avoir été la facilité de remuer

les

les pieces & de les manier: quant à celle de tranſporter les pieces ſur leurs *affuts*, elle peut ſeulement avoir occaſionné une plus grande hauteur dans les roues des *affuts* de campagne, puiſqu'on a conſervé les roulettes aux *affuts* bâtards, quoiqu'on ne puiſſe jamais tranſporter des pieces avec, parce qu'on ne ſauroit ſe ſervir d'un avant-train, ſans que la bouche du canon vienne à toucher terre, à-cauſe de la courte taille de leurs flaſques, & parce que les roulettes ſont plus baſſes que les roues de l'avant-train. Donc les roulettes ſont pour la facilité du recul & de la manœuvre.

Chaque partie d'un *affut* doit avoir ſa juſte longueur, largeur & épaiſſeur. L'épaiſſeur des flaſques eſt ordinairement égale à la longueur des tourillons de la piece, avec leſquels elle repoſe deſſus. La largeur doit être telle à l'avant-bout qu'il y ait place par en-haut pour recevoir la moitié des tourillons avec le ventre du canon, & une partie de l'eſſieu par en-bas, avec l'entretoiſe de volée un peu en-avant, & autant que faire ſe peut vers le milieu de la largeur du flaſque: le tout enſorte qu'aucune de ces pieces n'embaraſſe l'autre, & que l'entre-toiſe n'empêche point que le canon puiſſe être pointé de quelques degrés au-deſſous de l'horiſon. C'eſt à cauſe de tous ces emplacemens que les flaſques ont beſoin d'une plus grande largeur à l'avant-bout que partout ailleurs, & que depuis la volée juſqu'au bout de la croſſe on la diminue continuellement. Les entretoiſes de couche & de mire doivent être placées de façon dans le ſens horiſontal, que lorſque le canon repoſe ſur la ſemelle, l'extrémité de la culaſſe ſe trouve au milieu d'entre elles, afin qu'elles portent le fardeau également; de plus, il convient qu'à celle de mire on donne plus de hauteur que de largeur, pour autant que la largeur du flaſque le permet à cet endroit, parce que les chocs du canon venant du haut en bas, elle a beſoin de plus de force dans ce ſens que dans l'autre. Outre cela ces deux entretoiſes doivent être placées de maniere dans le ſens vertical, que le canon repoſant ſur la ſemelle, il ait une telle élévation qu'on puiſſe tirer à ricochet, ſans que cependant elle ſurpaſſe les dix degrés, & c'eſt-là ce qui occaſionne la courbure des flaſques: car comme la hauteur des roues, & le point I (*fig.* 1.) ſont déterminés, & que le croſſe doit venir à terre, on ne ſauroit faire des flaſques droits ſans qu'ils deviennent d'une longueur exceſſive, & par conſéquent embarraſſans & incommodes: mais il faut avoir ſoin en même tems de ne pas les faire trop courts non plus, car autrement ils deviendroient trop courbes, & par-là ſujets à ſe rompre facilement par les chocs du canon. Donc, pour éviter ces deux excès, il faut conſiderer dans la conſtruction d'un *affut*, que la longueur des flaſques dépend en partie de celle du canon, & en partie de la hauteur des roues: c'eſt pourquoi plus le canon eſt court & les roues hautes, & plus il faut allonger la ligne.

Pour ce qui eſt de l'entre-toiſe de lunette, comme elle fait ſa fonction dans le ſens horiſontal lorſqu'elle eſt poſée ſur l'avant-train, elle a beſoin de beaucoup plus de largeur que d'épaiſſeur, & le trou par lequel paſſe la cheville ouvriere de l'avant-train, doit être éloigné pour le moins de $\frac{2}{3}$ de ſa dite largeur du bout de la croſſe; il eſt auſſi néceſſaire que ce trou ſoit plus ouvert par en-haut que par en-bas, pour que la cheville ouvriere n'y ſoit point gênée.

Voilà les lois principales, ſelon leſquelles un *affut* doit être conſtruit, & il ne s'agit plus que de trouver une meſure ou échelle de laquelle on puiſſe ſe ſervir en ſuivant une regle générale la proportion des *affuts* de toutes ſortes de pieces, & cette échelle ne ſauroit être ni le calibre de la piece, ni le pié courant & ſes parties, mais ce doit être une ligne donnée de flaſque même; & cette ligne eſt, à mon avis, la largeur dudit flaſque à la volée, laquelle on doit trouver d'abord, pour pouvoir faire les emplacemens, ſuivant ce qui a été dit ci-deſſus. Je cherche donc premierement cette largeur pour le flaſque de 24, & puis pour celui de 4, qui ſont les deux extrèmes, & par leur moyen je trouve celle des intermédiaires de 16, de 12 & de 8, de la façon qu'on peut le voir dans la *fig.* 2. & je m'apperçois que pour celui de 24, je puis me ſervir du diametre de cette piece aux plattes-bandes de la culaſſe, & pour celui de 4 du même diamétre de cette piece, plus $\frac{1}{3}$ de ce diamétre, & en diviſant ces lignes en 150 parties égales, je puis m'en ſervir pour toutes les largeurs & pour toutes les longueurs (hormis pour les lignes NI, MR, & Re), & même pour la ferrure; & pour commencer l'ouvrage, je trace d'abord une ligne horiſontale AB; puis ſous un angle de dix degrés ACD, je tire la ligne DCE, qui ſera l'axe prolongé du canon. Du point C je leve ſur DE la perpendiculaire CF, égale au rayon du tourillon, dont F ſera le centre. Je prends CG égale à la longueur de la piece depuis le centre des tourillons juſqu'à l'extrémité de la culaſſe; en G je fais la perpendiculaire HI, égale au diamétre de la piece à l'extrémité de la culaſſe, & je fais $GH = GI$, pour IK, je prends $\frac{70}{150}$ de HI; je tire la ligne FK, & la prolonge des deux côtés; je prends $FL = \frac{106}{150}$ de la largeur du flaſque à la volée que j'ai déja déterminée, & en L je fais ſur LK la perpendiculaire LM, qui eſt cette largeur ſi ſouvent mentionnée; je la partage en cinq parties égales, & je fais $MN = \frac{1}{5}$ de LM; je tire la ligne NI & la prolonge du côté de I, & je fais $IO = \frac{85}{150}$ de LM, de même que IP; Ib & $Ia, = \frac{25}{150}$. En O, je fais ſur NO la perpendiculaire QR, laquelle doit avoir $\frac{140}{150}$ de LM, je tire la ligne MR du point F comme centre, & avec le rayon FC, je fais un cercle qui eſt la circonference du tourillon de la piece, de S je tire la perpendiculaire ST ſur MR; de T vers V, je prends $\frac{60}{150}$ pour la largeur de l'entaille à placer l'eſſieu; je fais $VW = \frac{18}{150}$ & $WX = \frac{14}{150}$, ou $\frac{1}{6}$ de la hauteur de l'eſſieu XY, qui eſt $= \frac{14}{150}$; je prends $YZ = \frac{30}{150}$, & la perpendiculaire Za de même, & en a ſe trouve le centre du bras de l'eſſieu; de a, comme centre de la roue, je fais avec ſon rayon l'arc bcd, auquel je mene une tangente parallele à la ligne AB, qui me donne la ligne de terre. Je diviſe MK en 200 parties égales, & pour l'*affut* de 24, je prends $\frac{184}{200}$ ſeulement pour la ligne Re, mais pour tous les autres, j'ajoute chaque fois la différence du diametre de leurs roues à celle de 24, pour avoir la ligne Re. Je fais $ef - LM$, fg perpendiculaire ſur ef, & $= \frac{80}{150}$, $fh = \frac{12}{150}$, gi & $kh = \frac{16}{150}$, hl parallele à ef, & $= fg$; je tire les lignes Qm, & gm, & je fais l'arc noh, qui partant du point h, ne faſſe que toucher les lignes Re, ef; je prends $Op = \frac{85}{150}$, & $Pq = \frac{46}{150}$. Pour trouver le contour de l'entre-toiſe de volée, je tire une tangente rs à la circonférence du tourillon qui avec la ligne As faſſe un angle de cinq degrés Asr; la ligne rs eſt l'axe de canon ſur lequel je deſſine ſa partie antérieure depuis le centre des tourillons juſqu'au bourrelet, pour voir comment je pourrois placer ladite entre-toiſe ſans qu'elle empêche le canon de ſe baiſſer ſous un tel angle, & je trouve que je puis faire $Nt = \frac{45}{150}$, $tv = \frac{70}{150}$, $vw = \frac{56}{150}$, & $tu = \frac{50}{15}$.

On peut conſiderer le corps d'*affut*, comme un levier qui a le point d'appui dans le moyen des roues la puiſſance au bout de la croſſe, & dont le poids eſt la piece de canon. Si le centre de gravité du canon étoit dans l'axe des tourillons, toute ſa peſanteur ſeroit comme réunie à cet endroit, & la culaſſe ſe ſoutiendroit en l'air comme la volée; & pour qu'il fût alors en équilibre avec l'*affut*, enſorte pourtant que la croſſe touchât encore terre, on ſent que le point d'équilibre devroit ſe trouver à quelque diſtance au-delà de l'eſſieu, que le levier ſeroit de la premiere eſpece, & que pour mouvoir la piece avec l'*affut*, ſoit dans un plan vertical, ſoit dans un plan horiſontal, comme cela arrive lorſqu'on donne du flaſque en pointant le canon, on ne pourroit jamais le faire avec une moindre puiſſance que dans ce cas, où l'on ne fait attention qu'à la plus grande facilité de la manœuvre, en faiſant pour un moment abſtraction de

tout

tout le reſte. Mais comme pour des raiſons connues le canon eſt plus peſant derriere les tourillons qu'au-devant, la culaſſe deſcend, & le poids ſe trouve entre le point d'appui & la puiſſance, enſorte que le corps d'*affut* devient un levier de la ſeconde eſpece, où la puiſſance doit augmenter à meſure que le poids y eſt plus proche; c'eſt pourquoi plus la culaſſe en ſeroit éloignée, & plus la manœuvre en ſeroit facile à cet égard, mais par contre, moins ſolidement le canon ſeroit-il poſé ſur ſon *affut*, & celui-ci deviendroit trop long au-devant de l'eſſieu, & par là ſujet à pluſieurs inconveniens; de façon que ce n'eſt pas une choſe ſi facile de trouver le point juſte pour l'emplacement des tourillons par rapport à l'eſſieu, & je ne ſache pas que juſqu'à préſent on l'ait déterminé par les lois de la méchanique, & ne crois pas qu'on puiſſe jamais le faire, parce qu'en fait d'artillerie il s'agit beaucoup de ce qui eſt commode pour différentes manœuvres à-la-fois; car ce qui eſt bon pour l'une eſt ſouvent contraire à une autre, ce qui ne peut être ſuſceptible d'aucun calcul, ni découvert que par l'expérience; & puiſque j'ai éprouvé que pour les groſſes pieces les *affuts* ſont d'un meilleur uſage, lorſqu'ils ont les tourillons placés, comme dans la *fig*. 1. que lorſqu'ils ſont placés autrement, je m'y ſuis conformé; mais j'ai trouvé auſſi après de bons connoiſſeurs, qu'à meſure que les pieces ſont plus légeres, plus on peut approcher l'entaille de l'eſſieu de celle des tourillons; ainſi que pour celle de 4 on peut avancer le point *T* d'un demi-calibre vers *M*, & d'autres à proportion.

La diſtance des flaſques de l'un à l'autre, doit être telle qu'ils touchent le canon aux plattes-bandes du premier & ſecond renfort, & celles de la culaſſe au point *k*, lorſque le canon repoſe ſur la ſemelle en *I*.

AIGREUR, (*Or & Argent*.) qualité qui empêche ces métaux d'être malléables, & qu'ils ne quittent que lorſque les ſels dans l'action du feu, les ont purgés des hétérogenes qui la leur donnent.

AIR CARACTÉRISÉ, (*Muſiq*.) on appelle communément, *airs caractériſés*, ceux dont le chant & le rithme imitent le goût d'une muſique particuliere, & qu'on imagine avoir été propre à certains peuples, & même à certains perſonnages de l'antiquité, qui peut-être n'exiſterent jamais. L'imagination ſe forme donc cette idée ſur le chant & ſur la muſique, convenable au caractere de ces perſonnages, à qui le muſicien prête des *airs* de ſon invention. C'eſt ſur le rapport que des *airs* peuvent avoir avec cette idée, laquelle, bien qu'elle ſoit une idée vague, eſt néanmoins à-peu près la même dans toutes les têtes, que nous jugeons de la convenance de ces mêmes *airs*. Il y a même un vraiſſemblable pour cette muſique imaginaire. Quoique nous n'avons jamais entendu de la muſique de Pluton, nous ne laiſſons pas de trouver une eſpece de vraiſſemblance dans les *airs* de violon, ſur leſquels Lulli fait danſer la ſuite du dieu des enfers dans le quatrieme acte de l'opéra d'Alceſte, parce que ces *airs* reſpirent un contentement tranquille & ſérieux, & comme Lulli le diſoit lui-même, une joie voilée. En effet, des *airs caractériſés* par rapport aux fantômes que notre imagination s'eſt formés, ſont ſuſceptibles de toutes ſortes d'expreſſions, comme les autres *airs*. Ils expriment la même choſe que les autres *airs*; mais c'eſt dans un goût particulier & conforme à la vraiſſemblance que nous avons imaginée. C'eſt Lulli le premier, qui a compoſé en France les *airs caractériſés*. *Réfléxions ſur la poéſie & la peinture*. (*D. J.*)

AMOUR, GALANTERIE, (*Lang. franç.*) ce ne ſont point-là deux ſynonymes

La *galanterie* eſt l'enfant du deſir de plaire, ſans un attachement fixe qui ait ſa ſource dans le cœur. L'*amour* eſt le charme d'aimer & d'être aimé.

La *galanterie* eſt l'uſage de certains plaiſirs qu'on cherche par intervalles, qu'on varie par dégoût & par inconſtance. Dans l'*amour* la continuité du ſentiment en augmente la volupté, & ſouvent ſon plaiſir s'éteint dans les plaiſirs mêmes.

La *galanterie* devant ſon origine au tempérament & à la complexion, finit ſeulement quand l'âge vient en tarir la ſource. L'*amour* briſe en tout tems ſes chaînes par l'effort d'une raiſon puiſſante, par le caprice d'un dépit ſoutenu, ou bien encore par l'abſence; alors il s'évanouit comme on voit le feu matériel s'éteindre.

La *galanterie* entraîne vers toutes les perſonnes qui ont de la beauté ou de l'agrément, nous unit à celles qui répondent à nos deſirs, & nous laiſſe de goût pour les autres. L'*amour* livre notre cœur ſans reſerve à une ſeule perſonne qui le remplit tout entier; enſorte qu'il ne nous reſte que de l'indifference pour toutes les autres beautés de l'univers.

La *galanterie* eſt jointe à l'idée de conquête par faux honneur, ou par vanité; l'*amour* conſiſte dans le ſentiment tendre, délicat, & reſpectueux, ſentiment qu'il faut mettre au rang des vertus.

La *galanterie* n'eſt pas difficile à démêler; elle ne laiſſe entrevoir dans toutes ſortes de caracteres, qu'un goût fondé ſur les ſens. L'*amour* ſe diverſifie, ſelon les différentes ames ſur leſquelles il agit. Il regne avec fureur dans Médée, au lieu qu'il allume dans les naturels doux, un feu ſemblable à celui de l'encens qui brûle ſur l'autel. Ovide tient les propos de la *galanterie*, & Tibulle ſoupire l'amour.

C'eſt d'*amour* dont Lydie eſt atteinte, quand elle s'écrie:

Calaïs eſt charmant; mais je n'aime que vous.
Ingrat, mon cœur vous juſtifie;
Heureuſe également en des liens ſi doux
De perdre ou de paſſer ma vie.

Trad. de *M. le duc de Nivernois*.

Lorſque la niece du cardinal de Mazarin, recevant un ordre pour ſe rendre à Brouage, dit à Louis XIV. „ Ah, ſire, vous êtes roi, vous m'aimez, & je pars „, ces paroles qui diſent tant de choſes, n'en diſent pas une qui ait rapport à la *galanterie*; c'eſt le langage de l'*amour* qu'elle tenoit. Bérénice dans Racine ne parle pas ſi bien à Titus.

Quand Deſpréaux a voulu railler Quinault, en le qualifiant de doux & de tendre, il n'a fait que donner à cet aimable poëte, une louange qui lui eſt légitimement acquiſe. Ce n'eſt point par-là qu'il devoit attaquer Quinault; mais il pouvoit lui reprocher qu'il ſe montroit fréquemment plus galant que tendre, que paſſionné, qu'amoureux, & qu'il confondoit à tort ces deux choſes dans ſes écrits.

L'*amour* eſt ſouvent le frein du vice, & s'allie d'ordinaire avec les vertus. La *galanterie* eſt un vice, car c'eſt le libertinage de l'eſprit, de l'imagination, & des ſens, c'eſt pourquoi, ſuivant la remarque de l'auteur de l'eſprit des Lois, les bons législateurs ont toujours banni le commerce de *galanterie* que produit l'oiſiveté, & qui eſt cauſe que les femmes corrompent avant même que d'être corrompues, qui donne un prix à tous les riens, rabaiſſe ce qui eſt important, & fait que l'on ne ſe conduit que ſur les maximes du ridicule que les femmes entendent ſi bien à établir. (*D. J.*)

ANSE, (*Orfevre en groſſerie*.) ſe dit d'un ornement en forme de conſole, adhérent à différentes pieces d'argenterie, comme pots-à-l'eau, coquemards, taſſes, plats à ſoupe, & autres vaſes.

ANTEPAGMENTA, ſ. pl. n. (*Architect. anc.*) chambranle qui comprend les trois parties de la porte; ſavoir, un aſſemblage de bois qui s'attache ſur la pierre.

M. Saumaiſe croit que *antepagmenta* & *antæ*, different en ce que les antes étoient de pierre, & *antepagmenta* étoient de bois. Les interprétes diſent que c'eſt un pié droit, ou un jambage; mais ces termes ne ſont pas aſſez précis pour expliquer *antepagmentum*, qui ne ſignifie pas ſeulement les deux côtés de la porte, mais même le deſſus, comme on le voit quand Vitruve parle d'*antepagmentum ſuperius*. Ce mot ſe trouve encore dans le *ch. vij*. du *liv. IV*. de Vitruve, & M. Perrault le traduit par les ais, ſelon l'interprétation de Philander, qui ne croit point qu'*antepagmenta* doive ſignifier des *chambranles* en cet endroit, car il ne s'agit point de portes & de fenêtres; mais de l'entablement compoſé de l'architrave, & il y a apparence que Vitruve s'en ſert pour ſignifier, ſuivant ſon étymologie, une choſe qui eſt clouée ſur une autre. (*D. J.*)

ANTHOLOGIE, (*Littérat.*) l'*Anthologie* manuſcrite de la bibliotheque du roi de France, dont on parle dans le Dictionnaire, eſt un morceau précieux. Saumaiſe en trouva l'original dans la bibliotheque de Heidelberg. On ne ſait comment François Guyet, mort en 1655, âgé de 80 ans, en a eu copie: quoiqu'il en ſoit, il en laiſſa une qui tomba après ſa mort

entre

entre les mains de M. Ménage. Celui-ci étant mort en 1682, laiſſa ſes manuſcrits à une perſonne qui demeuroit chez lui depuis long-tems; cette perſonne chercha bien-tôt à s'en défaire. Feu M. Bignon, premier préſident du grand-conſeil, en acheta la plus grande partie, & M. l'abbé de Louvois ayant entendu parler de l'*Anthologie* pour laquelle M. Roſtgaard gentilhomme danois, avoit déja offert de l'argent, il l'acheta, & en enrichit la bibliotheque du roi. C'eſt un *in-folio* en papier de ſoixante feuillets fort bien écrit, de la main même de Guyet, qui a joint au texte un grand nombre de corrections & de reſtitutions, avec d'autres notes pour l'intelligence du texte. Le recueil eſt de plus de ſept cens épigrammes; le tout fait environ trois mille vers: il eſt diviſé en cinq parties.

M. Boivin nous a donné dans les Mémoires de l'académie des Inſcriptions, *tome II.* une liſte alphabétique des poëtes auxquels les épigrammes ſont attribuées. Cette liſte eſt d'environ ſix vingt auteurs, parmi leſquels il y en a pour le moins trente dont nous n'avons rien dans l'*Anthologie* imprimée; & à ce ſujet pour nous faire connoître par quelque échantillon ce manuſcrit précieux, il en donne trois épigrammes choiſies avec des traductions en latin & en françois, indépendamment de pluſieurs remarques ſavantes ſur ces trois épigrammes. (*D. J.*)

APOSTROPHE, (*Rhétor.*) nous avons un exemple bien placé de cette figure dans un procès, entre le ſieur de Lalande, & le ſieur de Villiers & ſon épouſe, plaidé en 1705 à la grand'chambre du parlement de Paris; où l'avocat de ces derniers oppoſoit l'inégalité des biens. M. de Blaru qui plaidoit pour le ſieur de Lalande, ayant dit que le ſieur de Lalande offroit de donner à ſa fille autant de biens que le ſieur de Villiers & la dame ſa femme en donneroient à leur fils, il apperçut en même-tems la dame de Villiers qui étoit à l'audience: „ Entendez-„ vous, lui dit-il, madame, l'offre que je vous fais, „ je ſuis prêt à la réaliſer „. Il éleva encore ſa voix, & répéta la même *apoſtrophe*; & comme la dame de Villiers n'y répondit rien, il ajouta: „ Je vois bien „ que la nature eſt ſourde, & je tire du ſilence de „ la dame de Villiers l'avantage de conclure, que „ s'il y a quelque inégalité de biens à oppoſer, le „ ſieur de Villiers pere n'eſt pas en droit de ſe ſer-„ vir de ce moyen, & que c'eſt le ſieur de Lalande „ qui pourroit l'employer „. Cette figure de rhétorique qu'employa M. de Blaru, & la conſéquence qu'il tira du ſilence de cette dame lui firent d'autant plus d'honneur, qu'il gagna ſa cauſe. (*D. J.*)

ARCHAGETES, ſ. m. plur. (*Littérat. grecq.*) les Spartiates appelloient ainſi leurs rois d'un nom différent de celui que prenoient les autres rois de la Grece, comme pour leur montrer qu'ils n'étoient que les premiers magiſtrats de la republique, ſemblables aux deux conſuls de Rôme: car un des deux rois ſervoit de contrepoids à la puiſſance de l'autre, & les éphores balançoient l'autorité de tous les deux. (*D. J.*)

ARRACHEMENT, ſ. m. (*Chirurgie.*) l'*arrachement* eſt une diviſion que l'on fait ſur les parties molles & ſur les parties dures, lorſqu'il faut en retrancher quelque portion: c'eſt par elle qu'on ôte, par exemple, les dents gâtées & les polypes. (*D. J.*)

B

BANNERET, ſ. m. (*Hiſt. de la chevalerie.*) outre ce qu'on en dit dans le Dictionnaire, *voyez* ſur le titre & la qualité de *banneret*, *la neuvieme diſſertation* de du Cange à la ſuite de Joinville, les *diſſertations* du pere Honoré de ſainte-Marie, *ſur la chevalerie*; la *milice françoiſe* du pere Daniel, *livre III.* le *traité de la nobleſſe*, par de la Roque, *chap. x.* le laboureur, *de la patrie*; du Tillet, *recueil des rois de France*, Paſquier, le pere Ménetrier.

Le *banneret* avoit un rang ſupérieur au bachelier, ou ſimple chevalier; car ces deux mots qu'on a voulu diſtinguer, ſont abſolument ſynonymes. En effet, les chevaliers bacheliers dans les anciennes montres des gens d'armes, ſont compris ſans aucune différence ſur le même pié que les chevaliers; ils reçoivent également le double de la paye des écuyers, & la moitié de celle des *bannerets*. Je crois qu'ils ſont les mêmes que les chevaliers appellés *chevaliers* d'un écu dans l'ordre de chevalerie, peut-être à cauſe qu'ils n'avoient pour leur défenſe que leur prope écu, & non comme les *bannerets* les écus de pluſieurs autres chevaliers. *Voyez* encore dans le livre d'Antomé de la Sale, intitulé *la Salade*, comment un chevalier étoit fait *banneret*. Le même auteur rapporte les cérémonies uſitées pour l'inſtitution des barons, des vicomtes, des comtes, des marquis, des ducs.

Si le chevalier étoit aſſez riche, aſſez puiſſant pour fournir à l'état un certain nombre de gens d'armes, & pour les entretenir à ſes dépens, on lui accordoit la permiſſion d'ajouter au ſimple titre de chevalier, ou chevalier bachelier, le titre plus noble & plus relévé de chevalier *banneret*. La diſtinction de ces *bannerets* conſiſtoit à porter une banniere quarrée au haut de leur lance; au-lieu que celle des ſimples chevaliers étoient prolongée en deux cornettes ou pointes, telles que les banderolles qu'on voit dans les cérémonies des égliſes. D'autres honneurs étoient encore offerts à l'ambition des *bannerets*; ils pouvoient prétendre aux qualités de comtes, de barons, de marquis, de ducs; & ces titres leur aſſuroient à eux, & même à leurs femmes, un rang fixe auquel on reconnoiſſoit du premier coup d'œil, la grandeur & l'importance des ſervices qu'ils avoient rendus à l'état: divers ornemens achevoient de caractériſer leur mérite & leurs exploits. *Mémoires ſur la chevalerie*, par M. de Sainte-Palaye. (*D. J.*)

BAPTEME DES ENFANS, (*Théologie.*) la queſtion pour & contre le *baptême des enfans*, a été dans ce ſiecle extrémement approfondie en Angleterre. D'un côte, M. Wall, dans ſon *hiſtoire du baptême des enfans*; & M. Whiſton, dans ſon *baptême primitif renouvellé*, ont plaidé ſavamment la cauſe du *baptême des enfans*; de l'autre, meſſieurs Gale & Emelyn ſe ſont déclarés fortement contre cette opinion. L'ouvrage de M. Wall paſſe pour être le meilleur qui ait été fait en faveur du *baptême des enfans*, & il fut ſi bien reçu du public, qu'il valut l'auteur des remercimens de la chambre-baſſe de l'aſſemblée du clergé; mais M. Wiſton avoue lui-même que les premieres lumieres qu'il a eues ſur cette matiere de théologie, lui ſont venues de remarques de M. Gale; & M. Whitby reconnoit que l'ouvrage de ce ſavant, prouve qu'il eſt douteux ſi la coutume de baptiſer les enfans a eu lieu conſtament dans l'Egliſe. M. Gale étoit à peine dans ſa vingt-ſeptieme année, lorſqu'il publia en forme de lettres le livre dont nous parlons, & comme il n'eſt pas connu des étrangers, nous en allons donner une courte analyſe.

L'auteur obſerve d'abord que la diſpute entre les *pœdobaptiſtes* & les *anti pœdobaptiſtes* anglois (qu'il nous ſoit permis d'employer ces deux mots expreſſifs, peut ſe réduire a deux chefs: 1°. la maniere d'adminiſtrer le *bâpteme*, ſavoir ſi on doit le faire ſeulement par immerſion: & 2°. les perſonnes à qui l'on doit adminiſtrer, ſi c'eſt ſeulement aux adultes, ou ſi l'on doit le donner auſſi aux enfans. Il ſoutient qu'en ce que les déciſions de l'Ecriture-ſainte ont de clair, la pratique des anti-pœdobaptiſtes y eſt conforme, comme l'on en convient; & que ſuppoſé qu'ils errent, il prennent cependant le parti le plus ſûr, en s'en tenant à ce qu'il y a de clairement décidé dans l'Ecriture. Il prétend que le mot grec *baptiſer*, ſignifie toujours *plonger une choſe de quelque maniere que ce ſoit*; mais que dans l'uſage le plus ordinaire il ſignifie *plonger dans l'eau*; ce qu'il confirme par divers paſſages des anciens; il remarque enſuite que les critiques aſſurent conſtamment que le vrai & propre ſens du terme de βαπτίζω, eſt *immergo*, je plonge; & que ſuppoſé que ce mot fût équivoque d'ailleurs, cependant en tant que rélatif au *baptême*, il eſt déterminé à ſignifier néceſſairement *plonger*; & cela par la pratique de S. Jean, des apôtres, & de l'égliſe, qui pendant pluſieurs ſiecles, a fortement preſſé la triple immerſion.

Il ſoutient auſſi que l'ancienne Egliſe, dans les premiers ſiecles, n'a point pratiqué l'aſperſion, que tous ceux qui ont été baptiſés du tems des apôtres, l'ont été par immerſion; qu'il ne paroît point que le *baptême* des Cliniques, ait été en uſage qu'environ 250 ans après Jeſus-Chriſt; que dans ce tems-là on doutoit fort de ſa validité, & que tout le monde convient qu'anciennement on a inſiſté ſur la néceſſité de l'immerſion, comme étant la ſeule maniere réguliere d'adminiſtrer le *baptême* dans tous les cas ordinaires; il paſſe enſuite à l'autre point de la queſtion entre les pœdobaptiſtes & leurs adverſaires: ſavoir, qui ſont les perſonnes à qui l'on doit adminiſtrer le

baptême ; ſi ce ſont ſeulement les adultes, ou ſi l'on doit y admettre auſſi les enfans.

Comme on ne peut point prouver par l'Ecriture, que les enfans doivent être baptiſés, on a recours pour autoriſer cet uſage à la pratique de l'Egliſe judaïque, & à celle des anciens chrétiens. Le docteur Gale répond, que dès que le *baptême* des petits enfans ne peut ſe prouver par l'Ecriture, il en réſulte que ce n'eſt point une inſtitution de Jeſus-Chriſt; & que ſuppoſer qu'elle ſoit compriſe dans une ou pluſieurs expreſſions générales, c'eſt ſuppoſer ce qui eſt en queſtion.

Il prouve dans la lettre ſuivante, par le paſſage de S. Matthieu, *chap. xxviij. verſ.* 19. que l'Ecriture ne laiſſe pas la queſtion du *baptême* des petits enfans auſſi indéciſe que quelques-uns l'imaginent, & que la commiſſion oblige indiſpenſablement d'inſtruire ceux qu'elle ordonne de baptiſer; d'où il s'enſuit que les petits enfans ne peuvent être compris dans cette commiſſion. Le mot grec μαθητεύειν ne ſignifie conſtamment qu'*enſeigner*, & le mot μαθητὰς déſigne uniquement des perſonnes du moins capables d'inſtruction; ainſi que les plus judicieux interprètes de l'Ecriture l'ont toujours reconnu. Quand il ſeroit vrai que les Juifs & les Chrétiens baptiſoient les petits enfans, les anti-pœdobaptiſtes ont cependant des raiſons ſuffiſantes pour ne point admettre cette pratique.

M. Gale va plus loin, il ſoutient que les raiſons alleguées par les pœdobaptiſtes, ne démontrent point que ce fût la coutume des Juifs, du tems de notre Sauveur, de baptiſer les proſélytes & leurs enfans; & il produit pluſieurs argumens pour juſtifier le contraire. Enfin il ajoute qu'en ſuppoſant qu'on pût prouver démonſtrativement la vérité du fait, il ne doit pas ſervir de regle pour l'adminiſtration du ſacrement de la religion chrétienne, cette pratique des Juifs n'étant point fondée ſur l'Ecriture, ne devant point ſon origine à Moïſe, & n'étant appuyée que de la tradition des rabbins.

Il remarque dans l'onzieme lettre, que l'argument de M. Wall, tiré de l'autorité des peres, porte ſur une ſuppoſition qu'on ne lui accordera pas aiſément, je veux dire, que l'Egliſe primitive n'a rien crû ni pratiqué, que ce qu'elle avoit reçu des apôtres; mais, dit le docteur Gale, ſans donner atteinte à l'honneur & à la probité des peres, leurs témoignages ne peuvent établir le *baptême des petits enfans*; quand M. Wall multiplieroit encore davantage les citations tirées de leurs écrits: car ſi les peres ne prouvent que le fait, ou ce qui ſe pratiquoit dans l'Egliſe, & non le droit; & ſi l'Egliſe n'étoit pas entierement exempte d'innovations, comment leur témoignage prouve-t-il que le *baptême* des petits enfans n'étoit pas une innovation, mais une inſtitution de Jeſus-Chriſt?

Il eſt fâcheux de rappeller la mémoire des exemples de la fragilité humaine, dont la primitive Egliſe elle-même n'a point été exempte. C'étoient des hommes ſujets aux mêmes paſſions que nous; il n'eſt donc pas ſurprenant qu'ils ſe trompaſſent quelquefois, ni que leur zèle pour la gloire de Dieu ne fût pas toujours éclairé: & quoiqu'il pût les empêcher de perdre ce que notre Seigneur leur avoit laiſſé de conſidérable à garder, il pouvoit cependant les expoſer à ajouter bien des choſes, qu'il n'avoit jamais autoriſées. Les apôtres, au-contraire, ont ſuivi ſes directions ſans s'en écarter le moins du monde, parce qu'ils étoient aſſiſtés extraordinairement de l'eſprit de Dieu.

Mais les chrétiens du ſiecle qui a ſuivi immédiatement, ont fait pluſieurs additions, de l'aveu de Tertullien, dans ſon livre *de corona*. Euſèbe, *Hiſt. eccl. l. III. c. xxxij.* rapporte, ſur le témoignage d'Hégéſippe, que l'Egliſe ſe conſerva tout le tems des apôtres comme une vierge chaſte;... mais, dit-il, depuis que les apôtres eurent été enlevés.... les faux docteurs eurent la hardieſſe de publier pluſieurs erreurs permanentes.

Enfin, M. Gale dans ſa derniere lettre, remarque que du tems de S. Cyprien, le *baptême* des petits enfans étoit en uſage en Afrique, & qu'il y a peut-être pris naiſſance; que les Africains étoient généralement de petits eſprits; que ſelon les apparences, l'égliſe grecque n'avoit point encore reçu cette erreur; que le *baptême des enfans* commença d'abord, ainſi que toutes les autres innovations, par quelques légers changemens dans le dogme, ce qui paſſa peu-à peu dans la pratique, & parvint à la longue à ce degré d'autorité dont il jouit depuis ſi long-tems; qu'enfin il doit en quelque façon ſon origine au zèle, mais à un zèle peu éclairé, ſemblable à celui qui engagea les plus anciens pœdobaptiſtes à donner la communion aux enfans. (*D. J.*) (1)

BARRETTE, *terme de Bijoutier*, eſt la bande d'or placée & ſoudée à la cuvette d'une tabatiere, ou garniture de boîte à deux tabacs, qui ſert de repos & d'entre-deux aux fermetures des deux couvercles, auſſi bien qu'à marier ces fermetures de façon que quand l'ouvrage eſt bien fait, la jonction en échappe à l'œil.

BATON A CIRE, *terme de Metteur-en œuvre*, eſt un petit bâton, pour l'ordinaire d'yvoire, enduit de cire par le bout; que l'on mollifie dans les doigts juſqu'à ce qu'on puiſſe haper les diamans avec: on s'en ſert pour repréſenter les pierres dans les chatons & les en retirer lors de l'ajuſtage.

BAYADERE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) nom de femmes galantes, entretenues, comme on dit vulgairement aux Indes, par les pagodes, c'eſt-à-dire qui paſſent leur vie dans l'intérieur de ces temples des dieux de la gentilité. *Voyez* PAGODE.

Les brames ou brachmanes fourniſſent de quoi vivre à ces femmes deſtinées aux plaiſirs ſecrets des Indiens. Toutes les fois qu'on donne des fêtes particulières, on en envoie chercher pour danſer; elles ne ſortent jamais ſans être mandées, ou bien dans certains jours où elles aſſiſtent en chantant & en danſant au ſon de divers inſtrumens qu'elles touchent en l'honneur de leurs dieux qu'elles précedent toujours quand les gentils les promenent dans les villes, ou d'une pagode à une autre.

BENGALI, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) ſorte d'oiſeau qui ſe trouve dans le pays du Bengale, d'où il paroît qu'il tire ſon nom. Cet oiſeau eſt auſſi petit qu'une fauvette; ſon plumage depuis la tête juſqu'à l'eſtomac, eſt d'un rouge ardent, au-deſſus de la couleur de feu; ce rouge eſt ſemé d'un nombre infini de petits points blancs imperceptibles qui plaiſent à la vue; mais cet oiſeau n'a point de ramage, il n'a qu'un cri aſſez déſagréable.

BIBLIOTAPHE, ſ. m. (*Littérature.*) enterreur de livres. Quoique ce mot compoſé de βιβλίον, *livre* & de θάπτω, *j'enſevelis*, ne ſe trouve pas dans les dictionnaires ordinaires, il doit avoir place dans celui-ci, parce qu'il mérite autant le droit de bourgeoiſie

que

(1) Non-ſeulement la parole de Dieu contenue dans les Ecritures-Saintes, mais encore la parole de Dieu qu'il a lui-même révélée, & que l'Egliſe a toujours gardée depuis les apôtres, étant plus que ſuffiſante pour établir les dogmes de foi divine; on ne ſauroit revoquer en doute la validité du baptême conferé aux petits enfans, non plus que de la néceſſité où ils ſont de le recevoir. ç'a été là la foi & la doctrine de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt depuis ſon établiſſement. La preuve qu'on en tire de l'Ecriture-Sainte ne laiſſe rien à déſirer là-deſſus, puiſqu'il eſt dit expreſſément que tous les deſcendans d'Adam viennent au monde avec la tâche du péché originel, & par conſéquent enfans de colere & de vengeance. Ainſi tous ceux, à qui les mérites du Sauveur ſont applicables par le moyen des ſacremens, peuvent par ſa grace & juſtice être régénérés à la vie éternelle. En effet on ne ſauroit nier que les petits enfans ne ſoient capables de la grace ſantifiante & de la gloire éternelle puiſque J. Ch. a dit: *Sinite parvulos venire ad me; talium eſt enim regnum cœlorum. Matt.* 19. & puiſqu'il eſt certain que S. J. Baptiſte & d'autres ſaints ont reçu la grace ſanctifiante dans le tems qu'ils étoient encore dans le ſein maternel. Dans l'hiſtoire ſainte des actes des âpotres on lit *cap.* 16. que S. Paul baptiſa deux familles entieres. On lit pareillement dans la premiere aux Corinthiens *cap.* 1. qu'il baptiſa une autre famille entiere. Il paroît incroyable que dans trois familles entieres il n'y eût pas même un enfant. Mais quand cela ſeroit, la cauſe des Pœdobaptiſtes ne perdroit rien de ſes droits, parce qu'ils produiroient le témoignage des plus anciens peres qui atteſtent qu'il eſt de tradition apoſtolico-divine qu'on peut baptiſer les enfans. C'eſt le ſentiment d'Origène *lib.* 5. *in caput* 6. *epiſt. ad Romanos. Eccleſia*, dit-il, *ab apoſtolis traditionem accepit etiam parvulis dare baptiſmum*; de S. Auguſtin *lib.* 1. *de peccatorum meritis cap.* 26. qui dit des Pelagiens; *quia parvulos baptizzandos eſſe concedunt* Pelagiani, *qui contra auctoritatem univerſæ Eccleſiæ, procul dubio per Dominum & apoſtolos traditam, venire non poſſunt*. Soixante cinq évêques qui s'aſſemblerent avec S. Cyprien à Carthage pour examiner cette diſpute, en déciderent de même. Il eſt donc d'inſtitution de Jeſus-Chriſt de donner le baptême aux enfans; les Anti-Pœdobaptiſtes ne prouveront jamais le contraire. (W)

que *bibliographe*, & ſur-tout parce que les *bibliotaphes* n'amaſſent des livres que pour empêcher les autres d'en acquérir & d'en faire uſage.

La *bibliotaphie* eſt la bibliomanie de l'avare ou du jaloux; & par conſéquent les *bibliotaphes* ſont de plus d'une façon la peſte des lettres; car il ne faut pas croire que ces ſortes de perſonnes ſoient en petit nombre: l'Europe en a toujours été infectée, & même aujourd'hui il eſt peu de curieux qui n'en rencontrent de tems-en-tems en leur chemin. Caſaubon s'en plaint amerement dans une lettre à Hoeſchelius: *Non tu imitaris*, lui dit-il, *ineptos quoſdam homines quibus nulla adeo gloriatio placet, quam ſi quid rari habent, id ut ſoli habere, & ſibi tantum dicantur. Odioſum, importumum*, ἀνθεκαστον, *& a muſis alienum genus hominum. Tales memini me experiri aliquoties magno cum ſtomacho meo*. Il y a une tradition non interrompue ſur cet article, que l'on pourroit commencer à Lucien, & finir au P. le Long. Le citoyen de Samoſate a fait une ſortie violente contre un de ces ignorans qui croyent paſſer pour habiles, parce qu'ils ont une ample bibliothèque, & qu'ils en ont exclu un galant homme; il conclut en le comparant au chien qui empêche le cheval de manger l'orge qu'il ne peut manger lui-même, Ιει νεν αλλω, *&c.*

Depuis Lucien, nous ne trouvons que de ſemblables plaintes. Si vous liſez les lettres d'Ambroiſe Camaldule, ce bon & docte religieux, qui non-ſeulement a paſſé ſa vie à procurer l'avancement des ſciences, par ſes ouvrages, mais qui prêtoit volontiers ſes manuſcrits les plus précieux, vous verrez qu'il a ſouvent rencontré des *bibliotaphes* qui, incapables de faire uſage des manuſcrits qu'ils avoient entre les mains, en refuſoient la communication à ceux qui ne la demandoient que pour en gratifier le public. Philelphes s'eſt auſſi vu dans les mêmes circonſtances, & ſes lettres ſont remplies de malédictions contre les gens de cette eſpece.

En n'imaginant pas que des ſavans du caractere du P. le Long aient été expoſés à leurs duretés; il l'a été néanmoins, & n'a pu, malgré la douceur qui lui étoit naturelle, retenir ſon chagrin contre ces enterreurs de livres, après avoir remercié ceux qui lui avoient ouvert leurs bibliothèques. Si le P. le Long qui étoit toujours prêt à faire voir la belle & nombreuſe bibliothèque dont il diſpoſoit, a eſſuyé des refus de cette eſpece; que l'on juge de ce qui doit arriver à des gens de lettres de moindre conſidération.

Mais en général, il y a des pays où cette dureté eſt rare. En France, par exemple, où l'on a plusieurs bibliotheques pour la commodité du public, on y eſt toujours parfaitement bien reçu, & les étrangers ont tout lieu de ſe louer de la politeſſe qu'on a pour eux. Gronovius mandoit au jeune Heinſius, que ſon ami Vincent Fabricius lui avoit écrit de Paris, que rien n'égaloit l'humeur obligeante des François à cet égard.

Voſſius éprouva tout le contraire en Italie. Ce n'eſt pas ſeulement à Rome que l'entrée des bibliotheques eſt difficile, c'eſt la même choſe dans les autres villes. La bibliotheque de S. Marc à Veniſe eſt impénetrable. Dom Bernard de Montfaucon raconte que le religieux Auguſtin du couvent de la Carbonnaria à Naples, qui lui avoit ouvert la bibliotheque de ce monaſtere, avoit été mis en pénitence pour récompenſe de cette action.

M. Menchen eſt un des modernes qui a déclamé avec le plus d'indignation contre les *bibliotaphes*; c'eſt ce qui paroît par ſa préface à la tête de l'édition qu'il a procurée du traité de Bartholin, *de libris legendis*. Ceux qui ſont en état de former des bibliotheques, ne feront pas mal de le conſulter & de ſuivre les maximes qu'il y donne, pour s'en ſervir utilement; la principale eſt d'en faire uſage pour ſoi, & pour les autres, tant en leur fourniſſant de bonne grace les recueils qu'on peut avoir ſur les matieres qui ſont l'objet de leur travail, qu'en leur prêtant tous les livres dont ils ont beſoin. Diſons à l'honneur des lettres & des lettrés, que la plus grande partie des gens à bibliotheques ſont de cette humeur bienfaiſante, & que pour un Saldierre on compte pluſieurs Pinelli, Peireſc & de Cordes. Ce dernier pouſſa l'envie de rendre ſa bibliotheque utile juſqu'à ordonner par ſon teſtament qu'elle ne fût pas vendue en détail, mais en gros, & miſe en un lieu où le public fût à portée de la conſulter.

M. Bigot avoit pris la précaution d'ordonner la même choſe; mais il a été moins heureux que M. de Cordes, dont la bibliotheque paſſa toute entiere à M. le cardinal Mazarin, qui n'épargna pas les dépenſes pour y mettre tous les bons livres qui y manquoient. Naudé, qui étoit chargé du détail de cette bibliotheque, fit exprès pluſieurs voyages en Allemagne & en Italie pour y acheter ce qu'il y avoit de plus rare, & il eſt aiſé de concevoir qu'elle reçut dans ſes mains des accroiſſemens conſidérables. Tant de ſoins devinrent cependant inutiles par les guerres de la fronde pendant la minorité de Louis XIV. Le parlement qui ne cherchoit qu'à ſignaler ſa colere contre le premier miniſtre, fit ſaiſir ſa bibliotheque, & ordonna par un arrêt du 8 Février 1652 qu'elle fut vendue à l'encan. Naudé au déſeſpoir de voir toutes ſes peines perdues, repréſenta vainement à la cour le tort que cauſoit aux lettres le démembrement de cette bibliotheque. Le parlement reſta inflexible, & ſes ordres furent exécutés.

Les ſavans ont peint avec de vives couleurs le procédé du parlement. L'abbé de Marolles en dit ce qu'il en penſe dans les remarques qu'il joignit à la traduction de Virgile, mais la violence des tems l'obligea de ſupprimer ſes réflexions chagrines. „ Cela
„ n'empêcha pas néanmoins, ajoute-t-il, que dans
„ l'une de mes épîtres dédicatoires (à M. le duc de
„ Valois) je ne diſſe que S. A. étant un jour tou-
„ chée de cet eſprit délicat des muſes, qui produit
„ dans l'ame tant de douceurs, elle aimeroit un jour
„ nos ouvrages auxquels elle deſtineroit de grandes
„ bibliotheques en la place de celles qui venoient
„ d'être détruites; & certes les Vandales & les Goths
„ n'ont rien fait autrefois de plus barbare; ce qui
„ devroit porter quelque rougeur ſur le front de
„ ceux qui y donnerent leurs ſuffrages „.

BIBLIOTHEQUE *de Bâle*, (*Hiſt. Littérat.*) nous avons la deſcription moderne de cette *bibliotheque* par un homme bien capable d'en juger, le ſavant M. de la Croze; voici ce qu'il nous en dit.

„ La *bibliotheque* publique de Bâle eſt belle pour
„ le pays; mais elle ne peut pas être comparée à
„ un grand nombre de *bibliotheques* de Paris, pour
„ le nombre & pour la rareté des livres. On n'a
„ preſque rien à Bâle que des éditions du ſiecle paſſé
„ (le ſeizieme), les éditions des peres d'Angleterre
„ & de Paris n'y ſont point; & ſi l'on excepte la
„ *bibliotheque* des peres de Lyon, les conciles du
„ Louvre, & quelques éditions de Froben, il n'y a
„ rien dont on puiſſe faire une grande eſtime. Il
„ n'en eſt pas de même des manuſcrits, il y en a de
„ fort beaux & de fort anciens.

„ J'y ai vu entr'autres une bible du neuvieme ſie-
„ cle en trois volumes *in-folio*. Elle eſt belle, mais
„ elle a été négligée, & il y manque quelques li-
„ vres de l'Ecriture, entr'autres les pſeaumes. Le
„ fameux paſſage de la Trinité dans l'épître de ſaint
„ Jean ne s'y trouve point, non plus que dans la
„ plûpart des autres manuſcrits grecs & latins de ce
„ tems-là. Il y a auſſi deux volumes *in*-4°. du mê-
„ me ſiecle, dont chacun comprend les quatre évan-
„ géliſtes en latin, avec les canons d'Euſebe & la
„ préface de S. Jérôme. On ne peut rien voir de
„ mieux écrit que ces deux livres, l'un eſt entier
„ & aſſez bien conſervé, & l'autre fort défectueux,
„ quelqu'un ayant coupé les feuilles par où com-
„ mence chacun des évangeliſtes.

„ Je ſerois trop long ſi je parlois de tous les ma-
„ nuſcrits qui ſont dans cette *bibliotheque*; mais com-
„ me il n'y a guere eu d'étrangers qui les ait tant
„ vus que moi, & que même les gens du pays les
„ connoiſſent peu, j'ajouterai encore quelques li-
„ gnes à ce que j'ai dit. M. Patin qui a viſité au-
„ trefois cette *bibliotheque*, n'en ayant parlé que ſu-
„ perficiellement, & n'y ayant preſque remarqué que
„ ce qui étoit le moins digne de l'être.

„ On ne peut rien voir de ſi beau qu'un S. Au-
„ guſtin, *formæ quadratæ*. Il eſt écrit par verſets,
„ ce qui faiſoit autrefois toute ſa diſtinction, mais
„ depuis on y a ajouté des points & des virgules.
„ Ce manuſcrit eſt du viij. ſiecle. Il y en a d'Iſi-
„ dore de Séville du ix. ſiecle, & de quelques peres
„ moins conſidérables par leur rareté, que par leur
„ antiquité. Le texte grec des évangiles *in*-4°. dont
„ parle M. Patin, eſt ſans doute beau, mais il a eu
„ tort de le faire de la même antiquité que les épî-
„ tres de S. Paul de l'abbaye de S. Germain; il eſt
„ plus récent de cent ans pour le moins, & eſt peut-
„ être du viij. ſiecle.

„ Il y a un manuſcrit dans le même *bibliotheque*, qui contient tout le nouveau Teſtament dans un ordre différent de celui qu'on ſuit d'ordinaire. Ce manuſcrit eſt moins ancien que celui dont je viens de parler. Le jugement de la femme adultere n'eſt point dans le texte, quoique le copiſte l'ait renvoyé à la fin du manuſcrit où il ſe trouve avec cette remarque, qu'on ne le trouvoit que dans peu de manuſcrits. Il eſt néanmoins tout entier dans l'autre manuſcrit qui eſt plus ancien; mais le copiſte y a ajouté de gros aſtériques à la marge, à-peu-près de cette forme *. Le 7e verſet du chapitre v. de la I. épître de S. Jean ne s'y rencontre point. Il y a pluſieurs manuſcrits grecs de S. Jean-Chryſoſtôme, de S. Athanaſe, des commentaires ſur la Genèſe tirés des anciens peres, & qu'on nomme ordinairement *catenæ*.

„ Je ne dois point oublier ici un beau pſeautier *in*-4°. écrit en grec par un latin qui y a ajouté une traduction latine interlinéaire: le latin eſt écrit correctement, mais le grec qui eſt écrit ſans accens eſt plein de fautes..... Après cela ce que j'ai vu de plus curieux eſt un manuſcrit fort récent, contenant un traité du patriarche Photius, περὶ πιστέως, qui n'eſt point imprimé, à-moins qu'il ne le ſoit dans ſes épîtres; pluſieurs diſcours & ſermons d'Euſtathe, archevêque de Theſſalonique, forment un autre manuſcrit plus ancien, écrit ſur du papier, & fort difficile à lire. J'y ai vu entr'autres un diſcours qui porte ce titre, Εὐσταθίου Εὐσταθίου ἔτι ἐν διακόνοις ὄντος πρόλογος τῶν Πινδάρου παρεκβολῶν, ce qui prouve qu'Euſtathe a fait des commentaires ſur Pindare, dont je n'ai point ouï dire qu'on eût de connoiſſance. On trouve dans le même manuſcrit des oraiſons funebres de quelques empereurs de Conſtantinople, & pluſieurs diſcours qui pourroient peut-être ſervir à l'hiſtoire de ces tems-là.

„ Il y a dans la même *bibliotheque* divers auteurs claſſiques manuſcrits, comme Thucydide grec, avec les ſcholies anciennes, duquel Camérarius s'eſt ſervi pour l'édition latine qu'il a donnée de cet auteur; un Sallufte *in* 4°. du ix. ſiecle d'une beauté admirable. Quelques Virgiles, & quelques Ovides anciens: deux Horaces manuſcrits vieux de cinq à ſix cens ans. Ils ſont tous remplis de ſcholies marginales & interlinéaires, de peu de valeur..... M. Patin parle d'un Virgile; c'eſt un manuſcrit moderne, qui n'eſt conſidérable que par la beauté de l'écriture & des ornemens qu'on y a prodigués.

„ Ceux qui y chercheront l'alcoran écrit ſur du papier de la Chine, dont Miſſon parle dans ſes voyages, perdront leurs peines. L'alcoran dont il s'agit eſt écrit ſur du papier oriental comme tous les autres, & ce n'eſt pas une piece rare.... Entre les manuſcrits modernes que j'y ai vus, eſt une hiſtoire de Saladin *in-fol.* écrite en arabe, & traduite en latin par un ſavant de Bâle, qui ſe nommoit M. *Harder*.... Le cabinet d'Amerbach ſe conſerve dans la même *bibliotheque*.

„ Il y a pluſieurs médailles & pluſieurs tableaux d'Holbein dans le même lieu, *&c.* J'y ai vu une traduction d'un traité de Plutarque de la main d'Eraſme: ſon teſtament écrit auſſi de ſa main; & une permiſſion qu'il avoit obtenue de manger de la viande toute ſa vie.

„ Entre les ouvrages de la nature & de l'art que l'on garde dans ce cabinet, ce qui m'a frappé davantage eſt une groſſe piece de plomb que l'on a trouvée depuis quelques années dans un pré, en un endroit où l'herbe ne croiſſoit point, & où l'on fouilla pour en découvrir la raiſon. C'eſt, ſelon les apparences, un poids ancien: il y a deſſus cette inſcription, *Societat. S. T. Luc. Ret.* Ce morceau de plomb peſe prodigieuſement, & beaucoup plus que ne doit peſer une piece d'un volume égal à celui-là „ *Hiſtoire de la vie & des ouvrages de M. de la Croze.* (*D. J.*)

BIBLIOTHEQUE *de Vienne*. (*Hiſt. Littéraire.*) *Lambecius* (Pierre) né à Hambourg en 1628, & mort en 1680, nous a donné le vaſte catalogue de la *Bibliotheque de Vienne*.

Cet ouvrage eſt en huit volumes *in-folio*, qui ont paru ſucceſſivement depuis l'année 1665 juſqu'en 1679, ſous le titre de *commentariorum de auguſtiſſima bibliotheca Cæſarea Vindobonenſi, lib. I. II.* &c. Le premier contient l'hiſtoire générale de la bibliotheque; il eſt diviſé en deux parties: dans la premiere ſe trouve l'hiſtoire de la *bibliotheque* depuis ſa fondation juſqu'au tems où il écrit; & il parle de tous ceux qui l'ont précédé dans la garde de cette bibliotheque. Il y donne auſſi une idée générale des médailles dont il ſpécifie les plus rares; & il fait la deſcription d'un tombeau très-ancien qu'on découvrit à Vienne en 1662. Dans la ſeconde partie il traite de ſept manuſcrits qui ſont dans la *bibliotheque de Vienne*, d'un ouvrage de Grégoire de Nice, *de creatione hominis*. Il donne trois lettres de Luc Holſtenius à Sébaſtien Teugnagel, bibliothéquaire de l'empereur en 1630, où l'on trouve entr'autres choſes une notice des livres arabes & ſyriaques imprimés à Rome. Il corrige auſſi le catalogue que Poſſevin a publié des manuſcrits grecs de la bibliotheque impériale. Il parle du ſeul manuſcrit qu'on ait de l'hiſtoire eccléſiaſtique de Nicephore Calliſte; il donne un catalogue des manuſcrits hébreux, arabes & turcs qui s'y trouvent. Ce premier tome parut en 1665.

Le ſecond fut publié en 1669. L'auteur y fait des recherches ſur le nom de la ville de Vienne. Il y parle de quelques manuſcrits concernant cette ville, des livres de la bibliotheque des archiducs du Tyrol qui avoient été tranſportés dans celle de Vienne.

Je ne ſais où le p. Niceron a pris les livres de la bibliotheque de Bude, tranſportés dès-lors à Vienne, quoiqu'ils n'y aient été remis que près de dix-ſept ans après; mais cet auteur a confondu la relation que Lambecius a faite dans le chapitre IX de ce ſecond livre de ſon voyage de Bude. Le troiſieme livre parut en 1670; le quatrieme en 1671 & le cinquieme en 1672. Il s'agit dans ces trois livres des manuſcrits grecs de théologie, dont Lambecius donne une notice exacte & détaillée. Il marque les ouvrages qui ſont véritablement des auteurs dont ils portent le nom, & ceux qui ſont ſuppoſés; ceux qui ont été imprimés & ceux qui n'ont pas encore paru: tout cela accompagné de remarques ſur les auteurs, ſur les éditeurs, ſur l'uſage qu'on peut tirer des manuſcrits dont il parle.

Le ſixieme livre qu'il publia en 1673, traite des manuſcrits grecs de juriſprudence & de médecine. On y trouve douze lettres de Libanius à Ariſténette, que Luc Holſtenius lui avoit autrefois envoyées copiées ſur un manuſcrit du vatican; & vingt-deux lettres que le même Holſtenius avoit écrites à Lambecius dans ſa jeuneſſe: celui-ci y a ajouté des remarques.

Le ſeptieme livre parut en 1675; il y eſt queſtion des manuſcrits grecs de philoſophie. Parmi les additions on trouve un ouvrage du p. Proſper Intercetta, jéſuite & procureur des miſſions à la Chine en 1667, & à Goa en 1669 Le huitieme livre qui parut en 1679, traite des manuſcrits grecs ſur l'hiſtoire eccléſiaſtique.

Voici le plan de cet immenſe ouvrage tel que Lambecius lui-même l'a donné. Dans la ſeconde partie du livre VIII. il devoit parler des manuſcrits grecs ſur l'hiſtoire profane. Dans le neuvieme, des manuſcrits grecs de philologie. Il deſtinoit les ſix livres ſuivans aux manuſcrits latins, italiens, eſpagnols, françois & allemands, ſur toutes les ſciences dont il avoit produit les manuſcrits grecs. Le ſeizieme étoit pour les manuſcrits orientaux; c'eſt-à-dire, hébreux, ſyriaques, arabes, turcs, perſans, chinois, ſur toutes ſortes de matieres. Dans le dix ſeptieme, l'auteur devoit donner une liſte de trois mille médailles & d'autres raretés ou antiquités qui embelliſſent la *bibliotheque de Vienne* Le dix-huitieme étoit pour un recueil de mille lettres choiſies, écrites pendant le xvj. & xvij. ſiecle, ſoit aux bibliothéquaires de l'empereur, ſoit par ceux-ci à divers ſavans. Les ſix livres ſuivans étoient deſtinés à donner le catalogue des livres imprimés en toutes les ſciences. Enfin, il réſervoit le vingt-cinquieme pour une hiſtoire littéraire complette, dont il avoit donné un eſſai.

On convient généralement que l'ouvrage de Lambecius eſt utile, curieux, & propre à perfectionner l'hiſtoire littéraire; mais l'auteur eſt beaucoup trop diffus. Daniel Neſſelius, ſucceſſeur de Lambecius, a donné un abrégé & une continuation de ce vaſte ouvrage ſous ce titre: *breviarium & ſupplementum commentariorum Lambecianorum*, &c. Vienne & Nuremberg, 1690, *in-fol.* Cet ouvrage n'a pas réuſſi autant que celui de Lambecius. Jacques-Frédéric Reimman a entrepris de donner un abrégé des deux ouvrages en un ſeul volume *in*-8°. imprimé à Hano-

novre 1712, ſous le titre biſarre de *Bibliotheca acroamatica*, &c. C'eſt une méchante rapſodie. (*D. J.*)

BOULAF, ſ. m. (*Hiſt. de Pologne.*) c'eſt ainſi qu'on nomme en polonois le bâton de commandement que le grand & le petit général de la république reçoivent du roi, pour marque de leur charge.

Le *boulaf* eſt une maſſe d'armes fort courte, finiſſant par un bout en groſſe pomme d'argent ou de vermeil, qu'on enrichit quelquefois de pierreries. Ce bâton de commandement n'eſt pas celui qui figure dans les armées, mais une grande lance ornée d'une queue de cheval, propre à être vue de loin dans la marche, dans le combat, ou dans un camp. Les deux généraux campent l'un à droite, l'autre à gauche de la ligne, avec cette marque du généralat qui ſe nomme *bontchouk*. M. l'abbé *Coyer*. (*D. J.*)

BROUET NOIR, (*Littérat.*) c'étoit un des mets exquis des anciens Spartiates, mets dont les auteurs grecs & latins ont parlé tant de fois, & que le docte Meurſius, par des conjectures tirées d'Athénée, croit avoir été compoſé de chair de porc, de vinaigre & de ſel. Le lecteur a peut-être bien vu dans les queſtions tuſculanes ce que Cicéron rapporte agréablement de Denys, tyran de Sicile, qui avoit été ſi fort tenté de goûter du *brouet noir*, qu'il fit venir exprès un cuiſinier de Lacédémone pour le mieux apprêter. Au premier eſſai le tyran s'en rebuta, & s'en plaignit au cuiſinier qui lui dit qu'il avoit raiſon, & qu'il y manquoit une ſauce. Denys ayant demandé quelle ſauce: „ c'eſt le travail de la chaſſe, pourſuivit le „ cuiſinier; ce ſont les courſes ſur le rivage de l'Eu„ rotas, & la faim & la ſoif des Lacédémoniens „. (*D. J.*)

BULLE DE COMPOSITION, (*Hiſt. mod.*) On inventa depuis la *bulle* de la Croiſade, celle de la *compoſition*, en vertu de laquelle il eſt permis de garder le bien qu'on a volé, pourvu que l'on n'en connoiſſe pas le maître. De telles ſuperſtitions ſont bien auſſi fortes que celles que l'on reprochoit aux Hébreux. La ſottiſe, la folie, & les vices font partout une partie du revenu public. La formule de l'abſolution qu'on donne à ceux qui ont acheté cette *bulle*, eſt celle-ci: „ par l'autorité de Dieu tout-puiſ„ ſant, de S. Pierre, de S. Paul, & de notre ſaint „ pere le pape, à moi commiſe, je vous accorde la „ rémiſſion de tous vos péchés confeſſés, oubliés, „ ignorés, & des peines du purgatoire „. *Eſſai ſur l'hiſt. génér. par M. de Voltaire*. (*D. J.*) (1)

C

CABOTAGE, ſ. m. (*Navigation.*) le *cabotage* eſt une navigation qui ſe fait d'un port à l'autre dans un royaume; il eſt pour le tranſport des marchandiſes & denrées par mer, ce que ſont les rouliers pour le charroi des marchandiſes & denrées d'une ville & d'une province dans une autre. Ce *cabotage* eſt abſolument abandonné aux Hollandois; & quoiqu'on les ait aſſujettis en France au droit de cent ſols par tonneau, ce droit eſt ſi foible & leur économie ſi grande, que les ſujets du roi ne ſont pas encore ſuffiſamment encouragés à l'entreprendre; il en dérive un mal ſenſible en ce que les Hollandois continuant, pour ainſi dire, ſeuls à le faire, augmentent à-peu-près d'autant le prix du fret, lequel retombe néceſſairement ſur celui des marchandiſes que nous faiſons paſſer d'un port dans un autre de ce royaume. On ne viendra jamais plus ſûrement à-bout de tranſporter aux ſujets du roi le *cabotage*, que nous laiſſons ainſi uſurper aux Hollandois, au grand préjudice de cet état, qu'en coupant le nœud gordien qui nous lie les mains; c'eſt-à-dire en rendant une ordonnance du roi dans l'eſprit de l'acte de navigation paſſé au parlement d'Angleterre en 1660, que les Anglois regardent comme leur palladium. (*D. J.*)

CÆSAR, (*Hiſt. rom.*) les empereurs communiquoient le nom de *Cæſar* à ceux qu'ils deſtinoient à l'empire; mais ils ne leur donnoient point les titres d'*imperator* & d'*auguſtus*; c'eût été les aſſocier actuellement. Ces deux derniers titres marquoient la puiſſance ſouveraine. Celui de *Cæſar* n'étoit proprement qu'une déſignation à cette puiſſance, qu'une adoption dans la maiſon impériale. Avant Dioclétien on avoit déja vu pluſieurs empereurs & pluſieurs *Cæſars* à-la-fois: mais ces empereurs poſſédoient l'empire par indivis. Ils étoient maîtres ſolidairement avec leurs collégues de tout ce qui obéiſſoit aux Romains. Dioclétien introduiſit une nouvelle forme de gouvernement, & partagea les provinces romaines. Chaque empereur eut ſon département. Les *Cæſars* eurent auſſi le leur: mais ils étoient au-deſſous des empereurs. Ils étoient obligés de les reſpecter comme leurs peres. Ils ne pouvoient monter au premier rang que par la permiſſion de celui qui les avoit fait *Cæſar* ou par ſa mort. Ils recevoient de ſa main leurs principaux officiers. Ordinairement ils ne portoient point le diadème, que les auguſtes avoient coutume de porter depuis Dioclétien. Cette remarque eſt de *M. de la Blêterie*. (*D. J.*)

CAHUCHU, (*Hiſt. des drogues.*) prononcez *cahoutchou*, c'eſt la réſine qu'on trouve dans les pays de la province de Quito, voiſins de la mer. Elle eſt auſſi fort commune ſur les bords du Maranon, & eſt impénétrable à la pluie. Quand elle eſt fraîche, on lui donne avec des moules la forme qu'on veut; mais ce qui la rend le plus remarquable, c'eſt ſa grande élaſticité. On en fait des bouteilles qui ne ſont pas fragiles, & des boules creuſes qui s'applatiſſent quand on les preſſe, & qui dès qu'elles ne ſont plus gênées, reprennent leur premiere figure.

Les Portugais du Para ont appris des Omaguas à faire, avec la même matiere, des ſeringues qui n'ont pas beſoin de piſton. Elles ont la forme de poires creuſes, percées d'un petit trou à leurs extrémités, où l'on adapte une cannule de bois; on les remplit d'eau, & en les preſſant lorſqu'elles ſont pleines, elles font l'effet d'une ſeringue ordinaire. Ce meuble eſt fort en uſage chez les Omaguas.

Quand ils s'aſſemblent entr'eux pour quelque fête, le maître de la maiſon ne manque pas d'en préſenter une par politeſſe à chacun des conviés, & ſon uſage précede toujours parmi eux le repas de cérémonie. En 1747, on a trouvé l'arbre qui produit cette réſine dans les bois de Cayenne, où juſqu'alors il avoit été inconnu. *Hiſt. de l'acad. des Scienc. année* 1745. (*D. J.*)

CANGE, ſ. m. (*Comm.*) liqueur faite avec de l'eau & du ris détrempé. Les Indiens s'en ſervent pour gommer les chites. *Voyez* CHITES.

CANONNIERE, *terme de Bijoutier*, ſe dit de la gorge d'un étui, ſur laquelle ſe gliſſe la partie ſupérieure de l'étui, appellée *bonnet*.

CANTHARUS, (*Littérature.*) c'eſt proprement le nom qu'on donnoit à la coupe dont Bacchus ſe ſervoit pour boire, ce qui fait juger qu'elle étoit de bonne meſure, *gravis*, peſante, comme dit Virgile. Pline, *l. XXXIII. c. iij.* reproche à Marius d'avoir bu dans une pareille coupe après la bataille qu'il gagna contre les Cimbres. (*D. J.*)

CASSEMENT, ſ. m. (*Jardinage.*) eſt l'action de rompre & d'éclater exprès un rameau, une branche de la pouſſe précédente, ou un bourgeon de l'année, en appuyant avec le pouce ſur le tranchant de la ſerpette, pour les ſéparer & les emporter. Par le moyen de cette opération, faite à l'endroit des ſous-

(1) Il ſuffit d'être mediocrement inſtruit du droit de la nature & des gens, pour connoître facilement que *la bulle de compoſition*, au lieu d'être oppoſée à ce droit, lui eſt au contraire très-conforme. Le ſavant Léonard Leſſius dans ſon ſecond livre *de Juſtitia & Jure cap.* 14. *dub* 6. démontre que, quoiqu'il ſoit de droit naturel d'employer à des œuvres pies, les biens trouvés dont on ignore le maître, qu'on n'a pu trouver après des longues & exactes perquiſitions, celui qui a trouvé ces biens, n'y eſt pas néanmoins ſtrictement tenu par la loi naturelle, mais bien par le droit canonique & poſitif. C'eſt pourquoi il ſoutient qu'on peut enviſager ces biens comme ſans maître, & que s'il n'étoit la loi eccléſiaſtique qui les deſtine à des œuvres pies, le prince ſéculier pourroit très-bien s'en emparer au profit de ſon fiſc, ou en faire tel uſage qu'il jugeroit à-propos. Il y a en effet en Eſpagne & en France une loi qui deſtine à certaines perſonnes qu'elle y déſigne, certains fonds nommément, qu'on trouve, & qui après une exacte recherche, n'ont pas de maître qui les reclame. C'eſt ainſi que le rapporte Covarruvias *ad neg. Peccatum p.* 1. §. 1. *num.* 5. Si en vertu de la loi canonique les fonds trouvés, dont on ignore le maître, doivent être appliqués à des œuvres pies, pourquoi le Pape ne pourra donc pas dans certaines circonſtances diſpenſer d'une telle loi, & deſtiner ces biens à un autre uſage? Eſt-ce que les bouffonneries de M. de Voltaire pourront ôter ce droit au pontife romain? Les conditions & les circonſtances qui determinent le Pape à accorder la *bulle de Compoſition*, ſont telles, que cette bulle n'a rien de contraire à l'équité naturelle, & n'excede point l'autorité légitime du Pape. *Liſez* Léonard Leſſius & les autres docteurs qui ont traité cette matière, & vous verrez combien eſt injuſte la plaiſanterie de M. de Voltaire touchant cette bulle. (W)

ſous-yeux en hiver pour les branches, & en Juin, ou au commencement de Juillet pour les bourgeons, vous êtes aſſuré de pouſſer à cet endroit ainſi caſſé, ou des boutons à fruit pour l'année même, ou des boutons fructueux pour l'année prochaine, ou du moins des lambourdes, quelquefois même ces trois choſes à la fois; mais cette opération n'a lieu que pour les arbres à pepin, & rarement pour les fruits à noyau. Si l'on coupe le rameau, la ſeve recouvre la plaie, & il repouſſe une nouvelle branche ou de nouveaux bourgeons; mais quand on le caſſe les eſquiles forment un obſtacle au recouvrement de la plaie, & de-là naiſſent l'une des trois choſes qui viennent d'être rapportées. Le *caſſement* doit ſe faire à un demi-pouce près de la naiſſance ou de l'empatement de la branche ou du bourgeon, à l'endroit même des ſous-yeux.

Cette opération demande de grands ménagemens & une main ſage, autrement on épuiſeroit un arbre à force de le tirer trop à fruit en même tems: on peut dire même que le *caſſement* tient lieu du pincement qui a toujours été en uſage juſqu'à préſent: la force du préjugé l'avoit fait croire bon, l'expérience l'a enfin détruit, & a convaincu que le pincement tendoit à la ruine des arbres, & qu'on étoit obligé de replanter ſans ceſſe, ſans jamais pouvoir jouir. (*K*)

CASTE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) la nation immenſe des gentils, ou peuples des côtes de Coromandel & Malabare, eſt partagée en différentes *caſtes*, ou tribus.

Un indien ne ſauroit ſe marier hors de ſa *caſte*, ou bien il en eſt exclus pour toujours; mais il n'en eſt point qui ne ſe crût deshonoré, s'il étoit obligé d'en ſortir; cependant il ne faut qu'un rien pour la lui faire perdre; car quelque baſſe que ſoit la *caſte* dans laquelle il eſt né, l'entêtement ou le préjugé de chacun en particulier, fait qu'il y eſt auſſi attaché qu'il le ſeroit à celle qui lui donneroit le premier rang parmi les autres. Un européen ne peut s'empêcher de rire de la folie de l'indien ſur le ſujet de ſa qualité; mais celui-ci a ſes préjugés comme nous avons les nôtres, & comme tous les peuples de l'univers ont les leurs, même les *caſtes* de Guinée ou de Moſambique.

CASTILLE, ſ. f. (*Jeux milit. françois*) le mot *caſtille*, qui s'eſt conſervé dans le langage familier pour *diſpute*, *querelle*, s'étoit dit anciennement de l'attaque d'une tour ou d'un château, & fut employé depuis pour les jeux militaires, qui n'en étoient que la repréſentation.

La cour de France, en 1546, paſſant l'hiver à la Rocheguyon, s'amuſoit à faire des *caſtilles* que l'on attaquoit & défendoit avec des pelottes de neige; mais le bon ordre que Nithar a fait remarquer dans les jeux militaires de ſon tems, ne regnoit point dans celui-ci. La diviſion ſe mit entre les chefs; la querelle s'échauffa; il en couta la vie au duc d'Enghien. *Voyez* l'*hiſtoire de M. de Thou, l. XI.* M. de Roſni en 1606, pour la naiſſance du Dauphin, fit conſtruire à la hâte une *caſtille* ou fortereſſe de bois qui fut vigoureuſement attaquée & défendue, ſuivant M. de Thou, *l. CXXXVI Mém. de M. de Sainte-Palaye ſur les tournois.* (*D. J.*)

CAULICOLES, ſ. f. pl. (*Architect.*) en latin *cauliculi*, ornement d'architecture. Ce mot vient du latin *caulis*, qui ſignifie *tigé d'herbes*. Les *caulicoles* ſont des eſpeces de petites tiges qui ſemblent ſoutenir les volutes du chapiteau corinthien. Ces petites tiges ſont ordinairement cannelées, & quelquefois torſes à l'endroit où elles commencent à jetter les feuilles. Elles ont auſſi un lien en forme de double couronne. (*D. J.*)

CAUSIE, ſ. f. (*Littérat.*) en grec καυσία, coëffure ou armure de tête, qui étoit commune à tous les Macédoniens; Pauſanias, Athénée, Plutarque & Hérodien en ont parlé. Il en eſt auſſi fait mention dans l'anthologie. Cette eſpece de chapeau étoit fait de poil ou de laine, ſi bien tiſſue & apprêtée, que non-ſeulement il ſervoit d'abri contre le mauvais tems; mais qu'il pouvoit même tenir lieu de caſque. Euſtachius en fait la deſcription dans ſes commentaires ſur Homere, où il cite un paſſage de Pauſanias qui pourroit faire croire que la coëffure de tête que l'on nommoit *cauſia*, étoit particuliere aux rois de Macédoine. Peut-être que cette armure devint dans la ſuite du tems un ornement royal. (*D. J.*)

CAUTERE, ſ. m. (*Jardinage.*) eſt une opération fort récente dans le Jardinage, laquelle produit des effets auſſi admirables qu'avantageux. Elle conſiſte à couper avec la pointe de la ſerpette l'écorce d'un arbre en droite ligne, de deux ou trois pouces de long, & d'entamer un peu le bois de la tige: on fait l'inciſion ſur le côté ou ſur le derriere du tronc & quand on la fait ſur le devant de l'arbre, on la couvre d'un linge de peur que le ſoleil ne darde deſſus; on prend enſuite un petit coin d'un bois dur bien aiguiſé, de la longueur de l'inciſion, on l'enfonce afin qu'il puiſſe en remplir le fond. Après avoir laiſſé ce coin deux ou trois jours pour donner le tems à la ſeve d'y arriver, on l'ôte pour pouvoir viſiter la plaie. Aux arbres à pepin on trouve de l'humidité, & de la gomme aux arbres à noyau; on nettoie la plaie avec un linge chaque fois qu'on la viſite, & on remet le coin, que l'on retire enfin au bout d'un mois, lorſque la plaie ne ſuinte plus: elle ſe referme après avoir été eſcoriée avec le bout d'une ſpatule & eſſuyée; on la remplit de bouze de vache que l'on couvre d'un linge, ce qui termine l'opération.

On peut faire pluſieurs *cauteres* ſur un arbre, pourvû que ce ſoit à différentes branches, mais il n'en faut jamais qu'un ſur chaque ainſi qu'à la tige. On en peut encore faire ſur les racines en découvrant deux des principales, d'un pié environ de long avec un vaiſſeau deſſous pour recevoir l'humidité. Le trou ſe recouvre de grande litiere afin de pouvoir viſiter la plaie tous les deux jours. Elle ſe rebouche enſuite, & le trou ſe remplit d'une terre bien amandée.

Le tems de faire les *cauteres* eſt dans le printems juſqu'au commencement de Juin. Il eſt eſſentiel pour réuſſir dans cette opération que la partie de l'arbre, de la branche, ou de la racine ſur laquelle on applique un *cautere* ſoit jeune, vigoureuſe, pleine de ſeve, & qu'elle ſoit liſſe & unie.

Le *cautere* procure à un arbre une ample végétation; il leve les obſtructions, purge la maſſe de la ſeve, lui donne plus de jeu, rend le reſſort aux parties, leur donne plus d'action, enleve les humeurs ſuperflues: ſi le *cautere* eſt fait ſur les racines, il ſervira à égouter les humeurs de l'arbre, & à renouveller & purifier la maſſe de la ſeve.

Le jardinier y trouve encore l'avantage de faire percer des boutons & des bourgeons dans les endroits de l'écorce d'un arbre qui en eſt entierement dénuée, en un mot d'attirer la ſeve par tout où il voudra. La raiſon phyſique de l'effet du *cautere* eſt que l'inciſion de la peau d'un arbre fait que le ſuc s'y portant abondamment, y trouve une plus facile iſſue & s'y arrête au-lieu de monter: alors elle dilate les paſſages, elle ouvre les pores, les fibres, les couloirs, & tous les canaux des branches pour y faire éruption, & en faire percer quantité à-travers cette peau.

M. Dargenville, un de nos collegues, qui a traité dans ce Dictionnaire, de l'Hydraulique & de toutes les parties du Jardinage, en nous envoyant ces deux *articles* & le ſuivant, nous prie d'avertir le public, qu'il ſe réſerve à parler dans ſon lieu de la taille des arbres fruitiers & de leur gouvernement conformément à la maniere des gens de Montreuil, qui ont long-tems gardé leur méthode ſans la vouloir communiquer à qui que ce ſoit. Enfin par les ſoins de M. l'abbé Roger, qui depuis plus de quarante ans a fait des études particulieres ſur la végétation, on ſera bien-tôt inſtruit de leur maniere de tailler & de gouverner les arbres fruitiers, particulierement les pêchers. Il nous donnera inceſſamment ſept vol. *in*-12. ſur cette matiere, compris un dictionnaire des termes du Jardinage & un catéchiſme complet de cet art par demandes & par réponſes.

Cette nouvelle méthode établie ſur ce que la phyſique a de plus certain, confirmée par une très-longue expérience, eſt entierement oppoſée à l'ancienne: on n'en donnera ici qu'une ſeule preuve.

Tous nos jardiniers ſont dans l'uſage de couper ſur les pêchers les branches qu'ils appellent *gourmandes*, comme emportant toute la ſeve d'un arbre, & affamant & appauvriſſant les branches voiſines. Ils donnent par cette raiſon le nom de *larrons* à ces gourmands. Les nouveaux jardiniers au-contraire, pénétrant les intentions de la nature, réſervent ces branches gourmandes, & profitent de l'abondance de leur ſeve pour former des arbres vigoureux, capables de produire de beaux fruits & en quantité.

Ce ſeul exemple ſuffit pour faire connoître la différence de ces deux méthodes, & combien cette

derniere eſt ſupérieure. Elle détruit entierement tout ce que nous ont enſeigné la Quintinie, Liger, le frere François, la Maiſon-Ruſtique, & les livres anglois de Brandelay, de Miller, Jean Lawarence & autres. La nature dévoilée dans ce qu'elle a de plus ſecret ſe manifeſte ici de toutes parts, & l'on ne peut ſe refuſer à l'évidence & à l'excellence de cette méthode. (*K*) *Voyez Taille des arbres*.

CERCLE, *terme de Bijoutier*, ſe dit, de quelque forme qu'il ſoit, de tout carré deſtiné à retenir un portrait dans une tabatiere; il eſt ordinairement compoſé de trois biſeaux formés à la lime, deux en deſſus, & un en deſſous. Le biſeau du dehors vient s'introduire ſous le carré régnant au fond du couvercle de la tabatiere, & ſe repoſer contre un autre biſeau formé en-deſſous dudit carré; celui du dedans ſert à découvrir la glace du portrait, & l'angle de ces deux biſeaux venant ſe joindre à celui du carré de la tabatiere, cette diſpoſition diminue à l'œil l'épaiſſeur choquante que lui offriroit la ſurface de ces deux carrés; celui du deſſous vient repoſer ſur le biſeau formé à la glace, & lui donne tout le jeu dont elle a beſoin.

CÉRYCES, LES, (*Littér. greq.*) en grec κηρυκαι, famille ſacerdotale, ainſi nommée, parce qu'elle deſcendoit de Céryx. Elle avoit, comme les Eumolpides, ſes fonctions réglées à la fête d'Eleuſis, c'eſt-à-dire, aux myſteres de Cérès. Ce ne ſont point des hérauts, *præcones*, quoique le grand nombre des interprêtes d'Eſchine aient concerté de traduire ainſi le mot κηρυκας. La raiſon toujours ſupérieure à l'autorité, doit faire rejetter leur interprétation, parce qu'il n'eſt pas vraiſſemblable qu'Eſchine ait voulu placer les hérauts dans une énumération de prêtres, de prêtreſſes, & de familles ſacerdotales. Ce qui a le plus contribué à induire en erreur ſur ce point, c'eſt qu'outre que le mot κηρυξ ſignifie à-la-fois *héraut* & *céryce*, ce nom n'a pas la terminaiſon patronimique. Cérycide tromperoit moins de monde. *Tourreil*. (*D. J.*)

CHARGER, *terme d'Orfevrerie en général*, eſt l'opération d'arranger les paillons de ſoudure ſur une piece, & de les couvrir de borax pour en faciliter la fuſion; l'arrangement des paillons, & la quantité du borax décident ordinairement la propreté du ſouder d'une piece, en y joignant cependant le degré de feu convenable.

CHARGER, *terme d'Emailleur*, ſe dit de l'arrangement des grains d'émaux ſur les pieces; plus les grains ſont ſerrés, & moins l'émail eſt ſujet à produire des œillets ou porures à la fuſion.

CHARITÉ DE MONTOIRE, SŒURS DE LA, (*Hiſt. eccléſ.*) ainſi nommées à cauſe que leur premier & principal établiſſement eſt à Montoire, petite ville dans le bas Vendomois, diocèſe du Mans. Elles ont été établies il y a environ cent ans, par M. Moreau, prêtre, curé de Montoire; elles ſont répandues dans pluſieurs paroiſſes de différens diocèſes du royaume, où elles tiennent les écoles de charité pour les petites filles, viſitent & ſoulagent les pauvres malades chez eux; elles ſuivent la regle de ſaint Auguſtin, font des vœux perpétuels, & n'obſervent point la clôture à-cauſe de la viſite des malades; elles ont des bulles du pape & des lettres-patentes du roi bien enregiſtrées pour la ſolidité de leur établiſſement. M. l'évêque du Mans eſt leur ſupérieur né; elles ont auſſi une ſupérieure générale qui fait ſa réſidence à Montoire, & dont l'élection ſe fait par ſcrutin tous les trois ans, ſous la direction de leur ſupérieur, ou d'un commiſſaire nommé de ſa part pour cette élection.

CHAT, ſ. m. (*Archit. milit.*) eſpece de tour de Bois qui ſervoit anciennement dans ce royaume, à porter des ſoldats en ſureté pour aſſiéger des places.

Nous apprenons de Froiſſart, de Joinville, & de quelques autres hiſtoriens, qu'avant la découverte de la poudre & l'uſage des canons, on ſe ſervoit pour s'approcher des villes aſſiégées de certaines machines faites en forme d'une tour à pluſieurs étages, d'où les ſoldats tiroient leurs fleches à ceux qui gardoient les remparts: ces tours s'appelloient des *chats*; c'étoit proprement des galeries couvertes que l'on approchoit des murs de la ville ennemie pour les renverſer, comme le dit Guillaume le Breton en ces termes:

> *Hunc faciunt reptare* catum, *tectique ſub illo*
> *Suffodiunt murum*.

Pour défendre le *chat* on élevoit devant, derriere, & aux côtés d'autres machines, qui recevant les pierres & les feux des aſſiégés, mettoient à couvert celle-ci, qui ainſi ſoutenue, ſe nommoit *chat-chatel*, c'eſt-à-dire *chat* fortifié d'un château.

Comme on nommoit *chat-faux* ces machines de défenſe, on a appellé dans la ſuite *échafaux* toutes les machines de bois que l'on éleve ſur des piliers de bois pour voir de plus loin, & voilà l'origine de notre mot *échafaud*.

Nous trouvons dans le recueil des pieces concernant l'hiſtoire de Bourgogne par M. Pérard, un acte de 1403, où il eſt dit que le maire de Dijon fit élever „ un *chatfaut* de bois, & au pied d'icelui un „ feu auquel *chatfaut* a été monté Poncet de Soulier „ condamné pour ſes démérites à ardoir „. (*D. J.*)

CHEVALET, *terme d'Emailleur*, eſt une planche de cuivre ſur laquelle il arrange ſes émaux, & qui par ſa forme en pente facilite l'écoulement de l'eau qui peut être reſtée lors des lotions préparatoires.

CHEVALET, *terme de Bijoutier*, eſt un morceau de buis limé en triangle applati, ſur l'angle duquel on poſe une tabatiere ouverte ſur la longueur de la charniere, pour pouvoir facilement réparer au cizelet, les petits accidens qui peuvent être arrivés aux couliſſes & aux charnons en-dedans de la tabatiere.

CHIO, MARBRE DE, (*Hiſt. nat. Lithol.*) le *marbre de Chio*, dont parlent les anciens naturaliſtes, etoit ainſi nommé parce qu'il ſe trouvoit abondamment dans l'île de *Chio;* ſa couleur étoit foncée; il avoit quelque tranſparence & prenoit un beau poli. M. Hill dit que c'étoit une eſpece de pierre obſidienne. *Voyez* cet *article*. (—)

CHOLON *ou* CHOLUS, (*Hiſt. nat. Lithol.*) nom que Pline & Théophraſte donnent à une eſpece d'émeraude d'un verd jaunâtre, ſemblable à la couleur du fiel. *Voyez* de Lact. *lib. II. pag.* 200. (—)

CISELEUR, ſ. m. (*Grav. ant. ſur métal.*) que les Latins appellent *cœlator*, étoit parmi les anciens une ſorte d'orfevre qui travailloit à ciſeler le métal avec le ciſelet, le burin, & le marteau, & qui y formoit avec ces outils toutes ſortes de fleurs & de figures agréables, & tout ce que l'adreſſe & la juſteſſe de l'art preſcrit. Ces ſortes d'artiſtes étoient fort en vogue parmi les Grecs & les Romains. Pline, *l. III. ch. xij.* fait mention des plus habiles *ciſeleurs*, & de leurs meilleurs ouvrages. Il s'étonne de ce que pluſieurs ont excellé à graver ſur l'argent, & qu'il ne s'en étoit pas trouvé un ſeul pour ciſeler ſur l'or: *Mirum*, dit-il, *in auro cœlando inclaruiſſe neminem, in argento multos*. Enſuite il parle des plus célebres *ciſeleurs*, comme de Mentor, de Varron; après ceux-là il met Acragas, Mys, & Boethus. Enſuite il parle de Calamis, d'Antipater, & de Stratonique. Il nomme encore Ariſton & Eunice, tous deux de Mitylene; Hécate, Poſidonius d'Ephèſe; Ledus, Zopyre. Il n'oublie pas le fameux Praxitele qui vivoit vers le tems du grand Pompée. *Voyez* Saumaiſe ſur cet endroit de *Pline*.

Voici les principaux ouvrages de ces *ciſeleurs*. Zopyre grava les aréopages & le jugement d'Oreſte ſur deux coupes eſtimées hſ. 12. c'eſt-à-dire douze grands ſeſterces. Les bachantes & les centaures ciſelés ſur des coupes étoient l'ouvrage d'Acragas, & on les gardoit à Rhodes dans le temple de Bacchus. On conſervoit auſſi dans le même temple le cupidon & le ſilène de Mys. Pythias grava Diomede & Ulyſſe enlevant le paladium de Troie. Ces figures étoient ciſelées ſur une petite phiole avec une délicateſſe achevée. Ledus gravoit des combats & des gens armés. Stratonique repréſenta ſur une coupe un ſatyre endormi, mais dans une attitude ſi naturelle, qu'il ſembloit que l'artiſte n'avoit fait qu'appliquer cette figure ſur le vaſe. Mentor fit quatre coupes d'une ciſelure admirable, mais qu'on ne voyoit plus du tems de Pline. Acragas avoit un talent particulier pour repréſenter ſur des coupes toutes ſortes de chaſſes. Pythias grava ſur deux petites aiguieres toute une batterie de cuiſine, avec les cuiſiniers occupés à leur travail, d'une maniere ſi vive & ſi parlante, que pour rendre cette piece unique en ſon eſpece, on ne permettoit pas même d'en tirer aucune copie. (*D. J.*)

CLERCS *de marchands*, ou *communauté*; il n'y a point de corps ou communautés qui n'aient un ou pluſieurs *clercs*, la plûpart des corps en ont pluſieurs les orfévres en ont eu juſqu'à trois; ce ſont des maîtres qui occupent ces places; leurs fonctions ſont d'exé-

d'exécuter pour le ſervice des corps ou communautés, les commiſſions des gardes, ou jurés, de les précéder dans les fonctions ou cérémonies publiques de ſe tenir à la porte lors des aſſemblées, & pour la plûpart d'être concierges des maiſons ou lieux d'aſſemblées deſdits corps ou communautés; ils ſont logés & gagés aux dépens deſdites compagnies; les *clercs* dans les ſix corps, portent lors des cérémonies la robbe marchande, avec cette diſtinction qu'il n'y a point de paremens de velours.

CLOQUE, ſ. f. (*Jardinage.*) c'eſt une maladie qui prend aux feuilles du pêcher lors du printems, cauſée par les mauvais vents, les gelées printanieres & les brouillards fréquens dans cette ſaiſon: la *cloque* coffine les feuilles & les remplit des creux qui ſervent de retraite à des pucerons ſans nombre; enfin ces feuilles tombent avec les yeux qui devoient donner des fruits l'année ſuivante: il eſt très-peu de remedes à cette maladie. (*K*)

COMPOSITION, *terme de Jouaillier*, ſe dit de toute pierre factice qui imitent les pierres fines, ſoit en blanc ſoit en couleur; on les diſtingue des cryſtaux en ce qu'elles ſont moins dures & ſe dépoliſſent aiſément.

CONCRET, *terme dogmatique*. Ce mot vient du latin *concretus*, participe de *concreſcere*, croître enſemble. Les phyſiciens ſe ſervent de ce mot pour marquer un corps qui réſulte de la compoſition ou du mêlange de différens principes. La maſſe ſenſible qui eſt formée par l'union de différentes particules, de divers corps naturels, eſt appellée *concret*.

Il y a des *concrets* naturels; tel eſt l'antimoine, qui eſt compoſé de ſoufre, de mercure, de plomb, *&c.* Le cuivre, eſt auſſi un *concret* naturel, compoſé de ſoufre, de vitriol, & d'un ſel rouge. Il y a un cinabre qui eſt un *concret* naturel. Les chimiſtes, avec du ſoufre & du mercure, font un cinabre qui eſt un *concret* artificiel. Le ſavon eſt auſſi un *concret* artificiel, compoſé de cendres, de chaux vive, d'huile, *&c.*

En termes d'arithmétique, on appelle *nombre concrets* ceux qui ſont appliqués à quelque objet particulier; ainſi; quand on dit *un homme*, *un* eſt un nombre *concret*, parce qu'il forme un tout avec *homme*. il en eſt de même quand on dit, *deux hommes*, *trois écus*, &c. alors les noms des nombres ſont des noms adjectifs; mais quand on dit, *deux & deux font quatre*, ces nombres n'étant adaptés à aucun objet déterminé, ſont pris ſubſtantivement, & ſont autant de termes abſtraits.

L'ancienne philoſophie avoit un certain langage idéal, ſelon lequel on parloit de ſubſtance, de forme, de mode, de qualité, comme on parle des êtres réels; ſur quoi il faut obſerver que les hommes ayant remarqué par l'uſage de la vie que les individus des différentes eſpeces conviennent entr'eux en certain points, ils ont inventé des termes particuliers pour marquer la vue de leur eſprit, qui conſidere cette convenance ou reſſemblance; par exemple, tous les objets blancs, ſe reſſemblent en tant que blancs; c'eſt ce qui a donné lieu d'inventer le mot de *blancheur*, qui énonce ce point métaphyſique de réunion & de reſſemblance, que l'eſprit conçoit entre les objets blancs. Ainſi, *blancheur* eſt un terme abſtrait, qui marque la propriété d'être blanc, conçue par l'eſprit, ſans rapport à aucun ſujet particulier, & comme ſi c'étoit un être phyſique.

Pierre, Paul, Jean, Jacques, conviennent entre eux en ce qu'ils ſont hommes. Cette conſidération a donné lieu de former le nom d'*humanité*; tous ces mots-là ont été inventés à l'imitation des noms que l'on donne aux objets réels, tels que *le ſoleil*, *la lune*, *la terre*: nous avons trouvé les uns & les autres de ces mots également établis quand nous ſommes venus au monde: on nous a accoutumés à parler des uns, de la même maniere qu'on nous feroit parler des autres. Les philoſophes ont abuſé de ce langage, de ſorte qu'ils ont parlé des qualités comme ils parloient des individus réels; ainſi, comme le ſoufre & le mercure forment le *concret* naturel qu'on appelle *cuivre*, de même l'humanité jointe à un tel ſujet particulier, forme, diſoient-ils, le *concret homme*. Le *concret* eſt donc un ſujet réel conſidéré avec ſa forme, avec ſa qualité ou quantité. *Terminus concretus eſt ille qui ſignificat ſubjectum & formam, unde reſolvitur per* τὸ *habens, v.g. homo, ideſt habens humanitatem, album, ideſt habens albedinem.* Barbay *introduc. in univ. philoſ. par.* 1700.

Concretum dicitur quod ſignificat ſubjectum cum forma ſeu qualitate adjuncta. Ut homo concipitur tanquam ſubjectum habens humanitatem. Pourchot, *inſt. philoſ. t. I.*

Ainſi le *concret* eſt un adjectif pris ſubſtantivement comme quand on dit, *le beau*, *le vrai*, *le bon*; c'eſt comme ſi l'on diſoit, *ce qui eſt beau*, *ce qui eſt vrai*, *ce qui eſt bon*. Quand on dit *Pierre eſt homme*, *homme* eſt là adjectif, il qualifie *Pierre*; mais quand on dit *l'homme eſt un animal raiſonnable*, *l'homme* eſt pris alors dans un ſens *concret*, ou pour parler comme les Scolaſtiques, c'eſt *ens habens humanitatem*, l'être ayant l'humanité: c'eſt le ſujet avec le mode. De même quand on dit: *Louis XV. eſt roi*, ce mot *roi* eſt pris adjectivement, au-lieu que lorſqu'on dit, *le roi ira à l'armée*, *roi* eſt pris dans un ſens *concret*, & c'eſt un véritable nom ſubſtantif; c'eſt l'être qui a la royauté, comme diſent les philoſophes; diſons mieux, c'eſt l'homme qui eſt roi.

Nous avons dit d'abord que ce mot *concret* étoit un terme dogmatique; en effet, il n'eſt pas en uſage dans le diſcours ordinaire, on ne s'en ſert que quand il s'agit de doctrine.

Au reſte, on oppoſe *concret* à *abſtrait*, & alors *abſtrait* marque une forme ou qualité conſidérée en elle-même, ſans nul rapport à aucun ſujet; tels ſont *humanité*, *vérité*, *beauté*, &c. C'eſt dans ce ſens abſtrait que les Juriſconſultes diſent que la juſtice eſt une volonté conſtante & perpétuelle de rendre à chacun ce qui lui eſt dû. *Juſtitia eſt conſtans & perpetua voluntas jus ſuum cuique tribuendi. Inſtit. juſtin. l. I. tit. j.* Il ſeroit à ſouhaiter qu'elle fût telle dans le ſens *concret*.

Au reſte, les philoſophes même ne prennent pas aſſez garde qu'ils parlent des êtres abſtraits, comme s'ils parloient des réels. C'eſt ainſi qu'ils parlent de la matiere, comme d'un individu particulier, auquel ils donnent des propriétés réelles qu'elle n'a point en tant qu'être abſtrait. (*F*)

CONDESCENDANCE, ſ. f. (*Morale.*) déférence aux idées, aux ſentimens, aux deſirs, & aux volontés d'autrui. Cette déférence peut être louable ou blamable, une vertu ou un vice.

La *condeſcendance* louable a ſa ſource dans la modération, la douceur du caractere, & l'envie d'obliger. Elle eſt pure, droite, également éloignée de la baſſeſſe & de l'adulation, comme de la dureté & de l'eſprit de contradiction. Elle ſouffre dans la ſociété les vagues réflexions, les raiſonnemens peu juſtes, & le débit des beaux ſentimens; elle laiſſe Aronce parler proverbe, chaſſe, & bonne chere; Mélinde parler d'elle-même, de ſon chat, de ſon perroquet, de ſes vapeurs, de ſes inſomnies, de ſes migraines. Elle écoute patiemment de telles perſonnes ſans les goûter & ſans leur rompre en viſiere.

La *condeſcendance* blamable applaudit à tout, & ſacrifie ſans ſcrupule ce qui eſt honnête & vertueux à ſes ſeuls intérêts, à la baſſeſſe d'ame, & au deſir de plaire. Le caractere de celui qui veut mériter de quelqu'un par ſes adulations, rentre dans celui de l'homme plein d'une *condeſcendance* ſans bornes. On n'eſt jamais plus flatté, plus ménagé, plus ſoigné, plus approuvé de perſonnes pendant la vie, que de celle qui croit gagner beaucoup à notre mort, & qui deſire qu'elle arrive promptement.

Celui qui ſans honteuſe *condeſcendance* pour les idées & les volontés des autres, loue la vertu pour la vertu, blâme le vice comme vice, & ſe conduit ainſi ſans affectation, ſans politique, ſans humeur, & ſans eſprit de contradiction, celui-là donne un bon exemple & remplit un devoir.

Il n'eſt pas néceſſaire de reprendre tout ce qui peut être mal; mais il eſt néceſſaire de ne déférer, de ne *condeſcendre* qu'à ce qui eſt véritablement louable, autrement on jette dans l'illuſion ceux qu'on loue ſans ſujet, & l'on fait tort à ceux qui méritent de véritables louanges, en les rendant communes à ceux qui n'en méritent pas. L'on détruit toute la foi du langage, en faiſant que nos expreſſions ne ſont plus de ſignes de nos penſées, mais ſeulement d'une civilité extérieure, comme eſt une révérence. Enfin quand la fauſſeté ne ſeroit que dans les paroles & non dans l'eſprit, cela ſuffit pour en éloigner tous ceux qui aiment ſincerement la vérité. (*D. J.*)

CONSTITUANT, ſignifie auſſi quelquefois celui qui a cédé la jouiſſance d'une choſe à quelqu'un à titre de conſtitut ou précaire; ce terme eſt alors employé par oppoſition à celui de conſtituaire, qui

ſignifie celui qui jouit à titre de conſtitut ou précaire.

On peut voir ſur cette matiere Daſſet, *t. II. l. V. tit. j. cap. j.* où il rapporte un arrêt du parlement de Grenoble du 26 Août 1627, qui a jugé que le conſtitut rend le conſtituaire préférable à l'héritier du *conſtituant*, quoiqu'avec inventaire.

Conſtituant ſignifioit auſſi chez les Romains celui qui s'obligeoit par forme de conſtitut, ſoit pour ſa dette perſonnelle ou pour celle d'autrui. *Voy.* CONSTITUT.

Le *conſtituant* pouvoit s'obliger pour ſa dette perſonnelle, ou pour la dette ou le fait d'autrui.

Dans ce dernier cas, le conſtitut avoit beaucoup de rapport avec la fidéjuſſion ou cautionnement, car l'action qui naiſſoit du conſtitut appellée *actio de conſtituto*, au *action de conſtitutâ pecunia*, étoit telle, qu'elle ſervoit à pourſuivre tous ceux qui s'étoient conſtitués, ſoit pour eux, ſoit pour autrui. Cette action étoit prétorienne, attendu que le conſtitut étoit en un pacte nud, qui ſuivant le droit civil, ne produiſoit point d'action.

Mais il y avoit cette différence entre la fidéjuſſion & le conſtitut, que la premiere n'a jamais pour objet que de payer la dette d'autrui, au lieu que le conſtitut pouvoit avoir lieu pour la dette perſonnelle du conſtituant, comme pour celle d'autrui. Le conſentement ſeul ſuffiſoit pour former le conſtitut, & l'on n'étoit point aſſujetti à s'y ſervir d'une certaine formule de parole, plutôt que d'une autre; au lieu que la fidéjuſſion ne pouvoit ſe contracter que par la forme de ſtipulation proprement dite; & pour former un véritable conſtitut, il falloit que l'on n'eût point uſé de ſtipulation, & c'eſt la raiſon pour laquelle il ne produiſoit qu' une action prétorienne; tellement que ſi le *conſtituant* eût promis à quelqu'un qui uſât de ſtipulation, alors le *conſtituant* étoit tenu *jure civili*, & ce n'étoit plus un véritable conſtitut.

Suivant l'ancien droit, le conſtitut pouvoit avoir deux cauſes; ſavoir, ce qui étoit dû, & ce qui ne l'étoit pas. Ce conſtitut fait pour ce qui eſt dû, produiſoit l'action *de conſtituto*, au lieu que l'action réſultante du conſtitut formé pour ce qui n'étoit pas dû, étoit appellé *actio receptitia*.

On ne pouvoit d'abord conſtituer que pour les choſes qui conſiſtoient en nombre, poids & meſure.

Par le nouveau droit, on ſupprima toutes ces diſtinctions, il fut permis de conſtituer pour toutes ſortes de choſes dûes, ſoit par une obligation civile, ou par une obligation naturelle, & l'action *de conſtituta pecunia* eut lieu indiſtinctement dans tous les cas; mais on ne pouvoit plus conſtituer *pro non debito*, quand même la choſe auroit été dûe par quelque obligation précédente; il ſuffiſoit pourtant que la choſe fût dûe au tems du conſtitut, quand même elle auroit ceſſé de l'être depuis, parce que l'action *de conſtituta pecunia* avoit un effet rétroactif.

Du reſte, on pouvoit conſtituer purement & ſimplement, ou à terme, ou ſous condition ou autrement.

Le conſtitut ne pouvoit pas être fait pour une ſomme plus forte que celle qui étoit dûe, mais celui qui ſe conſtituoit pour autrui, pouvoit s'obliger de payer la dette entiere, quoi qu'il n'eût pas de ſa part autant de droit à la choſe, & il étoit permis de s'obliger pour une moindre ſomme que celle qui étoit dûe.

Toutes perſonnes capables de s'obliger, pouvoient conſtituer, même les femmes mariées; & les pupilles qui approchoient de la puberté pouvoient faire un conſtitut ſans autoriſation de leur tuteur; on pouvoit conſtituer au profit d'un autre que du créancier, de même qu'un autre que le débiteur pouvoit conſtituer. Ainſi on pouvoit conſtituer au tuteur, curateur; au fondé de procuration, au maître de l'eſclave, mais on ne pouvoit *conſtituer* qu'un autre payeroit pour ſoi.

Quant à la formule du conſtitut par l'ancien droit, elle étoit renfermée dans certaines bornes; mais par le nouveau droit, elle ne fut ſoumiſe qu'à la volonté des parties, deſorte qu'on ne pouvoit conſtituer entre abſens comme entre préſens, par lettres ou par l'entremiſe d'un commiſſionnaire, & en toutes ſortes de termes, ſoit par ſoi-même ou par autrui.

Il falloit cependant qu'il y eût quelques termes qui engageaſſent le *conſtituant* en tout ou partie, comme quand il diſoit, *ſatisfaciam tibi*, ou *ſatisfiet tibi a me aut ab illo*, s'il diſoit *a me & ab illo*; en ce cas l'autre refuſant d'acquitter toute la dette, le *conſtituant* en étoit tenu pour ſa part perſonnelle, mais s'il diſoit ſimplement *ſatisfiet tibi*, il n'étoit point cenſé s'obliger perſonnellement.

Celui qui conſtituoit pouvoit le faire ſans exprimer la quantité, auquel cas cela étoit relatif à ce qui étoit dû; & s'il conſtituoit purement & ſimplement, c'eſt-à-dire, ſans aucun terme ni délai, on ne pouvoit cependant pas exiger auſſi-tôt de lui la ſomme, on lui accordoit au-moins dix jours pour payer: ce qui revient aſſez aux dix jours de grace que l'on donne parmi nous à celui qui a accepté une lettre de change.

L'objet du conſtitut étoit de la part du *conſtituant* de libérer le débiteur, lequel néanmoins n'étoit point déchargé envers le créancier, que la dette ne fût payée. Si le *conſtituant* s'obligeoit pour lui-même, l'objet en ce cas étoit de rendre l'action plus ſûre & plus certaine.

En exécution du conſtitut qui étoit fait pour autrui, il falloit, avant que de pourſuivre le *conſtituant*, diſcuter d'abord le principal obligé lorſqu'il étoit préſent, & en cas d'abſence, le *conſtituant* pouvoit obtenir du juge un délai pour l'avertir, à moins que par le conſtitut, il n'eût renoncé à cet avantage; & ſi pluſieurs s'étoient ſubſtitués conjointement, ils avoient, ſuivant la lettre d'Adrien, les mêmes bénéfices que les co-fidéjuſſeurs & co-obligés, c'eſt-à-dire, le bénéfice de *diviſion*, & celui appellé *cedendarum actionum*; du reſte, on pouvoit diſcuter les *conſtituans* avant d'attaquer les tiers détenteurs.

L'action qui naiſſoit du conſtitut, étoit une action directe, prétorienne & perſonnelle; elle ne duroit autrefois qu'un an, mais par le nouveau droit, elle duroit trente ans, tant contre le *conſtituant* que contre ſes héritiers.

Tels étoient les principes que l'on ſuivoit par rapport à cette forme ſinguliere d'obligation, quoique toutes ces ſubtilités ne ſoient point d'uſage parmi nous, il étoit néanmoins néceſſaire de les expliquer pour l'intelligence des lois répandues dans le digeſte, dans le code & dans les nouvelles qui traitent de cette matiere.

Se CONSTITUER, ſignifioit anciennement *ſe contenir*, ſuivant les lois, ſuivant le premier précepte du Droit, *honeſte vivere*, c'eſt ainſi qu'on doit l'entendre dans les anciens uſages d'Artois, qui ont été imprimés en tête de la nouvelle édition du commentaire de cette coutume; c'eſt dans le prologue, nombre 15. où il eſt dit que *conſtituer* ſoi, eſt le premier commandement des lois, qui dit que l'on vive honnêtement, *&c.*

CONSTITUTAIRE, (*Juriſprud.*) eſt celui qui jouit à titre de conſtitut, c'eſt-à-dire qui n'a qu'une jouiſſance précaire. *Voyez* CONSTITUANT. (*A*)

CONSTITUTION DOTALE, (*Juriſprud.*) eſt la même choſe que *conſtitution* de dot. *Voyez* CONSTITUTION *de dot* & DOT. (*A*)

CONSTITUTIONS *de Catalogne*, ſont un corps de Droit formé pour ce pays; elles ſont compoſées des anciens uſages de Catalogne, des lois accordées aux Etats-Généraux, ſoit par les rois d'Eſpagne, ſoit par les princes particuliers que la Catalogne a eus pendant un tems, & des pragmatiques que les ſouverains de Catalogne avoient faites de leur propre mouvement pour cette province; le texte de *conſtitutions* eſt redigé en catalan. Il y en a eu deux compilations différentes, une premiere faite en 1585, imprimée à Barcelone en 1588, en 1 *vol. in-fol.* intitulé, *conſtitutions y altres drets de Cathalungâ compilats en virtut del*, cap. de cort. XXIV. *de laſ corts par la S. C. y reyal mageſtat del rey don Philippe notre ſenior celebrada en la ville de Montſo any* 1585; l'autre compilation faite en 1599, auſſi imprimée à Barcelone en 1603, *vol. in fol.* petit format, eſt intitulée, *conſtitutions feſtes par las mageſtat del rey don Phelip ſegon, rey de la Caſtilla, de Arago, & en la primiera cort, celebrada als cathalans en la cinta de Barcelona, en lo monaſtit de S. Franceſch en lo any* 1599. Ces *conſtitutions* ſont auſſi obſervées dans le comté de Rouſſillon, où elles ont été introduites dans le tems que cette province faiſoit partie de la Catalogne; ces lois, ainſi que le Droit romain, tant canonique que civil, furent indiquées à cette province par Louis XIV. après qu'il l'eut réunie à la France, par les art. 42. & 43, du traité fait aux Pyrenées, entre les couronnes de France & d'Eſpagne, le 7 Novembre 1659. (*A*)

CON-

CONTRAT, ſ. m. (*Droit nat.*) c'eſt en général toute convention faite entre deux ou pluſieurs perſonnes; ou conſentement de deux ou de pluſieurs perſonnes ſur une même choſe, dans la vue d'exécuter leur convention.

On entend en particulier par *contrat* les accords faits au ſujet des choſes ou des actions qui entrent en commerce, leſquels par-conſéquent ſuppoſent l'établiſſement de la propriété & du prix des biens; & l'on entend par ſimple convention, les accords que l'on fait ſur tout le reſte, quoique l'uſage donne indifféremment à quelques-uns des derniers le nom de *contrat*.

Les *contrats* peuvent être diviſés en gratuits ou bienfaiſans, & onéreux ou intéreſſés de part & d'autre. Les premiers procurent quelques avantages purement gratuits à l'un des contractans: les autres aſſujettiſſent chacun des contractans à quelque charge, ou quelque condition également onéreuſe qu'ils s'impoſent l'un à l'autre; car alors on ne fait & l'on ne donne rien que pour en recevoir autant.

On diſtingue trois principales ſortes de *contrats* gratuits, ſavoir le mandement ou la commiſſion, le prêt à uſage, & le dépôt.

Il y a un grand nombre de *contrats* onéreux ou intéreſſés de part & d'autre. Les principaux qui ſont aujourd'hui en uſage, ſont l'échange, le plus ancien de tous, le *contrat* de vente, le *contrat* de louage, le prêt à conſomption, le *contrat* de ſociété, & les *contrats* où il entre du haſard. Dans ces derniers ſont compris les gageures, tous les jeux, la rafle, la loterie, & le *contrat* d'aſſurance. On ajoute ſouvent dans ces ſortes de *contrats*, pour plus grande ſureté, une caution, un gage, une hypotheque.

Il doit y avoir une juſte égalité dans les *contrats* onéreux ou intéreſſés de part & d'autre, c'eſt-à-dire qu'il faut que chacun des contractans reçoive ſelon ſon eſtimation autant qu'il donne, mais pas plus loin que l'autre partie n'a lieu de croire que s'étend cette eſtimation. Pour cet effet, ſi l'un des contractans ſe trouvoit avoir moins, il eſt en droit ou d'obliger l'autre à le dédommager de ce qui lui manque, ou de rompre entierement le *contrat*.

Ainſi, 1°. pour déterminer d'un commun accord cette égalité requiſe, il faut avant que de rien conclure, que l'un & l'autre des contractans ait une égale connoiſſance, & de la choſe même, au ſujet de laquelle ils traitent, & de toutes les qualités qui ſont de quelque conſéquence; 2°. cette égalité eſt ſi fort néceſſaire qu'il faut redreſſer l'inégalité qui ſe trouve dans un *contrat* après la concluſion du marché par rapport aux choſes dont le prix eſt reglé par les lois, & s'il y a fraude ou erreur au ſujet des qualités eſſentielles de ces choſes.

Ces principes ſont de droit naturel; car pour éviter la multitude des procès, on ſait que les lois civiles (dont il ne s'agit pas ici), ne donnent guere action en juſtice que quand il y a une léſion énorme, laiſſant à chacun le ſoin d'être ſur ſes gardes s'il ne veut pas être trompé. Au-ſurplus, les devoirs de tous les *contrats* ſe déduiſent aiſément de la nature & du but des engagemens où l'on entre.

Leur obſervation eſt ſans-contredit un des plus grands & des plus inconteſtables devoirs de la morale. Mais ſi vous demandez à un chrétien qui croit des récompenſes & des peines après cette vie, pour quoi un homme doit tenir ſa parole, il en rendra cette raiſon; que Dieu qui eſt l'arbitre du bonheur & du malheur éternel nous l'ordonne. Un diſciple de Hobbes à qui vous ferez la même queſtion, vous dira que le public le veut ainſi, & que Leviathan vous punira ſi vous faites le contraire. Enfin un philoſophe païen auroit répondu à cette demande, que de violer ſa promeſſe c'étoit faire une choſe deshonnête, indigne de l'excellence de l'homme, & contraire à la vertu, qui éleve la nature humaine au plus haut point de perfection où elle ſoit capable de parvenir.

Cependant quoique le chrétien, le païen, le citoyen, reconnoiſſent également par différens principes, le devoir indiſpenſable de l'obſervation des *contrats*; quoique l'équité naturelle & la ſeule bonne foi obligent généralement tous les hommes à tenir leurs engagemens, pourvû qu'ils ne ſoient pas contraires à la vertu; la corruption des mœurs a prouvé de tout tems que la pudeur & la probité n'étoient pas d'aſſez fortes digues pour porter les hommes à exécuter leurs promeſſes; voilà pourquoi fut établie la loi des douze tables au ſujet des conventions, comme auſſi le ſupplément que les juriſconſultes qui prirent le ſoin d'interpreter cette loi, jugerent à propos d'y faire; voilà ce qui a produit dans le droit romain tous les détails ſur les *contrats* nommés, & les *contrats* innommés.

Enfin notre droit françois, ſans s'arrêter aux regles ſcrupuleuſes que les lois romaines avoient introduites, appella *contrat* généralement toutes les conventions honnêtes qui ſe font entre les hommes, de quelque nature qu'elles ſoient, & ſtatue qu'elles doivent être exécutées dans toute leur étendue, ſoit pour fonder une action en juſtice; ſoit pour produire une exception.

Mais en même tems le droit françois accabla la juſtice & les lois de tant de choſes, de conditions & de formalités ſur cet article, que les parchemins inventés pour faire ſouvenir, ou pour convaincre les hommes de leur parole ne ſont devenus que des titres pour ſe ruiner en procédures, & pour faire perdre le fonds par la forme. Si les hommes ſont juſtes ces formules ſont inutiles; s'ils ſont injuſtes, elles le ſont encore très-ſouvent, l'injuſtice étant plus forte que toutes les barrieres qu'on lui oppoſe, Auſſi pouvons-nous juſtement dire de nos *contrats*, ce qu'Horace diſoit de ceux de ſon tems.

Adde Cicutæ
Nodoſi tabulas centum: mille adde catenas,
Effugiet tamen hæc ſceleratus vincula Proteus.

lib. II. Sat. 3. v. 69.

„ Ne vous contentez pas d'une ſimple promeſſe, „ ajoutez-y les rubriques du fameux notaire Cicuta, „ dont le métier eſt de lier les gens; un coquin ſaura „ ſans peine ſe tirer de toutes ſes chaînes „.

Lorſque le créancier ayant pris ſes meſures,
Veut encor chez du Tartre en chercher de plus ſures;
Que cela lui ſert-il? tous ces liens ſont vains,
Le ſcélérat Protée échappe de ſes mains.

(*D. J.*)

CONTREGARDE, ſ. m. (*terme de Monnoie.*) c'eſt le nom d'un officier qui tient le regiſtre des matieres qu'on apporte à la monnoie pour les fondre.

Les gardes & les *contregardes* furent créés dans les monnoies en 1214, par Philippe Auguſte, qui ordonna qu'ils prendroient leur commiſſion des généraux-maîtres des monnoies; mais Charles VII. leur donna des proviſions. Les fonctions de *contregardes* ſont de tenir regiſtre exact de toutes les matieres d'or, d'argent, & de billon, qui ſont apportées dans la monnoie pour ſervir de contrôle aux regiſtres des maîtres: de tenir un autre regiſtre des brevets qui ſeront livrés aux ouvriers & aux monnoyeurs, & de ce qui ſera par eux rendu: d'aſſiſter aux délivrances qui ſeront faites aux maîtres des monnoies: d'arrêter le compte entre le maître & les marchands & autres perſonnes, ſur le prix des matieres d'or & d'argent: de faire fondre les matieres ſuſpectes, & en faire faire l'eſſai. *Voyez l'ordonnance de* 1670.

COQUETTERIE, GALANTERIE, (*Langue franç.*) la *coquetterie* eſt toujours un honteux déréglement de l'eſprit. La *galanterie* eſt d'ordinaire un vice de complexion. Une femme galante veut qu'on l'aime, & qu'on réponde à ſes deſirs; il ſuffit à une coquette d'être trouvée aimable, & de paſſer pour belle. La premiere va ſucceſſivement d'un engagement à un autre; la ſeconde, ſans vouloir s'engager cherchant ſans ceſſe à vous ſéduire, a pluſieurs amuſemens à la fois. Ce qui domine dans l'une, eſt la paſſion, le plaiſir ou l'intérêt: & dans l'autre, c'eſt la vanité, la légéreté, la fauſſeté. Les femmes ne travaillent guere à cacher leur *coquetterie*; elles ſont plus réſervées pour leurs *galanteries*, parce qu'il ſemble au vulgaire que la *galanterie* dans une femme ajoute à la *coquetterie*; mais il eſt certain qu'un homme *coquet* a quelque choſe de pis qu'un homme *galant*. La *coquetterie* eſt un travail perpétuel de l'art de plaire pour tromper enſuite, & la *galanterie* eſt un perpétuel menſonge de l'amour. Fondée ſur le tempérament, elle s'occupe moins de cœur que des ſens; au lieu que la *coquetterie* ne connoiſſant point les ſens, ne cherche que l'occupation d'une intrigue

par un tiſſu de fauſſetés. Conſéquemment c'eſt un vice des plus mépriſables dans une femme, & des plus indignes d'un homme. (*D. J.*)

CROUPION, ſ. m. (*Ornithologie.*) quoiqu'on étende ſouvent le nom de *croupion* à la charpente oſſeuſe qui ſoutient les chairs de la partie poſtérieure du corps d'un oiſeau, on ſait que ce nom eſt proprement dû à un monticule pyramidal qui s'éleve ſur le derriere. Ce petit corps, ce *croupion* proprement dit, a auſſi ſa charpente oſſeuſe qui ſoutient les chairs dont ſont recouvertes des glandes qui rendent celui de quelques oiſeaux un morceau agréable, & qui donne un goût fort, un goût de muſc, à celui de quelques autres, comme au *croupion* des canards.

Les glandes qui entrent pour beaucoup dans ſa compoſition ſont deſtinées à faire la ſécrétion d'une liqueur onctueuſe; c'eſt pour la laiſſer ſortir que le *croupion* de pluſieurs oiſeaux a un canal excrétoire très-viſible, & que celui de quelques autres en a deux. Les poules & beaucoup d'eſpeces d'oiſeaux, ſoit de leurs claſſes, ſoit de claſſes différentes, n'ont qu'un de ces canaux. Le canal excrétoire des poules eſt un tuyau charnu qui s'éleve preſque perpendiculairement ſur le *croupion*; ſa figure eſt conique. Il eſt aiſé de ſe convaincre que ce tuyau eſt le conduit excrétoire des glandes du *croupion*; on n'a qu'à preſſer avec les doigts les environs de la baſe des tuyaux charnus, & ſur le champ on détermine une liqueur épaiſſe à monter dans le canal & à ſortir par ſon extrémité. Le tuyau paroît organiſé de maniere à pouvoir opérer ce qu'opere la preſſion des doigts; à ſon extérieur il ſemble compoſé d'anneaux mis les uns au-deſſus des autres.

La ſingularité remarquable des poules ſans queue eſt qu'elles n'ont aucun veſtige de *croupion*; l'endroit d'où il devroit s'élever, ſi elles en avoient un, eſt plus enfoncé que le reſte; c'eſt une table raſe; où on chercheroit inutilement des glandes, & le canal excrétoire qui donne la ſortie à la liqueur onctueuſe.

L'uſage de cette liqueur graſſe nous eſt inconnu; & tant qu'on ignorera pourquoi il ſe fait dans nos oreilles une ſécrétion d'une matiere cérumineuſe & en ſi petite quantité, on ne ſe croira pas obligé de rendre raiſon pourquoi il ſe fait une ſécrétion pareille en très-petite quantité d'une matiere oléagineuſe ſur le *croupion* des oiſeaux. (*D. J.*)

CURIE, ſ. f. (*Hiſt. rom*) on a remarqué dans le Dictionnaire que le nom de *curie* paſſa au lieu particulier où le ſénat de Rome avoit coutume de s'aſſembler. Ajoutons qu'il falloit toujours que ce lieu fût ſéparé & ſolemnellement conſacré par les rites & les cérémonies des augures. L'hiſtoire fait mention de trois *curies* célebres ou lieux d'aſſemblée du ſénat, la *curie* calabre bâtie, ſuivant l'opinion commune, par Romulus, la *curie* hoſtilienne par Tullus Hoſtilius, & la *curie* pompéienne par Pompée le grand.

C'étoit ſur le mont Capitolin qu'étoit la *curie* calabre, ainſi nommée, parce que le pontife après avoir obſervé la nouvelle lune, aſſembloit le peuple, & lui diſoit de combien de jours elle avançoit des calendes aux nones.

La *curie* hoſtilienne où les ſénateurs s'aſſembloient le plus communément, étoit, ſuivant Nardini, près du lieu où eſt aujourd'hui le grenier public de Rome; mais cette conjecture n'eſt pas goutée de tout le monde. On montoit à la *curie* hoſtilienne par pluſieurs degrés. Sylla l'embellit & la répara. Elle périt par les flammes lorſque le corps de Publius Clodius, tribun du peuple, cet ennemi implacable de Cicéron, y fut expoſé après avoir été tué par Milon. Cet incendie fut ſi violent, que pluſieurs ſtatues de bronze ſe trouverent liquéfiées. Céſar ayant depuis bâti dans ce même lieu une nouvelle *curie*, elle prit ſon nom après ſa mort.

La *curie* pompéienne fut bâtie par Pompée près du lieu où l'on voit aujourd'hui l'égliſe de S. André della valle, & à côté du magnifique théatre qu'il avoit fait conſtruire à Rome l'an 699 de ſa fondation. Il vouloit que pour la commodité du peuple & pour celle du ſénat, on pût dans les tems des ſpectacles s'aſſembler dans ce lieu. C'eſt celui où Céſar fut tué; & pour lors le peuple réduiſit en cendres la *curie* pompéienne.

Indépendamment des diverſes *curies* qui ſervoient au ſénat de lieu d'aſſemblées, il ſe tenoit encore, & c'étoit le plus ſouvent, dans des temples dédiés à certaines divinités particulieres, comme au temple de Jupiter, d'Apollon, de Mars, de Vulcain, de Caſtor, de Bellone & autres.

Du mot *curia* pris pour les lieux où s'aſſembloit le ſénat quand ces lieux n'étoient pas des temples, vint ſans doute l'uſage d'appeller *comitia curiata*, les aſſemblées du peuple par *curies*, où l'on ſtatuoit en dernier reſſort ſur les affaires. (*D. J.*)

CYCLE DE JULES-CÉSAR, (*Chronologie.*) tous ceux qui ont quelque connoiſſance des antiquités romaines, ſavent que Numa Pompilius avoit d'abord établi à Rome une année lunaire. Cette maniere de compter n'étoit point exacte, & étoit ſujette à de grands inconvéniens. Jules Céſar réforma le calendrier, & introduiſit une année ſolaire de 365 jours & 6 heures: c'eſt ce que perſonne n'ignore; mais on ne ſavoit pas ſi communément qu'il eût auſſi corrigé ſon année ſur les mouvemens de la lune, quoique Macrobe l'eût dit en termes exprès, & qu'il y eût de bonnes raiſons d'en uſer ainſi, comme le cardinal Noris l'a montré au commencement de ſa diſſertation du *cycle* paſchal des Latins. Il y a eu auſſi des auteurs qui ont remarqué que l'égliſe latine, avant le concile de Nicée, ſe ſervoit du *cycle* luniſolaire de Jules-Céſar.

M. Bianchini, dans ſa diſſertation latine imprimée à Rome *in fol.* en 1703, donne une deſcription & une explication générale du *cycle de Céſar*, que l'on a trouvée ſur un ancien marbre. Il rapporte l'inſcription complette de ce monument, qui avoit été gravée du tems d'Auguſte, & qui ne fut retrouvée que ſur la fin du ſeizieme ſiecle à Rome, ſous la colline des jardins & en quelques autres endroits. Celle de Rome avoit été placée dans le palais des Maffei, & on l'y voyoit au tems que Paul Manuce, Charles Sigonius, Jean Gruter, Joſeph Scaliger, & d'autres la publierent, & tâcherent de l'expliquer. Depuis elle a été égarée juſqu'à ce que M. Bianchini l'ait retrouvée. Quoiqu'elle ſoit rompue, les morceaux rajuſtés l'un avec l'autre la repréſentent entiere, excepté quelque lignes qui étoient au-deſſus, mais qui ne font pas une partie du calendrier. Il paroit par pluſieurs dates des principaux événemens arrivés ſous Jules-Céſar & ſous Auguſte, que ce calendrier avoit été fait ſous ce dernier; car il n'y eſt point fait mention des empereurs ſuivans.

Il eſt diviſé en douze colonnes, dont chacune contient les jours de chaque mois. Les jours y ſont diſtingués en ceux qu'on appelle *faſti*, *nefaſti*, *nefaſti primo*, *& comitiales*, par les lettres *F. N. N. P.* & *C.* Les jeux publics & les fêtes y ſont enſuite exprimés en plus petites lettres. Mais ce qu'il y a de plus ſingulier, ce ſont les huit premieres lettres de l'alphabet qui y ſont répétées par ordre, en commençant par *A*, & finiſſant par *H*, depuis le premier jour de l'an juſqu'au dernier. Joſeph Scaliger a cru que ces lettres marquoient les nundines ou les jours de marché qui revenoient de neuf en neuf jours; mais M. Bianchini remarque que pour marquer les nundines, il faudroit neuf lettres, à quoi il ajoute encore d'autres raiſons pour prouver que Scaliger s'eſt trompé.

Comme il eſt marqué dans les premieres lignes de ce monument qu'il avoit été peint, M. Bianchini ſoupçonne que la variété des couleurs pouvoit avoir ſervi à diſtinguer quelque *cycle* dans ce calendrier. Il obſerve enſuite que Jules-Céſar dans ſa maniere de régler l'année, ne ſuivit ni la méthode des Chaldéens, ni celles des Egyptiens, ni celle des Grecs, mais une quatrieme, comme Pline le témoigne, qui ne laiſſoit pas néanmoins d'avoir du rapport avec les précédentes. C'eſt ce qu'on pourra reconnoître, ſi l'on peint de couleurs différentes, les ogdoades ou huitaines de lettres qui ſuivent immédiatement les ſolſtices & les équinoxes. On peut ſe ſervir en cette occaſion des couleurs du cirque.

La premiere huitaine qui commence au premier de Janvier, & qui va juſqu'au huit, peut être peinte de couleur blanche; la ſeconde huitaine depuis le 9 juſqu'au 16 du même mois, de couleur verte; la troiſieme depuis le 17 juſqu'au 24, de couleur rouge; la quatrieme depuis le 25 juſqu'au premier de Février, de bleu. Ces jours pourront être mis dans une colonne qui repréſentera l'hiver. Il faudra faire la même choſe depuis le 30 de Mars, auquel jour ſe trouve la lettre *A*, la premiere fois après l'équinoxe du printems, & la peindre en blanc, & les ſept ſuivantes juſqu'au 6 d'Avril, & garder le même ordre de cou-

couleurs qu'auparavant dans les trois autres huitaines. On appellera cette colonne *la colonne du printems*. On procédera de même dans la colonne d'été, qui commence après le ſolſtice du cancer, au 26 de Juin où dans le calendrier ſe trouve la lettre *A*, pour la premiere fois après ce ſolſtice. On en fera autant à la colonne d'automne, qui commence au 22 Sept. où ſe trouve la premiere lettre *A*, après l'équinoxe.

Cela étant établi, M. Bianchini explique la maniere de ce *cycle* lunaire recueilli de ces lettres, & comparé avec l'ennéadécaétéride de Meton & celle d'Alexandrie; & il fait voir l'uſage de ce *cycle* pour bien marquer l'âge de la lune conformément à l'uſage civil. Il montre enſuite l'uſage de ce même *cycle* parmi les Romains, & parmi la plûpart des peuples qui étoient ſoumis à leur empire. La plûpart des fêtes payennes étant fixées à certaines ſaiſons, ſelon les mouvemens luniſolaires, le *cycle de Céſar* étoit très-propre à les marquer. Il montre enfin la même choſe par le moyen des médailles frappées pour célébrer les jeux & les fêtes en l'honneur des dieux. (*D. J.*)

Cycle *paſchal de S. Hippolite*, (*Chronolog.*) *cycle* de ſeize ans qui étant rédoublé ſept fois, régloit la fête de Pâques pour le terme de cent douze années. Ce *cycle* a pris ſon nom de ſon inventeur.

Comme nous n'avons rien de mieux ſur le canon paſchal de S. Hippolite que la diſſertation latine de Bianchini imprimée à Rome en 1703 *in-fol.* je vais donner l'analyſe de cette piece, & faire d'abord connoître au lecteur de quoi il s'agit.

S. Hippolite a fleuri au commencement du troiſieme ſiecle, vers l'an 228, ſous l'empire d'Alexandre Sévere. On ne ſait d'où il étoit, ni même de quelle ville il étoit évêque, Euſebe n'en ayant rien dit, & S. Jérôme ayant fait des recherches inutiles ſur ce ſujet, comme il nous l'apprend lui-même. M. de Tillemond, ſans pourtant rien décider, croit qu'il eſt plus probable qu'il a été évêque en orient; c'eſt ce qu'on pourroit conclure de ce qu'il a écrit en grec, & de ce qu'Euſebe le met immédiatement après Berylle évêque de Boſtres en Arabie.

Quoi qu'il en ſoit, Hippolite avoit composé un grand nombre d'ouvrages, entre leſquels Euſebe & S. Jérôme parlent de deux ſur la Pâque. Ils ne diſent rien de particulier ſur le ſecond; mais pour le premier, Euſebe témoigne qu'Hippolite y faiſoit une chronologie qu'il conduiſoit juſqu'à la premiere année d'Alexandre, de Jeſus-Chriſt 222, & qu'il y propoſoit un canon ou *cycle* de 16 ans pour regler la fête de Pâques. Il ne nous reſtoit que le nom de ce *cycle*, lorſqu'en 1551, en fouillant près de Rome dans les maſures d'une ancienne égliſe de S. Hippolite reſtée dans les champs du côté de S. Laurent, & ſur le chemin de Tivoli; on y trouva une ſtatue de marbre dans une chaiſe, aux deux côtés de laquelle, il y avoit en lettres grecques des *cycles* de ſeize ans qui commençoient à la premiere année d'Alexandre, 222 de Jeſus Chriſt, & qui étant redoublés ſept fois, régloient la fête de Pâques pour cent douze ans, c'eſt-à-dire juſqu'à l'an 333.

Perſonne ne douta que ce canon ne fût celui de S. Hippolite, quoique ſon nom n'y fût pas. Gruter le publia en grec. Scaliger y fit des notes imprimées à Leyde en 1595, & il en parle beaucoup dans ſon ſecond livre de la correction des tems. Le P. Boncher, jéſuite, l'a mis en latin, & l'a auſſi expliqué dans ſon ouvrage des *cycles* de Pâques. Le cardinal Marcel Cervini qui depuis fut pape, fit tranſporter la ſtatue dans la bibliotheque du Vatican où elle eſt encore. C'eſt ce *cycle* de cent douze ans, qui fait le ſujet de la diſſertation de M. Bianchini.

Le ſavant de Verone pour l'expliquer prouve d'abord qu'il ne faut pas ſuppoſer qu'après cent douze ans échus, les mouvemens moyens du ſoleil & de la lune recommencent le même jour de la ſemaine de l'an civil; mais que le jour du renouvellement de la lune doit être renvoyé à la ſemaine ſuivante, & différé de huit jours; que les lettres du calendrier de Céſar le marquent très-commodément: que le *cycle de S. Hippolite* fut d'autant plus volontiers reçu par les latins, qu'il s'accommode fort bien avec le *cycle* Julien, les olympiades & les octaétérides que l'on employoit en ce tems-là: que la moindre période du même *cycle* de cent douze ans, s'accorde avec les mouvemens moyens de la lune: que ſept de ces périodes en font une plus grande de 784 ans, dans laquelle les phaſes de la lune retardent de deux jours: mais que cette grande période écoulée quatre fois, & jointe à une ſeule petite, en fait une très-grande de 3248 ans, qui rétablit les mouvemens conſtans de la lune en leurs tems: que le *cycle* diviſé par octaétérides, conformément aux guerres civiles des Grecs & des Romains, peut être illuſtré par les années que l'on nomme *grandes* & *ſéculaires:* que S. Hippolite en adoptant le *cycle* de Céſar à l'uſage des chrétiens, a eu égard aux tems paſſés & à venir. Il paroît de tout cela que Joſeph Scaliger a parlé avec trop de mépris de ce *cycle*.

M. Bianchini explique enſuite ce qu'il y a dans l'inſcription d'un des côtés de la chaiſe de S. Hippolite touchant la chronologie de l'ancien & du nouveau Teſtament, depuis la premiere pâque de Moïſe, juſqu'à celle de la mort de Jeſus-Chriſt; par où l'on peut voir l'uſage des trois périodes de ce canon. Il convient néanmoins qu'il y a quelque choſe de fautif dans ce côté de l'inſcription. Il explique enfin l'autre côté de l'inſcription, montre la liaiſon du *cycle* de S. Hippolite avec celui de Céſar, & enſeigne la méthode de s'en ſervir pour perfectionner les tables paſchales. (*D. J.*)

D

DAMIER, ſ. m. (*Ornitolog.*) les *damiers* ſont des oiſeaux aquatiques de l'Amérique méridionale, qui ſe nourriſſent ordinairement ſur les eaux de la mer. Leur groſſeur égale celle d'un pigeon. Ils ont le bec noir, crochu vers l'extrémité, long de ſeize lignes, portant ſur ſa partie ſupérieure une élévation creuſée en deux tuyaux, & éloignée de la pointe ou extrémité du bec de huit lignes. Le fond de leurs yeux eſt noir, & leur contour eſt rouge. Leur couronnement, & tout le deſſous de leur tête, eſt d'un minime obſcur & luiſant. Leur parement eſt blanc & minime, par taches. Leur train eſt de même couleur, ce qui leur a fait donner le nom de *damier*. Au-deſſus de leurs plumes blanches, ils ont un petit duvet fort fin. Leurs jambes ſont noires, & longues de dix-huit lignes. Leurs nageoires ſont compoſées de trois ſerres qui ont entr'elles un cartilage fort mince & noir, qui commence à l'angle de leur diviſion, & va ſe terminer à la naiſſance de l'ongle qui eſt à l'extrémité de chaque ſerre. La ſerre de chaque patte a deux pouces de longueur, en y comprenant l'ongle qui a quatre lignes & trois articulations. La ſerre du devant de la patte, a un pouce huit lignes & demi de longueur, & deux articulations. La troiſieme ſerre, ou la ſerre extérieure, a deux pouces & demi-ligne de longueur, & quatre articulations; & la quatrieme & la poſtérieure ne conſiſte qu'en un ſeul ongle, dont la longueur n'eſt que d'une ligne. La conſtruction de ſon bec eſt fort ſinguliere. Il a ſur la partie ſupérieure une élévation diviſée en deux cavités ſemblables à un nez avec ſes deux narines; auſſi cette élévation n'eſt autre choſe que le nez de l'oiſeau. (*D. J.*)

DÉLICATESSE fausse, (*Langue françoiſe.*) la *fauſſe délicateſſe*, dans les actions libres, dans les mœurs ou dans la conduite, n'eſt pas ainſi nommée pour être feinte; mais parce qu'elle s'exerce ſur des choſes & en des occaſions qui n'en exigent point. La *fauſſe délicateſſe* de goût & de complexion, n'eſt telle au contraire que parce qu'elle eſt feinte ou affectée. C'eſt Emilie qui crie de toute ſa force ſur un petit péril qui ne lui fait pas de peur. C'eſt une autre qui par mignardiſe pâlit à la vue d'une ſouris, ou qui veut aimer les violettes, & s'évanouir aux tubéreuſes. *La Bruyere.* (*D. J.*)

DETTE PUBLIQUE, (*Droit politique.*) il faut qu'il y ait une proportion entre l'état créancier & l'état débiteur. L'état peut être créancier à l'infini, mais il ne peut être débiteur qu'à un certain degré; & quand on eſt parvenu à paſſer ce degré, le titre créancier s'évanouit.

Si cet état a encore un crédit qui n'ait point reçu d'atteinte, il pourra faire ce qu'on a pratiqué ſi heureuſement dans un état d'Europe; c'eſt de ſe procurer une grande quantité d'eſpeces, & d'offrir à tous les particuliers leur rembourſement, à moins qu'ils ne veuillent réduire l'intérêt. En effet, comme lorſque l'état emprunte, ce ſont les particuliers qui fixent

le taux de l'intérêt: lorſque l'état veut payer, c'eſt à lui à le fixer.

Il ne ſuffit pas de réduire l'intérêt: il faut que le bénéfice de la réduction forme un fond d'amortiſſement pour payer chaque année une partie des capitaux, opération d'autant plus heureuſe, que le ſuccès en augmente tous les jours.

Lorſque le crédit de l'etat n'eſt pas entier, c'eſt une nouvelle raiſon pour chercher à former un fond d'amortiſſement, parce que ce fond une fois établi, rend bientôt la confiance.

Si l'état eſt une république dont le gouvernement comporte par ſa nature que l'on y faſſe des projets pour long-tems, le capital du fond d'amortiſſement peut être peu conſidérable; il faut dans une monarchie que ce capital ſoit plus grand.

2°. Les réglemens doivent être tels que tous les citoyens de l'état portent le poids de l'établiſſement de ce fond, parce qu'ils ont tous le poids de l'établiſſement de la *dette*, le créancier de l'état, par les ſommes qu'il contribue, payant lui-même à lui-même.

3°. Il y a quatre claſſes de gens qui paient les *dettes* de l'état: les propriétaires des fonds de terre, ceux qui exercent leur induſtrie par le négoce, les laboureurs & les artiſans, enfin les rentiers de l'état ou des particuliers. De ces quatre claſſes, la derniere dans un cas de néceſſité ſembleroit devoir être la moins ménagée, parce que c'eſt une claſſe entierement paſſive dans l'état, tandis que ce même état eſt ſoutenu par la force active des trois autres. Mais comme on ne peut la charger plus ſans détruire la confiance publique, dont l'état en général & ces trois claſſes en particulier ont un ſouverain beſoin; comme la foi publique ne peut manquer à un certain nombre de citoyens, ſans paroître manquer à tous, comme la claſſe des créanciers eſt toujours la plus expoſée aux projets des miniſtres, & qu'elle eſt toujours ſous les yeux & ſous la main; il faut que l'état lui accorde une ſinguliere protection, & que la partie débitrice n'ait jamais le moindre avantage ſur celle qui eſt créanciere. *Eſprit des lois*. (*D. J.*)

DIPTYQUES, ſ. f. plur. (*Hiſt. eccléſ.*) c'étoient des livres ou tables eccléſiaſtiques; il y en avoit de deux ſortes: les premieres contenoient les noms des patriarches, papes, & évêques des principales égliſes, qui étoient encore en vie; & dans les autres étoient les noms de ceux qui étoient morts dans la communion de l'Egliſe, le diacre les liſoit à l'autel pendant le ſervice. On regardoit comme une marque de communion de mettre le nom d'un évêque dans ces tables publiques; & quand on le rayoit, c'étoit un refus de communion avec lui, & une ſorte d'excommunication: l'uſage de ces *diptyques* eſt aſſez ancien, & remonte du-moins juſqu'au quatrieme ſiecle. On y inſéroit quelquefois, outre les noms des évêques, ceux de quelques autres hommes fameux par leur piété, & particulierement ceux des empereurs orthodoxes, & même des conciles généraux, comme on le voit par la lettre de l'empereur Juſtinien à Epiphane, patriarche de Conſtantinople. Il eſt fait ſouvent mention de ces *diptyques* dans les peres, les conciles, & les hiſtoriens eccléſiaſtiques. (*D. J.*)

DISPENSE, ſ. f. (*Droit natur. & polit.*) privilége particulier accordé par le ſouverain, pour affranchir quelqu'un du joug de la loi.

L'obligation que les lois impoſent, a préciſément autant d'étendue que le droit du ſouverain; & par conſéquent l'on peut dire en général, que tous ceux qui ſont ſous ſa dépendance, ſe trouvent ſoumis à cette obligation. Ainſi perſonne ne doit être tenu pour affranchi d'une loi, à-moins qu'il ne faſſe voir quelque privilege particulier du ſouverain qui l'en exempte.

Si le légiſlateur peut abroger entierement une loi à plus forte raiſon peut-il en ſuſpendre l'effet par rapport à telles ou telles perſonnes: c'eſt donc un droit du ſouverain qui lui eſt inconteſtable.

Mais je remarque qu'il n'y a que le légiſlateur lui-même qui ait ce pouvoir: le juge inférieur peut bien & doit conſulter les regles de l'équité dans les cas où la loi le permet, parce qu'en ſuivant à la rigueur les termes de la loi, il agiroit contre l'eſprit du légiſlateur. Ainſi la *diſpenſe* eſt l'effet d'une faveur gratuite du ſouverain; au lieu que l'interprétation ſuivant l'équité, eſt du reſſort de l'emploi d'un juge. Grotius a donné un excellent petit ouvrage ſur cette matiere.

2°. Le ſouverain eſt obligé de ménager les *diſpenſes* avec beaucoup de ſageſſe, de peur qu'en les accordant ſans diſcernement, & ſans de tres-fortes raiſons, il n'enerve l'autorité des lois, ou qu'il ne donne lieu à la jalouſie & à l'indignation des citoyens, par une préférence partiale qui exclut des mêmes faveurs des gens qui en ſont également dignes. Plutarque apporte l'exemple d'une *diſpenſe* bien rafinée dans le tour que prit Agéſilas, pour empêcher que ceux qui avoient fui dans un combat ne fuſſent notés d'infamie; c'eſt qu'il ſuſpendit pour un jour l'effet des „ lois: que les lois, dit-il, dorment aujourd'hui „. Quand le ſouverain croit néceſſaire de ſuſpendre la force des lois, il ne doit jamais motiver cette ſuſpenſion par des ſubtilités.

3°. Toute *diſpenſe* accordée par le ſouverain, ne peut avoir lieu qu'en matiere de lois poſitives, & nullement en matiere de lois naturelles; parce que Dieu lui-même n'en ſauroit affranchir. Il y a ſans doute des lois naturelles, dont l'obſervation eſt plus importante que celle des autres, & par conſéquent la violation plus criminelle; mais cela n'empêche pas, que par rapport à leur eſſence, elles ne découlent toutes de la ſainteté de Dieu, & qu'ainſi elles ne ſoient également immuables. Or la nature de l'homme ſur laquelle elles ſont toutes fondées, demeurant toujours la même, il réſulte, ce me ſemble, que Dieu ne ſauroit diſpenſer d'aucune, ſans ſe contredire, & ſans bleſſer ſes perfections. (*D. J.*)

DIVUS, DIVA, (*Antiquités rom*) après l'apothéoſe des empereurs, & lorſqu'on commençoit à les regarder comme des divinités, on leur donnoit le titre de *divus*; les inſcriptions & les médailles en font foi. Ainſi on a dédié au divin Auguſte, *divo Auguſto*, l'inſcription que Gruter rapporte, lorſqu'on lui conſacra un obéliſque de même qu'à Tibere; on y grava:

Divo. Cæſari. Divi. Julii. F. Auguſto.
Ti. Cæſari. Diri. Auguſti. F. Auguſto
Sacrum.

Ainſi l'on grava ſur l'arc conſacré à Titus:

Senatus
Populuſque romanus
Divo. Tito. Divi Veſpaſiani. F.
Veſpaſiano. Auguſto.

Et au temple d'Antonin & de Fauſtine,

Divo. Antonino. Et
Divæ. Fauſtinæ. Ex. S. C.

Ce titre de *divus* n'étoit pas réſervé aux ſeuls empereurs & à leurs femmes: Druſille, la ſœur de Germanicus, participa aux mêmes honneurs; elle eſt appellée *diva Druſilla* dans ſes médailles. Marciana, ſœur de Trajan, & Matidia ſa niece, ſont qualifiées de *divæ*, dans les anciens monumens, de même que dans les médailles. Ce titre n'étoit pas cependant un effet arbitraire de la flaterie des particuliers; il ne ſe donnoit qu'après la conſécration; & quoique les princes fuſſent décédés, il n'étoit permis de le graver ſur les monumens publics qu'après qu'on l'avoit décerné. *Mém. de l'acad. des Inſcript.* (*D. J.*)

E

ENTETEMENT, ſ. m. (*Morale.*) l'*entêtement* eſt une forte attache à ſon ſentiment, qui rend inſenſible aux raiſons de ceux qui veulent nous perſuader le contraire.

L'*entêtement* naît de l'orgueil, c'eſt-à-dire de la trop bonne opinion que l'on a de ſoi-même, ou d'un défaut de capacité dans l'eſprit, quelquefois auſſi d'une dialectique vicieuſe. Un *entêté* eſt toujours prévenu en ſa faveur, & en garde contre les opinions des autres; il ne cherche qu'à éluder la force des meilleures raiſons, par des diſtinctions frivoles & de mauvais ſubterfuges. Il croiroit ſe déshonorer, s'il ſe relâchoit de ſes ſentimens. Il n'enviſage les oppoſitions qu'il éprouve en les ſoutenant, que comme des effets d'un mauvais vouloir qu'on a contre lui. L'*entêtement* dans un homme du monde paſſe pour une groſſiereté qui le fait mépriſer; c'eſt un vice oppoſé aux qualités ſociales. Dans un homme en place,

ce, l'*entêtement* rend ſon gouvernement tirannique & devient la ſource de mille injuſtices. Un dévot prend ſon *entêtement* pour du zele. Il regarde ceux qui ſont oppoſés à ſon ſentiment, comme les ennemis de la religion, il les hait & les perſécute.

Il ne faut pas confondre la *fermeté* avec l'*entêtement*, l'homme ferme ſoutient & exécute avec vigueur de qu'il croit vrai & conforme à ſon devoir, après avoir murement peſé les raiſons pour & contre. L'*entêté* n'examine rien, ſon opinion fait ſa loi.

L'*opiniâtreté* ne differe de l'*entêtement*, que de plus au moins. On peut réduire un *entêté* en flattant ſon amour propre, jamais un *opiniâtre*, il eſt infléxible & arrèté dans ſes ſentimens. L'héréſie eſt un attachement *opiniâtre* à ſon ſentiment.

D'où il réſulte, que l'*entêtement* comme l'*opiniâtreté*, ſont des vices du cœur ou de l'eſprit, quelquefois auſſi d'une mauvaiſe méthode de raiſonner.

La maniere artificielle de raiſonner que l'on a introduite dans l'école a perverti le ſens de la raiſon. On peut l'appeller la *chicanne du raiſonnement*, elle n'a ſervi qu'à perpétuer les diſputes & à faire des *entêtés*. La forme de ſes raiſonnemens diverge les rayons de la lumiere naturelle, qui ſaiſit plus promptement & plus ſûrement la vérité, lorſque ſes rayons ſont réunis ſous un ſeul point de vûe. *Article de M. Millot, curé de Loiſey, diocèſe de Toul.*

ENTHOUSIASME, (*Peint.*) heureux effort de l'eſprit qui fait concevoir, imaginer, & repréſenter les objets d'une maniere élevée, ſurprenante, & en même tems vraiſſemblable. Ce beau tranſport capable de porter l'ame de l'artiſte au ſublime, a ſon principal effet dans la penſée, & dans l'ordonnance. Il conſiſte en même tems à donner de la vie à tous les perſonnages par des expreſſions raviſſantes, & par tous les plus beaux ornemens que le ſujet peut permettre.

Quoique le vrai plaiſe toujours, parce qu'il eſt la baſe de toutes les perfections, il ne laiſſe pas néanmoins d'être ſouvent ſec, froid, & inſipide, au milieu de la correction du deſſein. Mais quand il eſt peint avec l'*enthouſiaſme*, il éleve l'eſprit, & le ravit avec violence. C'eſt à cette élévation ſublime, mais juſte, mais raiſonnable, que le peintre doit porter ſes productions, auſſi-bien que le poëte, s'ils veulent arriver l'un & l'autre, à l'extraordinaire qui remue le cœur, & qui fait le plus grand mérite de l'art. Telle eſt la poéſie de Raphaël & de Michel-Ange; telle eſt celle de Pouſſin & de le Sueur, & telle fut ſouvent celle de Rubens, & de le Brun.

Mais quelques eſprits de feu prennent mal-à-propos les écarts de leur imagination, pour un bel *enthouſiaſme*, tandis que l'abondance & la vivacité de leurs productions, ne ſont que des ſonges de malades, qui n'ont aucune liaiſon, & dont il faut éviter la dangereuſe extravagance. Tout emportement qui n'eſt pas guidé par une intelligence ſage & judicieuſe, eſt un pur délire, & non pas le véritable *enthouſiaſme*, dont nous faiſons ici l'éloge.

Il eſt certain que ceux qui ont un génie de feu entrent facilement dans l'*enthouſiaſme*, parce que leur imagination eſt preſque toujours agitée; mais ceux qui brûlent d'un feu doux, qui n'ont qu'une médiocre vivacité jointe à un bon jugement, peuvent encore, comme a fait le Dominicain, ſe porter par degrés à l'*enthouſiaſme*, & le rendre même plus reglé par la ſolidité de leur eſprit. S'ils n'entrent pas ſi facilement ni ſi promptement dans cette verve pittoreſque, ils ne laiſſent pas de s'en laiſſer ſaiſir peu-à-peu; parce que leurs profondes réflexions leur font tout voir & tout ſentir, & que non-ſeulement il y a pluſieurs degrés d'*enthouſiaſme*, mais encore pluſieurs moyens d'y parvenir.

En général pour y diſpoſer l'eſprit, il faut ſe nourrir de la vue des ouvrages des grands maîtres, à cauſe de l'élévation de leurs penſées, de la beauté de leur imagination, de la nobleſſe de leurs expreſſions, & du pouvoir que les exemples ont ſur les hommes. Le peintre doit en travaillant, ſe demander à lui-même, comment Raphaël, le Carrache, & le Titien, auroient-ils penſé, auroient-ils deſſiné, auroient-ils colorié ce que j'entreprends de repréſenter? De tels moyens ſont utiles à tous les artiſtes; car ils enflammeront ceux qui ſont nés avec un puiſſant génie, & ceux que la nature n'a pas ſi bien traités, en reſſentiront au-moins quelque chaleur, qui ſe répandra ſur leurs ouvrages.

Qu'on ne vienne point enſuite le crayon à la main, éplucher, cenſurer les légers défauts qui ont pu échapper à l'artiſte à la ſuite de ſon tranſport, & qui doivent échapper néceſſairement aux plus grands maîtres, par l'effet de l'*enthouſiaſme* même. Plaignons ces peintres flegmatiques réduits aux vérités ſeches & correctes, & qui ſont incapables de goûter les beautés de l'imaginaton & du ſentiment. (*D. J.*)

EPIGAMIE, ſ. f. (*Littérature.*) ἐπιγαμία, droit réciproque que des perſonnes de différente nation avoient de ſe marier enſemble; c'étoit une ſorte de convention que l'on inſéroit chez les Grecs dans le traité d'alliance. Xénophon en parle dans le cyropédie. (*D. J.*)

ESTER, ſ. f. (*Comm.*) eſpece de natte, ou tiſſu de paille. Les Orientaux les étendent par terre, & ſe couchent deſſus; ils n'ont point d'autre lit.

Il y a auſſi des *eſters* de crin de différentes couleurs avec leſquelles on forme divers compartimens; celles-là ſervent à couvrir les matelats de canapés.

ÉTAT, (*Droit politique.*) il faut ajouter les réflexions ſuivantes de Bacon, à l'*article* du Dictionnaire.

La grandeur d'un *état* ſe meſure par l'étendue de ſon territoire, par le calcul de ſes revenus, par le dénombrement de ſes habitans, par la quantité de ſes villes, & la force de ſes places; par ſa marine & par ſon commerce. Il y a des empires ſi grands, qu'ils ne peuvent que perdre & ſe démembrer; d'autres ſi heureuſement bornés, qu'ils doivent ſe maintenir dans leur conſtitution naturelle.

De bonnes citadelles, des arſenaux bien munis, de nombreux haras, une brillante artillerie, ne font pas la force d'un *état*, s'il n'y a des bras pour les mettre en œuvre, & ſurtout du courage dans le cœur de la nation. On a beau dire que l'argent eſt le nerf de la guerre, ſi le ſoldat n'eſt pas libre & vigoureux. Les troupes étrangeres, ſoudoyées aux frais d'une nation, la défendront, mais ne l'aggrandiront pas.

Un *état* qui veut s'aggrandir, doit prendre garde au corps de ſa nobleſſe; car ſi elle vient à opprimer le peuple, il arrivera ce qu'on voit dans les forêts, où les arbres de haute futaie étouffent les rejettons. L'*état* a beau peupler alors, il n'en ſera pas plus fort. L'angleterre ſe ſoutient par la force du bas-peuple, à qui ſa liberté releve le courage: elle a par cet endroit un avantage viſible ſur tous les pays voiſins.

L'homme, il eſt vrai, ne peut ajouter une coudée à ſa ſtature, mais il dépend toujours des ſouverains d'aggrandir le corps d'un empire; les lois, les mœurs, les entrepriſes, ſont autant de ſemences de grandeur; c'eſt au génie à les développer; mais comme les grands projets ſont des peines brillantes, il en coûte moins aux miniſtres de livrer un empire au cours de la fortune.

C'eſt le commerce extérieur qui fait la principale richeſſe des *états*. Il roule ſur la matiere, le travail & le tranſport; trois objets dans le prix des marchandiſes. Souvent l'ouvrage ſurpaſſe la matiere, & le port ou les droits l'emportent ſur l'une & l'autre; c'eſt alors que l'induſtrie produit plus que le fonds.

Un *état* peut être fort riche, & les citoyens mourir de faim, ſi l'argent ne circule pas, ou s'il ſe trouve dans un trop petit nombre de mains. L'uſure & les monopoles font plus de ravages que les brigands de la mer & des forêts. (*D. J.*)

ÉTOILE *qui file*, (*Phyſiq.*) Ce n'eſt pas réellement une *étoile* comme le vulgaire l'imagine, c'eſt une eſpece d'exhalaiſon enflammée dans l'air, très-commune en été, & dont la lumiere parcourant rapidement un eſpace du ciel, fait voir une lumiere continue, parce que la ligne d'impreſſion vive qu'elle trace dans l'œil, s'opere ſi promptement, que tous les points de cette ligne d'impreſſion ſubſiſtent enſemble un certain eſpace de tems. C'eſt ainſi que les enfans trompent leurs yeux, en remuant avec viteſſe un petit morceau de bois embraſé par le bout. (*D. J.*)

EUSEBIENS, les, (*Hiſt. eccléſiaſt.*) cette ſecte prit ſon nom d'Euſebe, l'auteur de l'*hiſtoire eccléſiaſtique*, que l'on ſuppoſe avoir favoriſé Arius. Voici ce qu'il penſoit ſur la Trinité. Il déclare en pluſieurs endroits, que le verbe eſt Dieu & fils de Dieu: il ſoutient expreſſément qu'il n'a pas été tiré du néant, & créé dans le tems, mais qu'il étoit engendré de toute éternité de la ſubſtance du pere: il rejette abſolument le ſentiment de ceux qui diſoient que le verbe

avoit été produit de rien, & qui le mettoient au rang des créatures.

Mais il paroît inſinuer en pluſieurs endroits, & principalement dans ſon traité contre Marcel, que le fils n'eſt pas égal au pere, & qu'on ne lui doit point le même degré d'adoration. Il ſoutient cette même opinion dans tous les ouvrages dans leſquels il rejette le ſentiment de ceux qui prétendoient que le fils avoit été tiré du néant, & n'étoit point d'une même ſubſtance avec le pere, ni de toute éternité; mais il ſemble admettre quelque inégalité entre le pere & le fils, & penſer que la connoiſſance du fils eſt en quelque maniere dépendante & inférieure à celle du pere.

De là vint qu'il ne ſe fit point de peine de reconnoître dans le concile de Nicée, que le fils étoit Dieu de toute éternité, & de rejetter en terme exprès la doctrine d'Arius, qui ſoutenoit que le fils avoit été tiré du néant, & qu'il y avoit eu un tems où il n'exiſtoit point: mais il ſe fit toujours de la peine d'approuver le terme de *conſubſtantiel*, qui ſignifie que le fils eſt de la même ſubſtance que le pere; & quand il ſouſcrivit à ce terme, il y donna un ſens fort éloigné de celui qui établit l'égalité du pere & du fils.

Dans la lettre qu'il écrivit à ſon égliſe: *Quand on affirme*, dit-il, *que le fils eſt* conſubſtantiel *au pere, on entend ſeulement que le fils de Dieu n'a aucune reſſemblance avec les créatures qui ont été faites par lui, & qu'il en a une parfaite avec ſon pere, parce qu'il a été engendré, & non d'une autre hypoſtaſe ou d'une autre ſubſtance*. Ce qui fait voir qu'Euſèbe n'a point approuvé ce terme, en tant qu'il établit une parfaite égalité entre le pere & le fils, mais en tant qu'il établit la reſſemblance du fils avec le pere, ce qui ſignifie que le fils eſt engendré du pere.

On doit obſerver ici qu'Athanaſe, dans le *traité des ſynodes*, & dans le livre de la *déciſion du concile de Nicée*, témoigne qu'il n'approuve en aucune maniere l'explication qu'Euſèbe donnoit à ce terme. Mais ce qui le rendit ſuſpect d'hétérodoxie ſur cet article, ce furent principalement les liaiſons qu'il eut avec les évêques du parti d'Arius, les louanges qu'il leur a toujours données, ſon ſilence dans ſon hiſtoire eccléſiaſtique ſur ce qui regarde le concile de Nicée, & la maniere peu avantageuſe dont il en parle dans ſes livres de la vie de Conſtantin.

Il eſt bien plus difficile de le défendre ſur ſon opinion, par rapport au S. Eſprit; car il aſſure qu'il n'eſt point véritablement Dieu. *Le S. Eſprit*, dit-il, *n'eſt ni Dieu, ni fils de Dieu, parce qu'il ne tire point ſon origine du pere comme le fils, étant au nombre des choſes qui ont été faites par le fils*.

Ce que nous avons dit juſqu'ici des ſentimens d'Euſèbe, fait voir d'un côté que c'eſt à tort que Socrate, Sozomene & quelques auteurs modernes l'excuſent de s'être écarté des notions reçues ſur la Trinité; & d'un autre côté, que c'eſt une grande injuſtice de l'appeller *arien*, & même le chef des Ariens, comme a fait S. Jérôme, puiſqu'il rejette formellement ce qui fait le caractere diſtinctif de la doctrine d'Arius, que le verbe a été fait de rien, qu'il n'eſt point de la ſubſtance du pere, mais d'une autre ſubſtance, & qu'il y a eu un tems où il n'exiſtoit point. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

F

FARINE, ſ. f. (*Economie.*) la farine d'Angleterre eſt la plus fine & la plus blanche du monde; celle de France eſt ordinairement plus brune, & celle d'Allemagne l'eſt encore davantage. Mais ſi la *farine* de froment d'Angleterre a la prérogative de la fineſſe, de la blancheur & même de ſe bien conſerver dans le pays, elle a l'inconvénient de contracter aiſément de l'humidité, & par conſéquent de ſe gâter promptement dans l'exportation par mer. Cette *farine* eſt expoſée à nourrir des vers qui s'y engendrent avec une grande facilité. Ces vers ſont blancs dans la fine *farine*, bruns dans celle qui eſt brune, & conſéquemment très-difficiles à appercevoir; mais quand la *farine* ſent l'humidité, le rance & le moiſi, on ne doit pas douter que les vers ni ſoient en abondance. *Voy.* VERS *de* FARINE.

La couleur & le poids ſont deux choſes qui font le mérite & la valeur de la *farine* de froment; plus elle eſt blanche & peſante, toutes choſes égales, & meilleure elle eſt. Pline en fait la remarque, & il ajoute que de ſon tems, la *farine* de froment d'Italie l'emportoit à ces deux égards ſur toutes celles du monde. Les Grecs s'accordent là-deſſus avec Pline & Sophocle en particulier aſſure la même choſe; cependant le froment de ce pays-là a perdu cette haute réputation; peut-être en faut-il chercher la raiſon en ce que le pays ſe trouvant plein de ſoufre, d'alun, de vitriol, de marcaſſite & de bitume, l'air auroit, avec le tems, affecté la terre au point de l'avoir rendue moins propre pour la douce végétation de ce grain, & de l'avoir altérée dans ce genre de production; peut-être auſſi que la différente culture y contribue pour beaucoup.

La *farine* d'Angleterre, quoiqu'admirable par ſon poids & par ſa blancheur, fait du pain caſſant qui n'eſt point lié, & qui au bout de peu de jours devient ſec, dur & comme plein de craie, *chalky*. C'eſt-là un grand déſavantage dans la fourniture d'une armée & dans les occaſions où l'on ne peut pas cuire tous les jours, & où le pain d'une fournée doit être gardé quelque tems.

La *farine* de Picardie a les mêmes défauts, & ſe met difficilement en pâte. Les François ſont obligés de l'employer d'abord après la mouture, ou du-moins de la mêler avec une quantité égale de *farine* de Bretagne, qui eſt plus groſſiere, mais plus graſſe & plus onctueuſe: ces deux dernieres *farines* ne ſont point de garde.

La *farine* de tous les pays en général, peut convenir à la conſommation du lieu, dès qu'elle ſera fraîchement moulue; mais il eſt important de faire un choix dans celle qu'on exporte chez l'étranger, ou dont on fournit les vaiſſeaux pour leur uſage. L'humidité ſaline de mer rouille les métaux même, & gâte tout ce qu'on met à bord des bâtimens, ſi on n'a le dernier ſoin de veiller à leur conſervation. C'eſt cette humidité ſalée qui moiſit promptement la *farine*, & qui eſt ſi ſouvent la cauſe des inſectes qui s'y produiſent & qui l'endommagent entierement.

La *farine* de certaines provinces d'un même pays eſt certainement meilleure à tranſporter ſur mer, que celle des autres provinces, & quand une fois on la connoît bonne à ce tranſport, le plus ſage parti eſt de s'en approviſionner toujours par préférence. Ainſi les François ont trouvé par expérience que la *farine* du Poitou, de Normandie & de Guienne ſoutient le tranſport ſur mer, & ils en tirent un avantage conſidérable pour la tranſporter dans leurs colonies.

Le choix de la *farine* pour le tranſport étant fait ainſi, la ſeconde attention eſt de la conſerver dans le vaiſſeau, & la futaille où on la met. Le grand moyen d'y parvenir, eſt de la maintenir toujours ſeche; c'eſt pourquoi les futailles dans leſquelles on la met, doivent être de vieux chêne, extrêmement ſec & bien foncé. Ces futailles ne doivent pas tenir au-delà de deux cens livres de poids. Si le bois des futailles a la moindre ſeve qui y reſte, il ne manquera pas de moiſir & de gâter la *farine* qu'il contient. Il faut donc avoir cette attention d'éviter tout bois qui retient en ſoi de l'humidité pour le tranſport des *farines*.

Le ſapin donne à la *farine* un goût de térébenthine, & le frêne eſt ſujet à être mangé par les vers; en un mot, ſans parcourir les autres bois ordinaires c'eſt aſſez de dire que le chêne leur eſt préférable, comme le plus exempt de tous les accidens dont nous venons de parler. Mais il n'eſt pas douteux que ſi l'on vouloit faire des expériences avec d'autres eſpeces de bois dont on a fait peu d'uſage juſqu'à ce jour on n'en pourroit trouver d'également convenable pour ce deſſein. Le tems, les recherches & le haſard produiſent bien des découvertes dont on eſt ſurpris. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

FEU, (*Art. milit.*) ſe dit de l'action d'enflammer la poudre dans les armes: on dit, *mettre le feu* à un canon à un mortier, & *faire feu* d'un fuſil, d'un piſtolet; on dit d'un *feu* de mouſqueterie, qu'il eſt vif, plein, bien ſuivi; lorſqu'on commande à une troupe de tirer, on ſe ſert du mot *feu*.

Dans le dernier ſiecle, le *feu* ne faiſoit pas comme à préſent, la plus grande force de l'infanterie exercée à tirer; les armes à *feu* n'étoient pas ſi faciles à manier, & peut-être ne ſont elles pas encore à la perfection où elles ſeront portées. *Voyez la fin du viij. chap. de l'art de la guerre, p.* 1. La force des ordres de bataille ſupprеſſés des anciens étoit, ſelon Vegece, parce qu'un plus grand nombre pouvoit lancer ſes traits en un endroit, *quia à pluribus*

in

in unum locum tela mittuntur. C'eſt le même principe qui a établi l'axiome reçu à préſent, que le plus grand *feu* fait taire l'autre; en effet, de deux troupes d'infanterie de même nombre, ſur un égal front également découvertes, & qui font *feu* l'une ſur l'autre, ſans ſe joindre, celle-là perdra davantage, par conſéquent ſera battue, qui eſſuyera plus de coups de fuſil qu'elle n'en pourra faire eſſuyer à celle qui lui eſt oppoſée.

Ce n'eſt pas dans les auteurs anciens que l'on peut eſpérer de trouver quelques éclairciſſemens ſur l'uſage qu'on doit faire des armes à *feu*, elles leur étoient inconnues; au commencement de ce ſiecle, & même juſqu'au tems où M. le chev. Follard a écrit, l'uſage n'en étoit pas auſſi facile, & auſſi commun qu'il l'eſt devenu; preſque tous ceux qui depuis ce tems ont donné des ouvrages ſur la guerre (qui ſont preſque tous copiés les uns ſur les autres), n'ont rapporté que des faits peu détaillés, ou bien ils ont donné pour axiomes certains des maximes qu'ils avoient adoptées; mais ils n'en ont pas démontré l'évidence, & ne ſont entrés dans aucune diſcuſſion ſur le meilleur emploi de telle façon de tirer, plutôt que de telle autre, dans telle ou telle occaſion. Le maréchal de Puiſegur eſt le premier qui paroît diſcuter ſans prévention l'avantage ou le déſavantage que l'on peut trouver dans l'uſage des armes à *feu*, ou des hallebardes. *Voyez chap. vij. & article iv. du xj. chap. premiere partie*. Néanmoins il n'entre point encore dans l'explication des moyens de pratiquer tel *feu*, plutôt que tel autre; il n'entreprend pas non plus de donner aucune ſolution ſur l'effet qui doit réſulter de tel ou tel *feu*.

Pour ſavoir l'emploi que l'on doit faire des armes à *feu*, le militaire n'a donc que 1°. les réflexions que chacun peut faire ſur les faits dont il a eu connoiſſance; 2°. les inſtructions qu'il peut trouver dans les exercices qui ſont ordonnés; mais ces exercices ſont bornés à donner l'habitude aux ſoldats de faire *feu* de différentes façons, & n'entrent pas dans la diſcuſſion des raiſons qui doivent faire préférer telle façon à telle autre; il ne reſte donc pour ſe décider que l'inſtruction que chaque militaire peut tirer des faits qui ſont venus à ſa connoiſſance, & il leur manque *une théorie démontrée de l'effet qui doit réſulter de tel* ſeu, *plutôt que de tel autre, dans telle ou telle occaſion*.

Je vais rapporter différens faits connus de l'uſage des armes à *feu*, ſans m'ingérer d'en déduire quelles regles on en doit tirer; j'eſſayerai enſuite d'analyſer & expliquer les différens *feux*, & les effets qui en doivent réſulter, ainſi que les moyens de faire des expériences qui puiſſent conſtater ces réſultats; au reſte je ferai les calculs, en ſuppoſant pour leur facilité, que la diviſion par files puiſſe ſubſiſter ailleurs comme dans les exercices.

Faits. Des portions de lignes d'infanterie ſe ſont trouvées en preſence ſéparées par une chauſſée bordée d'un ou de deux foſſés ſecs ou pleins d'eau, mais qui pouvoient ſe traverſer ſans danger, ces troupes ont fait *feu* l'une ſur l'autre pendant des demi-heures ou trois quarts-d'heure, une heure même; elles ne ſe ſont point détruites, elles n'ont pas perdu un quart, compris les bleſſés, elles ne ſe ſont point dépoſtées, ni l'une ni l'autre n'a pû dire avoir vaincu; l'évenement dans une autre partie de la ligne, ou la nuit a déterminé la retraite de l'une des deux.

Des troupes d'infanterie ont marché en plaine contre d'autres qui les attendoient de pié ferme & ſans tirer, elles ſe ſont approchées aſſez pour que les officiers de chaque côté puſſent parler enſemble; quelques-uns même ont croiſé l'eſponton, d'autres ſe ſont pouſſé des bottes l'épée à la main; ces troupes ont été arrêtées quelques momens dans cette proximité, l'infanterie d'un côté a fait *feu*, l'autre a marché, & culbuté ſans réſiſtance celle qui venoit de faire *feu*.

Différentes fois l'infanterie qui avoit marché ſans tirer, avoit eſſuyé deux ou trois décharges de celle qui l'attendoit de pié ferme, elle s'en étoit approchée plus par une droite ou par une gauche que par l'autre extrémité; elle a héſité pour charger, l'autre a fait un mouvement irrégulier (peut-être de crainte) & a fait encore une fois *feu*; celle qui avoit marché juſqu'alors & ſans tirer, étoit dejà en fuite, elle a été ſuivie & chargée dans ſa fuite.

Des troupes d'infanterie ont marché en plaine contre d'autres, juſqu'à trente pas, & ſans tirer; d'un côté les unes ont fait *feu*, puis ſe ſont enfuies, les autres les ont pourſuivies.

D'autres fois dans la même poſition, d'un côté les troupes ont fait *feu*, & des deux côtés elles ſe ſont enfuies, les unes ſans aucunes pertes, & les autres avec un trentieme au plus; une des deux troupes eſt peut être revenue enſuite ſur ſon champ de bataille.

Deux corps d'infanterie ont marché en plaine, l'un contre l'autre, ſans faire *feu*; à quarante pas l'un a fait *feu* de ſon premier rang ſeulement, & a mis hors de combat tous les officiers de l'ennemi qui ſe trouvoient tous au premier rang; ces deux corps ont continué de marcher, celui-ci qui avoit perdu ſes officiers a été enfoncé ſans réſiſtance.

De ces mêmes corps, l'un a marché contre l'autre qui l'attendoit de pié ferme, & faiſant un *feu* par lequel il avoit mis hors de combat près d'un quart du corps qui marchoit, celui-ci s'eſt arrêté lorſqu'il s'eſt trouvé à quarante pas, a fait *feu* de ſon premier rang, a continué ſa marche, & quoi qu'ayant détruit preſque tous les officiers ennemis, il ne l'a enfoncé qu'après une vigoureuſe réſiſtance, & par la force de ſes armes de main.

L'infanterie d'une ligne a fait un *feu* lent par pelotons (*Voyez* ci-après *feu par ſection, par pelotons*) ſur ſon ennemi éloigné de près de cinq cent toiſes, elle l'a continué & rendu plus vif, juſqu'à ce qu'il fût à cent toiſes ou environ, elle a fait alors le *feu* plein, (*Voyez* ci-après *feu plein*) l'ennemi y a répondu auſſi-tôt par un pareil, & après quatre ou cinq décharges de part & d'autre, les armes de l'infanterie qui tiroit depuis longtems, n'ont plus été toutes en état de tirer, ſon feu a langui, elle avoit alors mis hors de combat un ſixieme de ſes ennemis, & n'avoit pas un douzieme de perte; en un moment elle s'eſt trouvée plus d'un tiers de perte, l'ennemi s'eſt mis en marche pour l'attaquer à l'arme blanche, & elle a fui.

De l'infanterie a marché de front contre d'autre qui étoit placée derriere des haies coupées à quatre piés de hauteur, elle s'eſt avancée juſqu'à cinquante pas, ſans avoir eſſuyé aucun *feu*, alors elle a eſſuyé une décharge générale, toute cette infanterie eſt tombée à terre, preſqu'un tiers a été tué, un tiers bleſſé, & un tiers qui s'eſt relevé petit-à-petit, s'eſt enfui à meſure, ſans avoir été atteint par le *feu* que l'infanterie retranchée avoit continué de faire.

L'infanterie a marché contre d'autre qui étoit couverte par des retranchemens, de laquelle elle eſſuyoit le *feu* depuis long-tems; à cinquante pas, elle s'eſt arrêtée dans ſa marche, elle a fait *feu*; après quatre ou cinq décharges, elle s'eſt avancée contre le retranchement, & celle qui le défendoit s'eſt enfuie.

Une autre fois l'infanterie qui défendoit le retranchement a monté ſur le parapet, a fait *feu* ſur l'infanterie qui deſcendoit dans le foſſé, ou qui y étoit déja; celle-ci s'eſt enfuie, & a été preſque toute détruite dans ſa retraite par l'infanterie retranchée.

On peut ſans doute de ces faits & d'autres auſſi diverſifiés conclure qu'il eſt poſſible que le *feu* de l'infanterie ſoit plus ou moins meurtrier, mais tous les faits rapportés ici ne ſont point encore des expériences. Pour bien faire une expérience, il faut tant de conſidérations, dont pluſieurs paroiſſent d'abord des minuties, qu'il n'eſt preſque jamais poſſible d'en faire ſur certaines choſes, mais ſur-tout lorſqu'on ne pourroit y procéder que par la deſtruction de l'humanité, & elles ſeroient preſque impoſſibles à faire dans une action de guerre; le danger auquel l'obſervateur ſe trouveroit expoſé, détourneroit aiſément ſon attention des circonſtances qui paroiſſent au premier coup-d'œil les moins importantes: ce n'eſt que dans la ſolitude & la tranquillité de la retraite que les curieux obſervateurs de la nature, après avoir étudié à fond la compoſition de l'objet de leurs recherches, parviennent enfin à découvrir ſes propriétés par le concours de diverſes expériences qu'ils ſuivent en différens tems, en différens lieux, & relativement à toutes les poſitions poſſibles. Ce n'eſt point à la guerre qu'il eſt poſſible de faire de ſemblables expériences; ce n'eſt point à des militaires qui ne ſe ſont point fait une étude particuliere de l'art d'obſerver, qu'il faut en demander de ſemblables. Les génies heureux, qui ſavent allier l'étude de toutes les ſciences & des arts au grand art de la guerre dont ils font profeſſion, ſont occupés pour le bien

de

de l'état, d'objets trop variés & trop importans pour croire qu'on doive attendre d'eux qu'ils faſſent part aux autres des lumieres qu'ils ont acquiſes ſur les circonſtances militaires qu'ils ont obſervées; trop heureux d'entendre leurs déciſions, on doit ſe contenter de ce qu'ils preſcrivent de faire, ſans les obliger de rendre de leurs déciſions un compte à la portée des eſprits ordinaires; il faut ſeulement eſpérer qu'ils voudront bien concourir à la perfection de la théorie de leur art, par les objections raiſonnées que leur expérience réfléchie pourra leur fournir contre les calculs & les démonſtrations que le zele d'un eſprit géométrique peut ici leur fournir. *Cette ſcience de la guerre ne peut ſe perpétuer, & s'établir ſolidement ſans une étude réfléchie..... Ce n'eſt que par des gens de lettres aidés des lumieres des officiers habiles.... qu'on peut eſpérer de la tranſmettre à la poſtérité*, art. 5. dern. chap. *de l'art de la guerre*, du maréchal de Puyſégur.

Différentes façons dont l'infanterie fait ou peut faire feu. 1°. *Feu roulant* par rang ſucceſſif, il ne part qu'un coup de fuſil à-la-fois, & chaque ſoldat du même rang tire ſucceſſivement d'une extrémité à l'autre, & le feu ſe continue par l'extrémité d'un autre rang du même côté, où le premier qui a tiré a fini de faire *feu*.

2°. *Feu roulant* par rangs, c'eſt le même *feu* que le précédent, mais exécuté par tous les rangs à-la-fois; & chaque file tirant ſucceſſivement, il part autant de coups de fuſil à-la-fois qu'il y a de rangs.

3° *Feu par rangs*. Tous les rangs font *feu* ſucceſſivement l'un après l'autre, & les premiers mettent genou en terre quand les derniers font *feu*, il part à-la-fois autant de coups de fuſil qu'il y a d'hommes dans chaque rang que l'on fait tirer. Les ſoldats des premiers rangs ne peuvent charger leurs fuſils dans le tems que les derniers rangs font *feu*; ou s'ils les chargent à genoux, ils ſont plus longtems à les charger que s'ils étoient debout. Ces *feux* ne s'exécutent que de pié-ferme.

4°. *Feu roulant* par files. Il part autant de coups de fuſil qu'il y a de couples de files, & chaque ſoldat fait *feu* lorſqu'il ſe trouve au premier rang. *V.* au *mot* MARCHE *contre-marche par files*, & *les ordonnances & inſtructions de* 1753 & 1754. Ce *feu* peut être le plus ſuivi, c'eſt-à-dire durer le plus longtems, il s'exécute ou en avançant, ou en reculant, ou ſans changer de terrein.

5°. *Feu de rempart* ſe prend quelquefois pour ce que j'appelle ici *feu roulant* par files ſans quitter ſon terrein, il vaudroit mieux entendre par *feu de rempart* un *feu* qui ne doit s'exécuter exactement que derriere un rempart; c'eſt de faire faire *feu* au premier rang avec tous les fuſils de chaque file; il peut partir par ce *feu* autant de coups de fuſil à-la-fois qu'il y a de files, ou du moins autant qu'il y a de creneaux ou meurtrieres d'où l'on peut faire *feu*; ce *feu* doit s'exécuter, ſur-tout lorſque l'on ne peut derriere un parapet ou muraille crenelée exécuter le *feu* roulant par files, à cauſe de l'irrégularité de la conſtruction des remparts ou banquettes.

6°. *Feu de chauſſée par rangs*. On peut tirer par ce *feu* autant de coups de fuſil à-la-fois qu'il peut contenir de files de front ſur la chauſſée à deux piés, ſi le rang qui a fait *feu* défile à côté des autres; & alors plus le front eſt étendu, moins le *feu* eſt vif, parce qu'il faut que le rang qui a fait *feu* défile devant le rang qui va tirer.

7°. *Feu de chauſſée par diviſion*. Ce *feu* peut s'exécuter par un front de vingt-quatre hommes ſur une chauſſée à contenir trente-deux hommes de front, alors les diviſions qui ont fait *feu*, ſoit ſur trois, ſoit ſur quatre rangs, défilent par le vuide des quatre files qui ſont ſur les flancs; toutes les diviſions font *feu* ſucceſſivement; & moins le front eſt étendu, plus le *feu* eſt vif: mais pour que le nombre des coups de fuſil ſoit en proportion avec la vîteſſe avec laquelle la diviſion peut défiler, il faut faire un calcul ſelon cette vîteſſe & le front de la diviſion. *Voy. ci-après*.

8°. *Feu par ſections, pelotons, diviſions, marches*, voyez *ces mots*. Ce *feu*, ſoit qu'il ſe faſſe avec trois ou quatre rangs, eſt plus ou moins vif, ſelon qu'il y a une plus grande partie de front, qui tire en même tems juſqu'au nombre de diviſion qui ſe trouve en proportion avec la vîteſſe avec laquelle tout ſoldat peut tirer, & ce nombre eſt celui des coups de fuſil que chaque ſoldat peut tirer dans une minute. Ces trois derniers *feux* peuvent s'exécuter en avançant, ou reculant, ou faiſant retraite, & ſans changer de terrein.

9°. *Feu de tout le bataillon*. Ce *feu* pourroit s'appeller *feu plein*; c'eſt le *feu* qui peut le plus facilement être le plus vif, & en même tems le plus nourri ſur un terrein uni. Ce *feu* ne peut s'exécuter que de pié-ferme.

10°. *Feu de bille-baude*, appellé auſſi *feu à la françoiſe*, parce que la nation n'en exécutoit pas d'autre, c'eſt lorſque chaque ſoldat tire le plus vîte qu'il peut, & ſans en recevoir l'ordre à chaque coup de fuſil; ce *feu* peut être auſſi vif que le *feu* plein, mais il ne peut l'être davantage; il ne pourroit être pratiquable par préférence que lorſqu'une troupe ſe trouveroit poſtée en amphithéatre, comme ſur des marches d'eſcalier, alors huit, dix rangs, & plus même peuvent faire *feu* en même tems; on pourroit donc le nommer *feu d'amphithéatre*. C'eſt le *feu* qui peut être le plus plein, parce qu'il ſe peut faire avec plus de rangs. Ce *feu* ne peut s'exécuter que de pié-ferme.

Pour connoître l'uſage qu'il convient de faire des différens *feux*, il faudroit déterminer les queſtions ci-après.

Quelle eſt la plus grande vîteſſe dont peut marcher une troupe d'infanterie pour charger l'ennemi, dont elle eſſuie un *feu* vif, & tiré de pié-ferme? *Voy.* MARCHE.

Quelle étendue peut parcourir une troupe avec le plus de vîteſſe qu'il eſt poſſible? *Voyez* MARCHE & PAS.

A quelle diſtance une troupe commence-t-elle à perdre du monde par un feu vif qu'elle eſſuie? 1°. Etant ſur terrein uni, 2°. ſous une hauteur, 3°. plus élevée que celle qui fait *feu*. *Voyez* FUSIL, *ſa portée*.

En terrein uni, en plaine, combien porte-t-il de coups de fuſil ſur l'ennemi à telle diſtance; combien à telle autre, *&c.* combien dans les différentes poſitions; combien derriere un retranchement? *Voyez* FUSIL, *moyens de faire des épreuves ſur les différentes façons de faire feu*.

A combien de rangs peut-on faire faire *feu* à-la-fois?

A l'égard du nombre des rangs qui peuvent tirer à-la-fois ſur un terrein uni, il ne peut être de plus de quatre avec les armes qui ſont en uſage; il n'eſt pas douteux qu'il peut être de ce nombre dans les exercices, l'expérience en a été ſouvent faite en tirant à la vérité ſans balles: ce qui pourroit empêcher que l'infanterie ne fît ce *feu* devant l'ennemi, c'eſt que des ſoldats des derniers rangs qui ne ſeroient pas bien exercés, pourroient bleſſer ceux des premiers, ſur-tout ſi les premiers ne mettoient pas les genoux en terre; ſi l'on ne peut faire que quatre rangs, deſquels les deux premiers ou un ſeul mettroit genoux en terre, tirent auſſi vîte que trois rangs debout; le *feu* des quatre rangs feroit dès le premier moment un quart plus plein que celui fait par trois rangs, par conſéquent l'avantage augmenteroit à meſure que le *feu* dureroit, & il viendroit à être double; puiſque la troupe ſur quatre rangs ne perdroit pas tant de monde que ſi le *feu* ennemi étoit égal au ſien, & que l'ennemi perdroit davantage que s'il eſſuyoit ſeulement un *feu* égal. Si le *feu* ſur quatre rangs s'exécutoit avec un quart moins de vîteſſe que le *feu* ſur trois, les deux *feux* ſeroient égaux, la perte en nombre ſeroit égale, mais moindre en proportion du côté de la troupe qui ſeroit ſur quatre rangs: donc s'il eſt poſſible de faire tirer les quatre rangs à-la-fois, de façon que la différence de la vîteſſe du *feu* des quatre rangs ſoit moindre que le quart de la vîteſſe qu'emploieroient les trois rangs; il eſt néceſſaire de faire *feu* ſur quatre rangs, autrement dit à quatre de hauteur.

Quelle eſt la plus grande vîteſſe avec laquelle l'infanterie peut faire *feu*, & combien peut-elle tirer de coups de ſuite? Le fuſil s'échauffe au point de n'être point maniable quelquefois avant le douzieme coup de fuſil. Si l'on a tiré ces douze coups de fuſil en trois ou quatre minutes, il ne s'échauffe pas davantage; quand ces douze coups ſont tirés dans deux minutes, quand on a fait *feu* vingt-cinq ou trente fois, il arrive aſſez ſouvent que l'intérieur du canon de fuſil eſt ſale, gras, & que la cartouche ne peut plus y deſcendre; ou ſi elle y deſcend, elle pouſſe vers la culaſſe aſſez de ſuie ou du craſſe pour boucher la lumiere.

Suppoſant que l'on tire quatre coups par minute, une troupe qui feroit le *feu* plein ſur une autre, ne pourroit pas le continuer plus de trois minutes ; ſi une troupe ne parcourt que quatre piés par ſeconde, (*voyez ordonnances & inſtructions de 1713 & 1714*) elle ſera trois minutes à parcourir cent vingt toiſes, diſtance à laquelle tout le monde convient qu'elle peut perdre du monde. *Voyez ci après fuſil, ſa portée.* Donc la troupe qui ſe mettra en marche pour aller charger l'ennemi à l'arme blanche, eſſujera tout le *feu* qu'il eſt poſſible, & cela ſans avoir riposté d'un ſeul; en ſorte que ſans rien faire perdre à ſon ennemi, elle aura perdu autant que cet ennemi auroit perdu lui-même, ſi elle avoit répondu par un *feu* égal.

Suppoſant que de cent coups de fuſil, un porte, elle aura perdu plus d'un huitieme; & par conſéquent, (*l'attaquant dans un ordre ſemblable*) elle aura un deſavantage à l'arme blanche, de la même proportion; mais ce deſavantage ſera-t-il compenſé par l'audace qu'aura pû lui inſpirer la marche qu'elle a fait pour attaquer ?

Il paroît certain qu'à ordre ſemblable, courage ou valeur égale, poſition égale de terrein, & perſuaſion égale de la force de leurs ordres, la troupe plus nombreuſe d'un huitieme, & qui n'a perdu aucun officier, doit repouſſer & battre celle qui n'a point fait *feu*; donc en faiſant le *feu* le plus vif, & plein, dès que l'ennemi marche à vous pour charger à l'arme blanche, on doit être sûr de le battre.

Si le *feu* au lieu d'être de douze coups par homme dans trois minutes, a été de dix-huit, l'avantage ſera de plus d'un tiers.

Si la troupe qui a marché a employé plus de trois minutes à parcourir les cent vingt toiſes, l'avantage ſera encore plus grand; mais ſi elle a employé quatre minutes ou quatre minutes & demie, elle aura perdu la moitié de ſon monde ou plus, l'autre ayant pu tirer vingt-quatre ou vingt-ſept coups.

Mais comment faire tirer vingt-quatre coups de ſuite, les fuſils n'en pouvant tirer que douze? C'eſt en faiſant remplacer les rangs qui auroient tiré douze coups par un même nombre d'autres rangs; les fuſils auroient alors autant de tems à ſe rafraîchir, qu'on auroit été de tems à s'en ſervir, & ſucceſſivement le *feu* ſeroit continuel, juſqu'à ce que les fuſils fuſſent trop ſales.

Les fuſils ne ſont ſales qu'après avoir tiré vingt-cinq coups; il ſe trouveroit donc que l'ennemi pourroit en eſſuyer cinquante de ſuite; mais ſi de cent coups un ſeulement porte, il faut que l'ennemi en ait eſſuyé cent pour être détruit; donc il faudroit que les troupes qui ſont placées dans des endroits où elles ne peuvent ſe défendre qu'à coups de *feu*, puſſent être remplacées par un nombre égal, après qu'elles ont tiré vingt-cinq fois: pour cela il faudroit un ordre ou ordonnance ſur quatre fois plus de hauteur qu'on ne peut faire tirer de rangs à-la-fois; ſi trois ſur douze; ſi quatre ſur ſeize.

Si de cent coups un porte; ſi l'on peut tirer ſix coups par minute, en quatre minutes un rang ennemi ſera détruit; en huit deux rangs; en ſeize quatre rangs; en vingt-quatre minutes ſix rangs.

Si de cinquante coups un porte, il faut la moitié moins de tems; ſi de vingt-cinq un porte, c'eſt un quart: en ſix minutes de *feu* ſix rangs ſeroient détruits, quelque ordre ou ordonnance que prennent les ſix rangs. *Voyez ordre ou ordonnances de bataille*.

Mais plus la marche eſt précipitée, moins l'on perd de monde; ſi une troupe parcouroit tout l'eſpace pendant lequel elle eſt expoſée dans le tems qu'elle ne pourroit eſſuyer que ſept ou huit coups de fuſil, elle ne perdroit environ qu'un ſeizieme; ce qui ne feroit pas une différence aſſez ſenſible pour perdre néceſſairement l'égalité à l'arme blanche; mais je ſuppoſe ici que la troupe qui marche pour charger, va juſqu'au terrein qu'occupe celle qui fait le *feu* le plus vif & le plus plein, & que celle-ci ne le ceſſe qu'au moment où elle eſt jointe par l'autre.

Celle qui a marché ſe trouve alors ſes armes chargées & préſentées; elle arrive avec beaucoup de vîteſſe contre l'autre qui peut-être eſt encore occupée d'achever de charger ſes armes: cette derniere auroit peut-être encore un deſavantage de n'avoir pas été miſe en mouvement en-avant auparavant de recevoir le choc.

Il faut donc reconnoître quel eſt le tems néceſſaire pour faire charger les fuſils, & s'ébranler en-avant de dix ou douze pas. Cette étendue doit ſuffire pour recevoir le choc, & contre balancer toute la marche de l'ennemi, lequel n'acquiert pas de force ni n'en perd par la longueur de ſa courſe ou marche.

A quatre coups par minute, il faut pour charger le fuſil quinze ſecondes, pour le commandement *ceſſez le feu* deux; pour celui *marchez en avant, pas pour le choc*, deux; total dix-neuf ſecondes ou un tiers de minute: donc le *feu* doit ceſſer lorſque l'ennemi a encore à parcourir l'eſpace de terrein qu'il lui eſt poſſible de parcourir en moins d'une demi-minute, ou moins encore, ſi on charge le fuſil en dix ſecondes, au lieu que nous le ſuppoſons ici en quinze.

Suppoſant des troupes d'infanterie de nombre égal, marchant l'une contre l'autre en plaine unie, dès que l'une des deux après s'être arrêtée, commence à faire *feu*, & qu'elle eſt à portée de faire perdre du monde à l'autre, elle a un avantage ſur celle qui marche encore; ſoit que cette derniere tire en marchant, ou ne tire pas.

Il ſemble donc que ſi-tôt que cette derniere voit qu'elle perd quelques hommes, il faut qu'elle arrête & faſſe *feu* de pié ferme; & ſi le *feu* de part & d'autre eſt auſſi vif, & auſſi plein, & auſſi bien dirigé, ſa partie redevient égale.

Dès que l'une des deux s'apperçoit que le *feu* qu'elle fait eſt moins vif, moins plein, ou moins bien dirigé que celui qu'elle eſſuie, il faut qu'elle marche de la plus grande vîteſſe qu'il lui eſt poſſible, pour aller charger à l'arme blanche: quand celle qui ne marche pas voit marcher l'autre, elle doit faire toujours le *feu* le plus vif qu'il lui eſt poſſible, juſqu'à ce que l'autre n'ait plus que pour une demi-minute environ de terrein à parcourir; celle qui n'a pas marché doit alors charger ſes armes, & aller en-avant.

Dès que celle qui a marché la premiere voit ceſſer le *feu* à cette diſtance, il eſt peut-être néceſſaire (comme Céſar fit à Pharſalle) qu'elle s'arrête pour reprendre haleine, & ſe remettre en ordre, en remplaçant dans ſes rangs la perte qu'elle a ſoufferte.

Avant que d'un côté l'on ait remarqué que le *feu* a ceſſé, & de l'autre que l'ennemi s'eſt arrêté, il y a preſque une demi-minute de tems paſſé, & la troupe qui a fait *feu* juſque alors eſt à la diſtance d'une demi-minute de chemin de l'autre, ou bien à un quart ſeulement, ſi cette troupe qui a fait *feu* & a ceſſé de tirer, a pris ſon parti de marcher en-avant auſſi-tôt qu'elle a eu rechargé ſes armes; il faut alors que celle qui a arrêté ſa marche & repris haleine, ſe remettre en marche; elles ſe rencontreront toutes deux à un quart de minute dans le premier cas, à un huitieme dans le ſecond.

La troupe qui a marché n'a pris ce parti qu'à cauſe de l'infériorité de ſon *feu*; elle auroit été obligée de céder, ſi elle n'avoit pas marché en-avant. *Voyez ci-deſſus pag. précéd.* Elle ſe trouve en préſence pour combattre à l'arme blanche; elle n'a d'infériorité que la perte des hommes qu'elle a eſſuyée; cette infériorité peut ſe réparer à arme blanche & ordre égal, par l'adreſſe, la force, & la valeur; la force & la valeur ne peuvent rien à préſent contre l'arme à *feu*: donc la troupe qui réunit l'adreſſe, la force, & la valeur (toutes les fois qu'elle n'a pas la ſupériorité du *feu*), doit néceſſairement charger à l'arme blanche, ou ſe retirer ſi quelque obſtacle inſurmontable l'empêche de joindre l'ennemi.

Il n'eſt pas unanimement reconnu qu'une troupe puiſſe tirer ſix coups par minute; l'avantage qui pourroit réſulter de cette vîteſſe paroît même problématique à pluſieurs; parce qu'ils voyent ſouvent dans les exercices que plus on fait un *feu* vif, plus il y a de fuſils qui ceſſent de faire *feu*: en ſorte qu'il eſt arrivé quelquefois qu'à la ſixieme décharge, il n'y avoit peut-être pas la moitié des fuſils qui tiraſſent; mais une expérience bien faite pourroit conſtater ou détruire ce problème; on connoît mieux le fuſil, les moyens de le manier aiſément; on tire beaucoup plus vîte à préſent qu'on ne faiſoit il y a trente ans peut-être n'eſt-on pas encore dans toute l'Europe au point de la perfection; & telle nation n'en eſt peut-être pas auſſi près qu'elle ſe flatte de l'être; mais on peut faire des épreuves.

Les troupes dont les fuſils n'ont pas fait *feu* dans toutes les décharges, avoient peut-être des armes défectueuſes; *voyez* POUDRE A TIRER; leurs cartouches

ches étoient peut-être mal-faites; de papier trop fort ou trop collé: leur poudre étoit trop humide, ou leurs fuſils étoient peut-être ſales depuis long-tems; mais ſur-tout ces troupes manquoient peut-être d'adreſſe & d'habitude; & quand même il ſeroit arrivé une fois qu'une troupe d'infanterie eût fait *feu* ſur l'ennemi, & qu'il ſe trouvât après un certain tems une grande quantité de poudre, de bales, ou de cartouches répandues devant elle, ce ne pourroit être encore-là une expérience conſtatée. 1°. Si cette troupe a fait plus de douze décharges de ſuite, les ſoldats n'ont pû manier leurs fuſils, par conſéquent le charger comme il faut; ſi le canon des fuſils étoit léger & mince, ils n'étoient peut-être plus maniables au huitieme ou au dixieme. 2°. Si cette troupe n'étoit pas perſuadée intimement & parfaitement que ſon *feu* pouvoit la rendre victorieuſe, & la garantir ſûrement de ſa perte, les ſoldats ont pû être troublés par la crainte du danger. La néceſſité démontrée & connue de tout le monde de tenir tel ordre, de ſe défendre par tel moyen, dans telle poſition, peut ſeule donner cette confiance; l'incertitude univerſelle de l'ordre qu'on doit tenir & des moyens de défenſes, fait qu'on la perd néceſſairement.

A-propos du *feu* de chauſſée par diviſions, j'ai dit qu'il falloit faire un calcul ſuivant la vîteſſe avec laquelle on pouvoit tirer, & l'étendue du front de la diviſion; j'ai dit ci-devant que pour faire un *feu* continuel, il falloit quatre fois plus de rangs qu'on n'en peut faire tirer à-la-fois, l'explication du *feu* de chauſſée plein peut éclaircir ces deux propoſitions.

En ſuppoſant une chauſſée de 64 piés de large, elle pourroit contenir trente-deux files, eſtimant pour ce calcul chaque ſoldat occuper deux piés. Pour le *feu* de chauſſée, *n°. 7.* (*voyez ci-devant*), il faudroit laiſſer à la droite & à la gauche huit piés pour laiſſer défiler quatre rangs, reſteroit donc 24 files à placer de front; dont la moitié eſt douze, qui doivent parcourir le front de la diviſion qui ſuit, lorſqu'ils auront ceſſé de faire *feu*. En ſuivant le commandement il faut deux ſecondes, pour qu'un à droite & un à gauche ſoient exécutés, & une ſeconde pour parcourir quatre piés; ainſi il faut au premier tiers, compoſé de quatre hommes de front & quatre de hauteur, quatre ſecondes pour quitter ſon terrein, après leſquelles il en faut deux, pour que les quatre files du milieu occupent la place que les premieres ont quittée, il en faut à celles-ci deux pour l'abandonner, & deux ſecondes après, il eſt rempli par les quatre dernieres files de ces douze, ce qui fait en tout dix ſecondes, la diviſion qui ſuit peut alors faire feu en laiſſant perdre le terrein qu'occupoit la premiere, & ſuppoſant que l'on tire ſix coups par minutes, ce qui fait un par dix ſecondes; de ce calcul que le *feu* eſt continuel & ſans retard, par un front de 24 hommes ſur une chauſſée à contenir un front de 32, & qu'il ſeroit plus vif d'une ſeconde à chaque changement de diviſions autant de fois que l'on le diminueroit de quatre files, puiſqu'il faut une ſeconde pour parcourir le front de deux files, mais une ſeconde n'eſt point une augmentation de vîteſſe ſenſible, & le nombre de quatre files eſt le ſixieme du *feu* que l'on perdroit. Si la chauſſée étoit de 72 piés, on pourroit avoir quatre files de plus, le *feu* ne ſeroit plus lent que d'une minute à chaque changement de diviſion, & il ſeroit plus fourni d'un ſixieme en ſus.

Mais dans les 64 piés, on pourroit faire un *feu* qui ne ſeroit que d'un vingt-quatre, même d'un vingt-ſeptieme plus lent, & qui ſeroit d'un tiers en ſus plus nombreux, c'eſt ce que je nommerai *feu plein de chauſſée*; pour faire ce *feu* ſur une chauſſée de 64 piés, il faut quatre diviſions de trente-deux hommes de front chacune placée l'une derriere l'autre avec quelqu'intervalle, il faut que ces diviſions ſoient partagées en deux demi, pendant que les deux premieres demi-diviſions font *feu*, les trois diviſions entieres qui ſuivent la premiere, doivent auſſi ſe partager en demi-diviſions de ſeize hommes de front; de chacune de ces demi-diviſions, il faut que les quatre files de droite & de gauche doublent en arriere ſur les huit files du centre de leurs demi-diviſions, ce qui formera des carrés pleins (ſi les troupes ſont à quatre de hauteur): lorſque les deux premieres demi-diviſions ont tiré douze coups, elles doivent défiler par leur droite, & leur gauche pour aller ſe reformer, après la derniere diviſion; lorſqu'elles ont abandonné leur terrein, les deux demi-diviſions qui les doivent remplacer ſe mettent en mouvement, les huit files du centre marchant en avant quatre pas, & les quatre files de leur droite, & leur gauche qui avoit doublé, vont en dédoublant par le pas oblique reprendre leurs places, & ainſi ſucceſſivement de diviſion en diviſion. Pour que la diviſion qui a fait *feu* quitte ſon terrein, les quatre files de la droite & de la gauche de chaque demi-diviſion font demi-tour à droite, & marchent douze grand pas en avant; pendant leur demi-tour à droite, les huit files du centre reſtent en face, ce qui dure deux ſecondes de tems; enſuite la moitié de ces huit files du centre fait à droite, & l'autre à gauche, pour cela encore deux ſecondes, elles font après quatre pas, & le front des huit files des demi-diviſions qui ſuivoient celles-ci, eſt découvert; pour ces quatre pas, deux ſecondes, donc juſqu'à ce moment en total ſix ſecondes: les huit files du centre de cette premiere diviſion (déja miſes en marche), font, après ces ſix ſecondes de tems, encore un à droit, ou un à gauche, pour cela c'eſt deux ſecondes, elles ſuivent enſuite les files qu'elles avoient à leurs flancs; & font huit pas pour les joindre, pour cela il leur faut quatre ſecondes, qui, avec les deux ci-devant, font ſix, & ces ſix, avec les ſix comptées encore ci-devant, font en tout douze; alors les quatre files de droite & de gauche des diviſions ſecondes à faire *feu*, ont déja commencé à occuper le terrein abandonné ſur leur flanc, & à ſe dédoubler 1°. par le pas oblique; pour ce pas, quatre ſecondes, enſuite par le pas en avant, elles en font quatre, & ſont à les faire deux ſecondes, total ſix, ce qui joint aux douze ci-deſſus fait en tout dix-huit ſecondes; la décharge que cette diviſion ſeconde à tirer pourroit faire alors, ſeroit donc retardée de huit ſecondes, mais c'eſt la douze & treizieme décharge, donc ce ne ſeroit qu'un quinzieme de retard ſur les douze, ce qui eſt peu de choſe, & le *feu* au lieu d'être de vingt-quatre de front, ſeroit de trente-deux, donc d'un tiers en ſus plus nombreux, ce qui eſt beaucoup: mais après ſix minutes le front des huit files du centre de chaque demi-diviſion ſeconde à tirer eſt découvert, il lui faut deux minutes pour aller occuper le terrein abandonné, alors ces huits files peuvent faire *feu* huit ſecondes après la derniere décharge de la premiere diviſion; ce qui loin de faire un retard dans la vivacité du *feu*, fait une vîteſſe d'un ſoixantieme en ſus; mais cette treizieme décharge eſt de la moitié moins fournie que les autres; par conſéquent ce n'eſt plus qu'un vingt-ſeptieme de diminution ſur la quotité du *feu*; cette ordonnance ſur ſeize de hauteur peut donc faire un *feu* continuel, & la diviſion qui a fait *feu*, peut avoir quatre ou cinq minutes pour rajuſter ſes armes.

Si les fuſils trop courts étoient un inconvénient pour faire *feu* des quatre rangs, ne pourroit-il pas être réparé en plaçant les plus grands hommes au dernier rang? Ne pourroit-on pas encore leur donner des fuſils plus longs? Quand un quatrieme rang de ſoldats mettroient à charger les fuſils longs le double du tems que mettent les autres, ſon *feu* n'augmenteroit-il pas d'un ſixieme en ſus le *feu* de la troupe ſur deux décharges; les quatre rangs tireroient ſans que les deux premiers miſſent genou en terre, & qu'il y eût un quatrieme & cinquieme rangs armés de fuſils longs, ne pourroit-on pas faire alors *feu* des cinq rangs? Si trois rangs mettoient genou en terre, ne pourroit-on pas faire *feu* de ſix? La moitié de la troupe ſeroit armée de fuſils longs, & même de fort longues bayonnettes. *Voyez* FUSIL, ARMES A FEU, *Moyen de les perfectionner*.

Feu de cavalerie contre cavalerie. Si le *feu* de l'infanterie peut-être très-meurtrier, il n'en eſt pas de même de celui de la cavalerie; mais une queſtion que je ne vois pas décidée par de bonnes épreuves, c'eſt de ſavoir s'il convient oui ou non que la cavalerie faſſe *feu* avant de charger, il paroît bien impoſſible que le ſecond rang d'un eſcadron puiſſe faire *feu* de ſon mouſqueton; il ſemble donc que ſi, comme nous avons ſuppoſé, de cent coups un ſeul porte, en faiſant la même évaluation dans la cavalerie, ſon *feu* ne mettroit pas par chaque eſcadron un ſeul homme hors de combat, 1°. parce qu'elle ne peut faire qu'une décharge, à cauſe qu'il faut plus de tems à cheval pour charger un mouſqueton, que pour un fuſil à pié; 2°. qu'il paſſe pour conſtant que le feu du mouſqueton doit être fait de plus près pour faire un *feu* égal à celui du fuſil; 3°. une troupe à cheval parcourt l'eſpace qui la ſépare de l'ennemi plus vîte qu'une troupe à pié; 4°. S'il eſt avantageux à une

troupe d'infanterie de s'ébranler en avant pour recevoir & donner le choc, il l'eſt indubitablement davantage à la cavalerie; 5°. il faut une eſpace pour ſe mettre au trot, peut-être même au galop, la troupe ne pouvant être aſſez parfaitement dreſſée pour partir de l'arrêt au grand trot; 6°. la cavalerie qui a fait *feu* avant le choc ſe trouve dégarnie du *feu* de ſon mouſqueton lors de la pourſuite, ſi elle a battu, ou de ſa retraite, ſi elle a plié; on ne peut pas donner pour raiſon de ne pas faire faire *feu* à la cavalerie; la frayeur qu'a cauſé quelquefois aux chevaux de leurs troupes le *feu* que des eſcadrons ont faits. *Voyez façon de dreſſer les chevaux au feu*, & *institutions militaires de M. de la Poterie*.

Si l'infanterie préſente un but de cinq piés & demi de haut, la cavelerie en préſente un tiers plus élevé, & par conſéquent plus de moitié plus aiſé à atteindre, donc on devroit en même proportion eſtimer que de cinquante coups un portera; la cavalerie tire de plus près, cela compenſe la difficulté qu'elle a de tirer juſte: un cheval du premier rang ne peut culbuter celui ou ceux qui le ſuivent, & ſi ces premiers ne culbutent pas, ils cauſent peut-être plus de deſordre encore dans l'eſcadron; le *feu* du mouſqueton ne doit point ſervir après la défaite, parce qu'alors étant mêlés, on ne doit tirer qu'à bout touchant, & le piſtolet ſuffit pour cela, le muſqueton eſt inutile dans la retraite; il eſt néceſſaire qu'un eſcadron s'ébranle avant de recevoir le choc, & prenne la même vîteſſe que ſon ennemi, non-ſeulement pour avoir la même force, mais pour que cette vîteſſe cauſe aux chevaux de ſon ennemi la même frayeur que la vîteſſe de cet ennemi cauſe aux ſiens (il eſt très-néceſſaire de s'appliquer dans les exercices à diminuer dans les chevaux cette frayeur cauſée par l'approche d'un eſcadron, & même d'un bataillon). L'eſpace pour mettre un eſcadron en train au grand trot ou galop eſt d'environ dix toiſes pour toute cavalerie; douze à quinze toiſes que l'ennemi peut parcourir pendant ce même tems, font vingt-cinq ou trente; donc un eſcadron peut encore faire *feu* de ſon mouſqueton lorſque ſon ennemi n'eſt plus qu'à vingt-cinq ou trente toiſes de lui: or à cette diſtance le *feu* doit être mieux ajuſté, & l'on pourroit compter peut-être que de huit ou dix coups un portera.

Sur un front de cinquante maîtres qui fait *feu* ſur un pareil front, ce ſont cinq maîtres de l'eſcadron ennemi qui ſont frappés, ſans compter ceux que la chûte de ceux-ci peut faire culbuter; mais enfin il ſemble au-moins que le *feu* que peut faire une troupe bien exercée ne peut pas lui nuire; voilà à-peu-près les raiſons pour & contre. Pour des autorités en faveur du *feu*, voyez *art de la guerre, p..... c'eſt le ſeul auteur qui l'ait approuvé*.

Feu de l'infanterie contre la cavalerie. Le *feu* de l'infanterie peut atteindre la cavalerie de plus loin qu'il n'atteint d'autre infanterie, puiſque la cavalerie préſente un plus grand but (*voyez* FUSIL, *ſa portée*), quelque vîteſſe que la cavalerie mette à parcourir cet eſpace, elle ne peut le faire en moins de huit minutes; or elle eſſuyera au-moins huit décharges à quatre par minute, deux files de cavalerie occupant au-moins un front égal à trois files de ſoldats à quatre de hauteur, c'eſt quarante-huit coups de fuſil pour chaque file de cavalier, ſi des quarante huit deux coups portent, que l'eſcadron ſoit ſur deux rangs, il n'arrivera pas un ſeul cavalier ſur l'infanterie; mais s'il ne portoit que deux coups des quarante-huit qui ſeroient tirés, & que l'eſcadron fût ſur trois rangs, il reſteroit un tiers; ſi ce tiers arrivoit ſur les bayonnettes (fuſſent-elles larges comme les pertuiſannes de M. le chevalier Follard), il enfonceroit l'infanterie ſans être quaſi arrêté, mais il ſeroit pié à terre en partie ou culbuté à cinquante pas de-là; l'infanterie perdroit ici de ſa force à s'ébranler en avant contre le choc de cette cavalerie, non-ſeulement parce qu'elle pourroit perdre la forme de ſon ordre, mais parce qu'elle diminueroit la force de ſtabilité que lui donne l'union adhérente de ſes parties, & que la force & la vîteſſe du choc de la cavalerie a une ſupériorité incommenſurable ſur la force & la vîteſſe de l'infanterie, non-ſeulement à raiſon de la maſſe & de la vîteſſe des corps, mais encore par leurs étendues, leurs reſſorts & leur forme différente.

Nous avons ſuppoſé que ſi de trois rangs un ſeul arrivoit ſur l'infanterie, il la renverſeroit, c'eſt-à-dire la traverſeroit, que ce tiers ſeroit mis pié à terre, & cela parce que chaque cheval emporteroit au travers du corps quelques bayonnettes ou autres armes.

Mais des ſoldats aguerris ne pourroient-ils pas ſe remettre en ordre, & ſeroient-ils donc néceſſairement battus par des cavaliers en partie démontés & culbutés en nombre auſſi inégal, puiſque les ſoldats ſeroient huit contre un cavalier? leur dernier rang ſeul pourroit, leur faiſant face, ſe trouver le double plus nombreux.

Une ſeconde attaque à cette infanterie, ſeroit plus redoutable que la premiere; elle auroit un quart moins de *feu* pour s'y oppoſer, & il arriveroit un plus grand nombre de cavaliers ſur elle; quand elle ne ſeroit pas encore battue par cette ſeconde charge, vraiſemblablement elle le ſeroit par une troiſieme.

Il ſemble donc qu'on doit conclure de-là que la cavalerie doit battre l'infanterie: on ſuppoſe qu'une portion de ligne d'infanterie eſt attaquée par un front de cavalerie égal au ſien; que l'infanterie eſt à quatre de hauteur, & la cavalerie à trois; il ſe trouve alors qu'à la ſeconde charge, l'infanterie aura été attaquée par un nombre de gens de cheval égal au ſien; & à la troiſieme par un qui ſeroit la moitié plus nombreux, il y auroit peu de ſoldats bleſſés d'armes à *feu*, quelques-uns le ſeroient par les piés des chevaux, & vraiſemblablement les vainqueurs ſeroient après leurs victoires moins nombreux que les vaincus; que peut faire cette cavalerie à de tels vaincus, ſi ceux-ci ne jettent leurs armes à terre, & ne demandent grace? mais c'eſt à quoi le déſordre & la frayeur (ſuite néceſſaire du déſordre), les obligeront infailliblement. La frayeur eſt contagieuſe; quelquefois elle ſe communique d'un coup d'œil, d'un bruit, d'un mot; elle devient elle-même cauſe du déſordre qui la redouble toujours. Si donc un front d'infanterie étoit pénétré dans une partie par la cavalerie, il eſt très-poſſible que le manque de confiance en la force de ſon ordre, mette le reſte de la ligne en déſordre, qu'il prenne l'épouvante, qu'il jette ſes armes, & qu'il ſe rende.

Si l'infanterie détruit une grande partie de la cavalerie qui vient l'attaquer, c'eſt par ſon *feu*; avantage qu'elle n'avoit pas quand elle étoit armée de piques, tous les rangs à la vérité préſentoient par échelons, en avant de ſon premier, le fer des piques incliné à la hauteur du poitrail des chevaux, & le talon des piques étoit arbouté contre terre, & retenu par le pié droit du piquier; il paſſoit alors pour certain que la cavalerie ne pouvoit enfoncer l'infanterie, cependant il étoit arrivé aſſez ſouvent le contraire: on diſoit pourtant comme aujourd'hui, ſi l'infanterie connoiſſoit ſa force, jamais la cavalerie ne l'enfonceroit. Si cet axiome a jamais été vrai, ne le ſeroit-il plus?

L'infanterie a deux moyens de ſe défendre; ſes armes & ſon ordre; ſi par ſes armes, & par tel ou tel ordre, elle n'a pu ni dû réſiſter; il n'eſt pas dit que avec ces mêmes armes, & tel autre ordre, elle ne le puiſſe faire; il eſt certain que ſi la cavalerie ne vient pas heurter les armes de l'infanterie, jamais elle ne l'abattra, car ce n'eſt que par ſon choc que la cavalerie peut la vaincre; puiſque elle ne peut contre cette infanterie ſe ſervir d'aucunes armes de près ou de loin; le but que l'infanterie doit ſe propoſer pour réſiſter à la cavalerie, eſt donc de détruire le plus qu'il eſt poſſible par ſon *feu*, & d'éviter ſon choc par l'ordre qu'elle doit tenir. *Voyez ordre ou ordonnance, infanterie contre la cavalerie*.

Feu du canon. Il n'eſt pas néceſſaire d'avoir recours aux croniques chinoiſes, pour ſe perſuader que le nombre des pieces de canon de campagne, peut devenir très-conſidérable, l'expérience des dernieres années de la guerre, peut en convaincre; l'artillerie de campagne, à la fin du ſiecle précédent, n'alloit pas au-delà de cinquante à ſoixante bouches à *feu*, & on mettoit ordinairement à la ſuite de chaque armée, autant de pieces de canon qu'il y avoit de milliers d'hommes de pié.

Les équipages de campagne qui ont été mis ſur pié dans les Pays-bas, pendant les dernieres campagnes de 1747 & 1748, étoient de cent cinquante pieces de canons, dont 14 de ſeize, 16 de douze, 30 de huit, 80 de quatre longues ordinaires, & 10 à la ſuédoiſe; chaque piece approviſionnée pour tirer deux cens coups; cinquante caiſſons d'infanterie, portant chacun quatorze mille quatre cens cartouches, &

douze cens pierres à fuſil; ſoixante & dix pontons de cuivre, & trente de fer blanc; les haquets de rechange, & agrets néceſſaires à leur ſuite. Le tout ainſi, les forces, ce qu'on appelle *le petit parc*, (*Voy. ce mot*), les outils, menus achats, cent coups d'approviſionnement par chaque piece, & quatre-vingt de cent pontons, attelés avec trois mille chevaux d'artillerie; les cent autres coups par piece, ainſi que ſept cens vingt mille cartouches d'infanterie, deux cens mille pierres à fuſils, trois mille outils à pioniers, vingt milliers de plomb, & vingt-quatre de poudre; dès meches & artifices portés ſur quatre à cinq cens chariots du pays; on ajoutoit encore deux cens chevaux du pays pour atteler vingt des pontons de fer blanc, & mettre deux chevaux en avant de l'attelage de chacun des autres.

On a joint à ces équipages, dans la derniere campagne, quelques *obus*, eſpece de bouche à *feu* dont l'uſage a été reconnu aſſez utile pour croire qu'il pouvoit être ordonné par la ſuite qu'il y en ait un certain nombre fixé aux équipages de ſiéges & de campagne; il eſt aſſez vraiſſemblable qu'il ſera auſſi ordonné en France d'avoir, outre ce nombre de canons, encore deux pieces attachées à chaque bataillon, à l'imitation de quelques autres puiſſances.

Le ſervice du canon eſt au moins autant perfectionné que le maniement du fuſil, les écoles d'artillerie dont le but a été principalement d'inſtruire ſur l'uſage que l'on en doit faire pour l'attaque & la défenſe des places, ne ſe ſont point bornées à ce ſeul objet; & quoique le ſervice de campagne ne demande pas tant de ſoins, de frais, d'attirails, de précautions, ni de théorie, il a cependant toujours fait dans ces écoles une partie qu'on ne peut négliger, & non-ſeulement l'étude de l'artillerie par rapport aux ſieges, mais encore celle de la guerre de campagne en a formé également l'objet.

Ce qu'on appelle pour une armée *artillerie de campagne*, eſt ſéparé de celle que l'on fait joindre pour les ſieges; elle a des officiers nommés pour y ſervir, des entrepreneurs, des chevaux, un détachement du régiment & corps royal de l'artillerie & du génie, indépendamment de ceux qu'on y attache, tirés, de l'infanterie de l'armée.

Le commandant en chef de l'artillerie d'une armée, l'eſt également de celle de ſiege & de celle de campagne; mais il envoie un officier ſupérieur, qui lui eſt ſubordonné, pour command celle de campagne dans les endroits où le général de l'armée ne juge pas ſa préſence néceſſaire.

Toutes les différentes parties de l'attirail de l'artillerie, ſont ſéparées & reparties par brigades, pour la commodité du ſervice.

Le major de ce corps prend le mot du maréchal de camp de jour, mais n'eſt point diſpenſé d'aller ou d'envoyer tous les jours un officier major au détail de l'infanterie, chez le major général, pour l'exécution des ordres qui s'y donnent relatives à l'artillerie, ſoit pour marche, détachemens, eſcorte, diſtribution de bouche, ou de munitions, ou fourrages.

Dans les détachemens un peu conſidérables en infanterie, on envoie aſſez ſouvent juſqu'à deux brigades du canon de quatre livres de balles, & même quelquefois une du calibre de huit, aux arrieres gardes d'armées, ainſi qu'aux campemens on en envoie ſelon le beſoin; un jour d'affaire on diſtribue le canon le long du front de la ligne, mais par préférence devant l'infanterie à portée de défendre le canon qui peut n'avoir pas la facilité de ſe retirer auſſi vîte que la cavalerie peut être contrainte de le faire.

Quoiqu'on ait juſqu'à la fin de la derniere guerre négligé d'inſtruire l'infanterie françoiſe de ſe ſervir de ſon *feu* le plus vivement qu'il eſt poſſible, ſous le prétexte que le génie de la nation eſt d'attaquer avec les armes blanches, & que le *feu* ne pouvoit pas faire gagner les batailles; l'expérience faite dans certains cas, a prouvé le contraire, aſſez pour engager à ne point négliger d'inſtruire les troupes au *feu*; & il eſt à croire que l'on ceſſera également de dire par la ſuite que le *feu* du canon eſt peu de choſe, qu'il faille être prédeſtiné pour en être frappé, & qu'il ne peut cauſer aucun dérangement aux manœuvres des troupes aguerries; qu'enfin on n'y doit point avoir égard.

Cent pieces de canons peuvent être portées au front d'une premiere ligne, ſi l'infanterie de cette ligne eſt de quarante bataillons partagés en dix brigades, il peut y avoir dix batteries ſur cette étendue elles peuvent être ſuppoſées de huit pieces, il en reſteroit encore vingt pour répartir aux extrémités des ailes, où l'on a ſouvent placé de l'infanterie; ce ſeroit donc huit pieces vis-à-vis quatre bataillons; ces huit pieces tireroient dès que l'ennemi ſeroit à cinq cens toiſes, & comme les bataillons ſeroient par le pas redoublé de l'ordonnance dix minutes un quart à parcourir cet eſpace, les canons tireront bien mirés & ajuſtés, cinq coups par chaque minute; c'eſt donc cinquante coups par piece, & quatre cens pour les huit: ſi un quart des coups porte, il frappera chaque fois quatre hommes au moins, donc ce ſera quatre cens hommes hors du combat, ce qui fait un ſixieme ſur quatre bataillons ſuppoſés de ſix cens hommes chaque.

Mais eſt-il néceſſaire de mirer contre l'infanterie, dans une plaine bien unie? ne ſuffit-il pas d'arrêter le canon ſur ſon *affut*, de façon que la piece reſte toujours horiſontale? le but ſur lequel il doit tirer ne varie pas, il eſt toujours de 5 à 6 piés de haut, & de 200 toiſes de large. Le canon peut être ſervi aſſez promptement pour faire feu plus de dix fois par minute ſur un pareil but: ce but avance toujours & devient d'autant plus aiſé à attraper.

D'ailleurs preſque tous les coups qui frappent à terre au-devant du but ſont auſſi meurtriers que les autres, l'angle d'incidence n'étant pas aſſez ouvert, & la réſiſtance de la terre ordinairement pas aſſez forte pour occaſionner une réfléxion ou reſaut par-deſſus la hauteur du but. On pourroit compter que le quart des coups porteroit, chaque canon en tirera 100 coups, c'eſt pour les 8 pieces 200 coups qui portent. De plus, dès que l'ennemi n'eſt plus qu'à 50 toiſes, le canon ſera tiré à cartouches, & chaque coup frappera 12 ou 15 hommes; ſuppoſé ſeulement par canon, douze ou treize coups à boulets portans, c'eſt cinquante hommes par chaque canon hors de combat, & ſix coups à cartouches, c'eſt 180 autres; ce qui fait 130 par chaque piece, & pour les 8 plus de mille hommes; nous avons calculé que les coups de fuſils pourroient en détruire un ſixieme, cela feroit 400, & il ne reſteroit donc qu'un peu plus d'un tiers. Le canon oppoſé auroit fait de l'autre côté une deſtruction égale, & la troupe qui ſe ſeroit avancée auroit ſur celle qui ſeroit reſtée à faire *feu*, une infériorité en nombre d'un tiers environ.

Si l'on calculoit l'effet qui devroit réſulter du *feu* des deux pieces de canon que l'on peut donner de plus à chaque bataillon, il ſe trouveroit que le *feu* détruiroit une troupe dans l'eſpace de tems qu'elle mettroit à parcourir la portée du canon de campagne, *& on ne pourroit plus dire alors que l'effet du* feu *du canon ne doit pas être regardé comme capable de cauſer un dérangement notable à l'ordonnance de l'infanterie*.

Au reſte, tous ces calculs ſont faits dans la ſuppoſition que le *feu* de la mouſqueterie, ainſi que celui du canon fait tout l'effet qu'il peut faire, mais cet effet ne peut avoir lieu, qu'autant que les troupes ſeroient exercées au *feu* auſſi parfaitement qu'il eſt poſſible qu'elles le ſoient, & qu'elles auroient la fermeté que leur auroit acquis de longue main la certitude de la ſupériorité ,, *par une théorie démontrée* ,, *de l'effet qui doit réſulter de tel* feu, *plutôt que* ,, *de tel autre dans telle & telle occaſion* ,,.

Le moyen de pratiquer ce qu'il y a de mieux lors de l'exécution de chacune des parties de la guerre, eſt de connoitre par des combinaiſons ou démonſtrations arithmétiques, ou géométriques, la poſſibilité & le point de juſteſſe qui peut préſenter la théorie; il faut enſuite par des épreuves faites en conſéquence (avec tout le ſoin poſſible) chercher celui que la pratique peut donner, tout eſt ſupputation à la guerre, tout doit ſe deſſiner.

Le *feu* doit être le dernier moyen d'acquérir la ſupériorité, on eſt vaincu par un *feu* plus meurtrier, l'on n'eſt battu que par les armes blanches, & l'on peut conquérir par des manœuvres habiles, & ſouvent ſans coup férir. *Voyez art de la Guerre*, du maréchal de Puyſegur, la ſavante *diſſertation* ſur les trois combats de Fribourg, & les moyens qu'on auroit pu prendre pour les éviter & parvenir au même but.

Tous ceux qui juſqu'à préſent ont travaillé ſur la pirotechnie militaire, n'ont eu pour but que de faciliter la plus grande deſtruction de l'eſpece humaine (quel but quand on veut y réfléchir): tous les Arts en

en ont un bien oppoſé; ceux du-moins dont l'objet unique n'eſt pas ſa conſervation, n'ont en vûe que ſes goûts, ſes plaiſirs, ſon bien-être, ſon bonheur enfin. La guerre (ce fleau inévitable) ne peut-elle donc ſe faire ſans avoir pour unique & principal but la plus grande deſtruction de l'humanité? ſeroit-il impoſſible de trouver une armure d'un poids ſupportable dans l'action, qui puiſſe parer de l'effet des fuſils? Qu'il ſeroit digne du génie de ce ſiecle éclairé, de faire cette découverte? quel prix plus digne d'ambition; que doit-on deſirer davantage, que d'être le conſervateur de l'humanité? mais en attendant la découverte de ce ſecret, s'il eſt un moyen ſûr d'éviter la moitié des coups de fuſils & de canon que l'on eſſuie ordinairement; n'eſt-il pas contre toute raiſon de ne pas chercher à y parvenir; or, ſi l'on peut parcourir la moitié plus vîte qu'on ne fait, l'eſpace de terrein où l'on eſſuie des coups de *feu*, & arriver cependant en auſſi bon ordre ſur ſon ennemi: il eſt certain que l'on en évite la moitié. *Voyez* MARCHE, *ſa viteſſe ordonnée & ſa viteſſe poſſible*.

FLEURISTE, ſ. m. (*Art méchaniq.*) *fleuriſte artificiel*. L'art de fabriquer des fleurs artificielles conſiſte dans la façon de repréſenter avec des étoffes, de la ſoie, du fil, du coton, de la laine, du chanvre, des plumes, vélin, coques de vers à ſoie, & quantité d'autres choſes, des fleurs, imitant ſi parfaitement la nature que l'on en peut former des arbres, charmilles & guirlandes, & même des deſſeins de parterre, de bois, de boſquets, *&c.* ſoit en petit, ou de grandeur convenable aux endroits où l'on juge à propos de les employer. C'eſt de ces ſortes d'ouvrages que l'on décore les théatres, ainſi que les appartemens, ſur-tout dans des jours de cérémonies, bals, feſtins, ou autres fêtes publiques ou particulieres. On en décore auſſi les tables. Les femmes mêmes s'en ſervent dans leurs plus belles parures. Il en eſt de trois ſortes: la premiere ſe fait avec du vélin, de la toile, & autre étoffe de ſoie ou de fil teint de différentes couleurs & empeſé enſuite dans l'empoix; on en découpe les fleurs & les feuilles avec des emporte-pieces, ciſeaux & autres ſemblables outils; on les gauffre avec des gauffroirs; on les attache enſemble ſur du fil de fer, de cuivre ou d'argent, couvert de vélin ou de ſoie, coloré avec un fil d'argent très-mince ou de ſoie verte, obſervant toujours d'imiter la nature dans ſes variétés.

La ſeconde ſe fait avec des plumes de différens animaux blancs que l'on teint de différentes couleurs après les avoir ſavonnées. Il y a des *fleuriſtes* qui nourriſſent à cet effet des oiſeaux en particulier qu'ils ont grand ſoin d'entretenir proprement, & des plumes deſquelles ils ſe ſervent au beſoin. Ces plumes arrachées des oiſeaux vivans conſervent toujours non-ſeulement dans leur couleur naturelle, mais même dans celle qu'on leur ſubſtitue, leur premiere vivacité, & celle que l'on remarque dans les plus belles fleurs, ce que l'on ne peut voir dans les plumes qui ont été arrachées des oiſeaux morts. On les découpe auſſi avec des ciſeaux, emporte-pieces, *&c.* On les ceintre avec des couteaux ſans taillant, & on les attache comme les précédentes avec du fil d'argent ou de ſoie ſur du fil de fer, de cuivre ou d'argent, couvert de vélin & de ſoie verte dont on forme les branches.

La troiſieme ſe fait avec des coques de vers à ſoie, que l'on teint auſſi de différentes couleurs. On les découpe avec des ciſeaux & emporte-pieces, & on les attache auſſi avec du fil d'argent ou de ſoie, ſur du fil de fer, de cuivre ou d'argent, couvert de ſoie verte pour former les branches. Les ouvriers qui travaillent à ces trois ſortes de fleurs, emploient également les mêmes outils, les mêmes ingrédiens, & tout ce qui peut ſervir en général à imiter les fleurs naturelles.

Les fleurs & les feuilles ſe font pour la plupart avec des emporte-pieces convenables, & ſemblables aux fleurs ou feuilles que l'on veut imiter. C'eſt une eſpece de poinçon creux, que l'on applique ſur du vélin, taffetas ou autre étoffe pliée en huit, dix ou douze, ſelon l'épaiſſeur poſée ſur le billot; on frappe un ſeul & fort coup de maillet ſur l'emporte-piece, qui alors emporte la piece de part en part, ce qui lui en a fait donner le nom. On recommence enſuite ſur l'étoffe, à côté de l'endroit où l'on a emporté la piece; & de cette façon on multiplie à l'infini & promptement, les fleurs & les feuilles dont on a beſoin.

La plupart des boutons ſe font de différentes manieres; les uns ſe font avec du coton gommé, recouvert de vélin, taffetas ou autre étoffe; les autres ſe font avec de la mie de pain auſſi gommée, & recouverte de vélin ou taffetas; d'autres enfin, ainſi que les grains, avec de la filaſſe, de la ſoie ou fil effilé, ou non effilé, & quantité d'autres ſemblables choſes, que l'induſtrie de l'artiſte eſt ſeule capable d'imaginer. *V. nos Pl. & leur expl. Article de M.* LUCOTTE.

FOI, (*Théolog.*) Qu'on me permette de joindre ici quelques réflexions philoſophiques, au détail qu'on a fait ſur les articles de *foi* dans le Dictionnaire.

S'il y a quantité de gens qui ſe forment une ſi haute idée de la morale, qu'ils ne rendent pas à la *foi* les hommages qu'elle mérite, il eſt encore un plus grand nombre de théologiens qui élevent tellement la néceſſité de la *foi*, qu'on ſe perſuaderoit après les avoir lus, qu'elle conſtitue ſeule toute la religion; erreur d'autant plus dangereuſe, qu'il eſt plus aiſé de croire que de pratiquer; car quoique la morale & la *foi* ayent chacune des prérogatives particulieres, je penſe néanmoins que la premiere l'emporte ſur l'autre à divers égards.

1°. Parce que preſque toute la morale, ſuivant l'idée que je m'en forme, eſt d'une nature immuable, & qu'elle durera dans toute l'éternité, lorſque la *foi* ne ſubſiſtera plus, & qu'elle ſera changée en convictions; 2°. parce qu'on peut être en état de faire plus de bien, & de ſe rendre plus utile au monde par la morale ſans la *foi*, que par la *foi* ſans la morale; 3°. parce que la morale donne une plus grande perfection à la nature humaine que la *foi*, en ce qu'elle tranquilliſe l'eſprit, & qu'elle avance le bonheur de chacun en particulier; 4°. parce que les préceptes de la morale ſont réellement plus certains que divers articles de *foi*, puiſque toutes les nations civiliſées s'accordent ſur tous les points eſſentiels de la morale, autant qu'elles different ſur ceux de la *foi*; 5°. parce que l'incrédulité n'eſt pas d'une nature ſi maligne que le vice, ou pour enviſager la même idée ſous un autre vue, parce qu'on convient en général qu'un incrédule vertueux peut être ſauvé, ſurtout dans le cas d'une ignorance invincible, & qu'il n'y a point de ſalut pour un croyant vicieux.

De ces vérités inconteſtables, on peut tirer pluſieurs conſéquences très-importantes. Il en réſulte par exemple, 1°. qu'on ne devroit établir pour article de *foi*, rien de tout ce qui peut affoiblir ou renverſer les devoirs de la morale; 2°. que dans tous les articles de *foi* douteux, & ſur leſquels diſputent les ſectes du chriſtianiſme, il faudroit examiner avant que de les admettre, les ſuites fâcheuſes qui peuvent naître de leur croyance; 3°. que dans tous les articles de *foi* au ſujet deſquels les hommes ne s'accordent point, la raiſon les engage à ſe tolérer les uns les autres, dès que ces articles litigieux ne ſervent pas directement à la confirmation ou aux progrès de la morale; 4°. que toute choſe contraire ou incompatible avec les déciſions de la raiſon claires & évidentes par elles-mêmes, n'a pas droit d'être reçue comme un article de *foi*, auquel la raiſon n'ait rien à voir.

Je ſai que la révélation divine doit prévaloir ſur nos préjugés, & exiger de l'eſprit un parfait aſſentiment; mais une telle ſoumiſſion de la raiſon à la *foi*, loin d'ébranler les fondemens de la raiſon, nous laiſſe la liberté d'employer nos facultés à l'uſage pour lequel elles nous ont été données. Si la droite raiſon n'a rien à faire en matiere de religion, tout eſt perdu; car c'eſt pour ne l'avoir point conſultée cette droite raiſon, qu'il regne tant d'opinions étranges, ſuperſtitieuſes & extravagantes dans la plûpart des religions qui diviſent le genre humain. (*D. J.*) (1)

FON-

(1) Il me ſemble que les reflexions philoſophiques que l'auteur françois a fait ſur les articles de *foi*, regardent l'objet ſur lequel elles ont été faites, ſous un point de vue fort different de celui ſous lequel il devoit être conſideré. Cette vertu théologale n'a par elle même du rapport qu'à la vérité divine, qui aſſure l'entendement humain qu'il ne ſauroit y avoir dans tout ce que dieu a révélé

ni

FONCTION, (*Phyſiolog.*) puiſſance d'agir qui dépend de la ſtructure de l'organe réduit en acte; on donne en phyſiologie le nom de *fonction* aux principales actions qui ſe font dans le corps humain, par le mouvement des humeurs dans les vaiſſeaux, & par la réſiſtance de ces vaiſſeaux.

On a coutume de diſtinguer les fonctions en vitales, naturelles & animales.

Les *fonctions vitales*, ſont celles qui ſont ſi néceſſaires à la vie, qu'il eſt impoſſible de vivre ſans elles: telles ſont la circulation du ſang, ou l'action muſculeuſe du cœur, la ſécrétion des eſprits dans le cervelet, l'action du poumon, du ſang, & de ces eſprits dans ces organes, dans leurs arteres, leurs veines, leurs nerfs; d'où l'on comprend que les *fonctions* vitales peuvent beaucoup ſe perfectionner ou s'altérer ſans qu'on ceſſe de vivre.

Les *fonctions naturelles*, ſont celles qui changent les alimens dont on ſe nourrit en la propre ſubſtance du corps; telles ſont les actions des vaiſſeaux, des viſceres, des humeurs, tant celles qui reçoivent, retiennent, meuvent, changent, mêlent, que celles qui appliquent, conſument, ſervent aux ſécrétoires & aux excrétoires. L'on voit par-là que les *fonctions* naturelles ſont la digeſtion, la nutrition, l'accroiſſement, la filtration, l'éjection des excrémens, auxquelles on peut joindre la génération, qui conſerve en quelque maniere l'homme, puiſqu'elle perpétue ſon eſpece.

Les *fonctions animales*, ſont celles qui ſe font dans l'homme; de-ſorte qu'il en conçoit des idées qui ſont unies à cette action corporelle, ou que la volonté concourt à produire cet acte, ou que cet acte même remue, agite & détermine la volonté. Ces fonctions ſont le tact, le goût, l'odorat, la vue, l'ouie, la perception, l'imagination, la mémoire, le jugement, le raiſonnement, les paſſions de l'ame, les mouvemens volontaires, & quelquefois les involontaires, car les *fonctions* animales ne ſont pas toujours volontaires.

Ainſi pour me réſumer en deux mots, les *fonctions* vitales ſont celles dont la vie de l'homme dépend à chaque moment; telle eſt la circulation du ſang. Les *fonctions* naturelles ſont celles qui ſont néceſſaires à la conſervation de la vie; telle eſt la digeſtion. Les *fonctions* animales, ſont les mouvemens, les ſenſations, l'imagination, la mémoire, *&c.*

Voilà toute la phyſiologie du corps humain conſidéré comme vivant, & c'eſt par l'étude de cette phyſiologie qu'on ſe forme une idée phyſique de ce qu'eſt proprement la vie, les cauſes de ſa durée, & comment elle vient à ceſſer. *Voyez* VIE.

Celui qui de plus connoîtroit toutes les conditions néceſſaires pour l'exercice des *fonctions* vitales, animales & naturelles du corps, ſauroit, à la vue de leur dérangement, quelle condition manque, en quoi, & pourquoi; & de cette connoiſſance, il déduiroit toujours clairement la nature du mal qui en réſulte; mais tant de lumieres & de perſpicacité n'appartiennent qu'à des intelligences ſupérieures à celles qui vivent ſur notre globe. *Davi ſumus non Œdipi.*

FORMIER, ſ. m. (*Art méchaniq.*) ſous le nom de *formier* l'on comprend tous ceux dont l'art conſiſte dans la fabrique & la vente des formes, eſpeces de moules de bois, à-peu-près de la forme (mot d'où ils ont pris leur nom) du pié humain, ſur leſquels les Cordonniers montent les ſouliers.

Il n'y au aucun doute que l'art de fabriquer des formes ne ſoit preſque auſſi ancien même que l'uſage des ſouliers; ſelon toute apparence, on n'a pu ſans beaucoup de difficulté les monter ſans moules; de-là eſt venu la néceſſité de les imaginer, & de leur donner pour cet effet la même forme que l'on jugeoit à propos de donner aux ſouliers. Ces ſortes de formes ont changé, & changent encore tous les jours de figure comme les ſouliers; celles dont on ſe ſert aujourd'hui ſont de pluſieurs eſpeces, nous en verrons les détails après avoir parlé des bois qui leur ſont propres.

Des bois propres à cet art. Les bois propres aux formes ſont de deux ſortes, le hêtre & le noyer; le premier eſt ſans contredit le plus propre à cette ſorte d'ouvrage, étant plus ſain, plus tendre, par conſéquent plus facile à couper, & moins ſujet aux nœuds & à ſe fendre; l'autre moins préférable, & dont on ſe ſert fort rarement, eſt un peu plus durable, mais auſſi plus dur à couper, ſujet à fendre, s'il n'eſt bien choiſi, & en même tems plus cher, raiſon pour laquelle on en emploie fort peu: les *formiers* le font venir par voye, & en emploient juſqu'à deux ou trois chaque ſemaine, à proportion qu'ils ſont chargés d'ouvrages, ſoit pour la ville ou pour la province.

Des formes. L'uſage des formes eſt devenu ſi commun chez les Cordonniers par la commodité qu'ils y ont trouvée pour la monture des ſouliers, qu'il n'y en a point maintenant dont la boutique n'en ſoit garnie par centaine, la forme, ainſi que la grandeur

& la

ni fauſſeté, ni erreur, qu'il ne peut y avoir même le moindre ſoupçon, que tout eſt au contraire dans le plus haut & le plus ſublime degré de certitude. C'eſt pourquoi on ne peut comparer cette vertu qui eſt toute interne & toute ſpirituelle, aux vertus morales qui ſe rapportent à la vie ſociale, pour en tirer des inductions de plus grandes ou moindres prérogatives de l'une miſe en comparaiſon avec les autres. La *foi* n'a d'autres vues que de ſoumettre l'entendement humain aux vérités révélées dont il ne doit avoir aucun doute, quoiqu'elles ſoient au-deſſus de l'intelligence humaine. La *foi* eſt donnée pour gagner le ſalut éternel, & pour rendre à dieu le culte de religion qu'il preſcrit. Cette *foi* eſt auſſi néceſſaire pour obtenir le bonheur dans l'autre vie, que peuvent être néceſſaires les bonnes œuvres, bien qu'elle doive ceſſer, lorſque l'homme verra en Dieu avec évidence tout ce qu'il croit à-préſent par revelation. Quoique la *foi* doive ceſſer, ce n'eſt pas ce qui la doit rendre d'une condition inférieure à la morale, puiſque, en elle-même & relativement à la fin pour la quelle elle eſt donnée, elle eſt également de la derniere perfection. Il s'enſuit de là qu'il n'eſt pas vrai qu'elle ait moins de certitude dans ſes articles que la morale dans ſes préceptes, à moins que l'auteur voulût parler de la certitude *ſubjective*, c'eſt-à-dire, de cet attachement & de cette fermeté avec laquelle l'entendement fait un acte de *foi* touchant quelque vérité que Dieu a révélée. Cet attachement & aſſentiment de l'entendement peut certainement être moins fort que celui qu'il donne aux principes généraux de la morale; mais il eſt ſûr que ce plus ou moins de conſentement ne derive pas de l'incertitude des vérités révélées; il vient au contraire d'une plus grande ou moindre évidence de l'objet. Les premiers principes de la morale non-ſeulement étant certains, mais encore de la derniere évidence, l'entendement s'y attache plus fortement, puiſqu'il lui eſt impoſſible de leur reſiſter. Les articles de *foi* ne pouvant avoir ce degré d'évidence, il n'eſt pas ſurprenant qu'ils ne produiſent par le même effet dans l'entendement que les principes de morale. Ce n'eſt pas à dire pourtant que les articles de *foi* n'aient par rapport à leur objet autant de certitude que quelle autre vérité que ce ſoit, quelque degré d'évidence qu'elle ait, parce que la certitude de la *foi* eſt fondée ſur la vérité divine & par là tout article de *foi*, ſans en excepter aucun, eſt certain d'une certitude ſupréme, d'une certitude à ne pouvoir y en avoir de plus grande. C'eſt donc mal à-propos que l'auteur ſoutient à la fin que les principes moraux ſont plus certains que quelques articles de *foi*, parce que ceux-là ſont adoptés par toutes les nations policées, & non ceux-ci; car ces principes n'ont aucun avantage ſur la *foi* par rapport à la certitude, mais ſeulement par rapport à l'évidence, ce qui à déterminé toutes les nations à les adopter.

Si la morale perfectionne la nature humaine par rapport à la vie ſociale, la *foi* la perfectionne par rapport au ſalut éternel, parce qu'avec des bonnes mœurs & du talent, ſans *foi*, on peut plaire aux hommes mais ſans elle on ne ſauroit jamais plaire a Dieu, s'il en faut croire le docteur des nations. Que ſi le vicieux eſt naturellement plus méchant que l'incrédule, cela doit s'entendre des maux que cauſent ordinairement à la ſociété les vicieux, non cependant conſiderés abſolument en eux-mêmes, car le vicieux fidele a avec Dieu quelque commencement d'union, que n'a pas l'incrédule. En un mot nous ſoutenons que l'incrédule ni le vicieux ne pourront jamais ſe ſauver, tant qu'ils ſeront dans cet état, parce que la *foi*, explicite en Dieu & implicite pour les autres vérités révélées, au moins une *foi* habituelle, eſt néceſſaire à tout le monde, ainſi que l'a toujours cru l'Egliſe catholique. Il faut conclure de ces vérités inconteſtables qu'il eſt impoſſible que Dieu ait révélé ou qu'il ſoit capable de révéler des articles de *foi*, qui ſoient contraires aux principes de la morale; Dieu étant l'auteur de toutes choſes, il ne ſauroit abſolument preſcrire à l'homme des obligations oppoſées entr'elles: qu'il ne peut naître des articles de *foi* des ſuites dangereuſes, ſi elles ne viennent des hommes par leurs mauvaiſes combinaiſons. Ce n'eſt pas mettre en queſtion les articles de *foi*, que d'examiner les motifs de leur crédibilité; & s'il y en a qui revoquent en doute ce que Dieu a révélé, on les pourra tolérer quant aux affaires civiles & ſociales, mais non par rapport à l'egliſe qui eſt une, & ne reconnoit qu'une profeſſion de *foi*. Quelle folie, quel orgueil de la part des hommes! de pretendre ſoumettre les vérités que Dieu a révélées, aux déciſions de leur raiſon; comme ſi elle étoit capable d'entendre tout ce que Dieu peut révéler, il n'appartient donc à la raiſon que l'examen des motifs de credibilité, & non les vérités révélées. Si nous ſommes une fois perſuadés que Dieu a parlé, c'eſt une folie de voir s'il a dit vrai, n'y ayant nullement lieu de ſoupçonner la vérité divine. La droite raiſon même auroit bien a faire en fait de réligion, lui étant réſervé l'examen des motifs de crédibilité, ſi elle vouloit nous perſuader que telle ou telle propoſition a été révélée; mais comme la raiſon de chaque individu eſt ſujette à ſe tromper même en diſcutant ces motifs, ce n'eſt pas à l'eſprit de chaque particulier que J. C. a promis l'infaillibilité de prononcer ſur les motifs de crédibilité, c'eſt à l'egliſe, à ſes Paſteurs & Docteurs, à qui il a commis cet examen, & l'aſſiſtence du ſaint-eſprit, afin qu'elle n'erre pas en matiere de *foi*. C'eſt donc à ces déciſions comme exemptes de toute erreur qu'il faut ſe ſoumettre, c'eſt à ces deciſions, que tout individu doit ſoumettre les ſiennes, comme nous y ſoumettons les nôtres. (W)

& la groſſeur des piés, étant ſi différentes, qu'ils ſont néceſſairement obligés d'en avoir chez eux au-moins autant qu'ils ont de pratiques, ce qui en procure un débit très-conſidérable.

De la maniere de faire une forme. Nous avons vu ci-deſſus que le hêtre étoit le bois dont on ſe ſervoit le plus ordinairement pour les formes, ce bois doit être autant qu'il ſe peut à trois quarres, cette forme laiſſant alors beaucoup moins de bois à couper, par conſéquent moins de perte & moins d'ouvrage à faire. Ainſi pour faire une forme, un ouvrier l'ébauche, & un autre la plane, la rape, & la polit à la peau de chien-de-mer.

Pour ébaucher une forme, on commence d'abord par la tenir de la main gauche par un bout, & l'appuyer par l'autre ſur le billot, *fig*. 1. *Pl. IV*. des outils, & avec la hache, *fig*. 6, même *Planche*, on enleve la moitié *A* d'un des quarres, comme on le voit auſſi en *A*, *fig*. 2. *Pl. I*. côté du bout du pié; on retrécit enſuite les deux côtés *BB*, *fig*. 3. en forme de demi-pointe; on applatit le deſſous pour le dreſſer, l'amincir, & lui faire lever le petit bout en *C fig*. 4. On enleve enſuite les deux arrêtes *DD*, *fig*. 5. côté du talon, que l'on évide en *EE*; on perce enſuite un trou *F*, *fig*. 6. on y enfonce un clou en *G*, *fig*. 7. dont on rive la pointe par l'autre côté, & cela pour empêcher la forme de ſe fendre, lorſque le cordonnier y attache ſon cuir avec d'autres cloux. Ainſi ébauchée, un autre ouvrier la plane & l'arrondit ſur ſon banc, *fig*. 3. *Pl. IV*. avec la plane, *fig*. 4. qui s'y trouve arrêtée, en tenant la forme de la main gauche & le manche de la plane de la droite. Ceci fait, il la rape, ou la lime avec l'une des rapes, *fig*. 14. & 15. ou l'une des limes, *fig*. 16. & 17. *même Planche*, & lui donne la figure convenable; il la polit enſuite en la frottant avec de la peau de chien-de-mer, & la finit, ainſi que la repréſente la *fig*. 7.

Des formes. On diviſe les formes en deux ſortes, les unes ſimples, & les autres briſées, les unes ſervent de mouler aux ſouliers lorſqu'on les monte; les autres ſervent à les aggrandir, lorſqu'étant faits ils ſont trop petits, ce qu'on appelle *mettre en forme*.

Des formes ſimples. Les formes ſimples ſont de deux ſortes: les premieres faites pour monter les ſouliers des hommes ſont plus groſſes & plus fortes; les autres faites pour monter les ſouliers des femmes ſont plus petites.

Les formes pour hommes ſe diviſent en cinq eſpeces. La premiere, *fig*. 8. appellée *à la mariniere* ou *à talon de cuir*, eſt celle dont le bout du pié *A* eſt en pointe, & qui étant droite ſur ſa longueur eſt faite pour ſervir de moule aux ſouliers qui doivent porter talon de cuir, on les appelle ainſi, parce que les mariniers les ont inventées comme moins ſujetes que les autres à faire gliſſer. La deuxieme, *fig*. 9. appellée *en pié de pendu*, parce que les piés de pendus prennent à-peu-près cette figure, eſt celle dont le bout du pié *A* eſt en pointe baſſe, & qui au-lieu d'être droite comme la précédente eſt renflée vers le coup de pié *B*; elle eſt faite pour ſervir de moule aux ſouliers qui doivent porter un talon de bois fort élevé. La troiſieme, *fig*. 10. appellée *en demi pié de pendu*, eſt celle dont le bout du pié *A*, auſſi en pointe baſſe, eſt un peu moins renflée qu'à la précédente vers le coup de pié *B*, elle eſt faite pour ſervir de moule aux ſouliers qui doivent porter un talon de bois d'une demi-hauteur. La quatrieme, *fig*. 11. appellée *en rond*, eſt celle dont le bout du pié *A* eſt arrondi, cambré & droit ſur ſa longueur: cette forme eſt aſſez ordinairement groſſiere, & faite pour ſervir de moule aux ſouliers des payſans, portefaix, *&c*. La cinquieme, *fig*. 12. appellée *en demi-rond*, eſt celle dont le bout du pié *A* eſt à demi-arrondi, & plus cambré que celui de la précédente, & auſſi droit ſur ſa longueur.

Les formes pour femmes deſtinées à ſervir de moules à des ſouliers dont les talons ſont fort élevés, & dont les bouts ſont plus pointus que ceux des dernieres formes, ont pour cette raiſon le bout du pié un peu cambré, & ſont en général plus petites que les autres. On les diviſe en huit eſpeces. La premiere, *fig*. 13. appellée *à la mariniere* ou *talon de cuir*. La deuxieme, *fig*. 14. appellée *en pié de pendu*. La quatrieme, *fig*. 16. appellée *en rond*; & la cinquieme, *fig*. 17. appellée *en demi-rond*, ſont toutes à-peu-près de même figure que celles qui ſont faites pour les ſouliers d'hommes. La ſixieme, *fig*. 18. appellée *cambrée*, eſt celle dont le bout du pié *A* eſt très-cambré, & le coud de pié *B* fort élevé; elle eſt faite pour ſervir aux ſouliers qui doivent porter des talons les plus hauts poſſibles. La ſeptieme, *fig*. 19. appellée *demi-cambrée*, eſt celle dont le bout du pié *A* eſt un peu moins cambré que celui de la précédente, & le coup de pié *B* un peu élevé; elle eſt faite pour ſervir de moule à des ſouliers dont les talons ſont à la vérité moins élevés que ces derniers, mais néanmoins fort hauts. La huitieme, *fig*. 20. appellée *à talon de bois plat*, eſt celle qui étant droite ſur ſa longueur, eſt deſtinée aux ſouliers qui doivent porter des talons de bois plat: cette forme ordinairement groſſiere eſt faite pour monter les ſouliers des payſanes, blanchiſſeuſes, *&c*.

Il eſt encore une infinité d'autres formes, qu'on appelle *compoſées*, & qui ſont en effet compoſées des figures des autres, ſelon le goût des cordonniers & de ceux qui leur font faire des ſouliers.

Des formes briſées. Les formes briſées ſont auſſi de deux ſortes; les unes, *fig*. 21, 22, 23, 24; & 25, pour aggrandir, ou mettre en forme, les ſouliers d'hommes; & les autres, *fig*. 26, 27, 28, 29, & 30, pour aggrandir ou mettre en forme ceux des femmes; les unes & les autres ſont comme les ſimples, à la mariniere, en pié & demi-pié de pendu, en rond & demi-rond, cambrées & demi-cambrées, à talon de bois plat, *&c*.

Les formes briſées pour hommes, ſont compoſées de deux demi-formes, *fig*. 21 & 22, portant chacune ſur leur longueur, une feuillure *AA* formant trois loſanges lorſque les deux demi-formes ſont jointes enſemble, & placées dans le ſoulier qu'on veut mettre en forme, au-travers duquel on enfonce à force une clé quarrée, *fig*. 23. ou applatie, *fig*. 24. faiſant partie de la forme briſée; ce qui, par ce moyen, donne plus de largeur au ſoulier: la *fig*. 23. en repréſente la clé quarrée; c'eſt une piece de bois quarrée & en demi-pointe *A*, garnie de ſa tête auſſi quarrée *B*; la *fig*. 24. en repréſente la clé applatie; c'eſt une piece de bois méplate, arrondie ſur les deux champs *AA*, en loſange & pointue en *B*, pour lui donner de l'entrée; la *fig*. 25. repréſente la forme briſée entiere, compoſée de toutes ſes pieces montées enſemble; *AA* en ſont les demi-formes, & *B* la clé.

Les formes briſées pour femmes, quoique plus petites-formes, *fig*. 26 & 27; mais dont la feuillure *AA*, au-lieu d'être ſur la longueur, eſt diſpoſée obliquement, allant de la cheville à la ſemelle du pié: on s'en ſert de la même maniere, en enfonçant la clé entre les deux. La *fig*. 28. en repréſente la clé quarrée, *A* en eſt la tige quarrée, & *B* la tête auſſi quarrée. La *fig*. 29. en repréſente la clé applatie, *AA* en ſont les champs arrondis, & *B* la pointe en loſange La *fig*. 30. repréſente la forme briſée entiere, garnie de toutes ſes pieces, *AA* en ſont les demi-formes, & *B* la clé.

Des embouchoirs. Les embouchoirs ſont des eſpeces de formes briſées, deſtinées à emboucher ou monter les bottes & bottines; il en eſt de deux ſortes, les unes à pié, les autres ſans pié; celles-ci ſont les plus ordinaires & celles dont les cordonniers ſe ſervent le plus ſouvent; les unes & les autres ſont compoſées de deux pieces de bois, formant enſemble la forme d'une jambe juſqu'au deſſous du genou, dont l'une, *fig*. 31. garnie de feuillure *A* pour conduire la clé, porte le derriere du genou, *B* le mollet *C* & le talon *D*; & l'autre *fig*. 32. garnie auſſi de feuillure, *A* porte le genou, *B* le devant de la jambe, *C* le coup de pié *D* & quelquefois le pié entier *E*; *fig*. 33. que l'on ajoute au bout, ſéparées l'une & l'autre par une clé, *fig*. 34. méplate & en forme de coin garnie de ſes languettes *AA* pour la conduire, que l'on enfonce à force, comme celle des formes briſées, faites pour élargir les bottes & donner au cuir la forme du moule. La *fig*. 35. repréſente l'embouchoir entier, garni de toutes ſes pieces, *AA* en ſont les demi-formes, & *B* la clé.

Il eſt d'autres embouchoirs auſſi, pour monter les bottes, mais dont on ſe ſert fort rarement, qui au-lieu d'être coupés comme les précédens, le ſont en ſens contraire; ils ſont compoſés de deux demi-formes, *fig*. 36, 37, *ou* 38. & de clé applatie garnie de languette *AA fig*. 39, La *fig*. 40. la repréſente entiere, garnie de toutes ſes pieces, *AA* en ſont les demi-formes, & *B* la clé.

Les embouchoirs pour monter les bottines, ou

petites bottes en brodequins, ne différent des précédens que parce qu'ils ſont coupés vers le milieu, & ne vont que juſque vers la moitié de la jambe; ils ſont de deux demi-formes, *fig.* 41 & 42. La *fig.* 43. en repréſente un garni de toutes ſes pieces; *AA* en ſont les demi-formes, & *B* la clé.

Des Bouïſſes. Les bouïſſes, autre ouvrage qui regarde auſſi l'art du *formier*, ſont des eſpeces de ſébilles de toute grandeur, & de même bois que les formes faites pour ſervir aux cordonniers à emboutir le cuir des ſemelles; il en eſt pour hommes & pour femmes, & de deux ſortes; la premiere, *fig.* 44, eſt une piece de bois, d'environ neuf à dix pouces de longueur, à trois quarres en *A*, creuſée en *B*, en forme de calotte ovale propre à emboutir le cuir, garnie d'un manche *C*, par où on la tient lorſque l'on emboutit; la deuxieme *fig.* 45, eſt une piece de bois de quelque forme que ce ſoit, creuſée auſſi en *B*, en forme de calotte ovale, deſtinée au même uſage.

Des outils. La *figure premiere*, *Pl. IV*. repréſente un billot ſur lequel les *formiers* ébauchent leurs ouvrages.

La *fig.* 2. repréſente un établi dans le goût de ceux des menuiſiers, ſur lequel on hache ou coupe les ouvrages.

La *fig.* 3. repréſente un banc ſur lequel les ouvriers ſe placent à califourchon, lorſqu'ils finiſſent les formes, composé d'une planche *A*, montée ſur des piés *BB*, au bout de laquelle ſont différentes caſes *C* pour placer leurs outils.

La *fig.* 4. repréſente une plane deſtinée à être arrêtée ſur le côté du banc dont nous venons de parler, avec laquelle on plane les formes, après les avoir ébauchées, compoſée d'un fer *A* aceré en taillant en *B*, garnie par un bout d'un crochet *C*, par où on l'arrête, & par l'autre d'un manche de bois *D*, pour la tenir.

La *fig.* 5. repréſente un étau de bois, propre à tenir fermes les ouvrages, lorſqu'on les lime ou qu'on les plane, compoſé de deux jumelles *AB*, à charniere l'une dans l'autre en *C*, d'une vis de bois *D*, à écroux dans la jumelle *B*, garnie d'une manivelle *E* pour la faire mouvoir, arrêté ſur un établi *F* ou table ſolide.

La *fig.* 6. repréſente une hache faite pour hacher & ébaucher les ouvrages, compoſée d'un fer *A* aceré en taillant en *B*, d'un œil *C* & de ſon manche *D*.

La *fig.* 7. repréſente un marteau, ſoit pour frapper les ouvrages compoſés d'une tête acerée *A*, d'une panne auſſi acerée *A*, d'un œil *C* & de ſon manche *D*.

La *fig.* 8. repréſente une vrille propre à percer des trous, compoſée d'un fer *A*, & d'un manche *B*.

La *fig.* 9. repréſente un maillet fait pour frapper, compoſée de deux têtes *AA*, & d'un manche *B*.

La *fig.* 10. repréſente une paire de triquoiſes, eſpece de tenailles recourbées, faites pour arracher des clous, compoſées de mors acerés *A* à charniere en *B*, garnies de ſes branches *CC*.

La *fig.* 11. repréſente un gratteau emmanché, fait pour gratter les ouvrages; ce n'eſt qu'un bout de lame d'épée *A*, garni d'un manche de bois *B*.

La *fig.* 12. repréſente un gratteau ſans manche.

La *fig.* 13. repréſente un tranchet, outil de cordonnier dont les *formiers* ſe ſervent pour couper le bois, compoſé d'un fer courbe *A*, aceré & taillant en *B*, emmanché en *C*.

La *fig* 14. repréſente une rape carrelette d'acier faite pour raper le bois, *A* en eſt la rape & *B* le manche.

La *fig.* 15. repréſente une rape demi-ronde, d'acier, faite pour raper dans les endroits ronds & creux, *A* en eſt la rape demi-ronde, & *B* le manche.

La *fig.* 16. repréſente une lime carrelette en acier, dont les tailles ſont plus fines & moins rudes que celles des rapes faites pour limer le bois, pour commencer à le polir, *A* en eſt la lime, & *B* le manche.

La *fig.* 17. repréſente une lime demi-ronde en acier, faite pour limer dans les endroits ronds & creux; *A* en eſt la lime demi-ronde, & *B* le manche. *Article de M. Lucotte*.

FORTUNE, (*Inſcript. Médailles*, *Poéſie*.) les médailles, les inſcriptions, les autres monumens publics des Grecs & des Romains, étoient remplis du nom de cette déeſſe.

On la peignoit, ainſi qu'on l'a remarqué dans le Dictionnaire, tantôt en habit de femme avec un bandeau ſur les yeux, & les piés ſur une roue; tantôt portant ſur la tête un des poles du monde, & tenant en main la corne d'Amalthée. Souvent on voyoit Plutus entre ſes bras; ailleurs elle a un ſoleil & un croiſſant ſur la tête. D'autresfois on la repréſentoit ayant ſur le bras gauche deux cornes d'abondance avec un gouvernail de la main droite. Quelquefois au-lieu de gouvernail, elle avoit un pié ſur une proue de navire, ou dans une main une roue, & dans l'autre le manche d'un timon qui porte à terre. C'eſt de cette maniere qu'elle paroît en habit de femme ſur pluſieurs médailles, qui ont pour inſcription *Fortuna Aug. Fortuna Redux*, &c.

Les différentes épithetes de la *Fortune* ſe trouvent également ſur diverſes médailles; par exemple, *Fortune* féminine, *Fortuna muliebris*; dans une médaille de Fauſtine, on a repréſenté une déeſſe aſſiſe montrant un globe, qui eſt devant ſes piés avec une verge géométrique. La *Fortune* ſournommée permanente, *manens*, ſe trouve ſur un revers d'une médaille de l'empereur Commode, retenant un cheval par les rênes.

Mais c'eſt dans M. Spanheim qu'il faut voir la *Fortune* repréſentée avec tous les attributs des divinités, comme une véritable *ſignum Panthæum*. Au bas de ſa ſtatue, on lit cette inſcription remarquable: *Fortun. omnium gent. & deor. Junia Avillia Tuch. D. D.* Elle porte pour diadème les tours de Cybèle ſur des proues de navire avec la lyre d'Apollon, & le croiſſant ou la lune autour du cou. Sur les deux côtés ſont les aîles de cette déeſſe, & ſur l'épaule droite le carquois de Diane rempli de flêches. La ceinture de Vénus tombe ſur la poitrine, & ſur le côté gauche; l'aigle de Jupiter ſe montre ſur la même poitrine; au côté droit eſt Bacchus avec un maſque en ſa qualité de dieu de la tragédie. Dans la main gauche eſt la corne de Cérès, pleine de fruits, & le ſerpent d'Eſculape entortille tout le bras du même côté. Enfin la *Fortune* tient dans la main droite le gouvernail au-deſſus du globe, qui ſont tous deux, comme on le ſait, les ſymboles ordinaires de cette déeſſe.

Les auteurs grecs & latins l'ont célébrée à l'envi, & ſe ſont diſtingués à peindre ſon empire & ſa puiſſance. Pline lui-même décide qu'elle fait tout ici bas *Fortunam ſolam in tota ratione mortalium, utramque paginam facere*; Tous les événemens ſont de ſon reſſort, aſſurent les poëtes. Elle réunit tous les hommes aux piés de ſes autels, les heureux par la crainte, & les malheureux par l'eſpérance. Ses caprices ſont même redoutables aux gens de bien, dit Publius Syrus, *legem nocens veretur, Fortunam innocens*.

A plus forte raiſon la *Fortune* devoit-elle être une grande déeſſe pour une épicurien tel qu'étoit Horace; auſſi lui rend-il ſouvent des hommages, comme dans l'*Ode III.* du *liv. I. Parcus deorum cultor*, &c. & il les réitere d'une maniere plus éclatante dans l'*Ode XXXV*. du même livre: *O diva gratum quæ regis Antium*, &c. ,, Déeſſe, s'écrie-t-il, qui tenez ſous
,, votre empire l'agréable ville d'Antium, qui pou-
,, vez tranſporter un homme tout-à-coup du fond de
,, la baſſeſſe au faîte de la grandeur, & changer en
,, une pompe funebre les plus ſuperbes triomphes.
,, Le négociant qui affronte les mers périlleuſes,
,, reclame le pouvoir abſolu que vous avez ſur les
,, flots. Les Daces intraitables, les Scythes vaga-
,, bonds; les villes, les nations, les belliqueux La-
,, tins, les meres des rois barbares, ces rois eux-mê-
,, mes ſous la pourpre, redoutent vos capricieux
,, revers ..... Devant vous marche l'inéxorable Né-
,, ceſſité, qui vous aſſujettit tout. Ses impitoyables
,, mains portent les inſtrumens de la ſévérité, pour
,, faire exécuter vos arrêts. L'Eſpérance vient à vo-
,, tre ſuite, & la Fidélité vous accompagne. L'une
,, & l'autre s'attachent à vous lors même que quit-
,, tant vos belles parures, vous abandonnez le palais
,, des grands.

Voulez-vous voir parmi les Grecs, comme Pindare fait l'invoquer, vanter ſon pouvoir & ſes deſſeins impénétrables, liſez l'*ode XII.* de ſes Olympiques: ,, Conſervatrice des états, dit-il, fille de Ju-
,, piter, *Fortune*, je vous invoque; c'eſt vous qui
,, ſur mer guidez le cours des vaiſſeaux, qui ſur ter-
,, re préſidez dans les combats & dans les conſeils.
,, A votre gré, les eſpérances des hommes, tantôt
,, élevées & tantôt rampantes, roulent ſans ceſſe,
,, & paſſent rapidement de chimeres en chimeres.
,, Aucun mortel n'a jamais découvert vos démar-
,, ches. Des ténebres impénétrables cachent le ſort,

„ que vous préparez; & les événemens que vous „ méditez tournent toujours au rebours de nos opi„ nions, *&c.*

Il étoit difficile que des morceaux de poéſie ſemblables à ceux que nous avons cités de Pindare & d'Horace, morceaux que les Grecs, les Romains chantoient avec enthouſiaſme, n'entretinſſent dans les eſprits une vénération ſinguliere pour la *Fortune*, indépendamment des temples ſans nombre, des médailles, des ſtatues, des inſcriptions publiques perpétuellement renouvellées en l'honneur de cette déeſſe. Auſſi, comme tout publioit ſa grandeur & ſa puiſſance, tous les peuples encenſoient avidement ſes autels pour ſe la rendre favorable. Les ſeuls Lacédémoniens l'invoquoient rarement, & ce n'étoit encore qu'en approchant la main de ſa ſtatue, en gens qui cherchoient ſes faveurs avec aſſez d'indifférence, qui ſe défioient, avec raiſon, de ſon inſtabilité, & qui tâchoient, à tout événement, de ſe conſoler de ſes outrages, & de ſe mettre à l'abri de ſes revers.

S'ils n'étoient pas toujours heureux,
Ils ſavoient au-moins être ſages.

FOURBISSURE, ſ. f. (*Art. méch.*) la *fourbiſſure* en latin *furvus*, ou *furvor*, ſelon M. Huet, de l'anglois *to furbish*, fourbir; ſelon Kinner, de l'allemand *farb*, couleur, & *farben*, mettre en couleur; & ſelon Ignez, *de furben*, qui dans la langue des francs ſignifie *nettoyer*, *polir*, eſt en effet non-ſeulement l'art de polir & rendre luiſant toute eſpece d'armes, telles que les lances, dagues, haches, maſſes, épieux, pertuiſannes, hallebardes, couteaux, poignards, épées, *&c.* & quantité d'autres armes blanches offenſives & défenſives, mais encore celui de les fabriquer, vendre & débiter.

L'art de fourbir, ſelon pluſieurs auteurs, paroît fort ancien; quoi qu'on ne puiſſe déterminer exactement le tems de ſon origine, on pourroit vraiſſemblablement la faire remonter à la néceſſité que les hommes avoient de ſe défendre d'abord contre la férocité des animaux, & enſuite contre leurs ſemblables; l'intérêt & l'ambition des nations n'en ont été que trop ſans doute le principal motif; les hiſtoriens ſacrés & profanes parlent beaucoup des armes des héros de l'antiquité la plus reculée, & s'accordent aſſez ſur leur beauté & leur poli, preuve que l'on s'appliquoit beaucoup à leur perfection.

Anciennement on appelloit indifféremment *fourbiſſeurs* tous ceux qui travailloient aux armes qui ne formoient alors qu'une profeſſion; mais depuis l'invention des nouvelles armes, en quantité, & de différente eſpece, cet art prit pluſieurs branches; on le diviſe maintenant en quatre parties, la premiere eſt la *fourbiſſure*, qui conſiſte dans la fabrique des armes blanches offenſives & défenſives, comme épées, ſabres, hallebardes, lances, *&c.* la deuxieme eſt l'*armurerie*, qui conſiſte dans la fabrique des armures, eſpeces d'armes blanches défenſives, comme caſques, cuiraſſes, boucliers & autres; la troiſieme eſt l'*arquebuſerie*, qui conſiſte dans la fabrique de toute ſorte d'arquebuſes, eſpece d'armes à feu inventées depuis ces derniers ſiecles, tels que les fuſils, piſtolets, mouſquets & autres; la quatrieme enfin eſt l'art de faire des canons d'arquebuſe, & l'autre dans la fonte des gros canons, mortiers, bombes, & autre groſſe artillerie.

On diviſe la *fourbiſſure* en deux parties: l'une eſt la connoiſſance des différens métaux, & l'art de les travailler; l'autre eſt la maniere d'en fabriquer toutes ſortes d'ouvrages propres à cet art.

Des métaux. Les métaux que l'on emploie le plus communément dans la *fourbiſſure* ſont l'acier, le fer, le cuivre, l'argent & l'or, l'acier quelquefois ſeul, & quelquefois mêlé avec le fer qu'on appelle alors *étoffe*, s'emploie le plus communément aux lames, les autres métaux, comme plus rares & moins propres aux lames, ſont réſervés pour les gardes, ſoit en partie, ſoit par incruſtement, ſelon leur rareté, quelquefois enrichis de brillans & autres pierres précieuſes.

Les lames faites pour trancher, couper, piquer ou percer, ſont de deux ſortes: les unes ſont élaſtiques, & les autres non élaſtiques; les unes ſervent ordinairement aux épées, ſabres, fleurets, *&c.* les autres aux couteaux, lances, piques, hallebardes & autres; leur bonté en général dépend non-ſeulement de la qualité du fer & de l'acier que l'on emploie pour les compoſer, mais encore de la maniere de les mélanger, ſelon les différentes eſpeces de lames que l'on veut faire; ce mélange eſt d'autant plus néceſſaire pour les rendre bonnes, que premierement le fer étant mou & pliant, n'auroit pas ſeul aſſez de roideur pour donner aux unes de l'élaſticité, & en même tems de la fermeté, & aux autres une flexibilité jointe à une force capable de réſiſter aux efforts auxquels elles ſont ſujettes; deuxiemement, que l'acier étant dur & caſſant, ſeroit ſeul trop roide & trop ſujet à caſſer pour les unes & pour les autres; c'eſt pourquoi ces deux métaux joints enſemble, procurent en même tems, & comme de concert, la perfection convenable aux lames.

Ce mélange ſe fait de deux manieres, la premiere en mêlant indifféremment l'un & l'autre enſemble, moitié par moitié ce qu'on appelle *étoffe*, ce qui ſe fait en les corroyant tous deux enſemble, à différentes repriſes; cette doſe doit cependant varier ſelon la qualité des métaux, & la roideur que l'on veut donner aux lames, car un acier trop fier & trop roide a beſoin d'un peu plus de fer pour l'amolir, lui donner du reſſort, & l'empêcher de caſſer; un fer mou & filandreux, a beſoin d'un peu plus d'acier pour lui donner du corps; la deuxieme ſe fait ainſi, on commence d'abord par forger la lame en fer, *voyez la fig.* 1. & lui donner à-peu-près la forme qu'elle doit avoir; étant faite, on fend enſuite le fer ſur ſon champ, en formant ſur la longueur une entaille ou fente *AA* capable de contenir environ le tiers ou la moitié de la largeur d'une lame d'acier *AA*, *fig.* 2. en forme de couteau que l'on y inſinue à froid, lorſque le fer eſt chaud, comme le repréſente la *fig.* 3. je dis *à froid*, parce que la maſſe d'acier étant plus petite que celle du fer, & recevant auſſi par la nature plus promptement la chaleur, il eſt néceſſaire que l'un ſoit froid & l'autre chaud, ſans quoi l'acier ſe brûleroit, lorſque le fer ne ſeroit pas encore aſſez chaud pour ſouder; il faut obſerver d'ailleurs en les faiſant chauffer tous deux à la forge, de les y diſpoſer de maniere qu'ils ne prennent pas plus de chaleur l'un que l'autre, ſurtout l'acier qui auroit alors beaucoup plus de difficulté que le fer à reprendre fermeté; on corroie enſuite le tout enſemble d'un bout à l'autre, & de cette maniere le taillant de cette lame ſe trouve en acier, & le dos en fer qui lui donne tout le corps & la fermeté qu'elle exige.

Des ouvrages. Les ouvrages de *fourbiſſure* étoient déja fort en uſage chez les anciens, la néceſſité qu'ils avoient de ſe préſerver des irruptions de leurs ennemis, les rendit néceſſairement induſtrieux dans l'art de fabriquer les armes. Joſephe aſſure qu'avant Moïſe toutes les armes étoient de bois ou d'airain, & qu'il fut le premier qui arma ſes troupes de fer; les Egyptiens, ſelon le ſentiment unanime des anciens auteurs, furent en cet art, comme dans la plûpart des autres, les plus ingénieux, & ceux qui donnerent aux armes les formes les plus avantageuſes; enſuite vinrent les Grecs qui enchérirent ſur ces inventions, & après eux les Romains: l'hiſtoire nous en fournit quantité d'exemples, leur deſcription & leur uſage; on en peut voir pluſieurs au naturel dans quelques cabinets de curioſité de différens particuliers; nous les diſtinguerons pour plus de clarté en anciennes & modernes.

Des armes anciennes. Les armes anciennes ſe diviſent premierement en maſſes ferrées ou non ferrées à pointe & ſans pointe; deuxiemement en lames à un & deux tranchans, aigus & non aigus, dont les unes ſont élaſtiques, & les autres non élaſtiques, les unes ſont les maſſues & maſſes de différentes eſpeces, les autres ſont les haches, les piques & demi-piques, les lances, les javelots & javelines, les fleches, les dagues & poignards, les épées & bâtons, braquemarts, eſpadons & les cimeterres, coutelas ou ſabres, & quantité d'autres, dont la connoiſſance n'eſt pas parvenue juſqu'à nous, ſoit par l'uſage qui s'en eſt perdu, ſoit par le déſavantage que l'on trouvoit à s'en ſervir.

Les premieres & celles qui ont ſemblé aux anciens les plus propres & les plus avantageuſes pour attaquer ou pour ſe défendre, ſont les maſſues (*fig.* 4.), en effet cette forme qui paroît la plus ſimple & la plus naturelle n'étoit autre choſe qu'une piece de bois groſſe & lourde par un bout *A* d'abord ſimple, & enſuite armée de pointe dont on ſe ſervoit dans

les combats en la tenant par ſon extrémité *B*; on en peut voir de ſemblables dans les allégories qui repréſentent la force.

Les maſſes étoient des armes offenſives à groſſe tête, dont on ſe ſervoit auſſi autrefois dans les combats, il en eſt de deux ſortes, les unes ſimples, & les autres compoſées: les premieres, *fig.* 5. ſont compoſées de groſſes têtes de fer *A*, à angles aigus montées ſur un manche de bois *B*, par lequel on les tient; les autres ſont de pluſieurs formes; la premiere, *fig.* 6. eſt compoſée d'une eſpece de boule de bois ou de fer *A*, percée d'un trou, ſuſpendue par une corde *B*, à l'extrémité du bâton *C*, par lequel on la tient; la ſeconde, *fig.* 7. eſt auſſi compoſée d'une boule de bois ou de fer *A*, armée de pointe, portant d'un côté *B* un anneau ſuſpendu à une chaine de fer *C*, double, ou ſimple, arrêtée à une autre anneau *D*, placé à l'extrémité ſupérieure d'un bâton *E* garni par en bas d'une poignée, *F*, par où on la tient.

Les haches d'armes ont été fort long-tems en uſage chez les anciens. Les premiers rois des Romains en faiſoient porter devant eux à l'exemple de quelques nations voiſines, comme le ſymbole de leur puiſſance & les inſtrumens des peines impoſées aux coupables; elles étoient compoſées par un bout (*fig.* 8 & 9.) d'un fer large & tranchant en hache d'un côté *AA*, d'une pointe *B* ou marteau *C*; par l'autre, d'une autre pointe *D* ou bouton *E* au milieu monté ſur un manche de bois *F*, quelquefois ſimple & quelquefois garni d'une poignée *G*.

Les bâtons ferrés (*fig.* 10.) étoient d'ordinaire les armes des anciens cavaliers, & n'étoient autre choſe que des bâtons *A* garnis par chaque bout *BB* d'une pointe de fer.

Les piques (*fig.* 11. *Pl. II.*) étoient des armes offenſives que portoient les anciens fantaſſins: c'étoit des armes d'haſt (c'eſt ainſi qu'on appelloit les armes qui avoient un long manche de bois, eſpece de bâton *A* d'environ douze à quinze piés de long, armé par le haut d'une lame de fer *B* à deux tranchans & pointue), quelquefois ſimples & quelquefois garnis d'un gland brodé en or, en argent ou en ſoie, comme celui marqué *B* de la *fig.* 12, & par le bas C ſimples ou garnis d'une virole en pointe.

Les demi-piques (*fig.* 12.) ne différoient des précédentes que par leur longueur, qui étoit d'environ huit à dix piés. Les officiers s'en ſervent encore maintenant à la guerre, ainſi que pour porter les étendards & les drapeaux.

Les lances (*fig.* 13.) étoient fort en uſage autrefois, ſur tout dans les combats ſinguliers; ces armes étoient de même longueur que les demi-piques, mais le fer *A* tranchant de chaque côté en étoit en forme de dard.

Les javelines (*fig.* 14.) étoient des eſpeces de demi-piques dont on ſe ſervoit autrefois tant à pié qu'à cheval, compoſées par en-haut d'un fer triangulaire & pointu, monté ſur un long manche ou bâton *B* d'environ cinq à ſix piés de longueur, quelquefois ferré par l'autre bout *C*.

Les javelots (*fig.* 15.) étoient des eſpeces de javelines beaucoup plus courtes & un peu plus groſſes, qu'on lançoit à la main ſur les ennemis, compoſées, comme les précédentes, d'un fer triangulaire & pointu *A* monté ſur un manche de bois ou bâton *B*.

Les fleches étoient de deux ſortes: les unes (*fig.* 16.) que l'on appelloit *quarres* ou *quarreaux*, parce que leur fer en étoit quarré, étoient compoſées d'un fer *A* quarré & très-pointu, monté à l'extrémité ſupérieure d'une verge ou baguette *B*, à l'autre extrémité de laquelle étoient des pennons ou plumes croiſées *C*; les autres (*fig.* 17.) que l'on appelloit *viretou*, parce qu'elles viroient ou tournoient en l'air après les avoir décochées, étoient compoſées d'un fer *A* quarré & cannelé à angle aigu, monté comme les précédentes, ſur une verge ou baguette *B*, dont l'autre extrémité portoit des pennons *C*, ſouvent de cuivre, auſſi croiſés, dont la diſpoſition faiſoit tourner la fleche. Les unes & les autres étoient lancées par le ſecours d'un arc (*fig.* 18.): c'étoit en effet une eſpece d'arc de bois très-élaſtique, compoſé d'une poignée *A*, par laquelle on le tenoit de la main gauche, à chacune des extrémités *BB*, duquel étoit arrêtée celle d'une corde *C* que l'on tiroit de la main droite pour bander l'arc lorſque l'on vouloit décocher des fleches.

Les dagues (*fig.* 19.) étoient des eſpeces de poignards gros & courts, dont on ſe ſervoit autrefois dans les combats ſinguliers. Les anciens portoient cette arme à la main, à la ceinture & dans la poche; elles étoient compoſées d'un fer *A* gros & court, triangulaire & cannelé, monté ſur un manche de bois ou d'yvoire *B* garni quelquefois d'or ou d'argent, & quelquefois auſſi de pierres précieuſes.

Les poignards que les anciens employoient comme les dagues, étoient de différente ſorte; les uns (*fig.* 20.) étoient compoſés d'un fer *A* méplat & pointu à un tranchant, monté ſur un manche de bois ou d'ivoire *B* diverſement orné comme ceux des dagues; les autres (*fig.* 21.) étoient compoſés d'un fer *A* à deux tranchans ronds, quarrés, triangulaires, & cannelés, menus & déliés, montés, comme les autres, ſur un manche de bois ou d'ivoire *B* enrichi d'ornemens.

Les épées en bâton ou épées fourrées (*fig.* 22.) étoient des eſpeces d'épées très-fortes & peſantes, dont on ſe ſervoit à deux mains comme des eſpadons; elles étoient compoſées d'une groſſe & forte lame *A* à deux tranchans & pointue, montée ſur un long & fort manche de bois *B*.

Les braquemarts (*fig.* 23.) étoient auſſi des eſpeces d'épées groſſes & courtes, dont on ſe ſervoit ſouvent d'une main, compoſées d'une groſſe & forte lame *A* à deux tranchans, montée ſur un manche de bois ou d'ivoire *B* ſimple ou enrichi.

Les eſpadons (*fig.* 24 & 25.) étoient de grandes & longues épées, dont on ſe ſervoit à deux mains & en tout ſens, ce qu'on appelloit *eſpadonner*. Pluſieurs auteurs rapportent qu'il y en avoit de ſi fortes, qu'elles fendoient un homme en deux. Telle fut celle de l'empereur Conrad au ſiege de Damas; telle auſſi celle de Godefroy de Bouillon, mentionnée dans l'hiſtoire des croiſades; elles étoient compoſées d'un fer *A* d'environ cinq à ſix piés de longueur, à deux tranchans larges & pointus, garnies d'une poignée de bois ou d'yvoire *B* ſéparée d'une garde *C*, pour préſerver le poignet ou la main des coups des adverſaires.

Les cimeterres (*fig.* 26.) ſont des eſpeces de ſabres lourds & peſans, dont ſe ſervent encore maintenant les Turcs & preſque tous les peuples d'Orient, compoſés d'un fer *A* fort & large, tranchant d'un ſeul côté, & recourbé par une de ſes extrémités, garni par l'autre d'une poignée de bois ou d'ivoire *B* ſimple ou ornée, ſéparée par une tête de ſerpent *C* faiſant garde.

Les coutelas ou ſabres (*fig.* 27.) ſont des eſpeces de cimeterres gros & lourds, dont on ſe ſert auſſi chez les Orientaux, d'un fer *A* large & épais, tranchant d'un côté & courbé par l'une de ſes extrémités, garni par l'autre d'une poignée de bois ou d'ivoire *B* ſéparé par une coquille *C*; ces deux dernieres eſpeces d'armes ſont quelquefois enrichies d'or, d'argent & de pierres précieuſes en entier ou par incruſtement.

Des armes modernes. Les armes modernes ſont de deux ſortes: les unes élaſtiques, & les autres non élaſtiques: celles-ci ſont les pertuiſanes & hallebardes, les épieux, eſpontons & les bayonnettes; les autres ſont les ſabres, les couteaux-de-chaſſe & les épées.

Les pertuiſanes (*fig.* 28. *Pl. III.*) dont l'uſage eſt déja fort ancien, ſont des armes d'haſt dont ſe ſervent encore les gardes qui approchent le plus de la perſonne du roi: ce ſont des eſpeces de hallebardes compoſées d'un fer *A* très-large, long, pointu & tranchant des deux côtés, élargi vers ſon extrémité inférieure *B* en forme de hache à pointe de chaque côté, montée ſur un haſt ou bâton *C* d'environ ſix piés de long, orné par en-haut de cloux, rubans & glands *D* en ſoie, or ou argent, & garni par en-bas *E* d'une douille de cuivre ou de fer à pointe ou à bouton.

Les hallebardes (*fig.* 29.) faites à-peu-près comme les pertuiſanes, ſont auſſi des armes d'haſt plus foibles & plus petites que les précédentes, que portent les Suiſſes, ſergens & autres; elles ſont compoſées d'un fer *A* pointu & tranchant de chaque côté, élargi vers ſon extrémité inférieure en forme de hache *B* d'un côté & à pointe ou dard de l'autre *C* garnie d'une forte douëlle *D* montée ſur un fuſt ou bâton *E* orné ou non de cloux, rubans & autres choſes ſemblables en ſoie, or ou argent, & garni par en-bas *F* d'une douëlle à pointe ou à bouton.

Les épieux (*fig.* 30.) ſont des armes d'haſt, principalement d'uſage pour la chaſſe du ſanglier, mais dont on ne ſe ſert preſque plus; maintenant ces armes ſont compoſées d'un fer large, pointu & à tranchant *A* garni d'une douille *B* montée ſur une hampe ou bâton *C* d'environ quatre à cinq piés de long, ferré par l'autre bout *D*.

Les ſpontons ou eſpontons (*fig.* 31.) eſpece de demi-piques dont on ſe ſert ſur les vaiſſeaux, principalement à l'abordage, ainſi que les officiers d'infanterie, quelquefois les mouſquetaires & autres de la maiſon du roi. Cette eſpece d'arme eſt compoſée d'un fer *A* pointu & à deux tranchans, garni d'une douille *B* montée ſur une hampe ou bâton *C* ferré par l'autre bout *D*.

Les bayonnettes (*fig.* 32.) ſont des eſpeces de dagues ou petites épées d'environ dix-huit pouces de longueur, que les dragons & fuſiliers placent au bout de leur fuſil, lorſqu'ils ont conſommé leur poudre & leur plomb; on s'en ſert auſſi à la chaſſe du ſanglier & autres animaux qui ne craignent point le feu; mais alors on les fait plus larges & plus fortes; elles ſont compoſées d'une lame *A* à deux tranchans & pointue, renforcée & échancrée en *B*, portant une douille *C* percée à jour & fendue, ſe fixant à l'extrémité d'un fuſil *D*, ſans l'empêcher de tirer ni de charger.

Les ſabres modernes ſont des armes que portent les houſſards & la plûpart des cavaliers armés à la legere; ce ſont des eſpeces d'épées courbes, *fig.* 35. & 34. ou droites, *fig.* 35. à un ſeul tranchant, compoſées d'un fer ou lame *A* de différente ſorte, & d'une garde compoſée d'une poignée *B*, pommeau *C*, d'une coquille ou garde-main *D*, & quelquefois d'une branche *E*.

Les couteaux-de-chaſſe, *fig.* 36. 37. 38. 39. & 40. ſont des eſpeces d'épées groſſes & courtes à un ſeul tranchant, dont on ſe ſert aſſez ordinairement à la chaſſe qui lui en a fait donner le nom. Il en eſt de pluſieurs ſortes plus courts les uns que les autres; les uns dont les lames ſont courbes, & les autres dont les lames ſont droites. Ils ſont tous compoſés de lame *A* d'environ 31 à 32 pouces de longueur à 2 tranchans & pointue, & d'une garde compoſée de poignée *B*, pommeau *C*, coquille *D*, & branche à vis *E* ou double *F*. D'autres, *fig.* 43. que portent les officiers ne différent de ces derniers que par la forme des gardes dont la branche *E* eſt ſimple; d'autres enfin portés par toute ſorte de particuliers, ne different de celui-ci que par la longueur de la lame qui eſt depuis environ 18 pouces, portée des enfans, juſqu'à 30 & 32 pouces.

Les fleurets, (*fig.* 45. & 46.) ſont des eſpeces d'épées ſervant aux exercices de l'eſcrime, compoſées de lames *A* méplates par un bout de bouton *B* couvert de pluſieurs peaux les unes ſur les autres, pour empêcher de bleſſer ſon adverſaire lorſque l'on s'en ſert, & par l'autre d'une eſpece de garde compoſée de poignée *C* de bois couverte ordinairement de ficelle, d'un pommeau de fer *D* & coquille pleine ou évuidée *E*.

Développemens d'une garde d'épée. Les pieces qui compoſent une garde d'épée ordinaire ſont, la poignée & ſa virole, le pommeau, la branche, & la coquille.

La poignée d'épée, (*fig.* 47.) appellée ainſi parce qu'on la tient à poignée, eſt de forme ordinairement méplate ou ovale, pour empêcher que l'épée qui y eſt arrêtée ne tourne dans la main. Elle eſt compoſée intérieurement d'un moule de bois de même forme, percé d'un trou quarré pour paſſer la ſoie *A A* d'une lame d'épée, *fig.* 52. Ce moule eſt couvert d'une lame *A* de cuivre d'or ou d'argent, d'un fil ſimple ou double *B* de cuivre d'or ou d'argent. Quelquefois à côté d'un autre fil plus fin, tournant alternativement autour du moule & arrêtés enſemble à chaque bout *C D* par une virole en forme de chaîne entrelacée de même métal; ces ſortes de poignée ſe font quelquefois maſſives en cuivre, en argent ou en or, ciſelées, damaſquinées, enrichies auſſi de brillans & autres pierres précieuſes.

La *fig.* 48. en repréſente la virole ornée de moulure, faite pour ſervir de baſe à l'extrèmité inférieure *C* de la poignée, *fig.* 47.

Le pommeau (*fig.* 49.) fait pour être placé à l'extrèmité ſupérieure *D* de la poignée, (*fig.* 47.) eſt une eſpece de petite pomme *A* d'où il tire ſon nom, de cuivre, d'or ou d'argent, ſimple, ornée, évuidée, damaſquinée, garnie de ſa gorge *B*, baſe *C* & petit bouton *D*; le tout d'une ſeule piece, percé au milieu d'un trou quarré pour paſſer la ſoie *AA* d'une lame d'épée, *fig.* 52.

La branche (*fig.* 50.) faite pour ſervir de garde à la main ou au poignet, eſt compoſée d'une tige *A* en forme de baluſtre percée au milieu d'un trou quarré pour le paſſage de la ſoie *A A* d'une lame d'épée, (*fig.* 52.) ſur laquelle eſt arrêtée une branche double *B B* en forme de croiſſant, plus une ſeconde branche double *C D* auſſi arrêtée, dont l'une *C* ſe termine en bouton, & l'autre *D* formant une demi-ellipſe, eſt garnie au milieu d'une amande *E*, & ſe termine en crochet par l'autre bout *F*; le tout d'une ſeule piece en cuivre, or ou argent, ſimple, ornée, évuidée ou damaſquinée.

La coquille (*fig.* 51.) faite pour préſerver le poignet des coups des adverſaires, eſt en effet en forme de coquille percée au milieu d'un trou méplat pour le paſſage de la ſoie *A* d'une lame d'épée, (*fig.* 52.) en cuivre, or ou argent, ſimple, ornée, évuidée ou damaſquinée, comme le pommeau & la branche.

La *fig.* 52. repréſente la ſoie d'une lampe d'épée, cette ſoie *A A* traverſant la coquille (*fig.* 51.), la tige *A* de la branche (*fig.* 50.) la virole (*fig.* 48.), la poignée (*fig.* 47.) & enſuite le pommeau (*fig.* 49.) va ſe river au bout de ſon bouton *D*, & de cette maniere maintient la garde dans une parfaite fermeté, telle qu'on peut le voir en petit dans les *figures* précédentes.

Chacune de ces lames d'épées, de couteaux-de-chaſſe, de ſabres & autres, ſont renfermées dans un fourreau de même forme fait pour les conſerver.

Ces fourreaux (*fig.* 53. & 54.) ſont les étuis qui doivent contenir les lames d'épées, de couteaux-de-chaſſe, de ſabres, &c. & qui par conſéquent doivent avoir la même forme; auſſi leurs lames ſervent-elles de mandrins pour les faire: on les fait en bois de hêtre qui nous vient en feuilles des environs de Villers-coterets & de quelques autres endroits, couverts d'abord en toile & enſuite en peau, en chagrin, en rouſſette, en requin ou autre choſe ſemblable, noirs, jaunes, blancs, verds & autres couleurs, bien collés, garnis par le bout *A* côté de la garde de l'épée, d'une petite virole *A* (*fig.* 55.) de même métal, portant un crochet *B* ou petit bouton pour l'arrêter dans la boutonniere d'un ceinturon, & par l'autre *B* (*fig.* 53. & 54.) d'un bout (*fig.* 56.) auſſi de même métal, eſpece de virole pointue qui environne ſon extrémité pour la rendre plus ferme contre la pointe.

Des lames. Les fourbiſſeurs de Paris ne forgent point les lames qu'ils montent, ils les font venir des provinces d'Allemagne, de Franche-Comté, de S. Etienne-en-Forez, & autres endroits. Les premieres ſont ſans contredit les meilleures & les plus eſtimées; celles de Franche-Comté ſont moindres, & celles de S. Etienne, dont on ſe ſert dans les troupes, ſont les moins eſtimées de toutes. Il en eſt de deux eſpeces; les unes ſont à deux tranchans & ſervent aux épées, les autres ſont à un ſeul tranchant & ſervent aux ſabres, couteaux-de-chaſſe, coutelas, &c. Les premieres ſont les plus légeres & portent environ depuis 30 juſqu'à 34 pouces de lame & environ ſix à ſept pouces de longueur de ſoie. On les diviſe encore en deux ſortes; les unes plates & les autres triangulaires ou à trois quarres. Les *fig.* 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. & 64. repréſentent des lames plates avec chacune leur coupe à côté; la premiere à quatre quarres avec tranchans ſimples *A A*; la ſeconde à quatre quarres avec tranchans cannelés *A A*; la troiſieme applatie en *A* avec tranchans ſimples *B B*; la quatrieme applatie en *A* avec tranchans cannelés *BB*; la cinquieme creuſée à angle aigu en *A* avec tranchans ſimples *B B*; la ſixieme creuſée en cannelure en *A*, avec tranchans cannelés *BB*; la ſeptieme creuſée à angle aigu en *A*, applatie en *BB*, avec tranchant ſimple *C C*; la huitieme creuſée en cannelure ronde ou plate en *A*, arrondie ou applatie de chaque côté *B B*, avec tranchans cannelés *C C*.

Les *fig.* 65, 66, 67 & 68 repréſentent des lames triangulaires, ou à trois quarres, avec chacune leur coupe à côté; les deux premieres avec renfort au collet *A A*, dont l'une eſt à trois quarres ſimples, & l'autre à trois quarres, cannelée; les deux autres ſans renfort, dont l'une eſt à trois quarres, cannelée & creuſée en cannelure ronde en *A*, l'autre auſſi

a trois quarres, cannelée & creuſée au milieu en angle aigu.

Les lames de ſabre, coutelas, couteaux de chaſſe, *&c.* ſont les plus peſantes, & portent environ depuis douze à quinze pouces de longueur de lame, juſqu'à trente à trente-deux pouces, la ſoie étant à-peu-près de même longueur que celle des épées, les unes ſont droites & les autres coudées.

La *fig.* 69 repréſente l'élévation, & la *fig.* 70 la coupe d'une lame de ſabre droite & ſimple, dont le tranchant *AA* eſt un peu évidé de chaque côté pour la faire mieux couper.

La *fig.* 71 repréſente l'élévation, & la *fig.* 72 la coupe d'une lame de ſabre courbe & cannelée en *AA*, *&c.*

La *fig.* 73 repréſente l'élévation, & la *fig.* 74 la coupe d'une lame de ſabre très-courbe, dont le profil eſt en forme de baluſtre *AA*, *&c.* & cannelée ſur le dos *BB*, *&c.*

La *fig.* 75 repréſente l'élévation, & la *fig.* 76 la coupe d'une lame de ſabre ou coutelas ſimple & cannelé ſur le dos *AA*, en uſage chez les Orientaux, dont le côté *B* s'élargit à meſure qu'il approche de la pointe.

La *fig.* 77 repréſente l'élévation, & la *fig.* 78 la coupe d'une lame de ſabre ou cimeterre triangulaire ou à trois quarres, & cannelée en *AA*, auſſi en uſage chez les Orientaux, dont le bout *B* s'élargit à meſure qu'il approche de la pointe.

La *fig.* 79 repréſente l'élévation, & la *fig.* 80 la coupe d'une lame de couteau de chaſſe droite & ſimple, dont le taillant *AA* eſt un peu évidé.

La *fig.* 81 répréſente l'élévation, & la *fig.* 82 la coupe d'une lame de couteau de chaſſe courbe à un ſeul tranchant en *AB*, & à deux tranchans en *BC*.

La *fig.* 83 repréſente l'élévation, & la *fig.* 84 la coupe d'une lame de petit couteau de chaſſe ou coutelas ſimple à un ſeul tranchant *AA*.

La *fig.* 85 repréſente l'élévation, & la *fig.* 86 la coupe d'une lame de petit couteau de chaſſe courbe en forme de baluſtre, & cannelé ſur le dos *AA*, *&c.*

La *fig.* 87 repréſente l'élévation, & la *fig.* 88 la coupe d'une lame de petit couteau en forme de poignard, droit, quarré & cannelé.

La *fig.* 89 repréſente l'élévation, & la *fig.* 90 la coupe d'une lame de petit couteau en forme de poignard droit triangulaire ou à trois quarres, avec tranchant cannelé *AA*, & creuſé en cannelure ſur le dos *B*.

Le haut de la *Pl. VII.* repréſente un attelier de fourbiſſure garni d'ouvriers, avec une machine à fourbir les lames, mue par le courant d'une petite riviere ou ruiſſeau près de là. Cette machine fort ſimple eſt compoſée d'une quantité de meules de pierre *AA*, *&c.* & de bois *BB*, *&c.* les unes pour éguiſer les lames, & les autres pour les fourbir ou polir, mues par le ſecours de pluſieurs poulies ou petites roues *CC*, dont le mouvement commun vient de la grande roue de charpente *D*, mue à ſon tour par une ſeconde roue *E*, placée dehors, garnie d'aubes que le courant de la riviere fait mouvoir: ce courant eſt quelquefois arrêté par une vanne *F*, levée par une baſcule *G*.

Le bas de cette planche fait voir les développemens en grand de cette machine. La *fig. prem.* repréſente la grande roue de charpente, compoſée d'un moyeu *A*, monté ſur un arbre à tourillons *B*, commun avec celui de la roue motrice, garnie de rayons *CC*, portant le grand cercle *DD*, *&c.* de la roue cannelée en deux endroits *E* & *F* dans ſon pourtour en forme de poulie, autour de laquelle ſont deux cordes *GG*, faiſant mouvoir de chaque côté une petite roue de même façon, auſſi à noix creuſée en deux endroits dans ſon pourtour *HH*, percée au milieu d'un trou quarré *I*, pour y placer un arbre à tourillon, ſervent à faire tourner des meules d'un grand diametre, garnie à ſon tour d'une corde *gg*, faiſant mouvoir une petite *poulie K* percée d'un trou quarré au milieu *L*, dans lequel s'ajuſtent les arbres des petites meules.

La *fig.* 2 repréſente un arbre à tourillon, qui s'ajuſte dans le centre de la petite roue de la fig. précédente; c'eſt une piece de fer quarrée *A*, garnie de viroles ou embaſes *BC*, dont l'une eſt à demeure, & l'autre ſerrée contre la roue par une clavette chaſſée à force dans le trou *D* de la piece de tourillons *EE*, à l'extrémité de l'un deſquels eſt une douille quarrée *F*, eſpece de canon dans lequel s'ajuſte l'extrémité *G* d'un arbre de meule, arrêtés enſemble par une broche ou clavette.

Les *fig.* 3 & 4 repréſentent des meules de pierre propres à éguiſer les lames; elles ont depuis environ quatre piés, juſqu'à cinq piés de diametre, & cinq à ſix pouces d'épaiſſeur, percées au milieu d'un trou pour pouvoir les monter ſur les arbres.

La *fig.* 5 repréſente une meule de bois propre à polir ou fourbir les lames, portant depuis environ dix-huit pouces, juſqu'à deux piés & demi de diametre, trois & quatre pouces d'épaiſſeur au collet, & environ un pouce ſur les bords, percée auſſi d'un trou au milieu pour les monter.

Des outils. Les taſſeaux ou tas (*fig.* 1. *Pl. VIII*), ſont des eſpeces de petites enclumes portatives, propres à forger, acérées par leur tête *A*, montées ſur un petit billot de bois *B*.

Les bigornes (*fig.* 2) ſont auſſi des eſpeces de petites enclumes ſervant auſſi à forger, compoſées d'une tige *A*, d'une bigorne quarrée *B*, d'une bigorne ronde *C*, garnie d'embaſe *D*, montée ſur un billot de bois *E*.

Les étaux (*fig.* 3.), eſpece de preſſe fait pour ſerrer & tenir fermes les ouvrages que l'on veut travailler, ſont compoſés de deux tiges *A* & *B*, portant chacune un mord denté & acéré *C*, & un œil de la premiere *A*, portant un pié *E*, garni de chaque côté de jumelles *F*, rivées & ſoudées ſur la tige; & l'autre *B*, renvoyée par un reſſort *G*, porte par enbas un trou formant charniere dans les jumelles *F*, par le ſecours d'un boulon à vis à écroux: au travers des yeux *DD* des tiges, paſſe une boîte *H*, garnie intérieurement de filet braſé, ſervant d'écrous à une vis à tête ronde *I*, taraudée & mue par une manivelle *K* formant levier; cet étau eſt garni d'une bride double *L*, & d'une ſimple *M*, qui s'arrête ſur l'établi, arrêtées enſemble de clavettes *N*, pour le démonter & remonter au beſoin.

Les marteaux (*fig.* 4.) faits pour frapper ſur les ouvrages ou ſur les outils, ſont compoſés de tête acérée *A*, de panne auſſi acérée *B*, & d'un manche *C*.

Les petits marteaux (*fig.* 5.) employés aux mêmes uſages que les précédens, mais plus foibles, ſont compoſés de tête acérée *A*, de panne auſſi acérée *B*, d'un manche C.

Les marteaux à deux têtes (*fig.* 6.) propres aux ouvrages de ſujétion, ſont compoſés de deux têtes acérées *AA*, & d'un manche *B*.

Les marteaux à ciſeler (*fig.* 7.) uniquemennt propres à cette ſorte d'ouvrage, ſont compoſés de tête ronde acérée *A*, de panne ronde ou méplate, auſſi acérée *B*, & d'un manche *C*.

Les maillets ſont des eſpeces de marteaux de bois de deux ſortes, les uns à panne, & les autres à deux têtes; les premiers (*fig.* 8.) ſont compoſés d'une tête *A*, d'une panne *B*, & d'un manche *C*; les autres (*fig.* 9.) ſont compoſés de deux têtes *AA*, & d'un manche *B*.

Les ciſeaux faits pour couper le fer, ſont de trois ſortes; la premiere (*fig.* 10. & 11.), qu'on appelle *burin*, l'un gros & l'autre petit, ſont des ciſeaux applatis & acérés par leur taillant *AA*, & quarrés par leur tête *BB*; la deuxieme (*fig.* 12 & 13.), qu'on appelle *bec d'âne*, faite pour bédâner, l'un à un ſeul biſeau, l'autre à deux biſeaux, ſont des ciſeaux larges du derriere ſur une face, & étroits ſur l'autre, acérés par leur taillant *AA*, & quarrés par leur tête *BB*; la troiſieme (*fig.* 14 & 15), qu'on appelle *langue de carpe* ou *gouge*, ſont des eſpeces de burins, dont le taillant *AA* arrondi plus ou moins ſelon le beſoin, eſt acéré & quarré par la tête *BB*.

Les poinçons (*fig.* 16 & 17.) faits pour percer des trous ſont de pluſieurs eſpeces, les uns ronds, d'autres méplats, d'autres quarrés, d'autres enfin de différente forme, ſelon les trous que l'on veut percer acérés en *AA*, & quarrés par leur tête *BB*.

Les matoirs (*fig.* 18, 19 & 20.) faits pour mettre les ouvrages, mot d'où ils tirent leur nom, ſont quarrés, arrondis, méplats, & de différente forme, ſelon le beſoin, acérés en *AAA*, & quarrés par leur tête *BBB*.

Les ciſelets (*fig.* 21, 22, 23, 24 & 25.) ſont des eſpeces de petits matoirs de quantité de ſortes, ſelon l'exigence des cas, employés aux mêmes uſages que les précédens, acérés en *AA*, *&c.* & quarrés par leur tête *BB*, *&c.*

Les chaſſe-poignée, chaſſe-pommeau ou chaſſeboule (*fig.* 26, 27 & 28.) faits en effet pour chaſſer les pommeaux ou boules des gardes, ſont des petites plaques de bois échancrées de chaque côté en quarré *A A* (*fig.* 26.) en rond (*fig.* 27.) ou à angle aigu *A A* (*fig.* 28.)

Les grattoirs (*fig.* 29.) faits pour gratter les ouvrages, ſont des tiges à crochets & acérées par un bout *A*, & à pointe, emmanchées par l'autre *B*.

Les pointes (*fig.* 30 & 31.) faites pour tracer & deſſiner ſur les ouvrages, ſont droites ou coudées, mais acérées par chaque bout *A A*, *&c.*

Les villebrequins (*fig.* 32.) faits pour contribuer avec les équarriſſoirs *A*, à agrandir ou équarrir les trous, ſont compoſés d'un fuſt garni d'une douille quarrée *B*, faite pour recevoir la tête de l'équarriſſoir *A* coudé en *C* & en *D*, garni d'un manche à touret *E*, & d'un autre à virole *F*, par laquelle on le fait tourner.

Les équarriſſoirs faits par le ſecours du villebrequin, *figure précédente*, pour agrandir & équarrir les trous, ſont de pluſieurs ſortes; les uns (*fig.* 33.) ſont quarrés; les autres (*fig.* 34.) ſont exagones; d'autres (*fig.* 35.) ſont octogones, & plus doux à tourner à proportion de la quantité des angles dont ils ſont compoſés, mais auſſi moins expéditifs les uns & les autres; en acier ſont compoſés d'une tige pointue *A*, & d'une tête quarrée *B*, faite pour entrer dans la douille du villebrequin.

Les équarriſſoirs à main (*fig* 36, 37 & 38.) ne different des précédens que parce qu'ils ſont un peu moins aigus & qu'ils ſont emmanchés en *B*.

Les mandrins ſont de pluſieurs ſortes; les uns (*fig.* 39.) appellés *mandrins debout*, ſervent à mandriner ce qu'on appelle *bouts d'épée*, que l'on place au bout des fourreaux; c'eſt une piece de fer ovale à pointe arrondie par un bout *A*, & à tête par l'autre *B*; les autres appellés *mandrins de crochet*, ſervent à mandriner la virole qui tient le crochet, que l'on place ordinairement à l'extrémité du fourreau, il en eſt de deux ſortes, la premiere (*fig.* 40.) eſt large & de forme ovale en *A*, & quarrée du côté de la tête *B*; la deuxieme (*fig.* 41.) eſt à trois quarres & à trois faces, dont une eſt plus large que les autres en *A*, & quarrée du côté de la tête *B*; d'autres encore appellés *mandrins de garde de poignée* ou *de pommeau* (*fig.* 42.) ſervent à mandriner les trous des coquilles, poignées & pommeaux pour les équarrir; c'eſt auſſi une piece de fer de même forme que la ſoie des lames, quarrée en *A*, & quelquefois à crochet du côté de la tête *B*.

Les limes faites pour limer les ouvrages ſont en acier & de pluſieurs eſpeces; les unes (*fig.* 43.) appellées *quarrelets* ſont méplates en *A*, emmanchées en *B*; les autres (*fig.* 44.) appellées *demi rondes*, ſont en effet arrondies d'un côté en *A*, emmanchées auſſi en *B*; d'autres (*fig* 45.) appellées *quarrées* ou *à potence*, ſont quarrées en *A*, emmanchées en *B*; d'autres (*fig.* 46.) appellées *queues-de-rat*, parce qu'elles en ont en effet la forme, ſont arrondies en *A* & emmanchées en *B*; d'autres enfin appellées *tier point*, (*fig.* 47.) ſont à trois quarres en *A* & emmanchées en *B*.

Les bruniſſoirs (*fig* 48 & 49.) auſſi en acier, faits pour brunir & donner le luiſant, ſont de deux ſortes, les uns droits & les autres coudés, les uns & les autres emmanchés en *B*.

Les limes à queue (*fig.* 50, 51, 52, 53 & 54.) appellées ainſi parce qu'elles ont une queue, ſont plus petites que les précédents & de même eſpece, c'eſt-à-dire *quarrelettes*, *demi-rondes*, *quarrées* ou *à potence*, *tiers-point*, & *queue de-rat*.

Les rapes (*fig.* 55 & 56. *Pl. X.*) eſpece de lime dont la taille differe de celle des précédentes, faites pour limer ou raper le bois, ſe diviſent comme les limes en pluſieurs eſpeces, & ſont comme elles emmanchées en *B*.

Les riflards (*fig.* 57, 58, 59 & 60.) ſont auſſi des eſpeces de limes en acier, coudées à deux côtés, faites pour fouiller dans les endroits des ouvrages où les limes ordinaires ne peuvent approcher; on les fait auſſi comme les limes en quarrelettes, demi-rondes, tier-point, à potence, & queue-de-rat.

Les riflards ou rapes (*fig.* 61.) faits pour limer le bois, ſont auſſi de diverſes eſpeces, comme les limes.

Les tenailles de bois (*fig.* 62.) faites, étant placées dans les étaux pour ſerrer & tenir ferme les ouvrages polis, délicats, & de ſujétion ſans les gâter, ſont compoſées de deux jumelles de bois *A A*, avec mors à talon par en-haut *B B*, frettes enſemble par en-bas *C*, & éloignées l'une de l'autre force par une calle ou ſerre *D*, pour leur donner du reſſort.

Les tenailles à vis appellées ainſi parce qu'elles ſervent à faire des vis, ſont de deux ſortes; les unes (*fig.* 63.) à mors, à queue-d'aronde; & les autres (*fig.* 64.) à mors droits: les unes & les autres ſont compoſées de deux mors égaux *A A*, à charniere en *B*, portant chacune un œil *C C*; on paſſe une vis *D* garnie d'écroux à oreille *E*, & de reſſort *F*.

Les pinces ainſi appellées parce qu'elles pincent, ſont de pluſieurs ſortes; les unes appellées *quarrées* (*fig.* 65.) parce que les mors en ſont quarrés; les autres appellées *rondes* (*fig.* 66.) parce que les mors en ſont ronds & pointus; d'autres enfin (*fig.* 67.) appellées *à queue d'aronde*, parce que les mors en ſont à queue-d'aronde: les unes & les autres ſont compoſées de mors acérés *A A*, à charniere en *B*, & à branche *C'C'*, dont celles de la derniere étant droites, ſont garnies d'une petite virole méplate *D*, pour les tenir ſerrées ferme.

Les ciſailles (*fig.* 68.) faites pour couper à la main du laiton, de la tôle, *&c.* ſont compoſées de deux mors acérés *A A*, à charniere en *B*, & à branches *C C*.

Les fraiſes (*fig.* 69.) faites pour fraiſer des trous, ſont compoſées d'une tête acerée *A*, quarrée ou à pans, & d'une queue *B*, garnie de boîte de bois *C*.

Les forets (*fig.* 70.) faits pour percer, ſont compoſés d'une tête acérée *A*, & de queue *B*, faite pour entrer dans une boîte ſemblable à celle de la *figure* précédente.

Les archets (*fig.* 71.) faits pour faire mouvoir les fraiſes ou forets, ſur-tout les petits, ſont compoſés d'une corde à boyau *A*, arrêtée par chaque bout à une branche de baleine *B*.

Les arçons (*fig.* 72.) eſpece d'archets forts & longs, employés aux mêmes uſages, ſont compoſés d'une corde de cuir *A*, arrondie & ſavonnée, arrêtée par chaque bout à une lame d'épée ou de fleuret *B*, emmanchée en *C*.

Les palettes (*fig.* 73.) faites étant appuyées ſur l'eſtomac pour ſupporter la tête des forets ou fraiſes lorſque l'on perce des trous, ſont compoſées de palettes de bois *A* avec manche *B*, garnies d'une piece de fer *C* attachée deſſus, percée de trous allant juſqu'au milieu pour porter la tête des fraiſes ou forets.

Les filieres (*fig.* 74.) faites pour tirer le fil d'or, d'argent, de cuivre, *&c.* ſont des plaques d'acier *A*, percées de pluſieurs trous de différente grandeur, & bien polis intérieurement, quelquefois avec un manche de fer *B*.

Les ſcies à refendre (*fig.* 75.) faites pour ſcier ou refendre l'or, l'argent, le cuivre, ou autre métal, ſont compoſées d'une ſcie dentée *A*, montée ſur un chaſſis de fer contourné *B*, garni d'un manche de bois *C*.

Les blocs de plaque (*fig.* 76.) faits pour ſoutenir les plaques des épées lorſqu'on les travaille au ciſelet, ſont compoſés d'un bloc ou eſpece de billot de bois *A*, fretté par chaque bout, garni d'une vis à écrou *B*.

La *fig.* 77. repréſente la vis de plaque compoſée d'une tige quarrée en *A*, à tête quarrée en *B*, à vis en *C*, garnie d'écroux à oreille *D*.

Les blocs de corps (*fig.* 78.) faits pour ſoutenir les gardes des épées, ſabres, & autres pieces de *fourbiſſure* lorſqu'on les travaille au ciſelet, ſont compoſés d'un bloc de bois applati *A*, garni d'étrier à vis *B*, avec brochette *C*.

La *fig.* 79. repréſente l'étrier à vis, fait pour ſerrer les ouvrages ſur le bloc de corps, compoſé d'un étrier à deux branches, percée chacune d'un trou méplat par chaque bout *A A*, pour le paſſage de la brochette coudée en *B*, renforcí au milieu *C*, & percé d'un trou taraudé garni d'une vis à écroux *D*, ayant par un bout *E* un œil pour la tourner, & de l'autre *F* une petite plaque à pointe ſervant de point d'appui lorſqu'on la tourne.

La *fig.* 80 repréſente la brochette faite pour appuyer & maintenir les ouvrages ſur le bloc, coudée en *A* & droite en *B*. *Article de M.* LUCOTTE.

FRANCA, (*Botan.*) plante dont Micheli a fait le premier un genre particulier, & dont M. Guettard

a donné

a donné une deſcription très-exacte dans les mémoires de l'académie royale des Sciences, *année* 1744. comme cette plante n'eſt d'aucun uſage ni en médecine, ni dans les arts, il ſuffira d'établir ici ſon caractere générique.

Le calice eſt en cloche à pluſieurs nervures, découpé à ſa partie ſupérieure en pluſieurs parties; il ſert d'enveloppe au fruit; les pétales ſont poſés circulairement; ils ſont larges à leurs parties ſupérieures, étroits à leur partie inférieure, qui eſt de la longueur du calice, & renfermés dedans. Le nectarium ou alvéole, eſt une petite gouttiere ſaillante, angulaire, poſée ſur la ſurface intérieure de la partie étroite du pétale. Les étamines ſont inégales cinq, ſix ou ſept en nombre, dont les filets forment une gaine au piſtil; les ſommets ſont oblongs, à deux bourſes; le piſtil eſt compoſé d'un embryon poſé dans le milieu de la fleur & ſur le fond du calice; il porte une ſtile qui diminue juſqu'à ſa pointe, diviſée en trois parties égales: cet embryon devient un fruit ou capſule qui s'ouvre par le haut en pluſieurs parties, n'a qu'une loge remplie de ſemences plates d'un côté, & convexes de l'autre.

Le nom de *franca* a été impoſé à cette plante par Micheli, en faveur d'un médecin de Lucques de ſes amis, nommé *Franchi*; M. Linnæus ne devoit donc pas le changer en celui de *frankenia*, qu'il a tiré du nom d'un botaniſte allemand appellé *Frankenius*, lequel n'avoit rien à prétendre à cette politeſſe.

La *franca* n'aime que les bords de la mer. Micheli rapporte qu'il ne l'a trouvée dans toute l'Italie que ſur le rivage du port de Livourne; elle eſt indiquée en Eſpagne par Barrelier. Ray, Parkinſon, Gerard, Dillenius, la marquent en Angleterre. M. de Tournefort l'a trouvée dans pluſieurs îles de l'Archipel, comme on l'apprend par ſes manuſcrits. M. Magnol l'indique autour de Montpellier. M. Guettard l'a vue ſur les côtes du bas-Poitou & de l'Aunis, où elle eſt commune dans les marais ſalans, ou dans ceux qui ſont deſſéchés. Elle varie dans les divers lieux de ſa naiſſance par le plus ou le moins de fleurs, ſon duvet & ſon tiſſu ligneux. Les meilleures figures de cette plante, ſont celles de Micheli & de M. Guettard. (*D. J.*)

FRERE, (*Droit naturel.*) terme de relation entre des enfans mâles qui ſont ſortis d'un même pere & d'une même mere.

Le devoir des *freres* vis-à-vis les uns des autres, conſiſte dans la concorde, le ſoutien & l'étroite union. „ Vous êtes les enfans d'un même pere, dit „ le bramine inſpiré, & le même ſein vous a nour- „ ris; *freres*, reſtez unis enſemble, & dans la mai- „ ſon paternelle habitera la paix & le bonheur „. Mais ſi ces ſages préceptes ont accès dans les démocraties, où les ſentimens de la nature n'ont point été corrompus, on ſait trop combien les liens de fraternité ſont foibles dans les pays de luxe, où chacun ne ſonge qu'à ſoi, & ne vit que pour ſoi. C'eſt là que ſe réaliſe ſans ceſſe l'événement de la fable des enfans du bon vieillard d'Eſope: d'abord après la mort de leurs peres, ils prirent de routes toutes oppoſées à leurs promeſſes: liſez-en la peinture ſimple & touchante dans la Fontaine,

Leur amitié fut courte autant qu'elle étoit rare,
Le ſang les avoit joints, l'intérêt les ſépare;
L'ambition, l'envie, avec les conſultans,
Dans la ſucceſſion vinrent en même tems;
Tous perdirent leur bien. . . . . . .

(*D. J.*)

FRERE-D'ARMES, (*Hiſt. mod.*) titre d'aſſociation des plus étroites entre deux chevaliers.

Le mot de *frere* étoit anciennement un terme d'amitié, que nous donnions même à des inconnus d'un état très-inférieur, ainſi qu'en uſent les Polonois & les Bohémiens les uns à l'égard des autres. L'union fraternelle, & l'interpellation de *frere*, furent encore plus communes entre des gentils-hommes qui avoient ſervi enſemble. Baſſompierre appelle les chevaliers de Cramail & de Grammont, en 1621, ſes anciens *freres* & amis; les plus illuſtres guerriers des ſiecles précédens, leur en avoient donné l'exemple. Du Gueſclin & Cliſſon conclurent enſemble, en 1370, une fraternité d'armes, dont on peut lire le titre original rapporté par du Cange, dans ſa vingt-unieme diſſertation, à la ſuite de Joinville. *Voyez* FRATERNITÉ D'ARMES.

Le chriſtianiſme avoit fondé l'uſage entre les hommes de ſe traiter de *freres*, la chevalerie le continua; ce n'étoit pas un titre d'amitié purement arbitraire, & ſans effet, on y joignoit une eſpece de formalité, par laquelle on s'adoptoit mutuellement en cette qualité de *frere*, de même que nous voyons des adoptions de pere & de fils, dont Baſſompierre nous donne un exemple entre lui & le duc d'Oſſone.

Entre les cérémonies d'aſſociations de *freres-d'armes* ou *compagnons-d'armes*, ſe trouve l'échange de leurs armes, de ſorte qu'ils ſe les donnoient l'un à l'autre; de même qu'on le voit de Glaucus & de Diomède dans Homère. L'engagement réciproque qu'on prenoit alors, conſiſtoit à ne jamais abandonner ſon *frere-d'armes* ou ſon compagnon d'armes, dans quelque péril qu'il ſe trouvât, à l'aider de ſon corps & de ſon avoir juſqu'à la mort, & à ſoutenir même pour lui, dans certains cas, le gage de bataille, s'il mouroit avant que de l'avoir accompli. *Voyez* GAGE *de bataille*.

Le *frere-d'armes* doivent être l'ennemi des ennemis de ſon compagnon, l'ami de ſes amis; tous deux devoient partager leurs biens préſens & à venir, & employer leurs biens & leur vie à la délivrance l'un de l'autre lorſqu'ils étoient pris. Les chevaliers de l'ordre du Croiſſant avoient été formés ſur ce modele.

Outre le ſervice des armes qui ſe rendoit à toute épreuve entre *freres-d'armes*, il n'y avoit point d'occaſions que l'un ne ſaisît avec ardeur, ſi l'autre avoit beſoin d'aſſiſtance, point de bons offices qu'il ne cherchât à lui rendre; il n'oublioit jamais, dans quelque cas que ce fût, le titre par lequel ils étoient unis. *Voyez* dans Brantome (capitaine françois, *tom. IV.*), le portrait qu'il fait de deux jeunes *freres-d'armes*, qui de ſon tems étoient partis enſemble pour aller chercher fortune.

L'aſſiſtance que l'on devoit à ſon *frere-d'armes*, l'emportoient ſur celle que les dames étoient en droit d'exiger; mais ce qu'on devoit à ſon ſouverain, l'emportoit ſur tous les autres devoirs. Des *freres d'armes* de nation différentes, n'étoient liés enſemble qu'autant que leurs ſouverains étoient unis, & ſi les princes ſe déclaroient la guerre, elle entraînoit la diſſolution de toute ſociété entre leurs ſujets reſpectifs: excepté ce cas, rien n'étoit plus indiſſoluble que les nœuds de cette fraternité.

Les *freres-d'armes*, comme s'ils euſſent été membres d'une même famille, portoient une armure & des habits ſemblables; ils vouloient que l'ennemi pût s'y méprendre, & courir également les dangers dont l'un & l'autre étoient menacés. Enfin, l'union des *freres-d'armes* étoit ſi intime, qu'elle ne leur permettoit pas d'avouer, du moins ouvertement, des amis qui n'auroient point été les amis de l'un & de l'autre. *Voyez* Nicot au mot *Freres d'armes*. *Voyez* ſur-tout l'excellent ouvrage de M. Sainte-Palaye, ſur l'*ancienne chevalerie*. Le détail qu'on vient de lire en eſt tiré, & l'auteur n'a rien obmis d'intéreſſant ſur cette matiere; il a tout lu & tout recueilli. (*D. J.*)

FRUMENTAIRE, ſ. m. (*Hiſt. rom.*) les *frumentaires* étoient certains officiers établis & départis dans les provinces romaines par les empereurs, pour veiller aux tumultes, mouvemens, ſéditions, ou conſpirations qui viendroient à s'élever dans l'empire, & en avertir le prince. Aurélius Victor les nomme *race déteſtable*, à cauſe des crimes qu'ils inventoient contre des innocens, qui, pour être trop éloignés de la cour, n'avoient pas le moyen de ſe juſtifier avant d'être opprimés. Ils porterent ſi loin leurs faux rapports & leurs calomnies, que Dioclétien les caſſa & les abolit; ils furent ſuccédés par des officiers qu'on appella *agentes in rebus*; c'étoient des agens ou couriers des empereurs, dont l'office conſiſtoit à porter les lettres & paquets des empereurs, à voir & viſiter toutes les lettres que les empereurs, ou leurs principaux officiers, donnoient à ceux qui couroient ſur les grands chemins. (*D. J.*)

FURONCLE, CLOU, ANTHRAX, CHARBON, (*Synon.*) ces quatre mots ſynonymes en chirurgie, déſignent tous des eſpeces de phlegmon, avec cette différence que le *charbon* eſt le *furoncle* tombé en pourriture, & qu'il eſt un ſymptôme ordinaire des maladies peſtilentielles.

Le mot *anthrax* eſt tout grec, & déſigne proprement les véſicules ſphacéleuſes qui s'élévent ſur la

peau

peau en tems de peſte, & qui ſont ſemblables à celles qu'auroit fait une brûlure.

Le mot *clou* eſt le terme dont le vulgaire ſe ſert à la place de celui de *furoncle*. Le *clou* eſt proprement une petite tubéroſité dure qui ſe forme par tout le corps dans la graiſſe ſous la peau, & eſt accompagné d'inflammation, de rougeur, & de douleur. Non-ſeulement les adultes, mais auſſi les jeunes perſonnes, & même les enfans nouveaux nés, y ſont ſujets. Les *clous* demandent extérieurement d'être oints d'eſprit de vitriol mêlé avec du miel; ils exigent enſuite les emplâtres digeſtifs, tels que le diachylon ſimple, l'emplâtre de mélilot, de ſperma ceti, *&c.* s'ils réſiſtent à ces remedes, il faut les amener à ſuppuration par les maturatifs, en déloger la matiere corrompue, nettoyer l'ulcere, & enfin conſolider la plaie.

Les puſtules que les latins nomment *vari*, clous du viſage, ſont des diminutifs du *furoncle*, & ils demandent ſur-tout les remedes internes qui tendent à dépurer & à purifier la maſſe viciée du ſang. (*D. J.*)

G

GAGE, ſ. m. (*Droit naturel.*) c'eſt une certaine choſe, un certain effet que le débiteur remet entre les mains d'un créancier, ou lui affecte pour ſûreté de la dette qu'il contracte.

Cette tradition d'un effet dont le créancier ne ſe déſſaiſit point qu'il n'ait été payé, a ſouvent lieu dans les contrats intéreſſés de part & d'autre, pour ſervir de garantie au créancier. On prend cette précaution non-ſeulement afin que le débiteur tâche de s'acquitter au plutôt, pour redevenir poſſeſſeur de la choſe qu'il a miſe en *gage*, mais encore afin que le créancier ait en main de quoi le payer, comme auſſi de quoi s'épargner l'embarras, les frais, & les chagrins d'un procès, ſi le débiteur ne le paye pas. Delà vient qu'ordinairement le *gage* vaut plus que ce que l'on prête, ou du moins tout autant.

L'uſage des *gages* ayant donc été établi pour la ſûreté des dettes, & les dettes conſiſtant en des choſes qui ont un prix propre & intrinſeque, ou éminent, il faut que les premiers ſoient d'une autre nature que les derniers; ainſi indépendamment des conſidérations morales, on peche contre cette maxime, au royaume du Pégu, où un homme peut engager pour dette ſa femme & ſes enfans à ſon créancier: la loi l'approuve, & ordonne ſeulement que ſi le créancier couche avec la femme ou la fille de ſon débiteur, il perd ſa dette, & eſt obligé pour toute peine de rendre la perſonne engagée.

On ne ſauroit pareillement s'empêcher de deſapprouver la coutume des Egyptiens, parmi leſquels il y avoit une loi qui ne permettoit d'emprunter qu'à condition d'engager le corps embaumé de ſon pere, à celui dont on empruntoit: comme c'étoit un opprobre de ne pas retirer le plutôt poſſible un *gage* ſi précieux, & que celui qui mouroit ſans s'être acquité de ce devoir, étoit privé de la ſépulture, il ne falloit jamais expoſer les citoyens à pouvoir ſe trouver dans cet état malheureux.

Les choſes que l'on donne en *gage* ſont ou ſtériles, ou de quelque revenu; l'engagement des dernieres eſt ſouvent accompagné d'une clauſe dite d'antichrèſe, par laquelle on convient que le créancier, pour l'intérêt de ſon argent, tirera les revenus de ce qu'il a en *gage*.

A l'égard des choſes ſtériles, on les engage auſſi très-ſouvent ſous une clauſe appellée *commiſſoire*, en vertu de laquelle, ſi l'on ne retire le *gage* dans un certain tems, il doit demeurer au créancier. Il n'y a rien en cela d'injuſte, ſi la valeur de la choſe engagée n'excède pas la ſomme prêtée, & les intérêts du tems limité, ou que le créancier rende exactement le ſurplus au débiteur.

Cette clauſe commiſſoire peut même être cenſée avoir lieu comme tacitement appoſée, toutes les fois qu'il y a un tems limité pour le payement de la dette, & toutes les fois que le débiteur laiſſe exprès écouler un tems conſidérable ſans retirer le *gage*: car il y a peu de gens qui vouluſſent prêter ſur *gage* pour un fort long terme, ſans une telle clauſe; d'ailleurs le changement qui peut arriver à la valeur du *gage*, & les intérêts accumulés de l'argent prêté, feroient avec le tems, qu'un *gage* ſtérile ne ſuffiroit plus pour dédommager le créancier, dont les droits ſe réduiroient finalement à rien.

Au reſte, il faut que le créancier reſtitue le *gage* auſſi-tôt qu'on le ſatisfait; & tant qu'il le tient entre ſes mains, il doit en prendre autant de ſoin que de ſes biens propres; ſi même le *gage* donné eſt une choſe qui ſoit de nature à être détériorée par l'uſage, & que le débiteur ait intérêt, pour des raiſons particulieres, que l'on ne s'en ſerve pas, le créancier ne ſauroit s'en ſervir légitimement, ſans le conſentement du propriétaire, à moins que le contrat ne porte la clauſe d'antichrèſe dont on a parlé ci-deſſus, c'eſt-à-dire pour m'exprimer en juriſconſulte, *mutui pignoris uſus pro credito*.

Si la choſe engagée ſe gâte ou périt par la mauvaiſe foi, ou par la négligence marquée du créancier, il en eſt reſponſable au débiteur; ſi au-contraire, ſans qu'il y ait de ſa faute, le *gage* vient à périr par un cas fortuit, alors le créancier conſerve ſon droit qui ſe tranſporte ſeulement ſur les autres biens du débiteur, ſans pouvoir exiger que ce débiteur lui remette en *gage* une autre choſe à la place de celle qui s'eſt perdue, à moins de convention expreſſe entre les parties.

On fait ſur les *gages* une queſtion aſſez importante; on demande ſi le créancier doit acquérir par preſcription la propriété d'un *gage* donné par le débiteur? Je diſtinguerois ici volontiers entre le droit naturel & le droit romain; il ſemble que ſuivant le droit naturel, la faculté de retirer le *gage* en payant, ne doit jamais s'éteindre, s'il n'y a point de clauſe commiſſoire, tacite, ou de rénonciation entre les contractans.

Dans le droit romain, les ſentimens oppoſés ſont ſoutenus de part & d'autres, par des raiſons très-ſpécieuſes, que je ſuis diſpenſé de détailler ici; cependant ceux qui voudront en faire l'examen, peuvent conſulter Cujas, ſur le *digeſt. l. XIII.* Bachovius, *de pignorib. & hypothec. l V. c. xx.* Vinnius, *ſelect. quæſt. l. II. c. xxvj* Jacob. Gothofredus *in cod. théod.* Joh. Voet, *in tit digeſt. de pignoribus* Thomaſius, *diſſert. de pignorib.* & Tollieu, *diſſert. de luitione pignorat.* Ultraj. 1706.

Peut-être enfin qu'après avoir tout lû, on conclura que les anciens juriſconſultes n'ont jamais eu des idées bien nettes & bien liées ſur cette matiere; ou ſi l'on veut que les fragmens qui nous reſtent de leurs écrits ſur ce ſujet, ne ſont ni moins obſcurs, ni moins imparfaits que ſur tant d'autres. (*D. J.*)

GAGEURE, ſ. f. (*Droit naturel.*) ſorte de contrat haſardeux, par lequel deux perſonnes, dont l'une affirme, & l'autre nie un événement ou un fait ſur lequel aucune d'elles n'a de connoiſſance ſuffiſante, ou ſur lequel même l'une d'elles déclare en être parfaitement inſtruite, dépoſent ou promettent de part & d'autre une certaine ſomme, que doit gagner la perſonne dont l'aſſertion ſe trouvera conforme à la vérité.

J'ai dit que la *gageure* eſt un contrat haſardeux: parce que dans cette ſtipulation réciproque & conditionnelle, il y entre du haſard, puiſqu'il ne dépend pas des parieurs de faire enſorte que l'événement ou la choſe ſur laquelle ils ont gagé, exiſte ou n'exiſte pas

Lorſque l'on parie ſur un événement déja paſſé, la *gageure* n'en eſt pas moins bonne, quand même l'un des contractans ſauroit certainement la vérité; en effet, quiconque ſe détermine volontairement à parier contre quelqu'un, ſans rechercher ſi ce quelqu'un eſt aſſuré ou non de ce qu'il ſoutient, eſt cenſé vouloir bien courir riſque de ſon argent contre une perſonne qui peut jouer à jeu ſûr; & lorſque ce cas arrive, il ne doit s'en prendre qu'à lui-même s'il s'abuſe. A plus forte raiſon la *gageure* eſt-elle bonne, lorſque l'un des gageurs déclare qu'il eſt parfaitement informé de ce dont il s'agit, & avertit la perſonne qui eſt d'un avis oppoſé, de ne point s'engager dans un pari téméraire.

Autre choſe eſt néanmoins, ſi avant que de parier ſur un fait ou un événement inconnu, l'un demande expreſſément à l'autre ce qu'il en ſait: car en ce cas là, ſi la perſonne queſtionnée fait ſemblant d'ignorer ce dont elle eſt inſtruite pour obliger l'autre à gager, il y a de la mauvaiſe foi de ſa part, & par conſéquent la *gageure* eſt nulle.

Celle de Samſon contre les Philiſtins, pour l'explication de ſon énigme, devenoit nulle de droit par une autre raiſon, ſavoir, parce que l'énigme par lui propoſée, n'étoit pas dans les regles, & pouvoit s'expliquer de pluſieurs façons différentes, qui n'auroient

pas

pas été la ſienne, & qui auroient peut être mieux valu. On ſent bien que les jeux de mots & d'eſprits ne ſont pas plus licites dans les *gageures* que dans les autres engagemens de la ſociété.

En général, c'eſt dans la droite raiſon, & dans l'application des principes de la nature des contrats, qu'il faut puiſer ſes jugemens ſur la validité ou non-validité des *gageures*: car d'un côté, le droit civil eſt très-concis ſur ce ſujet, & ne fournit aucunes lumieres; de l'autre, les uſages des divers états de l'Europe à cet égard, ne s'accordent point enſemble.

Il n'y a je penſe que deux ſeules lois dans le digeſte ſur les *gageures*; la premiere, *de Aleatoribus*, dit que ſuivant la loi *Titia* & la loi *Cornelia*, il étoit défendu à Rome de gagner pour le ſuccès que des joueurs auroient à des jeux illicites; mais que les *gageures* étoient permiſes dans les jeux où il s'agiſſoit de faire paroître la force & le courage: or, par ordre du ſénat, tous les jeux étoient illicites, excepté ceux d'adreſſe ou de force du corps.

La ſeconde loi romaine connue, eſt la loi 17. *de præſ. verb.* qui nous apprend de quelle maniere ſe faiſoient la *gageures* chez les Romains. Si quelqu'un, dit cette loi, à cauſe d'une *gageure* (*Sponſionis cauſa*), a reçu un anneau, & ne l'a pas rendu à celui qui a gagné, ce dernier a une action contre lui. Les Romains avoient coutume de dépoſer entre les mains d'un tiers, les anneaux qu'ils portoient au doigt; ce dépôt tenoit lieu de ſtipulation, & rendoit la *gageure* obligatoire; c'eſt pour cette raiſon que parmi les juriſconſultes, le mot de *conſignation* & de *gageure*, ſe prennent indifféremment l'un pour l'autre, & vraiſemblablement *gageure* vient de gage; il eſt encore arrivé de là dans le droit civil, que les *gageures* ne ſont point réputées des conventions ſérieuſes, ſi le gage n'a été dépoſé.

En effet, le petit recueil de déciſions que l'on a ſur ce ſujet, dans nos parlemens qui ſuivent le droit romain, n'ont confirmé les *gageures* que dans le cas de conſignation, juſques-là même qu'on a jugé au parlement de Bourgogne, qu'il ne ſuffiſoit pas en fait de *gageure*, que la convention fût rédigée par devant notaire, pour rendre le pari valable.

Mais lorſqu'il s'agit de l'adreſſe & de la force du corps, la *gageure* eſt déclarée obligatoire, quoique le prix n'ait pas été dépoſé, parce que le prix de la *gageure* eſt proprement la récompenſe de l'adreſſe & du péril; ainſi la *gageure* que fit M. de Saillant, avec M. le Duc, auroit été décidée très-obligatoire, quand même le prix de cette *gageure* n'auroit pas été conſignée, M. de Saillant paria dix mille écus contre M. le Duc, qu'il iroit & reviendroit deux fois à cheval, avec des relais placés d'eſpace en eſpace, dans ſix heures de tems, de la porte Saint-Denis à Chantilly; il termina ſes quatres courſes quinze minutes avant les ſix heures écoulées, & mourut malheureuſement de cet effort au bout de quelques mois. Il faut dire la même choſe (car c'eſt le même cas), de la *gageure* de mille louis que le lord Powerſcourt fit il y a vingt ans, de ſe rendre à cheval, avec des relais, de Fontainebleau à Paris en moins de deux heures; il gagna ſa *gageure* d'un bon quart-d'heure, & ſans ſe fatiguer.

Quelques états de l'Europe ont abſolument prohibé pluſieurs eſpeces de *gageures*, dont quelques-unes paroiſſent indifférentes en d'autres lieux: à Rome, par exemple, il eſt défendu par des bulles, de faire des *gageures* ſur l'exaltation des papes, & ſur la promotion des cardinaux: à Veniſe, il eſt défendu de gager ſur le choix des perſonnes qu'on doit élever à des charges publiques: à Gènes cette défenſe a lieu ſur le ſuccès des expéditions militaires de l'état, ſur les mariages à contracter, & ſur le départ ou l'arrivée des vaiſſeaux: mais en Angleterre, où l'on ne connoît point ces petites entraves de la politique italienne, en Angleterre, où le gouvernement eſt libre, on y fait ſans ceſſe des *gageures* ſur toutes ſortes d'évenemens contingens, & la loi ne défend que celles qui ſont deshonnêtes & illicites par elles-mêmes. (*D. J.*)

GANTERIE, ſ. f. (*Art. méch.*) ſous le nom de *ganterie*, l'on entend l'art de fabriquer toute ſorte de gants, eſpece de vêtement de main deſtiné principalement à la défendre du froid pendant l'hiver, & du hâle pendant l'été. Ce mot vient, ſelon quelques-uns, de *vagina*, &, ſelon d'autres, de *wante*, mot flamand, ou ancien allemand, qui veut dire la même choſe. Du Cange le dérive de *wantus*, *wanto*, & *gwantum*, mot tiré de la baſſe latinité.

L'uſage des gants ſemble être fort ancien; les premiers qui ont paru, s'appelloient *chiroteques*. On en fit dont ſe ſervirent les payſans pour ſe garantir des piquures d'épines lorſqu'ils les coupoient; enſuite on en fit uſage pendant l'hiver pour ſe garantir du froid, enfin, ils ſe ſont ſi fort multipliés, qu'on en porte maintenant par-tout, non-ſeulement pendant l'hiver, mais même pendant l'été; on en fait encore uſage dans toutes les cérémonies, ſoit de mariages, baptêmes, *&c.* Nous diviſerons la *ganterie* en deux parties; l'une eſt la connoiſſance des peaux propres aux gants, & l'autre eſt la maniere de les tailler pour en faire des gants ou mitaines de toute eſpece, tant pour hommes que pour femmes.

Des peaux propres aux gants. Les peaux que l'on emploie pour les gants, ſont celles de chamois, de buffle, d'élan, de bouc, de chevre, de chevreau, de cerf, de dain, de mouton, de brebis, d'agneau, & autres animaux, ainſi que de canepin, pellicule très-mince que l'on leve de deſſus les peaux pour en faire des gants les plus minces, & dont la paire peut être contenue dans une coque de noix. On emploie quelquefois, mais fort rarement celles de caſtor, quoique les marchands aſſurent que tels & tels gants en ſont faits. Cette peau eſt fort peu propre aux gants, étant trop dure & trop peu liante; on la reſerve plutôt pour les fourrures, chapeaux, *&c.* Toutes ces peaux ſont paſſées en huile & préparées par les Chamoiſeurs & Mégiſſiers, qui les fourniſſent aux Gantiers toutes préparées; qu'ils font teindre enſuite par les Teinturiers, ſelon les couleurs qu'ils jugent à-propos de leur donner. On peut voir cette partie détaillée fort au long dans l'art de la Mégiſſerie, où l'on diſtingue toutes les manieres de préparer les peaux ſelon leurs eſpeces & leurs qualités. On fait auſſi les gants au métier ou à l'éguille en ſoie, fil, & coton, ou bien encore en taffetas, ſatin, velours & autres étoffes; mais les premiers regardent plus particulierement les Bonnetiers, & les ſeconds les marchands de modes.

Des gants. Les gants ſe diviſent en deux ſortes: les uns qu'on appelle *gants* proprement dits, & les autres *mitaines*; les premiers ſont auſſi de deux eſpeces: les uns pour hommes ſont les plus courts, & enveloppent les quatre doigts de la main & le pouce, chacun ſéparément, le métacarpe ou la paume & le carpe ou le poignet juſqu'au-deſſus ſeulement; les autres pour femmes ſont les plus longs, étant accoutumées à avoir les bras découverts, ils enveloppent comme les précédens non-ſeulement les quatre doigts de la main & le pouce chacun ſéparément, quelquefois ouverts, & quelquefois fermés, le métacarpe & le carpe, mais même auſſi l'avant-bras en entier juſqu'au coude. Les mitaines ſont auſſi des eſpeces de gants faits comme les précédens, mais dont les quatre doigts de la main ſont enſemble & le pouce ſéparément; il en eſt de fermées & d'ouvertes; les unes ſervent aux payſans pour les garantir des piquures d'épines lorſqu'ils les coupent, & aux enfans pour leur tenir les mains plus chaudement, & les autres ſervent à preſque toutes les femmes, lorſqu'elles vont en ville, en viſite, ou en cérémonie, plus ſouvent par coutume que par beſoin.

De la maniere de faire les gants. Les gants ſont compoſés chacun de quatre ſortes de pieces principales: la premiere eſt l'étavillon, (on appelle ainſi toute eſpece de peau taillée ou non taillée, diſpoſée pour faire un gant); la deuxieme, qui eſt le pouce, eſt un petit morceau de peau préparé pour faire le pouce; la troiſieme, ſont les fourchettes; ce ſont auſſi des petits morceaux de peaux à deux branches qui ſe placent entre les doigts pour leur donner l'agilité néceſſaire; la quatrieme, ſont les quarreaux. Ce ſont de très petits morceaux de peau plutôt loſanges que quarrés, qui ſe placent dans les angles intérieurs des fourchettes pour les empêcher de ſe déchirer, & en même tems contribuer avec elles à l'agilité des doigts.

Avant que de tailler les gants, il faut d'abord en préparer les peaux; pour cet effet on commence par les parer & en ſupprimer le pelun; ſi elles ſont trop épaiſſes, ou plus d'un côté que de l'autre, il faut les effleurer, c'eſt-à-dire en ôter la fleur; ce qui ſe fait en levant d'abord du côté de la tête une liſiere de cette fleur, qu'on appelle auſſi *canepin*, & avec l'ongle on enleve cette petite peau peu-à-peu; ce qui les rend alors beaucoup plus maniables & plus faciles à s'étendre. Ceci fait, après les avoir

bien

bien broſſées & nettoyées, on les humecte très-légerement du côté de la fleur avec une éponge imbibée dans de l'eau fraîche, & on les applique les unes ſur les autres, chair ſur chair, & fleur ſur fleur; on les met enſuite en paquet juſqu'à ce qu'elles ayent pris une humidité bien égale, & on les tire enſuite l'une après l'autre ſur un paliſſon, *figure* 12. *Planche V.* en longueur, en largeur, & en tout ſens; les maniant ainſi tant qu'elles peuvent s'étendre; enſuite on les dépece, & on les coupe pour en faire des étavillons pouces, fourchettes, *&c.*

Lorſque l'on veut faire un gant, il faut préparer d'abord ſes étavillons, ce qu'on appelle *étavillonner;* ſi la peau en eſt encore trop forte & trop épaiſſe, on l'amincit en la dolant; ce qui ſe fait en cette maniere. On applique l'étavillon ſur une table; on poſe enſuite ſur une de ſes extrémités le marbre à doler, *figure* 5. *Planche V.* en ſorte que ſon extrémité retourne par-deſſus, que l'on tient de la main gauche bien étendue ſur le marbre en appuyant deſſus; on le dole, c'eſt-à-dire, on l'amincit, & on ôte en même tems toutes les inégalités avec le doloir ou couteau à doler, *figure* 6. *Planche V.* qu'on a eu grand ſoin auparavant d'éguiſer avec une petite pierre, & enſuite d'ôter le morfil avec l'épluchoir, *figure premiere, Planche V.* qui n'eſt autre choſe qu'un mauvais couteau; l'on tient pour doler le coteau ſur ſon plat de la main droite, en le faiſant aller & venir ſucceſſivement, juſqu'à ce qu'étant bien dolé partout, la peau en ſoit égale. Ceci fait, un ouvrier l'étend & le tire ſur le paliſſon, *figure* 12. *Planche V.* ou ſur la table fortement & à pluſieurs repriſes ſur tous ſens pour l'alonger, comme on a fait les peaux, plus ou moins, ſelon ſes différentes épaiſſeurs, & toujours pour l'égaliſer; enſuite il l'épluche & le déborde, c'eſt-à dire, en tire les bords & les égaliſe avec l'épluchoir, *figure premiere, Planche V.* le plie en deux pour en faire le deſſus & le deſſous du gant, taille les deux côtés enſemble & les bouts ſelon la largeur & la forme convenables; enſuite le met en preſſe ſous un marbre de pierre ou de bois à cet effet, *figure* 7. *&* 8. *Planche V.* juſqu'à ce qu'un autre ouvrier le reprenne pour le tailler, & on en recommence enſuite un autre de la même maniere.

L'étavillon ainſi préparé, un autre ouvrier entaille les doigts, comme on peut le voir en *ABCD*, *fig.* 1. leur donne leur longueur, les rafile, fait les arrieres fentes *EFG*, enlevure *H*, taille le pouce, *fig.* 2. les pieces de derriere, *fig.* 4. les trois fourchettes, la premiere, *fig.* 5. un peu plus longue que les autres, entre le premier doigt ou maître doigt, appellé *index*, & le deuxieme, le plus long ou du milieu, appellé *medius*, c'eſt à-dire en *E*, *fig.* 1. *Pl. I.* la deuxieme *fig. b*, moins longue que la précédente, & plus longue que la ſuivante, entre le médius & le troiſieme doigt, appellé *annulaire*, c'eſt-à-dire en *F*, *fig.* 1. & la troiſieme, *fig.* 7. plus courte que les autres, entre le doigt annulaire & le petit doigt, appellé *auriculaire*, c'eſt-à-dire en *G*, *fig.* 1. & à chacune leur quarreau, *fig.* 8. dans l'angle de la premiere fourchette; le deuxieme, *fig.* 9. dans l'angle de la ſeconde; & le troiſieme, *fig.* 10. dans l'angle de la derniere, & les ayant mis par paires, il les envoie par douzaines à des ouvriers ou ouvrieres, dont le talent ne conſiſte qu'à les coudre. Ces ouvriers ſe ſervent à cet effet, de fil très-fort, appellé *fil à gant*, ou de ſoie auſſi très-forte.

Les gants couſus, *fig.* 11. 12. *&* 13. il faut les bien nettoyer & les blanchir avec du blanc d'Eſpagne; le blanc pris, on les bat & on les broſſe, ſurtout en tems ſec, juſqu'à ce qu'ils ne jettent plus de pouſſiere: & pour faire prendre le blanc, il faut les mettre en gomme, ce qui ſe fait en appliquant deſſus une éponge très-fine, trempée dans de la gomme adragante très-légere, diſſoute dans de l'eau claire, & paſſée à-travers une linge fin & ſerré, & enſuite fouettée. On les fait ſécher à meſure ſur un cordeau tendu; à demi-ſecs, il faut les plier, dreſſer & renformer, ce qui ſe fait en cette maniere. On place d'abord les extrémités *AA* des deux renformoirs, *fig.* 9. *Pl. V.* dans le gant que l'on veut renformer; on place enſuite la demoiſelle, *fig.* 10. entre les deux, en les ſerrant par l'autre bout à différentes repriſes, pour élargir l'entrée du gant. Ceci fait, on enfonce le bout *A* d'un des renformoirs dans chacun des doigts du gant pour l'élargir, l'étendre & l'amollir; ainſi renformés, on les remet ſur le cordeau pour achever de grand ſoin de tems en tems, de les renformer de nouveau, ce qu'on appelle alors *remanier*, ſans quoi ils ſe gâteroient.

Ce que nous venons de dire des gants, peut s'appliquer à toutes les eſpeces de gants, ainſi qu'à toutes ſortes de mitaines.

Des gants ſelon leur eſpece. Tous les gants ſont appellés *gants ſur poil*, *ſur chair* ou *retournés; gants effleurés* & *non effleurés*; *gants retrouſſés* ou *à l'angloiſe*; *gants de fauconniers*; *gants ſimples* & *brodés*, *gants fournis*, *fourrés* & *demi-fourrés*; *gants bourrés*; *gants glacés*, *parfumés*, &c.

Les gants ſur poil ſont ceux dont le côté du poil de l'animal eſt placé extérieurement, & le côté de la chair intérieurement.

Les gants ſur chair ou retournés, parce qu'ils ſont en contre-ſens des précédens, ſont ceux dont le côté de la chair de l'animal ſe trouve extérieurement, & le côté du poil intérieurement.

Les gants effleurés ſont des gants ſur poil, mais dont on a ôté la fleur. Il faut ſavoir que le côté du poil de l'animal porte toujours avec ſoi une ſurface luiſante & déliée, qu'on appelle *la fleur*, que n'a point le côté de la chair. Cette fleur, roide par elle-même, retient les peaux & les empêche de s'étendre; une fois enlevée, elles n'en ſont pas à la vérité meilleures; mais en récompenſe deviennent beaucoup plus liantes, & s'étendent bien plus facilement.

Les gants non effleurés ſont auſſi des gants ſur poil, dont on n'a point enlevé la fleur.

Les gants retrouſſés ou à l'angloiſe, *fig.* 12. *&* 13. ſont ceux dont le haut *A*, étant en effet retrouſſé, l'envers qui devient l'endroit, eſt de même couleur & de même façon que le reſte du gant.

Les gants de fauconnier, *fig.* 28. ſont des gants groſſiers, faits de peaux de buffle ou d'élan, couvrant la main & la moitié du bras, pour le garantir de la ſerre de l'oiſeau. Ces ſortes de gants ne ſont plus d'uſage; maintenant on ſe ſert en leur place de gants ordinaires.

Les gants ſimples ſont toutes eſpeces de gants qui n'ont aucune broderie.

Les gants brodés, *fig.* 13. ſont des gants dont le deſſus de la main, vers la jonction des doigts, le pourtour de l'enlevure du pouce *B*, les bords du haut *A*, & preſque toutes les coutures ſont brodées en fil, ſoie, or ou argent, ſelon le goût & la diſtinction de ceux qui les portent, & les cérémonies où ils ſont d'uſage.

Les gants fournis ſont ceux dont on a laiſſé intérieurement la laine ou le poil naturel de l'animal, auſſi ſont-ils plus chauds que les autres.

Les gants fourrés ſont ceux dont l'intérieur eſt garni de fourrures fines ou communes; ils ſont plus gros que les autres, mais auſſi plus chauds.

Les gants demi-fourrés ſont ceux dont l'intérieur eſt garni à demi de fourrures; ils ſont un peu moins gros que les précédens, mais auſſi un peu moins chauds.

Les gants bourrés ſont ceux dont le deſſus de la main & des doigts eſt garni intérieurement à force de chiffons ou de laine, & cela pour garantir la main des coups de fleuret adverſaires, dans les exercices de l'eſcrime.

Let gants glacés ſont ceux qui après avoir été paſſés du côté de la chair, dans un mélange d'huile d'olive & de jaunes d'œufs, arroſés d'eſprit-de-vin & d'eau, ont été foulés pendant environ un quart-d'heure, avec le même mélange ſans eau.

Les gants parfumés ſont ceux qui ont été enfermés quelque tems dans des boîtes remplies des odeurs qu'on veut leur donner.

Des gants & mitaines pour hommes. La *fig.* 1. *Pl. I.* repréſente un étavillon de gant ſimple, dont le côté *I* fait le dehors de la main, & le côté *K* le dedans; *ABCD* repréſentent les doigts, *A* eſt l'index, *BB* le medius & ſon correſpondant, *CC* l'annulaire & ſon correſpondant; *EFG*, ſont les arrieres fentes, & *H* l'enlevure.

La *fig.* 2. repréſente le morceau de peau diſpoſé pour faire le pouce; *A* eſt le haut du pouce, & *B* le côté qui ſe coud ſur l'enlevure.

La *fig.* 3. repréſente l'enlevure ou la piece qui ſort de l'enlevure *A* de l'étavillon (*fig.* 1.) ce petit morceau s'envoie à la couturiere pour en tailler les quarreaux.

La *fig.* 4. repréſente un morceau de peau en deux pieces *A* & *B*, dont on ſe ſert quelquefois pour doubler le haut du gant *I* & *K*, *fig.* 1.

La

La *fig.* 5. repréſente la fourchette qui ſe place entre l'index & le medius, dont les bouts ſont à pointe; la *fig.* 6. celle qui ſe place entre le medius à l'annulaire; & la *fig.* 7. celle qui ſe place entre l'annulaire & l'auriculaire.

La *fig.* 8. repréſente le quarreau qui ſe place dans l'angle de la premiere fourchette; la *fig.* 9. celui qui ſe place dans l'angle de la ſeconde; la *fig.* 10. celui qui ſe place dans l'angle de la troiſieme.

La *fig.* 11. repréſente un gant ſimple fait.

La *fig.* 12. repréſente un gant à l'angloiſe ou retrouſſé, fait; *A* eſt la retrouſſure.

La *fig.* 13. repréſente un gant à l'angloiſe, brodé; *AA*, *&c.* ſont les broderies.

La *fig.* 14. repréſente un étavillon de mitaine fermée; *B* eſt le dehors de la main; *B* le dedans; *C* l'enlevure.

La *fig.* 15. repréſente un petit morceau de peau diſpoſé pour faire le pouce; *A* eſt le haut du pouce; & *B* le côté qui ſe coud ſur l'enlevure.

La *fig.* 16. repréſente un morceau de peau en deux pieces *A* & *B*, fait pour doubler le haut de la mitaine *A* & *B*, *fig.* 14.

La *fig.* 17. repréſente la mitaine faite.

La *fig.* 18. repréſente un étavillon de gant de fauconnier, dont le côté *I* fait le dehors de la main, & le côté *K* le dedans. *ABCD* repréſentent les doigts, *A* l'index, *BB* le medius, *CC* l'annulaire, & *DD* l'auriculaire; *EFG* ſont les arrieres fentes; & *H* l'enlevure.

La *fig.* 19. repréſente la peau diſpoſée pour faire le pouce; *A* eſt le haut du pouce; & *B* le côté qui ſe coud ſur l'enlevure.

La *fig.* 20. repréſente la fourchette qui ſe place entre l'index & le medius, dont les bouts ſont à pointe; la *fig.* 21. celle qui ſe place entre le medius & l'annulaire; & la *fig.* 22. celle qui ſe place entre l'annulaire & l'auriculaire.

La *fig.* 23. repréſente le quarreau qui ſe place dans l'angle de la premiere fourchette; la *fig.* 24. celui qui ſe place dans l'angle de la deuxieme fourchette, & la *fig.* 25. celui qui ſe place dans l'angle de la derniere fourchette.

Les *fig.* 26. & 27. repréſentent les deux pieces deſtinées à doubler le haut du gant.

La *fig.* 28. repréſente un gant de fauconnier fait.

Des gants & mitaines de femmes. La *fig.* 29. repréſente un étavillon de gant de femme à doigts ouverts; dont le côté *I* fait le dehors de la main, & le côté *K* le dedans. *ABCD* en ſont les doigts; *A* les deux côtés de l'index; *BB* les deux côtés du medius; *CC* les deux côtés de l'annulaire; & *DD* les deux côtés de l'auriculaire; *EF* & *G* en ſont les arrieres fentes, & *H* l'enlevure.

La *fig.* 30. repréſente la peau diſpoſée pour faire le pouce; *A* en eſt le haut; & *B* le côté qui ſe coud ſur l'enlevure.

La *fig.* 31. repréſente la fourchette deſtinée à être placée entre l'index & le medius, dont les bouts ſont quarrés; la *fig.* 32. celle deſtinée à être placée entre le medius & l'annulaire; la *fig.* 33. celle deſtinée à être placée entre l'annulaire & l'auriculaire.

La *fig.* 34. repréſente le quarreau fait pour être placé dans l'angle de la premiere fourchette, la *fig.* 35. celui pour être placé dans l'angle de la ſeconde; la *fig.* 36. celui pour être placé dans l'angle de la troiſieme.

La *fig.* 37. repréſente un gant à doigts ouverts, fait.

La *fig.* 38. repréſente un gant à doigts fermés, fait, dont les détails ne different en rien de ceux des hommes, que par la groſſeur & la longueur.

La *fig.* 39. repréſente un étavillon de mitaine ouverte, *AB* en eſt le haut, *A* le dehors de la main, & *B* le dedans; *C* la pointe de la mitaine, & *D* l'enlevure.

La *fig.* 40. répréſente la doublure de la pointe.

La *fig.* 41. repréſente le morceau de peau deſtiné à faire le pouce; *A* en eſt le haut, & *B* le côté qui ſe coud ſur l'enlevure.

La *fig.* 42. repréſente une mitaine faite.

La *fig.* 43. repréſente une mitaine brodée faite.

Des outils. La *fig.* 1. *Pl. V.* repréſente un éplu-choir, couteau fait pour ſervir à éplucher, déborder, *&c.* les étavillons, *A* en eſt la lame, & *B* le manche.

La *fig.* 2. repréſente une paire de ciſeaux faite pour tailler les gants; *AA* en ſont les taillans, *B* la charniere, & *CC* les anneaux.

La *fig.* 3. repréſente une paire de forts ciſeaux, faite pour couper ou dépecer les peaux; *AA* en ſont les taillans; *B* la charniere; & *CC* les boucles.

La *fig.* 4. repréſente une paire de forces faites pour dépecer les peaux, eſpece de ciſeaux à deux tranchans *AA*, & à reſſort en *B*, que l'on prend à pleine main en *C* pour s'en ſervir.

La *fig.* 5. repréſente un marbre à doler, d'environ un pié quarré, poli ſur ſa ſurface, ſur laquelle on appuie les étavillons pour les doler.

La *fig.* 6. repréſente un doloir ou couteau à doler compoſé d'un fer *A*, très-large & très-taillant en *B*, emmanché en *C*, fait pour doler les étavillons.

La *fig.* 7. repréſente une preſſe, piece de bois ſimple d'environ deux piés de long, faite pour mettre en preſſe les étavillons.

La *fig.* 8. repréſente une autre preſſe de marbre d'environ un pié quarré, avec boucle au milieu en *A*, faite auſſi pour mettre en preſſe les étavillons.

La *fig.* 9. repréſente deux renformoirs d'environ quinze à dix-huit pouces de longueur chacun, eſpece de fuſeaux de bois de noyer ou de frêne, faits pour renformer les gants, c'eſt-à-dire les étendre.

La *fig.* 10. repréſente une demoiſelle, morceau de bois auſſi de noyer ou de frêne, en forme de cône, d'environ un pié de hauteur, ſubdiviſé de pluſieurs eſpeces de boucles *AA*, *&c.* poſées les unes ſur les autres, dont le diametre diminue à proportion qu'elles ſe levent, appuyées toutes ſur un plateau *B*; cet inſtrument ſert avec les renformoirs, *fig.* 9. à renformer les gants.

La *fig.* 11. repréſente une petite demoiſelle, faite pour ſervir à renfermer les gants d'enfant.

La *fig.* 12. repréſente un paliſſon, fait pour étendre & alonger les peaux, compoſé d'un fer *A*, arrondi ſur ſa partie circulaire, arrêté à l'extrémité d'une plate-forme *B*, antée par l'autre ſur une forte piece de bois *C*, ſervant de pié, & retenue de part & d'autre par des arc-boutans *DD*; on ſe ſert de cet inſtrument étant aſſis ſur une chaiſe ou tabouret, ayant les piés appuyés ſur la machine, & faiſant aller & venir ſur le fer *A*, avec ſes deux mains, les peaux que l'on étend. *Article de M.* LUCOTTE.

GARDE, *en terme de Fourbiſſeur*, eſt l'extrémité de l'épée, qu'on pourroit nommer plus ſimplement *poignée*, ſi ce qui l'accompagne ne garantiſſoit pas effectivement la main de pluſieurs coups qu'on n'éviteroit pas dans les occaſions. Le *gardes* ſont d'or ou d'argent, de cuivre ou d'acier; elles ſont compoſées de la plaque, d'une moulure, d'une bate, d'un œil, d'un corps, d'une branche, & d'un pommeau. *Voyez* tous ces *mots* à leurs articles, quelques-unes d'entr'elles ſont encore ſubdiviſées, comme on le verra auſſi ſous leurs noms.

GARDE SEIGNEURIALE, (*Droit féodal.*) il eſt vraiſſemblable qu'elle eut deux origines toutes oppoſées dans les principes; en effet il y a lieu de croire que quelques ſeigneurs voyant des enfans nobles abandonnés & incapables de gouverner leur héritage, prirent le ſoin de leurs perſonnes & de leurs fiefs par un ſentiment de généroſité, & par la compaſſion naturelle que l'on a pour les foibles & les malheureux; mais d'autres ſeigneurs moins humains & plus intéreſſés ſe prévalurent du bas-âge de tels vaſſaux, & ſur le prétexte apparent de leur foibleſſe & de leur incapacité, ils ſe rendirent maîtres de leurs biens, & s'en approprierent les revenus pendant leur minorité. Ainſi des ſentimens nobles changés en infames produiſirent le même droit; & ce mot ſacré de *garde*, qui ne ſignifioit que *defenſe*, *conſervation* & *protection*, déſigna trop ſouvent la *rapine*, l'*uſurpation* & la *tyrannie*. (*D. J.*)

GENETHLIAQUE, POEME, (*Poéſie.*) on nomme ainſi, comme on l'a remarqué dans le Dictionnaire, les pieces de vers qu'on fait ſur la naiſſance des rois & des princes, auxquels on promet par une eſpece de prédiction, toute ſorte de bonheur & de proſpérités, prédiction que le tems dément preſque toujours. Sophocle, loin de s'amuſer à des poéſies de ce genre également baſſes & frivoles, finit ſon Œdipe, ce chef-d'œuvre de l'art, par une réflexion toute oppoſée à celles des *poëmes génethliaques* Voici la morale qu'il met dans la bouche du dernier chœur; elle eſt digne des ſiecles les plus éclairés & les plus capables de goûter la vérité. O Thébains, „ vous voyez ce roi, cet Œdipe, dont la pénétra„ tion développoit les énigmes du ſphinx; cet Œdi„ pe, dont la puiſſance égaloit la ſageſſe; cet Œdi-

„ pe, dont la grandeur n'étoit point établie ſur les „ faveurs de la fortune! vous voyez en quel préci„ pice de maux il eſt tombé. Apprenez, aveugles „ mortels, à ne tourner les yeux que ſur les der„ niers jours de la vie des humains, & à n'appeller „ heureux que ceux qui ſont arrivés à ce terme fa„ tal„. (*D. J.*)

GENETHLIOLOGIE, ſ. f. (*Aſtrolog.*) art frivole qui conſiſte à prédire l'avenir par le moyen des aſtres en les comparant avec la naiſſance, ou, ſelon d'autres, avec la conception des hommes. On ſait que ce terme eſt formé des deux mots grecs γενεθλη, *génération*, *origine*, & λογος, *raiſonnement*, *diſcours*. Voilà comme l'eſprit foible ſe livrant à de vaines ſpéculations, a cru trouver des rapports qui n'ont jamais exiſté dans la nature, & néanmoins cette erreur a ſi long-tems regné ſur la terre, que c'eſt preſque de nos jours ſeulement que l'Europe s'en eſt entierement détrompée. Mais nous expoſons ici les noms des ſciences chimériques, pour être à jamais le triſte témoignage de l'imbécillité & de la longue ſuperſtition des malheureux mortels. (*D. J.*)

GENT, GENTIL, JOLI, GENTILLESSE, (*Gramm.*) le premier mot eſt vieux, & ſignifie propre, net, galamment ajuſté, *decorus*: elle a le cœur noble & *gent*; & on diſoit au féminin, *gente* de corps & d'eſprit. Ce mot étoit expreſſif, & faiſoit bien dans la poéſie champêtre. *Joli* a pris en quelque façon la place de *gentil*, que nous avons perdu. Je dis en quelque façon, parce qu'il ne le remplace pas. Il n'a pas tant d'étendue qu'en avoit *gentil*, qui s'appliquoit aux grandes choſes, auſſi-bien qu'aux petites; car on diſoit autrefois un *gentil* exercice, une *gentille* action pour un noble exercice, une action glorieuſe. Le ſubſtantif *gentilleſſe*, qui s'eſt conſervé, déſigne dans une perſonne un certain agrément qu'on remarque dans la mine, dans les manieres, dans les geſtes, dans le propos, & dans les moindres actions du corps & de l'eſprit. C'eſt un genre d'agrément très-ſéduiſant dans une femme. (*D. J.*)

GEORGIQUE, LA, ſ. f. (*Poéſie didactiq.*) la *georgique* eſt une partie de la ſcience économique de la campagne, traitée d'une maniere agréable, & ornée de toutes les beautés & les graces de la poéſie. Virgile, dit M. Addiſſon, a choiſi les préceptes de cette ſcience les plus utiles, & en même-tems les plus ſuſceptibles d'ornemens. Souvent il fond le précepte dans la deſcription, & il peint par l'action du campagnard ce qu'il a deſſein d'apprendre au lecteur. Il a ſoin d'orner ſon ſujet par des digreſſions agréables & ménagées à propos qui naiſſent naturellement, & qui ont du rapport avec l'objet principal des *géorgiques*. Son ſtyle eſt plus élevé que le langage familier & ordinaire; il abonde en métaphores, en gréciſmes & en circonlocutions, pour rendre ſes vers plus pompeux.

M. Addiſſon conclud ſon eſſai par cette remarque: c'eſt que les *géorgiques* de Virgile ſont le poëme le plus complet, le plus travaillé, & le plus fini de toute l'antiquité. L'Enéide eſt d'un genre plus noble; mais le poëme des *géorgiques* eſt plus parfait dans le ſien. Il y a dans l'Enéide un plus grand nombre de beautés; mais celles des *géorgiques* ſont plus délicates. En un mot, le poëme des *géorgiques* eſt auſſi parfait, que le peut être un poëme compoſé par le plus grand poëte dans la fleur de ſon âge, lorſqu'il a l'invention facile, l'imagination vive, le jugement mûr, & que toutes ſes facultés ſont dans toute leur vigueur & leur maturité. (*D. J.*)

GIRELLE, ſ. f. (*Potier de terre.*) ſignifie en terme de Potier de terre la *tête*, c'eſt-à-dire le haut de l'arbre de la roue, ſur laquelle on place le morceau de terre glaiſe préparé pour en faire un vaiſſeau, ou tel autre ouvrage. *Voyez* POTIER DE TERRE.

GLORIEUX, adj. pris ſubſt. (*Morale.*) c'eſt un caractere triſte; c'eſt le maſque de la grandeur, l'étiquete des hommes nouveaux, la reſſource des hommes dégénérés, & le ſceau de l'incapacité. La ſottiſe en a fait le ſupplément du mérite. On ſuppoſe ſouvent ce caractere où il n'eſt pas. Ceux dans qui il eſt croient preſque toujours le voir dans les autres; & la baſſeſſe qui rampe aux piés de la faveur, diſtingue rarement de l'orgueil qui mépriſe la fierté qui repouſſe le mépris. On confond auſſi quelquefois la timidité avec la hauteur: elles ont en effet dans quelques ſituations les mêmes apparences. Mais l'homme timide qui s'éloigne n'attend qu'un mot honnête pour ſe rapprocher, & le *glorieux* n'eſt occupé qu'à étendre la diſtance qui le ſépare à ſes yeux des autres hommes. Plein de lui-même, il ſe fait valoir par tout ce qui n'eſt pas lui: il n'a point cette dignité naturelle qui vient de l'habitude de commander, & qui n'exclut pas la modeſtie. Il a un air impérieux & contraint, qui prouve qu'il étoit fait pour obéir: le plus ſouvent ſon maintien eſt froid & grave, ſa démarche eſt lente & meſurée, ſes geſtes ſont rares & étudiés, tout ſon extérieur eſt compoſé. Il ſemble que ſon corps ait perdu la faculté de ſe plier. Si vous lui rendez de profonds reſpects, il pourra vous témoigner en particulier qu'il fait quelque cas de vous: mais ſi vous le retrouvez au ſpectacle, ſoyez ſûr qu'il ne vous y verra pas; il ne reconnoît en public que les gens qui peuvent par leur rang flatter ſa vanité: ſa vue eſt trop courte pour diſtinguer les autres. Faire un livre ſelon lui, c'eſt ſe dégrader: il ſeroit tenté de croire que Monteſquieu a dérogé par ſes ouvrages. Il n'eût envié à Turenne que ſa naiſſance: il eût reproché à Fabert ſon origine. Il affecte de prendre la derniere place, pour ſe faire donner la premiere: il prend ſans diſtraction celle d'un homme qui s'eſt levé pour le ſaluer. Il repréſente dans la maiſon d'un autre, il dit de s'aſſeoir à un homme qu'il ne connoît point, perſuadé que s'eſt pour lui qu'il ſe tient debout; c'eſt lui qui diſoit autrefois, *un homme comme moi*; c'eſt lui qui dit encore aux grands, *des gens comme nous*; & à des gens ſimples, qui valent mieux que lui, *vous autres*. Enfin c'eſt lui qui a trouvé l'art de rendre la politeſſe même humiliante. S'il voit jamais cette foible eſquiſſe de ſon caractere, n'eſpérez pas qu'elle le corrige; il a une vanité dont il eſt vain, & diſpenſe volontiers de l'eſtime, pourvu qu'il reçoive des reſpects. Mais il obtient rarement ce qui lui eſt dû, en exigeant toujours plus qu'on ne lui doit. Que cet homme eſt loin de mériter l'éloge que faiſoit Térence de ſes illuſtres amis Lœlius & Scipion! Dans la paix, dit-il, & dans la guerre, dans les affaires publiques & privées ces grands hommes étoient occupés à faire tout le bien qui dépendoit d'eux, & ils n'en étoient pas plus vains. Tel eſt le caractere de la véritable grandeur; pourquoi faut-il qu'il ſoit ſi rare?

GRACES, LES, ſ. f. plur. (*Mythologie.*) déeſſes charmantes du paganiſme, appellées Χάριτες par les Grecs, & *Gratiæ* par les Latins.

Dans le grand nombre de divinités, dont les poëtes embellirent le monde, ils n'en imaginerent jamais de plus aimables que les *Graces*, filles de Bacchus & de Vénus, c'eſt-à-dire d'un dieu qui diſpenſe la joie aux hommes, & d'une déeſſe qu'on a toujours regardée comme l'ame de l'univers. Si tous les poëtes ne tombent pas d'accord que les *Graces* ſoient filles de Vénus, au-moins ils reconnoiſſent tous qu'elles étoient ſes compagnes inſéparables, & qu'elles compoſoient la partie la plus brillante de ſa cour.

Anacréon, qui a ſi bien connu les divinités dont nous parlons & qui les avoit comme faites à ſon badinage, ne manque preſque jamais de réunir les *Graces* aux Amours. Parle-t-il du fils de Cythere, il le couronne de roſes lorſqu'il danſe avec les *Graces*. Preſſe-t-il un excellent artiſte de lui graver une coupe d'argent, il lui recommande d'y repréſenter à l'ombre d'une vigne les Amours déſarmés, & les *Graces* riantes.

Les poëtes latins tiennent le même langage. Horace, dans cette ſtance heureuſe de ſon ode à Vénus, où il a l'art de renfermer en trois vers toutes les divinités du cortege de la déeſſe de Paphos, place les *Graces* immédiatement après Cupidon. Que le folâtre Amour, dit-il à la déeſſe, ſoit à côté de vous; que les *Graces* y paroiſſent dans leur air négligé; que les Nymphes & Mercure s'empreſſent de les ſuivre; enfin que la jeuneſſe vous y accompagne avec cet enjouement que vous ſeule ſavez lui inſpirer.

Fervidus tecum puer, & ſolutis
Gratiæ *Zonis properentque Nymphæ,*
Et parum comis ſine te juventas,
Mercuriuſque.

La plûpart des mythologiſtes fixent à trois le nombre des *Graces*, qu'ils nomment *Eglé*, *Thalie* & *Euphroſine*; mais quant à leurs ſymboles & à leurs attributs, on conçoit bien que l'imagination dut les varier infiniment, ſuivant les tems & les lieux.

On repréſenta d'abord ces déeſſes ſous des figures humaines, habillées d'une gaze fine & légere, ſans agraffes, ſans ceinture, & laiſſant flotter négligemment leurs voiles au gré des vents. Bientôt après on les repréſenta toutes nues, & cette coutume avoit déja prévalu du tems de Pauſanias, qui reconnoît ne pouvoir fixer l'époque où l'on ceſſa de leur ôter la gaze. On les trouve aujourd'hui de l'une & de l'autre maniere dans les monumens qui nous reſtent de ces déeſſes; mais on les trouve le plus ſouvent repréſentées au naturel; elles ſe tiennent embraſſées, & ſont toutes nues dans les portraits que Spanheim nous en a donné d'après les médailles qui ſont conformes aux tableaux qu'en ont fait les Poëtes. Horace dit, *l. IV. ode vij.*

Gratia *cum Nymphis, geminiſque ſororibus audet*
Ducere nuda *choros.*

„ Les *Graces* toutes nues forment déja leurs danſes avec les Nymphes „.

L'épithete de *belle-tête* leur eſt aſſignée dans l'hymne attribuée à Homere, qui ajoute qu'elles ſe tiennent par la main, & danſent enſemble avec les Heures, l'Harmonie, Hébé & Vénus, déeſſes de la joie & du plaiſir, & c'eſt pour cela qu'elles ſont appellées *ridentes*, les *déeſſes riantes*.

On diſoit généralement que les *Graces* étoient filles & vierges; peut-être parce qu'on penſoit qu'il étoit difficile que les attraits puſſent ſubſiſter dans le trouble d'une paſſion, ou parmi les ſoins d'une famille. Cependant, contre l'opinion commune, Homere marie deux *Graces*; & ce qu'il y a d'étonnant, il les partage aſſez mal en maris; car il donne à l'une pour époux un dieu qui dort toujours, le dieu du ſommeil; & à l'autre, à la charmante Charis, il lui fait épouſer ce dieu que Jupiter précipita du ſacré parvis de Lemnos, & qui reſta toujours boiteux de cette terrible chûte.

Nous liſons dans Pauſanias qu'on voyoit à Elis les ſtatues des trois *Graces*, où elles étoient repréſentées de telle ſorte que l'une tenoit à la main une roſe, l'autre une branche de myrthe, & la troiſieme un dez à jouer, ſymboles dont cet auteur donne lui-même l'explication ſuivante; c'eſt que le myrthe & la roſe ſont particulierement conſacrés à Vénus & aux *Graces*, & le dez déſigne le penchant naturel que la jeuneſſe, l'âge des agrémens, a pour les jeux, les plaiſirs & les ris.

Elles ſe tenoient, dit Horace, inſéparablement par la main ſans ſe quitter:

Segneſque nodum ſolvere gratiæ.

Pourquoi? parce que les qualités aimables ſont un des plus forts liens de la ſociété.

Elles laiſſoient flotter leurs voiles au gré des zéphirs, pour exprimer qu'il eſt une ſorte de négligé qui vaut mieux que toutes les parures; ou, ſi l'on veut, que dans les beaux arts & dans les ouvrages d'eſprits, il y a des négligences heureuſes préférables à l'exactitude du travail.

Il n'étoit pas poſſible que des divinités de cet ordre manquaſſent d'autels & de temples. On prétend que ce fut Ethéocle qui leur en éleva le premier, & qui regla ce qui concernoit leur culte. Il étoit roi d'Orchomene, la plus jolie ville de la Béotie. On y voyoit une fontaine que ſon eau pure & ſalutaire rendoit célebre par-tout le monde. Près de-là couloit le fleuve Céphyſe, qui par la beauté de ſon canal & de ſes bords ne contribuoit pas peu à embellir un ſi charmant ſéjour. On aſſure que les *graces* s'y plaiſoient plus qu'en aucun autre lieu de la terre. De là vient que les anciens poëtes les appellent *déeſſes de Céphyſe* & *déeſſes d'Orchomene*.

Cependant toute la Grece ne convenoit pas qu'Ethéocle eût été le premier à leur rendre les honneurs divins. Les Lacédémoniens en attribuoient la gloire à Lacédémon leur quatrieme roi. Ils prétendoient qu'il avoit bâti un temple aux *graces* dans le territoire de Sparte, ſur les bords du fleuve Tiaſe, & que ce temple étoit le plus ancien de tous ceux où elles recevoient des offrandes. Quoi qu'il en ſoit, elles avoient encore des temples à Elis, à Delphes, à Pergée, à Périnthe, à Byzance.

Non-ſeulement elles avoient des temples particuliers, elles en avoient de communs avec d'autres divinités. Ordinairement ceux qui étoient conſacrés à l'amour, l'étoient *aux graces*. On avoit auſſi coutume de leur donner place dans les temples de Mercure, parce qu'on étoit perſuadé que le dieu de l'éloquence ne pouvoit ſe paſſer de leur ſecours; mais ſur-tout les muſes & les *graces* n'avoient d'ordinaire qu'un même temple. Héſiode, après avoir dit que les muſes ont établi leur ſéjour ſur l'Hélicon, ajoute que les *graces* habitent près d'elles. Pindare confond leurs juriſdictions; &, par une de ces expreſſions hardies qui lui ſont familieres, il appelle la poéſie le délicieux jardin des *graces*.

On célébroit pluſieurs fêtes en leur honneur dans le cours de l'année; mais le printems leur étoit principalement conſacré. C'étoit proprement la ſaiſon des *graces*. Voyez, dit Anacréon, comme au retour des zéphirs, les *graces* ſont parées de roſes.

Horace ne peint jamais la nature qui ſe renouvelle, ſans négliger de faire entrer les *graces* dans cette peinture. Après avoir dit en commençant une de ſes odes, que par une agréable révolution, les frimats font place aux beaux jours; il ajoute auſſi-tôt qu'on voit déjà Vénus, les *graces* & les nymphes recommencer leurs danſes.

Jam cytherea choros ducit Venus,
Junctæque nymphis Gratiæ *decentes*
Alterno terram quatiunt pede.

Les perſonnes de bon air n'oublioient point de fêter les muſes & les *graces* dans leurs repas agréables. On honoroit les unes & les autres le verre à la main, avec cette différence, que pour s'attirer la faveur des muſes on buvoit neuf coups, au-lieu que ceux qui vouloient ſe concilier les *graces*, n'en buvoient que trois.

Enfin les anciens aimoient à marquer leur zele pour leurs dieux par divers monumens qu'ils élevoient à leur gloire, par des tableaux, par des ſtatues, par des inſcriptions, par des médailles. Or toute la Grece étoit pleine de ſemblables monumens conſacrés aux *graces*. On voyoit dans la plûpart des villes leurs figures faites par les plus grands maîtres. Il y avoit à Pergame un tableau de ces déeſſes peint par Pythagore de Paros, & un autre à Smyrne qui étoit de la main d'Apelle; Socrate avoit taillé leur ſtatue en marbre, & Bupalus en or. Pauſanias cite pluſieurs ouvrages de ce genre, également recommandables par la beauté du travail & de la matiere.

Elles étoient auſſi repréſentées ſur un grand nombre de médailles dont quelques-unes nous ſont parvenues. Telle eſt une médaille grecque d'Antonin le débonnaire, frappée par les Périnthiens; une de Septime Severe, par les habitans de Perge en Pamphilie; une autre d'Alexandre Severe, par la colonie Flavienne dans la Thrace; & enfin une de Valérien, pere de Gallien, par les Bizantins.

C'eſt d'après ces anciens modeles qu'on frappa dans le xjv. ſiecle l'ingénieuſe médaille de Jeanne de Navarre, où l'on repréſenta d'une part cette princeſſe, & au revers les trois *graces* avec la légende: *ou quatre, ou une*. Penſée qui a beaucoup de rapport à celle qui ſe trouve dans cette jolie épigramme de l'anthologie, *l. VII.* faite ſur une jeune perſonne nommée *Dercyle*, qui réuniſſoit en elle tous les agrémens de la figure, des manieres & de l'eſprit:

Τέσσαρες αἱ Χάριτες, Πάφιαι δύο, καὶ δέκα Μοῦσαι,
Δέρκυλις ἐν πάσαις Μοῦσα, Χάρις, Παφίη.

„ Il y a quatre *graces*, deux Vénus & dix muſes;
„ Dercyle eſt une muſe, une *grace*, une Vénus „.

La principale raiſon peut-être qui portoit les anciens à faire leur cour aux *graces*, c'eſt qu'elles étoient des divinités bienfaiſantes, dont le pouvoir s'étendoit à toutes les douceurs de la vie. Elles diſpenſoient la gaieté, l'égalité de l'humeur, les qualités liantes, la libéralité, l'éloquence, & ce charme ſingulier qui quelquefois tient lieu de mérite.

Mais la plus belle de toutes les prérogatives des *graces*, c'eſt qu'elles préſidoient aux bienfaits & à la reconnoiſſance.

Les Athéniens ayant ſecouru les habitans de la Cherſoneſe dans un beſoin preſſant, ceux-ci pour éterniſer le ſouvenir d'un tel ſervice, éleverent un autel avec cette inſcription: „ autel conſacré à celle „ des *graces* qui préſide à la reconnoiſſance „.

En un mot, c'étoit des *graces* que les autres divinités empruntoient tous leurs charmes. Elles étoient

la ſource de tout ce qu'il y a de riant dans le monde; elles donnoient aux lieux, aux perſonnes, aux ouvrages, à chaque choſe en ſon genre, ce dernier agrément qui embellit les autres perfections, & qui en eſt comme la fleur.

On ne pouvoit tenir que d'elles ſeules ce don, ſans lequel les autres ſont inutiles; je veux dire le don de plaire. Auſſi parmi tant de déeſſes du paganiſme, il n'y en avoit point qui euſſent un plus grand nombre d'adorateurs. Tous les états de l'un & de l'autre ſexe, toutes les profeſſions, tous les âges, leur adreſſoit des vœux, & leur préſentoient de l'encens. Chaque ſcience & chaque art avoient en particulier ſa divinité tutélaire; mais tous les arts & toutes les ſciences reconnoiſſoient l'empire des *graces*. Les orateurs, les hiſtoriens, les peintres, les ſtatuaires, les muſiciens, & généralement tous ceux qui cherchoient à mériter l'approbation publique, ne ſe promettoient un heureux ſuccès, qu'autant qu'ils pouvoient ſe les rendre favorables.

Les plus grands poëtes chanterent des hymnes à leur honneur; Anacréon & Sapho, Bion & Moſchus ſi tendres & ſi fleuris, les invoquerent toujours; & Pindare conſacra la derniere de ſes Olympiques à leur gloire. Cette ode eſt un ſi bel éloge des *graces*, qu'on peut dire qu'elles y ont elles-mêmes travaillé.

Un des aimables poëtes de nos jours, qui a quitté la lyre pour le chapeau de cardinal, & qui vraiſemblablement ne la reprendra jamais, aujourd'hui qu'il eſt archevêque, a courtiſé les *graces* dans les tems heureux de ſon indépendance, & leur a adreſſé une épître délicate qu'Anacréon ne déſavoueroit pas. J'en vais citer quelques morceaux qui doivent plaire à tout le monde.

O vous qui parez tous les âges,
Tous les talens, tous les eſprits . . . .
Vous que les plaiſirs & les ris
Suivent en ſecret chez les ſages,
Graces, *c'eſt à vous que j'écris.*
Compagnes de l'aimable enfance,
Vous préſidez à tous ſes jeux,
Et de cet âge trop heureux
Vous faites aimer l'ignorance;
L'amour, le plaiſir, la beauté,
Ces trois enfans de la jeuneſſe,
N'ont qu'un empire limité,
Si vous ne les ſuivez ſans ceſſe.
L'amour à travers ſon bandeau
Voit tous les défauts qu'il nous cache;
Rien à ſes yeux n'eſt toujours beau;
Et quand de vos bras il s'arrache,
Pour chercher un objet nouveau,
Vos mains rallument ſon flambeau,
Et ſerrent le nœud qui l'attache
Juſque ſur le bord du tombeau.
. . . .
Junon après mille diſgraces,
Après mille tranſports jaloux,
Enchaine ſon volage époux,
Avec la ceinture des graces.
. . . .
Jadis le vieux Anacréon
Orna ſa brillante vieilleſſe
Des graces *que dans ſa jeuneſſe*
Chantoit l'amante de Phaon.
. . . .
La mort de l'ombre de ſes aîles
N'a point encore enveloppé
Leurs chanſonnettes immortelles,
Dont l'univers eſt occupé.
. . . .
Les graces *ſeules embelliſſent*
Nos eſprits, ainſi que nos corps;
Et nos talens ſont des reſſorts,
Que leurs mains légeres poliſſent.
Les graces *entourent de fleurs*
Le ſage compas d'Uranie,
Donnent le charme des couleurs
Au pinceau brillant du génie;
Enſeignent la route des cœurs
A la touchante mélodie:
Et prêtent des charmes aux pleurs
Que fait vers la tragédie.
Malheur à tout eſprit groſſier.
Qui les mépriſe ou les ignore;
Le cœur qui les ſent, les adore,
Et peut ſeul les apprécier.

(*D. J.*)

GRATTER, v. act. *en terme de Fourbiſſeur*, c'eſt adoucir des morceaux de relief qu'on apprête pour les dorer, ou pour les argenter.

GRATTOIR, ſ. m. *en terme de Fourbiſſeur*, eſt un outil de fer recourbé & preſque tranchant, dont on ſe ſert *gratter* les pieces de relief avant de les dorer ou de les argenter. *Voyez* GRATTER. *Voyez les Planches du Fourbiſſeur*.

GRAVE, adj. (*Morale.*) *voyez* GRAVITÉ. Un homme *grave* n'eſt pas celui qui ne rit jamais, mais celui qui ne choque point en diſant, les bienſéances de ſon état, de ſon âge & de ſon caractere: l'homme qui dit conſtamment la vérité par haine du menſonge, un écrivain qui s'appuie toujours ſur la raiſon; un prêtre ou un magiſtrat attachés aux devoirs auſteres de leur profeſſion, un citoyen obſcur, mais dont les mœurs ſont pures & ſagement réglées, ſont des perſonnages *graves*. Si leur conduite eſt éclairée & leurs diſcours judicieux, leur témoignage & leur exemple auront toujours du poids.

L'homme ſérieux eſt différent de l'homme *grave*; témoin dom Guichotte, qui médite & raiſonne gravement ſes folles entrepriſes & ſes aventures périlleuſes; témoins les fanatiques, qui font très-ſérieuſement des extravagances. Un prédicateur qui annonce des vérités terribles ſous des images ridicules ou qui explique des myſteres par des comparaiſons impertinentes n'eſt qu'un bouffon ſérieux. Un miniſtre, un général d'armée qui prodiguent leurs ſecrets, ou qui placent leur confiance inconſidérément, ſont des hommes frivoles.

GRAVITÉ, ſ. f. (*Morale.*) la gravité, *morum gravitas*, eſt ce ton ſérieux que l'homme accoutumé à ſe reſpecter lui-même & à apprécier la dignité, non de ſa perſonne, mais de ſon être, répand ſur ſes actions, ſur ſes diſcours & ſur ſon maintien. Elle eſt dans les mœurs, ce qu'eſt la baſſe fondamentale dans la muſique, le ſoutien de l'harmonie. Inſéparable de la vertu; dans les camps, elle eſt l'effet de l'honneur éprouvé; au barreau, l'effet de l'intégrité; dans les temples, l'effet de la piété. Sur le viſage de la beauté, elle annonce la pudeur ou l'innocence, & ſur le front des gens en place, l'incorruptibilité. La *gravité* ſert de rempart à l'honnêteté publique. Auſſi le vice commence par déconcerter celle-là, afin de renverſer plus ſûrement celle-ci. Tout ce que le libertinage d'un ſexe met en œuvre pour ſéduire la chaſteté de l'autre, un prince l'employera pour corrompre la probité de ſon peuple. S'il ôte aux affaires & & aux mœurs le ſérieux qui les décore dès-lors toutes les vertus perdront leur ſauve-garde & la *gravité* ne ſemblera qu'un maſque qui rendra ridicule un homme déja difforme. Un roi qui prend le ton railleur dans les traités publics, péche contre la *gravité*, comme un prêtre qui plaiſanteroit ſur la religion; & quiconque offenſe la *gravité*, bleſſe en même tems les mœurs, ſe manque à lui-même & à la ſociété. Un peuple véritablement grave, quoique peu nombreux, ou fort ignorant, ne paroîtra ridicule qu'aux yeux d'un peuple frivole, & celui-ci ne ſera jamais vertueux. Les deſcendans de ces ſénateurs romains que les Gaulois prirent à la barbe, devoient un jour ſubjuguer les Gaules.

La *gravité* eſt oppoſée à la *frivolité*, & non à la gaieté. La *gravité* ne ſied point aux grands déshonorés par eux-mêmes, mais elle peut convenir à l'homme du bas peuple qui ne ſe reproche rien. Auſſi remarquera-t-on que les railleurs & les plaiſans de profeſſion, plutôt que de caractere, ſont ordinairement des fripons ou des libertins. La *gravité* eſt un ridicule dans les enfans, dans les ſots, & dans les perſonnes avilies par des métiers infames. Le contraſte du maintien avec l'âge, le caractere, la conduite & la profeſſion excite alors le mépris. Lorſque la *gravité* ſemble demander du reſpect pour des objets qui ne méritent par eux-mêmes aucune ſorte d'eſtime, elle inſpire une indignation mêlée d'une pitié dédaigneuſe; mais elle peut ſauver une pauvreté noble & le mérite infortuné, des outrages & de l'humiliation.

L'abus de la comédie eſt de jetter du ridicule ſur les profeſſions les plus ſérieuſes, & d'ôter à des perſonnages importans ce maſque de *gravité*, qui les défend contre l'inſolence & la malignité de l'envie. Les petits-maîtres, les précieuſes ridicules, & de ſemblables êtres inutiles & importuns à la ſociété ſont des ſujets comiques. Mais les Médecins, les Avocats, & tous ceux qui exercent un miniſtere uti-

le doivent être reſpectés. Il n'y a point d'inconvéniens à préſenter *Turcaret* ſur la ſcène, mais il y en a peut-être à jouer le *Tartuffe*. Le financier gagne à n'exciter que la riſée du peuple; mais la vraie dévotion perd beaucoup au ridicule qu'on ſeme ſur les faux dévots.

La *gravité* differe de la décence & de la dignité; en ce que la décence renferme les égards que l'on doit au public, la dignité ceux qu'on doit à ſa place, & la *gravité* ceux qu'on ſe doit à ſoi-même.

GRONDEUR, adj. (*Morale.*) eſpece d'homme inquiet & mécontent qui exhale ſa mauvaiſe humeur en paroles. L'habitude de *gronder* eſt un vice domeſtique, attaché à la complexion du tempérament plutôt qu'au caractere de l'eſprit. Quoiqu'il ſemble appartenir aux vieillards comme un apanage de la foibleſſe & comme un reſte d'autorité qui expire avec un long murmure, il eſt pourtant de tous les âges. Eraſte naquit avec une bile prompte à fermenter & à s'enflammer. Dans les langes, il pouſſoit des cris perpétuels qui déchiroient les entrailles maternelles, ſans qu'on vît la cauſe de ſes ſouffrances. Au ſortir du berceau, il pleuroit quand on lui avoit refuſé quelque jouet; & dès qu'il l'avoit obtenu, il le rejettoit. Si quelqu'un l'avoit pris en tombant de ſes mains, il auroit encore pleuré juſqu'à ce qu'on le lui eût rendu. A peine ſut-il former des ſons mieux articulés, il ne fit que ſe plaindre de ſes maîtres, & ſe quereller avec ſes compagnons d'étude ou d'exercice, même dans les heures des jeux & des plaiſirs. Après beaucoup d'affaires délagréables que lui avoient attiré les écarts de ſon humeur, rebuté, mais non corrigé, il réſolut de prendre une femme pour *gronder* à ſon aiſe. Celle-ci, qui étoit d'une humeur douce, devint aigre auprès d'un mari fâcheux. Il eut des enfans, & les gronda toujours, ſoit avant, ſoit après qu'il les eût careſſés. S'ils portoient la tête haute, ils tournoient mal les piés; s'ils élevoient la voix, ils rompoient les oreilles, s'ils ne diſoient mot, c'étoient des ſtupides. Apprenoient-ils une langue, ils oublioient l'autre; cultivoient-ils leurs talens ils faiſoient de la dépenſe; avoient-ils des mœurs, ils manquoient d'intrigue pour la fortune. Enfin ces enfans devinrent grands, & leur pere vieux. Eraſte alors ſe mit tellement en poſſeſſion de *gronder*, qu'il ne ſortit jamais de ſa maiſon, ſans avoir recapitulé à ſes domeſtiques toutes les fautes qu'il leur avoit cent fois reprochées. Mais quand il y rentroit, qu'apportoit-il de la ville ou de la campagne? Des cris, des plaintes, des injures, des menaces; une tempête d'autant plus violente, qu'elle avoit été reſſerrée & groſſie par la contrainte de la bienſéance publique & du reſpect humain. Eraſte vit aujourd'hui ſans épouſe, ſans famille, ſans domeſtiques, ſans amis, ſans ſociété. Cependant Eraſte a de la fortune, un cœur généreux & ſenſible, des vertus & de la probité; mais Eraſte eſt né *grondeur*, il mourra ſeul.

GRIMACE, ſ. f. (*Phyſiol.*) eſpece de contorſion du viſage ou de quelqu'une de ſes parties, qu'on fait par affectation, par habitude, ou naturellement, pour exprimer quelque ſentiment de l'ame.

Beaucoup de vivacité & de ſoupleſſe dans les organes portent invinciblement le corps à certains mouvemens qui ſont autant d'expreſſions naturelles des idées qu'on veut dépeindre. Peut-être que l'expreſſion de vérité qui ne ſe trouveroit point dans les mouvemens du corps, & qui ſeroit dans les ſeuls ſentimens du cœur, n'eſt point faite tout-à-fait pour l'homme! On obſerve que les mouvemens du corps dont nous parlons, ſont plus ou moins marqués dans toutes les nations du monde, ſuivant la différence des climats & des mœurs. L'eſprit actif des Orientaux, leur grande ſenſibilité, leur extrème vivacité les portent néceſſairement aux geſticulations, aux contorſions, aux *grimaces*; au contraire, la température & la froideur de nos climats émouſſe ou engourdit ſans ceſſe l'action de nos nerfs & de nos eſprits; mais à ce défaut de la nature nous avons cru devoir ſubſtituer un *art grimacier*, qui conſiſte principalement dans des ſaluts, des révérences, des inclinations du corps, des génuflexions, dont on nous donne dès le bas âge des principes méthodiques; & cet art qui fait une partie de la politeſſe européenne, offre des expreſſions, dirai-je plus heureuſes & plus délicates, ou, dirai-je, plus ridicules & plus inſipides, des ſentimens de l'ame, que ne ſont les contorſions du corps & les *grimaces* naturelles des peuples brûlés par l'aſtre du jour. (*D. J.*)

GROTESQUES, (*Beaux-Arts.*) cet article eſt excellent dans le Dictionnaire; je n'y joins qu'un paſſage de Vitruve, dans lequel il nous a laiſſé la deſcription des *groteſques* antiques. Ses propres paroles méritent d'être copiées: *pro columnis ſtatuuntur calami, pro faſtigiis harpaginetuli; ſtriati cum criſpis foliis & volutis ſupra faſtigia earum ſurgentes ex radicibus, cum volutis cauliculis, teneri plures, habentes in ſe ſine ratione ſedentia ſigilla, non minus etiam e cauliculis flores dimidiata habentes ex ſe, exeuntia ſigilla, alia humanis, alia beſtiarum capitibus ſimilia*. C'eſt-à-dire: „ on peint des roſeaux au „ lieu de colonnes, & au-deſſus de ces roſeaux des „ colonnes cannelées, & des harpons avec des feuil„ lages au ſommet. On y joint pluſieurs rejettons „ qui naiſſent de leurs racines, ſur leſquels rejettons „ on voit des marmouſets aſſis ſans aucun ordre; ou „ bien on met des fleurs au haut de ces rejettons „ avec des petites ſtatues à demi-corps, qui ſem„ blent ſortir du milieu de ces fleurs, & qui ont „ les unes des têtes d'hommes, & les autres des tê„ tes d'animaux „. (*D. J.*)

GROUPPE, ſ. m. (*Sculpt.*) en italien *groppo*, qui ſignifie *nœud*; c'eſt un aſſemblage de deux, trois, ou d'un plus grand nombre de figures, qui compoſent un ſujet. Les anciens ont excellé dans l'art qui ſait donner une ame au marbre & au bronze; il nous en reſte de belles preuves dans le Laocoon, le rotateur, le taureau Farnèſe, & le papirius. *Voyez ces mots*. Il eſt vrai que nous avons auſſi quelques *grouppes* célebres de nos ſculpteurs modernes; dans ce nombre néanmoins trop limité, on vante avec raiſon le *grouppe* de le Gros, qui eſt à Rome dans l'égliſe du Gieſu, & qui repréſente le triomphe de la religion ſur l'héréſie; mais de tels morceaux n'offrent point à l'imagination les mêmes beautés que la fable ou l'hiſtoire greque & romaine lui préſentent. (*D. J.*)

GUAYAQUIL, (*Géograph.*) nom d'une ville & d'une grande riviere, à qui cette ville donne ſon nom dans la province de Quito, au Pérou. La plûpart des anciennes cartes placent *Guayaquil* ſur la rive orientale, quoiqu'elle ſoit en effet ſituée ſur la rive occidentale du fleuve, en le remontant au nord, 4 lieues & demie au-deſſus de ſon embouchure, qui a plus d'une lieue de large. La riviere de *Guayaquil* & ſes bords, ainſi que ceux du Nil, ſont peuplés d'une grande quantité de crocodiles, qu'on nomme *Caymans* en Amérique; la ville a été priſe & pillée par les flibuſtiers à la fin de l'autre ſiecle.

Il y a une vieille & une nouvelle ville; elles ſe communiquent par une chauſſée longue & étroite, élevée ſur pilotis. L'une & l'autre ſont bâties de bois ou plutôt de cannes ou roſeaux refendus d'une eſpece ſemblable à celle qu'on nomme *bambou*, dans l'Inde orientale: on ſait que ces cannes ont 20 & 30 piés ou plus de haut, & ſont groſſes à proportion.

Guayaquil, quoique dans un terrein bas, marécageux & inondé dans la ſaiſon pluvieuſe, eſt une ville fort commerçante; c'eſt l'unique port de la province de Quito, propre à recevoir de gros bâtimens. Un vaiſſeau de ligne peut remonter juſqu'à la ville en déchargeant ſon artillerie; cependant le mouillage ordinaire eſt à la pointe nord-eſt de l'île de la Puna (Pouna), 7 lieues au ſud de la ville, à 2 lieues & demie de l'embouchure de la riviere. Il y a dans les forêts voiſines de *Guayaquil* d'excellens bois de conſtruction pour les navires, entr'autres un bois jaune fort dur nommé *guatchapeli*. On compte de *Guayaquil* à Quito, 70 à 80 lieues par des chemins dont la premiere moitié eſt impraticable, depuis Octobre juſqu'en Mai.

Par le réſultat d'un grand nombre d'obſervations des académiciens de Paris, envoyés au Pérou 1735 pour la meſure de la terre, *Guayaquil* eſt ſituée par 2 degrés 12 min. de latitude auſtrale. Sa longitude n'a pas été obſervée directement, mais je la puis conclure de ſa latitude combinée avec le giſement du ſommet de la montagne de *Chimbo-raço*, dont la poſition eſt d'ailleurs exactement terminée par la ſuite des triangles formés pour la deſcription de la méridienne de Quito. Le 9 Juin 1737, je relevai de *Guayaquil* le ſommet de *Chimbo-raço* au nord 48 degrés eſt de la bouſſole, & j'obſervai le même ſoir au ſoleil couchant la déclinaiſon de l'aimant de 8 deg. 24 min. du nord à l'eſt. L'interſection du rumb corrigé de *Chimbo-raço*, vûe de *Guayaquil*, avec le parallele de 2 deg. 12 min. auſtrales, latitude obſer-

vée

vée de cette ville, fixa ſa poſition à 75500 toiſes de *Chimbo-raço*, au ſud 56 deg. oueſt de cette montagne; c'eſt-à-dire 1 deg. environ 23 min. à l'oueſt de Quito, ou 81 deg. 53 min. à l'occident de Paris. *Article de M.* DE LA CONDAMINE.

GUATCHAPELI, (*Botaniq.*) bois fort dur & fort commun dans les forêts voiſines de Guayaquil, port de la province de Quito, au Pérou. Ce bois eſt jaune, & a l'odeur & le goût de regliſſe. On s'en ſert pour les varangues & autres pieces courbes des vaiſſeaux.

H

HÉRÉSIDES, ſ. f. plur. prêtreſſes de Junon à Argos, où elles étoient tellement honorées, que les années de leur ſacerdoce ſervoient de dates aux monumens publics.

HOSPITALIERES, ſ. f. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) on peut comprendre ſous ce nom, les ſœurs de la ſageſſe; ce ſont des filles qui ſe ſont miſes enſemble pour exercer la charité envers les pauvres, auſſi prennent-elles le nom de *ſervantes des pauvres*: elles doivent leur établiſſement au ſieur Grignon de Montfort, prêtre miſſionnaire apoſtolique, décédé en 1716, au bourg & paroiſſe de S. Laurent-fur-Sayvre, en bas Poitou; il les aſſembla pour avoir ſoin gratis des pauvres & des petites écoles, dans les villes & villages où on les appelleroit; leur habillement eſt fort ſimple, il eſt fait d'une groſſe étoffe griſe, & des coëffures d'une ſimple toile, elles ſont toujours en corps de juppe, & portent au-devant d'elles ſous la piece du corps, une croix de bois de la longueur d'un demi-pié ou environ, ſur laquelle il y a un Chriſt de cuivre jaune. Lorſqu'elles ſortent ou qu'elles vont à l'égliſe, elles ont une cappe d'étamine noire qui leur couvre tout le corps. Le ſieur de Montfort leur donna des régles & conſtitutions pour leur façon de vivre, de s'habiller, & pour leurs exercices ſpirituels; elles ſont répandues en différens diocèſes, où on les a appellées *nones*: elles ont formé des établiſſemens; elles gouvernent l'hôpital-général de la Rochelle, l'hôpital royal & militaire de l'île d'Oléron, & ont des établiſſemens dans pluſieurs villes, bourgs & paroiſſes de la Bretagne, Poitou, Saintonge & Aunix, où elles rempliſſent avec beaucoup de zele & de charité les emplois où leur ſupérieur les diſtribue; leur maiſon de S. Laurent-ſur-Sayvre eſt celle où ces filles font leur noviciat, elles y ont une ſupérieure générale qui eſt une d'entr'elles, & à vie; elles ſont toutes ſous les ordres & la conduite d'un prêtre, qui a ſuccedé au ſieur de Montfort dans le titre de ſupérieur des miſſionnaires de ces cantons-là, & qui demeure auſſi à Saint-Laurent-ſur-Sayvre. Ces filles n'ont encore pû juſqu'à préſent obtenir, ni bulles, ni lettres patentes pour leur établiſſement; elles les ſollicitent, & ſi elles les obtiennent, elles feront dans l'Egliſe un corps de religieuſes, ſinon, on ne doit les regarder que comme des filles qui ſe ſont vouées au ſervice des pauvres, ſous la régle ou conſtitution du ſieur de Montfort.

I

IDOLATRIE, ſ. f. (*Philoſ. & Théolog.*) l'*idolatrie* proprement dite differe de l'adoration légitime dans ſon objet. C'eſt un acte de l'eſprit qui met finalement toute ſa confiance dans un faux dieu, quel que ſoit au-dehors le ſigne toujours équivoque de cette vénération intérieure. L'*idolatrie* peut en effet ſe rencontrer avec un vrai culte extérieur, au lieu que la ſuperſtition renferme tout faux culte qui ſe rend au vrai Dieu directement ou indirectement. L'une ſe méprend dans ſon objet, & l'autre dans la maniere du culte.

L'idée que les hommes ſe font de Dieu eſt plus ou moins conforme à ſon original: elle eſt différente dans ceux-là mêmes qu'on ne ſauroit appeller *idolatres*. Enfin elle peut tellement changer & ſe defigurer peu-à-peu, que la divinité ne voudra plus s'y reconnoître, ou bien, ce qui eſt la même choſe, l'objet du culte ne ſera plus le vrai Dieu. Juſqu'à quel point fait-il donc avoir une aſſez juſte idée de l'être ſuprème, pour n'être pas *idolâtre*, & pour être encore ſon *adorateur*? C'eſt ainſi que par degrés inſenſibles, comme par des nuances qui vont imperceptiblement du blanc au noir, on ſeroit réduit à ne pouvoir dire préciſément ou commence le faux dieu.

La difficulté vient en partie du nom, qui voudroit limiter la choſe. *Faux dieu*, dans le langage ordinaire, eſt un terme qui tranche, qui réveille l'idée, quoique confuſe, d'un être à-part & diſtingué de tout autre. A parler philoſophiquement, ce ne ſeroit qu'une idée plus ou moins difforme de la divinité elle-même, qu'un adorateur ne peut ſe vanter de connoître parfaitement. L'idée qu'ils en ont tous, quelque différente qu'elle ſoit, n'eſt au fond que plus ou moins défectueuſe; & plus elle approche de la reſſemblance ou de la perfection, plus ſon objet s'attire de vénération & de ſolide confiance. L'idolatre ſeroit donc un adorateur plus ou moins imparfait, ſelon le degré d'imperfection dans l'idée qu'il ſe forme de la divinité. Il ne s'agiroit plus, pour aſſigner à chacun ſa place, que d'eſtimer ce degré d'imperfection à meſure qu'il affoiblit la vénération ou la confiance, & de le qualifier, ſi l'on veut, d'un nom particulier, ſans recourir aux deux claſſes générales ou cathégories d'*adorateurs* & d'*idolâtres*, qui ſouvent mettent trop de différence entre les perſonnes. D'ailleurs ces termes ont acquis une force qu'ils n'avoient pas d'abord. Aujourd'hui c'eſt une fletriſſure que d'avoir le nom d'*idolâtre*, & une eſpece d'abſolution pour celui qui ne l'a pas.

Mais ſi l'uſage le veut ainſi, il faudroit du-moins être fort réſervé dans l'accuſation d'*idolatrie*, & ne prononcer qu'avec l'Ecriture, dont la doctrine bien entendue ſemble revenir à ceci. Quand l'idée eſt corrompue à ce point, que l'honneur de l'être ſuprème & ſes relations eſſentielles avec les hommes ne lui permettent plus de s'y reconnoître, ni d'accepter par conſéquent l'hommage rendu ſous cette même idée, elle prend dès-lors le nom de *faux dieu*, & ſon adorateur celui d'*idolâtre*.

A faire ſur ce pié-là une courte revue des cas propoſés, on ſeroit idolâtre, quand même on croiroit un ſeul Dieu créateur, mais cruel & méchant, caractere incompatible avec notre eſtime & notre confiance; tel étoit à-peu-près le *Moloc*, à qui l'on ſacrifioit des victimes humaines, & avec lequel le *Jehova* ne veut rien avoir de commun; ainſi qu'un honnête homme à qui l'on feroit un préſent dans la vue de le gagner, comme un eſprit dangereux, & qui diroit auſſi-tôt: *vous me prenez pour un autre*.

Au contraire, l'on ne ſeroit pas idolâtre, ſi l'on croyoit un être très-bon & très-parfait, mais d'une puiſſance que l'on ne concevroit pas aller juſqu'à celle de créer. Il ſeroit toujours un digne objet de la plus profonde vénération, & il auroit encore aſſez de pouvoir pour s'attirer notre confiance, même dans la ſuppoſition d'un monde éternel.

L'antropomorphite chrétien conçoit ſous une figure humaine toutes les perfections divines; il lui rend les vrais hommages de l'eſprit & du cœur. L'antropomorphite payen la revêt au contraire de toutes les paſſions humaines qui diminuent la vénération & la vraie confiance d'autant de degrés qu'il y a de vices ou d'imperfections dans ſon Jupiter, en ſi grand nombre & à tel point, que la divinité ne ſauroit s'y reconnoître; mais elle daigneroit agréer l'hommage du chrétien, dont l'erreur laiſſe ſubſiſter tous les ſentimens d'une parfaite vénération.

Encore moins une ſimple erreur de lieu, qui ne changeroit point l'idée en fixant ſon objet quelque part, pourroit-elle conſtituer l'*idolatrie*; mais le culte pourroit dégénérer en ſuperſtition, à-moins qu'il ne fût d'ordonnance ou de droit poſitif, comme d'adorer la divinité dans un buiſſon ardent ou bien à la préſence de l'arche, pour ne rien dire d'un cas à-peu-près ſemblable, où l'on diſpute ſeulement s'il eſt ordonné.

S'il étoit donc vrai que les Perſes euſſent adoré l'être tout parfait, ils ne ſeroient que *ſuperſtitieux*, pour l'avoir adoré ſous l'emblème du ſoleil ou du feu. Et ſi l'on ſuppoſe encore avec l'*écrit* dont il s'agit, que tout faux culte qui ſe termine au vrai Dieu directement ou indirectement, eſt du reſſort de la ſuperſtition, on mettroit encore au même rang cette eſpece de platoniciens qui rendoient à l'être tout parfait les hommages de l'eſprit & du cœur, comme les ſeuls dignes de lui, & deſtinoient à des génies ſubalternes les genuflexions, les encenſemens & tout le culte extérieur.

Il eſt plus aiſé de juger des lettrés Chinois, des Spinoſiſtes, & même des Stoïciens, en prenant leur

opi-

opinion à toute rigueur, & la conſéquence pour avouée. Ce qui n'eſt que pur méchaniſme ou fatale néceſſité, ne ſauroit être & ne fut jamais un objet de vénération, ni par conſéquent d'*idolatrie* dans l'eſprit de ceux dont je parle, qui vont tout-droit à la claſſe des athées. En ſont-ils pires ou meilleurs? On a fort diſputé là-deſſus. L'*idolatrie*, pour le dire en paſſant, fait plus de tort à la divinité, & l'athéiſme fait plus de mal à la ſociété.

En général pour n'être point athée, il faut reconnoître à tout le moins une ſuprème intelligence de qui l'on dépende. Pour n'être point idolâtre, ou bien pour que la divinité ſe reconnoiſſe elle-même dans l'idée que l'on s'en fait, malgré certains traits peu reſſemblans qu'elle y déſavoue, il ſuffit que rien n'y bleſſe l'honneur, l'eſtime & la confiance qu'on lui doit. Enfin pour n'être point *ſuperſtitieux*, il faut que le culte extérieur ſoit conforme, autant qu'il ſe peut, à la vraie idée de Dieu & à la nature de l'homme.

INVALIDES, (*Hiſt.*) *addition à cet article*. L'hôtel royal des *Invalides*, monument digne de la grandeur du monarque qui l'a fondé, eſt deſtiné à recevoir des ſoldats de deux eſpeces.

Ceux qui par leur grand âge & la longue durée de leurs ſervices ne ſont plus en état d'en rendre; & d'autres auxquels des bleſſures graves, la perte de quelque membre ou des infirmités ne permettent pas de ſoutenir la fatigue des marches, ni de faire le ſervice ſoit en garniſon, ſoit en campagne.

Parmi ceux de cette ſeconde claſſe, on doit diſtinguer les ſoldats dont les bleſſures ſont de nature à les priver de tout exercice, d'avec d'autres qui ne pouvant s'y prêter qu'avec gêne, acquierent cependant par l'habitude & par l'adreſſe qui naît de la néceſſité, cette aptitude que l'on voit ſouvent dans des gens mutilés.

De deux ſoldats l'un a la jambe coupée, l'autre a une ankiloſe au genouil; ils ſont également hors d'état de ſervir: le premier de deux autres a eu le bras emporté, le ſecond a eu le bras caſſé, on l'a guéri; mais ce bras par déperdition de ſubſtance ou par accident dans la cure, eſt devenu roide ou plus court que l'autre; il rend donc conſéquemment le ſujet incapable. Voilà quatre hommes que l'on juge dignes des graces du roi; ils l'ont également bien ſervi, & pendant le même tems; ils doivent être récompenſés, cela eſt juſte; on leur ouvre à tous également la porte de l'hôtel, cela eſt mal.

Il eſt ſans doute de la grandeur du roi d'aſſurer de quoi vivre à ceux qui l'ont ſervi; mais il eſt auſſi de ſa ſageſſe de diſtinguer les tems, les circonſtances, & de modifier les graces.

Le plus grand des malheurs que la guerre entraîne après elle, eſt la conſommation d'hommes; le miniſtere n'eſt occupé que du ſoin de remplir par d'abondantes recrues tout ce que le fer, le feu, les maladies, la déſertion laiſſent de vuide dans une armée. Trois campagnes enlevent à la France toute cette jeuneſſe qu'elle a mis vingt ans à élever; le tirage de la milice, les enrôlemens volontaires ou forcés dépeuplent les campagnes. Pourquoi ne pas employer les moyens qui ſe préſentent de rendre quelques habitans à ces villages, où l'on ne rencontre plus que des vieillards & des filles de tout âge?

Quel inconvénient y auroit-il de ſtatuer que tout ſoldat, cavalier & dragon de quarante-cinq ans & au-deſſous, auquel ſes ſervices ou certaines bleſſures ont mérité l'hôtel, ſe retirât dans ſa communauté? Pourquoi ne pas faire une loi d'état qui oblige cet homme de s'y marier?

L'auteur de l'eſprit des lois dit que là ou deux perſonnes peuvent vivre commodément, il s'y fait un mariage; il ajoute que les filles par plus d'une raiſon y ſont aſſez portées d'elles-mêmes, & que ce ſont les garçons qu'il faut encourager.

Le ſoldat avec ſa paie que le roi devra lui conſerver, ſuivant ſon grade, & telle qu'il la recevoit à ſon corps, la fille avec le produit de ſon travail & de ſon économie, auront préciſément ce qu'il faut pour vivre commodément enſemble: voilà donc un mariage.

Le ſoldat ſera encouragé par la loi ou par le bénéfice attaché à l'exécution de la loi; la fille eſt encouragée d'elle-même, par la raiſon que tout la gêne étant fille, & qu'elle veut jouir de la liberté que toutes les filles croient encore appercevoir dans l'état de femme.

Un homme dans un village avec cent livres de rente aſſurée, quelque infirme qu'il ſoit & hors d'état de travailler, ſe trouve au niveau de la majeure partie des habitans du même lieu, tels que manouvriers bucherons, vignerons, tiſſerands & autres; on eſtime le produit de leur travail dix ſols par jour, on ſuppoſe avec aſſez de raiſon qu'ils ne peuvent travailler que deux cens jours dans l'année, le ſurplus comme les fêtes, les journées perdues aux corvées, celles que la rigueur des ſaiſons ne permet pas d'employer au travail, les tems de maladie, tout cela n'entre point en compte; & c'eſt ſur le pié de deux cens jours par an ſeulement que le roi regle l'impoſition que ces ouvriers doivent lui payer. Voilà donc déja l'égalité de fortune établie entre le ſoldat & les habitans de campagne.

On verra dans la ſuite de ce mémoire que le ſoldat, indépendamment du produit de quelque léger travail ou de quelque petit commerce dont il eſt le maître de s'occuper, ſera plus riche & plus en état de bien vivre ſans bras avec ſa paie, que le payſan ſans paie avec ſes bras. Quelle eſt donc la fille qui refuſera un ſoldat eſtropié, qui ne peut dans aucun cas être à la charge de ſa femme? Et quel eſt le ſoldat qui connoiſſant ſon état, ne croira pas qu'il y aura de la générosité dans le procédé d'une fille, qui vient ainſi en l'épouſant s'ouffrir à partager avec lui ſon bien-être & ſes peines?

Je dis que cela peut faire de très-bons mariages, & voici l'utilité dont ils ſeront à l'état.

Ces gens mariés peupleront, leurs garçons ſeront ſoldats nés ou miliciens de droit; *ce ſera la loi*, chaque enfant mâle recevera, à commencer du jour de ſa naiſſance juſqu'à celui de ſeize ans accomplis, une ſubſtance de deux ſols par jour, ou trois livres par mois de la part de la communauté où il eſt né, & pour laquelle il doit ſervir. Ces trente-ſix livres par année que le ſoldat recevra pour chacun de ſes fils, feront ſon bien être, & le mettront en état de les élever. Il eſt étonnant combien parmi les gens de cette eſpece, deux ſols de plus ou de moins par jour procurent ou ôtent d'aiſance; l'objet ne ſera point à charge à la communauté, & chaque pere de famille croira voir dans l'enfant du ſoldat, le milicien qui empêchera quelque jour ſon fils de le devenir.

Au reſte, il ſeroit déſirable que cette dépenſe devînt par la ſuite aſſez onéreuſe pour exciter les plaintes de ceux qui la ſupporteront, & qu'elles fuſſent de nature de forcer l'état de venir à leur ſecours.

Toutes les nations ſe ſont occupées de la population, les légiſlateurs ont indiqué les moyens d'encourager les mariages, & on ne ſe ſouvient pas parmi nous de la loi qui accordoit des privileges aux peres de douze enfans vivans, que parce que ces privileges ne ſubſiſtent plus. Il eſt malheureux que le royaume qui ſe dépeuple viſiblement tous les jours, ne s'apperçoive pas de cette eſpece de pauvreté, la plus funeſte de toutes, qui conſiſte à n'avoir que peu d'habitans; ou-bien ſi on ſent cet état de dépériſſement, pourquoi depuis très-long-tems ne s'eſt-on point occupé du ſoin de ſuſciter des générations nouvelles? Il ne manque en France, ſi on oſe riſquer l'expreſſion, que des fabriques d'hommes; il en peut être trop de toutes autres eſpeces. Il faut donc faire des mariages, les multiplier, les encourager. Il faut donc commencer par marier ceux des ſujets du roi, dont les effets de ſa bonté & de ſa juſtice le rendent plus particuliérement le maître; les autres viendront enſuite, mais ils ne ſont pas de mon ſujet.

Il ne faut pas avoir recours au calcul pour prouver que la dépenſe de l'entretien d'un *invalide*, dans un lieu quelconque du royaume, n'excédera pas celle qu'il occaſionne dans l'hôtel; ainſi cette nouveauté dans la forme de pourvoir aux beſoins d'une partie des ſoldats, ne ſera point à charge à l'état.

Le grand contredit de l'hôtel royal, eſt que tous les ſoldats qui y ſont admis, ſont autant d'hommes perdus pour l'état; ils y enterrent en entrant, juſqu'à l'eſpérance de ſe voir renaître dans une poſtérité; on en voit peu ſe marier, on ſait bien qu'il ne leur eſt pas impoſſible d'en obtenir la permiſſion; mais rien ne les en ſollicite; d'ailleurs il eſt des cas où il ne ſuffit pas de permettre, le mariage eſt néceſſaire, ſon effet eſt le ſoutient des empires, il faut donc l'ordonner.

Seroit-il difficile de prouver que parmi tous les ſoldats *invalides*, exiſtans actuellement à l'hôtel, ou déta-

détachés dans les forts, il ne s'en trouvât plus d'un tiers en état d'être mariés? & ſeroit-il plus difficile de ſe perſuader qu'il y a plus de filles encore qui ne ſe marient pas, parce qu'il n'y a plus de maris pour elles, qu'il n'y a d'*invalides* propres au mariage.

Il eſt donc néceſſaire de rapprocher proprement ces deux principes de vie; il faut envoyer dans les communautés qui les ont vu naître, les ſoldats qui peuvent être mariés, tant ceux qui ſont actuellement détachés ou à l'hôtel, que d'autres qui ſeront par la ſuite déſignés pour s'y rendre.

Cette attention eſt indiſpenſable; un ſoldat qui tomberoit dans un village éloigné de ſon pays natal, auroit de la peine à s'y établir; il ne faut laiſſer à combattre aux filles que la ſorte d'antipathie naturelle pour les imperfections corporelles; il ne faut pas ajouter celle de s'allier à un inconnu.

Il eſt dans les habitations des campagnes une honnêteté publique qui ne ſe rencontre preſque plus que parmi eux; ils ſont tous égaux en privation de fortune, mais ils ont un ſentiment intérieur qui n'autoriſe les alliances qu'entre gens connus.

La Tulipe en veut à ma fille, dira un payſan, j'en ſuis bien aiſe, il eſt de bonne race, il ſera mon gendre: expreſſion naïve du ſentiment d'honneur.

On n'entre point dans le détail des moyens d'exécution du projet, des privileges à accorder aux *invalides* mariés, de la néceſſité de les établir de préférence dans les villages voiſins de la ville où ils ſont nés, plutôt que dans la ville même; ces raiſons ſe découvrent ſans les développer. On ſe contente donc d'avoir démontré la néceſſité, la poſſibilité & l'utilité des mariages des ſoldats *invalides* qui peuvent les contracter.

J'ajouterai ſeulement que parmi tous les ſoldats, qui en dernier lieu ſont partis pour aller attendre à Landau les ordres dont ils ont beſoin pour être reçus à l'hôtel, plus de cent m'ont demandé s'il ne me ſeroit pas poſſible de leur faire tenir ce qu'ils appellent les *invalides* chez eux.

Si ce projet méritoit l'approbation du miniſtre, l'exécution en pourroit être très-prompte, & je garantirois, ſi la cour m'en confioit le ſoin, d'avoir fait en moins de trois mois la revue de tous les *invalides* détachés dans le royaume, de lui rendre compte de tous ceux qui ſeroient dans le cas du projet, & de les faire rendre promptement à leur deſtination.

On ſent bien qu'il faut une ordonnance du roi en forme de réglement pour cet établiſſement, mais on voit aiſément auſſi que les principales diſpoſitions en ſont répandues dans ce mémoire; au ſurplus, ſi le miniſtre pour lequel ces réflexions ſont écrites en étoit déſireux, je travaillerois d'après ſes ordres au projet de l'ordonnance, & elle lui ſeroit bientôt rendue.

Objections faites par la cour. *J'ai peine à me perſuader que la claſſe que vous établiſſez depuis quarante-cinq ans & au-deſſous, pût fournir un tiers (d'invalides) qui fût propre au mariage.*

Réponſes aux objections. Dans un arrangement quelconque, la fixation apparente n'eſt pas toujours le terme de ſon étendue; auſſi n'y auroit-il aucun inconvénient à prendre dans la claſſe de quarante à cinquante, ce qui manqueroit dans celle au-deſſous de quarante-cinq; le préjugé qu'un ſoldat eſt plus vieux & plus uſé qu'un autre homme de pareil âge, avoit déterminé à ne pas outre-paſſer quarante-cinq ans; mais ce préjugé eſt comme tous les autres, il ſubſiſte ſans être plus vrai; & l'on voit tous les jours des ſoldats qui ont trente ans de ſervice, plus frais & mieux portans que bien des ouvriers qui n'ont jamais quitté le lieu de leur naiſſance.

La force & la ſanté ſont le partage de l'exercice & de la ſobriété, comme la foibleſſe & la maladie le ſont de l'inaction & de la débauche. Dans tous les états, on trouve des hommes forts & bien portans, de foibles & d'infirmes.

Objection. *Il y en auroit de cet âge, qui accoutumés au célibat, préféreroient d'y reſter, & on ne pourroit charitablement ſe refuſer à leurs deſirs.*

Réponſe. Après avoir poſé pour principe que chaque ſujet eſt à l'état, ce que chaque membre eſt au corps, & que ſans ſe rendre coupable du crime de leze-ſociété, un particulier ne peut ſéparer ſon intérêt de ſa nation; je demande la permiſſion de faire deux queſtions, & d'y répondre. Qu'eſt-ce que le célibat? Qu'eſt-ce que la charité?

Le célibat ne peut être une vertu; car ſon exacte obſervation, loin de contribuer au bonheur public qui eſt le terme de toutes les vertus, prépare ſourdement la ruine d'un empire.

La charité eſt une vertu chrétienne qui conſiſte à aimer Dieu par-deſſus tout, & ſon prochain comme ſoi-même. Ce n'eſt pas outrager l'être ſuprême que de forcer le prochain à multiplier le nombre des créatures faites à l'image de la divinité, car ces créatures ainſi multipliées, en préſenteront plus d'objets à la charité.

Au reſte, la légiſlation & la politique n'ayant & ne devant avoir d'autre but que la grandeur de la nation, elles ne peuvent adopter le ſentiment que le célibat ſoit un état plus parfait que le mariage: ſi ce que l'on vient de dire eſt vrai, il ſera donc prouvé que l'on ne bleſſe aucun principe en ſe refuſant au deſir que marque un homme de garder le célibat.

Mais pourquoi n'eſt-il pas de mon ſujet de parler de l'encouragement qu'on lui donne? S'il m'étoit permis de m'expliquer ſur le malheur qui réſulte de ce que l'état veut bien ſe porter héritier des citoyens qui n'en veulent pas connoître d'autres, je dirois que cette funeſte facilité que l'on trouve à doubler ſon revenu en perdant le fonds, énerve le courage, émouſſe tous les traits de l'induſtrie, rend d'abord inutile, & bientôt après à charge à la patrie, celui qui vient de contracter avec elle, & qu'enfin elle étouffe tous les germes de vie, qui heureuſement éclos peupleroient l'état & le rendroient floriſſant.

Objection. *D'autres rendus dans leurs communautés ne trouveroient point à s'y établir, quelqu'envie qu'ils puſſent en avoir. Ne ſeroit-il pas à craindre qu'une partie de ceux qui s'y marieroient ne s'ennuyaſſent bien vîte d'un genre de vie pour lequel ils n'étoient plus faits, & qu'alors il n'abandonnaſſent leurs femmes & leurs enfans.*

Réponſe. Par-tout où il eſt des filles, par-tout on les trouve diſpoſées au mariage, parce que tout les en ſollicite en tout tems; l'eſclavage dans l'adoleſcence, l'amour propre & celui de la liberté dans la jeuneſſe, l'envie d'avoir & de jouir dans l'âge mûr, la crainte du ridicule & de la ſorte de mépris attaché au titre humiliant de *vieille fille*: voilà bien des motifs de quitter un état où la nature ſur les beſoins, eſt perpétuellement en procès avec les préjugés.

Sur quoi ſeroit donc fondé le refus que feroit une fille d'épouſer un ſoldat *invalide* qui ſera du même village ou du hameau voiſin? Ce ſera donc ſur la crainte qu'un pareil mari, accoutumé depuis longtems à une vie licentieuſe, ne vînt à ſe dégoûter d'un genre de vie trop uniforme, & n'abandonnât ſa femme & ſes enfans.

Si le ſoldat marié renonce aux principes de l'honneur, & s'il devient ſourd aux cris de la nature, qui dit ſans ceſſe d'aimer & protéger ſa femme & ſes enfans, les diſpoſitions de la loi l'empêcheront de s'écarter de ſon devoir. Dans le cas d'abandon de ce qu'il peut avoir de plus cher, la loi le déclarera déchu des graces du roi; ſa paye lui ſera ôtée en entier, ſans aucune eſpérance d'y pouvoir être rétabli; & la totalité de cette paye ſera dévolue à ſa femme ſi elle a quatre enfans & au-deſſus; les trois quarts, ſi elle a trois enfans; la moitié, ſi elle en a deux, & le quart ſeulement ſi elle n'a point d'enfans: voilà la femme raſſurée, & le mari retenu.

Il n'y a donc pas lieu de craindre que le ſoldat renonce à une vie douce & tranquille pour faire le métier de vagabond & d'homme ſans aveu; genre de vie humiliant par lui-même, & qui le priveroit ſans retour du ſort heureux qu'il tient de la bonté & de la juſtice du roi.

Objection. *Ce ſeroit donc une impoſition réelle ſur les communautés, que de les charger de deux ſols qui ſeroient donnés à chaque garçon du moment de ſa naiſſance? & comme vous déſignez par état cet enfant pour le ſervice du roi, ne ſeroit-il pas juſte que S. M pourvût à ſa ſubſiſtance:*

Réponſe. Les villes ou communautés n'ont jamais rien reçu pour le milicien qui leur eſt demandé; non-ſeulement elles le donnent *gratis*, mais elles le fourniſſent de tout à leurs frais, à l'exception de l'habit qui eſt donné par le roi. On a donc par cet uſage été déterminé à propoſer que les deux ſols de ſubſiſtance fuſſent payés par la communauté pour laquelle l'enfant eſt deſtiné à ſervir. Il eſt vrai dans le fait que cette impoſition pourroit être à charge à une communauté; & il eſt conſtant d'ailleurs qu'elle ne

ſeroit

ſeroit point égale, car l'exécution du projet peut, par un effet du hasard, conduire pluſieurs ſoldats dans le village où ils ſont nés & n'en ramener aucun dans un autre.

On parera à l'inconvénient en chargeant la province de pourvoir à cette dépenſe, qu'elle impoſera ſur elle-même: les collecteurs des deniers royaux dans chaque lieu, en feront l'avance *par mois* au ſoldat, & il leur en ſera tenu compte *à chaque quartier* par le receveur des tailles: c'eſt la forme la plus ſimple.

Si le roi ſe chargeoit de cette dépenſe, les particuliers contribuables en ſeroient-ils pour cela déchargés? Quand les beſoins relatifs à l'objet militaire augmentent, l'extraordinaire des guerres demande de plus gros fonds au tréſor royal: ils y ſont portés par les receveurs généraux des finances qui les reçoivent des receveurs des tailles, auxquels ils ont été faits par les collecteurs qui les ont perçus en augmentation ſur chaque habitant de la communauté; on n'a donc propoſé que d'abreger la forme. *Article de M.* Collot, *commiſſaire des guerres*.

JUCUBA, (*Hiſt. nat.*) eſpece de pois qui croiſſent en Afrique, au royaume de Congo; ils viennent ſous terre, dans une gouſſe ou dans une eſpece de poche; ces pois ſont fort petits, d'une couleur blanchâtre; la fleur en eſt jaune, & d'une odeur qui reſſemble à celle de la violette: on a de la peine à les ramollir par la cuiſſon, quand on y parvient, ces pois ſont un très-bon manger.

K

KILDAR, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que l'on donne dans l'empire du grand mogol, au gouverneur d'une fortereſſe.

KZEL-BACHE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ornement de tête en Perſe; il eſt compoſé de deux aigrettes d'or qui s'élevent au-deſſus de la coëffure: on appelle du même nom de *kzel-bache*, ceux qui en portent; c'eſt une milice d'hommes adroits & courageux.

L

LUNO, (*Hiſt. nat.*) eſpece de graine qui croît en Afrique, au royaume de Congo, elle eſt triangulaire, ce qui la fait regarder comme une eſpece de blé noir, ou blé ſarraſin; elle ſert à la nourriture des habitans du pays.

M

MISSIONNAIRE, (*Hiſt. eccléſiaſt.*) les *miſſionnaires* de M. Grignon de Montfort; ce ſont des prêtres ſéculiers, n'importe de quel diocèſe, qui vivent enſemble ſans pourtant avoir aucun fonds que le ſecours de la providence, qui à la demande des curés & ſous l'approbation de MM. les évêques, vont faire des miſſions dans les paroiſſes; ils ont été établis par le ſieur Grignon de Montfort, miſſionnaire apoſtolique, décédé à S. Laurent-ſur-Sayvre, en bas-Poitou en 1716. Ce digne *miſſionnaire* s'étoit conſacré à l'inſtruction des peuples, ſur-tout de la campagne où il alloit leur faire des miſſions; il s'aſſocia pluſieurs autres prêtres qui travailloient avec lui; ces prêtres forment une petite eſpece de communauté, dont M. de Montfort a été le patriarche & le premier ſupérieur: après ſa mort & du ſupérieur en exercice, un d'eux nommé à la pluralité des voix, eſt élû ſupérieur & à vie. Leur réſidence particuliere, hors le tems des miſſions, eſt à S. Laurent-ſur-Sayvre, en bas-Poitou; ils ſont habillés comme les prêtres ordinaires, ſi ce n'eſt qu'ils n'ont point de paremens aux manches de leurs ſoutanes, ne portent point de calottes ſur leurs têtes, & leurs rabats ſont ſans apprêt. Le ſupérieur de ces *miſſionnaires*, l'eſt auſſi des filles de la ſageſſe, inſtituées par ledit ſieur de Montfort. *Voyez* Hospitalieres, *ſœurs de la ſageſſe*. Ils font leurs miſſions ordinairement dans les diocèſes de Bretagne, du Poitou, d'Anjou & d'Aunix, & ailleurs quand ils ſont demandés; ils ſont au nombre de dix à douze; à la fin de chaque miſſion, ils plantent une croix élevée dans la paroiſſe, en mémoire de la miſſion qu'ils y ont faite; cet établiſſement n'eſt encore fondé en 1758, ſur aucune bulle ni lettres-patentes.

N

NAVARRE roi de, (*Hiſt. de France.*) c'eſt une choſe remarquable que la cour de Rome évite, autant qu'il lui eſt poſſible, de donner à nos rois le titre de *rois de Navarre*. On ſait que le parlement s'eſt toujours oppoſé à cette obmiſſion affectée. On n'a peut-être point encore oublié qu'en 1625. Urbain VIII. ayant obmis la qualité de *roi de Navarre* dans les bulles de légation du cardinal Barberin, „ le parlement refuſa d'abord abſolument d'enregiſtrer leſdites bulles & facultés, qu'elles n'euſſent été réformées, pour autant que le dit ſeigneur roi n'étoit qualifié que de roi de France, & non de *Navarre* „. Et quand finalement leſdites bulles furent enregiſtrées du très-exprès commandement du roi pluſieurs fois réitéré, il fut dit que c'étoit à la charge que le nonce ſeroit tenu de fournir dans ſix ſemaines un bref de ſa ſainteté, portant que l'obmiſſion faite auxdites bulles & facultés de la qualité de *roi de Navarre* a été faite par inadvertence, & que juſqu'à ce que ledit bref eût été apporté, leſdites bulles & facultés ſeroient retenues, & ne ſeroit l'arrêt de vérification d'icelles délivré. *Preuves des libertés, ch. xxiij. n°.* 82. Cependant dans la bulle *Unigenitus* donnée en 1713, la qualité de *roi de Navarre* ſe trouve encore obmiſe. (*D. J.*)

O

OUVRIERS étrangers, (*Polit. & Commerce.*) On ne ſait ſi le conſeil eſt inſtruit qu'il y a actuellement en France, & qu'il continue d'y arriver journellement une grande quantité d'étrangers, ſur-tout d'allemands, tous gens de métier.

Il faut ſavoir que c'eſt une loi de la politique, chez preſque tous les princes d'Allemagne, d'accorder des préférences & une ſorte de conſidération à ceux de leurs ſujets qui pendant trois ans ont exercé leur profeſſion en pays étrangers, & en rapportent des atteſtations.

Il faut ſavoir que le luxe preſque inconnu dans la partie de l'Allemagne qui a ſervi de théatre à la guerre que nous venons d'y faire, y a germé dans la premiere année du ſéjour que nous y avons fait, & y a jetté de très-profondes racines, depuis ce moment juſqu'à celui de notre départ.

Il faut ſavoir qu'indépendamment de notre argent, nous avions laiſſé en Allemagne nos goûts & nos vices; ceux-ci y reſteront, l'autre (l'argent) nous eſt déja rentré; les femmes y ont pris le parti de la galanterie & de vouloir plaire, & les maris ſont devenus on ne ſait trop quoi, depuis que la pipe & le vin ont ceſſé de leur tenir lieu de tout autre plaiſir. Ce n'eſt pas peut-être pour nous le moindre avantage de la derniere guerre, d'avoir changé les mœurs d'une nation voiſine & de les avoir rendues un peu plus reſſemblantes aux nôtres; ce procedé pour nous être utile, n'en eſt pas plus honnête, mais ce n'eſt pas de cela qu'il s'agit ici.

Il faut ſavoir que les filles du plus bas étage qui, à notre arrivée portoient une jolie mine, des ſouliers cirés, & des bas de laine rouge à coins verds (comble du luxe pour lors connu), ont, aidées de nos lumieres, trouvé des moyens qu'elles ignoroient, de ſe procurer des ſouliers blancs, des bas de ſoie blancs, l'éventail & les pompons.

Il ne faut pas ſavoir, car on le ſait, que c'eſt par les goûts du petit peuple qu'on peut juger des progrès du luxe dans tous les ordres d'une nation.

Il faut ſavoir que j'ai vu à Izerlohn, petite ville du comté de la Marck, quatre négocians qui de leur aveu faiſoient chacun un commerce d'un million à douze cens mille livres, en tabatieres de papier maché, blondes, gazes, pompons, éventails, & autres chiffons, que deux fois l'année ils venoient faire faire en France, pour enſuite les aller vendre aux foires de Léipzig, & des deux Francforts.

Il faut encore ſavoir que le feu landgrave de Heſſe-Caſſel tiroit de Paris toutes les choſes à ſon uſage, juſqu'à des ſouliers; on devine aiſément que les ſeigneurs de ſa cour imitoient l'exemple de ce prince.

On ſait que les marchandes de modes de Paris envoient à des tems périodiques dans les cours d'Allemagne & du nord, des poupées toutes habillées, pour

y faire connoître l'élégance des coeffures, les étoffes de mode & de ſaiſon, & le goût régnant pour la grace & la parure des habillemens de femmes.

Il faut donc craindre que notre luxe qui ne ſera jamais bien dangereux pour nous, tant qu'il ſera branche de commerce, & tant que les étrangers voudront bien en être tributaires & en ſoudoyer les artiſans, ne nous devienne nuiſible quand ces mêmes étrangers, qui en ont le goût, pourront le ſatisfaire ſans avoir recours à nous.

Il faut donc craindre les ſuites de la perfection que nous permettons aux ouvriers étrangers d'acquérir parmi nous dans nos manufactures, & dans l'exercice de toutes les profeſſions, même les plus baſſes.

Si l'on dit que l'affluence de cette eſpece d'ouvriers diminue le prix de la main-d'œuvre, ſans diminuer le prix de la choſe manœuvrée, ce ſera préſenter la néceſſité de balancer le bénéfice momentané du moindre prix de cette main-d'œuvre, & la perte réſultante pour toujours du défaut de vente de choſes travaillées à un prix quelconque, par les mains de la nation ſeule.

Le mal eſt encore que ces ouvriers qui ont été dégroſſis dans leur pays, n'arrivent pas en France comme apprentifs, ils y ſont ce qu'on appelle *compagnons*; comme tels, ils ne paient pas de droits d'apprentiſſage à la communauté dont eſt le maître chez lequel ils travaillent, celui-ci au-contraire les nourrit & leur donne tant par mois; y auroit-il donc de l'injuſtice publique à exiger des ſujets de puiſſances étrangeres, leſquels entrent dans le royaume & en ſortent quand il leur plait, moitié du gain qu'ils font chez nous, en acquérant des connoiſſances dans les profeſſions dont la perfection portée à l'étranger, nous ſera néceſſairement nuiſible. Nous ne permettons l'introduction dans le royaume de certaines étoffes, qu'au moyen de l'acquit de gros droits; il en eſt d'autres qui ne ſont point acquitables, & tout cela pour le ſoutien de nos manufactures. Si ces précautions ſont bien, & que l'indulgence pour les ouvriers étrangers travaillans parmi nous, ſoit encore bien, il s'enſuit que tout eſt bien, que les inconſéquences ſoutiennent les empires.

Il ſeroit donc très néceſſaire d'ordonner le dénombrement de ces étrangers, dans chaque profeſſion, ſoit à Paris, ſoit dans les principales villes du royaume.

Voilà le mal de leur introduction dans le royaume, à-peu-près dévoilé; il faut eſſayer de montrer dans le lointain le bien qui pourroit en réſulter.

Le dénombrement fait, ne pourroit-on pas retenir ces étrangers parmi nous? & pour y parvenir, ne pourroit-on pas ſtatuer par un édit, que ceux d'entr'eux qui épouſeront des filles de maîtres dans la profeſſion qu'ils exercent, ſeront *ipſo facto* naturaliſés françois, ſeront admis à la maîtriſe comme fils de maîtres, & ne payeront pendant les dix premieres années de leur mariage, que moitié de la taille ou capitation que payeroit un nouveau maître de même profeſſion, de même richeſſe, ou de même pauvreté.

L'objection, qu'il ſeroit ridicule de traiter plus favorablement les étrangers que les ſujets du roi, ſeroit foible: on ne fait pas dans les villes ou villages, de rôles de taille ou de capitation, pour chaque corps de métier en particulier; c'eſt la maſſe des habitans de chaque lieu qui eſt impoſée, & chaque ouvrier eſt compris dans le rôle général; un artiſan étranger, en retournant dans ſa patrie, eſt quitte avec la France; le peu qu'il payera en y reſtant marié, ſera toujours à la décharge de la ſociété; les dix ans expirés il rentrera dans la claſſe commune; pendant ce tems il aura fait ſept ou huits enfans, s'il s'eſt trouvé dans l'aiſance, car l'aiſance a la vertu prolifique, & entre de bonne foi dans les deſſeins de la nature; l'augmentation de la contribution aux charges & frais publics ne ſera plus un motif ſuffiſant pour déterminer cet étranger à retourner dans ſa patrie, où, à cette époque, il n'auroit plus d'habitude ni de connoiſſance, & où il auroit une femme & des enfans à conduire.

Voila une branche de population qui ne pourroit être jugée mauvaiſe, qu'autant qu'on auroit inutilement eſſayé de la rendre bonne. *Article de monſieur* COLLOT, *commiſſaire des guerres*.

P

PAIRIE, COMTÉ-PAIRIE, ſ. f. (*Juriſp.*) nous avons dit à cet article que „ les juſtices de ces grands fiefs „ (comtés-pairies), ainſi que celles des duchés- „ pairies, ſont toutes juſtices royales. L'érection „ d'une terre en *comté-pairie* mettant néceſſaire- „ ment cette terre dans la mouvance directe & im- „ médiate de la couronne, il ſeroit abſurde que la „ juſtice attachée à une dignité, à un fief de cette „ nature, fût ſeigneuriale „.

Il eſt très-certain que les juſtices des duchés *pairies* & *comtés pairies* nommément celles des évêchés de Beauvais, Châlons & Noyon, ſont des juſtices ſeigneuriales, qu'elles s'excercent par des baillis, lieutenans, avocats & procureurs-fiſcaux, nommés par les évêques de ces trois villes, & qui ne tiennent leurs offices que de ces comtes & pairs; que ces officiers n'ont aucune proviſion du roi; que leurs ſentences ne ſont point ſcellées du ſcel royal, & n'ont d'exécution qu'en vertu de la ſignature du bailli pour ſcel; en un mot, que ces officiers ſont de vrais officiers de juſtices ſeigneuriales, tels que ceux que les ſeigneurs établiſſent dans leurs terres. La ſeule prérogative qui réſulte de la *pairie* eſt que l'appel des ſentences de ces officiers même en matiere civile eſt porté directement au parlement, *omiſſo medio*, c'eſt-à-dire ſans paſſer par le bailliage royal dans l'étendue duquel ſe trouve cette *comté-pairie*. Otez ce privilege qui leur eſt commun en matieres criminelles avec toutes les juſtices ſeigneuriales du royaume, elles n'en different en rien, elles n'enregiſtrent point les ordonnances, édits & réglemens; elles ne connoiſſent point des cas royaux, des ſubſtitutions, des matieres bénéficiales, droits & domaines du roi, de ceux des égliſes, des délits des clercs & autres privilégiés, ni d'aucune des matieres qui ſont réſervées aux juges royaux.

Il y a dans chacune de ces trois villes, Beauvais, Châlons & Noyon, des bailliages royaux, dont les officiers connoiſſent de toutes matieres civiles, criminelles, bénéficiales, cas royaux, *&c.* & qui y ont la juriſdiction ordinaire ſur tous les ſujets du roi privilégiés & non-privilégiés, ſauf en tout les droits des juſtices ſeigneuriales, tant de l'évêque comte & pair, que des autres hauts-juſticiers de chacun de ces bailliages, leſquels peuvent revendiquer les cauſes de leurs vaſſaux dans les matieres dont les hauts-juſticiers peuvent connoître.

Voilà la vraie idée qu'il faut prendre de l'eſpece de juriſdiction que les comtes & pairs font exercer en leurs noms dans leur territoire. Qu'il y ait quelque abſurdité dans ce mélange de juriſdiction royale & ſeigneuriale en un même territoire, dans cette eſpece d'aliénation d'un des plus beaux droits de la couronne, dans cette concurrence journaliere de pouvoir & d'autorité entre le monarque & les ſujets, il y a long-tems que les gens déſintéreſſés forment des vœux pour la réunion de toutes ces branches au trône, & pour la ceſſation des conflits perpétuels & indécens qui naiſſent de cette bigarrure. Il ſeroit bien facile au miniſtre de ſatisfaire des vœux ſi légitimes, il ne faudroit peut-être qu'attirer ſon attention de ce côté-là.

PERVANNA, (*Hiſt. mod.*) nom que l'on donne dans l'Indoſtan & dans les états du grand-mogol aux ordres ou patentes ſignées par un nabab ou gouverneur de province.

PHAUSDAR ou FAUSDAR, (*Hiſt. mod.*) nom que l'on donne dans l'Indoſtan aux fermiers des domaines du grand-mogol.

PONTS, ſ. m. (*Architecture.*) *Nouvelle méthode de fonder les ponts ſans batardeaux, ni épuiſemens*. Avant d'entrer dans aucun détail ſur cette nouvelle méthode, il paroît indiſpenſable de donner une idée de la maniere de conſtruire avec batardeaux & épuiſemens, pour mettre toute perſonne en état de juger plus ſûrement de l'une & de l'autre méthode.

Méthode de fonder avec batardeaux & épuiſemens. Pour conſtruire un *pont* ou tout ouvrage de maçonnerie dans l'eau ſoit ſur pilotis, ſoit en établiſſant les fondations ſur un fonds reconnu bon & ſolide, on n'a point trouvé juſqu'à ce jour de moyen plus ſûr que celui de faire des batardeaux & des épuiſemens. Ces batardeaux ne ſont autre choſe qu'une enceinte compoſée de pieux battus dans le lit de la riviere ſur

deux files paralleles de palplanches, ou madriers battus jointivement & debout au-devant de chacun desdits rangs de pieux, de terre-glaiſe dans l'intérieur de ces palplanches, & de pieces de bois tranſverſales qui ſervent à lier entr'eux les pieux & madriers pour en empêcher l'écartement par la pouſſée de la glaiſe. Cette enceinte comprend deux ou trois piles; lorſqu'elle eſt exactement formée, on établit ſur le batardeau même un nombre ſuffiſant de chapelets ou autres machines ſemblables à enlever toute l'eau qu'elle contient à la plus grande profondeur poſſible. Cette opération une fois commencée ne diſcontinue ni jour ni nuit, juſqu'à ce que les pieux de fondation ſur leſquels la pile doit être aſſiſe ſoient entierement battus au refus d'un mouton très-peſant, que ces mêmes pieux ſoient récépés au niveau le plus bas, & qu'ils ſoient coëffés d'un grillage composé de fortes pieces de bois recouvertes elles-mêmes de madriers jointifs. C'eſt ſur ces madriers ou plateforme qu'on poſe la premiere aſſiſe en maçonnerie, qui dans tous le ouvrages faits dans la Loire a rarement été miſe plus bas qu'à 6 piés ſous l'étiage par la difficulté des épuiſemens. Lorſque la maçonnerie eſt élevée au-deſſus des eaux ordinaires, on ceſſe entierement le travail des chapelets ou autres machines hydrauliques; on démolit le batardeau, & l'on arrache tous les pieux qui le compoſoient. Cette opération ſe répete ainſi toutes les fois qu'il eſt queſtion de fonder; on imagine ſans peine les difficultés, les dépenſes & l'incertitude du ſuccès de ces ſortes d'opérations.

Nouvelle méthode de fonder ſans batardeaux ni épuiſemens. Cette nouvelle façon de fonder conſiſte eſſentiellement dans la conſtruction d'un caiſſon ou eſpece de grand bateau plat, ayant la forme d'une pile qu'on fait échouer ſur des pieux bien battus & ſciés de niveau à une grande profondeur, par la charge même de la maçonnerie à meſure qu'on la conſtruit. Les bords de ce caiſſon ſont toujours plus élevés que la ſuperficie de l'eau; & lorſqu'il repoſe ſur les pieux ſciés, ces bords, au moyen des bois & aſſemblages qui les lient avec le fond du caiſſon, s'en détachent facilement en deux parties en s'ouvrant par les pointes pour ſe mettre à flot; on les conduit ainſi au lieu de leur deſtination, où on les diſpoſe de maniere à ſervir à un autre caiſſon. Cette méthode ayant été récemment employée avec ſuccès au *pont* de Saumur ſur la riviere de Loire, on va donner le détail de toutes les opérations qui ont été faites pour ſa fondation.

Détails des conſtructions. Les piles du *pont* de Saumur ont toutes 54 piés de longueur de la pointe de l'avant-bec à celle de l'arriere-bec ſur 12 piés d'épaiſſeur de corps quarré, ſans les retraites & empatemens; elles ſont fondées à 12 piés de maçonnerie ſous le plus bas étiage; la hauteur ordinaire de l'eau dans l'emplacement du *pont* eſt depuis 7 piés juſqu'à 18; les crues moyennes ſont de 6 piés ſur l'étiage, & les plus grandes de 17 à 18 piés, d'où l'on voit que dans les grands débordemens il ſe trouve dans quantité d'endroits juſqu'à 36 piés de hauteur d'eau.

Les premieres opérations ont conſiſté dans la détermination des lignes de direction du *pont*; ſavoir, la capitale du projet & la perpendiculaire qui paſſe par le centre des piles & les pointes des avant & arriere-becs; lorſque ces lignes furent aſſûrées par des points conſtans ſuivant la convenance des lieux, on établit ſur quelques pieux & appontemens proviſionnels dans le milieu de l'emplacement de la pile, deux machines à draguer que l'on fit manœuvrer en différens endroits; on battit enſuite de part & d'autre de la perpendiculaire du centre de la pile une file de pieux parallele à ladite ligne, dont le centre étoit diſtant d'icelle de douze piés & demi de part & d'autre, pour former une enceinte de 25 piés de largeur d'un centre à l'autre des files de pieux.

Ces pieux d'un pié de groſſeur réduits en couronne, étoient eſpacés à 18 pouces de milieu en milieu ſur leur longueur, de maniere que depuis le pieu du milieu qui ſe trouvoit dans la ligne capitale du projet; juſqu'au centre de celui d'angle ou d'épaulement, il y avoit de part & d'autre environ 25 piés de longueur.

Sur ce pieu d'épaulement, fut formé en amont ſeulement avec la file parallele à la longueur de la pile, un angle de 35 degrés, ſuivant lequel furent battus de part & d'autre les files qui devoient ſe réunir ſur la perpendiculaire du centre de la pile, traverſant les pointes des avant & arriere-becs; du côté d'aval il ne fut point formé de battis triangulaire ſemblable à celui d'amont, mais la file des pieux fut prolongée d'environ 20 piés par des pieux plus éloignés entr'eux.

Pendant qu'on battoit ces pieux d'enceinte, les machines à draguer établies dans le centre de la pile ne ceſſoient de manœuvrer, ce qui facilitoit d'autant le battage par l'éboulement continuel des ſables dans les foſſes que formoient les dragues; ces ſables ſe trouvoient cependant en quelque maniere retenus par des pierres d'un très-grand poids qu'on jettoit continuellement en-dehors de l'enceinte des pieux, leſquelles appuyées contre ces mêmes pieux, deſcendoient à meſure que les dragues manœuvroient plus bas; ce travail a été exécuté avec tout le ſuccès poſſible, puiſque le draguage ayant été fait dans tout l'emplacement de la pile juſqu'à 18 piés ſous la ſurface des eaux ordinaires, ces mêmes pierres ainſi jettées au hazard ont formé dans tout le pourtour des pieux d'enceinte, une eſpece de digue ou d'empatement de plus de 24 piés d'épaiſſeur réduite, ſe terminant à 4 piés ſous le plus bas étiage pour ne point nuire à la navigation.

Cette digue une fois faite, & l'emplacement de la pile entre les pieux d'enceinte, dragué le plus de niveau qu'il a été poſſible à environ 15 piés ſous l'étiage, on forma au moyen des pieux d'enceinte, & d'un ſecond rang proviſionnel & parallele battu endehors à 8 piés de diſtance, un échafaud de 9 piés de largeur dans tout le pourtour de l'emplacement de la pile, excepté dans la partie d'aval; il étoit élevé de 3 piés ſur l'étiage.

Le travail ainſi diſpoſé, on battit dans l'emplacement de la pile pluſieurs pieux propres à recevoir des appontemens pour le battage de ceux de fondation, ayant 15 & 16 pouces en couronne, & environ 33 piés de longueur réduite; ils furent eſpacés ſur ſix rangs paralleles ſur la longueur, c'eſt-à-dire à 3 piés 9 pouces de milieu en milieu; les files tranſverſales n'étoient qu'à 3 piés entr'elles; ils avoient conſtamment 27 piés de longueur au-deſſous de l'étiage, ou environ 14 piés de fiche dans un terrein ſolide.

Il fut enſuite queſtion de ſcier ces pieux de niveau à 13 piés 1 pouce ſous le plus bas étiage, pour pouvoir, déduction de l'épaiſſeur du fond du caiſſon, donner à la pile 12 piés de maçonnerie ſous les plus baſſes eaux; cette opération fut faite au moyen d'une machine miſe en mouvement par quatre hommes, laquelle ſcie les pieux les uns après les autres, & dont les détails & deſſeins ſont joints à ce mémoire, nous en donnerons ci-après la deſcription & les moyens de la faire manœuvrer; il ſuffit de dire pour le préſent, que ce ſciage a été exécuté avec la plus grande préciſion pour le niveau des pieux entr'eux à 13 piés ſous le plus bas étiage, & à 15 & 16 piés ſous les eaux ordinaires pendant le tems du travail; cette opération n'a même duré que ſix ou ſept jours pour les cent ſeize pieux de fondation de chaque pile.

Il reſtoit à faire entrer le caiſſon dans l'emplacement de la pile entre les pieux d'enceinte, à le charger par la conſtruction de la pile même, & à le faire échouer ſur les pieux de fondation deſtinés à le porter, en l'aſſujettiſſant avec la plus grande préciſion aux lignes de directions principales, tant ſur la longueur que ſur la largeur du *pont*: avant d'entrer dans le détail de ces différentes manœuvres, il eſt néceſſaire de détailler la conſtruction & les dimenſions de ce caiſſon.

Il avoit 48 piés de longueur de corps quarré, 20 piés de largeur de dehors en-dehors, & 16 piés de hauteur de bords compris celle du fond; les deux extrémités étoient terminées en avant bec ou triangle iſocele dont la baſe étoit la largeur du corps quarré, les deux côtés pris de dehors en-dehors avoient chacun 13 piés 3 pouces de longueur; le fond tenant lieu de grillage, étoit plein & conſtruit de la maniere ſuivante.

Le pourtour de ce grillage eſt formé par un cours de chapeau, conformément aux dimenſions générales qui viennent d'être preſcrites; il a 15 pouces de largeur ſur 12 pouces de hauteur, & eſt aſſemblé ſuivant l'art & avec la plus grande ſolidité, à la rencontre des différentes pieces qui le compoſent; ſur ce chapeau ſont aſſemblés des racinaux jointifs d'un pié de largeur & de 9 pouces de hauteur, de trois un à queue

queue d'hironde, & les deux reſtans entre chaque queue d'hironde à pomme graſſe & quarrée en-deſſous, portant ſur ledit chapeau qu'ils affleurent exactement en-deſſous & avec lequel ils ne forment qu'une même ſuperficie; pour donner à ce fond toute la ſolidité poſſible, on a relié ce cours de chapeau par trois barres de fer, qui traverſant toute la largeur du caiſſon, ſont encaſtrées dans un racinal, pénetrent le chapeau, & portent à leurs extrémités de forts anneaux pour faciliter les différentes manœuvres que doit éprouver ce caiſſon: tous les racinaux ſont en outre liés entr'eux ſur le côté par de fortes chevilles de bois pour ne former qu'un même corps, & comme ils n'ont que 9 pouces de hauteur, & le chapeau 12, ce dernier a été entaillé de 3 pouces de hauteur, ſur 8 pouces de largeur dans tout ſon intérieur, pour recevoir une longuerive de pareille longueur, & d'un pié de hauteur ſur 10 de largeur, qui recouvre toutes les queues d'hironde & pommes graſſes des racinaux, & eſt chevillée de diſtance en diſtance avec forts boulons traverſant toute l'épaiſſeur du chapeau; contre cette piece & dans l'interieur eſt placé un autre cours de longuerives de pareilles largeur & hauteur boulonné comme le premier, avec toute la ſolidité requiſe; l'eſpace reſtant dans l'intérieur du grillage entre ce ſecond cours de longuerives ayant 15 piés 10 pouces de largeur, a été enſuite garni de madriers de 4 pouces d'épaiſſeur, bien jointifs & poſés ſuivant la longueur du fond, pour couper à angle droit les joints des racinaux ſur leſquels ils ſont chevillés; l'épaiſſeur totale du fond eſt par ce moyen de 13 pouces, & le ſecond cours intérieur de longuerives de 8 pouces au-deſſus deſdits madriers.

A meſure qu'on a conſtruit ce fond ou grillage, on a eu l'attention de bien garnir les joints de feries pour empêcher l'eau d'y pénétrer; ces feries ſe font en pratiquant une eſpece de rainure d'environ un pouce de largeur ſur tous les joints de l'intérieur du caiſſon, ayant à-peu-près pareille profondeur & terminée en triangle; on la remplit de mouſſe chaſſée avec coins de bois à coups de marteau & battue à force; ſur cette mouſſe on applique une eſpece de latte, que les ouvriers nomment *gavet*; elle a 9 lignes de largeur & 3 d'épaiſſeur, & eſt percée à diſtances égales de 2 pouces pour recevoir ſans s'éclater, les clous avec leſquels on la fixe ſur tous les joints intérieurs, préalablement garnis de mouſſe ainſi qu'on l'a dit; ces clous entrent dans la rainure, l'un à droite l'autre à gauche alternativement: cette maniere d'étancher dont on fait uſage pour les bateaux de Loire, eſt très-bonne & a bien réuſſi.

Le fond du caiſſon ainſi conſtruit de niveau ſur un appontement préparé à cet effet ſur le bord de la riviere, on a travaillé à la conſtruction des bords; ils ſont compoſés de pieces & de poutrelles de ſix pouces de groſſeur, & des plus grandes longueurs qu'on a pû trouver, bien droites, dreſſées à la biſaiguë, & aſſemblées à mi-bois dans tous leurs abouts; ces pieces ſont placées horiſontalement les unes ſur les autres, bien chevillées entre elles, & poſées à l'affleurement du parement extérieur du premier cours de longuerives; elles ſont en outre reliées dans l'intérieur ſeulement par des doubles montans placés à diſtances égales, & des pieces en écharpe entre les montans ſur toute la hauteur des bords.

Devant chacun de ces montans ſont des courroies au nombre de trente-ſix, tant pour l'intérieur que pour l'extérieur du caiſſon, leſquelles ſervent à faire ſéparer les bords du fond lorſqu'on le juge néceſſaire. Ces courroies ſont aſſemblées dans le chapeau pour l'extérieur & dans le ſecond cours de longuerives pour l'intérieur; leurs aſſemblages dans ces pieces eſt tel, que la mortaiſe qui les reçoit a l'un de ces côtés coupé en demi-queue d'hironde, & l'autre à-plomb, le long duquel ſe place un coin de bois de la même hauteur que les bords; ces courroies portant par des mentonets ſur les bords ſupérieurs du caiſſon, reſtent ainſi ſuſpendues en laiſſant un vuide de deux pouces dans le fond des mortaiſes, & tiennent leur principale action de la force avec laquelle elles ſont ſerrées par le coin.

Toutes ces courroies, de l'intérieur & de l'extérieur, étant directement oppoſées & ſur la même ligne, ont enſuite été retirées par des entretoiſes de huit pouces de groſſeur ſur toute la longueur du caiſſon au moyen du mentonet dont on a parlé, qui repoſe ſur la derniere poutrelle des bords, & d'un tenon qui s'embreve dans l'entretoiſe.

Les faces des parties triangulaires du caiſſon ont été ſolidement réunies à celles du corps quarré par trois rangs de courbes poſées les unes ſur les autres dans les angles d'épaulement, & les poutrelles encaſtrées à mi-bois à leur rencontre dans leſdits angles, pour ne former qu'une ſeule & même piece, & pouvoir, ainſi qu'on la fait, détacher du fond ces bords en deux pieces ſeulement, en les mettant a flot ſur le corps quarré, les deux pointes en l'air.

Ce caiſſon ainſi conſtruit, le fond, les bords bien garnis de feries & de chaînes avec anneaux de fer, tant en-dedans qu'en-dehors; pour plus grande facilité de la manœuvre, on s'eſt occupé des moyens de le lancer à l'eau ſur le travers & non par la pointe; il peſoit alors environ 180000 livres.

Nous avons dit qu'il étoit établi au bord de la riviere ſur un appontement diſpoſé à cet effet; cet appontement étoit compoſé de trois files de pieux paralleles, deux ſous les bords ſuivant ſa longueur, l'autre au milieu; la file du côté des terres étoit coëffée d'un chapeau placé à trois piés ſur l'étang, ainſi que celui du milieu, arrondi en forme de genouil; celui du côté de l'eau étoit poſé trois piés quatre pouces plus bas, & le caiſſon ſoutenu de niveau par des étais de pareille hauteur, étoit diſpoſé de maniere que la ligne du centre de gravité ſe trouvoit d'environ ſix pouces plus du côté des terres que celui de l'eau, ce qui donnoit à tout ce côté une charge excédente d'environ 15000 livres; ſur les chapeaux étoient de longues pieces d'un pié de groſſeur, ſervant de chantiers ou couliſſes au caiſſon, & que pour cet effet on avoit eu ſoin d'enduire de ſuif.

Sur le chapeau placé à l'affleurement de l'eau étoient chevillés dix autres grands chantiers de douze & quinze pouces d'épaiſſeur, placés dans la riviere en prolongation de la pente que devoit prendre le caiſſon qui, ſuivant ce qui a été dit précédemment, étoit du tiers de ſa baſe ou largeur.

Lors donc qu'il fut queſtion de le lancer à l'eau, on commença par fixer avec des retraits ſur le chapeau de la file des pieux du côté des terres tous les abouts des chantiers ou couliſſes qui portoient le caiſſon, & avoient été réunis entre eux par une grande piece de bois; on fit enſuite partir tous les étais poſés ſur le chapeau à l'affleurement de l'eau; cette premiere manœuvre ne fit pas faire le moindre effet au caiſſon qui reſta ainſi en l'air; on lâcha enſuite les retraits, & l'on enleva par de grands leviers placés en abattage du côté des terres, tous les chantiers ou couliſſes; le caiſſon prit incontinent ſa courſe avec rapidité en ſe plongeant également dans l'eau, où par ſa propre charge il s'enfonça de vingt-ſept pouces.

Ce caiſſon fut conduit ſur-le-champ au lieu de ſa deſtination, & introduit dans l'enceinte de la pile par la partie d'aval non fermée à ce deſſein; on fit auſſi-tôt les opérations néceſſaires pour le placer dans la direction des capitales de longueur & largeur du *pont*, auxquelles il fut aſſujetti ſans peine par de ſimples pieces de bois placées ſur l'échaffaud, dont les abouts terminés en deux cercles, entroient dans des couliſſes fixées aux bords extérieurs du caiſſon, qui lui permettoient de deſcendre à meſure qu'on le chargeoit, ſans le laiſſer écarter de ſes directions.

Le ſervice de la maçonnerie, ſoit pour le bardage des pierres, ſoit pour le tranſport du mortier, ſe fit ſans peine par des rampes pratiquées dans le caiſſon qui communiquoit aux bateaux ſur leſquels on amenoit des chantiers, la pierre, le mortier & le moilon.

Au moment que le caiſſon repoſa ſur la tête des pieux à treize piés un pouce ſous l'étiage, on eut la ſatisfaction de reconnoître par différens coups de niveau qu'il n'y avoit rien à deſirer, tant pour la juſteſſe du ſciage que pour toutes les autres manœuvres; la charge ſur ces pieux étoit alors de plus de 1200000 livres, & la hauteur de l'eau ſur les bords de treize piés ſix pouces; on les avoit ſoulagés à différentes hauteurs par des étais appuyés contre la maçonnerie.

Il faut enſuite fermer l'enceinte d'aval; pendant le tems même de la conſtruction de la maçonnerie de la pile on avoit fait battre des pieux ſuivant le même plan que la pointe d'amont; on les garnit pareillement de groſſes pierres au-dehors.

L'échaffaud d'enceinte fut incontinent démoli, les pieces qui le portoient ſciées à quatre piés ſous l'étiage & les bords du caiſſon enlevés; cette derniere ma-

manœuvre ſe fit ſans peine en frappant les courroies, qui en entrant de deux pouces, ainſi qu'on l'a dit précédemment, dans les mortaiſes inférieures, firent ſauter les coins des bois qui les retenoient au fond; ces bords furent ſur le champ conduits à flot à leur deſtination entre deux grands bateaux, les pointes en l'air, pour paſſer l'hiver dans l'eau & pouvoir ſervir ſur de nouveaux fonds aux piles qui reſtoient à fonder.

A peine ce travail fut-il exécuté qu'on fit approcher le long de la pile deux grands bateaux chargés de groſſes pierres, avec leſquelles on remplit tout l'eſpace reſtant entre la maçonnerie de la pile & les pieux d'enceinte juſqu'à environ quatre piés ſous l'étiage pour ſe trouver à-peu-près à l'affleurement de la digue faite à l'extérieur dont on a parlé précédemment.

Telles ſont les différentes opérations qu'on a faites juſqu'à ce jour pour la fondation de cinq piles du *pont* de Saumur ſans batardeaux ni épuiſemens; il ſuffit d'avoir mis en uſage cette façon de fonder pour ſe convaincre de ſes avantages: la certitude qu'on a de réuſſir dans une entrepriſe de cette conſéquence, l'avantage de deſcendre les fondations à une double profondeur, l'emploi de tous les matériaux au profit de l'ouvrage & ſa plus grande ſolidité ne ſont pas les moindres avantages qu'on en retire; l'expérience de pluſieurs années a fait connoître qu'il y a la moitié moins de dépenſe qu'en faiſant uſage des batardeaux & des épuiſemens.

Deſcription de la machine à ſcier les pieux. Cette machine eſt compoſée d'un grand chaſſis de fer, qui porte une ſcie horiſontale; à 14 piés environ au-deſſus de ce chaſſis, eſt un aſſemblage ou échaffaud de charpente, ſur lequel ſe fait la manœuvre du ſciage & auquel eſt ſuſpendu le chaſſis par quatre montans de fer de 18 piés de hauteur, portant chacun un cric dans le haut, pour élever & baiſſer ce chaſſis ſuivant le beſoin.

Ce premier échaffaud eſt porté ſur un des cylindres qui roulent ſur un autre grand échaffaud, traverſant toute la largeur de la pile, d'un côté à l'autre de celui d'enceinte, ce grand échaffaud porte lui-même ſur des rouleaux, qui ſervent à le faire avancer ou reculer à meſure qu'on ſcie les pieux, ſans qu'il ſoit beſoin de le biaiſer en cas d'obliquité de quelques pieux, le petit échaffaud auquel eſt ſuſpendu la machine, rempliſſant aiſément cet objet au moyen d'un plancher mobile que l'on fait au beſoin ſur le grand échaffaud. *Voyez* la figure de cette machine en perſpective, *Pl. de Charp.*

On doit diſtinguer dans cette machine deux mouvemens principaux; le premier qu'on nomme *latéral*, eſt celui du ſciage; le ſecond, qui ſe porte en avant à meſure qu'on ſcie le pieu, & peut néanmoins revenir ſur lui-même, eſt celui de *chaſſe & de rappel*.

Le mouvement latéral s'exécute par deux leviers de fer, un peu coudés ſur leur longueur, portant à une de leurs extrémités un demi-cercle de fer recourbé, auquel eſt adaptée une ſcie horiſontale; les points-d'appui de ces leviers ſont deux pivots reliés par une double entretoiſe, diſtans l'un de l'autre de 20 pouces, leſquels ont leur extrémité inférieure encaſtrés dans une rainure ou couliſſe, qui facilite le mouvement de chaſſe & de rappel, ainſi qu'on l'exprimera ci-après. Ils ſont ſoutenus au-deſſus du chaſſis de fer par une embaſe de 2 pouces de hauteur, & déchargés à leurs extrémités par quatre rouleaux de cuivre.

Ces leviers ſont mus du deſſus de l'échaffaud ſupérieur par quatre hommes, appliqués à des bras de force attachés à des leviers inclinés, dont le bas eſt arrêté ſur le plateau, & ſur leſquels eſt fixée la baſe d'un triangle équilatéral, dont le ſommet eſt arrêté au milieu d'une traverſe horiſontale.

Cette traverſe qui embraſſe les extrémités des bras de levier de ſa ſcie; s'embreuve dans une couliſſe de fer pratiquée dans le chaſſis, où portant ſur des rouleaux, elle va & vient, & procure ainſi à la ſcie le mouvement latéral, au moyen des ouvertures ovales formées à l'autre extrémité deſdits bras de levier qui leur permettent de s'alonger & de ſe raccourcir alternativement, ſuivant leur diſtance du centre de mouvement; ces ouvertures ovales embraſſent des pivots fixés ſur le demi-cercle de la ſcie dont nous avons parlé, & portent dans le haut au moyen de pluſieurs rondelles de cuivre intermédiaires, les extrémités d'un ſecond demi-cercle adhérent par des renvois à deux tourillons roulans, ainſi qu'un troiſieme placé au milieu du cercle dans une grande couliſſe qui reçoit le mouvement de chaſſe & de rappel.

Ce ſecond mouvement conſiſte dans l'effet d'un cric horiſontal, placé à-peu-près aux deux tiers du chaſſis, dont les deux branches ſont ſolidement attachées ſur la couliſſe dont nous venons de parler; c'eſt par le moyen de ces deux branches, dont la partie dentelée s'engrene dans deux roues dentées que la ſcie, lors de ſon mouvement latéral, conſerve ſon parallélisme avec la couliſſe, preſſe par ſon mouvement lent & uniforme, le pieu à meſure qu'elle le ſcie, & revient dans ſa place par un mouvement contraire lorſqu'elle l'a ſcié; tout le mouvement de ce cric s'opere du deſſus de l'échaffaud ſupérieur & mobile, par un levier horiſontal qui s'emboîte quarrément dans l'extrémité d'un arbre placé au centre de la roue de commande du cric, qui eſt le régulateur de toute la machine.

Le chaſſis horiſontal a environ 8 piés de longueur ſur 5 piés 9 pouces de largeur; il eſt compoſé de fortes barres de fer plat, diſpoſées de maniere à le rendre le plus ſolide & le moins peſant qu'il eſt poſſible.

Sur le devant de ce chaſſis eſt une piece de fer formant ſaillie, ſervant de garde à la ſcie, & placée de maniere que la ſcie eſt recouverte par ladite piece lorſqu'elle ne manœuvre pas; ſur deux fortes barres de fer qui portent en partie cette piece de garde en ſaillie, ſont placés deux montans de fer qui les traverſent, & ſont retenus deſſus par des embaſes; ces montans arrondis pour tourner facilement dans leurs ſupports, ont à leur extrémité, ſous le chaſſis, un quarré propre à recevoir deux eſpeces de demi-cercles ou grappins de 10 pouces de longueur auquel ils ſont fixés ſolidement par des clavettes ou écroux; ils s'élevent juſqu'au-deſſus du petit échaffaud ſupérieur, où on leur adapte deux clés de 4 piés de long, qui les faiſant tourner ſur leurs axes, ouvrir & fermer les grappins qui ſaiſiſſent le pieu qu'on ſcie, avec une force proportionnée à la longueur des clés que l'on ſerre autant qu'on le juge à-propos. On comprend facilement que ces grappins embraſſant le pieu au-deſſous de la ſection de la ſcie donnent à la machine toute la ſolidité néceſſaire pour ne point ſouffrir des ébranlemens préjudiciable; comme la grande hauteur des montans pourroit néanmoins occaſionner des vibrations trop fortes, on y remédie aiſément & de maniere à rendre la machine immobile, en appliquant ſur les montans du derriere, deux grands leviers qui preſſent ſur le chaſſis aux piés deſdits montans, & ſont ſerrés près des crics ſur l'échaffaud ſupérieur par des coins de bois.

Il peut auſſi arriver au triangle de mouvement quelques vibrations, ſur-tout lorſqu'on ſcie à une grande profondeur; on y remédie ſans peine par une potence de fer fixée aux deux montans à une hauteur convenable, laquelle porte une couliſſe qui aſſujettit le triangle de mouvement.

Pour faire uſage de cette ſcie, il faut ſe rappeller ce qu'on a dit des différens échaffauds qui la compoſent. Lors donc qu'on voudra ſcier un pieu, on commencera par déterminer avec préciſion la profondeur à laquelle il faudra le ſcier ſous l'étiage; on placera en conſéquence à l'autre extrémité de la pile, deux grandes mires fixes & invariables; on fera faire une grande verge ou ſonde de fer, de la longueur préciſe du point de mire à la ſection, pour pouvoir s'en ſervir ſans inquiétude à chaque opération du ſciage: on fera enſuite deſcendre, au moyen des crics dont chaque dent ne hauſſe ou baiſſe que d'une demi-ligne le chaſſis portant la ſcie, juſqu'à ce qu'en faiſant repoſer la ſonde ſur la ſcie elle-même (ce dont on jugera aiſément par l'effet de ſon élaſticité), le deſſus de ladite ſonde ſe trouve exactement de niveau avec les deux mires dont on a parlé, ainſi que le deſſus des quatre montans, ou de quatre points repairés ſur iceux pour s'aſſurer du niveau du chaſſis & de la ſcie.

Toutes ces opérations faites avec la préciſion requiſe, on ſaiſira le pieu avec les grappins; on vérifiera de nouveau avec la ſonde, le point de ſection de la ſcie, & après s'en être aſſuré, on ferrera les grappins à demeure; le maitre ſerrurier prendra la conduite du régulateur, & quatre ouvriers feront jouer la ſcie.

Le ſuccès de cette machine a été tel que ſur plus de 600 pieux, ſciés à 12 & 15 piés ſous la ſurface des

des eaux, on n'a éprouvé aucune différence ſenſible ſur le niveau de leurs ſections; qu'on en a conſtamment ſcié quinze & vingt par jour, & que huit hommes ont ſervi à toutes les manœuvres du ſciage. *Article de M.* DE VOGLIE, *ingénieur du roi en chef dans la généralité de Tours*.

POU, (*Scienc. microſcop.*) le *pou* a une coque ou peau ſi tranſparente, que nous pouvons mieux découvrir ce qui ſe paſſe dans ſon corps, que dans la plûpart des autres petites créatures vivantes, ce qui le rend un objet charmant pour le microſcope. Il a naturellement trois diviſions qui ſont la tête, la poitrine & le ventre, ou la partie de la queue. On voit à la tête deux yeux noirs & fins, avec une corne au-devant de chacun de ces yeux; cette corne a cinq jointures, & eſt environnée de poils. A l'extrémité du muſeau, il y a une partie pointue qui ſert d'étui, pour un inſtrument à ſucer ou à percer; cet animal le fait entrer dans la peau pour en tirer le ſang ou les humeurs dont il ſe nourrit, n'ayant point de bouche qui puiſſe s'ouvrir; cet inſtrument à percer ou à ſucer le ſang, eſt ſept cens fois plus délié qu'un cheveu, & enfermé dans un autre fourreau qui eſt au-dedans du premier. L'animal peut le pouſſer en-dehors, ou le retirer comme il lui plaît.

Sa poitrine eſt marquée d'une tache au milieu; ſa peau eſt tranſparente & pleine de petits creux. Il ſort de la partie inférieure autour de la poitrine, ſix jambes qui ont chacune cinq jointures, dont la peau ſemble de chagrin, excepté vers l'extrémité où elle paroît plus douce; chaque jambe eſt terminée par deux ongles crochus, de longueur & de grandeur inégale; il s'en ſert comme nous uſons du pouce & du doigt du milieu; il y a des poils entre ces ongles & au-deſſus de toutes les jambes.

Sur le derriere de la partie de la queue, on diſtingue quelques diviſions en forme d'anneaux, beaucoup de poils, & des eſpeces de marques qui imitent les rougeurs que laiſſent les coups de fouet. La peau du ventre paroît comme du chagrin, & vers l'extrémité inférieure, elle eſt pleine de petits creux; à l'extrémité de la queue, il y a deux petites parties demi-circulaires, toutes couvertes de poils qui ſervent à cacher l'anus.

Lorſque le *pou* remue ſes jambes, on diſtingue le mouvement des muſcles qui réuniſſent tous dans une tache noire, oblongue, qui eſt au milieu de ſa poitrine; il en eſt de même du mouvement des muſcles à la tête, lorſqu'il remue ſes cornes. Le mouvement des muſcles eſt viſible dans pluſieurs articulations des jambes; on peut voir de même les différentes ramifications des veines & des arteres qui ſont blanches; mais ce qu'il y a de plus ſurprenant, c'eſt le mouvement périſtaltique des inteſtins, continué depuis l'eſtomac, le long des boyaux juſqu'à l'anus.

Si un *pou* bien affamé eſt placé ſur le dos de la main, il enfonce dans la peau ſon inſtrument à ſucer, & l'on voit paſſer le ſang comme un torrent délié dans la partie antérieure de la tête; de-là tombant dans une cavité ronde, il paſſe encore dans un autre récipient circulaire au milieu de la tête, d'où il vient à la poitrine par un vaiſſeau plus petit, & de-là à un boyau qui aboutit à la partie du derriere du corps, où par une courbe il retourne un peu en-haut. Dans la poitrine & le boyau, le ſang ſe meut ſans interruption avec une grande force, ſur-tout dans le boyau, & cela avec une telle contraction du boyau, qu'on ne peut s'empêcher d'en être ſurpris.

Si l'on place un *pou* ſur ſon dos, on y voit deux taches noirâtres de ſang, la plus grande au milieu du corps, & la moindre vers la queue. Dans la plus grande tache, une veſſie blanche ſe reſſerre & ſe dilate en-haut & en-bas, depuis la tête vers la queue; ce battement eſt ſuivi de celui de la tache noire de ſang, ſur laquelle la veſſie blanche paroît attachée; ce mouvement de ſyſtole & de diaſtole ſe voit mieux lorſque le *pou* s'affoiblit. La veſſie blanche qui bat de la ſorte paroît être le cœur, car ſi on la pique, le *pou* meurt à l'inſtant. Dans un grand *pou*, on peut voir le battement ſur le dos, mais on ne ſauroit voir la membrane blanche, ſans lui tourner le ventre en-haut. Le docteur Harvey conjecture que la tache noire inférieure eſt l'amas des excrémens dans les boyaux.

Les *poux* ne ſont pas hermaphrodites, comme on l'a imaginé par erreur, mais mâles & femelles. Leewenhoek a découvert que les mâles ont un aiguillon à leur queue, & que les femelles n'en ont point, & il croit que la douleur cuiſante qu'ils produiſent de tems-en-tems, vient de leur aiguillon, lorſqu'on les tourmente, en les preſſant ou autrement; car ſi on les prend rudement à la main, on les voit pouſſer en-dehors leur aiguillon. Il dit qu'il reſſentit peu de douleur ou d'incommodité de leur inſtrument, à ſucer ou à percer, quoiqu'il en eût ſept ou huit tout-à-la-fois qui prenoient ſur ſa main leur nourriture. Les femelles font des œufs ou des lentes, d'où les jeunes *poux* ſortent parfaits dans tous leurs membres, & il ne leur arrive plus d'autres changemens que l'agrandiſſement.

Le même Leeuwenhoek voulant ſavoir la proportion & le tems de leur agrandiſſement, plaça deux femelles dans un bas noir, & il trouva que l'une dans ſix jours avoit fait cinquante œufs; mais en la diſſéquant, il en vit beaucoup plus dans l'ovaire; d'où il conclut que dans douze jours, elle en auroit fait cent. Ces œufs éclos dans ſix jours, auroient probablement produit cinquante mâles & autant de femelles, & ces femelles ayant pris tout leur accroiſſement dans dix-huit jours, auroient fait chacune, douze jours après, comme on peut le ſuppoſer, encore cent œufs. Ces œufs, au-bout de ſix jours, tems requis pour les faire éclorre, auroient produit une jeune couvée de cinq mille de ſes deſcendans. Cette multiplication doit faire trembler les gens pouilleux.

On peut diſſéquer un *pou* dans une petite goutte d'eau, fur un morceau de verre qui puiſſe s'appliquer au microſcope; mais ſans eau, il eſt très-difficile d'en ſéparer les parties, mais lorſqu'on les a ſéparées, elles ſe rident & ſe ſechent immédiatement après. Par le moyen de l'eau, on peut trouver dans l'ovaire d'une femelle cinq ou ſix œufs parfaits, & ſur le point d'en ſortir, avec d'autres de différentes grandeurs, mais beaucoup plus petits.

Dans le *pou* mâle, le *penis* eſt remarquable auſſi-bien que les teſticules, dont il a une double paire. Ces animaux évitent la lumiere autant qu'il leur eſt poſſible, & ſouffrent le froid impatiemment. Lorſque les femelles ſont groſſes, elles paroiſſent plus blanches que les mâles, à cauſe de la multitude de leurs œufs.

La plupart des inſectes ſont infectés de *poux*, qui prennent ſur eux leur nourriture & qui les tourmentent. Une eſpece d'eſcarbot ou cerf volant, connu ſous le nom d'*eſcarbot pouilleux*, eſt remarquable par le nombre des petits *poux* qui courent ſur lui fort vîte, d'un endroit à l'autre, & qu'on ne peut pas ſecouer. Quelques autres eſcarbots ont auſſi des *poux* mais de différentes eſpeces.

Le perce-oreille eſt ſouvent tourmenté par des *poux*, ſur-tout au-deſſous de la tête; ils ſont blancs & brillans comme des mites, mais beaucoup plus petits: ils ont le dos rond, le ventre plat, & de longues jambes.

Les limaces de toute eſpece, ſur-tout les grandes, qui n'ont point de coques, ſont couvertes de pluſieurs petits *poux* extrèmement agiles, qui vivent & ſe nourriſſent ſur elles.

On voit ſouvent autour des jambes des araignées, nombre de petits *poux* rouges qui ont une très-petite tête, & qui reſſemblent à une tortue; ils s'attachent fortement à l'araignée tant qu'elle vit, & la quittent dès qu'elle eſt morte.

On découvre ſouvent des *poux* blanchâtres qui courent fort vîte ſur les groſſes abeilles & ſur les fourmis: on en découvre pluſieurs ſortes ſur les poiſſons. Kircher dit qu'il a trouvé des *poux* ſur les puces, du-moins il y a peu de créatures qui en ſoient exemptes; les baleines en fourmillent d'une maniere incroyable.

On a trouvé trois ſortes de *poux* ſur le faucon, ſur le gros pigeon, la tourterelle, la poule, l'étourneau, la grue, la poule d'eau, ſur la pie, le héron, le petit héron, le cygne, le canard de Turquie, la mouette, & ſur l'oie ſauvage, de deux ſortes; ſur la ſarcelle, la crecerelle, le paon, le chapon, la corneille, l'étourneau blanc, & les hommes de deux ſortes; ſur la chevre, le chameau, l'âne, le bélier d'Afrique, le tigre & le cerf, de deux ſortes, *&c.* & toutes les deux ſortes ſont encore différentes dans chaque oiſeau & animal. Le *pou* du lion eſt plus grand & d'un rouge plus éclatant que le *pou* du tigre. (*D. J.*)

S

SERRURERIE, ſ. f. (*Art. méchan.*) par le nom de *ſerrurerie*, l'on entend l'art de travailler le fer de différente eſpece; & d'en forger & fabriquer tous les ouvrages qui concernent cette partie, comme grilles, balcons, rampes, appuis; & pour la conſtruction des bâtimens, les ancres, tirans, crampons, harpons, boulons, étriers, pentures, gons, pivots, fiches, ſerrures, loquets, verrouils, fleaux, eſpagnolettes; une grande partie des outils des artiſans, & des uſtenſiles de cuiſine & de ménage; c'eſt de tous les métaux, le plus en uſage pour les commodités de la vie, & l'or & l'argent, tout précieux qu'ils ſoient, ne lui ſont point comparables à cet égard, auſſi les habitans du nouveau Monde, ſi riches en mines des plus précieux métaux, font-ils très-peu de cas de l'or & de l'argent qu'ils ont en abondance, en comparaiſon d'un métal ſi utile; & ce ſentiment naturel, fondé ſur la néceſſité, vaut peut-être bien l'or & l'argent que la vanité a introduit & entretient encore tous les jours parmi des peuples policés. Ce mot vient de *ſerrure*, qui eſt l'ouvrage le plus en uſage dans cet art, & celui-ci du latin *ſero*, qui veut dire *ſerrer*, dont l'origine ſe trouve dans quelques langues orientales, parce que c'eſt avec une ſerrure que l'on enferme ce que l'on a de plus précieux, & qu'on le peut tenir en sûreté.

Il n'y a aucun doute que l'art de *ſerrurerie* ne ſoit des plus anciens; la néceſſité & la commodité qui ont fait inventer tous les arts, ſe recontrent dans celui-ci autant que dans les autres, ſoit pour la liaiſon & la ſolidité des bâtimens, ſoit pour la ſûreté des biens publics & particuliers, ſoit encore pour une multitude innombrable de beſoins dans la vie; c'eſt à cet art que nous devons une infinité d'ouvrages travaillés avec beaucoup de goût & de génie, dans leſquels il ſemble que le fer ait perdu ſa dureté & ſon inflexibilité, tant il y a de délicateſſe & de perfection dans les contours & ornemens qui les embelliſſent; les grilles de Verſailles & de Maiſons, celle du choeur de l'égliſe métropolitaine de Paris, celle de l'égliſe de Saint-Denis en France, celle ſurtout de l'égliſe patriarchale de Lisbonne en Portugal, qui a été faite à Paris, ſont autant de chef-d'œuvres dans leur genre, que nous traiterons dans la ſuite plus au long.

La *ſerrurerie* ſe diviſe en deux parties principales; l'une eſt la connoiſſance des différentes eſpeces de fer, & l'autre eſt la maniere d'en fabriquer toutes ſortes d'ouvrages, ſelon les diverſes occaſions que l'on a de les employer.

Premiere partie. Du fer en général. Le fer eſt un métal dur & ſec, fort difficile à fondre, mais ductile; c'eſt un minéral auquel les chimiſtes ont donné le nom de *Mars*, lui ayant trouvé quelque rapport à le planete de ce nom. L'Aſie, l'Afrique, & ſurtout l'Europe, ſont les lieux de la terre où l'on trouve aſſez communément des mines de fer, & la France, en particulier, en eſt très-abondante. Les habitans du Nouveau-Monde, au contraire très-riches en mines des plus précieux métaux, n'ont point de mines de fer; auſſi préférent-ils ce métal à l'or & l'argent qu'ils ont en abondance.

Quoiqu'il nous arrive du fer d'Allemagne, de Suede & d'Eſpagne, la plus grande partie que l'on en emploie en France, vient des provinces de ce royaume; les plus fécondes en mines ſont la Champagne, la Lorraine, la Bourgogne, la Normandie, le Maine, le Berry, le Nivernois, la Navarre, & le Béarn.

Du fer ſelon ſes propriétés. Le fer ſe diviſe en deux eſpeces; la premiere eſt la fonte, qualité très-aigre, dure & caſſante, qui ſe coule dans des moules faits exprès, & auxquels on donne la forme que l'on juge à propos; c'eſt de cette eſpece que l'on fait les canons, bombes, boulets, tuyaux de conduite, contre-cœurs de cheminée, poëles, marmites, & autres uſtenſiles de cuiſine, & enfin des guéuſes, qui ſont des maſſes d'environ dix à douze piés de long, dix à douze pouces de large, du poids d'environ quinze ou dix-huit cens livres, dont on fabrique la ſeconde eſpece; celui qui nous vient d'Allemagne ſouffre un peu la lime, mais celui de France ne peut ſe polir qu'avec le grès ou l'émeril.

Plus la mine eſt en fuſion, & plus le fer en eſt bon, ſur-tout lorſqu'elle a été chauffée avec du charbon très-ſec, fait avec de jeunes bois, & gardé d'un an ou deux.

Pour mettre le fer en état d'être travaillé par les *ſerruriers*, maréchaux, taillandiers, & autres ouvriers, il faut le fondre une ſeconde fois: on prend pour cet effet les gueuſes que l'on frappe enſuite avec un marteau gros & lourd, appellé *martinet*, mû par un ruiſſeau ou petite riviere, ordinairement voiſine des grandes forges (c'eſt ainſi que l'on appelle le lieu où l'on fabrique le fer), enſuite on le fait chauffer dans la chaufferie, & en le frappant de nouveau ſur l'enclume, on le réduit en barres ou verges de pluſieurs groſſeurs, longueurs, & autres formes, dont nous verrons dans la ſuite le détail; alors il ſouffre la lime, mais ne peut plus ſe fondre.

Les fers d'Allemagne & de Suede ſont en général beaucoup meilleurs & plus doux que ceux de France; ceux d'Eſpagne, au-contraire, ſont pour la plûpart rouverains (pleins de craſſe & difficiles à ſouder, & mêlés de grains d'acier (grains ſi durs que la lime ne ſauroit y mordre): on en fait un très-gros commerce à Amſterdam. Les fers de Normandie ſont de tous les fers les plus caſſans, & dont le grain eſt le plus gros; ceux de Saint-Diſier & de Bourgogne ne ſont pas beaucoup meilleurs; ceux de Roche & de Vibrai ſont doux & fermes, & d'un grain plus fin; ceux de Senonche, près Montmirail, au Mans, ſont auſſi doux & plians, & de bonne qualité; ceux que l'on tire du Nivernois ſont très-doux, très-fermes, & très-propres à faire des épées, canons de mouſquets, & autres ouvrages de cette eſpece; ceux de Berri ſont ſans contredit les meilleurs de tous, les plus doux & les plus plians, auſſi ſont-ils les plus eſtimés.

Du fer ſelon ſes qualités. Il y a deux manieres de connoître la bonne ou la mauvaiſe qualité du fer, à la forge, & par le grain lorſqu'il a été caſſé à froid.

Le bon fer ſe connoît à la forge lorſqu'il ſe chauffe bien, lorſqu'il n'eſt point rouverain, qu'il ſe ſoude facilement, & lorſqu'il eſt ferme ſous le marteau: car lorſqu'il eſt doux, il eſt ſouvent caſſant à froid.

On le connoit encore après avoir été caſſé à froid, lorſque le grain eſt très-gros, clair & brillant comme l'étain de glace, il eſt le moindre de tous, & également difficile à employer à la lime & à la forge: lorſque la grain en eſt petit & ſerré, à-peu-près comme celui de l'acier, il eſt pliant à froid, mais ſe ſoude mal & ſe polit difficilement: on en fait pour cela des outils pour travailler à la terre; lorſque le grain en eſt noir & cendreux dans la caſſure, le fer eſt néanmoins bon, doux & maniable à froid & à la lime; celui dont la caſſure eſt d'un noir gris tirant ſur le blanc, eſt plus dur, & par conſéquent plus convenable aux gros ouvrages, comme ceux des maréchaux, taillandiers, & autres; celui dont le grain eſt d'une moyenne groſſeur, dont une partie de la caſſure eſt griſe, une autre noire, & une autre blanche, eſt également bon pour la forge & pour la lime.

Le bon fer ſe peut connoître encore à la vue, lorſqu'il eſt fort noir & qu'il ſemble bien uni & bien liſſe; l'autre, au-contraire, paroît rude, & les pores en ſemblent moins ſerrés; mais de cette maniere on eſt fort ſujet à s'y tromper, & les gens même de l'art n'oſent guere s'en aſſurer ſur l'apparence, ils aiment mieux l'éprouver lorſqu'ils en ont beſoin.

Mais s'il arrivoit par haſard que l'on eût beſoin de fer très-doux, & que l'on n'en eût point, on pourroit avec de très-caſſant & très-aigre, en faire d'auſſi doux que l'on jugeroit à propos, en le réduiſant en pluſieurs petits morceaux applatis que l'on joindroit enſemble en forme de pâté, ainſi appellé ſelon l'art, & les corroyant bien enſemble avec le marteau après les avoir chauffés, & ainſi plus le fer eſt corroyé, & plus il devient bon.

Des différentes eſpeces de fer. Le fer dont ſe ſervent les ouvriers, arrive ordinairement des grandes forges, en barres de différentes groſſeurs & longueurs, & ſe diviſe en deux eſpeces, le coulé & le forgé.

La premiere, qu'on appelle *fer coulé*, (*fig. prem. & 2. Planc. I.*) eſt toujours en botte, peſant environ depuis cinquante juſqu'à cent & cent cinquante livres chacune, compoſées de pluſieurs barres atta-

chées enſemble avec deux, trois, ou quatre liens de fer, *A*; de cette eſpece il en eſt de méplat (*a*) & de quarré. Le premier porte depuis dix-huit lignes de large une ligne & demie d'épaiſſeur, & environ dix piés de long, juſqu'à deux pouces & demi de large, 3 lignes d'épaiſſeur, & dix-huit ou vingt piés de long. Le fer quarré en botte, nommé autrement *côte de vache*, porte depuis 3 lignes de groſſeur, qu'on appelle alors *fantons*, avec leſquels on fait les fantons de cheminée, dont nous parlerons dans la ſuite, juſqu'à 7 à 8 lignes de groſſeur, & toutes de 9 à 10 piés de longueur.

Le fer forgé eſt de trois ſortes; rond, quarré ou méplat; les premiers ſont de barres appellées *tringles*, dont la groſſeur porte depuis 3 lignes, juſqu'à 8 à 9 lignes; quelquefois 10 piés, & quelquefois 18 piés de longueur, mais toujours liées en botte. A l'égard des deux dernieres ſortes, on peut dire qu'il y en a de toutes les groſſeurs & longueurs; l'une, (*figure* 4), porte environ depuis 8 lignes, appellée *fer carillon*, juſqu'à 4 & 5 pouces de groſſeur; les barres de cette derniere groſſeur ne ſont pas ſi longues à cauſe de leur trop grande peſanteur; & qu'en conſéquence, étant déjà aſſez difficiles à tranſporter, il eſt inutile d'en augmenter le poids par la longueur. Il y a encore un fer carillon qui n'a que 6 à 7 lignes de groſſeur, & dont les barres n'ont de longueur que la moitié des autres, c'eſt-à-dire, environ 10 piés: de tout le fer quarré, celui dont on fait le plus d'uſage, eſt le carillon; enſuite du plus gros, juſqu'à environ deux pouces & demi de groſſeur; celui qui va au-delà s'employe beaucoup plus rarement. L'autre (*figure* 5), qui eſt le fer méplat, differe depuis deux lignes d'épaiſſeur, & 18 lignes de large, juſqu'à environ 5 à 6 lignes d'épaiſſeur, & 5 à 6 pouces de large, appellé alors *fer cornette*, (*figure* 6); mais de tout le fer méplat, celui dont on fait le plus d'uſage eſt celui pour les bâtimens, qui porte environ 2 pouces & demi de large, & 6 lignes d'épaiſſeur.

Mais de toutes les ſortes que nous venons de voir, il y en a dont les ouvriers font plus d'uſage que d'autres, ſelon les divers ouvrages & les occaſions qu'ils ont de les employer, & auſſi comme ils les commandent aux grandes forges (*b*).

Du fer, ſelon ſes défauts. On appelle *fer aigre* ou *caſſant*, celui qui ſe caſſe facilement à froid; il y en a de ſi aigre, que ſi l'on ne prend pas la précaution de le ſoutenir d'un bout à l'autre, il tombe en morceaux d'un côté, tandis qu'on le travaille de l'autre.

Fer rouverain, celui qui ſe caſſe à chaud, lorſqu'on le travaille.

Fer cendreux, celui qui n'ayant pas été bien corroyé, eſt rempli d'une infinité de pores très-ouverts, ou de cellules remplies de cendres de frazier (*c*), ou autres craſſes.

Fer pailleux, celui qui ayant été mal ſoudé, eſt compoſé de pluſieurs lames poſées les unes ſur les autres, & ſe diviſe en autant de pailles lorſqu'on le travaille.

Fer écru, celui qui ayant été brûlé ou mal corroyé, eſt mêlé de craſſe, comme ſont le plus ſouvent l'extrémité des barres.

Du fer, ſelon ſes façons. On appelle *fer de fonte*, ou *fonte de fer*, celui qui dans les grandes forges a été coulé dans des moules pour en faire des marmittes, poëles, canons, bombes, *&c.* & qui ſe peut refondre autant de fois qu'on le juge à propos.

Fer coulé, celui qui a été coulé en barre (*figure* 1. *&* 2), & que l'on lie en botte.

Fer forgé, celui qui ayant été préparé comme le précédent, a été forgé & étiré (*d*) en barres (*figures* 3, 4, 5, 6, *&* 7), ſous le martinet des grandes forges.

Fer méplat ou *applati* (*figure* 4) celui dont la largeur eſt plus grande que l'épaiſſeur.

Fer quarré (*figure* 5), celui dont la largeur eſt égale à l'épaiſſeur.

Fer en botte, (*fig.* 1. *&* 2) celui qui eſt lié en botte, compoſé de pluſieurs barres.

Côte de vache, (*fig.* 2) eſt un fer de pluſieurs groſſeurs, preſque quarré, rude, & mal fait, lié en botte.

(*a*) Méplat, c'eſt-à-dire plus large qu'épais.

(*b*) Grandes forges ſont des lieux dans les provinces où l'on fabrique le fer.

Fer cornette, (*fig.* 6.), eſt un fer applati d'environ 4 à 5 lignes d'épaiſſeur, 5 de large, & 5 à 6 piés de long.

Curçon (*fig* 7), eſt ordinairement un fer de Berri le plus doux & le meilleur qu'il eſt poſſible d'imaginer; c'eſt une maſſe ordinairement à pans aſſez irréguliers de 3, 4, ou 5 pouces de groſſeur, ſur environ 5 piés de longueur, portant une branche ou queue d'un fer plus petit de différente longueur, pour la rendre par ce moyen plus maniable à la forge.

Gros fer, ou *fers de bâtimens*, ſont des fers auxquels on donne différentes formes, & qui ſervent dans la conſtruction des bâtimens à lier les murs ou la charpente des combles enſemble, pour les rendre par-là plus ſolides.

Vieux fers, ſont des fers qui ont déjà ſervi, que l'on retire des démolitions de vieux bâtimens, édifices, ou autres ouvrages, où ils ont été anciennement employés.

Ferraille, eſt une collection de toute ſorte de bouts de fer, courts, gros, & petits, de pluſieurs formes indifféremment provenant des reſtes des ouvrages, ou autrement.

Fer en feuille, eſt un fer applati très-mince; qui ſe diviſe en deux eſpeces, le blanc & le noir; le premier, appellé *fer blanc*, eſt un fer très-mince, étamé par diverſes préparations chimiques, dont ſe ſervent les Ferblantiers pour faire des lampes, lanternes, rapes à ſucre, à tabac, *&c.* le ſecond, appellé *tôle* (*fig.* 8. *Pl. II.*), eſt le plus ſouvent lié en botte, & porte environ depuis un pié juſqu'à quatre piés de ſuperficie, un peu plus longue que large; il en vient d'Allemagne, particulierement de Hambourg & de Nuremberg en feuilles doublées, dans des petits barrils de ſapin compoſés ordinairement de trois cens feuilles.

La tôle que l'on fait en France à Beaumont la Ferriere, près la Charité, dans le Nivernois, n'eſt pas d'une moindre qualité que la précédente; les barrils qui en contiennent à-peu-près la même quantité, ſont faits de bois de hêtre, ce qui les fait aiſément reconnoitre.

La meilleure de toutes arrive de Suede par Rouen en feuilles ſimples dreſſées à la regle par les quatre côtés, & à quoi on peut la reconnoître.

Fer en fil, ou *fil de fer*, appellé auſſi *fil-d'archal* eſt un fer arrondi, tiré à force de bras à-travers les pertuis d'une filiere. Pluſieurs croient, ce qui paroît aſſez vraiſſemblable, qu'un nommé *Ricard Archal* lui a laiſſé ſon nom, après avoir inventé la maniere de le tirer, ce qui le fait encore nommer aſſez communément *fil de Richard*. La France, la Suiſſe & l'Allemagne, ſur-tout Hambourg & les environs de Cologne & de Liege, nous fourniſſent une aſſez grande quantité de fil de fer; les Anglois & Hollandois en font encore paſſer beaucoup en France par Bordeaux au retour de la mer Baltique. Celui de France eſt le moins eſtimé, étant très-aigre & pailleux; celui de Suiſſe eſt fort bon, mais celui de Liege eſt le meilleur de tous & le plus eſtimé.

On trouve à Paris chez les marchands de fer du fil de fer de toutes les groſſeurs, en augmentant depuis les plus petits échantillons, qu'on appelle *manicordion*, avec leſquels on fait une partie des cordes de clavellins, pſalterions, manicordions, & autres inſtrumens de muſique, juſqu'à environ ſix lignes de diametre.

Le fil de fer de Suiſſe eſt lié par paquets, du poids d'environ 10 livres.

Celui d'Allemagne eſt auſſi lié par paquets, du poids d'environ 4 livres 12 onces.

Celui de Hambourg ſe diviſe par numeros, ſelon la groſſeur, le plus fin ſe nomme *fil à corde* de différens échantillons; où finit le plus gros fil a corde, commence le numero $\frac{00}{}$, enſuite les numeros $\frac{0}{}$, $\frac{1}{2}$, 1, 2, 3, 4, 5 & 6; ce dernier porte environ 3 lignes de groſſeur.

Le fil de fer de Cologne, compoſé ſeulement de huit ou dix ſortes de groſſeur, arrive toujours en barils peſant environs deux milliers.

Les

(*c*) Le frazier eſt la pouſſiere du charbon.

(*d*) Etiré, c'eſt-à-dire alongé.

Les provinces, d'où de France, l'on tire le plus de fil de fer, ſont la Normandie, la Champagne & la Bourgogne.

Le fil de fer de Normandie un peu plus roide & plus ferme que celui d'Allemagne, en approche beaucoup, tant par ſa qualité que par ſes groſſeurs. Il arrive à Paris par paquets en forme de petits cerceaux, *fig. 9.* appellés *torches*, du poids d'environ 6 livres; ſes échantillons commencent auſſi par fil à carde; qui eſt le plus fin; enſuite en augmentant de groſſeur, les fils de 7 livres & de 6 livres qui répondent au numero $\frac{00}{\,}$ de ceux d'Allemagne, fils de 5 livres, de $\frac{5}{4}$, fils à grely, fils de 8 onces, de 10 onces, de 12 onces, de 14 onces, & de 16 onces repondans aux nº. $\frac{0}{\,}$, $\frac{1}{2}$, 1, 2, 3, 4, 5 & 6, de ceux d'Allemagne.

Le fil de fer de Champagne eſt très-gros, & n'eſt que de quatre groſſeurs différentes, depuis environ 3 lignes juſqu'à 6 à 7, connu par les numeros 1, 2, 3 & 4; auſſi n'eſt-il propre qu'aux Chauderonniers, pour border des marmites, chauderons, & autres uſtenſiles de cuiſine. Il arrive à Paris par paquets peſans environs 10 livres.

Le fil de fer de Bourgogne n'eſt auſſi que de gros échantillons, & employé pour cette raiſon aux mêmes uſages que le précédent.

Les marchands de fer & tous ceux qui font commerce de fil de fer ſont obligés, pour le connoître & réduire à leurs numeros, de ſe ſervir d'une meſure de différente forme, *fig.* 10. & 11. appellée *jauge*; ce qu'ils appellent *jauger*.

On donne encore le nom de *fer* à divers inſtrumens d'ouvriers de différente profeſſion, en y ajoutant quelqu'autre terme pour en marquer plus particulierement l'uſage.

On appelle *fers à ſouder* des inſtrumens de Plombiers, Fontainiers, Chauderonniers, Ferblantiers, Vitriers, & autres, pour ſouder les métaux enſemble.

Fers quarrés pour les Maçons, appellés auſſi *riſtards*.

Fers pour les Menuiſiers de placage & de marqueterie.

Fers pour les Clôturiers, Vauniers, & autres.

Fers pour les Egratigneurs, Découpeurs, *&c.*

Fers à dreſſer ou *dreſſoirs* pour les Miroitiers.

Fers à polir, dorer ſur cuir, &c. pour les Relieurs, Doreurs de livres, & autres.

Fers à tirer, eſpece de filiere, ſervant à tirer & réduire le fil de fer d'or ou d'argent, fin ou faux, à ſon dernier point de fineſſe.

Quantité d'autres fers de différens arts & profeſſions, dont il eſt inutile ici de parler.

De la maniere de chauffer le fer. Comme les ouvrages de ſerrurerie ne ſauroient ſe commencer que par la forge (*e*), il eſt néceſſaire de traiter un peu de la maniere de chauffer le fer; nous verrons enſuite celle de le forger.

Cette partie, qui ſemble être une des choſes les plus faciles dans l'art de la Serrurerie, eſt cependant une des plus difficiles. On ſait qu'à Paris, & fort loin aux environs, on ſe ſert pour cet effet de charbon de terre, eſpece de terre noire & ſulphureuſe, qui ſe tire de différentes mines de pluſieurs provinces de France; les endroits d'où l'on en tire le plus ſont la Foſſe en Auvergne, les mines de Braſſac près Brioude, Saint-Etienne en Forez, le Nivernois, la Bourgogne, Concourſon en Anjou, & les environs de Mezieres & de Charleville; il en vient encore des pays étrangers, comme du Hainaut, de Liege & d'Angleterre. Ce dernier qui eſt le meilleur de tous, eſt de deux eſpeces; l'une que l'on nomme de *Neufchâtel*, & l'autre d'*Ecoſſe*. Le premier eſt beaucoup meilleur, mais beaucoup plus léger que ce dernier auſſi les mêle-t-on l'un & l'autre enſemble pour en faire un charbon excellent; après celui d'Angleterre, celui d'Auvergne paſſe pour le meilleur, que l'on mêle quelquefois avec celui de Saint-Etienne.

Le bon charbon de terre eſt celui qui eſt compoſé de peu de ſoufre; on le connoît lorſqu'il fait peu de machefer (*f*) & de craſſe, qu'il chauffe le

(*e*) Forge eſt une eſpece de fourneau où l'on chauffe le fer.

(*f*) Machefer eſt une eſpece de pierre dure, formée des craſſes du charbon uſé.

fer facilement & promptement, & lorſqu'il dure longtems à la forge.

Il ſe trouve une infinité d'endroits où le charbon de terre devenant très-cher, à cauſe de la difficulté du tranſport; on eſt obligé d'avoir recours à celui de bois, qui ſouvent ne peut ſuffire ſeul pour de certains ouvrages; comme, par exemple, lorſqu'il s'agit de ſouder de l'acier, du fer aigre, rouverain, ou autre difficile à ſouder; il eſt néceſſaire qu'ils ſoient chauffés vivement, ce que le charbon de bois ſeul n'eſt pas en état de faire.

Pour bien chauffer le fer, il faut ſe ſervir de bon charbon, avoir ſoin que le feu ſoit toujours égal, jetter de tems en tems de l'eau deſſus pour l'animer, retirer auſſi de tems en tems de côté le machefer qui ſe forme dans le fond de la forge & qui empêche le fer de chauffer, & non pas en découvrant le feu, comme font mal-à-propos quelques-uns, ce qui en diminue beaucoup la chaleur; d'ailleurs ce machefer retiré de côté & déja enflammé contribue à la chaleur du fer, & tient lieu d'un pareil volume de charbon, ce qui fait une économie.

On peut connoître quand le fer eſt chaud en découvrant un peu le feu, ou le retirant un peu dehors; on peut encore s'en appercevoir lorſque la flamme eſt blanche, & mélangée plus ou moins d'étincelles brillantes à proportion de ſon degré de chaleur.

De la maniere de forger le fer. Lorſqu'on met le fer au feu pour la premiere fois, il eſt abſolument néceſſaire de lui donner une chaude (*g*) ſuante, c'eſt-à-dire le chauffer juſqu'à ce qu'il prenne une couleur blanche & ſuante, afin qu'en le frappant il puiſſe ſe ſouder & corroyer bien enſemble; enſuite pour finir l'ouvrage, il eſt ſuffiſant de le chauffer juſqu'à ce qu'il ſoit rouge ou blanc, ſelon les différentes ſortes d'ouvrages; & lorſque l'ouvrage eſt fini, on le recuit, c'eſt-à-dire qu'on le chauffe d'une couleur de ceriſe (*h*), ou avant qu'il prenne des écailles qui ordinairement en ouvrent les pores, le rendent craſſeux & difficile à limer lorſqu'il eſt froid; on le laiſſe enſuite refroidir ſans le frapper.

Il y a tant de manieres de forger le fer pour les différentes eſpeces d'ouvrages, qu'il n'eſt pas preſque poſſible de les déterminer, l'uſage & l'expérience en font ſeuls plus que l'on n'en peut dire. Il eſt vrai que le fer étant chaud, devient preſqu' auſſi maniable que la cire & le plomb froid; auſſi quelques-uns ont-ils cru en ſavoir aſſez en le tenant d'une main, poſé ſur l'enclume, *fig.* 4. *Pl. XXVI.* & le frappant de l'autre à coup de marteau. Tous ceux qui l'ont éprouvé ſans connoiſſance ſe ſont trompés, & n'ont pas même manqué de ſe bleſſer, ſoit en ſe donnant des contre-coups, ſoit en le faiſant ſauter en l'air en le frappant à faux, c'eſt-à-dire lorſqu'il ne portoit pas ſur l'enclume dans l'endroit qu'ils frappoient; ce qui fait alors l'effet du bâtonnet, eſpece de petit bâton court & pointu par chaque bout qui ſert de jeu aux enfans.

Enfin déterminer exactement la maniere de forger le fer, c'eſt ce qu'il n'eſt pas poſſible de faire, y en ayant autant de ſorte qu'il y a d'eſpece d'ouvrage. On dira bien qu'on le frappe deſſus & deſſous, qu'on le tourne & retourne à propos, mais tout cela & tout ce qu'on pourroit y ajouter, ne ſauroit inſtruire ſans la pratique.

Des ouvrages de ſerrurerie. Les ouvrages ſe ſont ſi fort multipliés dans la ſerrurerie depuis quelques ſiecles, qu'il n'en eſt preſque point maintenant que les ouvriers un peu intelligens ne puiſſent faire & leur donner la forme qu'ils jugent à propos. Quelques hommes ingénieux, ſur-tout de ces derniers tems, ſe ſont ſignalés dans pluſieurs de leurs ouvrages, & nous ont fait voir la ſupériorité de leur génie; les uns en perfectionnant les ouvrages des anciens, les autres par l'art avec lequel ils ont travaillé le fer, le brillant qu'ils lui ont donné, le goût des ornemens qu'ils ont eux-mêmes choiſis & inventés, & dont ils l'ont enrichi, ont procuré à l'œil de quoi ſe ſatisfaire plus qu'il n'avoit fait juſqu'alors, & nous ont donné par-là des preuves de leur imagination; d'autres, ſecourus par la néceſſité, en ont inventé de nouveaux très-ingénieux, ſoit pour l'accélé-

(*g*) Suante, c'eſt-à-dire que le fer ſemble en effet ſuer.

(*h*) Couleur de ceriſe eſt la couleur qui imite ce fruit.

célération des manœuvres ou autres ſemblables opérations; d'autres encore de concert avec ceux qui ont ſubſtitué les voûtes aux planchers dans les bâtimens pour en bannir le bois, cauſe trop ordinaire & pernicieuſe des incendies, ont imité avec le fer les lambris de menuiſerie, les différens profils des chambranles & des cadres décorés ou non de ſculpture au point que l'on pourroit maintenant faire des bibliotheques, portes à placard, d'armoires & parement ſimple & double, & autres lambris en fer, plus peſans à la vérité, mais imitant parfaitement la menuiſerie & la ſculpture en bois: on les diviſe tous en deux eſpeces, les brutes & les limés.

Des ouvrages brutes. On appelle communément *ouvrages brutes*, ceux qui n'ayant beſoin d'aucune propreté pour être placés dans l'intérieur des murs des combles, ou pour être expoſés aux injures de l'air, ſont travaillés ſeulement à la forge: on les diviſe en deux ſortes; la premiere appellée *fers de bâtimens*, eſt composée de fers qui ſervent, dans la conſtruction des bâtimens, à unir & entretenir enſemble les murs, cloiſons, voûtes, tuyaux de cheminée, la charpente des combles, la menuiſerie, *&c.* la ſeconde appellée communément *grands ouvrages* ou *de compartimens*, eſt composée d'ouvrages qui repréſentent des compartimens de deſſein de différens goûts, décorés plus ou moins d'ornemens, ſelon la richeſſe & l'importance des lieux où ils ſont placés.

Des fers de bâtiment. Les fers de bâtiment ſont de deux eſpeces; l'une que l'on appelle *gros fers* ou *gros ouvrages*, a pour objet les ancres, tirans, chaînes, boulons, chevêtres, étriers, manteaux de cheminée, ſeuils, fantons grilles de fourneau, de chaîneau de gargouille, & autres armatures de bornes, de barrieres, treillages, fers de ſoupapes, clés & armatures de robinets pour les réſervoirs, berceaux de jardins, vitreaux, fers de gouttieres, pivots, crapaudins, taules, fléaux, crochets & cramaillées de porte-cochere, pentures, gonds, chaînes à puits, & quantité d'autres de cette eſpece, de différentes formes & groſſeur, ſelon la pouſſée des voûtes ou la peſanteur des murs qu'ils ont à entretenir; la plûpart ſe font ſouvent en fer le plus commun, à-moins qu'ils ne ſoient ſpécifiés par les devis ou marchés faits entre les propriétaires & les ouvriers; l'autre que l'on appelle *légers ouvrages*, ſont les rapointis, clous, chevilles, broches, pattes, crochets, pitons, vis, *&c.* & autres menus ouvrages.

Des gros fers. Du nombre des gros fers, les ancres, *fig.* 12. *&* 13. les tirans, *fig.* 14. les chaînes, *fig.* 15. & *fig.* 16. *Pl. III.* ſont ordinairement les plus chargés, parce qu'ils retiennent l'écartement des murs de face (*i*), & de refend (*k*), occaſionné par la pouſſée des voûtes, le poids des planchers, des combles, *&c.* auſſi ont-ils pour cela plus beſoin que d'autres de ſe trouver ſains & ſans défauts.

Les ancres & les tirans ne pouvant être d'aucune utilité l'un ſans l'autre, ſont inſéparables. Une ancre (*fig.* 12. *&* 13) eſt une barre de fer quarrée proportionnée au tiran (*fig.* 14.) d'environ trois ou quatre piés de long ſur un pouce ou deux de groſſeur, quelquefois droit (*fig.* 12.) & quelquefois en eſſe (*fig.* 13.) Le tiran (*fig.* 14.) eſt une barre de fer plat, d'environ cinq à ſix piés de long, repliée ſur elle-même en *A*, & ſoudée, formant un œil quarré par le bout *A*, dans lequel on fait entrer l'ancre *C* juſqu'au milieu; à l'autre bout eſt un talon pour être entaillé dans l'épaiſſeur des poutres qui traverſent les murs de face, & être attaché aux extrémités avec des clous de charrette, *fig.* 76. *Pl. VI.*

Les chaînes (*fig.* 15. *Pl. II. &* 16. *Pl. III.*) font le même effet que les tirans, à l'exception que les barres, quelquefois quarrées & quelquefois méplates, ſont priſes dans l'épaiſſeur des bâtimens, & ont une mouffle ſimple ou double par chaque bout; ſi ces chaînes (*fig.* 16.) paſſent quinze ou dix-huit piés, alors on pratique au milieu une ou deux mouffles (*fig.* 17. *&* 19.) Ces mouffles ſont compoſées de pluſieurs manieres; les unes (*fig.* 17.) ſont compoſées ſimplement de deux crochets pris l'un dans l'autre; les autres (*fig.* 18. *&* 19.) ſont faites en talon par chaque bout des deux barres poſés l'un ſur l'autre & liés enſemble avec des viroles *A A*, qui ſerrent à meſure qu'on les chaſſe (*l*); lorſque l'on juge à propos de faire ſerrer les chaînes en les raccourciſſant, on fait paſſer entre les deux talons une ſerre *B*, qui les oblige de s'écarter à meſure qu'on l'enfonce.

(*i*) Murs de face ſont les murs extérieurs des bâtimens.

(*k*) Murs de refend ſont de gros murs intérieurs, où l'on adoſſe ordinairement les cheminées, *&c.*

Les harpons (*fig.* 20.) ſont des barres de fer méplates, d'environ trois, quatre, ou cinq piés de longueur, portant un talon *A*, à chacune de leurs extrémités, pour être entaillées dans le bois & attachées de clous comme le tiran (*fig.* 14.) cette piece ſert à unir deux poutres ou pieces de bois, qui le plus ſouvent ſe rencontrent dans l'épaiſſeur d'un mur de refend.

Les barres de languette (*fig.* 21. *&* 22.) ſont des barres de fer plat, dont l'une (*fig.* 21.) eſt fendue en deux parties par ſes extrémités *A*, dont chaque morceau *BB* eſt coudé, l'un en-haut & l'autre en-bas; l'uſage de cette piece eſt de contribuer, avec pluſieurs autres, à entretenir les languettes (*m*) des cheminées en briques. Les boulons ſont de deux eſpeces; les uns (*fig.* 23.) ſervent à entretenir les limons (*n*) des eſcaliers de charpente; les autres *B* (*fig* 25.) contribuent avec les étriers, (*même fig.*) à entretenir la charpente, comme nous le verrons dans la ſuite; les premiers (*fig.* 23.) ſont des barres ou tringles arrondies, d'environ quinze à vingt lignes de groſſeur, ſur trois, quatre, cinq, & quelquefois ſix piés de long, ſelon la largeur des eſcaliers, portant par un bout *A* une tête quarrée; l'autre *B* eſt quelquefois taraudé (*o*) d'environ ſix à ſept pouces de long avec un écrou *C*, auſſi quarré & taraudé intérieurement, quelquefois percé d'un trou plat garni d'une clavette.

Les barres des tremies (*fig.* 24.) qui ſervent à ſoutenir le foyer des cheminées dans leſquelles il ne doit point entrer de bois de peur du feu, ſont des barres de fer plat, d'environ quatre à cinq lignes de largeur, ſix lignes d'épaiſſeur, & dont la longueur differe, ſelon la largeur des mêmes foyers; ces barres ſont coudées & recoudées par chacune de leurs extrémités *A*, ſoutenues en *B* ſur les plus prochaines ſolives.

Les étriers (*fig.* 25.) ſont des barres de fer plat, coudées en deux endroits *A*, dont les extrémités ſont renforcies & percées d'un gros trou rond, par lequel paſſe un fort boulon *B*, à tête ronde par un bout, & par l'autre *D* percées d'un trou plat, garni d'une clavette double.

Les manteaux de cheminée (*fig.* 36.) faits pour ſoutenir les manteaux des cheminées, ſont des barres de fer quarrées de quinze à vingt lignes de groſſeur, coudées en *A* & en *B* de la largeur des cheminées où elles doivent être placées, & les branches *C* d'une longueur auſſi proportionnée à leur ſaillie; elles ſont encore fendues & écartées de part & d'autre par leur extrémité, qu'on appelle alors *ſcellement*, (*p*) pour être ſcellées dans l'intérieur du mur.

Les armatures de ſeuils (*fig.* 17.) ſervent ordinairement à couvrir les ſeuils (*q*) des portes, & principalement des portes cocheres, charretieres, & autres ſemblables: il eſt bon d'obſerver que preſque toutes les portes, grandes & petites, ont des ſeuils en pierre, qui, à l'égard de celles où il ne paſſe aucune voiture, n'ont pas beſoin d'être armés en fer; ceux au-contraire des portes où il paſſe journellement des voitures chargées ou non chargées, ont beſoin pour ſe conſerver d'être armés de fer, & par-conſéquent empêcher que ces mêmes voitures ne les écraſent; les uns ſont compoſés de barres de fer plat *A A*, *&c.* en plus ou moins grande quantité plus ou moins près les unes des autres, coudées par chaque bout *B B*, & ſcellées en plâtre ou en plomb dans l'épaiſſeur du ſeuil de pierre; les autres ſont auſſi de ſemblables barres de fer plat, coudées par chaque bout, mais entretenues par le milieu d'entretoiſes *CC*, rivées (*r*) ſur chacune des barres.

Les

(*l*) Chaſſer, c'eſt pouſſer le fer à grands coups de marteau.

(*m*) Languettes, ſont les murs des cheminées qui les ſéparent ou les enferment.

(*n*) Les limons ſont ce qui forme le noyau ou milieu de l'eſcalier, ſur lequel ſont appuyées toutes les marches.

(*o*) Taraudé, c'eſt-à-dire formant la vis.

(*p*) Scellement eſt ce qu'on ſcelle en effet dans les murs.

(*q*) Seuil eſt la premiere marche des portes.

(*r*) Rivé, c'eſt-à-dire attaché de cloux à deux têtes.

Les fantons (*fig.* 28.) ne ſont autre choſe que des petites barres de fer coulé d'environ quatre à cinq lignes de groſſeur, de deux à trois piés de long, recourbées en crochet par chaque bout *A*, pour être acrochées en *B* (*fig.* 29.) on les place ordinairement en forme de chaîne depuis le haut juſqu'en bas, dans l'intérieur des languettes de cheminée en plâtre, pour les entretenir.

Les fantons des mîtres (*fig.* 30.) ſont des petites barres de fer coulé ſemblable au précédent, d'environ dix-huit à vingt pouces de long, coudées par chaque bout, faites pour maintenir le faîte des cheminées, en forme de mître, dont elles tirent leur nom.

Les grilles de fourneau (*fig.* 31. & 32.) faites pour ſoutenir le charbon dans les fourneaux des cuiſines, ſont de deux eſpeces, l'une quarrée & l'autre circulaire ou barelongue; chacune d'elles eſt compoſée d'un chaſſis *A A* de fantons, ſur lequel ſont ſoudées des traverſes *B B* de même fer.

Les grilles de gargouilles, *fig.* 23. placées à l'iſſue des gargouilles, ſont plus ou moins fortes les unes que les autres à proportion de leur grandeur, celle-ci eſt compoſée d'une traverſe *A* dormante ou mouvante dans ſes lacets *B*, ſur laquelle ſont aſſemblés à tenon & mortaiſe pluſieurs barreaux à pointe *CC*.

Les barres de fourneau, *fig.* 34. faites pour les retenir & conſerver leur arrête ſupérieure, ſont des barres de fer plat, coudées par chaque bout en *A*, dont les extrémités ſont fendues à ſcellement pour être ſcellées dans les murs.

Les armatures de borne ſe font plus ou moins ſolidement les unes que les autres; on revêtit les premieres ſimplement d'une barre de fer de cornette, *fig.* 35. *Pl. IV.* courbée dans ſon milieu *A* qui enveloppe la borne, & recourbée par les extrémités *BB* pour être ſcellées dans le mur; les autres, *fig.* 36. ſe revêtiſſent de pluſieurs barres de fer plat *AA*, &c. entaillées de leur épaiſſeur dans la borne *BB* & poſées verticalement, traverſées par d'autres circulaires *CC* & auſſi entaillées, non-ſeulement dans la borne, mais encore dans les barres verticales *AA*, comme on le voit en la *fig.* 37. le tout couvert d'un petit chapeau *D*.

Les ferrures de barriere faites pour défendre des ordures publiques ſe font de pluſieurs manieres, on en voit quantité d'exemples ſur les boulevards de la ville de Paris, les plus ſimples ſont celles qui ſont compoſées de pointes, *fig.* 38. & 39. de différente grandeur à épaulement en *A*, & auſſi à pointe en *B* que l'on enfonce dans les barrieres de bois, *fig.* 40. & de chardons en artichaux, *fig.* 41. auſſi à épaulement en *A* & à pointe en *B*, pour être placées au ſommet des bornes *A* des barrieres, *fig.* 40: pour les faire plus ſolidement, on rive toutes ces pointes *A*, *fig.* 42. ſur une plate-bande de fer *B*, que l'on entaille de ſon épaiſſeur dans les travées *BB* des barrieres; *figure* 41. & que l'on attache enſuite avec de forts clous à tête perdue.

Les clés des robinets ſont quelquefois à deux branches & quelquefois à une ſeule. La premiere, *fig.* 43. n'eſt autre choſe qu'un morceau de fer arrondi par chaque bout *A* plus ou moins long, ſelon la force que l'on juge à-propos de donner au levier renforci au milieu *B*, & percé d'un trou quarré. La ſeconde, *fig.* 44. eſt une grande barre de fer quarrée, coudée, renforcée & percée d'un trou quarré par un bout *A*, & arrondie par l'autre *B*.

Les vis de ſoupape faites pour enlever les ſoupapes des reſervoirs, ſont compoſées d'une vis *ABC* à filet quarré *A*, portant par un bout une tête quarrée *B*, où s'ajuſte une clé, comme ſeroit à-peu-près celle de la *fig.* 43. & par l'autre une tige *C* à l'extrémité de laquelle eſt une mouſle double *D*, boulonnée & clavetée, où s'emboîte le tenon *E* d'une ſoupape *F*; cette vis *ABC* eſt montée ſur une boîte *G*, eſpece de canon de fer ſervant d'écrou auſſi à filet quarré, braſé (*s*) intérieurement appuyé ſur une traverſe *H* portée ſur des potences *II*, ſcellées & arrêtées ſur les parois des reſervoirs.

La néceſſité contraint pour l'ordinaire à avoir recours à d'autres moyens, lorſque ceux qui ſont uſités ne réuſſiſſent point; c'eſt ce qui m'a donné lieu d'imaginer celui-ci qui a été d'un grand ſervice partout où il a été employé.

Les filets dont ces ſortes de boîtes ſont garnies intérieurement étant ſujets à ſe débraſer fort ſouvent, il étoit néceſſaire pour y remédier qu'il ne fît qu'un avec la boîte, comme il le fait avec la vis; pour y parvenir, il faut d'abord poſer la boîte à terre perpendiculairement & la ſerrer ferme entre quatre vis, enſuite avoir une grande vis à-peu-près ſemblable à celle *ABC* de la *fig.* 35. avec une boîte *G* même *figure*, montée ſur un trépié d'environ 3 piés d'élévation arrêté à demeure ſur le pavé; l'extremité inférieure de cette vis doit être percée d'un trou plat, au-travers duquel paſſe un burin de la largeur du fond du filet, pouſſé de plus en plus d'environ un huitieme de ligne chaque fois, par une petite vis taraudée & perdue dans le diametre de la grande que l'on tourne à meſure juſqu'à ce que la boîte ſoit faite, (ceci n'eſt qu'un précis de la deſcription que je dois donner à l'article des boîtes d'étaux dans l'art de la Taillanderie).

Les berceaux de jardins faits pour ſoutenir les berceaux de treillage dans les jardins, ſont plus ou moins ſolides, ſelon la depenſe que l'on veut faire; celui-ci, *fig.* 46. eſt compoſé de montans *AA* & de berceaux *BB*, eſpacés de diſtance à autre ſur la longueur, entretenus d'entretoiſes *CC*, &c. aſſemblés à tenon & mortaiſe, & lorſque les extrémités ſont cloſes, elles ſont compoſées de montans intérieurs *D D*, &c. berceaux intérieurs *EE* & rayons *EF*, &c. aſſemblés auſſi à tenon & mortaiſe.

Les vitraux, *fig.* 47. *Pl. V.* eſpece de chaſſis de fer faits pour porter les vîtres des croiſées des Egliſes ou autres ſemblables ouvertures très-larges, ſont compoſés d'aſſemblages de traverſe *AA*, &c. & montans *BB*, &c. & à l'extremité deſquels ſont pluſieurs ceintres *C C*, &c. & rayons *DD*, &c. auſſi d'aſſemblage, formant ce qu'on appelle l'*éventail* de la croiſée; ces aſſemblages ſe font de deux manieres plus ſolides, plus propres, & auſſi plus couteuſes l'une que l'autre; la premiere, *fig.* 48. lorſque la traverſe *A*, coupée quarrément dans ſon milieu, eſt munie d'une eſpece de femelle *C*, ſoudée avec elle par le moyen de laquelle le montant *B* ſe trouve entaillé juſte de ſon épaiſſeur & rivé; la ſeconde, lorſque cette même traverſe *a*, même *figure*, eſt faite de façon à donner paſſage au montant *B* de toute ſon épaiſſeur, ces traverſes & montans ſont garnis chacon de petits quarrés *E* de l'épaiſſeur des verres & de plate-bandes *F* pour les retenir, arrêtés deſſus de boulons *GG* clavetés.

Les fers de gouttieres, *fig.* 49. faits pour ſoutenir les gouttieres en plomb, ſont compoſés d'une barre de fer plat *A* d'une longueur ſuffiſante à ſcellement par un bout & quelquefois à potence, portant par l'autre une gauche *B* de même fer, rivée ſur la barre *A*.

Les pivots faits pour les portes-cocheres ſont de deux ſortes; les uns, *fig.* 50. placés à l'extrémité ſupérieure des battans des portes appellés à *bourdonniere*, parce qu'ils roulent dans une bourdonniere, ſont compoſés de branches de fer plat *A* & *B* ſoudés enſemble en équerre, formant tourillon en *C* & percés de trous ſur leur longueur pour les arrêter; les autres, *fig.* 51. placés à l'extremité inférieure des mêmes portes appellées à *crapaudine*; parce qu'ils roulent dans une crapaudine, *fig.* 52. ſont compoſés comme les précedens, de deux branches de fer plat *A* & *B*, ſoudées enſemble en équerre, formant pivot en *C*.

Les crapaudines, *fig.* 52. ne ſont autre choſe que des pieces de fer de différente groſſeur, ſelon la force des pivots, creuſées dans leur milieu en *A*, en forme de calotte renverſée.

Les tôles de porte cochere, *fig.* 53. ſont des fers applatis, d'environ 9 à 10 pouces de largeur, ſur une ligne à une ligne & demie d'épaiſſeur, que l'on applique avec des clous rivés ſur les portes cocheres, à la hauteur des eſſieux des voitures pour empêcher qu'elles n'en ſoient gâtées.

Les fleaux de porte cochere, *fig.* 54. faits pour en tenir fermés les deux battans, ſont compoſés d'une barre de fer quarré, de 15 à 20 lignes de groſſeur, à proportion de la grandeur & de la force des portes, percée dans ſon milieu *A* d'un trou rond, autravers duquel paſſe un boulon à tête qui lui ſert de touret, arrêté à demeure ſur l'un des battans de la porte.

(*s*) Braſer eſt une façon de ſouder fort médiocrement le fer avec le fer, en faiſant fondre du cuivre mêlé de borax dans la jonction des parties, que l'on a pris ſoin de bien nettoyer.

porte. A ſes deux extrémités *BB*, ſont deux gaches à pattes ou à queue, arrêtées ſur les deux battans, dans leſquelles entre le fleau en les exhauſſant par le ſecours d'une tringle de fer *C*, ſervant par ſon extrémité inférieure *D* de moraillon à une ſerrure ovale ou à boſſe, poſée ſur un des battans de la porte.

La *fig.* 55. eſt la même tringle vue du côté de ſon aubron *A*.

La *fig.* 56. eſt le même boulon du fleau, compoſé d'une tête *A*, tige *B*, clavette & rondelle *C*.

Les *fig.* 57. & 58. ſont les gaches du même fleau, dont l'une eſt à queue à vis garnie d'écroux, & l'autre à patte.

Les tôles de mangeoires, *fig.* 59. ſont des fers applatis fort minces dont on revêtit le deſſus des mangeoires des écuries, pour empêcher que les chevaux ne les rongent.

Les anneaux de mangeoires, *fig.* 60. ſont des anneaux de fer *A*, garnis de leurs crampons à pointe *B*, que l'on place aux mangeoires des écuries pour y attacher les longes des chevaux.

Les cramaillieres des portes cocheres, *fig.* 61. faites pour contribuer avec les crochets, *fig.* 62. à la ſureté des portes, ſont des barres de fer plat à pattes par chaque bout *A* & *B*, pour être arrêtées, compoſées au milieu de deux *C*, couvertes d'une petite barre arrondie *D*, ſervant d'arrêt par où l'on tient la porte plus ou moins fermée, ſelon qu'on le juge à propos.

Les crochets des mêmes portes, *fig.* 62. ſont des barres de fer quarrées, arrondies d'un côté en *A*, en forme d'anneau garni de piton à pointe, à vis en bois ou à écroux, & à crochet par l'autre *B*, garni auſſi de piton, en entrant dans les deux *C* des cramaillées, *fig.* 61.

Les pentures, *fig.* 63. *Pl. VI.* à l'uſage des portes communes, ſont des barres de fer plat, dont un bout *A* porte un œil dans lequel entre le mamelon d'un des gonds, *fig.* 52. & 53. & l'autre *B* une queue d'aronde ou un talon comme celui *B* de la figure ſuivante, percées ſur leur longueur de trous pour les attacher ſur les portes avec des clous & clous rivés.

Les pentures à charniere, *fig.* 64. à l'uſage des fermetures de boutique, ne different des précédentes que par leurs charnieres *AA*, qui ſervent à les plier en pluſieurs morceaux, & par-là devenir moins embarraſſantes.

Les gonds ſe font de différentes façons; les uns ſont à repos, à patte, *fig.* 65. en plâtre, *fig.* 66. ou en bois; les autres ſont ſans repos, à patte en plâtre, *fig.* 67. ou en bois, *fig.* 68. Un gond eſt à repos lorſque le collet de ſon mamelon *A*, *fig.* 65. & 66. porte un épaulement ſur lequel repoſe l'œil de la penture, *fig.* 63. qui lui en a fait donner le nom, & ſans repos comme ceux *A*, *fig.* 67 & 68. Il eſt à patte lorſque le côté *B*, *fig.* 65. eſt applati en forme de patte percée de trous pour l'attacher; en plâtre lorſque le bout *B*, *fig.* 66. & 67. porte un ſcellement; & en bois, *fig.* 68. lorſque le même bout *B* porte une pointe.

Les portes des bouches de four, *fig.* 69. faites pour fermer la bouche des fours, ne ſont autre choſe qu'une ou pluſieurs tôles rivées enſemble ſelon leur grandeur, bordées quelquefois d'un chaſſis de fer plat, pour plus de ſolidité, garnies de pentures *AA*, loquet *B*, & ſon crampon *C*.

Les chaines à puits, *fig.* 70. faites pour leur tenir lieu de corde, ſont compoſées de mailles liées enſemble les unes dans les autres.

Le gaches, *fig.* 71. & 72. faites pour contribuer avec les ſerrures à tenir les portes fermées, ſont des portions de fer plat, coudé en deux endroits *AA*, à ſcellement ou à pointe par chaque bout *BB*.

Des légers ouvrages. Les légers ouvrages ſont les rapointis, clous de charrettes, chevilles, clous neufs de pluſieurs longueurs, clous à latte, broquettes, clous d'épingles, &c. on y ajoute encore les broches, pattes, agraffes, crochets de différente façon, dont les uns ſe vendent au poids, & les autres au compte.

Les rapointis, 73. 74. & 75. ſervent à contenir les plâtres dans les corniches, plinthes, ornemens & autres ſaillies dans les bâtimens, ce ſont des petits morceaux de fer de toute ſorte de formes, rebutés, appellés proprement *ferraille*, auxquels on fait une pointe.

Les clous de charrette, *fig.* 76. appellés ainſi parce qu'ils ont ſervi aux bandes des roues des charrettes, ſervent dans les bâtimens à attacher les gros fers, comme tirans, plates-bandes, bandes de tremies, etriers, &c.

Les chevilles, *fig.* 77. & 78. ſont des eſpeces de forts clous à tête, ordinairement depuis 3 pouces juſqu'à 15 & 18 lignes de longueur, dont ſe ſervent les Charpentiers, pour arrêter leurs aſſemblages; les premieres ſont faites pour reſter à demeure; les autres ſont pour monter en place les ouvrages de charpente, & les retenir juſqu'à ce qu'ils ſoient poſés à demeure.

Les clous, *fig.* 79. 80. & 81. ſont de deux ſortes; les uns que l'on nomme *clous neufs* ou *de bateau*, parce qu'on les emploie aux bateaux, ſont ordinairement des forts clous de fer commun, d'environ 2 à 3 pouces de longueur, que les Maçons emploient dans les cloiſons d'huiſſerie, dans les corniches & autres ſaillies revêtues en plâtre; les autres que l'on nomme *clous doux*, parce qu'ils ſont en fer doux, ſont des clous deliés, depuis 1 pouce juſqu'à 5 & 6 pouces de longueur, que l'on diſtingue par *clous de* 2, *clous de* 4, *de* 6, *de* 8, *de* 10, *de* 12, &c. dont les premiers ſe nomment plus communement *clous à latte*, parce qu'ils ſervent aux Maçons à clouer les lattes dans les bâtimens.

Les broquettes, *fig.* 82. & 83. ſont auſſi des petits clous dont la tête eſt arrondie en forme de calotte, il en eſt de deux ſortes, l'une que l'on nomme *à l'angloiſe*, *fig.* 82. porte environ 12 à 15 lignes de longueur, & l'autre que l'on nomme *commune*, parce que le fer en eſt commun, porte environ 8 à 9 lignes de longueur.

Les clous rivés, *fig.* 84. ſont des eſpeces de clous ronds, à tête ronde & ſans pointe, d'environ 2 pouces à 2 pouces & demi de longueur, qui ſervent à river par le petit bout des pentures, plates-bandes, charnieres & autres choſes que l'on veut arrêter ſolidement.

Les clous à briquets, *fig.* 85. ſont des clous ſemblables aux précédens, mais plus petits & deliés, ſervant aux mêmes uſages, & ſur-tout pour des briquets, *fig.* 11. *Pl. XXII.* dont ils tirent leur nom.

Les clous d'épingles, *fig.* 86. ſont des petits clous de fil de fer, à tête ronde ou plate, de toutes ſortes de longueurs juſqu'à 2 pouces, & d'une groſſeur proportionnée, qui ſervent aux Menuiſiers pour attacher les moulures, ſculptures & autres choſes ſemblables, aux lambris des appartemens.

Les pointes, *fig.* 87. ſont des petits clous ſans tête, depuis environ un pouce juſqu'à 2 pouces de longueur, qui ſervent à retenir les fiches en place.

Les broches, *fig.* 88. *Pl. VI.* à l'uſage des Menuiſiers pour attacher les lambris, ſont des pointes de fer arrondies & ſans tête, depuis environ 2 juſqu'à 7 & 8 pouces de longueur.

Les pattes en plâtre ſont de deux ſortes; les unes *fig.* 89. ſont droites, & les autres, *fig.* 90. ſont coudées, ſelon la place qu'elles doivent occuper: les unes & les autres portent depuis 3 juſqu'à 8 & 9 pouces de longueur, & ſont à queue d'aronde par un bout *A*, percées de deux trous pour les attacher & à ſcellement par l'autre *B*.

Les pattes en bois, *fig.* 91. & 92. ne different des précédentes que par leurs pointes qu'elles ont au-lieu de ſcellement.

Les pattes à lambris, *fig.* 92, faites pour arrêter les lambris, ſont ſemblables aux précédentes, mais beaucoup plus petites, & n'ont qu'un trou à leur tête *A*.

Les crochets à faitage, *fig.* 94, faits pour retenir le plomb des faitages, ſont des eſpeces de pattes depuis environ 4 juſqu'à 6 à 7 p. de longueur, à queue d'aronde, recourbée par un bout *A*, & percée de trous par l'autre *B*, pour les attacher.

Les pattes de contrecœur, *fig.* 95, faites pour maintenir les contrecœurs des cheminées, ſont des pattes de fer plat d'environ 4 à 5 p. de longueur, coudées en *A*, & à ſcellement par l'autre *B*.

Les pattes coudées à vis, *fig.* 96, faites pour arrêter les lambris, ſont des pattes de différente longueur, à vis en bois par un bout *A*; coudées vers le milieu *B*, & à ſcellement par l'autre *C*.

Les crochets à chaineaux, *fig.* 97, faits pour retenir les chaineaux de plomb, ſont des eſpeces de pattes d'environ 12 à 15 p. de longueur, à queue d'aronde, & à volute en *A*, coudées en *B*, & percées de pluſieurs trous *C*, pour les attacher.

Les

Les pattes à marbrier, *fig* 98 & 99, faites pour retenir les chambranles & toutes ſortes de revêtiſſemens en marbre, ſont des pattes de 4 à 6 pouces de long, coudées & à pointe, ou arrondies en *A*, & à ſcellement par l'autre *B*.

Les crochets de treillage, *fig.* 100, qu'on appelle encore *clous à crochets*, faits pour arrêter les treillages des jardins, ſont des clous a pointes par chaque bout *A* & *B*, & coudés en *C*, depuis environ un pouce juſqu'à cinq pouces de longueur.

Les pitons, *fig.* 101 & 102, ſont des eſpeces de clous à pointe *A*, *fig.* 101, ou à vis en bois *A*, *fig.* 102, dont la tête *B* forme un anneau; il en eſt depuis un juſqu'à deux pouces de longueur, & depuis cette meſure juſqu'à 5 à 6 pouces, qu'on appelle alors *tirefonds*.

Les petits gonds, *fig.* 103 & 104, ſont de deux ſortes, à pointe, *A*, *fig.* 103, ou à vis en bois *A*, *fig.* 102, coudées en *B*, & arrondies en *C*.

Les vis de parquet, *fig.* 105, faites pour retenir les parquets des glaces, ſont des vis *A*, portant une tête *B* large & fendue, garnies d'un écrou *C*, coudé & à ſcellement par chaque bout *D*.

Les vis de lit, *fig.* 106 & 107, faites pour monter & démonter facilement les bois de lit, ſont des vis à écroux *AA*, d'environ 6 à 7 pouces de longueur, portant une tête ronde & fendue *B*, *fig.* 106, ou quarré *B*. *fig.* 107, garnie de rondelle *C*.

Les vis à écroux; *fig.* 108, faites pour retenir en place les ſerrures, ſont des vis d'environ trois pouces de longueur, taraudées par un bout *A*, garnies d'écroux, & à tête plate, & quarrée par l'autre *B*.

Les vis en bois, *fig.* 109 & 110, depuis 6 lignes, juſqu'à quelquefois 5 pouces de longueur, ſont de deux ſortes; les unes, *fig.* 109, ſont à tête ronde; & les autres, *fig.* 110, ſont à tête fraiſée ou perdue, c'eſt-à-dire, qui ſe perd dans l'épaiſſeur du bois; les unes & les autres ont le deſſus de la tête fendue, pour pouvoir être tournées facilement par le moyen d'un tourne-vis: *fig.* 104. *Pl. XXIX*.

Des grands ouvrages. On entend par grands ouvrages ceux qui, faits pour la décoration, ſont ſubdiviſés de différens compartimens les plus recherchés; tels ſont les deſſus de portes, balcons, appuis, rampes, grilles, & autres ſemblables ouvrages variés à l'infini, ſelon les places qu'ils doivent occuper; c'eſt principalement dans ce genre d'ouvrage que les ouvriers s'attachent à ſe ſignaler par le choix des contours, le goût des ornemens qu'ils y emploient, & l'application qu'ils y apportent. Nous voyons ſans ſortir de cette capitale, quantité d'ouvrages de cette eſpece, travaillés avec tout l'art imaginable.

Des compartimens qui compoſent les grands ouvrages. Les compartimens qui compoſent ordinairement les grands ouvrages, ſont d'une ſi grande quantité de formes, que la plûpart n'ont point de noms propres, chacun les imaginant tous les jours à ſon goût; il en eſt néanmoins auxquels on a donné des noms qu'on a vraiſſemblablement tirés de leur reſſemblance, ils ſe diviſent en deux eſpeces, les unes ſont les contours compoſés d'anſes de paniers, de conſolles, enroulemens, palmettes, queues de poireaux, queues de cochons, graines, boules, &c. ſuſceptibles d'être compoſés & décompoſés à l'infini, ſelon le génie des artiſtes; les autres ſont les ornemens compoſés de rinceaux, fleurons, culots, agraffes, coquilles, roſes & roſettes, feuilles d'eau, cornes d'abondance, palmes, feuillages, fleurs & fruits de toute eſpece, animaux, reptils, volatils, quadrupedes, & autres, entiers ou par fragmens.

Des contours. Les anſes de paniers *AA fig.* 113 & 114, compoſées de volutes par chaque bout, ſont plus ou moins roulés en ſpirales, & forment des anſes de paniers, d'où ils tirent leur nom.

Les conſolles *A*, *fig.* 117 & 118, compoſées de volutes par chaque bout, ſont des eſpeces d'*ſ* poſées debout, quelquefois recourbées ſur elles-mêmes.

Les enroulemens *B*, *fig.* 117, ſont différentes eſpeces d'anſes de paniers, roulés les uns ſur les autres en ſpirales, au milieu deſquels on place ſouvent une roſe, ou autre ſemblable ornement.

Les palmettes *AA*, *fig.* 112; *B*, *fig.* 114; & *A*, *fig.* 119; ſont des eſpeces d'*ſ* ou conſoles renverſées, dont les extrémités inférieures ſemblent naître d'un rond ovale, ou anſe de panier, ſur lequel elles ſont poſées, s'élever enſuite & prendre diverſes formes & contours.

Les queues de poireaux *A*, *fig.* 111; & *B*, *fig.* 112; ſont des boules antées les unes ſur les autres, dont la premiere & la derniere forment une queue de poireau, d'où elles tirent leur nom.

Les queues de cochons *B*, *fig.* 119; & *AA*, *fig.* 122; ſont des eſpeces d'*ſ*, qu'on fait naître d'une roſe ou roſette, d'un fleuron, culot, &c. dont le milieu arrondi porte une queue de poireau ornée de fleuron ou culot, & l'extrémité en ſpirale porte une volute.

Les graines *C*, *fig.* 112 & 114, ſont des eſpeces de pointes ondées en forme de graines, d'où elles tirent leur nom, qui naiſſent d'une queue de poireau, ornée de feuilles d'eau, fleurons, ou culots.

Les boules *BB fig.* 111, & autres, ſont des boules de fer plus ou moins groſſes, qui en ſervant d'ornemens, dégagent les contours, & leur donnent de la grace.

Des ornemens. Les ornemens ſe font de deux manieres différentes, la premiere en fer, ſe fait avec de la tole de Suede, relevée en boſſe par des ouvriers qui en font leur capital, & qu'on appelle pour cela *releveurs*; la deuxieme en cuivre eſt moulée, & fondue par les fondeurs en cuivre, auxquels on fournit des modeles; ces derniers ornemens étant ciſelés, mis en couleur d'or, & quelquefois dorés en feuilles ou en or moulu, ſont moins durs, plus moileux, & ont beaucoup plus de grace que les autres, & au métal près coutent moins.

Les rinceaux *AA*, &c. *fig.* 115; *CC*, &c. *fig.* 117; *BB*, &c. *fig.* 122; & autres, ſont les grands ornemens qu'on fait naître ſouvent d'une des extrémités des anſes de paniers, conſoles, enroulemens, &c.

Les fleurons *D*, *fig.* 112; *B*, *fig* 113; *D*, *fig.* 114; & autres, ſont des ornemens qui prennent naiſſance des queues de poireaux, des graines où ils ſont le plus ſouvent placés, & dont les feuilles s'écartent de part & d'autre en-dehors.

Les culots *C*, *fig.* 111; *E*, *fig.* 112; *C*, *fig.* 113; *E*, *fig.* 114; & autres, ſont des eſpeces de petits fleurons, qui ſe placent auſſi aux queues de poireaux des graines, mais dont les feuilles rentrent en dedans.

Les agraffes *D*, *fig.* 117; *C*, *fig.* 119; & *AA*, *fig.* 121; ſont des eſpeces de fleurons qui embraſſent pluſieurs contours, & ſemblent les agraffer; ce qui leur en a fait donner le nom.

Les coquilles *BB*, &c. *fig.* 115; & *C*, *fig.* 122; ſont en effet des coquilles de fer, imitées au naturel, qui font ſouvent partie des armes où elles ſont placées.

Les roſes & roſettes E, *fig.* 117; *DD*, *fig.* 119, & *D*, *fig.* 122; ſont des eſpeces de fleurons circulaires, dont les feuilles retournent ſur elles-mêmes en forme de roſes, d'où elles tirent leur nom.

Les feuilles d'eau *D*, *fig.* 111; *F*, *fig.* 112; *DD*, &c. *fig.* 113; & autres, ſont des feuilles ſpirales, arrondies & ondées, qui prennent naiſſance des anſes de paniers, conſoles, enroulemens, & queues de poireaux, des graines où elles ſont placées.

Les cornets d'abondance *E*, *fig.* 122, placés aux couronnemens des grilles, ſont en effet des cornets remplis de fleurs, fruits, graines, & autres figures ſymboliques.

Les palmes *F*, *fig.* 122, ornemens ſymboliques, analogues aux armes auxquelles elles ſervent ſouvent de bordures, ſont des branches de palmier en fer, imitant le naturel.

Les feuillages *HH*, *fig.* 122, les fleurs & les fruits, les lions *E E*, *fig.* 119, & autres animaux de toute eſpece, placés ſouvent comme les cornets d'abondance, & les palmes aux couronnemens des grilles, ſont auſſi des ornemens ſymboliques & analogues au lieu où les ouvrages ſont placés.

Des grands ouvrages en particulier. Quoique l'on place ordinairement au nombre des fers brutes les grands ouvrages, on ne laiſſe pas néanmoins d'en blanchir quelques-uns, & même quelquefois de les polir, d'en ciſeler & dorer les ornemens; ce qui demande alors un ſoin & un génie particulier, dont toutes ſortes d'ouvriers ne ſont pas capables.

Le deſſus de porte, *fig.* 111 & 112, *Pl. VIII.* faits pour être placés au-deſſus des portes, & procurer du jour aux paſſages lorſqu'ils ſont fermés, ſont de forme quarrée, circulaire, ovale, ſurbaiſſé, en anſe de panier; & enfin, comme les portes où ils ſont placés. Ils ſont compoſés de chaſſis *G G* de fer quarré d'environ 10 à 12 lignes, aſſemblés par

leurs

leurs extrémités à tenon & mortaiſe, dont l'intérieur *A B C D*, *&c.* eſt ſubdiviſé par compartimens de différens deſſeins & ornemens arrêtés enſembe de rivures & priſonniers.

Les balcons, *fig.* 113. *&* 114, faits pour ſervir d'appuis aux croiſées, ſont garnis de chaſſis *G G*, *&c.* aſſemblés par leurs extrémités à tenon & mortaiſe garnis par-deſſus d'une plate-bande quart-deronnée *H H*, dans l'intérieur deſquels ſont contenus en *A B C D*, *&c.* quatre eſpeces de deſſeins différens; la premiere, appellée *à arcade*, eſt compoſée de barreaux eſpacés de diſtance en diſtance, d'environ 4, 5, & 6 p. formant arcade de deux en deux barreaux; quelquefois par en-haut ſeulement, & quelquefois par en-haut & par en-bas; on les appelle *à arcades doubles*, lorſqu'elles ſont doublées, c'eſt-à-dire, de 4 en 4 barreaux; la deuxieme, appellée *à baluſtre*, eſt lorſque ces compartimens forment en effet des baluſtres; la troiſieme, appellée *à entrelas*, eſt lorſque ces mêmes compartimens forment des petits panneaux ronds, ovales, quarrés, ou loſanges entrelacés; la quatrieme, appellée *à panneau*, eſt lorſque l'intérieur eſt ſubdiviſé de différens compartimens de deſſeins & ornemens.

Les appuis, *fig.* 115, que l'on appelle auſſi *garde-fous*, faits pour la commodité, & principalement pour la ſûreté humaine, ſe placent à l'extrémité des terraſſes, perrons, trotoirs, *&c.* ainſi que dans les égliſes aux tribunes, chapelles, & ſur-tout à celles dites de communion. Ils ſont, comme les balcons, de quatre eſpeces différentes, c'eſt-à-dire, à arcades ſimples & doubles, à baluſtres, à entrelas, & enfin à panneau, dans leſquels on inſere quelquefois les armes de ceux chez qui ils ſont placés, leurs chiffres, deviſes, allégories, *&c.* On les fait quelquefois à tombeau, c'eſt-à-dire, qu'au lieu d'être perpendiculaires par leur profil, ils font le ventre par en-bas en forme de conſolle ou demi-baluſtres. On voit à Paris & ailleurs, quantité d'exemples de ces diverſes eſpeces travaillés avec tout le goût poſſible; les uns & tes autres ſont garnis de chaſſis *G G*, *&c.* ſurmontés de plate-bande quart-deronnée *H H*, *&c.* dont l'intérieur eſt ſubdiviſé de compartimens *A A*, *&c.* *B B*, *&c.*

Les rampes, *fig.* 116 *&* 117, faites comme les appuis & les balcons pour ſervir à la ſûreté humaine, ſe placent ordinairement ſur les limons des eſcaliers. Ce ſont des eſpeces d'appuis rampans, d'où ils tirent leur nom, qui ſont comme ces derniers de quatre eſpeces; la premiere, à arcades ſimples & doubles, dont l'une *A A*, *fig.* 116, eſt compoſée de liens à cordons *B B*, chaſſis, *C C*, plate-bande quart-deronnée, *D D*, montant, *E*, & vaſe de cuivre, *F*, & l'autre à arcade double; la ſeconde eſpece à baluſtre; la troiſieme, à entrelas, & la quatrieme, *fig.* 117, à panneau compoſé de différens compartimens décorés plus ou moins d'ornemens *A B C*, *&c.* arrêtés enſemble de rivures & priſonniers; le tout contenu dans l'intérieur d'un chaſſis *G G*, *&c.* ſurmonté de plate-bande quarderonnée *H H*, on en peut voir de cette eſpece une des plus belles qu'il y ait au grand eſcalier de la bibliotheque du roi à Paris, qui a été faite avec tout le goût & l'art poſſible.

Les grilles ſont des portes ou croiſées évuidées à jour, faites pour la ſûreté, & en même tems pour donner du jour & prolonger la vue au-delà des lieux où elles ſont poſées; on les place à l'entrée des châteaux, parcs & jardins, à l'extrémité de leurs allées, avenues, *&c.* & dans les égliſes & couvens de religieuſes, à l'entrée des chœurs, chapelles, charniers, parloirs, *&c.* ainſi qu'aux croiſées des maiſons particulieres. Il en eſt de deux ſortes; l'une à barreau, & l'autre à panneau; celle à barreau ſe fait de trois manieres différentes; la premiere, à barreau ſimple, *fig.* 118. *Pl. IX.* placée dans les baies des croiſées pour la ſûreté, & en même tems pour donner du jour dans l'intérieur des bâtimens, n'eſt autre choſe que des barreaux droits *A A*, *&c.* depuis 8 juſqu'à 12 lignes de groſſeur, ſcellés par en-haut & par en-bas dans les tableaux.

La deuxieme, appellée *à barreau & à traverſe*, placée dans les mêmes endroits, & employée aux mêmes uſages, eſt de ſix eſpeces; la premiere, *fig.* 119, qu'on appelle *ſimple*, eſt celle qui n'a qu'une traverſe *B*, pour ſoutenir les barreaux *A A*, *&c.* ſur leur longueur; la deuxieme *fig.* 120, qu'on appelle *à pointe*, eſt celle dont les barreaux *A A*, *&c.* ont des pointes par le haut; la troiſieme, *fig.* 121, qu'on appelle *à pointe montée ſur boule*, eſt celle dont la traverſe inférieure *B*, eſt montée ſur des boules *C C*; la quatrieme, *fig.* 122, qu'on appelle *à tombeau ſimple*, eſt celle dont les barreaux recourbés font le ventre par en-bas, pour procurer la facilité de voir ce qui ſe paſſe au-dehors; la cinquieme, *fig.* 123, qu'on appelle *à tombeau avec traverſe*, eſt ſemblable à la précédente, à l'exception qu'elle eſt garnie de traverſes *B*, autant que la longueur des barreaux *A A*, *&c.* l'exige; la ſixieme, qu'on appelle *à tombeau avec ſaillie*, eſt celle dont la partie inférieure reſſemble à celle des précédentes, mais dont le partie ſupérieure ayant les barreaux *A A*, *&c.* recourbés forme ſaillie.

La troiſieme maniere eſt de deux ſortes, l'une dormante & l'autre battante. La premiere, employée aux mêmes uſages & placée dans les mêmes endroits, eſt de deux eſpeces; l'une dont les traverſes & les barreaux ſont à tenons & mortaiſes arrêtés à demeure ſur un chaſſis aſſemblé, auſſi à tenon & mortaiſe, & rivé par ſes extrémités; l'autre, *fig.* 125. employée le plus ſouvent aux parloirs des couvens de religieuſes, dont les traverſes *A A* *&c.* & les barreaux *B B* *&c.* entrelacés & entaillés moitié par moitié forment des quarrés ou loſanges égaux, montés enſemble ſur un chaſſis *C C* aſſemblé auſſi par ſes extrémités à tenon & mortaiſe, & rivé. La ſeconde ſorte, appellée *battante*, employée pour toute ſorte de porte, eſt à un & deux ventaux, quelquefois à pointe ou à eſponton par le haut, quelquefois décorés de friſes & couronnemens, accompagnés auſſi de pilaſtres ornés de conſoles, de chardons par les côtés ou autrement, ſelon la ſituation des lieux.

Celle que repréſente la *fig.* 126. deſtinée à être placée à l'entrée d'une petite cour, d'un petit, *&c.* eſt à un ſeul vantail compoſé d'un montant de derriere *A*, portant pivot d'un montant de devant *B*, de traverſes *C C*, *&c.* & de barreaux *D D*, *&c.* à pointes droites & ondées par en-haut & à tenon, rivés par en bas.

La *fig.* 127 *Pl. X.* repréſente une grille deſtinée pour l'entrée d'un château, d'un parc, *&c.* eſt à deux vantaux, ayant chacun un chaſſis compoſé de de montans *B B*, *&c* dont un porte le pivot, & de traverſes *C C*, *&c.* à couper, dont l'intervalle haut & bas eſt rempli de barreaux *D D*, *&c.* aſſemblés par chacune de leurs extrémités à tenon & mortaiſe dans les traverſes *C C*, *&c.* & le milieu *E E* d'un compartiment de deſſein forment ce qu'on appelle *friſe*; près de ces vantaux eſt un pilaſtre compoſé de montans *F F*, *&c.* dont un porte la crapaudine du pivot de traverſes *G G*, *&c.* remplies haut & bas de barreaux *H H*, *&c* formant l'un dans les extrémités & ſon milieu différens compartimens de deſſeins, & l'autre un cadre, & le milieu *I* porte une friſe compoſée de deux anſes de paniers; les portes & les pilaſtres ſont ſurmontés d'une barre de linteau *K K*, portant le couronnement *L* de la porte compoſé d'anſe de panier, ſimples & doubles queues de cochons & ovales, contenant le chiffre du roi, & celui *M* du pilaſtre compoſé d'anſe de panier & loſanges entrelacés: cette grille eſt ſoutenue de chaque côté par une conſole *A* ſubdiviſée de chardons de toute eſpece, rempliſſant les vuides pour défendre l'entrée aux étrangers.

La deuxieme ſorte ſont les grilles à panneau, *fig.* 128. il en eſt d'autant de formes que les goûts ſont différens. Celle-ci deſtinée pour une égliſe à l'entrée d'un chœur, d'une chapelle, *&c.* eſt à deux vantaux, compoſés chacun de montans *F F*, *&c.* & traverſes *C G*, *&c.* dont l'intérieur eſt ſubdiviſé de différens compartimens de deſſeins, comme anſes de panier, autres en ſautoirs, queues de poireaux ovales, contenant des chiffres, *&c.* décorés de rinceaux, fleurons, & autres ornemens; près de chacun deſquels eſt un pilaſtre tenant de l'architecture, dont le fût *H H*, *&c.* ſubdiviſé de barreaux forme des eſpeces de cannelures, la baſe *I* eſt décorée de moulures, & le chapiteau *K* d'ornemens imitant les feuilles des chapiteaux corinthiens: ces chapiteaux & la friſe ſont couronnés d'une corniche *L L*, ornée de moulures, ſurmontée d'un couronnement fort riche, compoſé de palmettes, conſoles, anſes de paniers, queues de cochons, de poireaux, *&c.* des armes & attributs détaillés de ceux à qui elle appartient, ſurmonté quelquefois d'une croix ou autre deſſein pyramidal; le tout décoré de différens ornemens. Il arrive quelquefois que, pour donner du mouvement

au plan, on ajoute de chaque côté en avant & en arriere-corps un contre-pilaſtre compoſé de montans *MM*, *&c.* & traverſes *NN*, *&c.* ſubdiviſé dans ſon inférieur de compartimens, avec ornemens, ſurmontés auſſi d'un petit couronnement pyramidal *O*.

La *fig.* 129. *Pl. XI.* repréſente une grille à deux vantaux, placée à l'entrée du veſtibule du château de Maiſons près Paris. Cette grille qui, dans ſon tems, fut regardée comme un des plus beaux morceaux dans ſon genre, eſt compoſée de rinceaux & feuillages *AA*, *&c.* têtes d'animaux, maſques *BB*, *&c.* ovales *CC*, contenant des figures allégoriques & autres différens ornemens arabeſques, bordée tout-autour d'un chaſſis double *DD*, *&c.* aſſemblée à tenon & mortaiſe, contenant des cercles entrelacés *EE*, *&c.* & de roſettes *FF*, *&c.* aux angles & aux milieux.

La *fig.* 130. repréſente une grille dormante, telle qu'on en voit autour des chœurs de la plûpart de nos égliſes, compoſée de panneaux *AA* & pilaſtres *BB*, ſurmontés de couronnemens *CC*, *&c.* le tout en compartiment de deſſeins décorés d'ornemens, poſée ſur un appui *DD*, *&c.* en menuiſerie, pierre ou marbre.

La *fig.* 131. *Pl. XII.* eſt un couronnement des plus riches qu'on puiſſe voir deſtiné à être placé au-deſſus d'une grille de chœur d'égliſe, compoſé de compartimens, d'ornemens, des armes de France; & leurs attributs, de palmes, feuillages, cornets d'abondance, & autres allégories, ſurmonté d'une croix ou autre ſujet pyramidal décoré d'ornemens.

La *fig.* 132. eſt un vaſe *AA* orné de moulures & de différens ornemens des mieux choiſis, élevés ſur un ſocle *BB*, ſervant d'amortiſſement au chapiteau *CC* d'un pilaſtre décoré de feuillages, caulicoles & volutes.

Les *fig.* 133. *&* 134. ſont des potences ou porte-enſeignes, faits en effet pour porter des enſeignes, dont l'une, *fig.* 133. deſtinée pour la maiſon d'un marchand de vin, eſt compoſée de conſoles *B* arrêtées ſur une barre de fer *A*, tournant à pivot ou à demeure, portant un maſque *C*, de la bouche duquel ſort un ſep de vigne *D* chargé de ſes fruits & de ſes feuilles; figures ſymboliques artiſtement arrangées, & qui ſe tourmentent autour d'une grande conſole ſaillante *EE*; dont l'extrémité diviſée en deux parties porte un plateau *F*, ſur lequel eſt un bélier *G*, ſervant d'enſeigne à la maiſon. L'autre potence, *fig* 134. eſt compoſée d'anſes de panier, ſimples & doubles, de conſoles ovales, queues de cochons, de poireaux, graines, *&c.* décorés d'ornemens; à l'un des côtés de laquelle pendent deux eſſes *AA* pour porter l'enſeigne, arrêtées enſemble de riveures & priſonniers ſur une barre de fer *B*, portant par chacune de ſes extrémités un vaſe *C* orné de moulures, & tournant à pivot ſur des laſſets *DD* ſcellés dans le mur.

Tous ces ouvrages joints à quantité d'autres que nous voyons tous les jours, tels que les grilles du chœur de l'égliſe métropolitaine de Paris; celles du chœur de l'égliſe de S. Denis en France; celles derriere le chœur de l'égliſe S. Germain l'Auxerrois; celles du chœur de l'égliſe S. Roch, la rampe de la chaire de la même égliſe; un doſſier d'œuvre dans l'égliſe de S. Nicolas des Champs, ſont autant d'ouvrages dignes de ſervir d'exemples à la poſtérité, & font voir en même tems juſqu'à quel point l'on a porté l'art de Serrurerie, ſur-tout depuis ces derniers ſiecles. On voit dans l'égliſe patriarchale de Lisbonne en Portugal trois grilles faites à Paris vers les années 1744 & 1745, avec tout le goût & l'art poſſible, toutes les formes rondes ſont tournées au tour, les ornemens d'un choix admirable, ſont ciſelés & dorés avec beaucoup de fineſſe & propreté, les fers en ſont polis & dreſſés à la regle au dernier degré; en un mot, ces ouvrages auxquels on n'a rien épargné, & qui ont couté plus de quatre cens mille livres, paſſent pour les plus beaux que l'on ait encore vus en ce genre.

Des ouvrages limés. On appelle *ouvrages limés* ceux pour leſquels on a employé la lime, ſoit pour les ajuſter, ou pour leur donner la propreté que l'on juge à propos. Tels ſont toutes les ſerrures, becdecannes, tergettes, loqueteaux, loquets, crochets, fiches, pommelles, couplets, briquets, charnieres, équerres, eſpagnolettes, verrouils, baſcules, tringles, & quantité d'autres de différente eſpece. Il en eſt de trois ſortes; les premiers, que l'on appelle *communs*, ſont ceux qui n'ayant point été limés, ſont noirs & comme ſortant de la forge; les ſeconds, qu'on appelle *blanchis* ou *pouſſés*, ſont ceux qui ayant été blanchis ou pouſſés à la lime d'Allemagne ſont faits un peu plus proprement & avec plus de ſoin que les précédens; les autres, qu'on appelle *polis*, ſont ceux qui ayant été polis à la lime-douce & enſuite à l'émeril, ont acquis un éclat & un brillant que les autres n'ont pas, & en effet ſont les mieux faits & les plus propres de tous, mais en même tems les plus chers.

Des ſerrures. Les ſérrures qui ont donné leur nom aux ouvriers qui les font, ſont des ouvrages d'un mécaniſme très-ingénieux & d'une très-grande utilité, ſur-tout pour la ſureté publique. Nous n'entrerons point en détail ſur leurs propriétés, étant déja fort connues par le grand uſage que l'on en fait tous les jours, mais plutôt ſur leur compoſition, après avoir traité des clés qui ſervent à les ouvrir & fermer, & de leurs garnitures.

Les clés ſont des petits inſtrumens de fer très-utiles, qui ſe portent avec ſoi, compoſés d'un anneau, d'une tige & d'un panneton avec lequel on ouvre & on ferme les ſerrures qui tiennent les portes fermées & aſſurées contre l'entrepriſe des gens mal-intentionnés il en eſt de deux ſortes, les unes qu'on appelle *forées*, ſont celles dont les tiges ſont percées ou forées; les autres qu'on appelle *à bouton*, ſont celles qui n'étant point forées, portent un petit bouton par le bout.

Des clés forées. La *fig.* 1, *Pl. XIII.* repréſente une clé forée à muſeau quarré *A* & fendu pour le paſſage des dents du rateau, *fig.* 52, *Pl. XV.* portant pour garniture un rouet ſimple *B*, une boutrole *C* & un rouet *D*, avec pleine-croix & demi-fût de vilebrequin, autant de vuides ſervant de paſſages aux garnitures pleines, dont la *fig.* 2 repréſentant l'élévation de la pleine-croix avec demi-fût de vilebrequin, fait partie.

La *fig* 3 repréſente une clé forée auſſi à muſeau quarré *A* & fendu, portant pour garniture une boutrole coudée *B*, un rouet *C*, avec demi-fût de vilebrequin, & une autre clé *D*, dont la *fig.* 4 repréſente l'élévation.

La *fig.* 5 repréſente une clé forée à muſeau quarré *A*, dont deux intervalles de dents ſont à petits boutons, portant pour garniture un rouet *B* avec pleine-croix, une boutrole en croix *C*, & un rouet coudé *D* repréſenté en élévation par la *fig.* 6.

La *fig.* 7 repréſente une clé forée à muſeau quarré *A*, dont deux intervalles de dents ſont à gros boutons, portant pour garniture deux rouets en fond de cuve *BB*, avec pleine-croix de S. André, dont la *fig.* 8. repréſente l'élévation.

La *fig.* 9 repréſente une clé forée à muſeau quarré *A* & fendu, portant pour garniture un rouet ſimple *B* & un rouet *C*, avec fût de vilebrequin repréſenté en élévation par la *fig.* 10.

La *fig.* 11. repréſente une clé forée à muſeau à congé *A* & fendu, portant pour garniture un rouet *B* en i grec, une boutrole en croix atée *C* & un rouet *D*, avec pleine-croix & fût de vilebrequin até, dont la *fig.* 12 repréſente l'élévation.

La *fig.* 13 repréſente une clé forée à muſeau à congé *A* & fendu, portant pour garniture deux rouets en fond-de-cuve *BB*, avec pleine-croix atée dont la *fig.* 14 repréſente l'élévation.

La *fig* 15 repréſente une clé forée à muſeau à congé *A* & fendu, portant pour garniture un rouet *B* avec pleine-croix & demi-fût de vilebrequin até, un autre rouet *C* avec pleine-croix en *b* & un fût de vilebrequin *D* monté ſur planche repréſenté en élévation par la *fig.* 16.

La *fig.* 17 repréſente une clé forée à muſeau à congé avec filet *A* & tendu, portant pour garniture deux rouets atés *BB*, deux autres auſſi atés *CC* avec pleine-croix oblique à une fleur de lis *D* montée ſur planche, repréſentée en élévation par la *fig.* 18.

La *fig.* 19 repréſente une clé forée à muſeau à congé avec filet *A* & tendu, portant pour garniture une boutrole *B* & un rouet *C* avec pleine-croix ſurmontée d'eſſe repréſentée en élévation par la *fig.* 20.

La *fig.* 21 repréſente une clé forée à muſeau quarderonné *A*, fendu & percé ſur ſa longueur, d'un trou rond pour le paſſage d'une petite broche placée à l'entrée de la ſerrure, portant pour garniture une boutrole en croix coudée *B*, un rouet *C*, avec pleine-croix & fût de vilebrequin horiſontal dont une

bran-

branche à pleine-croix repréſentée en élévation par la *fig.* 22.

La *fig.* 23 repréſente une clé forée à muſeau quarderonné *A* fendu & percé d'un trou loſange, quelquefois en triangle, cœur, trefle, pique, ou autre forme que l'on juge à-propos, portant pour garniture deux rouets ſimples *BB*; trois autres *CCC*, l'un avec pleine-croix, & les deux autres chacun un fût de vilebrequin repreſentés en élévation par la *fig.* 24.

La *fig.* 25 repréſente une clé en eſſe forée à muſeau quarré *A* fendu, dont trois intervalles de dents à boutons, portant pour garniture une bouterole atée *B* & un rouet *C* avec fût de vilebrequin horiſontal, ayant une branche à double pleine-croix, dont un côté coudé & l'autre ſimple; l'autre pleine-croix à branche coudée d'un côté & de l'autre à deux branches repréſenté en élévation par la *fig.* 26.

La *fig.* 27 repréſente un clé en *zed* ou autre forme forée à muſeau quarré *A* fendu, dont deux intervalles de dents atés, & percés ſur ſa longueur d'un trou oval pour le paſſage d'une petite broche de même forme placée à l'entrée de la ſerrure, portant pour garniture un rouet ſimple *B*, une boutrole *C*, avec fût de vilebrequin, & rouet *D* avec pleine-croix & fût de vilebrequin entier d'un côté, & à demi de l'autre, repréſenté en élévation par la *fig.* 28.

Des clés à boutons. La *fig.* 29 *Pl. XIV*. repréſente une clé à bouton à muſeau quarré *A* & fendu pour le paſſage des dents de rateau, garnie d'une eve *B*, pour empêcher la clé de paſſer au-travers de la ſerrure, portant pour garniture deux rouets ſimples *CC*, un double *D* monté ſur planche, & un rond *E* près de la tige de la clé, auſſi monté ſur planche repréſenté en élévation par la *fig.* 30.

La *fig.* 31 repréſente une clé à bouton à muſeau quarré *A* & fendu, garnie d'eve *B*, portant pour garniture deux rouets ſimples *CC* & un loſange *D* monté ſur planche, repréſenté en élévation par la *fig.* 32.

La *fig.* 33. repréſente une clé à bouton à muſeau quarré *A* & fendu, garnie d'eve *B*, portant pour garniture deux rouets ſimples *CC*, un double *D* monté ſur planche, & un trefle *E* auſſi monté ſur planche, repréſenté en élévation par la *fig.* 34.

La *fig.* 35 repréſente une clé à bouton à muſeau quarré *A* & fendu, garnie d'eve *B*, portant pour garniture deux rouets coudés *CC*, un double *D* accompagné d'un rond monté ſur planche, & un autre *E* auſſi double à congé, accompagné d'un oval monté ſur quarré, tous deux montés ſur planche, repréſentés en élevation par la *fig.* 38.

La *fig.* 39 repréſente une clé à bouton à muſeau à congé & filet *A* fendu, garni d'eve *B*, portant pour garniture deux rouets ſimples *CC*, deux autres *DD*, portant demi-croix d'une pleine-croix *E* montée ſur planche en croix de S. André, & d'un loſange *F* à angles aigus, auſſi monté ſur planche, repréſenté en élévation par la *fig.* 40.

La *fig*, 41. repréſente une clé à bouton à muſeau à congé & filet *A* fendu, garnis d'eve, portant pour garniture deux rouets en fond-de-cuve coudée *CC*, un double *D* en argot monté ſur planche, & un *E* d'alphabet *E* auſſi monté ſur planche, repréſenté en élévation par la *fig.* 42.

La *fig.* 43 repréſente une clé à bouton à muſeau à congé & filet *A* fendu, dont deux intervalles de dents àtés garnis d'eve *B*, portant pour garniture deux rouets ſimples *CC*, deux en *i* grec *DD*, une croix de chevalier *E* accompagnée d'un côté de congé, & de l'autre, d'un bouton, montés enſemble ſur planche, & deux rouets doubles *FF* ceintrés & ſe joignant en forme d'anneau, montés auſſi ſur planche, repréſenté en élévation par la *fig.* 44.

La *fig* 45 repréſente l'élévation, & la *fig.* 46 le profil d'un mandrin ou moule ſervant à contourner une garniture *A*, *fig.* 46, diſpoſée en fût de vilebrequin; pour y parvenir, on ſe ſert d'une plaque de fer *B* fendue dans le milieu en deux endroits *CC* & *DD*, à-travers laquelle on paſſe les deux branches *EE* de la garniture, *fig.* 46, après les avoir déja coudées une fois de chaque côté pour les recouder enſuite étant en place; après quoi l'on fait rougir le tout enſemble pour le contourner & arrondir à ſon gré; enſuite on coupe le mandrin *B*, qui ne peut ſervir qu'une fois pour en retirer la garniture & la poſer dans la ſerrure au lieu qui lui eſt propre.

La *fig.* 47 repréſente l'élévation, & la *fig.* 48 le profil d'un mandrin employé au même uſage que le précédent, mais pour une garniture d'une autre eſpece, faiſant partie de celle de la *fig.* 28, compoſé de trois morceaux *AB* & *C*, qui pour pouvoir être contournés à chaud, ont beſoin de deux viroles ou liens *DD* pour les contenir enſemble.

La *fig.* 48. repréſente l'élévation d'un autre mandrin, & la *fig.* 49. le profil employé pour une garniture en eſſe, faiſant partie de celle de la *fig.* 20. compoſé d'une broche double coudée en *A* ſur elle-même, dont les deux autres bouts ſont retenus enſemble par une virole *B* rivée; c'eſt autour de cette broche que l'on contourne la garniture en eſſe *C*, pour arrondir enſuite le tout enſemble à chaud.

La *fig* 50. repréſente le développement du trefle, faiſant partie de la garniture de la planche, *fig.* 34. & la *fig.* 51. celui de la croix de chevalier, faiſant partie de la garniture de la planche, *fig.* 44. tels qu'on les fait avant que de les contourner, ſelon la place qu'ils doivent occuper, ainſi que toutes les autres formes que l'on juge à propos d'employer à cet uſage.

Des differentes eſpeces de ſerrures. Les ſerrures s'emploient indifféremment à toutes ſortes de portes croiſées, armoires, *&c.* & tout ce qui peut ſervir à fermer, ſerrer, & tenir en ſureté tout ce que l'on poſſede, & même de plus précieux: il en eſt de quatre eſpeces différentes; la premiere qu'on appelle *ſerrures de portes*, ſont celles que l'on place aux portes, il en eſt depuis deux pouces juſqu'à douze & quinze pouces de longueur, qui ſont alors pour les portes-cocheres; la deuxieme que l'on appelle *ſerrures d'armoires*, ſont celles que l'on place aux armoires, qui portent depuis deux pouces juſqu'à ſept à huit pouces de longueur; la troiſieme qu'on appelle *ſerrures de tiroirs*, ſont celles que l'on place aux tiroirs, & qui portent auſſi depuis deux pouces juſqu'à ſept à huit pouces de longueur; & la quatrieme, qu'on appelle *ſerrures de coffres*, ſont celles que l'on place aux coffres, qui portent depuis trois pouces juſqu'à dix & douze pouces de longueur: les unes & les autres ſont à broche, bénardes, en eſſe, zede, *&c.* On les appelle *à broche*, lorſqu'en effet elles portent une broche qui entre dans la tige de la clé forée: on les appelle *bénardes*, lorſque ne portant point de broches, la tige de la clé au-lieu d'être forée porte un petit bouton; & en *eſſe*, *zed*, *&c.* lorſque le panneton de la clé forme l'eſſe, le zed, *&c.*

Des ſerrures de porte. Les ſerrures de portes ſe diviſent en ſix eſpeces; la premiere eſt appellée *à tour & demi*, parce qu'il faut que la clé faſſe un tour & demi pour l'ouvrir; la ſeconde eſt appellée *pêne dormant*, parce que le pêne demeure & dort pour-ainſi-dire, dans l'endroit où la clé le place, différent de celui de la précédente ſerrure, en ce que le reſſort à boudin le repouſſe toujours; la troiſieme eſt appellée *à pêne dormant & demi tour*, parce qu'à ce pêne dormant eſt joint un autre pêne où la clé ne fait qu'un demi-tour pour l'ouvrir; la quatrieme appellée *à pêne fourchu*, *& demi-tour*, ne differe de la précédente que parce que le pêne dormant eſt à deux branches, formant la fourche dont il tire ſon nom; la cinquieme appellée *à pêne fourchu demi-tour*, & *à feuillet*, ou *à bouton olive*, parce que ſemblable auſſi à cette derniere, le pêne demi-tour s'ouvre par le moyen d'un bouton de forme olive, ou par un fouillot mu par le même bouton; la ſixieme appellée *à pêne fourchu demi-tour à feuillet & à verrouils*, eſt lorſqu'à toutes les pieces dont la précédente eſt compoſée on y ajoute une eſpece de pêne formant verrouils; les unes & les autres ſont noires, pouſſées ou blanchies & polies: les ſerrures noires ſont ainſi appellées parce qu'étant de peu de conſéquence, le deſſus du palatre, ainſi que celui de la cloiſon en eſt noirci, ce qui ſe fait au feu avec de la corne de bœuf; les pouſſées ou blanchies ſont celles qui étant d'un peu plus grande conſéquence, le même deſſus de palatre & de cloiſon eſt pouſſé & blanchi à la lime d'Allemagne, ainſi que les principales pieces de l'intérieur de la ſerrure, ce qui eſt un peu plus propre que les précédentes. Les ſerrures polies qui ſont ordinairement faites avec ſoin & ſolidité, ſont celles dont les mêmes palatres & cloiſons, après avoir été pouſſés & blanchis, ſont polis à la lime douce à l'huile, & quelquefois à la potée d'émeril, de même que les principales pieces de l'intérieur.

La premiere eſpece de ſerrure appellée *à tour & demi* (*fig.* 52. *Pl. XV.*) eſt compoſée de palatre *AA*, cloiſon *BB*, garni d'étochios *CC*, *&c.* arrêté ſur le palatre *AA* de pêne chanfriné *E*, garni de ſa gachette; ſon reſſort & picolet de bouton à couliſſe & cache-entrée de reſſort à boudin *N*, planche & rateau *P* de foncet *Q*, garni de ſon canon *R*; il en eſt de noires, de pouſſées & de polies.

La *fig.* 53. repreſente le pêne chanfriné par la tête *A*, portant à ſa queue des barbes *BB*, par leſquelles on le fait mouvoir dans la ſerrure avec la clé garnie de ſa gachette *C* & ſon reſſort *D*.

La *fig.* 54. en repréſente la clé compoſée de ſon anneau en cuiſſe de grenouille *A*, de ſa tige *B*, embaſſe *C*, bouton *D*, panneton *E*, muſeau *F*, & eve *G*, garnie de ſa planche en cœur *H*.

La *fig.* 55. en repréſente le picolet.

La *fig.* 56. en repréſente le cache-entrée, qui en effet cache l'entrée de la ſerrure d'où il tire ſon nom.

La *fig.* 57. en repréſente le reſſort à boudin.

La *fig.* 58. en repréſente le bouton à couliſſe, par le moyen duquel on fait jouer le demi-tour du pêne ſans le ſecours de la clé; *A* en eſt le bouton & *B* la couliſſe.

La *fig.* 59. en repréſente le rateau. *A* en eſt la patte, & *B* les dents faites pour paſſer dans les fentes du muſeau *F* de la clé (*fig.* 54.) lorſqu'on la tourne, & par-là défendre le paſſage à toute autre clé qui ne ſeroit pas fendue de la même façon.

La ſeconde eſpece appellée *à pêne dormant* (*fig.* 60.) eſt compoſée de palâtre *AA*, cloiſon *BB*, & ſes étochiots *CC*, *&c.* pêne dormant *F*, & ſon picolet *I*, reſſort dormant *O*, planche *S*, rouet *T*, & broche *U*: il en eſt auſſi de noires, de pouſſées & de polies.

La *fig.* 61. en repréſente le pêne dont *A* eſt la tête, *BB* les barbes, & *C* la queue en forme de talon.

La *fig.* 62. en repréſente le reſſort dormant.

La troiſieme eſpece appellée *à pêne dormant & demi-tour* (*fig.* 63.) eſt compoſée de palâtre *AA*, de cloiſon *BB*, garnie de ſes étochiots *CC*, de pêne dormant *F*, & ſon picolet *I*, d'un reſſort dormant *O*, d'un rouet *T*, d'une broche *U* d'un demi-tour chanfriné *H*, ſon picolet *K*, reſſort à boudin *N*, bouton à couliſſe *V*, & équerre *X*, qui pouſſé par le mouvement de la clé, fait mouvoir le demi-tour; il en eſt ſeulement de pouſſées & de polies.

La *fig.* 64. en repréſente le pêne dormant, compoſé de ſa tête *A*, de ſes barbes *BB*, & de ſa queue talonnée *C*, garni de ſa gachette *D*, & ſon reſſort *E*.

La *fig.* 65. en repréſente le demi-tour, compoſé de ſa tête chanfrinée *A*, & de ſa queue talonnée *B*, percée au milieu d'un trou plat *C*, pour placer le bouton de la couliſſe & près de ſa tête *A*, d'un autre trou quarré *D*, pour placer le bout de l'équerre qui le fait mouvoir dans la ſerrure.

La quatrieme eſpece appellée *à pêne fourchu & demi-tour* (*fig.* 66. *Pl. XVI.*) ne differe de la précédente que par ſon pêne, dont la tête a deux branches forme une eſpece de fourche, en ce qu'elle a une ſeconde entrée *Z*, pour pouvoir l'ouvrir avec la clé en-dedans comme en-dehors; il en eſt de pouſſées & de polies, & jamais de noires.

La cinquieme eſpece appellée *à pêne fourchu demi-tour & à feuillot ou bouton olive* (*fig.* 67.) eſt ſemblable à la précédente, à l'exception que ſes étochiots *DD*, *&c.* ſont à patte, pour arrêter par-là la ſerrure avec des vis, & que la queue du demi-tour eſt coudée, pour la pouvoir faire mouvoir par le moyen d'un feuillot *Y*, mu à ſon tour par un bouton ordinairement de forme olive, tel que celui, *fig.* 70. il en eſt de pouſſées & de polies.

La *fig.* 68. repréſente le demi-tour, dont la queue eſt coudée en *A*.

La *fig.* 69. repréſente le fouillot de cette ſerrure.

La *fig.* 70. en repréſente le bouton.

La ſixieme eſpece appellée *à pêne fourchu demi-tour, fouillot & verrouils* (*fig.* 71.) eſt auſſi ſemblable à la précédente, à l'exception qu'il y a de plus une eſpece de pêne *J* formant verrouils, mu par le bouton à couliſſe *V*; ces ſortes de ſerrures ſont ordinairement toujours polies, la grande quantité & la ſujétion des pieces dont elles ſont compoſées en valant bien la peine.

La *fig.* 72. en repréſente le pêne fourchu à trois branches par ſa tête *A*, garni de ſes barbes *BB*, & de ſa queue talonnée *C*.

Ces dernieres eſpeces de ſerrures ſont quelquefois couvertes d'un palâtre de cuivre ciſelé, doré d'or moulu, & enrichis d'autres ornemens très-précieux à l'uſage des appartemens d'importance.

Des ſerrures d'armoires. Les ſerrures d'armoire ſont de trois ſortes; les unes ſont à tour, & demi-ſimples; les autres ſont à bec de cane, & les autres à pignon; toutes ſont pouſſées ou polies.

Les premieres, *fig.* 73, *Pl. XVII.* ſont compoſées de palâtres *AA*, cloiſon *BB*, garnie de ſes étochiots ſimples *CC*, *&c.* de pêne à tour & demi *E*, de picolet *I*, de reſſort ſimple *L*, & ſa gachette *M*, de foncet *Q*, & de broche *U*.

La *fig.* 74, repréſente le reſſort ſimple & la gachette de la ſerrure précédente.

La ſeconde ſorte de ſerrure d'armoire, appellée *à bec de cane*, *fig.* 78, parce qu'elle fait mouvoir un bec de canne (eſpece de ſerrure dont nous parlerons dans la ſuite), placé au haut de l'armoire, par le moyen de la broche *U*, faiſant mouvoir l'équerre *X*, qui tire le bec de canne par le moyen d'une tringle de conduit *&*; cette ſerrure differe encore de la précédente, par ſa couverture *a* qui en cache entierement l'intérieur.

La *figure* 76, repréſente l'équerre de cette ſerrure.

La troiſieme ſorte de ſerrure d'armoire, *fig.* 77, fort ſouvent à pêne fourchu & demi-tour, eſt appellée *à pignon*, parce qu'en effet elle porte un pignon *b*, mu intérieurement par les dents du pêne *G*, faiſant mouvoir haut & bas les branches dentées ou cramaillées *cc* des verrouils; cette ſerrure eſt comme la précédente, couverte d'une plaque *a* qui en cache l'intérieur.

La *fig.* 78, en repréſente le pêne fourchu, compoſé de ſa tête *A*, de ſes barbes *BB*, de ſes dents *C*, & ſa queue *D*.

La *fig.* 79, en repréſente le pignon.

La *fig.* 80, repréſente la cramaillée, coudée de verrouils, *fig.* 81, compoſée de ſon verrouil *A*, platine *B*, & cramponets *CC*.

Des ſerrures de tiroir. Les ſerrures de tiroir ſont de deux ſortes; les unes ſont à pêne dormant ſimple, les autres ſont à pêne dormant ou fourchu & demi-tour; les unes & les autres ſont encloiſonnées, c'eſt-à-dire lorſqu'elles ont une cloiſon, ou non encloiſonnées, c'eſt-à-dire lorſqu'elles n'en ont point: on les reconnoit lorſque l'entrée eſt en même direction que les pênes, différentes des autres, en ce que les premieres ont leurs entrées d'équerre à leur pêne.

La premiere eſpece, *fig.* 82, appellée *à pêne dormant non encloiſonnée*, ſe place aſſez ordinairement aux tiroirs de commodes, de ſecrétaires, *&c.* & eſt compoſée de palâtre *AA*, de pêne dormant *F*, picolet *I*, reſſort dormant *O*, foncet *Q*, & broche *U*.

La deuxieme *fig.* 83, appellée *à pêne fourchu, & demi-tour encloiſonné*, eſt une ſerrure de ſureté, & ſe place le plus ſouvent à des tiroirs où l'on ſerre de l'argent, de l'argenterie, & autres effets précieux; elle eſt compoſée à-peu-près des mêmes pieces que les autres, de palâtres *AA*, cloiſon *BB*, pêne fourchu *G*, demi-tour *H*, broche *U*, & couverture *a*.

Ces deux eſpeces ſont ſeulement pouſſées ou polies, & jamais noires.

Des ſerrures de coffre. Les ſerrures de coffre ſont des ſerrures employées à toute ſorte de coffre; mais principalement aux coffres forts, toutes pouſſées ou polies, & jamais noires; il en eſt de pluſieurs eſpeces, ſelon la quantité de fermetures dont elles ſont compoſées, c'eſt-à-dire à une, deux, trois, quatre, cinq, ſix, dix, vingt, & cinquante fermetures, ſi on le jugeoit à propos; le nombre n'en étant point fixé, leurs clés ſont auſſi de différentes formes; la plûpart à canon, à double forure, *fig.* 84 *&* 85, *Pl. XVIII.* à double forure & broche, *fig.* 86 *&* 87; à tiers-point, *fig.* 88 *&* 89; à étoile *fig.* 90 *&* 91; à treffle, *fig.* 92 *&* 93; à cœur, *fig.* 94 *&* 95; à fleur de lis pleine, *fig.* 96 *&* 97; creuſes, *fig.* 98 *&* 99; & autres formes que l'on juge à propos les *fig.* 100, 101, *&* 102, étant autant de mandrins qui ſervent à mandriner leur canon, de même que de ſemblables plus petits ſervent à mandriner les tiges des clés.

La premiere eſpece de ferrure de coffre, a une ſeule fermeture, *fig.* 103, *Pl. XIX.* eſt compoſée de palâtre *AA*, percée d'un trou oblong *d* pour le paſſage de l'aubron de cloiſon *BB*, & les étochiots, *CC*, *&c.* d'un pêne dormant ſimple *F*, mais fait différemment que ceux des ſerrures precédentes, de

ſa gache *e e*, *&c.* picolets *I*, reſſorts. *O* boutroles *f*, & broche *U*.

La deuxieme a deux fermetures *fig.* 104, eſt compoſée comme la précédente, de palâtre *A A*, percée de trous oblongs *d d*, cloiſons *B B*, & ſes étochiots *CC*, d'un pêne dormant ſimple *F*, & ſa gache *e*, ſes picolets *I*, reſſorts *O*, & d'un pêne demi-tour à baſcule *g*, ſa gache *e*, & reſſorts *L*, rouet *T*, & broche *U*.

La troiſieme a trois fermetures, *fig.* 105, reſſemble aux précédentes, à l'exception que le pêne dormant *FF* eſt double, & que le demi-tour à baſcule *g* ſe trouve placé au milieu.

La quatrieme, *fig.* 106, à quatre fermetures eſt auſſi compoſée de la même maniere que les précédentes, à l'exception que le pêne dormant *FF* eſt double, & qu'il y a un demi-tour à baſcule *g* de chaque côté.

Celles que l'on fait à plus de fermetures, ne different de cette derniere que parce que le pêne dormant eſt triple, quadruple, quintuple, ſextuple, *&c.*

La *fig.* 107, repréſente une aubroniere ſimple, à une ou deux aubrons ou fermetures *AA*, ſelon la quantité des fermetures de la ſerrure où elle doit ſervir entrant dans les trous *dd*, *&c.* des ſerrures, *fig.* 103, 104, *&c.* & montée ſur une platine *B*, percée de trous pour l'arrêter ſur le couvercle des coffres.

La *fig.* 108, repréſente une aubroniere à té, compoſée de ſes aubrons *AA*, *&c.* en plus ou moins grande quantité, ſelon le nombre des fermetures de la ferrure où elle doit appartenir, & de ſa platine à té *B* percée de trous.

La *fig.* 109, repréſente le pêne dormant double de la ſerrure, *fig.* 106, compoſé de ſes têtes *A A*, de ſon corps *B B*, talonné de chaque côté, & de ſes barbes *CC*.

Les *fig.* 110. & 111, repréſentent les deux demi-tours à baſcule, de la ſerrure, *fig.* 106, compoſés de leur tête *A*, & de leur queue *B*.

La *fig.* 112, repréſente le demi-tour à baſcule de la ſerrure, *fig.* 105, compoſé de ſa tête *A*, & de ſa queue *B*.

La *fig.* 113, *Pl. XX.* repréſente un coffre fort armé de fer en-dehors & en-dedans, garni d'une ſerrure à douze fermetures ou pênes *HH*, *&c.* tous demi-tours garnis chacun de leurs picolets *KK*, *&c.* & de leur reſſort à boudin *NN*, *&c.* mûs par autant d'équerres ou baſcules *b*, pouſſées par un grand pêne *i*, compoſé de différens talons, garni auſſi de ſes picolets *KK*, mu à ſon tour par la clé dans la boëte *k*, & pour plus de ſûreté on arrête ſur le couvercle deux gaches à pattes *l*, qui s'emboîtent dans deux autres coudées *m*, arrêtées en-dedans du coffre.

La *fig.* 114, repréſente un des pênes compoſé de ſa tête chanfrinée *A*, & de ſa queue à talon *B*, garnis de ſon reſſort à boudin *C*.

Les *fig.* 115 & 116, repréſentent les picolets à patte du pêne précédent.

La *fig.* 117, repréſente le grand pêne de la même ſerrure, compoſé de ſes talons *A A*, *&c.* & de ſa barbe *B*.

La *fig.* 118, en repréſente une des équerres.

La *fig.* 119, une baſcule.

Les *fig.* 120 & 121, les gaches à pattes.

La *fig.* 122, en repréſente a clé garnie de pleines croix ſimples & atées, & la *fig.* 123, la boîte avec ſes garnitures.

De quelqu'autres eſpeces de ſerrures. Il eſt encore des ſerrures de differentes formes, ſelon les places qu'elles doivent occuper, telles que des ſerrures ovales, à boſſes, & autres, appellées ainſi à cauſe de leur forme.

Les ſerrures ovales, *fig.* 124, *Pl. XXI.* noires, pouſſées, ou polies, s'emploient pour fermer les fleaux des portes cocheres, par le ſecours d'un moraillon *n*, & ſont compoſées à-peu-près comme les autres, de palâtre *A*, cloiſon *B*, broches *U*, pêne, reſſorts, *&c.* les autres, *fig.* 125, appellées *à boſſes*, parce que leur palâtre eſt en effet en forme de boſſe, ſont ſeulement noires, & ſont employées aux portes de caves, de ſouterrains, *&c.* & ſont compoſées ſeulement de palâtre *A*, ſans cloiſon, de pêne, picolet, reſſorts, & autres pieces dont les autres ſerrures ſont compoſées; de verrouil *oo*, ſon moraillon *n*, & les lacets à pointes molles *p*.

Des cadenats. Les cadenats à l'uſage des portes de cave, coffres, valiſes ou porte-manteaux, ſont noirs ou pouſſés ſeulement, & preſque jamais polis: on les fait quarrés, ronds, ovales, triangulaires, en boules, en écuſſons, en cœurs, en cilindres, ou autres formes: on les diviſe en trois ſortes, les uns à ſerrure, les autres à reſſort, & les derniers à ſecret: les premiers ſont ainſi appellés, parce qu'ils ſont compoſés intérieurement de pêne, picolet, reſſorts, & autres pieces des ſerrures; les autres ſont appellés *à reſſort*, parce que n'ayant rien de ce qui compoſe les ſerrures, ils ſe ferment par le ſecours de reſſort; les derniers ſont appellés *à ſecret*, parce qu'étant fermé par un ſecret, il n'y a que celui qui le connoît qui puiſſe les ouvrir.

Les cadenats à ſerrure, *fig.* 126. dont la clé eſt ſemblable à celle des ſerrures ordinaires, ſont compoſés de palâtre *A*, cloiſon *B B*, & ſes étochiots *C C*, pêne dormant *D*, picolets *E*, reſſort *F*, broche *G*, rouet & boutrolle *H*, & gache *I*.

Les cadenats en cœur, *fig.* 127. auſſi à ſerrure, ſont compoſés intérieurement des mêmes pieces que le précédent, & extérieurement de palâtre *A*, & cloiſon *B B*, en forme de cœur, gache *I*, cache-entrée *L*, à ſecret ou ſans ſecret.

Les cadenats en triangle, *fig.* 128. auſſi à ſerrure, ſont différens des précédens autant par leur compoſition, que par leur forme; ils ſont compoſés de palâtre *A*, cloiſon *BB*, pêne dormant *D*, reſſort *F*, broche *G* gache à charniere *K*.

La *fig.* 129. en repréſente la clé, compoſée de ſon anneau *A*, de ſa tige *B* & de ſon panneton *C*.

Les cadenats en boules, *fig.* 130 & 131. quarrés, *fig.* 132. en écuſſon, *fig.* 133 auſſi à ſerrure, ſont compoſés intérieurement des mêmes pieces que le précédent, & extérieurement de palaſtre *A*, cloiſon *B*, cache-entrée *L*, à ſecret & ſans ſecret, & gache à charniere *K*.

Les cadenats à cylindre, *fig.* 134. ſont en effet en forme de cylindre creux *M*, contenant une vis, dont la tête quarrée entre dans la tige de la clé, *fig.* 135. qui la faiſant tourner la déviſſe, & par ce moyen décroche la gache à charniere *K*, que l'on referme de la même maniere. Ces ſortes de cadenats ſont fort incommodes à cauſe de la longueur du tems qu'il faut pour les ouvrir; auſſi ne ſont-ils pas d'un grand uſage.

Les cadenats à reſſort, *fig.* 136. ſont compoſés de boîte *P*, gache *I*, garnie de ſes reſſorts *QQ*, mus par la clé, *fig.* 137.

La *fig.* 137. en repréſente la clé compoſée de ſon anneau *A*, de ſa tige *B*, & de ſon panneton *C*.

Les cadenats à ſecret ſont de pluſieurs ſortes de façons, car on en imagine tous les jours de nouveaux; les uns ſont à ſerrures, & les autres ſimples. Les premiers ont des cache-entrées à couliſſe qui en ſont tout le ſecret, dont les uns *A*, *fig.* 138. s'ouvrent en tirant de bas en haut & découvrent l'entrée; les autres *A*, *fig* 139. s'ouvrant d'un côté horiſontal, font voir l'entrée qu'il faut néceſſairement déboucher par le ſecours de l'autre *B*, pour l'ouvrir en le tirant verticalement; ils ſont auſſi compoſés comme les autres de palâtres, cloiſons, gaches à charnieres, *&c*

Les cadenats à ſecret ſimples, *fig.* 140. 141. 142. 143. & 144. ſont décrits en leur place.

Des becs de canes. Les becs de cane ſont des eſpeces de ſerrures ſans clés, pouſſées ou polies, compoſées de demi-tour ſeulement. Il en eſt de deux ſortes, ceux à *boutons*, ainſi appellés parce qu'ils ſont mus par un bouton, & ceux à *baſcule*, ainſi appellés parce qu'ils ſont mus par une ſerrure à baſcule. Les premiers, *fig.* 145. *Pl. XXII.* employés aux fermetures des portes, ſans contribuer à leur ſureté, ſont compoſés de palâtres *A A*, cloiſon *B B*, & ſes étochiots *C C*, demi-tour *D*, picolet *E*, reſſort à boudin *F*, fouillot *G*, & bouton *H*. Les autres, *fig* 146. employés aux armoires, & contribuant avec les ſerrures à leur ſureté, ſont compoſés comme les précédens de palaſtres *A A*, de cloiſon *BB*, & ſes étotiots *C C*, de demi-tour *D*, picolet *E*, reſſort à boudin *F*, équerre ou baſcule *I*, & tringle de conduit *K*, qui répond à la ſerrure.

Des targettes. Les targettes faites pour la ſureté intérieure, s'emploient à toutes ſortes de portes, ſont de pluſieurs eſpeces, & prennent leur nom de la forme de leur platine; auſſi les unes ſont ovales, les autres à croiſſant; d'autres à panache, ou autres formes: les unes & les autres ſont noires, pouſſées ou polies.

Les targettes ovales, *fig*. 147. ſont compoſées de verrouils *A*, garnis de bouton *B*, & cramponets *CC*, arrêtés ſur la platine *D*, garnis de crampons *E*.

Les targettes à croiſſant, *fig*. 148. ſont compoſées des mêmes pieces que la précédente, mais dont la platine *D*, eſt en forme de croiſſant.

Les targettes à panache, *fig*. 149. ne different des précédentes que par la platine *D*, qui eſt à panache évidée par en haut & par en-bas.

Des loquetaux. Les loquetaux, *fig*. 150. faits pour fermer les volets des croiſées, ſont comme les targettes de pluſieurs ſortes, & prennent auſſi leur nom de la forme de leur platine; ils ſont ovales, à croiſſant, à panache ou autrement, noirs, pouſſés ou polis, & ſont compoſés de baſcule *A*, tirée d'en-bas par un cordon *B*, de cramponet *C*, reſſort *D*, platine *E*, & mantonet double *F*.

Des loquets. Les loquets noirs, pouſſés ou polis, ſe diviſent en deux eſpeces; les uns ſont ceux à ſerrure, ainſi appellés parce qu'il faut comme aux ſerrures, une clé pour les ouvrir, & qu'ils ferment avec une certaine ſureté; & les autres ſont ceux à baſcule, ainſi appellés parce qu'on les ouvre avec une baſcule, & qu'ils ferment ſans ſureté. Le premiers ſont de deux ſortes; les uns appellés à *cordeliere*, *fig*. 151. & 152. qui ſervent le plus ſouvent aux corridors & cloîtres des couvents & communautés, ſont compoſés de platine d'entrée, *fig*. 151. garnie de gache *A*, *fig*. 152. de loquet *B*, bouton *C*, & crampon *D*, garnis auſſi de mantonnet ſemblable à celui *F*, du loqueteau, *fig*. 150. mu par un petit poinçon *E*, ſoulevé au-travers de l'entrée, *fig*. 151. par la clé ou paſſe-partout, *fig*. 153. Les autres appellés *à vieille*, *fig*. 154. qui ſervent aux corridors, cabinets d'aiſance, &c. des maiſons particulieres, ſont compoſés de platine d'entrée *A*, & intérieurement de foncet portant broche, & d'une baſcule *B*, ſoulevant un loquet ſemblable à celui *B*, de la *fig*. 152. levé à ſon tour par une clé ordinaire. Les loquets à baſcule ſont auſſi de deux ſortes; les uns à bouton ou boucle, *fig*. 155. ainſi appellés parce qu'on les ouvre par le moyen d'un bouton ou d'une boucle, ſont compoſés de loquet *A*, & ſon crampon *B*, fouillot *C*, & bouton *D*, ou boucle, *fig*. 156. garni de mantonnet, ſemblable à celui *F* du loqueteau, *fig*. 150. Les autres à poucier, *fig*. 157. ainſi appellés parce qu'on les ouvre en appuyant ſur la baſcule avec le pouce, ſont compoſés comme les précédens de loquets, garnis de crampons & mantonnet, levé par la baſcule *A* mouvant dans la platine *B*, arrêté ſur les portes par les pointes *CC* de la poignée *D*.

Des fiches. Les fiches ſont des eſpeces de charnieres, qui ſervent à faire ouvrir & fermer les portes; il en eſt de pouſſées & de polies, mais jamais noires, & ſont de cinq eſpeces différentes. Les premieres appellées *fiches à vaſe*, *fig*. 1. *Pl. XXIII*. parce qu'elles ont des vaſes haut & bas, portent depuis 2 pouces juſqu'à 12 & 15 pouces de longueur entre vaſe, & ſont compoſées de douilles *AA*, celle du haut creuſe, & celle d'en-bas portant un gond ou mamelon entrant dans celle du haut; l'une & l'autre portant chacune un vaſe *B*, & une aîle *C*, entrant dans une entaille faite exprès aux portes où elles doivent être placées, & percées de trous pour y ficher des pointes & les retenir.

Il eſt d'autres fiches à vaſe, *fig*. 2. qu'on appelle *coudées*, & dont les aîles ſont en effet coudées, devant ſervir à des portes qui doivent ouvrir en ſaillie.

La deuxieme eſpece appellée *fiche à broche* ou *à bouton*, *fig* 3. parce qu'elles ont des broches par le moyen deſquelles on peut les démonter, ſont employées aux chaſſis à verre des croiſées, & ſont en forme de charniere, compoſées de broches à bouton *A*, & d'aîles *BB*, percées de trous.

La troiſieme eſpece appellée *fiches de briſures*, *fig*. 4. parce qu'elles ſe briſent, ſont employées aux volets des croiſées, & ſont ſemblables aux précédentes, à l'exception qu'au lieu de broches à bouton elles ont des broches rivées.

La quatrieme eſpece appellée *fiches à chapelet*, *fig*. 5. parce qu'elles ſemblent être enfilées comme un chapelet, ſont employées aux guichets des portes cocheres, ou autres fortes portes & de ſujétion, & ſont compoſées de pluſieurs fiches ſimples *AA*, &c. portant chacune une aîle percée de deux trous, enfilées enſemble dans une broche à bouton ou à vaſe par chaque bout *B*.

La cinquieme eſpece, toujours noire & jamais pouſſée ni polie, appellées *fiches à gonds*, *fig*. 6. parce qu'elles s'emploient avec des gonds aux battans des portes cocheres, ſont compoſées de douille *A*, & d'aîles *B*, percée de trous.

Des pommelles. Les pommelles, eſpeces de fiches ou pentures noires & pouſſées, ſeulement à l'uſage des portes, ſont de deux ſortes; les unes à queue d'aronde, *fig*. 7. ſont compoſées de douille *A*, & d'aîle à queue d'aronde *B*, percée de trous pour être attachée de vis ou de clous ſur les portes où elles doivent être placées; elles roulent ordinairement ſur des gonds à repos, en plâtre ou en bois; les autres en S, *fig*. 8. ſont compoſées de douilles *AB*, d'aîles en S *CD*, percées de trous pour être auſſi attachées de vis ou de clous: le gond *BC*, eſt quelquefois à repos en bois ou en plâtre, ou quelquefois auſſi en S, ſemblable à l'autre.

Des charnieres. Les charnieres, *fig* 9. noires, pouſſées & polies à l'uſage des petites portes d'armoire, de buffet, couvercles, &c. ſont compoſées de nœuds *A*, garnies de broches rivées *B*, & d'aîles *CC* percées de trous pour être attachées de vis ou de clous.

Des couplets. Les couplets, *fig*. 10. noirs & pouſſés ſeulement, employés à-peu-près aux mêmes uſages que les charnieres, ſont compoſés de nœuds *A*, garnis de broches *B* & de pate à queues d'aronde *CC* percée de trous, pour être attachée de vis ou de clous.

Des briquets. Les briquets, *fig*. 11. noirs & pouſſés ſeulement à l'uſage des tables à manger & autres ſont des eſpeces de couplets dont la charniere eſt double & ſe briſe tout à plat, compoſés de nœuds doubles *A*, de broches *BB*, & de pattes *CC* percées de trous pour être attachées de vis ou de clous.

Des crochets. Les crochets ſimples, *fig*. 12. noirs pouſſés & polis, à l'uſage des croiſées & des portes que l'on veut tenir ouvertes ou fermées, ſont des eſpeces de tringles de fer arrondies à crochet d'un côté *A*, & garnies de pitons à vis ou à pointe par l'autre *B* pour les arrêter.

Des équerres. Les équerres à l'uſage des croiſées portes-croiſées, chaſſis, &c. & tout ce dont on veut maintenir; les aſſemblages ſont ſimples, doubles, ou compoſés, noirs, pouſſées ou polis; les équerres ſimples, *fig*. 13. portent depuis 5 juſqu'à 9 & 10 de branche ſur 10 à 15 lignes de largeur & ſont percées de trous pour être attachées de vis ou de clous; les équerres doubles, *fig*. 14. ſont des équerres à double branche d'environ 15 à 20 lignes de largeur, ſur une, 2 ou 3 lignes d'épaiſſeur, & d'une longueur proportionnée à la place qu'elles doivent occuper, & ſont percées de trous pour être attachées de vis ou de clous; les équerres compoſées ont des formes différentes & analogues aux places qu'elles doivent occuper.

Des eſpagnolettes. Les eſpagnolettes ſont de très-ſolides & très-commodes fermetures de portes ou croiſées, il en eſt de trois ſortes; la premiere ſimple la ſeconde à verrouil, & la troiſieme à pignon, toutes noires, pouſſées, polies, bronzées; en couleur d'eau, enrichies de bronze, ciſelées & dorées, avec tout le goût poſſible, ſelon l'importance des appartemens, ainſi que toutes les pieces dont elles ſont compoſées; les plus ordinaires, *fig*. 15. *Pl. XXIV*. à l'uſage des croiſées, ſont compoſées d'une tige *AA*, depuis environ 9 juſqu'à 15 & 18 lignes de groſſeur qu'on emploie pour les portes cocheres, portant à différente diſtance des vaſes ou embaſſe *BB*, &c. & leurs laſſets *CC*, &c. à vis garnis d'écroux, qui les tient arrêtées ſur les chaſſis à verre de pannetons *D D*, &c. qui ſervent à fermer les volets, & de crochets par chaque bout *E* entrant dans autant de gaches, tenant le tout arrêté aux chaſſis de poignée *F* & ſon bouton *G*, & ſupport à charniere & à vis à écroux *H*, arrêté ſur l'un des chaſſis à verre.

La *fig*. 16. repréſente une eſpagnolette coupée à l'uſage des croiſées qui ont des linteaux, & au-deſſus des chaſſis à verre ſupérieurs dormans, & qui, pour cette raiſon, ne ſervent qu'à enfermer les volets, compoſée d'une tige *AA*, garnie d'embaſſe *B BB*, &c. laſſets *CC* à vis, garnis d'écroux, de pannetons *DD*, &c. de douille *I* & ſon tenon *I*, entrant l'un dans l'autre lorſqu'on ferme la croiſée.

Les eſpagnolettes à verrouils, *fig*. 17. à l'uſage des portes-croiſées, portes-cocheres, &c. ſont compoſées par en-haut des mêmes pieces que les précédentes, & par en-bas d'une douille *IK*, dans laquelle

entre la tige *K* d'un verrouil *L*, compoſé de bouton *M*, cramponets *N*, montés ſur plantine *O*, percée de trous pour l'arrêter ſur la porte.

La *fig.* 18. repréſente un panneton à croiſſant, ſur lequel poſe un des pannetons des eſpagnolettes lorſqu'elles ſont fermées, percées de trous pour l'arrêter ſur un des volets.

La *fig.* 19. repréſente une agraffe à croiſſant, dans laquelle entre un des mêmes pannetons des eſpagnolettes lorſqu'elles ſont fermées, percées de trous pour l'arrêter ſur l'autre volet.

La *fig.* 20. repréſente un ſupport de l'eſpagnolette à charniere en *A*, à crochet en *B*, & à vis, garni d'écroux en *C*, pour être arrêté ſur un des chaſſis à verre.

La *fig.* 21. repréſente un autre ſupport à pivot en *AA*, à crochet en *B*, avec ſes laſſets à vis *CC*, garnis d'écroux.

La *fig.* 22. repréſente une des gaches de l'eſpagnolette, percée au milieu *A* d'un trou plat, & aux quatre coins de trous pour l'arrêter avec des vis.

La *fig.* 23. repréſente un des laſſets de l'eſpagnolette, compoſé de la tête *A*, & de vis garnie d'écrou *B*.

Les eſpagnolettes à pignon ſont d'une nouvelle invention, le ſieur Lucotte en étant le premier & juſqu'à préſent le ſeul auteur; elles ſervent aux portes-croiſées de jardin, de terraſſes; *&c.* & facilitent le moyen de pouvoir les ouvrir & fermer en-dehors comme en-dedans, ce qui ne ſe peut avec les autres; elles ſont compoſées des mêmes pieces que les précédentes, mais au milieu d'une tige *AA*, *fig* 24. portant pignon ou vis ſans fin *B*, mû par un pareil pignon ou vis ſans fin *C*, diſpoſé horiſontalement par le moyen d'une poignée arrêtée deſſus, tant en-dehors qu'en dedans, le tout enfermé dans une boîte, compoſée de pilaſtre *D* & de cloiſon *E*, garnie de ſes étochiots *F*.

Des verrouils. Les verrouils faits pour fermer les chaſſis de croiſées, portes d'armoire, de buffet, de bibliothéque, *&c.* ſont noirs, pouſſés ou polis, il en eſt de deux ſortes; les uns appellés ſur champ, *fig.* 25 & 26. ſont des verrouils dont l'épaiſſeur ſe préſente en face, & la largeur de côté; il en eſt toute grandeur, depuis 9 à 10 juſqu'à 7, 8 & 10 piés de longueur, & ſont compoſés de tige *AA*, garnie quelquefois de conduit *B*, à cauſe de leur trop grande longueur de bouton *C* pour les faire mouvoir, de verrouils *D*, ſon embaſſe *E*, cramponets *F*, & platine *G*, percée de trous pour être arrêtés de vis ou de clous; les autres appellés ſur-plat, *fig.* 27 & 28. ſont des verrouils dont la largeur ſe préſente en face à l'épaiſſeur de côté, mais au reſte ſemblables aux précédens.

Des baſcules à verrouils. Les baſcules à verrouils à l'uſage des portes d'armoire, de buffet & de bibliotheques ſont des eſpeces de verrouils ſur plat, doubles pouſſées ou polies, faites pour fermer enſemble haut & bas. Il en eſt de deux ſortes: les unes à poignée, *fig.* 29. parce qu'elles ſe font mouvoir par une poignée, ſont compoſées des mêmes pieces que les verrouils ſur plat; mais de plus d'une poignée *A* garnie de ſon bouton *B*, placée à la hauteur de la main, faiſant mouvoir enſemble les deux verrouils: les autres à pignon, *fig.* 30. parce qu'elles ſe font mouvoir avec un pignon, ſont compoſées auſſi des mêmes pieces que les verrouils ſur plat; mais de plus d'un bouton *A* à la hauteur de la main, & plus haut d'une platine *B* garnie de ſa couverture *C*, contenant les extrémités des verrouils dentés en forme de cramaillée, & un pignon au milieu qui les fait mouvoir par oppoſition.

Des marteaux ou heurtoirs. Les marteaux ou heurtoirs à l'uſage des portes faits pour frapper ou heurter, d'où ils tirent leur nom, ſont noirs, pouſſés ou polis. Il en eſt de deux ſortes: les uns, *fig.* 31. *Pl. XXV.* faits en forme de boucles, en cuivre, de grenouille *A* ou autre forme, garnies de laſſets *B*, à queues à vis, garnis d'écroux & de platine *C*: les autres, *fig.* 32. ſont en forme de conſoles *A*, à volutes en *B*, & à charniere en *C*, garnis de laſſets à vis, à écroux *D*.

La *fig.* 33. repréſente un bouton noir, pouſſé ou poli à l'uſage des portes, compoſé de bouton *A*, à queue, à vis, à écrou en *B*, garnie de roſette *C*.

La *fig.* 34. repréſente une gache encloiſonnée, pouſſée ou polie, faite pour être employée aux portes avec les ſerrures ou bec-de-canes. Il en eſt d'une & de deux hauteurs, c'eſt-à-dire une ou deux fois la hauteur d'une ſerrure; les unes & les autres ſont compoſées de palâtres *AA*, cloiſon *B*, & talon *C*, pour la facilité du jeu des demi-tours.

Les *fig.* 35. *&* 36. repréſentent des entrées de ſerrure, pouſſées & polies, avec compartimens de deſſeins de différentes formes évuidées à jour.

Les *fig.* 37. 38. 39. *&* 40. repréſentent autant d'anneaux de clés, auſſi avec compartimens de deſſeins de différentes formes évuidées à jour, & très-riches.

La *fig.* 41. repréſente une tringle de croiſée noire, pouſſée ou polie, faite pour en porter les rideaux, compoſée de ſa tige *A* & de ſes yeux *BB*, portée ſur deux gonds en bois.

Les *fig.* 42. 43. *&* 44. forment enſemble ce qu'on appelle *une garniture de poulie de croiſée*, faite pour en faire mouvoir les rideaux par le moyen des cordons. La premiere, appellée *ſimple* & ſans gond, eſt compoſée d'une ſeule poulie *A*, & de ſa chappe *B*, coudée en *C*, & à pointe en *D*. La deuxieme, appellée *ſimple* & avec gond, eſt compoſée d'une ſeule poulie *A*, de ſa chappe *B*, à gond en *C*, & à pointe en *D*. La troiſieme, appellée *double* & avec gond, eſt compoſée de deux poulies *AA*, de leur chappe *B*, à gond en *C*, & à pointe en *D*.

Des ſtores. Les ſtores, *fig* 45. ſont des inſtrumens à l'uſage des croiſées faits pour garantir du ſoleil pendant l'été. Ils ſont compoſés de boîtes cylindriques *AA*, faites en fer-blanc, ſuſpendus horiſontalement ſur une tringle de fer appuyée par un bout *B* dans un trou pratiqué dans le tableau de la croiſée ou dans un piton; & de l'autre *C* portant un œil, dans lequel entre le mamelon d'un gond à pointe, enfoncé dans le tableau de la croiſée *DD*, eſt une piece de coutil tendu par une regle de bois *EE*, & tiré au milieu par un cordon *F*, qui s'enveloppe de ſoi-même autour de la boîte cylindrique *AA* par le moyen d'un reſſort, *fig.* 46. contenu intérieurement, compoſé de chaque côté *A* & *B* de tampons de bois de la groſſeur de la boîte, & au milieu de rouleaux *CC*, *&c.* joints enſemble par des rouleaux de fil de fer, *DD*, *&c.* d'environ une ligne de groſſeur, appellé *fil à ſtore*, tous portant ſur une tringle de fer *E* qui les traverſe: le jeu s'en fait ainſi, le rouleau *A* eſt arrêté à demeure ſur la tringle *EE*, à demeure à ſon tour dans le gond arrêté dans le tableau; & le rouleau qui lui eſt oppoſé *C* uni avec le tampon *B*, eſt arrêté à demeure ſur la boîte cylindrique; ainſi lorſque l'on tire le ſtore, la boîte tourne, le tampon *B* la ſuit, & en la ſuivant tend le reſſort compoſé de tous les rouleaux de fil de fer *DD*, qui ſe détend enſuite lorſqu'on lâche le ſtore.

Des ſonnettes. Les ſonnettes ſont des inſtrumens réſonnans, fort commodes pour avertir les gens d'une maiſon de ce qu'ils ont à faire. Elles ſont compoſées, pour ce qui regarde la ſonnette *A*, *fig.* 47. d'un reſſort en ſpirale *B* arrêté à la tête *C* de la ſonnette, montée ſur une pointe de fer *D*, fichée dans le mur, où elle doit être placée; ou d'une autre façon, *fig.* 48. ſur-tout pour les petites ſonnettes *A*, d'un reſſort de fil de fer *B* arrêté à la tête *C* de la ſonnette tournée, comme ceux de ſtores, ſur un rouleau de bois *D*, montée ſur une pointe *E*, fichée dans le mur où elle doit être placée: à la tête de la ſonnette *C* eſt arrêté un fil de fer très-mince, recuit au feu, & qu'on appelle pour cet effet *fil à ſonnette*, dont l'autre extrémité va joindre un ou pluſieurs mouvemens en tourniquets montés debout, *fig.* 49. ou de côté, *fig.* 50. placés dans les angles des pieces pour renvoyer le mouvement, ſe joignant de la même maniere de l'un à l'autre par de ſemblables fils de fer, ſelon l'éloignement de la ſonnette, juſqu'au dernier qui porte un cordon, par lequel on fait jouer la ſonnette.

Ces mouvemens ou tourniquets, *fig.* 51. 52. 53. *&* 54. ſe font quelquefois en cuivre, quelquefois dorés pour plus de propreté. Les deux premiers ſont des mouvemens de *cordons*, ainſi appellés, parce qu'ils ont une branche plus longue que l'autre, qui donne plus de douceur au levier, à laquelle on attache le cordon, l'un eſt monté debout & l'autre de côté. Les deux derniers ſont des mouvemens ſans cordons, l'un monté debout & l'autre de côté.

De pluſieurs vitreaux & lambris dans le goût de la menuiſerie. Les *fig.* 55. *&* 56. *Pl. XXVI.* repréſentent des vitreaux dans le goût de ceux qui ont été exécutés à la chapelle des infirmeries de l'Ecole

royale

royale militaire, par le ſieur Lucotte, dont les petits bois ſont ornés de moulures de différente eſpece, joints enſemble en onglet à tenon & mortaiſe avec la derniere propreté, & imitant les chaſſis à verre en bois à s'y méprendre.

La *fig.* 57. repréſente un fourneau dans le goût de ceux que l'on voit dans la cuiſine des Enfans trouvés, près Notre-Dame, exécutés par le même, compoſé de cadres & panneaux, imitant parfaitement la menuiſerie en bois.

La *fig.* 58. repréſente un lambris auſſi dans le goût de celui qui repréſente l'extérieur de la rôtiſſerie de la même cuiſine, auſſi du même auteur, compoſé de panneaux & pilaſtres, formant en partie des armoires ornés de cadres & de panneaux ſemblables à la menuiſerie en bois.

Des outils. Les outils ſe diviſent en deux ſortes; les uns ſont ceux qui ſervent à la forge, & les autres ſont ceux qui ſervent à l'établi.

Des outils de forge. La *fig.* 1. *Pl. XXVII.* repréſente un goupillon fait pour arroſer le feu lorſque le fer chauffe, ce qui ſert à concentrer la chaleur, & à donner plus d'ardeur au feu. Cet inſtrument eſt compoſé d'une tige de fer *A*, portant d'un côté une boucle *B*, & de l'autre *C* deux branches embraſſant pluſieurs fragmens de cordes-à-puits, ce qu'on emploie aſſez communément à cet uſage, bien ſerré par l'extrémité *D*.

Les tiſoniers ſont de deux ſortes, l'un pointu & l'autre crochu. Le premier, *fig.* 2. ſervant à enfoncer dans le feu lorſque l'on chauffe le fer pour lui donner ce qu'on appelle de l'*air*, & quelquefois le dégager du machefer, compoſé d'une tige de fer *A* à boucle par un bout *B*, & à pointe par l'autre *C*. L'autre, *fig.* 3. ſervant à ramaſſer le charbon ſur la forge, & attiſer le feu, compoſé d'une tige de fer *A* à boucle d'un côté *B*, & à crochet par l'autre *C*.

La *fig.* 4. repréſente une enclume poſée ſur un billot *A* fondé bien ſolidement, acéré ſur toute ſa ſurface *B*, compoſée d'un côté d'une bigorne ronde *C* & d'un trou *D*, pour y placer un taſſeau, tranchet & autres choſes ſemblables, & quelquefois d'une bigorne quarrée: de l'autre, pour la facilité des ouvrages garnis de chaque côté d'un empattement *E*, pour lui donner une aſſiette néceſſaire; c'eſt ſur cette enclume que ſe forgent tous les ouvrages en fer.

La *fig.* 5. repréſente une petite enclume portative, appellée *bigorne*, à l'uſage de certains ouvrages qui ne ſauroient ſe forger ſur l'enclume, compoſée de ſa tige *A*, d'une bigorne ronde *B*, d'une bigorne quarrée *C* de ſon embaſe *D*, dont le bout à pointe entre dans un billot *E* garni d'un cercle *F* pour l'empêcher de ſe fendre.

La *fig.* 6. repréſente un fort taſſeau employé aux mêmes uſages que les enclumes, compoſé de ſa tête acérée *A* & de ſa pointe *B*.

La *fig.* 7. repréſente un faux rouleau *A* arrêté à demeure ſur un billot *B*, ſcellé en terre pour plus de ſolidité; on en fait de pluſieurs eſpeces, ſelon le goût des ouvrages, les uns & les autres ſervant à contourner les compartimens de deſſeins pour les balcons, rampes, grilles, *&c.*

Les ciſeaux de forge ſont de deux ſortes, l'un appellé *ciſeau à chaud*, & l'autre *ciſeau à froid*. Le premier, *fig.* 8. fait pour couper le fer lorſqu'il eſt chaud, eſt acéré ſon taillant *A*, & quarré par ſa tête *B*. L'autre, *fig.* 9. fait pour couper le fer lorſqu'il eſt froid, eſt acéré par ſon taillant *A*, & quarré par ſa tête *B*. Il eſt bon de remarquer que le fer ne ſe peut jamais couper entierement à froid; on y parvient en faiſant une entaille d'une ou de deux faces, ou même ſur toutes les quatre, qu'on appelle *ciſelure*, & on le caſſe enſuite facilement dans le même endroit en le faiſant porter à faux.

La *fig.* 10. repréſente un tranchet, eſpece de petit ciſeau à chaud, acéré en *A*, à épaulement en *B*, & à queue en *C*, entrant dans le trou *D* de l'enclume, *fig.* 4. & ſur lequel on poſe le fer chaud, que l'on frappe alors pour le couper.

La *fig.* 11. repréſente un taſſeau d'enclume fait pour faire porter à faux le fer que l'on veut caſſer à froid, quarré en *A* & à queue en *B*, entrant auſſi dans le trou *D* de l'enclume, *fig.* 4.

La *fig.* 12 repréſente une griffe d'enclume faite pour maintenir les rouleaux que l'on veut contourner à griffe en *A*, & à queue en *B*, entrant auſſi dans le trou *D* de l'enclume, *fig.* 4.

La *fig.* 13 repréſente une forte étampe à platebande, faite pour étamper ou mouler les plates-bandes des rampes, balcons & appuis, acerée en *A* & à talon de chaque côté *B* & *C*, garnie d'un côté *B* d'une bride ſimple *D*, & de l'autre *C*, d'une autre bride *E* à clavette en *F*, pour la maintenir ferme & bridée ſur l'enclume, *fig.* 4.

La *fig.* 14 repréſente une petite étampe à moulure acérée en *A*, & à talon de chaque côté *B* & *C*.

La *fig.* 15 repréſente une étampe double ou dégorgeon fait pour dégorger les moulures des vaſes. embaſſes, *&c.* en frappant deſſus, acéré en *A* deſſus & deſſous, & à tête en *B*, maintenue à la main.

Il eſt encore d'autres petites étampes à queue entrant dans le trou *D* de l'enclume, *fig.* 4.

Des marteaux de forge. Les marteaux de forge ſont de deux ſortes: les uns qu'on appelle *marteaux à devant*, parce qu'on s'en ſert à frapper devant l'enclume: c'eſt ordinairement un ouvrier ſubalterne qui le tenant de ſes deux mains frappe au gré du forgeron ſur l'ouvrage poſé ſur l'enclume, *fig.* 4, les autres qu'on appelle *marteaux à main*, parce qu'on n'emploie qu'une main pour s'en ſervir, & c'eſt ordinairement le forgeron qui s'en ſert. Les premiers ſont deux ſortes: les uns, *fig.* 16, appellés *à panne droite*, parce que la panne *B* eſt droite, ont environ trois à quatre pouces & demie de groſſeur, & ſont compoſés d'une tête acerée *A*, d'une panne auſſi acerée *B*, d'un œil *C* & d'un manche *D* d'environ deux piés & demi à trois piés de longueur; les autres appellés *traverſes fig.* 17, parce que la panne *B* eſt entravers, ſont compoſés d'une tête *A*, d'une panne traverſe *B*, d'un œil *C* & d'un manche *B* de même longueur que le précédent.

Les marteaux à-main ſont de trois ſortes; la premiere qu'on appelle proprement *marteau à main*, *fig.* 18, ſont un peu moins forts que les précédens: ce ſont les plus gros des marteaux de forge que l'on emploie d'une main, & ceux que tient le plus ſouvent le forgeron, lorſqu'il forge le fer; il eſt compoſé d'une tête *A*, d'une panne *B*, d'un œil *C*, d'un manche *D* d'environ quinze à dix-huit pouces de longueur, la deuxieme qu'on appelle *marteaux à bigorner*, *fig.* 19, parce qu'on s'en ſert ſouvent ſur la bigorne, *fig.* 5, ſont moins forts que les précédens & les plus petits des marteaux de forge; ils ſont compoſés d'une tête *A*, d'une panne *B*, d'un œil *C* & d'un manche *D* de même longueur que les précédens.

La troiſieme qu'on appelle *marteaux à traverſes* ou *à tête ronde*, *fig.* 20, ſont des marteaux de la force des marteaux à-main ou à bigorner compoſés d'une tête *A*, d'une panne *B*, d'un œil *C*, & d'un manche *D* de même longueur que les précédens.

Des outils emmanchés. Les outils emmanchés ſe diviſent en tranches, en poinçons & en chaſſes: les tranches ſont de deux ſortes: l'une *fig.* 21, appellée proprement *tranche* faite pour trancher ou couper le fer à chaud, eſt compoſée d'un tranchant aceré *A*, d'une tête *B* & d'un manche de fer *C* d'environ deux piés de longueur, tenu par le forgeron lorſque le frappeur-devant frappe ſur ſa tête *B*; l'autre, *fig.* 22, appellée *langue de carpe*, faite pour fendre le fer à chaud, eſt compoſé d'un tranchant aceré *A* diſpoſé en-travers, d'une tête *B* & d'un manche de fer *C* tenu auſſi de la même maniere que le précédent.

Les poinçons emmanchés faits pour percer des trous à chaud, ſont de trois ſortes: les uns, *fig.* 23, appellés *poinçons plats*, ſont compoſés d'un poinçon aceré *A*, d'une tête *B* & d'un manche de fer *C* ſemblables à ceux des tranches; les autres, *fig.* 24, different du précédent, parce qu'ils ſont ronds ou en d'autres formes; tous deux ſont compoſés de poinçons acerés *A A*, de têtes *B B*, & de manches de fer *C C*.

Il eſt des poinçons ovales ou autres formes qui ne different en rien des précédens que par le poinçon même.

Les chaſſes faites pour chaſſer ou renvoyer le fer chaud, ſont de deux ſortes, l'une, *fig.* 25, appellée *quarrée*, parce qu'elle rend quarré les angles de toute ſorte d'épaulement; on s'en ſert en la tenant comme les tranches, c'eſt-à-dire le quarré *A* appuyée ſur le fer; elle eſt compoſée d'un quarré aceré *A*, d'une tête *B* & d'un manche de fer *C*; l'autre *fig.* 26, appellée *à biſeau* parce que ſon quarré eſt en effet à biſeau, eſt employée aux mêmes uſages que la précédente, & ſur-tout pour des épaulemens de tenons; on

on s'en ſert en la tenant le manche perpendiculairement, & le biſeau appuyé ſur le fer; elle eſt compoſée d'un quarré à biſeau aceré *A*, d'une tête *B* & d'un manche de fer *C*.

Les *fig.* 27, 28 & 29, *Pl. XXVIII.* repréſentent des poinçons à main; le premier quarré, le deuxieme plat, & le troiſieme rond. *AAA* en ont les poinçons acerés, & *BBB* les têtes.

Les *fig.* 30, 31, 32, 33, 34 & 35 repréſentent les mandrins en fer de toute groſſeur faits pour mandriner & alaiſer à chaud les trous que l'on a faits avec les poinçons; le premier eſt quarré, le deuxieme plat, le troiſieme rond, le quatrieme ovale, le cinquieme en triangle ou tiers-point, & le ſixieme à pans ou autres formes, ſelon celles que l'on juge à-propos de donner aux trous, chacun d'eux plus petits par chaque bout & plus gros au milieu, pour leur donner de la ſuite.

La *fig.* 36 repréſente une perçoire faite pour poſer le fer chaud lorſqu'on veut le percer ou mandriner: ce n'eſt autre choſe qu'un morceau de fer plat plus ou moins long, arrondi ou coudé.

La *fig.* 37 repréſente un inſtrument appellé *griffe*: c'eſt une barre de fer quarrée depuis dix juſqu'à vingt lignes de groſſeur, & depuis un juſqu'à quatre & cinq piés de longueur, portant en *A* une griffe qui lui en donne le nom, compoſée de deux gougeons *A*, & de l'autre *B*, un tourne-à-gauche fait pour dégauchir les ouvrages.

Les tenailles faites pour pincer le fer que l'on veut chauffer ou forger lorſqu'il eſt trop court pour le tenir à la main, ſont de pluſieurs eſpeces; les unes, *fig.* 38, ſont appellées *droites*, parce que les mords en ſont droits; les autres, *fig.* 39, ſont appellées *croches*, parce que les mêmes mords ſont coudés ou crochus; d'autres, *fig.* 40, ſont appellés *à boutons*, parce que les mords atés ſervent à pincer des boutons dont la tête ſe loge dans la partie atée; d'autres enfin ſont appellées *à rouleau*, parce que les mords arrondis ſervent à pincer des rouleaux des unes & des autres, *AA*, &c. ſont les mords, & *BB* les branches.

La *fig.* 42 repréſente un ratelier de forge arrêté à demeure ſur la hotte de la forge ou aux environs, fait pour accrocher & dépoſer une grande partie des outils de forge, compoſé d'une plate-bande de fer *AA*, & de pointes courbées *BB* rivées deſſus.

Les étaux à chaud, qu'on appelle ainſi lorſqu'ils ſervent à tenir ferme les ouvrages que l'on travaille à chaud; de pluſieurs qui ſont arrêtés à l'établi, l'on deſtine aux ouvrages de forge le plus fort, le moins précieux, & ſouvent le plus mal fait, comme étant ſujet à être gâté par la chaleur du fer que l'on y ſerre; mais en général cet inſtrument appartient plutôt aux outils d'établi dont nous allons voir les détails, étant lui-même arrêté à l'établi.

Des outils d'établi. Parmi les outils d'établi, les étaux tiennent ſans contredit le premier rang; ces inſtrumens ſervent à ſerrer & maintenir fermes les ouvrages que l'on veut travailler; celui *fig.* 43 eſt compoſé de deux tiges *AB*, portant chacune un mord denté & aceré en *C* & un œil *D*; l'une *A* ayant un pié *E* garni de chaque côté de jumelles *F* rivées ou ſoudées ſur la tige *A*, & l'autre *B* renvoyée par un reſſort *G*, porte à ſon extrémité inférieure un trou pour former charniere dans les jumelles *F* par le moyen d'un boulon à vis à écrou; au-travers des yeux *DD* paſſe une boëte d'étau *H* garnie intérieurement de filet braſé ſervant d'écrou à une vis auſſi taraudée à tête arrondie en *I* mue, en tournant par une manivelle *K*; cet étau eſt arrêté à l'établi *L* par le moyen d'une bride double *M* & d'une ſimple *N* garnie de clavette *O* arrêté à demeure ſur l'établi *L* avec des vis *P*.

La *fig.* 44 repréſente une bigorne d'établi faite pour contourner des ouvrages ronds, quarrés ou autres formes en petit, compoſée de ſa tige *A*, d'une bigorne ronde *B*, d'une bigorne quarrée *C*, toutes deux acerées de ſon embaſe *D*, dont le bout à pointe en *E* entre dans l'épaiſſeur de l'établi.

La *fig.* 45. repréſente un taſſeau d'établi ſervant à applanir & dreſſer des ouvrages ſur l'établi, compoſé de ſa tête acerée en *A* & de ſa pointe *B* entrant dans l'épaiſſeur de l'établi.

La *fig.* 46 repréſente une étampe d'établi faite pour étamper ou mouler différente eſpece de moulures, compoſée de ſa tête acerée en *A* & d'une queue *B* à épaulement en forme de tenon, pour être ſerré dans un étau.

Des limes. Les limes faites pour limer, blanchir, & même polir les ouvrages ſont de trois ſortes; la premiere qu'on appelle *limes de Forez*, parce qu'elles viennent du pays de ce nom; la deuxieme qu'on appelle *limes d'Allemagne*, parce qu'elles viennent du pays de ce nom; la troiſieme qu'on appelle *limes d'Angleterre*, parce qu'elles viennent auſſi du pays de ce nom.

Les limes de Forez ſont des limes toutes en fer trempé en paquet, dont la taille eſt groſſe & malfaite; elles ſe diviſent en quarreaux, demi-quarreaux, quarrelets, demi-rondes, tiers-point, à potence & queue de rat.

Les quarreaux (*fig.* 47.) ſont des limes en fer quarré, depuis deux juſqu'à deux pouces & demi de groſſeur, ſur environ dix-huit à vingt pouces de longueur, trempés en paquet, qui quoiqu'elles ſe fabriquent à Paris, ne laiſſent pas cependant d'être miſes au nombre des limes de Forez, & d'en porter le nom, en ayant la taille, & ſur-tout la qualité; ces eſpeces de limes ſervent à dégroſſir les ouvrages, & ſont emmanchées dans un manche de bois *B*.

Les demi-quarreaux *A* (*fig.* 48.) ſont des limes depuis dix-huit lignes juſqu'à deux pouces de groſſeur, ſur quinze à dix-huit pouces de longueur, de même forme & qualité que les précédentes, & employées aux mêmes uſages, emmanchées dans un manche de bois *B*.

Les quarrelets *A* (*fig.* 49) ſont des limes méplates d'environ dix à douze pouces de longueur, emmanchées dans un manche de bois *B*, faites pour dreſſer des choſes de peu de conſéquence,

Les demi-rondes *A* (*fig.* 50.) ſont des limes de même groſſeur & longueur que les précédentes, arrondies d'un côté, emmanchées dans un manche de bois *B*, faites pour limer des parties rondes.

Les limes quarrées ou à potence *A* (*fig.* 51) ſont des limes de même groſſeur & longueur que les précédentes, quarrées, emmanchées dans un manche de bois *B*, faites pour limer & dreſſer des trous quarrés.

Les tiers-point *A* (*fig.* 52.) ſont des limes d'environ neuf à dix pouces de longueur, à trois côtes en forme de triangle, emmanchées dans un manche de bois *B*, faites pour limer & approfondir des angles aigus.

Les queues de rat *A* (*fig.* 53.) ſont des limes de même groſſeur, & longueur que les précédentes, rondes en forme de queue de rat dont elles tirent leur nom, emmanchées dans un manche de bois *B*, faites pour limer & arrondir des trous ronds.

Les limes d'Allemagne ſont des limes en acier trempé, dont la taille eſt plus fine & mieux faite que celle des précédentes; elles ſont de deux ſortes, les unes que l'on appelle *limes au paquet*, parce qu'elles ſe vendent ordinairement au paquet, compoſé de un, deux, trois, quatre, cinq, ſix, huit, & quelquefois dix, plus petites à proportion que leur nombre augmente; les autres que l'on appelle *limes à queue*, parce qu'en effet au-lieu d'avoir une pointe comme les précédentes, elles ont une queue; elles ſe diviſent comme les autres, en quarrelets (*fig.* 54.) demi-rondes (*fig.* 55.) à potence (*fig.* 56) à tiers-point (*fig.* 57.) à queue de rat (*fig.* 58.) toute depuis un pouce juſqu'à dix & douze de longueur, compris la queue.

Les limes d'Angleterre ſont des limes à pointe, dont l'acier eſt plus fin & de meilleure qualité que celui des précédentes, dont la forme eſt réguliere, & dont la taille eſt auſſi plus fine & mieux faite que celle de toutes les autres; il en eſt de deux ſortes de tailles; l'une moyenne, qu'on appelle pour cet effet *lime bâtarde*, ſervant à dreſſer ou abâtardir les ouvrages, c'eſt-à-dire à les préparer à recevoir le poli; l'autre plus fine & même très-fine, qu'on appelle *lime douce*, ſervant à polir les ouvrages à l'huile; ces deux eſpeces ſe diviſent auſſi comme les autres, en quarreletes (*fig.* 59. *Pl. XXIX.*) demi-rondes (*fig.* 60.), tiers-point (*fig.* 61.), à potence (*fig.* 62.), queue de rat (*fig.* 63.), ovale (*fig.* 64.) & ſont auſſi de toute grandeur, depuis un pouce juſqu'à dix & douze pouces de longueur, emmanchées dans un manche de bois *B*.

Il eſt encore une autre eſpece de limes qu'on appelle *rapes*, parce qu'en effet elles ſont faites pour raper le bois; ces limes ſont en fer trempé en paquet, d'une taille rude, & différemment faite que celle des autres; on les diviſe en trois ſortes, en quarrelettes (*fig.* 65.), en demi-rondes (*fig.* 66.)

& en queue de rat (*fig.* 67.), emmanchées auſſi chacune dans un manche de bois *B*.

Les bruniſſoirs, *fig.* 68. ſont des eſpeces de limes ſans taille *A*, de toute ſorte de forme en acier trempé, emmanchées dans un manche de bois *B*, faites pour adoucir & donner un bruni ou brillant aux ouvrages; il eſt encore d'autres limes ou bruniſſoirs ſans pointe & à deux côtés, qu'on appelle *riſiards*, la plûpart en acier d'Angleterre, à l'uſage des pieces de ſujétion où les autres limes ne peuvent parvenir.

Les marteaux d'établi faits pour frapper les ouvrages, ſont de trois ſortes. La premiere, *fig.* 69. qu'on appelle *rivoirs*, parce qu'apparemment ils ſervent plus ſouvent que d'autres à river, ſont des marteaux de 12 à 15 lignes de groſſeur, compoſés d'une tête acérée *A*, d'une panne auſſi acérée *B*, d'un œil *C*, & d'un manche de bois *D* d'environ 15 à 18 pouces de longueur. La deuxieme, *fig.* 70. qu'on appelle *demi-rivoirs*, ne différe des précédens que par leur groſſeur, qui eſt d'environ 9 à 10 lignes, & le reſte à proportion compoſé de tête acérée *A*, panne auſſi acérée *B*, œil *C* & manche *D*. La troiſieme, *fig.* 71. qu'on appelle *petits rivoirs* ou *rivoirs à pleine-croix*, parce qu'on s'en ſert à river les pleine-croix ou autres garnitures de ſerrures, eſt auſſi ſemblable aux autres, mais plus petit & compoſé de tête acérée *A*, panne auſſi acérée *B*, œil *C* & manche *D*.

La *fig.* 72. eſt auſſi un ratelier d'établi attaché en effet aux environs de l'établi fait pour endoſſer les outils, & par conſéquent le débarraſſer, compoſé d'une plate-bande de fer *A A*, percée de trous pour l'attacher, garnie de pluſieurs pointes *B B* rivées deſſus.

Les ciſeaux d'établi faits pour couper le fer ſont de trois ſortes. La premiere, *fig.* 73. qu'on appelle *burin*, eſt un ciſeau plat, acéré par ſon taillant *A* & quarré par ſa tête *B*. La deuxieme, *fig.* 74. qu'on appelle *bec-d'âne*, eſt un ciſeau large du derriere ſur une face, & étroit ſur l'autre fait pour couper, ou bec-d'âne, des trous ou mortaiſes, compoſé de ſon taillant acéré *A* de ſa tête quarrée *B*. La troiſieme, *fig.* 75. qu'on appelle *langue-de carpe*, eſt une eſpece de burin rond, compoſé de ſon taillant arrondi & acéré *A*, & de ſa tête quarrée *B*.

Les poinçons d'établi faits pour percer des trous à froid ne different entr'eux que par la forme du poinçon; le premier, *fig.* 76. eſt quarré; le deuxieme eſt plat; le troiſieme rond: on les peut faire ovales, triangulaires ou d'autres formes tous compoſés, les poinçons acérés *A A A* & les quarrés *B B B*.

Les tenailles d'établi ſont de pluſieurs ſortes, ſelon les ouvrages, les unes, *fig.* 79. appellés *tenailles à chanfrin*, faites étant ſérrées dans l'étau, *fig.* 43. pour ſerrer à leur tour les ouvrages, & les tenir obliquement & fermes, ſelon un angle de quarante-cinq degrés ou environ, afin par ce moyen de les pouvoir chanfriner: elles ſont compoſées de deux mords *A A* à charniere en *B*, & à chanfrin par en-haut, quelquefois denté & garni d'acier. Les autres *fig.* 80. appellés *tenailles-à liens*, faites pour ſerrer des liens, des rouleaux, & autres compartimens de grans ouvrages ſont compoſées de deux mords *A A* à reſſort en *B*, até & acéré chacun par en-haut: d'autres, *fig.* 81. appellés *tenailles à bouton*, parce que leurs mords *A A* étant larges & creux, reçoivent la tête d'un bouton à charniere en *B*; d'autres auſſi *fig.* 82. faites pour ſerrer des petits rouleaux de grands ouvrages, ſont compoſés de mords à talon *A A* & à reſſort en *B*; d'autres encore, *fig.* 83. appellés *tenailles à-vis*, parce qu'elles ſe ſerrent avec une vis, ou qu'elles ſervent à faire des vis, ſont en forme de petit étau, compoſé de deux mords égaux *A A* à charniere en *B*, portant chacun un œil *C C*, on paſſe une boîte *D* garnie de ſa vis, ou ſimplement une vis garnie d'écroux à oreille *E*; d'autres enfin, *fig.* 84. qu'on appelle *tenailles à blanchir*, faites pour blanchir des platines, de verrouils, de targettes, de loqueteaux, des entrées palâtres, de ſerrure, *&c.* compoſée d'une vis *A* à écrou ſur un étrier *B*, embraſſant à demeure un morceau de bois *C*, ſur lequel on ſerre les ouvrages à blanchir avec la vis *A*.

La *fig.* 85. repréſente une filiere, inſtrument de fer, plat au milieu, acéré dans chacun des trous filtrés *A A*, portant de chaque côté une branche *B* de longueur ſuffiſante pour tarauder des vis, le tareau *C* ſervant à enfoncer les écroux.

Les *fig.* 86. *&* 87. repréſentent d'autres taraux de différente groſſeur, ſelon celle des vis que l'on a à tarauder; dont *A A* ſont les filets, & *B B* leur tête.

La *fig.* 88. repréſente un tourne à gauche, eſpece de levier à deux branches *A A*, percé au milieu d'un trou plat *B*, dans lequel entre la tête *B* des taraux *fig.* 86. *&* 87. pour les faire tourner, & ainſi tarauder les écroux.

La *fig.* 89. repréſente une fraiſe faite pour fraiſer des trous, compoſée de ſa tête acérée *B*, & de ſa queue *B* garnie de ſa boîte de bois *C*.

La *fig.* 90. repréſente un forêt fait pour percer des trous, compoſé de ſa tête acérée *A*, de ſa queue *B*, garnie de ſa boîte de bois *C*.

La *fig.* 91. repréſente un arçon, eſpece de fleuret *A*, emmanché dans un manche de bois *B*, garni de ſa corde en cuir tourné *C*, fait pour faire mouvoir les fraiſes & les forets. En cette maniere on fait faire un tour à la corde *C* de l'arçon, autour de la boîte *C* de la fraiſe ou du forêt, *fig.* 89. *ou* 90. dont on place la queue *B* dans la piece de fer *A* attachée ſur la palette *B*, *fig.* 92. que l'on applique ſur l'eſtomac; la tête *A* de la fraiſe ou du foret entrant dans un trou, ſoit pour le fraiſer ou pour le forer, & de cette façon l'on fraiſe ou l'on perce les trous en faiſant mouvoir l'arçoir à-peu-près comme l'archet d'un violon.

La *fig.* 93. repréſente une machine à forer. Cet inſtrument tenant lieu de la palette, *fig.* 92. ſe place près d'un étau qui tient l'ouvrage que l'on veut percer, compoſé d'une palette *A*, recevant la queue *B* des fraiſes ou forets, *fig.* 89. *&* 90. arrondie & coudée en *B* entrant dans le trou d'un établi pour lui ſervir de charniere, percé au milieu d'un trou ovale *C*, au-travers duquel paſſe une tige de fer à crochet; d'un côté *D* s'accrochant dans la boîte *H* de l'étau, *fig.* 43. & à vis; par l'autre bout garni de ſon écrou *E*, que l'on tourne de la main gauche à meſure que le foret ou la fraiſe avance.

Des outils à ferrer. Les outils à ferrer ne ſont, pour ainſi dire, propres qu'à ferrer des portes & croiſées, de fiches, ſerrures, eſpagnolettes, *&c.* par des ouvriers exprès ſtilés à ces ſortes d'ouvrages, & qu'on appelle pour cet effet *ferreurs*.

La *fig.* 94. *Pl. XXX.* repréſente un ciſeau en bois fait pour couper du bois, compoſé d'un large & mince taillant acéré *A*, & de ſa tête quarrée *B*.

La *fig*, 95. repréſente un autre ciſeau en bois plus étroit, compoſé de ſon taillant acéré *A*, & de ſa tête quarrée *B*.

La *fig.* 96, repréſente un ciſeau en bois, appellé *ciſeau d'entrée*, parce que l'on s'en ſert communément aux entrées des ſerrures, lorſque l'on les poſe en place, compoſé de ſon taillant acéré *A*, & de ſa tête quarrée *B*.

La *fig.* 97, repréſente un bec d'âne à main, ciſeau mince ſur une face, & large & pointu ſur l'autre, fait pour bec-d'âne des mortaiſes, compoſé de ſon taillant acéré *A*, & de ſa tête quarrée *B*.

La *fig.* 98, repréſente un bec-d'âne à ferrer double, & acéré en *A* & en *B*, employé aux mêmes uſages que le précédent.

La *fig.* 99, repréſente un chaſſe-pointe, fait en effet pour chaſſer ou enfoncer des pointes, compoſé de ſa pointe acérée *A*, & de ſa tête à talon *B*.

La *fig.* 100, repréſente une méche faite pour percer des trous dans le bois par la meche acérée *A*, & renforcie & quarrée par ſa tête *B*.

La *fig.* 101, repréſente un vilbrequin entier fait pour percer des trous dans le bois par le ſecours de la meche *A*, acérée en *B*, & à tête quarrée & renforcie, entrant dans une douille auſſi quarrée *C*, faiſant partie du fuſt de vilbrequin coudé en *D* & en *E*, garni d'un manche à touret *F*, & d'un autre à virole *G*, par lequel on le fait tourner pour percer les trous.

La *fig.* 102, repréſente une vrille faite pour percer des trous; *A* eſt la vrille acérée, *B* la pointe emmanchée dans un manche de bois horiſontal *C*.

La *fig.* 103, repréſente une tariere faite pour percer de gros trous; *A* eſt la tariere, & *B* la pointe emmanchée dans un manche de bois horiſontal *C*.

La *fig*, 104, repréſente un tourne-vis, fait pour tourner des vis en bois; *A* en eſt la tête acérée, *B* la queue, & *C* le manche.

La *fig.* 105, repréſente une paire de tenailles, appellées *triquoiſes*, faites pour arracher des clous, broquettes, pointes, *&c.* compoſées de deux mords

A A,

A A, larges & acérés, à charniere en *B*, & leurs branches *C C*.

La *fig.* 106, repréſente une paire de ciſailles, faites pour couper de la tôle, du laiton *&c.* composées de deux mords acérés & en taillant *A*, à charniere en *B*, & de leurs branches coudées en *C* & en *D*; celle-ci plus longue que l'autre, étant faite pour entrer dans le trou d'un établi, d'un billot, ou autre choſe ſemblable, pour les tenir fermes.

La *fig.* 107, repréſente un compas d'aſſez mauvaiſe façon, mais ainſi fait, ou à-peu-près, & aſſez bon, fait pour prendre des diſtances égales, composé de ſa tête *A*, & de ſes pointes *B B*.

La *fig.* 108, repréſente une fauſſe équerre ou ſauterelle, faite pour lever des ouvertures d'angles, composée de ſes deux branches *A A*, à charniere en *B*.

La *fig.* 109, repréſente une équerre faite pour équarrir les ouvrages, & les mettre en effet d'équerre.

Des outils de releveurs. Les releveurs, en terme de *Serrurerie*, ſont ceux qui font & relevent les ornemens des appuis, rampes, balcons, grilles, *&c.* d'où ils tirent leur nom. Ces ouvriers plus habiles, plus rares, & auſſi plus chers que les autres, ne ſont, pour ainſi dire, que de ces ſortes d'ouvrages, & ont des outils qui leur ſont propres, & tout-à-fait différens des autres.

Les marteaux à relever, *fig.* 110, 111, 112, 113, & 114, ſont plus ou moins forts les uns que les autres, mais en général fort longs, minces, & à deux têtes *A A*; les unes rondes, les autres quarrées; d'autres plates, ovales, petites, grandes, & de toutes les façons, pour plus grande commodité dans les ouvrages.

Les *figures* 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, & 122, repréſentent des taſſeaux à relever à deux têtes *A A*, à-peu-près des mêmes formes que les marteaux, mais en plus grande quantité, tous à double épaulement en *B*, pour les empêcher de deſcendre lorſque l'on frappe deſſus, étant ſerrés dans l'étau, *figure* 43.

La *fig.* 123, repréſente un poinçon à feuille d'eau, ornement des appuis, rampes, balcons, & grilles, composé du poinçon *A*, & de ſa tête *B*, & la *fig.* 124, repréſente ſon étampe.

La *fig.* 125, repréſente une étampe à épi de blé, ou autres ſemblables ornemens, employés aux mêmes uſages que les autres.

La *fig.* 126, repréſente un taſſeau de plomb fait pour ſervir à emboutir, percer, couper les ornemens.

La *fig.* 127. repreſente un petit taſſeau d'étau, dont la ſurface eſt droite, composé de ſa tête acérée *A*, & de ſon tenon *B*

La *fig* 128, repréſente un autre taſſeau d'étau plus fort, dont la ſurface eſt un peu ronde composé de ſa tête acérée *A*, & de ſon tenon *B*. *Article de M.* LUCOTTE.

T

TAM-TAM, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ſorte d'inſtrument fort en uſage chez tous les orientaux; il ſemble avoir pris ſon nom du bruit qu'il occaſionne, car il n'a d'autre ſon que celui qu'il exprime. Il eſt fait en forme de tymbale, dont le ventre eſt de bois, & dont la partie ſupérieure eſt couverte d'une peau bien tendue, ſur laquelle on frappe avec une ſeule baguette.

Cet inſtrument ſert à annoncer au coin des rues, un encan ou autre choſe d'extraordinaire. Auſſi l'on dit *battre le tam-tam*.

TRANSFUGE, ſ. m. (*Art milit.*) La plus grande partie de l'Europe s'étonne, avec raiſon de la ſévérité de quelques-unes de nos lois, en particulier de celles qui ſont portées contre les déſerteurs: il n'y a aucune nation qui les traite avec autant de rigueur que nous.

Chez quelques-unes, on a changé la loi qui condamnoit ces malheureux à la mort; on les punit par d'autres châtimens, à moins que leur déſertion ne ſoit accompagnée de quelques crimes.

Dans d'autres pays, comme en Autriche, & Angleterre, *&c.* on n'a point abrogé la loi qui portoit la peine de mort; mais par des reſcrits & des ordres particuliers envoyés aux chefs des corps, on les laiſſe maîtres de choiſir la peine qu'ils veulent infliger aux déſerteurs, & ils ne font ordinairement pendre ou paſſer par les armes, que ceux dont la déſertion eſt le métier, & ceux qui ſont coupables d'autres crimes.

L'uſage chez ces nations, empêche l'effet de la loi qu'on n'a point abrogée, ou pour mieux dire, cet uſage étant autoriſé par le gouvernement, eſt devenu une loi nouvelle qu'on a ſubſtituée à l'ancienne.

Eſt-il poſſible que ſous le regne d'un prince humain & juſte, chez un peuple éclairé & dont les mœurs ſont ſi douces, on laiſſe ſubſiſter une loi barbare, qu'on élude à la vérité par abus, mais qui eſt toujours exécutée lorſque le procès eſt inſtruit, & que le déſerteur eſt jugé.

Plus on réfléchit ſur la conſtitution de notre militaire, ſur les hommes qui la compoſent, ſur le caractere de la nation, ſur la diſette d'hommes qui ſe fait ſentir en France, ſur le peu d'effet de la loi qui condamne les déſerteurs à la mort, plus on eſt convaincu de l'injuſtice & de l'atrocité de cette loi.

Lorſque l'Europe prit de l'ombrage de la puiſſance de Louis XIV. elle ſe ligua pour affoiblir ce prince; elle ſoudoya contre lui des armées immenſes, auxquelles il en voulut oppoſer d'auſſi nombreuſes; de ce moment l'état militaire de toutes les nations a changé; il n'y a point eu de puiſſance qui ait entretenu, même en tems de paix, plus de troupes que la population, ſes mœurs & ſes richeſſes ne lui permettoient d'en entretenir, cela eſt d'une vérité inconteſtable.

Depuis la découverte du nouveau monde, l'augmentation des richeſſes, la perfection & la multitude des arts, le luxe enfin, ont multiplié dans toute l'Europe une eſpece de citoyens livrés à des travaux ſédentaires qui n'exercent pas le corps, ne le fortifient pas; de citoyens qui accoutumés à une vie douce & paiſible, ſont moins propres à ſupporter les fatigues, la privation des commodités, & même les dangers, que les robuſtes & laborieux cultivateurs.

Mais depuis que le nombre des ſoldats eſt augmenté, il a fallu pour ne pas dépeupler les campagnes, faire des levées dans les villes & dans la claſſe des citoyens dont je viens de parler; on peut en conclure que dans les armées, il y a un grand nombre d'hommes que leurs habitudes, leurs métiers, enfin leurs forces machinales, ne rendent point propres à la guerre, & qui par conſéquent n'en ont point le goût; la plûpart même ne s'y ſeroient jamais enrôlés, ſi on n'avoit pas fait de l'enrôlement, un art auquel il eſt difficile qu'échappe la jeuneſſe étourdie.

Le *ſoldat malgré lui* eſt donc un état fort commun en France, & même dans le reſte de l'Europe; cet état eſt donc plus commun qu'il n'étoit dans des tems où des armées moins nombreuſes n'étoient compoſées que d'hommes choiſis, & qui venoient d'eux mêmes demander à ſervir. C'eſt le caprice ou dépit, le libertinage, un moment d'ivreſſe, & ſur-tout les ſupercheries des enrôleurs, qui nous donnent aujourd'hui une partie de ces ſoldats qu'on appelle de *bonne volonté*; pluſieurs ont embraſſé ſans réflexions un genre de vie, auquel ils ne ſont pas propres, & auquel ils ſont fréquemment tentés de renoncer.

Mais à quelque degré qu'on ait porté l'art des enrôlemens, cet art n'a pû fournir les recrues dont on avoit beſoin, on y a ſuppléé par des milices. Parmi les hommes tirés au ſort, pris ſans choix, arrachés à leurs faucilles, au métier auquel ils s'étoient conſacrés, ſi un grand nombre prend l'eſprit & le goût de ſon état nouveau, on ne peut nier qu'un grand nombre auſſi ne périſſe de chagrin & de maladie.

Les hommes dont un ordre du prince a fait des ſoldats, & ceux qui n'entrent au ſervice que parce qu'on les a ſéduits & trompés, prennent d'autant moins les inclinations & les qualités néceſſaires à leur métier, que leur état n'eſt plus ce qu'il a été autrefois. La paye des ſoldats n'a pas été augmentée en proportion de la maſſe des richeſſes, & de la valeur des monnoies: le ſoldat eſt payé en France à-peu-près comme il l'étoit ſous le regne d'Henri IV. quoi qu'il y ait au-moins dix-huit fois plus d'argent dans le royaume qu'il n'y en avoit alors, & que la valeur des monnoies y ſoit augmentée du double.

Il eſt donc certain que les ſoldats, pour le plus grand nombre, ont embraſſé un métier pénible, où ils ont moins d'aiſance, où ils gagnent moins que dans ceux qu'ils ont quitté, où leurs peines ſont peu payées, & leurs ſervices trop peu récompenſés; ils

ſont donc & doivent être moins attachés à leur état, & ſouvent plus tentés de l'abandonner que ne l'étoient les ſoldats d'Henri IV.

Ce ſont ces hommes plutôt enchaînés qu'engagés, qu'on punit de mort lorſqu'ils veulent rompre des chaînes qui leur peſent.

Seroient-ils traités avec tant de rigueur, ſi l'on avoit réfléchi ſur la multitude de cauſes qui peuvent porter les ſoldats à la déſertion? ces hommes ſi ſoumis à leurs officiers par les lois de la diſcipline, ſont quelquefois les victimes de la partialité & de l'humeur. N'éprouvent-ils jamais de mauvais traitemens ſans les avoir mérités? ne peuvent-ils pas ſe trouver aſſociés à des camarades ou dépendans de bas-officiers avec leſquels ils ſont incompatibles? eux-mêmes ſeront-ils toujours ſans humeur & ſans caprices? doivent-ils être inſenſibles aux poids du déſœuvrement qui les conduit à l'ennui & au dégoût? l'ivreſſe, qui les a portés à s'enrôler, ne leur inſpire-t-elle jamais le projet de déſerter qu'ils exécutent ſur le champ? Je ſais que la plupart ne tarderoient pas à revenir s'ils pouvoient, & c'eſt ce qui arrive chez les peuples où on n'inflige qu'une peine légere au ſoldat qui revient de lui-même à ſes drapeaux, pluſieurs y retourneroient dès le lendemain.

Il n'y a plus guere qu'en France où la loi ſoit aſſez cruelle pour fermer le chemin au repentir, où elle prive pour jamais la patrie d'un citoyen qui n'eſt coupable que de l'erreur d'un moment, où le citoyen pour avoir manqué une fois à des engagemens qu'il a rarement contractés librement, eſt pourſuivi comme ennemi de la patrie, & où l'envie ſincere qu'il a de réparer ſa faute ne peut jamais lui mériter ſa grace.

Cela eſt d'autant plus inhumain, que le ſoldat françois a bien d'autres raiſons que la modicité de ſa paye & la maniere dont il eſt habillé pour être tenté de déſerter, & ce ſont des raiſons que les ſoldats n'ont guere chez les étrangers; on y a mieux connu les moyens d'établir la ſubordination & la diſcipline. Chez eux les égards entre les égaux, le reſpect outré pour le nom & pour le rang ne ſont pas la ſource de mille abus: la loi militaire y commande également à tout militaire; le général s'y ſoumet, il la fait ſuivre exactement à la lettre pour les généraux qui ſont ſous ſes ordres; ceux-ci par les chefs des corps, & les chefs des corps par les officiers ſubalternes. Comme la loi eſt extrèmement reſpectée de tous, c'eſt toujours elle qui commande, & le général par rapport aux officiers, & ceux-ci par rapport aux ſoldats, n'oſent lui ſubſtituer leurs préférences, leurs fantaiſies, leurs petits intérêts. Le ſoldat pruſſien, anglois, *&c.* eſt plus aſſervi que celui de France & ſent moins la ſervitude, parce qu'il n'eſt aſſervi que par la loi. C'eſt toujours en vertu de l'ordre émané du prince, c'eſt pour le bien du ſervice qu'il eſt commandé, employé, conſervé, congédié, récompenſé, puni; ce n'eſt pas par la fantaiſie de ſon colonel ou de ſon capitaine. On prétend, & je le crois, que les ſoldats françois ne ſupporteroient pas la baſtonnade, à laquelle ſouvent ſont condamnés les ſoldats allemands, mais je ſuis perſuadé qu'ils la ſupporteroient plus aiſément que les coups de pié, les coups de canne, les coups d'eſponton que leur donnent quelquefois des officiers étourdis. La baſtonnade n'eſt qu'un châtiment, & les coups ſont des inſultes, elles reſtent ſur le cœur des ſoldats les plus eſtimables, elles leur donnent un dégoût invincible pour leur état, & les forcent ſouvent à déſerter; ce qui leur en donne encore l'envie, ce ſont les fautes dans leſquelles ils tombent, & dans leſquelles ils ne tomberoient pas, ſi la diſcipline étoit plus exactement & plus uniformement obſervée. Souvent les troupes qui étoient ſous un homme relâché, paſſent ſous les ordres d'un homme ſévere, quelquefois d'un homme d'humeur; elles font des fautes, elles en ſont punies & prennent du mécontentement, & l'eſprit de déſertion.

Les jeunes ſoldats, avant l'augmentation de la viande & du pain, étoient obligés de marauder pour vivre; on en a vû en Weſtphalie que la faim avoit fait tomber en démence; elle en fait mourir d'autres; n'en a-t-elle pas fait déſerter? Combien de fois n'eſt-il pas arrivé qu'à l'armée, en garniſon même, le peu d'alimens qu'on donnoit au ſoldat, & qui ſuffiſoit à-peine pour ſa nourriture, étoit d'une mauvaiſe qualité? Combien de fois cette mauvaiſe nourriture ne lui a-t-elle pas ôté la force & le courage de ſupporter les fatigues de la campagne? eſt-il fort extraordinaire qu'un ſoldat veuille ſe dérober à ces ſituations violentes?

Je parlerai encore d'autres cauſes de déſertion lorſque je propoſerai les moyens de la prévenir: & comptez-vous pour rien la légereté & l'inconſtance qui entrent pour beaucoup dans le caractere du françois? Comptez-vous pour rien cette inquiétude machinale, ce beſoin de changer de lieu, d'occupation, d'état même; ce paſſage fréquent de l'enjouement au dégoût, qualités plus communes chez eux que chez tous les peuples de l'Europe. Quoi! ce ſont ces hommes que la nature, leurs opinions, & notre gouvernement ont fait inconſtans & légers, pour l'inconſtance & la légereté deſquels vous êtes ſans indulgence. Ce ſont ces hommes que nos négligences, notre diſcipline informe, notre patrimoine mal placé rendent ſi ſouvent malheureux, à qui vous ne pardonnez pas de ſentir leurs peines & de céder quelquefois à l'envie de s'en délivrer?

On va me dire qu'un a ſenti les inconvéniens du caractere francois ſans avouer toutes les raiſons de déſerter qu'on donne en France au ſoldat; on me dira, *que le françois eſt naturellement déſerteur*, qu'on le ſait; que c'eſt pour prévenir la déſertion qu'on la punit toujours de peine capitale; je répondrai à ce diſcours par une queſtion.... Quelles ont été juſqu'à préſent les ſuites de vos arrêts ſanguinaires & de tant d'exécutions? Depuis que les déſerteurs ſont punis de mort en France, y en a-t-il moins qu'il y en avoit autrefois? Conſultez les longues liſtes de ces malheureux que vous faites imprimer tous les ans, comparez-les à celles qui reſtent de ces tems où vos lois étoient moins barbares, & jugez des effets merveilleux de votre ſévérité. Elle n'en a aucuns de bons, non, elle n'en a aucuns. Depuis que vous condamnez les déſerteurs à mort, la déſertion eſt auſſi commune dans vos troupes qu'elle l'étoit auparavant. J'ai même des raiſons de croire qu'elle y eſt plus commune encore; & ſi l'on veut fouiller dans le dépôt de la guerre & dans les bureaux, on n'en doutera pas plus que moi. L'on ſera forcé d'avouer qu'on verſe le ſang dans l'intention de prévenir un crime qu'on ne prévient pas; que ne pourroit-on pas dire d'une telle loi, ſur-tout ſi comme on a lieu de le penſer, elle a même augmenté la déſertion? Quelque ſévere que ſoit la loi, peut-elle empêcher le ſoldat d'éprouver dans ſon état l'inconſtance, le mécontentement, le dégoût? & la crainte de la mort eſt-elle le frein le plus puiſſant pour retenir des hommes qui ſont & doivent être familiariſés avec l'image de la mort?

Comment ſont le plus généralement compoſées vos armées? D'hommes libertins, pareſſeux & braves, craignant les peines, le travail & la honte, mais aſſez indifférens pour la vie. Il eſt connu que ce ne ſont point les mauvais ſoldats qui déſertent; ce ſont au-contraire les plus braves; ce n'eſt preſque jamais au moment d'un ſiége, à la veille d'une bataille qu'il y a de la déſertion; c'eſt lorſqu'on ne trouve pas des vivres en abondance; c'eſt lorſque les vivres ne ſont pas bons; c'eſt lorſqu'on fatigue les troupes ſans de bonnes raiſons apparentes; c'eſt lorſque la diſcipline s'eſt relâchée, ou lorſqu'il s'introduit quelques nouveautés utiles peut-être, mais qui déplaiſent aux ſoldats, parce qu'on ne prend pas aſſez de ſoin de leur en faire ſentir l'utilité. Dans ces momens la loi de mort eſt ſi peu un frein, qu'on ſe fait un mérite de la braver, & l'on n'auroit pas bravé de même le mal ou l'ignominie. Tel qui n'auroit pas riſqué les galeres, riſquera de paſſer par les armes. Il y a même des momens ou les ſoldats déſertent par point d'honneur. Souvent un mécontent propoſe à ſes camarades de déſerter avec lui, & ceux-ci n'oſent pas le refuſer, parce qu'ils paroîtroient effrayés par la loi, & que la craindre c'eſt craindre la mort. La rigueur de la loi peut donc inviter les hommes courageux à l'enfreindre, mais elle invite bien plus encore à l'éluder. Chez un peuple dont les mœurs ſont douces, quand les lois ſont atroces, elles ſont néceſſairement éludées. Le corps eſtimable des officiers françois ſauve le plus de déſerteurs qu'il lui eſt poſſible, il ſuffit que la déſertion n'ait pas éclatée pour que le déſerteur ne ſoit point dénoncé. Souvent on fait d'abord expédier pour lui un congé limité, & enſuite un congé abſolu; lorſqu'on n'a pû éviter qu'il ſoit dénoncé & condamné par le conſeil de guerre, perſonne ne s'intéreſſe à le faire arrêter; il ne le ſeroit pas par les officiers

même, il l'eſt encore moins par le peuple des lieux qu'il traverſe; il compte plutôt ſur la pitié que ſur la haine de ſes concitoyens; il ſait qu'ils auront plus de reſpect pour l'humanité que pour la loi qui la bleſſe; ſouvent même il ne prend pas la peine de cacher ſon crime, & ce n'eſt pas une choſe rare en France que de trouver ſur les grands chemins & le long des villages des hommes qui vous demandent l'aumone pour de *pauvres déſerteurs*. La maréchauſſée à qui l'habitude d'arrêter des criminels, & de conduire des hommes au ſupplice, doit avoir ôté une partie de ſa commiſération, ſemble la retrouver pour les déſerteurs, elle les laiſſe preſque toujours échapper quand elle le peut ſans riſquer que ſon indulgence ſoit connue: que vos lois ſoient conformes à vos mœurs, ſi vous voulez qu'elles ſoient exécutées, & ſi elles ne le ſont pas, ſi elles ſont mépriſées ou éludées, vous introduiſez celui de tous les abus qui eſt le plus contraire à la police générale, au bon ordre & aux mœurs.

L'indulgence des officiers, celle de la maréchauſſée, & de toute la nation pour les deſerteurs, eſt ſans doute connue du ſoldat; ne doit-elle pas entretenir dans ceux qui ſont tourmentés de l'envie de deſerter, une eſpérance d'échapper à la loi? Cette eſpérance doit augmenter de jour en jour dans ces malheureux, & doit enfin emporter la balance ſur la crainte de la loi; au reſte, le plus grand nombre d'hommes qui lui échappent n'en ſont pas moins perdus pour l'état; la plûpart paſſent dans les pays étrangers; & pluſieurs qui reſtent dans le royaume y traînent une vie inquiete & malheureuſe, qui les rend incapables des autres emplois de la ſociété. On compte depuis le commencement de ce ſiecle près de cent mille deſerteurs ou exécutés, ou condamnés par contumace, & preſque tous également perdus pour le royaume; & c'eſt ce royaume dans l'intérieur duquel vous trouvez des terres en friche qui manquent de cultivateurs; c'eſt ce royaume dont les colonies ne ſont point peuplées, & n'ont pu ſe défendre contre l'ennemi; c'eſt, dis-je, ce royaume que vous privez dans l'eſpace d'un demi-ſiecle de cent mille hommes robuſtes, jeunes, & en état de le peupler & de le ſervir. En ſuppoſant que les deux tiers de ces hommes condamnés à mort, euſſent vécu dans le célibat, qu'ils euſſent continué à ſervir, & qu'ils fuſſent morts au ſervice, ils y auroient tenu la place d'autres qui ſe ſeroient mariés, & le tiers ſeul de ces malheureux proſcrits, qui rendus à leur patrie, y ſeroient devenus citoyens, époux, & peres auroit mis trente mille familles de plus dans le royaume; les enfans de ces familles augmenteroient aujourd'hui le nombre de vos artiſans, de vos matelots, de vos payſans, enfin, de votre derniere claſſe de citoyens, dans laquelle la diſette d'hommes ſe fait ſentir autant que le trop grand nombre d'hommes ſe fait ſentir dans les autres claſſes. Mais n'aviez vous pas d'autres raiſons politiques que celle de la population, pour conſerver la vie à vos deſerteurs; ne pouviez-vous les employer utilement? N'aviez-vous pas d'autres moyens, & des moyens plus efficaces pour prévenir le crime de deſertion, que de vous priver du travail & des forces d'un ſi grand nombre de citoyens? Il faut punir les deſerteurs ſans doute; mais il faut que dans leurs châtimens même ils ſoient encore utiles à l'état, & ſur-tout il ne faut les punir qu'après leur avoir ôté les motifs qui les ſollicitent au crime. Voilà ce qu'on doit d'abord au ſoldat, à cette eſpece d'hommes à laquelle on impoſe des lois ſi ſéveres, & de qui on exige tant de ſacrifices. Membres de la ſociété qu'ils protegent, ils doivent en partager les avantages, & ſes défenſeurs ne doivent pas être ſes victimes. Le premier devoir de tous les citoyens, ſans doute, eſt la défenſe de la patrie; tous devroient être ſoldats, & s'armer contre l'ennemi commun; mais dans les grandes ſociétés, telles que ſont aujourd'hui celle de l'Europe, les princes ou les magiſtrats qui les gouvernent, choiſiſſent parmi les citoyens ceux qui veulent ſe dévouer plus particulierement à la guerre. C'eſt à l'abri de ce corps reſpectable, que le reſte cultive les campagnes, & qu'il jouit de la vie: mais le blé de vos campagnes croît pour celui qui les défend, comme pour celui qui les cultive, & les laines employées dans vos manufactures, doivent habiller ces hommes ſans leſquels vous n'auriez pas de manufactures. Il eſt injuſte & barbare d'enchainer le ſoldat à ſon métier, ſans le lui rendre agréable; il a fait à la ſociété des ſacrifices; la ſociété lui doit des dédommagemens: je crois indiſpenſable d'augmenter la paye du ſoldat; elle ne ſuffit pas à ſes beſoins réelles; il lui faudroit au-moins deux ſols par jour de plus, pour qu'il fût en France auſſi-bien qu'il devroit l'être; il faudroit qu'il eût un habit tous les ans. Cette augmentation dans le traitement de l'infanterie, ne feroit pas une ſomme de cinq à ſix millions; & ſans doute elle pourroit ſe prendre ſur des réformes utiles. C'eſt dans la réforme des abus que vous trouverez des fonds; mais s'il falloit abſolument que l'état fournît à cette augmentation de paye par de nouveaux fonds, & qu'il ne pût les donner, il vaudroit mieux alors diminuer les troupes; parce que cinquante mille hommes bien payés, bien contens, & par conſéquent pleins de zele & de bonne volonté, défendent mieux l'état, que cent cinquante mille hommes, dont la plûpart ſont retenus par force, & dont aucun n'eſt attaché à l'état.

Avec la légere augmentation dont je viens de parler, le ſoldat doit jouir à-peu-près de la même ſorte d'aiſance que le bon laboureur, & l'artiſan des villes; pour vous conſerver de vieux ſoldats, & prévenir même l'envie de deſertion, ce ſeroit ſur-tout aux caporaux, anſpeſades, & premiers fuſiliers, qu'il ſeroit important de faire un bon traitement. Un moyen encore d'attacher le ſoldat à ſon état, c'eſt d'y attacher l'officier. Il fait paſſer ſon eſprit dans celui qu'il commande; le ſoldat ſe plaint dès que l'officier murmure; quand l'un ſe retire, l'autre eſt tenté de deſerter. Je ſais que le traitement des officiers françois eſt meilleur qu'il ne l'étoit avant la guerre; mais il n'eſt pas encore tel qu'il devroit être: j'entens ſe plaindre que l'eſprit militaire eſt tombé en France, qu'on ne voit plus dans l'officier le même zèle & le même eſprit qu'on y a vu autrefois. Ce changement a pluſieurs cauſes, j'en vais parler,

Dans le ſiecle paſſé il y avoit en France moins d'argent qu'il y en a aujourd'hui; il n'y avoit pas eu d'augmentation dans les monnoies, le louis étoit à 14 liv. il eſt à 24 liv. il y a peut-être neuf cens millions dans le royaume, il n'y en avoit pas cinq cens; avec la même paye qu'il a aujourd'hui, l'officier avoit une aiſance honnête, & il eſt pauvre; il y avoit peu de luxe, il pouvoit ſoutenir ſa pauvreté ſans en rougir; il y a beaucoup de luxe, & ſa pauvreté l'humilie; il trouvoit encore dans ſon état des avantages dont il a ceſſé de jouir; on avoit pour la nobleſſe une conſidération qu'on n'a plus; elle l'a perdue par pluſieurs cauſes; je vais les dire. On étoit moins éloigné des tems où la diſtinction entre la nobleſſe & le tiers-état étoit plus grande, où la nobleſſe pouvoit davantage, où la ſource étoit plus pure; elle ne s'acquerroit pas encore par une multitude de charges inutiles, on l'obtenoit par des charges honorées & par des ſervices; elle étoit donc plus reſpectable & plus reſpectée; ces corps étoient compoſés de l'ancienne nobleſſe des provinces, qui ne connoiſſoit que l'hiſtoire de ſes ancêtres; ſa chaiſe, ſes droits & ſes titres; aujourd'hui les premiers corps d'infanterie ſont compoſés d'officiers de nobleſſe nouvelle; les familles annoblies par des charges de ſecrétaire du roi, ou autres de cette eſpece, paſſent dans une partie conſidérable des fiefs grands & petits, & achetent à la cour des charges qui ſembloient faites pour la nobleſſe du ſecond ordre; voilà encore des raiſons pour que la nobleſſe ſoit moins conſidérée qu'autrefois; or comme elle compoſe toujours, du-moins pour le plus grand nombre, votre militaire; ce militaire a donc perdu de la conſidération par cette ſeule raiſon, que la nobleſſe en a perdu; les victoires de Turenne, du grand Condé, du maréchal de Luxembourg, le miniſtre de Louvois, l'accueil de Louis XIV. pour ceux qui le ſervoient bien à la guerre, avoient répandu ſur le militaire de France, alors le premier de l'Europe, un éclat qui rejailliſſoit ſur le moindre officier; la guerre malheureuſe de 1701 dut changer à cet égard l'eſprit de la nation; le militaire ne put être honoré après les journées d'Hoeſted & de Ramelies, Steinkerques, & de Nervindes; à cette guerre ſuccéda la longue paix qui dura juſqu'en 1733; pendant cette paix, il s'eſt formé dans le nord de l'Allemagne un ſyſtème militaire, qui a ravi à celui de France l'honneur d'être le modele des autres; & pendant la même paix, la nation françoiſe s'eſt entierement livrée au commerce, à la finance, aux colonies, à la ſociété, portés à l'excès: tous les gens d'affaires & les négocians ſe

ſont enrichis; la nation a été occupée de la compagnie des Indes, comme elle l'avoit été des conquêtes; les financiers par leur prodigalité & leur luxe, ont attiré aux richeſſes une conſidération exceſſive; mais qui ſera partout où il y aura des fortunes énormes. Il faut être perſuadé que dans toute nation riche, induſtrieuſe, commerçante, la conſidération ſera du plus au moins attachée aux richeſſes; quand nous ſortirons d'une guerre heureuſe, il ne faut pas croire que ſoit à Paris, ſoit dans les provinces, votre militaire, s'il reſte pauvre, & ſi vous ne lui donnez pas de diſtinctions honorables, ſoit honoré, comme il a été; & s'il n'a ni aiſance, ni conſidération, il ne faut pas croire qu'il puiſſe avoir le même zèle qu'il a eu autrefois; on s'étoit apperçu chez nous de ce changement dans notre militaire au commencement de la guerre de 1741, le dégoût étoit extrême dans l'officier comme dans le ſoldat; les officiers même déſertoient; ils revenoient en foule de Bohème & de Baviere; il y avoit ſur la frontiere un ordre de les arrêter; la préſence du roi dans les armées, & les victoires du maréchal de Saxe ranimerent le zèle des officiers; & ce qui les ranima bien autant, ce fut la prodigalité des graces honorables & pécuniaires; on multiplia les grades au point que tout officier ſe flatta de devenir général; cela fit alors un très-bon effet, mais les ſuites en ont été fâcheuſes; la multiplicité des grades ſupérieurs les a tous avilis, & le ſubalterne a ſupporté ſon état avec plus d'impatience.

Il ne peut y avoir pour les gens de guerre que deux mobiles, deux principes de zèle & d'activité, les honneurs & l'argent: ſi les honneurs n'ont pas le même éclat qu'ils avoient autrefois, il faut augmenter l'argent; voyez les Anglois, la principale conſidération de leurs pays eſt attachée aux talens de l'eſprit, à l'éloquence, au caractere propre, à l'adminiſtration: Pitt a été plus honoré que Boſcaven; Bolinbroke a enlevé à Malboroug le crédit qu'il avoit dans la nation; ce ſont ſes repréſentans que le peuple aime & reſpecte; il a quelque ſorte de dédain pour l'état militaire, mais on le paie très-bien, & il ſert de même.

Il faut imiter les Anglois, mais il faut qu'il nous en coute moins d'argent qu'à eux, parce que notre conſtitution eſt plus militaire que la leur, & qu'il eſt plus aiſé en France que chez eux de donner de la conſidération aux officiers.

Il y a encore d'autres moyens d'ôter au ſoldat le dégoût de ſon métier; de tous les ſoutiens de l'homme, il n'y en a pas en lui de plus puiſſant que celui de l'indépéndance, parce que ce n'eſt que par elle qu'il peut employer ſes autres inſtincts à ſon bonheur; à quelque prix qu'il ait vendu ſa liberté, il trouve toujours qu'il l'a trop peu vendue en occupant les premieres places de la ſociété, il ſe plaint de n'être pas libre, & il ſe plaint avec plus de bonne foi qu'on ne penſe: que doit donc penſer le ſoldat enchaîné? preſque plus d'eſpérance dans le dernier ordre des citoyens: ſa dépendance doit être extrème, la diſcipline le veut, mais elle n'empêche pas qu'on ne lui rende ſa dépendance moins ſenſible; il vaut mieux qu'il ſe croie attaché à un métier, que dans l'eſclavage, & qu'il ſente ſes devoirs que ſes fers.

Ne peut-on lui donner un peu plus de liberté? N'y auroit-il pas des circonſtances où le ſoldat pourroit obtenir un congé abſolu, en rendant le prix de l'habillement qu'il emporte, & en mettant en ſa place un homme dont l'âge, la taille & la force conviendroient au métier de la guerre? Des parens infirmes qu'il faut ſoulager, un bien à gérer, & d'autrer cauſes ſemblables, ne pourroient-elle faire obtenir ce congé aux conditions que je viens de dire? Ne pourroit-on pas même le donner ou le faire eſperer, du-moins au ſoldat qui auroit un dégoût durable & invincible pour ſon état?

Peut-on penſer que les dégoûts ſeroient auſſi fréquents, ſi les ſoldats ſe croyoient moins irrévocablement engagés? S'ils eſpéroient pouvoir retrouver leur liberté, chercheroient-ils à ſe la procurer par la déſertion? N'y a-t-il pas encore un moyen de rendre le ſoldat moins eſclave, & par conſéquent empêcher qu'il ne deſire une entiere liberté? Eſt-il néceſſaire qu'il paſſe dans la garniſon tous les momens de l'année, & faut-il l'exercer ſix mois pour qu'il n'oublie ni le maniment des armes, ni ſes devoirs?

Le roi de Pruſſe, dont l'état eſt entierement militaire, & qui pour conſerver ſa puiſſance, doit avoir un grand nombre de troupes diſciplinées, & toujours ſur le meilleur pié poſſible, donne conſtamment des congés au tiers de ſes ſoldats; ceux même qui ſont ſes ſujets, ne reſtent guere que trois ou quatre mois de l'année à leur régiment, & l'on ne s'apperçoit pas que cet uſage ait rien ôté à la préciſion avec laquelle tous ſes ſoldats font leurs évolutions, ni à leur exactitude dans le ſervice; abſens de leurs régimens ils n'oublient rien de ce qu'ils ont appris, parce qu'ils ont été formés ſur de bons principes, & preſque tous ſervent encore la patrie dans un autre métier que celui de la guerre.

On vient d'adopter à peu de choſe près, ces principes. Nos ſoldats auſſi bien inſtruits que les Pruſſiens, ne pourroient-ils pas s'abſenter de même, & ne pas revenir plus ignorans qu'eux? Ne pourroit-on pas même retenir aux abſens le tiers de leurs payes, & donner ce tiers à ceux qui ſerviroient pour eux? Ce ſeroit même un moyen d'ajouter au bien-être du ſoldat; car en vérité il faut s'occuper de ſon bien-être, non-ſeulement par humanité, par eſprit de juſtice, mais ſelon les vues d'une politique éclairée.

Je crois qu'il ſeroit à-propos de défendre beaucoup moins qu'on ne le fait, aux ſoldats en garniſon de ſe promener hors des villes où ils ſont enfermés; qu'il ne leur ſoit pas permis de ſortir avec les armes, la police l'exige; mais à quoi bon les empriſonner dans des murs? c'eſt leur donner la tentation de les franchir, c'eſt redoubler leur ennui; & peut-être faudroit-il penſer à leur procurer de l'amuſement? M. de Louvois s'en occupoit; il envoyoit des marionnettes & des joueurs de gobelets dans les villes où il y avoit des garniſons nombreuſes, & il avoit remarqué que ces amuſemens arrêtoient la déſertion.

Mais voici un point plus important; je veux parler de l'eſprit national. Rien n'empêchera plus vos ſoldats de paſſer chez l'étranger, que d'augmenter en eux cet eſprit, & de s'en ſervir pour les conduire; s'ils déſertoient malgré cette attention de votre part, ils ne tarderoient pas à revenir; il eſt pourtant vrai que notre eſprit national nous diſtingue des autres nations plus qu'il ne nous ſépare; nous n'avons rien qui nous rende incompatibles avec elles; le françois peut vivre par-tout où il y a des hommes; les Anglois & les Eſpagnols au contraire pleins de mépris pour les autres peuples, déſertent rarement chez les étrangers, & ne s'attachent point à leur ſervice. Il y a dans le peuple en France, comme dans la bonne compagnie, un excès de ſociabilité; un remede à cet inconvénient, quant au militaire, ce ſeroit d'établir des uſages, un certain faſte, de certaines manieres, des mœurs même qui les ſépareroient davantage des autres nations; c'eſt bien fait aſſurément de prendre la pratique des Pruſſiens & leur diſcipline; mais pour les égaler, faut-il employer les mêmes moyens qu'eux? la baſtonnade en uſage chez les Allemands, & que les François ont en horreur? c'eſt une des choſes qui empêchoit le plus vos ſoldats de s'attacher au ſervice d'Allemagne; ſi vous l'établiſſiez chez vous, vous ôtez encore ce frein à l'eſprit de déſertion.

Pourquoi mener avec rudeſſe une nation qu'on récompenſe par éloge, ou qu'on punit par un ridicule? une nation ſi ſenſible à l'honneur, à la honte & à ſon bien-être, ne doit être conduite que par ſes mobiles; vous détruiriez toute ſa gaieté; & s'il la perdoit, il s'accommoderoit aiſément des nations chez leſquelles ne brille pas cette qualité ſi aimable.

Nous avons vu le régiment de M. de Rochambeau * le mieux diſcipliné, & le mieux tenu & le plus ſage de l'armée; le châtiment terrible qu'il avoit impoſé aux ſoldats négligens, peu exacts, pareſſeux, *&c.* étoit de les obliger à porter leurs bonnets toute la journée: c'eſt avec ce châtiment qu'il avoit fait de ſon régiment un des meilleurs de France. La priſon, quelque retranchement à la paye, l'habitude de punir exactement plutôt que ſéverement, celle de corriger ſans humilier, ſans injures ſans mauvais traitemens, peuvent ſuffire encore pour diſcipliner vos armées & cette conduite doit inſpier à vos ſoldats un eſprit qui leur donnera de l'éloignement pour le ſervice étranger; il faut qu'elles n'aient de commun avec

* Le régiment de la Marche à la conquête de l'île de Minorque.

avec les autres nations que ce qui doit être commun à toutes les bonnes troupes, le zele & l'obéiſſance; pourquoi leur a-t-on fait prendre en ce moment les couleurs en uſage chez les Allemands, & affecte-t-on de leur en donner en tout l'habillement juſqu'à des talons qui les font marcher de ſi mauvaiſe grace? Il y a en Allemagne des uſages bons à imiter; mais je crois que ceux-là ne ſont pas de ce nombre, & je dirois avec Moliere: *non ce n'eſt point du tout la prendre pour modele, ma ſœur, que de touſſer & de cracher comme elle.*

Nous prenons trop de ces allemands; le ton des officiers généraux & des chefs des corps n'eſt plus avec des ſubalternes ce qu'il doit être; la ſubordination peut s'établir ſans employer la hauteur & la dureté; on peut être ſévere avec politeſſe, & ſérieux ſans dédain; de plus on peut attacher de la honte au manquement de ſubordination; on peut ſuſpendre les fonctions de l'officier peu ſoumis & peu exact, le mettre aux arrêts, *&c.* Corrigeons notre ignorance & notre indocilité préſomptueuſes, mais reſtons françois. Nous ſommes vains, qu'on nous conduiſe par notre vanité; vos ordonnances militaires ſont remplies de ce que le ſoldat doit à l'officier; pourquoi ne pas parler un peu plus de ce que l'officier doit au ſoldat; ſi celui-ci eſt obligé au reſpect, pourquoi l'autre ne l'eſt-il pas à quelque politeſſe? ce ſoldat qui s'arrête pour ſaluer l'officier, eſt bleſſé qu'il ne lui rende pas ſon ſalut; craint-on que le ſoldat traité plus poliment ne devienne inſolent? voit-on que les Eſpagnols le ſoient devenus depuis que leurs officiers les ont appellés *ſennorés ſoldados?* pourquoi ne pas punir l'officier qui ſe permet de dire des injures à un ſoldat, & quelquefois de le frapper? L'exemption des corvées, quelques honneurs dans leurs villages, dans leurs paroiſſes, accordés aux ſoldats qui ſe ſeront retirés dans leurs paroiſſes avec l'approbation de leurs corps, releveroient leur état, & contribueroient à vous donner des recrues d'une meilleure eſpece.

Il regnoit, il n'y a pas long-tems, une ſorte de familiarité & d'égalité entre les officiers de tous les grades, qui s'étendoit quelquefois juſqu'au ſoldat; elle regnoit du-moins entre le ſoldat & les bas-officiers; elle avoit ſans doute de très-grands inconvéniens pour la diſcipline, & c'eſt bien fait de placer des barrieres, & de marquer les diſtances entre des hommes dont les uns doivent dépendre des autres. Mais cette ſorte d'égalité, de familiarité répandue dans tous les corps militaires étoit très-agréable au ſubalterne & au ſoldat; elle le dédommageoient en quelque ſorte de ſa mauvaiſe paie & de ſon méchant habit; aujourd'hui qu'il eſt traité avec la ſévérité ſérieuſe des Allemands & autres, & que les exercices, l'exactitude, *&c.* ſont les mêmes; il n'y a plus de différence que celle de la paye & de l'habit; il n'a donc qu'à gagner en paſſant à ce ſervice étranger, & c'eſt ce qu'ont fait nos meilleurs ſoldats; le roi de Sardaigne a levé quatre mille hommes ſur les ſeuls régimens qui étoient en Dauphiné & en Provence; on peut aſſurer que la déſertion continuera encore juſqu'à ce qu'il ſe faſſe deux changemens, l'un dans les troupes qui finiront par n'être plus compoſées que de nouveaux ſoldats, la lie de la nation; l'autre dans la nation même, qui doit perdre peu-à-peu ſon caractere; il a ſans doute des défauts & des inconvéniens ce caractere; mais ces défauts tiennent à des qualités ſi éminentes, ſi brillantes, qu'il ne faut pas l'altérer; je ſais qu'il faut de l'eſprit & de l'argent pour conduire les François tels qu'ils ſont, & qu'il ne faut être que deſpote pour les changer; auſſi ſuis-je perſuadé qu'un miniſtre auſſi éclairé que celui-ci n'en formera pas le projet; il verra ſans doute la néceſſité d'augmenter la paie de l'infanterie, & d'en relever l'état par mille moyens qu'il imaginera, & qui vaudront mieux que ceux que j'ai propoſés; il me reſte à parler de la maniere de punir la déſertion.

Je voudrois qu'on diſtinguât les déſerteurs en pluſieurs claſſes différemment coupables, ils ne doivent pas être également punis; je voudrois qu'ils fuſſent preſque tous condamnés à réparer ou bâtir des fortifications; je voudrois qu'ils fuſſent enchaînés comme des galériens, avec des chaînes plus ou moins peſantes, ſeuls ou deux à deux, ſelon le genre de leur déſertion. Ils auroient un uniforme à-peu-près ſemblable à celui des galériens; en les traitant avec humanité, ils ne couteroient pas ſix ſols par jour; on les diſtribueroit dans les principales places, telles que Lille, Douai, Metz, Straſbourg, Briançon, Perpignan, *&c.* Ils ſeroient logés d'abord dans des caſernes, & peu-à-peu on leur conſtruiroit des logemens auxquels ils travailleroient eux-mêmes. Le ſoin de leur ſubſiſtance, de leur entretien & de leur diſcipline, ſeroit confié aux intendans ou à des commiſſaires des guerres, aux états majors des places, ſi l'on veut, & ils en rendroient compte aux officiers généraux commandans dans la province. Ils ſeroient veillés & commandés par quelques ſergens, tirés de l'hôtel des invalides & payés par l'hôtel; leur garde pourroit être confiée à des ſoldats invalides, payés auſſi par l'hôtel. Quand le beſoin des travaux l'exigeroit, ils ſeroient conduits d'une place à l'autre par la maréchauſſée. Leur dépenſe ſeroit payée ſur les fonds deſtinés aux fortifications, & cette maniere de réparer les places ſeroit un épargne pour le roi, qui paye vingt & trente ſols aux ouvriers ordinaires; il eſt bien difficile de dire préciſément quel ſeroit le nombre des déſerteurs aſſemblés ainſi dans les premieres années de cet établiſſement. Pendant l'autre paix, il déſertoit à-peu-près deux ou trois cens hommes par an; depuis cette derniere paix, il en eſt déſerté plus de deux mille dans le même eſpace de tems, mais il eſt à croire que cette fureur de déſertion ne durera pas; d'ailleurs on arrête fort peu de déſerteurs, on ne peut guere compter que de long-tems il y en ait plus de mille aſſemblés; il ne couteroient guere que 100000 liv. par an, ils travailleroient mieux que mille ouvriers ordinaires qui couteroient plus de 4 à 500000 liv.

J'ai dit que les déſerteurs travailleroient mieux que ces ouvriers, & on ne ſera convaincu, lorſque j'aurai parlé de la police & des lois de cet établiſſement.

Il faut à préſent les diſtribuer par claſſes, & dire comment & combien de tems il ſeront punis dans chacune des claſſes.

Ceux qui déſertent dans le royaume ſans voler, ni leurs armes, ni leurs camarades, & ſans être en action, condamnés pour deux ans à la chaîne & aux travaux, réhabillés, enſuite & obligés de ſervir dix ans.

Ceux de cette eſpece qui reviendroient à leurs corps dans l'eſpace de trois mois; condamnés à trois mois de priſon, & à ſervir trois ans de plus que leurs engagemens, perdent leur rang.

Ceux qui déſertent en faction, ou volant leurs camarades, ou emportant leurs armes; condamnés pour leur vie aux travaux publics, & enchaînés deux à deux, ou quatre à quatre.

Ceux, qui en tems de guerre, déſertent à l'ennemi ſans voler, ſans, &c. condamnés aux travaux publics, enſuite réhabillés, obligés de ſervir vingt ans, ſans pouvoir prétendre aux récompenſes accordées à ces longs ſervices, à moins qu'ils ne le méritent par des actions ou une excellente conduite.

Ceux qui déſertent à l'ennemi & ont volé; paſſés par les armes, mais on ne répateroit pas pour vol quelque argent dû au roi ou à leurs camarades.

Ceux des déſerteurs, qui en tems de guerre, reviennent à leurs corps; ſix ſemaines de priſon, ſervent dix ans & reprennent leur rang; s'ils ont volé, perdent leur rang, & ſervent juſqu'à ce qu'ils ajent payé ce qu'ils ont pris.

Ceux qui ramenent un déſerteur, ou ſeulement reviennent pluſieurs enſemble, engagés pour trois ans de plus, deux mois de priſon, & reprennent leur rang, s'ils ſont revenus dans l'année de leur déſertion.

Ceux qui déſerteroient pour la ſeconde fois ſans vol; condamnés aux travaux trois ans, & ſervent vingt ans.

Avec vol une des deux fois; aux travaux pour leur vie.

Qui déſertent pour la troiſieme fois; pendus.

Dans la claſſe de ceux qui ſeroient condamnés pour leur vie, je voudrois que dans quelques occaſions, comme la naiſſance d'un prince, le mariage de l'héritier préſomptif, une grande victoire, *&c.* le roi fit grace à un certain nombre qui ſeroit choiſi ſur ceux, qui depuis leur déſertion, auroient marqué du zele dans le travail, & des mœurs, c'eſt-là ce qui les engageroit à travailler, & les rendroit plus faciles à conduire; de plus, par cet uſage ſi humain, il n'y auroit que les plus mauvais ſujets privés d'eſpérance.

Je ſuis perſuadé que cette maniere de punir la déſertion, ſeroit plus efficace que la loi qui punit de mort; le ſoldat eſpéreroit moins échapper à ce châtiment, auquel les officiers, la maréchauſſée, le peuple même ne chercheroient plus à le dérober, parce que la pitié qui parle en faveur même du coupable, lorſqu'il eſt condamné au dernier ſupplice, ne ſe fait point entendre pour un coupable, qui ne doit ſubir qu'un châtiment modéré: j'ajouterai que le ſupplice d'un homme qu'on pend ou à qui l'on caſſe la tête, ne frappe qu'un moment ceux qui en ſont les témoins; les impreſſions que ce ſpectacle fait ſur des hommes peu attachés à la vie, ne tardent pas à s'effacer; mais le ſoldat qui verroit tous les jours ces déſerteurs enchaînés, mal vêtus, mal nourris, avilis & condamnés à des travaux, en ſeroit vivement & profondément affecté; quel effet ne produiroit pas ce ſpectacle ſur des hommes ſenſibles à la honte; ennemis du travail, & amoureux de la liberté? je ſuis perſuadé qu'il leur donneroit de l'horreur pour le crime dont ils verroient le châtiment, ſur-tout ſi on relevoit l'ame du ſoldat par les moyens que j'ai propoſés, ſi on l'attachoit à ſon état par un meilleur ſort, & enfin, ſi on lui ôtoit des motifs de déſertion qu'il eſt poſſible de lui ôter. Je crois du-moins, après ce que je viens de dire, qu'on peut être convaincu que la juſtice exige que la déſertion ſoit punie chez-nous avec moins de ſévérité, & que l'intérêt de l'état veut qu'on ne caſſe point la tête à des hommes qui peuvent encore ſervir l'état: je crois avoir plaidé ici la cauſe de l'humanité, mais ce n'eſt point en lui ſacrifiant la diſcipline qui a ſans doute des rigueurs néceſſaires.

J'ai paſſé plus d'une fois dans ma vie autour des corps de malheureux auxquels on venoit de caſſer la tête, parce qu'ils avoient quitté un état qu'on leur avoit fait prendre par force ou par ſupercherie, & dans lequel on les avoit maltraités; j'ai été bleſſé de la loi de ſang, d'après laquelle il avoit fallu les condamner, j'en ai ſenti l'injuſtice & l'atrocité: je me ſuis propoſé de les démontrer.

Quant aux réfléxions de toutes les eſpeces dont j'ai rempli ce mémoire, je n'aurois point eu la témérité de les écrire, ſi je n'avois pas vû qu'elles étoient conformes aux idées de quelques officiers généraux, dont les lumieres & le zele pour la diſcipline ne ſont point conteſtés; s'il y a dans cet écrit quelques vérités utiles, elles leur appartiennent plus qu'à moi.

V

VENUS, (*Aſtronom.*) *ſatellites de Venus.* Depuis la découverte des ſatellites de Jupiter & de Saturne, qui ne ſont que des lunes ſemblables à celle qui tourne autour de la planete que nous habitons, l'analogie a dû faire ſoupçonner l'exiſtence de pareils aſtres autour des autres corps. Pourquoi ce préſent n'auroit-il été fait qu'à certaines planetes, tandis qu'il s'en trouve d'intermédiaires, qui par leur éloignement ſembloient devoir jouir des mêmes avantages, & qui ne ſont pas moins importans dans le ſyſtème des corps aſſujettis à notre ſoleil: tels ſont Mercure, *Vénus* & Mars? Ces ſortes d'inductions prennent une nouvelle force, ſi on conſidere attentivement les phénomenes de ces planetes ſecondaires à l'égard de la planette principale dont ils dépendent. Soumiſes aux mêmes lois générales, leurs révolutions périodiques ſont déterminées par leurs diſtances au centre du mouvement qui leur eſt commun.

Mais ſans chercher des raiſons pour expliquer les variétés que nous offrent les productions de l'Etre ſuprème, contentons-nous de rapporter les faits. Il vaut mieux arrêter l'eſprit qui ne court que trop vîte au ſyſtème.

Toutes les obſervations faites ſur Mars nous mettent en droit de conclure qu'il eſt dépourvu de ſatellite. Cette planete eſt trop voiſine de la nôtre pour que nous ayons pu tarder juſqu'à cette époque à le découvrir, les circonſtances dans leſquelles il ſe préſente à nos yeux ſont d'ailleurs trop favorables pour qu'il ait pu échapper à l'époque de l'invention des lunettes. La phaſe ronde qu'il auroit toujours eu à notre égard le rendoit trop ſenſible pour n'être pas apperçu de Galilée.

Il n'en étoit pas ainſi de *Vénus*: placée entre le ſoleil & nous les obſervations faites ſur cette planete ont été plus délicates, plus rares, plus ſujetes à des variations, que des circonſtances de toute nature rendent très-difficiles à ſaiſir, la perfection des inſtrumens, l'habileté des obſervateurs, des travaux ſans nombre entrepris pour le progrès de l'aſtronomie; tous ces efforts ſuffiſent à peine pour nous inſtruire de la révolution de cette planete ſur ſon axe. Qu'on ne ſoit donc pas ſurpris ſi les obſervations que nous allons rapporter ont été ſi peu répétées malgré les veilles & les peines de nos aſtronomes les plus infatigables.

La premiere obſervation du ſatellite de *Vénus* eſt dûe à M. Caſſini: il s'exprime en ces termes dans ſa *découverte de la lumiere zodiacale, in-fol.* 1685. Paris, Seb. Cramoiſi, *p.* 45. „ A 4 heures 15 minutes
„ 28 Août 1686, en regardant *Vénus* par la lunette
„ de 34 piés, je vis à $\frac{3}{5}$ de ſon diametre vers l'o-
„ rient une lumiere informe, qui ſembloit imiter la
„ phaſe de *Vénus*, dont la rondeur étoit diminuée
„ du côté de l'occident. Le diametre de ce phéno-
„ mene étoit à-peu-près égale à la quatrieme partie
„ du diametre de *Vénus*: je l'obſervai attentivement
„ pendant un quart-d'heure, & après avoir inter-
„ rompu l'obſervation l'eſpace de 4 ou 5′ je ne la
„ vis plus, mais le jour étoit grand „.

M. Caſſini avoit vû une lumiere ſemblable qui imitoit la phaſe de *Vénus*, le 25 Janvier 1672, pendant 10 depuis 6 h. 52′ du matin, juſqu'à 7 h. 2′ vers les 7 h. du matin, que la clarté du crépuſcule fit diſparoître cette lumiere. La plûpart des aſtronome chercherent inutilement ce ſatellite, aucun ne s'apperçut juſqu'à M. Short, qui le revit 54 ans après, pendant qu'il obſervoit *Vénus* avec un téleſcope de 16°.

Cette obſervation étant une de celles qui conſtate le plus l'exiſtance du ſatellite de *Vénus*, par l'impoſſibilité d'y ſuppoſer que l'obſervateur ait été trompé par des illuſions optiques, mérite une attention particuliere; c'eſt pourquoi je la rapporterai telle qu'elle ſe trouve dans les tranſactions philoſophiques & dans l'hiſtoire de l'académie de 1741.

„ M. Short, à Londres, le 3 Novembre 1741, un
„ matin avec un téleſcope de 16° $\frac{1}{2}$ qui augmentoit
„ 50 à 60 fois le diametre de l'objet, apperçut d'a-
„ bord comme une petite étoile fort proche de *Vé-*
„ *nus*, ſur quoi ayant adapté à ſon téleſcope un ocu-
„ laire plus fort & un micrometre, il trouva la di-
„ ſtance de la petite étoile à *Vénus* de 10′ 20″; *Vé-*
„ *nus* paroiſſant alors très-diſtinctement, & le ciel
„ fort ſerein; il prit des oculaires trois ou quatre
„ fois plus forts, & vit avec une agréable ſurpriſe
„ que la petite étoile avoit une phaſe, & la même
„ phaſe que *Vénus*; ſon diametre étoit un peu moins
„ que le tiers de celui de *Vénus*, ſa lumiere moins
„ vive, mais bien terminée; le grand cercle qui paſ-
„ ſoit par le centre de *Vénus* & de ce ſatellite (qu'il
„ ſeroit difficile de qualifier autrement), faiſoit un
„ angle d'environ 18 à 20°. avec l'équateur: le ſatel-
„ lite étant un peu vers le nord, & précédant *Vé-*
„ *nus* en aſcenſion droite. M. Short le conſidera à
„ différentes repriſes, & avec différens téleſcopes
„ pendant une heure juſqu'à ce que la lumiere du jour
„ le lui ravit entierement.

Ce fut en vain que M. Short chercha par la ſuite à faire de nouvelles obſervations de ce ſatellite. Il ne put découvrir avec ſon fameux téleſcope de 12 piés (le plus grand qui eût été fait juſqu'alors), ce que le hazard lui avoit offert dans un téleſcope 16° $\frac{1}{2}$ il paroiſſoit donc qu'on devoit encore être incertain de l'exiſtence de ce ſatellite: on n'en trouve aucunes traces dans toutes les obſervations poſtérieures des aſtronomes de l'Europe, juſqu'à l'année 1761: les obſervations de ce ſatellite devinrent pour lors plus fréquentes.

Le fameux paſſage de *Vénus* ſur le ſoleil, cette époque ſi célebre vit renaître le zèle de tous les ſavans. Ce paſſage étoit une occaſion plus intéreſſante que toute autre de conſtater l'exiſtence du ſatellite de *Vénus*, & de l'obſerver au cas qu'on pût le découvrir. Tandis que les nations s'empreſſoient à l'envi de faire voyager des académiciens dans toutes les parties du monde habitable, des ſavans cultivoient en ſilence leur goût pour l'aſtronomie, & ſe préparoient à l'obſervation du 6 Juin, pour contribuer par leurs travaux à cette correſpondance générale, qui devoit

ſeule

ſeule prouver les réſultats qu'avoit annoncé le grand Halley. M. Baudouin avoit fait dreſſer dans l'obſervatoire de la marine ſur les bains de Julien, rue des Mathurins, une lunette de 25 piés, il ſe propoſa de faire des recherches ſur l'exiſtence de cet aſtre. Il crut devoir aſſocier à ſon travail un aſtronome éloigné de la capitale, & ſur l'aſſiduité duquel il pût compter. Il engagea donc M. Montaigne, de la ſociété de Limoges, à s'appliquer à la recherche de ce ſatellite. M. Montaigne eſt un philoſophe ſans faſte, occupé dans le fond de ſa retraite du plaiſir de jouir de ſes connoiſſances, plutôt que du deſir d'en acquérir de nouvelles; obſervant par pur délaſſement, il ſe détermina plutôt que tout autre aſtronome à un travail dans lequel on avoit ſi ſouvent échoué. Quoi qu'il en ſoit, il étoit réſervé à l'obſervateur de Limoges d'être aſſez heureux pour chercher ce ſatellite dans une de ces circonſtances favorables, où non-ſeulement il eſt viſible, mais où il n'exige même que des inſtrumens médiocres.

Il apperçut donc le 3 Mai 1761 ſur les 9 heures $\frac{1}{2}$ du ſoir, environ a $20'$ de diſtance de *Vénus*, un petit croiſſant aſſez foible, & ſitué de la même maniere que *Vénus*. Le diametre de ce petit croiſſant étoit à-peu-près le quart de celui de la planete, & la ligne menée du centre de *Vénus* à celui de ce ſatellite, faiſoit avec le vertical de cette planete & au-deſſous d'elle vers le midi un angle d'environ 20°.

Le lendemain 4 Mai à la même heure, notre obſervateur apperçut encore le même phénomene, mais un peu plus éloigné d'environ $30''$ ou $1'$, & dans la partie ſeptentrionale à l'égard du vertical de *Vénus* avec lequel il faiſoit un angle d'environ 10°.

Le 5 & 6 on ne put faire aucune obſervation, à-cauſe d'un brouillard épais qui tenoit l'atmoſphere juſqu'à la hauteur de *Vénus*, dont on pouvoit à-peine obſerver le diſque. On fut plus heureux le 7, & l'on vit encore le ſatellite toujours à la diſtance d'environ 25 à $26'$ du centre de *Vénus*, mais au-deſſus d'elle vers le nord dans un plan qui paſſoit par la planete, le ſatellite faiſoit un angle de 45°. avec le vertical de *Vénus*.

Les jours ſuivans le ſatellite ne fut point apperçu juſqu'au 11 du même mois, qu'il parut encore vers les 9 heures, toujours à-peu-près à même diſtance de *Vénus*, & faiſant encore un angle de 45°. avec le vertical, mais dans la partie méridionale. Il eſt très-remarquable que le ſatellite paroiſſoit également, ſoit que *Vénus* ſe trouvât dans le champ de la lunette avec le ſatellite, ſoit qu'elle ne s'y trouvât point; mais qu'il l'appercevoit avec beaucoup plus de facilité, lorſque tenant *Vénus* hors de la lunette il y conſervoit le ſatellite. La foibleſſe de ſa lumiere étoit preſque toujours abſorbée en préſence de *Vénus*. C'eſt ainſi que les aſtronomes ont attention de tenir Jupiter hors du champ de leurs inſtrumens, lorſqu'ils obſervent les immerſions de ſes ſatellites, principalement celles des 3 & 4. L'éclat de la planete empêche de ſaiſir l'inſtant précis où le ſatellite recouvre la lumiere.

Toutes ces obſervations furent communiquées à M. Baudouin qui lut à ce ſujet deux mémoires à l'académie royale des Sciences, dans leſquels il eſſayoit d'en déduire les élémens de l'orbite de ce ſatellite. Quoique les conſéquences y ſoient développées avec toute l'adreſſe & la ſagacité poſſibles, néanmoins les élémens de cet orbite exigent encore quelques obſervations, pour qu'on la puiſſe déterminer d'une maniere invariable.

La lunette de M. Montaigne étoit dépourvue de micrometre, & toutes ſes diſtances n'étoient fixées que par eſtime. Il eſt à remarquer cependant qu'on en peut conclure avec aſſez de certitude, que l'orbite ou ſatellite doit être à-peu-près perpendiculaire à l'écliptique, que la ligne de ſes nœuds tomberoit à-peu-près au 22°. de la vierge, & qu'il ſeroit preſque auſſi éloigné de *Vénus*, que la lune l'eſt de la terre.

Parmi les apparitions, il y en a eu d'autres de la même année rapportées par differens obſervateurs, & dans des pays très-différens; une des plus remarquables eſt ſans contredit celle du p. la Grange, jéſuite. Ce ſavant cultivoit à Marſeille l'Aſtronomie depuis nombre d'années; muni d'excellens inſtrumens, & entr'autres du téleſcope de 6 piés de foyer du p. Pezenas, conſtruit par M. Short en 1756, dont l'effet eſt de groſſir 800 fois, & égale celui d'une lunette qui auroit 1600 piés. Son expérience reconnue & ſon exactitude dans les obſervations, rendent précieuſes celles que nous allons rapporter.

Il n'y vit point de phaſe comme l'avoient apperçue tous les autres obſervateurs; & ce qui n'eſt pas moins ſurprenant, c'eſt qu'il lui parut que ce petit aſtre ſuivoit une route perpendiculaire à l'écliptique. Cette direction qui par ce qui précede ſe concluoit des obſervations de Limoges, parut ſi étrange au p. la Grange, qu'il ne fit point difficulté d'abandonner toutes les conſéquences qu'il avoit déduites de ſes obſervations. Elles furent faites des 10 au 12 Février 1761, à trois jours différens.

Nous joindrons les apparitions de ce ſatellite à Auxerre. Les 15, 28 & 29 Mars 1765, vers le 7 heures $\frac{1}{2}$ du ſoir, M. de Montbaron, conſeiller au préſidial d'Auxerre, répéta ſes obſervations avec ſon téleſcope de 32 pouces, en changea le petit miroir, varia les oculaires, tint *Vénus* hors du champ de ſon inſtrument pendant qu'il obſervoit ſon ſatellite, le fit voir à nombre de perſonnes pendant des heures entieres, ne négligea rien de tout ce qui pouvoit accroître la certitude de l'apparition de cet aſtre.

On trouve auſſi dans le Journal étranger, *Août* 1761, une autre obſervation tirée du *London evening poſt*, & qui fut communiquée à l'auteur de cette feuille périodique, par une lettre du 6 Juin de Saint-Neoſt, dans le comté d'Hutingdon. Cette obſervation eſt d'autant plus remarquable qu'elle a été faite pendant le paſſage de *Vénus* ſur le ſoleil. Tandis en effet que l'obſervateur anglois étoit occupé de ce fameux paſſage, il apperçut un phénomene qui lui parut décrire ſur le diſque du ſoleil une route différente de celles des taches qu'on obſerve de tems à autres.

Son téleſcope lui fit appercevoir qu'il décrivoit la même ligne que *Vénus*, mais ſeulement plus proche de l'écliptique. Il ſeroit néanmoins à deſirer que cette obſervation fût revêtue de caracteres plus authentiques; car comment imaginer qu'un tel phénomene eût échappé à tous les obſervateurs qui pendant la durée de ce paſſage avoient tous les yeux fixés ſur le ſoleil dans toutes les parties du monde? Quoi qu'il en ſoit, il y a lieu de croire que l'on a dans l'Angleterre d'autres obſervations du ſatellite de *Vénus*; il ſemble que l'on y doute plus de ſon exiſtence, d'après ce qu'en dit M. Bonnet dans ſon premier livre des *conſidérations de la nature*.

Malgré tant de témoignages qui établiſſent l'exiſtence du ſatellite de *Vénus*, il ſemble que l'on ſoit encore dans le cas de douter de ſa réalité, à cauſe de la rareté de ſes apparitions. Les aſtronomes qui ne l'ont point apperçu, penſent que ceux qui ont obſervé ce ſatellite s'en ſont laiſſé impoſer par des illuſions optiques, contre leſquelles ils auroient été d'autant moins en garde, qu'ils les ignorent; ce qui pourtant n'eſt pas ſujet à de moindres difficultés.

Comment en effet concevoir que tant de perſonnes dans des lieux ſi éloignés & avec des inſtrumens ſi différens, ont tous été trompés de la même maniere, dans le même tems & ſur le même objet? Quelque vraiſſemblance que puiſſent avoir les objections qu'on peut faire contre les obſervations où l'on s'eſt ſervi de lunettes ordinaires, il ſuffit pour les faire regarder au-moins comme douteuſes, qu'il y en ait une où les mêmes illuſions ſoient abſolument impoſſibles; & c'eſt ce que nous trouvons dans le rapport de M. Short de 1740. En effet, quel degré de confiance n'ajoute pas à ſon obſervation le nom de cet artiſte célebre, le plus fameux des opticiens, celui de tous les aſtronomes qui ait connu le mieux les téleſcopes & l'art de s'en ſervir, à qui les obſervations aſtronomiques ſont ſi familieres, & qui donne encore dans la ſociété royale de Londres, les plus grandes preuves de ſon habileté.

Mais je vais encore plus loin. Suppoſons contre toute vraiſſemblance, qu'il ait pu ſe tromper dans ſa premiere obſervation, de quelque maniere que ſes yeux ayent été affectés dans le premier moment, les différens oculaires qu'il adapta à ſon téleſcope, tous plus forts les uns que les autres, auroient dû lui faire connoître ſur les lieux ſon erreur; & c'eſt préciſement le contraire qui arriva, puiſqu'il apperçut ſon phénomene plus diſtinctement avec une phaſe ſemblable à celle de la planete principale, & telle qu'elle avoit déja été obſervée cinquante-quatre ans auparavant par M. Caſſini.

J'ajouterai de plus que le degré de certitude ne

laiſſe

laiſſe plus entrevoir le plus léger doute, par l'attention ſcrupuleuſe avec laquelle M. de la Lande dans ſon voyage à Londres en 1764, eut ſoin de demander à M. Short lui-même, toutes les circonſtances de ſon obſervation.

Ce ſavant, dont le nom paſſera à la poſtérité la plus reculée, crut devoir immortaliſer ſa découverte en la prenant pour type, & fit graver la phaſe du *ſatellite* telle qu'il l'apperçut en 1740. Il s'en ſert en forme de cachet depuis cette époque.

Quant aux obſervations de M. Montaigne; ſi on ſuppoſe ce ſavant ſéduit par des illuſions optiques qu'il ignoroit, il faut admettre que tous les autres obſervateurs ſe ſont laiſſés entraîner à ces mêmes illuſions: pourquoi donc ſeroient-elles ſi rares & ſi peu fréquentes? Mais ſans nous arrêter à réfuter des objections auſſi futiles, convenons que les biſarreries de ce petit aſtre ne ſont pas des raiſons pour rejetter des faits; qu'elles ſont au contraire des conſéquences néceſſaires de pluſieurs cauſes que nous ignorons, & qui ſe dévoileront par la ſuite. Eſſayons d'en donner ici quelques-unes, qui toutes ſont auſſi ſimples que naturelles. 1°. Il eſt certain que la lumiere de ce *ſatellite* eſt beaucoup plus foible que celle des *ſatellites* de Jupiter & de Saturne. 2°. Il ne peut ſe préſenter à nos yeux que dans les époques où ſa phaſe eſt en croiſſant. La lumiere qu'il nous réfléchit eſt donc toujours moindre que celles des *ſatellites* des planetes ſupérieures, qui nous offrent la phaſe ronde. 3°. Les plus grandes digreſſions de *Vénus* ne ſont que de 48°. il faut que ſon *ſatellite* ſe trouve lui-même dans ſa plus grande digreſſion à cette époque, & qu'elles concourent enſemble pour être apperçu; car dans toutes autres circonſtances *Vénus* & ſon *ſatellite* ſont plongés dans les rayons du ſoleil, ou enveloppés de vapeurs de l'atmoſphere, ou éteints par la lumiere de l'horiſon. 4°. La maſſe de ce *ſatellite* eſt peut-être d'une denſité peu propre à renvoyer les rayons de l'aſtre qui nous éclaire. 5°. Il a des périodes ſucceſſives de lumiere, ſuivant que les parties de ſon diſque ſont plus ou moins propres à réfléchir; (*Mémoire de l'académie royale des Sciences*, *année* 1719, *page* 66.) ces ſuppoſitions ne ſont rien moins que gratuites. La deſcription de la lune nous offre dans ſes taches préciſément les mêmes phénomenes; les mêmes accidens ont lieu pour le troiſieme *ſatellite* de Jupiter, & le cinquieme de Saturne.

Reſte donc la circonſtance ſinguliere de la poſition de l'orbite du *ſatellite de Vénus*. Mais cette poſition perpendiculaire à l'écliptique, bien loin d'être un motif de rejetter l'exiſtence de ce *ſatellite*, ſemble l'établir avec encore plus de certitude, ſi l'on compare ce phénomene avec ce que nous connoiſſons de la révolution de *Vénus* ſur ſon axe.

VERS FALISQUE, (*Poéſie latine*.) vers latin de quatre meſures préciſes, mais qui a toujours un dactyle à la troiſieme meſure, & un ſpondée à la quatrieme.

Les deux premieres peuvent être remplies indifféremment par des dactyles ou par des ſpondées. Horace s'eſt même permis une fois de mettre un ſpondée à la troiſieme place.

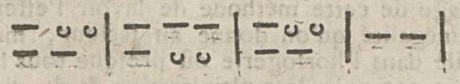

Mobilibus pomaria rivis.....
Cras ingens iterabimus æquor....
O fortes pejoraque paſſi.....
Carmine perpetuo celebrare....
Menſorem cohibent architæ....

(*D. J.*)

VIBRATION, *ou* OSCILLATION, ſ. f. (*Horlog.*) termes ſynonymes chez tous les Phyſiciens, & dans leſquels cependant je crois voir quelque différence; je conçois donc plus particulierement par *vibration*, tout mouvement alternatif ou réciproque ſur lui-même, dont la cauſe réſide uniquement dans l'élaſticité. Tels ſont les mouvemens des cordes vibrantes, & de tout corps ſonore en général; tels ſont auſſi les balanciers des montres qui font leurs *vibrations* en vertu de l'élaſticité des reſſorts ſpiraux qu'on leur applique. *Voy.* Régulateur élastique.

J'entens au contraire par *oſcillation*, tout mouvement alternatif ou réciproque ſur lui-même, mais dont la cauſe réſide uniquement dans la peſanteur ou gravitation. Tels ſont les mouvemens des ondes, & tous les mouvemens des corps ſuſpendus, d'où dérive la théorie des pendules. *Voyez* Centre d'oscillation & Régulateur.

L'on n'écrit point *centre de vibration*, mais bien *centre d'oſcillation*; l'un meſure les ſons, & l'autre les tems: les cloches, par exemple, font des *vibrations* & des oſcillations; les premieres dérivent du corps qui frappe & comprime la cloche en vertu de ſon élaſticité; ce qui la rend ovale alternativement, & produit les ſons: les ſecondes ſont déterminées par le mouvement total de la cloche qui eſt en proie à la gravitation.

Reſte à voir ſi le ſon d'une cloche n'eſt pas d'autant plus étendu que les tems des oſcillations ſont plus près de coïncider avec les tems des *vibrations*; ou bien, pour m'expliquer différemment, le rapport de ces tems eſt-il harmonique ou aliquote? Mais je haſarde ici une idée qu'il ne m'appartient pas d'approfondir. Comme c'eſt des *vibrations* en horlogerie dont il eſt queſtion dans cet article, je m'arrêterai moins à dire ce qu'elles ſont en elles-mêmes, qu'à montrer l'uſage que les Horlogers en font dans les montres & les pendules.

L'on trouve au *mot* Frottement, *Horlogerie*, comment les *vibrations* doivent être conſidérées dans la diſtribution des roues & des dentures pour ſatisfaire à un nombre de *vibrations* donné par le moindre nombre de révolutions poſſible. Je ne répéterai donc point ici le théorème fondamental dont je me ſuis ſervi: je me bornerai à donner quelque exemple pour les calculer, lequel ſera ſuivi d'une table de pluſieurs nombres de différens rouages, qu'on peut employer avec les nombres des *vibrations* & des oſcillations qui en réſultent.

L'on trouve bien dans les traités d'Horlogerie des tables pour les longueurs du pendule ſimple; mais il n'y en a point pour les nombres de roues & de dentures qui y ſont applicables, ce qui eſt pourtant indiſpenſable: car à quoi ſert à l'horloger de ſavoir qu'une telle longueur fait tel nombre d'oſcillations, ſi ce nombre ne ſe trouve point multiple d'un certain nombre d'aliquotes propres à être employées ſur des rouages?

C'eſt donc une table ſur les longueurs du pendule, jointe à celle des différens rouages relatifs, qui ſeroit très-utile à ceux qui pratiquent l'Horlogerie: mais comme le tems ne me permet pas de la conſtruire telle que je la conçois, je me contenterai de donner quelques exemples de nombre de rouages en montres & pendules pour les cas les plus néceſſaires & les plus uſités.

Je prendrai pour point fixe le terme d'une heure, étant celui qui eſt le plus familier & le plus en uſage pour le calcul des *vibrations*: & pour montrer que le nombre des *vibrations* exige d'autant plus de rouages & de dentures que ce même nombre eſt plus grand dans un tems propoſé, je donnerai deux exemples où une ſeule roue peut ſuffire; mais qui devient impraticable à cauſe de la longueur qu'exigeroit le pendule.

1°. Un pendule qui ne feroit qu'une oſcillation par heure, auroit pour longueur 39690000. piés: une ſeule roue de 12 dents feroit en 24 heures 24 oſcillations; car l'on ſait que chaque dent agit deux fois ſur le pendule. Une ſimple poulie ſur l'axe de cette roue où l'on ſuſpendroit un poids relatif à la peſanteur qu'exigeroit la lentille, l'entretiendroit en mouvement à proportion de la hauteur dont on le feroit deſcendre.

2°. Un pendule qui ne feroit que 60 oſcillations dans une heure, auroit pour longueur 11025 piés; une ſeule roue de 30 dents oſcilleroit 60 fois par heure; & l'on pourroit, ainſi que dans le précédent exem-

exemple, au moyen d'une poulie & d'un poids relatif à celui de la lentille, l'entretenir en mouvement, à proportion de la hauteur dont on le feroit deſcendre.

J'ai donné ces deux exemples pour montrer qu'en raccourciſſant le pendule, l'on eſt obligé de multiplier les vibrations, & par conſéquent les rouages qui les doivent entretenir pendant 24 heures.

L'on ſait que le pendule qui bat les ſecondes fait 3600 oſcillations par heure, & qu'il a pour longueur 3 piés 8 lignes $\frac{51}{100}$: or pour l'entretenir en mouvement pendant 24 heures, l'on a beſoin de pluſieurs roues; car à 3600 oſcillations par heure qu'il faut multiplier par 24, il vient 86400 oſcillations en 24 heures. L'on voit donc par ce nombre qu'on a beſoin de pluſieurs roues; & pour, ſi l'on veut, ſuivre la méthode ordinaire, l'on cherchera tous les diviſeurs en cette ſorte.

86400
43200...2
21200..2.. 4
10800...2.. 8
5400...2..16
2700...2. 32
1350...2..64
675...2..128
225...3.. 6,12,24,48,96,192,384.
75...3.. 9,18,36,72,144,228,576,1152.
25...3.. 27,54,108,216,432,864,1728,3456.
5...5.. 10,15,20,40,80,160,320,640,30,60,120,240,480,960,1920,45,90.
1...5.. 25,50,75—|180,360,720,1440,2880,5760,135,270,540,1080,2160.
100, 200—|————————4320,8640,17280.
400,800,1600,3200,150,300,600,1200,2400,4800,9600.
225,450,900,1800,3600,7200,14400,28800,675,1350,2700.
5400,10800,21600,43200,86400.

L'on voit qu'il ſort ici près de 100 diviſeurs, mais dans ce cas l'horloger ne ſait deſquels faire choix, rien ne le dirige ni pour la quantité des roues, ni pour la réparation du nombre des dentures: cela lui paroît preſque arbitraire; il voit qu'il peut ſatisfaire à la queſtion par un nombre de roues indéterminé, pourvû qu'il ſoit pris entre les diviſeurs trouvés; mais par la méthode dont je me ſers, je trouve non-ſeulement le plus petit nombre de roues qui peuvent ſatisfaire à un nombre de *vibrations* donné, mais encore celui des dentures qui rempliſſent le plus ſimplement leur objet en ne multipliant pas inutilement les révolutions intermédiaires comme l'on eſt dans le cas de le faire par la méthode ordinaire

Je conſidere donc 86400 comme une puiſſance dont je tire les différentes racines, d'abord comme un quarré, & ce ſeroit pour deux roues; comme un cube, & ce ſeroit pour trois; enfin comme un quarré quarré, & ce ſeroit pour quatre, juſqu'à ce qu'il me vienne une racine aſſez petite pour être multipliée par le nombre des aîles des pignons dans leſquels elles doivent engrener; d'où il ſuit qu'il ne faut changer ces nombres que lorſque des circonſtances particulieres vous y obligent; car lorſqu'on ôte quelques dents d'une roue pour les mettre à une autre qui ſuit ou qui précede d'un égal nombre de dents; il arrive néceſſairement que le nombre des *vibrations* diminue du quarré du nombre des dents retranchées, quoique rajoutées ſur l'autre roue: j'ai même vû quelque horloger donner dans cette erreur, comme auſſi mettre par préférence des dents de plus aux premieres & dernieres roues, pour faire plus ou moins d'effet ſur le nombre des *vibrations*; mais cela eſt abſolument indifférent, car les roues ſe multipliant les unes par les autres, le nombre des *vibrations* ne change point, dans quelqu'ordre qu'on multiplie leur facteur ou produiſant. Il n'y a donc d'eſſentiel lorſqu'on veut augmenter ou diminuer de peu de choſe le nombre des *vibrations*, ſans retrancher ni mettre des roues de plus, que de donner de l'inégalité au nombre des dents pour diminuer les *vibrations*, & de l'égalité pour les augmenter. Par exemple, ſi l'on a deux roues, dont la ſomme de leurs dents ſoit 120, s'engrénant dans des pignons de ſix aîles pour produire ſur un troiſieme mobile ou roue ſans dents (comme peut être le volant d'une ſonnerie), le plus grand nombre de révolutions poſſible; l'on diviſera la ſomme de leurs dents en deux parties égales, l'on aura 60 dents pour chaque roue, leſquelles multipliées l'une par l'autre donnent 3600: qu'on diviſe enſuite pour le produit des deux pignons qui eſt 36, l'on aura pour quotient 100 révolutions de la troiſieme roue ou volant. Mais ſi l'on ôte quatre dents de l'une pour les joindre à l'autre, l'on aura 56 × 64, c'eſt-à-dire, 3584, qui diviſé par 36 produit de leurs pignons, aura pour quotient 99 $\frac{5}{9}$ de révolutions de la troiſieme roue, pour une de la premiere, & ce nombre de révolutions eſt différent du premier produit de $\frac{4}{9}$ quarré de $\frac{2}{3}$, parce que les quatre dents que j'ai ôtées de l'une pour les mettre à l'autre, à cauſe des pignons de ſix dans leſquels elles s'engrenent, doivent être conſidérées chacune en particulier pour des ſixiemes de révolutions: donc quatre dents ſont $\frac{2}{3}$ de révolutions dont le quarré eſt égal à $\frac{4}{9}$.

Si l'on ôte 17 dents de l'une pour les joindre à l'autre, l'on aura 78 × 43, c'eſt-à-dire, 3311, qui diviſé par 37 produit des deux pignons, donnera pour quotient 91 $\frac{35}{36}$ de révolutions de la troiſieme roue pour une de la premiere; & ce dernier nombre de révolutions differe du premier 100 de 8 $\frac{1}{36}$ de révolution quarré de la quantité 17 dents conſidérées comme $\frac{17}{6}$ à cauſe des pignons de 6.

Enfin ſi l'on vient à retrancher 59 dents de l'une pour les joindre à l'autre, l'on aura 119 × 1, dont le produit diviſé par celui des deux pignons 6 donnera pour quotient $3\frac{11}{36}$ de révolutions de la troiſieme roue pour une de la premiere, lequel quotient différe du premier 100 de $96\frac{35}{36}$ de révolutions, dont la racine quarrée eſt $\frac{59}{6}$.

L'on voit clairement que les révolutions diminuent en ôtant des dents d'une roue, quoiqu'on les mette à l'autre; l'on pourroit donc faire cette queſtion: ſi l'on ôte des dents d'une roue, combien en faudra-t-il remettre à l'autre pour garder le même nombre de révolutions? La queſtion ſeroit bien-tôt réſolue ſi l'on pouvoit faire des fractions de dents comme l'on peut faire des fractions de révolutions dans les exemples ci-deſſus. Si l'on fait l'opération on trouvera

pour le premier cas .... $56 \times 64\frac{16}{56} = 3600$

pour le ſecond cas .... $43 \times 83\frac{31}{43} = 3600$

pour le troiſieme cas .... $1 \times 3600 = 3600$

L'avantage de cette méthode de ſavoir l'effet que produit l'inégalité qu'on donne au facteur, me paroît ſi utile dans l'horlogerie où preſque tous les effets agiſſent par voie de multiplication & de diviſion des leviers les uns ſur les autres, que je me détermine à donner encore un exemple ſur deux petits nombres, par exemple, ſoit 18 comme ſomme de deux facteurs.

Inégalités.	Somme.	Facteur.	Produit.	Quarré de l'inégalité.	Racines.
9	$+9=18$	9	$\times 9=81$	0	
10	$+8=18$	10	$\times 8=80$	1	1
11	$+7=18$	11	$\times 7=77$	4	2
12	$+6=18$	12	$\times 6=72$	9	3
13	$+5=18$	13	$\times 5=65$	16	4
14	$+4=18$	14	$\times 4=56$	25	5
15	$+3=18$	15	$\times 3=45$	36	6
16	$+2=18$	16	$\times 2=32$	49	7
17	$+1=18$	17	$\times 1=17$	64	8
$17\frac{1}{2}$	$+\frac{1}{2}=18$	$17\frac{1}{2}$	$\times\frac{1}{2}=8\frac{3}{4}$	$72\frac{1}{4}$	$8\frac{1}{2}$
$17\frac{}{5}$	$+\frac{1}{2}=18$	$17\frac{4}{5}$	$\times\frac{1}{5}=3\frac{14}{25}$	$77\frac{11}{25}$	$8\frac{4}{5}$

Il y a encore une autre obſervation à faire dans les rouages, il faut, autant que rien ne s'y oppoſe, employer des nombres ſur les roues qui ſoient multiples du nombre des aîles des pignons avec leſquels elles s'engrenent; par ce moyen l'on a l'avantage que les mêmes dents agiſſent toujours ſur les mêmes aîles, & lorqu'on a l'engrenage à examiner, un ſeul tour de roue ſuffit, au-lieu que lorſque les pignons ne diviſent pas exactement le nombre de leurs roues, les mêmes dents ne ſe trouvent plus ſur les mêmes aîles qu'après un certain nombre de révolutions, ce qui fournit une queſtion à réſoudre qui n'a cependant rien de difficile en ſoi, mais qui peut être ignorée par pluſieurs, & comme l'on a ſouvent beſoin de faire engrener des roues de différens nombres pour avoir telle partie ou tel nombre de révolutions qui puiſſe produire un effet; la queſtion ſe réduit à montrer quand les mêmes dents reparoiſſent ſur les mêmes aîles.

Si deux roues de même nombre de dents s'engrenent l'une dans l'autre, quelque nombre de révolutions qu'elles faſſent, les mêmes dents ſe rencontreront toujours à toutes leurs révolutions, il n'y a là nulle difficulté. Mais ſi l'une des roues a une dent de plus, alors les révolutions de l'une ne ſeront pas égales aux révolutions de l'autre, il s'en faudra d'une dent après la premiere révolution, de deux après la ſeconde, ainſi de ſuite, juſqu'à ce que le nombre des révolutions de la premiere roue égale le nombre des dents de la ſeconde, par exemple, ſi l'on a deux roues, l'une de 31 & l'autre de 17, ſi 31 conduit 17, les mêmes dents ſe rencontreront à la dix-ſeptieme révolution de la premiere roue; ſi au contraire la roue de 17 conduit celle de 31 elles ſe rencontreront à la trente-unieme révolution de la premiere; en un mot les mêmes dents ſe rencontrent en prenant alternativement le nombre des dents de l'une pour le nombre des révolutions de l'autre.

Enfin pour remplir mes engagemens il me reſte à donner une ſuite des rouages tous compoſés pour remplir tel nombre donné de *vibrations* & d'oſcillations.

$6\ 6\ 6\ \frac{1}{2}$

/ / / /

1er. 60.50.50.13.

$10\times 8\frac{1}{3}\times 8\frac{1}{3}\times 26=18055\ \frac{5}{9}$.

$6\ 6\ 6\ \frac{1}{2}$

/ / / /

2. 60.50.49.13.

$10\times 8\frac{1}{3}\times 8\frac{1}{6}\times 26=17694\ \frac{4}{4}$.

$6\ 6\ 6\ \frac{1}{2}$

/ / / /

3. 60.50.48.13.

$10\times 8\frac{1}{3}\times 8\times 26=17333\ \frac{1}{3}$.

$6\ 6\ 6\ \frac{1}{2}$

/ / / /

4. 66.54.48.11.

$11\times 9\times 8\times 26=17424$.

$7\ 6\ 6\ \frac{1}{2}$.

/ / / /

5. 63.60.54.11.

$9\times 10\times 9\times 22=17820$,

$6\ 6\ 6\ \frac{1}{2}$.

/ / / /

6. 54.48.48.15.

$9\times 8\times 8\times 30=17280$.

$7\ 7\ 7\ \frac{1}{2}$.

/ / / /

7. 63.56.56.15.

$9\times 8\times 8\times 30=17280$.

$7\ 6\ 6\ \frac{1}{2}$.

/ / / /

8. 63.54.50.13.

$9\times 9\times 8\frac{1}{2}\times 26=17750$.

$7\ 7\ 7\ \frac{1}{2}$.

/ / / /

9. 63.54.54.15.

$9\times 7\frac{5}{7}\times 7\frac{5}{7}\times 30=16067\frac{37}{49}$.

$5\ 6\ 8\ \frac{1}{2}$.

/ / / /

10. 55.52.48.15.

$11\times 8\frac{2}{3}\times 6\times 30=17160$.

$6\ 6\ 6\ \frac{1}{2}$.

/ / / /

11. 54.50.50.13.

$9\times 8\frac{1}{3}\times 8\frac{1}{3}\times 26=16250$.

$6\ 6\ 6\ \frac{1}{2}$.

/ / / /

12. 66.60.54. 9.

$11\times 10\times 9\times 18=17820$.

$6\ 6\ 7\ \frac{1}{2}$.

/ / / /

13. 60.54.49.13.

$10\times 9\times 7\times 26=16380$.

$7\ 8\ 7\ \frac{1}{2}$.

/ / / /

14. 56.60 57.15.

$8\times 7\frac{1}{2}\times 8\frac{1}{7}\times 30=14657\frac{1}{7}$.

$6\ 6\ 6\ \frac{1}{2}$.

/ / / /

15. 60.48.51.13.

$10\times 8\times 8\frac{1}{2}\times 26=17680$.

$6\ 8\ 8\ \frac{1}{2}$.

/ / / /

16. 72.60.50.15:

$12\times 7\frac{1}{2}\times 6\frac{1}{4}\times 30=16875$.

$7\ 8\ 7\ 6\ \frac{1}{2}$.

/ / / / /

17. 42.40.35.32.11.

$6\times 5\times 5\times 5\frac{1}{3}\times 22=18040$.

A ſeconde.

roue de ſeconde mue par le pignon de roue d'échappement;

65 $6\ 6\ 6\frac{1}{2}$.

/ / / /

18. 54.52.50.13.

$9\times 8\frac{2}{3}\times 8\frac{1}{3}\times 26=16900$ à $4\frac{25}{36}$ par ſeconde.

64 $6\ 6\ 6\ \frac{1}{2}$.

/ / / /

19. 60.48.48.14.

$10\times 8\times 8\times 28=17920$ à $4\frac{44}{45}$ par ſeconde.

$\overset{66}{\smile}$ 6 6 6 $\frac{1}{2}$.
| | | /
20. 55.54.48.13.
$9\frac{1}{6} \times 9 \times 8 \times 26 = 17160$ à $4\frac{19}{90}$.

$\overset{70}{\smile}$ 6 6 6 $\frac{1}{2}$.
| | | |
21. 56.54.50.12.
$9\frac{1}{3} \times 9 \times 8\frac{11}{3} \times 24 = 16800$ à $2\frac{2}{3}$.

$\overset{60}{\smile}$ 8 8 8 $\frac{1}{2}$.
/ | | /
22. 64.60.60.16.
$8 \times 7\frac{1}{3} \times 7\frac{1}{2} \times 32 = 14400$ à 4.

D'une montre à deux balanciers, échappement de M. de la Roche.

$\overset{72}{\smile}$ 7 7 7 10. 15
| | | /
23. 56.42.42.40 6.
$8 \times 6 \times 6 \times 4 \times 12 = 13824$ à $3\frac{21}{35}$.

D'une montre à ſeconde en bague.

6 6 6 6 $\frac{1}{2}$.
| | | | /
24. 36.36. 30. 30. 10.
$6 \times 6 \times 5 \times 5 \times 20 = 18000$ à 5 par ſeconde.

8 6 6 $\frac{1}{2}$.
/ / / /
25. 60.48.70.15.
$7\frac{1}{2} \times 8 \times 10 \times 30 = 18000$ à 5 vibrat. par ſeconde.

Montre à trente-ſix heures battant les ſecondes.

8 8 11 $\frac{1}{2}$.
/ | | /
26. 64.60.30.11.
$8 \times 7\frac{1}{2} \times 2\frac{8}{11} \times 22 = 3600$ à 1 vibr.

Montre à une demi-ſeconde à trente-deux heures.

10 8 8 12 $\frac{1}{2}$.
/ | | | /
27. 50.64 60.48.15.
fuſée 6 tours $\frac{1}{2} \times 5 \times 8 \times 7\frac{1}{2} \times 4 \times 30 = 7200$ par heure.

Montre à huit jours à demi-ſecondes au centre.

fuſée, 10. 10. 8. 8. 8. $\frac{1}{2}$.
/ | | | | |
28. 50.60.60.64.32.15.
à 6 tours $\frac{1}{2} \times 5 \times 6 \times 7\frac{1}{2} \times 8 \times 4 \times 30 =$ à 2 vib. 7200.

Montre à huit jours battant les ſecondes au centre.

fuſée, 10. 10. 8. 8. $\frac{1}{2}$.
/ | | | |
29. 50.60.60.64.30.
à $6\frac{1}{2}$ tours $5 \times 6 \times 7\frac{1}{2} \times 8 \times 60 = 3600$.

Montre à un mois battant les ſecondes au centre.

fuſée, 8 7 6 6 $\frac{1}{2}$.
/ | | | /
30. 72.70.45.48.30.
9 tours $\frac{1}{2} \times 9 \times 10 \times 7\frac{1}{2} \times 8 \times 60 = 33$ jours $\frac{3}{4}$, à 3600 par heure.

Montre à ſix mois battant les ſecondes.

16 6 6 6 $\frac{1}{2}$.
/ | | | /
31 96.96.108.108.30.
8 tours $\frac{3}{4} \times 12 \times 18 \times 18 \times 60 = 184$ jours ou 6 mois.

Montre à un an battant la ſeconde excentrique.

8 6 6 6 $\frac{1}{2}$.
/ | | | /
32. 96.96.108.108.30.
8 tours $\frac{3}{4} \times 12 \times 12 \times 18 \times 18 \times 60 = 378$ jours.

Rouage pour être employé au pendule à ſecondes, pour être remonté tous les mois.

12.10. 8. 8. $\frac{1}{2}$.
/ / | | /
1er 96.90.64.60 30.
14 tours de cylindre $\times 8 \times 9 \times 8 \times 7\frac{1}{2} \times 60 = 37$ jours $\frac{5}{6}$ à 3600 par heure.

Louguenr, 3 piés 8 lignes $\frac{57}{100}$.

Autre pendule d'un mois.

12. 10. 10. 10 $\frac{1}{2}$.
| | | | /
2. 84.80.80.75 30.
14 tours $7 \times 8 \times 8 \times 7\frac{1}{2} \times 60 = 32\frac{1}{8}$ à 3600.

Longueur, 3 pouces 8 lignes $\frac{57}{100}$.

Pendule à ſecondes pour être remontée tous les huit jours.

8 8 7 $\frac{1}{2}$.
| | | /
3. 96.60.56.30.
16 tours $12 \times 7\frac{1}{2} \times 8 \times 60 = 8$ jours, 3600 oſcillations par heure.

Longueur, 3 piés 8 lignes $\frac{57}{100}$.

Autre à huit jours & plus.

10 8. 7. $\frac{1}{2}$.
/ / | /
4. 90 60. 56. 30.
$9 \times 7\frac{1}{2} \times 8 \times 60 = 8$ jours.

Longueur, 3 piés 8 lignes $\frac{57}{100}$.

Pendule à une demi-ſeconde par battement à huit jours, avec une fuſée comme à une montre, peut faire une très-bonne pendule, quoique le pendule ait peu de longueur.

10. 10. 8. 8. 8. $\frac{1}{2}$.
| | | | | |
5. 50.60 60.64.32.15.
6 tours $\frac{1}{2} \times 10 \times 6 \times 7\frac{1}{2} \times 8 \times 8 \times 30 = 8$ jours, à 7200 par heure.

Longueur, 9 pouces 2 lignes.

Pendule

Pendule à un mois & à reſſort.

14. 6. 7. 7. $\frac{1}{2}$.

/ / | | |

6. 120.80.77.70.30.

1 tour $8\frac{4}{7} \times 10 \times 11 \times 10 \times 60 = 32$ jours, à 6600 par heure.

Longueur, 10 pouces.

Pendule à quinze jours & à reſſort.

12. 8. 6. 6. $\frac{1}{2}$.

| | | | |

7. 84.80.72.66.31.

7 tours $7 \times 10 \times 12 \times 11 \times 62 = 20$ jours $\frac{5}{6}$, à 8184 oſcillations.

Longueur, 7 pouces.

Pendule à huit jours.

12. 8. 6. 6. $\frac{1}{2}$.

| | | | |

8. 66.64.72.66.30.

5 tours $\frac{1}{2} \times 5\frac{1}{2} \times 8 \times 12 \times 11 \times 60 = 10$ jours, à 7920 oſcillations.

Longueur, 7 pouces 6 lignes.

Dans les pendules à reſſort où l'on cherche à faire le pendule auſſi long que la boëte le peut permettre, l'on ne varie guere les nombres du rouage; ce n'eſt que ſur le rochet dont on diminue le nombre de ces dents quand le pendule augmente en longueur, & au contraire; enſorte qu'on peut prendre ſans erreur ſenſible ſur un rochet

de 33 qui donne	7260	oſcillations	9 pouces	
de 32	7040		9	8 lign.
de 31	6820		10	3
de 30	6600		10	6
de 29	6380		11	7
de 28	6160		12	6
de 27	5940		13	8
de 26	5720		14	8
de 25	5500		15	9
de 24	5280		17	
de 23	5060		18	3
de 22	4840		20	8
de 21	4620		22	6
de 20	4400		24	6
de 19	4180		27	

Cet article eſt de M. ROMILLY, *Horloger.*

RENVOI de la page 264.

VINGTIEME, IMPOSITION, ſ. m. (*Econ. pol.*) dans cette acception particuliere ce mot exprime une portion de revenus que tous les citoyens donnent à l'état pour les beſoins publics, & dont la quotité eſt déterminée par ſa propre dénomination.

Cette maniere de contribuer aux charges de la ſociété eſt fort ancienne; elle a plus de rapport qu' aucune autre à la nature des obligations contractées envers elle par les citoyens: elle eſt auſſi la plus juſte, la moins ſuſceptible d'arbitraire & d'abus.

Il paroît, au rapport de Plutarque, que c'eſt ainſi que les Perſes aſſéyoient les impôts. Darius, pere de Xercès, dit-il, ayant fixé les ſommes que les peuples devoient payer ſur leurs revenus, fit aſſembler les principaux habitans de chaque province, & leur demanda ſi ces ſommes n'étoient point trop fortes; moyennement, répondirent-ils. Auſſi-tôt le prince en retrancha la moitié. Les peuples ſeroient heureux ſi le prince regloit ainſi les beſoins ſur les leurs.

Les tributs ſe levoient à Athènes dans la proportion du produit des terres; le peuple étoit diviſé en quatre claſſes. La premiere compoſée des *pentacoſiomediſmnes*, qui jouiſſoient d'un revenu de 500 meſures de fruits liquides ou ſecs & payoient un talent.

Ceux de la ſeconde claſſe, nommés *chevaliers*, qui n'avoient que trois cens meſures de revenu, payoient un demi-talent.

Les *zeugites*, qui formoient la troiſieme claſſe, & qui ne poſſédoient que deux cens meſures de revenu, donnoient dix mines ou la ſixieme partie d'un talent.

Enfin les *thetes*, qui avoient moins que deux cens meſures de revenus, & qui compoſoient la quatrieme claſſe, ne payoient rien.

La proportion de ces taxes entre elles n'étoit pas, comme on le voit, dans le rapport des revenus entre eux, mais dans celui de ce qui doit reſter de franc au contribuable pour ſa ſubſiſtance; & cette portion exempte étoit eſtimée la même pour tous. On ne penſoit pas alors que pour être plus riche on eût plus de beſoins; il n'y avoit que le ſuperflu qui fût taxé.

A Sparte, où tout étoit commun, où tous les biens appartenoient à tous, où le peuple, & non pas ſes officiers, étoit l'état & ne payoit perſonne pour le gouverner ni pour le défendre, il ne falloit point d'impôts; ils auroient été ſuperflus & impoſſibles à lever: les métaux précieux en étoient proſcrits, & avec eux l'avarice qu'ils produiſent, & les diſſentions qu'elle entraîne. Tant que la pauvreté gouverna Sparte, Sparte gouverna les nations: les plus opulentes y venoient chercher des législateurs.

Juſqu'à Conſtantin, qu'on appelle *le grand*, les tributs dans l'empire romain conſiſterent principalement dans des taxes ſur les fonds: elles étoient fixées au dixieme & au huitieme du produit des terres labourables, & au cinquieme de celui des arbres fruitiers, des beſtiaux, *&c.* On levoit encore d'autres contributions en nature, en grains, & en toutes ſortes de denrées que les peuples étoient obligés de fournir, indépendamment des taxes en argent qui ſe nommoient *daces*.

Dans preſque tous les gouvernemens actuels de l'Europe, & principalement dans ceux qui ſont agricoles, la plus grande partie des impôts eſt également affectée ſur les terres. L'uſage de les lever par *vingtieme* du produit ſubſiſte encore en Artois, en Flandre, dans le Brabant, & il paroît qu'il a lieu de même dans la plûpart des provinces qui compoſoient autrefois l'ancien duché de Bourgogne. On y paye un, deux, trois, quatre, & juſqu'à cinq *vingtiemes* ſuivant que les beſoins & la volonté du ſouverain l'exigent.

En France il y a des impôts de toutes les eſpeces, ſur les terres, ſur les perſonnes, ſur les denrées & les marchandiſes de conſommation, ſur l'induſtrie ſur les rivieres, ſur les chemins, & ſur la liberté de les pratiquer. On y perçoit auſſi le *vingtieme* ou les *vingtiemes* des revenus des citoyens; ces impoſitions n'y ſont établies que par extraordinaire, elles étoient inconnues avant 1710. Louis XIV. ordonna le premier la levée du dixieme avec celle de la capitation qui n'a point été ſupprimée depuis. Le dixieme l'a été après la derniere guerre que ce prince eut à ſoutenir. Sous la régence du duc d'Orléans on voulut le remplacer par le cinquantieme qui n'a point duré. En 1733, & à toutes les guerres ſuivantes, le dixieme a toujours été rétabli & ſupprimé. Enfin en 1750 le *vingtieme* y fut ſubſtitué pour l'acquittement des dettes de l'état, & il en a été levé juſqu'à trois pendant la guerre commencée en 1756, entre cette couronne & l'Angleterre.

En traitant de cet impôt je me ſuis propoſé d'entrer dans quelques détails ſur la nature & l'obligation des charges publiques. Il eſt peu de matiere plus importante que cette partie de l'adminiſtration politique. Ce n'eſt pas pour la multitude. Le peuple n'y voit que la néceſſité de payer, l'homme d'état que le produit, le financier que le bénéfice. Le philoſophe y voit la cauſe de la proſpérité ou de la ruine des empires, celle de la liberté ou de l'eſclavage des citoyens, de leur bonheur ou de leur miſere. Il n'eſt point d'objet plus intéreſſant pour lui, parce qu'il n'en eſt point de ſi prochain de l'humanité, & qu'il ne peut être indifférent ſur tout ce qui le touche de ſi près.

Avant que d'examiner ces diverſes ſortes de tributs ou de droits qui ſont en uſage, & de développer les inconvéniens ou les avantages qui réſultent de leurs différentes natures & des diverſes manieres de les lever; je montrerai:

1°. Que les charges publiques ſont d'autant plus juſtes & d'autant plus légitimes qu'elles ſont fondées ſur les conventions ſociales, & que l'exiſtence & la conſervation des ſociétés en dépendent.

2°. Qu'elles ſont un tribut que lui doivent tous les citoyens, des avantages dont ils jouiſſent ſous ſa protection.

3°. Qu'elles ont pour objet le bien général de la république, & le bien individuel de chacun de ceux qui la compoſent.

4°. Que ne pouvant ſe gouverner par-elle-même, la ſociété a beſoin d'une puiſſance toujours active qui la repréſente, qui réuniſſe toutes ſes forces & les mette en mouvement pour ſon utilité, que cette puiſſance eſt le gouvernement, & que chaque citoyen en lui fourniſſant la contribution particuliere des forces qu'il doit à la ſociété, ne fait que s'acquitter de ſes obligations envers elle & envers lui-même.

5°. Enfin que la ſociété ou le gouvernement qui la repréſente, a droit d'exiger en ſon nom cette contribution; mais que ſa meſure doit être l'utilité publique & le plus grand bien des particuliers, ſans qu'elle puiſſe être excédée ſous aucun prétexte légitime.

1°. Il en eſt du paſſage des hommes de l'état de nature à l'état civil, comme de leur extraction du néant à l'exiſtence, c'eſt la choſe du monde dont on parle le plus & qu'on entend le moins. Ce paſſage s'eſt-il fait par une tranſition ſubite & remarquable? ou bien s'eſt-il opéré par des changemens graduels & inſenſibles, à meſure que les hommes ont ſenti une meilleure maniere d'être & l'ont adoptée? qu'ils ont apperçu les inconvéniens de leurs uſages & les ont rectifiés?

A en croire l'exemple de tous les peuples, & même ce qu'on voit de nos jours, c'eſt ainſi que les ſociétés ſe ſont inſtituées & perfectionnées. Les Ruſſes étoient un peuple avant le regne du czar Pierre: les changemens prodigieux que le génie de ce grand homme produiſit dans ſa nation, en ont fait un peuple plus policé, mais non pas nouveau.

Les Goths avant leurs conquêtes vivoient en communauté & pratiquoient les grands principes d'humanité, qui ſemblent ſe détruire à meſure que les hom-

hommes ſe civiliſent; la bienfaiſance & l'affection qu'ils avoient pour les étrangers, leur fit donner par les Allemands le nom de *Goths*, qui ſignifie *bons*. Ils l'étoient en effet; tandis que le reſte de l'Europe gémiſſoit dans la déſolation & la barbarie, où la violence & l'oppreſſion des gouvernemens les plus policés l'avoient plongée. On voit Théodoric, l'un de leurs premiers rois, faire regner en Italie les lois & la juſtice, & donner le modele d'un gouvernement équitable & modéré. C'eſt dommage qu'on ait à lui reprocher la mort de Symmaque & de Boëce, qu'il fit périr injuſtement ſur des faux rapports; ils étoient philoſophes, il falloit bien qu'ils fuſſent calomniés auprès du prince.

Ces peuples, & tant d'autres ne reſſemblent plus à ce qu'ils ont été; mais ils n'ont fait que ſe civiliſer davantage. Chez les nations ſauvages les plus voiſines de l'état de nature qu'on ait decouvertes, on trouve une ſorte d'union qui eſt certainement le germe d'un état de ſociété plus parfait que le tems & l'habitude pourroient développer ſans le ſecours de l'exemple. L'hoſpitalité que ces nations exercent avec tant de piété, prouvent qu'elles ſentent le beſoin qu'ont les hommes les uns des autres. Ce beſoin eſt la ſource du droit naturel, & l'état de nature eſt lui-même un état de ſociété régie par ce droit. Enfin le penchant d'un ſexe vers l'autre, qui n'eſt continu que dans l'eſpece humaine ſeulement, & la longue imbécilité de l'enfance, reclament évidemment contre cette opinion d'un état originaire abſolument iſolé & ſolitaire, que la forme actuelle des ſociétés ne prouve pas plus que la coordination de l'univers ne ſuppoſe le néant.

Quoi qu'il en ſoit, & de quelque maniere qu'elles ſoient parvenues à l'état où nous les voyons, les ſociétés civiles ont un principe fondamental, d'autant plus inconteſtable, qu'il eſt & ſera toujours celui des ſociétés ſubſiſtantes ſous quelque forme qu'elles exiſtent.

Ce principe eſt la défenſe & la conſervation commune pour laquelle chacun s'eſt aſſocié, & d'où émanent les obligations des citoyens entre eux, de tous envers la ſociété, & de la ſociété envers tous.

Ces obligations conſiſtent de la part des citoyens à unir toutes leurs forces pour en conſtituer la puiſſance générale, qui doit à ſon tour être employée à les protéger & à les conſerver. Tel eſt le but des ſociétés; chacun mettant ſa force en commun l'augmente de celle des autres, aſſure ſa propre exiſtence de l'exiſtence entiere du corps politique dont il ſe rend partie.

Il ſuit, que la ſociété n'étant formée que de l'union des forces de tous, chacun lui doit ſa part de la ſienne. Par force, je n'entends pas ſeulement la qualité phyſique que l'on déſigne ordinairement ſous ce nom, mais toute la puiſſance tant phyſique que morale, dont jouiſſent les hommes comme êtres & comme citoyens. Sans cette union totale des membres qui le compoſent & de toute leur puiſſance, le corps politique ne peut pas plus exiſter qu'un tout ſans parties: ainſi dans cette aſſociation chacun appartient à tous, & tous appartiennent à chacun.

Par cet engagement, je ne veux pas dire que chaque citoyen ait renoncé à ſa propriété perſonnelle, ni à celle de ſes poſſeſſions, & qu'elles ſoient devenues les propriétés du public. Je ſuis bien éloigné d'inſinuer de pareilles maximes. Cette renonciation ſeroit contraire à l'eſprit du pacte ſocial dont la fin eſt de les conſerver; elle ſeroit même préjudiciable, & non avantageuſe à la ſociété.

Les Romains, qui formerent la république la plus puiſſante du monde connu, ne permirent jamais que le gouvernement, en ce qui n'intéreſſoit pas l'ordre & la ſûreté publique, eût aucuns droits ſur leurs perſonnes, ni ſur leurs biens. Ils en jouirent avec la plus grande franchiſe, & dans toute l'étendue des droits qui donnent le titre de *propriété*; c'eſt ce qu'ils appelloient *poſſéder* OPTIMO JURE, ou *jus quiritium*, qui ne fut aboli que ſous Juſtinien, & que Cicéron recommande d'obſerver à ceux qui gouvernent. „La „ principale choſe (dit-il *de off.*) à quoi ils doi„ vent prendre garde, c'eſt que le bien de chaque „ particulier lui ſoit conſervé, & que jamais l'au„ torité publique ne l'entame „.

Mais ces biens & leurs perſonnes n'en étoient que plus dévoués à la république: lorſqu'il s'agiſſoit de ſa défenſe, de ſa gloire ou de ſon utilité, chacun voyoit alors ſon intérêt particulier dans l'intérêt général. La liberté eſt un bien ineſtimable; & plus on peut perdre, plus on a de zele pour ſe défendre. Auſſi pendant long-tems les armées romaines, compoſées de citoyens ſans ſolde, n'étoient, s'il eſt permis de s'énoncer de la ſorte, que des armées de confédérés, dont chacun, ſans dépendre des autres, ſupportoit à ſes frais toutes les dépenſes & les fatigues de la guerre.

Cela prouve qu'en conſervant dans toute ſon intégrité ce droit inviolable & primitif qu'ont les citoyens ſur eux-mêmes, & ſur tout ce qui leur appartient, ils ne s'impoſent que plus fortement l'obligation d'en fournir à l'état tout ce qui eſt néceſſaire pour ſon maintien & ſa conſervation; enſorte que quand cette obligation ne ſeroit pas déja contractée par les conventions du contrat ſocial, elle réſulteroit de l'intérêt individuel des membres qui l'ont ſouſcrit, qui ſe trouve en ce point dans une dépendance réciproque, & dans un rapport mutuel avec l'intérêt commun.

Mais j'ai montré que l'union civile n'a pour objet que l'inſtitution de la puiſſance générale. Les charges publiques d'où elle tire ſon exiſtence ſont donc légitimes, puiſqu'elles conſtituent cette puiſſance qui fait la conſervation de la ſociété, & par conſéquent celle des individus qui la compoſent: juſtes, puiſqu'elles ſont communes à tous, & que chacun s'eſt néceſſairement ſoumis aux conditions qu'il a impoſées aux autres.

II. A la juſtice & à la légitimité des charges publiques, il faut ajouter qu'elles ſont encore un tribut que tous les citoyens doivent à la ſociété, des avantages qu'elle leur procure. N'eſt-ce pas ſous la ſauve-garde de la puiſſance commune ou du corps politique qu'ils jouiſſent de la liberté civile, tant pour leurs perſonnes que pour leurs biens?

Dans l'origine, ce tribut étoit de tout ce que poſſédoient les citoyens, & encore de leur ſervice perſonnel. Alors les forces générales trop bornées exigeoient la réunion de toutes forces particulieres. A meſure que les ſociétés ſe ſont étendues, leur puiſſance s'eſt accrue de toute celle des individus qui s'y ſont joints, & leurs richeſſes des plus grands eſpaces de terrein qu'elles ont occupé. La totalité des forces individuelles n'a plus été néceſſaire pour la défenſe & la ſûreté commune, il a ſuffi d'en fournir une partie pour former la puiſſance générale & ſuprême: c'eſt à quoi ſe ſont réduites les obligations de tous envers tous.

Ce tribut ſe leve ſous différentes formes & différens noms; mais ce changement n'en a pas produit dans ſa nature. C'eſt toujours la même contribution de forces que tous les citoyens ſe ſont engagés de fournir pour le maintien du corps politique, dont ils ſont les parties: d'où l'on voit que perſonne n'en peut être affranchi, & que toutes immunités, toutes exemptions qui en diſpenſent ſont nulles par le droit primordial & inaltérable de chaque citoyen contre tous, & de tous contre chacun; qu'elles ſont autant d'attentats à la ſûreté publique & à l'union ſociale, dont la deſtruction réſulteroit du progrès de ces exemptions.

C'eſt bien pis ſi ceux qui en jouiſſent poſſedent encore la plus grande partie des biens de l'état, ſi ne contribuant en rien au maintien de la ſociété, ils profitent ſeuls de tous ſes avantages, & n'en ſupportent pas les charges. De tels citoyens n'en peuvent être regardés que comme les ennemis, dont l'état ne peut trop hâter la ruine, s'il veut éviter la ſienne.

Mais nous aurons occaſion de parler ailleurs des dangers de cet abus. Après avoir établi la légitimité, l'obligation & la juſtice des charges publiques, montrons qu'elles n'ont pour objet que le bien général de la communauté & l'avantage particulier de ceux qui la compoſent.

III. Les ſociétés ſont entr'elles ce qu'on ſuppoſe qu'étoient les hommes avant qu'elles fuſſent formées, c'eſt-à-dire en état de guerre; mais cet état eſt bien plus réel & plus général depuis que le droit de quelques-uns à tout a été ſubſtitué à celui de tous, & que l'ambition, les paſſions d'un ſeul ou de pluſieurs, & non pas le beſoin ou l'appetit phyſique individuel peut déterminer l'attaque & forcer à la défenſe.

Cet état de guerre univerſel & continuel oblige chaque gouvernement civil, dont la principale fonction eſt d'aſſûrer le repos public, à être perpétuel-

lement

lement en garde contre ſes voiſins, il faut entretenir ſur les frontieres des troupes toujours prêtes à s'oppoſer aux invaſions qu'ils pourroient tenter ſur ſon territoire. Souvent même la défenſe oblige de faire la guerre, ſoit pour repouſſer l'attaque, ſoit pour la prévenir.

La conſtitution des états anciens, leur étendue bornée, n'exigeoient pas les immenſes & ruineuſes précautions que l'on prend à cet égard dans le ſyſtème actuel de l'Europe, & qui n'y laiſſent pas même jouir des apparences de la paix. Le gouvernement pouvoit veiller ſur toutes les dépendances de la république, en raſſembler les forces avec facilité, & les porter avec promptitude par-tout où la défenſe étoit néceſſaire. On n'y employoit point de troupes mercenaires, on n'y tenoit point des armées innombrables toujours ſur pié, l'état n'auroit pû ſuffire à leur dépenſe, & elles auroient mis la liberté publique en danger, les citoyens défendoient la patrie & leurs poſſeſſions.

Rome ne fut plus libre dès que Marius y eut introduit des troupes ſoudoyées. Il fut poſſible de les acheter, & la république eut bientôt un maître.

Le gouvernement féodal fut détruit quand l'uſage des mêmes troupes s'établit parmi les nations qui ſe fonderent ſur les ruines de l'empire romain. La puiſſance ne peut être long-tems partagée, lorſque le ſalaire & les récompenſes d'une multitude dépendent d'un ſeul.

Ces nouveaux uſages diſpenſerent les citoyens du ſervice militaire; mais ils les aſſujettirent aux contributions néceſſaires pour l'entretien de ceux qui le font pour eux. Leur tranquillité, celle de l'état, & la conſervation de leurs biens en dépendent. Les charges qu'ils ſupportent pour cet objet, procurent donc le bien général & leur avantage particulier.

Mais les ennemis du dehors ne ſont pas les ſeuls que la ſociété ait à craindre; il faut encore qu'une police exacte aſſûre ſon repos intérieur & celui de ſes membres, enſorte qu'elle ne ſoit point troublée par des factions, & qu'ils ſoient en ſûreté eux & leurs poſſeſſions ſous la puiſſance des lois.

L'indifférence des cultes, l'égalité des conditions & des fortunes qui prévient les effets également funeſtes de l'ambition des riches & du déſeſpoir des pauvres, étoient très-favorables à cette tranquillité. Par-tout où les hommes ſont heureux & libres, ils ſont nombreux & tranquilles. Pourquoi ne le ſeroient-ils pas? On ne veut changer ſa condition que quand elle ne peut devenir plus pénible. C'eſt donc moins par des reglemens & des punitions, que par la tolérance religieuſe que réclame ſi fortement le droit naturel & poſitif, par l'équité & la douceur du gouvernement que l'on maintiendra la paix dans l'état, & la concorde parmi les citoyens; c'eſt en faiſant regner la juſtice, la vertu & les mœurs qu'on en fera la proſpérité.

La multiplicité des lois produit la multiplicité des infractions & des coupables. *Lycurgue* fit peu de lois, mais il donna des mœurs à ſa patrie qui la conſerverent & la rendirent long-tems puiſſante. *Et in republica corruptiſſima plurimæ leges*, dit Tacite.

Il eſt dangereux ſur-tout qu'il en exiſte que les citoyens croient devoir préférer, qui contrarient les lois civiles, & qui ayent ſur eux une plus grande autorité. Les chrétiens d'Irlande, ceux de la ligue, & tant d'autres les méconnurent & perdirent tous ſentimens naturels & toute affection ſociale dès que la ſuperſtition leur en ordonna le mépris, & que le fanatiſme leur commanda de s'égorger.

On a dit des jéſuites qu'ils étoient un corps dangereux dans l'état, parce qu'il dépendoit d'une puiſſance étrangere, & l'on a dit une vérité. On en dira une autre en aſſûrant que, par les dogmes & la croyance des cultes modernes, il n'y a point d'état qui ne forme également contre lui-même un corps dangereux, dont les intérêts étrangers & fantaſtiques doivent produire ſa deſtruction morale & politique: *omne regnum contra ſe diviſum deſolabitur*. On trouve ailleurs, *nolite arbitrari quia pacem venerim mittere in terram: non veni pacem mittere ſed gladium... Veni enim ſeparare hominem adverſus patrem ſuum, & filiam adverſus matrem ſuam, & nurum adverſus ſocrum ſuam.... & inimici hominis domeſtici ejus*. Les paſſages ſont poſitifs, mais il n'y a pas un chrétien éclairé aujourd'hui qui n'en rejette les conſéquences.

Quand Monteſquieu avance contre Baile que „ de „ véritables chrétiens ſeroient des citoyens éclairés „ ſur leurs devoirs, & qui auroient un très-grand „ zèle pour les remplir; qu'ils ſentiroient très-bien „ les droits de la défenſe naturelle, que plus ils „ croiroient devoir à la religion, plus ils penſeroient „ devoir à la patrie, *&c.* „ Monteſquieu dit des choſes vraies, quoiqu'elles paroiſſent difficiles à concilier avec les idées de quelques peres de l'Egliſe. Tertulien voulant juſtifier les chrétiens des vues ambitieuſes qu'on leur imputoit, & dont il eût été plus raiſonnable de les ſoupçonner ſous Conſtantin, s'exprime ainſi: „ nous ne pouvons pas combattre pour „ défendre nos biens, parce qu'en recevant le baptême nous avons renoncé au monde & à tout ce „ qui eſt du monde; ni pour acquérir les honneurs „ croyant qu'il n'y a rien qui nous convienne moins „ que les emplois publics; ni pour ſauver nos vies, „ car nous en regardons la perte comme un bonheur. *Nobis omnis gloriæ, & dignitatis ardore frigentibus &c.* (Tert. ap.)

Cette doctrine n'eſt certainement pas propre à faire des défenſeurs de la patrie; mais c'eſt celle de Tertulien qu'il ſera toujours poſſible de ramener à un ſentiment plus conforme à l'intérêt public, par la diſtinction qu'on a faite tant de fois des préceptes & des conſeils, des ordres pour l'établiſſement du chriſtianiſme d'avec le chriſtianiſme même.

Or, par ces diſtinctions tout ſe reduit à la morale de l'Evangile: & qu'eſt-elle autre choſe que la morale univerſelle gravée dans tous les cœurs par la nature, & reconnue dans tous les hommes par la raiſon?

Celui qui aura les vertus ſociales, ſans être d'aucune ſecte, ſera un homme juſte & raiſonnable, pénétré des devoirs que la nature & ſon état de citoyen lui impoſent, fidele à les remplir, & à rendre tout ce qu'il doit à l'humanité & à la ſociété dont il fait partie.

Mais ne faites aucune diſtinction des tems, & confondez les conſeils avec les préceptes, & le même homme ne ſera plus qu'un étranger exilé ſur la terre, où rien ne peut l'attacher. Enivré des félicités éternelles, il n'a garde de s'occuper de ce qui les lui feroit perdre. Le meilleur citoyen, ſera partagé entre cet intérêt qui le dominera, & celui de ſa patrie. C'eſt beaucoup encore s'il les balance; lequel préferera-t-il? pour contribuer au maintien & au repos de la ſocieté civile dont il eſt membre, pour remplir ſes engagemens envers elle & ſes ſemblables ſacrifiera-t-il le bonheur infini qui l'attend dans la patrie céleſte, & riſquera-t-il en le perdant, de s'expoſer à des malheurs auſſi longs? Pour obtenir l'un & éviter l'autre, il abjurera donc toutes vertus humaines & ſociales, & on ne pourra l'en blâmer, car c'eſt ce qu'il a de mieux à faire.

„ Cette merveilleuſe attente des biens ineffables „ d'une autre vie; dit un philoſophe, doit déprimer la valeur & ralentir la pourſuite des choſes „ paſſageres de celle-ci. Une créature poſſédée d'un „ intérêt ſi particulier & ſi grand, pourroit compter „ le reſte pour rien, & toute occupée de ſon ſalut „ éternel, traiter quelquefois comme des diſtractions „ mépriſables & des affections viles, terreſtres, & „ momentanées, les douceurs de l'amitié, les lois „ du ſang & les devoirs de l'humanité. Une imagination frappée de la ſorte décriera peut-être les „ avantages temporels de la bonté, & les récompenſes naturelles de la vertu, élevera juſqu'aux „ nues la félicité des méchans, & déclarera dans les „ accès d'un zèle inconſidéré, que *ſans l'attente des biens futurs, & ſans la crainte des peines éternelles, elle renonceroit à la probité pour ſe livrer entierement à la débauche, au crime & à la dépravation*; ce qui montre que rien ne ſeroit „ plus fatal à la vertu qu'une croyance incertaine & „ vague des récompenſes & des châtimens à venir „ (*eſſai ſur le mérite & la vertu*): on peut ajouter qu'elle ne l'eſt pas moins à la tranquillité & à la conſervation des empires. Elle doit reduire les plus gens de bien à la cruelle alternative d'être irréligieux ou dénaturés & mauvais citoyens.

Mais qu'on ne diſe pas que la religion exige cet abandon total & funeſte des devoirs humains. Si on lit: *Et omnis qui reliquerit dominum, vel fratres aut patrem, aut matrem, aut filios, aut agros propter nomen meum, centuplum accipiet & vitam æternam poſſidebit* (*Matth. ch. xix. ℣. 29. & Luc, ch. xiv.*) *Si quis venit ad me & non odit patrem ſuum, & matrem & uxo-*

& uxorem, & filios, & fratres, & ſorores, adhuc autem & animam ſuam, & venit poſt me, non poteſt meus eſſe diſcipulus. Il eſt conſtant que ces paroles s'adreſſent principalement à ceux que J. C. appelloit à l'apoſtolat qui exige en effet tous ces ſacrifices.

Prétendre y aſſujettir indiſtinctement tout le monde, c'eſt transformer la ſociété en un monaſtere; & l'on eſt alors en droit de demander qui eſt-ce qui retiendra les hommes, quelle autorité les empêchera d'être dénaturés & indifférens à toute liaiſon ſociale, & que deviendra la république, ſi pour ſe rendre plus dignes encore des récompenſes qui ſont promiſes, on vit éloigné du commerce des femmes, & ſi pour accélerer ſa ruine par une plus prompte deſtruction de l'eſpece, les jeûnes & les macérations ſe joignent aux infractions de toutes les lois naturelles & civiles.

La ſociété ne peut ſubſiſter ſans l'union des forces de tous ceux qui la compoſent; que deviendra-t-elle ſi, comme il ſeroit preſcrit, & comme l'exigeroit l'importance de la choſe, ils étoient uniquement occupés du ſoin de leur ſalut; s'ils vivoient ainſi qu'ils le devroient, ſelon Tertulien, dans l'abnégation de tout intérêt public, dans la contemplation & l'oiſiveté, & refuſant tout travail qui ſeul produit les richeſſes & la puiſſance du corps politique?

Les anciens ne déifioient que les hommes qui avoient rendu des ſervices ſignalés à la patrie, par-là ils invitoient les autres à lui être utiles. Les modernes ſemblent n'avoir réſervé cet honneur qu'à ceux qui ſe ſont le plus efforcés de lui nuire, & qui auroient produit ſa ruine, ſi leur exemple eût été ſuivi.

Quand donc pour ſoumettre les peuples à ces opinions deſtructives, le magiſtrat emploie la force, dont il n'eſt dépoſitaire que pour en faire uſage à leur profit, c'eſt un homme qui prête ſon épée à un autre pour le tuer, ou qui s'en ſert pour s'aſſaſſiner lui-même.

Salus populi ſuprema lex eſto. Les gouvernemens les plus ſtables & les plus heureux ont été ceux où rien n'a prévalu ſur cette maxime, où la loi civile a été la ſeule regle des actions des hommes, où tous y ont été ſoumis, & n'ont été ſoumis qu'à cela. Qu'importe au gouvernement & à la cité, comment penſe un citoyen ſur des matieres abſtraites & métaphyſiques, pourvu qu'il faſſe le bien, & qu'il ſoit juſte envers les autres & lui-même! Les citoyens ſe ſont garantis réciproquement leur conſervation temporelle & civile; voilà ce qui importe à tous que chacun rempliſſe; mais quelqu'un s'eſt-il rendu garant du ſalut d'un autre? Qui eſt ce qui a le droit de preſcrire à ma conſcience ce qu'elle doit croire ou rejetter? Je n'en ai moi-même le pouvoir que par la raiſon.

Elle ſe perſuade encore moins par la violence; & comme dit très-bien Montagne, c'eſt mettre ſes conjectures à bien haut prix que d'en faire cuire un homme tout vif. Denis, le fleau de la Sicile, fait mourir un Marcias, qui avoit rêvé qu'il l'aſſaſſineroit. Je le conçois, Denis étoit un tyran; mais qu'avoient rêvé ces vaudois, de qui le ſeigneur de Langey marquoit à François I. „ Ce ſont des gens qui depuis „ 300 ans ont défriché des terres & en jouiſſent au „ moyen d'une rente qu'ils font aux propriétaires, „ & qui, par un travail aſſidu, les ont rendu fertiles; qui ſont laborieux & ſobres; qui au-lieu d'employer leur argent à plaider, l'emploient au ſoulagement des pauvres; qui payent régulierement „ la taille au roi, & les droits à leurs ſeigneurs; „ dont les fréquentes prieres & les mœurs innocentes témoignent qu'ils craignent Dieu „?

Qu'avoient fait, dis-je, ces citoyens vertueux, fideles & laborieux, pour être maſſacrés avec des cruautés qu'on ne peut lire dans le p. de Thou ſans être ſaiſi d'horreur & de compaſſion? Et le ſouverain qui eut le malheur d'y ſouſcrire, qu'étoit-il? Helas, un homme, rempli d'ailleurs des qualités les plus eſtimables, mais indignement trompé par la ſuperſtition & aveuglé par le fanatiſme.

Une choſe qui mérite d'être remarquée, & que je ne crois pas l'avoir encore été. C'eſt que dans l'impoſſibilité de nier enſuite l'atrocité de ces crimes, ceux qui en ſont les auteurs oſent y ajouter celui d'en accuſer la politique des princes. C'eſt par elle, diſent-ils, que des millions d'hommes ont été exterminés, la religion n'y eut aucune part. Un de ces apologiſtes du crime, qui, pour applaudir aux déteſtables fureurs de leurs ſemblables, tremperoient ſans remords leur plume dans le ſang humain qu'ils ont fait couler, n'a pas craint d'outrager en même tems la nature & les ſouverains, en ſoutenant cette coupable aſſertion dans un ouvrage qui excite l'indignation, & qui auroit certainement attiré ſur l'auteur la vengeance publique, ſi cet auteur n'avoit prudemment quitté un pays dont il n'auroit pas dépendu de lui que le ſol ne fût encore jonché des cadavres de ſes habitans. *Voyez l'apol. de la S. Barthelemi, par l'abbé* de Caveyrac.

Sans doute la vraie religion condamne ces meurtres abominables; mais comme ce n'eſt pas de celle-là dont il s'agit, c'eſt une fourberie d'autant plus criminelle de vouloir en diſculper l'autre aux dépens de la puiſſance civile, qu'elle tend à rendre les ſouverains odieux, en rejettant ſur eux les horreurs dont elle s'eſt rendue coupable.

L'intérêt a dit que les préjugés religieux étoient utiles, même néceſſaires aux peuples, la ſtupidité l'a répété & on l'a cru. Si le vol n'étoit point puni par la loi civile, ils ne le reprimeroient pas plus qu'ils repriment l'adultere qu'ils condamnent auſſi fortement, & qu'ils menacent des mêmes peines. Il faut donc d'autres opinions pour que les républiques ſoient heureuſes & tranquilles, car ſans doute elles ne ſauroient l'être avec des citoyens injuſtes & méchans.

On lit dans l'*eſprit des lois:* „ Il ne faut pas beaucoup de probité pour qu'un gouvernement monarchique ou un gouvernement deſpotique ſe maintienne & ſe ſoutienne. La force des lois dans l'un, „ le bras du prince toujours levé dans l'autre, reglent ou contiennent tout; mais dans un état populaire, il faut un reſſort de plus, qui eſt la vertu „.

Cette propoſition priſe dans un ſens ſtrict & étroit ne paroîtroit ni juſte, ni favorable au gouvernement monarchique, & c'eſt avec raiſon que M. de Volt. a remarqué que la vertu eſt d'autant plus néceſſaire dans un gouvernement, qu'il y a plus de ſéduction que dans tout autre.

Mais celui qui a dit ailleurs: „ les mœurs du prince „ contribuent autant à la liberté que les lois; il peut „ comme elles, faire des hommes des bêtes, & des „ bêtes des hommes. S'il aime les ames libres, il „ aura des ſujets; s'il aime les ames baſſes, il aura „ des eſclaves. Veut-il ſavoir le grand art de regner? „ qu'il approche de lui l'honneur & la vertu; qu'il „ appelle le mérite perſonnel, qu'il gagne les cœurs; „ mais qu'il ne captive point l'eſprit „. Celui, dis-je, qui a ſi bien ſenti le pouvoir & l'utilité de la vertu, n'a pas pu penſer qu'elle fût moins néceſſaire dans un endroit que dans un autre: quelle différence y a-t-il entre le glaive de la loi & celui dont le prince eſt armé? L'un & l'autre menacent, & l'obéiſſance qui en réſulte eſt également l'effet de la crainte. Si elle produit la tranquillité dans les états deſpotiques, c'eſt que les hommes abrutis y ont perdu le ſentiment de leur dignité, & juſqu'à celui de leur exiſtence; ce ſont, pour me ſervir d'une expreſſion dont on ne peut augmenter l'énergie, des corps morts enſevelis les uns auprès des autres; mais partout ailleurs, la crainte ne produira jamais qu'une tranquillité incertaine & inquiette; elle eſt à l'ame ce que les chaînes ſont au corps, l'un & l'autre tendent ſans ceſſe à s'en délivrer.

La loi menaçoit-elle moins après Céſar, Tibere, Caius, Néron, Domitien? *ſi pourtant les Romains devinrent plus eſclaves; c'eſt que tous les coups porterent ſur les tyrans, & aucun ſur la tyrannie:* l'empire en fut-il plus affermi? les progrès de ſon affoibliſſement ſuivirent ceux de la perte de la vertu. Ce qui rendit Rome incapable de recevoir la liberté, lorſque Silla la lui offrit, rendit les Romains incapables de ſentir leur eſclavage, & les empêcha de défendre & de ſoutenir l'empire; toute l'autorité de la loi n'en put empêcher la perte, comme elle n'avoit pû empêcher celle de la vertu & des mœurs.

La politique des Grecs ne connoiſſoit rien de ſi puiſſant que la vertu, pour ſoutenir les républiques. En-vain commandera la loi & la force avec elle, elle n'aſſurera point le repos ni la durée de l'état, ſi c'eſt la crainte & non l'amour de la juſtice qui fait obſerver ſes ordonnances. Lorſque les Athéniens ſouffrirent que Démétrius de Phalere les fît dénombrer dans un marché comme des eſclaves; lorſqu'ils combattirent avec tant de peines & ſi peu de courage contre Philippe, ils étoient auſſi nombreux que

lorſqu'ils défendoient ſeuls la Grece contre le grand monarque de l'Aſie, & qu'ils firent tant d'autres actions héroïques; mais ils étoient moins vertueux & moins touchés des choſes honnêtes. Une nation qui fait des lois pour condamner à mort quiconque propoſera d'employer à un autre uſage l'argent deſtiné pour les ſpectacles, prépare ſes mains aux fers, & n'attend que l'inſtant de les recevoir pour les porter.

Dans tous les tems, & dans toutes les ſortes de gouvernemens, la même cauſe a produit & produira toujours les mêmes effets: on a dit, *point de monarque ſans nobleſſe, point de nobleſſe ſans monarchie*. J'aimerois mieux dire, *point de monarchie ſans mœurs, point de mœurs ſans un gouvernement vertueux*.

Tout eſt perdu quand l'or eſt le prix de tout; quand le crédit, la conſidération, les dignités, & l'eſtime de ſes ſemblables, ſont devenus le lot des richeſſes. Qui eſt-ce qui préférera la vertu, le juſte, l'honnête, aux déſirs d'en acquérir, puiſque ſans elles on n'eſt rien, & qu'avec elles on eſt tout? *quis enim virtutem amplectitur ipſam, præmia ſi tollas?* Alors ce n'eſt plus le mérite des actions qui détermine à les faire, c'eſt le prix qu'elles vaudront. A Rome les couronnes triomphales & civiques, c'eſt-à-dire les plus illuſtres, étoient de feuilles de laurier & de chêne; les autres étoient d'or. Quoi donc! ceux qui obtenoient les premieres n'étoient-ils pas aſſez recompenſé d'avoir augmenté la gloire de leur patrie, ou d'en avoir ſauvé un citoyen; mais ce n'eſt plus ce qui touche, & ce ne ſont plus des couronnes qu'il faudroit, ce ſont des monceaux d'or. Il eſt ſi vrai, que quand il reſte des mœurs à un peuple, c'eſt l'honneur ſeul qui le touche, que les couronnes de lierre que Caton fit diſtribuer, furent préférées aux couronnes d'or de ſon collegue; c'eſt que ſi la couronne eſt d'or, elle a perdu ſa valeur.

Le luxe exceſſif, en dépravant les mœurs & multipliant les beſoins à l'excès, a produit cette avidité ſi funeſte à la vertu & à la proſpérité des empires. Comment ſatisfaire à des ſuperfluités ſi vaſtes, avec une récompenſe honorable! les marques de diſtinction, l'eſtime de ſes concitoyens, ſont dépriſées; on veut étonner par ſa magnificence, & non pas faire admirer ſa vertu: on veut dépouiller la conſidération avec ſes habits, comme Hérodote diſoit que les femmes dépouilloient la honte avec la chemiſe.

Ce n'eſt ni la raiſon ni l'expérience, mais le déreglement du luxe même, qui a énoncé cette maxime repetée avec tant de complaiſance, qu'un grand luxe eſt néceſſaire dans un grand état. Caton l'ancien, ſoutenoit qu'une cité où un poiſſon ſe vendoit plus cher qu'un bœuf, ne peut ſubſiſter; & Caton avoit raiſon, tous les déſordres naiſſent de celui-là, & il n'en eſt point qui pris à part, ne doive cauſer la perte des états.

Pour ne parler ici que de celui de ces déſordres qui eſt le plus analogue au ſujet que je traite, que de maux ne réſulte-t-il pas de l'excès des impôts dont on eſt obligé d'écraſer les peuples pour ſuffire à l'avidité de ceux qui ne connoiſſent de grandeur & de bien que leurs énormes ſuperfluités?

Ces gens faſtueux ne ſavent pas ce que coute de gémiſſemens la dorure qui les couvre: allez donc, hommes ſomptueuſement pervers, orgueilleux inhumains, allez dans cette chaumiere, voyez-y votre ſemblable exténué par la faim, n'ayant plus la force de défendre ſa ſubſiſtance qu'on lui arrache pour en galonner l'habit de vos valets: ſemblables à Saturne, ou plutôt à des bêtes plus féroces encore, vous dévorez les enfans de l'état. Si toute affection naturelle eſt éteinte en vous, ſi vous l'oſez ſans mourir de douleur, regardez ces victimes innocentes de vos débordemens, pendues à un ſein que vous avez flétri par la miſere, vous les nourriſſez de ſang, & vous en faites verſer des larmes à leurs meres: vous répondrez à la nature de la deſtruction de tant d'êtres, qui ne voyent le jour que pour être immolés à votre meurtriere opulence; vous lui répondrez de tous ceux qui n'auront pas été produits, & des poſtérités dont vous aurez cauſé la perte, en deſſéchant par le beſoin les ſources de la génération dans ceux par qui elles devoient être engendrées.

Mon deſſein n'eſt pas de porter plus loin, pour le préſent, ces réflexions ſur les effets du luxe. Je n'examinerai pas non plus juſqu'à quel point il peut être néceſſaire, mais je croirai toujours que dans tout état bien adminiſtré, qui par l'étendue, la poſition, & la fertilité de ſon ſol, produit abondamment au-delà de tous les beſoins, ſa meſure doit être la conſommation du ſuperflu; s'il l'excède, c'eſt alors un torrent que rien ne peut arrêter. Je déveloperai plus loin ces idées.

Les lois ne reprimeront pas plus le luxe que les mœurs; la cenſure put bien les maintenir à Rome tant qu'il y en eut, mais elle ne les y auroit pas rétablies quand la dépravation les eut détruites; la vertu ne s'ordonne point, c'eſt l'exemple & l'eſtime qu'on lui accorde qui la font aimer, & qui invitent à la pratiquer. Si le prince ne diſtingue que le mérite perſonnel, s'il n'accueille que ceux qui ſont honnêtes & modeſtes, les hommes le deviendront. Sous les Antonins il eût été difficile d'être pervers & faſtueux; il le ſeroit encore ſous un prince de nos jours, qui fait à ſi juſte titre, & par tant de qualités réunies, l'admiration de l'Europe après l'avoir étonnée.

Avec de quoi ſuffire ſeulement au néceſſaire, il eſt rare de ſonger au ſuperflu; le goût de la dépenſe & des voluptés ne vient qu'avec les moyens d'y ſatisfaire: ces moyens ont deux ſources originaires & principales; les richeſſes qui s'acquirent aux dépens des revenus publics, & celles que procurent les bénéfices du commerce.

Mais le commerce des ſuperfluités, qui ſeul produit des grains aſſez conſidérables pour exciter le luxe, ſuppoſe un luxe préexiſtant, qui lui a donné l'être. Ainſi les gains du commerce qui l'entretiennent & l'accroiſſent, ne ſont que des moyens ſecondaires & acceſſoires; la mauvaiſe économie des revenus publics en eſt la premiere cauſe, comme elle eſt auſſi celle qui fournit à ſa ſubſiſtance.

Une adminiſtration ſage & bien réglée, qui ne permettroit aucune dépredation dans la recette & dans la dépenſe de ces revenus, qui ne laiſſeroit aucune poſſibilité à ces fortunes immenſes, illégitimes & ſcandaleuſes, qui ſe font par leur maniment, tariroit ſans autre reglement la ſource & les canaux du luxe; comme il s'augmente toujours en raiſon double, triple, quadruple, & davantage de ſes moyens, les profits du commerce lui deviendroient bientôt inſuffiſans; les richeſſes du fiſc ne ſervant plus à renouveller celles qu'il diſſipe, il ſe conſumeroit lui-même, & finiroit par ſe détruire, ou du-moins ſe modérer; les grands ſeuls le ſoutiendroient par oſtentation; mais ce ſeroit au plus l'affaire d'une génération, celle qui la ſuivroit ne ſeroit point en état d'en avoir; ils ne laiſſeroient que des deſcendans ruinés, & peut-être n'y auroit-il pas grand mal; plus rapprochés des autres citoyens, ils en ſentiroient mieux la reſſemblance qu'ils ont avec eux, & que les richeſſes font méconnoître à leurs poſſeſſeurs. Solon diſoit *que celui qui a diſſipé ſon bien ſoit roturier*.

Il n'y auroit pas à douter de l'efficacité de ces moyens, ſur-tout ſi on y joignoit l'exemple, & que tout ce qui eſt auguſte fût ſimple. Dans les gouvernement ſages on n'a pas été moins attentif à reprimer le luxe de la ſuperſtition, que celui de la vanité; les lois de Licurgue & de Platon ſont admirables à cet égard.

La magnificence du culte public excite celle des particuliers: on veut toujours imiter ce qu'on admire le plus; quand on dit que cette magnificence eſt néceſſaire pour inſpirer au peuple la vénération qu'il doit avoir pour l'objet de ſa croyance, on en donne une idée bien meſquine. Il me ſemble que les premiers chrétiens en avoient une plus grande; ils avoient, dit Origène, de l'horreur pour les temples, pour les autels, pour les ſimulacres: c'eſt en effet au milieu de l'univers qu'il faut adorer celui qu'on croit l'auteur de tous les eſpaces, de tous les corps, & de tous les êtres: un autel de pierre élevé ſur la hauteur d'une colline, d'où la vue ſe perdroit au loin dans l'étendue d'un vaſte horiſon, ſeroit plus auguſte & plus digne de ſa majeſté, que ces édifices humains où ſa puiſſance & ſa grandeur paroiſſent reſſerrées entre quatre colonnes, où il eſt repréſenté décoré comme un être faſtueux & vain. Le peuple ſe familiariſe avec la pompe & les cérémonies, d'autant plus aiſément qu'étant pratiquées par ſes ſemblables, elles ſont plus proches de lui, & moins propres à lui en impoſer; bientôt elles deviennent un ſimple objet de curioſité, & l'habitude finit par les lui rendre indifférentes. Si la ſinaxe ne ſe célébroit qu'une fois l'année, & qu'on ſe raſſemblât de divers endroits pour y aſſiſter, comme on fai-

faiſoit aux jeux olimpiques, elle ſeroit bien d'une autre importance parmi ceux qui pratiquent ce rite. C'eſt le ſort de toutes choſes de devenir moins vénérables en devenant plus communes, & moins merveilleuſes en vieilliſſant.

D'ailleurs les richeſſes enfouies dans les tréſoreries, ſont entierement perdues pour la ſociété, & pour les peuples qui les fourniſſent une ſurcharge de plus, dont ils en tirent aucune utilité: on pouvoit ôter du moins l'habillement d'or que Périclès fit faire pour la Pallas d'Athènes, afin, diſoit-il, de s'en ſervir dans les beſoins publics.

Ainſi le luxe, quel que ſoit ſon objet, eſt fatal à la proſpérité publique & à la ſureté des ſociétés. La pureté des mœurs eſt ſans doute leur plus ferme appui; mais quand il ſeroit poſſible d'en prévenir la dégradation générale, il eſt des créatures malheureuſement nées pour qui il faut un frein plus fort; & l'honnêteté publique ne ſuffiroit pas, ſans la crainte des lois & des peines qu'elles prononcent, pour contenir les malfaiteurs.

La ſureté commune & particuliere exigent des magiſtrats qui veillent ſans ceſſe à l'exécution des lois; pour que la vie ne ſoit point à la merci d'un aſſaſſin, pour que les biens ne ſoient point la proie d'un raviſſeur; il faut qu'une police exacte & continuelle écarte les brigands des cités & des campagnes: pour vacquer à ſes affaires, & communiquer dans tous les endroits où elles obligent de ſe tranſporter, les routes doivent être commodes, ſures; on a pratiqué des grands chemins & bâti des ponts à grands frais; ce n'eſt point aſſez: ſi on ne les entretient, & avec eux des troupes pour les garder, on ne pourra les fréquenter ſans riſquer la perte de ſa vie ou celle de ſa fortune. Il faut enfin dans chaque lieu ou dans chaque canton des juges civils qui vous protegent contre la mauvaiſe foi d'un débiteur, ou celle d'un plaideur injuſte, & qui vous garantiſſe des entrepriſes du méchant.

Pour empêcher la corruption de l'air & les maladies qui en réſulteroient, il faut maintenir la propreté dans les villes, & pratiquer en un mot une infinité de choſes également utiles & commodes pour le public; comme il eſt l'unique objet de ces précautions, il eſt juſte qu'il en ſupporte la dépenſe: la contribution que chacun y fournit a donc encore pour principe & pour effet l'avantage général & l'utilité particuliere des citoyens.

IV. Nous avons dit que toute ſociété avoit pour cauſe fondamentale de ſon inſtitution, la défenſe & la conſervation commune de tous, & celle de ſes membres en particulier; nous venons de voir par combien de reſſorts toujours agiſſans les forces de l'état ſont dirigées vers cette fin; mais l'état n'eſt qu'un être abſtrait qui ne peut faire uſage lui-même de ſes forces, & qui a beſoin d'un agent pour les mettre en action au profit de la communauté. La ſociété ne peut veiller elle-même ſur ſa conſervation & ſur celle de ſes membres. Il faudroit qu'elle fût inceſſamment aſſemblée, ce qui ſeroit non-ſeulement impraticable, mais même contraire à ſon but. Les hommes ne ſe ſont réunis & n'ont aſſocié leur puiſſance que pour jouir individuellement d'une plus grande liberté morale & civile; & puis une ſociété qui veilleroit ſans ceſſe ſur tous ſes membres, ne ſeroit plus une ſociété, ce ſeroit un état ſans peuple, un ſouverain ſans ſujets, une cité ſans citoyens. Le ſurveillant & le ſurveillé ne peuvent être le même; ſi tous les citoyens veilloient, ſur qui veilleroient-ils? Voilà pourquoi tous ceux qui ont écrit avec quelques principes ſur la politique, ont établi que le peuple avoit ſeul la puiſſance légiſlative, mais qu'il ne pouvoit avoir en même tems la puiſſance exécutrice. Le pouvoir de faire exécuter par chacun les conventions de l'aſſociation civile, & de maintenir le corps politique dans les rapports où il doit être avec ſes voiſins, doit être dans un continuel exercice. Il faut donc introduire une puiſſance correſpondante où toutes les forces de l'état ſe réuniſſent, qui ſoit un point central où elles ſe raſſemblent, & qui les faſſe agir ſelon le bien commun, qui ſoit enfin le gardien de la liberté civile & politique du corps entier & de chacun de ſes membres.

Le pouvoir intermédiaire eſt ce qu'on appelle *gouvernement*, de quelque eſpece ou forme qu'il puiſſe être; d'où l'on peut conclure évidemment que le gouvernement n'eſt point l'état, mais un corps particulier conſtitué pour le régir ſuivant ſes lois.

Ainſi l'adminiſtration ſuprème, ſans être l'état, le repréſente, exerce ſes droits, & l'acquitte envers les citoyens de ſes obligations; ſans puiſſance par elle-même, mais dépoſitaire de la puiſſance générale, elle a droit d'exiger de tous la contribution qui doit la former; & chacun en ſatisfaiſant aux charges que le gouvernement impoſe à cet égard, ne fait que s'acquitter envers lui-même & envers la ſociété, du tribut de ſes forces qu'il s'eſt engagé de lui fournir ſoit en s'uniſſant pour la former, ſoit en reſtant uni pour la perpetuer & vivre en ſureté ſous la protection des armes & des lois.

V. Mais la ſomme des beſoins publics ne peut jamais excéder la ſomme de toutes les forces, elle ne peut même pas être égale; il n'en reſteroit plus pour la conſervation particuliere des individus: ils périroient & l'état avec eux.

Une conſervation générale qui réduiroit les particuliers à une exiſtence miſerable, reſſembleroit à celle d'un être dont on déchargeroit les membres pour le faire vivre; ce ſeroit une chimere. Si elle exige au-delà du ſuperflu de leur néceſſaire, quel interêt auroient les peuples à cette conſervation qui les anéantiroit? Celle de ſoi-même eſt le premier devoir que la nature impoſe aux hommes, & même l'interêt de la ſociété. Le gouvernement qui n'eſt établi que pour la garantir & rendre la condition de chacun la meilleure qu'il eſt poſſible, condition pourtant qui doit varier ſans ceſſe ſuivant les circonſtances, ne peut rien exiger de préjudiciable à cette conſervation individuelle, qui lui eſt antérieure, mais ſeulement ce qui eſt indiſpenſable pour l'aſſurer en tout ce qui doit y contribuer, autrement il agiroit contradictoirement à la nature & à la fin de ſon inſtitution.

Ces idées du pouvoir exercé ſur les citoyens au nom de la ſociété ne ſont point arbitraires; il eſt impoſſible de s'en former aucune des ſociétés, ſans avoir celles-ci en même tems. Plus la liberté va ſe dégradant, plus elles s'obſcurciſſent, où l'autorité eſt abſolue & par conſéquent illégitime, elles ſont entierement perdues; c'eſt-là qu'on voit la querelle abſurde de l'eſtomac avec les membres, & la ligue ridicule des membres contre l'eſtomac; là les chefs commandent & ne gouvernent point. De-là vient que dans les états deſpotiques tout le monde ſe croit capable de gouverner, & qu'on immole juſqu'à l'honnêteté à l'ambition d'y parvenir. Avec le pouvoir de la faire exécuter, il ne faut avoir qu'une volonté; & qui eſt-ce qui en manque quand il s'agit de prédominer aux autres?

Si on ne voyoit dans les dignités du miniſtere que les ſollicitudes continuelles qui en ſont inſéparables; que l'étendue & la multiplicité des pénibles devoirs qu'elles impoſent; que la ſupériorité de talens & l'univerſalité de connoiſſances qu'il faut pour les remplir; ſi ce n'étoit enfin l'envie de dominer & d'acquérir des richeſſes qui les fit deſirer, loin de les rechercher avec tant d'avidité, il n'y a perſonne qui ne tremblât de ſuccomber ſous un fardeau ſi peſant. Il n'y a pas un viſir qui voulût l'être.

C'eſt une terrible charge que d'avoir à répondre à tout un peuple de ſon bonheur & de ſa tranquillité. Séleucus en ſentoit le poids lorſqu'il affirmoit que ſi l'on ſavoit combien les ſoins de gouverner ſont laborieux, on ne daigneroit pas ramaſſer un diadème quand on le trouveroit en chemin; & Roquelaure diſoit une choſe de grand ſens à Henri IV. lorſqu'il lui répondoit, que pour tous ſes tréſors il ne voudroit pas faire le métier que faiſoit Sully.

Ce n'eſt point en effet, comme quelques-uns l'ont penſé, parce qu'il y a des êtres qui ſoient particulierement deſtinés par la nature à marcher ſur la tête des autres, qu'il y a des ſociétés civiles & des gouvernemens. Grotius, & ceux qui ont oſé avancer avec lui cette propoſition, auſſi abſurde qu'injurieuſe à l'eſpece humaine, ont abuſé de ce qu'Ariſtote avoit dit avant eux. Nul n'a reçu de la nature le droit de commander à ſon ſemblable, aucun n'a celui de l'acheter, & l'eſclave qui s'eſt vendu hier en a ſi peu le pouvoir, que dans le droit naturel, s'il avoit la force de le ſoutenir, il pourroit dire aujourd'hui à celui qui l'a acheté, qu'il eſt ſon maître.

On déplore le joug que la raiſon & la vérité ont porté dans tous les tems, quand on lit dans Grotius. „ „ Si un particulier peut aliéner ſa liberté & ſe ren- „ dre eſclave d'un maître, pourquoi tout un peu- „ ple ne le pourroit-il pas „? on s'afflige d'entendre

cet homme de bien & de génie affirmer, „ que „ tout pouvoir humain n'eſt point etabli pour le „ bonheur de ceux qui ſont gouvernés„. Non ſans doute ſi c'eſt par le fait qu'il en juge; mais dans le droit, quel ſeroit donc le motif qui auroit déterminé les hommes à ſe ſoumettre à une autorité, ſi le bonheur commun n'en avoit été l'objet?

Ariſtote a dit qu'ils ne ſont point naturellement égaux, que les uns naiſſent pour l'eſclavage, les autres pour dominer, mais il n'en falloit pas conclure que l'eſclavage fût de droit naturel, il falloit expliquer la penſée d'Ariſtote par la diverſité des facultés que la nature accorde aux hommes: les uns naiſſent avec plus d'élévation dans le génie & des qualités plus propres à gouverner; les autres avec le beſoin de l'être & des diſpoſitions à ſe laiſſer conduire. C'eſt ainſi que ſuivant l'illuſtre auteur de l'*Eſſai ſur l'hiſtoire générale*, la maréchale d'Ancre répondit à ſes juges, qu'elle avoit gouverné Catherine de Médicis, par le pouvoir que les ames fortes doivent avoir ſur les foibles; & que ce beau génie dans tous les genres fait encore dire à Mahomet, dans ſa tragédie du *fanatiſme*, qu'il veut dominer par *le droit qu'un eſprit vaſte & ferme en ſes deſſeins a ſur l'eſprit groſſier des vulgaires humains*.

Tels ſont les uniques droits naturels d'autorité ſur ſes ſemblables, les autres dépendent des conventions civiles, & on ne ſauroit ſoupçonner qu'elles aient eu pour objet l'eſclavage de la ſociété.

Ce gouvernement étrange, où le prince eſt un pâtre & le peuple un troupeau, où l'on outrage la nature continuellement & de ſang froid, le deſpotiſme enfin, ne fut jamais inſpiré par elle; les hommes en ont eu l'exemple & non pas l'idée.

Après que les hommes eurent imaginé des êtres d'une eſpece au-deſſus de la leur, à qui ils attribuerent des effets dont ils ignoroient les cauſes, ils en firent leurs ſouverains, & il dut leur paroître plus naturel de s'y ſoumettre qu'à leur ſemblables, de qui ils n'avoient ni les mêmes maux à craindre, ni les mêmes biens à eſpérer.

Les tems de l'enfance de l'eſpece humaine, c'eſt-à-dire, ceux où elle a été reproduite dans la nature ſi ſon exiſtence n'a pas été continuelle, ou bien toutes les fois que les ſociétés ſe ſont renouvellées après avoir été détruites par l'antiquité; ces tems, dis-je, ont été ceux de la parfaite égalité parmi les hommes: la force y dominoit, mais on pouvoit la fuir, ſi on ne pouvoit y réſiſter. Ainſi, la premiere ſujétion générale dut être à l'autorité des dieux. Ce n'eſt que le tems & l'habitude de voir exercer en leurs noms cette autorité par un homme, qui ont pu vaincre la répugnance naturelle du pouvoir de quelques-uns ſur tous.

La preuve que les premiers qui tenterent de s'arroger ce pouvoir ne s'y croyoient pas autoriſés par eux-mêmes, ni que les autres fuſſent diſpoſés à leur obéir, c'eſt que tous les législateurs primitifs ont eu recours à quelque divinité pour faire recevoir ſous leur auſpice les lois qu'ils donnerent aux peuples qu'ils inſtituerent. On trouve dans les traditions des plus anciennes nations du monde, le regne des dieux & des demi-dieux; & comme, dit Montagne, toute police a un dieu à ſa tête.

Le chef n'en étoit que le miniſtre, il annonçoit ſes volontés, tranſmettoit ſes ordres, & n'en donnoit jamais de lui-même. Souvent ces ordres étoient cruels, & un ſavant antiquaire a judicieuſement remarqué que la théocratie a pouſſé la tyrannie au plus horrible excès où la démence humaine puiſſe parvenir; que plus ce gouvernement ſe diſoit divin, plus il étoit abominable.

C'eſt ainſi que regna un des premiers des legislateurs & que 20000 hommes ſe laiſſerent maſſacrer ſans réſiſtance pour avoir adoré une idole qu'un de ſes proches leur avoit élevée; c'eſt encore parce qu'on croyoit entendre le grand être ordonner ces ſacrifices ſanglans, que 24 mille autres furent égorgés ſans défenſe, parce que l'un d'eux avoit couché avec une étrangere qui étoit du même pays que la femme du législateur.

Inſenſiblement les repréſentans du monarque divin ſe mirent à ſa place, ils n'eurent qu'un pas à faire, on s'accoutuma à les confondre, ils reſterent en poſſeſſion du pouvoir abſolu qu'ils n'avoient fait juſqu'alors qu'exercer comme fondés de procuration.

Mais cette erreur des peuples ſur leurs deſpotes, qui pour l'être davantage laiſſoient ſubſiſter les apparences de la théocratie, pouvoit ceſſer, & les hommes s'appercevoir qu'ils n'obéiſſoient plus qu'à leur ſemblable, il valut mieux ſe réduire à une opinion moins faſtueuſe & plus ſolide.

On ſe contenta d'avoir reçu de la divinité un pouvoir abſolu ſur la vie & ſur les biens de ſes ſemblables: ce partage fut encore aſſez beau. Samuel en fit celui de Saül en le donnant aux Hébreux pour roi; & il s'eſt trouvé des hommes aſſez vils & aſſez bas pour faire entendre au maître que cette peinture de Saül contenoit le tableau des droits du ſouverain. „ L'illuſtre Boſſuet, dit le comte de Boulainvilliers „ bien plus illuſtre que lui, a abuſé par mauvaiſe foi „ des textes de l'Ecriture, pour former de nouvelles „ chaînes à la liberté des hommes, & pour augmenter le faſte & la dureté des rois. Le ſyſtême po„ litique de cet évêque, eſt un des plus honteux té„ moignages de l'indignité de notre ſiecle & de la „ corruption des cœurs„.

Je ne dis pas que le comte de Boulainvilliers ait raiſon dans cette imputation, & que les vues de l'évêque de Meaux ayant été celles qu'il lui reproche, mais il faudroit ignorer les principaux faits de l'hiſtoire pour ne pas convenir que dès qu'ils le purent, les fauteurs des ſuperſtitions également avides de richeſſes & d'autorité, cherchant à acquérir l'une & l'autre par la ruine & l'eſclavage de tous, s'efforcerent de perſuader le pouvoir ſans borne des ſouverains qu'ils tenterent eux-mêmes de ſubjuger après s'en être ſervi pour élever leur puiſſance; mais qu'ils exalterent tant qu'ils en eurent beſoin prêchant à tous l'obéiſſance abſolue à un ſeul, pourvu que celui-là leur fût ſoumis; faiſant tout dépendre de lui, pourvu qu'il dépendît d'eux.

C'eſt ce qui leur a valu toute l'autorité que leur donna Conſtantin par ſes lois, & toute celle qu'ils ont eue ſous les rois Viſigoths. On peut voir dans *Suidas*, dans *Mezeray* & dans beaucoup d'autres hiſtoriens, combien ſous ces princes ils abuſerent, à la ruine de la ſociété, de cette maxime, *toute puiſſance vient d'en haut*. Maxime qui diſpenſeroit ceux qui voudroient s'en prévaloir des apparences mêmes de la juſtice, qui les débarraſſeroit de tout frein, & les affranchiroit de tout remords.

On auroit penſé plus juſte & parlé plus ſenſément, l'autorité des ſouverains en eût été plus affermie, ſi l'on eût dit: *toute puiſſance vient de la nature & de la raiſon, par qui tout homme doit régler ſes actions.* Car toute puiſſance n'eſt établie & ne doit s'exercer que par elles. C'eſt la raiſon qui a voulu que les hommes réunis en ſociété, ne pouvant être gouvernés par la multitude, remiſſent à un ſeul ou à pluſieurs, ſuivant leur nombre & l'étendue des poſſeſſions qu'ils avoient à conſerver, le pouvoir de les gouverner, ſuivant les conventions & les lois de la ſociété qu'ils avoient formée.

C'eſt encore la raiſon qui veut que ceux à qui cette autorité eſt confiée en uſent, non ſelon la force dont ils ſont dépoſitaires, mais conformément à ces mêmes lois, qui, dans le fait, bornent toute leur puiſſance au pouvoir de les faire exécuter. On demandoit à Archidamus qui eſt-ce qui gouvernoit à Sparte: *ce ſont les lois*, dit-il, *& puis le magiſtrat ſuivant les lois*. Il faudroit pouvoir faire cette réponſe de tous les gouvernemens du monde.

Je ſais bien que Grotius n'a pas été le ſeul qui ait penſé d'une façon contraire à ces principes. Hobbes ne leur paroît pas plus favorable; mais il ne faut attribuer ce qu'il ſemble dire d'analogue aux maximes du premier qu'à ſes malheurs perſonnels, & à la néceſſité des circonſtances dans leſquelles il s'eſt trouvé. Ce philoſophe s'eſt enveloppé: il en eſt de ſes ouvrages politiques comme du prince de *Machiavel*; ceux qui n'ont vu que le ſens apparent qu'ils préſentent, n'ont point compris le véritable.

Hobbes avoit un autre but; en y regardant de près, on voit qu'il n'a fait l'apologie du ſouverain, que pour avoir un prétexte de faire la ſatyre de la divinité à laquelle il le compare, & à qui il n'y a pas un honnête homme qui voulût reſſembler.

Cette idée lumineuſe & juſte ne ſe trouveroit pas ici, ſi elle ſe fût préſentée plutôt à l'un des plus beaux génies de ce ſiecle, qui eſt l'auteur de l'*article* HOBBES de ce Dictionnaire. Elle explique toutes les contradictions apparentes de l'un des plus forts logiciens & des plus hommes de bien de ſon tems.

Comment en effet préſumer qu'un raiſonneur ſi profond ait penſé qu'un être quelconque pût donner

ner ſur lui à un autre être de la même eſpece un pouvoir indéfini, & qu'en conſéquence de cette conceſſion, celui-là pût à la vérité être mal-faiſant, mais jamais injuſte? comment imaginer qu'il ait crû que celui que le droit de la guerre permettoit de tuer dans l'état de nature, ſe ſoumet à toutes ſortes de ſervices & d'obéiſſances envers celui qui veut bien lui conſerver la vie à cette condition, & que cette obligation eſt, ſans reſtriction, à tout ce qu'il voudra?

Cette propoſition annonce très-diſtinctement pluſieurs contradictions. 1°. Le vainqueur, d'après cet affreux ſyſtême, pourroit exiger du vaincu qu'il s'ôtât la vie, qu'il l'ôtât à ſon pere, à ſa femme, à ſes enfans, enfin, qu'il ſacrifiât ce qu'il a de plus cher, & il ne s'eſt ſoumis à cet eſclavage infâme, que pour le conſerver.

2°. S'il eſt vrai qu'il ſoit dans la nature que le plus fort tue le plus foible qui lui réſiſte, il n'eſt pas vrai qu'il y ſoit qu'il le faſſe eſclave. On n'en verroit point dans l'état de nature, qu'en feroit-on? Elle permet de tuer, parce qu'il lui eſt fort indifférent ſous quelle forme un être exiſte: il ne s'agit pour elle que d'une modification de plus ou de moins, & elle ſe fait toujours ſans aucune peine & ſans aucuns frais de ſa part; mais elle ne peut ſouffrir l'eſclavage, parce qu'il ne lui eſt utile à rien, & qu'elle n'a donné ce droit à aucun être ſur un autre.

Où les obligations ne ſont pas réciproques, les conventions ſont nulles; pour avoir été dite, cette vérité n'en eſt pas moins une. N'eſt-ce pas abuſer des mots & de la faculté de raiſonner, que de dire: *le magiſtrat qui tient ſon pouvoir de la loi, n'eſt pas ſoumis à la loi?* Malgré S. Auguſtin qui l'affirme, & malgré tous les ſophiſmes qu'on peut faire pour ſoutenir cette aſſertion inhumaine, il eſt clair qu'en tranſgreſſant la loi qui lui donne l'autorité, le magiſtrat renverſe les fondemens de ſon pouvoir; qu'en y ſubſtituant ſa volonté, il ſe remet dans l'état de nature par rapport aux autres, & les y reſtitue par rapport à lui; que chacun reprend alors contre lui comme il reprend contre tous, le droit de n'avoir pour regle que ſa volonté: droit auquel on n'avoit renoncé, que parce qu'il y avoit renoncé lui-même, & qu'enfin en violant le pacte ſocial, il diſpenſe envers lui de ſon exécution, force tous ceux qui s'y ſont ſoumis à rentrer dans le droit naturel de pourvoir à leur défenſe qu'ils n'avoient aliénée que pour y ſubroger la loi qui punit les infractions faites à la ſociété, comme un moyen moins violent & plus certain d'aſſurer leur conſervation générale & individuelle.

Si Hobbes eût réellement prétendu comme il le dit, & comme le penſe ſérieuſement Grotius, *qu'un peuple qui a remis ſon droit à un tyran ne ſubſiſte plus;* ne pourroit-on pas lui répondre qu'en ce cas, le tyran ne ſubſiſte plus lui-même. Sur quoi ſubſiſteroit-il? *la multitude* (comme l'appelle Hobbes après ce droit remis) diroit au tyran: „ je ne ſuis „ plus le peuple de qui vous tenez le *droit* que vous „ voulez exercer: puiſque votre élection m'anéantit: n'étant plus ce que j'étois lorſque j'ai contracté „ avec vous, étant une autre perſonne, je ne ſuis „ plus tenu d'aucune des conditions, „ & ce raiſonnement ſeroit juſte.

Les puiſſances avec leſquelles des ſouverains détrônés ont contracté des obligations d'état, étant ſur le trône, peuvent-elles, lorſqu'ils ne ſont plus que des perſonnes privées, exiger d'eux l'exécution de ces conventions. Si pendant que le roi Jacques regnoit en Angleterre, la France eût fait avec lui un traité par lequel il ſe fût engagé à lui céder quelque port de ce royaume, n'eût-elle pas été ridicule de vouloir forcer le même roi Jacques, n'étant plus que ſimple particulier, & ſon penſionnaire à Saint Germain, à remplir les conditions du traité, & à remettre le port promis? Il en eſt de même de *la multitude*, ſi elle ceſſe d'être peuple auſſi-tôt qu'elle a conféré à un autre le droit de la gouverner.

Mais nous allons voir Hobbes lui-même ſe déceler & convenir de ce principe. „ Le premier des moyens „ (dit-il dans un autre chapitre) par leſquels on „ peut acquérir domination ſur une perſonne, eſt „ lorſque quelqu'un, pour le bien de la paix & pour „ l'intérêt de la défenſe commune, s'eſt mis de bon „ gré ſous la puiſſance d'un certain homme ou d'une „ certaine aſſemblée, *après avoir convenu de quelques* „ *articles qui doivent être obſervés reciproquement* „. Il ajoute, & il faut le remarquer, „ *c'eſt par ce moyen que les ſociétés civiles ſe ſont établies* „.

Voilà donc les droits des peuples reconnus, ainſi que les obligations des ſouverains envers eux, par celui même qui les leur refuſoit, & qui nioit ces obligations. Les hommes en mettant tout ce qu'ils avoient en commun, ſe ſont mis ſous la puiſſance de la ſociété, pour la maintenir & en être protégés. La ſociété en confiant ſon droit à un ou pluſieurs, ne l'a fait qu'à la condition de remplir à ſa décharge les obligations auxquelles elle eſt tenue envers les citoyens. Il n'eſt donc pas vrai que le ſouverain à qui le peuple a confié le pouvoir de le gouverner, ne ſoit plus tenu à rien envers ce même peuple; car il lui doit tout ce que la ſociété lui devroit elle-même; & ce qu'elle lui devroit, ſeroit de le gouverner ſelon les conditions énoncées ou tacites auxquelles chacun a ſouſcrit en la formant; mais c'eſt trop diſcuter une vérité trop évidente pour avoir beſoin d'être démontrée.

Il en réſulte que ſi d'un côté, comme nous l'avons déja fait voir, les citoyens doivent à l'état tout ce qui eſt néceſſaire pour ſa défenſe & ſa conſervation, de l'autre, la ſociété ou le gouvernement qui la repréſente, ne peut rien exiger au-delà, ni faire aucun autre uſage de ce qu'ils fourniſſent.

On obſervoit à l'un des plus grands rois que la France ait jamais eu, que ſon pouvoir étoit borné. „ Je peux tout ce que je veux, répondit le monar„ que équitable & bienfaiſant, parce que je ne veux „ que ce qui eſt juſte & pour le bien de mes ſujets „. Cette réponſe eſt belle, c'eſt dommage qu'elle ſoit remarquable. Ce devroit être celle de tout ſouverain.

Dans tout état gouverné par ces principes, les tributs ſeront modérés, parce que l'utilité publique en ſera la meſure. Dans les autres, ils ſeront exceſſifs, parce que les beſoins imaginaires que produiſent les paſſions & l'illuſion d'une fauſſe gloire dans ceux qui gouvernent, ſont inſatiables, & qu'ils en ſeront la regle.

On trouve dans des lois burſales que les revenus publics ſont ceux du prince, & que ſes dettes ſont celles de l'état. On ne ſauroit renverſer les principes plus à l'avantage du gouvernement & plus à la ruine de l'état. Auſſi dans ceux où on ſe permet de publier ces maximes, diroit-on que ce ſont deux ennemis, & que l'intérêt du premier eſt d'anéantir l'autre, comme ſi en le détruiſant, il ne devoit pas être lui-même enſeveli ſous ſes ruines?

Quand on eſt parvenu à cet étonnant oubli de tout ordre & de tout bien public, ce n'eſt plus l'état que l'on ſert, c'eſt le gouvernement pour ſon argent, & la rapacité met un prix énorme à tous les ſervices; l'épuiſement des peuples, l'aliénation entiere de l'état même ne ſuffit pas. Comme il faut acheter, & ce n'eſt pas le moins cher, juſqu'à la baſſeſſe des courtiſans, qui croyent effacer la honte de leur aviliſſement par celle de leur opulence; il faut auſſi vendre avec une partie de l'autorité juſqu'au droit d'en trafiquer & de négocier de la juſtice: droit monſtrueux qui ſoumet la vérité, la raiſon & le ſavoir, à l'erreur, à l'ignorance & à la ſottiſe, qui livre la vie, la liberté, l'honneur & la fortune des citoyens, au fanatiſme, à la cruauté, à l'orgueil & à toutes les paſſions de quiconque a le moyen de payer ce droit effrayant, qui fait à-la-fois l'opprobre & la terreur de l'humanité.

Le gouvernement ne conſulte que ſes beſoins toujours avides & jamais prévoyans, quand il a recours à des expédiens ſi pernicieux. Le ſort des hommes eſt-il de ſi peu d'importance, que l'on puiſſe donner ainſi au hazard le pouvoir d'en diſpoſer? Les princes qui ont le mieux mérité du genre humain, ne le penſoient pas.

Alexandre Severe n'éleva perſonne à la magiſtrature & aux emplois publics, qu'il ne le fît publier auparavant, afin que chacun pût s'y oppoſer, ſi on avoit quelques reproches à faire à ceux qu'il y deſtinoit. Il diſoit que celui qui achete, doit vendre, & ne ſouffrit jamais que les dignités fuſſent le prix de l'argent.

A Rome, dans les beaux jours de la république, les uſages étoient encore plus favorables à la liberté & à la ſûreté des citoyens. On nommoit des juges pour chaque affaire, & même du conſentement des parties. Denis d'Halicarnaſſe écrit que quand les tribuns jugerent ſeuls, ils ſe rendirent odieux. Il falloit, dit Tite-Live, l'aſſemblée du peuple pour infli-

ger une peine capitale à un citoyen. On ne pouvoit décider de ſa vie que dans les grands états.

On ne voyoit point là de meurtre commis avec le glaive de la juſtice. L'héritage de l'orphelin n'étoit point la récompenſe du deshonneur, obtenue par la ſéduction du juge, & la juſtice n'étoit point vendue à l'iniquité. L'hypocriſie & le faux zele n'inſultoient point au mérite, & n'outrageoient pas la vertu. Enfin rien ne reſſembloit à tout ce qui s'eſt pratiqué dans la vénalité contre les citoyens & contre l'état même; car ſi elle eſt funeſte aux individus, elle ne l'eſt pas moins au bon ordre & à la tranquillité des républiques.

C'eſt une vérité démontrée par l'expérience de tous les tems, que plus l'adminiſtration générale ſe diviſe, plus elle s'affoiblit, & moins l'état eſt bien gouverné. Les intérêts partiels toujours oppoſés à l'intérêt total, ſe multiplient en raiſon du nombre des adminiſtrations ſubalternes. Plus le nombre en eſt conſidérable, moins il y a de cohérence dans l'adminiſtration générale, & plus elle eſt pénible. Indépendamment des volontés individuelles, chaque corps a la ſienne, ſuivant laquelle il veut gouverner, que ſouvent il s'oppoſe à celle des autres, & preſque toujours à l'autorité ſuprème; tous tentent d'envahir & de prévaloir ſur elle. On a en acheté une portion, on en diſpute les reſtes. Alors la puiſſance générale trop partagée s'épuiſe. L'état eſt mal défendu au-dehors, & mal conduit dans l'intérieur: le déſordre s'introduit, les intérêts ſe croiſent, les paſſions, les préjugés, l'ambition, le caprice d'une foule d'adminiſtrateurs prennent la place des principes, les regles deviennent arbitraires, locales & journalieres, ce qui étoit preſcrit hier, eſt proſcrit aujourd'hui. Sous cette multitude d'autorités qui ſe choquent, les peuples ne ſont plus gouvernés, mais opprimés; ils ne ſavent plus ce qu'ils ont à faire, ni l'obéiſſance qu'ils doivent; les lois tombent dans le mépris, & la liberté civile eſt accablée de chaînes.

Ajoutons que plus le magiſtrat eſt nombreux, plus il y a de beſoins particuliers à ſatisfaire, & par conſéquent plus de vexations à ſupporter par les peuples.

A Thèbes, on repréſentoit les juges avec un bandeau ſur les yeux, & n'ayant point de mains. Ils n'ont conſervé que le bandeau, ce n'eſt pas pour être ce que ſignifie le ſurplus de cette emblème, que l'on acquiert la poſſibilité de vendre ce qui n'eſt déjà plus la juſtice dès qu'elle eſt à prix. Malheur à qui eſt obligé d'y avoir recours. Il valoit mieux ſouffrir la léſion de l'injuſte. Ce n'eſt pas aſſez de payer ſes juges, il faut les corrompre, ſans quoi l'innocent eſt livré au crime du coupable, & le foible à l'oppreſſion du puiſſant. „ Il eſt impoſſible, écrit le célebre chancelier de l'Hôpital à Olivier, d'aſſouvir „ cette ardeur d'amaſſer qui dévore nos tribunaux, „ & que nul reſpect humain, nulle crainte des lois „ ne peut refrener. On vous accuſe, dit-il encore „ dans une autre occaſion, en parlant à des juges en „ préſence du ſouverain, de beaucoup de violence, „ vous menacez les gens de vos jugemens, & pluſieurs „ ſont ſcandaliſés de la maniere dont vous faites vos „ affaires. Il y en a entre vous qui ſe ſont faits commiſſaires des vivres pendant les derniers troubles „ & d'autres qui prennent de l'argent pour faire „ bailler des audiences, „. Les mémoires & les lettres de ce grand homme ſont pleins de ſemblables reproches qu'il faiſoit aux tribunaux.

Quiconque ſert l'état, doit en être payé, ſans doute; il faut pourvoir à ſon entretien & à ſa ſubſiſtance: c'eſt le prix de ſon travail. Avec des mœurs, celui du mérite & de la vertu n'eſt que l'eſtime, & la conſidération publique. Après la bataille de Salamine, Thémiſtocle diſoit qu'il étoit payé de ſes travaux & des peines qu'il avoit endurés pour le ſalut de la Grece, par l'admiration que lui témoignoient les peuples aux jeux olympiques.

De pareilles récompenſes n'oberent point l'état; elles élevent les hommes, l'argent les avilit. Ce ſont les actions honteuſes qu'il faudroit payer pour les rendre plus viles encore, s'il étoit permis de les ſouffrir pour quelque cauſe que ce fût.

Mais pour ce qui doit l'être à ceux que l'état emploie, les citoyens l'ont déja fourni par les tributs dont ces dépenſes ſont l'objet en partie. Pourquoi faut-il qu'ils ſoient encore obligés d'acheter particulierement leur travail & leur faveur? C'eſt ſurvendre pluſieurs fois une même choſe, & toujours plus chere l'une que l'autre. L'auteur même du *Teſtament politique* attribué au cardinal de Richelieu, n'a pu s'empêcher d'en avouer l'injuſtice, tout partiſan qu'il eſt de la vénalité.

Le bien public n'eſt pas ce qui occaſionne ces ſurcharges. L'utilité de la ſociété ne ſauroit être le déſaſtre de ceux qui la compoſent: c'eſt ce qui ne produit rien que ſa ruine & la miſere des peuples, qui coute le plus. Entre toutes les cauſes qui ont cet effet, la ſuperſtition eſt la principale. Elle eſt le plus terrible fléau du genre humain, comme elle eſt le plus peſant fardeau des ſociétés & le plus inutile.

Les prêtres, dit Plutarque, ne rendent pas les dieux bons ni donneurs de bien, ils le ſont d'eux-mêmes. Tout le monde penſe comme Plutarque, & agit au contraire. Ces amas d'idées incohérentes que donne & reçoit l'eſprit humain, eſt une de ſes plus étranges contradictions; rien ne prouve mieux qu'il n'en connoit aucune, & qu'il n'aura jamais la moindre notion de la choſe dont il croit être le plus ſûr.

Sans parler de toutes celles qui s'excluent: il faut convenir que nos paſſions nous rendent de terribles magiciens; dès qu'une fois elles nous ont fait franchir les bornes de la raiſon, rien ne nous coûte, ne nous étonne & ne nous arrête plus. L'imagination enflammée par l'intérêt ou la ſéduction voit & fait voir aux autres des vérités dans les abſurdités les plus monſtrueuſes; & comme le remarque Tacite, les hommes ajoutent plus de foi à ce qu'il n'entendent point; & l'eſprit humain ſe porte naturellement à croire plus volontiers les choſes incompréhenſibles. *Majorem fidem homines adhibent iis quæ non intelligunt: cupidine obſcura creduntur. Hiſt. l. I.*

C'eſt une impiété envers les dieux, dit Platon, que de croire qu'on peut les appaiſer par des ſacrifices. C'en eſt une encore plus grande de ravir ſous ce prétexte les biens de la ſociété: c'eſt un ſtellionat ſpirituel plus condamnable & plus pernicieux que le ſtellionat civil, que les loix puniſſent avec tant de rigueur.

Severe condamna Vétronius, celui de ſes favoris qu'il aimoit le plus, à être étouffé dans la fumée, pour avoir, diſoit-il, vendu de la fumée, c'eſt-à-dire, les graces & les faveurs qu'il pouvoit obtenir de lui. A force d'être juſte, Severe fut cruel; mais quand au rapport du p. Duhalde, Tchuen-Hio déclara qu'il avoit ſeul dans tout l'empire le droit d'offrir des ſacrifices au ſouverain ſeigneur du ciel, il affranchit ſes ſujets de la plus peſante des vexations.

On dit que le prince à qui les Chinois doivent ce bien dont ils jouiſſent encore aujourd'hui, ſe fit rendre compte du nombre de ceux qui vivoient de cet emploi aux dépens de la république, ſans en ſupporter les charges & ſans lui rendre aucun équivalent de celles qu'ils lui occaſionnoient. Il trouva qu'ils montoient à 300 mille, qui coûtoient aux citoyens chacun 40 ſols par jour au-moins de notre monnoie, ce qui formoit 219 millions que ces gens inutiles levoient par année ſur ceux qui ſoutenoient l'état par leurs travaux & leurs contributions. L'empereur n'en faiſoit pas percevoir autant pour les beſoins de l'empire; & jugea qu'il ſe rendroit complice de ces vexations en les tolérant. Il ſemble que les ſouverains de ce vaſte pays n'aient jamais craint que de ne pas faire aſſez le bien de leurs ſujets.

Dans les principales contrées de l'Europe, il s'eſt formé ſous le même prétexte des corps puiſſans & nombreux qui ſemblables au rat de la fable, s'engraiſſent de la ſubſtance du corps politique qui les renferme.

Dès leur origine il a fallu ſe défendre de leur cupidité. Valentinien le vieux en 370, cinquante ans après Conſtantin, fut obligé de publier une loi pour leur défendre de profiter de la ſimplicité des peuples & ſur-tout de celle des femmes, de recevoir ſoit par teſtament, ſoit par donation entrevifs, aucun héritage ou meubles des vierges ou de quelques autres femmes que ce fût, & leur interdit par cette loi toute converſation avec le ſexe dont ils n'avoient que trop abuſé.

Vingt ans après Théodoſe fut contraint de renouveller ces défenſes.

En France, Charlemagne, S. Louis, Philippe le Bel, Charles le Bel, Charles V. François I. Henri II. Charles IX. Henri III. Louis XIV. & Louis XV. En Angleterre, Edouard I. Edouart III. & Henri V. en ont fait de ſemblables contre les acquiſitions de gens de main-morte.

Narbona & *Molina* citent celles qui ont été faites en Eſpagne, en Caſtille, en Portugal & dans le royaume d'Arragon.

Guilo, *Chopin* & *Chriſtin*, rapportent des lois ſemblables qui ont eu lieu en Allemagne.

Il y en a de Guillaume III. comme de Hollande, pour les Pays-bas; de l'empereur Frédéric II. pour le royaume de Naples; & *Giannone* fait mention de celles qui ont été faites à Veniſe, à Milan, & dans le reſte de l'Italie.

Enfin par-tout & dans tous les tems, l'eſprit dominant de ces corps a toujours été de tout envahir. Où les précautions ont été moins ſéveres & moins multipliées, ils y ſont parvenus: où l'on a le plus oppoſé d'obſtacles à leur avidité, ils poſſedent encore une grande partie des biens de l'état.

Premierement, le tiers au-moins en toute propriété.

2°. Le tiers des deux autres tiers par les rentes, dont les fonds de cette portion ſont chargés à leur profit; ce qui eſt une maniere de devenir propriétaire ſans être tenu de l'entretien du fonds, & de réduire le poſſeſſeur à n'en plus être que le fermier.

3°. Ils prélevent encore ſur cette même portion la dîme de toutes les productions, & cela antécédemment aux rentes, afin qu'un revenu ne préjudicie pas à l'autre, & que le propriétaire qui cultive pour eux en ſoit plus grevé.

Or le tiers, plus le dixieme, & le tiers des deux autres tiers, font, à bien peu de choſe près, la moitié de tous les biens. La plûpart des titres de ces immenſes donations commencent ainſi: *attendu que la fin du monde va arriver*, &c.

On croiroit du-moins que pour tant de richeſſes, ceux qui en jouiſſent, rendent *gratis* des ſervices très-importans à la ſociété, & on ſe tromperoit. Rien de ce qu'ils font ne ſert à la nourriture, au logement ni à l'habillement des hommes; & cependant ils ne font rien, pas une ſeule action, une ſeule démarche, ils n'exercent aucune fonction qu'ils n'en exigent des prix énormes.

Un mémoire publié en 1764, dans un procès dont le ſcandale ſeul auroit dû ſuffire pour délivrer à-jamais la ſociété de cette foule d'inſectes qui la rongent, nous apprend qu'une ſeule de leurs maiſons leve ſur les habitans les plus mal-aiſés, 1200 livres de pain par ſemaine; quantité dont l'évaluation commune ſuppoſe 114 conſommateurs, à raiſon d'une livre & demie par jour chacun,

Mais ces hommes ne ſe nourriſſent pas ſeulement de pain, ne ſe déſalterent point avec de l'eau. Quand on ne porteroit leur nourriture qu'à trente ſols par jour y compris leur habillement, on trouvera que cette maiſon ſeule leve par année ſur le public 62412 liv. ſans compter la valeur du terrein qu'elle occupe, la conſtruction & l'entretien du bâtiment, ainſi que tout ce qui eſt néceſſaire pour la décoration & le ſervice des autels.

En ne ſuppoſant donc dans une ville que trente maiſons tant d'hommes que de filles, qui, comme celle-ci, doivent par une condition expreſſe de leurs inſtituts, ne ſubſiſter que de contributions publiques; la capitale ſupportera pour cet unique objet 1872450 livres d'impôt par année. On peut juger par proportion de l'énormité de ces levées pour le reſte du royaume entier, & de ce que ces gens laiſſent aux citoyens utiles pour ſupporter les charges de l'état.

Je ſai bien que je dis des choſes monſtrueuſes, & qu'on pourroit me ſoupçonner de les ſuppoſer, ſi elles étoient moins connues; mais je dis vrai, & comme Montagne, *pas tout mon ſaoul*. Quiconque prendra la peine de lire le mémoire d'où ces faits ſont tirés, ne m'accuſera ni de paſſion, ni de partialité.

On y verra même que pour en écarter toute idée de partialité, je n'ai fait entrer dans les évaluations que les dépenſes néceſſaires.

Il faut le répéter; on eſt ſurpris qu'un abus ſi préjudiciable à la ſociété ſubſiſte encore, quand les déſordres & les déportemens de ceux qui le cauſent, fourniſſent une occaſion ſi favorable d'en affranchir la ſociété, & de garantir les mœurs d'un exemple ſi propre à les corrompre.

C'eſt auſſi que dans l'objet de ſa vénération le peuple adore la cauſe de ſes miſeres, & qu'il ſe proſterne devant la main qui l'écraſe; c'eſt par la violation d'une part & l'ignorance de l'autre des droits naturels & poſitifs les plus ſacrés & les plus inviolables, que tout devient dans la ſociété civile des ſujets de charges accablantes, que ſon ſervice & ſon utilité ne ſont que des prétextes à la vexation; que loin d'être un état de ſûreté pour les individus qui la compoſent, c'eſt un état de deſtruction plus malheureux que ne ſeroit celui de nature où du-moins ils auroient le droit de pourvoir à leur propre conſervation: droit que, par l'abus qu'on en fait, ils ne ſemblent avoir conféré que pour en armer contre eux-mêmes ceux qui l'exercent.

J'entends de loin ces gens d'un eſprit docile, improuver la ſévérité de ces réflexions, leur oppoſer l'uſage, & prétendre qu'un abus qui a prévalu eſt conſacré, qu'il étoit inévitable dès qu'il ſubſiſte. Je répondrai, qu'avec ces maximes la coutume tient lieu d'équité. Je n'ai pas tant d'apathie pour les malheurs dont l'humanité gémit. *Populari ſilentio rempublicam prodere*.

Je n'ignore pas que je ne réformerai rien. L'erreur a tant d'attraits pour les hommes, que la vérité même ne les empêcheroit pas d'en être les victimes; mais je ſais auſſi que c'eſt à la crainte de les attaquer que les abus doivent leur origine & leur perpétuité; d'ailleurs, ils ne ſont point impreſcriptibles, & leur continuité n'eſt point une ſanction. Le prétendre, ce ſeroit condamner l'eſpece humaine au malheur. L'autorité des abus ne peut rien contre le droit naturel, univerſel, inaliénable, que tous reconnoiſſent, & qu'il ne dépend de perſonne d'annuller.

C'eſt une vérité qu'on ne peut trop répeter, & jamais ma bouche ou ma plume, en contradiction avec mon cœur, ne la trahira. La nature n'a point fait hommes pour d'autres hommes, comme ils croient qu'elle a fait les animaux pour eux. Les ſociétés ne ſont point inſtituées pour la félicité de quelques-uns & la déſolation de tous. Toute charge publique, dont l'unique & direct objet n'eſt pas l'utilité générale & particuliere des citoyens, ou qui excede ce qu'exige cette utilité, eſt injuſte & oppreſſive; c'eſt une infraction aux lois fondamentales de la ſociété, & à la liberté inviolable dont ſes membres doivent jouir.

Ce ſeroit beaucoup qu'elles fuſſent reduites à cette légitime proportion, de ce qui eſt vraiment néceſſaire pour le bien de tous, mais ce ne ſeroit point aſſez. Il faudroit encore.

1°. Qu'elles ne fuſſent point arbitraires, cette condition eſt la plus importante de toutes.

2°. Qu'elles fuſſent réparties avec égalité, ſupportées par tous les citoyens ſans exception, ni différence que celle réſultante de l'inégalité de leur force ou faculté particuliere, & encore en raiſon de la portion plus ou moins conſidérable, pour laquelle ils participent aux avantages de la ſociété.

3°. Que par la maniere d'y contribuer, elles ne fuſſent point contraires à la liberté naturelle & civile dont ils doivent jouir pour leurs perſonnes & pour leurs biens.

4°. Il faudroit que la levée en fût ſimple & facile, que le produit en parvînt aiſément au tréſor public, & en paſſant par le moins de canaux poſſibles.

5°. Que le retour au peuple en fût prompt, afin qu'il n'en ſoit pas trop appauvri, & qu'il puiſſe continuer de les ſupporter.

6°. Que les réglemens de la contribution de chacun ne dépendît de la volonté de perſonne, mais d'une loi fixe & ſupérieure à toute autorité, enſorte que ce fût plutôt un tribut volontaire qu'une exaction.

7°. Et enfin qu'il n'en réſultât ni interception, ni gêne dans le commerce des productions de la terre, du travail & de l'induſtrie des habitans, dont la circulation fait les richeſſes, & les produit toujours en raiſon de la liberté dont elle jouit.

Voilà les conditions d'un problème que depuis long-tems le bien public offre à réſoudre; il ſemble qu'on peut le reduire à cet énoncé.

Trouver une forme d'impoſition qui, ſans altérer la liberté des citoyens & celle du commerce, ſans vexations & ſans troubles, aſſure à l'état des fonds ſuffiſans pour tous les tems & tous les beſoins, dans laquelle chacun contribue dans la juſte proportion de ſes facultés particulieres, & des avantages dont il bénéficie dans la ſociété.

Juſqu'à préſent ce problème eſt reſté inſoluble: de toutes les parties de l'adminiſtration publique celle de la levée des ſubſides, devenue la plus importante, a été la plus négligée: je crois en ſavoir la raiſon.

Chez

Chez les anciens il étoit indifférent de quelle maniere ils fuſſent ſupportés. Dans les républiques de la Grece, ils n'étoient ni au choix, ni à la diſpoſition de ceux qui gouvernoient, on en connoiſſoit l'uſage & la néceſſité. On ſavoit que le bien de l'état en étoit toujours l'unique objet. Il n'y avoit rien à preſcrire à ceux que l'amour de la patrie rendoit toujours prêts à ſacrifier juſqu'à leur vie. Etoit-elle en danger? S'agiſſoit-il de ſa gloire ou de ſon intérêt? Perſonne ne comptoit, les femmes mêmes ſe dépouilloient; il ſuffiſoit de montrer le beſoin: le ſecours étoit auſſi prompt & plus abondant. Tout ce qu'auroit pu faire le légiſlateur n'auroit jamais produit l'effet de cet enthouſiaſme de vertu patriotique. Auſſi trouve-t-on fort peu de réglemens ſur cette matiere dans les inſtitutions politiques de ces peuples.

Ceci ne contredit point ce qui a été dit au commencement de cet article. Là il s'agiſſoit des tributs ordinaires, ici on entend bien que je parle des circonſtances où il en faut de plus conſidérables.

Nous avons remarqué plus haut que les Romains dans la ſplendeur de la république, maîtres abſolus de leurs perſonnes & de leurs biens, les aſſocioient ſans réſerves pour la défenſe & les intérêts communs. Il ne falloit point encore de réglement pour la répartition des charges publiques.

Mais lorſque les richeſſes & le luxe eurent tout corrompu, le deſir de dominer, qui naît toujours de l'extrème opulence, enfanta des citoyens cruels qui déchirerent leur patrie pour l'aſſervir. Rome eut des maîtres, &, comme nous l'avons dit, d'autres beſoins que ceux de la république, l'autorité établit les tributs & les multiplia.

Alors il arriva ce qu'on a vu depuis. On ne ſongea qu'à recouvrer, & point du tout à regler la perception. Chaque nouvel impôt étoit une uſurpation; des précautions pour que la recette s'en fît avec égalité ſur tous les citoyens, pouvoient en annoncer la durée, & les avertir de l'oppreſſion. On n'en fit point. Quand la tyrannie les eût portés à l'excès, c'étoit encore moins le tems de la juſtice diſtributive; ils ſe ſont accumulés avec le même deſordre. On ne fait jamais autrement ce qu'on ne doit pas faire.

Une preuve de cela, c'eſt que ce droit des Romains, *optimo jure*, ſubſiſtoit encore ſous Juſtinien, qui déclara, en le ſupprimant tout-à-fait, que ce n'étoit plus qu'un vain nom, ſans aucun avantage. En le détruiſant par le fait, on avoit donc craint d'en abolir l'expreſſion. On laiſſoit le phantome de la liberté, en accablant les peuples de vexations.

Les nations qui fonderent en Europe ſur les ruines de cet empire immenſe les états qui exiſtent aujourd'hui, apporterent des pays qu'elles quittoient les principes & la forme du gouvernement féodal qu'elles y établirent; tant que dura cette conſtitution, les impôts furent inutiles. Tous les frais de l'adminiſtration publique, l'ordre & la police dans l'intérieur étoient à la charge des poſſeſſeurs de fiefs, chacun dans l'étendue de ſon reſſort, étoit obligé de les y maintenir.

Tous réuniſſoient leurs forces pour la défenſe générale à l'extérieur. Les rois n'étoient que chefs: *primus inter pares*, celui qui avoit le plus de capacité pour le commandement. Un gouvernement féodal, dit très-bien l'excellent auteur d'une nouvelle hiſtoire d'Ecoſſe, M. Robertſon, étoit proprement le camp d'une grande armée. Le génie & la ſubordination militaire y regnoit. La poſſeſſion du ſol étoit la paie de chaque ſoldat, & le ſervice perſonnel étoit la rétribution qu'il en rendoit. Les barons poſſédoient une quantité de terrein quelconque, à condition de mener & d'entretenir une certaine quantité d'hommes à la guerre. Ils s'y obligeoient par ſerment entre les mains du roi général. Ils ſous engageoient aux mêmes conditions à des vaſſaux moins puiſſans qu'eux une partie de ces poſſeſſions, & voilà l'origine du ſervice des fiefs.

La généralité devoit ce ſervice aux fiefs royaux, qui eux-mêmes le rendoient à l'état. Ceux-ci étoient conſidérables, les chefs avoient toujours la plus grande part dans le partage des terres conquiſes. Leur produit ſuffiſoit à leur entretien, ils n'avoient rien au-delà. On voit encore Charlemagne faire vendre le produit de ſes baſſes cours pour ſa dépenſe perſonnelle, & mettre l'excédant de ſes revenus dans le tréſor public. En ce tems-là, la voracité des flatteurs n'avoit point encore confondu les droits. On diſtinguoit très-bien les beſoins & les revenus du prince, compoſés de ſes domaines, des beſoins & des revenus de l'état, compoſés de l'aſſemblage du ſervice de tous les fiefs, dont les ſiens faiſoient partie.

On lit dans l'hiſtoire que je viens de citer, qu'en Ecoſſe, la premiere taxe ſur les terres ne fut établie qu'en 1555: en France pendant long-tems, outre le ſervice des fiefs, on ne connut que trois ſortes de droits; le premier étoit dû lorſque le fils aîné du vaſſal étoit fait chevalier: le ſecond, au mariage de ſa fille aînée; & le troiſieme, lorſque le roi ou le ſeigneur ſuſerain étoit fait priſonnier à la guerre. On étoit obligé de contribuer pour payer ſa rançon.

Mais ces droits, ainſi que quelques autres de vaſſelage, qui étoient dûs aux rois, étoient plutôt des marques de dépendance que des impôts. Dans des cas très-urgens, les peuples faiſoient des dons extraordinaires, mais inſtantanés, auſſi rares que médiocres, & toujours de pure volonté, ce qui les faiſoit appeller *des dons de bénévolence*. Chilperic, pere de Clovis, fut chaſſé pour avoir voulu lever des taxes ſur ſes ſujets. Childeric tué par Badille, gentil-homme, qu'il avoit fait foueter, pour lui avoir repréſenté qu'il n'en avoit pas le droit; Badille ne put jamais pardonner cette injure au-prince qu'il aſſaſſina. Tant il eſt vrai que les hommes ſavent ſupporter la mort & non pas l'ignominie.

Philippe Auguſte manqua de ſoulever les peuples pour avoir tenté d'établir une impoſition; & ſous Philippe le Bel les principales villes du royaume ſe révolterent pour la même cauſe. Il eſt dit que Louis IX. recommanda à ſon fils de ne jamais rien exiger de ſes ſujets ſans leur conſentement; & l'aſſemblée des notables ſous Louis Hutin, arrêta que les ſouverains ne pourroient lever aucuns deniers extraordinaires ſans l'aveu des trois états, & qu'ils en feroient ferment à leur ſacre.

Ce ne fut que ſous Charles VI. dans le deſordre & les calamités d'une invaſion étrangere que la taille par tête s'introduiſit. Les guerres que Charles VII. eut à ſoutenir pour reconquerir le royaume, lui donnerent le moyen de perpétuer cet impôt, plus funeſte encore par ſes longs effets, que l'invaſion même qui l'avoit occaſionné. Les mémoires de Sully nous montrent la progreſſion ſucceſſive de ce tribut. Ce qu'il y a de pire, c'eſt qu'il exiſte encore avec tout l'arbitraire qui le rend deſtructeur, avec la même diverſité de principes pour la répartition, & tous les vices qui étoient inſéparables d'un établiſſement fait à la hâte, dans un tems de trouble, au milieu des déſaſtres qui affligeoient la France, & pour un ſecours urgent & momentané.

Il n'en eſt pas des édits qui ſe publient en Europe, comme de ceux que rendent les ſouverains de l'Aſie. Ceux-ci n'ont pour objet que de remettre des tributs; les autres que d'en ordonner. Ils n'ont rien laiſſé d'affranchi ſur la terre pour les hommes: on diroit qu'ils n'ont aucuns droits à ſon habitation & à ce qu'elle produit. On leur vend les dons que la nature leur fait *gratis;* même ce qu'ils en obtiennent à force de travaux: c'eſt la ſueur qu'on impoſe. Tout eſt taxé juſqu'à leurs actions, juſqu'à l'eſpace qu'ils occupent, juſqu'à leur exiſtence; il faut qu'ils paient le droit d'en jouir.

Ceux qui en ſont le plus inſtruits ne pourroient pas ſe flatter de connoître & de faire une énumération exacte de cette foule étonnante de droits ajoutés à la taille, & multipliés ſur toutes choſes en général & ſur chacune en particulier. D'abord dans ſon état originaire, enſuite dans toutes les modifications poſſibles, & toujours par la même cauſe, avec auſſi peu de meſures, pour qu'ils fuſſent ſupportés dans la proportion des facultés individuelles, ne cherchant que le produit, & croyant avoir tout prévu & tout fait, pourvu que les peuples fuſſent forcés de payer.

Il réſulte plus de préjudices de cette innombrable quantité d'impôts & du déſordre dans lequel s'en fait la levée, que de leur charge même quelqu'énorme qu'elle ſoit. Une forme de les percevoir qui anéantiroit cette diverſité funeſte, ſeroit donc par cela ſeul un grand bien, dût-elle n'en pas procurer d'autre; mais elle auroit encore cet avantage qu'elle affranchiroit les peuples des vexations dont elle eſt la ſource; garantiroit leur liberté, & celle du commerce des infractions continuelles qui s'y font, & les ſoulageroit au-moins de tout ce qu'ils ſont obligés de ſupporter au-delà de ce que le gouvernement exige pour les frais d'une multitude de régies & de

recou-

recouvremens, pour le bénéfice des traitans ſur ceux de ces droits qui ſont affermés, & enfin des perſécutions auxquelles ils ſont expoſés ſans ceſſe pour en empêcher la fraude.

Il en faut convenir, la ſcience de lever les impôts qui n'en devoit jamais faire une, eſt devenue plus vaſte & plus compliquée qu'on ne croit. On peut aiſément donner ſur cette matiere des rèveries pour des ſyſtèmes ſolides, & c'eſt ce qu'on a vu dans une infinité d'écrits publiés depuis quelque tems à ce ſujet.

Si je n'avois à propoſer que de ces ſpéculations vagues formées d'idées incertaines, priſes ſur des notions communes & ſuperficielles, je me tairois. Je n'ignore pas tous les maux qui peuvent être la ſuite d'un plan faux qui ſeroit adopté; l'humanité n'aura jamais à me reprocher l'intention de les lui cauſer. Mais j'ai opéré, j'ai amaſſé des faits, je les ai médités, & je ne dirai rien qui ne ſoit le réſultat d'une combinaiſon approfondie. Je crois être en état de répondre à toutes les obſervations raiſonnables que l'on pourroit me faire, & de les réſoudre; c'eſt aux plus habiles que moi à juger ſi je me trompe.

Tous les tributs, de quelque nature qu'ils ſoient & ſous quelque point de vue qu'on les conſidere, ſe diviſent en trois claſſes; en taxes ſur les terres, ſur les perſonnes, & ſur les marchandiſes ou denrées de conſommation.

J'appelle *impôt* les taxes ſur les terres, parce que fournir à l'état une portion de leur produit pour la conſervation commune, eſt une condition impoſée à leur poſſeſſion.

Je nomme *contribution* les taxes perſonnelles, parce qu'elles ſont ſans échanges, c'eſt-à-dire que le citoyen ne reçoit rien en retour de ce qu'il paye pour ces taxes; & encore, parce que n'ayant pour principe que la volonté de ceux qui les ordonnent, elles ont de l'analogie avec ce qu'exige un général des habitans d'un pays ennemi où il a pénétré, & qu'il fait contribuer.

Enfin j'appelle *droits* les taxes ſur les marchandiſes & denrées de conſommation, parce qu'en effet il ſemble que ce ſoit le droit de les vendre, & d'en faire uſage que l'on fait payer au public.

Voici ce qu'ont penſé les plus éclairés de ceux qui ont écrit ſur cette matiere.

Platon dans ſa république veut, quand il ſera néceſſaire d'en établir, que les impôts ſoient levés ſur les conſommations. Grotius, Hobbes, Puffendorf, croient que l'on peut faire uſage des trois eſpeces. Monteſquieu n'en rejette point, mais il obſerve que le tribut naturel aux gouvernemens modérés eſt l'impôt ſur les marchandiſes: „ Cet impôt, dit-il, étant „ payé réellement par l'acheteur, quoique le mar„ chand l'avance, eſt un prêt que le marchand a „ déja fait à l'acheteur; ainſi il faut regarder le né„ gociant & comme le débiteur de l'état, & comme „ créancier de tous les particuliers, *&c* „. Je reprendrai ailleurs les propoſitions contenues dans ce raiſonnement.

L'auteur de l'*article* ÉCONOMIE POLITIQUE de ce Dictionnaire eſt de même ſentiment quant à la nature de l'impôt; mais il ne veut pas qu'il ſoit payé par le marchand, & prétend qu'il doit l'être par l'acheteur. J'avoue que je ne vois dans cette différence que des chaînes ajoutées à la liberté des citoyens, & une contradiction de plus dans celui qui s'en dit le plus grand défenſeur, Néron ne fit qu'ordonner l'inverſe de ce que propoſe M. Rouſſeau, & parut, dit Tacite, avoir ſupprimé l'impôt. C'étoit celui de quatre pour cent, qu'on levoit ſur le prix de la vente des eſclaves. Tant il eſt vrai que la forme y fait quelque choſe, & que celle du citoyen de Genève n'eſt pas la meilleure.

Je ſais ce que je dois aux lumieres des hommes célebres dont je viens de rapporter le ſentiment, ſi le mien differe, je n'en ſens que mieux la difficulté de mon ſujet; mais je n' en ſuis point découragé.

Les impôts quels qu'ils ſoient, à quelque endroit & ſous quelque qualification qu'on les perçoive, ne peuvent porter que ſur les richeſſes, & les richeſſes n'ont qu'une ſource. Dans les états dont le ſol eſt fertile, c'eſt la terre: dans ceux où il ne produit rien, c'eſt le commerce.

L'impôt ſur les marchandiſes eſt donc celui qui convient dans les derniers, car il n'y a rien autre choſe ſur quoi l'aſſeoir.

L'impôt ſur la terre eſt le plus naturel & le ſeul qui convienne aux autres: car, pour ceux-ci, c'eſt elle qui produit toutes les richeſſes.

Me voilà déja en contradiction avec Monteſquieu, pas tant qu'on le croit. On établira des droits tant qu'on voudra, & ſur tout ce qu'on voudra, ce ſera toujours à ces deux principes originaires de tous les produits qu'ils ſe rapporteront, on n'aura fait que multiplier les recettes, les frais & les difficultés.

Je ne parle pas des états deſpotiques, les taxes par tête conviennent à la tyrannie & à des eſclaves. Puiſqu'on les vend, on peut bien les taxer; c'eſt auſſi ce qu'on fait en Turquie. Ainſi celui qui a cru trouver les richeſſes de l'état dans un ſeul impôt capital, propoſoit pour ſa nation les taxes de la ſervitude.

C'eſt donc un impôt unique & territorial que je propoſe pour les états agricoles, & un ſeul ſur les marchandiſes à l'entrée & à la ſortie, pour ceux qui ne ſont que commerçans. Je ne parlerai que des premiers, parce que tout ce que j'en dirai pourra s'appliquer aux autres en ſubſtituant un droit unique ſur les marchandiſes à la place de celui ſur le ſol.

Ces idées ſont ſi loin des idées communes, que ceux qui jugent des choſes ſans les approfondir, ne manqueront pas de les regarder comme des paradoxes. Faire ſupporter toutes les charges publiques par les terres! On ne parle que de la néceſſité d'en ſoulager les propriétaires & les cultivateurs. Perſonne n'eſt plus convaincu que moi de cette néceſſité; mais une chimere, c'eſt de croire les ſoulager par des taxes & des augmentations ſur d'autres objets.

Tout ſe tient dans la ſociété civile comme dans la nature, & mes idées auſſi ſe tiennent, mais il faut me donner le tems de les développer.

Parce qu'une des parties qui conſtituent le corps politique eſt extrèmement éloignée d'un autre, on croit qu'il n'exiſte entr'elles aucun rapport; j'aimerois autant dire qu'une ligne en géométrie peut exiſter ſans les points intermédiaires, qui correſpondent à ceux qui la terminent.

On n'imagine pas charger les terres en impoſant les rentiers de l'état. Cependant je ſuppoſe qu'il n'y eût que deux ſortes de citoyens: les uns poſſédant & cultivant les terres; les autres n'ayant d'autres biens que des rentes ſur l'état. Je ſuppoſe encore que toutes les charges publiques fuſſent affectées ſur les derniers. Je dis qu'alors ce ſeroient les propriétaires des terres qui les ſupporteroient, quoiqu'ils paruſſent en être exemts, & il ne faut pas un grand effort de logique pour le concevoir.

Les terres n'ont de valeur que par la conſommation de leur produit. La ſubſtance des cultivateurs prélevée, la valeur du ſurplus ſeroit nulle, ſi les rentiers ne les conſommoient. Or plus l'état prendra ſur les revenus de ceux-ci, moins ils conſommeront; moins ils conſommeront, moins les terres produiront. Ce ſera donc ceux qui les poſſedent qui ſupporteront l'impôt en entier, car leur revenu ſera moindre de tout ce qu'il aura retranché de ceux des conſommateurs.

Dans la ſituation actuelle des choſes qu'on impoſe ſur les rentiers publics, ce ne ſera pas ſur leur économie que l'on prendra. Il y a long-tems que l'excès du luxe l'a bannie de tous les états de la ſociété. On eſt bien ſage quand on ne fait qu'égaler ſa dépenſe à ſa recette; ainſi ce ſera ſur leur conſommation; & c'eſt mal raiſonner que de dire qu'ils n'en feront pas moins. On ne ſauroit diminuer la cauſe ſans que l'effet ſoit moindre; ou ils la diminueront pour ſatisfaire à l'impôt, & cette diminution produira celle du revenu des terres; ou ils la continueront, mais à crédit; & alors ce ſera une conſommation négative, plus préjudiciable encore que la diminution réelle. Celui à qui il ne reſtoit rien de ſon revenu, ne continuera la même dépenſe qu'en ne payant point le débitant qui lui fournit; celui-ci ne payera point le marchand qui lui vend, & ainſi de ſuite juſqu'au premier acheteur des denrées, qui, n'étant point payé, ne payera point le cultivateur de qui il les achete, & pour qui cette portion des fruits de la terre eſt perdue, quoique conſommée.

Les taxes par tête ne ſont pas plus diſtantes, ni plus étrangeres que celles-ci à cette ſource commune, où il faut que toutes ſe rapportent. Elles ont la même réaction & les mêmes effets, ce qui ſuffiroit pour conclure que, de quelque maniere que le re-

tour

tout s'en faſſe, c'eſt toujours ſur la terre que portent les impôts; mais comme cette vérité eſt fondamentale, je m'attacherai à la prouver encore d'une maniere plus forte. Auparavant il ne ſera pas inutile de réfuter ici un ſophiſme, par lequel on a coutume de vouloir réduire le mal qui réſulte de l'excès des tributs: c'eſt le lieu de le faire, parce qu'on pourroit s'en prévaloir contre moi en abuſant de mes principes.

„ Le gouvernement, diroit-on, ne théſauriſe point. „ Tout ce qu'il leve ſur les peuples, il le dépenſe, „ & cette dépenſe produit ou ſa conſommation, ou „ celle des gens qui en profitent. Les impôts ne di- „ minuent donc point la conſommation générale, „ elle ne fait que changer de place en partie, ainſi „ que les richeſſes numéraires ou ſignes des valeurs „ qui ne font que changer de mains. Il ſuit que la „ conſommation générale reſtant la même, le pro- „ duit des terres qui en eſt l'objet ne diminue point. „ Donc les impôts n'y préjudicient point: donc les „ terres ne ſupportent pas les impôts „.

Voilà je crois cet argument dans toute ſa force. Voici ce qui doit en réſulter, s'il eſt juſte.

Quelqu'exceſſifs que ſoient les tributs qu'exige le gouvernement, n'en réſervant rien, la ſociété en général n'en peut être moins riche, les terres moins cultivées, le commerce moins floriſſant. Ils ne produiront qu'un mal local en particulier; mais ce qu'ils ôteront à ceux qui les ſupporteront au-delà de leurs forces, paſſera à d'autres, l'état n'y perdra rien, & la ſomme de toutes les fortunes n'en ſera pas moins la même.

Ce raiſonnement eſt inſidieux, on n'en a peut-être que trop abuſé pour ſéduire ceux qui n'étoient pas fâchés de l'être; mais outre que c'eſt déja un très-grand mal que ces variations de fortunes dans les particuliers qui cauſent toujours une plus grande dépravation de mœurs, & dans chaque famille une révolution, dont l'état entier ne manque jamais de ſe reſſentir; ce n'eſt point du tout ainſi qu'il aura du reſte, les faits le prouvent, & leur témoignage eſt plus fort que tous les raiſonnemens du monde.

Jamais on n'a levé des ſommes ſi exorbitantes ſur les peuples, une induſtrie meurtriere a épuiſé tous les moyens de les dépouiller. Jamais par conſéquent les gouvernemens n'ont dû faire, & n'ont fait effectivement tant de dépenſes & de conſommation. Cependant les campagnes ſont ſtériles & déſertes, le commerce languiſſant, les ſujets & les états ruinés.

Que ceux qui, trahiſſant la vérité, la juſtice & l'humanité, ont inſinué & prétendu que les charges immodérées devoient avoir des effets contraires, nous diſent dont la cauſe de ceux-ci; leur intérêt qui n'eſt pas celui des autres, leur indifférence ſur les calamités publiques dans leſquelles ils trouvent leur bien, ne les a point inſtruits, je la dirai pour eux.

1°. Il n'eſt pas vrai que la conſommation du gouvernement, ou de ceux qui profitent des déprédations qui ſe commettent dans ſa recette & dans ſa dépenſe, ſupplée à celle que les impôts inſupportables forcent les particuliers de retrancher ſur la leur. Une grande conſommation générale ne réſulte que de la multiplicité des petites; le ſuperflu de pluſieurs, quelque faſtueux qu'on les ſuppoſe, ne remplace jamais ce qu'il abſorbe du néceſſaire de tous, dont il eſt la ruine. Deux cent particuliers avec 400 mille livres de rentes chacun, & 100 domeſtiques qu'ils n'ont pas, ne conſomment pas autant que 80 mille perſonnes, entre leſquelles leurs revenus ſeroient diviſés à raiſon de 1000 liv. chacun; en un mot donnez à un ſeul le revenu de 100 citoyens, il ne peut conſommer que pour lui & pour quelques-uns qu'il employe à ſon ſervice. Le nombre des conſommateurs, ou la quantité de conſommation ſera toujours moindre de quatre cinquiemes au-moins; d'où l'on voit pour le dire en paſſant, que tout étant égal d'ailleurs, & la ſomme des richeſſes étant la même, le pays où elles ſeront le plus diviſées ſera le plus riche & le plus peuplé, ce qui montre les avantages que donnoit l'égalité des fortunes aux gouvernemens anciens ſur les modernes.

Il ne faut pas m'objecter la diſſipation des riches qui abſorbe non-ſeulement leurs revenus & leurs capitaux, mais même le ſalaire des pauvres dont la vanité exige encore le travail, lorſqu'elle n'eſt plus en état de le payer.

Le luxe qui produit cette diſſipation, qui éleve les fortunes, les renverſe, & finit par les engloutir, ne favoriſe point la conſommation dont je parle, qui eſt celle des choſes de néceſſité, & que l'état produit; au contraire il la reſtraint à proportion de la profuſion qu'il fait des autres.

Il faut bien qu'il en ſoit ainſi, car en aucun tems les hommes n'ont uſé avec tant d'abondance de tout ce qui leur eſt utile ou agréable, & jamais les productions nationales n'ont été moins cultivées, d'où l'on peut inférer que plus on dépenſe dans un état, moins on y fait uſage des denrées de ſon cru.

Et il en réſulte deux grands inconvéniens: le premier que les charges publiques étant les mêmes, ſouvent plus fortes, ſont réparties ſur moins de produits, le ſecond que ceux qui y contribuent le plus ont moins de facultés pour les ſupporter, d'où il ſuit qu'ils en ſont accablés.

2°. Plus le gouvernement dépenſe, moins il reſtitue aux peuples; cette propoſition eſt en partie une ſuite de la précédente: quelques ſuppoſitions que faſſent les gens intereſſés à perſuader le contraire; on calculera toujours juſte quand on prendra pour la valeur d'un de ces termes, la raiſon inverſe de l'autre.

La diſſipation des revenus publics provient des guerres que l'on fait au-dehors, des alliances qu'on y achete, des recompenſes démeſurées qui s'accordent, & qui ſont toujours plus exceſſives à proportion qu'elles ſont moins méritées, enfin du déſordre & des prévarications de toutes natures qui ſe pratiquent dans l'adminiſtration de ces revenus.

De tout cela il ne réſulte aucune conſommation des denrées du pays, par conſéquent aucun retour dans l'état des ſommes qui y ont été levées.

Celles que la guerre & les traités en font ſortir ne rentrent point. Le luxe eſt la cauſe ou l'effet de la déperdition des autres qui n'y rentrent pas davantage.

Il en eſt la cauſe pour toutes les dépenſes qui ſont perſonnelles ou relatives au ſouverain & à l'éclat qui l'environne; l'effet, parce que la prodigalité de ſes dons & le pillage des finances, le font naître ou l'accroiſſent avec énormité dans ceux qui en profitent.

Or le luxe pour tous les pays du monde n'eſt que l'uſage des matieres étrangeres, il ne conſomme donc point au profit de l'état, mais à ſa ruine, il cauſe ſans remplacement l'extraction continuelle de ſes richeſſes numéraires; ce qui fait voir que loin d'avoir l'avantage qu'on lui prête de réparer par la circulation, les inconvéniens de l'extrème diſproportion des fortunes inévitable, dit-on, dans les gouvernemens modernes, principalement dans les monarchies; il appauvrit réellement la république, & diminue les moyens de ſubſiſtance pour les indigens, en même raiſon que les richeſſes des opulens.

Je ſais bien que ſi ceux qui poſſedent tout, ne dépenſent que le néceſſaire, ceux qui ne poſſedent rien, ne l'auront point; mais ce que je ſçais encore mieux, c'eſt qu'il leur manque en effet.

Ce n'eſt pas encore une fois que les riches ne dépenſent, & même comme je l'ai dit, beaucoup au-delà de leurs moyens, quoiqu'ils ſoient immenſes, mais les pauvres ni l'état n'y gagnent rien; c'eſt l'étranger qui bénéficie de toute cette dépenſe. Chacun en calculant la ſienne peut aiſément reconnoître que la conſommation des matieres nationales en fait la plus petite partie. Le goût des autres eſt tellement extravagant, que pour les beſoins réels, & les choſes même de l'uſage le plus ordinaire, on les employe à l'excluſion de celles du pays, dont on ne ſe ſert plus, quoique peut-être elles fuſſent plus utiles & plus commodes, tant les hommes ſe ſont plû à accroître leur miſere par ces beſoins imaginaires de tout ce qu'ils n'ont pas.

Je ne dis rien de vague, tout ce qui nous environne l'atteſte. Qui eſt-ce qui n'eſt pas habillé & meublé de ſoie, où la ſoie ne croît point? il n'y a que celui qui l'eſt autrement que l'on trouve extraordinaire; c'eſt-à-dire que la perverſion eſt ſi générale, qu'il n'y a plus que celui qui eſt honnête, modeſte & utile à la ſociété, qui ſoit remarqué comme autrefois le fut à Rome l'intégrité de Caton.

Combien de gens dont la ſeule parure de chacun ſuffiroit pour aſſurer la ſubſiſtance de toute une famille, & ſur qui on auroit peine à trouver une ſeule choſe que le ſol ait produite; on n'en trouveroit peut-être pas la moitié ſur les moins faſtueux.

En conſidérant la nature & le prix de tout ce qui com-

compoſe ces parures, je me ſuis ſouvent étonné de ce qu'il en coûte à l'état pour décorer un fat qui le ſurcharge encore de ſon inutilité. Il y a de quoi l'être en effet; mais on ne s'aviſe guere de l'obſerver. Eſt-ce qu'on a des yeux pour voir, & des têtes pour penſer? D'ailleurs l'univerſalité du mal empêche qu'il ne ſoit apperçu.

Encore ſi ce goût effréné du faſte exiſtoit auſſi fortement dans toutes les nations; celui des choſes étrangeres, ſe ruinant également pour ſe les procurer, leurs richeſſes relatives reſteroient les mêmes, & leur puiſſance politique ne changeroit point de rapport; mais la folie des uns eſt un moyen de plus pour les autres d'augmenter leur fortune & leur force, enſorte que la perte des premiers eſt du double. La proſpérité des Anglois en eſt une preuve; éclairés ſur leurs véritables intérêts, par la liberté de penſer & d'écrire, ils n'ont point coupé les aîles du génie qui les inſtruiſoit; au-lieu de menacer ceux qui pouvoient leur donner des leçons utiles, ils les ont invités à s'occuper de la choſe publique; celui qui fait le bien ne craint ni l'examen, ni le blâme de ceux qui ſont faits pour le juger. Des ouvriers offroient à Druſus d'empêcher que ſes voiſins ne puſſent voir ce qui ſe paſſoit chez lui, s'il vouloit leur donner trois mille écus; je vous en donnerai ſix, répondit-il, ſi vous pouvez faire enſorte qu'on y voie de tous côtés.

C'eſt au bon eſprit que les Anglois doivent la ſupériorité qu'ils ont acquiſe dans tous les genres; mais ſur-tout la ſageſſe qu'ils ont de ne faire le commerce de luxe que pour leurs voiſins, dont ils cherchent ſans ceſſe à augmenter les beſoins, tandis qu'ils s'efforcent de diminuer les leurs; ils ſont économes des matieres & prodigues de l'argent qu'elles procurent. Leur luxe eſt de répandre ſur l'indigence les gains immenſes qu'ils font. Plus utile à l'humanité & moins dangereux pour l'état, il ne les appauvrira jamais, ne conſommant point, ou que fort peu, & ſeulement pour leur plus grande commodité, les marchandiſes dont le trafic fait leurs richeſſes; ils en conſervent la ſource, & n'uſent que du produit; les autres au-contraire les épuiſent, s'interdiſent les moyens de les renouveller; tout notre commerce conſiſte à faciliter l'entrée des marchandiſes étrangeres, & la ſortie de notre argent.

Mais, dira-t-on, la fabrication de ces matieres dans le pays, occupe un grand nombre d'ouvriers à qui elle donne les moyens d'en conſommer les denrées; c'eſt encore là une objection frivole.

1°. La plûpart y parviennent toutes fabriquées; indépendamment des étoffes & des choſes commeſtibles, eſt-ce que les colifichets qui ſont les plus précieux & les plus chers ne viennent point tout ouvrés de la Chine, du Japon, des Indes, *&c.*

Le luxe qui corrompt tout ce qui le touche, conſume lui-même les bénéfices qu'il procure. L'ouvrier qui met en œuvre les matieres qui y ſervent, en fait bientôt uſage pour lui-même, ſa dépenſe excede la proportion du gain, ainſi ſans rendre ſa condition meilleure, il empire celle de l'état, en augmentant la conſommation des marchandiſes étrangeres, & l'extraction des valeurs numéraires.

2°. Mais quand il ſeroit vrai que ce travail ſeroit profitable à quelques individus, ce profit des citoyens ſur des citoyens mêmes, loin d'enrichir l'état, ſeroit à ſon préjudice, puiſque ſans y faire aucun bénéfice, il y perdroit toujours la valeur des matieres, ſans compter celles des denrées nationales qui auroient été employées à la place, & de plus le profit de la circulation de ces valeurs qui en auroit réſulté. C'eſt à une pareille erreur ſur ce prétendu bénéfice, que le préſident de Monteſquieu attribue en partie les premieres augmentations qui ſe firent à Rome ſur les monnoies.

Tels ſont les véritables effets du luxe, quant à la conſommation, à l'induſtrie, & au travail intérieur qu'il produit. Arrêtons-nous encore un moment à conſidérer ceux de ſon commerce extérieur, nous verrons qu'il n'eſt pas plus avantageux. L'importance de cet objet m'entraîne, & je ne puis le quitter.

Dans ce commerce j'entens la réexportation des matieres étrangeres après qu'elles ont été fabriquées on ne fournit de ſon cru que la main-d'œuvre; quelque chere qu'on la ſuppoſe, il eſt difficile de croire qu'elle le ſoit aſſez pour reſtituer ce que coûte la profuſion que l'on fait ſoi-même de ces matieres; il faudroit dire que le prix des façons ſeroit ſi diſproportionné à la valeur principale, que la vente d'une très-petite quantité ſuffiroit pour rembourſer celle du tout, ce qui ne peut pas être.

C'eſt d'ailleurs un principe fondé ſur l'expérience qu'aucun commerce n'eſt avantageux, s'il n'eſt d'échange; les républiques ne font celui d'économie que parce qu'elles occupent des terreins ſtériles qui les y contraignent; & c'eſt bien plus par cette raiſon qu'il leur eſt naturel, que par la conſtitution de leur gouvernement qui ſemble le favoriſer.

La liberté n'eſt jamais où ſe trouve l'abondance: elles ſont incompatibles. Tyr, Sidon, Rhodes, Carthage, Marſeille, Florence, Veniſe, la Hollande étoient & ſont des ſols ingrats qui ne produiſent rien. Il faut bien trafiquer des denrées d'autrui, quand on n'en poſſede point ſoi-même, ne fût-ce que pour ſe procurer celles de néceſſité que le terrein refuſe; mais cette poſition eſt périlleuſe, elle tient les nations qui s'y trouvent dans un continuel équilibre, & les incline perpétuellement vers la deſtruction.

En effet un état dont la ſubſiſtance dépend entierement de la volonté des autres, ne peut avoir qu'une exiſtence incertaine & précaire; on refuſera de lui vendre ſes denrées, on ne voudra point les lui racheter; les richeſſes de convention s'épuiſeront. Il ſera la proie de l'ambition ou des beſoins; ſans qu'on ſe donne la peine de le ſubjuguer, une pauvreté extrême forcera les peuples à recevoir ou à ſe donner un maître pour avoir du pain. En s'abſtenant un jour de manger, les Lacédémoniens ſoumettoient les habitans de Smyrne, s'ils n'euſſent préféré la gloire de les ſecourir dans l'extrème beſoin où ils étoient, à celle d'en profiter pour devenir leur ſouverain.

La Hollande a vu de près cette extrémité: ſans l'interdiction des ports de l'Eſpagne & du Portugal, qui réduiſit ſes habitans au déſeſpoir, & les força d'aller aux Indes acquérir des établiſſemens dont la poſſeſſion leur a procuré la vente excluſive des épiceries qui leur tient lieu des autres productions de la terre dont ils manquent, peut-être ne ſeroit-elle déja plus une république indépendante.

Mais un danger plus imminent encore de ce commerce d'économie menace les républiques qui ſont obligées de le faire, c'eſt le luxe qu'il introduit. Lycurgue ne trouva d'autres moyens d'en garantir la ſienne, qu'en inſtituant une monnoie qui ne pouvoit avoir cours chez les autres peuples. Un philoſophe anglois, M. Hume, regrette qu'il n'ait pas connu l'uſage du papier; il n'a pas penſé que le papier repréſente une dette, & n'eſt que l'obligation de l'acquitter. Il pouvoit, par cette raiſon, devenir un effet de commerce recevable par les étrangers, à qui il auroit donné des droits ſur le territoire même de la république. Au-lieu que les morceaux de fer inventés par ce légiſlateur une fois reçus, il n'y avoit rien à répéter contre Lacédémone. Le luxe en étoit bien plus ſûrement proſcrit; le défaut abſolu d'échange en rendoit le commerce impraticable.

C'eſt peut-être à la même impoſſibilité dont la cauſe eſt différente, que la Suiſſe, dont le gouvernement ſemble devoir être le plus durable, devra ſa conſervation. Sa ſituation la rend inacceſſible au commerce des marchandiſes des autres; ſes productions naturelles ſont les hommes; elle en trafique avec toutes les puiſſances de l'Europe, & n'en eſt jamais épuiſée, la nature les accorde abondamment à la liberté & à l'égalité qui les cultivent.

Enfin c'eſt une vérité répétée par Monteſquieu, d'après Florus, qu'il cite, les républiques finiſſent par le luxe, les monarchies par la pauvreté.

C'eſt donc accélerer ces effets, & ſe mettre volontairement dans la ſituation forcée où la néceſſité réduit les autres, que d'abandonner le trafic de ſes productions naturelles pour ſe livrer au commerce dont ces dangers ſont inſéparables. Les nations où ce commerce a prévalu reſſemblent à des négocians qui ayant des magaſins inépuiſables de marchandiſes de toute eſpece, & d'un debit aſſûré, les auroient abandonnées pour aller vendre celles de leurs voiſins, & devenir leurs commiſſionnaires & leurs journaliers. Ce qui eſt bien mal raiſonner même en politique, ſur-tout dans les gouvernemens où l'on veut être abſolu; car ôtez la propriété, & rien n'arrête plus les hommes dont on attaque la liberté.

Il ſe peut cependant qu'avec ces principes on ait tout ce que les arts de vanité peuvent produire de

plus

plus perfectionné, de plus rare & de plus agréable, mais on n'a plus de provinces, on n'a que des deſerts; on ſacrifie le réel à l'illuſion, on attire ſur un état tous les maux qu'il puiſſe éprouver.

Les campagnes reſtent incultes, parce que la valeur de ce qu'on en obtiendroit au-delà de ce qui eſt néceſſaire pour la conſommation intérieure déja fort réduite par celle du luxe, ſeroit nulle.

Elles ſont abandonnées, parce qu'on ne peut plus s'y procurer la ſubſiſtance par le travail, & que d'ailleurs les riches manufactures invitent à les quitter, en offrant des travaux moins pénibles & plus lucratifs.

Les beſoins de l'état augmentent, ſes richeſſes diminuent; un peuple de propriétaires eſt réduit à la condition du mercenaire, la miſere le diſperſe & le détruit; une dépopulation affreuſe & la ruine du corps politique en ſont les ſuites.

On vantera tant qu'on voudra le miniſtere de Colbert, voilà ce qu'il a produit & ce qu'il devoit produire. Il fut brillant ſans doute, & digne des plus grands éloges, mais il faut en être bien ébloui pour ne pas voir que ſes reglemens ſur le commerce, dont l'agriculture ne fut point la baſe, ſont des reglemens de deſtruction. Dans la vue peut-être de flatter une nation faſtueuſe ou ſéduite par un faux éclat, il préféra la gloire d'être pour tous les peuples un modele de futilité, & de les ſurpaſſer dans tous les arts d'oſtentation, à l'avantage plus ſolide & toujours ſûr de pourvoir à leurs beſoins naturels, qui ne dépendent ni des caprices de la mode, ni des fantaiſies du goût, mais qui ſont les mêmes dans tous les tems & pour tous les hommes.

La France poſſede les denrées de néceſſité, & avec la plus heureuſe ſituation pour les diſtribuer. Toutes les nations pouvoient être dans ſa dépendance, il la mit dans celle de toutes. Il prodigua les richeſſes & les récompenſes pour élever & pour maintenir des fabriques & des manufactures faſtueuſes. Il n'avoit pas les matieres premieres, il en provoqua l'importation de toutes ſes forces, & prohiba l'exportation de celles du pays. C'étoit faire un traité tout à l'avantage des étrangers, c'étoit leur dire, je m'impoſe l'obligation de conſommer vos denrées & de ne pouvoir jamais vous faire conſommer les miennes. C'étoit anéantir ſes richeſſes naturelles, la culture & la population de ſes provinces, pour multiplier en même proportion toutes ces choſes à leur profit.

On conviendra que quand des vainqueurs auroient dicté ces conditions, elles n'auroient pas été plus dures à celui qui les auroit reçues.

On voit quelles peuvent être les ſuites d'un pareil ſyſtème par l'exemple de la Sardaigne ſi riche & ſi floriſſante, lorſque Ariſthée lui donna des lois. Les Carthaginois défendirent ſous peines de mort aux habitans de cette île de cultiver leurs terres. Jamais elle ne s'eſt repeuplée depuis: & l'on ſait que c'eſt par une vue d'adminiſtration ſemblable que les Anglois dominent en Portugal, & que ce royaume ne ſemble poſſéder que pour eux les tréſors du nouveau monde.

Les fruits de cette police en France ne montrent pas moins combien elle peut être funeſte. Pendant tout le miniſtere de Colbert, le prix des grains ne ceſſa de diminuer juſqu'à ce que ne ſuffiſant plus pour rembourſer les frais de leur culture, on finit par en éprouver la diſette.

Il fit tout ce qu'il put pour réparer ce mal, mais il ne fit pas ce qu'il devoit, il perſiſta dans ſes principes; des diminutions ſur les tailles, des encouragemens accordés à la population & à l'agriculture, ne réparerent rien. Qu'auroient fait les propriétaires des denrées qu'ils auroient recueillies? Elles étoient ſans débouchés, conſéquemment ſans valeur. Les engager à les cultiver, c'étoit les engager à devenir plus pauvres de toute la dépenſe de la culture.

Une faute de cette eſpece ne reſte point iſolée, il faut que toutes les branches de l'adminiſtration s'en reſſentent. Je m'abſtiendrois de retracer l'enchaînement de malheurs qui ſuivirent celle-ci, ſi je ne croyois pas qu'il eſt utile de les connoître pour les éviter, & ſi d'ailleurs ils avoient moins de rapport avec le ſujet que je traite.

Les richeſſes naturelles anéanties, les ſujets ſe trouverent hors d'état de ſupporter les impôts néceſſaires, le gouvernement fut obligé de recourir aux créations de rentes & d'offices, à la multiplicité des droits ſur les conſommations, qui les diminuent d'autant, aux emprunts, aux traitans, & à tous ces expédiens deſtructeurs qui déſolent le peuple & ruinent les empires.

Colbert lui-même conſomma les revenus par anticipation; & les progrès du mal qu'il vit commencer s'accelerent dans un tel degré de viteſſe, qu'en 1715, trente-deux ans ſeulement après ſa mort, les principaux revenus de l'état ſe trouverent engagés à perpétuité, l'excédent dépenſé par avance ſur pluſieurs années, toute circulation détruite, les maiſons de la campagne en maſures, les beſtiaux morts, les terres en friche & le royaume inondé de toutes ſortes d'exacteurs, qui avoient acquis ſous les titres les plus biſarres le droit d'opprimer les peuples ſous tous les prétextes poſſibles.

Je l'ai déja dit, c'eſt à regret que je retrace ce tableau. Je ne refuſe point à ce miniſtre le tribut de reconnoiſſance que lui doivent les arts & les lettres, mais je puis refuſer encore moins celui que l'on doit à la vérité, quand de ſon témoignage dépend le bien public.

Sans le trafic de ſes vins & quelques manufactures groſſieres que Colbert mépriſoit, qui ſait dans quelle ſituation plus déplorable encore la France eût été réduite?

Ce qui prouve que ſes établiſſemens de commerce étoient ruineux, c'eſt qu'après ſa mort, dès qu'on ceſſa de dépenſer pour les ſoutenir, la plûpart s'écroulerent & ne purent ſubſiſter.

Sully qui ne voyoit la gloire de ſon maître que dans le bonheur des peuples & qui ſavoit qu'il ne la trouvoit que là, connoiſſoit bien mieux la ſource de ce bonheur & des richeſſes de la France, quand il croyoit qu'elle étoit dans l'étendue & dans la fertilité de ſon ſol. La terre, diſoit-il, produit tous les tréſors, le néceſſaire & le ſuperflu; il ne s'agit que d'en multiplier les productions, & pour cela il ne faut qu'en rendre le commerce ſur & libre,, Votre
,, peuple ſeroit bientôt ſans argent, & par conſé-
,, quent votre Majeſté, ſi chaque officier en faiſoit
,, autant,, écrivoit-il à Henri en parlant d'un magiſtrat ſtupide, qui avoit défendu le tranſport des blés.

On ſait qu'avec ces maximes, ſon économie, & ſur-tout la modération des impôts, il tira le royaume de l'état de déſolation où l'avoit réduit des guerres cruelles & ſanglantes. Il eſt curieux de lire dans Bolingbrock les prodiges de bien public qu'opéra ce miniſtre, plus grand encore par ſon intégrité que par ſes lumieres, dans le court eſpace de quinze années que dura ſon adminiſtration. Il ſemble que depuis on ait craint de partager ſa gloire en l'imitant.

C'eſt une prodigieuſe avance pour bien gouverner, qu'un grand amour du bien public. Ce ſentiment dominoit Sully. Il n'apperçut peut-être pas toute l'étendue de ſes vues; mais il en eut de juſtes ſur le commerce: il comprit qu'il ne produit véritablement les richeſſes, qu'autant qu'on en poſſede les matieres. Il pouvoit en allant plus loin reconnoître que plus elles ſont de néceſſité, plus il eſt ſûr & profitable.

J'en trouve encore un exemple chez les Anglois; tandis que l'Eſpagne, le Portugal & la Hollande envahiſſoient toutes les mines des Indes & de l'Amérique; par la ſeule manufacture de leurs laines, ils devinrent plus puiſſans que tous; & ce commerce éleva leur marine à une telle ſupériorité, qu'elle fit échouer toutes les forces de l'Eſpagne, & les rendit les arbitres de l'Europe.

Tout autre trafic eſt déſavantageux même avec ſes colonies. Quelques richeſſes que l'on en tire, elles appauvriront la métropole, ſi elle n'eſt en état de leur envoyer en échange des denrées de ſon cru. C'eſt bien pis ſi elle manque pour elle-même de celles de néceſſité. Alors ce ne ſera que pour les nations qui les poſſedent, qu'elle aura fait venir ces tréſors. Voyez ce qu'elles ont produit en Eſpagne. Aucune puiſſance ne poſſede des colonies ſi riches, aucune n'eſt ſi pauvre.

Tout ceci conduit à une réflexion: c'eſt que toute nation qui peut avoir un abondant ſuperflu des matieres de premiere néceſſité, ne doit faire le commerce & ſe procurer les marchandiſes étrangeres qui lui manquent, que par l'échange de celles qui excedent ſes beſoins. Il ne faut permettre l'entrée de ces marchandiſes dans le pays, qu'à condition d'en exporter pour une valeur ſemblable de celles qu'il produit.

Voilà peut-être la vraie meſure du luxe & les ſeules lois qu'il y ait à faire contre ſes excès. Cette idée vaudroit la peine d'être développée avec plus d'étendue que je ne le puis ici. Je dirai ſeulement qu'alors la conſommation du ſuperflu devenant la meſure des progrès du luxe, ſon plus grand degré poſſible ſeroit la plus grande quantité poſſible de ce ſuperflu, & la culture univerſelle de toute la ſurface de l'état. D'où il arriveroit qu'au-lieu de les détruire, il contribueroit à multiplier les richeſſes naturelles qui ſont les ſeules réelles.

Je dis *les richeſſes naturelles*; car pour celles de convention, ce commerce borné à des retours en nature, n'en ajouteroit aucunes à celles qu'on auroit: vous n'auriez échangé que des denrées contre des denrées, il n'en réſulteroit pas même un écu de plus dans l'état, mais auſſi il n'y en auroit pas un de moins. Ce qu'on auroit acquis eſt bien d'un autre prix; la terre multiplieroit par-tout ſes tréſors & les hommes, l'agriculture & le commerce dans un juſte rapport, leur offrant de tous côtés les moyens de ſubſiſtance & de ſe reproduire; croiſſant toujours enſemble en même raiſon; ne laiſſant rien d'inculte, rien d'inhabité; faiſant enfin la grandeur & la proſpérité de l'état par la multitude & l'aiſance des citoyens, ſur-tout par la pureté des mœurs qui réſulteroit de l'habitation des campagnes; car c'eſt là ſeulement qu'elles ſont innocentes & quelles ſe maintiennent.

Il s'en ſuivroit encore que l'argent ne feroit plus la puiſſance des empires, mais le nombre des hommes, & celui-là en auroit le plus qui auroit un plus grand eſpace à cultiver. S'il arrivoit en outre qu'après les avoir fabriquées, il réexportât une partie des matieres étrangeres qu'il auroit reçues, ou qu'il envoyât une plus grande quantité des ſiennes, il ſe trouveroit encore plus riche de tout le profit de cette réexportation, ou de toute la valeur de ce qu'il auroit tranſporté de ſes denrées au-delà de ce qui lui auroit été apporté de celles des autres.

Si méconnoiſſant ces avantages, dont j'abrege la plus grande partie, on prétendoit qu'en preſcrivant la nature des échanges, j'impoſe au commerce une gêne contraire à ſes progrès, & qui même en pourroit cauſer l'interruption; je réponds d'avance deux choſes.

La premiere; que je ne propoſe ces échanges que pour les marchandiſes de ſuperfluité qui ne ſont d'aucune utilité réelle, que ne conſomment point les beſoins naturels, mais que prodiguent la vanité & les fantaiſies; pour celles enfin dont l'état pourroit ſe paſſer ſans éprouver aucun préjudice, quand on ceſſeroit de lui en apporter, & qui n'ont de valeur, malgré leurs prix énormes, que le caprice de ceux qui en font uſage.

Secondement, l'intérêt de ceux qui poſſedent ces marchandiſes, n'eſt pas de les garder. Il y auroit toujours beaucoup d'avantage pour eux à les troquer contre des denrées de néceſſité dont la vente eſt bien plus aſſurée; ainſi loin de craindre d'en manquer, l'importation en pourroit être ſi abondante, que le ſuperflu n'y ſuffiroit pas, & qu'il y auroit au-contraire des précautions à prendre pour que les échanges ne fuſſent jamais aſſez conſidérables pour l'excéder.

On ſent bien que ces diſpoſitions ne conviendroient pas en entier à toutes les nations; pour pluſieurs, elles ne ſont praticables qu'en partie ſuivant ce qu'elles ont & ce qu'il leur manque: pour d'autres elles ne le ſont point du-tout. Celles-ci ont des lois très-ſéveres contre l'uſage des marchandiſes de luxe, il vaudroit mieux prévenir le mal que d'avoir à le punir. Les lois vieilliſſent & deviennent caduques. Le commerce produit l'opulence qui introduit le luxe, & les matieres ſont employées malgré les défenſes.

Je croirois plus ſûr pour ces nations, de preſcrire une proportion rigoureuſe entre l'importation & l'exportation de ces matieres, de n'en ſouffrir l'entrée que pour des quantités égales à celles qui en ſortent; de maniere qu'il fût certain qu'il n'en ſeroit point reſté dans le pays. Le corps politique doit ſe conſidérer à cet égard comme un négociant particulier qui n'achete qu'autant qu'il vend. S'il conſomme lui-même, il eſt perdu; & tout ce qui eſt reçu & non réexporté, eſt conſommé ou le ſera.

Je n'empêche pas qu'on ne regarde ce que je vais dire comme une rêverie. Il n'y aura que l'humanité qui y perdra. Si la juſtice, la bienfaiſance & la concorde ſubſiſtoient parmi les hommes, ce ſeroit à ces peuples que la force & l'amour de la liberté ont relégué dans ces contrées arides, dont le ſol ne produit rien, qu'il faudroit laiſſer l'emploi de diſtribuer entre les nations le ſuperflu réciproque de celles qui en ont. Elles ſe borneroient à l'enlever & à le vendre aux autres qui viendroient la chercher, & la fin des échanges ſeroit de procurer à toutes le néceſſaire dont elles ſont dépourvues.

Mais un traité en faveur du genre-humain n'eſt pas le premier qui ſe fera. Les opinions qui diviſent la terre, en ont chaſſé l'équité générale pour y ſubſtituer l'intérêt particulier. Les hommes ſont bien plus près de s'entregorger pour des chimeres, que de s'entendre pour en partager les richeſſes; auſſi ai je bien compté propoſer une choſe ridicule pour le plus grand nombre.

Il eſt tems de retourner à mon ſujet. Je ne m'en ſuis peut-être que trop écarté: mais ſi ces réflexions ſur une matiere auſſi importante que le luxe & tout ce qu'il produit, ſont utiles; ſi elles peuvent enfin déterminer une bonne fois ſes effets, elles ne ſeront ni déplacées, ni trop étendues.

J'ai promis de démontrer d'une maniere plus générale & plus poſitive que je ne l'ai fait encore, que tout impôt retourne ſur la terre quelque part où il ſoit mis; ceux même auxquels on aſſujettiroit les marchandiſes de luxe, quoiqu'elles ſoient étrangeres, auroient cet effet; & on tromperoit ſi de ce que je viens de dire on en concluoit le contraire.

L'étranger qui apportera ces marchandiſes en augmentera le prix à-proportion de l'impôt; ce ne ſera donc point lui qui le ſupportera, mais le citoyen qui les conſomme, & qui les payera plus cher de toute la quotité du droit.

Or ſi j'ai prouvé que la dépenſe du luxe préjudicioit à la conſommation du néceſſaire que le ſol produit, il eſt évident que plus cette dépenſe ſera conſidérable, moins on conſommera de ces productions, il s'en ſuivra une diminution proportionnée dans la culture des terres, conſéquemment dans leur revenu; ce ſera donc ſur elle que ces impôts retourneront: il en ſera ainſi de tous les autres. Donnons-en quelques exemples encore.

Le cuir & toutes les marchandiſes de peauſſerie, de mégiſſerie, de pelleterie & de ganterie, qui proviennent de la dépouille des animaux, lorſqu'elles ſont dans leur dernier état de conſommation, paroiſſent les moins relatives au ſol. Perſonne ne penſe qu'il puiſſe exiſter aucune relation entre lui & une paire de gants. Cependant que comprend le prix que la paie le conſommateur? celui de toutes les productions de la terre employées pour la nourriture & l'entretien de tous les ouvriers qui les ont travaillées dans toutes les formes où elles ont paſſé. Toutes les taxes que ces ouvriers ont ſupportées perſonnellement, & encore celles qui ont été levées ſur leurs ſubſiſtances; de plus les droits perçus ſur les peaux à chacune des modifications qu'elles ont reçues.

En mettant un nouvel impôt ſur la derniere, ce ne ſera, dit-on, que la conſommation qui le ſupportera. Point-du-tout; il retourne ſur le produit de la terre directement ou indirectement.

Directement, en affectant les pâturages où ſont élevés les beſtiaux qui fourniſſent ces marchandiſes, & qui deviendront d'un moindre produit, ſi l'impôt en diminuant la conſommation des peaux dans leur dernier apprêt, diminue le nombre des nourritures qui fait la valeur de ces fonds.

Indirectement, en affectant la main-d'œuvre, qui n'eſt autre choſe que le prix des denrées employées par les fabricans; & ces denrées d'où viennent-elles?

On en peut dire autant des dentelles & de toutes les marchandiſes qui exigent le plus de préparation, en qui la multitude des façons a fait, pour ainſi dire, diſparoître les matieres dont elles ſont compoſées, & ne rappellent rien de leur origine.

Il eſt donc vrai, & ces exemples le prouvent invinciblement, que quelque détournée qu'en paroiſſe la perception, les droits remontent toujours à la ſource de toutes les matieres de conſommation qui eſt la terre. Il l'eſt auſſi, que ceux ſur la terre ſont à la charge de tous les citoyens; mais la répartition & la perception s'en forment d'une maniere ſimple & naturelle, au-lieu que celle des autres ſe font avec

des

des incommodités, des dépenſes, des embarras, & une foule de répétitions étonnantes.

Par exemple, quelle immenſe diverſité d'impôts pour les marchandiſes dont je viens de parler?

1°. Ceux que paie le propriétaire du fonds qui ſert à la nourriture des beſtiaux, tant pour lui perſonnellement que pour ces fonds.

2°. Ceux qui ſe levent ſur les beſtiaux menés en divers endroits & en divers tems.

3°. Les droits ſur les peaux dans les différentes formes qu'elles ont priſes.

4°. Les taxes perſonnelles de tous les ouvriers qui les ont travaillées.

5°. Ceux des différens fabricans qui les ont vendues à-meſure qu'elles ont été manufacturées.

6°. Ceux que ſupportent les derniers artiſans qui le mettent en œuvre.

7°. Le droit du privilege excluſif de les fabriquer.

8°. Tous les droits qui ſe ſont perçus ſur les denrées dont toutes ces perſonnes ont fait uſage pour leur ſubſiſtance & leur entretien, & qui ſont infinis.

9°. Et enfin une portion de ceux qu'ont ſupportés les gens qui ont fourni ces denrées, & qui ne le ſont pas moins.

Cette ſérie eſt effrayante: on ne conçoit pas comment une machine ſi compliquée, & dont les reſſorts ſont multipliés à ce point, peut exiſter.

Que de chaines pour le commerce dans cette quantité de perceptions! combien une denrée a-telle été arrêtée, viſitée, controlée, évaluée, taxée, avant que d'être conſommée!

Que de faux calculs, de doubles emplois, de mécomptes, d'erreurs, & d'abus de toute eſpece, l'avarice du traitant, & l'infidélité ou l'ineptie de ſes ſubalternes, ne font-elles point ſupporter aux citoyens!

Il faut que tous contribuent aux charges publiques, cela eſt vrai, mais ce qui ne l'eſt pas, c'eſt que tous doivent les payer; celui qui ne poſſede rien, ne peut rien payer, c'eſt toujours un autre qui paye pour lui.

Les taxes ſur les pauvres ſont des doubles emplois de celles ſur les riches; pour bien entendre ceci, il faut définir plus correctement qu'on ne l'a fait juſqu'à préſent, ce que c'eſt que les charges publiques; elles ſont de deux eſpeces, le travail & les richeſſes qu'il produit.

Cette définition eſt complette; ſans travail point de richeſſes, ſans richeſſes point de tributs.

Il ſuit que la contribution du manouvrier aux charges de la ſociété, c'eſt le travail; celle des richeſſes, c'eſt une portion des richeſſes qui en réſultent, & qu'elles donnent à l'état pour jouir paiſiblement du tout, moins cette portion.

On voit par là que les taxes ſur le manouvrier, dans la ſuppoſition qu'il dût les acquitter, ſeroient d'une injuſtice énorme, car ce ſeroit un double emploi de tout leur travail qu'ils ont déja fourni à l'état.

Mais la capitation de mon domeſtique eſt levée ſur moi, il faut que je l'acquitte pour lui, ou que j'augmente ſes gages.

L'artiſan; l'ouvrier, ou le journalier que j'emploie, ajoute au prix de ſa peine ou de ſon induſtrie, tout ce qu'on exige de lui, & même toujours audelà; l'une & l'autre ſera plus chere, ſi ſa ſubſiſtance & ſon entretien le deviennent par les droits qui auront été mis ſur les choſes qui y ſervent.

C'eſt que dans le fait, il ne peut y avoir que trois ſortes de perſonnes qui ſupportent les impôts; les propriétaires, les conſommateurs oiſifs, & les étrangers qui par le commerce acquittent avec la valeur principale de vos denrées, les droits dont elles ſont chargées; encore vous vendra-t-il les ſiennes dans le rapport de ce qu'il aura acheté les vôtres; ce qui remet à votre charge les droits qu'il aura acquittés: ainſi, à parler exactement, il n'y a que les propriétaires & les conſommateurs inoccupés qui ſupportent réellement les tributs.

Tout le monde travaille pour les derniers, & ils ne travaillent pour perſonne: ils payent donc la conſommation de tout le monde, & perſonne ne paye la leur: ils n'ont aucun moyen de recouvrer ce qu'ils ont payé pour eux & pour les autres, car ils ne leur fourniſſent rien au prix duquel ils puiſſent l'ajouter. C'eſt à eux que ſe terminent la ſucceſſion des rembourſemens de tous les droits impoſés ſur les marchandiſes & ſur les ouvriers qui les ont façonnées depuis leur origine juſqu'à leur derniere conſommation.

Un propriétaire eſt impoſé pour ſa perſonne & pour ſes fonds; ſon fermier eſt impoſé de même, les denrées qu'ils conſomment le ſont auſſi.

Les valets du fermier ſont taxés pour eux, & pour tout ce qui ſert à les nourrir & à les habiller.

Les beſtiaux, les matieres & les inſtrumens du labourage ſont impoſés,

Tout cela eſt à la charge du propriétaire, le fermier n'afferme ſon bien que déduction faite de tous ces différens droits qu'il aura à ſupporter directement pour ceux qui lui ſont perſonnels, indirectement par l'augmentation qu'il ſera obligé de payer pour le prix des journées, des beſtiaux, des matieres & des inſtrumens qui lui ſont néceſſaires. Le propriétaire ne reçoit du produit de ſa terre ou de ſon bien quelconque, que l'excédent des dépenſes & du bénéfice du fermier, dans leſquels tous ces droits ſont avec raiſon calculés. C'eſt donc le propriétaire qui les ſupporte, & non pas ceux ſur qui ils ſont levés: car ſans cela, il affermeroit ſon bien davantage.

Ainſi en multipliant à l'infini les taxes ſur toutes les perſonnes & ſur toutes les choſes, on n'a fait que multiplier ſans aucune utilité, les régies, les perceptions, & tous les inſtrumens de la ruine, de la déſolation, & de l'eſclavage des peuples.

Qu'eſt-ce donc qui a fait penſer aux meilleurs eſprits, que les droits ſur les conſommations, d'où réſulte infailliblement cette diverſité funeſte, étoient les moins onéreux aux ſujets, & les plus convenables aux gouvernemens doux & moderés?

Là où ſont ces droits, la guerre civile eſt perpétuellement avec eux: cent mille citoyens armés pour leur conſervation & pour en empêcher la fraude, menacent ſans ceſſe la liberté, la ſureté, l'honneur & la fortune des autres.

Un gentil-homme vivant en province eſt retiré chez lui, il s'y croit paiſible au ſein de ſa famille; trente hommes, la bayonnette au bout du fuſil, inveſtiſſent ſa maiſon, en violent l'aſile, la parcourent du haut-en-bas, pénétrent forcément dans l'intérieur le plus ſecret; les enfans éplorés demandent à leur pere de quel crime il eſt coupable; il n'en a point commis. Cet attentat aux droits reſpectés parmi les nations les plus barbares, eſt commis par ces perturbateurs du repos public, pour s'aſſurer qu'il n'y a point chez ce citoyen de marchandiſes de l'eſpece de celle dont le traitant s'eſt reſervé le débit excluſif, pour les ſurvendre à ſon profit, dix-ſept ou dix-huit fois leur valeur.

Ceci n'eſt point une déclamation, c'eſt un fait; ſi c'eſt-là jouir de la liberté civile, je voudrois bien qu'on me diſe ce que c'eſt que la ſervitude: ſi c'eſt ainſi que les perſonnes & les biens ſont en ſûreté, qu'eſt-ce donc que de n'y être pas?

Encore ſera-t-on trop heureux, ſi ces perquiſiteurs intéreſſés à trouver des coupables, n'en font point eux-mêmes, & n'apportent pas chez vous ce qu'ils viennent y chercher: car alors votre perte eſt aſſurée, & c'eſt d'eux qu'elle dépend. Des procédures uniques, des condamnations, des amendes, & tous les moyens des plus cruelles vexations ſont autoriſés contre vous.

Je voudrois diſſimuler des maux plus grands & plus honteux encore, dont ces impôts ſont la ſource. L'énorme diſproportion entre le prix de la choſe & le droit, en rend la fraude très-lucrative & invite à la pratiquer. Des gens qu'on ne ſauroit regarder comme criminels, perdent la vie pour avoir tenté de la conſerver, & le traitant dont l'intérêt repouſſe tout remord, pourſuit du ſein de ſa meurtriere opulence, toute la rigueur des peines infligées par la loi aux ſcélérats, contre ceux que ſouvent ſes gains illégitimes ont réduits à la cruelle néceſſité de s'y expoſer. Je n'aime point diſoit Cicéron, qu'un peuple qui eſt le dominateur de l'univers, en ſoit en même tems le facteur. Il y a quelque choſe de plus affligeant que ce qui déplaiſoit à Cicéron.

Tous les droits ſur les conſommations n'expoſent pas, je le ſais, les citoyens à des dangers ſi terribles mais tous ſont également contraires à leur liberté, à leur ſureté, & à tous les droits naturels & civils, par les ſurveillances, les inquiſitions & les recherches auſſi oppreſſives que ridicules qu'ils occaſionnent. Ils ont même le malheur de contraindre juſqu'aux ſentimens de l'humanité.

Je me garderai bien de ſecourir l'homme de bien dont la cabane touche à mon habitation; il eſt pauvre

vre & malade, un peu de vin fortifieroit ſa vieilleſſe & le rappelleroit à la vie; c'eſt un remede efficace pour ceux qui n'en font pas un uſage ordinaire. Je ne lui porterai point, je n'irai point l'arracher à la mort; celui qui a le droit étrange de régler mes beſoins, & de me preſcrire juſqu'à quel point je dois uſer de ce qui m'appartient, m'en feroit repentir, & ma ruine ſeroit le prix de ma commiſération. L'homme de bien périt; je n'ai point fait une action qui eût été ſi douce à mon cœur, & la ſociété y perd un citoyen qui, peut-être, en laiſſe d'autres à ſa charge, à qui il avoit donné le jour, & que ſa mort prive de la ſubſiſtance.

Ce n'eſt pas la meilleure adminiſtration que celle où la bienfaiſance eſt reprimée comme le crime, où l'on force la nature à s'oppoſer à la nature, & l'humanité à l'humanité.

Ce ne ſera pas non plus où cette foule de droits ſubſiſtera, que le commerce ſera floriſſant: on ne conſidere pas aſſez le préjudice qu'il en éprouve, & celui qui en réſulte pour l'état, quand pour l'intérêt du fiſc on l'accable de toutes les entraves que lui cauſe cette diverſité de perceptions. Il ſeroit tems néanmoins d'y ſonger. Le commerce eſt devenu la meſure de la puiſſance des empires; l'avidité du gain produite par l'excès des dépenſes du luxe, a ſubſtitué l'eſprit de trafic qui énerve l'ame, & amollit le courage à l'eſprit militaire qui s'eſt perdu avec la frugalité des mœurs.

Des gens, pour qui raiſonner eſt toujours un tort, en ont accuſé la philoſophie, & ont voulu lui attribuer les déſaſtres qui s'en ſont ſuivis; cela prouve qu'ils n'ont point le bonheur de la connoître, ni de ſentir avec quelle énergie elle inſpire le goût du bien, l'amour de ſes devoirs, & l'enthouſiaſme des choſes grandes, juſtes, honnêtes, & vertueuſes, ſur-tout l'horreur de l'injuſtice & de la calomnie.

Quoi qu'il en ſoit des fauſſes imputations que la ſottiſe & la méchanceté prodiguent en tous genres, contre la vertu & les gens de bien, il eſt certain que la ruine du commerce eſt le produit néceſſaire des impôts ſur les marchandiſes 1°. Par des cauſes qui leur ſont inhérentes. 2°. Par les moyens qu'ils fourniſſent à la rapacité des traitans, d'exercer toutes les vexations qu'elle peut imaginer; & quand on ſait de quoi elle eſt capable, on frémit de cette liberté qui fait l'eſclavage du commerce, le tourment & la perplexité continuels de ceux qui le pratiquent.

Tous ſes mouvemens ſont épiés & contraints; des formalités ſans nombre, ſont autant de dangers à-travers deſquels il marche, ſi je puis m'exprimer ainſi, ſur des piéges tendus ſans ceſſe & de tous côtés, à la bonne foi; ſoit qu'on les ignore, ſoit par inadvertance, ſi on en néglige aucune, c'en eſt aſſez, on eſt perdu.

Depuis l'entrée d'une marchandiſe étrangere, depuis la ſortie de la terre, & même avant, pour celles que le ſol produit, juſqu'à leur entiere conſommation, elles ſont entourées de gardes & d'exacteurs qui ne les quittent plus. A chaque pas ce ſont des douanes, des barrieres, des péages, des bureaux, des déclarations à faire, des viſites à ſouffrir, des meſures, des peſées, des tarifs inintelligibles, des appréciations arbitraires, des diſcuſſions à avoir, des droits à ſupporter, & des vexations à éprouver.

Quiconque a vû les quittances de tout ce qu'une denrée a payé dans toutes les formes & dans tous les lieux où elle a paſſé, ſait bien que je ne dis rien d'outré, & que n'atteſte l'énoncé de ces écrits.

Avec la multitude de ces droits, on en voit l'embarras; l'intention la plus pure dans ceux qui en font la perception, ne les garantit point de l'incertitude & de l'injuſtice. Que de fauſſes applications & d'erreurs qu'on ne peut exiger qu'ils mettent à la charge de leurs commettans, & qui tombent toujours à celle du public! d'ailleurs le moyen de régler tant de droits qui, la plûpart, ſont par eux-mêmes indéterminables?

Si c'eſt ſur le pié de la valeur de la choſe, le principe eſt impraticable. Comment fixer le prix d'une marchandiſe? il varie ſans ceſſe, elle n'a pas aujourd'hui celui qu'elle avoit hier; il dépend de ſon abondance ou de ſa rareté, qui ne dépendent de perſonne; de la volonté de ceux qui en font uſage, & de toutes les révolutions de la nature & du commerce, qui font que les denrées ſont plus ou moins communes, les débouchés plus ou moins favorables.

L'impôt ne ſe prête à aucune de ces circonſtances, il varieroit continuellement, & ne ſeroit qu'une nouvelle ſource de difficultés.

Si c'eſt ſur la quantité, ſans égard à la qualité qu'il eſt réglé, il n'a plus de proportion avec la valeur réelle des denrées, toutes celles d'une même eſpece ſont également taxées. Il en arrive que le pauvre qui ne conſomme que le plus mauvais, paye autant de droits pour ce qu'il y a de pis, que le riche pour ce qu'il y a de plus excellent, ce qui rend la condition du premier doublement malheureuſe; exclus par ſa miſere de l'uſage des meilleurs alimens, il ſupporte encore en partie les impôts de ceux que prodiguent l'orgueil & la ſenſualité des autres. Les quantités égales, l'opulent oiſif ne fournit pas plus à l'état en flattant ſon goût d'un vin exquis, que le manouvrier indigent en conſommant le plus commun pour réparer ſes forces épuiſées par le travail.

Il n'y a pas là ſeulement de l'injuſtice, il y a de la cruauté; c'eſt trop accabler la portion la plus précieuſe des citoyens; c'eſt lui faire ſentir avec trop d'inhumanité l'excès de ſa dépreſſion, & l'horreur de ſa deſtinée qui pourroit être celle de tous les autres.

Il ſeroit trop long de parcourir tous les vices qui tiennent eſſentiellement à la nature de ces impôts, en voilà plus qu'il n'en faut pour prouver que leurs effets ne ſont pas ceux qu'on leur a attribués. Paſſons aux préjudices les plus graves qui réſultent de la néceſſité de les affermer.

L'intérêt du fermier étant de groſſir le droit au-lieu de l'aſſimiler à toutes les viciſſitudes du commerce qui pourroient en cauſer la diminution, il ne cherche qu'à l'étendre en tordant le ſens de la loi, il tâche par des interprétations captieuſes d'aſſujettir ce qui ne l'étoit pas. J'en ai connu qui pâliſſoient des mois entiers ſur un édit, pour trouver dans quelques expreſſions équivoques, qui n'y manquent jamais, de quoi favoriſer une exaction plus forte.

Un nouveau droit eſt-il établi! pour lui donner plus d'extenſion, & avoir plus de contraventions à punir, on en ſuppoſe: le fermier ſe fait à lui-même un procès ſous un nom emprunté, ſurprend un jugement qu'il obtient d'autant plus aiſément, qu'il n'y a point de contradicteur réel qui s'y oppoſe, s'en prévaut enſuite. C'eſt d'avance la condamnation de ceux que l'ignorance de ces prétendues fraudes en rendra coupable. Jamais l'eſprit de ruſe & de cupidité n'a rien inventé de plus ſubtil; auſſi ceux qui imaginent ces ſublimes moyens ſont ils appellés les *grands travailleurs* & *les bons ouvriers*.

Au reſte, je me crois obligé d'avertir que ceci n'eſt point une ſatyre; la plûpart des nombreux reglemens des fermes ne ſont compoſés que de jugemens anticipés de cette eſpece, qui font loi même pour ceux qui les ont rendus; lorſqu'une occaſion ſérieuſe les mettroit dans le cas de décider le contraire, on leur fait voir que c'eſt une queſtion déja jugée. La pareſſe s'en autoriſe & prononce de même; ainſi celui qui ne préſumoit pas qu'il pût être coupable, eſt tout-à-la-fois accuſé, convaincu & jugé avant d'avoir ſu qu'il pouvoit le devenir.

A toutes ces trames ourdies contre la ſûreté du commerce & des citoyens, ſe joignent les évaluations outrées lorſqu'il s'agit de fixer le droit, & delà vient cette foule de difficultés, de conteſtations & de procès qui cauſent dans le tranſport & la vente des marchandiſes, des obſtacles & des délais qui en occaſionnent le dépériſſement, ſouvent la perte entiere, & la ruine de ceux à qui elles appartiennent.

On peut à la vérité laiſſer ſa denrée au traitant pour le prix qu'il y a mis; mais ce moyen qu'on a cru propre à contenir ſon avidité, n'eſt que celui de réunir entre ſes mains les finances & le commerce; il s'emparera, s'il le veut, de toutes les marchandiſes, deviendra par conſéquent le maître des prix, & le ſeul négociant de l'état; & cela avec d'autant plus d'avantages & de facilités, que n'ayant à ſupporter des droits auxquels ces marchandiſes ſont ſujettes, que la portion qui en revient au ſouverain; il pourra toujours les donner à meilleur compte que les autres négocians qui ne pourront ſoutenir cette concurrence, témoin la vente des eaux-de-vie à Rouen, dont les fermiers ſont devenus de cette maniere les débitans excluſifs.

D'ailleurs, ces abandons ſont toujours ruineux pour ceux qui les font, ſi le fermier dédaigne d'en profiter; comme il n'a pas compté qu'on lui laiſſe-

roit

roit les denrées pour le prix auquel il en a injuſtement porté la valeur, il épuiſe les reſſources de la chicanne pour ſe diſpenſer de la payer, & finit par obtenir un arrêt en ſa faveur, qui oblige le propriétaire à reprendre ſes marchandiſes avariées, après avoir été privé de leur valeur pendant toute la durée d'une longue & pénible inſtance; ce qui lui fait ſupporter avec la perte d'une partie de ſon capital, celle des intérêts qu'il lui auroit produit pendant cet intervalle.

On ne peut nier aucun de ces préjudices des impôts ſur les conſommations, ſans méconnoître des vérités malheureuſement trop ſenties. Dire avec l'auteur de l'*Eſprit des lois* qu'ils ſont les moins onéreux pour les peuples, & ceux qu'ils ſupportent avec le plus de douceur & d'égalité, c'eſt à dire que plus ils ſont accablés, moins ils ſouffrent. Les bénéfices démeſurés des traitans, les frais immenſes de tant de régies & de recouvremens, ſont autant de ſurcharges ſur les peuples, qui ajoutent ſans aucun profit pour le prince, plus d'un quart en ſus à ce qu'ils auroient à payer, ſi leurs contributions paſſoient directement de leurs mains dans les ſiennes.

Quant à la douceur & à l'égalité de ces impôts, Hérodien écrit qu'ils ſont tyranniques, & que Pertinax les ſupprima par cette raiſon. On vient de voir qu'en effet, il ſeroit difficile d'en imaginer qui euſſent moins ces propriétés. On obſerve envain qu'ayant la liberté de ne point conſommer, on a celle de ne point payer: ce n'eſt-là qu'un ſophiſme. Je ne connois d'autre liberté de s'en diſpenſer, que celle de ceſſer de vivre; eſt-ce qu'il dépend de ſoi de s'abſtenir de ce qu'exigent les beſoins phyſiques & réels? Puiſque les choſes les plus néceſſaires à la ſubſiſtance ſont taxées, la néceſſité de vivre impoſe la néceſſité de payer: il n'y en a point de plus preſſante.

C'eſt encore une illuſion bien étrange, que d'imaginer que ces tributs ſont les plus avantageux au ſouverain; quel avantage peut-il recueillir de l'oppreſſion de ſes ſujets, & de celle du commerce?

Pluſieurs villes de l'Aſie éleverent à Sabinius, pere de Veſpaſien, des ſtatues avec cette inſcription en grec, *au bien exigeant le tribut*: il faudroit élever des temples avec celle-ci, *au libérateur de la patrie*, à celui qui réuniroit en un ſeul impôt territorial tous ceux dont la multitude & la diverſité font gémir les peuples ſous une ſi cruelle oppreſſion.

Inſiſter préſentement ſur les avantages de cet impôt, ce ſeroit vouloir démontrer une vérité ſi ſenſible, qu'on ne peut ni la méconnoître ni la conteſter.

Tous retournent ſur la terre, n'importe par quelle quantité de circuits; je l'ai prouvé par une analyſe exacte de ceux qui en paroiſſent les plus éloignés, mêmes des taxes perſonnelles.

On ne fera donc qu'abréger la perception, la rendre plus ſimple, plus facile & moins meurtriere, en les établiſſant tout-à-coup à la ſource où il faut qu'ils remontent de quelque maniere que ce ſoit, parce qu'elle ſeule produit toutes les choſes ſur leſquelles ils ſont levés.

Il en réſulteroit des biens auſſi nombreux qu'ineſtimables.

1°. Une ſeule perception qui paſſeroit directement des mains des citoyens, dans celles du ſouverain.

2°. La ſuppreſſion au profit du peuple de tout ce qui en reſte aujourd'hui dans celles des intermédiaires pour les armées de prépoſés qu'ils entretiennent, pour la dépenſe des régies qui n'eſt pas médiocre, pour les frais de recouvremens qui ſont conſidérables, & ce qui l'eſt bien davantage pour les enrichir.

3°. Les monumens, l'appareil & tous les inſtrumens de la ſervitude anéantis; les reglemens qui ne ſont que des déclarations de guerre contre les peuples, abolis, les douanes abattues, les bureaux démolis, les péages fermés, les barrieres renverſées, une multitude de citoyens aujourd'hui la terreur & le fléau des autres, rendus aux affections ſociales qu'ils ont abjurées, à la culture des terres qu'ils ont abandonnée, à l'art militaire & aux arts méchaniques qu'ils auroient dû ſuivre; enfin, devenant utiles à la ſociété en ceſſant de la perſécuter.

4°. Plus de moyens de s'enrichir qui ne ſoient honnêtes, & non pas par la ruine & la déſolation de ſes ſemblables.

5°. La liberté perſonnelle rétablie, celle du commerce & de l'induſtrie reſtituée, chacun diſpoſant à ſon gré & non à celui d'un autre, de ce qui lui appartient des fruits de ſa ſueur & de ſes travaux, pouvant les tranſporter ſans obſtacles, ſans trouble & ſans crainte par-tout où ſon intérêt ou ſa volonté ſe détermineroit à les conduire.

6°. Une juſte proportion entre le droit & la valeur réelle des choſes réſultantes d'une part de leur quantité, de l'autre de leur qualité: je me ſers pour le prouver d'un exemple commun, parce qu'il eſt plus familier & d'une application facile.

J'ai dit que dans l'uſage actuel, les vins du prix le plus vil étoient taxés à l'égal des vins les plus chers: ſi tous les impôts que ſupportent cette denrée étoient réunis en un ſeul ſur les vignes, d'abord il ſeroit plus fort ſur celles qui produiſent le meilleur.

Enſuite il le ſeroit généralement plus ou moins ſur chaque piece de vin, ſelon que la production en auroit été plus ou moins abondante; ſi dans une année commune, qui auroit fait le principe de la taxe, l'impôt ſe trouvoit revenir à un écu par piece; dans une année fertile ou la quantité ſeroit double, l'impôt ſeroit moindre de moitié pour chacune; le prix de la denrée le ſeroit en même proportion; le contraire ſeroit produit par le contraire, la quantité étant moindre, l'impôt par meſure ſeroit plus fort, le prix le ſeroit auſſi.

En généraliſant cet exemple, on voit que la même proportion s'établiroit, & cela naturellement, ſans appréciateurs & ſans contrôleurs par rapport à toutes les autres eſpeces de denrées, qui ne ſupporteroient plus les impôts qu'en raiſon de leur valeur réelle, déterminée par leur qualité & par leur quantité.

7°. Il en réſulteroit une autre proportion non moins importante; ne ſupportant les charges publiques que par ſa conſommation, chacun n'y contribueroit que dans le juſte rapport de ſes forces particulieres. Le pauvre ne paieroit plus autant pour les denrées de qualité inférieure, que le riche pour les meilleures. Les droits qu'il ſupporteroit ſeroient exactement relatifs à la qualité & à la quantité de ce qu'il pourroit conſommer.

Je montrerai que cette maniere de lever les charges publiques aſſureroient les fonds néceſſaires dans tous les tems pour les béſoins de l'état, & que le retour aux peuples en ſeroit facile & plus prompt. Or ces conditions & les précédentes, ſont celles du problème que j'ai propoſé. L'impôt territorial en eſt donc la ſolution. Venons aux objections qu'on y peut oppoſer.

1°. Il faudroit que le propriétaire en fît l'avance.

C'eſt ce que fait le négociant, & cette avance qui le rend, ainſi que l'obſerve le préſident de Monteſquieu, le débiteur de l'état & le créancier des particuliers, eſt, comme on l'a vu, une des choſes qui l'ont ſéduites en faveur des impôts ſur les conſommations.

Je ne nie pas cet avantage; mais c'eſt dans l'impôt territorial qu'il eſt réellement, & ſans aucun des inconveniens dont il eſt inſéparable dans les autres.

Le propriétaire à la place du négociant deviendra le débiteur de l'état & le créancier des particuliers. L'impôt qu'il aura débourſé, il l'ajoutera au prix de ſa denrée; & il le fera en une ſeule fois, au-lieu de l'être en diverſes repriſes avec tous les embarras qui en réſultent. Le premier acheteur en fera le rembourſement; le ſecond à ce premier, & ainſi de ſuite juſqu'au conſommateur, où ces reſtitutions ſeront définitivement terminées, ſans que dans cet intervalle il y ait eu aucune nouvelle perception à éprouver, ce qui laiſſe à la denrée la liberté de ſuivre toutes les deſtinations que le commerce peut lui donner. Son prix au dernier terme & à tous les intermédiaires, ſera le même qu'au premier, plus ſeulement la main-d'œuvre, le bénéfice de ceux qui l'auroient trafiquée, & les frais de tranſport pour celles qui ſe conſomment éloignées du lieu de leur production.

2°. Cette avance ſeroit pénible aux cultivateurs.

Oui la premiere année; mais bientôt accoutumés à en être promptement rembourſés, elle ne leur paroîtroit pas plus à charge qu'elle ne l'eſt au négociant; il ſauroit que ce n'eſt qu'un prêt qu'ils font pour peu de tems à l'acheteur.

D'ailleurs n'ayant plus à ſupporter que cet impôt, l'affranchiſſement des autres en rendroit l'avance moins ſenſible: peut-être même n'excéderoit-elle pas beaucoup ce qu'ils paient aujourd'hui ſans retour pour tous ceux qui reſtent à leur charge.

Enco-

Encore ne ſais-je point pourquoi on exigeroit cette avance, & ce qui empêcheroit d'attendre pour le recouvrement les tems de la vente des denrées qui procureroit avec leur prix le montant de l'impôt aux propriétaires. Cela ſe pratique en différens endroits pour la perception de ceux actuels, & il n'en réſulte aucun préjudice; il ne s'agit pour le gouvernement que de combiner l'époque des paiemens avec celle des recettes, ce qui n'entraîne ni embarras, ni difficultés: alors la néceſſité des avances par les propriétaires devient nulle, & l'objection tombe.

Ainſi, il n'y a point d'objection raiſonnable à faire contre l'impôt territorial; quant à la perception au-contraire, il faudroit être étrangement prévenu pour ne pas convenir qu'étant plus ſimple, elle en ſeroit plus aiſée & moins à charge aux peuples.

Elle pourroit leur être plus utile encore en leur procurant plus promptement le retour des ſommes qu'ils auroient payées; & cet avantage ne ſeroit pas le ſeul que produiroit le moyen dont je vais parler.

Dans les tributs que le gouvernement exige, ſe trouvent compris, excepté la ſolde des troupes, tout ce qui eſt néceſſaire pour la dépenſe de l'habillement, de la nourriture, & de tout ce qui ſert à l'entretien des armées, & avec la valeur de ces choſes, les fortunes immenſes que font les entrepreneurs qui les fourniſſent,

Ces tributs comprennent encore le prix de toutes celles des productions du ſol qui ſe conſomment pour le ſervice perſonnel du ſouverain, & pour celui des établiſſemens à la charge de l'état.

Au-lieu d'employer les gens qui s'enrichiſſent à les payer fort bon marché aux citoyens, & à les vendre fort cher au gouvernement, ne pourroit-on pas, après avoir réglé les ſommes que chaque province devroit ſupporter dans la totalité de l'impôt, fixer la quantité de denrées de ſon cru, qu'elle fourniroit en diminution pour les différens uſages dont je viens de parler?

Toutes les productions nationales que le gouvernement conſomme ſeroient levées en nature, & d'autant moins en argent ſur les peuples, ſans que néanmoins la contribution entiere fût établie ſur un autre pié qu'en argent; mais ſeulement par l'échange qui s'en feroit d'une portion contre des denrées d'une égale valeur, déterminée ſur leurs prix courans. Il faudroit encore obſerver de regler ces échanges en raiſon inverſe des débouchés de chaque canton; c'eſt-à-dire, qu'elles fuſſent plus conſidérables où ils ſont moins faciles: avec une moindre conſommation de l'eſpece, il s'enſuivroit une plus grande de denrées qui reſtent ſouvent invendues, & ce ſeroit un double avantage.

Non-ſeulement ce moyen n'eſt point impraticable mais les combinaiſons qu'il exige ſont aiſées. Je ſuppoſe que la ſomme des impôts priſe enſemble fût de deux cens millions, que dans cette ſomme la dépenſe des denrées du ſol fût de ſoixante millions; il eſt clair qu'en levant ce dernier article en nature, il ne ſortiroit plus des provinces que cent quarante millions en valeur numéraire, ce qui ſeroit un très-grand bien.

Moins les peuples auront à débourſer, moins ils ſeront expoſés aux pourſuites rigoureuſes des receveurs dont les frais doublent ſouvent leur contribution principale, & qu'ils n'éprouvent, que parce que l'impoſſibilité de vendre leurs denrées les met dans l'impoſſibilité de payer. Il eſt tel pays où on ne compte pas en richeſſes numéraires l'équivalent de quelques années des impôts dont ils ſont chargés, & pour qui l'éloignement de la capitale rend tout retour impraticable. Il eſt donc bien important de conſommer dans ces cantons le produit des impôts, ſans quoi ils ſeroient bien-tôt épuiſés, & hors d'état de continuer à les ſupporter.

Chaque province devant fournir ſon contingent des denrées, toutes participeroient aux avantages de cette maniere de contribuer, en raiſon de leur étendue, de leurs productions & de leur ſituation plus ou moins favorable pour les débouchés; tandis que dans le ſyſtème actuel il n'y a que les provinces les plus à la proximité des lieux où les entrepreneurs doivent livrer ces denrées, qui en profitent. Leur intérêt s'oppoſe à des achats éloignés, les tranſports abſorberoient une partie de leurs bénéfices.

Ces entrepreneurs deviendroient inutiles, & les gains immenſes qu'ils font retourneroient à la décharge des peuples, qui fourniſſant à leur place, les auroient de moins à ſupporter.

De plus, par cet arrangement, la dépenſe publique ſe ſimplifieroit autant que la recette par l'impôt territorial. Ces mains intermédiaires par leſquelles l'une & l'autre paſſent, & qui en retiennent des portions ſi conſidérables qui ne rentrent plus dans la circulation, ne ſeroient plus ouvertes que pour des gains légitimes, produits par des travaux utiles. Les ſommes levées ſur les peuples iroient directement au tréſor public, & en ſortiroient de même pour retourner aux peuples: les facultés ſe renouvellant ſans ceſſe, les contribuables ſeroient toujours en état de ſupporter l'impôt, parce qu'ils n'en ſeroient point épuiſés.

Je ſais bien qu'il faudroit des régiſſeurs & des prépoſés à la conſervation des marchandiſes & des denrées que les provinces fourniroient en nature. Je ſais auſſi que la perte de ce qui leur eſt confié eſt ordinairement le réſultat de leur maniement; mais ſi celui qui prévariqueroit le premier, étoit puni avec toute la ſévérité dûe à un ſacrilege public, pour m'exprimer comme Plutarque, les autres n'auroient point envie d'imiter ſon exemple.

Au reſte ce n'eſt point une chimere que je propoſe. Cette maniere de lever les tributs en deniers & en nature, fut long-tems celle des Romains, qui en ſavoient bien autant que nous. Toutes les provinces de ce vaſte empire fourniſſoient l'habillement aux troupes, les grains & toutes les denrées néceſſaires pour leur nourriture, le fourrage pour les chevaux, *&c.* Tite-Live & Polybe nous apprennent que les tributs de Naples, de Tarente, de Locres & de Reggio étoient des navires armés, qu'on leur demandoit en tems de guerre. Capoue donnoit des ſoldats & les entretenoit. Ce qui s'eſt pratiqué alors avec avantage, ne peut être impraticable ni nuiſible aujourd'hui.

Mais les difficultés ſur la perception, dans le rapport où je viens de l'examiner, ne ſont point les ſeules objections qu'il y ait à faire contre un unique impôt territorial: il en eſt d'une autre eſpece & d'une plus grande importance, que je dois réſoudre:

1°. Tous les impôts étant réunis en un ſeul, & portés ſur la terre, il ne ſubſiſte plus de différences dans le prix des denrées; il ſera le même univerſellement, d'où il réſultera que les ſubſiſtances, & toutes les choſes de conſommation ſeront également cheres par-tout, quoique le prix du travail ne le ſoit pas. L'artiſan, l'ouvrier, le journalier des villes gagnent moins que ceux de la campagne; ceux des villes de province, moins que ceux de la capitale; cependant ils ſeront tous obligés de dépenſer autant pour vivre. Cette diſproportion entre le gain & la dépenſe ſeroit injuſte & trop préjudiciable pour être ſoufferte,

Je conviens de la force & de l'intérêt de cette objection; mais elle n'eſt rien moins qu'inſurmontable.

La différence du prix des denrées d'un endroit à l'autre, abſtraction faite de celle qui réſulte de leur qualité, de leur rareté ou de leur abondance, provient de quatre cauſes.

Des frais de leur tranſport.

De la dépenſe de la main d'œuvre pour celles apprêtées ou converties en d'autres formes.

Des bénéfices que font les fabricans & les négocians qui les manufacturent, les achetent & les vendent.

Enfin des droits ſucceſſifs qui ſont levés deſſus, & qui augmentent plus ou moins le prix principal à proportion de leur quantité & des différens endroits où les denrées ont paſſé, qu'on y réfléchiſſe bien, on ne trouvera point d'autres cauſes.

L'impôt territorial ne change rien aux trois premieres, elles ſubſiſtent dans leur entier. Le prix des denrées ſera toujours plus cher de la dépenſe de leur tranſport, de celle de leur fabrication & de leur apprêt, ainſi que du profit des fabricans & de ceux qui en font le commerce.

Il ne s'agit donc que de rétablir la différence détruite par l'unité & l'égalité de l'impôt territorial, & pour cela il ne faut que le rendre plus fort pour les maiſons des villes qui doivent y être aſſujetties que pour les terres. Par exemple, ſi les maiſons des villes en raiſon de la maſſe de l'impôt & de leur produit devoient être taxées au quart de leur revenu, on porteroit cette taxe au tiers, à la moitié ou plus, ſuivant ce qu'exigeroit la proportion du gain & de la dépenſe entre leurs habitans & ceux de la campagne. Ce que les premiers ſupporteroient de plus

pour leur logement, compenſeroit ce qu'ils payeroient de moins pour leur conſommation. Cette augmentation de taxe ſur les maiſons qui ſeroient à la décharge des terres, reſtitueroit la condition des uns & des autres dans le rapport où elle doit être. Ainſi cette objection, l'une des plus ſpécieuſes & la plus propre à ſéduire au premier aſpect, n'eſt point un obſtacle à l'établiſſement de cet impôt.

Celle qui dérive des privileges de certains corps & de certaines provinces, qui prétendent avoir le droit, ou de ne point contribuer aux charges publiques, ou de le faire d'une autre maniere que leurs concitoyens, n'eſt pas mieux fondé.

En parlant de l'obligation de les ſupporter, j'ai fait voir que toutes exemptions de ces charges étoient des infractions aux lois fondamentales de la ſociété; qu'elles tendent à en produire la ruine; qu'elles ſont nulles & abuſives par le droit inaliénable & indeſtructible qu'ont tous les membres du corps politique, d'exiger de chacun, & chacun de tous, la contribution réciproque de forces, qu'ils ſe ſont engagés de fournir pour la dépenſe & la ſureté commune.

Aucune puiſſance dans la république ne ſauroit diſpenſer perſonne de cette obligation; aucune ne peut accorder de privileges, ni faire de conceſſions au préjudice de ce droit: la ſociété elle-même n'en a pas le pouvoir, parce qu'elle n'a pas celui de faire ce qui ſeroit contraire à ſa conſervation; à plus forte raiſon le gouvernement qui la repréſente, & qui n'eſt établi que pour y veiller.

Ce n'eſt point pour qu'il y ait une partie qui jouiſſe & l'autre qui ſouffre que l'état eſt inſtitué. Par-tout où les charges & les avantages ne ſont pas communs, il n'y a plus de ſociété; ainſi le corps ou l'individu qui refuſe de participer aux charges, renonce aux avantages de la ſociété, déclare qu'il n'en fait plus partie, & doit être traité comme un étranger, à qui l'on ne doit rien, puiſqu'il croit ne rien devoir à perſonne,

Quiconque ne veut les ſupporter que dans une moindre proportion & dans une forme différente des autres citoyens, rompt également l'aſſociation civile en ce qui le concerne. Il témoigne qu'il s'en ſépare, & qu'il ne lui convient pas d'être mis avec ceux qui la compoſent; il ſe met dans le cas d'être conſidéré comme n'en faiſant plus partie. Chacun peut lui refuſer ce qu'il refuſe à tous, & ne pas ſe croire plus obligé envers lui qu'il ne veut l'être envers les autres.

Ce ſont-là les inconvéniens du défaut d'uniformité dans l'adminiſtration d'un même état. Les corps ou les provinces qui ſe régiſſent par des principes & des intérêts différens de ceux du corps entier, ne peuvent pas être aſſujettis aux mêmes obligations, ce ſont autant de ſociétés particulieres au milieu de la ſociété générale; ce n'eſt plus une même ſociété, mais pluſieurs, liées ſeulement par une confédération, dans laquelle chacun trouve ſon intérêt à reſter; mais qu'elle préfere & qu'elle fait toujours valoir au préjudice de celui de tous. Auſſi voit-on ces corps & ces provinces chercher ſans ceſſe à s'affranchir des charges publiques aux dépens des autres, & rejetter ſur eux ſans ſcrupule ce qu'ils ſupportent de moins, en ne contribuant pas dans la même proportion que tous les citoyens.

L'impôt territorial exclut toutes ces diſtinctions, & tous ces privileges, auſſi injuſtes que décourageans pour ceux qui n'en jouiſſent point. Loin que ce ſoit là un obſtacle pour ſon établiſſement, c'eſt un avantage de plus, qui n'en fait que mieux ſentir la néceſſité. La choſe publique la meilleure, dit Anacharſis, eſt celle où tout étant égal d'ailleurs entre les habitans, la prééminence ſe meſure à la vertu & le rebut au vice.

Cette prééminence eſt la ſeule dont il convienne à la nobleſſe d'être jalouſe; c'eſt en faiſant le bien & par ſon utilité qu'elle ſe diſtingue des autres, & non pas en les ſurchargeant des beſoins qu'elle-même occaſionne ſans vouloir y contribuer. Il faut, ſuivant le comte de Boulainvilliers qu'on ne ſoupçonnera pas d'avoir voulu affoiblir ſes droits, qu'elle les fonde ſur d'autres principes que la violence, la fierté, & l'exemption des tailles.

A Sparte, les rois & les magiſtrats ſupportoient les charges publiques en communauté avec tous les citoyens, & n'en étoient que plus reſpectés. Il en eſt de même à Veniſe, où les nobles & le doge même y ſont ſujets. Amelot de la Houſſaye qui a écrit l'hiſtoire du gouvernement de cette ville, obſerve que les peuples en ſont plus affectionnés à l'adminiſtration & à la nobleſſe; ils ne refuſent point de ſe ſoumettre à ce qu'ordonnent les chefs, parce que ce qu'ils ordonnent eſt pour eux-mêmes, comme pour les autres. Ils ne voyent point, ajoute cet hiſtorien, leurs tyrans dans ceux qui gouvernent.

Quoique la liberté & l'auſtérité des mœurs fuſſent perdues à Rome ſous les empereurs, perſonne n'étoit diſpenſé des tributs, les terres même du prince y contribuoient, & Dioclétien ſe moque d'un favori qui lui en demandoit l'exemption.

Du tems de la république, la répartition en étoit encore plus ſévere. La part des charges publiques étoit fixée à proportion de celle qu'on avoit dans le gouvernement; il arrivoit de-là, dit Monteſquieu, qu'on ſouffroit la grandeur du tribut à cauſe de la grandeur du crédit, & qu'on ſe conſoloit de la petiteſſe du crédit par la petiteſſe du tribut. Les pauvres ne payoient rien, ſelon Tite-Live; on croyoit qu'ils fourniſſoient aſſez à l'état en élevant leurs familles. Si l'on calcule en effet ce qui doit leur en coûter de peines & de travaux pour amener leurs enfans juſqu'à l'âge où ils peuvent pourvoir eux-mêmes à leur ſubſiſtance, on trouvera qu'ils ont ſupporté une terrible contribution, lorſqu'ils ſont parvenus au point de donner à la ſociété des citoyens utiles qui la peuplent & qui l'enrichiſſent par leurs travaux. Dans le rapport de leurs ſituations, les plus riches ont bien moins fourni à l'état, quelques fortes qu'aient été les charges qu'ils ont acquittées.

L'équité étoit dans la république romaine, le contraire eſt dans les gouvernemens modernes, où les charges ſont ſupportées en raiſon inverſe de la part qu'on y a, du crédit & des richeſſes qu'on y poſſede.

Mais le privilege d'exemption des tributs qu'avoit autrefois la nobleſſe dans ces gouvernemens, ne ſubſiſte plus, parce que la cauſe en eſt détruite, & qu'il n'y reſte aucun prétexe.

Cette exemption, qui même n'en étoit pas une, n'avoit lieu que parce que les nobles étoient chargés de tout le ſervice de l'état; ils le défendoient, le gouvernoient, & adminiſtroient la juſtice à leurs frais. Il étoit juſte alors qu'ils fuſſent diſpenſés des tributs que ſupportoient en échange ceux qui l'étoient de toutes ces charges.

Il ne le ſeroit plus aujourd'hui que la nobleſſe n'eſt tenue à aucune de ces obligations; qu'au-lieu de mener des troupes à la guerre, de les nourrir, de les entretenir à ſes dépens, elle eſt payée fort cherement pour y aller ſeule; que même les récompenſes exceſſives qu'elle exige du gouvernement pour les choſes le moins utiles, ſouvent les plus contraires au bien public, cauſent la ſurcharge des peuples. Ce ſeroit non-ſeulement vouloir jouir de tous les avantages d'un traité ſans en remplir les conditions, mais encore faire tourner à ſon profit toutes les charges qu'il nous impoſoit.

On voit par-là que dans le droit la néceſſité de contribuer aux charges publiques comme les autres citoyens, qui réſulteroit de l'établiſſement de l'impôt territorial, ne bleſſe en rien les privileges de la nobleſſe.

Elle les bleſſe encore moins dans le fait. Eſt-ce qu'elle ne ſupporte pas tous les impôts & tous les droits actuels? L'exemption des tailles pour quelques-uns des biens qu'elle poſſede n'eſt qu'une fiction. Si elle n'eſt pas impoſée nommément pour raiſon de ces biens, les fermiers le ſont pour elle, & les afferment d'autant moins. La ſeule différence qu'il y ait entre elle & les autres contribuables, c'eſt qu'au-lieu de payer aux receveurs elle paye à ſes fermiers; ſi elle oppoſoit ſes prérogatives à l'impôt territorial qui n'affecte que les fonds & affranchit les perſonnes, en ſupprimant les taxes capitales auxquelles elle s'eſt ſoumiſe ſans difficulté, n'en pourroit-on pas conclure qu'elle fait plus de cas de ſes biens que d'elle-même, & qu'elle craint moins les marques de ſervitude pour ſa perſonne que pour eux?

Mais cette oppoſition ſeroit auſſi contraire à ſes véritables intérêts qu'à ſa dignité. Si tous les impôts étoient réunis en un ſeul ſur la terre, elle auroit comme les autres, de moins à ſupporter tout ce qui ſe leve au-delà pour les frais de leur perception & pour enrichir ceux qui la font. Ses fermiers étant

moins chargés, affermeroient ſes biens davantage; ſes revenus ſeroient plus conſidérables, ſes dépenſes moins fortes; & ce qui doit la toucher infiniment plus que perſonne encore, elle ſeroit affranchie du joug de la cupidité, & de toutes les infractions qui ſe commettent à la liberté civile dans la levée des droits actuels, dont elle n'eſt pas plus exempte que la multitude des citoyens.

Si les privileges de la nobleſſe ne ſont point un obſtacle à cet établiſſement, certainement ceux des gens de main-morte le ſeront beaucoup moins encore: „ C'eſt envain, dit un des premiers d'entre „ eux (S. Cyprien), que ceux dont la raiſon & la „ juſtice proſcrivent également les privileges, ré„ pondent à l'une & à l'autre par la poſſeſſion, com„ me ſi la coutume & l'uſage pouvoient jamais avoir „ plus de force que la vérité, & devoient prévaloir „ ſur elle „.

Les précautions de ces corps n'ont pas même les avantages de la poſſeſſion. Elles étoient méconnues avant 1711; en aucuns tems antérieurs ils n'ont été diſpenſés des charges publiques, ils ſupportoient même autrefois celle de donner des citoyens à l'état.

Si les miniſtres de l'ancien ſacerdoce, dont ils reclament la parité, ne contribuoient point à ſes charges, c'eſt qu'ils ne poſſédoient aucun bien dans la ſociété, & qu'ils ne vivoient que des aumônes qu'ils en recevoient ſous le nom de *dîmes;* ceux du ſacerdoce moderne voudroient-ils être réduits à la même condition?

Ils ſupportoient les impôts dans l'empire romain, & Conſtantin même qui leur avoit tant d'obligations, & qui les combloit en reconnoiſſance de tant de faveurs, ne les en diſpenſa pas. Envain S. Grégoire de Naziance dit à Julien, prépoſé pour régler les tributs de cette ville „ que le clergé & les moines „ n'avoient rien pour Céſar, & que tout étoit pour „ Dieu „. Julien ne les impoſa pas moins.

Autant en fit Clotaire premier, malgré l'audace d'Injurius, évêque de Tours qui oſa lui dire „ ſi vous „ penſez, ſire, ôter à dieu ce qui eſt à lui, Dieu „ vous ôtera votre couronne „. Clotaire les oblige de payer à l'état chaque année le tiers des revenus des biens eccléſiaſtiques; & Pierre de Blois, quoiqu'il ſoutînt avec la plus grande violence „ que les „ princes ne doivent exiger des évêques & du cler„ gé que des prieres continuelles pour eux, & que „ s'ils veulent rendre l'égliſe tributaire, quiconque „ eſt fils de l'égliſe doit s'y oppoſer, & mourir plu„ tôt que de le ſouffrir „ ne put empêcher que ſes confreres & lui ne fuſſent ſoumis à la dîme ſaladine.

Je n'entrerai pas dans un plus grand détail des faits qui prouvent que dans tout les tems les mainmortables ont ſupporté les charges de l'état ſans diſtinction, que même ils y contribuoient & avec juſtice, dans une proportion plus forte que les autres. Ceux qui ont quelques connoiſſances de l'hiſtoire n'en doutent pas, & quiconque voudra des autorités en trouvera ſans nombre dans l'*Hiſt. eccléſ.* de l'abbé de Fleury.

Je remarquerai ſeulement qu'il étoit bien étrange que des privileges que l'on ſavoit ſi bien apprécier dans des ſiecles de ténébres & d'ignorance, lorſque les évêques aſſemblés à Rheims écrivoient à Louis le Germanique „ que ſaint Eucher, dans une viſion „ qui le ravit au ciel, avoit vu Charles Martel tour„ menté dans l'enfer inférieur par l'ordre des ſaints „ qui doivent aſſiſter avec le Chriſt au jugement „ dernier, pour avoir dépouillé les égliſes, & s'être „ ainſi rendu coupable des péchés de tous ceux „ qui les avoient dotés „; il ſeroit bien étrange, disje, que dans un tems plus éclairé, où les évêques eux-mêmes le ſont trop pour ne pas ſentir toute l'injuſtice & toute l'illuſion de ces prétentions, elles paruſſent d'une importance plus grande qu'on ne les trouvoit alors.

Je ne m'arrêterai pas à les réfuter. Eſt il néceſſaire de démontrer que celui à qui un autre auroit confié ſon bien, n'auroit pas le droit de le lui refuſer, ou de ne vouloir lui en remettre que ce qu'il jugeroit à propos, & de la maniere qu'il lui conviendroit? Les biens de main-morte ſont une portion conſidérable des forces de la ſociété; il ne dépend pas des poſſeſſeurs de les y ſouſtraire; en paſſant dans leurs mains, ils n'ont point changé de nature, ils ne ſont point à eux, ils ne les ont ni acquis ni gagnés; ils appartiennent aux pauvres, conſéquemment à la république. Si ce corps prétend l'épuiſer ſans ceſſe de richeſſes & de ſujets, ſans équivalent & ſans aucune utilité pour elle; s'il trouve qu'il n'eſt pas de ſa dignité d'en faire partie, de contribuer à ſes charges dans la proportion des biens qu'il y poſſede, & dans la même forme que les autres; qu'il ne trompe point le vœu de ceux qui l'ont fait dépoſitaire de ces biens; qu'il n'en reſerve que ce qu'il faut pour vivre dans la modeſtie & dans la frugalité; qu'il reſtitue tout le reſte aux pauvres, & qu'il leur ſoit diſtribué, non pas pour ſubſiſter dans la pareſſe & dans les vices qu'elle engendre toujours; mais pour en obtenir leur ſubſiſtance par le travail; que de familles à charge à l'état lui deviendroient utiles, & lui rendroient le tribut que les autres lui refuſent! Combien j'en établirois ſur ces vaſtes poſſeſſions. Que d'hommes produiroient ces terres ainſi cultivées par un plus grand nombre de mains.

Mais, dit-on, ces corps fourniſſent des contributions; oui! mais il y a une double injuſtice dans la maniere;

1°. En le faiſant beaucoup moins que les autres, & qu'ils ne le devroient.

2°. En le faiſant par des emprunts, enſorte que c'eſt toujours les autres citoyens qui contribuent réellement pour eux.

Il n'eſt pas moins intéreſſant pour tous & pour l'état qui eſt garant de ces emprunts, de réformer cette adminiſtration vicieuſe; les biens du clergé deviendront inſuffiſans même pour l'intérêt de ſes dettes; il ſe plaint depuis long-tems d'en être obéré, elles retombent à la charge de la ſociété; ce qu'on appelle *les rentes ſur l'ancien clergé*, réduites à moitié, en ſont un exemple; rien ne prouve mieux que cet exemple, combien il ſeroit avantageux pour ce corps lui-même d'être aſſujetti à des contributions annuelles & proportionnelles; conſéquemment qu'il y auroit encore plus d'utilité pour lui, que pour les autres dans l'impôt territorial; indépendament de ce que, comme je l'ai fait voir, il n'auroit aucun droit de s'y oppoſer.

Enfin, pour derniere difficulté particuliere, ſi on m'objectoit que les provinces dont j'ai parlé, ont un droit inconteſtable de s'adminiſtrer elles-mêmes de la maniere qu'elles le jugent à propos, & que c'eſt la condition à laquelle elles ſe ſont ſoumiſes au gouvernement; je réponds que leur adminiſtration fût-elle la meilleure, ce que je montrerai tout-à-l'heure ne pas être, il faut qu'elles ſe conforment à celle des autres, parce qu'il ne doit y avoir aucune différence dans les obligations & dans le ſort des ſujets d'un même état. Ces provinces font partie de la ſociété, ou ne le font pas.

Si elles en font partie, rien n'a pû altérer le droit que la ſociété a ſur elles, comme ſur tout ce qui la compoſe. Le gouvernement qui n'eſt inſtitué que pour la conſervation de ce droit, n'a pû faire aucun traité qui y ſoit contraire, en tout cas il ne ſauroit le détruire.

Si elles n'en font point partie, la ſociété générale peut leur refuſer ſes avantages, & les traiter comme des ſociétés étrangeres, dont le maintien ne l'intéreſſe point, & qui doivent y pourvoir elles-mêmes ſans ſon ſecours.

Après avoir reconnu l'inſuffiſance de ces objections, dira-t-on comme quelques-uns, qu'à la vérité elles ne formeroient point d'obſtacles à cet établiſſement, mais qu'il ſeroit à craindre que tous les impôts qu'il réuniroit, ne fuſſent rétablis ſucceſſivement par la ſuite, tandis qu'ils ſubſiſteroient dans celui-là. Si cette réflexion n'eſt pas ſolide, elle eſt affligeante, elle prouve que les peuples ſont malheureuſement accoutumés à redouter juſqu'au bien qu'on voudroit leur faire. Je ne ſçais répondre à une pareille difficulté qu'en regrettant qu'on ait pû penſer à la faire; mais le tribut territorial comprenant toutes les charges qu'il ſoit poſſible d'impoſer ſur les peuples; l'impoſſibilité d'y rien ajouter eſt aſſurée par celle de le ſupporter.

C'eſt peu d'avoir réſolu toutes les objections particulieres, & de n'en avoir laiſſé aucune que l'on puiſſe raiſonnablement former contre l'impôt territorial; il reſte une tâche plus difficile à remplir, c'eſt de montrer que l'aſſiete de cet impôt n'eſt pas impraticable, comme on l'a penſé juſqu'à préſent, & de donner les moyens d'y parvenir.

Je n'ignore ni l'étendue ni les difficultés des opérations qu'exige un pareil établiſſement; il faut connoître tous les biens de l'état, leur quantité exacte

& leur valeur réelle. Comment acquérir ces connoiſſances.

On a entrepris des cadaſtres; le peu qu'on en a fait a coûté des ſommes immenſes, & ils ſont défectueux. On demande le dénombrement des biens, on croit que les officiers municipaux ſont en état de le donner pour chacune de leurs communautés, ils en ſont incapables. Fera-t-on arpenter un royaume entier? le tems & la dépenſe ſeront infinis, encore n'aura-t-on que les quantités, & quand on les ſuppoſeroit certaines, on n'auroit rien; la meſure ne donne pas la valeur; & cette valeur comment la déterminer?

J'ai vû des gens trancher ces difficultés, dont ils ne trouvoient aucun moyen de ſe tirer, & propoſer, ſans entrer dans tous ces détails, de répartir la ſomme de tous les impôts ſur toutes les provinces, ſuivant leur nombre, ſans égard à leur étendue ni à la valeur des fonds qui les compoſent; ils prétendoient que la proportion ſe rétabliroit dans une ſucceſſion de tems par les augmentations & les diminutions qui en réſulteroient dans le prix des biens. Ceux d'une province qui ſeroient ſurchargés, devant ſe vendre beaucoup moins & réciproquement; enſorte qu'après une révolution entiere dans toutes les propriétés, le niveau ſe trouveroit reſtitué. Perſonne ne ſeroit plus ni trop, ni trop peu négligé, chacun ayant acquis en raiſon de l'impôt.

Il y a là une foule d'injuſtices cruelles, qui quoiqu'elles duſſent être inſtantanées, ſuffiroient pour rejetter ce moyen, quelque bien qu'il en dût réſulter d'ailleurs. En attendant cette révolution, les familles & des générations entieres d'une infinité de provinces ſeroient ruinées ſans reſſources, la ſurcharge devant tomber principalement ſur celles qui poſſedent les biens d'une moindre valeur. Je ne ſaurois ſupporter l'idée de tant de victimes immolées à un avantage fort éloigné & plus qu'incertain, car qui eſt-ce qui acheteroit de mauvais fonds accablés d'impôts? Et qui en vendroit beaucoup de bons qui en ſupporteroient peu?

D'ailleurs on n'a pas tout fait quand on a fixé les ſommes à ſupporter reſpectivement par toutes les provinces; il faut encore fixer celles de chaque paroiſſe, ville ou communauté, & puis celle de chaque quantité de fonds. Qui eſt-ce qui fera ces ſubdiviſions, & qui réglera ces taxes particulieres, dans leſquelles il eſt ſi facile & ſi dangereux d'être injuſte? Sera-ce les magiſtrats publics, & les officiers municipaux? On ſait d'avance ce qui en réſultera.

J'entens exalter l'adminiſtration municipale & ſes effets; c'eſt qu'ils ne ſont pas connus. Je la crois excellente dans les républiques; c'eſt celle de l'état même. Mais dans les autres eſpeces de gouvernemens, les magiſtrats populaires, même ceux que propoſe d'établir le marquis d'Argenſon, ne ſeront jamais que des gens de peu d'intelligence, qui domineront par leurs petits talens, & qui n'en feront d'autre uſage, que de ſe procurer à eux & à tous ceux qu'ils affectionnent, des ſoulagemens aux dépens des autres. On connoîtra toujours ceux qui devront ſe ſuccéder; l'autorité reſtera dans un petit cercle de familles; le pauvre ſans appui & ſans protection n'y aura jamais de part; il ſera écraſé, & ſur-tout avec la liberté de varier & de changer la forme des perceptions laiſſées aux magiſtrats populaires. Je n'ai jamais vu dans cette adminiſtration, même dans celle des pays d'états, ſi eſtimée, que le foible livré au pouvoir du puiſſant qui l'opprime.

Il s'enſuit une infinité de maux, des ſemences de trouble & de diviſion, qui entretiennent perpétuellement entre les habitans les haines, les animoſités, les vengeances particulieres, l'habitude de l'injuſtice & du reſſentiment; enfin, la corruption générale & la ruine des villages, par ceux mêmes qui ſont établis pour y maintenir l'ordre & y faire régner l'équité.

Un autre inconvénient de ce ſyſtème économique, c'eſt la ſolidité: on ne connoiſſoit point cette cruauté dans les gourvernemens anciens; heureuſement il en eſt peu dans les modernes où elle ſoit pratiquée; c'eſt choquer la loi civile, l'équité naturelle, diſoit l'empereur Zenon, que de pourſuivre un homme pour les crimes des autres.

Cette adminiſtration n'eſt donc pas la meilleure, & ce n'eſt pas elle non plus, ni aucuns de ces moyens, que je me ſuis propoſé. Je voudrois ſouſtraire en tout les hommes à l'autorité des autres hommes, & qu'ils ne fuſſent jamais ſoumis qu'à celle de la loi.

Les hommes ont des paſſions, des intérêts; la loi n'en a point; ils ſont partials, ſujets à l'erreur; elle ne l'eſt jamais; elle méconnoît les parens, les amis, les protecteurs, les protégés, les conſidérations, les motifs; ce qu'elle ordonne, elle l'ordonne pour tous, & pour toutes les circonſtances.

Je ne ſais ſi les opérations néceſſaires pour établir une ſemblable adminiſtration, ſont impoſſibles; mais voici ce qui a été fait, & ce que je propoſe: ce n'eſt point une ſpéculation de cabinet que je donne ici. C'eſt un travail exécuté ſous mes yeux, tandis que j'étois occupé aux grandes routes de la Champagne & du Soiſſonnois, dont le réſultat eſt ſuivi dans un grand nombre de paroiſſes & de villes de différentes provinces, non-ſeulement ſans reclamation de la part des habitans, mais ſouſcrit par eux, & demandé par pluſieurs, dès qu'ils en ont connu l'utilité. Il ne faut pas croire que ce travail exige un tems conſidérable; je l'ai vu faire en moins de deux mois par une perſonne ſeule dans une paroiſſe compoſée de plus de trois cens articles.

S'il a pu ſe pratiquer dans pluſieurs, on ne ſauroit dire qu'il ne peut pas l'être dans toutes.

Année 1758. *Province de*
Recette de
Subdélégation de
Paroiſſe de

Opérations primitives concernant la vérification de la paroiſſe de

Premiere opération concernant le tarif des grains.

Le vérificateur étant inſtruit que la plus grande partie des grains provenant des fonds de cette paroiſſe ſe vendoient le plus ordinairement ſur les marchés des villes de . . . . & de . . . . éloignées de 3 & de 5 lieues; il s'eſt alligné ſur le prix des hallages de ces deux villes, depuis 1731, juſqu'en 1750 incluſivement, dont il a fait le relevé ſur les regiſtres des hôtels-de-ville pendant 20 années, en faiſant déduction pour les frais de tranſports de 6 ſols par lieue ſur chaque paire des deux eſpeces de grains en blé & avoine, tel qu'il a été réglé par M. l'intendant, ainſi ſuit, ſavoir:

	liv. ſ.	Blé.	Avoine.	La paire.
		liv. ſ.	liv. ſ.	liv. ſ.
Le rézal * de . . . eſt fixé à		13 10.	4 5.	17 15.
Celui de . . . . à		12.	4 15.	16 15.
Total des deux prix				
Dont moitié pour le prix commun eſt de . . .		25 10.	9.	34 10.
Sur quoi déduiſant pour frais de tranſport 6 ſols, ſur chaque paire par lieue de diſtance, ſavoir,		12 15.	4 10.	17 5.
pour la ville de . . . . à 5 lieues	1 10.			
Pour celle de . . . . à 3 lieues	18.			
Total . . .	2 8.			
Dont moitié eſt de	1 4.	12.	12	1 4.
Reſte net ſur le prix deſdits grains		12 3	3 18.	16 1.

* Le rézal eſt la meſure de cette province, comme le ſeptier eſt meſure de Paris. La paire eſt compoſée d'un rézal de blé & d'un rézal d'avoine.

C'eſt donc ſur le pié de 16 liv. 1. ſ. que la paire de grains des deux eſpeces doit être fixée à... pour le propriétaire réſidant ſur les lieux ou pour le cultivateur qui fait valoir par ſes mains; & c'eſt ſur ce prix que l'évaluation des terres doit être fixée; mais elle ne peut avoir lieu pour les propriétaires de fermes ou gagnages qui réſident dans les villes où ſe tiennent les marchés, & où ils débitent leurs grains n'étant point chargés des voitures, parce que les fermiers ſont obligés de les conduire ſur leurs greniers gratis; ainſi on ſuivra ſur chaque gagnage le prix fixé pour les villes où il doit être porté ſans déduction de frais de tranſport.

Lorſque le vérificateur s'eſt rendu dans la paroiſſe de.... il ſortoit de... où il avoit fait dans le bureau du contrôle des actes, le relevé des titres de propriété des biens de cette paroiſſe, & des baux pour ceux qui ont été & qui ſont affermés; enſuite il avoit fait avertir quelques jours auparavant, les ſyndic, maire & principaux habitans, pour prévenir tous les propriétaires de fonds de ſe diſpoſer à faire de nouvelles déclarations dans la forme preſcrite & à produire tous les titres néceſſaires pour les juſtifier. Ledit vérificateur étoit inſtruit que le finage de.... étoit fort étendu, & qu'il pouvoit contenir près de 4000 arpens de toute eſpece; que la meſure ordinaire du lieu ſe nommoit l'*arpent* ou *jour*, & contenoit 250 verges, la verge 10 piés de... que le terrein en général y étoit paſſablement bon, mais qu'il y avoit beaucoup de terres blanches & de chalin de fort mauvaiſe qualité; que le nombre de laboureurs depuis quelques années étoit conſidérablement diminué; que la culture étoit négligée, & que les fermiers faiſoient la loi à leurs maîtres, & ne reprenoient les fermes qu'à des conditions onéreuſes pour les propriétaires, par les diminutions qu'ils étoient forcés de leur accorder, pour ne pas laiſſer leurs biens totalement incultes. Cette loi eſt preſque générale aujourd'hui dans toute la province de...

Le vérificateur à ſon arrivée dans la dite paroiſſe a fait aſſembler les habitans, & après leur avoir fait connoître une ſeconde fois l'objet de ſa miſſion, & leur avoir fait lecture des ordres dont il étoit porteur; il a fait nommer cinq des principaux habitans & des plus anciens pour l'accompagner dans la viſite qu'il comptoit faire de leurs maiſons & de leurs fonds en général, ſaiſon par ſaiſon, & contrée par contrée, afin d'en conſtater les différentes qualités & quantités, & donner à chacune le prix réſultant de ſon produit réel & effectif, pour diviſer le tout en trois claſſes, de bonne, médiocre & mauvaiſe qualité.

Seconde opération concernant la viſite générale des maiſons au nombre de 49. Le vérificateur accompagné du ſyndic, du maire, du greffier & du ſergent, s'eſt tranſporté dans toutes les maiſons de ladite paroiſſe, pour en faire la viſite, & en a formé un état ou rôle ſéparé, contenant ſur chacune le détail des appartemens qu'elles compoſent, le vû des contrats & baux, les noms des notaires qui les ont paſſés, le prix & les dates, *&c.* Ces maiſons ont enſuite été réunies aux articles des propriétaires avec les autres biens.

Troiſieme opération qui contient la viſite générale du ban ſaiſon par ſaiſon & contrée par contrée. Après la viſite des maiſons, le vérificateur s'eſt tranſporté ſur le finage dudit lieu avec les officiers municipaux & cinq des principaux habitans, pour reconnoître les différentes contrées par leur qualité en bonne, médiocre ou mauvaiſe, en commençant par les terres de la premiere ſaiſon, nommée *derriere l'égliſe*, enſuite par la ſeconde *du Xorbier*, la troiſieme de la *Rondeſin*, & de ſuite, enſuite par les prés, les vignes, les jardins, les chénevieres, les paſquis & les bois, tous leſquels héritages ſont exactement rapportés dans l'état ci-après, par quantité & qualité, le jour ou arpent à 250 verges, 10 omées pour le jour, & 25 verges pour l'omée.

Dénom-

Dénombrement général des fonds composant le finage de la paroiſſe de... par nature, qualité & ſuivant leur ſituation locale.

Premiere ſaiſon des terres dite *derriere l'égliſe*.

	Noms des contrées.	Conſiſtance des contrées.	Leurs qualités.	Diviſion des contrées par qualités. Bon.	Médiocre.	Mauvais.
		Jours, om. verg.		Jours, om. verg.	Jours, om. verg.	Jours, om. verg.
1	Sur Secours,	34 0 12.		34 0 12.	0 0 0.	0 0 0.
2	Ez Auges,	4 2 12.	Bon.	0 0 0.	4 2 12.	0 0 0.
3	Au haut de la ruelle,	7 0 20.	Médiocre.	7 0 20.	0 0 0.	0 0 0.
		&c.	Bon.	&c.	&c.	&c.
	Total des terres de la premiere ſaiſon,	775 4 23.		203 7 23.	371 7 20.	199 9 5.

Seconde ſaiſon des terres dite *au Xorbier*.

	Noms des contrées,	Conſiſtance des contrées.	Leurs qualités.	Diviſion des contrées par qualité. Bon.	Médiocre.	Mauvais.
		Jours, om. verg.		Jours, om. verg.	Jours, om. verg.	Jours, om. verg.
1	Au rupt de Blanchard,	8 6 6.		8 6 6.	0 0 0.	0 0 0.
2	Derriere les grands jardins,	8 9 5.	Bon.	8 9 5.	0 0 0.	0 0 0.
3	A la corvée de deſſus les vignes,	17 7 21.	Bon.	17 7 21.	0 0 0.	0 0 0.
		&c.	Bon.	&c.	&c.	&c.
	Total des terres de la ſeconde ſaiſon,	871 8 12		174 6 8.	392 4 7.	304 7 22.

Troiſieme ſaiſon des terres dite *la Ronde fin*.

	Noms des contrées.	Conſiſtance des contrées.	Leurs qualités.	Diviſion des contrées par qualité. Bon.	Médiocre.	Mauvais.
		Jours, om. verg.		J. o. v.	J. o. v.	J. o. v.
1	Cloſpré,	19 9 4.	Médiocre.	0 0 0.	19 9 4.	0 0 0.
2	A la côte du moulin,	13 5 4.	Médiocre.	0 0 0.	13 5 4.	0 0 0.
3	Au paquis,	1 3 11.	Médiocre.	0 0 0.	1 3 11.	0 0 0.
		&c.		&c.	&c.	&c.
	Total des terres de la troiſieme ſaiſon,	764 5 3.		94 4 5.	305 1 5.	304 9 18.

Les prés.

	Noms des contrées.	Conſiſtance des contrées.	Leurs qualités.	Diviſion des contrées par qualité. Bon.	Médiocre.	Mauvais.
		Jours, om. verg.		I. o. v.	J. o. v.	J. o. v.
1	A Secours,	30 3 10.	Bon.	30 3 10.	0 0 0.	0 0 0.
2	A Breaupré delà les ponts,	16 4 2.	Bon.	16 4 2.	0 0 0.	0 0 0.
3	A la groſſe ſaule,	9 3 18.	Bon.	9 3 18.	0 0 0.	0 0 0.
		&c.		&c.	&c.	&c.
	Total des prés,	1521 8 7.		237 5 15.	142 7 7.	141 5 10.

Les vignes,

	Noms des contrées.	Conſiſtance des contrées.	Leurs qualités.	Diviſion des contrées par qualité. Bon.	Médiocre.	Mauvais.
		Jours, om. verg.		J. o. v.	J. o. v.	J. o. v.
1	A la côte du bas de Vaux,	11 1 16.	Bon.	11 1 16.	0 0 0.	0 0 0.
2	Au poirier Chauvin,	8 8 3.	Bon.	8 8 3.	0 0 0.	0 0 0.
3	Ez Plantes & au-deſſus,	8 2 9.	Bon.	8 2 9.	0 0 0.	0 0 0.
		&c.		&c.	&c.	&c.
	Total des vignes,	92 6 21.		51 1 1.	23 8 7.	17 7 13.

Récapitulation des terres, prés & vignes rapportés dans l'état ci-deſſus.

		Bons.			Mediocres.			Mauvais.			Total entier.		
		J.	O.	V.	J.	O.	V.	J.	O.	V.	J.	O.	V.
Terres labourables,	Premiere ſaiſon,	203	7	23.	371	7	20.	199	9	5.	775	4	23.
	Seconde ſaiſon,	174	6	8.	392	4	7.	304	7	22.	871	8	12.
	Troiſieme ſaiſon,	94	4	5.	365	1	5.	304	9	18.	764	5	3.
	Total,	472	8	11.	1129	3	7.	809	6	20.	2411	8	13.
Prés,		237	5	15.	142	7	7.	141	5	10.	521	8	7.
Vignes,		51	1	1.	23	8	7	17	7	13.	92	6	21.
	Total des trois eſpeces,										3026	3	16.

Les chénevieres contiennent enſemble,		25	3	19.
Les jardins potagers & fruitiers, tant en campagne que derriere les maiſons,		31	6	7.
Les paquis de la communauté formant la liſiere des bois,		10	7	0.
Les bois, Les bois de Filliere & du Fey communs entre les ſeigneurs,	446 arp.	795	0	0.
Le bois de la Naguée, ſeul à M. de Raigecourt,	125			
Le bois de la communauté en nature de brouſſailles & vieux chênes,	224			
Total général de fonds de toute eſpece dont le finage de cette paroiſſe eſt compoſé,		3889	0	17.

Quatrieme opération. Evaluation générale des différentes eſpeces & qualités de fonds qui compoſent le finage de la paroiſſe de... réſultante de la quantité des denrées qu'ils produiſent, & du prix deſdites denrées, ſuivant le tarif formé ſur ceux auxquels ils ont été vendus pendant 20 années, & déduction faite de tous frais.

Terres labourables, premiere claſſe. Un jour ou arpent de terre labourable de bonne qualité s'enſemence en froment la premiere année, la ſeconde en avoine, & la troiſieme il reſte en verſaine, & ne produit rien.

La premiere année il produit trois rézeaux un quart de blé, meſure de... qui ſe trouve fixée par le tarif à 12 liv. 3 ſ. 9 d. 39 l. 9 ſ. 9 d.

La ſeconde année il produit deux rézeaux & demi d'avoine, même meſure, fixée par le tarif à 3 l. 18 ſ. 9 15 0.

La troiſieme année, il ne produit rien, ci 0 0 0.

Ainſi le produit entier d'un jour de terre de la premiere claſſe, pendant les deux ans qu'il eſt en valeur, eſt de 49 l. 4 ſ. 9 d.

Frais & charges à deduire.

Culture,	du jour en blé,	6	0	0	9	0	0				
	du jour en avoine,	3	0	0							
Semence,	trois imaux de blé,	4	11	1	6	0	4				
	trois imaux d'avoine,	1	9	3							
Sillage,	pour le blé,	3	0	0	5	0	0				
	pour l'avoine,	2	0	0							
Cerclage,		0	15	0		15		29	7	4	
Pour le liage des gerbes des deux jours,					0	15	0				
Pour la voiture du champ à la grange,					1	10	0				
Pour battage & vanage,					2	0	0				
Pour le charroi des fumiers,					0	10	0				
Pour la dixme à la douzieme,					3	17	0				
Reſte en produit net,								20	7	5	
Ce qui revient par chacune des trois années à								6	15	9	

Seconde claſſe. Un jour de terre labourable de médiocre qualité eſt auſſi enſemencé en froment la premiere année, la ſeconde en avoine, & la troiſieme il ſe repoſe & ne produit rien.

La premiere année il produit deux rézeaux cinq imaux de blé meſure de... fixé à 12 liv. 3 ſ. ci 31 17 6

La ſeconde année il produit deux rézeaux d'avoine même meſure, fixés à 3 liv. 18 ſ. ci 7 16 0

La troiſieme année qu'il ſe repoſe, ne produit rien, ci 0 0 0

Ainſi le produit entier d'un jour de terre de médiocre qualité pendant les deux ans qu'il eſt en valeur, eſt de 39 13 6

Frais & charges à déduire.

Culture,	du jour en blé,	6	0	0	9	0	0
	du jour en avoine,	3	0	0			
Semence,	trois imaux de blé,	4	11	1	6	0	4
	trois imaux d'avoine,	1	9	3			
Sillage,	pour le blé,	2	10	0	4	0	0
	pour l'avoine,	1	10	0			

Pour

Pour le cerclage,	0	10	0			
Pour le liage des gerbes des deux jours,	0	10	0			
Voiture du champ à la grange,	1	5	0			
Vanage & battage,	0	15	0			
Pour la conduite des fumiers,	0	10	0			
La dixme à la douzieme,	3	3	8	26	14	0
Reſte en produit net,				12	19	6
Ce qui revient par chaque année à				4	6	6

Troiſieme claſſe. Un jour de terre labourable de mauvaiſe qualité ſe ſeme également en blé la premiere année, la ſeconde en avoine, & la troiſieme il ſe repoſe & ne produit rien.

La premiere année il rapporte un rézal ſept imaux de blé meſure de... fixé à 12 l. 3. ſ. ci 22 16 3.

La ſeconde année il produit un rézal & demi d'avoine, fixé, comme ci-devant, à 3 liv. 18. ſ. ci 5 17 0

La troiſieme année il ſe repoſe & ne produit rien, ci 0 0 0

Ainſi le produit entier d'un jour de mauvaiſe terre pendant les deux ans qu'il eſt en valeur, eſt de 28 13 3

Frais & charges à déduire.

Culture,	du jour en blé,	6	0	0	9	0	0			
	du jour en avoine,	3	0	0						
Semence,	trois imaux de blé,	4	11	1	6	0	4			
	trois imaux d'avoine,	1	9	3						
Sillage,	pour le blé,	1	10	0	2	5	0			
	pour l'avoine,	0	15	0						
Pour le cerclage,					0	10	0	23	8	0
Pour lier les gerbes des deux jours,					0	5	0			
Pour la voiture du champ à la grange,					1	0	0			
Pour battre & vanner,					1	10	0			
Pour la conduite des fumiers,					0	10	0			
Pour la dixme à la douxieme,					2	7	8			
Reſte en produit net,								5	5	3
Ce qui revient par chacune des trois années, à								1	15	1

Les prés. *Premiere claſſe*. Une fauchée de prés de la meilleure qualité produit année commune. un millier & demi de foin à 10 liv. cy 15 0 0

Sur quoi il vient à déduire pour les frais,

Le fauchage,	1	5	0			
Le fanage,	0	15	0	3	10	0
La voiture du pré au grenier,	1	0	0			
Le chargeage & déchargeage,	0	10	0			
Reſte net,				11	10	0

Seconde claſſe. Une fauchée de pré médiocre produit année commune un millier de foin, ci 10 0 0

Frais à déduire. Le fauchage,	1	0	0			
Le fanage,	1	10	0	2	15	0
La voiture,	0	15	0			
Le chargeage & déchargeage,	0	10	0			
Reſte net,				7	5	0

Troiſieme claſſe. Une fauchée de mauvais pré produit année commune 600 de foin évalué ci-devant, 6 0 0

Frais à déduire. Le fauchage,	0	15	0			
Le fanage,	0	5	0	1	15	0
Voiture du pré au grenier,	0	10	0			
Chargeage & déchargeage,	0	5	0			
Reſte net,				4	5	0

Les vignes. *Premiere claſſe*. Un jour de vigne de la meilleure qualité produit année commune vingt-deux meſures de vin dont le prix commun eſt de 4 liv. 10 ſ. ci 99 0 0

Frais & charges à déduire.

Au vigneron pour la culture,	33	0	0			
Le provignage année commune,	15	0	0			
Echalats,	6	0	0			
La dixme à la douzieme,	8	5	0			
Pour le preſſurage,	7	15	0			
Pour renouvellement de tonneaux,	6	0	0			
Quatre bottes de liure,	1	0	0			
Frais de vendangeurs, coupeur, porteurs, nourriture, façon de vin & portage à la cave ſe paient par les marcs, ci mém.	0	0	0	77	0	0
Reſte net,				22	0	0

Seconde claſſe. Un jour de vigne de médiocre qualité produit année commune dix-huit meſures de vin dont le prix commun eſt évalué à 4 livres 10 ſols, ci 81 0 0

Frais & charges a déduire.

Au vigneron,	33	0	0			
Provins année commune,	12	0	0			
Echalats,	5	0	0			
Dixme à la douzieme,	6	15	0			
Preſſurage,	4	5	0	66 l.		
Pour renouvellement de tonneaux,	4	0	0			
Quatre bottes de liure,	1	0	0			
Frais de vendange, &c. pour les marcs,	0	0	0			
Reſte net,				15	0	0

Troiſieme claſſe. Un jour de vigne de mauvaiſe qualité produit année commune quatorze meſures de vin dont le prix eſt fixé, comme ci-deſſus, à 4 liv. 10 ſ. ci 63 0 0

Frais & charges à déduire.

Au vigneron pour la culture,	30	0	0			
Provins année commune,	8	0	0			
Echalats,	4	0	0			
Dixme à la douzieme,	4	5	0			
Preſſurage,	2	15	0			
Renouvellement de tonneaux,	3	0	0			
Liure quatre bottes,	1	0	0			
Frais de vendange, &c. ſe paient par les marcs,	0	0	0	53	0	0
Reſte net,				10	0	0

Les jardins vergers. Cette eſpece de fonds eſt généralement fort médiocre à ......, à cauſe de ſa ſituation; ces jardins forment une chaîne à mi-côte d'un bout à l'autre du village, & ſon tous ſur une pente très-roide: ils ſont peuplés pour la plus grande partie, de noyers, pruniers & ceriſiers, & fort peu de fruits de conſerve. Les arbres y ſont preſque tous rabougris, & ne paſſent pas douze à quinze ans, à cauſe du peu de terre qui ſe trouve au pié, le roc & le tuffe étant preſque à fleur de terre. Il n'eſt guere poſſible d'entrer dans le détail des productions de ces fonds, ni d'en former une évaluation certaine;

les

les propriétaires prétendent n'en tirer aucun autre profit qu'une aiſance pour leur maiſon, & qu'une douceur du peu de fruits qu'ils en retirent, & de l'herbe qui y croît pour les vaches. Ainſi ſans entrer dans un plus long détail ſur cette partie, qui fait un petit objet; les contribuables eſtiment que le jour de jardin peut être évalué à 10 livres de revenu, ſans qu'il ſoit queſtion d'en former trois claſſes, étant tous de même valeur, ci 10 liv.

Les chénevieres. Il ne ſe ſeme du grain de cette eſpece que pour l'uſage des habitans, le terrein n'étant point propre à cette culture, pour en faire aucun commerce au-dehors; tout ſe conſomme ſur les lieux. Suivant le rapport des anciens, & les connoiſſances particulieres: un jour de chéneviere rapporte année commune,

35 liv. de chanvre év. à 10 ſols, ci	17 liv.	10 ſ.
1 rézal de chénevis	8	
Total	25	10 ſ.

ſur quoi il en coute au propriétaire,		
3 cultures, à 2 liv. ci	6 l.	15 liv. 10 ſ.
$\frac{1}{2}$ rezal de ſemence	4	
1 bonne voiture de fumier	2 10 ſ.	
façon, cueillette, *&c.* du chanvre	3	
reſte net		10 liv.

Les bois. Les bois, en général, y ſont fort mauvais; ceux des ſeigneurs ſont cependant bien moins dégradés que ceux de la communauté. Les premiers ne ſont mis en ordre de gruerie, que depuis un an après l'arpentage qui en a été fait par M......, arpenteur à ......, au mois de Mars dernier, leſquels contiennent 571 arpents, à 62 verges $\frac{1}{2}$, meſure ordinaire de maîtriſe, & la coupe reglée à 25 ans de recrue, donne par année environ 23 arpens.

Le bois de la Nagué, contenant 125 arpens, donne une coupe annuelle de 5 arpens, & eſt de meilleure qualité que les autres, ſuivant les différentes ventes qui en ont été faites au profit de M. de Raigecourt depuis 10 ans, prix commun relevé ſur les actes de ventes, il revient à 20 liv. l'an, ci 20 liv.

Les bois de Filliere & du Fey qui contiennent 446 arpens, ſont indivis entre les deux ſeigneurs, & donnent une coupe annuelle de 18 arpens, à raiſon de 25 ans de recrue; ſont d'une qualité inférieure à ceux ci-deſſus, & ne produiſent ſuivant les procès verbaux de vente faits depuis 10 ans, que 15 liv. l'arpent, ci 15. liv.

Bois communaux. Les bois de la communauté contiennent 224 arpens, & ne peuvent être mis en coupe reglée à cauſe de leur mauvaiſe qualité, n'y ayant point de taillis, mais ſeulement de vieux chênes, la plupart rabougris & couronnés; quelques-uns cependant ſont propres à bâtir, ils ont au-moins 150 à 200 ans de recrue. Il ne s'en coupe que pour les beſoins preſſans de la communauté, & ſont réſervés pour le rétabliſſement des édifices publics, comme l'égliſe, les ponts, ou en cas d'incendie: c'eſt tout haute-futaye & clairs chênes, ſans aucun taillis. Il ſe trouve des places vuides de plus de 2 & 3 arpens dans certains endroits où il n'y croît que de la mouſſe & du genêt, & quelques buiſſons d'épines; les beſtiaux même ne trouvent pas à y pâturer, tant le terrein eſt ingrat: de ſorte que les habitans ne tirent aucun profit réel de ce fonds. Ainſi attendu que les bois de haute-futaye ne ſont point ſujets au *vingtieme*, lorſqu'il ne ſe fait point de vente annuelle, il n'eſt pas poſſible de fixer aucune eſtimation pour ceux ci-deſſus, & ils ne ſeront tirés que pour mémoire en l'article de la communauté, ci mém.

Les paquis. Ces fonds appartiennent à la communauté, ils ſont ſitués à la liſiere des bois ci-deſſus, & contiennent 10 arpens 7 omées. Ce ſont des eſpeces de mauvais prés, qui ne ſe fauchent jamais, & qui ne ſervent qu'à la pâture du troupeau communal, & pour ſe repoſer dans les grandes chaleurs, il ne s'en loue point ſéparément, & l'on penſe qu'ils peuvent ſe porter ſur le même pié d'une mauvaiſe fauchée de prés, à raiſon de 4 liv. l'une, ci 4 liv.

Cinquieme operation.

Evaluation générale des mêmes fonds, réſultante des prix auxquels ils ſont affermés ſuivant les baux.
Etat des biens affermés diſtingués par nature & quotité, & des redevances portées par les baux.

Articles	Noms des Proprietaires.	Terres. Bon.	Terres. Mediocre.	Terres. Mauvais.	Prés. Bon.	Prés. Médiocre.	Prés. Mauvais.	Vignes. Bon.	Vignes. Médiocre.	Vignes. Mauvais.	Jardins.	Chene-viere.	Evaluations des maiſons dépendantes des fermes.	Produit des mêmes héritages affermés tant en grain qu'en argent. Blé.	Avoine.	En argent.	Noms des Fermiers.	Nature des baux.	Leurs dates.	Leurs durées.
		J. O. V.	J. O. V.	J. O. V.	F. O. V.	F. O. V.	F. O. V.	J. O. V.	J. O. V.	J. O. V.	J. O. V.	J. O. V.	liv. ſ.	R. b.	R. b.	liv. ſ.				ans.
1	M. de Raigecourt.	19 8 9	11 0 6	7 4 1	3 5 17	2 6 24	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0	15 0	15 0	0 0	Cropſal.	verbal.	de 1742.	dep. 15
7	Léop. Heuilcourt.	2 5 13	11 7 2	6 5 19	0 3 12	0 8 17	1 4 14	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 4 0	0 0	6 0	6 0	6 0	Jacquot.	verbal.	de la S. George 1756.	p 3
Id	*Id.*	1 4 12	3 1 2	1 3 12	0 4 12	0 0 0	0 4 12	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0	2 0	2 0	0 0	Jacquot.	ſous ſeing pr.	22 Mars 1753.	6
Id.	*Id.*	0 0 0	3 2 7	2 1 14	0 6 14	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0	1 2	1 2	0 0	Huſſon.	verbalement.	de la S. George 1753.	6
15	Les hrs de Cropſal.	2 7 16	4 0 6	2 0 0	0 3 12	0 5 18	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 4 8	0 3 0	0 2 0	0 0	0 0	0 0	45 0	Fery.	ſous ſeing pr.	18 Janvier 1756.	à vie.
22	Marg. Lafond.	2 9 15	14 0 16	9 7 5	0 4 12	0 0 0	3 5 3	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 1 12	0 0	10 0	10 0	5 0	Cropſal.	ſous ſeing pr.	15 Mars 1750.	6 ou 9
Id.	*Id.*	1 5 11	2 2 24	2 6 11	0 4 18	0 0 0	0 6 17	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0	2 0	2 0	0 0	Laurent.	verbal.	S. George 1753.	6
24	Les enf. d'A. Colin.	0 5 17	2 3 21	1 2 12	0 0 0	0 0 0	0 8 9	0 2 10	0 0 0	0 0 0	0 1 12	0 2 0	0 0	0 0	0 0	33 10	Bailly.	ſous ſeing pr.	15 Décembre 1750.	9
48	Ferd. Rouyer.	2 4 6	20 8 10	6 2 16	3 9 1	0 5 0	1 6 0	0 6 0	0 0 0	0 1 0	1 5 0	0 2 0	50 0	18 0	18 0	0 0	Rouyer.	verbalement.	*id.*	*id.*
78	François Collin.	1 4 17	7 2 9	3 7 13	1 6 5	1 0 0	0 2 2	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 2 0	0 1 11	0 0	3 2	3 2	2 0	Rouyer.	verbal.	S. George 1756.	*id.*
81	Jeanne Chapotel.	0 0 0	4 0 7	6 0 2	0 4 9	0 0 0	1 8 6	0 0 0	0 0 0	0 4 0	0 2 0	0 2 0	0 0	0 0	0 0	41 5	Cropſal.	ſous ſeing pr.	23 Avril 1753.	3 ou 6
84	Domin Pariſot.	3 9 12	24 8 3	10 7 12	3 4 11	0 7 13	3 4 9	0 0 0	0 3 0	0 2 5	0 6 0	0 5 0	0 0	13 0	13 0	6 0	Jacquot.	ſous ſeing pr.	15 Avril 1755.	6 ou 9
85	Louis Rouyer.	12 8 18	34 9 6	18 7 12	4 0 11	2 9 11	3 8 12	0 5 0	0 2 12	0 2 0	1 5 0	0 2 12	0 0	14 0	14 0	13 5	Rouyer.	ſous ſeing pr.	2 Mai 1754.	6 ou 9
86	Dom. Vincent.	3 3 4	5 7 17	2 9 8	1 6 23	0 0 0	0 4 15	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 1 18	0 3 11	0 0	5 0	5 0	0 0	Baſtien.	ſous ſeing pr.	23 Avril 1755.	3,6 ou 9
87	Le ſieur George.	7 0 5	15 5 8	3 8 10	2 7 8	0 7 15	0 7 7	0 1 8	0 0 0	0 0 0	0 0 10	0 2 20	0 0	9 0	9 0	0 0	Rouyer.	ſous ſeing pr.	20 Avril 1749.	3,6 ou 9
88	J. B. Dombrot.	7 1 9	13 1 18	6 2 20	2 8 24	0 3 18	0 8 11	0 1 8	0 0 0	0 0 0	0 6 0	0 0 0	0 0	9 0	9 0	0 0	Richard.	ſous ſeing pr.	23 Avril 1756.	9
89	Le ſieur Agathe.	10 0 0	20 5 6	14 4 19	3 7 5	2 2 14	2 5 13	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0	15 0	15 0	3 0	Cropſal.	ſous ſeing pr.	25 Mai 1745.	9
Id	*Id.*	7 7 8	14 1 10	8 3 14	2 5 22	1 6 3	1 4 17	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0	10 0	10 0	0 0	Rouyer.	dev. notaire.	20 Décembre 1755.	9
Id.	*Id.*	1 8 18	3 5 8	6 9 7	0 9 4	0 4 0	0 6 21	0 0 9	0 0 0	0 0 0	0 3 0	0 0 12	0 0	4 0	4 0	6 0	Fery.	verbal.	*Id.*	*id.*
90	Le ſieur de Rozieres	9 1 16	36 1 13	19 2 12	5 7 16	1 4 14	4 8 3	0 0 0	0 6 0	0 0 0	1 0 0	1 1 8	0 0	23 0	23 0	4 0	Collin.	ſous ſeing pr.	19 Juillet 1746.	12
94	harl. Dombrot.	4 7 1	9 7 14	6 3 5	1 9 0	0 8 12	1 7 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 3 0	0 2 0	0 0	7 0	7 0	0 0	Rouyer.	ſous ſeing pr.	20 Novembre 1754.	3,6 ou 9
99	Nicolas Fery.	6 7 18	31 6 1	18 0 2	5 2 0	2 9 9	3 2 16	0 8 6	0 1 0	0 2 12	0 3 0	0 5 8	0 0	16 0	16 0	3 0	Fery.	verbal.	de 1734.	*id.*
Id	*Id.*	8 8 19	50 1 8	16 6 10	6 4 14	1 9 14	6 9 12	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0	20 0	20 0	0 0	Jacquot.	verbal.	de 1717.	*id.*
Id.	*Id.*	1 6 19	12 5 5	9 2 0	0 8 5	3 2 14	0 5 13	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 3 0	0 0	6 0	6 0	0 0	Begin.	verbal.	de 1742.	*id.*
100	Dlle. Cl. Verlet.	12 5 21	5 9 1	37 9 6	9 6 16	7 4 1	6 5 7	0 0 0	0 0 0	0 0 0	1 0 0	1 0 0	0 0	26 0	26 0	12 0	Jacquot.	dev. notaire.	15 Avril 1749.	9
102	Libaire Mathieu.	1 5 0	4 9 18	8 1 1	0 4 12	0 0 0	0 3 18	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 3 12	0 1 12	0 0	4 0	4 0	3 0	Cropſal.	verbal.	de 1756.	3
104	J. F. Barbier.	1 8 7	10 3 21	8 0 6	2 1 21	2 4 2	0 6 12	0 1 10	0 0 0	0 0 0	0 2 12	0 2 8	0 0	7 1	7 1	0 0	Chazel.	ſous ſeing pr.	15 Avril 1756.	3 ou 6
105	La veuve Henry.	3 0 1	10 5 13	8 7 10	1 6 10	1 4 0	0 0 0	0 2 5	0 0 0	0 1 11	0 0 0	0 7 12	0 0	7 0	7 0	2 0	Collin.	ſous ſeing pr.	2 Mai 1747.	12
106	Théreſe Pariſot.	3 2 2	11 0 0	8 0 3	0 9 10	3 0 3	1 2 12	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 2 10	0 0	7 0	7 0	6 0	Jacquot.	dev. notaire.	10 Octobre 1756.	9
111	Charl. Malorty.	5 7 16	14 2 9	15 1 21	4 0 0	3 7 16	1 8 2	0 9 1	0 1 3	0 2 1	1 0 19	0 0 0	0 ç	13 1	13 1	0 0	Richard.	dev. notaire.	15 Décembre 1755.	3,6 ou 9
112	Nic. Philippes.	3 7 10	6 7 2	1 8 2	0 5 0	1 1 12	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 1 0	0 2 12	0 0	4 0	4 0	0 0	Richard.	verbal.	S. George 1756.	3
113	M. de Broully.	21 6 15	61 9 12	41 5 17	14 9 13	6 8 4	4 8 12	0 1 0	0 0 0	0 0 0	0 3 0	1 3 0	0 0	40 1	40 1	13 0	Collin.	ſous ſeing pr.	19 Mars 1749.	9
117	Le ſieur Platel.	6 7 3	26 1 19	8 5 14	3 0 3	4 3 19	2 2 5	1 0 3	0 5 12	0 0 0	0 4 20	0 6 20	42 0	16 0	16 0	0 0	Geoffroy.	dev. notaire.	18 Avril 1747.	9
118	Dlle Petitmengin.	6 0 6	17 1 12	10 3 1	2 0 4	0 0 0	2 7 17	0 0 0	0 1 22	0 0 0	0 6 0	0 3 7	0 0	0 0	0 0	156 0	Chazel.	ſous ſeing pr.	23 Juin 1755.	6 ou 9
119	Le S. de Lorrey.	1 6 24	5 8 20	4 3 6	1 4 20	0 5 4	1 5 22	0 0 0	0 0 0	0 3 17	0 0 0	0 1 10	0 0	3 2	3 2	0 0	Jacquot.	ſous ſeing pr.	3 Mai 1754.	3,6 ou 9
120	Le ſieur Michel.	11 5 8	21 5 5	4 2 18	1 6 13	2 2 5	1 4 16	0 2 13	0 1 0	0 2 17	1 0 0	0 6 16	40 0	14 0	14 0	0 0	Jacquot.	ſous ſeing pr.	23 Avril 1754.	3,6 ou 9
121	M. Grozellier.	0 5 0	15 15 2	3 7 11	0 3 2	1 0 16	0 7 8	0 0 0	0 0 0	8 1 0	0 0 0	0 0 0	0 0	5 0	5 0	0 0	Jacquot.	ſous ſeing pr.	15 Mars 1754.	6
	Total.	200 4 1	614 4 11	351 4 5	97 1 20	59 3 3	66 0 18	4 9 14	2 1 24	2 7 4	12 2 18	10 8 1	132 0	366 1	366 1	354 1.				

Récapitulation de la quantité des biens affermés.

Nature des biens affermés.	*Leurs qualités.*	*Leurs quantités* Jours,	omées,	verg.
Terres labourables,	premiere,	200	4	1
	ſeconde,	614	4	11
	troiſieme,	351	4	3
Prés,	premiere,	97	1	20
	ſeconde,	59	3	23
	troiſieme,	66	0	18
Vignes,	premiere,	4	9	14
	ſeconde,	2	1	24
	troiſieme,	2	7	4
Jardins,		12	2	18
Chéneviere,		10	8	6

Récapitulation du produit de ces biens affermés tant en grains qu'en argent, ſuivant les baux.

366 rézeaux un bichet de blé à 12 liv. 3 ſ.	4450 l.	0
366 rézeaux un bichet d'avoine à 3 liv. 18 ſ.	1428	10
En argent	354	0
	6232	10

Produit des mêmes biens évaluées ſur le pié du tarif réſultant de la quantité & de la valeur des denrées qu'ils produiſent.

200 jours 4 omées une verge de terre labourable de la premiere qualité à raiſon de 6 liv. 15 ſols 9 deniers le jour. *Voyez* la quatrieme opération, ci	1310 l.	
614 jours 4 omées 11 verges de terre labourable ſeconde qualité à raiſon de 4 l. 6 ſ. 6 d. le jour, *voyez id.* ci	2697	12
351 jours 4 omées 3 verges de terre labourable troiſieme qualité, à raiſon de 1 l. 15 ſ. 1 d. le jour, *voyez id.* ci	615	10
97 jours 1 omée 20 verges de pré de la premiere qualité à 11 liv. 10 ſols le jour, *voyez id.* ci	1118	0
59 jours 3 omées 23 verges de pré de la ſeconde qualité à 7 l. 5 ſ. le jour, *voyez idem*, ci	430	10
66 jours 18 verges de pré de la troiſieme qualité à 4 l. 5 ſ. le jour, *voyez id.* ci	280	10
4 jours 9 omées 14 verges de vigne de la premiere qualité à 22 l. le jour, *voyez id.* ci	110	0
2 jours 1 omée 24 verges de vigne de la ſeconde qualité à 15 l. le jour, ci	33	5
2 jour 7 omées 10 verges de vigne de la troiſieme qualité à 10 l. le jour, ci	27	15
12 jours deux omées 18 verges de jardins à 10 l. le jour, *voyez id.* ci	122	15
10 jours 8 omées 6 verges de chéneviere à 10 l. le jour, *voyez id.* ci	108	5
Valeur des maiſons dépendantes deſdites fermes,	132	0
	6986 l.	2 ſ.

Sixieme opération. Comparaiſon des deux différens produits. Les biens affermés produiſent ſuivant la quantité & la valeur des denrées qu'on en recueille, 6986 liv. 2 ſ.

Les mêmes biens, ſuivant les redevances en grains & en argent auxquels ils ſont affermés, ne produiſent que 6232 liv. 10 ſ.

Différence 753 liv. 12 ſ.

Cette différence provient du bénéfice que les fermiers doivent faire ſur leur ferme. Elle forme à-peu-près le huitieme du produit réel des biens, & prouve l'exactitude des évaluations qu'il eſt impoſſible de rendre plus juſtes.

Les fermiers ne doivent point être impoſés pour ce bénéfice; il eſt le fruit de leurs travaux, & la quotité particuliere en ſeroit indéterminable, car elle dépend du plus ou du moins d'intelligence & d'activité de chacun.

Il eſt juſte que les propriétaires cultivateurs, jouiſſent avec la même franchiſe de ce bénéfice. D'ailleurs on ne peut trop les inviter par des ménagemens à faire valoir leurs biens par eux-mêmes; la dépopulation & l'épuiſement des provinces exigent qu'on ne néglige aucun moyen d'y attirer des habitans.

En conſéquence, & afin que tous les biens en général ne ſoient impoſés que ſur le pié de ce qu'ils produiroient, s'ils étoient affermés, quoique ce ſoient les propriétaires qui les faſſent valoir. Le tarif qui doit ſervir à en eſtimer généralement le revenu, a été réglé, déduction faite du huitieme de leur produit, réſultant de la quantité & de la valeur des denrées qu'ils rendent, conformément à la différence qui ſe trouve entre ce produit & celui des baux, ce qui réduit ce tarif comme ci-après.

Terres labourables. Premiere claſſe portée dans la quatrieme opération à 6 l. 15 ſ. 9 d. à	5	18	9
Seconde claſſe de 4 l. 6 ſ. 6 d. à	3	9	8
Troiſieme claſſe de 1 l. 15 ſ. 1 d. à	1	11	0
Prés. Premiere claſſe de 11 livres 10 ſols, à	10	1	3
Seconde claſſe de 7 l. 5 ſ. à	6	7	0
Troiſieme claſſe de 4 l. 5 ſ. à	3	14	6
Vignes. Premiere claſſe de 22 liv. à	19	5	0
Seconde claſſe de	13	2	6
Troiſieme claſſe de 10 à	8	15	0
Les jardins de 10 à	8	15	0
Les chénevieres de 10 à	8	15	0
Bois. Premiere claſſe de 20 l. à	17	10	0
Seconde claſſe de 15 liv. à	13	2	6
Les paquis de 4 liv. à	3	10	0

C'eſt ſur ce pié que les biens en général, ont été évalués pour en fixer l'impoſition, on ſupprime une troiſieme évaluation établie ſur le pié de l'intérêt des prix d'acquiſition de ces biens. Cette évaluation produit un état qui contient des détails très conſidérables, qui n'ajoute rien à la ſolidité de l'eſtimation réſultante des deux opérations ci-deſſus, & qu'il ſeroit trop long de rapporter. D'ailleurs tant de motifs & de circonſtances font acheter les biens, au-deſſus ou au-deſſous de leur valeur, qu'il eſt impoſſible de n'en pas fixer arbitrairement le produit ſur cette proportion. Il n'en eſt pas de même des deux manieres de l'évaluer, qu'on vient de voir. En ſe vérifiant l'une par l'autre, elles ne laiſſent aucune incertitue ſur la juſteſſe de l'eſtimation qui en réſulte, & elle prouve qu'il eſt impoſſible d'approcher davantage de leurs véritables produits. Elle eſt même confirmée dans le cas préſent, par celle qui provient des prix d'acquiſitions, portés dans les titres de propriété. Il paroît qu'en général les fonds de ce territoire ſe vendent ſur le pié de $3\frac{3}{4}$ pour 100; le produit qui réſulte de la totalité, ſur ce pié quadre aſſez exactement avec les deux autres.

Septieme opération. Comparaiſon de la quantité des fonds compris dans le dénombrement général, qui fait l'objet de la quatrieme opération, avec celles déclarées par les propriétaires, pour ſervir à conſtater l'exiſtence réelle de ces quantités.

Après avoir déterminé la valeur & la quantité générale des fonds, le vérificateur reçoit de chaque propriétaire, ou leur repréſentant, la déclaration de ce qu'ils en poſſedent en particulier; ces déclarations ſont juſtifiées par la repréſentation des titres de propriété. Il forme de ces déclarations des articles ſéparés, ſous le nom de chaque poſſeſſeur, à la fin deſquels ces titres ſont cités. Enſuite il fait le relevé de toutes les quantités particulieres compriſes dans ces articles, pour parvenir à la comparaiſon ſuivante.

Suivant

	Terres.	Prés.	Vignes.	Jardins.	Chénev.	Paquis.	Bois.
	J. o. v.	J. o. v.	J. o. v.	J. o. v.	J. o. v.	J. o. v.	Jours.
Suivant le dénombrement de la quatrieme opération,	2411 8 13	521 8 7	92 6 21	31 6 7	25 3 19	10 7 0	795
Suivant les déclarations,	2409 6 9	513 7 6	91 2 14	31 5 0	24 6 17	10 7 0	797
Différence,	2 2 4	8 1 2	1 4 7	1 7	7 2		

Les différences qui ſe trouvent être dans le dénombrement général & les déclarations, ne ſont pas aſſez conſidérables pour s'y arrêter, & peuvent bien provenir des fractions négligées; celle ſur les prés eſt la plus ſenſible: mais ces prés ſe trouvent reportés ſur le ban de Froville au nom du ſeigneur.

Re'sume' ge'ne'ral. *Il réſulte de cette opération que les fonds en général du finage de la paroiſſe de*** ſont compoſés ſuivant le tableau ci-après.*

Nature des biens.	Qualités.	Quantités qui ſe déſignent par jours ou arpens, omées, verges.	Produit par jour ou arpent.	Total du produit.
Terres labourables.	bonnes...	472 j. 8 om. 11 verg.	5 liv. 18 ſols. 9 den.	2809 l. 5 ſ. den.
Idem	médiocres	1129 3 7	3 9 8	3933 10
Idem	mauvaiſes	809 6 20	1 11	1254 19
Prés..............	bons......	237 5 15	10 1 3	2391 10
Idem	médiocres	142 7 7	6 7	906
Idem	mauvais..	141 5 10	3 14	527 16 9
Vignes..............	bonnes...	51 1 1	19 5 6	983 15
Idem	médiocres	23 8 7	13 2 6	314 17 6
Idem	mauvaiſes	17 7 13	8 15	155 6
Chenevieres	....	25 3 19	8 15	222 1
Jardins	....	31 6 7	8 15	269 18
Paſquis............	....	10 7	3 10	32 9
Bois..............	bons.....	125	17 10	2187 10
Idem	médiocres	446	13 2 6	5853 15
Idem	mauvais..	226	ſans valeur.	
Totaux..........	....	3892 j. 8. om 17 verg.	....	21842 l. 13 ſ. 3 d.

Ainſi la totalité des fonds de cette paroiſſe eſt de 3892 jours ou arpens, 8 omées, 17 verges, qui produiſent 21842 liv. 13 ſ. 3 d. de revenus, toutes déductions faites des frais de culture, de ſemences, de récoltes, & de ventes.

On ne diſconviendra pas qu'avec de ſemblables opérations pour toutes les paroiſſes, villes ou communautés, j'aurai bien-tôt le cadaſtre, & par réduction, le tableau général de tous les fonds de chaque province, de leur nature, de leur qualité, & de leur valeur; conſéquemment le dénombrement entier & par réduction, encore le tableau de tous ceux du royaume univerſellement, & de leur produit.

Alors je demande ce qui peut empêcher de conſtater le montant de toutes les charges de l'état, & de toutes les dépenſes du gouvernement.

1°. Pour une année ordinaire priſe ſur une année commune de pluſieurs.

2°. Pour une année des cinq premieres de guerre.

3°. Pour une des cinq ſuivantes.

4°. Et dernierement pour une des cinq autres après les précédentes.

Cette gradation eſt néceſſaire; les dépenſes de la guerre augmentent en raiſon de ſa durée, & à-peu-près dans la progreſſion de ces trois périodes. Il y a ſi long-tems que cette calamité afflige le genre humain, qu'on doit être à portée de former aiſément une année commune des frais qu'elle occaſionne dans chacun de ces périodes; mais elle ne peut les excéder. Après quinze années de guerre, il faut faire la paix, ou par ſa propre impoſſibilité de la continuer, ou par celle des autres.

En ajoutant à ces différentes fixations un excédent raiſonnable & proportionnel pour les choſes imprévues, & pour que le tréſor public ne ſoit jamais ſans quelques avances, on aura la ſomme de toutes les dépenſes de l'état & du gouvernement, dans toutes les circonſtances poſſibles; & cette ſomme ſera celle de l'impôt pour chacune de ces circonſtances.

Où eſt la difficulté préſentement de la répartir & de régler ce que chaque arpent ou chaque eſpece de biens en devra ſupporter?

Avec des calculs de proportion, on le repartira autant de fois qu'il peut changer, c'eſt-à-dire, quatre d'abord ſur toutes les provinces, en raiſon de ſa maſſe & de leurs forces partieulieres; le produit ſera la portion de chacune.

On repartira ce produit en même raiſon ſur toutes les villes, paroiſſes, ou communautés de la province, & on aura la ſomme de la contribution de chacune.

Cette ſomme ſera repartie en définitif ſur tous les fonds qui compoſent le territoire des villes, paroiſſes, ou communautés, en raiſon compoſée de leur quantité, de leur produit, & de la ſomme à ſupporter. Il en réſultera la quotité que chaque quantité de ces fonds aura à ſupporter.

Voilà donc la taxe de chaque arpent, ou de quelque eſpece de bien que ce ſoit, déterminée pour tous les tems poſſibles, dans la juſte proportion de leur valeur, & de la ſomme totale des charges publiques que peuvent exiger tous les beſoins de l'état & du gouvernement.

Dans ce que j'ai propoſé d'ajouter pour les cas imprévus, je n'ai point compris ceux qui peuvent cauſer des non valeurs dans la recette, telles que les accidens qui privent les propriétaires de leurs récoltes & de leurs revenus. Ainſi il ſeroit néceſſaire de fixer un excédent ſéparé, qui n'auroit rien de commun avec le premier; de le repartir de même ſur les provinces, les communautés, & les biens; mais diſtinctement de l'impôt principal; en ſorte que chacun sût ce qu'il ſupporte pour l'un & pour l'autre. La raiſon de cette deſtination eſt que cet excédent ne doit jamais être porté au tréſor du prince, ni ailleurs; on ſait ce qui arrive de ceux qui ſe levent aujourd'hui. Il reſteroit en dépôt dans la communauté qui en répondroit, & à la garde du curé & de douze des principaux habitans.

S'il arrivoit que cet excédent devînt aſſez conſidérable pour former le montant total de l'impoſition d'une année, il ſeroit employé à l'acquitter, & les fonds ne ſeroient point impoſés cette année, afin qu'il tournât toujours au profit des contribuables; & il n'en pourroit être fait aucun autre uſage, ſi ce n'eſt lorſqu'il ſeroit néceſſaire de payer pour ceux que des accidens auroient mis dans l'impoſſibilité de le faire.

J'aurois bien propoſé au-lieu de cet excédent, de regler les taxes ſur le pié d'une année commune du produit, dans laquelle les pertes ſe ſeroient trouvées apprétiées & déduites; il auroit toujours fallu les acquitter lorſque ces pertes ſeroient arrivées. Mais les hommes ne ſont pas aſſez raiſonnables pour regler

leurs dépenſes ſur une année commune de leurs revenus; & quoiqu'ils euſſent bénéficié ſur les années pendant leſquelles ils n'auroient point éprouvé de perte, ils n'en auroient pas moins été hors d'état de payer pour celles où elles auroient eu lieu.

Enfin, les terres incultes qui ſeroient défrichées, ſeroient taxées ſelon leurs claſſes; mais elles jouiroient pendant les dix premieres années de l'exemption de l'impôt. Leurs taxes pendant les dix ſuivantes, ſeroient moitié au profit de la communauté & à la décharge de tous les autres fonds, qui payeroient d'autant moins pendant un eſpace de tems. Par-là tous les habitans auroient intérêt de veiller à ce que les terreins défrichés fuſſent connus & impoſés quand ils devroient l'être.

Que reſte-t-il à faire? une loi ſolemnelle qui fixe invariablement toutes ces taxes, & qui preſcrivent de même toutes ces diſpoſitions. Je ſuis convaincu que la proſpérité d'un empire & ſa durée dépendroient de la ſtabilité de cette loi; il faudroit pour le bonheur des peuples & la tranquillité du gouvernement, qu'on pût lui donner une caution ſacrée. Il faudroit au-moins pour qu'elle eût toute celle qu'un établiſſement humain puiſſe recevoir, que les ſouverains & la nation juraſſent de l'obſerver & d'empêcher qu'il y fût jamais rien innové. Je voudrois qu'il fût ordonné avec la même autenticité, que quiconque propoſeroit de l'abroger ou de la changer, ne pourroit le faire que la corde au col, afin d'être puni ſur le champ, s'il ne propoſoit que des choſes moins bonnes & moins utiles à l'état & aux citoyens.

Elle ſeroit dépoſée dans chaque communauté comme l'expreſſion de la volonté générale des peuples, comme leur ſauve-garde, & comme le titre de la liberté & de la tranquillité publique. Tous les ans l'extrait de cette loi contenant le tarif des taxes de tous les fonds dépendans de la paroiſſe, y ſeroit publié & affiché, ſuivant les tems de paix ou de guerre, & ſans qu'il fût néceſſaire de l'ordonner par aucune loi nouvelle. Chacun y liroit tous les jours ce qu'il auroit à payer, & ne l'apprendroit de perſonne.

Il n'y a pas-là d'arbitraire, ni d'acception, ni d'autorité ſubalterne; il n'y a ni privilege, ni privilégiés, ni protecteurs, ni protégés. Le contribuable ne dépend que de la loi & de lui-même; il n'a point à eſpérer la faveur, ni à craindre l'animoſité de perſonne; il ne répond point pour les autres; il peut diſpoſer de tout ſon bien, comme bon lui ſemble; le cultiver à ſa guiſe; conſommer ou vendre ſes denrées, ſelon ſa volonté, & ſans qui que ce ſoit ait le droit de l'en punir. S'il eſt aiſé, il oſera le paroître; il n'aura jamais à payer que ce que la loi ordonne; il en fait l'avance; le conſommateur le rembourſe ſans embarras & ſans oppreſſion pour l'un & pour l'autre; tous les fonds néceſſaires pour les dépenſes publiques ſont aſſurés pour tous les tems & tous les beſoins. Le ſyndic de chaque paroiſſe en fait la collecte, & la remet à un receveur public, qui la fait tenir directement au tréſor de l'état. Ils paſſent aiſément & ſans frais; ils en reſſortent de même pour retourner à leur ſource.

Et voilà toute l'affaire des finances, ſans vexations, ſans publicains, ſans intrigues, & ſans tous ces expédiens, qui choquent autant la dignité du gouvernement, que la foi & l'honnêteté publique. *Fruſtra fit per plura quod æque commode fieri poteſt per pauciora.*

Il eſt aiſé de ſentir que ce cadaſtre pourroit être auſſi de celui de la dette nationale; mais pour une fois ſeulement dans toute la durée d'un état; une ſeconde la termineroit.

Cet article eſt tiré des papiers de défunt M. Boulanger, ingénieur des ponts & chauſſées. La connexité des opérations dont il étoit chargé, avec celles qu'on vient de voir, l'avoit mis à portée d'en être inſtruit. Pour un eſprit comme le ſien, ces connoiſſances ne pouvoient pas être inutiles; il s'étoit propoſé d'en faire le ſujet d'un ouvrage important ſur l'adminiſtration des finances. On a trouvé les matériaux de cet ouvrage épars; on les a raſſemblés avec le plus d'ordre & de liaiſon qu'il a été poſſible. Si l'on y trouve des choſes qui paroiſſent s'écarter du ſujet, & former des digreſſions étendues, c'eſt qu'on n'a voulu rien perdre, & que peut-être on n'a pas eu l'art de les employer comme l'auteur ſe l'étoit propoſé; mais on a cru ſe rendre utile à la ſociété, en les publiant dans ce Dictionnaire, deſtiné particulierement à être le dépôt des connoiſſances humaines.

FIN.

ENCYCLOPE
TOM. XVII.
V–Z

17

inches

centimeters

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11(A)	12	13	14	15
L*	39.12	65.43	49.87	44.26	55.56	70.82	63.51	39.92	52.24	97.06	92.02	87.34	82.14	72.06	62.15
a*	13.24	18.11	-4.34	-13.80	9.82	-33.43	34.26	11.81	48.55	-0.40	-0.60	-0.75	-1.06	-1.19	-1.07
b*	15.07	18.72	-22.29	22.85	-24.49	-0.35	59.60	-46.07	18.51	1.13	0.23	0.21	0.43	0.28	0.19
Density →										0.04	0.09	0.15	0.22	0.36	0.51

D50 Illuminant, 2 degree observer

GoldenThread

	16 (M)	17	18 (B)	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
	49.25	38.62	28.86	16.19	8.29	3.44	31.41	72.46	72.95	29.37	54.91	43.96	82.74	52.79	50.87	L*
	-0.16	-0.18	0.54	-0.05	-0.81	-0.23	20.98	-24.45	16.83	13.06	-38.91	52.00	3.45	50.88	-27.17	a*
	0.01	-0.04	0.60	0.73	0.19	0.49	-19.43	55.93	68.80	-49.49	30.77	30.01	81.29	-12.72	-29.46	b*
	0.75	0.98	1.24	1.67	2.04	2.42										

Colors by Munsell Color Services Lab

Don Williams